SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

382

REVUE SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

1901 — 42me ANNÉE

Omnes omnium caritates patria
una complexa est.
(*De Officiis*, lib I)

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DÉPÔT LÉGAL
Pér. 8°
1901

ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
ÉDITEUR

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Camille DUNANT ❋ ✠ I, conseiller de préfecture honoraire.

Vice-Présidents : M. le docteur THONION I, ancien député et M. C. MARTEAUX A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire : M. Marc LE ROUX A, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint et Bibliothécaire : M. Max BRUCHET A, archiviste du département.

Trésorier : M. Jean RITZ O ✠ I, compositeur de musique.

Archiviste : M. Joseph SERAND.

Comité de rédaction : MM. DUNANT, LE ROUX, MARTEAUX, BRUCHET et GONTHIER.

Directeur de la Revue : M. Marc LE ROUX.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

BALLIARD Charles, à New-York.

BARTHÉLEMY (Anatole de) ❋ I, membre de l'Institut.

CHANTRE Ernest ❋ ✠, sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.

S. A. I. Mgr le Grand-Duc CONSTANTIN CONSTANTINOVITCH, président de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.

DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève.

DU BOIS-MELLY, homme de lettres, à Genève.

DUFOUR Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.

FOUQUET (D^r^) A, officier de l'Osmanieh, chevalier de Ste-Anne de Russie, au Caire.

HOLLANDE I ★, docteur ès-sciences, professeur au Lycée de Chambéry.

MANNO Antonio (le baron), membre de l'Académie des sciences à Turin

PAPIER ❋ I, président de l'Académie d'Hippone, Bône (Algérie).

REVIL, géologue, à Chambéry.

REVON Michel ❋, docteur en droit et ès-lettres, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.

RITTER Eugène, professeur à l'Université de Genève.

THEURIET André O ❋, membre de l'Académie française.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.

ALLART, ingénieur, à Annecy-le-Vieux.
BALLEYDIER ❨ I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.
BAC-SISLEY, publiciste à Lyon.
BELLY, receveur des finances en retraite, à Chambéry.
BLANCHARD, inspecteur des Forêts, à Gex.
BOCH Louis ✻ ❨ A, conseiller général, maire d'Annecy.
BOIRET ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
BOUCHET Pierre, négociant, à Annecy.
BRUCHET Max ❨ A, archiviste départemental, à Annecy.
BUTTIN Ch., notaire, à Rumilly.
CARNOT François ✻ ★, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
CARREY (Mme) Ernestine, née Robert, à Paris.
CARRON Jacques, avocat, à Annecy.
CHARVIER J., architecte-expert, à Annecy.
CHATELAIN Maurice, notaire, à Faverges.
CHAUDIER, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
CHEVALIER Etienne, chanoine, à Annecy.
CORCELLE ❨ A, professeur agrégé au Lycée, à Chambéry.
CROLARD Albert, ingénieur, à Cran-Gevrier.
CROLARD Francis, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
CROSET F. ★, économe de l'hôpital d'Annecy.
DÉSORMAUX, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
DESPINE Antoine, à Annecy.
DOMENJOUD Henri, percepteur, à Annecy.
DUBOULOZ, juge d'instruction, à Thonon.
DUMONT ❨ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
DUNAND Auguste ★, maire de Metz (Haute-Savoie).
DUNANT Camille ✻ ✠ ❨ I, conseiller de préfecture honoraire, à Annecy.
DUPLAN ❨ A, numismate, à Evian-les-Bains.
DUPONT François ✻ ❨ A O ★, ingénieur-chimiste, à Paris.
DUSSAIX, propriétaire, à Megève.
DUVAL ❨ A, sénateur de la Haute-Savoie, à Collonges-sous-Salève.
FENOUILLET ★, instituteur en retraite, à Entrevernes.
FOLLIET André ✠ ❨ A, sénateur de la Haute-Savoie, à Paris.
FONTAINE Antoine, architecte, à Annecy.
FOREST-DIVONNE (comte de la) O ✻, chef de bataillon en retraite, à Laon (Aisne).
FRÉZAT Simon, à Annecy.
GALLIARD Louis, médecin, à Annecy.
GELEY Gustave, médecin, à Annecy.
GERMAIN, directeur de l'école primaire de Thonon.
GONTHIER (l'abbé), aumônier des Hospices, à Annecy.
GOUVILLE François, à Annecy.
GRIVAZ Louis, notaire, licencié en droit, à Annecy.
GUERBY ❨ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
GUIGNIÉ (de), aux Barattes, Annecy-le-Vieux.
GUINIER ★, inspecteur des Forêts en retraite, à Annecy.

GUILLERMIN, percepteur de Gevrier, à Annecy.
LAEUFFER Emile ✠, à Paris.
LAYDERNIER Léon, banquier, à Annecy.
LE MARANT DE KERDANIEL, juge à Saint-Jean de Maurienne.
LE ROUX Marc ❦ A, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
LEVET Eugène ❋, commandant chef du génie, à Gap (Hautes-Alpes).
MARTEAUX Charles ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
MATHIEU, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
MATHIEU, capitaine à la légion étrangère, à Sidi-Bel-Abbès.
MAYAN, trésorier général de l'Yonne, à Auxerre.
MEYER ❦ I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
MILLET ❦ A ★, ingénieur, à Bonneville.
MIQUET François ❦ A, receveur particulier des finances, à Mauriac (Cantal).
MONNET (M'''), à Annecy.
MUGNIER François ❋ O ✠ ✠ ❦ I, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
NANCHE Isidore ❦ A, chirurgien-dentiste, à Annecy.
OGIER (l'abbé), à Annecy.
PHILIPPE Charles ❦ A, principal au collège de Dreux (Eure-et-Loir).
PICCARD Louis (l'abbé), aumônier du Collège de Thonon.
PISSARD Charles-Eugène ❦ A, secrétaire de la mairie d'Annecy.
RAILLON, architecte départemental, à Annecy.
RICHARD Auguste, greffier du Tribunal, à Annecy.
RITZ Jean O ✠ ❦ I, compositeur de musique, à Annecy.
ROBERT Victor, conseiller municipal, à Annecy.
ROLLIER Joseph, notaire, à Annecy.
ROMAND Alph. ✠, professeur à l'Académie militaire de Turin.
ROUSSY DE SALES (le comte de) ❋ O ✠, à Thorens.
SAINT-BON (de), à Marseille.
SALLAZ, directeur du Laboratoire municipal, à Annecy.
SAUTIER-THYRION, à Lyon.
SCHITZ, directeur de la Succursale de la Banque de France, à Milhau (Aveyron).
SERAND Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
THONION ❦ I, médecin, ancien député, à Annecy.
TISSOT (l'abbé), curé de Cluses.
TISSOT Ernest, avocat, à Annecy.
VERNAZ O ★ ❦ A, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

BOSSON, pharmacien à Saint-Jeoire.
PERRIN ❦ ✠, archéologue, à Chambéry.
PLEZANCE, à Paris.
VUARNET, à Messery.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *RÉVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

AGEN. Recueil des travaux de la Société d'agriculture, etc.
AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelle de l'Yonne.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BÉZIERS. Bulletin de la Société archéologique.
BÔNE. (Algérie). Académie d'Hippone.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain
BRIVE. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et des belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université (Bibliothèque universelle).
— Revue du Lyonnais.
MACON. Académie des sciences.
— Société des sciences naturelles.
MONTAUBAN Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val d'Isère.
NANCY. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
PARIS. La Mélusine.
— Polybiblion. Revue bibliographique universelle.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société de géographie.
— Société nationale des antiquaires de France.
— Journal des savants (don du Ministère).

PARIS. — Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Académie des inscriptions et belles-lettres.
— Ministère de l'instruction publique (bureau de l'enseignement et des Manufactures nationales).
PAU. Société des sciences et lettres.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
PUY (le). Société agricole et scientifique.
ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble.
SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France.
— Académie des jeux floraux.
— Annales de l'Université.
VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.

ÉTRANGER.

BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société de physique et d'histoire naturelle.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Comité des archives des sciences physiques et naturelles.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
MILAN. Atti della Societa italiana di scienze naturali.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHATEL. — Société des sciences naturelles.
SAINT-LOUIS. The Missouri botanical garden.
STUTTGART. Forschungsberichte aus der Biologischen Station zu Plœn.
TURIN. Miscellanea di storia italiana. Regia deputatione di storia patria.
— Bolletino storico-bibliografico di storia subalpina.
URBANA. Illinois state laboratory of natur. history.
WASHINGTON. Smithsonian Institution.
WISCONSIN. Academy of sciences arts and letters.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
PARIS. Le Savoyard.

Archives de la Mairie d'Annecy. — Archives départementales.

OUVRAGES DE FONDS

—

Bulletin de l'Association Florimontane, quatre volumes, petit in-8° (1851-1859). — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 2 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 25 ou 0 fr. 50, suivant le nombre de pages.

Revue Savoisienne, de 1860 à 1884 inclusivement (volumes de 100 à 144 pages in-4°). — Un volume broché, 4 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 50

Revue Savoisienne, de 1885 à 1889 inclusivement (volumes grand in-8° de 300 à 400 pages) — Un volume broché, 4 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 50.

☞ **A partir de 1890, les numéros séparés ne sont plus mis en vente.**

Collection de 1860 à 1900 inclusivement, composée de 41 volumes brochés, 160 francs; collection précédente moins l'année 1870, 130 fr. et moins les années 1870 et 1893, 110 fr.

Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés à la bibliothèque de la Société Florimontane, rédigé par MM. Ch. MARTEAUX et Max BRUCHET. Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr.; *franco,* 2 fr. 25.

Catalogue descriptif du Musée lapidaire de la ville d'Annecy, par MM. Ch. MARTEAUX et J. SERAND. Brochure in-18 illust., de 50 pages, 0 fr. 50; *franco,* 0 fr. 55.

Catalogue descriptif du Musée gallo-romain de la ville d'Annecy *(marques de fabrique),* par MM. Ch. MARTEAUX et Marc LE ROUX. Un vol. gr. in 8° de 132 pages, avec grav., 2 fr.; *franco*, 2 fr. 25.

Les Sépultures burgondes en Haute-Savoie, *Histoire, Anthropologie, Mobilier funéraire,* par MM. Marc LE ROUX et Ch. MARTEAUX. Un vol. gr. in-8° de 71 pages, avec phototypies et gravures, 2 fr.; *franco,* 2 fr. 25.

Catalogue sommaire du Musée d'Annecy, par M. Marc LE ROUX. Br. in 8°, 1 fr.; *franco,* 1 fr. 25.

Voie romaine de Boutae à Aquae *(Section d'Annecy à Cusy)*, par MM. Ch. MARTEAUX et LE ROUX. 1 br. 8° avec carte et gravures, 2 fr., *franco*, 2 fr. 25.

Adresser les demandes au secrétaire de la Société Florimontane, Hôtel de-Ville d'Annecy.

Les ports sont à la charge du destinataire.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 8 janvier 1901.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société procède au vote pour le renouvellement du Bureau et le **Président** proclame le résultat du scrutin : tous les membres sortants sont réélus.

Le Bibliothécaire annonce que l'échange de nos publications avec la *Revue du Lyonnais* est accepté.

Diverses candidatures sont proposées sur lesquelles il sera statué à la prochaine séance : M. Jean BACH-SISLEY présenté par **M. Désormaux**, M. Jacques OGIER présenté par **M. Fontaine**.

M. Serand propose à la Société Florimontane de prendre l'initiative d'une enquête sur les coutumes et traditions de la Haute-Savoie. Dans ce but on rédigerait un questionnaire qui serait imprimé et adressé à nos membres correspondants ainsi qu'à tous ceux qui seraient susceptibles d'apporter quelque contribution à cette étude si intéressante au point de vue ethnique et philologique. La Société prie M. Serand de bien vouloir se charger de l'élaboration de ce questionnaire qui sera discuté dans l'une des prochaines réunions.

Sur la proposition de **M. Désormaux**, il est décidé que l'on verra avec plaisir présenter pour le concours d'histoire et de philologie ouvert cette année encore par la Société, des recherches concernant les patois locaux et le folklore. Les manuscrits devront être adressés au Secrétaire avant le 1er octobre 1901. Comme l'année précédente, le jury décernera en récompense aux meilleurs mémoires, qui seront d'ailleurs analysés et s'il y a lieu, publiés, quelques volumes de la *Revue savoisienne* qui peuvent toujours être utiles aux travailleurs en raison des nombreux mémoires sur la Savoie qu'ils contiennent.

M. Marteaux présente de la part de M. Fenouillet, membre correspondant, la copie prise par lui d'une inscription romaine qui semble inédite, provenant d'une localité des environs de

Seyssel. La pierre étant incomplète et les dernières lettres étant d'une lecture difficile, il est d'avis, avant de la publier, d'attendre l'estampage qu'il prendra au moment de la belle saison. On peut voir toutefois qu'il s'agit de la dédicace au *Dieu Auguste*..... d'un autel, probablement, offert par un chevalier romain *C. Marius /// duumvir aerarii, præfectus fabrum*, etc.

Le même offre une hache en calcaire longue de $0^{m}08$ trouvée aux environs de Reignier par un ancien élève du lycée Berthollet, M. François Vaillant, qui se fait un plaisir de l'offrir au Musée.

Le Président soumet aux membres de l'assemblée la question du congrès des Sociétés savantes et demande la nomination d'un secrétaire en remplacement d'Aimé Constantin. Il y a lieu également de désigner un membre de la Florimontane qui sera chargé de l'organisation du Congrès à Annecy. Sont élus : secrétaire, M. l'abbé GONTHIER ; secrétaire-adjoint, M. DÉSORMAUX ; délégué pour l'organisation, M. NANCHE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 6 février 1901.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le Président annonce la mort de M. F. LAEUFFER, administrateur délégué de la manufacture d'Annecy et Pont, commandeur de la Couronne d'Italie et officier des SS. Maurice et Lazare, décédé à Annecy le 29 janvier, dans sa 79e année. La Société, qui perd en lui un de ses membres les plus anciens et les plus dévoués, s'associe vivement au deuil qui frappe notre respectable et bien sympathique président M. C. Dunant dont le défunt était beau-frère.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau deux brochures, dons de M. Norbert DUNOYER :

DE CANDOLLE : *Notice sur le Jardin botanique de Genève.*
Journal des Connaissances utiles, Bulletin n° 16, 1830.

Au sujet de la réunion du Congrès des Sociétés savantes de

la Savoie à Annecy en 1901, le **Président** propose que l'on demande à l'Académie Salésienne d'Annecy, de bien vouloir s'associer à la Florimontane en vue de la réception des membres du Congrès. — Il est décidé que le secrétaire écrira dans ce sens au président de l'Académie Salésienne.

La Société discute ensuite certains points de détail relatifs à la publication des travaux du Congrès. Les résolutions à prendre seront fixées à la prochaine séance.

Il est ensuite procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Bach-Sisley et Ogier sont proclamés membres de la Société Florimontane.

M. Sallaz présente la candidature de M. Ernest Tissot et **M. Bruchet** celle de M. Léon Laydernier.

M. Bruchet donne lecture d'une lettre de M. Vuarnet mentionnant la découverte d'une pierre à écuelles à Anthy :

« A part les stations lacustres et quelques tombes situées à proximité du lac, peu de choses nous sont parvenues de l'époque celtique dans notre région.

« Les pierres à écuelles sont très rares, d'abord par suite de la nature argileuse du terrain, et par suite de la destruction des blocs erratiques qui gènent la culture, et de leur emploi dans la construction des maisons.

« C'est M. B. Reber qui, dans ses *Recherches archéologiques dans le territoire de l'ancien Evêché de Genève* (Genève 1892), signala la première, employée comme couverture d'une tombe antique, trouvée dans un jardin de Douvaine.

« La seconde est *un granit à écuelles* signalé dans la séance de l'Académie Chablaisienne du 10 décembre 1900, par M. Quiblier, architecte à Thonon, secrétaire de ladite Société.

« Cette pierre se trouve sur la commune de Larringes.

« Enfin la troisième a été découverte l'été dernier par moi-même dans une promenade à Anthy.

« Cette pierre de forme rectangulaire, peut avoir environ trois à quatre mètres de long sur $1^{m}50$ de large, elle dépasse le sol de 40 à 50 centimètres, elle est recouverte d'une dizaine d'écuelles.

« Ce bloc est situé à dix mètres au nord-est, c'est-à-dire sur la droite d'un chemin neuf qui va du cimetière d'Anthy au lac et à peu de distance du lac. Le lieu est un terrain communal appelé les *Communs de la Tour*. De l'autre côté du chemin neuf, les champs s'appellent *le Carro* (?)

« D'après les personnes que j'ai consultées, la Tour était le nom d'une ancienne ferme du village dont dépendaient ces champs autrefois. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 6 mars 1901.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus.

Catalogue de la bibliothèque du cercle Berthollet.

Bulletin mensuel du Syndicat départemental et des sociétés d'agriculture de la Haute-Savoie pour 1900.

Revue de l'Industrie laitière, année 1900. (Dons de M. Boiret.)

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Président de l'Académie Salésienne aux termes de laquelle cette Société a décidé, dans sa séance du 6 mars, de participer à la réception des membres du congrès des sociétés savantes de la Savoie à Annecy.

La Société Florimontane adresse ses remerciements à l'Académie Salésienne et le Président soumet à l'assemblée plusieurs projets relatifs à ce Congrès.

Après discussion des articles qui sont soumis au vote, il est décidé que :

1° Le Congrès des Sociétés savantes de la Savoie se tiendra à Annecy au commencement d'août prochain ;

2° La souscription à ce congrès est fixée à 5 francs ;

3° Les adhérents à cette souscription auront droit au banquet et à un exemplaire du Compte-rendu résumé des communications faites au Congrès, qui sera publié dans la *Revue Savoisienne*.

4° Les adhésions devront être parvenues au Secrétaire général du Congrès, M. l'abbé Gonthier, aumônier de l'hôpital avant le 15 juillet, dernier délai. La liste et le titre des communications qui seront faites devront également être adressées pour cette date au secrétaire général.

M. Désormaux communique aux membres de la Société un exemplaire de la 1re feuille du *Dictionnaire Savoyard* (**A** à **Amo**), actuellement en cours d'impression. La méthode suivie est nouvelle et rigoureusement scientifique ; elle répond aux exigences de la linguistique contemporaine. L'ouvrage impatiemment attendu ne tardera pas à paraître. Ajoutons qu'il sera tout à l'honneur des habiles typographes de l'imprimerie Abry.

M. Désormaux donne quelques détails sur une nouvelle série de manuscrits que Madame Constantin lui a récemment transmis. Il mentionne un assez grand nombre de textes modernes, qui ont été soigneusement colligés (à signaler particulièrement de nombreuses chansons en patois d'Annecy, de Thônes, etc.). Il y a aussi des copies de textes patois devenus rares et dont les originaux sont à la *Nationale* ou au *British Museum*. Quelques documents ont été recueillis par A. Vaschy. La correspondance de notre savant et regretté collègue offre des renseignements intéressants sur les publications savoyardes qui figurent dans les collections du *British Museum* (J. Philippe, Replat, Revon, etc.), ainsi que sur les vieux textes en patois savoyard conservés à Londres.

A. Constantin avait aussi copié, en vue d'une prochaine édition, un manuscrit qui appartenait à Eloi Serand, manuscrit contenant quatre *Noëls* en patois savoyard du XVIIe siècle. Le texte est précédé d'une courte notice. Il devait être accompagné d'une traduction et suivi d'un commentaire dont il reste seulement quelques lignes. Nous publierons prochainement le texte tel que A. Constantin l'avait préparé (en corrigeant quelques fautes de lecture). Il diffère sensiblement de la transcription faite par M. l'abbé Ducis. Nous ajouterons une traduction littérale.

M. Bruchet fait observer à ce sujet que nos voisins de la Suisse romande viennent de témoigner officiellement l'intérêt que présentent ces recherches en obtenant des pouvoirs publics d'importants crédits pour la préparation d'un Dictionnaire des Patois de cette région dont MM. Muret, professeur à l'Université de Genève et M. Gauchat, professeur à celle de Zurich, s'occupent avec une grande compétence.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. E. Tissot et L. Laydernier sont proclamés membres de la Société.

MM. Désormaux et **Le Roux** présentent la candidature de M. Ferrero et **M. Serand** celle de M. Frey.

Il sera statué sur ces admissions lors de la prochaine réunion.

M. Ritz donne lecture du Compte-rendu de la situation financière au 1er janvier 1901 :

RECETTES.

En caisse au 1er janvier 1900		1,477 10
Cotisations des membres effectifs		960 »
Abonnements à la *Revue savoisienne*		384 35
Vente de numéros de la *Revue*		172 40
Reçu de la municipalité pour le concours Andrevetan		400 »
Intérêts des fonds placés		51 »
Total		3,444 85

DÉPENSES.

Facture Abry : service de la *Revue savoisienne* et imprimés	1,118 05	
Clichés de gravures pour la *Revue*	138 95	
Abonnement à trois revues	47 50	
Participation au congrès préhistorique	15 »	
Frais de bibliothèque : reliures, réparations	58 40	
Frais de recouvrements	18 25	
Frais de bureau et de correspondance	58 10	
Achat de volumes	32 »	
Prix de peinture du concours Andrevetan	400 »	
Total	1,886 25	
En caisse au 31 décembre 1900	1,558 60	
Totaux égaux	3,444 85	3,444 85

Le Président donne acte de cet excellent résultat et transmet à notre dévoué trésorier les félicitations et les remerciements de la Société Florimontane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 3/4.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE
SUR LE
CHATEAU D'ANNECY

(Suite et fin.)

L... pro tacheria faciendi 30 copulas [1] bochetorum lapidis ruppis coper tas et munitas suis archetis et coperturis in summitate dicte turris de Pomo in 3 partibus superioribus ejusdem turris.

L. pro complemento cujusdam bornelli cujusdam charforii existentis infra murum dicte turris pomi in camera retractus domini comitis Gebennarum.

L. pro operagiis... in domo porterii ipsius castri... et reperierunt in ipsa domo porterii, juxta magnam portam infra dictum castrum... 3 teysias... muri novi et 2 fenestras de lapidibus molacie necnon et bornellum charforii alciatum fuisse extra tectum...

L. pro factura cujusdam muri existentis ante plateam dicti castri non completi sed duntaxat fondati et modicum super terram existentis, videlicet ab angullo magne aule in quo angulo erat facta quedam crux usque ad murum existentem a parte solis ortus...

L. pro constructione 93 teysiarum muri facti extra castrum existentis inter villam et castrum qui murus factus fuit pro faciendo unum parvum gerdile [2]...

L. pro factura panceriarum factarum de super bochetis foresiarum turrium de Pomo et de Speculo, per ipsum Guillelmum fieri ordinatarum de carronis [3]... que quidem pancerie... fuerunt recepta tanquam bene facte licet carroni de quibus fuerunt facte dicte pancerie non fuerunt bene cocti... valente quolibet milliaro [carronorum] in tyolleria absque portu 30 sol.

Allocantur sibi pro factura 8 fenestragiorum seu merlos et pro modico muri de subtus dictis fenestragiis seu merlos factis tam de tuphiis quam molacia de super gallerиis in viridario domini...

L. pro precio 3300 losarum implicatarum tam in coperturis magne aule quam supra paramenti cameram et logias seu ales ac supra puteum et in omnibus aliis locis copertis de losis [4]...

L. pro precio 1300 laterum seu tyolles plates [pro copertura domus porterii].

L. pro precio 7020 laterum seu tyolles plates implicatarum coperiendo turrim speculi...; pro precio 150 laterum seu tyolles copes implicatarum in dicta copertura tecti turris predicte speculi, videlicet coperiendo les cornyes [5] qui non potuerunt coperiri de tyolles plates...

Item, pro precio 700 laterum seu tyoles copes [6] implicatarum coperiendo allorium protendens a garda roba usque ad capellam...

1. *Copula bochetorum*, assemblage de corbeaux formant machicoulis
2. *Gerdile*, jardin.
3 *Carronus*, carreau de brique ; en patois de Savoie *carron* est pris dans ce sens
4 *Losa*, *lose*, pierre schisteuse plate encore employée pour couvrir les toits des chalets de Maurienne, de Tarentaise et de la vallée de Suse.
5. *Cornye*, cornier, coin.
6. *Tyoles copes*, tuiles coupees · plus loin, 1428, *tegula copata.*

Pro precio 1000 laterum seu tyolles platas, implicatarum coperiendo turrim de pomo quam decoperiri opportuit pro eo quia eamdem levare dictus Guillermus fecit de 8 pedibus...

L... in empcione certorum carronorum... pro carronando cameram domini comitis, que fuit carronata, et eciam magnam aulam, sed proposito mutato, fuit ordinatum quod ipsa camera non carronaretur, propter frigiditatem, et... fuit decarronata... quos carronos emit a tyolleria de Annessiaco...

L... in ferratura 14 fenestrarum ferratarum... ; in 10 duodenis crochiarum... fabricatarum de ferro... implicatarum in 20 someriis... videlicet in 13 existentibus in magna aula et in 7 existentibus in maysonamento tecti ipsius magne aule... :

L. pro precio 60 parvarum barrarum ferri... videlicet ad sustinendum les machicoux crenellorum foresiarum turrium de Pomo et de Speculo, necnon parvarum turrium existentium in muris parvi gerdilis existentis extra castrum.

L. pro factura aste in qua erat speculus positus de super turri existenti ex parte lacus propter quod appellatur ipsa turris *turris speculi*, necnon omnium sparrarum tenencium ipsam astam antequam disrupta esse ipsa asta que disrupta fuit propter impettum ventorum... ; pro pretio 1 libre follie stagneate empte a S. Mistraleti pro dealbando ipsam astam banderie speculi :...

L. pro 244 gonzonis seu engons [1] implicatis tam in... hostiis... quam fenestris...

Item, pro precio 4 grossarum barrarum ferri positarum in 4 charfious videlicet in magna aula 3, et alia in camera domini comitis, in quibusquidem charfious fuerunt posite dicte barre videlicet in quolibet una magna barra ferri pro tenendo simul lapides et landas et quas barras taxaverunt... ponderare una juvante aliam 80 libr. ferri...

Item, pro 25 sparris existentibus tam in rota putei quam in corona muri ipsius... ; pro 2 toralionis [2] grossis existentibus in arbore ipsius rote et pro 2 annellis ferri ligantibus 2 angullos ipsius arboris ; item et pro una grossa chivillia sustinente catellas ipsius putei de super ipso puteo existentes ; item et pro 6 crochiis ibidem in dicto puteo implicatis... ; pro 6 libris plombi implicatis in dicto puteo pro tenando sparras tenentes et ligantes coronam ipsius putei...

Pro precio 30.000 tabium... implicatorum tam in litillando magnam aulam, cameram domini comitis, gallerias... quam eciam in clavellando lattas coperturarum ibidem factarum de losis eciam ipsas losas clavellando, necnon et hostia fenestrarum et hostiorum et les challies [3] eciam clavellando...

Pro precio 935 tolarum albarum implicatarum in copertura magni vireti... pro precio 4000 parvarum tabium nigrarum... implicatarum clavellando ipsas tolas...

L... pro tachia faciendi... in penu seu celario dicti castri unam trabaturam bonam et bene compositam de subtus magnam aulam et in ipsa

1. *Gonzonus seu engon*, gond.

2. *Toralionus*, tourillon.

3. *Challie, châlit*, bois de lit : Dans un compte de la châtellenie d'Annecy de 1398 on lit cette dépense « pro 12 postibus pro faciendo unum chauliet et tria stagna (bancs) in camera domini comitis, 6 solidos ».

implicari tenerentur 104 trabes quercus, et ibidem ponere pillaria necessaria, somiers quercus bonos et sufficientes et 3 rains filleriarum de super ipsis pillariis et someriis et ipsam trabaturam de bonis postibus planatis postare : item construendi... trabaturam ipsius magne aule [1] de super dicto celario et in eadem implicare ipsi carpentatores tenerentur 12 trabes armatos, 7 fillerias et super ipsis filleriis trabes neccessarios de longitudine des tirans, et illas trabes et fillerias tenerentur garnire bene et condecenter de parafolliis et de glitellis operatis ad modum camere domini nostri predicti de Thononio, et ipsam aulam munire de stagnis circumcirca ; item, faciendi supra coquinam unam... trabaturam :... item. faciendi ante dictam coquinam et ante magnum viretum unes aloes in quibus implicare deberent 12 trabes planatas, bordonatas, glitellatas [2] et exclusellatas : item unum tectum de super dictis allees de bonis postibus plenatis, glitellatis garnitis de penseriis;... item, construendi coperturam seu tectum de et super dictis coquina et aula bene et honorifice ad dictum operariorum ad 3 pagnos [3] tecti ;... item implicandi 3 tirans fuste in copertura dicte aule, 14 somerios armatos et de super dictis tirans garnite de solles et de collones bene paratis et de pannes cum lattis fretees ad dost pro coperiendo de tegulla copata... et eciam de bono morterio bene imbochiare tegulas... ; et deinde coperturam seu tectum dicte aule, que seu quod secundum formam dicti tachii coperiri debebat de tegullis copatis coperiri de novo ordinavit de losis...

Pro precio 3 someriorum armatorum implicatorum in logia basa seu en les alées juxta magnum viretum supra puteum castri tendendo ad cameram paramenti.

Pro precio 2 someriorum armatorum et garnitorum implicatorum in dicto castro videlicet ad sustinendum tectum ipsarum logiarum... : pro precio 14 chivronorum... implicatorum in tecto dictarum logiarum seu allées... :

Pro precio 9 trabium sapini implicatorum in trabatura de sommitate turris thesauri...

Pro precio 2 someriorum armatorum et garnitorum implicatorum in capella, super quibus someriis sunt posite vote ipsius capelle... ; pro precio 21 chivronorum implicatorum in dicta capella, videlicet in solano seu foramento (*sic*) ipsius capelle super quo itur et fuerunt positi postes solamenti... ; pro precio 26 chivronorum implicatorum in dicta capella videlicet in faciendo les rays dicte capelle... ; in tribus portis dicte capelle... :

Pro precio 9 peciarum implicatarum in turri pomi videlicet in trabatia superiori... longitudinis qualibet ipsarum 18 pedum pro precio 10 trabium in dicta turri de pomo, implicatarum videlicet in secunda trabatura... ; pro precio 7 trabium et 2 pannarum in tercia trabatura ipsius turris implicatarum... ; pro precio 1 alterius trabis implicate in frustibus in alario ante dictam turrim...

Pro precio 4 trabium implicatarum in retracto furni... : pro precio 6 trabium... implicatarum in solano larderii... :

1. C'est certainement le plafond dont nous avons donné le profil dans l'article relatif à la grande salle.
2. *Glitellata*, lire *listellata*.
3. *Pagnus*, pan.

Pro precio unius charrate postium... implicatarum in dicto castro in aventu domine duchisse Mediolani...

Pro decoperiendo perrerias videlicet illam juxta magnam turrim ac eciam in parvo gerdili quandam aliam perreriam... decoperiri ordinatas... et eciam pro terris in dicto gerdili apportatis et a dicto castro extractis et ibidem repositis in parvo gerdili...; pro tachia... applanandi terram in dicto parvo gerdili.

Pro tachia... terrandi trabaturam dicte magne aule de super habita consideracione quod dicti Bessanczon et Girardus de Villa fecerunt pontes ad portandum dictam terram de super trabatura ipsiuś magne aule, quia vire tum adhuc non erat factum...; pro terrando cameram vocatam camere domini comitis...; item, pro terrando unam aliam trabaturam turris speculi.

L. Joh. Martini, lathomo, pro tachia... faciendi 14 pillaria in magno soturno de lapidibus ruppis bene cissis ad substinendum 7 filerias trabature dicti soturni...

L... Joh. Loyselli, verrerio, burgensi Gebennensi, pro verreriis in capella domini Annessiaci per eum factis in 7 fenestris ibidem existentibus; et primo pro 56 pedibus verreriarum... ad ymagines factarum precio cujuslibet pedis 9 d...: pro precio 16 pedum verreriarum ibidem in 7 finestris implicatarum,... que non fuerunt facte cum ymaginibus sed duntaxat ad brouduram, pintas et armeatas precio cujuslibet pedis... 6 d. g.;... pro portu dictarum verreriarum a Gebennis apud Annessiacum apportatarum, 4 d. gros...

Pro precio 60 culinorum seu cleys [1] palee pro coperiendo muros in yme,... prout attestatus fuit Petrus Prins, lathomus, qui asseruit ipsos culinos super ipsis muris implicari fecisse pro conservacione ipsorum...:

Pro precio corde putei...:

Libravit magistro Humberto Brouderio, pro factura banderie posite supra viretum in qua fuerunt depicte arma domini, 6 d. gross.

L. pro precio unius arboris nucis pro faciendo popritum seu le letriez [2] pro cantoribus capelle domini...

L. 6 hominibus qui mundaverunt plateam, cameras et omnia alia loca ipsius castri pro adventu domine comitisse Gebennarum...: pro aliis 6 hominibus qui apportaverunt et cisserunt folia pro folliando in dicto castro pro dicto adventu...:

L. magistro Aymoneto Corvyaux, magistro operum ducalium, pro expensis ipsius 10 dierum quibus vacavit tam eundo, stando quam reddeundo a Lausanna usque Annessiacum pro tacheriis ipsius castri... tradendis operariis suprascriptis tam lathomis quam carpentatoribus... ut constat quadam littera de recepta... die 23 junii 1432... 3 fl. 6 d. gros.

L... pro expensis providorum virorum Joh. Vicardi, magistri computorum ducalium... Petri Lando carpentatoris,... Petri Pitiz, lathomi... Petri Galvens carpentatoris, habitatoris Gebennarum,... Petri Prins et dicti Mygnon, lathomorum et Joh. de Jutignigio, vicebaillivi comitatus Gebennarum... factis apud Annessiacum diebus jovis sero 28, veneris 29 et sabbati penultima mensis dec. tota die A. D. 1431 [1430 n. st.] visitando operagia facta... in castro Annessiaci...

1 *Culinus seu cley*. En patois *gluis* désigne des longues pailles de seigle servant à faire des couvertures de chaume et par extension des claies de paille.

2 Pupitre, lutrin.

L... Joh. Loysel, pictori, habitatori Gebennarum, tam in empcione ferri pro faciendo banderiam positam de super turri vocate de speculo quam fassone et pictura ipsius banderie ut per litteram de... recepta... datam die 6 mensis junii a. d. 1429 ..

L... tam pro fassone speculi positi de super turri predicta vocata propter hoc turris speculi, tolis albis, tabis, lunetis (?) virolis, clavis fuste quam portu ejusdem portati de Gebennis apud Annessiacum...

L... pro expensis Reynaudi Botonerii, quibus vacavit tam eundo, stando, negociando quam redeundo a Anessiaco usque Morgiam ad dominum nostrum pro sciendo qualia arma idem dominus noster dux volebat poni in banderia de super turri pomi posita, ac eciam pro certis rebus per ipsum apud Gebennas pro dicta banneria facienda emptis...

L... ad expensas... tam eundo apud S. Jullianum in Moriana quam alibi negociando et a dicto loco reddeundo pro emendo losas in dicto castro Annessiaci necessarias..., inclusis... uno ducato Joh. Becherii clerico et 6 sol. datis Joh. Raiat, familliari curie S julliani. qui debuerunt ipsas losas a loseriis recipere et eligere...

L... pro eorumdem expensis... eundo... apud S Jullianum pro portando peccunias operariis qui dictas losas fecerunt...

N° 8.

Contrat passé par Pierre Chapuis pour la construction de la Tour et du logis Perrière.

(Turin, Archives Camérales. Extrait du Compte de Jean de Chavane dit Jacquemar, maître des œuvres du château d'Annecy depuis le 22 mars 1445 jusqu'au 31 mai 1447.)

S'ensuyt l'ordennance fayte de fere le maysonamans et ediffices ou chastel d'Annessie, ou but (*lire* au bout) de la place jostes les murs de la partie devers le jardin en tendans ver la tour commancée au but dudit chastel et aussy de complir la dicte tour, laquelle ordonnance fut faicte du commandement de feu mon très redoubtée seigneur mons. de Geneve par maistre Nycoud Feste et Jehan des Chavanes, maistres de comptes de Genevoys... et furent donnés... en tache à pry fait à Piere Chapuys maczon comme s'ensuyt... : et premierement, fut ordonné que ladicte tour soit perfaite de gros et de lez qu'elle est commencé, et soit massonés... de 7 piez et 1/2 de gros jusques à la premiere traveyson, et de la 1re traveyson en sus elle sera massonée jusque à ses foreses de gros de 6 pyes, et seront les chantonées faytes de grosses pierres de roche et ayans riere chantons bien taillés à pointe de martel et à nettes arete, en laquelle tour seront fayte une crotte[1] de toux, en dessoubz laquelle crotte se prendra sur neysance[2] (*sic*) de rouche bien taillié, et il sera fet une bonne fenestre de pierres de roche per devers la place de necessaires[3] pour illuminer ladicte crotte,

1 *Crotte,* de crypta, salle basse dans laquelle on plaçait les archives d'ou son sens de charrier : « libravit de mandato domini.. 1412... de mandato eundi Anessiacum ad crotam thesauri castri domini dicti loci et omnes computos, litteras ac scripturas . in eadem existentes capiendi apportandique . ad crotam thesauri castri domini Chamberiaci ». (Max Bruchet : *Inventaire partiel du trésor des Chartes de Chambéry*, p. 7.)

2. *Neysance,* la naissance de la roche.

3 *Necessaires,* lieux d'aisance.

laquelle sera ferrée. Et de dessus ladicte crotte auraz 3 traveysons jusque à ses foreyses, et en chescune de dictes traveysons soient faytes 2 fenestres de pieres de roche l'une croysié et l'autre franczoyse, à deux sieches [1] bien taillées honnestement, et aussy seront fais ung degré par dedans le mur de la partie devers le lac pour descendre desdites 2 premieres traveysons auz neccessaires qui seront dessus les neccessaires communes; et il seront faictez les oysseries [2] neccessaires tant pour intré aut membre [3] qui sera fait joste ladicte tour de la partie devers le vent; et dedans la chantonée par devers la dicte place jouste lesdits membre sera faitez une viorbe [4] de piere de roche pour servir les entrées de ladicte tour et dudit membre... : et de la partie devers la grand piace, seront faites en chasconne traveysion 2 fenestres croysiés, bien nettement taillés comme selles qui sont en la grand sale par devers ladicte place. Et en l'aultre membre jouste ladicte tour, seraz faite en chascune traveyson une fenestra croysié... Et il seront faytes les oysseries neccessaires pour intré de l'ung membre en l'autre, et aussy sera faite une viorbe de lon de 3 pies et 1/2...; et seront fais les charfoux neccessaires en chascune traveyson et membre. Esquieulx membre est ordonné de fere au premier devers la place dessus la premiere traveyson ung tinel [5] qui serat grans et larges et en l'autre membre qui est jouste la tour sera fait une chambre de parement qui sera belle et grande, et en ladicte tour dessus la premiere traveyson sera la chambre de retrait et au dessus desdites traveyssons seront faites sus chescon desdites deux membres 2 belles chambres a charfoux; et au dessubz de la chambre de parement de costé la tour aura une crotte de toux comme en ladicte tour. Et dessus lesdicte crottez, fust ordonné de fere la maistrie et la recepverie des Comptes...[6] .

N° 9.

1528. — Extrait du compte de la fabrique du château d'Annecy.

(Turin, Archives camérales.)

Les livrées faites par Nicod Dupuys au chateaux d'Annecy de l'année 1528, du commandement de mon très redoubté seigneur monseigneur le conte.

Premierement, pour fere à chene les chambres dessus la sale... à rayson de 3 gros pour jornée. (*Les travaux, commencés le 23 janvier, furent interrompus le 15 mai :* l'on cessa l'ovre causant la peste, de laquelle nous garde Dieu omnipotent. *Les travaux furent repris le 30 juin.*)

1. Lire « siège ».
2. *Oysseries*, huisseries, portes.
3. *Membre*, corps de logis.
4. *Viorbe*, escalier en forme de vis
5. *Tinel*, salle à manger des officiers de la suite du prince
6. Il doit y avoir là une erreur. Le copiste a mis dessus la dite crotte au lieu de jouxte la dite crotte. La pièce étant au dessus de la crotte était désignée, comme on l'a vu, par le nom de Chambre de Parement

N° 10.

1562-1564. — Travaux exécutés dans le logis Nemours.

(Turin, Archives de Cour, province de Genevois, Annecy, paquet 3.)

Roolle des livrées par moy Martin Longi, commis à la fabrique du chasteau d'Annessy aux manouvriers qui ont osté la terre et pierres des membres bas du nouveau ediffice dudit chateau entre la grande porte et le puys, laquelle terre fut portée partie à la platte-forme près l'autre nouveau ediffice, partie pour combler le fossel du boulevard, partie au grand jardin et partie au petit jardin...

Role des parties fournies [en 1563]... aux perriers de la mollasse tant pour les six [1] que contrecueurs des cheminées du logis neuf près l'entrée dudit chasteau...; aux perriers, pour perrier le roch de la sale basse du nouveau bastiment près le puys...

Pour quartiers de pierre tant pour la tornelle sur le portal que jeu de paume...

Le priffaict donné par Mons. de Granyer le 24 janvier 1562 portoit acte par Longi de fere et parfaire à l'ediffice neuf du costé de la porte dudit chasteau premierement, les murailles separant la sale d'avec la chambre et celle d'entre ladite chambre et l'arriere chambre de l'espesseur que portoit le commencement jusque à la premiere traleyson, et dès la premiere traleyson diminuant de demy pied, et dès la seconde traleyson en sus diminuant d'aultre demy pied; item, de faire aultre muraille tirant dès l'entrée du costé du puys tout le long de ladite sale et de la chambre de mylieu de l'aultre des aultres, et de l'espesseur dès le fond jusque à la seconde trabeyson de deux pieds et demy, et dès la 2e traleyson en sus de deux pieds. Item, de fere les portes necessaires de pierre de molasse; item, 5 cheminées de pierre de roche, sçavoir trois aux cours des sales et deux au cours suyvant, les jambes carrées avec les landes, pieds et chappiteaulx le tout à moulures, et sur les landes les cornices, sauf celle de la salle basse que sera faicte à arc avec ses jambes et pieds comme sus... pour le prix quand à la muraille de 8 florins chascune toyse portant 8 pieds et pour chascune cheminée de 45 florins...

Ouvrages extraordinayres faicts par... Casuaz desquels Monseigneur luy doibt satisfaction : premierement, la porte entrant de la chambre sur le puys à la sale du nouveau logis : l'esbrasement de la croysée de ladite sale regardant sur le petit jardin et sur la ville quant à la sale de corps de mylieu; les contrecueurs et les sciz des 3 cheminees des chambres du nouveau bastiment près la porte; ledit Casuaz demande avoir esgard à ce qu'il remua la cheminée de la sale basse, les portes estant au poille et celles qui entrent aux deux cabinets bas, parce qu'il les avoit posé au nyveau des fenestres et l'on les rabaissa.

Registre des noms et surnoms jour par jour des journées faictes au chasteau de Nostre Seigneur Annessy tant au noveau edifice d'entre la grand sale et tour du trésor sur la Perriere que dans l'edifice neuf près la grand porte dudit chasteau dès le jour 7 de mars 1565 par moy Jean Joseph Bontemps.

1. Six

N° 11.

1562, 13 avril. — Contrat passé avec maître Casuaz pour la construction du logis neuf.

(Turin, Archives de la Cour, Genevois-Annecy.)

L'aultre priffaict donné par Monseigneur audit Casuaz de l'aultre corps de logis près la grande sale : une antichambre de 4 thoyses et demy, mesure d'Annessy de toutte carrure hors ovre;... contiguement une aultre chambre de 4 toyses de toutte carrure et derriere icelle chambre, une garde roubbe de 2 thoyses et demy de carrure. Faire toutes les portes planes de molasse et les cheminées aussi icelles cheminées quand aux 2 grands chambres de 6 à 7 pieds de longueur et celle de la garde robbe de 4 pieds, a forme de chouffepanse avec ses jambes et landes sans y comprendre les canons; et quant à la muraille du costé de la grand cour la continuer de l'espesseur qu'elle estoit à l'endroit de la chapelle... : plus de fere le nombre des fenestres croysées que Monseigneur vouldra chascune de la largeur de vuyde en dehors de 6 pieds et demy, compris le pilier et de l'aulteur qu'il playroit à mondit seigneur, et s'il estoit de besoing à double croysée, le tout de pierre de roche blanche taillée au marteau talliant et fere de mesme aux membres dessus ; Item, de fere une petite vis entre l'autre chambre et la garde roubbe, les pas de molasse, les fenestres de roche aussi les portes sortants hors et quant aux portes entrant aux membres, seront de molasse. Aura chascune pas 3 pieds entre betton et la muraille et demy pied d'aulteur ; Item, de fere une crotte de 5 à 6 pieds de largeur, tirant dès le membre dessous l'antichambre à la prison avec les muraillies de l'espesseur des prochaynes, et sy besoin estoit, y fere une fenestre de roche de grandeur requise ; item, une crotte de la cave, près ledit cours... :

N° 12.

1571-1572. — Extrait de Comptes relatifs aux travaux du château d'Annecy.

(Turin. Archives camérales.)

Despence fournye par Anthoine Lect, receveur general au duché de Genevois pour plusieurs reparations faictes au chasteau d'Annessy...

Pour achet de 2 douzaines de post achetées le 19 juing 1551... pour faire un toict à la court du chasteau à jouer à la paulme...

A Pierre Galliard, fondeur... pour la fasson du chappeau de la cheminée de la chambre joignante à la 2e chambre... ; à Jehan de Semeur, grieur [1], lequel a travaillé à hausser lesdites cheminées...

Pour 2 grandes esparres, 2 gros angons, 6 appes de fer pour mettre à la porte de la chambre du logis bas que feue madame a faict bastir, auquel lieu on a mis le secrétaire Dugué.

... Autre despence faicte pour l'achet du boys necessaire pour le basti-

1. *Grieur*, ouvrier crépisseur, de *grea*, mortier. Voir plus loin : 1571, « à Jehan Semeur grieur, pour le blanchissement des murailles ».

ment des 4 membres neufs joignans à la grande salle... aoust 1571 à juillet 1572... 750 florins 6 deniers...

Autre despence faicte pour le pris faict des planchiers du bastiment neuf joignant la grand salle, donné à maitre Anthoine de Lespine et Guigne Chappuys, maistres charpentiers le 9 aoust 1571 pour le prix de 1060 florins, acte receu par Me Longi.

... Autre despence de ce dont n'a esté donné aucun pris fait...: pour 176 croches... pour employer aux sommiers des 4 membres du bastiment neuf pour les armer...; pour journées... employé pour couvrir 160 coppes de chaux que l'on a fuzé au chasteau près la tour appelée le Sicle, que faire 3 portes doubles pour serrer urg membre bas joignant à la forreri, que pour faire ung tour pour lever les pierres pour faire la massonnerie du troysiesme estage du bastiment neuf...; pour acoustrer le plancher [1] de la forreri :... pour 97 charrettes de pierre de molasse et 6 sitz de foyer qu'ils ont fourny pour les cheminées et portes des 4 membres du bastiment neuf...: pour 2 milliers de carrons plats de pavement pour paver les deux membres bas joignant à la grand salle;... pour 64 livres de fer que pesent les chevres qui soustiennent les chenets de fer blanc mis au bastiment neuf...; pour 2000 carrons pour les cheminées des membres du bastiment neuf... pour faire les tuyaulx du bastiment neuf tout autour près le toict affin que lesdits tuyaulx gettent l'eau hors les fenestres...; pour 18 cens bracotz employez par Jehan Tonnellier, painctre, pour servir aux vytres des fenestres du bastiment neuf joignant à la grand salle...:

Autre despence faicte pour la menuiserie des deux membres bas du bastiment neuf donnée à pris faict à Mes Jehan Chiron et Martin Lestardy le 2 mars an present 1572... : audit Chiron pour le parachevement du prix faict de la menuiserie des 2 membres dessus du bastiment neuf, que sont 8 fenestres à croisée et 7 placcards de porte... :

Autre despence faicte pour le blanchissement des murailles du bastiment neuf joignant à la salle, donnée en tache à Jehan Semeur, grieur, le 2 mars 1572...; pour le tache du blanchissement en roche en dehors, donné audit Semeur le 2 juing 1572...

Autre despence faicte pour la massonnerie faicte au bastiment neuf joignant à la grand salle du chasteau d'Annessy tant pour des pierres de molasse, charreage d'icelles pour faire les fourneaux que les portes des 4 membres dudit bastiment que pour hausser la muraille du milieu depuis le second plancher jusques en hault du couvert que terrer les planchers...

A George Fenolliet, sergent, pour son sallaire d'avoir esté adjourner les sousnommez [charrotons] pour conduire et amener pierre de molasse du pont de Brongnie au chasteau d'Annessy... : Manouvriers pour terrer les planchers dessus et dessoubz des 2 membres en hault... :

Autre despence faicte pour les vistres des fenestres dudit bastiment donnée à prix faict à Jehan Thonellier, painctre le 2 may 1572... 256 flor.

1. *Acoustrer*, réparer.

N° 13.

1575. — Inventaire de l'artillerie du château d'Annecy.

(Turin, Archives de Cour. Prov. de Genevois, Annecy, paquet 2.)

Inventaire des meubles et artillaiges du chasteau d'Annessy, remis par noble homme Dominique d'Aussens, seigneur de Bouchie, capistaine dudit chasteau à noble homme Philibert de Minjod, par commandement de Monseigneur, attendu le vieil aage dudit seigneur d'Aussens, par lequel il ne peut resider audict chasteau et pour l'asseurance d'iceluy, le 1er jour de juillet 1575, en presence de maitre Bastian Barrallion, portier dudict chasteau, maitres Pierre Bonhomme, Gouin Ramus, clercz, et maitre Pierre Delavy, du Petit Bornand, Charles Dumont, de Bonne, et Pompé Burnet, de Peron, en la terre de Gex.

Et premierement, au membre bas soub la chambre du portier appellé l'artilliery, dix faroux [1]. — Item, sept mallars ou bien culaces d'artillieries de fer. — Item, quattre fouconeaulx [2] de fer et ung de bronse. — Item, deux arquebux à croct [3] de bronse, petit. — Item, deux geroettes avec leurs astes. — Plus, une cheyne de fer grande. — Item, trois cheynes de fer avec leurs quarquant pour servir aux piedz des prisonniers. — Item, deux vieillies corroies de cuyer pour servir en litiere. — Item, ung aultre quarquant de fer sans cheine. — Item, plusieurs ferremandes du molin jadis estant audict chasteau tant bocles, croches, anneaulx, lanternes, chivillie de fer que aultres, ung marteau de fer pour la Perriere et une aultre geroette sans haste. *En marge.* Par commandement de Monsieur de Bonnechose, maitre d'hostel, ledit sieur cappitaine a livré grande partye desdits ferremandes pour servir à la Perriere du Marquisat, le reste est en son lieu. — Ung bec d'ane [4] pour la Perriere avec sa bocle et unze parmelles [5]. — Une roe de charret à corbes [6] de fer, huict aultres roes de charret non ferrées. — Plus plusieurs bolleis d'artillierie de pierre. — Une grande corde vieille et cassée pour servir au tour. — Item, quattre molles à fere bolleis pour ledit foconeaulx. — Plus, ung gros verroux. — Item, deux aultres petittes geroettes avec leurs astes. — Item, deux crochets de fer serrés ensemble pour tirer le seau du puis. — Item, déux aneaux et la chene pour le seau du puis. *En marge* : Est tombé dans le puys avec le seau. — Plus, une croche. — Item, une barrillie et certaine bales et moches de fer pour les foconeaulx. — Item, plusieurs pièces de bois qui ne peuvent servir sinon pour le feu. — Item, ung but de cheine pour serrer la barre de la porte du pont. *En marge* : Est posée à ladicte barre. — Plus, ung aultre molle à fere

1. *Farou* désigne en patois un verrou D'après M Charles Buttin, qui a fait la plus grande partie du commentaire des inventaires que nous publions, il s'agirait peut-être ici de la pièce en forme de verrou qui fermait la culasse des canons appellés veuglaires.

2. *Le fauconneau* était une piece d artillerie pesant de 300 à 500 livres, lançant un boulet de 14 onces (L. Bonaparte . *Etudes sur l'Artillerie.*)

3. D'après le même auteur, *l'arquebuse à croc* était une arme intermédiaire entre les armes à feu portatives et la plus petite pièce d artillerie proprement dite qui était le fauconneau.

4. *Bec d'ane*, grand vase de cuivre ou d'étain, à bec et à anse.

5. *Paumelle*, penture de porte. En voici un autre exemple de 1384 · « Libravit in empcione 8 parmellarum ferri fretysses dupliciarum et pro vettibus et loquetis ferri in dictis finestris implicatarum ». (Compte de la châtellenie de Chambéry.)

6. *Courbe* ou cercle de fer de la roue.

bales pour foconeaulx. — Item, à la chambre du capitaine, ung buffet de noier avec ses portes, esparres et deux serrures. — Une table de noier avec deux tiroirs l'ung avec sa serrure et l'aultre sans serrure. — Item, un grand bahu ou garde robbe couvert de peau vieulx. — Ung chalict de noier avec son fond. — Item, une aultre chalict de sappin avec son fond. — Item, ung charriot sous icelluy de boes de noier. — Item, treze foconeaulx de fer. — Item, une chiere couverte de cuyr en laquelle sont les armoieries de Monseigneur. — Item, trente six testes de cerf. — Item, sept arcz dabourt [1] faictz à la turquesque.

A la chambre haulte de ladicte tour.

Premierement, sept musquets de fer avec leurs molles et visieres dorées [2]. — Deux aultres arquebux longues à bouttefeu [3]. — Item, 125 morrions gravés. — Item, 177 morrions plains, non gravés. — Item, 262 arquebux assortis de leurs flasques [4], molles et preverins [5]. *En marge* : S'en defallient cinq, lesquelles fault demander au Baron, armurier auquel feu Monseigneur les fit bailler. — Item, douze canons d'arquebux non montés. *En marge* : Les douze canons cy dessus ont esté faict monter en harquebouzes par le seigneur de Mingod comme il dit. — Item, quattre petits canons d'arquebux de bronse. — En deux barrilz de pouldre d'arquebux, chascun barril à moitié plain. *En marge* : ladicte pouldre est encores; le reste, ledit sieur capitaine l'a despendue à la venue de messeigneurs nos princes. — Plus, au gallatas de ladicte tour, dix barrilz de pouldre d'arquebux tous plains. — Item, ung grand monceau d'armes vieillies et rompues tant corsellets, brassards, sallades, selles, arnois, estriers mordz de bride que aultres vieulx arnois de cheval vieulx. *En marge*. Les dictes hardes sont à la chambre haulte de la tour Perriere. — Plus, cinq paires d'estriers. — Plus, deux vieulx couffres à bahu, avec leurs serrures, sans clez dans l'ung desquelz il y a plusieurs pieces de maillies. — Plus deux faroux. — Item, plusieurs cordes vieilles servant à la grand chasse, le tout estant dans la chambre au dessus de la grand tour de la Perriere. — Outre ce que dessus, ont estés trouvés en la place dudit chasteau trois mortiers de fer, une vieillie collovrine de fer; au jardin soubs le chasteau, quattre grandes pieces d'artillerie de fer desquelles il n'y en a que une que puisse servir, et les aultres sont gastées. *En marge* : Monseigneur en a donné une au Baron, armurier. — Item, dans le sellier dudit chasteau, seize toneaux de boes de chesne.

... Faict et passé audict chasteau d'Annessy, en la chambre du portier, en presence des susnommés...

1. Il faut lire sans doute arcs de bouc faits à la turquesque. On appelait ainsi, ou plus souvent *turquois* un arc fait de telle façon que, détendu, il prenait une courbe accentuée en sens inverse de celle qu'il avait étant tendu, il était fait le plus souvent avec des cornes d'animaux.

2. *Molle* paraît s'entendre ici dans le sens italien de *molla*, ressort : il s'agit de mousquets dont les parties les plus exposees à l'oxydation sont dorées. Dans le reste de l'inventaire *molle* signifie moule à balles. Les *visières* sont des crans de visière de mousquets.

3. *Bouttefeu*, lance ou bâton muni à son extrémité d'une pince à ressort pour tenir la mèche allumée avec laquelle on mettait le feu à l'amorce des canons et des arquebuses à croc.

4. *Flasque*, poire à poudre.

5 *Pulvérin*, petite poire pour la poudre fine de l'amorce

N° 14.

1588, août. — Inventaire des meubles du château d'Annecy.

(Turin, de Arch. Cour. Prov. Genevois, Annecy, paquet 2.)

Du 18e jour du mois d'aoust 1588.

Inventayre a esté faict des meubles treuvés au chasteau de la presente ville d'Annessy par monsieur maitre Loys Busillet, president au magnifique conseil de Genevois et monsieur maitre Jaques Pelard, seigneur du Noeret, des maistres en la Chambre des Comptes dudit Genevoys, et en presence du seigneur procureur fiscal à ce appelé par lesdits seigneur, maistre Augustin Debon, moderne concierge dudit chasteau et semblablement la vefve de feu Pierre Bonjour, en son vivant aussy par cy devant concierge dudit chasteau :

Et premierement sont intrées en la premiere chambre de grand court neufve, montant par les degrés près la grand porte dudit chasteau, appellée la *chambre de feue madame*, dans laquelle chambre a esté monstrée et exhibé par ladite vefve ce que s'ensuit : Sçavoyr ung chalit de noyer à quattres pilliers ronds, avec son but de lict faict à pieces [1] de boys traversieres, serré ledit lict avec vis de fert. — Item, une chiere double [2] de vellours avec ses frenges de soye incarnat, à brancail. — Item, deux chenet appelez landy [3] de lotton au dessus desquels a de figures d'homme et femme. — Item, neuf pièces de tappisseries servant à ladite chambre de diverses colleurs, tant grandes que petites à portraict de chasse, composée de divers animaulx.

Au cabinet, près ladicte chambre, du costé de ladicte grande porte, ny a aulcune chose synon une petite table avec des treteaux de boys de noyer.

En aultre cabinet regardant sus la ville, appelé le *cabinet de madame*, joignant à ladicte chambre, il y a ung lict de boys de noyer à petit pomeaulx avec son but serré à vis de fert ayant au dessus, de chasque costé, deux landes de fer pour tenir les rideaulx. Au dessus duquel lict il y a quattre mattrat et ung cussin doublés de foutaine le dessus, deux tant de costé dessus que dessoub, les aultres deux doublés de thoille le dessoub et de futayne le dessus, le cussin de triege [4]. — Item, audit cabinet il y a six tappisseries tant petites que grandes de cuyr argentées, ne faisant toutes lesdictes tappisseries que le circuyt dudit cabinet. — Item, ung tableau de la poltraythure du Roy François le grand, attaché du costé droict intrant audit cabinet, au dessoub dequel il y a ung aultre tableau faict en drolleries. — Aultre tableau faict en poltrayture de femme tenant une clé en la main, appellé *Charité*. — Aultre aupres d'icelluy. — Aultre fix sus la porte faict à trois personnaiges, appellé la figure de *Lucresse*, doré. — Aultre

1 Un des plus anciens exemples de lit dont les pièces sont assemblées avec des vis en métal.

2 *Chiere double à brancail.* large siège à bras

3. *Landier.*

4. *Triege,* sorte d'étoffe dont le tissage forme un dessin en faisant croiser par chaque fil de trame un nombre inégal de fils de chaîne.

de Cupido. — Aultre tableau de verdure, avec aultre dessus la fenestre de semblable verdure. — Aultre petit tableau faict à quattres personnaiges de diverses figures monstrueuses.

L'aultre cabinet joignant au susmentionné, n'y a esté treuvé synon une petite croix de noyer servant à tenir escrain.

Aultre petit cabinet y joignant, il y a une table de sappin avec ses treteaulx de mesme boys. — Une petite selle persée double de drapt vert, ladicte selle faicte de deux montants de bois de sappin.

En l'antichambre près ladicte première chambre ont estés treuvés les meubles cy apres spéciffiés. Scavoyr : ung lict de boys de sappin à pomeau carrés, serrant à vis de fert, ayant son fond, au dessus duquel il y a sept landes de fert servant à tenir les rideaulx, sur lequel lict il y a une palliasse doublé de grosse thoille. — Au dessoub de la cheminé, il y a deux gros landy de lotton. — Item, un petit buffet de salle, de boys de noyer. — Item, une table de noyer avec ses treteaux. — Item, neuf grand tappisseries dans lesquelles est poltraicté à grand personnages l'ystoire de Sallamon, faictes de layne de diverses colleurs, servant pour la garniture de ladicte chambre. — Item, ung lict de vellour noyr, faict en broderie d'argent, garny de frenges d'argent, avec ses rideaulx de damas noyr, faict en semblable broderie d'argent, l'ung desquels est rompu en deux endroits, que ladicte vefve a dict l'ung des chiens de feu Monseigneur auroit deschiré avec le garniement des quattres bastons ou pilliers de vellour noyr, garni de la mesme broderie [1]. — Item, deux subassements faicts de vellour noyr garnys de semblable broderie que dessus. — Item, une couverte de vellour noyre servant audit lict, garny de semblable broderie que dessus avec des petites frenges d'argent aux deux but. — Item, ung tappis de table de vellour noyer avec passemant et petites frenges d'argent au pardessus de soye nœre. — Item, ung tappis de buffet de velour noir avec quattres grands passements larges d'argent. — Item, ung dest de vellour noier faict en semblable broderie d'argent et frenges que le susdict lict, avec ses attaches de soye noere et de mesme parure.

En la salle joignant à la susdite, ont estés treuvés les meubles suyvant : Premierement, ung grand chandellier de lotton, attaché à la tralleyson, faict à douzes parties, pour tenir chandoelles avec une grosse pome ronde au dessoub. — Item, une chiere double de vellour vert. — Item, sept tappisseries de leyne faictes en plusieurs et diverses façons à la moresque. — Item, ung dest de vellour rouge avec toille d'argent damassé de vert et rouge, au but duquel deffault une petite partie des frenges tant d'argent que de soye verde, duquel il est garny. — Item, ung attochet ou triteau rompu en troys parties.

En une chambre près ladicte salle appellé l'entrée, il y a une lanterne attaché à la tralleyson, faict à la façon d'Allemagnie. — Item, ung petit buffet boys de sappin. — Item, une table boys de noyer avec ses treteaulx. — Item, trois grandes pièces de tappisseries vielles faictes à diverses colleurs et façon de chasse, avec une aultre partie de tappisserie faicte de colleur verde, jaulne ou roge.

Au cabinet des armes. Du lendemain 19 aoust, an susdit, audit cabinet des armes avons trouvé ce que cy apprès : Premierement, ung cors de cuyrasse, des filletz d'or avec sa sallade, brassarts, gantellets, tassettes de mes-

1. Lit de deuil remarquable ; se rencontre rarement dans les inventaires.

me fasson. — Plus, ung aultre cors de cuyrasse avec sa sallade, brassettes [1] et gantellets, tout doré, ensemble la visière. — Ung cours de cuyrasse gravé blanc doré par les butz et bourds avec ses gantellets, tassettes tout de mesme. — Ung aultre cors de cuyrasse painct [2] de bendes blanches, de cœur rouge et larmes roges, avec ses brassarts de mesme et la sallade argentée. — Ung petit cors de cuyrasse tout blanc avec sa sallade, brassart, tassettes, gantellets de mesme bordée d'ung bourd de vellour rouge et passement d'or. — Ung arnoys à l'antiqe, blanc avec sa sallade, brassarts, tassettes, doré par bendes [3]. — Ung aultre cors de cuyrasse, avec sa sallade, brassart, tassettes et gantellets, tout blanc, gravé et doré d'une petite bande par les bourd. — Ung aultre cors de cuyrasse avec sa sallade, brassart, tassettes et gantellets, tout blanc et uny. — Ung aultre corps de cuyrasse à l'antique, garny, sallade, brassart, tassette et bazettes [4], doré par bendes de la largeur d'ung doibt. — Ung aultre cors de cuyrasse noier avec son haussecol et tassettes, ses greves et brassart, doré en fillet par bandes. — Ung aultre cors de cuyrasse noier avec sa sallade, brassart, haulsecol, gantellet et tassettes gravés et dorés pâr les bourd de troys doibt de largeur. — Ung aultre cors de cuyrasse tout noier avec sa sallade, brassart et gantellet, tassettes noiers et des petits filets dorés. — Ung vieulx arnoys à l'antique. fort enrollié, avec sa sallade et brassart seullement et gantellets. — Ung aultre arnoys, le cors tout noier, avec ses brassart, sallade, tassettes, gantellets, gravés et dorés par les bords avec chiffre [5]. — Ung aultre cors de cuyrasse, blanc, avec sa sallade, gantellets, tassettes, greves, blanc et dorés par bandes de largeur de trous avec des rozettes aux espaulles. — Ung viel arnoys avec sa viziere, les brassarts damasquiné, qui ne se rapporte audit arnoys, avec une vertugalle [6] de fert, tassettes et grevieres tout en blanc fors les brassarts. — Ung aultre cors avec sa sallade, brassart, tassettes et gantellets, garnis, par bendes dorés. — Ung aultre cors de cuyrasse avec sa sallade blanche, gantellets, fanettes, tassettes avec les bendes dorés de la largeur d'un doigt. — Ung aultre cors de cuyrasse furny comme dessus, dorés par bandes. — Deux corsellets blanc, gravés, pour gents de pied à bandes, avec leurs bourgoignottes, brassart, tassettes, gantellets à ung desdits corsellets. — Unze corsellets tous blanc, avec leurs bourgoigniottes, brassarts et tassettes, à l'ung desquels a une bourgoignotte gravé et une sallade à ung aultre, au plus petit des unzes. — Trente troys corsellets à la raistre, tout noiers, avec leurs bourgoigniottes seulement, y comprenant trois corsellets qui ont les bendes en blanc. — Une pistolle avec son pomeau et pugnie garnie d'argent avec son forreau de vellour vert avec son ruet damasquiné et sa clé doré. — Vingt sept boyttes de fert blanc à l'haulteur de trois pieds. — Ung pair de bardes de cheval, de fert blanc, toutes gravés. — Deux aultres pairs de bardes de cheval, de cuyr bollis, pinctez. — Deux armes d'ast à trois

1. *Brasette* pour brassards; les gantelets ajoutés ensuite ne peuvent guère laisser de doute.

2 Les armures peintes du genre de celle-ci étaient destinées exclusivement aux tournois.

3. Suit un dessin représentant deux losanges superposés.

4. *Bazettes.* Il s'agit probablement des jambières, le rédacteur peu versé dans les termes technique a dû faire bazettes de bas, comme plus haut brassettes de bas, pourtant plus loin il se sert du mot propre, « grèves ».

5 Ce chiffre représente deux petits cercles tangents dont les centres seraient sur une ligne horizontale, chacun de ces cercles etait traversé par une sorte d'I majuscule.

6. *Vertugalle.* Il s'agit d'une armure à tonne ou à jupe, sorte d'armure destinée exclusivement à combattre à pied.

lames de fert chescung. — Une lame de cutellas dans ung forreau de boys. — Neuf avant pieces de cors de cuyrasse à l'antique et à la moderne, pour rompre en lice. — Un hault de chausse à escallies noier [1], avec sa braye doublé de futaine. — Quattre paires de genoillieres. — Quattorzes sallades pour combattre à la barriere. — Unze paires de greves. — Une espée à l'allemande avec son forreau de sattin roge. — Deux espées rabbattues. — Neuf espées noeres, sans dagues. — Une espée argenté à ognion [2] rabatteu pour combattre à la barriere. — Ung bracquemart argenté. — Cinq espées à deux mains blanches et ung estoc blanc à deux mains. — Une espée à deux mains rabattue. — Une espée faicte en arme d'ast [3]. — Cinq vieulx arquebuts de fonte, bien curt : il y a ung enchassé en bois, qui est crevé. — Soixante sezes rondelles petites. — Trente six arbalestes. — Dix arcs à tirer. — Deux aches d'armes. — Quattres fronteaulx de cheval. — Cinq gorgerins de mallie. — Ung payre d'esperons dorés et gravés. — Ung fert de gebassier de chasse. — Six vielles ensegnes de gents de pied. — Une cornette grize de cheval legier. — Plus une grande quantité de pieces de fert servant diversement en cors de cuyrasse, brassars, tassettes et aultres armes de guerre. — Une grande arqueboze marquetté, de cinq pied et demy de longueur de canon, doré de damasquiné, canon et ruet et le butefeu [4] de mesme au ruet. — Une aultre grande arqueboze de cinq pied de canon, à grand ressort. — Une aultre arqueboze à gros qualibre, toutes à ruet. — Une aultre aussy marquetté, de quatre pied et demy de canon. — Une aultre à ruet à grand ressort, de quattre pied et demy pied et demy l'obrie [5], filletté et marquetté au long. — Une vieillie arqueboze marquetté à carreau, de la longueur de deux pied et demy. — Une grande arqueboze de cinq pied et demy de canon, de boys, marquetté, à ruet, la culasse torne à S. — Une aultre grand arqueboze de cinq pied et demy de canon, aussy à ruet noyre, marquetté à feuliage. — Dix viellies arquebozes curtes, toutes de deux pied de canon, l'une comportant l'aultre, tant à ruet qu'à meche. — Plus sept arquebozes à meche à la moderne [6]. — Trois arqueboses à croc. — Plus une piece en fonte d'ung pied et demy, aux armoiries de Monseigneur. — Ung baston de fert dans lequel il y a une espée dedans [7]. — Deux longues arquebozes dont il y a une damasquiné en argent de cinq pied de canon et l'aultre plaine, enchassé dans ung haultrier noier sans ruet. — Ung aultre de trois pied aussy sans rouet. — Une picque ou bien Jagaye.

Du 26e aoust an susdit, audit cabinet, ont estez treuvez les choses suyvantes : Et premierement, un arnois de cheval de cuyr roge, avec sa testiere, cropiere et petral [8] ayant les bocles dorés. — Item, ung aultre arnoys de cheval de cuyr noyr, avec ses bocles dorés et deuement garny. — Item,

1. *Haut de chausse à ecailles.* Les mentions de haut de chausse du systeme des brigandines sont fort rares.

2. Une *épée à ognion*, etc. Il s'agit probablement d'une épée à pointe mouchetée comme nos fleurets modernes.

3. Cette épée faite en *arme d'host* est probablement l'arme appelée couteau de brèche.

4. *Boutefeu.* Il s'agit ici non du boutefeu des canons ou arquebuses à croc que l'on a vu plus haut, mais simplement du chien de l'arquebuse.

5. L'*obrie*, le fut ou arbrier de l'arbalète.

6. En 1588 les arquebuses à mèche qualifiées « à la moderne » étaient munies d'un ressort actionnant le chien et commandé par la détente.

7 Il s'agit non d'une canne à épée mais d'un brindestoc. arme analogue à la « canne à dard » moderne.

8. *Petral*, partie de l'armure du cheval défendant le poitrail.

aultre arnoys de cheval de cuyr noier, garny, à blocles, dorez comme dessus. — Item, ung aultre arnoys de cheval de vellour viollet, avec bizettes d'argent avec ung petit passement d'argent ayant troys uppes argentée à la testiere. — Une cropiere et ung petral de cuyr faict à la turcquesque — Deux testieres de cuyr noyer avec ses bocles dorés. — Une petite cheyne de fert de longueur de deux pieds, doré. — Ung payr de renges de cuyr noyer. — Troys payres d'esperons à l'antique. — Une payre d'estriers dorés. — Troys payres et demy à l'antique. — Troys sarbattanes [1] avec deux lances au dessus. — Quattres palliemars, deux garny de vellours vert à broderie d'argent, les aultres deux de vellours rouge avec de passemant d'argent. — Une senture à l'antique avec des bottons d'or et une uppe au but. — Une senture de vellour orenge avec les fers dorets et de bizette d'argent. — Deux pairs de pendant de vellours noier, les fers d'iceulx dorés, ayant de bizettes d'argent. — Deux pairs de strins dorées. — Ung paire d'esperons dorés et gravés. — Ung petit boclier à l'antique, faict à façon d'estoille, couvert de vellours roge. — Ung estoc de troys carres [2] avec son forreau. — Une jagaye avec ses uppes de soye viollette, à filletz d'argent par dessus, ayant son panier de fert. — Une jagaye de feu Monseigneur. — Une petite arqueboze de deux pied et demy, le canon dorée et gravé avec son ruet aussy dorée. — Deux grandes pistollets gravées et dorès avec leurs pommeau aussy doré, avec leurs ruet aussy dorée. — Une pistolle à double canon et ruet, tout de fert dorée à damasquiné. — Plus une aultre pistolle doré et damasquiné.

Plus douze pistollets avec leurs haulbris ossalliés et leurs ruets. — Troys douzaynes de pistolles avec leurs forreau complectes entierement. — Plus ung petit poytrinal [3] tout garny de longueur d'une pistolle. — Plus deux pistolles garnies. — Plus une payre de pistolles ossalliés qui sont entre les mains de Monsieur d'Entremont qu'il retirera. — Plus une aultre pistolle rompue par le milieu du canon avec son ruet et forreau. — Item, quinzes aultres pistolles ayant leurs forreau ausquelles deffault les ruet. — Item. huict forreaux de pistolles ausquieux n'i a esté treuvé aulcune chose. — Item, troys vieulx coffres dans lesquieux n'y a rien que vallie. — Item, ung caparesson de cheval avec ses bandes de vellours viollet, bizettes et passements d'argent, uppes d'argent et soye. — Ung cussinet de poste de vellour jaulne, en broderie d'argent, avec ses estriers et couverture. — Item, ung cussinet pour porter femme en croppe. — Item, ung tambour avec ses deux bastons. — Item, ung tambour à timballe. — Item, ung petit patron de galleyre faict de boys. — Item, une grande table avec ses triteaulx, couverte d'ung tappis en figure de beste aultrusse [4]. — Une espée doré servant à la barriere, rabbattue, avec son forreau de vellour noyr, le bas doré. — Deux espées blanches. — Ung estoc avec son forreau. — Ung thollache [5] d'acier à personnaige de releve dorée avec son casquet de mesme parure. — Ung aultre doublé de vellours rouge et ses frenges doré et damasquiné. — Ung aultre tholasse d'acier doublé de vellour noier sans frenges, une

1 Ces *sarbacanes* à baïonnette étaient probablement des armes exotiques. On en trouve encore de semblable en usage actuellement dans l'Océanie et l'Amérique du Sud et l'archipel de la mer de Chine Le musée d'artillerie en possède une semblable de cette dernière provenance (K 1022).

2. De trois carres, à lame triangulaire.

3. *Poitrinal* ou pétrinal, arme intermédiaire entre le pistolet et l'arquebuse

4. Autruche

5 *Tollache*, sorte de bouclier.

brodure à l'entour et au milieu doré avec sa devise : *Virtus fortunam vincit.* — Item, ung aultre grand thollasse blanc avec ung bord à l'entour doré et damasquiné, doublé de vellour noier avec ses frenges de soye. — Item, une targue [1] à la turcquesque. — Item, deux espées rabattues avec leurs gardes. — Item, une grapelle pour la cavallerie. — Quattres jacques de mallie. — Ung espye avec son baton de boys noier [2]. — Trois cuyrasses noyrs avec leurs gorgerins à l'esprouve de l'arqueboze. — Seizes espyu dont il y en a heu rompu l'ung et ung aultre auquel manque le manche. — Plus, une rondache de vellour gris, avec ses frenges de soye et repines de fil d'argent.

Du dernier jour d'aoust : au petit cabinet des espées ont estés treuvés les choses suyvantes : Premierement, trente cinq cornets de chasse garnis, excepté ung. — Une flasque noyre chassé d'yvoyre blanc. — Vingt six colliers de chien tant de vellour sattin que cuyer, garnis trestous de leurs ferrements, que bon qu'aultres. — Trezes ferremants de colliers de chiens que grands que petits. — Troys copples de laisse de fert. — Deux laisses. — Deux mehuroles [3] de cuyr noier. — Une senture de bufle avec ses pendants et ferremants à l'antique, pour mettre sus des armes. — Troys payres de pendants de vellours noyer garnys de leurs fers. — Deux lict l'ung grand, l'aultre petit, rompus. — Une petite quaisse de boys de sappin dans laquelle il y a le poultrait de la maison de Verneul. — Ung poultray du roy Henry, de bronse. — Ung aultre poultray de bronse d'Aristot. — Deux figures de boys d'homme et femme, l'une grande l'autre petite. — Sept fers de colliers dorés. — Sept chapperons de faulcons et tiercelet, en broderie d'or et d'argent. — Deux aultres chapperons d'espervier, de cuyr illuminé. — Ung petit bonnet d'enfant faict en broderie d'or sus thoille d'argent. — Une gebassiere de vellour noyr en broderie d'or, avec son fert doré et argenté. — Plus ung estuy d'yvoerre garny de deux pignes d'yvoierre, ung myroir avec leurs ferrements. — Ung estuy dans lequel a une callamite [4] de cuyvre doré, ledit estuy de cuyr roge. — Six quarquoys, deux de cuyr, ung en broderie sus vellour roge et trois aultres de boys : dans tous il y a des fleches. — Une turcquesque appellé arc jaulne [5]. — Deux aultres vieux arc turquesque. — Douzes haulboys tant grands que petits. — Une guiterne [6]. — Ung grand livre couvert de parchemin blanc intitulé le premier volume : *Les plus excellents bastiments de France.* — Ung aultre grand livre de poultraits, de medaillons et aultres. — Ung aultre petit livre couvert de parchemin blanc avec les armoiries de Monseigneur intitulé : *Institution du Prince.* — Aultre livre couvert de parchemin blanc doré, intitulé : *Les amours de Cupido.* — Ung poultraict de feu Son Altesse. — Quattorze poultraict vieulx d'hommes et femme. — Une viellie musique à divers persons naiges. — Une vuyvre. — Item, une aultre et toutes deux naturelles. — Une pierre à montre [7]. — Une pierre de marbre longue à broyer les colleurs,

1. Targue pour targe, sorte de bouclier.

2. Il s'agit cette fois d'une canne à épée

3. Peut-être *muserole*, partie du harnachement du cheval qui se place sur le nez, pris aussi dans le sens de musetière de chien. Les laisses que l'on vient d'inventorier font croire à ce dernier sens.

4. *Callamite*, boussole, de l'italien *calamita*, aiguille aimantée de la boussole.

5. Une *turquesque*. Il s'agit d'un arc à la turquesque appelé parfois simplement turquesque, qui, fait de corne, avait souvent une teinte jaune.

6. *Guiterne*, sorte de guitare qui avait en 1588 sept cordes et le fond voûté comme celui de la mandoline.

7. Cadran solaire.

avec son pillier de marbre. — Six batons pour jouer à la pillotte avec la croix blanche. — Huict fers pour jouer à la pillote. — Cent quarente deux medalle de plomb tant petites que grandes, rondes que carrées, que plattes, que levées en bosses. — Cinq medalles carrées de bronse. — Une esthuve [1] ronde d'herain, en façon de pomme. — Troys mains de gloyre [2], deux femelles et ung masle, avec leur quaisses. — Cinq medalles d'allebastre, rompues, avec plusieurs aultres de grye. — Ung mortier de bronse avec son pilon en forme de cloche. — Neuf seniterres avec leurs forreaux. — Ung bracquemard large au but avec son forreau. — Ung aultre bracquemard plus grand et plus large avec son forreau. — Ung grand cottellas ayant la garde avec un arret, doré, sizellé quant au pomeau. — Ung cotteau turc-quaisque damasquiné, le manche d'yvoire, le dos du cotteau gravé et vuyde jusques au but, la gayne de peau de poyscon. — Une senture turquesque de soye verde, avec ses fers de cuyvre. — Ung estoc à trois carres avec sa garde à deux branches et le pomeau doré, et doré dessus la lame envyron deux doigts ou trois. — Ung aultre estoc plat à l'aultre arrest jusques au but damasquiné, avec sa garde de cuyvre doré. — Neuf espées gravées, dorées, toutes complectes. avec leurs dagues, sans cotteau ny poenson [3]. — Une aultre espée dorée, gravé et damasquinée d'ung grand demy pied sus la lame qui est à dos, et la pointe rompue, sans poignie (*variante* pugnie) et sa dague entiere. — Une aultre espée noyre avec des trenches de fil d'or avec sa dague. — Une aultre espée doré à grains à grand branches avec son poigniard auquel y manque la poygne de ladite espée. — Une aultre espée

1. *Estuve*, vase pour faire chauffer un liquide

2. *Main de gloire* ou *mandragore*. Plante à laquelle on a attribué, depuis la plus haute antiquite et sur toutes les régions du globe, des propriétés magiques, à cause de la forme particulière de sa racine, épaisse et charnue, se bifurquant souvent de maniere à figurer le tronc et les jambes d'un homme, des radicelles représentaient les cheveux d'un petit être humain auquel on prêta la vie ainsi qu'en temoignent les noms de cette plante chez divers peuples orientaux « On croyait qu'un démon familier habitait la racine de mandragore et que ce diable pouvait se montrer à la requête des sorciers qui désiraient le consulter Le démon de la mandragore etait représenté sous la figure d'un petit homme sans barbe, les cheveux longs et epars Des lors on appela mandragores tous les fétiches, toutes les poupées, figurines ou marionnettes dont on faisait usage dans la sorcellerie... Les mandragores devinrent les genies domestiques . elles portaient bonheur à ceux qui les possédaient, elles écartaient les dangers et preservaient de toutes les maladies. . On les revêtait de fines étoffes et on les couchait mollement dans de petits coffrets, placés mystérieusement dans un recoin du foyer. Toutes les semaines, on les sortait de leur cachette, on les baignait dans du vin mélangé d'eau et à chaque repas on mettait leur part de côté »

On remarquera que les « main de gloire » inventoriees au château d'Annecy en 1588, appelées en 1614 « mandragore », etaient de sexe différent Depuis Dioscoride, on en distinguait en effet deux espèces, le mâle et la femelle, de sorte qu'il convenait d'avoir toutes les deux pour être complètement heureux.

Le Dr Ladame, auquel nous empruntons ces renseignements (*Les Mandragores ou Diables familiers* à Genève au xvie et au xviie siècle, dans le tome III de la nouvelle série des *Mémoires et Documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*), publie les interrogatoires d'habitants de Magland en Faucigny qui furent arrêtés en 1682 à Genève pour avoir voulu se procurer chez un orfèvre de cette ville des *rares esprits* parce qu'ils avaient « entendu dire qu'il y avait un homme dans leur paroisse qui en avait et qui profitait beaucoup avec ».

3. Le fourreau de l'épée et surtout de la dague était souvent chargé d'une petite trousse contenant un couteau et un poinçon à chas. Il est intéressant de remarquer que cette disposition était alors si usuelle que le rédacteur de l'inventaire croit devoir noter les armes dépourvues de cette adjonction. Voir d'ailleurs la suite de l'inventaire. Les épées formaient avec les dagues de même travail une paire d'armes, et l'auteur croit devoir noter aussi les épées non accompagnées de leur dague.

dorée, gravée, à renges de grains, à grand branches, avec son poigniard auquel y manque la poigne. — Une aultre espée dorée, playne, avec sa dague, sans avoir aulcune poignie. — Plus une espée sans poigniard, gravé et dorée, à personnaige, sans coteau ny poenson. — Une aultre dorée, argenté avec figures releves aux branches de la garde, sans dague, coteau ny poenson. — Une aultre sans poigniard, dorée et gravé. — Une aultre espée dorée, le pomeau canellé, sans poigniard, coteau ny poenson. — Une aultre espée doré et argenté, à grand branches, moytié playne, moytié à grains, sans coteau ny poenson. — Une aultre dorée, plaine, sans puynée, poenson ny coteau, les branches droictes. — Plus. une aultre espée doré playne, les branches à S. — Deux espées argentées à branches droictes dont de chescune espée a une branche rompue, avec leur dague, sans cotteau ny poenson. — Plus une aultre espée à grand branches, argentée à grains sans dague, sans cotteau ny poenson. — Une espée avec son poigniard sans cotteau ny poenson, les gardes de l'une et de l'aultre semée à grains d'argent. — Six espées argentées, plaines, dont il y en a deux qu'ont chascune leur pugniard, l'une ayant une branche de la garde rompue. — Plus une espée toute playne de laquelle le pomeau se demonte à vis [1], avec les poigne (*variante* la pugnie) à fil d'argent. — Deux espées noyre, l'une à grand branches sans dague, sans coteau ny poenson. — Troys poigniard dorés et gravés, y deffalliant la poignée à ung. — Ung aultre poigniard doré et damasquiné. — Deux aultres dorés et argentés y deffalliant les deux pomeaux et poignie. — Ung aultre canellé et doré, sans poigne. — Ung aultre playne (*variante* plain) qu'a esté argenté avec sa poignie. — Une espée noyre toute simple. — Douzes estoc tant dorés, argentés que noyr. — Une lame de cutellas. — Une ymaige de la Suzanne. — Ung cotteau et deux poensons dorés. — Une garde avec son pomeau doré, playne. Deux aultres gardes de forests avec leurs pomeaux. — Ung toyaul de fert blanc. — Une tenture de vellour blanc, les fers dorés avec des bizettes d'or. — Une grande senture de soye canellé avec deux grands bottons d'or et soye au but. — Un aultre pendant de vellour noyr avec des passemants d'or et d'argent, de peu de valleur. — Huict croyset [2] de letton en fonte avec leur boytte de fert blanc. — Un mortier de cuyvre en molle, tout garny. — Deux bocard de Majolica, a paincture. — Deux pommes de verre painctes. — Deux chandelliers de verre. — Ung grand plat de verre pour mettre de fruict. — Ung aultre petit plat de verre. — Deux aultres plats de verre, petits. — Cinq assietes de verre. — Deux beneitiers de verre dont le grand est doré et figuré et l'aultre plain. — Deux grands flasquons de verre doré avec une rose de chasque coté dorée et peincte. — Deux vazes glasses avec leurs couvercles. — Une trompe de cuyr pour la chasse. — Deux aultres vazes glasses avec leur couvercle. — Une esguyre glasse. — Deux verres avec leurs couvercle, l'ung à grosse glasse, l'aultre playne. — Deux grandes grosses tasses à metre confitures dont la pome du pied est à jour. — Une aultre tasse paincte et à fillet blanc. — Troys aultres tasses grandes et haultes. — Ung ampollin de verre. — Une brande de verre [3]. — Une otte de verre à mettre fruict. — Une fontaine de verre. —

1. Ce mode de monture, *très rare* au XVIe siècle a été repris sous Charles-Albert pour l'epée d'ordonnance piémontaise, et en 1900 en France, pour l'épée des médecins militaires.

2. C'est le *croésu* savoyard, lampe creuse en cuivre fondu.

3. *Brande de verre*, bonbonne. La brande simple est en bois : c'est une hotte.

Des regalles complectes avec leurs sofflets [1]. — Ung poys de plomb tenant ausdictes regalles. — Ung petral a ququillie à la turcquaisque.

Au cabinet appelée le Cabinet des Masques y avons trouvé divers masques rompus, plusieurs testieres qui ne sont complectes, croperies et renges servant à chevaulx, boys de raclette de peu de valleur, plusieurs fleches dans l'estuy de peu de valleur, une lanterne à l'allemande, une roue à escuyrin pour fere torner divers utys. — Deux grands tirasses de filets de chasse. — Trezes escallies pour jouer à la pillote. — Ung vieulx coffre. — Troys moles de buys pour fere chapperons d'oyseau et plusieurs aultres meubles de petite valleur...

Et appres avoir visité par toutes les aultres lieux dudict chasteau, sont estez trouvés les meubles et choses cy appres mentionnés. Et premierement : Boys de lict. — Huict boys de lict à pillier rond avec leurs fonds à sengles, le doussy de sappin se serrant à vis de fert. — Ung lict boys de noyer à petit paneaux avec son but serré à vis de fert. — Trois boys de lict de noyer à grand pillier caneilés avec leurs chapiteau au dessus, fonds et doussy de sapin. — Deux boys de lict de noyer sans fond, l'ung faict à mode de charriot. — Ung bois de lict de noyer avec son fond à sengles. — Deux boys de lict vernisé de blanc, avec son fond à sengles. — Ung boys de lict de noyer qui se plie, pour porter en malle avec son fond de toille, tout complet...

Mathelas. — Ung mathelas de sattin vert de Burges et de futayne au dessoubs — Plus sept mathelas tant couverts de futayne comme de thoile, six de futayne d'ung costé et de l'aultre de thoille, ung aultre tout de thoile.

Licts de plumes. — Troys coultres plumes de trige rayé à barres blues. — Une coultre plumes. — Deux aultres avec leurs forrures de trige rompues.

Palliasses. — Sezes palliasses de toille, usés.

Traversins. — Quinze traversins de plumes dont il y en a treize couverts de trige, les aultres deux de viellie toille. — Six traversins de layne, couverts de futayne...

Cathelognies. — Cinq cathelognies blanches bonnes. — Quattres cathelognies blanches viellies. — Une cathelognie thaneyse assez usé. cinq moyennement usés et persés en plusieurs endroicts, dont il y en a deux à la grand forme. — Quattres blanches à la petite forme, moyennement usés. — Six aultres cathelognies tant roges que blanches.

Couvertes. — Une vieillie couverte de damas verd doublé de sarge viollete, le tout vieulx. — Une viellie, de taffetas blanc, doublé de sarge blanche. — Une viellie couverture de taffetas vert, doublé de sarge verde, piqué. — Six couvertes de taffetas roge picqué, dont il y en a troys viellies. — Une couverte de Beauvoix en forme de tapisseries. — Une couverte de thoille blanche picqué. — Une couverte verde, picqué, fort usé.

Pavillions. — Deux pavillions pour servir à de chieges persées l'ung de vieulx taffetas roge, l'aultre de taffetas incarnat et vert, avec ses frenges de soye incarnat, blanc et vert. — Ung pavillion de taffetas vert, avec son

1. On trouve rarement mention de cet instrument de musique Furetière dit que « la régale est un des plus considérables jeux de l'orgue, qu'on appelle autrement voix humaine, parce qu'il imite en quelque façon la voix de l homme. Il est accordé à l'unisson de la trompette et a la longueur d'un demi-pied, avec une bœste qui se soude au bout, longue de deux pouces. On tait aussi des espinettes organisées qui ne consistent qu'en un jeu de régales ».

pomeau dorée, ses frenges au dessous du chapiteau de soye verde de la largeur de troys doigts, ung cordon de fil lozelle. — Ung pavillion de sarge noyre et jaulne, avec son chapiteau de mesme parure, ses frenges de layne noyre et jaulne, avec son pomeau de bois doré, attaché avec une corde. — Ung pavillion de taffetas changeant, incarnat et jaulne, avec sa couverture de parade et son chapiteau garny d'une frenge jaulne et incarnat, avec les pilliers de lict couvert de mesme taffetas, avec son cordon de soye pour fere les landes et aultres gros cordon de fil lozelle, avec son pomeau de boys painct de jaulne et de roge et quattre coings du lict. — Ung pavillion de taffetas blanc, ja cassé et rompu, sans frenge, avec son chapiteau de mesme, avec des frenges de soye rouge. — Ung pavillion de cotton blanc, rompu en deux pieces. — Ung pavillion de damas vert desja usé, avec ses frenges de soye verde au dessus, qui sert de chapiteau et tout au long au devant, avec son pomeau doré, cordon de soye blanche et verde. — Ung pavillion de sarge bleue et noiere. — Ung pavillion de sarge verte. — Ung pavillion de toille blanche. — Ung pavillion de sarge jaulne avec son chapiteau, ses frenges de soye noés autour. — Ung aultre pavillion d'estamey jaulne pallie, avec son chapiteau frengé de soye noyre autour. — Troys pavillions de sarge verde. — Deux pavillions de sarge rouge. — Ung aultre pavillion de sarge roge et verde. — Deux pavillions de sarge verde et noyre avec leurs frenges de layne. — Ung aultre de sarge noyre et rouge avec ses frenges incarnat et rouges. — Ung aultre pavillion avec son chapiteau de sarges noyre et orenge. — Quattres pavillions de diverses colleurs de sarge. — Ung ciel de tappisserie de leyne avec ses frenges verdes et roges, ung doussy de sattin vieulx, blanc et noyr, déchiré.

Licts garnis. — Ung lict garny de vellour gris à passement d'or, larges de deux doigts, avec son doussy de vellour gris à deux passement d'or, doublé de damas avec le ciel et rideau de damas gris et frenges de soye grize et deux subassements de vellours gris, avec leurs passemants d'or comme dessus, de frenges de soye grize doblé de toille. — Une garniture de lict à bendes en broderie de fil d'or sus sattin vert avec des carreaux faict à l'aiguille de soye de diverses colleurs avec son doussy de mesme parure, le ciel de mesme hormis qu'il est de layne, troys rideaux de taffetas blus, deux subassemants de layne faictz à l'aiguillie avec des frenges de soye verde. — Ung lict de vellours carmoysy, faict à broderie de fil d'or avec crepines d'or et frenges de soye au dessoub incarnat et noere, son doussy de mesme parure de damas figuré incarnat, doublé de thoille rouge avec deux subassements de mesme et trois rideaux de damas carmoysy garny d'ung passemant d'or sus la costure où il se manque quattres passements sus le bord des rideaux compris les trois (*sic*). — Ung aultre lict de damas gris, faict en broderie de toille d'argent à l'imperiale, avec des frenges de soye grize, le chapiteau de mesme parure garny de trois rideaux et deux aultres petits de mesme parure et broderie, et la couverture de mesme, qui sert de subassement, par tout garnye de sa frenge de soye. — Ung lict d'estamey carmoysi incarnat, à l'imperiale, avec des passemant de soye jaulne et noiere, les frenges noeres longues avec les crepines de soye jaulne, troys rideaulx garny d'ung passemant de soye jaulne et noere sus les bords. — Ung lict de damas jaulne et verd changeant à doubles pantes, garny de doubles frenges vertes et doubles crepines jeaulnes, ses subassements tout d'une piece, sa frange de soye verde et crepines de soye jaulne, trois grands

rideaulx et le petit avec leurs frenges de soye jaulne et verde quattre quenolles de taffetas changeant rapportant à la colleur, avec ung tappis de damas jaulne et vert, doublé de sarge verde avec ses moyennes franges de soye jaulne et verde. — Ung lict de vellour vert figuré à doubles pantes avec ses frenges de soye verde, son doussy tout attaché doublé de thoille verde, deux subassemants de mesme parure, les quattres quenollies de damas verd, troys rideaux de damas vert avec des petites frenges au but. — Ung tour de lict d'estamey incarnadin vieulx. — Une pante de damas noer avec ses frenges de soye noere.

Tapisseries. — Sept pieces de tapisseries à petits personnaiges et feuliages au carres de chescune escript : Bellorophon. — Treizes pieces de tapisseries des Neuf Preux. — Cinq pieces de tapisseries à façon de bocage de parquet. — Huict pieces de tapisseries verdes à grands feuliages. — Neuf pieces de tapisseries de diverses colleurs, tant grandes que petites à poltraict de chasse, composé de divers animaux.

En la chambre dessus celle de Monseigneur sont : Douzes pieces de tapisseries à la rustique. — Ung monceau de mesme parure. — Cinq pieces de tapisseries de Bergamont (variante : Bergame). — Une garniture de lict de tapisserie à petits bestions. — Ung doussy de mesme parure. — Ung monceau de tapisserie des Neuf Preux, rompus, oultre quatre petites et certaines aultres. — Ung aultre monceau qui sert de doussy. — Une piece qui sert dessus une cheminé, de mesme parure. — Douzes pieces de tapisserie de cuyr argenté et doré. — Troys petites pieces qui en vallent une grosse. — Troys petites aultres pieces. — Six pieces de tapisseries de cuir argent.

Tappis. — Ung tappis de drapt verd. — Ung aultre de mesme drap de deux aulnes de longueur. — Deux aultres de mesme drapt de deux aulnes piece. — Troys tappis de drapt verd, bien usés. — Deux tappis de Turquie, ung plus grand que l'aultre. — Ung tappis de charge (variante : sarge) carmoisy de troys aulnes de longueur. — Ung aultre de drapt verd avec ses lizieres jaulnes tout à l'entour. — Ung tappis antique semé de fleurs. — Ung tappis de drapt vert.

Tables. — . . . Une grande table servant à billiard avec ses treteaulx qui se plient, l'ung desquels est rompu au dessoub. — Une aultre table qui se plie avec ses tréteaux. — Une table boys de sapin avec ses treteaux. — Huict treteaux de noyer. — Deux aultres servants à lict. — Quattres de sappin avec leurs treteaux. — Plus une estroicte de mesme bois. — Item, ung attochet rompu en troys parties.

Buffets. — Troys buffets de noyer. — Ung buffet marquetté de blanc et une croix blanche au dessus. — Ung vieulx buffet. — Ung petit buffet boys de sappin. — Deux buffets de noyer aux armories de Monseigneur. — Deux buffets à quattres pilliers rond servant à salle. — Ung aultre buffet à six pilliers servant aussy à salle. — Aultre buffet de noyer. — Une garderobbe de noier qui est à la nourrisse.

Sieges. — Deux sieges de fert, les pomeaulx de letton, couvertes de vieulx drapt roge et blus. — Une siege boys de noyer couvert de vieulx drap noyr. — Une aultre boys de noyer couvert de cuyr qui n'a que trois jambes. — Une petite de mesme boys, couverte de cuyr blanc de peu de valleur. — Une siege de noyer faicte à tornet couverte de cuyr roge. — Une aultre siege couverte de cuyr roge laquelle se plie. — Quattres sieges persés cou-

vertes de drapt verd au dessus. — Une de boys de noyer couvert de cuyr noir servant à brancard. — Une viellie siege haulte couverte de peau roge, perse (variante : persée) servant à brancard. — Une à baston, couverte de cuyr noyr persé. — Une couverte de peau noyre à catelles. — Une couverte de cuyr des Levant vert, servant à porter à brancard avec les clos de lotton doré. — Une vieillie siege rompue. — Une aultre couverte de cuyr noyr, attaches à clos blanc pur porter à brancard. — Une siege de noyer à pilliers rond couverte de cuyr roge, pour porter à brancard. — Une grande siege de mesme boys de noyer couverte de cuyr roge servant à dormir.

Sieges de vellours. — Cinq sieges boys de noyer garnies de vellours noier, troys avec les frenges de soye noere, les aultres deux l'une à de petites frenges l'aultre point. — Une siege double de vellours servant à brancard avec ses frenges de soye incarnat. — Une siege double de vellour vert à brancard avec ses clos argentés, une aultre de vellour roge rompu d'ung costé. — Une siege de vellour roge garnye de petites frenges. — Une aultre siege de boys de noier couverte de vellour gris et blanc figuré. Une siege couverte de vellour noir à brancart à petite frange. — Une siege couverte de vellour vert figuré avec ses frenges de soye verde. — Une siege couverte de velours rouge rompue. — Demy poil (*sic*) d'estain de chambre.

Chenets. — Huict chenets de letton en l'ung desquels n'y a poinct de pomeau. — Deux chenets de letton au dessus desquels a des figures d'homme et de femme. — Cinq chenets de fert. — Deux aultres de fert, rompus. — Deux aultres chenets de fert. — Deux gros chenets de letton. — Deux aultres chenets de mesme parure.

Chandelliers [1]. — Deux grands chandelliers de salle de letton, à six branches dessus et six petites dessoub, tout complect, avec son cordon vert et blanc de layne. — Six chandeliers de boys marquetté de rouge avec leur poly et cordes. — Ung aultre boys de sappin, rompu. — Quattres grands chandelliers à menuzerie à quattres branches chescung. — Dix huict chandelliers servant à la grande salle, paints à barres blanches et oranges.

Escabelles. — Six escabelles à ouvalle, dont il y en az deux rompues. — Huict escabelles à l'antique. — Une aultre viellie rompue. — Deux à bastons rond, rompues.

Taborets. — Deux taborets à carré. — Neuf taborets carrés à pilliers ronds. — Troys vieulx taborets tous rompus,

Couffres. — Deux coffres à bahu, couverts de cuyr roge, barroyés de fert blanc, avec leurs serrures, dans l'ung desquels sont estez treuvés trente une payres d'escarpins de diverses colleurs, de vellours picqués de soye. — Quattres payres d'escarpins de cuyr de levant de diverses colleurs, troys payres d'escarpins de sattin. — Ung petit hault de chausses de soye jaulne, faict à l'aiguillie. — Ung aultre faict à l'aiguille de soye carmoysie, une petite mandillie de toille de peu de valleur. — Ung aultre coffre à bahu, de cuyr noyr vieulx et rompu, ayant sa serrure et clé. — Ung aultre vieulx coffre à bahu. — Ung vieulx coffre plat de peu de valeur couvert de cuyr. — Une quaisse de sappin servant à selle. — Ung escrain de sappin. — Une petite croix de noyer servant à tenir escrain. — Ung grand coffre plat carré doublé de toille. — Troys viellies malles de cuyr pour porter boys de lict. — Ung cussinet à porter malles avec deux barres de boys. — Deux garde

1. Le mot *chandelier* désignait alors une sorte de lustre à suspension qui n'avait aucun rapport avec le chandelier moderne.

robbes de sappin avec leurs esparres de fert. — Ung cussinet de cuyr complet pour porter femme à croppe, avec sa planchette. — Diverses cornes de cerf. — Deux pieces de peau de mouthon painctes en roge et diverses aultres brolieries estant dans une quaisse boys de sappin. — Une espinette avec sa cle de cuyvre faicte en marteau les touches d'yvoyre. — Cinq selles de femme avec leurs usses de trippes de vellour noier et les frenges à l'entour, les unes avec leurs sengles et petral, et deux estriers. — Ung vieulx robbon de vellours descoppé à jour, doublé de sattin de Burges blanc. — Ung collet de buffle. — Ung pare soleil de taffetas verd, avec son furniment de boys de noyer et de frenges de soye verde autour. — Ung escriptoyre de vellour carmoysie avec ung passemant d'or tout complet, doublé de sattin. — Deux fallots de toille blanche rompus, avec leurs manches de boys — Ung tableau qui servit à l'entrée de Madame au dessus du portal du chasteau. — Une lanterne à l'allemande.

Carreaulx. — Quatfres carreaulx de taffetas roge. — Deux forrures de carreaux de mesme taffetas. — Six de tappisseries à personnaiges, chasque carreau doublé de toille. — Meubles trouvées tant en la grand cuysine que chambres basses. — Unzes douzaines d'assietes et neuf d'estaing. Vingt assietes de fert blanc. — Un grand lechefroid. — Deux chauldieres de cuyvre en ouvalle, estagnié, avec leurs anses de fert, l'une plus grande que l'aultre. — Cinq casollettes de cuyvre avec leurs pieds. — Une pesle à frire. — Deux grands landiers de fert. — Deux grands landiers attachés à la murallie de la grande cuysine. — Une chauldiere ronde de cuyvre estagnié avec sa anse de fert. — Deux grand landieres de fert attachées à la murallie de la viellie cuysine. — Deux contratires de fert. — Une viellie pesle à queue. — Deux petits barrils avec leurs sercles et bocles de fert. — Ung aultre de mesme. — Ung petit tonneau cerclé de boys que sert à tenir le vinaigre. — Troys grandes broches. — Deux treppiers de fert. — Deux grandes et grosses tables à la grand cuysine. — Une grande table à troys pieces de boys accroches de fert en la vielle cuysine. — Dix farots de fert. — Cinq ferts à banderolles tant grands que petits. — Plusieurs ferremandes servants pour de prisonniers. — Ung asne de fert pour tirer pieces. — Quarente deux landes de fert tant grandes que petites pour tenir rideaulx de lict. — Une charrette à deux grand roues ferrées. — Deux eschelles l'une grande l'aultre petite laquelle est ferrée au but. — Deux vieulx tonneaux de sappin. — Troys grands pierres cruses avec leurs ferrures et couvercles de sappin, fors à l'une...

Dans le cabinet des armes, sçavoir des arquebozes et mourions, ont estés trouvés 266 arquebozes à mesche, sur quoy fault comprendre six arquebozes qui ne sont poinct monté. — 248 furniments couverts de peau noyre. — 294 mourions tant gravés que plans, ausquels à plusieurs y deffault les oreillies. — Six grands arquebozes à luyserne [1]. — Ung barry et demy de pouldre. — Deux aultres barril qu'il n'y a rien dedans. — Cinq lyasses de corde à arqueboze. — Une petite boytte de boys couverte de cuyr noier dans laquelle sont plusieurs molles d'arqueboze, luysernes et aultres ferremandes desquelles ladite boytte est toute playne. — Plus une grande arqueboze à croc. — Plus une luyserne rompue. — Une table en deux pieces avec ses treteaux boys de sappin de peu de valleur. — Une eschelle pour la visitation des armes.

1. *Luyserne*, peut être visière percée d'un trou.

Du 10 septembre 1588. — *A la curtine du chasteau et pres la grand porte de l'entrée d'icelluy* ont estéz treuvéz troys pieces de canon de fert, l'une plus grande que les aultres, faicte toute d'une piece, les aultres deux moiendres, avec leurs masles [1]. — Deux petards de fert faict tout d'une (*sic*). — Une aultre petard à bandes de fert, gasté et ouvert. — Six mailes de fert tant bons que maulvais. — Ung charriot pour poser quattres musquets, deux barres de fert à travers et deux petites roues. — Au dessus de la grande tour (*variante* de la grand tourt de la Perriere) ont estéz treuvéz quinzes musquets tant petits que grands. Ung aultre petit musquet de fonte éventé [2] par le troz de l'amorse. — Un musquet à grand queue longue estans au cors de garde.

N° 15.

1614-1618. — Inventaire du château d'Annecy [3].

(Turin, Archives de Cour.)

Du 14 novembre 1614. — La Chambre, assemblé au chasteau de la presente ville, par commandement de Monseigneur, pour proceder à l'inventayre des meubles dudict chasteau, et c'est en presence du sieur procureur fiscal, auquel chasteau estant et *dans la salle où Monseigneur mange*, près la chambre, ont esté exhibées par Me Nycollas de La Chavannaz, consierge dudit chasteau, les pieces de tappisseries suyvantes :

Et premierement, dans ladicte salle, huict pieces de tappisseries de layne semés de feulliages, avec des testes à playsir et aultres oyseaux (*sic*), furnissant la chambre, bonnes, la pluspart garnie de toille. — Plus, en la mesme salle, ung dest de vellour noyre bendé de bendes en broderies d'argent au dessus de la cheminé avec ses cordons de fil noir et sans aulcunes frenges au dessoubs, bien au dessus doublé de trillier noir. — Plus, ung grand tappis de Turquie, semé de feulliages viollet, jaune et rouge. — Plus, ung chandillier de lotton, à dix branches, pour servir aux chandoilles avec son cordon pour l'attacher. — Plus, deux grands landiers de lotton avec leur traversiers de fert. — Plus, une table boys de noier avec ses tretteaulx. — Plus, ung cherain boys de noier. — Plus, une autre table de noyer avec ses tritteaulx de peu de valleur.

Dans la chambre où loge Monseigneur : Ung boys de lict de noyer avec

1. Ces canons qui ne sont pas tout d'une pièce et qui ont un « mâle » sont des veuglaires, canons déjà fort demandés à l'époque de l'inventaire, qui se chargeaient par la culasse fermée par une sorte de verrou désigné ici sous le nom de *masle* (alias *farrou*).

2. C'est-à-dire mis hors d'usage par l'agrandissement du trou de l'amorce

3. Cet inventaire ainsi que les précédents sont inédits et complètent ceux que nous avons déjà fait connaître datés de 1393 (inséré dans le tome LII, pages 360 à 381, du *Bulletin archéologique* publié par le ministère de l'Instruction publique, année 1898), de 1549 et de 1585, insérés dans les *Mémoires de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie* (Chambéry, 1899) et tirés à part dans notre brochure intitulée. *Trois Inventaires du Château d'Annecy* (Chambéry, 1899, 111 pages in-8°). L'inventaire de 1393 a été dressé un an après la mort de Pierre II, comte de Genevois; celui de 1549, après le décès de Charlotte d'Orléans, comtesse de Genevois-Nemours, et celui de 1585, après le trépas de la « fleur de toute chevalerie », le célèbre Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours.

Précédemment, M Eloi Serand avait retrouvé deux inventaires, intéressants surtout pour l'étude des armes, rédigés en 1616 et en 1696 On les trouvera dans le tome XXVIII des *Mémoires de la Société Savoisienne d'histoire*.

son fond de sappin et son dausil de noyer [1]. — Plus, deux petites tables de noyer avec leurs tritteaux. — Plus, ung tappis qui sert de marche pied au devant le lict de Mondit seigneur. — Plus, deux landiers de lotton à personnage d'hommes et femmes avec leur traversier de fert. — Plus, ung sil de lict à pante simple de vellour taney [2] avec des passements d'ort avec ses riddeaux de damas incarnadin, avec son subbassement de mesme, avec leur passements d'ort avec aussy sa couverte de taffetas rouge, contrepoincte.

Au gabinet goignant : Deux pieces de viellies tappisseries et ung morseau d'aultre viellie de layne, semés de bestes sauvages. — Plus, une garde robbe, bois de noyer, toulte neufve, avec ses fonds en dedans de bois de sappin, à quattres ytage et deux tiroir, avec leurs serrures et clefs. — Plus, ung vieulx tappis de damas vert. — Plus, ung vieulx buffet de noyer. — Plus, une viellie table de noyer avec deux atochet [3] laquelle se brize par le milieu.

Dans l'antichambre de Monseigneur : Ung dest de damas changeant, de colleur bleue et jaulne, doublé de trilliet jaulne, avec ses frenges de mesme. — Une table boys de noyer neufve, avec ses tritteaulx. — Troys tableaux, l'ung de feu Monseigneur Jaques, et l'aultre de feue Madame et de feu Charles [4], avec leurs couvertures de taffetas vert. — Plus, deux landiers de lotton eslevés avec leur traversier de fert. — Plus, deux portieres, aux armes de Monseigneur, de drapt vert, semés de fleur rouge et blanc.

Dans le cabinet de Monseigneur : Cinq pieces de tappisseries de Flandres, semées de plusieurs figures de layne. — Plus, deux chieres à bras, garnies de vellours vert. — Plus, deux aultres deux petites chieres qui se plie, garnies de vellour vert. — Plus, une aultre chaiere à bras, garnie de vellour incarnat. — Plus, ung tappis de vellour vert, avec ses frenges verte, doublé de toille verte, avec ung taffetas dessus pour le conserver. — Plus, ung escristoyre couvert de vellour orenge, garny de ferrures d'argent, gallonné de gallons d'argent tout autour. — Plus, ung grand miroir, encnassé dans de noyer noir. — Plus, ung *Ecce homo* d'argent, enchassé dans une boytte d'ivoyre noir, au pied duquel est escript : *et fui flagellatus toto die,* couvert d'une belle glasse de cristal de voire ou aultre, le chassis d'icelluy est de boys de foug. — Plus, ung tableau de Lucresse sus du boys doré à feulliage, tout à l'entour, avec son rideau de taffetas vert, avec ses frenges. — Plus, ung aultre tableau de Saincte Anne avec son boys de noyer tout autour avec son rideau de taffetas vert avec ses frenges. — Plus, deux testes de femmes espagnioles ayant barbe au menthon. Plus, une Nostre Dame enchessé de boys de noyer, avec son rideau de taffetas bleu, avec ses frenges. Plus, ung petitz tableaulx enchassé de noyer avec deux popons. — Plus, tableau de Nostre Dame de Lorette enchassé de boys de noyer, avec son rideau de taffetas vert avec ses frenges. — Plus, une teste de S. Jehan Caluactz (?) avec son chassis de noyer. — Plus, ung tableau où il y a ung bastiment. — Plus, deux aultres petits tableaux avec certaynes fantasies

1. *Dausil* ou *douciel* : dossier ou tête de lit, nom venant de la tenture qui servait encore au XVIe siècle à isoler le chevet du lit de la muraille.

2. *Tanné*, couleur fauve semblable à celle du tan.

3. *Atochet*, tréteau. On a remarqué dans l'Inventaire de 1588 la glose « attochet soit treteau ».

4. Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours, mort en 1585, sa femme Anne d'Este, morte en 1607 et leur fils Charles-Emmanuel, mort en 1595.

enchassés de boys de noyer. — Plus, deux landiers de lotton avec leurs pommeaulx ronds dessus, avec leurs traversiers de fert. — Plus, une viellie table de noyer, avec des vieulx tritteaulx rompus.

Dans la Gallerie neufve : Quattre tappisseries de layne, à grand personnage, de l'istoyre de Jehan de Paris et une autre demy tapisserie pour mettre dessus les cheminés ou portes. — Plus, troys chieres à bras, garnies de vache, de rossiez rouge, avec deux petites garnies de mesmes. — Plus, une aultre viellie chiere à bras, garnie de vellours figuré, vert, avec ses frenges vieulx et rompus. — Plus, une grande table de noyer, avec trettieaulx qui se tire, les deux bancs de mesme boys, servant à icelle.

Dans la chambre de Madame : Sept pieces de tappisseries de layne, à personnage, de l'istoyre des mores. — Plus, une petite table de noyer, avec ses tritteaulx. — Plus, ung boys de lict de noyer avec son fond de sappin et troys landes de fert. — Plus, ung pavillion de taffetas changeant, avec son chappiteau et cordon pour l'attacher, avec frènges tout autour dudict pavillion.

Dans la garde robbe de la chambre de Madame : Ung boys de lict de noyer avec son fond de sappin.

Dans la grande salle [1] *:* Neant.

Au pied de la Grand salle : Six pieces de tappisseries de layne à grand personnage de l'estoyre de Jehan de Paris. — Plus, ung sil de lict à double pante [2] de damas figurée avec des frenges orenges et vertes, crepines. — Ung boys de lict de noyer, avec son fond de sapin, avec quattre matellats de layne, sans traversier. — Item, deux tables de noyer carrés avec leurs tritteaulx et atochet. — Plus, une petite chiere de peau rouge. — Plus, une chiere à bras de noyer, couverte de vellour noyr vieulx. — Plus, tableau d'une femme, enchassé de boys de noyer, portant une clef. — Plus, deux aultres vieulx tableaulx laxif. — Plus, une garde robbe boys de noyer avec sa serrure et clef, avec son chappiteau au dessus.

A l'ariere chambre : Deux vielles tapisseries de layne, touttes rompues. — Plus, une viellie chiere de boys de noyer, de nulle valleur, sans aulcune garniture.

A la chambre près la Grand salle : Deux chandelliers de boys de sappin, attachés à la tralleyson avec leur cordes. — Plus, ung buffet de boys de noyer.

En la chambre au dessus de salle de Monseigneur : Ung buffet de noyer.

En la chambre au dessus celle de Monseigneur : En premier, ung boys de lict vieulx, avec son fond de sappin, avec troys mattelas, deux bons et ung vieulx et deux traversiers. — Plus, une table de noyer avec ses atochet et ung vieulx tappis vert. — Plus, une couverte de taffetas vert contrepoincté. Plus, une garde robbe le devant de noyer et le dernier bois de sappin, avec deulx tiroirs — Plus, ung vieulx tableau au dessus la cheminé à plusieurs personnaiges.

Dans la chambre au dessus de l'antichambre de Monseigneur : Ung boys de lict de noyer, avec son fond de sappin. — Plus, ung matellas. —

1. L'Inventaire inédit du château d'Annecy dressé le 8 fevrier 1591 mentionne dans la grande salle « une grand table, servant à billiard, couvert de drap verd, avec deux triteaulx, boys de noyer, aussy ladicte table de noyer; dix huict chandelliers pendus à la tralleyson, marquetté de blanc et roge ; ung lict à pilliers de noyer, avec son fond non tendu ».

2. *Ciel de lit à double pente.* La pente était une bande horizontale ornant le ciel de lit.

Plus, ung vieulx sil de vellour incarnat vieulx à broderie de fillet d'ort, à simple pante, avec ses frenges de soex noyres et rouges. — Plus, troys riddeaux vieulx de damas rouge. — Plus, ung tappis de layne figuré de roses, rouges et vertes. — Plus, ung buffet de noyer à pilliers ronds.

Dans la chambre dessus le puys : Une piece de tappisserie de layne semblable à celles de cabinet de Monseigneur. — Plus, troys aultres viellies pieces de tappisseries à personnages et à figure de plusieurs bestes. — Plus, une table par terre, sans aulcungs tritteaulx. — Plus, ung vieulx buffet de boys de noyer, à menuzerie. — Plus, ung petit tappis de peau rouge de peu de valleur.

A la chambre dessus le gabinet de Madame ; Premierement, ung sil de damas gris, garny de passementz d'or et les pantes de vellour gris. — Plus, ung boys de lict de noyer, avec son fond de boys de sappin avec troys landes de fert. — Plus, une coytre [1] avec son traversy, couverte de trige avec des bendes blues. — Plus, une couverte de damas vieulx, figuré, avec des broderies d'argent viellie. — Plus, troys riddeaux de damas gris de mesme que la couverte et une petite piece de mesme que les rideaulx. — Plus, une petite chiere de boys de noyer qui se plie couverte de marrequin rouge.

A la chambre des fillies de Madame où sont de present les meubles : Et premierement, huict pieces de tapisserie de layne à grand personnages. — Deux petiz subassements de damas vert changeant avec leur frenges et crepines vert et la crepine geaulne doublé de trillie geaune, servant ès deux lictz dessus inventorizé. — Plus, deux aultres soubbassement de vellour rouge semés de fillets d'ort avec les frenges rouges et noyres avec la moytié de ses crepines servant aussy à ung lict cy dessus inventarizé. — Plus, deux soubassements de vellour gris avec des passements d'ort et ses frenges servant à ung lict dessus inventorizé. — Plus, ung sil de lict de vellour noyer avec son dolsil, le sil doublé de trillier noyer avec ses pantes doublés et frenges de soex noyre, crepines d'argent avec des grandes bandes en broderie d'argent. — Plus, quattre forreaulx servantz au pilliers du boys de lict, fort usés, de mesme parement que le lict. — Plus, troys riddeaulx de damas noyer servant audict lict et de mesme parure. — Plus, deux subassements de mesme velleur noyer de mesme parure que ledict lict. — Plus, la couverte servant audict lict de mesme estouffe et parure que ledict lict, sans aulcune doublure. — Plus, ung tappis de table de velleur noyer, avec ses passementz d'argent, avec ses frenges et crepines de mesme parure. — Plus, ung tappis de buffet de vellour noyr avec troys passements d'argent à travers et ung au dessus sans frenges. — Plus, troys forreaulx servant au pilliers du lict où est le pavillion de taffetas changeant. — Plus, ung lict d'impériale [2] de damas gris, avec des bandes faictes en broderie d'argent de peu de valleur. — Plus, deux tappis de drapt vert de peu de valleur. — Plus, une chiere de noyer garnie de velleur incarnat avec ses frenges de soex à l'entour. — Plus, douze pieces de vielles tapisseries fort petites et de peu de valleur. de plusieurs colleurs. — Plus, troys catelognies [3] blanches presque touttes neufves. — Plus, aultres troys rouges, presque touttes neufves. — Aultres troys vertes presque neufves et une bleue aussy

1 *Coytre* ou *coite* de lit ; de *culcitra*, matelas de plumes.

2. *Lit à l'impériale*, d'origine italienne, ainsi nommé parce que le ciel, en dôme, rappelait la forme de la couronne impériale

3. *Catalogne*, mot encore en usage en Savoie désignant une couverture de laine blanche.

presque neufve. — Plus, huict catelognies blanches fort usés et gastés de peu de valleur. — Plus, quattre catelognies rouges, viellies et gastées et de peu de valleur. — Plus, cinq forrures de cussin de tappisserie, le dessoub de trillier noyr. — Plus, une viellie couverte contrepoincte [1] de taffetas incarnat doublé de sarge rouge, fort gasté. — Plus, deux petites pieces de tappisserie de vellour rouge, figuré, servants à la chapelle, doublé de velleur jaulne. — Plus, ung devant d'hostel de damas rouge avec des feulliages d'or en broderie. — Plus, une chasible de velleur rouge avec des passament d'ort de son long, avec ses estaules et manipolles de mesme. — Plus, quattre carreaulx de velleur rouge de mesme parure, servant à ladite chappelle de peu de valleur. — Plus, deux pieces d'estamey [2] incarnat servants à l'entour de lict, vieulx. — Plus, quattres traversin de lict dont il y en a troys grands et ung petit couverts de trige. — Plus, ung pavillion de sarge verte avec une piece d'aultre, fort usée et de peu de valleur. — Plus, troys pieces de pavillions de sarge noyre jaulne, bleue et verte, ne pouvant servir en fasson que ce soit pour estre de nulle valleur. — Plus, deux tables boys de noyer, une grande l'aultre petite avec leurs attochet. — Plus, ung buffet de noyer à pilliers ronds.

Dans la chambre de la tour entrant audit chasteau : Premierement, deux boys de lict de noyer, vieulx, l'ung à pillier et l'aultre non, avec leur fond de sappin. — Plus, ung gros landier de fert, sans pillier, appellé chieure. — Plus, troys mattelatz couverts de triege. — Plus, ung vieulx buffet de noyer aux armes de Monseigneur. — Plus, ung petit taboret de noyer. — Plus, une grande garderobbe de boys de sappin fort viellie, sans fond. — Plus, ung charriot de peu de valleur, sans fond, boys de noyer. — Plus, une petite table de noyer qui se plie par le milieu avec ses atochet.

Dans la chambre du portier : Ung boys de lict de noyer avec son fond de sappin.

Dans la chambre où loge le concierge : Cinq pieces de tapisseries de Bargamoz viellies caducques et frippés. — Ung morceau de tapisserie de layne servant sus la cheminé de peu de valleur. — Plus, ung pavillon de sarge verde sans chappiteau de peu de valleur. — Plus, ung buffet de noyer à pilliers rond. — Plus, ung baheu couvert de rouge, bandé de fert blanc. — Plus, ung tappis de drapt vert de buffet, de peu de valleur avec ses frenges jeaulnes. — Plus, une coytre couverte de trige. — Plus, une viellie chière de boys de foug [3], sans auculne garniture.

Dans la chambre près de la salle du commung : Ung boys de lict de noyer avec son fond de sappin. — Plus, une coytre couverte de trige. — Plus, ung pavillon de sarge jaulne vieulx et fort usé. — Plus, deux viellies tapisserie de Bergame de peu de valleur. — Plus, ung vieulx coffre à baheu sans serrure à bande de fert blanc. — Plus, deux vieulx atochet de noyer sans table.

Dans la salle de commung : Deux viellies table de sappin avec leurs banc et atochets de mesme. — Plus, ung vieulx buffet de noyer fassonné à pilliers plat.

Dans le logis du cappitaine : Une gros landier de lotton, avec son tra-

1. *Courtepointe* ou *contrepointe, culcitra puncta*, couverture de lit piquée. Au XIVe siècle désigne une couverture de parade placée sur le lit.
2. *Estamet*, tissu de laine.
3. *Foug*, hêtre.

versier de fert, sans aulcung botton au dessus. — Plus, ung buffet de boys de noyer. — Plus, ung petit boys de lict sans pillier dessus de boys de noier. — Plus, deux chieres de noyer à rebras avec des barres de fer au dernier.

Meubles apportés de Piedmont par Olivier Burdat, valet de chambre de Monseigneur, dont ladicte Chambre en a chargé ledict consierge comme des aultres :

Et premierement, une garniture de lict de velleur noir faict à impériale en broderie d'or et d'argent doublé de taffetas noir à double pantes, tant dheors que dedans, sçavoir ceulx de dehors doublés de taffetas et ceulx dedans simples, sans aulcune doblure, avec son dousil de mesme parure, doublé de taffetas noir. — Plus, son chappiteau de mesme parure et doblure, la garniture des quattre pilliers de mesme parure, simples, sans aulcune doblure. — Plus, troys rideaulx servant audict lict, de mesme parure, doublé de taffetas noir, avec la contenance dudict lict de mesme parure, doublé de taffetas noir. — Plus, une couverte servant audict lict de mesme parure et doublure. — Plus, ung tappis de table de mesme parure que ledict lict, avec les uppes en nombre de trente une, doublé de taffetas. — Plus, ung tappis de buffect de mesme parure que le dict lict en broderie, avec ses frenges de soex et les crepines d'or et d'argent, y manque envyron une aulne et demy de frenges noyres, y manque aussy deux pieces de velleur et broderie au coinct dudict tappis, doublé de triller taney. — Plus, ung day de vellour vert, de broderies de toille d'or avec ces chiffres A et Y [1] ladicte chiffre est entorné de lacs de Savoye et coronne ducale au-dessus avec ses frenges de soex et doubles crepines d'or avec deux cordons de soex blanc et vert une partie doublé de trillier et l'aultre non. — Plus, quinzes pieces de tapisseries, tant grandes que petites, de velleur vert, en broderies de bande de velleur rouge au dessus et de toille d'or avec leur chiffre A et Y, lesdits chiffres envyronnés de lac de Savoye avec la coronne ducale au dessus, touttes doublés de toille rosses. — Plus, sept pieces de tapisseries de velleur noir, avec des bendes en broderie d'or et d'argent, doublés de toille commune. — Plus, ung day de velleur noir, de mesme parure que lesdictes sept tapisseries, doublé de trillier noir, avec cent cinqùante cinq huppes de soex garnies d'or au dessus d'icelles. — Plus, douze pieces de tapisseries de toille d'ort avec des roses en broderie d'or et d'argent sur velleur rouge et une qui servoit de portiere au dessus avec ses frenges de soex rouges, ses crepines d'or et deux cordons de soex rouge, laquelle portiere a esté deffaicte pour reacommoder les aultres sept pieces qu'avoient esté gastés, de laquelle portiere est demeuré envyron une aulne et deux roses. — Plus cinq pieces de taffetas jaulne avec des roses comme dessus, doublés de toille jaulne, servants pour de paravents de fenestres. — Plus, ung tappis de table de Turquie de soex de plusieurs et diverses colleur de la longueur d'envyron troys aulnes avec ses frenges de soex roges et crepines au dessus d'or et d'argent, doublé de trillier noyr. — Plus, deux carreaulx de velleur rouge, avec des passements rouges, tout autour et quattre huppes à chescung de soex rouge. — Plus la garniture de huict chieres de velleur incarnat, avec des passements d'ort et d'argent, leur frenges de soex incarnat et crepines d'ort au dessus et deux garnitures à bras de deux chieres, avec leurs passements

1. Initiales d'Amédée IX, duc de Savoie et d'Yolande de France, sa femme qui fit, comme on l'a vu dans l'introduction, plusieurs séjours au château d'Annecy.

frenges et crepines comme dessus. — Plus la garniture d'ung lict à double pante dedans et dehors, de velleur incarnat, avec des passements d'or et d'argent, ses frenges de soex incarnat et crepines d'or avec des bostons d'ort et d'argent, avec quattre riddeaulx de damas et deux contenance (*sic*) de mesme parure avec des passements d'or et d'argent, frengés de soex incarnat, et crepines d'or et d'argent. — Plus, quattre forreaulx de collonnes de lit de velleur incarnadin avec les passements semblables audit lit. — Plus, un day de velleur incarnadin avec ses franges de soex incarnade et crepine d'ort et passements comme dessus, doublé de trillier incarnat, avec la cue de mesme parure. — Plus, huict chieres de boys de noyer, deux à rebras [1] et six aultres communes. — Plus, neuf pieces de tappisseries de leyne de plusieurs colleurs à grands personnage, representant l'istroyre de Jacob. — Plus, une portiere de mesme fasson et parure.

A la chambre dessus le gabinet de Monseigneur : Quattre pieces de viellies tapisseries de layne à grand personnaige. — Plus, ung bois de lict de noyer avec son fond de sappin. — Plus, une coytre de plumes couverte de trige barré de bleu. — Plus, deux matellas, ung vieulx et l'aultre assez bon. — Plus, ung buffect de noyer vieulx. — Plus, une table de noyer avec ses tritteaux. — Plus, ung vieulx tappis de drapt vert. — Plus, une vieillie chiere à bras couverte de velleur rouge totte deschirée. — Plus, une petite chiere qui se plie, couverte de marrequin rouge. — Plus, ung vieulx pavillion de damas vert avec une frenge dessus avec son pommeau doré et son cordon de soex. — Plus, deux catelognies de layne, l'une verte, et l'aultre blanche, assez bonnes. — Plus, ung traversier couvert de trige, bendé de bleu.

En l'une des chambres sus la grande sale : Ung boys de lict blanc, sans fond, avec ses pilliers ronds et liteaulx dessus. — Plus, une viellie table rompue au but avec ses atochets le tout de peu de valleur.

Au cabinet des espées : Vingt huict cornets de chasse tant grands que petits avec leurs bandollieres. — Plus, seze vieulx colliers de chien tant petits que grands. — Plus, huict tableaux à teste tant d'hommes que femmes. — Plus, certaynes testes de fantasie chantant en musique. — Plus, cent vingt deux medallies tant grandes que petites de plomb et bronze où sont painctes plusieurs roys et nons de princes. — Plus, deux testes de bronse l'une d'Aristote l'aultre est incognue. — Plus, une petite sphere avec son estuy et cordon incarnat et blanc. — Plus, ung estuy de pigne d'ivoyre avec ung pigne dedans de mesme d'ivoyre et ung miroir. — Plus, ung petit amollon [2] de voyre et des petites brosses au dedans. — Plus, six chapperons d'oyseaulx. — Plus, sept bocles de collier de chiens de bronse dorés. — Plus, une escarselle de velleur noir en broderie doré. — Plus, une petite callotte de toile d'or en broderie au dessus. — Plus, une petite boytte de noyer là où il y a plusieurs petitz personnage de sire de la commedie d'Arlequin. — Plus, une pomme d'erain. — Plus, sept petits croysollets [3] d'erain. — Plus, troys petits bassin de voyre dont il y en a ung filleté de blanc. — Plus, cinq assiettes de voyre et deux petits dont il y en a une assiete rompue. — Plus, deux esguieres de terre, marquettez de diverses colleurs, dont il y en a une qu'a le pied rompu. — Plus, deux flascon de voyre quelque

1. *Rebras*, bras, accotoirs.
2. *Amollon*, pour ampollon, fiole.
3. *Croysollets*, diminutif du mot savoyard *croésu*, petite lampe.

peu figurées. — Plus, neuf vases de voyre fassonnés avec leurs couverts. — Plus, ung autre petit vase de voyre avec ung lambic [1] dedans. — Plus, ung autre voyre faict en pomme avec son pied doré. — Deux chandelliers de veyre. — Deux grandes tasses de voyre. — Plus, deux petitz beneytiers de voyre et ung autre dont son manche est rompu. — Ung pagniz de voyre à tenir fruict. — Une hotte de voyre. — Treze pieces tant flutres [2] que haulboys. — Six carquoix tant grands que petits garnis de fleches avec deux arcz faicts à la turquesque. — Plus, ung jeu de regalles avec leur souflet. — Deux figures d'homme et femme de boys qui se manie par mouvement, l'une desquelles n'a que la moytié d'ung bras. — Ung crocodil. — Une cuirasse petite avec le devant et dernier, deux aulsecol. — Deux boytes de boys dans lesquelles sont deux mandragores. — Plus, plusieurs pieces de terre de griez de peu de valleur de la marchandise de S. Claude. — Quarante six tant estoc [3] que espées avec leurs gardes dorées et argentées, dont il y en a deux sans gardes. — Dix semyterres [4] dont il y en a deux sans garde. — Pugnials dix sept. — Plus, plusieurs forreaux servant tant ausdites espées, semiterres que pugnials. — Sept fert faict à degré [5]. — Neuf fert de collier de chien. — Plus, ung tableau de Susanne. — Plus, ung escriptoyre, le dedans bleu et le dessus noir, jaulne et blanc.

En une chambre au dsessus la tour de la Perriere ; Deux viellies garde robbe de sappin avec leur fond de mesme boys. — Deux viellies chieres de boys de noier à bras, dont l'une est toute rompue. — Plusieurs pieces de tappisserie de cuier de peu de valleur. — Quattre selles de cheval pour femmes. — Plusieurs escarpin de vellour de plusieurs colleurs. — Huit payres de cornes de serf. — Ung vieulx boys de lict de cam qui se plie. — Ung chandellier de boys sans aulcune garniture colleuré de blanc et incarnat.

En la chambre de Monsieur le cappitaine : Ung grand tableau de toile de fantasie. — Quarente sept assietes d'estain tant grandes que petties marqués à la croix blanche.

Meubles apportés de Thurin ce 4 mars 1615 remis au chasteau de ceste ville [d'Annecy].

Et premierement ung traversin de lict de plumes couvert de trige blanc, barré de bleu, dans la premiere bale qu'a esté deffaicte. — Plus, une tanture contenant cinq pieces de tappisserie de sattin jaulne d'ors et le dais de mesme en broderie de cordellieres d'argent et semé de fleurs de soye avec les armes de Monseigneur, dont à l'une premiere piece manque les armes de mondict seigneur ès deux but d'icelle que depuis se sont trouvés détachés. — La chappelle de vellours carmoisy de haulte colleur contenant la chaseble, l'estole et le fanon et le parement d'autel et soubassement enrechi de figures en broderie d'or et d'argent, le drapt de pied, les deux carreaulx y dessus inventarizé aussy de vellours carmoisy aux armes de Monseigneur. — Dix neuf pieces de canaval de tappisserie faicte avec soex et layne à lesguille, faictes tant par feu Madame que damoyselles des fillies, tant grandes que petites, dont il y en a cinq sans aulcune soex ny layne,

1. *Lambic*, pour alambic.
2. Lire *flutes*.
3. *Estoc*, épée propre à frapper seulement de pointe.
4. Le cimeterre fut très à la mode au XVIe siècle.
5. Il s'agit peut-être là d'une mesure de fer munie d'une *graduation*.

ains seulement painctes. — Une piece de vellour canellé avec ung pillier de toille d'or brodé de plusieurs colleurs de feulliages de soex. — Ung lit de toille d'or contenant six pantes avec troys subbassements, fond et dausil de mesme en broderie dessus, la cordelliere d'argent et semée de fleurs de soex reaussés d'or et d'argent, la couverture à l'ytalienne, les pantes aussy de toille d'or garnies de soex jaulne en cordellieres d'argent par dessus, et les pantes au dedans du lict sans aulcune frenges. — Deux bonnes graces [1] de damas orenge. — Deux forreaux de pillier de lict de mesme damas orange en broderie. — Les riddeaux de mesme broderie que le lict. — Ung tappis de buffet de vellour jaulne en broderie de mesme que dessus. — La garniture d'une carrosse entiere et comperte sauf les roes, ensemble huict petit riedeaux de damas sangeant jaulne, bleu, collombin et blanc, avec leurs frenges de mesme. — Deux cussins de mesme servant à ladicte carrosse. — Trente six pieces de ferrure tant dorés que aultres servantz à ladicte carrosse.

Du 17 febvrier 1618.

Inventayre du linge de table que la vefve de feu Concierge de la Chavana nous a prié de faire pour les descharger et en charger Ollivier Bordat, concierge moderne.

Et premierement, nous a reprezenté quattorzes moyennes nappes servant à la table de Monseigneur quant il mange seul. — Plus, vingt troys grandes nappes à la grande et petite Venise, servant à la table de Monseigneur quant il mange en compagnie. — Troys grandes nappes damassées. — Plus huict autres nappes servantes au commung. — Plus, vingt quattres serviettes damassées, en une à la petite Venise dans laquelle elles sont envellopées. — Item, quattre dozaine et dix de serviettes servant au commung. — Plus, deux douzaines de costeaulx dedans leur fourreaulx avec leur forchettes. — Plus, dix assiettes de fert blanc. — Item, deux costeaux pour servir aux gentilshommes servang. — Ung aultre costeau à chappler le pain [2]. — Plus, ung grand miroir garnis de benne (*sic*) noyre. — Deux chandelliers d'ivoyre à façon de gobellet, garny de fleur à l'entour estant dedans leur fourreaulx de fresne. — Plus, deux petites quegnoylles d'ivoyre avec leur fourreaulx de boys. — Plus, une monstre d'ardoyse [3] enchassée dans du boys de noyer. — Plus, ung tappis de vellours verd, doublé de trellier verd, avec petites frenges à l'entour d'icelluy.

Inventayre de la batterie de cuisine estant treuvés dans le garde mangé près la grande cuisine : Et premierement, deux contractieurs [4], troys broches, quattres mermittes avec leur covegles [5], deux poyles à frire, une grande de leschefrie et deux petites, une grande chaudiere tenant environ quattres sellies, deux escumoirs et deux culliers de cuyvre, ung poylon à cue d'erain, une tortiere avec son couvegle, deux bassins à laver la chair de cuivre, l'ung grand et l'aultre petit, item, troys costeaux et sa forchette avec leur gaine. Faict le 17 febvrier 1618...

Ce 24 febvrier 1618, la vefve de feu consierge de la Chavane a représenté cinq viellies pieces de tappisserie de layne de plusieurs et diverses colleurs

1. Les tapissiers désignent sous le nom de « bonnes grâces d'un lit » les étoffes attachées vers le chevet et vers le bas du lit pour accompagner les grands rideaux
2. Mot qui s'emploie encore aujourd'hui en Savoie dans le sens de couper en morceaux.
3 Peut-être table à jouer : on en voit deux très beaux exemples au musée d'Annecy.
4. Contre-cœur.
5. Couvercle.

de chasse, tant à oiseaulx que aultres bestes sauvages. — Plus, quattorze casacques de velleur vert avec la croix blanche devant et dernier. — Plus, une toille d'ort de la longueur d'une aulne avec deux roses sus velleur rouge en broderie d'or, envyronnés de blanc autour d'icelles, avec certaine broderie d'or au milieu. — Plus, une table de noyer avec ses tretteaulx aussy bois de noier. — Plus, aultre grande table boys de sappin avec ses attochets bois de sappin. — Plus, deux tritteau bois de noier à pilliers rond. — Plus, ung vieulx buffet bois de noyer aux armes de Monseigneur à la croix blanche, manquant une porte, en l'aultre y a une serrure.

Plus, *en la sommellerie,* deux tables, l'une bois de noier avec ses attochets et l'aultre bois de sappin avec ses attochets.

Plus, *en la fruicterie* une table bois de noier avec ses tretteaulx. — Plus, une table bois de sappin sans attochet. — Plus, vieulx coffre bois de sappin à tenir pain. — Plus, deux banc de bois de sappin. — Plus, soixantes picques toutte neufves. — Plus, deux pieces de fert servant à la cuysine dessoub le logis du cappitaine. — Plus, six palliasses touttes neufves. — Plus, quattre traversy de trige barré de bleu.

Le tout remis au sieur Olivier ce 24 feb. 1618. *Signé :* Ollivier Bordat.

Dans le gabinet des armes, sçavoir des arquebozes et morions : et premierement ont estés trouvés dans ledict gabinet cent quattre arquebozes à mesche avec leurs serpentins [1] montés à pied de mouton. — Plus, dix sept canons sans monture. — Plus, deux cents quattre vingt et huict mourions. — Plus, cent trente ung furniments couvert de cuyer noir avec des petits pour tenir l'amorse. — Plus, ung pettard de bronze. — Plus, sept gros musquets tous biens montés avec leurs serpentins. — Plus, six bois de musquets à croc sans canons. — Plus, sept vingt et six moelles à fere basles [2]. — Plus, cinquante troys liasses de mesche. — Plus, quattre vingt dix livres de plomb. — Plus, neuf livres et demy de basles de plomb, tent de musquets que arquebozes. — Et finalement deux barrilz de pouldre pesant cent soixante sept livres.

Je soubsigné, consierge moderne du chasteau de la presente ville, confesse havoir les arquebuses, morions et furniments, mesches et aultres choses contenus en l'inventaire dessus escript, en foy de quoy j'ay signé le present — Annecy, ce 24 febvrier 1618. Ollivier Bordat.

N° 16.

1631. — Procès-verbal des dégâts survenus dans le château à la suite de l'occupation française.

(Turin, Archives de Cour.)

Sur le dos : **1631, 14 juin. Procédure faicte au chasteau d'Annessy le XIIIIe juin 1631 que les soldats du Roy de France en sont sortis.**

Fault veoir le lougis de Monseigneur et de Madame. — La chambre devant la chapelle et dernier ladicte chapelle. La forge. — A la fruicterie

1. *Serpentin,* chien de l'arquebuse à mèche. L'expression *monté à pied de mouton* désigne une forme particulière de crosse connue plus ordinairement sous le nom de *pied de biche.*

2. Moule.

ont bruslés tables et athochet une partie du grand buffet et fons de lict. — L'enseigne, le sergent et deux caporaulx ont bruslé les barrieres du revelin tant en chenes, louges que au corps de garde. — Plus, lesusdit enseigne et sergent ont pris et bruslé tout l'atelage du canon, me disant ledit sergent que Monseigneur n'avoit rien à comander ceans. — Plus, lesdits caporaulx Lacroix et Lebrun ont pris la porte de la forge et aultre boes qu'il y avoit dedens. — Plus, deux soldats avec le tambour entrarent par la force dans la chambre devant la chapelle et bruslarent tables, plancher et aultre boes par comandement dudit enseigne et sergent. — Plus, lesdits soldats et tambour sont entré dans la chambre dernier la chapelle, ont bruslé tables, atochet et portes. — Plus, ont bruslé le plancher du cabinet sus les grand escalier. — — Plus, le ratelier des eschelles.

En la panaterie ont bruslé des tables et gasté le coffre du pen. Ledit enseigne en fict ung auge à son cheval.

En la chambre où souloit louger mestre Lourent, une fenestre, un challict de noier avec d'aultre boes.

En la chambre de la grosse tour où soulait estre la munision et armes.

Signé : FALQUET, *concierge.*

Le 14 juin 1631, le roolle sus escript a esté exibé au sieur Degranges, enseigne commandant pour le Roy en l'absence du seigneur de Persy dans le château d'Annessy et au sieur Duchesne, sergent majour audit chasteau et ville dudict Annessy, lesquels ont faict responce que le concierge dudit chasteau ne pourra dire que tel degat aye esté faict du temps que ledit sieur Degranges a commandé dans ledit chasteau et qu'il fust appelé par devant eulx, lequel concierge honorable Pierre Falquet ayant esté appellé a declairé que les degats sus escripts ont esté faicts du temps du nommé sieur Decollombieres, lors enseigne dudit sieur de Persil et commandant audit chasteau, dont les parties ont requis acte, chescun en tant que le concerne audit chasteau, en présence de noble et spectable Jacques de Chavanes, conseillier de Monseigneur et premier des maitres auditeurs en sa Chambre des Comptes de Genevois, maitre François Comte, commis du greffier criminel du conseil dudit Genevois et maître Monet Burquier, audit Annessy, tesmoinz.

Signé : DESGRANGES, BURQUIER, COMTE, DU CHAVANE.

LE CARDINAL DE BROGNY

Son Origine. — Sa Famille. — Ses Alliances.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I. — Extrait de l'acte de mariage entre Elzear Alberti, seigneur de Boulbon et du Thor et Peironnette de Trembley.

7 juin 1392.

In nomine Domini. Amen. Anno a Navitate ejusdem millesimo trecentesimo nonagesimo secundo, et die mensis junii septima.....

Ex veri hujus publici presentis instrumenti serie, universis et singulis tam presentibus quam futuris clarius elucescat, liquidum referetur quod cum diu, Deo, cunctorum bonorum operum auctore, medio, tractatum et proloqutum extiterit de matrimonio feliciter contrahendo inter virum nobilem et prudentem Alziarium Alberti, dominum de Bulbone, Avinionensis et de Thoro, Cavallicensis diocesum, ex una parte, et nobilem et honestam domicellam Peyronetam, filiam providi viri Mermeti de Trembleyo, nepotemque reverendissimi in Christo patris et domini Johannis, tituli Sanctae Anastasie presbiteri et sancte romane ecclesie cardinalis Vivariensis nuncupati, parte ex altera.....

Hinc est quod de hujusmodi matrimonio.....

Idcirco in nostrum notariorum et testium jam dictorum et subscriptorum presentia, personaliter constitutus et existens venerabilis et circumspectus vir dominus Petrus Nutricis, licentiatus in decretis, prefati reverendissimi patris domini cardinalis camerarius, procuratorque et nomine procuratoris, ut asseruit, sapientis et providi viri Mermeti Fraczos, de Borginaco, ipsius domini cardinalis genitoris, avique materni prefate nobilis domicelle, per quem quidem Mermetum de rato habendo et ratificari faciendo omnia et singula in instrumento presenti contenta.....

...gratis et sponte, omnibusque vi, dolo, metu, machinatione et circumventione cessantibus, constituit et assignavit ac dare, tradere et solvere promisit dicto nobili Alziario ibidem presenti, stipulanti solemniter et recipienti, in dotem et pro dote, et nomine et ex causa dotis ipsius nobilis Peyronete, videlicet quinque milia florenorum auri, valoris quemlibet viginti quatuor solidorum, monete Avinione currentis, solvenda et tradenda eidem nobili Alziario, sponso dicte Peyronete, futuro per solutiones et terminos hos et has : scilicet confestim matrimonio hujusmodi celebrato et sollemnizato, est promissum, in sancte matris ecclesie facie, duo milia florenorum auri et, in fine anni, a die celebracionis et solemnizationis ipsius matrimonii in antea computandum mille florenos auri et sic, per consequens, annis singulis, in simile termino, anno revoluto, mille florenos auri predicti valoris, donec et quousque fuerit eidem nobili Alziario dicte Peyronete sponso futuro, de dictis quinque millibus florenis auri plenarie et integre satisfactum et persolutum.....

Item fuit actum et expresse conventum,.. videlicet quod si contingat dictum nobilem Alziarium dicta Peyroneta premori, quod illo tunc, infra annum sui decessus, restituantur et restitui debeant dicte nobili Peyronete vel suis aut cui vel quibus jus dederit reddendum de dicta dote, duo millia florenorum auri et annis singulis inde subsequentibus sexcenti floreni auri donec et quousque per integrum dicta dos, cum augmento, fuerit eidem Peyronete... restituta. Casu vero quo dicta nobilis Peyroneta premoriretur dicto nobili Alziario quod eo tunc,

infra annum obitus sui, dictus nobilis Alziarius et sui teneantur realiter et cum effectu restituere heredibus dicte Peyronete seu dicto Mermeto avo ejusdem Peyronete.....

De quibus omnibus et singulis supradictis dicte partes et quelibet earum petierunt.....

Acta fuerunt hec Avenione, in camera paramenti reverendissimi in Christo patris et domini domini Amedei, Sancte Marie Nove diaconi et sancte romane ecclesie cardinalis de Saluciis vulgariter nuncupati. Testes presentes interfuerunt reverendissimi in Christo patres et domini domini Guido, Prenestrinus episcopus, sancte romane ecclesie cardinalis Pictaviensis vulgariter nuncupatus, Guillelmus tituli sancti Stephani in Celiomente, de Agrifolio vulgariter nuucupatus presbyter cardinalis, Hugo, sancte Marie in Porticu, de Sancto Martiale vulgariter nuncupatus et Amedeus de Saluciis predictus, diaconus et sancte romane ecclesie cardinalis, Franciscus. archiepiscopus Narbonensis, domini nostri papae camerarius, Bertrandus de Malomonte sedis apostolice notarius, Johannes, archiepiscopus Arelatensis, Guillelmus, episcopus Vivariensis, Petrus, episcopus Auraycensis, Guido Vasionensis, episcopus, nobiles et potentes viri domini Johannes de Rupe Cavardi, Guido de Sancto Marciali, Raimundus de Lauduno, milites, nobilis et egregius vir dominus Raymundus Bernardus Flamingi, miles et legum doctor, venerabiles et egregii viri domini Petrus Polini etiam legum doctor, Guillelmus Benedicti utriusque juris doctor ad hec vocati spectaliter et rogati.

(Original : Parchemin. Archiv. de Vaucluse E. Fonds de Caderousse.)

II. — Extraits de quittances de 5000 florins d'or passées par Elzear Alberti à Pierre Nutricis, procureur de Mermet Fraczos en paiement de la dot de Peironette de Trembley.

27 juillet 1392. — 24 novembre 1394.

In nomine domini. Amen. Anno a Nativitate ejusdem millesimo trescentesimo nonagesimo secundo, indictione quinta decima et die vicesima septima mensis julii.....

Noverint universi et singuli hoc presens publicum instrumentum visuri et lecturi quod cum fuit tractatum de matrimonio contrahendo et celebrando, in facie sancte matris ecclesie, ut est moris fidelium, inter nobilem virum Alziarium Alberti, dominum locorum de Bulbone, Avinionensis diocesis et de Thoro, Cavallicensis diocesis, ex una parte et nobilem domicellam Peyronetam, filiam providi viri Mermeti de Trembleyo, neptemque reverendissimi in Christo patris et domini domini Johannis, miseratione divina, tituli sancte Anastasie sancte romane ecclesie presbyteri, cardinalis Vivariensis vulgariter nuncupati, ex altera.....

Prefatus nobilis Alziarius Alberti..... palam et publice recognovit habuisse et realiter recepisse a supradicto Petro Nutrice, procuratore et procuratorio nomine dicti Mermeti Fraczos,

avi materni dicte Peyronete solvente vice et nomine Mermeti Fraczos, videlicet duo millia florenos auri boni ponderis, valoris cujuslibet viginti quatuor solidorum monete currentis in Avenione, in diversis monetis et cugnis auri, pro primo termino solutionis dicte dotis, in deductione ipsius dotis, quos duo millia florenos auri prefatus nobilis Alziarius a dicto domino Petro Nutrici, procuratorio nomine ipsius Mermeti Fraczos, realiter habuit et numerando recepit, presentibus me notario et testibus infrascriptis.....

Demum, anno a Nativitate domini millesimo trescentesimo nonagesimo quarto, indictione secunda et die vicesima quarta mensis novembris ;..... Noverint universi.... personaliter constitutus prefatus nobilis dominus Alziarius Alberti, nunc milles, dominus dictorum locorum de Thoro et de Bulbone, gratis et ex ejus certa scientia et spontanea voluntate, ac dolo et fraude cessantibus quibuscumque, per se et suos heredes et in posterum successores quoscumque confessus fuit et in veritate, palam et publice recognovit habuisse totaliter et recepisse a prefato domino Petro Nutrici, camerario prefati reverendissimi patris domini cardinalis Vivariensis, procuratoreque et nomine procuratorio preffati Mermeti Fraczos, avi materni dicte nobilis Peyronete, uxoris ejusdem nobilis domini Alziarii ibidem presente, solvente, stipulante solemniter et recipiente, nomine procuratorio quo supra, videlicet mille septuaginta septem florenos auri currentis in Avinione, restantes duntaxat ad solvendum ipsi domino Alziario, ut ipse dominus Alziarius sponte confitebatur et pro finali resto dicte dotis eidem domino Alziario, nomine Peyronete constitute, sic et taliter quod ipse nobilis dominus Alziarius de ipsis mille septuaginta septem florenis auri restantibus, necnon de tota dote predicta sibi, ut premittitur constituta..... fuit omnino contentus.

(Origine : Archiv. départ. de Vaucluse. E. Fonds de Caderousse.)

III. — Donation par le cardinal de Brogny à Jeannette, veuve de Guillaume de Novel, de l'héritage paternel.

17 mars 1422.

In nomine domini, Amen.

Universis et singulis presentibus et futuris hujus publici instrumenti seriem visuris, lecturis seu etiam audituris patefiat quod, anno a Nativitate ejusdem Domini millesimo quadringentesimo vigesimo secundo, indictione quinta decima, die vero decimaseptima mensis Martii, pontificatus sanctissimi in Christo patris et Domini nostri domini Martini, divina providentia papæ quinti, anno quinto, in mei notarii publici et testium infrascriptorum ad hec specialiter vocatorum et rogatorum presentia, personaliter constitutus Reverendissimus in Christo pater et dominus dominus Johannes, miseratione divina, episcopus Ostiensis, Sancte Romanæ Ecclesiæ Cardinalis et Vicecancellarius, provide considerans ferventum zelum

sinceri amoris quo nobilis mulier Johanneta, relicta quondam Guillermi de Novellis, domicelli, Gebennensis diocesis, ipsius domini cardinalis neptis eum continuo singulariter dilexit, necnon generis propinquitatem quo invicem sunt conjuncti, quodque ipsa Johanneta etiam in parte debet in hereditate paterna dicti domini Cardinalis succedere eis melioribus via, causa, jure, modo et forma quibus melius, tutius et efficacius potuit et debuit ac dici, intelligi et interpretari potest seu poterit a quolibet in jure sapiente, bona fide, sine dolo, fraude, deceptione vel errore, per se et suos heredes ac in posterum successores quoscumque dedit, donavit, cessit, remisit, transtulit ac penitus et perpetuo desemparavit seu quasi, prefatæ Johannetæ tanquam benemeritæ absenti, me notario infrascripto, ut publica persona, vice et nomine dictæ Johannetæ ac omnium et singulorum aliorum quorum interest vel intererit presente, recipiente et solemniter stipulante et hoc, donatione, cessione ac remissione facta et quæ fit seu fieri dicitur inter vivos et ob causa vim cujuslibet insinuationis judici habente ac perpetuo valitura, nullo casu seu tempore revocanda eam, tenore hujus publici instrumenti insinuando cuicumque judici seu pretori ipsique supplicando ut sui officii auctoritate hujusmodi donationem insinuare, approbare et ratificare velit illamque nichilo minus suo proprio prestito juramento validando et confirmando, videlicet: omnia universa et singula dicti domini Cardinalis *bona immobilia tam urbana quam rustica ubicumque sita sive sint domus alte et basse, grangie, molendina, prata. vineae, terræ cultæ et incultæ, pascua, nemora, arbores et alia quocumque nomine censeantur quæ eidem domino Cardinali, ex hereditate suorum patris et matris* duntaxat successerunt et evenerunt ac succedere et evenire possunt et debent quecumque quotcumque et qualiacumque fuerint, necnon jura, res, rationes et actiones reales et personales mixtas, civiles, pretoria, anormalas, reique et fori prosecutorum et quascumque alias quæ dicto domino Cardinali in bonis immobilibus supradictis quacumque occasione seu causa competunt aut competere possint quoquo modo sub et cum expressionibus, stipulationibus sequentibus videlicet, quod ipsa Johanneta de dictis bonis sic donatis, cessis, remissis et desamparatis nequeat vivente prefato domino Cardinali, quoquo modo, disponere vel etiam ordinare aut ea vendere, donare, legare, remittere seu alicui cedere. Ipso vero vita functo, dicta Johanneta tunc superstes possit omnia et singula bona supradicta ad pias causas seu in pios usus et non aliter nec alio modo ubicumque tamen et cuicunque seu quibuscunque voluerit libere convertere, donare, cedere, remittere, legare, disponere et plenarie ordinare de eisdem. Facta autem aliter donatio, cessio, remissio, legatio vel quavis alia dispositio ipsius Johannetæ nullius penitus extat roboris vel momenti. Et si contingat quod absit, defuncto domino Cardinali, eadem Johanneta ab intestato decedere, omnia et singula bona necnon donatio,

cessio et remissio hujusmodi *totaliter transferantur ad perpetuam utilitatem et commodum cujusdam perpetuæ cappeltaniæ, in parrochiali ecclesia Anessiaci veteris, dictae diocesis, olim per patrem et matrem dicti domini Cardinalis, ubi eorum corpora sunt sepulta fundatæ et dotatæ ac etiam ad utilitatem capellani ejusdem capellaniæ existentis.*

. . . . . .

Acta fuerunt hæc Romæ, in domo habitationis domini Cardinalis memorati.

(Origine : Bibliothèq. Nationale, Fonds latin, n° 1461, folio 85-86.)

IV. — Extraits du testament de Peronnette de Trembley, nièce du cardinal de Brogny.

21 mars 1436.

In nomine Domini nostri Jhesu Christi. Amen. Anno a Nativitate ejusdem domini millesimo quadringentesimo trigesimo sexto, indictione quatuor decima, cum eodem anno sumpta die vicesima prima martii..... per nobilem mulierem dominam Perronetam de Trembleyo, relictam nobilis et potentis viri domini Johannis de Pontevitreo, militis, domini de Espagniaco et condomini Pontevitrei quondam, ipsa siquidem domina Perronetta sana mens.....

Corpus vero ejusdem testatricis, cum anima ab ipso exita fuerit, vult et precepit et ordinat poni seu intumulari infra capellam Beate Marie Virginis contiguam ecclesie Gebennensi, fundatam per felicis recordationis dominum Johannem, Dei et apostolice sedis gracia, episcopum Ostiensem, sancte romane ecclesie cardinalem et vicecancellarium, ejusdem testatricis avunculum, in monumento in quo corpora prefati domini cardinalis et bone memorie domini Johannis de Trembleyo, prothonotarii apostolici, ejusdem testatricis fratris requiescunt.....

(Suivent des donations aux Frères Prêcheurs d'Annecy, à l'église paroissiale Saint-Laurent d'Annecy, à l'église collégiale de Notre-Dame d'Annecy, à l'église paroissiale de Saint-Maurice d'Annecy, etc.....)

Item Johannetam de Trembleyo, sororem carissimam ejusdem testatricis eadem domina Peroneta testatrix sibi heredem instituit in omnibus et singulis juribus, actionibus et rationibus quibuscumque eidem domine Peronete testatrici spectantibus et pertinentibus spectareque et pertinere debentibus jure hereditario.....

Item dat et legat eadem domina Peroneta testatrix predicte Johannete de Trembleyo, sorori sue carissime quingentos florenos auri boni et ponderis, quolibet floreno valente duodecim scutos gebennenses solvendos dicte Johannete per heredes universales infrascriptos ejusdem testatricis infra sex menses immediate sequentes post decessum ejusdem testatricis. Et si contingeret, aliquo casu, quod predicti ejusdem testatricis heredes universales defficerent in toto vel in parte, in solutione

dictorum quingentorum florenorum, termino supradicto, tunc et in ipso casu, eadem testatrix, ex nunc prout ex tunc et ex tunc prout ex nunc, dat et legat dicte Johannete sorori sue carissime, omnia et singula debita, omnesque pecuniarum summas in quibus eidem domine Peronete testatrici tenentur et sunt obligati, ex quibuscumque causis, illustris et magnificus vir dominus princeps Aurasicensis et ejus fidejussores, necnon heredes et causam habentes seu bona possidentes nobilium militum dominorum Alziarii Alberti, domini de Thoro et domini Reymundi de Lauduno, domini Ruppis-fortis quondam, ut heredes domine comitisse de Avellino.....

..... Ordinavit dicta testatrix sibi heredes universales instituit, facit et ordinat, ore suo, venerabiles viros dominos archipresbiterum, capellanos et servitores supradicte capelle Beate Marie Virginis contiguae ecclesie Gebennensi, fundate per felicis recordationis reverendissimum in Christo patrem et dominum Johannem, miseratione divina, episcopum Ostiensem, sancte romane ecclesie cardinalem et vicecancellarium....

Acta fuerunt hec Brogniaco, parrochie Annesciensis Veteris, *in domo alta que quondam fuit honorabilis viri Mermeti Fraczo, avi materni ejusdem testatricis*, in camera posteriori dicte domus, ubi interfuerunt providus vir dominus Johannes Reinece, de Flenovoney, presbyter, Mermetus et Guigo de Vatillions de Brogniaco, fratres, Henricus de Vatillions de eodem loco, Johannes de Vatillions de Fronchonay, Jaquemetus Maginon de Brogniaco et Franciscus Caremetrandus de Brogniaco, Gebennensis diocesis, testes ad premissa per dictam dominam Peronetam, testatricem vocati specialiter et rogati. Et ego, Johannes Rengnesii de Gleriis, Gebennensis diocesis clericus, auctoritate imperiali notarius publicus, in premissis omnibus et singulis, dum, sic ut premittitur, agerentur et fierent unacum prenominatis testibus interfui et hoc presens publicum instrumentum recepi.

(Original parchemin. Archiv. de Vaucluse E. Fonds de Caderousse.)

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Le *Bulletin de la Société la Murithienne* (Société valaisanne des sciences naturelles), fascicule XXVII et XXVIII, an 1898 et 1899, renferme un travail d'un haut intérêt : *Les Colonies végétales xérothermiques des Alpes lémaniennes*, par M. John Briquet.

Voici le résumé de cet intéressant mémoire :

Les Alpes lémaniennes sont comprises entre le Rhône valaisan et l'Arve d'une part, entre la zone granitique et la plaine du Léman d'autre part.

On y trouve des colonies où la flore est caractérisée par la présence de certaines espèces méridionales; ces colonies se groupent en *lisières* xérothermiques et forment en outre quelques *taches* isolées.

Cinq de ces lisières qui sont les *lisières normales*, occupent les versants exposés au sud-ouest d'autant de vallées dirigées du nord-est au sud-ouest.

Ce sont les lisières 1° de *l'Arve*; 2° du *Giffre* (qui comprend les vallées du Giffre et de la Menoge; 3° de *Bellevaux*; 4° de *Bioge* (dans le vallon de Bioge et son prolongement dans la vallée d'Aulps); 5° *d'Abondance*.

Il y a une sixième lisière, la lisière du *Lac* qui est *anormale*. Cette lisière est disposée en un arc de cercle dont le milieu fait face au nord. Elle se prolonge

dans la vallée du Rhône jusqu'à Saint-Maurice et dans cette section elle fait face au nord-est.

Enfin il existe dans toute cette région des *taches xérothermiques* isolées, disséminées sans ordre apparent et d'ailleurs rares et restreintes comme étendue.

Les lisières normales offrent un contraste frappant avec les versants qui leur font face. D'un côté c'est la florule au caractère méridional sur des rochers grillés du soleil, dominés quand le terrain et l'altitude s'y prêtent, par une bande de hêtres au-dessus de laquelle viennent des épicéas. De l'autre côté les forêts de conifères descendent parfois jusque dans le thalweg et les espèces méridionales sont rares ou nulles.

La lisière du Lac. *anormale* à cause de son exposition au nord ou au nord-est doit sa flore à caractère méridional à l'influence de la grande nappe d'eau du lac Léman fonctionnant comme régulateur de la température.

L'analyse des éléments méridionaux de la flore des Alpes lémaniennes donne 106 espèces toutes existantes dans la vallée du Rhône où elles sont diversement distribuées, mais où elles sont généralement abondantes à un petit nombre d'exceptions près [1] ces espèces appartiennent à la flore de l'Europe méridionale et bien souvent aussi aux flores de l'Asie-Mineure, de la Perse, de l'Algérie, du Maroc, etc.

« Ces espèces sont en grande majorité xérophiles : on ne peut guère citer que « le *Mentha rotondifolia* parmi les hygrophiles. Les types végetant en sous-bois « (*Limodorum arbortivum, Lithospermum purpureo-cœruleum, Cyclamen eu- « ropæum, C. neapolitanum, Trochiscanthes nodiflorus*) forment une infime « minorité comparés aux types végétant à découvert ou franchement rupicoles. « Enfin la presque totalité de ces espèces est *calcicole*. Beaucoup sont des cal- « cicoles chimiques, quelques-unes des calcicoles thermiques comme l'apprend « l'étude des terrains dans les Alpes méridionales. Très peu nombreuses sont « les calcifuges : parmi celles-ci surtout : *Geranium nodosum, Potentilla rupes- « tris, Castanea sativa.* »

Quelle est l'origine des éléments méridionaux des Alpes lémaniennes ? Comment ces éléments se sont-ils propagés de façon à venir occuper les colonies xérothermiques de cette région ?

Il résulte d'observations précises sur la végétation des corps faisant obstacle aux vents : clochers, murs, toitures, troncs d'arbres, que le transport des graines par le vent ne se produit qu'à d'assez courtes distances. D'ailleurs à part les *Asplenium fontanum* et *A. adianthum nigrum* dont les spores peuvent être entraînées comme des poussières, il n'y a dans les 104 autres espèces méridionales que fort peu de plantes dont les semences soient relativement légères et transportables par le vent à de grandes distances.

En somme, « *le transport à petite distance est la règle ; la migration à « grande distance ne s'opère que par courtes étapes successives* ».

Mais la distribution de la majorité de nos éléments méridionaux est en contradiction complète avec le mode normal d'immigration par étapes.

En montagne, en effet, les obstacles naturels multipliés, et la présence de chaînes de montagnes qui dépassent 3,000 mètres d'altitude, rendent encore plus difficile que dans les plaines les transports à de grandes distances. Or, les aires d'habitation des 106 espèces méridionales, comprennent des stations séparées par espaces souvent considérables qui renferment soit des montagnes infranchissables, soit des regions climatériques défavorables.

C'est ainsi que plusieurs espèces sautent sans intermédiaires aux *lisières lémaniennes* de points fort éloignés qui paraissent être les stations terminus de ces espèces, par exemple du Jura méridional, du lac du Bourget, du Val-de-Fier, de la Tarentaise ou du sud du département de l'Isère.

L'étude des terrains quaternaires a mis à jour l'existence de trois périodes successives :

1° *La période glaciaire* correspondant à une grande extension des *tundras* ;

2° *La période xérothermique* correspondant à une grande extension des steppes ;

3° *La période sylvatique* correspondant à une grande extension des forêts.

L'existence de la période glaciaire, paraît avoir été établie ou plutôt caractérisée d'après une faune d'une composition toute spéciale, comprenant notamment les lemmings (*Myodes lemnus* Pall et *Myodes torquatus* Pall).

A l'époque actuelle les *tundras* arctiques, — à la présence desquelles les lemmings sont liés — recouvrent encore les bas fonds : les parties accidentées sont occupées par une végétation plus xérophile mais à caractère subalpin, et enfin, ces tundras sont çà et là coupées par des territoires plus ou moins couverts d'arbrisseaux ou même franchement boisés. A la fin de l'époque glaciaire, le long des cours d'eau, il existait des forêts de conifères et même d'arbres à feuilles caduques.

1. L'*Arabis stricta* Huds se trouve seulement du Dauphiné aux Pyrénées. Le *Hieracium lanatellum* Arv Touv. paraît propre au Dauphiné.

La *période xérothermique* a été caractérisée par un climat continental sec et chaud en été et plus ou moins froid en hiver suivant la latitude. Les *tundras* se sont transformées en steppes, tandis que les parties boisées prenaient graduellement un caractère plus méridional.

La *période sylvatique* est caractérisée par un climat humide et par l'envahissement de la forêt. « Le changement de climat a dû amener la disparition gra- « duelle de la végétation steppique. Celle-ci a dû se maintenir seulement sur des « points spécialement favorisés par un climat local plus continental, une exposi- « tion abritée, des pentes calcaires soumises à une forte insolation, etc. *Les « restes de cette flore ne sont donc autre chose que nos colonies végétales « xérothermiques actuelles que l'on peut qualifier de fossiles vivants* »...

« *La composition et la distribution des colonies végétales xérothermiques « cadrent entièrement avec la composition et la distribution des dépôts pa- « léozoologiques* ».

Après la période glaciaire, le climat de la région lémanienne a pris un caractère suffisamment continental pour permettre à la flore méditerranéenne de remonter le bassin du Rhône.

« Les éléments méridionaux qui sont venus coloniser nos vallées proviennent « tous du midi de la France et ont suivi la même voie d'immigration, soit la « vallée du Rhône. »

La nature des obstacles (massif du Mont-Blanc) a opposé une barrière infranchissable à l'introduction de la flore *pontique*. La seule voie d'accès, a été la vallée du Rhône et la distribution des colonies xérothermiques le long du bassin témoigne de ce fait.

Cependant, il y a des exceptions : le *Cyclamen europæum* manque dans les parties les plus méridionales du bassin et les stations de cette plante diminuent en nombre du nord au sud dans ce bassin. Le cyclamen serait venu de l'est, en suivant la base des Alpes. Quelques autres espèces (*Astrogalus monspensulanus, Ononis rotondifolia, Artemisia absinthium, Ruta muraria*...) ont des stations qui peuvent être considérées comme des ramifications occidentales de leur aire valaisanne.

En résumé, les colonies xérothermiques sont donc *des lambeaux d'aires anciennes, réduites par l'action de la détérioration du climat et par la lutte pour l'existence avec la végétation envahissante du climat silvatique.*

*
* *

J'ai tâché de résumer aussi fidèlement que possible l'exposé des idées de l'auteur, en faisant de nombreux emprunts à son texte même. Voici les observations critiques que m'a suggérées ce mémoire dû à la plume autorisée d'un des savants les plus remarquables qui se soient occupés de la flore Suisse. Ce travail a le mérite d'attirer l'attention des botanistes sur une région peut-être encore imparfaitement connue.

La flore des cinq lisières *normales* n'est en somme autre chose que la flore *xérophile* [1] caractéristique des terrains *dysgéogènes* de THURMANN (*Essai de Phytostatique de la chaîne du Jura,* Berne, 1849).

Cette distribution est toute naturelle, puisque ces lisières sont assises sur des terrains calcaires, dont les formations sont généralement dures et peu décomposables. L'exposition au sud-ouest de ces terrains, accentue le caractère xérophile de la végétation.

L'étude de la liste des 106 plantes méridionales, si l'on consulte non seulement, dans le mémoire, la 2e colonne du tableau

1. Cette flore correspond à peu près à la flore des terrains calcaires de la plupart des botanistes.

de leur distribution géographique, mais encore si l'on vérifie leurs stations dans diverses flores françaises détaillées, cette étude, dis-je, montre que ces plantes ne sont qu'en très petit nombre vraiment méditerranéennes ; que la plupart sont très abondantes il est vrai dans la partie inférieure du bassin du Rhône jusqu'aux départements de la Drôme et des Hautes-Alpes, mais sont en outre disséminées dans toute la France et qu'en général, leur aire d'habitation s'étend au Jura, à la Bourgogne et jusqu'à la Lorraine. Un certain nombre de ces plantes toutefois paraissent être dans les Alpes lémaniennes presqu'aux limites de leur aire d'habitation et en dehors du Jura méridional, on les trouve en colonies de plus en plus disséminées à mesure qu'on s'éloigne de cette région.

Du reste, ainsi qu'on peut le supposer, dans les Alpes lémaniennes comme ailleurs, ces espèces se trouvent groupées suivant la nature du terrain et le climat local, et ce groupement est d'autant plus étroit ici que le climat général de la contrée est assez froid, mais surtout humide.

C'est ce climat qui exclue des Alpes lémaniennes plusieurs espèces vraiment méditerranéennes qui remontent jusqu'à Grenoble, Chambéry et Vienne, par exemple, le *Pistaccia terebinthus* et le *Rhamnus alaternus*. L'humidité semble aussi exclure une essence méridionale, il est vrai, mais qui s'étend dans le Jura méridional, dans le bassin de l'Isère (Tarentaise, Maurienne), et jusque dans la vallée de la Loire, l'*Acer monspessulanum* (ou *Acer trilobatum* Lam). Cette essence se trouve encore à l'ouest d'Annecy jusqu'au mont Vuache [1]. On en rencontre cependant quelques pieds disséminés sur la route de Faverges à Montmin.

Mais combien les stations xérothermiques de l'Isère et de la Savoie, sont plus riches en espèces exclusivement méridionales ! Ainsi à la Bastille et au mont Rachet, au-dessus de Grenoble on trouve en dehors des trois espèces que je viens de citer : *Osyris alba*, *Argyrolobium linnœanum*, *Cytisus sessilifolius*, *Catananche cærulea*, *Plantago cynops*, etc.

Sur les rochers de l'Echaillon en face de Saint-Jean de Maurienne, au Pas-du-Roc près de Saint-Michel en Maurienne, on trouve des colonies de plantes méridionales telles que *Xeranthemum inapertum*, *Stipa capillata*, *Plantago cynops*, etc.

Les changements qu'éprouve la végétation dans la région du Jura en marchant du nord-est au sud-ouest, sont caractérisés

1. Dans la zone n° 6 de Thurmann, *vide infra*.

avec précision dans l'ouvrage de Thurmann (t. I, p. 189 s.). La planche II annexée à ce volume, donne par des teintes, la représentation des principales différences de climat. Thurmann distingue les climats suivants :

1° Climat boréal (*Epicéa*) ;
2° Climat froid (*Sapin*) ;
3° Climat moyen (*Maïs et Vigne*) ;
4° Climat chaud (*Cytisus laburnum*, *Acer opulifolium*, etc.);
5° Climat austral (*Pistaccia terebinthus*, *Rhamnus alaternus*, etc.).

La zone du climat austral forme un double anneau comprenant le premier la vallée du Rhône jusqu'à Lyon, la vallée de l'Isère, celle de l'Ain ; cet anneau est fermé. Le deuxième anneau qui lui est accolé, comprend un versant de la vallée du Rhône jusqu'à Seyssel, la vallée du Grésivaudan, la vallée ouverte entre Chambéry et Annecy, jusqu'au pied du Salève. Ce deuxième anneau est ouvert au pied du mont Vuache et aussi au col des Marches qui fait communiquer Chambéry avec la vallée de l'Isère.

Mais ce climat *austral*, où sont disséminées des plantes franchement méridionales, ne s'étend pas plus haut que Seyssel et le pied du Salève. Ainsi l'on retrouve l'*Osyris alba* au rocher de Mandallaz près d'Annecy, l'*Antirrhinum latifolium* sur les vieux murs dans les environs du château à Annecy [1]. D'après le croquis de Thurmann, les bords du lac Léman appartiennent à la zone n° 4 (climat *chaud*) et les Alpes lémaniennes (mal figurées du reste sur le croquis qui s'arrête justement à cette région) seraient réparties dans les autres zones.

L'hypothèse d'une période xérothermique pendant laquelle la végétation méridionale aurait couvert toute la contrée est assez solidement établie et d'ailleurs admise généralement. Mais les arguments que fait valoir l'auteur contre une hypothèse d'une immigration par étapes dans les conditions de climat actuelles ne sont pas toutes concluantes. « *Le Cotinus « coggygria » (Rhus cotinus) « s'arrête au Val de Fier dans « le Jura savoisien ; il reprendrait subitement à la lisière de « Bioge et manque dans les lisières intermédiaires . . . . . « L'Hyssopus officinalis saute du Jura méridional au fond de « la lisière de l'Arve.* »

1 Il existe dans le parc du château de Trésun, au-dessus d'Annecy, un pied en bon état de végétation de Pin pinier ou Pin Pignon (*Pinus pinea* Lin.), essence exclusivement méditerraneenne (Il va sans dire que ce sujet unique a été planté.)

L'auteur cite d'autres exemples semblables. Or, il se peut qu'on retrouve ces espèces dans des stations intermédiaires par suite d'investigations plus minutieuses ou quelquefois par le fait du hasard; c'est ainsi que j'ai retrouvé le *Rhus cotinus* au-dessus d'Argonnex, près d'Annecy, représenté par un buisson seulement. *L'Hyssopus officinalis* existe à Meythet, près d'Annecy, sur un vieux mur.

Je reviens à la composition de la flore xérothermique de chaque lisière pour en noter, d'après l'auteur, quelques particularités.

La lisière de l'Arve est la plus riche en espèces méridionales. On y constate que sur les parties siliceuses et peu élevées (au-dessus de Marcellaz) rien ne trahit le voisinage des colonies méridionales.

Espèces à noter : *Thymus serpyllum* var. *lemanianus*, très velu, *Helleborus viridis*, *Isopyrum thalictroides*, *Lilium croceum*.

Sur la *lisière du Giffre*, près du hameau de Quincy, on trouve le rarissime *Erythronium dens canis* mêlé au *Cyclamen europæum*. — Je saisis cette occasion de signaler une station de l'*Erythronium* qui ne paraît pas connue, au Val de Fier, sur les deux versants, où cette plante est extrêmement abondante.

La *lisière de Bellevaux* renferme le *Juniperus sabina*, arbrisseau assez rare, qui paraît cantonné dans les Basses-Alpes, le Dauphiné et la Savoie.

Sur la *lisière de Bioge* on trouve le *Castanea vesca* et le *Buxus sempervirens* « ces deux plantes, souvent à proximité immédiate l'une de l'autre ! »

Pareil mélange se trouve au-dessus d'Annecy, à la Puya. On peut le constater en d'autres stations encore. Ce fait est anormal en apparence car ces deux espèces caractérisent respectivement les terrains dysgéogènes et eugéogènes, mais il s'explique par le recouvrement des calcaires dysgéogènes sur lesquels s'étend une couche mince de débris siliceux d'origine diverse (décalcification par désagrégation du calcaire ou dépôts glaciaires).

Le *Cotinus coggygria* absent sur le restant des Alpes lémaniennes est abondant ici.

Enfin l'auteur signale le mélange à la flore méridionale de divers types alpins xérophiles, tels que : *Daphné alpina*, *Teucrium montanum*, ou même hygrophiles *Saxifraga aizoïdes*, *Pinguicula vulgaris*, *Linaria alpina*. Ce mélange n'a rien de

surprenant si ces espèces très hygrophiles se trouvent sur des terrains saturés d'humidité.

La lisière d'Abondance offre le *Juniperus sabina* et en outre une espèce n'existant « nulle part ailleurs sur le versant septentrional de la chaîne des Alpes », le *Scabiosa graminifolia*.

L'auteur signale dans les taillis le *Rhamnus Mercieri* « cet hybride extraordinaire du *Rhamnus alpina* et *cathartica* ».

Le Mont-Chauffé, (2100 m.) est, dit l'auteur, le point de richesse culminant de la lisière d'Abondance. Le brigadier forestier Mercier y a trouvé les *Rhododendron hirsutum* [1] et *intermedium* nouveaux pour la France et retrouvés par le même observateur sur quelques autres points de la vallée d'Abondance. D'autres types alpins y croissent en mélange avec les espèces méridionales, fait assez fréquent dans les colonies des plantes méridionales.

Le *Leontopodium alpinum* y est abondant.

La *lisière anormale du Lac* présente sur toute sa longueur le *Castanea vesca,* rare sur les autres lisières presque exclusivement calcaires. Ici on constate « la molasse et les nombreux amoncellements erratiques fournissent partout à cet arbre un terrain suffisamment siliceux ».

Comment se fait-il, avec une pareille composition du terrain (qui rend la lisière du Lac une seconde fois *anormale*), que l'auteur ne signale presque aucune plante *hygrophile* propre aux terrains *eugéogènes* (THURMANN) autrement dit silicoles ou calcifuges et que, d'après la liste qu'il donne des plantes, on puisse croire que la végétation est encore complètement *xérophile ?*

Sur la lisière du Lac on trouve (aux Evouettes) le *Cyclamen neapolitanum*, espèce fort remarquable en ce qu'elle est localisée dans les départements les plus méridionaux, Gard, Bouches-du-Rhône, Var, qu'elle réapparaît seulement dans une colonie xérothermique très restreinte à la montagne d'*Allonzier* (Haute-Savoie), à Roche dans la lisière des Alpes vaudoises. Ces colonies égarées du *C. neapolitanum* confirment l'hypothèse d'une occupation ancienne dont elles seraient les restes.

Enfin le *Ruta graveolens,* qui n'existe pas sur les autres lisières, se montre en certains points de la lisière du lac.

1 Le *Rhododendron hirsutum* a été indiqué par Villars, au fond de la vallée du Valgaudemar (Hautes-Alpes). Il n'a pu y être retrouvé malgré les recherches les plus consciencieuses.

L'examen de la végétation des *taches xérothermiques*, donne à l'auteur l'occasion de rappeler ce fait déjà établi par MM. Perrier et Songeon, que les éléments méridionaux de la flore des Alpes présentent une particularité remarquable : *elles sont situées à une altitude supérieure au niveau habituel de leur habitat dans les contrées méridionales.*

Ainsi l'*Aphyllantes monspessiliensis*, au col du Frêne (massif de la Chartreuse), 1164 m. *Clypeola Jonthlaspi*, au Parmelan, 1800 mètres. On pourrait, je crois, étendre largement ces exemples, surtout dans les vallées de la Tarentaise et de la Maurienne.

Ces plantes s'accommodent de minima hivernaux très bas et elles trouvent sur les hauteurs une insolation intense qui leur paraît surtout nécessaire. L'augmentation de lumière et de calorique absorbés, avec la plus grande sécheresse, compensent les inconvénients de l'altitude.

Le Mémoire de M. Briquet se termine par la conclusion suivante :

«..... La découverte de la période steppique post-glaciaire a « une haute importance pour beaucoup de branches de la « science. Elle a eu certainement sur la composition actuelle « des formations végétales en Europe, une influence aussi « grande que la ou les périodes glaciaires. Et comme dans « l'état actuel de nos connaissances la phytogéographie est à « peu près la seule méthode capable de faire progresser nos « connaissances botaniques sur cette période, il y a là un « puissant encouragement à poursuivre avec zèle l'analyse « phytogéographique de détail du continent européen. »

Portant moins haut nos visées, nous, habitants d'Annecy, après avoir lu le remarquable mémoire que j'ai cherché de mon mieux à analyser, nous serons frappés de l'intérêt qu'il y aurait à explorer avec les plus grands détails la zone de climat *austral* (d'après la dénomination de Thurmann), dont la ville d'Annecy est limitrophe et qui forme une lisière xérothermique des plus utiles à étudier.

E. Guinier.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

6316. — Annecy. Imprimerie Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

CATHOLIQUE
SOCIÉ
SAVANTS
N° 882

Séance du 2 avril 1901.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président exprime les profonds regrets de la Société Florimontane qui vient de perdre l'un de ses plus anciens membres correspondants, le Dr Hippolyte Gosse, conservateur du Musée archéologique de Genève.

Il rappelle en quelques mots l'œuvre du savant dont le nom est associé à celui d'Eloi Serand dans l'histoire de la découverte des premières palafittes du lac d'Annecy et qui s'est occupé activement de questions archéologiques variées, entre autres des cimetières burgondes des environs de Genève et de la Haute-Savoie.

Il est ensuite procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Frey et Ferrero sont proclamés membres de la Société.

M. Désormaux offre aux Archives de la Société, au nom de Mme Constantin, un jugement du Tribunal correctionnel du Mont-Blanc condamnant à mort Louis Revet, de Thônes, « convaincu d'avoir pris part à la révolte et aux émeutes contre-révolutionnaires qui ont éclaté dans la vallée de Thônes et aux environs, les premiers jours du mois de mai 1793, à l'occasion du recrutement, et d'avoir été un des chefs et instigateurs des révoltés ».

M. Gonthier, dépouillant une liasse de parchemins que M. Victor Portier du Belair lui avait communiqués, en remarqua un certain nombre qui intéressaient particulièrement la ville d'Annecy. — M. du Belair a bien voulu les céder à la Société Florimontane qui lui transmet ses plus vifs remerciements.

Le premier de ces documents, dont le sceau manque, est un acte par lequel le duc de Savoie, Philibert II, admet au nombre de ses secrétaires, Me Jean Fenouillet, d'Annecy. Ces

patentes, données à Chambéry, le 12 octobre 1498, sont signées de tous les membres du Conseil ducal, savoir : Regnier, bâtard de Savoie, lieutenant-général ; George, baron de Menthon ; Antoine de Gingins, président ; Guillaume de Gelière ; Jean de Challes, grand-maître d'hôtel ; P. Gorrat, collatéral du Conseil résidant à Chambéry ; Robert Conod, juge de la baronnie de Gex. et Benoît Fortallet, maître des requêtes.

Le deuxième acte est la vente faite par Pierre ff. H. Fenouillet, d'Annecy, à Nicoline de Cohendiers, femme d'égrège Antoine Mignion, du tiers d'un chenevier avec place de grange « *in suburbio bovis Annessiaci juxta chenaveriam et grangiam nobilis Antonii Richardi ex vento, chenaveriam et grangiam Antonii mignionis ex borea, et carreriam anterius ex occidente* », plus d'une terre aux Fins de Novel, indivise avec Gaspard et Claude Fenouillet, frères (3 janvier 1512).

Viennent ensuite des patentes de Louis XIII, roi de France (Paris, décembre 1610), autorisant Michel Fenouillet, écuyer, seigneur de Barraux, natif d'Annecy en Savoye, et demoiselle Suzanne Greffy, sa femme, du même pays, à demeurer en France avec leurs enfants, à y posséder, acquérir et même à transmettre à leurs héritiers, à condition que ceux-ci soient *régnicoles*.

Ce Ne Michel Fenouillet était très probablement neveu de Pierre Fenouillet, nommé trois ans auparavant à l'évêché de Montpellier, et il avait suivi son oncle dans le midi de la France. Il avait cependant conservé des intérêts en Savoie, comme le prouve un procès qu'il y avait en 1656 avec un Jacques Exertier.

Le cinquième document, ce sont des patentes de bourgeois d'Annecy délivrées, le 13 juillet 1628. à Me Jean feu Claude Francillon, de Bourg-en-Bresse, par les syndics Jacob Garin, J. Mermilliod, docteurs en droit, Antoine Delatour et Jacques Langlois. — Ce Jean Francillion avait épousé une Chappaz et possédait des biens tant à Groisy qu'à Rumilly-sous-Cornillon.

Un de leurs enfants, J.-F. Francillon épousa une Gabrielle Goddet : il est question d'eux dans les documents 6 et 7.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 8 mai 1901.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de notre nouveau confrère BACH-SISLEY qui remercie la Société d'avoir bien voulu l'admettre au nombre de ses membres actifs.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau une brochure, don de l'auteur.

J. REVIL : *Note sur la structure de la vallée d'Entremont et du plateau de Montagnole près Chambéry.*

Le Secrétaire fait part des demandes d'échange formulées.

La Société des Sciences et Arts du Beaujolais recevra la *Revue savoisienne* pendant l'année 1901.

M. Marteaux rend brièvement compte du séjour qu'il a fait à Nancy où il est allé représenter la Société Florimontane au Congrès national des sociétés savantes. Il serait heureux de voir s'établir des rapports plus étroits entre elle et la Société d'Archéologie lorraine dont les membres ont fait d'intéressantes communications. C'est ainsi qu'il appelle l'attention sur l'étude des plaques de foyer ou taques, dont s'est spécialement occupé M. L. Germain de Maidy et dont la collection au Musée lorrain est remarquable. Il croit nécessaire de sauver de l'oubli et de la destruction ces curieux spécimens de ferronnerie conservés encore dans certaines vieilles maisons de Savoie. Il signale. entr'autres, la disparition regrettable d'une belle taque armoriée, datée du XVIIe siècle, et provenant du couvent du Saint-Sépulcre; elle pesait plus de cent kilogs et fut vendue comme vieille fonte à un serrurier d'Annecy.

M. Gonthier fait part des adhésions qu'il a déjà reçues en qualité de secrétaire général du prochain Congrès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 5 juin 1901.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau la collection complète des *Atti della Società di archeologia e belle arti* de Turin (1875-1900) qu'il avait demandée, lors de son dernier voyage à Turin, à M. Ermanno Ferrero, président de cette Société. La Florimontane adresse ses remerciements à M. Ferrero pour sa bienveillance et vote, en témoignage de reconnaissance, l'envoi des volumes de la *Revue savoisienne* disponibles, en le priant de les transmettre à la Bibliothèque de la *Società di archeologia*.

Le même attire l'attention sur le dernier volume reçu de la *Biblioteca storica italiana* intitulé : *Illustrazioni della Spedizione in Oriente di Amedeo VI*, Turin, 1900, in-4°. Cette belle publication du baron Bollati di S.-Pierre complète heureusement les travaux de Datta : les notes, les documents et l'index l'accompagnant présentent le plus haut intérêt pour le règne du Comte Vert (1366-1368) et la biographie de nombreux personnages savoyards de son entourage.

Le même donne l'énumération des ouvrages donnés à la Société par les auteurs :

Bach-Sisley Jean : *Evolution de la Chanson*, précédée d'un portrait en vers par Ernest Chebroux, Paris, 1898, in-12.

Id. : *Artistes et Poètes* ; préface d'Armand Sylvestre, Paris, 1898, in-8°.

Id. : *Le Mage*, poème couronné par l'Académie Florimontane, suivi d'une étude sur cette Académie.

Bruchet Max : *L'Emigration des Savoyards originaires du Faucigny au XVIIIe siècle*, Paris, 1896, in-8° (ext. du *Bulletin historique et philologique*).

Id. : *Etude biographique sur Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours*, suivie de son Instruction et discours sur le faict du gouvernement, Annecy, 1898, in-8° (ext. de la *Rev. sav*).

Id. : *Un Inventaire du Château d'Annecy en 1393*, Paris, in-8° (ext. du *Bulletin archéologique* publié par le Comité des Travaux historiques du Ministère de l'Instruction publique).

Id. : *Trois Inventaires du Château d'Annecy (1393, 1549, 1585)*, Chambéry, 1899, in-8° (ext. du t. XXXVIII des *Mém. de la Soc. sav.*).

Id. : *Inventaire partiel du Trésor des Chartes de Chambéry à l'époque*

d'Amédée VIII, 273 pages in-8° (ext. du t. XXXIX des *Mém. de la Soc. savoisienne d'histoire*).

Id. : *La Chambre des Comptes de Savoie et ses Archives*, communication faite au Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Chambéry en 1899, Chambéry, 1900, in-8°.

Id. : *Etude archéologique sur le Château d'Annecy*, suivie des Comptes de la construction et d'inventaires inédits, Annecy, 1901, in-8° (ext. de la *Rev. sav.*)

Id. : *Les Instructions de Victor-Amédée II sur le Gouvernement de son Duché de Savoie en 1721*, Paris, 1901, in-8° (ext. du *Bulletin historique et philologique*, 1900).

A. Perrin : Table des 15 volumes de Mémoires publiées de 1878 à 1900 par les Sociétés savantes de la Savoie.

J. Corcelle : *La Limnologie* (extrait de la *Revue de Géographie*, 1901).

Id. : *Gabriel Vicaire, le peintre de la Bresse.*

Le même dépose sur le bureau les ouvrages récemment acquis :

Rilliet Albert : *Histoire de la Restauration de la République de Genève*, Genève, 1849, in-8°.

Ritter Eug. : *Glossaires et Lexicographes genevois*, Genève, 1893, in-8°.

Mallet G. : *La Restauration de Genève en 1814*, Genève, 1854, in-12.

Leschevin P.-C. : *Voyage à Genève et dans la vallée de Chamouni en Savoie*, Paris, 1812, in-12.

Pictet de Rochemont : *De la Neutralité de la Suisse dans l'intérêt de l'Europe*, nouvelle édition, Paris, 1860, in-8°.

[Bordier André César] : *Voyage pittoresque aux Glacières de Savoye fait en 1772*, par M. B. Genève, 1773, in-12.

Roget Amédée : *Les Suisses et Genève ou l'émancipation de la communauté genevoise au XVIe siècle*, Genève, 1864, 2 vol. in-8°.

Martin Nicolas : *Les Noelz et Chansons nouvellement composez tant en vulgaire françoys que savoysien, dict patois par Nicolas Martin, musicien en la cité de S. Jean de Morienne en Savoie, 1555*, avec la musique, d'après l'exemplaire unique conservé à la Bibliothèque Mazarine, Paris, 1883, in-12.

M. Gonthier, secrétaire du Congrès des Sociétés savantes de Savoie, donne connaissance de plusieurs lettres émanant des Sociétés de Maurienne et de la Val d'Isère, ainsi que de plusieurs personnes décidées à prendre part au Congrès, qui expriment le vœu de voir apporter certaines modifications au règlement élaboré dans notre séance du 6 mars dernier, notamment de reporter au 5 août la date de l'ouverture du Congrès en maintenant la cotisation de dix francs, avec faculté pour les auteurs d'obtenir l'impression de leurs lectures dans un volume spécial, sans toutefois dépasser le maximum de deux feuilles pour chaque travail.

Pour satisfaire au désir exprimé par ces Sociétés savantes et

par les personnes qui désirent prendre part au Congrès, l'assemblée accepte à l'unanimité les conditions exposées ci-dessus.

M. Serand transmet une proposition de M. Gardet, libraire, qui désire céder 200 exemplaires du *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy*, par Replat.

La Société décide d'acheter tout le stock de cet ouvrage et de l'inscrire au nombre de ses livres de fonds en vente au prix de 0 fr. 50.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

NOTES

SUR LES

ARMURES A L'ÉPREUVE

AVANT-PROPOS.

Aucun des ouvrages écrits sur les armes ne traite la question de l'épreuve des armures, dont la plupart ne font même pas mention.

Elle est pourtant des plus intéressantes pour les archéologues, et son histoire se lie intimément à celle de l'armure, dont l'épreuve a amené la transformation d'abord, puis la disparition progressive, en attendant que peut-être elle la ramène, au moins partiellement. Elle a aussi plus d'un rapport avec le perfectionnement des armes à feu amené par la recherche des moyens de vaincre les armures éprouvées.

Les notes qui suivent pourront peut-être aider à combler cette lacune, à défaut de l'ouvrage auquel je souhaite qu'elles ouvrent la voie.

Ne voulant rien avancer sans preuves, je me suis efforcé d'étayer chaque assertion sur des documents contemporains de l'époque étudiée ; et, persuadé que les travailleurs trouveront plus de profit dans l'étude de ces documents que dans les conclusions que j'en tire, j'ai le plus souvent possible inséré les passages cités dans le texte, ne rejetant en note que les références.

Pour les documents en langue romane ou étrangère, j'ai cru devoir n'insérer que la traduction, mais j'ai toujours donné le texte exact en note avec les références.

Je remercie M. Le Roux, conservateur du Musée d'Annecy, et M. Pilinski, de Paris, qui ont bien voulu, à ma prière, reproduire quelques armes et quelques gravures contemporaines des faits cités.

En attendant une étude plus complète par un archéologue plus érudit, ces NOTES SUR LES ARMURES A L'ÉPREUVE *attireront du moins sur ce point l'attention de ceux qu'intéresse la science des armes anciennes.*

I. — Ce qu'il faut entendre par armures à l'épreuve.

Il est souvent fait mention dans les anciens ouvrages, d'armures *à l'épreuve*, parfois même à l'épreuve de ceci ou de cela, à l'épreuve de l'arbalète, de l'arquebuse, du mousquet, du pistolet ; la plupart des lecteurs croient que l'auteur entendait par là une armure dont la solidité *paraissait* devoir défier les coups de l'arme indiquée.

Il faut voir dans cette expression plus et mieux ; l'armure dite *à l'épreuve* était celle qui avait été soumise réellement à l'épreuve des coups de l'arme à laquelle elle était appelée à résister et qui était sortie indemne de l'expérience.

On comprend facilement que l'armure n'eut été qu'un fardeau encombrant si celui qui la portait n'eut pas cru être à l'abri derrière elle, et que le plus sûr moyen de juger de sa solidité était de lui faire subir, avant de la mettre en usage, l'épreuve des coups qu'elle était destinée à supporter.

L'épreuve cependant ne paraît pas être aussi ancienne que l'armure qui avait déjà atteint un certain perfectionnement aux temps homériques. On se fiait alors sur la solidité apparente, et nous verrons l'épreuve, exceptionnelle dans l'antiquité, n'apparaître de façon suivie qu'à partir du XIVe siècle.

Longtemps les armures dites à l'épreuve furent toutes essayées séparément, et parfois, comme on le verra plus loin, éprouvées dans toutes leurs pièces. Rare au début, l'usage de l'épreuve devint ensuite si courant, que nous verrons dire *une épreuve* pour une armure à l'épreuve. Plus tard, lorsque les batteurs de plates furent appelés à livrer des harnois par quantités considérables, il est possible qu'ils aient forgé d'abord un type d'épaisseur et de qualité, et, une fois ce type soigneusement éprouvé, qu'ils se soient contentés de forger le surplus aussi conforme que possible au modèle, sans essayer

la solidité de chaque armure par une nouvelle épreuve. Il paraît même probable que c'est ainsi que procédaient les fabricants d'armures au XVIIe siècle, sauf bien entendu pour les armures exceptionnelles, et les cuirasses livrées par eux dans ces conditions continuaient cependant à être dites *à l'épreuve*.

Mais, jusqu'à la fin du XVIe siècle, on peut considérer l'expression d'armure à l'épreuve comme désignant celle qui avait réellement été éprouvée. Jusqu'à la fin du XVe siècle spécialement, le fait de l'épreuve se constatant par l'apposition d'un poinçon spécial, le terme d'armure à l'épreuve ne pouvait s'appliquer qu'à celles revêtues de ce poinçon.

Nous allons essayer de suivre l'épreuve depuis son apparition jusqu'à l'abandon de l'armure.

II. — L'épreuve dans les temps anciens.

S'il faut en croire Plutarque, l'épreuve était déjà connue et pratiquée dans l'antiquité :

« Au cours de cette guerre, nous dit-il (le siège de Rhodes « par Démétrius Poliorcète), on lui apporta de Chypre deux « cuirasses de fer pesant chacune quarante mines (environ « 17 kilogs).

« Pour montrer quelle était leur dureté et leur solidité, « Zoïle, l'artisan qui les avait forgées, fit tirer sur elles un trait « lancé par une catapulte à la distance de vingt pas. Le fer « ne céda pas sous ce choc et n'en reçut qu'une marque peu « apparente, comme celle qu'eut faite un style.

« L'une de ces cuirasses fut endossée par Démétrius, l'autre « par Alcime d'Epire [1]. »

C'est là l'épreuve dans le sens propre du mot; il semble cependant qu'elle est restée dans l'antiquité à l'état d'exception extrêmement rare. Les auteurs anciens qui ont décrit les combats avec le plus grand luxe de détails, les poètes même, ne mentionnent pas l'épreuve ainsi entendue. Rarement les armures défensives dont ils revêtent leurs héros résistent aux coups portés par une main vigoureuse. Elles paraissent plutôt

1. *Προς δὲ τοῦτον τὸν πόλεμον αὐτῷ καὶ Θωρακες ἐκομίσθησαν ἐκ Κύπρου δύο σιδηροῖ, μνῶν ὁλκῆς ἑκάτερος τεσσαράκοντα. Δυσπάθειαν δὲ καὶ ῥώμην αὐτῶν επιδεικνύμενος ὁ τεχνίτης Ζωιλος ἐκέλευσεν ἐξ εἴκοσι βημάτων ἀφεῖναι καταπελτικὸν βέλος, οὗ προσπεσόντος ἀῤῥαγὴς διέμεινεν ὁ σίδηρος, ἀμυχὴν δὲ μόλις ἔσχεν ἀμβλεῖαν, οἷον ἀπὸ γραφείου. Τοῦτον αὐτὸς ἐφόρει· τον δ' ἕτερον Ἄλκιμος ὁ Ἠπειρώτης...*

(PLUTARQUE : *Démétrius*, § XXI in fine)

destinées à préserver ceux qui les portent des atteintes des flèches, mais devant l'épée ou la lance elles n'arrivent plus qu'à amortir quelque peu le choc sans le rendre inoffensif.

L'art de ce Zoïle dont parle Plutarque paraît s'être perdu de suite. Au reste, l'étude de l'armure dans l'antiquité ne rentre pas dans le cadre de ces notes ; ceux que cette face de l'archéologie intéresse trouveront tous les documents qu'ils peuvent désirer dans l'ouvrage du P. Hermann Hugo sur la chevalerie [1]. Il serait facile de feindre une érudition profonde sur cette époque grâce à cet ouvrage peu connu, car le P. Hugo a dépouillé un très grand nombre d'auteurs latins de tous leurs passages relatifs à l'armement. Aucun d'eux ne fait mention de l'épreuve dont il n'est pas question dans l'ouvrage.

Si de l'antiquité on passe au moyen âge et que l'on consulte les chansons de geste si fertiles en détails sur l'armure, on voit que, suffisante contre les flèches, elle reste impuissante contre les coups des armes blanches et des armes de choc. La *Chanson de Roland*, pour ne citer que le plus connu de ces poëmes, célèbre d'un bout à l'autre le triomphe des armes offensives sur les armes défensives. Si les archers de Marsile criblent Roland de dards et de flèches, il s'en tire sans blessure [2]. Mais si le Comte dégaine sa terrible Durandal il pourfend les païens dans leur casque et dans leur armure de telle façon que son épée arrive à la selle du cheval [3]. Le moins qu'il puisse faire c'est de fendre la tête et le casque jusqu'au nasal [4]. Les coups assénés par ses compagnons Olivier, Turpin et les autres Pairs n'ont pas un moindre effet.

Est-ce à dire que les héros auxquels Turolde donne ses préférences aient seuls dans son poëme le privilège de porter de pareils coups ? Non certes, et leurs adversaires, même quand ils s'attaquent aux plus célèbres des Pairs, à ceux qui devaient avoir les meilleures armures parviennent à les blesser. Charlemagne lui-même voit son heaume d'acier bruni fendu et brisé par le redoutable Baligant et sa tête est entamée par le coup [5].

1. Hermann Hugo : *De Militia eqvestri antiqva et nova, ad regem Philippum IV Libri quinque*, Antverpiæ, ex officinâ plantinianâ Balthazaris Moreti, MDCXXX Cf. notamment lib. II, cap. III et IV, et lib III, cap IV

2 « Mais enz el cors ne l'unt mie adeset ». (*Chanson de Roland*, vers 2519.)

3. « Trenchet la teste e la brunie e le cors
« La bone sele ki est gemmée ad or. »
(*Op. cit.*, vers 1543. Cf également vers 1326 et suivants, ou semblable coup est raconté avec plus de détails)

4. « Tres qu'al l'nasel tut le helme li ent » (*Op. cit.*, vers 1602)

5. « Li Amiralz est mult de grant vertut
« Fiert Carlemagne sur l helme d'acier brun
« Desur la teste li ad frait e fendut . , etc. »
(*Op. cit.*, vers 3602 et suivants)

Sans doute il n'est pas question dans tout cela de l'épreuve des armures, mais on peut facilement conclure, du peu de résistance qu'elles offraient aux coups, que l'usage de l'épreuve n'existait pas encore.

Nous arrivons au XIVe siècle, et Froissart va nous apprendre que, malgré l'introduction des plates les armes défensives font des progrès bien lents.

L'armure est généralement suffisante contre les flèches :

1364 « Les François étoient si fort armés et pavoisés contre « le trait que oncques ils n'en furent grevés, si petit non [1]. »

Mais l'arbalète a reçu déjà d'importants perfectionnements, et parfois la flèche elle-même traverse, témoin ce Pierre Taillepié qui en :

1388 « fut féru d'un glaive tout outre la cuisse et *d'une* « *flèche parmi le bassinet* jusque dans la tête [2]. »

La pierre lancée par un habile frondeur paraît non moins efficace :

1367 « Ces Espaignols et Castellains avoient fondes dont « ils jetoient pierres et effondroient heaumes et bassinets, de « quoi ils meshaignèrent maint homme [3]. »

Si des armes de jet, nous passons aux armes blanches ou aux armes d'hast, nous constatons une supériorité plus grande encore sur les armes défensives. La lance notamment, ce terrible « glaive » du XIVe siècle se joue de cottes de mailles :

1381 « et véez cy Pietre du Bois tout devant, et ces Fla- « mands venir qui furent recueillis de ces longs glaives aux « fers tranchans affilés de Bordeaux dont ils se veoient em- « palés *que les mailles de leurs cottes ne leur duroient néant* « plus que toile doublée en trois doubles, mais les passoient « tout outre, etc [4]. »

Les plates ne paraissent pas offrir à la lance une résistance bien plus sérieuse; Albrecht de Cologne joutant contre le sire de Potelles :

1340 « le consuivit par telle manière de son glaive roide et « enfumé qui oncques ne brisa ni ploya, mais perça la targe, « *les plates* et l'auqueton, et lui entra dedans le corps et le « poignit au cœur, etc [5]. »

1. FROISSART : *Chroniques*, liv. I, part. II, chap. CLXXVI ; cf. également liv. I, part. II, chap. CXCIII et passim.
2. *Ibid*, liv III, chap. CXIII.
3. *Ibid.*, liv. I, part. II, chap. CCXXXVI.
4. *Ibid*, liv II, chap. CLXXXIV.
5. *Ibid.*, liv. I, part. II, chap. CXIII.

De nombreux chapitres du chroniqueur relatent semblable fait [1] et nous montrent cette lance dont le bois était, comme on le voit dans le passage qui vient d'être cité, durci au feu pour présenter une plus grande solidité, traversant les armures les mieux trempées.

Le casque lui-même, cette pièce essentielle de l'armure, que nous avons déjà vu céder parfois aux flèches et aux pierres des frondes, est à la merci des marteaux d'armes et des haches :

1381 « avoient et portoient maillets de fer et d'acier, péril-« leux bâtons pour *effondrer heaulmes et bassinets* [2]. »

1382 « avoient les aucuns haches bien acérées dont ils « *rompoient bassinets* et decerveloient testes [3]. »

Et si parfois, — bien rarement, — l'armure résiste, Froissart s'empresse de nous apprendre que cela tient à la défectuosité des armes de l'assaillant :

1396 « Ils étoient si fort armés que les Frisons ne les pou-« voient endommager ni autre mal ne leur faisoient que ruer « par terre..... Ce sont (les Frisons) forts hommes, grands et « gros, *mais ils étoient très mal armés* [4]. »

Froissart ne parle pas de l'épreuve, mais on peut conclure de l'étude de ses chroniques qu'elle était alors bien exceptionnelle. Elle existait cependant et nous allons en trouver quelques traces à partir du XIVe siècle.

III. — **Les commencements de l'épreuve.**

L'épreuve a dû s'établir avec les perfectionnements apportés à l'armure par l'adoption des premières pièces de plates. Elle était certainement, sinon très répandue, du moins connue en France dès la première partie du XIVe siècle, car en 1340 nous voyons délivrer à Guillaume Hardi, maître de la nef « Le Saint-Georges de Leuse » : « 20 plates *de parve et de demi parve*, 10 bachinès, 10 escus, 10 pavois, etc. [5] ».

Nous verrons au chapitre suivant l'explication de ces termes, « plates d'*épreuve* et de *demi-épreuve* » ; retenons seulement de leur emploi que l'épreuve était déjà soumise en 1340 à des règlements d'usage que nous verrons codifier plus d'un siècle plus

1. Cf liv I, part. I, chap XCIX, part. II, chap CXIII et CCXXVIII; liv. II, chap XLVII et LXXX, etc.

2. *Ibid*, liv. II, chap CLI.

3 *Ibid.*, liv II, chap. CXCVII

4. *Ibid.*, liv. IV, chap L.

5. BEAUREPAIRE : *Le Clos des Galées de Rouen*, p 254; ap GAY. *Gloss*, p 69.

tard avec la même division d'*épreuve* et de *demi-épreuve*, ce qui semble prouver que la coutume de l'épreuve existait depuis quelque temps déjà.

L'Italie, qui fut toujours en avance dans tout ce qui touche aux arts, et même aux arts industriels, ne pouvait se laisser distancer sur la question de l'épreuve, et nous en relevons des traces à peu près à la même époque.

En 1341, les lois maritimes de Gênes exigeaient qu'il y eut sur chaque galère 160 cuirasses dont 110 de *demi-épreuve* [1] ; si cette galère était frêtée pour l'Orient. « la Roumanie et la Syrie », l'armement exigé était plus complet encore ; le capitaine devait avoir cuirasse et cervelière *à l'épreuve* ; le scribe (celui qui tenait le livre de bord) mêmes armes que le capitaine ; les matelots se contentaient d'armures ordinaires, mais les arbalétriers devaient avoir une cuirasse et une cervelière de *demi-épreuve* [2].

Dès la seconde moitié du XIVe siècle, les Comptes des Trésoriers généraux de Savoie révèlent aussi l'existence de l'épreuve pratiquée par les armuriers savoisiens et mentionnent des armures à l'épreuve. Les termes qui désignent l'épreuve dans ces comptes sont d'ailleurs assez étranges pour mériter qu'on s'y arrête ; on y trouve relatées des armes *de toute botte*, d'autres *de botte cassée*.

Voyons d'abord quelques passages relatifs à la première de ces expressions :

1390. « Baillia contans du comandament monseigneur et per « sa lettre, à Simond Brulafer armeur de mons..... per le pris « de un *auberjon d'acier de toute botte* porté à mons. en Ri- « paille le 2 jour du moys de juillet l'an dessus, et lequel Mon- « seigneur a donné à Jehan de Dinant, 32 frans p.p. ad « 15 d. [3]. »

Disons en passant que ce Symond dit Brulafer, dit aussi de Vercellot 4, probablement du lieu de sa naissance, était l'armurier attitré du Comte Rouge et de son fils Amédée VIII. C'est un des batteurs d'armures les plus fréquemment cités dans les comptes

1. « Sint et esse debeant in dictis galeis arma .. quæ ponantur in unâ capsiâ.. Quæ « arma sunt hœc ; corratiæ 160 inter quas sint 110 *de mediâ probâ*, collaria 160, cervele- « riae 180, pavexii 170, etc » (PARDESSUS : *Lois maritimes*, t IV, ch. XXVIII, p. 489)

2 « ... Comitus idoneus *cum coiratia de proba*, collario de ferro, *cerveleria de proba* . « scriba bonus et sufficiens cum armis suis *ut de comito dictum est*. Nauclerii vero pro singulo « habeant... cervelleriam unam bonam... Balistrerii debeant habere balistras duas de strena « (alias, streva) bonas et sufficientes pro singulo... pro quolibet balistrerio coiratiam unam « *de media proba*, collarium de ferro, etc. » (PARDESSUS : *Op cit.*, p 488)

3. Archives Camérales de Turin, Compte Trés gén. de Savoie, n° 38, f° 62 v°.

4. Vercellod, hameau de la commune d'Aimaville (Val d'Aoste).

à cette époque et celui dont on semble faire le plus de cas. Nous aurons d'ailleurs occasion de le retrouver plus loin.

1393. « Item, baillié et délivré contans de la dicte finance « par la main et du comandement que dessus » (mons. Loys de Savoie, prince d'Achaïe et mess. Odde de Villars) « à Do- « meynne Ben, marchiand, pour le pris de un *auberjon* « *d'acier de toute botte* achetté de luy por tant et donné à « Robert Torombert exuier de nostre sainct père le pape, ly « queulx a amené à Monseigneur (Amédée VIII) une aquinée « donné à mons. par ledit nostre saint père le pape le jour et « an que dessus (3o juillet) 3o fl. p. p. [1] ».

On voit que ces haubergeons d'acier « *de toute botte* » étaient assez prisés pour être offerts en présent à l'envoyé de la plus haute puissance du monde à cette époque. Quoi qu'il en soit, et sans multiplier les exemples, l'explication de ce premier terme « *armes de toute botte* » que nous retrouverons encore dans d'autres documents, est assez facile. Le mot « botte » est pris ici dans le sens de coup, qu'il ne conserve aujourd'hui que dans le langage de l'escrime ; l'armure de « de toute botte » c'est l'armure apte à résister à tout coup, l'armure à toute épreuve. En Italie d'ailleurs l'expression « a tutta botta » employée dans ce sens est fréquente dans les ouvrages militaires des XVIe et XVIIe siècles et s'emploie concurremment avec les mots « a prova » (à épreuve). On disait même une armure « a botta d'archibugio » pour « à l'épreuve de l'arquebuse [2] ». Les commentateurs qui ont glosé sur ce terme sont d'accord là-dessus [3].

Mais il est beaucoup moins commode de savoir ce qu'il faut entendre par un haubergeon « *de botte cassée* ». Cette locution bizarre me fut révélée pour la première fois par le passage suivant tiré de l'étude de MM. Dufour et Rabut sur les armuriers en Savoie :

« Simon Brulafer, qualifié armurier du Comte de Savoie en « 1392, fabriquait des hauberts, des cottes de mailles, des armu- « res *de toute botte et de botte cassée*. Il avait surtout fait un « haubert, œuvre admirable *de botte cassée duquel toutes les* « *mailles sont signées du signet* du maître bailli 4. »

1. Arch Cam de Turin, Compte Trés gén de Savoie, n° 40, f° 77 v°.

2. « Armato com'era (monsign. Domenico Grimaldi) d'un corsaletto e celata *a botta* « *d'archibugio* gravissimo, gli sfuggirono i piedi » (B Sereno *Comm. guerr. cipr.* ; ap. Angelucci *Catalogo dell Armeria reale*, p 129, note.)

3. Cf. Vocab della Crusca v° botta ; J -B. Giraud : *Les Epées de Bordeaux*, p. 98, note 1 ; Angelucci *Catal*, p 129, et *Doc. inéd*, p 30, note 84 et 204, note 12.

4 Dufour et Rabut : *Les Armuriers en Savoie*, p. 120. (*Mémoires de la Soc savoisienne d hist et d archéol*, t XXI.)

La lecture de ces lignes me plongea dans un étonnement profond. Un bailli dont la fonction consistait à poinçonner des armures ! un bailli, et un maître bailli (?) poinçonnant une à une les trente mille mailles d'une cotte, ce qui, à raison de deux par minute supposait plus d'un mois d'un travail de huit heures par jour !! Et certes, c'était le cas de réclamer la journée de huit heures. Et puis qu'était ce haubert *de botte cassée ?* Il y avait dans tout cela un mystère que je ne parvenais pas à éclaircir.

La référence très incomplète donnée par MM. Dufour et Rabut indiquait qu'ils avaient tiré ce passage, non d'un texte original, mais du *Specchio cronologico* de L. Cibrario. Le savant historien est certes de ceux sur qui on peut faire fonds, et supposant que peut-être la traduction d'un mot douteux avait induit en erreur MM. Dufour et Rabut, je cherchai aussitôt le passage dont ils ne mentionnaient d'ailleurs pas la page.

Je n'eus pas de peine à le trouver dans l'ouvrage cité, et ma stupéfaction s'accrut ; il n'y avait pas d'erreur de traduction possible ; les mots qui m'intriguaient étaient e*n français* dans le texte de Cibrario [1], et tels que, sans doute, il les avait lus ou avait cru les lire dans le manuscrit rédigé en français du Compte du Trésorier général de Savoie.

Voulant en avoir le cœur net, je me résolus au seul parti à prendre en pareil cas, recourir à l'original, et je me rendis aux Archives Camérales de Turin où M. le baron Bollati de Saint-Pierre, surintendant général des Archives d'Etat, M. le chevalier Saletta, directeur des Archives Camérales, et M. Combetti, le très obligeant archiviste de ce dernier dépôt, voulurent bien m'autoriser à faire toutes recherches. Je dois ici des remerciements à MM. Jules Camus, professeur à Turin, et Max Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie, que leurs savantes études dans les Archives de Turin ont familiarisés avec cet amas énorme de documents précieux et qui ont bien voulu me prêter le secours de leur expérience. M. Bruchet particulièrement m'a aidé à trouver la plupart des textes extraits des Archives Camérales cités dans ces notes.

Cibrario ne donnait d'autre référence aux comptes que l'année ; je pus néanmoins découvrir le passage relatif au

1. « Simone Brulafer armaiuolo del Conte di Savoia aveva usberghi, camagli ed altre « armature *de toute botte et de botte cassée* ; ed aveva anche un usbergho perfettissimo *de* « *botte cassée duquel toutes les mailles sont signées du seignet du maitre bailli* ». (Cibrario : *Op. cit*, vol. II, page 207 de la 1re édition et 165 de la 2e.)

haubert poinçonné par le bailli. Le voici, relevé exactement sur le manuscrit des archives :

« Primerement baillié et délivré contans du comande-
« ment de mes Dames à Loys de Vissac pour le pris de
« .I. bacigniet et de .I. camail d'acier de toute botte. une piece
« d'acier. un arnes de brach tout entier. uns gantelles et
« un arnes de chambes tout entier. Achettez de Symond
« Brulafer, armeur, per la main Ayme d'Aspremont le xe jour
« de may, l'an MCCC $\frac{xx}{IIII}$ XIJ . . . . . XXXIIIJ frans
« item p. le pris de .I. auberion d'acier de botte cassé duquel
« toutes les mailles sunt seigniez du seigniet du maistre. bailli
« ou dit Loys le dit jour. . . . . XL frans [1] ».

Le bailli disparaissait ; c'est le prix d'un haubert — 40 francs d'or (726 francs 90 cent. de notre monnaie [2]) — qui avait été « baillié » en remboursement d'avances au seigneur de Vissac. Un *é* oublié par le Trésorier, un point mal lu, avaient suffi pour donner naissance à une légende qui menaçait d'être recopiée indéfiniment.

Restait cet « *auberion de botte cassée* » dont toutes les mailles étaient « *seigniez du seigniet du maistre* », c'est-à-dire du poinçon de l'armurier, Symond Brulafer.

Comment pouvait-on s'expliquer ce poinçonnage, et d'abord que voulaient dire ces mots « auberion de botte cassée » ?

Observons au préalable :

1° Qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'orthographe du mot cassé écrit dans cette locution tantôt cassé, tantôt cassée, comme nous le verrons plus loin et qui doit bien se rapporter à botte.

2° Que ce terme, d'ailleurs employé rarement, se rencontre toujours en français. Du reste, j'ai pu remarquer que les Comptes des Trésoriers généraux de Savoie, rédigés ordinairement en latin à l'époque qui nous occupe, adoptent presque toujours le français dès qu'il s'agit d'inscrire un compte d'armes un peu détaillé, peut-être à cause de la difficulté de traduire en latin les termes inscrits sur le mémoire de l'armurier.

3° Enfin que l'*auberion de botte cassée* ne se rencontre que dans le « computus Martini de Calcibus » ; du moins j'ai vainement cherché à le trouver ailleurs. Qu'était ce Martin Deleschaux, ou de Leschaux? je n'ai pu le savoir encore. Peut-être la découverte de son pays d'origine pourrait-elle donner quel-

1. Arch Cam. de Turin. Compte des Trés. gén. de Savoie, vol. 39, f° 163.
2 CIBRARIO : *Econom. polit.*, tav. V, p. 584.

que éclaircissement sur le sens des termes qu'il emploie car il a dans toute sa rédaction un langage spécial : aux philologues d'éclaircir ce point obscur.

Toute exceptionnelle que soit cette locution, la botte cassée a eu déjà le don d'exercer la sagacité de plusieurs chercheurs, toujours d'après le texte de Cibrario.

M. J.-B. Giraud, le savant auteur des *Documents pour servir à l'histoire de l'armement au moyen âge*, a rencontré cette expression dans le passage cité plus haut de MM. Dufour et Rabut et s'est demandé le sens de ces mots sans pouvoir résoudre la question [1]. Le vocabulaire Della Crusca qu'il a consulté et auquel il a emprunté une excellente explication avec de bons textes à l'appui du terme « armure à toute botte », est muet sur l'expression « armure de botte cassée ».

L. Cibrario qui, on l'a vu, a relevé ces deux locutions dans les Comptes des Trésoriers généraux, croit que la première désignait les armures de plates et la seconde les armures de mailles. Ce n'est d'ailleurs qu'une hypothèse, il l'avoue lui-même tout d'abord [2] ; mais dans les observations des précieuses tables documentaires placées à la fin de son *Economie politique*, il devient plus affirmatif. Le haubert *de toute botte* était suivant lui tout d'une pièce (?) ou composé d'écailles d'acier ; celui *de botte cassée* était de mailles [3].

Le savant archéologue, sans nous dire sur quoi il base son opinion, suppose que c'étaient là des appellations génériques désignant chacune une classe spéciale d'armures. Pour se convaincre de la fausseté de cette hypothèse, il suffit de jeter un coup d'œil sur ses tables documentaires dont nous venons de parler, qui relatent à la même époque d'autres hauberts ou haubergeons d'acier, sans les accompagner des mots « de toute botte » ou « de botte cassée ». D'ailleurs, j'ai relevé dans les manuscrits des comptes la mention d'un grand nombre d'armures ou de pièces d'armures et je n'en ai trouvé qu'un petit nombre auquel le trésorier ait cru devoir appliquer l'une ou l'autre de ces qualifications.

Il faut donc voir là une qualité spéciale que quelques armures seulement possédaient, et non des classes d'armures. L'ex-

1 J B GIRAUD . *Les Epées de Bordeaux*, p 98, note 1.

2. « Ne' conti dei tesorieri generali di Savoia, del secolo XIV, trovo memoria d'usberghi « *à toute botte* e d'usberghi *à botte cassée* vale a dire di squama di ferro, e di maglia, « *almeno così credo* » (CIBRARIO : *Economia politica*, p. 112, note 2)

3. « L'usbergho *de toute botte* era di un pezzo, ovvero a squame d'acciaio Quello di *botte* « *cassée* era a maglia ». (CIBRARIO : *Op. cit* , tav. V, p 584)

plication connue du premier terme sur lequel aucun doute ne subsiste, ne permet pas d'ailleurs d'accepter la solution de Cibrario.

Le major Angelucci n'a rencontré ces deux locutions que dans les ouvrages de Cibrario et ne paraît pas avoir dépouillé les Comptes des Trésoriers généraux de Savoie, qu'il ne mentionne pas dans ses documents inédits. Comme il avait parfaite connaissance du sens du terme « de toute botte » appliqué aux armures, il a vu de suite le défaut de l'explication de l'historien italien. Après avoir relaté la phrase de ce dernier, il émet la supposition que certaines armures étaient dites *de botte cassée* par opposition à celles *de toute botte* et n'étaient à l'épreuve que de quelques armes seulement, ce qui correspondrait à notre demi-épreuve, tandis que celles de toute botte étaient *à toute épreuve* [1].

Quelque ingénieuse que soit cette hypothèse, elle ne semble pas satisfaisante. D'abord, il faut toujours que le sens que l'on donne à une phrase, puisse résulter des termes employés. Or, de quelque façon que l'on interprète les mots *botte cassée*, je ne vois guère la possibilité d'en faire sortir la demi-épreuve. Ensuite, s'il en eut été ainsi, les armures de botte cassée eussent été toujours d'un prix moindre que celles de *toute botte;* or elles sont souvent d'un prix supérieur. Nous avons vu précédemment deux hauberts *de toute botte* payés l'un 32 francs d'or en 1390, l'autre moins encore, 30 florins en 1393 (le florin était d'une valeur sensiblement inférieure à celle du franc d'or [2]) ; le haubert *de toute botte* payé à Simon Brulafer en 1392 tout complet qu'il fut, coûtait 34 francs d'or.

Or l'armure *de botte cassée* qui fait partie de la même livraison coûtait 40 francs d'or, et ce prix semble être la valeur habituelle des hauberts de botte cassée, car le compte du même trésorier Martin Deleschaux accuse quelque temps auparavant la dépense suivante :

1390 « pour le pris de .1. auberion *de botte cassée* « d'acier . . . . . XL frans « pour doner a un capitain de rotes [3] ».

Voilà donc deux hauberts de botte cassée payés 40 francs chacun, alors que trois hauberts de toute botte coûtent respectivement 30 florins, 32 francs et 34 francs. Comment croire

1. ANGELUCCI : *Documents inédits*, p. 32, note 85.
2 Cf. CIBRARIO : *Economie politique*, p 487 et suivantes.
3. Archives Camerales de Turin, Comptes de Trésoriers gén. de Savole, n° 38, f° 68 verso.

que les seconds étant à toute épreuve, les premiers ne sont qu'à demi-épreuve, c'est-à-dire très inférieurs ?

L'acquisition, relevée dans les mêmes comptes en 1384 d'un « auberion de toute botte » payé 45 francs d'or ne vient pas infirmer cette thèse ; ce haubergeon, en effet, était destiné au comte de Savoie Amédée VII, et probablement d'un travail plus riche que les hauberts ordinaires, toute question d'épreuve mise à part.

Il semble qu'il faut chercher ailleurs l'explication de ce terme obscur. A la fin du XIVe siècle, les plaques de métal, tendaient de jour en jour davantage à se substituer à la maille dans l'armement défensif. Aux armures ainsi forgées de grandes plaques, — à celles bien entendu qui avaient été dûment éprouvées, et non à toutes — devait s'appliquer la qualification d'armures *de toute botte*. Non seulement, elles ne se laissaient pas traverser, mais elles mettaient leur porteur complètement à l'abri des coups.

Les armures souples au contraire, qu'elles fussent composées d'anneaux, ou d'écailles soit rivées ou cousues à une étoffe ou un cuir comme les brigantines, soit rivées entre elles comme la jaque de la collection d'Erbach reproduite dans Demmin [1], ne pouvaient, même quand elles étaient à l'épreuve, qu'amortir le coup, que « casser la botte » ; elles devaient laisser supporter par celui qui les endossait, malgré le *gamboison* matelassé que l'on portait sous cette sorte d'armure, de terribles meurtrissures sous les coups des lances, des haches ou des masses qui n'avaient pu réussir à entamer leur contexture d'acier.

Les armures d'écailles que Cibrario range dans les armures de toute botte devraient par conséquent être classées, — et seulement celles ayant été éprouvées — dans les armures de botte cassée.

Leur souplesse néanmoins les faisait préférer, ainsi que les hauberts d'anneaux, par ceux qui tenaient avant tout à avoir les mouvements libres, et leur fabrication plus longue et plus compliquée en élevait souvent le prix au-dessus de celui d'une armure forgée de grandes plaques.

Le passage suivant tiré de Froissart et à peu près contemporain de ces « auberions de botte cassée » éclaire d'un jour singulier cette expression obscure :

1340. « Le sire de Montmorency feroit à tas de son épée sur

1. DEMMIN : *Guide des Amateurs d'Armes*, p. 338, fig 22 et 23.

« le bassinet et sur le dos du seigneur de Sconnevort » (qui avait pris la bride de son cheval et s'efforçait de le faire prisonnier, ce à quoi il réussit), « mais le sire de Sconnevort qui bien « etoit armé et monté *brisoit les coups* à la fois et les recevoit « moult vassalment [1] ».

Cette armure qui « brise les coups » me paraît proche parente des armures *de boîte cassée* des Comptes des Trésoriers généraux de Savoie.

Aussi, nous le répétons, de même que nous avons cru devoir attribuer le titre d'armure de toute botte aux armures de plaques d'acier *ayant subi l'épreuve*, de même il nous semble que les mots « auberion de botte cassée » devaient désigner une armure souple, composée soit d'écailles soit d'anneaux, armure *ayant subi l'épreuve* mais ne pouvant à cause de sa souplesse même que *casser la botte*.

Il ne paraît pas qu'il y ait lieu de tirer une déduction de l'emploi dans les documents que nous venons d'étudier du mot haubergeon et du mot camail qui, aujourd'hui, dans le langage un peu conventionnel des archéologues ès-armes s'appliquent exclusivement à des armures et parties d'armures à tissu d'anneaux. Au moment de l'introduction des plates, les rédacteurs des comptes avaient l'habitude de se servir du mot haubergeon pour désigner l'armement défensif. Ils ont dû continuer longtemps à employer le même vocable malgré le changement apporté dans la contexture de l'armure, et alors même qu'il ne s'agissait pas d'un tissu de mailles annelées. Sans chercher d'autre exemple, le passage suivant va nous montrer qu'au XIVe siècle le mot haubergeon s'appliquait à toute espèce d'armure :

1332. « Ils (les Turcs) ont aussi aucuns haubergons fais « de cuir qu'on pourroit appeler plus proprement cuyraces « que haubergons [2]. »

Et d'ailleurs à une époque de transition comme le XIVe siècle, on ne pouvait songer, pour chaque modification apportée à l'armure, à changer les termes qui la désignaient.

Quant au camail de toute botte forgé par Brulafer, il existait au XIVe siècle des camails formés de plaques d'acier imbriquées et rivées les unes sur les autres, moins souples par conséquent que les brigantines, et qui, en raison du point d'appui pris sur

1. FROISSART : *Chroniques*, liv. I, part., chap. CXL.
2. BROCHART-LALLEMAND *Passage d Outremer*, ms f° 72 v°, ap GAY · *Glossaire archeol*, p. 519, col. 1.

le bacinet, pouvaient, lorsqu'ils étaient à l'épreuve, être dits *de toute botte*. On peut en voir un exemple absolument contemporain du camail de Brulafer dans une vignette illustrant un manuscrit de 1395 environ de la Bibliothèque Richelieu [1], et d'autres exemples plus connus prouvent que ce genre de camail a été en usage pendant tout le XIVe siècle concurremment avec celui composé de mailles annelées. La pierre tombale de Thibaut de Pomollain (1325) dans l'église de Coulommiers (Seine-et-Marne) en offre un type remarquable [2] et les personnes qui ont visité l'exposition de Genève, en 1896, ont pu, dans la partie de cette exposition consacrée à l'art ancien, étudier tout un groupe de chevaliers munis de semblables camails dans un panneau de tenture en toile écrue imprimée, du commencement du XIVe siècle, exposé par la famille d'Odet. de Saint-Maurice, panneau qui jouit d'ailleurs d'une juste célébrité auprès des archéologues [3].

J'arrive au poinçonnage du haubergeon de botte cassée forgé par Simon Brulafer, dont toutes les mailles étaient « seigniez du seigniet du maistre ». Cibrario a vu dans cette phrase une preuve que les armures de botte cassée étaient toujours composées de *mailles* dans le sens attaché aujourd'hui à ce mot, soit d'anneaux de fer. Peut-être faut-il, dans ce document et dans beaucoup d'autres de la même époque, donner au mot *maille* un autre sens, celui d'écaille ou petite plaque de métal (d'acier dans l'espèce, les Comptes des Trésoriers le disent), mot qui serait dérivé d'un bas latin fictif *metalia* [4] ; sens conservé longtemps à de petites pièces de monnaie et usité encore aujourd'hui dans l'expression « n'avoir ni sou ni *maille* ».

Le haubergeon de Brulafer ne serait en ce cas qu'une des variétés de ces cuirasses à écailles cousues, rivées ou jointes par un ou deux rangs d'anneaux, auxquelles on donna d'abord le nom de *plates* qui devait plus tard désigner les armures forgées de grandes pièces [5]. Il est peu probable en effet que Brulafer ait poinçonné tous les anneaux d'une cotte ; non que la chose soit impossible en soi, car la jaque de mailles orientale nº G.728 du Musée d'artillerie de Paris a chacun de ses an-

1. Tite-Live français, Bib Rich , nº 30, fº 421 ; Gay : *Glossaire*, p. 390.

2. Aufaure et Pichot *Mon de Seine-et-Marne*, et Gay *Gloss arch*,, p. 788, col 2.

3. *Catalogue de l'Art ancien*, Genève, 1896, p. 365, nº 3914 ; *Album*, pl XIV ; cf également F. Keller : *Die Tapete von Setten (Mittheilunhen des Antiq Gesellschaft in Zürich*, t. XI, p. 137 et suiv. avec planches) ; et Demmin : *Guide des Amat d Arnes*, p. 199 et 200.

4 Du Cange : *Glossaire*, Vis Macula, Mallia et Medala.

5. Angelucci : *Catalogo*, p. 556, note 1.

neaux étampé d'un verset du Coran [1] ; il en est de même de la cotte de mailles dite de Bajazet conservée à la Tour de Londres; et enfin un haubert également oriental qui fait partie de la collection de M. W. Burges a aussi chacun de ses anneaux étampé d'une inscription arabe, toujours la même, dans laquelle l'artisan a su grouper les noms de Allah, Mahomet, Ali, Fatima, Hussein et Hassan [2]. Mais pour mener à bien semblable travail, il faut la patience orientale doublée d'une croyance fanatique au pouvoir mystérieux des versets du Coran.

D'ailleurs ces inscriptions n'ont de commun avec le poinçonnage qui nous occupe que la difficulté du travail. Elles devaient nécessairement être étampées sur chaque anneau avant sa réunion à d'autres anneaux et sa rivure, tandis que la signature du maître indiquant l'épreuve *de botte cassée* n'aurait eu raison d'être qu'à condition d'être apposée après l'achèvement du travail et l'essai de sa solidité. A ce moment la frappe du poinçon ne pouvait plus se faire d'un seul coup sur tout le pourtour de l'anneau et aurait dû s'effectuer sur un point de la circonférence.

Or, l'étampage des cottes orientales dont nous venons de parler, fait tout autour des anneaux, comprime le fer d'une façon homogène et n'en altère pas la solidité. Il n'en serait pas de même du poinçonnage d'un anneau sur un point de sa circonférence ; ce serait sûrement une amorce de rupture, et Brulafer n'aurait pas employé pour attester la solidité de l'étoffe formée par les anneaux d'un haubergeon, un procédé de nature à nuire à cette solidité.

D'autres raisons encore nous font voir l'impossibilité de semblable poinçonnage ; tous les sigles d'armuriers sont d'une assez grande dimension ; certains atteignent plusieurs centimètres carrés ; les plus petits ont environ un demi-centimètre carré soit cinquante millimètres carrés. Et cela se comprend ; pour qu'une signature serve à quelque chose, il faut qu'on la voie ; et puis, le grain de l'acier ne se prête pas comme celui de l'or ou de l'argent à s'estamper de poinçons microscopiques. Or le poinçon qui eut pu signer les anneaux d'une cotte aurait dû avoir des dimensions de poinçon d'orfévrerie. Combien peu d'anneaux d'acier eut-il pu poinçonner avant d'être

1 Col. Robert : *Catalogue du Musée d'Artillerie*, vol. II, p 154.

2. Baron de Cosson : *Ancient Helmets and examples of Mail*, p 127, n° 24 et planche xiii, n° 197.

mis hors de service par la dureté du métal, et combien de poinçons eut-il fallu pour signer tous les anneaux d'un haubergeon ?

Et d'ailleurs, emblème ou lettres, une signature aussi fine que celle résultant de cet étampage, étant données les dimensions obligées du poinçon, se fut effacée dès les premiers fourbissages. On nettoyait les cottes de mailles en les roulant dans un tonneau avec du sable ; on comprend que tout autre mode de fourbissage est impossible pour une étoffe de mailles, et s'il est nécessaire d'en donner une preuve, j'emprunte, parmi vingt textes du même genre, à un inventaire à peu près contemporain de nos haubergeons de botte cassée, la mention en **1364** « d'un baril à fourbir la maille [1] ».

Le sable n'eut certes pas respecté le « seigniet du maistre » qui n'eut bientôt plus présenté qu'une empreinte fruste.

Si au contraire on donne au mot maille le sens que nous avons supposé, et que l'on croie le haubergeon de Brulafer composé d'écailles d'acier, non seulement toutes ces difficultés disparaissent, mais on se trouve en présence de la mention d'une coutume que nous verrons au chapitre suivant être usuelle, le poinçonnage des brigandines à l'épreuve.

Les inventaires et les comptes du XIVe siècle prennent d'ailleurs la peine de distinguer de la maille ronde, qui est certainement la maille annelée, une autre maille appelée tantôt maille plate, tantôt jazeran.

En 1375, le trésorier Pierre Gerbais inscrit l'achat « de deux « haubergeons pour le comte de Savoie, l'un de *maille plate*, « l'autre de *maille ronde* [2] ». Eut-il fait cette distinction s'il ne s'était agi que d'une différence dans la section du fil employé à la forge des anneaux ? Et d'ailleurs, même les anneaux de fil rond sont aplatis au moins du côté de la rivure.

L'inventaire des armures de Louis X, fait au commencement du XIVe siècle est plus explicite encore :

1316. « ... uns bras d'acier, 1 de jazeran d'acier, 1 de ron-
« des mailles de haute cloueure...

« ... 3 colerettes pizaines de jazeran d'acier...

« ... 1 couverture à cheval... de jaseran de fer, 1 de mailles
« rondes demy clouées...

« ... 1 jazeran d'acier...

1. « 1 barillum ad forbiendum malliam » (Ap. GAY : *Gloss. arch*, p 62, col 2)

2. « Precio duorum auberjonorum seu panceronorum pro domino, unius videlicet de « maillia plata, et alterius rotonda. » (Arch Cam de Turin. Compte du Trés. gén. de Savoie, n° 33 (rouleau de parchemin), cursus 18.)

« ... 1 pans d'acier, 1 de jazeran d'acier, 1 de rondes mailles de haute cloueure, etc. [1]. »

Qu'était ce jazeran si soigneusement distingué soit des mailles rondes « de haute cloueure », soit des mailles rondes demi-clouées? Il avait probablement la même contexture que celle désignée par Pierre Gerbais, le trésorier de 1375, sous le nom de « maille plate ». Etait-ce un tissu d'écailles d'acier? Angelucci ne le croit pas ; il admet bien que le terme de maille plate comme celui de jazeran désignent une même chose, mais soutient que les deux s'appliquent à la maille annelée faite avec un fil de fer aplati [2]. Aucun d'ailleurs des documents qu'il cite n'apporte un argument pour ou contre.

M. Wendelin Boeheim dont la mort vient de creuser dans les rangs des archéologues un vide irréparable partage cette opinion, également sans donner aucune raison [3]. Il faut dire d'ailleurs que son ouvrage surtout didactique ne comporte guère de documents à l'appui des assertions, et qu'il est probable que ce consciencieux érudit n'avait pris parti qu'après une étude approfondie de la question.

Et cependant, malgré l'autorité de ces deux éminents spécialistes, il semble qu'il existe des arguments puissants contre leur manière de voir.

Et d'abord, si le haubert de mailles plates ou le jazeran eussent été composés d'anneaux de fil plat, ces anneaux eussent été rivés comme les anneaux de fil rond ; les spécimens donnés comme exemples par Angelucci et Boeheim sont bien composés d'anneaux *rivés*. Alors pourquoi les différencier des mailles de « haute cloueure » ou des mailles demi-clouées ? La distinction, semble-t-il, n'eut pas été faite en ces termes.

Ensuite, le jazeran que mentionne déjà la *Chanson de Roland* 4 et dont parlent fréquemment les auteurs du XIIIe et du XIVe siècle, n'est jamais accompagné, comme le haubert ordinaire l'est souvent, d'une de ces épithètes qui indiquent une contexture d'anneaux, comme « haubert roulé » par allusion au mode de fourbissage dont nous avons parlé, ou « haubert menu maillé », à mailles fines.

Enfin, comme nous l'avons déjà fait observer, la distinction qui résulterait de la différence de section du fil est peu appréciable, et ne peut frapper qu'un observateur attentif; elle ne

1. Bibl Richelieu, ms. fr. 7855 ; ap. GAY : *Gloss. arch* , p. 61 et 62.
2. ANGELUCCI : *Catal. dell' Armeria reale,* p. 53, note 7.
3. W. BOEHEIM . *Waffenkunde,* p. 104, 143, 144, 145.
4 *Chanson de Roland,* vers 1604.

suffirait pas à justifier le départ toujours soigneusement établi par les rédacteurs de comptes et d'inventaires, en général peu connaisseurs en armes.

Il semble donc qu'il faut chercher ailleurs le jazeran et la maille plate.

Les monuments figurés — dalles funéraires, sculptures, miniatures de manuscrits, tapisseries, etc., — attestent l'existence au XIIIe et au XIVe siècle de nombreuses armures composées d'écailles de métal dont quelques spécimens d'ailleurs sont conservés dans divers musées. Ces écailles n'étaient généralement pas disposées en doublure *intérieure* d'une étoffe, comme dans les brigandines de la fin du XIVe et du XVe siècle, mais au contraire servaient de revêtement *extérieur* à une doublure d'étoffe ou de cuir sur laquelle elles étaient cousues ou rivées.

Parfois aussi elles se passaient de cette doublure, et les écailles étaient soit rivées les unes aux autres, soit réunies par des anneaux de métal rivés. Ce dernier mode, dont dérivent les armures persanes à miroirs et les armures de janissaires, a de tout temps été très usité chez les Orientaux. Les harnois arabes B.12, B.50, B.51 et B.52 de l'Armeria de Turin [1] et les armures sarrasines G.717 à G.723 du Musée d'artillerie de Paris [2] peuvent en donner une idée. L'armure de cheval du n° G.717 particulièrement réalise exactement ce type, de même que le jazeran arabe de la fin du XIVe siècle conservé en Angleterre au Musée d'artillerie de Woolwich [3] et le jaque de la collection d'Erbach dont nous avons déjà parlé.

Or, d'après Littré et d'autres étymologistes [4], jazeran vient de l'espagnol *Jazarino*, algérien ; ce mot a dû être appliqué d'abord à ce type d'armure, importé peut-être par les croisés, et ensuite être étendu parfois à toutes les armures d'écailles imbriquées.

Sans doute, plus tard, le jazeran a été confondu avec le haubert annelé, et les orfèvres en ont tiré leur mot *jaseron* pour désigner une sorte de chaîne. Mais la première mention de ce terme d'orfèvrerie citée dans Laborde remonte à 1530 [5] et on sait combien le XVIe siècle ignorait le XIVe. J'ai inutilement cherché sur quoi s'était basé M. Léon Gautier pour dire « jazeranc signifie : qui est fait de mailles » [6].

1. Angelucci : *Catalogo*, p 70, 107 et 107.
2. Col Robert : *Catalogue*, p. 152 et 153.
3. Baron de Cosson : *Ancient Helmets and examples of Mail*, p. 129
4. Cf Littré : v° Jaseran.
5. De Laborde : *Emaux du Louvre*, IIe partie, p 350.
6. Léon Gautier : *Chanson de Roland, Eclaircissement II*, p. 338.

Cette interprétation du mot jazeran comme désignant une armure composée de petites plaques est admise par les archéologues anglais. Le baron de Cosson, dont le nom fait autorité en matière d'armes anciennes, s'y rattache nettement dans sa savante introduction au catalogue de l'exposition de casques et d'armures qui eut lieu à Londres en 1880 [1], et toutes les armures à écailles extérieures exposées alors furent classées sous le nom de jazeran [2].

Demmin admet sans discussion cette manière de voir [3] ; il est vrai qu'il s'est surtout inspiré dans son ouvrage des travaux du Dr Meyrick, et qu'il se range par là même à la suite des archéologues anglais.

M. le commandeur Gelli, qui donne cependant son manuel comme inspiré par des notes laissées par Angelucci, adopte lui aussi ce système [4] ; mais il cite Demmin comme autorité et n'a peut-être pas remarqué la contradiction de Demmin avec les théories du major Angelucci.

Toutes ces armures d'écailles qui furent le commencement des armures de plates [5], ont d'ailleurs, de même que l'armure forgée de grandes plaques, été désignées également sous les noms de haubert, haubergeon, cotte, donnés précédemment à l'armure de mailles annelées. Bien des documents du XIVe siècle seraient, comme celui relatif à Brulafer, absolument incompréhensibles si l'on se refusait à admettre cela.

Les armuriers avaient alors de fréquentes relations avec les tailleurs qui faisaient les costumes d'étoffe sur lesquels l'armurier ajustait les plates ou les écailles ; en voici quelques exemples :

1400. « Item, a livré cellui meisme jour à Symon de Ver-
« cellot dit Brulafer, de Chamberi, armour, pour la reparacion
« de l'arnes de Mons. (Amédée VIII) baillies à Janin son tail-
« lieur . . . . . XVIII den. gross. [6] .»

1406. « ... a livré audit Jehan Eschaquet ledit jour (21 8bre ;
« Eschaquet était un drapier d'Annecy) pour le pris d'une
« *cotte d'autebotte* donnée pour mondit seigneur audit Con-
« vers son page . . . . . 18 fl. p.p. 7. »

Ces cottes ne devaient pas être faites de mailles annelées, car

1. Baron DE COSSON : *op. cit.*, p. 116.
2. *Ibid* , p. 129 et suiv.
3 DEMMIN : *Guide des Amateurs d'Armures*, p 333, n° 5.
4 Comm. Jacopo GELLI : *Guida del Raccoglitore d'Armi*, Milano, 1900, p. 203.
5. Cf ANGELUCCI : *Catal.*, p. 556, note 1.
6. Archives Camérales de Turin : Comptes du Trésorier gén. de Savoie, n° 46, f° 111.
7. Ibid , n° 63, f° 157.

on les remettait à un fourbisseur pour être non roulées, mais fourbies, office dont les gens du comte de Savoie se seraient probablement chargés sans avoir recours à un ouvrier spécialiste, s'il ne s'était agi que du travail purement mécanique nécessité par le *roulage* d'une cotte de mailles :

1406. « ... a livré celli jour (28 octobre) à Arnaud le « furbisseur d'Anissie (Annecy) pour furbir la cotte de « Mons. . . . . 5 d. gross. [1]. »

Et ce qui est plus catégorique encore, on les vernissait, ce qui ne se comprendrait guère avec des anneaux :

1408. « ... a livré au fiz Jehan de Saisseau le 22 jour de « mars, por *vernicier* une cotte d'aciel por Mons, fait marchié « avec ly présent Brullafer . . . . . 1 fl. [2]. »

Quoi qu'il en soit la question ne semble guère douteuse pour les documents relatifs aux armures de toute botte et de botte cassée forgées par Simon Brulafer. Ce devait bien être, les premières, des armures de grandes plaques, et les autres des armures soit de mailles annelées, soit d'écailles ; pour celle poinçonnée par Brulafer, elle était très probablement composée d'écailles.

Sans doute possible, les termes « de toute botte » et « de botte cassée » se rapportent à l'épreuve et ne s'appliquaient qu'à des armures éprouvées. On voit que la Savoie, dont la production en armes et armures était si riche au moyen âge [3], n'était pas en retard sur cette question de l'épreuve, et que les armuriers la connaissaient et la pratiquaient alors que l'épreuve n'existait encore qu'à l'état d'exception.

IV. — L'épreuve par l'arbalète.

Les armes blanches, comme l'épée, les armes d'hast, comme la lance, et les armes de coup, comme la masse, fournirent longtemps les chocs les plus rudes que l'armure eut à subir ; la fronde et l'arc leur étaient inférieurs comme effet, et les machines de guerre étaient trop rares et trop peu mobiles pour qu'il y eut lieu d'en tenir compte. Mais lorsque l'arbalète tendue par un engin — pied de chèvre, cranequin ou tour — plus puissant que la main ou le croc primitif vint lancer ses viretons autrement redoutables que les flèches de l'arc, on se pré-

1. Arch. Cam. de Turin, Compte du Trés. gén de Savoie, n° 63, f° 157.
2 Ibid , n° 55, f° 434.
3. Cf. J.-B. Giraud : *Documents pour servir à l histoire de l'armement au moyen âge*, p 77 à 107

occupa de donner aux armures une force suffisante pour leur permettre de résister à ces nouveaux projectiles, et c'est à l'arbalète que fut réservée la mission d'éprouver les harnois.

Quelques mots sur l'arbalète sont peut-être ici nécessaires pour faciliter aux personnes peu familiarisées avec l'étude des armes anciennes l'intelligence des citations qui vont suivre au sujet de l'épreuve des armures par cette arme.

L'arbalète n'avait été dans le principe qu'un arc ordinaire monté à l'extrémité d'un arbrier pour donner plus de justesse au tir. Pour pouvoir bander son arc avec les deux mains, l'arbalétrier appuyait à terre l'extrémité de l'arbrier et maintenait l'arc avec le pied ; puis on munit l'arbalète d'un étrier placé à l'extrémité de l'arbrier. On augmenta la puissance de l'arc, et il fallut élargir parfois cet étrier pour y placer les deux pieds, nécessaires pour balancer l'effort des deux bras employés à tendre la corde. De là les noms d'arbalètes *à étrier*, *à 1 pied*, *à 2 pieds*, souvent relevés dans les inventaires [1].

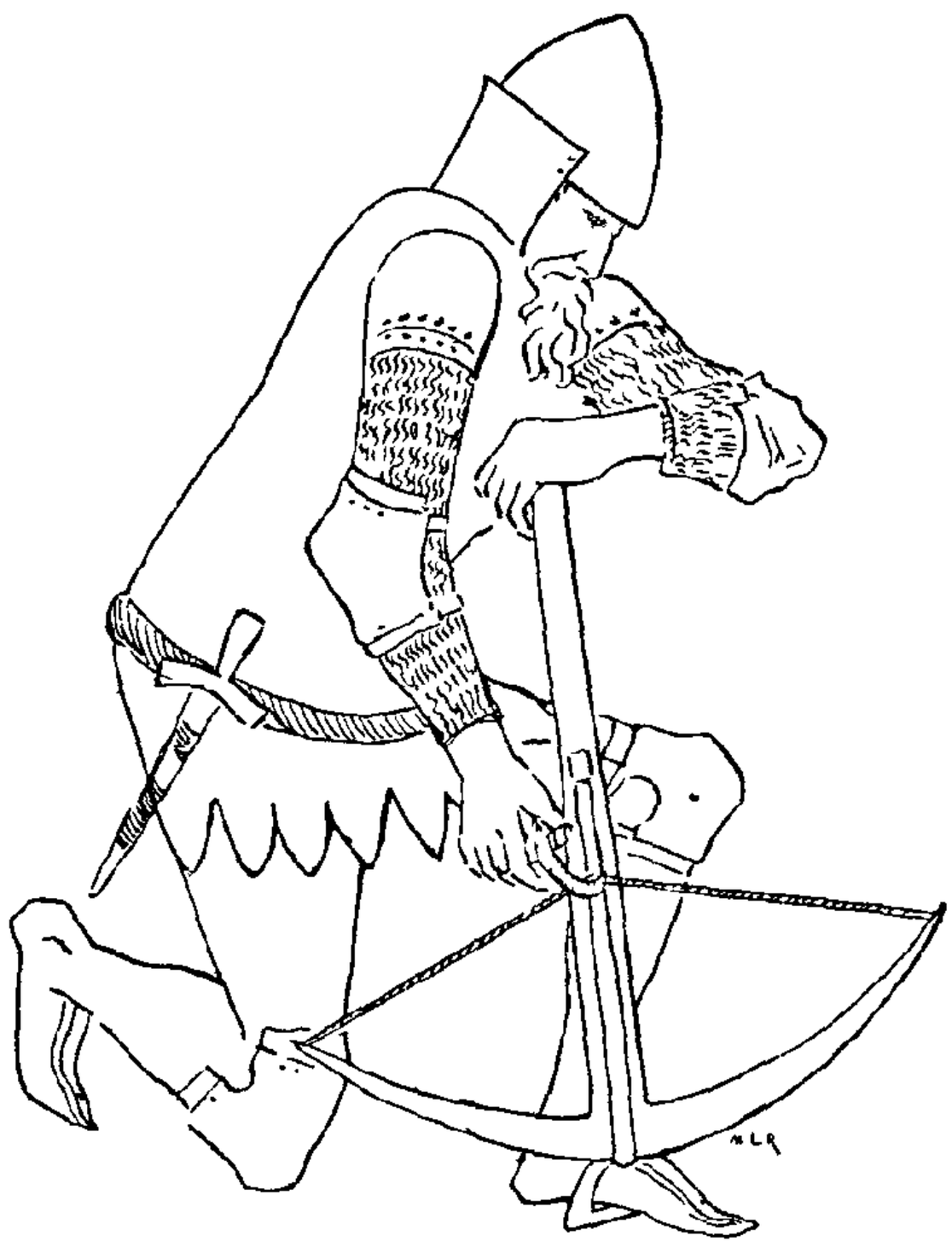

Fig A. — ARBALÉTRIER TENDANT UNE ARBALÈTE A CROC.

Puis on munit l'arbalétrier d'un croc qui lui permettait d'employer toute sa force à la tension de l'arc sans se blesser les mains à la corde ; on eut ainsi l'*arbalète à croc* dont la figure ci-contre, d'après une miniature d'un manuscrit de la fin du XIVe siècle, fait comprendre le mécanisme.

Enfin on eut idée de munir l'arbalète d'un treuil analogue à celui usité depuis longtemps pour tendre l'arc de certaines ma-

1 Cf. DEMAY · *Collection Clérambault*, vol. II, p 362 et 363, sceaux 6921, 7174, 8941, 9050, etc.; nombreux documents distinguant les arbaletes à haussepied (étrier), à 1 pied, à 2 pieds, à tour, à tour sur main (portative), etc — ANGELUCCI *Doc. inéd.*, p 13, note 42 et p. 239, note 9, et passim nombreux documents italiens du même genre ; aussi LE MÊME . *Catalogo dell Armeria reale*, p 384 et suivantes ; nombreux documents.

chines de guerre ; on obtint de la sorte l'*arbalète à tour,* du nom donné alors au treuil qui le garde encore dans plusieurs provinces. C'était à l'origine une arme lourde et de grandes dimensions [1] ; pour la rendre plus portative, on usa d'un dispositif, employé quelquefois aussi pour cette grande arbalète à tour, qui permit de diminuer les dimensions du treuil : on lui adjoignit deux moufles, l'une à chape fixe, adhérente au treuil qui s'emboîtait lui-même sur la crosse de l'arbalète, l'autre à chape mobile portant deux crochets qui saisissaient la corde de l'arc et l'amenaient jusque dans l'arrêt appelé noix. Cette nouvelle forme [2] prit aussi le nom d'*arbalète à tour.*

Presque tous les auteurs qui ont écrit sur l'arbalète confondent la grande arbalète à tour avec cette arbalète à moufle. La première n'a guère été portative ; c'était une arme lourde et de grandes dimensions, parfois même montée sur roues. La seconde, au contraire, était essentiellement portative et plutôt légère malgré la force énorme de son arc, et son appareil de tension est toujours muni d'un crochet de ceinture qui établit sa qualité d'arme portative.

Angelucci lui-même, qui a relevé [3] l'erreur amusante de Demmin faisant dériver le nom de l'arbalète à tour d'une prétendue ressemblance de l'emboîtage qui fixe le treuil à l'arbrier avec une tour crénelée [4] et l'erreur plus amusante encore des commentateurs d'une chronique italienne qui ont pris l'expression « balestra a torno » (arbalète à tour) mal lue par eux pour « balestra attorno » (arbalète ... autour) [5], a confondu lui-même maintes fois la grande arbalète à tour avec l'arbalète à moufle dite à tour et a appliqué à l'une les textes qui désignaient l'autre [6].

Au xve siècle, l'arbalète à moufle subsistait à peu près seule sous le nom d'arbalète à tour ; la grande arbalète à treuil, avantageusement remplacée par l'artillerie, était devenue très rare ; mais il est certain qu'à l'origine les deux avaient existé

1. 1378, 24 juin « ... Item, *duas grossas balistas a tort,* item 4 balistas *ad duos pedes,* « item duas parvas balistas, item duos arcus balistarum, ... item unum *tornum ad tenden-* « *dum balistas.* » — *Archives de Genève,* Portefeuille historique, 315 ; Inventaire des meubles « castrorum de Jussier et de Thez, ad mensam episcopalem gebennensem spectan- « tium ». (Communiqué par M Bruchet.)

2 Cf. *Miscellanea di Storia patria,* tome XXXII, invent. de 1497-98, n°s 1545 et 1582.

3. Angelucci : *Docum. inédits,* part II. p. 513, note 31.

4. Demmin : *Guide des amateurs d'armes,* p 416.

5. Angelucci, *Dino Compagni militare,* p. 3, 8, etc.

6 *Ibid.,* p. 3 et 8, et *Catalogo,* p 389, note 1, et toutes les fois qu'il parle de l'arbalète à tour.

simultanément et elles sont nettement différenciées dans les anciens textes qui en font mention [1].

Chaque moufle était à 2 ou 4 poulies suivant que l'arbalétrier était plus ou moins vigoureux ; un plus grand nombre de poulies demandait moins de force, mais rendait la tension plus lente :

1468 « ... seront leurs arbalestes de 18 carreaux ou envi-
« ron, et banderont à 4 poulies, ou à 2 s'ils
« sont bons bandeux [2]. »

Le tour était actionné par deux manivelles contrariées qui exigeaient l'emploi des deux mains ; aussi l'arbalète à tour était encore munie de l'étrier. Le pied, cette fois ne servait pas à résister à la tension comme dans l'arbalète à croc, car la moufle prenait son point d'appui sur l'arbrier ; mais il était nécessaire pour maintenir l'arbalète droite pendant que les crochets actionnés par le tour et les poulies ramenaient la corde de l'arc jusqu'à la noix.

L'arbalète à tour étant la plus employée pour l'épreuve nous a paru mériter une description plus étendue ; au reste, mieux que toute explication l'arbalète ci-contre fera comprendre le jeu du treuil et des poulies. C'est une arbalète française (son treuil porte l'inscription : VIVE LE ROY DE FRANCE) de la fin du XVe siècle, contemporaine de l'épreuve par l'arbalète que nous allons étudier.

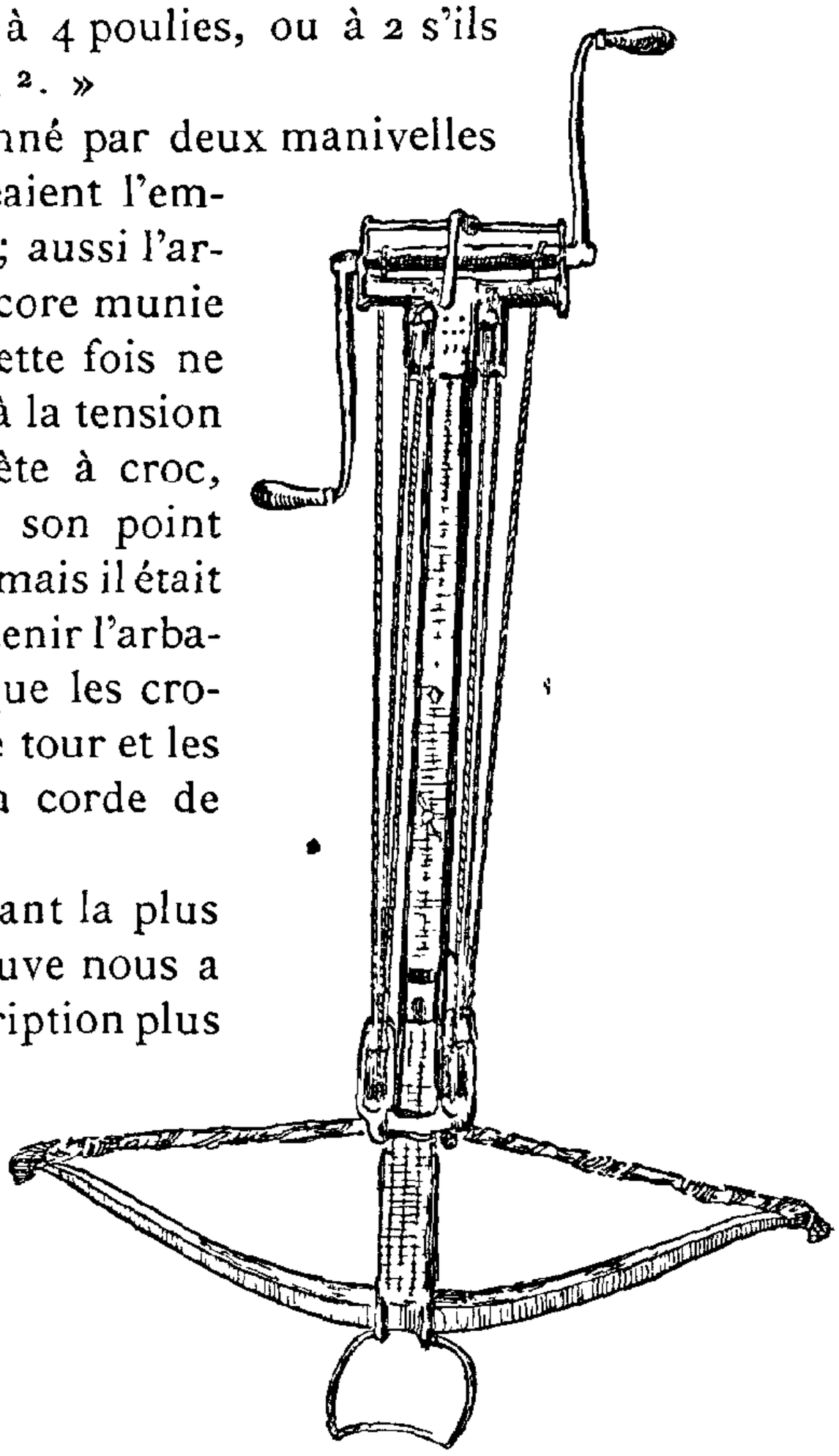

Fig. B. — ARBALÈTE A TOUR (coll. de l'auteur).

1. Cf PARDESSUS : *Lois maritimes*, tome IV, chapitres XXI, XXII, XXIII, XXIV et XXV, et notamment p. 485 et 486, doc. de 1341, où l'arbalete à tour (*balystra a turno*) est toujours distinguée de l'arbalète à moufle (*balystra a girella*). Les projectiles de ces deux armes sont également distincts. Voir aussi au chap XXII et suiv. les arbalètes dont étaient munis les navires armés en course pour lesquelles même distinction est faite.

2. *Réglement pour les francs archers en 1468* ; ap. GAY : *Gloss.*, p. 44.

Toutes ces arbalètes exigeaient l'emploi simultané du pied et des deux mains ; cela en rendait l'usage impossible dans la cavalerie. Pour remédier à cet inconvénient on imagina de tendre l'arbalète avec le pied de biche ou pied de chèvre, sorte de levier articulé. La main gauche tenait l'arbalète et la droite manœuvrait le pied de chèvre. Cette arme était plus puissante que l'arbalète à croc, mais très inférieure à l'arbalète à tour.

Enfin on imagina le cranequin, sorte de cric à noix qui permit de tendre avec le seul emploi des mains, — la gauche tenant l'arbrier et la droite tournant la manivelle du cranequin, — une arbalète aussi puissante que l'arbalète à tour.

Comme l'arbalète à pied de chèvre, l'arbalète à cranequin pouvait s'employer à cheval ; de là le nom de cranequiniers donné aux arbalétriers à cheval.

Mentionnons encore pour mémoire l'arbalète à rouet d'engrenage à clef représenté par Demmin sans doute d'après l'exemplaire conservé dans la collection d'Ambras [1] ; l'arbalète à baguette encore usitée dans les tirs de foire ; l'arbalète jumelle, suffisamment désignée par son nom ; le diminutif de l'arbalète, le balestrin [2] ; et enfin l'arbalète à jalet usitée surtout à la chasse, qui lançait des galets ronds ou des balles de plomb, et dont, au dire de Brantôme, Catherine de Médicis faisait un fréquent usage :

« Elle aymoit aussi fort à tirer de l'harbaleste à jalet et en « tiroit fort bien : et tousjours, quand elle s'alloit pourmener, « faisoit porter son harbaleste ; et quand elle voyoit quelque « beau coup, elle tiroit [3]. »

La magnifique arbalète dont elle se servait est conservée au Musée d'artillerie sous le n° L. 1154 et le passage de Brantôme mériterait d'être reproduit sur le cartouche qui désigne cette arme.

De toutes ces arbalètes, les seules utilisées pour l'épreuve étaient celles dont nous avons donné la figure, soit l'arbalète *à croc* employée pour essayer les armures dites à demi-épreuve, et l'arbalète *à tour* ou à moufle, connue aussi au XVe siècle sous les noms d'arbalète *à tilloles* ou *à coursel*, et en italien sous le nom de *balestro da cidello*, à laquelle était réservé l'essai des armures à toute épreuve.

1. Demmin : *op. cit.*, p 503, D. Une figure explicative de cette arbalète se trouve dans le ms. 535 de la Bibliothèque de Besançon. Cf. Gay : *Gloss*, p. 488.
2. Cf. Ch. Buttin : *Les Armes prohibees en Savoie*, p. 5. (*Revue savois.*, 1896, p 115.)
3. Brantôme : *Recueil des Dames*, discours II, Catherine de Médicis, édit elz., vol X, p. 46.
4 Colonel Robert : *Catal.*, vol. III, p. 392.

Chaque seigneur voulait avoir un harnois de cette dernière sorte, et l'usage de l'épreuve dont nous trouverons désormais des traces nombreuses va prendre une extension favorisée par le perfectionnement toujours croissant de l'art du batteur d'armures.

Nul soin d'ailleurs n'était négligé par ceux qui devaient revêtir ces armures pour s'assurer qu'elles avaient réellement subi les épreuves voulues. Ainsi nous voyons dans les archives des Gonzague que François de Gonzague ayant commandé un harnois à Zoano, célèbre armurier vénitien, poussa la précaution jusqu'à envoyer, le 14 octobre 1401, à la personne chargée par lui de surveiller l'épreuve, des viretons choisis parmi les meilleurs pour faire éprouver sa cuirasse « avec une bonne arbalète à tour [1]. »

Malgré l'habileté de main que devait exiger la forge de ces armures à l'épreuve, elles n'étaient pas hors de prix, les plus communes du moins, car les mêmes archives de Gonzague nous conservent le souvenir d'un armurier de Milan qui s'engageait en 1406 à faire des cuirasses à l'épreuve du trait d'arbalète au prix de douze ducats l'une [2].

Les armures éprouvées par l'arbalète à tour étaient dites *à toute épreuve* ou simplement *à épreuve;* celles éprouvées par les flèches de l'arc ou de l'arbalète à croc, ou par le dard lancé à la main, dites *à demi épreuve;* et l'épreuve était constatée alors, non seulement par les traces qu'elle pouvait laisser sur les pièces d'armes qui lui étaient soumises, mais par la frappe du poinçon de l'armurier, « le seignet du maistre » comme nous l'avons vu précédemment pour les haubergeons livrés par Simon Brulafer. poinçon apposé une fois sur les armures à demi-épreuve, et deux fois sur les armures à toute épreuve. Cet usage généralisé chez les plus célèbres batteurs d'armures ne tarda pas à être réglementé par les bans et ordonnances, et, dès 1451, les statuts des armuriers de Paris portaient :

« Seront tenus... de faire... lesd. armuriers et brigandiniers

1. « Quando nui fussemo a Venesia se acordasemo como M^ro Zoano corazaro il qual sta a « San Marcho che ne fesse vna *coraza da proua* .. voremo che tu ne scriui del certo a que « tempo lauera compita .. et si te manderemo doi veretoni di nostri saldi, como i quali tu « farai aprouare la dita coraza como vno bono balestro da cidello — Dat. Mantue XI ottob. « 1401. » (*Arch^e Gonz* , Copialett. T. II, c 65. — Ap. Angelucci : *Catalogo dell' Armeria reale*, p. 129)

2. « Reperitur unus magister qui facere vult coracias *ad probam veretonorum* et vult XII « ducatos de qualibet .. » (F.-D. La Molza . *Lett.* (Mediol. XV Junij MCCCCVI), arch^e Gonz. E XLIX n° 3. — Ap. Angelucci, *loc. cit.*, p. 129)

« harnoys blancs et brigandines d'espreuves d'arbalestes à « tilloles, ou demi espreuve à tout le moins d'arbalète à croc « ou dard, et sera l'ouvrage d'espreuve marqué de deux « marques, et celui de la demi espreuve d'une marque [1]. »

L'exemple donné par la capitale ne devait pas tarder à être suivi dans les provinces ; en 1467, l'*Ordonnance sur les mestiers des armeuriers du royaume de France* reproduit les statuts des armuriers de Paris en termes à peu près identiques [2].

Enfin quelques années plus tard, en 1488, les *Statuts des armuriers fourbisseurs d'Angers* codifient les mêmes règles en termes non moins explicites :

« Lesquels maistres... feront harnois blancs pour hommes « d'armes, de *toute espreuve* qui est à dire d'arbalestes à tillo- « les et à coursel, à tout le moins *demie espreuve* qui est à « entendre d'arbaleste à crocq et traict d'archiers, et pour tant « que touche les brigandiniers, ils seront tenus pareillement « faire brigandines, c'est assavoir les plus pesantes de 26 à 27 « livres poix de marc tout au plus, tenant espreuve d'arbaleste « à tilloles et marquées de deux marques, et les moindres de « 18 à 20 livres tel poix que dessus et d'espreuve d'arbaleste à « crocq et traict d'archier, marquées d'une marque [3]. »

C'est désormais chose faite ; des bancs d'épreuve analogues à ceux qui existent aujourd'hui pour l'essai des armes à feu sont créés, et vont naturellement substituer, à la répétition du poinçon du maître — qui ne sera plus qu'une signature — un poinçon officiel, frappé à côté de celui de l'armurier, une fois pour attester « la demie espreuve » d'arbalète à croc, et deux fois pour l'épreuve complète par la puissante arbalète à moufle ou tour.

Ce poinçon spécial portait parfois un emblême connu, comme la célèbre pomme de pin d'Augsbourg, parfois aussi les armes de la ville ; ainsi, en 1471, Jean Haranc, orfèvre de Tours, reçoit paiement pour « avoir gravé *les armes de la ville* « en deux poinssons de fer pour *marquer les harnois et bri-* « *gandines* vendues en lad. ville 4 ».

Et les pièces d'armures soumises à l'épreuve et par suite à ce poinçonnage étaient assez nombreuses pour mettre souvent les

1. *Statuts des Armuriers de Paris*, Rec des ordonnances, t. XVI, p. 679 ; ap GAY : *Gloss. archéol*, p. 43, col. 1.

2. Arch Y-7, reg des bannières, f° 89, v° ; ap. GAY : *Gloss archéol.*, p 220, col. 1.

3. *Ordonnances des Rois*, tome XX, p. 156, art 2 ; ap GAY : *Gloss*, p. 71, col. 2.

4. *Archives de Tours*, GRANDMAISON, *Mem de la Soc archéol. de Touraine*, t. XX, p 269, ap. J -B. GIRAUD : *Les Armuriers français et étrangers en Touraine*, p. 187, et GAY : *Gloss archéol*, p. 220, col. 2.

poinçons hors d'usage, car, sans sortir de Tours, nous voyons l'année précédente, en 1470, Pierre Lambert, autre orfèvre tourangeau, payé pour « avoir fait et gravé 6 poinsons de fer « acérez pour *marquer les harnois blancs et brigandines* qui « seroient faiz et delivrez en lad. ville *de la façon que le Roy* « *l'avoit ordonné* » (il s'agit de l'ordonnance de 1467 relatée précédemment) « et pour avoir retaillé et ressué 2 desd. poin- « sons qui estoient fenduz en *marquant les harnois* [1] ».

Les pièces d'armures sur lesquelles ces poinçons d'épreuve ont été notés sont fort rares, soit qu'elles aient été marquées à l'envers et que les empreintes aient échappé ainsi à l'attention des archéologues, soit qu'elles aient été cachées sous des étoffes comme les écailles des brigandines à l'épreuve, soit enfin, ce qui a dû arriver le plus souvent, que l'estampage du poinçon d'épreuve ait été pris simplement pour un sigle d'armurier à la répétition duquel on n'a pas attaché d'importance.

Mais une révision attentive des marques relevées dans les collections publiques ou particulières ferait découvrir un grand nombre d'armures dont le poinçonnage atteste l'épreuve de l'arbalète à tour. En voici quelques-unes à titre d'indication :

Le Musée d'artillerie de Paris possède plusieurs pièces d'armes du xve siècle, revêtues du poinçon de la double épreuve ; citons notamment une paire de cuissards catalogués avec d'autres pièces sous le n° G.2, qui portent le double poinçon de Missaglia Petrajolode Milan, et l'armure G.3 dont les spallières et les brassards portent la marque deux fois estampée du même armurier [2] ; les fragments de brigantine G.206 également frappés du poinçon deux fois répété d'un armurier probablement italien [3].

Tous ces poinçons n'ont été relevés que comme marques d'armuriers.

L'Armeria reale de Turin conserve sous le n° E.132 une mentonnière qui porte le poinçon deux fois estampé d'Antonio Missaglia, indiquant que l'armure à laquelle elle appartenait avait subi l'épreuve de l'arbalète à tour. Angelucci qui connaissait pourtant la question de l'épreuve, comme nous l'avons vu déjà, ne paraît pas avoir eu connaissance de la signification du redoublement du poinçon et n'a relevé la marque qu'au point de vue de l'atelier de fabrication, ce qui lui a fourni d'ailleurs

1. *Arch. de Tours*, Grandmaison, *loc. cit*, p 268, ap. J.-B. Giraud, *op. cit.*, p 186, et Gay . *Gloss. archéol.*, p. 220, col. 2.

2. Colonel Robert : *Catalogue*, vol III, planche 1, R 10.

3. Colonel Bernadac : *Appendice au Catalogue*, planche 2, R 52.

l'occasion d'une notice des plus intéressantes sur les Missaglia [1].

La célèbre collection Spitzer, dont l'archéologie ne peut que regretter la dispersion, comptait entre autres pièces remarquables une armure du XVe siècle dont presque toutes les parties portaient le double poinçon d'un maître inconnu, probablement allemand et peut-être de Nuremberg, à en juger par le style de l'armure, poinçon dont la répétition indiquait que cette pièce avait subi l'épreuve de l'arbalète à tour. Ce harnois qui provenait de la collection Carrand a été adjugé le mardi 11 juin 1895 pour le prix de 41,000 francs, et aucun des catalogues dans lesquels il a figuré jusqu'ici n'a relevé la signification de la répétition de la marque [2].

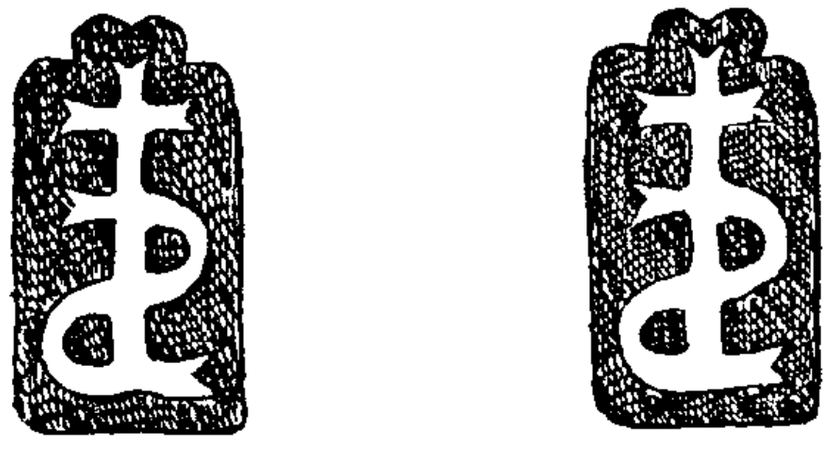

Fig. C. — Poinçon de double épreuve (collection Spitzer).

Ce poinçon ne se trouvant dans aucun des ouvrages qui ont publié des reproductions de sigles d'armuriers, nous croyons devoir le donner ici.

Parfois, sur certaines parties de l'armure, particulièrement pour les casques, les deux poinçons étaient apposés non pas l'un à côté de l'autre, mais un de chaque côté de la pièce, sans doute pour raison de symétrie ; en sorte qu'il faut chercher tout autour du casque que l'on étudie pour s'apercevoir que son poinçonnage atteste la double épreuve. Il en est ainsi pour la salade H.29 du Musée d'Artillerie (XVe siècle) qui porte de chaque côté le poinçon de Missaglia Petrajolo [3] et pour la belle barbute d'une armure gothique de provenance tyrolienne qui fait partie de la magnifique collection de sir Noël Paton, en Angleterre 4.

Mais, nous le répétons, ces poinçons n'ont été relevés que comme marques d'armuriers, et leur rapport avec l'épreuve n'a jamais été signalé.

Le comte de Belleval lui-même, dont pourtant l'érudition en matières d'armes anciennes fait loi, décrivant une brigandine conservée au Musée du Grand-Duc, à Darmstadt, qu'il a, dit-il

1 Angelucci : *Catalogo*, p 194

2. Cf. notamment *Catalogue de la vente Spitzer*, n° 2 de l'atlas, p. 8 du texte.

3. Colonel Robert : *Catalogue*, vol III, pl. 1, R 10.

4. « The head piece is a strong bassinet of the type styled barbute by Viollet le Duc . « and bears *on either side* the armourer's mark. » (J. Starkie Gardner : *Foreign Armour in England*, London, 1898, p 28.

« vue, maniée et étudiée à loisir », se contente d'ajouter après la description : « Chacune des écailles portant pour estampille « *une* fleur de lys, on en a conclu que cette brigandine était « de fabrique française [1] ».

Or, chacune de ces écailles est estampillée non d'*une*, mais de *deux* fleurs de lys ; c'est, à n'en pas douter, la marque de l'épreuve de l'arbalète à tour à laquelle cette brigandine a dû être soumise.

Demmin qui donne un dessin de la même brigandine et en reproduit une « écaille trilobée, presque en grandeur naturelle » observe simplement, lui aussi, que ces écailles sont « marquées de fleurs de lys [2] » sans tirer conséquence de la répétition du poinçon.

Mais le comte de Valencia, le savant conservateur de la *Real Armeria* de Madrid, ne s'y est pas trompé et il a su discerner la marque de la double épreuve dans les poinçons estampés sur les écailles d'une brigandine espagnole de cette célèbre collection, cataloguée G.10. Cette pièce remarquable, qui date de la fin du XVe siècle, a conservé son revêtement de velours rouge, et les rivets qui fixent la doublure d'écailles d'acier ont la tête dorée. C'est en l'étudiant à l'intérieur que le comte de Valencia a découvert les doubles poinçons de l'épreuve d'arbalète à moufle sur le revers des écailles [3].

Le Musée d'armes de Genève (Arsenal) possède également plusieurs brigandines dont quelques-unes ont leurs écailles marquées, soit du double poinçon de l'épreuve complète, soit du poinçon simple de la demi-épreuve. Malheureusement le catalogue de cette intéressante collection n'est pas publié et ces brigandines, enfermées dans le fond obscur d'une vitrine, n'offrent pas aux visiteurs un sujet d'étude facile à observer. La récente nomination aux fonctions de conservateur de l'Arsenal, de M. Bron-Dupin, amateur genevois distingué, mieux que personne à même de mener à bien le difficile travail d'un catalogue raisonné,

Fig. D.
POINÇON D'ÉPREUVE
(Genève).

Fig. E.
POINÇON DE DEMI-EPREUVE (Genève).

1. René DE BELLEVAL : *Du Costume militaire des Français en 1446*, p. 65 ; la planche I fig 11 de l'ouvrage, donne d'ailleurs le dessin de cette brigandine et d une des écailles avec *les deux* poinçons, sans observations.

2. DEMMIN : *Guide des Amateurs d'Armes*, p. 336.

2. « La marca estampada *dos veces* en algunas de estas (launas) se consideraba como prueba « entera de resistencia empleandose ballesta de torno, y la marca sencilla como media prueba « empléandose ballesta de gafa ó gaucho. » (CONDE DE VALENCIA : *Catalogo de la Real Armeria*, p 129.)

permet d'espérer un changement prochain dans cet état de choses.

Nous reproduisons, en attendant, deux de ces poinçons, un d'épreuve et un de demi-épreuve qui n'ont, croyons-nous, jamais été relevés même comme marque d'armuriers.

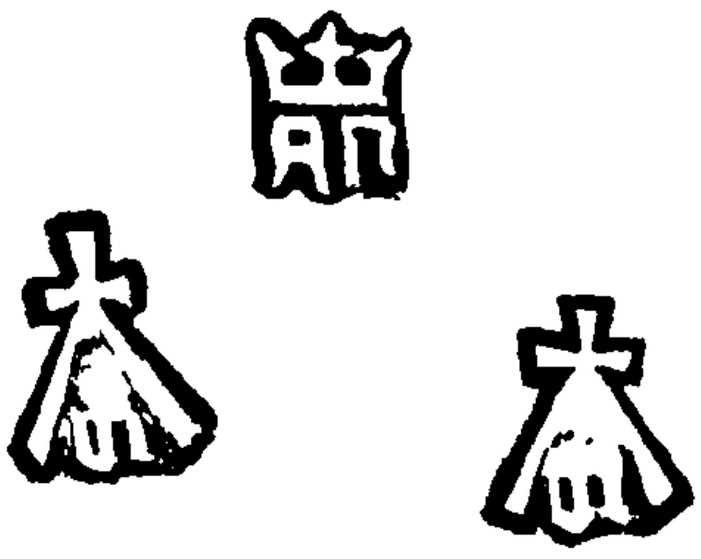

Fig. F. — Poinçon de double épreuve (Musée d'Annecy).

Parfois, surtout pour les armures milanaises du xve siècle, le double poinçon constatant l'épreuve est accompagné d'un troisième poinçon différent des deux autres et placé au dessus d'eux, et destiné selon toute apparence à désigner plus particulièrement l'auteur du harnois ou sa qualité d'armurier ducal. Pour mieux faire comprendre cette disposition qui se rencontre dans la plupart des signatures des Missaglia ou des armuriers milanais de la même époque, nous reproduisons ci-contre les marques relevées sur deux plastrons du xve siècle qui paraissent tous deux sortir du célèbre atelier des Missaglia.

Fig. G. — Poinçon de double épreuve (coll. de l'auteur).

Parmi les pièces d'armes de cette époque dont les marques présentent la même disposition et dont l'énumération serait fastidieuse [1], nous nous contenterons de citer le « barbotto » E.132 de l'Armeria de Turin, dont il a été question prédemment, et la salade D.18 de l'Armeria de Madrid [2].

Jusqu'à la fin du xve siècle, l'épreuve de l'arbalète à tour parut suffisante aux plus exigeants. Les plus grands seigneurs avaient d'ailleurs de tout temps pratiqué l'arbalète dont ils pouvaient par conséquent bien connaître la puissance et savaient quelle était la valeur de cette épreuve. Sans sortir des princes de Savoie, les documents conservés aux archives de Turin nous montrent le Comte Vert tirant fréquemment à l'arbalète et en faisant acheter plusieurs pour son usage personnel [3] et Philibert le Chasseur, en 1479, faisant également

1. Cf. notamment Angelucci : *Catalogo*, p. 194 ; Boeheim : *Waffenkunde*, p. 664 ; comm. Gelli : *Guida dell Raccoglitore. . d'Armi antiche*, tav XII , Maindron : *Les Armes*, p 341 ; colonel Robert : *Catalogue*, vol. III, pl. 1, R 10 ; colonel Bernadac : *Appendice au Catalogue*, pl. 2, R 51, etc.

2. Comte de Valencia *Catalogo*, p 144.

3 Baron Bollati de St-Pierre : *Spedizione in Oriente di Amedeo VI (Computus Antho-*

acheter pour lui et ses frères, des arbalètes [1] avec lesquelles il tirait parfois des flèches dorées [2].

L'arbalète qui ne devait être définitivement supprimée dans les armées françaises que par lettres patentes de Charles IX, en 1566 [3], était certainement préférée à l'arquebuse, même à la fin du xve siècle, par bien des gens de guerre ; Louis XI, dans une de ses lettres rapportée par Brantôme, ayant besoin de trente ou quarante gentilshommes « bien surs », ne les demande armés ni du mousquet, ni de l'arquebuse, mais veut que « chascun aye une bonne arbaleste 4 » et le même Brantôme, qui toutefois s'en étonne, nous dit que, même sous Louis XII, nos soldats « ne se pouvoient encor bien accomoder « à ces harquebuz et avoient toujours en singulière recom- « mandation les arballestes et en rendoient de bons combatz [5] ».

Louis XII lui-même possédait une magnifique arbalète dont l'arc d'acier était damasquiné d'or, arbalète que M. Bœheim reproduit et dont il étudie le système dans son ouvrage sur la science des armes [6], et Langey, dans sa *Discipline militaire* écrite vers 1537 affirme encore la supériorité de l'arbalète sur les armes à feu, sinon pour la puissance, du moins pour la rapidité et la justesse de tir 7.

Aussi, en 1503, Nicolao da Azano, célèbre armurier de Brescia, regardait encore l'épreuve de l'arbalète comme la plus sérieuse que put subir une armure. Dans une lettre au marquis de Mantoue, du 15 août 1503, il s'excuse de ne pouvoir se rendre auprès de lui parce que deux envoyés du duc de Ferrare, Messer Pontigino et Messer Alexandro, le pressaient de terminer les armures qu'il devait livrer au duc Alphonse, et, disait-il, « ils sont toujours à mes côtés, parce qu'ils les veulent « de toute finesse et à toute épreuve, même des arbalètes très puissantes [8]. »

En résumé, lorsqu'une pièce de harnois antérieure à la fin

nii Barberii du 12 juin 1366 au 22 janvier 1368), Turin, 1900, n°s 217, 369, 370, 412, 497, etc

1. Ménabrea : *Compte d'Alexandre Richardon* (1er octobre 1479 au 1er octobre 1480) ; *Documents de l'Académie de Savoie*, 1859, p 201.

2. *Ibid*, p. 204

3. Jubinal : *Armeria real de Madrid*, supplément, p 41,

4 Brantôme : *Le Roy Louys XI*, lettre XV, édition elzévir, vol III, p. 67.

5. Id . *Couronnels françois*, édition elzévir, vol. VII, p. 18.

6 Boeheim . *Waffenkunde*, p. 404

7 Langey (Guillaume du Bellay, seigneur de) : *Discipline militaire*, p. 21 v°.

8 « Et me stano ogni zorno da canto, perche uoleno de tuta fineza et li uoleno de tuto « approuare si de balestre molto galiarde ». (Bertolotti, *Artisti in Relazione con i Gonzaga*, ecc, p. 103 ; Angelucci : *Le Arme del caval. Raoul Richards*, p 21 ; le même : *L'Arte nelle Armi*, p. 31)

du XVe siècle porte une double marque, on peut en conclure de façon à peu près certaine qu'on est en présence d'une de ces armures dites à toute épreuve parce qu'elles avaient subi l'essai de l'arbalète à moufle. De plus, si le double poinçon est simplement la marque de l'armurier, il est probable, pour les pièces de fabrication française, que l'armure est antérieure aux ordonnances de 1451 et 1467; si au contraire le poinçon est aux armes d'une ville ou d'un pays, comme la brigandine du musée de Darmstadt, sa date, toujours pour les pièces françaises, est probablement postérieure à 1467.

Nous verrons plus loin que pour les harnois du XVIe et du XVIIe siècle l'épreuve change de nature et se reconnaît généralement à d'autres indices.

(A suivre.) Ch. BUTTIN.

DEUX INSCRIPTIONS ROMAINES INÉDITES

I.

Me promenant un jeudi 9 mai à Duin, à 13 kilomètres sud d'Annecy, j'eus l'idée d'examiner les démolitions provenant de l'église de ce village, à peine vieille de cent ans et que l'on reconstruit sur un plan nouveau, vu le peu de solidité des fondations. Mon attention fut attirée par un bloc en calcaire jaunâtre, à demi enfoui dans les herbes et dans la poussière du chemin le long duquel il avait été déposé. Ayant reconnu des caractères romains, je l'essuyai, le lavai avec soin et pus prendre une copie de l'inscription que je donne ci-dessous et qui fut encore vérifiée par moi le samedi suivant. Ayant consulté M. l'abbé Mermillod, curé de Duin, sur l'origine de cette pierre, il m'apprit qu'elle avait été retirée d'un des murs de l'église, mais qu'elle devait provenir des débris de l'ancienne chapelle seigneuriale sise, non loin de là, près du cimetière, en face de la motte rocheuse où s'élève la tour hexagonale, maintenant en ruine, du château.

La pierre est longue de $o^m 91$, large de $o^m 39$, épaisse de $o^m 31$; elle est simplement piquée aux deux extrémités, l'inscription occupant la partie intermédiaire, polie et lisse, longue de $o^m 65$. La base est entaillée d'une cavité circulaire assez profonde où s'emboîtait la corniche d'appui [1]; le plan supérieur est aussi

1. La pierre de l'inscription du n° 182 du recueil d'Allmer et de Terrebasse offrait, au dire de Delorme, la même particularité.

creusé au centre de deux trous carrés et sur le pourtour de cinq petites cavités, quatre en avant, une en arrière, qui font supposer que le bloc servait de socle à une statue protégée par une grille.

L'inscription est en neuf lignes avec des lettres de hauteur inégale et des négligences dues, semble-t-il, à l'inexpérience du lapicide. *Ligne 1* : haut. du C : o^{m}06 débordant sur l'A ; les autres lettres, o^{m}045 ; VG liés ; *l. 2* : point triangulaire ; haut. de l'A : o^{m}25 ; *l. 4* : point en feuille de lierre entre EX et STIPE ; *l. 5* : haut. o^{m}03 ; *l. 6* : haut. o^{m}025 ; *l. 7* : haut. o^{m}02 ; l'*o* de CoS minuscule ; *l. 9* : haut. o^{m}04. Une cassure a enlevé à droite les premières lettres des lignes 5, 6, 7, 8 et un éclat, une partie des lettres RD de la 8e.

■ ■

CASTORIAVG
C/ CAPRILIVS
SPARVS
EX ↷ STIPE
//NNI MANIAGI
///ABRIONIS M
///LPITRAIANICºS
///VOSACEI/ ↄOS
FVIT

Castori Augusto C. Caprilius Sparus, ex stipe anni Mani Acilii Glabrionis M. Ulpi Traiani consulum, quo sacerdos fuit. A Castor Auguste, C. Caprilius Sparus (a fait don de cette statue) à la suite d'une quête de l'année des consuls Manius Acilius Glabrio et M. Ulpius Trajanus (époque) à laquelle il fut prêtre.

Le dieu Castor est également mentionné sur une inscription du musée lapidaire d'Annecy, mais associé à Pollux et ils paraissent tous deux avoir joui, comme le dieu indigène Vintius avec lequel le deuxième s'identifie, d'une certaine vogue à Vienne et dans la région qui correspond à l'ancien *pagus Dia*... C. Caprilius, revêtu d'un sacerdoce peut-être renouvelable chaque année, porte un nom pareillement connu à Annecy et aussi à Chavanod. Le surnom Sparus, qui paraît nouveau, est peu distingué, puisque, nom commun, il désigne une sorte de dard, du genre de celui dont fut blessé Epaminondas.

L'inscription date de l'an 91, c'est-à-dire du règne de Domitien A noter que l'*o* à peine visible dans CoS, disparaît complètement dans le milliaire de Chanas (ALLMER : *ouv. cit.*, I, nº 14) et que dans les inscriptions 182 et 183 du même ouvrage le temps se marque plus correctement par l'ablatif *anno*.

II.

La deuxième inscription m'avait été signalée dès le mois de décembre 1900, par une lettre de M. Fenouillet, instituteur en retraite à Entreverne, en ces termes : « Je puis vous signaler une inscription trouvée par moi l'année dernière au village de Curty, commune de Seyssel-Savoie, dont jamais personne n'a parlé, que je sache. Elle est encastrée dans la façade de la maison du sieur Ballet Joseph, cultivateur, à environ trois mètres de hauteur. La voici telle que je la trouve relevée sur mon carnet de poche. »

Cette copie, dont j'ai mentionné la teneur en janvier dernier, à la séance de la Société Florimontane, m'ayant paru nécessiter une lecture plus attentive, je me suis transporté à Curty, situé en bas de Droisy, soit à 37 kilomètres d'Annecy par le plateau de Clermont. Le propriétaire m'apprit que, le mur menaçant ruine, il avait été obligé de le reconstruire, et c'est en défaisant les fondations qu'on en a sorti, en 1890, le débris actuel qui fut replacé dans la façade, et dont il ignore l'origine. Quoiqu'il en soit, le lieu de la trouvaille ne doit pas être bien éloigné et sa connaissance pourrait servir à préciser le tracé de la voie romaine de Condate à Genava.

Ce qui nous reste est le coin gauche supérieur d'une pierre à double moulure en calcaire, long de 0^m21, haut de 0^m23. Nous n'avons donc que la première moitié des six premières lignes. La hauteur des lettres ne varie guère: *1re ligne*: 0^m035; *2e et 3e l.*: 0^m03; *4e et 5e* : 0^m025; la facture en est soignée et indique le premier siècle. On peut restituer cette inscription ainsi : *August(o deo sacrum) C. Marius D(ecimi filius Voltinia) II vir j(ure dicundo, praefectus) fabrum III (vir l) ocor(um) pub(licorum persequendorum) (... Ma)rius D(ecimi filius)...*

AVGVSꝀ//
C· MARIVS·D///
ⅡVIRVM·I///
FABRVMⅢ///
/ↃCOR·PVI///
///RIVS·D/////

Au dieu Auguste ont élevé cet autel C. Marius, fils de Decimus, de la tribu Voltinia... duumvir juge, préfet des ouvriers, triumvir pour la recherche des domaines publics, (et son frère) ... Marius, etc...

Les inscriptions mentionnant une offrande au dieu Auguste sont rares. Le dédicant et celui que nous supposons son frère, augmentent d'un nom illustre la liste connue des grands ma-

gistrats de Vienne. Le premier avait rempli la série des fonctions municipales et s'était élevé par le triumvirat *loc. public. pers.* au duovirat judiciaire et de là à la préfecture des ouvriers qui lui ouvrait la carrière équestre. Seulement on se demande pourquoi cette dernière fonction occupe la place intermédiaire et par quelle erreur le graveur a mis le titre de duumvir à l'accusatif, s'il ne l'a pas mis à un génitif difficilement explicable.

Charles MARTEAUX.

APERÇU
DE LA
FLORE DE FAVERGES
ET DE QUELQUES LOCALITÉS VOISINES

PREMIÈRE PARTIE.
DICOTYLÉDONÉES

Classe I. — THALAMILIFLORES.

FAMILLE I. — RANUNCULACÉES.

Tribu I. — RANUNCULÉES.

1. Ranunculus aconitifolius L. — Marais de Doussard, cascade de Saint-Ferréol, chalet de l'Eau-froide ; mai 1871.

R. Thora L. — Sambuy, dent de Cons ; 1873.

R. flammula L., var. *reptans* L. — Marais de Doussard, ruisseau du bout du lac d'Annecy.

R. acris L. — Prés, bois, très commune.

R. bulbosus L. — Prés, champs.

R. repens L. — Champs partout.

2. Ficaria ranunculoïdes D. — Prés humides.

Tribu II. — ANÉMONÉES.

3. Clematis vitalba L. — Très communes dans les haies et les bois. Quelquefois elle grimpe, dans les bois de sapin, jusqu'au sommet des arbres en forme de liane.

4. Thalictrum aquilegifolium L. — Dent de Cons, Sambuy ; 1873.

5. Anémone alpine L. — Cette belle plante aux feuilles dé-

coupées et couvertes d'un léger duvet, aux fleurs très grandes et d'un beau blanc, fleurit au mois de mai au mont Velon et se recouvre en automne d'un panache de fruits. C'est une des plus belles espèces auxquelles nos Alpes aient donné leur nom. On la trouve sur toutes nos montagnes, à la Sambuy, à la Tournette, à la dent de Cons, etc.

A. narcissiflora L. — Tournette, août 1872, en fruit ; prairie du chalet du Lard.

A. ranunculoïdes L. — Chemin de Cons-Ste-Colombe, sentier de Favergette par la fontaine, Tamié ; printemps.

A. nemerosa L. — Je n'ai vu cette plante que près du chalet de l'Eau-Froide, en mai 1871.

6. Hepatica triloba D. — Bois de Seythenex près de la cascade ; variétés à fleurs bleues et à fleurs roses.

Tribu III. — HELLÉBORÉES.

7. Caltha palustris L. — Marais, ruisseaux, partout.

8. Trollius europeus L. — Très commun dans les prés humides à Saint-Ferréol, à Giez, à Cons ; mai.

9. Helleborus fœtidus L. — Partout, bord des routes, broussailles.

10. Isopyrum thalictroides L. — Le long des haies sur la route de Cons ; mars-avril.

11. Aconitum anthora L. — Sambuy, Arclosan ; août 1871.

A. lycoctonum L. — Tournette, Arclosan, Sambuy, Dent de Cons.

12. Aquilegia vulgaris L. — Très commune dans presque tous les prés des environs ; avril-mai.

Famille 2. — ACTÉACÉES.

13. Actœa spicata L. — Bois de la Motte, Nambelet, dent de Cons, Sambuy.

Famille 3. — BERBÉRIACÉES.

14. Berberis vulgaris L. — Broussailles de l'Eau-Morte.

Famille 4. — NYMPHÉACÉES.

15. Nymphœa alba L. — Lac d'Annecy, près de Doussard.

16. Nuphar buteum Sm. — Lac d'Annecy et dans quelques ruisseaux du marais du bout du lac.

Famille 5. — PAPAVÉRACÉES.

17. Papaver rhœas L. — Champs cultivés, moissons.

18. Chelidonium majus L. — Vieux murs, décombres.

Famille 6. — FUMARIACÉES.

19. Corydalis solida G. — Chemin de Cons au printemps le long des haies, en compagnie de l'Isopyre et de la Scille à deux feuilles.

C. cava G. — Route de Frontenex, Tamié, Villaret derrière la croix près du pont. Variétés à fleurs blanches.

C. lutea D. — Annecy, sur les murs du grand-séminaire.

20. Fumaria officinalis L. — Terres cultivées, vignes.

Famille 7. — CRUCIFÈRES.

I. SILIQUEUSES.

Tribu I. — RAPHANEES.

21. Rhaphanistrum arvense G. et M. — Terres cultivées, champs de raves ; été, automne.

Tribu II. — BRASSICÉES.

22. Sinapis arvensis L. — Terres cultivées, très communes ; été.

Tribu III. — CHEIRANTEES.

23. Hesperis matronalis L. — Montmin, route de Serraval.

24. Sisymbrium alliaria G. — Chemin de Cons, le long des haies ; printemps.

25. *S. officinale* D. — Bords des routes, lieux incultes.

S. sophia L. — Printemps ; Giez. Les individus que j'y ai cueillis n'ont que 15 à 30 centimètres (racine comprise) et ne sont pas rameux.

26. Nasturtium officinale G. — Frontenex (Savoie) dans un ruisseau, la Balmette.

27. Arabis alpina L. — Motte, Tournette, Arclosan ; lieux ombragés.

A. turrita L. — Balmettes, cascades de Seythenex (dans le ravin au-dessus).

A. thaliana L. — Broussailles de la Glière, Favergettes, etc.

A. hirsuta Scap. — Dans presque tous les prés des environs ; Viuz.

28. Cardamine pratensis L. — Commune dans les prés humides, au printemps.

C. amara L. — Villaret.

C. hirsuta L. — Champs, lieux incultes ; au printemps.

29. Dentaria digitata Lm.

D. primata Lm.

Ces deux espèces se trouvent ordinairement mêlées. Cascade

de Seythenex, bois en bas de l'Eau-Froide au-dessus de Rovagny.

II. SILICULEUSES.

Tribu I. — RAPISTRÉES.

30. Rapistrum rugosum D. — Champs en friche ; Bourbouillon, Marlens.

Tribu II. — ALYSSÉES.

31. Alyssum calycinum L. — Rochettes, routes d'Annecy et d'Albertville.

32. Kernera sexatilis G. — Balmettes, près du roc de Viuz, Tournette.

33. Draba verna L. — Coteaux rocailleux, Rochettes, Lachat.

D. aizoides L. — Charvin, Sambuy, Tournette au pied du fauteuil.

34. Neslia paniculata G. — Champs cultivés, Giez, Saint-Ferréol, Favergettes ; été, automne.

Tribu III. — IBERIDÉES.

35. Iberis prinnata D. — Dans un champ à Viuz.

36. Iberidella rotundifolia G. et M. — Tournette où je l'ai récoltée en fruit au mois d'août, Sambuy.

37. Hutchinsia alpina G. — Tournette, Sambuy.

38. Lepidium sativum L. — Viuz près d'un jardin.

L. campestre G. — Routes de Favergettes et d'Annecy ; avril, mai.

39. Thlaspi arvense L. — Routes de Favergettes, de Tamié, champs ; automne.

T. perfoliatum L. — Verchères, château, champs cultivés.

40. Œthionema sexatile B. B. — Roc de Viuz, au-dessus des Balmettes et du Noyerey.

41. Capsella bursa pastoris Mch. — Partout.

42. Biscutella lævigata L. — Charvin 1868, 1872, Tournette.

FAMILLE 9. — CISTACÉES.

43. Helianthemum vulgare K. — Espèce très commune sur toutes les collines, rochers et lieux secs.

H. grandiflorum D. — Charvin, Tournette, Sambuy, Arclosan.

H. Fumana D. — Roc de Viuz près de la grotte.

H. alpestre Dun. — Roc de Viuz près de la grotte, Tournette.

Famille 10. — VIOLACÉES.

44. Viola adorata L.

V. alba G.

Ces deux espèces sont très communes dans les bois et dans les haies.

V. hirta L. — Champs cultivés, très commune.

V. sylvatica F. — Bois des environs, Motte ; commune.

V. biflora L. — Tournette, Sambuy, lieux rocailleux et humides des montagnes.

V. tricolar L. *arvensis* Muss. — Champs cultivés.

Le *Viola calcarata* L. est commun au mont Grenier près de Chambéry.

Famille 11. — RÉSÉDACÉES.

45. Réséda lutea L. — Lieux incultes, bords des routes, champs en friche.

Famille 12. — DROSERACÉES.

46. Drosera rotundifolia L. — Roc de Chère, 1873.

D. Longifolia L. — Marais des Villars, de Seythenex, 1872-73.

47. Parnassia polustris L. — Dans tous les marais et prés humides depuis les marais du bout du lac, jusqu'aux prés humides de la Tournette et du Charvin.

Famille 13. — PYROLACÉES.

48. Pyrola minor L. — Sambuy, Arclosan, 1874.

P. Secunda L. — Bois de sapins de la Sambuy, Charvin, 1872, dent de Cons, roc de Chère, 1874.

P. rotundifolia L. — Motte au-dessus de Lachat, au milieu des bruyères, broussailles et bois ; printemps. Sambuy, 1874.

Famille 14. — EMPÉTRACÉES.

49. Empetrum nigrum L. — Sambuy, près du chalet de l'Eau de Seythenex à droite en arrivant, dent de Cons, 1873.

Famille 16. — DIANTHACÉES.

50. Silene inflata D. — Prés, partout.

S. acaulis L. — Tournette, Arclosan, Sambuy, dent de Cons.

S. nutans L. — Montmin, Lachat, lieux rocailleux et bois exposés au soleil ; Chambellon.

S. rupestris L. — Route de Flumet, 1870.

51. Lychnis sylvestris D. — Dent de Cons, Sapey, au-dessus de Giez, Sambuy.

L. flos cuculi L. — Marais du bout du lac, 1871.

52. Agrastemma githago L. — Moissons, champs cultivés, Faverges.

53. Dianthus prolifer L. — Rochettes de Viuz où il est très commun ; été, automne.

D. carthusianorum L. — Rochettes de Viuz, Champbellon, collines arides, rocailleuses et calcaires.

D. saxifragus L. — Très commun dans le lit de l'Eau-morte, Chambellon, rochettes de Viuz.

D. saxicola Jord. — Rochettes de Viuz, roc de Viuz, montagnes, etc.

54. Gypsophila repens L. — Broussailles et lit de l'Eau-Morte, Sambuy, dent de Cons.

55. Saponaria officinalis L. — Le long des routes, lieux pierreux, Faverges, commun.

S. ocymoides L. — A la Fontaine près du pont, Motte.

Famille 17. — ALSINACÉES.

56. Spergula arvensis L. — Roc de Chère, dans les terres cultivées, automne 1871.

57. Sagina procumberes L. — Roc de Chère, automne 1874.

58. Spergella nodosa R. — Roc de Chère, automne 1874.

59. Alsine tennifolia G. — Route de Serraval, 1873.

A. verna G. — Tournette, Sambuy, Charvin, août, septembre, 1872.

60. Mœhringia muscosa L. — Lieux rocailleux et humides, Motte au-dessus de Glaise, de Lachat, etc., commun. été, automne.

61. Arenaria serpyllifolia L. — Murs, rochers, commun.

A. trinervia L. — Routes de Montmin, de Tamié, etc.

A. ciliata L. — Tournette, 29 août 1871 ; Sambuy, Charvin.

62. Stellaria média V. — Jardins, terres cultivées, bords des routes.

S. graminea L. — Sambuy, prés au-dessus du Villaret ; pépinière de l'Administration des forêts, au-dessus de Verchère.

63. Cerastium vulgatum L. — Terres cultivées, bords des routes.

C. latifolium L. — Charvin, moraine de pierre au-dessus du chalet de l'Eau de Marlens, 1872.

C. arvense L.; variété *strictum* L. — Tournette et autres montagnes.

64. Malachium aquaticum Fr. — Lieux humides, Villaret.

Famille 19. — LINACÉES.

65. Linum catharticum L. — Prairies, Englannaz, Giez, commun.

L. tennifolium L. — Rochers au-dessus du Nogarey, roc de Chère, 1874.

L. alpinum L. — Arclosan, 13 août 1871 ; dent de Cons, septembre 1873.

Famille 21. — MALVACÉES.

66. Malva alcea L. — Près du pont de Frontenex sur la route de Tamié, août 1871 ; Englannaz dans un pré.

M. rotondifolia L. — Faverges à la fontaine, décombres bords des routes.

M. sylvestris L. — Faverges, décombres, lieux incultes, bords des routes.

67. Althœa officinalis L. — Echappée de jardins, route de la fruitière à Faverges.

Famille 22. — GÉRANIACÉES.

68. Géranium rotundifolium L. — Faverges, commun partout.

G. robertianum L. — Vieux murs, décombres en toutes saisons.

G. sylvaticum Ls. — Tamié, août 1871.

G. nodosum L. — Giez, Montmin. Glaise, Villaret, Nambelet, bois ; mai, été, automne.

G. molle L. — Faverges, à la Fontaine, commun ; Seythenex.

G. pusillum L. — Faverges, à la Fontaine, commun.

G. pyrenaïcum L. — Faverges, bords des routes, partout ; Seythenex.

G. sanguineum L. — Cascade de Saint-Ferréol, Nambelet, route de Serraval, Vesonne.

G. dissectum L. — Le long des routes à la Fontaine.

G. columbinum L. — Faverges, bords des routes, à la Fontaine, champs cultivés ; Seythenex.

69. Erodium cicutarium D. — Faverges, commun, routes et champs cultivés.

Famille 23. — HYPÉRICACÉES.

70. Hypericum hirsutum L. — Bois et lieux humides, Verchère, Grange-Neuve, Sambuy.

H. quadrangulum L. — Sambuy, 1873 ; Arclosan, 1874.

H. tatrapterum Fr. — Marais des Villars, de Cons, pont de Frontenex sur la route de Tamié.

H. perforatum L. — Faverges, le long des chemins, terres cultivées.

H. augustifolium Gaud. — Faverges, le long de la route d'Annecy.

H. microphillum Jard. — Route de Talloires, 1874.

H. fimbriatum Lm. — Tournette, Arclosan, Sambuy, dent de Cons.

H. montanum L. — Montmin, rochers de Talloires, route de Flumet.

Famille 25. — ACÉRACÉES.

71. Acer campestre L.

A. platanoides L.

Communs dans les bois.

Famille 29. — BALSAMINACÉES.

72. Impatiens noli tangere L. — Route de Flumet après Ugine ; Tamié près de l'auberge du Petit-Bon-Dieu.

Famille 30. — OXALIACÉES.

73. Oxalis acetosella L. — Très commune dans les bois frais surtout à l'exposition nord ; bois de la Motte, route de Tamié après Frontenex.

O. stricta L. — Lieux cultivés, en été, commune.

Famille 33. — MONOTROPACÉES.

74. Monotropa hypopittys L. — Bois de hêtres de Chambellon, bois de sapin à la Sambuy, bois de Bluffy près de Talloires, 1874.

Classe II. — CALICIFLORES.

Famille 34. — ÉVONYMACÉES.

75. Evonymus europœus L. — Bois et haies, commun.

E. latifolius D. — J'ai remarqué cette espèce, en fruit au mois d'août, dans une haie près du col à Tamié.

Famille 36. — ILÉACÉES.

76. Ilex aquifolium L. — Bois de la Motte, de Montmin, etc.

Famille 37. — RHAMNACÉES.

77. Rhamnus pumilus L. — Fente des rochers aux Rochettes de Viuz ; roc de Balmettes, Nambelet, Dent de Cons.

78. Frangula vulgaris R. — Bois de la Motte au-dessus de Glaise et de Villaret.

Famille 39. — PAPILIONACÉES.

Tribu I. — GENISTÉES.

79. Genista sagittalis L. — Bois de châtaigniers au-dessus de Favergettes et à Lachat, mai-juin ; Nambelet.

G. tinctoria L. — Crêt à Pâris, roc de Chère.

80. Ononis natrix L. — Chambellon, au-dessus du village.

O. spinosa L. — Broussailles de l'Eau-Morte, lieux incultes.

O. repens L. — Nambelet, septembre 1873, près de la Mine.

81. Anthyllis montana L. — Arclosan, montagne du Charbon au-dessus de Saint-Ruph, cascade de Saint-Ferréol, grotte et roc des Balmettes, dent de Cons.

A. vulneraria L. — Coteaux secs, route de Serraval, Montmin, Motte, commun.

Tribu II. — TRIFOLIEES.

82. Lotus carniculatus L. — Broussailles de l'Eau-Morte, un peu partout.

L. alpinus Mutel. — Dent de Cons, en fruit 22 septembre 1873 ; Arclosan, 1874.

83. Tetragonolobus siliquosus Rth. — Prairies humides entre Englannaz et Giez, marais, Doussard.

84. Medicago lupulina L. — Faverges, bords des routes.

M. sativa. L. — Cultivée.

85. Trifolium badium D. — Prés secs du Charvin, de la Sambuy, de la Tournette, automne 1872.

T. agrarium L. — Lachat, Villaret. Verchère.

T. fragiferum L. — Bords des routes, St-Ferréol, Faverges.

T. repens L. — Bords des routes, Viuz, etc.

T. pallescens G. — Sambuy, 1874.

T. satinum Mill. — Cultivé.

T. pratense L. — Route de Serraval.

T. pratense, var. *sylvaticum* Mutel. — Bois de Bluffy.

T. rubens L. — Roc de Chère, Nambelet.

T. ochroleucum L. — Route de Serraval, 1871.

T. montanum L. — Bois et prairies élevées ; route de Serraval, Rochettes.

T. arvense L. — Champs au-dessus du Villaret, prés secs.

86. Melilotus alba Lm. — Le long de la route d'Annecy, chemin de Giez.

M. officinalis L. — Broussailles de l'Eau-Morte.

Tribu III. — GALEGÉES.

87. Galega officinalis L. — Echappée de jardin, à la Fontaine.

88. Robinia pseudo-acacia L. — Cultivé.

89. Colutea arborescens L. — Bois rocailleux et calcaires, Nambelet, Balmettes.

Tribu IV. — ASTRAGALÉES.

90. Astragalus aristatus D. — Charvin, 1er septembre 1868; Arclosan, 1874.

A. Monspesullanus L. — Roc de Viuz au-dessus des Balmettes, mai.

A. glycyphyllos L. — Ravin de la cascade de Seythenex, route de Serraval, 1873.

91. Oxytropis montana D. — Arclosan, 13 août 1871; Tournette, Sambuy.

O. campestris D. — Dent de Cons, 29 août 1869, septembre 1873.

Tribu V. — HEDYSARÉES.

92. Hedysarum obscurum L. — Récolté en fruit au Charvin le 12 septembre 1872; dent de Cons, 22 septembre 1873.

93. Onobrychis montana D. — Sambuy, 1872; dent de Cons, 1873; Arclosan, 1874.

94. Coronilla varia L. — Coteaux secs, route de Serraval, Lachat, Montmin.

C. emerus L. — Coteaux secs et boisés, route de Serraval; bois de Nambelet, de Giez, de la Motte au-dessus de Glaise, Montmin.

C. minima L. — Broussailles de l'Eau-Morte au-dessus du pont de Favergettes.

Tribu VI. — VICIÉES.

95. Lathyrus aphaca L. — Moissons, Verchère.

L. tuberosus L. — Route de Serraval, Viuz.

L. pratensis L. — Montmin, Rochettes, Verchère.

L. ensifolius M. — Ugine, route de Flumet.

96. Orobus tuberosus L. — Bois de châtaigniers au-dessus de Favergettes, du Villaret, etc., ordinairement en compagnie de l'espèce suivante.

O. vernus L. — Mêmes localités.

97. Vicia sepium L. — Haies et broussailles, commune.

V. dumetorum L. — Tournette, dent de Cons, Arclosan, 1874.

V. cracca L. — Broussailles de l'Eau-Morte.

V. hirsuta K. — Champs cultivés, Verchère, Faverges.

98. Lens esculenta G. — Cultivé, route de Cons par le Thouvet.

FAMILLE 41. — AMYGDALACÉES.

99. Prunus spinosa L.— Broussailles de l'Eau-Morte, haies.

FAMILLE 42.

Tribu I. — SPIRÉES.

100. Spiræa salicifolia L. — Grange-Neuve près des tuileries, le long du ruisseau, probablement échappée de jardins.

S. aruncus L. — Grange-Neuve, un peu plus loin que la précédente, etc.

S. ulmaria L. — Commune le long des ruisseaux, dans les marais et prés humides, Sainte-Colombe, Doussard ; en toute saison, au printemps et jusqu'en novembre.

Tribu II. — POTENTILLEES.

101. Dryas octopetala L. — Arclosan, Tournette, Sambuy, Motte au pré Rondeau, Charvin, dent de Cons. On l'appelle quelquefois Thé de montagne.

102. Geum rivale L. — Chalet de la Servaz, en compagnie du *G. montanum* et de l'*Homogine alpina* ; 21 mai 1871.

G. urbanum L. — Commune le long des haies, des murs, dans les endroits incultes.

G. montanum L. — Chalet de la Servaz, 21 mai 1871.

103. Tormentilla erecta L. — Prés, bois, broussailles et marais.

104. Potentilla reptans L. — Le long des routes, terres cultivées.

P. argentea L. — Sambuy, août 1873.

P. fragraria D. — Lachat.

P. caulescens L. — Roc de Viuz, dans et autour de la grotte; Motte, chemin du Club-Alpin à la Combaz au Charbon.

P. verna L. — Lieux secs et rocailleux, Rochettes, Chambellon, route de Tamié, près du pont de Frontenex.

P. anserina L. — Bords des routes, pré d'Enfer, Faverges.

105. Fragaria vesca L. — Bois, partout.

106. Rubus saxatilis L. — Sambuy, août 1873.

R. fruticonus L. — Haies, partout, Villaret.

Tribu III. — ROSÉES.

107. Rosa alpina L. — Dent de Cons, 22 septembre 1873 ; Arclosan, 1874.

Tribu IV. — AGRIMONIÉES.

108. Agrimonia eupatoria D. — Commune le long des chemins.

FAMILLE 43. — POMACÉES.

109. Cotoneaster vulgaris Lindl. — Dent de Cons, septembre 1873; Arclosan, 1874.

C. tomentosa Lindl. — Nambelet, près de la mine, septembre 1873, en fruit.

110. Cratœgus oxyacantha L. — Giez et les environs, haies, bois et broussailles.

111. Amelanchier vulgaris Mch. — Montmin, Motte, Saint-Ferréol (Léchaux), Nambelet, dent de Cons.

A. chamœmespilus M. — Arclosan, 1874.

112. Sorbus aria Cr. — Bois de Giez, de Montmin, de la Motte.

S. aucuparia L. — Bois de Montmin le long de la nouvelle route.

FAMILLE 46. — CUCURBITACÉES.

113. Bryonia divica L. — Très commun dans les haies et broussailles.

FAMILLE 47. — ISNARDIACÉES.

114. Isnardia palustris. — Vallée de l'Isère près du pont de Grésy, dans un fossé sur la rive gauche.

FAMILLE 48.

115. Circœa lutetiana L. — Haies, Verchère, route de Tamié, etc.

FAMILLE 49. — MYRIOPHYLLACÉES.

116. Myriophyllum spicatum L. — Ruisseaux du bord du lac, mare près de l'embarcadère des bateaux à vapeur, lieux peu profonds du bord du lac.

FAMILLE 51. — ŒNOTHÉRACÉES.

117. Œnothera biennis L. — Route de Flumet près d'Ugine.

118. Epilobium spicatum Lm. — Tournette, dent de Cons, Sambuy.

E. rosmarinifolium Jq. — Terrains pierreux et couverts de broussailles de l'Eau-Morte.

E. alpinum L. — Sambuy, rocailles près du sommet, août 1872.

E. palustre L. — Roc de Chère, automne 1874.

E. hirsutum L. — Pré d'Enfer sur la route d'Albertville.
E. molle Lm. — Partout, bords des ruisseaux, lieux humides.

FAMILLE 52.

119. Hippuris vulgaris L. — Pont de l'Eau-Morte, bords du lac, ruisseaux du marais de Verthier.

FAMILLE 55. — LYTHRACÉES.

120. Lythrum salicaria L. — Marais de Cons, de Dous-sard, commune, Seytroux.

FAMILLE 57. — PORTULACÉES.

121. Portulaca auleracea E. — Bords de la route d'Albertville, jardins.

FAMILLE 58. — PARONYCHIÉES.

122. Seleranthus annuus L. — Roc de Chère, 1872..

FAMILLE 60. — CRASSULACÉES.

123. Sedum maximum P. — Roc de Viuz, Rochettes.
S. acre L. — Faverges, rochers et murailles.
S. rupestre L. — Arclosan, 1874.
S. atratum L. — Tournette, Arclosan, Sambuy, Charvin.
S. album L. — Murs et rochers.
124. Sempervivum arachnoideum L. — Charvin, sur la crête, 1872.
S. tectorum L. — Roc de Viuz, etc.
S. montanum L. — Sambuy, près du puits de l'ancienne mine, Charvin, dent de Cons.

FAMILLE 63. — SAXIFRAGACÉES.

125. Saxifraga cuneifolia L. — Route de Flumet, 1874.
S. rotundifolia L. — Motte, Seythenex, cascade de Saint-Ferréol.
S. oppositifolia L. — Tournette où je n'en ai vu qu'un seul échantillon le 29 août 1871 ; Sambuy, Charvin.
S. tridactylites L. — Vieux murs, rochers.
S. aizoides L. — Rochers à la Fontaine sur la rive gauche de l'Eau-Morte, Sambuy, dent de Cons.
S. muscoides D. — Tournette, Arclosan, Sambuy, dent de Cons.
S. androsacea L. — Tournette, août 1869, 1871.
S. aizoon Jq. — Rovagny (Giez), Motte au-dessus du Villaret, Sambuy, Charvin, dent de Cons.

126. Chrysosplenium alternifolium L. — Mur du biez à la Fontaine, chalet de l'Eau-Froide au mont Velan.

FAMILLE 65. — OMBELLIFÈRES.

I. — O. PARFAITES.

Tribu II. — CAUCALINÉES.

127. Torilis anthriscus Haf. — Bords des haies, Viuz, Verchère, Glière.

Tribu IV. — LASERPITIÉES.

128. Laserpitium latifolium L. — Tournette, prairie du Lard, Sambuy, dent de Cons, Arclosan.

L. siler L. — Sambuy, dent de Cons, Nambelet, roc de Chambellon.

Tribu V. — ANGÉLICEES.

129. Angelica sylvestris L. — Prairies, Thouvet, Faverges.

Tribu VI. — PEUCÉDANÉES.

130. Peucedanum cervaria Lp. — Roc de Chère, Vesonne (route de Montmin), rocher au-dessus du Noyarey.

131. Pastinaca sativa L. — Faverges. prairies.

132. Heracleum sphondylium L. — Prairies humides.

Tribu VII. — SESELINÉES.

133. Silaus pratensis G. — Marais de Cons et des Balmettes.

134. Athamantha cretensis L. — Sambuy, Charvin, 1872.

135. Œthusa cynapium L. — Terres cultivées, après la moisson.

136. Fœniculum officinale Al. — Route de Montmin.

Tribu VIII. — AMMINÉES.

137. Buplevrum rotundifolium L. — Verchère, 1874.

B. Falcatum L. — Coteaux secs, Rochettes, Chambellon, Villaret.

138. Pimpinella magna L. — Prairies, Thouvet.

P. magna L. var. *rosea*. — Tournette, prairie du Lard.

P. saxifraga L. — Coteaux secs, Chambellon, Rochettes.

139. Carum carvi L. — Sambuy, broussailles de l'Eau-Morte.

140. Ammi majus L. — J'en ai trouvé un échantillon dans une prairie à Faverges en 1871 et depuis lors je ne l'ai plus rencontré.

141. Trinia vulgaris G. — Roc de Viuz, aux Balmettes, etc.

Tribu IX. — SCANDICINEES.

142. Scandix pecten veneris L. — Moissons au Noyarey.

143. Anthriscus sylvestris Hof. — Prairies ombragées et humides.

Chœrophyllum temulum L. — Haies, Verchère, Villaret.

C. hirsutum L. — Sambuy, 1872.

II. — OMBELLIFÈRES IMPARFAITES.

145. Astrantia majus L. — Prairies de Cons, de Seythenex, Saint-Ferréol, Montmin, Arclosan, Tournette, Sambuy.

A. minar. — Charvin, Tournette, Arclosan, Sambuy.

146. Eryngium campestre L. — Lieux incultes, Broussailles de l'Eau-Morte.

E. alpinum L. — Arclosan, en descendant sur Montmin, 13 août 1871.

147. Sanicula europœa L. — Bois de la Motte, de Nambelet.

Famille 66. — HÉDÉRACÉES.

148. Hedera helix L. — Bois, haie.

Famille 67. — CORNUACÉES.

149. Cornus mas L. — Bois de la Motte.

C. sanguinea L. — Haies et broussailles.

Famille 68. — VISCACÉES.

150. Viscum album L. — Sur les arbres dans les vergers et les haies. J'en ai même trouvé sur des sapins.

Famille 69. — LONICÉRACÉES.

151. Lonicera caprifolium L. — Bois de la Motte.

L. xylosteum L. — Bois de la Motte, de Montmin, de Giez.

L. alpigena L. — Motte, 21 mai 1871.

Famille 70. — SAMBUCACÉES.

152. Adoxa moschatellina L. — Bois, lieux frais et ombragés, haies, chemin de Cons, Lachat, route de Tamié.

153. Viburnum opulus L. — Giez, broussailles de l'Eau-Morte à droite du pont d'Englannaz.

V. Lantona L. — Mêmes localités, Motte, Montmin.

154. Sambucus racemosa L. — Sambuy, dent de Cons, 1873.

S. ebulus L. — Seythenex, Tamié.

S. nigra L. — Haies et bois.

Famille 71. — RUBIACÉES.

155. Rubia peregrina L. — Prabornon, bois au-dessus des vignes, Montmin, 1873 ; Rosay, au-dessus des vignes.

156. Galium cruciatum Sc. — Route de Cons au Thouvet, etc., commune.

G. boreale L. — Dent de Cons, 1873.

G. aparine L. — Terres cultivées, partout.

G. uliginosum L. — Roc de Chère, 1874.

G. palustre L. — Marais des Villars, roc de Chère.

G. verum L. — Giez, prairies, commun.

G. sylvaticum L. — Roc de Chère, la Forclaz de Montmin, 1872.

G. anissophylon V. — Tournette au pied du Fauteuil, Charvin.

G. erectum Huds. — Montmin.

G. pusillum L. — Sambuy, Arclosan, délaissés de l'Eau-Morte.

157. Sherardia arvensis L. — Moissons, terres cultivées, après la récolte.

158. Asperula cynauchica L. — Villaret, à la Fontaine, Rochettes, Seythenex.

A. odorata L. — Dans presque tous les bois des environs, avril et mai, Giez, Doussard, Montmin, Motte, Nambelet.

Famille 72. — VALERIANACÉES.

159. Valeriana officinalis L. — Montmin, Cons, lieux humides.

V. tripteris L. — Thouvet au-dessus des carrières, Montmin, Motte, etc.

V. dioica L. — Marais de Doussard, de Giez, de Mercier.

V. montana L. — Tournette, Arclosan, Sambuy, dent de Cons.

160. Valerianella olitoria D. — Jardins, champs cultivés.

V. auricula D. — Verchère, champs cultivés.

Famille 73. — DIPSACÉES.

161. Dipsacus pilosus L. — Près du château de Faverges, Mercier, près des vignes.

D. sylvestris D. — Bords des routes.

162. Scabiosa succisa L. — Marais des Villars, de Cons, lieux humides, Bourbouillon. J'en ai trouvé une variété à fleurs blanches en montant à Nambelet.

S. alpina L. — Sambuy en descendant sur Tamié après le chalet du Plan du Tour, 1873 ; col des Annes, forêt des Faux au Charbon, Doussard.

S. lucida V. — Sambuy, 1874.

S. columbaria L. — Rochettes, Lachat, etc., commune.

S. arvensis. — Prairies, commune, partout, Montmin.

S. sylvatica L. — Prairies, bois, Bourbouillon, Cons.

Famille 74. — COMPOSÉES.

S.-F. 1. — TUBULIFLORES-CYNAROCÉPHALES.

SECTION 1re.

Tribu III. — CARDUCÈES.

163. Onopordon acanthium L. — Verthier, sur la route de Talloires, au bord du lac.

164. Carduus nutans L. — Route d'Annecy, près du pont, Rochettes, Saint-Ferréol.

C. defloratus L. — Sambuy, Tournette, Charvin, 1872 ; Dent de Cons, 1873 ; Arclosan, 1874.

165. Cirsium arvense Sc. — Faverges, champs cultivés, commun.

C. eriophorum Sc. — Sambuy, août 1874.

C. palustre Sc. — Marais des Villars, de Giez, route de Tamié.

C. spinassimum Sc. — Tournette, Sambuy, Charvin, Arclosan, 1874.

C. oleraceum Sc. — Marais des Villars et du bout du lac, Seythenex.

C. acaule Al. — Nambelet, Motte, Prairies et collines du pied des montagnes.

C. pallescens D. — Montmin, un seul échantillon, automne 1874.

Tribu IV. — CENTAURÉES.

166. Centaurea solstitialis L. — Je n'en ai trouvé qu'un seul échantillon dans une luzernière au Genevois.

C. jacea L. — Prairies partout.

C. nervosa Sc. — Tournette, Arclosan, Sambuy.

C. montana L. — Montmin, prairies, Sambuy, Grand-Bornand.

C. cyanus L. — Maisons, terres cultivées.

C. scabiosa L. — Prairies, Favergettes, Rochettes, roc de Viuz.

167. Serratula tinctoria L. — Nambelet, au-dessus du Rosay, 1872.

S. alpina G. — Sambuy, 1873.

SECTION 2e.

Tribu I. — CARLINÉES.

168. Lappa minor D. — Viuz, Serraval, Faverges.

L. major D. — Sambuy, 1873.

169. Carlina acaulis L. — Prairies sèches et lieux arides des montagnes, Tournette, Arclosan, Charvin, Montmin, Motte, Nambelet, Tamié, dent de Cons.

C. caulescens Lam. — Sambuy, Arclosan, 1874; au-dessus de Cons.

C. vulgaris L. — Lieux incultes, broussailles de l'Eau-Morte à Favergettes.

S.-F. 2. — TUBULIFLORES CORYMBIFÈRES.

SECTION 1re.

Tribu II. — CARPÉSIÉES.

170. Carpesium cernuum L. — Vesonne, Viuz, sur la route de Saint-Ferréol, Verthier, Englannaz.

Tribu III. — INULÉES.

171. Inula conysa D. — Seythenex, Tamié, Rochettes, route de Serraval, etc.

I. salicina L. — Englannaz, pré au-dessous du Montet, marais de Grange-Neuve.

172. Pulicaria dysenterica G. — Bords des ruisseaux, marais, lieux humides, Cons, Seythenex.

Tribu IV. — GNAPHALIÉES.

173. Gnaphalium sylvaticum L. — Tournette, Arclosan, Motte, Sambuy, Charvin.

174. Antennaria dioica G. — Arclosan, Sambuy, Charvin.

175. Léontopodium alpinum Cs. — Tournette, sentier ou cheminée au-dessous du chalet du Lard.

176. Filago minima G. — Roc de Chère, 1874.

SECTION 2e.

Tribu I. — HÉLIANTHÉES.

177. Bidens tripartita L. — Terres cultivées, près du pont d'Englannaz, etc.

Tribu II. — CHAMOMILLÉES.

178. Anthemis arvensis L. — Terres cultivées près du pont d'Englannaz, etc.

179. Achillea ptarmica L. — Route de Cons, Englannaz, le long du Montet.

A. macrophylla L. — Arclosan, 13 août 1871.

A. millefolium L. — Prairies, Rochettes, Tamié, commune.

A. lanuginosa Gaud. — Dent de Cons, 22 septembre 1873.

Tribu III. — CHRYSANTHÉMÉES.

180. Leucanthemum vulgare Lm. — Prés et champs, partout.

L. maximum G. — Tournette, Sambuy, dent de Cons.

L. parthenium G. — Chalet du plan du Tour, 1873 ; commune aussi dans la plaine.

181. Matricaria chamomilla L. — Prés et champs, commun.

M. inodora L. — Route de Flumet, 1874.

Tribu IV. — ARTÉMISIÉES.

182. Artemisia mutellina V. — Charvin.

A. absinthium L. — Dans une propriété au-dessous de la Fontaine.

A. vulgaris L. — Aiguebelle (Savoie), 1871.

A. campestris L. — Viuz, etc.

183. Tanacetum vulgare L. — Talloires, sur un mur, 1874.

Tribu V. — SÉNÉCIONÉES.

184. Senecio viscosus L. — Bois de Seythenex en allant à la Sambuy, Montmin, route de Flumet.

S. vulgaris L. — Champs, jardins et vignes.

S. jacobœa L. — Bords des routes, lieux incultes, champs, Frontenex.

S. doronicum L. — Arclosan, Tournette, Sambuy, Charvin, dent de Cons.

S. saracenicus L. — Bois de Seythenex en allant à la Sambuy.

185. Arnica montana L. — Arclosan, Sambuy.

186. Doronicum pardalianches L. — Prairies de la plaine, fin de mai.

187. Aronicum scorpioides G. — Arclosan, Tournette au pied du fauteuil.

Tribu VI. — ASTÉRINÉES.

188. Solidago virga aurea L. — Faverges.

S. alpestris W. et K. — Prairie du Lard.

S. minuta V. — Sambuy, 1873.

189. Erigeron canadensis L. — Bords des chemins, lieux incultes.

E. acris L. — Lieux incultes, délaissés de l'Eau-Morte, Villars, à la Fontaine.

E. alpinus L. — Charvin, Tournette, Sambuy, dent de Cons, Arclosan.

190. Aster alpinus L. — Mêmes localités que la plante précédente.

A. amellus L. — Montmin, Nambelet, rochers au-dessus du Noyarey.

191. Bellidiastrum michelii Cs. — Bois de Montmin, Saint-Ferréol, de la Motte, mai.

192. Bellis perennis L. — Bois et prairies.

Tribu VII. — TUSSILAGINÉES.

193. Tussilago farfara L. — Lieux humides et argileux, Seythenex.

194. Petasites officinalis Mch. — Route d'Albertville le long du biez.

195. Homogyne alpina Cs. — Tournette, Arclosan, Mont-Velan, 21 mai 1871 ; Sambuy, Charvin.

Tribu VIII. — EUPATORIÉES.

196. Eupatorium cannabinum L. — A la Fontaine, Frontenex, etc.

197. Cacalia alpina D. — Tournette, dent de Cons, Arclosan, Sambuy.

C. albifrons L. — Sambuy, Arclosan.

S.-F. 3. — LIGULIFLORES.

Tribu II. — HYOSÉRIDÉES.

198. Cichorium intybus L. — Faverges, bords des routes.

199. Lampsana communis L. — Terres cultivées et en friche, commune.

Tribu IV. — SCORZONÉRÉES.

200. Leontodon autumnalis L. — Marais des Villars au bord de la grande route.

L. hastile L. — Prairies, partout.

201. Picris hieracioides L. — Délaissés de l'Eau-Morte, sentier du Villaret à la Fontaine, Grange-Neuve, Seythenex.

202. Tragopogon pratensis L. — Englannaz, Cons, Giez, etc., prairies.

Tribu V. — CRÉPOIDÉES.

203. Taraxacum dens Leonis Df. — Faverges, bords des routes, terres cultivées.

204. Lactuca muralis G. — Bois, murailles, lieux incultes.

L. perennis L. — Colline qui domine Vesonne.

205. Prenanthes purpurea L. — Bois des montagnes, Motte, Doussard, Tamié, dent de Cons, Sambuy, Chambellon.

206. Sonchus arvensis L. — Champs cultivés, partout, Seythenex.

S. oleraceus L. — Faverges, champs cultivés, partout.

207. Barkhausia fœtida D. — Route de Talloires, au bord du lac.

B. taraxacifolia D. — Faverges, sentier du Villaret à la Fontaine dans les vignes.

208. Crepis aurea Cs. — Prairies du Charvin, de la Tournette, de l'Arclosan, de la Sambuy.

C. biennis L. — Lachat, bords des champs, prairies, Seythenex.

C. blattarioides V. — Tournette, Sambuy, Arclosan, dent de Cons.

209. Chlorocrepis staticifolia R. — Digue de l'Eau-Morte, broussailles de l'Eau-Morte, Favergettes, Mercier.

210. Hieracium pilosella L. — Broussailles de l'Eau-Morte, coteaux secs, pré Rondeau.

H. auricula L. — Champs du Villaret, automne.

H. florentinum Al. — Bords de la route de Flumet.

H. fallax D. — Faverges, Talloires, terres cultivées, prairies, automne.

H. amplexicaule L. — Nambelet, près de la mine, montagnes.

H. pulmonarioides V. — Murs de Faverges.

H. jacquini V. — Dent de Cons, 1873.

H. kochkiancim Jard. — Nambelet, près de la mine, rochers au-dessus du Noyarey, roc de Viuz.

H. glanduliferum G. — Charvin, 1872.

H. murorum L. — Faverges, bois.

H. glaucum All. — Arclosan, 1874.

H. dentatum Hoppe. — Tournette, 1872.

H. villosum L. — Tournette, Arclosan, dent de Cons.

H. glabratum D. — Tournette, Arclosan, 1871.

H. umbellatum L. — Bois de la Motte.

FAMILLE 77. — CAMPANULACÉES.

211. Jasione montana L. — Roc de Chère, 1873.

212. Phyteuma spicatum L. — Prairies, partout, plaine et montagnes.

P. orbiculare L. — Tournette, 1869; Charvin, Sambuy.

213. Specularia speculum G. — Maisons, terres cultivées.

214. Campanula barbata L. — Sambuy, près du chalet de l'Eau de Seythenex.

C. thyrsoidea L. — Arclosan, Tournette, dent de Cons.

C. glomerata L. — Seythenex, Tamié, Favergettes, prairies.

C. persicifolia L. — Rovagny, Montel (Giez).

C. rapunculoides L. — Balmettes, Tamié.

C. trachelium L. — Lieux boisés, Chambellon.

C. rhomboidalis L. — Prés, terres cultivées, route de Tamié.

C. pusilla G. — Tournette, Sambuy, Arclosan, à la Fontaine, sur la digue.

FAMILLE 78. — VACCINIACÉES.

215. Vaccinium vitis idœa L. — Sambuy, 1873, en fruit.

V. uliginosum L. — Sambuy, dent de Cons.

V. myrtillus L. — Châtaigneraies à la Motte; à la Sambuy, etc., commune.

FAMILLE 79. — ÉRICACÉES.

216. Colluna erica D. — Châtaigneraies, commune.

FAMILLE 80.

217. Arbutus alpina L. — Sambuy, dent de Cons.

A. uva ursi L. — Bois de la Motte, rencontré dans les délaissés de l'Eau-Morte.

FAMILLE 81. — AZÉALACÉES.

218. Rhododendron ferrugineum L. — Sambuy, Tournette, dent de Cons, et jusque sur le sommet de la Motte et sur le roc de Chère.

(A suivre).

M. CHATELAIN.

GLANURES SALÉSIENNES

I.

La belle édition des Œuvres de saint François de Sales, entreprise par les religieuses de la Visitation d'Annecy, se poursuit et progresse avec une marche assurée et régulière qui fait plaisir à tous les amis des bonnes lettres. Dom Mackey la dirige avec un soin admirable : ce bénédictin d'aujourd'hui est le digne successeur de ceux des siècles passés. — Cela dit, je puis soumettre au lecteur les menues observations qui suivent.

En rouvrant l'*Introduction à la Vie dévote*, j'ai noté dans cette édition trois passages qui m'ont arrêté :

Page 26 : « Saint Paul tout en un moment fut purgé d'une purgation parfaitte, comme fut aussi sainte Catherine de Gennes, sainte Magdeleine, sainte Pélagie et quelques autres... »

Il y a plusieurs saintes du nom de Pélagie, entre autres sainte Pélagie d'Antioche, honorée le 9 juin ; et sainte Pélagie la pénitente, honorée le 8 octobre. Le Martyrologe romain dit de la première : *Apud Antiochiam, sanctae Pelagiae virginis et martyris, quam sancti Ambrosius et Joannes Chrysostomus magnis efferunt laudibus ;* — et de la seconde : *Jerosolymis, sanctae Pelagiae cognomento Poenitentis.*

De laquelle s'agit-il ? Ne fallait-il pas le dire ? Une note à ce sujet n'eût pas été de trop.

Page 97, à propos de saint Anselme de Cantorbéry, dom Mackey met en note : « Les anciennes éditions écrivent *Cantorbie*, faute qui existait primitivement dans le manuscrit, où cette bévue du copiste est corrigée de la main du saint. »

C'est être trop sévère que de qualifier *faute* et *bévue* la forme *Cantorbie*, qui était autrefois d'usage courant. Je la retrouve, par exemple, dans un calendrier qui accompagne le *Psautier de David, torné en prose mesurée, ou vers libres*, par Blaise de Vigenère ; Paris, 1588. A la date du 29 décembre, on voit indiquée la fête de S. Thomas, é[vesque] de Cantorbie. m[artyr].

Page 127. A propos de deux vers cités par saint François de Sales :

> En son beau vestement de drap d'or recamé,
> Et d'ouvrages divers à l'esguille semé...

dom Mackey dit fort bien, en marge, que c'est un verset du psaume 44e — le 14e plutôt que le 10e ; il eût fallu ajouter que ces vers sont de Desportes. On les trouve en effet dans *Les C. L. Pseaumes de David, mis en vers françois, par Philippes Desportes, abbé de Thiron.*

Racan, dans sa Vie de Malherbe, a parlé du mépris de celui-ci pour les psaumes de Desportes. Il est intéressant de remarquer que saint François de Sales les a vus d'un œil plus indulgent.

II.

Extraits du registre du Conseil de Genève.

Lundi 2 septembre 1594 (vieux style). — Sp[ectable] Pierre Poncet. Sur la plainte céans faite, de ce que le dit Poncet a composé un livre avec beaucoup de fautes, et dédie iceluy au duc de Savoye, duquel il se dit subject et serviteur ; lequel livre a esté imprimé en ceste ville, et porté à vendre à Francfort : a esté arresté que tant le dit Poncet que l'imprimeur en respondent en prison ; et qu'on envoye à Francfort qu'on n'ayt à débiter les dits livres.

Mecredy 4 septembre. — Me Pierre Poncet, avocat, détenu pour avoir faict imprimer le livre *De Jure municipali,* sans congé de la Seigneurie, s'excusant qu'il n'avoit pensé mal faire. A esté arresté qu'on luy défende l'habitation de la ville, et qu'il se retire avec sa femme, et que les livres soient consignés suyvant l'arrest précédent.

Lundi 14 octobre. — Sp. Pierre Poncet a présenté requeste, tendante à luy permettre l'habitation en la ville : ce qui luy a esté refusé.

Mardy 19 novembre 1594. Me Pierre Poncet, docteur aux Droicts, a faict présenter requeste, tendante à luy permettre l'habitation en la ville, nonobstant qu'on luy heust commandé de se retirer, pour la faute par luy faicte d'imprimer ung livre de droit, et adresser l'épistre dédicatoire au duc de Savoye. A été arresté qu'on le luy permet, en prestant serment de fidélité.

* * *

L'avocat Pierre Poncet, qui habitait Thonon au printemps de 1595, et qui fut converti à la foi catholique par saint François de Sales, doit-il être identifié avec l'auteur du traité *De Jure municipali* ? — Je soumets cette question au lecteur.

Dans l'*Histoire littéraire de Genève* (II, 110), Senebier cite plus au long le titre de ce traité, et en indique le format : *De Jure municipali libellus*, 8°, 1594. Il semble donc que Senebier en ait tenu en mains un exemplaire : il a été plus heureux que moi.

III.

M. Tamizey de Larroque a publié en 1883 les *Lettres de Chapelain* dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, in-4°. Une de ces lettres, du 29 mars 1663, est adressée à Godeau, évêque de Vence. Chapelain l'y remercie « du livre que vous avez fait, lui dit-il, pour la bienheureuse mémoire de M. de Sales, évêque de Genève [1].

« Je l'ai eu la veille de Pâques, continue-t-il, et il m'a servi durant les fêtes, d'un entretien le plus pieux et de la plus grande édification du monde.

« J'ai ouy prescher dans ma jeunesse cet excellent prélat dans l'église de Saint-Paul, à Paris; et il me souvient encore d'une de ses façons de parler, qui montroit bien qu'il estoit Savoyard, et qu'il se sentoit du voisinage d'Italie. Cette phrase estoit : *et si bien telle chose*, qui est le *e bene* des Toscans, pour *encore que*. Son air dans la chaire n'estoit pas véhément; mais il respiroit partout la piété, et la persuadoit autant par son visage que par ses paroles ».

*
* *

Thomas Corneille a publié en 1687 une édition des *Remarques sur la langue française*, de Vaugelas, en y ajoutant des notes. A propos de la remarque de Vaugelas sur la locution *si bien*, Th. Corneille met en note :

« Entre ceux qui ont usé de *si bien*, pour *encore que*, M. Chapelain dit que M. de Sales, évêque de Genève, s'en servoit toujours, soit en parlant, soit en escrivant, et qu'il avoit contracté ce vice avec les Italiens. ses voisins. Les Espagnols se servent aussi de cette façon de parler, mais elle n'est plus en usage parmi nous ».

Eugène Ritter.

1. *Eloge de saint François de Sales*, Paris, 1663, in-12.

NOTES ET DOCUMENTS SUR LA VIE PRIVÉE

1548, 10 décembre. Contrat passé entre des habitants d'Annecy et deux musiciens jouant l'un du *rebec*, c'est-à-dire d'une sorte de violon à trois cordes accordé de quinte en quinte, l'autre du *tabourin*. D'après le Dictionnaire de Trévoux, on menait autrefois les épousées à l'église avec le rebec et le tabourin. Il n'y avait guère de noces, dans l'ancien temps, sans ces joyeux musiciens, aussi disait-on proverbialement d'un homme arrivant à propos qu'il venait comme *tabourin à noces*. On disait encore d'un homme ayant fait de copieuses libations qu'il avait bu comme *tabourin à noces*.

M. B.

Claude Thonex, rebec, de Bonvillar et Claude Cusin, de l'Hospital de Conflens, tabourin, d'une part et nobles et egreges personnes nobles Christofle Dupuys, le secretayre François de Lalée, le chastellain Claude Garin, le secretayre Pernet Girod, le secretayre Anthoenne *Gigniosi*, le secretayre Andrée Charvet, le secretayre et procureur Mauris Chardon, le secretayre Jehan de La Croix et le secretayre Mathieu Constantin, tous habitans d'Annessy, d'aultre... ont faict et font entre eulx les pasches et astrictions suyvantes : et premierement, lesdits Thonex et Cusin soyt abstraignent et obligent de servir loyaullement les prenommés nobles Dupuy, Lalée, Garin, Girod, Gigniosi, Charvet, Chardon, Delacroys et Constantin icy present et au nom de eulx et de leurs compagnions stipulant et recepvant dempuys aujourdhuys jusques à la dimanche des Bordes inclusivement et c'est pour iceulx servir toutes les dimenches et festes jusques à ladicte dimenche et aussi tous les jours dans la quinziesme devant ladicte dimenche des Bordes les nuycts ès dansses ès lieux que par eulx serat establys et ordonnéz, et mener et jouyr de leurs art suyvant la coustume observé en ceste ville d'Annessy ; item, que lesdits susnommés, au nom de eulx et de leursdits compagnions, ont promis et promettant baillier, payer et expedier esdits Thonex et Cusin presents et stipulant pour eulx pour leurs peyne et labeur par eulx à supporter la somme de 8 escus d'or soleil cuing de Roys et deux part de chaulses raysonnables lesquelles sommes lesdits prenommés au nom de eulx et de leurs compagnions et ung chascun de eulx seul principal et par le tout ont promis et promettent payer èsdits Taborins et Rebec par leurs serment... ès termes suyvants, sçavoir est lesdictes chaulses d'icy huyct jours prochains : item, 4 escus soleil à la requeste desdits Taborin et Rebec, laquelle ils font de present et soyt par le terme de present, item, estre escheu et passé ladicte dimenche des Bordes les aultres quattre escus restants desdits

huyct escus, avec despens, etc., et en oultre toutes les qualités, reserves et abstrictions suyvantes : sçavoir est que lesdits Thonex et Cusin ont reservé et reservent tous avantages que durant ledit temps il porront avoir en ceste dicte ville d'Annessy des nobses, aubages et baptiement des enfans ; item, que lesdits Thonex et Cusin soyent entenu comme à ce soyt abstraignent se trover à les semblées que leurs seront notiffiés les jours que lesdictes semblées se feront chascuns jours à six heures de nuyct ; item, toutesfois et quantes que lesdits Thonex et Cusin soront demandés aller esdites nobses, seront tenus dire et desclayré ès espoux s'il es jour de feste : *Monsieur l'espoux, il vous convient que appresté la sale de nuyct pour la semblée ou bien vous trover las où les semblée se troveraz cart aultrement après six heures de nuyct nous ne vous porrions servir parce que sommes abstrainct avec les compagnions de la ville*. Et de ce que sera accordé, advertir les prenommés ou l'ung de eulx ; item, que toutesfoys les prenommés ès jours des festes vouldroient dansser pourveu que lesdits tabourins ne soyent occupés esdites nobses en faysant la dispense de mijaille lesdits tabourins, seront tenus iceulx tabourins les prenommés compaignons ou l'un d'eulx servir loyaulment lesdits jours ; item, que lesdits tabourins ne doigent sortir hors de la ville sans le consentement desdits prenommés compagnions... Faict et passé Annessy, en la mayson de maitre Jaques Galliard, notaire, en laquelle habite Claude Voultier, ès presences desdits Claude Voultier, noble Amed Monod, chambrié de Madame et maitre Nycolas Ponnet, des secretayre de l'officialerie de Genevois.

(Archives de la Haute Savoie, E 437.)

NOTES DE PHILOLOGIE

Nous sommes heureux de donner aux lecteurs de la *Revue* la primeur de quelques articles du *Dictionnaire Savoyard*, de MM. A. Constantin et J. Désormaux, actuellement en cours d'impression.

Alouïă, sf. (4A'g) : friandise, telle que noix, noisettes, dragées, caramels. *Balĭĕ më n'alouïă* [donne moi une friandise]. A Gruffy, il s'emploie dans le sens de friandises, de bonbons en général, tandis que, dans les communes mentionnées ci-dessous, la phrase précitée signifie : donne-moi une des friandises que tu es parvenu à attraper dans la distribution des *alouïĕ*. A 4A,Ab, Al,Ag ; 3T ; 5A et G (*alouille*), on entend sous ce nom les friandises que les gens mariés depuis une année et qui n'ont pas encore de rejetons doivent lancer aux enfants qui s'assemblent devant leur porte le 1er dimanche du carême, en chantant : *E-z alouïĕ ! la fėn' é groussă ! Dê can* [depuis quand ?] *Dê carmê-*

tran [depuis le mardi gras] (4A,Ab, Al). Cet usage et ce mot ne sont connus qu'autour de Genève, dans les arrond. d'Annecy et de S'-Julien, dans les cantons d'Albens et d'Aix-les-Bains. Il faut en excepter quelques communes et la vallée de Thônes, où ils sont inconnus. Quelques-uns ont cru voir dans ce mot un dérivé de *alleluia*, étymologie erronée sans doute. Il est plus vraisemblable de rapprocher *alouĭĕ* et *aloniĕ*.

La dmêjhĕ dé-ʒ alouĭĕ (4A, Ab ; 5A) [le dimanche des Brandons].

Azi, sm. (4T) : présure faite avec du petit lait et du vinaigre, pour fabriquer une sorte de fromage bleu nommé sérac; *êʒi* (4Al) ; *àiʒi* (7Jr). Synonyme : *érbe* (3S').

F. Brachet (*Dict. du Patois d'Albertville*) définit *aʒi* : « Liquide composé avec du vinaigre, poivre, etc., pour faire cailler le petit lait (*làtâ*) et en fabriquer un fromage maigre qu'on appelle *cérai*. »

Ce mot est inconnu au patois lyonnais. Il n'est donné ni par Onofrio, ni par Puitspelu. Les parlers bressans, bugistes et dauphinois paraissent aussi l'ignorer. Gilliéron ne l'indique pas (*Patois de Vionnaz*). *Aʒi* ne figure pas non plus dans les *Glossaires Génevois* de Gaudy-Le Fort et de Humbert. On pourrait donc croire ce mot spécial à quelques cantons savoyards Cependant nous le trouvons dans le *Glossaire du Patois de la Suisse romande* (de Bridel et Favrat), avec cette explication : *Aʒi, aisi, éʒi* « présure, l'acide dont on se sert pour faire cailler le lait dans la chaudière. L. *acidus* ». *Aʒi* ne peut venir de *ácidum* (où l'*ĭ* est bref), mais de *acétum* (vinaigre). Pour le traitement de *e* long, tonique, libre et précédé d'une gutturale, cf. *placére* = plaisir.

Baçhé, sm. (4T,R,A,A'g; 3S') : grand bassin de pierre ou de bois servant à contenir l'eau, abreuvoir, fontaine. Près des habitations, ce bassin est généralement surmonté d'une chèvre d'où l'eau tombe. —, (1Ep) : auget (d'une cage). *Bachot*, nom qui s'applique actuellement à un petit bateau, s'employait anciennement pour désigner une auge. Il est fait mention du *baçhé* actuel, sous la forme *bachex*, dans un document de 1621 (Annecy) : « une pierre de rouche (roche) servant pour ung *bachex* pour ladicte forge. »

On a proposé l'all. *bach*, ruisseau, pour l'origine de ce mot. Littré rattache les mots fr. *bac, baquet, bassin, bassinoire*. etc., à un radical celtique: *bac*, creux, cavité. On peut admettre que les mots *baçhé, bacheu* (profondeur), *basté*, etc., ont plutôt une origine germanique. Darmesteter et Hatzfeld dérivent *bac, baquet*, etc., du néerl. *bak*, auge. Il en est de même de Scheler (*Dict. d'Etymol. fr.*). Cf., pour la signification et la forme primitives des mots se rapportant à la même famille, P. Regnaud : *Eléments de Gramm. comparée du grec et du latin*, I, §§ 186-187.

Boulĭă, sf. A. Constantin n'a pas relevé ce mot, et je ne sais à quelle localité l'attribuer. Onofrio (au mot *boilla*) mentionne *bouille* comme savoyard ; il cite deux vers de la *Joyeuse Farce d'un Curia* (curial) qui trompa par finesse la femme d'un laboureur (1596), où *bouille* a le sens de jeune fille. *Y ʒia de bouille en ceta vella,* | *Mai de trey* [il y a des jeunes filles en cette ville, plus de trois].

Les formes similaires des patois lyonnais, bressan, mâconnais, ont la même signification. Onofrio dit en terminant : « Je ne trouve dans les autres patois aucun analogue à ce mot, dont le radical ne m'est pas connu et dont l'usage paraît limité aux provinces qui avoisinent le Lyonnais. »

Puitspelu cite (au mot *bollĭ*) le

lyonnais et le foréz. *bôye* (*bô-ye*), le br. *bolia*, l'orl. *boêle* et le sav. *bouille*. Il discute trois étymologies, dont aucune ne le satisfait entièrement. L'étym. *bocula* semble la plus vraisemblable. *Boulĭă* ne serait autre alors que *bouĭă* pris au fig., mot qui à 6A signifie jeune génisse. *Boulĭă* n'a pas d'équivalent dans les *Glossaires* de Bridel, de Gaudy, de Humbert, de Brachet et de Gilliéron. Faut-il voir dans ce mot une variante de *bolyĕ* ou *bolĭĕ* ?

Coralĭon, sm. (4T,A ;3S') ; † *coraillon*, *couraillon* (G) : cœur d'un fruit, d'un légume ; trognon. *On coralĭon de chu* (4T) [un trognon de chou] ; *l' coralĭon dé pomĕ* [le trognon des pommes]. *Êntrĕ lou Rê é la sin Francê, l' coralĭon d' la frê* (4T) [le cœur du froid (de l'hiver) est entre les Rois et la saint François (6-29 janvier)].

Crîvă, sf. (4T) : maladie grave. *Él a mé atrapâ na crîvă* (4T) [il a de nouveau une grave maladie]. Du v. *crĕvâ*. Frl. *crève* : attraper *la crève*.

Croçhon, sm. (4T,A,R) : croûte du pain ; croûton ; grignon.

† Dans le frl. *crochon*. Se rattache au lat. *crusta*.

Le mot † *crochon* s'emploie dans un certain nombre de locutions fort usuelles. « Passer le *crochon* à quelqu'un », c'est l'inviter à suivre son exemple, ou lui rappeler que son tour est venu de faire telle ou telle chose.

Dans un dîner de noces, au dessert, les nouveaux mariés « passent le *crochon* » aux demoiselles et aux garçons d'honneur, en leur offrant le plus beau morceau (*crochon*) d'un gâteau de Savoie, ou la petite poupée en sucre de la pièce montée : c'est leur souhaiter une prochaine union.

Le dimanche précédant le jour du tirage au sort, les jeunes gens de la classe qui doit tirer l'année suivante se réunissent à leurs aînés pour « prendre le *crochon* » ; la cérémonie se termine généralement par une retraite aux flambeaux.

Se dit aussi d'un morceau de pain bénit qu'on envoie à une personne pour la prier d'offrir le pain bénit à l'église.

LA TOMBE

D M
ARRIAE P. FIL. GRATAE
C. IVLIVS VITALIS
CON. CAR.

C'était un crêt désert au flanc nu d'une combe
Endormie au refrain morose d'un torrent.
Du sol muet un jour l'outil indifférent
Exhuma des débris noirs comme d'une tombe :

Cendres, ferraille, tuile, immondes détritus
Et noyée à demi la stèle funéraire.
« Aux mânes d'Arria, fille de Publius,
Julius Vitalis à son épouse chère. »

Et je les vis au fond de l'antique décor ;
Elle assise au pliant de bronze incrusté d'or
Et lui, souriant à son âme enchanteresse.

Eux aussi se liaient par d'éternels serments...
Et du sol qui livrait leurs maigres ossements
Semblait s'évaporer un parfum de tendresse.

Charles Marteaux.

Chemins d'autrefois

Où sont vos beautés de jadis
Chemins de la première enfance,
Dans lesquels, au travers des lys,
Nous riait la fraîche espérance ?

Vous n'aviez pas les durs cailloux
De ceux qui vont à nos demeures ;
Vos pierres comme des bijoux
Etincelaient au feu des heures.
Qu'il était bleu le ciel d'avril
Vous couvrant de son dais de soie !
Les oiseaux prêtaient leur babil :
Les champs leurs fleurs à votre joie.

Vous meniez à des paradis
Dont le temps a fermé les portes ;
Des rêves les essaims exquis
Suivaient nos joyeuses cohortes.
Il ne passait de malheureux
Que juste assez pour qu'on leur donne,
Pour qu'un instant penché vers eux
On ait le bonheur de l'aumône.

Parfois à nos débiles pieds,
Comme à notre ardeur ingénue,
Vous sembliez longs, ô verts sentiers
Où la boue était inconnue ;
Hélas, vous étiez bien trop courts !
Sous le fardeau noir des années
On voudrait vous suivre toujours
Chères traces abandonnées !

Quand nous essayons, pauvres fous,
De retrouver votre mirage,
L'âme étrangère parmi vous
Ne voit que ruine en ce voyage ;
Elle ne vous reconnaît pas,
Routes de l'ivresse passée,
Où rien ne reste de nos pas
Que la poussière déplacée.

Où sont vos beautés de jadis,
Chemins de la première enfance,
Dans lesquels au travers des lys,
Nous riait la fraîche espérance ?

Pourtant vous avez des échos
Nous rendant un peu les voix chères,
Qui vous charmaient de leurs propos,
Vous savez les chants des grand'mères,
Et pour sourire au voyageur
Les vieilles maisons familières
Sous leur masque hautain de pierre,
Gardent le souvenir vengeur.

Jean BACH-SISLEY.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Les Origines de la Maison de Savoie.

Le nombre des systèmes échafaudés depuis le XVe siècle, pour déterminer l'origine de la Maison de Savoie, prouve la difficulté du problème. Les solutions proposées peuvent se grouper en trois séries selon que l'on rattache le plus ancien personnage de cette famille connu avec certitude, Humbert aux Blanches-Mains, à la dynastie des Otton, à celle des marquis d'Ivrée ou aux Bosonides.

Les premiers historiographes de Savoie ont fait de vains efforts pour prouver qu'Humbert serait descendu des empereurs Otton par l'intermédiaire des ducs de Saxe : on a renoncé depuis longtemps au légendaire Bérold de Saxe, dont maître Cabaret raconte les exploits avec tant de complaisance dans sa chronique écrite en 1419 [1], qui est la plus ancienne source narrative de nos régions après la Chronique latine d'Hautecombe.

L'hypothèse défendue déjà au XVIIe siècle par Louis della Chiesa pour rattacher le Blanchemain à la famille des marquis d'Ivrée, rois d'Italie, rencontra, surtout au moment où ses descendants Charles-Albert et Victor-Emmanuel II chassèrent de la péninsule les princes étrangers, des partisans doublés de patriotes heureux de penser que le nouveau roi d'Italie remontait sur le trône de ses aïeux.

Cette thèse, dont l'un des défenseurs les plus attitrés, fut Louis Cibrario, a été réfutée par le baron Carutti [2] qui la considérait comme moins vraisemblable que la descendance des Bosonides ayant rencontré de nombreux champions dont le plus documenté fut le baron de Gingins-la-Sarra ; d'après cette troisième hypothèse Humbert aux Blanches-Mains pouvait être l'arrière petit-fils de Louis l'Aveugle, roi de Bourgogne.

Tout en plaçant aussi dans ce royaume l'origine de la Maison de Savoie, M. Carutti ne croit pas cependant qu'il convienne de la rattacher à Charles-Constantin, comte de Viennois : frappé par la répétition des noms que portaient, dans le courant

1 Cette date a pu être fixée avec certitude grâce à une mention que nous avons publiée dans notre *Inventaire du Trésor des Chartes de Chambéry*, p. 13.

2 CARUTTI : *Il Comte Umberto (Biancamanno) e il Re Ardoino*, 2^a^ ediz., Roma, 1884, in-8°, et son *Regesta comitum Sabaudie marchionum in Italia ab ultima stirpis origine ad annum 1253*, Torino, 1889, in-4°.

du xe siècle, certains personnages vivant à la Cour des rois de Bourgogne, noms qui seront adoptés par les successeurs du Blanchemain, l'éminent historien piémontais a conjecturé que ces personnages pouvaient être les ancêtres probables de ce prince ; le plus ancien apparaîtrait en 926, sous le nom d'Amédée et appartiendrait à une famille burgonde qui aurait pu s'illustrer en Maurienne et en Dauphiné au xe siècle, dans la lutte contre les Sarrazins : et cette hypothèse permet au baron Carutti de donner aux récits fabuleux du chroniqueur Cabaret. une certaine valeur historique.

« Dans les contes, dit-il, modelés d'après les romans de chevalerie de la *Chronique de Savoie*, mais déroulant toujours les vicissitudes du pays, il nous semble apercevoir une noble famille chassée de ses domaines, qui combat avec ses rois en défendant leurs personnes et leur trône. Un de ceux-ci mérite les bonnes grâces d'Otton, empereur. — Une de leurs filles épouse Conrad le Pacifique. La dynastie Humbertine commence à prendre le premier rang dans le royaume. Cette famille, nous semble-t-il, a souffert avec sa nation tous les malheurs causés par l'invasion sarrasine. Hongrois et Sarrasins sont vaincus en 952. Une portion des terres qu'ils occupaient (dont quelques-unes avaient peut-être appartenu à la race éteinte de Charles-Constantin, prince de Vienne) sont données aux parents de la reine. Toutes ces données s'accordent chronologiquement avec *Humbert* (943) et aux deux comtes *Humbert* et *Amédée* (977 et 980). On peut même croire qu'ils avaient perdu leurs domaines patrimoniaux pendant l'invasion, et qu'ils en ont repris possession après l'expulsion des Arabes.

« Entre 972 et 975 ont lieu les dernières guerres qui débusquent les Sarrasins de Provence, de Suze, du Briançonnais et de la Maurienne. Il faut attribuer à un des Humbertins, en général, les actions attribuées par la chronique à Bérold quand elle parle de ses guerres avec les comtes de Piémont, les marquis de Suze, de Saluce, etc. Cet *Humbert*, commandant l'armée royale, aura fait en Bourgogne ce que Guillaume fit en Provence. Il aura poursuivi les Sarrasins, l'épée aux reins, de Maurienne et Aoste, en longeant la Tarentaise, le Chablais et le Vallais. *Le lieutenant et capitaine général du roi* de la *Chronique* est, à notre avis, le vrai père d'*Humbert aux Blanches-Mains*, investi de pouvoirs militaires extraordinaires et peut-être de la charge de connétable qui, nous le savons, fut occupée par son fils.

« Les *Chroniques de Savoie* et les fables de Bérold, ainsi interprétées, rentrent dans le domaine de l'histoire. Elles mettent les événements de deux ou trois générations à l'actif d'un seul personnage, suivant la coutume populaire [1]. »

M. de Manteyer, ancien élève de l'Ecole des Chartes et élève de l'Ecole française de Rome, vient de proposer une solution inattendue de cet irritant problème des Origines de la Maison de Savoie [2].

Les princes de ce nom ont possédé peu à peu, depuis la fin du xe siècle ou le commencement du xie, les comtés de Belley, de Savoie, de la Val d'Aoste, l'évêché de Maurienne et le marquisat en Italie. L'examen topographique [3] des documents les concernant permet de dégager cette conclusion qui a servi de base aux conjectures de l'auteur : la Maison de Savoie avait à Vienne et dans le Viennois proprement dit des biens plus nombreux qu'ailleurs, la tenure de certains de ses domaines, concédés en précaires par l'église métropolitaine Saint-Maurice et par l'abbaye Saint-André-le-Bas, prouve les attaches anciennes et puissantes qu'elle avait dans ce pays : c'est donc là qu'il convient de rechercher son origine.

La pensée la plus naturelle est de songer au comte de Viennois Charles-Constantin, mort après 962, qui eut un fils nommé Humbert. M. de Manteyer estime que l'on doit renoncer, jusqu'à plus ample informé, à identifier ce personnage avec Humbert aux Blanches-Mains parce que le comté de Viennois, à la mort de Charles-Constantin, fit retour au roi de Bourgogne et que l'on ne comprend point, étant donné la haute situation des comtes de Savoie à la cour de Rodolphe et d'Hermengarde, que cette princesse ait donné le comté de Viennois en 1023 à l'église de Vienne au lieu de le laisser au descendant favori de Charles-Constantin.

L'étude critique du pontificat des archevêques de Vienne Sobon (16 décembre 927 † 24 février 949), saint Thibaud (... 22 août 957 † 21 mai 1001) et Brochard ou Bouchard

1. Nous empruntons cette citation à la traduction faite en 1885, par le comte de Foras d'une partie de l'ouvrage du baron Carutti sur le comte Humbert Ier.

2. G. DE MANTEYER : *Les Origines de la Maison de Savoie en Bourgogne (910-1060)*, Rome, Cuggiani, 1899, 284 p. in-8° avec 2 planches. (Extr. du tome XIX des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'Ecole française de Rome)

3. M. de Manteyer a rectifié d'assez nombreuses erreurs d'identifications ayant échappé à ses devanciers Nous lui signalons au sujet de la forme *Marsasiacum* de la charte 1032 qu'il pense être Marseau près Doussard, l'identification plus rationnelle au point de vue philologique de *Mercier*, entre Viuz et Vesonne, qui a été judicieusement proposée par M. Marteaux dans la *Revue savoisienne*, 1894, p 269 (*Les Noms de lieux en -acus en Haute-Savoie*).

(... 1001 † 19 août 1031), en permettant de déterminer les familles auxquelles ces prélats appartenaient, a amené l'auteur à supposer qu'Humbert aux Blanches-Mains était le neveu de l'archevêque Thibaud.

Des fragments d'un cartulaire de Montieramey, exhumés depuis peu par M. Giry, ont servi à M. de Manteyer pour déterminer ainsi qu'il suit l'ascendance d'Humbert aux blanches mains.

GARNIER.
Né vers 870-880 (?), vicomte de Sens, comte de Troyes,
vassal du duc de Bourgogne.
Mort à Chaumont en Bassigny le 6 décembre 925.

HUGUES.
Né vers 900-905. Est à Vienne le 25 décembre 920 (vers 925, comte de Savoie ?) Possède des biens particuliers dans le Troiesin.
Reçoit le domaine d'Octavion en Viennois en 936.
Mort avant septembre 948. Epouse Wille avant 927.

SAINT THIBAUD.	HUMBERT I".
Archevêque de Vienne, vers 950. Mort le 21 mai 1001.	Né vers 930-935. Comte (de Savoie ?). Souscrit à un acte passé dans le Viennois en 976. Mort avant le 23 octobre 993 (?).

HUMBERT II aux Blanches-Mains.

Garnier, comte de Troyes et vicomte de Sens, mort en 925, serait donc, d'après ces nouvelles recherches, le premier ascendant mâle de la Maison de Savoie : voici les intéressantes conclusions de l'auteur sur la manière dont elle aurait fondé sa fortune.

« La situation des prédécesseurs du comte Humbert « aux Blanches-Mains » est toute différente, suivant qu'on l'envisage dans le duché de Bourgogne au début, ou dans le royaume de Bourgogne à la fin du xe siècle.

« Deux hommes gouvernaient la Bourgogne au début du xe siècle : c'étaient dans le duché le duc Richard et dans le royaume le duc Hugues, marquis de Provence.

« Richard ayant réussi, malgré les évêques et grâce à son vassal Manassès, comte de Chaunois, à mettre la main sur Langres, Troyes et Sens, c'est Garnier compatriote de Manassès qui profite de cette extension : il est établi vicomte de Sens et comte de Troyes par le duc de Bourgogne. En même temps,

Garnier va épouser à Vienne Thiberge, sœur de Hugues : il assurait ainsi sa situation personnelle éventuellement dans le royaume comme elle l'était dans le duché. En fait, c'est ce mariage qui a permis à la Maison de Savoie de se fonder ; car, une trentaine d'années plus tard, l'influence française de nouveau prépondérante fit perdre aux fils de Garnier leur comté de Troyes et leur vicomté de Sens : comme ils ne conservaient dans le duché que leurs biens particuliers, c'était l'obscurité qui les attendait avec la déchéance. Par un hasard heureux, Thiberge devenue veuve était rentrée à Vienne où elle s'était remariée avec un membre de la famille vicomtale, frère de l'archevêque Sobon. Le fils de Garnier et de Thiberge, Hugues, quittant le duché vint se fixer auprès d'elle ; il reçut de Hugues devenu roi de Lombardie, non seulement des biens particuliers en Viennois mais probablement aussi la Savoie, démembrée du Graisivaudan et érigée en comté. Ce refuge assuré devint le berceau de la grandeur réservée à ses descendants.

« C'est à partir du moment où Hugues abandonne le duché pour le royaume de Bourgogne que le mode d'établissement de la fortune de sa maison change tout à fait. Jusqu'alors la génération de son père et la sienne avaient reçu et tenu d'un roi ou d'un duc un comté et une vicomté, c'est-à-dire des offices et des biens laïques dépendant du souverain. La perte de ces offices dans le duché est heureusement compensée par la concession d'un autre comté dans le royaume de Bourgogne ; mais l'appui momentané que peuvent offrir un duc, un roi même ne vaut pas, au xe siècle, la sécurité qui réside dans la protection continue et dans la force prépondérante de l'Eglise. Garnier et ses fils avaient éprouvé la fréquence des alternatives de faveur et de défaveur auxquelles était sujet le pouvoir venant de l'autorité royale et ducale : qu'elles l'aient compris ou non, les générations qui suivirent, sans négliger de se ménager toujours des alliances avec la race royale, préparèrent la grandeur de la Maison de Savoie en se joignant à l'Eglise. Cette famille comtale, sur le point de disparaître, ne survivait médiocrement que grâce à sa parenté avec Hugues de Provence : elle devint alors pendant cent cinquante ans, une véritable pépinière d'évêques. Sur vingt ou vingt et un membres de cette famille connus, en effet, dans les six générations qui se sont succédé depuis le début du xe siècle jusqu'à la fin du xie, de Granier à Amédée II, on en compte le tiers, soit 7 ou 8 qui furent archevêques et évêques.

« Déjà le fils cadet de Garnier était archevêque d'Arles, par la grâce du marquis de Provence Hugues ; puis le fils présumé de Richard occupait le siège de Bourges. Mais ces sièges très importants se trouvaient trop éloignés du Viennois qui devenait, à vrai dire, le centre de la famille pour que leur occupation momentanée, due à la faveur royale, pût influer définitivement sur le développement de la Maison.

« Il en fut autrement quand mourut l'archevêque de Vienne, Sobon : les fils de Garnier n'avaient plus à compter sur l'influence du roi Hugues, mais leur mère, une fois veuve, était devenue la belle-sœur du prélat défunt. Ce fut évidemment cette alliance avec la famille vicomtale, puissante dans Vienne, qui fit choisir Thibaud comme successeur de Sobon. Cette élection, venant après la disparition du roi Hugues, assura la continuité de la prépondérance des comtes de Savoie dans le Viennois, pendant la deuxième moitié du xe siècle. De là les concessions de biens en précaires émanées des églises de Vienne, soit de l'église métropolitaine elle-même, soit de l'abbaye Saint-André-le-Bas.

« Avant la mort de Thibaud et probablement d'une manière analogue à ce qui s'était passé à Vienne pour lui, le comte de Savoie réussit à faire occuper le siège de Belley par son frère Odon, puis il se rapprocha de la famille régnante en épousant la fille du comte de Nyon et de l'ancienne concubine du roi Gondrand. Ces actes témoignent d'une politique avisée : c'était précisément l'époque où le souverain prenait l'habitude de placer lui-même ses proches dans les évêchés voisins de sa résidence et de leur concéder le comté de leur cité ; les évêques, ne pouvant administrer eux-mêmes le comté, le rétrocédaient en fief. L'évêque de Belley dut, comme les autres parents ou alliés du roi, bénéficier de cette concession et en faire profiter son frère déjà comte de Savoie. La chose était d'importance, car la Maison de Savoie, qui ne pouvait se maintenir longtemps à Vienne après la mort de l'archevêque Thibaud, réussissait ainsi à doubler au moins l'étendue compacte de ses possessions, en s'installant dans un pays contigu à la Savoie : après la mort d'Odon, un petit-neveu se trouva pour le remplacer sur le siège de Belley.

« Les avantages de ce procédé qui consistait à occuper un siège épiscopal et à profiter ensuite de la médiatisation ecclésiastique du comté, devaient forcément en amener la répétition ailleurs, autant que les circonstances pouvaient le permettre : ainsi An-

selme, évêque d'Aoste et beau-frère du comte de Savoie ayant reçu du roi le comté du Val d'Aoste, le comte fit donner la succession d'Anselme à l'un de ses fils Bouchard et celui-ci inféoda à son père le comté du Val d'Aoste. L'évêché de Sion ayant reçu de même le comté du Valais, le comte de Savoie parvint à y faire élire, comme évêque, Aimon, un autre de ses fils.

« La vieille et riche abbaye de Saint-Maurice, précédemment possédée par les rois de Bourgogne, et la prévôté qui en dépendait entrèrent aussi par alliance dans la Maison de Savoie. Quant à l'évêché de Maurienne, ne pouvant l'occuper, elle arriva à le dominer.

« En résumé, on le voit, sauf le modeste et primitif comté de Savoie, tous les nouveaux états de la Maison étaient des biens d'église et cette extension considérable s'opéra en une cinquantaine d'années ; les faveurs d'une race royale qui allait s'éteindre arrivaient par l'intermédiaire stable de l'Eglise aux laïcs qui devaient en bénéficier.

« Grâce à cette progression sûre, le mariage d'Odon avec Adélaïde lui offrit enfin l'occasion de prendre pied en Italie.

« La domination bourguignonne, qui avait remplacé à la fin du IXe siècle, en Lombardie la domination française des carolingiens, avait à son tour disparu en 964, après une résistance tenace, devant la nouvelle domination saxonne ; puis, le royaume de Bourgogne lui-même était devenu en 1032 la propriété de la dynastie germanique.

« Aussitôt le comte bourguignon Humbert « aux Blanches-Mains » prit le parti de reconnaître cette suzeraineté étrangère, pendant que son fils Bouchard essayait, dans Lyon, de tenir contre elle. Les mariages avec Thiberge et avec Ancilie avaient déjà allié sa race avec les maisons royales qui s'étaient succédé en Bourgogne ; de même, trente ans ne s'étaient pas écoulés depuis le dernier changement de dynastie que deux filles d'Odon épousèrent l'une l'empereur Henri IV, l'autre son compétiteur Rodolphe. Ainsi, l'influence habile de la Maison de Savoie, de plus en plus puissante, était appréciée par les rois ; mais, également, il faut reconnaître que dans les circonstances difficiles, l'occasion favorable tendait à mettre tous les atouts dans son jeu. »

On pourrait, non sans faire de prudentes réserves, (car l'on est obligé de recourir à des vies de saints du VIIIe et du IXe siècles assez contestées). arriver à soutenir que le roi d'Ita-

lie Victor Emmanuel III est, par les femmes, un arrière petit-neveu d'un empereur romain. En effet, on remarque que Thiberge, femme de Garnier, comte de Troyes, premier ascendant mâle déterminé par ces récentes recherches, descendait à la 5e génération de Charlemagne, lequel était issu du préfet du prétoire des Gaules Tonantius Ferreolus, beau-frère de Marcus Maecilius Avitus, acclamé empereur au Sénat le 1er janvier 456 et dépouillé de la pourpre cette même année.

En résumé, actuellement aucun texte authentique ne fait connaître le nom du père d'Humbert aux Blanches-Mains, comte de Savoie, mort vers le milieu du XIe siècle, dont l'identité est certaine depuis longtemps. On en est donc toujours réduit aux conjectures pour déterminer son ascendance. La solution proposée par M. de Manteyer est basée sur des probabilités déduites ingénieusement. Son hypothèse nouvelle est développée avec critique dans un travail présentant le plus haut intérêt pour l'étude, non seulement des ascendants problématiques du Blanchemain, mais aussi du règne de ce personnage et de son fils Odon.

Pendant que notre confrère français se livrait à ces recherches, deux érudits italiens cherchaient de leur côté une nouvelle solution de ce problème, MM. Alagna et Labruzzi [1]. Nous croyons savoir que, bientôt, un érudit Piémontais se propose de mettre au jour une hypothèse inattendue. Souhaitons qu'il soit assez heureux pour découvrir le texte décisif si laborieusement cherché par ses devanciers.

Max Bruchet.

* * *

F. Mugnier : *Antoine Govéan*, professeur de droit ; sa famille, son biographe Etienne Catini (Paris, Champion, 1901) [2].

Voici une nouvelle et intéressante contribution à l'étude de l'Humanisme au XVIe siècle. Hier, c'étaient Buttet, Boyssonné, Delexi et leurs amis de Savoie, dont M. Mugnier retraçait la vie et appréciait les ouvrages. Aujourd'hui, il ressuscite l'un de ces savants professeurs dont le nom presque oublié de nos jours était célèbre autrefois.

La plupart des humanistes de la Renaissance furent accusés

1. Alagna G.-A. : *Dell Origine di Casa Savoia, ossia la rettifica di un punto storico del secolo XI*, Messina, 1900, 214 p. in-8°. — Labruzzi F. . *La Monarchia di Savoia, delle origini all' anno 1103*, Roma, 1900.

2. Extrait du tome XI des *Mémoires de la Société Savoisienne d Histoire et d'Archéologie.*

de pédantisme. Cependant, si l'on en croit Ronsard, dont l'historien de Thou nous rapporte le témoignage, trois savants maîtres « n'eurent jamais du pédant que la robe et le bonnet ». C'est, avec Turnèbe et Buchanan, Antoine de Govéan ou Gouvéa, sur qui les recherches de M. Mugnier appellent notre attention. Suivant de Thou, Govéan est même « le seul à qui les doctes aient accordé la gloire si rare d'avoir été à la fois un grand philosophe, un grand jurisconsulte et un grand poète ». Les critiques du XIXe siècle n'ont pas infirmé ce jugement. Voici en quels termes l'érudit historien de *Sainte-Barbe*, J. Quicherat, s'exprimait à son tour :

« Antoine de Gouvéa, le plus jeune de la famille, a effacé la réputation de ses aînés. C'est l'un de ces rares esprits qui feront l'éternel ornement de la Renaissance. Il ne fut envoyé à Paris qu'après ses autres frères, ayant été gardé longtemps par son grand-père, qui aurait voulu voir continuer par lui la gloire militaire de sa maison. Il a dit lui-même que, dès que son oncle Jacques de Gouvéa l'eut fait boire à la coupe des Muses, il se sentit né pour un autre genre de chevalerie. Il fut en effet le chevalier errant de l'éloquence et de l'érudition. Sa vie se passa en voyages pour aller proposer le combat aux professeurs en renom. Il resta vainqueur de tous ceux qui essayèrent de se mesurer avec lui. Bordeaux, Toulouse, Paris, Cahors, Valence, peuvent attester ses triomphes. Il n'attachait de prix qu'aux applaudissements des Français (les Govéan sont d'origine portugaise), mettant notre pays au-dessus de tous les autres, et convaincu qu'il devait à l'air qu'on y respire de s'être élevé au-dessus de ses compatriotes. Il ne se consola jamais d'avoir été contraint de le déserter dans les derniers temps de sa vie [1]. »

M. Mugnier n'a pas voulu nous donner une biographie complète du célèbre professeur. Son œuvre, nous dit-il, est une simple contribution à l'histoire de l'instruction publique dans notre pays. Il s'est donc borné à relater « les circonstances du passage de Govéan en Dauphiné et en Savoie, de son séjour et de sa mort en Piémont ». Il y ajoute des recherches nouvelles sur la destinée de ses fils et sur les rapports qu'il eut avec nom-

1. J QUICHERAT : *Histoire de Sainte-Barbe*, collège, communauté, institution, tome I, p. 131 M Mugnier n'a pas eu l'occasion de mentionner cette étude, déjà quelque peu ancienne, mais tres documentée On y trouvera des renseignements interessants sur la dynastie des Gouvéa, sur le duel philosophique d'Antoine de Gouvéa et de Ramus, sur la fameuse correction de *la selle* qui devait être infligée à Ignace de Loyola, sur la vie de collège et la condition des professeurs au XVIe s., etc.

bre de Savoisiens. Tout cela était peu ou mal connu. Aussi le livre de M. Mugnier mérite-t-il d'être bien accueilli, comme l'ont été les études si nombreuses et si variées qui l'ont précédé.

Toujours infatigable, toujours heureux dans ses recherches, le savant président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie est l'un de ceux qui contribuent avec le plus de succès à éclaircir l'histoire et l'histoire littéraire de la Savoie. C'est un plaisir pour nous de l'en féliciter de nouveau, comme nous l'avons fait en rendant compte au lecteur lyonnais des *Nouvelles Lettres de Madame de Warens* [1]. Ajoutons que ces publications n'intéressent pas exclusivement les curieux de l'histoire locale. A pénétrer dans l'intimité de Madame de Warens, on risque de mieux connaître l'âme même de Jean-Jacques dont elle fut la première éducatrice. A suivre dans nos régions les pérégrinations d'un Govéan, on se fait une idée plus exacte de la condition des professeurs au XVIe siècle, de leur influence sur le développement de l'Humanisme, et par suite de la Renaissance.

J. D.

GLANES

Voici un document qui permet de fixer un point mystérieux de la vie de Verdi, le célèbre compositeur de musique qui vient de mourir. C'est l'acte de son second mariage, avec Joséphine Strepponi, fille d'un compositeur de musique, célébré secrètement à la cure de Collonges-sous-Salève (Haute-Savoie), par les soins de M. l'abbé Mermillod, le futur cardinal de ce nom, alors curé d'une des paroisses de Genève.

L'an mil huit cent cinquante-neuf et le vingt-neuf du mois d'août, en la paroisse de Saint-Martin, commune de Collonges, par-devant moi soussigné, délégué par qui de droit, l'abbé Mermillod, recteur de Notre Dame de Genève, avec dispense de toutes les publications, a été célébré mariage suivant les lois de l'église :

Entre Joseph Verdi, âgé de quarante-cinq ans, natif de Torcole di Bussetto, fils de Charles Verdi et de feue Louise Vetini,

Et Joséphine Strepponi, âgée de quarante trois ans, native de Lodi, demeurant à Bussetto, fille de defunt Felicien Strepponi et de Rose Cornalba, demeurant à Locate.

Présents à la célébration : Meroudon Louis, âgé de quarante-cinq ans, demeurant à Genève, et Jean-Pierre Gros, de cinquante-quatre ans, demeurant à Collonges, et avec le consentement des parents des deux époux, au témoignage de M. le curé de Notre-Dame de Genève.

Signature des époux . J. VERDI, JOSÉPHINE STREPPONI.
Témoins . L. MEROUDON, GROS, l'abbé G. MERMILLOD.
MAISTRE, curé de Collonges.

1 Cf. *Revue du Siècle*, avril 1900.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

6588. — Annecy. Imprimerie ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SOCIÉTÉS SAVANTES
Lc 882

Séance du 3 juillet 1901.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Maire d'Annecy informant le Président que, par délibération en date du 17 juin le Conseil municipal a alloué une subvention de 300 francs à la Société Florimontane pour l'aider à recevoir les Sociétés savantes de la Savoie qui doivent prendre part au Congrès projeté pour les 5, 6 et 7 août.

La Société Florimontane adresse ses plus vifs remerciements au Conseil municipal pour la gracieuse décision qu'il a bien voulu prendre en sa faveur.

La Société est appelée à voter sur une demande de souscription, émanant du Comité d'initiative du monument Gabriel de Mortillet. Elle est heureuse de s'associer à cette œuvre pour la somme de cinquante francs, en témoignage d'admiration pour les travaux de l'illustre savant qui fut jadis conservateur du Musée d'Annecy.

L'ordre du jour portant la discussion sur les mesures à prendre en vue de la réception des membres et de la tenue des séances du Congrès, la Société examine diverses propositions qui sont soumises par les membres présents. Le Secrétaire général du Congrès rédige le programme des séances, l'ordre dans lequel seront faites les diverses communications et se charge d'adresser aux congressistes les cartes d'invitation qui doivent leur permettre d'obtenir sur le réseau P.-L.-M. la réduction habituellement consentie par la Compagnie.

La Société s'ajourne au lundi 5 août, date de la réunion du Congrès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

XVIe CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA SAVOIE

Annecy avait été désigné par le dernier Congrès tenu à Chambéry, comme le rendez-vous des Sociétés savantes de la Savoie en 1901. Notre ville peut s'enorgueillir de l'empressement mis à se rendre à l'invitation de l'Académie salésienne et de la Société Florimontane.

Ainsi que le faisait observer M. Camille Dunant, président de la Florimontane, qui a souhaité aux congressistes la bienvenue au nom de la municipalité, non seulement les provinces les plus éloignées de la Savoie, comme la Maurienne et la Tarentaise, se sont fait un point d'honneur d'envoyer de nombreux érudits, mais aussi des Sociétés amies de Suisse et de Piémont ont répondu à notre appel en se faisant représenter par leurs membres les plus autorisés.

Le coup d'œil de la salle des fêtes de la Mairie, siège du Congrès, élégamment décorée par les soins de MM. J. Serand et Früauff, était des plus curieux. A côté de personnages occupant ou ayant occupé de hautes fonctions dans la magistrature, dans l'armée ou dans le clergé, on voyait des protestants engageant de courtoises discussions avec des prêtres distingués par leurs travaux; des érudits du pays de Vaud venaient, en se joignant à des savants du canton de Genève, témoigner leur sympathie pour la France ; un officier général, grand-croix de la Légion d'honneur, se plaisait à évoquer avec un chanoine de la cathédrale d'Aoste le souvenir d'une région dont il avait étudié il y a une cinquantaine d'années la topographie, et ce spectacle, qui nous faisait entrevoir toutes les énergies convergeant vers un but commun, le culte du pays, semblait la mise en action de la belle devise de la Florimontane : *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* Le passé était rattaché au présent par la vue des bustes et des portraits de quelques-unes de nos gloires : Clément VII, le cardinal de Brogny, Guillaume Fichet, saint François de Sales, Berthollet, Sommeiller. L'ancien conservateur du Musée qui fut aussi le secrétaire de la Florimontane, Louis Revon, semblait prendre part à notre fête grâce à une attention délicate qui avait fait placer au-dessus de l'une des portes son portrait, comme l'ex-

pression du souvenir reconnaissant que la Savoie garde à ceux qui sont devenus siens par leur labeur et leur désintéressement.

Après avoir appelé au fauteuil présidentiel l'infatigable président de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry, M. Mugnier, président honoraire de la Cour de Chambéry, à la vice-présidence M. le général Borson, ancien président de l'Académie de Savoie et M. Truchet, président de la Société d'histoire de Saint-Jean de Maurienne, les congressistes ont acclamé comme présidents d'honneur deux savants étrangers, M. Ritter, professeur à l'Université de Genève, ancien président de la Société d'archéologie de cette ville, et M. le ch. Frutaz, membre de la *Regia deputazione di storia patria.* de Turin.

On commença ensuite la lecture du compte-rendu des travaux des diverses Sociétés savantes de la Savoie, puis l'on se rendit à l'aimable invitation de M. Barut, administrateur de la Compagnie du tramway de Thônes, qui avait mis gracieusement à la disposition du Congrès un spacieux wagon de luxe : les congressistes ont été heureux d'exprimer à M. Crolard, directeur de la Compagnie, de quadruples remerciements pour leur avoir fait admirer la belle vallée du Fier, pour leur avoir facilité le pèlerinage classique de tout archéologue savoyard au vieux chemin que Tincius Paculus rendit praticable de ses deniers, pour leur avoir fait évoquer le meilleur souvenir de jeunesse de Rousseau, en leur montrant le gué que l'immortel auteur des *Confessions* traversa le jour des cerises, lors de sa promenade imprévue avec Mlles Gallay et Graffenried et enfin pour avoir donné à des érudits appartenant à des régions si diverses, l'occasion de lier connaissance dès le premier jour de leurs travaux.

*
* *

Le mardi a été consacré à l'audition des communications dont voici la liste :

Chan. Albert : *La Famille de Varax.*

Abbé Brasier : *La Dîme.*

Général Borson : *La Guerre de l'Indépendance italienne en 1859.*

Chan. Bouchage : *La Chaire de Beaufort.*

Chan. Chevallier : *La Famille de Thoire de Faucigny.*

Albert Crolard : *Causerie sur l'Industrie du Papier.*

A. Duplan : *Lettres-Patentes de Charles-Emmanuel III.*

Abbé Feige : *Un Episode de l'histoire de Mélan, 1848.*

Abbé Gonthier : *Les Bois de Bret ou Evian et Meillerie.*
Abbé Gros : *Lettres inédites de Mgr Rey.*
Chan. Lavorel : *Livre de Raison de la famille Quisard.*
F. Mugnier : *L'Évêque Thomas Pobel.*
Id. « *La Mort non Meure* », de Pierre de Quœx.
Pascalein : *Des Noms de lieu d'origine burgonde.*
E. Ritter : *La Parenté de J.-J. Rousseau. Une Sorcière, sa grand'tante à la mode de Bretagne ; Judith Chouan, sa tri-saïeule.*
Chan. Truchet : *Mémoire sur les Représentations théâtrales en Maurienne, de 1584 à 1630.*

La journée s'est terminée par une visite à la Florimontane dont le bibliothécaire a été heureux de faire connaître quelques-unes des ressources du beau fonds d'ouvrages savoyards dû en grande partie à la générosité de quelques amis de la Société, les Despine, les Chaumontet, les Glover, etc. Enfin la visite des salles du Musée s'est faite sous la direction du conservateur-adjoint, M. Joseph Serand, qui accomplissait pour ainsi dire un devoir filial en faisant connaître des collections dont le développement fut en partie l'œuvre de son père.

*
* *

Mercredi matin, nos hôtes, conduits les uns par M. Fontaine, architecte de la Commission des Monuments historiques, les autres par M. Bruchet, correspondant de cette Commission, ont pu parcourir, avec la bienveillante autorisation de M. le général Brunet, les méandres du château des comtes de Genevois, non sans l'appréhension de se laisser enfermer dans quelque « retrait ». Pour s'aguerrir contre cette impression fâcheuse, les congressistes ont eu encore le courage de visiter les Vieilles-Prisons.

L'excellente impression emportée par nos nouveaux amis de leur trop court séjour à Annecy s'est cordialement manifestée dans les toasts portés à la fin du banquet servi dans l'ancien réfectoire des moines de Talloires dont la vieille devise *Silentium* semblait une douce ironie.

Transportés par un bateau spécial, une cinquantaine de congressistes ont emporté de leur excursion favorisée par un temps splendide un souvenir qu'ils ont aimablement dit inoubliable.

Le président du Congrès, M. Mugnier, après avoir lu un

télégramme de M. Albert de Montet, membre de la Société d'histoire de la Suisse romande, s'excusant de n'avoir pu assister à nos réunions, a pris le premier la parole pour remercier la Municipalité d'Annecy de sa généreuse hospitalité dans la plus belle salle de son Hôtel-de-Ville et de la subvention par elle votée pour permettre la publication des travaux de la session.

M. Ritter, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, s'est associé avec tous les congressistes aux paroles du président et a porté au nom des savants étrangers un toast cordial à la Municipalité d'Annecy et à celles qui suivraient son exemple.

M. le chanoine Frutaz, représentant les érudits du Piémont, a exprimé les sentiments de vive sympathie que l'on a conservés dans le Val d'Aoste pour la Savoie dont la langue, les anciennes institutions ont toujours si heureusement resserré les liens d'étroite amitié.

Après une allocution très applaudie de M. le chanoine Chevalier, président de l'Académie salésienne, M. Marteaux, au nom de la Société Florimontane, a prononcé les paroles suivantes :

« Monsieur le Président,

« Messieurs les Membres du Congrès,

« Je regrette vivement qu'une fatigue imprévue due à un long âge et au fardeau d'une vie bien remplie, ait empêché notre très dévoué et très sympathique président, M. Camille Dunant, d'assister à notre dernière réunion. Hier matin encore, nous pensions qu'après avoir assuré pendant trente ans la tâche ingrate de présider nos séances mensuelles, il ne manquerait pas à la plus agréable de toutes, celle où confraternellement réunis par l'amour de la science et de ce beau pays de Savoie, nous entendrions au pied de ces montagnes qu'il aime et qui sont un peu les siennes, sa parole discrète et fine, pleine de bonne humeur et de saillies imprévues. Nous aurions aussi aimé que M. Thonion, notre vice-président, vînt prendre sa place au milieu de nous ; c'est à lui, c'est à ses démarches inlassables que nous devons d'avoir été en 1896 reconnus société d'utilité publique et nul que lui ne pouvait mieux encore nous représenter en ce jour de fête. Et voilà comment ma jeunesse a l'honneur très grand de parler au nom d'une société qui compte déjà cinquante années d'existence, sans rappeler celles qu'elle a passées, petite, mais déjà

illustre, autour du sacerdotal manteau de saint François de Sales.

« Il y a vingt-deux ans, ici même, un joyeux banquet réunissait la plupart des membres et adhérents du deuxième congrès et plusieurs d'entre vous peuvent revivre en eux-mêmes la cordiale et franche gaîté, toute pétillante d'esprit, qui ébranla les murs du réfectoire des vieux moines. Aussi je ne puis me défendre d'un sentiment de mélancolie en pensant que tant de ceux qui étaient si pleins d'enthousiasme et de confiance dans l'avenir nous ont quittés, quelques-uns si prématurément. Laissez-moi évoquer les noms de MM. Bonnefoy, Brand, Chaumontel, Constantin, Ducis, Mangé, Mercier, Mottard, Jules Philippe, Louis Pillet, Revon, Eloi Serand, E. Tissot, Trepier, Jules Vuy et d'autres encore dont vous garderez un souvenir religieusement ému et reconnaissant.

« Mais si la disparition d'hommes de cette valeur nous cause quelque tristesse, du moins nous ressentons un singulier réconfort en pensant qu'ils ne sont pas morts tout entiers et que la tâche pour laquelle ils se sont dévoués a trouvé en vous d'ardents et laborieux successeurs.

« L'œuvre, fondée en 1878 par le comte Greffyé de Bellecombe et L. Pillet, continue à produire ses fruits. Non seulement elle resserre entre les travailleurs d'une région qui se prolonge au delà des frontières politiques, des liens qui se changent souvent en de sérieuses amitiés, mais elle donne encore une vive impulsion aux études variées dont le but est de faire connaître le passé d'une glorieuse province et, en la faisant aimer, d'intéresser tous les bons Français et leurs amis à son développement économique, intellectuel et moral. Faisons des vœux sincères pour que ce courageux essai de décentralisation scientifique se poursuive et s'affirme, malgré le scepticisme des sourires et l'indifférence coupable de tant d'esprits qui ne comprennent pas que se dévouer à la Savoie et y consacrer un peu de son existence, c'est faire de l'excellent travail pour la France. Rien du reste qui doive nous diviser ne s'oppose à notre marche vers la lumière ; car la vérité, seul but de nos efforts, est une et le devoir de tout savant honnête homme est de s'effacer devant elle.

« Notre Congrès ne brillera pas sans doute dans vosannales d'un éclat comparable à celui qui illustra les Congrès de Rumilly, de Thonon et d'Evian. Plus d'un manque ici qui, par son éloquence spontanée et sa parole vibrante de patriotisme,

sut tant de fois remuer les cœurs et mouiller les yeux. Mais notre seizième congrès n'en aura pas moins fait d'utile besogne, grâce à la présence de savants et d'érudits qui comptent parmi les meilleurs et qui, inaltérables dans leur fidélité à vos réunions, ont voulu marquer ainsi leur attachement pour Annecy et pour sa Société Florimontane.

« Elle vous en remercie vivement, Messieurs, et n'a qu'un regret, c'est de n'avoir pu faire davantage. Mais, si elle vous a accueillis avec simplicité, elle l'a fait du moins du meilleur cœur. Les paroles aimables prononcées tout à l'heure par M. le Président du Congrès, lui seront d'un grand encouragement pour l'avenir et l'aideront à continuer sa tâche sans bruit, sans défaillance.

« Au nom de la Société Florimontane, au nom de son Président, je porte avec reconnaissance votre santé, Monsieur le Président du Congrès, la vôtre, Messieurs nos hôtes étrangers, qui, représentant deux nations sœurs, avez bien voulu honorer nos séances de votre présence, et vous, Messieurs, celle de vos sociétés respectives. »

M. le général Borson, dans une chaude improvisation, a exprimé ses sentiments de fierté d'appartenir à un pays qui avait été heureux de se donner à la France avec la richesse de toutes ses gloires. Il a exprimé l'espoir que les jeunes générations, bien françaises de cœur, sauraient rester aussi fidèles au passé en revendiquant, au sein de la grande patrie, la vieille nationalité savoyarde. Charmé de rencontrer dans ce Congrès, parmi les visages nouveaux, ceux de quelques travailleurs de la Florimontane, l'orateur a voulu attirer l'attention sur leurs efforts constamment soutenus depuis 50 ans avec méthode et esprit de suite ; connaissant déjà ses nombreuses publications, il a été heureux d'apprécier les autres parties de son œuvre, sa Bibliothèque d'ouvrages et de manuscrits sur l'histoire de Savoie, sa belle série de publications des sociétés savantes et ses nombreuses collections déposées par elle dans le Musée ; après avoir rappelé le souvenir de son ami Louis Revon, qui fut si longtemps l'âme de la Florimontane et du Musée, et celui d'Eloi Serand, le général Borson a porté la santé des laborieux, qui, séduits par l'intérêt de notre Savoie, devenaient ses enfants par leurs travaux, bien différents de ceux qui, oublieux de leurs traditions « foulent inconsciemment le sol de leur patrie ».

M. le chanoine Truchet, dans une allocution des plus spirituelles, a porté un toast à l'organisateur du banquet M. Nanche qui, non content de corser le menu par un don discret du meilleur Crépy, a élaboré un programme des plus savants, dont voici la teneur, imprimée sur le verso d'une carte postale illustrée de nos sites annéciens :

SÉANCE DE CLÔTURE, DU 7 AOUT.

MISCELLANÉES (CLUPEA ENCRASICHOLUS, OLIVARUM, BEURRE, ETC.).
CROUSTADE MONGLAS.
SALMO UMBLA (MAYONNAISE).
FILET SAVOYARDE.
SCRBETS.
PHASEOLUS BRITANNICA.
ANATES TORTAE. — LACTUCA.
GATEAU DE SAVOIE, SAMBAYON.
BROUTILLES (TOMMES, REBLOCHONS, FRUITS).
CAFÉ. — MARC DE L'ABBAYE.
CRUS SAVOYARDS.

Après diverses allocutions de MM. Borrel, Pillet, Mackey, d'Arcollières, Désormaux, Denarié, qui a lu une poésie sur la Savoie au nom de M. l'abbé Despois, M. Max Bruchet a remercié le général Borson des paroles si sympathiques adressées à ceux qui viennent prendre racine sur la terre hospitalière de Savoie et, sans doute pour rappeler que l'on n'assistait pas seulement à un banquet, mais, selon le mot humoristique du menu, à une « séance de clôture », a prié le Congrès d'émettre un vœu pour provoquer le classement et la restauration du château d'Annecy, proposition qui a été aussitôt signée par les membres du Bureau.

M. Muret, professeur de philologie à l'Université de Genève, a dit le grand plaisir qu'il a éprouvé en voyant la petite ville d'Annecy avec son Musée-Bibliothèque largement subventionné par la ville, ses sociétés savantes, les aimables relations entretenues avec les autres académies, être le siège d'une vie provinciale très active, bel exemple de décentralisation intellectuelle qui lui rappelait cette autonomie cantonale qui fait la force de la Confédération suisse. Il a été particulièrement intéressé en sa qualité de romaniste par la préparation du Glossaire savoyard d'Aimé Constantin confié par la Florimontane à M. Désormaux, publication qui sera accueillie avec le plus haut intérêt par les savants de la Suisse romande qui rassemblent en ce moment, tous les éléments d'un travail analogue pour leur région.

Enfin, M. l'abbé Gonthier a exprimé, en sa qualité de secrétaire général du Congrès, des remerciements aux nombreuses personnes qui ont facilité sa tâche.

En attendant la publication du volume du Congrès confié aux soins des secrétaires, M. l'abbé Gonthier et M. Désormaux, nos invités se sont séparés à cinq heures du soir, en se donnant rendez-vous à la prochaine session qui doit se tenir à Aix-les-Bains. Quelques-uns, séduits par le *Guide du Syndicat d'initiative*, qui avait été obligeamment distribué à chacun des membres, sont allés goûter quelques jours de repos bien gagné en faisant l'école buissonnière et en passant par les Aravis pour revenir qui en Tarentaise, qui en Maurienne.

Nos hôtes emporteront un souvenir durable de leur séjour à Annecy et la municipalité en favorisant le Congrès aura la satisfaction de s'être fait de nouveaux amis pármi les étrangers de distinction qui sont venus se rendre à l'appel du Comité. La Société Florimontane, reconnaissante du concours que lui a prêté la municipalité en cette circonstance, est heureuse de lui exprimer ses sentiments de gratitude.

***

Vœu pour le classement du château d'Annecy.

On sait que le Conseil municipal d'Annecy, dans ses délibérations du 22 mai 1886 et du 27 février 1899, a exprimé le désir de faire classer le château des Genevois-Nemours parmi les monuments historiques.

Le Congrès des Sociétés savantes s'est fait à son tour l'interprète de l'opinion publique en émettant à ce sujet le vœu suivant :

Le Congrès des Sociétés savantes de la Savoie tenant à Annecy sa seizième session, frappé par l'importance des diverses constructions du château de cette ville ;

Remarquant avec une attention particulière le haut intérêt de la salle des fêtes des comtes de Genevois ;

Considérant la rareté des monuments de l'architecture militaire de la Savoie dont le château d'Annecy est l'un des types les plus complets ;

Persuadé en outre que cet édifice présente un intérêt spécial pour l'histoire de l'art, grâce aux nombreux documents qui permettent de fixer avec précision la date de sa construction ;

Et gardant le vif souvenir des soins témoignés par le gouvernement du canton de Vaud dans la conservation d'une forteresse présentant avec les monuments de notre région, d'in-

téressantes analogies, celle de Chillon, visitée à l'occasion de l'avant dernier Congrès;

Exprime le vœu que le château d'Annecy, selon le désir formulé à diverses reprises par la municipalité, soit classé parmi les monuments historiques et que le projet de restauration de la salle des fêtes, élaboré par la direction des Beaux-Arts, puisse être promptement exécuté, afin d'assurer la conservation de l'un des plus beaux morceaux de l'architecture féodale de la Savoie.

Abbaye de Talloires, 7 août 1901.

Pour les Membres du Congrès :

Les Présidents d'Honneur :

Eugène RITTER,
Professeur à l'Université de Genève.

F.-G. FRUTTAZ,
Membre de l'Office régional des Monuments historiques du Piémont.

Le Président :

F. MUGNIER,
Président de la Société d'histoire et d'Archéologie de Chambéry.

Les Vice-Présidents :

Général BORSON,
Ancien Président de l'Académie de Savoie.

TRUCHET,
Président de la Société d'histoire de St-Jean de Maurienne.

Les Secrétaires :

J.-F. GONTHIER,
Secrétaire de l'Académie Salésienne.

DÉSORMAUX,
Membre de la Société Florimontane.

***

Rapport sur les travaux de la Société Florimontane pendant les années 1899-1901,

par J. Désormaux, professeur agrégé au Lycée Berthollet, secrétaire-adjoint du Congrès.

Messieurs,

La Société Florimontane a déjà ses historiens. Ils ont montré ce que peut faire une petite élite d'honnêtes gens qui ont comme vous le culte désintéressé de la science et de la vérité. Ces historiens, dont le dernier en date est aussi un poète délicat devenu

récemment notre collègue, nous dispenseront de faire longuement, devant nos hôtes, l'éloge d'une Société qu'on ne saurait accuser d'être une confrérie d'admiration mutuelle. Elles sont nombreuses, particulièrement en Savoie, ces utiles compagnies, où lettrés, historiens, savants, unis par un commun amour du beau, du vrai et de leur pays, se plaisent à exposer les résultats de leurs patientes recherches. Ici, sous la présidence d'un véritable homme de bien, à qui nous sommes heureux de rendre un public hommage, on aime à s'entretenir d'archéologie, de philologie, d'histoire, de science, parfois aussi de littérature et de poésie, toujours sans ostentation comme sans pédantisme : point de querelles stériles, point de ces discussions politiques qui trop souvent ne servent qu'à dissimuler des rivalités ou des inimitiés personnelles : heureuse Société où l'on ignore les *trublions !*

Pareilles réunions ne sauraient plaire à tous. Ce fut une mode jadis, peut-être cette mode a-t-elle survécu, de railler les *Académistes* et les Académies. Les modestes savants « ruraux » ne devaient pas être épargnés. Sur ce thème facile on aime toujours à broder. On a dépensé beaucoup d'esprit et dit plus encore de sottises, depuis Saint-Evremond, en passant par celui qui ne fut rien, pas même académicien, jusqu'à tels de nos contemporains qui ne sauraient se consoler d'être si peu de chose. Ne lisions-nous pas récemment, dans un article publié par un ancien doyen de Faculté, esprit d'ailleurs fort distingué et noble caractère, cette manière d'épigramme : « il est ridicule de faire partie d'une académie de province ». Protester contre cette boutade, voilà certes qui serait ridicule. Il est trop facile et trop banal de montrer combien nos sociétés savantes sont utiles à la petite patrie, « *au pays natal* », et à la France. Pourrions-nous oublier que l'Académie de Bordeaux, par exemple, encouragea les premiers essais de Montesquieu, que celle de Dijon couronna Rousseau ? Combien d'autres ont contribué et contribuent encore puissamment à la décentralisation artistique et littéraire ?

* * *

Depuis le Congrès de Chambéry, nos collègues de la Société Florimontane ont continué de publier chaque trimestre, dans la *Revue savoisienne*, de nombreuses études sur des sujets fort variés. Nous en donnerons plus loin une classification méthodique. Plusieurs ont été particulièrement bien accueillies par le

monde savant. Telle est la monographie du *Château d'Annecy*, par M. Max Bruchet.

Vous avez apprécié depuis longtemps comme elles le méritent les importantes recherches du très érudit archiviste de la Haute-Savoie. Si le château, que nous allons bientôt visiter ensemble, est classé parmi les monuments historiques, suivant le vœu plusieurs fois exprimé par le Conseil municipal d'Annecy, M. Bruchet ne pourra-t-il pas être fier à bon droit de cette heureuse décision ?

M. Le Roux ne s'est pas contenté d'embellir en le transformant le Musée de notre ville déjà si remarquable et qui doit tant à la Société Florimontane. L'aimable directeur de la *Revue savoisienne* a rendu plus facile la tâche du visiteur curieux de s'instruire en établissant un catalogue clair et méthodique.

La description de la *Voie Romaine de Boutae à Aquae* est l'œuvre de M. Marteaux, avec la collaboration de M. Le Roux. C'est le premier chapitre d'un travail de longue haleine, qui complètera et rectifiera heureusement sur certains points la monographie de M. l'abbé Ducis. M. Marteaux s'efforce en outre d'établir sur des bases scientifiques l'onomastique de nos régions. Il réussit à proscrire ces fantaisies bizarres qui faisaient honneur à l'imagination, sinon à la science de leurs auteurs.

M. le sénateur Folliet, par sa publication des *Documents relatifs à la réunion de la Savoie à la France*, a jeté une plus vive lumière sur l'une des périodes les plus intéressantes de notre histoire.

Les fervents admirateurs de Rousseau savent gré à M. J. Serand, notre très dévoué et très sympathique archiviste, comme à M. Mugnier, comme à M. Ritter, de ses heureuses découvertes.

Rappelons aussi l'étude de M. Duhamel sur le Cardinal de Brogny et sa famille, ainsi que les contributions historiques de MM. de Foras, de la Forest-Divonne, Gonthier, Brun, Pascalein. Dans le fascicule actuellement sous presse, vous lirez avec plaisir la première partie d'un important travail relatif à l'épreuve des armures : en pareille matière, M. Buttin, vous le savez, fait autorité.

Les sciences naturelles ne sont point négligées. M. Le Roux s'est attaché à décrire la faune et la flore lacustres. La géologie est représentée par M. Germain, la botanique par M. Chatelain et par M. Guinier, qui a su créer et développer avec succès le jardin alpin du Crêt-du-Maure.

Les poètes sont parmi nous en petit nombre. Ils se plaisent, dit-on, bien rarement dans les sentiers où cheminent archéologues et naturalistes. Ceux-ci ne laissent pas cependant de leur faire bon accueil. Tel même se délasse des fatigues professionnelles et des recherches de linguistique, en ciselant, comme l'un de nos vice-présidents, ces petites pièces dont vous avez pu louer la facture et l'originalité.

Chaque année la Société Florimontane est heureuse d'encourager « ceux qui sentent du ciel l'influence secrète », comme on disait jadis. Elle a couronné. lors de ses derniers concours, un certain nombre de poésies estimables. Parmi ses lauréats, nous remarquions anciennement Achille Millien, Albert Samain. A côté d'eux figurent quelques-uns des poètes les plus distingués de la pléiade lyonnaise contemporaine. Tels sont Jean Appleton et plus récemment Antonia Bossu, Jean Bach-Sisley et le Dr Sabatier. Nous remercions vivement le charmant auteur des *Chansons pour tout le monde*, Camille Roy, qui a bien voulu attirer de nouveau sur ces concours l'attention du public lyonnais, dont la sympathie est acquise depuis longtemps à la Savoie et aux Savoyards.

Grâce à la générosité du Dr Andrevetan, notre Société favorise aussi les artistes, à qui les sites merveilleux des régions alpestres peuvent inspirer tant de tableaux ravissants. Enfin elle a récemment créé des concours de philologie : ils nous ont déjà valu un curieux vocabulaire mourmé-français, œuvre de M. Buffet.

*
* *

La Société Florimontane, vous le voyez, reste fidèle à ses glorieuses traditions. Comme l'écrivait récemment l'un de ses historiens, faire de plus en plus connaître ce pays enchanté et enchanteur qu'on appelle la Savoie, et justifier par l'encouragement donné aux savants et aux poètes sa jolie devise : *Fleurs et Fruits*, telle a été, telle est encore l'œuvre de cette Société. Par les publications de ses membres, par ses concours, par ses dons au Musée, elle contribue toujours au bon renom de la cité qui, la première de France, si l'on met à part le cénacle de Baïf, eut une académie.

Jadis on disait d'Annecy, avec un peu d'emphase sans doute, qu'elle était une « petite Athènes ». Il y avait dans ses murs une foule d'« honnêtes gens, bien versés en lettres humaines. » Ces honnêtes gens étaient aussi des philanthropes. Quand saint François de Sales et le président Favre fondèrent la Société

Florimontane, ils ne se bornèrent pas à imiter les nombreuses académies italiennes. Ils organisèrent des cours publics, des conférences populaires. Ils ne croyaient pas faire œuvre mauvaise en développant l'instruction des plus humbles. A la même pensée généreuse obéissent, vers 1851, quelques hommes de cœur dont les Annéciens n'ont pas perdu le souvenir. Aujourd'hui Annecy n'est pas seulement un agréable séjour, où se plaisent, où se plairont de plus en plus, les touristes épris des beautés de la nature. On y trouve deux sociétés savantes, une société d'instruction populaire, une université populaire. De nouvelles bibliothèques se fondent, et la Société Florimontane contribue par ses dons à ces créations. A Annecy paraît une nouvelle édition des œuvres de saint François de Sales : de l'avis de tous les critiques compétents, elle fait le plus grand honneur à son auteur, le R. P. Mackey, qui a bien mérité non seulement de la Savoie, mais encore des lettres françaises. L'un de nos collègues enfin, le Dr Geley, vient d'écrire un important ouvrage intitulé *Les Preuves du Transformisme*, « qui met à la portée de tous des faits et des idées restés jusqu'à nos jours le privilège de quelques-uns ».

Vous m'excuserez d'insister un peu sur les titres les plus récents de la cité qui a l'honneur d'accueillir cette année les membres des Sociétés savantes de la Savoie. Quelle ville de treize mille âmes pourrait se flatter d'être mieux partagée, d'avoir une plus grande activité intellectuelle ?

*
* *

Il nous reste, Messieurs, à énumérer les principaux articles publiés dans la *Revue savoisienne* depuis le dernier Congrès, en suivant la classification adoptée par M. Bruchet dans son rapport lu à Chambéry, en 1899.

(Suit l'énumération de tous les mémoires parus dans la Revue savoisienne, *depuis le Congrès tenu à Chambéry en 1899 jusqu'à ce jour.)*

. . . . . .

Permettez-moi, Messieurs, en terminant, de ne point oublier ceux dont nous avons récemment déploré la perte. L'un d'eux avait eu l'honneur de présider vos précédentes séances ; il devait être le secrétaire général du Congrès actuel. A tous ceux qui nous ont quittés, et particulièrement au regretté Aimé Constantin, nous adressons un dernier hommage et un affectueux souvenir.

J. Désormaux.

Poésie

Les Bien Aimés.

Les bons, les bien aimés dont les yeux inlassés
Ont fêté notre joie et pleuré nos tristesses,
Par nos yeux à leur tour ne furent délaissés
Et quelque part en nous, les pauvres trépassés,
Sont endormis leurs traits embaumés de tendresse.

Sur l'estrade de fer se démènent nos jours
Tordus en gestes fous, masques et vaines poses.
L'oubli scelle les morts en leurs tombes moroses.
Mais le rideau baissé, le silence est moins lourd
Si leur image brille en nos âmes enclose.

Ils veillent. Spectateurs inquiets de nos jeux,
Attentifs si nos pas trébuchent sur la scène,
Ils pansent l'insuccès des actes malheureux
Et quand le doute croît en nos cœurs oublieux,
Ils murmurent tout bas le mot qui clôt nos peines.

Quand le drame épuisant et lugubre est fini,
A l'heure exsangue et froide où halète l'attente
D'une porte s'ouvrant brusque sur l'infini,
Consolant du départ notre âme chancelante,
Les bien aimés sont là, souriants et bénis.

Ils sont là tels qu'on les aima, le grave père,
La mère avec son calme aux souffrances pâli,
L'enfant qu'on entrevit suave dans sa bière
Et leurs yeux, exauçant la muette prière,
Vont au regard qui meurt et tremble sur le lit.

Oh ! quand apparaîtra l'urne libératrice
D'où sortira pour moi l'irrévocable appel,
Puissé-je vous revoir au jour du sacrifice
Et quittant sans regret mon putride cilice,
Vous confier mon âme au gai chemin du ciel.

Charles Marteaux.

Impuissance

Je connais deux yeux noirs profonds comme la mer
Où l'âme qui se mire incertaine se perd.
Elle parfois sur eux curieuse se penche ;
Mais l'abîme est si grand et les yeux sont si noirs
Et tel est le lointain qui fuit en leurs miroirs
Qu'un frisson d'y sombrer l'écarte toute blanche.

Une énigme ironique étincelle en ces yeux
Et l'âme, vainement attirée à leurs feux,
Voudrait en les fixant résoudre le problème.
Comme une double étoile au front pur de la nuit
Sous un flocon de bistre errant s'évanouit,
Ils se dérobent tant qu'elle devient blême.

Oh ! ne pouvoir saisir en son écrin de jais
D'une caresse du pauvre regard que j'ai,
Un reflet passager de l'ironique flamme ;

Ne pouvoir contempler, ne fût ce qu'un instant,
Par delà l'infini du cristal inconstant,
Un sourire, ô ma muse, aux lèvres de votre âme.

Charles MARTEAUX.

NOTES
SUR LES
ARMURES A L'ÉPREUVE

(Suite et fin).

V. — L'épreuve par les armes à feu.

A partir du XVIe siècle, les armes à feu qui se perfectionnaient tous les jours et dont l'usage se généralisait de plus en plus, amenèrent une révolution dans la tactique militaire et exercèrent aussi une influence profonde sur les modifications de l'armement défensif. Au début on désespéra de pouvoir résister à cette force mystérieuse qui semblait, suivant l'expression poétique de l'Arioste, emprunter à la foudre son bruit terrifiant, sa clarté fulgurante, et ses effets destructeurs [1].

L'armure, n'avait plus qu'à disparaître; l'arquebuse était

1. 1517. « Onde vien con tal suon la palla esclusa
« Che si può dir che tuona e che balena ;
« Ne men che soglia il fulmine ove passa,
« Cio che tocca arde, abatte, apre, e fracassa. »
(ARIOSTO : *Orlando furioso*, canto IX, stanza 29)

l'arme à laquelle nulle cuirasse ne peut résister [1], et l'Arioste conseille aux guerriers de rendre à la forge leur armure et leur épée, et de prendre le mousquet ou l'arquebuse [2].

Il y a lieu sans doute de faire la part de l'exagération du poète ; il est vrai de dire cependant, que l'armure sembla quelque temps devoir rester impuissante contre les balles. Certains parlaient même de l'abandonner ; mais les armes blanches contre lesquelles elle avait acquis une efficacité reconnue jouaient encore un trop grand rôle ; les bons esprits militaires résistèrent, tout en reconnaissant que la cuirasse n'avait quelques chances de préserver des atteintes des armes à feu que dans les cas où elles étaient tirées dans de mauvaises conditions:

1537. « ... qui le demanderoit à quelque soldat de iuge-
« ment, il respondroit que ceux qui ne veulent porter le Har-
« nois sont mal conseillez. et que combien que les Harnois soient
« trop foibles pour résister à l'Artillerie ou à l'Escopeterie,
« néantmoins ils defendent la personne des coups de Pique,
« de Hallebarde, d'Epée, du Trait, des Pierres, des Arbalestes,
« et des Arcs, et de toute autre offensive qui peut proceder de
« la main des ennemis. Et par fois vne Harquebuze sera si
« mal chargee, ou si fort eschauffee, ou pourra tirer de si loin,
« que le Harnois pour peu qu'il soit bon sauuera la vie d'vn
« homme [3] ».

Le harnois d'ailleurs ne resta pas longtemps dans cet état d'infériorité vis-à-vis des nouvelles armes offensives ; si les armes à feu étaient en progrès, le forgeron d'armures était lui en pleine possession de son art, et ne devait pas abandonner la lutte sans combat. Bientôt, des ateliers réputés, on vit sortir des armures en état de résister aux balles et dont on avait essayé le degré de résistance en les soumettant non plus à l'épreuve de l'arbalète, mais à l'épreuve des armes à feu elles-mêmes ; c'est de l'épreuve des armes à feu seulement que nous allons trouver désormais de fréquentes mentions.

Cette épreuve fournissait d'ailleurs par elle-même un certificat d'exécution qui pouvait dispenser de l'apposition de tout

1. « ... quell' armi, a cui par che non possa
« Star piastra incontra... »
(Ariosto : *Orlando furioso*, canto IX, stanza 55.)

2. « Rendi, miser soldato, alla fucina
« Pur tutte l'arme c'hai, fin alla spada ;
« E in spalla un scoppio e un arcobugio prendi. »
(*Ibid*, canto XI, stanza 25.)

3. Langey : *Discipline militaire*, livre I, chap. xxii, p. 79 et 80.

poinçon : l'empreinte laissée par les balles sur les pièces d'armes, empreinte que l'on se gardait bien de débosseler. Que les dépressions ainsi marquées provinssent de balles d'épreuve ou de balles reçues au feu, on pouvait toujours en conclure que le harnois sur lequel on les voyait était à l'épreuve. La demi-armure du Balafré reproduite ci-contre et dont le plastron porte la trace de trois balles fait comprendre qu'il n'était pas besoin d'une autre attestation.

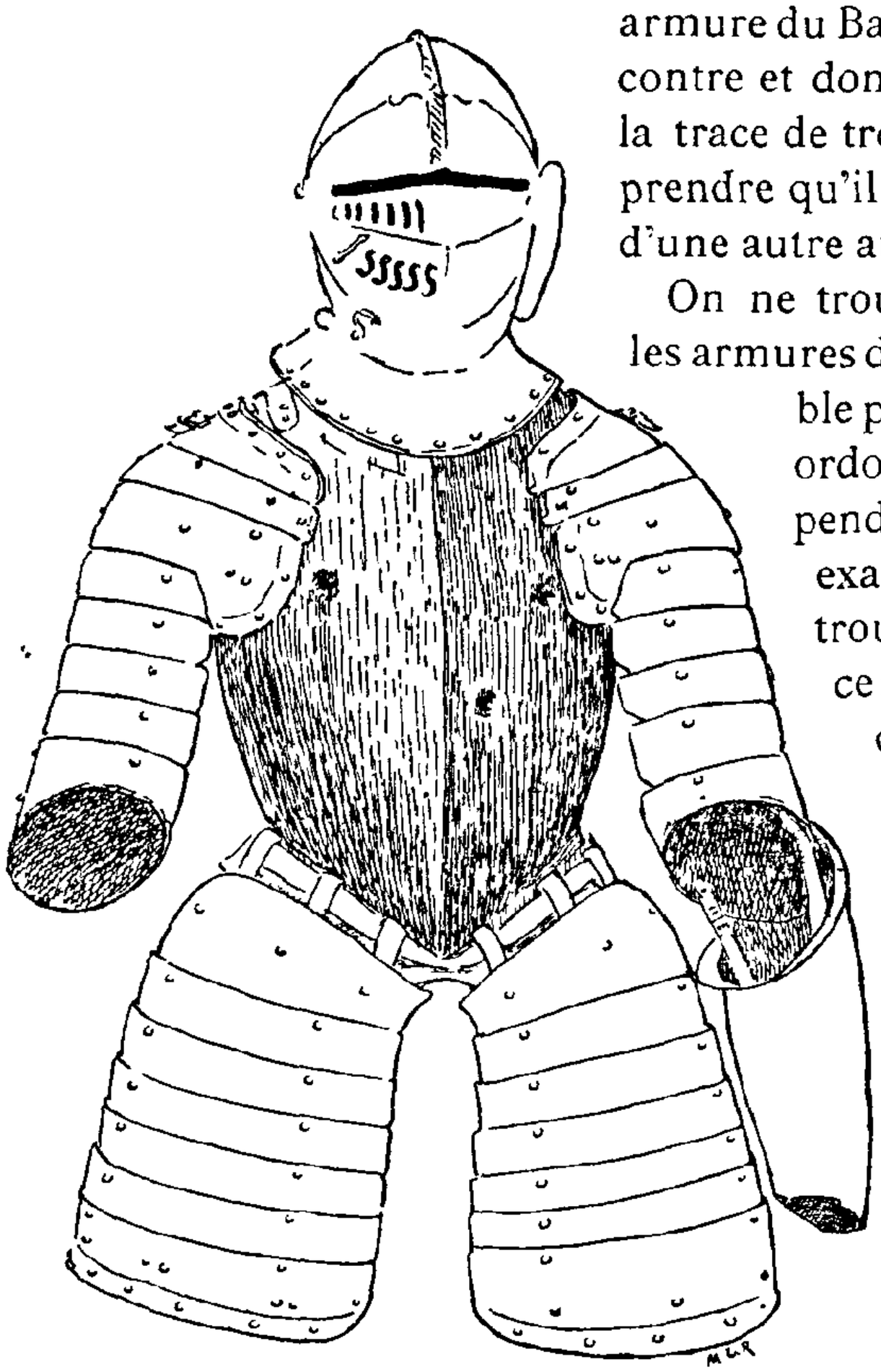

Fig. H. — Demi-armure du duc de Guise, portant la trace de 3 balles (Musée d'artillerie).

On ne trouve donc plus sur les armures du XVIe siècle le double poinçon exigé par les ordonnances ; il est cependant probable qu'un examen attentif ferait trouver l'estampage de ce double poinçon sur quelques pièces de l'époque de transition, concurremment avec des traces de balles.

Comme nous l'avons vu pour l'arbalète, il y avait plusieurs degrés d'épreuve suivant la puissance de l'arme à laquelle on voulait que l'armure fut en état de résister, mousquet, arquebuse ou pistolet. Quelques exemples entre mille :

1568. Remy Farant, marchand armurier à Tours, s'engage à livrer « ung corps de curasse lequel sera à l'esprouve de la « harquebouze [1]. »

1569 « 612 corps de cuyrace.. garnis de haulzecou,... « desquelz le devant sera à l'espreuve d'arquebuse et le derrière « de pistolle » coûtent dix écus chacun [2].

1. *Mém. de la Soc arch de Touraine*, tome XX, p. 338 ; Gay : *Gloss*, p. 67, col. 1.
2. Verger : *Arch. cur. de Nantes*, tome I, col. 305 ; Gay : *Gloss.*, p 519, col 1.

1588. L'inventaire des meubles du château d'Annecy mentionne « Trois cuyrasses noirs avec leurs gorgerins à l'esprouve « de l'arqueboze [1]. »

1591. Dans la vente du seigneur de Beaujeu figure « ung corps « de cuirasse complet... à l'espreuve de la harquebuze [2]. »

1602. Les gens d'armes portaient « la curasse à l'épreuve du « coup d'arquebuse par devant et par derrière 3. »

1603, le 19 mai, Marc Antoine Georgis, armurier du Duc de Savoie, reçoit 100 ducatons pour prix de « 25 cuirasses à « l'épreuve du mousquet 4. »

1613. Horace Calin (Orazio Calino), autre armurier du Duc de Savoie, livre au chevalier Avogadro, adjudant de chambre « neuf cuirasses à l'épreuve du mousquet [5].

1617. César Rocha, armurier à Saluces, livre au marquis Pallavicino, pour le service du Prince de Piémont « 52 cui- « rasses à l'épreuve de l'arquebuze [6].

1734. L'inventaire des armes du château de la Rocca d'Arona mentionne « trois plastrons et trois dossières à l'épreuve du « mousquet 7. »

L'épreuve de l'arquebuse, ou du mousquet dont le tir était plus puissant encore, correspondait à l'épreuve de l'arbalète à tour ; l'épreuve du pistolet était l'équivalent de la demi-épreuve de l'arbalète à croc ; relativement bien entendu, car les cuirasses à l'épreuve de l'arbalète n'auraient pu supporter le tir des armes à feu.

En dehors de ces deux épreuves, il se fabriquait encore des armures et surtout des parties d'armures destinées simplement à résister aux armes blanches. Elles étaient dites *à la légère* par opposition à celles dites à l'épreuve.

On a vu, par les citations précédentes, que le harnois des *gens d'armes,* — on dirait aujourd'hui la grosse cavalerie — était éprouvé non seulement pour le plastron, mais encore pour la dossière. Il n'en était pas ainsi des cuirasses destinées à la cavalerie légère.

1. Max Bruchet : *Etude archéologique sur le Château d'Annecy*, Pièces justificatives p 101 (imprimerie Abry, Annecy, 1901).

2 *Archives du Cher*, ap. Gay : *Gloss* , p. 519.

3. Montgommery : *Mil franc.*, part. II, p. 187.

4 Dufour et Rabut : *Les Armuriers en Savoie,* p. 159 (*Mém. de la Soc savois. d'hist et d arch* , tome XXII).

5. Ibid. : *Op cit* , p 160 et 161.

6 Ibid : *Op cit.*, p. 169.

7 « Sei pezzi, tre petti e tre schiene fra di loro compagni, tutti a botta di moschetto » (Angelucci *Docum ined* , part I, p. 204.) On voit ici une nouvelle preuve de ce que nous avons dit au chapitre III sur l'expression « a botta » employée en Italie pour dire à l'épreuve

Pour celle-ci, on commença d'abord par faire *à la légère* toutes les pièces qui ne protégeaient pas le torse :

1602. « Les chevau-légers estoient armez d'armes complètes « d'une cuirasse *à l'épreuve*. Le reste estoit *à la légère*... [1] »

1611. Les capitaines d'arquebusiers devaient avoir le plastron et la dossière à l'épreuve de l'arquebuse, et un morion *léger* et bas... [2].

Plus tard, le devant ou plastron seul fut à l'épreuve et quelquefois même pas à l'épreuve de l'arquebuse ou du mousquet, mais seulement du pistolet ou au plus de la carabine.

1611. Les cuirassiers étaient armées de plastron et dossière à l'épreuve du pistolet [3].

1624. Jacques Feisselle, armurier à Moûtiers, s'engage à livrer au duc de Savoie « des cuirasses communes pour les « chevaulx-légiers, scauoir le deuant à l'espreuue du pistolet, « le dernier légier 4 ».

1627. André Cronier armurier à Chambéry s'engage également à fournir à Charles-Emmanuel Ier « des armes de cava- « lerie scauuoir le deuant à la preuve du pistolet et le reste « légier... »

« ... plus pour des armes de carabins scauoir le deuant à « preuve de carabine et le dernier légier, auec le chaspeau et la « barre deuant, ensemble les moignons [5] ».

1629. L'inventaire de l'armerie des ducs de Lorraine, mentionne sous l'article 2 « Dix vielles curasses à la rheistre... « le devant à l'espreuve et le derrier non [6] ».

Les capitaines les plus estimés paraissent d'ailleurs avoir toujours donné la préférence au système du devant seul à l'épreuve, l'armure éprouvée dans son entier étant trop lourde ; Jean de Saulx-Tavannes nous dit à ce sujet :

1610 « la cavalerie ne doit estre chargée d'armes, le devant « du casque, trois lames des tassettes, moignons et devant de « cuirace à l'espreuve, et *non par derrier*, pour n'estre com- « battus de ces armes 7 ».

1. Montgommery : *Mil franc*, part II, p 187.

2. « I capitani (d'archibugieri a cavallo) sogliono armarsi di petto, e schiena a pruoua « d'archibugio, e d'un morione *leggiero*, e basso .. » (Fr. Lodovico Melzo : *Regole militare*, etc, libro II, cap. 1, p 39 (in Anversa, M DC.XI.)

3 « Deuono i soldati di corazze andar' armati di petto, e schiena, *a pruova di pistola* .. » (Melzo : *Op. cit.*, lib II, cap. III, p 50.)

4 Dufour et Rabut : *Op. cit.*, p. 174.

5. Ibid, p. 191 et 192.

6. J-B. Giraud : *Armerie des Ducs de Lorraine en 1629*. p. 76 (Lyon, 1899).

7. Jean de Saulx-Tavannes : *Vie de Gaspard de Saulx-Tavannes*, p. 123, col. 2 du vol. VIII des *Mém. rel. à l'hist. de France* (Paris, Didier, 1866).

Comme on le voit, les pièces qui protégeaient le torse n'étaient pas les seules auxquelles on faisait subir l'épreuve. Le casque protégeant une partie vitale devait naturellement partager ce privilège, malgré l'inconvénient de faire supporter par la tête un poids aussi lourd.

1617. César Rocha, armurier à Saluces, dont il a déjà été question, vend au prince de Piémont « un casque à l'épreuve « du mousquet et un autre à l'épreuve de l'arquebuse [1] ».

Les plus petites parties de l'armure étaient dans certains centres de fabrication soumises à l'épreuve Les statuts des armuriers de Brescia que l'on peut prendre comme type, car cette ville était alors une des premières du monde pour la production des armures [2], voulaient en 1605 que la braguette elle-même, « cette ridicule pièce de la chaussure (des chausses) de « nos pères », comme l'appelle Montaigne qui s'en moque spirituellement [3], subît elle aussi l'épreuve [4]. C'est à croire vraiment que les rédacteurs de ces statuts avaient lu Rabelais, et pris au sérieux les conseils de « haulte gresse » du joyeux conteur [5].

Parfois toutes les principales pièces du harnois sont mentionnées séparément comme devant être à l'épreuve ; ainsi l'armurier Tourangeau Remy Farant, déjà cité, vendait à noble Olivier de la Noue :

1568, 30 septembre « ung corps de cuirasse lequel sera à « l'esprouve de la pistolle, ung habillement de teste à l'esprouve « de la pistolle, brassartz... à l'esprouve de la pistolle, tassettes « courtes à l'esprouve de la pistolle [6]. »

L'inventaire de l'Armerie des Ducs de Lorraine en 1629, auquel nous avons déjà emprunté une citation, comptait plusieurs armures de ce genre inscrites sous les nos 2, 3, 4 et 7 et données comme étant à l'épreuve dans leur entier 7.

Enfin le bouclier était souvent, lui aussi, soumis à l'épreuve.

1. Dufour et Rabut : *Op cit.*, p 170.

2. 1583. « Ma che diremo noi di Brescia ? Nella quale si lauora di simil armi (Arme .. di « piastra d'ogni sorte) piu che in qualunque altro luogo..., etc. » (Giovan Mattheo Cicogna *Trattato militare*, lib. I, cap LXX, p. 61 verso (in Venetia, M D L XXX III)

3. Montaigne : *Essais*, liv. III, chap. v.

4. 1605 « Il petto sia a botta d'archibugio ordinario da guerra, . .il quale habbi la *lama « postizza a botta alla braghetta*, con chiodi da voltar per leuarla et rimetterla. » (*Partito Armat. da Cavallo* (1605), arch° Gov. Brescia, Privil. R° 7, V, p. 10 ; ap. Angelucci . *Catalogo*, p. 73, note 2)

5. Cf. Rabelais *Pantagruel*, liv. III, chap. viii . « Comment la braguette est première « pièce de harnoys entre gens de guerre. »

6. J.-B. Giraud : *Les Armuriers français et étrangers en Touraine*, p. 191 et 192 (Lyon, 1898).

7. Id. : *Armerie des Ducs de Lorraine*, p. 72, 73, 74.

Brantôme qui s'y connaissait en armes lègue dans son testament (décès du 15 juillet 1614) :

« Une rondelle couverte de velours noir *à épreuve*, que feu « Monsieur le Prince de Condé me donna au siège de la Ro- « chelle, au moins après ne s'en servant plus, et me pria de la « garder pour l'amour de luy, et porter en guerre ce que j'ai « fait... [1]. »

Quelques années plus tard, l'armurier César Rocha que nous connaissons déjà comprend dans sa livraison d'armes au Prince de Piémont :

1617 « quinze rondaches à l'épreuve du mousquet [2]. »

En voilà plus qu'il n'en faut pour établir l'usage constant de l'épreuve des armures par les armes à feu. Cette épreuve ne se terminait d'ailleurs pas toujours à l'avantage de l'armure et parfois la balle d'essai perforait l'acier, comme on le voit à la Real Armeria de Madrid pour la cuirasse A 354 du roi Philippe III dont la dossière a été percée par une des trois balles qui l'ont éprouvée [3].

Il est vrai que parfois les acquéreurs d'une armure ne s'en rapportaient pas à l'épreuve faite par l'armurier, et tenaient à essayer eux-mêmes la solidité du harnois qu'ils voulaient revêtir. Ils employaient alors parfois des charges telles qu'ils n'était cuirasse qui put leur résister, et qu'ils arrivaient à crever les meilleures armures, comme ce seigneur dont parlait Colombo, armurier de Brescia, dans sa lettre du 15 juillet 1594 au comte Gambara, qui avait abimé et défoncé la pansière de son armure en l'essayant avec des charges exagérées 4.

L'épreuve des armes à feu fut loin d'exercer sur l'art du forgeron d'armures une influence aussi favorable que l'épreuve de l'arbalète. Cette dernière avait été le plus puissant stimulant pour le perfectionnement de l'armure ; elle l'avait amenée au plus haut degré de résistance qu'il était raisonnable, étant donné l'acier dont on disposait alors, de demander à un costume de guerre, et ce, sans lui faire atteindre un poids excessif. Des courbes savamment calculées pour faire glisser les coups en dehors, des cannelures adroitement ménagées pour renforcer

1. *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, tome LXIII, p. 75.
2. Dufour et Rabut : *Op. cit.*, p. 169.
3. Comte de Valencia : *Op. cit.*, p. 106.
4 1594. « Qual dal uostro petto ., colui e tanto sdegniato perche l'auete cosi sbusato con « tirarli drento tante botte et con carghe superflue, etc. » (Pietro Gambara : *Lett*, arch° Gonz. E xlv, n° 3.; ap. Angelucci : *Catal.*, p. 129, et l'*Arte nelle armi*, p. 32.)

sans alourdir, avaient laissé au harnois une grande élégance de formes tout en assurant sa solidité.

L'armure s'était complétée peu à peu au point d'arriver à couvrir toutes les parties du corps mises ainsi hors d'atteinte du trait d'arbalète et des armes blanches, et ce résultat remarquable avait pu être obtenu sans nuire à la souplesse des articulations. Les ateliers en renom des plattners allemands, ou des maîtres réputés de Brescia et de Milan, de ces célèbres Negroli [1] surtout, successeurs des Missaglia dont nous avons déjà parlé, arrivèrent même à forger des armures pour combattre à pied qui enveloppaient entièrement le corps, et où le jeu des articulations était ménagé par un système de lames si ingénieusement disposées que tous les mouvements étaient possibles sans amener aucune solution de continuité dans la défense de l'armure.

On peut admirer notamment deux harnois ainsi faits, signés du poinçon d'un Negroli, conservés au musée d'artillerie sous les nos G. 178 et G. 179. Ce dernier surtout, daté de 1515, peut passer pour le chef-d'œuvre du genre et marque l'apogée de l'art de l'armurier. Aussi a-t-il été souvent matière à discussion, au sujet de l'artiste qui l'a forgé et du possesseur qui l'a porté [2].

Il en fut tout autrement de l'épreuve des armes à feu ; avec elle s'ouvrit la période de décadence de l'armure. Aussi nuisible que l'autre avait été utile, elle fut cause d'un alourdissement exagéré dont les inconvénients multiples seront signalés plus loin. Puis, les forces humaines étant limitées, cet alourdissement amena à déclore l'armure, et à désarmer les membres pour permettre de supporter le poids énorme donné aux pièces du harnois qui protégeaient les parties vitales. Enfin l'armure ainsi alourdie par les nécessités de l'épreuve finit par être abandonnée, et nous verrons bientôt que son poids fut, quoi qu'on en ait dit, une des principales causes de son abandon.

Cependant, malgré ses inconvénients, l'épreuve par les armes à feu se généralisa partout ; avant d'en étudier les avantages et les inconvénients, nous allons essayer de distinguer l'empreinte laissée par les balles d'épreuve de la trace des balles reçues au feu.

1. Cf. P Morigi · *La Nobiltà di Milano*,, p. 493 (in Milano, ap. Gio Battista Bidelli, 1619).

2. Cf Penguilly l'Haridon : *Catalogue du Musée d'Artillerie*, p. 218, n° G 117 ; Demmin : *Guide des Amateurs d'Armes*, etc , p. 219 ; col. Robert : *Catalogue*, vol. II, p 86, n° G 179 ; M. Maindron : *Gazette des Beaux-Arts*, mars 1894, p 264 ; le même : *Monde moderne*, février 1896, p. 185 et 180 ; col. Bernadac : *Appendice au Catalogue*, p. 39, G.179, etc.

VI. — Balles d'épreuve et balles de guerre.

Comme on peut le supposer d'après les nombreuses mentions d'armures à l'épreuve des armes à feu que nous venons de passer en revue, les harnois qui portent des empreintes de balles se rencontrent fréquemment dans les collections publiques ou particulières. Il y a lieu bien entendu de faire la part des balles qui peuvent avoir été reçues au feu, et il est souvent difficile d'affirmer en présence de traces de balles, qu'elles ont été laissées par des balles d'épreuve.

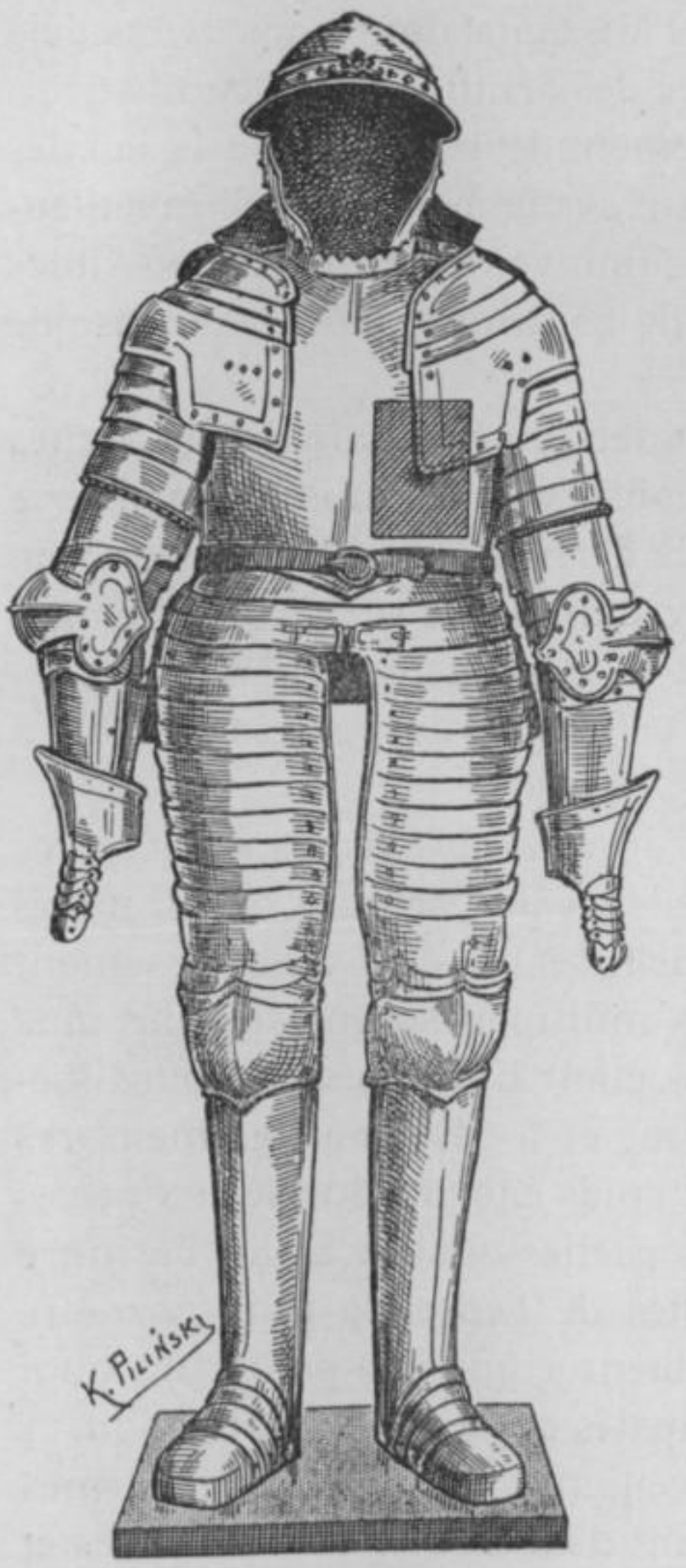

Fig. I. — Armure de Louis XIV portant la trace de deux balles d'épreuve. (Musée d'Artillerie.)

Il est cependant des cas où il ne peut y avoir doute, et où l'empreinte de la balle d'épreuve porte avec elle son certificat d'origine. La magnifique armure offerte à Louis XIV par la République de Venise, après la conquête des Flandres, et qui fait partie du Musée d'artillerie (G. 125), nous en offre un exemple remarquable.

Ce harnois *(fig. I)*, œuvre de l'armurier Garbagnaus de Brescia [1] qui l'a signé et daté de 1668, a été éprouvé, avant d'être décoré des merveilleuses gravures qui le couvrent, de deux coups de mousquet qui ont imprimé dans les plaques d'acier de profondes dépressions. Or, le graveur a fait d'une des empreintes, à demi cachée par le bas de l'épaulière gauche très développée, le centre d'une rosace de la décoration de l'armure.

La figure J de la page ci-contre reproduit avec la plus minutieuse exactitude la trace de la balle et les gravures qui l'entourent ; (la partie reproduite, est celle indiquée par des hachures

1. V. pour Brescia la note 2 de la page 155.

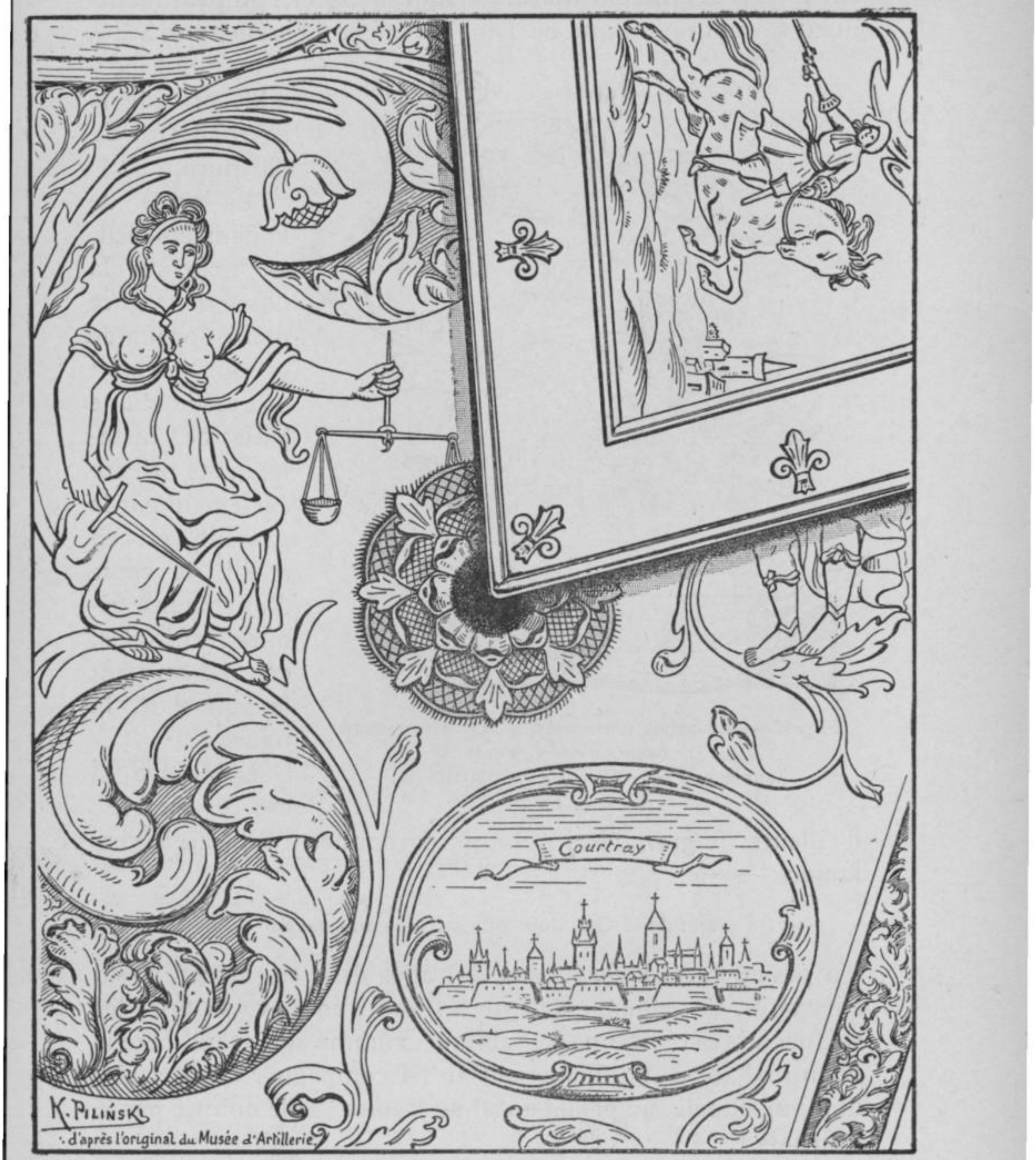

Fig. J.

EMPREINTE DE BALLE D'ÉPREUVE PRISE COMME CENTRE D'UNE ROSACE DE DÉCORATION

(Armure de Louis XIV, Musée d'artillerie.)

sur le plastron du harnois de la figure I) ; et l'on peut facilement se rendre compte de l'antériorité de l'épreuve qui a dû, sans doute possible, précéder la décoration de l'armure.

Fig. K. — Empreinte de la balle d'épreuve formant le centre d'une fleur.
Armure de Louis XIV. (Musée d'Artillerie.

La trace de la deuxième balle, tirée sur la dossière, trace moins profonde et qui pourrait être celle d'une balle de pistolet, a été utilisée également par le graveur qui en a fait le cœur d'une fleur à pétales multiples, comme on peut le voir dans la figure K.

L'épreuve là est évidente ; d'ailleurs, le grand Roi qui a pu pardonner à Boileau le vers fameux

« Se plaint de sa Grandeur qui l'attache au rivage »

n'a pas dû recevoir beaucoup de balles dans ses armes, et s'il eut voulu, en échange de cette armure, en envoyer une des siennes à la Sérénissime République, comme son grand-père le fit en 1603, on eut difficilement pu l'accompagner de l'inscription qui signale, au palais ducal de Venise, celle donnée par le Béarnais [1].

Le colonel Robert, si exact habituellement, a négligé de mentionner l'empreinte de ces balles d'épreuve ainsi curieuse-

1. Henrici IV, Franciæ et Navaræ Regis arma
In tot, tantisq. et periculis et victoriis hostili
Sanguine madefacta immortalis eius gloriæ trophæum
Ac veri et sinceri amoris erga rempub.
Monumentum.
(Cf. Berchet : *Le Sale d'Armi del Consiglio dei Dieci* (Venezia, 1899, p. 44-156).

ment ornées dans sa description de l'armure de Louis XIV [1]. M. Maurice Maindron n'en dit rien non plus dans son remarquable travail sur les armes du Musée d'artillerie dans lequel il parle longuement de l'armure de Louis XIV [2], ni dans son *Traité sur les Armes*, dans lequel il décrit également cette armure dont il donne une gravure [3]. Ce consciencieux érudit a d'ailleurs, dans son étude sur l'Armeria de Madrid, à propos des armures de Philippe III et de Philippe IV, signalé un fait analogue qu'il considère comme un symptôme de décadence [4].

L'Armeria de Madrid renferme effectivement aussi des armures dont les dépressions laissées par les balles d'épreuve sont, comme dit M. Maindron, motifs à ornement. Une armure de Philippe III notamment (A. 374), a été éprouvée de sept balles, dont trois pour la dossière que l'une d'elles a perforée malgré son épaisseur de plus d'un centimètre. Le pourtour des empreintes laissées sur cette armure par les balles, est décoré de perles d'argent [5].

On peut encore trouver l'indication de balles d'épreuve plutôt que de bataille, lorsque les empreintes sont situées de façon à écarter l'idée de balles reçues au feu. Ainsi, la demi armure d'Henri IV conservée au Musée d'artillerie sous le n° G. 122 porte plusieurs traces de balles, dont quelques-unes peuvent avoir été reçues dans les nombreuses rencontres auxquelles il prit part ; mais il en est qui ont marqué sur le plastron une empreinte qui n'a pas de trace correspondante sur le double plastron de renfort dont cette armure est munie. Comme il est à présumer que le Béarnais avait fait faire ce plastron de renfort pour s'en servir, et qu'il devait le revêtir avant de se jeter dans la mêlée et de s'exposer aux coups, il est probable que les balles qui ne marquent que sur le plastron proprement dit de l'armure sont des balles d'épreuve.

Ces dernières d'ailleurs, tirées de très près, avec de fortes charges et normalement à la cuirasse, faisaient généralement des empreintes plus profondes que les balles de guerre qui souvent glissaient obliquement sur l'armure sans y laisser d'autre trace que le plombage.

Laissons la parole à Brantôme :

« M. de Strozze ... eut une grande harquebuzade dans sa

1. Col. ROBERT : *Op cit*, vol II, p 75 et 76.
2. *Gazette des Beaux-Arts*, octobre 1893, p. 292.
3. MAINDRON : *Les Armes*, p 319 et fig 234.
4. ID. : *Les Musées de Madrid, l'Armeria*, p. 247
5. Comte DE VALENCIA : *Catalogo*, p. 106.

« cuyrasse, que je vis et l'ouys donner ... et le visitant, je n'y « vis rien que *la blancheur de la balle* dans sa cuyrasse, et « qu'il n'avait point de mal. Une autre fois, le jour du grand « assaut, ainsin que nous estions sur le haut de la bresche, luy « fut tiré une grande harquebuzade dans sa cuyrasse, qui le « fit tumber du coup ; ... nous ne trouvasmes nul mal sur luy, « sinon *la blancheur de la balle dans la cuyrasse qui ne put* « *estre faucée* [1] ».

Lorsqu'une armure porte de une à trois traces de balles profondément marquées et tirées normalement, il y a donc de fortes probabilités que ce sont des balles d'épreuve.

Parfois aussi, à défaut de renseignements fournis par l'ornementation ou la situation des traces de balles, l'histoire fournit une indication suffisante. L'armeria de Turin conserve (nº C. 39) la cuirasse du roi Charles-Emmanuel III ; le plastron porte sur le côté droit l'empreinte d'une balle et la dossière a aussi deux traces de balle. L'ancien catalogue donnait l'empreinte du plastron comme provenant d'un coup de feu essuyé par le roi à la bataille de Guastalla [2]. Or, voici sur la bataille de Guastalla (19 septembre 1734) le récit d'un historien consciencieux et très documenté sur cette époque, Cibrario :

« Le Roi, dédaignant la cuirasse dont l'usage était alors « général, et vêtu simplement d'un gilet de soie blanche, se « tint toujours là où le péril était plus grand [3] ».

On peut objecter évidemment que, pour n'avoir pas été reçus à Guastalla, les coups de feu qui ont laissé leur trace sur la cuirasse de Charles-Emmanuel III peuvent provenir d'une autre bataille ; mais les empreintes de balles que porte la dossière ne permettent pas de le supposer, et auraient dû d'ailleurs éclairer le comte Seyssel d'Aix sur la nature des coups tirés sur cette cuirasse. Les princes de Savoie n'ont pas pour habitude de tourner le dos au feu, et les deux empreintes de la dossière ne peuvent être que des balles d'épreuve. Or, si la dossière a été éprouvée, à plus forte raison le plastron a-t-il dû l'être, et par conséquent l'unique dépression qu'il porte ne peut provenir que d'une balle d'épreuve.

Angelucci est d'ailleurs de cet avis et donne dans son catalogue ces trois empreintes comme devant être attribuées à des

1. Brantôme : *Couronnels français*, liv II, chap 1 (p 44, vol. VII, édit. elzev).

2 Vittorio Seyssel d'Aix : *Ancien Catal* , p 117, n° 285

3. « Battaglia di Guastalla del 19 settembre vinta da Re Carlo, il quale, respinta la co- « razza che allora s'usava, col suo gilè di taffetà bianco accorse sempre ai luoghi, ove il pe- « ricolo era maggiore. » (Cibrario : *Origine e Progressi, etc.*, p. 381)

balles d'épreuve [1], mais il le déduit du texte de Cibrario et n'a pas vu l'argument probant fourni par les empreintes de balles que porte la dossière.

De même que les balles d'épreuve sont attribuées le plus souvent par les visiteurs de musées à des coups reçus en bataille, de même on regarde parfois comme faits par des balles des trous pratiqués dans certaines pièces de l'armure pour l'ajustage de l'arrêt de la lance ou des pièces de renfort.

Ces ouvertures, que leurs bords nettement coupés suffiraient d'ailleurs à différencier des déchirures à bords plus ou moins déchiquetés produites par le passage d'une balle, se rencontrent notamment sur le côté droit du plastron, pour fixer l'arrêt de la lance; sur l'épaulière gauche, et parfois aussi sur la cubitière du même côté, pour assujettir le manteau d'armes; enfin, à droite et à gauche du plastron de renfort dont nous verrons plus loin l'usage pour laisser passer les tenons d'accrochage à l'aide desquels il se fixe sur le plastron proprement dit.

VII. — Résistance des armures à l'épreuve et moyens employés pour la vaincre.

Pour sortir victorieuse soit de l'épreuve de l'arbalète à tour, soit plus tard de l'épreuve du mousquet, une armure devait être d'une forge exempte de tout défaut. Les anciens maîtres réalisaient parfois dans ce genre des chefs-d'œuvre dont la résistance parut si extraordinaire que l'on ne manqua pas de l'attribuer à des moyens surnaturels; il en arrivait alors toujours ainsi à tout ce dont on ne pouvait facilement voir la raison.

En 1449, Jean de Bonifacio, alors au service du duc de Milan, portait une armure si bien éprouvée que l'on pensait, au dire d'Olivier de La Marche : « que le dit de Bonniface avoit trempé « son harnois d'une eaue qui le tenoit si bon que fer ne povoit « prendre sus; et à la vérité il couroit en ung légier harnois de « guerre, et n'estoit pas possible sans artifice ou ayde que le « harnois eust peu soustenir les atteintes que fist dessus Messire « Jaques [2] ».

Plus tard, à la funeste journée de Pavie, François Ier, nous dit Brantôme « se trouva aussy avoir reçeu quelques harque-

1. Angelucci : *Catal*, p 130; Id : *L'Arte nelle Armi*, p. 32.
2. Olivier de la Marche : *Mémoires*, liv. I, chap. xxi (édit. libr de la Soc. de l'hist. de France, Paris, 1884, vol. II, p. 159).

« buzades dans sa cuirasse ; mais il avoit pendue au col une « croix d'or en forme d'un très riche joyau ; au dedans y avoit « enchassé du bois de la vraie croix qui en retint les coups, « qui furent veus visiblement pour ceux qui estoient présents ; « ce qui fust trouvé pour un très grand miracle entre les gens « de bien et de dévotion [1] ».

Nous avons vu précédemment qu'à l'époque de François Ier, l'épreuve par les armes à feu n'existait pas et n'était guère regardée comme possible ; il ne faut donc pas s'étonner que le fait relaté par le chroniqueur ait été en 1525 regardé comme un miracle. Remarquons toutefois que la taille et la force exceptionnelles du vaincu de Pavie lui permettaient de supporter une armure plus lourde et plus épaisse que les ordinaires, et que rien n'avait dû être négligé dans la forge de son harnois. Il ne reste de celui qu'il portait ce jour-là que le gantelet droit conservé à l'Armeria de Madrid sous le nº M. 3 [2], en sorte qu'il est difficile de vérifier la véracité du récit de Brantôme.

Ce chroniqueurest d'ailleurs fertile en anecdotes de ce genre ; c'est à des armures à l'épreuve que Strozzi et lui-même durent la vie au siège de La Rochelle :

« J'ai bien eu trois grandes harquebuzades dans mes armes ; « voilà comme j'en eschappay à bon marché [3] ».

Nous avons déjà vu Strozzi recevoir plusieurs arquebusades qui ne laissaient sur sa cuirasse que la « blancheur de la balle [4] ». Brantôme revient ailleurs sur ce fait qui l'avait frappé et le raconte à nouveau à plusieurs reprises dans le cours du même ouvrage [5]. Mais l'épreuve des armes à feu était alors d'usage courant et on n'attribue plus semblable fait à un miracle.

Dandelot assiégé dans Orléans, est également sauvé par sa rondache : « un jour luy estant tiré une grande harquebuzade, « ainsin qu'il estoit sur le pont, elle luy donna dans sa ron- « delle qui ne perça pas pour estre à l'espreuve [6] ». Ce n'était pourtant pas une balle morte, car la suite du récit nous montre la violence du choc renversant Dandelot ; Strozzi avait pareillement été jeté à terre dans les circonstances rapportées ci-devant.

1. Brantôme : *Le Grand Roy François*, édit elzév., vol. III, p. 299 et 300.
2. Comte de Valencia, *Catalogo*, p 357 et planche xxiii.
3. Brantôme : *Couronnels françois*, liv. II, chap. 1 ; édit. elzév., vol. VII, p. 44.
4. *Ibid*, p. 45.
5. *Ibid*, p 214 et 218.
6 *Ibid*., p 204.

On trouve des récits analogues dans tous les historiens des XVIe et XVIIe siècles. C'est un bouclier à l'épreuve qui sauva le capitaine Saint-Martin, qui, pendant un assaut, au siège de La Rochelle, 1573 « fauchoit les piques Rocheloise, à coups de « coutelasse, et receut plus de trente coups de balles en la ron- « dache et ailleurs sans en estre offensé [1] ».

C'est aussi à une cuirasse à l'épreuve que Condé dut la vie le 2 juillet 1652 à la Porte Saint-Antoine. Je laisse la parole à la Grande Mademoiselle :

« Aussitôt que j'y fus, M. le Prince vint m'y voir ; il étoit « dans un état pitoyable : il avoit deux doigts de poussière sur « le visage, ses cheveux tout meslés ; son collet et sa chemise « étoient tout pleins de sang *quoiqu'il n'eut pas été blessé ; sa « cuirasse étoit toute pleine de coups*, et il tenoit son espée à la « main ayant perdu le fourreau [2] ».

En voilà plus qu'il n'en faut pour montrer que les armures à l'épreuve tenaient souvent leurs promesses. Il faut remarquer d'ailleurs qu'à cette époque, la première décharge des armes à feu était seule réputée dangereuse ; les coups chargés dans le trouble de la bataille étaient rarement d'un grand effet.

1610. « Si l'*espreuve* susdite ne sert contre les coups choisis « et chargez à loisir au logis, elle résistera au commun... ; la « poudre, balles, cartouches, ne se chargent parmy les tumul- « tes et transports, ainsi que les préparez au logis qui empor- « tent la pièce [3] ».

C'est pour ne pas perdre un seul de ces « coups chargez à « loisir au logis » que le duc d'Albe ordonnait à ses arque- busiers. à la bataille d'Ingolstadt (1546) de ne tirer leur pre- mière décharge qu'à bout portant :

1573. « C'est la raison pourquoy il ordonna que les premiè- « res salutations, qui coustumièrement sont les meilleures, « se gardassent à quand les Protestants seroient fort appro- « chez 4 ».

Pistofilo, célèbre auteur militaire du commencement du XVIIe siècle, dit lui aussi « Dieu me garde de l'arquebuse chargée « au logis [5] », et, après avoir indiqué toutes les minuties ap-

1 LE FRÈRE DE LAVAL : *La vraye et entière Histoire des Troubles et Guerre civiles*, etc , à Paris, chez Jean Hulpeau, 1576 (le privilège du Roi est daté de 1573), p 549 v° et 550

2. Mlle DE MONTPENSIER : *Mémoires*, combat de la Porte St-Antoine.

3. SAULX-TAVANNES · *op cit*, p 191, col. 2.

4. LE FRÈRE DE LAVAL : *op cit*, p 55.

5 1621. « Iddio mi guardi dall' archibuso caricato in casa, percioche caricandosi con « comodità, non vi si pone se non quella poluere, che comporta la palla, e la canna dell' « archibuso ; messa la detta poluere, si calca bene con la bacchetta auanti si metta la palla

portées au chargement de ce coup, il expose que les coups suivants, non seulement ne pouvaient être chargés avec le même soin, mais encore ne pouvaient recevoir, à cause de l'encrassement produit dans le canon par la première décharge, que des balles de calibre inférieur, par conséquent, moins précises et moins puissantes [1].

C'est pour cela qu'il n'est pas partisan des armes rayées, l'encrassement produit par la poudre alors en usage les rendant, après le premier coup, inférieures à celles à âme lisse. Il n'admet le canon rayé que pour le pistolet qui ne se tire qu'une fois [2].

L'idée de la supériorité de la première décharge était d'ailleurs fort ancienne, et devait dater de l'origine des armes à feu, vu la complication de la charge. Près de cent ans avant Pistofilo, Langey disait déjà :

1537. « Combien que du premier assaut en meurent aucuns, « si est-ce que tousiours en est mort et en mourra quelque « nombre du premier rencontre [3]. »

Ces « premières salutations » se corsaient d'ailleurs de toute façon pour venir à bout quand même des armures à l'épreuve et chacun des ouvrages militaires de l'époque préconise un système pour la meilleure charge. Après Pistofilo dont nous venons de voir les idées, le P. Hermann Hugo dans l'ouvrage déjà cité (1630), donne les plus minutieuses explications pour le meilleur chargement possible dans le moins de temps possible 4. Le passage trop long pour être rapporté, est curieux à consulter pour les détails fournis sur le chargement par les mesures des mousquetaires, ou par les cartouches qui remplaçaient déjà la poire à poudre pour les arquebusiers.

Mais, avant ces auteurs, Cellini paraît avoir trouvé les vraies proportions à donner à la charge pour obtenir le maximum

« si procura che essa palla non vada senon per forza, almeno sia sempre giusta ne contentandosi d' vna sola palla, ne pongono due, ed anchora tre. S'ha auuertenza, che la lumiera non sia da cosa alcuna turata, nettano la pietra, puliscono il rotino, mettono della meglior poluere, e della più asciutta nel focone, ed vsano tutte quelle diligenze intorno la canna, ruota, e poluere, che fanno e possono ; accioche l'archibuso, non fallisca loro in mano. » (Bonaventura PISTOFILO : *Oplomachia*, p 190, Sienne, 1621)

1. 1621 « Doppo il primo tiro, è necessario poi . adoperare palle correnti, non comportando la fretta l'vsare le dette diligenze, ne caricare con palle giuste, etc. » (PISTOFILO : *op cit*,, p 190.)

2 1621. « Le canne rigate per li archibusi lunghi non son buone ne utili per le scaramuccie, percioche posposto il primo tiro, vagliono meno dell' altre, e poi ricercano grandissima seruitù in bene nettarle ; pur pure per le pistole non le biasmarei, le quali basta, che per vn sol tiro seruano » (PISTOFILO : *op. cit.*, p. 190)

3. LANGEY : *Discipline militaire*, liv Ier, chap. XXII, p. 78, v°.

4 Hermann HUGO : *op. cit* , liv. II, chap. IV, p 97.

de puissance, de justesse et de pénétration. Il donnait à sa charge de poudre le cinquième du poids de la balle [1], et cette proportion qui semble devoir être la meilleure pour la poudre noire avait été reprise pour la cartouche du fusil Gras, notre dernier fusil utilisant la poudre noire.

C'est avec semblable charge que l'adroit Florentin, qui avait au reste trouvé déjà la poudre sinon sans fumée, du moins sans bruit [2], se vante d'avoir abattu à balle franche les oiseaux les plus sauvages [3], même lorsqu'il n'en voyait que la tête [4] ! On croirait lire Fenimore Cooper et les prouesses d'Œil-de-Faucon.

Mais, si quelques esprits éclairés cherchaient alors une augmentation de portée et de pénétration dans un emploi plus judicieux de la poudre ou une amélioration de sa qualité, le plus grand nombre travaillaient surtout à perfectionner le projectile ; il n'est sorte d'essai qui n'ait été tenté dans ce sens.

Longtemps on crut que le meilleur projectile dont on put charger une arme à feu pour percer des armures était l'antique flèche, de laquelle la balle actuelle tend d'ailleurs à se rapprocher de plus en plus.

Au commencement du XVIIe siècle elle était encore d'usage courant ; le président Fauchet (1600) range *le carreau d'acier* parmi les projectiles usuels [5] et Montgommery nous dit :

1602. « Les gens d'armes portoient... le pistolet à l'arçon « chargé d'un carreau d'acier [6]. »

Bien rares sont les collections qui peuvent aujourd'hui montrer des exemples de semblables projectiles ; cependant l'Armeria de Turin possède (N. 49) un pistolet à rouet à trois canons tournant sur un axe, véritable revolver ayant appartenu à l'empereur Charles-Quint dont il porte les armes et la devise, revolver qui se chargeait avec semblables « carreaux « d'acier » et dont chaque canon est encore muni du dard qu'il était destiné à lancer [7].

1. 1562. « Questo si era, che colla quinta parte della palla in peso della mia polvere, « detta palla mi portava dugento passi andanti in un punto bianco. » (BENVENUTO CELLINI : *Vita*, lib I, cap. v.)

2 « Facevo di mia mano la finissima polvere da trarre, nella quale io trovai i più bei « segreti che mai per insino ad oggi da nessun altro sieno stati trovati. » (*Op. cit*, lib. I, cap. v) « Acconciai il mio scoppietto con certa polvere *senza far rumore.* » (*Op. cit.*, lib. III, cap. III.)

3. *Op. cit*, lib. I, cap v ; lib. II, cap. VI.

4. *Op cit*, lib. II, cap. XII.

5 Claude FAUCHET · *Origine des Chevaliers*, 1re édition (1600), p 58 r°.

6. MONTGOMMERY : *Discipline militaire* (1602), part. II, p. 187.

7. ANGELUCCI : *Catalogo*, p 463.

Ce n'était d'ailleurs que la continuation d'une tradition qui remontait à l'origine des armes à feu. Froissart nous montre en maint passage les canons du XIVe siècle lançant « grands « quarriaulx empennés de fer [1] », et bien plus tard, Cellini raconte quel usage meurtrier il fit d'une caisse de viretons avec lesquels il chargeait le canon qu'il servait au siège de Rome [2].

A côté de ces carreaux d'acier, il faut mentionner les balles ou lingots d'acier dont usait un gentilhomme écossais nommé Stuart ou Stuard (d'où le nom de stuardes qu'elles portèrent longtemps) lequel Stuart s'en servit pour tirer sur le connétable de Montmorency le coup de pistolet dont il mourut.

Une armure du connétable conservée au Musée d'artillerie, porte à la mentonnière du casque un trou produit par une balle. L'ancien catalogue du Musée dans lequel cette armure était classée sous le n° G. 73, dit au sujet de ce casque :

« C'était l'habillement « de tête du connétable à « la bataille de St-Denis « où il fut blessé mortel- « lement. On remarque à « la mentonnière le trou « de la balle qui lui fra- « cassa la machoire. On « sait que le connétable « fut tué par un gentil- « homme écossais du « nom de Stuart qui avait fait fabriquer des balles d'acier « qu'on appelait des stuardes [3]. »

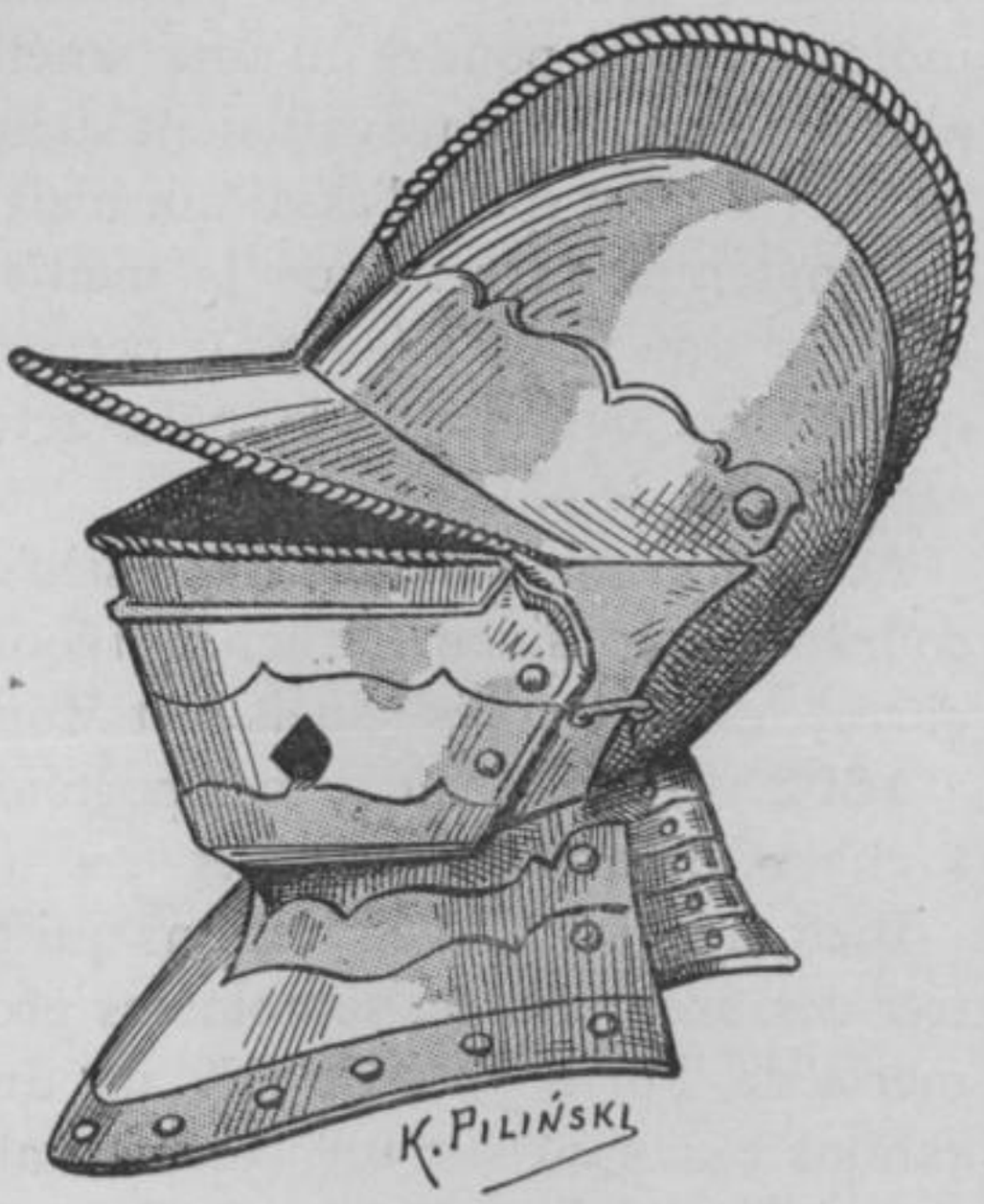

Fig. L. — BOURGUIGNOTE DU CONNÉTABLE ANNE DE MONTMORENCY.
La mentonnière a été percée par une balle.
(Musée d'Artillerie.)

Une note à ce sujet au bas de la page, donne le fait comme tiré de Brantôme.

Le nouveau catalogue du colonel Robert, dans lequel cette

1. FROISSART : *Chroniques*, liv. I, part. I, chap. CXI (1340) ; liv. II, chap. CLXIX et CLXXXI (1382), etc.
2. CELLINI : *Vita*, lib. I, cap. VII.
3. PENGUILLY-L'HARIDON : *Catalogue* (1862), p. 196.

armure est décrite sous le n° G. 61, réédite exactement la même phrase et la même note [1].

Brantôme cependant ne fait pas mourir Montmorency d'une blessure à la tête, et il paraît d'après lui qu'il n'était pas besoin d'une balle d'acier pour percer son armure.

« ... Voylà venir un autre qui luy donna un coup de pistol-
« let *à travers les raings* qu'il perça aysément à cause de sa
« cuyrasse *qui n'estoit guières à l'espreuve*, pour l'amour de
« la pesanteur dont son vieil aage ne vouloit qu'il en fust
« guières chargé [2]. »

L'armure G. 61 n'est donc pas celle que portait le connétable à la bataille de Saint-Denis. C'est bien cependant une armure d'Anne de Montmorency ; elle fait partie des armures enlevées le 15 février 1806 à la collection Ambrasienne par ordre de Napoléon Ier, et M. Boeheim qui a fait sur les armures de cette provenance une étude savante et approfondie, conclut avec preuves à l'appui à cette attribution [3].

Mais, si ce n'est l'armure de la bataille de Saint-Denis, il peut être intéressant de rechercher à quel moment de sa belliqueuse carrière le connétable la portait. La blessure produite par la balle dont le casque porte les marques peut nous guider, le connétable, nous dit Lanoue, « ayant toujours reçu bles-
« sures en sept batailles où il s'est trouvé (qui fait foy de la
« hardiesse qui estoit en luy) 4 ».

On peut déduire de là que le connétable ne cherchait guère les armures à l'épreuve, même avant que « son grand aage » lui en interdît le port ; peut-être avait-il sur elles la même opinion que son contemporain Saulx-Tavannes, dont nous verrons plus loin les idées à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, le trou produit par la balle dans l'armure qui nous occupe est à la mentonnière. Or, on lit dans un des historiens les plus abondants en détails sur les guerres de religion du XVIe siècle, le Frère de Laval, au récit de la bataille de Dreux :

« Monsieur le Connestable ayant receu vn coup de coutelaz
« sur la teste et vn de pistole sous le menton y demoura pri-
« sonnier [5]. »

1. Col. ROBERT : *Catalogue*, vol II, p 59

2 BRANTÔME : *Grands Capitaines françois*, liv. I, part. II, chap. XXII (le connétable de Montmorency) ; édit elzév , vol. IV, p. 171.

3 BOEHEIM : *Zeitschrift fur historische Waffenkunde*, 1899, 10e fascicule, p. 241 et 242.

4. LANOUE : *Mémoires*, chap. x (coll. de *Mém relat à l'Hist. de France*, édition Petitot, tome XXXIV, p. 176).

5. LE FRÈRE DE LAVAL : *op. cit* , p. 120.

L'armure G. 61 doit donc être celle que portait le connétable à la bataille de Dreux.

Le colonel Bernadac, conservateur actuel du Musée d'artillerie, a relevé en ces termes l'erreur des deux catalogues précédents :

« Le trou qui se voit sur le casque de Montmorency provient « d'une blessure reçue par lui à la bataille de Dreux (1562) [1] ».

Il ne donne pas, malheureusement, l'indication des sources auxquelles il a puisé cette rectification, ce qui eut permis de les rapprocher de celles citées ici, mais il ajoute ensuite :

« D'après Brantôme, Montmorency mourut à la bataille de « Saint-Denis d'une blessure à l'aine. »

Nous avons vu que Brantôme place la blessure non à l'aine, mais aux reins ; Carré, qui semble avoir vu et étudié l'armure que portait Montmorency le jour de sa mort, nous dit pareillement :

« Ce généreux vieillard... se sentant mortellement blessé *par « derrière* d'un coup de pistolet se retourne, frappe du pom- « meau de son épée Stuart, écossais, son agresseur, si vigou- « reusement qu'il lui écrase une partie de la machoire. On voit « à Chantilly et non à Sedan sa véritable cuirasse *percée de « deux balles au défaut des reins* [2]. »

Quoique coutumier d'erreur dans ses attributions, Carré est ici d'accord avec Brantôme. S'il l'a copié, ce qui est possible, il semble du moins qu'il a vu à Chantilly l'armure attribuée alors à Montmorency et portant à la dossière la trace des balles mortelles de Stuart.

Le Frère de Laval, dans son histoire des guerres de religion éditée neuf ans seulement après la mort du connétable, dit lui aussi :

« Stuart Escossois... lui enfonça la pistolle dedans *les reins,* « pour n'auoir au moyen de la foiblesse de plus de quatre- « vingts ans, endossé qu'vn simple et léger harnois [3] ».

Or, ni Brantôme ni Carré ne paraissent avoir eu connaissance du récit de cet historien qui fait donner par le connétable à Stuart le fameux coup de pommeau sur la mâchoire avant le coup de pistolet, tandis que Brantôme et Carré le font donner après. Il n'y a donc pas à supposer qu'ils ont copié son récit.

1. Col Bernadac : *Appendice au Catalogue du Musée d'Artillerie*, 1899, p. 35 et 36.
2. J.-B.-L. Carré : *La Panoplie* (1783), p. 312 de l'édition de 1795.
3. Le Frère de Laval : *op cit*, p. 165.

Il semble par conséquent bien établi que le connétable mourut d'une blessure aux reins. Ce point peut avoir son intérêt pour l'identification possible, dans l'avenir, d'une armure se rapportant à celle du Musée d'artillerie et dont la dossière serait percée de deux balles.

Brantôme au reste, comme le Frère de Laval et Carré, imputait bien à Stuart la mort de Montmorency et l'invention des *Stuardes*, inutiles d'ailleurs dans la circonstance.

« Nous tenions à l'armée, et ainsy estoit il vray, que fut « Stuard, gentilhomme escossois de fort bonne et grande « maison qui luy avoit donné ce coup de pistollet, qui se « mesloit de faire des balles trempées, de telle composition, « qu'il n'y avoit cuyrasse *à preuve* ny à si bonne trempe qu'il « ne la perçast ; et les appeloit on *Stuardes*. et en faisoit pré- « sent à ses amys huguenotz.

« Il n'en falloit de celles-là pour percer celle de M. le « connestable ; car il s'armoit fort à la légère, comme j'ay « dict, à cause de son aage et la foiblesse de son corps « caduc [1]. »

Ce Stuard, fait prisonnier plus tard à la bataille de Jarnac, fut, toujours d'après Brantôme, « désarmé et tué de sang froid » par le marquis de Villars, pour venger la mort de son beau-frère Montmorency [2].

Les balles d'acier gardèrent longtemps son nom et leur pénétration, qui rendait vaines les meilleures épreuves, les faisait si meurtrières que les historiens du temps mirent souvent sur le compte du poison leurs funestes résultats. Le Frère de Laval auquel nous avons emprunté déjà de nombreux renseignements sur cette période troublée en parle en ces termes :

« **1568** novembre. Le lendemain les catholiques se retirè- « rent à Poitiers avec vn grand nombre de blecez, la pluspart « desquels moururent tost apres, de l'occasion du poison qui « sort des balles Protestantes, mesmement *des Stuardes* [3]. »

Et ailleurs :

« La pluspart desquels furent si mal menez de ces balles « empoisonnées.... 4. »

Au temps des guerres de religion, la passion de chaque parti lui fit souvent faire au parti contraire ce reproche d'armes

1. Brantôme : *Montmorency*, loc. cit., p. 173 et 174.
2. *Ibid.*, p. 175.
3. Le Frère de Laval *op cit*, p. 252.
4. *Ibid*, p 468.

empoisonnées, déjà formellement interdites par le droit des gens [1]. Il est probable qu'il ne faut imputer la grande proportion des blessés qui succombaient qu'à l'imperfection de la chirurgie alors dans l'enfance, malgré les travaux d'André Vésale et d'Ambroise Paré.

Les balles d'étain partageaient d'ailleurs avec les stuardes le reproche d'être empoisonnées comme l'indique ce curieux passage d'une lettre écrite le 20 juillet 1672 par le duc Charles-Emmanuel de Savoie au marquis de Saint-Maurice :

« J'ai oublié une particularité qui est digne de l'humeur des « Génois : C'est que l'on mande que la plupart de ceux qui « ont été blessées *(sic)*, de mes troupes, ils ont été blessés avec « des balles d'étain ; vous savez comme la blessure est enve- « nimie *(sic)* et si parmi des chrétiens ça se fait, même les « Turcs ne le font pas, et dans les sièges que l'on est obligé de « tirer de l'étain, l'on donne aux ennemis tant d'étain et les « fournissent autant de plus *(il faut probablement lire plomb)*, « et devant la proteste l'on ne les tirent *(sic)* pas [2]. »

Le cuivre fut également utilisé pour faire des balles, soit pour percer plus facilement une cuirasse ou une cotte de mailles en raison de sa dureté très supérieure à celle du plomb, soit comme plus meurtrier à cause des propriétés toxiques qu'on lui attribuait. Lorsque le sieur de Montravel, que Brantôme appelle « le tueur aux gages du roy [3] », tira sur Coligny le coup de feu dont il fut blessé la veille de sa mort, l'arquebuse était chargée de deux balles de cuivre, dont l'une brisa l'index droit de l'amiral et l'autre lui fracassa le coude gauche [4].

Enfin, à propos des divers métaux dont on fit des projectiles, on peut mentionner, bien qu'étrangère à l'épreuve, l'idée bizarre de la Chataigneraie de proportionner le métal de la balle à la dignité de celui qu'il voulait frapper :

« ... Dès lors qu'il sortit hors d'enfant d'honneur du roy « François, il s'estoit mis à l'infanterie ; et, pour son com- « mancement, se mist à porter l'harquebuz, et avoit faict faire « demye douzaine *de balles d'or pour tuer l'empereur* (ce « disoit-on) n'estant raisonnable que luy, estant grand et « puissant, et plus que le commun, mourust de balles commu-

1. Cf Président Fauchet (1600) : *Origine des Chevaliers*, liv. II, p 57 ; Grotius : *Le Droit de la Guerre et de la Paix*, liv. III, chap iv, § 16.

2 Gaudenzio Claretta : *Storia di Carlo Emanuele II*, tome II, p. 698.

3. Brantôme : *M. l'Admiral de Chastillon*

4. Mérimée : *Notes de l'édit elzév. de Brantôme*, vol. V, p. 221.

« nes de plomb, mais d'or ; dont le roy François qui l'avoit « nourry, l'en aima toujours fort despuis [1]. »

Heureusement pour lui, Charles-Quint se passa de l'honneur que voulait lui faire le futur adversaire de Jarnac.

Pour en revenir aux stuardes, les balles de fer ou d'acier étaient connues avant Stuart, ou du moins avant l'usage qu'il en fit pour tuer le connétable ; dès 1560, Garzoni décrivant le type du spadassin le munit d'un mousqueton et de balles de fer [2] ; Angelucci de son côté mentionne des documents italiens du commencement du XVIe siècle, relatant des balles de fer [3] et des balles de plomb dans lesquelles était noyé un dé de fer [4], toutes inventions destinées à percer les cuirasses à l'épreuve de la balle de plomb.

Mais le nom des stuardes n'a pas dû passer les Alpes, car les éditions de Garzoni de 1616 et de 1651 ne mentionnent pas ce nom à propos des balles de fer, non plus que l'*Oplomachia* de Pistofilo (1621) qui parle pourtant de balles d'acier carrées, triangulaires ou coniques [5].

Enfin, parmi les moyens employés pour vaincre la résistance des armures à l'épreuve, mentionnons pour mémoire la magie et les moyens cabalistiques que des auteurs militaires sérieux croyaient encore devoir conseiller au commencement du XVIIe siècle, comme Pistofilo qui recommande de glisser entre la poudre et la balle :

« Un signe indiquant le commencement et la fin de la lune, « dominé par une planète quelconque, Mercure excepté, et « par le soleil, dominé surtout pour rendre l'effet plus puis- « sant par Saturne ou Vénus ... l'effet sera tel qu'il n'y aura « cuirasse qui puisse résister [6] ».

On a peine à croire que de pareilles balivernes aient pu trouver place dans une étude approfondie de l'art de la guerre et du maniement des armes.

Si les porteurs d'armes à feu essayaient tous les systèmes pour arriver à percer les cuirasses, les forgerons d'armures de

1. BRANTÔME : *Couronnels françois*, liv. II, chap I , vol. VII, p. 163, édit. elzev

2. 1560. « L'arcobugietto nella sacca, e le sue *balle di ferro* ne i bragoni. » (GARZONI : *Piazza universale*, discorso CXI)

3. ANGELLUCCI : *Docum inéd.*, p 296, 300, 313, 320, etc.

4. *Ibid.*, p. 293, note 117, et p. 300.

5. 1621. « Le palle... d'acciaio quadrate, triangolate, ed a punta. » (PISTOFILIO : *Oplomachia*, p. 192)

6. « Fra la palla e la poluere si metterà il segno significante il primo, et l'vltimo della « luna, che sia dominato da qualsiuoglia pianeta, eccetto da Mercurio, e dal Sole, ma per « far effetto maggiore sia dominato o da Saturno, o da Venere,. . si vedrà effetto tale, che « non sarà arme da difesa, che resister possi. » (PISTOFILO : *Oplomachia*, p. 192.)

leur côté mettaient tout en œuvre pour augmenter la résistance des harnois à l'épreuve, qui, on le sait, était cependant déjà remarquable. Nous allons étudier les divers moyens employés pour atteindre ce but.

VIII. — Les pièces de renfort.

Dès le commencement du XVIe siècle, on l'a vu dans les chapitres précédents, c'est des seuls coups des armes à feu que se préoccupe le faiseur d'armures. Entre lui et l'arquebusier commence la lutte que l'on voit se poursuivre de nos jours entre le blindage et le boulet, l'un s'efforçant de forger une cuirasse capable de résister aux armes à feu alors en usage, l'autre cherchant une arme ou un projectile capable de trouer cette cuirasse.

Les recherches de l'armurier portèrent d'abord sur la forme qui pouvait donner au harnois son maximum de résistance sans trop augmenter son épaisseur ni son poids ; les cannelures habilement disposées des armures maximiliennes, cette pointe nommée tabule qui se rencontre au milieu de certains plastrons allemands, enfin l'arête de la pansière en bréchet d'oiseau, en *cosse de pois* comme l'a dit le Dr Llewelyn-Meyrick [1], n'eurent pas d'autre but.

Bientôt d'ailleurs, avec le progrès toujours croissant des armes à feu, il n'y eut forme qui tint ; l'augmentation du poids de l'armure s'imposa, et, si elle était restée dans de justes limites, elle eut été approuvée par ceux même qui en savaient le mieux les inconvénients pour les avoir éprouvés.

1587. « Or comme ils ont eu bonne raison (à cause de la « violence des harquebuses et pistolles) de rendre les harnois « plus massifs et *à meilleure espreuve* qu'auparavant [2] . . . . . » nous dit Lanoue que nous verrons cependant plus loin se plaindre amèrement des inconvénients multiples de cette augmentation de poids, parce que, dit-il, « ils ont toutesfois si « fort passé mesure [3] . . . . . »

Cet épaississement ne parut même pas toujours suffisant ; on chercha un surcroît de solidité dans le martelage à froid, et c'était peut-être le secret de ce Vulcain de Brescia dont les armures avaient, au dire de Cicogna, une trempe si extraordi-

1 Meyrick : *History of ancients Armours*, passim.
2. Lanoue : *XVe Discours militaire*, p. 285 (édition François Forest, Genève, 1587).
3. Ibid.

naire [1], et qui devait probablement à sa réputation son surnom mythologique ; ou celui d'Antonio Romero qui possédait, d'après Morigi, des recettes merveilleuses et nouvelles grâce auxquelles il n'avait pas d'égal pour la fabrication des armures princières [2] ; ou de tant d'autres batteurs d'armures plus ou moins réputés, car il n'en était aucun qui ne prétendît avoir un secret personnel.

Ce martelage à froid ne satisfit pas encore, et les pansières alourdies et éprouvées elles-mêmes reçurent en plus des pièces de renfort que l'on n'ajustait qu'au moment du combat. Ecoutons Saulx-Tavannes :

« Les cuirasses battues à froid, trempées, se renforcent de « quelque chose, non pour résister à cette force extraordinaire « (des armes à feu). Ceux qui ne veulent rien commettre à for- « tune ont renforcé leurs cuiraces, fabriqué *des plastrons* « *doublez de lames*... etc. [3]. »

Ces pièces de renfort n'étaient pas chose absolument nouvelle ; en 1514 les comptes de l'écurie de François d'Angoulême, qui devait un an plus tard monter sur le trône de France, nous présentent déjà (art. 103) « une grant lame » et (art. 138) « une « grand tassete avecques le grand casset et la grand lame cou- « vrant toute la curasse [4] » qui sont bien des pièces de renfort et ne sont pas données en 1514 comme des nouveautés. Mais ces pièces ne servaient guère à cette époque qu'aux armures de tournoi, ce qui les a fait classer par M. le baron de Cosson exclusivement dans l'armure de joute [5].

L'emploi de ces pièces de renfort pour armures de tournoi se poursuivit jusqu'à la fin du XVIe siècle ; à la mort de Jacques de Nemours l'inventaire de son cabinet d'armes compte :

1585. « N° 121. Neufs *avant pièces* de corps de cuyrasse à « l'antique et à la moderne, pour rompre (lance) en lyce [6]. »

1. 1583. « Il famoso maestro Vulcano, che a fatto et fa tuttavia arme di tempre mira- « colosissime » (Cicogna : *Il primo Libro del Trattato militare*, cap. LXX, p 61 v°; in Venetia, appresso Camillo Castelli, MDLXXXIII.)

2. 1619 « Viue hora vn Milanese nominato Antonio Romero, il qual per fabricare vna « Armatura finita per armar' vn Prencipe è rarissimo in quella professione, e forsi il prin- « cipale frà Milanesi, et hà secreti bellissimi, et è inventore di nuoue bizzarie, nell' armature « tutte gioueuole à chi le porta. » (Paolo Morigi *La Nobiltà di Milano*, p. 494, in Milano appresso Gio Battista Bidelli, 1619)

3 Gaspard de Saulx-Tavannes : *Op cit.*, p. 191, col. 1.

4. J -B Giraud : *Une Armure de Joute en 1514* (comptes de l'écurie de François d'Angoulême, p 27 et 33).

5. « Certain reinforcing plates were usually put on the harness in these courses, to ren- « der it more resisting. Then there was the jouste, in which a harness of immense strength « specially designed for this exercise was worn. » (Baron de Cosson : *Ancient Helmets*, p. 32.)

6. Bruchet *Inventaires du Château d'Annecy*, tome XXXVIII de la Société d'hist. et d'archéol , p 410 ; tirage à part, p. 98.

Mais si l'on rencontre parfois ces pièces sur une armure de guerre au commencement du XVIe siècle, c'est qu'elles étaient destinées à faire servir cette armure à deux fins et à la transformer en armure de tournoi. Un des exemples les plus remarquables de cette forme exceptionnelle est l'armure de guerre et de joute forgée en 1521 pour Charles-Quint par le célèbre Colman Helmschmied d'Augsbourg ; elle est munie de toutes les pièces de renfort qu'il est possible d'ajuster sur une armure. Le casque à lui seul en a huit [1] ! C'était là un luxe royal qui n'était pas à la portée de tout le monde.

Mais ces pièces, comme toutes les similaires de la même époque, ne servaient qu'au tournoi et n'étaient pas destinées à résister aux armes à feu comme les pièces de renfort que nous voulons étudier ici. Les armures à deux fins comme celle-ci s'employaient à la guerre dépouillées de toutes leurs pièces de renfort.

Quant aux armures de joute proprement dites, un grand nombre de celles conservées dans les musées sont munies de quelques unes de ces pièces dont la description nous entraînerait hors du cadre de ces notes et demanderait l'étude complète de l'armure de joute. Il suffit de citer, comme donnant une idée exacte des pièces de renfort des armures de tournoi, la série des armures de joute du Musée d'artillerie [2] et en particulier les armures G. 169 et 176.

M. Boeheim a d'ailleurs traité le sujet à fond, avec sa compétence habituelle, dans son ouvrage *La Science des Armes* au chapitre des armes de tournoi [3].

La nécessité de renforcer de plus en plus les harnois de guerre pour résister aux balles de plus en plus puissantes amena les armuriers à emprunter aux armures de joute l'idée des pièces de renfort pour les armures de guerre. Je dis l'idée seulement, car dans les armures de tournoi, le manteau d'armes, la principale de ces pièces, était destiné surtout à résister aux coups de la lance, très localisés par la barrière de tournoi qui obligeait chaque jouteur à présenter toujours le côté gauche à l'adversaire ; les coups ne pouvaient guère atteindre que l'épaule gauche et le casque.

Pour résister aux balles, il fallut au contraire renforcer tout le plastron, et surtout le bas du plastron qui n'était pas comme

1. Comte DE VALENCIA : *Catalogo*, p 31 et suivantes.
2. Col. ROBERT : *Catalogue*, vol II, p 82 et suiv.
3. W. BOEHEIM : *Waffenkunde*, III, Die Turnierwaffen, p. 517 et suiv.

le haut protégé partiellement par les épaulières et doublé par le colletin. Aussi la pièce de renfort que l'on trouve le plus fréquemment dans les armures de guerre a-t-elle généralement une forme qui se rapproche de celle de la pansière des armures du XVe siècle, alors que les devants de cuirasse étaient en deux pièces.

Tous les grands musées d'armes possèdent des armures de guerre munies de pièces de renfort. L'Armeria de Madrid en a de fort remarquables ; les musées de Turin et de Paris en renferment également de bons exemples, et, pour ne citer de ce dernier Musée qu'une armure ayant appartenu à un personnage connu pour avoir souvent payé de sa personne, on peut étudier aux Invalides l'armure de Henri IV [1].

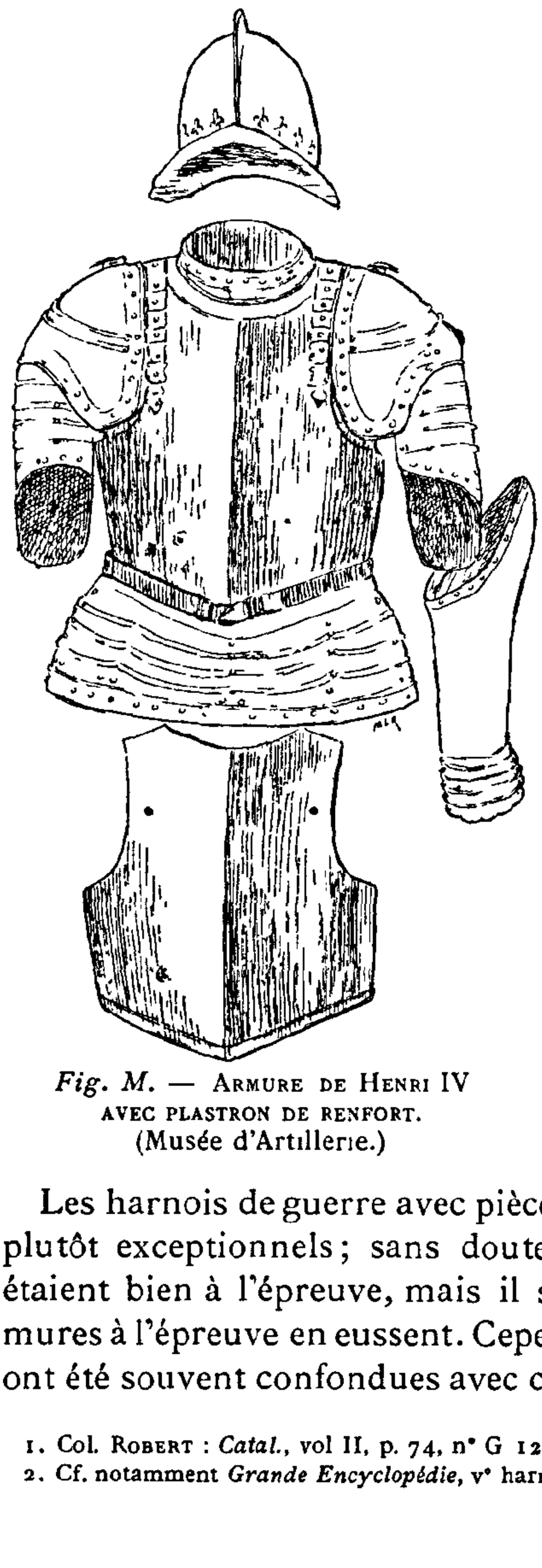

Fig. M. — ARMURE DE HENRI IV AVEC PLASTRON DE RENFORT. (Musée d'Artillerie.)

Nous avons déjà vu que cette armure porte plusieurs traces de balles dont quelques-unes, empreintes sur le plastron sans avoir laissé de marques correspondantes sur la pièce de renfort sont très probablement des balles d'épreuve.

Le plastron de renfort que l'on voit au-dessous de l'armure, est percé à droite et à gauche de deux trous destinés à passer les tenons rivés sur le plastron proprement dit.

Les harnois de guerre avec pièces de renfort furent d'ailleurs plutôt exceptionnels ; sans doute ceux qui en étaient munis étaient bien à l'épreuve, mais il s'en fallait que toutes les armures à l'épreuve en eussent. Cependant les armures renforcées ont été souvent confondues avec celles à l'épreuve [2].

1. Col. ROBERT : *Catal.*, vol II, p. 74, n° G 122.
2. Cf. notamment *Grande Encyclopédie*, v° harnois, p. 872, col. 1.

On peut facilement comprendre quel poids devait peser un harnois ainsi chargé de pièces de renfort ou simplement épaissi de façon à résister aux balles de l'arquebuse ou du mousquet. Nous allons voir à quelle exagération de pesanteur l'épreuve amena le costume de guerre des XVIe et XVIIe siècles.

IX. — Poids des armures à l'épreuve.

Avant l'épreuve des armures par les armes à feu, une armure ordinaire n'avait guère dépassé cinquante livres. L'armure G. 5 du Musée d'Artillerie (fin du XVe siècle) pèse 24 kilogs [1] ; l'armure G. 61 du même Musée, ayant appartenu au connétable Anne de Montmorency, pèse 25 kilogs 300 [2], (nous avons vu dans un précédent chapitre que cette armure, bien que de la seconde moitié du XVIe siècle, n'était pas à l'épreuve ; elle est d'ailleurs percée d'une balle) ; l'armure B. 4 de l'Armeria de Turin ayant appartenu au duc Emmanuel-Philibert pèse 26 kilogs 400 [3] ; l'armure B. 7 du même Musée, de même époque que la précédente, ayant appartenu à Valerio Corvino Zacchei, de Spolète, pèse 26 kilogs 200 [4].

Ce poids de 50 livres environ parut longtemps un maximum impossible à dépasser, sauf dans des circonstances exceptionnelles et pour des hommes de stature et de force extraordinaires. Et encore n'y était-on arrivé que progressivement, car les armures du XIVe et même du XVe siècle étaient plus légères ; nous avons vu au chapitre de l'épreuve par l'arbalète, l'ordonnance de 1488 fixer à 26 ou 27 livres le poids des brigantines qui devaient subir la double épreuve et à 18 ou 20 livres seulement celles destinées à résister à l'épreuve simple ; même en ajoutant à ces chiffres un poids proportionnel pour l'armure de jambes, on reste certainement au-dessous de 50 livres.

Eh bien ce poids de 25 kilogs environ, déjà écrasant, devenait insuffisant pour les épreuves que voulaient faire subir à leurs harnois ceux qui redoutaient le sort :

1523. « de tant de braves et vaillants hommes..... morts « de la main, le plus souvent, des plus poltrons et plus « lasches qui n'oseroient regarder au visage celuy que de loin

1. Col. ROBERT : *Catalogue*, vol. 2, p. 45.
2. PENGUILLY L'HARIDON : *Catalogue*, p. 196.
3. ANGELUCCI : *Catalogo*, p. 57.
4. IBID , p. 63.

« ils renversent, de leurs malheureuses balles, par terre [1]. »

Et l'on arriva à faire des harnois comme la demi-armure de reître donnée à Philippe II d'Espagne par le comte de la Nieva, qui pèse 32 kilogs [2], ou comme celle du Balafré (G. 80 du Musée d'artillerie) demi-armure également, qui pèse 42 kilogs 200 grammes ! On comprend facilement que les trois balles qui ont éprouvé la solidité du plastron n'aient pu qu'y laisser leur empreinte sans le percer. L'armet de ce dernier harnois pèse à lui seul 10 kilogs [3].

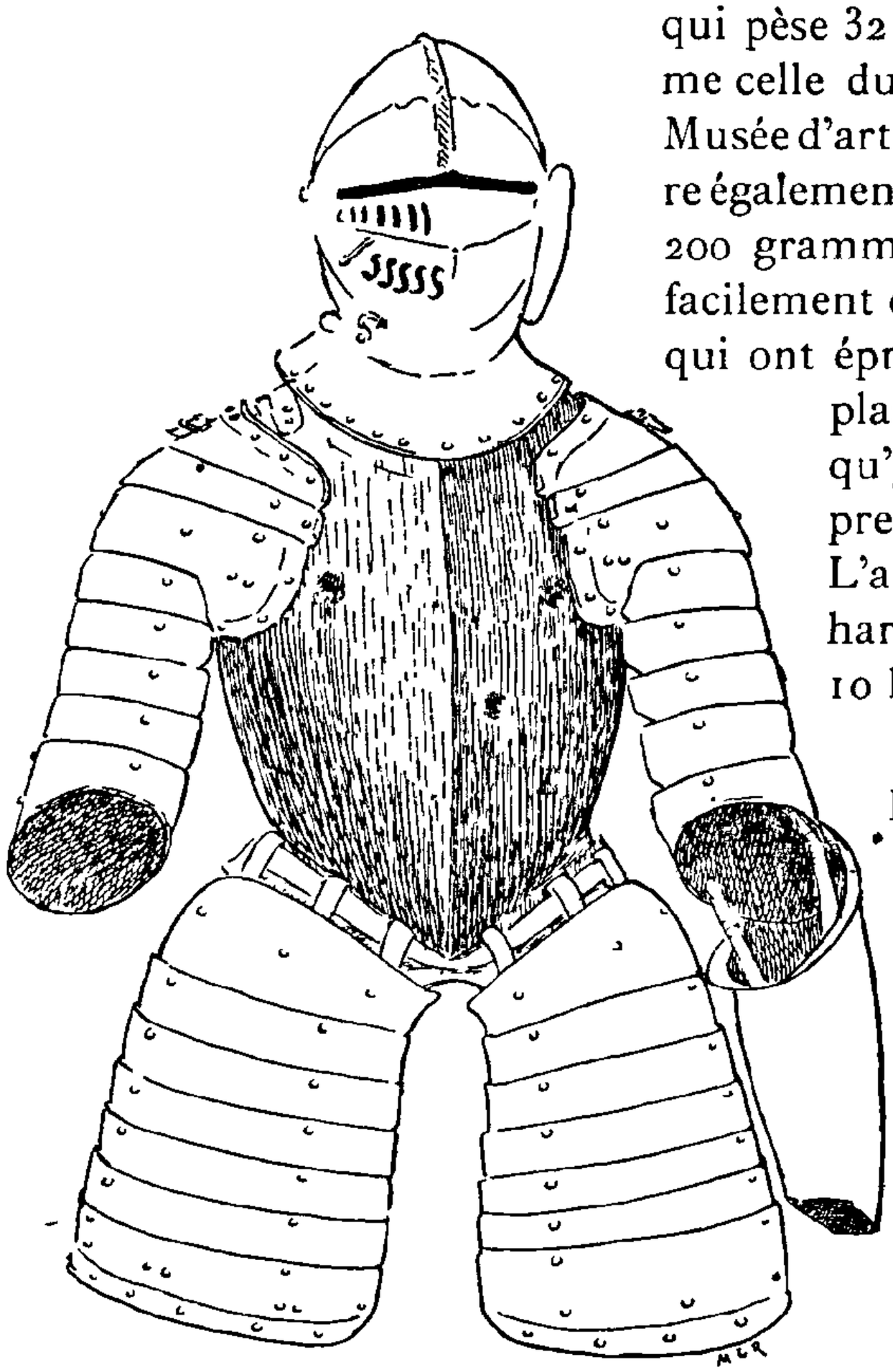

Fig. N. — DEMI-ARMURE DU DUC DE GUISE PESANT 42 KILOGS.
(Musée d'Artillerie.)

Si exagéré que paraisse le poids de ce casque, ce n'est cependant pas une exception isolée, et l'armet G. 107 du même Musée, ayant appartenu à César de Vaulserre, baron des Adrets, peut lui donner un pendant [4].

Dans tous les musées d'armes d'ailleurs on peut trouver des armures de tête d'un poids égal ou même supérieur :

Un chapeau d'armes catalogué à l'Armeria de Turin sous le n° E. 115 pèse 9 kilogs 600 [5].

Le casque à forme de casquette d'Auguste II le Fort (1670-1733) conservé au Musée de Dresde pèse 20 livres [6].

1. Blaise DE MONTLUC : *Commentaires*, liv I (1523), vol I, p. 342 de l'édit. Petitot, 1821.
2. Comte DE VALENCIA : *Op. cit.*, p. 93 et 94.
3. PENGUILLY-L'HARIDON : *Catalogue*, p. 198.
4 Col. ROBERT *Catalogue*, vol. II, p 70.
5 ANGELUCCI : *Catalogo*, p. 192.
6. DEMMIN : *Guide des Amat. d'Armes*, p. 286.

Le chapeau d'armes que portait le Grand-Electeur de Brandebourg à la bataille de Ferhbellin (1675), conservé au Musée de Berlin, pèse 25 livres [1].

Un chapeau d'armes de même forme conservé au Musée du Bargello à Florence (1re salle près la 4e vitrine) est à peu près du même poids.

Un autre semblable, du poids de 20 livres, se trouve au Musée d'armes de Genève. Comme le chapeau E. 115 de l'Armeria de Turin, il porte la trace de trois balles qui ont creusé dans le fer une empreinte profonde sans arriver à percer cette véritable plaque de blindage.

Enfin, un des armets pris aux Savoyards lors de l'Escalade de 1602, aussi conservé à l'Arsenal de Genève, pèse 18 livres. Ce poids d'un armet est plus extraordinaire que le poids des chapeaux d'armes ci-dessus qui ne se portaient guère qu'à la tranchée, et rappelle le poids des deux armets cités page précédente.

Au poids de l'armure il fallait ajouter le poids du bouclier qui, comme on l'a vu, étant lui aussi à l'épreuve, était parfois fort lourd ; une rondache pour combattre à pied, du milieu du XVIe siècle, conservée à l'Armeria de Madrid (A. 278), pèse 12 kilogs [2].

Et encore, il ne s'agit ici que des armures de guerre ; les armures de joute destinées à être portées moins longtemps étaient plus lourdes encore. L'épreuve des armes à feu n'était pas il est vrai en cause pour celles-ci, qui n'étaient pas destinées à affronter les balles ; mais peut-être est-ce le poids donné à des armures de joute qui amena à penser que l'on pourrait épaissir suffisamment le harnois de guerre pour lui permettre de subir l'épreuve des armes à feu.

Quoi qu'il en soit, voici quelques chiffres à titre d'indication :

L'armure de joute de l'empereur Maximilien (Musée d'artillerie n° G.168) pèse 82 kilogs y compris la barde du cheval [3], et ce poids devait encore être dépassé par les armures de joute de son petit-fils Charles-Quint. Celle que fit en 1538 Desiderius Colman d'Augsbourg pour cet empereur, conservée à l'Armeria de Madrid sous le n° A.128, pèse 94 kilogs dont 48 pour le harnois du cavalier et 46 pour la barde du cheval 4.

Et le même Charles-Quint avait d'ailleurs été plus loin encore, car en 1518, à peine âgé de 18 ans, il avait pris part au

1. Demmin : *Op. cit*, p. 286. (Demmin donne par erreur la date de 1677)
2. Comte de Valencia · *Catalogo*, p. 91.
3. Col. Robert : *Catal*, vol II, p. 83.
4. Comte de Valencia : *Op. cit.*, p. 86.

tournoi de Valladolid revêtu d'une armure aujourd'hui conservée dans la même Armeria (A.37) qui pesait 56 kilogs 500 ! La barde que portait son cheval le même jour, pesait 58 kil. 500, soit pour l'armure de l'homme et du cheval, le formidable total de 115 kilogs. Le casque de cette armure pèse à lui seul plus de 19 kilogs [1] !

Ce harnois fait par Colman Helmschmied d'Augsbourg pour le jeune monarque qui n'était encore que roi d'Espagne, fut fort admiré, et le chroniqueur Laurent Vital en parle en ces termes : « Après marchoit le Roy bien gorgiasement monté « et armé d'un fin harnois d'Alemaingne plus reluisant que « d'argent brunti [2]. »

Le futur empereur d'Allemagne était cependant loin d'être un colosse comme son rival François Ier, et l'étude de la magnifique collection de ses armures conservées à l'Armeria de Madrid nous montre qu'il avait soin de les faire orner de bandes verticales pour paraître plus grand [3].

Il faut ajouter d'ailleurs pour être juste que le courage de Charles-Quint ne se mesurait pas à sa taille, et que l'exiguité de sa stature ne l'empêcha pas d'envoyer un jour à son gigantesque rival un cartel d'après les conditions duquel l'armure des combattants ne devait être rien moins qu'à l'épreuve :

« Il desfia le roy de le combattre en chemise, avec l'espée et « le poignard, dans un batteau 4. »

Ce cartel ne parvint pas à son adresse, l'ambassadeur n'ayant pas osé, paraît-il, le répéter à François Ier. Brantôme qui perdit peut-être dans cette rencontre manquée le plus original chapitre de son livre sur les duels relate le fait du défi sans parler du costume proposé par l'empereur. Il dit simplement : « avec un'espée et dague, ou la cape [5] ». (La cape, manteau roulé autour du bras gauche pour suppléer à la dague ou à la rondelle de poing, suivant les règles de l'escrime du temps.)

Du Bellay mentionne lui aussi un autre cartel entre les mêmes illustres champions, mais en sens inverse, envoyé par François Ier à Charles-Quint, le 28 mars 1527 [6]; il ne parle pas non plus des conditions relatées par Montaigne.

1. Comte DE VALENCIA : *Op cit.*, p. 22 et suiv.
2. GACHARD · *Collection de Chroniques belges inédites*, Bruxelles 1881, vol. III, p. 213 ; ap Comte DE VALENCIA : *loc. cit*
3. Comte DE VALENCIA · *Op. cit.*, p. 57.
4. MONTAIGNE : *Essais*, liv. I, chap. XVI.
5. BRANTÔME : *Discours sur les Duels*, vol. VIII, p. 250 de l'édit elzév.
6. Martin DU BELLAY : *Mémoires*, liv. III (à Paris, chez Gilles Beys, rue Sainct Jaques, au Lis blanc, M D.LXXXII, p. 135)

C'est bien cependant de la chemise qu'il s'agit dans le récit de ce dernier, et on ne peut supposer une pure fantaisie de l'auteur des *Essais*, car les conditions de combat posées en ces termes étaient alors communes. Fausto da Longiano, qui en parle à plusieurs reprises dans son ouvrage sur le Duel et les Lois de l'honneur [1], nous apprend que, si on avait pu le faire précédemment, il n'était plus permis de son temps de récuser semblable cartel mis à la mode par le duel du comte Guy Rangone contre le comte Hugues de Peppoli [2].

Bien que ni Montaigne ni Fausto da Longiano ne s'expliquent là-dessus, il est d'ailleurs probable qu'ils entendaient par « être en chemise » être sans habit, comme dans ces vers où Régnier nous raconte comment Henri IV

> « ... Poussant plus avant ses troupes espanchées,
> « Le matin en chemise il surprit les tranchées [3]. »

Ce costume, admis aujourd'hui pour toutes les rencontres à l'épée, paraissait extraordinaire aux contemporains en raison de l'habitude gardée jusqu'alors de se battre armé de toutes pièces, et cette nouvelle mode, qui date comme on le voit de la première moitié du XVIe siècle, marque une première décadence de l'armement défensif. L'escrime proprement dite faisait son apparition, la force brutale qui n'advient pas par la volonté faisait place à l'adresse que chacun peut acquérir, et la cuirasse disparaissait des duels ; mais l'armure de guerre et l'armure de tournoi devaient être portées longtemps encore et écraser de leur poids ceux qui voulaient à tout prix affronter les coups sans péril.

Une troisième sorte d'armure pouvait dépasser encore le poids déjà incroyable des armures de joute : je veux parler de l'armure de tranchée ou de siège que l'on portait pour aller reconnaître les positions de l'ennemi.

Composée d'un nombre restreint de pièces, puisque le bas du corps était généralement protégé par la tranchée, et revêtue dans des circonstances qui n'exigeaient pas la liberté de mouvement du combat ni même du tournoi, l'armure de siège était toujours d'une épaisseur considérable. Elle avait ordinairement

1. Fausto DA LONGIANO : *Duello regolato*, etc , in Vinegia MDLIX, p 53, 55, 102, etc

2 « Chi la ricusasse devria essere cancellato de la tauola de gli huomini d'honore..... Non « ha gran tempo, che era lecito ricusare il combattere *con spada in camiscia* . .. Il primo « dopo'l tempo de braui.. .. che facesse elettionne de *la spada in camiscia* fù il conte Guido « Rangone co'l conte Vgo de Peppoli. » (Fausto DA LONGIANO : *Op cit.*, p. 55.)

3. RÉGNIER : *Discours au Roy*.

pour casque un pot-en-tête ou un chapeau de fer, casque que l'on mettait aussi parfois sur l'armet pour monter à l'assaut, quitte à se débarrasser, une fois parvenu au faîte du rempart, de ce fardeau énorme qui eut été dans la mêlée plus encombrant qu'utile. Les chapeaux d'armes des Musées de Turin, Florence et Genève dont nous avons parlé doivent appartenir à cette classe d'armures de tête.

L'armure de tranchée comportait aussi un bouclier, généralement fort lourd pour les mêmes raisons. Une rondache de siège qui fait partie de l'Armeria de Madrid (D. 76) pèse 19 kilogs bien qu'elle n'ait que 61 centimètres de diamètre [1].

Cette arme défensive, de fabrique milanaise, appartenait au cardinal-infant don Fernand et après sa mort fut déposée en 1643 dans cette collection. L'inventaire de 1594-1652 la relate comme étant à l'épreuve du mousquet, ce qu'établit au reste la trace de deux balles d'épreuve. On n'a pas de peine à croire qu'une arme de semblable poids soit à l'épreuve, et son épaisseur extraordinaire aurait pu, ce semble, la dispenser de tout essai.

Mais le record du poids doit sûrement être détenu par une demi-armure de tranchée forgée à Pampelune pour le roi Philippe III. Bien que ne comprenant que quelques pièces elle pèse 69 kilogs, dont 25 pour le seul bouclier [2] !

Le comte de Valencia doute qu'elle ait pu servir même comme armure de tranchée, vu son poids énorme ; cependant ce poids de 69 kilogs n'est pas à tout prendre plus extraordinaire pour une armure de tranchée que les 42 kilogs de la demi-armure de guerre du duc de Guise, ou les 56 kilogs et demi de l'armure de joute que nous avons vu endosser par Charles-Quint à dix-huit ans, surtout si l'on observe que, déduction faite du poids du bouclier, il ne reste que 44 kilogs pour l'armure proprement dite. Or, le bouclier des personnages de marque était le plus souvent porté par un page, et n'était utilisé par le porteur de l'armure de siège qu'au moment où il sortait le haut du corps hors de la tranchée pour observer l'ennemi.

1. Comte DE VALENCIA : *Op. cit*, p. 158.
2. IBID. : p 105.

X. — Inconvénients du poids des armures.

On peut supposer par le seul énoncé de pareils poids quels devaient être les fâcheux résultats du port de ces armures, qui finissaient par être plus nuisibles qu'utiles. A toute époque au reste, comme on va le voir par les citations ci-après, dont quelques-unes sont contemporaires de l'épreuve par l'arbalète, on s'était plaint de la pesanteur du harnois, et je laisse à penser si les plaintes redoublèrent à partir de l'épreuve par les armes à feu.

Il suffit d'ouvrir les anciens ouvrages, parfois même ceux où l'on peut le moins s'attendre à voir parler d'armures, pour y trouver d'amères et parfois de plaisantes récriminations contre les funestes effets du poids exagéré du harnois. La reine de Navarre elle-même en met dans la bouche de ses héros qui pourtant parlent plus de l'amour que des combats :

« Si vous sçaviez la différence qu'il y a d'un Gentil homme, « qui toute sa vie *a porté le harnois* et suivy la guerre auprès « d'un varlet bien nourry sans bouger d'un lieu [1]. »

Et ailleurs :

« Si se sentent bien nos épaules *d'avoir porté la cuirasse* [2]. »

Dans Rabelais, le joyeux Panurge lui-même s'écrie :

« J'ai les épaules toutes usées *à force de porter harnoys* [3]. »

Brantôme, dans son *Recueil des Dames*, ne manque pas de faire la même allusion :

« Il se trouve de ces vaillans, qui sont *tant rompus de l'har-* « *nois* et des grandes corvées de la guerre qu'ils n'en peuvent « plus quand il faut venir à..., etc. [4]. »

Et plus loin :

« Les reins du Gentilhomme, tant gallant et brave soit-il, « *estans rompus et froissés de l'harnois qu'ils ont tant porté* « *sur eux*, ne peuvent fournir à..., etc. [5]. »

On voit par ces citations, qu'il serait facile de multiplier, que l'allusion à l'impuissance provenant du port de la cuirasse était passée en proverbe dans les ouvrages légers. Si, au lieu des mémoires galants, on consulte les chroniqueurs, on y trouve des soldats mourant écrasés sous le poids de leur ar-

1. *Heptaméron*, 2e journée, XX (le sieur de Ryant)
2. *Ibid*, 6e journée, XXXIX (la femme de Thogas)
3. Rabelais : *Pantagruel*, liv III, chap VII
4. Brantôme. *Recuil des Dames*, 2e partie, vol. XII, p 365 de l'édit elzév
5. *Ibid*, p. 366.

mure, comme ces deux Français dont le notaire et historien Miolo nous conte la triste fin, le 13 mai 1552, près de Pignerol [1].

Quant aux auteurs militaires, ils n'ont qu'une voix pour condamner l'excès de poids dont se surchargent ceux qui veulent :

« Des armes à l'épreuve du mousquet, se rendant incapables « de servir dans les combats, estans combattus, enchaisnez et « liez de la pesanteur de leurs armes : ils deviennent enclumes « immobiles, chargeans tellement les chevaux qu'aux moindres « accidents ils succombent dessous ; leurs courages, leurs en- « tendemens travaillez ; demy vaincus, n'hazardent, n'agissent « ni ne font rien qui vaille [2]. »

Au reste, l'habitude de compter sur son armure était telle que celui qui ne se sentait pas comme invulnérable sous une cuirasse à l'épreuve n'allait au combat qu'à contre-cœur. Lisons la suite du passage ci-dessus :

« Ceux qui s'arment *sans espreuve* ne veulent venir aux « mains ou en sortir bien tost, posant l'artifice au lieu de va- « leur ; c'est une cognoissance de ceux qui désirent bien com- « battre quand ils s'arment bien et non incommodément. La « mesure entre ces deux extrémitez est d'avoir le devant des « cuiraces, du casque, deux lames de tassettes et brassarts *à* « *l'espreuve de l'arquebuse*, et quelques plastrons *contre le* « *mousquet* ; je dis le devant, pour n'apprendre à tourner le « derrière, et suffira que le reste des armes résiste à l'espée [3]. »

Ces sages conseils, que l'auteur répète plus loin avec détails intéressants [4], n'étaient malheureusement guère suivis, et les contemporains de Saulx-Tavannes persistaient à se transformer, comme il le dit, « en enclumes ». Aussi revient-il souvent sur ce sujet, surtout à propos des chefs auxquels il déconseille absolument les armures complètes à l'épreuve, incompatibles avec les devoirs de leur charge :

« Il est impossible que les capitaines dans les pesants « casques et cuirasses frappez réitérement de leurs fers..... « puissent faire leur devoir..... Il est difficile à ces enferrez de « demeurer en même assiete en sens rassis..... Si celuy qui

1. 1552 « Anno eodem, et 13 mai, Galli accedentes Pinarolium metu imperialium, hac « per Cercenascum transeunt, et duo ex eis provinciales, *ab armaturis oppressi* et nimio « calore spasmo constructi moriuntur » (*Le Notizie di Gianbernardo Miolo, notaio, tratte dalla sua Cronica*, par Giuseppe Vernazza ; *Miscellanea di Storia italiana*, t. I, p 195)

2 Gaspard de Saulx-Tavannes : *Mémoires* (Collection des Mém. relat. à l'histoire de France, Paris, Didier et Cie, 1866, p 191, col. 1)

3 Ibid. : *Loc cit.*

4. Ibid. : *Loc. cit*, p. 193, col. 2.

« commande se veut ayder de casque et de plastron *à l'espreuve*
« *du mousquet* il ne les doit prendre que lorsqu'il va à la
« charge [1]. »

Le passage tout entier serait à citer, car il abonde en détails intéressants sur la question qui nous occupe. Tous les hommes de bon sens du XVIe siècle partageaient d'ailleurs la manière de voir de Saulx-Tavannes ; Montaigne, qui a touché à tout dans ses *Essais*, parle presque dans les mêmes termes :

1587. « S'il se veoid quelqu'un tué par le défault d'un har-
« nois, il n'en est guères moindre nombre que l'empeschement
« des armes a faict perdre, engagez soubs leur pesanteur, ou
« froissez et rompus, ou par un contrecoup, ou aultrement.
« Car il semble, à la vérité, à veoir le poids des nostres et leur
« espesseur, que nous ne cherchons qu'à nous deffendre, et
« en sommes plus chargez que couverts. Nous avons assez à
« faire à en soustenir le faix, entravez et contraincts, comme
« si nous n'avions à combattre que du choc de nos armes [2]. »

Lanoue, que nous avons vu précédemment approuver le renforcement modéré des cuirasses, ajoute de son côté :

1587. « Ils ont toutesfois si fort passé mesure que la pluspart
« se sont chargez d'enclumes au lieu de se couvrir d'armures.
« En après toute la beauté de l'homme de cheual s'est conuer-
« tie en difformité..... Nos gensd'armes et cheuaux légers du
« temps du Roy Henri second estoyent bien plus beaux à
« veoir, portant la salade, brassals, tassettes, la casaque, la
« lance et la banderolle, et n'auoyent toutes leurs armes pesan-
« teur qui les empeschast de les porter vingt et quatre heures.
« Mais celles d'aujourd'hui sont si griesves qu'un gentil-
« homme à trente et cinq ans est tout estropié des espaules
« d'un tel fardeau [3]. »

Il est facile de deviner les conséquences de cet état de choses au point de vue militaire ; chefs et soldats ne voulant être à trente cinq ans « estropiés des espaules » se déchargeaient de leurs armes le plus souvent possible au grand dommage de la discipline et des rencontres à l'improviste.

« C'est une façon vicieuse de la noblesse de nostre temps, et
« pleine de mollesse, de ne prendre les armes que sur le poinct
« d'une extrême nécessité, et s'en descharger aussi tost qu'il y
« a tant soit peu d'apparence que le dangier soit esloingné :

1. SAULX-TAVANNES : *Loc cit.*, p 191, col 2
2. MONTAIGNE : *Essais*, liv II, chap IX.
3. LANOUE : *XVe Disc. milit*, p. 285 (édition Forest, Genève, 1587). Dans l'édition de Bâle, même année, ce passage est en termes légèrement différents, mais le sens est le même.

« d'où il survient plusieurs desordres ; car chascun criant et « courant à ses armes sur le poinct de la charge, les uns sont « à lacer encores leur cuirasse, que leurs compaignons sont « desia rompus. Nos pères donnoient leur salade, leur lance « et leurs gantelets à porter, et n'abandonnoient le reste de « leur équipage tant que la courvee duroit. Nos troupes sont à « cette heure toutes troublees et difformees par la confusion « du bagage et des valets qui ne peuvent esloingner leurs « maistres à cause de leurs armes [1]. »

Et ces innombrables goujats mêlés forcément aux soldats étaient peut-être le plus grand inconvénient résultant de l'accroissement du poids *des épreuves*. On comprend en effet quel désordre devait jeter dans une armée en marche cette quantité de non-combattants prêts à prendre la fuite à la première alerte sans prendre même le temps de remettre à leur maître les armes dont ils étaient porteurs. Aussi les auteurs militaires sont-ils unanimes à déplorer cet abus ; Petrinus Bellus, conseiller d'Etat du duc Emmanuel-Philibert, se plaint déjà dans son traité militaire (1563) de cet usage [2] qui devait se généraliser davantage encore par l'augmentation progressive du poids des épreuves et atteindre son paroxysme quelques années plus tard.

Ecoutons en effet Le Frère de Laval :

1573. « Ceux là (les soldats romains) n'estoient pas si doüi- « lets que les nostres, au moindre desquels *vne douzaine de ba-* « *gagers* et autant de goujats après ne suffisent pas [3]. »

On voit combien peu était suivi ce sage conseil de Saulx-Tavannes :

« Les capitaines et soldats proches des ennemis doivent « s'accoustumer à porter leurs armes sans se fier aux valets, « évitant le désordre qui advient quand ils les vont chercher « au bagage 4. »

L'exemple venant d'en haut était naturellement imité par les soldats ; aussi ceux des chefs qui avaient l'énergie de résister à ce funeste usage et qui amenaient par là leurs troupes à

1. Montaigne . *Essais,* liv. II, commencement du chap ix.

2. 1563 « Vidi ego sœpissime, dum exercitus nostri iter facerent, non paucos, neque eos « gregarios, loricam, et galeam in iumentum. hastam verò, quam picham vocant, in famu- « lum, verè armigerum, reicientes, dum ipsi vel meretriculam comitantur, vel saltem « commodius pergunt, ut minus fatigentur. ». (Petrini Belli, Albensis, jureconsulti incliti et serenissimi Emanuelis Philiberti, Sabaudiæ ducis conciliarii : *De Re militari et Bello tractatus,* p. 89, v° (Venetiis excudebat Franciscus de Portonariis, MDLXIII).

3. Le Frère de Laval : *Op. cit* , p. 494, r°.

4 Gaspard de Saulx-Tavannes : *Mémoires* (à propos de la bataille de Renty) ; Mém. relat à l'hist. de France, édition précitée, p. 193, col 1.

faire comme eux, avaient naturellement dans les attaques à l'improviste un avantage marqué. C'est à pareille coutume, malheureusement alors trop exceptionnelle, que Vieilleville dut maint succès :

1552. « Car il fault noter que tant qu'il fust en campaigne « il ne marcha jamais sans l'armet en teste et la lance en la « main ; l'on ne peult ignorer que ceux qui le suivoient ne fis- « sent de mesme ; c'est pourquoi en toute rencontre il avoit du « bon et renversoit tout ce qui se présentoit devant cette « promptitude [1]. »

Cette manière de faire, garder toujours « l'armet en tête », était en effet absolument inusitée. Le poids du casque en avait toujours rendu le port fort pénible ; Joinville nous montre déjà saint Louis se déchargeant momentanément du heaume pour respirer sous un casque plus léger et moins clos :

1302. « Endementières nous en venions, je li fis oster son « hyaume, et li baillé mon chapel de fer pour avoir le vent [2]. »

Plus tard, les chroniqueurs nous parlent-ils d'un seigneur en armes, il attend toujours le moment du combat pour mettre son casque :

1524. « Le gentil duc de Nemours partit assez matin de son « logis, armé de toutes pièces, excepté de l'armet [3]. »

Enfin les anciennes peintures représentent souvent les chevaliers armés, ayant en tête une autre coiffure que le casque. Saint Michel et saint Georges eux-mêmes, en qui l'art du moyen âge a personnifié la chevalerie, sont souvent figurés ainsi.

Dans un tableau du Pisanello, le plus célèbre des médailleurs et peintres de la Renaissance italienne au dire d'Yriarte [4], tableau représentant saint Antoine et saint Georges, ce dernier, pourtant armé de toutes pièces, a sur la tête au lieu de casque un chapeau à larges ailes, porté sans doute alors par les hommes d'armes pour se délasser de la fatigue causée par la lourde salade.

Ce tableau présente, pour l'histoire de l'armement en général et pour la question qui nous occupe, un intérêt tout particulier ; en le rapprochant des médailles reproduites dans l'ouvrage de Litta [5], on voit, sans doute possible, que le Pisa-

1. Vieilleville : *Mémoires.* (Coll. des Mém. relat. à l'hist. de France, tome IX, p 163, col 1.)
2. Joinville : *Mémoires,* p. 76.
3. Le Loyal Serviteur : *Bayart,* chap. liv (édit. Soc. de l'hist. de France, p. 315).
4. Yriarte : *Autour des Borgia,* p. 175,
5. Litta : *Famiglie celebre italiane,* fascic. XXVI, part. I.

nello a donné à son saint Georges les traits fins et la tête caractéristique de Lionel d'Este dont il était d'ailleurs le peintre et le médailleur attitré [1]. Cette ressemblance évidente fait présumer que l'artiste a figuré dans son tableau non un harnois de fantaisie, mais la propre armure du marquis de Ferrare, dont les énormes épaulières rappellent celles de la statue de Bartolomeo Coleoni à Venise, postérieure de quelques années, et que le chapeau dont il l'a coiffé était celui que portait Lionel d'Este lorsque le casque ne lui semblait pas nécessaire.

Un tableau du Pérugin, aujourd'hui dans la National Gallery à Londres, représente saint Michel aussi armé de toutes pièces et coiffé d'une toque.

Enfin, pour citer un dernier exemple, l'*Armamentarium heroicum*, magnifique catalogue illustré de la collection d'Ambras, commencé en 1582 par ordre de l'archiduc Ferdinand et achevé en 1601, représente la plupart des hommes célèbres dont cette collection conservait les armures avec leur casque posé à leurs pieds, et une coiffure légère, toque ou béret, sur la tête [2], ce qui ne peut être dans le seul but de montrer leurs traits, car il eut suffi pour cela de lever la visière de l'armet.

Cette habitude de porter le moins possible le casque qui était alors long à ajuster fut, au dire de du Bellay, une des causes de la funeste journée des éperons (1513).

« Autres pour la grande chaleur qu'il faisoit, (car c'estoit la « mi-aoust) se voulurent refreschir *ostans leurs habillemens de « teste*, et les ennemis passans la riuière du Lis près de Delette « vindrent attendre noz gens au passage de la riuière qui passe « à Huchin, auquel lieu trouuans nostre caualerie en désordre, « deuant qu'ils eussent loisir... de prendre *leurs habillemens « de teste* furent mis en tel désordre qu'il se trouua peu des « nostres qui eussent le moyen de combattre [3]. »

Mais, malgré ses inconvénients reconnus, on comprend que la mode de se débarrasser le plus souvent possible du poids écrasant du casque n'ait fait que se généraliser à mesure que ce poids augmentait; aussi, à la fin du XVIe siècle, le port de l'armet au bras ou à l'arçon de la selle était-il devenu réglementaire; on ne s'en coiffait qu'à l'heure de la charge.

Melzo prend soin de nous dire minutieusement comment les cuirassiers doivent porter leur casque :

1. LENORMANT : *Monnaies et Médailles*, p. 246.
2. Jacob SCHRENKH VON NOTZINGEN : *Armamentarium heroicum*, chez Jean Agricola Bauer, à Innsbruck (planches de Giovanni Fontana).
3 Martin DU BELLAY : *Mémoires*, liv. I, p. 7.

1611. « ... Sur le côté droit de la selle, à portée de la main « droite, ils ont l'habitude de suspendre l'armet ; mais ceux « qui ont des valets doivent le leur faire porter, pour ne pas « fatiguer le flanc du cheval ; s'il leur faut aller dans quelque

Fig. O. — CUIRASSIER PORTANT SON ARMET A L'ORDONNANCE.
(D'après la planche III de l'ouvrage de Melzo (1611).

« lieu où ils ne puissent être suivis de leurs valets, les soldats « doivent se passer l'armet au bras gauche [1]. »

1. **1611**. « ...Dalla parte di dietro della sella, su la mano dritta, sogliono ordinariamente « attaccar la celata ; ma quelli, c'hanno seruitori, deuono faria portar loro, per non traua- « gliar' il fianco del cauallo ; et in occasione d'andar' in qualche luogo necessario, doue non « possono esser seguiti da seruitori, deuono i soldati porsi la celata nel braccio sinistro. » (MELZO : *Regole militari*, p. 50.)

Du jour où les diverses pièces du harnois n'ont pu être endossées qu'au moment du combat à cause de leur poids énorme, l'armure a été condamnée; peu à peu on se débarrassa de ce fardeau devenu plus gênant qu'il n'était utile; nous verrons plus loin comment le poids des armures à l'épreuve amena la disparition progressive des diverses pièces qui les composaient.

XI. — L'armure de fantassin.

On a pu remarquer déjà qu'il n'a jamais été question, dans toutes ces armures à l'épreuve, d'armures pour fantassin. Ce n'était certes pas par dédain pour l'infanterie; si elle n'avait pas encore mérité le titre de reine des batailles, et si quelques auteurs pensaient encore que :

1573. « L'infanterie ne vaut pas cheneuotes en campaigne « contre la caualerie, si elle n'est flanquée et soustenüe de « caualiers [1] », ce n'était plus cependant cet assemblage hétéroclite que les gens d'armes regardaient comme une gène inutile et qui faisait dire par Philippe VI à Crécy (1346) ces mots qu'il devait payer si cher :

« Or tost, tuez toute cette ribaudaille, ils nous empêchent la « voie sans raison [2]. »

En mainte circonstance déjà l'infanterie avait montré ce qu'elle pouvait faire sous le commandement des chefs qui savaient en tirer parti, et Brantôme nous apprend comment le maréchal de Bié à Boulogne et le duc de Nemours à Meaux surent, à la tête de troupes de pied, arrêter l'ennemi devant qui la cavalerie avait tourné bride [3]. Des hommes d'une haute valeur militaire commençaient même à reconnaître son importance, et dès la première moitié du XVIe siècle Langey n'avait pas craint de dire :

1537. « Que n'est pas tant requis d'auoir bonne Cheuallerie « que bons Pietons, pource que les Pietons peuuent faire per- « dre ou gaigner vne bataille, et non les Gens de cheual si non « par grande auanture 4. »

Ce n'était pas non plus une question de prix; sans doute les armures à l'épreuve coûtaient fort cher, mais la vanité des

1. Le Frère de Laval : *Op. cit.*, p. 493.
2. Froissart : *Chroniques*, liv. I, part. I, chap. cclxxxvii.
3 Brantôme *D'anciennes Retraites de Guerre*, p. 246, vol IX, édit. elzév.
4 Langey : *Discipline militaire*, liv. III, chap xxiiii.

chefs de corps ne se fût pas arrêtée à ce détail. Ils rivalisaient dans le luxe de leurs troupes ; ils en faisaient une question d'amour propre. Ecoutons encore Brantôme :

« Je me souviens qu'à la revue que Monsieur, nostre général, « fist au voyage de Lorraine à Troye, il se trouva quarante mil « hommes *à pied* françois, tant de M. de Strozze que de Bris- « sac, dont il avoit *dix mille morions gravés et dorés*. Et si « n'estoient alors si communs comme despuis [1]. »

Ces morions que Brantôme nous dit quelques lignes plus haut avoir été payés jusqu'à quatorze écus la pièce font comprendre que les « couronnels » n'auraient pas reculé devant la dépense pour munir leurs hommes d'armures à l'épreuve ; mais il y avait un autre empêchement, impérieux celui-là : le poids. On ne pouvait songer à imposer à un fantassin, qui avait encore à porter ses armes et parfois ses bagages, l'énorme charge sous laquelle nous avons vu les chevaliers plier et devenir « perclus à trente ans ». Il y avait bien il est vrai la ressource des goujats qui soulageaient le soldat en marche, mais les chefs qui connaissaient les inconvénients de ce système et faisaient leur possible pour le combattre se seraient bien gardés de le rendre plus indispensable encore par une aggravation du poids de l'armure. Les armes offensives du fantassin étaient d'ailleurs si lourdes, que quelques unes, comme le mousquet, ne furent mises en usage « qu'avec une très grande peyne, car « on ne trouvoit soldat qui s'en voulust charger [2]. »

Aussi les armures de fantassins mentionnées dans les ouvrages militaires ou les comptes d'armuriers ne sont jamais à l'épreuve. Elle sont toujours qualifiées dans les comptes de fournitures de « bonnes et suffisantes », par opposition aux armures à l'épreuve, et cet adjectif « suffisantes » semble une ironie quand on songe qu'il désignait précisément les armures insuffisantes pour protéger contre les armes à feu. Brantôme racontant l'histoire d'un fantassin espagnol qui pansait ses blessures lui-même avec un héroïque mépris de la douleur nous dit au contraire :

« Louis de la Sena, soldat espaignol posé en file dans son « bataillon, fut blessé d'une balle ; et, *sa cuirasse n'étant pas* « *suffisante*, la balle entra dans son corps..... [3] »

Et encore ce n'est qu'à grand peine que l'on pouvait faire

1. Brantôme : *Couronnels françois*, p. 231, vol. VII, édit. elzév.
2. Id. : *Id*, liv. II, chap 1 (Strozzi); p 232, vol VII.
3. Id. : *Rodomontades espaignolles*, p. 113, vol. IX.

accepter aux fantassins ces armures légères, top lourdes cependant à leur gré ; Lanoue le constate déjà en 1587 :

« Et d'autant que les soldats ne veulent plus aujourd'hui « porter de corcelets [1]. »

Brantôme professe une grande admiration pour ces soldats qui ont le courage d'aller au feu sans être à l'abri sous une armure à l'épreuve :

« Je pense qu'il n'y a rien si brave et si superbe à veoyr « qu'un gentil soldat bien en point, bien armé, bien leste, soit « qu'il marche à la teste d'une compaignie, soit qu'il se perde « devant tous à un' escarmouche, ou à un combat, ou à un « assaut, tirer son harquebuzade, tout nud, désarmé, aussy « resolument que les mieux armez [2]. »

Le chroniqueur des couronnels et des honnestes Dames aurait de beaux sujets d'admiration s'il voyait le fantassin du XXe siècle affronter « tout nud et désarmé » des feux de file et des salves de Maxims auprès desquels les « harquebuzades et mousquetades » de on temps ne paraîtraient guère redoutables. Le fantassin qu'il admire n'aurait pas été d'ailleurs, comme il le dit, bien leste, s'il avait eu un harnois à l'épreuve sur le dos. Les hommes d'armes bardés de fer eussent fait sous leurs armures de tristes piétons, et tous les ouvrages du temps nous les montrent incapables de se relever seuls lorsqu'ils tombaient de cheval, ce qui devait les mettre en triste posture quand la chose leur arrivait dans la mêlée. Les Espagnols avaient là-dessus un proverbe : « Le cheval mort, l'homme d'armes est perdu », proverbe souvent rappelé par Brantôme [3] et déjà relaté bien avant lui par le chroniqueur de Bayard [4] auquel on pourrait croire que Brantôme l'a emprunté comme il l'a fait pour tant d'autres passages du même auteur, sans la connaissance de l'espagnol qu'avait le sire de Bourdeilles et dont il se targue si souvent.

Aussi l'armure de ceux des cavaliers qui étaient appelés à mettre pied à terre et à faire une partie de leur service à pied avait une forme spéciale et n'était à l'épreuve que dans quelques parties.

1. LANOUE : *XIIIe Discours militaire*, p 267, édit. François Forest, Genève, 1587.
2. BRANTÔME : *Couronnels françois*, vol. VII, p. 179-80.
3. « Muerto el caballo, perdido el hombre de armas » (Cf. BRANTÔME : *Discours sur les Duels*, vol, VIII, p. 92, édit elzév.; *Rodomontades espaignolles*, vol IX, p. 134; *Grands Capitaines*, liv. I, part. II, chap. XXIX, vol. V, p. 94, etc)
4. LE LOYAL SERVITEUR : *Histoire du gentil Seigneur de Bayart*, chap. LIV, édit Soc. hist. de France, p. 321.

Il en était ainsi notamment de l'armure des arquebusiers à cheval, précurseurs des dragons, soit de l'infanterie montée moderne, et dont Melzo attribuait en 1611 l'invention aux Français [1], ce qui l'a fait prendre vivement à partie par le major Angelucci. Soucieux de ne pas laisser distraire une parcelle de la gloire de l'Italie, le savant rédacteur du catalogue de l'Armeria de Turin a, dans une dissertation très documentée [2], attribué à Pierre Strozzi la paternité des arquebusiers à cheval qui auraient été créés par lui en 1543 et amenés par lui d'Italie en France.

Angelucci se base surtout sur un passage des mémoires de Martin du Bellay [3] et sur un passage de Brantôme 4 qui semble d'ailleurs avoir copié du Bellay ; mais une lecture plus attentive des passages cités lui eut fait voir qu'il n'en résultait que l'emploi par Strozzi, et non l'invention, des arquebusiers à cheval que maint autre passage des mêmes auteurs montre comme utilisés partout en France à cette époque [5].

Il faut croire d'ailleurs que la croyance à l'opinion émise par Melzo était générale en Italie au commencement du XVIIe siècle, car Pistofilo reproduit la même assertion dix ans après [6]. Se fondant sur Melzo, le P. Daniel (1721) a attribué la création des arquebusiers à cheval ou dragons au maréchal de Brissac (1554) 7, assertion répétée depuis par de nombreux historiens et donnée tout récemment par le nouveau Larousse illustré, vol. III, v. dragon.

Après avoir lu la note d'Angelucci, on doit convenir que Brissac a copié Strozzi ; mais cela n'enlève pas à la France la priorité dans la création des arquebusiers à cheval, dont Strozzi a peut-être perfectionné la tactique en 1543, mais qu'il n'a sûrement pas créés alors puisqu'il s'en trouvait à Paris aux funérailles de Louise de Savoie en 1531, comme le fait est établi par un document d'ailleurs italien [8] et puisque Langey dans

1. 1611 « L'uso de gli Archibugieri à cauallo fu inuentato da' Francesi nell' ultime guerre « del Piemonte, e da essi furono chiamati *Dragoni*, il qual nome tuttauia ritengono appresso « di loro » (MELZO : *Regole militari*, p. 36)

2 ANGELUCCI : *Docum. ined.*, vol I, p. 286 et 287.

3. Martin DU BELLAY : *Mémoires*, liv. X (édition Petitot, vol III, p. 249 ; édition Beys de 1582, p 544).

4 BRANTÔME : *Grands Capitaines*, liv. I, chap. XXXII, le maréchal de Strozze (édit elzév., vol. II, p 279).

5. Cf. notamment DU BELLAY : *Mémoires*, liv X, p 547, 582, etc. (édit. Beys).

6. 1621. « Qvelli, che in guerra portano gli archibusi a ruota, sono detti archibusieri a « cauallo, ed *i primi*, che l'vsassero a cauallo, vogliono alcuni dire fossero *i Francesi*, nell' « vltime guerre di Piamonte, chiamati da loro, *Dragoni* ». (PISTOFILO : *Oplomachia*, p. 188.)

7. Le P. DANIEL : *Histoire de la Milice française*, liv. XII, tome II, p. 334.

8 *Funerali di Luisa di Savoia*, dans *Miscellanea di Storia italiana*, tome XXII, p. 365.

son ouvrage datant de 1537 nous décrit ainsi l'armement des arquebusiers à cheval :

1537. « Les arquebuziers aussi seront *bien montez*, et leur « harnois sera pareil à celui des estradiots réservé de la salade, « car ceux-ci auront seulement un cabasset afin de viser mieux « et avoir la teste plus délivre, l'espée au côté, la masse à l'ar- « çon d'une part et l'harquebuze de l'autre, dedans un fourreau « de cuir bouilly le quel tienne ferme sans bransler. Lad. har- « quebuze pourra estre de deux pieds et demi de long ou de « 3 au plus, et qu'elle soit legère [1]. »

Leur emploi était d'ailleurs déjà réglementé en France à cette époque, ce qui suppose qu'ils ne dataient pas de la veille; écoutons encore Langey :

« Pour dire ce qu'il me semble des exercices que les « gens de cheual doyuent faire, ie suis d'aduis premierement « que les harquebusiers s'addonnent à la harquebuze, et qu'ils « s'estudient à en tirer seurement et droit de toutes mains et « en arriere, jaçoit que les cheuaux courent : et aussi *à descen- « dre soudainement, pour garder vn pas comme les harque- « buziers à pied feroient* [2]. »

On voit que Saulx-Tavannes qui a minutieusement décrit la tactique des arquebusiers à cheval et des carabins [3] n'a eu qu'à copier Langey en le développant, et si l'on considère que ce dernier était depuis 1527 lieutenant général du roi de France à Turin, il semble vraisemblable de lui attribuer l'introduction en Italie de l'emploi des arquebusiers à cheval. L'Italie est d'ailleurs assez riche en souvenirs militaires pour n'avoir pas besoin d'emprunter à autrui et il est juste de rendre à chacun ce qui lui appartient.

Il est bien entendu qu'il ne s'agit dans tout ceci des arquebusiers à cheval qu'en tant qu'ils furent employés comme *infanterie montée*, car il dut en exister dès l'invention de l'arquebuse ; les arbalétriers à cheval dont l'existence était fort ancienne [4] ont dû immédiatement en donner idée, et des miniatures du xve siècle représentent déjà des bombardiers à cheval [5].

1. Langey : *Discipline militaire*, p. 51.
2 Ibid : liv I, chap xiii, p 55 v°.
3. Saulx Tavannes : *Op cit*, p. 192, col. 2.
4 Cf Cibrario : *Econ pol*, p 585 (solde d'un arbalétrier à cheval en Savoie en 1281 et en 1321) ; Havard : *Dict Ameublement*, vol III, col. 789, v° miroir (bibelot ivoire du xive siècle représentant des arbalétriers à cheval).
5. Cf. Paulus Sanctinus : *Ms. latin*, bibl Richelieu, n° 7239, f° 79 v° ; ap. Gay : *Gloss. arch*, p. 73.

Quoi qu'il en soit de l'origine des Dragons ou Carabins, comme on les appelait à la fin du XVIe siècle, il est certain qu'on en vint très vite à leur enlever l'armure réduite que Langey leur assignait en 1537. Melzo dit formellement qu'il ne serait pas à propos de leur donner même la cuirasse réduite au plastron et à la dossière, qui les gênerait pour mettre pied à terre et dans toutes les circonstances où il faut de l'agilité [1].

Aux seuls capitaines des arquebusiers à cheval il donne un plastron et une dossière *à l'épreuve de l'arquebuse* et un morion léger, et il leur interdit le port des cuissards et du garde-reins trop gênants pour mettre pied à terre [2].

Si l'armure des arquebusiers à cheval qui ne se trouvaient à pied qu'accidentellement devait être ainsi réduite, on comprend que celle des fantassins qui en étaient continuellement chargés devait l'être plus encore ; aussi Pistofilo ne leur assigne-t-il d'armures lourdes qu'aux tranchées ou sur les remparts ; en campagne il veut qu'ils aient une armure *légère*, sans cuissards ni grèves [3]. Une armure légère, c'est-à-dire, on l'a déjà vu, destinée à résister aux armes blanches seulement ; cette expression est toujours prise en sens opposé d'armure à l'épreuve.

Seul, le capitaine des gens de pied devait avoir un demi-harnois à l'épreuve, et encore ne le revêtait-il qu'au moment de l'action ; le reste du temps, il était, comme ses hommes, armé à la légère [4].

Il était de plus muni d'une rondache à l'épreuve dont il n'aurait guère pu se passer, obligé qu'il était de marcher au feu à deux longueurs de pique (45 pieds) en avant de ses soldats [5]. Cette rondache est fréquemment mentionnée par les chroniqueurs militaires ; Brantôme en parle en maint passage, et le Frère de Laval omet rarement de dire que les capitaines dont il raconte les exploits « étaient couverts de leurs Rudaches [6].

1 1611. « Ciò (petto e schiena) in niun modo sarebbe a proposito, perche, ingombrati « con quest' armi non potrebbono seruir nelle occasioni, che si sono dette, di metter piedi « a terra, e nelle altre doue si richiede l'agilità » (MELZO : *Regole militari*, liv. II, ch 1, p 39)

2 « I capitani.. sogliono armarsi di petto e schiena *a pruoua d'archibugio* e d'un morione « leggiero . ma per niun modo deuono portar cosciali, ne guardareno perche sono di troppo « impedimento quando occorre metter piedi a terra » (MELZO : *Loc cit*)

3 1621 « Le graui sono necessarie doue conuien star fermo, come dentro a trincere, o « per difendere città .. ma in campagna . deuonsi adoperar *l'armi leggiere*. . non deuono, « hauere ne' scarselloni che difendano le coscie, ne schinieri che difendano le gambe. » (PISTOFILO · *Oplomachia*, p 35)

4. 1621 « Il capitano comparisce hora armato *alla leggera*, ed hora *a tutta botta*, se- « condo che egli e per voler far mostra, o retrouassi in fattione » (PISTOFILO : *Op. cit*, p. 40) Nouvel exemple de l'expression italienne *a botta* ; v. p 153 ci-devant.

3. PISTOFILO : *Op cit.*, p 108 combinée avec p. 29.

6 LE FRÈRE DE LAVAL : *Op. cit.*, p. 315 v°, 319 v°, 353 r° et v°, 361 v°, 369 r° et v° 549 v°, 550 r°, etc

Dès la première partie du XVIe siècle, cette arme défensive avait été réservée aux capitaines de gens de pied. Langey nous dit déjà :

1537. « La Rondelle ne peut estre dicte baston, neantmoins « c'est une très bonne pièce... [1] encores ne s'en charge guères « personne si ce ne sont les capitaines [2]. »

Cette rondache à l'épreuve dont il ne se couvrait qu'au moment du combat obligeait le capitaine de gens de pied à se faire toujours accompagner d'un page chargé de porter ce

Fig. P. — CAPITAINE DE GENS DE PIED AVEC SON PAGE PORTE-RONDACHE.
(D'après une gravure de l'*Oplomachia,* de PISTOFILO (1621).

bouclier ; Pistofilo, qui n'oublie aucun détail, nous indique le costume, l'armement et les fonctions de ce page [3].

Cette rondache des capitaines, bien qu'elle soit aussi nommée rondelle dans les anciens ouvrages, n'a rien de commun avec la rondelle de duel avec laquelle elle est souvent confondue. La rondelle de duel dont Marozzo enseignait déjà l'usage

1 LANGEY : *Discip milit* , liv. I, p 23
2 IBID : p 20 v°.
3. PISTOFILO : *Oplomachia*, p. 58.

en 1536 [1] était un bouclier léger, parfois en fer, mais le plus souvent en bois ou en cuir bouilli, réduit parfois à des dimensions exigues, et appelé alors rondelle de poing ou boce. Cette arme défensive, destinée exclusivement à parer les coups d'épée et à fausser la pointe de l'adversaire, n'avait que faire d'être à l'épreuve et n'eut pu en rien remplir l'office de la rondache qui, de son côté, à cause de son poids considérable eut été plus gênante qu'utile dans une rencontre à l'épée.

Sauf cette pièce toute exceptionnelle, puisqu'elle n'appartenait qu'aux capitaines, tout l'armement défensif des fantassins était *à la légère*.

Les comptes d'armuriers permettent d'ailleurs de constater de façon irréfutable cette différence entre les armures de fantassin et de cavalier. Dans une requête présentée le 14 juillet 1624 au duc Charles-Emmanuel par Jacques Feisselle (aliàs Feyssel), fabricant d'armes à Moûtiers-en-Tarentaise, à Epierre et à la Rochette, Feisselle offre de fournir :

« II. Le corcellet pour le picquier le deuant le dernier les « tacettes l'hautcecol et la bourguignotte garnies à quinze flo- « rins monnoye de Sauoye le tout *bon et receuable* fabriqué « dans le pays [2]. »

Il n'est pas ici question d'épreuve ; Feisselle dit « bon et recevable », et, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque possible, il n'y a qu'à lire l'article suivant de la même supplique :

« III. Plus les cuirasses communes pour des cheuaulx le- « giers, scauoir le deuant *a l'espreuue du pistolet*, le dernier « legier, la culotte, les brassars, les cuissars, le casque, l'haut- « cecol, le gantellet, garnis de cuir à raison de 60 florins mon- « noye de Sauoye, chasque pair d'armes [3] complète et fabriquee « dans l'estat. »

Bien qu'il ne s'agisse ici que d'une armure pour chevau-légers dont une seule pièce, le plastron, était à l'épreuve, et encore du pistolet seulement, elle coutait, on le voit, quatre fois plus qu'une armure de piquier de la même époque ; et la simple épreuve du pistolet devait demander bien des soins dans la fabrication du plastron destiné à la supporter, car Feisselle offre de rabattre cinq florins si on veut l'en dispenser :

1. Marozzo : *Opera nova de Achille Marozzo, Bolognese, mastro generale de Larte de larmi*, Mutinæ, in œdibus venerabilis D. Antonii Bergolæ Sacerdotis ac civis Mutin , xxiii idus maii, M D.XXXVI ; lib. II, chap. cii et suivants, p 29 et suivantes.

2. Dufour et Rabut : *Les Armuriers en Savoie*, p 173.

3. On entendait par paire d'armes une cuirasse complète comptant le plastron et la dossière. Voir pour l'explication de ce terme avec documents à l'appui Angelucci : *Catalogo*, p 557, note.

« IV. Et les autres armes complettes comme ci dessus *sans* « *estre à l'espreuue* pour 55 florins chesque pair le tout fabric- « que dans le pais à ses frais et despens. »

Et encore le duc qui avait accepté le prix des autres articles ne concède plus pour celui-ci que 54 florins [1].

Cette impossibilité de charger le fantassin d'un armement défensif à l'épreuve de la balle amena la suppression de son armure. Les armes blanches passaient de plus en plus au second plan et une cuirasse qui n'avait d'effet que contre elles devenait une gêne inutile. Aussi l'armure de l'infanterie disparut-elle la première ; celle des cavaliers ne devait pas tarder à la suivre, comme nous allons le voir.

XII. — Disparition progressive de l'armure.

Le perfectionnement des armes à feu qui nécessitait une augmentation de jour en jour plus considérable de l'épaisseur des armures amena, comme nous l'avons vu déjà, à renforcer les pièces qui couvraient les parties vitales et à rendre le surplus très léger, ou même à le supprimer. Naturellement, la première partie de l'armement défensif qui fut sacrifiée fut l'armure du cheval ; à l'épreuve elle eut été trop lourde ; non à l'épreuve elle ne servait plus à rien.

1610. « Les grands pistolets rendent ces bardes inutiles [2] », nous dit Saulx-Tavannes à propos de la bataille de Renty (1554) ; et plus loin :

« Les chevaux armez y seroient inutiles, *à cause de la pesan-* « *teur des espreuves* ; ils sont assez chargez de porter l'homme « et ses armes sans en porter davantage ; neantmoins un chan- « frein à l'espreuve et quelques platines au poitrail pourroient « servir [3]. »

Comme on le voit, tout en reconnaissant la nécessité de renoncer à l'armure du cheval, Tavannes avait peine à l'abandonner entièrement ; aussi avait-il pris part à cette bataille de Renty :

« Avecques sa compaignie de gens d'armes... les chevaux « tous bardez d'acier, *retenant encor de la mode ancienne* « qu'il avoit veu soubz M. le grand écuyer 4. »

Ainsi l'armure du cheval était déjà démodée en 1554, et la

1. Dufour et Rabut : *Op cit.*, p. 174.
2. Saulx-Tavannes : *Op. cit*, p. 191, vol. I.
3. *Ibid.*
4 Brantôme *Grands Capitaines*, liv I, part. II, chap. xxxv (vol. VI, p. 98).

journée de Renty est probablement une des dernières rencontres où l'on vit des chevaux bardés. Ce désarmement du cheval n'était cependant pas sans grands inconvénients, car, en raison même du poids des épreuves, souvent l'homme désarçonné était perdu, comme nous l'avons vu déjà.

La suppression de l'armure du cheval ne pouvait suffire. Le poids énorme donné au plastron et à la dossière pour les mettre à l'épreuve des balles fit peu à peu supprimer tout le surplus et amena la transformation de l'armure complète en demi-armure.

De tout temps, au reste, on avait porté en certaines circonstances une sorte de cuirasse qui ne couvrait que le torse, *le corselet*. Cete arme défensive au lieu de comprendre un plastron et une dossière unis à droite et à gauche du corps par des crochets ou des courroies, était souvent composée de pièces articulées à charnières, se fermant par devant au milieu de la poitrine.

Porté parfois comme armure de parement complétant un costume d'apparat, le corselet était alors décoré avec le plus grand luxe [1]. Parmi les Musées qui en possèdent de ce genre, on peut citer l'Arsenal de Genève, l'Armeria de Turin et surtout le Musée de Tsarskoë-Selo à Saint-Pétersbourg. La collection du comte de Belleval, acquise par Napoléon III pour son Musée de Pierrefonds [2], en renfermait un remarquable, décrit sous le n° 17 dans le catalogue placé à la suite de sa *Panoplie*.

Mais le corselet était parfois aussi porté dissimulé sous les vêtements et servait d'armure secrète. Plus simple en ce cas dans sa décoration, car il devait non plus briller mais préserver, il atteignait alors le poids d'une cuirasse ordinaire et se faisait également à l'épreuve. Il restait toujours réduit à l'armure du torse ; des brassards et des cuissards eussent été trop facilement visibles sous les vêtements et eussent trahi par leur raideur la présence de l'armure qu'on voulait dissimuler. La collection du comte de Belleval que nous venons de citer renfermait également un bon spécimen de cette sorte de défense secrète [3].

Ce sont semblables corselets, bien donnés dans les relations de l'époque comme étant à toute épreuve, que portaient sous leur déguisement le chevalier de La Vivalda et ses vingt-neuf compagnons, « fleur de soldats et presque tous de haute nais-

1 Cf. notamment : *Art pour Tous*, 9e année, nos 230 et 238 ; Gay : *Gloss. arch*, p. 434
2. Le comte de Belleval : *La Panoplie*, p. 136.
3. Ibid. : *Loc. cit.*, p. 18.

sance », qui devaient en avril 1582 entrer à Genève par la porte de Rive et ouvrir la Cité à leurs camarades arrivant de Ripaille, Rumilly, Seyssel et Gex [1]. L'insuccès de ce complot n'empêcha pas Charles-Emmanuel de risquer vingt ans plus tard la funeste tentative de l'Escalade.

Mais cette réduction de l'armure aux pièces couvrant le buste qui n'avait eu lieu jusqu'alors que pour des cas exceptionnels, parement ou déguisement, devait s'imposer bientôt en toute circonstance et faire disparaître petit à petit toutes les parties accessoires du harnois.

Dès la fin du XVIe siècle, les solerets et les grèves de fer font place à des bottes de cuir. S'il est peu de collections qui renferment des costumes de guerre de ce genre bien complets, cela tient aux causes multiples de destruction des bottes de cuir qui ont pu aussi être utilisées après l'abandon de l'armure. L'Armeria de Turin conserve une armure ainsi complétée, celle du marquis de Leganez, dont la stature colossale ne peut manquer d'ailleurs d'attirer les regards [2].

Les brassards à leur tour sont abandonnés et remplacés par ces demi-brassards désignés dans les ouvrages de l'époque sous le nom de moignons, et qui, nous dit Pistofilo, ne couvraient le bras que de l'épaule au coude [3], souvent même du côté extérieur seulement [4].

Les cubitières disparaissent aussi, et les canons de l'avant-bras sont remplacés par un crispin de fer continuant le gantelet jusqu'au coude. Parfois même, pour s'alléger encore, l'armure ne compte *qu'un seul* de ces gantelets, pour le bras gauche, le droit étant suffisamment protégé par la rondelle de la lance ou la garde de l'épée. Lanoue nous donne les détails les plus précis à ce sujet en décrivant le harnois de l'homme d'armes de son temps :

1587. « Au bras gauche il porte un grand gantelet qui le « couure jusqu'au coude : et au droit vn petit mougnon qui « cache seulement l'espaule : et ordinairement ne porte nulles « tassettes... etc. [5]. »

1. « Era stabilito che la sera prima del giorno fissato al tentativo, il Vivalda con 29 com « pagni, fior di soldati e quasi tutti di chiaro sangue, travestiti in varie guise, ma con *cor* « *saletti a tutta botta sotto le vesti,* entrerebbero in Ginevra per la porta di Riva. » (Ercole Ricotti *Storia della Monarchia piemontese,* vol. III, p. 12 ; d'après l'Arch. gen r , Ginevra città, categ I, mazzo XVII.)

2. Angelucci : *Catalogo,* p 97.

3. 1621 « Li mognoni, che è vna parte d'armatura, che cuopre la metà del braccio dal « gomito esclusiue, sino alle spalle. » (Pistofilo . *Oplomachia,* p 35.)

4. « Mognoni che armassero sino al gomito *per di fuori.* » (*Ibid* , p. 189)

5. Lanoue : *XVe Discours militaire,* p. 285, édition Forest, Geneve, 1587.)

Ce passage peut avoir son importance pour l'étude d'armures regardées comme incomplètes parce qu'elles n'auraient qu'un gantelet, le gauche, et pas de tassettes. On peut en voir un exemple remarquable au Musée d'artillerie dans l'armure G. 122 qui a appartenu à Henri IV *(fig. ci-contre)*. On croirait que Lanoue a écrit la phrase citée plus haut avec cette armure sous les yeux ; le bras droit du Béarnais n'était défendu que par « un petit mougnon qui cache seulement l'espaule », et le bras gauche portait bien « un grand gantelet qui le couvre jusqu'au coude », ce qui complétait, avec le moignon gauche, un brassard suffisant. L'armure d'ailleurs, toujours comme dans les descriptions de Lanoue, « ne porte nulles tassettes ».

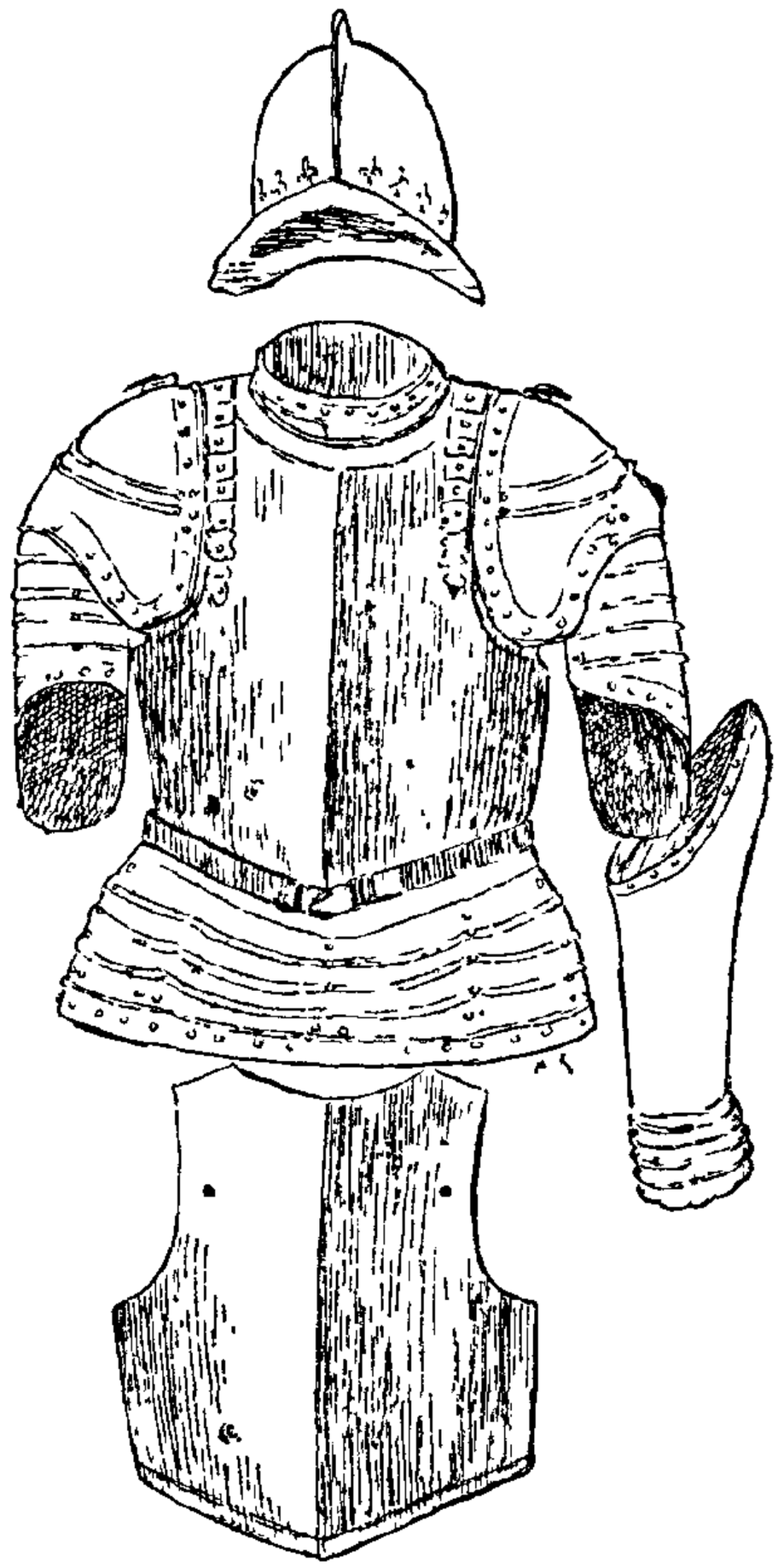

Fig. Q.
DEMI-ARMURE DE HENRI IV COMPLÈTE, BIEN QUE N'AYANT QUE LE GANTELET GAUCHE.
(Musée d'Artillerie.)

Le gantelet droit de cette armure est à tort considéré comme perdu ; M. Maindron qui en donne une bonne description dans son excellent ouvrage sur *Les Armes* dit : « des bras de « fer légers ressemblant aux « gantelets des reitres com- « plètent le brassard [1] ». Il semble bien, d'après le texte de Lanoue, qu'il n'y a jamais eu qu'un seul de ces bras de fer, et que ce gantelet gauche était unique, de même que le brassard gauche, si bien étudié par E. de Beaumont dans ses *Armes méconnues* [2] et qui était, comme le gantelet gauche qui nous occupe, destiné à jouer le rôle de bouclier.

1. MAINDRON · *Les Armes*, p 316.
2 E DE BEAUMONT : *Les Armes méconnues* (*Gazette des Beaux-Arts*, mai 1878 ; tirage à part, p 7 et suivantes).

Ce système semble d'ailleurs avoir prévalu à partir de cette époque ; dans sa supplique au duc de Savoie (1624) que nous avons déjà étudiée dans le chapitre précédent, l'armurier Feisselle s'engage à faire *les* brassards et *le* gantelet [1].

Parfois aussi les brassards étaient remplacés, pour alléger l'armure, par des manches de mailles « dont on usoit fort en ce temps là [2] » au dire de Brantôme. Cette expression « manches de mailles » s'emploie bien parfois pour désigner la jaque complète de mailles, remise à la mode pour remplacer, surtout à la ville, l'armure devenue trop lourde ; mais le plus souvent elle ne désigne que des brassards de mailles, unis parfois par un colletin aussi de mailles. En 1538, le seigneur de Veniers avait déjà semblables brassards pour son combat en champ clos avec le sire de Sarzay : « Le Seigneur de Veniers porta les armes, qui estoient « vn corselet à longues tassettes auec des manches de maille « et des gantelets [3]. »

Et dans sa *Discipline Militaire*, écrite en 1537, Langey donne déjà ces manches de mailles aux piquiers, hallebardiers, archers, arquebusiers et arbalétriers [4].

Au point de vue de l'épreuve, c'était là faire des progrès à rebours et revenir en arrière, car ces manches de mailles, reste des anciens hauberts, avaient été utilisées au début des armures de plates, unies à un corcelet d'acier, comme en font foi les anciens inventaires [5], et abandonnées pour les brassards de fer, précisément parce qu'elles n'étaient pas suffisamment à l'épreuve. Et par le fait, il ne semble pas qu'elles aient offert une défense bien efficace malgré les progrès de la métallurgie au XVIe siècle et les recettes empiriques qui recommandaient le suc de navets (!) pour leur donner meilleure trempe !!

1557 « on estaint les cottes ou chemises de mailles en jus de naveaux [6]. »

Impuissantes contre les balles, ces mailles ne résistaient pas toujours aux armes blanches ; témoin ce capitaine Charry dont Brantôme conte aussi les exploits, qui abattit un jour d'un revers de son épée le bras d'un officier ennemi quoique

1. DUFOUR et RABUT : *Les Armuriers en Savoie*, p. 174.
2. BRANTÔME . *Grands Capitaines* (Strozzii, liv. I, chap. XXXII (vol. II, p. 278, édit. elzev.); *Couronnels françois*, liv. II, chap. I (vol VII, p. 151) ; et passim.
3. Guill. DU BELLAY, seigneur DE LANGEY : *Mémoires*, liv. VIII (inséré dans les *Mém de Martin du Bellay*, son frère, p. 475 (édition Beys, 1582).
4. LANGEY (le même que dessus) : *Discipline militaire*, liv. I, p 24.
5. 1365. « Quasdam manucas maillie ad armandum. » (*Inv. de J. de Saffres* ; ap. GAY : *Gloss. arch* , p 763, col. 1)
6. ALEXIS : *Recettes de divers auteurs*, p. 35 v° ; ap GAY : *Gloss. arch* , p. 451, col. 2.

cet officier fut armé d'un corselet et de *manches de mailles* [1].

Ce retour à la maille dont nous venons de constater les inconvénients, n'avait pas été sans rencontrer une vive opposition de la part de ceux qui tenaient pour l'armure de toutes pièces; il fut même un temps où le seul fait de venir au combat avec une armure de mailles au lieu du harnois de plates était considéré comme une faute grave contre la discipline, et Brantôme nous conte comment le sergent La Burthe, « fort digne de sa charge », tua d'un coup de hallebarde, le jour de la bataille de Cérisolles, « un gentilhomme d'honneur et de valeur » placé sous ses ordres, uniquement parce qu'il s'était mis sur les rangs avec « un jacques et manches de mailles » au lieu de son armure qu'il n'avait pas eu le temps de revêtir. Après la bataille, La Burthe passa pour ce fait devant une sorte de conseil de guerre qui l'acquitta [2].

Mais le poids donné plus tard aux pièces les plus essentielles du harnois, devait avoir raison de la résistance des partisans de l'armure complète, et la maille fut adoptée sans difficultés.

S'il fallait en croire le *Traité militaire* de Cicogna (1583) l'Italie aurait été tributaire de l'Allemagne pour la fabrication des armures de mailles qui y auraient été par le fait peu usitées [3]. Ce doit être là une erreur de cet écrivain militaire; nulle part la cotte de mailles n'est plus souvent mentionnée que dans les ouvrages italiens ; pour n'en citer qu'un, contemporain du traité de Cicogna, dans la *Vita di Cellini* où il n'est pas question une seule fois de cuirasse ou d'armure, le jaque de mailles revient à tout instant sous la plume de Benvenuto, et c'est toujours une cotte de mailles qu'il revêt avant de se lancer dans ses expéditions hasardeuses 4. Et l'inventaire des objets trouvés chez Cellini en 1538 « à l'époque la plus brillante de son séjour à Rome » ne relève non plus aucune armure, mais mentionne deux jaques de mailles [5].

D'ailleurs les exemples de cottes de mailles de toutes dates à provenance italienne sont trop nombreux dans les musées pour que l'on puisse s'arrêter à l'opinion de Cicogna. Un des plus remarquables hauberts de mailles connus et de ceux qui ont la

1. Le Laboureur, d'après la note 1, p. 51, vol. VII, p. 151 de l'édit. elzév. de Brantôme.

2. Brantôme : *Couronnels françois*, vol VII, p 151, édit. elzév.

3. 1583. « Ma delle arme di maglia pochi sono in Italia che ne faccino professione e nell' « Alemagna si tiene esser la fonte, etc. » (Cicogna, *Op. cit*, chap. LXX, p. 61 v°)

4. Cellini : *Vita*, passim ; cf. notamment liv. I, chap. III et IV ; liv. II, chap. III ; liv. III, chap. II, etc

5. Bertolotti : *Extrait de l'Archivio storico di Roma* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1876) ; et Plon : *Benvenuto Cellini*, appendices, p. 379, col 2.

provenance la plus certaine vient de Sinigaglia [1] et fait aujourd'hui partie de la collection de sir Noël Patton, en Angleterre.

Quoiqu'il en soit de leur origine, l'adoption de ces manches de mailles pour remplacer les brassards se généralisa partout dès la fin du XVIe siècle surtout pour les corps légers. Le Frère de Laval nous dit des chevau-légers allemands :

1573 « les harnois qu'ilz portent sont noirs, auec manches « de mailles [2]. »

Le même auteur décrit ainsi l'équipement des archers :

« Les archers montez d'vn bon cheual, armez d'vn corselet « ou animez, brassards, ou manche de maille [3]. »

Et celui des Suisses : « pour toutes armes il ont la bourgui- « gnotte, la cuirasse fournie de gorgerin et tassettes, de longs « braçats, et gantelets, et plusieurs les manches de mailles 4. »

Quelques années plus tard, une ordonnance du roi Philippe II d'Espagne, en date du 2 avril 1589, réorganisant le corps des archers de sa garde, les arme de « colletin, plastron et dossière, manches de mailles [5]. »

Ces manches de mailles d'ailleurs disparurent bientôt à leur tour avec toutes les pièces accessoires de l'armure. Les soldats avaient donné l'exemple, et, malgré les ordres les plus sévères, se débarrassaient de cet attirail encombrant :

« Les soldats s'en défont et en jettent une pièce après l'au- « tre [6] » nous dit Saulx-Tavannes, et Pistofilo recommande lui aussi de ne pas donner aux piquiers des armes trop lourdes, « parce que beaucoup d'entre eux les jettent 7. »

Il fallut céder à cette unanimité qui condamnait l'ancien armement, et la guerre de Trente Ans vit plus de buffletins que d'armures. En vain Louis XIII, dont le goût pour les harnois complets nous est attesté par les belles panoplies qui lui ont appartenu et figurent au Musée d'artillerie, essaya-t-il de réagir ; l'armure disparaissait de jour en jour, et celle de Louis XIV dont nous avons déjà parlé, datée de 1668, fut peut-être la dernière panoplie complète fabriquée en Europe.

Aussi, dix ans après, Gaya pouvait dire :

1678. « Il n'y a pas un cavalier dans les troupes de France

1. Starkie Gardner . *Foreign Armour in England*, p. 19.
2 Le Frère de Laval : *Op. cit* , p. 64 r°.
3. *Ibid* , p 159 v°.
4. *Ibid* , p. 161 r°.
5. 1589. « Gola, peto y espaldar, mangas de malla. » (Ap. comte de Valencia : *Catalogo*, p. 102)
6 Saulx-Tavannes : *Op. cit* , p. 120, col 2
7. 1621 « Deuonsi adoperar l'armi leggiere, altramente... auuienne che molti soldati le « gittano. » (Pistofilo : *Oplomachia*, p. 35).

« qui n'ait un habillement en buffle *depuis que l'on s'est défait*
« *de ceux de fer* [1]. »

Ce buffletin se porta d'abord avec un grand colletin qui descendait jusqu'au milieu de la poitrine et pouvait encore fournir une bonne défense. Ce colletin, d'abord fort grand et fort lourd, comme devait l'être le dernier vestige de l'armure à l'épreuve, — l'un de ceux conservés au Musée d'artillerie (G. 246) pèse 1 kilog 590 grammes [2] — vit rapidement diminuer ses dimensions au point de n'être bientôt qu'un insigne de commandement, le hausse-col. Ce souvenir de l'armure n'a disparu de l'uniforme que depuis quelques années.

Il y a lieu d'ailleurs d'observer que cette suppression de l'armure ne fut pas absolument générale. Des corps spéciaux gardèrent et gardent encore aujourd'hui la cuirasse réduite au plastron et à la dossière, comme pour nos cuirassiers; parfois même on s'en tint au plastron seul, comme pour les cuirassiers de Charles XII de Suède, dont on peut étudier les plastrons sans dossière au Musée d'artillerie (G. 265) [3].

Ce système avait d'ailleurs été pratiqué en Savoie dès le commencement du XVIIe siècle ; le 29 juin 1627, André Cronier, armurier à Chambéry offrait de livrer au duc de Savoie, avec d'autres armures comprenant celles-là le plastron et la dossière : « des plastrons *à preuve du mousquet* avec les courroies comme il appartient 4 », qui étaient bien évidemment destinés à être portés seuls et sans dossière.

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et c'était là une mode, c'est le cas de le dire, renouvelée des Grecs. Nous lisons en effet dans Rollin : « Alexandre ne laissa à la cuirasse que celle
« de ses deux parties qui couvroit la poitrine afin que la
« crainte d'être blessé au dos qui étoit sans défense empêchât
« les soldats de fuir [5] ».

Comme on vient de le voir par ces plastrons d'André Cronier, cette réduction de l'armure ne fit pas cesser l'usage de l'épreuve. En 1734, l'inventaire de l'Armeria du château de la Rocca mentionnait encore, parmi les cuirasses : « 3 plastrons
« avec leurs dossières, à l'épreuve du mousquet [6]. »

1 De Gaya . *Traité des Armes ; avec la manière dont on s'en sert présentement dans les armées, tant françoises qu'etrangères*, par le sieur de Gaya, cy-devant capitaine dans le régiment de Champagne (Paris, 1678, chez Sébastien Cramoisy, p 56).

2 Col Robert : *Catal* , vol II, p. 97.

3. *Ibid* , vol II, p 99.

4 Dufour et Rabut : *Les Armuriers en Savoie*, p 192.

5. Rollin : *De la Science militaire*, liv XXV, § 3 (armes anciennes)

6. 1734. « Sei pezzi, tre petti e tre schiene fra di loro compagni, *tutti a botta di mos-*
« *chetto* ». (Angelucci : *Doc. inéd* , p 204)

L'Armeria de Turin conserve d'ailleurs les cuirasses du Prince Eugène (1683-1736), de Charles-Emmanuel III (1730-1773) et de Victor-Amédée III (1773-1796), qui, semblables à celles des cuirassiers modernes, ne comprennent que le plastron et la dossière, et qui sont toutes à l'épreuve des armes à feu, comme en témoignent éloquemment les traces de balles qu'elles portent [1].

L'armure ainsi réduite est à proprement parler ce que l'on désigne sous le nom de cuirasse ; elle s'est conservée pour le génie et les cuirassiers. On a parlé souvent de l'abandonner de façon absolue, mais, de ce que l'armure complète était devenue impossible à cause de son poids, on a peut-être eu tort de conclure que la cuirasse elle-même devait être délaissée. Comme on a pu en juger par les illustres exemples cités précédemment, les généraux les plus braves ne la regardaient pas comme inutile ; Napoléon Ier lui-même, qui avait d'ailleurs des cuirassiers dans son armée, s'était fait faire un casque et une cuirasse richement ornés que l'on a pu admirer à l'Exposition de 1900 [2], et, ne voulant pas être seul à porter semblable costume, il en avait fait faire un pareil pour le maréchal Berthier. A l'essai, craignant plus le ridicule que les balles, il reprit la légendaire redingote grise et le petit chapeau, et envoya les deux cuirasses au Musée d'Artillerie; mais il paraît cependant qu'il voulut les essayer à nouveau pendant la campagne de 1807, car Régnier, conservateur du Musée d'Artillerie [3], reçut l'ordre d'envoyer les deux casques et les deux cuirasses à Tilsitt au maréchal Berthier, alors prince de Neuchâtel et major général. La lettre d'envoi au futur prince de Wagram est datée du 16 juin 1807 4.

L'histoire ne dit pas que l'Empereur ou le Maréchal aient dû au port de ces cuirasses la préservation d'une blessure ; Napoléon qui eut sur ses soixante champs de bataille dix-neuf chevaux tués sous lui ne fut, d'ailleurs, blessé que quatre fois et très légèrement, trois fois au siège de Toulon et une fois à Ratisbonne [5]. Mais le seul fait d'avoir commandé cette cuirasse pour lui témoigne de son opinion et prouve qu'il admettait l'utilité de l'armure.

1. Cf. ANGELUCCI : *Catalogo*, p 129, 130 et 131.
2. Collection du Prince de Wagram
3 Il en avait été le créateur en 1795 et en était le premier conservateur ; Cf COL ROBERT : *Catalogue*, vol . I, p 5 et suiv.; Col. BERNADAC : *Le Musée d'Artillerie*, Paris, 1895, p 5.
4. Archives du Prince de Wagram, château de Grosbois, à Boissy-Saint-Léger.
5. Dr CALLAMAND : *Les Blessures de Guerre de Napoléon*. (*La Chronique medicale*, 1er mars 1901, p 129 et suivantes.)

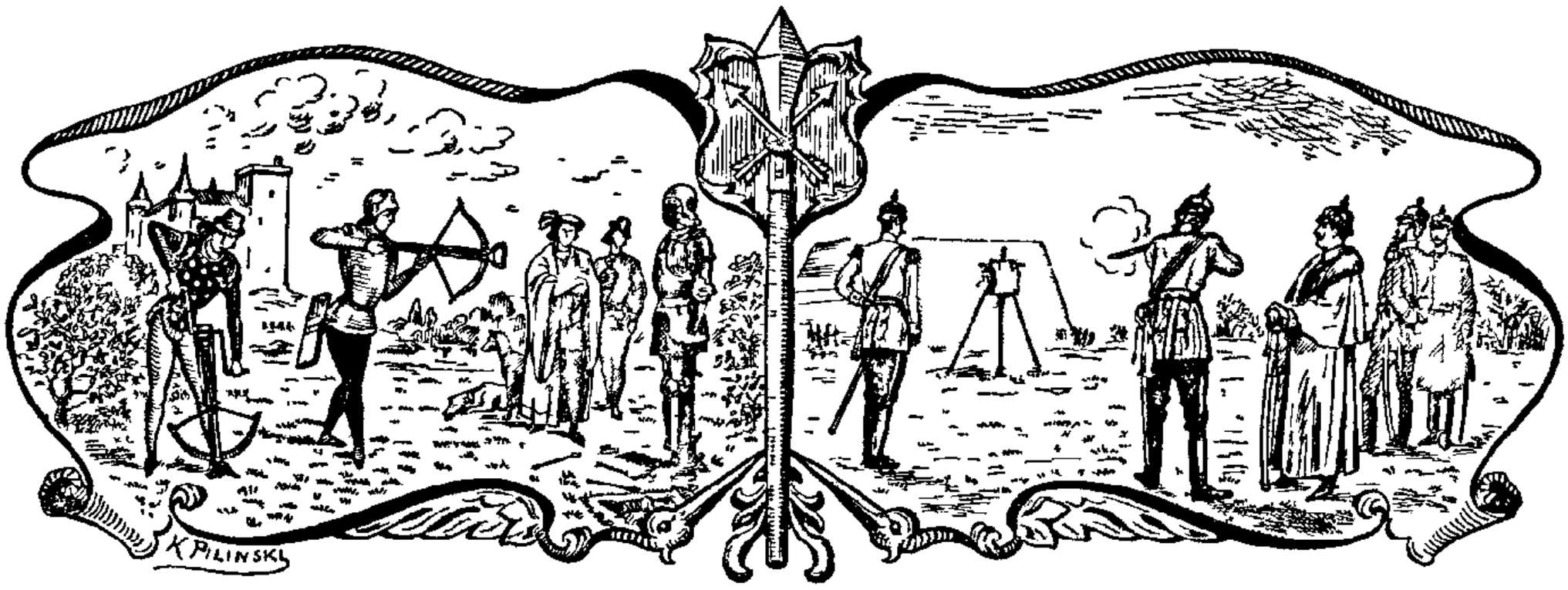

APPENDICE.

L'épreuve aujourd'hui.

Nous avons vu l'épreuve par l'arbalète naître avec l'armure de plates et l'amener peu à peu à se compléter entièrement ; nous avons vu ensuite l'épreuve par les armes à feu faire tomber une à une les pièces de cette même armure et la réduire depuis plus de deux siècles à ce qu'elle est aujourd'hui : un casque, et une cuirasse ne comprenant que le plastron et la dossière, et pour quelques corps spéciaux seulement. Et encore, ce reste du harnois qui pouvait, il y a trente ans, se targuer jusqu'à un certain point du titre d'armure à l'épreuve et arrêter les balles, celles du moins qui n'étaient pas tirées de trop près, semble-t-il, depuis l'adoption des projectiles à chemise blindée, devoir être transformé en écumoire à la première bataille.

Faut-il en conclure que l'épreuve est définitivement condamnée et que son histoire est un livre clos auquel ne s'ajoutera désormais aucun nouveau chapitre ? Non certes, et nous allons voir que l'épreuve fait encore parler d'elle et que l'avenir lui réserve peut-être une large place.

Et d'abord, il est des cas où un retour à l'ancien armement aurait son utilité ; on a pu voir à l'Exposition de 1889 des cottes de mailles, les unes faites d'un rang d'anneaux découpés à l'emporte-pièce alterné avec un rang d'anneaux brisés à ressort, et données comme *à l'épreuve* du poignard ; les autres faites entièrement d'anneaux rivés, à l'instar des cottes de mailles anciennes, et garanties *à l'épreuve* du révolver d'ordonnance (qui n'utilisait alors que la balle de plomb de $11^{m}/^{m}$). L'exposant de ces cottes se vantait d'avoir dans sa clientèle deux classes bien différentes de la société, également exposées

aux coups des assassins, les chefs d'Etat et les détectives. Les événements ne se sont que trop chargés de démontrer l'utilité de semblable défense, grâce à laquelle les crimes politiques qui ont mis en deuil l'Europe et l'Amérique pendant ces dernières années seraient restés à l'état de tentative. D'autres systèmes que la cotte de mailles sont aussi préconisés, et, cette année même, une importante fabrique d'armes de Saint-Etienne se vante d'avoir mis sur le marché une défense à la fois souple et légère qui n'a rien à craindre même de la balle du révolver d'ordonnance actuel.

Ensuite, même en se plaçant au point de vue militaire, est-ce à dire que la cuirasse soit destinée à disparaître définitivement et à ne plus figurer que dans les accessoires de théâtre et dans les musées? Rien n'est moins sûr; la science n'a jamais dit son dernier mot, et peut-être trouvera-t-on, — peut-être même a-t-on trouvé déjà — un procédé pour faire de nouveau, scientifiquement, ce que les armuriers d'antan seraient impuissants à produire aujourd'hui malgré la supériorité de leur main d'œuvre, une cuirasse légère et vraiment *à l'épreuve*. et cette fois à l'épreuve de la balle blindée.

La cuirasse nouvelle sera-t-elle en un de ces alliages qui surgissent chaque jour et qui surpasserait en résistance le bronze d'aluminium, l'acier-nickel, l'acier chromé, et l'aluminium chromé? Ne sera-t-elle pas plutôt en une sorte de feutre élastique renforcé par un tissu métallique? L'avenir nous le dira.

Aujourd'hui même, on cherche de toutes parts; la cuirasse Dowe a été soumise il y a quelques années en Allemagne à des essais réitérés, et l'Empereur, qu'aucune question militaire ne laisse indifférent, a daigné s'y intéresser; la cuirasse Loris a eu les honneurs de *l'épreuve* jusque sur les scènes parisiennes; une cuirasse en tourbe a été essayée cette année en Hanovre et aurait donné, paraît-il, des résultats satisfaisants; on étudie depuis quelques jours à Paris la cuirasse inventée par M. Alphonse Payot, de La Rochette (Savoie); enfin on mène grand bruit en ce moment autour d'une cuirasse *à l'épreuve des balles* inventée par un jeune Italien, Ernest Benedetti, cuirasse qui a été expérimentée, il y a quelques mois, devant une commission militaire à Rome, et qui satisfait, dit-on, tous les desiderata. On voit que la question de *l'épreuve*, loin d'être enterrée, est à l'ordre du jour.

Des spécialistes qui font de l'art de la guerre une étude constante et approfondie regardent la résurrection au moins par-

tielle de l'armure à *l'épreuve* comme une nécessité, et pensent que les effets foudroyants des nouvelles armes forceront à revenir aux moyens de protection abandonnés depuis longtemps. Les lignes suivantes extraites d'un roman militaire bien connu précisent cette nécessité :

« Nous en reviendrons au bouclier grec perfectionné et sur-
« tout renforcé ; quand on s'apercevra que d'un bataillon de
« mille hommes lancé sur un simple retranchement improvisé
« il n'en parvient pas un, on en arrivera à l'adoption d'un
« couvert portatif quelconque [1]. »

Mais la question ainsi posée sort du domaine de l'archéologue, et nous laissons à une plume plus autorisée le soin de l'élucider. Elle a d'ailleurs été traitée, et de façon magistrale, par l'auteur même que nous venons de citer, et nous ne pouvons que renvoyer à son travail [1] ceux que ce point de vue tout moderne des armures *à l'épreuve* peut intéresser. Ils verront en le lisant qu'on regarde encore de nos jours comme très utile l'emploi d'un bouclier *à l'épreuve*.

Ch. Buttin.

APERÇU

DE LA

FLORE DE FAVERGES

ET DE QUELQUES LOCALITÉS VOISINES

(Suite)

Classe III. — COROLLIFLORES.

Famille 84. — ASCLÉPIACÉES.

219. Vincetoxicum officinale Mch. — Giez, Motte, Rochettes, Montmin.

Famille 85. — NÉRIACÉES.

220. Vinca minor L. — Haies et bois, Cons, Giez ; variétés à fleurs blanches et à fleurs brun-clair.

1. Cap. Danrit : *La Guerre de demain*, p. 600.
2. Id. : *Des Effets du Feu, et du Bouclier d'infanterie.* (*Monde moderne*, mars 1895.)

Famille 87. — OLÉACÉES.

221. Ligustrum vulgaris L. — Haies et bois.

222. Fraxinus excelsior L. — Bois.

Famille 88. — GENTIANACÉES.

223. Chlora perfoliata L. — Prabornon, Frontenex, Noyerey, 1874.

224. Erythrœa centaurium C. — Tamié, Rochettes, Motte à Lachat, prairies.

225. Gentiana lutea L. — La grande gentiane est commune à la Sambuy, l'Arclosan, la Tournette, la Motte, etc., enfin dans toutes les prairies des montagnes.

G. purpurea L. — Tournette, Arclosan.

G. punctata L. — Sambuy, 1873.

G. germanica W. — Prairies du pied des montagnes ; Motte au-dessus de Glaise, dent de Cons au-dessus du village, etc.

G. campestris L. — Tournette, Charvin, dent de Cons, Sambuy.

G. cruciata L. — Arclosan, Tamié, etc.

G. asclepiadea L. — Bois de la Motte au-dessus de Glaise, rive gauche de l'Eau-Morte, dent de Cons au-dessus d'Ombre.

G. pneumonanthe L. — Marais de Verthier, au bout du lac d'Annecy.

G. ciliata L. — Chambellon, Motte au-dessus de Glaise, etc., Seythenex.

G. acaulis L. — Sambuy.

G. verna L. — Seythenex, route de Tamié, les prairies en sont quelquefois tout émaillées, Mont-Oclair, Tournette, marais du bout du lac.

Famille 89. — MÉNYANTHACÉES.

226. Menyanthes trifoliata L. — Marais des Villars et du bout du lac.

Famille 90. — POLYGALACÉES.

227. Polygala chamœbuscus L. — Motte au-dessus de Lachat et de Favergettes, refleurit souvent en automne.

P. uliginosa R. — Marais de Mercier près de Faverges, d'Epagny près d'Annecy.

P. comosa G. — Prairies.

P. vulgaris L. — Collines, prairies, Motte.

Famille 92.

228. Convolvulus sepium L. — Haies.

C. arvensis L. — Champs et moissons, bords des routes, commune.

FAMILLE 93. — CUSCUTACÉES.

229. Cuscuta minor D. — Englannaz dans un champ de luzerne.

C. major D. — Sur les orties, Villaret, Serraval, Seythenex.

FAMILLE 94. — BORRAGINACÉES.

Tribu II. — ANCHUSÉES.

230. Borrago officinalis L. — Jardins et lieux incultes.

231. Symphitum officinale L. — Prés humides, route d'Albertville.

232. Lithospernum officinale L. — Lieux incultes, bords des routes, délaissés de l'Eau-Morte, Mercier, Villars.

L. arvense L. — Champs cultivés, Villaret, etc.

L. purpureo-cœruleum L. — Giez, à la Fontaine, Thouvet.

233. Echium vulgare L. — Lieux incultes, broussailles de l'Eau-Morte, etc.

234. Myosotis palustris G. — Marais d'Epagny près d'Annecy, marais de Doussard, etc.

M. alpestris G. — Arclosan, Tournette, Sambuy.

M. arvensis Rth. — Prés et champs.

Tribu III. — CYNOGLASSÉES.

235. Echinospermum lappula G. — Bords des routes, Viuz.

236. Cynoglossum officinale L. — Le long des routes, Viuz.

237. Heliotropium europæum L. — Vignes, Viuz, Muret.

FAMILLE 95. — SOLANACÉES.

238. Physalis alkekengi L. — Montmin, Serraval, Nambelet, Marlens.

239. Solanum dulcamara L. — Montmin, etc., bois, route de Serraval.

S. nigrum L. — Lieux incultes, champs, à la Fontaine.

240. Atropa belladona L. — Montmin, sur le bord de la route.

FAMILLE 96. — DATURACÉES.

241. Datura stramonium L. — Plante fugace que l'on rencontre par-ci par-là dans la plaine.

FAMILLE 97. — VERBASCACÉES.

242. Verbascum floscosum R. — Près du pont de l'Eau-Morte.

V. lychnitis L. — Verthier, pont d'Englannaz.

V. album Mch. — Cette variété du *lychnitis* L. a été rencontrée à Talloires.

V. thapsus L. — Bords des routes, partout.

V. nigrum L. — Sambuy, 1873, Prabornon au pied des vignes.

Famille 99. — VÉRONICACÉES.

243. Veronica anagallis L. — A la fontaine dans le ruisseau.

V. beccabunga L. — Ruisseau, à la Fontaine, Verchère, Villaret, etc.

V. chamœdrys L. — Verchère, Fontaine qui mène au Villaret, etc.

V. urticœfolia L. — Bois de la Motte, Villaret, Giez, dent de Cons.

V. aphylla L. — Tournette, 1871.

V. agrestis L. — Champs, partout.

V. hederœfolia L. — Champs, terres.

V. officinalis L. — Tamié, Motte, Serraval.

V. spicata L. — Prairies sèches des collines, Chambellon, Rochettes.

V. *serpyllifolia* L. — Tamié, Seythenex.

V. saxatilis D. — Tournette, Sambuy, dent de Cons, rochers du Villaret, etc.

V. alpina L. — Tournette, 1871.

Famille 100. — SCROFULARIACÉES.

244. Linaria cymbalaria D. — Murs et rochers.

L. spuria D. — Champs, terres cultivées, Chambellon, Villaret.

L. minor Df. — Terres cultivées, délaissés de l'Eau-Morte, Seythenex.

L. vulgaris Mch. — Champs cultivés, bords des routes, broussailles de l'Eau-Morte.

L. alpina D. — Tournette au-dessous du fauteuil, Sambuy. On la rencontre souvent dans les délaissés de l'Eau-Morte, à la Fontaine; où l'eau y apporte les graines.

245. Scrofularia nodosa L. — Mercier, Tamié, bords des routes et lieux incultes.

S. canina L. — Bords des routes.

246. Erinus alpinus L. — Arclosan, cascade de St-Ferréol, rochers des Balmettes, digue de l'Eau-Morte à la Fontaine.

247. Digitalis lutea L. — Rochettes, Chambellon.

D. grandiflora Al. — Tamié, Rochettes, Chambellon.

248. Melampyrum cristatum L. — Marais de Cons, roc de Chère.

M. nemorosum L. — Bois de la Motte.

249. Pedicularis palustris L. — Marais des Villars.

P. tuberosa L. — Sambuy, 1873.

P. barrilieri G. — Arclosan, Tournette, 1871.

P. gyroflexa G. — Arclosan, 1871.

P. foliosa L. — Sambuy, 1872.

P. verticillata L. — Tournette, Arclosan, Charvin, Sambuy.

250. Rhinanthus hirsuta Lm. — Marais de Cons.

R. glabra Lm. — Marais du bout du lac.

251. Bartsia alpina L. — Tournette, Arclosan, Charvin, dent de Cons, Sambuy.

252. Odontites lutea R. — Roc de Chère.

O. serotina R. — Frontenex, Grange-Neuve.

253. Euphrasia officinalis L. — Faverges, prairies.

E. alpina D. — Sambuy, Arclosan, et probablement sur les autres montagnes.

E. minima D. — Près des montagnes, Sambuy, Charvin, Tournette, Arclosan.

E. montana Jord. — Sambuy, 1874.

E. salisburgensis Funk. — Broussailles de l'Eau-Morte.

Famille 101. — OROBANCHACÉES.

254. Phelipœa ramosa G. — Verchère, Villaret, dans les chanvres.

255. Orobanche galii Db. — Plaine de Cons, de Viuz, du Noyarey.

O. minor D. — Prairies artificielles, parasite sur le trèfle.

256. Lathrœa squamaria L. — Sous les noyers, au Villaret, à Cons.

Famille 103. — PINGUICULACÉES.

257. Utricularia vulgaris L. — Marais du bout du lac.

Famille 104. — LABIÉES

Tribu I. — MENTHÉES.

258. Mentha sativa L. — Lieux humides, à la Fontaine, etc.

M. parietariœfolia Beck. — Faverges, à la Fontaine et au pont d'Englannaz.

M. arvensis L. — Champs, Seythenex, Verchère, Glaise.

M. aquatica L. — Bout du lac, bords des ruisseaux, pont de Frontenex, marais.

M. sylvestris L. — Verchère, etc., bords des ruisseaux.

259. Lycopus europæus L. — Marais, Grange-Neuve, bout du lac, commun.

Tribu III. — THYMÉES.

260. Thymus serpyllum L. — Collines, prairies sèches : Motte, Chambellon, Rochettes ; variété à fleurs blanches à l'Arclosan.

261. Origanum vulgare L. — Commune à la Fontaine, Frontenex, partout.

Tribu IV. — MÉLISSÉES.

262. Calamintha clinopodium G. — Frontenex, à la Fontaine, partout,

C. acinos G. — Rochettes, Motte, Chambellon, etc.

C. alpina G. — Charvin, Tournette, Sambuy.

C. nepeta Lk. — Haies, à la Fontaine, etc.

C. grandiflora Mch. — Montmin, dent de Cons, au-dessus des combes de Seythenex, Arclosan, Sambuy, Charvin.

Tribu V. — SALVIÉES.

263. Salvia glutinosa L. — Thouvet, à la Fontaine, etc.

S. pratensis L. — Prairies ; Villaret, Cons, Giez, etc., etc.

Tribu VI. — NÉPÉTÉES.

264. Glechoma hederacea L. — Haies ; Villaret, commun partout.

Tribu VII. — STACHYDÉES.

265. Sideritis hyssopifclia L. — Arclosan, Tournette.

266. Ballota fœtida D. — Frontenex et la Fontaine.

267. Stachys aunua L. — Terres cultivées, commune en septembre.

S. recta L. — Glaise, Frontenex, etc.

S. alpina L. — Thouvet, Cons, à la Fontaine, route de Serraval, Sambuy.

S. palustris L. — Marais de Cons, Verchère, etc., Seythenex.

S. arvensis L. — Terres cultivées, Verchère derrière Chambellon.

S. sylvatica L. — Bords des routes, Frontenex, Verchère.

268. Betonica officinalis L. — Rochettes, Verchère, Grange-Neuve, bois et prairies.

B. hirsuta L. — Arclosan, Tournette, Sambuy.

269. Galeopsis tetrahit L. — Verchère, plaine Viuz, décombres.

G. augustifotia Ehr. — Vignes.

G. intermedia V. — Vignes, terres cultivées.

270. Lamium album L. — Bois, haies.

L. maculatum L. — Haies, lieux incultes, bords des routes.

L. amplexicaule L. — Champs et terre cultivées.

L. purpureum L. — Champs et terres cultivées.

L. galeobdolon G. — Thouvet, Villaret, Verchére, Giez, Montmin ; bois.

271. Melittis melissophyllum L. — Bois, Giez, La Motte, Villaret, Cons, Nambelet, Saint-Ferréol.

272. Scutellaria galericulata L. — Bout du lac, 1871.

273. Brunella vulgaris L. — Lachat, prairies sèches, des collines.

B. alba G. — Talloires.

B. grandiflora L. — Montagnes.

Tribu VIII. — TEUCRIÉES.

274. Ajuga reptans L. — Giez, Villaret, Grange-Neuve, terres cultivées, bords des routes.

A. gevenensis L. — Rochettes, bords des routes.

A. chamæpytis Scb. — Terres cultivées, commune, route d'Annecy.

275. Teucrium scorodonia L. — Thouvet, Tamié.

T. Montanum L. — Bois de Viuz, de Chambellon, Motte au-dessus de Glaise, Arclosan.

T. chamædrys L. — Lieux incultes, rochers des collines ; commun.

T. botrys L. — Prairies sèches et collines, Chambellon, etc.

FAMILLE 105.

276. Verbena officinalis L. — Bords des chemins, lieux incultes.

FAMILLE 106. — PRIMULACÉES.

277. Primula officinalis L. — Prairies au printemps.

P. acaulis Jq. — Prairies, printemps.

P. auricula L. — Dent de Cons, sommet de la Sambuy, Arclosan.

278. Cyclamen europœum L. — Montmin, Marlens, Villaret, Giez.

C. neapolitanum G. — Au-dessus d'un rocher près du village de La Caille.

279. Soldanella alpina L. — Tournette, Arclosan, Charvin, dent de Cons, Sambuy, Mont-Velan.

280. Lysimachia nummularia L. — Route de Tamié, bout du lac, bords des ruisseaux.

L. nemorum L. — dent de Cons, Arclosan.

L. vulgaris L. — Marais de Cons et du bout du lac.

281. Anagallis arvensis L. — Variétés *phœnicea* et *cœrulea* Ln. — Terres cultivées.

Famille 108. — STATICÉES.

282. Armeria alpina W. — Tournette.

Famille 109. — GLOBULARIACÉES

283. Globularia vulgaris L. — Chambellon, Rochettes, collines arides.

G. nudicaulis L. — Montmin, route de Serraval, Sambuy.

G. cordifolia L. — Rochettes, Montmin, Arclosan, Sambuy, Charvin, roc de Viuz près de la grotte.

Famille 110. — PLANTAGINACÉES.

284. Plantago major L. — Bords des chemins.

P. alpina L. — Prairies des montagnes, Mont-Velan, Sambuy, etc., col des Aravis.

P. lanceolata L. — Prairies.

Classe IV. — MONOCHLARNIDÉES.

Famille 112. — AMARANTHACÉES.

285. Amaranthus viridis L. — Bords des chemins, au pied des murs.

A. blitum L. — Terres cultivées, bords des routes.

A. retroflexus L. — Route de Talloires, Saint-Ferréol.

Famille 113. — CHENOPODIACÉES.

286. Chenopodium bonushenricus L. — Route de Tamié.

C. opulifolium Scd. — Terres cultivées, lieux incultes.

C. album L. — Le long des murs, lieux incultes, terres cultivées.

C. viride L. — Bords des routes, à la Fontaine.

C. murale L. — Faverges, lieux incultes.

C. polyspermum L. — Lieux incultes, à la Fontaine.

C. acutifolium Sm. — Lieux incultes, à la Fontaine.

C. urbicum L. — Lieux incultes, à la Fontaine.

Famille 115. — POLYGONACÉES.

287. Rumex acetosella L. — Lachat dans les châtaigneraies.

R. scutatus L. — Lieux pierreux, Montmin, Motte au-dessus de Glaise, Rochettes.

R. conglomeratus G. — Faverges, à la Fontaine.

R. alpinus L. — A la Sambuy.

288. Polygonum viviparum L. — Tournette, Arclosan, Charvin, dent de Cons, Sambuy.

P. natans Mch. — Marais de Grange-Neuve, dans les fossés creusés pour prendre la terre à faire les tuiles.

P. terrestre Mch. — Grange-Neuve, Annecy, Veyrier.

P. persicaria L. — Terres cultivées, le long des routes.

P. hydropiper L. — Ruisseau, Faverges, Verchère, etc.

P. convolvulus L. — Verchère, etc., terres cultivées.

P. dumetorum L. — Montmin, Noyerey, route de Serraval.

P. aviculare L. — Partout sur toutes les routes, terres cultivées, très commun.

Famille 116. — DAPHNÉACÉES.

289. Daphne mezereum L. — Bois de Giez, de la Motte, d'Englannaz.

D. laureola L. — Bois de Giez, d'Englannaz, etc., commun.

Famille 118. — THESIACÉES.

290. Thesium alpinum L. — Sambuy, dent de Cons.

T. prateuse G. — Arclosan, dent de Cons, Sambuy.

Famille 119. — ELÉGNACÉES.

291. Hippophae rhamnoides L. — Broussailles de l'Eau-Morte, sommet de Nanbelet.

Famille 121. — ARISTOLOCHIACÉES.

292. Azarum europæum L. — Seythenex, bois de la cascade, Montmin, Tamié.

Famille 122. — EUPHORBIACÉES.

293. Euphorbia helioscopia L. — Jardins et champs.

E. dulcis L. — Bois de Chambellon, sentier du Villaret.

E. palustris L. — Bords des chemins, lieux humides.

E. amygdaloides L. — Lieux incultes, à la Fontaine, commun.

E. exigua L. — Champs, terres cultivées.

E. cyparissias L. — Lieux incultes.

E. peplus L. — Jardins, champs cultivés, vignes.

Flmille 123. — BUXACÉES.

294. Mercurialis perennis L. — Bois et haies, Villaret, Motte.

M. annua L. — Lieux incultes, champs, jardins.

FAMILLE 128. — URTICACÉES.

295. Parietaria officinalis L. — Balmettes, route de Thouvet près du château.

296. Urtica dioica L. — Partout.

FAMILLE 130. — HUMULACÉES.

297. Humulus lupulus L. — Haies, lieux incultes, Viuz, Mercier.

FAMILLE 131. ALCHEMILLACÉES.

298. Alchemilla vulgaris L. — Prairiés, commune.

A. alpina L. — Tamié, au bord de la route après la Recorbaz, à la Fontaine, Tournette, Arclosan, etc.

FAMILLE 132. — SANGUISORBACÉES.

299. Poterium sanguisorba L. — Prairies, commune.

FAMILLE 134. — CASTANÉACÉES.

On cultive le noyer *Juglans regia* L. — Et l'on trouve dans les bois, le chêne *Quercus pedunculata* Ehrh., le châtaignier *Castanea vulgaris* Lm., le hêtre *Fagus sylvatica* L., le noisetier *Corylus avellana* L., le charme *Carpinus betulus* L.

FAMILLE 135. — SALIACÉES.

300. Salix reticulata L. — Sambuy, Arclosan, Tournette.

S. retusa L. — Sambuy, Arclosan, Tournette, dent de Cons.

S. triandra L. — Délaissés de l'Eau-Morte.

S. purpurea L. — Délaissés de l'Eau-Morte.

S. cœsia V. — Dent de Cons.

S. arbuscula L. — Dent de Cons.

S. glauca L. — Dent de Cons.

FAMILLE 137. — BÉTULACÉES.

301. Alnus viridis D. — Dent de Cons, etc., bois.

FAMILLE 139. — CONIFÈRES.

302. Pinus uncinata Bm. — Dent de Cons.

303. Abies larix Lm. — Forêts.

A. excelsa D. — Forêts.

A. pectinata D. — Forêts.

FAMILLE 140. — JUNIPÉRACÉES.

304. Taxus baccata L. — Montmin, etc., bois.

305. Juniperus communis L. — Brousailles de l'Eau-Morte, bois de la Motte, etc.

DEUXIÈME PARTIE.

MONOCOTYLÉDONÉES

FAMILLE 142. — ALISMACÉES.

306. Alisma plantago L. — Marais des Villars, de Giez, de Cons, etc., ruisseaux.

FAMILLE 144. — COLCHICACÉES.

Tribu I. — COLCHICÉES.

307. Colchicum autumnale L. — Vergers et prairies.

Tribu II. — VERATRÉES.

308. Veratrum album L. — Motte, Sambuy, dent de Cons.

309. Tofieldia calyculata G. — Charvin, Arclosan, Sambuy, dent de Cons, Seythenex.

FAMILLE 145. — LILIACÉES.

Tribu I. — TULIPÉES.

310. Lilium martagon L. — Arclosan, dent de Cons, Motte au pré Rondeau.

Tribu II. — HYACINTHÉES.

311. Scilla bifolia L. — Chemin de Cons, haies, (dent de Cons au-dessus du village ?), Motte au-dessus du Villaret ; j'en ai trouvé trois variétés : une plus forte que le type à trois feuilles, une autre à fleurs roses, et la troisième à fleurs blanches.

312. Allium angulosum L. — Rochettes ; automne, commun.

A. schœnoprasum L. — Tournette.

A. ursinum L. — Prés humides, le long des chemins, haies, Thouvet, chemin de Cons.

A. victoriale L. — Tournette.

A. carinatum L. — Verchère, chemin de Cons.

A. oleraceum L. — Aussi commune, mêmes localités.

313. Ornithogalum pyrenaicum L. — A la Fontaine, sentier du Villaret, (cascade de Saint-Ferréol ?).

O. umbellatum L. — Terres cultivées de la plaine entre Cons et Saint-Ferréol, etc.

314. Gagea lutea G. — Prairies, à la Curiale ; printemps.

315. Muscari comosum D. — Fontaine, sentier du Villaret, Giez.

M. racemosum D. — Rochettes, vignes, commun.

Tribu III. — ANTHÉRICÉES.

316. Phalangium liliage Schb. — Cascade de St-Ferréol.

P. ramosum Lm. — A la Fontaine, Rochettes, Balmettes, route de Serraval, Nanbelet, Chambellon.

FAMILLE 146. — PARISIACÉES.

317. Paris quadrifolia L. — Chemin de Cons, bois de Seythenex, du Villaret.

FAMILLE 147. — CONVALARIACÉES.

318. Polygonatum verticillatum Al. — Bois au-dessus de la carrière de la Fontaine, Motte, au-dessus d'Englannaz.

P. multiflorum Al. — Sentier de la Fontaine au Villaret, Giez, Cons.

P. vulgare Df. — Rochettes, Montmin, Balmettes.

319. Convallaria majalis L. — Motte, Lachat, bois entre la Fontaine et le Villaret, sur la rive gauche du torrent.

320. Mayanthemum bifolium D. — Bois de la Motte, commun au printemps au-dessus de Glaise, Tamié.

FAMILLE 148. — SMILACÉES.

321. Ruscus aculeatus L. — Bois de la Motte, au-dessus de Glaise.

FAMILLE 149. — DIOSCARÉES.

322. Tamus communis L. — Giez, Montmin, Motte, Cons.

FAMILLE 150. — IRIACÉES.

323. Crocus vernus Al. — Montmin, chalet de la Servaz, Faverges au Genevois.

FAMILLE 151. — AMARYLLACÉES.

Tribu I. — AMARYLLÉES.

324. Leucoium vernum L. — Giez, dans un verger au sortir du village en prenant le chemin qui conduit à la route d'Annecy.

FAMILLE 152. — ORCHIACÉES.

Tribu II. — NÉOTTIÉES.

325. Epipactis latifolia All. — Bois en allant à la Sambuy par Seythenex.

326. Listera ovata R. Br. — Giez, marais de Grange-Neuve, à la Fontaine au-dessus de la carrière.

327. Cephalanthera ensifolia Rich. — Giez, Montmin.

Tribu V. — OPHRYDÉES.

328. Orchis chlorantha R. — Giez, Doussard, Grange-Neuve.

O. globosa L. — Sambuy, dent de Cons.
O. mascula L. — Montmin, Motte, cascade de St-Ferréol.
O. palustris Jq. — Marais du bout du lac.
O. purpurea Lnds. — Saint-Ferréol, à Léchaux.
O. militaris L. — Marais et prés humides, Giez, Doussard.
O. morio L. — Prés de Chambellon.
O. ustulata L. — Saint-Ferréol, Leschaux (cascade de).
O. conopsea L. — De Giez à Doussard en passant le long de la colline.
O. viridis D. — Charvin, Sambuy.
O. albida D. — Charvin, Arclosan.
O. latifolia L. — Marais du bout du lac, de Giez à Doussard par la montagne, Montmin.
O. maculata L. — sentier de la Fontaine à Favergettes.
329. Nigritella nigra R. — Arclosan, Tournette, Charvin, dent de Cons, Sambuy.
330. Aceras pyramidalis R. — Cascade de Saint-Ferréol. de Giez à Doussard par le sentier du bas de la colline.
331. Loroglossum anthropophorum R. — De Giez à Doussard, Montmin.
332. Ophrys aranifera Huds. — De Giez à Doussard.
O. muscifera Huds. — De Giez à Doussard.
O. arachnites D. — De Giez à Doussard et à Nambelet.

FAMILLE 154. — TRIGLOCHINACÉES.

333. Triglochin palustre L. — Marais de Cons, des Villars, du bout du lac, de Seythenex.

FAMILLE 155. — POTAMOGÉTACÉES.

334. Potamogeton oppositifolius D. — Marais des Villars, Eau-Morte.
P. densus L. — Marais des Villars, ruisseaux.
P. lucens L. — Lac d'Annecy.

FAMILLE 156. — NAYACÉES.

335. Zanichellia palustris L. — Ruisseau que l'on traverse en allant de Frontenex (Savoie) à la route nationale.
336. Nayas major Rt. — Talloires, Doussard, bords du lac.

FAMILLE 158. — LEMNACÉES.

337. Lemna minor L. — Duingt.

FAMILLE 159. — ARACÉES.

338. Arum maculatum L. — Haies, lieux humides et ombragés, Villaret.

FAMILLE 161. — TYPHACÉES.

339. Sparganium erectum L. — Eau-Morte, Marais des Villars.

S. simplex Hude. — Marais de Cons, le long du ruisseau qui fait marcher la fabrique de tuiles.

FAMILLE 162. — JUNÇACÉES.

340. Juncus glaucus Ehrh. — Ruisseaux, Grange-Neuve, Villars, Talloires.

J. conglomeratus L. — Talloires, roc de Chère.

J. bufonius L. — Saint-Ferréol, sur le bord du ruisseau près de la scierie.

S. lampocarpus Ehrh. — Marais des Villars, route de Serraval.

J. obtusiflorus Ehrh. — Marais des Villars.

341. Luzula vernalis D. — Près du bas des montagnes, Lachat.

L. campestris D. — Verchère, châtaigneries.

L. nivea D. — Châtaigneraies, bois, Villaret, Favergette, Englannaz.

L. maxima D. — Bois de Saint-Ferréol (Leschaux).

FAMILLE 163. — CYPÉRACÉES.

Tribu I. — CYPÉREES.

342. Cyperus fuscus L. — Marais de Seythenex, de Marlens, route de Serraval près de Leschaux, roc de Chère, Gorges du Fier (mer de rochers).

C. longus L. — Veyrier, petit ruisseau près de la propriété de M. Boch.

C. flavescens L. — Marais des Villars, et du bout du lac, marais de Seythenex, etc.

343. Schœnus nigricans L. — Marais de Verthier.

Tribu II. — SCIRPEES.

345. Heleocharis palustris R. Br. — Marais de Verthier.

346. Scirpus sylvaticus L. — Marais de Cons, etc.

S. lacustris L. — Bout du lac.

S. setaceus L. — Roc de Chère.

347. Eriophorum polystachium L. — Marais de Verthier, de Marlens.

E. angustifolium Roth. — Roc de Chère.

E. latifolium Hopp. — Marais de Verthier, de Marlens.

Tribu III. — CARICÉES.

348. Carex divulsa Good. — Route de Flumet, Aiguebelle, etc.

C. glauca Sc. — Tamié, lieux humides.

C. maxima Sc. — La Motte, au-dessus de Giez.

C. flava L. — Marais des Villars.

C. œderi Ehrh. — Roc de Chère.

C. nigra Al. — Charvin.

C. digitata L. — Faverges.

C. montana L. — Route de Tamié, bois de la Motte.

C. præcox Jq. — Motte, commun.

Famille 164. — GRAMINÉES.

Tribu II. — PHALARIDÉES.

349. Leersia orysoides D. — Annecy, bords du Thiou en prenant la rive droite et en descendant depuis la route nationale.

350. Anthoxanthum odoratum L. — Lachat, Motte.

351. Phleum nodosum L. — Grange-Neuve, Faverges.

P. alpinum L. — Charvin, Tournette.

P. michelii All. — Tournette.

352. Alopecurus agrestis L — Lachat, prairies.

353. Cynodon dactylon P. — Route de Flumet.

Tribu III. — PANICÉES.

354. Setaria viridis P. B. — Commun dans les champs cultivés et le bord des routes.

S. glauca P. B. — Champs et vignes.

355. Panicum crus-gollis L. — Saint-Ferréol, Verthier, bords du lac.

356. Digitaria sanguinalis Sc. — Terres cultivées, commune.

357. Andropogon ischœmum L. — Lieux secs, Nambelet, Chambellon, Favergettes, Englannaz.

Tribu IV. — ARUNDINACÉES.

358. Phragmites communis G. — Faverges, ruisseau, lac d'Annecy, etc., partout très commune.

Tribu V. — AGRASTIDÉES.

359. Agrostis patula Gd. — Broussailles de l'Eau-Morte près de Mercier.

A. minima Gd. — Sambuy, 1873.

360. Melica uniflora L. — Haies et bois, Seyhtenex.

Tribu VI. — AVÉNACÉES.

361. Avena sempervirens V. — Dent de Cons au-dessus d'Ombre, 1874.

A. flavescens L. — Délaissés de l'Eau-Morte, prairies.

(A suivre.) M. CHATELAIN.

NOËL EN PATOIS SAVOYARD

Parmi les papiers laissés par A. Constantin figure une copie de quatre vieux *Noëls* en patois. Ils ont été extraits d'un recueil de notes historiques, noëls, chansons bachiques et satiriques. Le manuscrit, qui appartint à Eloi Serand, nous a été obligeamment communiqué par M. J. Serand [1].

Le premier NOEL, *Chantin nos atro*, a huit couplets de dix vers. Avec le texte, nous publions une courte notice due à A. Constantin, ainsi que le commencement du commentaire, laissé inachevé. Nous avons rectifié quelques erreurs de lecture, ajouté des remarques et une traduction littérale (les deux premiers couplets seulement avaient été traduits). Enfin, grâce aux indications de M. Terrier, l'habile prote de l'imprimerie Abry, nous avons transposé le texte ancien en patois actuel d'Annecy. J. DÉSORMAUX.

NOTICE.

« Les quatre NOËLS qui suivent [2] sont évidemment du même auteur [3] : c'est la même langue, la même tournure d'esprit et la même manière d'écrire le patois. Les différences de graphie s'expliquent en grande partie par le manque de soin des copistes qui les ont transcrits.

« On peut assigner pour date à ces NOËLS le milieu du XVIIe siècle ; le mss. que j'ai sous les yeux accuse la fin du XVIIe siècle pour les trois derniers NOELS, le milieu du XVIIIe pour le premier et le commencement du second NOEL. Il est facile de voir que les premières pages du mss. ont été recopiées vers le milieu du XVIIIe siècle par un amateur, probablement parce qu'elles étaient dans un mauvais état.

« Quoique ces NOËLS présentent une certaine étendue, il

1 La première page donne le prix des clous en 1735. Les *Noëls* patois forment un total de 228 vers

2. Les trois autres *Noëls* ont été publiés par M. l'abbé Ducis, *Rev. sav*, 1870, p. 56, 74.

3. Affirmation qui pourrait paraître un peu hasardée.

n'est guère possible d'indiquer à quelle localité appartient le patois dans lequel ils sont écrits. Cependant nous remarquons que *cho* y est employé pour *ce, ces, celui*. On peut en conclure que ce patois appartient au département de la Savoie. L'emploi de *ch, j,* dans *chantin, chapla, champa, jor, corajo,* indique clairement qu'il n'appartient ni à l'arrondissement d'Albertville, ni à celui de Moûtiers. Il reste donc à chercher dans les arrondissements de Chambéry et de Saint-Jean de Maurienne la localité dont le parler actuel se rapproche le plus de celui de ces NOELS. En tout cas il convient de la chercher ailleurs que dans ces deux villes. C'est tout ce que je puis dire. A. C. »

Noël savoyard.

1.

Chantin nos atro a notron tor,
Deypoy la nay tan que sey jor
Per honora la fête,
Car e naissu un bel enfan
Qu a ja mais de raison que d'ans.
Sen ren jura la pesta.
Efas e ne fo ren brouillı.
Creyé zou bin, se vo voullié,
Et zan, zan, zan, pattatı, pattatan,
N'épargnın pas la tête.

2.

E ne fudre pas tro crıa,
Afin qu on ne no trobla pas ;
E ne fo pas tro rire,
L'envige ne mure jamais.
Que rı le jor plaure la nay,
On ne sça pa qu'arrive.
E no fau tojor avay pau ;
Le Dıable n é qu'un enviau,
Et zan, zan, zan, pattati, pattatan,
Fuyen tojor lou rires.

Traduction en patois actuel d'Annecy

1.

Çhantın, no-z atrŏ à ntron tò,
Dêpwé la né tan q'é sè jhò,
Pë onorâ la fétă,
Car ĭ ë né on drôlŏ ênfan,
Q'a jhà mé dĕ rêson qĕ d'an.
Cên (?) rên jura la péstă. (?)
Ênfan, é no fou rên broulyi.
Crêyı-z u bên, sĕ vô volı,
Et zan zan, etc.
N'éparnĭin pâ la tétă.

2.

É nĕ fadrê pâ trô crêĭâ,
Afin q'on n' no troblêsĕ pâ ;
É nĕ fou pâ trô riré :
L'ênvijhŏ (*ou* ênvĭà) nĕ meu jhamé
Cwi ri lĕ jhò, plorĕ la né ;
On nĕ sâ pâ ç' q' arivĕ.
É no fou tojhò avê peu ;
Lŏ dĭâblŏ n'é q' on-n ênvĭeu,
Et zan zan, etc.
Fuĭin tojhò lé rirë.

TRADUCTION LITTÉRALE

1.

Chantons, nous autres, à notre tour,
Depuis la nuit jusqu'à ce qu'il soit jour,
Pour honorer la fête,
Car il est né un bel enfant
Qui a déjà plus de raison que d'années.
(*Les vers 6 et 7 sont inintelligibles.*)
Croyez-le bien si vous voulez,
Et zan, zan, etc.
N'épargnons pas la tête.

2.

Il ne faudrait pas trop crier,
Afin qu'on ne nous troublât pas;
Il ne faut pas trop rire,
L'envie ne meurt jamais.
Qui rit le jour, pleure la nuit.
On ne sait pas ce qui arrive.
Il nous faut toujours avoir peur;
Le diable n'est qu'un envieux,
Et zan, zan, etc.
Fuyons toujours les rires.

3.

Sen que se dit sara bin vray,
E ne pa pe tou de que fai,
Efaz, prenié bin garde,
Veyca venir le grou serpin,
No sin prau fors, ne cragnin ren.
E cho que trompa Eva :
Deypoy que no no le tegnin,
E le faut tua se no pouvin,
Et zan, zan, zan, pattati, pattatan,
Batin lo quan la gerba.

4.

Or ay le tem au jamais non
Que le fau jerba du baton,
Joyen le de sa resta,
No n in pas fauta que Satan
Que trompa notron pere Adam
Venie trouble la fète.
Corajo donc totore e fai :
L'efan que naissu seta nay,
Et zan, zan, zan, pattati, pattatan,
Le cassera [la] tete.

5.

É le petia de choz damnaz
Que no za to empoisonnaz
De na se finna rougne.
No zin sin to se bin cratis
Que no zen sins quasi pourris,
A notra grand vergogne.
Dés que nous a se bin traita,
A notron tor le faut grata,
Et zan, zan, zan, pattati pattatan,
Fassins lo to la trogne.

3.

Cên që sĕ di sarà bên vré ;
É n'u pâ pe tou dë që fé,
Ênfan, prĕnĭi bên gardă :
Vêtià vnyi la groussă sarpên.
sin preu fô, nĕ crĕnĭin rên.
É çli që tronpà Évă :
Dêpwé që no no lĕ tĕnĭin,
É lĕ fou twâ, sĕ no povin,
Et zan zan, etc.
Batin-lĕ cm' onnă jhérbă.

4.

Ĭòre ĭ é l' tên u jhamé nan
Që l' fou [jherbâ] tarbalâ du bâton.
Doĭin-lë d' sa réstă (?).
No n'ın pâ fôtă që Satan
Qé tronpà n'tron pare Adan,
Vnĭêsĕ troblâ la fétă.
Corajhŏ dan, totòre ĭ é fé :
L'ênfan q'é né sta né,
Et zan zan, etc.
Lĭŭi cassĕra la tétă.

5.

Ĭ ë l' pétià dë çlo danâ
Që no-z a tô-t ênpwêznâ
D'onnă sĕ finnă ronĭĕ.
No-z ên sin tô sĕ bên covê
Qé no-z ên sin qâsı pori,
A ntră grandă vargonĭĕ.
Dé që no-z a sĕ bên trêtâ,
A ntron tò é lĕ fou gratâ,
Et zan, zan, etc.
Fassın-lĭui tô la tronĭĕ.

3.

Ce qui se dit sera bien vrai.
Il n'eut pas plus tôt dit que fait.
Enfants, prenez bien garde :
Voici venir le gros serpent.
Nous sommes assez forts, ne craignons
C'est celui qui trompa Eve : [rien.
Puisque nous, nous le tenons,
Il faut le tuer si nous pouvons,
Et zan, zan, etc.
Battons-le comme gerbe.

4.

Maintenant c'est le temps ou jamais
Où il faut le battre du bâton :
[Jouons-le de son reste] ? (Achevons-le ?)
Nous n'avons pas besoin que Satan
Qui trompa notre père Adam
Vienne troubler la fête.
Courage donc ! maintenant c'est fait :
L'enfant qui naquit cette nuit,
Et zan, zan, etc.
Lui cassera la tête.

5.

C'est le péché de ce damné
Qui nous a tous empoisonnés
D'une si fine rogne :
Nous en sommes tous si bien cou-
[verts
Que nous en sommes quasi pourris
A notre grande honte.
Puisqu'il nous a si bien traités,
A notre tour il faut le gratter,
Et zan, zan, etc.
Faisons-lui tous la trogne.

6.

Despoi may de quatre mill ans
A cherche a bère notron sang,
To lou jors en atrape :
Celi vilin, cely facquin
S en e tant rampli le boudin
Que la pance l'eteillape.
E petia de le pardonna :
E nou voudre bin to damna ;
E zan, zan, zan, pattati, pattatan,
No rognerins ses grafes (*ou* grapes).

7.

Ça, ça, courajo, mous amis,
E no le faut chapla to vi
On pou pe prin que d'herbes ;
Poy no zacrocherins sa pio
A caque crois equi bin haut
On pou pres de les niéles.
Veyqua la pio du vieux Satan
Cola (tota ?) la marmaille d'infans,
Et zan, zan, zan, pattati, pattatan,
L'ablageront de pieres.

8.

Courajo que le Diable est mort :
Lou bergers l on tua comme un vio
Avoy chaquun lau furches ;
Poy que n etiont que sat ou huët,
Y l on champa dedien un cruët
Que pe cho qu'una furge.
Rien, chantins, veyqua qu e fait
L' efan que naissu ceta nay,
Et zan, zan, zan, pattati, pattatan,
Lui a coupa la gourje.

6.

Dêpwé mé dĕ qatrĕ mil an,
É çhêrçhe à bêrë ntron san,
Tô lô jhò é 'n atrapĕ.
Çli lourdŏ, çli (faqin),
S'ên-n é tan rênpli lĕ bodin
Qĕ la panfĕ lĭŭi pêtĕ.
Ĭ ë pétĭà dĕ lĭŭi pardnâ,
É no vodrê bên tô danâ,
Et zan zan, etc.
No rônĭĕrin sé grifĕ.

7.

Alin, corajhŏ, mô-z ami,
É no l' fou çhaplâ tò vivên,
On pu pĕ prin q' dé-z érbĕ ;
Pwé no-z acroçhĕrin sa pĭô
A caqĕ ciwê, itĭë, bên ĭô,
On pu pré dé nĭòlĕ.
Vêtĭà la pĭô du vĭëu Satan :
Tòtă la marmalĭĕ d'ênfan,
Et zan zan, etc.
L'ablasĕron dĕ pirĕ.

8.

Çorajhŏ qĕ lĕ dĭâblŏ é mô,
Lô barjhi l'on twâ cm' on vĭô
Avwé çhacon leu feurçhĕ ;
Pwé, com' é n'tĭon q' sa u wi,
É l'on çhanpâ d'dĭên on crò
Q'é pĕ çhô q'onnă feurjhĕ.
Risin, çhantin, vêtĭà q'é fé,
L'ênfan q'é né sta né,
Et zan zan, etc.
Lĭui a copâ la gourjhĕ.

6.

Depuis plus de quatre mille ans,
Il cherche à boire notre sang,
Tous les jours il en attrape.
Ce vilain, ce faquin,
S'en est tant rempli le boudin (les
Que la panse lui éclate. [boyaux)
C'est péché de lui pardonner :
Il nous voudrait bien tous damner,
Et zan, zan, etc.
Nous rognerons ses griffes.

7.

Ça, ça, courage mes amis,
Il nous faut l'écharper tout vif
Un peu plus fin que des herbes.
Puis nous accrocherons sa peau
A quelque croix ici bien haut,
Un peu près des nuages.
Voilà la peau du vieux Satan ;
Toute la marmaille d'enfants,
Et zan, zan, etc.
L'abîmera (à coups) de pierres.

8. [mort·

[Maintenant] courage, que le diable est
Les bergers l'ont tué comme un veau,
Avec chacun leur (sa) fourche.
Puis, comme ils n'étaient que sept ou
Ils l'ont jeté dans un creux [huit,
Qui est plus chaud qu'une forge.
Rions, chantons, voilà qui est fait :
L'enfant qui naquit cette nuit,
Et zan, zan, etc.
Lui a coupé la gorge.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Noms de lieux dans la charte de Peillonnex (1012)

M. l'abbé Gavard a publié dans le tome XXIV des *Mémoires de l'Académie Salésienne* une intéressante monographie du prieuré de Peillonnex, fruit de longues et laborieuses recherches. Elle prend un rang, et non des moindres, parmi les ouvrages du même genre, assez nombreux déjà, édités dans les Mémoires de cette société. On ne peut que souhaiter, pour le plus grand profit de l'histoire, la continuation de ces utiles publications. Voici les remarques sur les noms de lieux que m'a suggérées la lecture de la charte du comte Robert, dont l'auteur a donné une copie plus complète que celle de Guichenon.

Peloniaco pour Pellionaco. Il n'est pas prouvé que Pellius, le gentilice ancêtre de Pellio, qui se retrouve dans un autre Peillonnex de la c. de Clarafond, soit celtique, car le dérivé a comme nom commun en latin le sens de peaussier.

Broliaco pour *brolium ∓ acus* peut avoir été le Brolliet, mas de Peillonex, si celui-ci était précédemment Breuil. L'auteur hésite entre ce Broillet et Borly avec d'autant plus de raison que le prieuré avait des biens à Loëx et à Bonne (p. 195).

et inter pratos et campos et nonas mansos II... Ce passage est obscur. Outre que la propriété est toujours citée après le nom de la localité, on se demande comment on pouvait reconnaître trois mas situés entre des prés, des champs et des noves. Je crois voir plutôt en cette énumération des noms de propriétés les Praz, les Champs, etc., débaptisées aujourd'hui.

ad Exertum, Il y a un Essert dans la commune de Faucigny (cad. 1730-n° 821) et les Esserts dans celle de St-Jean de Tholome.

a Coloneio, latinisation de Cologny au XIe s.; mais pourquoi parler de Collonge (p. 192 ?).

a Avaliaco. Pourquoi pas *Avuliaco*, Avully, qui n'est pas loin de Machilly ? La forme est sûrement fautive.

Bresenatis, plus loin *Bernatis*, doit se lire *Brennatis*, donnant Brenaz comme *Rumblatis* Romblaz. Brens ne peut convenir en aucune façon.

Acisia explique bien l'origine d'Ayse où les chanoines possédaient un petit fief (p. 15 n. et 193). C'est dans le triangle compris entre Brenaz, Ayse et Etaux, que sont vaguement disséminés les sept manses donnés, probablement situés dans les paroisses de la rive gauche de l'Arve et dont l'énumération eût été fastidieuse.

Marimaco doit sûrement se lire *Mariniaco*, Marignier.

Seunfeio n'est pas inconnu ; c'est une latinisation en *eio* du nom vulgaire de Scionzier au XIIe s. On y trouve le plus ancien exemple de *f*, tenant la place d'un *c* + *i*, car, outre les formes *Siunzie, Siunziey* du XIIIe s., on note encore en 1213 la forme *Syoncie* (*Rev. sav.*, 1899, p. 118) dans laquelle le *z* paraît s'être relevé transitoirement en *c*, comme *s* en *ss* dans *ussura*, quelques lignes plus bas, pour *usura*.

Le comte Robert donne encore au prieuré en amont de Cluses l'église de Passy, ainsi que la moitié d'une vigne, la moitié des Contamines et celle d'un bois *devens (in defensum)* et en plus vingt mas situés dans la même vallée et sur le territoire de la même église. Les détails de cette donation sont développés dans une addition qui paraît dater de la fin du XIIe s. à cause de quelques mots en vieux français et les localités énumérées paraissent être celles où sont situés les vingt mas d'abord simplement mentionnés. Il n'y en a en réalité que dix-neuf ; mais à une dernière donation du comte faite pour le repos de son âme, le scribe ajoute le mas omis, *in quadrico* mas 1.

Le cadastre de 1730 dont nous avons consulté les tabelles aux Archives départementales donne les identifications suivantes :

Il y a une contamine à Scionzier et à Passy, celle-ci aujourd'hui mas des Ruttets ; le bois réservé *de Sanctum* pourrait être le mas du Devant, également à Passy. Les vingt mas se répartissent ainsi : *Paciaco*, Passy ; *Marlo*, Marlioz ; *Bonio*, cp. le clos de la Bugne n° 13941 avec confusion de genre ; *Bonaco*, aujourd'hui Bonney, avec le clos de Bonney ; *Bonaco* répétition singulière, peut-être pour *Boviaco*, Bovy ; *Castelo*, alors plus tard *Castellare*, le Châtelard ; *Chesiaco*, non Cheddes, mais Chessy (Domancy). *Quadrico* peut donner Carrioz, nom de mas à Bredannaz (Doussard) et qui a pu se confondre avec le similaire *Carroz*, mas de Domancy, aux n°s 841 à 859. Restent *Bunimaco*, mauvaise lecture pour Businiaco ou quelque chose d'approchant, *Maufingio*, latinisation d'un Mossinge disparu et *Ceravat*, nom de lieu énigmatique écrit tel qu'on le prononçait vulgairement à cette époque et dans lequel on peut voir un Serraval ou encore Servoz que je crois n'être autre chose que *silva* masculinisé.

Dans l'énumération des biens-fonds du prieuré, M. l'abbé Gavard n'a pas relaté, comme il l'a fait pour Fillinges, Contamine, etc., la nature et la superficie des parcelles du fief de la Tour (p. 194). On voit au cadastre que les chanoines possédaient dans cette dernière localité une grange, des champs et des pâturages aux n°s 51, 56, 59, 60, 63, 65, 69, 70, 74 à 82, 91, 92 et 366.

C. M.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

6799. — Annecy. Imprimerie Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 9 octobre 1901.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président rappelle en quelques mots l'évènement capital de l'année : la réunion du Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, à Annecy. Il se félicite de ce que la Florimontane a resserré les liens d'amitié qui l'unissaient déjà à ses voisines, comme aussi des relations nouvelles qu'elle a pu se créer parmi les savants étrangers qui ont bien voulu répondre à son invitation Il adresse en même temps des félicitations aux deux secrétaires du Congrès MM. Gonthier et Désormaux, ainsi qu'à MM. Serand et Nanche, organisateurs de la salle des réunions et du banquet.

Le même annonce que la Société vient encore d'être distinguée dans les personnes de trois de ses membres : M. Dumont, nommé officier de l'Instruction publique, M. Boiret, nommé officier d'Académie et M. Richard qui a reçu la croix du Mérite agricole.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre du Proviseur du Lycée Berthollet demandant le concours de la Société dans le but de dresser une liste des anciens élèves illustres du Collège Chappuisien qui sera inscriste sur des plaques de marbre dans le parloir de l'établissement. M. Serand veut bien se charger de ce travail qu'il soumettra à l'approbation de la Société dans l'une des prochaines réunions.

M. Bruchet dépose sur le bureau les deux beaux volumes in-4° publiés en 1900 par M. le comte Marc de Seyssel-Cressieu sur la *Maison de Seyssel, ses origines, sa généalogie, son histoire d'après les documents originaux,* qu'il avait demandés à l'auteur pour la bibliothèque de la Société, cet ouvrage n'ayant pas été mis dans le commerce. La Florimontane, en adressant ses félicitations à M. de Seyssel pour ses recherches si précieuses pour l'histoire de Savoie, décide de lui témoigner sa reconnaissance par l'envoi de quelques-unes de ses publications antérieures à 1901.

Le même annonce qu'il a pu, avec la bienveillante intervention de M. Max de Diesbach, président de la Société d'histoire du canton de Fribourg, obtenir pour notre bibliothèque les *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, 1845-1900, 17 fascicules in-8°. et le *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, 1839-1877, 8 vol. in-8°. La Société, en exprimant sa gratitude à M. de Diesbach, est heureuse de lui adresser nos volumes disponibles de la *Revue savoisienne*.

Le même fait connaître la liste des ouvrages récemment entrés dans la bibliothèque :

Seyssel-Cressieu (Marc de) : *Inventaire des biens meubles et des titres de Barbe d'Amboise, comtesse douairière de Seyssel-La Chambre (1574-1575)*, Paris, 1896 (Don de l'auteur.)

Perrin (A.) : *Table des quinze volumes de Mémoires publiés de 1878 à 1900 par les Sociétés savantes de la Savoie*, Chambéry [1900], in-8°. (Don de l'auteur.)

Bollea (Dr L.-C.) : *Le prime Relazioni fra la Casa di Savoia e Ginevra (926-1211)*, Torino, 1901. (Don.)

Martignier et A. de Crousaz : *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne, 1867, in-8°. (Achat.)

[A. Duplan] : *Vie militaire du lieutenant-colonel Victor-Marie Duplan. Mémoires et Campagnes*, Moûtiers, Ducloz, 1901, in-8°. (Don de l'auteur.)

Gourmand (P.) : *Le dernier des Allobroges*, Paris, 1901, in-8°. (Don de l'auteur.)

Jean-Jacques et le Pays romand. Extraits des œuvres de J.-J. Rousseau publiés par la Section de littérature de l'Institut genevois (avec une *Vie de J.-J. Rousseau*, par E. Ritter), Genève, 1878, in-8°. (Achat.)

Borel (F.) : *Les Foires de Genève au XVe siècle*, Genève, 1892, in-4°. (Achat.)

Burlet (J.) : *La Savoie avant le Christianisme*, Chambéry, 1901, in-8°. (Achat.)

Descostes (F.). Comité de défense des droits acquis de la Savoie : *L'Annexion de 1860 et la Cour d'appel de Chambéry*, Chambéry, 1901, in-8° (Don de l'auteur.)

MM Bruchet et **Marteaux** présentent, de la part de M. Norbert Dunoyer, de Juvigny qui les offre à la Société : une bague annulaire en argent, faite de trois fils tressés en torsade, ornementée d'une plaque soudée en forme de cœur, et anépigraphe ; une tête de clou en bronze ouvragé, longue de $0^{m}04$; deux appliques en bronze longues de $0^{m}08$, mais incomplètes, légèrement recourbées et paraissant avoir décoré la partie inférieure d'une gaine en bois à laquelle les fixaient trois tenons en fer. Leur ornementation consiste dans un évidement du métal figurant et assez grossièrement un homme comme motif principal. Les parties pleines sont en outre ciselées de traits décoratifs

dessinant des fleurs. Cette gaine était aussi ornée de deux autres appliques dont une subsiste, également évidée et ciselée de traits floriformes ; un objet en bronze, semblable à un couvercle à bouton d'une petite custode ; enfin un débris de stuc rouge embellissant la paroi d'une habitation romaine et un fragment de carrelage à glaçure verte. Ces objets ont été trouvés vers 1875 dans un champ appartenant à M. Pierre Lagnier, à 0^m20 de profondeur, au mas du pré Humbert situé au centre du village de Paconinge. de la commune de Juvigny. Il y avait donc là une villa romaine habitée également au ve siècle. M. Dunoyer, à qui la Société adresse ses plus vifs remerciements, donne aussi un bouton de pédon, soit d'un courrier de syndic, en argent, et qui a été trouvé par M. Em. Baud, adjoint. Il offre un aigle de Sardaigne avec la croix de Savoie en cœur et l'inscription REGIE POSTE.

M. Marteaux, sur les indications de M. Serand, a retrouvé à l'ancien corps-de-garde de l'Hôtel-de-Ville, une plaque de cheminée provenant de l'ancienne maison Grivaz, rue Royale, et qui mériterait d'être scellée sous les portiques du Musée. Cette taque est carrée avec 0^m76 de côté. Dans la partie supérieure la date 1664 est séparée par une couronne de laurier, de forme ovale, enfermant avec deux étoiles à cinq rayons les lettres C. G.

Le même raconte ensuite aux membres présents les impressions d'une excursion faite pendant les vacances dans le val d'Aoste, la Tarentaise et la Maurienne, en compagnie de M. Bruchet. Il fait circuler des photographies fort intéressantes. Cette relation paraîtra dans le prochain numéro.

MM. Marteaux et **Le Roux** rendent également compte d'une course archéologique qu'ils ont faite aux châteaux de Sallenôves, Pelly et Clermont. Ils ont rapporté le fragment d'inscription romaine SENIORIS JUNIORIS récemment décrite et qui figure maintenant au musée lapidaire.

M. Désormaux annonce que le onzième fascicule du *Dictionnaire Savoyard* vient de paraître.

M. Marteaux déclare qu'il a commencé la table des matières de la *Revue savoisienne* depuis l'origine jusqu'en 1900. Il espère terminer ce travail pour la fin de l'année 1902. La Société adresse ses félicitations et ses remerciements à son vice-président pour ce labeur ingrat et difficile que la commission nommée dans ce but en 1894 n'avait pu entreprendre.

MM. Bruchet et **Marteaux** présentent la candidature de M. DUCLOZ, imprimeur à Moûtiers et **M. Bruchet** celle du

comte DE SEYSSEL et de M. RICHARD, géomètre en chef du cadastre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 6 novembre 1901.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau une série d'intéressantes réimpressions faites par notre nouveau confrère M. Ducloz et offertes par lui à la Société qui lui exprime ses félicitations et ses remerciements :

Règlement de Police pour la Ville de Moûtiers en 1779, Moûtiers, 1800, in-16.

Un Centenaire bibliographique (1791-1892), avec préface, par V. BARBIER. Moûtiers, 1891, in-16. (Réimpression du *Premier Cri de la Savoie vers la Liberté*, par CC" A., Chambéry, Gorrin, 1791, in-16.)

Introduction à la Vie dévote par François de Sales. Reproduction textuelle de la 3ᵉ édition (1610), Moûtiers, s. d., 2 vol. in-12.

FONTAINES (Mᵐᵉ DE) : *Histoire de la Comtesse de Savoie*, nouvelle édition, Moûtiers, 1889, in-8°.

CABIAS (J.-B DE) : *Les Merveilles des Bains d'Aix en Savoie*. Réimpression textuelle de la 1ʳᵉ édition (1623) avec une préface, par le Dʳ Léon BRACHET... et une notice bibliographique, par V. BARBIER, Moûtiers, 1891, in-8°.

BLONAY (M. DE) : *Alphabet d'Erudition contenant les Mémoires et Réflexions de M. de Blonay à son cher fils François-Joseph et à la postérité de la Maison de Blonay*, Moûtiers, 1890, in-8°.

MAGNE (Emile) : *Les Erreurs de Documentation de Cyrano de Bergerac*. Lettre autographe de M. Edmond Rostand. Quatre portraits de Cyrano de Bergerac, Paris, 1898, in-8°.

SÉVILLE (B. DE) : *Une Station thermale modèle... en Chine*, Moûtiers, 1892, in-16.

Le même communique les récentes acquisitions :

GONTHIER : *Thônes*. (Don.)

DE REYLE : *Les Embruns*, poésie. (Don.)

REVIL : *Structure de la Vallée d'Entremont et du Plateau de Montagnole*. (Don.)

DULLIN : *District révolutionnaire de Carouge*. Conflit entre les membres de la Garde nationale et le Comité révolutionnaire. (Don.)

CARUTTI (D.) : *Storia della corte di Savoia durante la Révoluzione a l'Empero francese*, Torino, 1892, 2 vol. in-8°. (Achat.)

ROUX (Xavier) : *L'Invasion de la Savoie et du Dauphiné par les Autrichiens en 1713 et 1814*. d'après des documents inédits, Grenoble. 1892, 2 vol. in-8°. (Achat.)

M. Bruchet donne lecture d'une demande faite par M. Carta, bibliothécaire de l'Université de Turin pour obtenir les publications de la Florimontane. La Société décide l'envoi d'une partie de ses travaux, dans le but d'en permettre leur vulgarisation, heureuse de donner ce témoignage de sympathie aux érudits de la capitale du Piémont, qui ont produit des travaux si remarquables sur nos anciens princes.

Le même communique, de la part de M. Tranchant, instuteur à La Muraz, l'estampage d'une inscription placée sur le portail latéral de cette localitée ainsi conçue : P. Bogent. Soli Deo. G[lori]a. Le dernier mot n'est représenté que par un g et un a superposés. La dernière ligne de cette inscription représente un compas, un marteau et une équerre.

Le même donne l'analyse d'un parchemin trouvé au Palais de l'Isle et communiqué par M. Marteaux. Il contient la teneur d'une vente à réméré passée le 13 mars 1520, à Albens, par devant Michel Cohendet, notaire. Jeanne, fille de feu noble *Savorosii*, femme d'honnête Petremand Darand, fils de feu Jacques Darand, notaire à Saint-Félix, vend à Hugues Cohendet, chapelain *de Bocteria*, 7 journaux de terre situés à Saint-Félix, lieu dit *En les Doddes*, près le nant des Jossons, la route de Chambéry à Alby et le bien de Perrod Chamosset, moyennant la somme de 240 florins. Jean Rossillion, vicaire d'Albens, Humbert Pichod, chapelain, Jean Cohendet, clerc et un individu exerçant les fonctions de barbier de St-Félix, assistent à l'acte.

Il est procédé ensuite aux votes sur les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement des scrutins, MM. Ducloz, Richard et de Seyssel sont proclamés membres de la Société.

M. Le Roux présente la candidature de Mme Taine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 4 décembre 1901.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé ensuite au vote sur la candidature proposée à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, Mme Taine est proclamée membre de la Société.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau de la part des auteurs :

F. Mugnier : *La Desconfiture de Charles le Téméraire*, Paris, 1901, in-8°. (Extrait des *Mém. Soc. hist. Chambéry.*)

J. Manecy : *Chant funèbre sur le trespas de tres hault et puissant seigneur messire Jan de Voyer... vicomte de Paulmy...*, Chambéry, 1901, in-8°.

J. Corcelle : *Xavier de Maistre. Le caractère de l'homme. L'écrivain.* Chambéry, 1901, in-8°.

Id. : *Le Mont-Cenis. La route ancienne. La route nouvelle. Leurs défenses militaires.* Conférence faite à l'Ecole d'enseignement supérieur de Chambéry, Bourg, 1901, in-8°.

Id. : *Mlle Henriette d'Angeville. Une ascension célèbre au Mont-Blanc (1838)*, Bourg, 1900, in-8°.

Le même communique les récentes acquisitions :

Truebner : *Minerva. Jahrbuch der gelehrten Welt. (1901-1902)*, Strasbourg, 1902, in-12.

Ruchat : *Histoire de la Réformation de la Suisse*, édition L. Vulliemin, Lausanne, 1835-1838, 7 vol. in-8°.

Le Président donne lecture d'une lettre de Mme Carrey qui propose une addition à l'intitulé du *Dictionnaire Savoyard* commencé par Aimé Constantin et que la Société Florimontane a prié M. Désormaux d'achever. Mme Carrey croit qu'il serait utile d'ajouter le mot « patois » au mot « Savoyard » pour mieux déterminer le but du livre et attirer l'attention du public.

« M. Désormaux qui, ajoute le Président, a bien voulu accepter une tâche ingrate avec le dévouement désintéressé qu'il apporte aux œuvres patronnées par la Florimontane, appréciera dans quelle mesure il doit tenir compte de l'observation de Mme Carrey dans l'intérêt du travail qu'il a entrepris sous les auspices de la Société Florimontane. »

Lecture est ensuite donnée d'une lettre par laquelle la Société pour le choix d'une langue internationale, prie la Société de bien vouloir nommer un délégué pour la représenter au comité créé dans ce but. La Florimontane charge l'un de ses vice-présidents, M. Marteaux, de cette mission.

Le Secrétaire présente, de la part de notre collègue, M. Albert Crolard, qui en fait don au Musée, une série technique de la fabrication du papier avec spécimens de photogravures; chromo-lithographies, qui peuvent être exécutées sur les produits de la fabrique Aussedat. Il offre en outre un fusil à pierre, un obus à balles dont l'enveloppe montre une curieuse ligne de rupture, une série d'éponges d'eau douce qui recouvrent les objets immergés dans le Thiou, tout près de la fabrique.

M. Le Roux donne quelques explications sur la biologie de cette éponge.

Le Conservateur du Musée mentionne l'acquisition faite par l'obligeante intervention de M. Crolard, d'un poignard du XIIIe siècle à lame tranchante d'un seul côté. Les quillons de la garde incrustée de creux sont recourbés vers l'extrémité de la pointe. Le pommeau en cuivre rappelle la face d'une fleur de lis. Particularité curieuse, ce poignard a été trouvé encore dans sa gaine en cuivre décorée au pointillé, à l'extrémité E du Palais de l'Isle pendant les fouilles récemment pratiquées pour la restauration de ce monument.

M. Marteaux fait ensuite la communication suivante :

Dans son *Histoire de Mélan*, M. l'abbé H. Feige publie, d'après un vidimé postérieur (doc. 5, p. 430 du tome XX des *Mém. de l'Académie salésienne*), une charte de 1283 où on lit : « concedimus eisdem quod possint uti de bostis nostris ad predicta molendina batitoria et folas reficienda vel reparenda et *bezerias* eorumdem... » J. Vuy, à propos d'un article sur l'origine du mot ripaille, cite en note (*Rev. sav.*, 1866, p. 113) : « item otto jornalia tam terre prati quam rippallie site in territorio subtus *la begyry*... » Ce mot latin *bezeria*, plus tard *bizeria*, en patois de Frangy, *begyry* au XIVe siècle, prononcé actuellement *bédjèïre* dans la vallée de Thônes, en glissant rapidement sur l'*é*, en fr. *besière* ou *bisière*, désigne un canal artificiel fait de planches ou creusé à même dans le sol et conduisant l'eau d'un cours d'eau sur une rivière ou sur un moulin qu'elle met en mouvement en passant par le *biè* (pron. *billet*), conduit en bois qui l'amène sur la roue. *Bezière*, qui a donné son nom à plusieurs ruisseaux ou nants de la Haute-Savoie (Mûres, Ripaille, par ex.), paraît venir du préfixe *bis*, idée de double et par suite d'oblique, et du suffixe *aria*, par l'intermédiaire d'un verbe *bisare*, biser. On peut lui comparer les subst. *biseau* et *bisaille*.

Le même demande si, étant donné la facilité et la modicité de prix avec lesquelles on reproduit en photographie, phototypie ou autre procédé, les monuments, les types humains et les événements de chaque province, on ne pourrait affecter un crédit minime à l'achat de ces reproductions. On conserverait ainsi dans les archives des documents utiles et dans quelques années introuvables. De quel intérêt serait maintenant une collection de gravures représentant les faits saillants dont Annecy a été le témoin depuis un siècle ? Si les membres de la

Société qui s'occupent de photographie voulaient seulement donner quelques-unes de leurs plus intéressantes épreuves, surtout celles ayant un caractère documentaire, cette collection serait vite formée.

Le même entretient la Société d'un modeste legs fait par son intermédiaire au Musée, de la part de M. Edouard Guyot, récemment décédé à Annecy, après une longue et douloureuse maladie. Il consiste en une lithographie coloriée représentant un épisode de la bataille de Witebsk et la part qu'y ont prise les Enfants de Paris parmi lesquels se trouve un parent du donateur. Elle est de l'époque et, à cause de cela, n'est pas sans valeur.

La Société vote des remerciements à Mme veuve Guyot qui a bien voulu réaliser la généreuse intention de son mari.

M. Serand présente la liste suivante qu'il a dressée des personnages marquants qui ont été élèves du collège chappuisien.

Saint FRANÇOIS DE SALES, de Thorens (1566 ou 1567-1622),
Docteur de l'Eglise, évêque et prince de Genève, écrivain distingué,
fondateur de l'Académie Florimontane d'Annecy.

PIERRE FENOUILLET, d'Annecy (1572-1652),
Evêque de Montpellier, orateur du clergé de France aux Etats généraux de 1614.

CLAUDE FAVRE DE VAUGELAS, de Meximieux (Ain) (1585-1650),
Grammairien, membre de l'Académie française.

HYACINTHE-SIGISMOND GERDIL, de Samoëns (1718-1802),
Cardinal, philosophe et écrivain distingué.

CLAUDE-LOUIS BERTHOLLET, de Talloires (1748-1822),
Chimiste, membre de l'Institut.

JEAN-FRANÇOIS TOCHON, de Metz, près d'Annecy (1772-1820),
Numismate, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

PIERRE DECOUX, d'Annecy (1775-1815),
Général de division de la Grande-Armée.

JOSEPH-BERNARD FALQUET, d'Annecy (1776-1836),
Ministre de l'intérieur du royaume de Sardaigne, en 1828.

FRANÇOIS BULOZ, de Vulbens (1803-1877),
Fondateur de la *Revue des Deux-Mondes*.

JACQUES REPLAT, de Chambéry (1807-1866),
Avocat, poète, historien et romancier.

GERMAIN SOMMEILLER, de Saint-Jeoire (1815-1871),
Ingénieur, auteur de la première percée des Alpes.

JULES PHILIPPE, d'Annecy (1827-1888),
Ancien préfet de la Haute-Savoie, député, écrivain patriote.

LOUIS TERRIER, d'Annecy (1854-1895),
Ministre du commerce en 1893.

Cette liste, approuvée par la Société. sera transmise à M. le Proviseur du Lycée.

M. Désormaux demande s'il ne serait pas possible d'affecter une partie de la somme destinée au concours Andrevetan des Beaux-Arts, à récompenser les meilleures photographies relatives aux sites de la Savoie. Les épreuves envoyées seraient conservées aux archives de la Société. Cette proposition sera étudiée lors du prochain concours.

M. Serand propose de désigner une Commission destinée à perpétuer par l'apposition de plaques, le souvenir des faits historiques ou biographiques qui ont eu lieu à Annecy. Ce serait poursuivre un but analogue à celui de la Société du vieux Paris. La Société Florimontane adopte ce projet et désigne comme membres de cette Commission MM. SERAND, CROLARD, DUNAND et BRUCHET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance extraordinaire du 23 décembre 1901.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle Mme Taine, récemment admise dans notre Société, adresse ses remerciements, rappelant l'affection qui la rattachera toujours à Annecy. La Florimontane, très touchée de cette sympathie qui associe un grand nom à ses travaux, charge son secrétaire d'exprimer à Mme Taine ses sentiments de vive gratitude.

M. Marteaux présente en son nom et en celui de **M. Bruchet** comme membre honoraire M. Jules CAMUS, professeur à Turin. Il rappelle l'étude si consciencieuse que cet érudit nous a envoyée, il y a trois ans, pour déterminer l'origine des épées de Bordeaux, célèbres au moyen âge et il annonce que le Comité de rédaction vient encore d'avoir la bonne fortune de recevoir un nouveau travail fortement documenté sur le séjour et la vie privée de la cour de Savoie à Rumilly au commencement du XVe siècle. Cette proposition est accueillie favorablement avec l'espoir que notre nouveau collègue continuera à faire profiter les lecteurs de la *Revue savoisienne* de ses heureuses recherches dans les archives de Turin.

M. Désormaux lit son rapport sur le Concours de poésie dont les conclusions suivantes sont adoptées :

1er prix (100 fr). : M. Georges Bègue, à Annecy.

2e prix (60 fr.) : M. Ely Névil, à Laigle (Orne).

3e prix (40 fr.) : Mlle Maria Thomazeau, à Bouin (Vendée).

1re mention : Mlle Suzanne de Cocquard, à Montflanquin (Lot-et-Garonne).

2e mention : Mme Louise L'Hermitte, à Alger.

La Commission d'histoire, après avoir exprimé le regret de ne pas avoir à sa disposition un crédit plus élevé en présence de l'intérêt des œuvres présentées, propose les distinctions suivantes qui sont adoptées :

1er prix (150 fr.) : M. Gavard, professeur à Evian, auteur de *Peillonnex, le prieuré, la paroisse, la commune.*

2e prix *ex æquo* (100 fr.) : M. Dunoyer, à Juvigny, auteur d'une *Monographie* manuscrite de cette commune.

2e prix *ex æquo* (100 fr.) : M. Perrin, à Chambéry, auteur de l'*Histoire de Savoie des origines à 1860.*

3e prix (50 fr.) : M. Guigues, à Montmélian, auteur d'un travail manuscrit intitulé : *Monographies des 329 Communes de la Savoie.*

M. Bruchet communique de la part de M. Liard, instituteur à Lovagny, une curieuse inscription à ligatures, gravée sur un linteau de porte d'une maison située près de la cure de cette commune. L'estampage restera déposé aux Archives départementales ; en voici la transcription : 1651 MARIA IHESVS IOSEPH 5 APRILIS HANC DOMUM VETUSTATE CORRVPTAM REFECIT REVERENDVS IOHANNES MIEVRE PRESBYTER.

Le même donne lecture d'un passage de la *Chronique de la Pucelle* de Cousinot de Montreuil relatif à une expédition du Sr de Sallenôves en Auvergne, en 1422, communication due à l'obligeance de M. Vuarnet qui figurera dans la *Revue.*

M. Guinier fait circuler des photographies représentant un épicéa en forme de pyramide remarqué dans la commune de St-Eustache. La rareté de cette forme dont un seul exemplaire a été signalé jusqu'à présent dans le Jura, donnera l'occasion à notre collègue de rédiger à ce sujet une intéressante notice.

M. Désormaux donne lecture de l'article du *Dictionnaire savoyard* consacré aux jeux ; il provoque d'intéressantes observations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 3/4.

Le Secrétaire-adjoint, Max Bruchet.

Acquisitions du Musée d'Annecy.

BEAUX-ARTS.

Gravure représentant la famille de Calas. (Don de M. Dethiollaz.)

Lithographie coloriée représentant la bataille de Vitepsk. (Don de Mme Vve Guyot.)

Toile d'Henri Silvestre, peintre genevois : **Vue du Canal et du Château Branlant à Annecy**. (Achat.)

ARCHÉOLOGIE.

Os gravé des cavernes du Périgord offrant la représentation d'un **renne en marche** devant une figure humaine ;

Fragment d'os avec **tête de renne gravée**, de Laugerie Basse ;

Pointes et racloirs moustériens, poignard, spatule, pointe et lissoir en os des grottes du Périgord. (Dons de M. Champagne, de Périgueux.)

Hache ou coin néolithique en calcaire, provenant de Reignier. (Don de M. Marteaux.)

Brassard en bronze de l'ère gauloise, provenant de Prévières, près Saint-Jeoire (Achat.)

Hache en fer à douille (type de la Tène), provenant de la même localité et photographie de l'endroit où ont été découverts ces objets. (Don de M. Bosson.)

Peson de balance romaine (tête surmontée d'un col de cygne).

Autre **peson** représentant une tête de faune, trouvés à Saint-Jean de la Porte. (Moulages donnés par le comte Oliv. Costa de Beauregard)

Bague en argent à torsade, fragments de bronze, couvercle de custode, morceaux de stuc et débris de carrelage à glaçure verte. (Don de M. Norbert Dunoyer.)

Pierre votive, à Castor, par C. Sparus, provenant de l'ancienne église de Duingt. (Don de M. le maire de Duingt.)

Inscription romaine : SENIORIS JVNIORIS, de la Mure près Sallenôve. (Achat.)

Support en molasse (**tête de moine**) pour l'amortissement d'une nervure de la voûte, provenant de l'ancienne église du Saint-Sépulcre (Achat.)

Pierre avec écusson portant étoile à 8 branches (chanoines de N.-D.) avec la date 1569. (Don de M. A. Crolard.)

Sommet de linteau de porte à armoiries avec l'inscription I. H. S. et la date 1578, provenant du château du baron d'Hermance de Saint-Jeoire. (Don de M. Bosson.)

Pièce en bronze de Saint-Marin. (Don de M. Bruchet.)

15 deniers gaulois en argent. (Achat.)

ARMES ET ARMURES.

Poignard du XIIIe siècle avec sa gaine en cuivre, trouvé dans le Thiou au cours des fouilles effectuées pour la restauration du Palais de l'Isle. (Achat.)

Etrier en bronze du XVe siècle. (Achat.)

Peson savoyard en fer avec son poids timbré aux armes de Savoie et la date 1613. (Achat.)

Casque de dragon du 1er empire. (Achat)

Epaulettes à écailles d'étain, de la cavalerie sarde. (Achat.)

Fusil à pierre. Obus à balle montrant un curieux déchirement de l'enveloppe. (Don de M. A. Crolard.)
Casque réformé des pompiers d'Annecy. (Don de M. J. Serand.)
Shako de l'infanterie sous Louis-Philippe. (Don de M. le capitaine Dufresne.)
Casque de soldat de marine. (Don id.)
Casque d'artilleur bavarois. (Don id.)
Chapeau de mandarin à bouton de cristal. (Don id.)
Grand poignard circassien incrusté d'or et couteau norvégien. (Dons de M. Dalloz.)

INDUSTRIE.

Tableau représentant en matières premières « **ce que l'on met en 1900 dans une feuille de papier à écrire** ». (Don de M. A. Crolard.)
Série technique de la fabrication du papier. Echantillons. (Don de M. A. Crolard.)
Tableau de la fabrication des aiguilles. (Achat.)
Ruche, appareil centrifuge pour l'extraction du miel, et divers accessoires construits en demi grandeur et donnés par M. Picon.
Série technique de la fabrication moderne à Meunes (Indre) des **silex taillés (pierres à fusil)** et outils. Collection pour l'étude comparée de la taille préhistorique des silex. (Don de M. Le Roux.)
Grande sonnette ou **clarine** de Chamonix (Don de M. Devouassoud, fabricant)
Croix en cuivre, bijou savoyard. (Don de M. Revil, fils.)
Battoir de la Polynésie pour la fabrication des étoffes en Tapa. (Don de M. Jean Gallet.)

HISTOIRE NATURELLE.

Chondrostome nase, poisson pêché dans le Fier. (Don de M. Sabatier.)
Martre provenant du val Sainte-Catherine. (Achat.)
Une perruche. (Don de Mme Eck.)
Chauve souris (Vesperugo noctula). (Don de M. Moussard.)
Eponges d'eau douce vivant dans le Thiou près de la fabrique de papier à Cran. (Don de M. A. Crolard.)
Dent molaire de mammouth provenant d'un claim exploité près Dawson-City au Klondyke. (Don de M. Emile Gay, des Clefs.)
Bois de cerf et de daim. (Don de M. le capitaine Dufresne.)
60 fossiles (spongiaires) du terrain turonien de l'Indre. (Don de M. Le Roux.)
30 échantillons de jaspes, azurite, malachite et minéraux divers, provenant des tranchées ouvertes pour le chemin de fer électrique du Fayet à Chamonix. (Don id.)
10 échantillons de roches et de fer aluminaté des environ de Sixt. (Don id.)
15 échantillons de roches, de la Brèche et des Préalpes du Chablais (vallée de la Dranse d'Abondance). (Don id.)
Echantillons pour la série stratigraphique des terrains de la cluse du val de Fier, de la vallée de l'Arly, de la mine d'Entreverne, de la route d'Annecy au pont de Saint-Clair. (Don id.)
Spilite, échantillons de galets roulés du Drac. (Don de M. Guinier.)
Spécimens d'inscrutations calcaires produits par une source près de Vieugy. (Don de M. J. Niérat et F.-E. Beauquis.)

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE DE 1901

MESSIEURS,

Vous m'avez fait l'honneur de me confier pour la sixième fois la tâche de rédiger le rapport annuel sur le Concours de Poésie. Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de ce nouveau témoignage de votre bienveillante estime. Permettez-moi également d'abréger les réflexions diverses que peut inspirer la lecture des nombreuses pièces soumises à l'examen du Jury. A critiquer des poésies dont l'inspiration n'est généralement pas très variée, on risque fort de se répéter et d'ennuyer lecteurs et auditeurs. Quel plaisir trouveriez-vous à écouter l'analyse détaillée de certaines compositions dont la banalité est souvent le moindre défaut ? Vous vous attendez sans doute à ce que je vous signale le retour des hirondelles : elles sont « toujours fidèles », comme le constate l'inévitable rime. Ainsi que les années précédentes, on nous décrit l'humble violette, le lever et le coucher du soleil, ou encore l'église du village : « C'était une humble église... » Puis c'est la Chanson d'amour, entrecoupée de lamentations sur la brièveté de la vie. On commente le *vanitas vanitatum* ; on répète : « qu'est-ce que cent ans, qu'est-ce que mille ans, puisqu'un seul moment les efface ? » Le style en général fort négligé ne dissimule guère ce que l'invention a de pauvre et de banal. Beaucoup de rimeurs, peu de poètes.

Aussi bien ces « choses tristes » qu'ils versifient sont-elles trop souvent de tristes choses. Plusieurs pièces sont déparées par des traits d'un goût douteux. Le Jury s'étonne de rencontrer tant de fois des allusions mythologiques depuis longtemps démodées. On craint vraiment, semble-t-il, d'ôter « à Thémis sa balance, aux Parques leurs ciseaux ». On cite l'horloge du temps et autres nouveautés. Ou bien l'on essaie de remplacer la poésie absente par des bizarreries futiles. Un tel parle cingalais ou hindoustani en français. C'est là, nous l'avouons, une exception. En général la maxime chère à la moitié des concurrents semble bien être celle-ci : « Sur d'antiques pensers rimons des vers bien vieux. »

*
* *

Dix-huit envois ont été soumis à l'examen du Jury. Huit ont été écartés à l'unanimité. En voici les titres :

N° 2 : *Choses tristes.*
N° 3 : *Les Légendes de la Nature. Eternelle Renaissance.*
N° 4 : *Conte hindou.*
N° 5 : *Le Fil de la Vierge.*
N° 9 : *Je n'aurai plus faim.*
N° 10 : *Hosanna d'Amour. Rimes d'Octobre, etc.*
N° 15 : *De tes Parents souviens-toi. Ma Chaumière, etc.*
N° 17 : *Choix de Chansons. Les Violettes, etc.*

Un autre poète a négligé d'inscrire en tête de son manuscrit la mention traditionnelle : inédit. (N° 11 : *Finis Galliæ ?*) En ce cas, l'exclusion, vous le savez, est de règle.

*
* *

Dans un second groupe sont classés quatre concurrents. Leurs œuvres ne sont pas sans mérite, bien qu'elles n'aient pas été jugées dignes d'une mention. L'auteur du *Village* (n° 6) cherche et trouve parfois la note humoristique ; mais que de vers prosaïques et d'images bizarres ! Passe encore pour ce vieux manoir dominant le village « De ses altiers restes de tours | Ornés de modestes atours », et qui « A l'air d'un preux dont l'uniforme | Se complète d'un haut de forme ». Mais on nous parle d'une cité « où règne la mysticité » ; le cyprès est le « doigt de la terre » qui désigne un chemin aux abords ardus. Car le vrai village est le cimetière, où les croix « ont de grands bras étendus, qui « de distance en distance semblent mesurer l'existence ». Au penseur qui voit dans la mort un simple passage à une vie nouvelle, pour qui « mourir n'est pas mourir, mais commencer à vivre », la plus humble des nécropoles ne suggère-t-elle pas autant de réflexions que l'harmonieuse beauté d'un temple grec ou les magnificences d'une cathédrale gothique ? Certes la pensée du poète n'est point neuve : trente siècles avant notre ère, les Egyptiens donnaient, dit-on, le nom de gîtes à leurs maisons de boue comme à leurs palais gigantesques. Les tombeaux, telles étaient pour eux les demeures véritables. Nous savons gré à l'auteur du *Village*, malheureusement trop souvent vulgaire et prosaïque, d'avoir rajeuni ce lieu commun.

Pour rester dans l'antiquité, voici une adaptation du livre biblique de Ruth (n° 7). C'est un long poème en six parties. Assurément mieux vaudrait un sonnet sans défaut. Après avoir relu *Ruth et Booz* dans la *Légende des Siècles*, on aperçoit davantage la faiblesse de cette adaptation, mais on trouve

un lustre nouveau peut-être au joyau de Victor Hugo. Cette comparaison risquerait, il est vrai, de nous rendre injustes. Si le Jury a pu critiquer dans cette histoire versifiée de Ruth bien des longueurs, des hémistiches de remplissage, des impropriétés, voire des incorrections, des vers où l'auteur abuse réellement de la permission qu'il peut avoir de disloquer l'alexandrin, nous avons aussi relevé quelques passages bien tournés, qui tranchent heureusement sur la médiocrité générale de l'œuvre.

On nous offre bien souvent des *Fleurs d'Amour* (n° 8). Cette année le bouquet a paru quelque peu fané. L'auteur cependant ne manque pas de sensibilité et il est capable d'intéresser, à en juger du moins par le court poème intitulé *Les Disparus*. S'il était à lui-même un sévère critique, suivant le précepte toujours nouveau quoique bien vieux, il proscrirait impitoyablement tout ce qui est maniéré, artificiel. Qu'il cueille moins de fleurs, ou qu'il les choisisse d'un parfum plus pénétrant : alors le Jury sera tout heureux d'encourager ses essais.

Les poésies qui figurent sous le n° 12 *(Le Bonheur, Fond de Croix)* sont d'un style souvent pénible et dur, parfois prétentieux et ampoulé. « L'orbe, affranchi d'effrois, reflète l'empyrée » est un vers caractéristique. On ne saisit pas très bien ce que peut être « un gouffre profond qui pousse jusqu'aux cimes ». Ce n'est pas à dire qu'on ne puisse rencontrer des vers heureux, même en assez grand nombre. Il y en a dans la courte pièce intitulée *Fond de Croix*, et surtout dans l'*Hymne à la Paix*, d'une inspiration très élevée. Le sujet a été cent fois traité, il est vrai ; mais il ne saurait l'être trop souvent.

*
* *

Au-dessus des pièces que nous venons de mentionner rapidement, le Jury a classé les envois des cinq concurrents dont il me reste à vous entretenir. L'un (n° 13) rime pour un jeune enfant, à ce qu'il nous dit, des vers aisés, d'un rythme gracieux, quoique un peu monotone. Il semble nous inviter lui-même à ne point chercher dans son œuvre les grandes images, la puissance d'évocation ou l'intensité d'émotion qui caractérisent le véritable poète. Sa manière nous rappelle quelque peu celle de L. Ratisbonne. Elle semble bien appropriée à l'âge de la jeune fille dont l'auteur a voulu illustrer l'album.

La *Nuit d'Alger* (n° 14) n'est pas non plus l'œuvre d'un poète de haut vol. Vivement frappé de la splendeur des cré-

puscules algériens, il s'est efforcé de traduire ses impressions en vers lyriques, en mêlant quelques réflexions philosophiques aux strophes purement descriptives. L'invention est peu de chose et la composition du poème est bien lâche. Les images sont fort nombreuses. L'auteur s'est efforcé d'en trouver qui fussent nouvelles, sans exclure toutefois celles qui par suite d'un long usage ont perdu quelque peu de leur valeur primitive. La lune est une reine mélancolique, la barque est un cygne qui passe, les étoiles sont des clous de diamant. En général ces vers sont coulants, harmonieux. Les premières strophes sont les plus heureuses. Elles ont permis au Jury de proposer l'auteur de la *Nuit d'Alger,* comme le précédent, pour une mention honorable.

* * *

Continuons notre marche ascendante. *Vibrations d'Ame,* tel est le titre d'un ample recueil de « poésies variées ». C'est du moins l'épithète que donne le poète à ses œuvres fort nombreuses. Pourtant la variété est peut-être l'une des qualités qui leur manque le plus. Qu'il peigne des fleurs ou tinte l'angélus, qu'il dise la chanson d'amour ou décrive une rustique chapelle, c'est toujours la même note, la même effusion lyrique et mystique. Sans doute ce poète rime aisément : peut-être serait-il étonné qu'on pût faire difficilement des vers faciles. Aussi bien, il se soucie médiocrement d'éviter les négligences et les banalités ; il est prolixe ; il est peu exigeant pour le choix des rimes. Mais il a une très vive sensibilité, de la grâce, de la délicatesse. S'il parle de ses poètes aimés, c'est avec une sorte d'enthousiasme qui n'est point pour nous déplaire. Voici le début de cette pièce : avec celle qui est intitulée *La Rosée,* elle est la meilleure du recueil.

A mes Poètes aimés

Vous m'avez demandé pourquoi mon âme chante :
Le sais-je ?.. Ah ! demandez au ruisseau qui serpente
Pourquoi son onde suit toujours le même cours;
Demandez au buisson pourquoi verdit sa branche,
Au grand saule pleureur pourquoi son front se penche,
Au bord des mêmes eaux toujours.

Eh bien, je chante ainsi, sans but, sans espérance,
Pour exhaler ma joie, ou bercer ma souffrance ;
Je chante pour verser le trop plein de mon cœur.
Qu'importe, après cela, qu'on me raille ou me loue,
Que de mes humbles vers l'indifférent se joue,
Indulgent, distrait, ou moqueur ?..

Eh ! qu'importe à l'oiseau si, dans le bois sonore,
En l'écoutant, charmé, l'écho redit encore
(Lorsque sa voix se tait), quelques sons triomphants ?
Qu'à ses accords succède un éternel silence,
Qu'importe ?.. — Il a chanté pour calmer sa souffrance,
Ou pour endormir ses enfants.

Ainsi, chaque chanson d'une chanson suivie,
Je m'en vais cheminant, paisible dans la vie,
J'allège mes ennuis, m'égayant d'un refrain ;
Chantant la fleur, l'été, l'hiver, la neige blanche,
La feuille qui verdit ou jaunit sur la branche,
Pour trouver moins long le chemin.

Je chante comme on rit, mais surtout comme on pleure,
Lorsque de la souffrance a pour moi sonné l'heure,
Dans mon cœur alarmé je ne sais quelle voix
S'éveille pour calmer souvent ma peine amère,
Qu'elle soit douleur vraie, ou folâtre chimère,
Imitant la douleur, parfois.

. . . . . .

Le Jury, plus sensible aux qualités qu'aux négligences de cette poésie, vous propose de lui décerner un 3e prix.

Le second prix a été attribué à l'auteur des *Poèmes humains* et des *Poèmes d'Orient* (n° 18). Chaque année, vous le savez, nous recevons des *Orientales* algériennes. Notre vocabulaire, où l'on cherchait tout-à-l'heure à introduire des termes originaires de Ceylan, s'enrichit de vocables arabes ou berbères. On nous conviait à nous égarer dans les grands bois où rêvait Lakmé, « où poussent le pun, le saj et l'anjan », à protéger notre front « sous le tek, le chir, le sum, le bahan ». Maintenant, on nous ouvre les portes du « Marabout de Sidi-Messaoud ». Délivrée du haïck jaloux, à nos yeux de roumi ébahi défile la Mauresque aux joues rougissantes « ainsi que le felfel ». Ou bien, près d'un petit oued qui glisse lentement, mettant un frisson blanc sur les pierres brunes, se profile la silhouette d'un enfant mozabite. Coiffé de la chechia, le petit moutchatchou passe curieusement sa tête par le trou de la tente. Puis c'est le Taffaraoui, les chotts, l'alfa, la kouba, le gourbi, etc. Ces *Instantanés d'Oran à Tlemcen* n'ont certes pas été pris dans un voyage autour d'une chambre. Ce sont bien des paysages exotiques qu'on nous décrit. Le poète est doublé d'un peintre, et d'un peintre qui, à ses moments perdus, se piquerait d'être musicien. Toutefois une oreille exercée pourrait percevoir plus d'une dissonance. L'auteur semble croire parfois que le plus grand mérite de la poésie consiste à vaincre la diffi-

culté. On connaît les rimes en *if* sur le château d'If : pour peindre une halte au village nègre, voici toute une série de rimes en *oie*. Ce jeu nous paraît quelque peu futile. Le versificateur (car il n'est ici nullement poète) cherche à étonner le lecteur, à faire parade de sa dextérité. On le voit bien aussi dans les sonnets. Celui qui est intitulé *La Montagne des Lions* a une chute, et cette chute est bien faite pour surprendre. Quand l'express nous emporte à travers l'Oranie, rasant les monts, les chotts, les cratères éteints, à l'heure où le soleil agonise à l'horizon de la plaine immense, on ne s'attend guère à l'évocation du procès des Assomptionnistes.

Mais l'auteur ne se borne pas à attirer notre attention par l'imprévu de ses tercets, par le choix de ses sujets et les sonorités de ses rimes. Il a d'agréables trouvailles, il sème à plaisir les vers gracieux et pittoresques. Quelques pièces où les négligences sont rares, où le poète n'abuse pas des épithètes oiseuses, ont été plus spécialement remarquées. Nous citerons celles qui sont intitulées *A un Roumi* (chanson mauresque), *La Prairie d'Or, Sous la Neige, Les Moissonneurs.*

La Chanson du Hibou, extraite des *Poèmes humains*, peut être comprise sans glossaire, ce qui n'est pas toujours vrai des Idylles africaines. Nous l'imprimons ici, après la *Chanson mauresque* et *Les Moissonneurs,* extraits des *Poèmes d'Orient.*

On remarquera l'hémistiche « dur et froid calvaire », qui n'a d'autre raison d'être que la rime, et l'hiatus *Mai-aux.* « C'est le mois de Mai. Aux fourches des branches. » On peut aisément tolérer cet hiatus, à cause de la pause ; il n'a d'ailleurs rien de rude.

A un Roumi

(Chanson mauresque)

Tes yeux ont la pâleur douce et resplendissante
De l'azur défaillant sous l'ardeur des midis ;
Ton front est aussi blanc que la neige. . tandis
Qu'ainsi que le felfel [1] ta joue est rougissante ;

Où tes cheveux plus fins que la soie et bouclés
Ont-ils pris ces tons d'or caressé par la flamme ?
S'ils frisent... n'est-ce pas que sur un doigt de femme
Ils sont, patiemment, chaque soir enroulés ?

Le timbre de ta voix est comme un son de flûte
Susurrant dans la nuit à travers le ravin,
Et tu connais des mots si doux que c'est en vain
Qu'avec mon cœur je livre une farouche lutte.

1. Petit piment rouge de Biskra

Devant moi ton image est sans cesse debout :
Je crois la voir dans l'onde, au puits du sycomore ;
Dans le brouillard discret et tiède du bain maure
Et jusque sur le seuil de notre marabout.

Tes lèvres s'entrouvrant, pourpres et veloutées,
Sont comme un piment mûr qui viendrait d'éclater.
En les fixant je sens ma gorge haleter
Sous le désir obscur dont mes nuits sont hantées.

Mais tu n'es qu'un Roumi ! Kelb ben kelb ! [1] et maudits
Soient ta religion, et ton père, et ta mère !
Puisse, pour toi, la vie être trois fois amère,
Et puisse le Sakar [2] t'engloutir dans ses puits !

Les Moissonneurs

Sur terre, au ciel, le calme immense...
Le jour finit, la nuit commence.
Au champ strié de glanes d'or
Les Marocains veillent encor.

Autour d'un figuier solitaire,
Ils sont, en rond, assis à terre,
Battant leurs faucilles d'acier
D'un rythme égal de balancier.

Le fil qu'émoussèrent les chaumes
Comme un éclair brille en leurs paumes
Et le bruit du fer martelé
Monte vers le ciel étoilé.

O splendeurs des nuits estivales !
Les astres, pépites d'ors pâles,
Là-haut, criblent le champ d'azur,
Tels les chaumes, le sol obscur.

D'autres jonchent la blanche voie
Qui, dans l'infini, se déploie,
Comme un sillon dont les épis
En javelles ont été mis.

Dans l'éther luisante faucille,
Le croissant de la lune brille
Et s'arque blanc, mince, effilé,
Sur le figuier d'ombre voilé.

A travers l'épaisse ramure
Parfois une lueur fulgure.
C'est l'éclair que vont échangeant
Croissant d'acier, croissant d'argent.

1. Chien fils de chien.
2. L'enfer.

Celui-ci garde son mystère,
Car, jamais, du ciel à la terre,
Le bruit rythmé descendit-il
Du marteau repassant le fil ?

Et, tandis qu'à travers l'espace
La mystique faucille passe,
Vainement le regard songeur
Cherche l'ombre du moissonneur !

La Chanson du Hibou

Hou ! hou ! hou ! hou ! hou !
Dans les arbres noirs du parc solitaire
Que fait frissonner l'aile du mystère,
Tu chantes, hibou,
Mais sans soupçonner l'effroi que tu portes
A travers les murs, à travers les portes .
Closes au verrou.

Hou ! hou ! hou ! hou ! hou !
Se signant trois fois, dans sa métairie,
Le paysan dit : « C'est la mort qui crie ! »
Au fond de ton trou
Il t'attrape et puis, pour te faire taire,
Il fixe à son huis, dur et froid calvaire,
Ton corps par un clou.

Hou ! hou ! hou ! hou ! hou !
C'est le mois de Mai. Aux fourches des branches
Les nids sont tapis et des plumes blanches
Neigent... sait-on d'où ?
On voit tournoyer l'essaim diaphane
Sous le vert cyprès, sous le blanc platane
Et sous le bambou.

Hou ! hou ! hou ! hou ! hou !
Pour avoir aimé dans la cime altière
Des ifs ombrageant le vieux cimetière,
Dans les ronces, ou
Sur les bras des croix jalonnant les tombes,
N'aurais-tu pas droit, comme les colombes,
Au nid tiède et flou ?

Hou ! hou ! hou ! hou ! hou !
Ce hululement, c'est l'amour qui veille
Dans l'ombre des nuits tandis que sommeille
Le fils du hibou.
Cette note unique, étrange, attendrie...
Ce n'est pas la mort... c'est l'amour qui crie :
Hou ! hou ! hou ! hou ! hou !

*
* *

Pour le premier prix, le Jury a hésité entre les *Poèmes d'Orient*, que nous venons d'examiner rapidement, et les poésies inscrites sous le nº 6, portant comme devise : « Entre le monde et moi, je mets l'écran d'un rêve. » C'est un recueil de petites pièces dont la plupart sont d'une forme délicate et révèlent un véritable talent. Le sujet de *Romance fade*, il est vrai, n'est pas sans mériter le reproche de banalité et le sonnet *Minuit sur le Lac* est déparé par un ressouvenir mythologique dans le goût de la poésie allégorique des contemporains de Boucher et de Watteau : « Le lac dort, sous un dais de nuage qui font | Un voile où Phébé met la langueur infinie | De sa vague clarté. »

Parfois aussi le rythme a quelque chose de heurté, car le poète abuse des rejets, comme les pseudo-romantiques. Mais, malgré quelques taches [1], les sonnets intitulés *Pluie*, *Paresse*, *Orgueil*, n'ont pas laissé de plaire. La pièce qui, outre ces sonnets, a permis au Jury d'attribuer un premier prix à l'auteur, est une aimable fantaisie intitulée l'*Atre*. Nous la publions intégralement. Les lecteurs de la *Revue* ne manqueront pas de la lire avec plaisir.

L'Atre

Viens t'asseoir près de l'âtre, amie, il y fait doux !
le beau feu de bois clair brille... Sur tes genoux
comme un enfant câlin, je poserai ma tête,
nous fêterons, bien seuls, pour nous deux, une fête
de calme, d'abandon, d'amour et de repos,
les rideaux bien tirés, loin des yeux, volets clos !
Je serai tout à toi, tu seras mienne, toute ;
de l'amour plein la chambre et plein les cœurs !.. Ecoute :
dehors, des gens s'en vont sans amie et sans feu,
nous n'y penserons point ; c'est bon d'être égoïste
à deux... La flamme est gaie et défend qu'on soit triste.
Vois : elle chante, rit, se cache, reparaît,
ronronne comme un chat, danse, danse, on dirait
que des lutins moqueurs courent en farandole
sur la bûche, un peu fous ! Tiens, leur âme s'envole,

1. Voici un lapsus aisément réparable : « Aux nacres des conques rosées | Elle (la vague) met des éclats perlés, | *Et* des goutelettes aux galets, | Ainsi que des larmes posées. (*La Vague*) Il suffirait de supprimer *et*.

On peut aussi remarquer que l'auteur fait de *pieusement* un trissyllabe : « Nous sortirons tous deux, *pieusement*, les reliques. » Cf au contraire : « Ceux qui *pieusement* sont morts pour la patrie. »

De même *violet* compte pour deux syllabes : « Que marbre un *violet* dur, vers ses rives désertes. » Cf. Alfred de Vigny : « Assis nonchalamment sur un noir palefroi | Qui marchait revêtu de housses *violettes*. » (A DE VIGNY : *Le Cor*)

Théodore de Banville n'eût certes pas approuvé ces licences, pas plus qu'il n'eût admis une forme telle que *scandra*, ou « les reliques *dormantes* sur le lit de satin ».

Nous sommes de l'avis de l'auteur qui, dans son TRAITÉ, écrivit ce court chapitre : *Des licences poétiques* : « Il n'y en a pas. »

leur petite âme bleue... Ils reviennent, bonsoir
messieurs les beaux lutins... vous partez?.. au revoir.
Regarde : en nous quittant, ils ont laissé leur mise
de velours noir profond aux vifs reflets cerise,
et des gemmes aussi, splendides, des bijoux
faits de soleil couchant, de rubis et d'or roux !
des rubis ! du soleil ! la belle symphonie
en rouge qui te nimbe ! ah ! la voilà ternie...
mon cœur comme dans l'âtre est au chaud près du tien !
tes mains ! ris, ris... grand fou, dis-tu?... je t'aime bien !
et si c'est fou d'aimer, je bénis la folie
qui me fait le bouffon de reine si jolie !
Les bouffons ont raison et les sages ont tort !
Donne tes lèvres !.. Ah ! le beau feu rouge est mort !
C'est vrai ! le feu, les cœurs tout s'éteint, tout s'achève !
Toujours? s'aimer toujours, beau rêve, mais un rêve...
Rêve et ris pour chasser les pensers attristants,
« toujours » n'est pas humain, mais « longtemps », très « longtemps » !
Plus tard, quand nous serons deux vieux courbés par l'âge,
quand le temps aura fait en nous un tel ravage,
que les seuls souvenirs d'antan seront permis,
quand les Amants seront devenus des amis,
autour de l'âtre assis, en des fauteuils antiques,
nous sortirons tous deux, pieusement, les reliques
dormantes sur le lit de satin des coffrets,
de qui s'envoleront doucement des secrets ;
pendant que notre chat, de son sommeil rythmique,
scandra de nos émois la paix mélancolique...
Et nous tisonnerons les autrefois lointains,
comme un amas de cendre en nos cœurs mal éteints...

Pluie.

Il pleut ! sous le ciel bas, lourd, sans forme, indécis,
Le lac pousse l'effort hâtif de ses eaux vertes
Que marbre un violet dur, vers ses rives désertes
Où le vent fait courber des arbres imprécis !

Il fait triste ! on dirait que des cieux obscurcis
L'eau coule sans répit d'écluses grand'ouvertes.
D'un terne rideau gris les montagnes couvertes
Montrent confusément leurs lointains raccourcis !

Il pleut ! Impitoyable et lente, goutte à goutte,
Avec un court bruit mat qui scande la déroute
De mon cœur endeuillé, de l'eau tombe d'un mur !

Il fait triste à pleurer ! et de l'âme salie
On sent que des pensers mauvais le flot obscur
Remonte et vient souiller les lèvres de sa lie !

Paresse.

O vice solennel des rois majestueux,
Source de l'art antique et du Rêve, Paresse !
Reine des gestes lents eurythmiques, maîtresse
Des peuples décadents, lassés et luxueux !

Entre le monde et moi mets l'écran somptueux
D'un songe ; sur mon front fais planer ta caresse
Pour que mon lourd ennui nonchalant disparaisse
Dans un brouillard doré, vague et voluptueux !

... Et puis, c'est trop encor de ces pâles lumières,
Efface, efface tout sous mes lourdes paupières,
Je veux l'ombre et l'oubli des efforts superflus !

Laisse mon corps dolent et mon âme lassée
Dans le silence obscur, sans rêve et sans pensée,
Dormir le grand Sommeil que rien ne trouble plus.

Orgueil.

Les sons, les gestes purs, les splendeurs de l'été,
Les couchants somptueux, l'amour, la symphonie
Des lieux et des couleurs, et l'angoisse infinie
Des astres, à moi seul, doivent leur majesté !

Mon Esprit lumineux prodigue sa clarté
A l'univers confus dont l'obscure harmonie
S'illumine au flambeau puissant de mon Génie,
Et c'est de ma beauté qu'est faite sa beauté !

Et toi, qui crois planer sur la foule imbécile,
Frêle amante ! tu n'es qu'un mannequin docile
Où j'ai drapé mon Rêve en plis voluptueux !

Je suis Celui qui voit ! mon âme inasservie
Déchaînant sa chimère en vols impétueux,
Seule, en la Forme inerte a fait frémir la Vie !

*

* *

La somme réservée cette année au Concours de Poésie était de 200 francs. Le Jury vous propose, Messieurs, de décerner trois prix et deux mentions honorables.

Un premier prix, de 100 fr., est attribué à l'auteur des poésies inscrites sous le n° 6 : *L'Atre, Orgueil*, etc. (Devise : « Entre le monde et moi je mets l'écran d'un rêve. »)

Un 2e prix, de 60 fr., au n° 18 : *Poèmes d'Orient, Poèmes humains*. (Devise : « Ma muse fidèle se souvient de ceux qui sont morts. »)

Un 3e prix, de 40 fr., au n° 1 : *Vibrations d'Ame*. (Devise : « J'aime quand j'aime. »)

Mention honorable. — N° 13 : *Pour un Album, Quinze Ans*, etc. (Devise : « Point ne défaille ! »)

N° 14 : *Nuit d'Alger*. (Devise : « A beau parler qui vient de loin. »)

J. DÉSORMAUX.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

CONCOURS DE POÉSIE DE 1902

La Société Florimontane a l'honneur de faire savoir que le roulement annuel de ses concours amène pour 1902 le retour du Concours de Poésie.

La somme à distribuer sera de 600 francs.

Sont admis à concourir : 1° tous les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

En dehors des satires politiques et religieuses et des œuvres blessant la morale, toute latitude est laissée aux concurrents pour le choix du ou des sujets.

Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à *cent*. Pourvu que ce chiffre soit atteint, peu importe le nombre des pièces envoyées.

Les travaux devront être composés en langue française. *Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi (mais sans signer cette déclaration) que leurs œuvres sont inédites et n'ont été présentées à aucun autre concours.*

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus ; les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 1er novembre 1902.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société Florimontane ; les auteurs pourront en prendre copie.

Le Comité de la Société Florimontane.

DICTIONNAIRE SAVOYARD

publié sous les auspices de la Société Florimontane

PAR

A. CONSTANTIN
Ancien Vice-Président et Secrétaire honoraire
de la Société Florimontane

J. DÉSORMAUX
Agrégé de l'Université,
Professeur au Lycée Berthollet

avec une Carte dressée par M. Le Roux

Conservateur de la Bibliothèque et du Musée d'Annecy

Un fort volume grand in-8°, d'environ 600 pages.

Le **Dictionnaire Savoyard**, publié sous les auspices de la Société Florimontane, doit paraître prochainement. L'ouvrage annoncé l'année passée par les Journaux locaux et les Revues spéciales est actuellement en cours d'impression. La 11e feuille a été communiquée aux membres de la Société Florimontane, lors de la séance d'octobre ; la 16e est en ce moment (décembre 1901) sous presse. Quelques articles ont paru, à titre d'indication, dans le second numéro de la *Revue savoisienne* de cette année.

Le **Dictionnaire Savoyard** est conçu d'après une méthode nouvelle. L'exécution typographique, confiée à l'imprimerie Abry, est particulièrement soignée (format de la *Revue savoisienne*, caractères spéciaux, papier de la fabrique Aussedat, de Cran).

Les matériaux ont été recueillis par le savant philologue, A. Constantin, ancien précepteur du grand-duc Constantin et de la reine de Grèce. Il a consacré aux études de linguistique une bonne partie de sa vie, et nous lui devons un grand nombre d'ouvrages relatifs à la langue et aux usages de la Savoie. Dès 1891, il avait fait à la Société Florimontane le dépôt de son Projet de *Dictionnaire*.

A. Constantin comptait au nombre de ses correspondants, auxquels il avait communiqué ses essais (lettre A), une foule d'érudits savoyards (membres des sociétés savantes, instituteurs, prêtres, etc.).

Tous ces matériaux risquaient d'être perdus. La Société Florimontane a cru de son devoir d'en empêcher la disparition. Elle a confié à M. J. Désormaux, professeur agrégé au Lycée Berthollet, le soin de recueillir les notes éparses laissées par son ancien vice-président et secrétaire honoraire. Elle l'a chargé de reviser ces notes, de les classer, de les compléter ou de les rectifier au besoin et de donner à l'ouvrage sa forme définitive en le mettant au courant des récents travaux philolo-

giques. Comme A. Constantin, M. J. Désormaux a trouvé parmi ses collègues de la Société Florimontane des collaborateurs aussi obligeants que compétents. M. Ch. Buttin en particulier a bien voulu revoir toutes les premières épreuves du *Dictionnaire*.

Les auteurs ont été fort sobres d'étymologies : ils ont cru devoir proscrire nombre d'explications aventurées qui surchargent trop souvent des glossaires même récents et dont l'étrangeté ne peut s'expliquer que par une parfaite ignorance du latin et des lois de la phonétique. Ils se sont attachés à rendre les sons le plus exactement possible. Le système graphique que A. Constantin n'avait cessé de perfectionner lui a valu l'approbation des philologues les plus distingués.

Les formes actuelles des parlers savoyards ont pu fournir d'utiles comparaisons avec les formes de l'ancien ou du moyen français et avec les mots encore usités dans quelques-unes des provinces voisines de la Savoie.

Une large place a été faite au vocabulaire genevois et au français local, ainsi qu'aux vieilles coutumes, aux jeux, aux traditions sur le point de disparaître.

Les localités mentionnées sont en très grand nombre. Les auteurs n'ont pourtant pas eu la prétention de donner en quelques centaines de pages un recueil complet de toutes les formes usitées en Savoie, avec toutes les variantes locales. Un tel ouvrage exigerait plusieurs vies et d'énormes volumes y suffiraient à peine. Les Sociétés savantes de la Savoie, auxquelles le **Dictionnaire** est dédié, en reconnaissance de l'excellent accueil fait à l'œuvre lors du récent congrès tenu à Annecy, voudront bien, nous l'espérons, prendre ce travail comme point de départ de nouvelles recherches dont l'intérêt ira croissant.

La *Flore savoyarde*, détachée du **Dictionnaire**, fera l'objet d'une publication spéciale, dont la préparation a été confiée au R. P. Gave par la Société Florimontane.

Le prix du **Dictionnaire Savoyard** sera de **6** francs pour tous les souscripteurs qui auront envoyé leur bulletin d'adhésion à l'imprimerie Abry (Annecy), avant le 1er mars. L'ouvrage sera payable à la réception du volume.

Les souscripteurs recevront un exemplaire numéroté et paraphé. En outre, ils bénéficieront d'un **rabais de 25** % sur le prix des ouvrages qui paraîtront ultérieurement en appendice : 1° *Anthologie de textes anciens et modernes* ; 2° *Essai de Grammaire*.

Après le 1er mars, le prix du **Dictionnaire** seul sera fixé à **10 francs**.

EXCURSION DE DEUX FLORIMONTANS

en Tarentaise, Val d'Aoste et Maurienne

Samedi, 24 août, 5 h. 55 matin. — Le train d'Albertville s'ébranle. Une brume fine et légère atténue les coteaux environnants et derrière la croupe monstrueuse de la montagne de la Balme de Sillingy, le Grand Colombier souligne à peine d'un trait sombre l'horizon. A droite le petit vallon de Sainte-Catherine incline vers la plaine humide où s'allonge le grand nant, ses discrètes verdures. Au sortir du tunnel, le lac apparaît rayonnant de vapeurs argentées, tandis que par la passe de Bluffy le soleil envoie vers les Bauges une puissante traînée lumineuse. Cela nous promet une belle journée.

Voilà, cachés derrière un rideau de chênes et de peupliers le hameau de Sales et l'ancien chef-lieu de Saint-Jorioz : ils végètent là tristement au milieu des marécages loin de la route poudreuse et de la voie bruyante. Au premier plan, sous les frondaisons, s'écrase une humble demeure : c'est là que, peu après l'annexion, Crispi abritait silencieusement son exil. *Quantum mutatus ab illo!* Après les ténèbres du tunnel de Duingt, le lac réapparaît, mais il a changé d'aspect ; c'est un autre lac, tranquille et sombre et comme endormi à l'ombre des monts. Au-dessus de Bredannaz, les parois rougeâtres de la montagne d'Entrevernes s'échauffent au rayon du soleil levant, mais en face, c'est le silence sauvage et morne. Oh ! se construire dans cette ombre fraîche et solitaire, au ressaut d'un roc, surplombant l'abîme bleu, une tour haute et massive et là s'abstraire quelques heures loin du bruit, des hommes et de leurs misères. Les explications d'un marchand de bois nous rappellent à la réalité : c'est un jeune homme actif et sérieux qui nous apprend avec satisfaction qu'il achète les noyers dont on fait des sabotines, des socques et des galoches.

Le train continue sa route paisible comme si, par une aimable attention, la puissante compagnie voulait ne rien nous laisser perdre de la beauté du paysage. En vérité la voie est neuve ; il faut que ce ballast se tasse, que cette maçonnerie adhère, que les gens s'habituent et que s'usent les vieux wagons. Encore une année ou deux et ce seront les trains luxueux, les marches rapides et les retards inéluctables. En attendant, que

de difficultés vaincues et comme la voie ferrée serpente avec aisance et sûreté à travers cette vallée si longtemps ravagée par les torrents de la Bournette, de l'Ire, de l'Eau morte, de la Chaise, de la Glière et de l'Arly, qui ont donné tant de tablature aux ingénieurs du siècle précédent. Après Faverges, après Marlens où descendent et montent, affairés, effarés, les voyageurs, surgit un éboulement triste comme un cimetière. Des ouvriers sont là qui dépècent les blocs et chargent les rocailles. Ils ne pensent pas qu'un jour sous leur pioche apparaîtront des débris de crânes qui diront les angoisses horribles d'un village écrasé et le cri sans écho d'une détresse humaine. A Albertville, nous prenons le train pour Moûtiers.

La voie, après une courbe gracieuse comme une révérence d'antan, s'engage dans la vallée de Tarentaise où la chaleur, que déverse sans compter le soleil bienfaisant, nous fait regarder avec envie les nids de verdure Tours, Saint-Thomas des Esserts, Essert-Blay, Cevins et les autres entrevus aux portières rapides. On nous montre les crêtes de la Roche-Pourrie et sur une éminence inférieure la pyramide élevée aux trois victimes de l'affreuse et récente catastrophe. On meurt donc sur ces pentes vertes, sur ces sommets ensoleillés ! Au-dessus d'Arbine, une série d'escaliers ferrés, étayés comme par miracle, s'étagent de pente en pente : c'est le petit chemin de fer des carrières d'ardoises de Cevins rivalisant, nous dit-on, avec celles d'Angers. Puis la vallée se resserre ; ponts et tunnels se succèdent ; à droite et à gauche s'ouvrent des vallées secondaires dont les clochers pointent dans le ciel étincelant; et tout le long défile la lamentable procession des restes des anciens âges : vieilles tours ébréchées, donjons découronnés, châteaux en ruines, renfrognés, hirsutes, farouches, fièrement drapés dans leur vétusté. La vallée s'élargit : c'est Aigueblanche ; puis, la nuit ; enfin une plaine couverte de maisons : c'est Moûtiers, point terminus de la ligne.

Ce n'est pas le lieu de peindre l'étonnement d'un Ceutron revenant à Darantasia qu'il n'aurait pas vue depuis dix-neuf cent vingt et un ans. Comme il trouverait changée sa bicoque gauloise ! Mais c'est à nous à refaire en sens inverse la route suivie par les générations et hantés du passé, nous allons sonner à la porte de M. l'architecte Borrel, l'auteur d'un bel ouvrage, les *Monuments anciens en Tarentaise,* fruit de ses belles recherches archéologiques.

Il se met aimablement à notre disposition. Mais, au moment

du départ, on recherche le vice-président de la Florimontane. Il répond à notre appel. Agenouillé devant une vitrine, il manie des haches de l'âge de pierre, palpe des fibules et des bracelets burgondes, captivé surtout par les dessins géométriques d'un discret étui en plomb de l'époque mérovingienne, trouvailles faites par notre cicérone dans diverses localités de la Tarentaise. Le bibliothécaire, impatient de visiter les monuments moyenâgeux, parvient à l'arracher à ses admirations préhistoriques et nous voilà partis longeant les bâtiments épiscopaux, traversant des cours proprettes, intéressés par les détails que nous donne M. Borrel sur l'histoire de la dime de l'aumône de Mai dont il nous montre les vastes greniers.

Et, tout en devisant, nous nous enfonçons dans un lieu sombre où notre attention n'est d'abord attirée que par une agréable odeur de fruits. Nous sommes dans le cellier des bonnes sœurs qui ont su, en ménagères pratiques, utiliser des constructions dont la fraîcheur nous glace. Nos yeux finissent par percevoir, dans l'obscurité, des fenêtres très étroites, profondément ébrasées, puis des colonnes aux énormes chapiteaux cubiques surmontés de tailloirs à simple chanfrein, puis des voûtes d'arête soigneusement appareillées. Nos cris d'admiration tirent notre guide de son recueillement : il nous fait partager son émotion en nous racontant les travaux qui l'amenèrent à découvrir, en 1866. cette belle crypte du XIe siècle et son *martyrium* dont il entreprit ensuite la restauration. Des ornementations curieuses placées au-dessus des portes frappent encore notre regard, et leur forme caractéristique de rosaces à six lobes lancéolés se retrouvera sur les chapiteaux des fenêtres et sur des peintures décoratives de la même époque que l'heureux M. Borrel a fait apparaître dans le chœur de l'église supérieure en enlevant un badigeon irrespectueux. Nous quittons à regret cette intéressante construction de l'architecture romane, passant devant un banc d'officiant dont les gables flamboyants abritent des statues de la Vierge, de saint Jean et de saint François d'Assise traitées avec finesse par un artiste du XVe siècle. Le portail est une intéressante pièce de comparaison grâce à sa date : il a été édifié, en 1461, avec les deniers du cardinal d'Ars par François Cirgat qui a recommandé, dans une inscription placée sur la façade, son âme et celle de Jacquemette, sa bien chère femme, aux prières des membres du Chapitre.

En attendant que la porte de la sacristie nous soit ouverte, nous déambulons sous les portiques du cloître de la cathédrale.

En ce moment des terrassiers exhument d'un trou noirâtre des ossements humains : restes de quelques pieux bienfaiteurs qui pensaient dormir en paix à l'ombre des saintes murailles. Tandis que l'archéologue essaie de déterminer si ces lamentables débris sont ceux de dolichocéphales ou de brachycéphales, le paléographe reste suspendu au-dessus de ces tombes, hypnotisé par la lecture d'une inscription gothique couronnant un bénitier du XVe siècle logé dans l'un des murs de l'église. Mais voici le chanoine gardien du trésor : il nous fait entrer et nous ouvre un coffre-fort archaïque avec de curieuses peintures. Une remarquable pixide émaillée, une reliure aux armes de Pie V, des gants pontificaux, une figurine en ivoire captivent notre attention. Mais à chaque mouvement que le digne prêtre faisait pour replacer les objets, nos yeux glissaient vers un certain coffret qu'il n'avait point hâte de nous montrer. Notre curiosité nous donnait des distractions. « Votre impatience n'est point pour me déplaire, nous dit-il, car vous avez deviné l'objet le plus précieux de notre collection. Ces Messieurs de Paris nous l'ont demandé pour leur exposition de l'art ancien en 1900. Remarquez son couvercle à glissière : je tiens d'un savant religieux, qui a beaucoup voyagé en Orient, que cette fermeture, peu employée dans les émaux limousins qui sont ordinairement à charnières, est au contraire très fréquente en Syrie. Il m'est vraiment agréable de penser que ce petit monument, sur lequel l'on n'a malheureusement pas de détails, a pu être offert à notre cathédrale par quelque pieux chevalier de Tarentaise au retour d'une croisade. » Et nous admirons ce beau reliquaire dont les émaux sont montés sans cloisonnages par le procédé connu des spécialistes sous le nom de taille d'épargne. Des rinceaux et des feuilles à palmettes décorent les parties métalliques recouvertes d'un or bruni d'une patine admirable.

L'un des côtés, dans une alternance d'émaux encastrés dans des losanges ou des triangles était décoré des symboles de la lutte de l'homme contre les vices représentés par des lions, des dragons ou des serpents se déroulant à travers d'élégants rinceaux, mais sobres de ton ; l'autre côté au contraire était plus riche : le Christ triomphant et accosté de deux apôtres dont la tête, ainsi que celle de Jésus, se détachent en ronde bosse. L'agneau pascal, des anges, un apôtre, des motifs d'architecture byzantine décorent les autres parties de ce curieux reliquaire qui paraît être une belle œuvre de l'école limousine du

XIIe siècle [1]. Nous allions partir en exprimant le regret de n'avoir pu voir le bâton abbatial de saint Pierre de Tarentaise quand notre guide nous fitadmirer une belle série de chasubles dont quelques-unes, brodées sans doute par des artistes lombards, présentaient une grande valeur artistique et dont d'autres, telles que celle qui fut offerte par Sa Majesté l'impératrice peu après l'annexion, offraient un intérêt historique.

Et nous pensions remercier l'aimable chanoine, nos estomacs criant famine, quand nous fûmes de nouveau captivés par la vue d'un superbe devant d'autel, dont les bouquets fleuris se développaient avec la riche ampleur des œuvres du XVIIe siècle : au milieu, une composition d'une autre main, d'une finesse incomparable, représentant la Vierge entourée d'anges avec des délicatesses de tons et des formes spirituelles rappelant des œuvres profanes. Nous quittons ravis M. le chanoine Brunet, et reconduits par M. Borrel dont nous prenons congé avec grand regret en lui témoignant notre reconnaissance pour son accueil bien sympathique, nous allons prendre de nouvelles forces à l'hôtel Vizioz.

Cet heureux début, la satisfaction d'un bon dîner et la perspective de belles journées à travers des pays inconnus nous remplissaient d'allégresse quand nous apercevons le large sourire de M. Ducloz. Après avoir devisé en prenant le café, nous allons voir les ateliers de notre nouveau collègue florimontan, dont nous connaissions déjà les merveilles typographiques. Avec une simplicité cordiale, le maître imprimeur nous fait voir des machines si perfectionnées qu'elles arrivent pour ainsi dire à supprimer la main-d'œuvre, ayant des margeuses et plieuses automatiques, des systèmes d'un fonctionnement délicat pour les encrages des impressions en couleurs, des couteaux mécaniques pour le découpage des cartes postales illustrées et nous comprenons, en voyant utiliser les dernières découvertes, comment notre hôte, suivant sa devise *prenant•cœur toujours plus fort*, a pu dans ce coin des Alpes développer une maison connue non seulement par le luxe de ses réimpressions, mais aussi par l'économie du tirage des journaux qui lui sont confiés dans divers départements. Nous partons ensuite sous sa direction à la conquête du vieux Moûtiers, traversant l'étroite ruelle qui fut jadis le séjour privilégié des gentilshommes, pour atteins-

1. Voir la curieuse interprétation du symbolisme de ce reliquaire faite par Mr Barbier de Montault dans ses *Notes archéologiques sur Moûtiers et la Tarentaise*, p. 169 du t. III, des *Mém. de l'Ac de la Val d'Isère*

dre à travers des méandres moyen âgeux la maison forte de l'ancienne famille Duplan, habitée aujourd'hui par des artisans qui ne paraissent guère s'intéresser aux merveilleux caissons du beau plafond du xve siècle donnant à l'une de ces pièces délabrées, éclairée par une fenêtre de pierre à meneaux, une noble allure. Et ces poutraisons, œuvre d'une belle école de menuiserie qui paraît s'être localisée dans la Savoie et dans le pays de Vaud, finiront par tomber en poussière. Ne devrait-on pas au lieu de cette indifférence blâmable, sauver ce rare débris pour l'un de nos musées d'Annecy ou de Chambéry, afin de reconstituer un type d'intérieur savoyard, à l'exemple des si curieuses chambres des musées de Bâle, de Berne et de Zurich ; une vieille cheminée avec ses *comaclo*ʒ et ses landiers, un lit avec son charriot, quelque vaisselle d'étain, le rouet de l'aïeule, des débris de vitraux, l'inévitable *crésu* jetant sa clarté douteuse sur ces vieilles choses, et l'on ferait ainsi une restitution curieuse de la vie privée dans notre région.

Nous longeons l'église Sainte-Marie, sans pouvoir y pénétrer ; puis M. Ducloz nous fait de nouveau entrer dans sa ruche laborieuse pour nous offrir comme souvenir une série de ses réimpressions : le vice-président, soupesant sa sacoche, laisse devant cette générosité débordante entrevoir quelque inquiétude, mais l'allégresse du bibliothécaire accumulant dans ses poches tous ces papiers, quoique neufs, fait disparaître ses hésitations.

Mais deux heures ont sonné ; il est temps de partir. Aussi, après un cordial au revoir à M. Ducloz, nous enfourchons allègrement nos cycles et roulons par le quartier du Pain de Mai. Cela ne dure pas longtemps. Une côte apparaît longue et rude ; avec cela, dans le dos, un soleil qui brûle et un sac qui pèse : c'en est trop ; il faut mettre pied à terre et nous voilà cheminant péniblement dans la poussière sous le regard celtique et majestueux du mont Gargan. Nous saluons vaguement à gauche le roc Puppim où doivent se morfondre les ruines du château de Saint-Jacques et à droite le clocher de Saint-Marcel, car le courage nous manque pour aller baiser là, la trace des pas du vieil apôtre, et pour plonger ici nos yeux dans le curieux bénitier dont notre obligeant cicérone nous a parlé.

Le sourd vagissement de l'Isère, que nous entendions sans la voir, devient plus distinct ; le torrent et la montagne se rapprochent et soudain se dresse le Saix, dont la sauvage horreur nous ranime. L'Isère qui a fait là une profonde coupure, coule

entre deux parois hautes respectivement de cent vingt et de quatre-vingts mètres, celle-là, large parfois de vingt au plus. Trois routes d'hommes y passent. Celle du XVIIIe siècle gravissait longuement et péniblement, mais hardie, la crête embroussaillée ; la route moderne, de ses puissants coups de mine, a éventré et percé le roc ; et enfin, par une embrasure géante du tunnel, en nous penchant sur le gouffre à pic, nous apercevons tout en bas un sentier en corniche, enseveli à demi sous les éboulis, collé au roc par peur du torrent noir qui écume : c'est la route romaine [1]. Et brusquement nous nous sentîmes transportés dans un autre âge. Vieillis dans les camps nous revenions tous deux, ramenant nos manteaux usés sur nos poitrines labourées par les épées des Daces, légers de sesterces, mais fiers de l'*honesta missio* à nous délivrée par notre vaillant et grand empereur ; et, au sortir de l'affreux coupe-gorge, pieusement inclinés devant la statuette de *Mars viator* propice aux voyageurs, nous promettions au Dieu un porc gras à notre arrivée à Lugdunum, terme de nos pérégrinations.

Gare ! Un gros breack, plein de messieurs décorés, passe bruyant dans la route tourbillonnante ; un autre suit. plein de militaires et de touristes ventripotents. Allons, nous aussi en selle ! La vallée s'élargit et le torrent s'éloigne. Il revient sous Villette contournant pittoresquement une suite de mamelons arrondis et du sommet d'un desquels, à ce que dit l'histoire, une pucelle sauta. Enfin voici Aime où nous devons visiter la vieille église. Nous goûtons un repos bien gagné dans l'hôtel dépositaire de la clef qui nous ouvrira l'antique sanctuaire où quatre-vingts générations ont tour à tour adoré la déesse Axima, le grand Jupiter et le bon saint Martin. Nous en rêvons devant une assiette de fraîches framboises entre deux verres de limonade. Bientôt paraît une clef tenue par une femme qui nous invite à la suivre ; elle descend derrière l'hôtel par un sentier entre prés et vergers et s'arrête devant le vaisseau de pierre trois fois sacré, solitaire et muet au milieu de monceaux de débris hérissés d'herbes et d'orties. L'émotion nous saisit quand elle introduit la clef dans la serrure de la vieille porte abandonnée ; mais, comme la langue du sage, elle tourne sept fois sans ouvrir. Enfin le charme est rompu et nous pénétrons, congédiant notre guide enjuponné, car les archéologues aiment à prier seuls. Quel spectacle nous attend ! Le sol de la nef

1. Voir E.-L. Borrel : *Vestiges de la voie romaine et des monuments élevés sur ses bords à travers le pays des Ceutrons*, Moûtiers, 1887, br. 34 p.

n'existe plus ; à sa place un trou énorme, béant, rectangulaire, s'enfonce jusqu'au sol vierge au milieu des débris rejetés sur les côtés ; mais ce trou n'est pas fait pour nous déplaire, car nous pouvons constater l'existence de trois temples superposés : le temple romain, le sanctuaire du ve siècle et l'église du xie, dont le rapprochement permet de faire de si instructives comparaisons. De belles inscriptions lapidaires émergeant des décombres nous font songer à tous ceux qui nous ont précédés dans cette ruine silencieuse, guidés par le culte du passé. Nos anciens présidents florimontans apparaissaient ; l'un, l'abbé Ducis, tenace dans sa recherche d'une voie antique, venait chercher tout poudreux un peu d'ombre et de repos dans ce coin familier qui fut, il y a déjà cinquante ans, son école d'épigraphie ; l'autre, Jacques Replat, laissait déborder son enthousiasme romantique en saluant « la *città dolente,* la reine tombée, la pauvre bourgade qui porte encore quelques lambeaux de sa tunique romaine ». Par une transition naturelle, connaissant les emprunts faits par Guichenon aux notes de Charles-Auguste de Sales sur les inscriptions de la Savoie, notamment sur celles d'Aime, nous rattachions nos cinquante ans d'efforts à l'œuvre de nos glorieux aînés, et nous évoquions le souvenir de ce laborieux auteur du *Pourpris historique,* neveu de l'illustre fondateur de l'*Académie florimontane* et son successeur sur le siège épiscopal d'Annecy. Et sous le geste bénissant des quatre personnages nimbés qui décoraient les voûtes de l'abside, roidis dans leurs vêtements plissés, et qui semblaient encourager cet hommage rendu à nos devanciers, nous voyions surgir un jeune homme, nourri des fortes études suivies sur les bancs du Collège de France à l'école des meilleurs humanistes de la Renaissance et peu pressé de retourner à sa gentilhommière des environs de Chambéry, bien que ses poches fussent pleines d'une riche moisson épigraphique recueillie dans l'un de ses voyages d'Italie. Philibert de Pingon, qui dès l'an de grâce 1550, traversait le val d'Aoste et la Tarentaise, en accumulant sur les monuments qui allaient solliciter notre curiosité et sur d'autres malheureusement disparus, des notes qui devaient être si précieuses, il y a quelques années aux auteurs du *Corpus inscriptionum latinarum,* devenait ainsi notre vrai précurseur et méritait par sa passion de l'archéologie le titre de *cultor antiquitatis* dont il aimait à se parer.

Mais plusieurs siècles de curiosité n'avaient pas encore

arraché à ces ruines tous leurs secrets. Les alluvions de sable et de gravier qui formaient le sous-sol de l'église donnèrent à M. Borrel l'idée de s'assurer si ces matériaux, charriés par un débordement de l'Ormante, ne cachaient point quelque construction ancienne : il parvint à rencontrer, à plus de trois mètres de profondeur une aire formée par des petits galets recouverts de beton. Des débris de tuiles à rebord et des motifs d'ornementation lui donnèrent la certitude de la découverte d'un monument romain : patiemment, avec des ressources restreintes, au cours de fouilles exécutées de 1868 à 1877, M. Borrel réussit à dégager les substructions d'un temple romain détruit par une inondation et celles d'une église édifiée au ve siècle en partie sur d'anciens murs.

Le sanctuaire de cette basilique primitive, bien que placé en contrebas de l'église postérieure, a été précieusement conservé, témoignage de la renommée qui s'attachait à l'autel de saint Martin. La nef actuelle dont les piliers n'ont jamais supporté qu'une toiture en charpente, est du xie siècle tandis que l'abside avec les croisées d'ogive du chœur et la crypte. ont été exécutées au siècle suivant.

Quoique privée de ses bas côtés, de son porche et des tours qui flanquaient son chevet, l'église d'Aime, reste le plus précieux des monuments romans de la Savoie, déployant le charme naïf de ses fresques qui paraissent remonter au xiie siècle, pour retenir le visiteur par une dernière séduction : quelques-unes sont encore bien conservées, malgré les injures du temps, surtout celle de l'arc triomphal qui déroule à travers des rinceaux bien traités, les fautes de nos premiers parents.

La chapelle de droite est fermée d'une porte en sapin tachée d'une affiche. Au pied des montants gisent deux pierres à inscriptions romaines dont l'une contient la gracieuse poésie à Sylvain du procurateur T. Pomponius Victor, pris du mal de son pays au milieu des sauvageries alpestres. Nous sommes devant le petit musée local et la dite affiche énumère les droits et les devoirs du gardien-né. Ce gardien-né est mort sans doute depuis longtemps, car l'endroit est obscur et poussiéreux et dans les casiers s'étalent, entre des morceaux de tuiles à rebord et de poteries vêtus de toiles d'araignée, des déjections de souris presque réduites à l'état de coprolithes. Un soupir s'échappe du fond de nos poitrines et nous regardons instinctivement la porte d'entrée de l'église croyant y voir apparaître la sympathique figure de M. Osiris venu exprès pour nous

apprendre qu'il a pris en location le vieux monument pour l'assainir, l'entourer d'une grille protectrice et en faire un lieu de pèlerinage pour ceux qui aiment la Savoie et son passé [1].

Nous quittons Aime, mais les violentes émotions que nous avons éprouvées nous ont brisé les jambes. La route monte du reste et l'apparition d'une jolie brebis rentrant au bercail en bicyclette ne suffit pas à nous ranimer. Elle est cependant superbe, descendant triomphalement, les cheveux au vent, en walkyrie ; mais nous sommes de mauvais bergers, et un crétin qui, à nos interrogations, nous montre béatement Bellentre, nous intéresse davantage. Le paysage, de son côté, ne manque pas de grandeur. Les dernières teintes du soleil couchant s'effacent sur la crête des monts et sur la rive gauche de l'Isère, derrière les pentes sombres des forêts, surgissent dans les échancrures lointaines des vallées de puissants sommets couverts d'une neige spectrale. Bientôt ces formes alpestres se fondent dans l'obscurité et du noir de la vallée monte la voix géante et continue du torrent à laquelle se mêle bientôt le murmure des nants qui vont s'y précipiter. L'effroi de la nuit solitaire nous prend au vide des entrailles et les yeux fixés sur le bourg invisible que révèle seule une minuscule lueur, nous roulons, bêlant silencieusement après le gîte.

Un dernier effort et nous franchissons, presque sans le voir, un long viaduc en fer, puis un pont sous lequel gronde l'Arbonne et enfin nous descendons brusquement dans Bourg-St-Maurice l'ancien Bergintrum, animé comme un soir de fête. Il est temps.

Bien que l'heure soit tardive, la salle à manger de l'hôtel Mayet est pleine de monde : touristes, négociants en blouse, officiers de chasseurs avec des dames, achèvent de dîner. Nous nous mettons à table ; l'estomac léger, le cœur de même ; puis, après le café, l'instant de débattre avec un montagnard le prix nécessaire au transport à dos de mulet de nos deux machines, soit dix francs, et nous gagnons nos chambres respectives. Mais l'effort diurne a surexcité notre nervosité et lents à dor-

1. Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que la Commission des monuments historiques vient de décider, dans sa dernière séance, de réparer à ses frais l'intéressante basilique précédemment achetée déjà de ses deniers. Cette nouvelle générosité due à M. Suisse, termine heureusement quarante ans de laborieuses négociations dirigées par l'abbé Ducis, M Borrel, les Académies de Savoie et de la Val d'Isère

Nous espérons que la municipalité d'Aime, bien qu'elle ait refusé à cette restauration un concours pécuniaire qui l'aurait honorée, s'efforcera tout au moins d'empêcher de nouvelles dilapidations, instruite par la disparition de la précieuse statuette équestre de saint Martin qui, de brocanteur en brocanteur, a fini par tomber dans les collections d'un musée anglais.

mir, nous entendons longtemps encore sous nos fenêtres, le gazouillement d'un nant vers le ciel étoilé.

Dimanche, 5 h. 24 matin. — La porte de l'hôtel de Bergintrum est close. Dans la rue descendante presque déserte, sous l'air vif du matin qui picote les figures, deux hommes sont là, une corde à la main, devant un mulet qui les regarde. Ces deux hommes, c'est nous. Il s'agit d'assujettir solidement nos machines aux flancs de l'animal et ce problème nous prend une bonne demi-heure. Un voyageur matinal qui s'intéresse à nos contorsions, nous donne d'utiles conseils. En route pour le col du petit Saint-Bernard ! Nous passons bientôt sur le Versoyen coulant écumeux entre un mamelon à châtelard et un gros rocher moussu et taillé à pic. Derrière nous, le panorama s'élève le long de la vallée jusque vers l'horizon embrumé, tandis qu'à gauche, à 3,360^{m}, blanchissent au soleil levant les glaciers de l'Aiguille du Midi déjà entrevus la veille au soir mourant. La route d'Aime où nous avons tant peiné semble maintenant, par un plaisant effet d'optique, descendre vers Bourg-St-Maurice. Lui tournant le dos, nous dévisageons le joli village de Séez blotti sous la croupe du mont Valezan. Nous pensions y voir la statue en pierre (recommandée) d'un seigneur du XIIIe siècle quand notre guide nous dit : « Prenez ce sentier à gauche, le long du Reclus ; vous gagnez un bon kilomètre ; on se retrouvera à l'auberge de Saint-Germain. » Ce sentier était un simple rebord taillé dans une pente schisteuse qui devait à chaque hiver le recouvrir de ses éboulis ; et nous comprîmes que dans un tel passage, après les heurts de la paroi rocheuse et les égratignures des buissons, il ne serait rien resté de nos fins chevaux d'acier. Il est amusant de cheminer sur un lacet large d'un demi-mètre, quand à votre droite grouille en bas un nant solitaire et morose et qu'à gauche la roche oblique grimpe vers un sommet sans fin. Il l'est beaucoup moins de perdre chaque quart d'heure dix minutes à mesurer un angle aigu destiné à couper à sa source un ravin inopportun. Mais ce qui est absolument horripilant, c'est de se croire égaré, d'avoir sa carte dans sa poche, et de sentir cette poche de manteau sur le dos d'un mulet qui a disparu. Un doute en effet s'était emparé de nous. Ce sentier semblait se perdre dans je ne sais quelle solitude de montagnes et rien n'apparaissait de ce qui pouvait ressembler de près ou de loin à un village. Nous n'étions même plus sûrs des paroles de notre guide et à chaque instant nous nous arrêtions, les yeux

fixés sur Séez, comme si son clocher tenait la clef de cette cruelle énigme. Enfin, à un dernier angle rocheux sortant, nous débouchâmes sur un sentier pavé, plus large, évadé en spirale d'une espèce d'entonnoir envahi par l'ombre et la frondaison et d'où le Reclus semblait issir. A gauche, il grimpait vers des chalets huchés dans un fouillis d'arbres et d'où aucune vie ne sortait. Etait-ce Saint-Germain? Et accoudant notre anxiété sur une poutrelle en garde-fou, nous sondions du regard la combe obscure. Nous ne pensions pas alors que ce grand rocher grisâtre en face de nous, au-delà du torrent, était la Roche-Blanche et qu'il s'était trouvé autrefois un homme qui avait passé par des transes autrement redoutables quand on était venu lui dire : « Annibal, les montagnards sont là ! » Soudain nous vîmes, forçant l'ombre, briller à un rayon de soleil un éclair d'acier. Et nous reconnûmes le métal joyeux de nos cycles, dodelinant au balancement rythmé du mulet. Bientôt émergea le bon animal, suivi de son muletier. Celui-ci s'était accru en route d'une femme de Séez qui portait des prunes dans un panier et d'un garçonnet trapu qui prouvait par son air à la fois éveillé et grave et ses réponses historiques pleines de sagesse, que son instituteur ne perdait pas son temps avec lui. Mais nous ne sûmes cela que plus tard. Arrivés au hameau, nous crûmes bon de nous arrêter à l'auberge et de rafraîchir l'assistance d'une limonade bien gagnée.

Nous jetons un coup d'œil sur les plafonds d'une maison voisine présentant les dispositions caractéristiques des vieilles habitations de la Savoie, le *fulard* servant depuis plusieurs générations à faire mitonner la soupe du maître de céans, que la pluie faisait rentrer inopinément, tandis que ses vêtements sèchent dans la chaudanne, pratiquée dans le mur de la cheminée qui sépare la cuisine du pèle où était réunie toute sa petite famille. Comment ce logis du XVIe siècle a-t-il pu résister au passage perpétuel des gens de guerre, cherchant fortune dans les guerres de France. Comment les « pauvres manants et habitants du village de Saint-Germain au pied de la montagne de Colonne-Joux proche du Petit-Saint-Bernard » pillés par des reîtres et des arquebusiers en quête d'un dernier verre à vider avant de faire la dure montée, n'ont-ils point cherché un coin moins deshérité. Les princes de Savoie avaient essayé d'adoucir leur sort en les exemptant de divers impôts, pour les remercier des services qu'ils rendaient en indiquant le chemin du col avec des perches et en guidant les caravanes, leur

recommandant expressément, dans les franchises délivrées en février 1259 de porter secours aux voyageurs et de ramener les corps des transis pour les enterrer [1].

L'évocation de ce cortège funèbre nous rappelle la terreur que l'on avait au moyen âge pour la montagne ; les appréhensions de ce sybarite d'Eustache Deschamps, traitant d'outrecuidance la traversée des Alpes « où l'on perd, par cheoir, souventes fois la vie » nous reviennent à la mémoire :

Fault entre roches chevaucher
Quatre ou six jours, très dur pays,
Et en pauvres logis loger
Avoir peu à boire et à manger
Et payer tout à l'ordonnance
Des paysans.

Nous voyons d'ici Deschamps nous faussant compagnie, encapuchonné dans son chaperon, filant sur la Lombardie par le Mont-Cenis en *sleeping car*. Heureux poëte !

Au sortir de Saint-Germain nous voilà une véritable caravane, car nous nous sommes encore accrus de deux jeunes femmes et de deux hommes des Chapelles. Nous n'allons pas plus vite pour cela. Le chemin serpente ardûment et éperdûment dans la rocaille. Le mulet, qui zigzague devant nous, en profite pour se délier du secret professionnel et nous entendons, à jet continu, comme un sifflement de brise dans les sapins d'à côté. Cela nous oblige à détourner la tête avec insistance vers les Chavannes, dernière localité habitée et vers l'emplacement de la redoute élevée par les soldats de la République. Enfin la montée oblique plus douce vers l'est. De ce point elle nous mènera parallèlement au Reclus jusqu'à l'hospice. Le passage devient impressionnant. A gauche la pente s'élève, par des creux et des bosses vêtus d'herbe menue, durs aux traîneaux à foin, jusqu'aux pieds des hautes et grises parois rocheuses ; à droite l'abrupt s'argente au soleil d'un gazon poli et bien peigné qui envoie au torrent l'imprudent qui s'abandonne à une glissade imprévue, devenue irrésistible. Au-delà la pente se relève en un plan incliné jusqu'à la forêt d'où sort la route nationale que nous allons rejoindre un peu avant l'hospice. Et le chemin suit toujours, resserré entre deux digues de rocailles tachées de mousse jaune, ponctué de perches indicatrices, parfois dangereusement placées près du précipice.

1. Borrel : *Franchises du village de St-Germain*. (*Revue des Soc. savantes*, 7e série, t.VI.)

Au lieu dit la Colonne, nous faisons rouler avec satisfaction les cailloux du chemin en nous disant que dessous sont d'autres cailloux, que les pieds des légions romaines ont foulés. Singulière passion que celle du passé et que comprennent ceux là seuls qui, sans se désintéresser de l'avenir, savent faire de leur existence trois parts raisonnables et que le souvenir de ce qui n'est plus emplit d'une insurmontable mélancolie.

Halte ! voici le refuge du Creux des morts. Ses vaillants gardiens ont sauvé plus d'un malheureux ; car au-delà le ravin est béant et véritablement sinistre. Il doit être horrible quand, en hiver. sur l'un et l'autre bord, une avalanche emporte voyageurs ou soldats, les roule, les broie presque gelés contre le roc et les jette râlants au fond de l'abîme. En été, on y mange du fromage en buvant du vin blanc.

Un autre refuge, la cantine Sainte-Barbe, un pont sur le Reclus susurrant débonnairement presque à plat parmi les roches, un raidillon et nous sommes sur la route nationale, à cent mètres de l'hospice devant lequel une dizaine de Transalpins se chauffent au soleil. Depuis quelques minutes nous ne sommes plus que trois, y compris le muletier et sa bête ; l'un de nous a disparu. Comme nous avons absolument besoin de lui pour faire un brin de causette avec les *carabinieri*, nous en profitons pour voir de près le monument au sommet duquel sera dressée la statue de saint Bernard de Menthon. C'est un gros pylône artificiel en tuf et ciment, évidé à sa base, que l'on a voulu grandiose et qui laisse presque indifférent. Il fallait à ce civilisateur des cimes tant redoutées des voyageurs, un socle fait de ces rochers bruts et âpres que dompta sa charité. L'absent revient enfin. L'eau l'avait tenté et il avait fait ses grandes ablutions dans une cuvette naturelle, sous une douche glacée et bienfaisante. Il est donc dans les meilleures dispositions pour parlementer avec ces hauts représentants de l'autorité étrangère. Nos figures ne leur disent rien, mais il n'en est pas de même de l'appareil photographique ; ils l'emportent, disent-ils, pour *sigiller la macchina*, par suite de graves nécessités stratégiques, jusqu'à Ivrée.

En règle avec la loi, nous remisons nos cycles. Sur le perron nous revoyons, non sans quelque surprise, le voyageur matinal de Bourg-Saint-Maurice. Au coin de table où nous avons pris place tous trois dans la petite salle pleine de gens affamés, M. H..., de Genève, nous raconte qu'il a fait, sans fatigue, sans transpiration, ses vingt-sept kilomètres, par la grande route,

et cela sans mettre, pour ainsi dire, pied à terre, le temps seul de changer la chaîne de roues, suivant une des quatre multiplications adoptée ; de plus sa roue libre lui permettra de ne pas user ses forces à la descente.

Depuis plusieurs années il voyage ainsi pour sa propre maison, de la manière la plus économique et la plus hygiénique, parcourant une partie de la Suisse, de la Savoie et du Val-d'Aoste, portant attachés à sa machine, les produits de sa fabrication. Mais un brouhaha l'arrête dans son récit ; tout le monde se lève et se jette dans le corridor où l'on vient d'annoncer l'arrivée de S. A. R. le duc des Abruzzes, venu d'Aoste avec trois personnes, en automobile. Cependant l'heure s'avance ; nous allons nous acquitter envers le vénérable abbé Chanoux de sa copieuse et excellente hospitalité. Nous aurions bien voulu nous entretenir un peu avec lui et lui présenter les hommages d'amis communs ; mais son temps, à cette heure, ne lui appartient guère ; de plus le ciel se charge de nuages menaçants. Il veut bien braquer sa longue vue sur l'ouest et il murmure ces mots fatidiques : « Des cirrus..., des cumulus... ce ne sera rien. » A demi rassurés, nous envoyons quelques cartes postales à nos parents de France et disons adieu à l'aimable vieillard, à Saint-Bernard, à M. H..., aux carabiniers et au drapeau français qui flotte en face, là-haut au-dessus des batteries du col de la Traversette.

A peine hors, le vent se met à souffler. Nous passons devant la *Canusia,* jardin botanique du savant recteur ; puis devant la colonne Jou, monolithe légèrement renflé dû évidemment au ciseau romain et surmonté d'une statue de saint ; nous foulons de nos cycles Peugeot les fondations du temple antique ; à gauche s'allongeait la voie romaine. Nous sommes alors au point culminant du col, à 2,186^{m} d'altitude et la *mansio* appelée *in Alpe graia* se trouvait à quelques mètres de nous [1]. Nous descendons, laissant derrière la cantine italienne, vide et triste, et le lac Verney. A un coude une raffale nous prend par le travers et fait voltiger le couvre-chef du vice-président. Il s'arrête et, sous la pluie qui cingle, étudie la direction du vent pour orienter l'endroit où doit gésir l'infortuné, franchit des fondrières, de menus marécages et à vingt mètres de la route, retrouve enfin sa casquette plate, épanouie dans une petite mare comme une fleur d'une espèce nouvelle, particulière à ces hautes régions. Maintenant c'est la descente aux

1. V. Ducis : *Voies romaines* ; E-L Borrel : *Ouv. cités.*

courbes brusques ; il faut être prudent, serrer le frein de la main et la pédale du jarret. Un muret protecteur s'ouvre juste en face de la pente rapide. C'est excellent pour laisser passer les eaux de pluie et du même coup le cycliste qu'un plongeon ingurgitera dans l'abîme.

Le passage, au nord, est d'une sauvagerie grandiose. Par delà le vallon de Chavannes et le val Veni, l'horizon est barré par des monts géants et noirs, zébrès de glaciers violets et dont les cimes disparaissent dans un nuage immense, sombre et orageux. Nous franchissons la Combe-Rouge ; les courbes en Z se succèdent. A la dernière, nous nous sommes distancés. Des maisons : c'est Pont-Serrand. Ce nom se retrouve à Salins. Est-il dû à un nom d'homme constructeur ou plutôt à une épithète exprimant l'étroitesse du passage ? Mais un singulier spectacle s'offre sur la route. Une femme du pays fait d'une fenêtre des signes passionnés à un touriste à genoux devant elle. Est-ce une idylle alpine ? Non, cette indigène nous offre des edelweis ; et un des deux florimontans ramasse une pelle, la seule du voyage.

Quel pouvait être le tracé de la voie romaine ? Il est certain que les ingénieurs ont dû laisser au pied de ces montagnes leur amour de la ligne droite. A un détour apparaît, dans un élargissement brusque d'horizon, un village coquet sous la lumière plus crue et comme heureux de vivre à la lisière des prés verts, à l'ombre des bouquets de sapins ; c'est Ariolica. Nous sommes à 1,441^{m}. Des soldats romains, en uniforme de douaniers italiens, nous font signe d'arrêter. Dans la petite salle de la *dogana* de La Thuille s'accomplit alors une lente et importante formalité qui aboutit à la remise d'une belle feuille de papier nous accordant plusieurs faveurs, entre autres celle de payer, comme membres du T. C. F., un franc quarante-cinq centimes. Soudain reparaît M. H... qui nous apprend qu'il va à Pré-St-Didier où il espère nous retrouver et qui vient lui aussi se mettre en règle. Il dévale bientôt devant nous, ses jambes comme ankylosées sur les pédales, pareil au cycliste en plomb que traîne l'enfant par une ficelle.

Les montagnes sont inanimées sans les eaux ; aussi fîmes-nous un doux souris au torrent glacé de la Balme qui se jette dans la Doire aux flots d'acier et qui est grossi lui-même des torrents issus des glaciers du Ruitor, invisible sous la brume qu'une brise sud-est maintenait au sommet des monts. Nous n'avions plus qu'à le suivre, heureux d'éviter pour l'instant

l'orage. La route est plus droite et ne se fait rapide et tournante qu'à la Balme où nous croisons la diligence pleine de monde. Nous passons et repassons sur le nant profond dont nous nous écartons pour nous envaser dans des tunnels humides. A un moment tintinnabule derrière nous la sonnette d'un cycliste, un Français peut-être qui, comme nous, descend du col. Tiens ! c'est M. H... qui a fait ses affaires à la Balme et nous félicite de notre bon train. On se retrouvera à Pré-Saint-Didier-les-Bains, autrefois et simplement Arebrigium. Nous ne tardons pas à en apercevoir les maisons, comme écrasées sous l'abrupt talus et nous y arrivons après une descente en huit zigzags crénelés de bornes et où il nous semblait à chaque tournant que nous allions pédaler sur le toit des breacks qui montaient lentement, l'étage au-dessous. Nous sommes à 1010 mètres, sur la petite place carrée où toute la vie du petit bourg se trouve concentrée ; on y voit une église du XIe siècle, une maison commune, un hôtel de l'Univers, des cafés-concerts ou restaurants. Dans l'un d'eux nous attend M. H... Cette fois, c'est le coup de la fin ; nous noyons les regrets d'une séparation devenue définitive dans un verre de limonade, et nous nous serrons les mains avec l'espoir de nous revoir à Annecy, à Genève, ou ailleurs. Lui monte à Courmayeur, le Chamonix du val d'Aoste, étranglé entre ses montagnes, mais qui prend sa revanche sur les Anglais qui viennent y contempler, de leurs yeux bleuis et de leurs grandes dents, celle du Géant, les Jorasses, l'Aiguille noire du Petelet et le derrière du Mont-Blanc. Nous, nous tournons à droite ; après le pont, une montée, et ensuite ce sera la descente folle jusqu'à Aoste. Mais voici venir à notre rencontre un compagnon de voyage inattendu ; le vent du sud-est qui remonte furieusement la vallée, repoussant vers les hauts les tempêtes et les cyclistes d'outre-monts. Il est cinq heures et demie et il n'y a pas une faute à commettre ; c'est l'heure de la cyclade dévalant sans trêve sur la route défoncée et sablonneuse, dans la raffale de pluie et de poussière qui vous aveugle, vous étouffe et vous trouble, jusqu'au gîte que voudront bien nous offrir les Salasses. Nous croisons un détachement de chasseurs alpins poussiéreux et suants, avec l'officier qui, comme insigne de sa fonction temporaire, a la poitrine balafrée d'une belle écharpe bleu clair. Ils travaillent donc même le dimanche ici ? Morgex ; le village est plein de soldats se reposant ceux-là, debout, en groupes, devant les portes. Malgré cette vision belliqueuse, il semble retarder d'un demi siècle

avec cette inscription d'angle : MANDEMENT DE MORGEX, et a même un air romain avec sa rue longue et étroite, pavée de cailloux ronds. A droite la Doire nous accompagne d'un sourd mugissement ; elle se rapproche et s'éloigne tour à tour, et c'est merveille de penser à cette lutte des hommes, qui veulent passer quand même, contre des torrents corrodant des abîmes et des monts inertes et menaçants. Quel effort ont accompli là les Romains et comme ils ont préparé l'épanouissement des grandes propriétés féodales dont les castels, les tours, les donjons carrés et crénelés se dressent, jeunes encore et radieux, sur le vert des pentes et la grisaille des rocs, au-dessus des bourgs, dans les évasements des vallées resserrées et profondes, aux cascades argentées, ou debout sur des tranches de rochers, des mottes, des cailloux gigantesques : Avise, Villeneuve, la Tour, Saint-Pierre où hameau, église et château à quadruple étage paraissent ne faire qu'un monstrueux être de pierre, unis sur leur escarpement pour l'éternelle défense à travers les siècles, Aimaville aux quatre tours, la Sarre royalement restauré, tous encore maîtres de cette vallée où les cris bruyants de l'industrie n'ont point encore pénétré.

La nature vaut les hommes. A Derby, la muraille rocheuse s'est fendue et, entre, le nant bondit en une furieuse et éblouissante cascade. A Ruinaz, pendant qu'à gauche, du fond de sa prison hurle la Doire, à droite, surplombant la route, s'étendent sur près de cinq cents mètres les restes d'un immense éboulement. Des rocs énormes, façonnés en boules effroyables, en cubes gros comme des maisons, en éclats prodigieux, se sont arrêtés là, en équilibre instable, en des poses bizarres, suspendus, épouvantable troupeau, aux lèvres de l'abîme. Les hommes ont cimenté ces débris des cimes par des murs, des voûtes, des arcs à la file qui ont pris la même teinte des temps écoulés et moisis ; mais, quand on passe, on sent peser sur ses misérables épaules l'épouvantable crainte que ces spectres pétrifiés ne s'agitent encore une fois sur leurs bases, et, dans un nouveau bruit de tonnerre, ne s'écroulent avec la route blanche, les petits parapets et les petites créatures qui les ont construits, jusqu'au fond du torrent qui les attend.

Cependant le jour s'éteint peu à peu ; le vent se calme et les nuages noirs assemblés sur les crêtes en une vague sans fin nous menacent de nouveau. La foudre gronde et des gouttes tombent. Il faut se hâter. Châtel-Argent sonne si bien à nos oreilles que nous nous arrêtons sur la place obscure, grande

comme un mouchoir de poche, le temps de tremper nos mains dans la vasque fraîche et de boire sur un banc une savoureuse citronade grossie de l'eau grise venue des glaciers. Et la descente continue. Nous sommes à bout de forces. Du courage ; les maisons qui se rapprochent, les chars qui se succèdent, les gens qui vont ou reviennent, nous apprennent qu'Aoste n'est pas loin. La nuit est tombée tout à fait quand nous débouchons dans la grande rue pavée et étroite, encombrée de soldats, de gens endimanchés, d'enfants grouillants et sillonnée encore en son milieu par un large canal ouvert, qui emporte avec les eaux ruisselantes les immondices de la ville, ce qui fait d'Aoste une cité sombre, mais proprette. Nous franchissons tour à tour les petits ponts de bois à l'usage des dames, cherchant un hôtel. « *Avanti pure* » nous disent les soldats. Nous y voilà ! Et une demi-heure après nous sommes assis à une table étincelante, entourés d'officiers qui se restaurent au son d'une fanfare alpine dont les instruments éclatent bruyamment en pas redoublés se succédant presque sans arrêt. Au dehors un nuage, qui s'est décidé à crever, inonde doucement la place Charles-Albert et la rue Croix-de-Ville où se dresse, sur une fontaine, la croix qui rappelle l'échec de Calvin à Aoste. Nous y promenons nos pas tardifs, au murmure du torrent qui gargouille sur les pavés. Eau partout. A demain notre pèlerinage aux reliques des vieux âges.

Lundi 26, 8 h. 1/2. Aoste est peut-être la ville d'Italie qui renferme sur un petit espace les restes les plus variés et les plus nombreux des monuments de l'art romain et chrétien. Pour s'en faire une idée en quelques heures, il nous fallait un guide aussi expert qu'infatigable. Nous le trouvâmes en la personne de M. l'abbé F.-G. Frutaz [1], chanoine de la cathédrale, qui avait bien voulu franchir les monts pour assister au congrès d'Annecy et dont le départ avait été précédé d'un cordial « au revoir ».

Les ruines romaines sont intéressantes et bien faites pour donner l'impression de ce que pouvait être Augusta Prætoria au premier siècle, vaste camp de pierre vraiment propre à frapper l'imagination des vaincus et qui commandait deux routes importantes donnant accès à la Narbonnaise et à l'Helvétie par

1 M G Frutaz est l'auteur de plusieurs travaux concernant l'histoire du val d'Aoste ; il est avec Mgr Duc l'âme de la Société académique du duché d'Aoste Nous avons consulté de lui . *Mém sur une inscription romaine*, 1894 , sa conférence sur l'*Art chrétien dans la vallée d'Aoste*, 1898 ; sa brochure sur *le château de Verrès* et l'*inventaire de son mobilier*, 1900, etc.

deux cols abrupts et difficiles à garder. Nous avons pu contempler un beau morceau de son rempart de brique avec les pierres de revêtement ; et nous avons causé, sous le ciel rassérené, aux rayons du soleil immortel, de son enceinte jalonnée de dix-huit tours, chacune distante de deux portées d'arbalètes et de ses quatre portes dont l'une, la *porta principalis dextra* a été dès 1893 l'objet de recherches sérieuses. A trois mètres de profondeur, on a trouvé les fondements des deux bastions qui la flanquaient, à elle reliés par deux solides pans de murs de 2m60 d'épaisseur et conservant, encore intactes, à leurs extrémités, les rainures où glissait la herse. Les pierres d'angle calcinées, des traces de charbon et de cendres indiquaient une œuvre de destruction commencée par les barbares. Parmi les différents objets exhumés, il faut citer une inscription civile érigée en l'honneur d'Auguste, leur patron, par les Salasses habitant la ville et qui, dans les premiers temps s'étaient constitués en colonie [1]. Sur ces ruines les vicomtes d'Aoste, plus tard seigneurs de Challant, édifièrent au XIIe siècle leur belle tour forte de Bramafan intelligemment restaurée. Mais l'art romain nous réserve d'autres surprises. Ici, c'est l'arc de triomphe élevé par les Salasses à César Auguste et décoré de quatre demi-colonnes corinthiennes. Les pierres de fondation mises à nu prouvent que le sol balayé par les torrents a été recouvert au centre de la ville d'une couche épaisse de boue et de cailloux. Là, c'est la porte prétorienne, faite de blocs massifs, et rappelant la *porta nigra* de Trèves, excellente carrière d'occasion pour les petits seigneurs d'Aoste, et où s'abritent encore maintenant les échoppes des menus citoyens. Ailleurs, un beau pan de mur de ce qu'on croit être un théâtre, des restes d'amphithéâtre, des portiques de basilique réduits à l'état de caves à demi comblées, un pont et une foule d'inscriptions disséminées dans les églises et dans les maisons particulières. Maricca, et vous, Namicus, quels yeux feriez-vous si du trou où s'émiette quelque part un de vos tibias vous vous réveilliez sur une dalle de la cathédrale ou, comme nous, sur une chaise du *Café des portiques !* Car, pour être archéologue, on n'en est pas moins homme et, s'il est intéressant de sentir le passé vous creuser doucement l'estomac, il est agréable aussi, après avoir batifolé avec des

1. Qu'il y ait *in coloniam* ou *in colonos*, ce qui revient au même, cela indique que le prince avait donné aux Salasses une constitution analogue à celle de la colonie de Vienne; mais il ne paraît pas que *colonus* doive s'interpréter dans le sens que lui donne Salvien et qui désignait, au Ve siècle, de petits propriétaires réduits par la misère à cultiver les terres des grands propriétaires fonciers.

macaronis, de savourer un café ou des *gelati*, en bonne et diserte compagnie. Nous n'oublierons pas ces instants trop courts goûtés avec M. Frutaz et M. Lucas, l'éditeur de Du Tillier, cet heureux Grillet valdotain qui a pu au commencement du XVIIIe siècle compulser les archives alors intactes des principales familles de la vallée.

Le moyen âge à lui seul exigerait plusieurs journées. Nous arrivons à la cathédrale, remarquant dans le voisinage une maison dont les couloirs sont sertis de belles inscriptions romaines, sauvées de la destruction par un amateur intelligent. Dans une ruelle étroite, une boutique sombre et basse frappe notre attention : c'est l'atelier d'un *maitre ymagier* moderne bien connu par la fidélité de ses reproductions, vivant dans le culte des nobles dames engoncées sous leur hennin et des fiers chevaliers resplendissant sous leur harnois.

Bâtie sur l'emplacement d'un temple dédié à Diane, la cathédrale, d'un fâcheux aspect extérieur avec son portail disparate et ses clochetons malheureux, vaut surtout par la richesse de son mobilier. Séduits dès l'entrée par la grâce des personnages animant un retable attribué à Gaudenzio Ferrari, nous allons admirer les stalles luxeuses du chœur, traitées avec un grand sentiment qui se manifeste surtout dans les détails, les têtes grimaçantes des miséricordes, les personnages des accoudoirs et les merveilleux frontons triangulaires supérieurs. Les prophètes et les apôtres, surmontés des blasons des chanoines, logés sous de discrètes arcatures flamboyantes accusent avec une pointe de sécheresse une autre main. Notre cicérone confirme ces conjectures en montrant, dans un coin du couloir de la sacristie, les portraits des deux auteurs du chef-d'œuvre de sa chère vallée terminé entre 1464 et 1468 par *Jean Vionin de Samuen* et *Jean de Chetro*. Nous revendiquons aussitôt pour la Savoie ces artistes, car Samoëns et Seytroux sont de notre département et, suivant les traditions de Jules Philippe, nous adressons à M. Frutaz de respectueuses sommations pour le prier de rendre ces gloires en adressant une notice sur ce sujet aux lecteurs de la *Revue savoisienne*.

Nous retournons voir ces stalles avec un nouvel intérêt, mais, en allant de l'une à l'autre pour essayer de dégager le symbolisme de certaines figures, nous foulions inconsciemment une autre merveille, une grande mosaïque représentant, sous la forme d'un personnage nimbé, l'année et ses douze mois. L'artiste, à la manière des miniaturistes des missels, nous re-

présente les saisons par des petites compositions animées. Novembre ployant sous un fardeau de bois, décembre tuant un porc, février frileusement assis devant le feu, symbolisent le vieil hiver remplacé bientôt par un jeune homme aux mains fleuries de lys, annonçant en avril le renouveau. Ce beau morceau a exercé depuis longtemps la sagacité des archéologues qui l'ont daté les uns du VIe siècle, les autres du XIIe, d'autres encore du XIIIe : un document impitoyable vient de mettre un terme à ces affligeantes contradictions sur une œuvre exécutée en 1429 par Etienne Mossettaz.

Avant de quitter le chœur, nous remarquons encore une autre mosaïque dans laquelle jouent les licornes et les chimères fabuleuses, de beaux vitraux du XVe siècle et le tombeau de Thomas de Flandre, père d'Amédée V. L'aigle éployé de Savoie protège le sommeil de ce prince qui résiste, dans sa cotte de mailles, aux injures du temps, les pieds appuyés contre un lion dont le collier porte le mot FERT. Hypnotisé par cette lecture, le bibliothécaire, se remémorant les vieilles monnaies de nos princes, demeure tout surpris de rencontrer l'énigmatique devise dans un monument remontant à la seconde moitié du XIIIe siècle. C'était une trouvaille ; mais, ô désillusion, le lion lui parut rapporté et sculpté au siècle suivant. Désenchanté, il alla rejoindre son compagnon florimontan qui, fatigué par son bain moyenâgeux, se ranimait à la vue d'un personnage que l'abbé Fruttaz faisait apparaître avec une délicatesse infinie. C'était l'empereur Honorius diadémé et nimbé, soutenant de la dextre le *labarum* tandis qu'une gracieuse Victoire s'élance pour lui offrir les palmes et la couronne de la victoire. Ce beau monument d'ivoire, dont la seconde face représente, avec autant de finesse, le même personnage armé de la lance et du bouclier, est le plus ancien dyptique qui soit connu, étant daté du consulat d'Anicius Probus, c'est-à-dire de 406. C'est sans doute la pièce la plus rare du trésor de la cathédrale, mais l'art médiéval est richement représenté aussi par le chef de saint Jean, beau travail d'orfévrerie allemande du commencement du XVe siècle ainsi que par des rétables et des châsses ; l'une, celle de saint Grat, exécutée en 1421 par Jean de Malines retient notre attention par la délicatesse des petits personnages qui ornent discrètement les parois de ce reliquaire, sorte d'église aux élégants contreforts. Saint Pierre à la barbe touffue, sainte Marthe triomphant de la tarasque, une reine avec un gracieux geste déploient vainement leurs séductions pour faire une nouvelle

conquête sur le paganisme. Le vice-président de la Florimontane, fidèle à ses affections, va rendre un dernier hommage à l'empereur, encouragé dans sa démarche par le sourire d'une impératrice dont les traits finement modelés sont conservés dans un superbe camée antique transformé en agraffe de chape.

Nous quittons la cathédrale, saluant la sépulture de Boniface de Challant, maréchal de Savoie et passons sous les arcades du cloître, œuvre édifiée par un enfant de Chambéry, Pierre Berger, en 1460. On ne saurait, sous ces portiques, respirer ce parfum du passé qui se dégage à profusion de ceux de la vieille collégiale. Une inscription fixe à 1134 la date des curieuses sculptures qui donnent au cloître de Saint-Ours un air de famille avec celui de Saint-Trophime d'Arles. L'interprétation de certains chapiteaux nous empêchait de goûter complètement la paix de ce coin silencieux et évocateur. Notre guide, devinant nos préoccupations, vint aimablement nous raconter comment un archidiacre d'Aoste, nommé Ours, à l'époque de l'arianisme, se sépara de l'évêque Plocéan, entaché de ces erreurs et vint fonder au VIe siècle en ce lieu une nouvelle église pour conserver le culte primitif. Nous comprîmes alors les intentieux du pieux imagier vouant à une exécration perpétuelle le malheureux hérésiarque, proie des démons et des corbeaux attirés par les émanations putrides de son corps tandis que le bon archidiacre mourait en odeur de sainteté.

Combien de générations ont dû se succéder dans la crypte basse et sombre, aux piliers frustes, qui renfermait le corps du bienheureux, pour laisser dans l'intervalle qui séparait son tombeau du mur de l'abside l'empreinte de leurs genoux! Combien de milliers de pèlerins ont dû venir, le jour de sa fête, un cierge à la main, se traîner lamentables, dans l'espoir d'une prompte guérison pour arriver à creuser et polir le douloureux sillon que nous considérons avec saisissement. Quel témoignage éloquent de la foi robuste des habitants de la vallée!

Pour rendre hommage à saint Ours, le prieur Georges de Challant confia, vers l'an 1500, à un artiste genevois, Pierre Mochet, que nous retrouverons dans quelques jours à Saint-Jean-de-Maurienne, l'exécution de superbes stalles, dans un style un peu fleuri dont le luxe peut soutenir la comparaison avec celles de la cathédrale. Ce Mécène magnifique fit aussi construire un beau prieuré dont nous apercevons les fenêtres à meneaux encadrées par des rinceaux à choux frisés, en briques.

du plus heureux effet. Nous jetons un regard d'adieu au Campanile de la collégiale, dont les élégantes arcatures à plein cintre enchassées dans une puissante maçonnerie nous paraissent être le type caractéristique du clocher roman de la vallée, déjà rencontré à Pré-St-Didier dans une église du commencement du XIIe siècle et nous nous préparons à nous rendre à une aimable invitation à dîner de M. Frutaz. Nous avons eu le plaisir de rencontrer, à sa table hospitalière, M. l'avocat Chabloz, le jeune et intelligent syndic d'Aoste, encore tout ému du magnifique voyage qu'il avait accompli dans les anciens états de Savoie, et qu'il nous raconte avec une verve pleine de saillies imprévues. Nous le voyons franchissant en sa légère voiture, où ont pris place deux amis auxquels il a voulu faire goûter les splendeurs alpestres, le col du Petit-Saint-Bernard, luttant de vitesse avec les automobiles, remontant par Albertville à Annecy, pénétrant en Suisse, ressortant dans la zone, rentrant en Valais, perdant la tête au milieu des formalités douanières, et n'ayant plus d'autre ressource que de grimper au Grand-Saint-Bernard, dire un bonjour aux religieux ébahis et redescendre par l'effroyable sentier, ramenant à Aoste son véhicule disloqué, sa bête fourbue et ses amis enthousiasmés.

Mardi 27, 5 h. 1/2 matin. — Le train matinal descend le long de la vallée et par les vitres ternies d'une fraîche buée. nous voyons se succéder les vignes, les châteaux et les replis du torrent sur lequel la voie ferrée serpente, à travers les rocs, avec des échappées d'un imprévu fantastique. Auprès de nous a pris place M. l'abbé Frutaz qui, infatigable, a tenu à nous accompagner jusqu'à Verrès et à remplir jusqu'au bout son obligeant office de cicérone. Tour à tour défilent sous nos regards extasiés Quart, repaire inaccessible de la famille de ce nom, l'une des plus vieilles de la vallée, le château de Pilate, à Nus, rappelant le séjour légendaire dans cette localité de l'ancien gouverneur de la Judée se rendant en Gaule où il fut exilé, le brillant Fénis avec son cortège majestueux de tours et de créneaux à queue d'aronde, construction célèbre des Challant qui a été reproduite en partie dans la reconstitution du château médiéval de Turin.

Puis, près de Chambave, le château de Cly, autre nid d'aigle élevé au XIVe siècle par la même famille et sur la rive droite de la Doire le donjon imposant d'Ussel, résidence des Challant-Ussel se hérissent, toujours menaçants, sur les derniers contreforts du massif du Grand-Paradis. En face, la vallée de

Valtournenche, bien connue des touristes qui vont au Mont-Cervin et, à son confluent, Châtillon dont notre cicérone a fait une si intéressante monographie : c'est là, dans la résidence du comte d'Entrêves que se trouvent les portraits et les archives des Challant. M. Frutaz a déjà tiré de ce chartrier les beaux inventaires de Verrès et de Châtillon en 1565. Une douzaine d'autres châteaux du Piémont ont été aussi décrits à cette époque, quand mourut René de Challant, leur propriétaire, notamment celui d'Issogne dont l'inventaire sera impatiemment attendu comme le guide suggestif de cette luxueuse construction parvenue jusqu'à nous presque sans changement. Mais voilà notre causerie interrompue par les ruines grandioses de Montjovet, apparaissant et disparaissant selon les caprices de la route, sentinelle vigilante de ces Challant dont le nom remplit toute cette vallée. Ce nom qui éveillait hier, à la vue de ces reliquaires, de ces stalles, de ces palais dus à leur munificence l'idée d'une paix propice au culte des arts, symbolisait maintenant la force brutale des grands barons féodaux. Aussi descendons-nous avec une impatiente curiosité à la station de Verrès. Là haut, sur son monticule, se dresse le château dont l'apparence un peu lourde et débonnaire, cachait la plus puissante des forteresses.

Après avoir franchi l'Evançon, première et puissante défense naturelle, laissant à droite la vallée de Challant, nous remontons lentement, non sans quelques malencontreuses glissades, un chemin rapide aux dalles polies par le passage des hommes d'armes et des couleuvrines. Les maisons du bourg se rappetissent, humblement agenouillées au pied de la motte féodale dont la masse grandissante devient alors formidable. Un pont levis, jeté sur un abîme vertigineux donne accès aux fortifications extérieures ajoutées pour défendre par le canon les abords du castel, en 1536, sur l'ordre de très illustre messire René de Challant, chevalier. maréchal de Savoie, comte de Beaufremont, de Virieu-le-Grand. d'Aymaville et de Cologny, baron de Châtillon, de Saint-Marcel, d'Yssogne, de Valangin, de Montalto, de Graines, de Verrès et d'Ussel, chevalier de l'ordre de l'Annonciade. Nous osons pénétrer dans l'avant-cour de ce redoutable seigneur, peu rassurés par les meurtrières protégeant la porte. Nous cherchons un refuge dans le château, mais, dans le vestibule, de nouvelles ouvertures nous guettent tandis que nous risquons d'être écrasés sous les pierres lancées par une espèce de mâchicoulis surmontant cette pièce d'accès peu

hospitalier. Heureusement la herse qui la sépare de la cour intérieure est levée : nous gravissons les marches de l'escalier d'honneur croyant être enfin en sécurité, mais nous sommes toujours dévisagés par d'inquiétantes archères permettant à l'assiégé de défendre pas à pas, par d'ingénieuses combinaisons, l'accès des diverses pièces du château.

La vue de ces ruines écrasantes, bravant encore aujourd'hui les attaques du temps comme elles avaient bravé jadis celles des hommes, nous jette dans une rêverie profonde. Nous laissons ces vieux murs nous dire le triomphe de la féodalité, l'indépendance des barons belliqueux résistant à la fortune adverse dans ces donjons inaccessibles, les troubles qui suivirent la mort mystérieuse du comte Rouge quand la Savoie se trouva divisée en deux factions, les partisans et les adversaires de Bonne de Bourbon, alors que les convoitises du duc de Bourgogne et des oncles du roi de France guettaient l'héritage d'un prince en bas-âge. Un personnage nous apparut alors, facilement reconnaissable aux couleurs de son blason — *d'argent au chef de gueules à la bande de sable brochant sur le tout* — qui chatoyaient sur sa cotte de velours cramoisi, dissimulant le haubert de toute botte que Simon Brulafer, le maître armurier. venait de lui envoyer. C'était un Challant. le compagnon du Comte Vert dans son expédition d'Orient, le pieux pèlerin de Jérusalem et de Saint-Jacques de Compostelle, le tout puissant capitaine général du Piémont, Yblet, celui-là même qui venait, un an avant la mort d'Amédée VII, d'édifier le donjon formidable qui nous réunissait dans une admiration commune. Et cette vision féodale venait nous rappeler que, dans ces temps troublés, la fidélité d'un vassal, soucieux de la foi jurée, pouvait sauver la fortune du prince.

Sortant enfin de notre rêverie, nous pénétrons dans une pièce voûtée, située dans l'axe du vestibule et de la cour, cuisine des hommes d'armes qui séparait les deux grandes salles de garde, longues de 27 mètres et occupant deux des faces parallèles du château.

Les hallebardes et les pertuisanes, les arquebuses avec leurs chevalets, les estocs et les épées à deux mains, les morions, les brassards et les corcellets, une grande quantité de harnois de guerre pendus aux rateliers de la *Cropte de l'artillerie* permettent de juger de l'importance militaire qu'avait conservée, encore au milieu du XVIe siècle la forteresse de Verrès : de nombreux moules servaient à fondre les boulets destinés à ces beaux

canons, longs de 9 pieds, blasonnés aux armes de Challant et de Bragance, que René de Challant fit exécuter sur les confins de la Franche-Comté dans sa seigneurie de Valangin et transporter à grands frais par des routes invraisemblables.

Les appartements seigneuriaux, la chambre de parement, la salle à manger, la cuisine baronale, au premier étage, gardent encore des restes majestueux de leur ancienne splendeur : des cheminées monumentales, des fenêtres d'un dessin très pur, tantôt faites à croisées richement moulurées, tantôt en manière de baies lancéolées à tympan élégamment ajouré, témoignent du goût qui présida à la décoration de ce merveilleux monument. L'escalier d'honneur surtout est bien propre à donner une impression saisissante de l'art consommé de l'architecte : ses vastes marches, pouvant laisser passer quatre personnes de front, chef-d'œuvre d'appareillage, sont suspendus sur l'abîme de la cour sans piliers, maintenues simplement par la résistance d'arcs hardiment jetés.

Nous voici maintenant arrivés dans la chambre de maître Pierre, personnage de confiance, à ce que nous explique notre aimable guide, car il avait la garde du riche chartrier dans lequel, comme dans un arsenal, les Challant accumulaient les titres concernant les seigneuries du voisinage. Nous nous représentons aussitôt l'honnête homme dans une pièce, encombrée de terriers, de rouleaux et de parchemins, occupé à grossoyer quelque reconnaissance de fief, tandis que des sacs à procès, suspendus aux crochets de la voûte semblait éternellement le menacer.

Avant de quitter ces belles ruines, nous jetons les yeux sur l'admirable paysage qui se déroule sous nos pieds : l'omnipotence d'une famille qui pouvait, du haut de ses créneaux de Verrès, apercevoir rien que dans les vallées mouvementées du pays d'Aoste une vingtaine de ses tours menaçantes, nous frappe de saisissement. Par un contraste éloquent, notre guide nous fit alors pénétrer, au retour, dans une pauvre église de campagne blottie au bas de la forteresse géante, et nous montra l'emplacement d'une crypte cachée à tous les regards : c'est là que repose sous la protection de saint Gilles le redouté Yblet de Challant, seigneur de Verrès.

Nous évoquons une dernière fois cette vision chevaleresque; puis nous suivons notre cicerone dans une *trattoria* ensoleillée. « Verrès, nous dit M. Frutaz, me rappelle les relations amicales qui se sont établies depuis longtemps entre les érudits de la

vallée d'Aoste et ceux de la Savoie : le frère de l'ancien député de ce mandement a publié de nombreux travaux originaux que vous connaissez bien : c'était Léon Menabrea, l'érudit secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, l'un de nos glorieux enfants, car sa famille descend de Valtornenche ». Nous exprimons alors à notre hôte notre désir de continuer cette aimable tradition, lui témoignant notre reconnaissance pour la cordialité de son accueil et lui disant la force que nous donnera le souvenir de ces heures inoubliables pour continuer l'étude de notre pays d'adoption. Mais une nouvelle surprise nous attendait.

Issogne, paresseusement couché à l'ombre de ses vieux arbres sur la rive droite de la Doire, nous apparaît après les escarpements de Verrès dans une atmosphère plus pacifique. Une sorte de clocher, à l'angle d'un bâtiment éclairé par de larges fenêtres à meneaux, sans défenses rébarbatives, donne à cette résidence une apparence monastique qui semble la protéger contre la curiosité. Mais la paix de ce coin discret est souvent troublée par le pèlerinage des artistes et des connaisseurs.

Commencé à la fin du XVe siècle par Georges de Challant, cet amateur instruit par de nombreux voyages en France et en Italie et dont nous avions admiré à Saint-Ours la munificence, continué par le splendide René de Challant dans la première moitié du XVIe siècle, le château d'Issogne renferme en effet des constructions et des détails décoratifs du plus haut intérêt qui sont parvenus jusqu'à nous dans leur ensemble sans mutilations.

Le visiteur, dès son entrée dans la cour, est frappé par l'élégance d'un arbre dont les branches habilement ciselées laissent échapper dans un bassin octogonal une sève rafraîchissante.

La puissance des maîtres de la maison se manifeste ici paisiblement par l'abondance des armoiries couvrant les murs de riches couleurs, « miroir pour les enfants de Challant », et servant à leur rappeler la gloire des familles alliées. Nous remarquons entre autres, parmi celles qui intéressent notre région, celles de « Bietrix de Genève, viscontesse d'Auste, dame de Challant » morte d'inanition d'après la légende dans la tour de Bramafan.

Ce souvenir pénible s'efface vite devant les étalages succulents d'un maître saucissonier qu'un artiste plein d'humour a brossés ainsi que d'autres compositions précieuses pour l'his-

toire du costume et la vie privée, d'une main légère. Ici un drapier nous sollicite avec ses velours et ses étoffes soyeuses qu'il promet d'aulner bien honnestement ; là, un apothicaire nous garantit la santé avec ses cérats et ses électuaires scrupuleusement combinés ; plus loin, c'est une scène de taverne où des buveurs, échauffés par le vin, se querellent au point de terminer dans le sang leur festin, pendant qu'un escholier plus pratique lutine une ribaude ; puis une série de personnages amusants, bien campés, nous font revivre dans l'ambiance du XVIe siècle en nous promenant sous les portiques de la cour d'honneur.

D'autres peintures, traitées tout différemment, ornent l'une des grandes salles du rez-de-chaussée en déroulant des scènes de chasse ou des paysages conventionnels. Le procédé de l'artiste nous frappe par son originalité : la vaste composition qui couvre l'un des murs est coupée par des colonnes dont la feinte transparence laisse apercevoir, comme estompée par la brume, la partie interrompue. Nous examinions avec curiosité cette œuvre remarquable qu'un peintre s'efforçait avec succès de reproduire au moment même, quand nous vîmes ce dernier nous exprimer la joie de rencontrer des compatriotes partageant son admiration pour toutes ces merveilles. M. C***, nous dit alors qu'il venait depuis deux ou trois ans vivre quelques semaines heureuses dans ce coin hospitalier, étudiant les mille détails curieux de ce château et trouvant dans son charme reposant une trêve au séjour fatigant de Paris.

La visite des diverses salles nous fit partager son enthousiasme : nous retrouvâmes encore un souvenir du sol natal dans ces panneaux fleurdelysés décorant la chambre qui avait été occupée par Louis XII. Des inscriptions anciennes tracées hâtivement sur les vieux murs, trahissent les préoccupations des hôtes du château. « Le 28 d'octobre 1535, la messe a resté de dire à Genève » nous dit l'un d'eux. Et nous voyons d'ici quelque pieux gentilhomme, tout ému de l'arrivée de Calvin dans la vallée, courir à Aoste pour empêcher le réformateur de répandre ses doctrines subversives et jurer de maintenir dans l'Assemblée des Trois-Etats la religion de ses pères.

Mais voici le maître de céans, ce René de Challant qui énumérait avec complaisance, dans l'inscription du château de Verrès, ses innombrables seigneuries ; il apparaît vivant dans un beau portrait ayant à ses côtés sa quatrième femme Marie de Bragance et ses filles Philiberte et Isabelle, avec une nuance

de tristesse dans la physionomie comme s'il pressentait qu'après lui la noble lignée devait tomber en quenouille.

Les nombreux meubles qui garnissent Issogne, — rassemblés avec discernement par M. Avondo. propriétaire de ce château, — donnent à cette belle résidence un nouvel intérêt, celui d'un musée rétrospectif du mobilier des anciennes familles de la vallée.

Nous quittons lentement toutes ces vieilles choses un peu bavardes, non sans tristesse, car nous allons quitter aussi notre aimable cicérone. M. Frutaz nous montre encore, sur le petit chemin qui va rejoindre la grande route où nous allons nous séparer, une modeste chapelle dans laquelle le duc Charles III, après l'occupation de la Savoie par François Ier. vint déposer le Saint-Suaire qu'il n'avait pas voulu laisser à Chambéry entre les mains des envahisseurs.

Nous sommes seuls sur la route blanche ; le soleil, encore brûlant, s'incline vers l'horizon et dans les taches d'ombre que font les arbres passe une brise fraîche qui annonce le soir. Roulons au pied des monts rougeâtres sur lesquels sont perchés d'invisibles redoutes. Voici bientôt un site dont l'image s'est popularisée chez nous : c'est le fort de Bar sur son rocher. Restauré, il a fort bon air et barre à la fois la route et le torrent qui l'enlace de son bras écumant. Il n'a pu arrêter Napoléon qui l'a tourné par la vallée de Cogne, mais recommencer une pareille opération n'est plus possible aujourd'hui. Montons à gauche, par le petit bourg, l'un poussant l'autre, et admirons ces maisons dont les fenêtres géminées et les sculptures de portes accusent le XVe siècle. Au delà, ce chemin pavé de cailloux ronds et moussus, c'est l'ancienne route et celle-ci a succédé à la voie romaine. Halte ! voilà l'usine de carbure dont la haute cheminée fume et d'où sortent des jets de vapeur ; en face, cette large et haute paroi de rocher, cette colonne qui y est comme soudée, cette arche muette et sombre, fendue à la voûte, ce sont les restes antiques de Donnaz. Il y a près de deux mille ans des centaines d'esclaves se sont réunis là et, le pic à la main, ont martelé sans trève, sous le fouet, le dur rocher qui sur deux ou trois mètres de large faisait obstacle à la voie impériale. On peut compter le nombre des coups sur la paroi finale, suivre les lignes horizontales et les signes en cercle et en X qui marquaient les niveaux des tâches accomplies, mais on ne saura jamais ce qu'il en fallut pour piquer, creuser, tarauder l'immense pâté de pierre, y dessiner en relief l'énorme

milliaire et évider l'arche sous lequel devaient passer les maîtres du monde et qui s'ouvre maintenant sur un hameau misérable. Roulons... Ce bourg en accent circonflexe qui s'anime de la sortie des ouvriers, c'est Pont-Saint-Martin. La fatigue commence, la vue se trouble ; elle nous fait prendre pour une inscription romaine à caractères cursifs les humbles bornes indicatrices des villages et inclinées au bord des chemins.

La vallée s'élargit ; les deux grandes vagues montagneuses qui nous emprisonnent depuis Annecy se desserrent peu à peu et là-bas l'horizon bleuâtre s'agrandit : c'est là Ivrée, avec la fin des vallées et l'aurore des plaines, l'atmosphère vraiment italienne. Le pays devient plus riche, plus riant ; le long de la route, les vignes succèdent aux vignes et s'arc-boutent maintenant en cerceaux sur des supports de pierre taillés en vague air de balustres. A Quincinetto, le français disparaît ; à Borgofranco surgit le campanile debout devant l'église, un peu à gauche du portail dont il masque les fresques ; puis ce sont les oratoires peinturlurés de fresques bleues, rouges et jaunes qui s'enflamment au soleil couchant. Le soir est venu quand nous gravissons la côte de Montalto. La voie ferrée disparaît dans un tunnel ; des soldats se promènent ; nous entrons à Ivrée, l'ancien Eporedia, fondée par le celte Eporedios, dompteur de chevaux ; et de fait nous nous trouvons dans le quartier de cavalerie, entourés de chevaux à l'abreuvoir, indécis sur la route à prendre. Nous en profitons pour cyclader dans la pittoresque cité, du château aux quatre tours à la gare, et de la gare à l'hôtel des *Tre sacchini d'oro* que nous a recommandé un habitant, avec force gestes et baisers. Nous regrettons de ne pouvoir étudier à loisir cette gracieuse petite ville qui fut, l'année dernière, à l'occasion du second millénaire de sa colonisation, le siège d'un brillant Congrès historique organisé par la Société d'histoire subalpine, sous l'impulsion de son actif président M. F. Gabotto. Nous aurions voulu visiter aussi le curieux *castello di Pavone* admirablement restauré par M. le commandeur d'Andrade, dont l'œuvre pour la conservation des monuments historiques de la vallée d'Aoste a été si féconde ; mais le manque de temps nous a obligé à le sacrifier.

Mercredi 28, 6 h. 1/2 matin. — On se lève tard à *l'albergo* ; il n'y a pas une âme dans l'immeuble si animé la veille. Nous descendons vers la gare, remis par l'air frais du matin. Nous sommes bientôt dans le train de Turin et nous nous absorbons dans la contemplation des rives verdoyantes qui courent

aux portières. Strambino! Ce nom opère en nos cervelles un déclanchement qui y fait tinter, au rythme valseur des wagons, la phrase suivante : Rappelez-vous... que le prieuré de Strambino appartenait autrefois au Saint-Sépulcre d'Annecy, lequel était lui-même réuni à celui de Mikow en Cracovie ; et aussi que ce nom de Strambino est à comparer avec celui d'Etrembière, d'un germanique probable Strambaria, parfaitement inconnu du reste. A Mercenasco entre une espèce d'anachronisme sous la figure d'un long et maigre vieillard dont l'habit date de 1780, car il porte la culotte et les bas de soie noirs de nos arrière-grands-pères. Nous regardons les champs qui montrent sous le soc leurs grasses entrailles ou que recouvre une mer de maïs gigantesques... Torino! et nous voilà hors de la gare bruyante et monumentale.

Nous arrivons par la rue de l'Académie des sciences à la Pinacothèque, désireux d'aller exprimer à son directeur M. Baudi de Vesmes, secrétaire de la Société d'archéologie de Turin, les remerciements de la Florimontane pour le récent envoi des publications de cette savante compagnie. En le quittant, nous allons dans la galerie des portraits de Savoie rendre hommage à nos anciens princes. Marguerite de France, chantée par les Buttet, les Pingon et ces nombreux lettrés qu'elle protégeait en digne fille de François Ier, nous retient par le charme de ses yeux éclairant, sous un béguin finement dentelé, des traits énergiques pâlis par la souffrance. Son illustre époux Emmanuel-Philibert, malgré son casque de tournoi, est tout moderne d'allure dans le beau tableau de Jacopo d'Argenta, avec sa barbe pointue, tandis que son père, le malheureux Charles III, imberbe, apparaît avec son profil débonnaire et son chaperon sombre comme un dernier représentant des temps féodaux. Charles-Emmanuel Ier, jeune, mais déjà énigmatique, ayant à ses pieds un bouffon disgrâcié, Madame Christine, toujours vivante, malgré le proverbe, le galant Thomas de Carignan, conservant grâce à Van Dyck toutes ses séductions, le prince Eugène dominateur par les traits et par le geste, Charles-Albert dont les yeux bienveillants trahissent de la souffrance et de l'indécision et beaucoup d'autres toiles intéressantes nous font revivre le passé. Une visite rapide dans les salles de la Pinacothèque nous révèle les richesses de cette galerie connue sans doute pour ses Van Dyck incomparables, mais méritant à bien d'autres égards un plus long séjour des artistes qui brûlent Turin, hypnotisés par le nom de Florence ou de Rome. Une

intéressante série de primitifs, des Botticelli, des Mantegna, des Pollajuolo, de nombreux tableaux des diverses écoles italiennes, des Van Eck, de curieux Teniers, des Gérard Dow et beaucoup d'autres maîtres sont bien représentés.

La *Reale armeria* nous retient ensuite. Les beaux harnois des Martinengo, les riches épées d'Emmanuel-Philibert, les arquebuses finement *ossaillées*, les bourgognottes et les casques splendidement ciselés partagent notre admiration. Une tête de bélier en bronze formant la poignée d'une lame triangulaire déposée dans une vitrine consacrée à l'art romain nous rappelle une poignée semblable du Musée d'Annecy.

Nous quittons le Palais Royal après avoir salué M. le chevalier Pezzi, si sympathique à tous ceux qui vont travailler dans la Bibliothèque privée du Roi. L'heure tardive nous empêche d'aller voir les précieux documents du Musée des archives de Cour, cette mine inépuisable pour l'histoire de Savoie. Nous passons aussi devant la porte de la *Regia deputazione* songeant à la reconnaissance que leur doivent tous ceux qu'intéresse notre passé. Nous avons cependant encore le temps de visiter avant la nuit le château médiéval, cette curieuse reconstitution du moyen âge faite en 1884 avec un souci scrupuleux d'exactitude d'après les types les plus intéressants des châteaux de Piémont, surtout ceux du Val d'Aoste datant des XIVe et XVe siècles. Nous reconnaissons l'enceinte de Fénis, la porte et quelques fenêtres de Verrès, la cuisine d'Issogne. Tous ces détails s'amalgament dans une œuvre bien proportionnée, une, vivante, instructive, connue déjà de nos lecteurs par la description pleine d'humour faite ici même par l'un de nos membres honoraires [1].

Pénétrant ensuite dans la via Pô nous allons voir cette Université de Turin, l'*Alma Mater* des générations qui nous ont précédés. Nous la voyons encore toute imprégnée du souvenir des Mercier, des Sommeiller, des Dessaix et de tant d'autres personnages éminents de la Savoie. Nous achevons notre pèlerinage archéologique dans l'un de ces appartements grandioses tombés depuis le transfert de la capitale à Rome entre des mains roturières : nous sommes *via de la Zecca* chez Clausen, au *piano nobile*, dans une atmosphère poussiéreuse, entourés de livres parcheminés, furetant dans cet asile de toutes les vieilles bibliothèques savoyardes, et découvrant non sans émotion deux des plus précieux volumes de la collection

1. Du Bois Melly. *Le Bourg feodal du Valentin*, dans la *Revue savoisienne*, année 1886.

des *Monumenta historiae patriae*, ceux qui contiennent les chartes de la Maison de Savoie, ouvrages qui manquaient précisément à la Bibliothèque municipale d'Annecy et que nous acquérons pour un prix avantageux. Avec le sentiment de ne pas avoir perdu notre journée, nous nous rendons à l'invitation de M. Jules Camus, le collaborateur très apprécié de la *Revue savoisienne*. Nous avons eu le plaisir de goûter pendant les dernières heures de notre séjour à Turin, autour d'une table copieusement servie au Restaurant de la Bourse, le charme de son érudition variée et sûre, l'affectueuse amitié de son accueil [1]...

Il est 23 heures 30 du matin, c'est-à-dire en France onze heures et demie. Le train qui nous emporte vers la frontière est plein de soldats qui chantent et crient. Il s'enfonce haletant et geignant dans les ténèbres. Notre compartiment est presque au complet; les uns essaient de dormir en se couchant sur l'épaule du voisin ; les autres veillent ou rêvent. A Bussoleno descendent des soldats. Bientôt s'élève un vent froid et violent qui balaye les stations misérables. A Oulx descendent encore des soldats ; puis les cris et les chansons se taisent peu à peu, et l'on n'entend plus, au sortir des tunnels, qu'un souffle puissant et la plainte des eaux qui tombent.

Le jour paraît quand le train s'arrête à Bardonnèche, dans un cirque de montagnes. Sous la brise frissonnante, deux jeunes et grands carabiniers se promènent, le long du train. L'un d'eux jette un coup d'œil dans les wagons et parcourt les papiers; puis le train s'ébranle et derrière, les sommets blanchissent au petit jour. Quand, après le long tunnel de Fréjus, la lumière réapparaît, nos compagnons piémontais qui causaient bruyamment dans leur langage, se taisent soudain ; ce sont maintenant d'humbles voyageurs qui, à Modane, parleront français avec un léger accent. Il est sept heures quand le train s'arrête à la gare internationale. Nous conduisons nos cycles à la douane étrangère; elle nous reprend le laisser-passer qui devait nous servir pour six mois et nous permettre de parcourir l'Italie en tous sens et nous donne un autre papier qui constate le fait. Au dehors, le froid véritablement nous transit. Un peloton d'artilleurs monte vers Modane, tandis qu'un détachement de chasseurs alpins descend vers Four-

1. A la suite de notre causerie sur la Cour de Savoie à Rumilly, M. Camus nous a envoyé un nouvel article sur le règne d'Amédée VIII, dont les lecteurs de ce numéro ont pu apprécier la valeur originale La Florimontane, sur notre proposition, en témoignage de reconnaissance, vient de le recevoir parmi ses membres honoraires.

neaux. Il y a trente-neuf ans, le 18 août 1863, sept gros breacks y débarquaient, au son d'une fanfare ouvrière, les membres du Congrès scientifique de Chambéry venus pour entendre la parole chaude et enthousiaste de Germain Sommeiller exposant ses luttes contre la montagne, et son espoir de la vaincre [1]. Que ce temps semble loin !

Après avoir pris un café chaud et curé nos machines, nous repartons, les mains engourdies sur le guidon, implorant bassement du regard un rayon de soleil. La descente recommence A gauche, c'est la voie ferrée émergeant des tunnels comme un gros serpent noir d'une boîte ; à droite l'Arc qui bouillonne et que les ponts franchissent sans relâche. La route est humide, boueuse même, glissante ici, là défoncée par le charroi des usines ; car, si la vallée de la haute Maurienne est plutôt triste d'aspect, elle est très industrieuse et très animée. Scieries, usines, mines se succédent. L'ancienne route suivait la rive opposée et sur la pente pauvrement ensoleillée se disséminent les villages et les hameaux qui semblent s'être éperdûment voués à tous les saints du calendrier. Nous traversons Saint-Michel, chef-lieu de canton, bien pourvu d'hôtels et qui paraît heureux de vivre dans son carrefour, avec ses maisons blanches, sous le soleil qui décidément se met à briller. A Saint-Martin-de-la-Porte, la montagne se rapproche : route, voie ferrée, torrent s'entremêlent ; c'est la région des grands travaux de communication et de reboisement.

Notre attention est attirée sur la droite par l'apparence chauve et lamentable des montagnes, puis par une série d'importants barrages servant à briser la violence d'un torrent impétueux : beaux travaux entrepris par le service du reboisement depuis une dizaine d'années pour dompter la nature.

On avait remarqué, depuis une malheureuse coupe de bois, que le terrain, dénudé et lépreux qui flanque le torrent de Saint-Julien du côté de-Montdenis s'effritait. La route s'affaissait, le village lui-même était menacé d'une prompte fin, les maisons se lézardaient ; l'inclinaison du clocher, lente mais constante, indiquait les progrès effrayants du travail de désagrégation de ce cours d'eau dévastateur, sorte de cascade boueuse tombant de la pointe de Vallon et faisant, sur un parcours de 10 kilomètres, un saut furieux de plus de 2000 mètres. M. Mougin, inspecteur des forêts, pour maîtriser cette force redoutable, eut recours à un mouvement tournant en creusant

1 *Rev. sav*, 1863, p 64

dans les parties résistantes du sous-sol un canal. Ce travail, le premier de ce genre exécuté en France et qui a eu un légitime retentissement à l'étranger, a été couronné du plus grand succès. Montdenis est sauvé et le cône de déjection appréhendé n'ira pas rompre la route si importante du Mont-Cenis.

Saint-Julien de Maurienne éveille un souvenir annécien bien propre à frapper l'imagination au sujet de l'intensité du mouvement qui animait les routes des Alpes au moyen âge. Malgré les difficultés et les longueurs d'un chemin dont les ponts de bois étaient souvent entraînés par les eaux, Amédée VIII fit choisir et apporter de Saint-Julien les lourdes *loses* ou blocs schisteux qui servirent au XVe siècle à couvrir le château d'Annecy. Nous avions déjà vu, dans la vallée d'Aoste, que les fortes altitudes du Grand-Saint-Bernard ou du Petit-Saint-Bernard n'avaient pas empêché René de Challant de faire venir, de sa seigneurie de Valangin située sur les confins de la Suisse et de la Franche Comté, les canons destinés à défendre Verrès. La rapidité des voyages de Chambéry à Turin, même en hiver, au moment des neiges, avec le concours des *marrons* qui descendaient hardiment la pente de la Ramasse pour amener leurs clients à une allure vertigineuse sur Lans-le-Bourg, frappe d'étonnement et fait admirer l'endurance de nos ancêtres.

Voici que s'ouvre une grande plaine où l'Arc, l'Arvan et leurs bruyants affluents se sont donné rendez-vous pour y prendre leurs ébats. Saint-Jean de Maurienne s'est prudemment replié sur la hauteur ; nous l'allons y chercher avec force coups de pédale et nous sommes bientôt en contemplation devant la cathédrale. Soudain la joie se peint sur nos figures ; nous venons de reconnaître les traits sympathiques de M. le chanoine Truchet; il passe réfléchi et grave, pensant peut-être au congrès d'Annecy où nous avons eu le grand plaisir de faire sa connaissance [1]. Il nous aperçoit et tout heureux nous accueille, nous ouvrant joyeusement ses bras, et sa cathédrale et sa maison. Sous sa conduite et avec ses bienveillantes explications, nous visitons le beau monument.

Notre cicérone s'excuse de ne pouvoir nous montrer qu'un monument relativement jeune, nous rappelant l'œuvre destructive d'un torrent appelé par euphémisme le Bonrieux qui dévasta en 1439 la cathédrale et le beau pont de bois à 22 ar-

1. M. le chanoine Truchet est le président de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne ; il a publié de nombreux travaux concernant les traditions et l'histoire de sa chère province Son étude sur Saint-Jean de Maurienne au XVIe siècle est une précieuse reconstitution.

ches franchissant l'Arvan. Mais c'était là un artifice oratoire malicieusement employé pour mieux jouir de notre surprise alors que nous allions découvrir dans le chœur les plus intéressantes sculptures des dernières années de l'art gothique que l'on possède en Savoie. Un ciborium de marbre tout fleuri de statues gracieusement fouillées et d'élégants clochetons, exécuté à la fin du xve siècle, grâce à la munificence de l'évêque Etienne de Morel, nous frappe par la richesse de son ornementation et la finesse de ses détails. L'habile Pierre Mochet, le célèbre artiste genevois auteur des stalles de la collégiale S. Ours à Aoste, s'est surpassé dans l'exécution de celles du chœur de Saint-Jean qui abritent sous des arcatures flamboyantes une longue théorie de saints. Ceux de la Maurienne figurent honorablement dans ce bel ensemble; en nous faisant toucher du doigt saint Gontran, roi de Bourgogne, fondateur de la cathédrale, sainte Thècle, de Valloires, qui apporta les reliques de saint Jean-Baptiste, saint Felmase, premier évêque de Maurienne, saint Benezet, d'Hermillon, saint Bernard de Menthon, M. l'abbé Truchet semblait encore revivre les émotions que lui donnèrent ses belles recherches sur l'hagiographie de sa chère province. Mais il lui reste encore une découverte à faire pour couronner ses travaux, celle de la crypte qui dut être envahie par les alluvions du Bonrieux et dont l'emplacement sous le chœur aurait été signalé déjà en 1826 ; cette restitution fournirait d'intéressants éléments de comparaison avec les monuments similaires d'Aime et de Moûtiers.

Le cloître avec l'élégance sobre de ses portes, le souvenir qui s'attache aux inscriptions qui le tapissent, sorte de nobiliaire des familles du pays, martelé sous la Révolution, nous retient quelques instants trop courts.

Notre visite terminée et notre âme enrichie d'une belle vision de plus, nous suivons le bon chanoine dans sa demeure où, dans la petite chambre, simple et hospitalière comme son cœur, nous goûtons à l'excellent déjeuner qu'il a bien voulu nous faire préparer. Nous passons là une heure bien agréable qui a contribué à resserrer entre nous les liens de confraternité historique, existant virtuellement sans doute déjà depuis longtemps et que l'occasion ne pouvait que raffermir [1]. Nous nous séparons donc sans nous dire adieu et, après l'avoir prié de

1. M. le chanoine Truchet, par une delicate attention dont nous ne saurions trop le remercier, a bien voulu présenter à son érudite et active société notre candidature à titre de membres honoraires.

présenter nos compliments à notre collègue florimontan M. Le Marant de Kerdaniel, qu'un voyage éloigne momentanément du tribunal de Saint-Jean, nous quittons la pittoresque cité, regrettant aussi que le manque de temps nous ait empêchés d'aller serrer les mains de M. Vuillermet, le doyen des imprimeurs de Savoie et de France, et examiner les remarquables curiosités de son riche musée local.

En descendant à la gare de Saint-Pierre d'Albigny, notre intention était de visiter encore le château de Miolans dont nous voyions les tours jaunâtres se détacher, là-bas, sur le roc enflammé. Mais, arrivés au bourg, nous ne nous sentîmes vraiment plus le courage de continuer et, craignant d'écourter une excursion si intéressante à plus d'un titre pour l'histoire de la Savoie, nous revînmes à petits pas vers la gare.

C'est la fin! Le train roule maintenant vers Albertville, pendant que les ombres montent peu à peu vers les sommets sans nombre qui se recueillent dans le lointain. Nous dépassons Faverges au crépuscule et dans une échancrure apparaît le grand Mont-Blanc, livide comme un suaire. Puis c'est le lac noir et muet et, par delà sa solitude, les lumières éparses qui de l'autre rive scintillent, petits phares tremblotants qu'allume dans les ténèbres la vie falote des hommes. Annecy à son tour se met à briller ; et nous sommes enfin dans cette bonne ville, que nous avons quittée un matin, et que nous revoyons ce soir avec plaisir parce que nous y avons notre foyer et notre gagne-pain. Nous sommes brusquement repris par les gens et les choses et, quand nous regagnons notre logis, déjà ces six jours d'absence sont entrés dans le domaine du souvenir.

C. M. et M. B.

GLANES

Dans sa séance du jeudi 21 novembre, consacrée à la distribution des prix de vertu, Thérèse Mallinjoud, de Sonnex (Haute-Savoie). a obtenu un des prix Camille Favre. d'une valeur de 500 fr., et Françoise Maige, de Grésy-sur-Isère (Savoie), un des prix Savourat-Thénard, de pareille valeur.

*
* *

Voici un extrait du tableau concernant la population de la France en 1900 : Haute-Savoie · 265,872 habitants ; mariages : 1,629 ; divorces · 17 ; naissances : 6,040 ; décès : 5,870. Savoie : 259,790 habitants : mariages : 1.663 ; divorces : 14 ; naissances : 5,694 ; décès : 5,754. Cp. le note de G. de Mortillet sur la mortalité à Chambéry et à Annecy. (*Bull. de l'Assoc. florim.*, 1856, p. 223.)

LA COUR DU DUC AMÉDÉE VIII

à Rumilly en Albanais.

La résidence de la cour ducale de Savoie à Rumilly est un fait dont on a complètement perdu le souvenir de nos jours. Ni les historiens de la Maison de Savoie, ni ceux qui ont écrit tout spécialement sur le Genevois ou sur Rumilly, n'en font mention. Il est vrai que la cour ne demeura dans cette ville que du commencement de septembre 1418 au milieu de mai 1419, mais ces quelques mois paraissent constituer l'une des époques les plus remarquables du règne d'Amédée VIII, si l'on considère l'importance politique de certains événements survenus alors, tels que la translation de la cour du pape Martin V de Genève en Italie ; l'appel en France du duc de Savoie, comme auxiliaire contre les Anglais et comme médiateur entre les Armagnacs et les Bourguignons; et surtout l'incorporation du Piémont au duché de Savoie, par suite de la mort du prince Louis, dernier rejeton de la branche de Savoie-Achaïe.

Après avoir été possédé pendant plus de trente ans par Mathilde de Boulogne, veuve d'Amédée III, comte de Genève, le domaine de Rumilly passa, à la fin du XIVe siècle, à la troisième fille de cette princesse, Blanche de Genève, mariée à Hugues de Chalon, seigneur d'Arlay [1]. Restée veuve et sans enfants, la comtesse Blanche avait, en 1409, institué héritière universelle de ses biens, sa nièce, Mathilde, fille du prince Amédée d'Achaïe et de Catherine de Genève [2]. Cette jeune orpheline, encore mineure lors du décès de sa tante, survenu le 21 mars 1416 [3], fut la dernière dame de Rumilly ; mais elle ne le fut pas

1. L'*Art de vérifier les dates* nous apprend que ce mariage eut lieu le 21 juin 1363. De même que ses sœurs, Blanche est toujours appelée *comitissa Gebennarum* ou *de Gebennis* dans les anciens documents, et c'est probablement ce qui a porté M. F. Mugnier à penser que cette princesse était veuve d'un comte de Genève *(Compte rendu du Congrès de Rumilly, 1889,* p. 85).

2. Turin, Archivio di Corte, *Duché de Genevois*, paquet XIII, n° 4. Ce testament fut rédigé, le 9 octobre 1409, « *in capella castri Rumilliaci in Albanesio* ».

3. Je ne vois pas où M. Croisollet *(Histoire de Rumilly,* p. 57) a pu prendre que la comtesse Blanche était morte à Rumilly, en 1421. Voici ce que je lis aux Archives camérales de Turin, dans un compte de 1416 *(Computus venerabilis viri Henrici Fabri, licentiati in legibus, judicis Rumilliaci in Albanesio, castellanique Bastie et Balme) :*

Libravit manu Anthonii de Vurpillionis ejus locumtenentis quos solvit ad expensas quatuor clientum factas in castro Balme, spacio sex dierum inceptorum die XXI mensis marcii inclusive anno Dni mill° quatercen. decimo sexto, qua die

longtemps. Depuis plusieurs années déjà, le duc de Savoie convoitait les domaines, qu'avaient possédés les comtesses de Genève, Blanche et Catherine, et pour se les approprier, il eut recours au moyen qui lui avait réussi avec les héritiers de Marguerite de Joinville [1], veuve de Pierre de Genève : il offrit en échange une forte somme d'argent. A cet effet, il s'adressa au prince d'Achaïe, oncle et tuteur de Mathilde, en lui proposant d'acheter toutes les propriétés et tous les droits de sa nièce dans le Genevois pour 70,000 florins d'or. Le Prince eut d'autant moins de peine pour décider Mathilde à accepter, que celle-ci craignait de se voir un jour ou l'autre dépouillée de son héritage par le duc Amédée (et cependant l'empereur Sigismond, peu de temps après la mort de Blanche, avait déclaré qu'il prenait sous sa tutelle la jeune princesse, en sauvegardant tous ses biens) [2]. Voici d'ailleurs les instructions que le prince d'Achaïe donna à son conseiller Amédée Malingre pour aller porter sa réponse au duc : « *Sur le fait de ma damoyselle Mahault de Savoye, Mons. le Prince est contant que Mons. le duc payeit a ma dicte damoyselle pour tous les drois que elle porroit avoir et demander en la conté de Geneve, c'est a savoir LXX mille florins* [3], *pour laquelle somme,*

preloquta illustris Domina bone memorie Blanchia Gebennarum comitissa suos dies clausit extremos, *dictum castellanum custodientium et gueytum facientium, die noctuque, de mandato ipsius Domine comitisse quondam per ejus litteram de dicta custodia fienda, datam die XX mensis marcii predicti, anno predicto, quam reddit manibus Aymonis Ducis signatam, cujus vigore littere sibi castellano alloquantur, III flor.* »

Il y eut évidemment menace d'un coup de main sur la personne du châtelain. Mais par qui et dans quel but ? Blanche craignait-elle la saisie du château ?

1. Par suite d'une confusion entre les deux Rumilly du Genevois, Grillet, Casalis et M. Croisollet lui même (*op cit p. 53*) ont fait erreur en disant que Marguerite de Joinville avait été dame de Rumilly en Albanais Cette princesse eut comme douaire Rumilly-sous-Cornillon, La Roche et Ballaison, douaire qui. selon une promesse faite au pape Clément VII, ne pouvait être aliéné qu'en faveur d'un comte de Genève. Amédée VII acheta le domaine de Marguerite de Joinville d'Anthoine, fils de Ferry de Lorraine, son second mari, le 10 septembre 1411. (Voy. M. Bruchet, *Inventaire partiel du trésor des chartes de Chambéry*, *n*" *266 et 273.*)

2. « *Quia Machildes tanquam orphana suisque parentibus, proch dolor! in juvenili adhuc etate constituta viduata extitit et orbata ad nostram Serenitatem cum persona, terris, bonis et hereditatibus ad ipsam hereditarie devolutis tamquam ad speciale et securum refugium subterfugit, ideo animo deliberato... ipsam illustrem Machildem consanguineam nostram carissimam cum persona, terris, dominis, civitatibus, castris... in nostram et imperii sacri protectionem et specialem tutelam recepimus* » (Turin, Archivio di Corte, *Genevois,* paquet XIII, n° 7.) — Ce diplôme, daté du 22 juin 1416, « *prope Londinium in Anglia* » est inconnu aux *Regesta Imperii* de Bœhmer.

3. D'abord le duc Amédée avait proposé pour les domaines de Mathilde (ou de Mahault, comme l'on disait jadis) 60,000 florins d'or, plus une somme à fixer à l'amiable pour les biens mobiliers de la princesse *(secundum extimacionem valoris dictorum bonorum, que extimacio fiet per dominos amicos comuniter elligendos.)* Arch. di Corte *Matrimoni, n° 1.*

mon dit Seigr le Prince fara son povoir que ma dicte damoyselle quitera, afin de ce que le mari, que Dieu li aura destiné, n'ait autre chouse a demander fors que la quantité que dessus pour cesser toute matere d'escandre.

Item se travaillera mon dit seigr le Prince que quant ma dicte damoyselle se mariera que elle soit contente de remetre toutes les forteresses que elle tient en Genevoys es mains de mon dit seigr le Duc ; en tel condicion que mon dit seigr le Duc paye a la premiere paye du mariage, XXV mille flor. de Savoie royalement, et le surplus, jusques à la quantité des dix LXX mille flor., payera chascon an X mille flor. jusques a plein payement ; et que mon dit seigr le Duc asseurera et fiancera les dis payemens si bien et si fort que le mari de ma dicte damoyselle en soit contant.

Item pour ce que aucon ont dit que Mons. le Duc tendoit a prendre les forteresses que ma dicte damoyselle tient, quant elle s'en yroit en Piemont, pour oster li toute errour du cuer, que mon dit seigr le Duc la face certayne de non ly oster possession de riens que elle tiegnie, ne li doner nulle turbacion en ses chouses, et estre ce fait que ma dicte damoyselle s'en viegnie en Piemont devers Mons. le Prince en la compagnie de ma dame la Princesse [1].

Profitant du bon accueil fait à ses propositions, le Duc voulut conclure promptement l'affaire, vu qu'il avait à craindre la perte prochaine du prince Louis, déjà fortement atteint par le mal qui devait l'emporter deux ans plus tard [2].

Le 26 décembre 1416, par acte rédigé à Chambéry, Amédée annonçait que ses représentants et ceux du Prince s'étaient accordés sur les engagements à prendre de part et d'autre, et donnait procuration à Humbert, bâtard de Savoie [3], pour établir les bases du futur contrat. Humbert partit le même jour pour le Piémont avec Guillaume de Martel et le juge Jean Sous-tion (A, 329) 4. Une semaine après, le duc quitta Chambéry

1. Arch. di Corte, *Genevois*, paq. XIII, n° 8.

2. Voy SARRACENO, *Regesto dei Principi d'Acaia*, p. 202. (*Miscellanea di Storia italiana*, t. XX (1882).

3. Arch. di Corte, *Genevois*, paq. XIII, n° 9. — Humbert de Savoie était fils naturel du Comte Rouge, Amédée VII.

4. Les principales sources où j'ai puisé pour écrire cet article se trouvent à l'*Archivio camerale* de Turin. Pour abréger, je les indiquerai par les majuscules suivantes :

(A) Comptes des trésor. génér.. vol. LXIV. *Computus Guigoneti Marescalci.*
(B) Comptes des trésor. génér., vol. LXV. *Computus Bartholomei de Raczeto.*
(C) Comptes de la châtellenie de Rumilly, 1417-1419 ; — (CC.) *id.*, 1419-1420.
(H) Comptes de l'hôtel ; Princesses (1417-1421) *Computus J. Lyombardi.*

pour aller les rejoindre. Le prince d'Achaïe envoya à sa rencontre dans la vallée d'Aoste, son fils naturel Louis de la Morée, seigneur de Racconigi, Manfred, marquis de Saluces, Yblet de Frossasco, Jacques de Romagnano et quelques autres personnages pour le conduire à Pignerol. Ces mêmes seigneurs allèrent ensuite à Pontestura chercher Mathilde [1], qui revenait de la cour de Montferrat, où elle était aller visiter sa sœur Marguerite d'Achaïe, épouse du marquis Théodore II.

Enfin, le 11 janvier 1417, au château de Vigone, eut lieu la signature du contrat de cession de tous les biens et de tous les droits que la nièce du prince d'Achaïe possédait dans le comté de Genevois. Cet acte [2] portait que les 70,000 florins, prix de la vente, seraient payés de la manière suivante : 25,000 florins, le jour du mariage de Mathilde, puis à partir de ce moment, chaque année 10,000 flor. pendant quatre ans, et 5,000 flor. la cinquième année. Une caution et de sérieuses garanties devaient être données pour ces cinq derniers versements. Humbert de Savoie s'engagea par serment, au nom du duc, à remplir ces diverses conditions et à présenter la confirmation du contrat dans l'espace de deux mois. De son côté la princesse promit, la main sur l'Evangile, de remettre ses domaines au duc Amédée, dès qu'elle aurait reçu le premier versement de 25,000. Il était en outre stipulé que les parties contractantes ne pourraient rompre leurs engagements sans une procédure spéciale, et qu'en particulier Mathilde ne pourrrait à cet effet se valoir de son bénéfice d'âge *(benefficio minoris etatis)*. Ce contrat fut signé par les notaires J. Garet, P. Probi et J. Richard en présence de Henri de Colombier, Guillaume de Martel et Jacques Soustion, conseillers du Duc, et de Franchino de Valdetario, Bonagracia de Doyono et Amédée Malingre, conseillers du prince d'Achaïe. Le duc en donna ratification le 3 février 1417 [3].

Il ne restait plus qu'à marier la riche héritière. Lors des premiers pourparlers relatifs à la cession de ses domaines, un brillant parti s'était présenté pour elle, en Allemagne : un prince de la maison de Wittelsbach, Louis III, comte-électeur palatin du Rhin, duc de Bavière et conseiller de l'empereur au concile de Constance. Le prince d'Achaïe avait aussitôt chargé Jacques de la Balme, chanoine d'Annecy et Jacques *de Rotulo*

1. Comptes de J. Probi, trésorier du prince d'Achaïe, n° LXXII, pp. 77-78.
2. Voir plus loin PIÈCES JUSTIFICATIVES, n° 1.
3. Arch. di Corte, *Genevois,* paq. XII. n° 9.

de Genève de se rendre à Constance pour traiter le mariage. Les bases du contrat furent vite arrêtées, car le 2 janvier 1417, déjà, le duc de Bavière envoya dans le Piémont ses conseillers, les barons Eberhard Pincern de Gepath et Henri de Flerastein, avec des instructions, qui furent lues à Constance, avant le départ des ambassadeurs, en présence des cardinaux-diacres, Amédée de Saluces et Louis de Flish. Le prince allemand demandait, entre autres, qu'une dot de 60,000 florins et un douaire de 6,000 flor. par an fussent assignés à sa future épouse [1]. Les négociations ultérieures, auxquelles prirent part Aymon de Romagnano, évêque de Turin, et Amédée Malingre, seigneur de Bagnolo, procédèrent assez lentement. Le duc de Savoie se montrait cependant favorable à cette union ; à un certain moment, il s'était déterminé à augmenter de 5,000 florins le premier à compte de sa dette « *desiderans complementum matrimonii inter ill. dominum Comitem palatinum et ill. domicellam Machildem* [2] ». Toutefois pour des raisons que nous ignorons, cette disposition fut ensuite annulée ; l'on s'en tint aux termes du contrat de Vigone. Le 4 octobre, Amédée fit avertir les châtelains de Cessens, Rumilly, La Balme, Mornex, Charosse et Thônes de ne plus livrer leurs recettes aux gens de Mathilde [3]. Il pensait déjà alors à s'établir prochainement à Rumilly, puisque le 17 du même mois, il chargeait deux entrepreneurs de faire des réparations au château de cette ville [4].

Le mariage par procuration eut lieu, le 30 novembre, au château de Pignerol. Le duc de Bavière était représenté par le comte Bernard de Eberstein, qu'il avait envoyé dans le Piémont avec les conseillers, Jean de Francfort, Egenolf de Rotsamhusen, Jean Vomheim, protonotaire, et le chanoine Henri Riederer de Miltemberg. Les témoins furent Aymon de Romagnano, évêque de Turin, Louis, bâtard d'Achaïe, Manfred, marquis de Saluces, Louis Costa, seigneur de Bene et de Polonghera, Burnono de Cacherano, et quelques autres. L'on

1 Arch. di Corte. *matrimoni,* mazzo IX. n° 1.

2. *Ibid., Genevois,* paq XIII, n° 10. Procuration de Mathilde à Louis Costa, lieutenant du Prince, pour exiger du duc la somme de 30,000 florins comme premier à compte. Acte, Pignerol, 23 septembre 1417.

3. (A, 374) : « *Libravit Joh. Poncerii, commissario Dni. . eundo a Chamberiaco ad omnes castellanos terre Ill. domicelle Malchidis de Sabaudia, videlicet ad castellanos Sesseni, Rumilliaci, Balme, Mornay et Charosse, necnon apud Thonum eisdem castellanis portando quasdam litteras clausas ex parte Dni, ne expedirent preysias dictorum locorum gentibus dicte domicelle* »

4. (A, 359) — 1417, oct. 17. « *Nota instrumenti de confessione et recepta facta de Rodano, nominibus suo et Michaelis Maleti, de 20 flor. pp. per ipsum habitis in exoneracionem reparacionis et confectionis tachie cujusdam muri castri Rumilliaci a parte ripperie existentis inter turrim et coquinam.* »

donna à cette occasion des fêtes, qui durèrent plusieurs jours [1].

A leur retour, les ambassadeurs allemands s'arrêtèrent à Chambéry, où le duc les reçut avec de grands honneurs et leur offrit des présents [2]. C'est apparemment à la suite de leurs observations sur la teneur du contrat de Vigone, qu'Amédée déclara, le 18 décembre, que l'achat des biens de Mathilde était limité à ceux du Genevois et de la Savoie, *et non ad quecumque alia seu aliqua dominia, castra, territoria, bona, mobilia vel immobilia ac alia quecumque ipsius dicte Machildis* [3]. Il s'agissait sans doute de sauvegarder le château de Frontaney, que la princesse possédait en Bourgogne [4]. Puis, le même jour, reconnaissant la légitimité du mariage ou plutôt des fiançailles célébrées à Pignerol *(legitime contracta sunt sponsalia per verba de presenti, Deo auspice, in vim matrimonii de proxime confermandi)*, le duc de Savoie stipulait dans un nouvel acte, que le premier versement de 25,000 flor. serait fait à Fribourg, lorsque la duchesse de Bavière, après avoir quitté Lausanne, serait remise aux envoyés de son mari, le premier dimanche de carême *(dominica quadragesima qua cantatur in ecclesia Dei « Invocavit »)*. De plus, il fournissait toutes les garanties exigées pour les autres paiements, en donnant les noms d'une cinquantaine de seigneurs, nobles, barons, bannerets, chevaliers, docteurs, écuyers, qui s'engageaient à servir d'otages [5]. Le lendemain, 19 décembre, il ordonna à son trésorier, G. Maréchal, de remettre les 25,000 flor. à Louis Costa, procureur de Mathilde, et en échange, ce dernier lui présenta un titre établissant, que dès lors, du consentement des ambassadeurs allemands, il était seul possesseur de tous les domaines et de tous les droits de la duchesse de Bavière, dans le Genevois et la Savoie [6]. Sans plus attendre, 'Amédée nomma immédiatement deux commissaires, son écuyer Claude

1. Arch. camer. *Trés. génér. d'Acaja* (1417), fol. 125 : (1er déc.) *Libravit Duci Aymoni pictori Dni pro emendis aliquibus necessariis in festo Dne Duchisse* — 2 den. ob. gr.

2. (A, 354) — 14 déc. 1417. « *Libravit dicto Gossuyn dorerio Dni pro deaurando certa jocalia pro dando dominis ambassiatoribus dni ducis Bavarie, 14 duc. auri.*

3. Arch. di Corte, *Protocolli,* vol. LXIX, fol. 467.

4. Nous lisons en effet dans le Mémorial de Jean de Balme relatif au traité de mariage de Mathilde : « *Habet in Burgundia unum castrum de Frontaney cum pertinenciis in Salino quod potest redimi per dominum Cabillionensem per iiiiM flor., quod castrum cum pertinenciis valet in reditu annuo, iiijC flor.* (Arch. di Corte, *Matrimoni,* n° 1).

5. *Ibid. Genevois,* paq. XIII, n° 12.

6. *Ibid. Protocolli,* vol. LXIX, fol. 476.

de Challes et le notaire Girard Rubin, en les chargeant d'aller dans le Genevois prendre possession des villes, châteaux, territoires, etc., qu'il venait d'acquérir (A, 152, 354). De son côté, Louis Costa, procureur de Mathilde, enjoignit aux divers châtelains de ces domaines de livrer aux représentants d'Amédée les villes et châteaux qu'ils administraient, « *sine condiccione et opposicione seu defectu quibuscumque* [1] ».

Le 22 décembre 1417, les deux commissaires du duc se trouvèrent à Rumilly avec Louis Costa. Claude de Challes ayant fait connaître ses qualités au châtelain, François de Myonas, celui-ci lui remit les clefs du château par l'entremise du procureur de la duchesse de Bavière, et Girard Rubin prit aussitôt acte du fait, au château même, en présence du chevalier Jacques de Villette et du notaire François Richard. Claude de Challes rendit ensuite les dites clefs au châtelain et lui conféra l'administration de la châtellenie de Rumilly, en lui faisant jurer, la main sur l'Evangile, qu'il exercerait loyalement ses fonctions et que désormais il ne transmettrait ses recettes qu'au duc ou à ses représentants. Sur quoi nouvel acte notarié, écrit cette fois devant la maison de maître Humbert, barbier, en présence des témoins ci-dessus nommés, auxquels se joignirent les bourgeois Pierre Garache, Pierre Jacquemard et plusieurs autres. Puis à la requête de Louis Costa, les syndics de la ville et de la commune de Rumilly, Jacques, fils de Philippe du Rhône et Raymond, fils de Henri de Moz, livrèrent les clefs de la ville à Claude de Challes. Elles leur furent bientôt rendues, et ils prêtèrent serment d'obéissance et de fidélité, comme l'avait fait le châtelain. Alors le notaire Girard Rubin se mit en devoir de constater la prise de possession au nom du duc, par un nouvel instrument public en prenant à témoins les personnes déjà citées et deux autres bourgeois, les escoffiers Berthet et Jean Perrin dit Mojon. Enfin le crieur public. Pierre de Foy, dit Gavillon, fut chargé de faire connaître dans toute la ville une proclamation, rédigée devant le pilori, par laquelle on faisait savoir aux habitants, que Rumilly ayant été cédé au duc de Savoie par la duchesse Mathilde, les nobles, les bourgeois et autres habitants du dit lieu devraient à l'avenir obéir au nouveau maître, comme ils avaient obéi jusque-là à leur dame, sous peine de s'attirer le courroux du duc Amédée, etc. [2].

La prise de possession de la Balme, de La Bâtie et de Gruffy,

1. Archivio camerale, *Inventaire de Savoie*, 107, paq. 33, n° 3.
2. Voir plus loin les pièces justificatives, n°s 2 et 3.

fut effectuée le même jour, également à Rumilly, où les châtelains Nicolet de Syonay et Jean Richard étaient venus livrer les clefs des trois places. Mais pour les autres villes et châteaux vendus par Mathilde, les commissaires se rendirent sur les lieux mêmes. Ils furent le 23 décembre à Mornex, le 28 à Thônes et dans la vallée des Clets (aujourd'hui *Clefs*), le 31 à Charosse près Passy en Faucigny *(ad locum Passiaci seu Charossie)*, puis le 8 janvier 1418, à Cessens [1].

Cette acquisition fut extrêmement onéreuse pour le Duc et surtout pour ses sujets. C'était en effet une grosse affaire de trouver alors dans les Etats de Savoie, 70,000 florins d'or, plus d'un million de nos francs modernes. Pour les fonds nécessaires au premier versement et à la caution du reste de la dette, Amédée tira d'abord 3,660 ducats gênois de sa cassette particulière *(archa)*; il fit ensuite divers emprunts dans le Piémont, à l'évêque d'Ivrée, au seigneur de Solere, à certains riches bourgeois de Chieri, de Cuneo, etc., et il envoya des agents dans toutes ses provinces pour recueillir des dons et exiger des subsides (A, 143, 328, 350). Les recettes du trésorier-général, Guigonet Maréchal, provenant de ces contributions s'élevèrent, pour les derniers mois de 1417 et les premiers de 1418, à plus de 30,000 florins. Le bailliage de Maurienne paya en chiffres ronds 4,400 flor., le Genevois, 1,770, le Bugey, 3,450. la Bresse, 5,100, Vaud, 1,860, le Chablais, 3,990, le Faucigny, 2,800, les domaines particuliers du duc dans le Piémont, 5,000; les religieux : évêques, prieurs, abbés, etc.. 2,860 flor. [2]. Quant aux territoires nouvellement acquis dans le Genevois, ils ne furent imposés pour ce subside que deux ans plus tard [3]; en revanche, ils durent offrir un don à leur nouveau seigneur. Ces sortes d'impositions souvent renouvelées ne laissaient pas d'exaspérer parfois les gens du peuple. Ainsi, à Rumilly, lorsque les syndics taxèrent les habitants pour la bienvenue du duc, un muletier, certain Pierre Joly, déclara hardiment qu'il ne débourserait rien, en ajoutant : « *Que Dieux mettet en mal an qui m'a taxa et qui ha fait la taxa !* » (C, 17). Le cas était grave, mais notre homme eut la chance

1. Arch. di Corte, *Genevois*, paq. XIII, n° 13.

2. Pour les détails des versements, voir A, 86-102, le long article intitulé : *Pro acquirimento per Dum facto a Dna Melchide de Sabaudia, duchissa Bavarie de juribus que habebat in comitatu gebennense et dignitate ejusdem* ».

3. En 1420, la châtellenie de Rumilly paya, du 2 février au 12 juillet, 500 florins pour l'acquisition des biens de Mathilde. (Arch. cam. *Trés. gén.*, vol. LXVI, fol. 108.)

de se tirer d'affaire en payant seulement 27 sols d'amende, outre la taxe requise bien entendu.

Devenu possesseur effectif de Rumilly, le duc s'occupa sérieusement de cette ville. Le 20 janvier 1418, il nomma son écuyer Pierre de Montbuyron, châtelain de Rumilly et de Cessens, avec les appointements annuels de 25 florins, en remplacement de François Myonas (C. dern. fol.). Le 10 mars, il confirma les anciennes franchises en y ajoutant quelques dispositions nouvelles [1]. Sous la surveillance de Guigue Portier, le vice-châtelain, les travaux de réparations que nécessitait le château, furent continués avec activité jusqu'au printemps. Les entrepreneurs Philippe du Rhône et Michel Malet, qui, comme nous l'avons vu, avaient reçu, en octobre, la tâche de reconstruire un mur entre la cuisine et la tour, firent disparaître derrière le château une partie de la roche, le long de la Nephaz *(retrum castrum a parte aque Aycie)*. A l'intérieur du château, les maçons, les charpentiers, les menuisiers, etc. travaillèrent pendant plusieurs mois à la chambre du duc, à celle de la duchesse, aux pièces destinées à leurs enfants, à la salle d'honneur *(camera paramenti)*, aux galeries extérieures *(logie)* des appartements, au garde-manger, au cellier *(suturnus)*, aux écuries, etc. Il s'agissait de remettre à neuf les plafonds, les escaliers, les *tornavents*, les cheminées *(epicotoria)*, etc. Il fallait garnir les croisées de toiles huilées *(ramas tele)* ou de vitraux *(verreriis)*, faire des placards et des armoires pour les vêtements, des étagères pour les drogues, d'autres pour les épices. Pierre d'Anthone fit venir de sa tuilerie plus d'un millier de tuiles pour recouvrir les chambres, qui se trouvaient au-dessus de la cuisine et des « *stuphe* ». Divers charpentiers employèrent deux mille bardeaux *(cindulos)* pour le toit de la tour ; et l'on munit les fenêtres de cette tour de grilles en fer *(ferroliere)*. Le serrurier Aymon Gervais forgea des clefs pour la paneterie, la bouteillerie, le fournil, le cellier ; une grande serrure pour le bûcher ; une barre de fer pour l'autel de la chapelle, etc. [2].

Au mois d'avril, tandis qu'on achevait ces travaux, Mathilde, l'ex-dame de Rumilly, faisait ses adieux à la Savoie, en se rendant à Fribourg, où l'attendaient les ambassadeurs du duc Louis, son mari, pour la conduire à Heidelberg. Partie le 6, de Pignerol, après avoir reçu un premier à compte sur la dot de

1. F. Croisollet, *Hist. de Rumilly*, p. 54.
2. Voir *Pièces justificatives*, n° 4.

60,000 florins, qui lui avait été assignée par son oncle, le prince d'Achaïe, la duchesse de Bavière s'était arrêtée quelques jours à Chambéry. Des fêtes splendides avaient été organisées, en son honneur, et le duc Amédée y avait convié tous les nobles « damoyseaux et damoyselles » de ses Etats (A, 362). Un luxe extraordinaire y fut déployé pour les habillements des dames et les armures des gentilshommes. Le harnois du duc fut « appareillié » par le vieux Brulafer, l'ancien valet armeur du Comte vert, l'armurier ordinaire du Comte rouge [1]. Plusieurs seigneurs, entre autres, Philibert de Nailhac, le grand-maître de Rhodes, avaient envoyé de superbes chevaux pour le tournoi, auquel prirent part. messire Anthoine de Clarmont, Pierre de Genost, le bâtard de Bucy, etc. Ce fut Philippe de la Marche, qui remporta le prix de la joûte; il portait, brodée sur sa manche, la « *berbis* » de la devise de Marie de Bourgogne, duchesse de Savoie (H, 46). Parmi les hérauts et les menestriers, qui figurèrent à ces fêtes, se trouvaient ceux du duc de Bavière, venus jusqu'à Chambéry à la rencontre de leur maîtresse. Très probablement la duchesse Mathilde passa par Rumilly, en se dirigeant vers la Suisse. Toutefois, je n'ai rencontré aucun document sur lequel je puisse m'appuyer pour l'affirmer.

Tout en organisant ces fêtes, le duc Amédée ne négligeait pas les affaires politiques, qui, à ce moment. avaient pris pour lui une certaine gravité, et l'empêchèrent d'aller s'établir avec sa cour à Rumilly, au printemps, comme il paraît en avoir eu l'intention. Aux premiers jours d'avril, le roi Charles VI et le Dauphin lui avaient envoyé deux ambassadeurs, le seigneur de Belchastel et messire Guichard de Marzé, pour le prier « par lignaige, alliances et fidélité, qu'il veuillie estre à Paris, le premier jour de may prouchienement venant, à toute sa puissance de gens d'armes et de trait pour servir le Roy contre les Englois [2]. » Au lieu de s'engager aveuglément dans cette entreprise, Amédée dépêcha à Paris, Guy de Grolée et Pierre de Martel (A, 364) avec de sages et prudentes instructions, pour répondre à la cour de France en son nom. Ils devaient faire observer que le duc de Savoie ne croyait pas que son aide pût profiter beaucoup au royaume, vu la grande puissance des Anglais, et que, d'autre part, il était dangereux pour lui de

1. Touchant l'armurier Brulafer, voir Ch. Buttin, *Notes sur les Armures à l'épreuve,* pp. 12-16.

2. S. Guichenon, *Histoire de la Maison de Savoie* (Turin, 1778). *Preuves,* t. IV, p. 255.

sortir de ses propres Etats, alors que la guerre était tout à l'entour, dans le Piémont, en Allemagne, en France et sur les frontières de la Provence ; enfin, que « legiere chouse seroit de deschasser les Englois hors du Royaulme », si les seigneurs étaient d'accord entre eux. Puis les instructions portaient : « Quant sembleroit aux dits Guy et Martellet que mon dit Seigneur deust aler en France et que s'alée fust proufitable au Roy et a son Royaulme, qu'ils doivent regarder comme mon Seigneur la ira et estera [1] ». Ainsi le duc ne refusait pas formellement de se rendre en France. D'ailleurs sa parenté avec Jean-sans-Peur, le frère de Marie de Bourgogne, duchesse de Savoie, et avec le connétable Bernard d'Armagnac, qui avait épousé Bonne de Berry, sa mère, semblait le désigner comme médiateur entre les chefs des deux partis, qui déchiraient alors la France; et. selon toute probabilité, il serait venu à Paris dans le courant du mois de mai, s'il n'avait pas été détourné de ce projet par l'annonce d'un fait de toute importance pour lui, la prochaine venue du pape sur son territoire.

Othon Colonna, cardinal-diacre romain, après avoir été proclamé pape sous le nom de Martin V, le 11 novembre 1417, au concile de Constance, était resté six mois dans cette dernière ville. Puis, malgré les efforts de l'empereur Sigismond pour l'amener à fixer sa résidence en Allemagne, et ceux de la cour de France pour l'attirer à Avignon, il avait résolu de s'avancer peu à peu vers Rome, « où seulement, disait-il, le pape est à son poste, comme le timonnier à son gouvernail [2] ». Il partit de Constance, le 16 mai 1418, accompagné de quinze cardinaux, et, après avoir passé par Schaffouse, Baden, Lenzbourg, Olten et Soleure, il arriva le 23 à Berne, où il demeura jusqu'au 3 juin, « *in monasterio Fratrum Prœdicatorum* », nous dit son biographe F. Cantelorius. Le duc Amédée venu de Chambéry à Genève, pour recevoir le pontife à son entrée dans le Genevois, avait, dès le 21 mai, envoyé son écuyer, Bertrand Mellin, à Berne, pour savoir quand Martin V quitterait cette ville « *comme pour certaines aultres chouses* » (A, 275). Mellin revint le 30, à Genève, faire son rapport au duc, et celui-ci se rendit aussitôt à Lausanne, car c'est de là que, le 2 juin, sur son ordre, le même écuyer alla à Fribourg attendre la cour papale (A, 370). Elle y arriva le 5. Le 10, le pape était à Lausanne. Le lendemain soir, accompagné du duc de Savoie, il fit son entrée

1. Guichenon, *Hist de la Maison de Savoie,* t. IV, p. 255.
2. L. Pastor, *Histoires des Papes* (trad. par Furcy-Raynaud), t. II, p. 222.

solennelle à Genève, et se retira chez les Cordeliers de la Rive. S'il fallait en croire le chroniqueur bernois, Conrad Justinger, les personnes de sa suite auraient beaucoup regretté d'avoir si tôt quitté Berne pour Genève, qu'elles considéraient comme un véritable enfer : « *Non sumus Gebennis sed Gehennis* », disait-on. Néanmoins, Martin V demeura dans cette ville près de trois mois. La duchesse de Savoie avait fait de grands préparatifs pour aller le trouver aussitôt après son arrivée, mais le 13 juin, elle dut envoyer son secrétaire, J. Lyobard, à Genève pour faire ajourner cette visite, « *car les garnisons de ses aquinées n'estoient point faites* » (H, 48). Lorsqu'elle se rendit dans cette ville, elle logea à « *l'hostel des freres en pallez* » ; à cette occasion, l'on avait acheté un « *un cent de crochet pour tandre la chambre blanche a Geneve pour le pape* » (H, 370).

Pendant les mois de juillet et d'août, le duc et la duchesse, laissant leurs enfants à Chambéry, vinrent s'établir à Thonon pour se rapprocher de la cour papale. Amédée voulait profiter du séjour de Martin V sur son territoire, pour traiter avec lui d'une vieille et grave question, qu'il avait à cœur de voir résolue : celle de la suprématie juridique à Genève [1]. Par une de ces bizarreries assez communes alors dans les attributions de pouvoirs, le duc de Savoie, bien que devenu comte de Genevois, dès l'année 1401, n'était toujours que vidomne de Genève, et ne pouvait, dans cette ville, exercer la juridiction temporelle, qui appartenait à l'évêque. Aidé par son procureur à la cour papale. Aymon de Sale, ainsi que par son conseiller Jean de la Fontaine, le duc chercha à se faire céder les droits de l'évêque pour une somme considérable, mais le départ du pape survint avant que cette affaire eût pu se conclure. En effet, vers la fin d'août, le terrible fléau du moyen âge, la peste, ayant fait son apparition sur les bords du Léman et dans quelques endroits de la Savoie, Martin V décréta que, le 7 septembre, il transférerait sa cour de Genève à Mantoue.

Le duc était certainement prévenu de cette décision, lorsque, le 1er septembre, étant à Rumilly, il mandait près de lui son trésorier, Guyonet Maréchal (A, 291). Se disposait il à aller prendre le Saint-Père à Genève pour l'accompagner dans son voyage à travers la Savoie ? Comptait-il que la cour papale se rendrait dans la Maurienne en prenant la route de Sallenove, Rumilly, Chambéry ? Nous l'ignorons. Mais, quoi qu'il en soit,

1. Voy. M. Bruchet, *Invent. du trésor des chartes de Chambéry*, nos 50 et 51 ; et le chanoine Ducis, *Compte rendu du Congrès de Rumilly (1889)*, p. 579.

Amédée dut éprouver une grande déception, quand, trois ou quatre jours plus tard, il apprit que Martin V, épouvanté par les progrès de l'épidémie, s'était pour ainsi dire enfui de Genève, le 3 septembre, avec toute sa suite.

On conserve encore, aux archives du Vatican, les nombreuses suppliques, qui furent présentées au pape. depuis son départ de Constance, jusqu'à son arrivée à Rome (28 septembre 1420), et M. F. Miltenberger a eu l'heureuse idée de se servir des dates de leur réception pour déterminer l'itinéraire parcouru [1]. Or, je crois qu'il n'est pas sans intérêt d'en reproduire ici la partie relative à la Savoie.

Parti de Genève, le 3 septembre 1418, Martin V était le lendemain à Cruseilles *(Crusillie)* ; du 5 au 9, à Annecy *(Annasiaci)*; le 9, à Talloires *(in prioratu b. Marie o. s. B. alias Clun. apud villam Tellueriarum vel brevius Tellueriis)*; le 10, à Faverges *(Fabricis)* et, très probablement, le même jour à l'abbaye de Tamié; le 11, à Tournon *(Turnoni [2])*; le 12, à Aiguebelle *(Aquabelle)* et à La Chambre *(Camere)*; le 13, à Saint-Michel *(Sct-Michaele)* ; le 14, au Bourget de Maurienne *(Burgetti [3])*; le 16, à Lanslebourg et « *in cacumine montis Lancuburgii* ». Là aussi deux ermites s'avancèrent vers le pape avec une supplique : l'un, frère Jean, demeurait sur le versant italien du Mont-Cenis *(in pede scale montis Ceneysii a parte Secusie)*; l'autre, frère Augustin, habitait du côté de la Savoie *(domus appelate Lacadarb [4] a parte Lancuburgii)*. Ils

1. F. Miltenberger, *Das Itinerarium Martins V von Constanz bis Rom* (Mittheilungen des Instituts für Œsterreichische Geschichtsforschungen. XV, 661.)

2. Pour le 10 sept., M. Miltenberger donne, outre Faverges, un nom de lieu *Vesiaci*, qu'il propose d'identifier avec *Ugine*, et pour le jour suivant, *Tours* (Savoie) au lieu de *Tournon* Ce sont là des erreurs évidentes, car dans un voyage aussi précipité, Martin V n'aurait pas été faire inutilement ce détour, quand l'on avait, alors comme aujourd'hui, la route de Faverges à Aiguebelle par le col de Tamié. Mais ce qui est vraiment extraordinaire, c'est qu'un critique de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* (LV, 720) ait cru reconnaître dans ce *Vesiaci* une bourgade *Vezíat* du département de l'Ain (!). Pour moi, *Vesiaci* n'est autre chose qu'une faute du copiste ou une erreur de lecture pour *Geiaci*, soit *Gem. iaci* abreviation de *Gemilliaci*, c'est-à-dire *Gemilly*, situé non loin de l'abbaye de Tamié. L'on sait que dans certains textes du xve siècle, les majuscules V et G sont faciles à confondre, et que le *titre* est souvent déformé en une sorte de crochet, ressemblant peut-être quelquefois à l'*s* longue de l'écriture cursive d'alors.

3. M Miltenberger s'est trompé de nouveau en interprétant *Burgetti* par *Château-Bourreau*. Il s'agit ici du *Bourget* situé sur la rive droite de l'Arc, tout près de Villarodin, dans le canton de Modane C'était, au moyen âge, l'endroit où l'on s'arrêtait d'ordinaire avant de monter à Lanslebourg pour passer le Mont-Cenis.

5. Très probablement *Lacadast* pour *La ca d'Ast*, très ancienne chapelle, reconstruite, en 1419, par Amédée VIII, qui tenta vainement de changer le vieux nom en celui de *Casa Savoia* (Voy. Martelli et Vaccarone, *Guida delle Alpi occidentali*, vol, I, pp. 350-51).

priaient le Saint-Père de leur accorder une bulle pour la construction des refuges nécessaires vers le col de la montagne *(cum... propter ibidem confluentes valde sit necessarium in dictis duobus locis habere receptaculum, cum ipsi montes tempore hyemali valde sint variis* (sic) *et tenebrosis ob ventorum et grandinum, turbinum, etc., habundanciam nimiam... evidenterque V. S. visis locis dictorum montium in hoc jocundissimo adventu et transitu vestro poterit se informare)*. Le pape s'arrêta à Suse, du 17 au 19, et arriva, le 20, à Turin, où il fut accueilli avec les plus vives démonstrations d'allégresse. Il ne quitta la cour du prince d'Achaïe que le 27, en se dirigeant vers Milan.

Pendant ce temps, la cour ducale s'installait à Rumilly ; il semble que l'on s'y réfugiait par crainte de l'épidémie. La dame de Neyriac y vint à son retour du Valentinois (A. 79), et la duchesse de Savoie y fit venir de Thonon [1] une autre de ses dames d'honneur, Catherine de Compeys, en lui envoyant trois de ses haquenées (A. 279). Le duc y faisait apporter les effets et divers meubles, qu'il avait à Chambéry : « *Deux coffres ou estoyent ses martres et son drat d'or; la chambriere de berbix, quatre tapis noves; six banchiers, quatre taynt de pavillon ; les sarges, les tapis du somiers, la chiere de Monseigneur, six garnisons de chivaulx ; les estoffes d'une cloche de vel!u ault et bas cramesint, brochié d'or, etc.* » Le trésorier paie 18 deniers « *pour le salaire d'un chappuis, qui a fait le tablier de la garderobe de Rumillie* (A, 303). Le duc et la duchesse avaient d'abord pensé à faire séjourner leurs enfants pendant quelque temps à Apremont, et, à cet effet, maître Denis de Lyra, médecin de la cour, était parti de Rumilly le 4 septembre, pour aller visiter le pays (A, 291), mais il paraît que les conditions sanitaires de cette région n'étaient pas satisfaisantes, car une semaine après, les jeunes princes, Amédée et Louis, ainsi que les princesses, Marie et Bonne, furent envoyés avec leurs serviteurs au château de La Balme de Sillingy, où ils demeurèrent jusqu'à la fin du mois [2].

1. A Thonon, toute personne, quel que fût son rang, risquait d'être expulsée de la ville, si on la supposait atteinte par la contagion, comme on le voit par le compte suivant : (H, 48) « *Livré à Jehan Coste, varlet de porte de l'ostel de ma Dame, le XXI jour de sept. (1418), tramis par ma Dame a tout ses lettres closes de Rumilly à Thonon devers son chastellein, qu'il ne boute point hors de la ville de Thonon le prothonotaire de nostre tres saint Pere, malade au dit lieu, car il n'est point feru de l'empidemie...* »

2. Arch. camer. *Comptes de la châtellenie de La Bâtie et La Balme (1418)*, fol. 3 et 16.

Deux conférences assez importantes eurent lieu à Rumilly dans la première quinzaine de septembre : l'une avec le sénéchal de Provence touchant les débats entre le duc de Savoie et Louis III d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem, à laquelle prirent part le conseiller Lambert Oddinet et l'archiviste Pierre Rostaing, mandés expressément le 8, de Chambéry ; l'autre avec les ambassadeurs de Fribourg et de Berne (A, 32, B, 200).

Amédée aurait encore pu se rencontrer avec le pape à Aigueblle ou à La Chambre, s'il l'eût voulu, mais il n'en fit rien. Il se borna à lui adresser, le 12 septembre, une lettre par son messager Brisibarre, qui, très probablement, rejoignit Martin V au Bourget de Maurienne (A, 79). Quatre jours plus tard, soit qu'il eût regretté d'avoir agi ainsi, soit plutôt qu'il eût reçu des nouvelles alarmantes de Turin [1], le duc prit tout à coup la résolution de se rendre dans le Piémont, et ordonna à son écuyer, Bertrand Mellin, de se tenir prêt à l'accompagner (A, 274). Pourtant le 20, il est toujours à Rumilly, et envoie, je ne sais dans quel but, le seigneur Hugues de Chandée et Jacques Soustion en ambassade vers Philippe-Marie Visconti, en leur faisant remettre, outre 135 florins pour leurs frais, dix florins à distribuer aux trompettes et aux menestrels du duc de Milan (A, 381). Mais le 25, Lambert Oddinet est appelé à Rumilly « *pro certis et magnis factis que Domino noviter subvenerant* » (A, 302), et, apparemment sur son conseil et celui des seigneurs de la cour, Amédée décide de se rendre bientôt en France à la tête d'un corps de troupes. Comme il a l'intention de passer par Belley, Virieu et Rossillon, il ordonne à son médecin, Denis de Lyra, d'aller visiter ces endroits (A, 291).

Pour en venir à cette grave détermination, il fallait que le Dauphin lui eût adressé de vives instances, car il ne s'agissait plus seulement de combattre les Anglais, comme la cour de France le lui demandait au mois d'avril ; il allait maintenant se trouver en lutte avec le duc de Bourgogne, son beau-frère, En effet, après le meurtre du connétable Bernard, survenu à Paris, le 12 juin, le Dauphin s'était mis à la tête des Armagnacs et, dès lors, tous les efforts du futur roi Charles VII tendaient à abattre la puissance de Jean-sans-Peur, qui paraissait

1. En septembre 1418, le Piémont eut à souffrir de quelques incursions des bandes d'aventuriers conduites par Jean Turco. D'autre part la maladie du prince Louis d'Achaïe s'était tellement aggravée à un certain moment, qu'on l'avait cru perdu *(pejus sperabatur de morte ipsius quam de vita)*. Cependant, il se remit lors de la venue du pape à Turin. (Cfr. F. Gabotto, *Documenti inediti sulla storia del Piemonte*, n°s 420, 421.)

vouloir s'accorder avec le roi d'Angleterre, Henri V [1]. Mais qui sait si le duc de Savoie n'avait pas une arrière-pensée politique en agissant ainsi : l'espérance, par exemple, que ses services lui vaudraient plus tard la cession de quelque territoire pris sur la Bourgogne ou sur le Dauphiné?

Amédée s'occupe aussitôt des préparatifs de son expédition, sans toutefois abandonner les affaires d'Etat, qui étaient en cours. Pendant plusieurs semaines, l'on déploie une activité extraordinaire à Rumilly. Les clercs notamment ont fort à faire pour les nombreuses lettres qu'ils sont chargés d'écrire [2]. Des ambassadeurs et des courriers partent dans toutes les directions. Le 4 octobre, Pierre de Cruet *(de Croso)* va à Avignon porter des lettres du duc au grand maître de Rhodes (A. 293), tandis que Guy de Grolée et Pierre de Martel sont chargés d'une mission pour Henri de Sassenage, gouverneur du Dauphiné (A, 280). Gourard, le messager, part le 6, avec des lettres closes pour Nice et Gênes (A, 292) ; et, le même jour, on commence à expédier dans tous les bailliages de la Savoie, du Bugey, de la Bresse, d'Aoste, etc. des lettres « *per quas Dominus mandabat nobilibus dictorum bailliviatorum quod ipsum veniret associatum pro eundo ad dominum Dalphinum* » (A, 292). Le 13, Jean Lyobard, maître de l'hôtel de la duchesse, se rend à Mâcon [3] pour régler les comptes avec les receveurs de cette ville (A, 327); le 15, Barth. Chabod, commis-

1. Le duc devait avoir eu connaissance de ces faits le 11 septembre, au retour de son écuyer B. Mellin, qu'il avait dépêché, le 24 juillet, à Paris, vers le duc de Bourgogne (A, 274). La nouvelle de la mort du connétable d'Armagnac était parvenue, le 22 juin, à la cour de Savoie, qui avait aussitôt pris le deuil. Peu de jours après, Amédée étant à Genève, envoyait Pierre de Menthon et un père confesseur vers sa mère, « *ad dominam comitissam Armagniaci pro certis secretis* » (A, 368, 369).

2. A, 307 — (9 octobre 1418) « *Ce sunt les lectres fectes par les clers de Rumilly sus le mandemant general de Monseigneur pour l'alea de France, a 2 florins par cent du commandement de Pierre Andrenet, mestre d'otel du dit Mons.*

Et premerement a receu Berthet Eschoctier de 50 lettres, 12 deniers gros. — Item... Pierre Ronzier de 25 lectres, 6 den. gr. — Item Johan de Marlie, notaire, de 25 l., 6 d. gr. — Johan Milliet de 50l., 12 d. gr. — Aymonet Duc de 25 l., 6 d. gr. — Johan Guilliet de 25 l., 6 d. gr. — Jaquemet du Rone de 75 l., 18 d. gr. — Reymond de Moz de 25 l., 6 d. gr. — Pierre Jaquemard de 60 l., 15 d. gr. — Jordan Masuer de 100 l., 24 d. gr. — Franceis Guigonart de cent lectres, 24 d. gr , lesquelles quantités dessus escriptes ont istees livrees par la meyn de Nantermet de l'Espine, du commandement dessus dit, lesquelx quantités sunt en somme de 11 flor. et 3 den. gros ».

A, 292 — « *Libravit Lyoneto appothecario Rumilliaci pro una reyma papiri per ipsum expedita Johanni de Dyvona et aliis secretariis Domini pro scribendo litteras mandaturas Dni, XVI den. gr.* »

3. Amédée VIII, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même par divers reçus, prenait « *trois mil livres chascon an de rente annuelle sur la reve de Mascon.* » (B, 327.)

saire du duc, va trouver les châtelains d'Annecy, de La Roche et de Rumilly-sous-Cornillon, afin d'exiger le versement de leurs recettes de l'année (A, 386) ; le 18, le seigneur Jean Martin et Pierre de France. accompagnés de trois valets armés, partent pour Fribourg et Berne, en passant par le Valais (B, 187); le 22, Jean Richard d'Alby va à Avignon « *pro causa comitus Gebennarum* » (A, 293). Enfin, le 5 novembre, le messager Rosset reçoit l'ordre d'aller en France, à Chinon, sur la Loire, remettre une lettre du Duc au Dauphin (B, 302) ; et, le 19, J. André porte des instructions à Philibert Andrinet, représentant du duc de Savoie à Paris (B, 304). Ces dernières missives avaient certainement pour but d'annoncer la prochaine arrivée du duc en France, car, le 13 novembre, le médecin Jean Brenier était allé à Chambéry et au Bourget « *pro visitando loca pro adventu Domini ibidem faciendo* » (B, 303).

A voir les dépenses extraordinaires que le duc de Savoie fit alors en soieries, perles, diamants et ornements d'orfèvrerie, on serait tenté de croire qu'il voulait éblouir la cour du pauvre dauphin Charles. Il achète, sans doute pour faire des présents aux seigneurs français, des pièces de velours. de soie verte, de damas broché d'argent pour l'énorme somme de 600 écus d'or, et quinze diamants qu'il paie 111 écus. On lui confectionne à Genève une robe magnifique, brodée de perles avec des appliques et des franges d'or et d'argent, qui lui revient à plus de 160 écus d'or et 142 florins, etc. [1].

Cependant, au moment de partir de Rumilly, Amédée se vit

1. B, 144 — (oct. 1418). « *Au dit Johan (de Tingeron, drappier de Geneve) pour 6 aunes et dimy de brunete de Malines pour fere une robe a mon dit Seig', la quelle on a broudé de perlies et d'orfevrerie, enclus les freppes de la dite raube a 44 gros l'aune, 23 florins 10 gros.* — Item *a ma Dame de Savoye pour ung marc de perlies pour emploier en la robe de m. d. Seig', 64 escus.* — Item *a Johan de la Fonteyne pour 12 onces de perlies pour employer en la raube de m. d. Seig'. a 8 escus l'once, 96 escuz.* — (B, 150) « Item *a Johan Legorsa, brodeur, pour la brodeure de une roube noyre out il a employé 2 mars et demy de perlies, et cosu 12 mars d'orfavrereie d'argent d'ouvre, et est broudée la dicte raube de Mons' de perlies ou il ha 82 noux de perlies a 16 gros le nou, 119 flor. 4 gros,* »

B, 145. — « Item *a Gossuyn de Bornel pour 15 dyamans tant gros, moyens comme petis 111 escuz.*

B, 126 — « *Ce sont les pièces des draps de domas et de soye que Mons' a pris et achité de Climent le Provin, le XV' jour du moys de novembre l'an MCCCC et XVIII : Et primerement 17 aunes et 3 quartiers de velluet sur vellin violet en cremoisi brochié d'or de Chippres, de soye verde tout d'acort, 350 escus d'or.* — Item *pour 22 aunes de drapt de domas noir des larges, au pris de 27 escuz d'or la piesse, valent 132 escuz d'or.* — Item *7 aunes de drapt de domas non estroit, brochié d'argent et de soye verde, au pris de 32 écus d'or la piesse, 50 escuz d'or.* — Item *dues petites piesses de drapt de domas noir, 36 escus d'or. Et pour dimy grant piesse de drapt de domas noir, 32 escuz d'or. Somme de ces parcelles, 600 escus d'or.* »

obligé, sinon de renoncer à son projet, du moins de l'ajourner. On venait de l'avertir que le prince Louis d'Achaïe était aux dernières extrémités, et il y avait urgence pour lui de se rendre au plus vite dans le Piémont. C'est là certainement ce que Guy de Grolée eut pour mission d'expliquer, lorsque, le 28 novembre, il fut envoyé en ambassade vers le Dauphin (B, 190).

Le 5 décembre, le duc est sur son départ pour Rivoli, où l'on travaille pour mettre le château en état de le recevoir (B, 347. 352). Son maître d'hôtel, Hugonin Durand reçoit 1,085 florins « *pro expensis Domini fiendis a Rumiliaco ad partes Ytalie* » (B, 114), et l'on verse à son trésorier de guerres, Jacques Garet de Luyseto, 500 florins « *pro ipsis librandis et expediendis de mandato Domini nonnullis dominis et nobilibus mandatis per eundem Dominum apud Aquabellam, die septima mensis decembris, pro ipso Domino nostro associando ad partes ultra montanas ad quas idem Dominus noster protunc ibat* » (B. 224). Ces seigneurs et ces nobles furent exacts au rendez-vous, car, le 8, Amédée était déjà à Saint-Jean-de-Maurienne (B, 267). Mais ensuite, il dut s'arrêter quelque part, vu que c'est seulement le 11, qu'il partit du Bourget pour se rendre à Lanslebourg, et de là, le lendemain, à Suse en passant le Mont-Cenis [1].

Lorsque le duc arriva à Turin, le prince Louis avait cessé de vivre. Le dernier descendant légitime de la branche de Savoie-Achaïe venait de s'éteindre dans la nuit du 11 au 12 décembre [2], laissant Amédée VIII seul héritier de ses domaines. Cette date est mémorable, car elle marque le commencement du tournant qui conduisit les princes de Savoie à diriger leurs vues politiques du côté de l'Italie, et à établir leur résidence dans le Piémont, en délaissant peu à peu la Savoie.

Amédée fit immédiatement prendre le deuil à toute sa suite, ainsi qu'aux personnes de la maison du Prince. En conséquence, de grands achats de drap noir *(brunete de Saint-Loup, de Cortrois, de Lyere, etc.)* furent faits, le 14 et les jours sui-

1 Le trésorier Barth. du Razet nous fait savoir que l'on dépensa 15 gros « *a Lein le Bourg pour plusieurs chauczons de gros blanc, qui sont heu donnez a pluseurs gens pour passer la montagnie* » (B, 158).

2. L. Cibrario place la mort de Louis d'Achaie au 6 décembre (*Specchio cronologico)* et M. le baron D. Carutti, au 14 *(Ricordi... in Pinerolo)*. Mais nous voyons que dans les *Comptes de la châtellenie de Turin (1418, rouleau 72, fol. 43)* un article se termine par « *usque ad diem duodecimam decembris qua illustris Dominus decessit* », et qu'au même endroit, figure un achat de planches et de clous pour la bière du Prince *(pro cassia Domini die XII decembris)*. D'autre part, l'épitaphe de L. d'Achaïe, reproduite par Guichenon, porte « *die 11 dec. obiit* ».

vants, non seulement chez les marchands de Turin, mais aussi chez ceux d'Avigliana, de Pignerol, de Rivoli, de Moncalieri et même d'Asti. Ces étoffes dont le prix s'éleva à 1,171 écus et 733 florins, servirent à faire des robes et des chaperons, qui furent distribués à une foule de gens : seigneurs. secrétaires. médecins, menestrels, trompettes, valets, etc. (B, 154). L'on fit pour le duc un manteau, une ceinture, un chaperon et deux robes de deuil; son épée fut garnie de boucassin noir (B, 147).

La mort de Louis d'Achaïe et la succession du duc Amédée furent annoncées officiellement, le 17 décembre, au duc de Milan, aux marquis de Saluces, au doge de Gênes, au marquis de Montferrat, au Dauphin, etc. (B, 313). Deux jours après. le corps du prince fut transporté en grande pompe de Turin à Pignerol et inhumé dans l'église de Saint-François. Les prestations d'hommage et de fidélité des villes et des communes du Piémont eurent lieu au château de Turin. Moncalieri y envoya, le 18, ses syndics Georges Varodo et Jean Nicolis [1]. Pignerol fut représenté par les clavaires Gagliotto Bersatore et Jean Ferrero, par les savants Fava et Costanzi, ainsi que par les plus notables citoyens de la ville [2].

L'avènement du duc semble avoir été fêté avec solennité au commencement de janvier 1419. En effet, l'on avait alors apporté de la Savoie à Moncalieri, « *ung millier de petites banderetes pour mettre en lance* ». Ces petites bannières avaient un nœud d'or « *parti des deux côtés* » ; 120 d'entre elles étaient garnies de feuilles d'étain doré (*de foillie d'esteint doré montet l'une parmy l'autre)* ; il y avait en outre quatre bannières de trompettes, deux petites et deux grandes, « *fectes des armes de Monsegneur. la croye baptue d'argent à oille* », agrémentées de franges, de cordons blancs et de cordons rouges ; de plus, quatre faucons brodés, deux en fils d'or et deux en fils d'argent, appliqués probablement sur les manteaux des trompettes (B, 127). Le duc s'était fait faire « *ung colier d'or pesant un marc six onces* », qui fut payé 116 écus ; une robe de « *foilliage doré des deux costez* » ; une cotte de fer. dont les boucles étaient en argent, et une « *espee de paremant* » en argent, avec la gaine recouverte de velours noir. Cette arme de parade se portait devant lui [3]. On lui livra pour 36 florins

1. F. Gabotto, *Inventario dell'Archivio di Moncalieri,* p. 505 (Miscellanea di Storia patria, 2ª s. V).

2. D. Carutti, *Ricordi di Casa Savoia in Pinerolo,* p. 218.

3. B, 160 — « *Au fourbissieur de Thurin pour furbir l'espee couverte de vellu noir que l'on porte devant mon dit Seignieur, 6 gros* »

une coupe en argent avec couvercle « *pesant 2 mars 5 onces, 15 den. et ob. d'argent blanc a 12 flo. le marc* », ainsi qu'un anneau à deux diamants et une eméraude, valant sept écus (B, 136).

Amédée fit alors trois chevaliers de son Ordre du Collier (devenu plus tard l'Ordre de l'Annonciade), dont deux devaient remplacer le prince Louis d'Achaïe et Urbain, seigneur de La Chambre. mort peu de temps auparavant. A cet effet, il avait commandé trois colliers à sa devise, qui lui coûtèrent près de 60 florins [1].

Pour les étrennes du jour de l'an, il avait fait acheter, à Milan, pour la somme de 20 écus, *trois douzaines de verges d'or macises et une douzaine de legieres ;* puis une autre douzaine chez un marchand de Pignerol. Il fit en outre l'acquisition d'un gros diamant, payé 25 écus d'or, et de quatre autres plus petits à raison de 7 écus la pièce (B, 158). Il est fâcheux que les trésoriers ne nous disent pas en quoi consistaient les étrennes que la duchesse de Savoie lui envoya, le 28 décembre, de Rumilly à Chieri [2]. Nous savons seulement qu'Etienne, le valet qui les apporta, reçut 5 écus (B, 158). D'ordinaire le duc était plus généreux, et il est même à remarquer que, durant ce séjour dans le Piémont, ses largesses allaient parfois jusqu'à la prodigalité. Par exemple, le jour de l'Epiphanie, son médecin Denis de Lyra, ayant tiré la fève du gâteau des Rois, il lui donne 50 florins pour sa « royauté » et ses frais de voyage de Turin à Pavie, afin d'aller voir ses parents [3]. Le 15 janvier, il distribue 56 florins aux trompettes du marquis de Saluces. Le

1. B, 157 — « *A Johan de la Fonteyne, mercier de Geneve, pour 5 onces de tissu noir fin pour fere les trois colliers de l'ordre de Mons qu'il devait donner* » B, 136. (1 janv. 1419) « *Livré (par Gossuyn de Bornel) 3 coliers de la devise de Mons. pesans ensamble sans les tissus 3008 d. d'argent doré a 12 flor. le mar, valent 36 flor. 6 gr* — Item *pour or et façon 5 francz et demy pour marc, valent 22 fl. 3 gr. et demy* ».

2. H, 55. « *Livré a Estievent, varlet de chambre de ma d. Dame, le 28 jour de dec. (1418), tramis par ma Dame de Rumilli a Quier pourter les extraynes de Mons' dou primer jour de l'an, pour les despens du dit Estienne et de son chival, tant en alant comme en retornant, out il ha vacqué neuf jours, compté par jour cinq gros, enclus 12 gros pour guides de matin et de soir et pour marrons a passer Mont Cenix, 4 flor. 9 gros.* » — Ce compte est intéressant, car il prouve que l'on pouvait se rendre de Rumilly à Chieri en quatre jours.

3. B, 309 — « *Libravit magistro Dyonisio de Leira, phisico Dni, dono per Dominum graciose eidem facto apud Thaurinum... tam pro suo regno fabe Epifanie Domini quam suis expensis fiendis eundo a Thaurino apud Papiam visitatum suos parentes, 50 flor. pp.* » — Ce médecin était sans doute originaire de Lirio *(Lirium)* près de Pavie, et on devait l'appeler en français, Denis *de Lire*, ce que les clercs auront traduit par *de Lira* ou *Leira* dans leur latin. Messire Pierre de Lira, docteur en médecine, mort à Rumilly, en 1492, était apparemment un de ses descendants. (Cfr. Le comte DE FORAS, *Rumilly à la fin du* XVe *siècle*, p. 203.)

lendemain. il gratifie de 50 flor. un écuyer lui apportant la nouvelle que sa sœur, Jeanne de Savoie, marquise de Montferrat, venait de mettre au monde un fils (B, 307). Au moment de quitter Turin pour retourner en Savoie, le 22 février, il fait un don de 100 florins à Anthoine Visconti de Pavie (B, 311), etc.

Dès le commencement de l'année 1419, Amédée se mit en devoir d'opérer rapidement la fusion du Piémont avec ses autres provinces, surtout en ce qui concernait le commerce et l'administration des finances. Ainsi, pour parer aux inconvénients, qui résultaient de la diversité des monnaies, il ordonna, le 2 janvier, aux clavaires, vicaires et autres officiers des villes et châteaux de feu le prince d'Achaïe, de faire proclamer dans leurs circonscriptions qu'il était défendu de se servir d'autres monnaies que les siennes *(eis mandabatur proclamari facere in eorum officiis ne quis mercaret, venderet vel emeret ad aliam monetam quam ad monetam Domini)* (B, 314). Cette excellente mesure, en apparence vexatoire, avait été sans doute appliquée également dans les autres provinces, car Amédée, déjà avant de partir de Rumilly, avait fait commencer la frappe des nombreuses pièces ducales, qui, du commencement de décembre 1418 à la fin d'août 1419, sortirent successivement des ateliers de Nyon. de Chambéry, d'Ivrée et de Turin [1]. Le 19 janvier, Guyonet Maréchal fut appelé dans le Piémont pour réorganiser la trésorerie générale. Il y demeura jusqu'au 21 mai, tantôt à Turin, tantôt à Pignerol, examinant et revisant les comptes des receveurs du prince d'Achaïe (B, 196).

Pendant son séjour au-delà des Alpes, le duc était très affairé et se déplaçait souvent, comme on le voit par ses lettres d'alors, datées de Turin, Pignerol, Moncalieri, Carignano, Chieri, Ivrée, Rivoli, Villafranca, Avigliana, etc. Il était continuellement en correspondance avec la duchesse, ainsi qu'avec son Conseil, transféré de Chambéry à Rumilly en janvier; et les pages Berthoud, Lanchimand et Daval, l'écuyer Claude de Challes, le notaire Pierre de Bardonnèche, etc. faisaient tour à tour la navette entre le Piémont et la Savoie pour porter ses messages (B, 73, 313).

1. A Nyon, le maître monnayeur, Jacques Pichot, fit frapper 200 écus, et 10,345 florins; à Chambéry, Me Janin *de Carmino,* 11,463 florins; à Ivrée, Me Jean de Florence, 400 ducats et 7,378 flor. (B, 94), puis, en juillet, à Turin, Me Antoine Merlo, 4.935 flor. (B, 102). Pour la seule frappe de Nyon, l'on fournit 2,400 marcs d'argent *(argenti fini)* aux monnayeurs Jacques *de Rotullo* de Genève et *Pancasellus de Rippa,* du 1er déc. 1418 au 8 juillet 1419. — D. Promis *(Monete dei Reali di Savoia, I, 117-8)* semble n'avoir pas eu connaissance de ces données.

Cependant, au milieu de toutes les occupations que lui causait l'annexion de la nouvelle province, Amédée n'oubliait pas sa requête à Martin V, relativement à la suprématie juridique de Genève. Le 3 janvier, il dépêcha son chevaucheur Brisibarre à Mantoue avec des lettres, non seulement pour le pape, mais aussi pour divers cardinaux et pour son procureur Aymon de Sale (B, 314). Un mois plus tard, le 6 février, il revint à la charge en envoyant à la cour papale le cardinal de Foys, accompagné de Giraud de Romagnano (B, 309).

Nous voyons que le 8 février Georges de Frossasco *(Ferrucasco)*, Jacques Sostion et dix autres personnes furent envoyés à Livorno-Vercellese *(Lyvors)* pour conférer avec les gens du duc de Milan (B, 310); et que, vers le même temps, François *de Castellione*, capitaine de Santhia, partit d'Ivrée, en ambassade vers Ph. Marie Visconti (B, 309), mais nous ne saurions dire dans quel but. Toutefois nous pensons qu'il s'agissait de questions qui furent vite résolues, car bientôt après Amédée repassait les Alpes.

Il fut de retour à Rumilly le 27 février. La duchesse ne l'attendait pas si tôt, car la veille, le croyant toujours à Turin, elle avait envoyé vers lui l'écuyer Claude de Challes (B, 312). Le duc ramenait avec lui sa sœur, Bonne de Savoie, la veuve du prince Louis d'Achaïe. Cette princesse resta à la cour et toutes les dépenses de son hôtel furent payées, sur l'ordre de son frère, par le trésorier général, depuis son arrivée jusqu'à la fin de septembre *(a die carnisprevii usque ad diem festi beati Michaelis* B, 113). Bonne ne s'est point remariée. mais je suis enclin à penser qu'au mois de mars. à Rumilly, la cour avait eu pour elle un parti en vue [1].

A peine rentré à Rumilly, Amédée reprit son projet de passer en France, et envoya son messager Rosset à Bourges, vers le Dauphin (B, 312). En attendant la réponse du fils de Charles VI, il put jouir d'un peu de tranquillité. Vers la fin de mars, nous le trouvons à Thonon, d'où il fait prévenir les seigneurs de Saint-Georges et Humbert de Villars-Seyssel, qu'un service funèbre pour le prince d'Achaïe aurait bientôt lieu à Pierre-Châtel (*racione ordinis collaris Dni.* B, 315), ainsi que c'était l'usage après la mort de tout chevalier de l'Ordre du Collier. Le 28, un écuyer allemand vint à Rumilly

1. H, 61 — (16 mars 1419). *Livré a Philippe de la Marche, escuier de ma Dame pour les despeins de luy et de ses gens et chivaulx allant de Rumilli, a aucun lieu pour le traitié d'un mariage lequel megne le seignieur d'Aix, 8 flor. pp.*

lui apporter la nouvelle que Mathilde, duchesse de Bavière avait donné le jour à une fille (B, 319).

Tout le mois d'avril fut employé aux préparatifs de l'*allée* en France. Dès le 6, Tribollet et plusieurs autres messagers furent envoyés dans les diverses provinces pour avertir les nobles qui devaient escorter le duc, de se tenir prêts à partir prochainement (B, 317). Néanmoins, le 30, on en était encore à demander aux châtelains d'expédier leurs recettes à la trésorerie générale « *pro stipendiis armigerorum, qui cum Domino ire debent ad partes Francie de proximo, pro pace tractanda regni Francie* (B, 324). A ce moment, il était déjà bien décidé que la cour allait quitter Rumilly, car, le 29, on avait dirigé sur Thonon les étoffes qui venaient d'être achetées à la foire de Genève. En effet, la duchesse partit le 10 mai de Rumilly [1]. Ses enfants l'avaient précédée à Thonon, sous la conduite de quelques personnes, dont l'une fut punie pour avoir déserté la compagnie [2]. Quant au duc, ses lettres nous montrent qu'il était à Rumilly, le 3 (C, 9) et à Thonon le 7 (B, 138) ; mais il est probable qu'il n'attendit pas la duchesse dans cette dernière ville, vu qu'il devait se rendre à Pierre-Châtel pour la cérémonie mentionnée plus haut. Le 18 mai, il se trouvait à Belley (B, 139). Les gens d'armes qui devaient l'accompagner reçurent alors 400 florins (B, 362). Ses pages avaient déjà eu « *trois peres de soliers pour porter en France, outre une paire d'estivaulx* (B, 184). Cette fois, Amédée s'était fait armer de pied en cap pour aller vers le Dauphin. Il emportait deux harnois complets : cuirasses blanches, jambières, gantelets, bracelets, gardebras et heaumes avec panache [3]. Cependant, alors que tout semblait prêt pour avancer, le duc fut contraint de rester à Belley par suite du manque d'argent, et dut envoyer, le 22, son maître d'hôtel, Claude de Saxe, dans la

1. (H, 63) — « *Livré a ma Dame le Xe jour de may l'an mil CCCCXIX, en ses propres mains a Rumillie. lesqueulx elle a fait baillier en garde a Jehan son barbier, et mettre en ses coffres... 100 livres 6 s. genev.* » — (H. 6). Lettre de la duchesse, datée de Genève, 10 mai 1419, donnant quittance de ces 100 livres.

2 (C, 19) — « *Recepit a Joh. Chapitron de Rumilliaco quia ivit associatum illustres dominos nostros liberos Dni nostri Ducis apud Thononem et ipsam societatem absentavit illicenter... 12 sol.*

3. B, 139 — « *Ce sont les chouses que a fait a fere Champiaux a Chambry par Monseigneur Premerement a fait a fere forbir Andree. le frubisieur, 5 arnés de testa, s'est assavoir 2 ermet, un ermus, une sellade et un bacinet. Item mes pour le percié les ditz 5 arnez de testa pour mectre le plumas, 6 gros. Item pour dimy douzene de lances, 1 flor.* »

B, 163. (Avril 1419, achats à la foire de Genève) « *A Bertin de Vosca, marchiand de Millan pour 7 cottes d'acier, ung gorgerin, ungs bracellés, ungs gantellés et une cellade, 16 escus.*

Bresse pour contracter des emprunts avec les communes « *racione expensarum per Dominum fiendarum eundo Franciam* » (B, 329).

Mais je m'aperçois que je m'éloigne de mon sujet en continuant à parler de cette expédition. Je laisse donc le duc de Savoie à Belley, et je reviens dans l'Albanais pour tâcher de découvrir quelque trace de la vie à Rumilly, durant le séjour de la cour ducale.

En 1418, la configuration de la ville de Rumilly ne devait guère différer de celle que nous présente le plan tracé par M. le comte de Foras, d'après des documents de la fin du XVe siècle [1]. Pourtant la légende de ce plan n'indique pas qu'il y avait près du château une place assez grande, laquelle paraît avoir eu une certaine importance à l'époque d'Amédée VIII. Le duc y possédait deux maisons, dont l'une avec jardin [2], et c'est sur cette même place qu'était établie la « *curia* », où l'on rendait la justice, comme on le voit par cette phrase, répétée de temps à autre dans les comptes de la châtellenie : « *fuit assignatus in platea castri Rumiliaci coram magistro hospicii Domini* ». Le château n'étant pas très vaste, ni la ville non plus, la cour s'y trouvait certainement à l'étroit, lorsqu'elle était au complet. En effet, le duc et la duchesse entretenaient un personnel fort nombreux, et l'on est en droit de se demander où pouvaient bien loger leurs chapelains, écuyers, conseillers, secrétaires, clercs, médecins, archers, pages, trompettes, menestrels, palefreniers, chevaucheurs, messagers, chambriers, portiers, cuisiniers, braconniers, fauconniers, etc. ; toutes gens qui avaient encore leurs aides et leurs valets. Quelques-uns de ces derniers faisaient un service tout spécial : par exemple, à la cuisine, l'on a un certain Rolet « *lardonerius Domini* » ; parmi les valets de chambre, Johan Joffrey « *valletus sale Dni* » et Pierre Bailli « *concubicularius domicelle Marie, filie Dni nostri Ducis* ». Le compte des pensions payées à Noël, en 1418, par J. Lyobart (H, 54) nous montre que la duchesse avait quatre dames d'honneur recevant 40 florins par an : « *la dame de Saint Pol, dame Catheline de Compeis, dame Françoise de*

1. Comte A. DE FORAS, *Rumilly à la fin du XVe siècle*, p. 183.

2. CC, 27. — « *Allocantur sibi pro quatuor solidis gebenn. annualiter Dno debitis per liberos Dni Joh. de Bruello, militis quondam, pro quibusdam domo et curtili sitis in platea castri Rumilliaci que Dominus ad manus suas tenet.* » — « *Allocantur sibi pro sex denar. geb. annualiter debitis de redditu per annum per Guigonem Porterii domicellum pro quadam domo sita in platea dicti castri, quam Dominus et Domina tenent ad manus suas.* » — Le duc avait aussi une maison « *sita subtus castrum Rumilliaci* ».

Voyserie, Janne de Gruere dame de Neyriac, et neuf demoiselles d'honneur prenant chacune 15 florins : *la Marguerite de Grolée, la Bonicaude, la Peronete de Chinin, la Jannete de Marmont, l'Anthoyne de Montbuyron, la Peronete Falqueta, l'Anthoyne Cairignione, la Jaquemete de Bordeaux et l'Allemande, fillie de Francoyse de Voyserie*. Puis, pour les enfants du duc, nous trouvons : *l'Anthoine, norrice d'Amé Mons., la Peronete, norrice de ma damoiselle Bonne* [1], qui touchaient 10 florins de pension, tandis que les femmes de chambre, comme *la Brisete, l'Anthoyne* et autres ne recevaient que 6 florins. Aymon Maréchal, Nicod Morel, Johan Gruere, Guillaume Duc, Johan Bavoux et Pierre Bailli étaient des domestiques exclusivement réservés pour le service du jeune prince Amé et de la princesse Marie. La duchesse avait son chapelain Anthoine Gappet, son médecin Johan Brenier, ses écuyers Philippe de la Marche, Claude de la Balme, Guigue, Gerbais et Raoul de Blonay, son maître d'hôtel P. Andrenet, ses secrétaires, J. Lyobart et Mermet Bovet, et de nombreux « *varlets d'office. de chambre, de cuisine, d'estable*, etc. Il suffit de dire que lors de sa visite au pape à Genève, Jean Poisat et plusieurs autres tailleurs livrèrent « *63 robes dobles a la devise de ma Dame sur les manches pour les gens de l'ostel* (H, 46, 57).

Mais ce n'était pas le tout que de loger les gens, il fallait trouver de la place pour les chevaux, les mulets. les chiens. les faucons, etc. Les chevaux surtout étaient en grand nombre à la cour de Savoie, car dans nos comptes, ils apparaissent à chaque instant, tantôt achetés ou vendus, tantôt donnés ou reçus comme présents. Il y en a de tout poil, ainsi que l'on disait jadis : *roge, gris, morel, ruant, favel, bay, brun, bayard roge, bayard escur, bayard boucena*, etc., et de tous genres : *destriers, corsiers, aquynées, sommiers, gros chivaulx de jouste, estalons, cavalles. polleins*. Naturellement leurs prix variaient beaucoup ; par exemple l'on payait 80 écus « *a Roulet de Pesme pour un chival de poil de lou achetté à Rumilly par Mons*, » (B, 146), et seulement huit écus « *pour un chival bayard que Mons. a donné a Pierre de Rumilly, son cuisinier* », (B, 161). Toutefois, ce sont là des extrêmes ; générale-

1. Il était d'usage dans les familles princières de garder les nourrices en les pensionnant après le sevrage des enfants, et ceux-ci leur témoignaient généralement une vive affection. Marie de Bourgogne en devenant duchesse de Savoie ne voulut pas se séparer de sa nourrice, Marie, sa « *mère de lait* », comme l'appelle Lyobart dans ses comptes ; elle l'avait encore près d'elle, à Thonon, en 1415 (H, 20).

ment la valeur allait de 15 à 30 écus. On en achetait souvent aux foires de Genève *(foeres de Pasques, de la S. Pierre, de la S. Symond*, et *de l'Apparicion)*, et quelques fois à des particuliers, lorsqu'une bonne occasion se présentait. Ainsi, le 14 janvier 1419, le palefrenier Caymbet allait « *de Rumilli a Paierne devers le priour clostrier du prioré du dit lieu pour havoir la aquyneye du priour (que l'on dit qui est alés à Dieu) laquelle ma Dame veut acheter* (H, 57). Deux mois auparavant, le maréchal François s'était rendu à *Bagié* (Bagé-le-Chatel) « *pour acheter aucuns polliens pour ma Dame* » (H, 53). D'ailleurs on se fournissait aussi de chevaux dans la Bresse, à Ambronay, où existait une sorte de haras avec des juments pour la reproduction [1]. Suivant le goût et la mode de son temps, la duchesse avait des chevaux d'amble. La veille de son départ de Rumilly, elle fit remettre six florins « *a Pierre Chastelar de Noveselle, meistre ambleur, en descharge de sa poine qu'il a et haura en apanre a ambler deux chivaux de ma Dame* ». Celui-ci mit quatre mois environ pour leur apprendre « *a pourter les ambles* », et reçut ensuite une nouvelle gratification de 9 florins (H, 63). Le dressage des poulains n'était pas moins bien rétribué : *l'on paya 12 florins pour le exegage d'un pollein masle de poil roge de la cavalle de ma Dame* (H, 72). Marie de Bourgogne ne dédaignait pas les mules. En décembre 1418, un chevalier d'Aragon lui en avait envoyé une de poil noir, sans doute de grand prix, car le valet, qui l'amena à Rumilly, reçut deux écus d'or et fut chargé de porter à son maître, de la part de la duchesse, *ung auberjon d'acier avec ung gobelet d'argent doré* (H, 55).

La duchesse de Savoie aimait à chevaucher, escortée par les demoiselles de la cour, sur des haquenées richement enharnachées, avec des housses aux brillantes couleurs et des garnitures dorées [2], mais son plus grand plaisir devait être de suivre à cheval le vol de ses faucons lancés sur le héron ou les meutes de ses limiers courant le cerf et le chevreuil. En effet, elle était excessivement passionnée pour la chasse. On ne saurait en douter après avoir vu les dépenses qu'elle faisait pour la fauconnerie et la vénerie. Tantôt elle achète des *chapellés* (chape-

1. H, 64 — *A Janin des somiers pour les despeins de luy et de deux chivaulx pour estalon qu'il meyne Ambronay pour emplir les cavalles de ma Dame.*

2. H, 55. « *A Estienne le dorier pour dorer les garnisons des selles de parament des aquinées de ma Dame.* — H, 57. « *Pour neuf garnisons de seles des aquineys de ma Dame faites de draps roges, pers, blanc et non entretalliez.* »

rons)pour ses autours, ses tiercelets, ses laniers, ses émerillons, etc., ou des « *gans de chamox* » (chamois) pour tenir l'oiseau sur le poing; tantôt des colliers pour ses levriers et ses alans ou de la toile et de la futaine « *pour fere les jaques des chiens* (H, 24). Elle fait payer deux gros « *a Jaquin, varlet des chiens, pour ung sabot qui a fait fere pour l'alan noir* (A, 336) ; dix gros « *a deux chapuis qui hont vacqué chascun deux jours a fere la mue des oyseaulx de ma Dame* (H, 50). Peu de jours après s'être établie à Rumilly, le 17 septembre 1418, elle envoyait à Paris son « *varlet de pié* », Etienne Garnier, avec des lettres pour son frère, le duc de Bourgogne, et chargeait ce messager de lui rapporter des chaperons pour ses faucons (H, 48). Elle se disposait donc à chasser dans l'Albanais, probablement en compagnie du duc, comme elle l'avait fait auparavant ailleurs [1]. Mais, d'après ce qui a été vu plus haut, il est à croire qu'Amédée eut, à Rumilly, peu de loisirs à consacrer à la chasse. Nous ne savons pour ainsi dire rien de la manière dont on chassait à la cour de Savoie. Un compte nous apprend seulement que la duchesse emmenait jusqu'à trois fauconniers à cheval pour une chasse aux oyseaux [2]. On ne se contentait sans doute pas de courir le gros gibier, mais on devait tirer dessus avec des flèches. C'est apparemment dans cette intention que le duc s'exerçait au tir de l'arc [3], et que la duchesse faisait l'acquisition de certaines arbalètes de luxe, en corne de bouquetin par exemple [4]. Il est à remarquer qu'aucun achat de chiens ou de faucons ne figure dans nos comptes. Selon toute probabilité, la fauconnerie et la vénerie étaient entretenues par l'élevage de ces animaux et un peu aussi par les présents que l'on en faisait à la cour. Ainsi le seigneur de Bochage donne un *emirillion* (H, 37), le seigneur de Menthon un *lanier* (H, 47), le seigneur de la Chambre *certos canes* (A, 349), le marquis de Montferrat, deux chiens, *c'est assavoir un alant et un autre* (H, 64). La duchesse commande un jour à l'Estallien, l'un de

1. A, 343 — *Libravit cuidam vocato fratre Johan, famulo domini abbatis Bonimontis, qui venavit cum Domino et Domina certis diebus, 12 den. gr.*

2. H, 28 — *A Henri Lanchemant, fauconnier de ma dicte Dame, pour les despeins de Jehan Daval, de Trogniet, fauconniers, et du dit Henry, a trois chivaux et autant de persones en alant a la chace des oyseaux de ma Dame...* »

3. A. 351 — *Libravit Guill. Fabri de Hermencia de mandato Dni pro ducentis quinquaginta ferris flechiarum pro Dno pro ludendo cum arcu 5 flor.*

4. B, 274 — « *A Jaqueme de Rolle... pour XII arbalestes de bochestein, 36 flor. d'Alemanie.* — B, 163. « *Pour une albareste de corne garnie, 4 escuz.* — H, 75 « *A. P. Perret de Lausanne pour VI abalestes a tort, achetées par ma dicte Dame, 20 flor. pp.*

ses fauconniers, d'aller « *en la Dauphiné devers le seigneur de Clarmont pour havoir un sacro* (faucon sacré) *qu'elle havoit perdu* (H. 28) ; une autre fois, c'est son braconnier Symonet qui est *tramis de Rumilli a Viriou devers le seigneur de Clarmont pour apporter un tercellet à ma Dame* (H, 5o); elle gratifie de 10 florins un valet de Philibert de Nailhac, grand maître de Rhodes « *lequel présenta à ma Dame de par le dit ault meistre ung livrier et quatre laymiers* (limiers) (H, 68), etc. Cette générosité montre combien elle appréciait les dons de ce genre. Aussi pouvons-nous imaginer la joie qu'elle ressentit lorsqu'au mois de novembre un certain Jacques de Casale vint lui présenter à Rumilly, de la part du prince d'Achaïe, un léopard ou, comme l'on dit de nos jours, un guépard de chasse [1].

L'usage oriental d'employer le guépard à la chasse, introduit en Italie par l'empereur Frédéric II, puis abandonné après lui, avait été remis en honneur, à la fin du XIVe siècle, chez les Visconti. Bientôt, la mode s'en mêlant, la plupart des princes voulurent avoir leurs léopards de chasse. Cependant, en 1418, c'était encore une rareté dans les équipages de venerie, car, autant que je sache, il n'y avait alors que le duc de Milan, les ducs d'Autriche et le roi de France, Charles VI, qui en possédassent en Europe. Celui de Marie de Bourgogne avait été amené à Pignerol au mois de juin de cette même année, et présenté au prince Louis d'Achaïe par l'ambassadeur Mathieu Manuel, de la part du doge de Gênes, Thomas Fregosi. On lui avait fait faire aussitôt un collier d'argent avec une laisse de soie. La garde en fut confiée à Jacques de Casale, qui se chargea de le nourrir de viande de boucherie à raison de 14 gros par semaine. Ce léopardier *(magister leopardi)*, qui avait une paire de gants de chamois comme les fauconniers, le portait à cheval, en croupe, assis sur un coussin placé derrière la selle. Nous ne savons rien des prouesses de ce guépard dans le Piémont, si ce n'est qu'un jour il égorgea la chèvre d'une pauvre femme de Vigone, à laquelle on donna un florin d'indemnité. Au commencement de novembre, le prince Louis résolut d'en faire cadeau à la duchesse de Savoie, et, tant pour le présenter dignement que pour le garantir du froid, il lui fit faire une jaque fourrée et un manteau en drap vert de Cannes,

1. Le mot *Guépard* provient du terme anglais *hunting leopard,* abrégé et mal prononcé par les marchands français du XVIIIe siècle, qui faisaient le trafic des fourrures aux Indes orientales.

dont les bords étaient ornés de broderie. De son côté, le léopardier eut une robe en drap gris de feugière doublée de blanc, avec deux paires de chaussures, et l'on refit à neuf la selle de son cheval ainsi que le coussin de son léopard. Au moment du départ (6 novembre 1418), le prince lui remit six florins pour ses frais de voyage de Turin à Rumilly, plus une gratification de douze florins. Jacques de Casale conserva sa charge à la cour de Savoie durant toute l'année 1419, mais au commencement de l'année suivante, il fut remplacé par Nicolet Velliard, d'Evian. Notre guépard ne semble pas avoir agréé volontiers ce changement, car nous voyons qu'il mordit cruellement son nouveau gardien à la main. Il peut même se faire qu'il ait été dès lors intraitable et que la duchesse s'en soit débarrassée. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle ne l'avait plus au mois de septembre 1420 [1].

Lorsque les intempéries ou les grands froids ne permettaient ni la chasse ni la promenade, il ne restait plus qu'à se créer d'autres occupations, d'autres passetemps au château. On jouait, on lisait. on faisait de la musique. Le bouffon, Jaquet le fol, amusait sans doute tout le monde par ses facéties. Les menestrels Laurence, Jaquinot, Hermand et leur chef, Freminet (*trompeta menestreriorum)* montraient leur habileté pour certains tours d'adresse, représentaient des moralités et des farces, ou bien encore chantaient quelque ballade en s'accompagnant de la viole. Peut-être même quelqu'un d'entre eux savait-il jouer du psaltérion, comme le faisait à Chambéry leur confrère Janin de Melloz [2].

La duchesse, qui aimait beaucoup la musique, protégeait divers musiciens, harpeurs, organistes et maîtres de chant. Peu de temps avant de venir à Rumilly, elle avait envoyé François, son *alpeur, en Allemagne, avec la duchesse de Baviere pour appranre de l'arpe, c'est assavoir pour acheter une harpe* (H, 41). Renaud, *le petit alpeur,* dont il est souvent fait mention dans le compte de Lyobard, semble avoir été très en faveur à la cour de Rumilly. La duchesse lui avait fait étudier la musique chez un maître de chant de Pont-de-Beauvoisin, puis l'avait nommé son harpeur, avec un salaire de 10 florins

1. Voir Pièces justificatives, n° 5. — F. Saraceno (*Regesto,* p. 280) a publié quelques extraits des comptes de P. Probi concernant ce léopard, mais en les tronquant singulièrement, sans parler ni de Rumilly ni de la Duchesse de Savoie. et sans savoir qu'il s'agissait d'un guépard de chasse.

2. A. 354 — *Libravit Janino de Melloz menestrerio* dou salterion, *dono, 1 flor.*

par an, sans compter les dons de vêtements et d'étrennes [1]. La musique d'église était également fort goûtée, paraît-il. En 1418, nous trouvons à Chambéry *Jaques maistre des orgues*, chargé de *repareillier les orgues de ma Dame* (H, 24). Au mois de mars de l'année suivante, à Rumilly, la duchesse faisait remettre 12 deniers gros à Ayné, *maistre des orguenes. pour ce qu'il apreigne les dictes organes à Pierre Brun*, clerc de la chapelle (H, 61).

Marie de Bourgogne se divertissait aussi en jouant aux échecs. Maître Girard lui avait fabriqué un échiquier, qui devait être très beau, vu qu'il fut payé près de huit florins [2]; et je remarque qu'il se trouvait un traité du jeu des échecs parmi les livres que le duc fit venir de Chambéry à Rumilly, à la fin d'octobre [3].

De toutes les distractions que l'on se procurait au château, la lecture n'était certes pas la moindre, car les demandes de livres de Chambéry se renouvelèrent plusieurs fois 4. Outre le Livre des échecs, l'on envoya un *Lancelot*, une bible et divers autres *romans*, c'est-à-dire des ouvrages écrits en français, *in romancio*, comme l'on disait alors en latin [5]. Mais le livre auquel le duc devait le plus s'intéresser, c'était la *Chronique des comtes de Savoie*, que Cabaret d'Orronville était en train de composer pour lui à Rumilly. Ce chroniqueur, originaire de la Picar-

1. H, 33. — *Livré a maistre de chant du Pont de Beauvoisin en descharge du salaire de Renaug, le petit alpeur de ma dicte Dame, délivrés a Pierre Bony, clerc de la chapelle de ma Dame, 10 flor. — Livré a Renaud, alpeur de ma dicte Dame, pour le complement de son salaire d'un an feni le jour de la nativité N. S ou quel temps il a demoré en l'escole et avecques le maistre du chan du Pont de Beauvoisin, ou quel l'on ha donné pour le dit an ung florin, paiés par ma dicte Dame, 10 flor. — Livré au dit Renaud, les queulx ma dicte Dame luy a donné pour ses despens et pour fere les despens du bachelier de la dicte escole, qui estoit venu avecques le dit Renaud, 18 gros.* — Voir aussi H. 55, 57, etc.

2. H, 25. — *A maistre Girart par ung instrument appellé eschaquier fait par le dit maistre Girart pour ma Dame, 7 flor 11 gr.*

3. B, 201. — *Pro expensis Suaveti clerici et ejus equi factis eundo una vice a Chamberiaco Rumilliacum ad Dominum, tam pro libro scacorum quam pro libro Lancellocti, quos Dominus habere volebat ultra alios libros sibi pridem portatos per unum ex someriis suis, ad que vacavit quinque diebus de mensi bus octobris et novembris (1418)...*

4. B, 151. — *A Pierre de Belloys pour ses despens ensemble deux somiers pour aller de Rumilly a Chambry pour aller querre de reliquiers et de romans, 8 gr.* — B, 166. — *Item a Berthot le chambrier pour ses despens qu'il a fait d'aler de Rumilly a Chambry pour aller querre la bible et pluseurs autres romans, 6 gr.*

5. Ainsi le duc Amédée, en oct. 1417, envoyait un messager à Chatillon et vers l'évêque de Mâcon « *pro certis libris in romancio Dno apportandis* » (A, 351). — Dans l'*Inventaire du Trésor des chartes de Chambéry*, publié par M. Bruchet, il est question d'une lettre du roi Charles VI « *in romancio scripta* » (n° 3).

die [1], avait commencé son travail au mois de juin 1417, en mettant à profit les documents conservés dans les châteaux et les abbayes de la Savoie et du Piémont [2]. Il vint avec la cour dans l'Albanais. Le 3 janvier 1419, il fut envoyé par la duchesse à Haute-Combe, afin d'y examiner encore quelques parchemins, puis il retourna à Rumilly pour achever sa Chronique, qu'il remit toute scellée, le 11 mai 1419, à l'archiviste Rostaing [3].

Quant à la duchesse, elle avait le goût des livres de dévotion et faisait écrire un graduel et des antiphones pour le prieuré de Ripaille 4. A Chambéry, Pierre Foreur de l'ordre de Saint Anthoine lui reliait *trois paires de matines* et dorait *les margines d'ycelles* (H, 29).

Pourtant on commençait à apprécier et à rechercher les productions d'un art plus élevé. Un premier souffle de la Renaissance se faisait sentir à la cour de Savoie pour la sculpture et la peinture. Durant son séjour à Rumilly, le duc acheta à Guerand de Berne quatre statues de pierre blanche, en marbre peut-être (B, 304) ; il commanda à Paris deux *images* en cire (A, 352) ; et fit dorer et peindre une statue de saint Victor [5]. Il avait son peintre attitré, Grégoire Boni, de Venise, qui travailla à divers endroits en Savoie [6], peignant généralement des sujets religieux, et quelques fois aussi des emblêmes et des bannières profanes 7. Cet artiste avait également suivi la cour à Rumilly, mais il n'y resta pas longtemps. Au mois de novembre, il était

1. Cabaret était né à Orreville (ou Orville), village situé près de Pas en-Artois, dans l'arrondissement d'Arras. On lui doit aussi la *Cronique du bon duc Loys de Bourbon,* imprimée pour la première fois au XVIe siècle, et publiée de nouveau de nos jours par M. CHAZAUD (*Soc. de l'hist. de France, 1876).*

2. Voy. F. Emm. BOLLATI, *Gestez et croniques de la mayson de Savoie,* t. I. p. XXVII.

3 M. BRUCHET, *Invent. du Trés. des chartes,* p. 13

4. H, 63. — (9 mai 1419) *A mess. Jehan de Cluses, chanoyne de Rippaillie, tramis a luy le dit jour, en descharge du livre appelé Gras, qu'il escrit pour ma Dame pour la eglise de la Abbaye du lieu, 10 flor.* — Voir pour les *Antiphones,* H. 71 et 75.

5. A, 350. — *Libravit dicto Gossuyn doriero Dni, die XXII sept. (1418) de mandato Dni pro dorando caput sancti Victoris, 24 flor. gen. — Libravit magistro Gregorio Boni pro certis coloribus per eum emplis pro pingendo faciem capitis sancti Victoris, 2 flor et dem.*

6. Voy. A DUFOUR et F. RABUT, *Les peintres et les peintures en Savoie,* pp. 54-55 (Mém et doc. publiés par la *Soc. savoisienne,* t. XII.

7. Arch camer. *Châtellenie de Gruffy* (1419), fol. 11. « *Libravit magistro Gregorio pictori Dni pro pictura dicte bandiere picte armorum Dni nostri Sabaudie Ducis .. 6 den. gr. — De même nous voyons, qu'au commencement de juin 1418,* lors de la venue de Martin V à Genève, *Janin le pointre* avait fait *XIIII escussons des armes dou pape* (A. 370); et que, vers le même temps. le peintre Dusarino peignait sur des feuilles de papier cent écussons avec les armes du duc de Savoie, lesquels furent attachés aux torches des funérailles du marquis de Montferrat à Moncalvo (A. 297).

à Montmélian ; puis il se rendit à Haute-Combe pour exécuter des peintures dans la Chapelle de l'abbaye (B, 305).

D'autre part, le duc Amédée possédait des tapisseries représentant des allégories et des sujets historiques, qui devaient avoir une certaine valeur artistique, et dont quelques-unes figurèrent sans doute dans les salles du château de Rumilly. En effet, au mois de mars, quand la cour se préparait à changer de résidence, le tapissier Colinet de Chambéry remettait à neuf *six tapis de Turquie, deux tapis de chambre de fonteynes dou dieu d'Amours et le tapis de la bataillie de Charlemeyne, despicié en pluseurs lieux* (A, 166).

Amédée VIII était doué d'un esprit large et ouvert, qui le portait à attirer près de lui ceux qui s'étaient acquis une renommée par leur habileté et leur savoir, quelle que fût leur nationalité. Nous avons vu qu'un peintre vénitien, un sculpteur bernois, un chroniqueur picard travaillaient pour lui, et que l'un de ses médecins était pavesan. Or, pendant qu'il était à Rumilly, au moment de partir pour le Piémont, il attacha à sa personne un autre médecin étranger, maître Cocolenqui, de Barcelone. Cet Espagnol, qui jouissait, semble-t-il, d'une grande réputation, fut nommé *fisicien* du duc, le 1er décembre 1418, avec un traitement de 60 florins et la promesse d'une nouvelle robe chaque année [1]. Il est à remarquer que son collègue, maître Denis de Lira ne touchait que 40 florins par an (A, 269).

C'est encore à des étrangers, *Hudricus de Don* et *Matheus de Ungaria*, que le duc s'adressa afin de savoir ce qu'il en était des mines d'argent découvertes près de Beaufort, et il les envoya, le 7 mars 1419, vers le châtelain de cet endroit, « *per relacionem habendam de minis argenti ibidem inventis* » (B, 313).

Pour ce qui est des juifs, ils étaient tenus à l'écart. Du moins, à l'époque dont nous nous occupons, je ne vois pas que le duc ait appelé près de lui aucun juif, soit médecin, soit prêteur de fonds, comme le faisaient assez souvent le comte Rouge et sa mère Bonne de Bourbon. En 1417, on les obligea de nouveau à porter sur la poitrine la fameuse loque blanche et rouge qui servait à les reconnaître ; et cette mesure fut appliquée même pour les enfants. Ainsi, certain Mouxier ou Mouxy fut condamné à payer une amende pour avoir laissé passer par Rumilly une petite fille juive, non munie de ce signe distinctif [2]. Quelques-

1. Voy. PIÈCES JUSTIFICATIVES, n° 6.
2. C, 15. *Recepit a Mouxerio, judeo, fidejussorio nomine cujusdam parve*

uns néanmoins obtinrent les bonnes grâces de la cour en se faisant chrétiens [1]. D'autres furent sévèrement punis pour avoir promis de se convertir sans tenir leurs engagements. Par exemple, le 2 juillet 1418, Raphaël Cohent, accusé d'avoir trompé le duc et son gouvernement en ne se faisant pas baptiser, lui et sa femme, comme il s'y était engagé, dut payer la somme de 2,600 florins au duc (A, 123), qui, sans doute. fut enchanté de recevoir cette aubaine pour couvrir les frais de réception occasionnés par la venue du pape à Genève. Les juifs étaient peu nombreux à Rumilly, car, parmi ceux qui payaient le cens *(censive Judeorum)* en 1418, je ne trouve que Mouxi, Doucet et Gentil, versant 9 florins pour eux et leurs femmes (B, 59).

Pieux et charitables, le duc et la duchesse de Savoie marquèrent leur séjour dans l'Albanais par de nombreux actes de bienfaisance. Les dispositions testamentaires des comtes de Genève en faveur de l'église et des hôpitaux de Rumilly sont respectés. On continue à payer la rente annuelle de 60 sols genevois à l'hôpital, dont le recteur était alors Humbert Perdissact *(capellanus rector capelle et domus hospitalis)*; celle de 15 sols à la maladrerie, régie par Jean Pasquier, et 5 sols au chœur de l'église de Sainte-Agathe (C, 26), Amédée donne 25 florins au chapelain Thibaud *de Vico* pour ses oblations (B, 137). Les héritiers de Thibaud *de Sago* sont dispensés de leur redevance annuelle de 10 sols pour une scierie et un moulin à foulon emportés par les eaux de la Nephaz *(pro quibusdam raissia et follono sitis in riveria aque Heuce, qui et que in ruinam propter habundanciam aquarum ceciderunt)*; et il en est de même du coutelier Pierre Choisselet, qui avait subi une perte analogue dans ce désastre *(pro quadam mola dudum situata in ripperia ipius acque, que racione proxime supra scripta totaliter periit* (CC, 27). Mais c'est surtout la bonté de cœur de Marie de Bourgogne qui nous est attestée par les comptes de l'hôtel et de la châtellenie. Apprenant qu'un menestrel est tombé malade, elle lui fait remettre un florin par une de ses demoiselles d'honneur. En 1418. un de ses anciens serviteurs étant mort à Gay, elle le fait enterrer à ses frais (B, 197).

judee, que per villam Rumilliaci transivit sine portando signum judaicum, 11 sol. 3 den.

1. H. 24. *A ma Dame pour la robe de la juifve qui fut baptisée, 6 flor. pp.* — H. 76. *Livré a une povre femme chrétienne de Morge baptizée et convertie a la loy de Jhesu Crist de la loy de juif, que ma Dame ly a donné, 2 flor. pp.*

Son barbier Jean est chargé d'aller acheter des médicaments à Genève pour soigner le page, Berthoud Allemand, attaqué de la phtisie pulmonaire [1]. Elle fait prendre quatre aunes de drap « *pour une povre femme vestir qui est hors de son sens* (H, 56). Son chapelain reçoit 4 florins pour des offrandes à l'église de Saint-Georges [2]. Pendant la semaine sainte, elle fait distribuer des pots de terre aux pauvres de Rumilly [3]. Pierre Brun, clerc de sa chapelle, est gratifié de deux florins pour aller prendre les ordres à l'évêché de Lausanne (H, 54). etc. C'est grâce à l'intervention de la duchesse, sans doute, que Peronette, veuve de Jean Blechens, dut de ne pas être entièrement frustrée des biens laissés par son mari. Ce Jean de Blechens avait été accusé de prêter à usure « *propter quod Hugonetus Fabri procurator Gaii dicebat et proponebat omnia bona mobilia dicti quondam Johannis Domino pertinere ex consuetudine in ducatu Sabaudie diutius observata* ». Le 6 février 1419, la question fut soumise au grand Conseil, siégeant alors à Rumilly, et l'on décida que la veuve Peronette verserait seulement 300 florins « *pro composicione per eandem facta cum consilio residente cum Domina nostra Sabaudie duchissa* » (B, 73).

Si nous avions encore les actes du Conseil pour la session de Rumilly, nous y trouverions certainement d'autres données intéressantes sur la manière de rendre la justice dans l'Albanais au commencement du XVe siècle. Mais ces documents sont perdus et il ne nous reste que les comptes de la Châtellenie pour nous éclairer un peu à ce sujet. En parcourant l'énumération des délits, que ces comptes nous indiquent en même temps que les peines encourues par ceux qui les avaient commis, on acquiert la persuasion que les mœurs des Rumilliens devaient être assez douces. En effet, les grands crimes ne s'y rencontrent pas, et ce n'est que très rarement qu'il y est fait mention de blessures causées par des coups de couteau (*de quodam gani-*

1. B, 140. — *A Jehan le barbier, varlet de chambre de ma Dame pour les oignemens qu'il avoit pris a Geneve pour guérir Berthoud Alemand page de Mons' dou mal dou pye a Thonon, 1 flor.*

2. H, 53 — *Livré a mess Anthoine Gappet, chappelain de ma Dame, le 28 jour du dit moys (nov. 1418) pour les offarendes de ma dicte Dame devoir a offrir en l esglise de Saint Jorge en la chastellanie de Rumilli, en laquelle esglise le dit mess. Anthoine doit rendre le voeage de ma dicte Dame par l'espace de neuf jours et offrir chascun jour neuf quars de gros, enclus les despens du dit mess Anthoine, de son clerc et de ses deux chivaux, qu'il doit fere a digner chascun jour du dit temps au lieu de la dicte esglise, 4 florins.*

3. H, 44. — *Livré a Cecile, varlet, pour les tupins achetés le veinre saint passé pour les povres de Jhesu Crist, du commandement de ma Dame, 5 gr.*

veto... ; de quadam cutelessa). Mais les contraventions de tous genres y sont fréquentes : les uns vendent leurs marchandises avec des mesures non contrôlées *(cum mensuris non signatis)* : ou bien se servent de monnaies hors de cours [1] ; d'autres exposent pour la vente des viandes gâtées *(carnes leprosas)*, etc. Quelques-uns commettent leurs méfaits dans les environs de la ville, en causant des dommages aux champs de leurs voisins, en détournant les eaux des torrents pour l'irrigation [2], etc. Pourtant c'est par leurs jurons, leurs invectives ou même simplement par leur langage trop altier en parlant avec les gens de la *curia*, que les Rumilliens s'attiraient le plus souvent des amendes. Ainsi l'on payait 24 sols pour avoir juré « *per sanguinem Dei penam statuti committendo* (C, 30). Certaine Mariona est condamnée à une amende de 12 sols parce qu'elle a dit à Jacques Morel : « *Dieu te dont mal vespre !* Ce même J. Morel nie une dette réclamée par Jean de *Nanchio, familiari curie,* en ajoutant : « *Je ne ly doy riens fors quatre deniers par un chevetre par son col ;* cela lui coûte 13 sols 6 deniers. Aymon Caret dit à un autre officier de la châtellenie, Jean de Preys : « *Je suis plus prodons et plus loyaux que tu n'eres* ! 3 sols, 6 deniers. Jacques Truchet ne débourse rien moins que 60 sols pour avoir dit à Jean Richard : « *Regarde moy ensi comme une bestia !*, etc. Quelquefois les punitions frappaient ceux qui étaient de passage à Rumilly ; par exemple, Amédée Morel, notaire de Machilly, paie 27 sols pour avoir accusé Renaud de Lausanne de faux en écritures : *Chat malotru ! tu as foucza una chartra !* L'amende n'est que de 18 sols pour Jean Mugnier de Massingy qui adressait ces paroles à Pierre *de campo* Friolent : « *Tu es causa de la mort de Johan Grivaz et sas bien comme il ha esté mors, et se la justice fusset faicte de toy, les forches fussant plantés devant chiés toy !* Et l'on pourrait faire de ces phrases incriminées un recueil assez étendu, qui ne manquerait pas d'intérêt au point de vue philologique, si les scribes les avaient reproduites en pur rumillien, au lieu de les franciser à moitié comme ils l'ont fait.

Pourtant ceux qui étaient condamnés recouraient souvent en appel et finissaient par obtenir une diminution de l'amende,

1. C. 20. — *Recepit a Petro Douces, habitatore de Intervineis quia implicavit duos blaczardos seu grossos regis pro duobus grossis licet forent decridati, 9 sol.*

2. C, 20. — *Rec. a Petro Voutererii de Maclens inculpato viam vocatam De la Tornaz terralliasse et aquam Rumili dou Verney ad quoddam pratum heredum Roleti de Escherena quod tenet per quoddam terrale conduxisse, ultra cridas in contrarium factas, 9 sol.*

par composition [1], comme l'on disait alors. Seulement avant d'en arriver là, il fallait beaucoup verbaliser, à la grande satisfaction du notaire Jacques du Rhône, *clericus curie Rumilliaci*, à qui le duc, par sa lettre du 23 janvier 1418, avait accordé le monopole de tous les actes notariés de ce genre, pour une période de trois années, moyennant le versement de 12 florins par an à la caisse du châtelain « *pro firma clericature et papirorum dicte curie* (C, 16). Quelques-uns ne répondaient pas à la citation qui leur était faite, à comparaître devant le magistrat : « *assignatus fuit in platea castri et non comparuit* », répète de temps à autre notre châtelain. Plusieurs de ces récalcitrants avaient même l'air de se moquer des peines qui leur étaient infligées ; d'où, naturellement, un surcroît d'amende « *pro penis publice cridatis... spretis* ». Voici d'ailleurs un fait qui prouve combien peu la justice était respectée par certaines personnes. Un individu, nommé Oddinet de Saint-Vy avait été arrêté pour vol et on le conduisait à la place du château, quand un tailleur facétieux, Aymonet Carey, se mit à bafouer les gens qui l'emmenaient et trouva plaisant de le leur enlever pour le faire entrer dans sa maison. Là, voyant que le malfaiteur avait un écu d'or, Carey eut la fourberie de le lui changer contre une somme de moindre valeur. Le tailleur fut condamné à payer 9 florins d'amende et le voleur fut pendu. L'exécution de ce dernier est mentionnée avec quelques détails dans le compte de Montbuyron. D'abord Oddinet fut mis à la torture. Le 15 mars 1419, l'on envoya chercher à Gaillard le bourreau Nicolet Lanista, qui devait le pendre. Selon l'usage, ce bourreau reçut une paire de gants blancs pour exécuter son œuvre. Quant au voleur, comme il s'était apparemment approprié de la vaisselle d'argent, on lui attacha au cou deux écuelles de bois recouvertes d'étain. Ce fut, je crois, le premier individu pendu au gibet, que le duc avait fait construire un mois auparavant [2]. Du reste je n'ai trouvé trace d'aucune

1 En voici un exemple : (C. 24) *Banna de arragio* (1418). *De sexaginta solidis gebenn. in quibus Robertus Quatrupié fuit per judicem condemnatus, eo quia existente Johanne de Orliens de Rumiliaco in domo Bartholomei Quadrupedis patris dicti Roberti, ubi vinum tunc in minuto vendebatur. cum quibusdam suis vicinis ibidem bibentibus, dictus Robertus inculpatur maliciose dixisse dict Johanni de Orlions : Per sanguinem Dei nisi fuisses in domo nostra, tu comperasses dou corps! » et penam decem librarum gebennensium sibi impositam quod se compereret in bancha curie, commisisse et dicto Johanni re Orliens unam alapam dedisse; non computat quia dictus Robertus ab eadem condempnacione appelavit et ejus appellacionem prosequitur, ut dicit et suo asserit juramento dictus locumtenens, et ut eciam dicitur in bannis de arraglo computi precedentis.*

2. Voir Pièces justificatives, n° 9.

autre exécution à Rumilly au temps de la résidence ducale.

Notons pour finir que l'on ne voit figurer dans nos Comptes ni les injures, ni les altercations entre les gens du château et les Rumilliens. On peut en induire qu'ils vivaient dans les meilleurs rapports. La population de Rumilly était heureuse d'avoir chez elle la cour, dont les dépenses profitaient certainement à de nombreuses familles d'ouvriers, d'artisans et de marchands. D'autre part, nous avons lieu de croire que la cour passa agréablement ses huit mois de séjour dans la charmante petite capitale de l'Albanais. Si elle n'y resta pas plus longtemps, c'est qùe Marie de Bourgogne, comme autrefois Bonne de Bourbon et Bonne de Berry, se sentait attirée par le merveilleux lac de Genève, dès que revenait la belle saison. Aux premiers jours de mai, la duchesse brûla d'aller revoir son pittoresque Thonon et son joli castel *dou Miriour* sur les bords enchanteurs du Léman.

J. Camus.

***

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Vente faite par Mathilde de Savoie, en faveur du duc Amédée VIII, de tous les domaines et de tous les droits qui lui appartenaient sur le comté de Genevois.

Turin Archivio di Corte, *Duché de Genevois*, paquet XIII, n° 9

In nomine Domini salvatoris nostri Jhesu xpi amen. Anno a nativitate ejusdem sumpto millesimo quatercentesimo decimo septismo, indicione decima et die undecima mensis januarii, per hoc presens publicum instrumentum cunctis tam presentibus quam futuris fiat manifestum quod in presencia nostrum Jacobi Gareti, secretarii illustris et excelsi principis Domini nostri ducis Sabaudie, Petri Probi, secretarii illustris Domini principis Achaye, et Johannis Richardi de Albiaco, notariorum publicorum et testium infrascriptorum, personaliter constituta illustris domicella Malchidis de Sabaudia, filia quondam bone memorie illustrium domini Amedei de Sabaudia, principis Achaye et domine Caterine de Gebennis quondam conjugum, dicta siquidem illustris domicella Malchidis sciens, prudens et spontanea de suis juribus, actionibus, titulis et causis in hac parte, ut asserit, plene informata deliberatoque proposito et ex ejus certa sciencia, ac de et cum consilio, deliberacione, assensu et consensu illustris principis domini Ludovici de Sabaudia, principis Achaye, ejus patrui prelibati, ibidem presentis volentisque et ad omnia universa et singula peragenda infrascripta consentientis, considerans et attendens comitatum Gebennensem cum ejus juribus et pertinenciis moneri et existere de feudo directoque dominio et sub homagio illustris principis Domini nostri Sabaudie ducis

suprascripti, ipsumque dominum nostrum Ducem dictum comitatum, castra, villas, loca et territoria ejusdem pro majori parte tenere et possidere, certisque aliis, justis causis ipsam ad infrascripta peragenda, ut asserit, juste moventibus titulo et ex causa pure et perfecte vendicionis pro se et suis heredibus et successoribus quibuscunque, cessit, tradidit, remisit, transtulit et quictavit, ceditque, tradit, remittit, transfert et quictat hujus publici instrumenti tenore illustri principi et domino nostro Amedeo, duci Sabaudie, Chablaysii et Auguste, principi marchioni in Ytalia, comiti Pedemoncium et Gebennarum prefato et suis heredibus et successoribus universis, spectabilique domino Humberto, bastardo de Sabaudia, procuratori et procuratorio nomine dicti domini nostri Ducis Sabaudie, quo ad istum actum et infrascripta peragenda cum omnimoda et libera potestate specialiter deputato prout de ejus procura et mandato plene constat litteris patentibus a dicto domino nostro Duce emanatis, quarum tenor inferius est insertus ibidem presenti et solempniter stipulanti et recipienti vice nomine et ad opus prelibati domini nostri Ducis Sabaudie suorumque heredum et successorum quoruncunque nobisque notariis publicis suprascriptis more publicarum personarum vice nomine et ad opus ejusdem domini nostri Ducis, dictorumque ejusdem heredum et successorum quoruncunque eciam sollempniter stipulantibus et recipientibus videlicet omnia et singula ejus jura, actiones, raciones, querelas, dreyturas, proprietates, successiones, institutiones, substitutiones, partes, portiones, petitiones, demandas, dignitatem, hereditatesque, et alia omnia universa et singula jura eidem domicelle Malchidi quomodolibet et ex quacunque causa seu titulo pertinencia et competencia et maxime ex causa successionis dicte illustris domine Caterine de Gebennis ejus matris et illustris domine Blanche de Gebennis ejus avuncule, cujus est heres universalis dicta Domicella, prout in testa mento dicte domine Blanche facto et recepto per dictum Johannem Richardi de Albiaco, notarium, sub anno Domini millesimo, quatercentesimo nono, indicione secunda et die nona mensis octobris continetur et aliorum quoruncunque dicte domicelle Malchidis parentum et consanguineorum agnatorum et cognatorum comitum et comitissarum Gebennarum, tam ex testamento quam ab intestato et alia quavis causa scelicet in toto comitatu Gebennensi [1] ejusque dignitate, titulis, castris, villis, territoriis ejusque juribus pertinenciis et appendiciis universis meroque mixto imperio et juridicione omnimoda, omniaque jura, acciones reales, personales, directas, utiles, mixtas et ypothecarias in predictis et singulis premissorum et in aliis omnibus rebus, juribus et actionibus eidem domicelle Malchidi quomodolibet competentibus infra limites ducatus, baronie et districtus Sabaudie, et contra quascunque personas et maxime contra heredes spectabilis Humberti de Villarz ejusque res et bona ad causam premissorum et dicti comitatus Gebennensis et maxime vigore cujusdam transsactionis et composicionis facte inter dictas dominas Blancham et Caterinam et dictum Humbertum de Villarz, prout in instrumento inde confecto dicituro contineri.

Predicta omnia et singula jura et acciones dicte domicelle Malchidi, ut prefertur competencia eadem domicella Malchidis totaliter transferens in prefatum illustrem dominum nostrum ducem Sabaudie et suos predictos,

1. L'orignal porte *Gebennsi*. D'autre part je trouve pour la même époque dans les Comptes de la châtellenie de Rumilly (G, 24) : *pena decem librarum Gebennesiu*, et (GG, 27) *comitatus Gebenesii*, en toutes lettres (Cfr M. Bruchet : *Trésor des chartres de Chambéry*, p. 136).

ipsum dominum nostrum Ducem Sabaudie dictumque dominum Humbertum procuratorio nomine ejusdem domini nostri Ducis, eadem domicella ponendo in locum suum de eisdem ipso domino Humberto nobisque notariis infrascriptis vice nomine et ad opus dicti domini nostri Ducis suorumque heredum et successorum predictorum ut supra stipulantibus et recipientibus ita et taliter quod dictus dominus noster Dux et sui predicti dictis juribus et actionibus, ut supra, eidem cessis et in eum translatis possit et valeat uti, gaudere, agere, experiri seque deffendere contra omnes et ab omnibus prout et quemadmodum dicta illustris domicella Malchidis cedens et transferens facere poterat ante presentem cessionem et translacionem ad habendum, tenendum, possedendum per dictum dominum nostrum Ducem et suos, dicta sibi cessa et translata et quidquid sibi et suis placuerit faciendum casibus supra et infrascriptis semper salvis, constituens se dicta illustris domicella Malchidis se tenere et possidere vel quasi omnia et singula jura et acciones, ut supra, cessa et cessas et in dictum dominum nostrum Ducem translatas et translata precario nomine ejusdem domini nostri Ducis. Et predictas cessionem juriumque translationem et remissionem fecit dicta illustris domicella Malchidis pro precio septuaginta millium florenorum auri parvi ponderis ad racionem pro singulo floreno duodecim denariorum grossorum monete curentis dicti domini nostri Ducis solvendorum terminis infrascriptis et prout infra, videlicet viginti quinque millia florenorum quum dicta illustris domicella Machidis maritabatur et maritum recipiet, quo termino et dicta facta solucione dicte florenorum quantitatis dictorum viginti quinque millium florenorum eadem illustris domicella Malchidis teneatur et debeat incontinenti libere, tradere, remittere et expedire dicto illustri principi domino nostro Duci Sabaudie, seu ejus procuratori et commissario ad hoc deputando, omnia et singula fortalicia, castra, villas, loca et territoria per ipsam domicellam seu alium ejusdem nomine detempta, occupata et possessa in toto comitatu Gebennensi, ejusque dominio et districtu cum suis pertinenciis et appendenciis quibuscunque omni dilacione et contradicione cessantibus et remotis. Reliquam vero florenorum quantitatem dictorum septuaginta quinque millium florenornm ad summam et quantitatem quadraginta quinque millium florenorum ascendentem, idem dominus noster Dux solvere debeat et teneatur terminis infrascriptis, videlicet anno quolibet incipiendo a die dicte prime solucionis dictorum viginti quinque millium florenorum, decem millia florenorum, et in ultima solucione quinque millia flor. usque ad plenam et integram solucionem et satisfacionem dictorum septuaginta millium florenorum,

Pro quibus solucionibus securius fiendis prefatus ill. dominus noster Dux Sabaudie debeat et teneatur dare et prestare dicte illustri domicelle Malchidi sufficientes et ydoneos fidejussores et hoc antequam ipsa domicella Malchidis dimittat et expediat dicto domino nostro Duci dicta fortalicia, castra, loca et territoria que tenet et possidet in dicto comitatu Gebennensi, taliter quod dicta domicella Malchidis merito possit et debeat contentari. Qua solucione dictorum viginti quinque millium florenorum per dictum dominum nostrum Ducem, seu alium ejus nomine ut supra facta et prestita per eumdem dominum nostrum Ducem dicta caucione et securitate de reliquis solicionibus suprascriptis fiendis sive antequam dicta domicella Malchidis maritum recipiat sive post licitum sit eidem domino nostro Duci per se vel per alium possessionem dictorum castrorum, fortaliciorum, locorum et

territoriorum que ipsa domicella Malchidis in dicto comitatu Gebennensi tenet et possidet, ut prefertur, cum suis pertinenciis et appendenciis quibuscunque sua propria auctoritate accipere posse, et ipsa ex tunc imperpetuum tenere et possidere velut sua propria. Et ipsa domicella Malchidis dicta castra, loca, et fortalicia eidem domino nostro Duci seu ejus deputando teneatur et debeat libere, tradere et expedire seu tradi et expedire facere dicta solucione dictorum viginti quinque millium florenorum et dicta caucione et securitate reliquorum quadraginta quinque millium florenorum per dictum dominum nostrum Ducem dicte domicelle Malchidi prius ut supra factis et prestitis, ut prefertur et non ante.

Ymo fuit actum inter dictas partes dictis nominibus quod ipsa illustris domicella Malchidis ipsa loca et fortalicia tenere et possidere possit et debeat ipsorumque fructibus et godiis ac emolumentis uti et gaudere qui et que per ipsum illustrem dominum nostrum Ducem minime possint nec debeant ipsi domicelle Malchidi in sortem computari, sed ipsa domicella ipsos fructus, godias et emolumenta suos et sua faciat, donec et quousque facta fuerit dicta solucio dictorum viginti quinque millium florenorum et prestita fuerit caucio et securitas aliorum quadraginta quinque millium florenorum per ipsum illustrem dominum nostrum Ducem ut supra. Quamquidem solucionem et satisfactionem omniaque alia per supra scriptum dominum nostrum Ducem ejusque parte ut supra fienda et complenda dictus dominus Humbertus procuratorio nomine quo supra dicti domini nostri Ducis promisit per ejus juramentum ad sancta Dei evangelia corporaliter prestitum et sub obligacione omnium et singulorum bonorum dicti domini nostri Ducis tenere, complere, attendere et inviolabiliter observare. eaque omnia et singula ex habundanti ratifficari, approbari et confirmari facere per dictum dominum nostrum Ducem infra duos menses proximos. Et prenominata illustris domicella Malchidis pro se et suis predictis promisit per ejus juramentum ad sancta Dei evangelia corporaliter prestatum et sub obligacione omnium et singulorum bonorum suorum, mobilium et immobilium presencium et futurorum quoruncunque predicta omnia et singula, cessa, translata, quictata et remissa et superius descripta habere rata, grata et firma, et inviolabiliter observare, et nunquam per se vel per alium palam, clam vel occulte, directe vel indirecte quomodolibet contrafacere vel venire seu facere vel venire volenti in aliquo consentire aut prebere auxilium, consilium vel favorem, tacite vel expresse aliqua occasione ve causa seu aliquo quovis colore quesito de jure vel de facto, et quod de predictis juribus, accionibus, racionibus, dignitate et dreyturis ut supra cessis et translatis aliene persone nullam cessionem, translacionem vel alium contractum fecit in preteritum propter quam et quem presens cessio et jurium translacio possit vel valeat quomodolibet impediri.

Submittentes se dicte partes et ipsarum quelibet prout et quamlibet tangit quibus supra nominibus pro pleniori observacione et complemento premissorum omnibus et singulis curiis ecclesiasticis et secularibus per dictas partes et ipsarum quamlibet eligendis per quasquidem curias et ipsarum quelibet possint et valeant cogi et compelli ad observacionem omnium et singulorum supra scriptorum, et quod in una curia inceptum fuerit in alia possit prosequi, mediari et finiri.

Renunciantes dicte partes et ipsarum quelibet insolidum quibus supra nominibus prout ad quamlibet tangit omni excepcioni juris et facti per

quam contra premissa seu aliqua ex ipsis quomodolibet possent facere vel venire aut in aliquo se tueri ; et specialiter dicta illustris domicella Malchidis benefficio minoris etatis et restitucionis in integrum jurique dicenti se submittentem aliene juridicioni se penitere et forum revocare posse omnique legis et juris auxilio et beneficio per quod contra premissa vel aliqua ex ipsis quomodolibet possent facere vel venire et in aliquo se tueri jurique dicenti generalem renunciacionem non valere nisi processerit specialis.

Tenor vero procure et potestatis dicti domini Humberti sequitur per hec verba :

« Nos Amedeus dux Sabaudie, Chablaysii et Auguste, princeps in Italia marchio, comes Pedemoncium et Gebennarum, notum facimus universis quod cum inter gentes nostras ex una parte et gentes illustrium avunculi domini Ludovici de Sabaudia, principis Achaye, etc. et Malchidis de Sabaudia filie quondam principis Achaye et domine Caterine de Gebennis carissimorum consanguineorum nostrorum ex altera locutum et tractatum fuerit, quod pro omnibus et singulis juribus, dreyturis, proprietatibus, dignitate, successionibus, institucionibus, substitucionibus, partibus, portionibus, peticionibus, demandis et demum universali hereditate eidem Malchidi quomodolibet competentibus et competituris tam ad causam dictorum ejus patris, matris quam bone memorie domine Blanche de Gebennis, ejus avuncule, cujus dicitur fore instituta heres universalis, quam omnium et singulorum predecessorum suorum comitum Gebennarum, tam ab agnacione quam cognacione a toto tempore preterito citra huc usque procreatorum quam alia, ex quacumque causa per eandemque Malchidem nobis dandis, cedendis, concedendis, transferendis, remittendis et quictandis eidem Malchidi pro suo matrimonio, Deo insinuante fiendo, dare convenerimus septuaginta millia florenorum parvi ponderis ad racionem duodecim denariorum grossorum monete nostre pro quolibet floreno eidem Malchidi per nos solvendorum, videlicet pro prima solucione dicti matrimonii sui viginti quinque millia florenorum parvi ponderis, et facta dicta prima solucione ipsa Malchidis confestim nobis remittere concedereque ac realiter, corporaliter et vacue expedire teneatur omnia et singula castra, fortalicia atque villas, quas et que per se vel per alium seu quasi nunc tenet et possidet, et que sibi competunt seu competere quomodolibet possunt in toto dicto comitatu Gebennensi, eciam in toto nostro ducatu Sabaudie ; at residuum vero dictorum septuaginta millium florenorum eidem Malchidi solvere teneamur, videlicet singulis annis de proximo futuris dicta prima solucione incipiendis, videlicet decem millia florenorum ejusdem ponderis usque ad plenam solucionem inclusam dictorum septuaginta millium florenorum. Et has soluciones teneamur eidem Malchidi ydonee cavere et fidejubere prout hac omnia latius describuntur in certis memorialibus inter dictas partes, hinc inde sumptis. Hinc est quod de fidelitate dilecti fidelis consiliarii nostri domini Humberti, bastardi de Sabaudia, militis nos confidentes ipsum harum serie facimus, constituimus et ordinamus nostrum procuratorem, factorem, gestorem, administratorem et verum nuncium specialem et generalem ad faciendum, exequendum, consumandum, firmandum et complendum omnia et singula premissa pro nobis ac vice et nomine nostris, eidem domino Humberto omnimodam potestatem conferentes nos et bona nostra propterea obligandi fidejussoresque pro nobis requirendi et constituendi ipsosque relevandi ab omni onere satisdacionis et indempnes

illesosque a dicta fidejussione servandi nosque pro ipsis fidejussoribus constituendi, dictasque dacionem, cessionem, concessionem, translacionem, quictacionem et remissionem ab ipsa Machilde de Sabaudia pro nobis vice-que nomine et ad opus nostri, nostrorumque heredum et successorum quorumcunque stipulandi et recipiendi pactaque convenciones et promissiones circa premissa necessarias et opportunas faciendi et inhiendi, et generaliter omnia alia et singula circa debitum complementum premissorum faciendi, procurandi, gerendi et administrandi que nosmet facere possemus si in propria adessemus. Ratum, gratum, firmum et stabile nos habituros premittentes bona fide per presentes et sub nostrorum obligacione bonorum quidquid per dictum dominum Humbertum, bastardum, de et supra premissis omnibus et singulis actum, gestum, administratum fuerit seu eciam quomodolibet procuratum et contra ipsa seu ipsorum aliqua nunquam facere, dicere vel venire In cujus rei testimonium presentes sigilli nostri, quo pridem utebamur velut comes, fecimus appensione muniri. Datum Chamberiaci die vicesima sexta decembris anno Domini millesimo quatercentesimo decimo septimo a nativitate sumpto. Per Dominum presentibus dominis Johanne de Belloforti, cancellario, B. de Challand, marescallo, Francisco de Menthone, Lamberto Oddineti, Jacobo Sostionis, Petro Andreneti et Petro Bonivardi. — Johannes Bonbat.

Acta fuerunt hec in castro Vigoni in superiori camera majori cubiculari dicti illustris domini Principis, ubi testes ad premissa vocati fuerunt specialiter rogati, egregii viri Henricus de Columberio, capitaneus Pedemoncium, Guillelmus de Martello, magister hospicii, dominus Jacobus Sostionis, consiliarii dicti illustris et excelsi domini nostri Ducis, dominus Franchinus de Valdetario, legum doctor et miles, dominus Bonagracia de Doyono, legum doctor, et Amedeus Malingri, consiliarii dicti illustris domini Principis. De quibus omnibus et singulis premissis precepta fuerunt fieri per nos notarios predictos tot publica instrumenta ejusdem tenoris ad opus partium quot fuerint a nobis requisita, que levata et in judicio producta vel non dictari possint corrigi, reffici et emendari semel et pluries si necesse fuerit consilio sapientium facti tamen substancia in aliquo non mutata.

Ego vero predictus Jacobus Gareti, auctoritate imperiali notarius publicus et dicti illustris principis domini nostri Ducis Sabaudie secretarius, omnibus et singulis premissis dum sic tractarentur et fierent cum prenominatis testibus presens fui; et hoc publicum instrumentum cum et una mecum notariis supra et infra scriptis, rogatus inde recepi ipsum quod mea propria manu scripsi et subscripsi sub mei tabellionis solito signo in testimonium veritatis omnium premissorum.

Et ego Petrus Probi dictorum illustrium dominorum nostrorum Ducis et Principis secretarius, imperiali et dicti illustris excelsi domini nostri Ducis auctoritatibus publicus notarius, unacum supra nominatis testibus et notariis ad premissa personaliter affui, et supra hiis rogatus presens instrumentum unacum eisdem notariis recepi, ipsumque manu dicti Jacobi scriptum et signatum, manu mea subscripsi et signavi signo meo solito in testimonium premissorum fideliter et tradi, consenxi dicto illustri domino nostro Duci pro interesse sui.

Et ego Johannes Richardi de Albiaco, Gebennarum dyocesi, imperiali auctoritate publicus notarius premissis omnibus et singulis dum, sicut premissum est, agerentur et fierent unacum dictis Jacobo Gareti et Petro

Probi notariis publicis et testibus suprascriptis presens fui, eaque sic fieri vidi et audivi et in notam cum eisdem notariis a partibus suprascriptis rogatus recepi et ideo huic publico instrumento inde per dictum Jacobum Gareti notarium publicum in prescriptam formam publicam reddacto et scripto ipsorumque notariorum signis et subscripcione munito me subscripsi manu mea propria et signum meum apposui consuetum in testimonium veritatis premissorum omnium.

II.

Prise de possession de la châtellenie et de la ville de Rumilly.

(Turin, Archivio camerale, *Invent. Savoie*, *107*, paquet xxxiij, n° 3)

In nomine Domini amen. Per hoc presens instrumentum publicum cunctis clare elucescat quod anno ejusdem Domini millesimo quatercentesimo decimo septimo, indicione decima, die vicesima secunda mensis decembris, quod cum illustris principèssa Domina Malchidis de Sabaudia pro nunc uxor illustris Domini Ludovici comitis palatini Reni ac sacri imperii electoris et archidappifferi, Bavarieque ducis, dudum vendiderit, cesseritque titulo vendicionis perpetue serenissimo principi et Domino nostro, Domino Amedeo duci Sabaudie, comitique Gebennarum universa et singula jura, actiones, raciones, querelas, dreyturas, proprietates, successiones, instituciones, substituciones, partes, porciones, demendas, dignitatem, hereditates et alia universa et singula jura dicte Domine Malchidis tunc quolibet et ex quacumque causa seu titulo pertinentes et competentes seu competituras, merumque mixtum et omnimodo imperium juridicionem eorumdem in toto comitatu Gebennensi, eciam toto ducatu Sabaudie infraque ipsorum ac baroniarum et districtuum eorumdem limites et confines, prout de dictis vendicionibus et cessione constat instrumentis publicis inde confectis et descriptis cumque prefata illustris domina Malchidis in presencia magniffici principis domini Ludovici de Sabaudia, principis Achaye, etc. ejus avunculi, et de ipsius domini Principis consilio et consensu, ex ipsius domine Malchidis, mera et spontanea voluntate constituerit et ordinaverit procuratores et nuncios speciales nobilem Ludovicum Coste, locumtenentem ipsius domini Principis, nonnullosque alios in procuratorii instrumento inde confecto nominatos, et maxime inter alia que in dicto instrumento denotantur ad expediendos prefato Domino nostro Duci, seu deputandos ab eodem, nomine ipsius Domine Malchidis quecumque fortallicia et loca atque jura que ipsa domina Malchidis tenet et habet, tenebatque et habebat in comitatu gebennense predicto infra limites dicti ducatus, et eciam quascumque scripturas tangentes ad predictam seu quecumque ex ipsis que sunt in ipsius domine Malchidis potestate, prout de dictis procuratorio et potestate apparet per instrumentum publicum, scriptum, signatum et receptum per Petrum Berti de Porta, de villa Lompnarum diocesi Gebennarum, notarium publicum, sub anno et indicione presentibus, die vicesima tercia mensis septembris. Ipseque serenissimus princeps et dominus noster dominus Amedeus, dux Sabaudie supra nominatus, commiserit et mandaverit nobili Glaudio de Challes, ejus scutiffero necnon et michi secretario ejusdem domini nostri subscripto litteris suis patentibus accedens personaliter ad universa et singula castra et fortallicia, villas et loca predictorum

venditorum, ipsorumque possessionem realem, corporalem et vacuam vice et nomine prefati domini nostri a prenominato Ludovico Coste, procuratori nomine predicto, seu ab eo deputando capere et recipere et captam retinere et alia facere et exercere que in dicta commissionis littera inferius inserta et copiata plenius continentur et describuntur.

Hinc est quod dicte commissionis vigore prefatus nobilis Glaudius accessit ad locum, castellum et villam Rumilliaci in Albanesio, alterum dictorum venditorum et prefatum Ludovicum nomine prelibati domini nostri Ducis requisivit quatenus possessionem loci castri et ville predictorum prout decet, expediret eidem. Quiquidem Ludovicus volens et cupiens in dicto ejus procuratorio contenta et maxime ad factum faciencia adimplere, venit et accessit ad castrum predictum una secum Francisco de Myonas domicello, castellano loci predicti, et testibus infra nominatis, et receptis clavibus ipsius castri per prefatum Ludovicum a predicto Francisco, ipse Ludovicus nomine quo supra, prefatum Glaudium de Challes, nomine predicti domini nostri, per tradicionem et expedicionem ipsorum clavium ipsius castri cum castellania universorumque jurium et pertinentium earumdem in possessionem realem posuit pariter et induxit dictarum literarum commissionis et procuratorii vigore. De quibus prefatus Glaudius nomine quo supra a me notario et secretario subscripto petiit ad opus ejusdem Domini nostri publicum fieri instrumentum, actum infra dictum castrum Rumilliaci presentibus nobili domino Jacobo de Villeta, milite, Johanne et Francisco Richardi notario et pluribus aliis.

Item die predicta prefatus Glaudius commissarius, ut supra, nomine dicti domini nostri claves preditas castri supradicti tradidit, remisit et expedivit dicto Francisco de Myonas, ibidem presenti et onus custodie dicti castri et regiminis castellanie predicte in se assumenti beneplacito dicti domini nostri durante. Quidquid Franciscus ad requisicionem dicti Glaudii nomine predicto promisit et juravit ad sancta Dei evangilia in manibus dicti Glaudii, et sub obligacione omnium bonorum suorum quecumque et sub pena indignacionis prefati Domini nostri eidem Francisco per dictum Glaudium nomine quo supra imponita, casu quo contrarium faceret, videlicet dictum castellanie officium bene, probe et legaliter nomine dicti domini nostri regere et exercere, dictumque castrum cum villa fideliter servare et nemini ipsum castrum expedire, redditusque victualia, obvenciones vel alia ad dictum castellanie officium incombencia et pertinencia tradere nisi prefato domino nostro seu alteri de ipsius licencia vel mandato speciali. De quibus idem Glaudius ad opus prefati domini nostri instrumentum publicum a me notario et secretario subscripto fieri postulavit. Actum in dicto loco Rumilliaci, videlicet ante domum magistri Humberti, barberii, presentibus testibus superius nominatis una cum Petro Garache, Petro Jaquemardi, burgensibus dicti loci Rumilliaci et pluribus aliis.

Item ibidem ad requestam dicti Ludovici Coste procuratoris, nomine quo supra, constituti personaliter Jacobus filius Philippi de Rodano, lathomi, et Raymondus filius Henrici de Moz, sindici et procuratores, ut asseruerunt, dicte ville et comunitatis Rumilliaci, nomine comunitatis predicte requisiti per Ludovicum Coste predictum quatenus claves ipsius ville eidem, nomine quo supra traderent et expedirent. Quibus clavibus per eumdem Ludovicum a dictis sindicis receptis possessionem ejusdem ville eidem Glaudio nomine prenominati domini nostri tradidit et ipsum Glaudium nomine eodem in

possessionem realem ipsius ville per tradicionem dictarum clavium posuit realiter, et induxit prefatum dominam Malchidem tam de dictis castro quam villa juribusque et pertinentibus eorumdem devestiendo, nomine procuratorii quo supra, et prenominatum Glaudium nomine dicti domini nostri recipientem investiendo. Quiquidem Glaudius predictis clavibus ut supra, nomine predicto receptis, easdem claves incontinenti prenominatis sindicis tradidit et expedivit nomine dicti domini nostri, et promiserunt dicte comunitatis nomine sindici predicti in manibus dicti Glaudii per juramenta sua ad sancta Dei evangilia et sub obligacione omnium bonorum suorum, necnon et sub pena indignacionis prefati domini nostri, boni, probi et fideles esse erga prefatum dominum nostrum Ducem, eidemque et ejus jubsibus ac officiariis suis parere et obedire, comodosque ipsius domini nostri posthenus procurare et incomodos evictare ceteraque facere que probi et legales homines et subdicti domino suo faciunt et facere consueverunt. De quibus idem Glaudius ad opus prefati domini nostri a me notario et segretario subscripto instrumentum publicum fieri requisivit, presentibus ubi sibi testibus superius proxime nominatis, nec non et Johanne Perrini alias Mojon, Bertheto, escofferii burgenses dicte ville Rumilliaci [1].

. . . . . .

. . . . . .

Ego vero Girardus Rubini de Salanchia gebennensi diocesi, auctoritate imperiali et illustris domini nostri predicti notarius publicus ac ipsius domini nostri Ducis secretarius in premissis omnibus dum sic ut supra agerentur, una cum testibus superius nominatis presens fui et supra scripta instrumenta recepi, manuque mea scripsi, et in hanc formam publicam redegi, signoque michi in talibus consueto signavi fideliter et tradidi ad opus domini nostri Ducis requisitus.

III.

Crida supra possessione ville et mandamenti Rumilliaci adhepta pro parte serenissimi principis Dni nri Domini Amedei Ducis Sabaudie.

Anno Domini mill° iiij^{M} xvij, indicione decima, die xxij mensis decembris vigore remissionis, possessionis facte pro parte illustris domine Machildis de Sabaudia, duchisse Bavayrie, domineque Rumilliaci in Albanesio, etc, illustri principi domino nostro, domino Amedeo, duci Sabaudie de villa et mandamento dicti loci Rumilliaci, etc, notifficatur vobis ex parte prefati illustris dni nri ducis Sabaudie, quod omnes et singuli nobiles, burgenses. incole et habitatores dicte ville Rumilliaci et mandamenti ejusdem et alli cujuscumque condicionis existantes, a modo in antea pareant et obediant pariter et intendant prefato dno nro duci ejusque castellano et ceteris officiariis in dicto loco et mandamento ejusdem constitutis et constituendis per ipsum illustrem dum nrum Sabaudie ducem, prout et quod admodum predicte illustri domine Machildi, domine dicti loci, actenus et ante presentem diem parere soliti fuerunt, pariter et obedire ac parere et obedire debebant et erant ascritti, et hoc sub pena indignacionis prefati illustris dni nri

1. Pour abréger, j'omets ce qui a trait à la prise de possession de La Balme, de La Bâtie et de Gruffy, ainsi que la lettre du Duc, relative à la mission de Claude de Challes et de Girard Rubin.

Sabaudie ducis pro quolibet contrafacienti, commitenti, etc. De quibus premissis nobilis Glaudius de Challes, nomine illustris dni nri Sabaudie ducis petiit sibi fieri a me notario subscripto ; sibi fieri publicum instrumentum fuit publice more solito per Petrum de Foy alias Gavillion, familiarem et preconem publicum dicte ville Rumilliaci, publice preconizatum per modum qui sequitur.

Actum Rumilliaci ante pilorium dicti loci, presentibus nobilibus Ludovico Coste, domino Jacobo de Villeta milite, vicedopno dicti loci Rumilliaci, Francisco de Myonasio, Nycodo de Speronax, Petro de sancto Marcello, Guigone Porterii, Petro Mosseres, Johanne Mononi, Johanne et Francisco Richardi, Bartholomeo Quatrupie, Bartholomeo Jaquemardi, Raymondo de Mo, Jacobo de Rodano et Johanne Millieti, testibus ad premissa vocatis, et me notario publico et clerico curie dicti loci. — Foy.

IV.

Extraits des comptes de la châtellenie de Rumilly relatifs aux travaux du château (1417-1419).

Et primo libravit Stephano Reynaudi carpentatori in salario ipsius, qui (xxx diebus) vocavit faciendo ramas fenestrarum turris et camere Domicellarum et excochetos buffeti ejusdem camere,... ramas stuphe,... revellinum camere et lectum Domini nostri,.. ramas logiarum.... ramas tele dictarum logiarum,... gradus dictarum logiarum,... tablarios et salerios bacconum,... in reparando trabaturam camere Domine,... trablarios appoticariorum Dni,... faciendo formas lectorum Dominarum, et cindendo excarando meyram gradus, inclusis IV solidis debitis pro scura legendarii Dni, XXXIIIJ s. geb.

Item in salario Francisci Chapusii qui (XXXj diebus) vacavit religando dolia in quibus fuit positum unum vetus,... faciendo lectum Dni,... litellando logiam,... planando postes positos in camere Dni, faciendo ratellos et miiorias palafrenarie,... excarrando grossam fustam gradus logie,... faciendo ramas tele,... dictos gradus.... salerium bacconum,... religando de doliis,... reparando trabaciam camere Dne.... faciendo trablaria appoticariorum et lectos in camera Dominarum,... cindendo et charreando fustam dictorum gradus, inclusis IV sol. debetis pro scura legendarii Dni XXXV s. gebenn.

Item libravit in salario Johannis de Preys, carpentatoris, qui (XXIV diebus) vacavit faciendo unam trablam pro tenendo vestes Dni,... miiorias aquinearum Dne,... in reparando ratellos corseriorum Dni,... faciendo ramas et *le tornavent*,. . ramas turis,... clausuram fontis,... faciendo litellos et litellando cameram Dne,... faciendo armateria et excochetos camere Dne,... in religacione doliorum, inclusis VIJ sol. precii duarum duodenarum circullorum et duodecim denariis precii duarum duodenarum tabium albarum, implicatarum in verreriis, XXXIJ s. geb.

Item libravit in salario Johannis Pitit, qui (XXXIJ diebus) vacavit faciendo gradus descendentes a logiis,. . (*laborando*) in camera Dni, in camera Dne, in panateria, in stupha, in larderio,... faciendo armaria in camera Dne, et tam cindendo quam excarrando fustam dictorum gradus, XXXIJ s. geb.

It. l'... Michaeli Malleti. lathomo qui una die vacavit in reparacione brasserarium camere paramenti, una die deruendo ruppem retro castrum a parte aque Aycie, et... in reparacione epicotorii camere Domicellarum, IIJ s. geb. — It. in salario Philippi de Roddano, lathomi,... in derupcione dicte

ruppis, et in cindendo brasserias positas in camera Dni et Dne, v s. geb. — It. in sal. Nycodi Aduba et Johannes ejus filii, qui una die vacaverunt in dicta derupcione dicte ruppis, precio cascunii, ij s. geb. — It. in sal. Stephani de ocutos,... Petri Mermeti et filii Nycodi, Johanneti de Tignier, manuoperariorum qui ad idem vacaverunt, v s. geb.

Item libravit Aymoni Gervasii serralliatori in precio unius sere iij s. geb ; unius clavis facte in domo Gallesii, vj den geb. ; j sere cum ij clavibus posite in panateria, iij s. geb.; j sere posita in boticulario,... ij clavium factarum per coquina,... j sere posite in domo Francisci, fornerii,... unius pecie ferri posite in suturno,... ij magnarum exp rarum, ij parvorum freytis et ij goysonorum pro hostio gradus novorum, et unius virge ferri pro altari capelle, j sere et ij freitis pro hostio *de les galees*, j sere et j luqueti positorum in gardaroba Dne,... j magne sere posite in loco ubi tenentur ligna, et j clavis posite in camera in qua tenentur species. Ascendunt ad iij flor. xi sol. geb. — Item lib' Mermeto de Fonte, fabro in precio crochiarum ferri implicatarum in latrina Dni,... ij fretis... et pissonis ferri pro salsa.

Libravit Francisco de Via, carpentatori, qui per duos dies vacavit in reparacione trebacie stuphe dicti castri, combuste e contra cameram supra stupham existentem, scilicet parte boree, videlicet e contra brasserias epicotorii dicte camere que ex superfluitate ignis in dicto epicotorio facti, quum Dominus noster Dux ibidem [fuit eundo ?] a Chamberiaco Thononum, per gentes domini Humberti, bastardi de Sabaudia, iij s. vj den geb.

L' Philippo de Roddano et Michaeli Mallet qui in taschium int murum noviter factum in culcina castri a parte Encie, iiij flor. vj s. geb. — L' Petro de Canal in empcione xxj postium implicatorum in castro, de mandato Glaudii de Saxo, magistri hospicii, viij s. geb. — L' Nycodo Adube, lathomo, qui pro tanto murum furni burgi Rumilliaci existentem a parte domus Franscisci de Nanto in taschium facere recepit a Nycoleto Roberti, lathomo, magistro operum Dni nri Ducis, viii fl. — L' Girardo Nuctane in empcione unius duodene postium ab eodem emptorum et qui postes implicati fuerunt in pluribus locis in castro Rumilliaci, ix sol. — Idem Johannes Milliet libravit Jaquemeto Lachet, de mandato nobilis Roberti Vagniardi magistri hospicii, die xij januarii in empcione octo postium implcatorum in camera Dne nostre Duchisse, v s. ix den. geb. — L' Joh. Bogesii pro sex chivronis... implicatis faciendo *le tornavent* dicte camere, iiij s. geb. — L' Aymoni de Sorechiera qui per sex dies vocavit in faciendo *les chasliet* in castro, vi s.

Idem Johannes Millieti (notarius) libravit, de mandato magistrorum hospicii et coquine, Johanni Rosset de Rumilliaco in empcione iij duodenarum scutellarum venditarum duodena xviij den.. ij duodenarum platellorum, duodena vj s. geb., ... sex gerlarum, qualibet gerla, ij s. geb., ... sex setularum, setulla vj den. geb., ... unius cornuate, vendite ij sol., in adventum Dni et Dne Rumilliaci.

L' pro precio ij duodenarum cum dimidio postium sapini, longitudinis octo pedum, unius duodene postium septem pedum duorum terciorum. unius duodene postium et duarum duodenarum litellorum missorum per castellanum Albiaci... apud Rumilliacum, implicatorum in castro, xxxiiij s. iiij den. geb. — L' Philippe de Roddano et Michaeli Mallet, lathomis... pro ponendo quasdam brasserias molaciarum in camera duorum liberorum et in camera de supra Domicellarum xxx s. geb. L' Joh. Dioz et Perrino Joh. de Villariis ... qui vacaverunt per iv dies claudendo curtillia castri

Rumilliaci, v s. iv d. g. L' Petro de Anthone, teollerio in empcione unius milliarum et quinquaginta tegularum implicatarum, recoperiendo cameras existentes supra stuphas et coquine, incluso salario iiij bulbucorum qui dictos tegulas charreaverunt a teoleria ad castrum Rumilliaci, iiij fl. vj s. iij den. — L' dicto Petro de Anthone qui dictas tegulas implicavit in dicta reparacione et vacavit in implicando dictas tegulas per octo dies, viij s

Libravit, qui sibi allocantur, de mandato Dni, in operibus castri domini Rumilliaci, solutos per dictum locumtenentem Guigonem Porterii in anno per Dominum et Dominam atque illustres natos ipsorum cum ipsorum familia, per modum infra proxime declaratum : Et primo l' Stephano Renaudi, Francesco Chapuysii dicto Reverdi et Johanni de Preys, cărpentatoribus, pro precio viginti duorum milliarum cindullorum implicatorum in copertura tecti turris castri Dni Rumilliaci, quolibet milliari precio iij solidorum et iij den, geb., v flor. — Item in precio xvj milliarium clavini ad idem inplicatorum, quolibet milliari iiij sol. geb , v fl. iiij den. gr. — Item in empcione octo librarum ferri de quibus fuerunt facte quedam ferrolieie posite in fenestris sale dicte turris et certa quantitas taschiarum vocatarum *maltaliés,* implicatarum in latis ipsius tecti turris, incluso operagio seu factura dicti ferri, v den. ob. j terc. j den. gr. pp.

L', die xiiij mensis februarii Petro Tiolerii in empcione unius milliarii tegularum implicatarum in reparacione tecti dicti coquine, iiij flor. — Item in salario Stephani Reynaudi et Francisci Reverditi, qui reparando epicautorium dicte coquine incendio combustum per duas dies vacaverunt, percipiente per diem quilibet xij den., iij s. — Item . Mermeto de Fonte in empcione sex centum clavinorum et novem *ma* [*l*] *taillies* ferri implicatorum per dictos carpentatores in dicto epicautorio, iiij s. — Item Nicodo Ramusii in empcione duorum milliariorum cinduli implicati ibidem et in peleto novo, vij s.

Item die prima mensis novembris, ... in empcione centum trabum, emptorum a Petro de coquina et implicatarum in potando cameram dne nre Duchisse, ij s iij den — L' Petro Marga alias Moura, in empcione unius quarterii crochiarum implicatarum in curtinis cameraruin, ij s — It. Joh. Borgesii in empc. unius chivroni implicati, in garda roba, xvj den. — It. Aymoneto Gernex de Rumilliaco, serraliatori, die xvij januarii in empcione undecim vornallorum pro claudendo fenestras logiarum, v s. vj den. — It. dicto Aymoneto in empc. unius martelletli pro tendendo tapicerias, ii s. vj den. — It. Aymoneto predicto in empc. CL crochiarum implicatarum in curtinis per Joh. Mugnerii, xij s.

V.

Léopard de chasse donné par le prince d'Achaïe à la duchesse de Savoie.

(*Extraits du compte de Pierre Probi, trésorier de Louis d'Achaïe*, vol IV)

Fol. 181 et suiv. Libravit Rigaudo hospitii (Pinerolii) pro expensis in ejus domo factis per Matheum Manuelem, nuncium ducis Janue (Thomœ Fregosi), qui presentavit Domino (Lud. Achaye) unum leopardum et per famulum qui gubernat dictum leopardum et per ipsum leopardum,... v flor. viij den. gr. (23 junii 1418).

L' Jacobo de Casali magistro leopardi cui Dominus dari precepit qualibet

eddomada xiiij grossos pro carnibus emendis pro dicto leopardo, pro una eddomada incepta, xiiij d. gr. — L' eidem Jacobo magistro leopardi pro duabus unciis et duabus oytenis argenti fini pro collari dicti leopardi faciendo et pro factura ipsius collaris, ij flor. vj den. — Item pro uno pari gantorum camosii pro ipso Jacobo, iiij d. gr. — It. pro preparando sellam et ferrando equum dicti Jacobi, v den. — Pro quinque ulnis alterius tele captis per Jacobum Bocha pro palliacia fienda pro leopardo, vij den. — L' Oberto Carcagno pro precio sex unciarum cum dimidio sete pro faciendo unum cordonum pro dicto leopardo, iiij flor. *x* den. — L' Huriete, relicte Andrée dorerii, pro factura dicti cordini, v den. — L' Caterine, uxori Ruffini barberii de Vigono, pro emenda sue capre per leopardum Domini occise, j flor. pp.

Expedicio leopardi. Die dominico sexta mensis novembris (1418) sequuntur soluta per me Petrum Probi, thesaurarium Domini pro expedicione leopardi, missi per Dominum, dicta die, illustri Domine nostre duchisse Sabaudie, de Thaurino apud Rumilliacum : Primo libravit Anthonio Cornallie pro raxis viij grisi de Feugiere x den. gr. pro raxo, pro una veste donata per Dominum Jacobo Cassali, magistro dicti leopardi, vj flor. pp. — L' Anthonio Picodo pro raxis ix albi, ad gr. iiij pro raxo, pro foderatura vestis dicti magistri leopardi, iij flor. et pro raxo uno et dimidio alterius albi pro foderatura mangiarum dicte vestis, xiij gr. cum dim., iij flor. L' eidem pro raxis ij c. d. viridis de Cannes pro mantello leopardi, quolibet raxo octo gros. xx d. gr. — L' eidem pro ij raxis pagni pro veste leopardi, xvj gr. — L' Joh. Copeto sartori pro factura vestis et duorum parium calligarum pro Jacobo de Cassali, magistro dicti leopardi et pro factura unius vestis et unius mantelli pro dicto leopardo, xx gr. — L' magistro Jacobino brodeatori pro brodatura vestis dictorum Jacobi et leopardi, omnibus inclusis, ij flor. c. dim. — L' Anthonio Bogi pro septem pellibus de quibus fuit foderata vestis leopardi, v gr., et Ruffineto pelliciario, pro foderatura, iij gr., viij gr. — L' Johanni sellerio pro repparacione selle et cussigneti leopardi, x gr. — L' dicto Jacobo de Cassali pro suis expensis, eundo de Thaurino apud Rumilliacum, ut supra, vj flor. pp. — L' eidem Jacobo quos Dominus sibi dedit in ejus recessu de speciali gracia ultra suas expensas, xij flor. pp. — Item pro carnibus pro dicto leopardo, dicta die, ij gross. — Summa, xxxvj flor. xj den. ob. gr. pp.

(Archivio camerale, *Dépenses de l'Hôtel, Compte de J. Lyobart*, n° 4)

Folio 60. Livré a Jaco de Casal, gouvernant le leopart de ma Dame le xxviij jour du dit mois de janvier (1419), lesqueulx ma dame ly a donné pour ses menues nécessités, 5 flor. pp. — *Folio 64.* Livré a Jaco de Cassal, garde du lyepart le viij jour de juing a Saint Veytour emprès Geneve, lesqueulx ma Dame ly a donné pour acheter un gippon et unes chauces, 3 fl. 2 gr. — *Folio 72.* Livré a Petremant Alament demorant à Geneve, le xvij jour du dit mois (déc. 1419) pour une selle achetée de luy et donnee par ma Dame a Jacques de Casal garde du lyepart, 16 gr. — *Folio 76.* Livré a Collet Vieillart garde du lyopart (13 mars 1420) lesqueulx ma Dame ly a donné pour faire visiter et garir sa main que le liopart ly a navré, 3 flor. pp. — *Folio 84.* Livré a Nycolet Veillart garde du lyopart, le xvj jour de mai (1420), que ma Dame luy a fait delivrer pour son salaire, 5 fl. pp. — *Folio 88.* Livré à Collet Velliart d'Ayviens, garde du lyopart, le xxij jour de sept.

mil. cccc et xx, lesqueulx ma dame luy a donné pour son guiardon du temps qu'il a gardé le dit liopart et pour sa robe, 8 flor. pp.

VI.

Nomination d'un médecin espagnol à la cour de Rumilly.

Archivio camerale (*Comptes des Trésoriers généraux*, vol. LXV, fol. 250).

Amedeus, dux Sabaudie, Chablaysii et Auguste, princeps marchio in Ytalia, comes Pedemontis et Gebennarum, dilecto fideli nostro magistro Cocolenqui de Barcilonia, in artibus et medicina licenciato salutem.

Illos libenter ad nostre familiaritatis noticiam attrahimus, quos splendor sciencie et morum honestas illustrat. Ecce quod nos attentis sciencia, vita laudabili, morum honestate et sincero amore quibus apud nos perfulgetis, idcirco vos in phisicum nostrum, domesticum retinemus per presentes consorcio aliorum phisicorum nostrorum agregantes, sub librata nostri hospicii duorum equorum et totidem personarum vobis incluso sub quod annua pensione sexaginta flor. parvi ponderis et una veste annualiter per nos vobis danda : et hoc dum bene feceritis et nostre fuerit voluntatis. Vos enim nobis promisistis, tactis Dei evangeliis, nobis bene et fideliter servire et que fuerint necessaria secreta tenere et cetera facere que officio phisice pertinent et incombunt remoto quolibet inhonesto; mandantes magistro hospicii nostri presenti et futuris quod deinceps vobis liberat duos equos et totidem personas vobis incluso, dantes eciam ulterius in mandatis thesaurario nostro presenti et futuris, quod dictos sexaginta florenos pensionis predicte dum in nostro fueritis servicio annis singulis solvat vice nostra. Recipiendo a vobis in prima solutione copiam presencium cum confessione de recepta et in aliis solucionibus duntaxat littera de confessione et recepta. Et sic mandamus presidenti camere, magistrisque et receptoribus computorum nostrorum quod eidem thesaurario in suis primo et sequentibus computis dictos sexaginta florenos pensionis intrent et allocent absque difficultate quacumque.

Datum Rumilliaci, die prima mensis decembris, anno Domini millesimo quatercentesimo decimo octavo. Per Dominum, presentibus dominis B. de Challand, maresciallo, Bastardo Sabaudie, Johanne Servagii, Johanne de Fonte et Petro Andreneti. — Jacobus Gareti.

VII.

Furche et exequciones malefactorum.

(Comptes de la châtellenie de Rumilly (1418-19).

Pro precio unius grosse pecie quercus de qua fuit factum pilorium Rumilliaci incluso charreagio ipsius, xij d. gr. — Item in empcione et pro precio unius postis nucis et unius pecie quercus implicatarum in dicto pilorio, iij d. ob. gr. — Libravit pro expensis et salariis Stephani Reynaudi, Francisc de Preys, Francisci de Via, Aymonis de Sorchiera, Aymonis Gabardi, Vuillielmi Motelie et Johannis Petronial, charpentatorum, qui quinque diebus vacaverunt dictum pilorium faciendo, ipsum scarrando et plures pecias quercus cinderunt pro faciendo furchas Rumilliaci, vj flor. iij den.

L' in et pro construccione furcharum Rumilliaci, necessario de novo construendarum pro exequcione et justicia de malefactoribus et mala perpetrantibus facienda, prout infra : Primo, die decima mensis februarii

Stephano Reynaudi, Joh. de Preys... Petro Quemeti, Aymoni Picolat, Mermeto Chapuysii de Peseto et Petro Delphini de Martinay, carpentatoribus percipientibus per diem quelibet, tam pro salario quam expensis duos solidos, qui dicta die et undecima sequenti dicti mensis vacaverunt faciendo furcas Rumilliaci, xxxvj sol. — Item, die xvij marcii, in salario et expensis parvi Joh. Borgesii et Joh. Chapitron, manuoperariorum, qui dicta die cum eorum ligonibus vacaverunt preparando plateam in qua mutari debebant dicte furche, ij sol.

L' Johanni de Sancto Amore, bastiero, in empcione ij cordarum emptarum pro trahendo et questionando Oddinetum latronem, ij s. — Item xv marcii Petro Fornerii qui dicta die ivit equestre quesitum Lanistam apud Galliardum, xxxij s., inclusis eciam expensis Laniste et equi sui. — L' in empc. unius grossi capistri, empti pro suspendendo dictum latronem, ij s. — It. Nycoleto Laniste qui protanto suspendit dictum latronem, inclusis sex solidis expensis per ipsum et equum suum in domo Anthonii Borgesii, dicta die, inclusis duobus solidis precii unius pari gantorum alborum emptorum pro dicto Lanista, viij flor. viij s. — Item in empc. duarum scutellarum fuste, inclusa estagniatura, positarum in collo dicti latronis, vj den. — It. illis qui erexerunt scalam in furchis, v den.

Recepit ab Aymoneto Carey, codurerio, quia dixit familiariter curie Rumilliaci deridendo quando ducebant ad castrum Rumilliaci quendam latronem vocatum Oddinetum de Seint Vy : « *O que de collons, que de collons !* » et quia retraxit in domo sua dictum Oddinetum pro ludendo et eidem cambsit unum scutum auri de quo non dedit nisi xxxiij palpas, implicando ipsas ultra valorem,... ix flor.

APERÇU
DE LA
FLORE DE FAVERGES
ET DE QUELQUES LOCALITÉS VOISINES

(Suite et fin)

Tribu VII. — SESLERIEES.

362. Sesleria cœrulea D. — Rochettes.

Tribu VIII. — KŒLERIEES.

363. Cynosurus cristatus L. — Sambuy, etc.

Tribu IX. — FESTUCACEES.

364. Glyceria fluitans P. B. — Faverges, à la Fontaine, Grange-Neuve.

365. Poa bulbosa vivipara L. — Faverges, murailles, bords des routes, Verchère, à la Fontaine.

P. alpina L. — Tournette où j'ai trouvé aussi une variété *vivipara* de cette espèce.

P. nemoralis L. — Bois, commun.

366. Eragrostis pilosa P. B. — Bords de l'Arly, sur la route de Flumet.

367. Dactylis glomerata L. — Prairies.

368. Molinia cœrulea Mch. — Thouvet, Balmettes, rochers de la Fontaine, etc.

369. Festuca halleri Al. — Tournette.

F. violacea Gd. — Charvin.

F. duriuscula L. — Sambuy.

F. arundinacea D. — Faverges, prairies humides.

370. Bromus erectus Huds. — Lachat, prairies.

B. sterilis L. — Terres cultivées.

B. pratensis L. — Noyerey, près du ruisseau.

Tribu X. — TRITICEES.

371. Brachypodium sylvaticum G. — Broussailles de l'Eau-Morte.

372. Agropyrum repens P. B. — Saint-Ferréol, au bord d'un champ sur la route de Serraval.

Tribu XI. — NARDOIDEES.

373. Nardus stricta L. — Sambuy, Arclosan.

NOTE DE L'AUTEUR.

Le lecteur ne trouvera dans cet opuscule qu'un résumé d'herborisations toutes personnelles faites de 1868 à 1881.

Il a été rédigé en 1881 en suivant la classification de l'ouvrage de MM. Gillet et Magne intitulé : *Nouvelle Flore française*, et n'a pas été complété dès lors. La plupart des espèces énumérées se trouvent dans l'herbier que M. Le Roux a bien voulu admettre au Musée d'Annecy.

Il ne faut pas y chercher l'énumération *complète* des plantes croissant spontanément dans le canton de Faverges, ni surtout l'énumération de toutes les localités où on peut les trouver. Son titre l'indique ; ce n'est qu'un aperçu *sommaire*. La *Revue savoisienne* a bien voulu accepter ce travail bien imparfait. Heureux si sa publication pouvait faire germer dans de jeunes intelligences le goût des plantes et des fleurs.

M. Chatelain.

ERRATA DE LA PREMIÈRE PARTIE.

N°	*Au lieu de :*	*Lire :*
3	Très communes	Très commune
5	Anémone alpine	Anemone alpina
»	Mont-Velon	Mont-Velan
29	D. Primata Lm.	D. pinnata Lm.
35	Iberis prinnata D	Iberis pinnata D.
44	Viola adorata	Viola odorata
»	V. tricolar	V. tricolor
45	Réséda	Reseda
47	Parnassia polustris	Parnassia palustris
52	Agrastemma	Agrostemma
57	Sagina procumberes	Sagina procumbens
59	Alsine tennifolia	Alsine tenuifolia
62	Stellaria média	Stellaria media
65	L. tennifolium	L. tenuifolium
»	Nogarey	Noyerey
68	Géranium	Geranium
70	H. tatrapterum	H. tetrapterum
»	H. microphyllum Jard.	H. microphyllum Jord.
82	Lotus carniculatus	Lotus corniculatus
85	T. satinum	T. sativum
113	Bryonia divica	Bryonia dioica
121	Portulaca auleracea	Portulaca oleracea
122	Seleranthus	Scleranthus
145	A. minar	A. minor
153	V. lantona	V. lantana
158	Asperula cynauchica	Asperula cynanchica
163	Tribu III. Carducées	Tribu III. Carduées
165	C. spinassimum	C. spinosissimum
175	Léontopodium	Leontopodium
210	H. kochkiancim Jard.	H. kochianum Jord.
213	Maisons	Moissons

REVUE BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Je reprends ici le dépouillement des annales, bulletins, congrès, mémoires, revues, etc , des sociétés qui font l'échange avec la nôtre, en notant ce qui peut intéresser l'histoire de la Savoie. C. M.

Académie chablaisienne, t. XI. — *Séances* : Charte d'installation des conseillers du Cte de Genevois, Philippe de Savoie, 9 janv. 1440 ; ordonn. inéd. de S^t^ Fr. de Sales concernant la nomination des curés de Feigères ; acte d'échange de 1676 entre la ville d'Evian et Ant. Novat, prieur de la prévôté de

Montjoux ; présentation faite par Isabelle de Châllon, dame de Vaud, à l'év. de Lausanne, de Huguenin *Mistralis de Cletis*, près de Thônes, en 1369. — *Mémoires :* Ferd. Dubouloz-Dupas et A. Folliet : *Biographie du général Dupas ;* L.-E. Piccard : *Les anciennes Corporations d'arts et métiers de Thonon ;* bulles pontificales.

T. XII. — *Séances :* Communic. sur : les poids et mesures ; Thomas de Thonon, le plus ancien poëte savoyen (1386) ; deux chapelles des anc. églises de Vétraz et de Monthoux ; un coup de main tenté en 1589 par les habitants de Thonon sur des barques de Genève ; le commerce d'Evian ; la mutinerie de Massongy en 1782 ; une imposition extraordinaire en 1734 ; la trouvaille monétaire de Morillon (sequins de Venise et pistoles du Mexique, 1623) ; un procès entre la ville d'Evian et Jean-Ant. Guilliot, chanoine de la cathédrale de St-Pierre en 1739 ; les Visitandines de Thonon en l'an II ; le serment de fidélité prêté à Victor Amé II ; le contrat de fondation de la chapelle de la Sainte-Trinité dans l'église paroissiale d'Evian en 1406, église dite de la Touvière. — *Mémoires :* E. Vuarnet : *Messery, Nernier et leurs environs* (renseignements archéologiques utiles ; mais les objets préhistoriques ne peuvent être appelés celtiques, synonyme de gaulois ; Nernier n'est pas une colonie romaine, mais une grande propriété fondée par et appelée probablement de Nigrinius, d'où *Nigriniaco fundo,* qui a donné son nom à la commune actuelle ; Yvoire, Excenevex, Messery, Chens sont aussi d'anciennes propriétés ; v. *Rev. sav.*, 1896, p. 328 ; sur le nom de *Marteirets,* v. *id.*, 1898, p. 36 ; la plupart des étymologies sont fautives ; recherches méritoires sur les familles au moyen âge et le folklore ; doc. sur Quiblier, médecin de Murat. — A. Duplan : *La Garde nationale à Evian, 1793*. Docum. concernant les marqueurs de poids et mesures : sont cités au XVIe s. : Pierre Rassat, « fourgeur et serrurier », Nicolas et Pierre Poentet, etc., d'Annecy, v. *Rev. sav.*, 1863, p. 91.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1901

N.-B. *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

BRUCHET Max. Etude archéologique sur le château d'Annecy *(suite et fin)* 7
— Sur une inscription à ligatures à Lovagny 240
BUTTIN Charles. Notes sur les armures à l'épreuve *(avec figures dans le texte)*. 60, 150
MARTEAUX Ch. Deux inscriptions romaines inédites. . . 92
— Inscription romaine des environs de Seyssel. 1
MARTEAUX Ch. et BRUCHET Max. Excursion de deux Florimontans en Tarentaise, Val d'Aoste et Maurienne . . 257
VUARNET. Pierre à écuelles d'Anthy 3
Nomination d'une commission du « Vieil Annecy ». 239

BIBLIOGRAPHIE.

BRUCHET Max. *Les Origines de la Maison de Savoie*, par G. de Manteyer 125
DÉSORMAUX J. *Antoine Govéant*, par F. Mugnier 132
MARTEAUX Ch. Noms de lieux dans les chartes de Peillonnex (*Peillonnex*, par l'abbé Gavard) 229
C. M. Revue bibliographique savoisienne 347

XVIe CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA SAVOIE A ANNECY.

Organisation du Congrès 2, 3, 4, 57, 59, 135
BRUCHET Max. Compte-rendu sommaire du Congrès. . . 136
Vœu pour le classement du château d'Annecy 143
DÉSORMAUX J. Rapport sur les travaux de la Société Florimontane de 1899 à 1901. 144

GRAVURES.

Armures (18 dessins). . . . . 81 à 90, 152 à 208

HISTOIRE.

B. M. Notes et documents sur la vie privée. 120
CAMUS J. La cour du duc de Savoie Amédée VIII à Rumilly en Albanais 295
DUHAMEL L. Le cardinal de Brogny : son origine, sa famille, ses alliances *(suite et fin)* 41
GONTHIER. Documents des XVe et XVIIe siècles (famille Fenouillet) . . 55
RITTER Eugène. Glanures salésiennes 117
SERAND. Anciens élèves du Collège Chappuisien 238

HISTOIRE NATURELLE.

CHATELAIN M. Aperçu de la flore de Faverges et de quelques localités voisines 95. 210, 345
GUINIER E. Analyse critique du mémoire de M. John Briquet sur les *Colonies végétales xérothermiques des Alpes lémaniennes*. 47
— Communication sur un épicea pyramidal 240

PHILOLOGIE ET FOLKLORE.

CONSTANTIN A. et DÉSORMAUX J. Notes de philologie. . . 121
— Noël en patois savoyard. 225
DÉSORMAUX. *Dictionnaire Savoyard* 5
— Notes philologiques de Constantin 5
MARTEAUX. Communication sur le sens du mot *bezière* 237
SERAND J. Enquête sur les coutumes et traditions de la H^te^-Savoie . 6
Délégation d'un membre au Comité de la langue internationale. . . 236
Avis de souscription au *Dictionnaire Savoyard* 255

POÉSIE.

BACH-SISLEY J. *Chemins d'Autrefois* 124
BÈGUE Georges. *L'Atre. Pluie. Paresse. Orgueil.* 251, 252 253, 253
MARTEAUX Charles *La Tombe. Les Bien Aimés. Impuissance*. 123, 149 150
NEVIL Ely. *Chanson mauresque. Les Moissonneurs. La Chanson du Hibou* 248, 249, 250
THOMAZEAU Maria (Mlle). *A mes Poètes aimés*. 246

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

Liste des membres V
Liste des sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue savoisienne* VIII
Tarif des ouvrages de fonds de la Société Florimontane . X
Bibliothèque de la Société. 1, 2, 4, 55, 57, 58, 59, 60, 231, 234, 236
Projet de rédaction d'une table des matières de la *Revue savoisienne*. 233
Elections de membres : MM. BACH-SISLEY et OGIER, 3 ; E. TISSOT et L. LAYDERNIER, 5 ; FREY et FERRERO, 55 ; DUCLOS, RICHARD, comte DE SEYSSEL et Mme TAINE, 235 ; M. J. CAMUS 239
Distinctions accordées aux membres de la Société. 231
Nécrologie : F. LAEUFFER, 2 ; Hippolyte GOSSE 55
Compte-rendu de l'exercice financier de l'année 1900 6
Dons au Musée et acquisitions 2, 241
Souscription au monument de Mortillet 135
DÉSORMAUX J. Rapport sur le concours de poésie de 1901 . 243
Noms des lauréats des Concours de poésie et d'histoire 240
Programme du concours Andrevetan pour 1902 254
Glanes : Mariage de Verdi à Collonges-sous-Salève. . . . 134

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

701. — Annecy. Imprimerie ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

REVUE SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SOCIÉTÉS SAVANTES
V° 882
IMPRIMÉS

1902 — 43ME ANNÉE

Omnes omnium caritates patria
una complexa est.
(*De Officiis*, lib. I.)

ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
ÉDITEUR

1902

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE NATIONALE PRÊT
Per. 8°

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

LISTE DES MEMBRES
DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Camille DUNANT ❋ ✠ ❦ I, conseiller de préfecture honoraire.

Vice-Présidents : M. le docteur THONION ❦ I, ancien député et M. C. MARTEAUX ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire : M. Marc LE ROUX ❦ A, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint et Bibliothécaire : M. Max BRUCHET ❦ A, archiviste du département.

Trésorier : M. Jean RITZ O ✠ ❦ I, compositeur de musique.

Archiviste : M. Joseph SERAND.

Comité de rédaction : MM. DUNANT, LE ROUX, MARTEAUX, BRUCHET et GONTHIER.

Directeur de la Revue : M. Marc LE ROUX.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

BALLIARD Charles, à New-York.

BARTHÉLEMY (Anatole de) ❋ ❦ I, membre de l'Institut.

CHANTRE Ernest ❋ ✠, sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.

CAMUS Jules, professeur, à Turin, ❦ I ✠ ✠.

S. A. I. M^r^ le Grand-Duc CONSTANTIN CONSTANTINOVITCH, président de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.

DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève.

DU BOIS-MELLY, homme de lettres, à Genève.

DUFOUR Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.

FOUQUET (D^r^) ❦ A, officier de l'Osmanieh, chevalier de Ste Anne de Russie, au Caire.

HOLLANDE ❦ I ★, docteur ès-sciences, professeur au Lycée de Chambéry.

MANNO Antonio (le baron) G C ✠ G C ✠, membre de l'Académie des sciences à Turin.

PAPIER ❋ ❦ I, président de l'Académie d'Hippone, Bône (Algérie).

REVIL, géologue, à Chambéry.

REVON Michel ❋, docteur en droit et ès-lettres, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.

RITTER Eugène, professeur à l'Université de Genève.

THEURIET André O ❋, membre de l'Académie française.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.

ALLART, ingénieur, à Annecy-le-Vieux.
BALLEYDIER ❨ I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.
BACH-SISLEY ❨ A, publiciste à Lyon.
BELLY, receveur des finances, à Chambéry.
BLANCHARD, inspecteur des Forêts, à Gex.
BOCH Louis ❋ ❨ A, conseiller général, maire d'Annecy.
BOIRET ❨ A ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
BOUCHET Pierre, négociant à Annecy.
BRUCHET Max ❨ A, archiviste départemental, à Annecy.
BUTTIN Ch., notaire, à Rumilly.
CARNOT François ❋ ★, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
CARREY (Mme) Ernestine, née Robert, à Paris.
CARRON Jacques, avocat, à Annecy.
CHARVIER J., architecte-expert, à Annecy.
CHATELAIN Maurice, notaire, à Faverges.
CHAUDIER J., architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
CHEVALIER Etienne, chanoine, à Annecy.
CORCELLE ❨ I, professeur agrégé au Lycée de Chambéry.
CROLARD Albert, ingénieur à Cran-Gevrier.
CROLARD Francis, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
CROSET F. ★, économe de l'hôpital d'Annecy.
DÉSORMAUX, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
DESPINE Antoine, à Annecy.
DOMENJOUD Henri, percepteur, à Annecy.
DUBOULOZ, juge d'instruction, à Thonon.
DUCLOZ ❨ I ✢, imprimeur à Moûtiers.
DUMONT ❨ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
DUNANT Auguste ★, maire de Metz (Haute-Savoie).
DUNANT Camille ❋ ✢ ❨ I, conseiller de préfecture honoraire, à Annecy.
DUPLAN ❨ A, numismate, à Evian-les-Bains.
DUPONT François ❋ ❨ A O ★, ingénieur-chimiste, à Paris.
DUSSAIX, propriétaire, à Megève.
DUVAL ❨ A, sénateur de la Haute-Savoie, à Collonges-sous-Salève.
FENOUILLET ★, instituteur en retraite, à Entrevernes.
FERRERO Marius, négociant, à Annecy.
FOLLIET André ✢ ❨ A, sénateur de la Haute-Savoie, à Paris.
FONTAINE Antoine, architecte, à Annecy.
FOREST-DIVONNE (comte de la) O ❋, chef de bataillon en retraite, à Laon (Aisne).
FREY Charles, entrepreneur de transports, à Annecy.
FRÉZAT Simon, à Annecy.
GALLIARD Louis, médecin, à Annecy.
GELEY Gustave, médecin, à Annecy.
GERMAIN, directeur de l'école primaire de Thonon.
GONTHIER (l'abbé), aumônier des Hospices, à Annecy.
GOUVILLE François, à Annecy.
GRIVAZ Louis, notaire, licencié en droit, à Annecy.

GUERBY ❨ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
GUIGNÉ (de), aux Barattes, Annecy-le-Vieux.
GUINIER ★, inspecteur des Forêts en retraite, à Annecy.
GUILLERMIN, percepteur de Gevrier, à Annecy.
LAYDERNIER Léon, banquier, à Annecy.
LE MARANT DE KERDANIEL, juge, à Saint-Jean-de-Maurienne.
LE ROUX Marc ❨ A, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
LEVET Eugène ❋, commandant chef du génie. à Gap (Hautes-Alpes).
MARTEAUX Charles ❨ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
MATHIEU, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
MAYAN, trésorier général de l'Yonne, à Auxerre.
MEYER ❨ I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
MILLET ❨ A ★, ingénieur, à Annecy.
MIQUET François ❨ A, receveur particulier des finances, à Mauriac (Cantal).
MONNET (Mme), à Annecy.
MUGNIER François ❋ O ✠ ✠ ❨ I, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Chambéry.
NANCHE Isidore ❨ A, chirurgien-dentiste, à Annecy.
OGIER (l'abbé), à Annecy.
PERNOUD, inspecteur-voyer en retraite, à Annecy.
PHILIPPE Charles ❨ A, principal au collège de Dreux (Eure-et-Loir).
PICCARD Louis (l'abbé), aumônier du Collège de Thonon.
PISSARD Charles-Eugène ❨ A, secrétaire de la mairie d'Annecy.
RAILLON, architecte départemental, à Annecy.
RICHARD Auguste ★, greffier du Tribunal, à Annecy.
RICHARD J., géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
RITZ Jean O ✠ ❨ I, compositeur de musique, à Annecy.
ROBERT Victor, à Annecy.
ROLLIER Joseph, notaire, à Annecy.
ROMAND Alph. ✠ ✠, professeur à l'Académie militaire de Turin.
ROUSSY DE SALES (le comte de) ❋ O ✠, à Thorens.
SAINT-BON (de), à Marseille.
SALLAZ, directeur du Laboratoire municipal, à Annecy.
SAUTIER-THYRION, à Lyon.
SERAND Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
SEYSSEL-CRESSIEU (le comte Marc de), château de Musin, à Belley.
TAINE (Mme), à Menthon-Saint-Bernard.
THONION ❨ I, médecin, ancien député, à Annecy.
TISSOT (l'abbé), curé de Cluses.
VERNAZ O ★ ❨ A, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

BOSSON, pharmacien, à Saint-Jeoire.
PERRIN ❨ ✠, archéologue, à Chambéry.
PLEZANCE, à Paris.
VUARNET, à Messery.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BÉZIERS. Bulletin de la Société archéologique.
BÔNE, (Algérie). Académie d'Hippone.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
BRIVE. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et des belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université (Bibliothèque universelle).
— Revue d'histoire de Lyon.
MACON. Académie des sciences.
— Société des sciences naturelles.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANCY. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
PARIS. La Mélusine.
— Polybiblion. Revue bibliographique universelle.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— Journal des savants (don du Ministère).
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.

PARIS. Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Académie des inscriptions et belles-lettres.
— Ministère de l'instruction publique et Bibliothèque de la Sorbonne.
— La Tradition.
PAU. Société des sciences et lettres.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
PUY (le). Société agricole et scientifique.
ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France.
— Académie des jeux floraux.
— Annales de l'Université.
VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
AOSTE. Société académique du duché d'Aoste.

ETRANGER.

BERNE. Mitthellungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
FRIBOURG. Société d'histoire de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Comité des archives des sciences physiques et naturelles.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
MILAN. Atti della Sociéta italiana di scienze naturali.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
SAINT-LOUIS. The Missouri botanical garden.
STUTTGART. Forschungsberichte aus der Biologischen Station zu Plœn.
TURIN. Miscellanea di storia italiana. Regia deputatione di storia patria.
— Société des Beaux-Arts.
— Bolletino storico-bibliografico di storia subalpina.
URBANA. Illinois state laboratory of natur. history.
WASHINGTON. Smithsonian Institution.
WISCONSIN. Academy of sciences arts and letters.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
PARIS. Le Savoyard.

Archives de la Mairie d'Annecy. — Archives départementales.

OUVRAGES DE FONDS

Bulletin de l'Association Florimontane, quatre volumes, petit in-8° (1851-1859). — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 2 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 25 ou 0 fr. 50, suivant le nombre de pages.

Revue Savoisienne, de 1860 à 1884 inclusivement (volumes de 100 à 144 pages in-4°). — Un volume broché, 4 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 50.

Revue Savoisienne, de 1885 à 1889 inclusivement (volumes grand in-8° de 300 à 400 pages). — Un volume broché, 4 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 50.

☞ **A partir de 1890, les numéros séparés ne sont plus mis en vente.**

Collection de 1860 à 1901 inclusivement, composée de 42 volumes brochés, 166 francs; collection précédente moins l'année 1870, 136 fr. et moins les années 1870 et 1893, 116 fr.

Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés à la bibliothèque de la Société Florimontane, rédigé par MM. Ch. MARTEAUX et Max BRUCHET. Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr.; *franco,* 2 fr. 25.

Catalogue descriptif du Musée lapidaire de la ville d'Annecy, par MM. Ch. MARTEAUX et J. SERAND. Brochure in-18 illust., de 50 pages, 0 fr. 50; *franco,* 0 fr. 55.

Catalogue descriptif du Musée gallo-romain de la ville d'Annecy *(marques de fabrique),* par MM. Ch. MARTEAUX et Marc LE ROUX. Un vol. gr. in 8° de 132 pages, avec grav., 2 fr.; *franco,* 2 fr. 25.

Les Sépultures burgondes en Haute-Savoie, *Histoire, Anthropologie, Mobilier funéraire,* par MM. Marc LE ROUX et Ch. MARTEAUX. Un vol. gr. in-8° de 71 pages, avec phototypies et gravures, 2 fr.; *franco,* 2 fr. 25.

Catalogue sommaire du Musée d'Annecy, par M. Marc LE ROUX. Br. in-8°, 1 fr.; *franco,* 1 fr. 25.

Voie romaine de Boutae à Aquae *(Section d'Annecy à Cusy)*, par MM. Ch. MARTEAUX et LE ROUX. 1 br. in-8° avec carte et gravures, 2 fr., *franco*, 2 fr. 25.

Voyage au long cours sur le lac d'Annecy *précédé d'une ascension au Semnoz*, par J. REPLAT. Prix : 0 fr. 50; franco, 0 fr. 65.

Adresser les demandes au secrétaire de la Société Florimontane, Hôtel-de-Ville d'Annecy.

Les ports sont à la charge du destinataire.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 15 janvier 1902.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau :

Segur (L. P.) l'aîné : *Politique de tous les Cabinets de l'Europe pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI*, Paris, 1801, 3 vol. in-8°. (Intéressants détails sur la Cour de Turin.)

Piccard : *Les Moynat de Sales du Chablais*, Thonon, 1901, in-8°. (Extrait du t. XIV des *Mémoires de l'Académie Chablaisienne*.)

G. Martin : *Taine aux Champs*. (Fascicules de la *Revue hebdomadaire*, 7 déc. 1901.)

M. Désormaux donne lecture d'une page intéressante, extraite du récent ouvrage de M. Gebhart, intitulé *Conteurs Florentins du Moyen Age* (p. 58). Elle est relative à Francesco Barberino.

« ... M. A. Thomas a révélé les nouvelles que renferme le manuscrit du *Commentaire des Documents*. Il conte l'aventure d'un chevalier savoyard à qui le roi d'Angleterre, séduit par la renommée de ses mérites, offre en mariage sa propre fille, fontaine de toutes les beautés... Il passe la Manche, se rend à la cour, admire la fiancée, mais se laisse bien plus charmer par la bonne éducation d'une petite fille de neuf ans, la fille de messire Guillaume, son hôte. Le Savoyard, sans hésiter, renonce à la princesse, demande la main de la petite Fioretta, l'obtient, épouse l'enfant sans dot et l'emporte dans un panier d'osier attaché au dos d'un cheval. L'histoire en est invraisemblable, mais la moralité est radieuse. »

M. Bruchet fait remarquer que la mention du roi d'Angleterre dans cette légende n'est pas indifférente. Au XIIIe siècle, deux petites-filles de Thomas, comte de Savoie, épousèrent l'une, Henri III, roi d'Angleterre, l'autre, son frère, Richard, duc de Cornouailles. De nombreux gentilshommes savoyards les accompagnèrent et ces relations étroites entre l'Angleterre et les familles de la Savoie se resserrèrent encore sous le règne du petit Charlemagne, comme on peut s'en convaincre par la lecture du travail de M. Mugnier sur Pierre d'Aigueblanche,

qui devint évêque d'Hereford et conseiller d'Henri III. Cette jolie nouvelle du chevalier savoyard d'outre-Manche pourrait donc cacher, sous son invraisemblance, quelque fait historique déformé par la tradition.

Le portrait de Berthollet, est offert à la société par M. Alexis Chamoux. Ce dessin au crayon nous montre sous des traits bien vivants, l'illustre chimiste à la fin de sa carrière, avec l'embonpoint qui sied à un pair de France; il sera déposé dans les collections du Musée pour enrichir la série des Hommes célèbres de la Savoie.

M. Bruchet signale quelques noms intéressants pour la toponomastique des environs de Faverges, tirés d'une reconnaissance féodale communiquée par M. Rose, datée du 21 juin 1433.

Par acte passé par-devant Jacques *Verbini*, de Faverges, notaire, *apud Fabricas ante operatorium notarii subscripti,* un certain *Jordanus* déclare tenir en fief des frères Antoine et Jean *Forrerii,* fils de feu noble Hugues *Forrerii* de Tournon, chevalier, divers biens situés sur les confins de la paroisse de Viuz-Faverges, notamment : « *Es Deveyens*, (in territorio de Unglana) circa unum jornale exerti... juxta vineam et cheynetum Johanneti Corboz alias Cheynus..., juxta nemus et exertum Johannis de Calce et Mermeti Boquet. *Supra crosum*, 2 seyturatas prati juxta terras et exerta corborum de Unglana, inferius pratum et nemus Johannis Agerii et ejus uxorem, vionum vocatum de Perchetis tendentem apud Monteingellier. superius exertum Jordani Bruneti et Berthodi Bruneti;... unam peciam borzerii et gleyrie continentem circa unam seyturatam prati sitam in loco vocato ou publuz prati Rondeti, juxta pratum et gleriam quod fuit Aymonis de Balmeta, gleriam aque mortue ab occidente. » Parmi les autres personnages mentionnés appartenant à des familles de Faverges se trouvent Mermet Boquet et Jean *de Calce* de *parva Unglana parrochie de Vyu*, vassal des frères *Forrerii* pour les biens appartenant auparavant à Berthet d'*Unglana,* situés sur le territoire de *Deveyns de Unglana, Petrus Corboz, Petrus de Toveria, Johannes Corboz alias Chaffallet, Petrus Corboz alias Mermodi* et *Mermetus filius Johannis Hudrisserii de Chambillon*. Ce parchemin donne quelques formes topographiques intéressantes : *Aqua mortua* pour la rivière appelée aujourd'hui ruisseau de Saint-Ruph et qui ne prend le nom d'Eau-Morte qu'en aval de Faverges : *Unglana* pour le

hameau d'Englannaz, et chose plus curieuse, prouvant la persistance des appellations de simples lieux dits, *Pratum Rondeti* pour le pré Rondeau et *Monteingellier* pour Montangellier, tous deux situés sur la montagne de La Motte, près du Petit-Charbon. Une pièce des Archives de la Haute-Savoie (E 49) donne déjà pour un autre lieu dit bien connu des Annéciens. le Pré Vernet, la forme *pratum Vernays situm in monte de Rampon* en 1294.

L'ordre du jour de la première séance de l'année comportant le renouvellement du bureau de la Société, le **Président** fait procéder au vote.

A la suite du dépouillement du scrutin, tous les membres sortants, ceux du bureau, ainsi que ceux du comité de rédaction sont proclamés réélus dans leurs fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 5 février 1902.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

J. Corcelle : *Géographie du département de l'Ain*, Bourg, 1899, in-8°. (Don de l'auteur.)

Marteaux et Bruchet : *Voyage de deux Florimontans en Tarentaise, Val d'Aoste et Maurienne*, Annecy, 1902, in-8°. (Don des auteurs.)

J.-L. Cot : *Dictionnaire de la Législation des Etats sardes*, Chambéry, 1838-1841, 9 fascicules. (Manque le fasc. 7 ; don de M. Pignarre Fabien, avocat.)

Désormaux : *Rapport sur les travaux de la Société Florimontane.* (Extrait du C. R. du Congrès des Soc. sav. de la Savoie tenu à Annecy en 1901.)

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre du professeur Camus, exprimant ses remerciements à l'occasion de sa nomination au titre de membre d'honneur de la Société.

M. Marteaux dépose une série de photographies de monuments et de costumes de la Savoie, destinés à la série archéologique que la Société dans une précédente séance, et sur sa proposition, a décidé de constituer pour fournir des documents aux travailleurs qui se proposeront, dans l'avenir, la reconstitution de notre histoire locale.

Il est ensuite donné acte d'une rectification au quatrième fascicule de la *Revue* en 1901. Le casque de pompier d'Annecy, mentionné dans la liste des dons au Musée a été offert par la Compagnie des sapeurs-pompiers et non par M. SERAND, qui n'a été que l'intermédiaire.

Dans la liste des membres qui ont reçu des distinctions universitaires au 14 juillet dernier, on a omis de citer M. CORCELLE, nommé officier de l'Instruction publique. En adressant ses tardives, mais sincères félicitations à notre confrère, la Société décide que la rectification paraîtra dans la liste des membres du premier fascicule de 1902.

M. Bruchet signale l'intérêt présenté par deux registres conservés aux archives de la ville de Lyon, sous les cotes AA 25 et AA 42. On trouve dans ces deux recueils de très nombreuses lettres originales des princes de la maison de Savoie adressées aux échevins de Lyon depuis le XVe siècle jusqu'au XVIIIe siècle. Elles sont particulièrement curieuses pour le règne de Charles-Emmanuel Ier, en raison des secours demandés aux Ligueurs lyonnais par ce prince, dans ses entreprises contre Genève. Beaucoup sont datées de la fin du XVIe siècle, de Rumilly, d'Annecy, de La Roche, du fort Sainte-Catherine et autres localités de nos régions, dates permettant de fixer la marche peu connue des troupes ducales. Quelques-unes de ces correspondances émanent aussi des princes de Genevois-Nemours, notamment du célèbre Jacques et de son fils, Charles-Emmanuel.

Le même présente la candidature de M. PERNOUD, agent voyer en retraite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 5 mars 1902.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. PERNOUD, agent-voyer en retraite, est reçu membre effectif de la Société.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

THEURIET (André) : *Le Manuscrit du Chanoine*, Paris, 1902, in-12. (Don de l'auteur.)

[DESCOSTES] : *Le Livre d'Or du Monument de Maistre*, Chambéry, 1901, in-8°. (Don du Comité du Monument.)

COSTA DE BEAUREGARD : *Les Cuirasses celtiques de Fillinges*, Paris, 1901, in-8°. (Extrait de la *Rev. archéol.* ; Don de l'auteur.)

SALLAZ : *Revue de l'Industrie laitière*, Annecy, 1901, in-12 ; *Bulletin mensuel du Syndicat départemental et des Sociétés d'agriculture de la Haute-Savoie*, Annecy, 1901, in-12.

DUBOIS (Marcel) et Auguste TERRIER : *Exposition universelle de 1900. Publications de la Commission chargée de préparer la participation du Ministère des Colonies Les Colonies françaises. Un Siècle d'Expansion coloniale*, Paris, 1902, in-8°.

Planche in-folio renfermant 8 photographies relatives à Michel-Marie Pacthod, général de division, comte de l'Empire, né à Saint-Julien en Genevois, le 16 janvier 1764, décédé à Paris le 24 mars 1830 : reproduction du sabre d'honneur donné par la ville de Marseille reconnaissante le 12 prairial an III, de divers brevets et décorations du Combat de la Fère-Champenoise du 25 mars 1814. (Don de M. Duval, sénateur.)

GERMAIN DE MAIDY (Lens) : *L'ancienne Cloche de Mettaincourt, 1723*, Nancy, 1898, in-8° ; *Sept Cloches anciennes des Côtes-du-Nord*, Caen, 1899, in-8° ; *Le Lit d'Antoine duc de Lorraine et de la duchesse Renée de Bourbon au Musée historique lorrain*, Nancy, 1895, in-8° ; *Une Taque de foyer aux écussons de Jacques III Busselot*, Nancy, 1897, in-8° ; *Une Taque de foyer aux armoiries de la famille Savary*, Nancy, 1897. (Don de M. Buttin.)

La Société adresse ses remerciements à M. André THEURIET, pour le don de son dernier roman, *Le Manuscrit du Chanoine*, publié récemment dans la *Revue des Deux-Mondes*, dont les scènes se déroulent avec un charme pénétrant sur les bords du lac d'Annecy; elle lui témoigne sa vive gratitude pour la bienveillance avec laquelle le sympathique académicien a apprécié les travaux de quelques-uns de ses collaborateurs.

L'attention a aussi été attirée par la belle publication d'un Annécien, M. Auguste TERRIER, secrétaire du comité de l'Afrique française, sur les *Colonies françaises*, faite en collaboration avec M. Marcel Dubois, professeur à la Sorbonne. Des félicitations sont envoyées à notre compatriote, qui fait honneur à l'ancien collège chapuisien.

En prenant connaissance du *Livre d'Or du Monument de Maistre* que le Comité de ce monument a adressé à la Bibliothèque florimontane, la Société a constaté qu'elle ne figurait pas parmi les souscripteurs. Elle a chargé son président de lui exprimer ses regrets et de lui rappeler que par délibération du 23 août 1896, elle avait mis à la disposition du Comité une somme de cinquante francs, désireuse de témoigner par cette

modeste mais bien cordiale souscription, sa sympathie pour l'initiative prise par l'Académie de Savoie.

La Société décide de supprimer l'échange avec les *Annales Dauphinoises* et de prier la Société d'archéologie lorraine d'envoyer non seulement son *Journal* qui parvient très régulièrement à notre bibliothèque mais aussi ses intéressants mémoires.

M. Ritz présente le compte-rendu financier de l'année 1901 :

RECETTES.

Encaisse au 1er janvier 1901	1.558 60
Cotisations des membres effectifs	975 »
Abonnements à la *Revue savoisienne*	403 40
Vente de nos de la *Revue* et de brochures	72 25
Subvention de la municipalité pour le concours Andrevetan	600 »
Subvention de la municipalité pour le Congrès des Sociétés savantes	300 »
Cotisations des membres du Congrès	555 »
Intérêts des fonds placés	60 60
TOTAL	4.524 85

DÉPENSES.

Facture Abry : service de la *Revue*, imprimés, clichés	1.210 90
Abonnement à trois *Revues*	47 50
Achat de volumes	155 15
Frais de reliures	61 10
Epreuves photographiques	15 »
Souscription au Congrès de Chambéry	10 »
Frais de recouvrement	18 50
Frais de bureau et correspondance	54 65
Prix d'histoire et de poésie du concours Andrevetan	600 »
Dépenses du Congrès : banquet, réception	456 10
TOTAL	2.628 90
Encaisse au 31 décembre 1901	1.895 95
TOTAL ÉGAL	4.524 85 4.524 85

En séparant de l'encaisse ci-dessus la somme réservée pour le volume du congrès, soit : 398 fr. 90, l'encaisse réel de la Société florimontane est de 1,497 fr, 05, soit une diminution de 61 fr. 55, sur celui de l'année précédente.

Des félicitations sont adressées à notre dévoué trésorier.

M. Bruchet communique des renseignements qu'il a reçus de M. Victor VAN BERCHEM, membre de la Société d'histoire de Genève, au sujet de l'itinéraire suivi par les pèlerins

allemands qui se rendaient à Saint-Jacques-de-Compostelle, passant par Genève, Rumilly, Aix, Chambéry et Les Echelles.

Le guide du moine Hermann Künig, écrit en 1495, ne laisse aucun doute sur la route suivie, car il parle de l'hôpital de Marlioz. Les pèlerins, pour aller de Genève à Rumilly, ne passaient ni par l'ancienne voie romaine de Clermont, ni par la route de Pommiers, Cruseilles et Annecy, mais par Marlioz et Sallenôves. Quelques indices de ce passage se trouvent dans l'existence, à Genève, sur le pont du Rhône, de l'hôpital ou chapelle de Saint-Jacques-du-Pont, (*M. D. G.*, t. III, p. 256), fondé vers le milieu du XIVe siècle, et dans la fondation d'un hôpital à Marlioz en 1453, sous l'invocation de saint Jacques-le-Majeur (*Ibidem*, p. 270).

Le guide de Künig, malheureusement très sobre de détails sur notre région, a été réimprimé en 1899 à Strasbourg sous le titre de *Das Walfahrtsbuch des Hermannus Künig von Vach und der Pilgerreisen der Deutschen nach Santiago de Compostella*.

M. Clerc, instituteur à Essert-Esery, envoie la copie d'une poésie italienne très répandue au moment de l'annexion de 1860, exprimant les regrets causés par cet évènement. Cette pièce en sept strophes débute ainsi :

Addiò Savoia, Fra la tue Alpi
Le aquile nostre posero i nidi.

Une rectification est proposée par **M. Désormaux** à l'article du Dictionnaire de MM. Hartzfeldt et Darmesteter, sur les *marrons* de Savoie : il s'agit ici non de fruits, mais de guides de montagne, cités dans Rabelais, et que des textes inédits des Archives de Turin, remontant au XIVe siècle, nous montrent comme les auxiliaires indispensables de ceux qui voulaient passer de Piémont en Savoie ou en Valais.

Sa communication sera insérée dans le premier fascicule de 1902.

M. Buttin qui a fait don à la bibliothèque de la Société de cinq brochures relatives aux *taques de cheminées* et aux *cloches* illustrées de reproductions, à lui envoyées par M. Léon Germain de Maidy, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie à Nancy, fait à ce sujet les observations suivantes :

Deux de ces brochures décrivent et identifient des *taques* de foyer (contre-cœurs de cheminée) armoriées et montrent quels utiles renseignements l'archéologie et l'histoire locale peuvent

trouver dans ces pièces souvent fort artistiques où s'étalaient devises et armoiries. Notre Musée ne possède que deux taques, dont l'une très belle représentant un buste entouré de faisceaux, de drapeaux et de canons dans le style de la fin du XVIIe siècle a été récemment recueillie par le conservateur du Musée et placée sous les portiques du musée lapidaire. Il serait fort à désirer que l'on put accroître cette partie de nos collections de quelques autres.

Deux de ces opuscules sont relatifs à des cloches anciennes dont l'une, de Mattaincourt, a été refondue en 1882 ; sept autres rapportées des Côtes-du-Nord par M. Robert, fondeur à Nancy, ont été soigneusement étudiées avant leur fonte et savamment décrites par M. Germain de Maidy qui dit dans une de ses brochures :

« Je souhaite que cet article fasse comprendre une fois de « plus, l'intérêt qu'offre l'étude des anciennes cloches et dé- « montre combien il serait désirable d'en conserver les ins- « criptions, de même que la description des ornements qu'elles « portent. »

Le voisinage de la fonderie Paccard donne à ce souhait un intérêt tout particulier pour Annecy où d'ailleurs les désirs de M. Germain de Maidy sont fidèlement réalisés (Voir notamment séance du 4 juillet 1900 où M. Bruchet a présenté l'estampage de la cloche de Thoires.)

Des observations faites par M. de Maidy sur ces cloches, une surtout est à retenir pour nous. Il a relevé sur une cloche du XVIIe siècle l'emploi de caractères gothiques :

« Nouvelle preuve, dit-il, des retards considérables de l'épi- « graphie campanaire. »

La cinquième et la plus importante de ces brochures renferme la description et l'historique du lit d'Antoine, duc de Lorraine et de la duchesse Renée de Bourbon, lit qui se trouve au Musée historique lorrain. Une gravure donne l'ensemble, et de nombreuses figures dans le texte reproduisent les armoiries, les monogrammes et les devises qui font de ce lit un monument précieux ; l'auteur y a joint divers textes contemporains de ce lit qui expliquent et commentent les figures qui le décorent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h.1/2.

Le Secrétaire-adjoint, MAX BRUCHET.

NOTES DE LINGUISTIQUE

Marrons et Marrons.

Le *Dictionnaire général de la Langue française* de MM. HATZFELD, DARMESTETER et THOMAS est, comme on sait, l'une des œuvres les plus importantes de la lexicologie contemporaine. Pour tout ce qui concerne la prononciation, l'étymologie, la sémantique, ce Dictionnaire fait autorité. Plus l'ouvrage est estimé, plus il convient de relever les rares inexactitudes qui ont pu échapper aux auteurs. Or, à l'article *marron* 1, on trouve la citation suivante :

« MARRON [*máron*], s. m. [ETYM. Mot venu de Lyon et appliqué d'abord aux châtaignes du Vivarais, § 11. || 1533. *Les marrons des montaignes de Savoie,* RAB. *Pantagr. prognostic.* »

Il était intéressant de constater que le premier texte cité faisait mention de ces « *marrons* des montaignes de Savoie ». Mais alors, pourquoi le mot *marron* originaire, à ce qu'on nous dit, de Lyon, a-t-il été tout d'abord appliqué aux châtaignes du Vivarais ? Y aurait-il erreur sur ce point ? Les fameux marrons de Lyon, qui ne proviennent ni des environs de Lyon, ni même du Lyonnais, venaient-ils jadis, en partie du moins, de la Savoie [1] ?

Tout en songeant aux beaux châtaigniers de la Puya, je parcourus la *Pantagruéline Prognostication*, et voici la phrase que je trouvai au ch. 7, intitulé *Des quatre saisons de l'Annee et premierement du printemps* :

« Les gryphons et *marrons* dés montaignes de Savoye, Daulphiné et Hyperborees, qui ont neiges sempiternelles, seront frustrez de ceste saison, et n'en auront point, selon l'opinion d'Avicenne, qui dict que le Printemps est lors que les neiges tombent des monts ».

Nous voici loin des fruits du marronnier. *Marrons* signifie ici : « ceux qui portent à bras les voyageurs dans les mauvais chemins des Alpes », comme l'explique un glossaire de Ra-

1. « *Marrons de Lyon,* beaux et bons marrons, ainsi dits parce que Lyon est le centre qui les reçoit des pays voisins ». (LITTRÉ.)
« *Marroun de Lioun,* marrons de Lyon, qui sont récoltés dans le Vivarais ». (MISTRAL.)
Cf. *Hist XVIe s.* : « Les sardonnes [châtaignes de Sardaigne] sont celles qu'on appelle a Lion *marrons*, cogneues par toute la France pour le traffique de tel fruit. » (O. DE SERRES, 691).

belais, ou plus généralement : « guides de montagne », suivant la définition de GODEFROY (v° *maron*).

La phrase de Rabelais est mentionnée dans le *Dictionnaire de l'ancienne Langue fr.*, avec le passage suivant, où *marrons* a le même sens :

« Arrivant a la Nouvalaize, on luy fit entendre que la tourmente estoit sur la montagne, ce nonobstant on ne luy sceut dissuader de passer ce jour la, pensant corrompre le temps, contre l'opinion de tous les *marrons*, qui sont ceux qui congnoissent les tourmentes de la montagne, comme font les mariniers celles de la mer. » (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IX, f° 298, r°, éd. 1569.)

Voici encore une citation du XVIe siècle. Elle est tirée du poème bien connu de Jacques PELLETIER du Mans, *La Savoye*, publié à Annecy par Iaques Bertrand, en 1572 :

Là haut pourtant la sublime Alouette
Se guinde en l'air, y crie et pirouette :
Et si n'a lieu, ce semble, iour n'y (ni) soir,
Que sur la Neige, où el' se puisse assoir.
Là les *Marrons*, quand les Neiges tout couurent,
Vous vont guidant, par le chemin qu'ilz ouurent.
Puis quand faudra pardeça repasser,
Le long du val vous viendront ramacer.
(*Second Livre de la Savoye*, p. 49).

Même mot dans le *Mystère de Saint-Bernard de Menthon* :

LE VIIe PELLERIM.

Par ma foy, il seroit bien fol
Qui n'y doubteroit cel passage.
J'ay grant paour que ne laissons gaige.
Ne prendrons nous rien de *marrons* ? (vers 829,sqq.)

M. LECOY DE LA MARCHE donne l'explication suivante : « *Marrons* ou *maroniers* est demeuré le nom des frères lais du Saint-Bernard qui vont à la recherche des voyageurs égarés. Ce terme était également usité dans quelques autres montagnes de la chaîne alpestre. » (Ed. du *Mystère*, p. 38).

Le mot *marron* est déjà employé par Eustache DESCHAMPS. Dans une ballade composée en 1391, et qu'on trouvera dans l'édition publiée par le Mis de Queux de S. Hilaire, (au tome V, p. 129, *Paris* 1887), le poète se plaint des difficultés qu'offre la traversée du Mont-Cenis : depuis Aiguebelle jusqu'à la Ferrière, petite localité sur le versant piémontais avant d'arriver à Suse,

Fault entre roches chevauchier
Quatre ou six jours, tres dur pais.

Aussi les préférences du poète vont-elles au *doubz pais* de France, à Paris, à Reims, à Rouen :

La ne fault *marron* n'estrangier
Ne sur la nege avoir doubtance
N'a la Ferriere desplaisance
Ou l'en pert par cheoir la vie
Souvente foiz.

D'après des textes qui m'ont été communiqués par M. Bruchet, on trouve fréquemment dans les comptes des trésoriers généraux de Savoie, au XIVe siècle, la même expression désignant les guides de montagne. En 1379, quand le fils aîné du Comte Vert, Amé, se rendit en Italie, après son mariage avec Bonne de Berry, il eut besoin au retour pour passer le Mont-Cenis de l'assistance de ces montagnards :

« Item, livré ledit jour [16 nov. 1379] à XVIII *marrons* qui « ont passé la montagnie avoy Amé Monseigneur et per ses « gens, donnés par le comandement Amé Monseigneur 2 s. « gros. » (Le prince Amé était le 15 novembre à Suse et le lendemain à Lanslebourg.) [D'après un compte des Archives camérales de Turin].

L'extrait de comptes suivant, également dû à l'obligeance de M. Max Bruchet, complètera utilement les citations qui précèdent :

Computus viri nobilis et potentis domini Ybleti, domini de Chalant et Montisjoveti de subscriptis receptis et libratis factis per ipsum pro domina et domino eundo de mandato domine de Chamberiaco in Valesium, de Valesio Ypporigiam et de Ypporigia Papiam et inde redeundo apud Chamberiacum a die 14 inclusive mensis februarii A. D. 1392 usque ad diem 3 exclusive mensis aprilis anno predicto, receptus apud Chamberiacum presentibus Anthenio Barberii et Petro Magnini de Chamberiaco, magistris computorum domini, de mandato domine...

Libravit Bertrando Silvestri, conestabulo brigandorum peditum existentium in Valesio causis predictis... pro stipendiis suis et 16 sociorum suorum unius mensis incepti die 23 mensis feb. a. predicto, capiento quolibet 5 fl. per mensem ...85 fl. pp.

Libravit Jaconino de Magnie pro stipendiis suis et 17 brigandorum peditum existentium cum eodem in civitate predicta ...1 mensis ...90 fl. pp.

... L. 18 *marronis* et 2 bestiis ad bastum pro transeundo Montem Jovis eundo Ypporigiam quando malum tempus ibidem vigebat capienti quolibet *marrono* 2 den. gross. et qualibet bestia totidem, 3 s. 4 d. gross.

L. 6 hominibus *marronis* et 2 bestiis ad bastum quœ transierunt cum dicto domino Ybleto per Colonam Jovis capientibus ut supra, 16 d. gross.

... L. tam ad expensas quam pro salario *marronorum* qui dictum Francisquinum [de Montegrando] associaverunt tam per Colonam Jovis quam per Montem Jovis ubi malum tempus vigebat taliter quod opportuit ipsum

manere apud Sanctum Germanum una die cum dimidio, quibus dictum montem transire non potuit propter dictum malum tempus, 3 fl. pp.

(Turin, *Arch. camerales* : Inv. 38, fol. 6, paquet 5).

Je n'ai trouvé actuellement aucune trace de l'emploi de ce mot dans nos régions et il n'a pas été relevé par A. CONSTANTIN [1]. Toutefois il est mentionné sous la forme *maronnai*, usitée au Saint-Bernard dans le sens de guide, d'après le Glossaire du patois de la Suisse romande de BRIDEL [2].

Y a-t-il quelque analogie entre ces « *marrons* des montagnes » et l'adj. *marron* (nègre *marron*, courtier *marron*) ? Rappelons que, suivant SCHELER, comme d'après MM. H.D.T., ce dernier mot est emprunté de l'espagnol *cimarron*, sauvage. Les textes du XIVe siècle rendent cette étymologie impossible. D'ailleurs, comme le remarque LITTRÉ, le bas-latin a *marrones* [3], (et aussi, comme on l'a vu, *marroni*, *marronorum* « nom de gens qui servaient de guides dans les Alpes ». (Cf. DUCANGE, v° *marrones*.)

Marron serait-il une variante locale de *marran*, *marrain*, sobriquet que les Français et les Italiens donnaient jadis à une

1. Je n'ai pas cru pouvoir rapprocher ce terme de l'expression *maronjhĕ, usitée* à Annecy et qui s'emploie seulement suivie des mots *du tên : é tonbe la maronjhĕ du tên* [il tombe du grésil]. Se dit aussi des averses de courte durée qui ont lieu au printemps, lors même qu'elles ne sont pas accompagnées de grésil. A Thônes et aux environs d'Annecy, on dit aussi : *la colérĕ du tên*, ce qui a permis de voir dans *maronjhĕ* un dérivé du verbe *maronâ*, murmurer, gronder, grommeler; cf. l'expression populaire : une pluie *maronnante*, qui fait maugréer.

2. « MARONNAI, sm. Garde-malade ; domestique qui va chercher et guider les voyageurs perdus dans les neiges (Saint-Bernard). — Dans le patois de la Pouille, les *marrani* sont des hommes forts, hardis, courageux ».

Le *Dictionnaire Provençal-Français* de F. MISTRAL donne MARROUN, sm. : peuplade des Alpes d'origine Mauresque ; nom que le cardinal Bentivoglio donne à des paysans des Alpes qui portent les voyageurs en litière dans les passages difficiles...

BRIDEL a aussi relevé le mot *maron, marron*, sm. : infirmier, au fém. *maronna* : femme qui soigne les malades, garde-malade. (Cf. v° *corbé*, sm. : corbeau ; infirmier d'hôpital appelé aussi *marron*).

Au terme *maronnai* donné par BRIDEL, correspond le fr. † *maronier*, qui figure dans le *Supplément* de LITTRÉ, avec cette définition : « nom, au monastère du mont Saint-Bernard, des frères lais, qui servent aussi de guides. » Cf. le passage suivant de TOPFFER (*Le Presbytère*, Lettre CXXVI) : « De l'hospice du Grand-Saint-Bernard. — Mme de la Cour est au Bourg-Saint-Pierre, d'où nos *maroniers* arrivent en cet instant, ayant pu par bonheur l'empêcher de s'engager plus avant... les pères y sont allés, car nos *maroniers* étaient rendus ».

LITTRÉ donne aussi la forme † *marronier*, avec une citation du *Journal de Genève* : ... *marronier* ou domestique du couvent...

En provençal : *li marrounié dóu mount Sant-Bernat*, les domestiques du couvent du grand Saint-Bernard. (MISTRAL.)

3. Au *Supplément*, ces *marrones (marones)* sont ainsi qualifiés (v° † *maronier*) : « bandits des Alpes, nom appliqué à des gens connaissant bien les chemins de ces montagnes. » Ce sens de « bandit » rappelle celui du wallon *maroner* = fureter; en vx. fr. *maronner* signifie aussi : faire le métier de pirate.

sorte de caste méprisée [1], aux descendants de Maures [2] et de Juifs, et plus tard aux Espagnols ? (Cf. GODEFROY, v° *marrane* ; LITTRÉ, v° † *marrane* et au *Supplément* v° *marranisme*).

Si cette conjecture était vraie, elle expliquerait bien le double sens de bandits et de guides donné à *marrones*. Les *marrons* des Alpes, avant de guider les voyageurs, les auraient détroussés ou rançonnés. Ils remonteraient sans doute au temps où les Sarrasins, après avoir parcouru, vers le milieu du xe siècle, non seulement la France méridionale, mais encore la Savoie et la Suisse, avaient laissé quelques bandes solidement retranchées dans plusieurs hautes vallées. « Suivant la tradition du pays, dit M. LECOY DE LA MARCHE, ils y auraient fait souche, et ainsi s'expliqueraient dans quelques vallées savoyardes, comme celle des Bauges, la présence de certains types, de certains usages n'ayant rien de commun avec ceux de la population indigène ; car ces colonies sarrasines, établies à la faveur des troubles d'une époque agitée et oubliées ensuite, ne se seraient mêlées que fort tard aux anciens habitants. »

Plus loin, M. LECOY DE LA MARCHE rappelle qu'un comte de Provence, Hugues, « pour empêcher Bérenger, son compétiteur à la couronne d'Italie, de venir lui disputer la région des Alpes, ne trouva rien de mieux à faire que d'appeler au Mont-

1. « C'était une insulte qui s'adressait particulièrement aux gens soupçonnés d'avoir eu des ancêtres juifs ou musulmans. » (GODEFROY).

Ce sobriquet fut donné tout d'abord par les Espagnols aux Arabes et aux Juifs convertis. Cf. DUCANGE, v° *maranus*. Ce fut aussi, d'après MISTRAL, v° *marran*, le nom des Maures devenus chrétiens qui passèrent d'Espagne en Languedoc.

LITTRÉ compare l'espagnol *marrano*, d'origine inconnue, qui signifie porc et aussi maudit, excommunié. Le catalan a *marran*, l'ital. *marrano*, traître.

Pour ce qui est de la phonétique, *marran* et *marron* sont des formes très voisines. Dans certains parlers, les voyelles nasales *an* et *on* sont fréquemment confondues. A Saint-Jeoire, *á* tonique libre suivi de *n* aboutit au son *on* : *panem* a donné *pon*, *manum*, *mon*, *granum*, *gron* ; à *marránum* correspondrait donc une forme *marron*.

On pourrait d'ailleurs invoquer, non sans vraisemblance, une influence analogique due à *larron (latronem)*, analogie qui aurait contribué à transformer *marran* en *marron*.

2. Le rapprochement que fait MISTRAL de cette peuplade des Alpes, suivant lui d'origine mauresque, et de nos guides ou porteurs de montagne semblerait autoriser cette dernière étymologie. En tout cas, il serait intéressant d'avoir sur tous ces *marrons* des Alpes de plus amples renseignements.

Ajoutons que le rapprochement indiqué ci-dessus se trouve déjà dans DUCANGE :

Marrones, Marones, Marruci. [Vita sancti Odonis Cluniacensis abbatis] *Dum patriam reverteretur, inter Burdonum Alpes,* etc .. *Secus locum autem illum habitat quoddam genus hominum, qui* Marrones *vocantur...*

[Chron. S. Trudonis lib. 12 ubi de Monte Jovis, in Alpibus] *Et post aliquot dies prœmonstrata eis a prœducibus* Maronibus *difficillima via :* Marones *enim appellantur viarum prœmonstratores...*

Sic vero appellatœ circa Alpium juga Saracenicœ gentis reliquiœ quœdam...

Joux une horde sarrasine et de l'y installer, avec la mission de fermer le passage... Une fois maîtres de la position, les Sarrasins s'y fortifièrent, suivant la tactique adoptée par eux, qui était de se retrancher sur les hauteurs et de rançonner de là toutes les populations d'alentour... » (*Le Mystère de Saint-Bernard de Menthon*, Introduction, p. IX, sqq.)

D'après la tradition qui a été suivie par l'auteur inconnu du *Mystère de Saint-Bernard de Menthon*, Bernard, alors archidiacre d'Aoste, aurait renversé l'idole du Mont-Joux et mis en fuite ses adorateurs. Puis il fonda un monastère et un hospice sur l'emplacement même de l'ancienne *Colonne-Jou*. Les pillards de la montagne disparurent ; la « terreur sarrasine » cessa. La route par où cheminaient les caravanes de *romiers* qui de France se rendaient à Rome devenait libre : aux « bandits » des Alpes succédèrent des guides ou des infirmiers.

Peut-être quelques descendants de ces *païens* [1], devenus chrétiens, furent-ils les auxiliaires des moines du monastère et servirent-ils de guides dans une région qu'ils connaissaient si bien. Leur nom même survécut, sous la forme qu'on a vue ; mais la variante dialectale *marron* perdit peu à peu sa signification primitive. Plus tard on aurait appliqué ce mot non seulement aux guides du Petit et du Grand-Saint-Bernard, mais par extension aux guides des Alpes, aux guides de montagne en général.

A l'époque où fut rédigé le *Mystère de Saint-Bernard*, le sens péjoratif a disparu. Loin de redouter les *marrons*, les pèlerins qui craignent d'affronter le dangereux passage du Mont-Joux se demandent s'ils n'auront pas recours à leurs services.

Telle est la conjecture qu'on peut proposer.

Je laisse à de mieux informés le soin d'élucider plus complètement ce petit problème d'histoire et de linguistique.

J. DÉSORMAUX.

1. « On sait que ce nom était spécialement et constamment donné aux Sarrasins par les peuples du moyen âge, qui n'établissaient guère de distinction entre le paganisme romain et la religion des Arabes, et qui faisaient de *Mahom* une idole, d'Apollon une divinité musulmane. » (M. LECOY DE LA MARCHE).

L'ÉPICÉA DE SAINT-EUSTACHE

L'ÉPICÉA DE SAINT-EUSTACHE

Il existe dans une propriété particulière sur le territoire de la commune de Saint-Eustache (Haute-Savoie), un Epicéa remarquable par sa ramification serrée, sa frondaison compacte et sa forme rigoureusement conique qui le font ressembler à un arbre taillé au ciseau. Dans son ensemble cet arbre présente assez exactement l'aspect d'un *Sequoïa gigantea* [1].

On trouve cet Epicéa à une altitude de 1,100 mètres environ sur la croupe exposée au nord-ouest qui domine le hameau de la Magne à la limite des prairies et des bois, au-dessous du passage du col de la Cochette qui conduit à Entrevernes.

Le tronc mesure 1^{m}90 de circonférence à hauteur d'homme; la hauteur totale de l'arbre est de 16 mètres environ. Le couvert embrasse une surface d'une circonférence de 30 mètres.

La tige est munie à partir d'une hauteur de deux mètres, de branches assez fortes de direction horizontale et disposées en verticilles serrés. Ces branches présentent à leur insertion un renflement conique très prononcé.

Les rameaux sont grêles et munis d'aiguilles peu serrées; ils gardent une direction presque horizontale ou se redressent à leur extrémité au lieu d'être pendants comme dans l'Epicéa commun. *(V. la planche ci-jointe.)*

L'importance économique de l'Epicéa dans nos contrées et la place à peu près prépondérante qu'il tient dans les forêts de la Haute-Savoie justifieront les quelques indications que je vais donner sur les espèces et variétés de cet arbre.

Le Prodrome de De Candolle comme la Flore forestière de Mathieu ne mentionnent qu'une espèce ou variété distincte de l'Epicéa commun, *Picea excelsa* Link., *Abies excelsa* D. C. (Cette essence a été appelée par Linné : *Pinus Abies* nom très mal approprié et qui n'a pas prévalu bien qu'on la retrouve encore désignée sous ce nom dans quelques Flores).

C'est le *Picea obovata* (Ledebour) propre à la Sibérie et indiqué par Mathieu comme habitant quelques hauts plateaux du Jura. Mais les annotateurs de la 4e édition de la Flore forestière, n'admettent pas le *Picea obovata* comme espèce française.

Dès 1870 dans la *Revue des Eaux et Forêts* et en 1878 dans une brochure *Remarques sur deux variétés d'Epicéa* (Impri-

1. Voir les deux beaux *Sequoïa* du grand portail de la Préfecture d'Annecy.

merie nationale), M. Brenot avait fait distinguer une espèce ou variété répandue dans les basses stations du Jura et à proximité du lac Léman, l'*Epicéa à cônes verts* appelé ainsi par opposition avec l'*Epicéa à cônes rouges* qui est l'espèce commune des moyennes et hautes stations.

Dans un mémoire inséré à la *Revue des Eaux et Forêts*, t. XXXIV, année 1895, M. S. étudie chacune de ces espèces, et essaie de les décrire et de les délimiter à l'aide d'un très grand nombre de caractères botaniques.

Il leur donne respectivement les noms suivants :

1° Epicéa de Sibérie, ou Epicéa à cônes rouges, *Picea obovata* (Ledebour) ;

2° Epicéa pleureur ou à cônes verts, *Picea subcylindrica (species nova)*. Mais à cette nouvelle espèce il n'attribue aucun nom d'auteur.

Quelle que soit la valeur des caractères botaniques de ces espèces ou variétés, il est certain que sauf les transitions, elles se différencient assez facilement à simple vue, indépendamment même de la couleur des cônes, l'Epicéa à cônes rouges ayant les branches en arc plus ou moins relevé vers l'extrémité et supportant des rameaux secondaires formant comme des festons, tandis que l'Epicéa pleureur a les branches presque horizontales munies de rameaux secondaires grêles, longuement pendants en vertu de leur poids et formant comme une frange continue plutôt que des festons.

On peut observer cette dernière forme notamment dans les Iles du Fier, de Dingy à Thônes.

Une troisième forme encore plus distincte se trouve sur les hauts plateaux de la Chartreuse et du Jura, c'est l'*Epicéa colonnaire* dont la tige est revêtue comme d'un fourreau de branches serrées, courtes et qui donnent à l'ensemble de l'arbre l'apparence d'un cylindre.

Plusieurs botanistes, et notamment le Dr Schrœter *(Ueber die Vielgestaltigkeit der Fichte)* [sur les variations de l'Epicéa, Zurich 1898], ont reconnu la très grande variabilité de l'espèce. Mais la distinction des espèces ou variétés est des plus difficiles, soit qu'elles se fondent entre elles, soit tout autre cause, et les descriptions ou témoignages des botanistes sont pleins de contradictions. Par exemple, l'on est d'accord pour distinguer l'Epicéa à cônes rouges de l'Epicéa à cônes verts, mais il paraît que de tous les caractères différentiels les deux seuls permanents sont les suivants : 1° l'Epicéa à cônes verts est plus tardif ;

2° il a des aiguilles plus serrées. La forme des écailles des cônes qui fournit les caractères les plus précis dans l'Epicéa comme dans les divers genres d'arbres résineux pour distinguer les espèces ou variétés ne donne pas ici d'indications constantes. On n'est pas non plus d'accord sur les différences de couleur et de qualité des bois, pas même sur les stations préférées.

Les variétés décrites par Carrière (*Traité général des Conifères)* ne sont guère que des variétés horticoles ; au contraire les espèces et variétés décrites par le Dr Schrœtter ont été observées en forêt.

Ce dernier auteur distingue dans l'Epicéa :

1° Des variétés différant surtout par le cône (pour lui la variété étant un ensemble d'individus s'écartant des autres par un certain nombre de caractères mais réunis en grand nombre sur une aire donnée et présentant des formes de passage avec le type normal).

2° Des formes accidentelles qu'il appelle *Lusus* : Les *lusus* sont des individus qui s'écartent nettement de l'espèce par certains caractères, mais qui sont toujours en très petit nombre, disséminés, et ne présentent pas de formes de passages avec le type normal.

L'Epicéa de Saint-Eustache est un *lusus*.

Ces *lusus* sont, on le conçoit, extrêmement rares. On en connaît un remarquable (que j'ai visité) dans la forêt communale de Gilley près de Morteau (Doubs). Deux Epicéas voisins de moyenne taille, sur la lisière qui borde une prairie, y présentent une ramification diffuse extrêment compacte, rappelant le *balai de sorcière* du sapin. Il n'y a pas d'arbre semblable dans les environs.

3° Des formes dues aux conditions extérieures ; le climat et la station (tourbières) produisent diverses formes : ainsi l'Epicéa colonnaire qui est une forme du nord et de la haute montagne. Il existe du reste dans le Tyrol et en Carinthie, même à de faibles altitudes, une forme d'Epicéa colonnaire bien accusée *(var. alpestris, Brügger),* dont la distinction repose sur des caractères botaniques assez précis et qui ne paraît pas due aux conditions du climat comme notre Epicéa colonnaire du Jura ou de la Chartreuse.

Parmi les conditions extérieures pouvant amener des variations de forme, on peut citer les causes accidentelles ou intentionnelles agissant d'une façon durable ou non. Ainsi la suppression de la flèche de l'Epicéa (coupée de main d'homme ou

brisée par les vents) provoque le redressement des branches supérieures, dont chacune arrive à former une cime semblable à celle de l'arbre croissant naturellement, et il en résulte la forme d'Epicéa *en candélabre*.

Il existe plusieurs épicéas en candélabre, très curieux, près de la ferme des *Avenières*, non loin de l'Abbergement, sur le versant Sud du Salève.

E. GUINIER.

LES FRANCS-TIREURS DU MONT-BLANC

Récits de la guerre de 1870-71 à l'armée des Vosges

AVANT-PROPOS.

Vers la fin du mois de septembre 1870, en suite d'une proclamation adressée aux habitants de la Haute-Savoie par le préfet Jules Philippe, le *Comité départemental de la Défense nationale*, annonçait l'organisation d'une compagnie de *Francs-tireurs du Mont-Blanc*, destinée à combattre l'invasion allemande.

Une réunion publique eut lieu à Saint-Julien, à l'Hôtel-de-Ville, le 2 octobre suivant, pour la formation d'un Comité de Défense nationale de l'arrondissement, et l'organisation du corps franc projeté.

Des comités analogues furent institués à Bonneville et à Thonon, et tous s'étaient mis à l'œuvre avec le plus grand zèle pour hâter le recrutement et l'équipement de cette compagnie franche, lorsque, presqu'aussitôt, une décision de l'autorité supérieure vint arrêter ce mouvement patriotique en contremandant la formation déjà commencée.

Sur les instances de notre excellent préfet Jules Philippe qui, avec raison, avait fait remarquer qu'en quelques jours la compagnie des *Francs-tireurs du Mont-Blanc*, déjà recrutée en grande partie, pouvait être bien vite en mesure de rejoindre l'armée active, le Gouvernement républicain de Défense nationale autorisa l'organisation de la compagnie, laquelle fut rapidement pourvue de son armement et équipement et dirigée sur le théâtre de la guerre.

Tout récemment, le brave Mogenier, ancien lieutenant de

cette compagnie de francs-tireurs, m'adressait le journal de marche de ce corps de volontaires, en me faisant le très grand honneur de me dédier cette relation.

Il m'a semblé que ce récit méritait d'être publié, car il met en lumière la belle conduite de nos concitoyens et ajoute une page glorieuse à l'histoire militaire de notre pays de Savoie.

La *Société Florimontane* ayant décidé l'insertion de ce travail dans la *Revue savoisienne,* j'ai le devoir d'en faire connaître l'auteur : Joseph Mogenier, dit *La France.*

Joseph Mogenier est né à Taninges (Haute-Savoie), le 6 juillet 1837, de Marie Mogenier et de Marie Grange.

Sa famille, ancienne et honorable, était de modeste condition; le père, ouvrier cloutier, n'avait, pour élever ses six enfants, que le faible produit de son travail.

Le fils aîné Joseph dut, dès qu'il le put, gagner sa vie. Il fut successivement petit berger, porte-mortier *(tragué)*, puis garçon de peine. « amassant deci delà, comme il le dit, quelques bribes d'instruction qu'il dévorait avec l'avidité de l'enfant affamé trouvant un bon fruit ».

A l'âge de dix-huit ans, en juin 1855, il contracta un engagement volontaire au service de France et fut incorporé au bataillon de tirailleurs du 2e régiment étranger organisé à Auxonne (Côte d'Or). Le bataillon était sous les ordres du commandant Lion, et la 2e compagnie, dont il fit partie, était commandée par le capitaine Pagnamenta.

Embarqué pour l'Afrique en 1856, il prit part à l'expédition du Sud (Beled-ul-Djerid) assista au combat et prise de Ouargla, le 1er janvier 1857 (colonne Desvaux), et à la prise de la Kabylie (Maréchal Randon, division Maissiat); aux combats et à la prise du col de Schelata, le 28 juin, de M'zien, le 4 juillet, d'Aïn-Aziz, les 7 et 16 juillet (prise de Lalla-Fathma), etc.

Il termina son service militaire en juillet 1858 et rentra à Taninges. Sa mère était morte, ses frères s'étaient dispersés pour aller chercher le pain de chaque jour; il reprit l'outil, le travail étant sa seule ressource.

Pendant son séjour en Afrique, il avait eu l'occasion de rencontrer les victimes du coup d'Etat du 2 Décembre transportés à Lambessa, et ces martyrs de la foi républicaine firent de lui un apôtre convaincu des idées démocratiques, lui inspirant la haine de toutes les oppressions, de toutes les iniquités en même temps qu'une profonde tendresse pour les opprimés et les déshérités.

Occupé avec son père à la construction d'une route dans la vallée du Giffre, il prit place dans les rangs de ceux qui, en Faucigny, combattirent énergiquement le régime impérial.

Lorsque la guerre éclata, en juillet 1870, l'ancien soldat d'Afrique n'attendit pas le décret du 10 août pour rejoindre le drapeau. Engagé volontaire au 21e régiment d'infanterie en garnison à Annecy, il fut chargé de l'instruction militaire des nouveaux contingents appelés sous les armes.

Lorsque la compagnie des Francs-tireurs du Mont-Blanc fut organisée, il en fut nommé lieutenant et s'occupa spécialement d'instruire militairement les volontaires jusqu'au moment où ils furent conduits devant l'ennemi.

Son récit fera connaître la part qu'il prit à la campagne où les Francs-tireurs du Mont-Blanc eurent la gloire de conquérir le drapeau du 61e régiment poméranien, placé aujourd'hui à l'hôtel des Invalides, un des deux drapeaux conquis sur l'ennemi pendant cette guerre néfaste.

Licencié à la paix, Mogenier se décida à partir pour Paris où, pensait-il, la réparation des ruines du siège et de la Commune devaient nécessiter de grands travaux. Il trouva en effet le travail qu'il espérait et c'est là, dans ce milieu ouvrier, qu'il se donna de tout son cœur de patriote et de républicain à relever le courage de ses camarades, ébranlé par les effroyables secousses qu'ils venaient de traverser, leur faisant comprendre que sous un régime républicain, ils arriveraient à leur émancipation et à l'amélioration de leur condition par l'union fraternelle et l'organisation syndicale corporative, beaucoup mieux que par la révolte armée qui avait failli compromettre la République elle-même. Il aida de tous ses efforts à la création des premières chambres syndicales ouvrières.

En octobre 1875 eut lieu le premier Congrès national des Travailleurs français dont il fut un des organisateurs : élu par les ouvriers du XIe arrondissement de Paris.

Président de la Commission des Chambres syndicales, il prit une part active aux discussions de ce Congrès que Crémieux nomma : « Le premier pas assuré des Travailleurs vers un meilleur avenir du monde du travail. »

Avant de se séparer le Congrès nomma une commission de onze membres, chargée de poursuivre la réalisation des modestes desiderata du prolétariat français et des réformes qu'il sollicitait des pouvoirs publics.

Président de cette commission, il porta, le 10 novembre 1876, à Versailles, devant les délégués du Sénat et de la Chambre des Députés, les vœux du Congrès des Travailleurs.

Il se tint en rapport aussi avec les principaux membres républicains du Parlement, et c'est dans une visite à Victor Hugo qu'il reçut de notre illustre poète national, le surnom de « *La France* » dont il est si justement fier. Voici dans quelles circonstances :

Introduit avec ses camarades auprès du grand homme, Mogenier lui expliqua les vœux et les aspirations des prolétaires dont il était l'organe, et Victor Hugo, l'ayant écouté avec la plus grande attention, frappé de la chaleur de conviction, de l'éloquence naturelle et de la noblesse des sentiments de l'orateur, appela sa petite-fille Jeanne qui jouait avec son frère dans un coin du cabinet, et lui montrant Mogenier, lui dit : « Mon enfant, embrasse ce citoyen ! » et, comme l'enfant hésitait, il insista, lui répétant : « Allons, Jeanne, embrasse-le donc, c'est la France laborieuse que tu embrasseras ! » L'enfant s'exécuta et le vieux soldat d'Afrique éprouva, ce jour-là, une émotion qui reste la joie de toute sa vie.

Il continua son apostolat et contribua à la formation d'un nombre considérable de Sociétés syndicales à Paris et en province, consacrant sa vie à l'œuvre de fraternité et d'union autour du drapeau républicain.

Il fut un des fondateurs de la Société mutuelle savoisienne et de l'Union fraternelle de la vallée du Giffre, de Paris.

Occupé à la construction des écoles de la rue de l'Espérance, à Montparnasse, il eut la jambe brisée dans un accident et reçut les soins de l'illustre docteur Broca. Il revint au pays natal achever sa guérison. Puis il reprit son outil et son apostolat, parcourant la France et créant partout des associations ouvrières, notamment à Evian, La Roche, Aix-les-Bains, Grenoble, Gap, Saint-Paul, Montdragon, Orange, Caderousse, Alais, Nîmes, Lodève, etc.

Passant la Méditerranée, il alla travailler sur cette terre d'Afrique que, soldat, il avait aidé à conquérir. Là aussi, il groupa les Travailleurs et constitua les « Pionniers d'Algérie et de Tunisie » qui l'envoyèrent en France en 1889 comme délégué de leur Association, au Congrès ouvrier réuni à l'occasion de l'Exposition Universelle.

Ensuite, il parcourut de nouveau la France, créant des Associations ouvrières en Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Côte-

d'Or et Rhône, puis il reprit le chemin de cette terre de Savoie dont le souvenir ne l'avait jamais quitté.

Aujourd'hui, malgré les soixante-cinq ans qui pèsent sur ses épaules, il travaille encore et gagne sa vie, bien que faiblement, gardant la chaleur de ses convictions, la fidélité à l'idéal républicain et le dévouement à la Patrie. Il supporte avec sérénité et philosophie les épreuves et les privations, donnant ainsi l'exemple d'une vie entière consacrée à la fraternité et à l'humanité.

J'ai fait la connaissance du brave Mogenier à Dijon, en janvier 1871, après le combat d'où le franc-tireur Curtat avait rapporté le drapeau du 61e régiment prussien ; je l'ai revu depuis et j'ai pu apprécier les qualités natives de ce bon citoyen, à qui il n'a manqué, dans son enfance, que les moyens de cultiver et de développer sa remarquable intelligence ; il marquera parmi les enfants de la Savoie qui ont honoré leur pays et je suis heureux, pour ma part, d'avoir pu mettre en lumière une faible partie des services rendus avec tant de dévoûment et de désintéressement par ce patriote et par ce républicain.

C. Duval,
sénateur.

18 avril 1902.

***

A notre digne représentant, notre vieil ami et frère d'armes de l'Année terrible, M. César DUVAL, sénateur de la Haute-Savoie.

Ce n'est pas par une vaine gloriole que nous retraçons de souvenir, après plus de trente ans, ces récits qui, comme tout ce qui peut servir à l'enseignement de l'avenir ou fait partie de l'histoire de la petite patrie, ne doivent être dédaignés. A l'heure présente, et il en sera encore longtemps ainsi dans notre chère vieille Savoie, on éprouve une émotion bien compréhensible et légitime à la lecture de l'histoire de cette légion des Allobroges, nos aïeux, combattant sur tous les champs de bataille pour la République et la France ; on les admire, en adressant à leurs mânes le salut du souvenir de leurs petits-fils, sur ces champs des Pyrénées, de Provence, d'Egypte et à cette immortelle journée de Lodi, où ils firent inoubliable le nom des fiers montagnards gaulois, dont César lui-même vantait l'indomptable vaillance pour la défense de leur liberté. Nous n'avons pas l'intention de nous livrer à des dithyrambes sur le courage

de nos volontaires de 1870-71 ; nous ne voulons rappeler ces souvenirs que pour saluer les rares survivants de la petite légion Allobroge en la néfaste année, dire en réponse à certains détracteurs, ce qu'ils firent et aux jeunes qui suivront ce qu'ils furent.

Nous n'avons pas d'autre pensée.

I.

Les défaites succédaient aux défaites ; un décret de l'Impératrice-régente rappelait sous les armes tous les anciens militaires jusqu'à 35 ans.

Un comité de défense s'était constitué à la préfecture de la Haute-Savoie, sur l'initiative d'un comité de Bonneville, pour la création d'un corps de volontaires. En août, le comité de défense séant à la préfecture publia un appel à toutes les volontés, à tous les cœurs qui battaient d'émotion en apprenant les désastres qui fondaient sur la France ; cet appel fut aussitôt entendu jusqu'en nos communes les plus reculées, ainsi qu'on le verra par la liste des volontaires qui est jointe ici. Bonneville fut désigné pour le lieu de concentration de ceux qui, réunissant les aptitudes voulues, venaient s'enrôler. Des souscriptions abondèrent pour l'équipement et l'habillement de cette compagnie, à laquelle on donna le nom de « *Compagnie des francs-tireurs du Mont-Blanc* ». Les ressources ne permirent de porter le chiffre de la petite légion qu'à cent cinq hommes qui vinrent offrir leurs bras et leur cœur. Le cadre fut constitué et l'organisation faite en peu de jours.

Nos compatriotes de la Savoie avaient constitué la vaillante compagnie des « *Chasseurs des Alpes* » et nos frères de l'Isère, l'intrépide compagnie des « *Gris* », qui opéraient dans les Vosges, où, sous les ordres de l'héroïque Michard, capitaine des « *Alpes* » et du vaillant Rastain, capitaine des « *Gris* », ils faisaient valeureusement leur devoir, disputant le sol et les passages des Vosges à nos envahisseurs. Aussi nos *Mont-Blanc* brûlaient-ils d'impatience d'aller les rejoindre, de partager leurs dangers et de faire eux aussi leur devoir.

L'habillement et l'équipement se firent attendre jusqu'en octobre. Durant ce temps ils s'employèrent à des manœuvres conformes au service que l'on attendait d'eux. Le lieutenant, vieux routier d'Afrique, les entraînait, les haranguait, les instruisait sur la guerre d'embuscades et de surprises, comme l'étaient les guerres d'Algérie. Il n'était guère possible d'appor-

ter plus de bonne volonté, d'ardeur et d'attention que nos volontaires, qui. pour ces manœuvres, avaient les fusils à piston de la compagnie des sapeurs-pompiers de Bonneville, en attendant l'arrivée des armes du gouvernement, des chassepots.

Des marches militaires étaient faites et souvent répétées, afin de rompre les chaussures et d'habituer les épaules ; ces marches étaient ponctuées de manœuvres selon la configuration du sol : attaques, défenses, etc., et jamais une plainte de fatigue, jamais une réclamation. Oh ! on peut le dire en toute assurance et devoir, ils ont entièrement tenu ce qu'ils promettaient, honneur à eux !

Enfin, une dépêche d'Annecy annonce que les chassepots et les sabres-bayonnettes sont en route pour Bonneville. Il pleuvait ce jour-là, les hommes devaient l'employer au repos et à des théories ; au su de la dépêche, ils s'élancent sur la route de La Roche, jusqu'à la rencontre des voitures qu'ils escortent au chant de la *Marseillaise*. Le soir même, il fallut faire la répartition des armes ; on nous assura qu'il y en eut bon nombre qui les logèrent dans leur lit. Quelques tirs furent ensuite exécutés et l'ordre du départ arriva, salué par le plus sincère, le plus ardent enthousiasme, aux cris de « Vive la France ! »

Le lendemain était un dimanche, veille du départ. La Compagnie des Chasseurs du Mont-Blanc, que l'on eut, à son air et à son ordre, pu prendre pour une compagnie de vieux praticiens d'armée, était rangée en bataille devant l'Hôtel-de-Ville. Un long cortège de dames qu'escortaient les autorités et la municipalité s'avançait en tête; une jeune fille, Mlle Clerc, portait un petit drapeau où se lisait sur une face : « Vaincre ou mourir » et sur l'autre : « Chasseurs du Mont-Blanc ».

Le moment était d'une grande solennité, la place était noire de monde, parents, amis de ceux qui allaient partir. Que d'âmes, de cœurs de mères, de sœurs, d'amis, de pères, de frères, devaient se poser cette terrible énigme : « Les reverrons-nous ? » L'honorable et regretté M. François Dumont, président de la municipalité, s'avançant devant le front de la Compagnie, dit : « Chasseurs du Mont-Blanc, volontaires de la patrie, nos fils, nos frères, nos compatriotes qui allez partir remplir le saint et grand devoir de combattre et de mourir, s'il le faut, pour cette chose sublime la Patrie, et cette patrie : la France ! nous avons l'assurance que vous accomplirez ce devoir dans toute sa plénitude. Vos mères, vos sœurs, vos amies viennent vous confier ce symbole qu'elles

ont fait de leurs mains. Qu'il soit votre ralliement, votre étoile vers le devoir, le vivant et tangible souvenir de ceux que vous quittez, mais dont les cœurs vous suivent. Après les combats, rapportez-le, noirci par la poudre, lacéré par les lames, troué par les balles, mais beau et fier d'honneur, pour qu'il demeure parmi nous, emblème et trophée du devoir accompli.

« Vous allez jurer sur ce modeste guide d'être prêts autour de lui à tous les sacrifices, même celui de votre vie ! »

Les officiers s'avancent au centre, l'arme au poing, les Chasseurs présentent les armes. les contenant de la main gauche et étendant la droite vers le fanion. Toutes les têtes sur la place sont découvertes, tous les yeux sont voilés de larmes ; un frémissement court dans la foule quand une voix éclatante partie de toutes les bouches et de tous les cœurs des Chasseurs du Mont-Blanc, clame : « Je le jure ! » Le capitaine ajoute : « Nous jurons de le rapporter si nous ne tombons pas tous autour de lui en le défendant ! »...

De tels instants. de telles heures sont intraduisibles et à jamais inoubliables !

Le lendemain, dès la première heure du jour, les Mont-Blanc quittaient la patriotique cité, escortés par les habitants et prenaient la direction d'Annecy où ils devaient recevoir l'ordre de leur destination.

A La Roche, où un très grand nombre de citoyens Bonnevillains étaient venus accompagner nos volontaires, la population fit une ovation à la Compagnie et lui offrit, malgré l'heure matinale, un vin d'honneur ou plutôt d'adieu. Derniers serrements de main, un grand cri : « Vive la France ! » et le Mont-Blanc gravit la côte de la Borne du plus allègre pas. La Compagnie arriva à Annecy vers deux heures ; les sous-officiers, caporaux et soldats du 21e de ligne étaient venus l'attendre au pont de Brogny. La réception à Annecy fut extrêmement sympathique ; la petite légion fit une excellente impression ; elle fut reçue à la préfecture par le préfet qui passa en revue les volontaires haut-savoyards.

Dans l'allocution qu'il leur adressa, il dit que le pays était assuré qu'ils sauraient accomplir leur devoir et qu'il ne l'oublierait point. Une distribution de linge fut faite par les soins du Comité des dames d'Annecy, sous la présidence de Mme Philippe qui reçut ce jour-là et conserva le titre de Mère des Chasseurs du Mont-Blanc ; elle le justifia durant cette guerre et s'acquit la reconnaissance inaltérable de nos volon-

taires. Le soir, un banquet d'adieu les réunissait tous : autorités, officiers, sous-officiers, caporaux et soldats du 21e de ligne, sapeurs-pompiers, citoyens et volontaires. Il y avait encore dans les cœurs place pour l'espérance; on but à l'avenir et à la fin de nos patriotiques douleurs, à la République et à l'immortalité de la France.

Dans l'après-midi, avant le banquet, la Compagnie du Mont-Blanc s'était rendue au cimetière, sur la tombe du grand penseur et profond républicain Eugène Suë dont les cendres reposent en ce lieu, et là au milieu de l'émotion de tous les assistants, les Chasseurs du Mont-Blanc avaient renouvelé leur serment de combattre et de mourir, s'il le fallait, pour la France, pour la liberté !

Le lendemain, accompagnée des autorités et de la population, la Compagnie s'embarquait à la gare pour Lyon où elle arriva dans la nuit, qu'elle acheva dans les salles d'attente. Dans la matinée, elle reprit un train qui l'emporta à Chalon-sur-Saône.

On venait d'amener en cette ville deux cavaliers allemands, éclaireurs pris entre Chalon et Chagny. On disait cette dernière ville occupée par l'ennemi. Le capitaine et le lieutenant se rendirent à la sous-préfecture, sollicitant un train pour Chagny. Un désarroi absolu régnait dans les bureaux ; on eût dit que les Teutons étaient aux portes de la ville ; à la gare, on réunissait wagons et locomotives pour les rabattre sur Lyon ; l'émotion était grande en ville. Les officiers insistèrent pour obtenir un ordre de transport de la Compagnie; ils l'eurent enfin et le capitaine fit à la gare les démarches nécessaires pour hâter le départ. Plusieurs chasseurs des Alpes, entr'autres le Dr Jules Carret, médecin-major, allant rejoindre leur corps à Autun et que nous avions eu la joie de rencontrer à Chalon, se joignirent à la Compagnie. Le train partit vers Chagny ; le capitaine était monté sur la machine pour soutenir par sa présence le moral du mécanicien, qui, croyant fermement Chagny occupé par l'ennemi, allait avec plus d'hésitation que de prudence.

A Chagny, calme complet, nul ennemi ; il est, dit-on, dans la vallée de la Dheune, peut-être à Santenay ou à Saint-Léger. En route ! La gare de Santenay n'estéclairée que par une seule lanterne ; on stoppe un instant, pour prendre des informations ; l'ennemi est au Creusot, on a entendu le canon dans la journée. En avant ! le capitaine Tappaz, s'étant nommé pilote, est tou-

jours sur la machine, au mépris des règlements. On traverse Saint-Léger, puis les stations suivantes et l'on entre en gare du Creusot : moins d'Allemands que dans un rêve, mais on apprend qu'il y a eu, dans la journée, un combat vers Autun. « En route, crié le capitaine, et vite. » Le moral des hommes est excellent ; on repart, mais le tunnel de Marmaque, assez long, donne un surcroit d'inquiétude au mécanicien. « Prudence, mais courage ! lui dit Tappaz, sortons d'abord de ce trou. » Le train arrive à Etang ; on stoppe pour courir aux nouvelles ; le capitaine télégraphie à Autun, au général sous les ordres duquel allait se placer le Mont-Blanc. La commune d'Etang est émotionnée — et non sans raison — le canon a bruit non loin ; en effet, ce jour, a eu lieu le combat d'Autun et on ignore la position de l'ennemi ; est-il proche ou loin ? En attendant, les hommes ne quittent pas les wagons, ils se sont installés comme ils ont pu, à tout hasard.

Vers le matin, arrive une dépêche du quartier général, appelant la Compagnie ; le train se remet en route, la voie est sûre, aussi le mécanicien n'épargne pas la vapeur ; le grincheux pilote a repris sa place avec ses hommes lorsque le train entre en gare d'Autun. En cette ville se trouve le quartier général de l'armée des Vosges et Garibaldi son général en chef.

(A suivre.)

GLANURES SALÉSIENNES

Dans la *Revue savoisienne* de 1901, page 117, j'ai parlé des Psaumes de Desportes. que saint François de Sales avait lus, et qu'il a cités une fois dans l'*Introduction à la vie dévote.*

Dans son *Traité de l'amour de Dieu,* à plus de trente reprises, saint François a cité une traduction en vers des Psaumes ; mais ce n'est pas toujours celle de Desportes ; et quand il cite Desportes, il paraît le faire de mémoire, ce qui entraîne des altérations de texte. Comme exemple des comparaisons qu'on peut établir, je choisis quatre psaumes qui sont cités plus d'une fois, les psaumes 18, 41, 72 et 83 ; et je donne pour chacun d'eux les passages cités dans le *Traité,* et le texte correspondant de Desportes.

Ps. 18. *Traité,* livre III, ch. 12 :

> Comme l'Espoux qui, en maintien royal,
> Sort tout joyeux de son lict nuptial.

Même psaume. *Traité*, livre XI, ch. 17 :

Le respect au Seigneur porté
Est saint, rempli de pureté ;
Sa crainte en tout siecle est durable,
Tout ainsi que sa Majesté
Est a jamais tres adorable.

Texte de Desportes :

... de la manière
Qu'un espoux en haut appareil
Sortant de la chambre nocière.
. . . . . .
Le respect au Seigneur porté
Est saint et plein de pureté ;
Sa crainte en tout siècle est durable.
Ses jugements sont vérité :
Chaque point en est équitable.

Ps. 41. *Traité*, livre II, ch. 16 :

C'est a Dieu que je souspire,
C'est Dieu que mon cœur desire.

Un peu plus loin :

Les cerfz longtems pourchassés,
Fuyant pantois et lassés,
Si fort les eaux ne desirent,
Que nos cœurs, d'ennuis pressés,
Seigneur, apres toy souspirent.
Nos âmes, en languissant
D'un desir tous-jours croissant,
Crient : helas ! quand sera-ce
Que nos yeux verront ta face ?

Même psaume. *Traité*, livre VI, ch. 13 :

Helas, quand viendra le jour
Que la douceur d'un retour
M'ostera cette souffrance !

Texte de Desportes :

Le cerf long tans pourchassé,
Fuyant pantois et lassé,
Si fort les eaux ne desire
Que mon cœur, d'ennuis pressé,
Seigneur, après toi soupire.
Mon ame, ô Dieu tout-puissant,
Se fond toute en languissant
Après toy, fontaine vive ;
A ma soif toujours croissant
Toute demeure est tardive.

Helas ! Quand viendra le jour
Que la douceur d'un retour
M'ôte cette impatience ?
Quand viendrai-je en ton séjour ?
Quand serai-je en ta présence ?

Ps. 72. *Traité*, livre III, ch. 5 :

O mon Dieu, mon Seigneur, Dieu pour jamais aymable,
Tu m'as tenu la dextre, et ton tres saint vouloir
M'a seurement guidé jusqu'à me faire avoir,
En ce divin séjour, un rang tant honorable.

Même psaume. *Traité*, livre X, ch. 5 :

Dans le ciel, sinon toy, qui me peut estre cher ?
Et que veux-je ici-bas sinon toy rechercher ?

Même psaume. *Traité*, livre XII, ch. 4 :

Que veut mon cœur, sinon Dieu,
De ce qu'au Ciel on admire ?
Qu'est-ce qu'emmi ce bas lieu,
Sinon Dieu, mon cœur respire ?

Texte de Desportes :

Tu m'as tenu la dextre, et ton sage vouloir
M'a seurement guidé, jusqu'à me faire avoir
Mainte honorable grâce ;
Dans le Ciel, sinon toy, qui me peut être cher ?
Et que voudroy-je aussi, fors que toy, rechercher
En cette terre basse ?

Ps. 83. *Traité*, livre IX, ch. 4 :

Que vos pavillons souhaitables,
O Dieu des armees redoutables,
Helas, a bon droit sont aymés !
Mon ame fond d'ardeur extrême,
Et mes sens se pasment de mesme
Apres vos parvis reclamés;
Mon cœur bondit, ma chair ravie
Saute apres vous, Dieu de la vie !

Même psaume. *Traité*, livre X, ch. 2 :

Heureux qui loge en ta mayson !
Il te loüe en toute sayson.

Même psaume. *Traité*, livre III, ch. 1 :

Montant a la vie eternelle
De vertu en vertu nouvelle.

Texte de Desportes :

Que tes pavillons souhaitables,
O Dieu des armes redoutables,
Las, las, à bon droit sont aimez !
Mon âme fond d'ardeur extrême,
Et mes sens se pâment de même
Après tes parvis reclamez ;
Mon cœur bondit, ma chair ravie
Saute après toy, Dieu de la vie.

. . . . . .

Heureux qui loge en ta demeure !
Il te chante et loue à toute heure.

. . . . . .

Mais les bénissons (*bénédictions*) éternelles
Les doûront de vertus nouvelles.

Il serait fastidieux de poursuivre ici jusqu'au bout la comparaison des textes. Ce qu'on vient de voir permet de distinguer trois cas : 1° Saint François a suivi le texte de Desportes, avec ces légères modifications de texte qui se font d'elles-mêmes quand on cite de mémoire; 2° Le texte de Desportes lui sert pour ainsi dire de point de départ ; mais il le modifie de propos délibéré, comme il le dit dans sa préface; 3° Son texte est tout autre que celui de Desportes ; et alors une question se pose : ce texte (qui n'est pas celui des traductions protestantes de Clément Marot et de Théodore de Bèze), est-il de saint François lui-même, ou est-il emprunté à quelque auteur contemporain ? Cette question mérite d'être étudiée, et je la soumets au savant éditeur des Œuvres de saint François de Sales.

Eugène Ritter.

GLANES

Parmi les lauréats des derniers concours de l'Académie de Savoie figurent :

M. l'abbé Lavanchy : *Histoire du diocèse de Genève pendant la Révolution.*

M. l'abbé Piccard : *Abbaye de Filly.*

M. Lugeon, professeur à Lausanne : *La Brêche du Chablais.*

M. Douxamy, professeur à Lyon : *Les Terrains tertiaires de la Savoie, du Dauphiné et de la Suisse occidentale.*

Mr Rosset : *De Sacramento matrimonii Tractatus.*

A. de Foras : *Armorial et Nobiliaire de Savoie.*

Briot : *Alpes françaises.*

Le prix A*dor*, de la valeur de 2,000 francs, mis au concours par la Faculté des lettres de Genève et concernant l'histoire des Allobroges et de la colonie de Vienne jusqu'à l'occupation burgonde vient d'être remporté par MM. Monnier et Nicole. M. Monnier est un ancien élève de la Faculté des lettres de Lyon.

Souvenir d'été

Dites, notre lac bleu vous verra-t-il encor,
Sur un banc d'ombre, en robe rouge assises,
Jetant aux arbres verts vos deux notes exquises
Dans la splendeur du matin d'or.

Serti comme un saphir aux courbes du rivage,
Vous l'avez tant caressé de vos yeux
Que sans doute en vos cœurs, même sous d'autres cieux,
Flottera sa riante image.

Il est parfois en nous d'angéliques instants
Où l'on sourit à l'aspect d'une chose ;
Il semble qu'un bonheur éteint depuis longtemps
Revive en une vision rose.

Si vous sentez un jour vos âmes frissonner
En regardant une eau bleue endormie,
La brume ensoleillée ou la mélancolie
D'un sapin noir sur un rocher,

C'est que le paysage aimé de l'heure brève
Toujours subsiste aux plis de votre cœur ;
Un détail entrevu vous rendra le bonheur
Que vous croyiez clos dans un rêve.

Votre image exilée en nos hivers lointains
Elle aussi flottera sur leurs rives moroses
Et des yeux chercheront souvent vos ombres roses
Dans la tristesse des matins.

Charles MARTEAUX.

REVUE BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Chronique du chevalier Louis de Diesbach, page de Louis XI, publiée par le comte Max DE DIESBACH, président de la société d'histoire du canton de Fribourg. Genève, Ch. Eggimann, 1901, in-8°.

L'attention est retenue depuis longtemps par l'intérêt des livres de famille, si précieux pour l'histoire des mœurs. La puissante maison bernoise de Diesbach avait, dans ses traditions, la rédaction de ces journaux intimes qui pouvaient

parfois présenter une utile contribution à l'histoire générale en raison des fonctions ou des ambassades confiées à ses membres. L'un d'entre eux, Louis de Diesbach, seigneur de Diesbach et de Landshout né en 1452, mort en 1527, au moment où il était gouverneur de Baden en Argovie, songea à rédiger l'un de ces livres « afin que ses descendants puissent « profiter de son experience et diriger leur conduite dans la « bonne comme dans la mauvaise fortune *les priant* du plus « profond de son cœur de lire et de consulter *et de continuer*... « ce livre en notant leurs aventures bonnes ou mauvaises, « chose très utile pour l'avenir, afin de rappeler le souvenir « des bienfaits et de premunir contre les entreprises des « méchants. »

Connue déjà par la traduction fautive faite en 1789 par M. de Diesbach de Belleroche, puis par la publication du texte original allemand en 1838 dans le 8e vol. du *Geschichtsforscher,* l'œuvre de Louis de Diesbach méritait l'honneur d'une plus fidèle traduction et d'un commentaire indispensable pour l'intelligence de certains passages importants par les relations entre les cours de France, de Savoie, de Bourgogne et la République de Berne.

Pour se familiariser avec le français, Louis de Diesbach à l'âge de 15 ans fut attaché comme page à un gentilhomme du Bugey, Guillaume de Luyrieux, et accompagna ce grand partisan du duc de Bourgogne « dans ses voyages souffrant la faim et la soif, le chaud et le froid bien qu'il fut encore fort jeune et peu habitué à de pareilles chevauchées. » Son arrivée dans les cours de Rome et de Bourgogne coïncidait avec la libération de Philippe Monsieur, que sur les instances de son père Louis, duc de Savoie, fatigué de son ambition inquiète, le roi de France avait emprisonné depuis 2 ans (1464) au château de Loches.

Mais le cousin et le frère aîné du jeune page étaient, au contraire, favorables à la cause du roi de France auquel ils le recommandèrent en juillet 1468. Louis XI accueillit et entretint convenablement son nouveau page, lui donnant « un valet, trois chevaux, une montre et une bourse » : Louis de Diesbach avait donc le pied à l'étrier, mais il ne sut pas en profiter. « J'étais sur le chemin d'une grande fortune, si je l'eus voulu, dit-il, mais j'avais peu de goût pour le travail et j'agissais suivant ma libre volonté; de plus, la passion de la chasse s'étant emparée de moi, je m'éloignais souvent de la

cour; tout cela me causa du tort et me nuisit dans l'esprit du roi. J'en ai supporté les conséquences, quoique le roi m'eut adressé plus d'une fois de paternelles remontrances; mais le prince, dans sa bonté, tint compte de ma jeunesse et des mérites de mon cousin et de mon frère; il ne laissa pas d'augmenter continuellement ma solde qui s'éleva, à la fin, à 20 écus par mois. Dix auraient suffi à mes besoins en ce temps de paix: cependant tout fut dépensé. Toutefois cela eut lieu en tout honneur et avec des gens de bien et non pas au jeu ».

Pendant son séjour en France, qu'il quitta définitivement en 1476, Louis de Diesbach assista à de nombreux événements dont le récit présenterait pour les historiens un grand intérêt. Malheureusement le bon chevalier, qui maniait la plume avec quelque difficulté, écrivait moins pour la postérité que pour sa famille, et s'étendra plus volontiers sur l'existence et les regrets de la mort de Antonia de Ringoltirgen, sa douce et chère femme que sur la politique du roi Louis XI ou de Philippe Monsieur. Toutefois certaines pages. notamment le récit de l'entrevue de Péronne (octobre 1468) dont il fut l'un des rares témoins, seront très remarquées.

De retour à Berne, Louis de Diesbach par les fonctions honorables mais modestes qu'il occupe, échappe alors à l'histoire générale. C'est un bon patriarche, entouré d'une vingtaine d'enfants, préoccupé des besoins de sa nombreuse famille, tentant quelques spéculations dans le commerce de gens industrieux, dépensant même un bien considérable dans l'industrie des mines et pour l'alchimie, contrarié souvent par d'autres revers de fortune notamment par ce soulèvement des paysans de 1512. « Ces gens infidèles, traitres et scandaleux *qui* pillèrent *son* chateau de Spietz et *lui* occasionnèrent ainsi une perte de plus de 800 livres, Puisse Dieu les punir dans ce monde et dans l'autre ».

Les archives de Berne et de Fribourg et la connaissance des derniers travaux publiés sur cette période ont donné à l'éditeur la matière d'intéressantes notes qui éclairent et précisent singulièrement le texte souvent obscur du page de Louis XI. Les historiens de Savoie sauront gré à M. Max de Diesbach d'avoir apporté une utile contribution à l'étude des intrigues de Philippe-Monsieur. Les Bibliophiles lui auront grande reconnaissance d'avoir enchassé ce bijou de famille dans une parure élégante et discrète.

M. B.

*
* *

MAILLEFER (Paul) : *Histoire du Canton de Vaud dès les Origines,* Lausanne, Payot et Cie, éditeurs ; prix en souscription, 7 francs ; après la souscription, 10 francs ; un volume de 500 p. gr. in-8°, illustré de 200 gravures.

A l'occasion du centième anniversaire de l'émancipation du canton de Vaud, M. Paul Maillefer, professeur d'histoire à l'université de Lausanne, va faire paraître une histoire de ce pays qui intéressera vivement tous ceux qui s'occupent de l'étude de la Savoie.

Les destinées du pays de Vaud ont été, comme l'on sait, jusqu'à l'occupation bernoise, celles de la maison de Savoie. Nos princes aimaient à séjourner dans leurs châteaux de Chillon et de Morges. Les gentilshommes du Chablais entretenaient avec leurs voisins de l'autre rive des relations étroites resserrées par de nombreuses alliances et attirés aussi par des affinités de langue et de race portant comme eux l'empreinte burgonde.

Depuis cinquante ans, de nombreuses découvertes ont permis de compléter ou de rectifier l'histoire classique de Verdeil sur le canton de Vaud. Les publications de la Société d'histoire de la Suisse romande ont mis à jour de nouveaux documents qui permettent, non seulement pour la part archéologique, mais aussi pour le moyen âge. de donner des aperçus nouveaux. M. Maillefer qui a fondé et dirige depuis 10 ans la *Revue historique vaudoise,* a bien voulu coordonner les résultats acquis aujourd'hui à la science et en faire un ouvrage de vulgarisation historique et archéologique qui sera en même temps un sérieux instrument de travail.

Les 7 premiers livres de son ouvrage intéresseront la Savoie soit par la période des *premières civilisations*, celle de l'époque romaine et celle de la domination des Burgondes, des Allemanes et des Francs, soit par le développement des institutions de la féodalité, soit encore par l'étude de la domination bernoise et de la réforme suivie de comparaisons précieuses pour les historiens du Chablais et du Bailliage de Ternier.

De nombreuses gravures ayant un caractère documentaire, reproduisant les trouvailles intéressantes des fouilles, des fragments des meilleurs morceaux de l'architecture religieuse et militaire, des portraits, des costumes servent de commentaire à ce livre patriotique. Il serait à désirer que l'auteur y joigne une bibliographie des meilleurs ouvrages à consulter. M. B.

* * *

STUCKELBERG : *Geschichte der Reliquien in der Schweiz*, Zurich, 1902 ; CXVI et 324 pages in-8°, avec 40 gravures. Prix : 10 francs.

La Société suisse des traditions populaires vient de faire paraître (en allemand) un volume : *Histoire des reliques en Suisse.*

C'est une espèce de régeste ou table chronologique (1954 numéros) de tous les faits qui se rapportent aux reliques en Suisse, depuis le quatrième siècle de notre ère, où eut lieu ce qu'on appelle, en termes liturgiques, l'*invention* des corps des martyrs d'Agaunum, jusqu'au printemps de 1901.

Une table des noms de lieu termine le volume. On y remarque les noms de quelques localités de Savoie : *Abondance*, à propos de reliques données à l'abbaye par le couvent de Saint-Maurice ; — *Annecy :* reliques apportées de Genève par les chanoines de cette ville, en 1535 ; reliques de saint François de Sales ; — *Chambéry :* le saint Suaire.

A vrai dire, ce sont là — sauf les deux premiers points — des articles où l'auteur est sorti du cadre géographique qu'il s'était tracé. Son ouvrage est d'ailleurs fait avec soin, et très intéressant. Il serait à désirer qu'il se fît pour la Savoie un travail du même genre.

Eugène RITTER.

* * *

Académie chablaisiennne, t. XIII. — *Séances :* Communication intéressant : les fortifications d'Evian en 1377 ; une lettre de Marie-Clotilde de France ; les marqueurs des poids et mesures de la Tarentaise et de Maurienne ; les dîmes du bailliage de Gaillard aliénées en 1762 en faveur de J.-J. Foucet, baron de Montailleur ; l'occupation française de 1690-1693 ; un acte de vente en 1560 avec le sceau des baillis bernois ; l'inventaire des bois de St-Paul en 1645 ; une lettre de Dom Félix de Savoie ; l'école primaire de Sixt en 1773 (la réponse de l'avocat fiscal général à cette demande d'école est fort curieuse) ; un acte enregistrant un emprunt fait par un habitant de Croysenaz (Chilly) à un chanoine de Lausanne en 1465 ; l'occupation française de 1690-1693 ; deux lettres de Charles-Emmanuel au seigneur de Bonnevaux ; la confirmation des franchises de Beaumont en 1602 et en 1634 et leur cessation en 1681 ; l'érection d'un marché à la Clusaz, d'une foire à Thônes et d'un banc à sel à Mégève. — *Mémoires*,

A. Folliet : *Monographie de la commune de Beaumont.* 1re partie : essai soigné et intéressant, et aussi documenté que possible, de l'histoire d'une petite commune étudiée dans les manifestations de la vie publique et non plus seulement représentée comme gravitant autour de l'église et du château ; l'auteur, en traitant de la personnalité de cette modeste agglomération, a su la dégager des intérêts purement seigneuriaux ou ecclésiastiques et la montrer, surtout dans la deuxième partie (*Id.* t. XIV), s'acheminant vers son épanouissement social. Peut-être aurait-il fallu insister sur les origines de la paroisse et des diverses localités, dont suit un plan tout à fait nécessaire et très clairement reproduit. Il est peu exact de parler du chemin de Genève à Bautas (Annecy-le-V.) ; on ne connaît que la voie romaine de Genève à Bautas (Fins d'Annecy), mais on ignore encore sa véritable direction. La 2me partie, qui comprend la vie municipale de 1792-1900, est traitée complètement, avec des statistiques suffisantes, sauf pour le régime climatérique. En somme, c'est une monographie qui peut servir de modèle.

T. XIV (suite). — *Séances :* Une épidémie de pulmonie à Annemasse et aux environs au XVIIIe s. ; testament d'Aymon de la Ravoire. de St-Jean-de-la-Porte, 1469 ; actes concernant les Quisard de 1263 et 1385 ; prestation de fidélité de Pierre de Charançonay en 1278 ; invent. des parchemins de la seignie de Coudrée (reçu des censes de vins en 1617, et recensement de Sciez de 1780 ; invent. de comptes tirés des archives de Turin concernant les seigneurs de Clermont et de Miolans 1312-1506 ; concession de foires et marchés à Alby, 1647 ; ext. des registres consulaires de Thonon concernant l'occupation française, 1690-1696 ; lettre de la duchesse Jeanne-Baptiste de Savoie ; notes extraites d'un fragm. d'inventaire de la chartreuse de Vallon-Ripaille ; hommage de Robert de Lucinge au Cte Guillaume de Genève en 1318 ; acte testam. de Claudine Servon, 1481 ; donation d'Aimon de Conches au curé de Massongy, 1326 ; vente du mas de Bret par les syndics d'Evian, 1616 ; invent. des Barnabites de Bonneville ; transaction de 1571 entre le seigneur de la Fléchère et les pêcheurs de Rive-sous-Thonon ; confirm. des franchises de la communauté de St Maxime de Beaufort, 1578. — *Mémoires II.* L.-E. Picard : les Moynat de Sales, du Chablais (tableaux généalogiques ; parenté de St François de Sales). — Inauguration du monument du général Dupas.

Académie delphinale, t. IX. — A. Prudhomme : *L'Assistance publique à Grenoble* (histoire de la peste ; hôpital, médecins, remèdes, édits).

T. XI. — L. de Miribel : *La Mistralie de Voiron* (lettres-patentes d'Amédée V, d'Edouard et d'Amédée VI comtes de Savoie concernant la nomination des mistraux). A. Prudhomme : *L'Assistance publique à Grenoble* (maladreries ou léproseries). R. Rey : *Le Royaume de Cottius et la province des Alpes cottiennes d'Auguste à Dioclétien* (bibliographie utile à consulter pour la région alpine).

T. XII. — Dullin : *Savoie et Dauphiné* (résume les liens historiques qui unissent ces deux provinces) ; rép. de M. H. Ferrand.

T. XIII. — J. de Crozals : *La Famille de Cavour*. De Vernisy : *La Seigneurie de Parizet*, (mentionne le curé Antoine Chaffarand, natif de Montailleur, 1737 à 1766).

Académie de Dijon, 1895-1896. — A. Chabœuf : *Le président de Brosses à propos d'une esquisse de Paul Véronèse.* « Ce pur Bourguignon, en qui s'est cristallisé ce qu'il y a de plus vif, de plus savoureux dans l'esprit dijonnais, n'était pas même d'origine bourguignonne. Les Brosses, qui portent sans nom de famille celui d'un fief du Faucigny, viennent de Savoie et sont fort bons gentils hommes... Nul n'a été plus bourguignon dans l'âme que ce fils d'une vieille race savoisienne ».

Académie d'Hippone, bull. 28. — Alex. Papier : *Notice sur J.-Fr. Doublet, secrétaire-général* (anc. membre corresp. de la *Soc. Florim.*

Académie de Lyon, 3me sér. II, 1893. — Dr Humbert Molière : *Mém. sur le mode de captage... des sources thermales de la Gaule romaine* (complète utilement l'article du Dr René Brian, dans le Dict. des Antiq. grecques, soit *aquæ*.

III, 1895, — H. Beaune : *Les Faramanni burgondes dans la loi Gombette.* Ce nom, qui vient de *fara,* famille, race et de *mann*, homme, désigne les familiers de la demeure seigneuriale, ailleurs *convivae, amici, familiares, farones.*

IV, 1896. — Dr H. Molière : *Introduction à l'histoire des Gaulois* (expose d'une façon claire, d'après les derniers travaux, ce que l'on peut saisir sur l'histoire autrefois si obscure et embrouillée comme à plaisir, des Celtes et des Galates. Notons en passant qu'il ne faut pas regarder comme absolue la ligne séparative des dolmens due à M. Alex. Berthrand, puisqu'il

en existe d'assez nombreux échelonnés dans notre vallée de l'Arve. Ch. Cornevin : *Les animaux domestiques dans les cultes antiques* (la zoolâtrie semble avoir existé chez tous les peuples, et même dès l'époque magdalénienne).

Académie de Mâcon — 1896, abbé B. Rameau : *Henri de Merzé, cardinal d'Albano,* 1160-1188 (abbé d'Hautecombe en 1173); 1897, J. Martin : *Sépultures barbares des environs de Tournus* (ordinairement sur des lieux élevés, dans des lieux dits aux noms caractéristiques comme la Mortpierre, Champ des morts, la Morlue, les Crêts, en Crotelez ; plusieurs des tombes renfermaient des monnaies du IIIe siècle). — L. Lex et S. Bougenot : *Journal de la famille des Dupré, bourgeois de Mâcon et de Tournus* (1407-1520); cite le nom de Pierre Masuer, (Masuerius) damoiseau d'Amédée VIII, duc de Savoie, mentionne, en 1455, des troubles en Savoie et, en 1464, l'emprisonnement de Philippe-Monsieur. — 1898, B. Rameau : *N. sur les tombeaux des év. Dinet, de Lingendes et de Talladet* (bases et accessoires faits en pierre blanche de Seyssel, en Savoie).

Académie de Montpellier. — 1897, abbé C. Douais : *Lettres de Charles IX à M. de Fourquevaux, ambassadeur en Espagne,* 1565-1572 (v. à la table des matières les mots : Chambéry, duc de Savoye, sénat de Chambéry, comtesse de Varax).

C. M.

ERRATA

DE LA *REVUE SAVOISIENNE,* année 1901.

P. 243, 7e ligne, au lieu de : « A critiquer des poésies dont *l'inspiration...* lire : à critiquer des poésies dont *l'invention.* »

P. 246, 1re ligne, au lieu de : « il *s'est efforcé*, lire : il *a essayé...* »

P. 251, 10e ligne, au lieu de : « sous un dais de *nuage...* lire : *nuages.* »

P. 251, après le 9e vers de l'Atre, ajouter ce vers omis : *Les pieds froids, nez rougi... nous y penserons peu,...*

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

7212. — Annecy. Imprimerie Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 9 avril 1902.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président annonce à la Société la mort de son ancien correspondant musical, Johannès Weber, survenue le 20 mars dernier. Critique au journal le *Temps*, Weber envoya, à la *Revue savoisienne*, de 1864 à 1880, et très régulièrement, une chronique trimestrielle dans laquelle il passait en revue et étudiait les productions musicales jouées à Paris au cours de chaque année. C'était un travailleur consciencieux et probe, à l'esprit droit, d'un jugement sûr, impartial et dont l'avenir a rarement démenti les appréciations.

M. Le Roux fait part également de la mort de Venance Payot, survenue à Chamonix le 10 mars dernier. Ce naturaliste explora pendant plus de cinquante ans tout le massif du Mont-Blanc dans le but d'y recueillir des échantillons de la flore, de la faune, des roches et des fossiles. Il arriva ainsi à constituer un remarquable herbier de la chaîne : phanérogames, mousses et lichens et dressa la liste des nombreuses espèces minérales et pétrographiques spéciales à ce massif.

Par un acte de générosité très louable, Venance Payot fit don en 1899, à la ville d'Annecy d'un vaste herbier précieux en ce sens que les exsiccata y sont souvent accompagnés de déterminations critiques d'auteurs, d'une importante collection d'œufs d'oiseaux de Savoie et d'un certain nombre de minéraux et roches. Le tout est actuellement disposé dans une salle spéciale du Musée. Il abandonna également à cet établissement sa bibliothèque contenant surtout les principaux ouvrages d'histoire naturelle relatifs à la Savoie. Enfin par son testament, Venance Payot léguait à la ville une somme de deux mille francs dont les intérêts serviront annuellement à l'entretien et à l'accroissement de ses collections.

Au cours de sa longue carrière, Venance Payot a publié dans divers recueils plusieurs notes sur l'histoire naturelle régionale. Il consigna notamment dans la *Revue savoisienne* les mouve-

ments d'extension et de recul de nos glaciers et dressa sous le titre de *Florule du Mont-Blanc*, des listes floristiques de phanérogames et de cryptogames qui fournissent d'excellents renseignements sur l'habitat des plantes dans le Haut-Faucigny et sur le versant français de la grande chaîne cristalline.

La Société Florimontane s'associe à la ville d'Annecy pour adresser un reconnaissant hommage à la mémoire du généreux donateur.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau :

Loche (comte de) : *Histoire d'Aix-les-Bains*, Chambéry, 1898-1900, 2 vol. in-8°. (Don de l'auteur.)

Mémoires de la Société de la Suisse romande, tomes 2 à 13 et tome 15. (Echange avec M. Rémy.)

Garofallo : *Gli Allobroges*, Paris, 1896, in-8°. (Achat.)

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ain, n°s 2 à 25, 1895-1901, in-8°. (Echange.)

Le même fait passer sous les yeux des membres présents une intéressante publication de la Société d'histoire du canton de Berne envoyée en échange des premières années de la *Revue savoisienne* : *Die Berner-Chronik des Valerius Anshelm*. Berne 1884-1901, 6 vol. in-8° : c'est une source très importante pour la fin du xve siècle, et le commencement du xvie siècle jusqu'en 1536, particulièrement précieuse pour le règne du duc de Savoie Charles III. Il fait observer, au sujet du passage de cette chronique relative au renouvellement de l'alliance entre le duc de Savoie, les villes de Berne et de Fribourg en 1477 que l'un des négociateurs savoyards *Bertrand von Deyra* a été identifié à tort par les éditeurs avec Bertrand d'Ivrée : il s'agit certainement de Bertrand de Dérée, propriétaire de la seigneurie de ce nom sur les bords du lac d'Annecy, vice-juge mage en 1457 puis président du conseil de Genevois jusqu'à sa mort qui arriva vers l'an 1488. Il prit part à ces négociations en Suisse avec deux autres gentilshommes du voisinage Bernard de Menthon et Urbain de Chevron, protonotaire apostolique et abbé de Tamié. (*Valerius Anshelm*, t. I, p. 113.)

M. Bruchet présente la candidature de M. Périllat, administrateur du Bon Marché, à Paris.

Le même annonce que M. Fournier, maire d'Annecy-le-Vieux, a découvert une clef de voûte du xve siècle, provenant sans doute de l'une des chapelles de l'église paroissiale d'Annecy-le-Vieux : cette pierre porte les armoiries des familles de La Rochette et de Montfalcon.

Le même communique la photographie de l'un des feuillets du plus ancien Registre des Délibérations de la ville d'Annecy, relative à une assemblée générale tenue le 1er mai 1479, par les bourgeois et habitants de la ville d'Annecy, prévenus la veille par le crieur public et le jour même de la réunion par la cloche de l'église Notre-Dame. L'assemblée se tenant dans la grande salle de l'hôpital de la collégiale Notre-Dame à la requête des syndics Rolet Fournier et Pierre Joly, syndics d'Annecy et de noble Jacques *de Nemoribus,* vice-châtelain d'Annecy et avait pour but l'élection des deux syndics : les voix se portèrent sur Jean Dunant, Jean Novel et Petremand de Lallée. Parmi les personnages de distinction qui assistèrent à cette séance se trouvent messire Jean d'Ossens, docteur en lois, juge de Genevois ; Eustache de Crans, maître de la Chambre des Comptes de Genevois et maître Jean Métral, docteur en médecine.

M. Bruchet donne l'analyse de quelques documents qui lui ont été communiqués par M. Dubettier :

1387, 2 janvier : Testament de *Jonod de Veria de Chessenaz* : legs à la confrérie du Saint-Esprit de Chessenaz de 60 sous de bons genevois et d'une rente annuelle de 1 coupe de froment à la mesure de Chaumont « ita quod dictus testator sit perpetuus confrater predicte confratrie ». L'acte est passé par devant Peronet Dumont, notaire de Chaumont, à Chessenaz « in citurno predicti testatoris, presentibus dogno Jacobo de Veria, de Chissinaz, Petro Pastoris de Chomonz marescallo, Roleto de Ulmis de Chissinaz, Roleto de La Very et Petro ejus filio, Perrerio de La Very, Johanne de La Very, Henrico Cessore de Chissinaz et Peroneto Boiat ».

1624, 2 décembre, Paris : Enterinement par Henri de Savoie, duc de Genevois, de Nemours, etc., à la requête du président de Montfalcon, de l'affranchissement de la personne et des biens de Jean Moret, bourgeois de Chambéry, fils de feu Jean Moret, bourgeois d'Annecy, affranchi par Charlotte de Chivron (?) veuve de François de Livron, sr des Clefs.

1566, 12 décembre : « Accord pour réglement de comptes entre « magnifique seigneur messire Philibert de Pingon, baron de Cusi, conseiller d'estat de Son Altesse et referendaire de Savoye, d'une part et noble et puyssant Loys de Pingon seigneur dudit lieu, frères,... faict et passé hors le faulbourg de la porte de Montmellian de la ville de Chambéry, au chemin public, jouxte le pont et grange de Tornes es presences de reverend Pierre-Marie de Pingon, docteur ès droicts, prevost

d'Aiguebelle, leur frere, spectable André Gruet, docteur en droict, seigneur de Vullionex, maitre Bartholomé Creste, procureur de la Bonneville en Faucigny, Françoys Berod, notaire ducal aussi de la Bonneville et noble Guillon Rousson, citoien de zaix (*lire* Aix) en Provence. »

Le même signale quelques poésies qui attestent le séjour d'Etienne Arago en Savoie pendant son exil vers 1850. Elles se trouvent dans le recueil intitulé *Une Voix de l'Exil* publié à Genève en 1860. Deux d'entre elles *Les Fleurs* (page 127), et la *Nature inerte* (p. 135), sont datées du chalet d'Eugène Süe, près d'Annecy. D'autres sont composées à Chambéry, à Genève, à Turin, au Mont-Cenis. On n'y trouve point malheureusement de description de notre pays : le poète était trop absorbé par la tristesse de son éloignement de la mère patrie ainsi qu'il le dit dans une pièce rédigée à Annecy :

Que me fait à moi ce paysage vert
Si partout où je vais je porte le désert.
Ce lac est sans éclat, cet air est sans espace
Les fleurs de l'étranger quand près d'elles je passe
Ne répandent jamais de parfums sur mes pas.
Les cailloux de l'exil ne me connaissent pas.

M. Serand fait observer que le 2 août 1856, le ministre de l'intérieur du royaume de Sardaigne, Ratazzi, autorisa Etienne Arago à « s'établir tranquillement à Annecy si tel est son désir, mais la police devra s'assurer s'il noue des relations avec les individus appartenant au parti avancé et reconnus comme dangereux par leurs intrigues soit qu'ils soient du pays ou de localités plus ou moins éloignées ». Le mois suivant, l'intendant général faisait connaître le départ d'Arago pour Aix, « où il passera probablement quelques jours avec M. Eugène Sue qui s'y trouve depuis un peu de temps avant de se rendre à Turin où il doit se diriger ».

M. Bruchet exprime le désir que la municipalité d'Annecy fasse des démarches pour obtenir, conformément à l'article 5 de l'arrêté de M. le ministre de l'instruction publique en date du 24 décembre 1901, le prêt avec la Bibliothèque nationale et les autres grandes bibliothèques de Paris ainsi qu'avec les Bibliothèques des universités autorisées à communiquer les ouvrages qu'elles possèdent en double exemplaire.

M. Marteaux fait les communications suivantes :

M. l'abbé Lavanchy, dans son histoire des châteaux de Duin (*Acad. salés.*, VII, 1884, pièce justific. J.) parle d'un acte

rédigé dans la *chonziata* ou *chonsiaz* du vieux château et il fait suivre ce mot d'un point d'interrogation. L'explication s'en trouve dans Ducange au mot *concha*, qu'il définit la partie de l'église qui renferme l'autel, sorte d'hémicyle dont la voûte s'arrondit en coquille ; son dérivé, *conciata*, désigne la chapelle particulière de la demeure seigneuriale.

Certains cours d'eau doivent leur nom au réalisme parfois grossier de nos ancêtres. Ainsi le lat. *merda*, sur lequel il est inutile d'insister, s'est appliqué à des ruisseaux ou à des torrents aux alluvions boueuses et jaunâtres et par suite aux lieux habités voisins. Telle la Melde, dans l'Aube, appelée ainsi par politesse, dit M. Longnon. Les dérivés romans sont plus répandus et comme adoucis par des suffixes *Merdantius* apparaît en 946 dans les chartes de Cluny, p. 647. Merdasson, de *merdaceus* + *io*, ruisseau dans la Vienne, est un hameau de la Muraz. Un dérivé analogue, *Merdaceus* + *arius*, donne le Merdacier, à Ugine. Près de Taninges, le *Merdarellus* et dès 1041 dans *ripa merdarella*, le Merderel de St-Sorlin d'Arve (v. J.-J. Vernier : *Diction. topogr. de la Savoie*). On peut en rapprocher le Mardereau, affluent de l'Indre, autrefois *Merdero*. Ajoutons qu'en patois de la Tarentaise *émerdeller* a le sens d'ébouler (*Rev. sav.*, 1869, 14).

M. Dussaix, de Megève, envoie la copie d'un document fort intéressant découvert par lui dans les archives de cette commune : c'est une lettre patente du Comte Vert, datée du 3 décembre 1375 reconnaissant moyennant la somme de cent florins d'or que les habitants du hameau de La Thonnaz, commune du Praz, sont non pas des taillables mais des hommes francs, astreints à fournir pour la cavalcade du comte « 1 client » armé, suivant l'usage de la « mestralie » de Megève : cette déclaration a été confirmée en 1515. On savait déjà que dès 1282 les habitants de Megève jouissaient de franchises accordées par le dauphin de Vienne. Mais on n'en connaissait que le texte de 1578 (voir *Mém. de la Société savoisienne d'histoire*, t. XXVIII, p. 214 et 503), la trouvaille de M. Dussaix complète très heureusements ces renseignements.

Charte concernant les franchises accordées aux habitants de la Thonnaz, hameau de Mégève, par Amédée VI, comte de Savoie dit le comte Vert, du 3 décembre 1375. *(D'après la copie d'un vidimus daté de Bonneville du 21 juillet 1410. Conservé aux Archives de Mégève.)*

Nos Amedœus, Comes Sabaudiae, notum facimus universis quod cum Poncetus de la thona, Villiermetus filius Nicoleti de la thona. Guichardus

filius Petri de la thona, Jacmettus Tropellet filius joannis de la thona, Richardus filius Perrerii de la thona, Perretus et Jacquettus filii Perrissody de la thona, Peronetus filius Petri Ramusii de la thona, Joannes filius Perreti Loperonet de la thona, Joannes filius Michaelis de la thonna, et Petrus filius Jacquemetti de la thona, Joannes Gaydon et Petrus ejus frater, et Thomas foliet, vir Marietta filia Joannis de la thona mandamenti nostri Flumeti homines inquietarentur per dilectum Joannem Galliardum Secretarium nostrum et Commissarium in terrâ nostrâ Faucignaci inquietarentur super ea quod ipse nomine nostro proponebat quod omnes massi et preysiæ mandamenti nostri prædicti a nobis moventes solent esse talliabiles nisi quantum per prædecessores nostros fuerunt ascensati seu affranchiti; et prædicti asserentes se esses franchos usi fuerunt Libertatibus admodum aliorum Clintum Mandamenti nostri prædicti fidem nobis faciendo per aliquas litteras prædecessores nostrorum qualiter dictus Cliens eis fuit impositus, nisi quantum reperitur in extinctis nostris, et prædecessorum nostrorum, unde idem Commissarius noster dicebat ipsos non esse franchos et abusos fuisse in quantum usi fuerunt per modum franchorum, et clientum, ipsique nobis humiliter supplicaverunt quatenus attestari per litteras nostras modum et forma per quos ipsi, et ipsorum prædecessores nobis et prædecessoribus nostris dominis terræ Faucignaci reperiuntur in ipsis extinctis et recognitionibus astricti, et per ipsum modum dignaremur jubere, tenere et tueri, et nos ipsorum supplicationibus benigniter inclinati visis pluribus recognitionibus antiquis factis per prædecessores prænominatorum, et etiam per ipsos Nobis factis in quibus continetur quod ipsi, et eorum prædecessores confessi fuerunt esse ipsorum pradecessorum nostrorum, et nostri homines franchi, et unum clientem debere armatum in nostris calvacatis ipsos homines, et eorum posteritatis habemus, et tenemus pro hominibus nostris franchis dictum clientem nobis debentibus reservatis nobis servitiis, et usagiis, aliis si que ipsi homines vel alter ipsorum nobis seu prædecessoribus nostris reperiantur recognovisse seu debere volentes, et harum serie ipsis hominibus, et eorum posteritatibus concedentes ut ipsi, et eorum posteritates gaudeant, et utantur libertatibus et immunitatibus quibus cumque tanquam homines franchi, et clientem debentes in quibuscumque contractibus, et actibus, et prout, et quemadmodum cæteri homines nostri franchi, et clientes mistraliæ Megevæ uti consueverunt, et gaudere pro quibus a prædictis hominibus manu dilecti fidelis Antonii Championis consilliarii nostri de ipsis nobis computare debebit centum florenos auri boni ponderis habuisse, et recepisse confitemur et de quibus ipsos serie presentium solvimus, et quitamus mandantes tenore presentium judicii terræ nostræ prædictæ faucigniaci, castellano flumetti et aliis officiariis nostris presentibus et futuris quatenus omnia et singula in eis nostris litteris contenta attendant firment et observent in nulloque contra faciant vel se opposant. Datum Aquiani die tertia mensis decembris anno domini millesimo trecentesimo septuagesimo quinto. Per Dominum, presentibus Dominis priore Burgeti, Ballivo faucignaci, judice et Antonio Championis.

Aujourd'hui le hameau de la Thonaz est situé sur le territoire de la commune du Pratz, qui fut séparé de Megève en 1669. Ce hameau est le plus gros et le plus peuplé de cette commune.

Sa position à l'ouest est très pittoresque, on y jouit d'une belle vue sur la vallée de Flumet.

Le privilège qui fut accordé à ses habitants a été confirmé le 31 juillet 1515 par Philippe de Savoie, comte de Genevois, sur la relation de Angellin de Pontverre, président du conseil de Genevois.

Sur la proposition de **M. Désormaux** la Société fera l'échange de ses publications avec la *Revue d'Histoire de Lyon* dirigée par M. Charléty.

M. César Duval fait don à la bibliothèque de la Société d'une gravure de Chastillon, représentant le siège du château de Sainte-Catherine, près de Viry, par Henri IV. Cette estampe sera exposée dans la salle de la Savoie historique au Musée.

M. Fontaine fait une communication sur les chapiteaux des fenêtres du clocher d'Annecy-le-Vieux, dont il montre d'intéressants croquis.

M. Marteaux remet au bibliothécaire quelques nouvelles photographies dont il a fait l'acquisition pour l'album de la Société consacré aux monuments intéressants de la Haute-Savoie.

M. Serand soumet à l'approbation de la Société les modèles et le libellé des plaques qui pourraient être appliquées sur certaines maisons historiques d'Annecy : celle de la maîtrise et l'ancien évêché. Il annonce qu'il a commencé des démarches auprès des propriétaires des immeubles afin d'obtenir les autorisations nécessaires. Une somme de cinquante francs est mise à la disposition de notre collègue pour les frais d'établissement de ces inscriptions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h.1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 7 mai 1902.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président exprime les regrets causés par la mort de M. Emile Laeuffer, membre de la Florimontane depuis le 25 février 1875 et adresse à la famille de notre ancien collègue ainsi qu'à M. C. Dunant, son oncle, l'expression des sincères condoléances de la Société.

M. Serand transmet de la part de M. METZGER, membre de l'Académie de Savoie, un cadre contenant trois photographies de Germain Sommeiller que le donateur offre à la Bibliothèque d'Annecy.

M. Marteaux dépose sur le bureau les numéros parus de la *Société académique religieuse et scientifique du duché d'Aoste* que M. l'abbé FRUTAZ adresse à la Florimontane.

De vifs remerciements lui sont exprimés et il est décidé qu'une partie de la collection de la *Revue savoisienne* sera envoyée à nos collègues de la vallée d'Aoste.

M. Charvier offre divers objets provenant du Japon, qui seront énumérés dans la liste des nouvelles acquisitions paraissant dans le dernier fascicule de l'année.

Des remerciements sont votés à l'adresse des donateurs.

M. Désormaux donne lecture de la préface qu'il vient d'écrire pour le *Dictionnaire savoyard*, qui doit paraître dans le courant de cette année. En raison de l'importance philologique de cet avant-propos la Société décide de le publier dans le prochain numéro de la *Revue*.

Le Président fait ensuite procéder au vote sur la candidature présentée dans la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. PÉRILLAT est proclamé membre de la Société Florimontane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 4 juin 1902.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

PERPÉCHON (F.) : Bibliothèque municipale de Chambéry. *Catalogue méthodique et alphabétique des imprimés et des manuscrits*, Chambéry, 1901, in-8°. (Don de l'auteur.)

CAMUS (Jules) : *La Cour du Duc Amédée VIII à Rumilly en Albanais 1418-1419*, Annecy, 1902, in-8°. (Don de l'auteur.)

DUCIS (chan.) : *La Sapaudia avant les Allobroges sous les Romains et jusqu'à l'avènement de la Maison de Savoie*, Chambéry, 1902, in-8°. (Extrait de la *Revue savoisienne*.) (Don de l'abbé Bouchage.)

Ricotti (Ercole) : *Storia della Monarchia piemontese*, Firenze, 1861-1869, 6 vol. in-8°. (Achat.)

Bouchage (père F.) : *Le Prieuré de Contamine-sur-Arve (Haute-Savoie) et les sœurs du même lieu*, Chambéry, 1889, in-8°. (Achat.)

Illustrazione italiana, n° du 4 mai 1902, contenant la reproduction du monument élevé au duc d'Aoste à Turin. (Achat.)

Napione : *Notizia delle antiche Biblioteche della real Casa de Savoia.* [Turin, 1826], in-4°. (Achat.)

Claretta : *Gli ultimi anni di Bona di Savoia duchessa di Milano*, Firenze, 1870, in-8°. (Achat.)

M. Marteaux fait la communication suivante :

« Dès décembre dernier, notre vice-président, M. le Dr Thonion, m'avait avisé de la découverte à Sonney, près d'Ugine, de plusieurs sépultures paraissant très anciennes ; de son côté M. l'abbé Perret, curé d'Ugine, l'avait fait savoir à M. Le Roux. Le mauvais temps nous ayant empêchés de nous rendre sur les lieux et M. l'abbé Perret ayant bien voulu me faire savoir à nouveau qu'il était plus que temps de constater cette découverte, je profitai de mes loisirs de jeudi dernier pour me rendre à Sonney et de là à Ugine, où je reçus l'hospitalité la plus affable.

« Sonney, en pat. *Sôna*, est une localité d'origine assez ancienne et qui possède une vieille chapelle consacrée à S. Claude. M. César Bizilliat-Donnet y possède une maison à laquelle est contigu un terrain qu'il avait toujours vu recouvert de murgers embroussaillés et de gros blocs que les torrents semblaient y ayoir apportés. Ce terrain est précisément situé en contrebas de la chapelle dont il est distant d'une centaine de mètres. L'ayant défriché à la fin de l'année dernière, il rencontra d'abord, une fois les grosses pierres enlevées, une couche d'alluvion torrentielle épaisse de près d'un mètre et à $0^m,50$ plus bas sept tombes en dalles schisteuses soigneusement cimentées, disposées en forme de cercueils et d'une longueur de deux mètres. L'une d'elles renfermait deux grands squelettes ; une seconde, trois autres dont le plus récemment introduit reposait sur le ventre ; les têtes, appuyées sur une dalle intérieure inclinée, regardaient le soleil, soit le midi. Les ossements ont été détruits malheureusement, mais M. Bizilliat, qui se mit à ma disposition avec la plus grande obligeance, pense n'avoir défoncé qu'une partie de ce cimetière qui lui parut enclos d'un mur grossier et qu'il fouillera au prochain automne, me réservant l'ouverture d'une tombe couverte d'une énorme dalle encore inviolée. A l'est, par conséquent plus près du

village, on avait déjà exhumé de ce terrain des pierres taillées et moulurées, débris d'une maison assez importante des siècles précédents.

« M. Perret, en consultant les *Registres paroissiaux*, me donna l'explication de ce fait. On y lit en effet que le 29 juin 1715, à la suite d'un orage qui éclata sur le mont Charvin, il tomba des pluies torrentielles dont une partie s'écoula par le nant de Croex et ravagea Sonney, faisant une victime, Hugues Charrière, d'Arith. Les 13 et 14 octobre 1740 des pluies abondantes provoquèrent une autre inondation qui fit de la plaine d'Ugine un lac ; le nant Pugin et le nant Trouble débordés abîmèrent les Corrües et Pussier, etc. Ainsi s'expliquerait l'épaisse couche de *marrain* qui recouvre les tombes de Sonney lesquelles, ajoutons-le, n'ont fourni aucun objet et qui, pour cela. paraissent postérieures au VIIIe siècle.

« Nous avons fini la journée en montant au vieux château d'Ugine dont il reste encore une tour imposante, quoique délabrée, et qui offre encore aux regards une porte d'entrée, un escalier conduisant à la cave et à un étage supérieur une pierre de fenêtre à figure humaine : puis en rendant visite à Pierre Martine, gros bloc de poudingue sans autre intérêt. »

M. Bruchet annonce que l'Académie delphinale a le projet de faire, prochainement, une excursion archéologique dans notre région : la Société, heureuse de resserrer des liens d'amitié déjà ancienne, charge MM. MARTEAUX, NANCHE, LE ROUX, SERAND et BRUCHET du soin de faire connaître à nos voisins les monuments de la ville ainsi que les collections du Musée et de la Florimontane.

Le même communique un témoignage précieux du duc de Savoie Emmanuel-Philibert sur un épisode assez obscur de la vie du célèbre M. de Nemours. On sait que Catherine de Médicis, auprès de laquelle Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours, passa une grande partie de sa vie, soupçonna ce prince d'avoir voulu lui enlever son fils le duc d'Orléans premier prince du sang (le futur Henri III) pour le mener hors du royaume « faignant que c'etoit pour le faire nourir ou avec... la duchesse de Savoye ou sa sœur de Lorraine, où il lui promettoit pour plus aisément le persuader à se laisser enlever qu'il seroit plus doucement traité et caressé ». La reine s'en plaignit amèrement en novembre 1561 au roi d'Espagne en le suppliant de ne point recevoir en son service M. de Nemours. (LA FERRIÈRE : *Lettres de Catherine de Médicis*, I 245 ; v. *Revue*

savoisienne, 1898, p. 107, note 2.) Le duc de Savoie fut avert des accusations qui pesaient sur son cousin. Son journal manuscrit conservé aux archives de Cour à Turin (traduit de l'espagnol et français sous le titre de « Lettres et Journaux de S. A. S. le duc Emmanuel-Philibert », contenant avec quelques interruptions ce qui lui est arrivé en Flandre depuis l'année 1550 jusqu'à l'année 1559. (Mazzo 10 de la 3e catégorie du fonds *Storia real Casa*) contient à la fin quelques notes postérieures à 1559 sur diverses affaires importantes à traiter, un projet d'entreprise sur la ville de Lyon, le cérémonial usité pour la Chambre du prince, une prière, une recette pour faire de l'or. Voici le texte des notes d'Emmanuel-Philibert relatives à l'entreprise du duc de Nemours :

(Folio 299.) Novembre 1561. Le jour de St. Martin, on a dépêché M. de Tolon pour résider de nouveau à la Cour de France et avec commission de dire à M. de Nemours qu'il ne paroisse en aucune maniere où je seray qu'il ne se soit premièrement justifié auprès de la Reine d'avoir voulu lui enlever le duc d'Orléans son second fils : ce que je ne crois pas aussi positivement qu'on le débite mais il se pourroit faire qu'il en fut quelque chose, étant fomenté par les Guises.

(Folio 300.) Octavio Fregoso est venu de la part de M. de Nemours me rendre compte du bruit qui a couru qu'il vouloit prendre M. d'Orléans et le conduire en Lorraine ou icy. Il dit qu'il veut s'en justifier. Je lui ecris qu'il ne vienne pas ici qu'il ne l'aye fait. Il est maintenant à Annecy.

Il est venu un gentilhomme de la Chambre du Roy chercher icy mon cousin, et lui ayant dit que je ne le verrais point qu'il ne soit justifié il l'est allé retrouver pour entendre ce qu'il dira.

Le duc de Nemours réussit à se justifier ; au mois de mai suivant, Catherine de Médicis annonçait en effet à la duchesse de Savoie que le fait de son cousin était accommodé et de fait jusqu'à sa mort la Reine de France lui conserva une fidèle affection comme en témoignent des lettres écrites à l'occasion de ce triste évènement et publiées tout récemment par M. Baguenault de Puchesse p. 338 du 8e vol. des Lettres de Catherine de Médicis (Paris 1901). Toutefois, contrairement à ce que pense le savant éditeur de cette correspondance, le duc de Nemours mourut non pas à Annecy le 15 juin 1585, trompé sans doute par Guichenon, mais le 18 juin de cette année à La Cassine-Chastelier près Montcalier à quelques kilomètres de Turin, dans une résidence où il passa dans une douloureuse retraite les dernières années de sa vie. (V. *Rev. sav.* 1898, p. 110.)

Le même membre attire l'attention sur la petite église de Charly (commune d'Andilly, Haute-Savoie). L'abbé Poncet,

dans son *Etude historique et artistique sur les anciennes églises de la Savoie.* (Annecy, 1884; ext. du t. VII des Mém. de l'Académie salésienne) l'a complètement oubliée. C'est un type assez intéressant d'une petite église de construction du XVe siècle précédée d'un clocher formant porche de la même époque.

M. Désormaux donne lecture de la lettre suivante qui lui a été adressée par M. Ant. THOMAS, professeur à la Faculté des Lettres de Paris : « Paris, 23 mai 1902 : Monsieur, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt la notice philologique *Marrons et Marrons* que vous avez bien voulu m'adresser. La citation faite par le *Dictionnaire général* (si mal à propos) a eu au moins un bon résultat, et il sera difficile maintenant de confondre les marrons des Alpes avec les marrons de Lyon. Malheureusement même après la lecture de votre article, l'étymologie de l'un et l'autre de ces mots reste toujours mystérieuse. Je ne puis croire que les *marrons* des Alpes soient des *marrons*, car ce dernier mot est resté confiné en Espagne jusqu'au XVIe siècle ; mais je n'ai aucune hypothèse à vous proposer, aucun renseignement à vous fournir, tant vous avez bien exploré les sources accessibles. »

Mme Jules Philippe, veuve de l'ancien secrétaire de la Florimontane, qui fut au moment de la guerre de 1870 préfet de la Haute-Savoie, adresse à la Société la lettre dont nous extrayons les passages suivants au sujet du Récit de la campagne des Francs-Tireurs du Mont-Blanc, dû à l'ancien lieutenant de la compagnie, M. Joseph Mogenier : « Annecy, 30 mai 1902 : L'hommage que la Société Florimontane veut bien rendre en ma personne à la mémoire de son ancien secrétaire, M. Jules Philippe, me touche profondément. Si les tristes souvenirs de l'Année terrible pouvaient s'oublier, la relation du bon et brave Mogenier, publiée par la *Revue savoisienne*, sera toujours là pour les faire revivre et en conserver la mémoire. Beaucoup de ceux qui vivaient à cette époque douloureuse de notre histoire sont morts ou dispersés aujourd'hui. Les Chasseurs du Mont-Blanc n'ont pas été épargnés, mais des survivants et de leur patriotique lieutenant je reste et resterai toujours la mère glorieuse, aimante et dévouée. »

M. Serand a le regret d'annoncer qu'à la suite de ses démarches auprès du chapitre de Saint-Pierre, pour obtenir l'autorisation de placer une plaque avec inscription rappelant le séjour que fit J.-J. Rousseau, en 1730, dans la maison de la

Maîtrise, propriété des chanoines, il vient de recevoir une réponse négative.

En présence de ce refus que déploreront sans se l'expliquer tous ceux qui honorent indistinctement la mémoire des grands hommes et s'intéressent à l'histoire d'Annecy, M. Serand propose de surseoir au placement d'autres plaques en attendant de meilleures dispositions et donne, pour mémoire, le libellé des deux inscriptions qui devaient figurer sur les plaques dont l'acquisition avait été précédemment votée.

Rue de l'Evêché, nº 13 :

MAISON DE LA MAITRISE
HABITÉE PAR
J.-J. ROUSSEAU
EN 1730
Placée par les soins de la Société Florimontane

Rue Sainte-Claire, nº 18 :

SAINT FRANÇOIS DE SALES
ET LE PRÉSIDENT FAVRE
FONDATEURS DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE
EN 1606
ET LE GRAMMAIRIEN VAUGELAS
ONT HABITÉ CET HOTEL
Placée par les soins de la Société Florimontane

Il donne également lecture de la liste des monuments et habitations qui seraient pourvus successivement d'inscriptions commémoratives.

1º Le Château ;
2º Le Palais de l'Isle ;
3º La Cathédrale;
4º L'ancien hôtel de Mme de Charmoisy ;
5º L'Eglise Saint-Maurice;
6º L'habitation de Philibert de Pingon, historiographe de Savoie ;
7º Le Clocher de Notre-Dame;
8º L'ancien Collège;
9º Le château de la Tour où est mort Eugène Suë ;
10º Sur l'emplacement de l'habitation de Madame de Warens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire-adjoint, Max Bruchet.

Rondo

Dans le parc vert et or, quand les rayons du soir
Caressent en mourant la pelouse attendrie,
Au banc songeur je vais m'asseoir ;
Et pâle et fin nuage au feu de l'encensoir,
Mon âme s'évapore et flotte endolorie.

C'est l'heure propice et douce aux hallucinés.
Sur les prés alanguis montent des formes blanches
Mirage des yeux obstinés ;
De poussière d'argent leurs gestes façonnés
En lys sveltes et las sur la terre se penchent.

Au soupir d'ombre venu des cîmes du soir
S'élève la plainte des sapins sur ma tête :
On dirait un long vol d'espoirs,
Un bruit de grandes eaux tombant aux gouffres noirs,
Un écho très lointain de multitude en fête.

Leur chanson me berçait en un rêve infini.
Je m'endormis tout triste aux fuites des années.
Et je *les* vis au soir terni ;
Un nœud de tulle ombrait leur visage jauni ;
Elles dansaient en rond dans leurs robes fanées.

Elles dansaient devant l'angoisse de mon cœur.
Je les reconnus à leurs lèvres sans sourire,
Aux rides de leur front penseur.
Elles dansaient,.la main dans celle de leur sœur,
Et leurs yeux morts me regardaient sans rien me dire.

Oh ! bonnes, dansez-moi la ronde du passé.
De vos plis vaporeux, étranges ballerines,
Douleur et plaisir effacé
Reviennent doucement à mon cerveau lassé,
Enclos obscur où l'âme se heurte à des ruines.

Dansez l'hymne divin dont l'orgue en un sanglot
Berça dans la nef d'or mes extases premières ;
Bruit de folie et de grelot
N'émut jamais le ciel de mon printemps pâlot
Egayé de cyprès sur des roses trémières.

Dansez ! sous un drap noir de pleurs d'argent transi,
Un cercueil se raidit aux étoiles des cierges,
Où dort celui qui fut choisi,
Et le prêtre, du vase saint qu'il a saisi,
Sur ce silence humain jette les gouttes vierges.

Puis le tambour martial gronde en roulements sourds ;
Des êtres languissants se groupent aux portiques
Fuyant le gai soleil des cours ;
Et leurs jeunes cerveaux rompus aux labeurs lourds
S'étiolent lentement sur des livres antiques.

Dansez l'air de tristesse enclose aux vagons noirs
Dont les essieux roulants rythment la valse lente ;
Qu'ils sont loin les calmes des soirs
De mon pays baignés aux mobiles miroirs
Et que la lande est triste à la brume dolente.

Tels mes jours ondulaient dans le parc argenté.
« Bientôt s'élargira, dis-je, votre couronne,
Quand d'autres sœurs m'auront quitté.
Verrai-je cette fois un rayon de gaîté
Alléger sur mon cœur la nuit qui l'environne ?. »

Sur le banc sans écho se turent les rameaux ;
J'ouvris mes yeux de songe ; elles étaient allées,
Et je sentis un froid aux os,
Un froid de mort raidir mes membres de roseaux
Et l'astre au masque blanc pâlit sur les allées.

Charles MARTEAUX.

MALHEUREUSE EXPÉDITION
DU SEIGNEUR DE SALLENOVE ET DE QUELQUES PARTISANS SAVOISIENS
en Auvergne en 1422

La Chronique dite de la Pucelle, de Cosinot de Montreuil, renferme un passage concernant notre pays, qui peut intéresser les chercheurs. Emile VUARNET.

AFFAIRE DE LA ROCHEBARON.

« Il avoit en Auvergne un grand seigneur terrien nommé le seigneur de la Rochebaron qui possedoit plusieurs belles terres et seigneuries, et tenoit le party du duc de Bourgogne et par conséquent du roy d'Angleterre, lequel eut en sa compaignée un Savoisien nommée le seigneur de Salenove, et se misrent sus accompagnez de bien huict cent hommes d'armes et les archers ; et tenoient les champs et faisoient beaucoup de maux et endommageoient le pays en diverses manières. La chose vint à la cognoissance du conte de Perdriac, fils du feu conte d'Armagnac, du mareschal de France nommé la Fayete et du seigneur de Groslée, séneschal de Lyon et bailly de Mascon, lesquels assemblèrent gens le plus diligemment qu'ils peurent et se mirent sur les champs en intention de rencontrer les dits de Rochebaron et de Salenove. Et de faict les trouvèrent et cuidèrent frapper sur eux, mais ils n'attendirent pas et se retirèrent en une place nommée Bousos.

« Tout au plus près d'icelle place avoit un moulin auquel un arbalestrier mit le feu, et fut si fort et véhément qu'il entra en la ville. dont on ne se donnoit de garde, tellement que les Bourguignons et Savoisiens en furent tuez et après ce lesdits de Perdriac, le mareschal et Groslée, allèrent devant la place de Rochebaron et fut prinse avec toutes les autres de ce seigneur ; et ceux de leurs gens qui s'en peurent fuir furent tuez en montagnes en divers lieux par les gens du plat pays que on nommait Brigans ; et tout ce pays fut lors réduit en l'obéissance du roy. »

DICTIONNAIRE SAVOYARD

publié sous les auspices de la Société Florimontane

PAR

A. CONSTANTIN
Ancien Vice-Président et Secrétaire honoraire
de la Société Florimontane

J. DÉSORMAUX
Agrégé de l'Université,
Professeur au Lycée Berthollet

Lors de la séance qui eut lieu le 7 mai de cette année, M. Désormaux, après avoir communiqué aux membres présents la dernière feuille tirée du *Dictionnaire savoyard*, a donné lecture de la Préface qu'il vient d'écrire pour cette œuvre à laquelle s'intéresse si vivement notre Société.

Sur la proposition d'un des membres, l'assemblée a voté à l'unanimité l'impression de cette Préface dans le prochain fascicule trimestriel.

Nous la publions in-extenso.

Les lecteurs de la *Revue* auront ainsi la primeur de ce travail.

Le *Dictionnaire*, dont l'impression est aujourd'hui très avancée, ne tardera pas à être envoyé aux souscripteurs.

Le 22 mars 1900, mourait à Annecy un érudit bien connu de tous ceux qui s'intéressent aux parlers et aux traditions de la Savoie. Aimé Constantin laissait de nombreuses contributions relatives à la linguistique et au folk-lore (1). Il n'eut malheureusement ni le temps de terminer, ni la satisfaction de voir publié ce *Dictionnaire savoyard* qui, dans les dernières années, avait été l'objet de sa constante préoccupation.

En 1891, A. Constantin faisait à la Société Florimontane, dont il était vice-président et secrétaire honoraire, le dépôt de son projet de Dictionnaire. Depuis lors il n'avait cessé d'amasser des matériaux. Jadis il allait de localité en localité, interrogeant les habitants et de préférence ceux qui n'avaient guère quitté leur village. Puis, forcé par l'âge et par son état de santé d'interrompre ses courses, il ne laissa pas de recueillir de nouvelles informations.

Pour lui, de dévoués correspondants n'épargnèrent ni leur temps ni leur peine. Ils comprenaient combien devait être utile l'œuvre entreprise par l'infatigable travailleur. Les vieux parlers locaux ne perdent-ils pas chaque jour du terrain devant l'invasion des vocables français? Il n'était que temps de sauver ces formes destinées sans doute à disparaître. Quelques essais intéressants avaient déjà été

(1) On en trouvera la liste dans la notice biographique et bibliographique que nous lui avons consacrée (Annecy, éd. Abry, 1900). Cf. *Revue sav.*, 1900, p. 139 sqq.

tentés : M. A. Despine surtout, dans ses *Recherches sur les Poésies en Dialecte savoisien*, parues de 1864 à 1869 dans la *Revue savoisienne*, avait bien montré l'importance et l'attrait de pareilles études. Dans la plupart des régions limitrophes de la Savoie, les patois ont été l'objet de nombreux travaux : presque toutes ont leur vocabulaire. Pourquoi la Savoie ferait-elle exception ? N'y avait-il pas lieu de répandre la connaissance de l'un de nos dialectes les plus curieux, qui est pourtant l'un des moins étudiés (1) ?

Telle est la question qu'A. Constantin se posait déjà, il y a plus de vingt-cinq ans. Dès qu'il fut revenu de Russie et surtout depuis son élection comme vice-président de la Société Florimontane en 1877, il rêva de donner à ses compatriotes ce Dictionnaire qui leur manquait.

Lors du premier congrès des Sociétés savantes de la Savoie, tenu à Saint-Jean-de-Maurienne, le 12 et le 13 août 1878, on mit à l'ordre du jour les recherches concernant les patois. « Serait-il possible, demandait-on, de faire dans chaque arrondissement des études sur les dialectes et de recueillir les vieux chants patois ? » A. Constantin montra que « ces études, surtout si elles pouvaient amener la découverte des lois de la formation du patois, rendraient d'importants services à l'histoire... La philologie française, disait-il, profiterait certainement de ces travaux (2) ». Déjà il s'était mis à l'œuvre : il recueillait les chansons modernes, colligeait des textes anciens, notait les termes les plus intéressants. « La pensée d'être

(1) Dans sa très remarquable thèse, *Essai sur la Langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge*, M. l'abbé A. Devaux signalait encore cette exception, en 1892 : « A ne regarder qu'autour de notre province (le Dauphiné), nous remarquerons que tous les pays qui nous avoisinent, sauf la Savoie, peuvent présenter quelques recherches sur le passé de leur langue, recherches d'inégale valeur sans doute, mais qui témoignent du vif intérêt de notre siècle pour la grammaire historique. » (*Introduction*, p. x)

(2) Abbé Truchet : *Congrès des Sociétés savantes de la Savoie*, 1re session, p. 94 (Saint Jean de Maurienne, 1879).

Pareilles recherches ne sont pas aussi récentes qu'on pourrait le croire. Ducange, dans la préface de son *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, ouvrage encore aujourd'hui si précieux, exhortait les érudits provinciaux à étudier les patois, qui peuvent éclairer d'une si vive lumière les documents du moyen âge. Rappelons à ce propos que tous les préfets furent invités par Montalivet, en 1812, « à recueillir les éléments d'une étude comparative des idiomes, dialectes ou patois usités dans les diverses parties de l'empire ». Au xviie siècle même, Ch.-A. de Sales aurait, dit-on, laissé un manuscrit intitulé : « *Dictionnaire du dialecte savoysien*, avec les mots des langues anciennes d'où il est dérivé. »

Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches, retrouver la trace de cet ouvrage qui, suivant Gaudy-Lefort, aurait été transporté à Turin et dont l'importance n'échappera à personne.

utile à mes compatriotes, écrivait-il plus tard, surtout aux instituteurs, a été ma grande préoccupation. C'est elle qui a inspiré mon travail et qui m'a soutenu dans ce rude labeur (1). »

Depuis vingt ans les recherches relatives aux patois se sont multipliées. Les revues spéciales sont devenues plus nombreuses. On souscrit volontiers au jugement suivant de M. J. Finot : « Pour étudier une langue, il faut aller la chercher dans ses racines, dans ses patois divers. C'est ainsi que nous n'aurons pas une véritable grammaire historique française, de même qu'une histoire de notre langue, jusqu'au moment où les patois du Nord et du Midi seront étudiés à fond et utilisés comme éléments d'orientation et de comparaison (2). »

Si l'on doutait encore de l'importance que peuvent avoir ces recherches, il suffirait, pour se convaincre de leur intérêt, de lire le premier article publié dans la *Revue des Patois Gallo-Romans*. Sous ce titre : *Introduction à l'étude des Patois*, un des spécialistes dont la compétence en pareille matière ne saurait être contestée, M. l'abbé Rousselot, a fait très nettement ressortir l'utilité de semblables études. Nous ne pouvons mieux faire que de transcrire ici quelques réflexions du savant linguiste :

« Les patois ne sont plus pour la science ce qu'on les a crus trop longtemps, des jargons informes et grossiers, fruits de l'ignorance et du caprice, « des tares du français », dignes tout au plus d'un intérêt de curiosité. Ils ont conquis la place qui leur est due, à côté de notre langue littéraire dont ils sont frères, appartenant comme elle au latin vulgaire qui est parlé dans les Gaules depuis la conquête romaine...

« L'observateur attentif qui traverse nos campagnes et qui en étudie les patois, voit reparaître à ses yeux tout le travail qui s'est accompli au sein du gallo-roman depuis près de deux mille ans. Il retrouve des faits dont l'histoire n'a pas gardé le souvenir et qui remontent au latin lui-même; des phénomènes anciens que l'induction seule faisait connaître et qui sont ramenés par le hasard des combinaisons récentes ; les intermédiaires qui rattachent entre elles des formes, des

(1) On peut comparer ce qu'A. Constantin écrivait jadis dans ses *Etudes sur le Patois savoyard*, 1877, p. 6.

(2) Voir la *Revue* (ancienne *Revue des Revues*) du 15 janvier 1902. La phrase citée est extraite d'un intéressant article de M. J. Finot, relatif aux expériences de M. l'abbé Rousselot et aux rapports de la phonétique avec les maladies.

significations supposées jusqu'alors isolées..... Le passé lui devient présent; bien plus, il peut prévoir le sort réservé aux mots qu'il étudie et décrire à l'avance leurs transformations futures.

« Les patois ne sont donc pas seulement indispensables pour l'étude particulière du groupe de langues auquel ils appartiennent, ils fournissent encore les données les plus sûres à la philologie générale; et, si je disais toute ma pensée, je réclamerais pour eux, en regard des langues cultivées, la préférence que le botaniste accorde aux plantes des champs sur les fleurs de nos jardins..... Mais la philologie n'est pas seule à profiter de l'étude des patois. L'histoire des races, des mœurs, des institutions, de la religion, la psychologie elle-même y trouveront d'utiles renseignements. Toutes les phases par lesquelles est passée la vie d'un peuple ont laissé des traces dans sa langue. La date, l'origine d'un mot peuvent souvent être déterminées avec certitude par la phonétique. Or la date et l'origine du mot donnent la date et l'origine de la chose. De plus, la lutte incessante de la pensée contre la condition matérielle du langage, l'accommodation perpétuelle de formes anciennes à des besoins nouveaux, offrent au philosophe des éléments précieux pour juger du travail intérieur de la pensée.

« L'étude des patois est donc autre chose qu'une vaine curiosité; elle peut, elle aussi, apporter son contingent aux lumières générales de l'humanité (1). »

Aussi bien, l'entreprise d'A. Constantin répondait-elle aux désirs des romanistes, comme au vœu de tous les amis de la Savoie. Mais, à sa mort, on put craindre un instant que l'ouvrage ébauché ne disparût avec lui. La Société Florimontane, d'accord avec Mme Constantin, crut qu'il était de son devoir de conserver les matériaux amassés. Conformément au désir exprimé par la veuve du regretté savant, sur la proposition de M. Camille Dunant, le très honoré président de la Société Florimontane, et de M. Max Bruchet, nos collègues nous prièrent de continuer l'œuvre entreprise. Ils nous chargèrent « de recueillir les manuscrits laissés par A. Constantin, de reviser ces notes, de les classer, de les compléter ou de les rectifier au besoin, et de donner au *Dictionnaire* sa forme définitive ».

Le *Dictionnaire* devait d'abord paraître chaque trimestre, dans la *Revue savoisienne*. La publication eût ainsi duré fort longtemps. Or le vœu de tous était de voir achever l'ouvrage le plus tôt possible.

(1) *Revue des Patois Gallo-Romans,* I, 1 (1887).

Pour contenter ce désir et pour honorer la mémoire de son mari, Mme Constantin décida que le *Dictionnaire*, tout en étant publié sous le patronage de la Société Florimontane, serait imprimé à ses frais. Elle satisfaisait ainsi aux dernières volontés du travailleur mourant avec le regret de laisser sa tâche inachevée (1900, juin).

Encouragé par nos estimés collègues et par nos anciens et très honorés maîtres de la Faculté des Lettres de Lyon, nous acceptâmes, non sans hésitation, la lourde tâche qu'on nous confiait. Depuis lors, nous avons consacré à ce travail tous nos loisirs, heureux de contribuer ainsi à une œuvre utile et désintéressée. Puissent les recherches d'A. Constantin et les nôtres être bien accueillies du public. Ce sera pour nous, avec un encouragement à faire mieux encore, la meilleure récompense.

* * *

Dans quel état se trouvait l'ouvrage à la mort d'A. Constantin ? Quelle a été notre part de collaboration au *Dictionnaire* ? Nous devons au lecteur quelques explications sur ce point.

Si nous n'avions eu qu'à recueillir un travail à peu près achevé et à le publier, nous ne nous serions certes pas reconnu le droit de le modifier, ni surtout celui de placer notre nom à côté du nom de l'auteur. Mais A. Constantin était bien loin d'avoir mis la dernière main à son œuvre, comme on aurait pu le croire d'après une note trop hâtive annonçant le décès de notre regretté collègue. Le *Dictionnaire* n'était rien moins qu'achevé. C'est ici le lieu d'indiquer le plan primitif du travail entrepris et les modifications que nous avons jugées nécessaires.

Les notes qui devaient servir à l'élaboration du *Dictionnaire* avaient été recueillies sur une foule considérable de petites fiches qui nous furent transmises par Mme Constantin. Notre premier soin fut de mettre quelque ordre dans cet amas et d'établir un premier classement. Un certain nombre de mots patois étaient réunis suivant la localité d'origine : ils constituaient comme autant de petits lexiques spéciaux, d'ailleurs peu étendus (Chambéry, Beaufort, Juvigny, etc.). C'était la partie la moins considérable. Les autres fiches, beaucoup plus nombreuses, purent former deux groupes distincts : tantôt, pour un mot français donné on mentionnait un ou plusieurs mots patois correspondants, suivant les localités (lexique français-sa-

voyard), tantôt on partait du mot patois, dont on donnait l'équivalent français (lexique savoyard-français). Ainsi nous avions l'ébauche de deux glossaires, d'importance d'ailleurs fort inégale.

Restaient plusieurs séries de fiches : les unes comprenaient un essai de grammaire, d'autres une esquisse de *Dictionnaire analogique*, où, comme nous le verrons plus loin, les mots étaient groupés non plus suivant l'ordre alphabétique, mais d'après le sens. Il y avait enfin un recueil de textes modernes transcrits avec soin.

Les recherches relatives à la *Flore savoyarde* formaient une série spéciale. Aimé Constantin avait lui-même fait cet extrait, qui devait être l'objet d'une publication séparée. Nous nous empressâmes de faire parvenir ces notes au R. P. Gave, chargé par la Société Florimontane de mettre à point ce travail (1).

Après avoir établi une première classification, nous fûmes bien embarrassé. Quelle forme donner à l'ouvrage ? Devait-il y avoir deux, trois glossaires ? Quel était le plan ? Pour nous guider, nous n'avions aucune explication, aucune préface. Il nous fallait en outre reconstituer péniblement la graphie d'A. Constantin, en nous aidant de ses publications antérieures.

Notre embarras redoubla quand nous reconnûmes que ces fiches, datant d'époques assez éloignées, n'avaient pas toutes été rédigées suivant un même système graphique.

A. Constantin a en effet plusieurs fois modifié sa notation, afin de la rendre plus parfaite. Il avait compris que la graphie de nos patois ne saurait être étymologique : aussi abandonnant les lettres inutiles qui encombraient jadis l'écriture, il aboutit à un système plus simple, assez voisin de la notation purement phonétique pour que les sons fussent rendus avec exactitude et précision, sans toutefois dérouter le lecteur par l'invention d'un trop grand nombre de caractères conventionnels.

Enfin, à la suite de nouvelles recherches faites à notre prière parmi les papiers laissés par son mari, Mme Constantin put découvrir une seconde liasse de documents qu'elle s'empressa de nous remettre. Elle comprenait une esquisse des lettres A et B, imprimée par A. Constantin lui-même, à l'aide d'une petite presse. Il desti-

(1) On trouvera dans le *Dictionnaire* les noms d'un certain nombre de plantes qu'A. Constantin avait conservés, sans doute parce qu'il les jugeait plus intéressants au point de vue philologique. Nous renvoyons pour la *Flore* à la prochaine publication du R. P. Gave.

nait ces recueils à ses correspondants et les priait d'ajouter tous les renseignements qu'ils jugeraient utiles (1).

Voici le préambule du petit fascicule contenant la lettre A. On verra quel était primitivement le plan d'A. Constantin.

PRÉAMBULE.

Ces feuilles ne sont qu'à l'usage de quelques amis qui m'ont si souvent prêté leur bienveillant concours. Ils voudront bien, je l'espère, excuser ce nouvel appel à leur obligeance.

Avant de donner à mon Dictionnaire sa forme définitive, j'ai jugé bon d'en soumettre la plus grande partie à leur appréciation.

Pour leur faciliter ce travail, j'ai laissé vis-à-vis de la plupart des pages imprimées du papier blanc, et je vais tâcher de donner une idée du travail de révision que je sollicite.

Prenons pour exemple les mots *abadâ* et *abëquâ*, qui ont presque partout la même prononciation et la même signification. Dans quelques localités cependant l'*â* final se prononce *ô* ; en ce cas il suffira de passer un trait de plume sur *â* et de mettre un *ô* en marge ou sur la page blanche. L'absence de toute remarque sera l'indice que, dans la localité habitée par un correspondant, ces mots ont la même prononciation et le même sens qu'à Thônes ; s'ils n'y avaient pas cours, le correspondant écrirait simplement sur la marge *inconnu*, ou bien il notera par quels mots on les remplace dans ladite localité.

Dans certaines vallées on dit *ma darirë ë poncò abadayë*, et non *pocò abadâ* ; ailleurs on dit *abëçhi* et non *abëquâ on tnon* ; en cas pareils on procèdera de même : l'on passera un trait de plume sur le mot imprimé, et l'on écrira sur la page blanche les corrections voulues. Il va sans dire que toutes les remarques et observations que l'on voudra bien y ajouter seront bien venues.

Le plan de cet ouvrage différant beaucoup de celui qui est généralement adopté dans les travaux de ce genre, quelques mots d'explication sont nécessaires.

Le Dictionnaire est précédé : 1° de l'exposé du système orthographique adopté pour figurer la prononciation ; 2° du tableau des lettres et signes abréviatifs ; 3° de la Grammaire du patois de la ville de Thônes, qui a été pris comme type du patois savoyard, et auquel je compare les autres sous-dialectes. Puis vient le Dictionnaire qui en contient trois, savoir un dictionnaire français-savoyard, un dictionnaire savoyard-français et un dictionnaire analogique dans le genre de celui de Boissière.

Comme les vocables et français et savoyards se suivent dans l'ordre alphabétique,

(1) Nous avons entre les mains quelques-uns de ces recueils avec les réponses des correspondants. Nous devons mentionner ici M. le chanoine Mercier, M. Bernard, curé de Pralognan, M. l'abbé Francoz, M. l'abbé Gonthier, ainsi que les correspondants de Gruffy, Dingy, Tignes, Massongy, dont le nom n'est pas indiqué.

Pour les formes du canton de Samoëns, A. Constantin a tiré un très utile parti, comme nous l'avons pu constater, d'un *Glossaire du canton de Samoëns* qu'avait rédigé un érudit local, M. Riondel, géomètre à Samoëns. Le manuscrit est conservé dans les archives de la Société Florimontane.

on distinguera le vocable français placé en tête de ligne en employant une majuscule.

Il va sans dire que si le mot français ne diffère pas ou presque pas du mot patois qui y correspond, nous ne citerons en tête des lignes que l'un des deux.....

Quant au dictionnaire analogique, il a pour but de faciliter la recherche de certains termes qui ont entre eux une communauté d'idées; ainsi, aux mots Chariot, Porte, Fenêtre (1), on trouvera réunis les noms des différentes pièces dont ces objets se composent; au mot Cri, les vocables exprimant les cris des animaux; à celui de Proverbe (2), la liste des mots où se trouvent des proverbes. (Suivent des explications qui ont trait au *système graphique* adopté.)

Tel devait être le plan primitif. Outre ces documents, nous eûmes le plaisir de trouver, parmi quelques chansons modernes et plusieurs copies de textes anciens, dont les originaux sont conservés à la Nationale ou au British Museum, l'essai plus récent de préface qui suit, avec le chapitre relatif au système graphique que nous donnons plus loin.

PRÉFACE.

Le patois qui fait l'objet principal de ce volume est celui de la ville de Thônes; celui des autres parties des deux Savoies y occupe une large place. Le français local, ainsi que celui de Genève, y est grandement représenté.

Etre aussi exact que possible, accumuler le plus de données dans un cadre restreint et faciliter les recherches des travailleurs, telle a été ma constante préoccupation.

Pour atteindre ce but, il m'a fallu adopter une autre disposition que celle qui est généralement suivie dans les travaux du même genre. De là la nécessité de lire les explications suivantes.

Les deux dictionnaires (le *français-savoyard* et le *savoyard-français*) marcheront de front; le premier à gauche et le second à droite. De cette manière on peut supprimer quantité de mots et de lignes dans la colonne de droite ou dans celle de gauche (3).

Sous la rubrique Dictionnaire Analogique, j'ai réuni à la suite de certains mots, principalement de ceux qui ont trait à la vie domestique ou à la vie des champs, les vocables qui s'y rapportent. Ainsi, au mot *Charrue*, on trouvera, outre la tra-

(1) Manquaient.

(2) Manquait. Nous pouvons suppléer à cette lacune, grâce à la petite brochure d'A. Constantin : *Littérature orale de la Savoie*. Voyez aussi, dans le Dictionnaire, le mot *conparêson*.

(3) [Ainsi à la lettre *G* on lit (on aurait lu) : *Gabriel*, n. pr. : *Gabri, Gábriél, Grabi.* Dans la colonne de droite devraient figurer en tête de ligne les vocables patois *Grabi, Gábriél*; ils ne s'y trouvent pas parce que leur ressemblance avec leur correspondant français est trop évidente pour que le lecteur ne l'aperçoive pas. La facilité qu'il a de s'édifier à cet égard, en jetant un coup d'œil sur la page de vis-à-vis, sur la précédente ou sur la suivante, me permet de les supprimer et de ne donner que *Grabi* à son lieu et place].

duction de ce vocable, les noms des différentes espèces de charrue et des diverses pièces qui entrent dans leur construction ; au mot *Cordonnerie* tous les termes qui s'y rapportent ; au mot *Médecine*, tous les vocables qui contiennent quelque indication sur la médecine populaire, etc. (1).

Les vocables et les citations proviennent, les uns, de nos vieux auteurs (2) ou de publications plus récentes ; les autres, de la bouche même d'un habitant de la commune dont le nom suit sous la forme d'un monogramme.

Par exemple (4A) désigne Annecy ; (4Aa) désigne Alex, commune d'Annecy.

Avant le DICTIONNAIRE se trouvent :

1° le *Système graphique ;*

2° la *Clé des monogrammes ;*

3° l'indication des *Abréviations* et des *Signes* employés (3).

Ainsi le plan de l'ouvrage était nettement déterminé. Dans le premier projet, un seul lexique : les mots patois étaient mêlés aux mots français, d'après l'ordre alphabétique. Suivant la préface plus récente, une des pages de chaque feuillet devait être réservée au dictionnaire français-savoyard, et l'autre au dictionnaire savoyard-français.

Cette disposition était sans doute préférable à la précédente. Cependant nous n'avons pu réaliser le dessein d'A. Constantin. Les deux lexiques étaient d'importance trop inégale ; beaucoup de pages seraient demeurées blanches ou n'auraient été qu'à moitié remplies ; l'impression devenait plus délicate et la disposition typographique n'eût pas été sans doute fort attrayante. Tel fut du moins l'avis des personnes compétentes dont nous prîmes conseil. Enfin nous devions autant que possible éviter toute dépense qui ne fût pas indispensable. Voilà pourquoi le *Dictionnaire* n'a pas la forme qu'il aurait eue probablement, si Aimé Constantin avait pu l'achever. Mais nous avons fait pour le mieux : nul doute qu'il n'eût lui aussi obéi à semblables scrupules.

La nécessité de remanier l'œuvre entière a beaucoup compliqué notre tâche. Il nous fallut fondre en un seul les deux vocabulaires, en y incorporant les petits lexiques locaux. Nous avons adopté la

(1) Voyez, par exemple, dans le DICTIONNAIRE, les mots *çharwi, solâ*. On trouvera groupés sous les rubriques *Cri, Emprô, Jeux,* un certain nombre de renseignements relatifs au chant ou aux cris des animaux, les formulettes et les jeux les plus usités. Pour la *Médecine,* nous n'avons rien trouvé de tel.

(2) A. Constantin n'a pas eu le temps de les dépouiller, car les fiches laissées portent très rarement pareille mention.

(3) Nous avons ajouté une bibliographie sommaire. Nous donnons aussi, en complétant quelques indications laissées par A. Constantin, une liste des textes anciens. Quant à la GRAMMAIRE, elle fera l'objet d'une prochaine publication.

forme d'un glossaire patois-français plutôt que celle d'un glossaire français-patois. Cette disposition nous a paru la plus utile.

En donnant assez souvent une liste de synonymes, nous avons essayé de conserver un des avantages du glossaire français-patois, où l'on trouve groupés d'après le sens des mots d'origine diverse, mais désignant un même objet.

Bien loin de méconnaître l'utilité d'un glossaire français-savoyard, nous aurions volontiers, suivant le conseil de M. Clédat, ajouté en appendice un second vocabulaire, si nous n'avions craint d'allonger une publication dont Mme Constantin devait couvrir les frais.

Nous avons été obligé, sinon pour compléter le *Dictionnaire*, (pareil travail pourrait-il jamais être complet ?) du moins pour que les omissions fussent moins nombreuses, de doubler à peu près l'étendue de l'ouvrage primitif. Voici en quoi consistent nos principales additions.

La base d'opération d'A. Constantin était, comme on l'a vu, le patois de Thônes et de la vallée de Thônes. Aux mots usités dans cette vallée il comparait les formes en usage dans d'autres localités. On verra plus loin que celles-ci sont fort nombreuses. Le principe même de la comparaison était excellent. Mais, comme tout vrai savant, A. Constantin était modeste. Il n'avait certes pas la prétention de donner en quelques centaines de pages un recueil complet de toutes les variantes locales. Nous avons jugé utile d'ajouter un certain nombre de formes que nous avons recueillies dans les communes des environs d'Annecy. La liste des termes annéciens a été fort augmentée, grâce à l'obligeance de M. J. Terrier ; celle de Rumilly, grâce à l'obligeance de M. C. Buttin.

A notre avis, la comparaison devait s'étendre aux parlers des régions voisines de la Savoie. Le *Dictionnaire* offre de nombreux rapprochements, particulièrement avec les mots du Lyonnais et de la Suisse romande. A. Constantin avait étudié sur place le parler genevois ; il avait relevé bon nombre de formes communes à Genève et à la Savoie. Nous avons conservé les vocables genevois qu'il avait recueillis, lors même que la mention de la localité de la Haute-Savoie où le même terme est usité faisait défaut. Ces indications pourront être plus tard complétées et précisées davantage.

M. P. MARCHOT prétend quelque part (1) que « le savoyard présente à l'étape moderne les faits du lyonnais et ne peut rien fournir d'inté-

(1) *Revue de Philologie française et provençale*, tome VIII, p. 36.

ressant ». La seconde partie de ce jugement est absolument erronée (1). Mais que le savoyard soit proche parent du lyonnais, cela ne fait aucun doute. Aussi avons-nous eu souvent l'occasion de faire des rapprochements. On pourrait d'ailleurs aisément les multiplier. Nous avons retrouvé avec plaisir, dans les Glossaires d'Onofrio et de Puitspelu, nombre d'expressions voisines des vocables savoyards, expressions qui nous étaient familières pendant notre enfance.

En effet, comme le dialecte lyonnais, les patois de la Savoie appartiennent au groupe des parlers romans auxquels M. Ascoli a donné le nom de franco-provençal (2).

Le domaine du franco-provençal comprend, outre les deux Savoies et le Lyonnais, le Dauphiné septentrional, la Bresse, Gex et le Bugey ; les cantons suisses de Vaud, de Genève, de Neuchâtel, une partie du Valais et de Fribourg ; enfin le Val Soana et la Vallée d'Aoste.

Nous regrettons vivement de ne pas mieux connaître le dauphinois et d'ignorer complètement les dialectes piémontais. Nul doute que la comparaison n'eût offert le plus grand intérêt.

Nos regrets ont été plus vifs encore, quand nous avons entendu M. le général Borson nous citer un certain nombre de formes qui eussent fourni matière à de très utiles rapprochements. Mais, nous le répétons, le *Dictionnaire* actuel n'est, dans notre pensée, qu'une première base. Ce que nous n'avons pu faire, d'autre le feront sans doute ou nous aideront à le faire, pour le plus grand profit des études de lexicologie dialectale.

Les Sociétés savantes de la Savoie, auxquelles nous sommes heureux de dédier le *Dictionnaire*, en reconnaissance de l'excellent accueil fait à l'ouvrage, lors du Congrès tenu à Annecy, au mois d'août 1901, voudront bien, nous l'espérons, prendre le présent travail comme point de départ de recherches nouvelles dont l'intérêt ira croissant. Nous sollicitons aussi bien vivement le concours de tous ceux qui s'intéressent aux questions de linguistique. Grâce à eux, une seconde édition du *Dictionnaire* pourra être à la fois moins incomplète et moins imparfaite.

(1) Il suffirait en effet de citer ici une phrase qu'écrivait jadis un philologue bien connu, M. Joret : « Je ne saurais trop regretter que mon état de santé m'ait forcé d'interrompre brusquement un voyage qui m'eût permis d'étudier les patois si curieux et encore si inconnus de la Savoie. » (Ch. Joret : *Du C dans les Langues romanes,* p. 212.)

(2) Ce type idiomatique « réunit avec ses caractères spécifiques plusieurs autres caractères en partie communs au français, en partie au provençal. Il ne provient cependant pas d'une conjonction secondaire d'éléments divers, mais il atteste avec certitude une indépendance historique analogue à celle qui permet de distinguer les autres types principaux. » (Ascoli : *Schizzi franco provençali.*)

L'ouvrage que nous publions n'est pas uniquement un recueil de variantes phonétiques, avec des exemples très simples empruntés au langage de chaque jour. Suivant le projet d'A. Constantin, il devait, semble-t-il, s'adresser à une double catégorie de lecteurs : aux lexicologues et aux phonéticiens, d'une part, de l'autre au grand public.

De là un certain nombre de renseignements plus attrayants qu'une simple énumération de formes. Ils sont relatifs aux jeux, aux usages locaux, etc., sur le point de disparaître. Nous avons quelque peu développé cette partie : ici encore beaucoup de détails intéressants nous ont été fournis par MM. C. Buttin et J. Terrier.

Nous avons eu recours parfois aux textes des chansonniers savoyards récents, mais nous n'avons fait entrer ces citations dans le *Dictionnaire* que lorsque nous avons pu noter l'exacte prononciation locale et la transcrire suivant le système graphique adopté.

On trouvera plus loin une liste des textes anciens. Nous regrettons qu'A. Constantin n'ait pas eu le temps de les dépouiller, comme il se l'était proposé. Nous compléterons plus tard le *Dictionnaire* actuel, en rédigeant un glossaire des formes anciennes. En attendant, nous avons fait un certain nombre de citations qui nous ont paru intéressantes.

Les archaïsmes conservés dans les patois et dans ce qu'on appelle le français local sont, comme on sait, très nombreux. Nous avons eu souvent l'occasion de comparer les formes actuelles du savoyard aux formes de l'ancien ou du moyen français. Pour tout ce qui concerne l'ancienne langue, nous devons beaucoup au *Dictionnaire* si précieux de Godefroy, qui a déjà rendu tant de services (1).

Nous n'avons pas jugé utile de donner l'étymologie de tous les mots. Nous ne cachons pas d'ailleurs que nous aurions été bien souvent embarrassé. Nous avons proposé seulement un petit nombre d'explications qui sont nouvelles. Pour les formes voisines du français, lorsque nous donnons l'origine, nous avons pris pour guide l'ouvrage récent et universellement réputé de MM. Hatzfeld, Dar-

(1) Le caractère archaïque des patois savoyards est frappant. On peut le constater non seulement dans la phonétique et dans la morphologie, mais aussi dans le vocabulaire, où l'on retrouve nombre de mots et de sens disparus dans le français propre. Dans la liste des termes usités au XVIe siècle et qui sont depuis tombés en désuétude, figurent *acomparer, agriper* (saisir), *cavein* (creux), *conchier* (salir), *graffigner* (égratigner). Sous des formes voisines, ces mots vivent encore dans les parlers de la Savoie, aussi bien que *chapuis, chavon, condir, coulon, golliard, grillet* et une foule d'autres.

Nous avons réuni dans un appendice spécial les archaïsmes relatifs aux lettres A et B qui ont le plus attiré notre attention.

MESTETER et THOMAS : *Dictionnaire général de la Langue française.*

« Dans l'état où sont encore en France les études romanes, oser faire un dictionnaire historique d'un dialecte est une témérité (1). » Bien que ces lignes écrites par l'un de nos anciens maîtres, M. F. BRUNOT, datent déjà d'une quinzaine d'années et que la science ait fait depuis de très rapides progrès, pareille appréciation n'a pas laissé de nous rendre circonspect. Peut-être même nous reprochera-t-on de ne l'avoir pas été davantage. Elle nous a du moins obligé à supprimer certaines étymologies qui ne sont plus admises aujourd'hui. A. Constantin abusait parfois, comme on le faisait jadis, des origines celtiques, sans aller aussi loin cependant que l'auteur du récent *Dictionnaire étymologique de la Langue gasconne* (2), M. A. DURIEUX. On nous pardonnera volontiers d'avoir été moins affirmatif.

Au reste, les parties supprimées sont relativement peu de chose en raison de ce que nous avons dû admettre de nouveau : termes omis, folk-lore, citations et comparaisons diverses, références, etc. La plupart des citations ont été ajoutées, entre autres celles de Godefroy, de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, de Littré, de Bridel et Favrat, d'Onofrio, de Puitspelu, d'Humbert et autres lexicographes. En un mot, nous avons fait de notre mieux pour répondre à la bienveillante estime de nos collègues et amis de la Société Florimontane et pour rendre notre travail plus digne d'intérêt.

On nous avait demandé de modifier le nom de l'ouvrage. Si nous avons conservé celui de *Dictionnaire savoyard*, c'est que tel devait être le titre qu'A. Constantin lui aurait donné, s'il avait eu le loisir de l'achever et de le publier. De plus, ce n'est pas uniquement un recueil de mots patois, puisque le français local y est largement représenté. Aussi bien le titre proposé : *Glossaire du Patois savoyard* eût-il été assez impropre.

C'est là d'ailleurs un détail auquel nous attachons peu d'importance.

On craignait, paraît-il, que le titre choisi ne fût mal interprété : ceux qui placent le Mont-Blanc en Suisse ne risqueraient-ils pas de croire que le patois est l'idiome exclusif des Savoyards ?

Nous ne sommes plus, il est vrai, au XVIe siècle, et point n'est besoin de renouveler la polémique de Marc-Claude de BUTTET et son *Apologie pour la Savoie*. Cependant, afin de prévenir toute confusion, nous nous permettons de transcrire ici quelques passages

(1) *Revue des Patois*. I, 137.
(2) Auch, 2 vol., 1899 et 1901, Foix, éditeur.

d'un article que nous écrivions récemment, pour le nouveau *Guide de la Haute-Savoie*, de M. Marc Le Roux (1) :

« En Savoie, on parle français. Cette constatation pourrait sembler inutile. Combien pourtant s'imaginent encore qu'avant l'annexion l'italien était le langage usuel ? N'avons-nous pas entendu plus d'une fois cette question : « En Savoie, quelle langue parle-t-on ? » On comprend la réponse d'un Savoyard quelque peu agacé : « En Savoie, Monsieur, on ne parle pas !... »

« Mais, si le français est le langage des gens cultivés, si tous les Savoyards ou presque tous l'entendent et le parlent aisément, le patois était et est encore, dans beaucoup de localités, la langue courante du grand nombre. A Annecy même, d'excellents Savoyards, connaissant le mieux du monde les nuances les plus délicates de la langue française, se plaisent à répéter, dans la conversation familière, le vieil idiome de leurs pères... »

Voilà donc le lecteur mal renseigné prévenu : il n'y a pas en Savoie que des « patoisants ». Après cela, nous espérons qu'on ne nous tiendra pas rigueur d'avoir maintenu le titre primitif, non plus que d'avoir employé le qualificatif de *Savoyard*, au lieu de *Savoisien* ou *Savoyen*, comme d'aucuns l'eussent préféré.

Il nous reste à remercier de nouveau, avec les anciens correspondants d'A. Constantin, tous ceux qui ont bien voulu nous prêter leur utile concours, tous ceux dont les précieux encouragements nous ont puissamment soutenu dans l'accomplissement de notre tâche souvent bien ingrate. M. Marc Le Roux a dressé la carte qui accompagne l'ouvrage ; M. Max Bruchet a mis très obligeamment à notre disposition toutes les ressources de notre belle bibliothèque de la Société Florimontane ; M. A. Despine s'est empressé de nous communiquer le curieux recueil laissé par feu A. Despine. Nous leur en sommes profondément reconnaissant. Nous avons déjà mentionné M. J. Terrier, qui nous a fourni bon nombre de renseignements. Enfin, nous n'osions guère infliger à l'un de nos amis la pénible corvée de revoir les épreuves. *É capwé*, nous a répondu M. C. Buttin, en bon rumillien. Et non content d'accroître notre moisson tout en nous évitant des erreurs, il a tenu à lire chaque fois les premières épreuves. Qu'il reçoive ici l'expression de notre bien vive gratitude.

Annecy, avril 1902.

J. DÉSORMAUX.

(1) *La Haute-Savoie.* — Guide du touriste, du naturaliste et de l'archéologue, par Marc LE ROUX, docteur ès-sciences, conservateur du Musée d'Annecy ; 1 vol., 335 p. avec 105 dessins et photographies et 3 cartes en couleurs. Paris : Maison et Cie, éditeur, 1902.

LES FRANCS-TIREURS DU MONT-BLANC

Récits de la guerre de 1870-71 à l'armée des Vosges

(Suite)

A la descente du train, la Compagnie se met en ligne; un groupe d'officiers, à la tête duquel est un jeune homme à la fine moustache noire, la reçoivent; on lui indique l'endroit où se trouve l'état-major, et elle gravit silencieusement les rues en pente qui conduisent à la sous-préfecture. Soldats et civils regardent et se demandent quel est ce corps.

La compagnie se range en bataille devant l'état-major; le capitaine et le lieutenant se présentent dans les bureaux pour prendre les ordres du général près duquel ils sont introduits par le général Bordonne, chef d'état-major, qui annonce : « *Les Officiers des Chasseurs du Mont-Blanc* », et se retire.

Une grande table consulaire occupe ce salon; au bout est un vieillard à barbe blanche, couvert d'un chapeau gris à larges bords, à la figure majestueuse, au regard très doux; sur ses épaules, une couverture qui l'enveloppe : Garibaldi ! L'émotion des deux officiers est profonde, le général leur tend la main : « Salut, mes braves, dit-il, je suis heureux de l'arrivée du Mont-Blanc; dès l'origine de mon commandement j'eus la satisfaction d'avoir vos frères, les Chasseurs des Alpes, sous mes ordres. Ce sont des vaillants, des héros; vous êtes aussi des Savoyards, je sais que je n'ai pas moins à attendre de vous que de vos frères; vous êtes les Allobroges ! Je vous place sous le commandement de mon fils Ricciotti, lequel est prévenu de votre arrivée et vous formerez le bataillon : Alpes, Isère, Mont-Blanc, sous les ordres de votre vaillant compatriote Michard, nommé commandant. »

Tant bien que mal, étreints par l'émotion, les deux officiers remercièrent le général en chef, l'assurèrent de leur entier dévouement et de leur obéissance et prirent congé pour se rendre auprès du chef de brigade et prendre ses ordres. Durant leur absence, un officier général avait passé devant le front du Mont-Blanc: « J'aurai ce corps », avait-il dit et il passa à l'état-major; les deux officiers le croisèrent dans les bureaux. C'était le général Bossack-Kreuké, commandant la

1re brigade, le héros polonais qui devait héroïquement tomber devant Dijon le 22 janvier. Le quartier de la 4e brigade était au séminaire, tout à fait au haut de la ville et c'est de ce côté que l'ennemi avait attaqué la veille, avec son artillerie, pendant que sa cavalerie pénétrait dans Autun par l'autre. Les puissantes branches des marronniers séculaires de l'esplanade gisaient là, à terre, ou pendaient le long du tronc, retenues par leurs filaments. Dans le bas du séminaire, à l'est, les Chasseurs des Alpes et de l'Isère avaient, à la baïonnette, mis en retraite l'artillerie allemande ; la veille, devant ce séminaire, la petite artillerie de Garibaldi desservie par les mobiles de l'Hérault, avait fait bon ouvrage. Les officiers du Mont-Blanc se présentèrent au commandant de la 4e brigade qui les reçut avec urbanité et tout militairement. C'était le jeune chef vu à la gare à l'arrivée de la compagnie : Ricciotti, fils cadet du général en chef.

Les ordres reçus, les deux officiers rejoignirent leurs hommes auxquels on avait donné les corridors de la mairie comme casernement. Le froid était si vif, qu'il y eut dans cette nuit-là des hommes morts de congestion par le froid, dans les églises où ils avaient été parqués ; de plus, les vivres étaient rares et hors de prix par suite de la présence de l'armée ; il fut fait une distribution de viande et les hommes cuisinèrent gaiement sur la place et le long des rues. La Compagnie reçevait les visites des Chasseurs des Alpes et de l'Isère, joyeux de pouvoir deviser en patois, lorsque retentit le rappel ; de toutes parts sonnait le clairon ; les compagnies coururent aux armes. On venait d'annoncer un retour offensif de l'ennemi. En moins de temps peut-être que je n'en mets à écrire cette page, Alpes, Isère, Mont-Blanc, le bataillon Allobroge se trouva en ligne de bataille devant le séminaire, son brave commandant encore souffrant de ses nombreuses blessures à la tête. La nuit venait, le colonel Ricciotti passa devant le front ; observant plus particulièrement les nouveaux arrivés, il regardait chaque homme dans les yeux, adressait un bon mot par ci, par là. Il est à croire qu'il fut satisfait de son inspection, car il dit aux officiers : « Vous avez là une bien belle compagnie, Messieurs ». « J'ose vous promettre qu'elle sera bonne », dit le commandant qui avait entendu : « Je le crois », ajouta le jeune colonel.

Celui-ci n'avait pas été seul à observer les Haut-Savoyards ; les camarades des Alpes et de l'Isère, eux aussi, avaient voulu voir « l'air » des nouveaux à l'heure où sonnerait le combat. L'ennemi ne se présenta pas et les compagnies rentrèrent dans leurs

quartiers ; retrouverait-on les marmites ? Mais les brûleurs de loups crièrent aux chamberots : « *Nos in quo qu'ion !* » On ne leur demanda pas l'explication du mot, mais on sourit. Le soir, les officiers du Mont-Blanc firent une visite au commandant et à leurs collègues des Alpes et de l'Isère. Le lendemain, la compagnie du Mont-Blanc était envoyée à Château-Chinon, sous-préfecture de la Nièvre, observer les mouvements de l'ennemi, en force à Saulieu à 52 kilomètres de distance et qui pouvait d'un instant à l'autre s'emparer de l'excellente position de Château-Chinon, situé sur une hauteur.

En deux jours de marche, la Compagnie atteignit cette ville. Sur tout le parcours et particulièrement à la Scelle, chef-lieu de canton, elle reçut de sympathiques acclamations des populations ; elle fut accueillie avec enthousiasme par les habitants de Château-Chinon qui reçurent les volontaires comme des frères ; la Compagnie en a gardé un bon et profond souvenir.

Chaque jour, une demi-compagnie faisait un service de reconnaissance, très long et très pénible, recueillant tous les renseignements possibles, qui, quotidiennement, étaient adressés à l'état-major. Chaque jour aussi, l'une des deux demi-compagnies prenait son tour. Jamais nulle plainte de fatigue. En rentrant, les chasseurs trouvaient chez leurs excellents hôtes, les bons et braves habitants de Château-Chinon, les soins et le confort qui allégeaient leurs fatigues. Chaque jour, la fraction qui demeurait faisait une séance de tir et fournissait, de concert avec la garde nationale sédentaire, les différents postes. L'ordre de départ arriva, apporté par le lieutenant d'état-major de Bary ; la compagnie devait en toute hâte, se reporter sur Autun. Au départ, le lendemain, elle fut accompagnée fort loin par la population, aux cris de « Vive le Mont-Blanc ! » « Vive la Savoie ! » auxquels nos volontaires répondaient « Vive la France ! Vive la République ! » Vive Château-Chinon ! » Le lendemain, ils arrivèrent à Autun vers deux heures et à cinq, le train emportait la 4me brigade dans une direction inconnue. Vers une heure du matin, le train stoppa, aucune gare ni maison ; la lueur douteuse de la neige seule indiqua que c'était la rase campagne. La brigade marchait sans bruit, le colonel en tête, on entendait de rares et lointains coups de feu ; une lumière brilla ; la brigade entrait dans un village. Sur la droite se trouvait une grande ferme ; la brigade fit halte, le colonel mit pied à terre et ordonna de sonner. On ne fit aucune réponse ; la lumière qui avait lui disparut ;

« Ouvrez cette porte ! », commanda Ricciotti ; et le Mont-Blanc qui était compagnie de tête allait unir ses efforts pour ouvrir cette porte-cochère, semblable au porche d'une église, lorsqu'un d'eux, le chasseur Marc Carrier, ordonnance du capitaine Tappaz, doué d'une force peu commune, y appuyant sa robuste épaule, l'ouvrit toute grande et le colonel fit pénétrer toute la brigade dans la vaste cour. Tous les bâtiments, remises, fenils, granges qui l'encadraient furent occupés par les compagnies ; des hommes détachés de chacune d'elles, sous les ordres du lieutenant du Mont-Blanc, assurèrent le service d'ordre et de reconnaissance intérieure et extérieure. A de longues intermittences, des coups de feu lointains s'entendaient. La nuit s'écoula ainsi. Au point du jour, le colonel, qui avait dormi sur la paille, roulé dans la même couverture que Carrier donna l'ordre du lever de tout le monde. En quelques instants, la brigade fut prête et se dirigea sur un village que traverse la route de Beaune à Nuits et qui se nomme Ladouët. La brigade le franchit et vint occuper les hauteurs boisées qui le dominent. Quelques compagnies furent engagées ; toutes les conquêtes du Mont-Blanc, à cette bataille, se réduisirent à la prise de deux ulhans, longs et maigres, qui n'opposèrent pas grande résistance. Cette journée de Nuits qui aurait pu être une victoire fut une défaite, malgré l'héroïsme des légions du Rhône et de quelques compagnies de francs-tireurs dont les coteaux gardent les ossements. Nous ne porterons pas de jugement sur les hommes, sur ce qu'on eût dû faire ou ne pas faire, nous nous bornons à la simple narration des faits.

Vers midi, la brigade abandonna ses positions et reprit la route de Beaune, le colonel Ricciotti n'ayant pu obtenir du général Cremer de marcher sur Dijon pour enlever cette ville à l'ennemi en devançant les corps allemands qui venaient de nous vaincre. Ah ! c'eût été une belle revanche !

La brigade reprit le train à Beaune et par Chagny et le Creusot, rentra à Autun, où elle ne fit que toucher barre, et se dirigea sur Château-Chinon où les Mont-Blanc furent reçus à bras ouverts par les habitants qui vinrent à leur rencontre.

Le lendemain, une grande alerte eut lieu. « Aux armes, l'ennemi » ! En effet des troupes approchaient ; le colonel jeta en avant les Alpes et le Mont-Blanc : c'étaient des dragons français, une fraction de l'armée de la Loire qui allait composer l'armée de l'Est.

Le jour suivant, par un temps lamentable, la brigade se

dirigeait sur Lormes où elle reçut fort bon accueil, puis le lendemain sur Tannay d'où elle repartit à trois heures du matin pour Clamecy qu'elle traversa au point du jour, se dirigeant sur l'Yonne. Elle fit une courte halte à Coulange et continua sa route vers Courson que l'on venait d'apprendre occupé par l'ennemi.

Le colonel accélerait la marche sur Courson ; on rencontrait des gens qui fuyaient cette localité et narraient en larmoyant les horreurs commises par les Allemands ; Courson fut atteint, mais les ennemis venaient de l'évacuer ; ils avaient appris la marche de la brigade et s'étaient retirés en hâte. Tout était brisé, c'était bien un passage de Vandales. Les habitants avaient fait quelques prisonniers ; qu'apprit le colonel ? nous l'ignorons, mais le lendemain, dès la première heure, la 4e reprenait la direction de Coulange-sur-Yonne par une autre route ; elle passa la nuit en cette localité, puis prit la direction d'Avallon par Mailly, Vermenton. « Mais, ces gueux-là nous fuiront donc toujours », disaient nos hommes : « *Attend te on pou, y ne pardron ran pe attendre* », répondait le voisin (attends un peu, il ne perdront rien pour attendre).

A Mailly, près d'une demeure seigneuriale, le personnel se mit à crier au passage de la brigade ; la colère allait succéder à l'étonnement quand un loustic cria en patois : « *Tê, l'hopital des fous, pourra gens !* » et le rire remplaça la colère.

Dans la matinée, on avait pu voir vers l'Est des cavaliers qui, sans doute, devaient être des ulhans; aussi la plus extrême prudence était-elle observée. En traversant un bourg dont nous avons le regret de ne pas savoir le nom, mais qui précède Vermenton en y allant de Mailly, les habitants avaient placé des tables chargées de pains et de vin offrant ainsi à nos soldats l'hospitalité sainte de la patrie. Le colonel les remercia chaleureusement, mais fit traverser le village sans arrêt, au grand regret de ces braves gens. Nul ne put sortir des rangs et aucune protestation, aucun murmure ne s'éleva, bel exemple de discipline offert par ces volontaires que certains ont accusés de chapardise. On en verra d'autres preuves dans le courant de ce récit.

Dans l'après-midi, les compagnies arrivaient à Vermenton pour prendre leur repas et préparer leur logement. Des postes solides furent placés sur toutes les routes, dans toutes les directions ; le Mont-Blanc, les Alpes et l'Isère fournirent à peu près toutes ces grand'gardes.

Le curé de Passe-aux-Allouettes, commune du canton de Vermenton où se trouvait un poste du bataillon allobroge, apprenant la présence des Garibaldiens, expédia à l'ennemi un homme chargé de lui en porter l'avis par un pli cacheté dont il était porteur ; mais l'homme ne put franchir les attentives sentinelles; pris, interrogé, fouillé, il n'avoua et ne remit le pli que devant une menace de mort. Le curé fut immédiatement arrêté aussi et conduit le lendemain par la brigade à Avallon, puis de là dirigé sur Autun, siège de la cour martiale.

La patriotique cité avallonnaise reçut la brigade avec un réel sentiment de joie, car elle attendait à toute heure la funeste avalanche allemande ; les citoyens venaient offrir leur concours au colonel pour combattre.

Le jeune chef attendit trois jours l'arrivée de l'ennemi qui, malheureusement pour les désirs de la petite armée, mettait en pratique à son égard les principes du chien de Jean de Nivelle.

Ces trois jours furent bien employés et salutaires pour les hommes qui avaient un réel besoin de repos ; ils réparèrent leurs forces et acquirent, s'il eut été possible et nécessaire, un surcroît d'énergie.

Au reste, autant entendait-on de voix, autant entendait-on d'éloges de l'hospitalité et du patriotisme des bons français, des braves citoyens d'Avallon.

Le 3 janvier cependant, on eut pu croire que nous allions avoir un commencement de réglement de compte avec messieurs d'Outre-Rhin. A deux heures le rappel sonnait au pas gymnastique ; le rassemblement fut l'affaire d'un instant ; à deux heures et demie, la brigade s'engageait sur la route de Vouvray, d'où l'on était venu signaler la présence de l'ennemi, lorsqu'après une marche de quelques kilomètres, un cavalier arrivant au galop, remit un pli au colonel qui fit rebrousser chemin : toute la brigade rentra à Avallon.

La confiance des compagnies de la brigade qui dès son origine avaient été sous les ordres du jeune colonel et avaient avec lui livré tant de combats : Pasques, Lanthenay, Châtillon, Autun, était sans limite ; aussi ne se demandait-on jamais ce qu'étaient les ordres, on ne les discutait ni ne les critiquait ; l'obéissance comme la confiance, disons-le encore, étaient sans bornes.

Personne donc, ne se demanda : « Pourquoi nous fait-on rentrer à Avallon ? »

Remarquons ici que bon nombre de citoyens de cette ville, armés de fusils de chasse, s'étaient joints à la brigade.

Le lendemain, celle-ci attendit dans un calme absolu jusqu'à quatre heures du soir, heure à laquelle sonna de nouveau le rassemblement.

Elle reprit cette fois la route de Vouvray qu'il était trop tard pour atteindre, ou plutôt pour des raisons que le colonel seul connaissait, la brigade s'arrêta à Cussy-les-Forges, les compagnies se séparant le moins possible pour s'héberger. Au reste, le sommeil n'allait pas être long; à deux heures, les chefs de compagnie recevaient l'ordre d'éveiller leurs hommes, à trois heures la brigade était en marche sur Vouvray qu'elle atteignit à cinq heures. Le colonel fit faire halte en ordonnant le plus de silence possible; les cafetiers et hôteliers se levèrent à la hâte avec d'autant plus d'empressement qu'ils entendirent et comprirent que c'était des Français. Ordre leur fut donné de ne pas ouvrir les devantures, à moins qu'il n'y eut pas d'autres portes. Ils comprirent; les hommes restaurés quelque peu, reprirent leur route par des chemins vicinaux ou de desservitude dans lesquels les convoyeurs n'étaient guère à l'aise avec leurs attelages. Vers neuf heures, la brigade entrait à La Roche-en-Breuil, petite ville qui doit être fort agreste alors que le soleil et le printemps la dépouillent de son manteau de neige. Tout-à-coup, une fusillade éclate en avant du bourg, la colonne s'arrête, le colonel se porte en avant, les compagnies attendent des ordres, le silence est absolu ; une balle est venue frapper un enfant sur l'escalier d'une maison. Le colonel revient et fait reprendre la marche. Voici ce qui s'était produit : la deuxième brigade, colonel Lobia, avait délogé l'ennemi de Saulieu, et l'occupait ; de même que les Allemands, les éclaireurs de Lobia battaient les chemins en tous sens et chevauchaient ce matin-là vers La Roche, ignorant la présence de la quatrième brigade.

Le brouillard était très épais, les cavaliers de Lobia, aperçurent tout-à-coup d'autres cavaliers ; ne fut-il pas crié « Qui vive ? », n'y répondit-on pas? tant est qu'ils tirèrent, ceux de la quatrième s'élancèrent le sabre au poing... on peut juger de l'étonnement des uns et des autres en se reconnaissant. L'un des francs-cavaliers de Ricciotti et l'enfant dont nous venons de parler étaient tombés victimes de cette regrettable erreur dont la densité du brouillard était la seule cause.

Cette douloureuse circonstance attrista la journée. Si au

moins c'eut été l'ennemi ! La marche devenait monotone : « *Ne les rencontrerons-nous pas ; ont-ils évacué le territoire ; où se cachent ces ours ?* » se demandaient avec rage les volontaires. La réponse n'allait pas tarder.

La colonne arriva à Précy-sur-Thil, riche localité à l'apparence bourgeoise, où elle rejoignit la route de Château-Chinon à Semur. Là les hommes éprouvèrent quelques difficulté à se loger ; ils étaient importuns : « *Le gouvernement devrait bien coucher ses hommes, sans en charger les autres !...* » Il faut avouer que le cœur se sent affecté, lorsque dans cette patrie pour laquelle il souffre, pour laquelle il va peut-être mourir, le soldat, le volontaire, rencontre l'expression de tels sentiments. Ne nous y arrêtons pas !

En ce lieu, un monsieur à la mise élégante, que nul ne connaissait, interrogeait les volontaires sur leur nombre, la destination de la brigade, sa composition, etc. On prévint le lieutenant du Mont-Blanc ; celui-ci aborda l'étranger et l'interrogea sur son identité ; il déclara arriver de Metz, où il était directeur des haras et venu avec un sauf-conduit pour affaires en Bourgogne et dit se nommer Liégeard. Le lieutenant avait donné, *en patois*, l'ordre à un homme d'aller prévenir le commandant qui arriva sur l'heure. L'étranger quitta le ton de supériorité qu'il avait employé avec le lieutenant, officier subalterne, lorsqu'il fut en présence d'un officier supérieur.

Et quelque peu embarrassé par le droit et clair regard du commandant qui fouillait le sien, l'homme s'embrouillait dans ses réponses et sa main semblait vouloir retirer un ruban rouge qu'il portait. Il avoua avoir visité Autun, Château-Chinon et être arrivé dans la journée pour se rendre à Dijon après avoir terminé quelqu'affaire à Montbard. Le commandant le fit arrêter et conduire, sous bonne garde, au colonel qui, après avoir interrogé le personnage, approuva et complimenta le commandant dont il sanctionna la décision. Le voiturier, qui était au service de cet homme déclara ne pas le connaître et ajouta que, bien qu'il ne lui ait pas communiqué ses affaires, il l'avait vu, à plusieurs reprises interroger des personnes, mais hors de sa présence.

Le Liégeard fut expédié au quartier général, à Autun dès le lendemain.

Ce même jour, 6 janvier, la colonne arrivait à Semur, chef-lieu d'arrondissement de la Côte-d'Or. La garde nationale y était sérieusement organisée ; les forces de l'ennemi à Mont-

bard étaient considérables ; les chefs de compagnie reçurent l'ordre de tenir bien en main leurs hommes ; la caserne de gendarmerie fut assignée comme casernement aux Alpes et au Mont-Blanc qui durent fournir les grand'gardes lesquelles furent renforcées le soir. Les autorités étaient en permanence ; il y avait « quelque chose en l'air » disaient les nôtres.

Un poste de 48 hommes sous les ordres du lieutenant du Mont-Blanc, comprenant 24 chasseurs des Alpes et de la Haute-Savoie et 24 citoyens gardes nationaux, avait été établi sur la partie gauche de la ville, commandant les routes de Montbard, d'Arnay-le-Duc et l'Yonne. Toutes les issues, ayant leurs postes, étaient gardées. Les sentinelles bien qu'assez avancées étaient suffisamment rapprochées entre elles, autant que le permettait la configuration du sol ; le silence était absolu dans la ville dès la clôture de la nuit,

Le commandant Michard fit, cette nuit-là, les rondes des postes ; à dix heures, il se trouvait à celui que commandait le lieutenant du Mont-Blanc, quand un coup de feu suivi d'un autre, retentit à une assez courte distance. L'officier prit un homme avec lui et tous deux allaient s'élancer en reconnaissance quand le commandant ordonna au poste de se tenir sous les armes. Au même instant, une sentinelle crie : « Aux armes, l'ennemi ! » Les 24 chasseurs sont jetés en avant, les gardes nationaux demeurent sous les armes devant le poste, par ordre du commandant. Les hommes marchent en file indienne de chaque côté de la route ; les deux officiers, l'arme au poing, sur la chaussée ; une masse noire tranchant sur la neige, semble se mouvoir. « Qui vive ? » crie le commandant. Pas de réponse ; « Qui vive ? » répète-t-il ; même silence ; puis un mugissement sonore, les deux officiers se jettent en avant... Tonnerre et sang ! un troupeau ! dix-sept bœufs sans conducteur. On chercha et on trouva celui-ci à demi-mort de peur dans le fossé de la route.

Ce bétail était à destination de Dijon, pour un sieur Arbillot[1] et destiné à l'alimentation des troupes allemandes occupant cette ville. Le troupeau fut emmené à Saumur ; le poste reprit son ordre de service qu'avait un instant interrompu cet incident.

Vers une heure, un autre convoi de quinze bœufs passa, cette fois on s'en empara tout simplement, il fut conduit à la place

1 C'est celui que le général Cremer fut accusé d'avoir fait fusiller malgré son innocence.

comme le précédent. Certes, la prise était bonne, il ne faut point, en ces circonstances, mépriser le peu.

La nuit s'écoula sans autre événement. Le samedi matin 7, le lieutenant du Mont-Blanc se rendit à la place où il rencontra le commandant qui lui donna l'ordre de relever le poste, sauf les gardes nationaux qui le seraient plus tard, et d'avertir les chasseurs Alpes et Mont-Blanc de se rallier à la caserne de gendarmerie pour le départ en reconnaissance, ce qui fut fait.

A neuf heures, les deux compagnies de Savoie, au chiffre de 164 hommes, sous les ordres du commandant Michard, quittaient Semur et s'engageaient sur la route de Montbard; le temps était sombre; le brouillard intense, bruinait, « le brouillard pisse », disaient nos hommes ; la route verglassée fit faire plus d'une *cupesse*. Le commandant avait divisé sa troupe, le lieutenant et trente hommes en avant-garde ; le capitaine avec sa compagnie moins ces trente hommes, puis les chasseurs des Alpes. L'avant-garde devait prendre tous les renseignements à droite et à gauche de la route; en conséquence, le lieutenant détacha le sergent Dunand, de Thonon, avec douze hommes chargés de passer dans les hameaux voisins et de se nantir de tous les renseignements possibles ; le sergent Bally, avec même ordre et même effectif, fut envoyé sur la gauche ; tous deux devaient rallier au pont de Chevigny au plus tôt et avant midi.

Il était onze heures quand le lieutenant arriva au pont avec les quelques hommes qui lui restaient.

Là commence une vallée assez étroite dont le fond est occupé par une rivière ; les coteaux qui l'enserrent, assez accidentés et élevés de quelques centaines de mètres, sont boisés. Les derniers contreforts de ces côtes portent des hameaux de communes rapprochées les unes des autres ; cette vallée décrit un petit arc du côté de Montbard et fait de même vers Semur, ce qui lui donne la forme d'un S très ouvert. Au bout du pont de Chevigny se trouve une forge et sur une légère élévation, le village de Chevigny, dominant la route dans la course de l'S. Le capitaine arriva, les hommes se massèrent comme ils purent dans la forge et les locaux de la maison.

Le capitaine ne permit à personne d'aller jusqu'au village, cependant peu éloigné ; le commandant arriva avec les Alpes, puis un peu après, le sergent Bally qui lui fit son rapport. Le commandant assembla les officiers et leur déclara qu'il fallait s'attendre à une rencontre et, qu'en conséquence, il leur fallait

tenir leurs hommes dans la main. « Que celui qui a quelque chose à se mettre sous la dent le fasse », dit-il. Le brouillard n'avait rien perdu de sa densité et cette humidité incommodait comme aussi le froid pénétrant : on battait la semelle, et les quolibets, les narquoiseries n'avaient plus leur vivacité ordinaire. Dunand ne revenait pas, le commandant s'en montrait inquiet : par ce temps, cette brume, le sergent avait pu dépasser Chevigny et perdre sa direction.

Voici quels avaient été les renseignements apportés par le sergent Bally : ordre avait été donné, par l'ennemi, dans la matinée, aux communes de la vallée de tenir prêtes pour l'après-midi des réquisitions consistant en lard, fromage, vin, paille, avoine, son, pommes de terre, etc., etc.

Le commandant envoya à Chevigny un officier qui, à son retour, confirma le rapport du sergent Bally. Il était midi et quart et Dunand n'était pas de retour ; tout-à-coup, une décharge, comme un feu de salve retentit vers *Champ-d'Oiseau* à l'étranglement de la vallée, à deux ou trois cents mètres.

« Aux armes ; en ordre ; en tirailleurs ; en avant ! » commande Michard d'une voix forte entendue de tous. On se fut cru à une manœuvre tant le mouvement fut rapide et correct, nous allions dire mathématique. Il fallait les 164 hommes pour que la chaîne des tirailleurs, espacés théoriquement à cinq pas de distance, put tenir toute la largeur du terrain ; donc pas de réserve possible. Quelles étaient les forces de l'ennemi ? Il fallait voir.

Les capitaines Bally et Tappaz étaient au centre, le lieutenant des Alpes à droite, le lieutenant du Mont-Blanc à gauche.

« Vive la France ! En avant ! » crie le commandant.

Avant de commencer ce récit avec les premiers coups de feu, disons ce qui venait de se produire en avant.

Ainsi que l'avait craint le commandant, le sergent Dunand et sa petite troupe avaient en effet dépassé Chevigny, que leur avait voilé le brouillard ; ils arrivèrent à un chemin descendant des hameaux du coteau droit de la vallée à la grand'route. A cette jonction se trouvaient des buissons d'osier ; le sergent se demandait s'il devait poursuivre par la grand'route ou retourner en arrière ; où diable était Chevigny ? et personne pour se renseigner. Comme le sergent Bally, il avait appris l'approche de l'ennemi. En cet instant apparurent deux cavaliers descendant le chemin de la côte ; il fait coucher ses hommes dans les buissons et laisse passer les deux hussards de la mort, qui

fumant et baragouinant en chevauchant, ne les aperçurent pas et prirent la grand'route. Au même moment, un bruit sourd se fit entendre dans la direction de Montbard. « Les voilà, et les nôtres qui sont à Chevigny vont être surpris! » pensa le sergent. Il fit agenouiller ses hommes dans les buissons bordant la route et tous se tinrent prêts à tirer. Le bruit approchait, enfin un peloton de cavalerie apparut, devisant gaîment. Lorsqu'il fut en face d'eux : « Feu ! commanda le sergent. » Les hussards tombent, les chevaux se cabrent, nos treize vaillants sautent dans le brouhaha, *su le moué* (sur le tas) — nous dit l'un d'eux —, de la crosse et de la bayonnette. Ceux qui n'étaient pas tombés se rabattirent en hâte, affolés par cette attaque à bout portant.

Alors, profitant de l'instant et du brouillard, les chasseurs se dirigèrent sur Chevigny, en hâte, on peut le croire ; ils rencontrèrent vite la ligne de tirailleurs qui marchait en avant. « Mon commandant, c'est tout un corps : cavalerie, artillerie, infanterie, le diable et son train ! », dit le sergent en abordant Michard ; « C'est bien, mes enfants, entrez à vos rangs et en avant ». L'un des hommes arrivait à son pas ordinaire, paraissant porter une charge ; c'était Carrier, le colosse du Mont-Blanc : il n'avait pas voulu revenir à vide, avait achevé peut-être « *le moué* » et s'était fait un bon fagot de sabres, sabretaches, mousquetons. Il avait même un kolback de hussard de la mort qu'il avait mis sur sa tête, pour le porter plus commodément et à l'envers ce qui, en d'autres circonstances, eût produit une inextinguible hilarité.

C'étaient bien les 1,500 hommes qui devaient venir occuper Semur ; en quelques instants, ils eurent pris leurs dispositions de combat, divisant leur infanterie; leur gauche fit face à notre droite et leur droite à notre gauche ; la colonne, sans déploiement; au centre, leur artillerie et leur cavalerie que masquaient deux sections d'infanterie. Ils jetèrent en avant un escadron chargé de reconnaître les forces qu'ils avaient devant eux et qui vinrent se heurter à la ligne de tirailleurs français. En constatant l'étendue de cette ligne. ils pensèrent fort judicieusement que de sérieuses réserves l'appuyaient. Voilà pourquoi ils divisèrent ainsi leurs forces d'infanterie, manœuvrant pour tourner nos ailes.

Le feu avait commencé sur toute la ligne avec un terrible acharnement. Lorsque le commandant arrêta le mouvement en avant, les combattants n'étaient pas à 200 mètres de dis-

tance et, vers les ailes, les deux groupes d'infanterie ennemie gravissaient les pentes pour les tourner. Le lieutenant du Mont-Blanc, voyant ce mouvement. n'attendit pas d'ordres. « Coûte que coûte, se dit-il, il faut atteindre la hauteur et empêcher d'être tourné. » Il enleva donc la gauche ; l'ennemi dirigea un feu terrible vers ce point qui, se trouvant dénudé, avec les uniformes noirs formant cible sur le blanc tapis de neige. pouvait anéantir notre gauche. « Hue ! hue ! mes enfants ! » Là tombèrent Derout, Rosset, Francoz. Ils n'atteignirent pas moins le sommet, au nombre de huit, le lieutenant portant ce chiffre à neuf.

Les chasseurs avaient heureusement rencontré sur le mamelon un contre-bas, creux d'une ancienne carrière apparemment ; ils s'y jetèrent et purent reprendre haleine un instant, tandis que l'ouragan de plomb passait sur leur tête. Les ennemis crurent sans aucun doute l'extrême gauche des nôtres fauchée ; leur feu contre le mamelon se ralentit pour diriger toute sa vivacité sur la ligne qui demeurait ferme et dont le feu faisait de terribles brèches dans les rangs allemands. Le commandant, sans souci des balles, allait d'un bout de la ligne à l'autre, fortifiant les tirailleurs de sa parole respectée, leur recommandant la mobilité et l'espacement pour ne pas donner de point de mire.

Tappaz, Chavin, capitaine et sous-lieutenant, tout en faisant observer les distances, avaient empoigné des chassepots et prouvaient aux ennemis qu'ils étaient tireurs de chamois au pays et tireurs d'Allemands ce jour-là ; on voyait les corps étendus rayer d'une masse sombre le blanc linceul de la neige ; le commandant rayonnait.

La colonne qui tentait de tourner la gauche montait toujours. Les chasseurs de la carrière s'étaient appuyés contre la moraine, leur cartouchière devant eux, et ils attendaient l'ordre du lieutenant qui, debout sur la butte, épiait l'instant où la colonne serait à portée convenable pour recommencer le feu, car il craignait avec juste raison, l'épuisement des munitions « Mont-Blanc, — dit-il —, souvenez-vous du serment et attention au commandement ! »

Ces hommes ne devaient pas sortir vivants du creux où ils se trouvaient si l'infanterie qui gravissait la côte arrivait à eux ; ils eurent un retour de bonne humeur et la crâne expression de leurs traits en regardant leur vieux lieutenant, le doigt sur la détente, criait leurs sentiments ; oh ! oui, il avait foi en eux.

Les Allemands étaient à 80 mètres au jugé, l'officier cria : « Vive la République ! Feu ! »... Huit hommes tombèrent dans les rangs des assaillants, puis d'autres, puis d'autres encore... ils s'arrêtèrent à vingt pas de ce petit cratère et battirent précipitament en retraite pensant sans doute que ce fatal mamelon recélait une force. Certes oui, il y avait là une force : il y avait des enfants de la France, défendant leur mère !

La retraite de cette colonne entraîna celle de toute leur infanterie qui alla se mettre en bon ordre derrière l'artillerie qui, vu l'espacement de nos tirailleurs et le rapprochement, ne fit que peu ou pas de mal et leur cavalerie fit une dernière tentative sans plus de succès. Les munitions allaient manquer, c'était la grande crainte du commandant qui avait expédié un officier des Alpes pour faire connaître cette situation au colonel qui déjà y avait pourvu ; elles étaient là derrière la ligne, mais l'ennemi n'attendit pas cette distribution ; il se replia en très bon ordre sur Montbard emmenant ses morts et ses blessés pour le transport desquels vingt-neuf véhicules furent réquisitionnés dans la commune de *Champ-d'Oiseau* qui a donné son nom à la journée du 7 janvier 1871.

Les capitaines des Alpes et du Mont-Blanc grillaient de l'envie de se précipiter sur les canons ; mais la pensée du commandant était celle d'un chef prudent autant que brave.

Le chef allemand avait dû penser que pour qu'une telle ténacité se produise, il fallait que les « réserves » soient considérables. Or, si le commandant avait poussé plus avant, il forçait l'ennemi à un retour offensif et... la lutte allait avoir d'autres conséquences. La ligne de tirailleurs demeura donc au point où elle se trouvait, chaque homme à son poste de combat ; le commandant gravit le mamelon, les « carriers » étaient noirs de poudre, décolletés, beaux de laideur ! il embrasse le lieutenant, serre la main de chacun, les volontaires étaient émus aux larmes de ce témoignage de leur héroïque chef. « Mon commandant, fit l'officier, nous pouvons aller et... les autres peuvent venir, avec des gars comme ceux-ci. » « Oh ! mes enfants, nous n'avons pas fini le travail, il reste du labeur, mais Vive la France ! »

L'ennemi était en retraite sur Montbard ; les vaillants habitants de Chevigny dont nous ne pouvons assez faire l'éloge vinrent avec civières, linges, et procédèrent au pansement des blessés et au transport des morts.

La nuit venait ; le combat avait duré plus de trois heures

dans les proportions incroyables que l'on sait : 164 contre 1,500 ; pas une défaillance ne s'était produite, pas une hésitation ; officiers et chasseurs, tous avaient fait leur devoir, en soldats et les habitants de Chevigny en bons Français. Après trente-deux années, nous en témoignons avec bonheur.

Les blessés furent immédiatement dirigés sur l'hôpital de Semur, les morts emmenés dans la soirée furent inhumés par les soins des bons habitants de Semur, qui leur firent de touchantes et imposantes funérailles.

Le colonel ayant appris l'engagement de Champ-d'Oiseau, s'était porté en avant avec la brigade ; il suivait avec grande attention les phases de la lutte, mais il voulut laisser aux Savoyards tout l'honneur de la journée et ramena la brigade à Semur pour la nuit.

Les compagnies vinrent la passer à Chevigny, sauf le lieutenant du Mont-Blanc qui demeura sur le mamelon, dit désormais « de la carrière » avec vingt chasseurs du Mont-Blanc, comme grand'garde en cas de retour offensif.

Les morts étaient un « Alpes » un « Mont-Blanc » et Francoz qui expira pendant qu'on le transportait à Semur, en plus cinq blessés, soit huit hommes hors de combat.

Le soir eut lieu un conseil des officiers savoyards ; le compte-rendu de la journée fut envoyé à Chambéry, Annecy, Albertville et Bonneville.

Cette grande petite victoire de un et demi sur quinze avait accru la force morale de nos hommes ; ils étaient satisfaits d'eux et reportaient leur pensée vers leur famille, leurs montagnes. « *Y vont y savai u païe* » disaient-ils et le gros Carrier, l'ordonnance du capitaine (il avait rapporté encore un fagot d'armes ce bon Carrier !) : « *Lous Allemands, mau z'infants, y est pas la mé à boire !* », disait-il en levant les épaules et il rallumait sa bouffarde.

Le lendemain, dimanche, les deux compagnies se groupèrent et vinrent se ranger à sept heures au bord de la route ; la brigade, colonel en tête, arrivait de Semur ; dès que celui-ci aperçut les Alpes et le Mont-Blanc, il fit placer la brigade par demi-sections au port d'armes et vint, entouré de son petit état-major, complimenter les deux compagnies. « J'ai voulu, dit-il, mes braves, vous laisser tout l'honneur. Au nom de la brigade, au nom de l'armée des Vosges, je vous félicite ! » Il serra la main des officiers, alla se replacer en tête de la brigade et commanda le défilé au port d'armes devant les deux compa-

gnies qu'acclamaient leurs camarades ; le drapeau du Mont-Blanc, qui devint par la suite celui du bataillon, était salué de l'épée par les officiers ; les compagnies honorées présentaient les armes.

Voilà comment le jeune chef récompensait ses soldats !

Cette ovation, cet honneur avaient profondément touché les camarades ; ils étaient heureux et fiers : « *Poé, y vont savé san chi no* », disait encore Carrier et même son chien Black, qui marchait crânement la queue en trompette derrière les clairons, était content. Ah ! c'est qu'il avait sa part de gloire, lui, le chien du Mont-Blanc, si connu de toute la brigade par les services qu'il a rendus aux avant-postes, à nos sentinelles perdues et qui est mort au champ d'honneur ; il a bien mérité que son nom soit rappelé en ce récit.

Les « carriers » (le poste du mamelon) avaient été relevés et avaient rejoint la compagnie; celle-ci prit son rang et la brigade se remit en route en saluant de ses acclamations le champ de bataille qu'elle traversa.

Elle marchait vers Montbard et tous savaient que l'on allait droit à l'ennemi. Un peu avant d'arriver sous Montfort, on fit une halte et tous purent entendre des coups de feu, voir la fumée sur la hauteur qui domine Montbard et qui, avec Crépont à gauche, couronne l'entrée de la vallée venant à Semur ; puis des cavaliers descendirent la côte. Le colonel fit prendre la montée à travers champs, la brigade grimpa hardiment et traversa Montfort, s'engagea dans un bois et l'ayant traversé, se trouva sur un vaste plateau, dominant les vallées de Semur et de Montbard à Tonnerre. Encore une fois, les ennemis étaient trompés ; ils occupaient les hauteurs de droite, nous nous trouvions sur celles de gauche, en face d'eux, menaçant Montbard par un point qu'ils n'avaient pas prévu. Rapidement ils descendirent dans la vallée pour tenter l'assaut des hauteurs de Crépont ; notre convoi, qui n'avait pu monter, fut pris ainsi que les docteurs Carret et Lilinski qui furent emmenés prisonniers.

Par le chemin qui de Crépont monte sur le haut plateau, le plus facile, le gros de leurs forces faisait l'ascension, pendant que d'autres montaient par toutes les côtes, dans tous les sens. Le feu s'ouvrit contre les assaillants venant par Crépont, ce village se trouvait à 200 mètres en contre-bas du plateau ; les chasseurs de l'Isère et de la Loire, sous le commandement du brave capitaine Albert de Laberge, mort sénateur de la Loire, causèrent

d'énormes pertes aux corps d'assaut et arrêtèrent leur marche, malheureusement ils se laissèrent emporter par leur fougue et descendirent à la bayonnette jusque dans le village où la lutte fut terrible et où ils laissèrent sept hommes, mais ils empêchèrent le mouvement ascensionnel de l'ennemi.

Une section du Mont-Blanc et des Alpes se porta à l'extrémité du plateau et le capitaine avec les autres hommes à la crête de gauche. Toutes les crêtes étaient garnies de nos tirailleurs qui, couchés et tirant dans cette position faisaient de terribles ravages dans les rangs des assaillants par la justesse de leur tir due à ce qu'ils pouvaient appuyer leurs armes.

L'artillerie ennemie s'était établie sur le plateau d'en face, les obus arrivaient nombreux, mais ne causaient pas grand dommage.

Cependant le nombre des Allemands, malgré leurs pertes, leur permit d'atteindre les hauteurs ; ils avaient vu la brigade monter vers Montfort et avaient pu juger de sa force qui était de 600 hommes. Devant le grand nombre d'ennemis qui sans cesse atteignaient le plateau, le colonel fit sonner la retraite que le commandant et le lieutenant du Mont-Blanc n'entendirent pas; ils furent attaqués de toutes parts et ils se mirent à la hâte en retraite en continuant leur feu. De leur côté, les ennemis, essoufflés par la montée, étaient nécessairement obligés de reprendre haleine ce qui permettait aux nôtres de gagner du terrain pour rejoindre la brigade. Mais, si la fonte de la neige ne permettait pas une marche rapide, il en était heureusement de même pour les Allemands. Sans cette circonstance, il est fort certain que le commandant, le lieutenant et leurs hommes n'eussent jamais redescendu le plateau.

On avertit le colonel de l'absence de cette section ; il envoya la compagnie des francs-tireurs de Toulouse qui les dégagea et ils purent rejoindre la colonne, en route sur Montfort. Bravo, Toulouse, et merci ! L'ennemi ne poursuivit pas ; on s'en étonnait ; nous ne savions guère ce qui nous attendait.

A Montfort, les hommes furent répartis chez les habitants pour prendre quelques aliments et un peu de repos. Ils apprirent alors qu'après leur passage, des cavaliers prussiens avaient traversé Montfort, traçant sur les portes cette inscription significative :

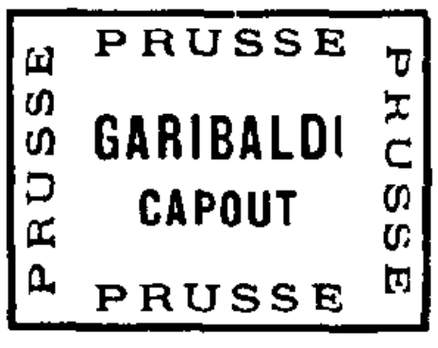

La nuit vint; tout était silencieux dans Montfort ; volontaires et habitants parlaient à voix basse. Le colonel prévint les chefs de

compagnie et leur communiqua cet ordre : « Nous sommes cernés, nous n'avons aucune issue, mais courage et prudence. A une heure, les compagnies se grouperont sans bruit ; hormis les munitions, tout sera abandonné qui peut gêner la marche. Sous peine de mort, il ne sera pas prononcé une parole, excepté à voix basse ; les hommes veilleront à ce que l'on n'entende aucun bruit d'armes ; les sabots des chevaux seront entourés de chiffons qui amortiront le bruit des fers. »

Durant le combat, l'ennemi avait pris les mesures suivantes : des forces s'étaient portées vers Champ-d'Oiseau, à l'étranglement de la vallée, sur la côte qui fait face à Montbard et sur le haut de Montfort, voilé par les bois. C'en était fait, nous étions pris, mais nous avions une confiance illimitée en notre jeune colonel et nous ne devions, pas plus cette fois que d'autres, être trompés.

Avec des chevaux pris à Châtillon-sur-Seine, Ricciotti avait monté un petit escadron d'éclaireurs qui avaient nom : « Francs-cavaliers de Châtillon » au nombre de 82 : c'était la cavalerie de la 4e brigade. Quant à son artillerie, elle consistait en deux tirailleuses de 8 canons chacune soit seize balles, qui étaient montées sur deux roues et que tiraient deux hommes, plus un petit canon sur un trépied, don du directeur des mines d'Epinac à des francs-tireurs et que ceux-ci voulurent emporter, un homme le portant sur ses épaules.

Après minuit, une nuit sans lune, sombre et froide, on entendit crépiter une fusillade vers Champ-d'Oiseau, puis des feux de salve, des bruits de voix, qu'était-ce ? Et le feu crépitait de plus belle, il y avait donc un combat ; toutes les compagnies se rangèrent dans le plus grand silence, la brigade se mit en marche, on eut dit un long serpent noir descendant la vallée ; on traversa un pont sur la rivière qui en occupe le fond et on fit halte au pied de la côte. Pas un bruit, pas une parole, on se remit en marche, la fusillade augmentait ; la colonne arriva au petit col et descendit l'autre versant. Le Mont-Blanc était d'arrière-garde. De la cavalerie venant derrière nous, on juge de l'inquiétude du capitaine ; il fit avertir le colonel qui répondit : « Silence, et marchez ! » ; c'étaient les francs-cavaliers de Châtillon. Le colonel avait bien joué ; nos éclaireurs étaient allés tirailler contre l'infanterie gardant Champ-d'Oiseau ; ceux-ci, croyant au passage des volontaires, tirèrent ; nos cavaliers répondirent tout en se retirant ; la colonne qui gardait le petit col que la brigade venait de franchir, crut aussi que celle-ci se

rabattait sur Semur et vint se joindre aux forces postées à Champ-d'Oiseau.

Certains qu'enfin ils tenaient « *ces coquins de francs-tireurs* », les Allemands descendirent pour nous prendre entre deux feux ; ainsi, ils dégarnirent le col, abandonnèrent le passage dont profita la brigade qui le franchit impunément et à sept heures atteignit la route nationale de Paris à Dijon.

Et nos loustics s'en donnaient à cœur joie de les plaisanter. Carrier disait à ses voisins : « *Y est bon bougres lou ʒ'Allemands, quand on lou ʒ'a ben frotta le naʒ, y se tourʒane pè no lassi passà* ». (Ce sont de bons garçons, les Allemands, quand on leur a bien frotté le nez, ils se rangent pour nous laisser passer.) Au lever du soleil, malgré la fatigue et la faim, la bonne humeur était revenue ; le colonel, radieux, marchait au milieu des hommes, riait avec eux. « Chantez mes enfants, — dit-il, — allons, la Savoie, un bon couplet de vos montagnes. » Tous entonnèrent *Les Allobroges*.

Une heure après, la colonne était à Lannes ; elle avait glissé comme une anguille entre les doigts des Allemands : « Il ferait bon voir la tête qu'ils font ce matin », disait-on.

Il serait peut-être bon, avant d'aller plus loin, d'apprendre au lecteur de quels éléments était composée cette brigade dite « des francs-tireurs savoyards ». C'était : un petit état-major ayant à sa tête le capitaine Tarelli-Cox, le lieutenant Georges Thiébaud et le sous-lieutenant Franzoni ; les francs-cavaliers de Châtillon, peloton de cavalerie d'une trentaine d'hommes suivant la brigade, le complément des 82 battant la campagne isolément en toutes directions, éclairant la brigade ; en artillerie, ainsi que nous l'avons dit, deux tirailleuses traînées à bras par deux hommes chacune ; le petit bataillon Allobroge, composé des trois compagnies Alpes, Isère, Mont-Blanc, à peu près de 250 hommes ; les chasseurs de la Loire (de La Berge), une soixantaine d'hommes ; le petit bataillon Nicolaï, d'une centaine ; l'Aveyron, une quarantaine ; les francs-tireurs dolois (Habert), 30 hommes ; la Croix de Nice, autant ; Toulouse, une centaine ; les Enfants perdus ; les Eclaireurs de Caprera et les francs-tireurs des Vosges (Valter) en tout six cents hommes.

Mais revenons à notre récit.

Les hommes occupent le côté ouest du vaste cirque où aboutissent au nord, la vallée qui va vers Châtillon ; à l'ouest celle de Montbard ; au sud, celle de Semur et celle de Viteaux à l'est. De ce côté est Alise-Ste-Reine, l'antique *Alésia* sur la hauteur

de laquelle s'élève la statue du grand gaulois *Vercingétorix* et la plaine que traversait ce matin-là la brigade est le champ de bataille où fut anéantie la liberté gauloise. Cette pensée se communiqua de rang en rang, tous les regards montaient sur cette *Alésia* où il y a deux mille ans, nos grands ancêtres luttèrent, souffrirent et moururent pour la même cause ; leurs descendants, le cœur plein d'émotion à ces grands souvenirs, sur ce sol arrosé du sang des Gaules, s'arrêtèrent, tournés vers la statue du chef des cent vallées ; un grand cri retentit, sorti de six cents bouches, de six cents cœurs : « Vive la France ! Vive la République ! » Et la colonne gravit la montagne par la route de Flavigny.

Arrivés sur la hauteur, les volontaires de la 4ᵉ brigade purent voir déboucher les colonnes allemandes à leur poursuite dans la vallée de Montbard. La position était belle et bonne ; là, sur la droite, la grande statue du héros Arverne ; il courait un frisson enthousiaste en toutes ces âmes, des cris de provocation étaient jetés à l'adresse des ennemis arrêtés dans la plaine : « *Venez donc, montez à nous, Teutons, que votre sang aille rafraîchir celui de nos pères, desséché par les siècles !* »

Ils oubliaient les fatigues de ces trois journées et la faim ; les regards allaient de Vercingétorix aux ennemis ; ceux-ci, d'ailleurs, ne tentèrent pas de suivre la brigade ; ils reprirent la direction de Montbard et nous celle de Flavigny où nous arrivâmes vers trois heures.

Ces instants-là sont inoubliables !

Les hommes étaient à bout de forces ; ils éprouvèrent les plus grandes difficultés pour se procurer quelque nourriture, non par suite de l'apathie ou de la mauvaise volonté des habitants, mais pendant deux jours consécutifs, les Allemands s'étaient abattus sur ce malheureux petit chef-lieu de canton et l'on sait ce que l'on peut trouver après le passage des *Kaiserliks !* Tant bien que mal la nuit s'écoula. De solides grand-gardes avaient été placées sur tous les chemins, mais il n'y eut aucune alerte.

Le lendemain, mardi 10 janvier, la brigade se remettait en route, les compagnies suivaient les guides sans trop savoir si on allait vers le nord ou le midi, tant le brouillard avait de densité. A dix heures, on rencontra des francs-tireurs du Tarn lesquels annonçaient que l'ennemi battait la campagne et qu'en conséquence il devait être en force non loin de là. Les hommes n'en avaient souci, le colonel « savait » pour eux, ils n'avaient

nulle préoccupation, moins encore d'appréhension à cet égard ; « le colonel était là ».

Honneur aux chefs qui savent inspirer une telle confiance, une telle affection, à de tels hommes !

La brigade atteignit après une montée assez abrupte, la route de Montbard à Dijon, qu'elle traversa et marcha quelques moments à travers champs. Le colonel l'arrêta et détacha les deux compagnies de Savoie, sous les ordres du commandant Michard, avec ordre de prendre la direction de gauche, de traverser Villeneuve et de se porter de là sur *Baigneux-les-Juifs*, de se masquer sous bois près de ce bourg et d'attendre, pour se jeter dans Baigneux, d'entendre le feu ou le clairon sonner la charge. Le commandant fit partir en avant-garde le lieutenant et le sous-lieutenant Chavin avec quelques hommes. Ceux-ci vinrent déboucher dans le village de Villeneuve et aperçurent quatre chevaux devant l'auberge du lieu ; aux chabraques, on reconnut des chevaux de cavalerie allemande : on les atteignit en rasant les maisons et l'un des officiers, avec deux hommes, se précipita dans l'auberge le sabre au poing et fit prisonniers les quatre cavaliers attablés et servis qui, à demi-morts de frayeur, se rendirent incontinent. Le commandant arriva et l'on continua la marche, emmenant chevaux et cavaliers ; à 200 mètres de Baigneux, à droite de la route, était un bois dans lequel le commandant plaça ses hommes, attendant le signal, selon l'ordre du colonel. Ils n'attendirent pas longtemps, le clairon retentit ; le commandant, — laissant quelques hommes à la garde des prisonniers — et les compagnies se précipitèrent sur Baigneux par le côté sud tandis que le colonel entrait par le nord. Les Allemands faisaient charger leurs réquisitions sur les fourgons et les voitures, d'autres avaient allumé de grands feux autour desquels ils buvaient et mangeaient, quand tout-à-coup les balles se mirent à pleuvoir sur eux, tandis que luisaient les redoutables bayonnettes des francs-tireurs. Ce fut alors, un inénarable sauve-qui-peut, à travers champ ; certains, immobilisés par la terreur, se laissent prendre, tandis que les nôtres poursuivent les fuyards ; le clairon les rappela.

Nous devons raconter ici un fait qui peint bien le cœur de nos volontaires : rappelé de sa poursuite, un groupe de chasseurs passait près d'un lavoir, quand l'un d'eux aperçut cinq ou six têtes aux yeux effarés émergeant à la surface du bassin. Il rappelle ses camarades et ils s'apprêtaient à piquer ces têtes de

la pointe de leurs sabres-bayonnettes pour s'assurer que c'étaient bien des têtes humaines, lorsque les dites têtes se levèrent ; on constata qu'elles appartenaient à des corps ruisselants d'eau, comme on peut penser. Ils sortirent de cette baignoire où la frayeur les avait fait se cacher. C'étaient des jeunes gens d'une vingtaine d'années ; nos chasseurs les emmenèrent à la course en un logis, les déshabillèrent prestement, les frictionnèrent pour rétablir la circulation du sang, firent grand feu pour sécher leur linge, leur donnèrent du vin bouillant, les enveloppèrent de couvertures, enfin, leur prodiguèrent tous les soins nécessaires, puis les réunirent aux autres prisonniers. En eussent-ils fait autant à l'égard de Français ? Il est permis d'en douter ; que de fois nos francs-tireurs n'ont-ils pas partagé leur pain avec leurs prisonniers ! Voilà cependant les hommes dont certaines gens ont tant médit !

Le lendemain, tous les prisonniers étaient emmenés à Dijon par les gardes nationaux.

Les habitants de Baigneux reprirent toutes leurs denrées de réquisitions, sauf le vin qu'ils furent heureux d'offrir aux volontaires.

L'arrivée de ces derniers s'était produite fort à propos pour ces braves gens, car, outre la reprise de leurs denrées, les officiers réquisiteurs n'avaient pas eu le temps de toucher la contribution pécuniaire imposée ; les braves habitants refirent donc nos estomacs qui en avaient un réel besoin, à la grande satisfaction de tous.

Avant l'aube, la brigade était en route pour Aignay-le-Duc, où elle arriva peu après sept heures ; le colonel espérait que les réquisiteurs se présenteraient et les mesures étaient prises pour qu'ils vinssent en toute assurance dans Aignay, les chasseurs ayant reçu l'ordre de ne pas quitter leurs maisons.

Mais les ennemis avaient acquis un surcroît de prudence ; ils envoyèrent une avant-garde pour s'assurer *de visu* s'il n'y avait aux alentours aucun de ces maudits francs-tireurs ; mais celle-ci vint se faire prendre à Aignay et le corps de réquisition ne le voyant pas revenir, n'osa sans doute tenter l'aventure et ne se présenta pas.

Le colonel fit reposer deux jours la brigade qui en avait un besoin urgent, comme on pense bien ; les braves habitants d'Aignay donnèrent à nos soldats la plus française hospitalité dont la brigade ait gardé le souvenir.

La colonne reprit sa marche par Etalente, elle arriva un peu

avant la nuit à Avod où elle coucha et rencontra la 3e brigade qui y faisait étape. Le lendemain, par Cîteaux, elle arrivait dans la soirée à Is-sur-Tille d'où elle partit le lendemain pour Dijon par la route de Langres.

A l'arrivée, la brigade vint se ranger devant le quartier général ; depuis plusieurs jours, le général en chef était sans nouvelles de la 4e brigade ; on peut juger quelle était l'inquiétude du grand et illustre vieillard. « Je veux des nouvelles, disait-il, à son chef d'état-major, le général Bordone, si mon fils est mort, c'est que ses braves sont tous tombés aussi, je veux la vérité, toute la vérité ! » On pense quelle fut l'émotion de ces deux grands cœurs à cette première entrevue ; le colonel présenta à son père les officiers de la 4e brigade, il serra la main de chacun chaleureusement, leur adressa d'élogieuses paroles en vantant leur bravoure et leur dit combien il était heureux de posséder sous ses ordres des hommes dont il appréciait hautement les qualités de résistance.

La brigade défila devant le général en chef qui avait le colonel à son côté. Les habitants de Dijon firent une ovation aux volontaires.

Chacun se logea comme il put et il fut donné huit jours de repos, du moins si les circonstances le permettaient. Au reste, les hommes se remirent vite. La ville était encombrée de troupes, les logements tous occupés, il n'existait plus un seul local pouvant servir à un casernement quelconque et chacun dut s'ingénier à se procurer un abri, quel qu'il fût.

Le 19, la compagnie du Mont-Blanc prit un service de grand-garde, dans un bois dominant la vallée de Morges et y passa la nuit. Cette dernière localité étant occupée par l'ennemi, la plus grande vigilance était de rigueur. Vers deux heures du matin, une petite voiture attelée de deux petits chevaux, bien connue de tous, se présenta aux sentinelles; c'était le général en chef faisant son inspection ; il s'enquit des observations faites dans la journée, de ce qui pouvait s'être produit, donna ses instructions et continua son inspection se dirigeant vers d'autres points. L'ennemi sortit de Morges vers huit heures du matin et se dirigea vers l'est, en suivant la vallée ; on en informa immédiatement le quartier général et quelques heures plus tard. la grand'garde, relevée rentrait à Dijon.

Le 20, il y eut repos. Le 21, à 6 heures, la brigade se réunissait et prenait la route de Langres qu'elle quittait au-delà de Pouilly pour celle de Saint-Seine-l'Abbaye. A dix heures, elle

arrivait à Messigny et dans les bois de cette commune elle entendait crépiter une fusillade.

Les hommes étaient sans sacs, deux ou trois fourgons de munitions suivaient la colonne. La vivacité du feu augmentait au fur et à mesure que les compagnies débouchaient sur la place ; l'ennemi qui débordait de toutes parts, se retrancha bientôt en grand nombre dans le cimetière et dans les maisons du haut du village.

Il fallut assiéger chacune d'elles et, comme le feu du cimetière que protégeait une batterie, faisait beaucoup de mal, il fut résolu de l'enlever ; un assaut enragé fut donné, la batterie, dont presque tous les pointeurs tombaient, changea de position ; en cet instant, les hommes du bataillon Allobroge sautèrent dans le champ des morts. Ce fut là un vrai carnage ; l'ennemi lâcha prise, puis revint, la batterie qui avait changé son front continuait néanmoins à voir tomber successivement les pointeurs, qu'abattait le feu d'un Mont-Blanc, Boissier, de Mont-Saxonnex, chasseur de chamois, lequel embusqué sur un toit, derrière une cheminée, avait pris pour objectif de son tir les servants de l'artillerie allemande. L'infanterie ennemie ébauchant un mouvement tournant, fut arrêtée par le feu nourri et meurtrier de la compagnie « les Enfants-Perdus de la montagne » (Capitaine Durrier) ; les Allemands levèrent alors la crosse de leurs armes en marque de reddition et le chef accourut pour recevoir les armes : ce fut un tort. A peine les hommes avaient-ils fait cinquante pas hors de leurs positions que les crosses de fusil s'abaissèrent ; un feu terrible faucha un grand nombre des trop confiants volontaires.

Un cri de vengeance retentit ; une compagnie, Toulouse, croyons-nous, arriva au secours des Enfants-Perdus ; les Allemands étaient pris entre deux feux ; furent seuls sauvés ceux qui possédaient les meilleures jambes.

Une demi-compagnie des Mont-Blanc et divers autres qui se trouvaient bloqués près de l'église, s'ouvrirent un passage à la bayonnette jusqu'à la sortie du bourg où ils rejoignirent la compagnie qui s'était postée dans un enclos. Le colonel donna alors le signal de la retraite. Cette brigade de six cents combattants, venait de soutenir le choc de la division allemande Franzeki, de midi à quatre heures ; nos pertes étaient considérables, mais celles de l'ennemi l'étaient bien davantage. Les Allobroges avaient perdu le lieutenant Jérôme Chaillier, le brave Joseph Rouge, Bossonnet, Lauda, Arnaud ; la Loire et les Enfants-

Perdus, une partie de leur effectif : toutes les compagnies de la brigade furent atteintes, en revanche on fit des prisonniers.

La brigade semblant reprendre la route de Dijon, l'ennemi ne l'inquiéta pas. On entendait une formidable canonnade du côté de Dijon : c'étaient les pièces de Talant (françaises) et de Fontaines (prussiennes) qui donnaient ce redoutable concert.

Cependant il se faisait tard ; le colonel détacha une compagnie pour emmener les prisonniers à Dijon et la brigade gravit les hauteurs de Fontaine qu'occupait l'ennemi. Lorsqu'elle atteignit le plateau supérieur, la nuit était tombée, mais la lutte continuait ; l'artillerie, s'était tue des deux côtés, mais l'infanterie à ses pieds, dans le Val-Suzon, nous donnait un spectacle grandiose et les feux de salve ou à volonté se croisaient à assez courte distance.

Enfin, tout se tut dans la vallée ; autour de nous, cependant, les détonations crépitaient toujours ; on entendait les cris, les appels des blessés, la nuit était sombre et leurs plaintes émotionnant les âmes, on les cherchait à tâtons dans les buissons, autour des souches... Le combat avait dû être rude aussi sur ce point dans l'après-midi. Tout-à-coup, une fusillade éclata dans l'obscurité, en avant du front, en contre-bas et sur la droite ; sont-ce les nôtres, est-ce l'ennemi ? Des chasseurs en rampant vont jusqu'aux tirailleurs ; ils reviennent, c'est bien l'ennemi. Sans arrêt notre feu se dirige de ce côté, enfin il n'y est plus répondu ; on emporte ce que l'on peut de blessés et par la nuit de plus en plus noire, la brigade descend silencieusement des hauteurs et à onze heures, rentre à Dijon.

Outre les pertes en hommes, la journée avait été dure pour la brigade ; pendant quatre heures, à Mésigny, elle avait supporté le choc terrible des forces cinq ou six fois supérieures de Franzeki; les hommes n'avaient pris aucun aliment de la journée et en rentrant à Dijon à cette heure tardive, il était de toute impossibilité d'y pourvoir.

Dès le matin du 22, les hommes s'enquirent d'aliments ; il était temps, bien qu'ils eussent contracté l'habitude peu agréable de cette gymnastique qui consiste à sauter les repas à pieds joints. Le lieutenant Chavin parvint sous un déguisement à franchir les lignes allemandes et à rentrer dans Messigny à la recherche de nouvelles de nos manquants. Comme on procédait à l'enterrement des morts, il put reconnaître le sous-lieutenant Chaillier, des Alpes, dont les Allemands laissèrent passer le corps et qui fut transporté à Chambéry, puis Joseph Rouge, du Mont-

Blanc, et Pansa, des Alpes, qui furent inhumés à Messigny ; dans sa visite à l'hôpital il retrouva nos blessés Bosonnet et les autres.

L'ennemi avait modifié son plan d'attaque. Dès le matin le combat battait son plein vers Plombières ; les mobilisés de Saône-et-Loire se battaient comme de vieilles troupes. De Dijon on apercevait leurs mouvements et l'on entendait les feux ; la brigade était sous les armes attendant l'ordre de marche. Vers dix heures elle prit la direction de Fontaine et fut placée en réserve ; elle put assister à la lutte qui se continua toute la journée et dont le succès s'affirma dans la soirée par la retraite de l'ennemi. Ce même jour on apprit le massacre de nos ambulances à Plombières et la mort héroïque de l'intrépide général Bossack-Hauké, commandant la 1re brigade de l'armée des Vosges qui en opérant une reconnaissance, rencontra une troupe de ulhans et se précipita sur eux le sabre au poing ainsi que son officier d'ordonnance et deux cavaliers d'escorte ; tous furent hâchés par les misérables qui eussent dû, eux soldats, respecter les corps de leurs vaincus et admirer leur sublime bravoure.

Mais ces sentiments-là n'étaient guère connus de l'armée allemande. Quand on apprit cette nouvelle, ce fut un cri de rage et d'indignation. Mais nous devions voir d'autres prouesses de ces barbares.

A la nuit close, les compagnies rentrèrent à Dijon.

(A suivre.) J. MOGENIER.

LE VOYAGE
DE CHARLES-EMMANUEL Ier A PARIS
(DÉCEMBRE 1599)

QUATRE LETTRES INÉDITES, AVEC INTRODUCTION

Le traité de Vervins entre la France et l'Espagne (mai 1598) laissa à la Savoie, qui non sans peine avait trouvé une place dans cette entente, un héritage d'embarras pour la question du marquisat de Saluces, soumise à l'arbitrage du pape. Une espèce de duel commença aussitôt entre le roi Henri IV et le duc Emmanuel Ier. L'enjeu était la possession de cette pro-

vince fertile et peuplée qui, après avoir appartenu plus de cent ans à la couronne de France, avait été saisie par la Savoie pendant les troubles de la guerre, 1588. Cette question, qui devait se trancher deux ans plus tard sur le champ de bataille, débuta par des voies pacifiques devant la cour de Rome. Le duc y envoya une députation importante déjà pendant le séjour de Clément VIII à Ferrare vers la fin de 1598. Le roi, tout en soumettant ses titres à l'examen du pape, montra bien moins d'empressement, et exprima hautement sa conviction que la décision devait nécessairement être formulée en sa faveur. Paris devint bientôt le vrai centre des négociations. Charles-Emmanuel avait fondé ses espérances sur une entrevue personnelle avec son auguste concurrent, et se vantait de pouvoir plus dans une journée que ses ministres dans un an. Quand le roi eut renoncé à faire une visite à Lyon où le duc devait le rencontrer, celui-ci s'attacha avec une espèce d'infatuation au projet d'une entrevue à Paris, contre l'opinion de ses meilleurs conseillers et les désirs d'Henri IV lui-même.

A l'influence de ses paroles et au charme de ses manières engageantes il comptait ajouter le crédit de ses amitiés parmi les gens de la noblesse française, dont plusieurs avaient même été ses alliés pendant la ligue, et dont quelques autres, comme Biron, étaient très mécontents de la récompense accordée à leurs services. Pour gagner les cœurs plus faciles à séduire, il se préparait à verser habilement de l'argent, et surtout il se promettait l'appui des dames de la cour. « Le duc de Savoie, écrit l'ambassadeur vénitien, vient sur la faveur de quelques dames. » Gabrielle d'Estrées, dont la puissance était à son apogée au commencement de 1599, et qui disait que Dieu seul pourrait l'empêcher de devenir reine de France, lui avait promis son assistance. Il lui avait envoyé de riches présents en août 1598. Charles-Emmanuel escomptait aussi la profonde répugnance que le pape partageait avec les autres princes d'Italie à l'égard de la présence de l'étranger dans la péninsule. Il savait combien Clément VIII était vénéré par le roi très-chrétien, et l'intérêt qu'avait celui-ci à contenter le pontife en vue du divorce qu'il poursuivait. Enfin il espérait allécher l'ennemi traditionnel de l'Espagne par la perspective d'une attaque commune contre le Milanais.

L'une ou l'autre de ces raisons aurait pu avoir quelque force dans des circonstances différentes. Mais toutes étaient bien insuffisantes devant la détermination arrêtée d'Henri IV de

recouvrer ses anciennes possessions ou l'équivalent, et contre sa méfiance profonde envers son frère de Savoie.

Ce qui avança la cause du duc à la cour romaine lui fit tort dans les esprits français, où des soupçons légitimes faisaient interpréter en mal ses meilleures actions. L'ambassadeur vénitien écrit que l'avis des conversions opérées à Thonon lors du passage du légat est soupçonné à Paris d'être un artifice du duc pour plaire au pape : « On aurait fait venir des gens pas du tout hérétiques et bien préparés. » De même, le cardinal d'Ossat, dans une lettre du 1er juillet 1602, attaque ainsi l'auguste patron de la Sainte-Maison de Thonon : « Certains marauds, tous savoyards, sous le nom pitoyable de Notre Dame de la Compassion des Sept-Douleurs, érigée à Tonon en Savoie, pour la conversion des hérétiques, osent et entreprennent ce que vous voyez : d'envoyer, non seulement au roi d'Espagne, mais aussi à tout le reste du monde, et servent d'occasion à leur procureur *et à celui qui les met tous en besogne* d'abuser de leur commission... Le forgeron est ce brouillon suprême, mortel et implacable ennemi de la France. Le dessein de ces mémoires est sien, comme aussi de la dite confrérie et de tout ce qui s'en est ensuivi. »

Le choix que Charles-Emmanuel fit d'un ambassadeur en ces circonstances n'était pas de nature à améliorer sa position. C'était le chevalier Berton, homme de peu de dignité, ardent ligueur et par conséquent mal vu du roi, et qui n'avait d'autre recommandation que l'amitié que Gabrielle lui portait. Aussi le duc le chargea de peu de négociations ; il multipliait plutôt les voyages à Rome et à Paris de son secrétaire Léonard Roncas, qui se plaint d'être un simple courrier et non un agent. Même la mort tragique de sa protectrice, arrivée le 10 avril, n'arrêta pas les insistances du prince pour obtenir d'Henri IV son congé de départ. Il était déjà en Savoie à la fin août, pour rencontrer à Rumilly la première semaine de septembre Bonaventure Secusio à Caltagirone, patriarche de Constantinople et nonce extraordinaire en France, venu exprès de Paris pour le voir. Enfin le roi, fort de la certitude d'obtenir son divorce, céda aux demandes pressantes de l'illustre solliciteur. C'était le 5 novembre. Tout était en fête. Roncas s'empressa à aller porter la bonne nouvelle. Berton se mit à procurer des habits pompeux pour les membres de l'ambassade. Henri de son côté appelle autour de lui à Fontainebleau les princes du sang et ses autres grands feudataires, et fait préparer l'hôtel de Navarre à Paris pour loger

son illustre hôte. Charles-Emmanuel également convoque ses nobles à Chambéry pour le 15 novembre, se proposant d'abord de partir le 20 de ce mois et retourner à Chambéry pour Noël. Enfin il quitta la Savoie le 1er décembre et « pour laisser » dit de la Popelinière, « en mémoire des Français un signe notable, tant de la grandeur de son mérite et richesses que des alliances espagnoles, il vint à Lyon avec plus de 1,200 nobles et gentilshommes qualifiés, train dont le premier monarque du christianisme se serait contenté ». Il avait voulu habiller toute cette suite en soie de brillantes couleurs, mais ne trouvant pas à Lyon les étoffes nécessaires il se décida à prendre le deuil, sous prétexte de respect pour sa femme, morte le 7 novembre 1597. Diminuant peu son train, il s'embarqua à Roanne sur des bateaux faits exprès à Orléans, ville où le duc de Nemours et d'autres de ses amis l'attendaient, et où il aborda le 16. Le jour suivant, de grand matin, il arriva à Fontainebleau.

Notre intention n'est pas d'aller plus loin pour parler des négociations qui aboutirent au traité du 27 février 1600, par lequel le duc s'engagea à rendre Saluces ou à céder la Bresse dans un délai de trois mois. Ce fut un refus d'exécuter l'une ou l'autre de ces conditions qui, au mois d'août suivant, amena la guerre. Il quitta Paris fin février, et le 9 mars écrivit à son fils pour annoncer son arrivée à Dijon. Pour toutes ses peines et ses quatre cents mille écus de frais il ne remportait, disaient les Parisiens, que la boue de leur ville sur ses habillements.

La première de nos lettres, dont l'original existe au château de Giez, est adressée à Amé III de Chevron-Villette, cousin de saint François de Sales. On remarque dans l'adresse le titre de baron qui se trouve sur plusieurs documents dont ce seigneur est destinataire à cette époque, bien que ses patentes ne soient que de 1604. Amé jouait un rôle considérable à la cour de Savoie, comme il fit plus tard sur le théâtre plus étroit d'Annecy. La reine dont il est parlé est Louise de Vaudemont, veuve de Henri III, la « Reine blanche » dont le jeune François de Sales, étudiant à Paris, estimait tant la chasteté. Henri IV ne l'admirait pas moins. On peut voir l'éloge de cette sainte femme dans le beau paysage où Brantôme rachète quelques-unes de ses pages honteuses. Elle vivait retirée dans le château de Moulins, se dédiant aux bonnes œuvres et à plaindre son mari.

La lettre II, extraite des archives d'Etat de Turin, est destinée

au fils aîné du duc de Savoie Philippe-Emmanuel, mort en Espagne, 1605. Elle est traduite de l'italien. La IIIe lettre, en italien, est conservée aux archives d'Etat de Florence (*Francia*, paquet XXIII), dans un volume des relations de Bonciani, agent à Paris du grand-duc de Toscane, Ferdinand Ier, auquel la lettre est adressée. La dernière de nos pièces, dont l'original anglais se trouve dans les archives de Lord Moray à Donybriske, Ecosse, est adressée à Jacques VI d'Ecosse, plus tard Jacques Ier d'Angleterre, par Alexandre Lord Home, son ambassadeur à Paris. Elle est en un sens inédite, n'ayant paru jusqu'ici que dans les *Reports of the Historical Manuscripts commission* (Vol. VI).

Dom B. MACKEY, O. S. B.

I.

Trescher, bien amé et conseiller,

Parce qu'alant par eau comme nous faisons nous ne pourrons de passage fere reverence a la Reine qui se trouve a present a Molins, avons estimé de vous envoyer la cy-enclose, a celle fin que le faictes a notre nom, l'asseurant de la voulenté qu'en avons, et qu'a notre retour ne faudrons de le faire ; l'accompagnant des parolles qu'en ce subject vous connoistres plus convenables. Et prions Dieu qu'il vous ait en sa garde. De Roane, ce 9 décembre 1599.

C. EMMANUEL. BOURSIER.

Au baron DE VILLETE.

A notre trescher bien amé et feal conseiller et maistre d'ostel le Baron de Villette.

II.

Bien aimé Fils,

J'arrivai ici l'autre matin de bonne heure, voulant prévenir ce Roi et l'empêcher d'aller à ma rencontre à trois lieues d'ici, où il devait déjeuner ; mais je ne pouvais arriver assez tôt pour ne pas le retrouver sortant de son palais bien royal de Fontainebleau. J'y reçus mille faveurs desquelles vous serez informé par autres lettres de ma part et de la part de plusieurs. A présent nous partons d'ici et nous en allons à Paris. Roncas achèvera ceci, car à ce moment arrive le Roi et m'enlève le papier de la main, disant que l'heure est tard pour arriver à Paris et qu'il suffit de vous dire que je suis en bonne santé, et qu'il me donnera ensuite sujet pour vous écrire plus amplement. Je pars par la poste avec lui. et je vous rappelle de m'envoyer ce courrier afin que j'aye de vos nouvelles.

De Fontainebleau ce 21 décembre 1599.

Ton père, CHARLES-EMMANUEL.

III.

Mon très illustre Seigneur et très honoré Patron,

Le duc de Savoie arriva à Fontainebleau le 17 courant et à l'imprévu. Il a trompé habilement M. de la Varenne, le général des postes, qui l'accompa-

gnait et qui avait reçu l'ordre d'annoncer au Roi, qui voulait aller à sa rencontre, le moment de son arrivée. Monseigneur avait trouvé le moyen de faire préparer sans bruit cinq chevaux de poste, et partant d'une propriété du Duc de Nemours, pas loin de Fontainebleau, il vint, à l'insu de Varenne, trouver Sa Majesté. Celui-ci était à la messe, et après un peu d'attente Son Altesse se présenta, à la sortie de l'église. Avec grande déférence il mit le genou à terre pour baiser celui du Roi, qui ne le voulait pas permettre, et chaque fois que l'un s'inclinait pour le faire, l'autre le releva et l'empêcha gracieusement. Ils se mirent à se promener dans la galerie, où ils restèrent longtemps à la vue de toute la cour, composée de tous les principaux seigneurs de ce royaume. Le Duc employait très souvent des gestes de soumission, de compliment, de déférence, comme le Roy de son côté traitait le Duc avec toute courtoisie et cordialité, et très familièrement selon l'usage de ce pays. Ils mangeaient ensemble et jouaient aux dés.

Une fois que le Roi conduisait son hôte à la chasse du cerf il arriva que les nobles, avec leur liberté française et cette familiarité affectueuse qui leur est habituelle, faisaient aller et venir leurs chevaux tout près du Roi et du Duc, en telle façon que celui qui ne connaîtrait pas leur nature les aurait taxés d'impertinence et manque de respect. Son Altesse en effet montra sa surprise, ce dont Sa Majeté s'apercevant dit : « Mon frère » (ainsi appelle-t-il toujours le Duc), « vous vous étonnez de voir mes nobles si peu respectueux et moi si facile à les supporter, mais sachez que je les souffre parce qu'ils foulent mes ennemis en bataille avec la même ardeur que vous les voyez fouler mes pauvres chiens. Ils m'entourent de telle sorte que parfois je ne puis pas mettre la main à l'épée » Ainsi promptement et prudemment le Roi fit sa défense et celle des siens, se moquant en même temps de ses ennemis. Toutefois, Sa Majesté ne laissa pas de tancer ses nobles le même soir, leur disant que c'était une honte pour lui d'être obligé de se tenir le bouclier au bras pour défendre son honneur et le leur, et qu'il fallait montrer plus de respect.

Je dois ajouter que quelques mots d'aigreur ont passé entre Sa Majesté et le Duc pendant qu'ils étaient à Fontainebleau. Je ne puis pas les rapporter textuellement, mais c'était au sujet du marquisat de Saluces. Son Altesse voulait parler de cette affaire, mais le Roi repartit que c'était mieux de laisser travailler leurs conseils, et, en attendant, faire bonne chère et passer un bon temps. Le Duc insistant et montrant un grand désir de conférer sur ce sujet, Sa Majesté l'interrompit et proféra des paroles qui signifièrent qu'il voulait son marquisat sans tant de discours.

Ils sont arrivés ici le 22 par la poste avec une suite peu nombreuse, en très mauvais temps, et descendirent chez le s^{r} Zamet où ils soupèrent, couchèrent et déjeunèrent. Le lendemain ils sont allés chez le s^{r} Gondi matin et soir, où le Duc resta pour la nuit, Sa Majesté revenant se coucher chez Zamet. Je me trouvais avec le s^{r} Giovannini lorsqu'ils entrèrent dans l'hôtel Gondi, et nous observâmes que lorsqu'ils passaient par la cour Sa Majesté montra au Duc un buste en marbre du Grand Duc lequel est très bien travaillé et très honorablement placé en dessus de la porte principale d'entrée de la dite cour, dans le corps des bâtiments. Or le Duc étant un peu derrière Sa Majesté, celui-ci, se doutant s'il avait bien compris, le prit par le manteau et de nouveau se tourna pour montrer avec le doigt la dite tête, proférant je ne sais quelles paroles.

Et je vis que le Duc se mit à bien regarder, le Roi en même temps l'observant, mais ne répondit rien. Le matin suivant le Roy retourna à déjeuner chez Gondi et le soir alla avec le Duc à la maison de Mr de Nemours où Son Altesse a couché et s'est entretenu la plupart du temps. Depuis trois jours il est au Louvre, où le Roi va souvent le voir et lui a fait et fait encore bonne chère. Le Duc est venu avec une très noble compagnie, et on dit qu'il a avec lui environ trois cents gentilhommes, bon nombre de personnes de qualité et chevaliers de son Ordre.

Il montre de la libéralité dans ses actions, et en jouant avec Sa Majesté il tenait le train de celui qui aime plutôt perdre que gagner. Cela ne plut pas au Roi qui se leva avec vivacité, et le Duc distribua en largesse à la cour et aux serviteurs six cents écus d'or qui lui restaient encore. M. le Grand lui disant : « Comment, Altesse, vous avez perdu et vous donnez ? » il répondit : « J'ai gagné, car il m'en reste ; » ce qui fut noté par Sa Majeté. Du reste il montre de la soumission, et à César Monsieur, fils du Roi, il dit. en lui baisant les mains, qu'il lui aurait vite envoyé quelqu'un pour lui servir à sa place, voulant dire son fils. Ceci fut remarqué et ne contribua pas beaucoup à sa dignité, comme encore la grande déférence qu'il montre ordinairement envers chaque gentilhomme. Les serviteurs n'ont pas été distribués dans les maisons de Zamet, Gondi et autres, comme l'on avait dit, aux frais du roi. Sa Majesté n'a couvert les dépenses que pour le temps que l'on a été à Fontainebleau. Ils se défrayent et sont bien logés dehors, et le Duc a donné à dix de ses gentilhommes trois mille écus chacun pour fournir la table aux autres.

Le Duc a amené son conseil de six députés pour les affaires de Saluces : le chancelier, deux secrétaires, deux maîtres de requêtes et, je crois, le marquis de Lullin, qui était son mandataire pour le traité de Vervins. Ici furent nommés autres six : le connétable, le duc de Biron, le chancelier de Villeroi, de Roni et de Maisse, auxquels furent ajoutés le maréchal de Bouillon et Lesdiguières. Jusqu'à l'heure on est resté sur les belles paroles sans venir au point, et en vue de la détermination du Roi et son conseil de vouloir reprendre possession du marquisat, on ne comprend pas l'opportunité de la visite du Duc. Il s'en est repenti déjà, et en rejette le blâme sur son ambassadeur qui l'encouragea. Je crois que ses révérences et inclinations ne lui ont pas beaucoup servi, et qu'il s'en ira peu satisfait. Voilà tout ce que je puis dire à Votre Excellence en fait de nouvelles publiques...

[Paris] 26 décembre 1599.

IV.

Le duc de Savoie est arrivé dans cette cour avec très grand et honorable train, au nombre, pour le moins, d'environ deux cents ou trois cents gentilshommes de qualité et marque, quarante pages, quatre-vingts laquais et environ mille chevaux de gentilshommes plus ordinaires, de serviteurs et suivants. On croit que S. A. a pour sa propre selle jusqu'à quatre-vingt gros chevaux d'Espagne, d'Italie et de Barbarie, et avec telle sorte de magnificence partout que chose pareille n'a pas été vue ici depuis longtemps. Il a été très honorablement reçu par le Roi et toute la noblesse du royaume, qui l'entretiennent selon leur capacité. Ainsi on ne voit rien autre à Paris que festins, bals et inventions faits pour contenter les étrangers. De son côté le Duc de Savoie

fait très libéralement des cadeaux à tous les favoris du Roi, et il est sûr qu'il a donné infiniment ce jour de l'an... Le but de son voyage est supposé d'être, ou de travailler pour garder Saluces qu'il surprit au règne du Roi précédent, ou autrement de travailler au préjudice de son bon frère le Roi d'Espagne, pour quelque désir ou espèce de titre qu'il prétend au duché de Milan.

Paris, 2 janvier 1600.

LA DERNIÈRE CAMPAGNE D'AMÉDÉE VI, COMTE DE SAVOIE

(1382-1383)

d'après les Comptes des Trésoriers généraux conservés aux Archives de Turin.

Les raisons, qui amenèrent Amédée VI comte de Savoie à donner son concours au duc d'Anjou dans la guerre que ce dernier avait déclarée à Charles de Duras pour le royaume de Naples, sont très connues [1]. Nous nous bornerons donc à accompagner de quelques notes justificatives le journal que Pierre Voisin [2], qui suivit le Comte Vert dans cette campagne, nous a laissé. Le voyage, que ce prince fit pour rejoindre son allié, a été signalé par Cibrario mais d'une manière trop laconique. Il a paru intéressant de compléter son œuvre.

Disons tout de suite que Pierre Voisin ne pouvait nous donner des renseignements sur le côté militaire ou politique de la campagne, qui se déroulait devant lui. Trésorier de l'hôtel du prince, ses fonctions étaient des plus modestes, car elles se bornaient à enregistrer jour par jour les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires de la maison de son puissant seigneur et maître. Une seule fois, l'honnête secrétaire laisse entrevoir l'homme : la mort de son maître lui arrache un cri de douleur; il lui envoie son dernier hommage d'admiration et de dévouement.

Nous ne reproduisons ici son compte ni dans son intégrité, ni selon son procédé. Nous avons pensé que les mêmes frais de

1 Cfr. Scarabelli : *Parapolimeni di Storia italiana* — Valois : *Expédition et Mort de Louis I d'Anjou en Italie*, en *Revue des Questions historiques*, N. S., t. XI, 1894. — *La France et le nouveau Schisme*, Paris, Picard, 1896. — Gayet : *Le grand Schisme d'Occident* — Jean Lefèvre : *Journal*, éd. *Moranvillé*, Paris, 1887. — Gabotto : *L'Eta del Conte Verde* — *Romano Niccolò Spinelli da Gio Vinazzo* in *Arch. Napolitano*, an. 1900-901. — Guichenon, etc.

2. Archives de la Cour des Comptes de Turin, Comptes des Trésoriers des guerres. N° 21.

cuisine. sommellerie ou maréchalerie, qui se reproduisent chaque jour avec une invariable monotonie ne présentaient pas assez d'intérêt pour être reproduits *in extenso*. De temps à autre cependant nous avons donné des indications destinées à permettre de relever la différence des prix du bétail et des denrées entre les localités d'Italie, que le Comte Vert parcourut dans son dernier voyage. Il nous a semblé de même que sans nuire à l'importance et à la précision de son journal, on pouvait en modifier la forme. Voisin avait divisé son compte en quatre parties : *les recettes, les dépenses ordinaires, la liste des guerriers* qu'Amédée VI avait à sa solde et *les dépenses extraordinaires*. Nous avons refondu ensemble les trois dernières catégories, en introduisant la liste des guerriers à la date du jour où le prince quittait Turin, lieu probable de concentration. Quant aux *dépenses extraordinaires*, nous en avons mis l'indication à la date du jour où elles ont été faites ou payées.

Au moment de partir avec les restes de son Prince, qu'on emportait à Hautecombe, Pierre Voisin fut atteint d'une maladie qui l'obligea de s'arrêter à Aversa (près de Naples) et Mermet Rouget fut chargé de le remplacer. Aux renseignements, que nous avons trouvés dans le compte de ce trésorier [1], nous avons consacré la deuxième partie de notre ouvrage. Les malheurs qui semblent s'appesantir sur les malheureux guerriers, qui emportent le cadavre de leur capitaine, sont du plus haut intérêt. L'orage affreux qui les surprit près de l'île de Montecristo, le débarquement d'Albenga, suivi d'une fuite précipitée causée par la crainte des Del Carretto, seigneurs de ces lieux, les vicissitudes poignantes du séjour de Savone, où le cadavre du Comte Vert fut déposé dans une mauvaise auberge, pendant que ceux de l'escorte luttaient contre des difficultés énormes, donnant en gage le peu qui leur restait et se servant pour vivre des monnaies qu'on trouvait dans les poches des camarades mourant dans cette ville sont narrées dans ce compte, que nous regrettons, faute d'espace, de ne pouvoir donner complet. Enfin, après deux semaines de misère et de détresse, grâce à un emprunt assez onéreux qu'on put faire à Gênes et à l'intervention du prince d'Achaye, qui leur fit annoncer que les routes étaient libres, les malheureux purent venir en Piémont.

Avant de fermer son compte, à l'arrivée de la dépouille

1. Archives de la Cour des Comptes de Turin Comptes des Trésoriers de l hôtel. Inv. 38 fol. N° 22.

mortelle du prince à Fossano, Mermet Rouget nous dit que les frais du voyage de cette ville à Rivoli furent payés par le prince d'Achaye ; Barthélemy de Chignin solda les dépenses pour le trajet de Rivoli au Mont-Cenis et, enfin, le trésorier général de Savoie, André Belletruche, fut chargé à son tour de pourvoir à tout ce qui était nécessaire pour rendre au Comte Vert les honneurs qui lui étaient dus. Malheureusement, il nous a été impossible de trouver le compte de Barthélemy de Chignin, à peine avons nous trouvé les documents [1] qui concernent les pompes funèbres, qui furent célébrées à Vigone, où tous les personnages illustres du Piémont furent conviés par le prince d'Achaye pour y recevoir le convoi funèbre, qui se rendait, comme nous avons déjà dit, de Fossano à Rivoli. Parmi ces documents, qui se trouvent dans la troisième partie, nous en signalerons deux. L'un concerne un message que le prince d'Achaye envoya vers la moitié de février de l'année 1383, pour avoir des renseignements sur une certaine galère qui venait de Naples, qui, disait-on devait arriver à Savone. L'envoyé alla jusqu'à Fossano, où il apprit ce qu'on voulait savoir, puis, sans pousser plus loin, il s'en retourna à Pignerol [2]. L'autre document concerne un autre messager, que Amédée d'Achaye envoya dans le plus grand secret à Pavie [3], pour s'informer de ce qu'on disait à la cour du comte de Vertus sur la mort du Comte Vert. Soupçonnait-on à la cour de Pignerol que le Comte Vert n'eût pas été enlevé par la maladie qu'on avait annoncée, ou des bruits sinistres étaient-ils arrivés en Piémont ?

La dernière partie est donnée d'après les comptes d'André Belletruche, trésorier général de Savoie [4], qui nous parle des *placita recuperata,* impôt plus ou moins spontané, que les bien *aimés* et *féaulx* sujets étaient appelés à payer au moment de la mort du prince, et des détails sur l'enterrement et les obsèques solemnelles, qui se firent à Hautecombe aux mois de mai et de juin de la même année.

Le règlement des comptes ne se fit pas avec la célérité qu'on aurait pu attendre : les pourparlers traînèrent avec une telle lenteur que, vingt-huit ans après la mort d'Amédée VI, les Comtes de Savoie n'avaient pas encore reçu tout ce qu'on avait

1. Archives de la Cour des Comptes de Turin. Comptes des Trésoriers généraux des Princes d'Achaye. N° 2.
2. V. doc 227.
3. V. doc. 230.
4. Archives de Turin. Vol. n. 35 des Comptes des Trésoriers généraux de Savoie.

promis à leur ancêtre. Nous n'avons pas négligé d'en donner des documents à l'appui.

Qu'on nous permette maintenant de remercier ici notre excellent ami M. Max Bruchet, qui a bien voulu faire publier nos recherches dans la *Revue savoisienne*. Nous écrivons à côté de son nom, celui de M. Louis Hugues, l'éminent professeur de géographie de l'Université de Turin, qui s'est empressé de venir à notre aide pour identifier les noms des lieux, que Pierre Voisin avait estropiés. La tâche n'était pas facile, car quelques-uns étaient tout à fait méconnaissables.

A tous les deux toute notre reconnaissance.

Turin, 6 juillet 1902.

S. CORDERO DE PAMPARATO.

***

I. — COMPTES DE PIERRE VOISIN.

RECETTES.

Computus Petri Vicini de Confleto secretarii et thesaurarii expensarum hospicii illustris principis domini domini Amedei Comitis Sabaudie, ducis Chablaysii et Auguste et in Ytalia marchionis de receptis et libratis per eum nomineque et mandato prefati domini nostri Comitis factis a die prima inclusive mensis may anno Domini millesimo ccc octuagesimo secundo.

[**1**] Recepit a domino Henrico de Gorzano milite castellano Ripollarum, quos libravit ad expensas hospicii Domini factas Ripolis in mense junii anno mccclxxxij, de quibus habet literam de mandato allocandi dat. Taurini die ij julii : xij mod frumenti.

[**2**] Ab eodem castellano, que libravit ad expensas hospicii Domini factas Rippolis in mense julii anno quo supra, de quibus habet literam Domini de mandato allocandi, datum in campis de Lestallon [1] die xviij julii : v mod frumenti.

[**3**] A domino Amedeo Symeonis Ripolis die xvj mensis aprilis anno Domini mccclxxx secundo in lamis argenti manu Magistri Stephani Serrach dorerii : v lib viij unc. argenti ad xj den ; iiij lib viij unc. argenti ad viij den. ; xvij unc. argenti ad vj den.

[**4**] Recepit a Thoma Orselli castellano castri novi manu Michalleti de Croso die xx mensis may de quibus idem Thomas habet literam Domini de mandato allocandi, datam Taurini die sexta julii anno Domini mccclxxxij : lx flor p. pond.

[**5**] Manu Micheleti de Croso pro precio unius navis Domini et postium infra existencium emptis Seysselli, que Dominum portavit a loco Channati Avinionem pro tanto vendite : xiiij francs aur viij den gross.

[**6**] Ab Hugoneti de Arlo pro precio duarum sumatarum cum dimidio avene, vendite apud Carpentracum de avena ibidem Domino donata, que remanet ad expendendum.

1. Villastellone.

[7] A Petro Henrieto de Castelamont [1] mutuo per ipsum Domino facto Taurini die ix julii anno mccclxxxij : iij^{c}duc auri.

[8] A Reynerio de Casasco de Avillania in exoneracionem majoris quantitatis in qua Domino tenetur. Taurini die ix julii : ij^{m} den auri. xij^{c}xiv fl. x den gross pp. un quart den.

[9] A domino Stephano de Balma milite pro infeudacione sibi facta per Dominum de jurisdicione, redditibus et pertinenciis castrii Sancti Denysi prope Sanctum Germanum de Ambeyriaco, quod castrum olim fuit Petri Gerbaisii. P. lit Domini dat in campis de Lestallon die xiiij Julii.

[10] A domino Aymone de Challant castellano Bardi [2] : ij^{c} fl pp.

[11] Ab Andreo Bellatruche de Chamberiaco consiliario Domini quos idem Andreas receperat a gentibus domini Ducis Calabrie et Andegaviensis de solucione status domini ac gentium armorum..... Nous Ame Conte de Savoye duc de Chablais et d'Ouste et marquis en Ytalie, prince, savoir faysons que nous avons eu et receu de monseigneur le Duc de Calabre et d'Aniou par la main de George Tegrin Thesaurier des guerres de mon dit seigneur au pays d'Ytalie et de Naples baillies et aportes a Chamberi par Johan Mariani, familier du dit Thesaurier, la somme de xlv^{m} francs d'or contant en descharge du premier payement, que le dit monseigneur le duc nous doit fayre pour trois moys, tant pour nostre estat come pour les gages de mille lances tant chevaliers comme escuyers. De laquelle somme de xlv^{m} francs dessus nomes nous nous tenons pour payes et contans, et repromettons de les deduyre et rebattre sur le dit premier de la paye des trois mois dessus ditz selon les payes et convenances a nous faictes par le dit Monseigneur Duc sur cestuy fait. Donne a Chamberi le xx jour de may l'an mccclxxxij et en tesmoing des choses dessus dictes nous havons fait sceler ces presentes de nostre propre scel P. Monseign. Michel de Tries.

Payement des gages de iiij^{xx} lances de trois mois ij^{m}viij^{c} fr. desquelles doit nous servir le sire de Pierre de ij mois : Avignon xxix moy.

Pour mille lances tant cheval comme escuyers : xxij^{m}v^{c} fr. auri. Turin xj jour de Juillet.

Pro complemento stipendiorum centum lancearum, in quibus computantur decem milites, videlicet sub stipendiis quindecim franchorum pro quolibet milite et centum franchorum pro capitaneatu dictarum centum lancearum et sub stipendiis sexaginta franchorum auri per mensem pro statu unius bannereti ; ultra ij^{m}viij^{c} francs auri receptis pro predictis manibus Michelleti de Croso die prima junii anno subscripta apud Avinionem a dicta domina Duce manu dicti Georgii.

Datum in campis Stradelle die xxvij aug : ij^{m}vj^{c}xxx fr.

A dicto domino duce Calabrie et Andegaviensi, manu Matei Freron ejus secretarii in exoneracionem stipendiorum status Domini et mille centum lancearum, in quibus sunt centum et decem milites, Domino debitorum pro quodam mense ; de quibus habet literam Domini de confessione et recepte datam in campis prope Ravennam die xvj aug. xx^{m} duc. quinque flor camp. florenis de Alemania.

Ab eodem manu Georgi Tegrini thesaurarii guerrarum dicti domini Ducis Aquille die xxiij mensis septembris pro ipsis tradendis dicto Query seu Niseto conestabili quadraginta septem balisteriorum per dominum nostrum

1. Castellamonte.
2. Bard.

Comitem retento dicta die ad stipendia Domini de mandato prefati domini Ducis.

[**12**] Die nona mensis novembris de vaissella dicti domini Ducis, in una navi argenti deaurati ad quatuor rotas, cum quinque ciphis argenti deaurati, quinque ciphis argenti albi, uno bacino ad lavandum manus esmaillato' viginti uno platellis coquine quadraginti scutellis, uno potu armonerio, tribus potis rotondis, duabus aigueriis argenti, ponderantibus insimul et ponderati per Henricum dorerium dicti domini Ducis.

Apud Matallonum [1] ducentum viginti una marchas, sex uncias cum uno quarto argenti ad pondus de Troes, per ipsum dominum Ducem Domino venditas, qualibet marcha quinque ducatos cum tribus quartis unius ducat : xij^{c}lxxv den j quar den.

[**13**] A domino Pétro de Craon milite, mutus per ipsum factis Domino tam Magnani quan in campis prope Casertam : iij fl. duc Januensium, Camere Medilani.

[**14**] A domino Johanne de Bueil milite mutuo per ipsum Domino facto in Matellone. : iij^{c} francs auri.

[**15**] A Johanne Revelu dicto Meijson, mutuo per ipsum Domino facto in Monte sarculo [2] die xxiij Januarii anno Domini mcccIxxx tercio, de quibus dictus Johannes habet a Domino in pignore unum fermaillium auri cum una esmerauda preciosa, coronata cum tribus grossis perlis super nodo Domini, de quibus habet literam Domini clausam directam Domine de mandats sibi solvendi et dictum fermaillum retinendo : vj^{xx} fl. b. p. ad xij den ob gross.

Ab eodem Johanne Revelu dicto Meijson, mutuo per ipsum Domino facto in novem marchiis argenti et uno pancerono Domino vendito. et de quibus idem Johannes habet literam Domini de debito et mandato sibi solvendi per Dominum comitissam Sabaudie dat in Montesarculo die xxv januarii : iiij^{xx} fl. b. obd xij den gross.

[**16**] A domino Gaspardo de Montemajori marescallo Sabaudie mutuo per ipsum Domino facto die prima novembris apud Matellonum prope Neapolim : l duc auri.

[**17**] A domino Stephano de Balma mutuo per ipsum Domino facto apud Matallonum die prima mensis novembris : cl ducat auri.

[**18**] A domino Hugone de Grandissono mutuo per ipsum Domino facto apud Montemsarculum die xj mensis dec. : c flor vet. Alam.

[**19**] A domino Nycolao de Sampremont de Neapoli milite in exoneracionem redempcionis factae apud Calays [3] videlicet apud Montemsarculum die viij januarii : cl duc auri et ad ix querlinos pro ducato ij^{c}x duc.

1. Maddaloni.
2. Montesarchio
3. Nous lisons dans le compte d André Belletruche, trésorier général, I, vol. 35, fol 55 v° :

« Nos Bona de Borbonio Sabaudie Comitissa. Notum facimus universis inspecturis, quod habuimus et recepimus, nosque habuisse et recepisse per presentes confitemur a dilecto consiliario nostro Andrea Bellatruche thesaurario Sabaudie pignora et jocalia nostra infrascripta, que dicto Andree de mandato domini nostri carissimi Sabaudie Comitis tradita fuerunt pro ipsis impignorandis ; et primo unum fermaillium auri, in medio cujus est imago Beate Marie cum quatuor grossis balays, uno grosso saphiro una grossa emerauda et decem novem grossis perlis, quod ponderat septem uncias cum dimidia Item unam coronam auri, inqua sunt decem floroni cum quatraginta novem balays, quatraginta novem emeraudis et quaterviginti grossis perlis, que ponderat undecim uncias Item unum chapelletum auri, in quo sunt quatuordecim floroni cum octo grossis safiris, octo grossis

[**20**] A domino Francisco de Arenthone milite quos Domino mutuo tradıdit in partıbus Neapolitanis : vj duc auri.

[**21**] Precio unıus corrigıe argenti, duarum quolliarum argenti et garnisionis unius dague ponderantis insımul ij marchas et quatuor uncias argenti recept a Domino de donis Sondın Turc de Ast : xv duc.

[**22**] A domino Gaspardo de Montemagori mılite pro turns unius corrigie argenti deaurati de corrigiis Domini sili per Dominum in excambium tradite ad unam parvam corrigiam per ipsum dominum Gaspardum Domino tradite apud Montem sarculum et quam heredıbus dicti domini Gaspardi computati fuerunt per ipsum Petrum ın deductionem stipendiorum ipsius domini Gaspardı : xxiiij duc.

[**23**] Recepit in mensibus novembris et decembris anno Domini mcccl xxxij et in mensibus januarii et februarii anno mcccIxxxiij in precio sex candelariorum, unius magni poti armonerii, duodecim potorum rotondorum, trium potorum ad lavandum manus, seu bacignorum ad idem, quorum duo erant deaurati ; viginti quatuor ciphorum, viginti quinque platorum pro coquina, septuaginta quinque scutellarum, duarum heygueriarum et unius parvi dragerii argenti tam fini quam alliati, de veyssella Domini recepta per ipsum Petrum tam apud Montemsarculum, quam apud Campumbassum, et tam manu dicti Dignia valleti botoillerie, domini Johannis de Druynt, parvi Janini valeti Camere, domini Anthonı, dicti Camus, et dıcte Muriene valeti coquine Domini, quan eciam Francisci de Luigno coquoti Domini, ponderantium ınsımul sexcies centum marchas ; et de qua veyssella vendite fuerunt et tradite nomine mutui gentibus armorum Domini comitis per ipsum Petrum Vicini, pro expensis hospicii Domini faciendis, ducentum et quatraginta novem marche ; qualibet marcha sex ducat auri, vendite cuidam mercatori vocato Angelo de Campobasso.

[**24**] A domino Johanne de Serravalle alias Panterot pro precio duarum scutellarum argenti de veyssella Domini sibi traditorum per dominum Franciscum de Arenthone magistrum hospicii Domini apud Aquillam in mense septembris anno mcccIxxij ; in quo loco remansit ınfirmus, et que dicto Panteroto per ipsum Petrum Vicini computate fuerunt in ejus stipendiis : xxvijdm.

[**25**] A domino Francisco de Aranthone magistro hospicii Domini precio duorum scutellarum argenti de veyssella, una cum certis aliis jocalibus Domini, idem Petrus Vicini confessus fuit habere per inventarium factum manu Johannis Ravaysii, secretarii Domini, quamvis dictam vayssellam habebant in custodia Johannes de Druynt, Franciscus Rusffini et Franciscus balays, undecim parvis emeraudis, quatraginta octo perlıis et vj granaz. Quod ponderat septem uncias, et quinque oytens Item unam coronam auri, ın qua sunt tresdecim florini cum quatraginta tribus balays undecim safiris et septuaginta novem grossis perliis, et que quidem corona ponderat octo uncias et tres quartos uncie. Item unam aliam coronam auri, ın qua sunt undecim florini et quatraginta tres grossi balays, quatraginta quatuor grosse emeraude, quinque parvi balays, sex parve emeraude et quinquaginta quatuor perlie grosse ; que quidem corona ponderat decem uncias et unum quartum. Mandantes tenore presencium magistris et receptoribus computorum dicti domini nostri Sabaudie Comitis, quatenus quatercentum florenos auri parvi ponderis et occies vigintı franchos auri, quos idem Andreas solvit realiter et libravit Bonino et Aaron Clopino Judeis, quia supra pignoribus predictis mutuaverunt. Item sexaginta flor auri, quos idem Andreas ipsis judeis et certis aliis personis solvit realiter et libravit pro precio et usura etc. . ut per literam Domini datam Taurini die vij mensis julii anno mcccIxxxij..... Dat Burgeti die vigesima tercia mensis februarii anno mcccIxxxiij

de Luigno quocus Domine, et quas duas scutellas idem Franciscus cepit post decessum Domini auctoritate sua propria : xxiiij duc.

[26] A domino Richardo Musardi magistro hospicii Domini in precio duarum aliarum scutellarum argenti dicte veysselle per ipsum dominum Richardum post decessum Domini, ut supra captorum : xxiiij ducat.

A Johanne de Vallata pro precio sex siphorum argenti de dicta veyssella, per ipsum venditorum post decessum Domini pro expensis familie Domini faciendis apud Frisellonum et Aquamvivam in comitatu de Molins [1] die septima mensis januarii.

A Theodorico rege heyraudorum Sabaudie pro precio unius ciphi de dicta veyssella, sibi traditi per dictum Petrum apud sanctum Stephanum post decessum Domini pro suis expensis fiendis misso ad partes Sabaudie pro notifficando decessum Domini ; quod minime fecit, sed remansit Neapoli, in quo loco gentes corpus Domini portates ipsum reperierunt, et postmodum facte fuerunt sibi expense ix duc.

A domino Amedeo domino Urteriarum milite, pro precio sex scutellarum argenti et duorum platellorum argenti de dicta veissella Domini per ipsum habitarum et sibi traditarum per Franciscum de Luyno quocum Domini die tercia marcii anno lxxxiij apud Sanctum Stephanum predictum post decessum Domini, ponderatium insimul viginti marchas, qualibet marcha sibi vendita quinque duc. auri.

DÉPENSES.

Avignon — Chambéry — Rivoli — Turin

Incipit liber expensarum hospicii illustris principis domini nostris domini Amedei comitis Sabaudie factarum per Petrum Vicini secretarium et thesaurarium dictarum expensarum.

[27] Primo pro expensis Domini factis eundo Chamberiaco Avinionem per aquam, equis et valletis ipsius et gentium suarum subscriptarum per terram euntibus, ad dominum nostrum Papam Clementem septimum et dominum ducem Calabrie et Andegaviensem, ibidemque stando pro factis cavalcate per eosdem ordinate in anno presenti in partibus Ytalie, Francie, et aliis pluribus de causis ; et inde per Provinciam et Dalphinatum apud Secusiam redeundo ; ad que vacaverunt viginti septem diebus inceptis die xxj sero inclusive mensis maij anno mccclxxxij secundo, et finitus die xvij sero exclusive junii anno predicto, cum viginti uno equis et totidem personis infrascriptis ; videlicet pro Domino vij, pro domino Francisco de Arenthone iij, Guillelmo de Serravalle ij, Johanne de Syons ij, Hugone de Arlo ij, Micheleto de Croso ij, Aniquino de Brucella ij Francisco coco. Inclusis expensis domini Gaspardi de Montemajore militis cum quinque equis factis cum Domino infra dictum tempus ; Guillelmeti de Challes cum duobus equis, factis cum Domino, viginti diebus finitis die xiij Junii anno quo supra exclusive ; Johannini Chabodi, cum duobus equis factis cum Domino xiiij diebus ; dicti Nurry de Delphinatu, cum quatuor equis factis cum Domino xiij diebus ; domini Guillelmi le Roy, magistri hospicii dicti domini Ducis, cum septem equis factis cum Domino sex diebus ; inclusis expensis plurium ambassiatorum Provincie factis cum Domino sex diebus ; inclusis expensis plurium ambassiatorum Provincie factis cum

1. Frosolone ed Acquaviva nel Molise.

Domino apud Carpentracum quatuor diebus. Inclusis decem septem florenis pro precio unius navis empte pro portando Dominum Sessello Avinionem, que postmodum vendita fuit ; de cujus precio dictus Petrus computat in receptis. Quatuor solidis, quatuor denariis gross. precio viginti sex postium positarum in dicta navi : septem denariis gross. pro corda et octo tennis seu palis pro dicta navi : triginta duobus florenis, quatuor den : gross turon. pro stipendiis tresdecim hominum nautarum trahencium de loco Seissello Avinionem : septem den gross. pro corda et chivronis necessariis in dicta navi : duobus den gross pro quatuor duodenis tachiarum. Quatuor florenis p. p. pro una culcitra et uno pulvinali plumarum positis in dicta navi cum Domino, que postmodum date fuerunt per Dominum Johanni de Duynt : tribus solidis quatuor denaris gross datis quatuor aliis nautis pro eodem, scilicet a Lugduno Avinionem et uni ipsorum pro regressu suo de Avinione Lugdunum : quatuor florenis p. p. datis tresdecim nautis de Seissello ultra eorum salario, ut velocius et assidue traherent et laborarent, de mandato Domini. Quatuor den gross. datis cuidam nuncio misso Channato Annassiacum cum literis Domini directis Comiti Gebennarum. Duodecim den. gross datis duobus hominibus missis de nocte Channato Chamberiacum cum literis domini Comitis directis domino Hugoni de Scabillone. Quatuor franchis cum dim pro duodecim parvis tualliis de lino pro Domino, continentibus septem cannas cum dim : inclusis viginti franch auri pro una pecia camelloti pro Domino ; decem sol. novem den. gross. pro una pecia taffatani : viginti quinque sol. uno den gross pro tribus cannis cum dimidia panni pro faciendo vesta pro Domino : tribus sol. decem den gross. pro factura duarum aupelandarum longarum de predictis pannis factarum pro Domino, et tresdecim sol uno den gross. pro duobus cannis cum dimidia panni viridis per Dominum donatis Percevallo de Arenthon, pro una vesta pro eodem. Quindecim den. gross pro dimidia canna panni viridis pro una copertura selle pro Domino; sex den gross. pro tonsura dictorum pannorum; uno den gross pro una ramacia [1] pro vestibus Domini. Uno francho dato tribus menestreriis de Pertuys Roste [2]. Uno francho dato menestrerio Sisanne prope Oucz [3]. Duobus sol. septem den cum uno quarto gross tur pro oblacionibus, helemosinis dicto tempore mandato Domini factis, manu Guillelmi de Serravale, ultra helemosinas et oblaciones factas infra dictum tempus manu Micheleti de Croso, manibus Hugonis de Arlo, Guillelmi de Serravale, Johannis de Syons, Aniquini de Brucella, secretari Domini. Ultra hec quod cum Dominus fuit Avinioni undecim diebus in palacio summi domini nostri Pape, sumptis ipsius domini Pape pro persona sua et aliquibus sibi servientibus tantum; et tinellum [4] Domini fuit in albergaria, sumptibus Domini ; ultra eciam panem et vinum Domino datis per dominum Henricum, Episcopum Mauriane ; ultra eciam expensas Domini et gentium suarum factas in Carpentraco quinque diebus, quibus fuit ibidem, pro majori parte sumptibus dicti domini Episcopi, ultra eciam quindecim somatas avene Domino datas per comunitatem Carpentraci, tres somatas avene datas per Episcopum Carpentraci, que avena fuit ibidem expensa, exceptis duabus somatis cum dimidia avene, que vendite fuerunt. Ultra

1. Ramacia. Brosse.
2. Pertugio. Rosta.
3. Cesana près d'Oulx.
4. Tinellum. Service, suite.

eciam expensas Domini factas in Brianczono die xvj junii, pro sumptibus comunitatis Brianczoni. Et ultra hoc, quod ipse Dominus fuit apud Oucz die martis xvij in prandio, sumptis domini Prepositi d'Oucx.

[28] Famulo Johannis de Naja (die xxiij maii), qui Domino apportavit sellam et frenum unius mule.

[29] Libravit Avinioni die xxiiij mensis maij, anno Domini mcccIxxx secundo,domino de Corgerone pro suis expensis et gentium suarum faciendis de mandato Domini, quem Dominus misit a loco Avinionis ad certos passus, in quibus debet deviare gentem armigeram domini ducis Andegavie ab itinere Brianczonis et ipsam gentem dirigere ad passus collis Argenterie [1]; ultra hoc, quod dictus dominus de Corgerone sub stipendiis Domini nostri infra dictum tempus existebat.

Dicta die Tharentayse missi de Avinione Chamberiacum et Ripailliam et inde Rippolas cum literis Domini.

Libravit ibidem dicta die (iiij junii) magistro Mauseo secretario domini ducis Calabrie dono sibi facto per Dominum, co quia pro Domino saepissime laboravitet scripsit licteras donacionis facte per dictum dominum Ducem Domino de comitatu Pedemontii.

Ibidem (Avinioni) die tercia junii domino Petro Bonczani procuratori in curia Romana pro testibus productis et examinatis super facto promotionis fratris Milleti Symeonis ad episcopatum Y porrigie [2] : v fl. vij den. gross p. p.

Cuidam barberio domini nostri Pape, qui Domino sepissime fecit barbam, dum fuit Avinioni : ij fl. auri.

[30] Die quarta junii anno Domini mcccIxxxij pro precio quadraginta octo scutellarum, sex parvorum platorum ad lavandum manus argenti fini ad signum Parisiis, ponderancium centum et sexaginta octo marchas, quatuor uncias et viginti unum denarios ad marcham curie ; qualibet marcha sex florenos et novem den gross. Et pro precio duodecim ciphorum argenti curie ponderancium decem septem marchas, quatuor uncias et duodecim denarios, qualibet marcha curie sex flor. et septem den. gross curie.

Sacriste ecclesie B. Marie de Dons pro faciendo celebrari in dicta ecclesia quindecim missas in honorem Dei et Beate Marie : iij franch

Domino Hernes de Brunsvich militi dono : xv lib.

Cuidam fratri predicatori, qui celebravit missam, dum Dominus fuit in palacio Pape : iij francs.

Per manus dicti Michelleti (de Croso) domino Gaspardo de Montemajori pro suis expensis faciendis redeundo Avinione ad partes Sabaudie.

Domine Johanni de Brognie cubiculario summi Pontificis pro una veste pro eodem, quem Dominus resmuit de robis suis. xxxiij francs.

[31] Pro duabus cannis panni viridis de Vervino per Dominum datis cuidam domicelle marchionisse Montisferrati pro una veste pro eadem. Qualibet canna tribus florenis cum dimid. p. p.

[32] Die septima junii in Carpentras Santiner misso eques Carpentraco apud Burgum in Breissia ad Amedeum dominum nostrum, et inde Rippolis eum literis Domini.

Die viij junii. Cuidam fratri predicatori, qui dum fuit Dominus Carpentraci, Domino missam celebravit : ij franch.

1. Entre la vallée de Barcelonnette et de l'Ubaye et celle de la Stura.
2. Ivrea

[**33**] Die IX junii Carpentraci cuidam barberio qui Domino fecit barbam : j franch auri Dono facto per Dominum Anthonino de Ploczasco, qui Domino apportavit literas ex parte consilii Domini.

[**34**] Die X junii messagerio domini Ducis Calabrie equiti misso Carpentraco Burgum in Bressia ad Amedeum de Sabaudia cum literis Domini nostri.

Vesino de Romagniano pro suis expensis faciendis eundo ad partes Pedemontiuum.

[**35**] Carpentraci du XIIj Guillemeto de Challes misso de Salto Avinionis ad dominum nostrum Papam, Duces Calabrie et de Burgundia et inde ad Amedeum dominum nostrum et pro suis expensis faciendis eundo Rippolas ad Dominum.

[**36**] Pluribus oblacionibus et helomosinis de mandato Domini datis et oblatis in pluribus capellis, hospitibus et aliis pluribus pauperibus Xpi a de XXj sero inclusive may, usque ad diem XVIj sero exclusive junii : IX franch XIIj den quart den gross.

Chambéry.

[**37**] Libravit Chamberiaci die XX may manu Petri Andreueti Johanni Chabodi misso cum literis directis domino Duci Burgundie Parisiis pro facto domini Bellijoci.

[**38**] Die XXj Guillelmeto de Challes misso per Dominum Avinionem ad dominum Ducem Andegaviensiem.

Manu dicti Martini de Calcibus de mandato Domini Marguerite de Vienna domine Sancti Laurencii de Ruppe in exoneracionem eorum, in quibus Dominus sibi teneri potest pro homagio et recognicione factis bone memorie domino Eduardo comiti Sabaudie quondam, per dominum de Sancto Vincentio militem quondam dominum de Sancto Laurencio de Ruppe de bastita inter Sargia et Meyna et de centum libris annualibus, die XVij februari proxime lapsi per dictam dominam Margaritam eidem Domino confirmatis et recognitis, de quibus fecit instrumentum manu Micheleti de Croso datum die XVIj februari receptum.

[**39**] Precio unius magne tente tele pro portando cum Domino ad partes Ytalie, empte per Dominum et Franciscum Bonivard ab Aubertino de Broscas alias de Cortisona de Querio.

Die XXIj may de mandato Domini domino Johanni de Fonten capellano Domini pro ipsis mittendis apud Sanctum Anthonium de Vienna, quos Dominus nomine suo precepit offerri XX franchos, et pro ipsis mittendis apud Sanctum Claudium, causa predicta XX franch.

Domino Humberto de Columberio pro precio duodecim barralium ferratorum emptorum Friburgi pro vino portando id partes Ytalie cum Domino : XIj franch.

Pro expensis faciendis pro ducendo barralia Melduno Ypposigim Expensis domini Humberti factis Lausane pluribus diebus, quibus stetit ibidem pro financia per Dominum gentibus armorum Burgundie danda ibidem expectando.

[**40**] Die XXIIIIj may mandats Domini manu Martini (de Calcibus) Johanni Brich militi Henglico in exoneracionem eorum, in quibus Dominus sibi teneri potest, de quibus dictus Petrus Vicini habet literam c fl pp.

[**41**] Die XXIX may Girardo barberio Domini misso Chamberiaco ad partes Vaudi pro facto equorum pillardorum Domini XIj d. gross.

Certis judeis habitatoribus Gebennis in solucionem centum quatuor ducatorum auri per eosdem Domino mutuatorum super quodam fermallio perliarum et aliorum lapidum preciosorum Domini cmj ducat auri.

[**42**] Manu dicti Mayllet familiaris Domini pro expensis suis cum uno equo factis quadraginta tribus diebus inceptis die xxiij mensis aprilis et finitis die qunta junii exclusive, eundo ad partes Tharentasie et Novalesie pro mulis procurandis pro Domino, pro ipsis secum ducendo ad partes Ytalie ; et inde Rippolas eundo, ducendo dictos mulos.

Suse — Rivoli — Turin.

[**43**] Dicto Robino in duabus particulis tam in anno mccclxxx primo apud Taurinum, quam mccclxxxij in mense Junii apud Secusiam in viginti quatuor scutellis et duodecim platellis argenti ad octo den. legis ponderancium insimul quater viginti quindecim marchas et duas uncias, quarum marcharum singule duodecim, pro novem libris Janue ponderis subtilis computantur, in operatis seu factis per magistrum Stephanum Serrach dorerium habitatorem Avillanie, de mandato Domini ad legem superius declaratam de argento Domini, de quo dictus Petrus superius in recepta computavit, inclusis duodecim unciis seu una marcha argenti ad octo den legis, computatis dicto magistro Stephano pro cala dictarum quater viginti quindecim marcharum, duarum unciarum argenti operatarum ut supra; ultra quatuor den gross, qui dicto magistro Stephano computati sunt pro operagio cujusdam marche dictarum scutellarum et platellorum et alliamento cupe argenti suprascripte, quod operagium dicti Petri inferius allocatur.

[**44**] Die tercia junii mandato domini Martini de Calcibus Anthonio Bertheti misso de mandato domini Girardi d'Estres Avinionem ad Dominum cum quibusdam literis Domino directis per Ducem Janue.

[**45**] Ibidem die sexta junii bastardo fratris Petri Andreueti misso de mandato domini Girardi d'Estres Secusia obviam Domino venenti Avinione cum litris Petri Andreueti denuo missis de Parisiis.

[**46**] Ad expensas domini Gaspardi de Montemajori militis cum octo equis, Petri Vicini cum sex equis factis eundo Confleto et de Vilariofalet Lugdunum de mandato Domini causa recipiendi financiam per dominum Ducem Andegaviensem Domino tradendam, causa eundi ad partes Ytalie ; Lugdunique stando, dictam financiam expectando et inde apud Pontembellivicini redeundo; ad que vacaverunt quindecim diebus inceptis die penultima inclusive aprilis et finitis die xiiij exclusive may anno Domini mcclxxx secundo; inclusis expensis Guillelmi de Chally cum duobus equis factis, eundo Chamberiaco Lugdunum, et inclusis expensis dicti Guillelmeti octo dierum finitorum die xij sero exclusive may anno predicto, quibus stetit cum eisdem Lugduni causa predicta, inclusoque uno francho auri dato curidam nuncio de Lugduno per eosdem a loco Lugduni Morgiam ad Dominum misso cum literis eorumdem; inclusisque duobus franchis auri traditis dicto Guillelmeto pro suis expensis cum duobus equis factis eundo Lugduno Morgiam ad Dominum misso die xij maij post prandium anno predicto : inclusisque tresdecim franchis auri pro expensis ipsius Petri cum sex equis factis eundo de Pontebellivicini Lugdunum, ibidemque stando et inde Chamberiacum redeundo. Ad que vacavit, causa predicta, septem diebus finitis die xxj maij exclusive, et inclusis duobus franchis

auri pro suis et dicti domini Gaspardi expensis cum sex equis factis Chamberiaci.

[**47**] Cuidam nuncio misso (die xiij Junii) de Secusia Pinerolium cum literis consilii Domini directis Philippo Simeonis, quod veniat ad dictum consilium.

Pro expensis domini Girardi d'Estres cancellarii Sabaudie Andre Belletruche, Magistri Boni [1] phisici Domini, Anthonini Barberii, bastardi Porterii, dicti Becart, dicti Digne, Johannis Grossi, Robini de coquina. Mignioni, messagerii Domini et eorum familie factis Secusie, Dominum ibidem expectando, apud Avinionem cum domino nostro Papa et domino Duce Andegaviense existente, quindecim diebus inceptis die martis sero, tercia exclusive junii, inclusis expensis domini Johannis Mistralis cum tribus equis et Petri Vicini cum quinque equis factis ibidem tresdecim diebus finitis ut supra. Ad quas expensas fuerunt presentes infrascripti videlicet dominus Richardus Musardi et Mermetus Rougeti continue per dictum tempus, dominus Panterotus de Serravalle duobus diebus, dominus Stephanus de Balma, Sybuetus de Briordo, Amedeus de Orliaco, Aymo de Menthone, Guigo Marchiandi, dictus Bis de Melduno, Franciscus Bonivardi, Johannes de Challes et multi alii extranei, nobiles, ibidem supervenientes. Inclusis tribus franchis auri pro expensis Andree Mulini, eundo Secusia obviam Domino per Brianczonesium, et reperit Dominum apud Attalardum.

Et fuerunt pro domino Girardo d'Estres equi v — pro Andrea Bellatruche x — pro magistro Bono ij — pro Anthonio Barberii iij — pro Porterio j — pro dicto Digne j — Berart j — Johanne Grassi j — Robino de coquina j — inclusis etiam expensis mulorum et valletorum ipsos mulos ducentium.

[**48**] Libravit Secusie die xvj junii anno quo supra dicto Bon Johan mulaterio misso Pineyrolium, causa Rippolas apportandi cameram aquillarum Domini, cum duobus mulis.

[**49**] Diebus martis xvij mensis junii sero et mercurii xviij ejusdem tota die fuit Dominus Secusie, presentibus domino Comite Gebennarum, Johanne filio domini comitis de Namours, marescallo Pape, Guidone de Craon, Karolo Danget, Johanne de Grolea, de Vinnay, Guillelmo le Roy, Petro Eynardi, Girardo de Novocastro, Girardo d'Estres Han Dandilli, Francisco de Arenthone, Richardo Musardi, Eymerico de Namours, Petro de Voseyriaco, de Menthone, Henrico de Varas, Guillelmo de Luyriaco, Reynaudo Dandelost militibus; dominis de Montagny, dominis Savino de Florano et Johanne Mistralis legum doctoribus, magistro Bono phisico Domini et pluribus aliis nobilibus, militibus, scutiferis, secretariis et aliis plurimis personis retentis pro eorum personis, tam de hospicio Domini, licet existant ad stipendia Domini. Panateria manu Hugoneti de Arlo — Novem libris et septem unciis pulveris pro clareto faciendo pro adventu domini Ducis Calabrie Andegaviensis; qualibet libra viginti quator solidis Vienn. — Botoilleria manu Guillelmi de Serravalle — Coquina manu Anthonii de Chignino — Sexdecim libris baconis, qualibet duodecim denariis — uno porco iiij libr v sol. iij den Vienn. esper. — Triginta sex postibus positis et implicatis faciendo unum decterium in aula, unum aliud in coquina, re

1. D'apres le compte d'Andrée Belletruch, trés gén , le nom de ce médecin serait Omobono di Ferrara

parando et realtando plura scanna et plures tapectes in abbacia Secusie pro adventu domini Ducis Calabrie et Andegaviensis ; incluso salario et expensis septem carpentariis, qui predicta fecerunt, et viginti sex solidis, octo denariis pro scobando [1] coquinam et aulam dicti hospicii — Sex oyonis, quolibet sex sol. Quingentis quinquaginta scutellis et cisoriis fusta empta Ripolis, quolibet cento triginta tribus solidis. Decem novem libris cum dimidia lardi, quolibet sexdecim den. Vienn. uno bove empto a bastardo de Falaverchiis xj sol. gross tur. Qui dati fuerunt Domino per dominum prepositum [2] Ulciensem xj mutones — xviij lib. gingiberis pisti, qualibet xxj sol Vienn. — xx lib pulveris communis, qualibet xvj lib — vj lib piperis, qualibet viij sol. — vj lib grane paradisi, qualibet xiiij sol — x lib canelle, qualibet xij sol — ij lib saffrani de Orta qual iiij lib xvj sol Vienn — ij lib nucis muscati, quat xxxij sol — iij lib garophili — ij lib Vienn — ix unciis galinga lxxv s. Vienn — una lib cubebarum c sol Vienn — xxxlib zucari Babilonie xij sol. — Quadraginta libr diversarum confecturarum emptarum Taurini pro die et instauro, qualibet libra xiiij sol Vienn. — tribus libris confecturarum et una libra zucari Johanni Granatini lx sol.— tercent quinque libris cum uno quarto cere operate in sexaginta una torchiis, quatuor grossis dobletis pro mensa Domini et triginta libris candelarum minutarum, qualibet libra v sol, quatuor den pro die et instauro iiij^{xx}j lit viij sol Tur — quinque quaternis papiri pro literis Domini scribendis. — quatuor sacis carbonis pro die et instauro xx sol Vienn.

Guillelmo de Serravalle, quos Dominus obtulit die xviij junii Secusie in capella Beate Marie xl sol. Vienn.

Quos Dominus dicta die dari fecit pluribus peregrinis de Ferraria xviij s. viij den Vienn.

[**50**] Die jovis xix mensis junii fuit Dominus Secuxie tota die, presentibus dominis Comite Gebennarum, Johanne de Namours, Marescallo Pape, Girardo d'Estres, Savino de Florano, Johanne de Blonay, Francisco de Aranthone, Richardo Musardi, Guillelmo de Luyriaco, Johanne de Vernesio Johanne de Grolea, Johanne Turpini, Johanne Trich militibus, domino Johanne Mistralis, legum doctore, magistro Bono phisico Domini et plurabus aliis nobilibus, militibus et personis extraneis, ac de hospicio domini nostri Comitis, — tribus quarteriis bovis datis pauperibus Xpi.

Dono facto per Dominum duobus messageriis civitatum Veneciarum et Janue, qui literas ex parte comunitatum dictarum civitatum Domino presentaverunt ij franch.

[**51**] Die veneris xx mensis junii fuit Dominus Secuxie tota die, et dominus Dux Calabriensis et Andegaviensis, ibidem dicta die sero cum ejus militibus et comitiva. Et sunt presentes cum Domino tota die ; dominus Comes Gebennensis, Johannes de Voseyriaco, Johannes de Grolea, Johannes Frich, Franciscus de Arenthone, Richardus Musardi, Johannes de Vernesio, Johannes Turpini, Savinus de Florano, Johannes Mistralis, Magister Bonus et plures alii nobiles, milites, scutifferi et persone extranee. — Sextarium vini val. xxiiij sol. Vienn. — Sextar. vim clareti xxxij sol. Vienn. — Ducentis quinquaginta novem libris cum dimidia piscium emptorum in pluribus locis patrie Pedemoncium, diversis preciis ; inclusis octo libr iiij sol. quatuor den Vienn datis pluribus nunciis missis ad plura loca, pro dictis

1. *Scobando* : Balayer.
2. D'Oulx.

piscibus habendis et pro portagio piscium a dictis locis Secusiam. — Sestario avene ad mensuram Secusie, et librantur in sestario quatuor equi pro sero — quol sestario xiiij sol vienn esper. Pro quol. equo ferrando ij sol. Vienn.

Bartholomeo Rabion pro expensis domini Guichardi Danget et Tremoillardi ambassiatorum domini Ducis Burgundie factis Secusie pro tribus diebus cum dimid. finitis die xxj junii exclusive.

(A suivre.)

REVUE BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

La Haute-Savoie [1], par M. Marc Le Roux.

Tout pays a comme l'homme un corps et une âme. Le corps c'est le paysage aux multiples aspects qui dévoile aux yeux curieux, ses vallées féeriques, ses montagnes bleutées aux toques d'hermine, ses ruisseaux en cascades, en torrent. Son âme, c'est l'ensemble des mœurs locales, le condensateur des moi de tous les individus qui peuplent la région, les chansons. les traditions, tous les souvenirs enfin des soleils d'antan.

N'étudier que le paysage, c'est-à-dire scientifiquement, la géographie, ce n'est que considérer l'être physiquement et physiologiquement. C'est négliger complètement la vie psychique de cette organisme, faire une œuvre incomplète.

C'est ce que jusqu'ici tous les guides ont fait. Ils se bornent à indiquer les horaires des trains, à signaler d'ici de là une curiosité. à exposer séchement les principaux caractères géographiques. en entassant des noms sur des noms. Aussi leur œuvre est ennuyeuse. La confusion y règne et l'excursionniste a peine, au milieu de ce fatras, à démêler les routes intéressantes. Non prévenu, il ne fait pas attention aux particularités du pays, ou s'il remarque une coutume, son guide muet, ne lui fournit aucune explication.

Que retient-il alors de son voyage! Peu de choses ! Des impressions vagues de décor. Pour que dans son esprit se fût burinée une impression forte, il aurait fallu qu'avant on lui eût présenté le pays. Alors, l'attention en arrêt, il aurait vécu de sa vie durant son séjour, se serait attardé à étudier ses mœurs, ses traditions, à en surprendre les secrets.

1. **La Haute-Savoie,** *guide du Touriste, du Naturaliste et de l'Archéologue*, par Marc Le Roux, docteur ès-sciences, conservateur du musée d'Annecy. 1 volume in-16, de la collection des *Guides Boule*, illustré de 105 dessins et photographies et de 3 cartes en couleurs (**Masson et C°, éditeurs**), cartonné toile, couverture illustrée ..... **4 fr. 50**

Composer une petite encyclopédie de telle sorte que le touriste puisse trouver en même temps que des horaires, des renseignements précis sur les trouvailles, les monuments, s'il est archéologue, sur les origines, les mœurs, les coutumes, s'il est ethnographe, voilà ce qui restait à faire pour chaque département français et ce que vient de faire pour la Haute-Savoie, l'éminent conservateur du musée d'Annecy, M. Marc Le Roux. Son guide est des plus intéressants. Rien d'aussi complet n'a encore été fait sur la Haute-Savoie. C'est un volume utile à tous les points de vue.

M. Marc Le Roux a rassemblé tous les documents capables d'intéresser un voyageur et résumé dans ce livre ses recherches personnelles comme aussi celles de plusieurs savants de la Société Florimontane qui ont apporté d'utiles contributions à l'histoire de notre Savoie. Après l'exposé géologique, orographique, hydrographique, de la région, il étudie minutieusement la flore et la faune. Pour le botaniste, c'est un livre précieux. Toutes les fleurs des Alpes y sont nomenclaturées avec l'endroit précis où on les trouve.

Mais ce qu'il y a surtout de neuf dans cet ouvrage, c'est la partie anthropologique et archéologique. On suit, pas à pas, l'évolution de la Haute-Savoie à travers les âges depuis la période paléolithique avec les hommes du Salève jusqu'à nos jours. Cette histoire repose entièrement sur les fouilles et les recherches opérées et sur les objets, monuments, monnaies retrouvés.

Enfin, les mœurs actuelles, les costumes, les chants, y sont étudiés avec minutie dans un intéressant chapitre dû à la plume élégante de M. Joseph Serand.

Comme on le voit, c'est un recueil géographique et historique que vient compléter toute une série d'itinéraires, de renseignements, de cartes utiles aux excursionnistes.

Ajoutons que de nombreuses gravures illustrent agréablement ce petit volume et en rendent l'intérêt plus grand. A noter aussi la jolie couverture d'un excellent artiste, M. Armand Beauvais.

M. Marc Le Roux a fait là une œuvre scientifique et nécessaire, indispensable non seulement aux touristes, mais encore à tous ceux qui s'occupent d'histoire locale et qui aiment la Savoie.

Marc SAUNIER.

*
* *

Académie salésienne t. XX, 1898. Abbé Hilaire Feige : *Histoire de Mélan*, villa des seigneurs de Faucigny, puis monastère de moniales chartreuses du XIII' s. à la Révolution. On suit avec intérêt la vie de ce monastère à qui ni les donations ni les protections n'ont manqué et qui, autant par incurie, semble-t-il, que par suite des calamités, du manque de bras et des procès avec les maisons religieuses voisines et les particuliers, n'a guère fait que végéter jusqu'au XVII' siècle. En 1732 il comprenait une quarantaine de personnes et possédait 584 hectares de divers terrains. L'auteur a consciencieusement dépouillé l'inventaire des chartes de Mélan et en a reproduit, avec plusieurs documents inédits, ce qu'il y avait de plus intéressant ; de nombreuses gravures illustrent l'ouvrage A noter un curieux cas de télépathie arrivé, d'après le P. Ferrus, à D. Pégon.

T. XXI. Table alphabétique des vingt premiers volumes. Chanoine Albert. *Les trois abbés Picollet*. Vie de trois abbés sous la Révolution, avec des renseignements sur les établissements où ils se sont trouvés. Bulle du pape Eugène prenant sous sa protection le monastère de Talloires avec les églises qui en dépendent (1145-1579).

T. XXII. *Séances* : autographe de S' Fr. de Sales trouvé à Nonglard. *Mémoires*. Abbé Gonthier : Jean-Louis de Savoie, év. de Genève 1460-1482, étudie la vie politique et administrative de ce prince-évêque ; donne la liste des vicaires-généraux, des évêques auxiliaires, des maladières, des hôpitaux et des principaux lieux de dévotion, rapporte (p. 71 et 105) un curieux cas de possession à Mégevette ; docum. C" Am. de Foras : *Documents* concernant *Girard du Pas, abbé d'Abondance et les anniversaires de Ripaille* ; *cartulaire de l'ancien prieuré de St-Paul en Chablais*. 1270-1280. — *Obituaire du clergé du diocèse de Genève de 1704 à 1742*, dressé par les soins de Mr de Rossillon de Bernex.

T. XXIII. J.-M. Chevallier : *Monographie de Reignier* (énumère les faits qui concernent les curés depuis 1227 ; appendice sur les usages et les mœurs ; flore due au P. Gave. J.-F. Gonthier : *Liste des abbés des monastères de chanoines de St-Augustin du diocèse de Genève* Fondation d'un hôpital à Samoëns et testament du bourgeois Bernard Ducis en 1660.

T. XXIV. abbé A. Gavard : *Peillonnex, prieuré, paroisse, commune* (v. dans *Rev. sav.* 1901 p. 229, l'analyse au point de vue topographique, de la charte de 1012 ; corr. *Businiaco* en *Buviniaco*). Cette monographie. qui représente une somme de travail considérable, est certainement l'une des meilleures ; elle est écrite avec impartialité et l'histoire ne peut que gagner à cette exposition pure et simple des faits. La flore, en appendice, est due au P. Gave.

Académie de Savoie, 4' s" t. VI. *Séances* : A. Perrin : trouvaille au col de la Crusille, dans la c. de Gerbaix, d'une amphore en terre grossière, couverte d'une plaque de molasse et pleine de quinaires gaulois. Sur près de 300 pièces, il a pu en étudier 94, la plupart au type de Pallas, en imitation des monnaies des familles Porcia et Fabia, et au revers du cavalier au galop, la lance en arrêt. Elles comprennent : 1 ayant au dr. *Ambill*, rev. anép.; 2 dr. *M...* rev. *Eburo* ; 2 dr. *Ricat*, rev. *Vroca* ; 32 dr. *Durnacos*, rev. *Auscro* ; 36 dr. id.; rev. *Donnus* etc. D'après M. A. Barthélemy ces pièces auraient été frappées entre 125 et 113 av. C. Il faut noter toutefois qu'avec elles se trouvait une monnaie consulaire marquée *L. Rubri* et que M. Perrin date de 83 av. Près de la cachette gisait une sépulture qui a fourni

des ossements fusés, et quelques débris Inscription romaine de Bassens : Sex. Decid(ius) Prisci lib(ertus) Pud(ens) IIIII vir aug. ex testam. Nisus leg(.atus). Insc. funéraires de Mr Charvaz, à Gênes et du chanoine Fernaud de Pierrefeu à Monaco; acte mentionnant un accord passé en 1211 entre Amédée de Chambéry, ses cinq fils et le prieuré de Lémenc; lettre de M. de Villeneuve, gouverneur de Miolans, au maréchal de Berwick lui annonçant sa capitulation ; la s^te^ épine de Montbel ; imprimeurs et livres rares de Savoie. *Mémoires* : F. DESCOSTES : *Rapport sur un monument à Jos et à X. de Maistre*; C.-F. PARONA et G. BONARELLI : *Faune du callovien inférieur de Savoie* avec bibliog. desc. des fossiles, pl.; J.-J. VERNIER : *Le siège de Turin de 1706*, avec notice bibliog. du c^te^ Eug. d'Oncieu de la Bâthie ; Cte EUG. D'ONCIEU DE LA BATHIE : Registre de correspondance du général Frésia. — NÉCROLOGIE : Eloge de l'abbé Ducis par M. d'Arcollières. — VII, VIII, Cte DE LOCHES : *Hist. d'Aix-les-Bains.*

Académie de la Val d'Isère de 1897. *Docum.* concernant Nicolas Granger, de Chevron, bourgeois en 1695, le prieuré de Marthod 1265-1462, l'archev. Rodolphe de Chissé, Humbert de Chevron (1442), lettres de Louis de Savoie, le conseil municipal de Moûtiers, les communiers d'Allondaz, les affranchissements en Tarentaise, de 1485 à 1711, la Révolution à Moûtiers, etc. *Mémoires* 1894 chanoine BORREL. Patrie du Pape Innocent V 4e rép. à M. le chanoine Béthaz (v. Ducis, *Rev. sav.*, 1870 p. 43 et 1871 p. 97). 1897. A. DURANDARD : *Notice hist. sur q qs. inondations... dans les arrondiss. de Moûtiers et d'Albertville* (Je ne crois pas à l'origine sarrazine des noms de famille Allermoz, *à l'orme*, Mangard, cp. *Mangaudus* VIIIe s., Mansord, cp. Mansard, Jarzuel, *Garisolium* ?) PASCALEIN : *Les trois capitales de la Tarentaise* (place le Forum Claudii à Ceutron, qui avait pris ce dernier nom après 283 et aurait ensuite péri peu après. V. Ducis, *Rev. sav.*, 1866, 96, 110, 1867, 21, 1868, 104). Abbé F. CHENU : *Louis XIII et Richelieu en Tarentaise*, d'après les mém. de Bassompierre. TRÉSALLET : *N. sur l'anc. église de Cevins*. DURANDARD : *N. sur les Clarisses de Moûtiers*. PONCET : *Le prieuré de St-Alban à Moûtiers*. COUTEM : *A propos d'un simple document* (ordonnance de Christine de France accordant une pension à un ancien soldat, Pierre Novel, dit la Rippe). — 1899. Fr. ARNOLLET : *La légende ceutronne* (pense que les Ceutrons n'ont été soumis que sous Auguste, après la défaite des Salasses, et que *Salassi, Acitavones*, de l'inscription du trophée des Alpes, est une corruption de *Salassi ac Ceutrones*). — 1900. J.-F. BORREL : *Patrie du pape Innocent V* ; erreurs où est tombé le P. Mothon. F. CHENU : *N. sur Aime et Tessens*, curés d'Aime, affranchissements, etc. PASCALEIN : *Hist. de la Tarentaise* ; TRÉSALLET : *N. sur l'église de Cevins* ; F. CHENU : *N. sur Aime pendant la Révolution.*

C. M.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

7356. — Annecy. Imprimerie ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 2 juillet 1902.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

882

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Des remerciements sont adressés à M. le Maire d'Annecy, qui, par lettre du 30 juin 1902, annonce qu'il sera heureux de mettre l'un des salons de l'Hôtel-de-Ville à la disposition de la Société à l'occasion de la réception des membres de l'Académie delphinale.

Notre collègue M. Mugnier, président honoraire de la Cour d'appel de Chambéry, ayant été nommé le 28 mai 1902, par M. le Ministre de l'instruction publique, *membre non résident du Comité des travaux historiques*, la Florimontane est heureuse d'applaudir à cette distinction rare couronnant une carrière laborieuse dont tous les loisirs ont été employés à de fécondes recherches sur l'histoire de Savoie. D'autre part, elle envoie à M. Jean Ritz, à l'occasion de sa nomination de chevalier de l'Ordre des Saints-Maurice et Lazare, l'expression de sa bien vive sympathie que partageront tous ceux qui ont assisté au succès du dernier concours musical de Turin : son active collaboration avec le regretté M. de Villanova et le comte de Rora, pour l'organisation de cette belle fête, a gagné à la France de nouvelles amitiés dans une ville où la Florimontane compte déjà de nombreux amis.

La Société s'empresse aussi d'enregistrer une distinction accordée à un autre de ses membres pour ses études archéologiques sur les armes, récemment publiées par la *Revue savoisienne*. Au mois de juin dernier, pendant le congrès tenu à Düsseldorf par les membres de la *Verein für historische Waffenkunde*, M. Ch. Buttin a été nommé délégué pour la France de cette savante association.

M. Désormaux donne lecture d'une lettre de M. Antoine Thomas, professeur à la Faculté des lettres de Paris, relative à une récente communication parue dans la *Revue savoisienne*. « Je me permets de faire remarquer que la nouvelle « sa-

voyarde » contée par Barberino ne vient pas du commentaire latin inédit dont j'ai publié des extraits dans ma thèse (*Francesco da Barberino et la littérature provençale en Italie au moyen âge*, Paris, Thorin, 1883), mais du *Reggimento e costumi di donne*, p. 46 de l'édition Baudi di Vesme (Bologne, 1875). M. Gebhardt ne donnant pas la référence, il n'est pas inutile de faire cette remarque au cas où quelque membre de la Société Florimontane voudrait remonter à la source soit pour faire une étude critique de ce récit, soit simplement pour en goûter le charme littéraire et moral. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la première feuille de la préface du *Dictionnaire savoyard*. Je ne doute pas que l'ensemble de l'œuvre confirme la bonne impression que le début m'a causé. »

M. Bruchet communique un extrait des Comptes du Trésorier général de Savoie, volume 82, folio 290 verso, conservé aux Archives camérales de Turin, relatif à la destruction de la ville de Sallanches par une inondation. En voici le texte :

1436, 16 février. Libravit burgensibus et incolis ville et communitatis Sallanchie quibus illustris dominus noster princeps Pedemontis primogenitus et locumtenens generalis domini, ad ipsorum burgensium humilem supplicacionem, 300 florenos parvi ponderis per illustrem pie memorie dominam Bonam de Bitturis, Armagniaci comitissam, avam dicti domini nostri principis eisdem ville et communitati in subsidium restauracionis et fortifficacionis dicte ville Sallanchie que in ruinam ob dilivia aquarum vergebat et per que saltim major pars destructa fuit, pie et graciose donatos.

La princesse qui fit cette largesse est Bonne de Berry, veuve en premières noces d'Amédée VII, comte de Savoie, laquelle eut dans son domaine la châtellenie de Sallanches. Elle mourut vers 1435.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau, de la part de l'auteur :

GELEY : *Les Preuves du Transformisme et les Enseignements de la Doctrine évolutionniste*. Conférences faites à l'Université populaire d'Annecy, Paris, 1901, in-12.

Des remerciements lui sont adressés, ainsi qu'à M. H. CAILLIES pour l'envoi de son tableau du Palais de l'Isle.

M. Bruchet annonce le succès des longues négociations qui avaient pour but le classement du château d'Annecy parmi les monuments historiques. Ce résultat est dû en grande partie à la constante sollicitude de M. SUISSE, architecte en chef des Monuments historiques. Le décret de classement a été signé le 7 mai 1902.

Le Président ajoute que M. Bruchet a droit également à la

reconnaissance des amis de notre ville et des études archéologiques pour ses recherches si documentées qui ont mis en lumière l'intérêt du château d'Annecy.

La séance se termine par une causerie sur les récents ouvrages publiés au sujet du Saint-Suaire de Turin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h.1/2.

Le Secrétaire-adjoint, Max Bruchet.

INFLUENCE DES FORÊTS SUR LE RÉGIME DES EAUX

L'opinion communément accréditée, basée qu'elle a été d'abord sur une expérience vulgaire mais immémoriale, corroborée ensuite dans son ensemble au moins, et sauf dérogation, par des observations et des recherches précises, admet des résultats qui peuvent se formuler ainsi :

Sur les terrains boisés comparés aux terrains nus, aux landes, ou terres livrées à l'agriculture, le régime des sources et cours d'eau est plus régulier ; il y a peu, ou il y a moins d'intermittences dans l'écoulement : le niveau des fortes crues est atténué et le débit moyen est augmenté. Des sources nouvelles apparaissent à la suite d'un reboisement ; des sources disparues par le fait d'un défrichement retrouvent leurs eaux quand le bois a repris possession du sol. Par suite du déboisement de la contrée, des rivières, surtout dans le midi de la France, autrefois flottables ont cessé de l'être. Des cours d'eau où la pêche était affermée sont maintenant à sec tout l'été. Enfin, les rivières des pays boisés ne produisent pas d'inondations comparables à celles qui désolent périodiquement le midi de la France et surtout l'Espagne ou d'autres pays méridionaux.

On résume cette action de la forêt, ou du moins on en exprime le fait le plus saillant, en disant que *la forêt régularise le régime des sources et cours d'eau.*

Les expériences établissent les faits suivants :

La pluie est plus abondante en pays boisé qu'en pays découvert.

Compensation faite de la plus grande abondance des pluies et de l'eau interceptée par le couvert des arbres, le sol forestier est aussi bien ou mieux abreuvé que le sol nu des régions agricoles.

L'évaporation de l'eau est beaucoup plus forte en sol découvert qu'en sol boisé. Le sol des forêts qui reçoit autant et plus d'eau que le sol nu, la retient donc avec beaucoup plus d'énergie. On en conclut que la végétation et l'alimentation des sources y trouvent leur profit.

Mais d'un autre côté, deux ordres de phénomènes sont aujourd'hui établis :

1° *Le boisement en pins a pour effet d'assécher les terres humides, de faire disparaître l'eau des fossés d'assainissement, celle des* LETTES *de Gascogne et de faire tarir des sources anciennes. L'asséchement par les plantations d'Eucalyptus dans les pays chauds est des plus énergiques* ;

2° *Le niveau des nappes souterraines au-dessous des massifs forestiers dans les grandes plaines, s'abaisse s'il est comparé au niveau des nappes analogues au-dessous des terrains découverts* (fait observé en premier lieu en Russie).

Ces deux phénomènes, — asséchement par les pins et abaissement des nappes souterraines sous les forêts, — ont paru presque jusqu'aujourd'hui des anomalies inexplicables. Cependant l'exactitude des observations ne peut pas être invoquée en doute.

Pour comprendre le rôle hydrologique de la forêt, examinons quelle affectation reçoit l'eau météorique reçue par la forêt.

Cette eau est dans de certaines proportions :

— Retenue par le feuillage des arbres ;

— Absorbée par la couche de terre végétale (laquelle est formée de la couverture de feuilles mortes, gazon ou mousses, du terreau sous-jacent, du lacis des racines des arbres et autres végétaux, et enfin, de la partie du sol d'origine minérale où s'étendent les racines) ;

— Distribuée au sous-sol où elle disparaît à des profondeurs diverses ;

— Fixée dans le corps des végétaux ;

— Enfin, rendue à l'atmosphère sous forme de vapeur. Cette vapeur provient de deux sources, savoir : *évaporation physique* à la surface du sol et des feuilles, et *transpiration physiologique* des végétaux.

L'émission, à l'état de vapeur, de l'eau puisée dans le sol par les racines constitue ce que l'on appelle la *faculté asséchante de la forêt,* un peu distincte de la *faculté asséchante de l'arbre* considéré isolément. Cette propriété de la forêt tient non

seulement à la perte de vapeur par exhalation du feuillage, mais encore à l'ensemble des actions dont l'effet est de retenir une fraction ou même la totalité des eaux météoriques dans le feuillage, dans la couverture du sol et dans la terre végétale. La dissipation d'une partie des eaux qui imprégnent le sol, par le fait de la transpiration du feuillage, n'est qu'une des composantes du phénomène de l'assèchement par la forêt.

La répartition des eaux météoriques dans le feuillage et dans les diverses couches du sol varie suivant des circonstances extrêmement complexes : — essence des arbres, leur enracinement, la consistance de leur feuillage ; — nature de la terre végétale et du sous-sol ; — variations infinies du climat et de ses composantes : chaleur, radiation solaire, vents, humidité de l'atmosphère, enfin régime des pluies, c'est-à-dire fréquence, intensité, durée des chutes d'eau.

Pouvons-nous présumer quel sera le régime des sources et cours d'eau issus d'un terrain reboisé comparativement avec ce qu'il était avant le reboisement ?

Mettons à part tout d'abord l'action de la forêt sur le *phénomène torrentiel* : Tout torrent est *éteint* par le reboisement de son bassin de réception. Les crues sont moins subites, l'écoulement étant ralenti par l'action mécanique du sol forestier qui oppose par les végétaux qui le couvrent mille obstacles à cet écoulement; les eaux restent claires étant comme filtrées à travers la couche superficielle du sol boisé ; il n'y a plus apport de matériaux et les inondations s'il s'en produit encore sont bien moins dangereuses.

Cela posé, mettons en balance d'un côté la totalité de l'eau météorique reçue par la forêt, de l'autre la somme des pertes que subit cette eau, pertes dont j'ai fait connaître les causes. La différence représentera l'eau libre ; c'est-à-dire l'eau qui restera stagnante à la surface si le sol est horizontal et qui s'écoulera par ruissellement ou s'épanchera en sources, si le sol est en pente.

Cette différence, que j'appellerai D pour abréger, variera très notablement suivant qu'elle sera appréciée pendant une période de temps plus ou moins longue et diversement choisie en raison des saisons pluvieuses ou sèches, de l'absence de feuillage en hiver (pour les arbres à feuilles caduques), de l'activité de la végétation, variable suivant les saisons, etc. Supposons que cette comparaison ait lieu pour la durée d'une année. Puis faisons abstraction pour le moment, de ce fait parfaitement

établi qu'il pleut davantage sur la forêt (la forêt attire les pluies comme on le dit vulgairement).

Dans les conditions les plus ordinaires, alors même que le sol forestier reste mieux abreuvé que le sol nu, pour des chutes de pluie égales, D sera plus faible dans l'état boisé à cause de l'absorption par le feuillage et par le sol. Mais les sources et cours d'eau existants pourront se maintenir, avec un régime différent il est vrai ; les écoulements étant ralentis par le sol forestier et ce sol en vertu de sa consistance quasi spongieuse n'abandonnant que peu à peu l'eau dont il est plus ou moins imprégné, il y aura prolongement des crues, diminution de leur débit maximum à un moment donné, par suite *régularisation réelle du régime des eaux, avec diminution toutefois du débit moyen*, peut-être même y aura-t-il production de sources nouvelles, là où il n'y avait qu'un écoulement tout à fait temporaire.

Dans d'autres conditions la différence D sera nulle ; le sol absorbera la totalité de l'eau reçue ; le terrain reboisé ne donnera lieu à aucun écoulement : les sources anciennes seront taries (celles du moins qui proviennent d'eaux superficielles).

Enfin il arrivera que D sera négatif, c'est-à-dire que non seulement la forêt absorbera toute l'eau météorique, mais encore que sa puissance absorbante ne sera pas satisfaite. La forêt restera capable d'absorber davantage et alors sa faculté asséchante s'exercera aux dépens des eaux ayant une toute autre origine que l'eau pluviale reçue directement, — celles par exemple que distribue tel ruisseau arrivant de l'extérieur et ayant eu pour effet avant le boisement de rendre le sol marécageux. L'assèchement du sol sera visible et plus ou moins énergique.

Mais maintenant si nous tenons compte du fait qu'il pleut davantage sur la forêt que sur le terrain nu, l'on conçoit que la différence D puisse augmenter par suite du boisement, les pluies étant supposées suffisamment intenses : dès lors les sources existantes seront plus abondamment alimentées ; elles tariront moins facilement, il se créera de nouvelles sources : les écoulements superficiels seront plus abondants et plus durables, les nappes souterraines seront mieux alimentées. Et, en somme, la régularisation du régime des eaux sera réalisée pleinement telle qu'on la conçoit d'ordinaire, y compris l'augmentation du débit moyen des eaux issues du sol forestier.

Et, en dernière analyse, si l'action du boisement vient se combiner avec certaines conditions topographiques propres à amener d'énormes précipitations de pluie, on comprend que la différence D augmentant toujours, non seulement le débit moyen des sources et cours d'eau augmentera à proportion, mais aussi le débit *maximum* à un instant donné et à la suite de grandes pluies, pourra être plus grand qu'il ne le serait à l'état déboisé, et cela malgré l'influence retardatrice du sol forestier.

Si ce phénomène se produit sur l'étendue d'une vaste contrée, le niveau des fortes crues des rivières sera plus élevé, et les inondations seront aggravées au point de vue du volume des eaux.

Cette conséquence n'est point, comme on le voit, en opposition véritable avec l'idée accréditée de la régularisation des cours d'eau comportant l'augmentation du débit moyen. Du reste, on peut se rendre compte immédiatement de ce résultat: supposons que par suite de pluies très prolongées, le feuillage des arbres et le sol (couverture et terre végétale) soient saturés; si à ce moment arrive une nouvelle chute de pluie, les choses se passeront comme dans le cas d'une éponge recevant sans interruption un filet d'eau et qui, une fois saturée, laisse couler une quantité d'eau égale à celle dont elle continue à être abreuvée. Ainsi toute l'eau reçue par la forêt à partir du moment où le sol est saturé, restera libre et cette eau sera en quantité plus considérable que si le terrain était déboisé, à cause des chutes de pluies plus intenses.

En résumé, l'action de la forêt sur le régime des eaux, peut se traduire par les effets les plus divers ou même les plus opposés. Le fait de la *régularisation* des sources et cours d'eau admis par l'opinion, est sans doute exact (réserve faite pour le débit moyen) si l'on considère l'ensemble des faits les plus ordinaires et surtout si l'on a égard au régime des rivières et fleuves d'une région étendue. Mais l'étude approfondie du rôle hydrologique de la forêt, nous apprend que cette régularisation n'est qu'un cas particulier, qu'une des solutions multiples du problème.

Les faits connus d'asséchement par les forêts d'arbres feuillus sont très rares; probablement parce que l'on a constamment négligé de les observer [1].

1. La présente notice n'est qu'un résumé succinct de la Conférence que j'ai faite sur le sujet qui nous occupe, au Congrès de la Société forestière de Franche-

Les faits d'asséchement par les pins sont au contraire abondants et bien connus. L'on a cru pouvoir autrefois mettre les propriétés des pins en antagonisme avec celles des feuillus, et même des autres arbres résineux. Mais il est facile de reconnaître que les pins n'agissent ni par un mécanisme spécial ni par l'intervention de causes étrangères aux autres arbres; et toutes les tentatives faites pour expliquer la prétendue anomalie de l'action des pins, n'ont abouti qu'à attribuer leur faculté asséchante tantôt à l'une, tantôt à l'autre des causes qui agissent dans tous les arbres, mais avec des intensités diverses [1].

Comté et Belfort à Bourg, le 8 juillet 1901. A ce moment, je n'ai pu citer qu'un seul fait à ma connaissance montrant l'assèchement d'un cours d'eau par une forêt feuillue : Il s'agissait du ruisseau de *Labécède, à Tarascon* (Ariège), dont les écoulements pendant et après les pluies avaient été considérablement réduits comme volume *et comme durée* à la suite du reboisement du bassin de réception opéré naturellement en chêne et feuillus divers.

Notons en passant que ce fait de la durée moindre des écoulements est en désaccord flagrant avec cette idée accréditée que le reboisement du bassin de réception d'un ruisseau plus ou moins torrentiel doit donner lieu à l'écoulement presque constant d'un filet d'eau, ce régime remplaçant les écoulements intensifs mais très intermittents de l'ancien état de choses. (Cela soit dit sans altérer la constatation de ce fait bien établi par l'expérience vulgaire de la régularisation des grands cours d'eau par le reboisement. Nos expériences ou observations sur l'assèchement ne portant que sur de petites surfaces et il serait imprudent ici de conclure du petit au grand.)

Or, récemment, j'ai reçu avis qu'un propriétaire des environs *d'Argenton-le-Château* (Deux-Sèvres), ayant fait reboiser, il y a une trentaine d'années, à l'aide d'un semis de chêne un vaste terrain où coulaient plusieurs sources peu volumineuses mais intarissables, avait vu ces sources s'amoindrir jusqu'à disparaître à mesure que le bois créé prenait la consistance d'un taillis épais : un suintement souterrain accusé par la verdure plus intense du bois indique seulement l'emplacement de quelques-unes d'entre elles. Le témoignage de ce propriétaire, ancien agent forestier, ne peut être révoqué en doute. C'est là un phénomène identique à celui de l'assèchement par une plantation de pins, et différant, comme on le voit, de l'assèchement partiel observé dans les ruisseaux débouchant d'un bassin de réception et servant d'écoulement aux eaux pluviales.

Dans ces divers cas d'assèchement, l'on conçoit du reste que les propriétés hydrologiques du sol puissent varier dans un avenir plus ou moins éloigné par suite de l'accroissement du massif où les arbres seront plus gros et moins serrés, et où la végétation basse qui couvre le sol changera de nature et de densité, et peut-être la faculté asséchante de la forêt n'aura plus ce caractère tranché, ou bien même (qui sait ?) sera renversée. A cet égard comme sur bien des points concernant le sujet qui nous occupe les observations et expériences font défaut.

Les expériences précises le plus désirables d'abord, parce qu'elles seraient relativement très faciles et donneraient des résultats certains, devraient porter sur l'hydrologie d'un torrent à bassin de réception très restreint (moins de 30 hectares), le dit bassin étant (ou ayant été primitivement) tout à fait dénudé, puis ayant été ou devant être soumis à des travaux de reboisement ayant pour but l'extinction complète du torrent. La faible étendue du terrain sur lequel porteraient les expériences permettraient de circonscrire et de déterminer exactement les conditions de sol, de climat et autres susceptibles d'influer sur le phénomène.

1. Le pin n'est pas, au surplus, la seule essence résineuse qui possède des facultés asséchantes développées. Dans les Vosges, l'on a fait depuis longtemps déjà des reboisements en *Epicéa* sur une zone située au dessous des sapinières qui couronnent les plateaux et le sommet des versants et séparent ces forêts des

La faculté asséchante de la forêt n'est du reste pour ainsi dire que *relative*, car le sol forestier est, toutes choses égales, toujours plus humide à sa surface que le sol découvert, alors même que l'asséchement se manifeste en supprimant les sources et les écoulements superficiels. La persistance de l'humidité à la surface du sol forestier est d'une connaissance vulgaire et sûre et d'ailleurs des expériences précises nous apprennent qu'à une certaine profondeur (70 à 80 centimètres, c'est-à-dire dans la région occupée par les racines des arbres) le sol forestier est plus sec que les terres nues à la même profondeur. Que l'on reboise en pins, cette essence éminemment asséchante, un terrain tout à fait aride : dès que les plants auront 80 centimètres à 1 mètre de hauteur, le sol gardera déjà un peu d'humidité et il s'y développera des mousses ou des herbes que l'aridité primitive excluait complètement [1].

L'action hydrologique de la forêt est donc toute relative et varie suivant les combinaisons en nombre infini que présentent ses nombreux facteurs : Le fait bien constaté de l'abaissement des nappes d'eau souterraines au-dessous des vastes massifs forestiers peut encore nous édifier à ce sujet.

La forêt est mieux abreuvée que le sol nu : de plus l'évaporation du sol est moindre : Comment donc comprendre ce phénomène ?

Eh bien ! ici encore, la forêt agit par sa propriété asséchante. Cette propriété s'exerce non pas directement, comme si la forêt puisait dans un réservoir l'eau que les arbres consomment ou qu'ils versent dans l'atmosphère à l'état de vapeur, mais bien en interceptant pour les besoins de la végétation et l'imbibition

terres cultivées de la vallée. Ces reboisements font tarir les sources qui prennent naissance dans cette zone. Ce fait, très fréquent dans la région et très connu des habitants, ne paraît pas avoir été étudié de très près, ni même (sauf erreur de ma part) été divulgué dans la science.

1. Quant à l'aggravation possible du danger des grandes inondations par le boisement général de la région, elle paraît possible, elle est fréquente peut-être, dans les pays équatoriaux où les chutes de pluie sont très intenses ; mais un phénomène pareil ne peut être que très exceptionnel dans nos climats ; encore faudrait-il supposer un état de boisement presque complet que les conditions économiques rendent impossible. Cependant j'ai signalé dans la conférence de Bourg ce fait comme ayant été au moins possible autrefois dans le bassin de la rivière d'*Arre,* affluent de l'*Hérault,* rivière qui coule au Vigan ; des témoignages anciens indiquent en effet des inondations fortes et prolongées correspondant à l'état primitif très boisé de toute la région. Mais les conditions topographiques du bassin de l'*Arre* se prêtent spécialement à ce régime d'inondations, le bassin étant fermé par un cirque de rochers assez élevés formant un rempart contre lequel se brisent les vents humides du sud et du sud-ouest, ces vents qui, même dans l'état de déboisement actuel, produisent dans cette partie des Cévennes des pluies d'une abondance étonnante.

du sol végétal l'eau qui pourrait aller alimenter la nappe souterraine. En effet les racines ne pénètrent pas à la profondeur souvent considérable du niveau des nappes (parfois 12 à 15 mètres). L'influence de la capillarité qui ne paraît pas faire remonter l'eau dans les conditions les plus favorables à plus de $1^{m}50$, n'expliquerait pas non plus une action directe des racines. Le mécanisme de l'asséchement n'est donc pas absolument identique à celui de l'asséchement des terres marécageuses par les pins et surtout les *Eucalyptus*, comme dans la campagne de Rome où ces arbres munis de facultés asséchantes très développées, agissent comme de véritables pompes aspirantes. La forêt s'oppose simplement à l'approvisionnement des nappes.

Ce phénomène est, on le conçoit, en relation directe avec le régime des pluies. On a constaté en effet en Russie (même en France dans quelques expériences nouvelles) que le niveau des nappes souterraines s'abaisse dans une proportion qui décroît à mesure que les arbres ont plus d'eau à leur disposition. Aussi cette action se trouve renversée dans certains pays tropicaux où les chutes de pluies sont très abondantes et cela malgré l'évaporation sur le sol, qui prend, à cause des chaleurs torrides une très grande importance.

Je terminerai ici cette revue trop sommaire de cet ensemble de phénomènes si compliqués et parfois si difficiles à interpréter, mais non sans une dernière remarque des plus importantes.

La divulgation de tous les phénomènes dont la constatation contrarie le principe de la régularisation du régime des sources et cours d'eau, ainsi que de leur plus abondante alimentation par l'action de la forêt, a été accueillie par le public quelque fois avec incrédulité ou au moins avec défiance, presque toujours avec appréhension L'on paraît s'en émouvoir comme si ces données renfermaient en germe un péril, comme si l'existence de nos grands bois était menacée et que la cause du reboisement fut compromise au moment où cette cause devenue populaire semblait avoir triomphé sans retour d'opinion possible !

C'est que nous nous sommes accoutumés à considérer l'action hydrologique de la forêt comme inévitablement favorable à notre économie rurale et industrielle, aux besoins les plus immédiats et les plus urgents de notre existence.

Ne demandons-nous pas trop à la forêt ?

Nous voulons qu'elle retienne toutes les eaux qui s'écouleraient inutiles ou se répandraient dévastatrices dans nos campagnes, et que ces eaux, elle nous les rende comme un dépôt fidèlement gardé en appropriant leur écoulement à nos convenances. C'est beaucoup exiger !

La forêt a son utilité générale : elle garantit dans la nature un équilibre que sa destruction trouble d'une façon souvent désastreuse : elle constitue un élément essentiel de l'harmonie de la création.

Et ces forêts qui asséchent le sol ne sont-elles pas précieuses pour l'assainissement des marécages, ou pour dissiper les eaux qui détrempent les masses terreuses des versants, en provoquant l'éboulement et sont cause d'effroyables catastrophes [1] ? Ces mêmes forêts ne rendent-elles pas à l'atmosphère une partie aussi de l'eau qu'elles en reçoivent, une partie aussi de l'eau qu'elles ont soutirée au sol ?

Cette humidité remise ainsi en circulation, combien elle sera bienfaisante, qu'elle se résolve en pluie, qu'elle forme des brouillards, ou que, restant suspendue à l'état de vapeur invisible, elle s'oppose au desséchement de nos récoltes et favorise le dépôt de la rosée ! Et la forêt restera toujours le grand réservoir d'humidité.

Les Russes se gardent bien de conclure de l'abaissement des nappes souterraines qu'il faille extirper les arbres au lieu de reboiser ; au contraire, ils entreprennent de sillonner leur région des « *terres noires* » d'un réseau de bandes boisées.

C'est avec toute raison que nous entreprendrons de reboiser le bassin de la Loire afin d'améliorer le régime de ce fleuve et sans craindre la diminution du niveau des basses eaux, ni l'aggravation des grandes inondations,

Dans les montagnes aux flancs escarpés, le reboisement est d'abord un moyen parfaitement sûr d'arrêter le phénomène torrentiel, et ensuite une garantie contre le trop rapide écoulement des eaux pluviales et surtout contre la rapidité de la fusion des neiges.

Nous continuerons à reboiser en pins quelles que soient les facultés asséchantes de cet arbre, les terres les plus maigres et les plus arides : Ces pins permettront l'introduction sous leur

1. Le souvenir du torrent de boue qui détruisit en partie le village de *le Bois* en Tarentaise, le 2 juin 1868, est loin d'être éteint. Le phénomène était dû au défrîchement d'une forêt qui dominait le village.

abri des bois feuillus, et d'ailleurs ils attireront les pluies, détourneront les orages de grêle, etc.

Mais nous nous abstiendrons de planter des pins à proximité des sources, et nous nous épargnerons ainsi des déceptions parfois bien pénibles.

Au surplus, les recherches d'ordre scientifique doivent rester en dehors de toute considération utilitaire, et au point de vue des intérêts matériels de la société, peut-il d'ailleurs exister d'autre danger que la méconnaissance des lois qui régissent la physique du globe ?

E. Guinier.

La Crypte

HIC REQUIES////
BONE MEM/////
VRSVS EPS//////

La cloche bourdonne là haut superbe et lente.
Dans l'orgueil de la nef les lèvres par milliers,
Vers les vitraux dont l'âme irise les piliers,
Murmurent les espoirs de la foi chancelante.

Dans l'abside l'autel trône comme un décor.
L'orgue bruyant s'écrase aux voûtes colossales
Et sur les blancs surplis agenouillés aux stalles
Vingt cierges géants jettent leurs flammes d'or.

Dessous, depuis mille ans se tait la crypte obscure
Et ses arceaux muets sur les fûts sans sculpture
Pleurent l'écho naïf de ses derniers chants.

Au mur se dresse encor le vieil autel de pierre ;
Mais son bloc massif où s'éteignit la prière,
Pèse toujours plus lourd sur les saints ossements.

Charles Marteaux.

LES FRANCS-TIREURS DU MONT-BLANC

Récits de la guerre de 1870-71 à l'armée des Vosges

(Suite et fin)

Dans l'après-midi, c'est-à-dire après la retraite de l'ennemi, le général en chef, rentrant du champ de bataille fut l'objet de la part des habitants d'une ovation dont l'enthousiasme tenait du délire. Les renforts ne cessaient d'arriver : c'étaient des bataillons de mobilisés mal armés et qui, sans ce capital défaut, eussent été une très grande force. Le courage ne manquait pas, mais — nous l'avons constaté — le seul fait d'être aussi mal équipés ôtait aux hommes toute confiance en eux-mêmes, ne leur laissant que l'appréhension, sentiment qui ne devrait jamais faire partie du bagage moral du soldat en campagne.

On eut ce soir-là des nouvelles du pays par notre ami Cl.-J. Piccot, de Lullin, qui se rendait à Langres portant des effets, du linge, à nos mobiles occupant cette ville.

Dans la nuit, l'ennemi avait opéré d'importants mouvements et changé son point d'attaque de l'ouest vers le nord, suivant le mouvement esquissé le 21.

Le 23, le soleil se montra le matin ; on apprit l'arrivée des mobilisés de la Haute-Savoie ; les chasseurs du Mont-Blanc après avoir accompagné à la gare le corps du lieutenant Challier allèrent déposer leurs armes et accoururent serrer les mains de leurs compatriotes arrivant de Beaune. Ce furent des étreintes. des joies réellement fraternelles pendant de trop courts instants, hélas !

A ce moment, le canon retentit; des obus tombaient sur la ville et le clairon de la 4e brigade appelait aux armes; tous accoururent et vinrent en hâte se réunir rue des Godrons, lieu d'appel. En quelques minutes, la Savoie fut réunie : puis le colonel arriva au galop : « Vos compagnies sont-elles prêtes, Michard ? demanda-t-il au commandant — Pas un ne manque, lui fut-il répondu. — En avant ! en avant ! » La brigade arriva à la porte Saint-Nicolas que l'on se hâtait de barricader ; c'était

une véritable confusion d'allants et venants. Le canon tonnait au bout du Champ de Mars sur lequel donnait la porte Saint-Nicolas, à laquelle aboutissaient les routes de Langres et de Gray; à droite du Champ de Mars, sur les hauteurs de Saint-Apollinaire, était placée une batterie française.

En débouchant sur le Champ de Mars, la brigade vit courir vers la ville des fuyards à la débandade, c'étaient des mobiles qui venaient d'abandonner leurs positions contre les talus du chemin de fer de Gray, à l'approche des colonnes ennemies débouchant de Messigny, de Morges et par la tranchée de la ligne du chemin de fer. Devant le château de Pouilly et dans le parc, la lutte était extrême, les compagnies de francs-tireurs se faisaient décimer, une batterie française était broyée dans le Champ de Mars. La batterie de Saint-Apollinaire faisait cependant rude et bon travail, mais l'ennemi, en forces considérables, débordait de partout.

La brigade s'était rapidement déployée, sa droite à cheval sur la route de Langres et sa gauche sur celle de Morges ; l'ennemi venait d'installer une batterie au château de Pouilly, une des pièces était sur la route qu'elle balayait ; le feu était terrible ; on voyait se fondre, pour ainsi dire — et le mot n'est pas trop fort — nos vaillantes compagnies de francs-tireurs qui ne bronchaient pas d'une semelle. Il en fut qui perdirent la moitié. les trois-quarts même de leur effectif ; le Champ de Mars se couvrait de cadavres, mais nul ne rompait ; cependant la ligne ennemie tendait à les envelopper.

A droite de la route, à un kilomètre environ de la porte Saint-Nicolas, se trouvait une petite usine de noir animal consistant en un bâtiment au fond de la cour à l'ouest ; un bâtiment d'habitation à l'entrée et dont la facade était au nord, sur la cour ; en face, une remise ; le tout ceint de murs de deux mètres d'élévation. Une porte de bois donnait accès dans cette cour ; à droite du bâtiment du fond, une poterne s'ouvrait sur les champs ; un peu plus loin, entre les champs et la ligne du chemin de fer se trouvait en contre-bas, une ancienne carrière de sable. Le colonel jeta dans cette usine le bataillon Allobroge (soit quatre compagnies, une seconde étant arrivée de l'Isère portant l'effectif à 317 hommes). Le premier soin de nos hommes fut de percer avec leurs bayonnettes. des trous dans les murs, ce qui était fort possible en raison de la matière qui les composait. Le colonel prit ses dispositions et distribua ainsi les combattants : *le Mont-Blanc* dans la cour ; au premier

étage *les Alpes*; dans les combles et galetas *l'Isère*; puis il réunit les officiers près du puits qui existait au milieu de la cour. « Messieurs, c'est ici qu'il faut mourir ou remporter la plus étonnante victoire ; je vous connais, avec votre courage et du sang-froid, il nous reste une espérance. Quoiqu'il en soit, à mon commandement, que chaque officier observe ses hommes et tire sur le premier qui quitterait son poste par défaillance ; je connais nos braves, la recommandation peut être inutile ; je le répète, silence absolu et feu à mon commandement seulement, allez Messieurs. » Pas un n'avait pâli, pas une fibre de leur visage n'avait tressailli à cette communication du jeune colonel, du chef aimé et respecté.

Un chasseur du Mont-Blanc se souvenant de son histoire grecque, écrivit sur le panneau d'une porte : *Passant, va dire à la Savoie que ses fils sont morts, mais que pas un n'a fui.*

Le feu allait s'affaiblissant dans le parc et le Champs de Mars mais augmentait du côté de Fontaine ; les Prussiens avaient pivoté pour se jeter vers la porte Guillaume pensant ce point affaibli par l'envoi des forces vers Pouilly, mais ils furent trompés dans leurs calculs : de là le combat de Fontaine.

De l'usine, on pouvait constater que les compagnies de francs-tireurs tenaient toujours, mais que malheureusement il y avait plus d'hommes à terre que de combattants ; la garde royale, s'avançant en demi-cercle, allait les entourer quand ils se retirèrent sur Saint-Apollinaire.

L'usine était enveloppée, sauf du côté de la ville qui bientôt fut occupé aussi ; le colonel suivait ce mouvement avec la plus profonde attention ; dès que le cercle de fer fut fermé, les Allemands poussèrent un hurrah formidable. Ces corps, 61e, 42e, 50e et 47e, si nous nous rappelons bien, étaient ces redoutables Poméraniens, les premiers soldats de la Prusse.

Après leur hurrah, ils s'élançèrent pour l'assaut ; les chasseurs, muets, attendaient de pied ferme, le doigt sur la gachette ; le colonel, au milieu de la cour, levant son sabre, cria : Vive la France, vive la République ! Feu !

De mémoire de soldat, jamais crépitement pareil ne s'entendit ; les rangs allemands ondulèrent comme des blés sous la faux, plus de la moitié des premiers rangs tombèrent. Cependant des ennemis atteignirent les murs, la porte d'entrée en planches et la petite poterne donnant sur les champs. Tandis que *les Alpes* et *l'Isère* n'arrêtaient pas leur feu, *le Mont-Blanc*, dans la cour, bouchoyait de la bayonnette les audacieux qui

avaient pénétré. Nous ne passerons pas sous silence l'héroïque défense de la petite poterne dont nous avons parlé, par le chasseur Jules Deschamps, du *Mont-Blanc*, qui, à lui seul, l'encombra de cadavres ennemis. Les Allemands se jetèrent en contre-bas dans la sablière, pour se reformer. L'usine était muette, le parfait silence s'y était rétabli.

Les Allemands avaient laissé sur le champ de bataille le drapeau du 61e, le drapeau royal ; il fallait qu'il fut relevé ; les chasseurs l'avaient vu flotter, mais ne savaient pas qu'il fût resté sur le terrain.

Les ennemis se ruèrent à nouveau sur l'usine; cette fois, c'était de la rage, le cratère se rouvrit tout-à-coup ; le drapeau se relevait, retombait, se relevait encore, quand retentit cet ordre : *Mont-Blanc*, au drapeau, à la bayonnette !

Par la petite poterne, une section de la compagnie se jeta dehors ; autour du drapeau, les combattants s'éclaircissaient, ils le défendaient avec une bravoure qui fait encore notre admiration ; pendant que le feu continuait sans trêve ni merci, que les héroïques Deschamps, Carrier, Revuz et d'autres dont les noms nous échappent, bouchoyaient de la bayonnette, le chasseur Victor Curtat arrachait le drapeau et l'apportait à l'usine. Une balle allemande coupant le col de sa tunique, cassa la hampe du drapeau qui n'en rentra pas moins, vaincu, dans l'usine ; les derniers survivants allemands de cette lutte homérique se retirèrent dans la sablière, ils restaient trente-un !

Le général Garibaldi entrait à ce moment dans la cour de l'usine : « Mon père, dit le colonel, je vous présente ce drapeau, conquis par vos braves, ce trophée de leur victoire. — Mes héros, répondit le général, vous avez encore une fois bien mérité de la Patrie ! » et il se retira avec son état-major, emportant le trophée. Dijon était sauvé !

Nous serions coupables si nous ne rendions hommage au courage, à la vaillance dont nos ennemis donnèrent de si éclatantes preuves dans cette attaque et pour la défense de leur drapeau ; le petit nombre de survivants l'affirme assez haut.

Le feu avait cessé, il était quatre heures ; la 4e brigade avait trois tués et dix-sept blessés.

« *Y a fait chaud, hui !* » (il a fait chaud aujourd'hui) dit Carrier en s'épongeant le front ; il avait fait sa tâche, le bon colosse.

Le général Garibaldi fit porter le drapeau conquis et le fanion du Mont-Blanc par l'état-major au quartier général ;

ils traversèrent la place de la préfecture aux applaudissement délirants de la population et des troupes.

Faible compensation pour tous ceux qu'un traître et félon avait livrés à Metz sans combat.

Craignant un retour offensif, les compagnies restèrent à l'usine ; les grand'gardes furent placées et la nuit venue, des rondes et des patrouilles fréquentes parcoururent les alentours ; le calme le plus profond avait succédé à l'effroyable tempête.

Dans la nuit, une ronde visitait le château de Pouilly, abandonné, lorsque nos francs-tireurs furent frappés d'horreur en découvrant le cadavre d'un capitaine brûlé vif.

Nous allons laisser parler un neutre [1], un Anglais :

« Je sors à l'instant d'un des hôpitaux de Dijon où j'ai vu un spectacle si révoltant que je suis encore à me demander : est-ce un rêve ? Nous savons bien que les Prussiens sont capables des faits les plus barbares, mais, ici même, personne n'a pu croire qu'ils pouvaient être capables d'un crime comme celui dont on va lire les détails : le 23 on s'est battu tout autour et dans le château de Pouilly. L'ennemi prit un capitaine de francs-tireurs et dix hommes de sa compagnie. Se trouvant forcés de battre en retraite, les Prussiens n'hésitèrent pas à passer ces dix hommes par les armes pour éviter de les emmener ; quant au pauvre capitaine, on le réserva pour les raffinements les plus horribles de leur cruauté...

« On le conduisit au château de Pouilly (il était blessé). Là, on lui lia les mains et on le suspendit à une poutre par les poignets. Pour ajouter à ces tortures, il avait eu les muscles de l'épaule déchirés par un éclat d'obus. On peut se figurer les angoisses qu'a dû produire, l'extension des nerfs meurtris : vous frémissez d'indignation, mais attendez. Les Prussiens ramassèrent de la paille, du bois, tous les combustibles qu'ils trouvèrent sous la main, en entourèrent le patient et y mirent le feu. Pendant combien de temps ont duré ses souffrances ? Je ne pourrais le dire, mais on voit, aux contorsions du cadavre qu'elles ont été longues. Tous les habitants de Dijon peuvent attester l'exactitude de ces détails. »

Au su de cette épouvantable découverte, il est plus que probable que si les prisonniers de l'usine n'eussent été évacués sur Dijon, pas un n'eut échappé à la mort, il eut été impossible aux officiers de contenir leurs hommes.

1. Des : *Histoire de la Guerre de 1870-71.*

Cette nuit fut cruelle, nul ne put fermer les yeux ; on couchait entouré de cadavres entre lesquels on ne pouvait faire trois pas sans trébucher. Enfin des vivres arrivèrent de Dijon au milieu de la nuit, les hommes purent se réconforter ; le lendemain les compagnies rentrèrent à Dijon, acclamées par les habitants.

Le soir on apprit l'armistice ne concernant pas l'armée des Vosges.

Une panique s'étant produite à un moment donné parmi les mobilisés de la veille, le général Pellissier crut devoir faire afficher une proclamation de flétrissure contre ces malheureux qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, avec les « outils » qu'ils avaient en fait d'armes étaient loin d'avoir confiance en des chefs improvisés, inexpérimentés, n'ayant même pas les connaissances d'un soldat de trois mois et s'étaient laissés entraîner à la débandade.

Les officiers et les soldats des deux compagnies des Alpes et du Mont-Blanc se sentirent blessés, l'injure leur tombait sur la face ; les officiers, le commandant Michard en tête allèrent demander une explication au général en chef et protester contre un acte qu'ils considéraient à juste titre comme une insulte à la Savoie.

Le général en chef déclara ignorer cette proclamation et manda sur l'heure le général Pellissier auquel il demanda compte de cet affichage ; celui-ci en revendiqua hautement la responsabilité.

Les officiers savoyards, contenus par la discipline, n'osaient parler devant le général en chef, mais leurs regards étincelants fixés sur le général Pellissier, disaient assez leur indignation.

Le général Garibaldi prit la parole : « Général, — dit-il, en regardant fièrement aussi le général Pellissier, — les Savoyards sont les enfants de huit siècles de gloire ; ils ont le droit de regarder avec fierté leur histoire car la bravoure et l'honneur sont inscrits à toutes les pages. Ils viennent d'écrire la dernière pour la France, avec leur propre sang et ils ont le droit et le devoir de le rappeler à ceux qui l'oublient. » Puis, se tournant vers les officiers : « Oui, soyez fiers de votre pays, de son honneur, comme je suis fier de vous. Je vous redis, Messieurs, que durant toute cette guerre et hier encore, comme avant, comme toujours, vous avez bien mérité de la France et de la République. »

Les officiers étaient émus aux larmes, ils pleuraient eux qui ne pâlissaient point devant la mort ; le général Pellissier voulut bien leur adresser des éloges et leur déclara qu'il n'avait pas eu en vue la Savoie dont il était le premier à reconnaître la valeur militaire, etc. ; puis se retira. Les officiers remercièrent avec une indicible effusion l'illustre Garibaldi qui leur dit en leur serrant la main : « Que la France n'a-t-elle une armée de soldats tels que vous ! A bientôt, mes braves amis. »

Ces Messieurs se retirèrent, ils étaient vengés !

Qu'allait-il advenir de la nouvelle situation, de l'armistice? Nul ne le savait et chaque jour qui s'écoulait n'apportait aucun éclaircissement à cette énigme; on faisait des reconnaissances, l'ennemi se maintenait dans ses lignes, les Français dans les leurs et ainsi jusqu'au 31 janvier où l'on apprit la stupéfiante nouvelle de l'évacuation de Dijon, par ordre du gouvernement français.

Le 2 février, à sept heures du soir, la 4e brigade quittait Dijon la dernière, les compagnies de Savoie formant l'arrière-garde. Les Prussiens étaient là, ils entraient par la porte Saint-Nicolas avant que nous n'eussions franchi celle de Saint-Pierre pour prendre la route de Seurre ; les nôtres ne pouvaient se résoudre à l'abandon d'une ville qu'une victoire de trois jours leur avait rendue chère. Pauvre, pauvre France ! disaient nos volontaires et ils se fussent avec joie retournés contre l'ennemi pour se mesurer une dernière fois avec lui. « *Ah !* — disait Carrier, le colosse, — *si de pouvo en étranglia dou u trê devant que modô !* » (si je pouvais en étrangler deux ou trois avant de partir !)

Il fallut se mettre en route, la retraite !... on marcha une grande partie de la nuit; le matin, le soleil parut radieux : un grand cri s'éleva des rangs de la compagnie de la Haute-Savoie et des camarades des Alpes, tandis que s'agitaient les képis des uns et les chapeaux des autres : le Mont-Blanc ! Tout là-bas, dans l'embellie d'une étincelante matinée, il semblait, le géant des Alpes, sourire à ses fils et leur dire : enfants, je suis content de vous !

L'émotion était générale, le colonel lui-même et toute la brigade qui aimait les compagnies de Savoie, en ressentirent l'impression ; Carrier pleurait à chaudes larmes ; dame, c'est qu'il était de Chamonix, ce brave Marc.

La brigade atteignit Seurre, où elle passa agréablement la nuit, et le lendemain elle se dirigea sur Verdun où les vivres

manquèrent ; dans cette « retraite » la faim suivait les compagnies. Enfin, on arriva à Chalon-sur-Saône.

Le quartier général s'était établi provisoirement en cette ville, le général avait fixé sa résidence au château de Courcelles.

L'armée des Vosges non entamée était la dernière que possédât la France, nos volontaires avaient conscience de cette situation ; aussi attendait-on impatiemment l'expiration de l'armistice.

Deux brigades de l'armée des Vosges étaient à Chalon, de nombreux corps de l'armée de l'Est vinrent les rejoindre; Chalon ressemblait à une immense caserne réunissant tous les corps.

Les compagnies *Alpes* et *Mont-Blanc* avaient reçu comme casernement les locaux d'une maison de banque allemande du nom de Hauthmorth et Cie, dont nos volontaires avaient fait: « Eau morte et scie. » Les habitants tenaient à avoir des hommes de la 4e brigade de préférence, il résulta que tous furent logés chez les bons habitants de Chalon, nos excellents voisins.

L'un des hommes du *Mont-Blanc*, le chasseur Armand, originaire de Nantua (Ain), avait été blessé à l'épaule au combat du 23 et pour ne pas être séparé de sa compagnie, il avait refusé de rester à l'hôpital et par suite des souffrances physiques endurées pendant ce rude hiver, il succomba à Chalon. Il fallut employer les bons offices de M. Ch. Boisset, maire de la ville pour obtenir un drap mortuaire. On ne put obtenir celui de l'église, on prit celui du pasteur protestant. Pourquoi cet ostracisme, cette mauvaise volonté de l'autorité ecclésiastique de Chalon, direz-vous ? Eh ! parbleu, parce que c'était un garibaldien.

Toute la brigade assista en armes à ses funérailles.

En attendant, les compagnies de la brigade se livraient chaque jour à des exercices de tir ou à des marches militaires, se préparant ainsi à tout événement ; dans l'un de ces exercices, concours entre les compagnies de la brigade. la cote de moyenneté des compagnies s'éleva au 67 °/₀, le bataillon Allobroge alla à 83 °/₀ : « Toujours en tête », dit le colonel.

Les élections eurent lieu; les compagnies devant voter, les deux Savoie eurent leurs réunions préparatoires. Dans ces assemblées on n'écoutait que les orateurs préconisant la continuation de la lutte. Hélas ! on ne connaissait pas la situation de la France. Les résultats des élections furent proclamés ; le général en chef Garibaldi avait été nommé par plusieurs dé-

partements. Alors commencèrent ces haines inextinguibles de toutes les réactions contre le grand homme qui avait offert à la France en détresse, son épée, son cœur, son sang, celui de ses fils, la vie de tous les siens. Elles s'affirmèrent par des diatribes, de lâches calomnies non seulement contre le vieux et illustre général, mais aussi contre son armée. La compagnie des chasseurs du Mont-Blanc ne fut pas épargnée, même en son département, par ces hommes du passé, véritables « sans-patrie » qui étaient restés les pieds sur les chenets en ces temps angoissants tandis que nos volontaires, nus et souvent sans vivres, dans la neige, affrontaient ennemis et souffrances pour défendre un sol dont la plupart ne possédaient pas un sillon.

Nous nous arrêtons, nous nous sommes promis de n'écrire ici que l'histoire de la seule compagnie du Mont-Blanc.

Au résultat général des élections, on comprit que désormais, la guerre était bien finie. Le chef de la 4e brigade, récemment promu général, prévoyant un prochain licenciement, passa en revue sa brigade puis les officiers se réunirent et votèrent une adresse au général Garibaldi ; le texte de cette adresse a été publié dans toutes les histoires de l'armée des Vosges, vu l'exiguité de ce récit, nous nous abstenons de le reproduire. Le lendemain, Ricciotti présentait au général en chef, son père, au château de Courcelles, les officiers de la 4e brigade ; ceux-ci garderont à jamais le souvenir de cette entrevue.

Le surlendemain, le général faisait ses adieux à son armée et prenait le train pour Bordeaux, acclamé avec enthousiame par ses soldats et les populations. Au dernier moment, il dit, en saluant : « *Amore di Amore si paga !* » Ce furent les dernières paroles qu'entendirent ses braves, comme il se plaisait à les appeler.

Ils ne devaient plus le revoir. Et lui s'en allait à Bordeaux recevoir de l'Assemblée nationale la récompense que l'on sait, que l'histoire a enregistrée, boire enfin son calice d'amertume jusqu'à la lie... Oubliera qui pourra.

Un peu après l'arrivée de la brigade à Chalon, la compagnie du Mont-Blanc avait reçu du Comité des Dames de la Haute-Savoie, par les soins de « la Mère », l'inoubliable Mme Jules Philippe, et sous la conduite de M. Ernest Guy, des effets d'habillement, du linge, etc. Ce fut une manne bienfaisante, la compagnie était dans un état de délabrement à faire pitié à Job lui-même ! Aussi adressa-t-elle à ses bienfaitrices une lettre que tous se bousculaient pour signer ; elle était ce-

pendant bien courte la pauvre lettre : « Mère et mères, disait-elle, sœurs, amies, vous toutes, femmes de notre cher pays, merci, merci ! » pas une signature ne manqua.

Le 16 mars, la brigade recevait l'ordre de désarmement dans Chalon ; il fallait rendre ces armes dont nos volontaires avaient fait si bon usage ; ils eussent dû les rendre dans les chefs-lieux de département où elles leur avaient été confiées, mais la réaction commençait ; au reste, les hommes n'avaient plus qu'une pensée, le pays, la bonne vieille Savoie, la famille, le repos.

L'amiral Penhoat qui avait succédé à Garibaldi, adressa à l'armée des Vosges une proclamation qui passa presque inaperçue et le jour même, toute cette armée, partant dans toutes les directions, se dispersait dans un dernier cri : Vive la France ! vive la République ! vive l'Avenir ! » A Mâcon, un poste de gendarmerie, sous les ordres d'un commandant de cette arme, dépouilla les hommes des souvenirs qu'ils emportaient : casques, sabres ou fusils pris à l'ennemi. Ces dépouilles leur étaient chères et une échauffourée allant inévitablement se produire, le lieutenant du Mont-Blanc courut au quartier général et revint peu après, apportant l'ordre de l'amiral de rendre ces objets à leurs propriétaires.

Le commandant Michard et le capitaine Tappaz s'étant rendus à Bordeaux, au ministère, le capitaine Bally et le lieutenant du Mont-Blanc présidèrent au rapatriement des deux compagnies qui se séparèrent à Aix-les-Bains, après un vin d'honneur offert par la municipalité. Cette séparation n'eut pas lieu sans cordiaux élans et promesses d'éternelle amitié et fraternité.

Le lendemain, la compagnie du Mont-Blanc, reçue à la gare par M. Camille Dunant, conseiller de préfecture, faisait son entrée à Annecy dans un calme absolu. Avant de rompre les rangs, la compagnie alla saluer « la Mère » Mme Jules Philippe et lui exprimer de vive voix ses sentiments de gratitude et de profonde reconnaissance. Dans l'après-midi, un bon dîner qu'elle voulut bien présider et auquel assistait le Comité des Dames, réconforta nos volontaires. Des paroles qui allaient au cœur de tous furent prononcées, on but à la mémoire des nôtres qui reposaient dans la terre de France qu'ils avaient si bien défendue, à la France de l'avenir, à la perpétuité de la République, pour la réparation de nos désastres du présent et la reprise de son glorieux rang dans le monde.

Plusieurs familles étaient venues recevoir les leurs à Annecy, chacun se dispersa, se donnant rendez-vous à l'appel de neuf heures le lendemain, pour prendre la route de Bonneville où devait avoir lieu la dislocation.

A l'heure indiquée, la compagnie était réunie et prenait la direction de Bonneville, cette fois, dans des véhicules que les habitants d'Annecy avaient mis à la disposition de nos francs-tireurs.

A l'arrivée à La Roche, une bienvenue leur fut offerte, puis ils se remirent gaîment en route, heureux de revoir leurs montagnes et de fouler la terre des aïeux. Au bas de la montée de La Roche, la compagnie se trouva devant une partie de la population de Bonneville venue au devant d'elle, musique en tête, un petit bataillon ayant le titre de « Vengeurs du Mont-Blanc » portant des fleurs, des palmes, etc.

Hélas ! l'heure n'était guère aux entrées triomphales, la France vaincue, meurtrie, sanglante, était devenue la proie de deux vautours impitoyables : l'ennemi et la réaction ; mais nos volontaires furent heureux néanmoins de ces témoignages de leurs chers compatriotes de Bonneville qui leur prouvaient ainsi qu'ils étaient fiers de leur compagnie.

A Bonneville, la foule était compacte ; les familles, les amis attendaient, cependant les rangs ne furent pas rompus ; la compagnie, comme au départ, vint se ranger devant l'hôtel-de-ville. Les autorités, la foule emplissaient de nouveau la place ; le lieutenant, remplaçant le capitaine absent, s'avança devant les autorités et dit :

« Magistrats et chers concitoyens, voici la compagnie des Francs-Tireurs du Mont-Blanc qui s'est formée sous vos auspices. Elle tient à déclarer par mon organe qu'elle a accompli le serment à vous fait lors de son départ ; elle a conscience d'avoir fait son devoir, tout son devoir. Hélas ! tous ne reviennent pas, ils sont tombés là-bas, devant l'ennemi ; la terre de France, pour la défense de laquelle ils sont glorieusement tombés, garde leurs chères dépouilles. O vous qui les pleurez, consolez-vous en songeant qu'ils sont morts comme mouraient les aïeux, pour notre France, pour son indépendance ! Gardons leur souvenir en nos cœurs et rappelons leur mémoire à ceux qui nous suivront.

« Femmes de Faucigny, voici le guidon que vous nous confiâtes au départ, avec vos bénédictions, il nous a guidés, réconfortés ; il nous souriait durant les jours d'absence et de

combats ; il fortifiait nos cœurs en leur parlant de vous. Nous n'eussions certes jamais osé penser qu'il aurait, lui, le grand petit. la gloire de faire prisonnier l'orgueilleux drapeau de la garde royale de Prusse.

« Dans la joie du retour et le salut à nos frères qui dorment là-bas, nous nous unissons à vous, chers compatriotes, dans ce cri qui, nous l'espérons, sera à jamais le nôtre, le vôtre, celui de nos descendants en ce cher pays : Vive la France ! Vive la République ! »

On entendait les sanglots des familles de ceux qui, hélas ! ne revenaient pas et dont les regards obscurcis par les larmes cherchaient dans les rangs la place des chers disparus.

M. François Dumont, entouré du Conseil municipal et des membres du Comité d'organisation, reçut le drapeau et, dans une allocution d'une patriotique et touchante éloquence, salua la compagnie au nom du pays et glorifia ce noble petit drapeau désormais historique que la cité saura garder religieusement, comme un glorieux souvenir. Dans une péroraison d'une haute envolée, il envoya le salut de la Savoie à ses enfants morts au champ d'honneur.

Ces instants-là demeurent gravés à jamais dans le cœur de ceux qui les vivent.

La journée s'écoula dans la joie du retour et s'acheva en un banquet offert aux volontaires par la municipalité.

Le lendemain, le dernier appel réunit une fois encore les Francs-Tireurs du Mont Blanc et la compagnie entendit prononcer la dissolution. Un dernier repas réunit tous ces braves dont les cœurs battaient d'émotion à l'idée de se séparer. Dans une dernière étreinte, ils poussèrent encore le cri de leurs âmes : Vive la France ! Vive la République ! et chacun prit la direction de sa demeure.

A quelques jours de là, le général Ricciotti, ne voulant pas quitter la France sans revoir ses Francs-Tireurs du Mont-Blanc, vint à Bonnèville, accompagné du commandant Michard et du capitaine Tappaz. Le plus grand nombre des volontaires accoururent pour recevoir le général, revoir encore leur affectionné colonel qui les avait conduits à des combats toujours heureux.

Son arrivée fut un vrai triomphe ; il fut reçu à l'entrée de la ville par toutes les autorités et escorté jusqu'à l'hôtel-de-ville par toute la population, aux cris de : Vive la République ! Vive Garibaldi !

Un grand banquet fut donné le soir en son honneur et tous les Francs-Tireurs du Mont-Blanc présents y assistèrent.

Après le départ du général, tout rentra dans le calme et... la paix (de Bordeaux).

Réunis à Bordeaux, les députés déclarèrent que les Francs-Tireurs du Mont-Blanc avaient bien mérité de la Patrie.

Les compagnies de volontaires savoyards ne pouvaient attendre une plus haute récompense.

CONCLUSION.

Telle est l'histoire de la compagnie des Francs-Tireurs du Mont-Blanc et de la part qu'elle a prise à cette guerre néfaste.

Certes, la compagnie des Chasseurs des Alpes avait déjà à son actif, à l'arrivée du « Mont-Blanc », qu'elle avait précédé dans les Vosges, de nombreux combats où elle avait établi, soutenu pour mieux dire, la réputation de bravoure des soldats savoyards : Gray, Pasques, Lanthenay, Châtillon, Talant, Autun.

Si, à leur très grand regret, les Francs-Tireurs du Mont-Blanc n'arrivèrent pas plus tôt pour combattre coude à coude avec leurs frères, il faut en accuser la lenteur de leur équipement causée par la pénurie d'armes où se trouvait en ce moment-là la France.

La profonde amitié qui unit ces deux compagnies sous un même chef, l'héroïque commandant Michard, fit un même corps, une famille pour mieux dire de ces enfants de la vieille Savoie. parlant ensemble le patois de leurs montagnes, se connaissant et s'aimant.

La tâche des chefs fut facile, douce même; jamais il n'y eut lieu de sévir, tous donnèrent l'exemple de la plus absolue discipline ; les lettres des municipalités où ils séjournèrent et passèrent, — et qui sont aux préfectures des deux départements, — donnent une haute preuve de leur parfaite conduite. Honnêtes et probes autant qu'ils furent braves au combat, disciplinés et vaillants toujours, tels furent les volontaires savoyards.

C'est par cet éloge, par ce témoignage, que nous sommes aussi fier qu'heureux d'attester, que nous terminons ce récit.

COMPAGNIE DES FRANCS-TIREURS DU MONT-BLANC

GRADES	NOMS ET PRÉNOMS	COMMUNES D'ORIGINE
Commandant. . .	Michard Louis [1]	Chambéry
Capitaine	Tappaz Léon	Bonneville
Lieutenant	Mogenier Joseph	Taninges
Sous-lieutenants .	Chavin François	Bonneville
	Chapuis Hippolyte.	Annecy
Adjudant	Clerc François [2]	Sallanches
Sergent-major . .	Guillermin Louis	Bonneville
Sergent-fourrier. .	Dubouloz François	Annecy
Sergents	Paccot Joseph	Boége
	Rosset Edouard.	St-Gervais-les-Bains
	Dunand Jean	Thonon
	Bally Ajax.	Bonneville
	Revil.	Annecy
Caporal-fourrier .	Guy Jules.	Bonneville
Caporaux	Montant Jean-Pierre. . . .	Taninges
	Lapoirre Jules	Annecy
	Barbier Pierre [3].	St-Julien en-Genevois
	Jacquemoud Charles	Contamines (St-Gerv.)
	Anthonioz Michel.	Les Gets (Taninges)
	Almératz Antoine	Bonneville
	Genoux Joseph	Cluses
	Veyrat Adolphe.	Bonneville
	Jacquier Alexandre	Id.
	Grenat Jean [4].	Abondance
Clairons	Rouge François	Taninges
	Seitier François.	Moûtiers
Chasseurs	Collomb Joseph.	Alby
	Claret Joseph	St-Julien-en-Genevois
	Reinier Joseph	Alby
	Masson Jean	Id.
	Exertier [5]	Id.
	Francoz Joseph.	Rumilly
	Challier Charles	Annecy
	Replat Léon	Id.
	Robert Nestor.	Id.
	Curtat Victor [6].	Id.
	Richard-Cugnet Léon . . .	Thônes
	Girod Eugène.	Grand-Bornand
	Probus Paul	Thorens
	Rosnoblet Jean	La Roche
	Dunant Jean	Id.
	Beautei Joseph	Passeirier (La Roche)
	Terrier François	Id.
	Gantin Louis	St-Pierre-de-Rumilly
	Donat Rogazzi Joseph . . .	Id.
	Cinquin Alfred	Bonneville
	Berthet Jean	Id.
	Montessuit Célestin	Id.
	Rouge Joseph.	Id.
	Donat Isidore.	Id.

1. Commandant Alpes et Mont-Blanc.
2 Passé au service des ambulances
3. Blessé à Dijon d'un coup de feu à la jambe.
4 Passé dans un régiment de marche (ligne).
5. Renvoyé chez lui malade.
6. Victor Curtat s'empara du drapeau du 61e régiment poméranien. Ce drapeau, après beaucoup de péripéties, a fini par être deposé dans la chapelle des Invalides, à Paris, où il flotte depuis quelques années. — C. D

GRADES	NOMS ET PRENOMS	COMMUNES D'ORIGINE
	Sandrin John	Bonneville
	Dzilinki Stanislas [1]	Id.
	Joly Albert	Annecy
	Vuagnat François	Ayze (Bonneville)
	Donat-Magnin Eugène	Id.
	Chevrier Louis	Id.
	Pettelaz Louis	Brison (Id.)
	Boissier François	Mont-Saxonnex
	Caux Joseph	Scionzier (Cluses)
	Desbiolles Auguste	Id.
	Bouvier Victor	Cluses
	Christin Joseph	Sallanches
	Parent Joseph	Contamines (St-Gerv.)
	Bouvard François	Id.
	Perraud Jules	St-Gervais-les-Bains
	Hoffstelter Raymond	Servoz (Chamonix)
	Deschamps Jules	Id.
	Carrier Marc	Chamonix
	Biord Eugène	Samoëns
	Tavernier Marie [2]	Id.
	Gindre Adelin	Id.
	Denarié Auguste [3]	Taninges
	Bosonnet Jules	Id.
	Vigny Louis	Id.
	Revuz Antoine	Id.
	Rouge Jean	Id.
Chasseurs	Grange Jean	Id.
	Grange Adrien	Id.
	Burtin François	Id.
	Derout Claude	Les Gets (Taninges)
	Blanc François	Id.
	Julliard Jean	Mieussy
	Dufrêne Louis	Saint Jeoire
	Nanterne Auguste	Id.
	Chardon Eugène	Boëge
	Morel François	Id.
	Duvillard Alexandre	Id.
	Bozon (dit Kiki) Joseph	Id.
	Barbero Eugène	Thonon
	Dubouloz Emile	Le Biot
	Pollienne [4]	Evian
	Compagnon Louis	St-Julien-en-Genevois
	Boymond Eugène	Thairy
	Savioz	Saint-Julien
	Matheron	Id.
	Bachet Joseph	Id.
	Hunty Frédéric	Neuchâtel
	Armand Jules	Nantua (Ain)
	Messin Ernest	Arbois (Jura)
	Menaldo Joseph	Suze
	Digard Jean	Moûtiers
	Diring	Finlande
	Sallaz [5]	Frangy
	Armand Jean-Marie	St-Julien-en-Genevois

1. Passé aux éclaireurs à cheval
2 Quitte le camp à Autun (malade).
3. Renvoyé malade chez lui.
4 Quitte le camp ne pouvant pas suivre.
5. Renvoyé ne pouvant suivre.

Nous ne saurions terminer ce récit de la campagne des Francs-Tireurs du Mont-Blanc sans donner ici les noms des bons et dignes citoyens qui composèrent le comité de création de cette compagnie, et qui, par leurs efforts et leur dévouement, ont pris une large part à l'action, — dans cette inoubliable guerre — de la petite légion créée sous leurs auspices.

MM. Jules PHILIPPE, préfet de la Haute-Savoie ;
F. DUMONT, pharmacien à Bonneville, président ;
Pierre CLERC, maître d'hôtel à Bonneville ;
Constant ORSAT, avoué à Bonneville ;
Albert DUCROZ, avoué à Bonneville (depuis député) ;
WARCHEX, avocat à Bonneville ;
BLANC, avocat à Bonneville ;
PERRODY, entrepreneur à Bonneville ;
J.-B. COLLIN, maître-charpentier à Bonneville ;
BUTTIN, agent d'affaires à Annecy ;
L'HEUREUX, ingénieur à Annecy ;
INVERSIN, horticulteur à Annecy.

Nous n'oublierons pas Mmes Jules PHILIPPE, DUBOULOZ, DÉLÉAN, BRUNIER et toutes les dames composant le Comité des Dames d'Annecy, que nous voudrions nommer ici et dont les secours furent si précieux à nos volontaires durant le rude hiver de l'Année terrible.

A elles aussi l'inoubliable et reconnaissant souvenir.

J. MOGENIER.

APPENDICE.

La commune de Saint-Julien-en Genevois (Haute-Savoie) a fourni six volontaires à la compagnie des *Francs-Tireurs du Mont-Blanc*.

BARBIER Pierre-André François-Bernard, né le 2 août 1849, fils cadet de M. André Barbier, chevalier des SS. Maurice et Lazare, plusieurs fois syndic de Saint-Julien et chef incontesté et considéré du parti libéral avant l'Annexion.

Pierre Barbier, caporal des Francs-Tireurs, eut la jambe traversée par une balle, à Dijon, en janvier 1871. Rentré dans ses foyers, il était notaire à Saint-Julien, lorsqu'il mourut des suites d'une chute de cheval, le 29 juin 1880, regretté et pleuré par toute la population, dont il était l'enfant gâté.

CLARET Jean-Marie-Joseph, né à Saint-Julien, le 24 février 1845, décédé le 29 novembre 1890.

ARMAND Jean-Marie, né à Saint-Julien, le 22 janvier 1844, décédé le 4 avril 1887, victime d'un drame de famille.

COMPAGNON Louis, né à Saint-Julien, le 2 mai 1845, décédé à Paris vers 1880.

BACHEX François-Joseph, né à Saint-Julien, le 13 novembre 1840 ; seul survivant des francs-tireurs de Saint-Julien. Il eut l'heureuse chance de retrouver à Chalon-sur-Saône, un frère de son père, parti très jeune pour la France, et n'ayant jamais donné de ses nouvelles. Cet oncle, que l'on croyait mort depuis longtemps, avait amassé une petite fortune, à force de travail et d'économie. La famille Bachex, de Saint-Julien, en hérita quelques années plus tard.

MATHERON, fils d'un ancien percepteur de Saint-Julien. — C. D.

LA DERNIÈRE CAMPAGNE
D'AMÉDÉE VI, COMTE DE SAVOIE
(1382-1383)
(Suite)

[**52**] Die Sabati xxj mensis junii fuit Dominus in Sancto Ambrosio in prandio ; presentibus domino Duce Calabrie, domino Comite Gebennarum cum eorum gentibus et comitiva, sumptibus domini abatis Saneti Michaelis[1], excepto pro pane. Et in sero fuit Dominus in Rippolis, presentibus dicto domino Duce, dominis Comite Gebennarum, Henrico de Britannia cum eorum gentibus, domino Principe Achaye, marescallo Pape, Ludovico de Sabaudia, dominis Johanne de Grolea, Johanne de Balma, Henrico de Varas, Hugonino de Sabaudia, Petro de Voseiriaco, Aimone Bonivardi, Richardo Musardi, Reynaudo Dandelost, Panteroto de Serravalle, Bartholomeo de Chignino, Bonifacio de Chalant, Johanne de Corgerone, Girardo d'Estres, Johanne de Varas militibus, dominis Mistralis, Savino de Florano legum doctore et pluribus aliis militibus dictorum domini Ducis Calabrie et Comitis Gebennarum et aliis gentibus extraneis et de hospicio Domini retentis, licet existentibus ad stipendia Domini. Octo duodenis citronorum Francisci Danielis. — A domino Henrico de Gorzano castellano Ripollarum xvij mod frumenti ad mensuram Ripollarum. — Caseus, qual. libra x den. — Avena xviij modiis, quatuor sest avene ad mensuram Ploczaschi, in quibus reperta fuerunt xx modia et tercium unius sestarii ad mensuram Ripollarum : quol. sestario ad mensuram Ploczaschi viij sol Vienn. quol. sest ad mens Ripollarum vj sol vj den Vienn. Anthonio Curteti, quos Dominus obtulit in ecclesia beate Marie de Fonte prope Secusiam. Guiffredo de Rampone pro centum postibus sapini et quercus, octo trabibus sapini et quindecimi quarteriis sapini emptis ab Anthonio Tornerii, Dominico Palmeri, parvo Johanni, dicto Sire, Johanni Biton, Martino Bellens et Cocardo de Montemajore pro faciendo duo magna scanna alta, et duo alia pro cameris et aulis, unum buffetum, quinque tabulas, viginti quatuor tripodes pro adventu dicti domini Ducis, unum dicterium in coquina, decem mengerias in stabulo castri Domini Ripollarum et pro aptendo plura alia in dicto castro, necessaria pro adventu etc. Pro expensis Petri de Montefalcone, Gabrielis de Costillioliis [2], dicti Morant, dicti Cognins pagiorum Domini et unius ipsorum valleti, factis Rippolis decem septem diebus finitis. quibus steterunt ibidem, Dominum expectando.

[**53**] Die dominica xxij mensis junii fuit Dominus Ripolis tota die, presentibus quibus supra. Qual. galina quatuor sol. Vienn. Qualibet libra risi xvj den. Vienn. Decemocto scuffiis garnitis, emptis Rippolis ab Anthonio sellerio de Avillania pro corseriis Domini ij sol. iij gross. tur. Triginta quatuor escutellorum armorum Domini factorum de panno empto de Bartholomeo de Camagna.

[**54**] Die lune xxiij mensis junii, vigilia sancti Johannis Baptiste, fuit Dominus Taurini tota die ; presentibus Ludovico de Sabaudia, domino Johanne

1. San Michele della Chiusa près d'Avigliana.
2. Costiglıole.

de Grolea, de Varas, Urteriarum, Reynaudo de Andelost, militibus et pluribus aliis nobilibus et personis extraneis. Tinellum suum (fuit) Rippolis tota die ; presentibus dominis Gerardo Destres, Johanne Mistral, Johanne de Challes, Richardo Musardi, Panteroto de Serravalle, magistro Bono et pluribus aliis nobilibus et personis extraneis mulateriisque et pillardis Domini.

Manu domini Francisci de Arenthone militis, magistri hospicii Domini pro expensis quindecim pilliardorum domini de Vando infrascriptorum, videlicet Mermeti Chimisy, Thome Casca, Henrici Peronini, Roleti Lombardi, dicti Franceysonis de Yverduno, Ottonini de Yverduno, Hudriseti de Villafer, Henrici de Vuyso, Aymoneti Vetier, Petri Petit de Roton dimonte, Auberti Foveta, Michaelis Champart, Perrodi de Volliens, Mermeti Chatrary de Melduno et Jaqueti de Rota, viginti duorum dierum inceptorum die ultima inclusive mensis may, anno mccclxxxij et finitorum die xxij exclusive junii, quibus steterunt Yporrigie de mandato Domini.

[**55**] Die martis xxiiij junii, die festi sancti Johannis, fuit Dominus Taurini tota die, presentibus domino Principe Achaye, Ludovico de Sabaudia ejus fratri, dominis Urteriarum, Johanne de Grolea, Johanne de Vernesio, Savino de Florano, Anthonio de Scalengiis, Aymone Bonivardi, Jacoto Provane, militibus et pluribus aliis et tinellum suum remansit Rippolis tota die presentibus ut supra. Ovi, quol cento xij sol Vienn vj den. Guillelmo de Serravalle, quos Domino mutuo tradiderat Taurini die xxiiij mensis junii, traditos dicto Animant regi eyrandorum misso ad marchionem Montisferati.

(Eidem) quos Dominus obtulit Taurini die xxiiij junii in duabus missis vj s. iiij den Vienn.

(Eidem) Qui dicta die dati sunt pluribus pauperibus Xpi tam manu dicti Guillelmi quam domini Johannis monachi. xlvj s. viij denn Vienn.

(Eidem) Quos Dominus obtulit dicta die xxiiij junii in ecclesia beate Marie Virginis de Consolacione vj libr.

[**56**] Die mercurii xxv mensis junii fuit Dominus Thaurini tota die ; presentibus quibus supra, una cum dominis gubernatore Dalphinatus, de Chassenage, Petro de Craon, Raynaudo de Bria, Gaspardo de Montemajore Richardo Musardi, Bartholomeo de Chignino et pluribus aliis nobilibus et personis extraneis. Tinellum suum Rippolis tota die, presentibus quibus supra.

(Dicta die) Taurini Petro Andreueti, que sibi debebantur per Dominum, pro certis piscibus, per ipsum in anno presenti apud Scabillonem [1] emptis, pro paratu Domini apud Masticonem faciendo ; ubi Dominus noster minime fuit ; que postea Scabilonem remanserunt, eo quod Dominus noster non fuit Masticoni, ad dietam ibidem ordinata coram domino Duce Burgundie.

Guillelmo cavalcatori Amedei domini nostri, qui literas Domino apportavit.

Petro Andreueti pro expensis duorum corseriorum, per Dominum missorum domino Guidoni de Tremoillia, faciendis.

[**57**] Die jovis xxvj mensis junii fuit Dominus Taurini tota die, presentibus domino Principe Achaye, Ludovico de Sabaudia ejus fratre, dominis Johanne de Grolea, Bonifacio de Chalant, Francisco de Arenthone, Savino de Florano, magistro Michaele de Petridonia et pluribus aliis : tinellum

1. Chalon-sur-Saône.

Rippolis tota die, presentibus quibus supra, una cum dominis Henrico de Varas et Reynaudo de Andelost.

Cuidam nuncio misso (de Rippolis) cum literis mandamenti Domini directis Johanino marchionibus Ceve.

Cuidam nuncio misso de Rippolis ad Syondinum Asinerii et Gaudinum Turc cives Astenses cum literis Domini pro dicto mandamento.

Domino Ybleto de Chalant capitaneo Pedemontis [1] per Dominum misso de Taurino Papiam ad dominum comitem Virtutum pros certis negociis Domini.

Cuidam Ungaro dono facto per Dominum, manu Mermeti de Sancto Georgio : j fl p. p.

[**58**] Die veneris xxvij junii fuit Dominus Taurini in prandio, presentibus domino Principe Achaye, dominis Urteriarum, Johanne de Grolea, Amedeo de Montejoveto, Bonifacio de Chalant, Francisco de Arenthone, Savino de Florano, Bartholomeo de Chignino et pluribus aliis nobilibus et personis extraneis. Sero fuit Dominus Rippolis, et tinellum suum ibidem tota die, presentibus Ludovico de Sabaudia, domino de Armilliaco, et aliis quibus supra, exceptis dominis de Varas et Reynaudo Dandelost.

(Dicta die) Rippolis relacione Andree Bellatruche libravit domino Savino de Florano legum doctori pro suis expensis faciendis eundo de Rippolis Avinionem ad sanctissimum dominum nostrum Papam Domino Francisco de Arenthone pro suis expensis cum tribus equis et Philippi de Brosulo de Taurino cum duobus equis, octo dierum finitorum die xxvij eiusd junii, quibus vacaverunt tam eundo Secusiam, Ypporigiam, ibidemque stando pro mostris gentium armorum ibidem existencium, quam inde Taurinum ad Dominum redeundo.

[**59**] Die sabati xxviij junii fuit Dominus Taurini, presentibus dominis Girardo d'Estres, Urteriarum, Johanne de Grolea, Richardo Musardi, et pluribus aliis nobilibus et personis extraneis. Sero fuit dominus Rippolis et tinellum ibidem tota die ; presentibus Ludovico de Sabaudia, domino de Vota, domino de Varas, domino Reynaudo de Testa, Johanne de Grolea, Amedeo de Urteriis, Johanne de Challes, Reynaudo d'Andelost, Johanne de Varas, Salamardo, Johanne de Avrilliaco, Guillelmo de Luyriaco, Girardo d'Estres, Bartholoméo de Chignino, Francisco de Arenthone, Richardo Musardi, Johanne Mistrali, Magistro Bono et pluribus aliis nobilibus et personis extraneis.

[**60**] Die dominico xxix fuit Dominus Taurini tota die, persona sua in castro cum domino Duce Calabrie, et ejus gentes fuerunt eciam Taurini in domo episcopali ; presentibus Ludovico de Sabaudia, Johanne Philippi filio domini comitis Montisbeliardi, dominis Johanne de Namours, de Chivrone, Girardo d'Estres, Johanne de Challes, De Anso in Dalphinato, Urteriarum, Johanne de Grolea, Archimando de Grolea, Reynaudo de Andelost Guido de Bellorespectu, Johanne de Varas, Eymerico de Namours, Humberto de Salamart, Johanne de Balma, Johanne de Blonay, De Langino, Jacobo de Vergis, Jocerando de Saxo, Amedeo et Bonifacio de Chalant, Guillelmo de Luyriaco, Johanne de Amelliano, Petro de Fernay, Johanne de Crangiaco, Johanne de Turre, Hugone de Vaudis, Johannardo Provane, Johanne Serini, Gaspardo de Montemajore, Girardo de Nono castro, Olive-

1. Le capitaine de Piémont remplissait les fonctions de Gouverneur général au-delà des Alpes.

rio de Petra, Guillelmo de Granvilar militibus, Johanne Mistralis et pluribus aliis nobilibus, militibus et personis extraneis. Tinellum fuit (vero) Rippolis tota die, presentibus domino Francisco de Arenthone, magistro Bono et pluribus aliis nobilibus.

Santiner misso per Dominum Parisiis ad Rege Francie et ducem Burgundie cum literis domini ducis Andegaviensis pro facto Amedei domini nostri et domini Bellijoci.

Quinquaginta quatuor fassis lignorum. xlv sol. vienn.

[**61**] Die lunc ultima mensis junii fuit Dominus Taurini tota die, presentibus Ludovico de Sabaudia, Johanne Philippi de Montebeliardo, domini Urteiarum, de Chavigny, Johanne de Grolea, Gaspardo de Montemajore Gerardo d'Estres, Richardo Musardi, Girardo de Novo castro, Guillelmo de Graviler, Johanne de Turre, Reymundo d'Andelost, Johanne de Blonay, Johanne d'Amiliaco, Archimando de Grolea militibus, domino de Cossonay et pluribus aliis. Tinellum fuit Rippolis tota die; presentibus dominis Panteroto de Serravalle, Francisco de Arenthone, magistro Bono et pluribus aliis nobilibus et personis extraneis.

[**62**] Cuidam marescallo domini Barnabonis [1], qui Domino presentavit ex parti dicti domini Barnabonis duos corserios; inclusis octo franchis datis quatuor valletis, qui Domino parti predicti quatuor auberionos, aportaverunt.

Marescallis dominorum Ludovici et Karoli, filiorum domini Barnabonis (supradicti) qui Domino presentaverunt duos corserios et quatuor auberionos; inclusis sex franchis auri datis sex valletis dictos equos custodientibus.

Menestreriis et trompetis dictorum dominorum Ludovici et Karoli filiorum domini Barnabonis, manu Piamondi menestrerii Domini.

Petro messagerio misso ad Manfredum de Busca.

Dicto Nyqueyse pro pavaillonis Domini iiij franch.

Pluribus helemosinis de mandato Domini donatis pluribus panperibus Christi tam in ecclesia beate Marie de Taurino de Consolacione, quam alibi: vij s. vj d. iij quart. gross.

[**63**] Die martis prima mensis julii fuit Dominus Taurini tota die, presentibus quibus supra, minus domino de Chauvigny et Johanne Philippi de Montebelliardo. Tinellum Rippolis tota die, presentibus dominis Panteroto de Serravalle, magistro Bono et pluribus aliis nobilibus et personis extraneis.

Libravit Taurini Bertholomeo de Chignino pro ipsis expediendis certis brigandis de Cony [2]. Petremando Ravaysii pro precio trium equorum per ipsum Janue emptorum mense marcii. Pro precio unius equi morelli per Dominum donati Ludovico de Sabaudia xl duc. xl duc. unius alterius equi baij donati domino Bonifacio de Chalant xxij duc j quart; unius alterius equi baij virgati per Dominum donati Jacobo de Cheveluto xx ducat.

[**64**] Die mercuri secunda mensis julii fuit Dominus Taurini tota die, presentibus comite Gebennarum et aliis quibus supra et pluribus aliis; tinellum Rippolis tota die. Vino quolibet sestario, quadraginta octo solidis.

[**65**] Die jovis tercia mensis fuit Dominus Taurini tota die, presentibus Johanne Philippi de Montebelliardo, dominis de Turre, Girardo d'Estres, Girardo de Novocastro, Jacobo de Vergy, Raynaudo de Vantadour, domino

1. Visconti, frère du comte de Vertus.
2. Cuneo.

de Petra, domino de Cossonay, domino Urteriarum et pluribus aliis. Tinellum Rippolis tota die ; presentibus dominis Richardo, Johanne de Amelliaco, Francisco de Arenthone, magistro Bono et pluribus aliis.

[66] Die veneris quarta fuit Dominus Taurini tota die : presentibus Johanne Philippi de Montebeliardo, dominis de Turre, de Varas, Jacobo de Vergis, Urteriarum, Gaspardo de Montemajore, Girardo d'Estres, Bartholoméo de Chignino, Francisco de Arenthone, Reynaudo d'Andelost, Johanne de Rossillione, Johanne de Blonay, Johanne Mistralis, Johanne de Monteacuto, Johanne de Varas, Hugone de Vaudrey, Henrico de Chauvigny, domino de Cossonay et pluribus aliis. Tinellum Rippolis tota die, presentibus domino Petro de Serravalle, Richardo Musardi et pluribus aliis.

(Taurini) Dono facto per Dominum magistro Johanni messagerio domini Couciaci, qui literas Domino apportavit.

Expensis Johannis Pinczet mulaterii, sex aliorum mulateriorum et duodecim mulorum Domini duorum dierum de mensi julii, quibus vacaverunt eundo Rippolas Pineyrolium pro aportando scopos, queissias et pavillonos Domini et inde veniendo.

Expensis Michaudi Curbandi. Roberti tonsoris et Angellini palafrenerii Domini pro ipsorum expensis cum tribus equis factis eundo Rippolis Taurinum ad Dominum, ibidemque stando, ad que vacaverunt quinque septimanas finitas xxiij et junii, xxiij fl iiij d gross p. p.

[67] *Aysiamenta coquine*. Libravit Rippolis die quarta julii Bartholomeo de Camagna burgensi Avillanie pro octo magnis chauderiis cupri estagnatis, pro duabus pelis cupri estagnatis, pro uno testo cum ono folio cupri pro dartris faciendis, pro uno cacia [1] cupri ad bulliendum estagninata pro coquina Domini ponderantibus insimul quatercentum quadraginta sex libris cupri, quolibet cento sexdecim sol. gross lxxj sol v den gross. Item pro tercentum viginti libris ferri pro dicta aysiamenta ferrando emptis pro tanto, inclusis quindecim solidis pro laboratura dicti ferri xj sol. xj den. j quart gross. Eidem pro triginta focillis pro portando cum Domino iij sol ix den gross. Tribus duodenis aypiorum seu securum xj sol iij den gross. Pro quatuor pichiis ferri ij sol gross. Pro viginti quatuor libris ferri operati in varvellis pro pavillonis et tentis Domino vj sol iij quart gross. Pro viginti sex libris et duabus peciis telarum ferri Alamagnie pro dictis pavaillonis et tentis xiiij den gross. Pro centum et novem anulis ferri pro equis Domini estachiandis iiij sol ix dm quart gross. Pro portagio predictorum ab hospicio magistrorum predicta facentium ad hospicium domini Bartholomei vij sol iij den. Pro precio quatuor peciarum tele portatarum a loco Avillanie Pineyrolium ad dictum Nyqueyse pro pavaillonis Domini.

[68] Die sabati quinta fuit Dominus Taurini tota die, presentibus dominis de Turre Girardo d'Estres, Gaspardo de Montemajore, Raynaudo d'Andellost, Urteriarum, Bartholomeo de Chignino, Panceroto de Serravalle, Richardo Musardi, Francisco de Arenthone, Johanne de Varas, Johanne de Laya, Johanne de Alvilliaco, magistro Bono.

Ad expensas decem tam corseriorum quam someriorum Domini et sex valletorum dictos equos custodiencium, unius equi et unius valleti Johannis de Syons et Stephani marescalli Domini cum uno equo factas Vigoni septuaginta septem diebus inceptis die xix marcii et finitis die quarta julii.

1. Casserolle en cuivre.

[69] Die dominico sexto mensis julii fuit Dominus Taurini tota die presentibus pluribus militibus et aliis personis extraneis.

[70] Die lunc vij mens julii fuit dominus Taurini in prandio, presentibus prout supra Diebus sabati, dominico et lunc quinta, sexta, septima julii fuit Tinellum Domini Rippolis, et fuit ibidem Dominus dicta die lune sero.

(Taurini) Una eymina farine pro pastillis et tartris viij s. vienn. Una libra cannelle xii sol vienn. Una libra grane paradisi xiiij sol Vienn. Una libra pulveris comunis xvj sol Vienn. Una a saffrani viij sol Vienn. Una libra zucari xij sol Vienn. Vino, quolibet sestario quadraginta quatuor solidis Vienn. Amidule, qualibet libra xviij den Vienn. Caseus novellus : qualibet libra x den. Duobus tupinis [1] terre pro coquina ij sol Vienn esper. — Cera : qualibet libra cere operate v sol iiij den Vienn esper. Pro et duobus quarteriis bovis ponderantibus ducentum quadraginta septem libris : qualibet libra vj sol Vienn. Galine : qualibet quatuor sol Vienn. — Potagio curdis, petrosillo, salino et cepe ix sol vj den Vienn. Sex oyonis xxxvj sol Vienn. dimidio porco lxiiij sol ij d Vienn.

Copertura panis. Hugoni de Arlo pro sexaginta septem rasis panni persici, de quibus facti sunt sexdecim coperture pro coperiendo sacnos panum et farine Domini, inclusa factura et estophis dictarum coperturarum et protela alba pro crucibus albis, ibidem factis : xxiiij lib. xix sol. Vienn.

Factura unius tente tele facte de veteri tenta existente Taurini, inclusis cordis, fustagno et ferratura dicti fuste et inclusis sexdecim sol pro panno rubeo et albo pro escutellis factis in dicta tenta pro officio forrerie.

Hugoni de Arlo pro factura unius tente tele facte de tela magna tente veteris Domini, inclusis panno rubeo et albo pro crucibus albis positis in dicta tenta de panateria Domini et pro cordis, ferratura et fusta pro dicta tenta xviij lib iij vj d Vienn esp.

Cuidam clerico domini prepositi Ulciensis [2] qui Domino apportavit quasdam literas de donatione Domino facta per dominum prepositum predictum de quadam missa, in perpetuum die qualibet pro Domino in dicto prioratu celebranda iiij francs.

Cuidam fratri predicatori de Querio eunti ad studia.

[71] Diebus martis viij, mercuri ix, jovis x et veneris xj mensis julii fuit Dominus in campis prope Taurinum.

Libravit die viij julii anno quo supra, cuidam nuncio misso de Rippolis Ciriacum [3] et Casellas [4].

Pro factura unius tente facte de magna tenta veteri Domini pro portando cum Domino pro officio botoillerie.

Precio quatuor mulorum emptorum a Petro Cadreto de Albertis parochie Montis Jovis [5] ; quorum unus est pili falconi, alius pili brunelli, et alii duo pili rubei.

Die nona julii Taurini Piemondo menestrerio Domini pro precio unius equi empti ab eodem per Dominum tradito Symondo Brulafer armeatori Domini xxvj fr. auri.

Taurini die decima julii dono facto per Dominum sex tam menestreriis

1. Pots.
2. D'Oulx.
3. Cirlè.
4. Caselle.
5. Bourg Saint-Pierre.

quam trompetis marchionis Montisferrati manu Johannis de Cresto : x francs auri.

Ibidem manu et die predictis de mandato Domini pro sepelliendo quem dam pauperem hominem, quem mortuum Dominus prope Taurinum invenit.

Taurini die xj julii Anthonio filio quondam domini Nicolini domini Charavesane [1] in exoneracione trecentorum florenorum, in quibus Dominus sili tenebatur pro homagio per eum Domino recognito, traditis Berruerio de Quarreto ejus procuratori.

Taurini dicta die dono facto per Dominum domino Johanni de Varas militi, eo quod Dominus Henricum dominum de Varas et dominum Johannem dicta die de quadam questione inter ipsos dominos Henricum et Johannem fratres, jamdiu est ventillata, accordavit.

Taurini dicta die xij Girardo de Fontana capitaneo Sancte Agathe [2] pro ipsis de proprio mandato Domini secreto dandis cuidam x duc auri.

Girardino barberio Domini pro certis unguentis per ipsum emendis et portandis cum Domino ad partes Ytalie : vj fl. ij d. gross.

[**72**] Libravit in mensibus may, junii et julii anno mccccIxxx secundo manu Martini de Calcibus, clerici Andree Bellatruche, Aniquino sellerio de Lugduno pro precio duodecim sellarum viridum garnitarum bridis, peytralibus, estreriis et croperiis emptarum pro corseriis et aliis equis Domini per dominum Stephanum de Balma militem iiij xx xvj franch. Dicto Frich sallerio de Chamberiaco pro quatuor sellis viridibus pro corseriis Domini copertis coréo cocto, garnitis tassis seu allotis Ungarie, bridis, croperiis et peytralibus xxiiij franes. Pro quatuor capistris ad caput pro corseriis Domini, garnisione quatuor parium bocellarum calibis cum copertura corei selle unius aquinee Domini ; duobus morsis bridarum, uno pari falsorum estrieriorum pro Domino ij sol gross. Pro una sella nervata pro corserio pennoni Domini empta ab Huguelino sallerio vj sol gross. Sex magnis et una parva mallis ad bautum et duobus mallis trosseriis pro Domino emptis a dicto Leysard pro Petro Bonivardi lxvj franc cum dimidio. Magistro Petro dorerio de Chamberiaco pro ipsis ponendis et implicandis deaurando quam dam capellinam Domini, plures boclias jaquorum et aguillietas pro Domino viij ducat. Perino sartori Amedei de Sabaudia domini nostri pro quinque ulnis fustanei albi pro uno sacco pro Domino ij s. j d. gross. Jnardino mercerio Chamberiaci pro precio duorum magnorum gardamiger pro Domino emptis per Franciscum Bonivardi iiij. Pro una daga pro Domino empta per fratrem Bonivardi xij den. gross. Pro duobus forelis pro bacignetis Domini ij francs. Pro garnisione et forrando duos tissutos sirici viridis ad cingendum super auberionum pro Domino iiij den. gross. Pro factura unius tessuti viridis, rubei et albi pro aguilletis pro jaquis Domini xiiij den. gross. Pro factura unius tessuti viridis pro faciendo unam reysiam in empse Domini x den. gross. Dicto Brulafer pro una cupa bacı gneti pro Domino empta per Franciscum Bonivardi pro uno linteamine veteri pro invilopando arnesia Domini iij den. gross. Magistro Anthonio furbisserio de Chamberiaco pro reparacione unius empsis garniti argenti pro Domino vj den. gross. Pro garniendo, reblanchiando et reparendo unum auberionum, unas bracas mallie et unum par corsetorum pro Domino xv

1. Clavesana.
2. Santhiâ.

d gross. Duobus cordis pro ligando duos panierios, in quibus portati fuerunt casei Domino datis per dogmum Cartusie magne j d. gross. Aymoneto de Amberiaco escofferio de Lugduno pro viginti quatuor sotularibus operatis pro Domino iiij francs. Duodecim paribus coffenorum corii albi pro Domino ij franch j quart. Pro quatuor paribus magnarum boteillarum et duobus paribus de gardiaminger calibis, emptis Gebennis ab Arsiagio de Ferro pro portando cum Domino ad partes Ytalie xj s. iiij d. gross. Pro quatuor paribus butinarum ad armandum pro Domino ij francs. Dicto Anie pro quatuor unlis cum dimidio frangiarum sirici viridis pro estandardo Domini iiij d. vj den. gross. Stephano Meyroti de Secusia pro viginti quatuor botis corci emptis Secusie pro portando vinum cum Domino ad partes Ytalie xxij francs iiij d gross. Pro precio duorum gardamigier emptorum Avinioni iij franch cum dimid. Henrieto de Cornalis de Taurino pro decem octo rasis panni viridis de Vervin, quolibet xiiij den. gross. Pro quatuor rasis panni viridis de Lonay. Pro viginti rasis panni viridis de Ygna, quolibet xvj den ob gross. Duobus rassis panni viridis de Aretois ij sol vj den gross. Duobus rassis panni albi de Ygna; tonsura dictorum pannorum, de quibus pannis facti sunt tabardi, calige et capucii pro Petro de Montefalcone, dicti Morand, d'Arcey, Petro de Montonis, dicto Cognins pagiis et Guillelmo palafrenerio Domini.

[**73**] Petremando Ravaysii pro precio trium equorum per ipsum Janue emptorum de mense marcii, pro precio unius moreili per Dominum donati Ludovico de Sabaudia xl ducat. Pro precio unius alterius equibais donato domino Bonifacio de Chalant xxij duc j quart, unius alterius equi baii per Dom. donati Jacobo de Cheveluto pagio xx duc.

II. — JOURNAL DE LA CAMPAGNE.

A) LA MONTRE.

In nomine Domini — Amen. Anno Domini millesimo tercentesimo octuagesimo secundo in mense may.

Incipiunt librate et mutua facte et facta per Petrum Vicini de Confleto Clericum illustris et magniffici Principis domini Amedei domini nostri comitis Sabaudie, nomine et ex parte et de proprio et expresso mandato prefati domini nostri Comitis gentibus armorum infrascriptis, mandatis per prefatum Dominum die quindecima maij anno predicto, causa eundo cum prefato Domino nostro cum equis et armis in partibus Neapolitani et Ytalie, in guerra serenissimi Principis Principis domini Ludovici Ducis Calabrie et Andegavie causam habentis Johanne bone memorie Regine Sicilie et Jherusalem contra dominum Karolum de Duracio occupantem dictum regnum; videlicet in annis mccclxxxij et lxxxiij in pluribus particulis, diversisque diebus et locis, sub stipendiis triginta franchorum auri pro quolibet milite et quindecim franchorum auri pro quolibet scutiffero, seu qualibet aliarum lancearum, et pro uno francho auri cuilibet capitaneo pro qualibet lancea tam milite quam scutiffero pro quolibet mense, et cuilibet capitaneo capitaneorum infrascriptorum.

a) Capitaneis.

[**74**] Dom Archimando de Grolea. Militi Capitanco xxxij lancearum.

Guioto le Pillons, Philippo Dars, Petro de Bruna, Amedeo de Grolea, Johanni de Sansey, Johanni Dameysins, dicto Dyaque, Francisco de Chellon, Joffredo de Mourigant, Johanni de Bioley, Mahno de Saxo, Anthonio de Ayes, Johanni Revellu, Amedeo Regis, Francisco Regis, Guichardo de Palagnins, Berlioto Laura, Guichardo de Loras, Perrino Rotain, Petro de Monlouy, Petro Domengis, Johanni de Monlouy, Girontone Monchet, Louvat, Guidoni de Grolea, Humberto, Francisci et Petro bastardo Grolea, fratri dicti Guidonis, Guillelmo de Grolea, filio domini Johannis de Grolea quondam, Henrico Traffey, Guillelmo bastardo de Grolea, Henrico de Bellovidere.

Thome de Fontana et Johanni de Longavalle, Arthaudo bastardo de Bressieu.

Perreto Bonczani, Johanni de Barbut, Aniquino Bonczani, Johanni de Balma, Petre Castri et Henrico de Rossillione et pro capitaneatu gentium armorum comitive ipsius Perreti.

Johanni Bonaudo et Johanni de Champagne.

Guigoni Richarino, Guillelmo de Castillione, Francisco Richarino, Jaquemeto de Bellomonte, Aymoneto de Bellovidere, Francisco de Gramont, Anthonio Johaneti, Anthonio de Savonay et Raymundo de Savonay, incluso capitaneatu eorumdem.

Johanni Gigneti de Mech in Lotorengia, Johanni Bataillart, Andree de Anuyt, Joffredo de Tiert.

[**75**] Dom. Nicholino de Ploczasco [1] alias de Publes [2] et Vulliello de Noyseto capitaneis C lancearum ; videlicet Frant de Colognie, Johanni Guilelmi, Galeati de Nantua, Anthonio de Plooczasco, Fabiano de Padua, Azo de Palu, Jacobo de Plonczasco, Gileto Corne, Dandaz de Tipel, Johannino de Fratta, Proto de Villafan, Bonnetouy de Solite, dicto Preul de la Pure, Francisco de Solerio, Pilloto Fallet, Gamouli de Cadan, Concino de Crogniay, Gonsimino de Condoux, Reynerio de Cornaczan, Johannino de Ploczasco, Johanni de Bologny, Aymoni de la Fay, Johanni de Carmona, Paulins de Ast, Bralia de Benasc [3], Reymundo de Cavaler Majour [4], Truf bif(?) Bassano Eipel, Anthonio de Syons, Ruffino Olevant, Henricio de Cest, Carrant de Sancto Salvatorio, Germano de Valencia, Facioto de Marquey, Paulo de Menusie, Karolo de Mecza, Pellatono de Noyseti, Nicolino de Sancto Martino, Jacobo Castellan, Henrico de Alamagne, Petro de Cayrasco, Petrolo Lancie, Francisco de Sartillanne [5], Ambroisio de Royna, Blasio de Perdoil, Bogiamino de Collet, li Volus d'Alemania, Maximeto de Vallencia, Anthonino Nus, Bartholomeo de Cramona, Johanni Gallera, Michaeli de Nom, Johanni de Gaze, Michaeli de Montebello, Jacopino de Balme, Petro de Bononia, Ludovico de Ploczasco, Jacobo de Pleisencia, Bono de Tanebon, Maffons de Verona, Henrico de Francia, Jacobo Bergeis, Ambrosio Arezon, Johanni Bascheria, Conrado de Gerole [6], Jacobo de Romagnia, Jacobo de Provencia, Corbono de Sales, Francisco de Valencia, Serrino Vernach, Francisco de Zeneve, Anthonio Sartizanna, Nicolao Venz, Bartholomeo de Valencia, Michaelio de Florencia, Johanni de Serognia, Hestacio de Plozasco, Thome

1. Piossasco
2. Piobesi
3. Beinasco
4. Cavallermaggiore.
5. Sartirana.
6. Giarole.

de Luserne, Jacobo de Forlins, Hugoleto de Burlant, Anthonio Marcellini, Perrino Delila, Maihe Brif, Bartholomeo de Verona, Jacobo Cortesan, Henrico de Daneyre, Matheo de Carasana, Vionisio de Trinitate, Perrino de Miromarolo, Stephano Marcellina, Anthonio de Vergo, Johanni de Masaza, Bartholoméo de Vaschet, Philippo de Mayr, Aniquino de Cologny, Simondo de Absbourg Bartholomeo de Genebon.

[**76**] Domino Amedeo de Challant militi filio domini Ybleti de Challant domini Montisjoveti capitaneo xl lancearum.

Videlicet Chiz de Creno, Henrici de la Penne, Mathei Reyter, Hermes Effebat Riquit Fonses, Hennes Feveson, Penis Retter, Los de Vuinguel, Oirac de Lanerbat, Quereyt de Fenit en Colle, Otte de Munit, Teygenart le Prepat, Martini Espusso, Girardi de Fredoner, Hennes Despoyer, Folleine de Barque, Guillelmi de Linted, Jonich de Vainguel, Henrici Sileguen, Capitannie de Comblans, Humberti Bruni, Golus de Engueliis, Godaldi de Alcenour, Johannis de Milan, Jaquini de la Trous, Polini de Veneson, Vateri de Alande, Hermandi Hoc, Henri de Nuribert, Petri de Novassella, Oberti de Lessons, Boniffacii de Sallion alias de Cly, Johannis Marescalli, Nicodi Dogoz, Petri Bastardi Destres, Petri Bartholomei..... *ultra partem sibi contingentem de Aquilla auri domino data per dominos Verone et tradita dicto domino Amedeo de Challant pro dictis Theotonicis et de ipsorum mandato et voluntate in solucionem eorum, in quibus Dominus sibi teneri posset ac eciam aliis Theotonicis in pignore.*

Compret de Calcavit Theotonico Georgio de Requiestavit Teotonico.

[**77**] Domino de Gostolf Theotonico Capitaneo xxiiij lancearum videlicet.

Robel Zosendropt, Henrici de Bonie, Henrici Bossellin, Johannis Coler, Theys Gueypen, Varnerii de Bosco, Conchellini de Colen, Suay Roten, Henrici Helf, Reinaudi de Buchondel, Guillelmi Mys, Petri Jreys, Roti Vultent, Gonraldi de Borr, Clarmondi Heilfort, Gonraldi Vehnheuquer, Johannis Fribourg, Bertodi Cost, Lans Liespre, Hannes de Vianie, Anthon Castellnuef, Juques de Ramquibel, Guillelmi Englocis, Hen. de Salle, incl tribus ducatis pro redempcione unius panceronis dicti dom. impignorati in manibus Christophori de Landulpho de Montesarculo.

[**78**] Aniquino Dourebat Theotonico capitaneo xxiiij lancearum infrascriptarum; vid Johannis Vuynquebourse, Henrici Riffen, Aniquini de Vert, Conrardi d'Auteriche, Rodolphi Trapuquel, Ans Moser, Ayns Ruypten, Cochelini de Rugerren, Conchi de Lesten, Thienri de Gruail, Mathei de Meyse, Girardi Milqueyque, Angelin Stigre, Conrardi Stayn, Johannis de Droil, Girardi Ayloing, Armandi Carlo de Bourg, Vedri de Aquelelat, Rolandi de Soyda, Arnaudi de Mostrant, Aniquini de Brot, Henrigen Dalpen, Loynard de Bevent, Ulry et Ambat, *ultra partem sili contingentem de Aquilla auri Domino date per dominus Verone et tradita dicti domino Amedeo de Challant pro dictis Theotonicis et de ipsorum mandato et voluntate in solucionem eorum, de quibus Dominus sibi teneri posset, ac eciam aliis Theotonicis in pignore.*

[**79**] Clot de Mesich Theotonico, Capitaneo xiiij lancearum infrascriptarum Johannis de Coybel, Nicolai de Grenne, Meisilini de Sibourg, Reynerii de Ohn, Couchi de Bujat, Henrici de Granchamp, Henrici de Ponte de Stura, Belij de Couel, Nicolay de Colognier, Girardi de Grans, Voul de Castin, Johannis de Morigueten.

[**80**] Domino Estour domino de Petra capitaneo quatervigintí lancearum.

Luquin bastardi quondam de Petra militis, Hermandi de Cobetes, Germondi ejus fratris, Perroti de Campis, Philippini de Villanova, Johannis de Insulis, Martini Albi, Aigonis Sochon, Johannis de Camu, dicti Malbis. Petri Garelli, dicti Bronat, Guillelmi de Sancta Columba, Bernardi domini de Sennaret, Gilberti domini de Montvisieux, Ludovici Donat, Escorgonis Cornillis, Mondonis Regalis, Gilleti de Villers, Dionisii Jordani, Joffredi Merlat, Berardi de la Barge, Bertrandi Trop, Bartholomei de la Brance, Yvanit fratris domini de Graygnia, Guillelmi d'Avignon, Bernini de Saint Aon, Joffrenodi de la Roque, Guinodi Vigier, Pinoti Bocheron, Miroti de la Roqua, Dandonis del Cros, Guiffredi de Saint Alayse, Mondoneti de Vanguer, Guillelmi Fabri, dicti Moyne de Antreygues, Johannis de Villey, Anthonii Days, Raynaudi Vigier. Astaudi domini de Massan, Jaqueti de Sancto Aon. domini Juillelmi de Deaux militis, Francisci de Grangia, Reymondi Janciel, Johannis dou Monteil, Guillelmi de la Faye, Johannis de Chavigniat, Girardi de la Janse, bastardi de Fouhade et Guigonis la Roche, Bernardi domini de Sennaret, dom Alberti de Baleysieu militis, Girardi de la Foussa, Bondoni d'Ussel, Petri de Crotes, Petri Allignie, Raymondi bastardi Allignieux, dom Hugonis Bochu militis Protini Delany, Stephani Duryel, Johannis Calliet, Guigonis de Cologniaco, Ludovici de Tollone, Ludovici de Chapponay, Guigonis Daly, Petri de Chavignac, Hileroni de Serra, Petri Cuson et Gironi de Villanova, Pauleti Visdonne, Guillelmi de Mornas, dicti Chambint, Johannis Fernil, Johannis de Monteacuto, Sornio Dumontel, Petri de Cabannis, Humberti dicti Cochet, Guilelmi de Monroydat, Johannis de Bordellis, domini Petri de Boussu militis de Roddes, Hugoneti Del Tom.

[**81**] Domino Guillelmo de Corgenone domino de Chaumont capit xxij lancearum pro stipendiis suis Anthonii bastardi domini Sancti Amoris, dicti Pella de la Gellere, dicti Mongerbe, Petri Pellon, dicti scutifferi de Pernay, Johannis de la Doussa, Petri de Cordieu. Anthonii de Sarmoe, Anthonii filii Andree de Sancto Amore, Guillelmi Andreueti, Guillelmi et Catellini de Condes, dom Philiberti de Saffres militis, Guillelmi de Boyssi, Johannis Bruni, Bastardi de Rognie, Amédei Berthodi, Stephani de Marczi, bastardi de Genos, Petri Morelli, Johannis Fristandi.

[**82**] Domino Johanni domino Corgenonis militi capitaneo xxxij Lan cearum pro stipendiis suis Petri de Meseria, Laurencii Mercerii, Johannis de Sactrins, Guillelmi de Lus, Lancelloti de Chandea, Nycolai Mathei, Joffredi domini de Salomay, Stephani bastardi Despinoux, Francisci Bey Aygue, Anthonii Bibodi de Ruppecula, Francisci Luiseti, Aymoneti de Garda, Stephani de Bioleto, Villelmi de Corsant, Percevalli de Balma, Guichardi de Monfaucon, bastardi de Balma, Girardi de Ly, Guillelmi de Genos, Petri de Velles, dicti Seyffort, Johannis Luppi, Bastardi de Sala, Guillelmi de Corgenone, fratris domini Corgenonis, Johannis de Loras, Johannis de Laya, Stephani de Loese, Guigonis de Coras, Archardi Grassi, Jacquemeti Gaubart, Anthonii de Santo Paulo, Perrini de Sancto Paulo.

[**83**] Domino Bonifacio de Challant capitaneo xxxvj lancearum, pro stipendiis sus, Christophori de Fosepa, Thome Cusini, Johannis Pavossant, dicti Ysaddaz, Ruffineti de Taris, Francisci Ruffineti, Johannis Porterii, Amedei Challant fratris dom Boniffacii, Mermeti de Chisaux, Johannis de Bon, Aymonis de Gay de Ville, Marqueti de Ville ejus filii, Eymardi Mermays, Francisci de Freyneto, Petri de Brenas, Petri filii domini Stephani de Lu-

cingio, Francisci Ruffini, Johannis Porterii, Mermeti de Villiaco, Guigonis Porterii, Petri de Bellagarda alias Former, Johannis de Bellagarda, Petri de Bellagarda, dicti Piquet, Roleti de Curnillone, Richardi de Curnillone, Stephani et Roberti de Sillingie fratrum, Johannis de Villiaco, dicti Argonay, Petri Dantier, Brochardi et Mussillioni de Mussiaco fratrum, Girardi de Villiaco, Jaquemeti Biol, Francisci et Viffredi de Lucingio, Johannis Ogerii, Humberti Vaginardi, Reymondi de Reynasco, Anthonii de Fracia, Petri Grossi, qui steterunt in garnisione castri Montissarculi [1].

[**84**] Domino Johanni de Vernesio militi capitaneo xl lancearum pro stipendiis sus, Bertini Marescalli, Johannis de Voyrie, Nicodi Albi, Johannis de Cologniaco, Petri de Margentello, Petri de Baleysone, Girardi de Baleysone, Petri de Foras, Guillelmi de Petignie, Glaudi de Marcossay, Petri Alamandi, Humberti Alamandi, Alamandi de Borchanin, Petri de Columberio de Saillono, Aymoneti de Quindalibus, Ludovici de Freyneto, Aymoneti Alamandi, Johannis bastardi Baches, Johannis Sadoti, Girardi de Gimignona, Aymoneti Botollier, Mermeti Simily, Guicardi de Saconay, bastardo de Saconay, Angelloni de Porta, dicti Grant, Johan de Folliet, Guillelmi de Peneyriaco, Girardi de Bogio. Petri Cornuberti, Johannis de Coyna, Guiffredi Patras, Goysson Beauvit, Martini de Porta, Francisci Raches, Ruffineti de Luserna [2], Thome de Lusernaejus fratris, Conchellinis de Luserna, Anthonii Fornerii, Philippi Porterii, Guillelmi Raches.

[**85**] Domino Ludovico domino de Venton militi capitaneo sex lancearum, pro stipendiis suis. Girardi de Turre, Guillelmi Ysuardi, Emerici de Brianczone, Guigonis de Turre, Johannis Motollon.

[**86**] Mautino de Marigniaco capitaneo sex lancearum, mutuo super stipendiis suis. Percevalli de Voanio, Johannis de Chisoney. Allegreti de Molon, Johannis et Guillelmi de Sterne fratrum.

[**87**] Domino Guillermo de Luyriaco militi capitaneo xxxiiij lancearum.

Dom. Humberto de Saloavard militi Artaudo de la Varnia, Joffredo de Gres, Anthonio de Lesczos, Eyduardo Ferlay, Petro de Soutognins, Morello de Vuerles, Guioto de Nancuyse, Johanni de Gorrinot, Bartholomeo de Avanciaco, Johanni de Noblans, Guillelmo Bet, Francisco de Rogemont, dicto Corna, Guillelmo de Lioneres, Guillelmo de Saxo, Henrico de Gletens, Hugonino de Laya, Percevallo de Genos, Anthonio Pilloux, Humberto de Bersie, Francisco de Pra, Guillelmo Girini, Ludovico Francisci, Johanni Delila, Johanni filio domini Boverii de Chignino, Nicolao Escot, Petro de Luyriaco, Ludovico de Franchellin, dicto Malvisin, Johanne Bochardi.

[**88**] Dom. Johanni domino Miolani et Humberto de Sabaudia domino Alti Villarii Capitaneis xxxviij lancearum.

Dom. Johanni de Claromonte militi, dom. Anthonio de Crecherello militi, Johanni Bernardi de Chamberiaco, Petro de Castellano Boviciarum, Petro de Molario de Chamberiaco, Guillelmo de Foresta, Johanni de Vallata, Johanni Bonivardi, dicto Esclavo, Petro de Verduno, Richardo Berli de Dalphinatu, Guillelmo Chabodi de Chamberiaco, Anthonio de Voyron alias de Thoyre et bastardo Bonivardi de Chamberiaco, Vauterio de Ravoira, Guillelmo de Martello, Bartholomeo Moyrodi. Anthoneo de Mari, Aymoni Destrinnoz, Derrioso Dencieu, Roberto Guers de Dalphinatu, Rudeto del Aval, Glaudio de Verdon, Humberto de Maresca, Bastardo de Maresca,

1. Montesarchio
2. Mort près d'Ancone

Johanni de Mecoras, Bartholomeo Garnerii, Frepeto de Gramont, Galvagnino de Bellomonte, Falconeto Coqua, Roberto de Monteregali, Johanni de Palude, Johanni de la Ravœre, Guigoni de Natagio, Johanne Cabiz, Bartholomeo de Casallione, Johanni de Verduno.

[89] Dom. Johanni de Balma domino del Albergiment capitaneo xxxiiij lancearum.

Ottonini de Bellovidere, Johannis de Sancto Sulpicio, Petri Chonet, bastardi de Bellovidere, Rampelleti de Franchellins, Maillardi de Balma, bastardi de Sancto Tornesio, Johannis Giriodi, Gornii de Laubespin, Guillelmi de Verion, Bastardi de Crangia, Johannis de Loys, Nigri de Graliosci, Bornio de Ploczasco, Goffredi de Solerio, dom Guidonis de Sancto Triverio militis, dom Ludovici Chambu militis, Anthonii de Saxo, Vincentii de Laya, dom. Johannis de Grangia militis, Johannis Pelloczart, Henrici Noer Girardi et Johannis de Chiveriaco, dom. Jocerandi de Saxe militis, Johannis de Benart, Griffoneti de Laubespin, Tielandi Penart, dom. Anthonii Destres militis Johannis bastardi Aront, Anthonii de Bruon, Henrici de Nuons de Chaudien, Tenini Breyssart, Petri de la Verneta.

[90] Dom. Guillelmo de Rossillione domino Bochagi capitaneo xxxvj lancearum incl capitaneatu comitive sue.

Guiffredo Prout, Petro Joffredi, Johanni de la Cort. Amedeo de Sancto Genisio, Jaquemeto de Mota, Simondo de Bussi, dom. Petro Chanrot militi, Petro Facier, Johanni Bernardi de Quirieu, Falco d'Ays de Brenay, Ansermo Richarino de Sauchiez, Joffredo Boquet de Claromonte, Johanni Nicodi, Arthaudo Mathi Drueto Marest, Valli de Pineto, Humberto, Arnaud de Novay, Guillelmo Vande, Gilfardo Delilez, dom. Petro de Rossillione militi, Alamando de Peurion, Philippo de Capello, Gilleto Copier, Petro deles Moles, Berthelo d'Ays, Johanni de Boczosello, Guillelmo Richarino.

[91] Dom. Galesio de Viriaco capitaneo xxix lancearum, incl capitaneatu, et sexaginta franch auri in precio unius troterii morelli sibi (Domino) venditi apud Montemsarculum ; Johanni de Bignins, Nicodo de Glaux, Girardo de Grana, Johanni de Cornens, Anthonio de Boion, Petro de Castillione, Jaquemeto de Envy, Humberto de Trevort, Aymoni de Graveyrenel, Guillelmo de Monricher, Henrico de Castellione, Bastardo de Castellione, Humberto de Tratier, Francisco et Matheo de Fracia fratribus, Hugoneto de Contamineta, Oddeto de Berbesio, Aymone de Maragnie, Girardo de Marcossay, Petro filio condam Roberti Pugini, Johanni de Civrone, Petro dou Ravennoz, Petro de Fleyer, Petro Grassi, Petro filio quondam domini Girardi de Chissiaco, Petro filio quondam Guillelmi de Clussiaco, Beneytono Bara, Petro de Rossillione, Rudolpho filio dom. comitis de Grueriis, Jacobo de Chatonay, Girardo de Melduno.

Dom. Johanni de Montebello militi domino Intramoncium, Catellino de Mataffellon, Johanni bastardo de Bussy Guilleto Cagnodi, Francisco de Miolano, bastardo Urteriarum, Guillelmo de Cordone domino Marchiarum, Galesio de Cheveluto, dicto Morellet, Petro Chavellot, Humberto Morelli, Jassemeto de Marchiis, Johanni de Chambrovaign, Ludovico Chamot.

[92] Perreto Ravoyre capitaneo ix lancearum.

Dom. Ludovico de Poypia militi, Johanni Marescalli de Sanchier, bastardo domini Amblardi de Balma condam, Eynardo Charasat, Amedeo de Chatonay, Aynardo Ravoyrie, Anthonio de Lay, Johanni Liatardi, Petro de Mecorie.

[**93**] Dicto Bocanoyra, Bartholomee Rotarii, Beneytono Rotarii, Girardo de Pontey, Laurencio Truchiis, Fracono Rosarii, inel capitaneatu ipsius Bocanigra

Henrieto filio domini Anthonii Turc de Ast capitaneo vj lancearum pro stipendiis suis et Johannis Servage de Frassiney, Quellini, Johannis Baritelli, Nicolai de Montabon, Albrici de Florencia, dicti Cassaveys.

[**94**] Ruberto de Morant Théotonico capitaneo xxvij lancearum stip. suis incluso capitaneatu et stipendiis;

Nycolai de Nullet, Peter Desembor, Vitalini Risat, Auxi de Quenoc, Henrici de Rudiguel, Johannis Varsat, Ludovic de Nus, Ans Destier d'Alamagne, Michaelis Destier, Choulz de Miribet, Henrici de Cologny, Janequini Aduet, Vulliconti Breton, Johannis Vuller, Pascot de Tolent, Conraldi de Vuestenbourg, Johannis de Londres, Raynaudi de Malzo, Conraldi d'Ausbourg, Stephani de Vienna, Jacobi de Souzelbourg, Viarmus de Frant Fort Avis d'Austerit.

Gerardo Rabia, mutuo stip. suis, Henrici d'Alamagnie. Johannis de Benol, Gandulph Destour et Peter Destre, inel capitaneatu.

[**95**] Dom. Johanni de Turre capitaneo iij lancearum.

Jalardo de Sancto Marciali, Anthonio de Casal, Laurencio Nobeyre.

Dom. Johanni de Corgenone, domino de Millonax, baillivo Breyssie et Francisco de Pingontier.

Gandulpho Bergonio de Ast.

[**96**] Dom. Jacobo de Vigiez militi, mutuo super stipendiis suis et Philippi Dangolanent, dicti Lovat de Venton, Hugonis de Fontana, Johannis Molans, Gauterio de Mostrovelz, Girardi de Sauvigny, Simondi de Sancta Maria, Guillelmi de Mandres, Johannis de Mostruels, Petri de Lornay, Johannis Lamberti de Channet, Peroneti Dart, Johannis de Leschaulz, Guioti de Gundens Philippi de Orney, Henrici de Thornie, Johannis de Sinriez, inel capitaneatu, dom. Hugonis de Vaudria militis, Hugoni ejus filio, Augusto de Chauvent, Guioto de Ruppeforte, Jacoti de Granz, Lugueti de Gray, Richardi de Duynt alias de Voufflens, Perrino de Coez, Girardo Lu Gay.

Richardo de Duynt, domino Bastie Sancti Eustacii, Perrino de Thoys.

[**97**] Francisco domino de Montagny capitaneo xiiij lancearum pro stip. suis.

Johannis de Borbon, Tristaudi de Corcelles, Roberti de Sartinens, Guioneti de Sollognie, Perrini de Blanvis, Anthonii Rabutin, Thome de Templo, Henrici du Sonnemter, Petri de Sancto Laurencio, Johannis Championis, Johannis de Bosse, Johannis de Sancto, Henrici de Moncevel, incluso capitaneatu Henrici de Montruel et Guigonis de la Chousse.

[**98**] Arnaudo Dulphie de Comitatu de Foreys capitaneo xiiij lancearum pro stip. suis et :

Johannis Rigaudi, Johannis de Clameres, Stephani bastardi de Saint Porgo, Guillelmi de Vergonay, Ludovici de Verneto, Hugoneti dicti Espagniol, Johannis de Bellomonte, Francisci de la Riola, Johannis Faron, Nicolai de Brancion, Johannis bastardi de Vienna, Guillelmi le Roy, Guigonis de la Chauce.

[**99**] Francisco de Sancto Georgio capitaneo ix lancearum, pro stipendiis suis et :

Ludovici Veterba, Anthonii de Vallepergia [1], Johannis Bornin, Johannis

1. Valperga.

Rosa, Huguelloni Fellitaf, Frasterit de Lynis [1], Perpaille de Levillas, Janequin Brish, Anthonii Grassi de Taurino.

[**100**] Georgio domino de Ferruczasch capitaneo xiiij lancearum pro stip. suis.

Aniquini Ruer, Jacobi Darba, Mallani Personda, Vuillelmi Rotarii, Gairioti Bersond, fratris Johannis de Scalengues [2] militis de Roddes, Johannis de Scalengues, Brocardi de Scalengues, Michaellis Correa, Oliverii de Brenecio, Johannis filii domini Philippi de Brenecio, Angelini Daymel, Villarii Provane, Geori de Boc, Johannis Mercuandi, Henrici Marcuandi et Johannis Musc.

[**101**] Guillelmo bastardo filio domini Johannis de Vienna alias de Sancta Cruce capitaneo xxiij lancearum infrascriptarum videlicet; Johannis bastardi de Vienna ejus patris, Johannis de Tintrey, Hugonini de Cromary, Johannis bastardi de Vienna, filii domini Villarii en Grete. Johannis Guiot, Perini Chaudepteriot, Peroneti de Gueyneron. Thome Beraud, Johannis Geneveys, Petri Geneveys, Reynaudi de Champrougeroux, Bertrandi de Torlavour, Girardini de Pernay et Petri Penart.

[**102**] Domino Johanni de Rossillione militi domino de Anso capitaneo novem lancearum videlicet, Gilleti de Vinie, Gombertı de Gumin, Petri Pany, Johannis Bastardi de Bressieu, Guillelmi Girini, Aymari de Reves, Aymari de Chiseaux de Rossillione.

b) **Aliis Militibus.**

[**103**] Johanni Philippi de Montebeliardo domino de Orbaz, filio domini comitis de Montebeliardo pro stipendiis suis Richardi le Noblat, Johannis de Lomont, Henrici Borgeys, Hermandi de Ville Prot, Peroneti de Coconaus, Guioti de Costa, Henrici Dumaigny.

[**104**] Dominico Henrico de Sannevy militi, Johanni de Turre, Hugonini Le Carre de Segnaus.

Johanni de Longueville, Stephano de Duerne, Johanni de Montefaucone, Heyrardo Chapiron, Johanni du Maigny, Thiebaudo Choutain, Lanczando de Spiney, Jaquemardo filio quondam Guillelmi de Longueville, Johanni Chatet, Jacoto filio Reynaudi de Longueville, Hugonino de Dompno Martino. — Vauterio de Cusances domino de Bellovidere, Oddeto Prepositi de Santia, Gerardo de Laniron, Theobaldo bastardo de Cosance, Oddeto le Martellet, Guillelmo de Thorayse, Humberto de Cleyron, Jacqueto Falquet, Guillelmo de Villes, Stephano de Borsallie. — Guillelmo de Grandi Villario militi, Henrico de Grandi Villario ejus filio, domino Johanni de Monte Acuto militi, Philippo Guiriaco, Johanni Bon Varlet, Johanni de Lentillers, Humberto de Jorio, Altimando de Millande, Henrico de Greyse, Petro de Ayz, Simondo Costans, Stephano Dornlens, Stephano de Greysie, Philippo domino de Aynie, Anthonio de Gumeriis.

[**105**] Johanni de Lomby pro stipendiis suis Guillelmi de Binant, Peroneti Calliot, Aniquini de Raon, Johannis Ysnardi, Falqueti de Sauneguy, Johannis Marlet, Francisci de Terrages, Guillelmi de Tolujon, Oddeti de Planat, Guillelmi de Lenant, Remarienti de Sonant, Johannis le Bron, Domini Hugonis de Vaudrie militis Hugonini de Vaudrie eius filii, Aguti de Chavayn, Guioti de Ruppe Forti, Jacoti de Grant.

1. Leyni.
2. Scalenghe.

[**106**] Domino Girardo bastardo de Novocastro militi pro stip. suis et domini Vauterii de Columbo militis, dom. Hugonis Derrin militis, Petremandi de Van Matriel, Johannes bastardi dou Terrail, Johannis Libornet de Morteaux, Tyetricis de Baudran, Godofredi de Torcellery, Ottonini de Priet de Boclans, Claveti de Diesez, Johannis de Belfort, Stephaneti de Boflens, Johanis Grassoti de Serrata, Johannis de Livron, Octonini Le Bel de Noysie, Johannis de Noysie, Johannis Dorchans, Reynaudini de Verceaux Johannis Hori de Belrestoir, Johannis Alamant de Collieges, Girardi de Mortier, Anthonii de Strabin, Vullielmi de Renat, Ulric de Ebonet, Vauterii de Gotelan, Turini Renelmant, Johanis de Foncines, Mesquellini Falceis, Peroni Despiney, Ottonini de Noysie, Sadol de Albant de Plania, Nicodi de Divone, Anthonii Championi, Berteleti de Vesoncier, Jacquemeti de Bastia.

[**107**] Domino Anthonio de Turre domino de Irlens et Darcontier militi mutuo super stipendiis suis Francisci de Viegio, Francisci de Pont, Petremandi Forga, Ansely de Duins, Johannis bastardi de Blonay, Fric bastardi de Brandicto, Geronimi de Gabestey, Henrici Moyno, Alegi de Outingliez, Hans Venizian, Henrici Lornembert, Henrici Morgas, Amedei de Rossillione, Guillelmi Darbugnion, Johannis Dalay, Francisci de Monfarcon, Guillelmi de Novassella, Burquilly Folla, Stephani Colonella, Georgi de Dreysie, Petri de Novasella et Johannis de Montefalcone, Henrici de Lucelzufen. Brocardi Ferramet, Hans Mulx, dicti Hytellon, Girardi de Estavoy riaco, Hudriseti Calliat, Manseallı, et fuerunt *(les derniers)* licentiati in campis prope Anconam, Guillelmi d'Alinge.

[**108**] Ludovico domino de Cossonay pro capitaneatu viginti quatuor lancearum, ipso incluso et pro capitaneatu domini filii domini Nicodi de Bloynay, Johannis de Corcelles, Johannis de Mons, domini Lancelloti Borgesii de Gayo militis, Francisci de Brussinel, Petri Davencho, Johannis Marchand, Johannis de Bannies, Reymundi Rubei, Girardi de Thesaux, Nycoleti bastardi de Bettens, bastardi de Sancto Martino, Ludovici de Biery, Petri de Chanronay, Aymonis de Lucingio, Henrici Revenerii, Johannis de Morles, Jacobi de Columberio, Petri bastardi Borgeys, Johannis de Senarclens, Girardi filii Ottonini de Estaveyaco, Petri de Blonay, Petri de Laugnis, Guillelmi de Lavignie, Nicoleti Coynet, Guichardi de Monboyron, Johannis de Corselles.

[**109**] Johanni de Spata de Burgundia, pro stip. suis Guioti du Verney, Petri de Verney, Johannis de Bonvillei, Hugonis de Gray, Petri de Luyserna, Hugonis de Maillie, Bastardi de Malpre, Alleint le Breton, Petri de Caet, Amedei de Moyson, Petri de Miribello, Guillelmi le Fornion, Simonini de Villeta, Richardi de Grison, Reynaudi de Spata, Stephani Fauquier, Guioti Darbois, Johannis Davanchier, Bastardi Gracchin, Johannis Darboy, Pinczardi de Visanczon, Estoud Longre, Poleti de Monte Joveto.

[**110**] Domino Stephano de Balma militi, marescallo Sabaudie, sub stipendiis quaterviginti franchorum auri per mensem, dom pro lancea sua quam pro officio Marescalcie, ex ordinacione Domini, ac eciam pro capitaneatu quadraginta quatuor lancearum ejus comitive Petro bastardo de Sancto Georio, Jaquemeto de Sillingio, Francisco de Chillie, Hudriseto de Balma, Nantermeto de Jussiaco, Hugonino de Lafay, Andrea bastardo de Sillens, Johanni Delescant de Breysia, Girardo de Livrone, Petro de Sancto Sulpicio dicto Poepy, Domino Richardo de Langino militi, Petro de Anne-

riis, Vites. de Castronovo Jacquemeto de Jussiaco, Guillelmo de Ravorea, Petro de Villa, Johanni de Ravorea et Johanni de Arlo, Beraudo de Meroges, Guillelmo de Meroges, Guillelmo domino de Germola, dicto Grant Guillaume, Bastardo Grom, Johanni de Bua, Johanni de Crimigny, Reymundo Berengerii, Guillelmo Berengerii, Gervasio de Fillens, Johanni Bastardo de Fillens, Anthonio de Fillens et Johanni de Fillens, Johanni Baron, Jocerando Doncieu, Johanni Ferlay, Ludovico de Boxosello, Thome Pany, Trolliardo de Lisigney, Vincentio de Verneto, Stephano de Verneto, Johanni de Vallegrignosa, Girardo de Piveron, Guillelmo de Champaney.

(A suivre.) S. Cordero de Pamparato.

REVUE BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Comité des trav. historiques. Bull. archéol. — 1890. J.-B. Giraud : *Les épées de Bordeaux* (il s'agit de Bordeaux, près de Chambéry, et non plus de Bordeaux, en Guyenne. Cp. sur cette étude *Rev. sav.* 1898 p. 101. — 1897. L. Max-Werly : *Ornementation du foyer depuis la Renaissance* (cite une taque aux armes d'Ant. de Luxembourg et de Marg. de Savoie du musée de Troyes n° 598). — 1898. A. Blanchet : *Ateliers de céramique dans la Gaule romaine* (n'est pas au courant en ce qui concerne notre département). Max Bruchet : *Inv. du château d'Annecy en 1393* (intéressant surtouten ce qui concerne manuscrits, tentures, tapisserie et lingerie). — 1900. J.-B. Giraud : *Les épées de Rives*, p. 86 (commerce de fer entre Allevard et la Savoie). J. Gauthier et P. Brune : *Etude sur l'orfèvrerie en Franche-Comté du XVIIe au XVIIIe s.*, p. 362 (dans la cathédrale de St-Jean de Besançon existait une statue en cuivre doré d'Alix de Savoye, femme d'Hugues, comte de Bourgogne, dont les religieux firent vers 1750 une lampe pour le chœur).

Bull. histor. et philologique. — 1895. A. Prudhomme : *Lettres adressées à Gui de Maugiron durant les guerres du Piémont et du nord de la France* 1545-1562. Certaines parlent de l'occupation de St-Jacquème, en Tarentaise, d'un envoi d'artillerie dans cette place ; d'une tentative du capitaine Mascot contre elle, de l'état des routes. Deux sont écrites par Claude de Savoie, comte de Tende. Abbé Tillet : *Doc. relatifs au monastère de N.-Dame du Plan. près de Bollène* (*Vaucluse*) ; est cité Aymon de Alouzier, lu peut-être pour *de Alonzier*, vice-recteur du collège St-Nicolas d'Annecy, à Avignon. L. de la Brière et René de Maulde : *Lettres de Ferry Caron-delet à Marguerite d'Autriche*, 1512 ; sont cités l'archev. de Maurienne, P. de la Beaume, Augustin de Asellis, président du duc de Savoie. Maurice Dumoulin : *Jacques de la Fin* (seigneur du Bourbonnais, sa mission en 1557 auprès du duc de Savoie, avec Charles-Emmanuel en 1600. Max Bruchet : *Mirabeau et Mad. de Monnier.* Mirabeau a enlevé Mme de Monnier, femme du premier président de la chambre des comptes à Dôle ; les deux fugitifs sont recherchés en Savoie et signalés. (Cf. Paul Cottin : *Le Roman d'amour de Sophie de Monnier et Mirabeau, 1776-1781*. Paris, Plon 1902.)

1896. F. Molard : *Invasion des Français en Piémont*, 1536-1559 d'après les lettres de leurs *informateurs* aux ducs de Mantoue. Eug. Thoison : *Contribution à la biogr. de Jacques Ier Androuet du Cerceau* (ne paraît pas s'être retiré à Annecy en 1583). M. Bruchet : *L'Emigration*

des Savoyards originaires du Faucigny au XVIIIe s. (s'explique par la situation misérable du paysan et l'insuffisance du commerce local.)

1898. De Gérin-Ricard : *Anciens registres paroissiaux de Provence*; donne l'acte de baptême d'Honoré d'Urfé, le 11 fév. 1567, et dont le parrain fut Honoré de Savoie, comte de Tende. — 1899. Cuissard : *Contrat de mariage de Jacques Borgars*, devant épouser Odette Spifame, dont le père sieur de Challonge, possédait des biens à Bourdigny, au bailliage de Gex, en Savoie. Baguenault de Puchesse : *Révolte et mort du maréchal de Bellegarde* (Emmanuel-Philibert semble avoir joué dans cette affaire un rôle plutôt conciliant). — 1900. Arnaud : *Patente d'immunité*, accordée en 1650 par Charles-Emmanuel à un habitant de Turin, père de douze enfants. U. Chevalier : *Etude critique sur l'origine du suaire de Lirey-Chambéry-Turin* ; montre qu'à Lirey les papes en toléraient seulement l'exhibition, que les chanoines de Lirey le confièrent en 1418 à Humbert. comte de la Roche ; que sa veuve, au lieu de les leur restituer, le céda au duc Louis I de Savoie, et qu'il fut ensuite transporté de Chambéry à Turin. — 1900. Max Bruchet : *Instructions de Victor-Amédée II sur le gouvernement de son duché de Savoie en 1721* (elles touchent l'organisation politique, sociale et économique de son duché et règlent même certains points de cérémonial ; l'auteur, dans une introduction documentée, met bien en relief l'énergique figure du premier roi de Sardaigne).

Bull. des sc. économiques. A. de Foville : *Enquête sur les conditions de l'habitation en France*, t. II, 1899. J. Corcelle : *Les maisons-types en Savoie* (renseignements exacts, sauf une certaine confusion dans la subdivision en maisons-types de haute montagne et en maisons-types de plaine ; l'auteur aurait dû réserver la dénomination de chalets aux demeures temporaires en bois de la haute montagne élevées près des pâturages dans les endroits les plus commodes pour le bétail et qui sont surtout des fruiteries; le moindre de ces chalets coûte 2,000 fr., avec une écurie pour une dizaine de vaches, si toutefois le bois est à proximité et n'est pas acheté. Ce que l'auteur appelle maisons ou chalets de montagne (p. 236), ce sont des maisons villageoises mi pierre, mi bois, en forme de chalets et dont la moindre coûte 4,000 fr. (fig. 2) ; le type de chalet (?) de la fig. 1 vaut près de 7,000 fr.

1900. L. Salefranque : *La fortune privée en France.* Nous donnons les chiffres qui concernent la Savoie et la Haute-Savoie : valeurs constatées : 21,900,000 et 19,700,000 fr. ; fortune privée : 676,200,000 et 608,200,000 francs ; soit par tête 2,602 et 2,287 fr. Dans ces totaux, les biens meubles entrent pour 191,500,000 et 185,200,000 fr. Ceux-ci se subdivisent en : valeurs mobilières : 37,500,000 et 50,200,000 fr. ; meubles incorporels : 126,300,000 et 106,200,000 ; fonds de commerce : 7 millions et 4 millions 600,000 ; meubles corporels : 20,700,000 et 24;200,000 ; fortune immobilière 484,700,000 et 423 millions ; fortune immobilière urbaine : 268,600,000 et 213 millions ; — rurale : 216,100,000 et 333,500,000 (d'après l'enquête de 1898, effectuée par l'Administration de l'enregistrement). — 1901. Id. : transmissions immobilières par ventes ordinaires, en millions de fr. : 8.8 et 10.5 ; par licitation et soultes 0.8 et 1.2 ; par capitaux taxés 77,200 et 130,000 fr. ; par capitaux mis en mouvement : 154,400 et 260,000 fr. au point de vue des mutations immobilières la Savoie occupe le 74me rang pour les ventes et le 77me pour les échanges ; la Haute-Savoie les 65me et 68me rangs.

Congrès archéologique, Nimes 1897. J. DE St-VENANT : Anciens vases à bec (dits du type pégau, à bec ponté ; qqs-uns ont été trouvés en Maurienne ; aucun, jusqu'ici, en Haute-Savoie).

Congrès des soc. sav. savoisiennes, Aiguebelle 1894. C.-A. DUCIS : *Les Alpes Cottiennes, royaume et préfecture* (cp. *Acad. delph.* t. XI.) Chanoine TRUCHET : *Établissement du conseil municipal d'Aiguebelle en 1682*. Cte DE MARÉCHAL DE LUCIANE : *La mestralie de St-Michel en Maurienne*. Abbé J.-E. BORREL : Le précepteur du roi V.-Emmanuel (M^se^ Charvaz). Abbé GONTHIER : *Relations historiques entre les diocèses de Maurienne et de Genève*. DE SOIRIER D'EVIRES : *Le capitaine adjd.-major Jos.-Maurice Nicollet en Espagne et à Waterloo*. Florim. TRUCHET : *N. sur qqs. peintures de la cathédrale de St Jean de Maurienne*. F. BUTTARD : *Mad. de Warens et J.-Guill. Sautier de la Balme* (contrat et supplique au roi au sujet de l'exploitation des mines de la H^te^-Maurienne). Eug. RITTER : *Liste des saints honorés dans le diocèse de Tarentaise*. Abbé PONCET : *Qqs. contrats d'apprentissage et de louage au XVIIe et XVIIIe s.* Abbé GROS : *St. André pendant l'occupation espagnole 1742-1748*. Abbé RECHU : *Le chan. Sébastien Brunier et l'atterrissement des îles de Barouchat* (ses déboires sous la Révolution). Abbé FRANCOZ : *N. sur les variétés du patois à Lans-le-Bourg, Modane, St-Michel et St-Jean de Maurienne*. Chanoine TRUCHET : *Le château de Ste-Hélène sur Isère*. L. DUFOUR-VERNES : *Analyses de notaires*. Chanoine CHEVALIER : *Note bibliog. et littéraire sur la nouv. édition des œuvres de St-Fr. de Sales*. Chanoine TRUCHET : *Conférence sur le château de Charbonnières*.

Evian 1896. A FOLLIET : *Les Savoyards à l'armée d'Italie 1796*. Le P. BOCCARD : *N. hist. sur le collège d'Evian*. A PERRIN : *N. inéd. sur Denis Moène de Copponay* (médecin empirique, 1674-1699). Abbé GROS : *Entrée de Mgr Conseil à Chambéry*. Eug. RITTER : *Les saints honorés dans le diocèse de Genève*. Chanoine CHEVALIER : *Date de la mort de St-B. de Menthon 1086*. A.-M. BRASIER : *Les princes de Savoie aux eaux d'Evian*. Max BRUCHET : *Qqs. symboles de transmission de propriété en Savoie*. Abbé J -F. GONTHIER : *L'archev. de Gribaldi et sa parenté* (son testament à Evian ; généalogie). Abbé Jos.-Em. BORREL : Le précepteur du roi V.-Emmanuel II (M^se^ Charvaz ; v. 1894). Abbé JEUNET : *Louise de Savoie* (énumère plusieurs erreurs des historiens). Curé PONCET : *Statuts de la confrérie du St-Nom de Jésus*. Fr. MUGNIER : *Les dixains de Jehan de Boyssoné pour Franç. de Miosinge, d'Annecy 1540*. Cés. DUVAL : *Souvenirs de guerre du général baron Pouget* (1806-1809). Fr. DESCOTES : *Genèse du monument de Maistre*. Dr F. CHIAÏS : *Sur les effets de l'eau d'Evian*. A. NAEF : *Communic. sur le château de Chillon* (bâti au XI s., reconstruit au XIIe, transformé en 1264 par le comte Pierre II, achevé vers 1300 sous le comte Amédée V). P. BOURBAN : *Confrérie de St-Amédée* (à St-Maurice ; statuts de 1764, membres, etc.). Cl BLANCHARD : *La châtellenie d'Aix a-t-elle fait partie du baillage du Chablais ?* (confusion faite par certains avec *Aquianum*, Evian). D^r^ Ed. DUFRESNE : *Jules Vuy* (biogr. et œuvres). J. DUBOULOZ : *Un docum. du XIIIe s.* (vente en 1294 par Raym. de Lucinge à Béatrix de Faucigny de biens possédés à Mont-Saxonnex). Cés. BALLIARD : *Les rois de Sardaigne aux eaux d'Evian*. Jules MICHEL : *Abbaye de St-Maurice* en Valais ; résultat des fouilles sur l'emplacement des anc. basiliques de St-Maurice d'Agaune, autrefois

Tarnadæ; insc. romaines dont une à Deo Sedato. Abbé L.-É. PICCARD : *Les ducs de Savoie et la Réformĕ dans les bailliages de Chablais,* etc., 1567-1599, doc. inéd. (articles présentés par les ministres à la signature d'Emmanuel-Philibert ; lettres-patentes en faveur des villes d'Annemasse et de St-Julien. A. DUPLAN : *Arrêt criminel du Sénat de Savoie et arbitrage* 1610-1611 (entre Claude de Blonay, curé de Sciez et Georges de Grilly, seig. de St-Paul ; actes passés à Annecy). Dr Gasp. BORDET : *La chambre des Archives dans les anc. maisons d'Evian* (archives de la fam. Bordet).

Chambéry 1899. Rapports sur les travaux des sociétés. Chanoine L. BOUCHAGE : *Transaction au prieuré de Lémenc* 1560. Max BRUCHET : *La Chambre des comptes de Savoie et ses archives* (fut instituée d'abord pour la vérification des comptes des agents domaniaux, au XIVe s. ; transportées à Turin, ces archives renferment les dépenses d'hôtels des souverains, les registres des trésoriers généraux, les comptes de châtellenies, subsides, constructions, revenus du domaine, etc.). PASCALEIN : *Origine du nom de Maurienne* (d'une ancienne villa romaine Mauriana, devenue plus tard St-Jean de M. et dont le nom s'est ensuite étendu à la vallée dès le VIIIe s). Jos.-Em. BORREL : *Origines du christianisme en Tarentaise* (d'après un manuscrit apocryphe). Chan. CHEVALIER : *Parallèle entre St-François de S. et le cte Jos. de Maistre.* Fr. DESCOTES : *La table au Sénat de Savoie* (menu d'un grand dîner en 1783). Fr. MUGNIER : *Notice sur Ant. Govéan.* Eug. RITTER : *La Savoye,* poëme de Jacques Peletier du Mans (cite qqs. passages). Chan. Léon BOUCHAGE : *Le marquis Alexis Costa,* économiste savoyard, 1726-1797 (sa famille, sa maison, sa vie). And. PERRIN et abbé GONTHIER : *Patentes de bourgeois à Fr.-Xav. Maistre,* à Chambéry et à Annecy 1756-1773. And. PERRIN : *Anc. coutumes relatives aux mariages en Savoie.* Fr. DESCOTES : *Marie-Louise de France au Carmel de St-Denis* 1737-1787 (d'après les archives de Sales). C. M.

* * *

Le prix Marcellin-Guérin destiné à récompenser les ouvrages « qui paraîtraient les plus propres à honorer la France; à relever parmi nous les idées, les mœurs et les caractères et à ramener notre société aux principes salutaires pour l'avenir », a été décerné, cette année, par l'Académie Française, à notre compatriote M. Auguste Terrier, d'Annecy, secrétaire général du Comité de l'Afrique française, pour le volume *Un Siècle d'Expansion coloniale,* qu'il a publié récemment en collaboration avec M. Marcel Dubois, professeur de géographie coloniale à la Sorbonne.

Cet ouvrage a déjà été couronné par la Société de géographie de Paris et par la Société de géographie commerciale qui lui ont décerné la première, une de ses médailles, la seconde, le prix Castonnet. Il a été honoré également d'une souscription de la ville de Paris pour ses écoles publiques.

Notre compatriote a tenu à faire hommage d'un exemplaire de cet utile travail à la Bibliothèque de la ville d'Annecy et à la Société Florimontane.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

7474. — Annecy. Imprimerie ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 8 octobre 1902.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

882

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture du programme du XLIe Congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira le 14 avril 1903. Les mémoires devront être adressés au cinquième bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur, avant le 20 janvier prochain, afin d'être soumis à l'approbation du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages récemment acquis.

Journal de la campagne de Piémont pendant l'année 1691 et du siège de Montmélian sous le commandement de M. de Catinat..., par M. Moreau de Brasey : Paris, 1692, in-12. (Achat.)

1900 : *IVe Congrès de Chimie appliquée, tenu à Paris du 23 au 28 juillet 1900.* Compte-rendu in-extenso, par M. Henri Moissan et M. François Dupont. Paris, 1902. 3 vol. in-8°. (Don de notre collègue M. Dupont.) Remerciements particuliers à M. Dupont.

Chantre : *Notice sur la Vie et les Travaux d'Albert Falsan.* Lyon, 1902. (Don de l'auteur.)

Coulloy Marcel : *Nouvelle France*, poésies. Paris, 1885, in-8°. (Don de l'auteur.)

L'échange de la *Revue savoisienne* est consenti avec le *Bulletin of the Lloyd library of Botany* de Cincinnati (Ohio).

M. Désormaux annonce que le *Dictionnaire Savoyard* paraîtra très prochainement.

Le Président se fait l'interprète de tous les membres de la Société pour féliciter M. Désormaux de le voir enfin arrivé au terme de ses laborieux efforts.

M. Marteaux offre à la Bibliothèque de la Société de la part de M. Bourron, membre de l'Académie Delphinale, quelques épreuves photographiques représentant les sites ou les monuments visités par nos collègues.

M. Nanche offre également quelques cartes postales représentant l'éruption de la montagne Pelée et les restes de Saint-Pierre de la Martinique.

Le même dépose pour le Musée, de la part de MM. Paccard frères, des moulages en plâtre, des inscriptions et des motifs d'ornementation qui décoraient une cloche du XVIe siècle mise à la fonte à Annecy-le-Vieux. Soit une bande formée d'un rinceau de fleurs, quatre médaillons sculptés représentant saint Georges, saint Joseph, saint Pierre et une Vierge à l'enfant Jésus.

L'inscription porte en caractères gothiques :

IHS XRS VENIT IN PACE : DEUS HOMO FACTVS EST FAIT L'AN MIL VCCCCC XI

Il y a dans la date une évidente erreur de l'artiste qui a ajouté un V en trop en avant des CCCCC.

M. Bruchet donne quelques détails sur l'excursion de l'Académie Delphinale à Annecy.

Samedi 5 août dernier, les membres de cette Société amie étaient reçus à la gare de Lovagny, par une délégation de la Florimontane : MM. Guinier, Le Roux, Serand et Bruchet. Parmi les excursionnistes se trouvaient M. Nicolet, président de l'Académie Delphinale, M. Prudhomme, secrétaire perpétuel, M. Robert de Massy, M. Sibut, M. de Miribel, M. de Magny, M. le général Livet, M. Perrier, M. de Vernisy, M. l'abbé Prunières, M. l'abbé Sennequier-Crozet, M. Bourron et M. Ogier. Quelques dames avaient bien voulu se joindre à la caravane. Après la visite des Gorges du Fier et une courte excursion à la Mer de Rochers, les membres de l'Académie se sont dirigés en passant par le pont de Pontvert, sur le château de Montrottier où le maître de céans, M. Frèrejean, leur avait aimablement fait préparer quelques rafraîchissements. MM. Bruchet et Le Roux donnent quelques détails archéologiques tandis que M. Serand rappelle les curieuses légendes du château et du Pontvert.

Dans l'après-midi, à trois heures, le général Brunet fait à ses anciens amis de Grenoble, les honneurs du château d'Annecy ; puis les vieux quartiers, le Palais de l'Isle, les souvenirs de Madame de Warens et de Rousseau attirent leur attention jusqu'au moment de se rendre dans les salons de l'Hôtel-de-Ville où les attend un vin d'honneur, offert par

la Florimontane. M. Boch, maire d'Annecy, s'est empressé de souhaiter une cordiale bienvenue à nos hôtes, au nom de la municipalité. M. Nicolet a exprimé les remerciements des membres de l'Académie Delphinale, pour l'accueil sympathique qui leur avait été réservé. Enfin M. Marteaux, au nom du bureau de la Florimontane, a fait ressortir l'heureuse influence des relations cordiales, déjà anciennes, qui unissaient les deux sociétés.

La journée archéologique s'est terminée par la visite du Musée, sous la direction de M. Le Roux. Le soir, Delphinaux et Florimontans étaient réunis dans un banquet, à l'hôtel Verdun. Le Président de l'Académie Delphinale, à l'heure des toasts, a rappelé le brillant passé de la première Académie Florimontane et l'œuvre laborieuse de la Société actuelle. Le général Brunet, M. Balleydier et M. Bruchet ont prononcé ensuite quelques paroles pleines de cordialité.

Le lendemain, à 7 heures, MM. Marteaux, Nanche. Fontaine, Désormaux, Serand et Bruchet attendaient devant l'hôtel Verdun nos amis de l'Académie Delphinale. Quelques autres membres s'étaient excusés de n'avoir pu prendre part à l'excursion projetée, notamment MM. Mugnier, A. Crolard, Ducloz, Buttin et Charvier. La petite caravane est partie en voitures à la recherche de l'inscription de *Tincius Paculus* sur l'antique voie romaine, visitant au passage le clocher roman d'Annecy-le-Vieux et son incription lapidaire du 1er siècle. Un temps magnifique a favorisé la promenade de Dingy-Saint-Clair. Au retour, M. de Menthon et quelques personnes de sa famille ont bien voulu faire les honneurs du fier château féodal, dont la restauration scrupuleuse a excité le plus vif intérêt. Tout en appréciant un frais vin blanc, gracieusement offert sur la terrasse qui domine le lac, les yeux des visiteurs cherchaient Talloires que l'on va bientôt rejoindre, après de justes remerciements adressés à M. de Menthon pour un accueil si sympathique.

Un excellent déjeuner attendait les excursionnistes à l'hôtel de l'Abbaye. Sous les arcades du cloître, dans une dernière allocution, M. Marteaux, au nom de la Florimontane, a fait ressortir la nécessité pour les deux Sociétés sœurs de se connaître encore davantage. « Nous avons la même origine, a-t-il déclaré, et cette origine plonge dans un passé lointain. Nous sommes fils d'Allobroges, mais plus encore fils de Romains, nous ne pouvons oublier que votre Vienne a été autrefois

notre capitale florissante, notre Rome, berceau de notre patriotisme provincial. » Il a ensuite témoigné le désir qu'il y eut entre les deux Sociétés une communion plus intime, soit par collaboration, soit par des voyages, « pour la plus grande gloire de la patrie commune ».

Des applaudissements unanimes ont accueilli ces paroles et le vœu formé par le Président de l'Académie Delphinale pour une prochaine réunion des deux Sociétés. C'est en se disant un cordial *au revoir* que Delphinaux et Florimontans se sont séparés le soir à la gare d'Annecy.

M. Moussard, préfet de la Haute-Savoie, a bien voulu acheter pour les offrir à la Société, les deux ouvrages suivants :

Historia della Vita di S. Francesco di Sales, vescovo di Geneva, Milano, 1665, in-4°.

La Vita di S. Francesco di Sales, vescovo e principe di Geneva, Venezia, 1789, in-4°.

M. Duval, sénateur, a envoyé aussi pour les archives de la Société, la photographie d'une lettre de Charles-Emmanuel Ier, relative à la garnison du fort Sainte-Catherine, du 19 septembre 1590.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. Bruchet attire l'attention sur l'intérêt d'une notice que M. Carta, bibliothécaire de l'Université de Turin, lui a adressée sur un missel de Félix V, qui a figuré à l'Exposition d'art sacré de Turin en 1898. La Société exprime le désir que ce travail soit publié dans la *Revue*.

Il donne communication d'une lettre de M. Vuarnet, signalant la trouvaille à Loisin au lieu dit Ballavais, d'un denier en argent d'Hadrien : HADRIANUS AVGUSTUS. Tête laurée à dr. au revers. COS III avec un guerrier debout tenant la haste de la main gauche et une victoire ailée de la main droite.

M. Marteaux a vu chez M. Gouville, à Préle (Menthon), une cloche haute de 0^m28, d'un diamètre de 0^m24, pesant une vingtaine de kilogs et qui, d'après l'opinion du propriétaire, avait dû appartenir autrefois au prieuré de Viuz-Faverges. Elle porte, vers la calotte l'inscription : LOVVE SOIT IESVS MARIE JOSEPH, en lettres de 0^m015, chaque mot étant séparé par un petit ornement. En dessous se lit la date 1676. La partie centrale est décorée d'une croix de Lorraine dans un cadre de S ornées, d'une croix simple, d'un cadre ovale radié enfermant les initiales IHS surmontées d'une croix et placé entre deux feuilles de laurier, d'un bouquet de trois de ces mêmes feuilles;

au bord de la panse : I. BASSAND A. FAVERGES. Il communique les estampages de ces motifs de décoration.

Le même rend compte d'une excursion qu'il a faite, il y a déjà quelque temps, à Alex, au lieu dit le *Château-Vert*. En partant de l'église ou du château actuel, on parvient par un sentier à un petit plateau au mas du Pomier-Dessus, où s'élevait, dit-on, ce vieux château détruit il y a cinq cents ans. En 1864 l'instituteur en avait évalué la superficie à sept ares et y avait signalé, dans le *Répertoire archéologique* des trouvailles d'ossements, de ferrailles, de monnaies et d'un cachet. Ayant eu l'occasion d'interroger un des habitants du lieu, M. Marteaux apprit qu'en effet le sr Longuet, ayant miné ce terrain vers 1862 y avait découvert des murs rectangulaires de $1^{m}50$ d'épaisseur dans la partie nord tandis que dans la partie sud-est, où il supposait que s'élevait le donjon au-dessus du ravin d'un petit nant, ils atteignaient deux mètres. Dans l'espace intermédiaire, Longuet et d'autres fouilleurs recueillirent des ossements, un mors de cheval en bronze, des rondelles trouées du même métal ; au centre du mamelon une couche de chaux épaisse de $0^{m}10$; sous le jardin n° 4917, au cad. de 1730, une sorte de béton, enfin aux environs immédiats, des monceaux d'os de porcs à demi brûlés. Un chemin pavé menait de ce château au sentier avenant. A qui appartenait cette bâtisse seigneuriale dont il ne reste plus que le souvenir ?

Au sujet de cette communication, **M. Gonthier** croit qu'il s'agit d'un ancien château ruiné dit Vermont, ayant appartenu aux nobles de Coysin, de Chambéry, originaires de Bresse.

D'après M. de Foras, Louis II de Coysin possédait au village de Chanay (sans doute Chanay sur la rive droite du Rhône), une maison-forte nommée *Vermont* dont il obtint l'érection en maison noble et forte, le 22 janvier 1654. Devenu propriétaire à Alex d'un vieux castel, il lui aura donné le nom de sa maison d'Outre-Rhône, comme cela se faisait souvent.

Si la maison-forte de la Loy, dont il est fait mention dans l'histoire des Menthon n'est pas le château actuel d'Alex, on pourrait supposer que c'était celui de Vermont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 5 novembre 1902.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau :

GONTHIER (abbé J.-F.) : *Le Bois de Bret ou Evian et Meillerie aux XIVe, XVe et XVIe siècle*, Annecy, 1902, in-8°. (Don de l'auteur.)

LAVOREL (J.-M.) : *Etude sur la Famille d'autrefois*, Annecy, 1902, in-8°. (Don de l'auteur.)

M. l'abbé BOUCHAGE fait hommage à la Société, comme souvenir de son ancien vice-président Ducis, d'une liasse de notes manuscrites et de parchemins trouvés dans sa succession.

La Société adresse à tous ces donateurs ses vifs remerciements.

M. Bruchet annonce que les ruines de Saint-Jean-d'Aulps achetées récemment, grâce à l'intervention de MM. SUISSE et RAILLON, viennent d'être classées comme monument historique par décret du 6 octobre 1902.

Le Conservateur du Musée annonce que M. RASSAT, instituteur en retraite à Gruffy, a bien voulu donner au Musée les pièces les plus intéressantes de sa collection, soit quelques monnaies de Savoie et autres, des fossiles provenant du Semnoz ou des bords du Chéran et surtout les antiquités gauloises trouvées autrefois sous le meurger du Molard, consistant en une épée, un fer de lance, un javelot, une fibule, trois défenses de sangliers et deux dents d'ours avant servi de pendeloques à un collier, plus deux crânes humains trouvés au lieu dit la Sablière, confiées par M. Rassat au Dr Thonion qui en fera la remise prochainement. Ces pièces viendront heureusement compléter dans les vitrines de l'archéologie régionale, la série de la belle trouvaille de Gruffy.

La Société adresse ses plus chaleureux remerciements au généreux donateur et sur la proposition de **M. Le Roux**, elle attribue à M. RASSAT une subvention de 20 francs pour lui permettre de continuer les fouilles dans la portion encore existante du meurger.

M. Le Roux fait circuler la photographie d'une peinture donnée autrefois au Musée par l'Administration des hospices

d'Annecy. Ce tableau qui est probablement la partie centrale d'un triptyque, est une peinture sur bois de 0^m84 de hauteur sur 0^m53 de largeur, et représente un *Couronnement de la Vierge*. La Vierge à genoux et les mains jointes dans une attitude de recueillement, est revêtue d'une robe rouge. Ses cheveux blonds se déroulent en arrière et sur les côtés d'un lourd manteau bleu d'azur aux plis rigides. Deux anges dans l'attitude du vol, soutiennent au-dessus de sa tête une couronne enrichie d'émaux. A gauche, un ange musicien dont on ne voit qu'une partie de la tête et une main touche de l'orgue ; à côté de lui un ange tient des cymbales, tandis qu'un autre à droite pince de la harpe. On voit à droite la main bénissante et le bras d'un personnage revêtu d'une robe.

Les fonds sont dorés et les rayons de la gloire qui nimbe la tête de la Vierge, sont gravés au pointillé. La facture des figures et les ornements en forme de flamme semés sur le manteau de la Vierge, les instruments de musique, le sentiment particulier qui se reflète sur les visages, donnent à penser que cette peinture est l'œuvre d'un artiste italien de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe. Suivant l'avis de l'éminent peintre Luc-Olivier Merson, auquel la photographie a été soumise, ce tableau dont le sujet est intéressant et d'une rencontre fréquente, présente bien le caractère des œuvres italiennes de cette époque avec leurs défauts et leurs qualités.

Ce panneau était un peu détérioré, une partie du manteau notamment était effacée. Le Conservateur en a fait prendre une photographie afin de conserver un témoin de l'état primitif et en a confié la restauration à M. KERINGER, professeur au lycée, qui s'est acquitté de ce travail délicat avec beaucoup de discrétion et un profond sens artistique.

Le même montre trois objets en bronze, recueillis dans la Saône et offerts au Musée par Mme Georges MARTIN : une chaînette à mailles alternativement fer et bronze, réunies à l'endroit du fermoir par un petit tube cylindrique en verre bleu et deux bronzes d'usage indéterminé.

M. Marteaux croit reconnaître dans l'un de ces objets le robinet d'un réservoir ou récipient quelconque par comparaison avec un bronze analogue trouvé dans le Rhône près de Lyon [1].

M. Gonthier donne connaissance de la note suivante ex-

1. V. *Bull. archéologique du Comité des Travaux historiques,* 1898, p. 540. — Salomon REINACH : *Bronzes figurés du Musée des antiquités nationales,* n° 296. — BABELON : *Catal. des bronzes antiques de la Bib. nat.* n° 1,885 et 1,886.

traite par M. Em. VUARNET du *Centenaire de Diez*, Genève, 1894 :

« Victor Duret (auteur de la *Grammaire savoyarde*) étant professeur au collège d'Annecy, avait invité Roumanille, le poète provençal, à faire partie de la Société Florimontane.

« Dans une lettre datée d'Avignon, le 17 janvier 1859, Roumanille répond en ces termes :

« On m'a fait l'honneur, pour ainsi dire à mon insu, de « *m'élire membre correspondant* de l'Académie de Castres, « que si vous tenez à me mettre dans quelque coin de l'Aca- « démie de saint François de Sales, je vous laisserai faire de « tout mon cœur. J'aime trop ce grand saint et, vous aussi « pour faire fi de votre proposition ; mais ce ne serait que par « respect pour le saint et par amitié pour vous. »

M. Fontaine fait passer le calque d'une inscription du XVe siècle, qu'il a relevée sur une porte à Thuy près de Thônes. Eu égard à l'intérêt présenté par certaines ligatures de lettres, la Société décide que la reproduction en sera publiée dans un des prochains fascicules de la *Revue*.

M. Marteaux revient sur le mot *beẓière* dont il a précédemment parlé. L'existence du patois *bedière* qu'on ne lui avait pas signalé, détruit l'étymologie qu'il en avait donnée et nous fait remonter à une forme *bedaria* particulière à notre région et ignorée, non seulement de Ducange, mais même de l'abbé Billet. Celui-ci ne cite en effet, dans son Glossaire des mots de la basse latinité, publié dans les *Mém. de l'Académie de Savoie*, 1861, doc. II, que *biale* et *bialeria*, avec le sens de canal, aqueduc servant à amener l'eau à la roue d'un moulin, sens qu'ont tous les dérivés assez nombreux de cette famille. Ils sont énumérés dans Ducange sous les formes *bedale*, *bedalis*, XIe siècle, *bedalium*, plus tard *beale*, *bialis*, d'où le marseillais *beal*, lit de ruisseau, *bialera* et *bialeria*. Le simple *bedum* qui désigne la palissade faite pour contenir l'eau en avant du moulin afin de la faire tomber sur la roue avec plus de force, remonterait d'après Littré, à l'ancien haut allemand *betti*, maintenant *bett*, lit, par métaphore lit d'un cours d'eau, et d'après M. Bourciez (*Phonétique française*, p. 161) au germanique hypothétique *bedu*, d'où descendrait ainsi le français *bief* ou *biez*, en notre patois *bi*.

Le même a appris que M. Dangon, en extrayant de l'argile pour sa tuilerie de Saint-Jorioz avait trouvé autrefois deux haches en pierre dont il a donné l'une à M. Mugnier, institu-

teur. Peut-être ce dernier consentirait-il à se dessaisir de cet objet en faveur du Musée d'Annecy.

M. Désormaux donne lecture d'une partie de la postface du *Dictionnaire Savoyard* que nous reproduisons ici :

Le *Dictionnaire* inaugure toute une série d'*Etudes philologiques savoisiennes*. Ces publications comprendront :

« 1° Une *Anthologie de Textes anciens et de Textes modernes ;*

« 2° Un *Essai de Grammaire ;*

« 3° Une *Phonétique ;*

« 4° Un *Glossaire des Termes anciens.*

« Nous avions tout d'abord l'intention de faire suivre l'ouvrage actuel d'un *Appendice.* Cet appendice eût compris, outre l'*Erratum* et un *Complément* (omissions), une étude des *Archaïsmes* restés dans les parlers savoyards, une transcription patoise des noms de toutes les communes de la Haute-Savoie et de la Savoie ainsi que de leurs habitants, une liste des vocables mentionnés comme savoyards par les lexicographes des régions voisines et qui ne figurent pas dans notre recueil.

« Les termes propres au français local dont on trouve des exemples dans les œuvres de nos romanciers contemporains qui ont décrit les « choses et les gens de Savoie » devaient fournir matière à un dernier chapitre.

« L'appendice ainsi conçu formera un nouveau volume qui paraîtra ultérieurement sous le titre de *Supplément.*

« Nous avons en effet recueilli, depuis près de deux ans que l'impression est commencée, bon nombre d'expressions, de locutions, de citations, qui serviront à compléter le recueil actuel.

« Mais il nous a semblé préférable de soumettre dès maintenant au public le présent volume. Nous avions pour cela d'excellentes raisons. La meilleure, sans doute, est que nous verrons. après la publication du *Dictionnaire*, croître le nombre de nos si dévoués collaborateurs. Ainsi le public pourra tirer profit des réflexions qui nous seront communiquées.

« Nous serons profondément reconnaissant envers tous ceux de nos souscripteurs ou de nos lecteurs qui voudront bien, par leurs critiques comme par leurs conseils, nous aider à rendre moins imparfaite l'œuvre que nous leur présentons aujourd'hui.

« Nous souhaiterions vivement que, dans chaque agglomération, un nouveau « travailleur de bonne volonté », prenant le

Dictionnaire savoyard comme guide ou comme moyen de contrôle, rédigeât une étude locale. Ces contributions pourraient être centralisées par la Société Florimontane.

« On s'acheminerait ainsi vers l'idéal entrevu par M. Gaston Paris et par les auteurs de l'*Atlas linguistique de la France* : « Que chaque commune, d'un côté, chaque forme, chaque mot de l'autre, ait sa monographie tracée avec toute la rigueur d'observation qu'exigent les sciences naturelles ! »

M. Serand propose une nouvelle utilisation des 50 francs votés pour l'apposition d'inscriptions sur la maison de saint François de Sales et sur celle de la Maîtrise (en raison de l'autorisation refusée en ce qui concerne cette dernière). On placerait ainsi suivant les dispositions adoptées ci-dessous les plaques commémoratives suivantes :

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

SADI CARNOT

ÉTANT INGÉNIEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES

A HABITÉ CETTE MAISON

de 1864 à 1870

Hommage de la Société Florimontane

1549-1888

ANCIEN COLLÈGE

FONDÉ PAR

EUSTACHE CHAPUIS, D'ANNECY

AMBASSADEUR DE CHARLES QUINT

Hommage de la Société Florimontane

Le Président remet les manuscrits envoyés pour le concours de poésie de 1902, aux membres du jury élus à cet effet : MM. Désormaux, Marteaux et Ritz.

La Société sera convoquée en séance extraordinaire dans le courant de décembre pour entendre la lecture du rapport et les noms des lauréats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 3 décembre 1902.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. Marteaux donne quelques détails sur la découverte d'une tombe gallo-romaine du IIIe siècle faite par M. Rigaud dans son terrain des Fins inscrit au nº 384 du cadastre de 1860; elle était allongée parallèlement à la voie pavée qui passait à proximité et tout près d'elle. Dans un cercueil de bois dont on n'a retrouvé que les clous gisait un squelette de femme dont rien malheureusement n'a été conservé. A la tête du corps se dressait une gargoulette à deux anses recouverte par une large et épaisse tuile carrée. Quand M. Rigaud la souleva, il aperçut l'orifice à demi fermé par un anneau de suspension en argent. En le tirant à lui, il amena une chaîne-ceinture de femme à chaînons doubles terminée par une plaque de ceinture et ornée d'une pendeloque, le tout en argent. Dans cette chaîne étaient passées sept bagues ou anneaux d'homme ou de femme ; soit : une bague serpentiforme de fantaisie, deux alliances, deux bagues chevalières, et deux bagues cachet à intailles, l'une en pâte de verre bleuâtre, l'autre en cornaline, assez fine et à sujet spécial, enfin une monnaie de l'impératrice Orbiana. A côté du vase en terre reposait une statuette en argile blanche au type dit de la Vénus gauloise et assez bien conservé. Une description plus étendue ayant sa place dans une étude qu'il compte publier plus tard ici même sur le vicus des Fins, M. Marteaux, sans s'étendre plus longuement sur ces objets, fait des vœux pour que le propriétaire veuille bien les céder au Musée de sa propre ville.

Le Conservateur du Musée fait passer sous les yeux des membres présents le dessin de ces objets qui lui ont été confiés pendant deux jours par l'auteur de la trouvaille. Cette planche prendra place dans l'étude et la monographie des antiquités gallo-romaines des Fins qui sera publiée ultérieurement.

M. Le Roux montre un crâne très curieux exhumé du même terrain où gisaient plusieurs squelettes burgondes (dont les ossements ont malheureusement été tous brisés) bien datés par la trouvaille d'un mobilier funéraire composé d'un peigne

en os à rivets de bronze analogue à celui qui figure au Musée provenant des tombes burgondes de la propriété Damedier, voisine de cet endroit, et de deux bracelets ouverts à section ronde en argent. La tête osseuse en question présente une brachycéphalie extraordinaire I = 88,27 résultant d'un aplatissement exagéré de l'occipital et des pariétaux depuis l'inion jusqu'à l'obélion. Cette déformation détermine la forme nettement pyramidale du crâne en accusant sa hauteur d'une façon anormale.

Si l'on considère l'indice céphalique des crânes savoyards étudié par Hovelacque [1] = 85,4 sur une série rendue très homogène par l'élimination des crânes étrangers, l'indice établi par Broca [2] = 83,63 sur 22 Savoyards, celui calculé par Pittard [3] = 82, il est évident que l'on ne doit pas attribuer à cette race le crâne qui nous occupe. Les autres mesures craniologiques, celles de la face répondent d'ailleurs à celles bien connues des Burgondes [4]. L'indice céphalique maximum constaté chez les races humaines pour la brachycéphalie est de 85.63 chez les Lapons pour les moyennes de séries, mais l'écart est beaucoup plus considérable si l'on s'adresse à des crânes déformés; c'est ainsi que l'indice s'est élevé jusqu'à 103 pour un crâne péruvien de la nécropole d'Ancon. En présence de notre crâne, on songe naturellement à une déformation artificielle portant sur l'arrière. Cette pratique, en effet, a été reconnue il y a déjà longtemps par Gosse qui retira des tombes burgondes de Villy [5] deux têtes osseuses déformées d'une autre manière et présentant un aplatissement considérable antéro-postérieur portant sur le frontal jusqu'au lambda, mais l'une d'elles montrant également une déformation très nette de la partie postérieure des pariétaux qui intéresse également l'occipital.

M. Marteaux. à propos de la communication faite dans la dernière séance au sujet de l'admission, en 1854, du poète Roumanille en qualité de membre de la Florimontane, déclare qu'il n'a pas trouvé trace de ce fait dans la *Revue savoisienne* au cours de son travail de dépouillement effectué en vue de la rédaction d'une table des matières.

1. Hovelacque : *Le Crâne savoyard* (*Bulletin Soc anthrop.*, Paris, 1891).
2. Broca : *Sur la Classification et la nomenclature craniologiques, d'après les indices céphaliques* (in *Revue d'Anthrop.*, t. I, p. 385, 1872).
3 Pittard : *Note sur l'Ethnologie de la Savoie et de la Haute-Savoie* (*Globe*, t. XXXIX).
4. Le Roux et Marteaux : *Les Sépultures burgondes* (*Rev. savoisienne*, 1898).
5. Gosse : *Notice sur d'anciens Cimetières* (*Société d'Inst. et d'arch. de Genève*, t. IX et XI).

M. Fontaine montre les dessins d'une très intéressante cheminée du XVIe siècle qu'il a découverte en faisant exécuter des travaux au Château d'Annecy. Lorsque cette cheminée sera complètement restaurée, notre collègue donnera une notice accompagnée de dessins qui paraîtront ultérieurement dans la *Revue*.

Le Secrétaire présente à la Société, de la part de **M. Désormaux**, le *Dictionnaire Savoyard* qui lui est dédié, et dont un exemplaire a été offert à chacune des Sociétés savantes de la Savoie. En félicitant de nouveau M. Désormaux, les membres présents l'encouragent vivement à continuer avec ardeur la tâche dont il s'est chargé. L'œuvre commune d'Aimé Constantin et de son continuateur sera le point de départ d'intéressantes recherches philologiques, études trop négligées jusqu'ici en Savoie. C'est un nouveau service que la Société Florimontane sera heureuse d'avoir rendu à la grande et à la petite patrie.

M. Désormaux remercie ses collègues de l'appui si bienveillant et si cordial qui ne lui a jamais fait défaut. Il est heureux d'annoncer à la Société que le *Dictionnaire* a trouvé auprès de nombreux romanistes le meilleur accueil, non seulement en France, mais en Allemagne, en Suisse, en Italie. Déjà de nouveaux collaborateurs lui ont envoyé ou lui enverront d'intéressantes observations pour les ouvrages qui sont en préparation. A ce sujet, M. Désormaux donne lecture de la lettre suivante, qu'il a adressée à tous les instituteurs, et dont M. l'Inspecteur d'Académie a bien voulu autoriser l'insertion dans le *Bulletin de l'Enseignement primaire* [1] :

« La Société Florimontane, à la suite de la publication du *Dictionnaire Savoyard* paru sous ses auspices, a décidé, sur ma proposition, de faire appel à tous les travailleurs de bonne volonté, pour compléter l'enquête commencée concernant les parlers savoyards. Aussi je me permets d'avoir recours à la collaboration de mes collègues si dévoués de l'enseignement primaire, dont plusieurs m'ont déjà communiqué, comme précédemment au regretté Aimé Constantin, d'intéressants renseignements. Toutes les observations qu'ils auront l'obligeance de m'adresser, pour compléter ou rectifier le *Dictionnaire Savoyard*, seront les bienvenues. Ils pourront me les faire parvenir directement, ou par l'entremise de la Société Florimontane, à Annecy. Je remercie d'avance tous ceux qui voudront bien

1. *Bulletin de l'Instruction primaire de la Haute-Savoie,* 34e année, n° 10, octobre novembre 1902.

contribuer ainsi à perfectionner une œuvre utile et qui a déjà reçu les plus précieux encouragements. »

M. Désormaux, en attendant, vient de rédiger deux nouvelles contributions à l'étude des parlers savoyards. La première est relative aux *Noms de Nombre* en Savoie. Elle paraîtra dans les *Mélanges Ferdinand Brunot*, recueil d'articles philologiques dédié par ses élèves au savant professeur de la Sorbonne, pour le vingtième anniversaire de son entrée dans l'Enseignement supérieur, à l'imitation des *Mélanges Gaston Paris*, *Ascoli*, etc.

La seconde étude, dont l'auteur donne lecture, a été écrite à la prière de M. Corcelle, pour le nouveau *Guide de la Savoie*, en préparation, et correspond au petit chapitre relatif à la langue, imprimé dans le *Guide de la Haute-Savoie* dû à M. Marc Le Roux.

Pour compléter le *Dictionnaire Savoyard*, M. Désormaux se proposait d'étudier prochainement les dialectes valdôtains, si voisins des parlers de la Savoie. Il avait l'intention de passer les prochaines vacances dans la vallée d'Aoste, dont MM. Bruchet et Marteaux ont conservé un si excellent souvenir. Or, il vient de recevoir de M. l'abbé Joseph Henry, président de la *Flore Valdôtaine*, une charmante lettre lui annonçant que M. l'abbé Cerlogne doit bientôt publier un *Dictionnaire du Patois Valdôtain* : les documents sont depuis longtemps recueillis. Le futur ouvrage, dit M. J. Henry, collaborateur de M. l'abbé Cerlogne, pourra s'autoriser du *Dictionnaire Savoyard*. C'est là en même temps qu'un hommage rendu à la mémoire d'Aimé Constantin, un aimable encouragement pour les travaux de son collaborateur. Avec cette lettre, M. l'abbé J. Henry faisait parvenir à M. Désormaux deux ouvrages intéressants, concernant le patois de la vallée d'Aoste. M. Désormaux regrette à ce sujet de n'avoir pas connu plus tôt les œuvres du « trouvère valdôtain », dont les compatriotes célébraient avec éclat le cinquantenaire, le 30 octobre de cette année. (Voir l'*Union Valdôtaine*, numéro du 9 novembre 1902.) Ces œuvres doivent avoir leur place dans la *Bibliographie* qui figure en tête du *Dictionnaire Savoyard*. Elles seront analysées sous peu, dans un article destiné à la *Revue Savoisienne*, et qui traitera de la comparaison du dialecte valdôtain et des parlers savoyards.

Enfin M. Désormaux annonce que le manuscrit du *Dictionnaire patois-français de la Flore savoyarde*, ouvrage dû à la

collaboration d'A. Constantin et du R. P. Gave, sera bientôt donné à l'impression.

Une autre question est celle du dernier Congrès, tenu à Annecy. En s'excusant de retenir plus longuement que d'habitude l'attention de ses collègues, M. Désormaux donne divers renseignements relatifs au volume du *Compte-Rendu,* dont la dernière feuille est en ce moment sous presse. Il communique aux membres présents la partie du volume relative à *l'Historique du Congrès,* dont il est l'auteur. On y remarque avec plaisir les portraits des présidents et vice-présidents, ainsi que diverses gravures représentant des monuments ou des paysages annéciens. Les dépenses faites pour ces reproductions sont fort minimes : elles entament à peine la subvention affectée par le Conseil municipal d'Annecy à l'impression du *Compte-Rendu du Congrès*. En effet, il a fallu commander seulement quatre clichés : portraits de MM. Ritter, C. Dunant, Frutaz et Chevallier. Les autres ont été mis très gracieusement à la disposition de M. Désormaux soit par M. Abry, éditeur, soit par la Direction du *Savoyard de Paris*, par le Syndicat d'Initiative et par la Société Florimontane. L'ouvrage sera remis aux membres du Congrès dès le début de la semaine prochaine.

Le même offre à la Société, de la part de M. Ritter, le portrait du très sympathique président de l'Institut genevois. Il annonce en même temps que M. le général Borson se propose de faire don à la Société d'un travail de Sommeiller, tout entier écrit de la main du savant.

Il communique une lettre de Mlle Jean Bach-Sisley. qui regrette de donner sa démission de membre de la Société Florimontane, aux séances de laquelle elle ne peut assister, et il présente la candidature de M. Auguste Terrier, rédacteur au journal des *Débats* et secrétaire général du Comité de l'Afrique française.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau l'ouvrage suivant récemment acquis :

Grenus : *Documents relatifs à l'Histoire du Pays de Vaud de 1293 à 1750*, Genève, 1817, in-4°.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h.1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 17 décembre 1902.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société ayant été convoquée aujourd'hui en réunion extraordinaire pour entendre la lecture du rapport du jury de poésie, le **Président** donne la parole à **M. Désormaux**, rapporteur.

La Société approuve les conclusions qu'il présente et décerne les récompenses suivantes :

1er prix : 300 francs. — (N° 21) M. René BEAUVERIE, contrôleur des Mines à Rodez.

2e prix : n'a pas été décerné.

3e prix ex-æquo : 50 francs à chacun. — (N° 10) M. Henry PEYRE, de Bétouzet, Paris ;

(N° 12) M. Georges BÈGUE, Annecy ;

(N° 15) M. Paul MUGNIER, Annecy.

Mention très honorable ex-æquo. — (N° 5) Mlle Maria THOMAZEAU, Bouin (Vendée) ;

(N° 9) M. Gabriel CLOUZET, Paris ;

(N° 16) M. Fernand RICHARD, La Machine (Nièvre).

Mention honorable ex-æquo. — (N° 19) M. Auguste CROZE, Paris ;

(N° 26) M. Lucien CHISELLE, Saint-Florent (Cher) ;

(N° 27) « IDOLE », La Machine (Nièvre) ;

(N° 28) Ely NEVIL, Angers.

Il est procédé ensuite au vote sur la candidature proposée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Auguste TERRIER est proclamé membre actif de la Société Florimontane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levé à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

ouvert par la Société Florimontane pour l'année 1902.

MESSIEURS,

Chaque année, le mois de décembre voit reparaître, avec le concours de poésie fondé par le Dr Andrevetan et subventionné par la ville d'Annecy, les conclusions de celui de vos collègues que vous avez condamné, semble-t-il, aux rapports à perpétuité. Certes la tâche que vous lui imposez n'est pas toujours sans attrait : n'est-ce pas un vif plaisir pour le critique de découvrir des vers délicats et gracieux, des images nouvelles, des sentiments nobles et généreux? Parfois même des pièces entières révèlent un réel talent. Mais, en revanche, quelle besogne souvent fastidieuse ! On voudrait admirer, et l'on blâme ; on ne cherche qu'à juger équitablement, et l'on risque de passer pour un zoïle. Les longs ouvrages nous font peur, et nous ne pouvons les feuilleter d'une main distraite, « en sautant vingt feuillets pour en trouver la fin ». Celui-ci épuise le sujet, quand il y a un sujet ; celui-là compile, oubliant qu'à notre époque on ignore presque jusqu'au nom de « centon ». Et le Jury se demande avec angoisse : « Quand auront-ils tout dit ? »

Trop de rimeurs s'imaginent que la quantité peut suppléer à l'absence de qualités. Mais on ne compte pas les vers, on les pèse. Cette remarque est assurément fort banale ; elle n'est cependant pas inutile, et telle est la première réflexion qui s'impose aux membres du Jury.

Nous n'insisterons pas sur ces œuvres copieuses, très copieuses. Mieux vaut relever les mérites des pièces couronnées, sans revenir sur des fautes grossières et trop souvent signalées. Ajoutons que le Jury goûte fort peu certaines fantaisies, car ce n'est point « forger des vers bien frappés » que de « marteler le bon sens ».

*
* *

Nous avons dû classer les envois de vingt-huit concurrents. Ils ne manquent pas de variété : tous les genres, ou presque tous, y compris, comme d'habitude, le genre ennuyeux, sont représentés, depuis le modeste sonnet jusqu'au long poème, dépassant un millier de vers.

Une première lecture a suffi pour éliminer certaines compositions : l'une d'elles est immédiatement au-dessous de zéro, les autres immédiatement au-dessus. Elles n'ont de bien que la devise. Telles sont les pièces inscrites sous les numéros suivants :

N° 1, Devise : « *Excelsior !* »
N° 3, — « Vive le Faucigny ! »
N° 8, — ?
N° 11, — ?

Pour ces deux derniers envois, la devise est oubliée. Elle est sans doute mentionnée, avec le nom de l'auteur, dans le pli cacheté joint au manuscrit. A défaut, le Jury propose ce vers bien connu :

Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent.

Ces œuvres trahissent presque toutes une réelle inexpérience, non seulement de la versification, mais encore de la vie : envois de collégiens, peut-être, que les lauriers cueillis par Victor Hugo à l'âge de seize ans empêchent de dormir.

Très inférieures également sont les poésies qui portent les

numéros 7, Devise : « *Remember !* »
et 24, — « La plus timide voix est souvent la plus pure. »

*
* *

Bien au-dessus de cette première catégorie, nous placerons un certain nombre de compositions où l'on peut glaner quelques idées neuves, où des vers élégants s'étonnent de se trouver en assez mauvaise compagnie. Tel celui-ci :

Quand la mort d'un coup sec a soufflété la vie.

C'est fort bien dit ; mais ce vers fait malheureusement ressortir la faiblesse de ceux qui l'entourent.

Dans cette série sont classés les envois suivants :

N° 2, Devise : « Loin d'un monde léger, venez donc à vos pleurs,
« Venez associer les bois, les eaux, les fleurs. »
N° 4, — « Elle apporte de Dieu la promesse et l'appui. »
N° 6, — « J'allais volontiers m'asseoir au bord du lac. »
N° 13, — « Je ne chante ni l'espérance, ni la gloire, ni le bonheur. »
N° 14, — « Prolonge les printemps, règne de longs étés. »

N° 17, Devise : « J'aime des troubadours les histoires naïves. »
N° 18, — « Quelle misère ! Où sont les rêves qui nous rendaient le cœur content ? »
N° 20, — « Espérance et modestie. »
N° 22, — « Et rose elle a vécu ce que vivent les roses. »
N° 23, — « Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème. »
N° 25, — « L'ange Azraël du Coran la fortifiait. »

* * *

Parmi ces œuvres figurent une sorte d'hymne ou de cantate au Soleil, des rêveries inspirées par une visite au tombeau de Taine, une évocation des gloires annéciennes qui ont pu admirer le bijou des lacs alpestres, avant que « son écrin rutilant d'améthystes eût été croqué par le pinceau merveilleux de Hugo d'Alési » (!) On y trouvera encore des élégies et des complaintes, qui sont vraiment lamentables, « les mémoires d'une rose », des sonnets, et nombre de petites pièces qui ont la prétention d'être lyriques ; enfin un drame en cinq actes et, plusieurs degrés au-dessus, une petite saynète et une épopée médiévale.

L'hymne au *Soleil* (N° 14) pourrait avoir comme épigraphe tel vers homérique dont A. Chénier a enchâssé la traduction dans *L'Aveugle* : « Soleil, qui vois, entends, connais tout... » Soleil, qui fais mûrir les blés et rougir les treilles, soleil, tu n'as pas ton pareil ! Tu es, comme aux âges mythiques, le divin, le resplendissant, le bienfaisant par excellence... Et le poète cherche en quelques centaines de vers à démontrer semblables nouveautés, assurément peu subversives.

Cette pièce de lyrisme « objectif », comme disent les critiques d'outre-Rhin, est cependant supérieure aux fantaisies « subjectives » des poètes qui prétendent nous intéresser à toutes les impressions de leur être sensible. Leur « moi » n'est point haïssable, nous l'admettons volontiers ; pourquoi s'épanouit-il en des vers trop souvent franchement détestables ? Toutes ces « lyres d'ivoire » ne seraient-elles que des guitares ?

En tout cas, elles risquaient de produire une douce somnolence. Mais l'auteur du drame veillait, et voici qu'il nous tire bruyamment de notre torpeur aux sons d'une fanfare méridionale et au cliquetis des armes. « Faisons du bruit ! » clament ses héros en se trémoussant, et ils font du bruit, beaucoup de bruit... pour rien.

Seyd (N° 25) est le rejeton dégénéré de *Hernani* et de *La Favorite*. Cette histoire romanesque mériterait sans doute le premier prix, si le Jury avait à se prononcer sur un concours d'ameublement ou de costumes pour opéra comique. Le meilleur du drame, c'est la mise en scène. Mais quel luxe, quelle magnificence ! Habits de soie ou de velours, tentures d'or ou d'argent, manteaux de brocart blanc bordés d'hermine, dentelles, rubis et diamants, armes damasquinées, palais féeriques, etc., etc., tout le décor des *Mille et une Nuits*. Que d'apparat pour nous montrer quelques fantoches !

Bonjour Voisine, tel est le titre de la saynète (N° 18). Deux voisins s'entrevoient chaque jour depuis deux mois. Un soir, le jeune homme s'avise de saluer sa voisine. Ce premier salut est accueilli par un mouvement d'effroi. Mais la jeune fille s'enhardit, et l'on jase comme de vieux amis. Ce sont des confidences sans fin, ou plutôt la fin se devine aisément. Le sujet, comme vous le voyez, n'est guère original, et il est traité avec moins de naturel que de naïveté.

Comment passer de la saynète à l'épopée ? Toutes deux sont également prosaïques et font preuve d'assez médiocre invention. Sans nous mettre en quête d'une meilleure transition, il nous faut exposer avec quelques détails le sujet de cette œuvre de longue haleine.

Le public ne connaît guère Berthe aux grands pieds que par les vers de la ballade fameuse où Villon associa son nom à ceux de « la reine Blanche comme un lys » et de « Jeanne la bonne Lorraine qu'Anglais brulèrent à Rouen ». Mais la mère de Charlemagne inspira jadis nombre d'œuvres populaires. La plus célèbre est le roman d'Adenet, le Roi des Trouvères. Les aventures de Berthe ressemblent fort à celles de Geneviève de Brabant : c'est, comme on l'a dit, le conte de l'épouse innocente persécutée [1].

« Berthe était fille du roi de Hongrie Floire et de la reine Blanchefleur. Le roi de France Pépin, ayant entendu parler de ses vertus, la fait demander en mariage et l'obtient. Elle part pour la France, accompagnée de son cousin Tybert et de deux serves, la mère et la fille : cette dernière, nommée Aliste, ressemblait extraordinairement à sa maîtresse. Profitant de cette ressemblance, les deux serves et Tybert ourdissent un complot

1. Léon Clédat : *Chrestomathie du moyen âge*, p. 56. On pourra lire avec plaisir sur cette légende, dans les *Echos des Vieilles Chansons de France* dont M. Joseph Fabre a fait suivre son adaptation de la *Chanson de Roland*, le chapitre intitulé *La Femme d'un Roi de France*, p. 407, sqq.

contre Berthe. Le soir du mariage, on réussit à écarter la nouvelle reine, et on lui substitue Aliste. Le lendemain, on met un couteau entre les mains de Berthe, on la pousse dans la chambre de Pépin, et, la faisant passer pour Aliste, on l'accuse d'avoir voulu tuer la reine. On l'entraîne aussitôt loin de Pépin, qui la condamne à mort sans l'entendre. Chargé de l'exécution de la sentence, le traître Tybert conduit sa cousine à cinq journées de marche de Paris, dans la forêt du Mans; au moment où il va lui trancher la tête, Berthe réussit à s'enfuir. Elle erre pendant plusieurs jours dans la forêt, puis elle est recueillie par le voyer Symon, dans la famille duquel elle reste plus de neuf ans. Pendant ce temps, Aliste jouissait du fruit de son crime. Mais, un jour, Blanchefleur voulut revoir sa fille et arriva à Paris. Très étonnée du peu d'empressement que met sa fille à se rencontrer avec elle, elle pressent la vérité, force la consigne qui la tenait éloignée de la reine, et reconnaît Aliste à la petitesse de son pied. Tout se découvre alors et les traîtres sont impitoyablement châtiés. Pépin se met à la recherche de la vraie reine Berthe ; il finit par la rencontrer dans la forêt du Mans, et la ramène triomphante à Paris. »

Telle est la légende [1] qu'a voulu rajeunir l'auteur du poème portant comme inscription : « J'aime des troubadours les histoires naïves. » (N° 17). A son avis, nos vieilles chansons de geste, qui nous ont valu, entre autres joyaux, *Aymerillot* et *Le Mariage de Roland*, sont loin d'être une matière épuisée. Nous sommes absolument de cette opinion. « Peut-être le poète moderne, écrivions-nous à ce sujet, songera-t-il à renouveler son inspiration en puisant à la source jadis si féconde de nos épopées nationales, source qui ne semble pas encore tarie [2]. » L'auteur de *Berthe aux Grands Pieds* l'a entrepris. Malheureusement il n'a pas complètement réussi.

Il a suivi, nous dit-il, la traduction de M. Joseph Fabre. L'invention semble donc réduite à sa plus simple expression. A une traduction en vers, ou à une adaptation plus ou moins fidèle, nous préférons d'ailleurs une version faite d'après le système préconisé par M. Léon Clédat, dans son étude sur

1. Le texte a été publié pour la première fois par M. Paulin Paris, en 1832 Voir l'édition récente de M. Scheler.

2. *Revue du Siècle*, mars 1899. (Analyse de l'ouvrage de M. L. Clédat intitulé *Chansons de Geste)* Dans une lettre récente, qui figure en tête de la deuxième édition de *La Chanson de Roland* due à M. J. Fabre (1902), M. Gaston Paris encourage les tentatives faites pour ressusciter et pour rajeunir « nos vieux poèmes trop oubliés, qui méritent de ne pas être lus seulement par les savants et de fournir à tout notre peuple un élément vivifiant ».

Rutebeuf : rendre le rythme avec le sens, en sacrifiant la rime. Cette méthode a été adoptée par M. J. Fabre dans son édition de la *Chanson de Roland*.

Le remaniement qu'on nous soumet, sorte de prose rimée, est loin de produire la même impression que l'œuvre du vieux trouvère. Il suffirait, pour s'en convaincre, de comparer le même passage chez les deux poètes, par exemple l'épisode de Berthe dans la forêt :

La dame fu el bois, qui durement plora,
S'oï les leus uller et li huans hua....
Par le bois va la dame, qui grant paour avoit....

L'auteur a du moins le mérite de nous rappeler une intéressante légende. Son travail consciencieux lui eût sans doute valu une mention honorable, si les œuvres jugées supérieures par le Jury n'étaient pas aussi nombreuses.

En effet, la moyenne générale du concours a paru cette année sensiblement plus élevée que l'année précédente. Je ne crois même pas qu'elle ait été aussi satisfaisante dans aucun des six concours antérieurs dont j'ai eu l'honneur de vous faire connaître les résultats. Aussi le groupe des poètes récompensés est-il assez compact.

Onze concurrents sont proposés, les uns pour une mention honorable, les autres pour un prix. Le Jury aime mieux être taxé d'indulgence que de faire preuve d'une trop grande sévérité.

*
* *

L'auteur du numéro 27 est loin d'être un penseur. Il se contente de vers souvent vulgaires, que terminent des rimes banales ; mais il rencontre aussi quelques détails heureux ; il a des strophes délicates et d'un rythme harmonieux. *Fleurs de Mai*, poésie écrite sans prétention, a trouvé grâce devant le Jury, sans recueillir toutefois l'unanimité des suffrages.

La Chanson (N° 19) est une œuvre prolixe, où trop souvent la rime est la génératrice de vers qui n'ajoutent guère à la pensée. Vous y chercherez en vain ce « frisson d'eau sur de la mousse », qui ravissait l'auteur de *La Bonne Chanson*. C'est une suite d'allégories mythologiques qui nous laissent assez froids.

Le sujet, a-t-on dit, n'était pas facile à traiter, et le poète a fait preuve d'invention et d'habileté.

Mais le style est prosaïque et négligé. La citation suivante en donnera quelque idée :

Elle (la chanson) fonde, à la Pomme de Pin, le Caveau
Où Panard vient porter son verre légendaire.
Bien qu'un litre en entier fût tenu dans ce verre,
Le temps de dire un vers, le verre était vidé.

Que penser de ce verre et de ce vers ?

Divers épisodes gracieux ont intéressé le Jury : ils ont valu à l'auteur d'être classé parmi les concurrents encouragés.

Nous trouvons dans le *Nouvel Evangile* (N° 26) des idées nobles et généreuses, qui ne sont point aussi nouvelles que le poète pourrait le croire. On en jugera par cette strophe qui sert de conclusion au poème :

Oui, puisque sous les cieux il n'est rien d'inutile,
Aime, travaille et chante, ô noble Humanité,
Et proclamant enfin le Nouvel Evangile,
Dans un monde nouveau fais fleurir la Beauté.

Rappelons-nous les beaux vers qui terminent la pièce célèbre où Leconte de Lisle magnifiait *Hypatie* et chantait « l'hymne mélodieux de la sainte Beauté » :

Elle seule survit, immuable, éternelle :
La mort peut disperser les univers tremblants,
Mais la Beauté flamboie, et tout renaît en elle,
Et les mondes encor roulent sous ses pieds blancs !

La beauté, tel est donc le « Nouvel Evangile » : grâce à elle le poète trouve une nouvelle raison de vivre. Plus de pessimisme amer ; écoutez ce début :

C'est vrai : la vie est douce à celui qui sait vivre.
Pourquoi gémir, pourquoi pleurer ? Lève ton front,
Poète, et que la voix qui parle dans ton livre
Relève les fiertés de ceux qui l'entendront !

Si toutes les strophes valaient celle-ci, si les autres pièces pouvaient soutenir la comparaison avec *Le Nouvel Evangile*, nul doute que le poète n'eût été proposé pour un prix. Mais les courtes compositions intitulées *Charme*, *Vieilles Rimes*, *Souffle Printanier*, *L'Attente*, sont moins originales et l'expression est parfois bien négligée.

De Profundis (N° 28) est une sorte de thrène en souvenir des aimés qui ne sont plus. Le sentiment est sincère et touchant, mais la composition est bien lâche. L'œuvre comprend deux parties très mal liées. On y trouve aussi des vers faibles ou durs, comme celui-ci :

Ou gémit sous l'arceau tout prêt à OSCILLER.

Le Petit Détenu et *Le Droit aux Larmes* sont d'un style prosaïque. *La Sœur converse* serait un fin pastel, si l'on pouvait effacer quelques touches maladroites. La petite pièce qui a pour titre *En Chantant* exprime une pensée délicate. Le Jury conseille à l'auteur d'écrire plus de rêveries dans ce goût et moins de chansons pseudo-humoristiques, comme celle de *La Pilule*, qui termine le recueil.

* * *

Au-dessus de ces quatre concurrents, figurent les auteurs des œuvres inscrites sous les numéros 5, 16 et 9.

Le premier nous envoie, sous ce titre *Au Caprice des Rêves*, un copieux recueil de poésies fugitives. Un grand nombre de ces petites pièces ne sont que des variations connues sur des thèmes connus. La versification est aisée, harmonieuse, mais la langue assez peu châtiée. Çà et là nous remarquons de petits tableaux frais et délicats. Telle la pièce qui a pour titre *Deux Sourires*. Parfois le poète hausse le ton, mais il semble peu fait pour traiter des sujets qui demandent de la force et de la vigueur. *Le Journalier de la Mort*, dont l'idée est du moins heureuse, suffirait à le prouver.

C'est aussi un habile versificateur que l'auteur des poésies portant comme épigraphe *Sursum* (N° 16). Ses rondels sont gracieux. Si le sonnet *Résignation*, dédié à Auguste Dorchain, a semblé assez faible, *Harmonie* n'a pas laissé d'intéresser, malgré la recherche bizarre de certaines images :

Une neige d'accords sur mes pâles pensées
Retombe....

La meilleure pièce du recueil est *Mystère dans la Nuit*. On y relève pourtant des pensées obscures, des impropriétés, des vers d'une certaine banalité :

Mais l'âme qu'épuisa la douleur TROP IMMENSE....
Les regards de la lune au BLÊME ET FROID VISAGE....

Bon nombre d'expressions témoignent, il est vrai, d'un effort méritoire pour donner une forme nouvelle à de vieilles idées :

L'angoisse du mystère étreint les horizons.

Les derniers vers sont parmi les mieux tournés :

. . . . . *Et le silence enfin devient une harmonie,*
Cantique de l'azur, vibrante poésie,
Chœur des étoiles d'or si suave et si beau,
Que l'âme, où saigne encor l'angoisse de la vie,
En rêve s'abandonne à l'extase infinie
Dont l'aurore rayonne au-delà du tombeau.

On souhaiterait que tout le recueil pût soutenir la comparaison avec cette période rythmique assurément fort remarquable.

Voici une œuvre originale, qui serait parmi les meilleures si la forme était plus soignée et si l'auteur avait su condenser la pensée, trop souvent délayée. Le vrai poète ne s'efforce pas de tout dire : il laisse au lecteur le plaisir de parfaire son œuvre; il évoque, il suggère, il a l'attrait de l'imprécis et du mystère; notre rêve s'associe à son rêve et parfois le transforme, l'agrandit. « L'ombre est la parure des choses. » Le charme indéfinissable du soir, n'est-ce pas, comme l'a remarqué Guyau, de ne montrer les objets qu'à demi ? Ce sera l'honneur des poètes symbolistes d'avoir réagi contre la sécheresse et l'exactitude scrupuleuse des derniers parnassiens. Irons-nous jusqu'à dire, avec un de leurs maîtres, que « nommer un objet, c'est supprimer les trois-quarts de la jouissance du poème, qui est faite du bonheur de deviner peu à peu [1] » ? Non, sans doute, mais il faut bien avouer que l'œuvre poétique ne doit pas avoir une rigueur, une précision mathématiques.

Ces réflexions peuvent s'appliquer à la première partie du poème intitulé *Le Fondeur* (N° 9). Le sujet est heureux ; mais le vers, pour être trop précis, devient souvent prosaïque. On a également critiqué certaine lourdeur due à l'abus des propositions relatives, aux conjonctions trop fréquentes. Des rimes telles que les suivantes étaient déjà démodées du temps de Boileau :

Et le maître-fondeur sous l'azur SANS PAREIL
Sentit l'œuvre des nuits monter dans le soleil....

Il vaut mieux oublier ces faiblesses pour signaler une qualité qui est plus rare qu'on ne l'imagine. Comme Lamartine célébrant *La Cloche du Village*, le poète se sent ému en écoutant la voix forte et grave qui retentit là-haut, dans le vieux campanile, et son émotion est communicative.

*
* *

Nous arrivons aux œuvres jugées dignes d'être proposées pour un prix. Trois d'entre elles se recommandent par des qualités différentes, tout en étant à peu près d'égale valeur, et nous leur avons attribué, avec le même rang, la même récompense.

Les poésies inscrites sous le n° 15 peuvent être réparties en

1. Stéphane MALLARMÉ : *Enquête sur l'Evolution littéraire* (1891).

deux catégories. Les unes sont originales, les autres sont des adaptations de l'antique. Les sonnets sont agréablement tournés, malgré une recherche trop visible de l'effet. Le poète nous rappelle, dans *Hiérarchie*, que les petits monts jalousent les plus grands, qui jalousent le Mont-Blanc. Sans doute celui-ci est humilié à son tour,

.....Car
Il entendait la voix du grand Gaurisankar.

L'idée n'est point neuve, et cette conclusion n'est pas de notre poète. Il nous souvient que ce vers terminait un sonnet présenté à un précédent concours, où l'auteur exprimait une pensée analogue.

Pessimisme traduit une fois de plus des réflexions familières à tel de nos poètes romantiques atteint du « mal du siècle ». Cette amplification quelque peu juvénile est d'une inspiration médiocrement réconfortante ; elle fait preuve toutefois d'un réel talent.

La composition du petit poème intitulé *Le Coffret* peut être aisément critiquée : il y a deux sujets, reliés par un fil assez ténu, et l'œuvre vaut surtout par les détails. Une kermesse « au ventre du coffret... déroule les bachiques anneaux de sa danse ». Cette description fait songer aux tableaux des maîtres flamands. Elle est, sans contredit, plus intéressante que les vers symboliques formant la seconde partie du poème.

Le Coffret

Au ventre du coffret la kermesse déroule
Les bachiques anneaux de sa danse, et la foule
Se presse et tourbillonne autour du piédestal
Où se dresse l'archer aux regards de métal,
Le Dieu maître des cœurs et qu'aiment ceux qu'il frappe.
Une ribaude fuit, désirant qu'on l'attrape ;
Un rustre aux yeux de braise halète sur ses pas.
Elle rit de ployer sa taille entre ses bras
Et d'entendre, croyant naïvement qu'il joue,
Le clapement goulu des lèvres sur sa joue.
Maint buveur, ventre plein, roule sur le gazon.
Un joueur de mandore attaque sa chanson,
Mais un marchand d'onguents en braillant l'essorille,
Tandis que, dans un coin, Cassandre en souquenille
Reçoit de Trivelin plus d'un coup doctoral.

Ainsi les gestes drus, le vin, l'amour brutal
Emplissent tous les cœurs d'une fumeuse ivresse,
Qui monte, avec l'odeur du peuple qui se presse,

Avec les cris, les chants, vers l'impassible Dieu.

. . . . . .

Ma bien-aimée a pris sur ses genoux, par jeu
Ce coffret d'argent mat empli de pierreries,
Et dans les chatoyants reflets, ses mains ravies
Plongent en frémissant d'une âpre volupté.
Près du saphir profond comme une aube d'été,
Eclate le doux feu du rubis qui rougeoie.
L'opale indolemment repose sur la soie ;
Son âme énigmatique irradie en halo
Et, comme au sein de la transparence de l'eau,
La lumière s'y perd, en sort décomposée.
La perle tient captif en sa chair irisée
Un familier esprit de joie et de douceur.

Je suis des yeux les mains où passe la lueur
De ces joyaux tissus de l'Inde ou de l'Afrique ;
Je sens s'insinuer leur vertu chimérique
En mon cœur qui bénit celle qui l'asservit.
Je songe. Un vieux symbole en mon âme revit,
Qui, pressentant comme une affinité secrète,
Unit l'âme ou l'idée à leur forme concrète.
Le coffret où festoie un peuple endimanché
Renferme dans ses flancs, comme un esprit caché,
L'éclat des gemmes, sœurs lointaines des étoiles.
Ainsi ma bien-aimée, en sa forme sans voiles,
Recèle le mystère attirant de son cœur :
Ses pensers, ses vouloirs ont le charme vainqueur
Des joyaux ; ils en ont aussi la transparence.
Sa tendresse reflète un rayon de souffrance
Et sa fierté scintille ainsi qu'un diamant.

Mon rêve, à ses côtés, s'envole éperdument.
Je l'aime d'un amour agenouillé. J'oublie
L'idole que forgea mon âme enorgueillie,
La gloire, sacrilège amour d'un passé mort.
Maintenant, la beauté comme un philtre m'endort.
A quoi bon parcourir la route triomphale ?
Je préfère, filant dans l'ombre aux pieds d'Omphale,
Vivre un rêve d'amour en tournant ses fuseaux
Et n'être qu'une barque heureuse, au fil des eaux.

Par sa tournure d'esprit, par les sujets choisis et par la manière dont ils sont traités, l'auteur du *Coffret* n'est pas sans avoir certaine affinité avec ceux qui font revivre parmi nous les qualités et aussi les défauts de l'alexandrinisme. Si je me permets cette comparaison, c'est qu'il semble l'indiquer lui-même, en donnant une adaptation d'un petit poème attribué à Virgile par Servius et Donat. Ce poème figure, dans l'édition Benoist, parmi les *Carmina Minora*. Il a pour titre *Ciris*,

et nous apprend comment Scylla trahit son père Nisus et livra Mégare à Minos, son amant, en arrachant le cheveu de pourpre auquel étaient liées les destinées de sa patrie. Minos, rempli d'horreur pour un si grand crime, fit attacher Scylla à la proue de son navire ; mais un dieu la changea en aigrette. Le chant de l'oiseau, triste et lointain, s'élève dans le ciel bleu,

Et Minos observait la forme gémissante
Dont la brise, à l'avant, tordait les cheveux d'or.
Il oubliait Mégare et la patrie absente,
En écoutant, ivre d'orgueil, ce chant de mort.

Ainsi que *Le Retour de Minos, Protée* fait revivre d'antiques souvenirs en rappelant l'épisode célèbre d'Aristée [1]. Cette courte pièce est moins heureuse. Les réflexions philosophiques qui la terminent (Protée est un symbole de l'univers que l'homme cherche encore à saisir sous ses métamorphoses), sont assez banales. Il en est de même de certaines expressions ou comparaisons : le dieu « grogne comme un cerf aux abois », il « souffle comme un phoque », « et ronfle avec des sons de tambour et de flûte ». Ce dernier vers est du moins très expressif.

Aux poèmes antiques, nous préférons les sujets modernes, ou cette enluminure du moyen âge qui a pour titre *Le Chevalier Errant.* Elle suffira pour donner une idée assez exacte des autres œuvres, dont l'auteur semble avoir certain penchant pour Mœterlinck, comme pour l' « écriture artiste ». Les fins de vers faibles sont en petites majuscules.

Le Chevalier errant.

Brocéliande a vu passer l'aventurier :
Son cœur, à coups égaux, battait sous son armure.
Au rude cliquetis de son harnois guerrier
Il avançait, levant ses regards VERS L'ARCTURE.

Son rêve était comme un serviteur familier
Qui stimulait le pas égal de sa monture.
Il évoquait Artus, Æneas, Olivier,
Et demandait à Dieu la force et la droiture.

Les aegipans rusés, les nains insidieux
Ne purent DÉTOURNER SON VISAGE IMPAVIDE :
Sa foi le protégeait contre eux MIEUX QU'UNE ÉGIDE.

1. Cet épisode a été très souvent traduit en vers français. Le plus récent essai est dû à M. Alexandre BLANCHARD, professeur au Lycée d'Amiens. On le trouvera dans l'appendice d'un volume qui vient de paraître et qui a pour titre : *Histoires tirées des Tragiques Grecs.* Cf. Marc LEGRAND : *L'Ame antique*, p. 193.

Et, comme il côtoyait les lacs mystérieux,
Dans la brise du soir qui frôlait son visage,
Il voyait des splendeurs d'ailes devant ses yeux —

Ailes d'ivoire qui planaient sur son passage.

Les sonnets, à en juger par les envois des concurrents, sont de plus en plus en honneur : ils sont particulièrement nombreux cette année. L'un des meilleurs, à notre avis, avec *Le Lion de Granit* et *Les Souvenirs*, qu'on lira plus loin, figure parmi les huit qui sont inscrits sous l'épigraphe : « *Odi profanum vulgus* » (N° 10). Le dernier vers est fort beau et l'œuvre entière pourrait ne pas trop déplaire à l'auteur des *Trophées* :

La Niké de Samothrace.

Penchée à l'éperon de sa nef triomphale,
D'un indomptable élan s'enlève une Niké.
Son péplum de Paros translucide est plaqué
Sur son torse où le vent de mer souffle en rafale.

Tout s'obscurcit devant la splendeur sans rivale
De ce buste incomplet, de ce geste tronqué
Que l'ensemble du marbre a bientôt expliqué :
Elle vole annonçant la victoire navale.

Sublime mutilée, œuvre d'un inconnu,
J'oublie en t'admirant le malheur survenu
A ta chair au niveau du col et des aisselles.

Qu'importe que l'écueil du temps où tu sombras
T'ait privée à jamais de ton chef, de tes bras ?
Pour l'immortel essor n'as-tu point tes deux ailes ?

Les autres sonnets du même poète ne sont pas aussi remarquables, mais ils sont tous variés et aucun n'est sans intérêt. Il peut lui aussi se rendre cette justice que son vers bien ou mal dit toujours quelque chose. Tantôt il malmène Baudelaire, en pastichant le style des *Fleurs du Mal* ; tantôt il donne une leçon à l'indifférent qui regarde passer un humble agonisant qu'on mène à l'hôpital :

Au lieu de vous signer et de vous découvrir
Devant ceux dont la chair a fini de souffrir,
Saluez donc plutôt la souffrance qui passe !

Les sonnets historiques sont d'une forme moins soignée, surtout celui qui a pour titre *Moscou* (14 septembre 1812). On y a relevé quelques vers prosaïques et des expressions trop vulgaires. Cependant *Le Passage de la Wilia* (qui semble comme inspiré des récits d'Esparbès) n'est pas indigne d'être cité. Nous le donnons ici avec *Les Tuileries*.

Le Passage de la Wilia

(24 Juin 1812)

A leur rang de combat, selon leurs numéros,
Les lanciers polonais se metlent à la nage.
Mais un remous saisit DANS SON FOURBE ENGRENAGE
L'intrépide escadron entré jusqu'aux garots.

Brusquement, froidement, les sabres aux fourreaux,
Sans connaître l'orgueil furieux du carnage,
Ils sombrent. Ceux-là seuls que le gouffre ménage,
Avant d'être engloutis, acclament leur héros.

Napoléon muet et pâle sur la rive
Se découvre. Le geste impérial arrive
Jusqu'aux yeux dilatés du dernier éclaireur

Qui coule en souriant à l'idole invoquée,
Et sa bouche déjà remplie et suffoquée
Sort de l'eau pour redire un « Vive l'Empereur ! »

Les Tuileries

(20 Juin 1792)

Ayant franchi le seuil de la cour solitaire
Et le couloir où vibre un cri : Plus de véto !
Le flux des émeutiers enhardis par Santerre
Gagne en tourbillonnant les salons du château.

Fort d'un isolement superbe et volontaire,
Louis presque étouffé, monte sur un tréteau
DEVANT LEQUEL CHAQUE HOMME EN PASSANT DÉBLATÈRE
SON INJURE *et brandit sa pique ou son couteau.*

Maître de lui, le roi dont pas un trait ne bouge
Boit un verre de vin et coiffe un bonnet rouge,
Qu'un insurgé lui tend au bout de son harpon.

Et, comme un vieux soldat très paternel l'invite
A ne pas avoir peur, Louis XVI répond :
« Mets ta main sur mon cœur et sens s'il bat plus vite ! »

Dans le plus faible peut-être de ces sonnets, le poète reconnaît pour maîtres Victor Hugo et Théodore de Banville *(A Deux Maîtres)*. Heureux, dit-il, celui qui

> *Saurait dans son creuset de fer et d'or souder*
> *Au nombre de Hugo la rime de Banville.*

Le choix du second maître pourrait prêter à une ironie facile et de fort mauvais goût. N'est-ce point Théodore de Banville qui, tout en enseignant les procédés techniques de la ver-

sification, les compare à de vulgaires recettes grâce auxquelles le premier sot venu peut faire de très bons vers ? Mais l'auteur de *La Niké* veut montrer simplement qu'il a un culte pour la forme : si l'on naît poète, doit-on dédaigner « l'art des vers » ?

Il protesterait volontiers contre la tendance de nos contemporains qui cherchent à s'affranchir de la tyrannie de la rime.

Sans doute, à leur avis, Mardoche n'était point trop à plaindre :

Les Muses visitaient sa demeure cachée
Et, quoiqu'il fit rimer IDÉE *avec* FACHÉE.
On le lisait.....

Rompons donc, concluent-ils, avec « l'école rimeuse ». Tant qu'il y aura en France des jeunes gens, ils reliront *Le Souvenir* et *Les Nuits* incomparables. Et pourtant leur auteur ne fait-il pas rimer *griser* et *lévrier*, *tombé* et *Danaé* ?

On pardonnerait à ces « jeunes » bien d'autres négligences, s'ils pouvaient nous donner de nouveau quelque *Espoir en Dieu*. C'est là peut-être ce que répondrait le disciple de Banville.

Pour lui, il reste fidèle à la consonne d'appui. On en jugera par le sonnet suivant, sorte de tableautin d'ailleurs assez réussi.

L'Attendu

Dominant les assauts d'un gave béarnais,
Un parterre d'iris et de jasmins d'Espagne
Embaume un vieux manoir, vrai tombeau de campagne,
Où l'ennui dessécha deux vieilles en bonnets.

L'une s'est consacrée aux fleurs du jardinet ;
L'autre vit dans l'amour du passé qu'accompagne
Le remords d'avoir bu trois coupes de champagne
Avec un grand seigneur qu'elle seule connaît.

Donnant sur la façade, hermétiquement close
Par des volets moisis AFFECTÉS D'ANKYLOSE,
Une chambre d'honneur atteste, dès l'abord,

Le royalisme ému des vieilles Pyrénées,
Et prévoit en détail, depuis quarante années,
Le retour imprévu du comte de Chambord.

Fort différente est la note qui plaît à l'auteur des poésies inscrites sous le nº 12. C'est un élégiaque et aussi un descriptif, mais un descriptif qui n'est jamais froid. Il associe la nature aux sentiments qu'il éprouve ; pour lui un paysage est vraiment un « état d'âme ». Il ne se contente pas de le peindre en faisant

chatoyer les couleurs de sa palette, qui est fort riche ; il cherche à fixer l'impression fugitive. Comme Musset, comme nous, il aime « les tièdes voluptés des nuits mélancoliques », et plus encore l'heure très douce des soirs d'automne, où le soleil

En l'ardente beauté de ce qui va mourir,
Met son rouge baiser aux rochers qu'il embrase.

Alors le Parmelan se couronne de rose, la Tournette flamboie ; au lac s'irradient « l'or, le feu, le sang, le rubis et l'opale ». Puis les teintes s'effacent peu à peu et tout se revêt d'ombre...

Tout semble s'affaisser ! Cela pèse et meurtrit !
Subit effondrement qui s'impose et qui navre !
Les rochers et les bois ont des tons de cadavre !
Il plane de la mort au ciel qui s'assombrit !

C'est maintenant l'heure des réflexions attristées. Une foule d'autres écrivains les ont notées sans doute ; aussi notre poète se travaille-t-il à la recherche de l'originalité. Il est moins heureux dans cette partie de la pièce : la composition manque d'unité et de netteté ; il y a des longueurs, des strophes un peu lourdes et maniérées, comme celle-ci :

Tristesse ! Vanité ! Vanité de l'effort !
A quoi bon s'exalter vers le soleil Chimère,
Si doit peser, après, l'heure crépusculaire
De la Réalité plus lourde que la Mort ?

Le Bain est un petit *cuadro*, traité avec sobriété et non sans grâce. Peut-être plaira-t-il plus au lecteur que *Soir d'Automne*.

Le Bain

Au baiser du matin offrant leurs nudités,
Les nymphes aux beaux bras, au bord du lac d'opale,
Ont tordu leurs cheveux en lourds casques d'or pâle
Que le rouge des fleurs avive de clartés.

Le gai soleil de mai, glissant parmi les branches
Où flotte l'émeraude exquise du printemps,
Ruisselle à pleins rayons sur leurs corps éclatants
Et met des reflets d'or sur les courbes des hanches.

Elles entrent sans peur à travers les roseaux,
Dans l'onde qui s'irise en gerbes d'étincelles,
Et leur ravissement d'être jeunes et belles
Eclate en cris aigus comme des cris d'oiseaux.

Le faune qui se cache à l'ombre d'un grand hêtre
Les contemple et sourit ; en ses yeux libertins
Passe l'émoi furtif des souvenirs lointains :
Il sent dans son vieux cœur d'obscurs désirs renaître...

Soir d'Automne

Chère, le jour finit, très doux, le temps est beau :
Mets ton chapeau de paille orné de brides mauves,
Qui fait un cadre exquis à tes lourds cheveux fauves,
Viens ; nous suivrons les bords harmonieux de l'eau.

Il semble, au soir tombant, que l'automne répande
Sur les monts et les bois, artiste impétueux,
Autour du lac, saphir unique et fastueux,
Les fabuleux trésors d'un radjah de légende !

On dirait la mystique armure d'un héros !
Fantastique fanfare, éclatante et brutale,
Où l'or, le feu, le sang, le rubis et l'opale
En clameur symphonique unissent leurs chaos !

Le somptueux soleil décline avec emphase,
En l'ardente beauté de ce qui va mourir,
Et, comme s'il vibrait d'un ultime désir,
Met son rouge baiser aux rochers qu'il embrase !

Viol des yeux éblouis ! décor prestigieux
Aux rêves triomphants ! Minute grandiose
Où tout l'Etre frémit ! Cadre d'apothéose
Aux sublimes élans d'amour victorieux !

... Mais le dernier rayon dont mourait la caresse
Lente aux sommets altiers, a disparu soudain !
O l'angoissant frisson qui prend l'âme et l'étreint !
En sens-tu comme moi l'implacable détresse ?

Tout semble s'affaisser ! Cela pèse et meurtrit !
Subit effondrement qui s'impose et qui navre !
Les rochers et les bois ont des tons de cadavre !
Il plane de la mort au ciel qui s'assombrit !

Contraste impitoyable aux espoirs trop rapides !
C'est une lie abjecte après le nectar pur,
Un vol d'oiseaux sinistre obscurcissait l'azur !
Le lac hostile et morne a des pâleurs livides !

Tristesse ! Vanité ! Vanité de l'Effort !
A quoi bon s'exalter vers le Soleil Chimère,
Si doit peser, après, l'heure crépusculaire
De la Réalité plus lourde que la Mort ?

Au couchant triomphal la nuit impénétrable
Aurait dû succéder, soudaine, et ne laissant
Que l'ardent souvenir du soir resplendissant !
Ténèbres du Néant ! Nuit brusque, irréparable !

Se ruer à la joie avec le cœur élu !
Pressentir l'infini dans une extase brève !
Oui ! mais mourir ! mourir tout à coup, en plein rêve !
L'inconnu de la mort, c'est encor l'absolu !

Mais, si l'on doit subir après la déchéance,
Dans la petite vie étroite et sans beauté,
Livide crépuscule au cœur désenchanté.
Dis-moi ? dis-moi ? cela vaut-il que l'on s'élance ?....

O but qui toujours fuit quand on croit le saisir !
Mirage décevant de splendeur surhumaine !
Ton éternel recul, pure Etoile lointaine,
Sans pouvoir me lasser, irrite mon désir !

Pourtant jamais ? Jamais nous ne lirons le Livre
Mystérieux ? Jamais au but ? Cruelle loi !
Faut-il désespérer ? Faut-il... — Regarde-moi !
. . . . . .

Je vois dans tes yeux clairs trop de raisons de vivre !

Les trois sonnets qui, avec *Le Bain* et *Soir d'Automne*, complètent l'envoi de ce poète, sont artistement ciselés. Mais, au lieu d'ajouter à la bonne impression produite par les autres œuvres, ils ont plutôt nui au concurrent. Le Jury a trouvé que ces sonnets fort libres déparaient le recueil, principalement celui qui a pour titre *Luxure*. A signaler l'apparition du néologisme « le frôl », dont le besoin ne se faisait guère sentir.

* * *

Enfin voici le maître du chœur. Il ne se borne pas à redire les navrances de son âme désenchantée, ou « les désirs infinis des sens exacerbés ». Sa Muse n'est point une folle ballerine cherchant à nous étourdir en agitant de sonores grelots. C'est une chaste vierge, au sourire grave et doux, parfois un peu triste, lorsqu'elle entend l'écho de ces « vieilles chansons » qui ont bercé son enfance ; mais son visage s'illumine, quand elle songe à tous les semeurs de bonne graine qui laissent faire au temps. A ceux qui vont répétant : « Cueillez, cueillez votre jeunesse », elle répond simplement : « Sois bon et dis vrai. » Ce n'est pas qu'elle proscrive la grâce et la beauté ; mais peut-être conviendrait-elle que, sans le rayonnement moral, il n'est point de splendeur véritable. Ecoutez cette strophe consolante, qui revient, comme une sorte de leit-motive, dans le remarquable poème intitulé *Les Vieilles Croyances* :

Ceux qui n'auront pas eu l'eau de source et la mousse,
Les las, les fatigués, un jour reposeront,
Ceux qui saignaient seront pansés d'une main douce,
Les petits, qui longtemps gémirent, souriront.

Certes nous sommes loin de proclamer, avec le poète, la « banqueroute de la science ». Nous avons foi en elle : la *bouteille à la mer* longtemps chemine, poussée par les tempêtes ; mais elle atteindra le rivage. Cet élixir qu'elle contient. c'est la science : elle donne à l'homme des forces nouvelles, elle le rendra meilleur et plus moral. Et cette foi n'est pas une vaine chimère, pour tous ceux du moins qui savent mesurer le chemin parcouru depuis des millénaires. Ceux-là appellent de tous leurs vœux l'âge de bonté souhaité par le Christ, l'âge de justice et de vérité entrevu par le penseur.

Qu'importe, en effet, comme la science le reconnaît, « qu'au terme de son analyse s'étende le domaine de l'Inconnaissable »? Il nous suffit, pour ne point l'accuser d'avoir failli à ses promesses, qu'elle fasse chaque jour reculer « cet océan de mystère qui bat notre rivage » et dont « le vieux Littré, qui fut un saint, a magnifiquement parlé [1] ». Sans doute, quand survient « le crépuscule des dieux », pour nous aventurer sur cette mer ténébreuse, « nous n'avons ni barque ni voile » : est-ce une raison pour désespérer et pour affirmer qu'elle est à jamais infranchissable ?

L'auteur des *Vieilles Croyances* nous communique encore, sous ce titre *Notes Crépusculaires*, de rapides impressions des plaines du Nord. Elles font songer à telle page de Rodenbach, et mieux encore à tels poèmes de Verhœren peignant « la verte immensité des plaines et des plaines », où lentement, très lentement, le vieux moulin tourne, « sur un ciel de tristesse et de mélancolie ».

Les sonnets sont faits de main d'ouvrier. L'un d'eux est une sorte d'invocation à la Paresse : vous pourrez le comparer à la pièce couronnée l'an passé, qui traite un sujet analogue. On remarquera l'emploi très heureux des rimes féminines.

De même, dans *Le Lion de Granit*, œuvre sculpturale d'un puissant relief, les sons rauques et durs sont bien appropriés au sujet.

Avec *Les Souvenirs*, le poète montre que son style, comme son inspiration, sait être varié. Ce sonnet n'est pas inférieur au *Lion de Granit*.

1. Paul Bourget : *Le Disciple,* Préface.

Nous avons moins goûté la petite fantaisie intitulée *Echo*, simples effets de rimes auxquels l'auteur n'attache sans doute pas plus d'importance qu'ils ne méritent.

En somme, l'œuvre entière de ce poète nous a paru digne de figurer dans la *Revue savoisienne*. Ce sera, nous aimons à le croire, une agréable distraction pour l'archéologue et pour le savant que de lire des vers bien pensés et bien écrits. Et si votre rapporteur, en applaudissant aux efforts de quelques poètes sincères et délicats, peut les encourager à voler plus haut encore d'un essor plus audacieux, il regrettera moins, Messieurs, d'avoir abusé de votre bienveillante attention, et les Membres du Jury pourront dire avec lui qu'ils n'auront perdu ni leur temps, ni leur peine.

Les Vieilles Croyances

Ils ont cherché en tâtonnant sur toutes les routes et nous assistons, depuis quatre-vingts ans, à l'étrange conflit des systèmes et des sectes qui se relayent pour nous fournir un dogme nouveau et nous offrir un bonheur complet

TAINE (*Philosophie de l'Art*).

Les vieilles croyances, au moyen desquelles on aidait l'homme à pratiquer la vertu, sont ébranlées et elles n'ont pas été remplacées.

RENAN

(*Dialogues philosophiques*).

On est par trop féru de l'humaine Science,
Car son orgueil est vain et sans fruits son savoir.
Le cerveau peut en vivre et non la conscience :
La Foi, chez nos aïeux, parlait mieux du Devoir.

Aussi c'est grand' pitié qu'on ait fait table rase
De tout ce vieux passé d'envol et de beauté.
L'édifice, plus sûr, tenait mieux sur sa base,
Quand l'homme était un homme et non un révolté.

Certes, dans ce passé, plus d'une heure sanglante
A rougi le manteau des siècles révolus ;
La Force est aujourd'hui, dit-on, moins insolente :
Mais quand on était juste, alors, on l'était plus.

Nos pères ont lutté, c'est vrai, tout leur fut rude :
Jours affamés, réveils d'horreur, deuils douloureux,
Mais ils t'avaient pour lieu d'asile, ô certitude,
Et dans tes murs sacrés — quand même — étaient heureux.

L'autorité d'un Dieu fixait, des monts aux grèves,
Au présent son labeur, à l'avenir ses droits,
Car la terre avait lu le Livre de tes rêves,
Christ ! et savait alors comment on dit « Je crois ».

* * *

Or, ces pages d'en haut, qu'un cœur d'homme avait faites,
Ordonnaient d'être bon, de s'aimer jusqu'au soir,

Promettaient aux petits les indicibles Fêtes,
Osaient des mots obscurs de revanche et d'espoir.

Tu leur disais, ô Christ : « L'Aube a lui... Dieu m'envoie
« Pour que chacun des pas douloureux soit compté :
« Mon frère, prends ma main, et marche dans ma voie.
« Heureux, trois fois heureux ceux qui n'ont pas douté !

« Pardonne à qui t'accable et n'accable personne,
« Garde dans ton cœur d'homme un sourire d'enfant.
« En vérité, les blés que mon Père moissonne
« Nourriront l'opprimé, mais non le triomphant.

« Ceux qui n'auront pas eu l'eau de source et la mousse,
« Les las, les fatigués, un jour reposeront.
« Ceux qui saignaient seront pansés d'une main douce,
« Les petits, qui longtemps gémirent, souriront.

« Mais il faut qu'on me croie — et je veux qu'on espère,
« C'est vous que j'attendais dans mon éternité.
« Amis, ne pleurez plus : la Maison de mon Père
« Est pour les malheureux de bonne volonté. »

* * *

C'était bien. Le vaincu pouvait lutter et vivre
Sans s'abîmer le cœur en d'effrayants « pourquoi ».
Le Berger, cape au vent, marchait : il fallait suivre !
Et les brebis suivaient, trouvant belle sa foi.

Tous les humbles, tous ceux dont les vaines tendresses
Dans le froid de la nuit ne purent pas germer,
Tous les sevrés de gloire, ou d'or, ou de caresses,
Trop las pour être heureux et trop souls pour aimer ;

Ceux que, dès le berceau, le malheur prend pour proie,
Qui, tout petits, tremblaient autour de l'âtre éteint,
Puis que leur charge lourde — un jour trop lourde — broie,
Sans qu'ils aient rien compris aux haines du destin ;

L'affamé, l'épuisé, qui va courbant à terre,
Sous la bise ironique, un dos de paria,
Celui qui n'eut jamais que le droit de se taire
Et d'étouffer son cœur quand la honte y cria :

Et les valets d'argent, et les traîne-charrue,
Qui font leur maître riche en mangeant du pain noir,
Et tous ceux que l'hiver a couchés dans la rue,
Tandis qu'on s'écartait pour ne pas trop les voir ;

Les éternels bannis, les forçats de la route,
Traînant à leurs pieds lourds la peur du lendemain,
Au point d'être jaloux du bœuf pesant qui broute,
Et qui sont dangereux, puisqu'ils tendent la main !

Les gueux, les miséreux, tous les fils de l'Envie,
Tous ceux que nos mépris ont jetés hors la loi,
Ceux qui, fatalement, sont derniers dans la vie,
Front haut — suivaient — portant au cœur : « Tu seras roi ! »

Ils suivaient, libérés, grandis, calmes, sans haines,
Raidis sous leurs fardeaux d'un jour, qui les sauvaient :
Leur Dieu, plus tremblant qu'eux, sous de plus lourdes chaines,
Avait saigné son sang sur la route. Ils suivaient,

Forts, presque beaux. gardant leurs pleurs, leurs douleurs brèves,
Pour les voir, au réveil, en roses d'or fleurir,
Puis, les yeux élargis vers leur immense rêve,
Entraient sans un frisson dans l'horreur de mourir...

« Ceux qui n'auront pas eu l'eau de source et la mousse,
« Les las, les fatigués, un jour reposeront.
« Ceux qui saignaient seront pansés d'une main douce,
« Les petits, qui longtemps gémirent, souriront. »

Et si tu les trompais, je te bénis quand même,
Pour ta pitié sublime, ô grand Crucifié !
Dupe, on ne le fut pas, quand on croit, quand on aime,
Quand l'espoir chante clair au ciel pacifié !

Notes Crépusculaires

(Plaines du Nord)

La plaine dort sous le ciel morne,
Déserte, profonde, sans borne ;
Les buissons vibrent, l'herbe fuit
Et se courbe au vent dans la nuit
Qui se hâte. Au couchant rougeoie
Le ciel ; les mottes des labours
Luisent. Puis l'Astre meurt, sans joie.

De larges grappes d'oiseaux lourds
Aux nocturnes butins s'attellent.
Rament l'air, trottinent, sautèlent,
Se pourchassent à pas de loup.

Engourdi dans sa ritournelle,
Noir et pointant sur le ciel flou,
Un moulin, figé, dresse une aile.

L'échine en arc d'avoir peiné,
Morne, rigide, abandonné,
Un cheval maigre, sous la bise,
Frissonnant du ventre au garot,
Somnole dans la brume grise.

Le dernier char, le dernier trot
Cahote aux lointains de la route,
L'ombre bruit... l'oreille doute...

Et sous son toit, le laboureur,
Ecoute, l'œil pris de terreur,
Des frôlis suspects, à ses portes,

Tandis qu'au fond des plaines mortes
Se traîne, immense. le vol noir
De la Nuit et du Désespoir !

L'Idéal

Fuyant la plaine et les grands bois
Où le mal réduit aux abois
Sa proie,
J'irai vers l'horizon qui luit,
Où nul chasseur ne nous poursuit,
Où l'aube, déchirant la nuit,
Flamboie.

J'irai jusqu'à l'Orbe infini
Où l'azur que rien n'a terni
Commence,
Où l'orgueil des faux dieux se meurt,
Comme le chant gris du rameur,
Où rien n'est grand que la rumeur
Immense.

Et quand enfin je vous aurai,
Harmonie, arpège doré,
O grèves !
Mes bras lourds, je les ouvrirai
Et, plein mon cœur moissonnerai
L'éther bleu, l'idéal sacré,
Les rêves.

Et quand mes bras se lèveront
La Douleur, les Haines fuiront,
Peureuses,
Et les morts pleurés revivront,
Et tous mes frères s'aimeront,
O mon Dieu ! les âmes seront
Heureuses !

Je vois l'Amour, le flot ardent,
Qui s'enfle, emplit tout, déborde en
Caresse.
Je sens mon être s'affoler,
J'entends. . Voudrais-tu m'accabler
Chimère ?... tout mon cœur trembler
D'ivresse.

Aux grands appels fous de ma voix,
Surgiront de nouvelles fois

Plus belles :
Du long rivage étincelant,
Vers le ciel vaporeux et blanc
S'éploiera le frou-frou tremblant
Des ailes... des ailes !

A Sarah-Bernhardt

Quand la Terreur livide élargit tes grands yeux,
Quand ta prunelle ardente a des splendeurs de haine,
Ou que ta gorge égrène, en cliquetis de chaîne,
L'âpre et strident sarcasme aux impassibles dieux ;

Quand tu pleures, Sarah : quand l'orgueil des aïeux
Nimbe de pourpre et d'or ta ligne souveraine,
Quand le vers qui s'éploie, avec ton âme, ô Reine,
Ne font plus qu'un frisson sacré, courant aux cieux...

Ce vers a bu ta vie en possédant ta lèvre,
A pris ta voix, a pris tes yeux, tremble ta fièvre,
Sent qu'il vole un baiser du Verbe à la Beauté.

•

Ta caresse a marqué sa chair comme une flamme,
Et lire un vers d'amour que Sarah a chanté,
C'est entendre Sarah, qui vous chante dans l'âme !

Déesse

Paresse ! viens m'aimer... perds-moi dans la caresse
De toi, de tes cheveux ambrés, de ta voix lente.
Sous le fluide lourd de ta main nonchalante,
Je veux dormir, je veux l'oubli. Viens, ô Paresse !

Comme aux parvis d'Ang-Kor la nuit chaude et troublante
Baigne les dieux déchus d'une impassible ivresse,
Fais-moi ton sourd baiser, ô terrible maîtresse,
Etouffe-moi le cœur dans ton âme accablante.

Déesse, ô viens ! Dis-moi les Voix, les Harmonies,
Et l'encens vert des nuits sur les mers infinies,
Et les temples rêveurs dans les forêts lointaines.

Viens ! Ta gorge luira comme un désert d'opale,
Et tes seins blancs seront deux tentes dans les plaines,
Et la Mort coulera sur nous son regard pâle...

Le Lion de Granit

Une houle de plomb sur le golfe a foncé.
Mais le roi de céans, sans baisser la paupière,
A gardé face aux flots son noir poitrail de pierre
Et raidi dans le choc tout son corps ramassé.

Têtu, le croc hargneux et le mufle froncé,
Crispant ses muscles durs sous les coups de lanière
Des lames. renâclant dans la glauque poussière,
Le vieux gardien du roc au roc reste fixé.

Il est tard. Le couchant s'allume. La tempête,
Lasse de se pourfendre à l'impassible bête,
Recule et rampe. Alors, le lion ruisselant,

Triomphal, alourdi de sa sueur qui fume,
Hérisse au ras des flots, sur l'horizon sanglant,
Une crinière d'or, de phosphore et d'écume.

Les Souvenirs

Devant vieillir un jour, je l'aime . c'est un vieux,
Bien vieux, bien accablé. Quand le jour baisse, il passe,
Très lent, à petits pas, pour que sa tête lasse
Puisse, sans trop d'effort, rester levée aux cieux.

Il marche à petit bruit, afin d'entendre mieux
La voix des jours perdus dans le temps et l'espace,
Tout seul, pour leur conter son chagrin à voix basse
Et n'avoir pas trop honte en s'essuyant les yeux.

En vain, l'ardeur de vivre, au grand ciel qui rougeoie
Chante ! — A lui qui faiblit tous les jours, cette joie
N'est qu'un cruel refrain, tous les jours plus moqueur.

Et dans l'obscur passé, dont il a clos les portes,
Il finit de mourir en se grisant le cœur
Des courages tombés et des tendresses mortes ..

Ceux qui pleurent

Si la fraîche fleur de jasmin
Que ta mère t'avait donnée
Se meurt, chaque soir plus fanée,
Dans le tremblement de ta main,

Si ta face, un moment tournée
Vers l'inconnaissable Demain,
En frissonnant s'est inclinée
Sur la poussière du chemin,

Si ta pauvre épaule se voûte
Sous les chagrins lourds, sous le doute,
Sous les trahisons de ta foi,

Si tes pieds saignent sur la route,
Ne pleure pas, petit... écoute
Tous ceux qui pleurent avec toi !

Echo [1]

L'enfant blonde
De l'Onde,
Telle une
Fée, argente
La sente
Brune.
Hé! lune,
Là-haut?...
Hé ho,
La lune!

L'onde heureuse
Se creuse,
Dolente,
Sur la grève
Où rêve
L'andante,
Que chante
Le flot...
Hé ho
Qui chante?...

Mais ma vie,
O mie
Lointaine,
Fuyant l'heure,
Te pleure,
Vilaine!
Et peine
L'écho.
Ho ho,
Ma peine!...

* * *

La somme disponible était cette année de six cents francs. Le Jury, pour mieux marquer la distance qui existe entre les œuvres du concurrent classé premier et celles qui suivent, a décidé de ne point décerner de second prix. Il vous propose, Messieurs, d'adopter les conclusions suivantes :

Un premier prix (300 francs) est attribué à l'auteur des poésies inscrites sous le N° 21 *(Vieilles Croyances ; Le Lion de Granit ; Les Souvenirs)*. Devise : « Sois bon et dis vrai. »

Le second prix est réservé.

Un troisième prix (50 francs) est attribué à chacun des trois recueils suivants :

N° 10 *(La Niké de Samothrace; La Croix Rouge; A Deux Maîtres; L'Attendu)*. Devise : « *Odi profanum vulgus.* »

N° 12 *(Le Bain ; Soir d'Automne)*. Devise : « *In medio virtus.* »

N° 15 *(Hiérarchie ; Pessimisme ; Le Chevalier Errant ; Le Coffret ; Le Retour de Minos ; Protée)*. Devise : « *In sudore vultus tui.* »

Une mention très honorable est décernée à chacun des manuscrits portant les numéros 5, 9, 16 :

N° 5 *(Au Caprice des Rêves)*. Devise : « Simple dans la vertu, forte dans le devoir. »

N° 9 *(Le Fondeur)*. Devise : « Grave, inouï, joyeux, désespéré, sublime. »

N° 16 *(Les Yeux clos* [rondels] ; *Résignation ; Harmonie ; Mystère dans la Nuit)*. Devise : « *Sursum.* »

Enfin les envois inscrits sous les numéros 19, 26, 27, 28, obtiennent une mention honorable :

1. La succession ininterrompue des rimes féminines est voulue.

N° 19 *(La Chanson)*. Devise : « *Ars longa, brevis vita.* »

N° 26 *(Le Nouvel Evangile; L'Attente; Souffle Printanier)*. Devise : « Oh ! quel orgueil : faire en son champ lever la semence endormie ! »

N° 27 *(In Nocte solitudo; Fleurs de Mai)*. Devise : « *Ad Augusta per Angusta.* »

N° 28 *(De Profundis; Le Droit aux Larmes; En Chantant)*. Devise : « Ouverts à quelque immense aurore. »

Le Rapporteur, J. DÉSORMAUX.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

CONCOURS DE POÉSIE ET DE BEAUX-ARTS DE 1903. — Le Concours de cette année sera consacré aux Beaux-Arts et à la Poésie. 200 fr. sont affectés à la Poésie et 400 fr. aux Beaux-Arts. Les œuvres devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société, avant le 1er novembre 1903, *terme de rigueur*. — Sont admis à concourir : 1° tous les Français (excepté les membres effectifs de la Société Florimontane) et les anciens membres dont la démission remonte à quatre années révolues; les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

POESIE. — Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents; seront exclues cependant les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même celles qui ne pourraient supporter une lecture publique; le nombre minimum des vers est fixé à cent. Les travaux devront être composés en langue française. — *Sous peine d'exclusion les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi (mais sans signer cette déclaration) que leurs œuvres sont inédites et n'ont été présentées à aucun autre concours.*

Les concurrents qui se feraient connaître seront exclus. les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur écrira son nom et son domicile.

Les personnes ayant envoyé des œuvres au concours et qui desireraient recevoir (en bonnes feuilles seulement extraites de la *Revue Savoisienne*) le rapport du Jury devront mettre dans l'enveloppe qui contient leur nom la somme de 0 fr. 50 en timbres-poste.

Les manuscrits restent acquis aux archives de la Société; les auteurs pourront en prendre copie.

BEAUX-ARTS. — Sont acceptées les œuvres de peinture, sculpture et gravure. Les œuvres peuvent être signées, mais celles qui auraient déjà été couronnées dans d'autres concours sont exclues.

La Société décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir aux œuvres d'art. Les concurrents sont invités à les retirer après la clôture de l'Exposition publique et avant le 1er février 1904.

Les œuvres seront adressées, franco, au Musée d'Annecy avec la mention « *Concours de 1903* ».

La Société Florimontane, se chargera, *aux frais des intéressés* n'habitant pas Annecy, de l'emballage et du retour des œuvres présentées.

Le Comité de la Société Florimontane.

UN SPECTRE DU BROCKEN

A LA POINTE D'ANDEY

La prédilection que montrent beaucoup de fervents de la montagne pour les courses d'arrière-saison s'explique par des causes variées.

Pour les uns, qui apprécient surtout l'immensité des horizons, c'est la pureté des ciels d'automne, la netteté des contours, même lointains, qui constitue le grand attrait de ces courses.

D'autres, dont les yeux se repaissent surtout de couleurs, aiment dans l'automne cette admirable symphonie faite de puissantes oppositions et de dégradations infiniment douces.

Celui pour qui l'automne de la vie est arrivé, recherche dans ces courses des impressions bien plus fortes et les mots n'expriment que lointainement les harmonies profondes qui s'établissent entre son moi et la nature ambiante, entre sa propre mélancolie et la tristesse des choses, comme entre l'invincible sentiment d'espérance qui tient son être debout et l'énergie latente qu'il devine dans l'arbre endormi, l'eau glacée qui n'attendent qu'un retour de soleil pour donner de nouveau d'éclatantes preuves de vie.

Indépendamment de ces causes générales, il en est d'autres qui peuvent attirer le grimpeur sur les montagnes à cette époque de grande poésie où le vent matinal fait tomber des forêts la pluie ininterrompue des feuilles pourpres et dorées. Certains phénomènes, en effet, toujours intéressants, s'observent plus fréquemment en automne. Tels sont la *mer de nuages* et le phénomène un peu moins fréquent, corollaire du premier connu sous le nom de *spectre*, ou mieux de *spectre du Brocken*.

Des pluies plus abondantes, suivies de refroidissement de l'atmosphère favorisent la formation de ces immenses nappes de brouillards qui s'étendent parfois sur des centaines de kilomètres et se maintiennent en équilibre à une hauteur assez faible pour qu'on puisse les dominer en gravissant des sommets de moyenne ou même de petite altitude.

Lorsque la mer de brouillard est à une grande hauteur, qu'elle atteint ou dépasse par exemple l'altitude du Semnoz, le spectacle est d'une sublime beauté. Quelques pics et quelques

chaînes émergent çà et là. Partout l'immense nappe, ici, éblouissante, là, simplement laiteuse, s'étend, remplissant les profondes vallées, contournant les promontoires dont les ombres se projettent sur cette masse gazeuse avec autant de netteté que sur une surface solide.

En contemplant ce tableau, on sent revenir dans sa mémoire les descriptions que nous font les géologues, rivaux des astronomes en poésie grandiose, des glaciers qui couvraient autrefois nos vallées sur une épaisseur atteignant souvent, dépassant parfois un kilomètre et qui ont laissé sur des montagnes et dans des plaines éloignées des témoins irrécusables de leur existence.

Quand les circonstances sont favorables, on peut observer au-dessus de la mer de nuages les apparences connues sous le nom de *spectre du Brocken.*

Nous fûmes témoins, le 2 novembre, M. l'Inspecteur d'Académie et moi, d'un de ces phénomènes qu'il avait eu l'occasion d'observer déjà en 1896 avec M. Serand J. au sommet du Salève.

Nous avions fait, dans des conditions particulièrement agréables l'ascension de la pointe d'Andey, qui domine Bonneville au sud et fait face au Môle.

La mer de nuages, comprise à peu près entre les cotes de 1200^{m} et de 1550^{m}, nous avait pris une bonne heure de traversée et, après avoir admiré les délicates dentelles de givre qu'elle avait accroché pendant la nuit aux brins d'herbe et aux menues branches, nous avions, une fois de plus, ressenti ce ravissement qui saisit quand les sommets ensoleillés commencent à se dessiner à travers le voile de plus en plus léger des vapeurs.

Nous avions admiré depuis un moment le spectacle toujours nouveau des grandes Alpes, nommé les sommets du voisinage qui émergeaient encore et, parmi les sommets lointains, les plus glorieux, et nous nous étions amusés à suivre les mouvements de moutonnement des nuages sur le plateau de Salaison dont les chalets, tour à tour apparaissaient et disparaissaient, quand tout à coup l'un de nous (nous nous trouvions depuis quelque temps, en compagnie de quatre Suisses), vers midi, nous fit remarquer que l'ombre du rocher sur lequel nous étions réunis, ombre qui se dessinait nettement sur la mer de nuage, était entourée d'une double auréole colorée.

L'auréole intérieure, plus vivement colorée, présentait le rouge à l'extérieur, le violet à l'intérieur comme le premier

arc-en-ciel et comme aussi les couronnes solaires et lunaires ; son diamètre, dont la mesure n'a pu être faite que grossièrement, faute d'instruments, mesurait environ 10°. L'auréole extérieure, moins vive mesurait un angle à peu près double.

Au centre de ces cercles était une tache blanchâtre ne présentant aucune forme particulière et correspondant à la projection du point où nous étions groupés.

Aucune modification de forme ou d'intensité ne survint pendant notre séjour de plus de deux heures au sommet. Mais une nouvelle surprise nous attendait à la descente. Comme nous dévallions à une allure de montagnards satisfaits et légèrement refroidis, chacun de nous vit soudain, au moment où nous atteignions la limite supérieure de la mer de brouillards, son ombre se projeter, en avant, légère, aérienne avec une auréole autour de la tête. Ce qui rendait du reste l'observation piquante et faisait de notre groupe une image réduite de notre bizarre humanité, c'est que chacun se voyait seul auréolé et ne connaissait la gloire de ses voisins que par les affirmations de ceux-ci. Le phénomène fut assez fugace ; une légère brise ayant, sans doute, déplacé les brumes voisines, tout disparut. De nouveau simples humains, nous retraversâmes la mer de brouillard, puis nous gagnâmes la plaine par la belle route qui longe la rive gauche du Bronze, torrent descendu des flancs du Jallouvre, ayant, pour atténuer nos regrets d'avoir laissé les vastes horizons et la gloire, le plus noble et le plus attendrissant des paysages d'automne à contempler.

*
* *

Le phénomène des *couronnes antisolaires* que nous avions eu sous les yeux, présente avec l'arc-en-ciel ces analogies qu'il se produit, par rapport au spectateur du côté opposé au soleil. que la couronne est souvent double. que la disposition des couleurs dans le premier arc est la même que dans le premier arc-en-ciel ; mais les rayons des couronnes antisolaires sont bien plus petits, d'autre part, ils sont variables, tandis que dans les deux arcs-en-ciel ils sont fixes et d'environ 42° et 52° 1/2 ; enfin les couleurs des couronnes sont généralement moins vives que celles du premier arc-en-ciel.

Ces particularités constituent au contraire une analogie avec les couronnes solaires que l'on observe du côté même du soleil quand une légère brume est interposée entre l'œil et l'astre. Les trois phénomènes ont, du reste, ce caractère commun que la

condition de leur production est l'existence dans l'atmosphère, de l'eau à l'état de fines goutelettes et qu'ils se distinguent par là des halos, cercles colorés entourant le soleil, l'un à la distance de 22° avec le rouge intérieur et le violet extérieur (expliqué par le physicien français Mariotte), l'autre de 46° (expliqué par l'Anglais Cavendish). et qui sont dus à la présence dans l'air de fins cristaux prismatiques de glace que l'on voit quelquefois flotter et scintiller à une certaine hauteur sans qu'il y ait de chute de neige. Ces deux cercles sont, du reste, souvent accompagnés d'autres lignes formant des figures plus ou moins compliquées dont l'explication fut donnée par Brewais.

La théorie des couronnes solaires a été donnée par Verdet dans un mémoire publié dans les Annales de Physique et de Chimie et reproduit dans ses œuvres complètes. Il les rattache aux phénomènes de diffraction et les expériences délicates de Frauenhofer démontrent que les auréoles doivent avoir, en effet, un rayon variable et que celui-ci est en raison inverse du diamètre moyen des globules.

L'arc-en-ciel, dû à la réflexion et à la réfraction des rayons solaires dans les gouttelettes d'eau, fut expliqué d'abord par Descartes, puis plus complètement par Airy, astronome anglais.

Mais les couronnes antisolaires qui font partie du spectre du Brocken ne sont pas signalées dans Verdet, ni dans le beau traité d'optique de Mascart. Vraisemblablement, elles doivent aussi se rattacher aux phénomènes de diffractions.

*
* *

Le phénomène du spectre du Brocken et des couronnes antisolaires est sans doute moins rare qu'on ne le suppose. Il est signalé et décrit dans bien des revues et des ouvrages consacrés aux Alpes [1].

M. Brunhes l'appelle une variété de halo, mais les physiciens réservent le nom de halos aux cercles de rayons invariables produits par les cristaux de glace. Dans le *Tour du Monde* (an. 1863, 2e sem.), le spectre est décrit dans le récit d'un voyage au Harz, massif auquel appartient le Brocken.

J'ai trouvé également des descriptions dans la *Revue Alpine* de la Section Lyonnaise du C. A. F., de juillet 1902. Enfin la *Nature* contient des récits analogues, notamment le volume de 1887. L'auteur de la note parue en 1887 était à cheval et vit

1. Berletch : *Les Alpes. — Annuaire du Club Alpin Français,* 28e année; aricle de M. Brunhes, direct. de l'Observatoire du Puy-de-Dôme.

chevaucher à quelque distance de lui une ombre entourée, ainsi que sa monture, de cercles colorés.

Sur les points un peu élevés, dominant des plaines humides, le phénomène doit être assez fréquent en automne, pendant les journées froides. On sait qu'il est commun au Brocken, sommet qui atteint seulement 1142 mètres et domine d'immenses plaines. Pendant longtemps s'est conservée, dans le pays la tradition célèbre relative à la nuit du Walpurgis, pendant laquelle les sorcières se réunissaient au sommet de la montagne et chacun connaît tout le parti que Gœthe a tiré de cette légende. Les chevauchées aériennes de la mythologie scandinave ne sont pas de simples rêveries et, bien des fois, sans doute, les guerriers, sectateurs d'Odin, virent, en revenant du champ de bataille, non pas en imagination, mais de leurs yeux, les gigantesques coursiers aériens emportant les héros vers la Walhalla.

Ainsi, la nature, plus avare pour ces hommes du nord, en ce qui concerne la vie matérielle, qu'elle ne l'était pour les peuples heureux des bords de la Méditerranée, ne leur permettant de vivre qu'au prix d'une continuelle dépense d'héroïsme, se montrait, d'autre part, généreuse pour eux, par la multiplication de phénomènes qui favorisaient l'éclosion de la haute poésie et qui affermissaient leur confiance dans les destinées glorieuses promises aux héros.

F. Dumont.

NOTES SUR LA VIE PRIVÉE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Ce document, copié aux Archives Camérales de Turin (Inv. Comptes Sav. 95, 1° liasse, pièce 25), a paru intéressant par les détails du mobilier d'un montagnard de Savoie à la fin du milieu du XVIe siècle et la rareté de certaines expressions.

M. B.

1562, 4 sept. : Inventaire des meubles de feu François Borrel, homme lige du duc de Savoie, mort ab intestat, sans enfants, dont la moitié appartient audit duc par droit d'échute et l'autre moitié est adjugée à Etienne Borrel.

Dans le grenier, on trouve de nombreux bichets de froment, de seigle, 50 liv. de fil de ritte; 1 quintal de lard; 4 livres de « chair sallée; deux tuppins de terre dans lesquelles a neuf poctz d'uille de noix » ; 1 autre tuppin contenant 2 pots « de mel cuyt » ; 1 autre tuppin contenant 2 pots « de mel crud » ; « ung barralles de sappin de la contenance de 12 pots » ; 1 robe appelée ginelle de drapt de paye; plusieurs « trois » de toile; 1 « mantel » beaucoup de linceulx; 1 « van pour nettoyer le bled » ; « deux formes de fromage de se vieulx du poids de seze livres; six fromages appelés meyanchons du poids de 12 livres ou environ ; unze petites thomes fresches pesantes 15 livres ou environ; douze petits fromages appelés meyanons du poys de 12 livres ou environ; deux barraulx pour le vin de la contenance d'ung sestier ou env.; ung petit comacle de fert à troys jambes; 1 table de sappin avec ses attaches; 1 plat d'étain; 1 oulle de metail de la contenance de 12 escuelles; 1 taravelle grosse; 2 chemises neufves; 2 autres chemises d'homme; 1 manteau de drapt de pays noir; 1 chausse de drap de pays blanche; 1 chaperon de laine; 1 per de sollier; 1 mortier de pierre; 2 cussins de plume; 1 mule; 30 brebis; 9 vaches laitières; 20 mojes; 6 chevres, etc. » .

NOTE SUR LA CHAINE DES ARAVIS.

Le premier travail sur la flore de la chaîne des Aravis a paru en décembre 1865-août 1866, dans la *Revue savoisienne,* journal de la Société Florimontane d'Annecy. Cet ouvrage intitulé *La Chaîne des Aravis et ses Vallées* n'est pas exclusivement botanique. Son auteur, M. le Dr Bouvier, à qui l'on doit une Flore des Alpes de la Savoie et de la Suisse, a donné un aperçu de la flore de cette belle région. Depuis cette époque, plusieurs publications importantes ont traité ce même sujet et nous croyons que, dès maintenant, on peut dresser un inventaire, sinon complet au moins très détaillé, des richesses botaniques de cette importante chaîne de montagnes de la Haute-Savoie. Nous avons pensé que ce résumé ne saurait être mieux placé que dans cette *Revue* qui a encouragé les débuts de M. Bouvier. Le lecteur verra combien a été féconde la période de trente-six années écoulée entre la première publication et celle d'aujourd'hui.

Les ouvrages qui nous ont fourni des documents sont :

Dr Bouvier : *La Chaîne des Aravis et ses Vallées.*

Bulletin de la Société botanique de France, XIII, année 1866, session extraordinaire d'Annecy, renfermant : Une communication de M. l'abbé Chevalier, professeur au Grand-Séminaire d'Annecy, sur quelques plantes rares de la Haute-Savoie. Les rapports des herborisations faites par la Société pendant la session extraordinaire. Le résumé de quelques herborisations aux environs d'Annecy, par l'abbé Puget. Herborisations sur la chaîne de montagnes qui s'étend de Bonneville à Sallanches, par le même auteur.

Kieffer : *Un Mois dans la Haute-Savoie,* in *Bull. trim. Soc. bot. de Lyon*, 1889, p. 85-90.

G. Beauverd : *Herborisations dans la Chaîne des Aravis,* in *Bull. des Trav. de la Soc. bot. de Genève*, VII, 1892-94.

Cariot et Saint-Lager : *Flore descriptive du Bassin moyen du Rhône et de la Loire.* Ouvrage classique où sont réunies presque toutes les découvertes importantes concernant la Savoie.

La Haute-Savoie, Guide du touriste, du naturaliste et de l'archéologue, par M. Marc Le Roux, docteur ès-sciences, conservateur du Musée d'Annecy. Ouvrage précieux pour les

géologues et les botanistes. Renferme des indications de MM. J. Briquet, R. P. Gave, Ph. Guinier et Bouvier.

Enfin, à tous ces importants documents, nous avons pu ajouter les résultats de nos recherches personnelles, faites pendant 15 journées d'herborisations lors de notre séjour à La Clusaz en juillet 1902. Nous avons fait ces excursions en compagnie de Mlle A. Camus, qui a pu prolonger son séjour pendant tout le mois d'août et a exploré méthodiquement les localités que le défaut de temps nous avait obligé de négliger.

Nos recherches ont pu ajouter des faits nouveaux à ce que nos devanciers ont publié. Nous ferons remarquer que nos investigations n'ont pas toujours été faites exactement sur les mêmes points, bien que peu éloignés. M. Beauverd dont les herborisations se rapprochent le plus des nôtres a surtout visité le versant des Aravis orienté vers la vallée de l'Arly. De plus, comme pour le col du Merdassier, l'époque n'était pas la même. Nos observations se complètent donc assez heureusement. Est-ce à dire qu'il n'y a plus rien à observer de nouveau dans cette belle contrée que M. Briquet a heureusement qualifiée de sous-district des Alpes d'Annecy [1]. Il y a encore beaucoup de recherches intéressantes à faire et nous signalerons de suite à l'attention des botanistes les *Cirsium* et les *Salix* qui réservent de véritables surprises. Dans ce dernier genre, nous avons vu des arbustes que l'absence de chatons nous a empêché de déterminer d'une manière exacte. Le Nom et le Fier ont des rives riches en saules et des hybrides seront constatés assurément lorsque l'on commencera les recherches de bonne heure.

Renseignements topographiques et géologiques sur La Clusaz et la Chaîne des Aravis. — Liste des excursions à faire pendant un séjour à La Clusaz dans la Haute-Savoie.

Les Aravis forment un massif important presque parallèle à la chaîne du Mont-Blanc. Ils donnent naissance aux vallées du Fier, du Nom et du Borne sur le versant nord-ouest ; à la vallée de l'Arly sur le versant opposé. Le premier tronçon commence au col de Tamié (altit. 900 m.), d'où s'élèvent les crêtes de la Belle-Etoile (1846 m.); la Dent de Cons (2068 m.). Le deuxième tronçon limité par le défilé de Marlens comprend le Charvin ou Grand-Carre (2414 m.); les Rochers de l'Etale

1. Briquet : *Recherches sur la Flore du District savoisien et du District jurassique franco-suisse*, p. 56 et 57.

(2483 m.). La chaîne s'abaisse ensuite brusquement au magnifique col des Aravis (1500 m.) pour se relever en crêtes rocheuses commençant par les cîmes de la Porte-des-Aravis (2337 m., 2332 m., 2599 m.), La Grande-Tour, (2588 m.); viennent ensuite parmi les points les plus élevés : La Balmaz (2652 m.), l'Aiguille du Pertuiset (2666 m.) [1], la Dent de Bellachat (2545 m.), la Tête Pelouze (2582 m.), le Grand Crêt (2515 m.), la Petite-Forclaz, la Grande-Forclaz (2466 m.), le col de la Grande-Forclaz (2360 m.), puis la crête continue à s'élever par échelons avec les cotes de 3254, 2426, 2369, 2544, 2478, 2569 jusqu'au point le plus élevé de la chaîne. Cette aiguille dont le sommet à peine praticable atteint 2752 m. ou 2757 m. (?) est connue sous le nom de Pointe-Percée du Reposoir. La ligne de faîte s'abaisse ensuite pour se relever à la Pointe d'Areu que les botanistes connaissent mieux sous le nom de Mont Méry (2468 m.); la Tête de Salaz (2020 m.) est le dernier sommet dépassant 2000 mètres d'altitude et la chaîne se termine près de Nancy-sur-Cluses. Tel est sommairement le relevé des altitudes principales de cette fantastique muraille de plus de trente-cinq kilomètres de longueur, irrégulièrement déchirée et dont les sommets les plus élevés, le plus souvent dénudés, restent toujours couverts de névés masquant leurs plus hautes anfractuosités. Les érosions ont donné à ces hautes cîmes urgoniennes la forme de pyramides irrégulières.

« Les Aravis sont formés de zones parallèles de terrains « secondaires reposant sur les schistes cristallins de la vallée « de l'Arly. Les bandes argileuses du Jurassique moyen sont « couvertes de pâturages ; tandis que le Jurassique supérieur « est sculpté en abrupts surmontés des pentes douces du Néo- « comien qui supportent elles-mêmes la crête calcaire de l'Ur- « gonien. » Marc Le Roux, loc. cit.

Nous donnons ici les principales herborisations que l'on peut faire en séjournant à La Clusaz. Toutes peuvent être faites dans une seule journée. Pour les détails de l'excursion au Charvin, il vaut mieux partir de Thônes ; nous renvoyons le lecteur au Bulletin de la Société botanique de France, 1866, et au Bulletin de la Société botanique de Genève, 1892-94.

La Clusaz est un charmant village alpestre de près de 1000 hab.. ✉, tél., dont les chalets sont disséminés dans une belle vallée divisée en deux branches. L'une, où roule le torrent du Nom qui descend de l'Etale, part du chef-lieu de la commune, alt. 1040 mèt. et étend ses prairies en s'élevant graduellement

1. On donne aussi ce nom à une cîme très voisine cotée 2017 m.

jusqu'au col des Aravis, 1502 mèt. Un peu avant les rochers de l'Etale cette branche donne latéralement naissance à des prairies en pente rapide conduisant aux cols séparant la vallée de La Clusaz de celle de Manigod. La deuxième branche dirigée vers le nord est plus étroite; elle est parcourue par le Nant affluent du Nom qui reçoit plusieurs petits torrents descendant ceux de la rive droite de la Tête de Danay et ceux de la rive gauche des hauteurs des Aravis.

Ire Excursion. — De La Clusaz au Col des Aravis et à la Croix-de-Fer sous l'Etale. Porte des Aravis.

(Nous ne donnons ici que les noms des principales plantes que l'on rencontre aux localités indiquées.)

Départ de La Clusaz en suivant la route nouvelle d'Annecy à Flumet. Visiter le petit marais coupé par la route avant d'arriver au premier torrent — × *Cirsium rigens*, *Primula farinosa*, *Soldanella alpina*, *Herminium Monorchis*, *Triglochin palustre*, *Selaginella spinulosa*. Les bords de cette route non loin de là donnent asile à de bonnes espèces : *Polygala comosa*, *Geranium Phæum*, *Anthyllis alpestris*, *Silene nutans* var. *spathulifolia*, *Rosa coronata* Crépin, *R. Reuteri Godet*, *R. rubrifolia* Vill.; *Scabiosa lucida*. Traverser les prairies rocailleuses de Gotty (sur le grès de Taveyannaz), atteindre les Etages (sur le Senonien, puis sur le Gault). Cette localité est très importante, on y rencontre *Thlaspi brachypetalum*, *Dianthus silvestris*, *Laserpitium Siler*, *Peucédanum Austriacum* [1], *Athamanta cretensis* L., *Centaurea nervosa*, *Veronica alpina*, *V. saxatilis*, *Allium schœnoprasum*. Explorer les prairies entre la Porte-des-Aravis et les rochers de l'Etale. Les espèces suivantes y croissent provenant des éboulis de l'Etale : *Ranunculus Thora*, *Dentaria pinnata*, *Trifolium spadiceum*, *Potentilla aurea*, *Pinguicula alpina*, *Pedicularis verticillata*, *P. ascendens*, *Campanula barbata*, *Gentiana purpurea* var. A. et B., *nana*, *Primula Auricula*, *Bartsia alpina*. *Veronica alpina*, *V, aphylla*, V, *saxatilis*, *Nigritella angustifolia*.

En quittant le col, dont le point culminant est occupé par une modeste chapelle, gagner la Croix-de-Fer par une pente assez riche où se trouvent : *Veronica aphylla*, *Ranunculus alpestris*, *Thlaspi rotundifolium*, *Cerastium trigynum*, *Silene*

1. Cette plante n'a été signalée en France que dans la Savoie.

acaulis, Globularia nudicaulis, Cirsium spinosissimum, Saxifraga stellaris, S. varians, S. androsacea, S. cœsia et *S. oppositifolia* ; *Botrychium Lunaria, Lycopodium clavatum.*

Telle que nous venons de la décrire, cette excursion peut avoir pour complément une visite à la Porte-des-Aravis, mais alors il faut partir de bonne heure, emporter des vivres. Un guide est sinon indispensable au moins très utile.

En montant par le chalet des Juments on trouvera : × *Sorbus hybrida (Aucuparia* × *Scandica)* un seul pied, *Erigeron Dræbachensis, E. glabratus, Aster alpinus.* Sur les rochers de la Porte on récoltera : *Silene rupestris, Linum alpinum, Biscutella lævigata, Arenaria ciliata, Thlaspi rotundifolium, Cerastium latifolium, Saxifraga stellaris, S, oppositifolia, S. androsacea, S. aizoides, Linaria alpina* et le rare *Draba Wahlenbergii.*

Le retour peut se faire en suivant les bords du Nom riches en saules. Les espèces suivantes y croissent pèle mêle, il y aurait lieu d'observer les formes intermédiaires : *Salix grandifolia, S. incana, S. purpurea, S. nigricans, S. daphnoides.*

2e Excursion. — **Vallée de La Clusaz, rives du Nom, rochers de l'Etale. Pâturages entre Crève-Cœur et le Col des Aravis.**

L'itinéraire est semblable à celui de la première course jusqu'aux Etages ; traverser le Nom ; visiter les prairies de la base de l'Etale et faire l'ascension par les rochers du Col ; la descente peut se faire par la pente orientée vers Manigod. Un guide est presque indispensable. Les personnes qui craignent le vertige devront s'abstenir de monter par la pente abrupte du Col ; elles feront mieux de prendre la pente de Manigod.

Par ce dernier itinéraire la course est bien plus facile, mais la récolte s'en ressent beaucoup.

Cette excursion ne devra être tentée que par un temps sûr, car il y aurait grand danger à être surpris dans les rochers par un nuage ou un ouragan. Les habitants de La Clusaz s'y trompent bien rarement. Ils déclarent que la journée sera belle si le sommet de l'Etale est très nettement visible dans toute son étendue, fait qui indique l'absence relative de l'humidité dans l'atmosphère. De la cime supérieure lorsque le temps est beau pour prix de ses fatigues, outre ses récoltes, le botaniste aura l'une des plus belles vues que l'on puisse imaginer, toute la chaîne du Mont-Blanc dans sa splendeur et l'horizon à droite

sera borné par les massifs peu distincts de La Chartreuse et du Pelvoux.

La florule de l'Etale nous montre :

Ranunculus Breyninus K. ; *R. alpestris L.*, *Anemone alpina*, *Arabis serpyllifolia*, *A. muralis*, *Hutchinsia alpina*, *Viola biflora*, *V. calcarata*, *Biscutella lævigata*, *Draba aizoides f. alpina*, *Thlaspi rotundifolium*, *Arabis alpina*, *A. alpestris*, *A. muralis*, *Arenaria ciliata*, *Alsine verna*, *Mœhringia*, *polygonoides*, *Silene quadrifida*, *Silene rupestris*, *S. acaulis*, *Hedysarum obscurum*, *Onobrychis montana*, *Oxytropis campestris*, *Trifolium badium*, *T. spadiceum*, *T. alpinum*, *Linum alpinum*, *Sedum atratum*, *Saxifraga stellaris*, *S. varians*, *S. aizoides*, *S. oppositifolia*, *S. cæsia*, *S. androsacea*, *Meum Mutellina*, *Athamanta cretensis*, *Astrantia minor* *Artemisia Mutellina*, *Globularia nudicaulis*, *G. cordifolia*, *Aronicum scorpioides*, *Arnica montana f.* ; *Senecio Doronicum*, *Leontopodium alpinum*, *Aster alpinus*, *Leontodon alpinus*, *L. pyrenaicus* ; *Gnaphalium carpathicum*, *G. silvaticum var. nigrescens*, *Leucanthemum alpinum*, *Hieracium aurantiacum*, *H. villosum*, *H. piliferum*, *Crepis aurea*, *Vaccinium Vitis-Idæa*, *Arbutus Uva-Ursi*, *A. alpina*, *Primula Auricula*, *Soldanella alpina*, *Pinguicula vulgaris*, *P. alpina*, *Androsace obtusifolia*, *A. helvetica*, *Gentiana Kochiana*, *G. nivalis*, *G. campestris*, *G. purpurea*, *G. Cruciata*, *G. verna*, *G. bavarica*, *Eritrichium nanum* [1], *Erinus alpinus*, *Linaria alpina*, *Pedicularis verticillata*, *P. ascendens*, *Veronica aphylla*, *V. alpina*, *V. fruticulosa*, *V. saxatilis*, *Brunella alpina*, *Plantago montana* et *P. alpina*, *Polygonum viviparum*, *Salix reticulata*, *S. retusa*, *Daphne Mezereum*, *Thesium alpinum*, *Empetrum nigrum*, *Lilium Martagon*, *Traunsteinera globosa*, *Nigritella angustifolia*, × *N. suaveolens*, *Cœloglossum albidum*, *Orchis mascula*, *O. sambucina*, *Luzula spicata*, *L. spadicea*, *L. multiflora var, nigricans*, *Phleum alpinum*, *Agrostis alpina*, *A. rupestris*, *Avena versicolor*, *Poa alpina var. vivipara*, *Aspidium Lonchitis*, *Cystopteris fragilis*, *Botrychium Lunaria*, *Lycopodium clavatum*.

Dans les prairies de la base de l'Etale par la pente de Manigod on recueillera *Myrrhis odorata*, *Astrantia minor*, *Polygala Charœbuxus*, *Gentiana verna et purpurea*, *Saxifraga aizoides* entraîné par les torrents.

1. Eriotrichum (Saint-Lager).

3e Excursion. — **Route de l'Etale vers Manigod, Col du Merdassier, l'Aiguille.**

Suivre la route basse du col des Aravis jusqu'à La Chapelle, les talus nous donnent *Thymus Serpyllum* var. à fl. blanches, *Cirsium eriophorum*, *Rosa rubrifolia*. Après La Chapelle, traverser le Nom sur un petit ponceau et prendre la route vers Manigod. Peu après avoir passé le pont le talus de gauche en montant est muni d'une colonie d'*Orchis ustulata*. Les abords du col du Merdassier permettent de recueillir *Arnica montana*, *Centaurea nervosa*, *Orchis mascula*, *Traunsteinera globosa*, *Campanula barbata*, *Vicia silvatica*, *Galium rotundifolium*, *Pyrola secunda*, *Cirsium eriophorum* à fleurs d'un beau blanc, *Polygonum Bistorta; Rosa alpina* var. *lagenaria*. Les parties marécageuses renferment *Eriophorum angustifolium et E. alpinum*, *Primula farinosa*, *Drosera rotundifolia et D. anglica*, *Crepis grandiflora*.

Le col des Foireux moins étendu que son congénère [1] présente *Trifolium spadiceum*, *Geum montanum*, *Senecio Doronicum*, *Campanula thyrsoidea*, *C. aggregata*, *Gymnadenia albida*, *G. conopea*, *G. odoratissima*, *Drosera rotundifolia et D. anglica*. Le *Hieracium villosum* est disséminé dans toute cette région. Il est de même du *Crepis aurea* et du *Gentiana purpurea* qui sont cependant moins abondants. Près des rochers *Astrantia minor*, *Viola biflora*.

Du col du Merdassier on peut gagner l'Aiguille où M. Beauvert cite : *Linum alpinum*, *Oxytropis campestris*, *Bartsia alpina*, *Pedicularis verticillata*, *Arabis alpestris*, *Heydsarum obscurum*, *Sedum atratum*, *Pinguicula alpina*, *Ranunculus alpestris*, *Draba Wahlenbergii*, *D. aizoides f. alpina*, *D. tomentosa*, *Thlaspi rotundifolium*, *Primula Auricula*, *Androsace helvetica*, *Saxifraga planifolia*, *S. moschata*, *S. stellaris*, *S. Androsacea*, *S. cæsia*, *S. oppositifolia*. En un mot la florule réduite de l'Etale avec des rochers aussi peu hospitaliers.

On peut revenir soit directement par la vallée, soit en passant par Colomban et Beauregard. Cet itinéraire un peu long ne donnera comme compensation qu'une petite prairie où croissent *Herminium monorchis*, *Selaginella spinulosa* et une variété d'*Arnica montana* polycéphale à 5-7 et même 9 calathides.

1. La trivialité des noms de ces deux cols a empêché quelques géographes de les porter sur leurs cartes.

4e Excursion. — **Eboulis du Vatican. Bois vers la Tête de Danay. Bords du Nant. Lac de Leytez ou Leyté. Montée du Grand-Cré.**

Prendre la route des Confins jusqu'au chalet nommé le Vatican. Les éboulis qui touchent presque au chalet montrent une association curieuse : *Teucrium Botrys, Gentiana Cruciata, Salvia glutinosa, Cotoneaster vulgaris, Ribes alpinum, Valeriana montana, Erigeron glabratus, Aster alpinus*. Il est bon de noter que le chalet est à l'altitude de 1,050 mèt.

Traverser la route et remonter latéralement les éboulis. Un sentier les traverse dans la partie supérieure. Nous y trouvons *Lathyrus silvestris, Potentilla caulescens, Cotoneaster vulgaris, Sorbus Aucuparia* et *Scandica, Amelanchier vulgaris, Salvia glutinosa, Hieracium amplexicaule, H. glaucum var. angustifolium, H. villosum, Euphrasia, Teucrium Botrys, Veronica fruticulosa* ; en bas près de la route *Hesperis matronalis*. Dans un bois à droite des éboulis, une clairière permet de récolter *Gentiana campestris* var. A. et var. *luteola, Polygala comosa, Orchis ustulata*. Reprendre la route des Confins qui est bordée de *Geranium Phœum*. Près de Fernuy se diriger en montant vers le Grand-Cré [1].

La route est bordée des *Rosa* de la contrée. *Spiræa Aruncus, Galium anisophyllum, Erysimum ochroleucum, Arabis alpina, Thlaspi rotundifolium, Hutchinsia alpina, Saxifraga androsacea, S. varians, Sedum atratum, Lilium Martagon, Veronica alpina, Linaria alpina, Blechnum spicant, Cystopteris alpina, Polygala chamæbuxus, Cirsium spinosissimum, Pedicularis ascendens, P. verticillata, Bartsia alpina, Alnus viridis, Luzula multiflora var. nigricans, Salix retusa, S. serpyllifolia, Gentiana bavarica ; G. purpurea, Soldanella alpina, Daphne Mezereum, Biscutella lævigata, Pinguicula alpina, Viola calcarata, V. biflora, Campanula barbata, Solidago alpestris, Alchimilla conjuncta, Linum alpinum, Silene acaulis, Poly-*

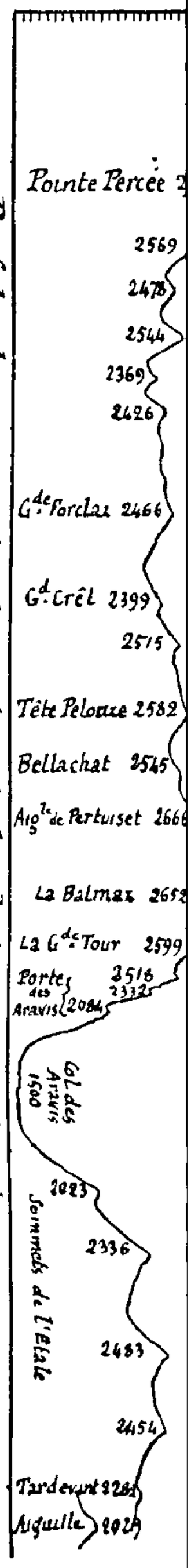

1. Cette montée est assez rapide. Vaincus par la soif nous n'avons pu atteindre complètement le sommet. Il est bon de prendre en note, ce que nous avons appris à nos dépens, que la source marquée sur la carte est tarie vers le 15 juillet. Il est donc nécessaire d'emporter à boire.

gala alpestris, Meum Mutellina, Veronica alpina, Gnaphalium supinum (Bouvier), *Geum montanum, Astrantia minor.*

Continuer après cette excursion assez pénible la vallée des

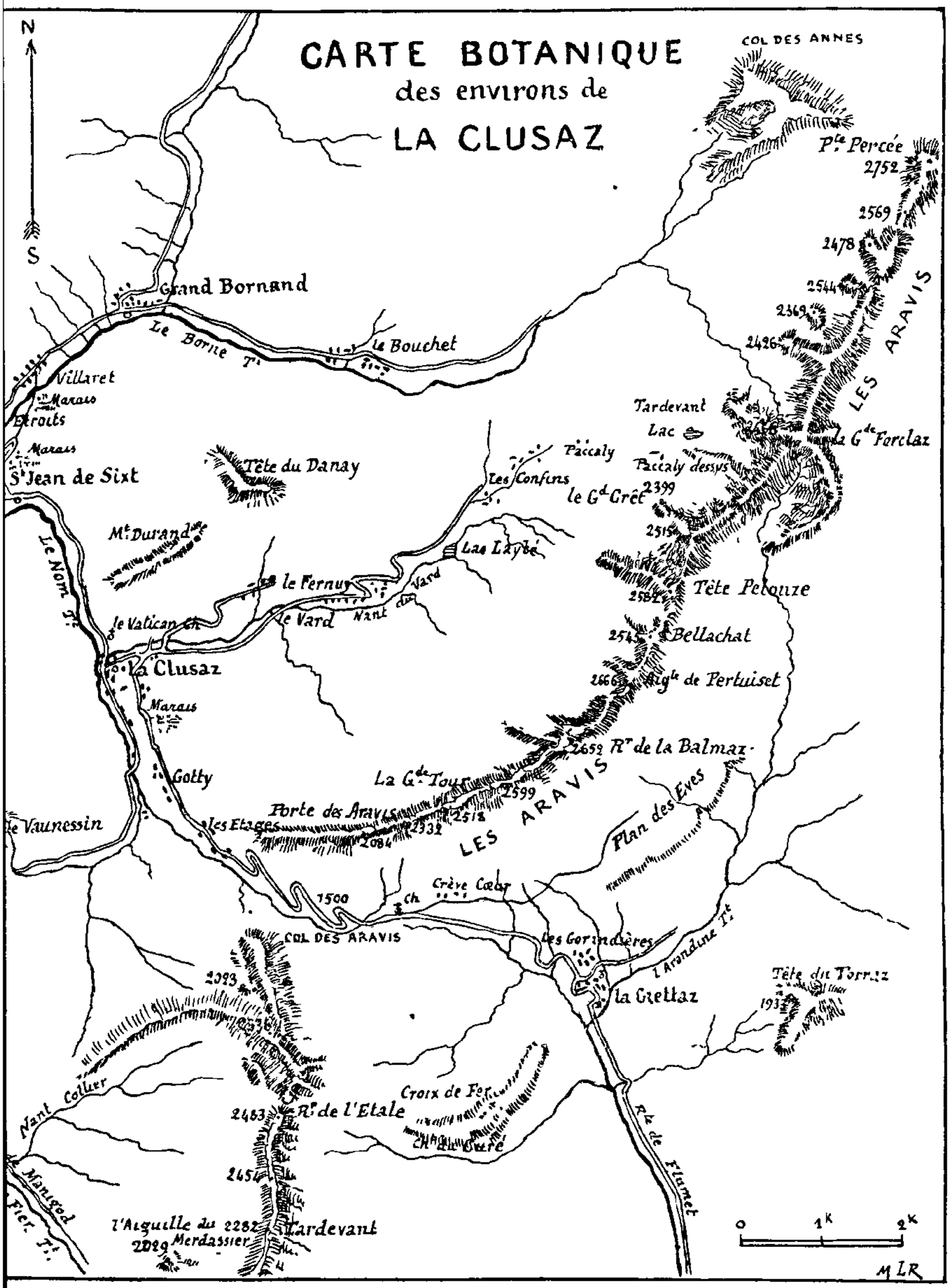

Confins et explorer les abords du lac de Leytez ou Leyté. Le genre *Cirsium* donne là des hybrides. Le × *C. hybridum*, *C. oleracero-acaule* a été signalé par M. Bouvier. Ma fille,

Mlle Aimée Camus, a examiné avec soin ces abords et n'a pas retrouvé cet hybride intéressant. Par contre, elle m'a rapporté dans ses récoltes × *C. rigens* (*oleraceo-acaule*), *C. Erysithales* var. à fleurs roses et var. à fl. d'un blanc jaunâtre. Deux hybrides fort probables entre cette espèce et le *C. acaule* d'une part et le *C. rivulare* d'autre part. M. le Dr Saint-Lager à qui nous avons soumis des échantillons de ces *Cirsium* sans lui donner notre avis préalable, a bien voulu avoir l'obligeance de nous donner ses déterminations qui ont confirmé les nôtres. M. Saint-Lager fort judicieusement faisait observer que ses déterminations toutefois méritaient confirmation sur le vif et sur les lieux. J'avais d'ailleurs donné quelques conseils à ma fille, alors qu'elle était encore à La Clusaz, pour continuer ses recherches. Malheureusement, les herbes furent fauchées et les bords du lac devront être visités à nouveau pour une conclusion définitive Près du lac on peut encore récolter *Sorbus Chamæmespilus, Galium commutatum, Stachys alpina, Carduus defloratus, Aspidium Lonchitis, Cystopteris fragilis, Athyrium alpestre.*

5e Excursion. — **Tardevant, près de la Grande-Forclaz.**

Cette course longue et pénible nous a demandé 14 heures pour l'aller et le retour. Il est difficile de mettre moins de temps si l'on veut explorer avec soin. Nous décrivons ici la course telle que nous l'avons faite, ne voyant pas comment il serait facile de l'abréger.

Partis, mes deux filles et moi, de bonne heure et munis de vivres pour le déjeuner, nous suivons sans incident la route qui conduit au chalet de Pacali-dessous. Nous le trouvons occupé par ses habitants qui nous donnent des renseignements utiles pour faire notre excursion. Le chalet de Pacali-dessus ou du haut, a pour propriétaires les mêmes montagnards que ceux de Pacali-dessous. Il ne sera occupé que huit jours plus tard pour conduire les troupeaux à l'alpage. Il n'y a pas de source près de ce chalet et pour se procurer de l'eau potable, il faut en prendre à une excellente source située à moitié chemin du sentier conduisant au chalet de Tardevant. Le dernier chalet est occupé, il est dépourvu d'eau potable. Nous sommes donc bien renseigné et le lieu d'arrêt pour le déjeuner est fixé près de la source où un tronc d'arbre couché horizontalement et creusé à cet effet, forme un réservoir à eau courante aussi belle que bonne. Nous déjeunerons à l'eau d'*Evian*.

En quittant le chalet de Pacali du bas, nous traversons une combe herbeuse où nous trouvons *Polygala chamœbuxus, Nigritella angustifolia, Saxifraga rotundifolia, Astrantia minor, Maianthemum bifolium, Polygonatum verticillatum.*

Nous remontons une pente rocailleuse et herbeuse jusqu'au chalet de Pacali-dessus, qui bien que placé sur une petite arête se trouve dissimulé par quelques arbres et n'est visible qu'à une très courte distance. Un sentier en pente douce et descendante nous conduit dans une alpe mélangée d'éboulis. Nous trouvons :

Rhamnus alpina, Hutchinsia alpina, Thlaspi rotundifolium, Saxifraga stellaris, S. cuneifolia, S. varians, S. rotundifolia, S. aizoides, S. androsacea. S. oppositifolia, Aronicum scorpioides, Senecio Doronicum, Gnaphalium silvaticum var. *nigrescens, Centaurea nervosa, Campanula barbata, Arctostaphylos alpina. Pirola rotundifolia, Gentiana purpurea, G. campestris ; Erinus alpinus, Pedicularis verticillata, P. ascendens. Salix retusa, Paradisia Liliastrum.*

Regrettant après une si belle récolte de ne pouvoir rester plus longtemps dans cet endroit, nous gagnons le chalet de Tardevant. Un petit mamelon formé de lapiaz, par conséquent de rochers à parois lisses, nous paraît impraticable. Nous récoltons à sa base : *Ranunculus alpestris*, abondant mais localisé ; *Biscutella lævigata, Hutchinsia alpina, Campanula barbata, Pinguicula alpina, Myosotis alpestris* var. *albiflora, Erinus alpinus, Bartsia alpina.*

Nous tournons le mamelon et commence alors une marche difficile au milieu d'éboulis épouvantables. La pente a une telle inclinaison que la plus élémentaire prudence nous force à marcher parallèlement pour éviter à chacun de nous de recevoir des blocs mis en mouvement par son voisin.

Nous restons longtemps sur ces éboulis d'abord parce qu'il faut matériellement un temps très long pour marcher utilement, beaucoup de pas sont faits en arrière et ce bien malgré soi. Nous recueillons dans ces éboulis et sur leurs bords herbeux et rocailleux :

Thlaspi rotundifolium, Hutchinsia alpina, Viola biflora, V. calcarata, Gypsophila repens, Alsine verna, Mœhringia polygonoides, Linum alpinum, Hedysarum obscurum, Phaca australis, peu abondant *Oxytropis campestris, Sedum atratum, Saxifragavarians, S. androsacea, Meum Mutellina, Athamanta cretensis, Astrantia minor, Cirsium spinosissimum,*

Centaurea nervosa, Pinguicula alpina, Myosotis alpestris var. albiflora, Globularia cordifolia, G. nudicaulis. Alnus viridis, Traunsteinera globosa, Salix retusa, S. serpyllifolia, S. reticulata, Aspidium Lonchitis, Lycopodium Selago.

Arrivés à la crête, nous voyons un grand cirque où se trouvent encore des éboulis en pente plus rapide encore et tournés vers le nord. Une petite prairie presque horizontale nous sépare de ces éboulis; à droite un névé très important ayant à sa base un petit lac d'aspect noir où vont se réunir les eaux de la fonte des neiges de tout le cirque; à gauche, trois névés ayant une pente telle que pour les traverser obliquement il faut faire l'empreinte des pas et prendre beaucoup de précautions pour ne pas lier connaissance immédiate avec le bas des névés. La fatigue commence à se faire sentir, ma boîte énorme ne peut qu'avec peine recevoir de nouvelles acquisitions, entraîné par son poids, je la laisse après le premier nevé. Ainsi allégés nous récoltons :

Primula elatior et *Soldanella alpina* tous deux en fleurs (le 27 juillet) près des neiges fondantes, *Gentiana bavarica, Silene acaulis, Luzula spadicea, L. spicata, Carex tenuis, C. ferruginea, Phleum alpinum.*

Nous arrivons ainsi non loin de la crête finale, la pente est toujours aussi rapide et plus dure à gravir par le défaut d'aspérités. Un gazon serré, humide tapisse la paroi rocheuse et nous contraint à faire des efforts musculaires violents. D'autre part, un changement important dans la pression atmosphérique nous fait sentir ses effets. Ma fille, la plus jeune, deux fois à peu de distance est prise par le mal de montagne et je suis obligé de lui donner des soins qui la remettent sur pieds. Je dirai à ce propos que bien des hypothèses ont été émises au sujet de ce malaise singulier qui peut, à défaut de soins, donner lieu à des suites fâcheuses. Pour ma fille je puis dire : qu'elle n'est point sujette au vertige; qu'elle avait fait, plusieurs jours avant, l'ascension de l'Etale sans éprouver le moindre inconvénient, et que je ne puis attribuer sa syncope qu'à une fatigue musculaire trop prolongée, la marche peu rapide avait duré 11 heures pour la montée, dont on doit retrancher près de 40 minutes pour le repas. Le surmenage causé par une période d'efforts aussi longue peut suffire à expliquer le malaise. Il y a lieu toutefois d'ajouter que les habitants de La Clusaz nous avaient dit que l'ascension de l'Etale par le col demandait surtout pour les femmes le pied montagnard et la tête exempte de vertige, ils avaient ajouté que deux jeunes filles atteindraient

difficilement l'arête de Tardevant, que la fatigue les en empêcherait. Est-ce la fatigue, le changement de pression et l'émotion d'arriver au but désiré qui ont causé notre alerte? Le fait est encore possible.

En résumé il m'a suffi de soutenir ma fille jusqu'à la hauteur de l'arête finale, de la dégraffer pour qu'elle reprenne assez vite l'usage de ses sens. Nous étions d'ailleurs fouettés violemment par le vent, ce qui ne nous a pas été inutile. Quelques instants sont donnés pour jouir de la vue inoubliable sur toute la chaîne du Mont-Blanc et sur la belle vallée qui nous en sépare. Nous récoltons avant de penser à la descente :

Ranunculus montanus, Silene acaulis, Geum montanum, Plantago alpina.

Notre retour s'effectue d'abord assez lentement pour ménager les forces de ma jeune fille, nous traversons de nouveau les névés et je puis reprendre ma boîte laissée à peu près à la hauteur du petit lac. Nous nous dirigeons vers le chalet de Tardevant marchant dans les lapiaz. Revenant au mamelon que nous avions été obligés de tourner en montant, je m'approche sur les bords pour voir s'il y aurait moyen de glisser ou de descendre directement sans faire un long détour par les éboulis. L'heure s'avançait et nous voulions gagner du temps. J'avais oublié les névés qui m'avaient laissé de la neige aux pieds, la boue qui imprégnait la roche et m'approchant du bord, je fus entraîné verticalement par le poids de la boîte. En une seconde mes pieds partaient brusquement sur la base des rochers du bas et le contre-coup me rejetait en arrière heureusement sur ma boîte qui fut seule maltraitée dans cette chute de six ou sept mètres de hauteur. Mes filles instruites par ma glissade purent, grâce à des précautions, descendre dans de meilleures conditions. Quelques instants après, nous avons fait une halte de quelques instants au chalet de Tardevant. Nous étions rentrés à La Clusaz après huit heures du soir.

6e Excursion. — **Lit du torrent du Nom. Bois entre La Clusaz et Saint-Jean-de-Sixt. Saint-Jean. Marais entre ce village et le hameau de Villaret. Retour vers les Etroits et Entremont.**

A la vérité, cette course n'appartient pas à la chaîne des Aravis, mais un séjour à La Clusaz est incomplet si elle est négligée. L'itinéraire que nous donnons ne demande pas une journée entière.

Visiter le lit du Nom où l'on rencontre : *Salix daphnoides, S. incana, S. caprea, S. grandifolia, S. nigricans, S. purpurea* et des formes hybrides. La pente boisée qui y conduit permet de récolter *Actæa spicata, Polygala chamœbuxus, Dentoria digitata* et *D. pinnata, Stellaria nemorum, Monotropa hypopithys, Cephalanthera rubra, Neottia Nidus-Avis, Maianthemum bifolium, Polygonatum verticillatum, Campanula pusill ı, C. rhomboidalis, Pirola secunda, P. rotundifolia, P. minor, Asarum Europæum, Lysimachia nemorum, Luzula maxima.*

Les bords de la route donnent : *Verbascum nigrum, Salvia glutinosa, Polygala chamœbuxus, Dianthus silvestris, Melica nutans, Carduus defloratus, Galium rotundifolium, Calamintha grandıflora, Kernera saxatilis.* Près d'un calvaire avant le chalet des Agnellet : *Rhodiola rosea, Sedum dasyphyllum, Saxifraga varians* var. *laxa, Veronica urticifolia.*

Tourner à la bifurcation de Saint-Jean-de-Sixt et se diriger vers le Grand-Bornand. Deux prairies tourbeuses laissent croître abondamment *Cırsium oleraceum* et *C. palustre.* La Société botanique de France a récolté dans l'une de ces prairies le × *C. hybridum* (oleraceo × palustre), que nous avons en vain recherché ; nous avons de cette localité le × *C. Rigens,* hybride peu rare dans la contrée. En prenant un chemin de traverse qui conduit au hameau de Villaret, une prairie tourbeuse donnera en abondance : *Herminium Monorchis, Epipactis palustrıs, Scirpus compressus, Sanguisorba montana.*

Traverser le torrent du Borne, tourner la route pour aller aux Etroits. On trouve à cette altitude relativement basse : *Erinus alpinus, Saxifraga aizoides, Veronica fruticulosa.* On trouve aussi : *Impatiens Noli-tangere, Circœa intermedia* [1], *Chærophyllum Cicutarium, Campanula pusilla* var. *subramulosa, Salix daphnoides.*

Un prompt retour à La Clusaz permettrait de récolter, soit dans le village, soit dans les moissons voisines : *Veronica fruticulosa, Campanula pusilla, Viola alpestrıs ; Camelina sativa, Neslia paniculata, Epilobium montanum, E. collinum, Geranium silvaticum, Campanula rhomboidalis, C. Trachelium, Ægopodium Podagraria, Pimpinella magna* var. *rubra, Knautia longifolia, Polypodium calcareum, Cystopteris fragilis, Gentiana Cruciata.*

1. Forme douteuse.

Liste systématique des plantes signalées dans la chaîne des Aravis [1] et les montagnes voisines.

Ranunculus aconitifolius L. — Charvin ; base de l'Etale !

R. platanifolius L. — La Clusaz ! ; Charvin.

R. alpestris L. — Méry ; abondant mais localisé sur un monticule au milieu des éboulis de Tardevant ! ; Croix de fer sous l'Etale ; Porte des Aravis ; Tournette.

R. parnassifolius L. — Méry au Château.

R. pyrenœus L. — Méry.

R. Thora L. — Col des Aravis.

R. montanus Willd. — Au-dessus des névés, près de la crête de Tardevant ! ; Méry ; Dent de Lanfon ; Brizon ; Vergy ; Tournette.

R. gracilis Schl. — Méry.

R. Breyninus K. — Méry ; Charvin ; Parmelan.

R. spretus Jord. — Charvin.

Anemone narcissiflora L. — Méry, base de l'Etale ! ; Charvin.

A. Alpina L. — Rochers de l'Etale ! ; Tardevant ! ; Charvin.

A. baldensis L. — Méry ; La Balmaz (Delavay), près de Bellachat ; Charvin (Beauverd) ; Vergy ; Tournette.

A. vernalis L. — Méry ; Tournette.

Thalictrum aquilegifolium L. — Charvin ; l'Etale !

T. saxatile D. C. — La Clusaz ! ; Charvin (Chevalier).

Aquilegia alpina L. — Méry.

Aconitum Lycoctonum L. Dans tous les bosquets, répandu mais peu abondant !

A. paniculatum Lamk. — Méry ; Vallées du Borne et du Reposoir.

Actœa spicata. L. — Bois La Clusaz ! ; Saint-Jean-de-Sixt !

Papaver alpinum L. — Méry, près de la Pointe-Percée.

Corydalis solida Sm. — Crève-Cœur, vers la Porte-des-Aravis (Beauverd).

Arabis alpina L. — A. C. dans les éboulis !

A. brassiciformis Wallr. — Méry ; Tournette.

A. alpestris Schl. — Porte-des-Aravis ! ; l'Etale ! ; Aiguille du Merdassier (Beauverd) ; Méry.

(La var. **cenisia** Reuter. — Tournette).

A. muralis Bertol. — L'Etale ! ; Charvin ; Tournette.

A. saxatilis All. — Méry ; Tournette.

A. sagittata D. C. — La Clusaz !

A. stricta Huds. — Méry.

A. bellidifolia Jacq. — Charvin, au-dessus de Serraval.

A. cærulea Jacq. — Méry.

Cardamine alpina Willd. — Méry.

C. resedifolia L. — Méry ; Tournette.

Dentaria digitata et **D. pinnata** Lamk. — Bois près de La Clusaz ! ; base des Aravis !

Hesperis matronalis L. — La Clusaz ! ; Les Confins ! ; La Giettaz (Beauverd) ; Charvin.

Erysimum ochroleucum D. C. — Abondant, mais localisé dans les éboulis de l'Aiguille de Pertuiset ! où se trouvent aussi **Thlaspi rotundifolium, Hutchinsia alpina** et **Linaria alpina, Viola biflora.**

1. Les plantes que nous avons récoltées pendant notre séjour à La Clusaz sont suivies du signe ! qui n'est pas une indication de priorité. Nous renvoyons pour plus de détails à ce sujet, aux indications bibliographiques que nous avons données plus haut. Pour faciliter les recherches, nous suivrons à peu près l'ordre des genres tel qu'il a été adopté dans la Flore de MM. Cariot et Saint-Lager.

Sisymbrium pinnatifidum D. C. — Pointe-Percée, sur les débris de Flysch.

Diplotaxis repanda Gr. et Godr. — Charvin.

Draba aizoides L. f. **alpina.** — Rochers du sommet de l'Etale ! ; Croix-de-Fer !

D. carinthiaca Hopp. — Aiguille du Merdassier ; Méry.

D. tomentosa Wahlenb. — Etale ! ; Col des Aravis ; Aiguille du Merdassier ; Pointe-Percée.

D. frigida Sauter. — Méry (Puget).

Kernera saxatilis Reichb. — La Clusaz ! ; Entremont (A. Cam.) ; Charvin.

K. auriculata Reichb. — La Clusaz, rochers de la base des Aravis ; moins abondant que l'espèce précédente ! ; Charvin.

Camelina silvestris Wallr. et **Neslia paniculata** Desv. — Abords immédiats et moissons de La Clusaz !

Biscutella lævigata L. — Rochers de l'Etale ! ; Porte-des-Aravis ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant !, etc. ; tous les hauts sommets de la chaîne.

Thlaspi rotundifolium Gaud. — Mêmes localités ! surtout dans les éboulis.

T. brachypetalum Jord. fruct. — Près du Col des Aravis ! ; Parmelan ; Tournette.

Hutchinsia petræa R. Br. — Hauts sommets et rochers de toute la chaîne !

Helianthemum alpestre. D. C. — Près du Col et sous la Porte-des-Aravis !

H. ælandicum Wahlenb. — Base de l'Etale par la pente de Manigod ; Méry ; Tournette.

Viola biflora L. — Rochers des hauts sommets de toute la chaîne !.

V. calcarata L. — Charvin ; l'Etale ! ; l'Aiguille ! ; etc.

V. Zoyzii Wulf. — Charvin (Beauverd).

V. alpestris Jord. — Abondant dans les prairies et les moissons de La Clusaz ! et des Confins !

V. cenisia L. — Porte-des-Aravis et Aiguille du Pertuiset (Beauverd).

Polygala comosa Schr. = **P. vulgaris** var. **parviflora** Coss. et Germ. — Bords de la route de La Clusaz au Col des Aravis, ! non loin du village ; pentes boisées, près des éboulis, vis-à-vis du châlet du Vatican ! Nous avons en herbier cette même plante recueillie au Mont-Brizon, par Timotée.

P. alpestris Reichb. — Col du Merdassier ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant ! ; Charvin.

P. austriaca Crantz. — Petit marais de la route de La Clusaz au Col des Aravis !

P. chamæbuxus L. — Rochers de l'Etale ! ; Aiguille de Pertuiset ! ; Tardevant ! ; entre Saint-Jean-de Sixt et La Clusaz !

Parnassia palustris L. — Marais de La Clusaz ! et de La Croix-de-Fer sous l'Etale !

Drosera rotundifolia L et **D. longifolia** L. — Marais du Col de Manigod et du Col du Merdassier (A. Cam.). — Nous avons 3 échantillons incomplets provenant de cette dernière localité, nous paraissant appartenir à l'hybride × **D. obovata** M. et K. L'époque un peu tardive a rendu difficile la détermination.

Gypsophila repens L. — L'Etale ! ; Porte-des-Aravis ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant ! ; toutes les sommités de la chaîne.

Dianthus silvestris Wulf. — La Clusaz ! ; Col des Aravis !

D. inodurus Kerner. — Vers Bellachat (Beauverd).

Saponaria ocymoides L. — Rochers de l'Etale (Kieff.) ; Vallées du Fier et de l'Arve ; La Clusaz !

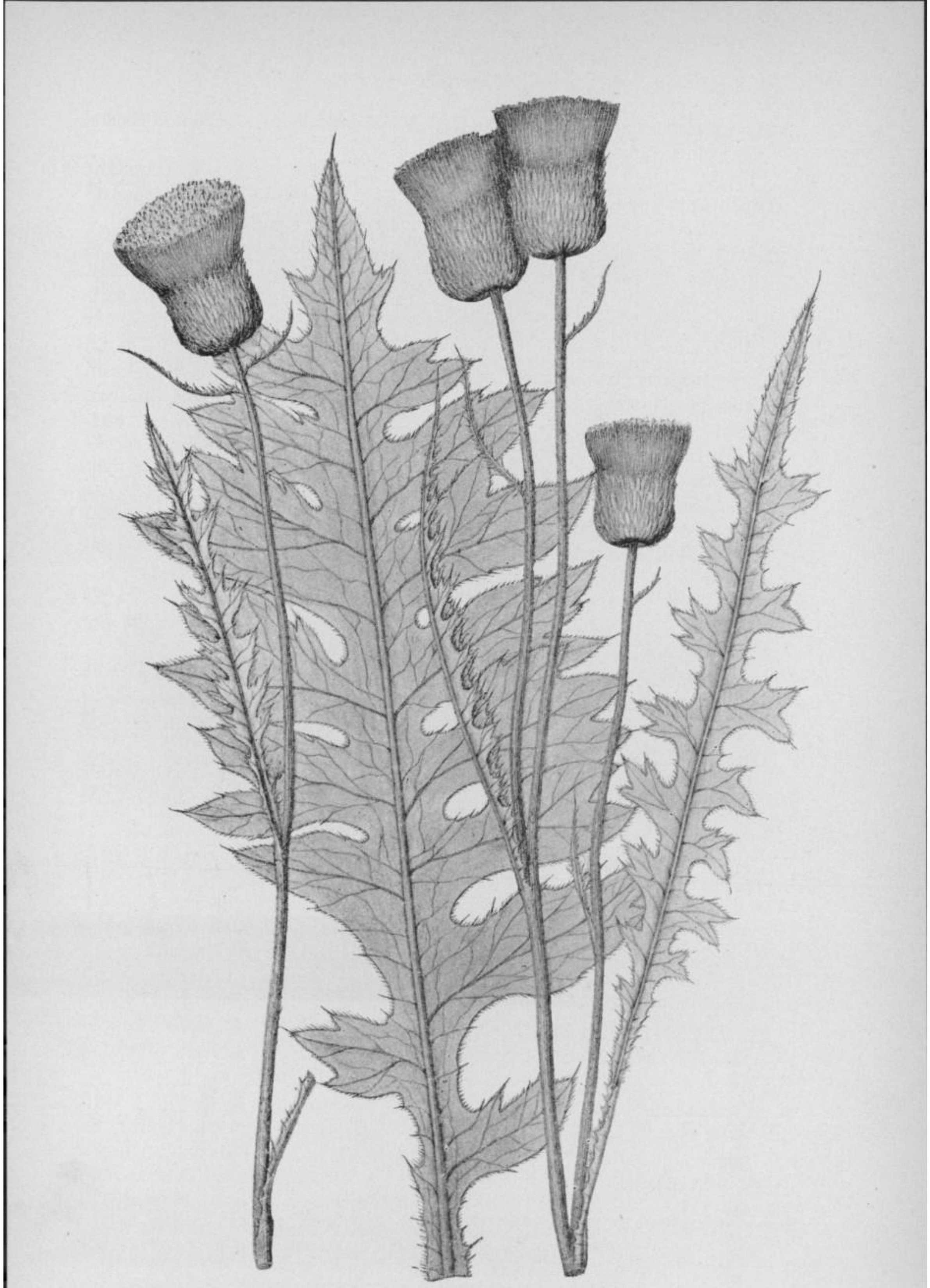

CIRSIUM ERYSITHALES × ACAULE

dessiné d'après nature par E.-G. Camus.

CIRSIUM ERYSITHALES ? × RIVULARE

dessiné d'après nature par E.-G. Camus.

Silene quadrifida K. — Rochers de l'Etale ! : Col des Aravis ; ! Tournette ; Brizon.

S. rupestris L. — Rochers de l'Etale ! ; Porte-des-Aravis ! ; Méry ; Tournette.

S. vesicaria Schrad. — Charvin (Manceau).

S. acaulis L. — Rochers de l'Etale ! ; de la Porte-des-Aravis ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant ! ; Charvin ; Méry.

S. bryoides Jord. — Méry.

S. excapa All. — Sur le grès de Taveyannaz, entre Bellachat et La Grande-Forclaz (Beauverd) ; Aiguille du Pertuiset ! ; Méry.

S. nutans L. var. **spathulifolia** (Jord.) Car. et St-Lag. s.-var. à fl. blanches et s.-var. à fl. rosées. — Route de La Clusaz au Col des Aravis !

Spergula glabra Willd. — Col des Aravis.

Lychnis Flos-Jovis L. — Méry.

Mœhringia muscosa L. — Rochers herbeux et humides, La Clusaz ! ; Saint-Jean-de-Sixt ! ; Les Confins ! ; etc.

M. polygonoides Mert. et K. — Rochers de l'Etale ! ; près de Bellachat (Beauverd) ; Tardevant ! ; près des Bombardelles (Kieffert). — Tournette ; Vergy

Alsine verna Bartl. — Toutes les sommités : L'Etale ! ; Aiguille de Pertuiset ! ; Tardevant ! ; etc.

Arenaria ciliata L. — L'Etale ! ; Porte-des-Aravis ! ; Méry. — Tournette, Vergy.

Cerastium trigynum Vill. — Près de Bellachat ; La Croix-de-Fer sous l'Etale (Beauverd) ; Charvin.

C. latifolium L. — Aiguille du Pertuiset (Beauverd) ; Porte-des-Aravis ; Méry ; Tournette.

Stellaria nemorum L. — Pente boisée près du Nom, à La Clusaz !

Linum alpinum L. — L'Etale ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant, près de la Grande-Forclaz ! ; Croix-de-Fer ! ; vers Bellachat ; Aiguille du Merdassier (Beauverd). — Tournette ; Mont-Châtillon ; Vergy.

Hypericum fimbriatum Lamk. = **H. Richeri** Vill. — Méry. — Tournette.

Geranium Phæum L. — Route de La Clusaz aux Confins ! ; route du Col des Aravis ! ; Charvin. — Tournette.

G. sylvaticum L. — La Clusaz ! ; route des Confins ! ; Charvin.

Impatiens Noli-tangere L. — Entremont ! ; Les Etroits !

Rhamnus alpina L. — Tardevant ! — Tournette.

R. saxatilis L. — Charvin (Beauverd).

Melilotus alba Thuill. — Villards-sur-Thônes !

Anthyllis alpestris Heg. — Prairies entre La Clusaz et le Col des Aravis !

A. montana L. — Charvin. — Tournette ; Calvaire de Thônes ; Brizon ; Vergy.

Trifolium medium L. — La Clusaz !. — Thônes, monts Châtillon et Brizon.

T. montanum L. — La Clusaz ! ; Tardevant ! ; Charvin ; etc.

T. cæspitosum Reyn. = **T. Thalii** Vill. — Charvin ; Méry.

T. pallescens Schreb. — Charvin.

T. alpinum L. — L'Etale ! ; Pointe-Percée ; Tête de Salaz ; Méry.

T. badium Schreb. — L'Etale ! ; Charvin ; Brizon.

T. spadiceum L. — Charvin ; l'Etale ! ; Porte-des-Aravis ; Tête de Sallaz.

Lotus corniculatus f. **alpinus** Schl. — Tardevant ! ; vers Bellachat (Beauverd).

Astragalus glycyphyllos L. — La Clusaz !

A. aristatus L'Hérit. — Charvin ; Méry.

Oxytropis campestris D C. — Rochers de l'Etale ! ; vers Bellachat (Beauverd) ; Tardevant ! ; Méry ; Charvin. — Tournette.

O. montana D C. — Rochers de l'Etale ! ; Charvin ; vers Bellachat. (Beauverd) ; Méry. — Tournette ; Vergy.

Phaca alpina Jacq. — Méry ; Mont-Lachat.

P. frigida L. — Méry.

P. australis L. — Vers Bellachat ; Porte-des-Aravis ; Tardevant ! ; Charvin ; Méry. — Tournette.

P. astragalina D C. — Tardevant ! ; Méry ; vers Bellachat (Beauverd) ; l'Etale ! ; Charvin. — Tournette.

Vicia silvatica L. — Charvin ; petit bois près du Col du Merdassier ! ; La Clusaz !

Lathyrus sylvestris L. — Eboulis du Vatican, à La Clusaz !

Coronilla vaginalis Lamk. — Col des Aravis. — Tournette.

Hedysarum obscurum L. — Rochers de l'Etale ! ; Tardevant ! ; Méry ; Charvin. — Brizon ; Vergy.

Onobrychis montana DC. — Charvin ; rochers de l'Etale ! ; Méry.

O. supina D C. — Charvin.

Spiræa Aruncus L. — Base du Grand-Cré ! et de l'Aiguille !

Dryas octopetala L. — Toutes les sommités de la chaîne ! ; Col des Aravis.

Geum rivale L. — La Clusaz ! ; Saint-Jean-de-Sixt !

G. montanum L. — Au-dessus des névés de Tardevant ! ; Plan des Eves (Beauverd) ; Charvin ; Pointe-Percée ; Méry. — Tournette.

Potentilla alpestris Hall. f. — Tournette ; Parmelan.

P. grandiflora L. — L'Etale ; Méry.

P. caulescens L. — La Clusaz, éboulis en face du Vatican ! ; L'Etale (Bouvier). — Vallées du Borne, du Fier et du Reposoir.

Rubus saxatilis L. — La Clusaz ! ; Saint-Jean-de-Sixt !

Rosa alpina L. — Charvin ; l'Etale ! ; etc.

R. lagenaria Vill. — Vers le Col des Aravis et l'Etale !

R. rubrifolia Vill. — Toute la vallée de La Clusaz !

R. Reuteri Godet. — La Clusaz ! ; Les Confins.

R. Perrieri Songeon et **R. complicata** Gren. — Les Confins (Kieff.).

R. recondita Puget = **R. Clusiana** Bouvier. — La Clusaz !

R. coriifolia Fries. — La Clusaz !

R. dumosa Puget. — Charvin.

R. coronata Crépin. — La Clusaz !

R. pomifera Hern. — La Clusaz ! ; Les Confins !

× **R. spinulifolia** Dem. — Les Confins (Kieff.).

Cotoneaster vulgaris Lindl. — Eboulis du Vatican !

C. intermedia Coste. — Nous ne saurions nous prononcer d'une manière absolue sur cette forme que nous avons trouvée en montant à l'Aiguille, et que nous avons reçue de M. Faure, qui l'a récoltée au Devez de Rabou. Ce n'est peut-être qu'une variété de l'espèce précédente.

Sorbus Aucuparia L. — La Clusaz, ravins et bords des chemins !

S. scandica Fries. — Abondant dant les rochers !

S. Aria Crantz. — Charvin.

S. Chamæmespilus Crantz. — Porte-des-Aravis ! — Tournette ; Brizon.

× **S. hybrida** L. = **S. Aucuparia** × **Scandica** Beck. — Un seul pied *inter parentes* dans les rochers en montant au chalet des Juments, près de la Porte-des-Aravis ! (Fruits peu nombreux et mal conformés).

× **S. arioides** Michalet. = **S. Chamæmespilus v. tomentosa** Reuter. — Mont-Méry ; (Reuter, Puget).

Amelanchier vulgaris Mœnch. — La Clusaz aux Confins !

Alchimilla glomerata Tausch. = **A. alpina** L. p.p. — Toute la chaîne de 1,400 mèt. jusqu'aux sommités!

A. conjuncta Babingt. — Base de l'Aiguille du Pertuiset ! ; entre La Clusaz et Saint-Jean ! ; Col du Merdassier ! ;

A. sylvestris Schm. — La Clusaz ! et les Aravis !

A. fissa Schm. — Pointe-Percée.

A. pentaphylla L. — Méry ; entre la Pointe-Percée et le Château.

Sanguisorba montana Jord. — Marais à La Clusaz ! et au Grand-Bornand !

Epilobium spicatum L. — La Clusaz !; Le Merdassier !

E. Fleischeri Hoscht. — Vers Bellachat (Beauverd).

E. alpinum L. — Méry. — Vergy.

E. alsinifolium Vill. — Charvin ; Méry. — Tournette.

E. collinum Gmel. — Charvin ; La Clusaz ! ; vieux murs et bords des ruisseaux !

E. montanum L. — La Clusaz !

Circæa alpina. — Charvin ; Méry. — Vallées du Borne et du Reposoir ; Tournette.

C. intermedia Ehrh. — Gorge des Etroits, à Entremont (A. Cam.). — Brizon.

Rhodiola rosea L. — Talus de la route de Saint-Jean-de-Sixt à La Clusaz, près des Agnelets !

Sedum repens Schl. = **S. alpestre** Vill. — Méry ; Pointe-Percée ; sous la Porte-des-Aravis !

S. reflexum L. — Route près du du Col des Aravis !

S. dasyphyllum L. — Route de Saint-Jean à La Clusaz !

S. anglicum Huds. — Charvin (Bouv. in B.S.B.F.)

S. atratum L. — Charvin ; L'Etale ! ; L'Aiguille du Pertuiset ! ; Tarde-devant ! — Tournette.

S. annuum L. — Charvin ; L'Etale ! Méry. — Vergy ; Tournette.

S. Anacampseros L. — Méry.

Sempervivum tectorum L. — Le Grand-Bornand !

S. montanum L. — La Croix-de-Fer ; vers Crève-Cœur ; sous la Porte-des-Aravis (Beauverd) ; Méry.

S. arachnoideum L. — Charvin et vers Crève-Cœur (Beauverd).

Ribes alpinum L. — Eboulis du Vatican, à La Clusaz !

Saxifraga stellaris L. — Charvin ; L'Etale ! ; La Croix-de-Fer ; Porte-des-Aravis ; Aiguille du Pertuiset ; près de la Source de Paccali-du-Haut ! ; Plan des Eves ; Méry. — Tournette.

S. cuneifolia L. — Charvin ; près de Paccali, sous Tardevant ! localisé ; Méry. — Brizon.

S. rotundifolia L. — Base des Aravis !

S. oppositifolia L. — Rochers de l'Etale ! ; La Croix-de-Fer ; Aiguille du Merdassier ; Charvin ; Plan des Eves ; Aiguille du Pertuiset. — Tournette.

S. Aizoon Jacq. — Les Aravis !

S. cæsia L. — Rochers de L'Etale !, de La Croix-de-Fer ! ; Aiguille du Merdassier et Porte-des-Aravis (Beauverd) ; Méry

S. varians Sieb. = **S. muscoides** Wulf. var. d. et var. **integrifolia.** — Abonde sur toutes les sommités de la chaîne !

La var. **laxa.** — Entre La Clusaz et Saint-Jean-de-Sixt !

S. exarata Vill. — Rochers de l'Etale ! ; Pointe-Percée. — Tournette.

S. planifolia Lap. — Aiguille du Pertuiset ; Méry. — Vergy.

S. androsacea L. — Charvin ; rochers de l'Etale ! ; Croix-de-Fer ; Porte-des-Aravis ; Aiguille du Pertuiset ! ; Grand-Cré ; Tardevant ! ; Méry ; Vergy. — Tournette.

S. aizoides L. — Bords des torrents depuis les hautes cîmes ! jusqu'assez bas, entraîné par les eaux.

Laserpitium Siler L. — Col des Aravis !

Peucedanum austriacum Koch. — Rochers près de la route du Col des Aravis, avant d'arriver au Col ! Col de la Croix-Fry (Kieff.); Brizon. — Vallée du Reposoir.

Imperatoria Ostruthium L. — Les Confins (Kieff); Méry.

Gaya simplex Gaud. — Entre Bellachat et La Grande-Forclaz (Beauverd); Méry. — Vergy.

Meum Mutellina Gærtn. — Rochers de l'Etale ! ; Col des Aravis ! ; Porte-des-Aravis ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant ! ; Charvin ; Méry.

Athamanta cretensis L. — Rochers de l'Etale ! et de Tardevant ! ; Parmelan. — Tournette.

Ægopodium Podagraria L. ; **Pimpinella magna** var. **rubra** (**P. rubra** Hop.); **Carum carvi** L. — Dans les prés et bords des chemins des vallées de La Clusaz ! de Thônes ! et de Manigod.

Anthriscus silvestris Hoffm. — La Clusaz !

Myrrhis odorata Scop. — Abondant, mais très localisé en montant à l'Etale ! vers 1.600 mèt.

Chærophyllum cicutarium Vill. Entremomt ! — Parmelan.

C. Villarsii Koch = **C. hirsutum** Vill. — Entre La Clusaz et le Col des Aravis. — Megève ; Parmelan ; Tournette.

C. aureum L. — Charvin (Ripart).

Astratia major L. — Prairies de la vallée de La Clusaz !

A. minor L. — Aiguille du Merdassier ! ; L'Etale ! ; La Croix-de-Fer ! ; Porte-des-Aravis ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant ! ; le Grand-Cré ! ; Charvin ; Pointe-Percée ; Méry. — Tournettè.

Eryngium alpinum L. — Méry. — Tournette.

Lonicera alpigena L. — Charvin.

Galium boreale L. — Charvin.

G. rotundifolium L. — Petit bois près du Merdassier ! et entre Saint-Jean et La Clusaz !

G. myrianthum Jord. — En montant à l'Etale !

G. anisophyllum Vill. — En montant à l'Etale et à l'Aiguille du Pertuiset ! ; Méry. — Brizon ; Vergy ; Tournette.

G. commutatum Jord. — Les Confins, près de La Clusaz !

Valeriana tripteris L. — Charvin ; rochers de l'Etale ! — Tournette.

V. montana L. — Eboulis du Vatican !

V. saliunca All. — Mont-Château du Méry.

Knautia longifolia Koch. — Charvin ; bosquets de la route des Aravis à La Clusaz ! et vers Saint-Jean-de-Sixt !

Scabiosa lucida Vill. — Base de la Porte-des-Aravis ! ; bosquets de la route des Aravis !

— La var. **alpestris** Jord. — Tournette.

Carduus defloratus L. — La Clusaz ! ; Les Confins ! ; Beauregard ! ; Charvin ; etc.

Globularia nudicaulis L. et **G. cordifolia** L. — Les hauts sommets de la chaîne, la première espèce plus rare !

Cirsium eriophorum Scop. — Mont-Aiguille, près de La Balmaz ; Tardevant, près de la Grande-Forclaz ! ; La Croix-de-Fer ! ; Charvin ; Méry ; Vergy ; Tournette. — Var. **alba**. — En allant au Col du Merdassier !

C. spinosissimum Scop. — Aiguille Pertuiset ! Tardevant ! Croix-de-Fer ! Charvin ; Méry. — Vergy ; Tournette.

C. arvense Scop. — Forme à feuilles concolores et presque inermes

sur les deux faces, à bords peu spinescents. — La Clusaz, à l'entrée du village !

C. rivulare Link. — La Clusaz ! ; lac de Laytez !

C. oleraceum Scop. — Charvin ; La Clusaz ! ; Grand-Bornand ! ; Merdassier ! lac de Laytez ! ; Saint-Jean-de-Sixt !

C. Erysithales Scop. — Lac Laytez, près de La Clusaz ! — Deux formes : l'une à fleurs purpurines (var. **purpureum** Lec. et Lamt.) ; l'autre à fl. d'un blanc jaunâtre.

× **C. rigens** Wallr. = **C. oleraceo-acaule** et **C. acaule-oleraceum**. — La Clusaz, dans les deux prairies du petit marais coupé par la route du Col des Aravis ! ; près du lac de Laytez ! ; près de la cascade du Chien ! ; Saint-Jean-de-Sixt !

Après mon départ, ma fille, suivant les recommandations que je lui avait données, fit une excursion au lac Laytez, au hameau de Fernuy, près des Confins. Elle devait y rechercher les *Cirsium* et particulièrement le × *C. hybridum*, *C. oleraceo* × *palustre*, qui avait été signalé à cet endroit par M. Bouvier. La Société botanique de France avait trouvé cet hybride à Saint-Jean-de-Sixt, où nous l'avons vainement recherché. Les parents étaient abondamment représentés, mais le *C. hybridum* n'y était pas. Nous avons trouvé le × *C. rigens* que nous signalons plus haut. Ma fille fut toute étonnée de constater encore l'absence du *C. hybridum* et de trouver en place des formes de *Cirsium* dont les feuilles peuvent, dans une certaine limite, induire en erreur. L'examen des calathides et des bractées et feuilles supérieures ne laissent à ce sujet aucun doute. Elle m'écrivit à ce propos :

« Je retournerai sur place étudier les espèces qui croissent à cet endroit, je ne puis rien comprendre au milieu d'un tel mélange ; il y a là beaucoup de choses, mais assurément pas de *C. hybridum* que je connais bien et que j'ai récolté plusieurs fois avec toi dans les environs de Paris. J'ai toujours fait une ample moisson et nous serons très heureux de conserver toutes ces formes à titre de documents. » Deux jours après, nouvelle visite aux bords du lac. La faux avait achevé son œuvre. Il était nécessaire d'attendre une autre année pour se prononcer définitivement. Lorsque j'examinai les récoltes, je déterminai de suite le × *C. rigens* et pour le reste je fus obligé de reconnaître mon embarras. C'est alors que j'ai envoyé à mon éminent confrère, M. Saint-Lager, un échantillon des doubles des formes récoltées sans lui donner mes impressions. Je donnai des numéros et je priai cet obligeant botaniste de me communiquer ses déterminations et celles que j'ai reçues confirmèrent en grande partie les miennes. Je dois ajouter cependant,

que mon éminent confrère m'a fait à ce sujet des réserves parce que pour les hybrides il est nécessaire de voir les plantes vivantes et autant que possible sur place. Je suis heureux de remercier ici M. Saint-Lager d'avoir bien voulu, malgré ses nombreuses occupations, se donner la peine d'examiner notre envoi.

Les formes douteuses que nous signalons sont : *Cirsium Clusianum* Nob., *C. Erisythales?* × *acaule.*

Malgré le peu de doute que nous avons sur l'origine des deux parents, nous croyons utile de donner un nom pour éviter une attribution fausse. Les plantes que nous avons figurées dans la planche n° 1 proviennent de la même souche bien que l'une soit monocéphale et l'autre 3-céphale. Nous croyons utile de donner la description suivante :

Tige de 3-5 décim., à peine aranéeuse, relativement grêle, rameuse ou rarement simple, striée. Feuilles glabres sur la face supérieure, glabrescentes sur la face inférieure dont les nervures sont un peu poilues, longuement atténuées à la base, amplexicaules subauriculées, profondément pinnatifides, à segments 2 plus rarement 3-fides, à bords spinuleux ; les feuilles supérieures promptement décroissantes. Calathides 1-2-3, solitaires au sommet de pédoncules atteignant environ la hauteur des feuilles. Péricline ombiliqué à la base, à folioles appliquées, glabres, spinuleuses au sommet dans celles de l'extérieur qui sont aussi un peu étalées au sommet et munies d'une tache brunâtre sous ce sommet. Fleurs d'un pourpre violacé.

Deux formes ayant les mêmes parents présumés ont été décrites par Michalet dans les Mém. soc. ém. du Doubs en 1854. Ce sont : le × *C. tirolense* Treuinf. Die Cirsien Tirols p. 63 n° 19 et le × *C. capitatum* Arvet-Touvet in Anal. de q.q. pl. ; suite à la monogr. des Hier. et Pilos. p. 36 (1876). Ces formes ne correspondent pas exactement à celles de La Clusaz, nous n'osons donc les identifier. La diagnose de Grenier Fl. ch. jurassique indique *feuilles pubescentes* ; dans notre *C. Clusianum* les nervures seules sont munies de poils et ce, sur la face inférieure seulement, ou sur la face supérieure pour la nervure médiane.

C. Killiasii Brugg. in Jahresb. Naturf. Ges. Graub. XXIII — XXIV, p. 108 (1880-81) = *C. prœalpinum* G. Beck. Fl. Hernst. p. 440 (1884) = *C. triste* Kerner. in Sched. ad. fl. exsicc. aust.-hung., V, p. 62 et n° 1,769 (1888) = *C. Erysithali-rivulare* A. Kerner in Abh. Zool. bot. Ges. Ver. p. 573 (1857).

Nous avons deux formes. l'une à calathides agrégées, l'autre à calathides plus ou moins longuement pédonculées ; cette dernière à feuilles moins profondément pinnatifides ; ce sont les plantes représentées Pl. II.

× *C. semipectinatum* Reichb. Fl. excurs. (1829), non D C. ; = *C. oleraceo rivulare* Næg. ap. Koch Syn., ed. 2, p. 217 (1850), à fleurs d'un rose assez intense, varie à calathides solitaires ou agrégées au sommet de la tige. Ce Cirse seul n'a pas été communiqué à M. Saint-Lager. Nous n'en possédions qu'un seul exemplaire.

Centaurea nervosa Willd. Colomban ; l'Etale ! ; Col des Aravis ! ; Tardevant, près de Paccali du Haut ! ; Charvin ; Méry. — Parmelan ; Vergy ; Tournette.

Suivant l'opinion de Grenier (Fl. ch. jurass. pag. 448), nous admettons comme synonymes *C. alpestris* Heg. et *C. scabiosa* var. *macrocephala* Gren. Nous avons trouvé le *C. scabiosa* var. *macrocephala* dans les premiers bosquets de La Clusaz et le *C. alpestris* près du Col des Aravis. Nous avons trouvé aussi des formes intermédiaires non hybrides qui nous ont montré le peu de valeur des caractères qui servent à les séparer.

Saussurea depressa Gren et Godr. — Méry, au Mont-Château.

Carlina acaulis L. et f. caulescens. — La Clusaz ! ; Tardevant !

Adenostyles albifrons Reichb. — Base des Aravis !

A. alpina Bl. et Fing. Charvin ; rochers de l'Etale ! — Tournette.

Petasites officinalis Mœnch. — Vallées du Borne et du Nant !

P. albus Gærtn. — Charvin ; Col des Foireux ; sous l'Etale ! ; Col des Aravis ! ; gorges de l'Arly ! Tournette. — Brizon

P. niveus D C. — Charvin ; gorges de l'Arly ; Col des Aravis ! ; près du Borne (Beauverd) ; Méry ;

Antennaria dioica Gærtn — Pelouses rocailleuses et herbeuses !

Gnaphalium carpathicum Wahl. Charvin ; l'Etale ; Méry. — Tournette.

G. silvaticum var. **nigrescens** Gren. — Tête-de-Danay ! ; Beauregard ! ; l'Etale ! ; Tardevant !

G. norvegicum Gunn. — Charvin ; Méry.

Var. **nanum** Cariot et Saint-Lag. —

G. Hoppeanum Koch. — Méry.

G. supinum L. — Charvin ; Aiguille du Pertuiset ! ; Croix-de-Fer (Beauverd) ; Méry. — Vergy.

Leontopodium alpinum Cass. — L'Etale, rochers sur la pente du Col ! ; La Croix-de-Fer (Beauverd). — Vergy ; Tournette.

Artemisia Mutellina Vill. — Charvin ; l'Etale ! même station que le Leontopodium ; Méry.

Erigeron dræbachensis Mill. — Charvin ; en montant à la Porte-des-Aravis ! — Vallée de l'Arve et ses affluents.

E. alpinus L. — Porte-des-Aravis ; Charvin.

E. uniflorus L. — Méry.

E. Villarsii Bell. — Méry.

E. glabratus Hoppe. — La Clusaz, dans les éboulis près du chalet du

Vatican ! ; l'Etale ! ; Charvin ; Méry ; Brizon. — Vergy.

Solidago alpestris Waldst. et Kit. — Aiguille du Pertuiset ! ; l'Etale ! — Brizon ; Tournette.

Aster alpinus L. — Eboulis du Vatican ! ; l'Etale ! ; Porte-des-Aravis ! ; Tardevant ! ; Charvin ; Croix-de-Fer ; Méry ; etc.

Senecio viscosus L. — La Clusaz !

S. Doronicum L. — Charvin ! ; l'Etale ! ; Col des Foireux ; Tardevant !

Arnica montana L. — Assez répandu sur toutes les montagnes environnant La Clusaz ! ; on rencontre souvent des individus à 5-7 calathides ; on trouve aussi tous les passages entre le type et la var. **alternifolia** Car. et Saint Lag.

Aronicum scorpioides L. — Charvin ; l'Etale ! ; Col des Foireux ; Porte-des-Aravis ; vers Bellachat (Beauverd) ; Tardevant ! ; Méry. — Tournette.

Leucanthemum alpinum Lamk. Etale ; Croix-de-Fer ; Charvin ; Pointe-Percée ; Méry.

L. atratum D C. — Charvin. — Tournette.

L. maximum D C. — Charvin (Bouvier in B.S.B F.).

Achillea Ptarmica L. — En montant à la Tête-de-Danay, près de La Clusaz !

A. macrophylla L. — Méry ; Col de La Croix-Fry (Kieff.).

Mulgedium Plumieri D. C. — Charvin.

Crepis aurea Cass. — La Croix-de-Fer ! ; l'Etale ! ; Beauregard ! ; Charvin ; Méry. — Vergy ; Tournette.

C. succisifolia Tausch. — Méry. — Vergy.

C. blattarioides Vill. — Charvin ; vers la Porte-des-Aravis ! ; base de l'Etale ! ; Méry. — Vergy ; Brizon ; Tournette.

C. grandiflora Tausch. — Col du Merdassier ! ; Méry.

C. paludosa Mœnch. — Charvin.

C. montana Reichb. — Méry ; Charvin. — Tournette ; Brizon.

Leontodon pyrenaicus Gouan. — L'Etale ! ; Méry. — Vergy ; Tournette.

L. dubius Reichb. — Méry.

L. taraxacifolius Lois. — Méry. Tournette.

L. glabratus Koch. — La Clusaz !

L. alpinus Vill. — Aiguille de Pertuiset (Kieffer).

Picris Villarsii Jord. — Méry.

P. pyrenaica Pour. Charvin ; en montant à l'Etale !

Willemetia apargioides Cass. — Charvin (Ripart).

Taraxacum officinale var. **alpinum** Koch. — Méry.

Hieracium staticifolium Vill. — Charvin.

H. glaciale Lach. — Méry.

H. aurantiacum L. — En montant à l'Etale ! ; Croix-de-Fer ! ; Porte-des-Aravis ! ; Col des Aravis ! ; Beauregard ! ; Méry. — Vergy.

H. glaucum All. var. **angustifolium** Arv. — Touv. — Eboulis en face du Vatican, à La Clusaz !. — Tournette, Châteauvieux, près d'Entremont.

H. villosum L. — Abondant sur toutes les pentes herbeuses conduisant aux Aravis ! et à Beauregard !

La var. **callianthum** Car. et Saint-Lager. — Vers Beauregard ! ; Col de la Croix-Fry (Kieff.).

H. piliferum Hoppe. — En montant à l'Etale ! ; Méry. — Vergy ; Tournette.

H. amplexicaule L Tournef. — En allant aux Aravis ! ; en face du Vatican ! ; Charvin. — Env. de Thônes.

H. Jacquini Vill. — La Clusaz ! — Grand-Bornand.

H. fragile Jord. — La Clusaz ! ; Tête-de-Danay !

H. pulmonarioides Vill. — Méry.

H. cydoniæfolium Vill. — Col de de la Croix-Fry (Kieff).

Phyteuma spicatum var. **cæruleum** Gr. et Godr. — La Clusaz et bases des sommités des Aravis !

P. orbiculare var. **lanceolatum** Gr. et Godr. et var. **ellipticum** Gr. et Godr. Charvin ; l'Etale ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant !

P betonicifolium Vill. — Charvin.

Campanula barbata L. — L'Etale ! ; Col des Foireux ! Croix-de-Fer ! ; Charvin ; Beauregard ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant ! ; etc.

C. glomerata var. **aggregata** Mutel. — Base des Aravis ! ; La Clusaz !

C. linifolia L. — Charvin ; l'Etale ! ; Méry.

C. thyrsoidea L. — Col des Aravis (Kieff.) ; Col des Foireux (Beauverd) — Tournette ; Brizon.

C. rhomboidalis L. — La Clusaz ! ; Saint-Jean-de-Sixt ! ; Tardevant ; Charvin ; etc.

C. pusilla Hœnke. — Assez répandu dans tous les bosquets de la région ! var. **subramulosa** Jord. — Entremont !

Vaccinium uliginosum L. -- Rochers de l'Etale ! ; Croix-de-Fer ! ; Porte-des-Aravis ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant !

V. Myrtillus L. — Vers Beauregard !

V. Vitis Idæa L. — L'Etale ! Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant !

Arbutus Uva-Ursi L . — L'Etale ! ; Tardevant !

A. alpina L. — L'Etale ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant ; Méry. — Tournette ; Vergy.

Rhododendron ferrugineum L. Rochers et rocailles de toutes les sommités ; assez abondant vers 1,800 m. est entraîné assez bas.

Loiseleuria procumbens Desv. — Méry. — Mont de Lachat.

Pirola rotundifolia L. — Tardevant !

P. chlorantha Sw. — Charvin ; La Clusaz !

P. minor L. — Bosquets de la route de Saint-Jean-de-Sixt ! et du Col des Aravis !

P. media Sw. — La Clusaz, près de la route du Col des Aravis (Beauverd !)

P. secunda L. — Beauregard ; route de St-Jean ! route du Col des Aravis, dans les bosquets !

Monotropa Hypopitys L. — Bois entre Saint-Jean et La Clusaz.

Primula elatior Jacq. — L'Etale ! ; Tardevant ! ; près des névés, en fleurs fin juillet.

P. farinosa L. — Prairies tourbeuses La Clusaz ! ; vers Beauregard ! ; etc.

P. Auricula L. — Rochers de l'Etale ! ; la Croix-de-Fer ! ; Charvin ; Col des Aravis ! ; Tardevant ! ; Méry ! — Tournette ; Brizon.

Androsacea obtusifolia All. — L'Etale (Beauverd) ; Méry.

A. helvetica Gaud — Charvin ; Porte-des-Aravis ; l'Etale ! ; Aiguille du Pertuiset (Beauverd) ; Méry. — Brizon ; Tournette.

A. pubescens D C. — Aiguille du Pertuiset (Beauverd) ; Méry. — Tournette.

Soldanella alpina L. — Fin juillet en fruits, dans les prairies tourbeuses de la vallée de La Clusaz ! ; même époque en fleurs près des névés dans toute la chaîne !

Lysimachia nemorum L. — Pente boisée descendant vers le Nom un peu au-dessous de La Clusaz.

Gentiana lutea L. — Paturages des régions alpestre et alpine inférieure !

G. punctata L — Méry ; Aiguille de Pertuiset (Kieff.). — Vergy ; Semnoz ; Tournette.

G. purpurea L. — Colomban ; Charvin ; l'Etale ! ; Col des Aravis ! ; La Giettaz ! ; Croix-de-Fer ! ; Aiguille de Pertuiset ! ; Tardevant ! — Méry ; Tournette.

Var. **lutea** Gaud, — Méry.

Var. **nana** Gaud. — Sous la Porte-des-Aravis ! près du col. — Vergy.

× **G. Charpentieri** Thomas (**purpureo-punctata**). — Méry.

G. asclepiadea L. — Méry.

G. Cruciata L. — La Clusaz, en allant au Col des Aravis ! près du Vatican ! ; Base de l'Etale !

G. excisa Presl. = **G. Kochiana** Song. et Per. — Charvin ; Croix-de-Fer ; en montant à l'Etale ! ; Pointe-Percée ; Méry.

G. Clusii Per. et Song. ; **G. acaulis** L. p.p. — Rochers de l'Etale ! ; Charvin. — Tournette ; Brizon.

G. verna L. — Les Aravis ! — La var. **brachyphylla** au Méry.

G. nivalis L. — Charvin ; Croix-de-Fer ; Porte-des-Aravis (Beauverd) ; Méry. — Tournette.

G. campestris Gren. et Godr. — Charvin ; l'Etale ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant ! ; etc.

G. campestris var. **luteola** Foucaud. — Bois vis-à-vis du chalet du Vatican, à La Clusaz !

G. bavarica L et var. **imbricata** Schl). — Sommités de la chaîne.

Verbascum nigrum L. — La Clusaz ! taillis de la vallée du Nom et de la vallée du Nant ; Saint-Jean-de Sixt !

Cynoglossum montanum L. — Charvin. — Vallée du Borne.

Myosotis alpestris Schm. — Toutes les sommités. — Var. **albiflora** Nob. — Tardevant, près des névés !

Eritrichium nanum Schrad. *(Eriotrichum)*. — Il y a longtemps croyons-nous que cette plante n'a été retrouvée dans les rochers de l'Etale.

Cerinthe glabra Scop. — Méry ; Charvin. — Tournette.

Erinus alpinus L. — Toutes les sommités de la chaîne !

Digitalis grandiflora Lamk et **D. parviflora** Lamk. — Dans les bosquets et le long des routes ; disséminé depuis Thônes jusqu'au Col des Aravis !

Linaria alpina Mill. — Eboulis rocheux de toute la chaîne !

Tozzia alpina L. — Méry ; Charvin ; l'Etale !

Euphrasia hirtella Jord. — Aiguille du Pertuiset ! ; Méry.

E. salisburgensis Funck. — Charvin ; éboulis du Vatican !

E. minima Schl. — La Croix-de-Fer sous l'Etale ! ; Charvin ; Méry. — Brizon ; Vergy.

Bartsia alpina L. — Charvin ; l'Etale ! ; Croix-de-fer ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant ; etc.

Melampyrum silvaticum L. — Ça et là mais peu abondant dans toute la chaîne.

Pedicularis verticillata L. — Charvin ; l'Etale ! Croix-de-Fer ! ; Porte-des-Aravis ! ; Col-des-Aravis ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant ! ; Méry.

P. tuberosa L. — Charvin (Blanche) ; Aiguille du Pertuiset (Kieff.)

P. incarnata Jacq. — Charvin.

P. ascendens Gaud. = **P. Barrelieri** Reichb. — Charvin ; La Giettaz ! ; l'Etale ! ; Col des Aravis ! ; Croix-de-Fer ! ; Porte-des-Aravis ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant !

Veronica urticifolia L. — Bois de La Clusaz !

V. aphylla L. — L'Etale ! ; La Croix-de-Fer ; Charvin ; Méry. — Vergy.

V. alpina L. — L'Etale ! ; Porte et col des Aravis ! ; Charvin ; Méry.

V. fruticulosa L. — Col des Aravis ! ; l'Etale ! ; entraîné par les eaux du torrent du Nom se retrouve à La Clusaz ! ; Méry.

V. saxatilis Jacq. — Charvin ; l'Etale ! ; Porte-des-Aravis ; Col des Aravis ; vers Bellachat (Beauverd) ; Méry. — Tournette.

V. bellidioides L. Charvin (Blanche).

V. serpyllifolia var. **nummularioides** Lec. et Lamt. — Charvin ; route de la Clusaz à Thônes.

V. verna L. — Charvin.

Pinguicula vulgaris L. — L'Etale ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Col des Foireux.

P. grandiflora Lamk — Méry.

P. alpina L. — L'Etale ! ; Col des Aravis ! ; Aiguille de Pertuiset ! ; Croix-de-Fer ; Charvin ; Tardevant ! ; Pointe-Percée ; Méry. — Vergy ; Parmelan.

Orobanche minor Sutt. — Route de Thônes à La Clusaz !

O. Galii Duby. — Route des Confins !

Salvia glutinosa L. — Charvin ; La Clusaz ! ; Saint-Jean-de-Sixt !

Thymus Serpyllum L. var. à fl. blanches. — La Clusaz, talus de l'ancienne route du col !

Calamintha grandiflora Mœnch. — Charvin ; La Clusaz ! ; Col des Aravis !

Stachys alpina L. — Les Confins, près de La Clusaz !

Betonica hirsuta L. — Charvin ; Col des Aravis ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Méry. — Vallée du Borne ; Tournette.

Sideritis hyssopifolia L. — Col de La Croix-Fry (Kieff.). — Parmelan.

Brunella grandiflora Moench. = **B. alpina** Timb. — Lagr. — L'Etale ! ; Porte-des-Aravis ;

Scutellaria alpina L. — Pentes du Charvin, vers Héry ; Méry.

Ajuga pyramidalis L. — Méry ; Croix de Fer (Beauverd).

Teucrium montanum L. — Sous la Porte-des-Aravis ! ; Tardevant !

T. Botrys L. — Eboulis du Vatican jusqu'à 1,200 m. !

Plantago montana Lamk. et **P. alpina** L. — Sommités de la chaîne ; Charvin ; Etale ! Porte-des-Aravis ! ; Tardevant !

Rumex arifolius All. — Charvin ; **R. alpinus** L. — Près des chalets de la région alpine !

Oxyria digyna Campd. — Charvin ; Etale ! ; Croix-de-Fer ; Méry.

Polygonum Bistorta L. — La Clusaz ! ; Les Confins !

P. viviparum L. — Charvin ; l'Etale ! ; etc.

Daphne Mezereum L. — Base des Aravis !

D. alpina L. — La Clusaz !

Thesium alpinum L. — Charvin ; Etale ! ; Confins ! ; Méry. — Tournette.

Hippophae rhamnoides L. — Torrent du Nom !

Asarum Europæum L. — Bois entre Saint-Jean et La Clusaz !

Empetrum nigrum L. — L'Etale (Bouvier).

Euphorbia platyphyllos L. — La Clusaz !

Alnus viridis D C. — Charvin ; Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant ! ; Méry.

Salix fragilis L. — Bords du Nant à La Clusaz !

S. daphnoides Vill. — Bords du Nom ! ; vallée du Fier. — Vallées du Borne et de l'Arve.

S. incana Schr. — Vallée du Nom ! et du Nant, à La Clusaz !

S. nigricans Sm. — Plusieurs formes sur les bords du Nom et du Nant ! — Vallée du Borne.

S. hastata L. — Nous donnons cette détermination sous réserve pour un saule dépourvu de chatons recueilli à Tardevant, près de la Grande-Forclaz ; Méry.

S. purpurea L. — Bords des torrents !

S. Caprea et **S. cinerea** L — La Clusaz, près du Nom.

S. grandifolia Ser. — Bords du

Nom ! remonte jusqu'à la base de l'Etale ; descend dans la vallée de Thônes. — Entremont. — **S. aurita** L. à Entremont !

S. retusa L. et **S. serpyllifolia** Scop. — Presque tous les sommets de la chaîne ; le dernier plus rare.

S. reticulata L. — Charvin ; l'Etale ! ; Tardevant ! ; Méry. — Vergy ; Brizon ; Tournette.

S. herbacea L. — Méry. — Vergy.

Larix Europæa DC. — La Clusaz !

Juniperus nana Willd. — Colomban ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; etc.

Polygonatum verticillatum Desf. La Clusaz !

Maianthemum bifolium D C. — Bois entre La Clusaz et Saint-Jean.

Paradisia liliastrum Bertol. — Charvin ; Tardevant ! ; vers Bellachat.

Lilium Martagon L. — L'Etale ! ; Charvin : Aiguille du Pertuiset ! ; Tardevant !

Gagea lutea Schultes. — Sous la Porte-des-Aravis, vers Crève-Cœur (Beauverd.)

G. Liottardi Schultes. — Méry. — Tournette ; Vergy.

Allium victorialis L. — Méry.

A. schœnoprasum L. var. **alpinum** = **A. foliosum** Clarion. — Près de la Porte-des-Aravis ! avec le

Peucedanum austriacum, Col du Merdassier (Kieff.)

A. ursinum L. — Charvin (Blanche.)

A. sibiricum L. — Méry.

Tofieldia calyculata Wahlnb. — Marais tourbeux et prairies alpines et subalpines !

Veratrum album L. — Prairies de la région subalpine et alpine !

Crocus vernus All. — Base et Col des Aravis.

Orchis ustulata L. — Talus de la route de La Clusaz à Manigod, après le pont du torrent, 1,150 m. env. ! ; coteau près des éboulis du Vatican, 1,110 m. env. !

O. mascula L. — Base de l'Etale !

O. sambucina L. — L'Etale !

Cœloglossum viride Hartm. — Base de l'Etale ! ; Croix-de-Fer ! ; Col des Foireux ; Col des Aravis.

C. albidum Hartm. — L'Etale ! ; Col des Foireux ; Croix-de-Fer ! ; Méry.

Traunsteinera globosa Reichb. — L'Etale ! ; Tardevant ! — Tournette ; Parmelan ; Vergy.

Anacamptis pyramidalis Rich. — Bois de La Clusaz !

Gymnadenia conopea R. Br. — Etale ! Porte-des-Aravis ; Crève-Cœur.

G. odoratissima Rich. — Etale ; Porte-des-Aravis ; Crève-Cœur.

Nigritella angustifolia Reichb. — Charvin ; l'Etale ! ; Aiguille du Pertuiset ! ; Croix-de-Fer ! ; Col des Aravis !

× **Gymnigritella suaveolens** G. Cam. = × **Nigritella suaveolens** Kern. — L'Etale (Beauverd.)

Chamæorchis alpina Rich. — Méry.

Herminium monorchis R. Br. =

Triorchis lutea Lobel. — Prairies tourbeuses. La Clusaz, à droite du chemin montant à Beauregard ! ; petit marais près de la route du col des Aravis ! marais coupé par le chemin de traverse allant de Saint-Jean à Villaret et au Grand-Bornand !

Neottia Nidus-Avis Rich. - Bois entre La Clusaz et Saint-Jean !

Epipactis atrorubens All. — Charvin ; La Clusaz !

E. palustris Crantz. — Charvin ; La Clusaz !

Cephalanthera rubra Reichb. — Entre Saint-Jean et La Clusaz !

Corallorrhiza innata R. Br. — Charvin, vers Manigod (A. Lombard.)

Triglochin palustre L. — La Clusaz ! ; marais de la route des Aravis !

Luzula maxima D C. — Charvin; La Clusaz!

L. spadicea D C. — L'Etale! Tardevant, près de la Grande-Forclaz!; Méry. — Vergy.

L. spicata D C. — Charvin; l'Etale!; Tardevant!

L. multiflora Lej. var. **nigricans**. — Pâturages des sommités. — L'Etale!; Aiguille du Pertuiset!

Scirpus compressus Pers. — Marais en allant au Col des Aravis!; en allant à Beauregard!; Grand-Bornand.

S. cæspitosus L. (Kieff.). — Merdassier.

Eriophorum alpinum L. — Col du Merdassier (Beauverd.)

Carex tenuis Host. — L'Etale!; Aiguille du Pertuiset!; Tardevant!; Vaudessin (Kieff.) — Brizon.

C. ferruginea Scop. — L'Etale; Aiguille du Pertuiset!; Tardevant!; Pointe-Percée; Méry. — Tournette; Parmelan.

C. sempervirens Vill. — L'Etale!; l'Aiguille!; Méry. — Tournette; Vergy.

C. firma Host. — Confins (Kieff.) — Vergy.

C. atrata L. — Pointe-Percée; Méry.

C. nigra All. — Pointe-Percée; Méry.

C. aterrima Hoppe. — Méry.

C. fœtida Vill. — Méry.

Elyna spicata Schrad. — Aiguille du Pertuiset (Kieff.)

Phleum alpinum L. — Presque tous les sommets de la chaîne !.

P. Michelii All. — Vaudessin; Méry.

Agrostis alpina D C. — Méry; l'Etale (Bouvier.)

A. rupestris Roth. — Méry; l'Etale (Bouvier.)

Sesleria cærulea Ard. — L'Etale!

Avena pubescens var. **alpina** Gaud. — Méry; Aiguille du Pertuiset (Kieff.)

A. versicolor Vill. — Charvin; Méry; Etale.

A. distichophylla Vill. — Les Aravis (Car. et S.-L.)

Deschampsia cæspitosa var. **alpina** Gaud. — Charvin.

Melica ciliata L. B. **nebrodensis.** — En montant au chalet des Juments, près de la Porte-des-Aravis!

M. nutans L. — La Clusaz!

Poa alpina var. **vivipara**. — L'Etale!.

Festuca Halleri All. — Méry.

F. violacea Gaud. — Méry; Charvin.

F. nigrescens Lamk. — L'Etale.

F. Scheuchzeri Gaud. — Méry.

Blechnum spicant Roth. — Base de l'Aiguille! Colomban.

Asplenium viride Huds. — Charvin.

Athyrium alpestre Nyland. — Vers les Confins!; Méry. — Brizon; Vergy.

Cystopteris alpina Koch. — Aiguille du Pertuiset!; Charvin.

C. fragilis Berhn. — Charvin; La Clusaz et les Confins!: l'Etale! et base des Aravis.

Nephrodium Oreopteris Kunth. — La Clusaz!; Méry.

Aspidium Lonchitis Sw. — Charvin; l'Etale!; Croix-de-Fer!; Aiguille du Pertuiset!; Tardevant!

Botrychium Lunaria Sw. — Charvin; rochers de l'Etale!; Croix-de-fer!

Lycopodium clavatum L. — Rochers de l'Etale!

L. Selago L. — Charvin; Croix-de-Fer, sous l'Etale!; Tardevant, près du sentier de Paccalı-du-Haut !

E.-G. Camus,

Lauréat de l'Institut (Académie des Sciences).

DIFFICULTÉ DES APPROVISIONNEMENTS DE GENÈVE
A LA FIN DU XVIe SIÈCLE

La question des approvisionnements de Genève se posa le jour où le duc de Savoie, rentré par le traité de Lausanne en possession des bailliages de Gex, de Ternier et du Chablais occupés par les Bernois alliés naturels de la cité de Calvin, allait enclaver cette ville.

Emmanuel-Philibert, les yeux toujours fixés sur cette forte position stratégique, ne voulut rien brusquer; son fils au contraire songea dès son avènement à s'emparer par la violence et la surprise de la citadelle protestante. Contrarié par les événements, il manifesta souvent sa mauvaise volonté en essayant d'affamer les rebelles : voici une correspondance inédite émanant de la seigneurie de Genève datée du 7 février 1588 qui édifiera le lecteur sur la tension des rapports entre le duc de Savoie et Genève : c'est un symptôme de la guerre qui éclatera en avril 1589 et accumulera ruines sur ruines sur le Chablais et le Faucigny. Ce document est conservé aux archives d'Etat de Bâle (Politisches XVI H. Kampfe... Genfs mit Savoyen). Il nous a été aimablement signalé l'an dernier pendant que nous faisions quelques recherches sur la Savoie dans ces riches collections, par M. Huber, archiviste-adjoint de ce beau dépôt.

Max Bruchet.

... Magnifiques seigneurs, nous ne doubtons pas que les bruits de ce qui advint vendredy dernier entre aucuns des nostres et certains garnemens de Savoye ne parviennent jusques à vous, et prevoyans qu'aucuns, qui nous sont peu affectionnés les pourroient publier à leur avantage pour nous rendre odieux à voz seigneuries, nous avons estimé estre necessaire de vous en informer au vray...

Il est donc ainsy que, deux ans sont passés, il pleust à Son Altesse nous interdire et à ses subjects tout apport des graines et du vin en nostre ville, quoy qu'elle soit environné de totes partz des estats de sadicte Altesse et qu'elle n'en puisse estre fournie si commodement d'ailleurs, et que quelque temps apres, Son Altesse, à l'intercession et requeste des magnifiques et puissans seigneurs des Ligues, nous heust accordé d'amener le blé creu aux possessions des nostres. Mais l'effect de ceste concession fust de fort petite durée, et si fust accompagné de grandes facheries, frais et despends que les nostres ont supporté en la retraite de leurs dictes graines, surtout en ce que, contre la permission de sa dicte Altesse, ses officiers leur imposoient ceste necessité de prendre attestations d'eulx pour la moindre quantité qu'ils heussent à passer, en quoy les gardes et commis ont procedé avec tote rigueur mesmes l'année passée tost apres

moissons que les defenses furent rafraichies. Ce nonobstant, nous avons patienté au mieux qu'il nous a esté possible, non sans grand dommage et incommodité en ce que nous avons esté contraincts de nous pourvoir en pays estrangés et loingtains, esperans tousjours recevoir quelque allegement du costé de Savoye où par la grace de Dieu il y a eu assez bonne ceuillete. Mais il est advenu tout aultrement, car s'estans depuis peu de jours mis sus les champs le s^r^ de Cornillon, son bastard avec certains garnemens dont les ungs ont esté pour leurs crimes et demerites chastiés en nostre ville et bannis d'icelle, iceux (comme les années passées) ont faict estat d'arrester et saisir les paouvres paysans et aultres noz subjectz et les propres subjectz de Son Altesse et leur ravir et oster leurs graines et aultres denrées qu'ils apportoient vendre en nostre ville ; principalement les jours de marché les deux dernieres sepmaines ilz ont faict de mesmes à l'endroict de noz citoiens, retenans les charretées entieres de leurs bleds avec les chevaux et chariots, encor qu'ils leur fissent apparoir, par deues attestations des lieux, que c'estoit du creu de leurs possessions ; et au lieu d'y avoir esgard, ils ont foullé aux pieds avec grands mespris aucunes desdictes attestations. Le semblable a esté par eux prattiqué au regard du vin des nostres dont ayans faict pleincte au sieur gouverneur des Balliages prochains, au Conseil d'estat de Savoye et audit s^r^ de Cornillon mesme, nous n'avons peu avoir aucune provision ny restitution des choses saisies, estant mesme ledict s^r^ de Cornillon et ceux de sa suite desadvoués tant par ledit s^r^ Gouverneur que le s^r^ juge-mage du ressort qui a declairé ouvertement à plusieurs ces gens la n'estre que des voleurs et n'avoir aucune charge, comme aussy cela est tout apparent en ce que non contens de saisir les graines ils ont fouillé les hommes et femmes pour leur oster leur argent, comme ils ont faict à l'endroict d'ung nostre subject auquel ilz ont prins pour une fois cinquante cinq florins avec du blé et jusques à oster aux femmes venans icy aux marchés les aneaux des doigts et qui pis est, les ayant retenues quelques heures enserrées la sepmaine passée, dix de ces voleurs assaillirent à coups d'harquebouzes et d'espieux ung jeune homme, nostre citoien, venant de la terre de Gex, l'ayans blecé oultrageusement et se mettans en debvoir de le tuer sans ce que ung de leur troupe le recognent et garentit. Ils poursuivirent aussy bien pres de nostre ville une femme honorable qui estoit en la compagnie de nostre dict citoien de sorte qu'elle fut contraincte

de prendre la fuite jusques icy. Or comme ils ont commis toutes ces violences et hostilités impunement, aussi se sont ils dispensés de passer plus avant et de chercher leur proye sur l'eau comme sur terre. Et comme ainsy soit que l'apport des graines par sur le lac venant des terres des magnifiques seigneurs de Berne nos tres chers allies et confédérés et du pays d'Allemaigne ne nous heust esté jusques icy interdict ny empesché, et que nous ayons toujours heu ceste entrée libre mesme l'année 1582 que nostre ville estoit environnée des gens de guerre de Son Altesse, si est ce que ces garnemens se sont avancés jusques là, que comme quatre bateaux tout de nostre ville comme de Morges et du pays de Valley fussent arrivés jeudy dernier au soir et vendredy matin tout auprès de nostre ville portans bonne quantite de blé, ris, sel et aultre marchandise de grande valeur, voyre mesmes bonne somme de deniers à quelque marchand du pays des Lignes, les garnemens ayant aperceu lesdicts vaisseaux, monterent sur l'eau dans ung bateau et ayans commandé aux bateliers et conducteurs de prendre port et arrester, le contraignirent de ce faire à coups d'harquebouses qu'ils laschèrent sus eux et se mettoient en debvoir de prendre et ravir le tout pour le conduire en la maison du s[r] de Cornillon. Ce qu'appercevans les particuliers de nostre ville interessés et ne pouvans supporter une perte si notable, s'estans premierement adressés à ces gens, n'ayans rien peu obtenir amyablement, encore mesme qu'ilz leur voulussent faire ung bon present. ils furent secondés par aucuns de leurs amys qui monterent en plein jour sus quelques petis bateaux pour aller recovrir les aultres vaisseaux chargés... lesquels au lieu d'avoir esgard aux remonstrances amyables qui leur estoient faictes par noz gens qui estoient sur terre et voyans approcher les aultres, commencèrent à faire force et lacher harquebouses et pistoles. et ne pouvans les nostres souffrir d'estre violentés et forcés, furent contraincts se mettre en defense et charger sur eulx de telle façon que le susdit bastard de Cornillon et quelque oultre de sa suite demourerent sur la place et deux de leurs complices estans blecés ont esté icy conduicts. Lesquels garnements, aultre ce que dessus, sont souvent venus dans noz terres et franchises mesmes avec armes, exercer leurs pilleries, voleries et arrançonement... De Geneve ce 7e de febvrier 1588.

Les Syndiques et conseil de Genève.

LA DERNIÈRE CAMPAGNE D'AMÉDÉE VI, COMTE DE SAVOIE

(1382-1383)

(Suite)

[**111**] Domino Gaspardo de Montemajori militi, marescallo Sabaudie pro capitaneatu xxxv lancearum ejus comitive, et pro stipendiis Johannis de Ruppecula ejus scutifferi, Anthonii de Claromonte domini Bastie, et Guigoneti Gasconis, Petri de Revello, Bosonis de Villario Aymonis, Sibueti domini de Silans, Anthonii de Lens, Ansermeti Lobeti, Anthonii Veyer, Johannis Lobet, Anthonii de Sallanova, Petri Davidis, Jaquemeti et Petri de Albigex, Hugoneti Berlio, domini Brenuelli de Bellacomba militis, Johannis Berlio, Glaudi de Montemajori, Anthonii Boneti, Amedei Scqualci, Andreueti de Blancheto, Roleti de Fisiniaco, Johannis Bonivardi, Jaquemeti de Loys, Johannis de Greysiaco, Anthonii Mathi, Petri Beniamins, Petri du Morret, Jaquemeti Perrerii, Johannis de Saxo, Guillelmi Gartini, Aymari domini de Beaumont militis, domini Folci domini de Murnies militis, Alamandi de Murnies.

[**112**] Domino Johannis Marescalli pro stipendiis suis Humberti de Ponte, Petri de Aymavigny, Jaquemeti filii domini Richardi de Buyna, Guillelmi Zenay, Bastardi de Chalamont, Petri de Cuyna, Anthonii Chalamont, Amedei Marescalli, Baltassar Mannelli.

Aniquino Salf Theotonico, capitaneo triginta lancearum.

Bartholomeo Eynunti Capitaneo balisteriorum Domini.

c) Gentes armorum hospicii Domini.

Incipiunt librate facte per Petrum Vicini gentibus armorum hospicii Domini, existentibus ad stipendia Domini, capientibus quilibet miles triginta franchos auri per mensem, et quilibet scutiffer quindecim franchos auri per mensem tantum, nullo capitaneatu computando ultra hoc, quod persona cujus libet domini sit sumptibus hospicii Domini.

[**113**] Domino Rodulpho domino de Langino, pro stipendiis suis, Johannis de Chiseaux et Johannis Lioneti de Foucigniaco.

Domino Amedeo domino Urteriarum militi.

Domino Petro de Vouseriaco militi.

Domino Philippo de Collegio militi.

Domino Johanni de Abbiliaco militi.

Domino Reynaudo Dandello militi.

Domino Johanni de Varas militi.

Domino Johanni de Serravalle dicto Pancerot militi pro stipendiis suis, Glaudi de Serravalle ejus fratris et Aymonis de Belloforte.

Domino Henrico domino de Varas militi, pro stipendiis suis, Johannis Ybent de la Palu et Anthonii Doncieu.

Domino Johanni de Blonay militi domini Sancto Pauli pro stipendiis suis Aymoneti de Contamineta et Petri de Sancto Trefforio.

Domino Joffredo de Saissello alias Days militi pro stipendiis suis Guillelmi de Balma et Nicolay bastardi de Claromonte.

Amedeo filio domini Chivronis, Johanni de Challes, Johanni de Cresto, Johanni et Jacobo bastardo Camere, Petro de Balma Danchoys et Anthonio de Balma, Petremando Ravaisii, Hugoneto Darlo, Amedeo filio domini Aymonis Bojardi, Anthonio et Humberto filiis domini Bartholomei de Chignino, Aniquino de Brucella, Jacobo de Flecheria.

Arnaudo Dulphie de comitatu de Foreys, capitaneo xiij lancearum.

Francisco de Sancto Georgio capitaneo ix lancearum.

Guillelmo bastardo filio domini Johannis de Vienna alias de Sancta Cruce capitaneo xiiij lancearum, Johanni de Rossillione militi domino de Anso capitaneo ix lancearum.

Georgio domino de Ferruczascho capitaneo xiiij lancearum.

Mercurino marescallo Domini.

Thome Bisi de Melduno, Johanni de Boegio et Francisco bastardo Ayminionis, Mermeto de Sancto Jorio, Johanni filio quondam Francisci de Chignino, Guillelmo de Serravalle et Francisco de Serravalle ejus filio, Francisco de Gelleria, Animando de Vitroyssant, Guiffredo de Rampone, Amedeo bastardo de Blonay, Anthonio bastardo domini Principis Achaye, dicto Henchiquin, Philippo de Mollario de Maurianna, Henrico de Challes, domino Humberto domino Chivronis militi, Petro de Curtillone, Petro Matheis, Johanni Torlet.

Domino de Challes militi.

Domino Bertrando Bertrandi de Perrousa militi.

Johanni de Altavilla alias de Cort.

Dom. Francisco de Arenthone.

Domino Richardo Musardi militi.

Viffredo de Don.

Domino Petro de Chivron militi.

Bernardo de Valangin, Henrico de Senembert et dicto Aynguent, theotonicis, Francisco Danielis, Jacobo de Chivelluto, Johanni de Sions, Anthoni Donzelli, Aymoni de Menthon, Richardo de Duynt, Johanni Escha quet, Hugonino archerio Domini, Amedeo de Orliaco, Rigono de Turre, Sybueto de Briordo, Anthonio de Camera.

Siondino Asineri de Ast, Gondino Ture de Ast, Anthonio Compagnini, Janino Chabondi de Parisiis, Aymonis bastardo de Baux et Oddinetto Colliart de Sancto Justo.

Domino Hugoni dom de Grandissone militi, Jacobo Bruet dicto Ricio in Lumbardia.

Dicto Green capitaneo xj balisteriorum, capientium quolibet pro mense vij ducat.

Mermeto Rougeti, Johanni Ravaisii secretariis domini.

d) **Alie gentes hospicii Domini.**

Que non sunt gentes armorum, sed sub statu ipsius Domini capient quilibet ipsorum decem franchos auri per mensem tantum.

Dominis Johanni Fontana Monacho capellano Domini, pater Dei filio.

Petremando Cutillingalt habitatori Morgie, Auberto dicto Priour, Conchellino, Piamondo, Angellino menestreriis Domini.

Johanni de Boncort, la Fontayne trompetis Domini.

Dicto Oddonarde doctori de fatras.

Vuillelmo Henglico archerio.

Theodorico regi Heyraudorum Sabaudie.
Johanni de Challes magistro camere Domini.
Hugone Darlo magistro panatarie.
Guillelmo de Serravalle magistro botoillerie.
Guiffredo de Rampone forrerio Domini.

B) LE VOYAGE.

DE TURIN A MONTESARCHIO.

Moncalieri.

[**114**] Diebus sabati et dominico xij et xiij Juli fuit Dominus in campis prope Montemcalerium. Die xiij domino Freylino Varleta de Ast legum doctori in exoneracione tercentum ducatorum : cdm auri.

Villastellone.

[**115**] Die lune xiiij mensis ejusdem fuit Dominus in campis prope Villam de Lestallon ; presentibus pluribus magnatibus et militibus, scutif feris, et aliis pluribus nobilibus extraneis.

Guillelmo de Serravalle pro locagio duorum curruum, qui portaverunt duas carratas vini Domino datas per communitatem Montiscallerii a Montecallerio ad campum Domini prope Villam de Lestallon.

[**116**] Viginti sex coperlis cepearum : xxvj sol Vienn.

Sex duodenis cepearum, alliorum : xxxij sol Vienn.

Septuaginta duabus libris anchuarum, incl. duobus solidis pro duobus barralibus pro ipsis portandis : ix lib. xiij s. Vienn.

Duodecim tibiis porci : xxxix s. iiij den vien.

Duobus bobus : xxij sol gross.

Una malla ad bautum cum clave pro portando species coquine : xix lib vien.

Una situla corei : xlv sol iiij den Vienn.

Una gratuysia ferri [1] : xj sol Vienn.

Triginta sex tibiis porci emptis a Johanono Teste iiij lib. xij sol Vienn.

Sex paneriis pro aliis, cepe, caseis et tibiis porci portandis lviij sol iij den. Vienn.

Herbis, favis, petrosillo, et mustarda.

Duobus sestariis aceti cum dimidio : xlviij sol Vienn.

Decem novem rasis estamine.

Donate sunt Domino clxv tibie porci per dominum perceptorem Sancto Anthonii de Ranverso [2].

Expenduntur de pane Ripollarum ibid apportato : v^{m}iij^{c}xxviij panes.

Decem libre samole [3], quolib. xiij s. iiij den.

Triginta libre zucari albi : xij sol.

Una libra cubebarum : c sol Vien.

Decem rupi cum dimidio olei olive ; quolibet xxxij sol vienn.

Pro quaterviginti sexdecim libris diversarum confecturarum pro die et instauro ; qualibet litra quatuordecim sol. Vienn.

Duobus ballonis clotorum cont. xviij^{m} empta Bartholomeo de Camagnia pro tanto xix lib iiij sol vienn.

1. Râpe.
2. Ancien couvent entre Rivoli et Avigliana.
3. Semouille.

Quinque libris diacitrini qualibet sexdecim sol. Vienn.
Quatuor quaternis papiri xxviij sol. Vienn.
Una libra cere rubee : viij sol. Vienn.
Pro triginta duobus rasis fustanei albi pro uno materacio pro Domino. Centum libris cotonni batuti pro materacio : xxvj lib xiij s. iiij d. Vienn.

Moulin Bellot.

[**117**] Die martis xv mensis julii fuit Dominus in campis prope Muninum Bellot in territorio Astensi tota die; presentibus pluribus magnatibus militibus, scutifferis, tam de hospicio Domini quam aliis, ac pluribus anbassatoribus extraneis. Fratribus et conventui fratrum minorum Montiscallerii in subsidium, eo quod eorum domus combusta fuit. Pro decem eyminis avene, qualibet sex sol imper.

Asti.

[**118**] Die mercurii, jovis, et veneris xvi, xvij et xviij ejusdem, fuit Dominus in campis supre Taner [1], prope civitatem Astensem.

In campis prope Ast, loco dicto Cantarana [2] die xvj julii dono facto per Dominum menestreriis domini Henrici Armigner, Capitaneo gentium armorum comunitatis Ast.

Dicta die dono facto per Dominum cuidam nuncio qui Domino ex parte domini Reynaudi de Ursinis de Roma licteras portavit.

Dicta die dono facto per Dominum cuidam trompete domini Jacobi de Vermo [3].

Johanni trompete Domini dono facto per Dominum pro ipsis mictendis uxori dicti Johannis xx franch auri.

Dicto Bisy (die xvij) pro precio unius equi empti in Montecalerio pro roba pagiorum Domini portando xvij franc.

Duobus sestariis cum uno tercio vini emptis in campo Astensi lxxix s. iij den.

Centum triginta libr. olei olive, incl duodecim sol imp. pro una pelle capre pro dicto oleo portando et septem sol. pro una botoillia vitri xix libr. x s. Imp. factura quinquaginta pastillorum dactorum per Johannem patisserium vij lib. x s. imp.

Felizzano.

[**119**] Die sabati xix julii fuit Dominus in campis prope Felliczanum tota die.

Nautis cujusdam portus prope Felliczanum, die xviij [4] quo per supra Taner robam Domini transiverunt.

Alessandria.

[**120**] Die dominico xx julii fuit Dominus in campis prope Alexandriam. Stephano marescallo domini Alexandrie infirmum remanenti.

Tortona.

[**121**] Die lune xxi julii fuit Dominus in campis prope Tortonam. Brauchasello de Puteo guide Domini pro suis expensis cum duobus equis.

1 Tanaro.
2. Sur la droite du Tanaro.
3. Dalverme.
4. Entre Felizzano et le château de Redabue.

Vino in campis prope Tortonam et prope Vogueram, qualibet esmina viij sol imper.

Voghera.

[**122**] Die martis xxij julii fuit Dominus in campis prope Vogueram. Dono facto per Dominum trompete domini Bernardi de Sale.

Stradella.

[**122**] Diebus mercurii. jovis, veneris, sabati et dominico xxiij, xxiiij, xxv, xxvj, xxvij julii fuit Dominus in campis prope Stradellam super Padum prope Papiam.

Menestreriis et trompetis domini Barnabonis et domini Rod ejus filii : xxx fl. pp.

Menestreriis et trompetis domini Comitis Virtutum, qui venerant cum domina Valentina ejus nata xxij fl. pp.

Cuidam tragitatori extraneo ij duc auri.

[**123**] Die xxiiij locagio unius navis, que portavit magnum pavaillonum Domini a loco camporum Stradelle usque Placentiam, pro ipso tendendo : inclusis duobus solidis pro locagio unius currus, qui dictum pavaillonum portavit a rippa Padi Placentiam, inclusis quatuor solidis pro dicto pavaillono erigi faciendo supra Placentiam in domo Fratrum minorum cj sol imp. Pro duodecim duodenis bocliarum ferri pro dicto pavaillono et tenta Domini claudendis et serrandis xlviij imp. Pro duabus magnis pellibus corei Ungarie pro dictis bocliis serrandis in dicto pavaillono et tenta, et pro correando dictum pavaillonum vij lib, iiij sol imp : Pro una pelle vituli pro faciendo contrefort in dicto pavaillono xx sol imp pro quinque brachiis tele positis in dicto pavaillono ; pro una ventaillia botunata et olliatata subtus dictis bocliis et pro filo et botonis xxiij sol ij den imp. Tribus brachiis panni viridis pro faciendo unum mantelletum supra dictum pavaillonum pro ipso coperiendo, et faczonando ventallios liiij s. imp. Pro dimidio brachio panni rubri et dimidio brachio panni viridis pro faciendo duodecim parvos escutellos armorum Domini super dictum pavaillonum, inclusa tonssura dicti panni et factura dictorum escutellorum xxix s. vj den. imp. Pro centum bachiis et pro ferrando dictum mantelletum, et qui fuerunt dati cuidam qui certas bachias serravit xvj sol imp. Pro faciendo fieri fendurias dicti pavaillonis et pro olliatando dictam vantailliam et pro botonis estachiandis et pro faciendo jungi dictas vantaillias viij s. imp. Pro quinque brachiis tele pro vantaillia tente Domini xvj s. imp.

Cuidam messagerio domini comitis de Namour, qui literas Domino apportavit.

Castel S. Giovanni.

[**124**] Die lune xxviij jullii tota die fuit Dominus in campis prope castrum Sancti Johannis Placentie.

Dono facto per Dominum cuidam familiari domine Amasie domini Barnabonis, qui Domino portavit unum capellum palearum copertum perliis iiij ducat auri.

Locagio unius navis, que portavit magnum pavaillonum Domini a loco Stradelle in campum prope Castrum Sancti Johannis Placentie, inclusis duodecim solidis pro locagio unius currus, qui dictum pavaillonum portavit a rippa Padi Placentiam, inclusis quatuor solidis pro dicto pavaillono erigi faciendo infra Placentiam in domo Fratrum minorum.

Piacenza.

[**125 à 127**] Diebus martis et mercurii xxix et penultima ejusdem fuit Dominus in campis prope Placentiam presentibus pluribus magnatibus, militibus, scutifferis, tam de hospicio Domini, quam aliis et pluribus ambassatoribus extraneis.

Expenduntur sexaginta sachate panis Domino dati per dominum Comitem Virtutum in locis supercriptis.

Pro octo bocalibus Marvasie emptis Papie : xxxvj sol vj den imp [1].

Pro octo bocalibus Marvasie emptis in campi Placentie : xxxvj sol imp.

Expenduntur xlv charrate vini Domino date per dominum Comitem Virtutum.

Cavulis cabuciis : xxj s.

Carnes quatuor muthonum Domino datorum per dominum Comitem Virtutum.

Triginta sex colombis : xlv s. vj d. imp.

Polagis curdis : ix s. imp.

De feno nihil computat, quia capitur in campis in foragio.

Bastardo domini Principis Achaie quondam misso (die xxix juli) Placentiam cum literis Domini directis Ambassiatoribus Janue.

Eodem die Godareo de Linat scutiffero domini ducis Bronsvycensis dono sibi facto per Dominum pro uno auberiono emendo : xxv duc.

Dono facto per Dominum Peronete Pasqualote meretrici pro uno equo emendo pro eadem : vj ducat auri.

Die penultima julii dono facto per Dominum duobus fratribus de Placentia portantibus virtutes Sancti Anthonii : j ducat.

Qui dati sunt Fratribus minoribus Placentie in helemosinam, eo quod operatum fuerat in Pavailliono Domini die festi sanctorum Philippi et Jude : xxxj sol imp.

Pro quinque brachiis fustanei albi et octo librarum cum dimid. cotoni pro faciendo unum pulvinal pro Domino et pro factura dicti pulvinalis : lx s. imp.

Borgo S. Donnino.

[**128**] Die Jovis ultima mensis julii fuit Dominus in campis prope Sanctum Doninum.

Qui dati fuerunt curato de Sorey [2], in cujus cura, in dicto logiamento Dominus fuit logiatus.

Johanni de Cresto quos Dominus obtulit in ecclesia Sancti Anthoni de Placentia, et in Sancto Donino : ij duc. auri.

Ponte Taro.

[**129**] Die veneris, prima mensis augusti fuit Dominus in campis Pontis Tari prope Palmam tota die.

Francisco Ruffino redeunti Bononiam ad dominum Bonifacium de Chalant [3].

1. Triginta quatuor solidi imperialis valent unum ducatum auri.

2. Soragna.

3. ... Boniface de Chaland, que le Conte avoit envoyé en Campaigne de Rome et de Puille pour retenir les gens darmes qui rapporta au Duc et au Compte, qui avoit saudoye en leur nom tous les gens darmes de celles contrées. (*Chron. de Savoie,* in *Monum. hist Patr. Scriptorum*, vol. I, col. 360.)

Parma.

[**130**] Diebus Sabbati et dominico ij et iij ejusdem fuit Dominus in campis [1] Dalenche pantis prope Palmam.

Dicto Tharentayso misse per Dominum Riminum ad dominum Galeotum Malatesta [2] cum literis Domini.

Die tercia augusti magistro Graciolo de Grapallis de Palma silurgico dono sibi facto per Dominum relacione domini de Turre, eo quia Domino servivit de vino et de aliis pluribus.

Dicta die Martino familiari domini de Bassaruch potestatis Palmeco quod ipsa die pergentes anne Domini differentes fuerat depredatus.

Una lancea ferrata pro portando banderiam pro Domino : xxxiiij sol imp.

Francisco Ruffini redeunti Bononiam, domino Boniffacio de Chalant.

Pro duodecim torchiis cere ponderantibus insimul quinquaginta sex libris, emptis Palme die iij augusti anno quo supra, de mandato Domini pro anniversario pro domino de Venton, qui ibidem obiit et sepultus fuit; inclusis sexaginta quatuor solidis imp. datis fratribus minoribus Palme in helemosinam, inclusis octo solidis imp. pro duodecim escutelis positis in dictis torchiis et xij sol tam pro helemosinis minutis quam oblationibus factis pro dicto domino de Venton.

Dicta die Johanni de Cresto, quam Dominus dedit pauperibus hospitalis Palme.

Bertrando Bertrandi militi, Palme infirmo remanenti.

De mandato Domini magistro Cristoforo de Batignolis de Trovesio habitatori Palme Silurgico Domini pro duabus anseribus in campis Pontis Dalenche.

Octo libris citronati et chucare emptis Palme : qualibet libra xvj sol imp.

Rubiera.

[**131**] Die lune quarta mensis augusti fuit Dominus in campis Robeiei prope Mutinam.

Dono facto per Dominum cuidam valleto domini Marchionis Ferrarie, qui Domino presentavit quemdam corserium, die quarta augusti.

Dicta die dono facto per Dominum cuidam familiari domini Verone, qui Domino presentavit tres corserios.

Modena.

[**132**] Die martis, quinta mensis Augusti fuit Dominus in campis pontis Bastite prope Mutinam.

Qui dati fuerunt pluribus pauperibus : v ducat auri.

Quos Guillelmus de Serravalle obtulit in cappella Beati Marie de Colona Mutine; v ducat auri.

Quos Dominus donavit custodi lampadis Domini ante effigiem B. Marie ibidem existentem duc. auri.

Quem Dominus obtulit pro domino Johanne de Grolea : j ducat.

Bologna [3].

[**133**] Diebus mercurii, jovis, veneris et sabati vj, vij, viij et ix august

1. Enza, fleuve qui passe entre Parme et Reggio.
2. Seigneur de Rimini.
3. Cfr. Carlo Malagola : *Il Comte Verde nel Bolognese con Ludovico di Angio,* Bologna, 1893.

fuit Dominus in campis prope Bononiam, tam citra quam ultra Bononiam.

Die ij augusti cuidam brigando, qui Domino donaverat pollaliam j duc. auri.

Die ix augusti in campis pontis Lisame [1] prope Bononiam Hugonino archerio pro uno equo emendo xx fr.

Dono facto sex menestreriis Richardi Ramuset Henglici : vj ducat.

Sex menestreriis et trompetis comunitatis Bononie.

Una sella ad cortesiam ferrata, cooperta coreo per Domino : xvj s. imp.

Duabus bocliis argenti deaurati ponderantibus duas uncias pro empse cingendo pro Domino lxviii sol imp.

Pari mangiarum [2] mallie empto ibidem per Domino : vij liv. xiiij s.

Uno mantile lini continente duodecim brachios empto Bononie pro Domino vj lib.

Imola.

[**134**] Die dominica x augusti fuit Dominus in campis prope Ymolam.

Cuidam homini de Ymola, qui depredatus fuerat de pane, per ipsum apportato in campis ad vendendum.

Cuidam meretrici, eo quod unum suum chauderonum perdiderat : j ducat auri.

Petro messagerio, misso per Dominum Riminam ad dominum Galeotum Malatesta cum literis Domini.

Faenza.

[**135**] Die lune xj Augusti fuit Dominus in castris prope Faventiam.

Expenduntur septem sachate panis Domino date per dominum Barnabonem, unum dolium plenum pane, Domino datum per dominam Reginam consortem domini Barnabonis; quinque sachate panis Domino date per Karolum de Folliano [3] viginti sachate panis Domino dati per dominum Nicolaum marchionem Ferrarie, novem sachate panis Domino dati per commune Bononie, quinque sachati panis Domino dati per dominum Ymole in Romandiola.

Una charrata vini, Domino data per dominum Barnabonem, una charrata vini Domino data per dominam Reginam consortem domini Barnabonis; duo charrate vini Domino date per dominum Karolum de Folliano; quatuor charrate vini dati per communitatem Bononie, una charrate vini dati per dominum Ymole. Donati fuerunt per dominum Marchionem Ferrarie xx mutones. Novem vituli, ducenti tam oyoni quam pecie pollerie per dominam Reginam, consortem domini Barnabonis, quinque vituli et quaterviginti oyoni quam pecie pollerie : et per dominum Ymole unus vitulus, quinque mutones, viginti duo tam pugini quam oyoni.

Una anguilla xxv sol imp ; quinque chauderiis parvis pro coquina lxvj s. x d. imp.

Octo sest. avene Domino donatis per dominam Reginam consortem domini Barnabonis : septuaginta duobus sest avene Domino donatis per dominum marchionem Ferrarie; sexcies viginti sest avene ad mensuram Bononie Domino donatis per comune Bononie; decem octi sest avene

1. Ponte di Lienza.
2. Manches.
3. Les Fogliani étaient de Reggio Emilia.

Domino donatis per dominum Karolum de Folliano : quinquaginta quatuor sestariis avene Domino datis per dominum Ymole.

Aniquino Salf Theotonico capitaneo triginti lancearum, pro eo quia Dominus ad ejus stipendia dictum Aniquinum cum dictis triginta lanceis retinuit, et ad dicta stipendia stetit a die xv inclusive mai anno quo supra, usque ad diem presentem cum dictis triginta lanceis, sub stipendiis quindecim franchorum pro qualibet lancea, et unius franchi pro qualibet dictarum lancearum proutati dicti capitanei per mensem : qui Aniquinus Dominum suis expensis Bononie expectavit, et dicta die xj augusti fuit per Dominum cassatus omnimode. Manu Johannis de Cresti duobus trompetis Hettoris de Bagniacaval [1].

Cuidam nuncio Prefecti Viterbi, qui literas Domino apportavit.

Forli.

[**136**] Diebus martis xij mens. augusti mercuri et jovis iij et xiiij ejusdem fuit Dominus in campis prope Furblivium.

Expenduntur duo dolia pane plena Domino donata per dominum Forumlivii [2].

Duo dolia vini data per dominum Forumlivii et duo dolia vini Domino data per dominum Ravenne [3].

Tribus sestariis bles xj lib iiij s. imp.

Tresdecim bocalibus Marvasie : quolibet quimque sol. imp.

Uno lepore iiij s. imp.

Ten empti furlivi : quolibet libra vj sol imp.

Ravenna.

[**137**] Die veneris xv et sabati xvj mensis augusti fuit Dominus in campis prope Ravennam.

Sex bastis novis pro mulis coquine xv lib. vj sol. imp.

xxxvij libris cere operate in triginta tribus libris candelarum minutarum quinque grossis dobletis pro mensa Domini et quinque grossis candelis pro capella Domini qualibet libra vj sol imp.

Domino de Cossonay, quos Domino prestiterat in campis prope Ravennam de mense augusti, qui dati fuerunt Guichardo de Montboyron, Ravenne infirmo remanenti.

(Ibidem) Domino Johanni de Verduno filio domini Verduneti (pro eodem).

Malineto de Lage (pro eodem).

Castiglione.

[**138**] Die Dominico xvij augusti fuit Dominus in campis prope Castellionem in territorio Ravenne.

Bell'aria.

[**139**] Die lune xviij augusti fuit Dominus in campis castri Baverii [4] in territorio Reymine.

Rimini.

[**140**] Die martis xix augusti fuit Dominus in campis prope Reyminam.

1. Bagracavallo.
2. De la famille des Ordelaffi
3. Des Polenta.
4. Cfr Valois : *La France et le Grand schisme d'Occident,* vol. II, p 45,

Datum pauperibus hospitalis prope Reyminam. j ducat auri.
Pauperibus hospitalis Sancti Anthoni prope Reyminam. j ducat auri.

Cattolica.

[**141**] Die mercurii xx augusti fuit Dominus in campis de la Catolica.

Pesaro.

[**142**] Die jovis xxj augusti fuit Dominus in campis prope Pesurum.

Dicto Pellerin cavalcatori domino Galeoti Malaleste in subsidium pro redempcione sua solvenda qui captus fuit per gentes Domini.

Fano.

[**143**] Diebus veneris xxij ejusdem fuit Dominus in campis prope Fanum; presentibus quibus supra et pluribus aliis nobilibus quam militibus et personis extraneis.

Diebus vero xix, xx, xxi et xxij, augusti equi minime fuerunt librati, quia avena seu espealta minime reperiebatur ad vendendum.

Duo dolia plena Domino donate per dominum Forumlivii; duo dolia vini data (per eumdem) et duo dolia vini data per dominum Ravenne Tribus sestariis oley xj lib iiij sol imp. Tresdecim bocalibus Marvasie, quolibet quinque sol. Uno lepore iiij s imp.

Flumesino près d'Ancona.

[**144**] Diebus sabati, dominico, lune, martis, mercuris, jovis, veneris et sabati xxiij, xxiiij, xxv, xxvi, xxvij, xxviij xxix et xxx mensis augusti fuit Dominus in campis Flumesini [1] prope Anconam.

Die xxv dono facto per Dominum quatuor menestreriis viole de Ancona, qui Dominum ibidem visitaverunt.

Cuidam messagerio domini Reynaudi de Ursinis, qui literas Domino apportavit. xxxiiij s. imp.

Una charrata vini Domini data per castellanum Ancone, et duo charrate vini Domino date per comunitatem Ancone.

Quatuor bobus emptis Ancone pro die et instauro iiij, xxvj lb. iij s, vi den. imp.

Sexcies centum panes Domino donati per castellanum Ancone.

Carnes decem mutonum Domino donatorum per castellanum Ancone.

Qui dati sunt certis nautis prope Anconam, eo quia vinum gentium armorum Domini portaverunt in campum prope Anconam xxxiiij sol.

Johanni de Atignia bastardo porterii Domini Ancone infirmo remanenti. xxv duc. auri.

Percevallo Ferga de Friburgo pro uno auberiono emendo, eo quia captus fuerat per inimicos prope Fanum xxv duc. auri.

Die xxvij augusto Villelmo de Cory [2] de Canapicio, Ancone remanenti infirmo iiij duc. auri.

Brunerio mulaterio panaterie Domini remanenti infirmo Ancone v duc auri.

Osimo.

[**145**] Die Dominico, ultimo die dicti mensis augusti et die lune prima mensis septembris fuit Dominus in campis prope Osimum in territorio Ancone.

1 Flumesino.
2. Corio.

Vino empto in castro Ficardi prope Osimum.

Vino pro trompeta Nycolini de Ptoczasco.

Jacobo de Cramona trompete Domini pro uno equo sibi emendo xiiij franch.

Trompete Marchionis ferraree Domino trad.

Quatuor bobus emptis Ancone pro die et instauro iiij, xxvj lib. iij s. vj d. imp.

De duodenis parvorum caseorum, incluso portagio xij lib. iiij s. imp.

Una laniola salata v sol imp.

xxxj equis pro artilieria per dominum Ducem Domino traditis de bestiis ad bastum dicti domini Ducis.

Expensis. Ludovici de Sabaudie, trium ejus familiarium et Petremandi Ravaisii factis Ancone, ubi dictus Ludovicus stetit infirmus septem diebus, inceptis die xxvj augusti ; incluso locagio unius navis, que dictum Ludovicum a campo Humisini, Anconam portavit, dato tribus ducatis datis cuidam phisico, qui dictum Ludovicum visitavit, et uno ducato per dictum Ludovicum porterio castri Ancone.

Macerata.

[**146**] Die Martis secunda et die tercia septembris fuit Dominus in campis prope Macheram in territorio Ancone.

Die tercia sept. dono facto per Dominum trompete domini Rodulphi de Camerino iij duc. auri.

Die iiij Jacobo de Termeignono mulaterio Domini et Ruberto Fareta de Melduno pillardo remanent(ibus) infirmis.

San Severino (Marche).

[**147**] Diebus Jovis et veneris quarta et quinta septembris fuit Dominus in campis prope Sanctum Severinum in territorio Ancone.

Die quarta sept. cuidam nuncio prefecti Viterbi qui literas Domino apportavit.

Belforte.

[**148**] Die sabati vj sept fuit Dominus in villa Vallis Chamati [1] prope Bellumfortem in territorio Aquile.

Hominibus de valle Cherino prope Belloforti, eo quia gentes armorum Domini vinum sine solvendo ibidem potaverunt.

Moscano (Marche).

[**149**] Die dominico vij sept. fuit Dominus apud Mochiani in territorio predicto.

Die vij sept Nichole de Camerino pro emenda unius mantelli sibi remoti : duobus scutifferis domini Johannis de Bueil, qui sunt in societate Johannis de Pley j duc. cum dimidio. Apud Mucha die septima septembris cuidam, qui de espealta sua per gentes Domini fuerat depredatus. j duc

Cuidam nuncio comitis de Fondis, qui literas Domino apportavit.

Popoli.

[**150**] Die lune viij septembris fuit Dominus apud Populam in territorio Norse [2] ducatus Espoleti [3].

1. Val Chienti.
2. Norcia.
3. Spoleto.

Monte San Martino.

[**151**] Die martis et mercurii ix et x septembris fuit Dominus in campis prope Montem Sancti Martini in territorio ducatus.

Libravit in campis prope Montem Sancti Martini die decima septembris, anno quo supra, dono facto per Dominum fratribus conventus Sancti Lazari pro paleis per Dominum consumptis pro equis Domini, eo quia dicti equi in dicto conventu logiaverunt.

Die x septembris cuidam pauperi homini cujus domus combusta fuerat i duc. auri.

Johanni bastado de Fillens pro uno equo emendo, eo quia pedester cum armis Dominum sequebatur xx duc. auri.

Duobus fratribus minoribus in Helemosinam ii duc. auri.

San Marco.

[**152**] Diebus jovis, et veneris et sabati xj, xij, xiij septembris fuit Dominus in campis castri Sancti Marchi prope Norsam.

Die xj sept. Girardo barberio Domini apud montem Sanctum Martinum ibidem infirmo remanenti, qui ibidem postmodum.

Die mandati Domini in campis prope Sanctum Marchum Norse die xij mensis septembris anno Domini mccclxxxij magistro Aczolino de Camerino phisico et silurgo domini Rodulphi de Camerino retento pro phisico Domini pro stipendiis suis unius mensis xxv ducat auri.

Duobus guidis montis sancti Martini qui iverunt ad burgenses dicti loci pro infirmitate domini de Turre.

Citta Reale.

[**153**] Die dominico xiiij septembris fuit Dominus in campis prope Civitatem Regalem in territorio Aquille.

Cuidam nuncio misso de Mantua per castellanum de Caours nomine domini Principis Achaye ad Dominum cum literis domini Principis.

Cuidam nuncio comunis Veneciarum, qui literas Domino portavit.

Mœrano.

[**154**] Die lune xv septembris fuit Dominus in campis Merani prope montem Regalem [1].

Undecim galinis xxxij sol. imper.

Tribus colombis viij solidos imper.

Quatuor trossis feni emptis in Civitate Regali pro equis Domini xiij sol. imper.

Cuidam guide de posta, qui Dominum guidavit a Civitati Regali Meranum.

Preturo.

[**155**] Diebus martis, mercurii, jovis, veneris, sabati, dominice et lune xvj, xvij, xviij, xix, xx, xxi, xxii mensis septembris fuit Dominus apud Prestorium prope Aquilam; et tribus prandibus infra dictum tempus fuit Dominus Aquille cum domino duce Calabrie et Andegaviensi et eciam sumptibus Domini. Libravit Aquille die xvij mensis septembris anno quo supra, qua die dominus dux Calabrie intravit Aquillam dono facto per Dominum trompetis et menestreriis Prefecti Viterbe.

1. Montercale

Die xxij sept tribus valletis artillerie domini Ducis Calabrie pro caligis et sotularibus pro eisdem, quo cum Domino ducebant artilleriam.

In campis castri Roure [1] die xvj septembris libravit dicto Guerroy de Ast, alias dicto Noset capitaneo triginta sex ballisteriorum in quibus debent esse xlvij pagere, qui capiunt per mensem pro quolibet vij ducatos.

Sex libris lazagniarum : vj sol imperiales.

Luco.

[**156**] Die martis xxiij septembris fuit Dominus apud Loca prope Aquilam.

Rovere.

[**157**] Die mercuri et jovis xxiiij et xxv septembris fuit Dominus apud Roure in comitatis Celani.

Die xxv septembris pro duobus cavallis a Nicholino de Plossascho uno pro artillieria portanda et alio pro camera Domini.

Magliano.

[**158**] Die veneris, sabati, dominico et lune xxvj, xxvij, xxviij et xxix septembris fuit Dominus apud Marlianum in comitatu de Arby [2] in territorio domini Roberti de Artois.

In campis propre Mallianum die penultimo mensis septembris anno quo supra dono facto per Dominum fratribus Beati Marie dicti loci : j duc. auri.

Ortucchio.

[**159**] Die martis ultima septembris fuit Dominus apud Urcary supra lacum in comitatu Celani.

Opi.

[**160**] Die mercuri prima mensis octobris fuit Dominus in campis subtus Opy propre Pistulum de Cerna [3], tota die.

Cajazzo.

[**161**] Diebus jovis, veneris, sabati ij, iij et quarto ejusdem fuit Dominus apud Jais in territorio Terre de Labours.

Cancello.

[**162**] Die dominica quinta ejusdem fuit Dominus apud Canceil.

Sant'Elia.

[**163**] Die lune vj ejusdem fuit Dominus in campis prope Sanctum Eyliam.

San Vittorio.

[**164**] Diebus martis, mercuri, jovis, veneris, Sabati, dominico, lune vij, viij, ix, x, xj, xij et xiij mensis ejusdem fuit Dominus apud Sanctum Victorem in territorio predicto.

Cuidam de Vaudo qui apportaverat de campis unam queissiam virotonorum perditam per gentes domini Ducis Calabrie : ij ducat.

[**165**] Die martis xiiij octobris fuit Dominus in campis subtus castrum Perseutorii domini Ludovici de Jemula.

1. Rovere
2. Abruzzoulteriore, l'ancienne *Alba Marsorum* des Romains, près de Tagliacozzo.
3. Pesco Assergio.

Sant'Angelo.

[**166**] Diebus mercuri et jovis xv, xvj ejusdem fuit Dominus in campis subtus castrum Sancti Angelii in territorio predicto.

San Salvatore.

[**167**] Die veneris xvij ejusdem fuit Dominus apud Sanctum Salvatorium.

Cerreto Sannita.

[**168**] Diebus sabati et dominico xviij et xix octobris fuit Dominus in Casali de Cerrito apud Sanctum Laurencium.

Dicto Greto balisterio pro una balicto emendo : v duc. auri.

Morrone.

[**169**] Die lune xx octobris fuit Dominus apud Lamoyroux.

Cuidam valleto domini Sancti Saverii, qui Domino presentavit unum corserium : iiij ducat.

Pozzillo.

[**170**] Die martis xxj ejusdem fuit Dominus in campis prope Thalays in loco colone la bella.

Avellino.

[**171**] Die mercuri et jovis xxij et xxiij ejusdem apud Languinellinum.

Sant' Agata.

[**172**] Die veneris xxviij ejusdem fuit Dominus in campis prope Sanctam Aguettam.

Caserta.

[**173**] Diebus sabati, dominico, lune, marti et mercuri xxv, xxvj, xxvij. xxiij et xxix octobris fuit Dominus in castris subtus Casertam.

Bartholomeo Emerici capitaneo balisteriorum equitum Domino traditorum per dictum dom Ducem.

In campis prope Casertam die xxviij octobris unum Guiltelmi de Sertavalle de dono facto apud domini,

Cuidam barberio domini Andegaviensis, qui Dominum ibidem sanguinavit.

Dicta die Petro de Balma quos Domino mutuo tradidit Oquille qui de mandato Domini dati fuerunt trompetis domini Comitis de Montorium [1]. ij francs.

Cuidam mercatori de Sancta Agusta qui per gentes Domini de pane suo fuerat depredatus.

Maddaloni.

[**174**] Diebus jovis et veneris penultima et ultima octobris et a die sabati prima mensis novembris, usque ad diem jovis xiij ejusdem mensis exclusive fuit Dominus apud Matellonem in territorio Napolitano, presentibus pluribus magnatibus, militibus, scutifferis et aliis 'notabilibus et 'personis extraneis.

Paliis emptis apud Matellonum pro lectis Domini, qui ibidem infirmabatur.

Die prima novembris cuidam scutiffero domini Ducis Calabrie, qui certam quantitatem pollie ex parte domini Ducis presentavit.

1. Montorio.

Die xij novembris dono facto per Dominum trompete domini comitis Sancto Agathe, qui ad Dominum venerat.

Fratribus Beate Marie dicti loci : j duc. auri,

Cervinara.

[**175**] A die jovis xiij inclusive mensis novembris usque ad diem veneris xxj ejusdem exclusive fuit Dominus in casalibus prope Cervinariam in valle Gaudiosa [1].

Dicto Bias misso de nocte (xv novembris) Eyrolam [2] cum literis Domini directis domino Duci Calabrie.

Montesarchio.

[**176**] Apud Montemsarculum in valle Gaudiosa Beneventane dyocesis.

A die veneris vicesima prima mensis novembris anno Domini millesimo octuagesimo secundo usque ad diem primam exclusive mensis februarii anno Domini millesimo octuagesimo tercio fuit Dominus in castro Montissarculi Beneventane Dyocesis in valle Gaudiosa, quod ejusdem castrum est domini de Lagonessa [3] militis : presentibus pluribus magnatibus, comitibus, nobilibus, militibus tam de societate Domini, quam domini Ducis Calabrie et Andegavie et aliis pluribus personis extraneis.

Viginti octo tomulis ordei datis domino comiti Gebennarum. — Quindecim tomulis datis domino Johanni de Bullio. — Quinque datis domino Theme de Gebennesio — et decem datis marescallo Pape.

[**177**] Die xxij novembris cuidam guide de Sancto Salvario vocato Bias, qui Dominum multo tempore guidavit.

In Montesarculo die x decembris dono facto per Dominum dicto Acud eyraudo domini Johannis Acud [4], qui ad Dominum venerat ex parte ipsius domini Johannis.

Die xiij dec. cuidam pauperi scutiffero de Gentibus domini ducis Calabrie, qui scutiffer ibidem infirmabatur.

[**178**] Pro novem paribus caligarum et sotularum pro novem valletis ipsius domini Ludovici ix duc.

Cuidam valleto misso ad partes Beneventi cum literis Domini directis domino Johanni Acud.

[**179**] Die xxij decembris, qui de mandato Domini traditi sunt Petremando Ravaysii pro ipsis dandis hominibus missis apud Beneventum ad sciendum statum inimicorum.

Die xv cuidam valleto domini Johannis Acudi, qui venit ad Dominum ex parte dicti domini Johannis.

Die xvij de mandato Domini in helemosinam cuidam pauperi homini manu domini Johannis monachi, quod Dominum tempora sancte Lucie non jejunaverat.

[**180**] Apud Pilosam die quarto januarii anno Domini mccclxxx tercio de mandato Domini dono facto menestreriis et trompetis dominorum comitis Albrici majoris conestabilis Regis Sicilie, Johannis Acudi, et comitis Campagne [5] qui ibidem cum Domino tractabant super facto pacis inter dominum Ducem Andegavie et dominum Carolum de Duraz.

1. Vallée du Gandolo
2. Airola.
3. Leonessa.
4. Hakwood.
5. Campagna.

Die xiiij januarii Cipriano de Justinel capitaneo Pilose pro dicto domino Duce qui infirmabatur.

[**181**] Die xv januarii dono facto per Dominum in campis prope Ayrolam menestreriis et trompetis dominorum ducie Andrie [1] et comitis Loreti et dicti Villanich, qui ibidem venerant pro parte domini Caroli de Duracio, causa eligendi locum duelli inter dictos dominos Ducem Andegavie et Karolum.

[**182**] Die xvij januarii cuidam trompete magni conestabilis regni Sicilie, qui venerat ad Dominum.

Die xxiij qui de proprio mandato Domini traditi sunt Jocerando de Saxo militi de redemcione facta per dominum Nycolaum de Sanframont cum domino Petro de Fernay.

Die xxiiij apud Montemsarculum Oddeto Preposito pro redemcione unius corrigii argento deaurati, quam a Domino certis de causis habebat in pignore idem Odetus, et quam ibidem incontinenti restituit.

Qui de proprio mandato Domini traditi fuerunt domino de Vemines militi manu domino Gaspardi de Montemajori pro parte domini Ducis Calabrie et Andegavie : videlicet in exoneracionem sexcentum franchorum auri. de quibus Dominus de mutuo sibi facto per dominum Johannem de Buellio tenetur eidem domino Johanni de Bueillio, ultra quatuor viginti ducatos auri dicto de Vinay per Dominum finatos erga dominum de Fontana, capellanum Domini in precium unius mule empte a dicto domino Johanne de Fontana, etiam in exoneracionem dictorum tercentum franchorum.

Et est sciendum quod pro predictis dictus dominus Johannes de Bueillio pro parte dicti domini Ducis tradidit in pignore unum dyamantum dicti domino Gaspardo de Montemajori, in xvij marchias unacia argenti de argento empto per Dominum a dicto Meysson iiijxxvj duc auri x den gross ji.

In Montesarculo die xxv mensis januarii Trelliardo de Lisignay redeunti a Montesarculo in una scutella et uno cipho argenti veisselle Domino ponderantis tres marchas.

Eadem die Johanni de Lomby in quatuor scutellis argenti dicte veysselle (Domini) ponderantibus octo marchas.

Domino Vauterio de Cusances domino de Bellovidere in quatuor scutellis de veissella Domini, ponderantibus octo marchas argenti.

Dicto Meysson in precio duarum scutellarum de veyssella Domini, et quia non erant de puro argento et que tradite fuerunt pro parte Domini certis gentibus armorum pro quatuor marchis argenti.

[**183**] Cuidam pagio domini Johannis Philippi de Montebelliardo quondam redeunti ad partes Sabaudie : ij duc. auri.

Die xxv januarii cuidam messagerio qui ex parti comunitatis Bugelle [2] literas apportavit.

Die xxix Anthonio de Chignino, quo de mandato Domini solverat fratribus conventus Montissarculi pro emenda unius calicis argenti eisdem furati a gentibus comitive Domini, incluso uno ducato, quem idem Anthonius Domino persolverat ibidem pro ludendo iiij duc.

Dionisio de Strata pro duodecim cannis panni viridis emptis Beneventi, qualibet canna xiiij querlinis ad ix den. ; septem cannis panni nigri, qualibet

1 Andria
2. Biella.

octo querlinis : septem cannis panni nigri, qualibet xij den querlinis pro tabardis, caligis et capuciis pro pagiis.

Ultima die januarii domino Johanni de Fontana capellano Domini pro oblacionibus Domini per ipsum administratis Domino, audiendo missas, ut moris est Domini spacio septem mensium et quatuordecim dierum finitorum die ultima januarii mccclxxxiij-xxiij s iiij den gross.

Pluribus nunciis minutis missis per Dominum a Montesarculo in pluribus vicibus diversisque diebus apud Eyrolam, et Charritum [1] ad dominum Ducem Calabrie apud Pilosam et Castrum Roch et ad dominum Johannem Acud apud Montemfossum [2] et ad dominum Othonem de Vilanos apud hospitali, et ad plures alios capitaneos a die xxj inclusive novembris usque ad diem ultima januarii ultra aliquos alios nuncios provisos per castellanum Montissarculi.

[**184**] Frumento domini Guillelmi de Lagonessa militis, domini Montissarculi empti ab eodem domino Guillelmo et recepto a Colella, de Quintavalle castellano dicti loci. Quadraginta tribus tomulis frumenti ad mensuram dicti loci : quolibet tomulo farine et fiumenti duodecim denariis querlinis, quorum singuli denarii valent unum ducatum auri.

Duodecim galine : xij den querl.

Octo tomulis fabarum quol. : xij den querlin.

Viginti uno capriolis : ij s. vj den querlin.

Novem porcellis : ij sol querlin. Uno bore vj sol querl.

Expenduntur eciam septuaginta octo pecie pollalie Domini date per comunitates Cervinarie et Montissarculi et per dominum Archipretrem dicti loci et per capitaneum de Rocha.

Tormulo ordei : v den querl.

Cera empta apud Beneventuam. — Six tochiis, viginti libris candelarum minutarum.

Cerreto, Supino et Campobasso.

[**185**] A die dominica prima inclusive mensis februarii usque ad diem xv exclusive ejusdem fuit Dominus Cherati, Supine et in Campobasso.

Mercurino marescallo Domini pro expensis corseriorum Domini, duorum pagiorum suorum et ipsius mercurini factis Cherriti sese diebus dicti temporis domino ibidem cum domino duce Calabrie existente.

Santo Stefano di Molise.

MORT DU COMTE VERT.

[**186**] Et a die xv inclusive dicti mensis usque ad diem primam eciam inclusive marcii anno predicto fuit Dominus in Sancto Stephano in comitatu de Molins prope Campumbassum, presentibus Ludovico de Sabaudia, domino Amedeo domino Urteriarum, domino Gaspardo de Montemajori, domino Villarii Salletti, domino Johanne de Vernesio, Johanne de Varas, Francisco de Arenthone, Richardo Musardi militibus et aliis pluribus. Qua die prima mensis marcii anno Domini mccclxxx tercio circa mediam noctem, presentibus dominis Ludovico [filio regis] Franchorum duce Calabrie Calabrie et Andegavie, domino Petro comite Gebennarum, domino Johanne de Bullio, et pluribus nobilibus. militibus, et scutifferis Domini et aliis extraneis, prefatus dominus noster dominus Amedeus comes Sabaudie,

1. Carreto
2 Montefusco.

qui feliciter cum honoribus maximis in mundo pervixit et a Xristicolis inter omnes dominatores audax, prudens, denominabatur, atque benignus, sicut facti experientia, teste Deo atque mundo hec clara sunt omnibus, in dicto loco Sancti Stephani ab hoc seculo cum veris confessionibus, satisfactionibus et devocionibus transmigravit, cujus anima requiescat in pace per omnia secula seculorum. Amen.

Die xvij dicti mensis februarii dono facto per Dominum pro uno gipono Johanni Ungaro famulo ipsius Petri Vicini, eo quia in quadam fortaricio prope Sanctum Stephanum in comitatu de Molin, de mandato Domini, quamdam fossam descoperierat, in qua erat copia frumenti : ij ducat auri.

[**187**] Apud Campumbassum die xix februari domino Philippe de Collegio militi ibidem infirmo existente, in uno cipho argenti, ponderante unam marcham argenti cum dimidia.

[**188**] Die xxj mensis februari domino Johanni de Vernesio apud Sanctum Stephanum in comitatu Molini ex dono facto per Dominum cuidam pagio ipsius domini Johannis pro uno gipono, eo quia idem dominus dicto pagio de quodam baculo suo fregerat dentis.

Viginti novem Galinis : v sol. iiij den querlinis.

Duobus tumulis ordei donatis per communitatem Supine (?) decem tumulis per comunitatem Campibassi. Eidem Petro Vicini pro expensis Hugoneti de Contamineta factis in quadam villa Rostani de Gauterino existente prope Sanctum Stephanum, ubi fuit missus per Dominum, quia ibidem Dominus logiari volebat et a Sancto Stephano se parare, licet non potuit propter ejus infirmitatem.

Pro faciendo sepelliri Jaquemetum de Burgeto defunctum in Montesarculo et dictum Poncet apud sanctum Stephanum xij denariis querlin.

[**189**] Francisco Ruffini pro duobus barralibus vini pro decoquendo seu bulliendo corpus prefati illustrissimi Principis domini nostri et pro septem libris cuminori emptis ibidem eadem causa.

Eidem Petro Vicini pro decem tumulis ordei emptis apud Caninam [1] pro someriis aportantibus corpus Domini.

Cera empta apud Campumbassum pro vigilando corpus Domini die dominico primi marcji sero ; qualibet libra tribus denariis querlinis predictorum.

III. — LE RETOUR.

A) LA MALADIE DU TRÉSORIER.

[**190**] Pro expensis sui ipsius Petri Vicini, Jaquemeti de Contamineta ejus clerici et septem famulorum dicti Petri et novem equorum suorum, qui nulla stipendia a Domino recipiebat factis veniendo de Sancto Stephano, ubi Dominus noster decessit ab humanis die prima mensis marcii anno Domini mccclxxxiij, apud Aversam prope Neapolim, ubi dictus Petrus, febri continuo et aliis pluribus extitit infirmitatibus detentus cum corpore Domini veniendo et inde de Aversa apud Neapolim, ad que vacavit uno mense et quinque diebus cum dimidio, inceptis die secunda inclusive mensis marcii anno eodem et finitis die quinto sero exclusive aprilis anno predicto : quo tempore dominus Petrus Vicini minime fuit libratus in hospicio Domini ; et pro expensis sui ipsius Petri Vicini et septem famulorum, quinque

1 Près de Campobasso.

equorum factis eundo a loco Neapoli, Januam per mare et a Janua Chamberiacum ad dominum nostrum Comitem Sabaudie modernum.

[**191-192**]Magistro Petro Boni de Aversa phisico et doctori in medicina tam pro salario suo, quam labore, eo quod dominum Petrum Vicini longo tempore Averse et Neapoli visitavit et sanavit de infirmitatibus antedictis, quam pro pluribus electuariis, unguentis, et diversis medicinis emptis pro persona dicti Petri Vicini per Jaquemetum de Contamineta, ejus clericum, tempore quo idem Petrus stetit Averse et Napoli infirmus ; in cujus magistri Petri manibus et potestate dominus Gaspardus de Montemajori quondam Mermetus Rougeti secretarius Domini ipsum Petrum Vicinum libraverunt absque alicuius salviconducti a Rege Sicilia seu domino Karolo de Duracio habendo sed tamquam personnium ipsum Petrum ut supra infirmum existentem ejusque familiam equos et bona in dicto loco de Aversa dimiserunt, reliquerunt; ultra unum mulum ipsius Petri Vicini prefato magistro Petro phisico et patri suo per eundem Petrum donatum, et ultra eciam unum bacignetum garnitum per ipsum Petrum Vicini donatum Crivello Estandart capitaneo dicti loci, eo quia dictus Petrus Vicini nullum salvum conductum habebat ; clv ducatos cum dimidio auri.

B) DE SANTO STEFANO A SAVONA.

[**193**] Computus Mermeti Rougeti secretarii Domini de receptis et libratis factis per eum, prout infra, per gentes et pro apportando corpus pie memorie recolende illustris et magnifici principis et domini nostri Comitis Sabaudie condam genitoris illustris et magnifici Principis et domini nostri Amedei Comitis Sabaudie moderni, a die festo Pasche, que fuit dies xxij mensis marcii anno superscripto a Nativitate Domini millesimo ccclxxxiij, qua die et vel circa fuit apportatum corpus dicti Domini nostri quondam apud Triperguli [1] citra Neapolim, per octo milliaria vel circa, quod corpus fuerat aportatum a loco Sancti Stephani in Puillia, sen inter Puilliam et Labrouch [2] ultra Neapolim quatuor diebus vel circa; in quo loco Sancti Stephani dictus condam Dominus noster die dominica prima dicti mensis marcii diem clausit extremum, usque ad diem jovis ultimam mensis aprilis sequentis, qua die sero dictum corpus Domini fuit aportatum apud Rippolas et subsequenti ad partes Sabaudie apud Altamcombam; et de expensis factis occasione predictorum per gentes cum corpore dicti condam domini nostri Sabaudie Comitis venientes a loco predicto Sancti Stephani usque ad dictum locum de Tripergulis seu usque ad locum de Versa, qui dictus locus distat a dicto loco de Tripergulis duodecim milliaria vel circa, nichil computat, quia Petrus Vicini secretarius et clericus expensarum dicti condam Domini nostri de dictis expensis quas traxit cum certis necessariis ministratis per eum usque ad dictum locum de Versa, in quo remansit infirmus, idem Petrus computa redebebat. De certis autem expensis factis a dicto loco Ripollarum usque ad locum Altecombe ubi fuit tumulatum dictum corpus dicti condam Domini nostri die veneris viij may dicto anno mccclxxxiij idem Mermetus nichil computat.

[**194**] Reddit computum quod recepit apud Triperguli dicta die dominica

1 Tripergolé dans la baie de Pozzuoli. . et qua fo morte lo conte de Savoya et questo or venne lo corpo morto con lo salvacondotto de re Carlo a Trepergule sende ando per mare ad suo paese con lo nepote (*Diurn del Duca d'Monteleone*, Naples, 1895)

2. Abruzzo.

festo Pasche xxij marcii millesimo ccclxxxiij a Johanne de Villata de et pro precio trium parvarum muletarum Domini portancium bastum venditarum ibidem, necessario pro tanto tam manu dicti Johannis, quam Marculini Marescalli Domini, videlicet una duodecim ducatos auri, et aliis duabus simul duodecim ducatos auri,

A domino Petro Sanson de Saona patrono pansilli seu magne navis, in qua fuit apportatum corpus Domini cum gentibus ejus e loco de Tripergulis usque apud Saonam ex mutuo per ipsum dominum Petrum Sanson patronum Ludovico de Sabaudie et aliis gentibus Domini solvendis subsequenti apud Jamum dicto domino Petis : vj flor auri b. p. A domino Johanne dou Verney militi die xvj aprilis, qui mutuo recepti fuerunt apud Jannam ab Anthonis Leysardi de Janna super certis jocalibus et pignoribus dicti Domini nostri condam, que sunt hec.

Un fermail d'or ou il y a quatre saffirs, un balay au millieu, neuf dyamans et viij grosses perlies et deux autres perles plus grosses. Item un autre fermail dor ou il a viij balais quarres et quatre saffirs a huict quarres et un saffir quarre a millieu et viij gross perlies et a xij dyamans. — Item un anel a un dyamant. — Item une corroye dor a eigles et lions esmaillies de blanc et de roge. — Jtem un collier dor dycelle meisme devise : vij iij^{xx} fi. bon. den iij den gros quart xij den ob.

A domino Gaspardo de Montemajori die jovis post festum Pasche vicesima sexta marcii anno Dom mcccIxxxiij apud Triperguli, mutuo facto propter hoc per ipsum dominum Gaspardum in duabus particulis ; scilicet tam manu dicti domini Gaspardi, quam Andree de Allegra de Portu Veneris : liiij fl. auri bon duc.

A dicto domino Petro Sanson de Saona mutuo facto per eum causa et modo predictis : c. fl. auri b. p.

A dicto domino Petro Sanson die dominica xij aprilis anno mcccIxxxiij apud Saonam mutuo facto per eum pro solvendo domino Petro Maczarino patrono navis equorum : lxxij fl. bon duc.

A domino Petro Sanson die lune xxiij aprilis mcccIxxxiij apud Saonam mutuo facte per eum causa et modis predictis : xxxij fl. et dun auri bon duc.

[195] Apud Saonam de et pro duabus scutellis argenti, que fuerunt domini Richardi Musardi venditarum necessarie pro tanto manu dicti Petri Goyon et Petri Besson de Saona.

A Dominico Richardini de Savillano apud Saonam, mutuo facto per eum causa et modo predictis seu quos traxit et finavit ad expensas necessarias cv fl auri bon duc.

A Petremando Ravaysii mutuo facto per eum tam apud Saonam quam Fossanum : x fl. et dim b. duc.

Qui reperti sunt in bursa domini Richardi Musardi apud Saonam v fl. bon duc, A domino Bartholomeo de Chignino die Sabati secunda Maij x lv flor b. duc.

Libravit ad expensas gentium Domini speciffice nominatarum inferius quam alias pro necessitatibus corporis Domini, prout in particulis scriptis et speciffice pleneque declaratis in quodam quaterno papiri, tenor qualium sequitur in hunc modum : Librate facte de mandato Ludovici de Sabaudie, domini Gaspardi, Francisci de Aranthone et Richardi Musardi.

[196] Expensis personarum infrascriptarum familie Domini trium dierum continuorum, incohandorum die presenti inclusive et finiendis die mercuri

proxime exclusive, videlicet cuilibet iij querlinos, pro quolibet die unum querlinum, qui sunt in summa xxx una persone sunt hec : Primo P. Monton; Coginus Morax. Johannes Boviniars, P. de Montefalcone, Janinus de Paris, Johannes de Druyn. Brullafers, Andreas, ejus valetus, Guillelmus barbitonsor, parvus Janinus, Franciscus de Coquina, Steris de Concisa, Petrus de Villeta, Johannes de Bellavilla, Anthonius de Cormus, Grans Johans, Benedicas, Jaco de Corona, Trimalaz, Mermetus de Secusia, Garda de Sancto Anthonino. P. Trameis, Johannes de Prati, Johannes de Pero de Beczano, Matheus de Alladio [1] Johannes Dast Johannes Vala, Bettay, Michaux, Johannes Ligez.

[**197**] Die lune pache xxiij marcii Dominico Bisi pro uno barrilio pleno vini empto pro luendo corpus Domini apud Triperguli.

[**198**] Die marti pasche xxiiij marcii, qua Dominus Gaspardus ire mandatus ad Regem Neapolis fuit ibidem cum quatuor equis ad expensas factas in albergaria in prandio et repeissura equorum.

Eadem die mercuri sequenti xxv marcii in dicto loco de Tripergulis dicto Mercurino marescallo pro expensis ipsius et unius famuli a die presenti et a loco isto usque Januam.

Eadem die Hugoni Darlo pro provisione panis recentis et biscotti facienda et ponenda super pausilium pro dominis Ludovico de Sabaudia, Gaspardo, Francisco de Aranthono, Richardo Musardi, Johanni de Vernesio, Amedeo Chalant et aliis de hospicio Domini xxxiij ducat.

[**199**] Die xxvj marcii manu Francisci Ruffini et Francisci Danielis in empcione sex doliorum plenorum vino emptorum apud Pichnel a dompno Anthonio de Pichnel, quolibet precio sex ducatorum cum dimidio reposi-
torum in para rafilo pro pruvisione super mare fienda die xxvij ejusdem mensis, quorum quatuor dolie plena expensa fuerunt in spacio xv dierum quibus stetit Ludovicus de Sabaudia et alie gentes Domini super mare, et restancia duo dolia remanserunt plena patrono apud Saonam, cum illa exire non permitteret, diceretque suum esse secundum morem solitum in talibus provisionibus fiendis, incluso uno ducato pro doliis.

[**200**] Die veneris xxvij domino Francisco de Arenthone recipienti nomine Mermeti de Sancto Georio, cui debebatur pro una corrigia argenti ponderante decem marchas data Anthonio balisterio uni ex capitaneis sancti Georgi.

[**201**] Francisco Danieli recipienti nomine Angeloni de Porta, cui debebantur pro una corrigia argenti ponderante sex marchas, data dicto Cavalcabo uni capitaneo societatis sancti Georgi.

Amedeo de Challant, presente domino Francisco de Arenthone, quos mutuaverat apud Neapolim in empcione provisionum necessariarum pro corpore Domini sanius deportando, velut una chassa cipressus et specierum.

Dicto Alabisi de Melduno pro expensis domini Johannis de Vernesio, domini Francisci de Arentone, Petremandi Ravaysii, Johannis Chayno et dicti Bysy valletorumque suorum factis Neapoli, ut fuerunt ad Regem et causa preparandi corpus Domini pro ipso portando et ibi steterunt per unam diem cum dimidia in diebus veneris et sabati.

Petremando Ravaysii recipienti pro Bastardo de Sabaudia, qui remansit infirmus apud Versa xl duc.

[**202**] Cuidam monacho Cisterciensi, qui interfuit quum Dominus noster

1 Aglie.

Comes diem suum clausit extremum, salteriumque dixit et missam suam celebravit : ij duc.

Die veneris supra mare eundo Januam de mandato magistrorum hospicii dicto Bisy pro quodam pisce salsato vocato esquart empto a patrone navis seu pausili.

(Die xxviij) cuidam Nautoni, qui de pausilo usque ad navem defferentem equos portavit Petremandum Ravaysii, Anthonium de Chignino et me, deinde ad terram; postea ad dictum pausilum nos rediit.

[**203**] Die mercuri prima aprilis Ludovico de Sabaudia, quos dedit ex voto per eum facto supra mare cum fortuna nos surripuit pro missis celebrandis.

[**204**] Die sabati quarta aprilis super mare iuxta insulam Montis Christi Symondo canava; erio navis seu pausli pro j squinali salsato.

[**205**] Die martis vij aprilis manu Francisci Ruffini cuidam nautoni qui de insula portus Albengue [1] de supra pausilum descendit super quadam navicula et portavit super terram dominum Johannem de Vernesio et dominum Franciscum Ruffini, ut irent logiatum dominum Ludovicum apud Albenguam.

[**206**] Die martis sero vij aprilis apud Albengam desuper mare descendit Ludovicus et venit in hostelleriam de Campana, presentibus cum eo dominis Johanne de Vernesio, Francisco de Arenthone, Richardo Musardi, Johanne de Varax milite, Chaboux, Johanne Ravaysii, Petro Ravaysii, Francisco Ruffino, Johanne de Vallata, Aniquino et pluribus aliis in pane, vino, carnibus, lignis, herbis, sale.

Corpus Domini et familia de tinello remansit super mare in pausilo.

Empcione panis recentis apud Albenguam missi fratri Deifilie et aliis existentibus supra mare in pausilo cum corpore Domini.

Dicte die (viij) cuidam nautoni qui dictum Bisi deversus Albengam portavit ad pausilum ad loquendum cum domino Gaspardo ibidem infirmante.

Duobus hominibus qui robam domini Gaspardi de litore maris usque Albengam aportaverunt cum masineto.

Die jovis ix aprilis in dicto loco de Albengua pro familia Domini que hospitata fuerat in hostelaria Mutonis.

Eadem die Jovis ix aprilis cuidam nautoni, qui de Albenga super unam seytiam armatam de xx ramis usque ad Saonam portavit ad evitandum periculum Carretinorum iniuriantium Ludovico de Sabaudia et aliis predictis.

C) SÉJOUR A SAVONA.

[**207**] Die Jovis sero ix aprilis, qua apulit Saonam Ludovicus cum predictis militibus, excepto domino Gaspardo (de Montimajori) qui remansit Albengue in cena, facto computo in hostelaria Valentini Bonardi ad signum Capelli, pro pane, vino, carnibus recentibus et salsatis, pollalia, herbis, igne et aliis omnibus, quia cum eo pactum factum fuit de hospicio suo, videlicet ad ii ducatos pro singulis diebus, inchoandis die veneris (x aprilis) in crastinum et ipse debet ministrare x lectos munitos, aqua, sal, acetum et aysiamenta coquine et aule.

[**208**] Die veneris sequenti x aprilis, qua dominus Gaspardus obiit de mane in aurora apud Albengnam, nuncio qui mortem dicti domini Gaspardi venit de Albengua apud Saonam nunciatum.

1. L'île Gallinaria près d'Albenga.

Qui portati fuerunt de Saona supra man fratri Deifilo et ejus socio et aliis de familia Domini cum dictis fratribus manentibus in pauslo cum corpore Domini.

Eadem die, manu Francisci Ruffini, lxx pintas vini, quolibet pinta vj den.

Viginti sex libris cum dimidia parvorum piscium, qualibet libra vj den.

Decem libris casei qualibet libra xij die.

[**209**] Die sabati xj presentibus etc. ultra domino Roberto de Chasserono milite et domino Reynum de Germondo.

Dicta die sero manu Francisci Ruffini cuidam nautoni qui corpus Domini de super pausilum descendit, et super quamdam naviculam per super mare portavit ad terram.

[**210**] Die xij aprilis decem novem personis infrascriptis de familia Domini, quibus data fuit licencia recedendi, videlicet dicti Benedica, Girardo de Sancto Anthonio, Matheo Dalliay, Johanni d'Ast, Jaco de Cocona [1], P. Follet, dicto Addam, Janino de Porta, Jaqueto de Romonte, Thome Cassati, Roleto Lombardi, Henrico Nycolier, Aymoni la Vecza, Henrico Le Viege, P. de Velata et Vuillelmo de Vuando marescallo.

[**211**] Die lune xiij aprilis apud Saonam Francisco Ruffini recipienti pro expensis dominorum Johannis de Vernesio, Francisci de Arenthone, dicti Francisci Ruffini et cujusdam mercatoris de Saona untis ecum eis versus Jamaam de Saona, in Janua vacando ibidem ad habendum mutuum super pignoribus Domini. In loco Saone in prandio et cena fuit dominus Ludovicus (de Sabaudia) et alii consueti domestici ultra dominus Johannes de Varas.

Die xiij potagio in pisis albis : v solidii.

Quatuor pollaillis quat. : octo solidis.

Pomis citrinis dimid centen. : xviij den.

Zucaro et amidone pro famulo domini Richardi Musardi infirmantis.

[**212**] Die martis sequenti xiiij fuit dictus dominus Ludovicus Saone tota die cum militibus de hospicio. Pomis citrinis dim centen xviij den. Pomis domesticis xij den. Pilulis pro domino Richardo Musardi vij den.

Die mercuri xv aprilis fuit Ludovicus Saone tota die, presente domino Johanne de Claromonte et fratre Deifilio ; aliis militibus absentibus et existentibus Janue, decem libris casei de Sardaignia qualibet libra ix den. Vigenti libr. parvorum piscium, qualibet sex den, Oleo camamille pro Petremando Ravaysii xviij den.

[**213**] Die jovis xvj, qua fuit dictus dominus Ludovicus in Saona presente domino Johanne de Varas, in cena fratre Deifilio : absentibus dominis Francisco de Arenthone et Johanne de Vernesio, existentibus Janue. Uno barrilio tenente l pintas empto a domino Johanne de Caramarin qualibet pinta v den. Postibus emptis pro factura cujusdam armarii ad conservandum vinum viij s.

Francisco Ruffini manu domini Johannis de Venesio pro expensis per eos et dominum Franciscum de Arenthone et Johannem Ravaysii factis Janue, ultra sex ducatos Francisco traditas ab alia parte pro recipiendo mutuo super jocalibus Domini : s duc.

Torreano, qui se intromisit ad inveniendum mutuum viij duc auri.

Usurario pro usuris de centum trigintia libris vj mensium ix duc.

Patrono, qui predictos de Janua apud Saonam adduxit iij duc iij gros.

1. Cocconato.

[**214**] Die veneris xvij qui die fuit Saone dictus dominus Ludovicus, tota die, presente cum eo dominis Johanne de Varas et Johanne de Claromonte, domini Richardo Musardi egrotante et dominis Francisco de Arenthone et Johanne de Vernesio, existentibus Janue: xxxij libris casei salsati, qualibet litra ix den.

[**215**] Die sabati xviij aprilis, qua die fuit dictus Ludovicus Saone, absentibus dominis Francisco de Arenthone et Johanne de Vernesio existentibus Janue pro facto Domini : totus eciam.

[**216**] Die dominica sequenti xix aprilis. Est sciendum quod a die presenti inclusive in antea cassati fuerunt de stipendiis omnes infrascripti et reducti more solito ad expensas Domini, ita equi quam muli Domini, vj domini Ludovici, i Petremandi Ravaysii, j domini Richardi Musardi, ij Hugonis Darlo, j Francisci coci. Librati tota die in hostelaria Valentini ad Capellum.

[**217**] Die lune sequenti xx aprilis, qua fuit Saone dictus Ludovicus et tinellus, presentibus cum eo domino Johanne de Varas et Richardo Musardi. Quatuor peciis pollaillit qualibet vij s. vj den.

[**218**] Die martis xxj, qua fuit Dominus Ludovicus tota die Saone cum tinello, presentibus (ut supra).

[**219**] Die mercuri xxij (ibidem, presentibus ut supra).

[**220**] Die jovis sequenti (xxiij aprilis) obiit dominus Richardus Musardi. Eadem die venerunt de Janua Saone ad dictum dominum Ludovicum domini Franciscus de Arenthone et Johannes de Vernesio et cum dicto Domino Ludovico erat et fuit continue dominus Johannes de Varas et frater Deifilius.

[**221**] Die veneris sequenti xxiij aprilis, qua die fuit tota die dictus dominus Ludovicus, cum eo presentibus dominis Johanne de Varas et Francisco de Arenthon cum familia; uno equo hodie empto ad portandum corpus Domini.

[**222**] Die Sabati sequenti xxv ut supra, quindecim libris casei Sardaignie qualibet ix den.

Hospiti Ensis pro expensis factis in domo sua pro xxii mulateriis et valletis per terminum duorum dierum, in quibus steterunt et comederunt, qui de supra mare descenderunt in Saona et quibus postea data fuit licentia.

Hospiti Ensis pro expensis factis per Oddoninum messagerium domini Principis, qui ad dominum Ludovicum mandatus fuit cum uno equo duabus vicibus.

[**223**] Die dominico de mane apud Saonam fuit in prandio dictus dominus Ludovicus et post prandium recessit cum toto tinello ; xvj pinctis vini emptis in taberna, qualibet pinta vj den.

In hostelleria Ensis pro expensis factis per Matheum Beniamini castellanum Villefranche, qui ad dominum Ludovicum mandatus fuit per dominum Principem (Achaye) et ibidem stetit per octo dies continuos.

Libravit Valentino hospiti Capelli et Manuelli hospiti Ensis et hospiti Campane, ubi corpus Domini et dominus Ludovicus cum tinello et familia, steterunt Saone a die Jovis sero inclusa ix aprilis, usque ad hanc diem dominica post prandium excluso xxvi aprilis tam uno hospiti magis, quam alteri minus; videlicet hospiti Capelli per diem j florenum cum dimidio, et hospiti Ensis per diem xx gross. de Pape, et alteri hospiti residuum, quia in ipso steterunt infirmi dominus Richardus Musardi, Franciscus de Arenthone, Anthonius de Chignino, trompete et Berardus.

Johanni Vaca tenturerio Saone pro tentura iiij tabars Petri Montou, Petri de Montefalcone, Johannis Bonivardi et Johannis Cognin pagiorum Domini ix gross. de Janua.

Medico Saone, qui visitavit dominum Richardum Musardi, inclusis duobus ducatis eadem causa traditis per Petremandum Ravaysii.

Duobus sartoribus Saone pro factura robarum nigrarum Johannis Ligeti, parvi Janini de Camera et octo mulateriorum pro quolibet cum caligis et capucio : v den., x den. gross de Janua.

Magistris Oberto et Dominico de Saona tonsoribus per cimatura xxj cannarum panni pro copertura licterie et equorum portancium corpus Domini : trium cannarum pro domino Ludovico et xviij cannarum pro mulateriis pro quolibet : i gross. de pape.

[**224**] Petro Sansono de Saona patrono navis seu pausili supra quam aportavit supra mare corpus Domini, dominum Ludovicum et ceteras de gentibus Domini qui cum eo erant videlicet pro corpore Domini ij^{c} duc. pro nolo lxxv pauperum et cameris et pro nolo dicti domini Ludovici et centum duarum personarum cum eo, videlicet in exoneracionem majoris debiti, in quo nomine domini nostri Comitis dictus dominus Ludovicus et ceteri de gentibus Domini tenentur eidem vij^{c} fl. auri et januen.

Petro Mazarino de Saone patrono navis equorum, pro nolo duodecim equorum et sex valletorum cum eis, videlicet medietate Domini quondam et alia medietate domini Ludovici et pro duodecim scutifferis, positis dictis equis super mari, ordeo et feno necessariis dictis equis et pro nolo decem personarum, que transierunt ultra predictos cxiiij den.

[**225**] Amedeo de Chalant, videlicet domino Johanni de Vernesio recipienti pro dicto Amedeo, pro precio unius corrigie argenti ponderantis vj marchas date Ventre uni ex capitaneis societatis sancti Georgii, qui nos conduxit, a loco, ubi Dominus obiit, usque prope Capuam xlv duc.

Anthonio de Chignino pro preciis unius auberionis dati predicto Ventre cum corrigia predicta xlv duc, quam unius corserii favelli dati dicto Ala franc de Mondona cuidam alteri ex capitaneis societatis predicte.

Domino Johanni de Vernesio pro precio unius iaseran dati Archo de Castello uno alteri ex capitaneis societatis predicte et causa predicta xlv duc.

Domino Johanni de Varas pro precio unius corserii albi dati causa predicta Marquisio de Cavalcabo alteri ex capitaneis predicto societatis lx duc.

Domino Francisco de Arenthone pro precio unius roncini favelli dat causa predicta scriptori societatis predicte xxx duc.

[**226**] Domino Petro Sansono de Saona recipienti nomine presbiteri Sancti Johannis de Jerusalem de Saona, quibus dati fuerunt ut corpus domini Richardi Musardi in eorum ecclesia seppeliretur et in deductionem cujusdam debiti lx ducatorum auri in quibus tenetur eidem pro precio unius corrigie argenti deaurate ponderantis vij marchas date domino Anthonio de Molisio, qui una cum capitaneis predictis nos conduxit.

Notario Saone, qui recepit instrumentum obligacionis et debiti, videlicet pro copia dicte obligacionis.

Eadem die de mandato predicto in empcione tresdecim parium sotularium pro Johanne de Rivauta [1], Jaquemino Ternini, Anthonio de Corunis, dicto Gran Johan, dicto Ternel, Petro Terneis de Sancto Anthonino, Matheo Dal-

1. Rivalta

liay, Johanni de Valle de Lix euntibus et stantibus prope literiam corporis Domini.

Dicti Bisy de Melduno pro factura licterie et pro duabus sellis emptis pro duobus equis portantibus corpus Domini et pro bastis mulorum Domini preparatis in Saona et pro faissiis corei et fili necessariis in dicta lieycteria.

Quos de mandato tradidi Fratribus minoribus de Ceva, in quorum ecclesia convenit die dominica corpus Domini.

[**227**] Die lune vicesima septima mensis aprilis apud Cevam ad expensas factas per familiam, mulaterios et valectos in albergariis Ceve et pro xxxviij equis.

Libravit die lune vicesima septima apud Fossanum cuidam charratono qui cum curru suo de dicto loco usque ad Savillanum portavit cassias torchiarum.

Et est sciendum quod a Fossano inclus usque ad Rippolas excluso dominus Princeps Achaye supra dictis gentibus Domini ministravit expensis suis propriis sumptibus ; et a dicto loco Ripolarum excluso usque ad montem Sinicii ministravit expensis dictarum gentium dominus Bartholomeus de Chignino et exinde usque apud Altamcombam utrobique inclusis ministravit dictis expensis Andreas Belletruch et thesaurarius generalis Domini.

D) A LA COUR DU PRINCE D'ACHAYE [1].

(Compte du Trésorier général du Prince nº 2.)

[**228**] Die xx januarii (anno mccclxiij) ad expensas Perroti menestrerii Domini per Dominum missi Papiam et Mediolanum cum suis licteris domino Barnabonis et domino Comiti Virtutum continentibus de bono statu dominorum ducis de Anio et comitis Sabaudie.

[**229**] Die xx februarii ad expensas Anthonii menestrerii Domini per Dominum missi versus Savonam causa sciendi nova cujusdam galee, que venisse dicebatur a partibus Neapolitanis, et cum fuit Foxanum nova dicte galee habuit et reversus fuit retro.

[**230**] Que Dominus dati precepit Petremano, Priori et Conchelino

1. Extrait du même compte

(*Thesaurarius*)

Recepit ab hominibus et comunitatibus hominum villarum et locorum Domini infra specifficatis, declaratis et quos Domino graciose concesserunt in auxilium expensarum et sumptum per Dominum sustentorum de mensibus may et junii anno Domini mccc octuagesimo secundo, ocasione adventus domini Regis Sicilie et Jerusalem, Ducisque d'Anio tunc euntis cum armnis ad partes Neapolis et inferioris Lombardie.

Et primo ab hominibus comunitatis Gaxeni xvj fl. b p. ab hominibus et comunitate hominum civitatis Taurini ijc fl. b p. Ab hominibus et comunitate hominum Montis caleri ij c fl b p Ab hominibus et comunitate hominum cargniani liij fl viij d gross. ab hominibus et communitate hominum Bargiarum xxx fl Ab hominibus et comunitate hominum de Bagnolio. xij fl. Ab homibus et comunitate hominum Miradolii. Ab hominibus et comunitate hominum Pinerolii ij c. fl. Ab hominibus et comunitate hominum Vallis Sancti Martin- xxvj fl. Ad hominibus et comunitate Busche xx fl. Ab hominibus et comunitate hominum Foxani lvi fl. Ab hominibus et comunitate loci Savilliani cl fl. Ab hominibus et comunitate Hevia- rum xij fl. iiij d. g b. p

Ab Adynaudo condomino Montisbremi, quia inculpabatur gentibus domini Regis Calabrie et Ducis Danio certos equos admovisse, dum erant in partibus Pedemontis l fl. auri b. p.

Menestreriis Domini nostri Sabaudie Comitis venientibus a partibus Neapolitanis die xxviij marcii.

Ad expensas Ruffini de Marchoandis missi die sexta marcii per Dominum Foxanum, causa sciendi, si aliqui ex gentibus domini Ducis de Anio fuissent venturi.

[**231**] Die ij aprilis Bartholomeo de Ast et Anthonio Folco nunciis de nocte missis Cercenaschum [1] Oberto de Ploczascno, quod de presenti veniat Vigonum occasione decessus domini nostri Sabaudie Comitis.

Galvagno de Violant et Petro Pucii dicta hora (missis versus Villamfrancham) domino Aymoni dicta occasione.

Hospicio filio Franqueti et Peroneto Gamba missis occaxione predicta Campillonum [2] Henrieto de Lucerna.

Die vj aprilis Oddonino nuncio Domini misso Yporigiam domino Bartholomeo de Cnignino cum literis consilii Domini notifficando predicta.

Die vij aprilis Johanni de Vigono misso Taurinum Georgio Borgesio cum literis Domini, quod veniat ad Dominum, visis presentibus.

[**232**] Ad expensas Berthini de Bosco et unius equi cum uno famulo pede misso dicta die per Dominum Papiam, causa sciendi quid dicitur in curia domini Comite Virtutum de domino Comite et si alia scire poterit nova.

[**233**] Ad expensas Mathei Bejami Castellani Villefranche dicta die viij aprilis misso per Dominum Savonam domino Ludovico de Sabaudia, ibidem existenti, venienti a partibus Neapolis, ducendo corpus domini nostri Comitis Sabaudie, Domino aliqua exposituro.

[**234**] Die xj aprilis Johanni Gay cum uno famulo et duobus equis misso cum literis credencie domino vicario, castellano et sapientibus Cherii et Carniano exposituro, quod se preparent veniri corpus domini Comitis Sabaudie associandum cum religiosis dictorum locorum et torchiis, ut decet.

Ad expensas dicti Rub dicto die misso per Dominum vicario Savillani, Foxani et Buscha cum similibus literis credencie.

[**235**] Ad expensas Perroti menestrerii Domini misso Chanberiacum cum literis Domini nostri domino Girardo Destres continentibus sicut corpus Domino Comitis ductum fuit per dominum Ludovicum de Sabaudie Arbengam.

[**236**] Oddonino nuncio Domini misso Savone ad dominum Ludovicum de Sabaudia, cum literis Domini nostri, continentibus quod Domino notifficet, qua die ire debet versus corpus domini Comitis associando.

[**237**] Die xiiij aprilis Jacobo de Johannis nuncio, misso cum literis Domini domino Episcopo Taurin, quod sibi placeat associanre venire corpus Domini Sabaudie Comitis.

[**238**] Ad expensas Mathei Bejami (castellani Villefranche) missi Savonam domino Ludovico de Sabaudia parte Domini ad dicendum cum adventu suo in Pedemonte veniendo secure.

[**239**] Die xxvj aprilis Garino Vacheri nuncio misso cum literis Domini dominis Fabularum [3] Casalis Grassi [4] Raconix [5] Murelli [6] quod de pre-

1. Cercenasco.
2. Campiglione.
3. Faule.
4. Casatgrasso
5. Raccomigi.
6. Murello.

senti Savillanum [1] accedant causa cum ipso associando corpus domini Sabaudie Comitis.

[**240**] Perroto menestrerio Domini misso cum similibus literis predictis dominis Cardinali Pedemontis in Reviglasco existenti, vicario et sapientibus, clericis, castellano et sapientibus Montiscalerii, domini Vernonis [2] et castellano et sapientibus Carignani.

[**241**] Nicolas de Tiborc misso crastino Georgio Rabi et adherentibus cum literis Domini mentionem facientibus de adventu corporis domini Comitis Sabaudie.

LES OBSÈQUES A VIGONE.

[**242**] Die xxvj aprilis Anthonio Marmelno nuncio misso Peruzie [3] cum literis Domine Nichola Mahonerii, quod de presenti emat caprotos et pisces in quantitate, que reperire poterit ed Vigonem mittat de presenti pro aventu corporis Domini.

Recepit (idem Thesaurarius) pro precio certorum mochanorum torchiarum cere ponderancium quaterviginti quinque libras, quj remanserunt de torchiis consvmptis in honorem corporis felicis et recordabilis memorie domini nostri Sabaudie Comitis deffuncti in partibus Neopolis de anno Domini mccclxxx tercio, donatis per comunitates Domini, vendita qualibet libra tribus solidis, ultra alios mochonos, qui remanserunt Ribaido de Rippalta et Johannardo Rascherio.

[**243**] Die xxvij Jacometi sartori Domini pro clavellis emendis causa tendendi cameram ordinatam corpus Domini ponere.

[**244**] Die ultima aprilis Domini pro oblacionibus in ecclesia Vigoni, corpore Domini ibidem existente.

[**245**] Die vj junii Oddonino nuncio Domini misso Cisterani Georgi Raby et ejus adherentibus intimando eos per literas Domini sicut sepultura Domini Comitis fieri debet die xv junii.

E) A HAUTECOMBE.

L'ENTERREMENT.

(Trés. Gen. de Savoie. Compte-rendu d'André Belletruch, V. 35.)

[**246**] Libravit de mandato domine Bone de Borbonio Sabaudie comitisse domino Egidio Drueti curato Rotundimontis pro ipsis per dictum dominum Egidium tradendis et librandis certis conventibus mendicantibus religiosorum et religiosarum, et quos ipsis conventibus Domino in helemosinam donavit pro pluribus missis et salteriis per eos dicendis pro remedio anime inclite recordacionis domini nostri Sabaudie Comitis quondam per litt. da Chamberiaci viij mai.

[**247**] Baillia contans le xvj jour die moys davril a Johan Rosset dit Gotatramis de Savoye a lencontre du corps de Monseigneur, pour venir encontinent repourter tout estre et quand le corps de Monseigneur partiroit de Savone.

1. A 28 dy aprile veneno domino a Saviglano e fu prosata la cassia ne la giesa de fraty predicatory sin al giorno apresso, poy se partireno. (*Chron. de Saluzzo Mon. Hist. Pat. Scriptor*, vol. III, col 1029)
2. Vernone
3. Perosa

[**248**] A Pierre Balaam apothecaire pour le pris de vj xx torches de cire, qui poysent quatre quintaulx lxx livres, achettez de luy et pourtes alencontre du corps Monseigneur; les xl Aiguebelle, les xl a Saint Michel de Maurienne, les xl a Lancs le Bourg le dit jour : chascun quintal xxj flor. b. p.

(Au même) pour le pris de iiij aunes iij quars de veluet iij fl l'aune achettez pour fere les losenges et excuceaulx au drap d'or que lon doit mettre sur la chasse du corps de Monseigneur.

[**249**] A Guigo Vionnet pour une piece de setenin nor pour le garniment de l'autel de la Chapelle.

[**250**] Pour le pris de iij copes et i gobelet d'argent a pie et couvercles dorez, esmailliez et achies, qui poysent xiiij mars vj onces du marc de Troyes achettes à Bonin le juif le marc xij frans et donnes par la main du Jaspio du commandement mons Guillaume de Gransson a un frere mineur mestre en Divinité, mons Tadde dy Popul de Bologne. Mons Johan Angossori et messire Johan Damade et les ordinayres ambasseurs du Comte de Vertuz le xxviij jour du moys d'avril l'an mcccIxxxiij et lesquelx ambaisseurs le dit Moss de Vertuz ha tramis par devers Monseigneur et Madame.

[**251**] A Passarit escuyer de Monsieur pour ses despens faire aler à Saone et en Piemont a lencontre du corps de Monseigneur pour raporter incontinent tout estre.

Anthoine Curtet pour ses despens faire aler en Piemont a l'encontre du corps de Monseigneur et de ses gens, du comandement Monseigneur le derrier jour d'avril.

Pierre de Dorche pour les despens Mess Hugue de Villete et de luy faicts jusque a Saint Michel de Maurienne alant à lencontre du corps Monseigneur le xxvj jour du moys d'avril.

[**252**] Pour le pris de troys auberions et troys cameaulx d'acier achettes de Guigo Vionet chascun auberion j frans et chascun camail x frans par la main dudit Mons le capitayne Ayme d'Apremont et Pierre Marmontes que Monseigneur ha donne a Mess Charle d'Angira mess Guille Galienat chevalliers du Roy de France et Mons Reynaud de Roge chevalier du Duc de Bourbon.

[**253**] Premierement pour les despens de mess Loys de Savoye, mess Johan du Verney et les aultres gens Monseigneur qui hant appourte le corps Monseigneur devant dit par Maurienne et Ayguebelle; par les mains de Mermet Rouget secretayre de Monseigneur deys le iij jour de May le soyr exclus.

A mestre Luquin phisicien tramis en Maurienne par devers le dit Moss Loys de Savoye, lequel estoit malade.

Pour les despens dudit Loys de Savoye et de ses gens et de Perret Revoyre faictz le vij jour de may au soir et lendemain viij jour de may a matin.

[**254**] A Montmelian le dit jour (vij) au soir par la main de Petremand Ravays, inclus le salayre et les despeyns de un chapuys qui ha fait une lietiere pour aporte le dit Loys et le salayre et despeins de plusieurs hommes qui hont apporte le dit Loys de Ayguibelle a Chamberi.

[**255**] Pour les despeins du seigneur Chivron, mess Aymo Bonivard, mess Hugue de Villete et Guigo Layol, procureur de Maurienne faictz en Ayguibelle et par Maurienne ou Monseigneur les havoit tramis puor aler a l'encontre du corps de Monseigneur et les accompaignier; deys le ij jour de may jusques le vij jour du dit moys.

[**256**] Pour Ies despeins de Moss Johan de Verney et les autres gens qui apporte le corps de Monseigneur faicts à S. Joyre le vij jour de may ou sont inclus les despeins des religieuz et autres gens qui hont veillie le corps du dit Monseigneur.

[**257**] Pour les despeins mess Guille de Grantson, mess le capitain de Piemont, mess Loys de Cossonay, mess Girard d'Estres, mess Roul le Roge, mess Anthonio d'Escalinge, mess Franceys Bouczan baillif de Savoye et pluyseurs autres gens de Monsieur faicz en Aicz le vij jour de may ou soir et pour les despens de pluyseurs des gens de Mons faicz ou dies leuefs des le iiij jour ou soir au revenir d'Autecombe ont ils estoient remas.

[**258**] Pour les despeins faicz en Autecombe le vandredi viij jour de may l'an mccclxxxiij le quel jour le corps de Monseigneur ha este enterrés en son monument en la dite abbaye d'Autecombe. Presens mons larcevesque de Tharentayse, le abbé de Saint Michiel, le abbé d'Autecombe, le abbé des sains Surpris, les prieurs de Lemeyns, de Thalussie, de Saint Innocent, de Megeve, de Bussie et monsieur le commandeur de Saint Anthoine de Chamberi et pluyseurs autres religieux. Presens moss Guille de Granczon. mons le capitaine de Piemont, le seigneur d'Ays, moss Loys de Cossonay. les seigneurs de Menthon, le seigneur de Chastellion, moss. Roul de la Roge, moss Girard d'Estres, moss Johan de Verney, moss Anthoyne de Scalingues, moss Jacomo Berard, moss Ayme Dameysin, mess Pierre Damesyin, mess Lancel de Scuryou et mess Berlion de Chevelu, mess Johan du Vergier, mess Franceys Bouczan. mess Franceys Vandia, mess le Borno de Chignins chevaliers, moss Savin de floran, moss Johan Mestral doctour en loys et pluseurs autres gentilx hommes et gens estrenges, lesquelx gens hont eté disner le dit jour au dit lieu d'Autecombe. .

[**259**] Ou priour de Saint Innocent qu'il ha fine et trahyst pour les ditz despeyns de poysson, cher, escuelles de fuste vin pour faire cuyre le pain, porc et autres menues choses desquelx il ha montre les parcelles, ultres xxviij vaisseaux et demi de froment a la mesure d'Ays, qu'il ha baillie pour cestuy fait et desquellx il ha lettre de Monseigneur.

[**260**] A Guigonet le chapuis ou Bourget pour le salayre de xxvij chapuys qui hont fait le tabernacle pour tenir les torches ou dit enterrement.

A Boylet mazcon pour le pris d'une pierre quil ha mis ou vas de Monseigneur.

A Pinet et au cousiner d'Autecombe pour leur peyne xxiiij den.

[**261**] A Aymonet de Syons pour ses despens faictz aler a Seysel pour fayre venir les nefs.

Es navotans de Channaz qui hont passe les officiers Monseigneur.

A Pierre Garniot qui ha paie es navoters, qui hont passe les vivres de Saint Innocent Autecombe.

Au dit Pierre quil ha paie es navoters qui hont apporte d'Autecombe au Bourget les choses qui estoyent remasses Autecombe

[**262**] Baillia contans ou dit enterrement par la main mess Johan de la Fontaine chapellain de Monseigneur a mons l'Arcevesque, les troys abbes et v prieurs dessus nommez xxxix fl.

Es moynes, curez, chapeleyns, peres de Saint Anthoyne, freres meneurs et autres religieus, qui hont este present ou dit enterrement par la main de mon Johan.

[**263**] Pour amour de Dieu à Montmelian, et Montmelian pour le chemin

jusque Autecombe, en apportant le corps de Monseigneur, come qui se sont offerts par les gens estranges et seigneurs es messes dictes Autecombe et les quelx offrandes ont este prises en quatre plateaux d'argent par l'eglise d'Autecombe, et offressoit qui voloit par la main du dit mons Johan Niholet parcheminier, Johan Malingre, Johan Valard et Jaquinet de Conta minete.

[**264**] A Pierre Beleign apothecaire pour le pris de ijc vl torches de cire qui poysent ix quintaulx xliij livres le quintal, et des quelles lon ha pourte vj^{xx} de Chamberi a Montmelian et les autres vj^{xx} Autecombe quand lon enterra le corps du dit Monseigneur.

[**265**] A Guigo Marchand secretayre de Monseigneur pour les despeynces faictz a deux chevaulx alant a lencontre des gens qui hont aporte le corps de Monseigneur, quelx ils portavet ij^{m} francs pour les envoyer a Jaque, et a Saone ont il les havoit emprunte ; et quand il encontra Anthoine Curtet a Saint Michel de Maurienne qui les fit torner arrieres, et non alla plus avant.

[**266**] A Johan Peillu clerc pour ses despeyns faicz alant a Suyse ont il ha pourte iij^{l}vj^{c} ducats et dem et les ha deslivre a Guigo Ravays pour les porte a Savone et les deslivre a Pierre Sanson de Savone ; ex quel Monseigneur li est entenus pour cause de prest quel ha fait a Loys de Savoye sur certains gages de Monseigneur.

A messire Johan de Varas tramis en Breisse par devers le seigneur de Fromentes et a Lion par devers certains capitaynes des gens armes de rottes des compaignes pour leur dire de part Monsieur aucunes choses a luy enchargées.

[**267**] Bailliez contans pour le pris de duoz gobelets dargent dorez achettez de Guigo Vionnet de Chambéry mercier et donne du comandement Monseigneur de Savoye par mons le capitayne de Piemont a Rogier Can escuyer de mons Barnabo Visconte de Milan le xxij jour de may ; chascon marc pour le prix de x francs.

[**268**] A Estiennent de Lompnes quil havoit paye a xv hommes qui havoient porte xv torches prises a Lens avecques le corps de Monseigneur dees Montmelian jusque Autecombe.

LES OBSÈQUES.

[**269**] A Bret messagier tramis es religieux et bannerets du bailliage de Savoie, a Monseigneur l'archeveque de Tharantaise et le seigneur de la Chambre ex quels il ha pourte lettres de part Monseigneur, come il soyent en Autecombe le xv jour de juin l'an present que la sepulture de Monseigneur, cuy Diex absoillet, se fera le jour que dessus.

A Tharentaise messagier de Monseigneur tramis es religieux et banderetz de Foucignie et Chablays pour la cause que dessus.

A Perrin messagier de Monseigneur tramis es religieuse et banneretz de Vienne le dit jour pour cause que dessus.

A Mignon messagier de Monseigneur tramis es banneretz es religieux de Breysse et en Bergoignie es seigneurs de Sainte Croys et de Vienne.

[**270**] A Pierre Balein apothecaire pour le pris de xv torches de cire qui poysent lxvij livres achettes de luy, les quelx Monseigneur a donne au sevelement Johan de Chally.

[**271**] A maistre Pierre le dorier pour l'argent, faczon et doreure des lacz

et devise du collier de Monseigneur que lon offrit a la sepulture Monseigneur, cuy Diex absolvit, et lequel lacs estoit hostez du dit collier par les gens de larcevesque de Tharentayse, qui en havoient pourte le dit collier.

[**272**] A Philippe Moyrein dorier, qui faillíont pour arengier de dorer une espee qui se devoit offrir au sevelement de Monseigneur, cuy Diex absolvet.

[**273**] Allocantur thesaurario quos pro Dominos eiusque nomine et mandato libravit pro expensis factis pro et in sepultura recordacionis inclite principis illustris domini nostri domini Amedei comitis Sabaudie quondam, genitoris Domino factis in Altacomba die quindecima mensis junii anno subcripto, inclusis expensis Domini et aliorum multarum gentium factis ibidem die dominica precedenti sero inclusive, et expensis factis ibidem per multos officiarios Domini.

[**274**] Bastardo Bonivardi et Anthoni Vogne de Thoysiaco pro eorum expensis associando corpus inclite recordacionis domini nostri Sabaudie Comitis quondam a partibus Ytalie et Neapoli usque ad partes Sabaudie.

Hôtel des Princes d'Achaye, compte de Philippe Simeoni (n° 38).

[**275**] Ad expensas ordinarias Domini (Amedei, Principis Achaye) et ejus comitisse factas eundo ad partes Sabaudie ad illustres dominam Bonam de Borbonio comitissam, dominum nostrum Amedeum Sabaudie comitem et Bonam de Bictorio [1] comitissam Sabaudie et eciam ad sepulturam illustris bone memorie domini Amedei Sabaudie comitis deffuncti die primo marcii anno Domini Mccc octuagesimo tercio necnon in Gebennesium ad illustres dominas comitissas Gebenarum et inde redeundo ad partes Pedemontium a die x mensis junii anno predicto, qui die post prandium suum iter arpriuit supradictum, usque ad diem nonam julii, quo die in Montecalerio appulit [2], infra quod et ipso durante tempus Dominus fuit et stetit a die xiiij junii usque ad diem secundam julii Chamberiari et circa. Item in Anissiaco quasi duobus diebus, sumptibus dominarum Comitissarum Gebennarum. Item in Sancta Helena uno sero, qui de ejusdem Domini comitissa et cum ipso fuerunt eundo ultra montis illustris dominus Aymo de Sabaudia avunculus Domini cum uno scutiffero et duobus valletis, Amedeus Simeonis cum uno scutiffero et uno valleto et Jacotus Provana milites cum uno scutiffero et uno valleto, Ribaldus de Rippalta, cum uno valleto, Georgius condominus Ferruczaschi cum duobus valletis, Johannes Gay cum uno valleto, Franciscus de Chignino cum uno valleto, dominus Petrus capellanus Domini cum uno valleto, dictus Rup, Andreuetus marescallus, Johannes Alamandi, Petrus coquus, dictus Garracza, Simonetus, marescal-

1. Berry.

2 Dépenses faites par le Prince pendant ce voyage :

Chamberiaci Petro Beligni pro precio unius torchie cere oblate cum Domini altari Beati Allodii in die ejus festo.

Oblationibus domini factis a die xj junii usque ad diem julli anno mccclxxx tercio et cuam ad videndum reliquias tam in Anissiaco, quam Sancta Catherina de Aquabella v s. iiij d. fort.

Burgeti die xv junii Domihi pro ludendo et spaciando cum illustri Domini nostris Sabaudie comit ij fl pp. it die xx junii pro eodem j fl pp.

Pro precio sex candeatrorum stagni emptorum Anissiaco pro mensa Domini et Domine, incluso precio lapidis pro ipsis clavis faciendis et tela pro ipsis involvendis xv s. ij d. fort.

Die vj julii pro helemosina data per Dominum conventui fratrum minorum loci Carmere iiij sols fort.

lus illustris Ludovici de Sabaudie fratris Domini, dictus Gemtot ejus pagius, Johannis d'Antiochi ducens somerium Domini, bastardus de Sabaudia cum uno valleto, Cathelanus Gribaudi, Ludovicus Cartagnii et plures ali cum quadraginta quatuor equis.

Placita recuperata [1] ob mortem inclite recordacionis principis Domini nostri domini Amedei Comitis Sabaudie.

Très. Gen. de Savoie, V. 35, p. 26 et suiv.

[**276**] Ab Hugoneto Garnerii alias Rose castellano Quarti manu Thome Peilluti comissarii Domini de placitis per ipsum castellanum in sua castellania recuperatis et Domino debitis ob mortem inclite recordacionis principis illustris domini nostri domini Amedei Comitis Sabaudie, quondam genitoris Domini : de quibus idem castellanus habet a dicto thesaurario literam de recepta datam die xxj mensis octobris anno Domini mcccIxxx terc.o iij^{c} fl. b. p. vet.

Ab eodem : lx fl.

Ab (eodem) xv fl.

[**277**] A domino Aymone de Chalant castellano Bardi lxviij fl. b. p. v.

Ad eodem ij fl. p. v.

[**278**] A Petro de Muxio [2] castellano de Cly ij^{c}l fi. b. p.

Ab eodem viij^{xx}x fl. b. p.

Et xxitj fl. b. p. v.

[**279**] Ad Anthonio de Septimo castellano Bressoignie et de Sarro xl fl. b. p. vet.

[**280**] Ab Alerino Provane baillivo Auguste et castellano Castri Argenti [3] pro eodem xliii fl. b. p.

Et ij fl. b. p.

[**281**] A Petro de Mota tradente ejus nomine et Bartholomei ejus fratris pro jure eisdem competente in sex libris Vienn, qui per dominum Petrum de Montemeliori [4] et ejus parerios debentur pro placito de feudo de Avisio [5] ob mortem vassalli, scilicet dicti domini Petri vij sol vj den vienn escut

Item ab eodem Petro, nomine ejusdem ob mortem Johannete ejus uxoris. filie quondam dicti domini Petri iij sol ix den. vien esp.

It ab eodem Antonio de Montemeliori, manu dicti Thome, in exoneracione sex librarum Vienn debitarum per Johannem de Avisio, filium quondam Roleti de Avisio xj sol vienn esper. It ab eodem Anthonio, causa predicta, nomine Johannis Darlie et Guigonete ejus uxoris filie quondam dicti domini Petri vij sol. vj den esper. Item a Petro de Avisio filio quondam. Roleti de Avisio nomine suo et Anthonii ejus fratris, necnon Anthonii eorum nepotis filii quondam Johannis de Avisio ob mortem dicti Johannis lxvj sol vienn. Esper. Item ab eodem Petro, quo supra nominato, pro uno ferro xvj den esperon. Ab eodem Petro nomine ejus et Johannis Teburdini causa predicta vj sol Vienn, cvij s j d. vien espr. ad xvj sol pro flor pp.

[**282**] Ad Amedeo Cullery clerico Guillelmi de Maillotis procuratoris

1 Cet impôt se trouve aussi désigné sous le nom de *Compleynta*

2. Mux (près de Sarre dans la vallée d'Aoste).

3. Chatelargent.

4. Montmeilleur.

5. Avises.

quondam Chablasii, ob mortem inclite recordacionis domini nostri Sabaudie Comitis xlix fl auri pp.

[**283**] A Petro et Amedeo Boveti fratribus, filiis quondam Johannis Boveti de Ayma pro placito per eos debito ob mortem Anthonii Boveti ipsorum fratris quondam et domine Beatrisie filie Johannis Bruysonis coniugum quondam pro certis rebus et bonis dicti Anthonii quondam, que fuerunt dictorum Johannis Boveti et domine Beatrisie quondam, existentibus in terra Vallis Ysare in sancto Mauricio et in parrochia Longe fidei mistralie Ayme ; valencium circa sexaginta duas libras, decem solidos forc, tam in blado, cera, quam in pecunia per annum de feudo Domini existente. Et pro placito debebant viginti franchos auri, ultra quantitatem quinquaginta duarum librarum, decem solidorum forc. infrascriptorum; quos viginti franchos Dominus dicto Petro donavit per aliam literam Domini, quam habet de ipsa donacione datam die xj mensis januarii mccclxxxiiij' et de dicto placito ; et per lit Domini dat Morgie die quinta mensis decembris anno Domini mccclxxxiij et fuerunt investiti etc lij lib x sol forc.

[**284**] Ab Aymoneto de Cognino domicello pro placito per ipsum debito ob mortem felicis recordacionis Domini, pro certis rebus et redditibus, quas tenet in masso de Cognino sub placito infrascripto in mutagio Domini, et de quibus fuit investitus idem Symonetus xiiij sol forc.

[**285**] A domino Priore Saillonis pro se et conventu domus Saillonis predicte pro placito per eos debito ob mortem domini nostri Comitis quondam, pro morte de Billant et de Ravaseti et prato de Eschaillone, sito in monte de Obla, quem tenet de feudo Domini sub placito unius floreni Florentie ad mutagium comitis Sabaudie.

[**286**] A Johanne filio Deifilii Bonivardi de Chamberiaco quondam pro placito per eum Domino debito ob mortem supradicti Domini nostri et pro certis rebus, serviciis, tributis de usagiis, quos de feudo Domini tenet tam ad causam ipsius Johannis dicti patris sui, Petri Bonivardi fratris ejus, quam etiam Johannis filii Humberti Bonivardi quondam ; de quibus dictus Johannis fuit investitus ; duc ob auri.

[**287**] Ab Anthonio Chabodi de Jacob pro placito per eum debito ob mortem predictam pro certis rebus et redditibus de feudo Domini existentibus, de quibus fuit investitus v sol Vienn escut.

[**288**] A Guillelmeto de Cognino domicello pro eodem, pro quibusdam rebus et redditibus quas tenet de feudo Domini in masso de Cognino, pro tanto de placito ad mutagium Domini, de quibus fuit investitus xv sol fore.

[**289**] A Jaquemeto de Belloforti domino Vallis d'Ysare de quibus habet a dicto thesaurario literam de recepta pro placito per eum debito ob mortem Nicodi ejus fratris ix fl auri bp.

[**290**] Ab Hugoneto abarestrerio de Cognino pro eodem pro certis rebus, quas tenet de feudo Domini pro tanto de placito in mutacione Domini tantum xij duc. forc.

[**291**] A se ipso Andrea Bellatruch thesaurario predicto, pro placito per eum debito ob mortem inclite recordacionis illustris principis domini nostri Sabaudie Comitis pro certis rebus, serviciis, redditibus, homagiis ac tributis qui quondam fuerunt Petri Bonivardi de Chamberiaco quondam et Johannis ejus filii ; dimid ob auri.

[**292**] A Johanne Candia de Chamberiaco pro placito per eumdem Domino debito ob mortem dicti domini nostri Sabaudie Comitis pro certis

rebus, serviciis et tutelis de feudo Domini moventibus iiij s. vj den fort.

[**293**] A Johanne filio et herede Anthonii Barini pro eodem et eadem causa x sol forc,

[**294**] A Catherina filia quondam mistralis relicta Vincentii Ponterii, nunc uxore Jaquemeti Donguys de Montemeliano pro eodem et eadem causa, manu Hugoneti mistralis xv sol forc.

[**295**] A liberis et heredibus domini Gaspardi de Montemajori, manu domine Marie eorum matris pro placito per ipsos debito pro terra, quam tenet a Domino apud Villarfaleti in Tharentasia, et residuum placiti, per ipsos ob causam predictam debiti, Dominus eisdem quictavit, attentis laboribus et expensis per ipsum dominum Gaspardum quondam, in servicio illustris recordacionis illustris principis domini nostri Sabaudie Comitis l lib forc.

[**296**] A Jacometo filio quondam Morardi de Chintrone pro placito per eum Domino debito ob mortem dicti ejus patris, Jaquemeti et Johannis de Chintrone fratrum dicti Morardi, et pro placito per eum Domino debito ob mortem inclite recordacionis domini nostri Sabaudie Comitir, de quibus habet liv : xxxvj sol viij den fore.

[**297**] A Rosa relicta Johannis de Berthelino de Confleto tutorio nomine liberorum suorum pro placito per eos Domino debito ob mortem Johannis de Berthelino viij s. gros.

V. — LES NÉGOCIATIONS POUR LE RÉGLEMENT DES COMPTES.

(Compte de Mermet Rouget, trés. de l'hôtel, n° 20.)

[**298**] Pro expensis domini Bonifacii de Chalant militis cum sex equis et famulis suis et ipsius Petri Vicini cum duobus equis et famulis suis factis de mandato domini nostro domini Amedei comitis Sabaudie, eundo de Advinione apud Hafat in Provincia prope Aquas ad requirendum illustrem dominam dominam Mariam reginem Secilie et Jehrusalem ejus genitricem, ut velint ipsi domino nostro domino Comiti Sabaudie facere computum, satisfacionem et legitimam racionem de hiis, in quibus prefatus bone memorie dominus Ludovicus rex tenebat tempore mortis sue ipsi domino nostro domino Comiti Sabaudie pro servicio sibi facto per illustrem et magnifficum dominum bone memorie dominum nostrum dominum Amedeum comitem Sabaudie, Genitorem Domini in partibus Ytalie et Neapolis, in guerra ipsius Regis facta in annis Domini millesimo ccclxxxij et lxxxiij contra dominum Karolum de Duracio occupantem regnum Sicilie et Jherusalem ; quod minime facere voluerunt, sed assignaverunt dominum nostrum Comitem debere esse Parisiis pro predictis coram Rege Franchorum et dominis Ducis Bituricencis et Burgundie, sed ipsum Dominum per longas dilaciones tractando. Ad que vacaverunt prefatus dominus Bonifacius de Chalant et Petrus Vicini cum dictis octo equis et familis tam in dicto loco de Hafat eundo de Advinione, ibidemque stando, quam inde ad partes Sabaudie reddeundo ad Dominum, viginti tribus diebus inceptis die veneris quarta mensis may anno Domini mcccclxxxvj et finitis die xxvij exclusive mensis j usdem, quo die fuerunt Chamberiaci.

[**299**] Pro expensis domini Petri de Muris doctoris legum et militis, domini Johannis de Vernesio marescalli Sabaudie militis et ipsius Petri Vicini factis cum quatuordecim equis et eorum famulis tam eundo de Chamberiaco Advinionem ibidemque stando, quam inde Chamberiacum ad Dominum redendo. In quo loco Avinionis missi fuerunt per dominum nostrum dominum Amedeum comitem Sabaudie, pro negociis Domini tangentis facta Domini et Regis et Regine Sicilie et Jherusalem, coram sanctissimo domino nostro Papa Clemente ventillatis pro servicio facto per iliustrem bone memorie magnifficum dominum nostrum dominum Amedeum comitem Sabaudie genitorem Domini, illustri bene memorie Ludovico Regi Sicilie et de Jherusalem in partibus Ytalie et Neapolis in annis Domini mcccIxxxij et Ixxxiij. Ad que vacaverunt cum dictis quatuordecim equestris quinquaginta sex diebus, inceptis die xxviij inclusive mensis octobris anno Domini mcccIxxxvij et finitis die lune xxiij exclusive mensis decembris anno eodem, quo sero applicuerunt in Chamberiaco in hospicio Domini. Infra quod tempus steterunt in civitate Advinionis quadraginta octo dierum... (inclusis) expensis dicti domini Petri de Muris factis veniendo de Rippalia Chamberiacum... cum sex equis, et Petri Vicini veniendo de Rippalia Confletum pro scripturis et libris Domini capiendis et de Confleto Chamberiacum... et pro tribus florenis traditis cuidam Garin cavalcatori Domini pro expensis suis faciendis cum uno equo misso de Avinione Ripailliam die xviij mensis novembris pro dicto negocio.

[**300**] Pro expensis domini Guichardi Marchandi legum doctoris et militis et ipsius Petri Vicini factis tam eundo de Chamberiaco Advinionem ibidemque stando cum septem equis et totidem personis pro dieta ordinata inter dominum dominum Amedeum de Sabaudie comitem Sabaudie ex una parte et dominam Mariam Reginam Secilie et de Jherusalem ex altera, coram sanctissimo domino nostro Papa Clemente et aliis cardinalibus pro hiis, in quibus rex Ludovicus ejus filius prefato Domino nostro tenebatur pro servicio facto per illustrem bone memorie Dominum Amedeum comitem Sabaudie genitorem Domini illustri bone memorie domino Ludovico regi Sicilie et de Jherusalem, genitori ipsius regis Ludovici moderni in partibus Ytalie et Napolitano etc. ; ad que vacaverunt vigenti duobus diebus inceptis die veneris xviij inclusive mensis may anno Domini mcccIxxxviij.

[**301**] Nos Jacobus Destres legum doctor. Officialis curie Camberiaci pro Rev^do^ in Kristo patre et domino domino Aymone Deyet, Appostolice Sedis gratia Gracinopolitano Episcopo, notum facimus tenore presencium universis, quod nos pro parte illustris et magniffici principis domini domini Amedei Comitis Sabaudie instancius requisiti vidimus, palpavimus et de verbo ad verbum legi fecimus et inspicimus quasdam literas ab illustrissimo domino domino Ludovico filio Regis Francie, ducis Calabrie Daniou et Touraine et comite dou Maine emanatas, ejusque sigillo in pendente cera rubea veris caracteribus apparentibus sigillatas, sanas, integras, non viciatas, non cancellatas, non abolitas, non abrasas, nec in aliqua suarum parcium suspectas, sed omni prorsus vicio, et suspicione machinationis et fraudis carentes ; quas exemplari jubsimus. et ipsarum tenor sequitur, et est talis : « Nous Loys fils de Roy de France, duc de Calabre, Daniou et de Touraine, conte du Maine savoir faisons a tous ceaulx, que ces presentes lettres verront, que comme tres honore et puissant prince, nostre tres cher et tres ame cousin le comte de Savoye, que Dieu absoile, nous ait serviz en nos guerres

Ditailie au nombre de unze cent lances et cens et dix chevaux des le premier jour enclus de decembre mil cccciiij^{xx} et deux jusques au second jour du moys de mars mil cccciiij^{xx} et trois, et en descharge de leurs gaiges nous avons fait compter et arreste avec nostre dit cousin de quatre moys et demi complis et finis le premier jour exclus de decembre mil cccciiij^{xx} et deux, a quinze francs pour chascun homme darmes et trente frans pour cheval pour chascun moys, et un franc pour chascun pour le droyt du capitaine, et des gages de quinze arbalestriers a pie pour les dits trois moys a sept ducats pour moys. Ainsi est, que nous promectons par nostre serment et sur la foy de notre corps de faire bon, entier et loyal compte de tout le temps dessus nommé et jusque au ij de mars et d'un moys pour le retourner aux hommes de notredit cousin ; toutefois que par eulx ou par leur certain message en serons requis ; et diceulx gaiges leur faire plaine satisfaction et plain payement sur l'obligation de tous nos biens. Donne en notre ost a Campebas soubs nostre seel de secret le second jour de mars, l'an de grace mil ccc quatre vins et trois. Loys : pour monseigneur le Duc G, Galtey. »

Deinde, quia facta diligente colacione de presenti transcriptu vidimus et exemplo cum literarum predictarum tenore, que omnia nil addicto ve mutato, per quod facti substancia in aliquo varietur, concordare invenimus ; idcirco nos officialis predictus pro tribunali more majorum sedentes, hiis scriptis, pronunciamus et declaramus hoc presens transcriptum vidimus et exemplum tantam fidem, robur et auctoritatem obtinere et obtinere debere et fore, eidem ubique locorum adhibere deinc, quantum originali literarum predictarum. In quorum testimonium sigillum majus curie nostre cum signis et subscriptionibus notariorum subscriptorum presentibus du scimus apponendum, Datum Chamberiaci die xiij mensis octobris, anno Domini millesimo quatercentesimo undecimo.

Ja(cobus) Destres officialis Chamberiaci

Ego vero Franciscus Montyonis de Gebennis clericus, auctoritate Imperiali notarius publicus, hoc presens transcriptum vidimus et exemplum scripsi, et quia, facta collacione diligente de eodem ad originales literas predictas, una mecum notario subscripto utriusque concordare inveni, nihil addito, detracto vel mutato etc. [1].

VI. — L'ÉTAT DE SERVICE DES CAPITAINES.

(Compte de Pierre Voisin, trésorier des guerres, n° 20.)

[**302**] Apud Confletum xij oct. (1384) computus Johannis Philippi de Montebelliardo domini de Orba sex mensium et duorum dierum inceptorum die quindecima inclusive mensis may anno Domini mccclxxxij et finitorum die quindecima eciam inclusive mensis novembris, anno eodem, quo die migravit a seculo apud Sanctam Agatham prope Neapolim.

[**303**] (Ibidem). Computus domini Henrici de Saivigniaco tempore... finitos xvj die exclusive mensis novembris, et nullo computato sibi regressu, eo quod sine licentia Domini recessit a patria.

[**304**] Apud Montemsarculum die xxj Januari (1383) comp. Vauterii de Cusances domini de Bellovidere et sociorum, computato uno mense pro regressu cuiuslibet eorumdem a loco Montissarculi ad partes Burgundie, a quo loco recesserunt.

1. Archives de la Cour : Materie militari, mazzo I.

[**305**] Apud Montemsarculum xxj Januarii mccclxxxiij. Comp. Johannis de Lonby, filii domini de Raon capitanei xviij lancearum pro regressu eorum Montesarculo ad partes Burgundie, a quo loco venerunt cum licentia Domini.

[**306**] Apud Lausannam die xij mensis augusti comp. dom. Girardi bastardi de Novo castro capit. xxxiiij lancearum finitos die ultima exclusive mensis novembris anno eodem, quo die recesserunt a Domino a Montesarculo et iverunt in Pulliam.

[**307**] Apud Chamberiacum die xviij julii (1383) computus domini Amedei de Challant domini de Challant et Montisioveti et sociorum, finitos die ultima eciam inclusive mensis februarii, quo die migravit a seculo idem dominus Amedeus apud Montemsarculum in valle Gaudiosa, et alii iverunt in Pulliam.

[**308**] Apud Montemsarculum in valle Gaudiosa prope Neapolim ; comp. domini Stephani de Balma militis marescalli Sabaudie, qui cum equis et annis pro una lancea et exercendo officium marescalcie Domino servivit... finitos die nona exclusive mensis marcii anno Domini mccclxxxiij, computato uno mense cum dimidio, de mandato Domini, tam pro regressu suo a Montesarculo ad partes Sabaudie, quam pro se visitari faciendo Neapoli' eo quia infirmabatur.

[**309**] Apud Rippolas die x mensis septembris (1387) comp. domini Richardi de Laugino et trium sociorum... pro regressu eorumdem ab Aquilla comitatus de Labrouch, in quo loco remanserunt infirmi, et non potuerunt sequi Dominum ; ex quo loco venerunt ad partes Sabaudie post decessum domini Comitis.

[**310**] Taurini die xxvj aprilis mccclxxxiiij. Comp. domini Johannis de Vernesio militis capitanei quadraginta unius lancearum... computato eorum regressu a loco Sancti Stephani de Molins ad partes Sabaudie ; qui venerunt cum corpore Domini.

[**311**] Apud Civitellam in comitatu de Charritoz die v februarii (1383). Computus Vuillelmi de Noyseto conestabilis centum duarum lancearum. Et est sciendum quod in dicto loco Civitelle die quinta februarii anno mccclxxxiij fuit traditus de mandato prefati Domini nostri unus floronus auri garnitus de grossis perliis et lapidibus pretiosis ex floronis corone domini Ducis, receptorum ab eodem domino Duce per Dominum pro ipso impignorando apud Pisas et quem floronum idem Villelmus impignoravit in dicto loco Pisarum pro mv^{c} ducatis auri.

[**312**] Apud Ripaillam die decima mensis marcii anno Domini mccclxxxv. Computus domini Gaspardi de Montemajori militis marescalli Sabaudie et capitanei xxxiiij lancearum... finitos die prima exclusive mensis aprilis mccclxxxiij, computato uno mense pro regressu suo a loco Sancti Stephani comitatus de Molins, a quo loco venit cum corpore Domini apud Albengam in Riveria Januensi, in quo loco migravit a seculo die decima dicti mensis aprilis.

[**313**] Apud Ripolas die ix aprilis mccclxxxiiij. Computus Guillelmi de Corgerone domini de Chamont capitanei viginti trium lancearum... finitos die prima exclusive mensis marcii anno mccclxxxiij computato uno mense pro regressu eorum ad partes Sabaudie.

[**314**] Confletum die xxv aug. mccclxxxviij. Comp Guillelmi de Luyriaco militis... fin die viij excl mensis novembris (1382), qua die migravit a seculo apud Matallonem.

[**315**] Apud Montemsarculum Comp. dom Humberti de Salamard militis... fin die xxj excl mensis februarii.

[**316**] Rippolis die j aprilis mccclxxxiiij. Comp. Archimandi de Grolea militis... die prima exclusive februarii, quo die migravit a seculo apud Neapolim.

[**317**] Chamberiaci die xvj junii mccclxxxvj. Comp. dom Johannis de Rossillione domini de Anso militis quondam... ad diem xxviij exclusive januarii (1383); qua die migravit a seculo apud Cervinariam.

[**318**] Rippolis die j apr mccclxxxiiij. Comp. domini Johannis de Grolea domini de Eveyron militis... finito die xxix januarii (1383) quo die migravit ab hoc seculo apud Montemsarculum.

[**319**] Rippolis die j augusti mccclxxxiiij. Comp. Girardi Ravoyri domini de Perysien... fin die xxvj februarii (1383) comp uno mense pro reditu.

[**320**] Ap Chamberiacum die quarto junii mccclxxxv. Comp Petremandi Cutillingard habitatoris Morgie, Auberti dicti Priour habitatoris Gebennarum, Conchellini menestreriorum Domini... fin. die xxvj incl februarii (1383) computato uno mense pro regressu cujuslibet eorumdem, a Montesarculo, a quo loco venerunt cum literis Domini, ad partes Sabaudie.

[**321**] Ap Ripolas die quarta mensis aprilis mccdlxxxiiij. Computus Guil-, lelmi de Rossillione domini Bochagii capit xxvj lancearum tempore... finito die prima exclusive mensis marcii, computato uno mense pro regressu cujuslibet eorumdem a Montesarculo ad partes Viennesii.

[**322**] Rippolis die prima aprilis (1384.) Comp Johannis de Miolano et Humberti de Sabaudia domini de Altivillarii tempore... finito die sexta februarii et pro eorum regressu a Montesarculo ad partes Sabaudie.

[**323**] (*Ibid* dicta die et anno) Comp. Johannis de Claromonte militis..... finit die aprilis incluso reditu a Sancto Stephano comitatu de Molins, a quo loco venit cum corpore Domini ad partes Sabaudie.

[**324**] Chamberiaci die sexta augusti 1384 — Comp. domini Johannis de Montebello domini Intramoncium, quondam capitanei duodecim lancearum... finito die xxv exclusive mensis februarii, quo die migravit a seculo apud Campumbassum.

[**325**] Confleti die xxiiij Julii. Comp Georgi de Montebello domini de Ferruczcasci... et computat, non obstante quod toto tempore non stetit ipse Georgius cum Domino propter infirmitatem, quam passus fuit; et remansit de mandato Domini in Camerino, nec postea potuit aliqualiter ad Dominum accedere.

[**326**] Pro capitaneatu fratris Johannis de Scalengis militis et sociorum... die xiiij augusti (1382), quo die recesserunt.

Capitaneatu Villani Provane... fin die xxv augusti (1382) qui die recesserunt ab Ancona.

[**327**] Chamberiaci die xxij Januarii (1384). Comp Guillelmi bastardi de Vienna alias de Sancta Cruce, domini de Savigniaco... fin. die prima aprilis computato uno mense pro regressu cujuslibet eorumdem (xv lancearum) a Sancto Stephano ad partes Burgundie, a quo loco venerunt cum domino comite Gebennarum.

[**228**] Ap Montemsarculum die xvj Januarii (1383) comp dom Joffredi de Saissello militis, fin die xvj februari, computato regressu ad partes Sabaudie.

[**329**] Apud Herolam propre Montemsarculum die xv Januarii (1383)

comp Rodulphi dom de Laugino... finit die xvj excl februarii computato regressu ad partes Sabaudie a loco Heyrole.

[**330**] Ripolis die xv aprilis (1384) — Comp domini Johannis de Serravalle alias Panterot (et ejus fratris et socii)... pro regressu ab Aquilla in patria de Labrouch, ubi remanserunt infirmi et steterunt in servicio Regis, et a quo loco post decessum Domini venerunt ad partes Sabaudie.

[**331**] Querii die sexta may (1384), Comp domini Amedei de Miolano domini Urteriarum militis quondam... usque ad diem ij exclusivam mensis marcii (1383), quo die migravit a seculo apud Caninam in comitatu de Molins.

[**332**] Taurini die secunda junii mccclxxxiiij. Comp domini Johannis de Annitliaco militis... usque ad diem xviij exclusive mensis novembris, quo die migravit a seculo apud Sanctam Agatham prope Heyrolam.

[**333**] Taurini die tercia junii mccclxxxiiij. Computus domini Philippi de Colegio militis... finito die prima mensis aprilis; computato uno mense pro regressu suo, quum venit cum corpore Domini ad partes Pedemoncium.

[**334**] Chamberiaci die vicesima januarii mccclxxxv. Comp. domini Johannis de Varas militis... finito die prima mensis aprilis mccclxxxiij; computato uno mense pro regressu suo de Sancto Stephano predicto, a quo loco venit cum corpore Domini ad partes Sabaudie.

[**335**] Chamberiaci die xxvj januarii mccclxxxv. Comp. domini Henrici domini de Varas quondam... computato suo adventu a Breyssia Secusiam (usque ad) diem ultimam inclusive januarii, quo die migravit a seculo apud Montemsarculum.

[**336**] Apud Confletum die xj may mccclxxxv. Comp. domini Raymundi Dandello militis... finito die ultima februarii computato tempore recessus sui a Montesarculo, a quo loco venit cum literis Domini ad partes Sabaudie.

[**337**] Apud Confletum die xj junii mccclxxxvj. Comp. Amedei filii domini Humberti de Villeta, domini Chivronis... finito die xiij excl. novembris, quo die migravit a seculo apud Montemsarculum.

[**338**] Ripallie die xiij marcii mccclxxxvij comp dom Petri de Ferney quondam... quo die (j marcii) recessit a Montesarculo.

[**339**] Ripaillie die x marcii mccclxxxvij. Comp domini Johannis de Blonay. domini Sancto Pauli militis quondam... finito die ultima aprilis, quo die migravit a seculo prope Montemsarculum.

[**340**] Chamberiaci die xix januarii mccclxxxv comp. domini Boniffacii de Chalant militis.., finito die ultima januari, quo die remansit capitaneus in castro Montissarculi (et) servivit in garnisione predicta quatuor menses computato uno mense pro regressu suo a dicto castro Montissarculi.

[**341**] Apud Burgum in Breyssia die xj septembris. Computus domini Johannis de Corgenone militis... finito die prima aprilis, anno mccclxxxiij, computato uno mense.

[**342**] Ibid die xxij Januarii mccclxxxvj compt. domini Johanni de Balma domini Albergamenti militis... comput. regressu suo ab Aquilla in partibus Italie ad partes Sabaudie.

[**343**] Thonon die xj mensis marcii mccclxxxv. Comp. domini Jocerandi de Saxo militis... fin die vj februarii, quo die migravit a seculo apud Campumbassum Bagianensis diocesis.

[**344**] Chamberiaci die xv may mccclxxxv comp dom Anthonii Destres

militis quondam... fin. die ultima mensis decembris, quo die obiit in Montesarculo.

[**345**] Rippolis die vj aprilis mccclxxxiiij. Comp. dom Johannis de Grangia militis..: novem mens. etc. incl. reditu a Montesarculo, a quo loco recessit licentiatus die xxv februarii.

***

ERRATUM.

Page 104, ligne 34, castrinovi, *lire* Castrinovi.

P. 105, l. 13, domini, *lire* Domini; l. 37, dicta domina, *lire* dicto Domino, l. 48, Pertugio, *lire* Pertuys-Rotain.

P. 106, l. 8, pouderate, *lire* ponderati; l. 15, Medilani, *lire* Mediolani; l. 22, Domine, *lire* Domine 3; l. 28, Dominum, *lire* Dominam; l. 38, Calays 3, *lire* Calays.

P. 107, l. 5, Sondin *lire* Siondini; l. 6, Montemayori, *lire* Montemajori; ib, turno, *lire* turnis; l 7, sili, *lire* sibi; note 10 ligne, quia *lire* qui.

P. 108, l. 5, captorum, *lire* captarum; l. 14, portales, *lire* portantes.

P. 109, l. 40, datis, *lire* datos.

P. 110, i. 13, missi, *lire* misso; l. 17, laboravitet, *lire* laboravit et; l. 40, resmuit, *lire* retinuit.

P. 111, l. 2, auri Dono, *lire* auri. Dono; l. 8, Pedemoutuum, *lire* Pedemontium; l. 9, dn *lire* die; l. 14, de *lire* die; l. 31, datum, *lire* dicta; l. 46, mandats *lire* mandato.

P. 112, l. 31, litris, *lire* literis; l. 39, Chally, *lire* Challes; l. 43, curidam, *lire* cuidam.

P. 113, l. 10, expectando, , *lire* expectando.

P. 114, l. 9, prepositum 2 Ulciensem, *lire* prepositum Ulciensem 2; l. 32, plurabus, *lire* pluribus; l. 45, vim, *lire* vino.

P. 147, l. 10, Saneti, *lire* Sancti.

P. 148, l. 8, Vando, *lire* Vaudo.; l. 23, eyrandorum, *lire* eyrandorum.

P. 149, l. 48, Nono castro, *lire* Novo castro.

P. 150, l. 9, lunc, *lire* lune; l. 19, parti, *lire* parte; l. 29, panperibus, *lire* pauperibus.

P. 152, l. 9, una a safrani, *lire* una libra safrani.

P. 153, l. 8 sili, *lire* sibi; l. 24, coréo, *lire* coreo; l. 36, Inardino, *lire* Isnardino.

P. 154, l. 9, unlis, *lire* ulnis; l. 11, corci, *lire* corei; l. 23, equibay, *lire* equi bay; l. 36, serenissimi Principis Principis, *lire* serenissimi Principis; l. 56, capitanco, *lire* capitaneo.

P. 155. l. 25, Plooczaseo, *lire* Ploczasco; l. 39, Balme, *lire* Palma; l. 43, Serrino, *lire* Perrino.

P. 156, l. 3, Daneyre, *lire* Baneyre; l. 16, *après* Henri de Nuribert, *ajouter* Petri de Montejoveto, Guigonis de Asperomonte; l, 26, Ireis, *lire* Freis; l. 29, Englocis, *lire* Engloys; l. 37, Vedri, *lire* Pedri; l. 39, Bevent, *lire* Ovent; sili, *lire* sibi; l. 46, après Couchi de Bujat, *ajouter* Henrici de Franquefort, Petri de Freyquent; l. 48, Morigueten, *lire* Masgueten.

P. 157, l. 1, Luquin, *lire* Luquini; l. 3, Camu, *lire* Camux; ib, Malbis, *lire* Malby; l. 13, Juillelmi, *lire* Guillelmi; l. 19, Duryel, *lire* Durgel; l. 23, Sornio, *lire* Bornio; l. 28, Mongerbe, *lire* Mongerber; l. 33, Fristandi, *lire* Tristandi; l. 37, Salomay, *lire* Salornay; l. 45, Archardi, *ltre* Arthaudi; l. 46, Ganbart, *lire* Garbart.

P. 158, l. 4, Sillingie, *lire* Sillingio; l. 7, Reinasco, *lire* Beinasco; l. 10, sus, *lire* suis; l. 14, Quindalibus, *lire* Quintalibus; l. 15, Baches, *lire* Raches; l. 20, Lusernaejus, *lire* Lucerna ejus; ib, Conchellinis, *lire* Conchellini; l. 33, *après*

Guillelmo de Saxo, *ajouter* Henrico de Matafellon, Eduardo domini de Mornay, bastardo Dulphie, Johanni de Chaumont; l. 3., Johanne, *lire* Johanni ; Dencieu, De Oncieu, *ajouter* Johanni Genton de Dalphinatu.

P. 159, l. 14, Saxe, *lire* Saxo; l. 17, Chaudien, *lire* Chaudieu; l. 26, deles, *lire* de Les.

P. 160, l. 1, Bartholomee, *lire* Bartholomeo; l. 2, Rosarii, *lire* Rotarii ; l. 6, Cassaveys, *lire* Canaveys ; l. 7, Roberto, *lire* Auberto; l. 12, Vulliconti, *lire* Vullicoti; l. 15, Avis, *lire* Ans ; l. 23, Vigiez, *lire* Vergiez ; l. 28, Orney, *lire* Ormey; l. 29-30 Hugoni eius filio, Augusto de Chauvent Guioto de Ruppeforti, *lire* Hugonis ejus filii. Augusti de Chauvent, Guioti de Ruppeforte ; l. 31, Perrino de Goez, Girardo de Lu Gay, *lire* Perrini de Goez, Girardi de Lu Gay ; l. 38. Montcevel, *lire* Montruel; l. 49, Veterba, *lire* de Viterbo.

P. 161. l. 1, Levillas, *lire* Revillas: l. 7, *après* Brocardi de Scalengis, *ajouter* Bartholomei de Scalengis ; l. 9. Georii, *lire* Georcini ; l. 12, xxiij, *lire* xxiiij ; l. 15, Chaudepteriot, *lire* Chaudepniot; l. 37, Philipp. Guiriaco, *lire* Philippo de Guiriaco; l. 39, Ayz, *lire* Vyz; l. 41, Domlens, *lire* Domens.

P. 162, l. 14, Arcontier, *lire* Arconcier; l. 23. Manscalli, *lire* Marescalli; l. 27, Bloynay, *lire* Blonay.

P. 248, l. 18, *après* Henrico de Challes, *ajouter* domino Johanni de Grolea militi; l. 19, Curtillone. *lire* Curnillone; l. 29, Valangin, *lire* Vaulangin ; l. 39, Green, *lire* Grecu ; l. 45, pater Deifilio, *lire* fratri Deifilio.

P. 249, l. 4, *après* Johanni de Challes, *rlouter* Anthonio de Chignino magistro coquine Domini ; l. 11, dm, *lire* duc (atos); l. 31, *ajouter* duobus ouris pellium caprinarum pro oleo portando xxxvj sol Vienn.

P. 250, l. 11, *après* combusta fuit, *ajouter* traditos fratri Bartholomeo rectori Querii x franchos auri; l. 15, supre, *lire* supra ; l. 17, capitaneo, *lire* capitanei ; l. 26, portando, *lire* portanda ; l. 31, dactorum, *liro* factorum ; l. 36, Felliezanum die xviij 4, *lire* Felliczanum 4 die xviij; ib. quo, *lire* qui ; l. 40, domini, *lire* Domini.

P. 251. l. 1, Vino, *lire* Avena ; l. 7, [**122**], *lire* [**123**] ; l. 15, [**123**], *lire* [**124**]; l. 19, supra, *lire* infra , l. 32, bachiis, *lire* tachiis ; l. 33, bachias, *lire* tachias ; l. 39, [**124**], *lire* [**125**]; l. 41. Amasie, *lire* amasie.

P. 252, l. 1, [**125-127**], *lire* [**126**]: l. 5, dati, *lire* date ; l. 17, Bastardo, *lire* [**127**] Bastardo ; l. 18, Ambajsiatoribus. *lire* ambassiatoribus ; l. 19, Godareo, *lire* Godardo ; l. 26, Pavaillono, *lire* pavaillono.

P. 253, l. 3, campis 1 Dalenche pantis, *lire* campis pontis Dalenche 1 ; l. 4, Tharenthayso, *lire* Tharentayse; l. 9, Palmeco, *lire* Palme, eo; l. 10, per gentes anne, *lire* per gentes arme; l. 28, Roberei, *lire* Roberie ; l. 44 august, *lire* augusti.

P. 254, l. 7. Ramuset, *lire* Ramusel ; l. 28, 29, 30, 33, dati, *lire* date.

P. 255, l. 8, proutati, *lire* pro statu ; l. 10, Cresti, *lire* Cresto; l. Furblivium, *lire* Furlivium; l. 20, bles, *lire* bley ; l. 23, Ten empti furlivi, *lire* Cera empta Furlivi.

P. 256, l. 27, Domini, *lire* Domino ; l. 44, Bagracavallo, *lire* Bagnacavallo.

P. 257, l. 5, ferraree, *lire* Ferrarie ; l. 9, laniola, *lire* lamiola ; l. 15, Humisini, *lire* Flumisini ; l. 16, dato, *lire* datis ; l. 40, remoti : duobus scutifferis, *lire* remoti per duos scutifferos.

P. 258, l. 10, bastado, *lire* bastardo ; l. 12, Helemosinam, *lire* helemosinam ; l. 16, Girardo, *lire* Girardino ; l. 17, postmodum. *lire* postea obiit ; l. 18, Die mandati, *lire* De mandato ; l. 30, Moerano, *lire* Marano; l. 31, montem, *lire* Montem ; l. 37, civitati, *lire* Civitati.

P. 259, l. 2, quo, *lire* qui ; l. 13, cavallis a Nicholino de Plossascho, *lire* cavallis emptis a Nicholino de Plossascho ; l. 29, Jais, *lire* Jaiz ; l. 41, *mettre en vedette*, **Presenzano** ; l. 44, Abruzzoulteriore, *lire* Abruzzo Ulteriore.

P. 260, l. 3, Angelii, *lire* Angeli ; l. 8, balicto, *lire* balista ; l. 15, colone, *lire* Colone ; l. 30, Oquille, *lire* Aquille ; l. 33, Agusta, *lire* Agatha.

P. 201, l. 27, Gentibus, *lire* gentibus; l. 39, Dominum, *lire* Dominus; l. 41, Pilosam, *lire* Pılosam 5; l. 44, Campagne 5, *lire* Campagne 6; l. 50, 5 Campagna, *lire* 5 Pellizzano; l. 51, *ajouter* 6 Campagna.

P. 262, l. 26, dicti, *lire* dicto; l. 27, unacia, *lire* una uncia : l. 36, et, *lire* eo; l. 41, parti, *iire* parte.

P. 263, l. 10, Vilanos, *lire* Vilario; l. 15, Colella, de Quintavalle, *lire* Colella de Quintavalle; l. 22, bore, *lire* bove; l. 27, Beneventuam, *lire* Beneventum; ib., six tochiis, *lire* sex torchiis; l. 33, mercurini, *lire* Mercurini; ib., sese, *lire* sex; l. 34, domino, *lire* Domino; l. 41, Salleti, *lire* Falleti; 44-45, duce Calabrie Calabrie, *lire* duce Calabrie; l. 49, hospitali, *lire* Hospitali.

P. 264, l. 11, Philippe, *lire* Philippo; l. 17, dentis, *lire* dentes; l. 29, cuminori, *lire* cinnumi; l. 32, Cera empta, *lire* [**190**] Cera empta; l. 37, [**190**], *lire* [**191**]; l. 42, continuo, *lire* continua.

P. 265, l. 3, [**191-192**, *lire* [**192**]; l. 12, personnium, *lire* presonerium; l. 15, patri, *lire* fratri; l. 25, et vel circa, *lire* vel circa; Trıpergolé, *lire* Trîpergole.

P. 266, l. 3, Marescallı; *lire* marescallı; l. 9, Janum, *lire* Januam; ib, Petis, *lire* Petro; l. 10-11, Jannam, *lire* Januam; l. 17, a uu dyaman, *lire* ou ıl a un dyaman; l. 31, dun, *lire* dım.

P. 267, l. 2, una persone, *lire* una Persone; l. 8, Prati, *lire* Prato; l. 13, Dominus, *lire* dominus; l. 21, Johanni, *lire* Johanne; l. 26, para filo, *lire* parasılo; l. 27, dolie, *lire* dolie. dolie; l. 41, et pecierum, *ajouter* xl duc; l. 44, ut, *lire* ubi.

P. 268, l. 4, patrone, *lire* patrono; l. 6, Nautonı, *lire* nautono; l 13, canava : erio, *lire* canavaterio; ib, pausli, *lire* pausıli; l. 26, Deifilie, *lire* Deifilio; l. 31, masineto, *lire* Masıneto; l. 46, Albegnam, *lire* Albengam.

P. 269, l. 1, man, *lire* mare; l. 2, pausli, *lire* pausılo; l. 8, Regnum, *lire* Reynerio; l. 20, untis ecum, *lire* euntis secum; l. 21, Jamaam, *lire* Januam; l. 48, Triginta, *lire* trıginta.

P. 270, l. 1, qui, *lire* quo; l. 8, totus eciam, *ajouter* tinellus ibı fuit; l. 9, xix aprilis, *ajouter* ıbidem; l. 16, pollaillıt, *lire* pollaillıe; l. 45, Jovıs, *lire* jovis; l. 46, Dominicam post prandium excluso, *lire* dominicam post prandium exclusive.

P. 271, l. 17, pre nolo lxxv pauperum et cameris, *lire* pro nolo — lxxv pauperum (?) et campsis; l. 36, predicto, *lire* predicte; l. 37, dat, *lire* datı.

P. 272, l. 15, excluso, *lire* exclusive; l. 16, supra dictıs, *lire* supradictis; l. 39, armnis, *lire* armis; l. 42, cargnani, *lire* Carıgnanı; l. 44, comunutate, *lire* comunitate; l. 45, Martın, *lire* Martini; l. 48, Hevıa-rum, *lire* Henvıarum; Adynaudo condomino Montısbreni, *lire* Aynaudo condomino Montisbreoni.

P. 273, l. 22, misso, *lire* missi; l. 24, exposituro, *lire* expositurı; l. 27, Cariniano, *lire* Carıniani; l. 30, Buscha, *lire* Busche; l. 39, associanre. *lire* associare; l. 41, advidendum cum adventu, *lire* advidendum eum de adventu.

P. 274, l. 5, domını, *lire* dominis; l. 7, Nicolas, *lire* Nichalao; l. 11, marmeluo, *lire* Marmelini; l. 12, Nichola, *lire* Nicholao; l. 15. mochanorum, *lire* mochonorum.; l. 17, consvmptis, *lire* consumptis; l. 20, Ribardo, *lire* Ribaldo; l. 22, Jacometi, *lire* Jacometo; l. 26, Cısterani, *lire* Cısternam.; l. 49, prosata, *lire* posata.

P. 275, l. 8, nor, *lire* noir; l. 13, Gransson, *lire* Grantson; l. 14, Angossori, *lire*, Angossoir; l. 29, Pierre Marmontes, *lire* Pierre de Marmont; l. 44, lietiere, *lire* luytıere.

P. 276, l. 24, floran, *lire* Floran; l. 45, mon, *lire* mess.

P. 277, l. 7, ijcvl, *lire* ij^{c}xl; l. 13, Jaque, *lire* Jeyne; l. 42, religıeuse, *lire* religieux.

P. 278, l. 7, Dominos, *lire* Domino; l. 11, aliorum, *lire* alıarum; l. 24, qui, *lire* quo; l. 25, arprivit, *lire* arripuit; l. 27, Chamberiarı, *lire* Chamberıaci; l. 47, candeatrorum, *lire* candelabrorum.

S. Cordero de Pamparato.

(Le prochain fascicule contiendra la table des noms propres.)

GLOSSAIRE DU LIVRE DE JEANNE DE JUSSY

Le couvent des Clarisses de Genève fut fondé en cette ville vers 1476 par Yolande de France, fille de Charles VII et sœur de Louis XI, régente des Etats de Savoie depuis la maladie (1469) et la mort (1472) de son mari le duc Amédée IX.

Le 14 mai 1477 quinze religieuses arrivèrent à Genève et furent installées dans leur couvent par la duchesse Yolande elle-même. Ce couvent était situé au bourg de Four, sur l'emplacement ou s'élève de nos jours le Palais de Justice. Au moment où Jeanne de Jussy commença à rédiger son livre, soit en 1535, le monastère renfermait 18 religieuses toutes nobles sauf une.

Jeanne de Jussy était de la famille des seigneurs de Jussy l'Evêque, enclave genevoise située entre Douvaine et Annemasse. En 1415, un Jean de Jussie, damoiseau, est syndic de Genève ; il était fils d'un Nantermet de Jussie qui de 1365 à 1375 fit partie du conseil des syndics. Sœur Jeanne avait encore dans la ville en 1535 sa mère et ses frères. Son oncle était « le seigneur Pélissier » ; elle était nièce de la mère portière, Guillaume de Villette.

Appartenant à une des familles les plus notables de la région, Jeanne de Jussy fit toutes ses études aux écoles de la Genève épiscopale; aussi, quoique à peine âgée de 20 ans, devint-elle bientôt « *l'écrivaine du couvent* ».

En parcourant l'émouvant récit de Jeanne, on peut se rendre compte combien l'âme de la sœur était révoltée par la destruction acharnée des tableaux et des œuvres d'art qui décoraient les églises, monastères, châteaux, édifices, carrefours et places publiques de la région.

Le manuscrit de Jeanne de Jussy intitulé : *Commencement de l'hérésie à Genève*, a été rédigé en grande partie du moins en 1535 et achevé en 1546.

Sœur Jeanne de Jussy termina ses jours [1] au couvent d'Annecy où les sœurs Clarisses s'étaient réfugiées. Son livre fut imprimé pour la première fois par les frères Dufour, à Chambéry, en 1611, sous le titre : *Le Levain du Calvinisme.*

L'avis au lecteur dit positivement : « que l'imprimeur vient « de donner la lumière et pleine liberté parmi le monde à

1. Sœur Jeanne de Jussie mourut le 7 nov. 1561, à l'âge de 58 ans (MERCIER : *Notice sur les Clarisses, Acad. sal.*, t. III.) [Note de M. l'abbé J.-F. Gonthier.]

« l'écrit posthume dont un père capucin a ésté le fidèlle déposi-
« taire jusques à présent [1] ».

Le changement du titre nous donne à penser que le texte même de Jeanne de Jussy pourrait bien avoir été corrigé ou tout au moins rajeuni en 1611. Ceci nous expliquerait peut-être la rareté des expressions archaïques ou locales du *Levain du Calvinisme* comparativement aux œuvres littéraires de la même époque, telles que celles de Rabelais par exemple. Mais si par hasard l'édition de 1611 a été la reproduction exacte du manuscrit original, il faudrait convenir que la langue de Jeanne de Jussy fut d'une remarquable pureté pour l'époque.

GLOSSAIRE DE JEANNE DE JUSSY

D'après l'édition Fick, Genève 1865. Reproduction exacte de l'édition de 1611.

Accaré. «... il fut accaré traistreusement, tellement qu'il ne se pouvait défendre... » (page 4). On trouve dans le Glossaire de Bridel : *akarra*, mettre à l'écart, dans un coin *(carro)*.

Achons. Dans le glossaire du patois chablaisien [2], on trouve *haçhson* (prononcez *hasson*), s. m., hache, cognée ; germanique *hapja;* dauphinois moderne : *achon, asson, hatçhon, atson ;* Suisse romande : *atson, Hatson, atschon ;* patois d'Alberville : *aston*.

Caignes? «... mais ces caignes s'enflaient de grand ire » (page 79). Ce mot est inconnu en patois, il pourrait avoir été mal lu, l'original pourrait être : *cayions* = cochons, *cayes* = truie [3].

Campané. «... que trop était campané et qu'elles se gardassent de plus sonner sans licence » (page 120). Dans le glossaire du patois chablaisien on trouve : *Campan-na* (s. f.) : clochette pendue au cou des vaches qui paturent; *campâna* en Suisse romande ; *campan-na* à Albertville ; espagnol *campanero*.

Celles. «... les exempter de celles gens » (page 16), pronom démonstratif féminin pluriel, patois chablaisien *celés* = ces.

Celle. «... en celle maison » (page 17), patois chablaisien *cela* = cette.

Chaplèrent. « chaplèrent toutes les images » (page 17). Dans le glossaire du patois chablaisien on trouve : *chsapliâ, chsaplâ* = taillader, couper en lanières ; français *chapeler* ; ancien allemand *Kappen*, hâcher ; latin *capelare ;* Suisse romande *tsaplla ;* pat. d'Albertville : *stapla*.

Charreton. (cité page 211), patois chablaisien *çhsarroton* = charretier, conducteur de char ; patois de la Suisse romande *tserroton*.

Conculquèrent? «... et ains conculquèrent villainement le prix de notre rédemption » (page 9) ; «... ils prenaient les hosties sacrées et les conculquoient soubs leurs pieds » (page 23).

1. Ce père capucin pourrait être le père Fodéré, franciscain, qui a publié quelques extraits du livre de Jeanne de Jussy dans son ouvrage sur l'histoire des couvents de Saint-François et de Sainte-Claire de la Province de Bourgogne, commencé en 1585, imprimé en 1619.

2. *Glossaire du patois chablaisien comparé avec les patois voisins,* par E. Vuarnet — (sous presse). Au moment de la composition de cet article, l'auteur n'a pu utiliser le *Dictionnaire savoyard* de MM. Constantin et Désormaux qui n'était pas encore publié. [Note de la rédaction.]

3. Peut-être *cagne* est-il pris dans le sens de paresseux, acception usitée à Genève et dans quelques localités du Chablais. [Note de M. l'abbé J.-F. Gonthier.]

Confanon. «... avec la croix et le confanon et clochettes sonnant en grande dévotion processionnellement » (page 212). En patois chablaisien le *conforon*, *coforon* est la bannière de la confrérie des garçons aux processions.

Crotte. «... les thrésors des églises, paroisses, couvent sont portés en ladite église cathédrale et retirez en la crotte ». (page 12) Dans le glossaire du patois chablaisien, *crote* = creux, escavation ; vieux dauphinois *crota*, *krota ;* latin *crupta ;* Suisse rom. *crotta.*

Crotton. «... en un cruel crotton sur la terre nue » (page 80). *Crotton* diminutif de *crota.*

Déchapellerent. «... ils le déchapelerent tout après qu'il fut mort » (page 5). Ce mot est mis pour *chapelèrent.*

Desrocher. «... desrocher et abbattre tout le monastère » (page 31); «... ceux de la ville de Genève commencèrent à desrocher et abbatre les faubourgs » (page 103). On trouve dans le glossaire chablaisien *dérochsi* = faire tomber d'un lieu élevé ; renverser, démolir ; Suisse romande *dérotschi ;* patois d'Albertville *dérostier.*

Desplatèrent. «... subitement desplatèrent le pont d'Arve » (page 7). Dans le Glossaire du patois chablaisien : *platé*, *pliaté* = grosse planche épaisse de six centimètres ; francisé en plateau ; Suisse romande *pllathi ;* déplatèrent veut donc dire : enlevèrent les grosses planches qui recouvraient le pont de l'Arve.

Dimanche. «... celle Dimanche » (page 66) mot à mot cette Dimanche ; le mot Dimanche est féminin en patois : *cela Demanjze* = ce Dimanche.

Esclapes. «... faisant voler les esclapes par dessus elle » (page 154). Dans le Glossaire du patois chablaisien : *écliâpa* = gros copeau, éclat de bois produit par l'équarrissage d'une poutre ; idem à Albertville ; Suisse romande : *ehllampa.*

Faute. «... ny autre chose nécessaire, dont elles avaient grand faute ». (page 118). *Fauta* en patois veut dire besoin ; idem en Suisse romande.

Menterie. «... tout ce que cest homme a dict n'est que menterie » (page 74) ; en patois chablaisien *menterie* (s. fem.) = mensonge ; Suisse romande, *meintheri.*

Meseau. «... Les gouverneurs firent abbattre tous les bancs des bouchers et tout le grand meseau » (page 53). Le grand *meseau* devait être le local où l'on examinait et abattait la viande. En patois : la viande *mézée* est de la viande atteinte de maladie.

Poison. «... que vous avez beu de la poison de ce maudit » (page 92) ; poison est féminin en patois, ce qui explique le cas de Jeanne de Jussy.

Rière. «... et rière la terre de Monseigneur » (page 208). *Rière* est un ancien mot d'actes notariés signifiant : situé dans le territoire ; vieux dauphinois *rère*, Suisse rom. *rière.*

Ryble. «... jura Dieu que le jour de Paques elle ne mangerait point la ryble mais qu'elle se trouverait à leur Cène » (page 114). Ce mot est inconnu en patois chablaisien, mais dans le Glossaire du patois de la Suisse romande on trouve *ribla*, *riblla*, nom dérisoire que le paysan protestant des environs de Genève donne à l'hostie des catholiques. Du mot genevois *riba* = carotte.

Tillets. «... Le gardien de Rive, un samedi attacha des tillets par la ville publiant que tout le carême après disner precheroit l'évangile » (page 111).

Ce mot se trouve dans Ducange au vocable *tilesus* pour désigner une convocation.

Vesves. (page 21) = veuves. Dans le patois chablaisien *vèvo* = veuf ; *vèva* = veuve ; *vèves* = veuves ; dauphinois *veva* ; id. en Suisse rom. ; *vève*, fém. *veva* à Albertville.

Vituperer. «... de louer Dieu en cachette et de le voir vituperer en public » (page 15); «... par grand vitupere et mocquerie » (page 5) ; «... car ce serait infamie trop vitupérable » (page 58). Ce mot est inconnu en Chablais, on trouve dans le Glossaire de Bridel (Suisse romande) *vitupere*, s. m., blâme ; c'est un mot tombé en désuétude.

E. Vuarnet.

UN AUTOGRAPHE DE JACQUES BALMAT

PREMIER ASCENSIONNISTE DU MONT-BLANC

Une circonstance assez fortuite m'a fait retrouver un curieux autographe de Jacques Balmat, que je transcris plus loin. Voici comment cette pièce m'est parvenue. J'avais acheté, il y a quelques années, dans une vente aux enchères, deux vieux ouvrages du XVIIIe siècle ayant appartenu au célèbre guide, puis ensuite à une de ses parentes qui avait quitté Chamonix pour venir habiter la commune des Houches.

Ces ouvrages, gros in-folio, formant une sorte d'encyclopédie des familles et contenant une foule de recettes diverses, ne me paraissaient pas offrir un grand intérêt; aussi les portai-je alors à mon chalet dans l'intention de les lire plus tard.

Ce ne fut que l'été dernier, lorsque la maladie m'eut procuré des loisirs forcés, que je songeai à les revoir. Je fus très surpris, en les feuilletant, d'y trouver une foule de notes manuscrites intercalées : fragments de lettres, recettes, consultations de médecins, dont une du docteur Paccard qui fut le compagnon de Balmat dans sa première ascension, et enfin l'autographe que je reproduis littéralement ci-après :

« Jacque Balmat a été au domme du Goûté pour la première
« fois le 28 juin 1786 tout seul, en dessandant vers le pied de la
« montagne de la Côte j'ai fait rencontre de 3 hommes qui
« alais aussis a la découverte et qui mon invité a remonte avec
« eux aprè avoir promis d'aller avec eux, je me rendis a ma
« maison pour prendre des vivre je repartis a 11 heures du
« soir du même jour pour les aller rejoindres au somme de la
« Cote ou j'arivas a 2 heure du matin du 4e jours et nous par-
« times dessuite nous arivame a midit sur le Domme du Gouté

« ayant été pris par le Brouillard, et ayant vu 2 homme sur la
« pointe du Gouté nous les avons appelé, il nous on fait enten-
« dre qu'il voulais nous joindre dans cette atante je suis partis
« tout seul en montant par l'ârète Blanches en cherchant le
« chemins et j'ai parvenut jusque tout pré de la Somite et je
« n'ai pas peu y parvenir a cose des brouillard qui couvrais la
« Somite je redessandit pour rejoindres mais camarade sur la
« Somite du Dome de Goute, nest les ayant pas trouve, il étais
« déjà redessandu m'ayant laisses tous seul, alors je pris cou-
« rage de remonter, mais par le côté Gauche, ayant parvenus
« tout pré du Mont-Blanc ayant vu la valé d'Aoute et les mon-
« tagne, le mont Blanc étais tout couvers de brouillard ayant
« été forcée de redessandres aux Grand plataux ou j'ai rencon-
« tre la nuit et une grausse crevasse que javais traversee le
« matin sur un mauvais pont et que je n'ai peut découvrit a
« cose de la nuit sombres ou j'ai éte oblige de remonter au-
« dessus une craîte de crainte d'être écrasée par les glace pour
« y passer la nuit à 1455 toise audessus du prieuré et de 1786
« toise sur les mers, ou j'ai passé la 4me nuit et il me j'êla mais
« abillement et mon mouchoir a lantour de mon visage, ou je
« me frapat les pied et les mains toute la nuit et le lendemains
« aprè avoir vu que le soleille ne pouvais pas faire débarassée
« le brouillard de la Somite du mont Blanc je redescendis à
« Chamonix. Cest ne fut que quelque jour aprè que le Docteur
« Paccard m'invitat a faire la tentative et nous partime le
« 7 août 1786 et nous arrivâme qu'a 6 heure et demis du soirs
« et nous restame 32 minute a la Somite et nous avons redes-
« sandu a la montagne de la Cote arrive a 11 heure du soir le
« 8 aoust 1786, et le 9 arrivé a Chamonix a 8 heure du matin,
« je monte 2 fois a la Somite du mont Blanc le 8 aoust 1786, le
« 3 fois le 5 juille par comission de Saussure 1787 avec 2 cama-
« rade, le 4 fois le 3 aoust 1787 avec de Saussure 18 guide.
« 5me M. Baufois anglais le 10 aoust 1787 10 guide.
« 6e M. Willeame Woaidelet le 5 aoust 1788 22 guide.
« le 7e le 10 aoust 1802 M. le baron Dortezene courlandais
« 8 guide et M. forneret de Lausanne suisse.
« le 8 le 14 juille 1808 avec mes 2 fils Ferdinand et jan
« Gedeon âge de 14 ans et Victor et michel terra et pierre
« marie frasserand et la marie paradis fille, et jacque Balmat,
« directeur, dit mont-Blanc.
« le 25 juille 1811 au Nbre de 5 homme pour planter le
« signal par ordre du gouvernement français de bonaparte

« le 9 le 4 aoust 1818 M. le comte Malezeski, polonais 11 « guide.

« 10 le 10 septembre 1812 M. Rodatz d'ombour.

« le 11 le 12 juille 1819, M. Messieur le docteur Renpalain « et Ne hovard des Etats Unis d'Amérique.

« le 12 le 13 aoust 1819 mr Blondell capitaine de marine « anglaise.

« le 13 le 20 aoust 1822, M. Frederic Clissods anglais.

« le 14 le 4 septembre 1823 M. Jackson Anglais.

« le 15 le 26 aoust 1825 mr le capitaine Marcan Serville de « fontaine Blanc et M. le Docteur edwar jan Clare de londre.

« 16 le 3 aoust 1830 M. honorable E. B. Wilbraham anglais.

« le 17 le 25 juille 1827 M. Charle felows et M. Williaume « heine.

« le 18 le 6 aoust 1827 mr Auldyo anglais.

« le 19 le 25 juillet 1811 au novembre de 5 pour planter le « signal. »

La lecture de ce document démontre que Jacques Balmat n'a pas songé en l'écrivant à lui donner de la publicité. C'est une note qu'il a rédigée et écrite de sa main quelque temps avant sa disparition dans le massif du Buet, en 1834, afin de laisser à ses enfants un souvenir précis des circonstances dans lesquelles s'était effectuée sa première ascension au Mont-Blanc ainsi qu'une nomenclature exacte de celles qu'il avait faites ensuite sur la même montagne ; mais il n'y a chez lui aucun souci de les classer dans leur ordre chronologique : pourvu que le nombre y soit, c'est tout ce qu'il désire. J'ai donc comparé sa liste avec celle du Registre de la Compagnie des Guides de Chamonix et j'ai constaté que cette dernière est incomplète; il lui manque les deux ascensions de 1808 et de 1811 qui ne sont absolument pas mentionnées ; cependant toutes les deux ont été relatées, la première, à la date de 1809, par M. Stephen d'Arve *(Les Fastes du Mont-Blanc)*, la seconde par M. Charles Durier *(Le Mont-Blanc)*. Toutefois, M. Stephen d'Arve ignorait que Marie Paradis, la première femme qui ait escaladé le géant des Alpes, *fut accompagnée par Jacques Balmat* et fit partie d'une si nombreuse caravane. Il nous parle d'une poétique légende d'après laquelle cette jeune fille (elle avait alors 22 ans) était conduite et soutenue sur les pentes neigeuses et glacées par son fiancé, le fidèle et dévoué Victor Tairraz.

Eh bien ! encore une fois malheureusement, la légende a

tort. La vérité, il m'en coûte de le dire et de nuire aux légendes, est autrement prosaïque et banale.

Marie Paradis était une bonne fille, forte et bien constituée, originaire des Houches, hameau du Bourgeat ; appartenant à une famille peu fortunée, elle s'était placée comme servante à Chamonix où elle a pu avoir des galants, mais non pas un fiancé, et c'est, dit-on, à la suite d'un pari qu'elle demanda à faire partie de la caravane qui montait au Mont-Blanc.

En résumé l'écrit de Jacques Balmat est très complet et élucide quelques points restés obscurs dans les récits de divers auteurs au sujet des premières ascensions sur le Géant des Alpes. Cependant, en vue de faciliter les comparaisons ultérieures et aussi afin de rétablir l'orthographe des noms, assez défectueuse dans la pièce reproduite, je dresse ci-après en consultant l'ouvrage de Stéphen d'Arve *(Les Fastes du Mont-Blanc)* la liste exacte des ascensions au Mont-Blanc jusqu'en 1830. Je ne mentionnerai pas d'ailleurs la tentative du Docteur Hamel (1820) qui se termina par une terrible catastrophe.

1786 Balmat et Dr Paccard, Chamonix, 7 et 8 août.
1787 Balmat et deux guides, Chamonix, 5 juillet.
1787 De Saussure Horace-Bénédict, Genevois, 3 août.
1787 Baufroy, colonel, Anglais, 18 août.
1788 Woldley William, Anglais, 5 août.
1802 Baron Dorthsen, Courlandais, et Forneret, Lausanne, 10 août.
1808 *Jacques Balmat conduisant : Marie Paradis, Victor et Michel Tairraz, Pierre-Marie Frasserand et ses deux fils Ferdinand et Jean-Gédéon Balmat*, Les Houches, Chamonix, 14 juillet.
1811 Balmat et ses compagnons par ordre du Gouvernement, Chamonix, 25 juillet.
1812 Rodaz, Hambourg, 10 septembre.
1818 Comte Matzewski, Polonais, 4 août.
1819 Raussler (Dr) et Howard, Américains, 12 juillet.
1819 Undretl, capitaine (peut-être Blondell), Anglais, 13 août.
1822 Clissold F., Anglais, 20 août.
1823 Jackson, Anglais, 4 septembre.
1825 Dr Clarck Edmond et capitaine Marckam-Sherreville, Anglais, 26 août.
1827 C. Fellowes et Hacœs, Anglais, 25 juillet.
1827 Auldjo, Ecossais, 6 août.
1830 Honorable E.-B. Wilbraham, Anglais, 3 août.

Je pense d'ailleurs que l'on doit accorder tout crédit aux dates indiquées par Jacques Balmat et, en l'absence d'autres documents de la même époque, il me paraît logique qu'elles soient désormais acceptées et tenues pour véritables.

A. Gex.

Les Houches, le 16 novembre 1902.

UNE VIEILLE COUTUME

LA *PESSE* DE MAI ou *LOU MAI* EN CHABLAIS

Dans la première moitié du XIXe siècle les jeunes gens de nos villages allaient, le 1er mai, planter des sapins garnis de bouquets devant les maisons des jeunes filles à marier. Cette coutume est aujourd'hui tombée en désuétude, mais il est curieux de constater qu'elle existait vers la même époque en Provence comme le prouve la lettre suivante adressée par Roumanille le poëte provençal, à son ami Victor Duret, l'auteur de la *Grammaire Savoyarde*, alors professeur au collège royal d'Annecy.

« Avignon, le 30 mai 1858.

« ..... Vous savez ce qu'est *lou Mai*. C'est une fraîche habitude d'amour. Les amoureux et même ceux qui ne le sont pas, dans la nuit du dernier Avril au 1er Mai, ornent de branches de peuplier, quelquefois de fleurs en bouquet, les portes des maisons où demeurent des jeunes filles. On appelle cela en Provence, *planter le Mai*. Cet usage s'en va, comme tant d'autres ; il doit encore être en vigueur pourtant dans quelques villages éloignés des grands centres. Je me rappelle avoir planté le Mai dans les années de ma première jeunesse. Quelquefois au lieu d'un compliment nous faisions une critique. C'était par exemple quand nous fleurissions de thym la porte d'une jeune fille. Cela signifiait qu'elle n'était pas rangée, qu'elle n'était pas proprette.

« En effet dit un vieux proverbe :

La ferigoulo
Es per li groulo

« Le thym est pour les savates (mot à mot) pour celles qui ont les souliers éculés. *Groulo* à lui seul signifie une femme ou une fille sale, mal peignée, n'ayant nul soin de sa maison ni de

sa personne, mauvaise ménagère, etc..... *Es uno groulo*, c'est un soulier éculé. Vous voyez que la malice provençale est ingénieuse. La jeune fille ainsi maltraitée était portée à se surveiller et à se nettoyer. Il en résultait quelquefois une amélioration et c'était la morale de ces amusements de jeunesse. »

*
* *

Si maintenant nous ouvrons le *Glossaire du Patois de la Suisse Romande*, de BRIDEL, nous trouvons ceci :

« *Mai* — sapin que les garçons plantent le premier jour de Mai devant la porte des filles à marier, si elles sont d'une vertu non suspecte. Jamais on n'en plante devant la maison d'une fille déshonorée ; et c'est une honte publique que de n'en point avoir, quand les autres filles du voisinage en ont.

« Une ancienne chanson dit :

Per on deceindo né
Ie m'a prai fantasiâ
D'alla plianta on mai
A la pouert à ma miâ

« (Par un samedi soir, il m'a pris fantaisie d'aller planter un Mai à la porte de ma mie.)

« Les Arcadiens avaient le premier mai une fête pastorale appelée *maia*.

« De nos jours cette antique coutume se rencontre encore dans quelques villages du Haut-Chablais et du Faucigny, les jeunes gens choisissent un sapin élevé de plusieurs mètres et très mince, en enlèvent toutes les branches sauf à l'extrémité et le plantent devant la porte d'une jeune fille à marier belle et vertueuse ; en d'autres villages le *mai* se plante devant la porte du maire de l'endroit, notamment à Lullin (Haut-Chablais). »

Emile VUARNET.

GLANES

Haute-Savoie.

Population en 1901 : 263,803 ; mariages, 1,779 ; divorces, 24 ; naissances, 6,151 ; décès, 5,637.

Savoie.

Population en 1901 : 254,781 ; mariages, 1,747 ; divorces, 13 ; naissances, 5,957 ; décès, 5,539.

REVUE BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

PERPÉCHON : *Catalogue méthodique et alphabétique des imprimés et des manuscrits de la Bibliothèque municipale de Chambéry*. Chambéry 1902, VII-943 pages in-8°.

Quand on compare le catalogue que M. Bouchet fit paraître en 1846 et le gros volume que le bibliothécaire actuel de la ville de Chambéry vient de publier sur les collections confiées à ses soins, on constate une telle richesse d'acquisitions nouvelles que l'on doit exprimer des remerciements à la municipalité généreuse qui a provoqué le développement de ce beau dépôt. Le répertoire qui vient d'en être dressé ne compte pas moins de 18,238 articles (et encore certains de ces articles sont constitués par des recueils dont les nombreuses brochures ne portent pas de numéro distinct). Les Chambériens ne seront pas seuls à se réjouir de cette publication : elle renferme en effet une telle richesse d'ouvrages savoyards qu'elle sera considérée par tous ceux qui s'intéressent à l'étude de nos anciennes provinces comme un précieux outil bibliographique, représentant un travail considérable qu'il faut féliciter vivement son auteur d'avoir su terminer dans un délai assez court.

Ce que l'on doit trouver dans la Bibliothèque d'une ancienne capitale, semble-t-il, c'est l'ensemble des travaux concernant le pays de façon à permettre soit aux chercheurs locaux soit aux étrangers de savoir où trouver les matériaux nécessaires à l'étude d'une province. Les ouvrages pourraient donc, à notre avis du moins, être groupés en ouvrages savoyards et ouvrages non savoyards. De nombreuses sous-divisions dans le fonds savoyard permettraient d'y faciliter les recherches. Tout livre, œuvre de théologie, d'histoire, de science, etc., qui intéresserait la Savoie serait classé dans le fonds savoyard. Si l'on ouvre le catalogue qui vient d'être publié, on constate qu'à la rubrique Savoie il y a un nombre respectable d'articles cotés 15,058 à 15,549. Mais en parcourant les autres parties de ce répertoire, on s'aperçoit qu'il y a dans les fonds de théologie, de sciences, etc., beaucoup d'autres publications sur cette province. Le travailleur qui sait le nom de l'auteur du livre qui l'intéresse trouvera de suite son renseignement dans la table alphabétique ; mais

sans cette indication, le chercheur sera parfois obligé de se reporter à diverses parties du catalogue. Il y a là une difficulté que nous ne reprochons pas à l'auteur, car nous sommes convaincu qu'il a dû être empêché de suivre ce plan rationnel par des raisons matérielles qui nous échappent, telles que des numérotations qu'il fallait respecter ou tout autre motif.

La table qui suit ce catalogue est plus riche qu'on ne pouvait le supposer, car elle renferme non seulement le nom de l'auteur et le mot principal du titre de l'ouvrage, mais encore le dépouillement partiel d'importantes publications de sociétés savantes. Il est regrettable que les travaux de la Société Florimontane et ceux de l'Académie salésienne d'Annecy, *si parva licet componere magnis*, n'aient pas été l'objet de cette faveur dont l'Académie de Savoie, la Société savoisienne d'histoire de Chambéry, la *Regia Deputazione* et l'Académie des sciences de Turin notamment ont heureusement bénéficié.

Le catalogue des manuscrits complète celui qui a été publié en 1893 chez Plon et qui ne comptait que 38 numéros.

Parmi les manuscrits nouvellement entrés à la Bibliothèque de Chambéry, nous citerons ceux qui présentent le plus d'intérêt pour notre département et pour l'histoire de Savoie.

N^os^ **43-44.** Extraits textuels des comptes des syndics de la ville de Chambéry 1348-1551, par Fr. Rabut. 2 vol.

N° **52.** Recueil concernant l'amiral Pacoret di S. Bon, ministre de la marine italienne 1892, compilé par Cotoloni-Locatelli.

N° **60.** Terrier du XVIIIe siècle concernant le fief de la Bastie de Seyssel appartenant à Guillaume d'Oncieu.

N° **61.** Terrier du XVIIIe siècle pour le fief de Sixt rière Scionzier appartenant à de Rochette.

N° **118.** Réflexions sur un mémoire contre les instructions de 1774 et le plan de répartition proposé par Thonon.

N° **123.** Terrier concernant le fief de Seyssel, 1507-1535 appartenant à la veuve de Jacques Morelle-Arthaud.

N° **145.** Vie de l'évêque Jean d'Aranthon par le père de Lucinge.

N° **149.** Pièce XXIX. Fragment d'une autre biographie de cet évêque.

M. Perpéchon s'est complu non seulement à rédiger ce catalogue de manuscrits, mais aussi à l'enrichir car nous voyons figurer sous les n°s 151 à 153 *un Inventaire sommaire des archives antérieures à 1789 des hospices civils de Chambéry, un recueil des Documents extraits des archives de la Providence et de l'Orphelinat de filles de Chambéry et un autre volume de Documents concernant les couvents, confréries et hôpitaux de la Savoie extraits des Archives du Sénat de Savoie*, tous travaux importants dus à son heureuse activité.

Les érudits se plaisent à espérer qu'il pourra désormais la consacrer à la mise en valeur d'une autre partie des collections qu'il dirige, celle des riches Archives municipales de Chambéry.

M. B.

* * *

Calendrier héraldique vaudois.

Payot, éditeur à Lausanne, 1903. 2e année.

Quelques artistes, groupés autour de M. Fred.-Th. Dubois, attaché au service des monuments historiques du canton de Vaud, poursuivent une œuvre intéressante, la vulgarisation de l'aristocratique blason. Pour répandre le culte des couleurs et des émaux, ces fervents héraldistes ont confié au calendrier le soin de faire la propagande et vraiment avec succès, car le calendrier héraldique vaudois, publié en 1903, retient les regards avec son frontispice moyen âgeux où le maître ymagier lausannois, M. R. Lugeon nous a donné un coin fleuri de sa chère cathédrale : Otton de Grandson, le chevalier aux mains coupées, semble dormir en paix sous la protection de Nostre-Dame, insensible aux anachronismes des visiteurs s'apitoyant sur la victime du dernier duel judiciaire de Savoie. A travers les feuillets de cette élégante plaquette, l'œil s'arrête sans trop de terreur sur les lions ailés, les griffons menaçants et les grues hérissées qui semblent défendre encore les blasons des princes de Savoie, des dynastes de Mont ou des comtes de Gruyère. Des silhouettes pittoresques, le robuste épeṛon de Chillon, les toits dentelés d'Aigle viennent évoquer des monuments chers aux archéologues. Les deux *bars* de la ville d'Orbe forment un élégant rinceau encadrant ingénieusement la vignette où M. J. Morax a symbolisé les vicissitudes de la vieille cité avec les écus des sires de Montfaucon, des princes de Chalon-Orange, et de Leurs Excellences de Berne et de Fribourg. Quelques notes résument les évènements principaux mais discrètement, laissant triompher l'image qui sollicite et retient la curiosité, fixant dans la mémoire les armoiries les plus rebelles, notamment avec celles que l'on vient de citer, celles de Moudon, d'Yverdon, de Morges, de Nyon, de Rolle, d'Echalens, des comtes de Romont et des évêques de Lausanne. Cette belle série complète celle de l'an dernier qui avait popularisé les couleurs de la baronnie de Vaud, des quatre paroisses de Lavaux, des trois communes du pays d'En haut, d'Avenches, de Grandcour et des dynastes de Grandson.

On ne peut que souhaiter au calendrier héraldique vaudois de nombreuses années de vie. La tentative originale de M. Dubois mérite toutes les sympathies de ceux qui ont le culte du passé et le souci de l'illustration documentaire. Il serait à souhaiter vivement que cet exemple fût imité en Savoie. M. B.

* * *

La Savoie avant le Christianisme, par l'abbé J. Burlet, Chambéry, 1901, VI-407 pages.

Il manquait jusqu'ici un ouvrage d'ensemble faisant l'historique de la Savoie aux époques préhistorique, gauloise et romaine : c'est cette lacune qu'a voulu combler l'auteur et l'on peut dire qu'il a généralement atteint ce but. En effet tout ce qui a été publié en Savoie pouvant intéresser cette longue période a été mis à contribution par lui ainsi qu'en témoigne une copieuse bibliographie placée à la fin du volume ; trop copieuse même, car quelques-uns des auteurs cités ne méritent guère maintenant qu'on y ait recours. C'est à ce dernier titre, bien que certaines sources aient été peut-être un peu négligées, que cet ouvrage sera utile aux érudits, en même temps que le public en lira avec plaisir la narration écrite dans un style clair et précis.

Dirons-nous qu'une tâche aussi longue et aussi pénible échappe à la critique. Assurément non, et l'auteur sait sans doute mieux que personne combien il y a loin parfois entre le but poursuivi et le travail réalisé. C'est ainsi que de ces trois divisions, la Savoie *préhistorique* paraîtra à plusieurs écourtée. Les conclusions chronologiques de Mortillet ne dispensaient pas de reproduire sa classification dont l'auteur délaisse les termes usuels pour s'en tenir aux vagues rubriques de troglodytes et de lacustres. C'était bon assurément de mettre à contribution Alex. Bertrand et A. Perrin, mais il aurait été meilleur encore de citer de Mortillet, Cartailhac, etc. et les auteurs suisses autres que Desor. Dans la Savoie *gauloise* l'auteur a dit ce qu'on pouvait savoir des Allobroges d'après les auteurs classiques, et en cela il n'arrive pas à des résultats nouveaux ; mais il n'insiste pas assez sur la question de l'âge du fer, ni sur celle des sépultures qu'il attribue en bloc à la période gauloise, avec les dolmens néolithiques ; et il paraît avoir oublié que les Allobroges n'ont occupé nos régions qu'après le IVe siècle. Au point de vue de la langue, il aurait pu citer quelques noms celtiques d'après Holder et d'Arbois de Jubainville et repousser absolu-

ment certaines étymologies hasardées. M. l'abbé Burlet est plus à l'aise, parce que sur un terrain plus solide, quand il aborde l'époque *romaine* et qu'il s'appuie sur les inscriptions. Il a su mettre à profit le recueil de nos épigraphistes et cette partie de son livre donnera aux lecteurs une idée assez exacte de la vie provinciale sous les empereurs. Un tel livre, avec ses qualités et ses défauts, montre qu'il y a toujours place pour les monographies plus spéciales et l'on ne saurait trop encourager ces sortes de travaux, car ils préparent ces résumés historiques du genre de celui de M. Burlet où l'on peut voir, d'année en année, les progrès plus ou moins constatés de la science contemporaine.

C. M.

* * *

DICTIONNAIRE SAVOYARD, publié sous les auspices de la Société Florimontane, par A. CONSTANTIN et J. DÉSORMAUX, 1 vol. g^d^ in-8° de LXII-448 pages ; Paris, Bouillon, libraire, 67, rue Richelieu ; Annecy, Abry, imprimeur. Prix : 10 fr. ; franco gare, 10 fr. 80 ; par la poste, 11 fr. 10.

« Quelle langue parle-t-on en Savoie ? — En Savoie, Monsieur, on ne parle pas ! » M. Marc Le Roux rappelait, dans son récent *Guide de la Haute-Savoie* [1], cette plaisante réponse d'un Savoyard agacé par les absurdes questions d'un de ces ignorants pour qui l'italien seul devait être parlé chez nous. Après avoir lu le *Dictionnaire savoyard* qui vient de paraître à l'imprimerie Abry, en une édition qui fait honneur aux traditions de cette maison, sous les auspices de la Société Florimontane et sous la signature de MM. A. Constantin, ancien vice-président de cette belle Société, et J. Désormaux, professeur au Lycée Berthollet, chacun conviendra que si... les Savoyards ne parlaient pas en effet, ce serait vraiment dommage ; car où trouver un langage plus pittoresque que ce patois savoyard et ce français local de la Savoie dont cet ouvrage nous apporte l'inventaire ?

Le public aurait tort de se laisser rebuter par ce titre sévère de *Dictionnaire savoyard*, qui donne au volume une apparence de lexique aride ou de glossaire fastidieux. C'est incontestablement un livre de science, dont il faut admirer l'érudition, mais c'est aussi, pour nous, un livre de lecture, et les Savoyards qui l'ouvriront iront certainement jusqu'aux dernières pages, charmés de voir enfin classés, étiquetés, mis en relief et comme pourvus d'un état civil tous ces mots expressifs, savoureux et fantaisistes que nous entendons tous les jours sans en apprécier l'originalité, nobles gueux que la langue française repousserait, qui enrichissent notre parler local et qui semblent eux-mêmes tout surpris d'être ainsi notés et sérieusement inscrits dans les colonnes d'un dictionnaire par les soins d'un agrégé de l'Université. On conçoit que la publication de cet inventaire ait tenté un érudit tel que M. Constantin, qui a consacré la plus grande partie de son temps et de sa peine à l'étude de notre patois. Il avait le projet de lui donner une graphie, une grammaire, un dictionnaire. La mort a arrêté ses travaux.

1. Le petit chapitre relatif au langage est dû à M. J. Désormaux.

C'est pour Mme Constantin et pour la Société Florimontane un grand honneur que de les avoir repris. Elles reconnurent que l'ouvrage gagnerait encore à être publié sans retard et non point par fractions dans la *Revue savoisienne* comme on l'avait projeté : cette publication fut rendue possible par la générosité de Mme Constantin qui, pour honorer la mémoire de son mari et satisfaire à ses dernières volontés, prit à sa charge les frais de l'édition. M. J. Désormaux fut chargé de cette tâche délicate : recueillir les manuscrits laissés par M. Constantin, reviser, classer, compléter et rectifier ces notes et donner au *Dictionnaire* projeté par lui sa forme définitive. En réalité, le travail, à la mort de M. Constantin, n'était rien moins qu'achevé. Les notes qu'il laissait étaient une foule considérable de petites fiches assez différentes, les unes réunissant un certain nombre de mots patois pour la même origine, les autres donnant pour des mots français les mots patois correspondants ou réciproquement, d'autres encore comprenant un essai de grammaire, les dernières enfin groupant les mots non d'après l'ordre alphabétique, mais d'après le sens. Le système graphique adopté par M. Constantin n'était pas le même pour tous ces documents, difficulté nouvelle. Cependant un projet de préface, trouvé dans ces papiers, expliquait que l'auteur avait eu l'intention de publier un double lexique, français-savoyard et savoyard-français.

M. Désormaux dut se résoudre à ne continuer qu'une partie du projet, le dictionnaire savoyard-français : les deux lexiques étaient en effet d'importance inégale et l'impression en eût été singulièrement difficile. Le glossaire savoyard-français est d'ailleurs celui qui nous intéresse le plus. Et nous y gagnons encore, puisque, modifiant le projet de M. Constantin, qui prenait comme base le patois de Thônes et y rapportait les formes en usage dans les autres localités, M. Désormaux a ajouté au travail un grand nombre de termes annéciens et des environs d'Annecy et d'autres empruntés non seulement à Genève, mais au Dauphiné et à la région lyonnaise. De la sorte ce n'est pas un Glossaire du Patois savoyard qu'il a mis en œuvre, mais, dans toute l'acception du terme, un Dictionnaire savoyard.

C'est une œuvre considérable et dont nous le félicitons d'autant plus que, n'étant pas lui-même enfant de la Savoie, mais originaire du Lyonnais, auquel nous tenons d'ailleurs par tant d'affinités et de sympathies, son labeur a dû être particulièrement difficile. Le succès a couronné son effort. Il n'existe certainement pas dans la bibliographie savoisienne une œuvre philologique de l'importance de celle-ci. Ajoutons qu'elle comprend, avec une carte des principaux centres du patois savoyard et une bibliographie des textes patois et des travaux concernant les parlers savoyards, un exposé de la graphie adoptée par les auteurs et des principes de lecture fort clairs. Ainsi, chacun de nous peut suivre le travail de M. Désormaux.

Et pour chacun ce sera une révélation. On ne soupçonne pas assez, — surtout dans le public qui ne suit point les publications de la Société Florimontane, — l'intérêt, l'originalité et la richesse de notre patois et de ces expressions françaises adaptées au pays que M. Désormaux a enregistrées sous le nom de français local.

Notre patois a conservé, non seulement dans la phonétique et la morphologie, mais dans le vocabulaire, de curieux archaïsmes que le français a laissé tomber en désuétude et qu'il pourrait regretter : tels les mots *acomparer*, *agripâ* (saisir), *contyi* (salir), *grafigner* ; il a gardé *wé* (aujourd'hui) du *hodie* latin, sans y ajouter la redondance *au jour de*.

Du français, il a pris des mots qu'il a modifiés à sa guise et dont il a tiré de surprenants effets. Ainsi *sonner* est devenu *ʒonnâ*, dont le sens, différent du français, apparaît bien dans l'expression annécienne : *D'é la tétă q' mĕ ʒonnĕ.* Le mot français *gonflé* nous a donné *gonflŏ*, qui s'emploie non seulement pour dire : *D'ên-n é l'keur gonflŏ,* mais, plus pittoresquement, pour dire d'un homme qu'il a le cœur gros, sous cette forme absolue que M. Désormaux n'a pas citée : *Al ë gonflŏ* (il est *gonflé*, ou mieux, dans le français d'Annecy, il est *gonfle*). *Drôle* est devenu *drôlŏ* et n'a presque plus d'autre acception que celle de *joli : onnă drôlă flyë.* Le mot français *apparence* prend une valeur d'une délicatesse surprenante, par exemple dans la phrase locale : « Votre eau-de-vie est trop forte, ne lui en donnez qu'une *apparence.* » *Se briser la colonne vertébrale* est sans couleur auprès de *sĕ cassâ l' ſi dé rên.* Et tant d'autres que citent MM. C. et D. ! L'un des plus curieux parmi ces mots français déformés est certainement *synagogue*, devenu *sinnagògă* et même *sandgògă* et qui dans nos campagnes sert à désigner le sabbat.

A côté des mots importés du français, voici, au hasard de la lecture, les produits du crû, les mots du vrai patois, intraduisibles dans leur valeur réelle et que les gens du pays seuls peuvent complètement goûter : *abadâ,* donner la liberté, dans le sens de la mère d'un jeune homme qui prévient charitablement les parents des jeunes filles : *D'é abadâ mon polê, gardâ vtré polaĭĕ ; barjàcă*, bavard ; *acapâ*, saisir brusquement ; *acocâ*, saisir au vol, et *arcocâ*, même sens ; *armasse*, balai ; *vĭourgă*, vielle ; *férė la pòtă*, bouder, et *potarlu* ; *l' vêtre mĕ barôtĕ,* le ventre me grouille ; *bôcher*, frapper quelqu'un en lui lançant une pierre, un bâton ; *borlâ*, pleurer à grands cris ; *cacanĭolé*, tâtillon ; *cârâ*, pleuvoir en averse ; *carcùlă*, purée, marmelade ; *matòlă*, boule de neige ; *siʒlin*, seau d'eau ; *canbâ*, enjamber ; *postâ,* poursuivre quelqu'un ; *galĭafan*, goinfre ; *ênfatâ*, introduire, cacher un objet dans un autre ; *flĕron*, câlin ; *tartiflă*, pomme de terre ; *gobilĭĕ*, bille ; *gonĭĕ*, embarras, cérémonies ; *trĕpâ*, fouler aux pieds ; *crwêsu*, petite lampe, etc. Le mot français *imbécile* trouve en patois un choix de traductions : *bâblĕe, badĭan, bârė, nénŏ, dâdé, nicodémŏ*, etc. *Eclair* se dit *élĭeude,* et un ivrogne a *l' nâ brulâ dé-ʒ élĭeude.* Les noms d'animaux sont pittoresques et souvent très doux : *lârdêră* (mésange), *rapatin* (roitelet), *ransinĭolé* (rossignol), *larmwisă* (lézard gris), *vardĭafĕ* (écureuil), *ratoulivă* (chauve-souris). Voici d'autres mots gentillets : *prin*, fin ; *corati*, coureur, musard ; et, un chef-d'œuvre, *apinjhnâ*, mot-à-mot *apigeonner*, que le français traduit insuffisamment par *amadouer.* Le français ne peut non plus fournir l'équivalent exact des mots *aboçhon,* la face contre terre, et *dênpi,* droit sur ses pieds, si souvent employés dans la locution *tonbâ d'aboçhon* ou *tonbâ dênpi.* Un mot bien spécial aussi, c'est *boĭandirĕ*, lessiveuse, qui a donné au français local non pas le *buandière* du français correct, mais la forme particulière *boiandière,* que certains gamins d'Annecy adaptaient autrefois à la chanson des bayadères du *Grand Mogol* : « Voici les boiandières aux grands yeux de velours !... » etc. Autre mot local, *émŏ*, intelligence, bon sens, jugement : *é n'a pwé d'émŏ,* il n'a pas de cœur, ou même, plus simplement, il manque de tact. Citons aussi le verbe *modâ*, partir, si usité en Savoie et dont M. Désormaux pourrait donner comme pittoresque exemple, l'exclamation du franc-tireur Carrier, enregistrée dans la dernière *Revue savoisienne*, au moment où la compagnie du Mont-Blanc devait abandonner Dijon aux

Prussiens : « *Ah ! si de povou en étranglia dou u trê devant que modâ !* »
Un dernier mot caractéristique : *cên* dans les expressions patoises *cên minnŏ, cên noutrŏ, cên leu*, devenues dans le français local *çan mien, çan nôtre*, etc.

Le *Dictionnaire savoyard* donne avec raison pour ces mots non seulement la traduction, mais aussi les expressions les plus usitées. C'est un plaisir toujours nouveau que de trouver à chaque page ces proverbes, ces locutions si familières et si pleines de bon sens. Glanons-en quelques-unes : *p'alâ lŭên, fô alâ plan ; fâ mâ fèrè bêrĕ lou-ɣ ânŏ, s'é n'an pâ sê* (il est difficile de faire boire les ânes, s'ils n'ont pas soif) ; *n'ĭ a pâ l' fwa à l'égă* (il n'y a pas le feu à l'eau) ; *léstŏ cm' on pâ d' bu su na nŭîrĕ* (leste comme une paire de bœufs sur un noyer), etc. M. Désormaux a recueilli aussi certaines locutions et formulettes en usage en Savoie, ce qu'on appelle à Genève des *emprô*, qui servent aux enfants dans leurs jeux, par exemple celle-ci employée à Annecy pour désigner celui qui commence le jeu : *Unique, bénique, trente pains, trifle, trèfle, cornemain, pôste, pôste, sentinelle, fine, fin, tous.* Il a décrit aussi les jeux les plus communs en Savoie et notamment à Annecy, et nous laissons aux lecteurs toute la saveur des descriptions de la *fĭârgă*, de *Tiens-toi bien !*, de la *tô*, etc. Leur curiosité sera largement satisfaite : bornons-nous à l'aviver en signalant l'amusant quatrain du vendeur d'almanachs relatif à *lo-ɣ Anglié*, que le lecteur français ne nous pardonnerait pas de reproduire ici, même en patois.

Nous déflorerions l'intérêt du livre de MM. Constantin et Désormaux en lui faisant des emprunts plus étendus et auxquels nous désespérons de donner leur véritable valeur en les isolant des phrases qui dans la conversation courante les encadrent et les font ressortir. Tous ceux qui s'intéressent à notre patois doivent lire cet ouvrage. Nous sommes heureux d'ajouter qu'il est le premier de toute une série d'études philologiques savoisiennes qui vont être publiées sous le patronage de la Société Florimontane et qui comprendront une anthologie de textes anciens et de textes modernes, un essai de grammaire, une phonétique et un glossaire des termes anciens. C'est au public savoyard à encourager ces intéressantes publications. Il peut y collaborer non seulement en lisant et en faisant lire le *Dictionnaire savoyard*, qui instruira et amusera, mais en adressant à M. Désormaux ou à la Société Florimontane les critiques et les conseils qui peuvent améliorer cette œuvre, ou servir à celles qui suivront. « Nous serons profondément reconnaissant, écrit M. Désormaux, envers tous ceux de nos souscripteurs ou de nos lecteurs qui voudront bien, par leurs critiques comme par leurs conseils, nous aider à rendre moins imparfaite l'œuvre que nous leur présentons aujourd'hui. Nous souhaiterions vivement que, dans chaque agglomération, un nouveau « travailleur de bonne volonté », prenant le *Dictionnaire savoyard* comme guide ou comme moyen de contrôle, rédigeât une étude locale. »

Souhaitons que son appel soit entendu. La reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent à notre patois ira à des hommes tels que MM. Constantin et Désormaux et à la Société Florimontane, qui dressent avec un soin si minutieux l'inventaire de notre parler local. Ce langage qui a tant d'originalité et de charme, c'est une des plus chères traditions de notre Savoie, et nos remerciements sont bien dus à ceux qui travaillent à en préciser la richesse et l'éclat.

Auguste Terrier.

Paris, le 19 novembre 1902.

* * *

Ecole d'Anthropologie de Paris, — 1898, X, p. 297 : Nécrologie et portrait de G. de Mortillet ; disc. du Dr Capitan. — 1901, p. 12 : Dr Eug. Pittard : Résumé de cinq études de crânes anciens de la vallée du Rhône (voir la même *Revue,* 1898 et 1899). Il en résulte que le Valais a été peuplé à Naters, Viége, Rarogne et Saxon par une ancienne population en très grande majorité brachycéphale, à face allongée, mégasème, mésorrhinienne et leptoprosope ; les dolichocéphales, rares dans ces localités, dominent à Sierre. — P. 33. A. de Mortillet : *Distribution géographique des dolmens et des menhirs en France* avec cartes. La Haute-Savoie est citée comme ayant six dolmens et neuf menhirs ; la Savoie, un dolmen et deux menhirs. Pour le premier département, voir L. Revon *(La Haute-Savoie avant les Romains).* — P. 395, L. Capitan : *L'Homme quaternaire dans le bassin du Rhône,* d'après le livre d'E. Chantre.

Histoire ecclésiastique et d'archéol. religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. — Bull. 1894 et suivant ; abbé Perrin : *Hist. du Pont-de-Beauvoisin ;* (intéresse la Savoie *passim*). — 1900, p. 113 : chan. Ulysse Chevallier : *Etude critique sur l'origine du St-Suaire de Lirey-Chambéry-Turin,* suivie d'un appendice contenant les textes à l'appui.

Indicateur d'antiquités suisse. — 1899, p. 98, J. M(ayor) : Acquisition par la Société auxiliaire du musée de Genève de vitraux anciens, parmi lesquels deux donnés, l'un par Gaspard de Genève-Lullin en 1584, l'autre par François d'Alinge en 1561 ; ils paraissent avoir été exécutés en Suisse. — 1900, p. 188, A Naef : *Rapport sur le Château de la Batia,* près Martigny (pris par Pierre de Savoie en 1259, qui y ajoute un donjon remarquable). — 1901, p. 1, Dr O. Schœtensack : *Sur les fibules paléolithiques et spécialement sur celles de Veyrier* (Haute-Savoie) ; c'est ainsi qu'il identifie ces problématiques bâtons de commandement dans lesquels M. Pigorini avait cru voir finalement des chevêtres ; certaines fusaïoles auraient eu la même situation.

Journal des Savants, 1900, p. 708. — [Wallon] : *Œuvres de saint François de Sales,* Annecy. C. M.

Office social de renseignements et d'études de Lyon. — *Mouvement économique et social dans la région lyonnaise* (Paul Kovnic : *L'Industrie horlogère dans la Haute-Savoie*).

La Quinzaine, oct. 1902. — On trouvera quelques pages ayant trait à J.-P. Veyrat. J. D.

La Table des cinquante premières années de la *Revue savoisienne* paraîtra en 1903 en un tirage spécial.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1902

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

BRUCHET Max. Une clef de voûte du XVe siècle à Annecy-le-Vieux. . 40
— L'église de Charly 50
— Classement du château d'Annecy. 120
— Sur un denier d'Hadrien. 170
— Classement des ruines de Saint-Jean d'Aulps 172
BUTTIN Sur des taques de cheminées 7
FONTAINE. Sur les chapiteaux du clocher d'Annecy-le-Vieux 45
— Inscription du XVe siècle à Thuy 174
— Sur une cheminée du XVIe siècle au château d'Annecy 179
LE ROUX. Sur des antiquités gauloises de Gruffy 172
— *Le Couronnement de la Vierge*, tableau du Musée d'Annecy . . 173
— Dessins du mobilier funéraire gallo-romain trouvé aux Fins. . . 177
— Bracelets et peigne burgondes trouvés aux Fins 178
LE ROUX et MARTEAUX. Sur des objets de bronze d'origine romaine. 173
MARTEAUX. Un cimetière burgonde près d'Ugines 47
— Sur une cloche à Prêle. 170
— Haches en pierre polie trouvées à Saint-Jorioz 174
— Tombe et mobilier funéraires gallo-romains aux Fins. 177

BIBLIOGRAPHIE.

BRUCHET Max. *Chronique du chevalier Louis de Diesbach, page de Louis XI*, publiée par le comte Max de Diesbach 31
— *Histoire du canton de Vaud dès les origines*, par Paul Maillefer 34
— *Catalogue de la Bibliothèque municipale de Chambéry*, par M. Perpéchon. 299
— *Calendrier héraldique vaudois*. 301
C. M. Revue bibliographique savoisienne. 35, 117, 163, 307
— *La Savoie avant le Christianisme*, par l'abbé Burlet. 302
RITTER Eugène. *Geschichte der Reliquien in der Schweiz*, par Stuckelberg 35
SAUNIER Marc. *La Haute-Savoie*, par Marc Le Roux . . 115
TERRIER Auguste. *Dictionnaire Savoyard*, publié sous les auspices de la Société Florimontane, par A. Constantin et J. Désormaux 303

GLANES.

Lauréats du concours de l'Académie de Savoie. 30
Population de la Haute-Savoie et de la Savoie en 1901 . 298

GRAVURES.

L'épicéa de Saint-Eustache *(hors texte)*.
Profil des sommets du centre de la chaîne des Aravis . . 222
Carte botanique des environs de la Clusaz 223
Cirsium Erysithales × acaule *(hors texte)*.
Cirsium Erysithales ? × rivulare *(hors texte)*.

HISTOIRE.

CORDERO DE PAMPARATO S. La dernière campagne d'Amédée VI, comte de Savoie (1382-1383), d'après les Comptes des Trésoriers généraux conservés aux Archives de Turin 101, 147, 183
BRUCHET Max. Notes sur la vie privée sous l'ancien régime. 214
— Difficulté des approvisionnements de Genève à la fin du XVIe siècle. 244
— Sur des lettres des princes de la Maison de Savoie aux échevins de Lyon depuis le XVe jusqu'au XVIIIe siècle 4
— Itinéraire en Savoie des pèlerins pour St-Jacques de Compostelle. 6
— Une page du registre des délibérations de la ville d'Annecy en 1479. 41
— Analyse de quelques documents des XIVe, XVIe et XVIIe siècles . . 41
— Séjour d'Etienne Arago en Savoie 42
— Sur un épisode de la vie de M. de Nemours 48
— Sur l'inondation de Sallanches en 1436. 120
DUSSAIX. Une lettre patente du Comte Vert. 43
GEX A. Un autographe de Jacques Balmat, premier ascensionniste du Mont-Blanc. 293
MACKEY (Dom B., O. S. B.) Le voyage de Charles-Emmanuel Ier à Paris (décembre 1599) 94
MOGENIER J. Les francs-tireurs du Mont-Blanc : Récits de la guerre de 1870-71 à l'armée des Vosges. 18, 69, 131
E. RITTER. Glanures salésiennes 27
SERAND. Plaques commémoratives pour maisons historiques d'Annecy. 45, 50, 51, 179
VUARNET Emile. Malheureuse expédition du seigneur de Sallenôve et de quelques partisans savoisiens en Auvergne en 1422. 54

HISTOIRE NATURELLE.

CAMUS E.-G. Note sur la chaîne des Aravis *(avec grav.)*. 215
DUMONT F. Un spectre de Brocken à la pointe d'Andey. 210
GUINIER E. L'épicéa de Saint-Eustache *(avec gravure)*. . 15
— Influence des forêts sur le régime des eaux. 121
LE ROUX Marc. Etude d'un crâne burgonde déformé 178

PHILOLOGIE ET FOLKLORE.

BRUCHET Max. Remarques sur l'aventure d'un chevalier savoyard au moyen âge. 2
— Sur la toponomastique des environs de Faverges et le Pré Vernet en 1294. 2

DÉSORMAUX. Notes de linguistique : Marrons et Marrons. 9
— Préface du *Dictionnaire Savoyard* 55
— Aventure d'un chevalier savoyard au moyen âge 1
— Rectification au mot du Dictionnaire de MM. Hartzfeld et Darmesteter sur les marrons de Savoie 7
— La postface du *Dictionnaire Savoyard* 175
— Circulaire aux instituteurs au sujet du *Dictionnaire Savoyard* . 179
GONTHIER. Remarque sur le Vermont 171
MARTEAUX. Sur quelques noms de cours d'eau 43
— Sur le Château-Vert à Alex 171
— Sur le mot *bezière*. 174
THOMAS. Lettre au sujet de marrons de Savoie 50
— Sur la nouvelle savoyarde contée par Barberino 120
VUARNET Emile. Une vieille coutume : La *pesse* de mai ou *lou mai* en Chablais 297
— Glossaire du Livre de Jeanne de Jussie 290

POÉSIE.

BEAUVERIE René. *Les Vieilles Croyances. Notes crépusculaires. L'Idéal. A Sarah Bernhardt. Déesse. Le Lion de Granit. Les Souvenirs. Ceux qui pleurent. Echo* 202, 204, 205, 206, 207, 208
BÈGUE Georges. *Le Bain. Soir d'Automne* 198, 199
MARTEAUX C. *Souvenir d'Eté. Rondo. La Crypte.* 31, 52, 130
MUGNIER Paul. *Le Coffret. Le Chevalier errant.* . 192, 194
PEYRE Henry. *La Niké de Samothrace. Le Passage de la Wilia. Les Tuileries. L'Attendu* 195, 196, 197

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

Liste des membres V
Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue savoisienne*. VIII
Ouvrages de fonds de la Société Florimontane. X
Dons à la Bibliothèque et aux Archives de la Société . 1, 2, 3, 5, 7, 40, 45; 46, 120, 167, 170, 172, 179, 181
Dons faits au Musée 4, 46, 168
Compte-rendu de l'exercice financier de 1901. 6
Elections de membres : Prof' CAMUS, 3 ; M. PERNOUD, 4 ; M. PERILLAT, 46 ; M. A. TERRIER 182
Démission de Mlle J. BACH-SISLEY 181
Distinctions accordées aux membres de la Société : M. CORCELLE. 4
MM. MUGNIER, J. RITZ et BUTTIN. 119
Nécrologie : J. WEBER et Venance PAYOT, 39 ; Emile LAEUFFER. . . 45
Excursion à Annecy de l'Académie Delphinale 48, 119, 168
DÉSORMAUX J. Rapport sur le concours de poésie de 1902. 183
Noms des lauréats 182
Programme du Concours Andrevetan pour 1903. 209

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

7676. — Annecy. Imprimerie ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

REVUE

SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

43e ANNÉE — 1er TRIMESTRE 1902

Omnes omnium caritates patria
una complexa est.
(*De Officiis*, lib. I.)

ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
ÉDITEUR

1902

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Cette Société, fondée en 1851, a pour but le progrès et l'encouragement des sciences, des lettres et arts ; elle publie un journal périodique, la Revue Savoisienne, *qui paraît chaque trimestre, par livraison de 64 à 88 pages grand in-8°, formant à la fin de l'année un volume de 250 à 320 pages, à justification serrée, ornée de planches phototypiques hors texte et de gravures.*

Le but de ce journal est de vulgariser les études qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent. Les ouvrages envoyés à la Société sont annoncés, et, s'il y a lieu, analysés.

La Société laisse à chaque auteur l'entière responsabilité des opinions qu'il émet.— Elle échange ses publications avec les principales Sociétés savantes de France et de l'étranger. — Elle ouvre chaque année un concours de poésie, d'histoire ou de beaux arts, dont le prix est de 600 fr. (Voir le programme dans le dernier fascicule de l'année précédente.)

Le prix d'abonnement à la « Revue Savoisienne » est de 6 fr. pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par un de ses membres et agréé par elle. Ses membres sont honoraires, effectifs ou correspondants.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à la Société ; ils ne payent aucune cotisation.

Les membres effectifs payent une cotisation de 12 fr.; en cette qualité, ils reçoivent la Revue *et ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de la Société et d'assister à ses séances.*

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes n'habitant pas l'arrondissement d'Annecy et qui collaborent à la Revue. *Ils payent une cotisation de 6 fr.*

Adresser les lettres et envois au Secrétaire.

MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages à part sont priés d'en prévenir à temps M. Abry, imprimeur de la Société.

TARIF DES TIRAGES A PART

	25 exemplaires	50 exemplaires	100 exemplaires	CHAQUE CENT en plus du 1er cent
Prix de la feuille de 16 pages, papier de la *Revue*	6 »	7 »	9 »	4 »
Prix de la couverture imprimée, brochage compris	5 »	6 »	8 »	4 50
Prix de la couverture non imprimée, brochage compris	1 50	2 »	2 50	» »

SOMMAIRE DU N° 1 :

Liste des membres de la Société Florimontane.

Liste des Sociétés qui échangent leurs publications avec la *Revue savoisienne*.

Ouvrages de fonds de la Société Florimontane.

Séances des 15 janvier, 5 février et 5 mars 1902.

J. DÉSORMAUX. Notes de linguistique : Marrons et Marrons.

E. GUINIER. L'épicéa de Saint-Eustache *(avec gravure hors texte)*.

J. MOGENIER. Les francs-tireurs du Mont-Blanc : Récits de la guerre de 1870-71 à l'armée des Vosges.

E. RITTER. Glanures salésiennes.

Glanes.

Ch. MARTEAUX. *Souvenirs d'Elé* (poésie).

Bibliographie savoisienne.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

REVUE
SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

43e ANNÉE — 2e TRIMESTRE 1902

Omnes omnium caritates patria
una complexa est.
(*De Officiis*, lib. I.)

ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
ÉDITEUR

1902

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Cette Société, fondée en 1851, a pour but le progrès et l'encouragement des sciences, des lettres et arts ; elle publie un journal périodique, la Revue Savoisienne, *qui paraît chaque trimestre, par livraison de 64 à 88 pages grand in-8°, formant à la fin de l'année un volume de 250 à 320 pages, à justification serrée, ornée de planches phototypiques hors texte et de gravures.*

Le but de ce journal est de vulgariser les études qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent. Les ouvrages envoyés à la Société sont annoncés, et, s'il y a lieu, analysés.

La Société laisse à chaque auteur l'entière responsabilité des opinions qu'il émet. — Elle échange ses publications avec les principales Sociétés savantes de France et de l'étranger. — Elle ouvre chaque année un concours de poésie, d'histoire ou de beaux-arts, dont le prix est de 600 fr. (Voir le programme dans le dernier fascicule de l'année précédente.)

Le prix d'abonnement à la « Revue Savoisienne » est de 6 fr. pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par un de ses membres et agréé par elle. Ses membres sont honoraires, effectifs ou correspondants.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à la Société ; ils ne payent aucune cotisation.

Les membres effectifs payent une cotisation de 12 fr.; en cette qualité, ils reçoivent la Revue *et ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de la Société et d'assister à ses séances.*

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes n'habitant pas l'arrondissement d'Annecy et qui collaborent à la Revue. *Ils payent une cotisation de 6 fr.*

Adresser les lettres et envois au Secrétaire.

MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages à part sont priés d'en prévenir à temps M. Abry, imprimeur de la Société.

TARIF DES TIRAGES A PART

	25 exemplaires	50 exemplaires	100 exemplaires	CHAQUE CENT en plus du 1er cent
Prix de la feuille de 16 pages, papier de la *Revue*	6 »	7 »	9 »	4 »
Prix de la couverture imprimée, brochage compris	5 »	6 »	8 »	4 50
Prix de la couverture non imprimée, brochage compris	1 50	2 »	2 50	» »

OUVRAGES DE FONDS

Bulletin de l'Association Florimontane, quatre volumes, petit in-8° (1851-1859). — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 2 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 25 ou 0 fr. 50, suivant le nombre de pages.

Revue Savoisienne, de 1860 à 1884 inclusivement (volumes de 100 à 144 pages in-4°). — Un volume broché, 4 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 50.

Revue Savoisienne, de 1885 à 1889 inclusivement (volumes grand in-8° de 300 à 400 pages) — Un volume broché, 4 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 50.

☛ **A partir de 1890, les numéros séparés ne sont plus mis en vente.**

Collection de 1860 à 1901 inclusivement, composée de 42 volumes brochés, 166 francs ; collection précédente moins l'année 1870, 136 fr. et moins les années 1870 et 1893, 116 fr.

Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés à la bibliothèque de la Société Florimontane, rédigé par MM. Ch. MARTEAUX et Max BRUCHET. Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr.; *franco,* 2 fr. 25.

Catalogue descriptif du Musée lapidaire de la ville d'Annecy, par MM. Ch. MARTEAUX et J. SERAND. Brochure in-18 illust., de 50 pages, 0 fr. 50 ; *franco,* 0 fr. 55.

Catalogue descriptif du Musée gallo-romain de la ville d'Annecy *(marques de fabrique),* par MM. Ch. MARTEAUX et Marc LE ROUX. Un vol. gr. in 8° de 132 pages, avec grav., 2 fr.; *franco*, 2 fr. 25.

Les Sépultures burgondes en Haute-Savoie, *Histoire, Anthropologie, Mobilier funéraire,* par MM. Marc LE ROUX et Ch. MARTEAUX. Un vol. gr. in-8° de 71 pages, avec phototypies et gravures, 2 fr. ; *franco,* 2 fr. 25.

Catalogue sommaire du Musée d'Annecy, par M. Marc LE ROUX. Br. in 8°, 1 fr. ; *franco,* 1 fr. 25.

Voie romaine de Boutae à Aquae *(Section d'Annecy à Cusy)*, par MM. Ch MARTEAUX et LE ROUX. 1 br. in-8° avec carte et gravures, 2 fr., *franco*, 2 fr. 25.

Voyage au long cours sur le lac d'Annecy *précédé d'une ascension au Semnoz*, par J. REPLAT. Prix : 0 fr. 50 ; franco, 0 fr. 65.

Adresser les demandes au secrétaire de la Société Florimontane, Hôtel-de-Ville d'Annecy.

Les ports sont à la charge du destinataire.

SOMMAIRE DU N° 2 :

Séances des 9 avril, 7 mai et 4 juin 1902.

Charles MARTEAUX. *Rondo* (poésie).

Emile VUARNET. Malheureuse expédition du seigneur de Sallenôve et de quelques partisans savoisiens en Auvergne en 1422.

J. DÉSORMAUX. Préface du *Dictionnaire Savoyard*.

J. MOGENIER. Les francs-tireurs du Mont-Blanc : Récits de la guerre de 1870-71 à l'armée des Vosges *(suite)*.

Dom B. MACKEY, O. S. B. Le voyage de Charles-Emmanuel Ier à Paris (décembre 1599).

S. CORDERO DE PAMPARATO. La dernière campagne d'Amédée VI, comte de Savoie (1382-1383), d'après les Comptes des Trésoriers généraux conservés aux Archives de Turin.

Revue bibliographique savoisienne.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

REVUE
SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

43e ANNÉE — 3e TRIMESTRE 1902

Omnes omnium caritates patria
una complexa est.
(*De Officiis*, lib. I.)

ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
ÉDITEUR

1902

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Cette Société, fondée en 1851, a pour but le progrès et l'encouragement des sciences, des lettres et arts ; elle publie un journal périodique, la Revue Savoisienne, *qui paraît chaque trimestre, par livraison de 64 à 88 pages grand in-8°, formant à la fin de l'année un volume de 250 à 320 pages, à justification serrée, ornée de planches phototypiques hors texte et de gravures.*

Le but de ce journal est de vulgariser les études qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent. Les ouvrages envoyés à la Société sont annoncés, et, s'il y a lieu, analysés.

La Société laisse à chaque auteur l'entière responsabilité des opinions qu'il émet. — Elle échange ses publications avec les principales Sociétés savantes de France et de l'étranger. — Elle ouvre chaque année un concours de poésie, d'histoire ou de beaux arts, dont le prix est de 600 fr. (Voir le programme dans le dernier fascicule de l'année précédente)

Le prix d'abonnement à la « Revue Savoisienne » est de 6 fr. pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par un de ses membres et agréé par elle. Ses membres sont honoraires, effectifs ou correspondants.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à la Société ; ils ne payent aucune cotisation.

Les membres effectifs payent une cotisation de 12 fr.; en cette qualité, ils reçoivent la Revue *et ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de la Société et d'assister à ses séances*

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes n'habitant pas l'arrondissement d'Annecy et qui collaborent à la Revue. *Ils payent une cotisation de 6 fr.*

Adresser les lettres et envois au Secrétaire.

MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages à part sont priés d'en prévenir à temps M. Abry, imprimeur de la Société.

TARIF DES TIRAGES A PART

	25 exemplaires	50 exemplaires	100 exemplaires	CHAQUE CENT en plus du 1er cent
Prix de la feuille de 16 pages, papier de la *Revue*	6 »	7 »	9 »	4 »
Prix de la couverture imprimée, brochage compris	5 »	6 »	8 »	4 50
Prix de la couverture non imprimée, brochage compris	1 50	2 »	2 50	» »

OUVRAGES DE FONDS

—

Bulletin de l'Association Florimontane, quatre volumes, petit in-8° (1851-1859). — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 2 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 25 ou 0 fr. 50, suivant le nombre de pages.

Revue Savoisienne, de 1860 à 1884 inclusivement (volumes de 100 à 144 pages in-4°). — Un volume broché, 4 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 50

Revue Savoisienne, de 1885 à 1889 inclusivement (volumes grand in 8° de 300 à 400 pages) — Un volume broché, 4 fr.; un numéro séparé, 0 fr 50

☞ **A partir de 1890, les numéros séparés ne sont plus mis en vente.**

Collection de 1860 à 1901 inclusivement, composée de 42 volumes brochés, 166 francs ; collection précédente moins l'année 1870, 136 fr. et moins les années 1870 et 1893, 116 fr.

Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés à la bibliothèque de la Société Florimontane, rédigé par MM. Ch. MARTEAUX et Max BRUCHET. Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr.; *franco,* 2 fr. 25.

Catalogue descriptif du Musée lapidaire de la ville d'Annecy, par MM. Ch. MARTEAUX et J. SERAND. Brochure in-18 illust., de 50 pages, 0 fr. 50 ; *franco,* 0 fr. 55.

Catalogue descriptif du Musée gallo-romain de la ville d'Annecy *(marques de fabrique),* par MM. Ch. MARTEAUX et Marc LE ROUX. Un vol. gr. in 8° de 132 pages, avec grav., 2 fr.; *franco,* 2 fr. 25.

Les Sépultures burgondes en Haute-Savoie, *Histoire, Anthropologie, Mobilier funéraire,* par MM. Marc LE ROUX et Ch. MARTEAUX. Un vol. gr. in-8° de 71 pages, avec phototypies et gravures, 2 fr. ; *franco,* 2 fr. 25.

Catalogue sommaire du Musée d'Annecy, par M. Marc LE ROUX. Br. in-8°, 1 fr. ; *franco,* 1 fr. 25.

Voie romaine de Boutae à Aquae *(Section d'Annecy à Cusy)*, par MM. Ch. MARTEAUX et LE ROUX 1 br. in-8° avec carte et gravures, 2 fr., *franco,* 2 fr. 25.

Voyage au long cours sur le lac d'Annecy *précédé d'une ascension au Semnoz*, par J. REPLAT. Prix : 0 fr. 50 ; franco, 0 fr. 65.

Adresser les demandes au secrétaire de la Société Florimontane, Hôtel-de-Ville d'Annecy.

Les ports sont à la charge du destinataire.

SOMMAIRE DU N° 3 :

Séance du 2 juillet 1902.

E. Guinier. Influence des forêts sur le régime des eaux.

Charles Marteaux. *La Crypte* (poésie).

J. Mogenier. Les francs-tireurs du Mont-Blanc : Récits de la guerre de 1870-71 à l'armée des Vosges *(suite et fin)*.

S. Cordero de Pamparato. La dernière campagne d'Amédée VI, comte de Savoie (1382-1383), d'après les Comptes des Trésoriers généraux conservés aux Archives de Turin *(suite)*.

Revue bibliographique savoisienne.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d utilité publique par décret du 17 decembre 1896)

REVUE
SAVOISIENNE

PUBLICATION PERIODIQUE

1903 — 44ME ANNÉE

Omnes omnium caritates patria
una complexa est.
(*De Officiis*, lib. I)

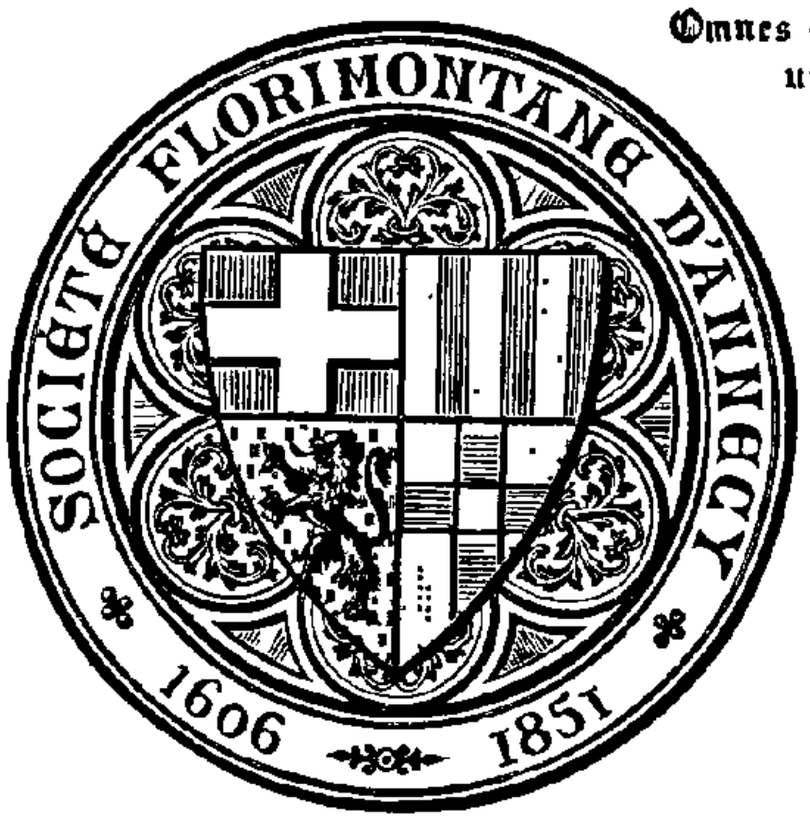

892

ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
ÉDITEUR

1903

Bibl
Pér. 8°
17380

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Camille Dunant ❋ ✠ 🏵 I, conseiller de préfecture honoraire.

Vice-Présidents : M. le docteur Thonion 🏵 I, ancien député et M. C. Marteaux 🏵 A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire : M. Marc Le Roux 🏵 I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. J. Désormaux, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Bibliothécaire : M. Max Bruchet 🏵 A, archiviste du département.

Trésorier : M. Jean Ritz ✠ O ✠ 🏵 I, compositeur de musique.

Archiviste : M. Joseph Serand.

Comité de rédaction : MM. Dunant, Le Roux, Marteaux, Bruchet, Gonthier et Désormaux.

Directeur de la Revue : M. Marc Le Roux.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

BALLIARD Charles, à New-York.
BARTHÉLEMY (Anatole de) ❋ ❨ I, membre de l'Institut.
CAMUS Jules, professeur, à Turin, ❨ I ✠ ✠.
CHANTRE Ernest ❋ ✠, sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.
S. A. I. Mgr le Grand-Duc CONSTANTIN CONSTANTINOVITCH, président de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.
DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
DU BOIS-MELLY, homme de lettres, à Genève.
DUFOUR Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
FOUQUET (D') ❨ A, officier de l'Osmanieh, chevalier de St-Anne de Russie, au Caire.
HOLLANDE ❨ I ★, docteur ès-sciences, professeur au Lycée de Chambéry.
MANNO Antonio (le baron) G C ✠ G C ✠, membre de l'Académie des sciences à Turin.
PAPIER ❋ ❨ I, président de l'Académie d'Hippone, Bône (Algérie).
RÉGNIER Antony, peintre, à Marseille.
REVIL, géologue, à Chambéry.
REVON Michel ❋, docteur en droit et ès-lettres, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
RITTER Eugène, professeur à l'Université de Genève.
THEURIET André O ❋, membre de l'Académie française.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.

ALLART, ingénieur, à Annecy-le-Vieux.
AUSSEDAT Louis, ingénieur électricien, à Annecy.
BALLEYDIER ❨ I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.
BELLY, receveur des finances, à Chambéry.
BLANCHARD, inspecteur des Forêts, à Gex.
BOCH Louis ❋ ❨ A, conseiller général, maire d'Annecy.
BOIRET ❨ A ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
BOUCHET Pierre, négociant, conseiller municipal, à Annecy.
BRUCHET Max ❨ A, archiviste départemental, à Annecy.
BUTTIN Ch., notaire, à Rumilly.
CARLE, lieutenant au 30e de ligne, à Annecy.
CARNOT François ❋ ★, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
CARRON Jacques, avocat, conseiller municipal, à Annecy.
CHARVIER J., architecte-expert, à Annecy.
CHATELAIN Maurice, notaire, à Faverges.
CHAUDIER J., architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
CHEVALIER Etienne, chanoine, à Annecy.
CORCELLE ❨ I, professeur agrégé au Lycée de Chambéry.
CROLARD Albert, ingénieur à Cran-Gevrier.
CROLARD Francis, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes à Annecy.
CROSET F. ★, économe de l'hôpital d'Annecy.
DÉSORMAUX, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.

DESPINE Antoine, à Annecy.
DOMENJOUD Henri, percepteur, à Faverges.
DUBOULOZ, président du tribunal, à Thonon.
DUCLOZ ❨ I ✢, imprimeur à Moûtiers.
DUMONT ❨ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
DUNAND Auguste ★, maire de Metz (Haute-Savoie).
DUNANT Camille ❋ ✢ ❨ I, conseiller de préfecture honoraire, à Annecy.
DUPLAN ❨ A, numismate, à Evian-les-Bains.
DUPONT François ❋ ❨ A O ★, ingénieur-chimiste, à Paris.
DUSSAIX, propriétaire, à Megève.
DUVAL ❨ A, sénateur de la Haute-Savoie, à Collonges-sous-Salève.
FENOUILLET ★, instituteur en retraite, à Entrevernes.
FERRERO Marius, négociant, conseiller municipal, à Annecy.
FOLLIET André ✢ ❨ A, sénateur de la Haute-Savoie, à Paris.
FONTAINE Antoine, architecte, à Annecy.
FOREST-DIVONNE (comte de la) O ❋, chef de bataillon en retraite, à Arras.
RAILLON, architecte départemental, à Annecy.
FREY Charles, entrepreneur de transports, à Annecy.
FRÉZAT Simon, à Annecy.
GALLIARD Louis, médecin, à Annecy.
GELEY Gustave, médecin, conseiller municipal, à Annecy.
GERMAIN, directeur de l'école primaire de Thonon.
GONTHIER (l'abbé), aumônier des Hospices, à Annecy.
GOUVILLE François, à Annecy.
GRIVAZ Louis, notaire, conseiller municipal, à Annecy.
GUERBY ❨ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
GUIGNÉ (de), aux Barattes, Annecy-le-Vieux.
GUILLERMIN, percepteur de Gevrier, à Annecy.
GUINIER ★, inspecteur des Forêts en retraite, à Annecy.
LAYDERNIER Léon, banquier, à Annecy.
LE MARANT DE KERDANIEL, juge, à Saint-Jean-de-Maurienne.
LE ROUX Marc ❨ I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
LEVET Eugène ❋, commandant chef du génie. à Nice.
MARTEAUX Charles ❨ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
MATHIEU, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
MAYAN, trésorier général de l'Yonne, à Auxerre.
MEYER ❨ I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
MILLET ❨ A ★, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
MIQUET François ❨ A, receveur particulier des finances, à Mauriac (Cantal).
MONNET (M'''), à Annecy.
MUGNIER François ❋ O ✢ ✢ ❨ I, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de Chambéry.
NANCHE Isidore ❨ A, chirurgien-dentiste, à Annecy.
OGIER (l'abbé), à Annecy.
PÉRILLAT, administrateur du Bon Marché, à Paris.
PERNOUD, inspecteur-voyer en retraite, à Annecy.
PHILIPPE Charles ❨ A, principal au collège de Dreux (Eure-et-Loir).
PICCARD Louis (l'abbé), aumônier du Collège de Thonon.
PISSARD Charles-Eugène ❨ A, secrétaire de la mairie d'Annecy.

REY, juge au Tribunal, à Annecy.
RICHARD Auguste ★, greffier du Tribunal, à Annecy.
RICHARD J., géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
RITZ Jean ✠ O ✠ ❦ I, compositeur de musique, à Annecy.
ROBERT Victor, conseiller municipal, à Annecy.
ROLLIER Joseph, notaire, à Annecy.
ROMAND Alph. ✠ ✠, professeur à l'Académie militaire de Turin.
ROUSSY DE SALES (le comte de) ✵ O ✠, à Thorens.
SALLAZ, directeur du Laboratoire municipal, à Annecy.
SAUTIER-THYRION, à Lyon.
SERAND Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
SEYSSEL-CRESSIEU (le c^te^ Marc de) ✠, château de Musin, à Belley.
TAINE (Mme), à Menthon-Saint-Bernard.
TERRIER Auguste ❦ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française, à Paris.
THONION ❦ I, médecin, ancien député, à Annecy.
TISSOT (l'abbé), curé de Cluses.
VERNAZ O ★ ❦ A, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

BOSSON, pharmacien, à Saint-Jeoire.
PERRIN ❦ ✠, archéologue, à Chambéry.
VUARNET, à Messery.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

—

FRANCE.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire er d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BÉZIERS. Bulletin de la Société archéologique.
BÔNE (Algérie). Académie d'Hippone.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
BRIVE. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.

CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des seiences, arts et belles lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
LONS-LE-SAUNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et des belles-lettres.
Société d'agriculture.
— Annales de l'Université (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
MACON. Académie des sciences.
— Société des sciences naturelles.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANCY. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
PARIS. La Mélusine.
— Polybiblion. Revue bibliographique universelle.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Académie des inscriptions et belles-lettres.
— Ministère de l'instruction publique et Bibliothèque de la Sorbonne.
— La Tradition.
— Bulletin du Comité de l'Afrique française (don).
PAU. Société des sciences et lettres.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
PUY (le). Société agricole et scientifique.
ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France.
— Académie des jeux floraux.
— Annales de l'Université.
VALENCE. Société d'archéologie et de statistique.

ÉTRANGER.

Aoste. Société académique du duché d'Aoste.
Berne. Mitthellungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.
Bruxelles. Société royale de botanique.
Cincinnati (Ohio). The Lloyd Library.
Fribourg. Société d'histoire de Fribourg.
Genève. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Comité des archives des sciences physiques et naturelles.
Lausanne. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
Milan. Atti della Sociéta italiana di scienze naturali.
Moscou. Société impériale des naturalistes.
Neufchatel. Société des sciences naturelles.
Saint-Louis. The Missouri botanical garden.
Stuttgart. Forschungsberichte aus der Biologischen Station zu Plœn.
Turin. Miscellanea di storia italiana Regia deputatione di storia patria.
— Société des Beaux-Arts.
— Bolletino storico-bibliografico di storia subalpina.
Urbana. Illinois state laboratory of natur. history.
Washington. Smithsonian Institution.
Wisconsin. Academy of sciences arts and letters.
Zurich. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses.
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

Annecy. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
Paris. Le Savoyard.

Archives de la Mairie d'Annecy. — Archives départementales.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 12 janvier 1903.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Lecture est donnée d'une dépêche de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 6 décembre dernier, regrettant, par suite de nécessités budgétaires, de ne pouvoir continuer le service du *Journal des Savants*.

On procède ensuite à l'élection du bureau au bulletin secret. La proposition du secrétaire-adjoint-bibliothécaire sortant demandant la séparation de ces deux fonctions est adoptée. (*V. page* V.)

La Société adresse ses félicitations à notre collègue M. Marc de Seyssel qui vient de recevoir la croix des Saints-Maurice et Lazare pour sa belle publication sur la maison de Seyssel.

Elle prie son président d'exprimer sa vive reconnaissance à M. le général Brunet et à M. Hérisson pour le bienveillant accueil par eux fait aux projets de la Florimontane à l'occasion de la plaque commémorative d'Eustache Chapuis placée sur la caserne Decouz et de celle du Président Carnot.

M. Marteaux, délégué pour la langue internationale, dépose sur le bureau diverses brochures sur la « *Langue bleue* ».

M. Frutaz, ancien président d'honneur du Congrès tenu par les Sociétés savantes à Annecy en 1901, envoie les « Poésies » en dialecte valdôtain de J.-B. Cerlogne.

M. Marteaux fait don au musée de menus objets recueillis au cours des excursions faites dans le but d'étudier la voie romaine de la rive gauche du lac et les chemins avoisinants ; ce sont : un fragment d'épingle en os, en bas de Brogny, des fragments de poterie, près du pont de Dingy, d'ustensiles, à la Planche ; une monnaie de Trajan, de Neuvillard, près de Seythenex, qui lui a été offerte par M. Pernoud, agent-voyer à Faverges, et trois monnaies frustes du premier siècle, exhumées près de la tuilerie de Saint-Jorioz.

M. J. Serand, au nom de M. le lieutenant Carle du 30e de ligne, signale à la Société un explorateur savoyard dont le nom

augmentera la liste de ceux déjà cités par notre collègue F. Miquet dans son utile *Répertoire biographique*. Il s'agit d'un nommé Rey, de Rumilly, qui, étant chef de poste à Bakel, explora, en juin et juillet 1851, le cours supérieur du Sénégal jusqu'au delà de Médine et du Felou. L'intéressante narration de ce voyage a été publiée par l'explorateur dans le numéro d'octobre 1852 de la *Revue coloniale*. Né en 1805, à Rumilly, Pierre Rey, devenu gouverneur de Bakel, mourut dans cette dernière ville, en 1855.

M. Thonion lit la communication suivante :

Conformément aux anciennes intentions de M. Rassat, instituteur en retraite à Gruffy, et à sa volonté plus particulièrement exprimée dans ces derniers temps, je viens, fidèle dépositaire, vous remettre en son nom pour être offerts au Musée de la ville d'Annecy, les objets désignés ci-après, qu'il m'avait confiés il y a quelques années :

1° Une épée droite en fer, avec une partie de son fourreau sur un seul côté, de même métal. Soie de la poignée nue, le tout fortement attaqué par la rouille, dimensions : longueur totale 0m64 dont 0m56 pour la lame et 0m08 pour la poignée, largeur moyenne 0m04, poids 415 gr.

2° Un javelot en fer avec ses nœuds d'arrêt d'une longueur totale de 0m66 dont 0m,58 d'un nœud à l'autre et 0m08 pour la pointe sans vestiges de douille ou d'anneau, poids 155 gr., diamètre moyen 7 à 8 millimètres.

3° Une pointe de lame en fer avec sa douille, annelée, d'une seule pièce, ébréchée mesurant 0m11 1/2 de longueur totale, dont 0m07 pour la lame, et 0m04 1/2 pour la douille, poids 252 gr.

4° Une superbe fibule en bronze, intacte, longueur 0m10, hauteur 0m04, poids 65 gr.

5° Deux canines d'ours, perforées pour suspension, mesurant l'une 0m08 de longueur et l'autre 0m08 1/2, largeur moyenne 0m02 1/2, poids 27 et 21 gr.

6° Trois défenses de sanglier, côté gauche de la mâchoire dont la plus longue mesure 0m20 1/2 sur sa grande courbure, la moyenne 0m12 et la plus petite 0m11.

Ces objets classés sous le nom de mobilier funéraire dans les nomenclatures archéologiques et que j'appellerais plutôt parures et trophées funéraires ont été trouvés dans la commune de Gruffy, sous la seconde moitié d'un murger dont la première partie avait déjà été enlevée lors de la construction du chemin de grande communication n° 5 de Gruffy à Allèves et avait mis à découvert les objets recueillis par M. Revon et rangés depuis longtemps dans les vitrines de notre Musée.

C'est en procédant à la démolition et à l'enlèvement de la portion restante du même murger pour la construction de la chaussée qui s'amorce à la route précédente et mène à Cusy par le pont de l'Abîme, que l'entrepreneur, soit ses ouvriers trouvèrent un certain nombre d'ossements, d'armes et autres objets dont quelques-uns ont été réunis par M. Rassat et qui forment le lot que je place aujourd'hui sous vos yeux.

Mais tous les objets découverts ne lui furent pas remis, quelques-uns restèrent entre les mains soit de l'entrepreneur, soit des ouvriers ou des habitants. J'ai pu en obtenir ou trouver quelques-uns à cette époque, ils

formeront, avec la part de M. Rassat, le sujet de la notice que je me propose de publier dans la *Revue* de notre Société Florimontane, si vous la jugez assez intéressante.

Aujourd'hui, Messieurs, en transmettant à M. le Conservateur du Musée d'Annecy, les objets offerts par M. Rassat, et en vous en demandant la décharge, je crois être l'interprète de la Société Florimontane en adressant au généreux donateur les félicitations et les remerciments de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire et aux monuments anciens de notre pays, ainsi qu'à la richesse de nos collections.

Tous les objets que nous possédons provenant du murger qui existait au lieu dit du Mollard, ont été présentés dans un de mes voyages à Paris à la Société des Antiquaires de France, puis plus tard, ceux du second lot furent de nouveau soumis à M. Gabriel de Mortillet.

Les déterminations qui en furent faites seront consignées dans la notice que je me propose de vous présenter à une de nos prochaines réunions en y joignant les objets de même provenance arme et ossements qui m'appartiennent.

Toutes ces pièces ont fait à deux reprises le voyage de Paris et je vous les remets intactes, c'est-à-dire telles qu'elles me furent remises, sauf quelques petites écailles de l'épée qui se sont détachées et que j'ai recollées et un fragment de la grande défense du sanglier enlevée pour analyse, mais on ne va pas dans la capitale sans y être quelque peu ébréché et quelquefois même on n'en revient pas.

La Société prend le plus vif intérêt à l'examen des précieux objets dus à la générosité de M. Rassat et se joint à son vice-président pour adresser à ce dévoué collaborateur l'expression de sa vive gratitude.

Il est décidé, à titre d'essai, de ne plus envoyer de convocations individuelles pour les séances de la Société. Les membres seront prévenus par les journaux locaux. Il y aura toutefois exception pour le jour de l'assemblée générale tenue en janvier et pour les séances qui n'auraient pas lieu, selon l'usage, le premier mercredi du mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire-adjoint, Max Bruchet.

Séance du 4 février 1903.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages récemment entrés dans la bibliothèque florimontane :

Corcelle : *Les Alpes de Savoie, Faune, Flore, Phénomènes physiques,* 1 br. in-8°, Chambéry, 1903. (Don de l'auteur.)

A. Vingtrinier : *La Prise d'Ambérieu par le comte Amédée V de Savoie,* 1 br. in-8°, Mâcon, 1902. (Don de l'auteur.)

Bailly : *Ornithologie de la Savoie,* 4 vol. in-8°. (Don de M. Marteaux.)

A. Falsan et Chantre : *Monographie géologique des anciens Glaciers et du Terrain erratique de la partie moyenne du bassin du Rhône,* 2 vol grand in-8°, Paris, 1980, et atlas in-f°, Lyon, 1875.

Chantre : *Le premier Age du Fer.* Etudes paléoethnologiques dans le bassin du Rhône, album in-f°, nécropoles et tumulus, Paris, 1890. (Dons de l'auteur.)

Bulletin de la Société d'Anthropologie de Lyon de 1884 à 1902, 23 fascicules in-8°, Lyon. (Don de M. Chantre.)

La Société adresse ses vifs remerciements aux donateurs et en particulier à M. Chantre pour l'envoi de ses importantes et précieuses publications sur le préhistorique de la vallée du Rhône.

M. Serand annonce à la Société que les plaques dont elle avait décidé l'apposition sur les maisons Carnot et de l'ancien collège sont actuellement en place. **Le Président** renouvelle ses félicitations à notre collègue pour son intelligente initiative.

M. Désormaux appelle l'attention sur un passage de l'historien Lambert Van der Burch, tiré de l'ouvrage intitulé *Sabaudiæ Respublica et Historia* (Lugd. Batav., édit. élzév. de 1634). Dans un premier chapitre *(De Sabaudiæ antiquitate et situ dissertatio)*, l'auteur, après avoir rappelé ce qu'il sait concernant les Allobroges et les anciens peuples de la Savoie, donne la description suivante :

Aer regionis hujus *(ut hoc ex incerto quodam addam nathore)* purus est, solumque fecundum, a ripa præcipue Helvetiorum secundum Lemani lacus tractum. Terra amænissima et fertili *(sic)* vinum profert generosum, Ripalium seu Rivalium a ripa lacus quod dicitur. Pascua sunt uberrima ad omne animantium genus enutriendum.

L'historien continue en décrivant, d'après Abraham Ortelius, la région du Piémont. Pour lui, cette région commencerait à Annecy (Nessy), « a Nicœa urbe, in quam Genevae episcopus sedem suam transtulit ».

Agros habet amænis fructiferisque collibus plenos, qui frumentum aliasque fruges et optima vina cum nobilissimis fructibus producunt. Urbibus, oppidis, pagis perhonestis nitent [1].

Il est intéressant de comparer ces passages avec la description de la Savoie que nous trouvons dans l'*Apologie de Marc-Claude de Buttet pour la Savoie contre les injures et calumnies de Bartholomé Aneau,* publiée à Lyon en 1554. (Cf. F. Mugnier : *M.-C. de Buttet*, p. 118.)

1. Pour plus de détails, Van der Burch renvoie le lecteur au *Theatrum* d Abraham Ortelius.

Et toutefois nous ne sommes si avant aux montaignes que nous n'aions les belles longues et spacieuses campaignes, les longs et braves terrois, les beaux prés verdoians, brief les lieux si bien a propos que toute sorte de biens y foissonne...

Nous avons fertilité de tous blés, nous avons merveilleuse abondance des meilleurs et plus excellens vins, de tout genre de fruitz... Je laisse a parler de la salubrité de l'air, de la bonté du terroir... Je me deporteray de reciter les belles plaisances et anciennes villes, les fortz chasteaux, palais et maisons somptueuses, etc.

Quel est cet auteur inconnu dont parle Van der Burch? Nous l'ignorons. Ce n'est point Buttet, car l'*Apologie* n'était pas une œuvre anonyme. Buttet lui-même a-t-il, comme le fera Van der Burch, imité quelque prédécesseur [1] ? Mais s'il avait pu appuyer ses allégations sur cette autorité, il n'aurait pas hésité, croyons-nous, à indiquer la source où il puisait, puisqu'il cherchait à mettre en lumière tout ce qui pouvait contribuer à la « défense » et à l' « illustration » de la Savoie.

Peut-être cet « incertus author » fut-il intermédiaire entre Buttet et Van der Burch, et a-t-il mis à profit l'*Apologie*. On pourrait enfin ne voir dans les passages cités qu'une rencontre fortuite, et comme une sorte de lieux communs qui s'imposent à tout historien décrivant la Savoie. Cette coïncidence méritait toutefois d'être signalée.

M. Désormaux demande aux membres présents s'ils peuvent lui donner quelques renseignements sur une expression qui lui a été signalée par M. Gaston Paris, en post-scriptum à une récente lettre [2] :

> Je me permets de vous rappeler que dans les *Chansons populaires du XVe siècle* que j'ai publiées en 1875 *(Société des Anciens Textes)*, il s'en trouve deux (XIIe et XIIIe) qui contiennent plusieurs mots savoisiens, entre autres le juron *la merande, par la merande,* que je n'ai pu expliquer.

Ce juron est actuellement inconnu, du moins dans la région annécienne, et les membres présents regrettent de ne pouvoir fournir à l'éminent académicien une explication satisfaisante.

M. Thonion apporte pour le Musée deux têtes osseuses humaines recueillies à Gruffy au lieu dit la Sablière. Leur structure est fort intéressante, l'une d'elles surtout est remar-

1. Nous ne parlons pas de Du Bellay, dont la *Défense et Illustration de la Langue française* a bien pu inspirer à Buttet l'idée générale de sa reponse au régent du Collège de la Trinité.

2. Cette lettre, relative au *Dictionnaire Savoyard*, est sans doute l'une des dernières qu'ait écrites le maître des études romanes dont nous déplorons aujourd hui la perte On nous permettra de nous joindre à tout le public lettré pour rendre un bien faible hommage à l illustre savant. qui fut aussi un grand honnête homme

quable par sa hauteur verticale énorme depuis le plan du trou occipital jusqu'au sommet du crâne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h.1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 4 mars 1903.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages récemment entrés à la bibliothèque :

Léonce Duparc : *Quelques Renseignements et Réflexions à propos de la Zone franche de la Haute-Savoie,* 1 br. in-8°. Annecy, 1902.

Id. *Réponse d'un simple Citoyen à deux Sénateurs et Renseignements complémentaires à propos de la Zone franche de la Haute-Savoie,* 1 br., in-8°, Annecy, 1903. (Dons de l'auteur.)

Max Bruchet : *Le Plébiscite occulte du département du Mont-Blanc en 1815 et la Restauration en Savoie,* 1 br., in-8°. (Extrait du *Bulletin historique et philologique,* 1902.) (Don de l'auteur.)

La Société adresse ses sincères remerciements aux donateurs.

Le Secrétaire propose de demander l'échange entre la *Revue savoisienne* et l'*Homme préhistorique,* revue mensuelle des sciences préhistoriques dirigée par M. Adrien de Mortillet. Cette proposition est adoptée.

Le même montre un échantillon des cendres qui ont recouvert la ville de Saint-Pierre de la Martinique lors de l'éruption volcanique du 8 mai 1902, qui lui ont été remises par M. Albert Crolard. Il donne quelques explications sur la structure et la nature pétrographique de ces cendres.

M. Bruchet communique les renseignements suivants relevés sur un exemplaire des *Statuta Sabaudie,* édition de Genève, 1512, faisant partie de la bibliothèque de M. Beaurain à Annecy, qui a bien voulu obligeamment le lui communiquer. Ils ont été écrits au XVIe et au XVIIe siècle par de précédents possesseurs sur les feuillets blancs de ce volume et présentent quelque intérêt soit pour le cours des monnaies, soit pour l'histoire de Thonon, soit encore pour fixer le souvenir d'un orage remarquable sur le Léman en 1645.

1571 : Les escus d'or sol. par ordonnance du Roy de France valloit de monoye de France 54 sols tornois en marchandise a Lion, 55 sols tornois à Paris et en Borgogne 56 tornois et de monoye de Savoye 70 sols.

1572, 1573 : l'escus d'or sols valloyt 70 sols.

1574 : L'escus d'or sol valloit 6 fl. 5 quarts.

1575 : L'escus d'or sol valloit 6 fl. 3 s.

1576 valloit 6 fl. 8 s. 6 d. Et ce, jusques au neufviesme du mois d'octobre qu'il furent publiée à son de trompe par les carreffors de ceste ville d'Annessy par edict de Son Altesse a 6 fl. 10 s. 6 d., et l'escu pistolles à 6 fl. 8 s., les testons du Roy a 20 sols piece.

1577 : valloient les escus solz a raison de 8 fl. piece.

1578, 1579, 1580 : escus solz valloit 6 fl. 3 s. — 1581 : 6 fl. 5 s. — 1582 à 1585 : 6 fl. 3 s. — 1586 : 6 fl. 6 s. — 1587 à 1589 : 7 fl. 6 s. — 1590-1591 : 9 fl.

1592 à 1595, 10 fl. Furent à Paris publiés à 7 fl. 10 s. comme par edict de Son Altesse du 25 febvrier 1595.

1634 et le premier avril, est arrivé à Thonon Monseigneur le Serenissime prince Thomas, Madame sa femme, trois petis princes et une princesse ses enfans avec toute leur cour. Le lundi matin, trois dudit mois, le prince est parti du costé de Flandre suivis de cavalier, de Siolce, du comte de Serraval, du sieur de Chaumont, du sieur de Loche et aultres. Madame et les petis princes et princesses ont pris le chemin de Milan, passés par Valey, conduicte par le sieur cavalier Baitat. L'on tient que ledict serenissime prince s'en vast prendre possession des Flandres et Madame et les petis princes du gouvernement de Milan, Hipano sic volente et inconsulto, ut dicit, serenissimo principe Victore Amedeo duce nostro, fratre.

Du 16 dudict mois [d'avril 1634]. Est arivé ici le duc de Lorrainne le cadet et sa femme, lesqueles s'en vont en Italie après s'estre sauvé des arrest où les tenoit le Roy de France en habis de charbonnier.

[Le 1]9 janvier 1645 [1], s'est elevé un orage extraordinaire lequel sur le... s'est renforcé en sorte que sur les 9 à 10 heures du mattin..... effet admirable de sa force, fais des notables degats..... renversé des toits, abbattu des cloches, infinité d'arbres, et entre les choses les plus remarquables en ce pays, il a repoussé le lac et tary le Rosne a Genève en sorte que l'on passa librement des S. Gervais au Mollard l'espace d'un heure, chose inouye, et en Chablais laissant apres l'infinité des arbres abbattus. De cet orage il est icy anoté que la forest du Bruel dependante de Larringe composée de gros arbres de fouz, chesnes, et sapins de l'estendue de quatre vingt poses a esté entierement abbattue et renversée.

Signé : Matthieu Moret.

M. Désormaux fait une lecture sur les parlers savoyards comparés en les groupant sur un même thème : la *Parabole de l'Enfant prodigue*. Ce travail sera inséré dans le présent fascicule.

Le même communique la note philologique suivante, relative à quelques expressions usitées dans les parlers savoyards :

Un mot bien connu en Savoie et dans les régions limitrophes est *golĭâr*, fém. *golĭârdă*, friand, gourmet ; d'où le dérivé fr.

1. Le manuscrit est déchiré à cet endroit ; le chiffre 9 est seul certain. Il s'agit de l'orage du dimanche 19 janvier 1645 mentionné par Spon (*Hist de Genève*, éd de 1730, t. I, p. 508), d'après un renseignement dû à l'obligeance de M. Gonthier.

local *goliardise* (dans la Suisse romande, *gouliardise*), friandise, le composé *agolĭârdi*, etc. (Voir dans le *Dictionnaire Savoyard*, v° *golĭâr*, les citations que nous avons tirées du *Mystère de Saint-Martin* et du *Mystère de Saint-Bernard de Menthon*.)

Ce mot est fort intéressant. Il évoque, entre autres souvenirs, toute une série de productions poétiques sur lesquelles un érudit italien vient d'attirer de nouveau l'attention, en ajoutant un certain nombre de découvertes aux faits déjà connus. Nous voulons parler de la poésie dite *goliardique* et des *goliards* du moyen âge.

Dans un travail intitulé *Studio sulla Poesia goliardica* [1], M. Santangelo constate l'existence de *goliards* au XIIIe siècle : « trutannos et alios vagos scholares aut *goliardos* ». (Concile de Sens, 1239.) Ce sont, dit-il, des sortes de jongleurs ou de bouffons, mais non des poètes. Les pièces bachiques ou satiriques dites *goliardiques*, dont plusieurs ont une origine italienne, sont dues soit à des étudiants, soit à des gens d'église (prêtres. moines).

Il est probable, comme le pense M. Santangelo, que *golĭâr* se rattache à *gula*, gueule (dérivé savoyard : *golu*, etc.). Mais comment expliquer la présence de *l* mouillée ?

Constatons d'abord que *golĭâr* a aussi, en Savoie. l'acception de « robuste, fort, courageux ». Cette signification peut être rattachée au sens primitif. Mais, à notre avis, il s'est produit vraisemblablement de fréquentes confusions entre deux formes aussi voisines l'une de l'autre que *galĭâr* et *golĭâr*. Il en est de même pour les dérivés (moyen fr. *goillardy*, *gaillardy* [2]), si l'on admet l'hypothèse que nous avons émise, à propos d'un vers du *Noël d'Annemasse*.

L'influence analogique de *galĭâr* expliquerait fort bien à la fois la présence de *l* mouillée *(golĭâr)* et la dérivation sémantique : robuste, fort. (Ne pourrait-on pas aller plus loin ? *Golĭâr*, *galĭâr*, ne serait-ce pas deux variantes d'un seul et même mot, dont la première aurait été altérée sous l'influence de *golâ*, *golë*, *golu* et autres termes qui se rattachent à *gulă*, gueule ?)

Il resterait à indiquer l'origine de *galĭâr*, gaillard. L'étymo-

1. Palerme, Reber, in-12 de 92 p , 1902.

2. A *Goliard* se rattache le patronymique *Goliardi*, qu'on retrouve dans le nom d'un passage à Annecy. Cette appellation, d'après une communication de M. Serand, proviendrait d'un ancien hôtel mal fréquenté. Faut-il y voir le vieux subst fém *goillardy*, qu'on aurait pris pour un patronymique ?

logie a été, elle est encore fort controversée. LITTRÉ a bien vu qu'on ne peut tirer ce mot de *gai*. Il mentionne les explications de DIEZ ; elles sont contestables, puisque le *Dictionnaire général* de MM. HATZFELD, DARMESTETER et THOMAS donne *gaillard* comme « d'origine incertaine ; peut-être dérivé du même radical que *galant* ».

Pour nous, nous adoptons volontiers l'étymologie proposée récemment par M. G. DE GREGORIO, dans les *Miscellanea linguistica in onore di G. Ascoli* (Torino, 1901).

Le français *gaillard* (ital. *gagliardo*), serait un dérivé de *Gallia*, Gaule, à l'aide du suffixe *ard* (cf. *Savoye* et *Savoyard*). Les dialectes d'oïl, ainsi que le franco-provençal, auraient emprunté ce mot à l'italien.

Rappelons que, dès la plus haute antiquité, les Gaulois avaient une réputation bien méritée de force et de bravoure : ils fournissaient d'intrépides gladiateurs.

Cette étymologie devient plus plausible encore quand on songe à l'origine et à la dérivation sémantique de *franc*.

Dans une fort intéressante étude parue récemment dans la *Revue des Deux-Mondes* [1], M. A. THOMAS a montré de nouveau, avec beaucoup de talent, quel attrait pouvait offrir l'analyse étymologique des mots. Une seule forme du vieux français, *emperedor*, par exemple, est comme un raccourci d'histoire. On voit que certains termes usités dans les parlers franco-provençaux ne sont guère moins suggestifs [2].

M. Désormaux appelle ensuite l'attention sur les publications d'un Savoyard, M. Charléty, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon. Il donne une analyse critique d'un ouvrage récemment paru : *Bibliographie de l'Histoire de Lyon*.

Cette analyse sera insérée parmi les notices bibliographiques publiées dans le premier fascicule de la *Revue*.

1. *La Science étymologique et la Langue française* (1er décembre 1902.)

2. Un autre mot, dont l'étymologie a été plusieurs fois discutée dans la *Revue savoisienne*, est *huguenot*. (Cf. A CONSTANTIN : *Etymologie des mots* Huguenot *et* Gavot. Annecy, Abry, 1887, ou *Rev. sav.*, 1885 ; RITTER : *Rev. sav.*, 1896 ; *Congrès des Soc. sav sav.*, VIII, 227.) Nous nous empressons de signaler ici une nouvelle explication qui nous avait échappé Nous la trouvons indiquée dans un répertoire bibliographique récemment paru, sous la signature du Dr D. BEHRENS, professeur à l'Université de Giessen, ouvrage qui rendra les plus grands services (Supplément à la Bibliographie des Patois gallo-romans, *Bibliographie der französischen Patoisforschung für die Jahre 1892-1902*, mit Nachtragen aus früherer Zeit, in *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*.) « MAZEL : *Origine du mot* Huguenot *en Languedoc* [in *Bulletin de la Soc. de l'Hist. du Protestant. franç.*, t. XLVII (1898), p 653-659]. — Ce serait *luganaud* = oiseau de nuit, sorte de grand duc, de même que *parpalhot* signifie mauvais petit papillon ; tous termes de mépris, adoptés ensuite par les gens du Nord » (*Annales du Midi*, XI, 388.) Voir également, dans le même répertoire, p. 228, sqq , les notices bibliographiques sur les ouvrages ou articles concernant le dialecte savoyard.

Deux nouveaux candidats sont présentés à la Société. M. Rey, juge au tribunal d'Annecy, présenté par **M. J. Serand**, et M. Louis Aussedat, ingénieur électricien à Annecy, par **M. Despine**. Il sera procédé au vote sur ces deux candidatures lors de la prochaine réunion.

M. Ritz, trésorier, présente le compte-rendu de la situation financière de la Société pendant l'année 1902 :

RECETTES.

Encaisse au 1er janvier 1902.....	1.895	95
Cotisation des membres effectifs.....	1.040	»
Abonnements à la *Revue savoisienne*.....	331	40
Vente de numéros de la *Revue*.....	10	40
Reçu de la municipalité pour le concours Andrevetan.....	450	»
Intérêts des fonds placés.....	72	75
Total des Recettes.....	3.800	50

DEPENSES.

Facture Abry : service de la *Revue*, imprimés, clichés.....	1.300	»
Un cliché Barbier Paulin.....	12	95
Abonnement à deux *Revues*.....	42	»
Achat de volumes.....	59	30
Frais de bureau et de correspondance.....	60	05
Frais de recouvrement	19	20
Frais de réception.....	40	30
Subvention pour fouilles à Gruffy...	20	»
Prix de poésie du concours Andrevetan.....	450	»
Total des Dépenses.....	2.003	80
Encaisse au 31 décembre 1902.....	1.796	70
Total égal..... 3.800 50	3.800	50

Devant cette situation très prospère, des remerciements sont votés à l'adresse de notre dévoué trésorier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

GLANES

⊹ Le *Temps* du 4 janvier a annoncé la mort du sénateur italien J. Saredo, l'auteur de la fameuse enquête sur les abus municipaux de Naples. Né à Savone, en 1832, il fut nommé professeur, en 1859, au lycée de Bonneville et, en 1860, à Chambéry, qu'il quitta après l'annexion de la Savoie à la France. Il y publia une brochure intitulée : *Du Principe des Alliances internationales.* (V. *Rev. sav.*, 1860, p. 16.)

⊹ Sous ce titre *Le Musée Dutuit,* M. S. Reinach, dans la *Revue archéologique* (mars-avril 1903, p. 284), dit ceci : « Les principaux monuments antiques de la collection Dutuit étaient déjà connus... Mais l'Hermès des Fins d'Annecy est un chef d'œuvre de premier ordre dont peut seule donner une idée l'étude directe. »

ÉTUDES PHILOLOGIQUES SAVOISIENNES

PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE

La *Parabole de l'Enfant Prodigue* a été souvent choisie comme texte par les linguistes qui étudient, pour les comparer, les parlers populaires d'une région située dans le domaine des langues romanes. Il y a déjà près d'un siècle (en 1807), cette parabole était traduite dans les différents dialectes de la France, pour la Direction de la Statistique au ministère de l'intérieur [1]. Ce fut, dit M. Ch. JORET, « une idée généreuse de M. de Montalivet, que celle qui le fit inviter tous les préfets à recueillir les éléments d'une étude comparative des idiomes, dialectes ou patois usités dans les diverses parties de l'empire. Si cette enquête était prématurée, si ceux qui en étaient chargés manquaient des connaissances nécessaires pour la bien diriger, elle ne fut pas cependant sans utilité ; elle rappela l'attention sur un genre d'études alors bien dédaignées, et elle suscita des travaux qui tous n'ont pas été sans mérite et qu'on peut souvent consulter non sans profit [2] ».

Les recueils analogues publiés ultérieurement ne laissent pas d'être fort nombreux. M. H. SUCHIER en a donné une liste assez longue et déjà bien incomplète [3]. A l'Exposition qui eut lieu à Bordeaux, en 1895, figurait un *Recueil des Idiomes de la Région gasconne*, manuscrit formant 17 vol. grand in-4°. Ce Recueil est le résultat d'une enquête linguistique faite sous le patronage de MM. les Recteurs des Académies de Bordeaux et de Toulouse et dirigée par M. BOURCIEZ, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux. Un texte remanié de la *Parabole de l'Enfant Prodigue* a été traduit dans chacune des communes de dix départements, par les soins des instituteurs. On a réuni de la sorte 4444 traductions du texte [4].

Pareil travail d'ensemble n'a pas encore été entrepris pour la région franco-provençale. Quatre textes savoyards seulement furent insérés par VERNEILH dans la *Statistique du Départe-*

1. Cf. DE TOURTOULON et O. BRINGUIER : *Etude sur la Limite géographique de la Langue d'Oc et de la Langue d'Oil*, p. 7.
2. Ch. JORET : *Revue de Philologie franç. et prov*, IV, p 72.
3. H. SUCHIER : *Le Français et le Provençal*, trad. par P. MONET (1891), p. 92, sqq.
4 *Revue de Philologie franç. et prov.*, IX, p. 152.

ment du Mont-Blanc (1807). Dans ses *Nouvelles Recherches sur les Patois* (1809), CHAMPOLLION-FIGEAC a donné deux textes de l'Isère. Quinze versions de la Suisse française ont été publiées par STALDER (*Die Landessprachen der Schweiz*, 1819). Pour le Lyonnais, on en trouvera quelques-unes dans l'*Almanach de Lyon* (COCHARD), dans les *Archives historiques du Rhône*, IV et XIII, et aussi dans MONIN (*Etude sur la Genèse des Patois*, 1873).

Le *Glossaire du Patois de la Suisse romande* (1866) [1], du doyen BRIDEL, recueilli et annoté par L. FAVRAT, est suivi d'un appendice comprenant une série de traductions de la même parabole. La première est en langue romane des vallées vaudoises du Piémont, d'après un manuscrit du XIIIe siècle. Le texte suivant et le dernier sont en roumanche, ou langue romane des Grisons. Tous les autres, sauf le XXVIIIe, qui est en rouchi, transcrit de HÉCART *(Dictionn. rouchi-français)*, proviennent des cantons de Vaud, Valais, Fribourg, Genève, Neuchâtel et du Jura bernois.

M. GILLIÉRON a donné une version en patois de Vionnaz (*Patois de la commune de Vionnaz, Bas-Valais*, p. 133).

En Savoie, les textes imprimés que nous connaissons, outre ceux que VERNEILH a publiés, sont dus à l'abbé PONT (*Origines du Patois de la Tarentaise*, p. 127) et à M. F. BRACHET (*Dictionnaire du Patois savoyard*, tel qu'il est parlé dans le canton d'Albertville, 2e éd., p. 243).

Les *Mémoires de l'Académie de Savoie* (B, XI, LXXXIV) mentionnent une traduction rédigée par les instituteurs de la Savoie (*Recueil des Patois de Savoie*, don fait à l'Académie par M. RUCK).

Nous avons sous les yeux le recueil intéressant laissé par feu Alphonse DESPINE, manuscrit que M. Antoine Despine a bien voulu nous communiquer.

M. A. DESPINE avait adressé, en 1862, un exemplaire de la *Parabole*, imprimé sur papier collé à larges interlignes, à tous les curés des deux départements savoyards. Les 90 traductions patoises qu'on lui fit parvenir ont été cataloguées par Aimé CONSTANTIN. Elles sont malheureusement asssez souvent fautives, ou d'attribution inexacte, comme celui-ci l'a reconnu, dans un avis au lecteur, daté du 18 décembre 1889 [2]. Aussi A. Constantin entreprit-il une collation nouvelle. Ce dernier

1. *Mémoires et Documents* publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t XXI
2. Cf. J DÉSORMAUX : *A. Constantin*, notice biographique et bibliographique, p. 12 et 13.

recueil comprend seulement 14 versions, dont neuf pour l'arrondissement d'Annecy et une pour chacun des autres arrondissements de la Savoie ou de la Haute-Savoie, (sauf ceux de Thonon et de Chambéry). Trois textes étaient incomplets : La Balme de Thuy, Alex, Annecy. Nous donnons, avec les onze autres, une version annécienne complétée grâce aux indications de M. J. Terrier. Celle de Rumilly nous a été communiquée par M. C. Buttin.

Il nous a semblé utile de faire précéder le texte français d'une transcription en latin étymologique, ne fût-ce que pour contribuer à déraciner ce préjugé toujours vivace que les parlers savoyards sont nés du celtique.

Nous continuons à écrire, comme dans le *Dictionnaire Savoyard*, les lettres qui, dans la prononciation courante, étaient tombées dès l'époque latine. Nous maintenons, par exemple, *m* final, que supprime M. Bourciez [1], mais que les auteurs du *Dictionnaire Général* ont jugé à propos de conserver : *patrem*. Nous donnons la forme classique : *juvenem* (devenu *jŏvene*). De même : *habebat (abeat)*, *hominem (omne)*, *pagensem (pagese)*, *directos (drectos)*, *quomodo (como)*, etc.

On trouvera à la fin, avec différentes observations, l'étymologie des termes savoyards qui ne correspondent pas à ceux du texte français.

Les monogrammes sont les mêmes que ceux qui figurent dans le *Dictionnaire Savoyard*. Le système graphique est aussi identique [2].

MONOGRAMMES.

Arrondissement	de Saint-Julien.	Savigny [2Js];
—	de Bonneville	Samoëns [3S'];
—	d'Annecy	Annecy [4A];
—	—	La Balme de Sillingy [4Ab];
—	—	Dingy-Parmelan [4Ad];
—	—	Leschaux [4Al];
—	—	Rumilly [4R];
—	—	Thônes [4T];
—	—	La Clusaz [4Tc'];
—	—	Saint-Jean de Sixt [4Tj];
—	d'Albertville	Marthod [6Am];
—	de S'-Jean de Maurienne.	Modane [7M];
—	de Moûtiers en Tarentaise	Montagny [8B'm].

1 Cf *Précis historique de Phonétique française*, 2e éd , p. 210.

2. Pour un certain nombre de mots, le manque de caractères nous a empêché d'appeler l'attention sur l'*a* tonique final, en donnant l'accent grave à cette voyelle *(à)*. On voudra bien se rappeler que tout *a* final est tonique, sauf lorsqu'il est surmonté du signe des breves *(ă)*. En ce cas il est atone.

Latin étymologique. Unum hominem habebat duos filios. Illum plus juvenem
[dixit ad suum patrem :

Texte fr.	Un	homme	avait	deux	fils.	Le	plus	jeune	dit	à son père :
(2Js)	*On-n*	*eume*	*avâ*	*dou*	*garçon.*	*L' pe*		*jwêne*	*ó dė*	*à son pâre :*
(3S')	*On-n*	*ome*	*avê*	*dou*	*garçon.*	*Le pe*		*jhwanne*	*dïė*	*à son pâre :*
(4A)	*On-n*	*òmŏ*	*avê*	*dou*	*garçon.*	*L' pĕ*		*jhwên(n)ŏ*	*dzė*	*à son pârĕ :*
(4Ab)	*On-n*	*òmŏ*	*avê*	*dou*	*garçon.*	*L' pĕ*		*jhŏènŏ*	*dzë*	*à son párĕ :*
(4Ad)	*On-n*	*òmŏ*	*avêĕ*	*dou*	*garçon.*	*L' pĕ*		*jhwannŏ*	*dzë*	*à son pòpă :*
(4Al)	*On-n*	*òmŏ*	*avàĕ*	*dou*	*garçon.*	*L' pĕ*		*jhwênŏ*	*dzė*	*à son pòpă :*
(4R)	*On-n*	*òmŏ*	*avê*	*dou-z*	*êfan.*	*L' pĕ*		*jhwènŏ*	*dza*	*à son pârĕ :*
(4T)	*On-n*	*òmŏ*	*avê*	*dou*	*garçon.*	*L' pĕ*		*jhwênnŏ*	*a dë*	*à son pârĕ :*
(4Tc')	*On-n*	*òmŏ*	*avê*	*dou*	*garçon.*	*Lĕp'*		*jwânnŏ*	*djė*	*à son pârĕ :*
(4Tj)	*On-n*	*òmŏ*	*avâĕ*	*dou*	*garçon.*	*Lĕp'*		*jhwênŏ*	*dzė*	*à son pârĕ :*
(6Am)	*On-n*	*ome*	*avâ*	*dou*	*garçon.*	*Lepe*		*jŭêne*	*a dė*	*à son pâre :*
(7M)	*Un'*	*ômô*	*avet*	*deu*	*garçon.*	*Lŏplu*		*jhwenŏ*	*a det*	*à son pare :*
(8B'm)	*'N*	*òmŏ*	*avâ*	*dŭéĭ*	*garçon.*	*Le pé*		*dzŭênŏ*	*a dė*	*à son pârĕ :*

Latin ét. donatis me illam partem de heredit+aticum qui debet me revenire.
[Et illum patrem

Texte fr.	donnez-moi		la	part		d'héritage	qui	doit	me	revenir.	Et le père
(2Js)	*balĭi-me*		*la*	*pá*		*d'irtájhe*	*q'*	*dâ*	*me*	*reveni.*	*É l' pâre*
(3S')	*balĭi-me*		*la*	*porsĭon*		*d'èrtâjhe*	*q'*	*dê*	*me*	*revenin.*	*É l' pâre*
(4A)	*balĭi-mĕ*		*la*	*pâr*		*d'értajhŏ*	*q'*	*dê*	*m'*	*arvnyi.*	*É l' pârė*
(4Ab)	*balĭi-mĕ*		*la*	*pár*		*d'értajhŏ*	*q'*	*dê*	*mĕ*	*rĕvnyi.*	*É l' pârĕ*
(4Ad)	*balĭi-me*		*la*	*pâr*		*d'értajhŏ*	*q'*	*dàĕ*	*m'*	*arvnyi.*	*É l' pârĕ*
(4Al)	*balĭi-me*		*la*	*porchon*		*d'értajhŏ*	*q'*	*dàĕ*	*mĕ*	*rvnyi.*	*É l' pârĕ*
(4R)	*balĭi-mĕ*		*la*	*pâ*		*d'értajhŏ*	*q'*	*dê*	*mĕ*	*rvnyi.*	*E l' pârĕ*
(4T)	*balĭi-mĕ*		*la*	*porchon*		*d'êrtajhŏ*	*q'*	*dê*	*m'*	*arvnyi.*	*E l' pâre*
(4Tc')	*balĭi-mĕ*		*la*	*pâr*		*d'êrtajhŏ*	*q'*	*dê*	*m'*	*rĕvni.*	*Ĕ l' pâre*
(4Tj)	*balĭi-mĕ*		*la*	*pâr*		*d'êrtajhŏ*	*q'*	*dâĕ*	*mĕ*	*rĕvnyi.*	*Ĕ l' pâre*
(6Am)	*balĭé-me*		*la*	*pár*		*d'érṭaze*	*qe*	*dâ*	*me*	*reveni.*	*È l' pâre*
(7M)	*balĭé-me*		*la*	*part*		*d'érétajhŏ*	*q'*	*det*	*me*	*venir.*	*É lŏ pare*
(8B'm)	*belĭé-mĕ*		*la*	*porchon*		*d'értadze*	*qe*	*dâ*	*me*	*reveni.*	*E l' pâré*

Latin ét. illorum habet factum illum part+aticum de suum bene. Qualem+
[quem+s diurnos ad pressum, illum plus

Texte fr.	leur	a fait	le	partage	de	son	bien.	Quelques	jours	après,	le	plus
(2Js)	*lô-z*	*ó fé*	*l' partĭájhe*		*de*	*son*	*bàĭn.*	*Cáq*		*jheu*	*apré,*	*l' pe*
(3S')	*lou-z*	*a fé*	*l' partĭâjhe*		*de*	*son*	*bin.*	*Câq*		*jhore*	*apré,*	*le pe*
(4A)	*lé-z*	*a fé*	*l' partàjhŏ*		*d'*	*son*	*bin.*	*Câq*		*jhò*	*apré,*	*l' pĕ*
(4Ab)	*lé-z*	*a fé*	*l' partàjhŏ*		*d'*	*son*	*bin.*	*Cáq*		*jhò*	*apré,*	*l' pĕ*
(4Ad)	*lou*	*fé*	*l' partàjhŏ*		*d'*	*son*	*bin.*	*Câq*		*jhar*	*apré,*	*l' pĕ*
(4Al)	*lou-z*	*a fé*	*l' partàjhŏ*		*d'*	*son*	*bin.*	*Câqĕ*		*jhor*	*apré,*	*l' pĕ*
(4R)	*le-z*	*a fé*	*l' partĭàjhŏ*		*d'*	*son*	*bin.*	*Câqĕ*		*jhò*	*apré,*	*l' pĕ*
(4T)	*lou-z*	*a fé*	*l' partàjhŏ*		*d'*	*son*	*bin.*	*Câq*		*jhor*	*apré,*	*l' pĕ*
(4Tc')	*lou-z*	*a fé*	*l' partàjhŏ*		*d'*	*son*	*bin.*	*Câq*		*jhor*	*apré,*	*lĕ p'*
(4Tj)	*lou-z*	*a fé*	*l' partàjhŏ*		*d'*	*son*	*bin.*	*Câq*		*jhor*	*apré,*	*lĕ p'*
(6Am)	*lòŭ*	*a fè*	*l' partaze*			*de son*	*bin.*	*Cáq*		*zeur*	*apré,*	*le pe*
(7M)	*lĭeu*	*a fet*	*lo partàjhŏ*			*de son*	*bin.*	*Carqe*		*jhor*	*apres,*	*lŏ plu*
(8B'm)	*a lô-z*	*a fé*	*le partadze*			*dĕ son*	*bin.*	*Cáqĭĕ*		*dzeur*	*apré,*	*le pĕ*

Latin ét. juvenem habet vend+utum 'tottos suos directos ad unum de illorum
[+s vicinos, argentum

Texte fr.	jeune	a	vendu	tous	ses	droits	à	un	de	leurs	voisins,	argent
(2Js)	*jwêne*	*ó*	*vêdu*	*tô*	*sô*	*drâ*	*à*	*ŏon*	*d'*	*lòŭ*	*vẓin*	*arjhê*
(3S')	*jhwanne*	*a*	*vendu*	*twi*	*sou*	*drê*	*à*	*ŏon*	*d'*	*leu*	*vẓin*	*arjhen*
(4A)	*jhwênŏ*	*a*	*vê(n)du*	*tô*	*sou*	*drê*	*à*	*ŏon*	*d'*	*leu*	*vẓin*	*arjhên*
(4Ab)	*jhŏènŏ*	*a*	*vêdu*	*tô*	*sô*	*drê*	*à*	*ŏon*	*d'*	*leu*	*vẓin*	*arjhê*
(4Ad)	*jhwannŏ*		*vündë*	*tô*	*sou*	*dràĕ*	*à*	*ŏon*	*d'*	*lòŭ*	*vẓin*	*arjhün*
(4Al)	*jhwênŏ*	*a*	*vêdu*	*tôo*	*sou*	*dràè*	*à*	*ŏon*	*d'*	*là*	*vẓin*	*arjhê*
(4R)	*jhwènŏ*	*a*	*vêdu*	*to*	*sô*	*drê*	*à*	*ŏon*	*d'*	*leu*	*vẓin*	*arjhê*
(4T)	*jhwênnŏ*	*a*	*vêndu*	*tô*	*sou*	*drê*	*à*	*ŏon*	*d'*	*lòŭ*	*vẓin*	*arjhên*
(4Tc')	*jhwênŏ*	*a*	*vându*	*tô*	*sou*	*drê*	*à*	*ŏon*	*d'*	*sou*	*vẓin*	*arjhân*
(4Tj)	*jhwênŏ*	*a*	*vêdĕ*	*tô*	*sou*	*drâĕ*	*à*	*ŏon*	*d'*	*làw*	*vẓin*	*arjhê*
(6Am)	*jŭêne*	*a*	*vêdu*	*tô*	*sŏ*	*drâ*	*à*	*ŏon*	*d'*	*lòŭ*	*vẓin*	*arẓê*
(7M)	*jhwenŏ*	*a*	*vendu*	*teu*	*sô*	*dré*	*à*	*un*	*de*	*leu*	*vezin*	*arjhen*
(8B'm)	*dẓŭênŏ*	*al a*	*vêndu*	*tô*	*sou*	*drâ*	*à*	*ŏon*	*de*	*lô*	*vẓin*	*ardẓên*

Latin ét. computando et habet 'qui(e)tatum illum pagensem ; magis ad illum
[locum de se

Texte fr.	comptant	et	a	quitté [aussitôt]	le pays ; mais au lieu de se
(2Js)	*contê*	*è*	*ó qitá*		*l' péĭi ; mé non pá s' bàĭn*
(3S')	*contan*	*é*	*a qitâ*		*l' paï ; mé na pâ s'*
(4A)	*contên*	*è*	*a qitâ*		*l' pèi ; mé nan pâ s'*
(4Ab)	*contê*	*é*	*a qitá*		*l' péi ; mé non pá s'*
(4Ad)	*contan*	*è*	*qità*		*l' pèi ; mè nan pâ s'*
(4Al)	*contê*	*ĕ*	*a qitâ tŏ de sŭită*		*l' pai ; mé non pâ s'*
(4R)	*contê*	*é*	*a qitâ*		*l' pai ; mé non pâ s'*
(4T)	*contên*	*é*	*a qitâ*		*l' pêi : mé nan pâ s'*
(4Tc')	*contân*	*ĕ*	*èl a qitâ tŏ d' chŭită*		*l' pêi ; mé nan pâ s'*
(4Tj)	*contê*	*pwé*	*a qitâ tŏ d' chŭită*		*l' pâi ; mé nan pâ s'*
(6Am)	*contê*	*è*	*âl a qitá d'abôre*		*l' pahi ; mé u lĭà de se*
(7M)	*conten*	*é*	*el a qétâ*		*lo péï : mé eu lĭwà de bĭen se*
(8B'm)	*contên*	*é*	*al a qitá tolène*		*le péi ; méĭ non pá se*

Latin ét. conducere quomodo illi fallit, illi habet 'visc (vix)+utum quomodo
[unum ? (emprunté de l'argot, *H.D T.*), et

Texte fr.	conduire	comme	il	faut,	il	a	vécu	comme	un	polisson,	et
(2Js)	*condĭŭirė,*				*al*	*ó*	*vivu*	*com'*	*on*	*polisson,*	*è*
(3S')	*condŭire*	*cm'*	*i*	*fô,*	*al*	*a*	*vcu*	*men*	*on*	*polisson,*	*é*
(4A)	*condŭirė*	*cm'*	*é*	*fou,*	*al*	*a*	*vivu*	*cm'*	*on*	*galĭafan,*	*é*
(4Ab)	*condŭirë,*				*al*	*a*	*vivu*	*cmê*	*on*	*polisson,*	*é*
(4Ad)	*condŭirë,*				*e*		*vivë*	*come*	*on*	*polisson,*	*è*
(4Al)	*condŭirë*	*cm'*	*é*	*fô,*	*âr*	*a*	*vivu*	*cmê*	*on*	*polisson,*	*ĕ*
(4R)	*condŭirë*	*cm'*	*é*	*fou,*	*al*	*a*	*vivu*	*cm'*	*on*	*polisson,*	*é*
(4T)	*condŭirė*	*com'*	*i*	*fô,*	*él*	*a*	*vivu*	*come*	*on*	*polisson,*	*é*
(4Tc')	*condĭŭire*	*cmân*	*i*	*fô,*	*él*	*a*	*vivu*	*cmân*	*on*	*polisson,*	*ĕ*
(4Tj)	*condŭirė*	*cmê*	*i*	*fô,*	*é*		*vivë*	*cmê*	*on*	*polisson,*	*pwé*
(6Am)	*condĭŭire*	*kĕm'*	*i*	*fô,*	*âl*	*a*	*vivu*	*cmê*	*on*	*polisson,*	*é*
(7M)	*condŭire,*				*el*	*a*	*vécu*	*keume*	*un*	*polisson,*	*é*
(8B'M)	*condŭire*	*cmên*		*fâw,*	*al*	*a*	*vétĭu*	*më*	*n-on*	*polisson,*	*é*

Latin ét. aeque sic (DIEZ), haec[ac]sic (BOURCIEZ) illi habet hab+utum bene tos-
[tum manducatum 'tottum ecce hoc quem illi habebat. Ad illam horam+s

Texte fr.	ainsi	il	a	eu	bientôt	mangé	tout	ce	qu'il	avait.	Alors
(2Js)	*dintĭe*	*al*	*ó-t*	*u*	*bàĭntou*	*mejhîhŏte*		*ç'*	*q'al*	*avâ.*	*Alô*
(3S')	*men cen*	*al*	*a-ʒ*	*u*	*bintou*	*mjhia*	*to*	*ç'*	*q'al*	*avê.*	*Alôr*
(4A)	*dênsĕ*	*al*	*a*	*avu*	*binstou*	*mdĭa*	*to*	*ç'*	*q'al*	*avê.*	*Alô*
(4Ab)	*dinsĕ*	*al*	*a vit*	*avu*		*mdĭa*	*to*	*ç'*	*q'al*	*avê.*	*Alô*
(4Ad)	*dinsĕ*	*al*		*u*	*binstou*	*mdĭa*	*to*	*ç'*	*q'al*	*avàĕ.*	*Alôr*
(4Al)	*dinsĕ*	*âr*		*ë*	*binstou*	*mdĭa*	*to*	*ç'*	*q'âr*	*avàĕ.*	*Alôr*
(4R)	*dinsĕ*	*al*	*a*	*avu*	*bastou*	*mdĭa*	*to*	*ç'*	*q'al*	*avê.*	*Alô*
(4T)	*dinsĕ*	*él*	*a*	*avu*	*bintou*	*mja*	*to*	*ç'*	*q'él*	*avê.*	*Alôr*
(4Tc')	*dinchĕ*	*él*	*a*	*avu*	*bintou*	*mja*	*to*	*ç'*	*q'él*	*avê.*	*Adan*
(4Tj)	*dinsĕ*	*él*	*a*	*avu*	*bintou*	*mja*	*to*	*ç'*	*q'él*	*avê.*	*Alôr*
(6Am)	*mè cê*	*âl*	*a*	*avĭu*	*binstou*	*mʒĭa*	*to*	*ç'*	*q'âl*	*avâ.*	*Alôre*
(7M)	[?]	*el*	*a*	*eu*	*mejhĭa*	*en po de ten*	*tŏ*	*en*	*q'el*	*avet.*	*Aleură*
(8B'm)	*cmên cên*	*al*	*a*	*avu*	*bintou*	*mdja*	*tŏ.*	*cên*	*q'al*	*avâ.*	*Alour*

Latin ét. illi est ad 'ripatum unam grandem (fém) famem+suff et nostrum
[pauperem hominem habet

Texte fr.	il est arrivé une	grande famine,	et notre	pauvre homme a
(2Js)	*ĭ ë-t arvá na*	*grantŏ famënŏ, è ntron*	*poure eume*	*ó*
(3S')	*ĭ ĕ-t arvâ na*	*groussă famna, é nutron*	*pour' ome*	*a*
(4A)	*ĭ ë-t arvâ na*	*grandă famna, é ntron*	*pour' òmŏ*	*a*
(4Ab)	*é-t arvá na*	*grantă famna, é ntron*	*pour' òmŏ*	*a*
(4Ad)	*ĭ ĕ-t arvâ na*	*groussă famna, è ntron*	*pour' òmŏ*	*fò*
(4Al)	*é-t arvâ na*	*groussă famna, ĕ ntron*	*pour' òmŏ*	*a*
(4R)	*ĭ é-t arvâ rna*	*gran famna, ĕ ntron*	*pour' òmŏ*	*a*
(4T)	*ĭ ë-t arvâ na*	*groussă famna, é ntron*	*pour' òmŏ*	*a*
(4Tc')	*ĭ ë-t arvâ onnă*	*groussă famna, ĕ noutron*	*pour' òmŏ*	*a*
(4Tj)	*ĭ ë-t arvâ na*	*groussă famna, ĕ noutron*	*pour' òmŏ*	*a*
(6Am)	*é arvá na*	*gran famena, è noutron*	*pour' ome*	*a*
(7M)	*et arvâ euna*	*gran famena, é nouron*	*pour' ômô*	*a*
(8B'm)	*é-t arvá na*	*gran famna, é nouçhron*	*pour' òmŏ al*	*a*

Latin ét. statum bene contentum de 'tropare ad se locare ad unum de illos
[plus

Texte fr.	été	bien	content	de	trouver	à	se louer à		un	des	plus
(2Js)	*ità*	*bàĭn*	*bounése*	*de*	*treuvá*	*à*	*alá*	*à métre çhi*	*ĭon*	*dé*	*pe*
(3S')	*intâ*	*bin*	*conten*	*de*	*trovâ*	*à*	*alâ*	*à métre çhi*	*ĭon*	*dé*	*pe*
(4A)	*étâ*		*bonéʒŏ*	*dĕ*	*trovâ*	*à*	*alâ*	*à métrĕ çhi*	*ĭon*	*dé*	*pĕ*
(4Ab)	*étá*		*bonéʒŏ*	*dĕ*	*trová*	*à*	*alá*	*à métrĕ çhi*	*ĭon*	*dé*	*pè*
(4Ad)		*bin*	*bonéʒŏ*	*dĕ*	*trovâ*	*à*	*alâ*	*à mètrĕ çhi*	*ĭon*	*dé*	*pĕ*
(4Al)	*étâ*	*bĭê*	*bnéʒŏ*	*dĕ*	*trovâ*	*à*	*alâ*	*à métrĕ çhi*	*ĭon*	*d' lá*	*pĕ*
(4R)	*ètâ*		*bonéʒŏ*	*d'*	*trovâ*	*à*	*alâ*	*à métrĕ çhi*	*ĭon*	*d' lo*	*pĕ*
(4T)	*étâ*	*bin*	*bonéʒŏ*	*dĕ*	*trovâ*	*à*	*alâ*	*à métrĕ çhi*	*ĭon*	*dé*	*pĕ*
(4Tc')	*étâ*	*bin*	*bounéjŏ*	*dĕ*	*trovâ*	*à*	*alâ*	*à métrĕ çhi*	*ĭon*	*dé*	*pĕ*
(4Tj)	*ità*	*bin*	*bnéʒŏ*	*dĕ*	*trovâ*	*à*	*alâ*	*à métrĕ vé*	*ĭon*	*dé*	*pĕ*
(6Am)	*âtá*	*bin*	*conté*	*de*	*trová*	*à*	*alá*	*à mètre stĭé*	*ĭon*	*dé*	*pe*
(7M)	*étâ*	*bĭen*	*benéʒŏ*	*de*	*trovèr*	*à*	*modèr*	*à mètre çhĭé*	*un*	*deu*	*plu*
(8B'm)	*éçhá*	*bĭên*	*conté*	*de*	*trová*	*à*	*se loĭé*	*tché*	*ĭon*	*dé*	*pĕ*

Latin ét. (?) *firmarios de ecce istum in directum. Illac, illi habere+ebat bene
[vol+utum manducare

Texte fr. petits fermiers de cet endroit. Là, il aurait bien voulu manger

(2Js) *ptĭou farmi de çl' êdrâ. Lé, al áre bàĭn volu mjhi*
(3S') *pésse granjhi de c'hl' endrê. Intĭĕ, al are bin volu mjhi*
(4A) *ptĭou farmi dĕ çl' êndrê. Itĭĕ, al arė bin volu mdyi*
(4Ab) *ptĭou farmi dĕ çl' êdrê. Itĭė, al arë bĭê volu mdyi*
(4Ad) *ptĭou farmi dĕ ll' ündràĕ. Itĭĕ, al arë bin volu mjhi*
(4Al) *ptĭou farmi dĕ rli êdràe. Iqė, âr arė bin volu mdyi*
(4R) *ptĭou farmi dĕ rli êdrê. Itĭė, al arë bin volu mdyi*
(4T) *ptĭou farmi dĕ çl' êndrê. Iqĕ, él arë bin volu mjhi*
(4Tc') *pti farmi dĕ çl' êndrê. Tĭė, él are bin volĭu mjhi*
(4Tj) *ptĭou farmi dĕ çl' êdrâĕ. Ilé, él arė bin volu mjhi*
(6Am) *ptĭu cêché de chôl êdrâ. Itĭe, âl árĕ bin volĭu mʒĭé*
(7M) *peti fermĭé de l' endret. Itĭe, el aret bĭen volu mejhĭèr*
(8B'm) *ptĭi fêrmĭé de çl' êndrâ. Itĭė, al are bin volĭu medjé*

Latin ét. suum satullum de ecce hoc quem manduc+ebant illos (?), magis
[personna non *illui

Texte fr. son soûl de ce que mangeaient les cochons, mais personne ne lui

(2Js) *son chu de ç' qe mjhîvŏn lô pwâ, mė nĭon n' l'*
(3S') *son su de ç' qe mjhîvăn lou calĭà, mė nĭon ne l'*
(4A) *son su dĕ ç' qĕ mdĭivŏn lô pwê, mė nĭon n' l'*
(4Ab) *son chu dĕ ç' qĕ mdĭivŏn lô pwê, mė nĭon n' l'*
(4Ad) *son su dĕ ç' qĕ mjhîvăn lou pwêr, mè nĭon n' l'*
(4Al) *son sou dĕ ç' qĕ mdĭîvŏn lou caĭon, mė nĭon n' l'*
(4R) *son su dė ç' qĕ mdĭivô lô pwê, mė nĭon n' l'*
(4T) *son su dĕ ç' qĕ mjhîvăn lou pwar, mé nĭon n' l'*
(4Tc') *son su dĕ ç' qĕ mjhîvăn lou pŏêr, mé nĭon n' l'*
(4Tj) *son su dĕ ç' qĕ mjhîvăn lou pwar, mé nĭon n' l'*
(6Am) *son cheu de ç' qe mʒĭévăn lo caĭon, mé nĭon lĭŭ*
(7M) *son sout de ên qe mejhĭévŏn lo cochon, mé nĭun ne lĭĭ*
(8B'm) *son sou de cên qe medjévŏn lou pwéĭr, méĭ nĭon l'*

Latin ét. inde don+ebat. In finem illi re+intravit in *illui *metipsimum et
[se dixit : Ego non

Texte fr. en donnait. Enfin il rentra en lui- même et se dit : Je ne

(2Js) *ê balĭivŏn. A la fê i rêtrò ê lĭŭi-méme è se dʒë : D' ne*
(3S') *en balĭive. A la fin é rentra en sĕ- mime é se dĭė : De n'ê*
(4A) *ên balĭivĕ. Ên définichon é rêntra ên lĭŭi-mémŏ é sĕ dʒė : D' nĕ*
(4Ab) *ê balĭivŏn. A la fin é rêtra ê lĭŭi-mémŏ é sĕ dė : Dė nĕ*
(4Ad) *ün balĭivĕ. A la fin é rüntra ün lŭi- mémŏ è sĕ dʒė : D' nè*
(4Al) *ê balĭivŏn. Enfin â rêtra ê lwi-mémŏ ė sĕ dʒë : D' nĕ*
(4R) *ê balĭivĕ. Êfin é rêtra ê sè- mémŏ e se dza : D' nĕ*
(4T) *ên balĭivĕ. A la fin é rêntra ên lŭi- mémŏ é se dʒë : D' nè*
(4Tc') *ân balĭivĕ. Anfin é rântra ân lĭŭi-mémŏ ĕ se djė : Dĕ n'*
(4Tj) *ê balĭivăn. A la fin é rêtra ê lĭwi-mémŏ ĕ se dʒë : Dĕ n'*
(6Am) *ê balĭévăn. A la fin âl ë rêtrá ê lĭu- méme è â se dė : De*
(7M) *en balĭéve. Enfin el e rentrâ en lĭu- mémŏ é 'l a det : De ne*
(8B'm) *ên belĭévĕ. Enfin a rêntrĕ ên lŭi- mémŏ é a se di : Dze*

Latin ét. ˙poteo plus ibi ˙tenire. Ego video manu ˙tenante qualem (fém.) fol-
[lem+suff. ego habeo factam

Texte fr.	puis	plus	y	tenir.	Je	vois	maintenant	quelle	folie	j'ai	faite
(2Js)	*pwâ*	*pâmé*	*ĭu*	*teni.*	*D'*	*vêĭe*	*ĭeure*	*qintŏ*	*folerá*	*d'é*	*fé*
(3S')	*pwè*	*pâmé*		*tnin.*	*De*	*vêĭŏ*	*òră*	*qintă*	*bétise*	*d'é*	*fé*
(4A)	*pwê*	*plè*	*ĭu*	*tnyi.*	*D'*	*vêĭŏ*	*ĭorĕ*	*qintă*	*folĕrâ*	*d'é*	*fé*
(4Ab)	*pwê*	*plè*	*ĭu*	*tnyi.*	*D'*	*vëĭŏ*	*ĭorĕ*	*qintă*	*folerá*	*d'é*	*fé*
(4Ad)	*pwàĕ*	*plè*	*i*	*tnyi.*	*D'*	*vëĭŏ*	*varĕ*	*qintă*	*folerâ*	*d'è*	*fè*
(4Al)	*pu*	*plè*	*u*	*tnyi.*	*D'*	*véĭŏ*	*ĭorè*	*qintă*	*folĕrâ*	*d'é*	*fé*
(4R)	*pwê*	*plĭè*	*ĭu*	*tnyi.*	*D'*	*vëĭŏ*	*ĭorè*	*qintă*	*folrâ*	*d'é*	*fé*
(4T)	*pwê*	*plè*	*i*	*tnyi.*	*D'*	*vêĭŏ*	*vorĕ*	*qintă*	*folerâ*	*d'é*	*fé*
(4Tc')	*pwê*	*pâmé*	*i*	*tni.*	*D'*	*vêĭŏ*	*vore*	*la*	*folerâ*	*q'd'é*	*fé*
(4Tj)	*pwê*	*pâmé*	*i*	*tnyi.*	*D'*	*vàĭŏ*	*vorĕ*	*qintă*	*folerâ*	*d'é*	*fé*
(6Am)	*pwi*	*plu*	*i*	*teni.*	*De*	*vëĭe*	*ĭorĕ*	*qintă*	*folerá*	*d'é*	*fè*
(7M)	*pwi*	*pamé*	*i*	*tenir.*	*De*	*vezŏ*	*arà*	*qintă*	*foli*	*d'é*	*fet*
(8B'm)	*pwi*	*pâmêĭ*	*i*	*teni.*	*Dzĕ*	*vëĭŏ*	*ĭèră*	*qintă*	*folihĕ*	*dz'é*	*fé*

Latin ét. in ˙qui(e)tando meum patrem ! Quomodo bene non ibi habet illi
[passum de gentes ˙casum (Bourciez), casa (*H. D. T.*), casis (alias)

Texte fr.	en	quittant	mon	père !	Combien	n'y	a-t-il	pas	de	gens	chez
(2Js)	*ê*	*qitàĭ*	*mon*	*pâre !*	*Conbê*	*n'ĭ*	*ó-t-ou*	*pá*	*d'*	*jhê*	*çhu*
(3S')	*en*	*lac'han*	*mon*	*pâre !*	*Guère*	*n'ĭ*	*a-t-ê*	*pâ*	*de*	*jhen*	*çhi*
(4A)	*ên*	*qitên*	*mon*	*pârĕ !*	*Conbin*	*n'ĭ*	*a-t-ou*	*pâ*	*d'*	*jhên*	*çhi*
(4Ab)	*ê*	*qitê*	*mon*	*pârĕ !*	*Conbin*	*n'ĭ*	*a-t-ou*	*pá*	*d'*	*jhê*	*çhi*
(4Ad)	*ün*	*qıtan*	*mon*	*pârĕ !*	*Conbin*	*n'ĭ*	*a-t-ou*	*pâ*	*d'*	*jhün*	*çhi*
(4Al)	*ê*	*qitê*	*mon*	*pârĕ !*	*Conbin*	*n'ĭ*	*a-t-ou*	*pâ*	*d'*	*jhé*	*çhi*
(4R)	*ê*	*qıtê*	*mon*	*pârĕ !*	*Guèrĕ*	*n'ĭ*	*a-t-ou*	*pâ*	*d'*	*jhê*	*çhi*
(4T)	*ên*	*qitên*	*mon*	*pârĕ !*	*Conbin*	*n'ĭ*	*a-t-ou*	*pâ*	*d'*	*jhên*	*çhi*
(4Tc')	*ân*	*qitân*	*mon*	*pârĕ !*	*Conbin*	*ân-n*	*a-t-ou*	*pâ*	*d'*	*jhân*	*çhi*
(4Tj)	*ê*	*qitê*	*mon*	*pârĕ !*	*Guére*	*n'ĭ ê-n*	*a-t-ou*	*pâ*	*d'*	*jhê*	*çhı*
(6Am)	*ê*	*qitê*	*mon*	*pâre !*	*Conbin*	*ĭ*	*a-t-ou*	*pá*	*de*	*zê*	*stĭé*
(7M)	*en*	*qetan*	*mon*	*pare !*	*Qe*	*n'y*	*at*		*de*	*jhen*	*den*
(8B'm)	*ên*	*qtên*	*mon*	*pârĕ !*	*Dĭêr*	*n'*	*a-t-ou*	*pá*	*dĕ*	*dzên*	*tché*

Latin ét. nos qui ˙habunt de illum panem ad discretionem et me ego ˙morio

Texte fr.	nous	qui ont du pain à discrétion,	et moi, je	meurs
(2Js)	*nò*	*q' on d' pan à discrècĭon,*	*è mê,*	*de meurĭe*
(3S')	*nò*	*q' an du pan à discrécĭon,*	*é më,*	*d' mourêc'he*
(4A)	*nò*	*q' on d' pan à discrĕchon,*	*é mê,*	*d' meurŏ*
(4Ab)	*nò*	*q' on d' pan à discrĕchon,*	*é mê,*	*d' mwérŏ*
(4Ad)	*nò*	*q' an d' pan à discrĕchon,*	*è më,*	*d' mwàĕrŏ*
(4Al)	*nò*	*q' on dĕ pan à discrĕchon,*	*ĕ më,*	*d' mwêrŏ*
(4R)	*nò*	*q' on d' pan à volontâ,*	*ĕ mê,*	*d' mwêrŏ*
(4T)	*nò*	*q' an dĕ pan à discrĕchon,*	*é mên,*	*dĕ mwêrŏ*
(4Tc')	*nò*	*q' ân d' pan à discrĕchon,*	*ĕ mè,*	*d' mwêrŏ*
(4Tj)	*nò*	*q' an dĕ pan à discrĕchon,*	*ĕ mè,*	*dĕ mwêrŏ*
(6Am)	*nò*	*q' an d' pan à discrĕchon,*	*è më,*	*de mwêre*
(7M)	*noură màĭson*	*q' on de pan en abondanhe,*	*é jhŏ,*	*de meurésso*
(8B'm)	*neu*	*q' on d' pan à volontá*	*é mè,*	*dzĕ mwêrŏ*

Latin ét. ecce hic de famem. Ego ire habeo versum 'illui et 'illui dicere habeo
[quid illi me tractat

Texte fr. ici de faim. J'irai vers lui et lui dirai qu'il me traite

(2Js) *îtĭe d' fan. De verâ vér lĭŭi è lĕ derâ q'i me trètâ*
(3S') *intĭe de fan. D'êrê vère lwi é le drê q'é me trètê*
(4A) *ichĕ d' fan. Dĕ vrê vé lĭŭi é lĭŭi drê q'é m' trètêʒĕ*
(4Ab) *ichė d' fan. Dĕ vrê vĕ lĭŭi é lĕ drê q'é m' trėtéʒè*
(4Ad) *icè d' fan. D'aràĕ vĕ lŭĭ è lĕ dràĕ q'é m' trĕtàĕʒe*
(4Al) *icé d' fan. Dĕ vràĕ vé lŭi ĕ d'lŏ dràĕ q'â m' trĕtéʒĕ*
(4R) *ıtĭė d' fan. Dĕ vrê vé lŭi ĕ d'lŏ drê q'é m' trëtèʒĕ*
(4T) *ícĕ d' fan. D' êrê vĕ lŭi é d'li drê q'é m' trĕtêsse*
(4Tc') *ichė d' fan. D'arê vér lĭŭi é dĕ l' drê q'é m' tratê*
(4Tj) *icë d' fan. D'ĕrê vé lĭwi ĕ d'li drê q'é m' trĕtê*
(6Am) *iç'(is) de fan. De vĕrâ vĕr lŭi è de lĭu dĭerâ q'â mè tretâʒĕ*
(7M) *itĭe de fan. De moderê de son cârŏ é* [mq] *q'é me tretésse*
(8B'm) *icĕ de fan. Dʒĕ vra tché lŭi é dʒĕ lĕ drâ q'a mĕ trétâ*

Latin ét. quomodo illi 'volere habet; sola mente quid illi me perdonat et me
[reprendat (chute du *d* due à l'anal)

Texte fr. comme il voudra; seulement qu'il me pardonne et me reprenne

(2Js) *com i vu; seulamê q'i m' pardenâ è me reprènĭe*
(3Ss') *men é veudra; mé q'é me pĕrdène é me reprënĭe*
(4A) *cm' é vodra; slamên q'é mè pardnêʒĕ é m' urprĕnĭêʒĕ*
(4Ab) *cm' é vu; solamê q'é m' pardnéʒĕ é mĕ rprënĭĕ*
(4Ad) *cm' é v(o)dra; q'é mĕ pardnàĕʒĕ è m' arprènĭĕ*
(4Al) *cmë â vu; slamê q'â mĕ pardnéʒe ĕ mĕ rprènĭĕ*
(4R) *cm' é vdra; drè q'é m' pardnèʒĕ e q'é me rprènĭèʒĕ*
(4T) *come é vodra solamên q'é mĕ pardnêssĕ é m'arprĕnĭêssĕ*
(4Tc') *cmân é vdra; sàwlamân q'é mĕ parnê ĕ mĕ rprenĭĕ*
(4Tj) *cmê é vodra; sàwlamê q'é mĕ pardnê ĕ m' arprènĭĕ*
(6Am) *cm' â vôdra; solamê q'â me pardnissĕ è q'â mĕ reprënĭĕ*
(7M) *qeume eu vodra; saramen q'é me pardonésse é me reprenésse*
(8B'm) *mên a vdra; slamên q'a me pêrdnâ é q'a me reprënĭe*

Latin ét. 'casum 'illui. Super ecce hoc illi se levat et prendit illum 'caminum
[de illam mansionem.

Texte fr. chez lui. Sur ce, il se lève et prend le chemin de la maison.

(2Js) *çhu lĭŭi. Su cê, i s' lâve è prăĭ le çhmăĭn d' la mâĭson.*
(3S') *çhi lwi. Su cen, é s' lêve é pren le çhmin d' la mêĭon.*
(4A) *çhi lĭŭi. Su cên, é s' livĕ é prên lĕ çhmin d' la mêson.*
(4Ab) *çhi lĭŭi. Su cê, é s' lîvĕ é prê l' çhmin d' la mêson.*
(4Ad) *çhi lŭi. Su cen, é s' lîvĕ è prun l' çhmin d' la màĕson.*
(4Al) *çhi lŭi. Su cê, â s' lîvĕ ĕ prê lė çhmın d' la màĕson.*
(4R) *çhi lŭi. Adan, é s' lîvĕ ĕ prê lĕ çhmin d' la mêson.*
(4T) *çhi lŭi. Su cên, é s' lîvĕ é prên lĕ çhmın d' la mêson.*
(4Tc') *çhi lĭŭi. Su çân, é s' lîvĕ ĕ prân lĕ çhmın d' la mêjon.*
(4Tj) *çhi lĭwi. Dsu cê, é s' léve ĕ prê lĕ çhmın d' la màĕson.*
(6Am) *stĭé lĭŭ. Chu cê, â s' lévĕ è â prê le stemin d' la mâson.*
(7M) *çhi lĭu. Itĭe dessu, eu se léĭve é prent l' chemın d' la màĭson.*
(8B'm) *tché lŭi. Su cên, a sĕ lévĕ é a prên le tsemın d' la màĭjon.*

Latin ét. Illum patrem illum habet 'vidutum venire de longe et illum habet
['recognutum. [Orig. germ.] de pietatem

Texte fr. Le père l'a vu venir de loin et l'a reconnu. Touché de pitié
(2Js) *L' pâre l'ó vïu veni de lïŭê è l'ó reconïu. Prâ de petihŏ*
(3S') *L' pâre l'a vïu vnin de lwin é l'a recounïu. Prê de pĕdïà*
(4A) *L' pârĕ l'a vïu vnyi dĕ lwên é l'a rconïu. L' keur gonflŏ*
(4Ab) *L' pârĕ l'a vïu vnyi dĕ lïwéï é l'a rconïu. Toçhïa dĕ pĕtïa*
(4Ad) *L' pârĕ lĕ vë vnyi dĕ lwan è l' arconïu. Totïa d' pitïa*
(4Al) *L' pârĕ l'a vïò vnyi dĕ lŏê ĕ l'a rconïu. Totïa dĕ mdïa*
(4R) *L' pârĕ l'a vïu vnyi d' lwên ĕ l'a rconïu. Prê d' pĕtïa*
(4T) *L' pârĕ l'a vïu vnyi dĕ lŭên é l'a rconïu. Tocha dĕ pitïa*
(4Tc') *L' pârĕ l'a vïu vni d' lïwân ĕ l'a rconïu. Tocha de pitïa*
(4Tj) *L' pârĕ lĕ vë vnyi d' lïwê ĕ lĕ rconïu. Tocha de pĕtïa*
(6Am) *L' pâre l'a vïu veni de lïŭê è â l'a reconïu. Prâ de pdïa*
(7M) *Lŏ pare l'a vïò venir de lïwên é l'a reconïò. Toçhi de pitïa*
(8B'm) *L' pârĕ l'a vïė veni de lŏên é a l'a reconïu. Prê dĕ pdïa*

Latin ét. de illum videre de+intus unum statum sic miserabilem, illi currit
[ad suam re+in+contra

Texte fr. de le voir dans un état si misérable, il court à sa rencontre
(2Js) *de l' vı se miserábllïe, i còr u dvan de lïŭi*
(3S') *en le vïan dïan on-n éta ac'he misĕrâblïe, é core u dvan de lwi*
(4A) *dĕ l' vi dïên on-n éta sĕ mizrâblŏ, é còr à son rêncontrŏ*
(4Ab) *dĕ l' vi dïê on-n éta si misĕrâblïŏ, é cò u dvan*
(4Ad) *dĕ l' vi dïan on-n éta si misĕrâblŏ, é cor u dvün dĕ lŭi*
(4Al) *d' lŏ vérĕ dïê on-n éta s' misĕrâblŏ, â còr u dĕvan*
(4R) *d' lë vi dïê rn' éta si mizràblïŏ, é l' cò u dvan*
(4T) *d' lŏ vi dïên on-n éta si misĕrâblŏ, é còr à son dvan*
(4Tc') *dĕ l' vi dïân on-n éta as misĕrâblŏ, é còr à son rcontrŏ*
(4Tj) *d' lŏ vi dïê on-n éta as minâblŏ, é còr à son dvan*
(6Am) *ê le vëïê dïê on-n éta as miseráble, â còre à sa rêcontră*
(7M) *de lŏ veir si miseràblŏ, eu court eu devên de lïu*
(8B'm) *de lĕ vïé dên 'n éta si misĕràblŏ, a còre à son dévan*

Latin ét. et 'illui saltat ad illum collum in illum in+brachia+ando. Suum
[infantem 'illui habet dictum in

Texte fr. et lui saute au cou en l'embrassant. Son enfant lui a dit [en
(2Js) *è le cheute u cou ê l'êbrassàï. S'n êfan l' ó dė ê*
(3S') *é le sôte u cou en l'enbrac'han. S'n enfan l' a dïė :*
(4A) *é l' seutĕ u cou ên l'ênbrassên. S'n ênfan lïŭi a dë ên*
(4Ab) *é l' cheûte u cou ê l'êbrassê. S'n éfan l' a dë :*
(4Ad) *è l' sëute u cô ün l'unbrafan. S'n ünfan lĕ dzë :*
(4Al) *ĕ lŏ sáte u cou ê l'êbrafê. S'n éfan lŏ dzė ê*
(4R) *è l' prê pë l' cou ê l'êbrassê. S'n êfan lŭï a dë ê*
(4T) *é lĕ sòute u cou ên l'ênbrafên. S'n ênfan li a dë :*
(Tc') *ĕ l' sàwtĕ u cô ân l'ânbrachân. S'n ânfe le djë ân*
(4Tj) *ĕ lĕ sàwte u cou ê l'êbrafê. S'n êfan l' a dzë ê*
(6Am) *è â lïu seute i cô ê l'êbrachê. S'n éfan lïu a dė ê*
(7M) *é lïi seute eu col en l'enbrahïan. Son-n efen lïi a det :*
(8B'm) *é a l' sôte i côr ên l'ênbrachên. S'n éfan l' a dė ê*

Latin ét. plorando : Meum patrem, ego habeo peccatum contra illum cælum
[et contra vos ;
Texte fr. pleurant] : Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous ;
(2Js) *plïeurâï : Mon pâre, d'é pèçhîhŏ contre le cïèl è contre vò ;*
(3S') *Mon pâre, d'é péçhïa contre le cïèl é contre vò ;*
(4A) *plorên : Mon pârĕ, d'é pétïa contrĕ l' cïèl é contrĕ vò ;*
(4Ab) *Mon pârĕ, d'é péchïa contrĕ l' cïéle é contrĕ vò ;*
(4Ad) *Mon pârĕ, d'è mâfé contrĕ l' cïèl è contrĕ vò ;*
(4Al) *plorê : Mon pârĕ, d'é pétïa contrĕ l' cïél ĕ contrĕ vò ;*
(4R) *plïorê : Mon pârĕ, d'é pétïa contrĕ l' bon Dïu é contrĕ vò ;*
(4T) *Mon pârĕ, d'é pécha contrĕ l' cïél é contrĕ vò ;*
(4Tc') *plorân : Mon pârĕ, d'é mânfé contrĕ l' cïél ĕ contrĕ vò ;*
(4Tj) *plorê : Mon pârĕ, d'é pécha contrĕ l' cïél ĕ contrĕ vò ;*
(6Am) *plorê : Mon pâre, d'é pèstïa contre le cïel è contre vò ;*
(7M) *Mon pare, d'e péçhïa contră lŏ chèl é contră vo ;*
(8B'm) *pleurên : Mon pârĕ, dz'é pétïa contre le çhïéï é contre vò ;*

Latin ét. perdonatis me bene quid ego non 'siam plus dignum quid vos
Texte fr. pardonnez-moi, bien que je ne sois plus digne que vous
(2Js) *pardeni- me, bàin qe de n' sàïe pámé dénïe q' ô*
(3S') *pĕrdënâ- me, bin qĕ de nĕ mêrteu pâmé q' vò*
(4A) *pardnâ- mĕ, canbin qĕ d' nĕ saïĕ plé dinïŏ q' vò*
(4Ab) *pardná- mĕ,* [mq] *plïë dînïŏ q' vò*
(4Ad) [mq] *pâmè dînïŏ q' vò*
(4Al) *pardnâ- mĕ, bin qĕ d' nĕ sêïò pamé dînïŏ q' ò*
(4R) *pardnâ- mĕ, capwé d' nĕ mértèzĕ pâmé q' vo*
(4T) *parnâ- mĕ, bin qĕ dĕ n' sêïŏ pâmé dînïŏ q' vou*
(4Tc') *parnân- mĕ, bin qĕ dĕ n' sôssŏ pâmé dînïŏ q' ou*
(4Tj) *par(d)nâ- mĕ,* [mq
(6Am) *pardná- me, bin qĕ de chôsse plu dinïĕ d'étre*
(7M) *pardonâ- me,* [mq] *pamé dînïŏ q' vo*
(8B'm) *pêrdnâ- mĕ, bin qĕ dzĕ sissĕ pámé denïĕ q' vo*

Latin ét. me appelletis (flexion transformée par l analogie) vostrum infantem. Ma-
[gis illum patrem habet dictum ad suos domesticos :
Texte fr. m'appeliez votre enfant. Mais le père a dit à ses domestiques :
(2Js) *me desi vtre-n êfan. Mè l' pâre ó dè à sô vâlè :*
(3S') *m'apalïé vutro-n enfan. Mé l' pâre dïè à sou vâlè :*
(4A) *m'apelissâ vtron-n ênfan. Mé l' pârĕ a dè à sou valë :*
(4Ab) [mq] *vtrò-n éfan. Mé l' pâre a dë à sô vâlè :*
(4Ad) [mq] *vtrò-n ünfan. Mè l' pârĕ dzè à sou vâlè :*
(4Al) *m'apaléssĕ vtrò-n éfan. Mé l' pâre a dè à sou vâlè :*
(4R) *m'apalissâ vtrò-n êfan. Mé l' pârĕ a dè à sô valè :*
(4T) *m'apĕlêsé vtrò-n ênfan. Mé l' pâre a dè à sou vâlè :*
(4Tc') *m'apĕlé voutrŏ-n ânfe. Mé l' pâre a dè à sou vâlè :*
(4Tj) [mq] *voutrŏ-n êfan. Mé l' pâre a dè à sou vâlè :*
(6Am) *apelá voutre-n éfan. Mé l' páre a dè à sŏ dôm'stiqe :*
(7M) *m'apelechâ vouron efen. Mé lŏ pare a det à sô domestécŏ :*
(8B'm) *m'apĕlissá vouçhr'n éfan. Méï l' páre a dè à sou domĕsticŏ :*

Latin ét. Apportatis ad illum instantem illos plus bellos habitus et *revest+
[atis illum inde.

Texte fr.	Apportez	à l'instant	les	plus	beaux	habits	et revêtez-l'en.	
(2Js)	*Aporti*	*d'abô*	*lô*	*pe*	*brâve*	*abi*	*è*	*ablyi-le avwé.*
(3S')	*Aportâ*	*d'abôr*	*lou*	*pe*	*bïô-ʒ*	*ablyemên*	*é*	*ablyi-le awé.*
(4A)	*Aportâ*	*d'abô*	*lọ*	*pĕ*	*brâvŏ-ʒ*	*ablïémèn*	*è*	*ablyi-lo avwé.*
(4Ab)	*Aportá*	*d'abó*	*lô*	*pĕ*	*brâvŏ-ʒ*	*abi*	*é*	*ablyi-lo avwé.*
(4Ad)	*Aportâ*	*d'abâr*	*lou*	*pĕ*	*brâvŏ-ʒ*	*abi*	*è*	*ablyi-lo avwé.*
(4Al)	*Aportâ*	*d'abô*	*lou*	*pĕ*	*bïô-ʒ*	*abi*	*ĕ*	*ablyi-lo avwé.*
(4R)	*Aportâ*	*d'abô*	*lô*	*pĕ*	*brâvŏ-ʒ*	*abi*	*é*	*ablyi lo avwé.*
(4T)	*Aportâ*	*d'abôr*	*lou*	*pĕ*	*bïô-ʒ*	*ablyĕmên*	*é*	*ablyi-lŏ avwé.*
(4Tc')	*Aportâ*	*to d'chŭitä*	*lĕ*	*p'*	*brâvŏ*	*linjhŏ*	*é*	*ablyi-l'ân.*
(4Tj)	*Aportâ*	*d'abôr*	*lou*	*p'*	*bïô-ʒ*	*ablyĕmê*	*ĕ*	*ablyi-lŏ avwé.*
(6Am)	*Aportá*	*d'abâre*	*lŏ*	*pe*	*bïô-ʒ*	*ablïemê*	*è*	*ablïé-lĕ awâ.*
(7M)	*Adïŭéte*	*to de sŭitä*	*lo*	*plu*	*bïô-ʒ*	*abı*	*é*	*petâ-le-lïi.*
(8B'm)	*Aportá*	*à l'instan*	*lou-ʒ*	*pĕ*	*bïô*	*bagadʒĕ*	*é*	*ablïé-le avwéï.*

Latin ét. Mittatis *illui unam bacam ad illum digitum et de illos subtelare
[(avec substitut. de suffixe+s) ad illos pedes, *adminatis

Texte fr.	Mettez-lui	une	bague	au	doigt	et	des	souliers	aux	pieds ; amenez
(2Js)	*Meti-*	*le*	*na*	*bagŏ*	*u*	*dâ*	*è*	*d' seulá*	*é*	*pîhŏ ; amêni*
(3S')	*Mtâ-*	*le*	*na*	*bagă*	*u*	*dê*	*é*	*dé solâr*	*é*	*pïa ; amenâ*
(4A)	*Mtâ-*	*lïŭi*	*na*	*bagă*	*u*	*dê*	*è*	*d' solâ*	*p'lô*	*pi ; amĕnâ*
(4Ab)	*Mtá-*	*lo*	*na*	*bagă*	*u*	*dê*	*é*	*d' solá*	*p'lou*	*pi ; amená*
(4Ad)	*Mtâ-*	*li*	*na*	*bagă*	*u*	*dàĕ*	*è*	*d' solâr*	*é*	*pi ; amĕnâ*
(4Al)	*Mtâ-*	*lŏ*	*na*	*bagă*	*u*	*dàĕ*	*ĕ*	*dĕ solâ*	*à lou*	*pi ; amenâ*
(4R)	*Mtâ-*	*lo*	*rna*	*bagă*	*u*	*dê*	*é*	*d' solâ*	*p'lô*	*pi ; amĕnâ*
(4T)	*Mtâ-*	*li*	*na*	*bagă*	*u*	*dê*	*é*	*d' solâr*	*é*	*pi ; amĕnâ*
(4Tc')	*Ptâ-*	*lŏ*	*na*	*bagă*	*u*	*dê*	*ĕ*	*d' solâr*	*é*	*pi ; am'nân*
(4Tj)	*Ptâ-*	*lŏ*	*na*	*bagă*	*u*	*dâĕ*	*ĕ*	*d' solâr*	*é*	*pi ; am'nâ*
(6Am)	*Petá-*	*lŭi*	*na*	*bagă*	*i*	*dâ*	*é*	*d' solár*	*é*	*pïé ; amená*
(7M)	*Petâ-*	*lïi*	*eună*	*bagă*	*eu*	*dê*	*é*	*d' solâr*	*eu*	*pïé ; adïŭéte*
(8B'm)	*Mtá-*	*lĕ*	*na*	*bagă*	*u*	*dà*	*é*	*dĕ solár*	*é*	*pïa ; amená*

Latin ét. illum vitellum crassum et ? *tutatis illum. Manducamus (avec trans-
[form. analog. de la flexion) et re+gaud+isc+(flexion analog.) nos.

Texte fr.	le	veau	gras	et	tuez-	le.	Mangeons	et	réjouissons-nous.
(2Js)	*l'*	*vé*	*grò*	*è*	*tïŭi-*	*le.*	*Mjhin*	*è*	*fassin fétŏ.*
(3S')	*le*	*vé*	*gra*	*é*	*twâ-*	*le.*	*Mjhin*	*é*	*fac'hin fétă.*
(4A)	*l'*	*vïô*	*gra*	*è*	*sânïi-*	*lŏ.*	*Mdïin*	*é*	*fassin tanpònă.*
(4Ab)	*l'*	*vé*	*gra*	*é*	*tïwá-*	*lo.*	*Mdïin*	*é*	*fassin fétă.*
(4Ad)	*l'*	*vè*	*gra*	*è*	*twâ-*	*lo.*	*Mjhin*	*è*	*fassin fètă.*
(4Al)	*l'*	*vïô*	*gra*	*ĕ*	*twâ-*	*lŏ.*	*Mdïin*	*ĕ*	*fassin fétă.*
(4R)	*l'*	*vïô*	*grâ*	*e*	*twâ-*	*lŏ.*	*Mdïin*	*e*	*fassin la fétă.*
(4T)	*l'*	*vé*	*gra*	*é*	*twâ-*	*lŏ.*	*Mjhin*	*é*	*fassin fétă.*
(4Tc')	*l'*	*vé*	*gra*	*ĕ*	*tïwâ-*	*lŏ.*	*Mjhin*	*ĕ*	*fachin la fétă.*
(4Tj)	*l'*	*vé*	*gra*	*é*	*tïwâ-*	*lŏ.*	*Mjhin*	*ĕ*	*fin fétă.*
(6Am)	*l'*	*vïô*	*grá*	*è*	*tïŭá-*	*le.*	*Mʒin*	*è*	*fachin fétă.*
(7M)	*lŏ*	*vel*	*gra*	*é*	*tïŭâ-*	*lo.*	*Mejhïen*	*é*	*fin féhă.*
(8B'm)	*le*	*vé*	*grá*	*é*	*twá-*	*lĕ.*	*Mʒin*	*é*	*fin féçhă.*

(A suivre.)

A. Constantin et J. Désormaux.

VOIES ROMAINES DE LA HAUTE-SAVOIE

VOIE ROMAINE DE BOVTAE A CASVARIA

INTRODUCTION.

La voie impériale d'*Augusta Praetoria* (Aoste en Piémont) à Vienne et de là à Lyon par le *Graius mons* (col du Petit-St-Bernard) et le pays des Ceutrons (la Tarentaise) est citée par Strabon comme une des anciennes routes de pénétration d'Italie en Gaule; elle était en outre carrossable [1]. Elle avait été construite après l'an 25 av. C., date de la soumission des Salasses [2], et était jalonnée de relais, *mutationes*, et de stations, *mansiones*, énumérées soit dans la Table de Peutinger, soit dans l'Itinéraire d'Antonin, soit dans les deux documents à la fois. Le tracé exact n'a pu en être partout restitué et certaines des localités identifiées sont sujettes à revision [3].

Un embranchement, cité seulement dans l'Itinéraire, fut construit postérieurement à cette route, mais certainement sous Auguste dans le but d'atteindre plus rapidement, au sortir de la Tarentaise, Genève et le Rhin, par les vallées de l'Arly, de la Chaise, du lac d'Annecy, le plateau des Bornes, et le débouché de la vallée de l'Arve.

En quittant Darentasia (Moûtiers), on faisait d'abord treize milles pour atteindre *Obilinum*, puis six autres [4] pour arriver à la station de *Ad publicanos*, ainsi nommée parce qu'elle s'élevait non loin du bureau des publicains, celui-ci situé sans aucun doute à l'extrémité d'un pont sur l'Arly, soit près d'Albertville, à 28 kil. de Moûtiers. Là, on abandonnait la voie principale et, par une autre route, on gagnait *Casuaria*, à XXIIII milles de là, puis *Bautas*, à XVII milles plus loin, enfin Genève, éloigné de Bautas de XXV milles.

Mais il est impossible que Casuaria soit situé à XXIIII milles,

1. Strabon, IV, 6, 11.

2. La plus ancienne inscription d'Aoste date de l'an 23 av. C.; v. F.-G. FRUTAZ : *Mém sur une Insc. romaine*, Aoste, 1894.

3. DUCIS : *Mémoire sur les Voies romaines de la Savoie*, 1863 (extr. de la *Revue savoisienne*), p. 27 et suiv.; *Questions archéologiques et historiques sur les Alpes de Savoie*, 1871. — E. BORREL : *Vestiges de la Voie romaine et des Monuments élevés sur ses bords à travers le pays des Ceutrons*, Moûtiers. 1887.

4. Le mille romain = 1,481m ou plus exactement 1,478m50. Le chiffre de III milles est évidemment fautif.

soit à 35 kil. 500 de Darentasia. Ce chiffre est trop faible, car une station, placée à l'endroit où la distance ainsi mesurée aboutirait, aurait été trop peu éloignée de celle de Ad publicanos. Aussi l'abbé Ducis avait-il corrigé XXIIII en XVIII, chiffre de la distance de Casuaria à Obilinum, que l'Itinéraire aurait omis avant Darentasia. Ses conclusions n'ont point été admises par la commission de la topographie des Gaules qui, tout en gardant le chiffre fautif XXIIII, plaça Casuaria à Ugine, avec doute cependant, et tenta de corriger de plus en XXII les XVII milles de cette dernière *mansio* à Bautas, qui se trouva identifié avec le pont de Brogny, sur le Fier [1].

Dans l'étude des stations d'une voie romaine, l'important est de partir d'un point connu. De Genève à Bautas, l'Itinéraire donne XXV milles, soit 37 kil., qui aboutissent, par le tracé le plus court, bien qu'étant encore à peu près inconnu, quelque part dans la plaine des Fins, au nord d'Annecy. Or l'existence dans cette plaine, à un kilomètre du centre de la ville, d'un vicus important de l'époque romaine est surabondamment démontrée par des restes remarquables, des objets de toutes sortes, des monnaies allant d'Auguste au Ve siècle et par une inscription incomplète mentionnant les *Vicani Bo*... et permettant de restituer en Boutae le *Bautas* dû à une rédaction tardive de l'Itinéraire. De cette plaine des Fins les XVII milles, soit 25 kil., s'arrêtent à Faverges ou à proximité, au petit village de Viuz. Actuellement Faverges est éloigné du centre d'Annecy de 24 kil. 7 ou de 26 kil. du centre du vicus romain des Fins : on voit que la différence est bien minime. Casuaria est donc bien Viuz-Faverges et, comme les XXIIII milles de l'Itinéraire ne concordent plus avec les distances à partir de ce point vers Darentasia, ce sont ces chiffres là seuls qu'il faut modifier. Si l'on n'adopte pas l'hypothèse de l'abbé Ducis, au lieu de XXIII, il faut lire, sans l'omission d'une X, XXXIII milles ou 50 kil., distance approximative de Viuz à Moûtiers.

L'identification de Viuz avec Casuaria étant adoptée, il restait à savoir si la voie impériale suivait la rive droite ou la rive gauche du lac : c'est l'objet de ce présent travail, le deuxième de sa série [2], et qui a consisté surtout dans une étude attentive

1. A. Bertrand : *Les Voies romaines en Gaule*. — A Longnon : *Géographie de la Gaule romaine*, t. IV, 1893, met Casuaria au passage de la Chaise. Lequel ? Est-ce sous Ugine ou sous Viuz ?

2. Pour éviter des redites, nous renvoyons, au sujet des conclusions topographiques et de la bibliographie à l'introduction de notre *Voie romaine de Boutae à Aquae*, 1901 = *Voie romaine I*.

et sur place du terrain et dans la recherche minutieuse des renseignements de toute époque. Comme précédemment, M. Le Roux, conservateur du Musée, a bien voulu me prêter la collaboration de sa plume artistique et non seulement dessiner, mais décrire les documents archéologiques que nous avons cru devoir publier [1]. Je dois enfin des remerciements à M. Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie, qui m'a fourni tous les renseignements dont je pouvais avoir besoin et à M. J. Serand, archiviste-adjoint, qui m'a obligeamment prêté les manuscrits où son regretté père, Eloi Serand, avait consigné ses notes archéologiques.

PREMIÈRE PARTIE.

Voie romaine des Fins d'Annecy à Viuz.

L'abbé Ducis, dans son *Mémoire sur les Voies romaines de la Savoie*, a cru, en s'appuyant, non sur des traces indubitables de pavage, mais simplement sur diverses antiquités exhumées, que cette portion de la voie impériale suivait la rive droite du lac. Il admettait bien qu'il devait exister sur la rive gauche, entre Annecy et Sevrier, une route pavée, puisque les paysans en avaient remarqué quelques vestiges, mais il pensait qu'elle se dirigeait vers le massif des Bauges (p. 127) et il a illustré ses résultats au moyen d'une carte adhérente à sa brochure et dans laquelle il établit un tracé tout hypothétique par Annecy-le-Vieux, les Barattes. Menthon, Chère (?), Talveria (Talloires) Verthier et Viuz, où il place avec raison Casuaria. Nous étudierons finalement ce tracé qui peut correspondre à peu de chose près, non à une voie impériale, mais à un simple chemin, *iter* ou *via*, reliant entre elles les différentes propriétés en bordure sur cette rive du lac [2]. A. Allmer et de Terre-

1. Le présent travail est le quatrième des opuscules où nous desssinons, décrivons, cataloguons et mettons en lumière, dans le milieu qui leur est propre, les richesses du musée de la ville d'Annecy. L'Association florimontane, continuant l'aide prêtée à Revon pour ses publications archéologiques, non seulement nous en a offert l'impression dans sa *Revue Savoisienne*, mais encore a fait exécuter à ses frais les clichés indispensables à une étude de cette nature. Il ne reste à la charge des crédits du musée que les menus frais dus à un tirage à part de cinquante exemplaires et dont la plupart sont soumis à la bienveillante critique de nos savants ou envoyés, à titre de réciprocité, aux conservateurs des musées français et étrangers.

2. Abauzit (*Œuvres*, II, p. 114, d'après *C. I. L.*, p. 650) affirme avoir vu un milliaire près du chemin qui conduit à Annecy-le-Vieux. N'ayant pu consulter cet ouvrage, nous ignorons ce que vaut cette affirmation.

basse [1], ayant connaissance de la borne milliaire de Sevrier, admirent le passage de la voie sur la rive occidentale. M. A. Longnon, dans son *Atlas historique de la France*, en 1885, fit également passer la voie sur la rive gauche ; mais, outre qu'il plaçait Casuaria à Ugine, il détermina assez singulièrement l'emplacement sur la rive gauche du Thiou qui traverse Annecy, d'un vicus *Bovis* dont l'existence repose sur une étymologie bizarre et il recula la mansio au-delà du pont de Brogny. sous Pringy. Le même, dans une des cartes de sa *Géographie de la Gaule romaine* par laquelle il termine l'œuvre monumentale de E. Desjardins, s'abstint finalement de rien préciser en n'y faisant pas figurer le lac d'Annecy. Enfin au t. XII du *Corpus Inscript. latinarum* (1888) est annexée une carte de la Sapaudia par H. Kiepert, où la voie longe la rive gauche d'après un tracé qui se rapproche beaucoup du nôtre, mais les raisons qui le justifient ne sont pas rappelées [2]. Il n'y avait donc en somme, malgré tous ces travaux, que des probabilités au sujet de la direction réelle de la voie et l'on reconnaîtra qu'une étude documentée sur cette question était nécessaire.

Outre les preuves matérielles de l'existence d'une chaussée à Lettraz (borne milliaire), Sevrier, la Planche, Duin (temple), Bredannaz, Villard, Viuz (borne milliaire), on comprendra que les Romains n'aient pu choisir que ce tracé, moins exposé que l'autre aux éboulements de la montagne presque continuellement rapprochée du rivage. C'est ce qu'avait remarqué A. Beaumont [3] : « Le chemin de la rive gauche, dit-il, était très beau et praticable aux voitures, tandis que le second étant plus étroit n'était praticable qu'aux mulets et aux chevaux à pied. » De même de Reydet : « Il est impossible qu'une voie pareille ait jamais existé par Talloire, parce que le lac, en cet endroit, arrive exactement au pied de la montagne qui est en plusieurs endroits d'une raideur si extrême qu'à peine peut-on y trouver un sentier sûr pour un homme à pied. Aujourd'hui même, malgré que l'on exploite depuis plusieurs années des carrières de marbre dont cette montagne est toute entière et

1. *Les Inscriptions antiques de Vienne*, 1875. I, p. 179. Revon, au contraire, dans ses *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie*, 1869, n° 25, pensait, comme Ducis, que la voie s'infléchissait dans la vallée des Bauges.

2. *C. I. L.*, V, p. 305 et 650. Il n'a jamais existé de localité romaine appelée *Fines* ; c'était une supposition de Ducis. Le *vicus Bo...* n'est pas Annecy ; il se trouvait dans la plaine dite *des Fins*.

3. Albanis Beaumont : *Description des Alpes Cottiennes*, 2° p., t. II, p. 457 et 472. Cependant le même auteur faisait passer la voie par Talloires ; aussi est-il combattu par Reydet, dont Ducis ne voulait pas admettre les conclusions.

que l'on emploie les déblais à faire le chemin, il n'est pas encore praticable pour les chars [1]. » Au XVIIIe siècle, le passage par Talloires était plus difficile encore *(v. plus loin)*. Au contraire, en sortant d'Annecy, à part les montées de la Puya, sous le Semnoz, et de Duin, la voie pouvait suivre le bas des coteaux et regagner en sécurité le temps perdu aux coudes des collines transversales et aux courbes des marais. Tandis que, sur l'autre rive, la voie n'aurait pas laissé un seul vestige, sur la rive gauche, elle est enfouie à moins d'un mètre sur les pentes caillouteuses et, dans les plaines, ensevelie dans les alluvions apportées depuis quinze siècles par les torrents que l'incurie du moyen-âge n'a pu contenir, elle continue intacte à plusieurs mètres sous terre son trajet silencieux. Cependant on doit considérer comme impossible sa restitution complète ; car les travaux du chemin de fer d'Albertville, construit surtout sur remblais, n'ont eu à cet égard qu'un résultat assez maigre : c'est en creusant des puits, c'est en faisant des tranchées profondes que les propriétaires nous révèleront, au cours des âges, les emplacements exacts de la voie [2].

* * *

La ville d'Annecy, dont un des faubourgs, dit de Bœuf [3], s'étend jusqu'à la limite du vicus romain, fut d'abord toute petite. Son territoire communal faisait originairement partie de la grande propriété d'Anicius sur laquelle s'édifièrent les villas d'Annecy-le-Vieux et le vicus lui-même. Après les invasions de la fin du IIIe siècle, celui-ci fut presque ruiné ; puis, au VIe, des familles burgundes s'établirent dans la partie méridionale et inhumèrent leurs morts à une centaine de mètres au nord, le long de la rue pavée où s'amorçait la voie de Boutae à Aquae [4]. Quand l'insécurité des siècles suivants obligea les possesseurs

1. De Reydet de la Vulpillière : *Note sur la IVe Voie militaire romaine* (en manusc. aux archives de la Société Florimontane) avec planches.

2. Le grand chemin de l'Etraz qui lui a succédé était la route suivie au XVIe s. pour aller de Genève en Tarentaise. Elle l'a été, en 1517, par Philippe, comte de Genevois, avec son « trein » *(Archives de Turin)* ; en 1520, par Edme, abbé de Clairvaux (*Rev. sav.*, 1871, p. 5) ; par Jacques Le Saige, pèlerin de Jérusalem (*Id*, 1888, p. 12), etc. D'après la carte de l'ingénieur Borgonio *(Carta corografia degli Stati de sa M. il Re di Sardegna data in luce dall' ingeniere Borgonio, 1683-1772)*, les localités traversées étaient : Crêt, Cevrier, N.-D. du Puis, Saint-Jorioz (erreur), Duin d'Heré (err.), Bredannaz, Doussard (err.), Verthier, Vesonne, etc. Les cartes de Jaillot copiées sur celle-ci sont pleines d'erreurs plus grossières encore.

3. Appelé faubourg de Bouz (de *Boutas)* jusqu'après le XIVe s. ; puis, au XVIe, Bœuf par confusion avec le patois *Bou*, par lequel on désignait cet animal.

4. *Voie romaine*, I, p. 55.

de domaines à se fortifier sur la hauteur la plus proche, le premier *castellum* s'éleva sur le roc dénudé, première ondulation du plissement en dôme qui s'élève mollement pour aller constituer la croupe allongée du Semnoz. Les habitants quittèrent à leur tour la plaine trop exposée aux attaques et se groupèrent sur le rocher autour de la demeure seigneuriale.Celle-ci n'occupait pas seulement une position remarquable, elle défendait encore la route voisine *(strata publica)*, laquelle n'était autre que ce qui restait de la voie impériale de Boutae à Casuaria. Aussi, quand le *burgus* prit de l'extension, que la chapelle Saint-Maurice du château devint église de paroisse et se sépara d'Annecy-le-Vieux, que les maisons eurent descendu au pied du rocher dans les rues Perrière et Sainte-Claire parallèles à la rivière du Thiou [1], il s'agrandit en suivant l'antique chaussée et le long des rues qui la remplacèrent du sud au nord, telles que : le passage de l'Ile, ainsi nommé d'un îlot dans le Thiou qui devait faciliter la traversée de la rivière et la rue du Pont-Morens, la rue de la Filaterie à l'extrémité de laquelle fut bâtie en 1328 la porte neuve des Fabriques, la rue Notre-Dame, où s'élevait une chapelle dédiée à Notre-Dame de Liesse [2] et que flanqua une maladière, puis un hospice ; la rue de Bœuf, *via publica tendens de Anessiaco burgo ad Bouz*, garnie en 1363 de granges et de jardins et terminée par la porte de Bouz s'ouvrant sous les remparts que longe la rue actuelle dite de Vaugelas. Plus tard la rue du faubourg de Bouz continua la rue de Bouz jusqu'à une nouvelle porte élevée au XVIe siècle là où se trouve le passage à niveau du chemin de fer de Genève. Enfin, à l'endroit où s'étend la place Carnot, une chapelle dédiée à Notre-Dame de Pitié et fondée à la même époque, marquait la sortie de la ville et l'orientation du chemin vers Brogny, ou ancien chemin des Iles, lequel fut remplacé par la route d'Annecy à Genève, réduite elle aussi maintenant, à droite de la route nationale n° 201, à une ruelle entre maisons et jardins fermée par le mur de la caserne des chasseurs : c'est le chemin rural n° 7.

Ces rues du moyen âge étaient et sont encore sinueuses ; aussi les superposer à la voie serait ne pas tenir compte du principe qui faisait suivre aux Romains la ligne droite sauf dans le

1. Sur la topographie et les limites d'Annecy au moyen âge, voir Ducis dans *Rev. sav.*, 1870, p. 100 ; 1872, p. 30 et suiv.

2. V. *Rev. sav.*, 1891, p. 23, n. Ducis a retrouvé, lors de la démolition de la rue Grenette, les restes de la chapelle du Xe ou du XIe s. qui précéda celle-ci sous le même vocable. (*Rev. sav.*, 1891, p. 51 et 121.) Quant à l'île du Thiou, elle est citée au XIIe s. (V. Ducis : *Le Palais de l'Isle, Rev. sav.*, 1892, p. 39)

cas d'absolue nécessité. Or le terrain étant plat, l'établissement de la voie jusqu'au bas du roc n'offrait aucune difficulté. Il s'agit donc de savoir seulement quelle rue du vicus l'amorçait et par quel point la montée du château était le plus accessible. Pour le premier cas on n'a retrouvé dans le mas de Notre-Dame de Pitié aucun vestige de pavés prouvant la réalité d'une chaussée qui aurait été recouverte par la rue actuelle du faubourg de Bœuf ou qui lui aurait été tout à fait parallèle ; en d'autres termes, cette rue qui se continue soit par l'avenue de Brogny ou route de Chambéry à Genève, soit par le chemin des Iles (vicinal nº 16), ne correspond jusqu'ici à aucune des rues connues du bourg romain. Force est donc de chercher le tracé un peu plus à l'ouest de cette rue du faubourg de Bœuf dont l'axe tend directement vers le pont du Fier, tandis que la voie a dû se diriger en une courbe vers le vicus, ce qui est une preuve que l'existence de celui-ci est antérieure à sa construction. Or, lors de la profonde tranchée exécutée en 1899 pour la construction d'un canal amenant les eaux du lac à la papeterie de Cran, on a pu voir, à 0^m80 en dessous de l'ancien chemin du faubourg de Bœuf à Cran (rural nº 13), enfoui lui-même sous un mètre de déblais, des cailloux ayant pu appartenir à une route pavée, car ils reposaient sur un lit de cailloux moyens et de débris où se sont rencontrés des fragments de tuiles à rebord.

— Il résulte de cela qu'il est probable que notre voie impériale, en sortant du vicus [1], coupait le boulevard Decoux en face et un peu à droite de la porte d'entrée de l'usine à gaz en regardant vers le midi. De là, elle devait se diriger directement vers l'îlot où fut construit le Palais de l'Ile en passant vers la partie est de la propriété de l'Orphelinat, sous les premières maisons à droite des rues de Bœuf et de Notre-Dame [2], la place de l'église, la rue Filaterie et le passage des Vieilles Prisons puis elle montait la rue Perrière (*petraria*, carrière), sous le château, et, par le plan des Missions et du Séminaire, escaladait un monticule rocheux détruit par les travaux d'une carrière et remplacé maintenant par un champ sis devant Trésun et où la couche arable ne dépasse pas 0^m50 [3]. De là la voie ne pouvait que

1. Nous étudierons sa topographie dans notre prochain ouvrage : *Boutae, vicus gallo-romain.*

2. Au XI s., s'étendait à cette place le pasquier Thiollière *(tegularia)* ainsi nommé des tuileries qui s'y élevaient. (V. Ducis : *Rev. sav.*, 1892, p 196.)

3. Le nom de la Culla, donné au XIVe s. au mas du four à chaux *(rafurnum)*,

suivre la même courbe de niveau que le chemin actuel en contournant la propriété Lachenal dont l'encaissement aurait offert un sérieux obstacle à un tracé en ligne directe. En revanche elle se servait du rocher même jusqu'au bas de la Puya, sur Sevrier, sans qu'il soit possible d'en espérer trouver la moindre trace, effacée par l'exploitation de la roche calcaire qui a donné à Annecy depuis des siècles sa pierre à bâtir et par les remaniements successifs qu'a subis cette portion de l'ancienne route d'Annecy au bout du lac, appelée communément route de Faverges, aujourd'hui chemin vicinal n° 14.

Les trouvailles archéologiques qui justifient ce parcours sont rares et les travaux exécutés lors des fondations des maisons nouvelles ou du creusement des égoûts, ont montré partout, à un mètre de profondeur, le sol argileux et vierge. Par conséquent, sur le territoire de la ville d'Annecy la voie, ou a été détruite depuis longtemps ou gît sous les maisons les plus anciennes.

Nous n'insisterons pas sur les trouvailles isolées comme celle de cette moitié de meule exhumée lors de la fondation du lycée de jeunes filles et celle des inscriptions trouvées dans diverses maisons de la rue de Bœuf, parce que celles-ci proviennent évidemment des Fins où ces propriétaires possédaient du terrain. Nous insisterons davantage sur les trouvailles suivantes : 1° la moitié d'une pierre épigraphique sur calcaire crayeux de Sevrier dont l'inscription en lettres du premier siècle, mais presque fruste, paraît mentionner un Q. Ju*(lius)* Ro*(manus)* (*pl. II, fig. 4*). Elle fut trouvée dans la rue Vaugelas, près de l'ancien pont de Bouz ; elle pouvait avoir été rapportée de la plaine ; elle pouvait avoir fait partie aussi d'un tombeau élevé au bord de la voie [1] ; 2° une statuette égyptienne, trouvée en 1835 par M. Monnet, dans les fondations d'une maison de la rue du faubourg de Bœuf et à 1m50 de profondeur *(pl. I, fig. 1)*.

Il s'agit d'une figurine funéraire *oushabti*, en terre cuite revêtue d'une glaçure verte et portant un texte hiéroglyphique sur quatre lignes superposées se déroulant à la partie inférieure du corps à partir de la ceinture. Cette statuette, malheureusement mutilée par le bas, est encore haute de 13 centimètres. Le *Répondant* est coiffé du klaft ou capuchon d'étoffe rayée;

prouve bien qu'il n'y avait pas d'issue de ce côté. On aurait cependant trouvé des débris romains sur l'emplacement de l'ancienne chapelle des pestiférés. (*Rev. sav.*, 1894, p. 6.)

1. Au Musée lapidaire, VIIe portique, n° 7.

les bras sont croisés. La main gauche porte la pioche en bois et maintient également la corde du sac à graines retombant en arrière de l'épaule gauche et la droite porte la houe en bronze.

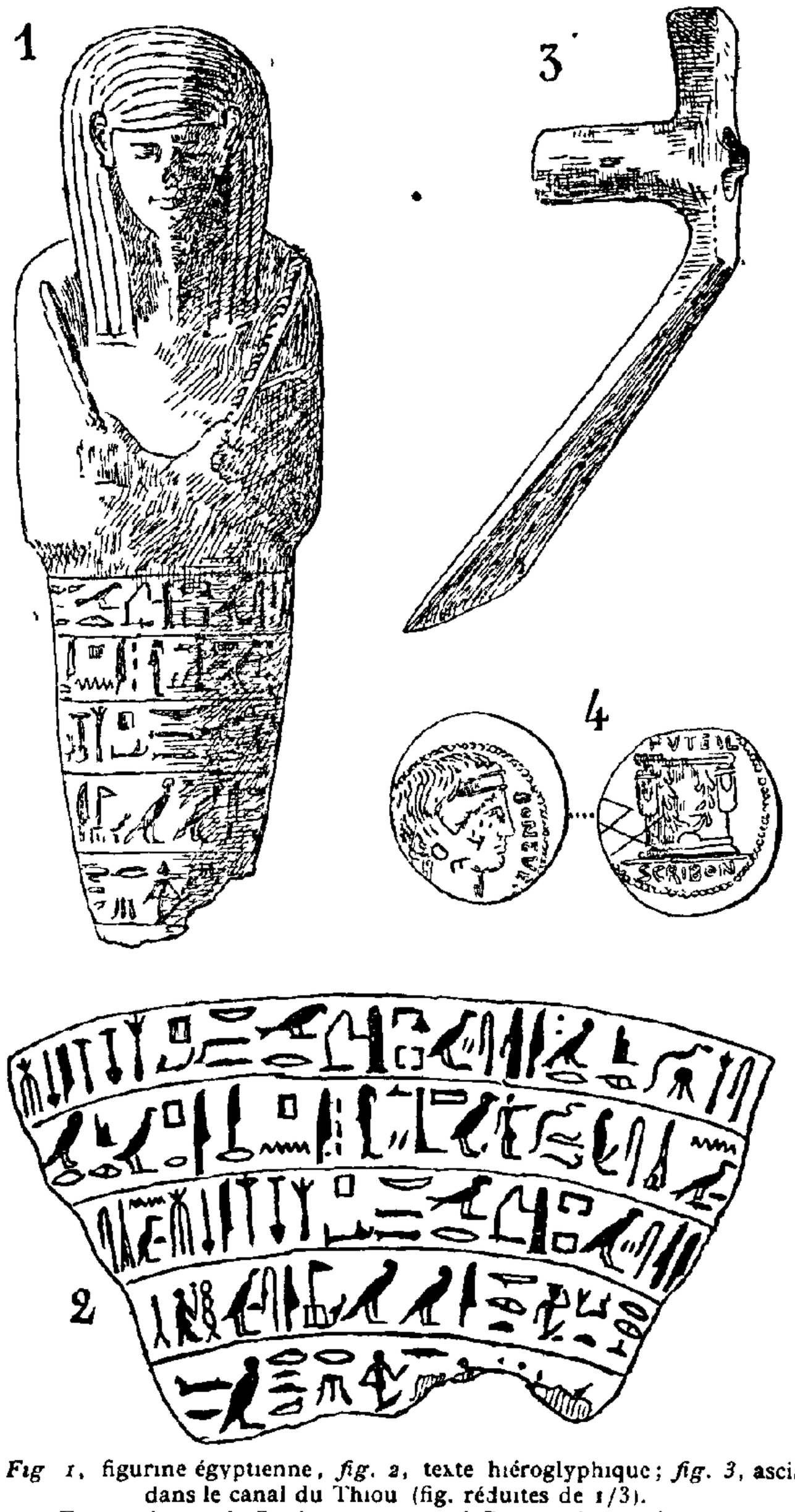

Pl. I. — *Fig. 1*, figurine égyptienne, *fig. 2*, texte hiéroglyphique; *fig. 3*, ascia trouvée dans le canal du Thiou (fig. réduites de 1/3).
Fig. 4, denier de Scribonien trouvé à Doussard (grand. nat.).

La présence d'une statuette de l'ancienne Egypte sur le trajet de la voie impériale romaine, aux portes mêmes du vicus, ne doit pas sembler extraordinaire.

On a relevé en effet un certain nombre de trouvailles semblables sur le sol de le Gaule [1]. On copiait à cette époque, d'après M. Guimet, les statuettes funéraires et les hiéroglyphes de l'Egypte. L'examen des figures publiées par ce savant auteur révèle bien une fabrication indigène d'*oushabti* par les Isiaques des bords du Rhône, mais on y trouve une lourdeur évidente de facture et une certaine indécision de technique. Notre statuette, en revanche, est d'une pureté de style parfaite ; la fermeté des lignes, le beau style du visage et son expression indéfinissable, tout fait penser que nous sommes en présence d'un véritable monument provenant de l'ancienne Egypte.

Peut-être la lecture du texte hiéroglyphique, si nettement buriné, que nous reproduisons ici *(pl. I, fig. 2)*, apportera-t-elle une contribution utile à la question d'origine de cette figurine.

Il est en outre intéressant de rapprocher cette trouvaille d'un fait signalé par l'épigraphiste Allmer [2] : un Viennois, centurion de la IIIe légion cyrénaïque, écrivit son nom sur la statue de Memnon à Thèbes. Ne pourrait-on admettre que notre *oushabti* a été rapporté comme objet de curiosité et en souvenir de sa lointaine campagne par un soldat originaire de notre région ? C'est à cette hypothèse que nous croyons devoir nous arrêter en tenant compte des raisons exposées plus haut.

En 1807 le curage des canaux livra une pierre taillée en corniche [3] et en 1854 une cinquantaine de monnaies romaines dont plusieurs firent retour au Musée quelques années plus tard ; ce sont des monnaies de Marc-Aurèle, dans le canal du collège, et de Constance, entre les Vieilles-Prisons et le pont Morens. On a également recueilli dans le canal du Thiou (Musée, don Terrier), des monnaies en bronze d'Auguste [4], de Domitien [5] et d'Hadrien [6], ainsi qu'une très belle *ascia* en fer *(pl. I, fig. 3)* conservée au Musée. Cet outil est en tout semblable au type retrouvé à Pompéi et que l'on a identifié avec un

1. E. Guimet : *Les Isiaques de la Gaule* in *Revue archéologique*, 3e série, t. XXXVI, janvier-février 1900. — Maspero : *Histoire ancienne des peuples de l'Orient (Egypte)*, p. 117.

2. Allmer et de Terrebasse : *Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné*, I, *Inscriptions antiques*, p. 357.

3. De Reydet : *Man. c*, pl. I. Le canal avait déjà été curé aux abords du Palais de l'Isle, en 1355. (*Rev. sav.*, 1892, p. 47.)

4. DIVVS AVGVSTVS PATER. Tête à g. ℞ S C. Aigle éployé sur un globe regardant à dr. (frappée sous Tibère).

5. CAES. DIVI. VESP. F. DOMITIANVS COS V... ℞ S C. Pallas debout à dr. lançant un javelot et tenant un bouclier (80 ap J.-C.).

6. IMP. CAES. DIVI TRAIAN. AUG. F TRAIAN. HADRIAN..... ℞ CONCORDIA (à l'exergue). La Concorde assise à g tenant une patère, sous le siège une corne d'abondance (117 ap. J.-C.).

marteau de tailleur de pierres [1]. Le taillant opposé au marteau est très incliné et d'une longueur de 14 centimètres; il est en outre dans un plan perpendiculaire au manche qui se fixait dans une douille longue de 0^m075. Les travaux d'établissement du quai du jardin public, autrefois clos Lombard, qui firent voir une quantité de tuiles à rebord enfouies assez profondément, témoignent aussi que des constructions, peut-être un port, s'élevaient quelque part le long du Thiou [2].

Plus haut, sous le château, M. Brunier, en faisant miner, trouva en 1779, de nombreuses monnaies de Néron en bronze et en argent qui furent vendues à l'orfèvre Masson [3]. Or sa maison (cad. 1730 n° 1729) qui correspond à peu près à la douzième maison à gauche en montant la rue Perrière, a un jardin contigu, n° 1728; c'est là sans doute qu'il fit sortir de sa cachette ce trésor du premier siècle. On trouva également près du château une monnaie de Marc-Aurèle et sur la côte Saint-Maurice une autre de Probus ainsi qu'en fait foi le registre des dons faits au Musée. Plus haut enfin, derrière le château, dans une terre appartenant à l'évêque Charles-Auguste de Sales, par conséquent au mas de Trésun, les manœuvres exhumèrent une médaille de l'empereur Domitien cos XIII 4 (*a.* 93).

Toutes ces trouvailles prouvent donc que le long de la voie s'échelonnaient des habitations dont les débris se sont dispersés au hasard des constructions faites au cours des siècles postérieurs.

— La voie, au bas de la Puya, traversait le nant de la Crousa, à la limite de **Sevrier,** puis le mas du Bessard, où le Dr Despine dit avoir cru reconnaître les traces d'une ancienne chaussée, et le hameau de l'Etraz. C'est dans la partie inférieure du petit ruisseau-limite que l'architecte P. Dunand, a déterré, avec des fragments de colonne, en 1816, la portion de borne milliaire qui se trouve au musée épigraphique [5] *(pl. II, fig. 5)*.

1. Daremberg et Saglio : *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines,* V. Ascia, fig. 565.

2. *Bull. de l'Assoc. Florim.,* I, 62 et *Rev. sav.,* 1863. p. 54. Le sol s'est surélevé et les bords du Thiou se sont resserrés depuis; car, quand on creusa un puits dans la cave de Mme veuve Cottard, on rencontra à 3^m50 la souche d'une grosse verne.

3. C.-H.-A. Despine : *Notice explicative des Antiquités et Inscriptions.* (Man. aux archives de la Soc. Flor.) C'est la IVe partie avec fig. et plans de l'*Essai médical sur la Topographie d'Aix-les-Bains et les Eaux minérales* du même auteur. (Manusc. id)

4 N. de Hauteville : *Maison naturelle de S. François de Sales,* p. 741.

5. L. Revon : *Insc. antiq., etc.,* n° 25. — Aug Allmer et de Terrebasse : *Insc. de Vienne,* I, p. 179; cp. *Revue épigraphique,* n° 7, p. 103; *Revue archéologique,* 1883, p. 39 et *C. I. L,* n° 5513.

Malgré son état de mutilation, elle nous apprend par sa dédicace que la voie impériale fut restaurée par Constantin, probablement pendant son séjour en Gaule (310-316). Une autre pierre à inscription qui gisait près du mur de la vigne de M. Gurret, du Crêt, fut prise par les ouvriers lors de la construction du chemin de fer en 1895 et jetée sous le remblai.

Après l'Etraz qui doit son nom à la voie [1] et le Crêt, celle-ci traversait les vignobles des Riondettes où elle a été défoncée au printemps 1902 et à une profondeur de o^m55 seulement par MM. J.-M. Domenjoud, George Dechosal et Eug. Gurret : elle avait cinq à six mètres de large. En cet endroit, elle n'est qu'à une quinzaine de mètres de la route départementale. Un peu plus loin, devant la Lya, le vieux chemin qui la domine de quelques mètres, incline assez brusquement à gauche et est recouvert par la route de 1822 jusqu'au chef-lieu. Là, en bâtissant, en 1894, la mairie et en 1896, la maison voisine, on rencontra un pavé qui gisait à près d'un mètre de profondeur. Faut-il y voir une infrastructure de la voie ou une courbe sinueuse du vieux chemin ? D'autre part, M. J.-P. Gurret mit au jour en 1899, à une cinquantaine de mètres à l'ouest de l'église, des pavés qui semblaient bien avoir appartenu à la voie romaine. En ce cas, celle-ci aurait obliqué au sud-est vers le *pra riond* pour éviter le mamelon derrière lequel se cache le hameau de la Combe, et que le chemin, plus rapproché de lui, contourne sous la route départementale continuée en 1848 jusqu'à Saint-Jorioz. Cependant, en creusant à un mètre de profondeur tout le long de la propriété Domenjoud, de la route à l'église, pour amener l'eau d'une source, on n'a exhumé que des cailloux provenant d'anciens déblais. Mais il se peut aussi que la voie soit enfouie plus profondément. Quoi qu'il en soit, le vieux chemin, très étroit, longe le coteau des Dodes en évitant les prés marais et. après les Chosaux *(casalia)*, dessous le mas de la Rua [2], celui des vignobles de la Planche qu'il

1. « On peut faire fond. dit M. Longnon (*Géogr. de la Gaule romaine,* IV), sur les noms Estrée, L'Estrée et sur les noms composés tels que Estréeblanche, Froidestrée, comme aussi sur les formes diminutives Estréelle, Etrelles, dérivées du b. lat. *strata* par lequel on désignait les voies pavées, c'est-à-dire les voies antiques » Ajoutons avec plus de vérité que ces noms indiquent que là où ils se trouvent ou dans leurs environs immédiats passait un grand chemin pavé, souvent romain, parfois aussi d'origine médievale comme plusieurs des *Etraz* de la Haute-Savoie. Ainsi on relève ce nom de mas dans la c. d'Onion, où il est presque sûr qu'une voie romaine n'a jamais passé. *Strata* est non pas de bas latin, mais de latin populaire; cp. *platea strata,* place pavée, dans une inscription d'Afrique. (*Bull. archéol.,* 1898, p. CLVIII.)

2. *Rwa,* en patois signifie à la fois chemin, rue et roue. Dans la topographie rurale, *ruaz* est un l. d. assez fréquent dans les tabelles, où il désigne un mas en

laisse ensuite à droite pour se diriger vers le Brouillet qu'il atteint confondu avec la grande route.

— La voie ne peut qu'avoir suivi le même tracé. Au nord de la Planche, le mas des Carrons [1] qu'elle traverse, a livré des tuiles à rebord et la Planche cache, sous son nom vulgaire, celui d'une habitation romaine assez importante qu'elle desservait et qui pourrait bien être la villa Severiacus elle-même [2]. Ce n'est pas qu'ailleurs manquent les souvenirs de cette époque. Devant l'église se trouvait autrefois un gros fragment de colonne avec sa base et son piédestal [3]; sur la pente, en face du chef-lieu, on déterra une anse d'amphore avec la marque LQF (*Cat.* II, n° 183) et l'on ramasse encore des fragments de tuiles un peu partout; de plus, Eloi Serand, dans ses *Notes archéologiques* et, après lui, Ducis, mentionnent la trouvaille en mai 1850 d'un trésor de monnaies romaines du IIIe siècle; le musée en possède plusieurs en argent aux noms d'Herennius 4, Etruscilla [5], et en bronze aux noms de Philippe, de Gallus, de Valérien (arg.) de Claude II, de Gallien [6], etc. Enfin il faut rapporter à cette localité, sans indication exacte de provenance une sorte de bague phalloïde en bronze haute de $0^{m}02$,

bordure sur un chemin (Sevrier, Veyrier, Vétraz, Vieugy ; cp. porte de Rua, à La Roche, auj. porte Perrine). Tandis que le fr. *rue* vient, comme le pensent Ducange et Diez (*Gram.*, I, p. 36) de *ruga*, sillon, ligne, rue (cp. italien *ruga* — ride et rue), *rua* paraît descendre d'un antérieur *ruta* (Duc. d'après une charte de Paradin) devenu *rota* (Xe s., *castrum Rota, Cartul. de Lausanne*, auj. Rue, Vaud), *rouda* ou *roda* (XIe s., *Hist. patriæ monum.*, chart. I), puis *Roa* et *Roua* (*Mém. de la Soc. archéol. de Genève*, VII, 291-294). On pourrait voir en *ruta*, le part. passé adjectivé de *rŭo*, d'où *ruta* (via) = chemin qui descend, en pente, et la forme dialectale *rua, rwa* que ne contredit pas, dans nos régions, la quantité de l'*ŭ*. Ducange cite une autre forme analogue *ruata*, « chemin qui relie au bourg des habitations rustiques et qui finit par être pris dans le sens de faubourg » (Saverio Provana di Collegno : *Notiz. e Doc. d'alcune certose del Piemonte*, dans *Miscellanea di Storia italiana*, VI, 1901, p. 284). Quant à *route*, il vient de *rupta*.

1. *Carron* en patois se dit d'une brique carrée ; le Carroz est un nom de mas fréquent qui paraît signifier le coin, l'angle d'un carré : il ne faut pas les confondre.

2. Il coule là un petit nant qu'utilisait un moulin ; on le traversait probablement autrefois sur une planche. Sur le nom de *Severiacus*, v. *Rev. sav.*, 1894, p. 274.

3. De Reydet, *ouv. c.*, pl. IV.

4. Q. HER. ETR. MES. DECIVS NOB C. Buste à dr. avec le paludament et la cuirasse. ℟ PIETAS AVGVSTORVM S.C. Aspersoir simple, vase à sacrifice et bâton d'augure (Coh., n° 30).

5. HER. ETRVSCILLA AVG. Son buste diadémé à dr. ℟ PVDICITIA AVG. La Pudeur debout à g. relevant son voile et tenant un sceptre. Argent.

HERENNIA ETRVSCILLA AVG. Son buste diadémé à dr. ℟ FECVNDITAS AVG. La Fécondité debout à g. tendant la main à dr. et tenant une corne d'abondance, devant elle une jeune fille levant les bras

6. *Rev. sav.*, 1863, p. 16 ; 1867, p. 83 ; 1871, p. 31.

avec un anneau large de $o^m o28$ [1]. Mais les véritables substructions, c'est à la Planche qu'on les a reconnues et, en temps de sécheresse, du haut de la montagne, on en aperçoit les dessins réguliers sur la pente du coteau et dans les champs des marais, autrefois mas du roc, là où la tradition place la destruction d'une ancienne ville [2].

Dans la propriété Rose-Gros, située au bas du coteau et presqu'en bordure sur la voie, à la suite de fouilles exécutées en 1854, 1860, 1868 et dans les vingt dernières années, on déterra une couche de tuiles à rebord, puis on mit au jour cinq chambres orientées W-E, longues de $2^m 50$, larges de $1^m 30$ et que leur étroitesse fit prendre pour des corridors. Dans le coin de l'une d'elles, cinq tuiles ou briques plates formaient un réduit carré qui abritait un amas de petits ossements. Elles étaient séparées par des murs mitoyens épais de $o^m 80$ environ et dallées de briques plates ou concassées en un béton rougeâtre. On retira des débris de tuyaux d'hypocauste, des plaques de marbre, un moulin à bras en lave, et des monnaies dont l'une, d'Aurélien, fut vendu 26 francs à un orfèvre d'Annecy [3]. On constata les mêmes substructions dans les champs Voisin et Magnien ; dans celui de M. Gurret et d'autres on ramassa aussi des tuiles, des briques ou carrons et un couteau de fer.

Quant à la voie, on en défonça d'abord en 1895, un fragment dans le jardin de M. Rose, large de deux mètres et long de trois, à $o^m 40$ seulement de profondeur. En continuant, les minages firent sortir du sol un lit de pierres moyennes mélangées à de menus cailloux roulés, blanchis au contact de la chaux des gros pavés qu'on avait antérieurement enlevés ; puis en octobre 1899, la voie fut défoncée sur une dizaine de mètres environ ; elle était bien conservée cette fois, large de cinq mètres et dirigée du nord au sud comme vers Chessenaz. Elle était bordée de larges plaques de mollasse posées de champ, dont l'utilisation prouvait la réfection de la voie à une époque assez basse. Le long du trottoir ouest devaient s'élever des constructions légères, des sortes de hangars en bois, car

1. Cp. Musée de Saint Germain : *Bronzes figurés de la Gaule romaine,* par M. Salomon Reinach, p. 362, n° 538.

2. Tous les villages de Sevrier sont cités en 1431. L'Etraz, les Choseaux, le Brouillet *(brolietum),* Chessenaz, **Cassinatis, Chissinaz* au XVe s. et peut-être Avellard, appelé en 1730 le Villard et antérieurement *Arvillar,* XIIIe s.; *Avillar,* XVe, paraissent les plus anciens ; la Combe, le Clos, le Crêt sont postérieurs. *Chesanova,* cité en 1238, a nominalement disparu. (M. Bruchet : Archiv. dép., *Inv. E,* 108.)

3. Ducis : *Rev. sav.,* 1885, p. 100.

les ouvriers ne retirèrent du sol noirci comme après un incendie et semé de charbons, que des briques plates dites platelles, des tuiles courbes et à rebord, diverses poteries dont une à vernis rouge, une autre d'un vernis noir irisé, des débris d'amphores et de jattes, une clochette à bestiaux, un morceau d'une sorte de spatule ou curette (largeur o^{m}o8) en bronze *(pl. III, fig. 13)*, un morceau d'ustensile de cuisine en fer sur lequel on voit la trace du manche recourbé en bronze qui s'y fixait par un rivet en fer, d'autres fragments en bronze, une clef de fer, des monnaies, etc. Les portions du sol où gisaient ces débris étaient séparées par des espaces nus, mais pavés comme des aires de cour ou d'écurie.

— Après cela la voie, au lieu de continuer vers Chessenaz, faisait un coude à gauche et se dirigeait par les champs Rose Basile, Voisin et suivants vers le Brouillet. où s'étendait le bois réservé, *brolium*, de la villa barbare dont les habitants se firent inhumer à quelques mètres de là. Elle gravissait ensuite le mamelon pour contourner le coteau des grands vignobles d'Epagny.

Immédiatement après le Brouillet, la route piémontaise, recouverte par la route départementale n° 1 pendant une centaine de mètres encore, oblique à droite, puis prend. à moins de cent mètres d'elle, une direction parallèle et rectiligne jusqu'au hameau de la chapelle de Notre-Dame du Puy; enfin, passant entre la route et le cimetière de Saint-Jorioz, elle gagne Duin en s'écartant d'elle, à mi-chemin, de près de 200^{m} à l'ouest pour éviter les marais sous-jacents. Elle est presque réduite à une sente dont les sinuosités s'expliquent par les empiétements de la culture qui ont absorbé plus ou moins de sa largeur soit à droite, soit à gauche [1].

Un autre chemin, ancien aussi, longe le coteau des grands vignobles en se dirigeant par le bas de Chessenaz vers Epagny, Machevaz et Monetier, sur le Laudon : c'est une portion de la vieille route des Bauges, aujourd'hui chemin d'intérêt commun n° 18, qui de là gagnait Leschaux par le Coblier et Entredozon. Or, en 1861, en abaissant à sa naissance le niveau de ce vieux chemin, on découvrit plusieurs tombes burgundes en mollasse rangées sur la pente de ce coteau et regardant le midi. D'autres plus nombreuses, furent exhumées des champs contigus Paris

1. En creusant un fossé près de Filly, on trouva, à proximité de cette vieille route un amas de fers de mulet très oxydés.

et Desbiolles en 1865. Un poids d'argile anépigraphe, des fragments de tuiles à rebord ramassés au bord de la grande route paraissent avoir appartenu aux mêmes fouilles [1].

— Quelle est maintenant la direction de la voie? Avait-elle celle de la route royale ou a-t-elle été recouverte par le chemin d'Epagny ? Cette dernière hypothèse est à rejeter puisque il y avait là un crêt à tombes barbares. Celle qui lui ferait un tracé droit parallèle aux routes piémontaise et départementale ne serait pas à rejeter s'il ne fallait pas tenir compte du fait suivant.

Entre le chemin royal et le chemin n° 18 s'étend le mas des Fontanettes. Dans le triangle nord se trouvent les petits champs Paris et Desbiolles ; plus loin les prés deviennent marécageux et font place en hiver à un petit étang. Un vieillard de soixante-douze ans, M. Fr. Rose, de Chessenaz, se rappelle avoir entendu dire aux anciens du village qu'il existait dans ce mas un vieux chemin pavé encore visible dans les blés et qu'on ne se donnait pas la peine d'extraire à cause de la bonne terre qui le recouvrait. Il en évaluait la profondeur à certains endroits, à un mètre. Ce chemin pavé apparaît dans les champs Rose, Gurret, Rey et Decisier où il aboutit presqu'au chemin d'Epagny en face de la maison dudit dernier et comme s'il voulait gravir le crêt Belluard. Sa direction ne lui est ni parallèle, ni perpendiculaire et si, de ce dernier point, l'on se tourne en sens inverse, vers le lac, on constate qu'il va au nord-est et se perd dans les Fontanettes.

Cette direction oblique convient bien à notre voie. Si c'était un chemin du moyen âge allant de Chessenaz au rivage, M. Decisier, qui a creusé un profond fossé à 180^{m} de là en ligne droite, l'aurait reconnu. Ce ne peut donc être que la voie romaine faisant un coude prononcé vers le Brouillet pour tourner l'extrémité du coteau des grands vignobles. Ce qui fait croire à cet emplacement, c'est l'importance qu'avait au moyen âge cette limite de la juridiction et du droit de pêche du château de Duin, celui-ci borné par une ligne allant du nant Biollon ou Berlioz à Menthon, à la grange de Claude Decisier [2], située à l'extrémité sud de Chessenaz et dont un habitant, du même nom, a peut-être retrouvé les fondations à gauche et en bordure du chemin d'Epagny, en face de la maison moderne

1. A compléter Le Roux et Marteaux : *Sépultures burgondes,* p. 55.
2. J.-M. Lavanchy : *Les Châteaux de Duin,* t. VII des *Mém. de l'Académie Salésienne,* p. 103 et 182.

et à l'endroit même où devait aboutir la voie. Or on n'aurait pas choisi une limite aussi précise si l'on ne s'était appuyé pour cela sur des vestiges de la chaussée antique. Celle-ci ayant disparu sous les terres, la limite communale fut établie un peu plus loin, au nant de l'Allua [1].

A partir de ce point jusqu'à Duin, la voie n'a plus rien laissé d'elle-même dans la grande plaine de Saint-Jorioz. Celle-ci en effet, n'est plus telle qu'elle était il y a dix-neuf siècles ; elle a été exhaussée par le glissement du sol superficiel vers le lac dont le niveau est certainement supérieur à ce qu'il était autrefois [2]. Elle présente plusieurs zones : d'abord une presqu'île formée par les atterrissements du Laudon qui ont éloigné du rivage le hameau de Sales et l'ancien chef-lieu; puis une succession de prés rendus marécageux par l'exhaussement du lac, d'une altitude de 453 à 455^{m}, que traversent la voie ferrée et la route départementale, et dont le chemin piémontais suit à peu près la limite d'érosion à l'ouest ; enfin les hautes terres au bas desquelles s'échelonnent les centres habités. Outre le Laudon, la plaine est traversée par des torrents qui ont plusieurs fois changé de lit et qui l'élèvent eux-mêmes chaque année en rejetant sur ses bords les cailloux dont ils dénudent en les ravinant, les pentes d'amont, comme le nant du Villard, dont l'ancien lit est aujourd'hui une sorte de chaussée servant de chemin de desserte et qui constituait la limite du prieuré de Saint-Jorioz. Le tassement des terrains est encore activé par l'inclinaison des pentes qui descendent du col de Leschaux et provoquent les éboulements. Le lieu dit au Déluge, du mas de

1. Le nant de l'Alouette. Beaucoup de chemins, de petits torrents, de mas même sont suivis de noms d'animaux; ceux-ci n'ont rien d'historique et ont été créés sans doute par les arpenteurs de 1730, à défaut d'autre dénomination.

2. Les têtes des pilotis lacustres du haut fond de Châtillon, qui supportaient la plate-forme habitée, se trouvent actuellement à trois mètres de profondeur en moyenne. Cette affirmation, basée uniquement ici sur les données de l'archéologie, est vérifiée par l'étude géologique de la région. Déjà M. Delebecque, au cours de ses consciencieuses recherches sur *Les Lacs français* [1], déclarait, à propos du cycle vital du lac d'Annecy, qu'il n'avait pu voir, ainsi que les avait décrites Maillard, le « postglaciaire qui s'abaisse jusqu'au niveau du lac par terrasses étagées » [2]. La considération du sol rocheux de Cran que le Thiou, déversoir du lac, n'a pas encore eu le temps d'éroder suffisamment, tendrait à prouver plutôt que le niveau du lac s'est au contraire élevé depuis la dernière extension glaciaire. Les recherches faites par l'un de nous sur la rive gauche du lac sont loin d'avoir démontré l'existence de ces terrasses superposées. Nous ne saurions voir en effet dans les masses de graviers, de blocs non stratifiés. de cailloux cristallins résultant du remaniement du postglaciaire que des alluvions modernes disposées suivant leur gravité par les charriages torrentiels et aussi surtout de petites collines morainiques très nettement caractérisées.

1 Delebecque *Les Lacs français*, 1 v. in-4°, Paris, 1894.

2 G Maillard . *Note sur la Géologie des Environs d'Annecy* (*Bulletin des Services de la Carte géol. de France*, n° 6, p. 5 et 8.)

Chantegrillet, situé à 732m d'altitude et à 2 kil. 500 du lac, consacre le souvenir de l'un d'eux arrivé en 1848. Plus haut, à la Pierre, au-dessus de Saint-Eustache, le sieur Signan, en creusant un puits en 1865, trouva à sept mètres de profondeur les restes d'un sapin reposant sur la mollasse. A Fergy, sur Duin, au lieu dit Goddet, toute une châtaigneraie glissa, en 1874, en contre-bas. Il en résulte que dans les parties planes, le sol des anciens âges se trouve maintenant sous une couche de terre assez épaisse. C'est ainsi que, sous Filly, la terre meuble se trouve à 1m50 sous le gravier ; c'est ainsi qu'en extrayant de l'argile pour la tuilerie au commencement du siècle, on trouva à deux cents mètres de la route départementale et du petit chemin qui conduit de Filly à la tuilière, à huit pieds de profondeur, un chêne avec ses branches et des tuiles à rebord reposant sur une terre battue ; qu'en 1885, on observa encore des tuiles au même niveau, une statuette en terre cuite, deux haches en pierre serpentine, etc. ; qu'en 1894, on fit sortir de terre, non loin de la même tuilerie Callies, un chemin pavé qu'on ne soupçonnait pas à près de deux mètres du sol actuel et qui se dirigeait de l'est à l'ouest; qu'enfin près du lac, un ouvrier trouva, à un mètre, un niveau moins ancien daté par un fer de mulet et par trois pierres formant foyer [1]. On conçoit donc qu'étant donné que l'assiette des lieux s'est en ce point modifiée, il soit difficile de faire revivre la chaussée du premier siècle.

Cependant, de l'étude archéologique et historique des localités, on peut dégager un tracé encore hypothétique, mais probable.

Constatons d'abord que le nombre en est assez considérable et que l'origine de la plupart d'entre elles remonte à l'époque romaine, preuve qu'il existait dans cette belle plaine une agglomération d'habitations qui ne s'explique que par le voisinage d'une voie.

Saint-Jorioz. On ignore le nom du fundus primitif auquel a succédé, au point de vue territorial, la paroisse chrétienne. Ce que nous savons, c'est qu'en 1040 les fils d'un riche propriétaire, nommé Chonon, Adagald. clerc, Chonon, Rotbert, Guidon et Arthald, donnèrent au monastère de Savigny des biens qui constituaient la part de leur frère Lento, moine audit monastère, et qui étaient situés dans l'église de Sainte-Marie

1. Renseignements de MM. Signan père, Dangon, Moëne, de Filly, etc.

de Lovagny et dans celle du bienheureux Georius *in macello constructa* [1]. Cette église, qui a été démolie en 1885, s'élevait près du lac, dans l'ancien chef-lieu de St-Jorioz. Elle a livré des fûts de colonnes romaines et une belle inscription sur plaque calcaire mutilée pour servir de table d'autel [2] *(pl. II, fig. 1)*.

Quand le propriétaire M. Ferla s'attaqua, il y a quelques années, aux fondations mêmes, il exhuma avec des tuiles à rebord et des monnaies, des pierres taillées sans inscription enlevées à des édifices antiques. La base de ces fondations plongeait dans le terrain humide et l'eau envahissait le chantier. Plus loin, au sud, au lieu dit à l'Ouche, à 150m du lac, M. Seyteur en fouillant dans son champ se heurta à des murs de masures carrées ; il observa en outre des tuiles à rebord, un creux plein de chaux et ramassa quelques monnaies frustes. Les tuiles et les substructions se continuent, au sud, de chaque côté du petit chemin qui conduit à la tuilerie, dans les champs Thomas, Seyteur et Montmasson, puis au sud-est, dans le champ Gardet, entre le hameau et le lac. De plus, le cimetière primitif, renfermant des cercueils en mollasse, fut défoncé en partie dans le pré dit du prieuré, aujourd'hui à M. Jean Thomas. Enfin dernièrement, à 50m du chemin nouveau de la tuilerie, et à 200m environ à l'ouest de celle-ci, M. Dangon et ses ouvriers, en extrayant de l'argile, tombèrent sur des restes d'ossements paraissant avoir été ensevelis dans une bière en bois, à en juger par des traces de planches fusées et noircies et des clous informes de moyenne longueur. Une dizaine de pièces de monnaies frustes appartenant au premier siècle, furent ramassées à la même place [3]. La sépulture, allongée nord-sud ou sud-nord, était perpendiculaire au vieux chemin pavé reconnu en 1896 et comme lui à six pieds de profondeur. Ces restes prouvent bien que là s'élevait un petit village romain habité peut-être par des potiers auxquels,

1. Aug. Bernard : *Cartul de Savigny*, p. 319. — J.-M. Lavanchy : *Monographie de St-Jorioz*, 1893, pièces justif. A, dans t. XVI des *Mém. de l'Académie Salésienne*, et p. 9 et 50. V. aussi t. VII, p. 154. *Măcellum* en lat. classique = marché ; certaines inscriptions en mentionnent la construction. Ce qui est étrange, c'est de voir au XIe s. ce mot qui, sous la forme *macellus* ou *macella*, désigne une boucherie ou *mazel* (v. Ducange), désigner ici un endroit qui devait être presque désert avant la construction de l'église. Il faut supposer alors qu'on avait continué à appeler par tradition *macellum*, plus tard *mayzetz*, le lieu où s'élevait un petit vicus ayant sur le lac un port servant aux échanges des riverains : c'est un analogue des nombreux *macelli*, par lesquels on devait désigner, vers la fin de l'Empire, les centres commerciaux locaux qui ont donné naissance aux localités, bourgs, quartiers, fermes, appelés Mazel dans le Midi.

2. L. Revon : *Insc. antiques*, n° 68, *Rev. sav.*, 1885, p. 99.

3. Renseignements de MM. Dangon et Beauquis François.

comme maintenant, l'argile ne manquait pas [1] et par des pêcheurs qui conduisaient à l'occasion aux bains de Menthon, situés en face, à trois milles. Il est même très vraisemblable que le chemin pavé dont il a été parlé et dont on remarqua sur l'un des bords mis à découvert, des pierres taillées comme pour un petit trottoir, conduisait de la voie romaine à un port qui se serait ainsi trouvé entre la tuilerie Callies et l'embouchure du nant du Villard. Après le ve siècle les Burgundes, installés à gauche du Laudon donnèrent à leur hameau le nom germanique de Sales qui, pour eux, rappelait le souvenir des ruines de ce qui avait été l'habitation du propriétaire romain. Puis au xe siècle, ce fut au tour du moine Georius d'élever, dans le bois qui recouvrait les fondations antiques, une chapelle qui, grâce au monastère qui s'y adjoignit. finit par attirer à son culte la population environnante. La localité acquit peu à peu de l'importance et donna son nom à la paroisse.

Plus haut, dans la plaine, par delà la voie ferrée et la route départementale, au bord de l'ancien chemin savoyard, s'élevaient deux chapelles : l'une, en deçà du Laudon, appelée la chapelle de Notre-Dame du Puy *(capella podii*, XIIIe s.*)* parce qu'elle dépendait du chapitre de l'église cathédrale du Puy, en Auvergne [2], l'autre, au-delà, près du hameau de chez Tavan, dite Chapelle-Vieille et qui, au XIIIe siècle, était déjà qualifiée de *vetus*. M. Lavanchy (p. 4), la croit même antérieure à la fondation du prieuré : elle aurait donc été la première chapelle chrétienne élevée dans le domaine gallo-romain. Derrière elle était un cimetière qui, miné en 1880-84, fournit des tombes en mollasse d'origine burgunde car l'un des squelettes avait, dit-on, près de lui une épée [3].

L'emplacement de ces deux chapelles, et surtout de la dernière, marquée d'une croix dans la propriété Cl. Molinod, est une indication précieuse pour le tracé de notre voie qui devait passer tout près de là, soit à gauche, sur une ligne dirigée entre le cimetière et la nouvelle église, c'est-à-dire tout près du premier parcours de la vieille route reportée plus tard un peu plus bas, soit à droite, c'est-à-dire au-delà de l'église et en dessous de Filly. Mais les limites du prieuré, mentionnées dans une charte de 1297, rendent cette indication plus précise [4].

1. Il y a eu jusqu'à six tuileries le long du rivage ; une seule fonctionne aujourd'hui.
2 LAVANCHY : *ouv. c.*, p. 76 et 212.
3. Renseignement de M Decouz, du Villard.
4 LAVANCHY : *Monog. de St-Jorioz*, p. 14 ; *Les Châteaux de Duin*, pièces just. A, p. 155 et 157.

Elles sont en effet tracées *a nuce mali consilii que est supra Sanctum Georium juxta terram Petri Bugrietan ex una parte et ex alia parte juxta stratam publicam usque ad lacum et a nanto de hoons usque ad nantum o provent*. Or le point pris sur le Laudon, mieux l'eau d'Hon, est évidemment le pont par où passait la grande route du XIIIe siècle, et sans doute avant elle la voie romaine, et il devait être situé exactement entre le cimetière et la nouvelle église ; de là, la limite suivait la route jusqu'au noyer de *ma consey* d'où elle redescendait à l'est vers le lac en suivant l'ancien lit du nant de Villard ou Provent. Ici la route et le chemin royal se confondent, car le mas situé en face de celui de Chapelle-Vieille, à gauche de celui-ci, est appelé encore en 1730 la *pièce à mal conseil* (n°s 597 à 621) [1], laquelle est suivie du mas de la Croix de Filly. Comme ces deux repères, utilisés au cours des âges, ont dû s'appuyer sur des témoins plus résistants, il est infiniment probable que la route du XIIIe siècle a succédé à la voie romaine que nous placerions conséquemment sous Filly, un peu à gauche ou à droite du vieux chemin actuel [2].

Nous pouvons donc maintenant esquisser le tracé de la voie. Après **Chessenaz** sur Sevrier, ancienne *villa *Cassinatis*, où l'on a trouvé des tuiles à rebord au lieu dit aux Cardéres, dans la vigne Gurret, et des substructions dans les champs Rose et Delettraz, elle longeait le crêt Belluard où la vigne Gardet a livré également en 1875, des tuiles et des restes de murs; puis, laissant à droite les mamelons d'Epagny et de la Verpillière, elle traversait les mas de l'Allue pour aboutir à celui appelé derrière chez Gurret, au hameau de Notre-Dame du Puy et de là par les Pralets et Rovagny, à l'eau d'Hon qu'elle traversait, selon l'habitude dans nos régions. sur un pont fait d'un tablier de bois jeté sur de forts pilotis de chênes [3]. Tout près, entre le cimetière et le hameau du Moulin, dit chez Pecqueux, ancien chosal Berthelet, s'élevait une habitation dont on a

1. Il ne serait pas impossible que ce vocable fut dû à l'achat par un paysan mal conseillé d'une terre du genre de celle-ci où se découvrait soudain une aire continue de pavés fortement agglutinés et large de cinq mètres. Cp. à Saint-Jean de Maurienne la place de Mauconseil, *platea mali consilii*.

2. Celui-ci, *strata publica* en 1297, est appelé *via de Lestraz* en 1534 et a conservé ce nom plus loin, dans le cadastre de 1730. Cette dénomination n'apparaît pas sur la rive orientale. (LAVANCHY : *Châteaux de Duin*, p. 182.)

3. C'est à ces sortes de pont que s'appliquait l'expression épigraphique *pontes vetustate delapsi*. Le pont du moyen âge devait se trouver au même endroit ; il fut reporté au dernier siècle un peu plus bas, mais encore en amont du pont actuel. Le Laudon, pour l'eau d'Hon, s'appelait encore l'Aiguedon en 1806. Sur ce nom, v. *Rev. sav.*, 1897, p. 113.

retrouvé les carrés des fondations avec de la poterie rouge et des ossements. En face, quand il creusa la cave du presbytère, M. Chavanne ne vit pas de murs, mais à 2m50, il recueillit des monnaies en bronze et en argent. Au sortir de l'eau d'Hon la voie faisait un coude pour se diriger vers Duin et devait, en nous appuyant sur ce qui a été dit plus haut, longer les premières maisons du hameau de la Chapelle-Vieille où se trouvaient le sacellum chrétien et les tombes burgundes. En effet, justement près de la maison Molinod, dans le jardin Maison, le propriétaire sentit un jour à deux mètres de profondeur une résistance qu'il pensa être causée par des pierres assez grosses [1]. Ensuite elle traversait les mas de la Chapelle-Vieille, du Villard et de Filly, presque confondue avec l'ancien chemin au bord duquel s'élevait le noyer qui a donné son nom à la pièce voisine, puis arrivait au chemin du Bouloz au lac. Là, les marais empiètent davantage sur les terres arables et le chemin savoyard s'est détourné de cent mètres environ à droite pour les éviter. Il est probable que cet envahissement n'existait pas à l'époque romaine ; aussi est-il préférable de lui faire suivre la ligne droite jusque derrière l'église de Duin par les mas dits de la Tuilière et en Bordon, laissant à droite du chemin, les champs Pétex où l'on trouve des tuiles à rebord. Mais, après la limite communale, elle laissait à quelques mètres à gauche la vieille route ou se confondait avec elle par les mas Perry ou Perrier, au nom significatif si on le fait venir de *petrarium ;* on y a observé du reste des tuiles à rebord et Joseph Ruffier recueillit même dans le voisinage un contrepoids rond en plomb.

Les localités desservies par la voie s'échelonnaient au-dessus sur la pente des mamelons et des coteaux. Nous allons les énumérer en mentionnant les trouvailles qui les concernent. Disons d'abord un mot de l'ancienne route des Bauges.

Chemin des Bauges [2]. Le chemin d'intérêt communal n° 18 qui relie le Brouillet à Epagny et à Machevaz, après avoir passé sur le crêt aux tombes burgundes, date du moyen âge. Le plus vieux chemin qui montait au col devait quitter la route de la plaine à la chapelle de Notre-Dame du Puy et, laissant à droite **Epagny,** ancienne villa *(Hi)Spaniacus* d'après M. d'A.

1. Si cette resistance avait été due aux tombes du petit cimetière prolongé de ce côté d'une façon assez insolite, M. Maison aurait surtout été frappé de la résonnance des dalles.

2. La nouvelle route des Bauges, dite départementale n° 12, part de Sevrier et serpente sur le flanc du Semnoz par Lacombe, le Clos, Avellard et Leschaux.

de Jubainville [1], relié à un mamelon à tuiles à rebord que contourne le nant de l'Allue par le chemin dit du Martray [2], il gagnait **Machevaz,** à l'endroit même où s'étendait un cimetière burgonde [3]; puis, franchissant le Laudon à Monetier, il passait entre le crêt Dapé (*crestum* 1297 Japert ou Gaspard) et le mas de Sertoux et, laissant de l'autre côté du torrent **Villornaz** cité en 1311 (Lornaz, Et. Maj. Lornard) grimpait, large de trois mètres par Cublier, à Entredozon ayant le plus souvent à droite le chemin nouveau qui tour à tour l'emprunte, le rectifie ou le délaisse aux pentes trop rudes. Dans ce dernier hameau, dans le champ dit des Crêts, appartenant aux frères Morizet, on trouva, il y a une quarantaine d'années, en enlevant un murger fait des débris d'une vieille chapelle, cinq tombes en mollasse; deux autres furent encore récemment exhumées. Les squelettes étaient dans un bon état de conservation et l'un d'eux avait encore au côté un fragment d'épée en fer; on recueillit aussi des fils de cuivre que les gens du lieu prirent pour des restes d'épaulettes. Les tombes étaient placées autour de la chapelle, mais à des distances inégales et l'une était faite, dans sa partie supérieure, de petites plaques, légèrement creusées en niche; toutes étaient tournées vers l'est. Le murger livra enfin un morceau de marbre et une fourchette à deux dents en fer longue de 0^m 30. Le chemin gagnait ensuite Leschaux, tandis qu'un embranchement suivi par le nouveau, monte directement à Saint-Eustache, dont la bastide relevait des seigneurs de Duin et à La Chapelle où l'on déterra des tuiles à rebord au lieu dit le pré du moine. Du col de Leschaux l'on descend dans la vallée du Chéran dont le chef-lieu, le Châtelard, en Bauges, aurait livré quelques souvenirs antiques 4.

Mais revenons à Saint-Jorioz.

Après Monetier, un chemin à mi-côte regagne Duin en desservant Filly, Villard-Chabod, le Villaret, le Buloz, Fergy

1. *Origines de la Propriété foncière en France,* 1890.

2. V. nos *Sépultures burgondes,* p. 30; corrig. *mortarinus* en *mortarius*. Cette étymologie *mortaretum,* endroit où il y a des auges, explique mieux que celle de *martyretum* les formes *Marterey, Martoret, Martray* et *Martelet* l. d. près de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais.

3. *Sépultures burgondes,* p. 55. Au pied de la montée, au l. d à la Tire, s'élevait, dans la propriété Revil, la petite chapelle St-Jacques, aujourd'hui détruite avec le cimetière qui l'avoisinait au midi. Là on défonça une partie du chemin de la plaine solidement pavée.

4. C.-H.-A. Despine, dans ses *Antiquités et Inscriptions* (archiv. de la Soc. Florim.), dit qu'on y trouva des statues dont une de Mercure, transportée au Musée de Chambéry, des lampes, des monnaies dont une d'Alexandre Sévère, exhumée en 1798, une autre de Licinius, etc.

et Dérée. Qualifié de *via publica* dans une charte de 1069 d'un Inventaire de Talloires [1], il doit sa naissance aux chemins primitifs des propriétés qui s'étageaient, au premier plan des coteaux, au-dessus de la voie qui traversait la plaine. Ces villas ont laissé d'elles quelques rares débris.

Avant Filly, au pont Doucet, on trouva, dit l'abbé Ducis [2], plusieurs monnaies romaines en argent et en bronze à l'effigie d'Aurélien. C'est dans le champ Cot contigu qu'était caché ce trésor contemporain des invasions de la fin du IIIe siècle. En face, à droite, dans celui de Charvin-Masson, on déterra un pavé entouré de murs en pierres non équarries et dont l'un passait sous le chemin d'un tracé ici évidemment moderne. Des fouilles pratiquées dans les mas de chez Doucet et du bon Mollard (cad. 1730, nos 2003 et 2000), pourraient nous faire retrouver la trace de quelque habitation romaine. Au-dessus du Villard, au Vilaret, M. Decoux ayant miné en 1864 le champ dit de l'Etang, rencontra des fondations qui paraissaient avoir subi un feu violent ; au milieu des cendres noircies gisaient des tuiles à rebord, des débris de poterie rouge, des plaques de bronze, des monnaies, une bague en argent, etc.; et M. Beauquis se rappelle en outre avoir, dans sa jeunesse, heurté de sa bêche une dalle à inscription qui est restée dans le champ susdit. Plus haut, des tuiles à rebord font supposer l'existence d'un canal qui alimentait cette habitation avec l'eau d'un petit ruisseau qui longe le lieu dit la Palette et qui, de là, l'aurait amené dans le terrain compris entre ce ruisseau et le nant du Bouchet, au lieu dit la Barmette. Au Vilaret même, dans la maison J. Barra, on rencontra sous une énorme pierre brute, à 1m60 de profondeur, des tuiles et des pierres arrangées en un foyer où gisait encore du charbon. Il existait donc, au-dessus de la Chapelle-Vieille, une villa de quelque importance et qui donna naissance à deux localités : d'une part Filly, d'origine burgunde [3] et qui a livré au lieu dit aux Terraillets, dans le champ Vagnard, en 1880 et près de la fruitière, des tombes barbares, de l'autre le Villard-Chabod, transformation assez fréquente du nom antique et auquel s'est adjoint celui du propriétaire germanique, ancêtre des seigneurs de cette terre connus au XIIe siècle 4.

1. Abbé J.-M. Lavanchy : *Monog. de St-Jorioz*, p. 11.
2. *Id.*, p. 211.
3. C. Marteaux : *Les Noms de Propriétés après le Ve siècle* (*Rev. sav.*, 1900, p. 9).
4. J.-M Lavanchy : *Monog., etc.*, p. 141.

Après le Bouloz, cité au XIe siècle, apparaissent **Fergy**, qui a aussi livré des tuiles à rebord et, en outre, au lieu dit Champfleury sur Saint-Jorioz, près du nant limite; puis **Dérée** [1] et son château en face duquel, au bord du chemin de Fargy au dit, un champ est semé de fragments de tuiles antiques; enfin **Duin**, dont la situation privilégiée au bord du lac et à l'extrémité de la montagne en fit la résidence fortifiée des premiers seigneurs de la région ; en effet le château actuel, édifié sur une éminence probablement artificielle, a succédé à un château très ancien appelé *castrum vetus cum mota* au XVe siècle.

Outre ces localités, les chartes font mention d'anciennes propriétés qui ne sont plus que de simples mas ou qui même

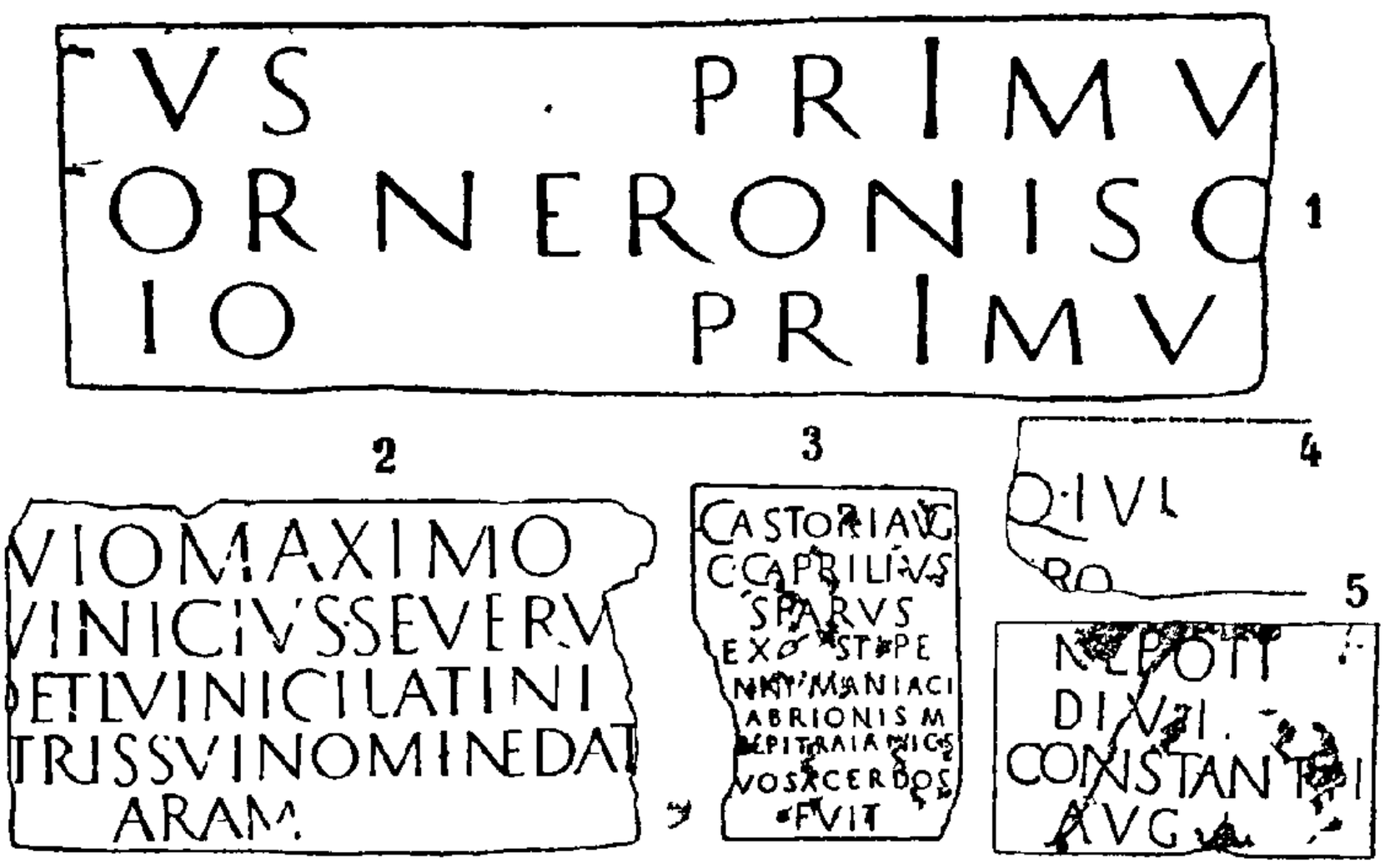

Pl. II. — *Fig 1*, inscription de St-Jorioz ; *fig 2*, inscription d'Annecy-le Vieux ; *fig 3*, inscription de Duin ; *fig. 4*, inscription d'Annecy ; *fig. 5*, inscription de Sevrier ; (figures réduites au 1/18).

ont disparu. Telles étaient, outre les chosals Charbonnel, Lombard et Berthelier, échelonnés le long de l'eau d'Hon, **Charvaz** ou Chalvaz, *villa *Calvatis*, la villa des nants, **Charvoney,** etc. Elles prouvent qu'il y avait à l'époque romaine, une population rurale qui, sans être concentrée en un vicus unique, était assez considérable [2].

— La voie, avons-nous dit, passait derrière l'église de Duin, et traversait le village en suivant la rue centrale plus rappro-

1. M. l'abbé Lavanchy (*Le Château de Dérée*, dans *Mém de l'Acad. Salésienne*, 1884, p. 192) fait remarquer combien est fautive l'orthographe Hérée quand les chartes donnent *Dareiya, Derea, Deyrea* et *Dereya*.

2 Id. : *Les Châteaux de Duin*, pièces justif. AA.

chée de la montagne dominée ainsi par les rochers où furent bâtis, à droite, le château à la tour hexagonale qui étendait sa souveraineté de l'autre côté du lac, sur le territoire de Ruange, à gauche, la chapelle dudit avec le premier cimetière (anc. cad. n° 1276). Celle-ci a livré la belle inscription suivante transportée à l'église construite près du lac et d'où elle fut retirée lors de sa reconstruction en 1901 [1] *(pl. II, fig. 3)*.

Ainsi s'élevait en l'an 91, à proximité de la voie, un petit temple où les voyageurs pouvaient faire leurs dévotions à ces dieux protecteurs particulièrement vénérés dans ce pagus de la cité de Vienne. La villa, dont C. Caprilius Sparus, fut peut-être un des propriétaires, s'élevait un peu avant Duin, au bord du lac et de chaque côté de la route départementale, dans les mas dit Granchamp et les Raisses (champs Pétrier et Frère-jean). Quand on construisit la route en 1845 et qu'on déblaya ce terrain autrefois communal et couvert de broussailles, on déterra des substructions, des tuiles, des briques, dont les débris apparaissent jusque dans la vase lacustre. La route elle-même mit à jour une enceinte faite de dalles de mollasses taillées rectangulairement, hautes de plus d'un mètre et épaisses de $0^{m}30$; elles étaient jointes par un ciment rougeâtre d'une grande dureté et semblaient circonscrire une aire de cinq à six mètres de diamètre qu'on n'a pas dégagée.

Aux époques de trouble, les grottes environnantes servirent de refuge à la population. Dans celle à laquelle aboutit le chemin du calvaire, le Dr Gosse et L. Revon ont exhumé des os, un clou et plusieurs briques romaines; en face, dans le roc de Chère, la *grotte de l'oiseau*, a livré quelques tuiles à rebord. Mais la plus importante était celle du Pertuis, dite aussi bornale de Fayes, dont les parois étaient taillées pour recevoir les poutrelles destinées à supporter plusieurs planchers; on y a trouvé tuiles, poterie grossière, clous de fer, os d'animaux, monnaies, dont un dupondius en cuivre jaune d'Antonin le Pieux, au ℟ de l'Abondance et marqué de la XXe puissance tribunice (a. 157); il a été ramassé par le jeune Ferla; et un denier de Gordien III en possession de M. Domenjoud [2].

— Au sortir de Duin la voie contournait l'éperon de la montagne de Taillefer et longeait le lac profond jusqu'à la Maladière,

1. *Revue savoisienne,* 1901. p. 92; Soc. des Antiquaires de France, *Bullet.* 1901, p. 181; *Revue épigraphique,* n° 1402.

2. Sur ces trouvailles, v. L. Revon : *La Haute-Savoie avant les Romains* (*Rev. sav.*, 1875, p. 17); *id.*, 1893, p. 198; Replat : *Bull. de l'Assoc. Florimontane,* 1857, p. 150.

connue dès 1324 [1] et au-dessus de laquelle les ouvriers de la voie ferrée ont trouvé des tuiles à rebord, car il est peu probable que les Romains aient franchi le mas en pente du Rubelay où ne serpente qu'un étroit sentier ; du reste les travaux exécutés n'ont mis au jour aucun vestige de pavés. Puis, tandis que la vieille route oblique à moins de quarante mètres de la nouvelle et, dirigée parallèlement à elle, sous le talus du chemin de fer, traverse Bredannaz, grimpe sur le coteau et redescend, mais modifiée, au lieu dit le Bout du lac, la voie, après la Maladière, obliquait de quelques mètres de plus et, recouverte par le talus même, traversait le mas des Carrons (cad. 1730, nos 484 à 622), dont le nom fait penser à d'anciennes constructions dont les briques ou les tuiles carrées ont frappé les cultivateurs. A Bredannaz, elle suivait la rue qui dessert les dernières maisons et passait ainsi, près de la maison Collombat devant laquelle, au lieu dit la Combe, fut découvert ce *qu'on a appelé* le four romain, maintenant enseveli sous le ballast. En mai 1862 le sieur Guillot, en arrachant un noyer sur le mamelon auquel il était adossé et dont les éboulis l'avaient en partie recouvert, faillit disparaître dans un trou qui le mit sur la trace d'une cavité plus étendue. Il était fait de tuiles et de briques romaines unies par du ciment, marquées de la lettre S (*Cat.* II, nº 206), tracée en creux avec le doigt ou simplement numérotées, et il comprenait un conduit central de l'est à l'ouest large de $0^{m}60$ et haut d'un peu plus, des niches latérales profondes de trois mètres et des amorces de conduits verticaux. Il fut visité le 8 août, par L. Revon [2] et Eloi Serand qui en a laissé un croquis *(v. plan sur la carte)* que nous devons à l'obligeance de son fils, M. Joseph Serand [3]. Ainsi la villa

1. Maladière, de **malehabitaria* (Tobler : *Romania,* 1880, p. 334) ou maladrerie ou madeleine. C'étaient des hôpitaux locaux situés à la limite des territoires paroissiaux et où l'on recueillait et retenait de force les gens atteints de maladies contagieuses ; elles étaient gardées, surtout la nuit, par des chiens. Comme elles étaient toutes situées au bord des grandes routes, elles ont quelque importance topographique. Un acte de 1324 (Archiv. dép., M. Bruchet : *Invent. sommaire,* E, 13) cite celles du Pont Brogny, Vovray, Duin, Talloires, Sillingy, Cluse (Dingy) et du Pont d'Usse, près de Cruseille *(Pontis Dusy)*, sans compter l'hôpital N.-D. de Liesse d'Annecy.

2. *Rev. sav.,* 1862, p. 72 ; 1869, p. 103. Plusieurs des tuiles conservaient l'empreinte de pattes de chèvres et de chiens (v. au Musée).

3. Nous mettons en doute l'identification faite par les précédents auteurs de ces substructions avec un four à poteries ou à briques. Le plan ci-joint ne répond à la description d'aucun *fornax* connu dans la technologie du *fictile opus*. (Cf. Daremberg et Saglio : *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines,* art. *Figlinum* et *Fornax*.) Il ne reste pas trace dans la construction subsistante de l'organe principal dans l'opération de la cuisson, c'est-à-dire du fourneau et de la *sole* ou planche sur laquelle doivent reposer les briques ou les poteries. Nous serions plutôt tentés de voir dans le soi disant four de Bredannaz une sorte

romaine s'élevait au midi et au-dessus du village, dans les mas dit pré Dauphin et Nouvellet (anc. cad. n° 783) où l'on ramasse des tuiles de cette époque. Vers le milieu du IVe siècle, période troublée par le passage continuel des troupes et la crainte des invasions, un des habitants cacha au pied de la muraille verticale de la montagne d'Entrevernes, au lieu dit le banc de l'haute, un trésor de 3,000 petits bronzes allant de Maximien-Hercule à Théodora, qu'il entassa dans un pot entre des pierres. Découvert par des enfants vers 1836, il fut disséminé de tous côtés ; l'Association florimontane en possède une partie dans ses collections, surtout aux effigies de Constantin, de Licinius et de Crispus [1]. Plus loin, en dessous du chemin royal, dans la combe du mas de la Creuse (n° 402) qu'emplit maintenant la voie ferrée, M. Nicoud trouva de son côté, en 1883, des tuiles à rebord et du charbon, à quatre mètres de profondeur.

— Quant à la voie, elle a été défoncée derrière le passage à niveau dans une sablière du même mas de Nouvellet laissant tout près, à droite, le sentier de l'Etrivaz qui mène à Chaparon et qui sert de limite communale entre Doussard et la Thuile. Après un léger coude au mas de l'Etrivaz (n° 823) elle suit, à cent mètres du chemin royal le mas appelé en Gaillou (nos 824 à 868, ici 853), le long d'un murgier né sans doute des pierres qu'on en a extraites et aboutit au chemin de Chaparon, au lieu dit la vi fourchue, à cinq mètres de la vieille route, d'où elle pénètre dans le champ court, au n° 922. D'après les renseignements de M. J.-Cl. Nicoud, qui l'a entendu dire à son grand-père, il existe dans ce mas à $0^{m}60$ de profondeur, un chemin ferré, large de quatre mètres environ et dont les pavés diminuent de près de moitié le rendement des blés. Un peu plus bas, la voie est à quarante mètres de l'ancien chemin et tend vers le Bout du lac par les mas de la Rojoye, de Combe Barrille (anc. cad. n° 978) et du Creux de la Bornette.

Là commence la plaine de Doussard dans laquelle on perd sa trace jusqu'à l'Eau morte. Sa disparition doit être fort ancienne, car le vieux chemin, au bout du lac, oblique à gauche et va desservir Verthier : il était alors dénommé au siècle

de magasin ou silo en annexe de la villa voisine et destiné à la conservation soit du vin soit des fruits ou céréales. L'amorce des conduits verticaux relevés à l'époque des fouilles serait peut-être celle de tuyaux d'aération. Dans l'impossibilité de trouver une attribution rigoureusement exacte, nous donnons comme probable, jusqu'à nouvelles preuves, l'explication que nous proposons.

1. Soret : dans *Mém. de la Soc. archéol. de Genève,* I, p. 241 ; *Bull. de l'Ass. Florim.,* 1855, p. 229 et 272 ; *Journal de Savoie,* 1840, n° 29.

dernier chemin royal de Bredannaz à Verthier. Laissant entre le lac et lui, au delà de la Nublière, un sentier pavé qui conduisait jadis au château du Vivier, dont la tour est maintenant presque inabordable, il franchissait l'Ire sur le Pont rouge et passait devant l'ancien chef-lieu aujourd'hui entièrement détruit [1]. Il n'y a pas de doute que, si l'ancien chemin a perdu son nom d'Etraz et s'est éloigné du tracé rectiligne de la voie, c'est que celle-ci a dû être profondément enfouie sous un débordement quelconque et que le souvenir en a depuis longtemps disparu. Il serait donc très difficile, à moins d'un sondage profond, d'en retrouver les restes dans cette plaine de Doussard, comme du reste dans celle de Giez, et dont le sol s'est considérablement exhaussé depuis l'époque romaine, grâce aux nappes de sable, de cailloux et de terre que les torrents déversent incessament depuis des siècles et qu'ils arrachent aux pentes abruptes des hautes montagnes qui les entourent. Les effets de cette dénudation ont dû être d'autant plus actifs que le défrichement et le déboisement irréfléchi ont augmenté avec la population. Il existe aux Archives départementales une série de gros registres où sont reliés les rapports des ingénieurs piémontais du XVIIIe siècle. On peut se faire une idée, par la continuité de leurs doléances, des ravages de ces torrents après les grandes pluies d'automne ou du printemps [2]. C'est la Bournette qui inonde les champs riverains et transforme en marécages les bas-fonds; c'est l'Ire qui passait en 1730 dans les parcelles 1,798 et 1,860, qui accumulait aux Murgerets des amas de galets qui ont donné aux terrains cette dénomination et qui, à Arnand, a changé plusieurs fois de lit. Dans ce dernier village, lors de la construction d'un mur destiné à endiguer le terrible torrent, on trouva, sur la rive droite et à un mètre sous la route qui en cet endroit longe le nant qui la rongeait, un four à chaux en mollasse dont la partie antérieure, ouverte au nord, avait disparu et dont les habitants ne soupçonnaient guère l'existence; c'est l'eau Morte enfin dont les envahissements ont ruiné le Vivier, le port de Verthier, où l'on embarquait pour Annecy le sel de Moûtiers et l'ancien Doussard dont le chef-lieu a repris la place qu'il occupait sous

1. Il comprenait en 1730 trois maisons : l'église (n° 118), la cure (116), une masure (119) et le cimetière (123). Il n'en reste plus que quelques pierres au nord du pré Marion. On y a trouvé aussi des tuiles à rebord et Despine a enregistré la tradition d'une petite ville ensablée. Le cours de l'Ire s'est aussi modifié depuis cette époque.

2. On voit aussi ces faits relatés dans les registres paroissiaux et dans les inventaires des notaires.

les Romains. Si les débris des villas ont subsisté, c'est que celles-ci s'élevaient à quelque distance et sur un sol plus à l'abri des inondations. Il est utile de les énumérer avant de reprendre notre tracé.

Doussard. La grande villa **Dulciatis* qui a donné son nom et ses limites à la commune de Doussard, s'élevait au chef-lieu même et datait du premier siècle; elle est donc probablement contemporaine de la création de la voie. Après sa destruction, il semble que le principal centre habité ait reçu d'un propriétaire burgunde le nom de Macherine [1], tandis que la paroisse et l'ensemble de la villa retenaient le nom originaire. C'est ainsi qu'en 1016 Ermengarde donne au monastère bénédictin de Talloires [2] entre autres dons, *potestatem de Dulsatis cum ecclesia et appendiciis suis*. L'église moderne, en quittant les marais de Verthier, est donc revenue occuper la place où s'élevait la première chapelle chrétienne du domaine [3].

En 1861, quand on jeta les fondations de la nouvelle mairie, on trouva, dit Eloi Serand dans ses *Notes archéologiques*, plusieurs tombes gallo-romaines avec des squelettes portant aux doigts des anneaux de bronze et, en outre, des poteries dont l'une à vernis rouge, marquée — OFSECVNDI — (*Cat.* II, n° 90) des monnaies parmi lesquelles un denier de la gens Scribonia (*id.*, n° 313), etc. 4 *(pl. II, fig. 4)*.

1. Cp. le nom de Saint-Nicolas de Macherin (Isère) sur la voie romaine des Echelles à Saint-Sixte de Merlas.

2. *Monum. hist. patriæ*, ch. 1, col. 496.

3. Maître, m. en 1781, fut à la fois le dernier curé de l'ancienne église et le premier de la nouvelle, près de laquelle gît sa pierre tombale.

4. Ce denier de L. Scribonius Libo, monétaire en l'an 700 (54 av. J.-C.), est intéressant par ses contre-marques en creux et son graffito *(v. fig. 00)* BON EVEN... Tête diadémée à droite. ℞ PUTEAL SCRIBON. Margelle du puits scribonien ornée d'une guirlande de laurier et de deux lyres appendues de chaque côté. — Restitué par Trajan [1].

Il faut lire à l'avers, version différente de celle que nous avons donnée (*Cat.* II. n° 90) TFD précédé de quatre points. Ne pouvant expliquer d'une manière satisfaisante ces *incusa signa*, nous nous contentons d'en donner le dessin. Peut-être pourrait-on les considérer comme ces marques en creux fréquentes sur les deniers d'argent de la République et du haut Empire, figurant des lettres, des traits, des croissants rappelant, dit M. Babelon, les contremarques des banquiers de l'époque primitive (Grèce). « Ces marques que M. Gnecchi a relevées en dépit de « leur infinie variété, sont probablement aussi des poinçons de particuliers attes- « tant qu'ils ont contrôlé le poids et l'aloi des pièces sortant de leurs caisses [2]. »

Quant au graffito XV l'absence d'un trait vertical après le V, permet de supposer une erreur du monétaire qui a voulu peut-être inscrire la marque XVI (seize as) valeur du denier taillé sur le pied de 1/84e de la livre, cette marque paraissant souvent sur les deniers à partir de l'an 144 a. J.-C [3].

1. BABELON : *Description historique et chronologique des Monnaies de la République romaine*, 2 v. 8°. Paris, 1886.

2. *Traité des Monnaies grecques et romaines*, Ire partie : Théorie et Doctrine. t. Ier, p. 648, 1 vol. 4°, Paris 1901.

3. ID. : *loc cit*

En face, dans le pré Genevois, on trouva en 1895, substructions, tuiles à rebord, monnaies. En 1875, quand on mina dans le jardin de la cure, on exhuma également un tombeau, un couvercle de vase en pierre ollaire, un poids d'argile (*Cat.* II, n° 230). Voici ce qu'en dit l'abbé Brand : « Formé d'une maçonnerie tout autour avec dallage au fond, le tombeau était couvert d'une couche de chaux remplie de débris de tuiles, de poteries romaines, qui semblent porter des traces de feu. Le squelette est exactement tourné les pieds à l'orient et la tête au couchant. Il avait un charbon dans la bouche ; autour de la tête des tissus noirs comme une mèche de lampe ; sur l'épaule gauche, assez près de la tête, une agrafe de chaînette en bronze oxydée [1] ». En outre, dans la cour de l'école des frères, M. Francis Charion, ouvrier, se souvient d'avoir mis au jour un canal en briques de deux pieds carrés gisant à un mètre du sol et qui semblait conduire à la villa les eaux de l'Ire. Enfin, en 1898, M. Germain Rulland, en construisant près de sa maison, tomba sur des murs anciens qu'il démolit et, sous ces murs, il fit sortir de terre divers débris de vases dont plusieurs d'une poterie rouge à reliefs, des tuiles à rebord et des monnaies allant d'Auguste à Constantin. A côté, la maison Falquet-Loro est également bâtie sur de vieux murs. Despine, avait déjà signalé au siècle dernier, des trouvailles de ce genre ; il dit même qu'on trouva, à la Courtine [2], des tuiles à rebord, des monnaies en bronze et en argent. Il ajoute que dans un champ peu éloigné de cet endroit, on découvrit deux tombeaux dont les pierres avaient onze pieds de long et qu'on en trouva, à un quart de lieue, dans le milieu des plaines de Doussard, un autre qui n'avait que sept pieds de long sur deux et demi de large. Comme ce dernier tombeau semble être de ceux que l'on plaçait au bord des routes, son emplacement nous fixe déjà approximativement le lieu de passage de la voie que confirme encore la nécessité de ne pouvoir passer ailleurs.

Mais la villa *Dulsatis* renfermait d'autres centres habités, chefs-lieux de propriétés moins importantes crées au cours des âges. Telles sont : **Chevilly** où l'on a exhumé en 1886 dans le champ dit aux Carroux, des fondations formant des chambres de huit pieds carrés avec des squelettes, **La Thuile** où l'on trouva, en minant le jardin de l'ancien château en partie démoli au début du siècle, des monnaies romaines dont un

1. *Rev. sav.*, 1875. p. 40.
2. Ce nom a disparu de la mappe de Doussard ; il existe à Giez, sous le n° 1238.

denier de Trajan ; **Marseau**, ancienne *villa Marcellus* qui a livré, au crêt Farcaly, des tombes en pierres il y a une trentaine d'années et découvertes par Fr. Plafet ; **Chevaline** où, dans le mas de l'Oche, existent les fondations de nombreuses masures ; enfin **Verthier,** d'origine germanique [1], *villa Vetri*, au XIIIe siècle.

— Revenant maintenant à la voie, nous pouvons en esquisser le tracé suivant. Son objectif ne pouvant qu'être l'extrémité de la Serra, elle traversait après un coude, la plaine de Doussard parallèlement à la route départementale et à la voie ferrée, et vraisemblablement par les mas dits Murgier, pré Riant, Grandchamp, la Cordie, les Grands Champs, le Perret et le Vernet. Elle passait donc exactement entre l'extrémité de la colline ébréchée par l'exploitation et la tranchée du chemin de fer, profonde de près de trois mètres et qui n'a livré qu'une monnaie antique. Elle aboutissait ensuite à l'Eau morte qu'elle franchissait sur un pont de pilotis. En effet, quand les ouvriers du P.-L.-M. creusèrent le sol pour y établir le caisson d'une des piles, ils trouvèrent, à leur grand étonnement, à dix mètres de profondeur, des troncs d'arbres énormes, des briques, un vase en terre rouge et un cercle en métal [2]. Ainsi, à vingt siècles de distance les ingénieurs étaient tombés d'accord pour choisir à leurs routes le même passage [3]. La voie elle-même a été retrouvée un peu plus loin à la borne hectom. 10 k. 03. Là, au lieu dit aux Bossons, autrefois terrains communaux, en face des premières maisons du Villard et dans le court espace, large au plus de vingt mètres, compris entre la voie ferrée et la route, M. J.-P. Ottoz ayant en 1880 creusé à 1[m]50 d'elle pour retirer de son champ, disait-il, de la bonne terre, sentit à quinze pieds de profondeur, sa bêche se heurter à un pavé de grosses pierres brutes soigneusement jointes qu'il crut être une digue construite jadis pour arrêter les débordements du nant du Villard qui, repoussé par l'éperon du mont Bogon, longe la route avec laquelle il coule maintenant de niveau et sur laquelle il crève d'une année à l'autre. Il remarqua en outre d'autres pierres de dimensions encore plus grandes qu'il ne put dépla-

1. *Rev. sav.*, 1900, p. 23.
2. Renseignement recueilli par M Dépollier, imprimeur, et vérifié à plusieurs reprises.
3. Ce point est situé sur la limite communale entre Faverges et Doussard. Au moyen âge, les confins du mandement de Faverges étaient également situés sur l'Eau-Morte, au l. d. *Alafoeris*.

cer, ce qui fut cause qu'il combla son excavation au-dessus de laquelle il planta un petit noyer. Il est hors de doute qu'il se trouvait en présence de la voie impériale et d'un de ses trottoirs latéraux. A 200m vers la droite, le champ Dunoyer, sis au bord d'un marécage, livra, à 5m de profondeur, des tuiles à rebord.

(A suivre.) Ch. MARTEAUX et Marc LE ROUX.

LES ÉPONGES DU THIOU

Le mot Eponge éveille de suite, chez beaucoup de gens, l'idée d'une production peu définie, quelque chose que l'on va pêcher dans la Méditerranée ou dans les mers chaudes ; ce sont les éponges fines pour la toilette ou grossières pour le ménage. Cependant ces êtres qui ont été groupés sous le nom de Phytozoaires, pour rappeler leur état de fixation pendant la majeure partie de leur vie, existent en abondance sur toutes nos côtes. On les remarque à peine, les collectionneurs séduits par le brillant des coquillages ne s'arrêtent pas devant ces masses informes. Les spongiaires sont cependant loin d'être placés tout au bas de l'échelle animale car ils sont déjà hautement organisés. Ils forment une véritable colonie de cellules dont les unes s'agrégent en tissu et dont les autres sont chargées des diverses fonctions vitales ; l'ensemble révèle déjà une certaine division du travail physiologique. Ces êtres se nourrissent, s'accroissent, pondent des œufs, aussi leur étude est-elle certainement des plus captivantes.

D'autres espèces, au nombre de 4 appartenant à 3 genres [1], forment jusqu'à présent la faune des eaux douces de la France et de ces espèces la dispersion géographique est uniforme.

*
* *

Au cours de mes recherches sur la faune régionale je n'ai pu rencontrer encore la plus commune de nos espèces, *Euspongilla lacustris* signalée cependant par M. Forel dans le Léman [2]. Il est probable qu'on la trouvera un jour. Mais dans une note précédente [3] j'avais mentionné dans le lac d'Annecy l'Eponge *Ephydatia fluviatilis* qui ne m'avait été révélée que par quel-

1. P. GIROD : *Les Spongilles*, in *Revue scient du Bourbonnais*, 1889.
2. F.-A. FOREL : *La Faune profonde des Lacs suisses*, Genève, 1885.
3 M LE ROUX : *Les Faunes lacustres*, in *Revue savoisienne*, 1892, p 171

ques spicules (fragments squelettiques) apparus dans le champ du microscope au milieu d'une masse de Diatomées.

J'ai été fort étonné par la suite, de ne pouvoir retrouver la station d'habitat ou seulement un morceau de ce spongiaire. L'*Ephydatia fluviatilis* devait pourtant vivre quelque part dans les affluents ou les émissaires du lac. Dans ce dernier cas il fallait admettre que les débris signalés avaient été apportés par la migration des poissons qui auraient ingéré en même temps que leur proie (crustacés ou autres animalcules) un fragment du support sur lequel elle se trouvait.

Une découverte inattendue vint heureusement, l'année dernière, éclairer la question. Notre collègue et ami, l'ingénieur A. Crolard, me prévint un jour qu'autour de la papeterie de Cran, dans la rivière du Thiou, les canaux de l'usine étaient encombrés d'une substance spongieuse dont la multiplication devenait gênante et exigeait le fréquent curage des barrages et des tuyaux. Ce n'était que depuis quatre ou cinq ans que l'on avait constaté l'envahissement progressif de cet encrassement.

Je me rendis donc à l'usine où M. Crolard eut l'obligeance de faire abaisser les vannes afin de nous permettre l'exploration de la chambre d'eau et des gros cylindres d'adduction destinés à la mise en marche des turbines. Ceux-ci étaient littéralement tapissés d'Eponges de toutes grosseurs ; sur les parois rampaient en quantité, de fragiles Gastéropodes, à coquille en forme de bonnet phrygien *(Ancylus capuliformis)* et dans la masse de ces Eponges s'accrochait un petit bivalve *(Sphærium corneum)* : deux espèces d'ailleurs communes dans le lac. Nous fîmes ample provision de ces mollusques et surtout de matériel d'étude pour la détermination des Eponges.

L'examen de coupes minces et la dissociation me firent reconnaître de suite *Ephydatia fluviatilis*, différent du g. Spongille par la cuirasse d'amphidisques crénelés revêtant les gemmules ou organes destinés à la propagation de l'espèce.

*
* *

Dans la verte transparence de l'eau courante, attachées aux pierres, aux débris de verre, se dessinent sur le fond des masses d'un gris verdâtre affectant toutes les formes depuis le sphéroïde jusqu'à la plaque crustacée aux contours plus ou moins réguliers et formant par places un tapis presque continu. Leur taille varie de quelques centimètres à la grosseur des deux poings. Ce sont nos Eponges.

Leur surface rugueuse est perforée d'une multitude de petits *pores* tandis que çà et là s'ouvrent d'autres orifices plus grands qui sont les *oscules*. Par les premiers entre l'eau ; par les seconds elle ressort. Une jolie expérience permet de constater ce fait. Que l'on jette dans un bocal abondamment pourvu d'eau renouvelée qui contient une Eponge vivante, un peu de

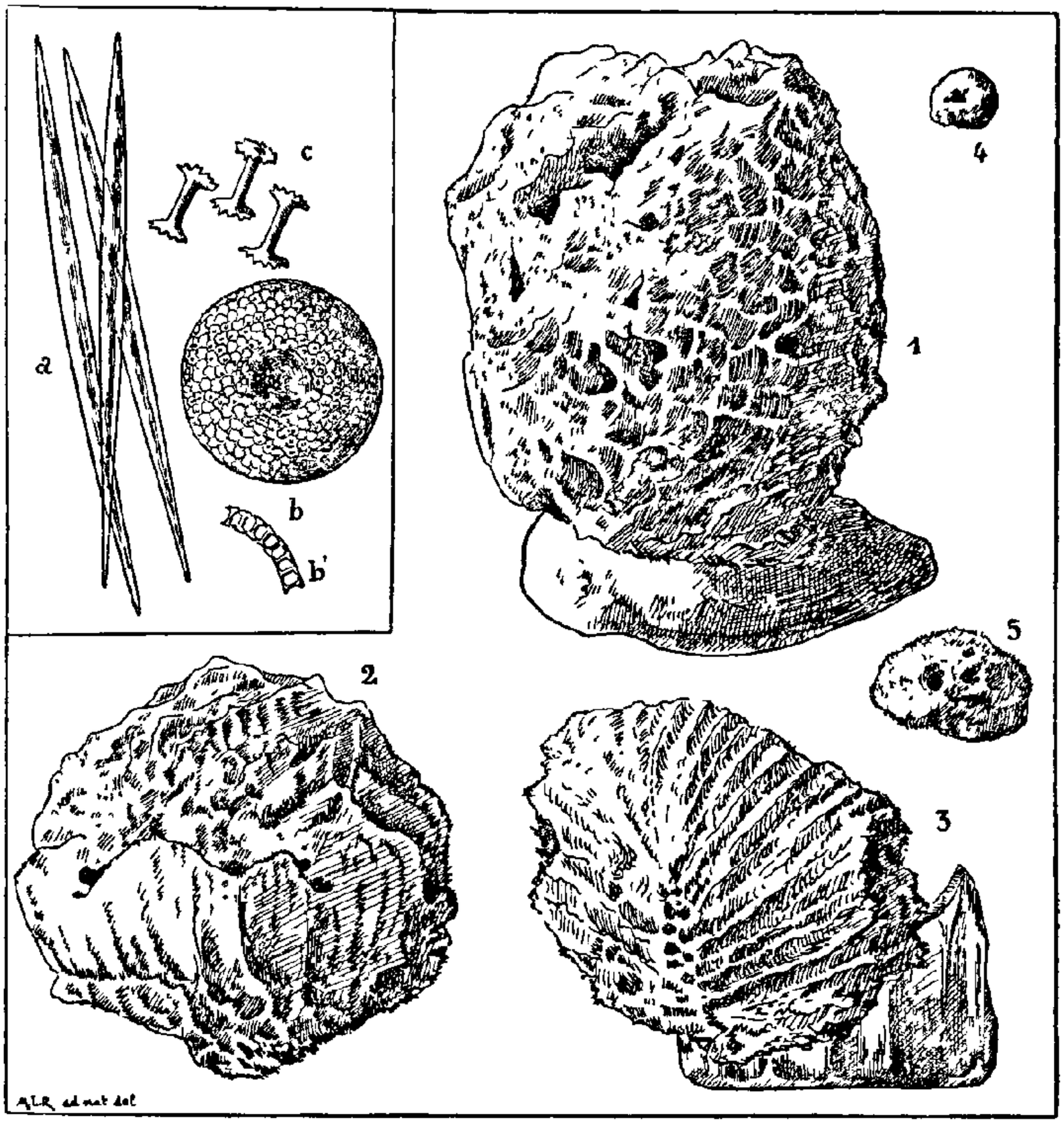

Eponges d'eau douce du Thiou *(Ephydatia fluviatilis).*

1. Eponge massive fixée sur un caillou. — 2. Eponge aplatie — 3. Eponge sillonnée fixée sur un fragment de verre — 4,5 Jeunes individus — *a* Spicules grossis 180 fois environ. — *b* Gemmule grossie 30 fois environ. — *b'*. Coupe d'une portion d'une surface de gemmule montrant les relations des amphidisques entre eux — *c*. Amphidisques grossis 410 fois. (Les éponges sont figurees en demi grandeur.)

poudre de carmin, on voit bientôt, rendus visibles par les grains colorés en suspension dans le liquide, des courants qui pénètrent à l'intérieur de l'organisme par les petits orifices et s'échappent par les grands. Ces nombreuses ouvertures répondent à un réseau très ramifié de canaux, appareil d'irrigation charriant les particules nutritives.

Comment cette masse est-elle soutenue et définie dans sa

forme ? Par une véritable charpente squelettique, merveille de délicatesse, constituée par des fines aiguilles de silice pure enchevêtrées en tous sens. Ces *spicules* sont très fragiles, à l'inverse de ce qui se passe chez les éponges de toilette qui doivent l'élasticité de leur tissu à leur structure cartilagineuse. C'est ce qui explique que notre Eponge s'effrite surtout à l'état sec sous la moindre pression, par suite de la rupture de ses aiguilles squelettiques *(fig. a)*.

Quant au tissu fondamental ou si l'on veut la chair de l'animal, on y trouve une complication de merveilleux appareils. Les canaux sont tapissés, par places, de cellules munies de collerettes en entonnoir du fond duquel émerge un cil ou flagellum qui fouette constamment l'eau pour la faire circuler dans le réseau ; d'autres ouvrent et ferment les orifices pour la régularisation du courant, d'autres digèrent les aliments. Mais ces organes sont très difficiles à voir car ils se mesurent par millièmes de $^{m}/_{m}$ (μ).

A l'automne apparaissent dans la masse de l'Eponge des globules arrondis ou *gemmules* que Linné comparait à des graines de thym. Ce sont des amas cellulaires qui s'entourent d'une coque renforcée par de solides pièces qu'on pourrait comparer aux entretoises employées dans la construction : une tige réunissant deux disques étoilés, *amphidisques* qui s'imbriquent l'un dans l'autre pour former une carapace continue. Ils jouent le rôle d'œufs, arrêtés en repos hibernal, qui au printemps laissent échapper leur contenu sous forme de cellules mobiles, sortes de larves qui bientôt se fixant, reproduiront une jeune éponge. Dans notre Ephydatia ces gemmules sont particulièrement abondantes surtout vers la partie fixée ; elles sont très perceptibles à l'œil nu apparaissant comme un semis de graines jaunes *(fig. b, b', c)*.

*
* *

Quelques particularités constatées dans la structure de notre éponge d'eau douce rendent nécessaire l'établissement de la diagnose de celle-ci qui constituerait une variation spécifique de l'*Ephydatia fluviatilis* des auteurs [1].

Ephydatia fluviatilis Auct.

Spongilla fluviatilis Retzer *var. Meyenii.*

Meyenia fluviatilis Auct.

1 Franz Vejdovsky : *Die Süsswasser Schwaemme Bœhmens,* in *Abhandlung. d Kœnigl. bœhm Gesellschaft,* VI Folge, 12 Band, Prag., 1883. — Edw. Potts : *Contribution towards a synopsis of the American forms of Fresh water sponges,* in *Proceed. of the Academy of nat. sciences of Philadelphia,* 1887. — Paul Girod : *Les Eponges des eaux douces d'Auvergne,* in *Travaux du Laboratoire de Zoologie de Clermont,* 1888.

Eponge sessile, massive à surface hérissée. Pores et Oscules nombreux disséminés. Se développant en plaques par suite du ralentissement de l'accroissement vertical en raison du courant rapide de l'eau dont l'action se traduit par des sillons ou impressions *(fig. 3)* tracés le long des lignes directrices déterminées par le courant. Dans les endroits où l'eau est plus tranquille, l'accroissement est uniforme et l'éponge affecte une forme massive à surface plus ou moins convexe. Quelquefois les points de croissance maxima sont répartis sur une ligne courbe et l'éponge se découpe en sinuosités et digitations. Couleur blanchâtre variant du jaune verdâtre au brun. Consistance très friable à l'état sec.

Les Spicules squelettiques sont acérés à chaque extrémités ; long. 300 μ à 350 μ ; plus grande épaisseur 13 μ. Ils sont légèrement recourbés, fusiformes et lisses *sans renflement médian (fig. a)*.

Les Gemmules sont arrondis (diam. 600 μ environ), de couleur jaune clair, creusés au centre d'une cavité cratériforme et entourés d'une croûte résistante consolidée par des amphidisques.

Les Amphidisques sont formés de deux lames parallèles dont le bord irrégulièrement échancré présente une forme étoilée et réunis par une tige élancée de 21 μ de longueur, lisse, *sans prolongement épineux (fig. c)*.

Les Gemmules sont localisés principalement à la base adhérente de l'éponge.

Il y a donc lieu d'admettre à titre de variété l'*Ephydatia* du Thiou se différenciant de l'espèce *E. fluviatilis* Auct., par la longueur des spicules (300 μ au lieu de 40 μ), par l'absence de tout renflement occupant une position variable dans la longueur de ces organes, et aussi par la forme des tiges des amphidisques qui sont dépourvus des prolongements épineux signalés dans l'espèce type.

* * *

Comment expliquer maintenant l'abondance et la localisation de cette Eponge en ce point de la rivière du Thiou, comme aussi l'apparition inattendue et le développement de ces nombreuses colonies dont on ne voyait pas trace il y a seulement quelques années ? On sait que ces animaux ont besoin pour vivre d'eaux courantes et surtout pures et limpides, car il est impossible d'élever des Eponges dans un aquarium si on ne pourvoit l'appareil d'une large distribution d'eau continuellement renouvelée. Est-ce à dire que les eaux du Thiou sont dénuées de toute nocivité bactérienne et que le développement de nos Eponges soit un critère de leur pureté ? Il n'a pas encore été institué d'expériences sur le degré de résistance des spongiaires à l'action des microbes. Peut-être s'en soucient-ils fort peu ! Il est certain toutefois que cette Ephydatia a trouvé là, dans un habitat favorable, les conditions essentielles à son développement favorisées encore par la transparence de l'eau, à savoir des eaux vives et agitées par l'action des courants ou des chutes aménagées pour le fonctionnement des usines de Cran.

Marc Le Roux.

LE RÊVE

On aime ; les aveux sont doux au fond des soirs
Traversés de brise caressante et d'espoirs.
Dans le ciel indulgent un rayon qui s'élève
Argente le baiser qui scelle les revoirs ;
Et l'on voudrait recommencer ce rêve.

Le temps qui passe effeuille une à une les fleurs
Et les cœurs desséchés ne s'entrouvrent qu'aux pleurs.
L'amour s'évanouit devant l'heure plus brève ;
Les âmes au déclin deviennent deux sœurs ;
On ne peut plus recommencer son rêve.

Mais s'il est par delà les mers qui font mourir
Un pays où l'amour fleurit sans se flétrir,
Les deux âmes sans doute, en se cherchant sans trêve,
S'embaumeront de son parfum sans le tarir ;
Elles pourront recommencer leur rêve.

Charles MARTEAUX.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

S. CHARLÉTY : *Bibliographie critique de l'Histoire de Lyon depuis les origines jusqu'à 1789.*

Il est des ouvrages que le grand public ignore, bien qu'ils soient excellents et qu'ils aient souvent coûté de longues et de pénibles recherches. Leurs auteurs méritent la reconnaissance des travailleurs : ils leur font gagner un temps précieux, en leur fournissant un outil à peu près indispensable. Nous voulons parler des bibliographies critiques, telles que celle de l'histoire de Lyon, récemment parue. S'il est des Lyonnais qui consacrent leurs loisirs ou leurs veilles à des publications concernant la Savoie [1], il ne nous déplaît pas de constater en retour que tel Savoyard éprouve pour Lyon un peu de cette affection que tout Lyonnais a vouée à sa ville natale. Parmi les nouveaux ouvrages relatifs à Lyon, deux des plus importants ont pour auteur un Savoyard, M. S. CHARLÉTY,

1. M. A. VINGTRINIER vient de faire paraître, dans les *Annales de l'Académie de Mâcon*, une notice intitulée : *Au Sujet de la Prise d'Ambérieu par le comte Amédée V de Savoie*, lettre à M. le comte de Villiers. (Au moment de mettre sous presse, nous apprenons avec un vif regret la mort du doyen des lettres lyonnaises.)

La *Revue d'Histoire de Lyon* a publié récemment une étude intéressant également la Savoie. E. BAUX : *Louise de Savoie et Claude de France à Lyon* (1515-1516), t. I, 447 sqq.

professeur adjoint à la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon et fondateur de la *Revue d'Histoire de Lyon*. Nous aurons l'occasion de revenir sur la plus récente de ces publications, qui traite précisément de l'*Histoire de Lyon depuis les origines jusqu'à nos jours* [1]. Aujourd'hui nous voulons seulement appeler l'attention sur la *Bibliographie critique de l'Histoire de Lyon depuis les origines jusqu'à 1789* [2].

L'ouvrage fait partie des *Annales de l'Université de Lyon* (nouvelle série, II, fascicule IX), collection qui renferme déjà nombre d'œuvres magistrales. Il ne sera pas seulement, pour tout érudit lyonnais, un livre indispensable ; les chercheurs des régions voisines y trouveront également de précieux renseignements. Et, puisque nous parlions de la Savoie, Allobroges et Lyonnais n'ont-ils pas, depuis fort longtemps, entretenu des relations très suivies et le plus souvent très cordiales ? Il y aurait même à écrire sur ces relations toute une étude fort neuve et qui ne manquerait pas, croyons-nous, d'intérêt : affinités ethniques et linguistiques (les parlers savoyards et lyonnais sont voisins [3] ; ils appartiennent les uns et les autres au domaine franco-provençal, ou moyen-rhodanien); rapports littéraires (maîtres et élèves savoyards au Collège de la Trinité ; influence des écoles poétiques lyonnaises au XVIe et au XIXe siècle) ; rapports politiques, aux diverses époques de notre histoire et plus spécialement au XVIe siècle (séjour à Lyon de Louise de Savoie, mère de François Ier ; Nemours, gouverneur de Lyon) ; rapports économiques et sociaux (le commerce de Lyon avec la Savoie ; Lyon débouché de certains produits savoyards ; les industries lyonnaises en Savoie ; l'émigration des Savoyards et la colonie savoisienne à Lyon ; artistes et touristes lyonnais dans les diverses parties de la Savoie, etc, etc.). A Lyon, par exemple, les rues de Savoie et Saint-François de Sales évoquent des souvenirs communs aux Savoyards et aux Lyonnais 4. Quiconque voudra nous donner

1. Un volume in-8° écu, 320 pages, 36 gravures. Lyon, A. Rey

2. 1902, Lyon, A. Rey, imprimeur-éditeur, et Paris, Picard ; un volume grand in-8° de VII-357 pages. M. S. CHARLÉTY avait publié antérieurement, en collaboration avec M CHABOT : *L'Enseignement secondaire dans le Rhône, de 1789 à 1900*.

3. On a même pris un texte lyonnais pour un texte savoyard : Les *Visions* de Marguerite d'Oyngt, prieure de Poleteins, (transformée en Marguerite de Duingt). Voir l'édit. de M. PHILIPON. Cf n°s 1866 et 609.

4. Le nom même du théâtre des Célestins, comme la rue de Savoie, rappelle, avec l'ancien monastère, la fondation d'Amédée VIII, en 1407, l'inhumation de Louis de Savoie (1465), dont le tombeau a été pris faussement pour celui des Pazzi (voir n° 541), le procès survenu entre Victor-Amédée et l'archevêque de Lyon (1780-86), à la suite de la suppression de l'Ordre des Célestins, etc. Consulter à ce sujet les publications indiquées dans la *Bibliogra-*

cette étude, dont nous indiquons les grandes lignes, ne manquera pas de consulter auparavant le répertoire de M. CHARLÉTY.

Ce livre, dit l'auteur dans son avant-propos, est avant tout un instrument de travail ; nous ajouterons : un excellent instrument.

Il suffirait d'ailleurs de parcourir rapidement un seul chapitre, par exemple celui qui traite des *Histoires générales et des ouvrages généraux*, pour se rendre compte immédiatement de la somme de travail que l'établissement d'un pareil ouvrage a dû coûter. (Lire notamment les aperçus critiques sur les anciens historiens de Lyon, Rubys, Ménestrier, Montfalcon. Voir aussi les analyses détaillées des cartulaires et des documents concernant les institutions ecclésiastiques, polyptiques, obituaires, etc.)

La *Bibliographie* comprend deux parties : 1° *Généralités* (a) Recueils et travaux d'ensemble (bibliographie, archives, bibliothèques, musées, périodiques, ouvrages généraux, héraldique et numismatique) ; (b) Histoires spéciales (géographie, topographie, archéologie, langue, lettres, sciences et arts, institutions ecclésiastiques. institutions municipales, assistance publique et privée, institutions royales, institutions économiques) ; — 2° *Histoire générale par Epoques* (histoire politique et religieuse ; vie matérielle, usages, mœurs ; mouvement intellectuel). Un index alphabétique des noms d'auteurs complète fort utilement le volume.

Ce répertoire, dit M. CHARLÉTY, est certainement incomplet. Il ne pouvait pas ne pas l'être, malgré les patientes recherches de l'auteur [1]. Mais, si l'on signale quelques omissions, il n'y a pas du moins de lacune importante.

Dans une bibliographie de l'histoire de Lyon rédigée par un

phie de M Charléty, n° 919 à 930 (n° 928 = n° 540). La bibliothèque florimontane (Catalogue de MM. Bruchet et Marteaux) ne possede aucun de ces ouvrages.

Il vient de paraître, chez P Waltener, une *Histoire du Couvent et du Théâtre des Célestins*, par M CUAZ.

Sur la Visitation de Sainte-Marie de Bellecour, monastère fondé par saint François de Sales, cf n°° 984-988. (Je n'ai rien trouvé, sauf erreur, sur le couvent établi en 1630 à l'Antiquaille et qui subsista jusqu'en 1792)

Dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de Dombes*, par Louis Aubret (1645-1748) publies par M GUIGUE, (IV° vol., *Pièces justificatives*) : Réparations accordées par le comte de Savoie à l Eglise de Lyon (5 octobre 1397) pour dommages causés au château de Riottier (N° 723)

Voir aussi les n°° 2447 et 2458 ; 1445 et 1446 (Les Allobroges ; articles de Debombourg)

1. Ajoutons que le journal l'*Express de Lyon*, n° du 6 mars 1903, sous ce titre *Les Livres lyonnais*, a signalé l'apparition d'un certain nombre de publications nouvelles. Un de ces ouvrages est dû à M. Alexandre BÉRARD, sous-secrétaire d'Etat : *Marcella*, « épisode capital de la conquête de Lugdunum par les hordes burgondes ».

historien, c'est la partie proprement historique, comme on doit s'y attendre, qui est de beaucoup la plus détaillée. Les chapitres relatifs à la langue et à la littérature méritent d'être complétés. Nous nous bornerons à mentionner ici quelques *addenda*.

Il convient de faire une place, parmi les périodiques, à la *Revue de Philologie française et de Littérature* (ancienne *Revue de Philologie française et provençale* et plus anciennement *Revue des Patois*) [1]. Ce recueil trimestriel, publié par M. L. CLÉDAT, doyen de la Faculté des Lettres, ne semble pas avoir été dépouillé [2]. Outre l'étude importante de M. L. VIGNON : *Les patois de la région lyonnaise,* que signale M. CHARLÉTY, on y trouvera bon nombre d'articles relatifs au dialecte lyonnais. Citons par exemple une réimpression, par M. E. PHILIPON, de *Chansons Satiriques en patois lyonnais*. L'une d'elles (VI, 47) pourra intéresser à la fois Lyonnais et Savoyards. Elle est intitulée : *Chanson sur le Passage à Lyon de Marie-Thérèse de Savoie,* fiancée du comte d'Artois (1773).

On s'attendait également à voir mentionné le *Bulletin des Travaux de l'Université de Lyon*. Cf. tome II : articles sur *Les Tables Claudiennes* ; sur *Les Travaux de M. Allmer et le vieux Lyon,* II, 257. Dans le même volume est analysée l'étude si remarquable de M. Edouard AYNARD, qui, sous le titre d'*Introduction aux Rapports lyonnais d'Economie sociale,* est « comme la peinture la plus fine et la plus exacte qui ait été faite du caractère et du tempérament lyonnais ».

Le tome V (1892) contient un aperçu de M. E. JULLIEN sur *Le Fondateur de Lyon, sa conduite politique et son caractère,* pages extraites de l'*Histoire de L. Munatius Plancus,* parue dans les *Annales de l'Université de Lyon*. M. C. qui mentionne avec éloge cette étude de notre ancien maître (n° 1590), aurait pu indiquer également le tirage d'un autre extrait du même volume ; c'est une charmante plaquette de 82 pages : *La Fondation de Lyon,* parue chez Storck en 1891. Mais ces références n'intéresseraient sans doute que les bibliophiles.

Même tome, p. 382, quelques pages de M. RITTER, sur *Les Ascendants lyonnais de J.-J. Rousseau*.

1. M C nous permettra de réclamer aussi pour la *Revue savoisienne* une petite place « parmi les périodiques des régions voisines de Lyon qui contiennent parfois des articles intéressant l'histoire de Lyon » (p. 20). On y trouvera, par exemple, une note du baron RAVERAT sur *Louis de Savoie et Sibylle Cadière* (1879, 15) ; une étude de M. Max BRUCHET, que nous citons plus loin, sur le père de *Nemours*, gouverneur du Lyonnais ; une notice de M. MARTEAUX sur *Allmer*, etc

2. Une table des dix premières années de la *Revue* figure au tome X (1896), fascicule 4.

Du même : *Les Lyonnais bourgeois de Genève*, (t. X, 275).

Au tome IX (1896) : *Guy Patin et ses amis de Lyon*, par M. Bertrand.

Au chapitre *Bibliothèques*, ajouter L. Clédat : *Rituel provençal*, manuscrit 36 de la Bibliothèque municipale du Palais Saint-Pierre ; photolithographie de MM. Lumière (dans la *Collection de Reproductions des manuscrits* publiée par L. Clédat ; Paris, Leroux, 1890).

Pour les nombreuses publications relatives à la langue, consulter la liste donnée par Onofrio, en tête de son *Essai d'un Glossaire des Patois de Lyonnais, Forez et Beaujolais* [1], et Puitspelu : *Bibliographie chronologique du Dialecte lyonnais* (in *Dict. Etymol.*, p. xiv, sqq.) Cf. la *Bibliographie des Patois gallo-romans* de Behrens (2e éd., 1893, trad. Rabiet), dont le complément (1892-1902) vient de paraître (*Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* ; dialecte lyonnais, p. 226-228).

On ajoutera L. Clédat : *Le pronom personnel neutre* dans le Forez, le Lyonnais et la Bresse (in *Romania*, XII, 346).

Zacher : *Beitræge zum lyoner Dialekt* (Bonn, 1884).

S'agit-il d'étudier le caractère lyonnais, bien que la *Bibliographie* n'aille que jusqu'à 1789, on pourrait s'étonner de ne pas trouver le nom de Michelet. Rappelons que le grand historien a brièvement, mais admirablement, décrit l'opposition des deux cités, celle des couvents et des moines (Fourvières), et celle des travailleurs (La Croix-Rousse), dans *Le Banquet* (ch. ii, éd. de 1879, p. 155-168).

Sur Fourvières, cf. les *Impressions de Voyage et d'Art*, d'Emile Montégut, VII : *Souvenirs du Lyonnais*. — La colline de Fourvières (rapide mention des faits historiques.) On lira avec plaisir, dans les pages suivantes, d'intéressantes réflexions sur les églises de Lyon, sur les restes antiques et les curiosités d'art, sur les sculpteurs et les peintres lyonnais. (*Revue des Deux Mondes*, 1874, p. 825-865.)

Pour la Renaissance, M. Charléty énumère avec raison divers ouvrages d'écrivains qui ne sont pas lyonnais, mais qui ont longtemps vécu à Lyon [2]. Tels sont Barthélemy Aneau (de Bourges) et Charles Fontaine (de Paris). En ce qui con-

1. Pour Monin, la table indique le n° 677 ; or la *Bibliographie* mentionne Niepce à ce numéro ; rectifier 627.

2. A ce compte, telles œuvres de Dolet (M C. ne mentionne que les biographies de Dolet) ou des Estienne méritaient aussi bien d'être signalées que la *Traduction de l'Utopie de Morus*, de B. Aneau.

cerne le premier, sur lequel l'étude de M. F. MUGNIER, *M.-Cl. de Buttet*, a dû attirer l'attention des érudits savoyards, ajoutons aux œuvres signalées quelques opuscules que nous avons eu l'occasion de consulter à la Bibliothèque de Lyon : *Picta poesis* (1552) ; *Décades de la Description des Animaux et Imagination poétique.* [Cf. BRUNET : *Manuel du Libraire.*]

Il convient aussi de renvoyer, à propos du malheureux professeur du Collège de la Trinité, aux *Lettres de Joachim du Bellay* publiées par M. de NOLHAC (Paris, Charavay, 1883). Charles Fontaine affirme, dans une lettre à Jean de Morel, qu'il s'est bien purgé d'avoir écrit le *Quintil Horatian* et prie Morel de soutenir vivement que le factum est l'œuvre de B. Aneau [1]. (Cf. article de M. TAMIZEY de LARROQUE, in *Revue Critique*, 1883, tome II.) Il se trouverait ainsi que M.-Cl. de BUTTET, dans son *Apologie pour la Savoie contre les injures et calumnies de Bartholomé Aneau*, aurait vengé non seulement sa patrie, mais encore indirectement ses maîtres et amis, Ronsard et Du Bellay, attaqués dans le *Quintil Horatian*. (L'*Apologie pour la Savoie* n'est pas d'ailleurs sans offrir certaine analogie avec la *Deffense et Illustration* de J. du BELLAY.)

M. C. mentionne encore le bressan BIGOTHIER (n° 2216, Notices de M. BREGHOT DU LUT sur trois anciens professeurs du Collège de Lyon). C'était le lieu d'indiquer le poème latin *Rapina, seu Raporum Encomium*, réédité par M. J. BROSSARD. A la fin du 3e chant, Claude Bigothier fait l'éloge des pédagogues de son temps. Voici en quels termes il parle des maîtres du Collège de la Trinité :

Nunc ego felicis Lugduni pergama viso
Ac juxta Rhodanum rapidis qui labitur undis,

1. En ce cas, on peut se demander qui fut chargé de publier l'édition de 1573 Le *Quintil Horatian* paraît à Lyon, chez Jean de Tournes, en 1551. B. Aneau meurt en 1565, massacre le jour de la Fête-Dieu par la populace, qui l'accusait d'être protestant et d'avoir lancé une pierre d'une des fenêtres de son collège sur le prêtre qui portait le Saint-Sacrement. La Bibliothèque de Lyon possède un exemplaire du *Quintil Horatian* « reveu et augmenté » édité à Paris par la veuve Jean Ruelle, rue Saint-Jacques, en 1573. Le titre de chaque page est *Quintil Censeur*. Les adversaires de la Pléiade trouvaient encore à cette date éditeurs et lecteurs. L'opuscule se termine par cet ADIEV, qui indique bien comme auteur, semble-t-il, tout au moins de la seconde partie (*Quintil sur l'Olive, Sonnetz, Anterotique, Odes et vers lyriques de* I. D. B. A. ; p. 249-263), Charles Fontaine, et non feu B. Aneau :

A. I D. B. A.
(c'est-à-dire à Joachim Du Bellay, Angevin)

Iamais si tost ne tarira
Claire eau de ma *fontaine* vive,
Que legier feu esteinct sera
De l'huyle obscur de ton *Olive*, (p. 262).

Qua nova Musarum sedes collegia florent,
Nunc ubi declamat, Cubliano *præside, noster*
Anulus[1], *etc.*

Cette citation nous permettra de rectifier en passant une erreur de J. Brossard. « Ce Cublianus, dit-il, enseignait à Lyon. Bigothier l'encense beaucoup. — Anulus (!), c'était le second, le sous-maître de Cublianus. Je soupçonne fort ces deux noms de n'être que des pseudonymes à effet. » Anulus n'est autre que l'équivalent latin de Aneau. C'est ainsi que Buttet lui décochant l'épigramme de Martial à Posthumus, terminera par ce vers :

Iam dic, Anule, de tribus capellis.

Quant à Cublianus [2], il pourrait être Claude de Cublize, un des successeurs de Jean Reynier au principalat du Collège de la Trinité, dont le professeur le plus remarqué était alors B. Aneau. (Cf. la thèse de M. Buisson sur *Sébastien Castellion,* tome I, p. 22.)

Au même article, M. C. cite Christophe Milieu, Christophorus Mylœus, « vaudois », qui a écrit *De primordiis clarissimæ urbis Lugduni commentarius* (Lyon, 1545). E. Pingon range Mileus au nombre des auteurs « savoisiens » qui lui ont servi de source pour son *Arbor gentilitia*. M.-C. de Buttet met aussi Christophe Milee au nombre des hommes illustres de son temps et de son pays. (Sur Christophe Mille, Milée ou Milieu, cf. F. Mugnier, *M.-Cl. de Buttet,* p. 203.)

A propos des vers de Charles Fontaine intitulés *De l'antiquité et excellence de la ville de Lyon* (1557), M. C. mentionne l'édition annotée par M. W. Poidebard (Lyon, 1889). Nous avions signalé et analysé cette ode fort intéressante, ainsi qu'une autre adressée à « Messieurs de la Justice et du Consulat de la Ville de Lyon, pour le bien et honneur, augmentation et conservation d'icelle », dans un article inséré dans le numéro de janvier 1889 de la *Revue du Siècle,* sous ce titre : *Un poète parisien à Lyon au XVIe siècle ; Charles Fontaine et son ode en l'honneur de Lyon.*

Charles Fontaine ne figure dans le répertoire de M. C. que

1. Après l'éloge de Barthélemy Aneau, vient l'éloge d'autres pédagogues qui intéressent également les érudits savoyards : Reynier, Pellisson, Guillaume de Banneins. Voir encore sur Aneau, *Archives historiques du Rhône,* t. VII et t. XI

Sur les Pédagogues de la Renaissance, cf. *Répertoire des Ouvrages pédagogiques du XVIe s.,* in *Collection des Mémoires et Documents scolaires,* fasc. III (public du Ministère de l'Instr. publique).

2. Cublianus serait-il mis pour Publianus et désignerait-il Charles Fontaine, l'auteur des *Mimes de Publian ?*

pour cette ode (n° 2268) et pour une *Salutation au roi Charles IX* sur son entrée en sa noble et antique ville de Lyon (1564 ; n° 2060). Mais la plupart de ses autres ouvrages peuvent fournir des détails intéressants sur plusieurs Lyonnais ses contemporains, « gens illustres ou gens doctes ». Citons particulièrement les *Epigrammes* et les *Etreines* (*Odes, Enigmes* et *Epigrammes* adressez pour etreines, au Roy, a la Royne, a Madame Marguerite et autres Princes et Princesses de France ; Lyon, chez Jean Citoys, 1557). On y trouvera, ainsi que dans le recueil intitulé *Les Ruisseaux de Fontaine*, des renseignements sur la famille du poète. (Sa seconde femme Flora, qu'il a épousée à Lyon, était de « la bourgade de Chaponnot ».)

Les Ruisseaux de Fontaine [1] contiennent, entre autres « Chants divers », « *Le Dieu gard a la Ville de Lyon*, faict l'an 1540 et l'*Adieu a ladite ville*, ou l'auteur avoit prins femme, et pour un sien proces s'en alloit a Paris l'an 1547 ». Cette pièce commence ainsi : « Adieu Lyon la clef de France. » Voir aussi les *Epigrammes*, dédiées à des avocats, imprimeurs, libraires, médecins lyonnais.

Pour le XVIe siècle, ajoutons encore [2] :

J. PELETIER (du Mans) : *La Savoye* (Annecy, 1572). Réimprimé dans les *Mémoires de la Société savoisienne d'Histoire*, t. I, (1856), par J. Dessaix ; nouvelle édition, par M. C. Pagès (Moûtiers, Ducloz, 1897). Dans le 3e livre, se trouve le récit d'une inondation du Rhône à Lyon. (Cf. article de M. E. RITTER, in *Bull. de la Soc. des Amis de l'Université de Lyon*, XI, p. 94.)

A. PERICAUD : *Notice sur Charles-Emmanuel de Savoie*, duc de Nemours, gouverneur et lieutenant général du Lyonnais pendant la Ligue (Lyon, 1827).

Max BRUCHET : *Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours. Instructions de ce prince* [3] (in *Revue savoisienne*, 1898) ; indications de références diverses.

GIUNTINI : *Discorso sopra lo stato della magnifica città di Lione* (Lyon, 1582).

LOCARD : *Recherches historiques sur la coquille des imprimeurs* (in *Mémoires de l'Acad. de Lyon*, 1893). Détails intéressants sur la procession des imprimeurs lyonnais au XVIe s.

1. « Œuvre contenant epitres, elegies, chants divers, epigrammes, odes et estrenes pour cette presente année (1555).... » A Lyon, par Thibauld Payan, 1555.

2. Une thèse a été récemment (25 février 1903) soutenue par M. G. YVER : *De Guadagnis mercatoribus florentinis Lugduni, XVIe P. C. N. sæculo, commorantibus.*

3. Cf. n° 2123 : *Règlement que Mgr le duc de Genevois et de Nemours a ordonné estre observé en ceste Ville de Lyon pendant la trève générale*, 1593, in-8°.

d'Arcollières : *Jean II de Tournes et le sieur de la Popelinière* (in *Acad. de Savoie*, C, x, 41 et Chambéry in-8, 1888).

On pourrait trouver à ce sujet que les références données sur les imprimeurs lyonnais du xvie s. sont en trop petit nombre, si l'on se bornait à consulter le paragraphe intitulé *Imprimerie* [au xvie s.] (p. 275), même en y ajoutant les numéros 1386-1390 (*Arts et Métiers* : imprimeurs, libraires). On fera bien de se reporter en outre au chapitre relatif au *Mouvement Intellectuel* [au xve s.] (p. 244), où sont indiqués notamment les travaux de MM. Baudrier, A. Vingtrinier et H. Mollière.

Sur Jean de Tournes, cf. *Le Cavalier de Savoie ; Le Citadin de Genève*, et G. Revilliod : *Notes sur la famille des de Tournes, imprimeurs à Lyon et à Genève* (1856).

F. Brunot : *De Ph. Bugnonii vita et eroticis versibus* (Lyon, 1891). Philibert Bugnon, avocat à Lyon, auteur de vers érotiques et d'un *Commentaire sur les ordonnances faictes a Moulins au mois de février, l'an 1566* (Lyon, Cl. Ravot).

Voir aussi dans la *Revue de Philologie fr.* (VIII, 89) : *La première édition lyonnaise du discours de Du Bellay sur le faict des quatre estats du royaume* (1567).

Nous soumettons à M. Charléty ces quelques additions, en nous bornant au xvie siècle. Si, comme il le dit, son livre est destiné à susciter des correcteurs parmi ceux qui s'en serviront, bien plus nombreux seront les lecteurs qui ne mesureront à l'auteur ni les remercîments ni les éloges. J. Désormaux.

* * *

M. Bruchet : *Le Plébiscite occulte du Mont-Blanc en 1815 et la Restauration en Savoie.*

Le *Bulletin historique et philologique* (1902) publie un intéressant mémoire de M. Bruchet sur *Le Plébiscite occulte du Mont-Blanc en 1815 et la Restauration en Savoie.* Cet épisode de l'histoire de Savoie, qui est en même temps un épisode du grand drame entre la France et l'Europe, entre la Révolution et la contre-Révolution, n'était pas connu. L'étude de M. Bruchet a donc le mérite d'être neuve ; elle est en outre claire et précise. La voici succinctement résumée.

Le premier traité de Paris en 1814 avait démembré la Savoie. Une partie revint au roi de Sardaigne. Une autre resta à la France et forma le nouveau département du Mont-Blanc avec les arrondissements de Chambéry, Annecy et Rumilly.

Le parti royaliste et le parti libéral en Savoie, froissés et

irrités par ce traité. cherchèrent à refaire l'unité de leur pays [1]. Le parti libéral formé surtout par des officiers généraux et les soldats des guerres de la République et de l'Empire, revendiquait pour la France les pays rendus à Victor-Emmanuel ; le parti royaliste comprenant surtout des nobles et des prêtres, réclamait pour le roi de Sardaigne les territoires laissés à la France. Les deux partis agirent soit à Paris, soit à Vienne, où se tenait alors le Congrès chargé de résoudre les questions territoriales pendantes en Europe. Le Congrès allait donner gain de cause au parti sarde quand survint le retour de l'île d'Elbe.

Après la nouvelle chute de Napoléon, les deux partis recommencèrent leur campagne. C'est ici que se place l'histoire du plébiscite occulte dans le département du Mont-Blanc.

Un des chefs du parti royaliste, le marquis d'Oncieux, fut le promoteur de cette campagne plébiscitaire. Avec le concours du clergé, il organisa une consultation populaire, non par vote mais par pétition dans chaque paroisse. Le curé, ou à son défaut le notaire ou un conseiller municipal du parti sarde, recueillaient les signatures des chefs de familles, et attestaient eux-mêmes le désir et le nom de ceux qui ne savaient pas signer. Sur 27.259 personnes consultées, 820 seulement protestent contre le retour du gouvernement piémontais.

Quelle est la valeur morale de cette consultation populaire ? Est-elle exactement représentative de l'opinion publique en Savoie ? Non, car en général on ne demandait leur signature qu'aux personnes favorables à la restauration ; car l'article qui consistait à mettre « le nombre à peu près des opposans sans les nommer » n'a pas été observé dans plusieurs grandes communes, « où il est notoire qu'il y avait un certain nombre de jacobins déterminés » ; non, car plusieurs curés ne présentent pas l'adresse soit « aux protestants », soit « aux habitants étrangers non natifs ». Le chiffre des opposants est donc manifestement supérieur au chiffre donné par le plébiscite.

Quelle fut la portée politique de cet acte ? Louis XVIII, après en avoir pris connaissance, renonça de lui-même au département du Mont-Blanc, par traité du 19 septembre 1815. Mais Metternich, hostile à tout agrandissement du Piémont, fit re-

1. En août 1815, le marquis d'Oncieux, dans une adresse au roi de France, émettait le vœu que, dans le cas ou le département du Mont-Blanc ne pourrait être rendu à Victor-Emmanuel, la Savoie tout entière, dans son « intégrité » fût donnée à la France. Peut-être le vœu est-il, pour une part, de simple convenance Il exprime du moins un amour très vif de la petite patrie, et, à ce titre, vaut d'être remarqué.

marquer que seul le Congrès de Vienne avait qualité pour décider de la chose ; d'ailleurs le Congrès se prononça dans un sens favorable au Piémont, et par le traité du 20 novembre 1815 signé à Paris, le département du Mont-Blanc fut rendu au roi de Sardaigne.

Il ne faut pourtant pas croire que le plébiscite occulte fut la cause de ce retour de la Savoie au Piémont : « Il ne faut pas lui attribuer, dit M. Bruchet, plus d'influence qu'il ne convient ». Qu'il ait été invoqué comme élément d'appréciation, assurément ; mais non moins assurément, sans ce plébiscite, la France aurait perdu le Mont-Blanc. Avant ce plébiscite même, le Congrès de Vienne s'était une première fois prononcé dans ce sens. D'autre part, les principes du Congrès étaient de rétablir les souverains dépossédés dans leurs anciens territoires, et d'affaiblir les frontières de la France. Rendre le Mont-Blanc au Piémont c'était se conformer à ce double principe.

Mais il n'en est pas moins intéressant de constater, avec M. Bruchet, que les partisans du droit divin et de l'ancien régime en Savoie eurent recours, pour assurer le triomphe de leur cause contre-révolutionnaire, au principe révolutionnaire du plébiscite. Il est vrai qu'il s'agissait d'un plébiscite *sui generis* : occulte, organisé par voie de pétition, n'était-il pas vicié dans son principe ? ne pouvait-il pas être trop facilement altéré dans ses résultats ?

G. CANTON.

*
* *

Institut national genevois. Bulletin. — T. XXXIV, 1897. J. VUY : *Souvenirs personnels ;* portraits et bibliographie de J. Vuy. — T. XXXV, 1900. E. RITTER : *Le Passage de Machiavel à Geneve ;* il était à Aiguebelle le 22 déc. 1507. *La Postérité de Mathieu Gribaldi.*

Revue critique. — 1901, n° 12. Abbé MISSET : *Un Enfant de la Savoie* (réfutation des erreurs singulières propagées par Mgr Turinaz, év. de Nancy, dans un panégyrique de Pierre de Tarentaise). — 1902, n° 1. W. OSIANDER : *Der Hannibalweg*. L'auteur le fait suivre l'Isère, l'Arc, franchir le mont Cenis et gagner Turin par Suse en descendant la vallée d'un affluent de la Doria Riparia. Le critiq. J. Toutain regarde la solution proposée comme raisonnable et vraisemblable, mais encore hypothétique, et le problème comme insoluble et d'un intérêt contestable. Ajoutons que dans : *ad laevam in Tricastinos flexit, laeva* paraît désigner la gauche de celui qui parle, de Tite Live qui se place en Italie et voit par imagination Annibal en face de lui de l'autre côté des Alpes. — N° 2 BOLLEA : *Genève et la Savoie* (Torino, Clausen, 92 p., 3 fr.). C. M.

ERRATUM : p. 4, au lieu de *nathore*, lire *authore* ;
p. 15, 1re colonne (4Tc') : *jwânnŏ*, et non *jhwênŏ* ;
p. 17, au lieu de *personna*, lire *persona*.

La Table des cinquante premières années de la *Revue Savoisienne* paraîtra prochainement.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

7787. — Annecy. Imprimerie ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 1er avril 1903.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

882

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président fait procéder au vote sur les candidatures présentées en mars dernier. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Louis AUSSEDAT et REY sont proclamés membres effectifs de la Société.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

CIRO FERRARI : *Com'era amministrato un comune del Veronese al principio del sec. XVI (Tregnano dal 1505 al 1510),* 1 br. 8°, Vérone, 1903. (Don de l'auteur.)

DIVERS : *Monographie de Saint-Julien de Maurienne,* 1 vol. 8°, Saint-Jean, 1902. (Don de M. Guinier.)

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de notre nouveau collègue, M. A. TERRIER, qui adresse ses remerciements à la Société et envoie pour la Florimontane les années 1900, 1901, 1902 du *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, en annonçant que ce bulletin lui parviendra régulièrement chaque mois. Il fait un envoi semblable à la bibliothèque de la ville à laquelle il adressera désormais aussi le bulletin. Il joint pour ces deux dépôts une série de brochures sur les questions coloniales.

Les membres présents parcourent avec un vif intérêt les fascicules de cette excellente publication, riche en documents et articles de fond et le **Président** se fait l'interprète de tous pour transmettre à M. Terrier l'expression de leur reconnaissance pour ce don généreux.

M. Le Roux annonce qu'un don gracieux vient d'être fait au Musée par M. MUGNIER-POLLET, instituteur à Saint-Jorioz: une hache néolithique en pierre polie à biseau unilatéral, recueillie à 1m de profondeur, dans une extraction d'argile, près du lieu dit la Tuilerie à Saint-Jorioz. Des remerciements sont votés à l'adresse du donateur.

M. Marteaux a reçu, au sujet de cloches ayant fait l'objet de communications dans la *Revue*, d'intéressants renseignements complémentaires dont il ne saurait trop remercier

Savoie (Haute) 3.
C

M. Léon Germain de Maidy, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine:

« Au sujet de la cloche de 1676 (*Rev. sav.*, 1902, p. 170), il rectifie ma qualification d'initiales donnée inexactement aux lettres *IHS* dont la dernière représente l'*S* finale de *IHESVS* comme dans *XPS*. Concernant la cloche du XVIe siècle (*id.*, p. 168) qu'avait bien voulu estamper M. Le Roux, M. Germain fait remarquer aussi qu'après *IHS* qui lui paraît surmonté d'un signe d'abréviation, indiquant le monogramme de Jésus fréquent à cette époque au début des inscriptions campanaires, il faut rétablir *REX*, omis dans la transcription. Ajoutons que les saints figurés sont, non saint Joseph, comme cela a été écrit par suite d'un lapsus, mais saint Jean-Baptiste debout, nimbé, tenant de la main gauche un disque dans lequel est l'Agneau ; de la droite il nous a semblé qu'il relevait le bas de son vêtement comme pour marcher ; les autres saints sont la Vierge, saint Pierre tenant un livre et une clé et saint Michel, non saint Georges. Enfin, au sujet de la cloche de Thoiry de 1458 (*id.*, 1900, p. 135), M. L. Germain fait également remarquer qu'il existe, après la crucifixion, le sigle *Z*, *et* ou *etc* (?) ; il lit aussi *MI* et non *MIL* ; enfin, ne sachant pas si l'on connaît en Savoie un fondeur du nom de Rolier, et le prénom *PPE* lui paraissant insolite, il propose *P. Perolier le fit à fère.* Quant au personnage qui tient l'enfant Jésus, il lui paraît extraordinaire qu'en 1458 il représente saint Joseph, surtout sans le rameau fleuri. »

M. Désormaux fait une communication sur les noms donnés au maïs :

On sait que, dans bon nombre de régions, le maïs est désigné communément sous le nom de « *blé de Turquie* », ou simplement « *turquie*, sm. » [1]. A ce propos, M. Désormaux passe en revue les diverses appellations relevées en Savoie [2].

D'après le *Dictionnaire Général*, de MM. H.D.T., la plante, comme le terme maïs, serait originaire du Nouveau-Monde, et « *blé de Turquie* » serait une locution fort impropre. C'est l'opinion de Littré, reproduite par M. le sénateur L. Guillemaut, dans son étude sur les parlers de la Bresse louhannaise, et mentionnée dans le *Dictionnaire Savoyard* (v^o^ *têrqi*). Or

1. Rappelons que, dans l'Albanais, *trĕqĭà* désigne généralement le blé noir ou sarrasin.

2. Cf. *Dict. Sav.*, v^is^ *gôdĕ, mélĭă* et *mélĭe, polêndă, têrqi, torqi, trĕqë* et *troqë*. Le français a aussi *turquet*, « nom vulg. du maïs ou blé de Turquie » (*H. D. T.*).

on trouve, dans l'*Histoire des Croisades*, le passage suivant, relatif aux résultats de la 4e Croisade :

« Les croisés profitèrent encore de quelques inventions utiles et les transmirent à leurs compatriotes ; les champs et les jardins de l'Italie et de la France s'enrichirent de quelques plantes inconnues dans l'Occident. Boniface [1] envoya dans son marquisat la semence du maïs qu'on n'y connaissait point ; un procès-verbal, parvenu jusqu'à nous, atteste la reconnaissance du peuple de Montferrat. Les magistrats reçurent avec solennité les dons innocents de la victoire, et firent bénir sur les autels une production de la Grèce qui devait faire un jour la richesse des campagnes de l'Italie [2] ».

Cette assertion n'a sans doute échappé ni à Littré, ni aux auteurs du *Dictionnaire Général*. Peut-être était-elle pour eux sujette à caution. Aussi serait-il intéressant de connaître d'une façon précise, avec la date approximative de l'introduction du maïs en Savoie, les premiers noms qu'on lui donna vulgairement, ainsi que l'époque où l'appellation de *turquie* se généralisa. Jusqu'ici nous sommes réduits à de simples conjectures.

Le même fait l'analyse critique d'une étude relative au folk-lore qui lui a été adressée par M. Hoffmann-Krayer, professeur à l'Université de Bâle [3]. Ce travail ne saurait manquer d'intéresser ceux de nos collègues qui recueillent pieusement les vieilles légendes de nos régions.

M. Désormaux discute les solutions proposées par l'auteur pour expliquer l'existence de coutumes semblables chez des peuples différents : *a)* communauté d'origine ; traditions remontant à une époque antérieure à la séparation ; *b)* emprunt, ou importation, soit directe, soit indirecte ; *c)* développement connexe par suite de conditions identiques de milieu, etc. [4].

1. Boniface II, marquis de Montferrat.

2 Michaud : *Histoire des Croisades*, t II, livre xi.

3 Hoffmann-Krayer : *Die volkskunde als Wissenschaft*, Zürich, 1902.

Cf. J. Désormaux : *De l'Origine des Mythes*, in *Revue du Siecle*, décembre 1897.

4. Suivant M. Hoffmann-Krayer, la première solution est bien dangereuse, elle ne repose souvent que sur des hypothèses, surtout si l'unité ethnique remonte aux âges préhistoriques.

La seconde solution est la plus fréquente. (Exemples : apparition en 1605 de l'arbre de Noël à Strasbourg, coutume encore presque inconnue en Suisse au commencement du xixe siècle. — Légendes de la cigogne qui transporte les enfants, croyance venue de l'Allemagne du Nord et vulgarisée sans doute par les livres d'images)

Parfois l'explication reste un mystère. (Exemple d'un refrain d'enfants que l'on trouve dans le Meklembourg et en Sardaigne, p. 26-27 On relève de même, avec quelques variantes, dans toute la Suisse, dans le Brabant et jusqu'en Hongrie, la formule « *Enige, benige, dubeldee* » ; en Savoie « *unique, bénique* », etc). — Sur cette formulette, cf. *Dictionnaire Savoyard*, p. 164, v° *emprô* et Blavignac : *L Emprô genevois*, 2e éd., p. 34, sqq.

Il ne faut se resoudre à accepter la troisième solution qu'avec la plus grande prudence. (Coutume citée en exemple · guérison d'un membre malade qu'on a fait passer par un trou)

Le folk-lore national ou ethnique borne ses recherches à un groupe nettement delimité et détermine ce qui en constitue la caractéristique. Le folk-lore comparé remonte des faits particuliers aux lois générales et cherche à « pénétrer scientifiquement la pensée primitive ». (D'après une traduction due à M. Bernus, professeur d'allemand au Lycée Berthollet)

M. Désormaux fait connaître ensuite plusieurs contributions à l'étude des patois qui lui ont été adressées.

Puisque la Société Florimontane, dit-il, a bien voulu ouvrir une enquête sur les parlers de notre région, je crois devoir signaler quelques-uns des documents qui m'ont été communiqués depuis la publication du *Dictionnaire Savoyard* :

1° Une série de remarques philologiques dues à l'un de mes anciens maîtres, M. R. Durand, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure ;

2° Une courte liste de variantes ou termes particuliers au patois de Viuz-en-Sallaz, Ville-en-Sallaz, Bogève, Saint-André, Peillonnex, par M. le capitaine Pinget, à Annemasse ;

3° Un lexique des termes usités à Valmeinier (Savoie), par J.-B. Aimard, transmis par l'intermédiaire de M. Albrieux, professeur au Lycée Berthollet ;

4° Une importante contribution comprenant, outre quelques rectifications et des discussions intéressantes, une liste des vocables spéciaux à Viuz-en-Sallaz et à Peillonnex. C'est l'œuvre de M. l'abbé Gavard, professeur de rhétorique au collège d'Evian ;

5° Expressions annéciennes (J. Terrier).

Il sera tiré le meilleur parti possible de ces communications dans le *Supplément* du *Dictionnaire*, dont M. Désormaux recueille actuellement les matériaux [1].

M. Bruchet donne des renseignements inédits sur le séjour du roi de Sardaigne et de la Cour de Savoie à Annecy, en 1775, d'après un manuscrit de la bibliothèque privée du roi, à Turin et sur les cérémonies qui eurent lieu dans l'hôtel de Sales, rue du Pasquier, où séjourna la cour du 27 au 29 juin.

M. Pissard donne la copie d'un document inédit extrait des Archives municipales d'Annecy et concernant la représentation du mystère de Saint-Bernard de Menthon en 1626 :

A Messieurs Messieurs les Nobles Scindicz et Consulz de la presente Ville d'Annessy.

Supplient humblement les enfants de la pnte Ville, disant, quespoinconnez de la gloire et belle reputa^on^ que leurs Ancestres se sont acquis en la favorable et courtoyse reception avec laquelle ilz ont accueilly les estrangers en semblable concurrence de peuples comme est celle qui se faict de sept en sept ans a la prochaine solennité de nostre Dame occasion des grands

1. Depuis cette séance, quelques remarques nouvelles ont été communiquées par nos collègues MM. Mugnier et Gex. M. Gex annonce l'envoi prochain d'un recueil de termes faucignerans. Dans le compte-rendu critique que M. L. Vignon a publié (*Revue de Philologie fr. et de Littérat.*, t. XIII), on trouvera aussi d'utiles renseignements. Voir plus loin la *Revue bibliographique savoisienne*, p. 133.

pardons, et voyant le zele extraordinaire avec lequel vous (Noz Messieurs) vous disposez et pour maintenir le Los acquis a lad^te ville et pour en laisser ung particulier formulaire aux successeurs, ils se seroyent estime estroictement obliges de contribuer leur escot selon leur petit pouvoir par des moyens convenables et tels que les Anciens leur en auroyent tracé le modelle et ainsy se seroyent esvertue et hazarde de rep^nter en public le perilleux combat et heureuse victoire que remporta jadis le glorieux Sainct Bernard de Menthon ornement de nostre Genevois contre les demons es Alpes des mont et collonne Joux par lentremise et assistance de Mr Amblard Comes (Comte) bourgeois de lad^te ville et des Régents au College dicelle quest loccasion que les faict recourir a voz seigneuries a ces fins.

Plaise ce considéré leur assigner lieu commode et donner ordre que theatres soyent erigés tant pour les acteurs qu'auditeurs ensemble les montagnes et idoles requises a tel desseing et oultre que leur sera accrois la volonté de mieux faire ilz prieront la souveraine bonté combler voz seigneuries de ses plus reservees benedictions.

Signé : Moenne, Chappaz, Dumullin, B. Richard, Favre-Daufrit, Marguerite de Miollans, De Morgenex, Bouchex, Martinet, Jacques Truytaz, Hever, Bosson, Descombes.

La Ville affin de donner commodite aux sup^ts de dresser le Theatre porté par la requeste cy donnee a ordonné que seront paies par le tresorier cy p^nt douze ducatons en tout, entre les mains du sieur chanoine Bestaz ou des charpentiers a qui sera baillé la tache du susdit Theatre a la forme descripte par lad. requeste dont raportant ceste avec quitance soit dud^t s^r Bestaz ou bien desd^ts charpentiers lesd^ts douze ducatons seront passéz en compte. Faict Annessy en l'hostel de ville le Conseil assemblé le 24 aoust 1626.

Signé : Mottier, Duret, Chardon et Duret, Syndics.

Par Messrs les Scindics et Conseil de la ville, *signé :* Vassal, secrétaire.

Je soubsigne confesse avoir receu du sieur Puthod tresorier de la ville la somme de douze ducatons portes par le present mandat de quoy le quitte. En foy de quoy me suis signe ce vingt huict aoust mil six centz vingt six.

Signé : A. Baytaz.

M. Serand présente la canditature de M. Carle, lieutenant au 30e de ligne à Annecy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 6 mai 1903.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. Buttin, qui vient d'être nommé membre correspondant de la Société d'archéologie de Bruxelles, reçoit par l'intermé-

diaire du Président les félicitations chaleureuses de tous les membres de la Société Florimontane.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

TIERSOT : *Chansons populaires des Alpes françaises*, 1 vol. gr. 4°, Moûtiers, Ducloz, 1903. (Don de MM. Tiersot et Ducloz.)

J. PERREAU : *L'Epopée des Alpes*, t. I", vol. 8°, Paris, 1903. (Don de l'auteur.)

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. A. de MORTILLET qui accepte avec plaisir l'échange de la *Revue savoisienne* contre sa nouvelle publication mensuelle : l'*Homme Préhistorique*.

Le Président fait part de la perte éprouvée par la Société dans la personne de deux de ses anciens membres correspondants : Elie MASSENAT qui naguère enrichissait le Musée d'une belle série de silex préhistoriques et de moulages d'os gravés magdaléniens extraits de sa collection des grottes du Périgord (âge du Renne) et Aimé VINGTRINIER, bibliothécaire en chef de la ville de Lyon.

Le Conservateur signale les dons faits récemment au Musée :

1° Une monnaie en bronze de Galere Maxime au revers GENIO POPULI ROMANI, trouvée au lieu dit la Prairie. (Don de M. Génoix.)

2° Pipe en verre à tuyau recourbé : travail de l'ancienne verrerie de Thorens. (Don de M. Raillon, architecte.)

3° Un crâne burgonde provenant des Fins, lieu dit les Allouèges. (Don de M. Rigaud.)

4° Fragments du monument, représentant un Christ au tombeau, découvert dans les fouilles de l'église du Saint-Sépulcre, il y a quelques années. Il s'agit de nombreux débris malheureusement très mutilés, qui ont été généreusement offerts au Musée par M. Terrier Pierre. Il n'est pas possible d'en effectuer la reconstitution dans l'ensemble, mais on pourra cependant restaurer peut-être plusieurs têtes de personnages ainsi que la partie supérieure du corps du Christ.

5° Enfin les Missionnaires d'Annecy ont également offert au Musée un certain nombre d'objets (70 pièces) extraits en faveur de cet établissement de la nombreuse collection recueillie par eux dans l'Inde, régions de Vizagapatam et de Naghpore. La plupart de ces pièces étaient déjà représentées dans les vitrines de la galerie d'ethnographie déjà si riche de notre Musée qui est due presque en totalité à la générosité de compatriotes établis à l'étranger. Il faut noter, en particulier, deux modèles de temples hindous, travail indigène très minutieux et fort remarquable. Ces deux pièces, assez détériorées par le voyage, ont été restaurées par le Conservateur du Musée.

A remarquer également, sous formes de poupées ethnographiques peintes et habillées, un cortège de rajah indien porté en palanquin et accompagné de seize personnages ; une bayadère, une fileuse, un cordonnier, un brahme lisant un manuscrit sur feuilles de talipot, un laboureur, un forgeron ; un

arc, des ustensiles en bronze provenant de temples, deux plats et un gobelet en bronze niellé, des colliers ou chapelets en graines, des peintures (divinités hindoues) sur mica et aquarelles sur papier, enfin une peau de *pangolin* et son petit dans l'alcool, etc.

Tous ces objets sont dès à présent disposés dans une armoire vitrée du Musée ethnographique.

Remerciements aux généreux donateurs.

M. Désormaux fait une communication sur les expressions savoyardes qui figurent dans l'ouvrage de Gaston Paris intitulé *Chansons du XVe siècle*, et notamment dans la *Bergerotte Savoysienne* [1].

Le même donne lecture d'une note sur l'apparition du français propre (francien) en Savoie, extraite du commentaire de la parabole de *L'Enfant Prodigue* qui paraît dans le présent fascicule.

Cette lecture est l'objet d'un échange de vues entre M. le **Dr Thonion,** M. Désormaux et divers membres de la Société.

Pour appuyer et compléter son exposé, M. Désormaux fait l'historique de l'expansion du francien dans les diverses provinces où il s'est substitué peu à peu aux parlers locaux.

M. J. Serand communique, au nom de M. Basile Rose, de Faverges, quelques documents de 1771 à 1819 relatifs aux anciennes papeteries de cette ville ainsi que des quittances délivrées par du Milliet, marquis de Faverges.

Parmi ces documents, un inventaire, en date du 8 juin 1819, des marchandises de la papeterie des sieurs Gaillard et Mollard, donne l'énumération des papiers fabriqués. Voici quelques noms qui pourraient permettre, le cas échéant, de déterminer des filigranes : couronne moyenne, grand raisin, double cloche, petit bâtard à l'étoile, etc.

Ce même inventaire se termine par un état de la situation financière qui n'était pas brillante comme le prouvent les chiffres suivants :

Recettes du 1er juillet 1813 au 1er juillet 1819			102.634 66
Dépenses	—	—	106.154 80
soit un déficit de			3.520 14

pour un exercice de six ans.

M. Marteaux appelle l'attention sur les noms de lieux-dits des tabelles cadastrales, noms qui sont d'anciens mots patois

1. A propos du juron *la merande, par la merande,* qui a embarrassé M. Gaston Paris (voyez plus haut, p. 5). M. Gex propose l'interprétation « par le goûter » (cf *Dict. Savoyard,* v° *mérandă.*) « On pouvait jurer *par la merande* comme de nos jours certains ouvriers italiens jurent *par la ménestra,* par la soupe. »

tombés en désuétude et dont les campagnards ignorent presque toujours le sens. Il l'a déjà montré pour *vua*, gué. Aujourd'hui, il parle d'un mot plus connu, *gòre*, que Fr. Brachet a cité dans son *Dictionnaire du Patois savoyard* sous les formes *gorra* et *gurra* et qu'il explique par : fondrière, fossé à écouler les eaux. Ce mot, qu'il recommande à la bienveillante attention de son collègue, M Désormaux, se retrouve à Manigod, où les *görres* sont des creux qui recueillent l'eau des pentes ; à Veyrier, où existe le grand mas des Gurres ou des Guerres avec le moulin et le chemin du même nom ; à Allonzier, à Boëge, à Passy, à Lovagny où la Guerraz est le nom d'un ruisseau. Il correspond à l'ital. *gôra*, canal, aqueduc ; c'est le même sens que donne Ducange à *gora*, canal, conduit pour eaux de pluie, fossé où s'écoulent les eaux d'un moulin ou d'une habitation. Un dérivé, c'est *gorretum*, cité par M. Rossi dans son *Glossario mediœvale ligure*(Regia deputazione : *Miscellanea* 1898, IV) avec le double sens de lieu à osier (cp. *D. S.*, *gôrë* : osier) et de canal de dérivation ; en patois, un gorret, c'est un filet d'eau boueux. Un autre est « gourrailles » (Giez), ce qui suppose un bas-latin *gurralia*. On peut comparer notre *gòre* à l'anglais ancien : *gore*, boue, et aussi au suédois *gorr*, qui a le même sens.

D'autres lieux-dits qui ont une origine germanique, peuvent aussi servir à l'histoire de la colonisation, au moyen âge, de certaines communes du Haut-Chablais et du Haut-Faucigny. Ainsi, pour ne s'en tenir qu'à un simple exemple, le mot *gibloux*, d'où le nant de Gibloux (Saint-Gervais-les-Bains), se retrouve dans Estavayer le Gibloux, près de Fribourg, qui tire son nom, comme on l'a depuis longtemps reconnu, et par un latin médiéval *gibelus*, de l'all. *giebel*, faîte. Cette localité suisse se trouve en effet située au pied d'une montagne haute d'environ 1,000 mètres. En Savoie, existe également, dans la commune d'Hauteluce, le lieu dit les Gibloux.

M. Nanche dit quelques mots au sujet d'une coutume campagnarde en Savoie.

« Au premier mai, les garçons de ferme ou les fermiers à moitié fruit, eux-mêmes, couronnaient le bétail avec des fleurs des champs pour le conduire à l'abreuvoir (pour l'*aberer*.) Si le maître était satisfait de la bonne tenue des animaux, ou simplement généreux, il offrait un verre de vin et les animaux demeuraient couronnés ainsi toute la journée. Si, au contraire, le maître n'offrait rien à boire, les animaux étaient conduits à l'abreuvoir, le soir, non plus couronnés de fleurs variées, mais

de Pied de Griffon, *Hellébore fétide*, *Helleborus foetidus*, aussi appelé par les campagnards d'un nom rabelaisien difficile à présenter au lecteur.

Les gens du voisinage pouvaient constater alors que le patron dont le bétail était ainsi coiffé était un pingre ou un homme trop difficile à servir.

Cette coutume, comme beaucoup d'autres aussi drôles, tend à disparaître. J'ai tenu à la signaler avant qu'elle ne soit plus qu'un souvenir. »

M. Buttin annonce la découverte d'un cimetière probablement burgonde en Chautagne. Il tâchera d'obtenir quelques renseignements précis au sujet de cette trouvaille et en fera part à la Société.

Le même, à propos du passage de Victor-Amédée III à Rumilly, qui fut reçu dans la maison Comoz, ancienne habitation du juge Pieuillet, dit qu'un drapeau, actuellement conservé chez Mme Bouche à Rumilly, fut confectionné et brodé, sans envers, à la manière chinoise, avec les armes de Savoie, à l'occasion du séjour de la cour dans cette ville.

Le Président propose la nomination de dom Mackey, bénédictin, en qualité de membre correspondant. La Société, en votant cette motion à l'unanimité, est heureuse de donner au savant auteur de la publication des œuvres de Saint-François de Sales un témoignage de sympathie et d'estime pour ses remarquables travaux.

Il est ensuite procédé au vote sur la candidature présentée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin M. Carle est proclamé membre effectif de la Société.

M. Désormaux présente la candidature de M. Albert Gex, instituteur en congé à Sallanches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h.1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 3 juin 1903.

PRÉSIDENCE DE M. DUNANT, PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures, le **Président,** en quelques mots chaleureux, félicite **M. Désormaux** de la brillante récompense qu'il a obtenue à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres et qui était bien due au dévouement avec lequel il a achevé l'ouvrage commencé par A. Constantin.

A son tour, le vice-président, **M. Marteaux,** prononce l'allocution suivante :

« Vous avez tous appris avec plaisir, Messieurs, la distinction dont les auteurs du *Dictionnaire Savoyard* viennent d'être l'objet. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres leur a décerné en effet, dans sa séance du 22 mai dernier, un prix de 600 francs, soit le tiers du prix Honoré Chavée [1]. Aimé Constantin n'est plus là pour jouir du fruit de son labeur et voir couronner une œuvre à laquelle il avait consacré depuis tant d'années le meilleur de son temps; du moins, sa veuve, Madame A. Constantin, aura atteint le noble but qu'elle a poursuivi de faire revivre. en la publiant, le nom de notre si dévoué et si vaillant secrétaire honoraire. C'est une tâche parfois bien laborieuse et toujours délicate de compléter, de réviser et de mettre au jour l'œuvre d'autrui. Notre collègue, M. J. Désormaux, qui s'y est mis avec une ardeur désintéressée, a la plus belle récompense que pouvait mériter son dévouement : il est maintenant lauréat d'une de nos plus grandes Académies. De son côté la Société Florimontane doit être d'autant plus satisfaite de cette élogieuse distinction qu'en acceptant qu'il plaçât sous ses auspices ce travail de longue haleine, elle en recueille aujourd'hui quelque fruit. Il est donc de son devoir de continuer à notre sympathique collègue son aide morale, et même effective, s'il est nécessaire, puisqu'il s'agit, Messieurs, d'élever un véritable monument philologique à la gloire de notre vieux parler populaire. »

M. Désormaux remercie MM. les Présidents de leurs aimables paroles. Sans doute, dit-il, en couronnant le *Dictionnaire Savoyard*, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres n'a pas seulement voulu récompenser les laborieuses recherches d'Aimé Constantin et celles de son collaborateur et continuateur. Cette flatteuse distinction est également un témoignage de sympathie à l'égard de notre Société. Rien de plus juste, ajoute M. Désormaux, car la Société Florimontane, fidèle à ses traditions, ne cesse d'encourager les efforts des travailleurs, et c'est sous ses auspices que le *Dictionnaire Savoyard* a été publié. Les éloges chaleureux de nos si estimés Présidents

1. Ce prix institué par Mme veuve H Chavée a été décerné pour la première fois en 1903 et reparti également entre trois ouvrages philologiques. Il pourra être affecté tous les deux ans aux travaux de linguistique (recherches, missions, publications, intéressant l'étude scientifique des langues)

La Commission évoque elle-même les ouvrages dignes du prix (Les revenus de la fondation peuvent être appliqués à récompenser des voyages, missions ou recherches de tout ordre)

contribueront à honorer la mémoire de ce bon ouvrier de la première heure que fut Aimé Constantin.

En ce qui le concerne personnellement, M. Désormaux prie la Société de vouloir bien lui permettre de considérer ces éloges comme un bienveillant encouragement à terminer la tâche entreprise. Aussi bien continue-t-il, sinon avec plus d'ardeur, du moins avec autant de conscience, ces *Recherches philologiques savoisiennes* dont le *Dictionnaire* n'est que le début. Peut-être la haute récompense décernée par l'Institut aura-t-elle cet heureux résultat d'attirer de plus en plus l'attention des romanistes sur l'un de nos dialectes les moins connus jusqu'ici, bien qu'il soit l'un des plus dignes de l'être.

Le procès-verbal de la dernière séance est ensuite lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau un ouvrage reçu :

CONSTANTIN et DÉSORMAUX : *Parabole de l'Enfant prodigue*, recueil de traductions en patois savoyards.

Le Président met aux voix la candidature proposée dans la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, M. A. GEX est proclamé membre effectif de la Société.

Le Conservateur du Musée signale un nouveau don fait par les Missionnaires d'Annecy : un petit poignard du XVIe siècle trouvé à Lugrin, un contrepoids de balance romaine trouvé dans les Fins, une hache des indigènes Khonds de l'Inde, un modèle de pagode hindoue, un beau poignard nubien ou abyssin à lame gravée et au fourreau garni de peau de crocodile, enfin une sagaie barbelée en fer provenant de l'Afrique orientale.

M. Le Roux fait une communication sur une dalle tumulaire récemment découverte à Talloires. Dans le courant du mois dernier, pendant les travaux de réparation exécutés à l'abbaye de Talloires, les ouvriers ont mis au jour une pierre tombale orientée nord-sud, gisant dans la partie est du cloître à $0^{m}50$ de profondeur. Elle ne recouvrait pas de caveau funéraire mais seulement quelques ossements. Il est probable que le sol a été surélevé postérieurement par un apport de matériaux qui a recouvert la pierre tombale placée primitivement au niveau du dallage du cloître.

Sur la pierre de forme rectangulaire est représenté gravé au trait un religieux les mains jointes à la hauteur de la poitrine. De chaque côté de la tête sont figurés deux écussons, celui de droite, aux armes de Jérusalem, celui de gauche, à celles du

défunt : lion rampant à droite. L'inscription suivante court autour de la pierre : HIC IACET FRATER † IOHANNES DE CHARANCZONAY INFIRMA † RIVS HVIVS LOCI † P(*er*)EGRIN(VS) DE HIER(*usa*)L(E)M QUI OBIIT ANO M° V° L° I (millesimo quingentesimo quinquagesimo uno).

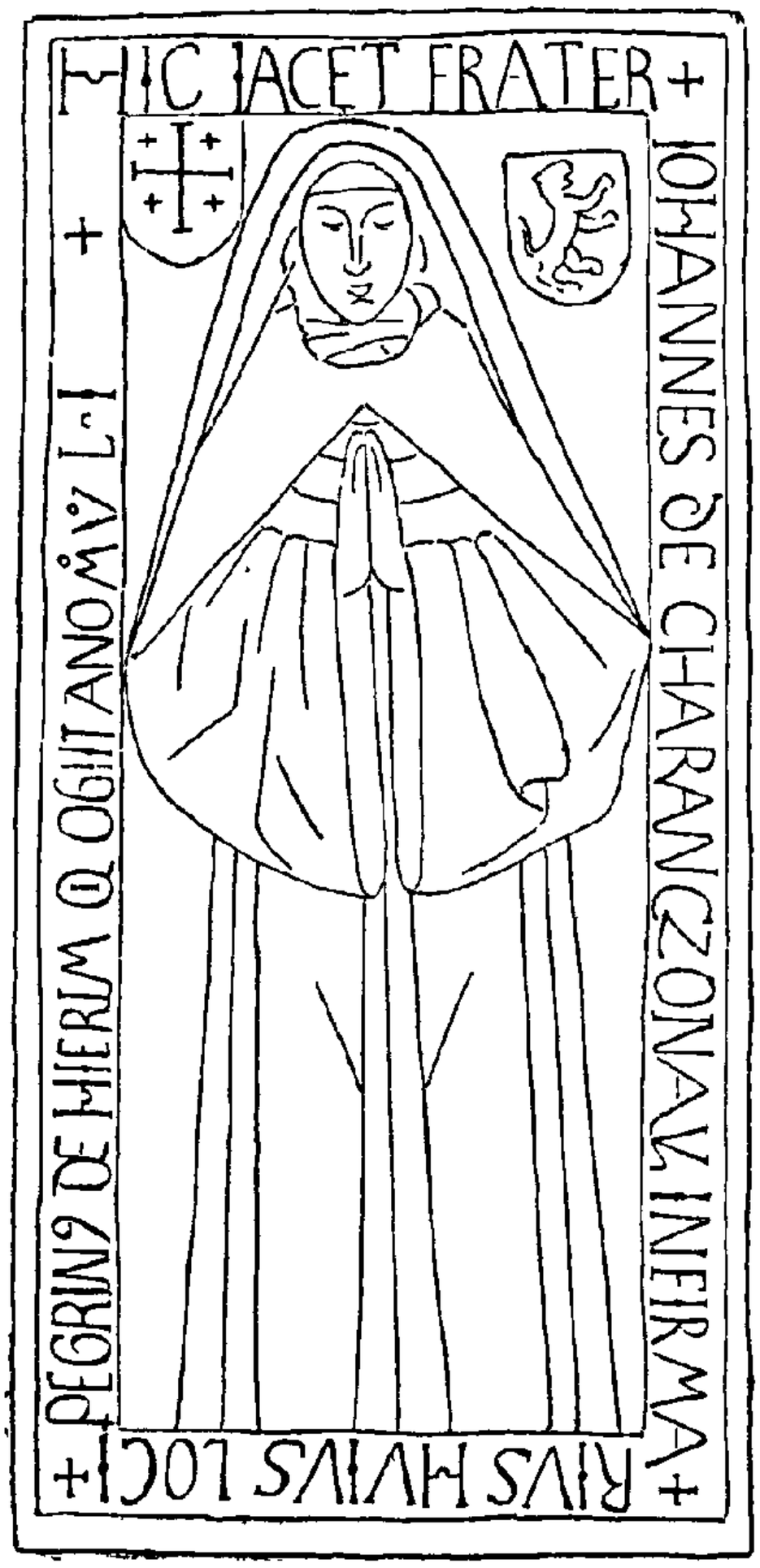

Quel est exactement ce Jean de Charansonay ou Charansonex, infirmier de l'abbaye de Talloires ? Ce personnage est ignoré par de Foras qui donne pourtant, d'après Besson et Charles-Auguste de Sales, une copieuse liste chronologique de membres de cette famille, qui portait d'or au lion de sable armé et lampassé d'or, en avouant cependant que l'établissement de la généalogie de cette famille est d'une difficulté insurmontable. Trois Jean de Charansonay vivaient dans la première moitié du XVIe siècle : Jean, curé de « Bauges » en 1512, Jean, prieur de Talloires en 1535, et Jean, chanoine de Genève, la même année. Cette famille, dont le berceau serait Massingy, aurait possédé des propriétés sur les bords du lac d'Annecy, car d'après un renseignement de M. J. Serand, l'armoirie décrite ci-dessus surmonte la porte d'une maison à Angon. J. Philippe [1], qui a publié l'inventaire historique et chronologique des chartes des archives du monastère de Talloires d'après un manuscrit de 1720 conservé aux archives de la Florimontane, cite plusieurs actes passés au nom de « Jean de Charansonay relligieux infirmier de Tal-

1. J. PHILIPPE : *Notice historique sur l'abbaye de Talloires*, p. 185 à 188.

loire » et datés de 1532 à 1545. Le personnage en question est donc bien identifié ; les armes de Jérusalem qui blasonnent sa pierre tombale y sont gravées en souvenir du pèlerinage entrepris par ce religieux.

M. Désormaux complète une communication précédente par la lecture d'une lettre de M. l'abbé Gavard relative à l'emploi du français et du patois en Savoie. Il explique les causes principales de la pénétration du francien dans le pays. Il émet l'idée qu'une des causes secondaires de cette diffusion serait peut-être l'émigration.

M. Bruchet fait remarquer qu'il est très difficile de suivre au moyen âge le mouvement d'émigration qui a pu se produire ; les documents manquent. Il est d'ailleurs convaincu que cette émigration, si elle a existé au moyen âge, a été très faible. Les pays voisins enviaient la situation privilégiée de la Savoie peu chargée d'impôts. Il y avait au contraire, d'après divers témoignages, au xve siècle, un mouvement d'immigration. Ce n'est qu'à partir du xvie siècle, quand Emmanuel-Philibert et ses successeurs ont décuplé les impôts en Savoie, que l'émigration a pris de l'importance.

M. Marteaux fait la communication suivante : « Pour désigner une vache maigre et stérile, les paysans usent d'une métaphore empruntée à la végétation. Ainsi je lis dans le *Dictionnaire Savoyard* qu'une *grôbă* (variante à Allonzier *greuba, gruba* dans le cad. de 1730) est à la fois une grosse souche de fayard encore en vie, une bûche et une vieille vache. Je ne vois à rapprocher de ce mot que l'all. *grob,* grossier, rude, qui aurait passé dans le patois à une époque peut-être peu ancienne pour qualifier spécialement un gros débris d'arbre. Jaubert, dans son *Glossaire du centre de la France,* cite le diminutif *grobille,* une buchette.

Un autre mot analogue, c'est *gârgă,* à la fois vache stérile et terrain improductif. Mais ce dernier sens n'est pas le sens primitif ; car la racine *garg* a donné dans tous les dialectes néo-latins des mots signifiant gorge ou gosier. et, par suite, creux, conduit, fossé par où s'écoulent les eaux ; tels sont, dans Ducange, *gargula* d'où gargoulette, vase à col étroit, *gargulia* d'où gargouille et le patois *gargolĭon (D.S.)* à comparer à *gargalio,* puis *gargaillus,* trou de bonde et *gargata,* d'où l'ital. *gargatta.* gosier, mais l.dit dans les Gargattes (Isère). En Haute-Savoie, je relève dans les l.dits cadastraux la Gargaz, à Charvonnex, la Guergue, à Dingy-Saint-Clair, et

les Gargues, à Arbusigny, tous indiquant un ruisseau encaissé; et par suite le terrain avoisinant où la terre meuble s'éboule pour laisser à nu la roche mollassique ou la gravière improductive. Un dérivé à La Muraz, c'est Gargairon, *gargario*. M. J.-J. Vernier, dans son *Dictionnaire topographique de la Savoie*, cite enfin les nants de Gargaz et de Gargot. Ajoutons que Littré voit dans *garga*, une modification de *gorga* dont les dérivés supportent également le sens métaphorique.

M. Serand expose qu'il a l'intention de publier prochainement le livre d'or du lac d'Annecy en recueillant tout ce qu'ont écrit sur ce sujet les littérateurs les plus en renom. Il serait reconnaissant aux membres de la Société qui pourraient lui fournir des renseignements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Souvenirs d'Antan

Quand venait le retour joyeux des hirondelles,
Vous alliez modulant les rythmes de Samain,
Puis vos trilles légers s'envolaient du chemin
Et l'écho printanier chantait vos tarentelles.

J'avais cueilli pour vous des touffes d'asphodèles
Et couronné gaîment votre front de jasmin :
N'étiez-vous pas L'Infante *aux lèvres de carmin,*
Dont les cheveux moirés veloutent les dentelles ?

Ces souvenirs lointains endormis dans mon cœur
Vous les accueillerez d'un sourire moqueur,
Pauvres quatrains, rimés un soir de bal folâtre.

Peut-être cependant vous direz l'air si doux
Que nous aimions tous deux, vous en souvenez-vous ?
En voyant mon sonnet s'éteindre au fond de l'âtre.

J. Désormaux.

NOTE SUR TROIS FRAGMENTS D'UNE INSCRIPTION ROMAINE A RUMILLY

Le tome XII du *Corpus inscriptionum latinarum* mentionne trois fragments épigraphiques trouvés à Rumilly; ce sont les nos 2509, 2510 et 2511.

Le premier, *a*, qui existe encore, a été dessiné par L. Revon pour le musée d'Annecy. D'après le fac-simile, relevé au 10e, la pierre est longue de 1m10 et large de 0m37 ; mais il faut remarquer que les côtés ont été taillés de quelques centimètres ; les lettres ont 0m05 de hauteur. En outre Revon a indiqué, et non à tort, comme l'ont cru les auteurs du *Corpus*, un blanc à gauche de la première ligne. Voici ce fragment dont nous complétons en italique les mots mutilés :

a

... AETERNAE
... TIAE·CONIVGI·KARIS*simae*...
*mensib*VS III DIEBVS V·A*u*RE*lius*...
*incom*PARABILI·F·C·ETSVBA*scia dedicavit*

Le deuxième, *b*, a été copié par Philibert de Pingon (1525-1582) dont le manuscrit est conservé aux archives de Cour, à Turin. Celui-ci n'a pas été connu de Revon, ni d'Allmer, et le fragment en question a disparu. Il se trouvait dans les jardins du baron du Bouchet, autrement dit de Pierre de Maillard, mort en 1584. Dans son *Histoire de Rumilly*, F. Croisollet (*Supplém.* 1882 p. 179-180) nous apprend que ces jardins communiquaient par une passerelle avec la maison dudit Maillard, située de l'autre côté de la rue de l'Eglise et à l'angle de la rue de Montbornex.

b

D·
ET·MEMORIAE
ROMANIAE·VI.....
ANNIS·XI·MENS*ibus*...
VI·ANIMAE·INCOMP*arabili*...

Le troisième fragment, *c*, a été trouvé lors de la construction du pont Saint-Joseph quand on fouilla dans les fondations de l'ancien château situé au confluent du Chéran et de la Néphа, et mentionné dès le xie siècle.

c

... IAE QVAEV*i*XIT M
... VS DOMITIANVS
... DEDICAVIT

D'après Despine, la pierre avait quatre pieds de long et un et demi de large, soit respectivement 1m32 et 0m50 ; mais elle avait été piquée pour faire un angle à la maison que faisait construire alors le notaire Jean Morand, à l'extrémité sud-

ouest dudit pont et sur l'emplacement de la chapelle Saint-Joseph [1]. Despine, non seulement lut mal l'inscription, mais changea encore les mots de place, de telle sorte qu'elle fut jugée fausse.

M. Mommsen, d'après un manuscrit de Turin (v. t. XII, p. 305, IV) la donne comme ci-dessus.

Maintenant, il suffit de rapprocher ces trois fragments dans l'ordre *b*, *a*, *c* pour s'apercevoir qu'ils peuvent avoir appartenu à une même inscription monumentale, puisqu'ils se complètent très heureusement. D'après les dimensions des fragments *b* et *c*, elle aurait eu plus de 3[m] de long sur un demi de large.

Le fait que, à la quatrième ligne, le P apparaisse sur *b* et sur *a* prouve que Pingon l'avait complétée sans la voir ou que ces deux fragments n'en formaient alors qu'un dont la partie postérieure disparaissait dans un mur du jardin de Maillard sous un crépi quelconque. Quant à VI, je suppose qu'une lettre a été mal lue et qu'il faut rétablir VIR, la boucle de l'R, seule visible, ayant été prise pour un point. Enfin si l'on s'étonne qu'une épouse ait pu vivre onze ans, il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici du temps que cette femme a passé avec son mari ; elle est donc morte encore jeune et la douleur d'Aurelius explique qu'il n'ait pas ménagé la pierre.

Ainsi cette belle inscription, placée très probablement avec un tombeau au bord de la voie romaine d'Aix à Seyssel, près de l'ancien château, montre qu'il existait des liens de parenté entre les familles Aurelia, Romania et Domitia, qui habitaient autrefois cette partie du pagus, à Rumilly, à Syon, à Gruffy et à Marigny-Saint-Marcel. Voici l'inscription complète :

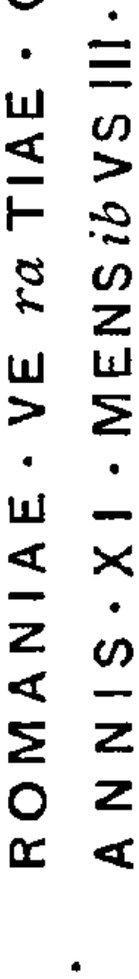

Ch. Marteaux.

1. V. F. Croisollet : *Hist. de Rumilly* 1869, p. 4 et 167 et la vue cavalière de cette ville dans le *Theatrum Sabaudie.*

VOIES ROMAINES DE LA HAUTE-SAVOIE

VOIE ROMAINE DE BOVTAE A CASVARIA

(Suite)

A partir de ce point jusqu'à Viuz-Casuaria dont nous ne sommes plus éloignés que de quatre kilomètres, la voie n'a plus laissé de trace. Et il serait difficile qu'il en soit autrement, car jamais plaine n'a été plus mise à mal que celle-ci ; et la masse des matériaux charriés par le torrent est telle que la voie doit être encore plus profondément enterrée qu'elle ne l'est en aval. Celui-là est toujours l'Eau morte qui, dans la plaine de Giez prend le nom de la Glière et, avant Faverges, celui du nant de Saint-Ruph. Voici, en ne nous en tenant qu'au XVIIIe siècle, quelques renseignements sur ses ravages. En 1733, les pluies de septembre enflèrent les torrents et causèrent des dégâts à Marlens et à Giez. En 1737, la Glière déborda jusqu'à Mercier et Viuz ; le chemin (celui qui suit la montagne) fut détruit et n'offrit plus que des trous de quatre à cinq pieds [1]. De 1738 à 1760, deux cents journaux de terrains furent inondés, ce qui nécessita en 1768 la construction d'une digue au nord de Faverges, longue de 275 toises, 6 pieds [2]. En 1740, les 13 et 14 octobre, des pluies torrentielles grossirent les nants de la vallée de la Chaise et de l'Arly et inondèrent Ugine et Marlens. La Glière, grossie outre mesure, passa par la Fin de Viuz (alt. 505^m^) et rejoignit la rivière de Monthoux [3]. Dans notre siècle, les ravages n'ont pas moins été considérables. La Glière couvrit, en 1856, sous Mercier, les champs d'eau et de boue et, en 1857, d'une épaisseur de cailloux de trois à quatre mètres, emportant successivement les digues élevées contre elle. On a calculé que depuis Favergette jusqu'à Mercier, 150 journaux de bonne terre furent perdus, ce qui fit émigrer plusieurs familles. Les terrains autrefois cultivés, le long de la voie ferrée, s'appellent maintenant : aux Frasses.

Les chemins du moyen âge dont le parcours, pour les mêmes raisons, a dû se modifier, nous donnent des indications trop peu précises pour que nous puissions identifier leur tracé avec celui de la voie romaine.

1. *Rapport de l'ingénieur A. Garella,* aux Archives départementales.
2. GRILLET : *Dict. historique du Mont-Blanc,* II, p. 269.
3. *Registres paroissiaux d'Ugine,* aux archives de la cure.

A gauche, un chemin très ancien, quittant à Verthier, la route ducale de Genève à Albertville-Conflans par Talloire, suit le bas des monts par Sollier, Villard, Vesonne, Mercier et Viu. Quand celle-ci devenait impraticable, les habitants s'en servaient entre Verthier et le Villard, souvent dévasté par les crues du nant de Montmin, comme cela eut lieu en 1737. En décrivant dans la plaine une courbe parallèle à ce chemin, la voie aurait évité la Glière et ses déprédations : c'est ce qu'a fait la voie ferrée, à laquelle le torrent est loin cependant d'avoir dit son dernier mot. Les vestiges romains ne sont pas rares dans le voisinage de ce tracé.

Au Villard, au lieu dit aux Coutettes, M. Ottoz, en minant en 1890 ses vignes, rencontra des murs à une profondeur de plus de quatre mètres; un béton, fait de sable et de chaux, accusait des traces d'incendie ; il y recueillit de la poterie rouge.

Vesonne, dont le nom *Vesunna* rappelle l'époque gauloise [1], garda sa vitalité sous les Romains, car le mas dit la Fin de Vesonne est connu par ses tuiles à rebord et ses anciennes substructions. En 1016, les revenus de cette villa furent donnés par la reine Irmengarde au monastère de Talloire avec ses dépendances, ainsi que Mercier, singulièrement latinisé en *Marsaciacum* [2]. Dans le mas voisin, sous les murets des vignes, le long du chemin même, M. J. Neyret, dit Baco, en enterrant un murger dans la vigne Peyron trouva en 1900, à un mètre du sol, de la chaux, des tuiles à rebord, des ossements et des monnaies romaines. Après Mercier, à soixante mètres du susdit chemin et à 400^{m} des premières maisons de Viuz, sous la Balmette, quand l'excavateur de la Compagnie P.-L.-M. creusa en 1898, au lieu dit la Glaire, dans un ancien lit de la Glière, une vaste tranchée rectangulaire pour en tirer du gravier, les ouvriers, à trois mètres, débouchèrent l'orifice d'un puits couvert, bâti en pierres sèches, cailloux roulés et fragments de calcaire, et d'un diamètre de près d'un mètre. L'intérieur était vide, mais profond encore de trois autres mètres. On trouva dans le fond des pierres et quelques tuiles romaines. A quelques mètres de là, dans la direction de Faverges, c'est à-dire à l'angle sud-ouest de la tranchée, l'excavateur fit sortir, à six mètres, une énorme souche de noyer et une portion d'une sorte de mur fait de blocs de grosseur moyenne et sur la desti-

1. Vesunnia est le nom ancien de Périgueux et celui d'une déesse éponyme.
2. *Monumenta historiae patriae*, chart. I, col. 496 et *Rev. sav.*, 1894, p. 269.

nation duquel les terrassiers n'ont pu formuler une opinion précise. Faut-il y voir le mur d'une habitation enfouie sous les alluvions ou la voie elle-même dont on aurait ébréché un des bords ? C'est ce qu'il est difficile de dire. En tout cas, cette trouvaille atteste sa proximité, en même temps qu'un ancien et violent débordement du torrent.

A droite, un autre chemin, venu de Doussard, double la colline de la Serraz [1] et la longe, resserrée entre elle et l'Eau Morte jusqu'en bas de Giez et de Rovagny où le sol, au pied du montet dudit, pouvait offrir à la voie, comme précédemment à l'extrémité de la Serraz, un solide point d'atterrissement. Au reste, là non plus, les vestiges antiques ne manquent pas.

Giez, malgré les difficultés de son étymologie, paraît d'origine romaine. Cette commune comprend plusieurs groupes d'habitations ; ce sont : 1° Giez, avec le château et l'église. Au lieu dit aux Vignes, un peu au-dessus du chemin, les paysans arrachent du sol des tuiles à rebord qu'ils jettent dans le ravin du nant Coutia. Au-dessus de l'église un mas porte le nom significatif de cour Moraz [2], ce qui fait penser à d'anciennes fondations ; 2° le Bourjal ; 3° Saint-Gingolph, en 1730 *Saint-Gingou*, avec la chapelle, derrière laquelle on a trouvé autrefois de grands squelettes, mais sans cercueils de pierre ; 4° la Crosaz où M. Favre, en minant en 1866 dans son jardin, mit à jour des substructions et des tuiles à rebord ; 5° Rovagny. Avant d'arriver à ce village, parmi les tas de pierre qui bordent le nant de ce nom, on remarque pas mal de tuiles à rebord. Un peu plus haut, à gauche du pont, au lieu dit Pralet, dans la propriété Paccard, M. Châtelet vit extraire d'une profondeur de deux mètres, vers 1888, trois grands squelettes, dont l'un avec un crâne particulièrement gros, et renfermés dans des tombes à dalles. Le village même a livré par suite de minages des pierres de taille de grande dimension et d'antiques masures ; il en est de même du crêt Moraz situé plus haut. En dessous de la Crosaz et de Rovagny d'autres vestiges sont à noter. Au mas des Charmettes, que les débordements du nant de Rovagny ont transformé en pré-marais ou en champs caillouteux, M. Châtelet eut l'idée de miner le sien en 1893 ; il enleva d'abord une couche de gravier de 0^m80, puis trois mètres de bonne terre sans aucune pierre ; enfin dans une dernière cou-

1. Sur ce mot, v. *Rev. sav.*, 1897, p. 255.
2. Sur ce mot, v. *Voie romaine*, I, p. 32.

che faite d'un terreau noirâtre, il recueillit des tuiles romaines et deux lagènes avec des inscriptions. Enfin, à peu de distance de la grande route et d'un vieux chemin de desserte, le même, en faisant un fossé, trouva les mêmes tuiles sous le marais. D'autres localités comme Glières [1], *villa Glères* XIVe siècle ; Glannaz (E.-M. Englannaz) dénotent l'attraction exercée sur les populations par la partie occidentale de cette vallée connue au moyen âge sous le nom de Ruange et que peut encore justifier un tracé de la voie de ce côté.

Les deux chemins dont nous venons de parler étant devenus peu praticables, on fraya, à une époque qu'il ne nous est pas possible de préciser, une route plus large à travers la plaine, à laquelle succéda en 1827-28 la route départementale construite par les communes de cette région. Cette route, appelée autrefois grand chemin royal de Genève à Conflans (Albertville) par Annecy-le-Vieux, Talloires, et que rejoignait près de Verthier celle d'Annecy à Verthier par Bredannaz gagnait Villard et de là se dirigeait vers Faverges suivant une ligne droite que le voisinage du torrent et l'envahissement des glières et des vorzières rendirent plus singulièrement sinueuse. Elle passait par le mas de la Maladière (anc. cad. nº 5736) dont il ne reste plus de trace et par celui de l'Etraz (id. nos 618 à 649) à l'extrémité duquel aboutissait un autre tronçon venu de Mercier. Le nom de ce dernier mas est à considérer. Il nous indique en effet qu'il longeait ou renfermait dans son fonds une ancienne route pavée. S'il n'est pas prouvé que ce nom puisse s'appliquer à la route royale dite aujourd'hui la vi vieille, il doit rappeler alors dans ce cas un tracé antique qui conviendrait à peu de chose près à notre voie.

Voici, en conséquence, celui que nous proposerions. Comme aucun obstacle ne justifie un coude après l'endroit où elle a été constatée près de Villard, il faudrait la continuer directement jusqu'en dessous de Giez et là seulement lui supposer un léger changement de direction sous Rovagny par les abords du pont de Glannaz, le même mas de l'Etraz, jusqu'en bas de Viuz dans le voisinage du cimetière actuel de Faverges.

Viuz à 24 kil. d'Annecy, *Casuaria* à XVII milles, soit à 25 kil. de Boutae [2]. L'antique station s'élevait sur l'emplacement

1. Inconnue aujourd'hui, v. abbé LAVANCHY : *Les Châteaux de Duin*, pièce justif. B.

2. Mesurés au curvimètre sur le tracé restitué. Viuz vient de *vicus*. Quant à

même du village et sur les terrains qui s'étendent jusqu'au cimetière de Faverges, dans les mas dits Fin de Nave et Fin de Viuz, là où s'étend la gare et ses dépendances. Elle avait une importance moins grande que le vicus Boutae qui paraît avoir été fondé avant la création de la voie, tandis que Casuaria lui doit certainement son existence. Ses restes sont donc beaucoup moins nombreux et moins intéressants, d'autant plus que, bien qu'il se trouvait à l'abri des atterrissements sur cette sorte de seuil qui sépare les vallées de la Glière et de la Chaise, les inondations postérieures ont recouvert ou déterré et charrié une certaine quantité de ses débris.

Voici ce que dit Albanis Beaumont des antiquités de Viuz [1] : « L'on a découvert il y a peu d'années dans les environs de Viuz des restes de tombeaux gaulois et quelques fragments d'antiquités romaines tels que des fûts de colonne, des ornements en marbre et des instruments sacrificatoires, ainsi que deux bières construites avec de larges dalles de grès, en tout semblables à celle que l'on a découvert sur la colline de Boisi, proche de Douvaine ; dans l'intérieur d'une de ces bières il y avait un squelette que l'on a cru être celui d'une femme ; l'on y a aussi trouvé deux anneaux et une espèce de cistre en cuivre. A peu de distance de ces monuments d'antiquités que le hasard a fait découvrir en arrachant un vieux noyer, l'on a trouvé une colonne milliaire. Tous ces objets si précieux pour l'histoire de cette province ont disparu, ainsi qu'une quantité de médailles antiques dont plusieurs en or et en argent ; cependant, grâce aux soins de MM. Dépine, père et fils, l'on a sauvé quelques-unes qui sont encore dans leurs belles collections. »

On aimerait à savoir l'emplacement exact des trouvailles relatées par ce voyageur. De nos jours cependant on peut encore constater que les premières maisons au nord sont construites sur des substructions romaines et que la terre des jardins est rougie par les tuiles et les poteries. « Dans les premiers jours de février 1867, dit E. Serand dans ses *Notes archéologiques*, MM. Philibert Durand et Desmaison, ayant miné

Casuaria, il ne doit pas son nom au torrent voisin appelé la Chaise ; c'est au contraire du nom abrégé de la station romaine que ce cours d'eau a pris le sien. Celui-ci coule, il est vrai, à deux kil. de Viuz ; mais cela prouve que le territoire de la *mansio* s'étendait jusque-là. A. Holder dans son *Alt-celtischer Sprachschatz* (Leipsig, Teubner, 1891) admet comme celtique Casuaria : c'est, selon nous, un doublet de *Casaria* qui a donné Chezière dans le Vallais. Au point de vue de l'existence d'origine barbare de l'*u*, il semble rentrer dans le groupe des noms comme *Attuarii*, *Ripuarii* et surtout *Casuale* (DUCANGE, éd. Charpentier, t. II, p. 212).

1. *Description des Alpes grecques et cottiennes*, 2e p. t. II, 1806, p 478.

leurs jardins, découvrirent des tombes formées de plaques de grès avec squelettes tournés vers le levant, des plaques de ceinturons de facture burgonde et des grains de colliers en terre émaillée. Le tout était recouvert par de larges dalles qui provenaient sans doute de quelque monument romain, car non loin, on avait déjà trouvé, il y a quelques années, des colonnes en calcaire avec leurs chapitaux et un grand vase conique en pierre. » Quand l'érudit chercheur visita ces trouvailles, il remarqua que le sol bouleversé était parsemé de décombres de rudus, de tuiles à rebord, de plaques de marbre blanc mouluré, de stuc colorié en rouge, sans compter ces dalles en calcaire blanc et à cannelures, et qu'on avait ramassé au même endroit de nombreuses médailles romaines en bronze des deux premiers siècles. La même année entra en effet au musée un moyen bronze d'Agrippa donné comme trouvé à Faverges [1].

A l'ouest de Viuz, quand, en 1899, pour construire la gare, on défonça le terrain couvert de murgiers et de vorziers, on ramassa à $0^{m}50$ de profondeur seulement des tuiles à rebord en grand nombre, des tuyaux d'hypocauste, de la poterie. L'ancien propriétaire de ce terrain, M. Dufour, a dit avoir vu également les restes d'un four consistant en une aire faite de briques calcinées et de pierres en grès. Au sud, près des carrières, M. Chappuis, de la Balmette, trouva une meule en lave. Quant aux monnaies, on les recueille un peu partout.

C'est ainsi que des monnaies de Tibère et de Trajan [2] ont été trouvées près de la voie du chemin de fer à Viuz, non loin de la gare de Faverges, et près du cimetière de Viuz et données au musée par M. Louis Pezet, de Faverges.

Ajoutons qu'une source, appelée le Bourbouillon, qui jaillit en hiver sous le rocher de l'Arclosan qui domine Viuz, donnait l'eau qu'à défaut de celle-ci on allait chercher au fond des

1. *Rev. sav.*, 1867. p. 108. M. AGRIPPA. L. F. COS III. Sa tête à g. ℞ S.C. Neptune debout avec un manteau sur les épaules tenant un Dauphin et un trident (27-12 av. J.-C. Il existe encore à Viuz, près de la fontaine, des pierres tombales sculptées et assez énigmatiques. La villa Colmyr en possède dans sa chapelle de plus intéressantes, provenant probablement du prieuré de Viuz.

2. *Trajan :* IMP. CAES. NERVAE TRAIANO AVG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS V. PP. Son buste lauré à droite. ℞ S P Q R. OPTIMO PRINCIPI SC. La fortune debout à g. tenant un gouvernail posé sur un vaisseau et une corne d'abondance. (COHEN, éd. 1859, n° 456.) *Dupondius* frappé de 104 à 110 ap J.-C.

Tibère : TI. CAESAR AVGVST. F IMPERATOR (probablement VII). Sa tête laurée à dr. ℞ ROM ET AUG. Autel entre deux colonnes surmontées chacune d'une Victoire. M. b. frappé à Lyon en 10 ap. J.-C. (COHEN, éd. 1859, n° 44.)

Auguste : DIVVS AVGVSTVS PATER. Tête radiée à gauche. ℞ PROVIDENT. S C. Autel de Lyon (frappé sous Tibère). (COHEN, éd. 1859, n° 272.)

Enfin un *dupondius* fruste de Trajan.

puits. Tous ces débris prouvent donc qu'il existait là une villa romaine près de laquelle s'élevait la *mansio* impériale. Il est difficile, on le comprendra, d'en fixer avec précision l'emplacement ; mais nous ne serions pas éloignés de croire qu'elle se trouvait sur celui de la gare elle-même.

Au VIe siècle, Viuz reçut une population barbare dont on a exhumé les tombes entre le village et la gare : ce sont évidemment celles dont parlaient Albanis Beaumont et Eloi Serand. Plus tard, le possesseur du domaine ou du domaine voisin éleva son habitation fortifiée sur le mamelon que couronne le château ; des artisans vinrent se mettre sous sa protection et ainsi naquit le *castrum Fabricas* du XIIe siècle. Mais Faverges resta longtemps dépendant de Viuz au point de vue spirituel et le nouveau cimetière ne fut établi qu'en 1823.

Aux environs de Viuz existaient diverses propriétés romaines, dont quelques-unes sont l'origine de nos communes actuelles. Sans revenir sur Vesonne et Mercier, on peut citer **Saint-Ferréol**, avec ses choseaux (1730, n° 1912), au débouché de la vallée de Serraval et **Seythenex** **Sextinacus villa*, avec **Frontenex** **Frontinacus* [1], par où un chemin conduisait au vieux monastère de Tamié (*Stamedium* 1188 [2]) d'où l'on descendait sur Mercury, Gilly et *Ad Publicanos*, au confluent de l'Arly et de l'Isère, à la frontière du pays des Ceutrons. Il n'est pas prouvé que les Romains aient usé de ce raccourci, car les vestiges antiques ne dépassent pas jusqu'ici Neuvillard où, d'après les renseignements de M. Pernoud, de Faverges, on a découvert il y a deux ans des substructions avec une monnaie de Trajan, au rev. de *Providentia Augusti* (COHEN, éd. 1860, n° 369). Mais des recherches ultérieures pourraient élucider ce point [3]. Rien ne prouve non plus que les Romains aient utilisé le monticule de Chambellon [4], bien qu'on y ait trouvé au sommet un puits fort ancien ; car il pouvait être boisé de leur temps et peu accessible ; du reste la paix dans laquelle vivait la Narbonnaise ne nécessitait dans toute la province, comme on l'a cru à tort, l'établissement d'aucun poste fortifié. Il faut se garder

1. *Rev. savoisienne*, 1896, p. 332 et 1899, p. 118.
2. *Acad. de Savoie*, docum. 1861. p. 37.
3. On allait souvent du monastère de Talloires à Tournon sur l'Isère par celui de Tamié où l'on était sûr de trouver un bon gîte ; mais la route au XVIe s. était presque impraticable et infestée de brigands que Delexius appelle *Arpagones*. *Corographia insignium locorum etc. Camberii*, 1571.
4. L'étymologie *Campus Bellonis* prouve simplement que Bello fonda cette propriété probablement après le Ve siècle, après lequel ces noms familiers deviennent fréquents.

enfin de considérer comme antique le chemin pavé qui conduit de Verchères au-dessus des Graz. Cette prétendue *vi des Romains* est une route du moyen âge pavée comme beaucoup d'autres et de tout autre façon : elle reliait en réalité les châteaux de Cons à celle de Tamié et évitait le long détour par Faverges; et, si cette route avait été un *compendium*, dont l'utilité est à démontrer, ce n'est pas encore à la surface du sol qu'on en trouverait les restes. Cela n'infirme pas l'origine ancienne de Verchères, car les tombes burgundes qu'on y a exhumées étaient superposées à des débris romains [1].

Ainsi l'excellence de la situation topographique d'un village placé dans un *quadrivium* de vallées, au point le plus resserré, avec une largeur de 1500^{m}, sur un terrain exhaussé par les alluvions et par suite perméable et sain, n'avait pas échappé aux Romains, et il est naturel d'y voir l'emplacement de Casuaria justifié encore par le chiffre des distances.

*
* *

On pourrait se demander, bien que cette question dépasse les limites de notre étude, où se dirigeait la voie après la station de Casuaria. Nous savons déjà qu'en suivant le tracé proposé, elle aboutirait, au sud de Faverges, au-delà de la route départementale, précisément non loin d'une habitation romaine dont les ruines gisent presque à fleur de terre dans le pré de la propriété Chapelain, au bord du chemin du Tové, suite de la rue des Fabriques, et sous le monticule du château. Elles consistent en une couche de débris, tuiles à rebord, tuiles courbes, tuyaux d'hypocauste recouvrant des chambres betonnées aux murs faits de pierres calcaires cimentées. Un canal en briques amenait l'eau d'une source jaillissant immédiatement au-dessous et qui, sous le nom de la Fontaine, est devenue un but de promenade pour les habitants de Faverges. Au delà, deux directions sont possibles.

La voie pouvait suivre le bas de la montagne de Cons en laissant à gauche la Biolle et la Chaise, c'est-à-dire en-dessous de Grangeneuve [2] et d'Ombre où elle aurait traversé une première fois ce dernier torrent pour gagner Marlens ; car au delà, bien que la tradition qualifie de romain le sentier qui, par le mas de Longemale contourne la montagne de l'Arpetta jusqu'à

1. *Sépultures burgondes*, p. 54.
2. Dans la propriété Lecomte on trouva, à 3^{m} de profondeur, un dépôt de près de 200 fers de mulets.

Outrechaise, il semble bien impossible, vu la configuration du terrain et la proximité d'un cours d'eau dévastateur, de placer là le passage d'une voie impériale. Les traces d'habitations romaines observées de ce côté ne dépassent pas du reste Ombre et apparaissent sur des hauteurs s'abaissant en des mamelons appelés broves, à talus brusquement incliné sur la plaine caillouteuse et broussailleuse, difficile à toute exploration, où coulent la Biolle et la Chaise et dont les lits ont subi des variations même depuis le siècle dernier. Voici quelques antiquités à signaler.

Cons-Sainte-Colombe. Le chef-lieu, qui a gardé à la fois le nom antique et celui de la sainte à laquelle fut dédiée la première chapelle construite, a livré peu de débris, à cause des ravages du nant de Piésan ou de Piassan [1]. Un mortier avec pilon en bronze a été seul signalé en 1865 par l'instituteur dans le *Répertoire archéologique des communes* [2] ; mais plus loin, vers le four à chaux, en minant le champ Court, on trouva des tuiles romaines à un mètre de profondeur et, en dessous, dans le mas de la Millière (*anc. cad.*, n° 491 suiv.), on exhuma à cinq pieds, en 1858, six tombes en mollasse. A Ombre enfin, près du ruisseau de la Vagère qui forme la limite communale de Marlens, les frères Philippe et J.-Antoine Veuillet, en creusant en 1880 une fosse au lieu dit au Crozet, trouvèrent sur la brove, à huit pieds de profondeur, des tuiles à rebord.

Une autre hypothèse, et c'est celle que nous proposons, donnerait à la voie la même direction qu'à la route royale de Faverges à Marlens, par le Chenay, direction suivie actuellement par la route départementale et par la voie ferrée qui ont préféré franchir deux fois la Chaise et suivre sa rive gauche plutôt que d'être exposées, sur sa rive droite, à ses ravages et aux éboulis montagneux. Le mas qui, sur Saint-Ferréol, avoisine l'ancienne route, porte là aussi le nom de Sous-l'Etraz (1730, nos 74 à 122), ce qui fait croire à l'existence de notre voie de ce côté. Au Chenay, elle n'était pas encore à l'abri du torrent, car ce hameau qui, sur la carte de l'Etat-Major, en est éloigné de 300m, n'en était, en 1730, distant que de cinquante ; mais sous Thermesay (E.-M. *Verthermezai*) et sous Marlens, l'assiette en était plus solide, bien que les terres basses de cette

1. En agrandissant la cave Pergod, on trouva à 2m de profondeur un énorme squelette d'homme replié en deux et qui semblait avoir été entraîné là par les eaux.
2. Mss. aux archives de la Soc. Florim.

commune aient été singulièrement ravagées au siècle dernier [1].

Ce dernier village porte un nom d'origine burgunde [2], *villa Marlindum* en 877, *Marlandis curtem* en 879. En effet, quand on agrandit l'église il y a une quarantaine d'années, on en exhuma des tombes faites de grandes dalles de mollasse. Mais les trouvailles romaines eurent lieu un peu plus haut, au bas du Villard. Elles consistaient, d'après Despine et de Reydet, en restes de murs et en monnaies de Vespasien, de Philippe, et surtout de la fin du IIIe siècle. Ces dernières appartenaient à un trésor caché dans le roc et découvert en 1780. Elles furent vendues au vicaire qui les revendit à un orfèvre de Genève [3].

A un kilomètre de Marlens presque à la limite des deux départements, au lieu dit aux Perrus, un très ancien et formidable éboulement recouvrit l'ancien chemin et avec lui une ville appelée, dit la légende, Malgovère (*Rép. archéol.*) De Reydet avait placé là la station de Casuaria. Enfin, au premier hameau d'Ugine, au Soney, on a exhumé dernièrement des tombes à dalles qui témoignent certainement de l'antiquité d'un passage de ce côté de la vallée [4].

DEUXIÈME PARTIE.

Grand chemin de la rive droite du lac.

De l'existence démontrée d'une voie romaine impériale sur la rive gauche du lac résulte l'impossibilité de faire passer une seconde route pavée sur la rive droite, les centres habités étant trop peu nombreux pour justifier une pareille dépense et les fouilles n'ayant absolument livré aucun vestige de ce genre.

Mais, comme des propriétés se partageaient les terrains riverains, il est évident qu'un chemin, *via vicinalis* ou autre, a dû les desservir.

Ce chemin était d'origine gauloise, car les trouvailles de

1. Sur cette commune v. abbé Ducrettet : *Monographie de Marlens,* dans *Mém. de l'Académie salésienne,* VI, p. 162, 1883.

2. *Les Noms de Propriétés après le Ve siècle,* dans *Rev. sav.,* 1900, p. 18.

3. La mappe de cette commune porte un mas appelé la Fortune (n° 3279, etc.), on y a certainement trouvé, comme à Villette en Tarentaise et à Coucy, près Chilly, un trésor de monnaies. Les lois du moyen âge avaient prévu ces sortes de trouvailles qui pouvaient faire retour au propriétaire de la terre « *fortunas et omnes meynas quae reperiri possunt.* (F.-G. Frutaz : *Recueil de Chartes valdotaines* dans les *Mém. de la Soc. Académique d'Aoste,* 1891, p. 163). M.-J. Gauthier (*Bull. archéol.*, 1897, 63), cite à Besançon en 1235, une vigne de la Fortune, qu'il croit rappeler un ancien temple.

4. *Revue savoisienne,* 1902, p. 47.

monnaies faites jusqu'ici exclusivement sur la rive droite prouveraient que les Allobroges auraient plutôt délaissé la rive opposée. Mais il serait imprudent de vouloir identifier ce chemin gallo-romain avec le chemin mediéval refait dans les derniers siècles et encore visible aujourd'hui. En effet, si les propriétaires romains entretenaient à leurs frais les chemins secondaires qui s'articulaient aux voies pavées, ils créaient aussi de leurs deniers des chemins particuliers, *viae privatae* [1], qui desservaient les villas et les terrains adjacents. Après le ve siècle, ces chemins, mentionnés sous le nom général de *viae publicae*, ne mirent plus en communication que les *vici* qui avaient échappé à la ruine, et leur tracé antérieur se trouva encore modifié par suite de l'édification des châteaux-forts sur les hauteurs. Si donc nous parlons avec détails d'un grand chemin médiéval sur la rive droite, c'est que d'abord il sert très utilement de point de repère aux restes des villas exhumés dans sa proximité et qu'à côté de tronçons de toute époque, il peut offrir des parties antiques et probablement romaines quand elles ont dans leur voisinage immédiat un lieu de tout temps sanctifié ou l'église qui a succédé à la vieille chapelle du domaine ou encore un cimetière barbare.

— C'est un peu avant le pont de Brogny, presqu'à la limite des deux communes d'Annecy-le-Vieux et d'Annecy que de la voie de Boutae à Genève, que nous étudierons beaucoup plus tard, devait s'infléchir le chemin romain de la rive droite du lac qui se continuait bien au-delà et au moins jusqu'à Viuz. Il a donné naissance à un grand chemin du moyen âge, qualifié de ducal, puis de royal, et que l'on suivait pour aller de Tarentaise ou de Maurienne par Conflans et Faverge à Genève et de là en Bourgogne ou inversement [2]. L'existence de la riche et hospitalière abbaye de Talloire, obligée par suite de l'étendue de ses possessions d'entretenir ce chemin, en fit un lieu de passage très fréquenté et pour lequel on délaissa même la route de l'autre bord, de même que l'espoir de trouver un gîte à Tamié fit préférer ce raccourci dangereux au long détour par Ugine.

Ce grand chemin, large de quinze à seize pieds, que les ingé-

1. V. les *Insc. de Vienne,* III, p. 402, où est mentionné un *iter via privata,* qui paraît être un ancien chemin indigène devenu privé.

2 La carte de Borgonio (1683-1772) donne comme stations en partant d'Annecy, Albigny, la Rue, Vairier, Menthon, Talloires, Cloz, Vertier. L'Eau morte est à peine indiquée.

nieurs piémontais restauraient après chaque année pluvieuse [1], est caractérisé, comme ses annexes, et chaque fois qu'il est à flanc de coteau, par un double mur de soutènement, l'un arrêtant la masse des terres labourables qui descendent vers le lac, l'autre, fait de pierres cubiques de grosseur moyenne, le protégeant contre les ravinements et l'écroulement ; la hauteur de la partie ainsi en corniche dépasse parfois deux mètres. Actuellement il ne sert plus guère qu'aux villageois, car il est noyé par les filets d'eau, piqué çà et là de chênes et de noyers, bordé de murgiers et de ronces qui le rétrécissent jusqu'à ne lui laisser qu'un mètre de large.

Dès le Petit-Brogny il gravit la colline et reste rapproché de la montagne. Il traverse ensuite Annecy-le-Vieux, Vignères, dessert le château de Verbouz [2] où il est coupé par l'ancienne route de Thônes rectifiée depuis là jusqu'au château de la Pesse, puis la propriété Laeuffer, les Barattes, les propriétés Replat et Ruphy ; absorbé par cette dernière et par la propriété de la Tour, il aboutit, impraticable et ignoré derrière le clos Bublens, au bas de la pierre Margeria, énorme rocher détaché de la montagne, planté comme un menhir et qui ne laisse à tout chemin qu'un étroit passage entre le lac et lui.

Un autre chemin, cité au XIVe siècle [3]. part d'en bas du Petit-Brogny, côtoie jusqu'à Novel où résidait en 1192 Guillaume, comte du Genevois, le pied de la colline que baignaient autrefois des marais et le ruisseau du Vire *(E. M. Evire)* [4] et se dirige vers Annecy auquel il sert de limite. Un autre enfin allait de Vignères à la pierre Margeria en longeant, à l'ouest, les propriétés Scitivaux et de la Tour. Le grand mas qui l'avoisine s'appelait en 1730 *mas au vi ellevé* pour aux *vi levées* (n°s 1365 à 1420 et 2809 à 2888), à cause de la hauteur au-dessus des terres de ce chemin et du premier nommé.

La pierre à légende Margeria ou Mageria, où commence la commune de Veyrier, marquait sous le nom de *petra Margiria*, au XIIIe siècle, la limite septentrionale de la juridiction des châtelains de Menthon [5]. L'éperon rocheux laisse une place si

1. En mars 1749, les inondations le détruisirent de Brogny à Talloires
2. Sur ce nom v. *Rev. sav.*, 1900, p. 23.
3. Arch. dép., E 150, *Inv. somm.*
4. Le mas des Evires existe, mais à l'est d'A.-le-V. (anc. cad., n° 1760 suiv.).
5. Arch. dép., E 110, *Inv. somm.* Sur ce nom de Margeria, v. *Rev. sav.*, 1900, p. 19. Il y a lieu aussi de rectifier ici une erreur d'interprétation de Ducis, au sujet de l'origine de la Margeria « Deux autres peulvans sont devenus aussi des limites de communes, l'un entre Annecy-le-Vieux et Veyrier » (*Rev. sav.*, 1865, p. 87) et reproduite dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule, Epoque*

restreinte que les chemins anciens gisent forcément sous la route nouvelle dite chemin de grande communication n° 1 d'Annecy à Bonneville. C'était aussi un mauvais pas, car à quelque distance s'élevait autrefois la chapelle de Notre-Dame de Bon Encontre (cad. n° 47). Le vieux chemin et avec lui le chemin romain y faisaient donc un coude nécessaire en empiétant sur la grève du lac, et ils s'en éloignaient ensuite jusqu'au Grand Chavoire, rasant les éboulis caillouteux des pentes qui ont fini par les recouvrir et que les paysans contiennent à grand'peine.

Après le Petit-Chavoire. tandis que la route moderne tend assez directement vers Veyrier, l'ancienne décrit une courbe sensible vers le lac pour éviter, ce semble, un fort éboulement et n'apparaît plus que comme un sentier de desserte ; mais elle revient en s'élargissant longer le mur de la propriété de Fésigny, au-dessus du mas de la Ruaz, ne s'éloignant guère de plus de dix mètres de la nouvelle route jusqu'à l'église de Veyrier, derrière laquelle elle passe pour gagner de là Morat; puis, après avoir été coupée par la nouvelle route de Thônes, suite du chemin de grande communication n° 1 d'Annecy à Bonneville, les hameaux de Mont-Pelard et des Moulins, en contournant l'extrémité de la montagne. Là, le grand chemin franchit le Bioson, laisse à gauche le sentier du château de Menthon et arrive à Ramponnet où il coupe l'ancienne route de Talloires à Alex, que défendait le même château ; de là, il gagne Perroix et rejoint, en avant des Granges, un deuxième chemin également ancien dont il faut parler.

Celui-ci s'en détache au sortir de Veyrier et, parallèle au chemin vicinal ordinaire n° 1 du même village à Doussard, descend vers le lac, dessert les mas des Gurres et de Vieugy, passe à Prêles et est recouvert par ce chemin vicinal jusqu'après Menthon. Aux Chosaux, laissant un chemin descendre aux bains et un autre monter à Ramponnet, il quitte, à gauche, le chemin vicinal pour contourner à l'est le long coteau vignoble du mas du Carroz. Après le lieu dit aux Fontaines, il passe à Echarvine et, maintenant à droite du même chemin vicinal, descend aux Granges et de là à Talloire par un sentier encaissé,

celtique. « ANNECY-LE-VIEUX : Menhir servant de limite entre la commune d'Annecy-le-Vieux et celle de Veyrier. » Cette gigantesque aiguille n'est en somme qu'un fragment du pan occidental, en couches redressées jusqu'à la verticale, de la voûte des calcaires urgoniens qui constituent la montagne de Veyrier. La cassure de la charnière du pli a permis à l'érosion d'isoler cet énorme monolithe, qui n'a rien de commun avec les monuments *(menhirs)* de l'époque dolménique.

rapide et pavé que les gens du pays qualifient de romain et que l'abbé Ducis a cru un vestige de la voie impériale qu'il cherchait de ce côté. Mais, outre qu'on avait l'habitude, au moyen âge, de paver les chemins en pente, ce pavage à fleur de terre est un indice bien insuffisant. Ajoutons qu'un peu avant les Granges, dans le triangle formé par le chemin vicinal, celui d'Echarvine à Perroix et une portion de la route d'Alex, s'élevait, au lieu dit la Chapelle, une chapelle avec cimetière et un murgier de décombres.

Après avoir franchi le Nant-Sec et le nant du Cruaz, le grand chemin, après Talloire, montait sur le roc qui bordait alors le lac profond sur toute cette partie de la rive jusqu'à la chapelle de la Madeleine. citée en 1324; il y devenait très étroit et fort dangereux, les mulets ayant peu de prise sur la pierre à découvert et sans parapet [1]. A partir de ce point, il se confond plus ou moins avec le chemin vicinal jusqu'à Verthier par Angon et Balmette après lequel il a été détruit plusieurs fois par les éboulements, particulièrement à l'endroit appelé la pierre *mallamouillée*. De Verthier, il s'infléchit dans la plaine et gagne Faverges par Villard, comme nous l'avons vu. Mais il reste de lui un tracé bien plus ancien qui côtoie le bas de la montagne et qu'on peut suivre encore malgré le peu d'espace que laissent les murets qui soutiennent les vignobles. A. Garella rappelait que, quand le grand chemin était détérioré par les pluies, les habitants lui préféraient cet odieux chemin, qu'on appelle encore maintenant chemin romain, et auquel on accédait par un pont de bois.

Nous allons maintenant passer en revue chacune des communes traversées par les chemins énumérés et étudier l'origine des localités qu'elles renferment en insistant sur les restes antiques que les fouilles ont révélés.

La commune d'**Annecy-le-Vieux** est considérable ; elle a une superficie qui embrasse tout le plateau circulaire limité par le lac, la Margéria, l'extrémité de la montagne de Veyrier, le Fier, du pont Saint-Clair aux ponts de Brogny, et la plaine des grandes Fins sur laquelle elle empiète jusqu'aux chemins de Brogny aux Iles, de Brogny à Novel, et de Novel à Annecy et à Albigny. Son territoire septentrional était et est encore en grande partie forestier [2] et les bois qui couvrent les pentes du

1. *Rapp de l'ingénieur Garella*, 1737 (Arch. dép.) C'est à cet endroit qu'aurait eu lieu la chute légendaire des mulets porteurs de la vaisselle de Lesdiguières.

2. Sous les bois s'appelait *nemora* au XIVe s. ; Bray *(E. M.)* s'est appelé Bruel, au XIVe s. et Brouet en 1730 ; c'est un ancien *Brolium*.

Rampon se continuaient par les bois marécageux des Glaisins jusqu'au Fier, dont ils couronnaient les escarpements. Les portions défrichées au moyen âge s'échelonnèrent de préférence le long des chemins ou charrières qui mirent en communication, d'une part, Annecy-le-Vieux et Frontenex, par Onnex avec Villaz, d'autre part, Annecy-le-Vieux et le Buloz avec Nâves et Dingy, par des ponts rustiques. Le premier est cité au XIVe siècle avec le mas de la grosse pierre ; mais les défrichements sont certainement bien antérieurs, car le pré Vernet, situé sous le mont Rampon à une altitude de près de 900^m^, apparaît déjà au XIIIe siècle [2] et, par delà la montagne, aux confins de la commune, les mas Essert-Berté et Essert-Boisson attestent d'anciennes propriétés. La partie sud-ouest, mieux exposée, est aujourd'hui bien cultivée et couverte de vignobles depuis longtemps florissants. En 1730, le mas des Caves rappelle les celliers d'autrefois. C'est de ce côté, entre Brogny et la Tour, qu'on rencontre le plus de vestiges antiques.

Le territoire de la commune d'Annecy-le-Vieux paraît n'avoir été qu'une partie, toutefois considérable, de l'ancien *fundus Aniciacus* dont la villa principale devait se trouver sur l'emplacement même du chef-lieu. On peut noter en effet, en allant du nord au sud, les trouvailles suivantes :

1° A gauche, dans la terrasse de la maison Martinod, tuiles à rebord et cubes en tuf. 2° A droite, vis-à-vis, dans l'angle sud de la propriété Fournier [1], c'est-à-dire dans le jardin, le potager et une partie de la vigne, soit au mas de l'Allée et aux n^os^ de 899 à 902, les ouvriers, dans les saisons 1896-97, défoncèrent, sous une épaisse couche de tuiles, des murs délimitant des chambres de trois mètres carrés. En dessous du potager, près du mur de clôture, au bas duquel descend le chemin de Novel, gisaient, à une profondeur de 0^m^ 60, deux squelettes presque pliés en deux. 3° Au delà, dans l'angle situé entre les chemins de Novel et de l'Abbaye qui aboutissent à la place de l'église, c'est-à-dire au mas du Joly, le propriétaire, M. Couloux, en construisant en 1898 une maison, découvrit un mur en hémicycle, épais de 0^m^80, entourant le pavimentum d'une grande chambre circulaire. Le béton, qui reposait sur un lit de gros cailloux, avait une épaisseur de 0^m^15, et le terreau archéologique qui le recouvrait était épais de 0^m^30 sur une profon-

2. Arch. dép., MAX BRUCHET : *Inv. sommaire,* E 145, 147, 149.

1. Ce propriétaire y a trouvé tout récemment un moyen-bronze de Tibère au rev. de l'autel de Lyon.

deur totale de 0^m70. Des os d'homme et de cheval furent ramassés au pied du mur, à l'extérieur [1]. Ces substructions se continuaient, par dessous le chemin qui descend à l'Abbaye, dans le jardin Rochet-A. Dunand, au n° 997 du mas dit Dessous le clocher, d'où l'on a retiré en février 1857 et en 1866 des tuiles, de la poterie rouge, des plaques de marbre servant de dallage, des monnaies, une lampe d'argile (*Cat.* II, n° 279), une base de colonne à trois moulures avec un chapiteau corinthien en calcaire et un tuyau de plomb long de 2^m05 *(voir ci-contre)*, qui amenait dans le bâtiment antique qu'on a cru être une salle de bains, l'eau qui jaillit en plusieurs endroits du banc mollassique et qui provient du crêt à l'est de l'église [2].

Tuyau en plomb d'Annecy-le-Vieux.

« J'ai reconnu au milieu des décombres, dit Eloi Serand dans un manuscrit déjà cité, les restes d'une salle de bains recouverte d'un dallage en minces plaques de marbre blanc ; au-dessous existait un petit canal dont la direction est du nord au midi et dans lequel nous trouvâmes un fort conduit en plomb long d'environ cinq mètres. J'ai déposé un échantillon au Musée d'Annecy. » Les fouilles n'ont pas été continuées [3].

(A suivre.) Ch. Marteaux et Marc Le Roux.

ÉTUDES PHILOLOGIQUES SAVOISIENNES

PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE

(Suite et fin.)

Avant de donner la seconde partie du texte, nous mentionnerons une traduction de la *Parabole* en patois gessien, qu'il convient d'ajouter à la liste indiquée page 12. On la trouvera dans l'ouvrage de Depéry : *Essai sur les Mœurs et les Usages singuliers du peuple dans le pays de Gex*, Lyon, 1833.

1. Voir le plan sur la carte de l'Itinéraire

2. Ce tuyau anépigraphe est formé d'une feuille de plomb repliée en un replat. La réunion des différentes sections de la conduite est obtenue au moyen d'une soudure circulaire en un bourrelet massif.

3. Il faut encore citer avec l'indication de provenance (Annecy-le-Vieux) une petite statuette en terre cuite haute de 38 m/m conservée au Musée et offerte autrefois par M. Rochet. Cette figurine se compose d'un torse sans bras dont le dos est assez délicatement modele dans le style antique. La tête grossièrement travaillée porte un bandeau ceignant la chevelure ondulée. *(Voir au prochain n°.)*

Latin ét. Ad illam horam+s illi+s se sunt missi ad tabulam. Illum 'antius na-
[tum de illos infantes

Texte fr.	Alors	ils	se	sont	mis	à table.	L' aîné	des enfants
(2Js)	*Alô*	*i*	*s'*	*son*	*metá*	*à tráblĭŏ.*	*Le premi*	*dé-z éfan*
(3S')	*Alôr*	*i*	*se*	*san*	*më*	*à trablĭă.*	*Le prĕmi*	*dé-z enfan*
(4A)	*Alô*	*é*	*sĕ*	*son*	*mtâ*	*à tâblă.*	*L' promi*	*dé-z ênfan*
(4Ab)	*Alô*	*é*	*s'*	*son*	*mtá*	*à tráblĭă.*	*L' promi*	*dé-z êfan*
(4Ad)	*Alôr*	*é*	*s'*	*san*	*ptâ*	*à tràblă.*	*L' promi*	*dé-z unfan*
(4Al)	*Alôr*	*é*	*s'*	*son*	*mtâ*	*à tâblă.*	*L' promi*	*d' lou-z éfan*
(4R)	*Alô*	*é*	*s'*	*son*	*mtâ*	*à trâblĭă.*	*L' promi*	*dé-z êfan*
(4T)	*Alôr*	*i*	*sĕ*	*san*	*mtâ*	*à tâblă.*	*L' prĕmi*	*dé-z ênfan*
(4Tc')	*An chŭită*	*i*	*sĕ*		*mtârăn*	*à trâblă.*	*L' promi*	*dé-z ânfan*
(4Tj)	*Alôr*	*i*	*sĕ*	*san*	*mtâ*	*à trâblă.*	*L' parmi*	*dé-z êfan*
(6Am)	*Alôre*	*é*	*se*	*son*	*petá*	*à táblă.*	*Le prĕmĭé*	*dé-z éfan*
(7M)	*Aleură*	*eu*	*se*	*son*	*petâ*	*à trâblă.*	*Lŏ premĭér*	*deu-z efen*
(8B'm)	*Alour*	*é*	*se*	*son*	*mtá*	*à tráblă.*	*Le premĭé*	*dé-z éfan*

Latin ét. 'reven+ebat de illum pastur+aticum in ecce istum momentum et
[illi habet intend+utum illum 'brugitum

Texte fr.	revenait	du	pâturage	en	ce	moment, et il a	entendu	le	bruit
(2Js)	*revenive*	*d'*	*ê çhan*	*à*	*cé*	*momê, . è al ó*	*awi*	*le*	*brŭi*
(3S')	*revnĭive*	*d'*	*en çhan*	*à*	*cé*	*momen, é al a*	*awi*	*le*	*brŭi*
(4A)	*arvnĭivĕ*	*d'*	*ên çhan*	*à*	*sti*	*momên, é al a*	*parchu*	*l'*	*brŭi*
(4Ab)	*rĕvnivĕ*	*d'*	*ê çhan*	*à*	*çli*	*momê, é al a*	*awi*	*l'*	*bri*
(4Ad)	*rĕvnĭivĕ*	*d'*	*ün çhan*	*ün*	*l'li*	*momün, é al a*	*üntündé*	*l'*	*brŭi*
(4Al)	*rvnĭivĕ*	*d'*	*ê çhan*	*à*	*çli*	*momê, ĕ âr a*	*êtêdu*	*l'*	*bri*
(4R)	*tornâvĕ*	*d'*	*ê çhan*	*à*	*rli*	*momê, é al a*	*parchu*	*l'*	*bri*
(4T)	*rĕvnĭivĕ*	*d'*	*ên çhan*	*ên*	*cé*	*momên, é él a*	*êntêndu*	*l'*	*brŭi*
(4Tc')	*rĕvnĭê*	*d'*	*ân çhan*	*à*	*cé*	*momân, ĕ èl avê*	*parchu*		*l'b(o)rŭi*
(4Tj)	*rĕvnĭivĕ*	*d'*	*ê çhan*	*à*	*cé*	*momê, ĕ él a*	*parchu*	*lĕ*	*brwi*
(6Am)	*revnĭévĕ*	*d'*	*ê stan*	*à*	*chô*	*momê, è âl a*	*pĕchu*	*le*	*brŭi*
(7M)	*revenive aleură*		*d' ên çhênn,*			*é el a*	*wi*	*lo*	*brit*
(8B'm)	*a revenĭâ*	*d'*	*ên tsan*	*den*	*cé*	*momên, é al a*	*pêrçhu*	*le*	*brò*

Latin ét. de illam musicam et de illas [german.]. Illi demandavit ad illas duos
[vetulas

Texte fr.	de	la	musique	et	des	danses. Il	demanda	aux	deux	vieilles
(2Js)	*d'*	*la*	*musicŏ*	*è*	*dé*	*danfe. Al ó*	*démandá*	*ê*	*douhe*	*vilĭe*
(3S')	*d'*	*la*	*musică*	*é*	*dé*	*danfe. E*	*dmanda*	*é*	*dawĕ*	*vilĭe*
(4A)	*d'*	*la*	*mosică*	*é*	*dé*	*danfĕ. É*	*dmanda*	*é*	*dwé*	*vilĭĕ*
(4Ab)	*d'*	*la*	*musică*	*é*	*dé*	*danfĕ. É*	*dmanda*	*é*	*dĭŭè*	*vilĭĕ*
(4Ad)	*d'*	*la*	*musică*	*è*	*dé*	*danfĕ. É*	*dmanda*	*é*	*davĕ*	*vilĭĕ*
(4Al)	*d'*	*la*	*musică*	*ĕ*	*dé*	*danfĕ. Â*	*démanda*	*à lé*	*dwé*	*vilĭĕ*
(4R)	*d'*	*la*	*mosică*	*é*	*dé*	*danfĕ. E*	*dmanda*	*é*	*dwé*	*vilĭĕ*
(4T)	*d'*	*la*	*musică*	*é*	*dé*	*danfĕ. É*	*dmanda*	*é*	*davĕ*	*vilĭĕ*
(4Tc')	*d'*	*la*	*musică*	*ĕ*	*d' lé*	*danfĕ. É*	*dmanda*	*à lé*	*davĕ*	*vilĭĕ*
(4Tj)	*d'*	*la*	*musică*	*ĕ*	*dé*	*danfĕ. É*	*dmanda*	*é*	*davĕ*	*vilĭĕ*
(6Am)	*d'*	*la*	*musică*	*è*	*d' lé*	*danchĕ. Âl a*	*démandá*	*à lé*	*davĕ*	*vĭélĭĕ*
(7M)	*d'*	*la*	*meusecă*	*é*	*de lé*	*danhe. Él a*	*demandâ*	*à lé*	*dĭue*	*vĭélĭĕ*
(8B'm)	*d'*	*la*	*musică*	*è*	*d' lé*	*dancĭĕ. Al a*	*dmandá*	*à lé*	*davĕ*	*vilĭĕ*

Latin ét. feminas qui 'stebant 'assisas (*sessum*, transformé en *sisum*, sous l'infl anal
[de *occisum*, etc) pressum de illam 'stabulam ecce hoc quem ecce hoc illac

Texte fr.	femmes	qui	étaient	assises	près	de	l'étable	ce	que	cela
(2Js)	*fène*	*q'*	*éton*	*achté*	*dvan*	*le*	*bòŭ*	*ç'*	*qe*	*cê*
(3S')	*fene*	*q'*	*étĭan*	*asté*	*pré*	*du*	*beû*	*ç'*	*qe*	*cen*
(4A)	*fenĕ*	*q'*	*ĕtan*	*achtâ*	*pré*	*d'*	*l'écwêri*	*ç'*	*qĕ*	*cên*
(4Ab)	*fènĕ*	*q'*	*ton*	*achté*	*pré*	*du*	*beû*	*ç'*	*qĕ*	*cê*
(4Ad)	*fènĕ*	*q'*	*tĭan*	*achtâ*	*pré*	*du*	*bëŭ*	*ç'*	*qĕ*	*cen*
(4Al)	*fènë*	*q'*	*étô*	*achtâ*	*pre*	*du*	*bâw*	*ç'*	*qĕ*	*cê*
(4R)	*fenĕ*	*q'*	*étô*	*achtâ*	*pré*	*du*	*bâw*	*c'*	*qe*	*cê*
(4T)	*fënĕ*	*q'*	*étan*	*achtâ*	*pré*	*du*	*bòŭ*	*ç'*	*qĕ*	*cên*
(4Tc')	*fmalĕ*	*q'*	*ĕtan*	*achtâ*	*pré*	*du*	*bàw*	*ç'*	*qĕ*	*çân*
(4Tj)	*fènĕ*	*q'*	*étan*	*achtâ*	*pré*	*du*	*bâw*	*ç'*	*qi*	*cê*
(6Am)	*fènĕ*	*q'*	*étĭan*	*acheté*	*pré*	*di*	*bëŭ*	*ç'*	*qe*	*cê*
(7M)	*femele*	*q'*	*erĭan*	*acheté*	*pròchŏ*	*deu*	*beu*	*ti*	*qe*	*ên*
(8B'm)	*fènĕ*	*q'*	*éran*	*chatu*	*pré*	*du*	*bâ*	*cên*	*qe*	*cêntĭĕ*

Latin ét. volebat dicere. Ecce hoc est vostrum fratrem qui est reven+utum
[et vostrum patrem

Texte fr.	voulait	dire.	C'est	votre	frère	qui	est	revenu,	et	votre	père
(2Js)	*volâ*	*dire.*	*Ĭ ë*	*vtron*	*fráre*	*q'*	*é*	*revenu,*	*è*	*vtron*	*páre*
(3S')	*volê*	*dire.*	*Ĭ ë*	*vutron*	*frâre*	*q'*	*é*	*revenon,*	*é*	*vutron*	*pâre*
(4A)	*volê*	*direˋ.*	*Ĭ ë*	*vtron*	*frârĕ*	*q'*	*è-t*	*arvnĭu,*	*é*	*vtron*	*pârĕ*
(4Ab)	*volê*	*dire.*	*Ĭ ë*	*vtron*	*frârĕ*	*q'*	*é*	*rĕvnĭu,*	*é*	*vtron*	*párĕ*
(4Ad)	*volàĕ*	*direˋ.*	*Ĭ ë*	*vtron*	*frârĕ*	*q'*	*è-t*	*arvnĭu,*	*è*	*vtron*	*pârĕ*
(4Al)	*volàĕ*	*dːrë.*	*Ė*	*vtron*	*frârĕ*	*q'*	*é*	*rvnĭu,*	*ĕ*	*vtron*	*pâre*
(4R)	*volê*	*dirĕ.*	*E*	*vtron*	*frârĕ*	*q'*	*é*	*rvnĭu,*	*ĕ*	*vtron*	*pârĕ*
(4T)	*volê*	*dirë.*	*Ĭ ĕ*	*vtron*	*frârĕ*	*q'*	*é*	*rvnĭu,*	*é*	*vtron*	*pârĕ*
(4Tc')	*volĭê*	*dirë.*	*Ĭ ė*	*voutron*	*frârĕ*	*q'*	*é*	*rĕvnu,*	*ĕ*	*voutron*	*pârĕ*
(4Tj)	*volê*	*dirė.*	*Ĭ ė*	*voutron*	*frârĕ*	*q'*	*ĕ*	*rĕvnĭu,*	*ĕ*	*voutron*	*pârĕ*
(6Am)	*volĭâ*	*dĭére.*	*Ė*	*voutron*	*fráre*	*q'*	*é*	*revenu,*	*è*	*voutron*	*páre*
(7M)	*volett*	*dire.*	*Ė*	*vouron*	*frare*	*q'*	*é*	*rvenu,*	*é*	*vouron*	*pare*
(8B'm)	*volĭâ*	*direˋ.*	*E*	*vouçhron*	*frárĕ*	*q'*	*é*	*revenu,*	*é*	*vouçhron*	*páre*

Latin ét. habet 'commandatum quid homo illum [germ], 'habunt illas respond
[+utum. Ecce ista responsa

Texte fr.	a	commandé	qu'on	le	régalât,		ont-elles	répondu.	Cette	réponse
(2Js)	*ó cmandá*		*q' on*	*l' fassisse*	*fétŏ,*	*ont- èlĭe*		*répondu.*	*Çlŏ*	*réponsŏ*
(3S')	*a cmandâ*		*q' i*	*le rĕgâlàssăn,*		*ant- lĭé*		*répandu.*	*C'hla*	*réponsă*
(4A)	*a cmandâ*		*q'on*	*l' argâlêzĕ,*		*q'al on*		*répondu.*	*Çla*	*réponsă*
(4Ab)	*a cmandá*		*q'on*	*l' fassîssĕ*	*fétă,*	*q'al on*		*répondu.*	*Çla*	*réponsă*
(4Ad)	*a cmandâ*		*q'on*	*l' fassîssĕ*	*fétă,*	*q'al an*		*repò.*	*Lla*	*réponsă*
(4Al)	*a cmandâ*		*q'on*	*lŏ fassîsse*	*fétă,*	*q'ér on*		*répondu.*	*Çla*	*réponsă*
(4R)	*a cmandâ*		*q'on*	*l' argalèzĕ,*		*q'al on*		*smo.*	*Rla*	*réponsă*
(4T)	*a cmandâ*		*q'on*	*l' fassîssĕ*	*fétă,*	*ant- lĭé*		*répandu.*	*Çla*	*réponsă*
(4Tc')	*a cmandâ*		*q'on*	*l' rgalassĕ,*		*q' lé-z an*		*répò.*	*Çla*	*réponsă*
(4Tj)	*a cmandâ*		*q'on*	*l' fassĕ*	*fétă,*	*ant- lĭé*		*réponĭu.*	*Çla*	*réponsă*
(6Am)	*a cmandá*		*q'on*	*le regálissĕ,*		*ĭant- ou*		*répondu.*	*Cela*	*réponsă*
(7M)	*a comandâ*		*q'on*	*lĭi fésse*	*féhă,*	*qe lĭi on*		*repou.*	*Helă*	*reponsă*
(8B'm)	*a cmandá*		*q'on*	*lĕ rgálissĕ,*		*q'ĭ on*		*répondu.*	*Celà*	*réponsă*

Latin ét. vexavit illum juvenem hominem qui dixit quid illi non intrare+
[ebat passum.

Texte fr.	vexa	le	jeune	homme	qui	dit	qu'il	n'entrerait	pas.
(2Js)	*ó fé biscá*	*l'*	*jwên'*	*eume*	*q'ó*	*dė*	*q'i*	*n'êtrereu*	*pá.*
(3S')	*a fé biscâ*	*le*	*jhwanne*	*ome*	*q'a*	*dïë*	*q'é*	*n'entrĕrė*	*pâ.*
(4A)	*a fâtĭa*	*l'*	*jhwên'*	*òmŏ*	*qĕ*	*dė*	*q'é*	*n'êntrĕrė*	*pâ.*
(4Ab)	*a fé biscá*	*l'*	*jhŏèn'*	*òmŏ*	*q'a*	*dė*	*q'é*	*n'êtrĕrë*	*pá.*
(4Ad)	*fé biscâ*	*l'*	*jhwann'*	*òmŏ*	*q'a*	*dė*	*q'é*	*n'üntrĕrë*	*pâ.*
(4Al)	*a fé biscâ*	*l'*	*jhwên'*	*òmŏ*	*q'a*	*dė*	*q'â*	*n'êtrĕrė*	*pâ.*
(4R)	*a fatĭa*	*l'.*	*jhwèn'*	*òmŏ*	*q'a*	*dė*	*q'é*	*n'êtrĕrė*	*pâ.*
(4T)	*a fé biscâ*	*l'*	*jhwênn'*	*òmŏ*	*q'a*	*dė*	*q'é*	*n'êntrĕrė*	*pâ.*
(4Tc')	*fé biscâ*	*lĕ*	*jwânn'*	*òmŏ*	*qĕ*	*djė*	*q'é*	*n'ântrër'*	*pâ.*
(4Tj)	*fé biscâ*	*noutron*	*jhwên'*	*òmŏ*	*qĕ*	*dzė*	*q'é*	*n'êtrĕrë*	*pâ.*
(6Am)	*a fè biscá*	*le*	*jŭêne*	*ome*	*q'a*	*dė*	*q'âl*	*êtrërĕ*	*pá.*
(7M)	*a fet êngrıjhèlèr*	*lŏ*	*jhwen'*	*ômô*	*q'a*	*det*	*q'eu*	*n'entreret*	*pâ.*
(8B'm)	*êngrendjà*	*le*	*dzuênŏ*	*òmŏ*	*q'a*	*de*	*q'al*	*êntrerĕ*	*pá.*

Latin ét. Suum patrem debuit 'sortire pro illum 'precare de intrare. — Non,
Texte fr. Son père dut sortir pour le prier d'entrer. — Non,

(2Js)	*Son páre ó dĭu*	*sourti*	*pĕ*	*le prehi*	*d'êtrá.*	— *Non,*
(3S')	*Son pâre dĭu*	*sourti*	*pe*	*le prêhi*	*d'entrâ.*	— *Nà,*
(4A)	*Son pârĕ dĭu*	*sourti*	*pĕ*	*l' prèĭi*	*d'êntrâ.*	— *Nan,*
(4Ab)	*Son páre a dĭu*	*sourti*	*pĕ*	*lĕ prĕyi*	*d'êtrá.*	— *Nan,*
(4Ad)	*Son pârĕ dĭu*	*sourti*	*pĕ*	*l' prĕyi*	*d'üntrâ.*	— *Nan,*
(4Al)	*Son pâre a du*	*sourtrĕ*	*pĕ*	*lo prĕyi*	*d'êtrâ.*	— *Nan,*
(4R)	*Son pârĕ dĭu*	*sourti*	*pĕ*	*l' prĕyi*	*d'êtrâ.*	— *Nà,*
(4T)	*Son pârĕ a dĭu*	*sorti*	*pĕ*	*l' prêi*	*d'êntrâ.*	— *Nan,*
(4Tc')	*Son pârĕ fò oblija d'*	*sourti*	*pĕ*	*l' dirĕ*	*d'ântrâ.*	— *Nan,*
(4Tj)	*Son pârĕ fò oblija d'*	*sourti*	*pĕ*	*l' prêi*	*d'êtrâ.*	— *Nan,*
(6Am)	*Son páre a dĕhĭu*	*sourti*	*pe*	*le prĕĭé*	*d'êtrá.*	— *Nà,*
(7M)	*Son pare a ha oblejhĭé de*	*sortır*	*pe*	*lo preĭèr*	*d'entrèr.*	— *Nà,*
(8B'm)	*Son páre a du*	*sĕlĭi*	*pe*	*le prĕĭé*	*d'êntrá.*	— *Nà,*

Latin ét. quid illi habet dictum, ego non volo passum 'essere de illos vostros.
[— Et pro quid ?

Texte fr.	qu'il a dit,	je ne veux pas	être	des	vôtres.	— Et pourquoi ?		
(2Js)	*q'al ó dė,*	*de n' wâ pá*	*étre*	*dé*	*vûtre.*	— *È pèqe ?*		
(3S')	*q'al a dïė,*	*de n' wê pâ*	*étre*	*d'*	[mq].	— *É pĕrqė ?*		
(4A)	*q'al a dė,*	*dĕ n' vwê pâ*	*étrĕ*	*dé*	*vutrŏ.*	— *È parqė ?*		
(4Ab)	*q'al a dė,*	*dĕ n' vwê pá*	*étrĕ*	*dé*	*vûtrŏ.*	— *È parqê ?*		
(4Ad)	*q'él a dė,*	*dĕ n' vwàĕ pâ*	*étrĕ*	*d'*	[mq].	— *È pĕqë ?*		
(4Al)	*q'âr a dë,*	*d' nĕ vu pâ*	*étrĕ*	*d' lou*	*voûtrŏ.*	— *Ĕ pĕqė ?*		
(4R)	*q'al a dė,*	*d' nĕ wê pâ*	*étrĕ*	*dé*	*voûtrŏ.*	— *É parqê ?*		
(4T)	*q'él a dė,*	*dĕ n' vwê pâ*	*étrĕ*	*dé*	*voutrĕ.*	— *È pĕqên ?*		
(4Tc')	*q'é djė,*	*dĕ n' wê pâ*	*étrĕ*	*dé*	*voutrĕ.*	— *È parqĕ ?*		
(4Tj)	*q'é dzė,*	*dĕ n' wâĕ pâ*	*étrĕ*	*dé*	*voutrĕ.*	— *Ĕ pĕqė bın ?*		
(6Am)	*q'âl a dė,*	*de wi pâ*	*étrĕ*	*dé*	*voutre.*	— *È parqė ?*		
(7M)	*q'el a det,*	*de ne vwi pâ*	*ére*	*de*	[mq].	— *É parqê ?*		
(8B'm)	*q'al a dė,*	*dze wi pá*	*éçhrĕ*	*dé*	*vouçhrŏ.*	— *È pĕrqĭé ?*		

Latin ét. — Illi ibi habet de ex jam bene de illas 'annatas quid ego vos servio
[de meum

Texte fr. — Il y a déjà bien des années que je vous sers de mon
(2Js) — *Y ó jhó pròŭ de sâĭson qe d' vô sarvasse de mon*
(3S') — *Y a jhà bin du ten qe d' vò sèrvêc'he d' mon*
(4A) — *Ĭ a djhà prėŭ d' sêson qĕ d' vô servŏ d' mon*
(4Ab) — *Y a jhà prėŭ d' sêson qĕ d' vô sarvêssŏ d' mon*
(4Ad) — *Y a jhà prôŭ d' sàĕson qĕ d' vou sêrvŏ d' mon*
(4Al) — *Y a jhà prá dĕ sàĕson qĕ d' vò sêrvŏ d' mon*
(4R) — *Ĭ a jhà prėŭ d' sêson qĕ d' vò servŏ d' mon*
(4T) — *Y a jhà prėŭ d' sêson qĕ d' vou sêrvŏ d' mon*
(4Tc') — *Y a jhà bĭin d' sêjon qĕ d' vo sarvéchŏ l' mĭâw qĕ*
(4Tj) — *Y a jhà pràw d' sâĕson qĕ d' vo sarvéssŏ d' mon*
(6Am) — *Ĭ a ʒà bin di tê qe d' vŏ sêrve d' mon*
(7M) — *Y a jhà bĭenn d' an qe de vo servŏ de mon*
(8B'm) — *Ĭ a dʒà dlĭôr d' an qĕ dʒĕ vò sêrvŏ d' mon*

Latin ét. melius, habet respond-+utum ecce 'illui ecce hic, et ecce hoc pend
[+ante me hab+atis vos jam magis

Texte fr. mieux, a répondu celui-ci ; et cependant m'avez-vous jamais
(2Js) *miòŭ, qe çli-ʒ-iche ó répondu ; è çpêdê m'î- vŏ jamé*
(3S') *mĭò, qe a répandu : é portan m'i- vo-ʒ u*
(4A) *mĭĕŭ, a répondu çli-ʒ-ilĭĕ ; è çpêndên m'î- vŏ jhamé*
(4Ab) *mĭò, qĕ çli-ʒ-ichĕ a répondu ; è çpêdê m'î- vŏ jamé*
(4Ad) *mĭòŭ, qĕ a répò : è portan m'î- vŏ jamé*
(4Al) *mĭò, qĕ çli-ʒ-icé a répondu ; ĕ çpêdê m'î- vŏ jamé*
(4R) *mĭéŭ, q'al a smo ; e çpêdê m'î- vŏ jamé*
(4T) *mĭĕŭ, qĕ cé-qĕ a répandu ; é çpêndên m'î- vŏ jamé*
(4Tc') *d' pwê, a répò sti-chĕ ; ĕ portan m'î- vŏ jamé*
(4Tj) *mĭàw, qĕ sti-ce a répò ; ë çpêdê m'î- vŏ jamé*
(6Am) *mĭu, qe chôtĭe a répondu ; è portan m'á- vŏ jamé*
(7M) *mĭeu, q' eul a repou : é cependen m'ahî- vŏ jhà*
(8B'm) *mĭu, qe cétĭĕ a répondu ; e çpêndên m'á- vŏ jamé*

Latin ét. donatum illam minor causam pro me ad 'musare apud hoc meos
[amicos,

Texte fr. donné la moindre chose pour m'amuser avec mes amis,
(2Js) *bàlĭó la mwêdrŏ chusŏ pĕ m'amousá awé mô-ʒ ami,*
(3S') *balĭa la mwindră chusă pe m'amousâ awé mou-ʒ ami,*
(4A) *balĭa la mwêndră dé chusĕ pĕ m'amosâ avwé mô-ʒ ami,*
(4Ab) *balĭa la mwêdră chusă p' m'amosá avwé mô-ʒ ami,*
(4Ad) *balĭa la mwündră chusă pĕ m'amosâ avwé mou-ʒ ami,*
(4Al) *balĭa la mwêdră chusă pĕ m'am'ʒâ avwé mou-ʒ ami,*
(4R) *balĭa la mwêdră dé chusĕ p' m'amosâ avwé mo-ʒ ami,*
(4T) *balĭa la mwêndră chusă pĕ m'amosâ avwé mou-ʒ ami,*
(4Tc') *balĭa la mwândră chusă pĕ m'amousâ avwé mou-ʒ ami,*
(4Tj) *balĭa la mwêdră chusă pĕ m'amosâ avwé mou-ʒ ami,*
(6Am) *balĭa la mwêdră stĭeusă pĕ m'amòŭsá awâ mo-ʒ ami,*
(7M) *balĭa la mwindră çhousă pe m'amujèr avwé mo-ʒ ami,*
(8B'm) *bĕlĭa la mwêndră tsousă pĕ m'am'ʒá avwéĭ mou-ʒ ami,*

Latin ét. tam diu+s quid meum fratrem qui habet manducatum 'tottum
[suum habere apud hoc de illas

Texte fr. tandis que mon frère, qui a mangé tout son avoir avec des

(2Js) *têdi q' mon frâre, q' ó mjhîhŏ te cê sàinne awé de*
(3S') *tandis qe mon frâre, q' a mjhĭa to cen c'hinnŏ awé de*
(4A) *têndi qĕ mon frârĕ, q' a mdĭa to cên sinnŏ avwé d'*
(4Ab) *tandi q' mon frârĕ, q' a mdĭa to cê sinnŏ avwé dĕ*
(4Ad) *tandi qĕ mon frârĕ, q' a mdĭa to cen sinnŏ avwé dĕ*
(4Al) *têdi q' mon frârĕ, q' a mdĭa to cê sinnŏ avwé dĕ*
(4R) *pêdê q' mon frârĕ, q' a mdĭa to cê sinnŏ avwé d'*
(4T) *têndi qĕ mon frârĕ, q' a mja to cên sinnŏ avwé dĕ*
(4Tc') *tândi qĕ mon frârĕ, q' a mja to çân chinnŏ avwé dĕ*
(4Tj) *têdi qĕ mon frârĕ, q' a mja to cê sinnŏ avwé dĕ*
(6Am) *têdi qe mon fráre, q' a mz̆ĭa to cê sinne awâ de*
(7M) *tandi qe mon frare, q' a mejhĭa to son bin avwé de*
(8B'm) *tandi qe mon frâre, q' a mdja tŏ lŏ sin avwéĭ de*

Latin ét. feminas publicas, non est passum plus tostum ad 'ripatum quid vos
[facitis ?'tutare illum

Texte fr. femmes publiques, n'est pas plutôt arrivé que vous faites tuer le

(2Js) *trênê(ĭe), n'ë pá ptĭou arvá q' vô fassi tĭwá le*
(3S') *pute, n'e pâ ptou arvâ q' vo fac'hi twâ l'*
(4A) *çharopĕ, n'ĕ pâ ptou arvâ q' vo fassi twâ l'*
(4Ab) *trênê, n'ĕ pá ptou arvá q' vo fassi tĭwá l'*
(4Ad) *tranné, n'ĕ pâ ptou arvâ q' vou fassi twâ l'*
(4Al) *trênê, n'ĕ pâ ptou arvâ q' vo fassi twâ l'*
(4R) *putĕ, n'ĕ pâ ptou arvâ q' vo fassi twâ l'*
(4T) *trênnê, n'ĕ pâ ptou arvâ qe vou fassi twâ l'*
(4Tc') *trânnirĕ, n'ĕ pâ ptou arvâ qe vou féde tĭwâ l'*
(4Tj) [mq] *n'ĕ pâ ptou arvâ qe vou féde tĭwâ l'*
(6Am) *crwé fémalĕ, âl pá ptou arvá q' vo fachê tĭŭá l'*
(7M) *croe femèle, n'e pâ si tou arvâ q' vo fede tĭŭèr lo*
(8B'm) *sandrolĭĕ, é pá pĕ vitŏ arvá q' vo fédĕ twá le*

Latin ét. vitellum crassum pro 'illui. Meum infantem, dixit illum patrem,
[vos estis 'tottos diurnos

Texte fr. veau gras pour lui. — Mon enfant, dit le père, vous êtes toujours

(2Js) *vé gro par lĭŭi.— M'n êfan, q'ó dê l' pâre, vô-z éte teujheu*
(3S') *vé gra pĕr lwi. — Mon fĭu, q'a dĭë l' pâre, vŏ-z éte tojhore*
(4A) *vĭô gra par lĭŭi.— Mon fĭû, q'a dë l' pârĕ, vŏ-z étĕ tojhò*
(4Ab) *vĭô gra par lĭŭi.— M'n êfan, q'a dê l' pârĕ, vŏ-z étĕ tojhò*
(4Ad) *vè gra par lŭi. — Mon fĭu, q'a dë l' pârĕ, v'z étĕ tojhar*
(4Al) *vĭô gra par lŭi. — Mon fĭò, q'a dê l' pârĕ, vŏ-z étĕ torjhò*
(4R) *vĭô gra par lŭi. — Mon fĭu, q'a dê l' pârĕ, vŏ-z étĕ tojhò*
(4T) *vé gra par lŭi. — M'n ênfan, q'a dê l' pârĕ, vou-z étĕ tojhor*
(4Tc') *vê gra par lĭŭi.— M'n ânfe, q'a djë l' pârĕ, ou-z étĕ tojhor*
(4Tj) *vé grà par lĭwi.— M'n êfĕ, q'a dë l' pârĕ, ou-z étĕ tojhor*
(6Am) *vĭô gra par luĭ. — M'n éfan, q'a dë l' pâre, vŏ-z étĕ torz̆ò*
(7M) *vel gra par lĭu. — Mon garçon, a det lo pare, [mq] de lon*
(8B'm) *vé grá pêr lŭi. — M'n éfan, q'a dë l' párĕ, vŏ-z éthĕ todz̆or*

Latin ét. apud hoc me et 'tottum ecce hoc qui est ad me est ad vos. Non est [ecce hoc passum

Texte fr.	avec	moi	et	tout	ce	qui	est	à moi	est	à vous.	N'est-ce	pas
(2Js)	*awé*	*mê*	*è*	*te*	*ç'*	*q'*	*é*	*màinne*	*é*	*vûtre.*	*N'ïê-t-ou*	*pá*
(3S')	*awé*	*më*	*é*	*to*	*ç'*	*q'*	*é*	*minne*	*é*	*vûtre.*	*'T-ê*	*pâ*
(4A)	*avwé*	*mê*	*è*	*to*	*ç'*	*q'*	*é*	*minnŏ*	*é*	*vutrŏ.*	*N't-ou*	*pâ*
(4Ab)	*avwé*	*mê*	*é*	*to*	*ç'*	*q'*	*é*	*minnŏ*	*é*	*vûtrŏ.*	*N'ïé-t-ou*	*pá*
(4Ad)	*avwé*	*mé*	*è*	*to*	*ç'*	*q'*	*é*	*minnŏ*	*é*	*voutrŏ.*	*N't-ou*	*pâ*
(4Al)	*avwé*	*më*	*ĕ*	*to*	*ç'*	*q'*	*é*	*minnŏ*	*é*	*voutrŏ.*	*É n'ĕ-t-ou*	*pâ*
(4R)	*avwé*	*mê*	*ĕ*	*to*	*ç'*	*q'*	*é*	*minnŏ*	*é*	*voutrŏ.*	*N't-ou*	*pâ*
(4T)	*avwé*	*mên*	*é*	*to*	*ç'*	*q'*	*é*	*minnŏ*	*é*	*voutrŏ.*	*N'ï é-t-ou*	*pâ*
(4Tc')	*avwé*	*më*	*ĕ*	*to*	*ç'*	*q'*	*ë*	*minnŏ*	*ĕ*	*voutrŏ.*	*É-t-ou.*	*pâ*
(4Tj)	*avwé*	*mé*	*ĕ*	*to*	*ç'*	*q'*	*é*	*minnŏ*	*ĕ*	*voutrŏ.*	*N'ĕ-t-ou*	*pâ*
(6Am)	*awâ*	*mé*	*è*	*to*	*ç'*	*q'*	*é*	*minne*	*é*	*voutre.*	*É-t-ou*	*pá*
(7M)	*avwé*	*me*	*é*	*lo*	*ên*	*q'*	*e-t*	*à me*	*é-t*	*à vò.*	*N' t-é*	*pâ*
(8B'm)	*avwéï*	*mé*	*e*	*tŏ*	*cên*	*q'*	*é-t*	*à mé*	*é-t*	*à vò.*	*É-çh-ou*	*pá*

Latin ét. justum quid unum patrem faciat videre illam 'gaudıam quem illi ex- [probat de habere

Texte fr.	juste	qu'un	père	fasse	voir	la	joie	qu'ıl	éprouve	d'avoir
(2Js)	*juste*	*q'on*	*pâre*	*fasse*	*vi*	*la*	*jŏé*	*q'é*	*rechüè*	*d'avâ*
(3S')	*justŏ*	*q'on*	*pâre*	*fac'he*	*vi*	*le*	*bounore*	*q'al*	*a*	*d'avê*
(4A)	*justŏ*	*q'on*	*pârĕ*	*fassĕ*	*vi*	*la*	*jwé*	*q'é*	*rchên*	*d'avê*
(4Ab)	*justŏ*	*q'on*	*pârĕ*	*fasse*	*vi*	*la*	*jwé*	*q'é*	*rchê*	*d'avàĕ*
(4Ad)	*justŏ*	*q'on*	*pârĕ*	*fasse*	*vi*	*la*	*jhwè*	*q'é*	*rchün*	*d'avâĕ*
(4Al)	*justŏ*	*q'on*	*pârĕ*	*fassézĕ*	*vérĕ*	*la*	*jhwé*	*q'â*	*rchê*	*d'avàĕ*
(4R)	*justŏ*	*q'on*	*pârĕ*	*fasse*	*vi*	*l'*	*plïêsi*	*q'al*	*a*	*d'avê*
(4T)	*justŏ*	*q'on*	*pârĕ*	*fassĕ*	*vi*	*la*	*jhwé*	*q'é*	*rchên*	*d'avê*
(4Tc')	*justŏ*	*q'on*	*pârĕ*	*fachĕ*	*vi*	*la*	*jhwé*	*q'é-l*	*rchân*	*d'avê*
(4Tj)	*justŏ*	*q'on*	*pârĕ*	*fassĕ*	*vi*	*le*	*contêtamê*	*q'é*	*rchê*	*d'avê*
(6Am)	*juste*	*q'on*	*pâre*	*fachĕ*	*vâ*	*la*	*jwé*	*q'âl*	*a*	*d'avâ*
(7M)	*jeustŏ*	*q'un'*	*pare*	*fésse*	*véir*	*la*	*jhŏê*	*q'eu*	*sint*	*d'avéïr*
(8B'm)	*juste*	*q'on*	*pârĕ*	*fâjĕ*	*vïéï*	*la*	*dzŏé*	*q'al*	*éprouve*	*d'avâ*

Latin ét. re+'tropatum in bonam sanitatem illum infantem quem illi crede- [bat 'mortum et perd+utum ?

Texte fr.	retrouvé	en	bonne	santé	l'enfant	qu'il	croyait	mort	et	perdu ?
(2Js)	*retreuvá*	*ê*	*bwènă*	*santá*	*l'êfan*	*q'é*	*crèïâ*	*mô*	*è*	*pardu ?*
(3S')	*rtrovâ*	*en*	*boună*	*sandâ*	*l'enfan*	*q'é*	*crëïive*	*môre*	*é*	*perdu ?*
(4A)	*rtrovâ*	*ên*	*bònă*	*santâ*	*l'ênfan*	*q'é*	*crëïê*	*mô*	*é*	*pardu ?*
(4Ab)	*rtrová*	*ê*	*bònă*	*santá*	*l'éfan*	*q'é*	*crĕïê*	*mô*	*é*	*pardu ?*
(4Ad)	*rtrovâ*	*ün*	*bònă*	*santâ*	*l'ünfan*	*q'é*	*crĕïâĕ*	*môr*	*è*	*pardu ?*
(4Al)	*rtrovâ*	*ê*	*bònă*	*santâ*	*l'éfan*	*q'â*	*crĕïàĕ*	*môr*	*ĕ*	*pardu ?*
(4R)	*rtrovâ*	*ê*	*bònă*	*santâ*	*l'êfan*	*q'é*	*crĕïîvĕ*	*mô*	*é*	*pardu ?*
(4T)	*rtrovâ*	*en*	*bònă*	*santâ*	*l'ênfan*	*q'é*	*crêïvĕ*	*môr*	*é*	*pardu ?*
(4Tc')	*rtrovâ*	*ân*	*bònă*	*sandâ*	*l'ânfe*	*q'é*	*crêïê*	*mour*	*ĕ*	*pardu ?*
(4Tj)	*rtrovâ*	*ê*	*bònă*	*sandâ*	*l'êfan*	*q'é*	*crêïâĕ*	*môr*	*ĕ*	*pardu ?*
(6Am)	*retrová*	*ê*	*boună*	*santá*	*l'éfan*	*q'â*	*crëïévĕ*	*môre*	*è*	*pardu ?*
(7M)	*retrovâ*	*en*	*bònă*	*sandâ*	*l'éfen*	*q'eu*	*creïèt*	*môr*	*é*	*perdu ?*
(8B'm)	*retrová*	*ên*	*boună*	*santá*	*l'éfan*	*q'a*	*créïâ*	*môr*	*é*	*pêrdu ?*

REMARQUES.

A) **Sur les traductions.** — L'adaptation de la *Parabole* choisie par A. Constantin a l'avantage d'être fort simple : la plupart des termes français ont leurs correspondants dans les divers patois, ce qui permet de donner, comme on l'a vu, des traductions à peu près juxtalinéaires, fort utiles pour la comparaison des variantes phonétiques ou morphologiques.

Nous devons cependant remarquer que certaines expressions recueillies par A. Constantin seraient assez peu employées par les patoisants illettrés : le mot existe, mais il figure dans une locution trop savante pour être d'un usage vraiment populaire. Exemples : *totià d' pitià* (4Ad) [touché de pitié] ; *rê(n)tra ê(n) liŭi-mémŏ* (passim) [rentra en lui-même] ; *d'é pétià contrĕ l' cièl* (passim) [j'ai péché contre le ciel].

Quand les termes correspondant exactement au français sont à peu près inusités, on a donné des mots (ou des locutions) d'origine différente, mais de même sens : *caĭon, cêché* (6Am) [cochon, fermier] ; *ĭorĕ* (passim) [maintenant] ; *alâ à métrĕ* (passim) [se louer] ; *itĭe dessu* (7M) [sur ce, là dessus], etc.

B) **Etymologies.** — Les formes qui n'appartiennent pas au latin classique sont précédées d'un astérisque.

Le signe ? indique une étymologie douteuse.

L'abréviation *H. D. T.* renvoie au *Dictionnaire Général* de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas.

Pour le pronom *il*, nous donnons la forme *illi*. Sans rappeler les discussions relatives à ce sujet, nous nous en tenons à l'opinion de MM. *H. D. T.* (v° *il*). De même pour le pronom *que*, « du latin *quem*, employé en latin pop. aux trois genres et aux deux nombres ».

Pour *tout*, nous maintenons **tottum*, malgré la thèse récente de C. Nigra, qui explique l'ital. *tutto* par le latin *tūticus* = *publicus*, anc. osque *túvtiks*, de *tovta*, populus, civitas, et le fr. *tout* par *tōt* [*us* + *quŏ*] *tus* ou *tót* [+ *quŏ*] *tus*, ou par **tovtus*, dérivé comme *túvtiks* de l'ancien osque *tovta*. (*Romania*, octobre 1902.)

Sur *ainsi* et *chez*, cf. Bourciez (*Mélanges d'Etymol. romane*, in *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*).

Cependant Meyer-Lübke, dans le chapitre qui traite « de l'abrègement des mots très usités », adopte *casa*, en remarquant que le lombard, romagn., galic., andal. *ka* (forme qui répond au fr. *chez*), ne peut s'expliquer par *casum*, non plus que par

in casis. (*Gramm. des Langues romanes,* I, *Phonétique,* trad. E. RABIET, p. 557.)

**Tropare,* proposé par M. G. PARIS (*turbare* a été récemment encore défendu par M. SCHUCHARDT), et adopté par M. A. THOMAS (*Romania,* janvier 1902), nous semble l'étymologie incontestable de *trouver.* (Cf. *Romania,* octobre 1902, p. 625, et *Zeitschrift für romanische philologie,* XXIV, 3 et XXVI, 4.)

Pour *polisson,* conviendrait-il de voir dans ce mot un dérivé de *police* ? (cf. *nourrice* et *nourrisson*). *Politionem* qu'on a proposé soulève des objections phonétiques et n'est pas non plus très satisfaisant pour le sens.

Sur *quitter,* cf. MEYER-LÜBKE (p. 318 et 415) : « *quietare* [1] passe à *quittier* par l'intermédiaire de *quiitare* ». (De même *pitié* serait issu du lat. vulg. *piitate.*)

Nous maintenons, faute de mieux, l'étym. **tutare,* tuer, qui « conviendrait pour la forme, mais non pour le sens, puisque *tutari* signifie « protéger » ; on a supposé que *tuer le feu* a voulu dire d'abord recouvrir la braise de cendre (pour la conserver en ignition, puis par extension, l'étouffer, l'éteindre » (*H. D. T.*).

Pour l'étymol. de *puis,* M. CLÉDAT veut bien nous faire remarquer que **potsum* conviendrait mieux que **poteo.* Il nous indique aussi, à côté de *manu* **tenante,* la loc. *manu* **tenando. Maintenant* peut en effet provenir de ces deux locutions.

Nous avons jugé inutile de rappeler l'origine de certaines lettres dues à l'analogie. Ainsi nous donnons *video* et **morio* comme antécédents de *vois* et *meurs,* dont la finale s'explique par l'influence des formes de la 2e personne.

OBSERVATIONS DIVERSES SUR LES MOTS PATOIS [2].

Eume, *òmŏ.* Nous traiterons, dans la *Phonétique* en préparation, des groupes de consonnes qui appellent une voyelle d'appui, dans les différents parlers savoyards, ainsi que de la nature de cette voyelle. Nous nous bornons à constater ici que, à la différence du français, où la voyelle posttonique est toujours *e* muet, la finale atone peut être, en Savoie, *ă, e, e* demi-sourd [*ĕ, (è)*], *ŏ,* quelquefois *ĭ, oŭ,* suivant les cas et les localités.

Garçon. A Annecy, comme à Rumilly, ainsi qu'en beaucoup d'autres endroits, si l'on en juge par les traductions adressées jadis à M. A. Despine, le mot *garçon,* relevé par A. Constantin, serait moins employé que *ê(n)fan,* pour désigner l'enfant de sexe masculin. Cf. *ênfan (D.S.).* Dans les textes de 1862, on relève *garçon* à Amancy, Andilly, Valloire, Val de Tigne, Saint-Sigismond-sur-Cluses, etc.

1. On a imprimé à tort *qui(e)tatum* et *qui(e)tando.* Supprimer les parenthèses.
2. Nous nous permettons, pour éviter des redites, de renvoyer quand il y a lieu au *Dictionnaire Savoyard* (*D S.*)

Ó *(a)* **dë.** Pour l'étude des flexions, qui ne saurait être abordée ici, nous renvoyons également à la future *Grammaire Savoyarde.*

Pòpă (4Ad,Al). Cette forme n'a pas supplanté *pârĕ.* Elle ne figure ici que pour attirer l'attention sur la place de l'accent.

Balĭi. Le substitut de *bajulare*, fr. *bailler*, a partout remplacé celui de *donare*, qu'on retrouvera plus loin dans le composé *pardenâ.* A côté de *baillier*, l'ancien fr. a une forme en *ir*, *baillir*, qu'on a rapportée à un type **bajulire.* Sur la conj., cf. DURET, *Gramm. sav.*, p. 44.

Porsĭon, qui remplace *pâ* dans cette locution, est un mot savant,, emprunté au fr., du lat. *portionem.* Cf. LA FONTAINE : « Cet homme... Leur laissa tout son bien par *portions* égales. » (*Fables*, II, 20.)

Irtájhe (2Js), réduction de *iretájhe*, semble un cas de ce qu'on a dénommé « métathèse ou transposition réciproque ». Cf. MEYER-LÜBKE (*op. cit.*, p. 326) : « La transposition s'accomplit avec une facilité toute particulière quand les deux voyelles sont atones. » L'exemple donné est précisément l'anc. fr. *eritage*, *iretage.* On lit dans FROISSART : « Leur predicesseur dont il tiennent leurs *hyretages.* » (*Prologue.*)

Lô-z. Sur les formes pronominales, cf. la série d'études publiées dans la *Revue de Philologie fr. et de Littérature*, tome XII, sqq., par M. VIGNON : *Les Patois de la Région lyonnaise.*

Sur l'article, cf. L. CLÉDAT, *Revue des Patois*, I, 81, et II, 1.

Pour la syntaxe, remarquer la répétition du sujet : *Le pĕ dzŭênŏ al a vêndu* (8B'm), ainsi que l'emploi du possessif *sou* (ses) à la place de *leu* : *à ĭon d' sou vzin* (4Tc').

Arjhê. Cf. GILLIÉRON et EDMONT : *Atlas linguistique de la France*, 2e fascicule, cartes 56 et 57.

Tolène, d'origine incertaine ; omis, *D.S.*

Non pá, suivi de l'infinitif. Sur cette locution si employée, en patois comme dans le fr. local, cf. *D.S.*

Cm', répond au fr. *comme (quomodo)* ; *cmê(n)*, au fr. *comment*, de *quomodo+mente.*

Vivu, est une formation analogique sur le radical du présent *viv* ; sur celui du parf. *vix (visc)* ont été formés *vétĭu*, *vcu.*

Galĭafan. Sur ce mot, d'origine douteuse, nous renvoyons à PUITSPELU (v° *galapian* et *galavord*). A Thônes, il a le sens de goinfre, comme à Albertville la variante *glĭafan.* Cf. l'ital. *gaglioffo*, coquin, et *gaglioffone.*

Dinsĕ *(dintĭe)*, nous semble présenter la même juxtaposition que le fr. *ainsi*, précédé de la prép *de.* Lyonn. *dinki* ; dauph. *denki.* Cette préfixation pourrait être admissible avec *in sic* (étym. de LITTRÉ), mais elle ne semble guère concorder avec l'opinion de DIEZ, ou avec la théorie de M. BOURCIEZ. Si l'on nous permettait d'émettre une hypothèse, nous proposerions *dehinc sic*, qui a pu se confondre avec *dehinc ecce hic.* Cette juxtaposition, qui ne soulèverait pas de grave objection phonétique, nous semble très satisfaisante pour le sens.

Sur les synon. *men çen*, *mê cê*, cf. *D.S.*, v° *cê*, *cên.*

Bastou (4R), est composé de *b* (pour *bė*, bien) et *astou*, aussitôt. *Astou* est lui-même formé de *assĕ* et de *tou*, tôt. *Assĕ* répond au fr. *aussi*, du lat. pop. **aliud sic.*

Gran (4R), forme fémin., n'a pas encore subi l'influence analog. des adjectifs du type *durum*, *duram.* Elle est donc plus ancienne que *grandă*

ou *grantă*. Cf. *H.D.T.* : « A l'origine, *grand* est des deux genres, comme le latin *grandem* ; la forme *grande*, formée par analogie, apparaît dès le XIe siècle (*Roland*, 302), et a supplanté la forme traditionnelle, maintenue seulement dans certaines expressions (*grand faim, grand peine, grand peur, grand merci, grand chose*, etc.), et dans quelques mots composés (*grand-bande, grand-mère*, etc). »

Comme les idées de taille et de volume sont connexes, *grou* (du latin *grossum*), f. *groussă* (4Ad,Al,T,Tc',Tj), a le double sens de gros et de grand. On dit en fr. à peu près indifféremment : une *grande*, ou une *grosse* somme d'argent ; faire de *grands*, ou de *gros* bénéfices. Les expressions familières *grande* bête et *grosse* bête sont aussi synonymes. Même corrélation entre les idées de graisse et de volume. De là la synon. de *grô* et *grâ*, qu'on remarquera plus loin.

Au lieu de *gran-pârĕ, gran-mârĕ*, on dit fréquemment *lĕ grou, la groussă*. Ces termes impliquent toujours une idée d'affection ou de respect.

A Châtel, comme on le verra plus loin, *le grou* peut signifier le fils aîné.

Bnézŏ (4Al,Tj, et aussi 4A), forme réduite de *bonézŏ*, présente la juxtaposition de *bon* et *aise* (adj. verbal de l'anc. verbe *aisier, aiser*, d'où *aisé*. V. ce mot dans *H.D.T.*). *Bĭin (bin, bên) ézŏ* est moins expressif. Cf. PUITSPELU, v° *benaisi*.

Modèr à métre (7M ; ailleurs *alâ*), aller à maître, locution synon. de se louer. De **movitare (motare) ad magistrum*. Cf. *modâ, D.S.*

Vé (4Tj), issu de *versum*, remplace les substituts de **casum*, usités dans les autres localités.

Pésse (3S'). Quelle est l'étymologie ?

Granjhi (3S'), † *granger* et *cêché*, sont des syn. de *farmi*. Le premier est formé sur *grange* (cf. *granjhĕ* et *granjhi, D.S.*). Le second, omis dans le *D.S.*, est un dérivé de *censum*, qui correspond au fr. *censier* et représente **censarium*. *Cênsă* (4T,A), à Albertville et à Leschaux : *cêssă*, désigne le prix de location, les redevances ; d'où *cênsâ* (4A) : prendre à bail, affermer. En fr. on a *cense*, et les dérivés *censer* (vx fr.), *censeur, censier*, composés *acense, acenser, acencement, recenser*, etc.

Cf. *H.D.T.* « *Cense* : emprunté du lat. du moyen âge *censa*, autre forme de *census*, redevance, et, par ext. ferme. (Cf. *ferme*, qui offre la même extension de sens.) Vieilli et dialectal (Nord) : métairie, ferme.

« *Censier*, dérivé de *cens*. Vieilli. Relatif au cens... Seigneur *censier* et absolum. *censier*, celui à qui le cens était dû. Fermier, propriétaire *censier*, et absol., *censier*, celui qui devait le cens. »

Çl. Les substituts de *ecce istum* ont été remplacés par ceux de *ecce illum*. Sur la forme *rli*, cf. *D.S.*, v° *r* et *rli*.

Sauf à 2Js et à 4Tj, les substituts de *illac* ont de même été remplacés par ceux de *ecce hic*. A 3S', on a la forme nasalisée *intĭĕ, intĭe*, qu'on retrouve dans *intchè*, là (Saint-Paul, Morzine). On remarquera que les formes peuvent différer suivant la place du mot dans la phrase, ou l'accent qu'il porte : à Annecy, *itĭĕ* et *ichĕ*.

A 3S', *c'h* est la notation d'un son équivalant au *ch* dur allemand ou au *c'h* breton : *c'hl' endrê*, plus loin *lac'han*. Ce son est noté *hh* dans le *Glossaire du canton de Samoëns*, de M. F.-D. RIONDEL (manuscrit appartenant aux archives de la Société Florimontane) : *blohhi*, pincer ; *bohhon*, buisson ; *pehhon*, poisson ; *remahhe*, balais, etc.

A Marthod, l'adj. démonstr. suit le paradigme suivant : *chô stemin* [ce chemin], pl. *celò stemin* ; *chòl ome* [cet homme], pl. *celò-ʒ ome* ; *celà vaste* [cette vache], pl. *celë vastĕ* ; *cel' achétă* [cette assiette], pl. *celė-ʒ achétĕ*.

Mjhîvăn, *mjhîvŏn*, peuvent être des formes régulièrement issues de *manducabant :* palatale+*ábant* = *ĭévăn, ĭévŏn* (*mʒĭévăn,* 6Am), contracté en *îvăn, îvŏn*. C'est ainsi que pour les pp. en *ĭà*, dans certaines localités, l'accent a fini par se reporter sur l'élément semi-vocalique. L'introduction des formes en *iv* a sans doute été facilitée par l'analogie avec les substituts de *-ibam*. *Bajulabat* a pu donner de même *balĭîvĕ*. On remarquera que l'accent, à Rumilly, affecte la syllabe finale. Sur les substituts de *manducare*, cf. *D.S.*, v° *mdyi, mjhi*.

Mdĭîvăn lô pwâr serait, croyons-nous, un tour moins usuel que *lô pwâr mdĭîvăn*, sans inversion. En général le patois, plus encore que le français, a unifié la construction syntaxique, et sans doute pour la même raison qui a amené en fr. la disparition presque complète de la tournure inversive. Supposons en effet que le cas sujet ait disparu pour le pronom relatif comme pour les noms : nous n'aurions conservé qu'une forme unique *que*, issue de *quem*, et servant à la fois de sujet et de complément, pour tous les genres et pour tous les nombres. (On trouve en vx. fr. *que*, *ke*, comme sujet, surtout au pluriel). Nous serions alors obligés de marquer par l'ordre des mots la fonction syntaxique, même dans les propositions relatives où l'inversion est encore admise, et nous dirions :

(*Les bêtes que* (rég.) *les hommes* (sujet) *tuaient.*
(*Les bêtes* *que* (sujet) *tuaient les hommes* (rég.).

Or, en patois, la réduction du pron. relatif à une forme unique est fréquente, d'où la nécessité de placer le sujet avant le verbe, pour marquer le rôle grammatical. C'est donc par un besoin de clarté que la tournure dite inversive est peu à peu abandonnée.

Pwâ. Le mot fr. *cochon* n'est employé que dans une localité. Ailleurs il est remplacé par les substituts de *porcum*, ou par *caĭon, calĭà*, d'origine incertaine. A Rumilly, A. Constantin (*La Pasnalĭĕ*, chanson de J. Béard) donne comme forme usitée *pwé*.

Nĭon. Le mot savant *personne* (de *persona*, masque de théâtre) est partout remplacé par *nĭon, nĭun*, issu de *nec unum*. Cf. *D.S.*, v° *nĭon*.

Pámé *(pâmé)* correspond au fr. local *pas mais*, de *passum magis*. Cf. *D.S.*, v° *mé*.

Vore. *Maintenant* est partout suppléé par les substituts de *hac hora*, fr. *ore(s), or*. Le *v* de *vore*, si on ne l'explique par *ab hora*, serait épenthétique. On pourrait comparer la prononciation populaire des mots *oui, ouate*.

Guére *n'ĭ ê-n a-t-ou pâ*. Sur cette tournure, cf. *D.S.*, v° *guére, guérŏ*.

Jhŏ (7M), est ailleurs remplacé, comme en fr. (sauf dans les locutions *je*, soussigné...), par la forme issue de l'accus. *me*, tonique.

De moderê de son cârŏ (7M). Dans cette locution, *cârŏ*, qui signifie primitivement angle, coin, a le sens de côté. Du lat. **quadrum*. C'est donc le doublet de *cadre*. Cf. *D.S.*, v° *cârŏ*.

Le fr. a *carre*, sf. verbal de *carrer* : angle que la face d'un objet forme avec les autres faces ; puis carrure, taille, port (vieilli) ; et terme employé au jeu de la bouillotte. — (Voir les exemples de l'ancien et du moyen français, in Godefroy, v° *carre*, et *Complément*.)

On lit dans *Merlin*, roman en prose anonyme, du commencement du

XIII' siècle : « Un perron tot quarré en quatre *quarrés.* » (*Chrestomathie* de L. CONSTANS, p. 88, ligne 56.) M. Constans explique ainsi cette expression : « à quatre faces carrées ». (*Supplément*, p. 69.) Ne conviendrait-il pas de lire plutôt « en quatre *quarres* » ?

M. A. GAVARD nous fait remarquer que *câr* (*D.S.*) veut dire angle, sans doute parce que l'angle désigne le plus souvent un angle droit. On dit, par exemple, en parlant de la barrette des ecclésiastiques : un bonnet à quatre *quarts* (graphie erronée). A Viuz-en-Sallaz, le tiers-point (lime triangulaire), à Annecy *tir-pŏin*, se nomme *linmà à trè câr.*

Trëtêzë, de *tractasset*, nous permet de constater l'extension des formes issues du p.q. pf. du subj. latin. Le patois, dans toutes les localités citées, emploie pour le présent du subj. la forme qui correspond à l'impf. fr. Dans huit, le groupe *asset* appelle une voyelle d'appui. Dans les cinq autres, *asset* se réduit comme en fr. à *ast*, devenu *â* (graphie fr. *ât*). Cependant on trouve plus loin le présent employé : *përdène* (3S'), et même dans la majorité des localités (pour *reprènïe* et ses variantes).

Drè që (4R), offre un sens un peu différent de celui qu'a la même locution à Thônes, où *drê që* = juste au moment où, aussitôt que. Du lat. *directum quid.*

Adan, semble bien correspondre, malgré la différence de vocalisme, au vx. fr. *adonc.* « Ce mot, dont l'usage est tombé vers le milieu du XVII' s., et que quelques auteurs modernes ont employé en imitant l'ancien style, a été conservé dans plusieurs patois. » (GODEFROY.)

Vnin. A Samoëns, la terminaison *in* (au lieu de *i, yi*) ne se rencontre à l'infin. que pour les verbes *tnin, vnin* et leurs composés.

Prâ (2Js,6Am), *prê* (3S', 4R, 8B'm), du latin *prensum*, fr. *pris.* On dit aussi *prê*, à 4T, Tc', Tj.

Minâblŏ (4Tj). On dit aussi en frl. : il a l'air *minable* (dérivé de *mine*).

Pour **rêncontrŏ,** sm., cf. *D.S.* On dit aussi, à 3S' : *va l'encontre.*

Anfe (4Tc'). Un exemple du maintien du cas sujet nous est fourni par ce mot, issu de *infans.* Cf. *D.S.*, v° *ênfan.* Dans le *Couronnement de Louis* : « Ot le li *enfes* » (*Chrestom.* de L. CONSTANS, p. 39), et « L'*anfes* Girars » (*Ibid., Amis et Amiles*, p. 53).

Mânfé (4Tc'), de *male factum*, offre une nasalisation curieuse.

Parnân *(parnâ).* Les contractions sont plus fortes en patois qu'en fr.; elles atteignent même fréquemment la syllabe initiale d'un mot simple, après un préfixe, qui d'ordinaire est conservée en fr. Ainsi *ad+luminare* donne le fr. *allumer,* sav. *almâ,* et aussi *alnâ,* usité à Alex et à Moûtiers. De même, dans *parnâ,* on constate la chute de la syllabe initiale de *donatis*, par l'intermédiaire de *pard(e)nâ.*

Capwé et **canbin.** Cf. *D.S.*

Vâlë, *vâlé.* On dit de même, en français, *valet* de ferme, de charrue. Dans le frl. d'Annecy, *valet de ville* est le nom de l'appariteur municipal.

« Ancien fr. *vaslet*, que la phonétique empêche de considérer comme un dimin. de *vassal*, mais qui vient probablement de **vassulittum*, dérivé de **vassulum*, dimin. hypothétique de *vassum*, qui, dans le latin mérovingien, signifie « serviteur » et qui doit être le primitif de *vassal.* » *(H.D.T.)*

A. Constantin a remarqué que *vâlé* et *sarvêntă* tendent à disparaître des villes, où ils sont remplacés par *domĕsticŏ* et *bònă.*

Adĭŭéte, qui, à Modane, remplace *aportâ*, est une forme de *adĭŭtre*,

ailleurs *adŭirë*, de *adducere*, dont les substituts sont également employés en lyonn., dauph., provençal, etc.

Brâvŏ. On remarque, dans les parlers savoyards, la même corrélation que dans les parlers lyonnais, bressans, prov., etc., entre les idées de bravoure et celles de grâce, de beauté : *onnă brâvă flĭė*, une fille coquette.

Linjhŏ, de *lineum*, pour signifier habillement, est un exemple intéressant de restriction du sens primitif. Les variantes de *bagage* ont aussi le sens de hardes, suivant MISTRAL, dans les dialectes provençaux.

Mtâ et **ptâ** n'ont pas même origine. La première de ces formes se rattache à *mittere* ; la seconde (forme plus ample *petâ*) correspond à l'anc. fr. *boter*, d'origine germanique, devenu *bouter* ; lyonn. *betô*, dauph. *betâ* ; it. *bottare, buttare* ; esp., portug., prov. *botar*. (Cf. PUITSPELU, v° *beto*.) *Betâ* s'est resserré en *btâ*, par assimilation *ptâ*.

L'étymol. **battere* (de *battuere*), proposée pour *bouter* par M. G. de GREGORIO *(Studi glottologici italiani)*, est à bon droit rejetée par M. Maurice GRAMMONT : *Revue des Langues Romanes,* tome XLV (novembre 1902, p. 502).

Vĭô. Sur les substituts de *vitellum*, cf. *D.S.*, v° *vé*, et J. GILLIÉRON : *Le Suffixe* ELLUM *en Savoie*, in *Revue des Patois gallo-romans*, I, p. 42.

Twâ, à Annecy, serait également usité en parlant d'un animal de boucherie. *Sânyi* vient de **sanguinare*, devenu **sangnare*, **sagnare*, saigner, ital. *segnare*. Il y a extension de sens, car on ne saigne pas un veau. Ce verbe s'emploie à proprement parler quand il s'agit de porcs ou de poulets.

Fin est une réduction de *fassin,* comme en fr. vulg. le type **fons = faisons*, d'après l'analogie de la 3° p. du pluriel, *font* (de **facunt*).

Tanpònă. Voyez *D.S.*, v° † *tamponne* et † *tamponner*.

Trâblĭă (4R). L'insertion de *r* est relevée dans neuf localités sur treize. On retrouve cette épenthèse dans *dròblĭŏ* (4Ab), double, de *duplum*, et dans *étròblă* (4T), éteule, de *stipula*. De même, à Vionnaz, suivant M. GILLIÉRON, *tabula* a donné *trabḍa*, et *duplum, droḅdė* (dérivé *drobḍa*). Cf. MEYER-LÜBKE : op. cit., p. 518, et A. DEVAUX : *Langue vulg. du Dauphiné septentrional*, p. 335.

D'ê(n) çhan (passim). En fr. loc. on dit de même : il revenait *d'en champ*. Cf. *D.S.*, v° *çhan*.

A Rumilly, M. Buttin indique comme plus employé, dans cette locution, le substitut de **tornabat*. A Annecy, on dirait également *s' rêntornâvĕ*, frl. *se rentournait*.

Awi (2Js, etc.), de *auditum*, fr. *ouï,* remplace le substitut de **intendutum* ; syn. *parchu*, de **perciputum*, fr. *perçu*. Cf. DURET : *Grammaire Savoyarde*, p. 49, et *D.S.*, v° *avwirë*.

Douhe, dawĕ. Comme l'anc. fr., le patois a une forme pour le fémin., issue de *duas*. C'est un archaïsme : l'anc. fr. *does, deues*, a été de bonne heure remplacé par les formes masculines.

A lé (4Tc', etc.). La forme non contractée a survécu çà et là. Il en est de même pour *d' lou* (4Al) = *des*. Mais A. Constantin a noté que *dé danfĕ* (4Al) est plus fréquent que *de (d') lé*.

A Annecy, suivant une remarque de M. J. Terrier, on entend assez souvent *à lé, de lé*. En effet, il arrive aux paysans des environs d'employer *à les, de les,* quand ils s'expriment en français, tandis qu'ils font la contraction quand ils parlent patois.

A Thônes, devant les noms de lieux dits du genre fém., on emploie fréquemment encore *de lé, à lé*, au lieu de *dé, é*. Ainsi on dira : *D'é na picĕ de têră à lé Conbetĕ* [j'ai une pièce de terre aux Combettes]. Cf. V. Duret : « La contraction de l'article défini, soit au sing., soit au plur., est relativement moderne, et nous retrouvons l'ancienne forme usitée encore au près et au loin, quoiqu'elle tende à devenir inintelligible pour le vulgaire, envahi par les habitudes du français dominant. » (*Gramm. Savoyarde*, p. 6 et 7.)

En 1555, dans les *Noelz et Chansons nouvellement composez tant en vulgaire francois que savoysien dict patois*, par Nicolas Martin, « musicien en la cité de Saint-Jean de Morienne », la contraction est déjà faite. L'article *le* ou *les* est vingt-deux fois en relation avec la préposition *de* : on trouve 15 fois *du*, 6 fois *dé* au mascul., 1 fois *dé* au féminin. *(Per les prieres dez santes et des sancts.) Au* se traduit 4 fois par *u* et 2 fois par *ou* ; *aux* se traduit 7 fois par *é* ou *ez* devant des subst. masc.; il n'y a pas d'exemple de *aux* pour le fém. pl. Ajoutons que, dans ces *Chansons*, l'article indéfini pluriel *des* et l'article partitif *du, de la*, sont toujours représentés par *de*. Ainsi les formes de l'article étaient les mêmes à Saint-Jean de Maurienne, en 1555, que celles dont on se sert actuellement encore à Annecy. (Il n'y a de différence que pour *un, une*.)

A Cluses, en 1590, d'après la *Chanson contre Genève*, de Jean Ménenc, la contraction était aussi un fait accompli. On disait *le, lô, du, dé*, au masculin (2 exemples de *du*, 1 de *des* (masc.) ; pas d'exemple de *de le, de lô*). Il n'y a pas d'exemple de *à* suivi de l'article.

Mais le régent Ménenc, comme le musicien Martin, était un lettré, et tous deux connaissaient bien le français. S'ils emploient les formes contractées de l'article, ne serait-ce pas qu'ils subissent, peut-être à leur insu, l'influence du français propre ?

Nous trouvons, à ce sujet, dans les papiers laissés par A. Constantin, la note suivante : « On ne saurait attribuer la contraction à l'influence du français, parce que l'introduction du fr. dans les tribunaux et les actes administratifs ne date chez nous que de 1540, et qu'avant cette époque le français était loin d'être connu, comme aujourd'hui, dans les campagnes. On peut donc dire que la contraction date de loin et qu'elle est due à un travail intérieur, à une évolution de notre patois, plutôt qu'à l'influence du français. »

Cette note soulève une question intéressante : A quelle époque convient-il de reporter l'introduction en Savoie du français propre ?

M. E. Ritter a discuté le même problème, à propos du parler genevois [1]. Les conclusions de son étude sont les suivantes : « C'est au milieu du XIIIe siècle que le français a commencé à s'introduire à Genève, où l'on ne parlait auparavant qu'un patois dont le monument le plus ancien est contemporain de la Réforme. »

En Savoie, comme à Genève, la langue française (ou plus exactement le francien), « pour arriver à régner sur le territoire où elle pénétrait, avait à écarter deux concurrents : le latin, seule langue employée dans l'écriture (à Genève) jusqu'en 1260, et le patois, seul employé dans le parler [2]. »

1. *Recherches sur le Patois de Genève*, p 15, sqq

2. *Ibid*, p 21 — Est-il besoin de rappeler que les dialectes usités en Savoie et dans les regions voisines (région franco-provençale ou domaine moyen-rhodanien) sont issus, aussi bien que les dialectes du nord ou du midi de la France, du latin populaire, qui, par suite de la conquête romaine, avait supplanté les nombreux idiomes celtiques, ibériques ou ligures ?

Le latin, s'il s'agit des actes publics, n'est à peu près définitivement remplacé que vers le milieu du XVIe siècle. Barthélemy ANEAU constate que François Ier et Henri II ordonnèrent à la Savoie de « françoiser ». Dès lors la justice s'exerce « en pur langage françois, intelligible à tous ». Les rois de France ont chassé « avec la ferité des meurs la rudesse de la parolle [1]. » Ainsi furent « exterminées

« En Parlement de Françoise eloquence
Barbare langue, et les barbares meurs. »

Quelle est cette langue barbare dont parle le régent du Collège de la Trinité ? Ce sont moins les différents parlers savoyards que le latin jusque-là en usage dans les tribunaux, latin « corrompu, mal écrit et pis entendu, causant infinis procès ». Cependant Buttet, dans sa réponse à Barthélemy Aneau, croit ou feint de croire que celui-ci a voulu critiquer spécialement la langue « savoysienne », ce qui lui permet de faire un éloge enthousiaste de ceux qui l'illustrent.

Cette langue savoisienne, suivant Buttet, « si elle n'est en tout egale a`la françoise,... elle en approche plus que langue du monde, gardant encore l'affinité de l'accent françois sans variation de voix, construction de mots, ni begueement de parolles, retenant encore en soy certains verbes et manieres de parler de l'italienne sa voisine [2] ».

Le témoignage de Buttet ne nous paraît pas très explicite. Entend-il par « langue savoysienne » le langage populaire ou celui des lettrés ?

« La Savoie, dit M. F. Mugnier, en 1553 comme en 1535, comme depuis l'origine même de la langue française, parlait naturellement (?) français, et mieux que dans les provinces de l'Ouest et du Midi [3]. » Mais ce français, s'il s'agit de l'idiome vulgaire, n'est-ce pas un patois ? S'il s'agit du langage des « gens doctes », comme on disait alors, c'est le francien, nuancé d'un certain nombre d'expressions originales que nous appellerions actuellement le français local.

La question reste donc entière : à quelle époque le francien a-t-il été adopté en Savoie comme langue littéraire et comme parler usuel des classes cultivées [4] ?

Les documents nous font défaut pour donner une réponse péremptoire. Ce que nous pouvons affirmer toutefois, c'est que l'usage en Savoie du parler de l'Ile-de France remonte assez haut. De plus, cet usage se généralisa, semble-t-il, rapidement. Les causes de ce fait furent multiples sans doute, et ce n'est pas le lieu de les rechercher ici. Elles sont les mêmes probablement que celles qui expliquent les progrès du francien et son extension dans les autres régions [5].

C'est dans ce dialecte que le premier poète savoisien dont nous connais-

1. *De l Institution de la Royale Cour de Parlement* à Chambéry, en Savoye, sur le *Stile* d icelle cour (1553), in F MUGNIER : *Marc Claude de Buttet,* poète savoisien, p 129, sqq
Rappelons que la celebre ordonnance de Villers-Cotterets est de 1539.

2. *Ibid* , p 121

3. *Ibid* , p 103.

4 Buttet cite quelques-uns de ses contemporains dont les écrits illustrent la langue savoisienne Allardet, Castallion (Sebastien Castellion), Milee, Claude de Seyssel, etc. Ils emploient tous le dialecte de l'Ile-de-France Nous ignorons, il est vrai, ce qu'étaient les vers « plaisans et graves » de Claude de Bellegarde de Montagny ; mais il y a tout lieu de croire qu'il ne s'agit pas de compositions patoises.

5. Voir l histoire de la langue française par M. F. BRUNOT, dans la *Littérature fr* publiée sous la direction de M. PETIT DE JULLEVILLE, et sa *Grammaire historique.*

sions l'ouvrage, Thomas de Thonon (1286 ou 1386), écrit ses vers [1]. On ne peut rien en conclure, il est vrai, puisque Thomas de Thonon s'était établi près de Pontoise ; mais il est suivi de près par Amédée Malingre, qui versifie dans le même dialecte [2].

Les « gens doctes » furent-ils les seuls à adopter le francien ?

De bonne heure il fut sinon parlé, du moins compris, même par des Savoyards qui ne pouvaient avoir reçu qu'une instruction bien rudimentaire.

Au XIVe siècle, artisans et paysans sont punis d'amende pour s'être injuriés, et ces injures sont souvent en français. A la même époque, le dialecte de l'Ile-de-France est fréquemment employé dans les comptes des trésoriers généraux de Savoie, comme on peut le constater aux Archives camérales de Turin. Nombreux sont les contrats passés avec de simples artisans, qui sont rédigés en français, vers 1370.

Notre obligeant collègue, M. Max Bruchet, à qui nous devons ce renseignement, réunira les documents qui permettront de mieux résoudre cette intéressante question.

S'il s'agit des actes officiels, on constate que le francien succède directement au latin, en Savoie, sans qu'on puisse signaler dans l'intervalle l'emploi d'un idiome local. Il n'en est pas de même pour le Lyonnais.

C'est ici le lieu de transcrire le passage suivant d'un érudit bien connu, M. E. PHILIPPON : « Dans leurs rapports avec leurs sujets bressans, les comtes de Savoie se servirent jusqu'à la fin du latin comme langue officielle. C'est dans cette langue notamment que sont rédigées ces nombreuses lettres patentes qui venaient confirmer périodiquement des franchises dont on se faisait payer le renouvellement à beaux deniers comptants [3]. Si parfois, à partir du XVe siècle, la chancellerie savoisienne abandonne la vieille langue liturgique, c'est pour la remplacer par le dialecte de l'Ile-de-France, qui dès lors tendait à tout envahir [4]. »

L'observation de M. Philippon doit être généralisée. Elle s'applique également aux rapports qu'avaient les ducs de Savoie avec leurs sujets savoisiens.

C'est également à partir du XVe siècle que le francien se substitue au lyonnais dans tous les actes officiels qui ne sont pas rédigés en latin.

Pour les testaments, l'usage du français est relativement fort ancien. (Testament d'Agnès de Faucigny, 1262 [5].)

Dans les minutaires des notaires de la région annécienne, la substitution du français au latin a lieu généralement dans le courant de l'année 1541. En 1542, ils sont tous écrits en français.

Dans les registres de délibérations de la ville d'Annecy, le français est substitué au latin à partir du 21 juillet 1541. Cette substitution a lieu la même année à Sallanches et sans doute dans beaucoup d'autres localités [6].

Quant aux premiers documents écrits en patois savoyard (si l'on fait

1 E RITTER : *Thomas de Thonon*, in *Mém. et Doc. pub. par l Acad. chablaisienne*, t XII.

2 Cf *Revue savoisienne*, 1886, p 167 ; *Romania*, 1891, p. 449.

3 En 1501, sur requête des syndics de Bourg, le duc Philibert le Beau rendit une ordonnance contre la falsification des vins : requête et ordonnance sont en latin

4 E. PHILIPPON : *Le Dialecte bressan aux XIIIe et XIVe s* (in *Revue des Patois*, I, 1 — Cf *Le Strenne della Corte di Savoia* (trois comptes en fr, de 1437, 1439, 1475), Turin, Casanova, 1889 ; et *Romania*, XVIII, 208.

5 Publié dans SAINT-GENIS : *Hist de Savoie*, III, p. 441.

6. Renseignements dus à l obligeance de M. Max Bruchet.

abstraction des expressions isolées qu'on peut relever dans les archives), ils ne sont pas antérieurs au XVe siècle. Dans la liste des textes anciens qui complète l'*Essai de Bibliographie* placé en tête du *Dict. Sav.* (p. LV), nous avions indiqué l'année 1520 comme date du premier texte : *Chanfon de la Complanta et Desolafion dé Paitré* (patois de Genève). M. Gaston PARIS a bien voulu nous rappeler qu'on pouvait mentionner deux chansons du XVe siècle. La première, *Bergerotte savoysienne*, « est mélangée de formes dialectales savoisiennes ». La seconde, *Tousjours de celle me souvyn*, est donnée comme « chanson en patois savoisien », bien qu'elle offre également un certain nombre de termes français. (Voir G. PARIS : *Chansons du XVe siècle*, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, Paris, Firmin Didot, 1875. Chanson XII, p. 14 et chanson XCVI, p. 92. Cf. *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire*, tome XIII, p. XXIII ; TIERSOT : *Chansons populaires recueillies dans les Alpes françaises*, p. 8 ; et *Anc. Th. fr.*, II, 144 *(Farce de Calbain)*.

Resterait une dernière question à élucider. Si le francien se répandit si généralement en Savoie, comme à Genève, s'il devint rapidement le parler des classes cultivées, au point que, de nos jours, tel Savoyard ne serait pas loin de regarder ce dialecte comme autochtone en Savoie, comment expliquer les passages de Joseph Scaliger cités par M. E. RITTER [1] :

« Genevæ in senatu loquuntur *sabaudice*, sed acta omnia publica *gallice* fiunt. Quod loquuntur *sabaudice* est indicium *de souveraineté*. » (*Scaligerana*, article *Genève*.)

« A Genève, de mon temps, celui-là eût payé l'amende qui eût parlé *françois* au Sénat : il falloit parler *savoyard*, comme en Bearn tous leurs plaidoyers et leurs actes se font en Bearnois, pour montrer qu'ils sont libres et à eux. » (*Scaligerana*, article *Langue*.)

Sabaudice loqui ne peut guère avoir d'autre sens que « parler [le patois] savoyard ». Il y avait donc à Genève, vers 1572, si le fait allégué par Scaliger est exact, des personnes de rang élevé qui voulaient prohiber le français, qui du moins mettaient leur amour-propre ou leur patriotisme à parler patois ? En était-il de même en Savoie, par réaction contre l'occupation française et contre les édits de François Ier et de Henri II ? Bornons-nous simplement à constater que vers cette époque les compositions patoises deviennent de plus en plus nombreuses.

Fmalĕ (4Tc'), n'implique pas ici un sens péjoratif. *Fmàlă* correspond au lat. *mulier* ; *fënă* à *uxor* ; mais souvent cette distinction n'est point faite.

Erĭan (7M), *éran* (8B'm). Ailleurs le radical *er (erant)* a été remplacé par celui de *stare*. On a au XIIe siècle *ere* : « Ascanius ki vallez *ere* ». (*Eneas*, 3565.) Dans la *Prose de Sainte-Eulalie* (fin du IXe siècle) : « Maximiien chi rex *éret*. » (P. MEYER : *Recueil d'anciens Textes bas-latins, fr. et provençaux*.) Même radical au futur. Voyez GODEFROY, ou les *Lexiques* des *Chrestomathies* de MM. L. CLÉDAT et L. CONSTANS.

Achté, achtâ, pp. du verbe *achtâ*, issu de *ad*+**sitare* (formé sur *situm*). En lyonn. *assetô*, langued. *assetâ*, lim. *assitâ*, piém. *astè*. Ne pas confondre ce verbe avec *açhtâ*, acheter, de *ad*+*captare*. Cf. *Atlas linguistique*, II, 63.

Bòŭ, bâw. Je ne connais pas ce mot en lyonnais, mais on le trouve à Vionnaz sous la forme *bö*, qui signifie également écurie et taureau ; dim. *buairon*, petite remise dans une grange ; *buèrî*, écurie pour les génisses, se

1. *Recherches sur le Patois de Genève*, p. 22.

trouvant à côté du chalet; *buètson*, écurie à porc (M. Gilliéron). A Albertville, *boâdet* : espace dans une écurie, clos de planches, où sont parqués les moutons, écuries pour les cochons (Brachet). Suisse rom., *budda* : étable à vaches (Bridel). *Bòŭ*, étable, est également usité à Annecy. Si l'on admet que le faubourg d'Annecy dont le nom actuel est *Faubourg de Bœuf* doit cette appellation à une confusion survenue entre un vocable patois et l'ancien substitut de *Boutas* (nom du *vicus* qui s'étendait dans la plaine des Fins), est-il invraisemblable de penser que *bòŭ*, étable, ne soit pas étranger à cette confusion ?

Rĕgalêze *(q'on lĕ)*, serait aussi employé à Thônes. Le même verbe précédé du préfixe *ad* donne *argâlêzĕ* (4A) et *argalèzĕ* (4R). Cf. le frl. *arregarder*, regarder.

Smo (4R), est une forme particip. se rattachant à **submónĕre*, fr. *semondre*. En vx. fr., on a le pp. *semont*, de *submonitum*, et *semons*, de **submonsum* (d'où le fém. *semonse, semonce*). Cf. *responsum* donnant *répò* (4Ad,Tc'). Le sens primit. est avertir, exhorter. A Rumilly, *smondré* signifie aussi offrir, seule signification relevée dans le *D.S.*

Biscâ, corresp. au fr. vulg. *bisquer*. Suivant le *Dictionnaire Général*, *bisquer*, mot de la fin du xviiie s., admis par l'Académie en 1878, serait peut-être emprunté du scand. *besk*, anc. anglais *baisk*, aigre. Les objections phonét. que soulève l'étymol. *vexare* seraient-elles insurmontables ? Si elles ne l'étaient pas, *bisquer* serait d'origine dialectale.

Le synon. *fâtĭa* vient de **fasticatum* (de *fastus*, dégoût). Quant à *êngrijhèĭèr* (7M), *êngrendjà* (8B'm), omis dans le *D.S.*, ils appartiennent sans doute à la même famille que le fr. *grogner*, anc. *gronir*, issu de *grunnire*. Comme le fr. *grogner*, le patois semble avoir subi l'influence de *grigner*, mot d'origine germ., dont le sens primitif est : « plisser les lèvres en montrant les dents ». (A Modane, on dit aussi *a fet bisqèr*.)

Selĭi (8B'm), qui traduit *sortir*, vient de *salire*, qui a donné le fr. *saillir*. « *Salli* avait au xvie s. et a encore aujourd'hui dans les lieux reculés le sens de *sortir*. » (Duret : *Gramm. Sav.*, p. 49.) Quant à *sourtrĕ* (4Al), il peut venir de **sortére*, ou plus vraisemblabl. de *surgere*, fr. *sourdre*.

Parqë (4A). Dans une proposition elliptique on emploie très fréquemment *é à côsă* (4T,A, etc.). A 4 Al, *a cmè*, après une proposition négative.

Pròŭ, preu, prá, cf. *D S.*, v[o] *prá, prèŭ*.

Sèson. Remarquer l'emploi des variantes issues de **sationem* (de *serere*, semer), au sens plus général d'année. A Annecy : *tŏ lĕ lon dĕ la sèson* = tout le long de l'année. (*Le Mari malheureux*, chanson.)

Cê sinnŏ. Sur cette locution, cf. *D S.*, v° *cên*.

Trênè (2Js.4Al), répond au fr. vulg. *traînées*. Les synonymes abondent. « *Pùtă*, issu du lat. *putida*, correspond à la forme fém. de l'anc. adj. *put* (autre forme *pot*), sale. *Pute* pris subst. est un anc. cas sujet ; cas rég. *putain*. » (*D.S.*) *Crwà femàlă* signifie littéral. *femme malpropre*. (Sur les variantes issues de *crudum*, cf. *D S.*, v[o] *crouĭŏ, cru, crwé, crwi*.) Voyez aussi les mots *çharòpă, gagui* et *sandroulĭă*.

Rchê, rchên, fr. ressent, de **resentit*. Le simple *sint* est employé à 7M.

Mon fiò (4Al), *fĭu* (3S',4Ad), formes issues de *filium*. L'*u* atone s'est uni à la tonique pour donner la diphtongue *ĭu, ĭo*, comme *deum* a donné *dieu*, patois *dĭu*.

Le cas sujet, nom.-voc., se retrouve, comme on l'a vu, dans *ânfe* (4Tc'),

de *infa(n)s*. *Êfĕ* (4Tj), au lieu d'*êfan*, s'emploie seulement lorsqu'on adresse la parole à un enfant : *Mn' êfĕ* (vocatif).

A Leschaux, on dit aussi : *mon grivwé*, ou *mon vâlë*.

NOTE SUR LES TEXTES RECUEILLIS EN 1862 PAR M. A. DESPINE.

Les correspondants de M. Alphonse Despine n'ont pas tous pris soin d'indiquer nettement le patois qu'ils avaient adopté pour leur rédaction. Beaucoup donnent des expressions usitées dans la localité dont ils étaient originaires, mais inconnues dans celles qu'ils habitaient en dernier lieu, au moment où ils ont fait retour à M. Despine de l'imprimé contenant leur traduction. Or les textes qui ne portent pas d'autre mention ont été catalogués d'après leur provenance postale. On s'explique par suite la note liminaire d'A. Constantin, à laquelle nous avons fait allusion [1].

Cependant un certain nombre de correspondants ont pris la précaution de spécifier le parler auquel ils ont eu recours. Ainsi on peut lire au bas de la feuille relative à Bonneville : « Le soussigné a fait cette traduction dans le patois de Bonneville, son pays natal. » Signé : Puthod, curé de Chaumont. Ailleurs : « Ce patois est celui de Thairy, près Saint-Julien. Je le connais dès mon enfance. Je ne puis vous donner celui d'Annemasse que je ne connais pas assez, n'y étant que depuis peu de temps. » Signé : J. Carrier, curé d'Annemasse.

Le texte choisi par M. A. Despine était moins simple que l'adaptation d'A. Constantin. Aussi bon nombre de traductions qui lui furent adressées, et qui sont dues pour la plupart à des lettrés, trahissent-elles évidemment l'influence du français sur le parler local. Parmi celles dont la provenance est spécifiée, il en est qui sont intéressantes à divers titres. Nous avons pu glaner çà et là un certain nombre d'expressions que nous donnons ici, en conservant la graphie des originaux [2].

(**3S'**). D'après l'auteur de cette version (M. Gex, ancien prof.), pour *garçons* [fils], on dit aussi *enfants*, *menias*. Les vieux disaient parfois *veque-*

1 « Je dois prévenir les lecteurs de ce recueil que les trois quarts des traductions que j'ai contrôlees sur les lieux mêmes (environ une trentaine) ne peuvent pas être pris comme de vrais spécimens du patois des localites nommées. Ainsi la premiere de ces traductions ne donne pas le patois d'Alby, mais plutôt celui de Taninges ; celles de Leschaux, des Clefs, etc., ne sont pas du tout conformes au parler de ces communes » (18 décembre 1880)

2. Le recueil de 1862 ne contient pas de spécimen des parlers d'Annecy, de la Balme de Sillingy, de Marthod, de Modane et de Montagny. Le texte qui est donné comme etant de Savigny differe beaucoup de la version vérifiée par A Constantin. Celle de Thônes est due à A. Constantin, qui avait aussi rectifié ou annoté plusieurs autres manuscrits

hant [vivant], en aspirant l'*h* comme en allemand... On disait assez communément autrefois *cil*, au lieu de *ciel*... *Survegne* [survint]. *É s'accoueglie* (*gl* italien) *à son cou* [il se jeta...]. *É répogne* [il répondit].

(**4Al**). Expressions transcrites par A. Constantin : *Fotée son kan p' lou pàï* [s'en alla dans une terre éloignée]. *E (ê) fassê la nôfé* [en vivant dans la débauche]. *Ë kan é* (son bien) *fëe to raflâ* [et après qu'il eut tout dépensé]. *É kmêfà à sé trovâ à l'étray* (prononc. comme *àé*) [il commença à se trouver dans l'indigence]. *Â sé rwà dyê (dïê) sou bré* [il se jeta à son cou].

(**4R**). *Dutray jo apré* [peu de jours après]. Cf. *D. S.*, v° *dutrê*. *Moda pron (p'r on) pay étranji* [s'en alla dans une terre éloignée]. *M'* et *s'effan* [mon, son fils]. *Al avoisé* [il entendit].

(**4T**). *Lé, él volisse bin se rviandâ* [se rassasier] *de ce qe lou poar mğivăn... A la fin dé fin, e dză... K' an d' pan tan k' i vulăn* [en abondance]. *Mtâ-lo onnă bagă. Toâ-lŏ.*

(**4Tj**). *Enmanda* [dissipa] *son bin. Itie, é usse bin volu se r'vandi* [se rassasier]. *Adiuide vito* [apportez promptement]. *E répogne* [il répondit]. *D' vous sarvésso* [sers]. *D' farates* [des courtisanes].

(**Amancy**). *Zouno* [jeune]. *Cé que me vint de ma porchion* [la portion d'héritage qui doit me revenir]. *Fouti le cant* [s'en alla]. *Et fut miserable a fond* [et il commença à se trouver dans l'indigence]. *Se renplir le ventre* [se rassasier]. *Qu'on du pan à lau sçu* (*su* = soûl) [qui ont du pain en abondance]. *Se sonpa à son cou* [se jeta à son cou] (*sonpa* correspond sans doute à *çhanpa*, cf. *D.S.*).

(**Bonneville**). *Mon dray d'hértajhe que day me reveni* [la portion d'héritage qui doit me revenir]. *Et y se mettiront à tabla* [et ils se mirent à table]. *Se divarti* [se réjouir].

(Dans cette traduction, on trouve l'emploi de *jh* = *th* doux et *th* = *th* dur.)

(**Châtel**). *Menia* [fils]. *Zouvene* [jeune]. *Mon drai d'héretaze que dai me reveni. In couliannin* [en vivant dans la débauche]. *E manqua de crevà de fam* [il commença à se trouver dans l'indigence]. *Et parte bin via* [(et) s'en alla dans une terre éloignée]. *É s'admara à ion dé païisan* [il s'attacha à un des habitants]. *Que le manda diin sa montagne* [qui l'envoya à sa maison de campagne]. *Po vouarda* [pour garder]. *Intie él are bin volu sabada la bouille de ce que lou caion mezivan* [là il eût bien voulu se rassasier de ce que les pourceaux mangeaient]. *Sa pinsò intie le bourravé télamin, é deze* [enfin, étant rentré en lui-même, il dit]. *Vouére i a t ai d'ovreai diin la boaire de mon paré que san bin neri et mé de craive che de fam. De me codrai* [je me lèverai] *et de fotrai le can* [j'irai]. *De* (sans doute *dé* = *d'é*) *offinso le bon Diù et vò* [j'ai péché contre le ciel et contre vous]. *Teni mé quemin ion de votrou ovreai* [traitez-moi comme un de vos mercenaires]. *É lére* (mis pour *él ére* = *illi erat*) [il était] ; plus loin : *ce que ierè* [ce que c'était]. *Et e pedia de liu* [et fut touché de compassion]. *E corà à liu illie saita ai cou. Dé mancò ai bon Diu* [j'ai péché contre le ciel]. *Allo mé queri vite sou ple biò hallion* [apportez promptement la plus belle robe]. *Essemato-le* [tuez-le]. *Fein dé groussé nofé* [livrons-nous à la joie du festin]. *Vo vaide* [vous voyez]. *Quére (q'ére) elonia* [(qui) était mort]. *I se metaran* [ils se mirent]. *Le grou* [le fils aîné]. *Él avoue* [il entendit]. *E creia ion dé volé* [il appela un des serviteurs]. *To cho* [indigné]. *De ne vo zai jamai manco* [je n'ai jamais transgressé vos ordres]. *Vo ne mai jamai balia on petia po flana avoué mou zami* [vous ne m'avez jamais donné un che-

vreau pour me réjouir avec mes amis]. *A cosa que* = dès que, et aussi parce que.

On peut remarquer la tournure originale de cette traduction.

(**Clermont** [1]). *Dou infan. Et se m'tiront à tâblia. Revenive* [revenait]. *Al aouisé* [il entendit]. *C'ti niche deze* [celui-ci dit] *Sort'sé* [sortit]. *Seyson* [année]. *Le mojhon* (son phébus) *gros* [le veau gras].

(**Les Contamines-sur-Saint-Gervais**). Le curé de cette commune, M. Carrier, fait la remarque suivante : « Il y a cette différence en patois entre *valet* et *vâlet*, en ce que le premier signifie *garçon* et on prononce l'*a* bref, dans le second qui est français, et employé pour *domestique* en patois, l'*a* se prononce long. »

R'v'nin [revenir], pp. *r'vnon. Cayot* (*y* prononcé comme dans *pays*) [cochon]. *Son paret le ve v'nin* [son père le vit (venir)]. *Siche llie* [celui-ci]. *Sanda* [santé]. *Femallet* [courtisanes]. *Cheuchieuret* [chaussures].

(**Lugrin**). *Meniat* [fils, garçon]. *Se collia* [s'en alla]. *Tiezet* [survint]. *Se choulâ* [se rassasier]. *Rebollia de compassion* [touché de compassion]. *E se shampa à son cou* [il se jeta]. *Le promi meniat* [le fils aîné]. *Al aouet* [il entendit]. *Ère* [était]. *Sti zinche* [celui-ci]. *Gâgui* [courtisane]. *S'évayi dien on gala* [se réjouir dans un festin]. *Ère morey* [était mort].

(**Poisy**). *Ce qui me vint à ma part* [la portion d'héritage qui doit me revenir]. *La cappa (l'acapa) pe le cou* [se jeta à son cou]. *Setiziche* [celui-ci]. *Ne sein ple digne* [je ne suis plus digne].

(**Saint-Eustache**). *É deget* [il dit].

(**Saint-Jean-d'Aulps**). *Meniat* [enfant]. *Vĕquĕchant* [vivant]. *Guère t'ay qu'iă de vôlets qu'en dau pan à la reboille. É venĭet* [il vint]. *Et i l'irĕt adet lĭoŭân* [et il était encore loin]. *Cŏre* [courut]. *Mĕtôz illĕt na shauffiŭră ès pĭats. Vaydĕt* [voyez]. *Irĕt* [était]. *Predu* [perdu]. *Aŏuĕt* [entendit]. *E cria* [il appela] *ion des volets. Ciche* [celui-ci] (prononc. allem.; on aspire du gosier le *ch*) ; de même pour de *servaycho* [je sers]. *É répŏuégnĕt* [il répondit]. *Aŏuè de les baroushĕts* [avec des courtisanes].

(**Sallenôve**). *Dze* [dit]. *Despensa* [dissipa]. *É se schampa à son cou. Mezzons* [mangeons]. *É créya* [il appela] *ion de sou valets. Sourtche* [sortit]. *Me dévartir* [me réjouir].

(**Thairy**). *Duienne* [jeune]. *Lei, a l'usse bé volu* [là, il eût bien voulu]. *Pressena* [personne]. *Ovry* [mercenaire, et serviteur]. *E s'accueillâ à son cou* [il se jeta]. *Le premy dé dous* [le fils aîné]. *Et stisse* [et celui-ci]. *Sourtse* [sortit]. *Dey tin de saïsons que de vos servâsse, de n'ay jamais dépassa vetroz ourdres* [depuis tant d'années que je vous sers, je n'ai jamais transgressé vos ordres]. *Dé gueuses* [des courtisanes].

(**Val-de-Tignes**). (Deux traductions fort intéressantes : l'une due à M. Moris Jean, de La Val de Tignes, surveillant au Collège chappuisien d'Annecy ; l'autre à M. Moris Joseph, aussi de La Val, abbé au séminaire de Moûtiers. — Nous donnons les principaux termes qui coïncident dans les deux versions.)

Ounco [encore]. *Garçoun* [garçon]. *Zouvino* [jeune]. *Eretâzŏ. Vigni* [(re)venir]. *Parcià̂zo* [partage] (prononcer c̀ comme en italien). *Lo dezôdre*

1. Le curé de cette paroisse, M. Dépommier, s'était aussi occupé de recueillir les traditions locales « Je pourrais vous communiquer, écrivait-il à M. Despine, une copie d'un petit travail que j'ai fait dans le temps, à la prière de Mgr Rendu, sur les *coutumes* et *usages* de ma paroisse. Ce que je puis vous en dire, c'est que Mgr. s'en était beaucoup amusé... »

| la débauche]. *Mijèra* [indigence]. *Doun* [donc]. *E gnioun lî n'en baillivet* [et personne ne lui en donnait]. *Maïjoun* [maison]. *E me ʒou mouro ichi de fan.*

Une traduction donne : *Z' eï faït de mal contra le boun Giou* (*g* = pron. italienne) [j'ai péché contre le ciel].

U col [au cou]. *Annel* [anneau]. *Touade-lo* [tuez-le]. *Iret* [était]. *Lo proumi garsoun* [le fils aîné]. *Sichi* [celui-ci]. *Vignu* [venu]. *Voussoun pare* [votre père] (ailleurs *vossoun*). *Veïde iqui* [voilà que]. *Zou vo serveïcho* [je vous sers]. *Touâ* [tuer].

Un texte donne *de linfe* = des courtisanes ; l'autre *de fenne de croï via.*

*
* *

APPENDICE.

Traduction en patois des Contamines-sur-St-Gervais [3Gc] *(Vallée de Montjoie),*

communiquée par M. A. Gex, instituteur en congé.

N' ômŏ avè dou valë. Le ple jhoune a dè à son pârë : « Balĭé-mĕ la pâr d'ertâjhe que dê mĕ revenin. È le pârë leu-ʒ a fé le partĭajhe dĕ son bin. Câqĕ jhor apré, l'ple jhoune a vendu tŏ son drè à ĭon dĕ leu vʒin, arjhan contan, pwé al a qitâ d'abôre le paï, mé eu lŭa dĕ sĕ bĭin candŭirë cmân é fâ, al a vivu cman on polisson, è dinse al a avòŭ bastou mjhĭa tô ç' q'al avê. Alor é-t arvâ na gran famnà è ntron pour ômŏ a intâ bĭin bounéʒe dĕ trovâ à alâ à métrĕ çhĭé ĭon dé ptĭu granjhĭé dĕ çl'endrê. Lé, al âre bin volu mjhĭé son cheu dĕ cên qĕ mjhĭévăn lou caĭò, mé nĭon ne lĭ an balĭévĕ. A la fin, al è rentrâ en lŭi-même è a s'é dè : Jhe ne pwè pâmé i tnin, jhe vêĭe voră qintă foli jh'é fé en qitan mon pârĕ ! Guére n'ĭ a-t-ê pâ dĕ jhan çhĭé no q'an dĕ pan à discrèchon è mè jhe mwère che dĕ fan. Jh' èrê vér lŭi è lĭe dĕrê q'â mĕ trétê cman é veudra, seulaman q'â mĕ pĕrdnê è mĕ rprënĭĕ çhĭé lŭi. Su çan a sĕ lêvĕ è a pren le çhmin dĕ la méson. L'pârĕ l'a iu vnin dĕ lŭan è l'a rconĭu. Toçhĭa dĕ pdĭa en le vĕĭan dan 'n éta as misèrable, a cor à sa rencontră è lĭe seutè eu cou en l'enbrassan. Sn enfan lĭ a dè en ploran : « Mon pârĕ, jh'é pĕçhĭà contră le bon Dié è contră vò, pĕrdnâ-mĕ, bin q' jhe ne sosse pâmé dinĭe q' vo m'apalè vtro-n enfan ». Mé le pârĕ a dè-t à sou domestiqe : « Aportâ d'abôre lou ple biô-ʒ ablĭemen è ablĭé-le avwé. Mta-lĭe na bàgă eu dê è dĕ solar é pĭa ; am'nâ le vé gra è twâ-lŏ. Mjhin è fassin na fétă. » Alor é sĕ san mtâ à trâblă. Le premĭé dé-ʒ enfan rĕvnĭê d'en çhàn en cé momên, è al a pĕrçu le brŭi dĕ la mousică è dĕ lé dançhĕ. Al a dĕmandâ à lé davĕ vĭélĭĕ fĕmalè q'éran assĕtâ pré deu beu ç' qĕ cên volê dirĕ. « É voutron frârĕ qĕ revenon, è voutron pârĕ a cmandâ q'on fissĕ fétă », an-t-è répò. Çla réponsă a fâçhĭà le jhoune ômŏ qĕ di q'â n'entrère pâ. Son pârĕ a dĭu sourti pĕ le prĕĭé d'entrâ. — « Nan q'al a dè, jhe ne vwê pâ étrĕ dé voutre. — E pĕrqê ? — Ĭ a jha bin qĕ jhe vô servèsse dĕ mon mĭo, qĕ ci-che a répò ; è portan m'aĭé-vo jamé balĭà la mwindră cheusă pĕ m'amousâ avwé mou-ʒ ami tandĭé qĕ mon frârĕ q'a mjhĭa to çan sin avwé dĕ garcĕ (dĕ salopĕ) n'ĕ pâ pletou arvâ q' vo fédĕ twâ l' vé gra pèr lŭi. » — Mon valé, q'a dè l' pârĕ, t'é-t [1] adé avwé më è tô cé q'ĕ-t à më ĕ-t à të. N'ĕ-t-è pâ juste q'on

1. Le père tutoie toujours le fils.

pârĕ fassĕ ĭé la jhwé q'al a d'avĕ retrovâ en boună sandâ l'ênfan q'a crĕĭé mor è pĕrdu » ?

Pour la fin de la *Parabole*, nous ajoutons la variante ci-dessous, d'après le texte suivi par Depéry pour la traduction en patois du Pays de Gex :

Pasqĕ mon valë qĕ vetĭà érĕ mor, al è ressucitâ, al érĕ pĕrdu è jhe l'é retrôvâ. Su çlè entrĕfêtĕ, le premĭé dé garçon érĕ dan lou çhan : è cman a rĕvniè è qu' al aprochĭévĕ dĕ la méson, a pĕrcĕvĭè le brŭi dĕ la mousică è dĕ la dançhe. A qrĭè ĭon dé domestiqe è a lĭe dĕmandè ce q' ĭ érĕ. Le domestiqe lĭe di : voutron frârĕ è rvenon è voutron pârĕ a twâ le vé gra pasqĕ s'enfan érĕ en boună sandâ. Çan le met en colére è a ne volè pâ rentrâ : son pârĕ sourtè pĕ l'en prĕĭé. Mé â pren la paròlă è a di à son pârĕ : « Vêtĭà jha tan d'an qĕ jhe vô servèsse san vô avè jamé désobéi en ran dĕ ç'qe vô m'aĭé cmandâ, è portan vô ne m'aĭé jamé balĭà on çhĕvrè pĕ mĕ regalâ avwé mou z ami. Mé d'abor qĕ voutr'n âtre vale, q'a mjhĭa son bin avwé dĕ garcĕ, è vnon, vô aĭé fé twâ pĕr lŭi le vé gra. » Alor le pârĕ lĭe di : « Mon pour enfan, t'é-t adé avwé mé, è tô ce q' jh'é ĕ-t à tè. Mé é falè férĕ na fétă è nô diverti pasqĕ ton frârĕ érĕ mor è le vêtĭà ressucitâ, al érĕ perdu è le vêtĭà retrovâ.

A. Constantin et J. Désormaux.

RÉSURRECTION

Je vis d'étranges jours voilés d'un doute austère
Où je ne sais plus bien si c'est un autre ou moi
Que la mélancolie entraîne solitaire
Vers le silence de nos bois.

Je vais comme en grand deuil et dans l'ombre il me semble
Que je ne suis pas seul, que quelqu'un suit mes pas
Et qu'une voix murmure à mon âme qui tremble
Des mots que je ne comprends pas.

Il est des éclairs d'heure où mon être s'efface ;
Un soupir qui n'est plus revit mystérieux ;
Puis un qui me ressemble en souriant me chasse,
Me prend mes pensers et mes yeux.

Mon cœur s'agite alors de transes imprévues ;
Des souvenirs éteints qui veulent luire encor
L'inondent tendrement de clartés inconnues
Et j'y sens battre un passé mort.

Alors, devant l'agonie inerte des choses,
Passe sur moi le vent d'une immense pitié ;
Je m'attriste aux parfums qui s'effeuillent des roses
Comme à la fin d'une amitié.

J'aime la solitude aux murs perclus de mousse
Et sous la rampe en fer où les mains ont glissé,

La vasque où se mira la joie humaine et douce
D'un pauvre regard trépassé.

J'aime la rue enclose au silence des foules
Où de vieilles maisons rêvent aux jours fanés
Où la douceur de se sentir mourir s'écoule
Le long des seuils abandonnés.

Parfois encor assis sous l'aile de l'extase
Dans le salon bleu pâle où chante une voix d'or,
J'entends dans ma poitrine en un écho la phrase
Pleurer au rythme de l'accord.

Celui qui n'est plus là pleure aussi dans moi-même...
Quel mystère confond la personnalité !
Dites quelle âme allume en mon âme qu'elle aime
Le doux rayon de sa bonté ?

Quitta-t-elle pour moi l'inconnaissable espace
Où la souffrance expire, où la haine s'éteint ;
Ou la divine essence à la forme qui passe
Mit-elle son sublime instinct ?

Or un soir que tenant la lampe du problème,
J'interrogeais debout le miroir inquiet,
Je vis dans le fantôme à l'œil noir, au front blême,
Mon père qui me regardait.

Charles MARTEAUX.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Julien TIERSOT : *Chansons populaires recueillies dans les Alpes françaises ;* Falque et Perrin, Grenoble ; F. Ducloz, Moûtiers, 1903 ; 548 pages in-4°.

Toutes les fées bienfaisantes ont favorisé l'éclosion de ce volume. Déjà connu par des travaux estimés sur les vieilles chansons et les traditions populaires, M. Tiersot, sous-bibliothécaire du Conservatoire national de musique, avait, ainsi qu'il le déclare lui-même, été désigné au Ministre de l'Instruction publique par de hautes autorités scientifiques et par des traditionnistes distingués comme possédant toutes les qualités désirables pour rapporter de son voyage des résultats excellents. Il fut accrédité officiellement auprès de MM. les Préfets de la Savoie, de la Haute-Savoie, de l'Isère, des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes et des Alpes-Maritimes et, s'il est vrai, comme le dit M. Tiersot, que « en général, le paysan a le respect de l'autorité, et que, sauf exception, le seul fait de venir à lui de

la part du Préfet ou du Ministre le prédispose favorablement », on doit reconnaître que jamais folk-loriste n'a eu autant de facilités de recherches, autant de moyens à sa disposition pour recueillir exactement les vraies chansons populaires des Alpes Françaises. Enfin. il a encore eu la bonne fortune de rencontrer, en Savoie même, un imprimeur émérite, M. François Ducloz, dont les belles publications sur la Savoie sont si appréciées des connaisseurs : le volume qu'il vient d'éditer soutient au point de vue typographique la comparaison avec les précédents et fait honneur aux presses de notre compatriote.

Toutes les conditions se trouvent donc réunies pour donner à ce recueil une autorité incontestable, et il n'est pas jusqu'au luxe imposant de l'impression qui n'ajoute encore à cette publication une apparence de solidité ; aussi la désillusion est-elle grande quand on parcourt le volume.

*
* *

Et d'abord, on avait le droit d'espérer que M. Tiersot essaierait de remonter aux sources de nos chansons populaires pour distinguer celles qui sont originaires de nos provinces de celles qui nous viennent du dehors et, si possible, en découvrir les auteurs ; mais il s'est borné à les recueillir et à les publier, comme le ferait un simple amateur de province sans grand esprit critique. « *Ce livre,* dit-il dans sa préface, *est le simple rapport d'un témoin* n'ayant d'autre prétention que de fournir à l'étude générale qu'entreprendra l'avenir un aliment de plus. » Mais alors, pourquoi ces emprunts fréquents à des recueils déjà parus et avantageusement connus, par exemple, ceux de M. Gaston Paris (chansons du xve siècle), de Nicolas Martin (recueil de trente-trois noëls et chansons), de la *Revue savoisienne*, etc. ? Il ne s'agit plus ici du rapport d'un témoin, et nous avons lieu de supposer que celui qui entreprendra l'étude générale de la chanson populaire préfèrera lire les textes originaux dans nos bibliothèques, plutôt que de recourir à des publications de seconde main. L'insertion dans son volume de *Bergeronnette savoisienne* [1], *Toujours de celle me souvyn, La Péronnelle, Jacotin, Robin, Robin, réveille-toi, La que vollye voz de fare, Adieux à la Maurienne,* etc., n'est donc qu'une sorte de trompe-l'œil, une belle entrée en matière pour faire passer ce qui suit.

Mais, en somme, ces chansons appartiennent à la Savoie. Ce

1 Le texte de Gaston Paris (comme la variante donnée dans l'*Anc Th fr.)*, porte d'ailleurs *Bergerotte savoysienne* et non *Bergeronnette.*

qui est plus grave, c'est de présenter comme savoyardes plusieurs chansons qui n'ont rien de commun avec notre folk-lore.

Telles sont les chansons de l'*Escalade*, toutes composées à Genève et dont quelques-unes, datant de l'évènement, sont particulièrement odieuses. « *Ce qé lénó lè Métré dé batalïe* » est d'une lâcheté révoltante ; pendant cinquante-sept couplets, étalés avec complaisance par M. Tiersot, l'auteur insulte les prisonniers savoyards qui, contrairement aux usages de la guerre, furent pendus, puis décapités, leurs corps jetés au Rhône et leurs têtes exposées sur les remparts de Genève. M. Tiersot ignore sans doute que cette chanson est l'œuvre d'un protestant, le ministre Jacques Bordier, de même qu'il ignore auss que la pièce intitulée *Peuple genevois, élève ta voix* est attribuée à un autre ennemi de la Savoie, le célèbre Théodore de Bèze qui l'aurait composée sur l'air *Séché de douleur*. Quel est le Savoyard assez peu patriote qui aurait pu chanter de pareilles choses ? Une seule de ces chansons a pénétré dans nos provinces, la plus récente : *Allons citoyens, de grand cœur*, mais avec des variantes tournant en ridicule cette grande victoire de l'Escalade.

Telles sont aussi toutes les chansons de ramoneurs et de marmottes que M. Tiersot a copiées un peu partout, sauf en Savoie. Celle qu'il donne comme ayant été notée à Saint-Jean de Maurienne : *En passant par la Bourgogne*, aurait pu être tout aussi bien copiée dans la plupart de nos provinces, et notamment à Paris d'où nous l'avons reçue : elle s'y chantait en ronde vers 1830.

Comment M. Tiersot, natif du département de l'Ain, a-t-il pu commettre de pareilles hérésies ? Semblable aux premiers fonctionnaires qui nous furent envoyés après l'annexion et qui étaient tout surpris de nous entendre parler français, il doit, probablement, vivre dans certain milieu parisien où l'on place encore le Mont-Blanc en Suisse et où on croit faire de l'esprit en disant que la Savoie est le pays des ramoneurs et des marmottes. Imbu de cette idée, toutes les rengaines parlant de ramoneurs lui semblent bonnes à mettre dans son volume officiel ; il en cherche dans des livres imprimés à Paris en 1539 et 1543, il en copie dans Ballard, il en recueille en Bourgogne, en Normandie même où, dit-il, « elles doivent avoir été laissées là par quelque petit Savoyard faisant son tour de France ». Voilà vraiment un moyen commode et rapide de prouver l'authenticité d'une pièce. Dans son ardeur à dénicher

des chansons de ramoneurs et de marmottes, M. Tiersot en emprunte à un opéra-comique de Dalayrac, à Beethoven lui-même ! et il imprime, tout au long, *la Marmotte en vie* de Ducray-Duminil qui n'a rien de populaire et n'a jamais eu droit de cité en Savoie, la personne qui la lui a chantée à Bonneville étant probablement seule à la connaître.

Avec la naïveté d'une personne qui connaît peu notre pays, l'auteur écrit : « L'on sait que les petits Savoyards ont pour compagne habituelle *la marmotte en vie* qu'ils amènent de la montagne, et qu'ils font danser sur leur passage devant les populations, en chantant un refrain du pays. Leur chanson favorite est populaire dans une zone assez étendue. » Autant de mots, autant d'erreurs. J'ai beau fouiller dans mes souvenirs, je n'ai jamais vu danser des marmottes ; j'ai vu, dans ma jeunesse, quelques petits enfants faire danser, par la pression du pied, une ou deux poupées suspendues au bout d'une planchette articulée, en chantant *Diouga Zanetta ;* ils sortaient ensuite de la poche intérieure de leur veston une marmotte qu'ils montraient en faisant la quête. Tous ces enfants venaient de Barcelonnette ou des Hautes-Alpes, et la chanson *Diouga Zanetta* appartient au patois de ce pays [1]. Mais M. Tiersot qui tient à sa marotte, ou plutôt à sa marmotte, donne la chanson comme savoyarde et il ajoute : « texte Despine » ; or, notre compatriote M. Despine ne l'a publiée dans la *Revue savoisienne* (mars 1869) que pour affirmer que cette chanson n'appartient à aucune de nos provinces.

M. Tiersot est si hanté par cette idée de ramoneurs, de joueurs de vielles et de marmottes que, sur les cinq gravures de son volume intéressant la Savoie, la première *L'Education d'un jeune Savoyard* de Greuze, représente une femme apprenant à son fils à jouer de la vielle ; dans la seconde, qui est une scène de l'opéra-comique de Dalayrac figurent *Deux petits Ramoneurs dansant* devant de hauts personnages ; la troisième nous montre *Les Enfants de Turenne déguisés en petits Savoyards*, d'après un tableau de Drouais, l'un en joueur de vielle, l'autre tenant en laisse une marmotte debout qui, pareille à un ours apprivoisé, tient un bâton entre ses pattes de devant. Parlerai-je de la gravure de Boilly, de 1824, donnant comme types de Savoyardes un groupe de têtes quelconques qui n'ont rien de la coiffure si pittoresque de nos différentes vallées ?

1 Damase Arbaud l'a relevée dans ses *Chants populaires de la Provence*. Ce doit être le « *Digo Jeannetto* » des *Parodies du Théâtre italien*.

Quelle meilleure preuve que M. Tiersot a appris à connaître la Savoie à Paris et non en parcourant nos campagnes !

Et maintenant, quand un délégué officiel se préoccupe si peu de l'origine et de l'authenticité de ses documents, est-il bien nécessaire de relever le grief qu'il me fait d'avoir inséré dans mon recueil des chansons populaires de la Haute-Savoie, deux chansons qui, dit-il, sont connues en Bresse, et ont, paraît-il, été publiées dans un volume dont j'ignorais l'existence?

Le reproche de M. Tiersot ne viendrait-il pas de ce qu'il a été réduit à copier dans notre *Revue savoisienne* des fragments incomplets de *La Chanson du Duc de Savoie* et du *Bûcheron*, alors que j'ai eu la bonne fortune de recueillir ces deux chansons de la bouche de M. Belly et de les copier à Annecy même? M. Belly n'était, d'ailleurs, pas seul à les connaître et à les chanter ; le regretté M. Constantin possédait plusieurs couplets de ces deux chansons et dans le même patois savoyard ressemblant à celui de la Bresse ; c'est lui qui m'a conseillé de choisir de préférence les versions Belly à celles de M. Despine et aux siennes, parce qu'elles étaient plus complètes. Or, le nom de M. Constantin fait autorité en patois savoyard tandis que M. Tiersot a besoin d'un traducteur. De son côté, M. Aimé Vingtrinier, l'érudit bibliothécaire que la ville de Lyon vient de perdre, m'a écrit qu'il avait retrouvé avec plaisir dans mon recueil, *La Chanson du Duc de Savoie* qu'il avait entendu chanter en Savoie, il y a fort longtemps.

M. Tiersot croit que cette *Chanson du Duc de Savoie* pourrait bien avoir été composée par quelque bel esprit *bressan*, compatriote et contemporain de Vaugelas. Pourquoi bressan ? Vaugelas n'est-il pas plus savoyard que bressan ? Il est né, il est vrai à Meximieu, alors que la Bresse faisait partie des Etats du duc de Savoie ; mais, lorsque, en 1601, la Bresse fut cédée à la France, la famille Favre demeura savoisienne. C'est ainsi, a dit M. Ducis, que le futur académicien de Richelieu put faire ses premières armes dans la langue française aux séances de l'Académie Florimontane, fondée en 1607, à Annecy, par saint François de Sales et le père de Vaugelas, Antoine Favre, devenu président du conseil judiciaire de cette ville ; plus tard, le père de Vaugelas fut appelé à Chambéry à la première présidence du souverain Sénat de Savoie. Si donc, M. Tiersot croit vraiment que la *Chanson du duc de Savoie* est d'un compatriote de Vaugelas, il ne pouvait mieux dire qu'elle est d'origine savovarde.

Le lecteur me pardonnera si j'arrive maintenant à une chose plus personnelle :

Dans la lettre adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique, placée en tête de son volume. M. Tiersot dit que mon recueil « *est le résultat de recherches faites à sa demande* ».

La vérité est que, comme il l'avoue lui-même quelques lignes plus haut, en 1893, c'est-à-dire deux ans avant son enquête, il avait déjà reçu de moi dix-huit chansons.

De plus, lorsque M. Tiersot vint me voir en 1895. pour être présenté à M. le Préfet de la Haute-Savoie, au début de son enquête officielle, j'en avais réuni cinquante-trois, et c'est en parcourant les campagnes, pour compléter les textes et comparer les mélodies, que je suis parvenu à recueillir les quatre-vingt-treize chansons populaires qui ont paru dans mon dernier recueil.

Quand, sur le conseil de deux amis que je ne saurais trop remercier aujourd'hui, j'ai fait paraître ces chansons dans la *Revue savoisienne*. M. Tiersot a reçu chaque fois les premières épreuves, il lui était donc bien facile de me communiquer au fur et à mesure ses observations, au lieu d'attendre l'apparition de son volume dans lequel il me remercie d'une façon quelque peu étrange.

Enfin, chose non moins surprenante, M. Tiersot va jusqu'à s'imaginer, en parlant du recueil des chansons de Collombat, publié par M. Niérat en 1898, que l'*impression de ce volume a sans doute été déterminée par son enquête*. D'abord nous ferons observer que ces compositions n'appartiennent en aucune façon au folk-lore puisque l'auteur vivait de 1820 à 1865. Ensuite est-il admissible qu'un recueil de chansons modernes ait été suscité par l'enquête d'un folk-loriste ? N'y aurait-il pas plutôt pour M. Tiersot l'intention de laisser croire que rien n'existait avant lui sur les chansons populaires de la Savoie ?

On ne doit donc pas s'étonner si les résultats de cette enquête laissent à désirer : c'est la conséquence inévitable du système de centralisation qui a présidé à de pareilles recherches. Que le gouvernement fasse appel dans chaque canton, dans chaque commune même, aux personnes de bonne volonté qui, étant en contact habituel avec les habitants, voudraient recueillir les chants ou traditions populaires, qu'il fasse ensuite contrôler les textes et la musique par d'autres personnes plus expérimentées, que Paris enfin condense ce qui a paru dans chaque province, rien de mieux, mais envoyer de la capitale une personne, —

tant qualifiée soit-elle, — ne connaissant ni nos paysans, ni leur patois, ni leurs coutumes, et encore moins l'esprit du pays, c'est presque vouer d'avance l'œuvre à un échec.

Il y a à distinguer dans le rétablissement d'une chanson le texte et la mélodie. Quand il s'agit de déterminer si elle appartient à telle ou telle province, il ne faut pas ajouter une trop grande foi aux manuscrits, quelle que soit leur antiquité. C'est ainsi que j'ai deux anciens recueils entre les mains : l'un de 143 pages, daté de 1798, vient de Saint-Jean de Maurienne et l'autre, de 145 pages, m'a été remis à Annecy; celui-ci contient notamment la chanson de *Renaud*. Je n'ai pas cru cependant devoir faire usage des chansons copiées dans ces deux manuscrits, n'ayant pu acquérir la preuve authentique qu'elles se chantaient ou s'étaient chantées en Savoie.

Pour la mélodie, c'est chose autrement délicate. Le délégué officiel, n'étant en contact qu'avec de rares chanteurs réunis à la hâte quand il s'arrête dans une localité, manque de moyens de contrôle, et si, comme M. Tiersot, sur cent trente mélodies données comme étant de la Savoie, il en reçoit cent dix-neuf, copiées ou chantées par une seule personne qui n'est pas même d'origine savoyarde, il n'y a pas lieu de s'étonner de la monotonie qui en résulte, constatation mélancolique que M. Tiersot fait à la fin de sa préface. Chacun sait que, sauf de rares exceptions, un vieillard qui n'est pas musicien finit par donner à toutes les chansons qu'il chante un cachet personnel ; les uns abusent des ports de voix et des grupetti, d'autres chantent en mineur telle chanson en majeur, confondant parfois un motif avec un autre : il est donc nécessaire d'entendre la même mélodie interprétée par différents chanteurs et de la *copier soi-même* pour pouvoir apprécier quelle en est la version exacte. Et alors on constate que nos chansons populaires, loin d'être monotones, sont, au contraire, très variées comme rythme, tonalité et couleur.

Mais, pour en pénétrer la pensée intime, il ne suffit pas d'avoir un mandat officiel qui, quoi qu'en dise M. Tiersot. effarouche plus le paysan qu'il ne l'attire : la Savoie ne se livre pas si facilement ; âpre à ceux qui la froissent, elle garde ses secrets pour ceux qui la connaissent telle qu'elle est, en réalité, et non telle qu'on la dépeint dans certains milieux, elle se donne à ceux qui l'aiment, l'apprécient et savent se faire aimer d'elle. Voilà, sans doute, pourquoi M. Tiersot ne l'a pas comprise et pourquoi son recueil, qui aurait pu être une source de vérité où

tous les folk-loristes auraient puisé à pleines mains, n'est qu'une œuvre dont la valeur historique est amoindrie puisqu'elle donne des chansons étrangères à notre pays et qu'elle réédite les légendes ridicules de ramoneurs et de marmottes dont tous ceux qui connaissent notre chère Savoie, et ils sont nombreux, ont depuis longtemps fait justice. Jean Ritz.

***

Le tome XLI des *Mémoires et Documents* publiés par la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie contient une nouvelle étude de notre collègue M. F. Mugnier : *Histoire du président Favre*. La *Revue Savoisienne* donnera un compte-rendu critique de cet important ouvrage dans le prochain fascicule.

***

La *Revue de Philologie française et de Littérature* (t. XVII, p. 143, sqq.) publie une intéressante analyse critique du *Dictionnaire Savoyard* de MM. A. Constantin et J. Désormaux. Elle est due à M. Vignon, romaniste bien connu par ses recherches sur *Les Patois de la Région lyonnaise*. Nous jugeons inutile de reproduire ici les nouveaux éloges adressés à l'œuvre de nos collègues, récemment couronnée par l'Institut. Mais on nous saura gré de transcrire la page suivante, que M. Vignon appelle « une modeste contribution » aux études de philologie savoisienne.

Un Dictionnaire conçu sur un plan pareil ne peut être complet, et comme le dit fort bien M. Désormaux, le sera-t-il jamais ? Mais le cadre est tracé : il suffira, pour le remplir, que les Sociétés locales et les travailleurs de bonne volonté répondent à l'appel chaleureux que leur adresse M. Désormaux. Qu'il nous permette d'apporter ici une modeste contribution.

A côté d'arucles fort riches, comme *âgle*, *çharwi*, *çhîvră*, *cupèssă*, *lafé*, *luge*, *savu*, etc., il en est d'autres qui pourront s'augmenter de variantes ou de synon. nouveaux A l'article *cuçhe* (lit), on peut ajouter *cutsĕ* [8B,B'], *cutchĕ* [8A], *cusĕ* [8Bs], *cusĭ* [Tignes], *cuche* [5M], *cuchĕ* [5E], *coçhĕ* [Les Houches], *keuçhĕ* [Domancy]. Parmi les successeurs de *populus* (peuplier), il faut compter *pevè*, qui s'emploie à 5G et à 5B. A 5G, 5B, 5M', 5E, on fait la *buya* (lessive), comme dans le Lyonnais et dans la Bresse ; à 7 L, on fait *lo blantcho*. Le *b* de *laborare* est passé à *v* dans la Haute Maurienne tout entière : *lavorèl* à 7M', *laveoâ* à Albane, *lavorâ* à 7M'v, *lavourar* à 7Ma' et à 7L. *Nepotem* est continué par *nevèu*, que donne le *Dictionnaire*, et aussi par *névo*, *nevó*, *nevon*, *névour*, *névaw*, *nevwè*, *neveuĭ*, *névu*. A la liste des successeurs de *lupum*, il faut ajouter *lu*, *lou*, *ló*, *lò*, *loĭ*, *leuĭ* ; toutes ces variantes sont intéressantes pour l'étude du sort de *o* tonique latin.

On pourra encore enrichir le *Dictionnaire* d'une autre façon, en déterminant l'aire de chacune des formes enregistrées : on pourra montrer, par exemple, que *cabră* < *capram* n'est pas particulier à 4T et à 1D, mais

qu'on l'entend encore à 5G et à 5B ; que *cuçhe* (lit) et *laborâ* (labourer) occupent un vaste domaine dans l'arrondissement de Chambéry, entre le cours du Rhône et celui de l'Isère. D'autres articles trouveront leur complément naturel dans l'*Essai de Grammaire* que prépare M. Désormaux. La Maurienne et la Tarentaise sont particulièrement riches en formes curieuses : *nostrum*, par exemple, n'est pas devenu *nutron*, *ntron*, comme dans les autres parties de la Savoie ; le groupe *str* se conserve ou se réduit à *sr*, *çh*, *s*, *r*. Le champ des études patoises est vaste et presque illimité : les auteurs du *Dictionnaire Savoyard* ont eu le mérite d'y tracer un sillon profond et durable et de montrer la voie aux travailleurs de bonne volonté.

A propos des nouvelles études de philologie savoisienne en préparation, M. Vignon termine ainsi son article :

Le programme est vaste ; espérons que M. Désormaux pourra le remplir tout entier. Il est encouragé et soutenu par la Société Florimontane, qu'il faut remercier de savoir susciter et patronner des entreprises vraiment utiles, tandis que tant d'Académies de province dépensent leur temps et leur argent à redécouvrir périodiquement l'Amérique.

*
* *

Dans l'étude mentionnée ci dessus, de M. L. Vignon, nous trouvons les renseignements suivants :

M. Désormaux a fait précéder le *Dictionnaire* d'une bibliographie très complète, à laquelle il sera difficile de beaucoup ajouter. Parmi les travaux des philologues modernes, il convient pourtant de mentionner deux articles, qui ont paru dans les *Etudes romanes dédiées à Gaston Paris* et qui intéressent tout particulièrement la Savoie : l'un de M. Gilliéron *sur la vitalité phonétique des patois*, l'autre de M. Rousselot sur *S* devant *t*, *p*, *c* dans les Alpes.

Parmi les textes anciens, deux phrases en patois savoyard, citées par H. Estienne, dans l'*Apologie pour Hérodote*, méritent d'être recueillies [1].

*
* *

Revue archéologique. — T. XXXIX, 1901. P. 308. O. Costa de Beauregard : *Les Cuirasses celtiques de Fillinges. BB.* [S.R.] : J. Burlet . *La Savoie avant le Christianisme*, excellente bibliog. ; recueil de docum. qui font de l'auteur un dom Bouquet savoyard. — T. XL, 1902. P. 407, composition chimique de la cuirasse de Fillinges. P. 360, A. de Molin : *Etude sur les Agrafes de ceinturon burgondes* (décrit l'agrafe de la Balme, près La Roche, au musée de Genève.)

Revue épigraphique. — 1900, n° 1342 : inscription de Mésigny. — 1901, n° 1402 : inscript. de Duin.

1 Pages 15 et 543 de l'éd de 1579. H. Estienne avait une propriété à Viry, dans le canton de Saint-Julien.

☞ **La Table des cinquante premières années de la** *Revue Savoisienne* **(1851-1900) sera mise en vente prochainement au prix de 2 fr.;** *franco*, **2 fr. 50.**

Prière d'adresser les demandes à M. le Bibliothécaire de la Société Florimontane.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

7924. — Annecy. Imprimerie Abry.

215

N° 4. 4e Trimestre.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 7 octobre 1903.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

882

En ouvrant la séance à 5 heures, **le Président** annonce les décès de M. de la Forest-Divonne, sociétaire de 1900, et de M. Mathieu, membre effectif depuis 1879. Il envoie aux familles si cruellement éprouvées les sympathiques condoléances de la Société.

Il adresse ses sincères félicitations à M. Désormaux qui vient d'être nommé officier d'académie.

Le procès-verbal de la dernière séance est ensuite lu et adopté.

La Société a été honorée d'une demande d'échange émanant de la Société d'archéologie de Bruxelles. Très sensible à cette faveur elle décide l'envoi des quatre dernières années de ses publications et sollicitera l'échange des publications antérieures.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Ch. Marteaux : *L'Amour de la petite Patrie*, discours prononcé le 30 juillet 1903 à la distribution des prix du lycée Berthollet. (Don de l'auteur.)

J. Corcelle : *Antoine Favre, président du Sénat de Savoie.* Extrait des *Annales de la Société d'Emulation de l'Ain*, 1903. (Don de l'auteur.)

P. de Mortillet : *Entrées des Allées couvertes des environs de Paris,* 1 br. in-12. (Don de l'auteur.)

J. Desormaux : *Mélanges savoisiens.* Extrait de la *Rev. de Philologie française.* (Don de l'auteur.)

Le 3e Centenaire du Traité de Paix signé à Saint-Julien les 11-21 juillet 1603 et la Fête nationale. (Don de M. C. Duval.)

A. Despine : *Notice historique sur Menthon-les-Bains et ses Thermes* 1 br. in-8°, Annecy, 1865. (Don de M. Marteaux.)

E Boulanger : *Germination de l'ascospore de la Truffe,* 1 br. in-4°, Rennes, 1903. (Don de l'auteur.)

F. Fenouillet : *Monographie du Patois Savoyard.* (Don de l'auteur.)

La Société reçoit avec plaisir cet intéressant ouvrage qui a obtenu le 1er prix au concours littéraire du *Cyclamen* en 1897.

J. Revil et Corcelle : *La Savoie et Aix-les-Bains.* Guide de la collection Boule, in-12, Paris, Masson. (Don de l'éditeur.) (Voir *Bibliographie.*)

Il nous est particulièrement agréable à ce propos de féliciter nos deux collègues de l'œuvre commune entreprise dans le but de faire connaître et apprécier les beautés naturelles de la Savoie et de souhaiter bon succès à ce livre qui contient une

Fr. Per. 8°

monographie intéressante et bien documentée suivie d'un itinéraire de routes décrit d'une manière très attachante.

M. Marteaux offre à la bibliothèque florimontane sa table des matières des Bulletins de l'*Association Florimontane* et de la *Revue savoisienne* de 1851 à 1900. Il ajoute qu'il sera reconnaissant aux personnes qui voudront bien lui signaler des erreurs ou des omissions. On publierait ces errata ou ces additions dans sept ans lorsqu'on entreprendra la deuxième table décennale. Tous les membres présents adressent leurs plus chaleureuses félicitations à notre vice-président pour le dévoûment dont il a fait preuve en fournissant par cette publication un précieux outil de recherches.

M. Désormaux donne lecture, au nom de M. Abry, d'une note sur le *lâpĭŏ*, bête légendaire qui habiterait les bois du Roc-de-Chère. Cet animal a une queue comme un serpent et des pattes de lézard. Un homme qui serait touché par lui tomberait mort aussitôt. Tel est le récit d'un paysan qui l'a vu, il y a vingt ans au moins. Pour un autre, il n'y a plus de *lâpĭŏ*, mais les vieux l'ont vu et on l'a représenté à Talloires sur la porte d'une maison dans un encadrement. Cet animal habitait surtout la partie la plus haute du Roc-de-Chère, qui est formée de rochers analogues aux lapiaz du Parmelan. De là peut-être, suivant M. Abry, le nom qui lui était donné.

M. Marteaux fait remarquer qu'il existe sur le Roc-de-Chère des lézards de forte taille et **M. Nanche** y a vu des vipères rouges énormes. Il n'y aurait rien d'étonnant que l'imagination populaire se soit emparée de ce fait et nous assistons, ainsi que le fait remarquer **M. Désormaux**, à la genèse d'un récit de folklore.

M. Gonthier fait la communication suivante :

« On s'est demandé bien des fois en quel lieu et à quelle date était né le poète, trappiste-soldat, Félix-Marie-Emmanuel Mouthon.

« M. Burnier, dans son *Histoire de Tamié*, le fait naître à Saint-André de Rumilly, en 1763, et Jules Philippe, à Turin, le 12 janvier 1760. Tous deux se trompent, au moins sur un point.

« Dans son *Triomphe de la Miséricorde éternelle*, Mouthon nous apprend lui-même qu'il fut baptisé « le 13 janvier 1764 »; sans indiquer le lieu qui doit être Turin (page 33), et ailleurs (p. 82) qu'il entra chez les Trappistes de Tamié le 29 novembre 1782, à l'âge de « dix-neuf ans ». Cela reporte bien sa naissance au 12 janvier 1764. »

M. Buttin offre au Musée une pièce de monnaie en bronze provenant du trésor découvert en 1901 à Clermont. C'est un Dioclétien (COHEN, n° 183).

M. Marteaux donne au Musée, de la part de M. DÉPOLLIER, deux crampons de scellement en fer provenant d'une construction romaine à Saint-Jorioz, et de la part de M. A. FOURNIER, maire d'Annecy-le-Vieux, quelques débris romains et deux clefs des XIVe et XVIe siècles qu'il a recueillis dans sa propriété au nord de l'église de la commune. La Société remercie ces messieurs de leur désintéressement.

M. Buttin explique en quelques mots son travail sur les anneaux-disques. Il expose, devant la vitrine de la salle d'archéologie qui contient un spécimen d'un de ces disques, les raisons pour lesquelles il y voit une arme de jet utilisée depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours.

MM. Bruchet et **Le Roux** présentent la candidature de M. le comte O. COSTA DE BEAUREGARD.

M. Sallaz propose celle de M. MURGIER, **M. Nanche** propose la candidature de M. KERINGER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 4 novembre 1903.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

G. KEYSLER . *Travels through Germany, Hungari, Bohemia, Sivilzerland, Italy and Lorrain,* vol. 1, London, 1758 Ce volume contient une intéressante lettre de 1729 sur la traversée de la Savoie par la Maurienne. (Don du P. Mackey.)

Œuvres de saint François de Sales, t. II, III, IV, V, in-8°, Annecy, Niérat. (Don du P. Mackey.)

E. GUINIER : *Etude sur l'Epicéa comparé au Sapin,* 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.) Médaille d'or au concours de juillet 1903 ouvert par la Société forestière de Franche-Comté et de Belfort.

CHANTRE et SAVOYE : *Répertoire et Carte paléthnologique du département de Saône-et-Loire,* 1 br., 1902. (Don des auteurs.)

Commission de Météorologie de la Haute-Savoie, observations de 1902.

GIFFORD : *Forest-Destruction. — From the Smithsonian Report.,* 1901.

NEWELL : *Irrigations. — From the Smithsonian Report.,* 1901.

BRANDT : *Life in Océan. — From the Smithsonian Report.,* 1900.

M. Bruchet présente la candidature, en qualité de membre effectif, de M. Costa de Beauregard, de l'Académie française.

La Société est heureuse de nommer aussitôt, à l'unanimité et par acclamation, l'éminent écrivain membre d'honneur de la Société Florimontane.

Le même expose que la restauration entreprise au château d'Annecy depuis deux ans, dans le logis de la salle des fêtes, a été très heureusement terminée et que la réception des travaux a eu lieu le 19 octobre dernier. Sur sa proposition, la Société Florimontane, désireuse d'exprimer sa reconnaissance à la Commission des Monuments historiques, décide de nommer parmi ses membres d'honneur M. Charles Suisse, architecte en chef de la Commission, qui a dirigé les travaux de restauration.

Le même prie la Société d'émettre un vœu pour que la salle des fêtes, puisse être visitée par le public tout au moins quelques heures le dimanche. Pour éviter les objections soulevées par l'affectation actuelle du Monument, cette visite pourrait avoir lieu sur présentation de cartes qui seraient délivrées à la mairie. Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Le même communique le texte d'une inscription relevée sur une cloche du XVe siècle, provenant de Cervens (Haute-Savoie) et déposée à la fonderie Paccard : ✝ DO' ⁝ STE'SE' ⁝ SE(M)BLET ⁝ CV' ⁝ NEMORE ⁝ SEMBLETI ⁝ ✝. — M. Germain de Maidy, auquel il a communiqué l'estampage de cette inscription embarrassante, a observé que la croix initiale, par sa forme, rappelle celle de Toulouse et que les caractères d'un beau gothique majuscule, pourraient remonter au XIVe siècle ; mais, ajoute-t-il, les fondeurs conservaient les mêmes caractères beaucoup plus longtemps que les graveurs d'inscriptions lapidaires et que les calligraphes.

M. Le Roux annonce que certains fragments de sculpture non utilisés dans les travaux de restauration du château : bandeau de cheminée, base de colonnette, etc., lui ont été remis par l'intermédiaire de M. Fontaine, architecte, pour le musée lapidaire. Ces divers morceaux ont été déposés provisoirement au Palais de l'Isle par suite du manque de place sous les portiques de l'Hôtel-de-Ville.

Il est ensuite procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin MM. O. Costa de Beauregard, Keringer et Murgier sont proclamés membres effectifs de la Société.

Les membres des jurys pour le concours de cette année sont nommés et il est décidé que l'exposition publique des Beaux-Arts aura lieu dimanche 15 novembre et ce jour seulement dans la galerie de la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville, de 10 h. à midi et de 2 heures à 4 heures.

M. Guerby communique les observations thermométriques poursuivies au Parmelan depuis le milieu de juin jusqu'en septembre. Il a établi des graphiques pour les comparaisons à faire avec les observations de la station météorologique du Lycée. Ce travail paraîtra dans la *Revue*.

M. Guinier donne lecture d'une clef dichotomique permettant de déterminer les saules d'après leurs feuilles. Il ajoute un chapitre sur les saules glacials des hautes altitudes dans les Alpes.

M. Bruchet demande que le discours prononcé par M. Marteaux à la distribution des prix du Lycée Berthollet et qui contient des considérations si intéressantes pour l'histoire de Savoie, soit imprimé dans la *Revue*. La Société adopte cette proposition.

M. Désormaux appelle l'attention sur le séjour de Pierre Dupont dans notre région.

Parmi les poètes du XIXe siècle qui sont venus chercher en Savoie la paix et la sécurité, on oublie ordinairement de mentionner Pierre Dupont, dont la mémoire est chère à tous les amis de la chanson. On sait que le poète manqua souvent du nécessaire. En songeant aux malheureux qui, comme lui, tremblaient de froid et mouraient de faim, il composa cette chanson du *Pain* qui lui valut une condamnation :

On n'arrête pas le murmure
Du peuple lorsqu'il dit : « j'ai faim ! »
Car c'est le cri de la nature,
Il faut du pain, il faut du pain !

« Ce chant et quelques autres, dit M. E. Flotard, dans ses *Causeries d'Antan* [1], déclamés par Dupont dans des réunions révolutionnaires, furent la cause des poursuites exercées contre le poète. Il se réfugia en Savoie, chez des amis, auxquels est dédiée sa touchante chanson de l'hospitalité. Ces amis ne sont pas nommés, mais je sais, par Dupont lui-même, qu'à une certaine époque il fut l'hôte d'Eugène Suë, du bon accueil et de l'affabilité duquel il faisait l'éloge avec un entraînement et une reconnaissance bien naturels. »

1. In *Revue du Siècle*, n° 142, mars 1899, p 149.

Peut-être quelque lecteur de la *Revue savoisienne* parviendra-t-il à préciser davantage ces souvenirs, en ajoutant quelques pages à la biographie du bon chansonnier lyonnais.

M. Charvier rappelle à ce propos que Pierre Dupont a été l'hôte de Me Bouvier, notaire à Rumilly.

M. Désormaux donne lecture d'une notice philologique relative au terme *soif*, usité dans le frl. savoyard, pour désigner une sorte de poisson. Cette note sera publiée dans un prochain fascicule de la *Revue*.

Le même fait part de l'intérêt qu'il y aurait à dresser la liste des expressions dont les ramoneurs *(farĭà)* font usage. Ils ont en effet un vocabulaire spécial, sorte d'argot que personne n'a encore étudié jusqu'ici et qui, paraît-il, est près de s'éteindre, comme le *mourmé*. Tel est le mot *jhécă*, cheminée, qui figure dans le *Dictionnaire Savoyard*, et qui est aussi prononcé *wécă*. Citons encore *guêrnâ*, manger.

M. Guinier fait observer que les ramoneurs viennent surtout de Saint-Colomban-des-Villards et **M. Ritz** dit que ceux d'Annecy nous arrivent de Marlens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 2 décembre 1903.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire dépose sur le bureau le programme du Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à la Sorbonne en 1904.

L'Université de Montana (U. S. A.) demande l'échange de ses publications avec la *Revue savoisienne*. Cette proposition est acceptée.

Le Président donne la parole à **M. Keringer** pour la lecture du rapport du jury des Beaux-Arts.

« Dans le nombre relativement restreint des toiles envoyées à l'exposition de peinture (concours pour le prix Andrevetan), celles de M. Hermès se distinguent par un sentiment et un charme pénétrant.

« Les études de soir, lever de lune et d'étoile sont à notre avis, parmi les œuvres les plus intéressantes de cette exposition,

le pastel est habilement traité, l'heure exquise qui donne tant de charme au paysage, la qualité du ciel verdissant, y sont heureusement rendus, et dans l'impression de calme qui se dégage de l'ensemble, on reconnaît nos riantes rives des bords de ce merveilleux lac, en même temps qu'un jeune artiste plein d'avenir qui voit juste et interprète avec talent.

« Très intéressantes aussi les quelques études de Tunisie ainsi que les deux portraits pastel et crayon, dont le dessin précis s'affirme avec une grande sincérité.

« Avec M. Fabre, nous nous trouvons en face de toiles évoquant une fois de plus les sites délicieux et les physionomies charmantes de cet admirable pays, qui nous découvre sans cesse des aspects nouveaux. Notons un passage parmi ses meilleurs envois : la Rampe Perrière, dont on voudrait sentir davantage la pente du terrain ; le lac et les cygnes qui constituent à eux seuls une bonne étude d'animaux, une vue du château au soleil couchant dont la disposition est très heureuse, et le chemin de Montanvert.

« M. Guerry expose une suite d'aquarelles d'un vif intérêt, notamment sa masure près de Sevrier, notation rapide d'un site très pittoresque, deux effets de nuit pris aux vieux canaux d'Annecy, d'une belle tonalité grise qui s'harmonise à ravir avec la teinte sombre du ciel et où l'artiste s'est plu à transcrire la fraîcheur du soir enveloppant d'humidité les maisons aux murs gris.

« Mlle Crozet-Mouchet nous montre des panneaux de fleurs sous forme de tableaux ; ses masses sont balancées avec une exquise simplicité, le coloris est plein de fraîcheur, l'air et la lumière seuls n'y circulent peut-être pas suffisamment.

« A citer aussi les aquarelles et gouaches de M. Déthiollaz, d'une grande finesse d'exécution et qui, par leur caractère rétrospectif, constituent de précieux documents.

« Nous terminerons en adressant nos chaleureuses félicitations à M. Pinget, curé de Serraval, pour ses diverses études, ainsi qu'à M. Claude Gay, d'Annecy, en bonne voie de progrès sur l'exposition précédente. »

Les conclusions de la Commission sont adoptées et les récompenses décernées dans l'ordre suivant :

1er prix, 200 francs : M. Hermès, d'Annecy (portraits et tableaux au pastel).

2e prix, 80 francs : M. Fabre Léon (vues d'Annecy et chemin du Montanvert).

3e prix ex-æquo, chacun 40 francs : M. GUERRY, d'Annecy (aquarelles : vues du château, effet de nuit) ; Mlle GROZET-MOUCHET (fleurs : panneaux décoratifs) ; M. DÉTHIOLLAZ, d'Annecy (gouaches : vues documentaires du vieil Annecy).

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages récemment acquis, provenant de la bibliothèque du comte de Foras :

Almanach d'Anneci pour l'année 1791, in-12.

BERLIOZ (J.) : *Les Mobilisés de la Savoie*, Annecy, 1874, in-12.

GRENUS : *Fragments historiques sur Genève avant la Reformation*, Genève, 1823, in-4°.

JEANNERET : *Vie de Louise de Savoie.*

MAUGNY : *La Zone franche.*

Patria : Recueil de 26 brochures fort rares relatives à la neutralité militaire de la Savoie, à l'annexion de 1860, à Annecy.

RUFFIN : *Vie de P.-J. Rey, évêque d'Annecy*, Paris, 1858, in-8°.

SALES (Ch.-A.) : *Histoire du bienheureux François de Sales*, Paris, 1870, 2 vol. in-8°.

SONNAZ (Cte de) : *Anciennes Mesures du Chablais.*

VERDEIL et GAULLIEUR : *Histoire du Canton de Vaud*, 1854-1857, 4 vol. in-8°.

Le même annonce que la *Société des Antiquaires de France* a bien voulu nous envoyer les tomes 26, 27, 29 et 30 de ses Mémoires, trois trimestres des Bulletins de 1867, deux trimestres de 1867 en échange de quelques volumes de la *Revue savoisienne* qui manquaient à la bibliothèque de cette savante compagnie.

Le Président félicite M. BRUCHET qui apporte tous ses soins à l'accroissement de la bibliothèque florimontane en ce qui concerne les ouvrages historiques relatifs à la Savoie.

M. Désormaux offre une conférence qu'il a faite à Annecy, Thônes et Rumilly : *Le Paysan dans la Littérature*, extraite de la *Revue du Siècle*, Lyon, 1899.

M. Marteaux offre également, de la part de M. François RICHARD, d'Annecy, des lettres-patentes originales signées par Henri de Savoie-Nemours, datées de Turin, 13 décembre 1612, concédant une baronnie en faveur d'un personnage dont le nom a disparu, cette pièce étant mutilée.

M. Buttin communique une pièce portant état des frais du bal qui eut lieu à Annecy, le 12 février 1815 et s'élevant à la modique somme de 92 francs 45. Il y a lieu d'établir un rapprochement curieux avec les frais ordinaires actuels d'un bal par souscription, qui se sont élevés dernièrement à plus de 900 francs.

M. Désormaux attire l'attention sur les cadrans à devises (église de Rumilly ; Sales, château de l'Annonciade, maison La-

curial; Poisy, maison Astru ; Alby ; Magland). Il y aurait peut-être lieu d'établir un recueil des inscriptions ou emblèmes figurés sur ces petits monuments en ce qui concerne la Savoie. Cette proposition est adoptée et **M. Serand** chargé de centraliser tous les documents.

M. Bruchet fait une communication sur un aventurier grec, Paul Tanari, qui s'était fait passer à la cour de Savoie en 1389 pour un parent du patriarche d'Antioche et un zélé partisan du pape Clément VII ; cette narration est extraite de la chronique du religieux de Saint-Denis.

M. Serand remet un manuscrit de Noëls savoyards du XVIIe siècle, ainsi qu'un album répertoire qu'il a dressé de tous les clichés des dessins publiés dans la *Revue savoisienne*.

M. Guinier fait quelques observations sur l'exposition de peinture, qu'il désirerait voir installée dans un autre local et pour laquelle il demanderait plus d'éclat et de publicité.

Le Conservateur du Musée annonce que, sur sa demande, M. Hermès veut bien offrir au Musée d'Annecy son pastel *Soir sur le Lac*. L'artiste enverra prochainement ce tableau. La Société adresse ses remerciements à M. Hermès pour ce don généreux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance extraordinaire du 16 décembre 1903.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président annonce la mort de M. Garnier, archiviste de la Côte-d'Or, adresse les témoignages de condoléance de la Société à l'Académie de Dijon ainsi qu'à la Commission des antiquités de la Côte-d'Or dont le défunt fut président ; il ajoute que les soixante-treize années de service de M. Garnier et sa verte vieillesse lui ont permis de faire ou d'encourager des travaux considérables sur le riche fonds de la Chambre des comptes de Bourgogne.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau : *Les Chansons de l'Escalade*, 1 br. 8°, Ducloz, Moûtiers, 1903. (Don de l'éditeur.)

L'ordre du jour portant lecture du rapport du concours de

poésie, la parole est donnée à **M. Désormaux**. A la suite de cette lecture, la Société adopte les conclusions de la commission et les récompenses sont attribuées dans l'ordre suivant :

1er prix : 100 francs. — (N° 23.) *Glanes perdues :* M. Henri Fromont, à Lagruère (Lot-et-Garonne).

2e prix ex-œquo : chacun 50 francs. — (N° 16.) *Les Pèlerins de Jouvence* : M. Robert de la Villehervé, au Havre;

(N° 21.) *Le Secret de la Vie :* M. Fernand Richard, à Fours (Nièvre).

Mentions honorables. — (N° 24.) *Eternelle Question :* M. Alexandre Piot, à Lyon;

(N° 15.) *Les Etats chimériques :* M. Armand Dupuis, à Vincennes ;

(N° 13.) *Les Voix du Lac :* M. Henri Delezay, à Annecy.

En raison de l'abondance des matières du dernier fascicule de l'année, la Société décide que le rapport du jury de poésie sera publié seulement dans le prochain fascicule, c'est-à-dire dans les derniers jours de mars 1904. Ce rapport sera alors adressé aux personnes qui en ont fait la demande.

M. J. Serand dépose sur le bureau, un plan des environs de Faverges dévastés en 1737 et 1744 par les inondations de la *Glière* ou torrent de l'*Eau-Morte*.

Ce document, propriété de M. Jacquin, qui a bien voulu le communiquer à la Société, sur la demande de M. B. Rose, représente les divers lits successivement occupés par le torrent, avec le tracé du projet de digue, élaboré en 1737, par l'ingénieur Garrellaz, dans le but de garantir la ville de Faverges de nouvelles inondations.

L'étude de ce dessin qui englobe tout le territoire compris entre la Ville de Faverges, les sources de la *Grande* et *Petite Balmes*, les villages de Favergettes, Balmettes et Viuz, montre entre autres choses, qu'en 1744, par exemple, toute la plaine, à l'ouest de la chapelle de la Visitation fut dévastée jusqu'au village de Viuz, où les eaux, ainsi étendues sur le *seuil* géographique de Faverges, se divisèrent en deux branches qui allèrent se déverser ; l'une dans le lac d'Annecy, par le cours actuel de l'Eau-Morte et l'autre dans l'Isère, en utilisant le cours du torrent de la Chaise, à partir de Saint-Ferréol.

A la suite des grands dégâts causés par ces inondations, les travaux de construction de la digue connue actuellement sous le nom de *Grand Mur*, projetés en 1737, furent enfin adjugés le 24 juillet 1750 aux entrepreneurs Noël Duboin, Rouge et

Simon. de la commune de Samoëns, pour le prix de 20,760 livres, d'après un devis estimatif de l'architecte Pierre Cheneval.

On trouvera dans les Archives départementales de la Haute-Savoie divers documents sur ce sujet, dans le fonds des travaux publics, série C. Genevois, volumes de 1733-53 et 1750.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

CONCOURS D'HISTOIRE ET DE POÉSIE DE 1904

Les prix fondés par le Dr Andrevetan avec le concours de la Ville d'Annecy seront décernés par la Société Florimontane en décembre 1904.

Une somme de 400 francs est affectée au prix d'histoire et une somme de 200 francs au prix de poésie.

Sont seuls admis à concourir pour les deux prix : 1° les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

HISTOIRE. — Le prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire en langue française, sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de biographie se rapportant à l'un des départements savoisiens. La Société Florimontane verra avec plaisir les travailleurs diriger leurs recherches dans le sens des monographies de communes. Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonyme. *Ils devront déclarer par écrit* que leurs travaux n'ont été présentés à aucun autre concours. Les mémoires imprimés sont admis pourvu que leur publication soit postérieure au 1er janvier 1902.

POÉSIE. — En dehors des satires politiques et religieuses et des œuvres blessant la morale, toute latitude est laissée aux concurrents pour le choix du ou des sujets. Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. Pourvu que ce chiffre soit atteint, peu importe le nombre des pièces envoyées. Les travaux devront être en langue française. *Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi (mais sans signer cette déclaration) que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.* Les concurrents qui se feraient connaître seront exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 1er novembre 1904.

Le Comité de la Société Florimontane.

L'AMOUR DE LA PETITE PATRIE

Dans sa séance du 7 novembre, la Société Florimontane, a décidé de publier le discours prononcé par M. Ch. Marteaux, professeur au Lycée Berthollet, à l'occasion de la distribution des prix de cet établissement, le 30 juillet dernier. Les lecteurs de la *Revue savoisienne* liront avec plaisir cette synthèse historique à laquelle l'auteur était si bien préparé par ses nombreux travaux, publiés ici même, sur les anciens habitants de la Savoie depuis les temps préhistoriques jusqu'au haut moyen âge.

(N. de la Réd.)

Chers élèves,

Lorsque devant ce beau paysage qu'on ne se lasse pas de contempler, en face de ce lac dont la nappe bleue et les montagnes font un ensemble si harmonieux, vous entendez un étranger se récrier d'admiration, n'êtes-vous pas fiers que cette terre si pleine d'attraits soit la vôtre ? Lorsqu'en lisant dans le temps passé, vous vous émouvez au récit de quelque belle action, à quelqu'une de ces paroles que le choc des événements a fait si souvent jaillir, comme une flamme vibrante, de l'âme savoisienne, ne vous dites-vous pas avec orgueil que quelque chose vous rattache à cet héroïsme lointain ? Cette sympathie qui vous unit à la terre, ce frisson qui vous vient secouer à travers les siècles, c'est un éveil d'amour de votre patrie, et c'est d'elle que je voudrais vous entretenir aujourd'hui, heureux si je pouvais faire en sorte que vous en eussiez la noble et haute idée qu'elle mérite.

Car il semble bien que trop d'entre nous se désintéressent de ces petites patries dont se composent la force et la beauté de notre pays de France. Est-ce qu'après ses malheurs toutes les pensées se sont tournées vers son image mutilée et qu'en face d'une menace toujours prête, il y a une mobilisation permanente des bras et des cœurs ? Est-ce encore qu'en reportant notre affection sur une collectivité plus vaste, nous la trouvons plus facile à exercer ? Toujours est-il que chez la plupart de nos provinciaux cet amour ne se réduit plus guère qu'au souvenir. Il est comme contenu aux pages d'un livre qu'on ouvre avec plaisir, qu'on lit avec émotion et qu'on ferme avec le soupir qui va à une personne chère qui n'est plus. Depuis que les lois de l'évolution historique ont amené la Savoie à confier à la France ses destinées politiques, elle est devenue une province bien

française par ses aspirations vers un idéal commun ; mais faut-il qu'en vertu de cette union librement consentie votre jeunesse reste indifférente à une individualité à laquelle le sol, le milieu, les faits ont donné quelque originalité ? La Savoie ne mérite-t-elle pas qu'on se dévoue encore pour elle, et n'est-ce pas par la conscience réfléchie que vous aurez de votre petite patrie que vous arriverez à mieux comprendre et à mieux aimer la grande? Laissez-moi donc vous dire ce que doit être cette affection, quelle variété de sentiments elle embrasse et combien d'idées saines et élevées elle éclaire de sa paisible lumière.

Et d'abord qu'entendons-nous par amour de la patrie ? Ce sujet a inspiré à plus d'un écrivain des pages éloquentes. A dire vrai, c'est un sentiment plus facile à éprouver qu'à définir et qui renferme, sous son apparente simplicité, cette complexité d'émotions qui agitent toute âme humaine. C'est à l'âge que vous êtes, c'est à l'ombre douce de la vie de famille que l'amour de la patrie éclôt au fond de vos cœurs. En aimant ceux qui usent leur existence à embellir et à fortifier la vôtre, vous vous prenez à aimer aussi la maison où vous êtes nés, l'école où vous avez étudié, la ville où vous avez grandi, la nature enfin, par laquelle vous pouvez déjà entrevoir l'étrange et magnifique mystère de la vie. Plus tard, quand votre horizon s'élargira, vous serez attirés par une sympathie instinctive vers les hommes que vous avez connus enfants et, sous la poussée des mêmes besoins, vous renouerez avec eux les relations qu'une activité semblable dans le même milieu avait contribué à former entre vos pères; puis il naîtra en chacun de vous le désir de continuer leur œuvre ; et voilà comment vous vous reliez par mille fils ténus à une terre que parfume le charme de vos premières impressions et dont le sourire semble vous suivre dans l'avenir. Cette patrie, c'est bien, suivant l'antique expression, la terre de vos pères, celle qu'évoque la chanson d'un nant sous la feuillée ou, dans une échappée de ciel bleu, la vision d'un vieux clocher qui s'argente au soleil. Elle nous est la plus chère parce qu'elle est la base de toutes nos affections et que nous pouvons l'aimer librement, sans devoir impérieux, sans exigence. Quand nous la quittons, notre pensée emporte son image et, si loin que nous soyons, nous finissons par revenir à elle comme à une mère trop longtemps délaissée. Cet instinct qui ramène l'homme au pays natal n'est pas seulement une nécessité pour son être affaibli de retrouver un coin de terre

reposant et familier, il s'explique encore par le sentiment profond de son origine. L'humanité est une fille de la terre, et chacun de nous sent si bien qu'il en fait partie intégrante que ce n'est pas sans malaise qu'il attarde ses pas ailleurs. Quand, après quelque absence, nous touchons le sol d'où nous sommes sortis, il semble que nous devenions meilleurs; la vue des mêmes choses d'autrefois, l'étendue invariable des mêmes champs cultivés sans relâche emplissent notre âme d'une sensibilité agrandie et en même temps d'une confiance dans l'avenir qui la raffermit et la trempe. Renier sa terre, c'est se montrer un ingrat, un imprudent enfant.

Mais, si l'amour de la patrie a sa source naturelle dans l'amour de la famille et du sol natal, c'est dans un autre sentiment, plus fécond et plus élevé, qu'il puise sa grandeur et sa force. Les hommes, impuissants et misérables dans l'isolement, sont avant tout des êtres sociaux; partout ils ont dû joindre leurs efforts pour s'acclimater à un milieu, l'asservir à leurs besoins et le défendre, une fois conquis, contre l'étranger. A force de craindre et d'espérer, de souffrir et de triompher ensemble, ils n'ont plus voulu quitter un sol qui leur donnait les mêmes joies et les mêmes douleurs et ils y ont voulu vivre et mourir ensemble. Ainsi s'est développée cette conviction d'une union obligatoire entre la terre et ceux qui l'habitent, aussi bien que d'une responsabilité indéfinie que les générations se lèguent tour à tour : de là un patrimoine commun d'intérêts, de traditions, de droits et de devoirs dont s'enrichit l'âme d'un peuple; ainsi grandit cet invincible amour de la patrie politique qu'on appelle le patriotisme, soit qu'il inspire les manifestations d'une petite province, soit qu'il imprime le même battement de cœur à quarante millions d'hommes.

L'histoire de la formation du peuple savoyard renferme à ce point de vue des pages intéressantes et bonnes à méditer. Loin d'être sans mélange, il est le produit d'énergies ethniques aussi puissantes que variées pour l'heureux développement de son génie particulier. Je parle à peine de ces hardis chasseurs de rennes au visage tatoué, aux bras armés de harpons et de sagaies, artistes délicats à leurs heures, et qui vinrent, il y a quelque six mille ans, s'abriter sous les éboulis rocheux du Salève, au seuil des grands glaciers. Bien longtemps après, quand un climat tempéré amena avec les saisons la verdure et la vie aux collines printanières, ce furent les brunes tribus aux haches

en pierre polie qui essaimèrent des gorges montagneuses, élevèrent au bord de vos lacs leurs huttes en treillis égayées de vaisselle d'argile et déposèrent dans le sol humide le blé nourricier ; puis l'on vit éclore l'industrie métallurgique et les sombres forêts s'éclaircirent sous la hache de bronze civilisatrice. Ces lointains pionniers des solitudes alpestres, ce sont là, mes amis, vos plus vieux ancêtres ; respectez-les, car, les premiers, ils ont eu assez de foi en cette terre pour lui confier, si sauvage, l'avenir de leurs générations auxquelles ils ont légué cette patience inlassable et cet idéalisme résigné, mais persistant, que l'on retrouve chez les habitants de plusieurs de nos provinces. Au vi^e^ siècle avant l'ère chrétienne, une émigration nouvelle amena de la vallée du Danube les belliqueuses tribus à tête blonde, farouches comme le fer qui les armait. L'une d'elles, chassée plus tard par les Germains des plaines vertes que baigne le Rhin, traversa la Suisse et se fit place sur la terre de Savoie : c'étaient les Allobroges. S'ils s'y fixèrent à demeure, ce fut certainement par nécessité. Comme tous les peuples gaulois ils constituaient, au-dessus de la plèbe servile et méprisée des vaincus, une aristocratie guerrière qui, campée aux points stratégiques du pays, ne songeait qu'à s'en assurer la conservation et ne l'estimait qu'en raison de la quantité de blé ou de fourrage qu'elle en pouvait retirer. Et les Allobroges, comme les Helvètes, leurs voisins, l'eussent quitté sans regret pour des plaines plus fertiles si Rome n'avait dompté, quoique non sans peine, leur instinct d'indépendance et d'expansion et enraciné à jamais sur ce sol leur individualité originale, mais inquiète.

On ne saurait croire ce que la Savoie gagna à ces trois siècles de paix romaine. Dans les villes, où la population se trouva fort mélangée, le commerce et l'industrie enrichirent les habitants qui, en retour, les embellirent de monuments ; des routes pavées sillonnèrent les campagnes et pénétrèrent jusque dans les vallées alpines ; la propriété foncière prospéra. Ce fut dans cette province, qui avait conservé à peu près les limites de l'ancienne Allobrogie, que le sentiment de la petite patrie s'éveilla au cœur des citoyens. Si Rome, lointaine et superbe, était la capitale du monde, Vienne fut le chef-lieu de la cité et ce fut d'elle qu'émana toute vie civile, religieuse et sociale. Aussi le soldat, aux camps du Rhin ou du Danube, pouvait se dire de la cité de Vienne avec autant de fierté patriotique que le travailleur moderne, qui va chercher fortune à mille lieues

du foyer paternel, s'écrie : « Je suis Savoyard ». Mais les guerres, les invasions, la misère qui suivit, empêchèrent le développement de cette intéressante unité provinciale et, au ve siècle, quand les grands propriétaires virent leur personnel décimé, leurs terres appauvries et sans protection, ils demandèrent au gouvernement central d'accueillir les Barbares au lieu de les anéantir, de les hospitaliser sur leurs domaines et de faire d'eux des colons et des défenseurs. Et voilà comment un peuple d'origine germanique, les Burgundes, s'établit dans la Savoie. Elle fut la terre du salut pour ces familles errantes qui acquittèrent leur dette en la fécondant de leur sueur et en y acclimatant leurs mœurs simples et industrieuses. Si le tempérament paisible des Burgundes a produit un ferment d'action bien faible comparé à la truculente initiative des Francs, en revanche, ils préparèrent en Savoie le renouveau agricole qui, grâce à la multiplication des abbayes, filles de France, défricha et peupla nos hautes vallées. C'étaient bien les hommes qui convenaient à une terre qui ne fructifie que si on y sème la patience et l'effort ; et dans les meilleurs de leurs descendants nous constatons encore cette lenteur dans le geste et l'expression, ces sentiments calmes, peu compliqués, quoique puissants, cet esprit positif, froid, réfléchi, cette ardeur au travail sans hâte et sans trouble, et cette gaîté franche et sereine comme un beau lever de soleil.

Puis vint la période féodale. Les frontières de la province se précisèrent ; à l'intérieur, la domination terrienne se morcela à l'infini, pendant que le pouvoir politique tendit vers l'unité directrice. Et ce fut peu à peu qu'un double sentiment s'affirma au cœur des habitants dont les regards allaient du fonds qui nourrit au bras seigneurial qui protège ; la communion du sol et des êtres devint plus intime et plus forte et enfin, un jour, ils crurent voir resplendir au-dessus d'eux cette charmante entité, la patrie, à laquelle chaque citoyen a donné, pour la former, une parcelle de lui-même. C'est la souffrance qui fait les peuples, c'est dans le malheur qu'a grandi le peuple savoyard ; c'est là qu'il a pris conscience de sa personnalité. Aguerri par la lutte contre une nature rebelle, il s'est encore trempé aux dures épreuves de l'adversité. Placée au point de contact des puissances latine et germanique, gardienne des défilés qui conduisent en Italie, tour à tour poussée par ses princes dans les bras de la France et de ses rivaux, la Savoie a subi les douloureuses conséquences de leurs variations politi-

ques. Exposée par sa nature géologique aux éboulements et aux inondations, ravagée par la peste et les incendies, elle a vu encore les armées de toutes nations passer et repasser sans trêve dans ses vallées appauvries : villages anéantis, sièges. pillages, contributions, rien ne lui a été épargné. Quoi d'étonnant que l'âme de ses enfants, désabusée et rendue prudente, se soit repliée sur elle-même. Elle n'en vibrait pas moins cependant au souffle des idées généreuses ; et voilà comment vos aïeux ont frappé les voyageurs d'autrefois aussi bien par le souci un peu rude de leur dignité, leur excès d'amour propre, l'ardente affirmation de leurs convictions que par leur loyalisme sincère, leurs singulières qualités d'endurance, leur caractère simple et hospitalier. Leurs princes, qui comptèrent plusieurs hommes remarquables, n'étaient pas ennemis du progrès et bien des réformes se réalisèrent dans leur duché qui ne virent dans les royaumes voisins le jour que plus tard. Sous leurs règnes s'épanouit une belle floraison de talents et de génies et il serait difficile d'énumérer les magistrats, les prêtres, les écrivains, les soldats qui accrurent ou défendirent l'héritage de leur vaillante petite patrie.

Ce qui vous frappe dans ce rapide exposé, chers élèves, n'est-ce pas de voir des hommes différents, fixés à diverses époques et souvent malgré eux sur une terre sans bornes bien définies, sans climat bien tranché, réunis sous une forme gouvernementale qu'on retrouve ailleurs, chercher, au-dessus de l'âpre besoin de vivre, à travers les deuils et les joies réciproques, la réalisation d'un idéal commun? Au dessus des générations qui passent, des mœurs qui changent, des traditions qui s'éteignent, saisissez-vous ce fait important de milliers d'intelligences s'attachant à ce morceau de terre de France pour y faire germer la moisson des idées ? Sauvages aux outils de pierre, guerriers gaulois, propriétaires romains, colons barbares, seigneurs, moines, serfs, tous ces humbles, tous ces inconnus dont la charrue ramène à la lumière les couches d'ossements, tous ont poursuivi, suivant leurs aptitudes et jusqu'à l'épuisement de leurs forces, cette tâche d'aimer ce pays où ils sont venus et d'y accroître le patrimoine commun de bien-être et de progrès. Quelle curieuse et suggestive histoire que celle de nos provinces, comme elle nous enseigne l'amour réfléchi de la France ! Ne comprend-on pas mieux la formation et la durée de la nation française quand on étudie ces foyers

d'énergie où s'alimente depuis si longtemps sa vie physique et intellectuelle? Combien incomplète et fausse serait l'histoire générale qui négligerait ces groupements dont les qualités diverses se fondent si harmonieusement dans le caractère national! Je n'ignore pas que certains esprits, amoureux d'uniformité, verraient avec plaisir les types provinciaux s'effacer devant un type psychologique unique. Ils oublient qu'on ne supprime pas l'influence du milieu, les mêmes causes amenant les mêmes effets; que ces particularités de tempéraments et d'aptitudes ne gênent pas le progrès, mais simplement le nuancent, et qu'enfin on peut être à la fois bon Savoyard et bon Français. Renan a dit : « Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent; avoir fait de grande choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple. » Peuple, les Savoyards l'ont été, et ils vous ont légué un héritage de vaillance et d'honnêteté que vous ne devez pas laisser perdre.

Il faut ne pas être indifférents à un tel passé. Vous savez que vous lui devez la moitié de vous-mêmes, car chaque génération vit de celle qui précède et prépare celle qui suit, et ce n'est pas nous qui avons semé le bien que nous récoltons. Puisque vous êtes l'avenir pour lequel vos pères ont vécu, rendez-leur le culte qu'ils ont eu pour vous sans vous connaître en les connaissant à votre tour ; vous acquitterez ainsi votre dette et vous tirerez en même temps profit de leur expérience accumulée. « Si les hommes qui passent leur vie à étudier l'histoire des générations mortes, s'écriait un sociologue, consacraient seulement la moitié de leur vie à l'étude des phénomènes sociaux, le bonheur de l'humanité serait fixé plusieurs siècles plus tôt. » Il ne pensait pas que c'est là une double tâche qu'il est impossible de mener de front et que vouloir réformer les hommes sans les faire réfléchir, c'est les illusionner dangereusement : or c'est dans le passé qu'il faut chercher la cause de tous les faits sociaux. Il peut donc être pour vous un utile champ d'investigations où vous trouverez à glaner, sous le contrôle de votre raison, ici d'efficaces formules ou de ces traditions qui sont comme le legs gracieux de croyances défuntes, là quelque lumineuse et suggestive vérité.

Recueillir les mélancoliques vestiges des âges évanouis, c'est surtout une œuvre d'érudits, mais à laquelle vous pouvez encore coopérer. Lisez leurs livres, car ces curieux sincères sont de braves gens qui n'ont d'autre ambition que la recherche de la

vérité ! Visitez les musées : vous y verrez pieusement conservées les reliques de vos ancêtres. Epargnez même, autant que possible, leurs vieilles demeures ; que les jeunes maisons leur fassent une place au milieu d'elles. Avec leurs escaliers tortueux aux marches usées et leurs petites fenêtres qui ont tant vu, elles savent de véridiques histoires qu'elles racontent à ceux qui les font jaser et la rudesse de leur intérieur dont elles semblent honteuses en regard du confortable de nos modernes habitations vous donnera une excellente leçon de choses ; car, ce que nous appelons civilisation, n'est-il pas souvent, hygiène mise à part, qu'un besoin d'aise artificielle dû à l'affaiblissement de notre énergie et à l'exagération de notre sensibilité ? Goûtez aussi la biographie de vos grands hommes, vous savourerez cristallisées en eux ces qualités d'esprit et de cœur qui disent assez l'avantage de la contribution qu'apporta au génie français l'âme savoisienne. Serait-ce d'un idéal trop élevé de souhaiter à chacun de vous un peu de la correction de Vaugelas, de l'intelligence d'Eustache Chapuis, de la grâce séductrice de François de Sales, de la bravoure de Dessaix, de la dignité de Ducis, du savoir d'un Berthollet, d'un Monge, d'un Bouvard et, par dessus tout, cette simplicité de mœurs qui les rendait si sévères pour eux-mêmes, alors qu'ils n'avaient pas comme vous l'excuse d'une existence où tout vous est adouci, où toute lutte pénible vous est atténuée? Comme je voudrais que dans le livre où vous apprenez l'histoire de la formation de notre nation une petite place fût faite à la Savoie, au rôle important qu'elle a joué, à l'étude de ses forces intellectuelles et morales ! Que d'exemples ignorés seraient dignes de vous être transmis ! Et savez-vous à quoi l'on reconnaîtrait qu'un tel enseignement a porté ses fruits, c'est à votre politesse envers les vieillards. L'enfant qui s'incline devant eux et leur fait place avec respect donne une preuve tout à la fois de savoir et de reconnaissance. Saluez donc en eux ce passé de joies et de misères dont vous semblez n'être, enfants, que la seule raison ; et dans ces raccourcis de tant de lignées, reconnaissez l'humanité elle-même regardant, sans cesse renouvelée et toujours vivante, vers le but mystérieux qu'elle ne désespère jamais d'atteindre.

Mais, et c'est par ces quelques mots que je finirai, il ne suffit pas pour être bon Savoyard d'accueillir les conseils avisés et discrets du vieux temps et de poursuivre d'une affection attendrie les êtres et les choses qui ne sont plus. Aimer son pays, c'est aussi préparer son avenir et la meilleure manière d'y

travailler, c'est de vouloir être d'honnêtes gens. J'ai essayé de vous montrer qu'il existe entre une terre et ceux qui l'habitent un lien puissant et doux qui les unit au passé. Ce principe d'une solidarité, considérée ici à un point de vue rétrospectif, doit s'affirmer avec plus de force encore entre les hommes d'un même temps. Et il vient heureusement s'opposer à un autre principe, lui aussi scientifiquement établi, celui de la lutte pour la vie, qui nous fait envisager notre prochain presque comme un ennemi et que nous invoquons trop souvent pour justifier l'égoïsme agressif de notre activité. Nous sommes tous des membres d'une même famille et, s'il est d'une prétention prématurée de se proclamer les frères de tout le monde, en revanche il est d'une utilité sociale incontestable que nous regardions tous les Français comme nos frères et que nous voulions leur bonheur, puisque le leur et le nôtre doivent se confondre. S'il est donc nécessaire d'être forts, il l'est encore plus d'être bons. Soyez bons, chers élèves, soyez-le avec simplicité et toujours, en dépit du scepticisme de certains sourires et malgré les heures tristes de la vie. Placez la dignité personnelle dans votre bonté pour autrui ; elle engendrera à son tour la bonté et vous réaliserez ainsi le vrai, l'unique progrès. Les défauts d'une nation n'étant que la somme des imperfections individuelles, chaque victoire sur vos mauvais penchants contribuera à l'évolution morale de votre chère Savoie et de la France.

Ch. Marteaux.

LES FAMILLES D'ANNECY

AU MILIEU DU XVE SIÈCLE

On sait que les registres de l'état civil d'Annecy ne remontent pas au delà de 1573.

Le plus ancien recensement de la population signalé, que l'on connaissait depuis une trentaine d'années, était de 1561. (Voir la *Rev. sav.* de 1871, p. 101.)

Les archives de Turin permettent de remonter un siècle plus avant dans le passé des familles annéciennes.

En 1431, les habitants de la châtellenie d'Annecy furent appelés à payer au duc de Savoie un subside pour les dépenses du voyage malheureux que le fils aîné du prince fit cette année en Piémont pour accompagner le roi des Romains.

Le compte de cette imposition, dressé par le châtelain, nous a conservé l'énumération des feux imposés dans la capitale du Genevois à cette occasion [1].

Ces feux sont ainsi groupés :

51 feux *infra villam Annessiaci Burgi ultra pontem Beate Marie Lete.* c'est-à-dire rue Notre-Dame, rue du Pâquier et rue de Bœuf ; 16 feux *ultra pontem de Bouz*, c'est-à-dire dans le faubourg de Bœuf ; 56 feux *inter duos pontes*, c'est-à-dire rue de la Filaterie, rue de l'Evêché et rue Grenette ; 58 feux *ultra pontem Morenum*, c'est-à-dire rues de l'Ile et Sainte-Claire ; 9 feux *in Perreria* ; 30 feux *ultra portam de Ysernon*, c'est-à-dire faubourg du Sépulcre ; 15 feux *apud Vovray*.

Voici donc l'énumération des feux de la ville, dressée en 1431 par le châtelain Jean Martin, au moment où Jean Ducret et Pierre Dupuis étaient syndics d'Annecy. Quelques noms sont suivis de la mention *vacat* ; le châtelain s'est servi d'une liste contenant le nom de quelques personnes décédées ou parties au moment de la répartition.

On remarquera que les noms de famille le plus souvent sont au génitif parce que le mot *filius* est sous-entendu : Albi Franciscus, c'est-à-dire *Franciscus* filius *Albi*. Certains de ces noms se sont perpétués sous des formes françaises différentes, Albi soit au nominatif *Albus* est un ancêtre de la famille *Blanc*. Boni diei, c'est-à-dire *Bonus dies*, correspond au nom *Bonjour*, etc.

Voici l'explication des noms de profession donnés dans ce dénombrement :

Appothecarius, droguiste ; *barberius*, barbier ; *basterius*, conducteur d'animaux à bât ; *borserius*, fabricant de bourses ; *broderius*, brodeur ; *carpentator*, charpentier ; *chapellerius*, chapelier ; *cutellerius*, coutelier ; *escofferius*, tanneur ; *faber*, forgeron ; *ferraterius*, marchand de fer ; *guenerius*, gaînier ; *hospes*, aubergiste ; *lathomus*, maçon ; *macellarius*, boucher ; *mercerius*, mercier ; *notarius*, notaire ; *peyrolerius*, chaudronnier ; *pictor*, peintre ; *poterius*, potier ; *sartor*, tailleur d'habits ; *serrallionus* ou *serrallierius*, serrurier ; *sutor*, cordonnier ; *tonsor*, tondeur de draps.

1. *Turin : Archives Camérales, Comptes des subsides d'Annecy.*

Computus nobilis viri Johannis Martini, castellani Annessiaci, de subsidio in anno Domini MCCCCXXXI, illustri domino nostro Sabaudie duci concesso ad rationem XX den. grossorum pro quolibet foco hominum et juridiciariorum domini citra montes, in et super quibus dominus habet ultimum supplicium.., divite tamen pauperem adjuvante ita quod ditior quantitatem quatuor florenorum non excedat, decimo autem parte dicti subsidii pro miserabilibus personis non habentibus unde dictum subsidium solvere possint exclusa. Et hoc in subvencionem expensarum illustris bone memorie domini nostri domini principis Pedemontium, primo geniti domini quondam, tunc noviter mandati per serenissimum principem dominum nostrum Romanorum regem ad sibi in partibus Ytalie circa suam coronacionem adhipisscendam cum armis serviendum fiendarum...

Agnerii Mermetus ; Agni Petrus ; Albi Franciscus, sutor; Alardi Petrus, (vacat) ; Angelli Petrus ; Ansermeti Franciscus ; Ansermeti Johannes ; Apprili Henricus; Apprili Johannes ; Aymichon (liberi dicti), vacat; Aymoneti Jacobus ; Baptilliour (Johannes de) ; Barberii Franciscus ; Barberii (heredes Aymonis), vacat ; Barberii Petrus (vacat) ; Basterii (liberi Michaudi), vacat; Batonet Petrus ; Belpaus Jaquemetus; Belpellet Petrus ; Bernard Jordanus ; Berterat Nicoletus, sutor ; Bessonay Jacobus et Johannes ; Bessonay (Johannes filius Aymoneti —), vacat; Blenodio (Johannes de) ; Blonay (Henricus de), alias Talluyer ; Bochex Andrivet, basterius ; Bonidiei (Franciscus), vacat ; Borgesii Michaudus, macellarius ; Borgesii (Petrus), macellarius, vacat; Bonifacii Johannes ; Borgesii (relicta Johannis), vacat; Bossey Franciscus, alias Chicard ; Boulet Amedeus ; Boulo (liberi Roleti de); Boverii Nicodus, peyrolerius ; Boverii Nicodus, peyrolerius; Boveti Girardus ; Boveti Petri (liberi domini —), vacat; Bovyer Thomas ; Brebant (Henricus de), vacat; Breydis Petrus ; Breysans Johannes, sutor ; Bruinaz Thomas, lathomus; Bruneti Guigo, sutor (vacat); Buchet Nicolletus, (vacat); Burnijodi Bartholomeus; Bussy Aymon, carpentator; Cabucii (Petrus), vacat; Calandat Franciscus ; Caluelli (magister Franciscus), vacat ; Campis (Guigo de), carpentator ; Carrerii Deifilius ; Carruz (Glaudius dou) ; Casalibus (Jaquellinus de) ; Castiardi Nycodus, (vacat) ; Caudiat Petrus ; Cervi Humbertus, broderius; Chamaret Jacobus, (vacat) ; Chamaretaz (dicta), vacat ; Chamos Petrus ; Chamosseti Johannes ; Chapusii Petrus, alias Prin, lathomus (vacat); Charavit (Franciscus) ; Charpinier Jacobus, de Chalongio, (vacat) ; Charroton Guillelmus, sutor ; Chavano (dictus) ; Chevrerii Johannes ; Chevrerii Petrus ; Chiedes (Johannes de) ; Chivilliardi Roletus, escoferius ; Clavalleta (dicta), vacat ; Clavelli Johannes ; Closo (Johannes de), condurerius ; Combe Johannes ; Corvachon Jaquemetus ; Corvachon Johannes ; Corvex Johannes, borserius ; Coste Glaudius, filius Johannis, carpentator ; Coste (Johannes) ; Cresto (Johannes de) ; Cresto (Johannes de) ; Cresto Martini (Johannes de), alias Cictet ; Croyson (liberi Johannis) ; Croysonerii Stephanus ; Crusiliat (liberi Roleti) ; Curto (dictus), macellarius ; Debit Robertus ; Deifilius (magister) ; Dinget Girardus, (vacat) ; Doudens Johannes, notarius ; Druget Jacobus ; Eschally Johannes ; Eschally Johannes, (vacat) ; Espiautaz Franciscus ; Fabri Aymon ; Fabri (liberi Mermeti Fabri dicti Tempeta) ; Fabri Johannes ; Fervollet Johannes ; Floreti Johannes ; Fonte (Johannes de), vacat; Fontevivo (Guigo de) ; Fornerii (Jacobus filius Johannis) ; Fornerii Johannes ; Fornerii Perrodus ; Fornerii Petrus ; Fornerii Roletus ; Fourerii (liberi Francisci), vacat; Fourery Monda ; Furno (Johannes de), tonsor ; Furno (Petrus de) ; Furvollion Aymon ; Galliardi Johannes ; Ganterii Mauritius; Garini (Jordanus), macellarius ; Garini (Petrus); Garnerii Johannetus ; Gervex Georgius ; Gervex Johannes; Girondetaz (dicta), vacat; Grillion (liberi Aymonis), vacat ; Gringet Robertus, basterius ; Grisardi (liberi Francisci) ; Grivel Guillelmus, alias Pelyer ; Gruffiaco (Ludovicus de) ; Guerra (dictus), vacat ; Guigniedamaz Mermet ; Guigone Petrus ; Guilliet Aymon ; Guilliet Petrus, serrallierius ; Henriodi Johannes ; Hospitis Guillelmus ; Humbertus (magister), mercerius ; Jalloux Petrus, vacat ; Lamberti Petrus, carpentator ; Lamy Johannes, alias Meytre d'ostel ; Langini Peronodus ; Laqueron Bartholomeus ; Lausanna (Johannes de), sartor ; Lombardi Stephanus, lathomus ; Lovagnie Georgius ; Luppi (heredes Petri) ; Lyoneti Petrus ; Lyoneti Petrus ; Maczon Petrus ; Magister

Petrus ; Manisserius Henricus ; Marescalli Johannes, peyrolerius ; Mauget (liberi Johannis) ; Mauget (liberi Johannis), vacat ; Mencini Guichardus ; Mencini Peronetus ; Messerii Petrus ; Michallodi Johannes ; Michon Johannes, (vacat) ; Mignion Franciscus ; Mistralis Hugoninus ; Mistralis Stephanus, appothecarius ; Monteysel (Petrus de) ; Morelli Mermetus, matellarius ; Mornay Franciscus ; Mossères Johannes ; Mourisaz (dicta) ; Mugnerii Johannes ; Mugnier Johannetus ; Myevroz Johannetus ; Myevroz Roletus, vacat ; Nanto (Joh. de) ; Navarini Johannes ; Navillion (Petrus — de Marsie) ; Novelleta (dicta), vacat ; Noveygenaz (dicta) ; Noyreis (Johannes dou) ; Ossens (liberi Aymonis de) ; Pallier Franciscus ; Panallaz (dicta) ; Panisset Stephanus ; Parens (Petrus de) ; Peclet Guillelmus ; Perelloux Johannetus ; Petra (Johannes de) ; Picardi Andreas (vacat) ; Pigodi Johannes ; Pitodi Robertus ; Planchy Petrus ; Plantata (Roletus de) ; Platea (Petrus de), vacat ; Ponnactaz (dicta) ; Pote Johannes ; Potut Aymon ; Poupetaz (dicta) ; Poysat Johannes ; Preillioux Petrus ; Puget Girodus, sutor ; Puteo (Andreas de), poterius ; Puteo (Johannes de) ; Puteo (Petrus de) ; Putex (Franciscus dou), vacat ; Rassat Petrus ; Regis Franciscus, vacat ; Retro Mermeta, uxor Bartholomei de) ; Reugnisii Johannes ; Reugnisii (Mermeta relicta Peroneti —) ; Reugnisi Stephanus ; Rivet Johannes ; Rochy Anthonius ; Rondeti Johannes ; Rovagnioda Anthonia ; Sacongii Johannes ; Sala (Heustacius de) ; Sallion Petrus ; Samanodi Franciscus, lathomus ; Sapientis Franciscus ; Sapientis Gonterius ; Sapientis Johannes, vacat ; Savetaz Aymoneta, vacat ; Semene Johannetus ; Serex Roletus ; Sier (Johannes dou) ; Spina Peronetus ; Spine Guionetus ; Suchet Johannes ; Terrallion Guillermus ; Thoverie Jacobus ; Thoverie Roletus ; Thoubuollet Franciscus ; Tinturerii Aymonetus ; Tornafollo (heredes domini Mermeti de —) ; Tos Johannes ; Treanini Stephanus ; Tron Roletus ; Truz (Johannes dou), condurerius ; Tunpini (liberi dicti) ; Ulmo (Michael de) ; Vallandi Peronetus, notarius ; Vauz (Johannes de), condurerius ; Vavens Jacobus, monetarius monetarum ducis Sabaudie ; Veanioux Petrus ; Vergiliaz Petrus, vacat ; Vesserii (liberi Johannis) ; Vicini Guillelmus ; Vicini Roletus ; Villa (Girardus de) ; Villa (Henricus de) ; Villa (Henricus de) ; Viuz (heredes Georgii de), vacat ; Volliet Roletus ; Vorserii Martinus, notarius ; Vougier Petrus, (vacat) ; Voutier Amedeus : Vovrey (relicta Jordani de), vacat ; Vuelleti Johannes ; Vullat Petrus ; Vulliex Johannes.

Il ne faut point croire toutefois que cette liste soit complète. Ce n'est pas un dénombrement de la population. C'est une liste des feux imposés cette année. Or, beaucoup de familles n'étaient point sujettes au subside, soit à cause de leur noblesse, soit à cause de certaines charges occupées par leurs membres, soit encore parce qu'elles ne ressortissaient pas de la haute juridiction du comte de Savoie.

On peut heureusement compléter les lacunes de la liste de 1431 par la lecture d'un document plus précieux encore, rédigé vers 1461, et donnant l'énumération complète des feux, ceux des gentilhommes, comme ceux des roturiers. Ce texte est conservé aussi aux archives de la Chambre des Comptes de

Turin et commence ainsi : « *Sequuntur omnes focus seu fauci in villa Annessiaci manentes, tam nobilibus quam burgentibus et habitatoribus.* »

Les noms sont énumérés pêle-mêle : pour la facilité des recherches, comme pour la liste précédente, nous les avons groupés dans l'ordre alphabétique en commençant par ceux de la noblesse.

Familles nobles vers 1461. — Cabanis (nob. Thomas de) ; Chamoseti (nob. Amedeus) ; Crans (nobilis Heustacius de) ; Crans (nobilis Ludovicus de) ; Croyson (nob. Johannes) ; Dérée (spectabilis utriusque juris doctor dominus Ludovicus de Derreaz) ; Exchaqueti (nob. Jacobus) ; Eymionis (nob. Roletus) ; Fornerii (nob. Roletus) ; Furno (nob. Johannes de Furno filii Amedei de —) ; Gebennis (nobilis et potens Ludovicus de —) ; Joly (nob. Petrus) ; Lamberti (nob. Thomas) ; Lornay (nob. Glaudius de) ; Magnini (nob. Johannes) ; Minjodi (nob. Johannes) ; Mellieretі (nob. Glaudius) ; Oliverii (nob. Johannes) ; Ossens (nob. Jana relicta domini Johannis de —) ; Passini (Jaquemeta, relicta domini Nycodi —) ; Pedis (nob. Johannes) ; Reugnisii (nob. Jacobus) ; Richardi (nob. Jana relicta Johannis —) ; Ruphi (heredes domini Aymonis) ; S. Jorio (nobilis et potens Ludovicus de —, dominus Trucheti) ; S. Sixto (nob. Claudius de) ; Sucheti (nob. Glaudius et Johannes) ; Teste (nob. Petrus) ; Thorens (nobilis Jaquemeta relicta Johannis de —).

Familles bourgeoises et rôturières vers 1461. — Abriuz Glaudius, alias Guerodi ; Abriuz Petrus, alias Guerodi ; Agaterii Anthonius ; Albi Aymo, condurerius ; Albi Franciscus appothecarius ; Anime Humbertus, alias Billiodi ; Ansermeti Henricus ; Barbes Franciscus ; Ballivi Joh., lathomus ; Baptallioz (Johannes de) ; Barberii (magister Johannes) ; Baruti Joh, chapellerius ; Beardi Gabriel ; Bergerii Joh. ; Berimodi Nycolaus ; Berteti Guigo ; Bessonay Jacobus ; Bidalis Robertus ; Blanchardi Petrus ; Bona (Jacobus de) ; Bonadrey Petrus ; Bonafant Georgius ; Boneti Mermetus ; Bonnodi Mychael ; Boulet Petrus ; Bouletti Colletus ; Bracheti Franciscus ; Bruneti Robertus ; Bovardi Jacobus, cutellerius ; Boverat (Johanneta relicta Amedei) ; Boverii Colletus ; Burnodi Joh. ; Cabodi Anthonius ; Cabuys Joh. ; Camini Joh., escofferius ; Capt Jacobus, barberius ; Caselleti Jacobus ; Chamey Andreas ; Chappuysii Ludovicus ; Chapuysii (Petrus et Johannes —), de Bessonay ; Chapuysii Petrus ; Chevallerii Glaudius ; Chivallerii Ludovicus ; Chivallerii Petrus ; Clavelli Johannes, condurerius ; Cloz Petrus ; Cochet Aymonetus ; Cohendet Stephanus ; Comba (Peroneta de) ; Comba Robertus de) ; Combe Guillelmus ; Conversii Jacobus ; Copeti Anth. ; Corderii Petremandus ; Cortagerii Petrus ; Creavini (Petrus, Jacobus et Michael) ; Cresto (Glaudius de) ; Cresto (Petrus de) ; Crocheti Roletus ; Cruce (Glaudius de) ; Cruce (Joh. de) ; Crusilliacti Girardus ; Crusilliacti Glaudius ; Cugneti Marquetus ; Cutellerius Johannes ; Dabert (magister Nycolaus —), pictor ; Dasbert Henricus, mercerius ; Davieti Jacobus ; Dealiis Colletus ; Despinarum Joh. ; Ducis Petrus ; Dureti Glaudius ; Dureti Petrus, notarius ; Epiautaz Franc. ; Epichardi Joh. ; Expiautez Petrus ; Fabri Jacobus, alias Ansermeti ; Fabri Johannes, alias Ansermeti ; Fago (Angellonus de) ; Fago (Glaudius de) ; Fago (Joh. de), junior ; Fago (Joh. de), senior ; Falqueti

Glaudius; Fenollieti Glaudius; Fenollieti Henricus; Feraz Petrus; Floreti Anthonius, alias Potat; Floreti Girardus; Foresterii (heredes Petri); Forneri Henricus; Fourerii Joh.; Furno (Johannes de —, procurator fiscalis); Furno (Petrus de), serrallionus; Gardet Petrus; Garini (Glaudius filius Johannis —); Garini Johannes; Garini Jordanus; Gay Glaudius, alias Maliet; Gerodi (relicta Johannis — alias Dote); Gervasii Carolus; Gervasii Thomas; Gilioz Guill.; Ginerii Joh.; Girardi Amedeus; Galliardi Stephanus; Grelioz Stephanus; Grept Stephanus; Greyfiuz Glaudius; Greyfiuz Nycollaus; Guerraz Deifilius; Guerre Joh.; Guey Joh.; Guyot Glaudius; Habriuz Deyfilius; Hudrici Aymo; Hugonis Bartholomeus; Humberti Alexander; Insulis (Joh. de); Insullis (Peronus de); Jaques Dionisius; Jonis Ludovicus; Lamberti Joh.; Lanberti Jordanus; Langini Joh., ferraterius; Lescossey Ludovicus; Leta (Jacobus de); Leta (Petrus de), notarius; Leta (Petrus et Ludovicus de); Lictuz Johannes, alias Bartel; Maczon Stephanus, escofferius; Magnini Petrus; Magnini Petrus, alias Bajalis; Magnini Robertus; Mallinjodi Bartholomeus; Manisserii Joh.; Marelleti Glaudius; Marinerii (Guillermus et Bernardus); Mathey Johannes, guenerius; Meaux (Girardus de); Mermeti Anth.; Mermeti Janinus; Meynerii Glaudius; Mistralis Deyfilius; Mistralis Guill.; Mistralis Glaudius; Mistralis (heredes Alberti — de Clusa); Mistralis Joh., carpentator; Mistralis (magister Johannes); Migardi Jacobus; Mignionis Anthonius; Mingonis Hugoninus; Mignionis (Philibertus et Amedeus et aliis fratres); Mingonis Robertus; Mirandi Thomas; Monachi Jullianus; Mosseres (Aymo et Ludovicus); Mugnerii (Johannes et Petrus); Nanto (Lud. de); Nygro (Franciscus de); Paget Aymo, faber; Pallierii Anth.; Panisseti Glaudius; Panisseti Joh.; Panisset Petrus, senior; Panisset Petrus, junior; Paquelleti Johannes; Paquelleti Nycolanus; Paquelleti Rodulphus; Parentis Glaudius; Parentis Petrus; Pellicerii Ludovicus; Petelleti Petrus; Pitit Guillelmus; Pitit Petrus; Pitot Stephanus; Planchie Roletus; Plantata (Ludovicus de); Plantata Raymondus; Pocat Joh.; Pochiis (Joh. de); Polliacti Franciscus; Pousardi Glaudius; Prato (Petrus de); Prepositi Anthonius, quesitor; Pugeti Jacobus; Putheo (Johannes de), naturalis; Putheo (Joh. de), pillicerius; Putheo (Joh. de), hospes; Putheo (Petrus de); Rassacti Jacobus; Recordonis Johannes, alias Leporis; Regis Jacobus; Regis Hugoninus, cutellierus; Regis Petrus, excofferius; Regis (Petrus filius quondam Johannis — et ejus fratres); Reugnisii Glaudius; Reugnisii Joh.; Reugnisii Petrus, alias Bon; Revilli (Lud. et Jacobus); Revilli (Petrus et Mermetus); Reymondi Petrus; Richardi Colletus; Ripa (Joh. de); Rissivini Anth.; Rolandi Joh.; Romani Anth.; Rosseti Petrus, dictus Piecez; Rua (Henricus de); Rua (Joh. de); Rubey Reymondus; Ruphi Johannes, escofferius; Ruphi Martinus; Saderii Jacobus; Sapientis (Johannes et Claudius); Segay Franciscus; Semine Petrus; Soqueti Franciscus; Spina (Joh. de), notarius; Spine Anthonius, lathomus; Spine Johannes, alias Guynet; Spine Joh., senior; Strata (Henricus de); Tatodi (Ancellesia relicta Johannis); Terralionis Joh.; Terrallion Petrus; Testuti Anth., appothecarius; Thome Jacobus, escofferius; Thome (Joh. et Anthonius); Thome Joh., alias Chaset; Tornafollo (heredes Petri de —, alias Mermardi); Tornafollo (Petrus de); Tron (Henricus Michael); Ulmo (Petrus de); Ulmo (relicta Aymoneti de); Vachetaz Anth.; Vare Petrus; Verjuti Petrus; Vernex Petrus; Vigerii Anth.; Villa (Franciscus de); Vincenti Glaudius; Vincentii Johannes; Vindreti Ignacius.

J'ajouterai que le plus ancien recensement des bourgeois d'Annecy que l'on conserve aux archives de cette ville est du 30 juin 1475 et se trouve au feuillet 13 verso du premier Registre des délibérations. Max Bruchet.

LAC D'AUTOMNE

La terrasse est déserte où meurt la vague lente;
Le lac d'ombre frissonne aux cieux évanouis
Et l'horizon, rayé de meurtres inouïs
S'éteint dans une tristesse sanguinolente.

Verts sommets, rocs brunis ruisselants de soleil,
Sillage d'écume joyeuse,
Aube rieuse,
Couchers de feu, splendeurs dont l'août vermeil
Inonde l'âme lumineuse;
Figures roses, yeux pleins de rêves ailés
Epanouis sous les dentelles
De leurs ombrelles,
Demoiselles,
Été bleu, rire d'or, hélas! en sont allés.

Dans les promenades muettes
L'œil soupire aux vides moqueurs;
La chanson lasse expire en notes violettes
Sur la montagne et dans les cœurs.
Les jours s'éveillent gris de brume et de silence,
Aux branches de l'ennui le cœur vide balance
Effleuré d'un rayon d'espoir désargenté.
Ecoutez sur le flot, de souvenirs hanté,
La cloche de l'hiver, grêle et pâle musique,
Au soir agonisant tinter mélancolique.

Charles Marteaux.

GLANES

Th. Mommsen, le célèbre historien et épigraphiste allemand, est mort le 1er novembre 1903, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Il avait envoyé en 1870 à la *Revue savoisienne* une note sur les *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie* de L. Revon.

Le *Temps* du 24 octobre donne le relevé suivant :
Haute-Savoie. — Population en 1902 : 263,803; mariages : 1,687; divorces : 28; naissances : 5,971; décès : 5,659.
Savoie. — Population : 254,781; mariages : 1,763; divorces : 17; naissances : 5,734; décès : 5,351.

Le concours poétique inauguré cette année par le journal illustré *Femina* a obtenu le plus vif succès. Un premier prix a été décerné à Mme J. Bach-Sisley, pour son sonnet *Le Peigne*. Ce sonnet figurait déjà dans le recueil envoyé en 1898 au concours ouvert par la Société Florimontane; il a valu à l'auteur un premier prix. Voir la *Revue savoisienne*, 1898, p. 238, et *Femina*, n° du 15 septembre 1903.

OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES FAITES AU PARMELAN en 1903.

Depuis quelques années, la Commission de Météorologie du département de la Haute-Savoie, avait pensé que des observations faites au chalet du Parmelan, pourraient avoir quelque intérêt. Les tentatives faites jusqu'à présent n'avaient pas donné grands résultats. Cette année, Mme Cadoux a pu nous fournir des observations suivies pour les températures maxima et minima pendant une période de trois mois environ, durée de son séjour au chalet. Ce sont ces observations que nous donnons ci-joint. Elles ont été faites au moyen d'un thermomètre à index Six et Bellani, appareil moins précis, mais plus facile à régler que ceux que l'on emploie dans les différentes stations. On n'a pu construire un abri qu'il aurait fallu spécialement installé pour résister aux vents ; l'appareil a été placé au-dessous de l'avant-toit du chalet tourné vers le nord, de façon à ne pas être exposé au soleil et à être pourtant bien baigné par l'air ambiant.

DATES	Max.	Min.	DATES	Max.	Min.	DATES	Max.	Min.	DATES	Max.	Min.
27 juin	13	7	18 juil	11	10	7 août	19	9	27 août	11	5
28	15	9	19	9	6.5	8	19	11.5	28	13	9
29	16	9	20	10	3.5	9	16	13	29	16.5	11
30	18	10	21	9	3.5	10	8	8	30	16	8
1 juil.	19	6	22	10	4	11	10	5	31	15	10
2	11	10	23	14	8.5	12	14	12	1 sept.	18	13
3	15	11	24	13	2	13	9.5	9	2	19	12.5
4	17	9	25	8	2	14	14	5	3	18.5	12
5	16	11	26	12.5	1	15	7	7	4	18	12
6	15	8	27	12.5	4	16	5	1	5	18	12.5
7	15.5	1.5	28	13	5	17	7.5	2 5	6	18	12
8	12	0	29	12	7.5	18	8	4	7	18	10.5
9	13	0	30	12 5	5	19	13	3	8	16	11
10	10	2	31	6.5	1.5	20	6	1.5	9	11	8
11	15	1	1 août	8	2	21	13	5	10	8	5
12	15	10	2	10	7	22	16.5	10.5	11	7.5	2
13	17.5	9	3	14.5	6.5	23	16	9	12	7	0
14	17	9	4	10	5	24	14.5	3 5	13	5	1
15	15	6	5	16	9	25	13	7	14	2	1
16	16.5	9 5	6	16	10.5	26	9.5	3	15	2	1
17	17	8									

Nous donnons ci-contre une représentation graphique des résultats précédents. Les températures maxima ou minima sont portées en ordonnées, les temps en abcisses. — Les températures minima sont placées en dessous des températures maxima correspondantes ; on peut ainsi juger de l'écart des températures chaque jour. Enfin, il était intéressant de com-

Températures maxima et minima observées au Parmelan en 1903

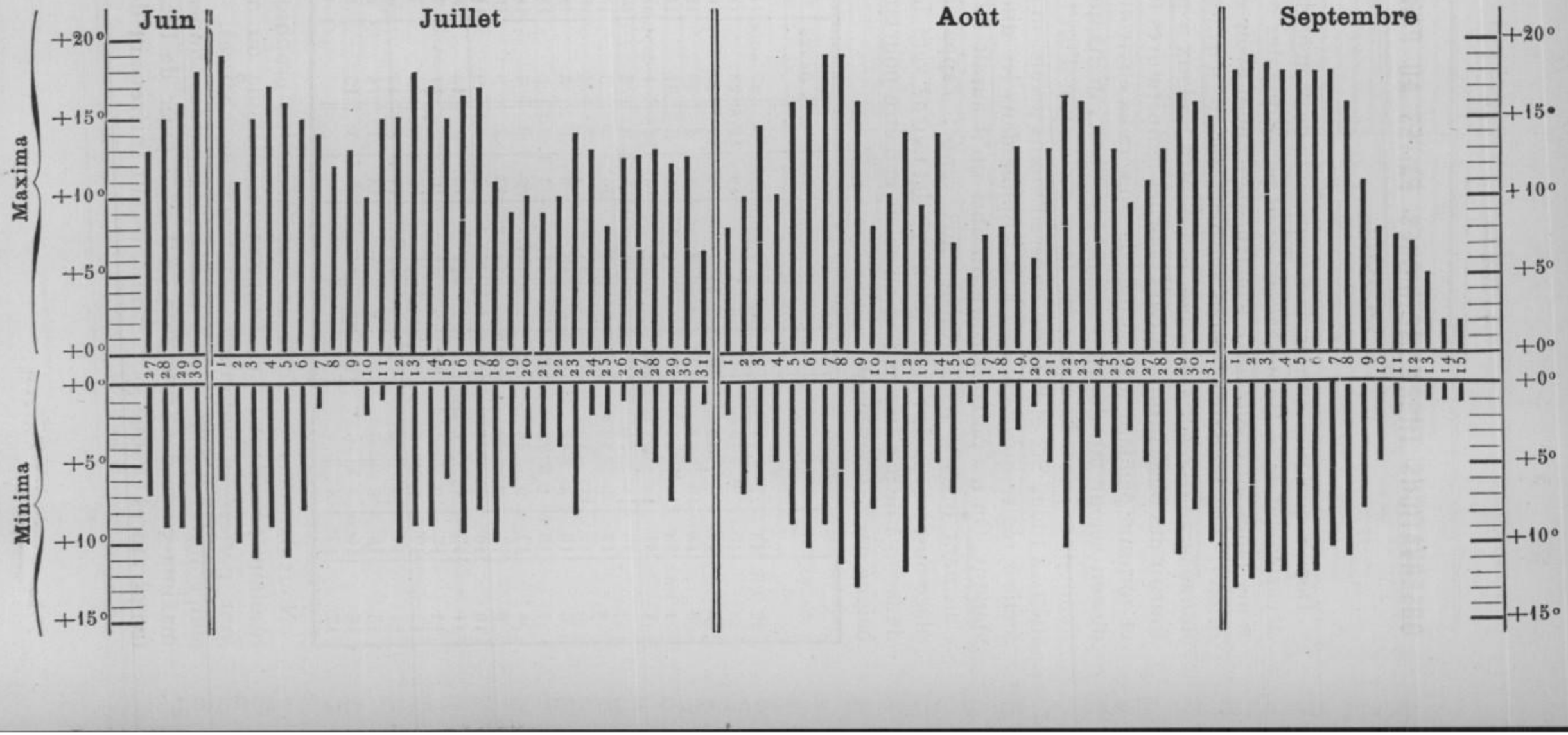

Températures maxima et minima observées à la station du Lycée d'Annecy en 1903.

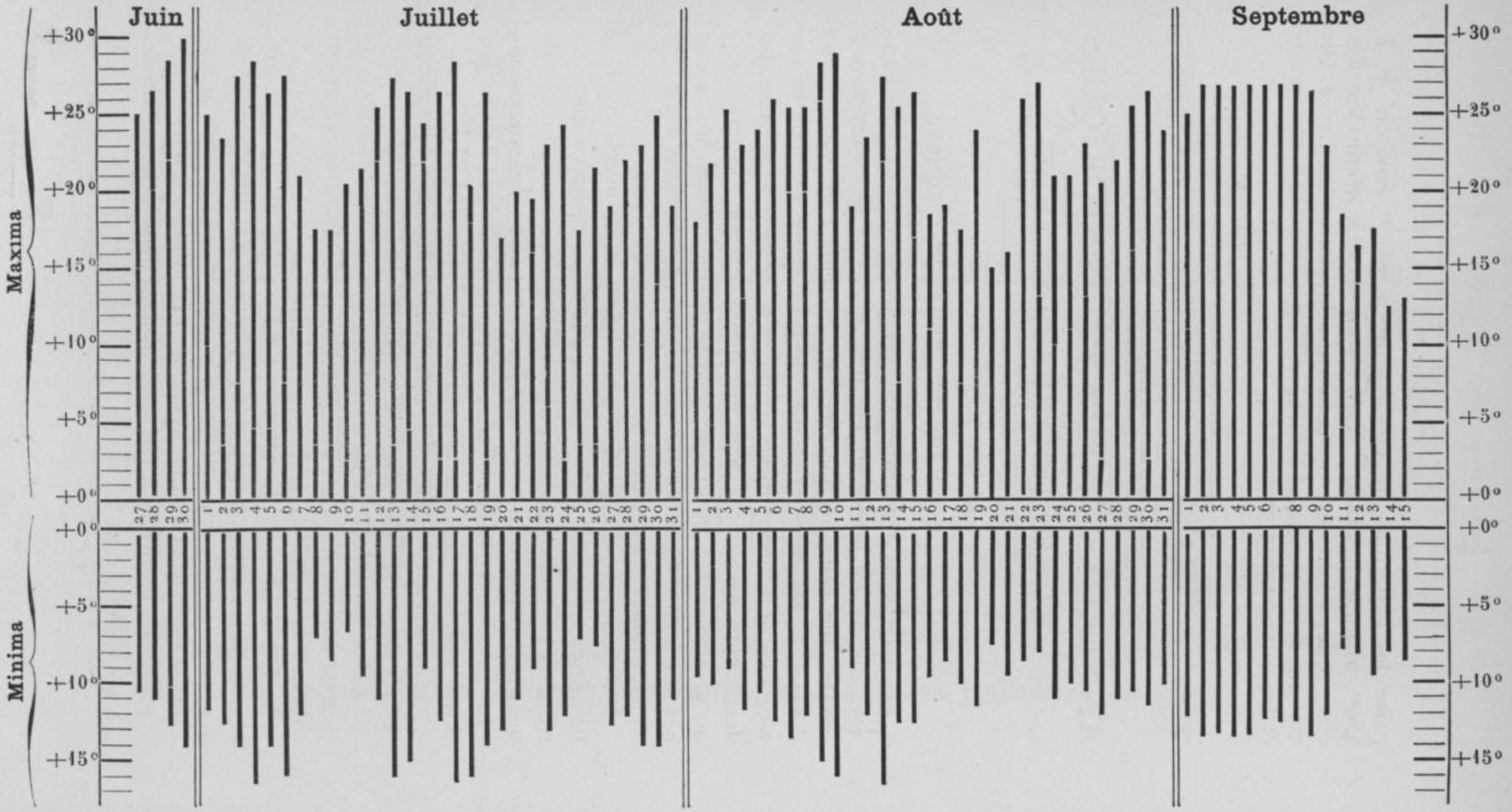

parer les variations de température à 1840m environ et à 450m, altitude d'Annecy. Nous avons joint le graphique des observations faites en même temps à la station du Lycée. On voit une correspondance remarquable des maxima maximorum et des minima minimorum.

M. GUERBY,
Secrétaire de la Commission de Météorologie.

LES ANNEAUX-DISQUES PRÉHISTORIQUES ET LES TCHAKRAS DE L'INDE

(Suite et fin.)

VII. — **La patrie des anneaux-disques.**

Jusqu'ici, sans démontrer au sens propre du mot que l'anneau-disque de pierre ait été une arme de jet, nous avons montré que cette destination était la seule concordant avec l'ensemble des caractéristiques qu'il présente, et nous avons réfuté les objections émises à l'encontre de cette hypothèse. La destination assignée à bien des objets préhistoriques, quoiqu'admise sans conteste par les paléoethnologistes, ne repose pas sur une base autrement étayée ; nous pourrions donc à la rigueur nous en contenter.

Mais nous voulons aller plus loin ; nous allons voir si l'étude de trois faits établis par ce que nous avons vu jusqu'ici ne nous permettra pas de déduire des conclusions plus certaines sur le pays d'origine de ces objets, pays où nous trouverons peut-être des renseignements plus positifs sur leur destination et leur emploi.

1° *Un certain nombre des anneaux-disques que nous avons relevés dans nos essais de catalogue sont en jade ou jadéite.*

La question de savoir s'il existe en Europe des gisements de jade ou jadéite, a été étudiée par bien des naturalistes qui ont conclu à la négative.

Buffon était déjà de cet avis : « Le jade, dit-il, n'est pas, « comme les autres produits de la nature universellement ré- « pandu ; je ne sache pas qu'il y en ait en Europe ; le jade « blanc vient de la Chine, le vert de l'Indoustan [1]. »

L'histoire naturelle a fait évidemment depuis lors d'impor-

1. BUFFON : *Min.*, tome VII, p. 53.

tantes découvertes, et nous ne citons l'opinion de Buffon que pour mémoire et à titre de curiosité. Mais, de nos jours, M. Heinrich Fischer, savant minéralogiste de Fribourg (duché de Bade), s'est beaucoup occupé de cette question et en a fait l'objet de nombreux travaux; il admet également l'origine asiatique.

M. A.-B. Meyer, il est vrai, dans un discours prononcé à Dresde (Saxe), en mars 1883, indique des gisements de néphrite en Europe, mais ce n'est là qu'une variété [1].

M. A. Bertrand, dont l'opinion a un poids tout particulier en raison de ses remarquables travaux sur les questions préhistoriques, dit également : « lejade paraît bien définitivement étranger au sol de la Gaule » ; et il ajoute plus loin : « la provenance orientale est encore la plus probable [2] ».

M. le Dr Verneau conclut lui aussi à l'origine asiatique ; après avoir parlé de la fibrolite dont la provenance est douteuse, il ajoute :

« On peut être beaucoup plus affirmatif pour la jadéite. Cette « roche est inconnue à l'état naturel en Europe ; en revanche. « elle est très commune en Asie... La jadéite venait-elle réelle- « ment de l'étranger ? Tout porte à le croire dans l'état actuel « de nos connaissances [3]. »

On peut donc conclure à l'extrême probabilité de l'origine asiatique pour les anneaux-disques de jade ou jadéite trouvés en Europe, exception faite bien entendu pour ceux en jade de Saussure.

2° *Deux anneaux-disques conservés dans les Musées de Chambéry et de Lyon ont été apportés à une époque récente, le premier du Cambodge, le second de l'Inde.*

Pour ceux-là, l'origine asiatique n'est pas douteuse, et, en établissant de façon certaine l'existence de ces objets en Asie à l'époque préhistorique, elle donne plus de poids encore à la probabilité de la même origine pour ceux de jade ou jadéite trouvés en France et en Italie. Cela cadre d'ailleurs avec les données admises par les anthropologistes, d'accord avec la Bible, pour attribuer l'origine de l'homme en Europe, aux migrations successives des tribus asiatiques [4].

1. A.-B. Meyer : *Die Nephritfrage kein ethnologisches Problem* (Berlin, R. Friedlander, 1883). Cf. : *L'Homme,* journal illustré des sciences anthropologiques (Dr G de Mortillet), 1883, 3e année, n° 7 (avril), p. 217.

2. Alexandre Bertrand : *La Gaule avant les Gaulois,* p. 131 (Paris, Leroux, 1884).

3. Dr Verneau : *L'Enfance de l'Humanité,* I, *L'Age de la Pierre,* p. 242 et 243 (Paris, Hachette, 1890).

4 Cf. Abbé J. Burlet : *La Savoie avant le Christianisme,* p. 2 (Chambéry, 1901).

3° *On n'a signalé nulle part en Europe des anneaux-disques à bords tranchants en métal, ayant succédé, pendant les âges du bronze et du fer, aux anneaux-disques de l'âge de pierre.*

Il faut en conclure, semble-t-il, que l'usage de ces anneaux a été abandonné avant la fin de la période néolithique ; en effet, tous les objets analogues usités à ce moment, ont été reproduits en métal aux premiers temps de l'emploi du bronze, et quelques-uns même ont été forgés en fer sans perdre grand chose de leur forme primitive.

Cela encore vient à l'appui d'une origine asiatique ; si les anneaux-disques avaient pris naissance dans la région, leur usage s'y fut perpétué ; on ne peut guère signaler semblable abandon pour d'autres objets préhistoriques.

Si les anneaux-disques font exception, c'est sans doute que la race des immigrants aryens, se fondant dans la race autochtone, a dû très vite en adopter les armes et les coutumes, et oublier celles qu'elle avait apportées de son pays d'origine, d'où proviennent selon toute probabilité les anneaux de jade et de jadéite.

Cet abandon a eu probablement des causes multiples, parmi lesquelles nous croyons devoir placer en première ligne la difficulté de trouver en Europe une pierre donnant de bons résultats. La grande ténacité du jade et sa dureté extraordinaire ne pouvaient être qu'imparfaitement remplacées par le silex ou la serpentine, et les essais d'anneaux-disques en pierres locales ne semblent pas avoir été heureux.

Cela explique tout naturellement l'extrême rareté de ces objets. S'ils avaient été originaires d'Europe, on aurait sûrement trouvé des anneaux-disques de métal, successeurs des anneaux-disques de pierre, et leur étude aurait singulièrement favorisé la détermination de leur emploi ; car le métal, plus souple que la pierre, se prête mieux à accuser par sa forme l'usage auquel il est destiné. Mais, puisque nous avons établi l'origine asiatique, allons chercher dans cet Orient, où les traditions semblent s'être figées depuis des siècles de siècles en une invariable immutabilité, les successeurs de ces anneaux que nous n'avons pu rencontrer chez nous ; et, lorsque nous y trouverons une arme semblable, au moins par la forme, sinon par la matière, nous pourrons conclure hardiment de la similitude de forme à la similitude d'usage.

DEUXIÈME PARTIE

LES ANNEAUX-DISQUES DE L'ASIE

« Qui va loin dans l'espace va loin
« dans le temps. L'histoire du passé est
« actuellement visible en certains coins
« du monde »
(Gaston DESCHAMPS : *L'Exposition de la Mission Bonvalot*)

I. — La secte des Akalis.

Au nord de l'Inde, dans le Punjab, une secte religieuse fondée au commencement du XVIe siècle par Nanak-Shah, a pris le nom de « Sikhs » ou disciples. Elle obéissait à un Gourou ou chef spirituel ; le dixième et dernier de ces Gourous, Goving ou Govind, en butte à la persécution au temps d'Aureng-Zeb, fit de ses disciples, jusque-là pacifiques, une des races les plus belliqueuses de l'Indoustan [1] et ajouta, au *Granth* ou évangile des Sikhs, écrit par les premiers Gourous, des règles obligeant les membres de la secte à être continuellement armés.

Les Sikhs observent avec une scrupuleuse fidélité les anciennes coutumes ; c'est sans doute à ce respect des traditions que nous devons la conservation jusqu'à nos jours de l'usage de l'anneau-disque qui a disparu du reste de l'Inde où son emploi, comme nous le verrons plus loin, était universel au moment de la fondation de la secte des Sikhs.

Leur armement n'ayant guère été étudié par des auteurs français, empruntons à Egerton [2], qui a fait des armes de l'Inde une étude minutieuse et approfondie, le passage qui a trait aux anneaux-disques des Sikhs :

« L'arme qui est exclusivement particulière à cette peuplade
« est l'anneau-disque. Il est fait d'acier poli, parfois incrusté
« d'or. Pour s'en servir, le guerrier le fait tourner rapidement
« autour de son index, et, levant sa main au-dessus de sa tête, il
« le lance avec une précision si meurtrière qu'il se targue d'être

1. Cf. H. T. PRINSEP : *Origine et Progrès de la Puissance des Sikhs;* traduction française de Xavier RAYMOND, p. 4 et 5 (Paris, Bertrand, 1836). — CUVILLIER-FLEURY : *Notes historiques sur le général Allard et sur le royaume de Lahore* (Paris, Fain, 1836). — Albert MÉTIN : *L'Inde aujourd'hui,* p. 17 et 60 (Paris, Colin, 1903).

2. EGERTON (The hon. Wilbraham E., M. A., M. P.) : *An illustrated handbook of indian arms* (London, William H. Allen, 1880).

« sûr de son homme à 80 pas. Ce disque n'est plus employé « que par les Akalis (sous-peuplade des Sikhs), qui sont armés « jusqu'aux dents. Ils portent, conformément à l'ordonnance « établie par leur fondateur, Goving, le dixième Gourou, un « vêtement de cotonnade bleue et d'acier, un arc d'acier, une « épée, un bouclier, une paire de pistolets d'arçon ou une « collection de poignards, et parfois jusqu'à six disques de « guerre autour du bras, ou sur le « sommet de leur turban à haute « pointe conique [1]. »

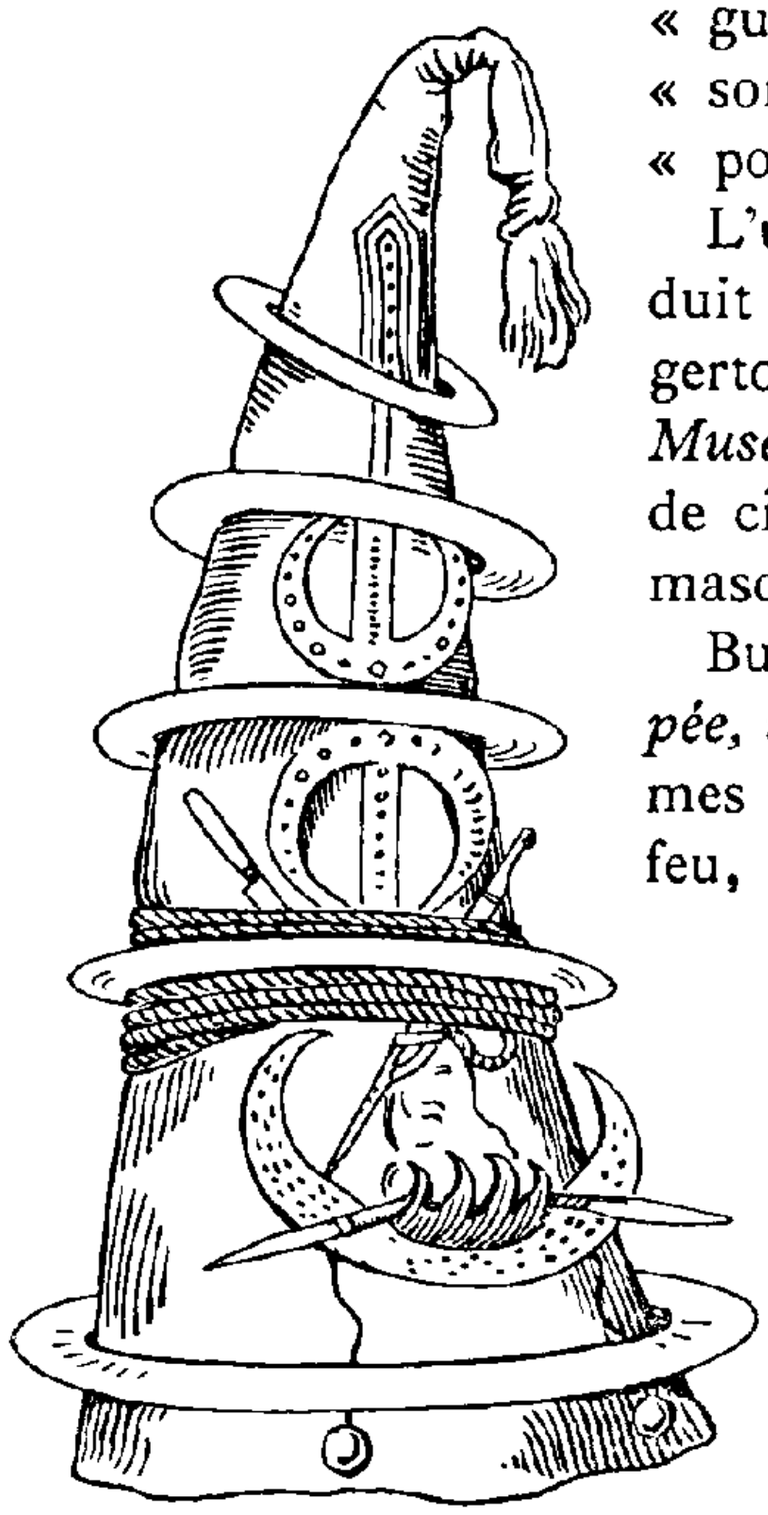

Fig. C. — TURBAN AKALI
(d'après une planche d'Egerton).

L'un de ces turbans *(fig. C)*, reproduit ci-contre d'après l'ouvrage d'Egerton, figure aujourd'hui à l'*India Museum* de Londres. Il est surmonté de cinq disques en acier bleui et damasquiné d'or.

Burton qui, dans son *Livre de l'Epée*, a étudié ex professo toutes les armes offensives autres que les armes à feu, donne également la figure d'un anneau-disque [2] et en parle à peu près dans les mêmes termes [3]; mais son ouvrage n'étant pas spécialisé dans les armes de l'Inde est naturellement moins complet qu'Egerton en ce qui concerne les anneaux-disques. Il est d'ailleurs complètement d'accord avec lui sur la façon dont les Akalis portent ces disques sur leur turban et sur leur manière de les lancer en les faisant tourner autour de l'index.

Avant ces deux auteurs, Edward Moor, dans son *Panthéon de l'Inde*, avait déjà décrit l'anneau-disque en ces termes :

« Le Chakra (nom indien de l'anneau-disque) est une arme de jet semblable à un disque, avec un trou au centre, par lequel on le fait tourner autour de l'index et on le lance ensuite contre le but que l'on veut atteindre [4]. »

1. EGERTON : *Op. cit.*, p. 128 et 129; v. également p. 9, 20, 73, 78, 126 et 130.
2. BURTON (Sir Richard F. Captain) : *The book of the sword*, p. 35, fig. 37, n° 2 (1884).
3. ID. : *Id.*, p. 39.
4. Edward MOOR, F. R. S.: *The Hindu Pantheon*, p. 24 (in-4°, London, 1810).

Après les auteurs anglais, les archéologues allemands auxquels rien n'échappe ont, eux aussi, parlé des disques de l'Inde.

Demmin qui avait oublié cette arme dans ses éditions antérieures, a réparé cette omission dans sa quatrième édition et a mentionné et reproduit les anneaux sikhs de l'India Museum [1]. Malheureusement cette édition, de beaucoup la plus complète et la meilleure, n'a pas été traduite en français comme les précédentes.

Max Jähns, l'auteur regretté de l'*Histoire du Développement des anciennes Armes offensives* et de tant d'autres ouvrages archéologiques de haut mérite, a eu connaissance de l'existence de l'anneau-disque dans l'antiquité par un poème babylonien dont on verra plus loin la traduction au chapitre concernant la Judée et la Chaldée, poème par lequel il a été amené à parler du disque indien dont il a décrit le maniement et les terribles effets [2].

Enfin, M. le Dr Walther Rose, le même qui a bien voulu s'enquérir pour nous de l'existence d'anneaux préhistoriques dans les Musées allemands où il n'a pu en découvrir malgré ses recherches, a, lui aussi, parlé du disque des Sikhs. Dans une excellente étude sur les haches de jet, énumérant les armes destinées à être lancées à la main, il cite l'anneau de jet à bords tranchants des Indous [3].

Si l'histoire de cette arme curieuse et terrible est encore à faire, bien qu'un certain nombre d'archéologues ès-armes en aient eu connaissance, cela tient peut-être à l'extrême rareté des anneaux-disques, qui, comme nous allons le voir, n'est pas moindre pour les anneaux orientaux que pour les anneaux préhistoriques.

Mais nous voilà sur la trace de l'arme qui, à l'époque du fer, a succédé à l'anneau-disque de pierre ; après avoir étudié cette arme d'après les rares spécimens que nous trouverons dans les musées et collections particulières, nous en chercherons le souvenir dans les religions de l'Inde qui en avaient fait l'emblème de la foudre ; puis nous verrons les anciens poèmes sanscrits lui faire jouer un rôle aussi capital que celui des Joyeuse et des Durandal dans nos chansons de Geste. Remon-

1. Demmin : *Die Kriegswaffen*, p. 844 (4e édition, Leipzig, 1893)
2. Max Jähns : *Die Entwicklungsgeschichte der alten Trutzwaffen*, p. 111, 112, 113 (Berlin, 1899).
3. Dr Walther Rose : *Das mittelalterliche Wurfbeil*, in *Zeitschrift fur Historischewaffenkunde*, vol. II, fasc. 7, p. 356.

tant le cours des siècles, nous la trouverons à une époque reculée, même en dehors de l'Inde, chez les Hébreux et les Egyptiens, chez les Chaldéens et les Babyloniens. Puis enfin, nous compulserons les récits des voyageurs qui ont visité l'Inde et que l'anneau-disque n'a pas manqué de frapper, et nous pourrons avec eux pousser jusqu'à nos jours l'histoire de cette arme qui, comme on le verra, figure déjà dans la Genèse.

Au cours de cette recherche, nous nous efforcerons de savoir quelle peut être la valeur probante de chaque document rencontré, et nous essaierons d'en tirer les conclusions les plus précises au sujet du maniement et des effets de l'*anneau-disque*.

II. — **Les Musées et les Collections.**

Par un hasard étrange, les disques d'acier des Sikhs, bien qu'usités encore à une époque toute récente, sont plus rares dans les Musées d'Europe que leurs ancêtres de pierre ; c'est peut-être cette extrême rareté qui a empêché jusqu'ici les ethnologistes d'admettre pour les anneaux-disques de pierre l'hypothèse d'une arme de jet, hypothèse à laquelle ils se seraient probablement ralliés s'ils avaient eu sous les yeux des disques d'acier et l'explication de leur emploi. L'Angleterre fait naturellement exception, et plusieurs de ses collections publiques ou particulières montrent divers types de ces armes dont quelques-unes sont élégamment damasquinées. Le India Museum notamment est particulièrement riche de ce côté et possède même deux des turbans coniques dont nous avons lu la description dans Egerton, portant, l'un neuf, l'autre cinq disques annulaires d'acier bleui et damasquiné d'or [1].

Egerton reproduit également dans son ouvrage un disque extrêmement curieux faisant partie de sa propre collection et qui doit avoir été fait à Lahore à une époque relativement récente pour un membre de la famille Hamilton dont il porte le nom et dont sa belle damasquine d'argent rappelle les armoiries (trois quintefeuilles sur fond de gueules) [2].

Comme on le devine sans peine, ces armes sont, par le fait même de leur port sur un turban conique, de dimensions très différentes ; nous avons vu déjà la même inégalité dans les anneaux de pierre. Nous reviendrons sur cette différence qui

1. Egerton, *Op. cit.*, pl. XIII ; texte, p. 130, col. 2.
2. Id. : *Id.*, p. 129, fig. 32 et note 1.

amène naturellement une différence aussi dans la manière de les lancer.

Les collections publiques françaises ne renferment à notre connaissance aucune arme de cette espèce. Espérons que cette regrettable lacune pourra être bientôt comblée, au moins pour le Musée de l'Artillerie.

A défaut des Musées français, nous avons cherché dans les collections particulières, et M. Joseph Pilinski de Belty, consul général de France à Calcutta, a bien voulu nous autoriser à faire reproduire un anneau-disque sikh de sa collection en acier bleui et damasquiné d'argent, dont nous donnons ci-dessous

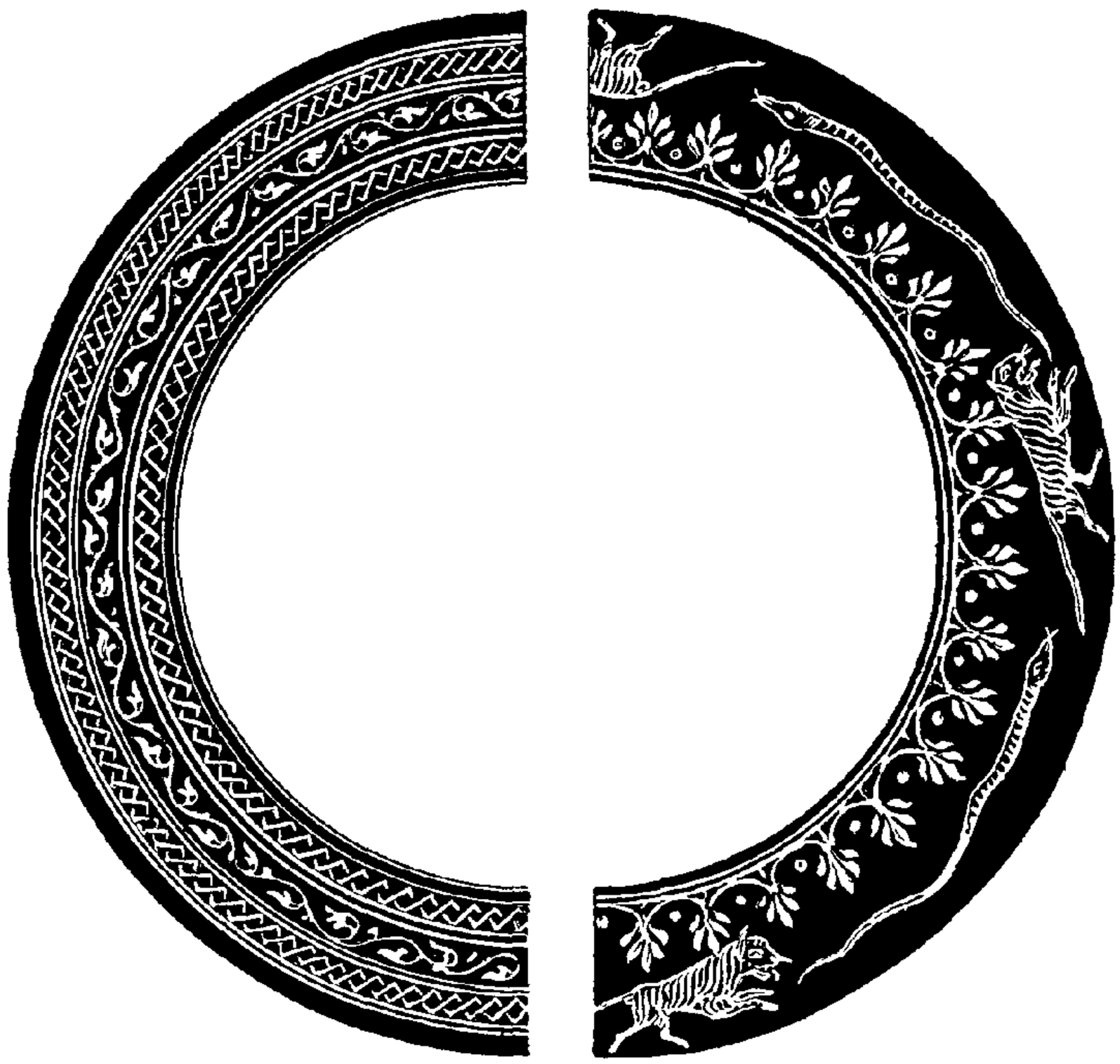

Fig. D. — ANNEAU-DISQUE SIKH (face et revers)
5/10 de grandeur naturelle.
(Coll. de M. Jos. Pilinsky de Belty.)

la moitié de chaque face, moitié qui suffit à s'en faire une juste idée, le même dessin se répétant d'une façon continue.

En dehors de l'Angleterre et de la France, nous n'avons pu trouver d'anneau-disque qu'à Turin où nous avons déjà constaté la présence d'un magnifique anneau de pierre accompagné

d'un fragment important d'un autre anneau [1]. Cette richesse exceptionnelle permettra aux archéologues de comparer dans deux Musées de la même ville les anneaux préhistoriques et les anneaux actuels de l'Inde.

L'Armeria de Turin, fort riche en armes orientales, possède en effet deux anneaux-disques de grandes dimensions (vitrine nº 43, à droite dans la première salle).

Voici comment ils sont décrits dans le catalogue :

« L. 114 et 115. **Anneaux** indiens aplatis (diamètres extérieurs 0,183 et 0,230 ; intérieurs 0,133 et 0,174) en acier, « tranchants sur leur pourtour extérieur. Ces anneaux sont « employés comme armes par les habitants de Lahore (entre « le Pundjab et l'Inde) qui les portent enfilés à leur bonnet en « tronc de cône. Ils les lancent à grande distance au moyen « de deux petits bâtons tenus un de chaque main en croix de « Saint-André, autour desquels ils les font d'abord tourner « rapidement et font avec eux des blessures terribles [2]. »

L'explication peut-être un peu obscure d'Angelucci est facile à comprendre pour qui, étant enfant, a joué au *Jeu de Grâces*, ou qui simplement a vu des enfants jouer à ce jeu dans lequel ils se lancent à grande distance, avec force et précision, grâce au mouvement giratoire qu'ils leur impriment avec deux baguettes, les anneaux dont ce jeu se compose.

Remarquons cependant que l'explication d'Angelucci ne concorde absolument pas avec la description d'Egerton et de Burton qui tous deux parlent du lancement par l'index.

Faut-il en conclure qu'Angelucci s'est trompé et a imaginé lui-même d'après le jeu de grâces, le mode de lancement qu'il décrit ? La conscience qu'il a apportée dans la rédaction de son catalogue ne permet guère de le supposer ; il est probable au contraire qu'il s'est inspiré pour les anneaux-disques d'explications demandées par lui à des voyageurs, comme il l'a fait pour d'autres armes orientales, et nous admettons d'autant plus volontiers son explication qu'elle est très vraisemblable.

S'ensuit-il que nous rejetions celles de Burton et d'Egerton ? Loin de là, et nous croyons au contraire que le mode de lancement indiqué par eux était de beaucoup le plus fréquemment employé ; la plupart des anneaux-disques d'ailleurs ne se prêteraient pas à une autre méthode en raison du faible diamètre de leur évidement.

1. Nos **7** et **16** de l'Essai de catalogue (Ire partie, chap. III).
2. Angelucci : *Catalogo dell'Armeria reale*, p. 400.

Mais les différentes dimensions des disques devaient amener différentes façons de les lancer, et il est probable que, pour ceux portés à la base du turban et qui avaient comme un de ceux de Turin un évidement central de 18 centimètres de diamètre, on devait employer les bâtonnets qui, donnant un levier plus long que le bras de l'homme devaient imprimer à ces projectiles une impulsion plus puissante. Il y a donc lieu de supposer que l'on utilisait concurremment les deux modes de projection et nous les étudierons plus loin d'après les récits des voyageurs qui ont visité l'Inde.

Toutes les armes de jet de main ont d'ailleurs été agrandies par l'antiquité en machines de guerre ; il est probable que le disque n'a pas échappé à cette règle, au moins dans la très haute antiquité. C'est à notre avis la seule manière d'expliquer les dimensions gigantesques attribuées à certains anneaux-disques par les anciens poëmes de l'Inde, dimensions que peut justifier parfois le pouvoir surnaturel du discobole lorsqu'il s'agit d'Indra ou de Vichnou, mais que l'on trouve dans des descriptions d'armes humaines. A côté des deux manières de lancer à la main le disque tranchant, il devait donc y avoir une machine de guerre qui en projetait de très grands en reproduisant le mouvement du bras.

S'il y avait des différences de dimension, il y avait aussi des différences de forme. Quelques-uns des documents que nous étudierons plus loin supposent nécessairement que le contour extérieur, au lieu d'être régulièrement aiguisé, était parfois taillé en dents de scie ; le mouvement giratoire qui est indispensable au jet de cette arme devait alors la rendre d'autant plus terrible.

Que les documents que nous allons examiner soient sanscrits, hébreux ou chaldéens, nous verrons que, presque invariablement, ils donnent à l'anneau-disque l'épithète d'embrasé, de flamboyant, de lumineux. Cette qualification qui, dans les textes hébreux notamment, a été souvent mal interprétée, doit, croyons-nous, être prise simplement au figuré. Une surface polie qui tourne rapidement au soleil a un miroitement lumineux qu'un poète, et surtout un poète oriental, peut facilement appeler un flamboiement. Ce miroitement devait s'augmenter encore lorsque le contour extérieur était ondulé ou taillé en dents de scie.

L'anneau-disque que les Anglais désignent habituellement dans leurs catalogues sous le nom de *quoit* (disque) est nommé

par les Indous *tchakra* (les orientalistes écrivent souvent *çakra)*. C'est du mot tchakra que nous nous servirons désormais pour désigner l'anneau-disque de l'Inde.

III. — **Le tchakra emblème religieux.**

La puissance meurtrière du tchakra dont le tranchant, grâce à l'impulsion giratoire donnée à l'arme, coupe comme une scie circulaire les chairs dans lesquelles le choc suffirait déjà à le faire pénétrer a amené les Indous à en faire dans leur mythologie l'emblème de la foudre. Peut-être aussi le scintillement dont nous avons parlé n'a pas été étranger à ce choix ; quoi qu'il en soit, les statues et les bas-reliefs des anciens monuments indous figurent souvent Indra ou Vichnou lançant la foudre sous la forme d'un disque tournoyant autour de leur index.

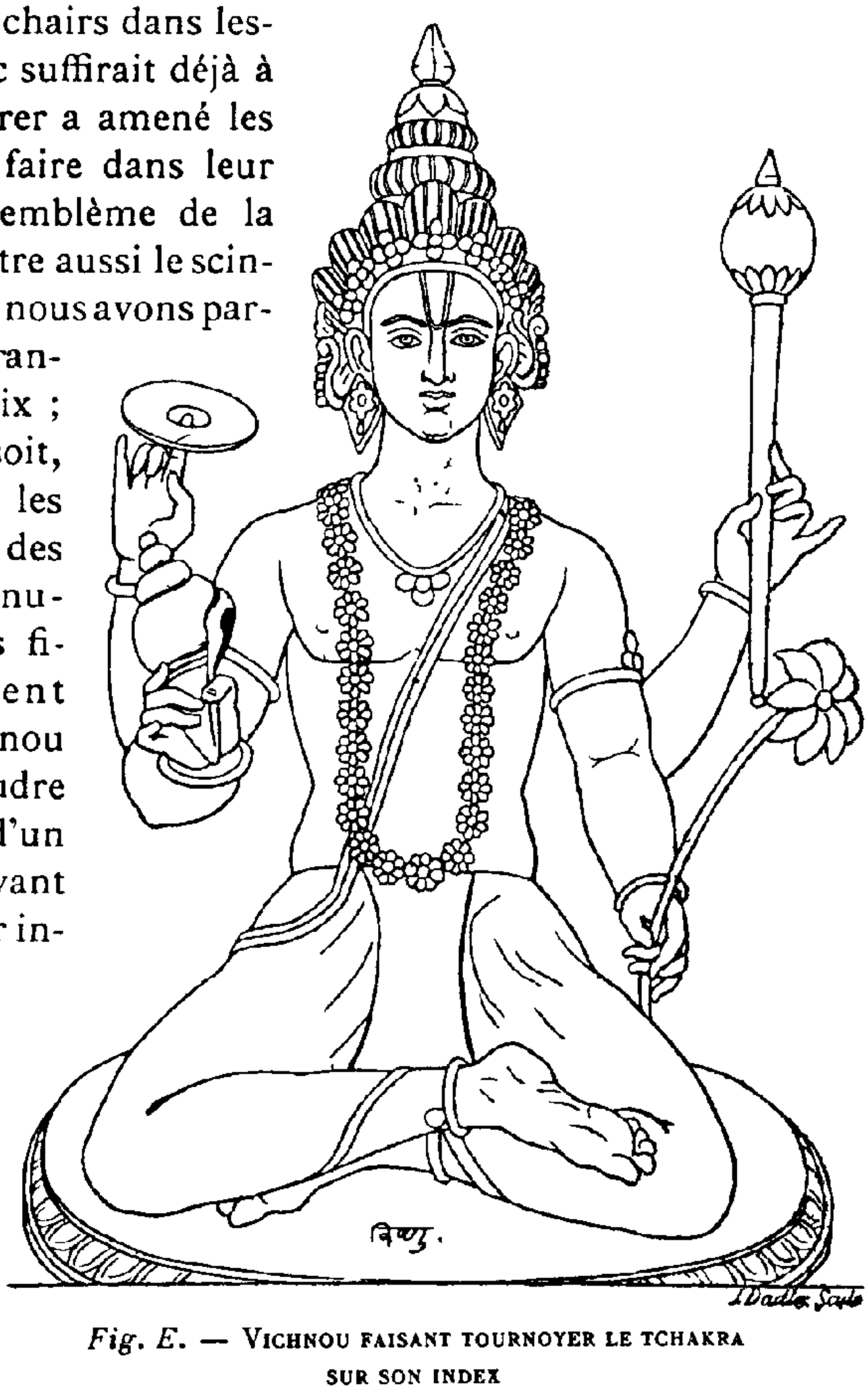

Fig. E. — VICHNOU FAISANT TOURNOYER LE TCHAKRA SUR SON INDEX

(d'après une planche d'Edward Moor).

L'une de ces statues, reproduite ci-contre, représente Vichnou, tenant dans ses quatre mains ses attributs habituels, et faisant tournoyer le tchakra-foudre sur son index de la façon décrite plus haut.

Cette statue existait à Benarés en 1810 lorsque Edward

Moor a écrit l'ouvrage d'après lequel cette gravure a été photogravée [1].

De nombreuses planches du même ouvrage reproduisent Vichnou avec le tchakra sur l'index [2].

A l'origine de la religion brahmanique, et dès la période Vêdique, trois des dieux protecteurs ou Lôkapâlas, Agni, Indra et Roudra, sont décrits munis de cette arme. « On les arma « tous trois, nous dit M. Obry, du terrible *tchakra* qu'ils « brandissaient comme un glaive et faisaient tourner comme « une roue [3]. » Le même auteur nous dit d'ailleurs que les Aryas et les Sémites considéraient leur disque comme un symbole de puissance et de domination représentatif de quelque génie supérieur et doué de force magique [4], ce qui peut expliquer pourquoi en divers endroits, et notamment dans la chambre mégalithique de Mané-er-Hoek, cénotaphe probable d'un chef [5], on a trouvé dans des tombes, des anneaux de jadéite évidemment apportés de l'Inde [6], et ensevelis avec les chefs aryens comme un signe de leur dignité.

M. L. de Milloué, le savant conservateur du musée Guimet, nous dit que le tchakra est dans le Bouddhisme l'emblème de la loi qui, comme un cercle, n'a ni commencement ni fin. Mais, ajoute-t-il, « d'un autre côté le mot Tchakra a habituel« lement le sens de *disque de guerre*, l'arme de jet par excel« lence chez les anciens Indous, et par assimilation, de foudre, « l'arme des dieux [7] ».

Le même auteur, après la description des statues de Vichnou ajoute encore :

« Ses attributs sont toujours... un foudre en forme de disque « flamboyant [8]. »

En effet, de même que l'épithète de « flamboyant » est toujours accolée au disque de Vichnou dans les poëmes sanscrits, de même la représentation de ce disque est souvent accompagnée de flammes qui s'échappent de ses bords. Sonnerat qui, dans les gravures de son *Voyage aux Indes*, a reproduit un

1. Edward Moor : *The Hindu Pantheon*, p. 33 pour le texte, et planche 13 (in-4°, Londres 1810).

2. Cf. notamment planches 13, 49, 61, 65, 89, etc.

3. J.-B.-F. Obry : *Du Berceau de l'Espèce humaine selon les Indiens, les Perses et les Hébreux*, page 166 (Paris, Durand et Franck, 1858) ; M. Lenormant en cite une autre édition à Amiens, de la même année.

4. Id. : *Id.*, p. 167.

5. Cf. Bertrand : *La Gaule avant les Gaulois*, p. 104 et 105.

6. Voir l'anneau n° 7 de l'Essai de catalogue pour la France (Ire partie, chap. II)

7. L. de Milloué : *Histoire des Religions de l'Inde*, p. 164 (Paris, Leroux, 1890).

8. Id : *Id.*, p. 224.

grand nombre de dessins indous représentant Vichnou ou de statues de ce dieu, le figure généralement avec un disque à bords dentelés s'échappant de deux de ses doigts levés en l'air, l'index et le medius ; des bords de ce disque jaillissent quatre jets de flammes en croix [1]. Nous avons dit précédemment ce que nous pensions de ce flamboiement.

Le tchakra de Vichnou est personnifié dans les poésies indoues ; il a un nom : *Soudarçana* [2] ; il a une existence propre, se meut de lui-même et accourt sur le seul désir de son maître se placer dans sa main. Les termes les plus effrayants sont employés pour le désigner et nous verrons plus loin en étudiant quelques passages des anciens poëmes de l'Inde, que nulle arme ne saurait avoir des effets aussi terribles.

Birdwood mentionne encore un autre nom du disque de Vichnou, *Vajranabha* [3] ; il l'appelle aussi roue de Dourga [4].

Tous les auteurs qui ont écrit sur les religions de l'Inde parlent du tchakra, et il faut que cette arme ait joué autrefois dans l'armement indou un bien grand rôle pour avoir acquis une place aussi prépondérante dans les emblèmes religieux. « C'est, nous dit l'abbé Dubois, l'arme que Vichnou dans son « incarnation de Krichna tient dans sa main droite [5]. »

Vichnou n'a pas l'attribution exclusive du tchakra ; Çiva qui partage avec lui le pouvoir divin dans la Trimourti, la Trinité indoue, a, lui aussi, dans l'une de ses quatre mains (parfois huit) un foudre en forme de disque [6] ; Ganéça, le dieu à la tête d'éléphant, personnification de la sagesse a, également, quatre bras dont l'un est armé du disque-foudre [7] ; Indra enfin, qui, s'il n'a plus de temples, figure toujours dans ceux de Vichnou et de Çiva, porte aussi dans une main la foudre sous la forme du tchakra [8].

Au reste, il faut dire que chacun des trente-deux dieux indous a son arme particulière [9] ; Wheeler, lui aussi, place le tchakra parmi les armes favorites d'Indra [10].

1. Sonnerat : *Voyage aux Indes Orientales et à la Chine,* planches 38, 39, 50, etc. (Paris, 1782).
2. *Annales du Musée Guimet,* tome VIII, p. 98.
3. Birdwood : *The industrial Arts of India,* p. 56 (Londres, 1884).
4. Id. : *Id.,* p. 63.
5. Abbé Dubois : *Mœurs, Institutions et Cérémonies des Peuples de l'Inde,* vol. II, p. 415. (Aux frais de la Cie des Indes, 1825.)
6. L. de Milloué : *Op. cit.,* p. 240-241.
7. Id. : *Id.,* p. 244.
8. Id. : *Id.,* p. 246.
9. Egerton : *Op. cit.,* p. 9.
10. Wheeler : *Op. cit.,* vol. III, p. 21.

M. Maurice Maindron, dans son *Art indien*, a omis de parler du tchakra au chapitre des armes de l'Inde, mais il a néanmoins emprunté aux *Religions de l'Inde* de M. L. de Milloué quelques notes qui indiquent le rôle religieux du tchakra et aussi son emploi comme arme [1].

L'abbé Dubois donne à ce sujet des détails indiquant la vénération des fidèles de Vichnou pour le tchakra de leur idole :

« L'arme favorite de Vichnou était le tchakarani dont plu-
« sieurs de ses dévots se font imprimer la figure avec un fer
« rouge sur les épaules [2]. »

M. L. de Milloué dit aussi en parlant des stigmates que s'appliquent les sectateurs de Vichnou :

« La même figure (un V) est reproduite sur la poitrine, sur
« les bras et quelquefois sur le ventre. avec l'adjonction entre
« les deux traits d'un cercle rouge représentant le disque
« tchakra... attribut particulier à Vichnou [3]. »

Les fidèles de Vichnou ne se contentent pas de se faire imprimer sur les épaules l'arme favorite de leur dieu, ils la lui offrent en *ex-voto* en certaines circonstances, et le recueil des cent légendes, *Avadâna-Çataka*, racontant l'histoire d'une jeune femme inquiète du sort de son mari qui naviguait au loin, nous dit qu'elle fit vœu d'offrir à Vichnou un disque d'or s'il revenait sain et sauf, vœu qu'elle accomplit fidèlement [4], bien que le disque destiné à Vichnou ait été par elle offert à Bouddha.

Au reste, le Bouddhisme avait également adopté le tchakra comme emblème religieux ; le capitaine James Low, qui a copié sur un dessin siamois l'étrange figure donnée comme l'empreinte du pied de Çakya-Mouni, a représenté au centre un tchakra portant sur sa circonférence neuf dents aiguës et recourbées, et plusieurs des dessins représentées dans les innombrables compartiments de cette empreinte figurent des personnages lançant ce tchakra dentelé qui tourne sur leur index [5].

Même en dehors de l'Inde le tchakra a souvent joué le rôle d'un emblême religieux ; M. Obry nous dit que « le tchakra
« aryen, ce disque flamboyant et dentelé, célèbre dans la
« mythologie indienne, était certainement connu des Médo-

1. M. Maindron : *L'Art Indien*, p. 20, note 1 et p. 80, note 1.
2. Abbé Dubois : *Op. cit.*, p. 480.
3. L. de Milloué : *Op. cit.*, p. 284.
4. *Avadâna-Çataka*, III décade, n° 3 ; *Annales du Musée Guimet*, tome XVIII, p. 98.
5 *Transactions of the Royal Asiatic society of Great Britain and Ireland*, tome III, p. 70 (1835).

« Perses, puisqu'ils avaient donné son nom à l'une des con-
« trées crées par Ormuzd, le pays de Tchakra aujourd'hui
« Tchark ou Tcherk, dans le Khoraçan [1] ».

D'autres peuples encore ont fait du tchakra une arme religieuse ; nous verrons plus loin les Chaldéens le mettre aux mains de leurs dieux, et la Bible en armer le Chérubin qui gardait la porte de l'Eden. Mais c'est incontestablement dans l'Inde que le tchakra s'est conservé le plus longtemps soit comme emblème religieux soit comme arme ; c'est donc dans l'Inde que nous allons l'étudier tout d'abord.

IV. — **Les anciens poèmes de l'Inde.**

A la fois emblème religieux et arme nationale, le tchakra joue, comme on peut le comprendre, un rôle important dans la littérature de l'Inde, et les plus anciens poèmes sanscrits, ceux-mêmes qui remontent aux temps légendaires, en parlent fréquemment. Nous allons emprunter aux plus connus de ces ouvrages quelques passages qui diront, mieux que tout commentaire, ce qu'était cette arme.

Le *Râmayâna*, cette épopée de la 7e incarnation de Vichnou, ne pouvait manquer de célébrer le tchakra, arme favorite de son héros ; mais ce n'est pas seulement dans la main de Râma que Valmiki, l'Homère indou place le tchakra ; ses adversaires les râkshasâs, ces démons de l'Inde, s'en servent avec une habileté redoutable, et lorsque Râma, aidé de Sugriva, le roi des singes, attaque les démons, ceux-ci les reçoivent par une terrible décharge de tchakras :

« Pleuvent alors de toutes parts au milieu des singes... les
« tchakras de la mort... une tempête de grands disques [2]. »

Râma d'ailleurs manœuvrait le disque avec une adresse si remarquable qu'il pouvait avec son tchakra briser dans l'air le disque de l'ennemi qu'il atteignait au vol ; et nous ne saurions regarder cette prouesse comme une fable ou une exagération du poète, quand nous voyons des enfants, dans le jeu de grâces auquel nous avons déjà emprunté plusieurs comparaisons, s'amuser à atteindre au vol, de leur anneau, l'anneau de leur partenaire, bien que ce ne soit pas là le but habituel de ce jeu. Aussi, lorsqu'il voit arriver les tchakras des râkshasâs, Râma les arrête-t-il au vol pour en préserver les siens :

1. J.-B. Obry : *Op. cit.*, p. 165.
2. Valmiki : *Le Râmayâna*, II, 179.

« Aussitôt les tchakras vastes, embrasés, à la fougue épou-
« vantable... mais soudain Râma de trancher à la face des
« armées ces disques terribles [1]. »

Remontant aussi à une haute antiquité, surtout si l'on songe que ses légendes sont déjà empruntées aux Vêdas et aux Brahmanas, le *Mahâbhârata* donne au tchakra la première place parmi les armes de ses héros, et Vyâsa, son auteur a consacré aux exploits du tchakra un grand nombre des 220,000 vers de son interminable poème. Bien entendu les dieux qu'il met en scène ont des armes surhumaines, et Vichnou surtout se sert d'un tchakra de dimensions gigantesques :

« Aussitôt Vichnou de lancer son disque acéré, arme aussi
« grande qu'une roue, et de trancher la tête parée du démon
« Râhou occupé à boire l'amrita [2]. »

Plus loin, le poète nous montre « les démons... mutilés par
« les tchakras [3] ».

Nous avons déjà parlé de la personnalité donnée dans les poèmes sanscrits au disque de Vichnou, « Soudarçâna », qui accourt sur le seul désir de son maître ; nous allons en lire une description terrible :

« Là, quand il voit l'arc céleste de Nara, l'auguste Narâyana
« de penser à son tchakra immolateur des Dânavas. Soudain
« à cette pensée accourut du ciel au milieu du combat Soudar-
« çâna, ce disque à l'aspect épouvantable, à l'abondante lu-
« mière, égal au soleil, cette roue infatigable par qui l'ennemi
« est consumé [4]. »

On sent à cette description, que le poète pensait, en même temps qu'au tchakra, à la foudre dont il est l'emblème. Sitôt en possession de son arme favorite, Vichnou se hâte de s'en servir :

« A peine arrivé (le disque), aussitôt Vichnou à la terrible
« agilité, aux bras et aux mains tels que les jambes et les pieds
« d'un éléphant, le vigoureux Vichnou de lancer ce disque, à
« l'éminente splendeur, brillant comme la flamme du feu et
« capable de briser les villes des ennemis [5]. »

Nous allons voir les terribles effets de cet effrayant projectile :

« Envoyé *de sa main* dans la bataille par le plus grand des
« hommes, ce tchakra d'une lumière égale au feu de la mort

1. Valmiki : *Le Râmayâna,* II, 262.
2. Vyasa : *Mahâbhârata,* I, vers 1154.
3. Id. : *Id.,* I, vers 1161.
4. Id. : *Id.,* I, vers 1168-1169.
5. Id. : *Id.,* I, vers 1170.

« courut mainte et mainte fois rapidement par les rangs des « ennemis, brisant par milliers les Daityas et les Dânavas [1]. »

Vyâsa, ici, nous fournit un détail précis ; c'est *de sa main* que Vichnou lance le disque ; il n'emploie ni bâton ni aucun accessoire.

Dans maint autre endroit de son poëme, Vyâsa nous montre d'ailleurs « les dieux armés de tchakras [2]. »

Dans tous ces récits, il faut faire évidemment la part la plus large à l'exagération du poëte ; mais on n'exagère que ce qui existe, et l'insistance avec laquelle Vyâsa chante les terribles effets du tchakra nous montre que, même en tenant compte de l'exagération, ces effets étaient réellement redoutables. Souvent, au reste, dans les poëmes sanscrits, on voit la tête d'un guerrier tranchée d'un seul coup de disque, et le fait est décrit avec trop de détails pour ne pas avoir été réellement exécuté. Bien des siècles après les auteurs que nous venons de citer, Kalidasa, le génial auteur de *Çakountala*, qui vivait, croit-on, dans les premiers siècles de notre ère, célèbre souvent pareil exploit dans ses poèmes, et les tchakras de ses héros tranchent si net que les têtes coupées restent quelques instants en place avant de tomber :

« Dans le choc des éléphants, les têtes de leurs cavaliers en- « levées par les disques au tranchant aigu de rasoir ne tom- « baient point aussitôt... [3]. »

Ailleurs, le guerrier, sûr de son coup, chante d'avance l'exploit de son tchakra :

« Cette dixième tête que le tranchant de son propre glaive « épargna sur ses épaules (Jadis Ravana, touché par les prières de Çiva, s'était coupé lui-même neuf de ses têtes) « le Rakshasa « vient me l'offrir, tant mieux ! comme but pour mon disque « acéré [4]. »

Ajoutons que le tchakra n'est jamais oublié dans l'énumération des armes d'un guerrier :

« Les deux reines se virent elles-mêmes dans leurs songes, « gardées par des nains armés de massues, de tchakras, d'arcs, « d'épées [5]. »

Dans un autre poème Kalidasa nous indique une des manières de porter le tchakra :

1. Vyasa : *Mahâbhârata,* I, vers 1171.
2. Id. : *Id.*, I, vers 1433 ; I, vers 1484, etc.
3. Kalidasa : *Le Raghouvamsa,* chant VII, vers 43.
4. Id. : *Id.*, chant X, vers 42.
5. Id. : *Id.*, chant X, vers 61.

« Ce disque acéré de Vichnou dans lequel reposaient nos « espérances de victoire, cette arme dont le rebord fait jaillir les « éclairs, il se fait un trophée de la porter suspendue à son cou « en guise de nishka [1]. »

Au reste, le tchakra n'est pas seulement l'arme du guerrier équipé pour la bataille, c'est l'arme dont on ne se sépare jamais, celle qu'on a toujours sous la main même chez soi, quelque chose comme le révolver pour l'Américain. Ainsi, dans l'*Avadâna-Çataka* (les cent légendes), lorsque le roi de Magadha, le parricide Ajâtaçatru, prend une arme pour frapper son épouse, la vertueuse Çrîmatî, c'est le tckakra qu'il rencontre sous sa main :

« Alors, furieux, il lança son tchakra sur elle et lui ôta la vie [2]. »

A côté de ces disques lancés à la main, il devait d'ailleurs, comme nous l'avons déjà dit, en exister d'autres plus grands, lancés par des machines de guerre qui devaient reproduire le mouvement de la main pour leur donner l'impulsion giratoire indispensable à ce type de projectile. Dans son étude sur les armes des anciens Indous d'après les ouvrages sanscrits et notamment le *Nitiprakâsikâ* et le *Sukranîti*, Oppert nous dit [3] que la circonférence du tchakra peut varier « de deux empans à dix coudées ». Deux empans, c'est à peu près la dimension des disques de pierre du Musée de Chambéry, ou, si l'on prend pour étalon la main d'un Indou. le disque plus petit appartenant au même Musée, et venant du Cambodge, ou le disque de Jade du Musée de Lyon qui vient de l'Inde et qui a à peu près même grandeur que le précédent ; nous avons décrit ces pièces dans la première partie de cette étude. C'est la plus petite dimension que puisse avoir cette arme.

Mais dix coudées, cela suppose une roue qui est aux disques précédents ce que le boulet est à la balle. Voici comment le *Sukranîti* traduit par Oppert s'exprime en parlant de ce grand disque qu'il appelle aussi du nom de tchakra et auquel il ne donne que six coudées :

« Le tchakra a six coudées de circonférence ; son tranchant « coupe comme un rasoir et on le manie par le milieu [4]. »

Même avec six coudées, le tchakra est une arme dont la

1. Kalidasa : *Le Koumara-Sambhava,* chant II, vers 49.
2. *Avadâna-Çataka,* VI, 4.
3. Gustav Oppert : *On the Weapons used by the ancient Hindus,* p. 181 *(The Madras Journal of Literature and Science,* 1879).
4. Id. : *Id.,* p. 275.

projection à distance est absolument au-dessus des forces humaines ; et, qu'on le remarque bien, il ne s'agit pas ici d'exagération poétique ; le *Sukranîti* est positif comme une théorie militaire, quoique s'exprimant avec le style emphatique et figuré de l'Orient. Il ne s'agit ici que de la description d'une arme dans une énumération, et les autres armes connues qui font partie de la même énumération ont des dimensions très ordinaires.

Il faut donc supposer l'existence d'une machine de guerre à lancer les grands tchakras ; et voici un passage d'un poème auquel nous avons fait déjà plusieurs emprunts qui met précisément, dans la description de l'armement d'une ville, de grands disques de fer à côté des machines de guerre :

« Cette grande ville (Indraprastha) rayonnait parée de crocs « aigus, de çataghnis, *de grands disques de fer, et par des « multitudes de machines de guerre* [1]. »

Nous avons vu précédemment Râma ou Vichnou lancer à la main des disques de dimensions énormes ; la supposition de l'existence de cette machine fait mieux comprendre le genre d'exagération du poète indou. Il n'a pas grandi l'arme ; il a simplement donné à la main de son héros la puissance d'une machine de guerre en faisant lancer par lui non le petit tchakra des guerriers humains, mais le grand disque qui ne pouvait être lancé que par un engin spécial.

C'est par une fiction analogue que Rabelais donne à Gargantua la force de « bander ès-reins les fortes arbalestes de passe [2] » dont la tension ne pouvait s'obtenir qu'au moyen d'un treuil puissant.

Nous allons trouver semblables exagérations au sujet du tchakra dans la littérature biblique et dans les poëmes chaldéens.

V. — **La Judée et la Chaldée.**

Nous avons jusqu'ici cantonné nos recherches dans l'Inde, et les poèmes dont nous avons extrait des passages relatifs au tchakra étaient exclusivement les œuvres d'anciens poètes indous. Pour les récits de voyage que nous étudierons dans le chapitre suivant, nous croyons qu'il n'y a pas à sortir de l'Inde et de l'Indo-Chine, car l'époque à laquelle le tchakra a été abandonné partout ailleurs est antérieure à toute relation

1. Vyasa : *Mahâbhârata,* II, str. 7578.
2. Rabelais : *Gargantua,* liv. I, chap. xxiii.

d'explorateur ; mais nous allons voir qu'il n'en est pas de même pour les anciens écrits religieux ou poétiques. Nous avons d'ailleurs constaté déjà la découverte d'anneaux-disques de pierre bien loin de l'Inde, et la multiplicité des littératures qui ont célébré cette arme étrange va nous confirmer dans l'idée que son emploi fut à peu près universel dans les premiers âges de l'humanité. Si le tchakra n'a pas été signalé depuis longtemps dans des textes qui sont connus de tous, cela tient simplement à la traduction incomplète de certaines expressions obscures dont le sens a échappé à la plupart des commentateurs.

Il est bien entendu que nous ne nous posons pas en orientaliste. Tout ce qui suit reposant sur des interprétations de textes, nous nous appuyerons exclusivement sur des maîtres d'une autorité incontestée en une science dans laquelle notre ignorance est absolue.

Dans la Genèse, Moïse nous dit que Dieu, ayant chassé Adam, mit devant le Paradis un Chérubin pour garder le chemin qui conduisait à l'Arbre de la Vie [1].

Ce Chérubin était armé ; l'expression dont s'est servi l'écrivain biblique pour désigner son arme a été souvent traduite par « un glaive de feu ». S'inspirant de ce mot, tous les peintres qui ont représenté Adam et Eve chassés du Paradis terrestre ont mis aux mains du Chérubin une épée à lame flamboyante. Nous n'avons pas à discuter ici sur le sens du mot Kéroub dont se sert Moïse et que l'iconologie chrétienne a toujours figuré sous la forme traditionnelle de l'Ange. Mais, sans doute possible, nous allons le voir, l'arme prêtée à cet Ange par Moïse était un tchakra et c'est un anneau-disque que devraient mettre à la main de l'Ange, dans cette scène, les peintres soucieux de se conformer au texte biblique.

L'expression employée par le législateur hébreu signifie, traduite littéralement, « la lame flamboyante du glaive qui tourne ». Les traducteurs ont supprimé les mots « qui tourne » qui leur paraissaient obscurs, et, par le fait, ont complètement modifié le sens de la phrase.

M. Obry à qui nous avons emprunté déjà plus d'un passage traduit ainsi cette phrase : « Jéhovah aposta des Kéroubim à « l'orient du Gan-Eden, et la flamme du *Glaive qui tourne* « pour garder le chemin de l'arbre de vie [2]. »

1. Moïse : *Genèse*, III, 24.
2. J.-B.-F. Obry : *Op. cit.*, p. 161.

Nous avons dit précédemment pourquoi l'épithète de flamboyant ou enflammé était toujours attachée au tchakra dans les poèmes indous : le miroitement d'une surface polie tournant aussi rapidement produit au soleil un flamboiement qui devait devenir sous la plume des écrivains orientaux enclins à un style imagé, une sorte de leit-motiv. L'expression du glaive *qui tourne* ne peut d'ailleurs, on en conviendra, s'appliquer qu'au tchakra, et l'auteur que nous venons de citer nous donne formellement son avis à ce sujet :

« Pour mieux effrayer ceux-ci, Jéhovah y avait placé la flamme *du glaive tournoyant*, c'est-à-dire le *tchakra* aryen, ce glaive flamboyant et dentelé [1]. »

Et ce n'est pas là le seul passage de la Bible où se rencontre le tchakra. Certaines expressions de la vision d'Ezéchiel ont été reconnues s'appliquer à l'anneau-disque par ceux des commentateurs qui connaissaient cette arme [2]. Dans la vision d'Ezéchiel, comme dans les anciens poèmes sanscrits, nous verrons d'ailleurs le tchakra avoir une existence propre et être doué de mouvement [3] comme le Sourdarçâna de Vichnou.

Pour que Moïse et Ezéchiel aient fait ainsi du tchakra l'arme par excellence des êtres supérieurs, il fallait qu'à leurs époques l'anneau-disque fut une des plus terribles, sinon la plus terrible des armes connues. Nous allons voir que les poètes chaldéens avaient aussi la même idée; mais, soit pour l'interprétation des textes bibliques, soit pour celle des documents chaldéens, nous allons céder la parole à M. Lenormant dont la haute autorité fermera la bouche à ceux qui nous accuseraient de voir des tchakras partout, et dont l'érudition prodigieuse convaincra les plus incrédules :

Avec les « Kéroubim », Yahveh place à la porte du « Gan-Eden » pour garder le chemin de l'arbre de la vie, la « Lahat ha'hereb hammith happecheth ». Voici une expression des plus obscures et dont il faut soigneusement peser les termes pour la bien comprendre. J'ai traduit : « La lame flamboyante du glaive qui tourne. » « Hereb » est proprement la « Harpè » le glaive recourbé en faucille que l'on appelait en Egyptien « Khopesch », en Assyrien « Sapar » ou « Namzar ».

Mais la « Lahat ha'hereb hammith happecheth » est, avec les Kéroubim de la porte de Gan-Eden dans un rapport qui rappelle singulièrement celui qui existe entre les Kéroubim et les roues dans la double vision de la « Merkabah » du prophète Yé'hezqêl : « Je regardai, et voici, il y avait

1. J.-B.-F. Obry : *Op. cit.*, p. 165.
2. Id. : *Id*, p. 167 et suivantes.
3. Ezéchiel : chap. I, versets 16, 17, 18, 19, 20, 21 ; chap. X, versets 6, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 19.

« quatre roues près des Kéroubim, une roue près de chaque Keroub, et la « couleur des roues était comme l'aspect d'une pierre de « tarschisch » « (chrysolite, ou topaze); et dans leur aspect toutes les quatre avaient la « même forme, comme serait une roue au milieu d'une autre roue. En « cheminant, elles allaient de leurs quatre côtés et elles ne se détournaient « pas de leur marche, mais elles allaient dans la direction de la tête sans se « détourner de leur marche. »

Les roues en question étaient « à terre » (Ezechiel, I, 15), sous les Kéroubim » (Ezech., X, 2 et 6), par conséquent posées à plat, servant comme de piédestal aux animaux symboliques, et leur rotation avait lieu dans un plan horizontal, ce qu'exprime le nom de « galgal » (tourbillon) qu'on leur donnait (Ezechiel, X, 13). Ainsi s'explique comment leur circonférence, qui est ce qu'elles présentaient devant le spectateur, était remplie d'yeux tout autour (Ezech., I, 18).

Quant au mouvement de rotation, je n'hésite pas à penser qu'il n'est possible de l'entendre que comme ayant lieu, de même que celui des roues, sur un plan horizontal, car c'est de cette façon que, le plus naturellement, s'avançant avec les Kéroubim contre le profane qui tenterait de s'approcher de la porte interdite, elle viendrait en rasant le frapper et le tailler en pièces.

Il est manifeste qu'ici, comme toujours, l'image symbolique a été fournie par un objet matériel existant dans la réalité, par une arme à la fois tranchante et de jet, qui venait au loin frapper, en faisant la même blessure qu'un glaive, dans le mouvement de rotation horizontale qui lui était inspiré en le lançant. Ce type d'arme est bien connu : c'est le tchakra des Indiens, disque aux bords tranchants, au centre évidé que l'on projette horizontalement après l'avoir fait tournoyer autour des doigts, de manière à lui imprimer une rotation rapide sur lui-même.

Ce rapprochemennt n'a pas échappé à la sagacité de M. Obry (*Le Berceau de l'Espèce humaine selon les Indiens, les Perses et les Hébreux*, Amiens, 1858, p. 165) qui, avec toute raison selon moi, a identifié la « Lahat ha'hereb hammith happecheth » de la Genèse au « tchakra » de l'Inde ; seulement comme l'usage de ce disque tranchant n'était jusqu'alors connu que chez les Indiens, il y voyait un indice de l'origine aryenne du récit et de sa symbolique [1].

C'est ici que je m'écarte de ce savant si ingénieux. Ce disque tranchant qu'on lance en le faisant tournoyer horizontalement n'est pas exclusivement propre à l'Inde. Si nous n'en avons pas encore reconnu la représentation sur les monuments de l'art Assyro-babylonien, si son emploi à la grande époque de l'empire d'Assyrie peut être révoqué en doute par de sérieuses raisons, cette arme a été connue et employée des habitants de la Chaldée et de la Babylonie dans les plus anciennes périodes de leur histoire, et la trace de son emploi est restée dans la poésie religieuse.

Nous en avons la preuve formelle dans un morceau de poésie lyrique, originairement rédigé en Accadien, dont le texte nous est parvenu, accompagné d'une traduction assyrienne interlinéaire sur une des tablettes d'argile du Musée britannique. (Voir Oppert : *Cuneiform Inscriptions of*

1. M. Lenormant semble mal interpréter l'opinion de M. Obry. Nous avons vu précédemment que M. Obry supposait au contraire le tchakra connu non seulement des Indiens, mais aussi des Médo-Perses.

Western Asia, tome II, pl. 19, n° 2.) C'est un chant de triomphe, une sorte de dithyrambe d'un dieu guerrier sur ses armes victorieuses, peut-être de Maroudouk quand il va engager sa lutte cosmogonique contre la monstrueuse Tiamah. Il est muni d'une panoplie complète : Harpè (namzar), Lance (arikta), lasso (schibber), arc (gaschtu), massue (zizpan), et bouclier (kabab); de plus, il tient sur chacune de ses mains un disque. C'est là son arme la plus formidable, celle qui assure le mieux sa victoire, celle sur laquelle il insiste avec le plus de complaisance, en la décrivant avec une extrême abondance de métaphores. Ces métaphores variées et qui semblent au premier abord contradictoires, ne peuvent se concilier que si l'on restitue une « arme de jet » en forme de disque ou de soleil, se mouvant horizontalement avec un mouvement giratoire pareil à celui d'une trombe, ayant un centre évidé pour passer le sommet des doigts, d'où partent sept rayons divergents soutenant une circonférence sur le pourtour de laquelle font saillie « cinquante têtes », cinquante pointes tranchantes.

Le lecteur en jugera du reste lui-même par les citations suivantes :

« De ma main droite, je tiens mon disque de feu, de ma main gauche, [je tiens mon disque de carnage.
« Le soleil aux cinquante faces, l'arme élevée de ma divinité, je le tiens.
« Le vaillant qui brise les montagnes, le soleil dont l'action ne cesse pas, [je le tiens.
« L'arme qui, comme l'ogre, dévore complètement, je la tiens.
« Celle qui brise les montagnes, l'arme puissante du dieu Anon, je la [tiens.
« Celui qui courbe les montagnes, le poisson aux sept nageoires, je le [tiens.
« La « Litta », de la bataille, qui dévaste et désole le pays rebelle, je la [tiens.
« L'arme qui remplit le pays de la terreur de sa force immense, de ma [main droite puissamment, *le projectile d'or et* D'ONYX, je le tiens. »

Nous avons ainsi dans un des plus vieux textes de la poésie chaldéenne, la mention formelle d'une arme mythologique tout à fait analogue au « tchakra » des héros indiens, et correspondant, d'une manière fort remarquable avec l'idée qui ressort le plus naturellement des expressions mêmes du texte biblique, par la nature du « glaive tournoyant » qui accompagnait les Kéroubim à la porte du jardin de l'Eden.

On a pu remarquer que, dans le fragment que nous venons de citer, cette arme est désignée, ce qui complète le rapprochement, par le mot « *Litta* » qui est le correspondant assyrien régulier de l'hébreu *Lahat* [1].

Tout ce que nous pourrions ajouter affaiblirait la force de cette argumentation irréfutable; voilà, nettement établi, l'usage du tchakra chez les Hébreux à l'époque de Moïse, ce qui fait supposer que cette arme était connue également des Egyptiens ; nous voyons aussi qu'elle avait été usitée en Chaldée et en Babylonie à une époque fort reculée, et que son emploi n'y

1. F. LENORMANT : *Les Origines de l'Histoire d'après la Bible et les traditions des Peuples orientaux*, I, p. 129 et suivantes (Paris, 1880-1882).

était pas oublié au temps d'Ezéchiel qui a écrit ses prophéties et sa vision pendant la captivité de Babylone.

Max Jähns que nous avons déjà cité précédemment a, lui aussi, traduit ce poème accadien et en a tiré les mêmes conclusions ; il fait également les mêmes rapprochements avec la Genèse. Il cite d'ailleurs en note F. Lenormant, non d'après l'ouvrage auquel nous avons emprunté nous-même un important passage, mais d'après un ouvrage antérieur, *Les premières Civilisations,* qui s'appuyait déjà sur ce poème oriental [1].

Dans ce poème et dans la vision d'Ezéchiel, il est un mot sur lequel nous voulons attirer l'attention : de même que le poète chaldéen met aux mains de son dieu un projectile d'*onyx,* de même Ezéchiel dit que les roues des Kéroubim avaient l'aspect d'une *pierre de chrysolite*. Est-il impossible de supposer qu'ils aient voulu l'un et l'autre faire allusion au souvenir des armes de pierre ? Que l'on ne rie pas de cette idée de supposer la connaissance des armes de pierre chez les Hébreux ; non seulement ils les connaissaient et savaient que leur usage avait précédé celui du fer, mais un texte positif nous apprend qu'ils savaient toujours les fabriquer et qu'ils s'en servaient pour certains usages rituels [2], évidemment pour respecter la tradition qui faisait remonter ces usages à l'âge de la pierre.

Au reste, bien des archéologues soutiennent que l'emploi de la pierre a continué pendant de longs siècles concurremment avec l'emploi des métaux qui furent tout d'abord un objet de luxe. Certains d'entre eux prolongent même cet emploi bien après le commencement de notre ère :

« A une époque relativement récente, nous dit M. G. Milles-« camps, c'est-à-dire à l'époque mérovingienne, on devait « connaître et pratiquer encore l'art de tailler le silex [3]. »

M. Georges Goury, avocat à Nancy et savant archéologue, partage cette manière de voir, et, dans une étude récente sur la simultanéité de l'emploi du silex et des métaux, il écrit : « On « a cru devoir rejeter dans la nuit des temps l'âge de la pierre, « j'ai la ferme conviction que dans nos régions il a duré « jusqu'à une époque relativement récente. C'était l'avis du

1. Max Jahns : *Op. cit.,* p. 111 et suivantes.
2. Josué : V, 2.
3. Gustave Millescamps : *Etude sur le cimetière de Caranda et sur la coexistence des instruments de pierre avec ceux du bronze et du fer, en Gaule, jusqu'à l'époque mérovingienne (Compte-rendu du Congrès international d'anthropologie de Stockholm en 1874,* p. 650).

« regretté docteur Bleicher; mon collègue le comte Beaupré et
« moi, nous espérons que des études toujours plus approfondies
« viendront démontrer la vérité de cette théorie [1]. »

Pourquoi ce qui est admis pour l'Europe ne serait-il pas, toutes proportions de date gardées, également vrai pour l'Asie où nous le supposons d'ailleurs à une époque antérieure de bien des siècles à celle dont parlent les archéologues que nous venons de citer, et où le document biblique contemporain de Josué semble l'établir de façon irréfutable.

Il est donc possible qu'ayant à décrire dans sa vision l'arme d'êtres supérieurs existant dès l'origine de la création, le Prophète se soit servi intentionnellement d'une expression qui rappelait les tchakras de pierre.

VI. — **Les récits des voyageurs.**

Une arme aussi étrange dans son emploi et aussi redoutable dans ses effets a naturellement frappé tous les voyageurs qui ont visité l'Inde au temps des anneaux-disques. Ceux qui ont laissé des récits de leurs voyages n'ont pas manqué de parler du tchakra qui, s'il n'est aujourd'hui employé que par la secte des Akalis, était, il y a quelques siècles, usité dans l'Inde entière.

Dès les premières années du XVIe siècle, de Varthéma signale le tchakra; mais il le fait en termes qui prouvent que s'il a vu l'arme, il ne l'a pas vu employer :

« Quelques-uns portent certains plats de fer aux bords cou-
« pants comme un rasoir, et ils les lancent avec une fronde
« lorsqu'ils veulent blesser quelqu'un [2]. »

Ce récit, comme on le voit, est en contradiction avec ce que nous avons dit du lancement du tchakra; nous rapportons quand même l'explication de de Varthéma pour ne pas être accusé de passer sous silence les documents contraires à notre thèse; mais bien évidemment ce voyageur s'est trompé. On lui aura montré un tchakra en lui disant que c'était une arme de jet; ne connaissant d'arme propulsive que l'arc et la fronde, il a attribué à cette dernière l'anneau-disque dont il ne pouvait s'expliquer l'emploi; mais l'antiquité nous a laissé trop de projectiles de fronde pour qu'il soit permis d'hésiter un seul instant. D'ailleurs la forme même du tchakra porte avec elle

1. Georges Goury : *Stations de la période néolithique et établissements sidérurgiques*, p. 6 (Extrait du *Bulletin mensuel des séances de la Société des Sciences de Nancy*).

2. Lud. de Varthéma : p. 112 (Hakluyt Society, 1863).

un démenti : l'évidement circulaire pratiqué avec tant de peine dans les anneaux de pierre eut été bien inutile pour en faire un projectile de fronde, et le bord circulaire tranchant dans tout son pourtour eut infailliblement coupé la courroie de la fronde par la seule force centrifuge.

Quant à supposer cette courroie passant dans l'évidement central il ne faut pas y songer ; au moment du jet, le bout de la fronde lâché par la main aurait *fouetté* et se serait enroulé autour du disque qu'il aurait retenu. Nous verrons d'ailleurs que le témoignage de de Varthéma est seul dans ce sens, et qu'il est en contradiction avec tous ceux qui ont parlé du tchakra.

Peu après de Varthéma, Barbosa (décédé en 1521), dans son récit de l'expédition de Magellan, parle aussi du tchakra, mais cette fois avec une abondance et une précision de détails qui ne laissent rien à désirer ; nous allons traduire son récit aussi littéralement que possible :

« *Royaume de Delhi*. — Ils ont des anneaux d'acier qu'ils « appellent *chacarani*, larges de deux doigts, tranchants sur « le pourtour comme des couteaux, et ne coupant pas sur leur « bord intérieur ; leur dimension est celle d'une petite assiette. « Chacun d'eux en porte sept ou huit enfilés au bras gauche ; « ils en prennent un, le posent sur un doigt de leur main « droite, le font tournoyer un instant, et le lancent contre « leurs ennemis ; et que le but atteint soit le bras, la jambe, « ou le cou, ils le tranchent entièrement. C'est leur arme pré- « férée, et ils s'en servent avec une habileté remarquable [1]. »

Voilà bien cette fois le lancement par l'index ; et ce témoignage déjà ancien, confirmé par les descriptions modernes de Burton et d'Egerton nous semble concluant. Il est d'ailleurs d'accord avec les anciens monuments de l'Inde et avec de nombreux passages d'anciens poèmes de l'Inde qui placent le tchakra, au moment où il va être lancé, *à la main* du guerrier.

A son tour, Vincent Le Blanc, qui voyagea presque toute sa vie, va nous signaler le disque dans sa description du royaume de Pégu qu'il visitait en 1570 :

« Tous les gentilshommes de sa garde (du Roi) sont armés « d'arcs de fer dorés et esmaillez gentimêt et s'y exercent de « jeunesse, comme à tirer du cercle d'acier qui est une arme « fort dangereuse et coupant comme un razoir [2]. »

1. Barbosa, p. 100 (Hakluyt Society) ; cf. Egerton : *Op. cit.*, p. 20.
2. Vincent Le Blanc : *Les Voyages fameux du sieur Vincent Le Blanc, marseillois*, p. 183 (in-4°, Paris, 1649).

Et plus loin :

« Il y a des maistres pour tirer de l'arc..... puis ils tirent du « cercle [1] ».

Vincent le Blanc est moins explicite que Barbosa et ne nous indique pas le mode de lancement du « cercle » ; retenons du moins qu'il note cette arme comme fort dangereuse.

Vincent le Blanc est d'ailleurs le seul voyageur dans les récits duquel nous ayons pu trouver le tchakra mentionné, à une époque moderne, en dehors de l'Inde proprement dite. Nous apprenons par lui que cette arme était encore usitée dans l'Indo-Chine au XVIe siècle. Il est intéressant de rapprocher ce document de l'anneau-disque de basalte du Musée de Chambéry, trouvé dans une station préhistorique du Cambodge [2].

Un siècle plus tard, Tavernier (vers 1660) mentionne à son tour le tchakra, et lui aussi est frappé de la singularité de cette arme et de sa terrible puissance :

« Ils ont une sorte d'arme que nous n'avons point dans notre « Europe. C'est un fer tranchant fait comme le bord d'un plat « qui n'aurait point de fond, et ils en passent huit ou dix par « la teste, les portant au col comme une fraise. Ils tirent ces « cercles de fer à mesure qu'ils veulent s'en servir, et en les « jetant de force contre un homme, comme lorsque nous « ferions voler une assiette, il s'en faut de peu qu'ils ne le « coupent par le milieu [3]. »

Pendant tout le XVIIIe siècle le Punjâb et le royaume de Lahore restent comme fermés aux Européens ; nous ne pouvons par conséquent trouver dans cette période aucun nouveau témoignage. Mais dans la première moitié du XIXe siècle, ce pays reçoit de nouveau la visite d'explorateurs qui ne manquent pas de s'étonner eux aussi, de l'arme qui avait stupéfié leurs devanciers. Le botaniste Jacquemont, qui visita pendant les quatre dernières années de sa vie l'Inde où il devait mourir en 1832, et qui, le premier, dit-on, depuis le Dr Bernier qui l'avait vue au XVIIe siècle, visita la ville de Lahore, l'ancienne capitale des Sikhs, n'a pas manqué de signaler leur arme favorite, et il le fait à peu près dans les mêmes termes qu'Egerton ; comme lui il attribue cette arme exclusivement aux Akalis (tribu des Sikhs), qui, à ce qu'il semble, restaient déjà en 1828 seuls à s'en servir, et il indique la même façon de la porter :

1. Vincent LE BLANC : *Les Voyages fameux, etc.*, p. 201.
2. N° **41** de l'Essai de catalogue pour la France (Ire partie, chap. I et II).
3. TAVERNIER : II, 51.

« Les Akhalis portent pour la plupart un long bonnet pointu « bleu, entouré à sa base sur le front d'un cercle d'acier poli, « comme le bord de nos chapeaux [1]. »

Ce « cercle d'acier poli » était un tchakra, et Jacquemont n'a pas tardé à s'apercevoir que le disque qu'il avait remarqué était indépendant du bonnet, car, quelque temps après, décrivant la Cour du Rajah de Quahabad, il écrit :

« La figure la plus pittoresque de cette réunion était un « Akhali, portant sur son haut turban conique plusieurs « disques d'acier [2]. »

A peu près à la même époque, Alexandre Burnes qui, lui aussi, visitait le Punjâb, nous parle des Akalis dans les mêmes termes :

« Les Akalis ou Nichangs sont coiffés d'un turban de toile « bleue se terminant en pointe ; ils y attachent plusieurs mor- « ceaux de fer de forme ronde ; ce sont des armes employées « comme des palets [3]. »

Pas plus que Jacquemont d'ailleurs Burnes ne semble avoir vu les tchakras mis en œuvre ; tous deux se contentent d'indiquer la manière de les porter sans parler de celle de s'en servir.

Nous n'avons rien rencontré jusqu'ici qui vienne confirmer l'assertion d'Angelucci sur le lancement par les bâtons croisés; mais nous allons trouver dans un passage de l'abbé Dubois, auquel nous avons déjà emprunté plusieurs citations, quelque chose qui vient à l'appui de l'explication qu'il a donnée :

« Le tchakarani.... cette arme qui est employée dans quel- « ques cantons est une plaque de fer circulaire de 9 à 10 pouces « de diamètre dont les bords sont bien affilés ; au milieu est un « trou où l'on passe un bâton avec lequel on communique un « mouvement de rotation rapide au disque qui s'échappe et va « trancher ce qu'il rencontre [4]. »

Voilà le seul document que nous ayons rencontré relatif au lancement du tchakra par un bâton. Ce n'est pas encore le mode indiqué par Angelucci, les deux bâtons croisés ; mais cela nous apprend du moins qu'il y avait plusieurs modes de lancement. L'abbé Dubois n'est pas de ceux dont on peut rejeter les affirmations sans les discuter ; le séjour de 32 ans que fit aux Indes ce missionnaire, dont l'ouvrage publié en 1825 aux

1. V. JACQUEMONT : III, 91.
2. ID. : III. 107.
3. Alexandre BURNES : *Travels into Bokhara,* I, 169 (1834).
4. Abbé DUBOIS : *Op. cit.,* p. 480.

frais de la Compagnie des Indes vient d'avoir les honneurs d'une nouvelle édition (1899) à Pondichéry, donne un poids tout particulier à chacune de ses allégations.

Quinze ans après Jacquemont et Burnes, Von Orlich visite l'Inde ; il accompagne une ambassade que le gouverneur général envoie à Shyr-Sing dans sa résidence de Férospour au pays des Sikhs ; on lui montre toutes les curiosités, et ce qui le

Fig. F. — Akali lançant le tchakra (d'après un dessin de Von Orlich).

frappe le plus, c'est encore, c'est toujours le tchakra. Dans le récit de son voyage, il donne un dessin représentant un Akali lançant le disque. Ce guerrier *(voir ci-dessus fig. F)*, un fusil dans sa main gauche, est coiffé du bonnet pointu décrit par

Egerton, autour duquel il reste encore un tchakra, et il en lance un autre qu'il fait tourner autour de son index, confirmant ainsi de façon précise la description d'Egerton [1].

Le mélange des armes à feu, connues d'ailleurs dans l'Inde depuis une époque bien plus reculée qu'on ne le croit. avec cette arme de jet qui date des premiers âges de l'humanité et qu'elles n'avaient pas réussi encore à détrôner complètement en 1845, n'est pas ce qu'il y a de moins surprenant dans le dessin de Von Orlich.

Comme on l'a vu par ces diverses citations, les Akalis avaient trois manières de porter leurs tchakras : 1° sur leur bonnet conique ; 2° autour de leur cou ; 3° autour de leur bras gauche. Nous l'avons fait remarquer précédemment, ceux placés sur le turban devaient être de différentes dimensions et ceux de la base du turban devaient avoir déjà un fort diamètre; ceux portés autour du cou et dans lesquels la tête passait librement devaient être plus grands encore.

Quant à ceux portés autour du bras, il ne faudrait pas conclure en examinant certains de ces anneaux dont le diamètre est fort étroit qu'ils ne peuvent être portés ainsi par les Indous. La petitesse de main des races de l'Inde est extraordinaire, et tel de ces anneaux dans lesquels la main d'une femme européenne aura peine à passer pourra facilement servir de bracelet au bras d'un Indou. Il est probable d'ailleurs que les Sikhs ne se les passaient au bras qu'au moment de s'en servir, car cette façon de porter des armes aussi tranchantes eût été bien dangereuse pour le porteur.

De même qu'il y avait trois manières de porter le tchakra, il y avait plusieurs manières de le lancer. A l'aide de l'index d'abord, et les affirmations modernes d'Egerton, de Burton et de Von Orlich ne font en cela que corroborer le récit déjà ancien de Barbosa, sans parler des anciens monuments de l'Inde.

Avec un seul bâton ensuite, d'après le récit de l'abbé Dubois ; mais ce mode, d'après la description qu'il en donne, serait plutôt dérivé du précédent que confondu avec celui indiqué par Angelucci ; le bâton ici ne fait que remplacer l'index avec allongement du bras de levier et peut avoir été usité pour les disques de dimension moyenne.

1. Léopold Von Orlich : *Reise in Ostindien in Briefen an Alexander von Humboldt und Karl Ritter*, p. 127 (in-4°, Leipzig, 1845 ; il en existe une édition in-8°, parue la même année à Leipzig. mais elle n'est pas illustrée).

Bien que nous n'ayions rien trouvé qui la confirme positivement, nous ne croyons pas devoir rejeter la troisième manière, celle d'Angelucci, en raison de sa vraisemblance. Le but à atteindre dans le lancement de l'anneau-disque était la projection vigoureuse à distance, accompagnée de rotation autour d'un axe vertical, pour obtenir plus de tension dans la trajectoire, et pour donner à l'arme ce mouvement de scie circulaire qui la rendait si dangereuse. Tout mode qui réalisait ces conditions était bon et a dû être essayé et employé ; or celui-là, utilisé encore par les enfants dans le jeu de grâces, était sûrement le plus facile et peut-être le plus puissant pour les tchakras de grande dimension ; il est donc extrêmement probable qu'il a été usité, au moins pour les disques assez grands pour être portés autour du cou.

Nous avons parlé précédemment de la probabilité d'une quatrième manière, une machine de guerre pour la projection de tchakras de très grandes dimensions ; nous n'avons pas à y revenir.

Nos citations se sont arrêtées aux environs de 1845. Nous ne voulons pas les multiplier indéfiniment ; pourtant, si nous en restions là, on pourrait nous demander ce qu'est devenu le tchakra aujourd'hui. Depuis 1845, la civilisation a pénétré partout, apportant de nouveaux usages ; partout les coutumes anciennes tendent à disparaître et les armes locales cèdent le pas à celles importées d'Europe. Nous allons voir que le tchakra n'a pas échappé à cette règle.

M. Pilinski de Belty qui, lors d'un voyage au Punjâb, a rapporté d'Amritsar le disque reproduit précédemment, a pu constater que l'art de lancer le tchakra n'est plus cultivé qu'à titre de sport rappelant d'anciens souvenirs, comme le tir à l'arc dans certaines communes de France. Il semble même que l'art de le lancer en le faisant tourner autour de l'index, art difficile qui devait exiger un très long apprentissage, soit entièrement perdu, car les rares fois que M. Pilinski de Belty a vu lancer le tchakra, cette arme était tenue à peu près comme un palet, entre le pouce et l'index du tireur qui cependant arrivait à trancher net, à près de cent mètres, la tige de bananier qui servait de but.

Ce procédé, quoique plus facile que le lancement par l'index, exige cependant un tour de poignet particulier pour lancer le tchakra en lui imprimant le mouvement giratoire nécessaire sans se couper les doigts. C'est là une quatrième manière de

tirer l'anneau-disque qui vient confirmer ce que nous disions plus haut : tout procédé qui arrivait à lancer cette arme avec force en la faisant tourner était bon et a dû être employé.

Le tchakra, comme on le voit, touche à son déclin. Avant de disparaître, il lui a été donné cependant de briller encore une fois, du moins d'un éclat décoratif, dans une cérémonie historique. Le Durbar, cette fête monstre donnée à Delhi pour célébrer le couronnement d'Edouard VII, a compté parmi les assistants les plus remarqués un certain nombre d'Akalis et de Sikhs portant tous en évidence sur leur turban leur arme nationale; l'un d'eux avait même un tchakra au cou.

Le peintre anglais Mortimer Menpes qui, à Delhi même, a fixé dans ses aquarelles tous les costumes du Durbar, a consacré un certain nombre de planches de son ouvrage à ces guerriers sikhs et akalis [1], et fait observer, à propos de plusieurs d'entre eux, que les disques d'acier portés sur leur coiffure ne sont pas seulement des objets décoratifs, mais encore et surtout des armes de guerre [2].

Ecoutons enfin M. Albert Métin qui revient de l'Inde et va nous donner sur le tchakra les renseignements les plus récents :

« Les Sicks ne coupent jamais leur barbe ni leurs cheveux,
« ils se distinguent par un turban dont un côté est plus grand
« que l'autre. Ils devraient toujours porter sur eux un peigne,
« un poignard, et un disque de fer au bord tranchant qui
« servait autrefois d'arme de jet et dont l'usage s'est presque
« perdu : la tradition en fait l'arme redoutable de Vichnou. Ce
« disque se portait passé dans le turban, et les fusiliers sicks
« au service de l'Angleterre en ont un modèle très réduit sur
« leur coiffure [3]. »

D'après les renseignements que nous communique encore M. J. Pilinski de Belty, ce disque est l'insigne non seulement des fusiliers, mais encore des cavaliers sikhs qui le portent retenu et à demi caché par un des plis de leur turban. Ceux de nos soldats qui ont pris part à la dernière campagne de Chine ont vu, dans le corps expéditionnaire anglais, plusieurs régiments sikhs porteurs de cette singulière cocarde.

Avoir été l'arme redoutable par excellence dès les premiers

1. Mortimer Menpes : *The Durbar* ; Text by Dorothy Menpes. (Adam and Charles Black, London W., 1903.) Cf. notamment pl. 18, p. 34 ; pl. 19, p. 36 ; pl. 22, p. 42 ; pl. 65, p. 132 ; pl. 71, p. 144 ; pl. 95, p. 196.
2. Id : *Op. cit.*, pl. 65, p. 131 et surtout pl. 95, p. 196.
3. Albert Métin : *L'Inde d'aujourd'hui*, page 160 (Paris, Armand Colin, 1903).

âges de l'humanité. et une arme dont l'usage a persisté pendant des milliers d'années ; avoir été l'emblème de la foudre et l'attribut des divinités d'une des plus anciennes religions du monde ; et finir comme insigne distinctif sur une coiffure militaire, quelque chose comme la grenade sur les boutons de nos fantassins !

Sic transit gloria mundi.....

APPENDICE

« Depuis l'invention de la poudre, nos « armes sont devenues fort différentes « de celles des anciens, mais on ne cesse « pas de les imiter »
(MONTECUCULLI : *Mémoires*, liv. I, chap II)

La balistique des Anciens.

Notre tâche est terminée; il nous semble que la conviction de ceux qui ont bien voulu nous suivre dans le cours de cette étude doit être arrêtée depuis longtemps. Nous ne voulons pas insister outre mesure sur la possibilité de voir le souvenir des anneaux-disques préhistoriques dans les documents hébreux et chaldéens que nous avons cités ; même sans tenir compte de cette possibilité, cependant très réelle, nous croyons que l'assimilation des anneaux-disques néolithiques aux tchakras des Sikhs, — ceux-ci étant les successeurs de ceux-là, — ne peut plus maintenant faire doute pour les esprits les plus prévenus.

Les paléoethnologistes pourront peut-être tirer, du relevé des localités où l'on a trouvé le plus grand nombre d'anneaux ou de fragments, quelques indications sur les stations où se sont arrêtées en premier lieu les migrations aryennes. Si vraiment, comme il semble, cette arme a été très vite abandonnée en Europe, les lieux où on la rencontre jalonneraient la trace de la migration avant sa dispersion.

Mais il y a encore quelques observations à tirer de l'étude de cette arme extraordinaire.

Pour aller frapper le but à quatre-vingts pas avec cette force et cette précision sous l'impulsion d'un seul doigt, il fallait que le mouvement giratoire du tchakra aidât singulièrement son mouvement de propulsion. On n'a peut-être pas assez

étudié quelles ressources la balistique trouverait dans la combinaison des mouvements giratoires avec la projection ; la force incomparable que les explosifs ont mise à la disposition de l'homme a permis de négliger d'autres facteurs auxquels les anciens étaient forcés de recourir. Le seul mouvement giratoire utilisé aujourd'hui par la balistique est celui de la balle ou de l'obus qui tournent autour d'un axe confondu avec leur trajectoire. Ce mouvement que les anciens connaissaient et qu'ils savaient donner aux flèches par un empennage oblique, — d'où le nom de *vireton* appliqué à un trait d'arbalète, — et aux javelots lancés à la main par l'enroulement savamment combiné de l'*amentum*, était loin d'être le seul mis en œuvre par eux. Il diffère absolument de celui du disque des Romains et des Grecs qui tournait autour d'un axe perpendiculaire au plan de sa trajectoire, comme nous le montrent le Discobole du palais Massimi à Rome et celui du Vatican.

Et ce dernier mouvement est encore totalement différent de celui du tchakra qui tourne autour d'un axe perpendiculaire à un plan qui serait à la fois tangentiel à sa trajectoire et perpendiculaire au plan de celle-ci.

On s'explique d'ailleurs assez facilement le secours que le mouvement giratoire du tchakra apportait à sa force de propulsion. Tout le monde connaît ce jouet scientifique, *la toupie gyroscopique*, qui tourne autour d'un axe horizontal n'ayant de point d'appui qu'à une de ses extrémités ; tant que le mouvement du volant est suffisamment rapide, l'horizontalité de l'axe se maintient ; elle commence à fléchir quand la rapidité du mouvement diminue. C'est là une conséquence des lois du mouvement des solides de révolution autour d'un point de leur axe de figure, et, pour formuler en termes non scientifiques cette apparente anomalie, on peut dire qu'un volant tend d'autant plus à se maintenir dans le même plan que son mouvement est plus rapide. Or le tchakra joue le rôle du volant, et le mouvement giratoire qui tend à le maintenir dans le même plan tend précisément à rapprocher sa trajectoire de l'horizontale. C'est là l'idéal visé par tous ceux qui s'occupent de balistique ; on voit que les hommes préhistoriques l'avaient déjà deviné sinon en théorie du moins en pratique.

Tous ces mouvements sont moins extraordinaires encore que celui du boomerang, arme qui n'est pas, comme on le croit communément, particulière à l'Australie, mais que l'on rencontre aussi précisément dans cette Inde où nous avons trouvé

le tchakra ; qui était connue autrefois dans toute l'Asie et en Egypte, comme en font foi les anciens monuments, et qui n'est autre que la *cateia* des anciens auteurs.

L'antiquité qui avait demandé au ressort pour l'arc, à la force de torsion pour certaines balistes, à la force centrifuge pour la fronde et le fustiballe, ce qu'elle ne pouvait demander à la force expansive des explosifs encore inconnus, a peut-être fait appel à d'autres systèmes encore qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Nous aurons occasion d'étudier quelques-uns de ceux que nous venons d'énumérer dans la suite des *Armes étranges*.

Ch. BUTTIN.

VOIES ROMAINES DE LA HAUTE-SAVOIE

VOIE ROMAINE DE BOVTAE A CASVARIA

(Suite et fin.)

Les grottes-refuges. — Pendant les épidémies du IIe siècle et les misères du siècle suivant, les grottes servirent d'asile aux paysans des villas de Veyrier et de Menthon. Au bord du lac, dans le Roc de Chère, s'ouvraient des anfractuosités où Calloud, Eloi Serand et L. Revon trouvèrent des tuiles romaines et des ossements [1]. Mais dans la paroi verticale de la montagne elle-même, deux grottes offrirent un abri sûr aux campagnards : l'une dite de la Cheminée, dans le rocher du Chapeau du Gendarme ; l'autre appelée Bornale des Sarrazins. La première renferme, à gauche, un minuscule bassin que remplissent quelques gouttes d'eau tombant de la voûte et dont un poète, Pelletier du Mans avait en 1572 célébré les vertus curatives [2] ; elle fut visitée par L. Revon, et fouillée par C. Marteaux [3]. La seconde, à laquelle on accède par un petit terre-plein consolidé par un mur extérieur long de 20m et sur lequel s'élèvent les deux murs d'angle d'un poste d'observation dont l'origine n'est pas encore établie, puis par le rebord même du rocher taillé en corniche, a été fouillée par l'abbé Montagnoux en 1846, L. Revon et E. Serand en 1863, A. Besson en 1875, G. Maillard en 1889 et C. Marteaux en 1890 [4]. Voici l'énumé-

1. *Rev. sav.*, 1875, p. 17.
2. *Mém. de la Soc. savoisienne*, I, p. 264.
3. *Rev. sav.*, 1890, p. 62.
4. *Id.*, 1863, p. 56 ; 1875, p. 17 : 1889, p. 187 ; 1890, p. 263.

ration des principaux objets recueillis surtout par ce dernier.

Grotte du Chapeau ou de la Cheminée *(v. pl. V)* : Un crochet de balance en bronze *(fig. 18)* ; un demi bracelet en bronze *(fig. 24)* ; un bouton ajouré en bronze *(fig. 17)* ; un poinçon ornementé en bronze *(fig. 19)* ; une petite épingle en bronze *(fig. 28)* ; une cheville en os, trois clous en fer, des fragments de fils de bronze et un morceau de toile grossière adhérent à une pièce de monnaie de Gallien, une rondelle percée en bronze *(fig. 20)*; un clou en argent à tête conique *(fig. 21)*; des fonds de vases en terre jaune fine vernissée. des tessons de poterie

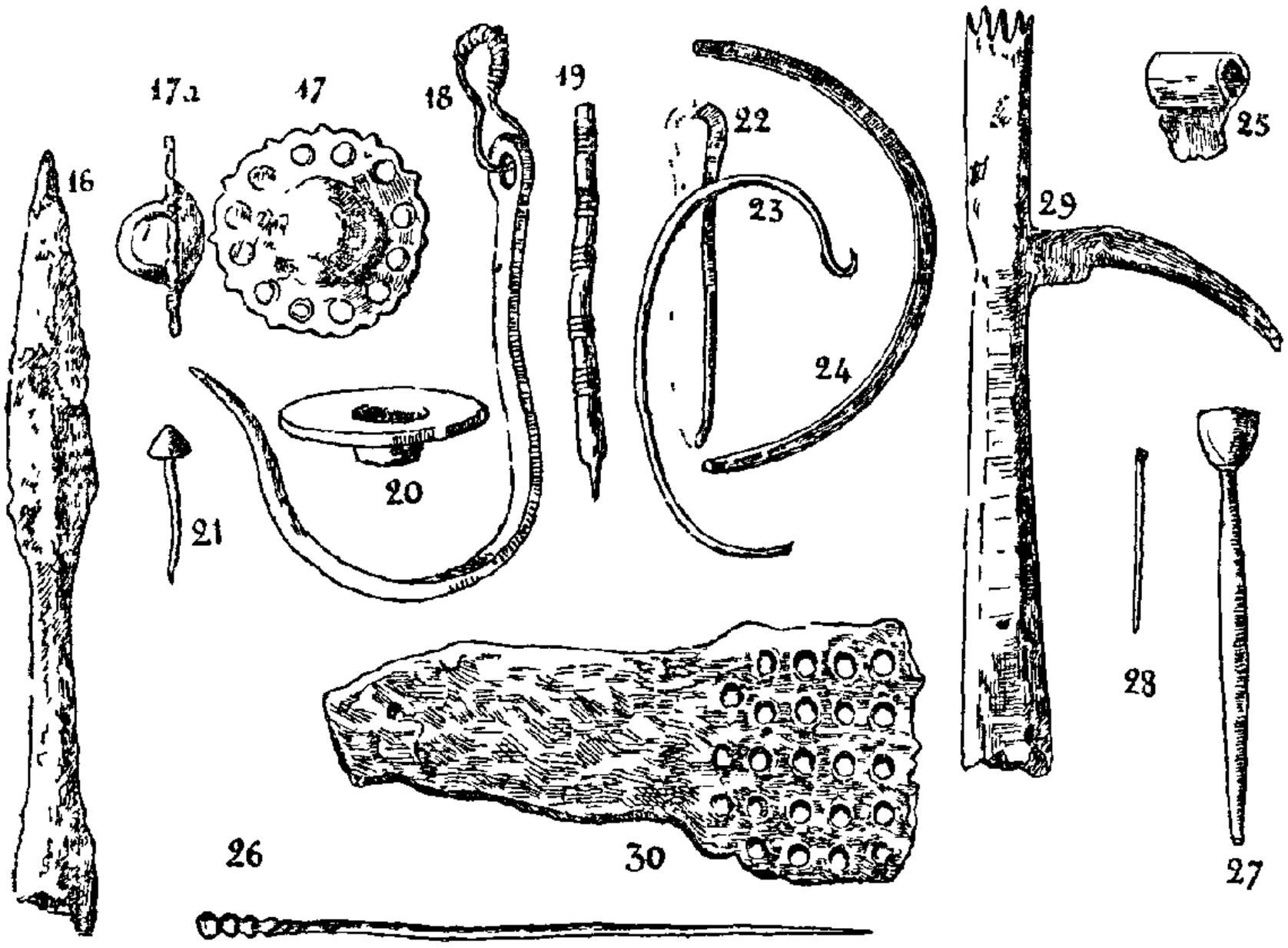

Pl V. — *Fig 16*, pointe de trait en fer ; *fig 17 et 17a*, bouton ajouré en bronze ; *fig. 18*, crochet de balance, *fig 19*, poinçon ornementé en bronze, *fig 20*, rondelle en bronze *fig. 21*, petit clou en argent (grotte du Chapeau); *fig. 22*, moitié de pince épilatoire en bronze (grotte des Sarrasins); *fig 23*, petite anse en bronze (grotte du Chapeau); *fig. 24*, moitié de bracelet en bronze (grotte des Sarrasins); *fig. 25*, lame recourbée en bronze ; *fig 26*, épingle en bronze (grotte des Sarrazins) *fig 28*, petite épingle en bronze (grotte du Chapeau); *fig. 29*, croc en fer et *fig. 30*, plaque de plomb ajourée (citerne de Menthon).

grossière à grains de quartz, des fragments de tuiles, des ossements divers et des dents, un morceau de vase en amphibolite, deux lames de bronze recourbées *(fig. 25)*.

Les monnaies recueillies dans cette grotte, se rapportent à : Vespasien (Cohen, n° 496) ; Alexandre Sevère (Cohen, n° 59) ; Gordien-le-Pieux, denier d'argent (Cohen, n° 148 et bronze n° 292) ; Postumus (Cohen, n° 36).

Il faut également ajouter la trouvaille faite en 1890 d'une pointe de trait en fer *(fig. 16)* donnée au Musée par M. Gualdi.

· La grotte ou *bornale* des Sarrasins a livré : une pointe et un clou en fer, une rondelle de plomb, une grande épingle en bronze *(fig. 26)* ; une moitié de pince épilatoire en bronze *(fig. 22)* ; des fragments de verre mince, une moitié de bracelet en bronze *(fig. 24)* ; des fragments de vase en amphibolite et de poterie, ainsi qu'un morceau de tuile à rebords ; un petit bronze fruste de Gallien, un denier en argent de Postumus (COHEN, n° 12) avec la marque S à l'exergue, etc.

Après le VIe siècle, la population des Chosaux eut son cimetière dans la partie sud-est du grand mas du Carroz que longe un très ancien chemin. En effet, en 1897, les ouvriers, en minant le sol des vignes de Mlle Agnellet, soit à 150^m^ environ du chemin vicinal ordinaire n° 5 de Menthon à Doussard, exhumèrent trente-quatre tombes faites de pierres plates brutes provenant du Roc de Chère. Les squelettes, comme a pu le constater M. Pierre Raginel, de Menthon, étaient orientés vers l'est, c'est-à-dire dans la direction du hameau de Ramponnet, et en regardant le vieux chemin qui contourne le mamelon dans le sens opposé au chemin vicinal. Plus tard enfin, à un kilomètre de là, s'éleva sur une colline pittoresque, le château seigneurial qui étendit sa juridiction depuis la croix de Charbonnières et depuis le commencement du territoire de Charbonnières inclusivement jusqu'au lac et depuis la pierre Margéria jusqu'à Vérel ou le crêt de Talloires [1].

Chemins de la vallée du Fier. — Ce château avait une situation topographique importante, car il commandait, outre les chemins de Veyrier à Talloires, celui de Menthon à Dingy le long des ruisseaux du Bioson et de l'Engagne et celui de Talloires à Alex qui laissait à droite **Bluffy** [2], qui n'a guère conservé de son origine romaine qu'une inscription très mutilée [3], maintenant tout à fait fruste et, de la période barbare, des tombes à dalles au Bosson et une auge à Bluffy même [4] ; puis **Alex**, *Alaia* 1143 [5]. Ce dernier chemin aboutissait au Fier par le hameau du Pont et de là rejoignait, en bas de Dingy le long

1. MAX BRUCHET : *Inventaire sommaire,* E. 110, 1271. Dans son *Armorial nobiliaire de Savoie,* A. de Foras (t. III, p. 413, 27e liv.) pense avec raison que l'appareil et l'épaisseur de certaines murailles du *Castrum de Mentuns* ne semblent pas indiquer une construction romaine.

2. *Rev. sav.,* 1894, p. 206. L'origine par Blœsius est erronée, car, dans *Blusiacum* XIe s. l'*s* a le son dur. Il faut remonter au gentilice Blussius.

3. L. REVON : *Insc. antiques,* n° 15.

4. *Sépultures burgundes,* p. 55.

5. BESSON : *Mém.,* etc., Pr., p. 353. Sur les ruines de l'ancien château, v. *Rev. sav.,* 1902, p. 171.

et pénible chemin du moyen âge qui mit peu à peu en communication Faverges avec Thônes par Serraval et Les Clefs, puis Thônes avec Thorens jusqu'à La Roche par Nâves, Villaz et Aviernoz. Nous y reviendrons plus tard, car il était pratiqué dès l'époque romaine.

De Reydet, hypnotisé par le travail exécuté par Tincius sur le rocher qui surplombe le torrent, avait imaginé de faire passer par là notre voie impériale, c'est-à-dire par Serraval et **Les Clefs** [1], *de Cletis*, 1161, où il plaçait Casuaria. Voici ce qu'il dit des antiquités de ce village *(manusc. c.)* : « M. Dépommier, habitant de cet endroit, homme instruit et digne de foi, m'assura que, lorsqu'on labourait les terres à une certaine profondeur, même à une très grande distance des ruines des châteaux, l'on trouvait partout des fondations de murs, des briques cassées ayant la même forme que celle que leur donnaient les Romains, des charbons, ce qui prouverait que cette ville a été incendiée. J'observai quelques-uns de ces murs où je reconnus le mastic et la construction romaine, ainsi que quelques blocs d'un ciment ou beton très dur que les Romains faisaient avec des briques pilées, du sable et de la chaux vive... L'on me dit encore qu'on avait trouvé, il y a quelques années, dans les ruines de l'un des châteaux plusieurs tombeaux dans lesquels il y avait, avec les squelettes qu'ils contenaient, de petits morceaux de métal, ayant à peu près une forme régulière que j'ai jugé, par la description que l'on m'en a faite, être des dieux pénates. » Il se peut qu'il s'agisse ici de tombes barbares. Mais en 1840, les frères Dépommier trouvèrent dans les souterrains du même château, deux monnaies attribuées par Constantin, l'une à Maximin, l'autre à Auguste [2], cette dernière aurait été frappée à Lyon. Enfin, sans parler du pont sur le Fier regardé comme romain par de Reydet et d'autres, l'instituteur parle, dans le *Répertoire* de 1865, d'une monnaie de Néron, trouvée aux Clés, et maintenant au Musée de Chambéry [3], et le Musée possède, comme provenant de Thônes même un poids d'argile. (*Cat.* II, n° 269.) On pourrait conclure de tout ceci que les Romains élevèrent aux Clés, dès la construction de la voie sur la rive gauche, un poste d'observation ayant pour but évident de surveiller la

1. Sur l'origine de ce nom, v. Constantin : *Rev. sav.*, 1882, 3.
2. *Rev. sav.*, 1879, p. 131.
3. L'officier de santé, D. Claris, se serait donc trop avancé quand il disait, en 1798 : « Il n'existe aucun vestige d'antiquités à Thônes et dans ses environs jusqu'au pont Saint-Clair. » (*Rev. sav.*, 1889, p. 126.)

sente gauloise qui y conduisait par Serraval depuis Casuaria. Ce chemin aurait donc desservi Thônes [1], la Balme-de-Thuy (*Tuyes* XIIIe siècle) avec son poste fortifié, analogue à celui du terre-plein de la bornale des Sarrasins [2] et surtout la villa de Dingy.

Dingy que Constantin inclinait à faire venir de *Tinciacus* [3], soit propriété de Tincius, n'a pas encore livré des restes antiques au chef-lieu même. Ils n'existent que sur le chemin qui, à gauche du pont [3], franchit le précipice sur une arcade et grimpe le long du rocher taillé par les esclaves de Tincius, au lieu dit le Crêt-de-l'Evroz. Avant lui, les indigènes escaladaient péniblement ce rocher et se trouvaient exposés à glisser ou à rouler avec leurs mulets dans le torrent au prix d'une affreuse chute. Tincius, un peu après l'arcade, fit tailler la pierre sur une longueur de 73 mètres environ et sur une profondeur allant de 0 à 1[m]50 pour reprendre ensuite le niveau précédent. La portion érodée est indiquée par une légère corniche dans la muraille même. Au point culminant du sentier, là où le travail fut le plus dur et où la largeur du passage dépasse trois mètres, apparaît taillée dans la paroi une inscription, plusieurs fois décrite et reproduite [4] indiquant que L. Tincius Paculus rendit le chemin *(iter)* praticable. Une lettre plus petite de moitié à droite, L, d'une facture plutôt antique, pourrait indiquer le nombre de pas équivalant à 73 mètres, et le P se serait trouvé à gauche à une place malheureusement détériorée. A quelques mètres à droite de l'inscription, mais plus rapprochée du chemin actuel surélevé par des empierrements, s'ouvre une petite niche cintrée, retaillée à une époque plus moderne, mais qui offre, dans une partie, la même couleur de vétusté que le reste de la paroi. Il est facile de comprendre que les ouvriers ont couronné la fin de leurs travaux en creusant dans la pierre un abri pour Sylvain ou Mercure. Ces niches à idole jouaient le rôle de ces croix que l'on place au point culminant des cols, au tournant et à la croi-

1. *Tolno* 1145 dans une bulle du pape Eugène III. (*Mém. Acad. salés.*, XXI, p. 230.)

2. *Rev. sav.*, 1894, p. 210.

3. Le défilé de Dingy s'appelait au XIIIe s. *passus de Clusa*. Sur le prieuré et sur le pont réparé en 1746 (ponts et chaussées du Genevois, fol. 78, aux Archiv. départ.), v. *Rev. sav.*, 1862, p. 20; 1863, p. 44; 1865. p. 57; 1874, p. 17.

4. L. Revon : *Insc. antiq.*, n° 16. — A. Allmer : *Insc. de Vienne*, III, 347. D'après ses conclusions, le travail pourrait dater du premier siècle (II, p. 211 à 217); C. I. L., n° 2555.

sée des routes, et dans certains endroits élevés ou dangereux. Enfin, un peu à gauche de l'inscription, Ducis en avait remarqué une seconde, mais très mutilée et dont il ne reste plus qu'une lettre ou deux [1].

Après le passage de Tincius, le chemin laisse à gauche une sainte fontaine autrefois souveraine pour les maux d'yeux, et grimpe vers la chapelle du prieuré à laquelle était adjointe une maladière. Un peu après, le chemin, qui prenait le nom de Pas de Donian, est dominé à gauche par un mamelon qui laisse, entre lui et le sommet du rocher qui domine le Fier, une petite plaine étroite : c'est là que s'élevaient des constructions romaines.

Une charte de 1300 parle de ce mamelon en ces termes : « ... *et specialiter molare quod est prope dictum prioratum quod dicitur quondam fuisse bastitum et edificatum per gentiles quod molare est inter viam publicam quæ transit juxta prioratum et aquam de Cier*[2]... » A. Beaumont, qui a entendu cette tradition, parle également d'un temple de Mercure qui aurait existé sur le sommet de la colline voisine (du défilé), comme le prouvait un ex-voto découvert, dit-il, près de l'ancienne chapelle du prieuré de Saint-Clair [3]. Dans les champs qui s'étendent à l'ouest de ce mamelon, la terre est noirâtre sur un rectangle de 50^{m} de longueur et de 20^{m} de largeur ; elle fournit des fragments de tuiles à rebord dont l'un avec graffito, de poteries et de vases en pierre ollaire. Un peu plus loin, au lieu dit sur la Poype, sur le crêt de la prairie et chez les Roys, étaient ensevelies les tombes en mollasse que nous avons citées ailleurs. Nous étudierons les antiquités recueillies au-delà, le long de ce chemin qualifié de royal au XVIIIe siècle, dans une dernière brochure.

Revenons maintenant au grand chemin de la rive droite. **Talloires**, à 13 kil. d'Annecy est une villa appelée *Talgurium* en 867 dans une charte du roi Lothaire, au XIe s. *Tallueriis*. Au IXe siècle elle devint la propriété des Bénédictins du prieuré, dont le titulaire était saint Martin et la paroisse, à la suite de leurs nombreuses acquisitions, étendit ses limites jusqu'à Menthon même, car les Chosaux furent rattachés à celui-ci il y a quarante ans seulement et les mas qui s'éten-

1. Ducis : *Rev. sav.*, 1874, p. 18.
2. Max Bruchet : *Inv. sommaire*, E 117.
3. *Desc. des Alpes Cottiennes*, IIe p., ch. 137, p. 350.

dent des Chosaux aux bains dépendaient encore de Talloires en 1730 [1].

On ignore où se trouvait l'emplacement de l'habitation romaine ; peut-être les restes en ont-ils été détruits lors de la construction de l'abbaye. En tout cas l'inscription dite de l'*horologium* ne leur appartiendrait pas, et il faudrait plutôt croire avec l'abbé Ducis, que cette belle pierre a été enlevée aux Fins d'Annecy. L'inscription funéraire de Rutilius Celto [2] a pu être exhumée à Talloires, car Eloi Serand dit, dans ses *Notes archéologiques*, qu'on y découvrit en 1846 un tombeau renfermant un squelette bien conservé, portant au doigt un anneau d'or orné d'une intaille avec l'image de Neptune. En réalité, il s'agit ici d'une intaille sur cornaline rouge formant le chaton *(v. fig. ci-contre)* et dont le motif représenté est un Bacchus nu, assis sur un rocher, la tête recouverte d'un bonnet phrygien. Le thyrse est posé à terre et s'appuie sur son bras gauche, tandis que de la main droite, le personnage tient une corne à boire et verse du vin dans la gueule d'une panthère qui se dresse devant lui. Le sujet est fréquent [3] ; le travail est un peu barbare, mais d'une composition assez heureuse.

Intaille sur cornaline rouge de Talloires.

On lit aussi dans les notes du chanoine Favre ce passage [4] : « Dom Galatée, piémontais, religieux à Talloires, qui avait beaucoup de médailles qu'il a emportées en Piémont, m'a dit que les paysans travaillant dans les vignes de Talloires en trouvaient souvent et qu'il en avait bien d'eux 150. » Si la villa romaine s'élevait près du lac, elle devait faire venir son eau potable des hauteurs environnantes. M. Etienne Mugnier, des Granges, dit en effet, qu'ayant effectué en 1894 un sondage dans un champ en pente situé au-dessus du hameau, il tomba, à une profondeur de un mètre, sur un conduit souterrain formé de tuiles à rebord, divisé en deux compartiments. A moins de

1. Un mas de Menthon porte le nom de clos Dom Jean.

2. L. Revon : *Insc. antiques*, n° 18 ; C. I. L., n° 2523. On peut la traduire ainsi : Aux dieux mânes, à Rutilius Rutilio fils de Celto, de la tribu Voltinia, mort âgé de 40 ans, père de cinq enfants, T. Rutilius Celto à son fils très chéri et très affectueux.

3. Daremberg et Saglio : *Diction. des Ant. grecq. et rom.*, Bacchus présentant une grappe de raisin à une panthère, p 622. — S Reinach : *Répertoire de la Statuaire grecque et romaine*, t. II, vol. 1, p. 119, n° 2, statuette au Louvre et n° 4, statuette à Berlin ; p. 121, panthère dressée, n° 8 (Louvre). — E. Babelon : *Catalogue des Camées antiques et modernes de la Bibliot. nat.*, p. 46, n° 78 et Chabouillet : *Catal.*, n° 60.

4. *Cayer pour servir à l'intelligence des médailles.* (Archiv. Soc. Florim.)

600m au nord du même endroit, A. Beaumont rappelle qu'on trouva des monnaies dans une terre où s'élevait autrefois une chapelle. Enfin, il faut attribuer également à l'époque romaine un petit trésor de monnaies en bronze, découvert à une date indéterminée par M. Poulet, de Talloires, et donné récemment au Musée par M. Abry. Il se compose d'une soixantaine de pièces de faible module et presque complètement frustes et qui n'ont pu être suffisamment déterminées. Le plus grand nombre paraît se rapporter aux règnes de Constantin II et des Valentiniens. Deux petits objets insignifiants en bronze s'y trouvaient mêlés : un crochet et une plaque de 0m05 centim. sur 0m005, ornée d'un rinceau gravé à la pointe.

Les localités qui environnent Talloires ont livré des objets de l'époque du premier âge de fer, des périodes gauloise et burgunde, mais sont plutôt muettes, jusqu'à plus ample information, en débris romains. La charte de la reine Ermengarde (1015-1031) cite deux manses *Ramponetum* et *Escalvina*, aujourd'hui Ramponet et Echarvine, la forêt de *Sheria* (roc de Chère) et les l. d. *Verellus*, Vérel, et *Poniacus*, Ponay. Au xve siècle, on énumère les mas de Balmette, *Rivagnier*, Rovagny, *Perroys*, Perroix, dont les tombes à dalles ont livré un anneau avec cachet [1], et *Salscun*, inconnu maintenant.

APPENDICE.

Pendant l'impression de ce travail, un fragment de chemin pavé fait de cailloux roulés, grossièrement équarris, enfoncés dans un sable fin tiré du Laudon et polis par l'usure à leur partie supérieure, a été trouvé à Saint-Jorioz, ancien chef-lieu, dans le jardin de la propriété de M. J. Dépollier, imprimeur (ci-devant école des filles), soit à 60 mètres du chemin qui conduit à Sales et à 300 mètres en ligne droite de la rive du lac. Ce fragment, découvert par l'entrepreneur, M. Ferla, en creusant un fossé qui le coupa à angle droit, gisait à un mètre de profondeur dans un terrain devenu humide par l'exhaussement des eaux et avait environ 3 mètres 80 de large, sans grosses pierres en bordures. Par suite de sa direction N.-W. S.-E., d'une part, il se raccorde à un premier fragment dont nous avons parlé [2], situé non loin de la tuilerie et dirigé N.-E. S.-W.; d'autre part, il semble devoir se prolonger par delà le

1. Il aurait été donné par le fils de M. Joly à M. Mugnier-Pollet, instituteur, à Talloires. V. *Sépultures burgundes*, p. 54.
2. *Rev. sav.*, 1903, p. 40, 41, 42.

Laudon et le hameau de Sales jusqu'au Brouillet où il retrouverait la voie impériale venant de la Planche. En conséquence, faut-il voir en ces deux fragments de pavés, bien ébréchés, puisque la largeur normale devait dépasser 4 mètres, la voie impériale elle-même dont nous avons établi le tracé plus haut, ou plutôt ne faut-il pas maintenir l'hypothèse d'un chemin secondaire desservant par une courbe sensible ce qui fut autrefois le port et le marché *(emporium)* de ce pays ? C'est ce que l'avenir nous apprendra. En attendant sont entrés au Musée, don de M. J. Dépollier que nous ne saurions trop remercier, deux gros gonds de fer d'origine romaine et trouvés au bord du chemin pavé et à la même profondeur. Ils ont une longueur de 0^m24 ; la tige est épaisse de 0^m02, la largeur maxima à l'extrémité est de plus de 0^m06. Cette extrémité était légèrement recourbée de façon à dépasser et à mordre une des pierres intérieures du mur ; toute la pièce était noyée dans le mortier et maintenue par le poids des moëllons supérieurs ; on ignorait donc encore l'usage du scellement par le plomb. Quant au gond même, il a un diamètre de 0^m03.

* * *

A Annecy-le-Vieux, au nord de l'église, dans un terrain appartenant à M. A. Fournier, maire, et dépendant de l'ancienne propriété des Jacobins, celui-ci a recueilli quelques objets qu'il a bien voulu donner au Musée : ce sont, outre des clefs du XVe ou XVIe siècle, une monnaie de Tibère, au revers de l'autel de Lyon, une autre de Trajan, des fragments de poterie gris-bleuâtre, un objet en bronze d'une belle patine verte, ayant probablement servi d'agrafe circulaire [1], diam. : 0^m025. C'est un disque muni au bord d'un crochet qui supporte un anneau aplati de même diamètre et du même métal. Il devait y avoir un autre crochet ou un appendice opposé à celui dans lequel est passé l'anneau, car il y a là une cassure visible. La décoration de ce disque à centre légèrement bombé en forme d'umbo est obtenue par une zone de globules entourant une rosace à six lobes ajourés.

Des fouilles sérieuses en cet endroit seraient certainement profitables à l'étude des origines de cette intéressante commune.

Ch. MARTEAUX et Marc LE ROUX.

1. Cf. BABELON : *Catalogue des Bronzes antiques de la Bib. nat.*, p. 627, n° 1803.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Bibliographie philologique.

Les lecteurs de la *Revue* qui s'intéressent aux recherches philologiques relatives aux parlers de la Savoie et des contrées limitrophes trouveront d'utiles renseignements dans les publications suivantes, récemment parues :

A. Thomas : *Le Suffixe* Aricius *en français et en provençal* (extrait de la *Romania*, XXXII, 177-204, Paris, 1903). Importante étude de lexicologie et de toponomastique. — On pourrait, croyons-nous, ajouter le frl. savoyard *chapleret*, couteau dont on se sert pour hacher les fines herbes, la *chaplure* [1]. Ce même suffixe se retrouve probablement dans quelques-unes des appellations données au geai en Savoie : *jhĕnĕré* et variantes. Suivant une interprétation populaire récente, recueillie dans le *Dict. Sav.* (cf. v[o] *jhé* et *jhĕnĕré*), le geai serait ainsi appelé à cause de son plumage, qui l'aurait fait comparer à un général. Cette explication ne saurait être conservée. Il est vraisemblable de rapprocher *jhĕnĕré* de *genestrez* : oiseau qui fréquente les genêts, que donne M. Thomas.

A. Thomas : *Ancien français* nuitre (extrait des *Mémoires de la Soc. de Linguistique de Paris*, XII, 249-251). Du lat. **noctula*, dim. de *noctua*, chouette. *Nuitre* n'a pas de correspondant qui ait été relevé dans nos régions. A propos de ce mot, l'auteur donne d'intéressantes explications sur les variantes du vx. fr. *caon*, représenté en Savoie par *çhavan*, *çhĕvan*, frl. *chavan*, hibou. (Voyez ces mots in *D. S.*) « Ce nom, quelle que soit son origine antérieure, figure déjà sous la forme latinisée *cavannus* dans les Instructions de l'évêque de Lyon Eucherius (saint Eucher), mort en 450, et dans les textes un peu postérieurs. »

A. Thomas : *Etymologies Gasconnes* (extrait des *Mélanges Léonce Couture*, p. 257-266 ; Toulouse, 1902). Voir principalement les explications données aux mots *bidelhe*, vrille (cf. le dérivé sav. *vilion*, qui signifie gui et aussi vrille de la vigne), et *histar*, terrain couvert de genêts (cf. ce qui est dit plus haut à propos de *jhĕnĕré*).

D. Behrens et J. Jung: Sur le complément de la *Bibliographie des Patois gallo-romans*, cf. ci-dessus, p. 9.

Franz Bender : *Die vom Perfektstamm gebildeten Formen des latein Hilfsverbs* esse *in den lebenden französischen Mundarten* (Giessen, 69 p., 1903). Travail très consciencieux. L'auteur ne descend pas, dans la région du Sud-Est, au-dessous de Coligny (Ain), de Mâcon et de St-Haon-le-Châtel (Loire). Mais la comparaison des formes verbales, qu'il a relevées avec soin, avec celles qui sont usitées dans les parlers franco-provençaux peut donner lieu à d'intéressantes remarques.

Kurt Glaser : *Die Mass and Gewichtsbezeichnungen des Französischen* (Berlin, Gronau, 59 p., 1903). Importante contribution à la lexicographie et surtout à la métrologie françaises. L'auteur ne s'est pas contenté de met-

1. Peut-être aussi *battioret*. Le sav connaît également *parteret*.

tre à profit les ouvrages spéciaux concernant la métrologie; il a dépouillé toutes les publications, glossaires, dictionnaires, etc., relatives aux parlers de France. Son travail sera l'auxiliaire indispensable de quiconque voudra, en comparant les anciennes mesures usitées en Savoie à celles des contrées voisines, compléter les recherches de Raymond (*Notice sur les poids et mesures du duché de Savoie,* in *Mém. de la Soc. acad. de Savoie*, IX, 1839), de M. Riondel (*Anciennes mesures du Faucigny*, in *Rev. sav.*, XXI, 1880) et de M. de Sonnaz *(Anciennes Mesures du Chablais)*.

Fenouillet : *Monographie du Patois savoyard* (Annecy, 1903). « Le sujet paraît avoir été étudié avec toute la science dont l'auteur pouvait disposer. » (*Les Alpes*, 20 septembre 1903.)

Gilliéron et Edmond : *Atlas linguistique de la France* (Paris, Champion). Ce bel ouvrage, quand il sera terminé, sera une source capitale pour la phonétique des parlers de France. La bibliothèque municipale reçoit chaque album.

J. Désormaux : *Mélanges Savoisiens* (extrait de la *Revue de Philologie fr. et de Littérature*, XVII, II, 1903). 1° Chanson de 1816, œuvre du chanoine P. Gazel, de Cruseilles (« émigré de 1792 à 1802, célèbre par ses chansons patoises à la verte et piquante allure »). (St-Genis, III, p. 115.) Texte en patois de Chambéry, publié avec commentaire. 2° Savoyard *Golïâr*.

J. Corcelle : Compte-rendu du *Dictionnaire Savoyard* (in *Revue internationale de l'Enseignement*, publiée par la Soc. de l'Enseignement supérieur, 1903, p. 376, sqq.).

P. : id (in *Revue de l'Histoire de Lyon*, 1903, p. 337, sqq.).

L. Vignon : *Les Patois de la Région lyonnaise.* Les plus récents chapitres de cette série d'articles, parus dans la *Revue de Philol. fr. et de Litt.* (XVI, XVII), traitent du pronom régime de la 3° personne. Comme précédemment, les formes usitées dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie ont été relevées et étudiées avec une science qui fait le plus grand honneur à l'auteur.

Les Chansons de l'Escalade, réimpression textuelle de l'édition de 1702 (Moûtiers, 1903). Cette belle publication vient s'ajouter aux œuvres d'art si nombreuses que nous devons aux presses de M. Ducloz. Elle se recommande en outre par une préface de M. Eugène Ritter. J. D.

*
* *

La Savoie et Aix-les-Bains ; *Guide du Touriste, du Naturaliste et de l'Archéologue,* par Joseph Révil, président de la Société d'histoire naturelle de la Savoie, et Joseph Corcelle, professeur agrégé de l'Université, 1 volume in-16, de la collection des *Guides Boule*, illustré de 107 dessins ou photographies et de 2 cartes en couleurs (Masson et Cie, éditeurs), cartonné toile, couverture illustrée. . . . . **4 fr. 50**

Disons d'abord que cette collection des Guides Boule devient fort intéressante ; elle n'avait abordé jusqu'ici que le centre de la France *(le Cantal, le Puy-de-Dôme et Vichy, la Lozère et les Gorges du Tarn)*, et la voici qui envahit les pays de grand tourisme, *la Haute-Savoie, la Savoie,* en attendant le Velay et le Dauphiné.

Le plan de ces guides est fort intelligemment conçu. Il y a certainement à l'heure actuelle une évolution dans le tourisme. Les générations nouvelles sont d'une culture scientifique plus poussée et s'il reste encore des voyageurs qui partent sans but et par snobisme, grand est le nombre des intellectuels dont les curiosités sont toujours en éveil. C'est à cette nouvelle couche que s'adressent les guides que voici : Une part importante du guide, près de la moitié, est formée par une monographie condensée, mais complète du département; la seconde est entièrement consacrée aux itinéraires et aux centres d'excursions.

Le Guide qui vient de paraître : *La Savoie et Aix-les-Bains*, a été fait par MM. J. Révil et J. Corcelle, qu'il faut féliciter, non seulement de la science révélée dans les monographies, mais aussi de l'art développé dans cette mise à la portée de tous des données souvent ingrates de la science. La première partie, la monographie, expose d'une façon intelligible pour tous, tout ce qu'il est indispensable de connaître sur la géologie de la Savoie, son orographie, son hydrographie, son climat, sa flore, sa faune, son anthropologie, son archéologie, son histoire, sa population, sa langue, ses mœurs et coutumes, son agriculture, son commerce et son industrie, son administration.

La seconde partie constitue le « Guide » proprement dit et, tant au point de vue de l'attrait et de l'exactitude des descriptions qu'à celui de la sûreté et de la précision des renseignements et conseils pratiques, elle comblera tous les désirs des touristes et des fervents adeptes de l'alpinisme.

Une série de belles et intéressantes illustrations documentaires (dessins et photographies), une carte des itinéraires et une carte des environs d'Aix-les-Bains et de Chambéry augmentent l'attrait de cet excellent volume que nous n'hésitons pas à recommander comme le guide le meilleur et le mieux renseigné, aux visiteurs de la Savoie.

*
* *

Revue suisse de numismatique. — R. Vallentin du Cheylard : *Du florin du poids de Piémont.* A. Raugé van Gennep : *Bibliographie numismatique des princes de la Maison de Savoie.* Mélanges. Dr Ladé : *Un demi-gros inédit d'Amédée VIII, comte de Savoie.* — 1899. R. Vallentin du Cheylard : *De l'usage en Dauphiné des florins de Savoie et des florins de Provence comme monnaie de compte.*

Revue historique. — 1899, janv. S. Reinach : *Gabriel de Mortillet* (utile à lire; v. *Rev. sav.*, 1898, p. 248). — 1901, janv. André Sayous : *Les Placements financiers de la République de Berne au XVIIIe s.* (relations financières entre Berne et le roi de Sardaigne en 1750). — Bulletin. Ed. Rott : *Hist. de la Représentation de la France en Suisse,* 1er vol. du XVe au XVIe siècle. — Recueils périodiques. Oct. 1900. Vidal : *Le Pape Jean XXII;* son intervention entre la Savoie et le Dauphiné (1319-1334). — Mars. Bulletin. A. Perrin : *Hist. de la Savoie, des origines à 1860* (assez bon précis). — Mars 1902, p. 406. *Revue des études historiques;* Roger Peyre : *Une Amie de l'Hospital et de Ronsard :* Marguerite de France; son rôle dans la politique extérieure de la Savoie. — Mai, p. 188. *Archivio storico italiane;* Fr. Labruzzi : *La Monarchia di Savoia dalle origini all' anno 1103* (important et neuf en partie). — Sept. *Bulletin historique* [A. Molinier] : *Le Saint-Suaire de Turin,* p. 109. — Recueils périodiques, p. 207. *Bolletino storico della Svizzera italiana;* T. de Liebenau : *Sur une Mission secrète de Gabriel Morosini* (expédition projetée contre la Savoie).

Regia deputazione sovra gli studi di storia patria. *Miscellanea di storia italiana.* — 1897, t. III. A. Perrin : *Le Trésor de la chapelle du château des Echelles,* commanderie de S'-Jean de Jérusalem ; doc. sur la prise du château par Lesdiguières. F. Gabotto : *Docum. ined. sulla Storia del Piemonte al tempo degli ultimi Principi di Acaia (1383-1418)* ; 451 lettres, quittances, comptes, mandats, rapports, etc. — 1898, t. IV. Girol. Rossi : *Glossario mediœvale ligure* (plusieurs de ces noms se rencontrent dans les chartes savoisiennes). — 1900, t. V. J. Camus : *La venue en France de Valentine Visconti, duchesse d'Orléans* et l'inventaire de ses joyaux apportés de Lombardie. C. Cipolla : *Clemente VI e Casa Savoia.* L. Vaccarone : *Emanuele-Filiberto, principe di Piemont, alla corte di Carlo V imperatore (1545-1551).* F. Gabotto : *Inventario e regesto dell' archivio communale di Moncalieri (1079-1418).* — 1901, t. VI. Dom. Carutti : *Il conte della Roche d'Allery e il colonello Fresen all'assedio di Verrua (1704-1705)* ; il s'agit d'un membre de la famille d'Alery, près d'Annecy. Saverio Provana di Collegno : *Notizie e docum. d'alcune certose del Piemonte.* — 1902, t. VII. Fr. Cerasoli-C. Cipolla : *Innocenzo VI e Casa Savoia* ; docum. extraits des archives du Vatican (1353-1361).

Revue historique vaudoise. — 1900. P. 173, J. Cart : *Le Traité de 1564 et la rétrocession au duc de Savoie du Chablais et du pays de Gex.* P. 321, E. Mottaz : *Une charte de Louis de Savoie* relative au prieuré de Clindy, près d'Yverdon (1316). — 1901. P. 46, J. Stadelmann : *A quelle époque les Germains établis dans le pays ont-ils été romanisés ?* A la fin du VIII' s. P. 97, D' Alex. Schenk : *Les populations primitives de la Suisse.* P. 304, A. de Molin : *Les Antiquités germaniques en Suisse* (résume clairement les conclusions de l'ouvrage de M. Barrière-Flavy, mais en quoi les noms en *inge* sont-ils nettement alamaniques ?) — 1902. P. 331, de Foras et A. Millioud : *Mémorial de Henry de Menthon,* bailli de Vaud (1421).

Revue de l'histoire de Lyon. — 1902. Fasc. V et VI, E. Baux : *Louise de Savoie et Claude de France à Lyon,* étude sur la première régence (1515-1516.)

Société des Antiquaires de France. — Bulletins. 1896. P. 222 et 341, Communic. sur le poète Thomas de Thonon, auteur d'un traité d'hygiène en vers français, composé en 1296 pour les religieuses de l'abbaye de Maubuisson, près de Pontoise. — 1897. P. 159 et 1898, p. 83, nécrologie de Albert Lecoy de la Marche (sous-secrétaire en 1866 de la Société Florimontane). — 1898. P. 399, communic. sur la construction d'un château du comte Amédée de Savoie, sire de Bâgé, au sommet d'une poype. — 1900. P. 143, M. Omont maintient, contre M. E. Ritter, la date de 1286 pour le poème de Thomas de Thonon. — 1901. P. 181 et 196, communic. sur l'inscription de Duin. — Mémoires, 1900. H. Martin : *Notes pour un corpus iconum du moyen âge* (parle des portraits de Charlotte et de Louise de Savoie et de celui de Pierre Le Fèvre). Jos. du Teil : *Autour du Saint-Suaire de Lirey* (cette relique serait venue à Lirey de la Vostitza, en Grèce).

Società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino. — Atti, I. 1875. V. Promis : *Custodia della Spada di S. Maurizio* ; elle porte le nom de Petrus Forneri, de Cluses en Faucigny, abbé de Saint-Maurice (1434-1438). — II. 1878. G. Claretta : *I marmi scritti di Torino e suburbio* ; relate des inscriptions funéraires concernant, entre autres, Ch.-Thomas Maillard, cardinal de Tournon et son frère. A. Bertolotti : *Artisti subalpini in Roma* ; mentionne, p. 168, deux peintres savoyards inconnus du commencement du XVII' siècle, Georges et Pierre Escofier. G. Claretta : *Vasellame e gioie dei duchi di Savoia* ; doc. de 1447 concernant Louis de Savoie. G. Claretta : *I marmi,* etc. (suite). — III. 1880. Ed. Berard : *Antiquités romaines et du moyen âge dans la vallée d'Aoste* ; mentionne le nom des deux artistes qui ont sculpté les stalles de l'église cathédrale vers 1468 et qui sont représentés eux-mêmes sur deux pan-

neaux que l'auteur a fait placer dans le corridor de la sacristie des chanoines : *D. io. vion. de Samuen — D. Johes de Chetro*. — IV. 1882-85. C. ed E. Calandra : *Di una necropoli barbarica scoperta a Testona*; le mobilier funéraire *(v. les planches)* présente d'intéressants points de comparaison avec les objets barbares, trouvés en Savoie, bien que les auteurs ne croient pas à la présence des Burgundes à Testona. G. Claretta : *I marmi,* etc. (suite), épitaphes de Salomon Murat de la Croix, seigneur d'Essart, gendre de Prosper Maillard, comte de Tournon ; de Christine de France, de Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie, de Toussaint Prevost, maître des comptes de Piémont et de Savoie, natif de St-Poursaint en Auvergne, mort à Turin en 1551. — V. 1887-1894. A. Baudi di Vesme : *Saggio d'Iconografia Sabauda ossia elenco di retratti incisî o litografati dei principi e delle principesse di Savoia*, bibliographie, artistes, œuvres (sept portraits sont antérieurs au XVIe siècle). G. Claretta : *I marmi,* etc (suite), épitaphes de P. Pingon, G. de Rossillon, Ant. et Th. de Granier ; l'auteur extrait aussi (p. 273) du nécrologe de l'église de St-Filippo une liste de noms de soldats morts au siège de Turin en 1706 et parmi lesquels nous relevons ceux de Cl. de Sarières, J.-Thomas Albert, J.-Ant. Barnà di Faverges, N. Belet, Eust. Lombard, etc. G. Claretta : *Inclinazioni artistiche di Carlo-Emanuele di Savoia e de ' suoi figli*. — VI. 1895. E. Bianchetti : *I Sepolcreti di Ornavasso ;* importante contribution à l'histoire du dernier âge du fer dans la Hte-Italie, dans le pays des Lépontiens ; les fouilles soigneusement contrôlées, ont livré des monnaies qui vont de 234 av. C. à 80 ap. et qui datent avec précision les poteries et les autres objets du mobilier funéraire de chaque tombe. — 1901. Fasc. III, *La pittura torinese nel medioevo* (maître Jacobus de Turin, peintre d'Amédée VIII, peint la chapelle du château de Thonon, 1426-1427, etc.).

Société d'émulation de l'Ain. — Annales. 1897. E. Philipon : *Le second royaume de Bourgogne* (suite), pense que les possessions des Allobroges au delà du Rhône consistaient en une enclave sur le territoire séquane formée des plateaux de la basse Michaille et du Valromey. E. Fournier : *Nécrologie de J. Brossard,* archiviste de l'Ain ; il appartenait par sa mère à la famille Rendu ; bibliogr. de ses travaux. — 1898. E. Philipon : *Id.,* corrige en *Aversiacum,* Avressieux. l'*Anersiacum* de 866 que le Reg. genevois, n° 95, identifiait avec Annecy. J. Buche . *Histoire du STUDIUM, collège et lycée de Bourg,* p. 117, suiv. Le français y est enseigné à la fin du XVe s. — 1899. J. Brossard : *Samuel Guichenon,* surtout d'après l'inventaire du registre municipal ; sa famille, critique et bibliographie. E Philipon : *Id.,* combat les conjectures de M. Carutti au sujet de l'origine de la Maison de Savoie ; chartes, etc. E. Dubois : *Notice historique sur la ville de Pont-de-Veyle.* — 1900 E. Rey : *Vaugelas et la société polie du XVIIe s.* — 1901. A. Callet : *Le séjour d'Honoré d'Urfé à Virieu.*

Société académique du duché d'Aoste. — Bulletin 15e. 1891. F.-G Frutaz : *Recueil de Chartes valdôtaines antérieures au XVe siècle.* — Bull. 18e. 1901. Mgr J.-A. Duc : *Hist. de l'église d'Aoste* (364 à 1146).

Société d'émulation du Doubs. — Mémoires. 1897 et suiv. J. Meynier : *Les Noms de lieu romans en France et à l'étranger,* bibliographie ; suit et complète Quicherat au moyen d'une révision minutieuse de tous les noms de lieux dans laquelle il a fait entrer nombre de noms savoyards sur certains desquels il y a lieu de faire des réserves. En 1901, une table alphabétique des formes latines renvoie aux volumes précédents. C. M.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1903

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

Bruchet Max. Sur la salle des fêtes du château d'Annecy 218
— Sur une inscription de cloche 218
Buttin C. Les anneaux-disques préhistoriques et les tchakras de l'Inde *(avec fig. et planches hors texte)*. 138, 244
— Sur un cimetière burgunde en Chautagne 79
Désormaux J. Sur les cadrans à devises. 222
Le Roux Marc. Sur une dalle tumulaire de l'abbaye de Talloires. . 81
Marteaux Charles et Le Roux Marc. Voies romaines de la Haute-Savoie : Voie romaine de Boutae à Casuaria *(avec figures, plans et carte hors texte)*. 23, 87, 166, 278
Marteaux Ch. Note sur trois fragments d'une inscription romaine à Rumilly. 84
— Sur une inscription de cloche. 71
Thonion. Trouvaille de Gruffy 2

BIBLIOGRAPHIE.

Canton G. *Le Plébiscite occulte du Mont-Blanc en 1815 et la Restauration en Savoie,* par Max Bruchet 68
Désormaux J. *Bibliographie critique de l'Histoire de Lyon depuis les origines jusqu'à 1789,* par S. Charléty. 60
Ritz Jean. *Chansons populaires recueillies dans les Alpes françaises*, par Julien Tiersot. 126
Dictionnaire Savoyard, par Constantin et Désormaux . 133
Table des matières des Bulletins de l'Association Florimontane et de la Revue savoisienne (années 1851 à 1900), par M. Charles Marteaux. 214
C. M. Revue bibliographique savoisienne 70, 134, 214, 289
J. D. Bibliographie philologique 287
La Savoie et Aix-les-Bains, par J. Révil et J. Corcelle. . 288

GLANES.

Mort du sénateur italien J. Saredo. 10
L'Hermès des Fins d'Annecy au Musée Dutuit 10
Troisième centenaire du traité de paix de Saint-Julien. . 213
Mort de Mommsen, historien et épigraphiste allemand . 240

Population de la Haute-Savoie et de la Savoie en 1902. . 240
Récompense décernée à Mme Bach-Sisley 240

GRAVURES.

Carte de la voie romaine de Boutae à Casuaria ; plans des substructions romaines dites Four de Bredannaz, de la construction romaine d'Annecy-le-Vieux, des thermes et de la citerne antique de Menthon *(hors texte)*.
Trouvailles faites sur la voie romaine de Boutae à Casuaria et les chemins secondaires s'y rattachant et conservées au Musée d'Annecy. 31 à 47, 102, 166 à 179, 279, 284
Eponges d'eau douce du Thiou *(Ephydatia fluviatilis)*. 57
Pierre tombale de Jean de Charansonay, moine infirmier de l'abbaye de Talloires 82
Anneaux-disques préhistoriques et tchakras de l'Inde *(planche hors texte et figures dans le texte)*. . 248 à 273

HISTOIRE.

Bruchet Max. Le séjour de Leurs Majestés sardes et de Leurs Altesses Royales à Annecy, en 1775 204
— Les familles d'Annecy au milieu du xve siècle 234
— Sur le cours des monnaies au xvii' siècle 6
— Excursion de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève . . 135
— Sur un aventurier à la Cour de Savoie en 1389 222
Buttin. Sur les frais d'un bal à Annecy en 1815 222
Carle. Sur un explorateur savoyard 1
Cordero de Pamparato S. La dernière campagne d'Amédée VI, comte de Savoie (1382-1383). Table des noms. 183
Désormaux. Sur une ancienne description de la Savoie 4
Gonthier. Sur le poète Mouthon. 216
Marteaux Ch. L'amour de la petite patrie. 226
Pissard. Sur une représentation théâtrale à Annecy en 1726. . . . 74
Serand J. Sur les papeteries de Faverges au xviii' siècle. 77
— Sur les inondations de la Glière au xviii' siècle 224

HISTOIRE NATURELLE.

Le Roux Marc. Les Eponges du Thiou *(avec figures)*. . 55

PHILOLOGIE ET FOLKLORE.

Abry J. Sur le *lâpĭŏ* du Roc-de-Chère 216
Constantin A. et Désormaux J. Etudes philologiques savoisiennes : Parabole de l'Enfant Prodigue . . . 11, 102
Désormaux J. Sur le mot *mérande*. 5
— Sur le mot *golĭar*. 7
— Sur les noms donnés au mais 72

Désormaux. Sur le patois savoyard 74
— Sur des chansons du xve siècle 77
— Sur le chansonnier Pierre Dupont 219
— Sur le patois des ramoneurs 220
Marteaux. Sur les mots *gore* et *Gibloux* 77
— Sur le mot *grobă* 83
— Sur l'origine de noms de cours d'eau 137
Nanche. Sur une coutume campagnarde 78

MÉTÉOROLOGIE.

Guerby. Observations thermométriques faites au Parmelan en 1903 *(avec graphiques)* 241

POÉSIE.

Désormaux J. *Souvenirs d'Antan* 84
Marteaux Ch. *Le Rêve*, 60 ; *Résurrection*, 125 ; *Lac d'Automne* 240

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

Liste des membres. v
Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue savoisienne* viii
Election du bureau. 1
Bibliothèque de la Société, 1, 3, 6, 71, 76, 81, 135, 215, 216, 217, 221, 222, 223
Elections de membres : MM. Aussedat et Rey, 71 ; Carle, 79 ; dom Mackey, 79 ; Gex, 81 ; O. Costa de Beauregard, Keringer, Murgier, Mlle Costa de Beauregard et Suisse. 218
Distinctions accordées aux membres de la Société . . 1, 79, 135, 215
Plaques commémoratives. 1
Nécrologie : Massenat et Vingtrinier, 76 ; de la Forest-Divonne et Mathieu, 215 ; Garnier. 223
Compte-rendu financier de l'exercice 1902 10
Dons au Musée et acquisitions . . 1, 2, 5, 6, 71, 76, 81, 217, 218, 222
Rapport du Jury des beaux arts 220
Noms des lauréats des Concours de beaux arts et de poésie . 221, 224
Programme du Concours d'histoire et de poésie de 1904. 225

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

8310. — Annecy. Imprimerie Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d utilite publique par decret du 17 decembre 1896)

REVUE

SAVOISIENNE

PUBLICATION PERIODIQUE

1904 — 45ME ANNÉE

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(*De Officus*, lib I)

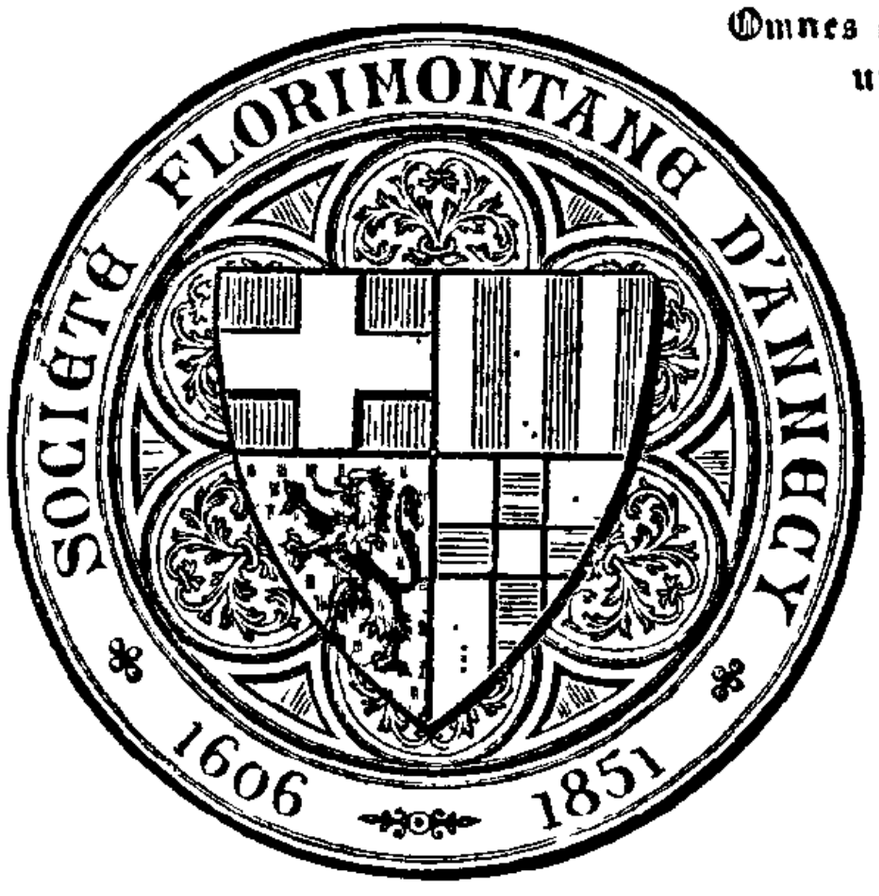

ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
ÉDITEUR

1904

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Camille DUNANT ❋ ✠ ❦ I, conseiller de préfecture honoraire.

Vice-Présidents : M. le docteur THONION ❦ I, ancien député et M. C. MARTEAUX ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire : M. Marc LE ROUX ❦ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. J. DÉSORMAUX ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Bibliothécaire : M. Max BRUCHET ❦ A, archiviste du département.

Trésorier : M. Jean RITZ ✠ O ✠ ❦ I, compositeur de musique.

Archiviste : M. Joseph SERAND.

Comité de rédaction : MM. DUNANT, LE ROUX, MARTEAUX, BRUCHET, GONTHIER et DÉSORMAUX.

Directeur de la Revue : M. Marc LE ROUX.

MEMBRES HONORAIRES.

DATES d'admission — MM.

1882 Balliard Charles, à New-York.
1870 Barthélemy (Anatole de) ❋ ❨ I, membre de l'Institut.
1902 Camus Jules, professeur, à Turin, ❨ I ✠ ✠.
1872 Chantre Ernest ❋ ✠, sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.
1900 S. A. I. M^r^ le Grand-Duc Constantin Constantinovitch, président de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.
1903 Costa de Beauregard (le marquis) C ✠ ❋, membre de l'Académie française, à Paris.
1882 Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1885 Du Bois-Melly, homme de lettres, à Genève.
1878 Dufour Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1904 Dufour-Vernes, archiviste d'Etat à Genève.
1898 Fouquet (D') ❨ A, officier de l'Osmanieh, chevalier de Ste-Anne de Russie, au Caire.
1881 Hollande ❨ I ★, professeur au Lycée de Chambéry.
1900 Manno Antonio (le baron) G C ✠ G C ✠, membre de l'Académie des sciences à Turin.
1872 Papier ❋ ❨ I, président de l'Académie d'Hippone, Bône (Algérie).
1872 Régnier Antony ❨ A, peintre, à Marseille.
1881 Revil, géologue, à Chambéry.
1888 Revon Michel ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, professeur à l'Université de Genève.
1903 Suisse ❋, architecte en chef des Monuments historiques, à Dijon.
1900 Theuriet André O ❋, membre de l'Académie française.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.

1887 Allart, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy-le-Vieux.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1900 Balleydier ❩ I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.
1887 Belly Adolphe, receveur des finances, à Chambéry.
1886 Blanchard, inspecteur des Forêts, à Gex.
1890 Boch Louis ❋ ❩ A, conseiller général, à Annecy.
1896 Boiret ❨ A ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
1876 Bouchet Pierre, maire d'Annecy.
1892 Bruchet Max ❩ A, archiviste départemental, à Annecy.
1896 Buttin Charles, notaire, à Rumilly.
1903 Carle, lieutenant au 30e de ligne, à Annecy.
1895 Carnot François ❋ ★, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1874 Carron Jacques, avocat, conseiller municipal, à Annecy.
1891 Charvier J., architecte-expert, à Annecy.
1879 Chatelain Maurice, notaire, à Faverges.
1874 Chaudier J., architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
1874 Chevalier Etienne, prévôt de la cathédrale, à Annecy.
1892 Corcelle ❨ I, professeur agrégé au Lycée de Chambéry.
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier), à Ste-Foy (Seine-Inférieure).

1890 Crolard Albert, ingénieur des Arts et Manufactures, à Crán-Gevrier.
1897 Crolard Francis, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset F. ★, économe de l'hôpital d'Annecy.
1896 Désormaux ❨ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Despine Antoine, à Annecy.
1892 Domenjoud Henri, percepteur, à Faverges.
1888 Dubouloz, président du tribunal, à Thonon.
1901 Ducloz ❨ I ✠, imprimeur à Moûtiers.
1898 Dumont ❨ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1882 Dunand Auguste ★, maire de Metz (Haute-Savoie).
1852 Dunant Camille ❋ ✠ ❨ I, conseiller de préfecture honoraire, à Annecy.
1885 Duplan ❨ A, ancien magistrat, à Evian-les-Bains.
1889 Dupont François ❋ ❨ A O ★, ingénieur-chimiste, à Paris.
1897 Dussaix, propriétaire, à Megève.
1879 Duval ❨ A, sénateur de la Hte-Savoie, à Collonges-sous-Salève.
1900 Fenouillet ★, instituteur honoraire, à Entrevernes.
1901 Ferrero Marius, négociant, conseiller municipal, à Annecy.
1897 Folliet André ✠ ❨ A, sénateur de la Haute-Savoie, à Paris.
1898 Fontaine Antoine, architecte, à Annecy.
1901 Frey Charles, entrepreneur de transports, à Annecy.
1892 Frézat Simon, à Annecy.
1883 Galliard Louis, médecin, à Annecy.
1897 Geley Gustave, médecin, conseiller municipal, à Annecy.
1904 Genevois, pharmacien à Annecy.
1893 Germain, directeur de l'école primaire de Thonon.
1903 Gex Albert, instituteur en congé, à Sallanches.
1904 Gonnet ❨ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Gonthier (l'abbé), aumônier des Hospices, à Annecy.
1875 Gouville François, à Annecy.
1886 Grivaz Louis ❨ A, notaire, conseiller municipal, à Annecy.
1894 Guerby ❨ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1896 Guigné (de), aux Barattes, Annecy-le-Vieux.
1896 Guillermin, percepteur de Gevrier, à Annecy.
1898 Guinier ★, inspecteur des Forêts en retraite, à Annecy.
1903 Kéringer, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1901 Laydernier Léon, banquier, à Annecy.
1899 Le Marant de Kerdaniel, juge, à Saint-Jean-de-Maurienne.
1891 Le Roux Marc ❨ I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1882 Levet Eugène O ❋, commandant chef du génie. à Nice.
1891 Marteaux C. ❨ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1896 Mayan, trésorier général de l'Yonne, à Auxerre.
1894 Meyer ❨ I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
1893 Millet ❨ A ★, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 Miquet François ❨ A, receveur particulier des finances, à Mauriac.
1899 Monnet (Mme), à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 Nanche Isidore ❨ A, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier (l'abbé), à Annecy.

1902 Périllat, ancien administrateur du Bon Marché, à Paris.
1902 Pernoud, architecte, à Annecy
1888 Philippe Charles ❨ A, principal du collège de Nantua.
1894 Piccard Louis (l'abbé), aumônier du Collège de Thonon.
1879 Pissard Charles-Eugène ❨ A, secrétaire de la mairie d'Annecy.
1897 Raillon ❨ A, architecte départemental, à Annecy.
1903 Rey, juge au Tribunal, à Annecy.
1889 Richard Auguste ★, greffier du Tribunal, à Annecy.
1901 Richard J., géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean ✠ O ✠ ❨ I, compositeur de musique, à Annecy.
1894 Robert Victor, conseiller municipal, à Annecy.
1883 Rollier Joseph, notaire, à Annecy.
1886 Romand Alph. ✠ ✠, professeur à l'Académie militaire de Turin.
1865 Roussy de Sales (le comte de) ❋ O ✠, à Thorens.
1884 Sallaz, directeur du Laboratoire municipal, à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, à Lyon.
1904 Schoendoerffer ❋ ★ , ingénieur en chef de la Haute-Savoie.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1901 Seyssel-Cressieu (le c^te^ Marc de) ✠, château de Musin, à Belley.
1901 Taine (M^re^), à Menthon-Saint-Bernard.
1902 Terrier Auguste ❨ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française, à Paris.
1871 Thonion ❨ I, médecin, ancien député, à Annecy.
1874 Tissot (l'abbé), curé de Cluses.
1904 Varay, médecin, à Annecy.
1897 Vernaz O ★ ❨ A, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1900 Bosson, pharmacien, à Saint-Jeoire.
1869 Perrin ❨ ✠, archéologue, à Chambéry.
1900 Vuarnet, à Messery.
1903 Mackey (dom B., O. S. B.), au couvent de St-Anselme, à Rome.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC *LA REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

Amiens. Société des antiquaires de Picardie.
Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Auxerre. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'histoire et d'archéologie.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Bulletin de la Société archéologique.

Bône (Algérie). Académie d'Hippone.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
Brive. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
Chalon-sur-Saône. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
Cherbourg. Société des sciences naturelles.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
Limoges. Société archéologique du Limousin.
Lons-le-Saunier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et des belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
Macon. Académie des sciences.
— Société des sciences naturelles.
Montauban. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation de Montbéliard.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moutiers. Académie de la Val-d'Isère.
Nancy. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
Nantes. Société des sciences naturelles.
Nice. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
Nimes. Académie du Gard.
Paris. Polybiblion. Revue bibliographique universelle.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Académie des inscriptions et belles-lettres.
— Ministère de l'instruction publique et Bibliothèque de la Sorbonne.
— La Tradition.
— Bulletin du Comité de l'Afrique française (don).
— L'Homme préhistorique.
Pau. Société des sciences et lettres.
Poitiers. Société des antiquaires de l'Ouest.
Puy (le). Société agricole et scientifique.
Romans. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble.
Saint-Jean-de-Maurienne. Société d'histoire et d'archéologie.
Semur. Société des sciences historiques.
Thonon. Académie chablaisienne.

Toulon. Académie du Var.
Toulouse. Société archéologique du Midi de la France.
— Académie des jeux floraux.
— Annales de l'Université.
Valence. Société d'archéologie et de statistique.

ÉTRANGER.

Aoste. Société académique du duché d'Aoste.
Berne. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.
Bruxelles. Société royale de botanique.
— Société d'archéologie.
Cincinnati (Ohio, U. S. A.). The Lloyd Library.
Fribourg. Société d'histoire de Fribourg.
Genève. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Comité des archives des sciences physiques et naturelles.
Lausanne. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
Milan. Atti della Societa italiana di scienze naturali.
Montana (Library of Univ. of) Missoula U. S. A.
Moscou. Société impériale des naturalistes.
Neufchatel. Société des sciences naturelles.
Saint-Louis (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
Stuttgart. Forschungsberichte aus der Biologischen Station zu Plœn.
Turin. Miscellanea di storia italiana Regia deputatione di storia patria.
— Société des Beaux-Arts.
— Bolletino storico-bibliografico di storia subalpina.
— Bibliothèque de l'Université.
Urbana (U. S. A.) Illinois state laboratory of natur. history.
Washington (U. S. A.). Smithsonian Institution.
Wisconsin (U. S. A.). Academy of sciences arts and letters.
Zurich. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses.
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

Annecy. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
Paris. Le Savoyard.

Archives de la Mairie d'Annecy. — Archives départementales.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 13 janvier 1904.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

La Société Florimontane est heureuse de féliciter M. Ritter, l'un de ses plus anciens membres d'honneur, au sujet de la manifestation sympathique dont il a été l'objet le 19 décembre dernier, à Genève, à l'occasion du trentième anniversaire de sa nomination de professeur à l'Université de cette ville.

La Société d'histoire et d'archéologie de Genève se propose de célébrer, le 21 janvier prochain, le 25e anniversaire de l'entrée de M. Louis Dufour-Vernes aux Archives d'Etat. Les chercheurs de notre région ont depuis longtemps apprécié les services rendus par cet érudit distingué dans l'organisation des archives genevoises, si précieuses pour notre département. De nombreuses recherches historiques, surtout la rédaction des *Notices généalogiques* de Galiffe, ont permis d'appprécier la sûreté de l'érudition du fidèle collaborateur et de l'ancien président de la Société d'histoire. Sur la proposition de **MM. Ritter, Bruchet** et **Marteaux,** la Florimontane, désireuse de prouver la reconnaissance des travailleurs savoyards, heureuse aussi de donner un nouveau témoignage de sympathie à une société amie, a décidé de nommer M. Dufour-Vernes membre d'honneur et a prié le Président de la Société d'histoire de Genève de lui en transmettre le diplôme.

L'ordre du jour portant renouvellement du bureau de la Société, **le Président** fait procéder au vote. A la suite du dépouillement du scrutin, tous les membres sortants sont proclamés réélus.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

J. Corcelle : *Les Routes et les Vallées de la Savoie,* 1 br. in-8°, Chambéry, 1904. (Don de l'auteur.)

C. Buttin : *Les Anneaux-Disques préhistoriques et les Tchakras de l'Inde,* 1. br. in-8°, Annecy, 1903. (Don de l'auteur.)

M. Nanche présente la candidature de M. Genevois, docteur en pharmacie à Annecy ; **MM. Bruchet** et **Marteaux** celle de M. Gonnet, professeur au lycée Berthollet.

M. Nanche présente, pour être déposés au Musée, les moulages en plâtre de l'inscription d'une cloche du XVe siècle provenant de Cervens qui a été déjà décrite dans la *Revue savoisienne* de 1903, p. 118.

Le même offre une gracieuse clochette de président, en bronze, sortie de la fonderie Paccard et sur laquelle il fera graver une inscription avec l'emblème et la devise de la Société.

Le Président remercie notre collègue du don généreux d'un attribut dont la présence confirme avec éclat la fonction dans laquelle on a bien voulu encore le maintenir cette année.

M. Bruchet fait circuler, de la part de M. le sénateur FOLLIET, une lettre autographe de Clarisse Miroy, écrite au lendemain de la soirée où cette cantatrice créa à Chambéry *Le Prisonnier de Chillon* de Dessaix, le 26 mai 1856. Elle est signée « votre *Liberté* reconnaissante ». C'est une allusion au succès remporté par cette artiste dans son interprétation de *La Liberté,* cantate devenue aujourd'hui le chant des *Allobroges*.

M. J. Serand communique, de la part de M. RICHARD, cafetier à Faverges, un plan des environs des villages de Saint-Ferréol, Viuz et Marlens, exécuté en 1689, pour un procès intenté par le chapitre de Notre-Dame de Liesse d'Annecy, à Claude Blanc, curé de Marlens.

Ce plan, sur papier de 0^m59 de long sur 0^m43 de large, est surtout intéressant parce qu'il contient de nombreux dessins, entre autres, un croquis des ruines du château de Montégu ou Montségue, ancienne propriété de la famille des Clées, situées sur un rocher près du hameau de Nambellet, ainsi que l'énumération de plusieurs lieux-dits, ruisseaux et bornes, parmi lesquels : le nant de *La Villaz*, la « *Pierre Margériat* » rocher servant de limite, « *l'Eau de Montoux* » nom donné au cours inférieur du torrent de la Chaise, à partir des ruines de Montégu, etc., etc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 3 février 1904.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président adresse les félicitations de la Société à deux de ses membres, M. LEVET, promu officier de la Légion d'honneur, et M. GRIVAZ, nommé officier d'Académie.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus récemment :

H.-Fr. AMIEL : *Lettres de Jeunesse.* Correspondance avec Jules Vuy, br. in-8°, Paris, 1903. (Don de Mme Vuy.)

N. DUNOYER : *Monographie de Juvigny*, br. in-8°, Annecy, 1903. (Don de l'auteur.)

Annuaire de la Haute-Savoie pour 1904, Annecy, Abry. 1904. (Don de l'éditeur.)

E. CHEYSSON : *Notice sur la Vie de Joseph Ferrand.* (Don de M. Joseph Ferrand.) J. Ferrand fut jadis préfet de notre département. C'est à son initiative que l'on doit la publication de l'*Album de la Haute-Savoie.*

Le Président fait procéder au vote sur les candidatures annoncées dans la précédente séance. Après dépouillement des bulletins, MM. GENEVOIS et GONNET sont proclamés membres effectifs de la Société.

M. Désormaux propose les candidatures de M. le Dr VARAY et de M. SCHOENDOERFFER, ingénieur en chef de la Haute-Savoie. Il sera statué sur cette proposition lors de la prochaine réunion.

M. Buttin fait don de trois études dont il est l'auteur :

Une Cinquedea aux armes d'Este (Musée de la porte de Hal). Ext. des *Annales de la Soc. d'Arch. de Bruxelles* (XVIII, livr. 1 et 2, Bruxelles, 1904).

Compte-rendu sur le Catalogue des Armes et Armures de la porte de Hal à Bruxelles de Prelle de la Nieppe (in *Zeitschrift für Historiche Waffenkunde,* avril 1903).

La Salle du Truquage dans les musées (in *Revue Maurice*, n° du 22 août 1903, Genève).

M. Buttin communique à ce propos d'intéressants renseignements sur le « truquage » des objets d'arts, qui échappe parfois aux conservateurs de Musée les plus compétents et les plus défiants.

M. Despine offre une étude qu'il a fait paraître dans le *Bulletin trimestriel de la Conférence Hello* (octobre 1903, janvier 1904) : *Liberté, Socialisme d'Etat, Enseignement.*

M. Désormaux offre plusieurs notices bibliographiques et philologiques, qu'il a publiées dans la *Revue de Philologie et de Littérature :*

Finales atones en AZ, EZ, OZ, UZ, extr. du tome XII.

Cent Mots nouveaux (compte-rendu de Carl WAHLUND, Uppsala, 1898), extr. du tome XIII.

*Altération et Chute de l'*R *en français* (compte-rendu de H. ANDERSSONN), extr. du tome XIII.

Etude sur Jehan Bodel (compte-rendu de O. ROHNSTROM, Uppsala, 1900), extr. du tome XIV.

M. Buttin donne lecture d'une lettre que lui a adressée récemment (Jubbulpore, 26 novembre 1903), un Savoyard, le P. Bonaventure, de Chavanod, missionnaire dans l'Inde. Celui-ci a envoyé en même temps plusieurs tchakras provenant du Pendjab. M. Buttin fait circuler quelques-unes de ces armes, offrant une triple représentation de la Trimourti. Comme les tchakras étaient fort redoutables entre les mains de guerriers exercés, le gouvernement anglais en a prohibé la confection ; aussi est-il assez difficile de s'en procurer actuellement quelques exemplaires.

M. Ritz soumet à l'assemblée le compte-rendu financier de la Société pour 1903.

RECETTES.

Encaisse au 1er janvier 1903	1.796	70
Cotisation des membres effectifs	1.071	»
Abonnements à la *Revue savoisienne*	304	70
Vente de fascicules, Table des matières, etc.	50	10
Souscriptions et volumes du Congrès	71	35
Reçu de la Municipalité pour le concours Andrevetan	600	»
Intérêts de fonds placés	38	10
TOTAL DES RECETTES	3.931	95

DÉPENSES.

Solde de la facture Abry (Congrès)	678	60
Impression de la *Revue* et clichés	1.637	»
Deux autres clichés	7	50
Abonnements à deux revues	52	35
Achat de volumes	62	55
Plaques commémoratives	51	»
Frais de recouvrements	26	80
Frais de correspondance et divers	101	»
Prix du Concours Andrevetan	600	»
TOTAL DES DÉPENSES	3.216	80
Encaisse au 31 décembre 1903	715	15
TOTAUX ÉGAUX	3.931 95	3.931 95

Le Président remercie le trésorier de sa bonne gestion, et constate l'état prospère des finances de la Société.

M. Serand offre pour l'album de la Société, de la part du Syndicat d'initiative, la photographie de son vénéré président, M. C. DUNANT.

M. Fontaine expose un projet de grille très artistique, destinée au tombeau de Jules PHILIPPE.

M. Ritz annonce que le reliquat de la souscription publique ouverte jadis pour ce tombeau est de 198 francs.

M. Désormaux prie la Société d'adresser à l'Université de Turin ses bien vives sympathies au sujet de la perte irréparable qu'elle vient d'éprouver par suite de l'incendie de sa bibliothèque. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Nanche communique deux belles épreuves photographiques des anciens plans de la région de Faverges, qu'il a bien voulu exécuter pour les archives de la Société.

M. Fontaine appelle l'attention sur les motifs d'architecture locale qui offrent quelque intérêt artistique. Il propose que les jeunes gens d'Annecy soient encouragés à relever ces détails. On les signalerait à l'*Association provinciale des Architectes français*, dont font partie cinq architectes annéciens.

La Société décide de supprimer l'abonnement au *Congrès archéologique*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire-Adjoint, J. DÉSORMAUX.

Séance du 2 mars 1904.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président donne lecture des lettres de remerciement de MM. DUFOUR-VERNES et Charles SUISSE, nommés récemment membres honoraires de la Société.

Il est ensuite procédé au vote sur les candidatures présentées à la dernière séance. Après le dépouillement du scrutin MM. VARAY et SCHOENDOERFFER sont proclamés membres effectifs de la Société.

M. Nanche propose la candidature de M. Asghil FAVRE, étudiant en médecine. Il sera statué sur cette présentation lors de la prochaine séance.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

PIERREFLEUR : *Mémoires* annotés par VERDEIL, Lausanne, 1856. (Achat.)

Statuts de la Société d'Instruction populaire des arrondissements d'Annecy et de Saint-Julien, 1904. (Don de cette Société.)

M. A. Favre donne à la Société trois empreintes employées par les administrations du département du Léman. Trois de ces cachets représentent une Liberté tenant d'une main une pique surmontée du bonnet phrygien, et s'appuyant de l'autre sur un faisceau de licteurs. Voici les légendes de ces trois cachets : *République française. Administration centrale du département du Léman.* — *République française. Administration municipale du canton de Chesne, département du Léman.* — *République française. Directeur du jury de l'arrondissement de Genève.*

Une quatrième empreinte représente l'aigle impériale couronnée avec la légende : *Magistrat de sûreté. Tribunal 1re instance Genève.*

M. Olivier Costa de Beauregard fait les communications suivantes :

« Messieurs, ma première parole sera un remercîment pour le très aimable accueil que vous avez bien voulu me faire au sein de votre Société par un vote récent ; établi en Normandie et ne passant plus en Savoie que quelques semaines de temps à autre, je serai, trop souvent, je le crains, empêché d'assister aux réunions de la Florimontane, mais la lecture des compte-rendus de vos séances et celle des excellentes publications de la Société me permettront de m'associer fidèlement, quoique le plus souvent de loin, à vos très intéressants travaux.

« Ayant aujourd'hui l'heureuse fortune de me trouver au milieu de vous, je voudrais témoigner de ma bonne volonté en vous présentant quelques documents.

« Voici d'abord les photographies des belles cuirasses halstattiennes découvertes à Fillinges en 1900, elles peuvent être attribuées au voisinage du VIe siècle a. C. Ce sont là des monuments du plus haut intérêt et de la plus grande rareté. Avant cette découverte de Fillinges, dont j'ai dit quelques mots pour prendre date dans la *Revue archéologique* (1901, t. II, p. 308 à 315), on ne connaissait dans l'aire géographique si étendue de la civilisation de Halstatt (Autriche, Allemagne du Sud et de l'Ouest, Suisse, est et centre de la France, Italie septentrionale et centrale, Région illyrienne) que cinq cuirasses analogues, toujours trouvées isolément [Grenoble, Saint-Germain du Plain (Saône-et-Loire), Klein-Glein près Gratz, une attribuée hypothétiquement à la vallée du Rhône (coll. Forrer à Strasbourg), une provenant sans indication d'origine de la coll. Campana aujourd'hui au Louvre].

« La découverte de Fillinges a donné à elle seule trois plastrons et une dossière ; cette dernière a seule pu être reproduite dans la *Revue archéologique*. Aussi quelques-uns d'entre vous, Messieurs, verront-ils peut-être avec plaisir les trois plastrons, en attendant l'étude d'ensemble sur ces cuirasses et tous les monuments analogues qui paraîtra prochainement dans la revue l'*Anthropologie* et dont je m'empresserai d'adresser à la Société un exemplaire.

*
* *

« Ayant photographié dernièrement au Musée de Chambéry la ravissante statuette de Vénus Anadyomène [1] qui en est avec le caducée de Lémenc le plus beau joyau, je demande à M. le Conservateur du Musée d'Annecy de vouloir bien accepter les deux épreuves déposées sur le bureau, en attendant que j'y puisse joindre celle du caducée dont il vient d'être question : on ne connaîtra jamais trop ces deux bronzes si précieux qui sont, après le « Bonus Eventus » et avec les bustes des Fins d'Annecy, à classer parmi les chefs-d'œuvre de l'art romain en Gaule.

« Je ferai passer aussi sous vos yeux la reproduction en héliogravure de deux bronzes antiques découverts, il y a quelques années, à Saint-Jean de la Porte, près Saint-Pierre d'Albigny, que j'ai eu la bonne fortune de faire entrer dans ma collection personnelle. Le Musée d'Annecy en possède des moulages, mais l'héliogravure que je vous présente en rend mieux encore les détails et l'expression ; l'un représente une très belle tête de Satyre imberbe au regard courroucé ; l'autre est une charmante tête féminine dont la chevelure gracieusement relevée se termine en col de cygne.

*
* *

« Je passerai, Messieurs, un peu brusquement, sachant le prix de votre temps, de ces souvenirs précieux de l'art païen dans notre pays, à une statue romane en bois qui n'est pas assurément une merveille de l'art chrétien du XIIe siècle ; mais il m'a semblé intéressant de vous la faire connaître parce qu'elle est presque certainement d'origine savoyarde (achetée, paraît-il, à Chignin, près Chambéry) et parce que nous avons rarement l'occasion de voir des représentations de la Vierge remon-

1. Trouvée dans un tombeau à Détrier, canton de la Rochette V. *Mémoires Acad. de Savoie* 2e série, vol. V. p. IX. Cette statuette a été très remarquée à l'Exposition retrospective de l'art français en 1900.

tant à cet époque, en bois surtout, dans des conditions de conservation convenables : or celle dont il est question nous serait arrivée intacte, sauf la partie supérieure de la tête, si le divin Enfant n'avait disparu des bras de la Vierge. Cette statue en bois de noyer, qui a donc traversé sept siècles, non sans que la polychromie primitive ait disparu en grande partie sous des badigeonnages plus récents, offre un certain intérêt archéologique comme présentant bien les caractères inconographiques du XIIe siècle : l'imitation maladroite des modèles byzantins, pose hiératique, visage et mains allongés, plis nombreux et symétriques de la draperie ; l'Enfant était assis, comme on en peut juger par l'absence de peinture qui manque à la place qu'il occupait, sur les genoux de sa mère dans un plan vertical, n'inclinant ni à droite ni à gauche. Le siège, avec les boules couronnant les quatre montants d'angles, rappelle celui de la fameuse Sainte-Foy de Conques, cette sorte d'idole en or du Xe siècle qui attira les regards surpris des visiteurs du Petit Palais à l'Exposition de 1900, et même la fameuse chaise d'ivoire de Maximien, conservée à Ravenne et attribuée au VIe siècle (*Le Musée d'Art*, p. 54).

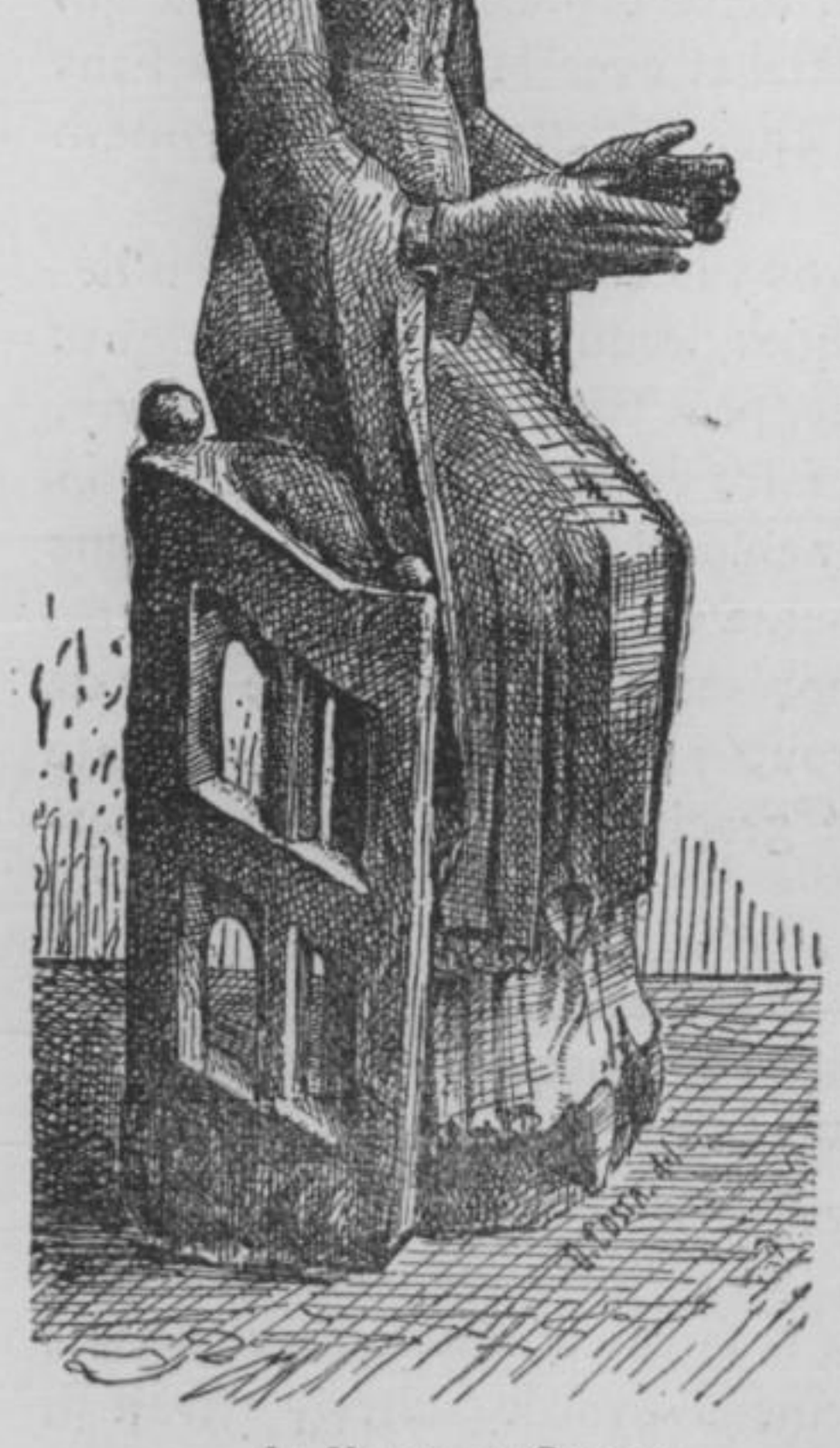

La Vierge de Chignin.

« Quelques détails sont à remarquer particulièrement : la coiffure aux longues tresses enveloppées séparément de bandelettes en spirales (V. Viollet-le-Duc : *Mobilier*, t. III, p. 188-189, au mot Coiffure) et le *bliaut* aux manches si larges qu'elles pendent verticalement jusqu'au sol (V. Viollet-le-Duc : *Ibid.*, Bliaut, p. 43 et

GUICHERAT : *Histoire du Costume en France,* page 143 [1]).

« On comparera avec intérêt cette statue, valeur artistique mise à part, avec la Vierge romane également en bois, acquise par Courajod pour le Louvre, à la statuette de bronze de la collection Desmottes (p. 48, nº 341, du Catalogue), à la Vierge vénérée dans la cathédrale de Moulins, à la Vierge de N.-D. de Paris (*Musée de l'Art*, p. 69, etc...; V. encore *Bull. Archéol.*, 1901, pl. III, p. 32). »

M. l'abbé Piccard communique, sur le passage de la Cour à Annemasse, en 1775, une curieuse note extraite des registres paroissiaux de Ville-la-Grand :

« L'an mil sept cent septante et six, le lendemain de st Pierre apôtre, est arrivé à Annemasse Victor-Amédée-Marie, notre auguste Souverain, avec toute la famille royale. Les Ecclésiastiques du baillage de Gaillard ont été admis à son audiance *(sic)*. Il nous a reçu avec les marques de la plus grande affabilité, aussi bien que la Reine, et toutes princesses et les princes du Piedmont et du Chablais. Il nous a entrenu un chascun, et nous a demandé le lieu de notre demeure, a loué notre zèle, et nous a exhorté à continuer, surtout environnant un peuple hérétique. Il a séjourné à deux reprises dans le même Annemasse et dans le même temps. La curiosité avait fait sortir tout le monde de Genève, au point que les magistrats ont été obligé de faire fermer les portes de leur ville ; de tout a été témoin oculaire le soussigné. P. MOREL, *curé de Ville-la-Grand.* »

Le même envoie à la Société le texte de lettres-patentes exemptant la ville de Cluses d'impôts pendant quatre ans pour dédommager les habitants des pertes subies soit pendant l'occupation française soit à l'occasion des passages de troupes. La Chambre des Comptes fit quelque résistance, le duc dut recourir à des lettres de jussion le 1er mars 1619 pour faire respecter sa volonté. La Société remercie M. Piccard de son intéressante communication qui sera insérée dans la *Revue.*

M. Marteaux fait la communication suivante :

« Dans son travail sur le prieuré de Peillonnex (*Peillonnex, le Prieuré*, etc., *Mém. et doc. de l'Acad. Salésienne,* t. XXIV), M. l'abbé A. Gavard donne une copie de la charte dite du comte Robert (1012-1019), plus complète que celle qu'a publiée S. Guichenon. J'en avais déjà parlé au sujet de certains noms

1. Un texte cité par Viollet-le-Duc (*Mobilier*, t III, p. 45, et emprunté à Guibert de Nogent qui écrivait vers 1120, semble devoir faire attribuer au XIIe siècle et non à une date ultérieure la Vierge de Chignin : du passage cite, il résulte en effet que l'adoption des longues manches du bliaut était en 1120 de date récente.

de lieux mentionnés dans l'addition faite postérieurement (*Rev. sav.*, 1901, p. 229). J'y reviens pour essayer d'en éclaircir un passage obscur : On lit en effet après *a Presennio decimam de aloto quæ Roberto fuit*, les mots suivants (*O. c.*, p. 15) : *Appaert (?) decimo duas partes de aloto Uldrico fuit, a Maciliago* etc. Que signifient ces mots *Appaert* que M. Gavard fait suivre d'un point d'interrogation ? D'abord il s'agit évidemment d'un nom de lieu qui doit se séparer en *a Paert*, sans tenir compte d'un redoublement du *p*, dû à ce que cette charte paraît avoir été écrite sous la dictée d'un gosier tudesque qui a fortement prononcé la première consonne de ce nom de lieu. Dans cette localité, le comte Robert de Genève donne aux chanoines la dîme des deux parts de terre qui *(quae)* faisaient partie de l'alleu d'Uldricus. Mais quelle est cette localité ? Je ne vois que le nom de *Pers*, qui puisse donner une réponse satisfaisante. La forme *Paers* qu'il présente en 1253 (Reg. genevois) offre avec *Paert* une analogie remarquable, car le *t* paraît y avoir été inutilement ajouté, s'il n'a été pris pour une *s* détériorée. Il serait du reste étonnant que les chanoines n'aient rien possédé à Pers si rapproché de leurs autres possessions dans la vallée de l'Arve. Les terriers consultés par M. l'abbé Gavard et le cadastre de 1730 n'y font mention, il est vrai, d'aucun bien leur appartenant, mais n'oublions pas que ces religieux, comme à Presinge, n'en retiraient qu'un impôt payé par le propriétaire sur les revenus en nature de son domaine et qu'il a pu racheter ensuite.

« Quant à l'origine du nom même de Pers, il faut l'expliquer par Paternus, surnom connu à Genève (*C. I. L.*, XII, 2628) et qui est devenu le nom d'un fundus gallo-romain. Une *villa Paterno* de 896 (*Hist. patr. monum.*, I, col. 85) aboutit à Perno par *Paerno;* de plus en Savoie, l'*n* final est tombé comme dans *hibernum*, hiver. Dans la Manche, Saint-Pair doit également son nom à saint Paterne, évêque d'Avranches. »

M. Nanche offre aux archives de la Florimontane les deux clichés négatifs qu'il a faits pour obtenir les deux épreuves des plans des environs de Faverges récemment communiqués à la Société.

M. Le Roux montre deux monnaies romaines trouvées en Chautagne qui ont été communiquées à la Florimontane par M. Pernoud, de Faverges. Elles sont d'une fort jolie frappe et se rapportent à Gallien et à Aurelien, mais présentent des différences, en ce qui concerne la légende ou l'inversion des figures, avec les petits bronzes décrits dans Cohen (éd. de 1861)

aux nº 194 pour Gallien et nº 107 pour Aurelien. La Société émet le vœu que M. Pernoud veuille bien faire don de ces monnaies au Musée qui ne possède point ces types dans son médaillier, en y ajoutant des renseignements plus précis sur le lieu de la trouvaille.

M. Bouchet fait don pour le médaillier du Musée d'une très jolie pièce en argent de Philippe V d'Espagne trouvée au hameau de Morat près Veyrier et d'une monnaie de la République de Genève datée de 1715.

M. Buttin demande, de la part de M. de Cartailhac, que la Société veuille bien autoriser celui-ci à se servir de clichés relatifs aux anneaux-disques dans le but d'illustrer un article qui doit paraître dans la revue l'*Anthropologie*. Cette autorisation est accordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort de notre éminent collaborateur M. François Mugnier, président de chambre honoraire à la Cour de Chambéry et président de la *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, décédé le 22 mars, à l'âge de 72 ans.

Sous son impulsion, la *Société d'histoire* a publié de nombreux travaux d'érudition qui ont placé ses mémoires au rang des plus remarquables études provinciales. La Florimontane partage aussi le deuil de la Société sœur. M. Mugnier appartenait à notre compagnie depuis 1883, c'est-à-dire depuis son retour dans sa province natale, quand il fut nommé, l'année précédente, conseiller à la Cour de Chambéry. Nos lecteurs ont eu souvent l'occasion d'apprécier la variété et les ressources de son érudition.

Le comité de la *Revue*, surpris au moment de la mise en page par la fatale nouvelle, en attendant la prochaine réunion de la Florimontane, s'empresse d'adresser l'expression de sa sympathie à la famille de notre regretté collaborateur et aux membres de la Société d'histoire de Chambéry.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

1903

MESSIEURS,

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre cette année à votre approbation sera bref. Ce n'est pas que les concurrents aient fait grève, ni que leurs œuvres manquent d'intérêt ; mais nos collègues ont publié, vous le savez, de très importants travaux archéologiques : par suite, il a fallu réduire la place ordinairement réservée dans la *Revue savoisienne* au concours de poésie et à l'insertion des pièces couronnées. Certes, votre rapporteur sera le dernier à s'en plaindre. Il est heureux de vous épargner l'ennui d'une longue lecture. Aussi a-t-il élagué toute appréciation concernant les manuscrits qui n'ont pas retenu longtemps l'attention du Jury.

Cette partie de notre tâche avait été bien fastidieuse ; peut-être cependant ne fut-elle pas complètement inutile. Il y a toujours quelque profit à analyser et à discuter les œuvres, fussent-elles médiocres, d'auteurs inconnus. C'est même l'une des rares occasions que nous ayons de nous prononcer librement. Inédites et anonymes, les compositions qui nous sont adressées n'ont pas, pour solliciter en leur faveur, la recommandation d'un nom illustre ou simplement estimé, ni le verdict d'un critique éminent (ce qui ne laisse pas d'enlever au jugement du lecteur quelque peu de sa spontanéité ou même de son impartialité).

En outre, n'éprouve-t-on pas certain plaisir, peut-être l'ai-je déjà fait remarquer, à voir comment de nouveaux venus réfléchissent la pensée des maîtres dont ils suivent les traces ? Ceux-là du moins ne sont pas ingrats. Jadis, c'était Vigny et Lamartine qui recevaient de touchants hommages ; aujourd'hui, c'est Victor Hugo ou Musset que l'on glorifie. Cela ne vaut-il pas mieux que de versifier péniblement, ainsi que le Jury le constate trop souvent, un banal fait divers, une simple chronique de journal ?

D'autres rimeurs s'évertuent à parer d'ornements poétiques diverses légendes locales. Rarement l'effort est heureux. Il n'en est pas moins intéressant à constater.

Désirons-nous plutôt enrichir notre vocabulaire en visitant les régions exotiques ? Voici qu'au son des buccins, des diaules

et des sistres, nous sommes transportés en un temple d'ophite où de jeunes almées font dire aux psaltarions des cantiques d'amour. Puis, c'est un palais turc, « où l'Orient a mis sa flore d'arabesques ». Nous saluons vizirs, cadis, muphtis, dervis, sans oublier les odalisques, et, tout heureux d'avoir échappé au kandjar, nous effeuillons des sélams, en suivant d'un regard nonchalant les spirales bleues qui montent lentement des cassolettes d'or. Est-ce là perdre complètement son temps et sa peine ?

* * *

Comme il arrive chaque année, quelques envois sont bien faibles et fort au-dessous du médiocre. Telles pièces décèlent même une ignorance presque absolue des règles élémentaires de la versification. Leurs auteurs font des vers amorphes, mais sans le savoir. Ces pauvres rapsodies sont aussi d'une effrayante banalité. Le moyen d'arrêter ce déluge de mauvais vers ? Faudra-t-il donc toujours, après l'inévitable défilé des Naïades et des Dryades, écouter le chœur des Anges, des Archanges et des Séraphins ? Si du moins leurs chants pouvaient mettre en fuite quelques-unes de ces trop nombreuses Galatées « mignonnes » qui rôdent, comme jadis, autour des saules, vont cueillir des fleurettes ou simplement « voir la rosée », en s'étonnant que la vie soit si brève ! Toutes les variantes affadies des vieux airs de Ronsard ou d'Horace ne valent peut-être pas ce couplet qu'une jeune bergère chantait récemment à plein gosier, au col des Aravis [1] :

Profitez du temps
De vos dix-huit ans,
La belle,
Car il adviendra un temps
Où vous serez sans amant !
Profitez du temps,
Demoiselle,
De vos dix-huit ans !

Ces rimeurs semblent faire de la poésie une perpétuelle imitation d'imitations. D'autres, plus difficiles, ont horreur du lieu commun : ils se donnent parfois un mal inouï pour trouver matière à versifier. Nous soumettrons volontiers à leurs méditations le passage suivant d'un grand romancier italien : Pour être poète, il suffit, dit Gabriel d'Annunzio, « de

1. Voir les *Chansons populaires* recueillies par M. J. Ritz, p. 5.

regarder passer le tourbillon confus des choses vivantes avec cet esprit fantastique dont parle Vinci, quand il conseille à ses disciples d'observer les crevasses des murs, les cendres du foyer, les nuages, la boue, ou d'écouter le son des cloches, pour y trouver des *invenzioni mirabilissime e d'infinite cose* ». Cette opinion ne vaut-elle pas la peine qu'on la discute?

*
* *

Vingt-quatre candidats ont pris part au concours. Quatre d'entre eux n'ont pas rempli les conditions exigées (nombre de vers insuffisant ; absence de la mention traditionnelle : inédit, etc.). Ils ont été éliminés. Leurs œuvres portent comme épigraphe :

N° 1 : ?

N° 2 : « Più volte incominciai di scriver versi » (Pétrarque, sonnet XVII).

N° 6 : « De son mieux. »

N° 19 : « La strophe est comme un marbre immuable et divin. »

Le Jury ne peut que regretter vivement pareil oubli. Deux des poètes évincés auraient certainement figuré en excellente place parmi les lauréats et peut-être au premier rang.

Un certain nombre de pièces qui n'ont pas été récompensées sont cependant loin d'être dénuées d'intérêt. Il convient de signaler rapidement celles qui ont pour titre : *A notre cher Enfant* (n° 18) et *Nouveau-Né* (n° 17), d'une tendresse émue. Un souvenir aussi à *Méditations* (n° 9), dont l'auteur suit d'assez loin Lamartine. *Simple Cueillette* (n° 10) forme une petite gerbe de fleurs au parfum subtil. Ce poète aime les fantaisies un peu mièvres, mais il ne manque pas d'esprit. *Passion d'Automne* est une sorte d'élégie dédiée à la princesse Louise-Antoinette de Saxe. Si la forme est parfois négligée, l'inspiration est d'une moralité très élevée. Comment refuser notre pitié à cette femme, à cette mère, bien qu'elle n'ait pas craint d'abandonner ses enfants pour suivre celui qu'elle aimait? « Ah ! n'insultez jamais une femme qui tombe ! » fût-elle archiduchesse ou reine. Aussi bien sera-t-il beaucoup pardonné à cette pauvre princesse, parce qu'elle aura beaucoup souffert et beaucoup pleuré (n° 8).

*
* *

Six concurrents ont paru dignes de recevoir une récompense. Trois obtiennent une mention honorable.

L'auteur du nº 24 envoie un bon sonnet, *Eternelle Question*. Les autres œuvres sont d'un versificateur habile, qui s'efforce de trouver des images nouvelles. Quelques-unes sont peu heureuses :

Puis j'ai lâché mes chiens-courants
Dans le champ clos de ton supplice :
Ils s'arrachaient, ces dévorants,
Ta bouche éclose à mon caprice.

Ecoutons maintenant *Les Voix du Lac* (nº 13). Nous percevrons un écho lontain des mélodies de Lamartine. *Le Souvenir*, du même poète, est dû à quelques réminiscences de Musset. Ces œuvres manquent trop souvent d'originalité et de variété. Le vocabulaire est très restreint et les images sont toujours les mêmes. Certaines strophes sont presque de simples variantes. La composition est aussi sans méthode et les idées sans lien. Mais ce poète a le sens du rythme; certaines de ses périodes sont vraiment harmonieuses. D'autres peignent de larges fresques ou de fines miniatures, sculptent le marbre ou cisèlent de précieux joyaux. L'auteur du *Souvenir* pourra devenir un habile musicien : cette qualité devait-elle laisser le Jury indifférent ?

Il nous fallait bien entendre ces « voix pures du lac, voix douces des glaciers, voix chères d'Annecy, voix graves de Veyrier, voix d'intime mystère », pour nous réconforter. Car les membres du Jury étaient tristes :

« Rien ne me destinera
L'empire du Sahara ! »

Telle est la confidence que l'auteur des *Etats Chimériques* (nº 15) venait de leur faire. Et chacun de nous se disait, non sans quelque secrète amertume, que jamais, jamais, il ne lui serait donné de régner « sur les sables de Libye » et de fonder une nouvelle Troja.

Pour moi, j'étais tout ébaudi,
Songeant à Monsieur Lebaudy !

Donc, ne pouvant être empereur, l'auteur s'est borné à édifier des châteaux. Il ne les élève pas en Espagne, ce qui est le fait d'un constructeur vulgaire, comme chacun sait. Il a fait choix d'une contrée lointaine, dont les tigres et les lions défendront l'accès. Là il rétablit une idole : à sa voix tout

s'incline et la foule adore jusqu'à ses tyrannies. On jette sous ses pas « le mol effeuillement d'une fraîche corolle ». Mais, quand l'idole s'anime, elle sourit à la vue des supplices, et le poète qui, pour elle, voulait à son gré disposer les étoiles, sera peut-être la première victime de celle qu'il avait élue.

Ce petit poème symbolique contient, avec des pensées bizarres ou affectées, exprimées trop souvent en vers « disloqués » outre mesure, un certain nombre de détails heureux. La rhétorique est loin d'être absente et la syntaxe n'est pas toujours respectée. N'est-ce pas le lieu de répéter l'axiome bien connu de V. Hugo :

Guerre à la rhétorique et paix à la syntaxe !

J'ai parlé de vers disloqués. Le Jury n'admire point exclusivement les vers rythmés suivant le type classique, en y comprenant même le trimètre assez improprement appelé romantique. Il admet volontiers l'absence d'une syllabe tonique à l'hémistiche. Mais la répétition de ces vers finit, quoi qu'on veuille dire, par produire une pénible impression d'arythmie.

Un des concurrents a jugé bon de prévenir le Jury « qu'il s'est volontairement affranchi, quand il a cru pouvoir le faire sans nuire à l'harmonie du vers, de certaines règles de mesure et de rime qu'il a jugées, à son très humble avis, inutilement rigoureuses, après les avoir longtemps suivies ». C'était là une précaution qui n'était pas indispensable. Mais l'auteur a eu raison d'espérer « que ces licences, d'ailleurs rares et peu accentuées, ne feraient pas rejeter son manuscrit à première vue ».

Sous ce titre : *Le Secret de la Vie* (n° 21), il nous envoie un court poème dont les vers sont très harmonieux et l'inspiration élevée, sinon toujours bien originale. On en jugera par les strophes suivantes :

Oh ! faire un peu de bien dans l'ombre autour de soi !
Répandre la bonté de tendresse embaumée !
Etre le chaud rayon aux cœurs tremblants de froid,
Ou bien la source fraîche aux âmes consumées !
. . . . . .

Abandonne ton rêve aux errantes douceurs ;
Ayant beaucoup pleuré, tu dois savoir sourire ;
Sache effleurer, malgré l'épine, les senteurs
Du rosier qui s'embaume afin qu'on le respire.
. . . . . .

Puis, quand tu reverras, au détour du chemin,
La douleur qui surgit, sœur de la solitude,

Ne te détourne pas, mais donne-lui la main,
Et vers le but repars sans vaine inquiétude.
. . . . . .

Elève encor plus haut ta pensée et tes yeux
Au delà de la vie, au-dessus des abîmes,
Vers la sérénité souveraine des cieux
Qui resplendit sur les calvaires et les cimes.

L'auteur des *Pèlerins de Jouvence* (n° 16) doit à des qualités différentes de partager le second prix avec le poète précédent.

Quelques concurrents nous ont envoyé des hiéroglyphes [1] ; mais, après un laborieux déchiffrement, le sens du rébus apparaissait nettement. On peut au contraire reprocher aux *Pèlerins de Jouvence* de ne pas très bien savoir où ils vont. Ils cheminent parfois dans une obscurité à peu près complète. C'est le défaut où tombent trop souvent les poètes qui, pour rajeunir de vieilles pensées, ont recours au symbole. « Les symboles précis et clairs par eux-mêmes, ainsi que le remarque un de nos critiques contemporains, sont assez peu nombreux. Il est très vrai que la plus belle poésie est faite d'images, mais d'images expliquées. Si vous ôtez l'explication, vous ne pourrez plus exprimer que des idées ou des sentiments très généraux et très simples : naissance ou déclin d'amour, joie, mélancolie, abandon, désespoir... Et ainsi le symbolisme devient extrêmement commode pour les poètes qui n'ont pas beaucoup d'idées [2]. » Ce n'est pas que nous voulions appliquer cette dernière phrase à l'auteur des *Pèlerins de Jouvence*. Il est au contraire un des rares poètes qui pensent, et nous lui savons gré de ce mérite peu banal.

Malheureusement la forme est loin d'être toujours également châtiée. Le Jury a relevé dans cette composition des développements inutiles, des images bizarres, des épithètes déplacées, des rejets malheureux, des chevilles grossières. Que ne peut-on retrancher un assez grand nombre de vers négligés, rudes ou prosaïques? L'auteur semble aussi mal inspiré quand il emploie les mètres lyriques. Malgré tout, ce poème philosophique a vivement intéressé le Jury. C'est l'une des rares compositions où nous ayons reconnu un talent vraiment personnel. La fin surtout est d'une belle envolée et a conquis tous les suffrages.

Nous atteignons le point culminant. Sous ce titre : *Glanes*

1. Le Jury remarque à ce propos qu'un certain nombre de manuscrits sont surchargés de ratures et presque illisibles.

2. Jules LEMAITRE : *Les Contemporains*, 4e série, p. 70.

Perdues (n° 23), nous avons reçu un copieux recueil. Le Jury est tout d'abord frappé de l'abondance et de la variété des poésies contenues dans ce manuscrit. L'œuvre est loin d'être monotone, mais elle est fort inégale.

Aimons-nous les *Orientales* et les « Turqueries » ? Sans trop nous demander qui d'entre nous « subira le kandjar ou le pal », suivons l'auteur sur les rives du Bosphore. Nous y retrouvons nos amis les Djinns, « les Djinns funèbres, fils du trépas », « les Djinns cachés, secrets, muets, toujours errants ». Voici des sultanes « fleurant de loin les aromates » et « souriant au grand Turc » rongé d'ennui. Dans un air enlourdi de parfums et d'encens, elles vont, les odalisques numides, « effeuillant des sélams ». Mais peut-être la Corne d'or et le Sultan rouge ont pour vous peu d'attraits ; peut-être n'avez-vous trouvé à Stamboul, pour emprunter une citation à notre poète, qu'« articles de bazar, choses viles, poupées ». Alors vous éprouvez le regret du pays natal ; vous songez à la joie d'un prompt retour. — C'est l'heure où le grand Turc sort de la piscine,

. . . . . *Et dans ces beaux décors,*
Naïades, vous pleurez maintenant sur son corps !

(Que diable allaient-elles faire, ces pauvres Naïades, dans la piscine d'un Turc ?) Heureusement « Phébus descend » ; sur le Bosphore glissent les gondoles d'or. Le yacht file. Faisons comme lui, en oubliant coupeurs de têtes et coupeurs de bourses, sultanes falotes et turqueries vieillottes.

A notre avis, toute cette friperie orientale, nuancée d'oripeaux mythologiques, dépare les *Glanes Perdues*. Nous préférons cent fois quelque sonnet, comme ceux qui ont pour titre *Bucentaure*, *L'Orgue de Barbarie* ou *Le Berceau*. Aussi bien serait-il injuste d'insister sur les défauts de certaines pièces, puisque l'auteur nous offre une série de poèmes bien pensés et bien écrits.

« La poésie, disait Victor Hugo, dans la préface des *Odes et Ballades*, c'est tout ce qu'il y a d'intime dans tout. » L'auteur de *Glanes Perdues* adopte cette formule. Malgré l'anathème de ceux qui ont voulu proscrire le lyrisme « subjectif », il ne craindra pas de « promener son cœur ensanglanté [1] ». Il sera

1. Cf. Leconte de Lisle :

Promène qui voudra son cœur ensanglanté
Sur ton pavé cynique, o plèbe carnassière !...
Je ne te vendrai pas mon ivresse ou mon mal,
Je ne livrerai pas ma vie à tes huées,
Je ne danserai pas sur ton tréteau banal
Avec tes histrions et tes prostituées !

l'un des chantres de la vie intérieure, comme il nous l'annonce dans le sonnet suivant :

La Tour d'Ivoire.

Une flamme a brûlé mon cerveau, tout mon sang.
Et sous le halo bleu familier de ma lampe,
Tandis que d une main je comprimais ma tempe,
La pensée a jailli du rêve éblouissant.

Je veux donner la vie au verbe, être puissant.
Plume-outil, seras-tu de la meilleure trempe
Pour peindre le pastel ou buriner l'estampe
Et pour faire éprouver ce que mon âme sent ?...

J'ai torturé le moi dans sa chair et ses fibres
Et le donne meurtri, saignant, aux hommes libres,
Sans crainte du mépris, des griffes et des dents.

J'ai peiné comme les ouvriers et les rustres
Et je dois à jamais, loin des forges illustres,
Sur une enclume d'or battre mes mots ardents.

Si le poète n'hésite pas à étaler ses souffrances, il ne dissimule pas quelques-uns des plaisirs les plus purs que nous puissions goûter. Nous avons remarqué que la poésie familiale est bien représentée dans ce concours. On célèbre l'enfant, dont le sourire illumine l'humble foyer ; la fiancée, pour qui tout s'épanouit et tout chante ; la femme, dont la grâce attendrie donne au travailleur un peu de joie et de réconfort :

L'amour !... Oh ! dors encor, ma chaste et jeune épouse,
Car te voyant si calme et me sentant heureux,
Je lève doucement ta mantille jalouse,
Et je mets sur ta nuque un baiser d'amoureux !

C'est aussi la mère adorée,

Oh ! l'amour d'une mère ! amour que nul n'oublie [1] —

la mère qui n'est plus, mais dont le souvenir ne périra qu'avec nous, et qu'en dépit des doctrines matérialistes on espère bien revoir un jour.

Le même poète qui faisait entendre quelques-unes de ces notes émues et discrètes sait également célébrer la douceur des nids palpitants, la majesté du labour ou les splendeurs de Versailles. Il songe, non sans mélancolie, aux fêtes galantes, aux carrosses dorés, aux jolis pieds qui frôlaient de leur caresse les marches de marbre rose. Et voici que ces vers évoquent d'autres visions, qui charmèrent jadis Alfred de Musset et Albert Samain. O Versailles, se demandait celui-ci,

1. V. Hugo : *Les Feuilles d'Automne* : Ce siècle avait deux ans.

O Versailles, par cette après-midi fanée,
Pourquoi ton souvenir m'obsède-t-il ainsi ?

Il voulait revoir les eaux glauques, les ifs en cône, les tritons joufflus et le feuillage roussi des allées mélancoliques. Il savait bien, le délicat poète, qu'il retrouverait, au bord moisi des vasques où le Passé se mire,

Tout un monde galant, vif, brave, exquis et fou.

L'esprit hanté de semblables apparitions, l'auteur de *Glanes Perdues* « pleure et se recueille ». Il oublie les misères qui furent la rançon de tant de magnificence :

Je regrette ton siècle, ô Roi-Soleil, monarque
Le plus grand de toutes les cours !

On nous permettra volontiers de goûter ses vers, sans partager tous ses regrets.

A côté des palais somptueux, voici des paysages rustiques et des scènes de la vie des champs. Connaissez-vous la cruelle satire de Verhæren qui a pour titre *Les Paysans* [1] ?

Ces hommes de labour, que Greuze affadissait
Dans les molles couleurs de paysanneries...
Les voici noirs, grossiers, bestiaux. — Ils sont tels...

Pour eux, « les bourgs voisins sont déjà l'étranger, l'intrus. l'ennemi

Qu'il faut tromper, qu'il faut leurrer, qu'il faut gruger ».

Leur esprit, « balourd en toute chose,

Marcherait en sabots à travers droit, devoir,
Justice et liberté ». —

Rustres, répond notre poète,

Rustres, votre âme est simple et n'a pas de levain.
Allez dans la clarté, votre rôle est divin,
Quoique vous soyez de la plèbe.
N'écoutez pas le verbe ardent, car il est faux.
Vous êtes grands parmi les éclairs de vos faux,
Braves affranchis de la glèbe!

Et voici comment nous est dépeint le travail de ces rudes amants de la terre :

Le Labour.

Le soleil qui décroît darde un dernier rayon
Que salue au lointain la cloche du villag..
Lentement, lourdement, un rustique attelage,
Avant la fin du jour, creuse un autre sillon.

1 VERHÆREN : *Poèmes* : Les Flamandes.

L'homme chante en patois, piquant de l'aiguillon
Ses grands bœufs dont le soir empourpre le pelage.
Et lui, ce paria dont on ignore l'âge,
Luit comme du vermeil par les trous du haillon.

D'ailleurs, tout se rosit, se dore ou s'ensanglante.
Et le soc va toujours de sa marche si lente,
Dans la clarté magique et le royal adieu.

Et dans ce long baiser où se pâme la terre,
L'attelage de bœufs que mène un prolétaire
Semble un char triomphal traînant un jeune dieu.

Le poète, que ravissait naguère la grâce de Boucher et de Watteau, s'arrête avec amour devant les tableaux de Millet ou de Jules Breton. Et peut-être, malgré son enthousiasme pour les magnificences d'antan, préfère-t-il, comme nous, au fastueux décor de Versailles la plaine aux vastes horizons ou les cimes rosées des montagnes.

Parmi les autres pièces du même auteur, qu'il nous est malheureusement impossible d'analyser même brièvement, bornons-nous à signaler, avec une *Ballade Flamande*, une ode en l'honneur de « l'enfant sublime ». Le disciple s'est efforcé de louer dignement Victor Hugo. Certaines strophes font songer au lyrisme claironnant et quelque peu exubérant de M. Léonce Depont, dont l'œuvre vient d'être couronnée par l'Académie française.

Les admirateurs du grand poète (il en est encore un bon nombre parmi les archéologues et les érudits) ne sauraient trouver mauvais que nous reproduisions la fin de la IIe partie, intitulée *Les Feuillantines :*

Toi qui chanteras tout, aède, au premier rang,
L'infiniment petit et l'infiniment grand,
L'au-delà, tous les âges,
Vois-tu venir à toi, du ciel, des monts, des bois,
Des fleuves et des mers, de partout à la fois,
Le beau cortège des images ?...

Toi qui pourras parler dans l'ombre aux plus grands morts,
Qui seras le Chaos, la Gloire, le Remords,
Rêveur entre deux courses,
O gamin, toi qui sais parfois te recueillir,
Ne les as-tu senti dans ton âme jaillir
Toutes les beautés à leurs sources ?...

Nous nous abreuverons tous bientôt à ces flots.
Nous aurons tes chansons, tes rêves, tes sanglots.
Tes gerbes d'étincelles
Seront comme un foyer où nous nous chaufferons.

Mais les sens-tu pousser, enfant, tes ailerons
Qui seront de si grandes ailes ?...

Pour le culte du beau tu seras un autel.
O mère, savais-tu qu'il naquit immortel
Ton petit être espiègle ?...
Savais-tu qu'en prenant le chemin le plus long,
La poésie, il pût, d'un coup d'aile, être aiglon,
D'un autre devenir un aigle ?...

Feuillantines, que vos feuilles aient des douceurs !
Oh qu'elles soient pour lui, chétif, comme des sœurs,
Jusqu'à l'aube prochaine
Où l'enfant deviendra l'adolescent si beau...
Même il faut qu'il vieillisse et qu'il aille au tombeau
Vénérable comme le chêne !...

La Société Florimontane ne peut, comme l'Académie, décerner au poète lauréat un prix de quatre mille francs. Elle ne se flatte pas non plus que ses récompenses aient pareil attrait. Mais elle souhaite au vainqueur de suivre l'exemple d'Albert Samain, qu'elle couronna jadis, et dont l'*Urne Penchée* mérita peu de temps après les suffrages de l'Académie.

En attendant, votre Commission a été unanime à décerner un premier prix à l'auteur de *Glanes Perdues*.

La somme mise à la disposition du Jury pour le concours de poésie était cette année de deux cents francs. Nous vous proposons, Messieurs, de vouloir bien accorder les récompenses suivantes :

MENTION HONORABLE EX-ŒQUO :

N° 24 : *Eternelle Question*. (Devise « Habent sua fata libelli »).

N° 13 : *La Voix du Lac, Le Souvenir*. (Devise : « Amare, amari. »)

N° 15 : *Les Etats chimériques*. (Devise : « Rien ne me destinera l'empire du Sahara. »)

DEUXIÈME PRIX EX-ŒQUO (cinquante francs) :

N° 16 : *Les Pèlerins de Jouvence*. (Devise : « Tu n'iras pas plus loin. »)

N° 21 : *Le Secret de la Vie*. (Devise : « Vers les Sommets. »)

PREMIER PRIX (cent francs) :

N° 23 : *Glanes Perdues*. (Devise : « Va-t-en, pauvre oiseau passager. »)

Le Rapporteur, J. DÉSORMAUX.

LE CHANT DES ALLOBROGES

SES ORIGINES

Au printemps de 1856, Clarisse Miroy donnait des représentations aux théâtres de Chambéry et d'Annecy. Entre temps, cette excellente artiste répétait un grand drame historique de Joseph Dessaix : *Le Prisonnier de Chillon ou la Savoie au XVIe siècle.*

Joseph Dessaix était, à cette époque, l'écrivain populaire de la Savoie. A l'occasion de la fête du Statut constitutionnel, il composa une cantate intitulée *La Liberté*, chantée par Clarisse Miroy sur le théâtre de Chambéry le second dimanche de mai (11 mai), jour de la fête du Statut, et accueillie par le public avec le plus vif enthousiasme. Le succès de ce morceau lyrique si entraînant a été tout de suite très grand ; il se soutient toujours, et aucun autre chant n'est aussi populaire dans notre région. La cantate *La Liberté* est devenue pour la grande masse *Le Chant des Allobroges*, à raison du refrain de chaque couplet :

Allobroges vaillants, dans vos vertes campagnes,
Accordez-moi toujours asile et sûreté,
Car j'aime à respirer l'air pur de vos montagnes,
Je suis la Liberté.

Le jeudi 15 mai, Clarisse Miroy vint la chanter sur le théâtre d'Annecy [1].

1. L'œuvre de Dessaix était ainsi encadrée :

Péril en la Demeure, comédie en 2 actes.
La Liberté, cantate composée pour la fête du Statut.
Les petites Misères de la Vie humaine, comédie-vaudeville en 1 acte.
Jeanne la Porteuse d'Eau, chansonnette.

Malgré les promesses de ce programme, le public ne parut point aussi nombreux qu'on pouvait l'espérer. Il y avait 32 personnes aux premières à 2 fr, 58 places de parterre et de secondes à 1 fr et 34 troisièmes à 0,50 soit, au total, une recette de 139 francs.

Après avoir payé le loyer de la salle, le luminaire « compris les bougies pour l'orquestre (*sic*) », les pompiers, le buraliste, les quatre « postes » (gens de service désignant les places), les deux machinistes, les deux coiffeurs, les deux habilleuses, l'imprimeur, l'afficheur et le « port des petits billets », c'est-à-dire les programmes, les musiciens, les garçons de théâtre, le sergent de place, le droit du concierge et les accessoires, M Alexandre, directeur de la troupe, se trouvait en déficit de dix francs vingt-cinq centimes. (Archives de la mairie d'Annecy, *Registre des Locations du Théâtre*. Communication due à M. Pissard, secrétaire de la ville.)

La seconde et la troisième auditions, au théâtre d'Annecy, de la cantate *La Liberté* eurent lieu devant un nombreux public, le dimanche 18 mai et le jeudi 22 mai [1]. L'un des spectateurs, le regretté Jules Philippe, dans un article de son journal le *Moniteur savoisien*, à la date du 20 mai 1856, parlait en ces termes de l'effet produit par ce chant :

« Tout est heureux dans cette poésie. L'idée, la forme, le titre. L'idée, son auteur a fait ses preuves : n'a-t-elle pas été le combat de toute sa vie ? La forme, cette œuvre est, comme tout ce qu'il a écrit, empreinte de son incontestable talent. Quant au titre, il est le corollaire de l'idée et de la forme, c'est plus qu'un titre, c'est un cri, le cri du cœur ! La Liberté ! mot magique, espoir de l'opprimé, trésor de ceux qu'elle illumine. Aussi quel trépignement, quels cris, quel enthousiasme ce chant inspiré par elle n'a-t-il pas fait éclater ! Aimer le nom, c'est aimer la chose. Qui donc oserait dire que la Savoie n'est pas libérale ? En quelques jours notre population n'a-t-elle pas protesté de son amour pour elle ?

« Le compte-rendu d'une représentation théâtrale ne peut comporter une discussion politique ; mais que les gens rêvant de nous ramener aux institutions du passé, méditent sur le tonnerre d'applaudissements provoqué par ce vers où la Liberté dit :

Bons Savoisiens, je resterai chez vous.

« Constatons l'immense succès obtenu par ce beau chant : applaudissements, bouquets, rappel : c'était une véritable ovation, disons plus une protestation.

« C'est la seconde fois que cette cantate est chantée sur notre scène, et accueillie comme nous l'avons dit. Nous savons qu'elle a obtenu de frénétiques bravos à Chambéry.

« Par une attention dont nous ne saurions trop le remercier, M. Dessaix a ajouté un couplet pour la ville d'Annecy [2]. Comme

1. D'après le programme du 18 mai, obligeamment communiqué par M J. Terrier, l'œuvre de Dessaix est ainsi annoncée :

LA LIBERTÉ
Cantate pour la FÊTE DU STATUT, par
M. J. DESSAIX
Et chantée par Mlle CLARISSE MIROY et les artistes avec le concours de la
MUSIQUE D'INFANTERIE
autorisée par M. le colonel.

Elle figurait sur l'affiche à côté d'un drame en 5 actes de Dennery et Fournier intitulé *Paillasse*. Clarisse Miroy était alors premier rôle des théâtres de la Porte-Saint-Martin, de la Gaîté et du Vaudeville à Paris. Le concierge du théâtre encaissa ce jour 515 fr. 50 de recettes, ce qui représentait un bénéfice net de 360 fr. 25.

2 C'est le couplet dédié à la garde nationale d'Annecy. Il est fort peu connu ; on le trouvera à l'Appendice.

homme et comme écrivain, il sait combien, sans blesser sa modestie, il a d'admirateurs parmi nous ; il était digne de s'en souvenir et nous lui en témoignons toute notre reconnaissance. »

A cette époque la Savoie jouissait d'un régime constitutionnel très large et très libéral. Elle était l'asile hospitalier d'un grand nombre de réfugiés politiques : Français proscrits par le coup d'Etat de décembre 1851, dont le plus célèbre était Eugène Suë; Italiens échappés aux prisons de l'Autriche, et enseignant dans nos collèges la langue italienne ou la musique.

Dans la cantate de Joseph Dessaix, la Liberté parle et prophétise le réveil des peuples de la Pologne, de la Lombardie et de la Hongrie :

Relève-toi, ma Pologne héroïque !
Car pour t'aider, je m'avance à grands pas ;
Secoue enfin ton sommeil léthargique,
Et, je le veux, tu ne périras pas !
. . . . . .

Un mot d'espoir à la belle Italie,
Courage, à vous Lombards, je reviendrai !
Un mot d'amour au peuple de Hongrie,
Forte avec tous et je triompherai.

Enfin, le dimanche 25 mai, eut lieu au théâtre royal de Chambéry, avec un énorme succès, la première représentation de la pièce de Dessaix : *Le Prisonnier de Chillon ou la Savoie au XVIe siècle*, drame historique en quatre actes, mettant en scène Bonivard, le célèbre prieur de Saint-Victor, l'un des héros de l'indépendance genevoise [1].

Le public, enthousiasmé — moins par l'action de la pièce que par les sentiments qui y étaient exprimés, — demanda la cantate *La Liberté*. Alors Clarisse Miroy, qui remplissait le principal rôle, celui de sœur Blaisine, jeune religieuse que la Réforme, en supprimant les congrégations, rendait au monde et à l'amour, — parut sur la scène un drapeau tricolore à la main (blanc, vert et rouge), et dans son costume monacal, chanta la cantate, désormais célèbre, devant un public en délire.

L'artiste fut reconnaissante au poète de l'enthousiasme soulevé par sa création, ainsi qu'on peut en juger par une de ses

1. La pièce était attendue impatiemment par le parti libéral On savait que le syndic de Chambéry avait interdit cette représentation. L'auteur avait fait appel au Ministre de l'intérieur, Ratazzi, qui avait levé cette interdiction.

Voir les articles indignés du *Courrier des Alpes*, dans les n^os^ des 27 et 29 mai, contre cette « apothéose preparée par les hommes du parti démagogique à un de leurs coryphées ». *La Gazette de Savoie*, organe du Gouvernement, consacre au contraire un feuilleton élogieux à l'œuvre de Dessaix, dans son numéro du 27 mai 1856.

lettres non datée, mais écrite à Chambéry, à l'hôtel de la Poste, au lendemain de la première représentation du *Prisonnier de Chillon*, c'est-à-dire le 26 mai 1856.

Cher Monsieur Dessaix,

Je viens vous remercier du succès que vous m'avez donné le bonheur d'obtenir pour vous ; je regrette que vous ne soyez pas resté, car j'eusse été bien heureuse de partager mes bravos avec vous. Espérons que le succès de *la Religieuse* vous permettra de mettre votre modestie sous les pieds.

Je pars à midi, et je voudrais bien vous voir pour convenir du travail que nous allons faire. Soyez donc assez bon pour prendre la peine de venir à l'hôtel.

Merci encore et pardonnez moi si l'interprète n'a pas été à la hauteur du poète.

Votre *Liberté* bien reconnaissante,

CLARISSE MIROY [1].

La deuxième représentation du *Prisonnier de Chillon*, toujours avec *La Liberté*, eut lieu à Chambéry le mardi 27 mai ; la troisième au théâtre d'Aix-les-Bains le lendemain 28 ; la quatrième au théâtre d'Annecy le jeudi 29 mai, accueillie avec un succès dont la cantate avait sa large part [2].

Toutes ces dates sont précisées dans une plaquette que Joseph Dessaix fit imprimer et tirer à 25 exemplaires en 1865, intitulée : *Principaux Ouvrages, Travaux historiques et littéraires de Joseph Dessaix* (Lausanne, imprimerie Corbaz).

La cantate *La Liberté* eut, aussitôt après son apparition, les honneurs de la parodie.

Le parti conservateur protesta par un « Hymne catholique » intitulé *La Religion*, où l'on devine l'hostilité du clergé depuis la loi Siccardi, plus violente encore au lendemain de la loi sur l'incamération des biens ecclésiastiques. Voici le refrain :

Gardez, bons Savoisiens, au sein de vos campagnes
La foi de vos aïeux avec sa pureté,
Car la religion se plaît dans vos montagnes,
Elle est fille du ciel, sœur de la liberté.

Le troisième couplet est le plus caractéristique :

Mes ennemis et ceux de l'Italie
A votre foi Savoisiens, Piémontais,

1. Cette lettre se trouve dans la collection de l'auteur.

2. La recette à Annecy s'éleva à 339 francs donnant un bénéfice de 172 fr. 25. (*Archives de la Mairie d'Annecy*)

« A la fin de la pièce, dit le chroniqueur du *Moniteur Savoisien* dans le n° du 30 mai, M. Dessaix a été rappelé et des vivats enthousiastes l'ont salué ; des couronnes et des bouquets lui ont été jetés, ainsi qu'à Mlle Miroy, à qui on a redemandé la cantate de *La Liberté* qui ne faisait pas partie du programme et qu'elle a chantée avec une complaisance dont les spectateurs l'ont remerciée chaleureusement. »

Portent des coups. Mais du ciel je vous crie :
Chrétiens, courage, et vous triompherez.
En attendant *le jour de délivrance*,
Restez toujours sages malgré les fous,
Jetez vers Rome un regard d'espérance,
Dieu qui vous voit saura vaincre pour vous [1].

Quatre ans après, en 1860, un jeune républicain de Bonneville, rédacteur de la *Savoie du Nord*, Clerc-Biron, qui ne voulait pas de la France avec l'Empire, fit imprimer les *Adieux de la Liberté à la Savoie*. La pièce était ironiquement dédiée à Joseph Dessaix. On en trouvera le texte à la suite de cette notice ; le refrain était ainsi transformé :

Savoyards inconstants, dans vos belles montagnes,
Je ne puis plus trouver ni paix ni sûreté,
Car l'air empoisonné qu'on souffle en vos campagnes,
Chasse la Liberté.

Et maintenant, d'où venait la musique de la cantate *La Liberté* ?

Joseph Dessaix avait eu le bonheur d'adapter ses strophes à une mélodie alors en vogue à Chambéry. On était au lendemain de la paix avec la Russie, résultat de la prise de Sébastopol. Le corps d'armée de 15,000 hommes que le Piémont avait envoyé en Crimée et qui s'était couvert de gloire à la bataille de la Tchernaïa, avait regagné triomphalement les diverses garnisons du royaume, chaque bataillon de guerre rejoignant son régiment. La brigade d'Aoste (5e et 6e régiment d'infanterie) avait l'un de ses régiments à Chambéry, l'autre à Annecy. D'après la tradition, la musique du 6e régiment, dirigée par le chef Conterno, avait reçu son bataillon revenant de Crimée en grande cérémonie, et aux sons d'un pas redoublé entraînant, qui conquit tout de suite la faveur populaire. La foule accompagnait la musique du régiment et chantait volontiers cet air sans paroles. Joseph Dessaix ne pouvait trouver une mélodie plus entraînante ; il écrivit sa cantate sur l'air attribué au chef de musique Conterno, et dès lors l'immortalité fut assurée à ce chant patriotique. Telle est la tradition.

En réalité, Conterno composa certainement la musique d'une cantate intitulée *La Paix et l'Avenir*, dédiée aux soldats revenant de Crimée et chantée au théâtre d'Annecy, le 26 juin 1856 [2].

1. Cette poésie anonyme est datée de Veyrier, le 5 juin 1856 et a été publiée dans le *Bon Sens* du 12 juin suivant, sur la musique un peu fautive de *La Liberte*.

2. D'après une très obligeante communication de M. Serand, archiviste de la Florimontane, on conserve à la Bibliothèque de cette Société plusieurs exemplaires de cette œuvre. L'un de

Mais nous ne nous occupons ici que de la cantate *La Liberté*.

On a émis des doutes sur la paternité musicale de Conterno ; on a formulé diverses hypothèses sur l'origine de la mélodie de la cantate *La Liberté*. Il est malaisé d'établir que ces doutes ne sont pas fondés et que ces suppositions diverses sont erronées. Parfois on a oublié jusqu'au nom de l'auteur des paroles. Nous avons jadis trouvé chez un éditeur de musique populaire de la rue du Croissant à Paris, une édition du *Chant des Allobroges*, dont la musique était singulièrement estropiée, et dont les paroles étaient attribuées à E. S. (Eugène Suë ?).

Un autre neveu de notre illustre général Dessaix, M. Antony Dessaix, cousin germain de Joseph, a publié en 1892 un article sur le sujet qui nous occupe, dans la *Tribune* d'Annemasse, sous ce titre : *La Genèse de la Savoisienne*.

La Savoisienne ? Pourquoi ce titre ? Jamais Joseph Dessaix n'a donné à sa cantate d'autre nom que : *La Liberté*.

Dans son article de la *Tribune*, Antony Dessaix donne de très intéressants détails sur l'origine du chant qu'il s'obstine à appeler *La Savoisienne* [1] ; mais n'étant pas documenté et

ces exemplaires offerts en 1856 par G. Conterno lui-même et imprimé chez J. Philippe en juillet 1856, porte le titre suivant :

LA PAIX ET L'AVENIR, cantate dédiée aux soldats revenant de Crimée et a l'armée sarde, paroles d'A. David, musique de G. Conterno, chef de musique du 6e regiment d'infanterie, chantee pour la première fois sur le théâtre d'Annecy, le 26 juin 1856, par Mme La Cour-Dumas, à la représentation donnée en l'honneur du bataillon du 6e régiment arrivant de Crimée.

Le troisième couplet de la poésie de David, semble être une paraphrase d'un vers déjà cité de Dessaix. Voici cette allusion à la guerre de l'indépendance italienne :

Si quelque jour notre roi s'écriait :
Pour delivrer Milan, venger Novare,
Suivez-moi tous ! Qui donc hésiterait ?
Parme, Messine, et toi, belle Venise,
Vous étouffez sous un joug inhumain,
Courage encor, l'Europe sympathise
Au roi loyal qui prend vos droits en main.
Mais si justice enfin ne vous est faite,
N'attendez plus, Italiens, levez-vous !
Soyons unis, même dans la défaite,
Vainqueurs, libres, ou vaincus avec nous.

1. Le titre de *La Savoisienne* a été donné non pas à la Cantate de la Liberté mais à un hymne à Charles-Albert composé en 1848 par E. Piaget sur l'air de *La Marseillaise*. Précédemment, une autre composition dont les paroles ont une toute autre valeur et dont la musique est l'œuvre d'un maître, Félicien David, portait déjà ce titre de *La Savoisienne*. Elle avait été chantée par le compositeur, le 30 avril 1843, dans une réunion de la Société philanthropique savoisienne Les paroles étaient d'Eug. L'Héritier ; elles ont été publiées dans un article de M. Ritz paru dans la *Revue savoisienne*, 1886, p 314. Enfin une troisième *Savoisienne*, hymne en l'honneur de la Savoie, dédiée à MM. les présidents et vice-présidents de la Société philanthropique de Paris, fut chantée à l'occasion de la fête annuelle donnée dans les salons du Grand Hôtel, le 22 décembre 1883 (cinquantième anniversaire) ; paroles de M. H. Corso, de Chambéry, ancien journaliste ; musique de Mme Lorsa Puget. Nous devons ajouter que trois ans avant l'article d'Antony Dessaix, M. l'abbé Piccard (*Thonon, Evian-les-Bains et le Chablais moderne*, publié en 1889, page 432) attribuait déjà à Conterno le pas redoublé sur lequel J. Dessaix adapta les paroles de *La Liberté* que M. Piccard appelle

n'écrivant que sur des souvenirs déjà lointains, il est tombé dans d'inévitables erreurs. C'est ainsi qu'il ne s'est pas rappelé que *La Liberté* était une cantate composée pour la fête du Statut, et qu'il croit qu'elle a été, pour la première fois, chantée dans la pièce du *Prisonnier de Chillon*, ce qui est une erreur manifeste, établie par les dates que nous avons minutieusement citées d'après la brochure même de Joseph Dessaix.

En ce qui concerne la musique, Antony Dessaix, qui habitait Chambéry, croyait se rappeler que le pas redoublé, « apporté de Crimée, disait-il, par Conterno », portait le titre de : *La Prise de Sébastopol*. Ce dernier renseignement doit être exact, mais Conterno ne l'avait pas apporté de Crimée, par la bonne raison que Conterno n'était pas allé en Crimée, ainsi que l'établit l'état de ses services que nous avons sous les yeux.

M. Antony Dessaix croyait que l'ouvrage dont ce pas redoublé était extrait, avait été envoyé de Paris aux musiques des régiments piémontais qui avaient pris part à la guerre de Crimée ; or, dit-il, le régiment de Conterno était de ceux-là, ce qui est une erreur, au moins en ce qui concerne la musique : elle n'est pas allée en Crimée. En outre, si l'on avait envoyé de Paris ce pas redoublé aux régiments piémontais, n'aurait-on pas commencé par le distribuer aux régiments de la garnison de Paris ? Or tous les vieux Parisiens savent que l'air des *Allobroges vaillants* a été joué à Paris pour la première fois par une musique militaire, le jour où Mme Carnot et le regretté Président l'ont fait jouer à l'Elysée par l'incomparable musique de la Garde républicaine.

A côté de cette hypothèse inexacte, Antony Dessaix en produit une seconde qui ne l'est pas moins ; la mélodie en question aurait été tout simplement tirée d'une cantate donnée à Paris sur les théâtres lyriques subventionnés, à l'occasion de la prise de Sébastopol, et à la suite d'un concours entre les compositeurs de cette époque :

« C'est, dit M. Antony Dessaix, la cantate couronnée qui « fut envoyée à Conterno, et c'est de cet ouvrage qu'il tira le « pas redoublé en question, ce qui résulte d'une série d'articles « publiés l'an passé [1] sous le titre *La Musique politique*. Ces « articles ont été reproduits par beaucoup de journaux, mais je « n'ai pu savoir lequel les avait publiés le premier.

aussi *La Savoisienne*. Conterno aurait, déjà d'après M. Piccard, tiré son morceau d'une cantate mise au concours par le gouvernement français sur la prise de Sébastopol. L'auteur ne dit pas sur quels textes il appuie son affirmation qui sera développée par M Dessaix.

1. En 1891, puisque Antony Dessaix écrivait ces lignes en 1892.

« Après avoir passé en revue les éléments de son sujet à « partir du xve siècle jusqu'au jour où il écrivait, l'auteur de « *La Musique politique* affirme que le concours ouvert à l'oc- « casion de la prise de Sébastopol n'a intéressé que deux com- « positeurs. Deux seuls, c'est vrai, mais c'étaient des bons : « Auber et Adam. *Excusez du peu*, dirait Rossini, devenu « bien trop bourgeois de Passy pour y prendre part. Mais « l'auteur de cette revue ne nous dit pas lequel des concurrents « fut couronné. Il est à croire que, par une préférence assez « justifiée, on ne couronna ni l'un ni l'autre, et que leurs « œuvres respectives trouvèrent également des théâtres res- « pectifs pour leur exécution. Tenons qu'Adam fut chanté au « Grand-Opéra et Auber à l'Opéra Comique et tout sera dit.

« Mais encore, quelle est celle des deux cantates envoyées « au concours qui a été transmise à Conterno ? Je fais appel à « tous les critiques de musique et je les adjure d'avoir à se « prononcer. Je suis persuadé qu'aucun d'eux ne verra le « faire d'Auber dans la mélodie d'*Allobroges vaillants*, mais « qu'en revanche tous, sans exception, y verront la marque « d'Adam. Je leur laisse le soin d'exprimer leur conviction qui « est aussi la mienne. »

Mais nous n'en sommes pas réduits, comme Antony Dessaix, aux conjectures et aux hypothèses. Grâce à l'obligeance de M. Henri Jouin, secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts, nous avons sous les yeux le texte des deux cantates exécutées en l'honneur de la prise de Sébastopol. Il ne paraît pas qu'il y ait eu un concours. Auber fut chargé de la cantate chantée à l'Opéra ; Adolphe Adam composa celle qui fut chantée à l'Opéra Comique et au Théâtre Lyrique.

La cantate d'Auber, intitulée *Pour la Prise de Sébastopol*, n'a pas été imprimée. Le manuscrit ne porte pas le nom de l'auteur des paroles, qui sont en vers de huit syllabes :

Héros de notre grande histoire,
Aïeux, bénissez vos enfants ;
Ils ont réveillé la victoire :
Gloire aux morts, triomphe aux vivants, etc.

Quant à la mélodie, il n'y a absolument rien qui ressemble, de près ou de loin, à l'air des *Allobroges vaillants*.

La cantate d'Adolphe Adam, paroles de Michel Carré, est imprimée; elle est intitulée : *Victoire ! Cantate en l'honneur de la Prise de Sébastopol* ; elle débute par ces vers qui ne sont pas des alexandrins :

Clairons et tambours, sonnez la victoire,
Sébastopol est à nous ;
Ses murs de granit tombés sous nos coups
Aux âges futurs diront notre gloire.

Dans le rythme de ces vers de dix pieds, avec la césure au cinquième, plus un vers de sept syllabes, il n'y a rien qui puisse s'adapter à la marche des *Allobroges*.

Peut-être trouverait-on, dans un passage de la mélodie d'Adam, peut-être dans deux, un mouvement, un commencement de phrase dont Conterno aurait pu s'inspirer.

Premier passage.

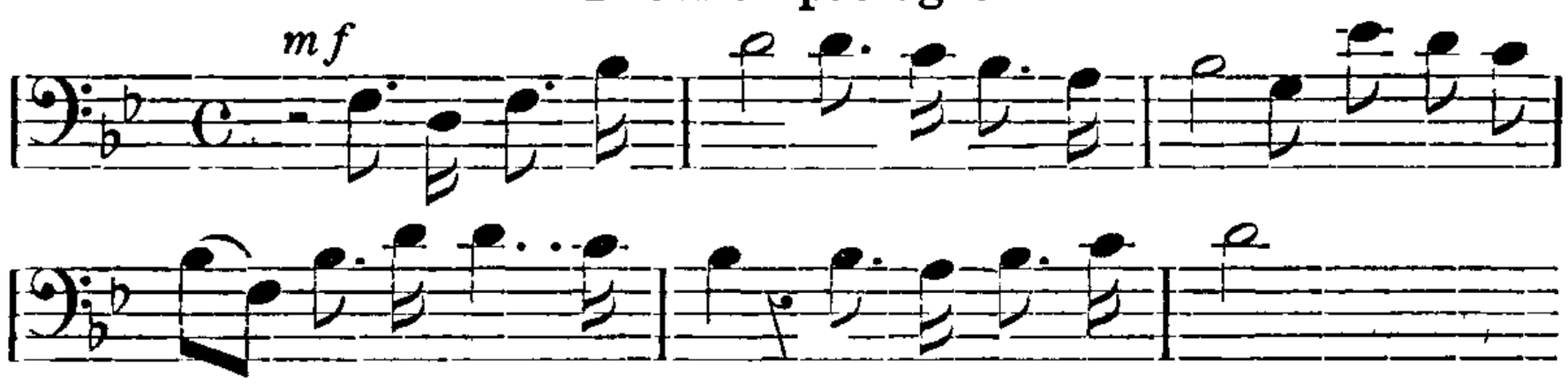

Deuxième passage.

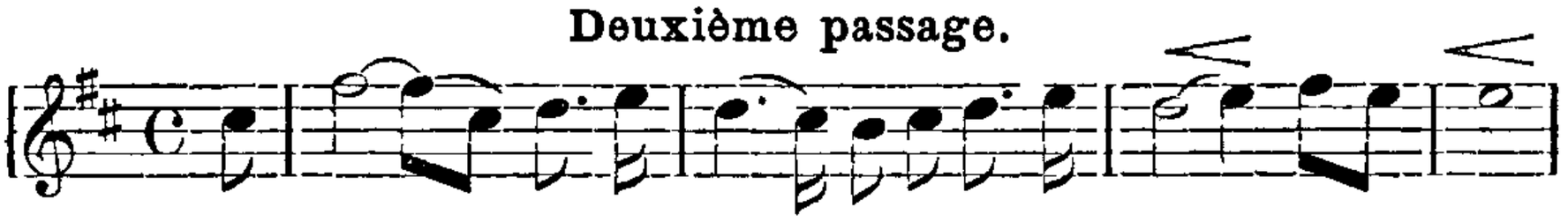

Mais, après ces citations, il n'est plus possible de soutenir que l'air des *Allobroges* ait été puisé dans la cantate d'Adam. Assurément la mélodie des *Allobroges*, malgré son entrain, ne saurait être attribuée à Adam.

Conterno semble avoir affectionné particulièrement les marches militaires. En 1857, à Chambéry, quand la musique du 6e régiment d'infanterie, pendant un banquet, eut l'honneur de jouer devant le roi Victor-Emmanuel, Conterno fit exécuter tout d'abord un autre de ses pas redoublés : *Le Bombardier du Roi*. La partition en est perdue. Mais, si l'on compare l'air de *La Liberté* à celui de *La Paix et l'Avenir*, on constate de certaines affinités qui viendraient fortifier la tradition populaire attribuant à Conterno la paternité de cette musique anonyme [1], s'il n'y avait de sérieuses raisons de contester cette tradition, l'auteur des paroles étant seul désigné dans la première édition de *La Liberté* et dans les journaux du temps.

Si la poésie de Dessaix a suscité des parodies, la musique at-

1. Le dessin mélodique de *La Paix et l'Avenir*, notamment dans les huit premières mesures, rappelle sensiblement l'air de *La Liberté* La valeur des notes est à peu près la même :

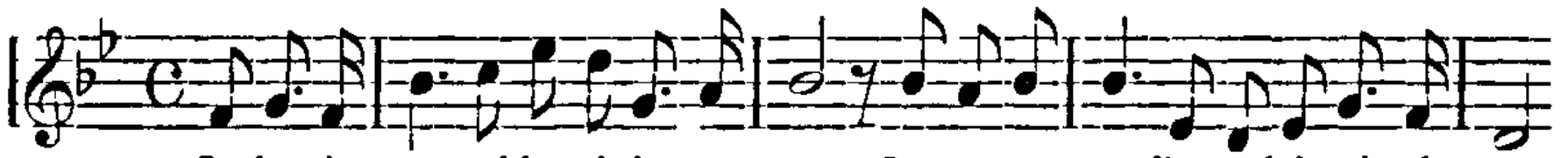

tribuée à Conterno, musique anonyme et connue par la popularité des *Allobroges*, a tenté plusieurs poètes ; parmi les pièces les plus remarquables, citons le *Chant des Alpinistes*, qui fit son apparition au Café Riche, le 10 décembre 1884, dans le banquet annuel du Club-Alpin. M. Ch. Grandmougin, le poète bien connu, qui assistait au banquet, demanda la parole : il annonça qu'ayant entendu dernièrement le *Chant des Allobroges*, il avait essayé de substituer aux paroles de cette fière mélodie d'autres paroles plus en rapport avec les sentiments de tous les montagnards [1]. Il donna ensuite lecture de strophes de sa composition dont voici le refrain :

Allons plus loin encor ! Luttons pour la patrie,
Le corps toujours vaillant, le cœur jamais dompté,
Et fiers, écoutons tous notre âme qui nous crie :
Je suis la Volonté !

Cette poésie suscita une salve d'applaudissements et même chez certains convives une vive émotion [2]. Jules Philippe, qui assistait à cette fête, dut se rappeler avec émotion cette inoubliable soirée où Clarisse Miroy était venue chanter à Annecy, vingt-huit ans auparavant, la cantate de *La Liberté*.

Citons encore pour mémoire un autre *Chant des Alpinistes* composé sur l'air des *Allobroges* par un poète lyonnais, M. Gabriel Monavon, en 1891, et débutant ainsi :

Alpes, salut ! déjà l'aube vermeille
A flots sur vous répand ses gerbes d'or [3].

Une variante républicaine des *Allobroges* fut chantée il y a une dizaine d'années au banquet de la Société *Les Vrais Amis de l'arrondissement de Saint-Julien* à Paris.

Citons enfin un hymne démocratique chanté récemment au banquet de la *Jeune République* à Genève, sur l'air des *Allobroges*, et dont voici le refrain :

Debout, républicains, pour la lutte suprême,
Allobroges, debout, chantons l'*Egalité*,
A la *Fraternité* consacrons un poème,
Vive la Liberté !

D'où était ce Conterno, et qu'est-il devenu ? Il est aisé de répondre à ces questions, grâce à l'état de ses services qui est au ministère de la guerre à Rome, et dont je dois une copie à l'o-

1. M. Nanche, secrétaire du Club-Alpin pour la section d'Annecy, nous assure que, l'année précédente, au congrès tenu à Samoëns, l'air des *Allobroges* avait été acclamé par les congressistes comme chant officiel du Club.

2. Voir le texte de cette poésie à la suite de cette notice.

3. *Bulletin du Club-Alpin français*, 1891, p. 52.

bligeance de M. le général Louis Pelloux, ancien président du Conseil, et de mon collègue et ami César Duval.

Jacques Conterno, l'auteur, quelque temps, présumé de la musique de la cantate *La Liberté* ou, si l'on veut, du pas redoublé *La Prise de Sébastopol*, né à Savone [1] en 1830, s'engagea à l'âge de treize ans, pour une durée de huit ans, comme tambour au 1er régiment d'infanterie (brigade de Savoie). Musicien l'année suivante, il fut nommé caporal de musique en 1853, puis chef de musique au 6e régiment (brigade d'Aoste) avec le grade de sergent et les insignes de fourrier-major (1853). Rengagé successivement deux fois pour trois ans, ce ne fut qu'en 1863, après dix ans de grade, qu'il fut assimilé à l'emploi de fourrier-major. Il rengagea encore deux fois pour trois ans et fut admis à la retraite en 1872 avec vingt-neuf ans de services et à l'âge de quarante-deux ans. Il fixa sa retraite à Milan. Conterno avait fait les campagnes de Lombardie pour l'indépendance italienne de 1848, 1849, 1859, celle de 1860 dans la Basse-Italie, celle de 1866 contre l'Autriche. Il a reçu la médaille commémorative française de la campagne de 1859, la médaille de l'indépendance italienne et celle de l'unité de l'Italie. Il était présent à la bataille de San-Martino (Solférino, 24 juin 1859) où son régiment, le 6e d'infanterie, subit de grandes pertes et fut décoré de la médaille d'argent à la Valeur militaire. Enfin il reçut une mention honorable pour le zèle qu'il déploya en faisant son devoir et pour avoir conduit des prisonniers pendant le combat de Monzambano, le 24 juin 1866.

Après sa retraite, Conterno exerça à Milan la profession de maître de musique. Il mourut dans cette ville le 11 août 1886, à l'hôpital *Fatebene fratelli*; sa femme, Hélène Canevari, est morte à Pammatone en 1888. Ces renseignements ont été adressés à mon collègue et ami C. Duval par notre très obligeant compatriote M. François Gondrand, président de la Chambre de commerce de Milan.

Joseph Dessaix est mort le 30 octobre 1870, au milieu de nos désastres. Dans l'avant-propos de la *Vie politique et militaire du général Dessaix*, j'ai donné sur mon ami Joseph Dessaix une biographie et une bibliographie aussi complètes que possible.

André Folliet.

1. Et non pas à Gênes comme l'ont affirmé MM. Dufour et Rabut, dans leur notice sur Conterno, à propos de la cantate *La Paix et l'Avenir*, dédiée aux soldats de Crimée. (*Mém. Soc. savois de Chambéry*, t. XVII, p. 198.)

APPENDICE

I.

LA LIBERTÉ

CANTATE

COMPOSÉE PAR J. DESSAIX

A L'OCCASION DE LA FÊTE DU STATUT, EN 1856

ET CHANTÉE PAR Mlle CLARISSE MIROY

sur le Théâtre Royal de Chambéry, les 11, 25 et 27 mai ; sur celui d'Annecy, les 15, 18, 22 et 29 mai, et sur celui d'Aix-les-Bains, le 28 mai [1].

Allegro marziale.

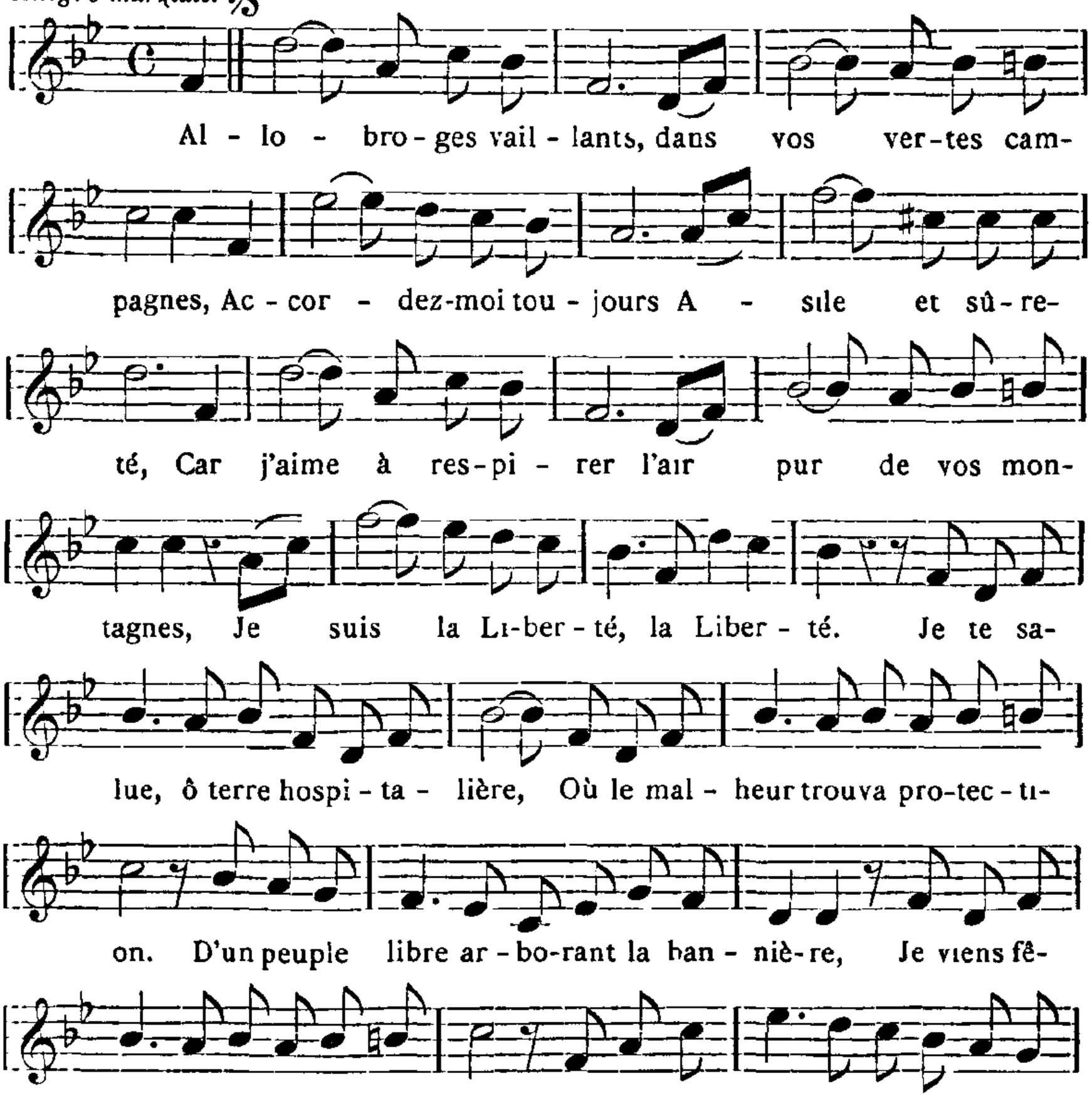

1 Nous donnons les paroles publiées à l'époque, d'après un placard daté du 7 juin 1856, publié à Chambéry, Imprimerie Nationale, place du Château, faisant partie de la collection Eloi Serand. Ce placard ne contient pas de musique Nous empruntons la musique primitive de *La Liberté,* à une excellente publication de M. Ritz (*Chansons populaires de la Haute-Savoie,* 2e édition, p. 128). On remarquera entre autres différences avec la version actuelle l avant-dernière mesure du couplet Pour les paroles, nous avons adopté les variantes données par M. Ritz lorsque ces variantes sont d'accord avec les fragments de la cantate cités par J Dessaix dans sa brochure : *Principaux ouvrages, etc.*

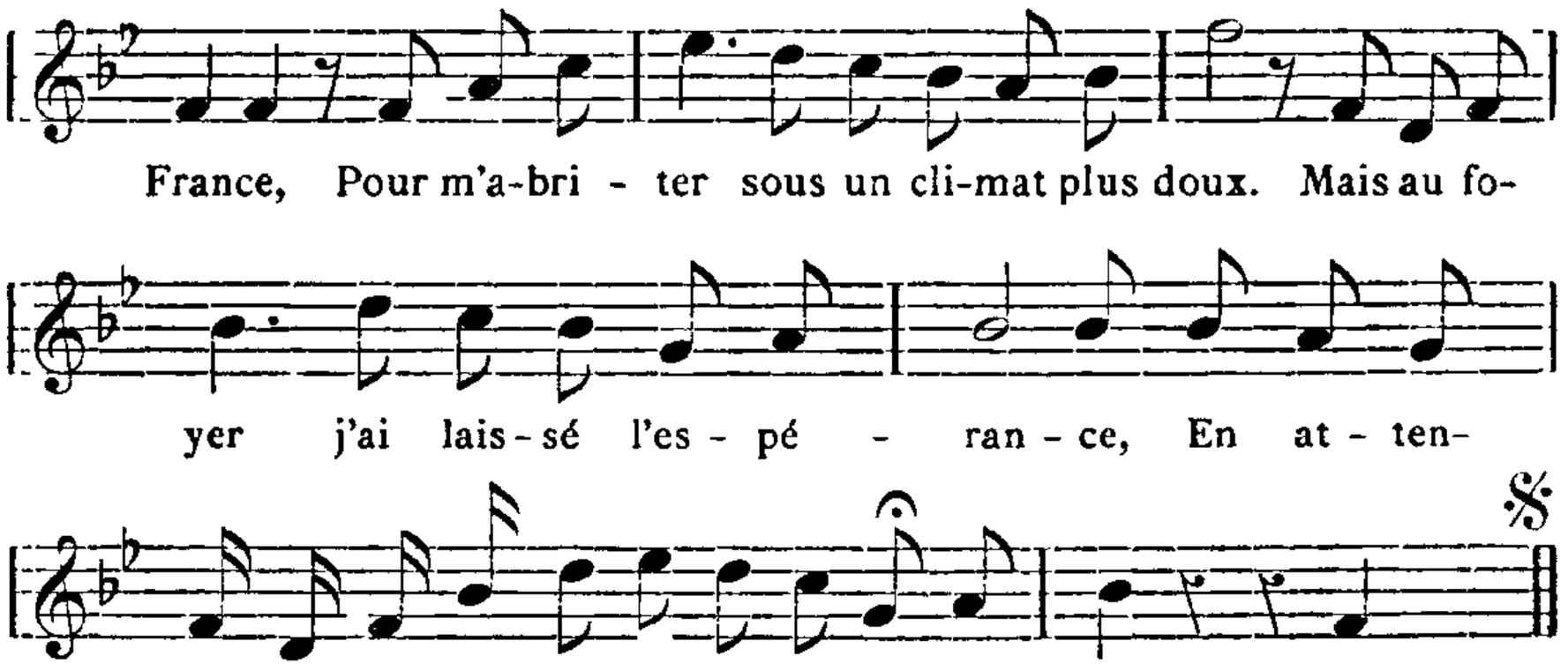

REFRAIN.

Allobroges vaillants, dans vos vertes campagnes,
Accordez-moi toujours asile et sûreté,
Car j'aime à respirer l'air pur de vos montagnes,
Je suis la Liberté ! la Liberté !

1" COUPLET.

Je te salue, ô terre hospitalière,
Où le malheur trouva protection ;
D'un peuple libre, arborant la bannière,
Je viens fêter la Constitution.
Proscrite, hélas ! j'ai dû quitter la France,
Pour m'abriter sous un climat plus doux
Mais au foyer j'ai laissé l'espérance,
En attendant *(bis)*, je m'arrête chez vous !
Allobroges vaillants, etc.

2' COUPLET.

Au cri d'appel des peuples en alarmes,
J'ai répondu par un cri de réveil ;
Sourds à ma voix, ces esclaves sans armes
Restèrent tous dans un profond sommeil.
Relève-toi, ma Pologne héroïque !
Car, pour t'aider, je m'avance à grands pas ;
Secoue enfin ton sommeil léthargique,
Et je le veux *(bis)* tu ne périras pas !
Allobroges vaillants, etc.

3' COUPLET.

Un mot d'espoir à la belle Italie ;
Courage à vous, Lombards, je reviendrai !
Un mot d'amour au peuple de Hongrie !
Forte avec tous, et je triompherai.
En attendant le jour de délivrance,
Priant les dieux d'apaiser leur courroux,
Pour faire luire un rayon d'espérance,

Bons Savoisiens *(bis)*, je resterai [1] chez vous !
Allobroges vaillants, etc.

COUPLETS POSTHUMES.

4e Couplet.

A la Garde nationale d'Annecy [2].

Défendez-moi, même au prix de la vie,
Soutenez-moi jusques aux derniers jours.
Sous les couleurs de la jeune Italie,
Fière avec vous, je combattrai toujours.
Unissons nous, enfants de la Savoie,
Ralliez-vous, gardes nationaux,
De l'avenir pour indiquer la voie,
Je resterai *(bis)* sous vos nobles drapeaux.
Allobroges vaillants, etc.

5e Couplet.

Aux Soldats de la Crimée.

Dédiée à M. de Fésigny [3].

Fils du Piémont et de la Ligurie,
Honneur à vous, intrépides [4] guerriers,
En revenant saluer la patrie,
Sur mon autel [5] déposez vos lauriers.
N'oubliez pas cette heure [6] où la victoire
Vous conduisit sous des cieux inconnus ;
Mais en ce jour caressés par la gloire,
Avec la paix *(bis)*, soyez les bienvenus.
Allobroges vaillants, etc.

6e Couplet.

A la France.

Dédiée à J. D.

Je reviendrai quand la France avilie
Aura repris sa grandeur d'autrefois ;
Partout alors allumant l'incendie,
Je crierai de ma puissante voix :
Debout, Français ! le tyran qui t'opprime
Va ressentir bientôt mon bras vengeur
Et le poussant jusqu'au fond [7] de l'abyme,
Je serai là *(bis)* pour le frapper au cœur [8].

1 Variante donnée par M Ritz *(Chansons populaires de la Haute-Savoie*, Annecy. Abry, 2e édition, 1900) : je m'arrête ..

2. Ce couplet a été ajouté à la prière des Annéciens, en mai 1856.

3. Commandant de la garde nationale à Annecy. Ce couplet fut composé sans doute pour le 26 juin 1856, jour de l'arrivée à Annecy des troupes de Crimée.

4 *Ibid.* : invincibles. . — 5. mes autels... — 6 Rappelez-vous le jour... — 7. bord.

8. Ces trois derniers couplets sont empruntés à la 5e édition, sans date de *La Liberté*, plaquette sans musique, faisant partie de la collection Eloi Serand L'auteur du 6e et dernier couplet est inconnu.

II.

ADIEUX DE LA LIBERTÉ A LA SAVOIE.

Dédiée à M. JOSEPH DESSAIX.

Poésie composée en mai 1860, sur l'air des *Allobroges,* par EDGAR CLERC-BIRON, né à Bonneville en 1834, docteur en droit de l'Université de Turin en novembre 1857, avocat à Bonneville, puis à Genève dès 1860, décédé à Saint-Pierre d'Albigny en février 1879.

REFRAIN.

Savoyards inconstants, dans vos belles montagnes,
Je ne puis plus trouver ni paix ni sûreté ;
Car l'air empoisonné, qu'on souffle en vos campagnes
Chasse la Liberté ! la Liberté !

1er COUPLET.

Je dois te fuir, ô terre hospitalière,
Où le malheur trouvait protection ;
Car d'un despote arborant la bannière,
Tu mets aux pieds ta Constitution.
Quand un tyran me chassa de la France,
C'est sur ton sein que je vins m'abriter ;
Mais aujourd'hui je n'ai plus d'espérance ;
Tu te soumets... Il faut donc te quitter.
Savoyards inconstants, etc.

2e COUPLET.

Au cri d'appel de l'Italie en armes,
J'ai répondu par un cri de réveil ;
Mais sans pouvoir aller sécher ses larmes,
Car le tyran lui voilait mon soleil.
Il a foulé cette terre héroïque
Et le grand roi qui marchait sur mes pas
A lâchement vendu sa politique,
Sourd à l'honneur, il ne me répond pas.
Savoyards inconstants, etc.

3e COUPLET.

Non, plus d'espoir ! même sur l'Italie !
De l'égoïsme elle a pris le chemin ;
Elle a trahi la vieille Allobrogie,
Elle a laissé Venise à l'Autrichien.
Non, plus d'espoir dans les temps où nous sommes !
Mais dans mon cœur fermente le courroux.
Vienne le jour où vous serez des hommes !
Et ce jour-là, je reviendrai chez vous.
Savoyards inconstants, etc.

III.

CHANT DES ALPINISTES.

Poésie composée sur le même air, par M. GRANDMOUGIN et lue, en 1884, à Paris, au banquet du Club-Alpin.

1" Couplet.

Tous réunis dans la même pensée,
Nous parcourons les monts et les forêts,
Et le front haut, l'âme jamais lassée,
A tout braver nous sommes toujours prêts !
Du Nord au Sud nos marches obstinées
Ouvrent à tous mille chemins nouveaux.
Des rocs de l'Est aux vertes Pyrénées,
Nos gais essaims ont semé leurs travaux.

Refrain.

Allons plus loin encor ! Luttons pour la patrie !
Le corps toujours vaillant, le cœur jamais dompté,
Et, fiers, écoutons tous notre âme qui nous crie :
Je suis la Volonté !

2' Couplet.

Sur des sommets où passent les nuages
Nous respirons un air vivace et pur !
Laissant en bas gronder les noirs orages,
Nous paraissons aller droit vers l'azur.
Avec orgueil nous regardons l'aurore
Calme et sublime à nos pieds resplendir ;
Sur des glaciers restés vierges encore,
La hache au poing, nous montons sans pâlir.
Allons plus loin encor ! etc.

3' Couplet.

Nous révélons les beautés de la terre
Aux yeux ravis des hommes palpitants !
Le pic neigeux de l'Alpe solitaire
Subit l'essor de nos groupes chantants !
Courage, amis ! l'avenir nous regarde !
Son cri d'appel jusqu'à nous est venu,
Car du progrès nous sommes l'avant-garde
Et les cœurs forts amoureux d'inconnu !
Allons plus loin encor ! etc.

4' Couplet.

Oui, ce vieux monde est plein d'étranges races
Et de pays encore inexplorés !
Marchons sans peur ! laissons partout nos traces,
Les temps futurs par nous sont préparés !
Siècles nouveaux, c'est vous le but suprême !
Sans redouter les efforts les plus longs,
Les grands périls et la mort elle-même,
Trouvons chez nous des Christophe-Colombs !
Allons plus loin encore ! etc.

LES SAULES

Détermination par les feuilles. — Description. Emploi dans l'industrie.

La présente notice comprend : 1° une clef dichotomique des principales espèces de Saules ; 2° une description de ces espèces (non comprises les espèces spéciales aux grandes altitudes [1]) à l'aide de laquelle il sera facile d'achever la détermination ; 3° un aperçu de l'emploi des Saules et Osiers notamment dans l'industrie de la vannerie.

Dans la clef comme dans la description, je me suis basé uniquement sur les caractères tirés des organes de la végétation (feuilles, bourgeons, rameaux) et nullement sur ceux qu'on peut tirer des fleurs et des fruits.

La détermination des Saules à l'aide des *Flores* est difficile non seulement à cause de la variabilité de certains caractères et de la multiplicité des hybrides, mais surtout parce que les caractères les plus importants sont tirés des organes floraux et surtout des étamines. D'une part l'observation de ces organes est parfois très délicate ; en outre, la plupart des Saules fleurissent au printemps même avant l'apparition des feuilles ; les fleurs mâles étant très caduques, il s'en suit que pendant la presque totalité de la saison de la végétation l'on ne peut observer que les feuilles ; enfin la floraison est dioïque.

Ces difficultés n'arrêtent pas les botanistes de profession qui observent pendant toute la durée de la saison, recueillent et conservent des échantillons, les comparent et les étudient à loisir. Aussi ce n'est point à eux que mon travail s'adresse, mais je suppose qu'il sera utile aux personnes qui doivent ou désirent connaître les Saules les plus communs et ne peuvent se livrer à des études aussi approfondies.

L'on peut juger de la difficulté de cette étude, par les témoignages, assez dépourvus d'artifice, de quelques célèbres botanistes anciens.

Linné déclare que le genre *Saule* est très difficile ; — Haller, ainsi que nous l'apprend Villars dans son *Histoire des Plantes*

1. Les *stations* et lieux *d'habitation* dans la Haute-Savoie de chaque espèce sont donnés à la description spéciale. Pour les Saules des grandes altitudes *(saules alpestres et saules glacials)* on a seulement indiqué l'habitation à la clef dichotomique et *en renvoi*.

du Dauphiné, n'avait jamais pu le débrouiller, et Scopoli avoue son insuffisance à cet égard. « *In extricandis speciebus infelicem me agnosco.* »

Les Saules s'hybrident avec facilité ; les hybrides sont toujours plus ou moins abondants dans les saulaies et oseraies : ils se reconnaissent aux caractères empruntés aux deux espèces dont ils procèdent. Mais les espèces types se maintiennent intactes et se retrouvent toujours dans toute leur pureté au milieu des saulaies les plus riches en hybrides.

Aussi le genre Saule n'est-il point un genre difficile au même titre que les genres *Rosa* et *Rubus* qui, indépendamment des hybrides, présentent des formes variables presqu'à l'infini et ont peu de formes fixes et susceptibles d'une détermination rapide et sûre.

I.

Les Saules sont des arbres ou arbustes feuillus (non résineux), inermes (sans épines), à feuilles lamellaires, caduques, alternes, simples, entières ou dentées, penninerviées. *Les bourgeons sont revêtus d'une seule écaille complètement embrassante et close de toutes parts*. C'est là le seul caractère botanique précis qui différencie immédiatement les Saules des autres arbres. Mais les Saules (surtout ceux de la division *angustifoliés*) se distinguent à première vue par leur aspect général : le feuillage est clair ; les jeunes rameaux, surtout les rejets, sont allongés, droits, pourvus de feuilles espacées ; leur végétation est rapide [1].

CLEF DICHOTOMIQUE.

1 Saules des régions basses ou moyennes **2**
Saules croissant exclusivement à de grandes altitudes, 1,800ᵐ et plus. **16**

2 Feuilles très petites (1 ou 2 centim. de long), ovales elliptiques ou lancéolées linéaires à pointe oblique et déjetée. Petit sous-arbrisseau de 0ᵐ50 ou 1ᵐ étalé *(fig. 5)*. . . . . *Salix repens* (Saule rampant).
Feuilles plus ou moins grandes (de 2 1/2 à 3 cent. au moins). Arbres ou arbrisseaux à rameaux dressés **3**

3 Feuilles étroites, lancéolées, non réticulées en dessous, bourgeons pointus appliqués, jeunes pousses obliques ou dressées, lisses, effilées, flexibles, propres à la vannerie. **Saules osiers angustifoliés. . 4**
Feuilles relativement larges, (au plus 3 ou 4 fois aussi longues que larges), réticulées en dessous, bourgeons ovoïdes non appliqués, jeunes pousses non effilées, peu souples, impropres à la vannerie, rameaux assez épais, coudés, noueux (toruleux). **Saules toruleux latifoliés. . 12**

1. J'ajoute toutefois que les Saules *angustifoliés* ne sauraient se distinguer infailliblement des Saules *latifoliés* par la seule largeur de la feuille. Ainsi il arrive que le *Salix daphnoides (fig. 8)* qui appartient à la division *angustifoliés* peut avoir des feuilles plus larges que la *Salix grandifolia (fig. 10)* ou le *S. cinerea (fig. 9)* qui sont des *latifoliés*.

4 Feuilles sub-opposées ; la plus grande largeur est au tiers supérieur *(fig. 6)*. . . . . *S. purpurea* (S. pourpre).
Feuilles nettement alternes [1], la plus grande largeur à la moitié ou plus bas **5**

5 Jeunes pousses et bourgeons visqueux, glandes vert noirâtre au sommet du pétiole ou à la base de la feuille . *S. pentandra* (S. à cinq étamines).
Jeunes pousses et bourgeons non visqueux, pas de glandes . . . **6**

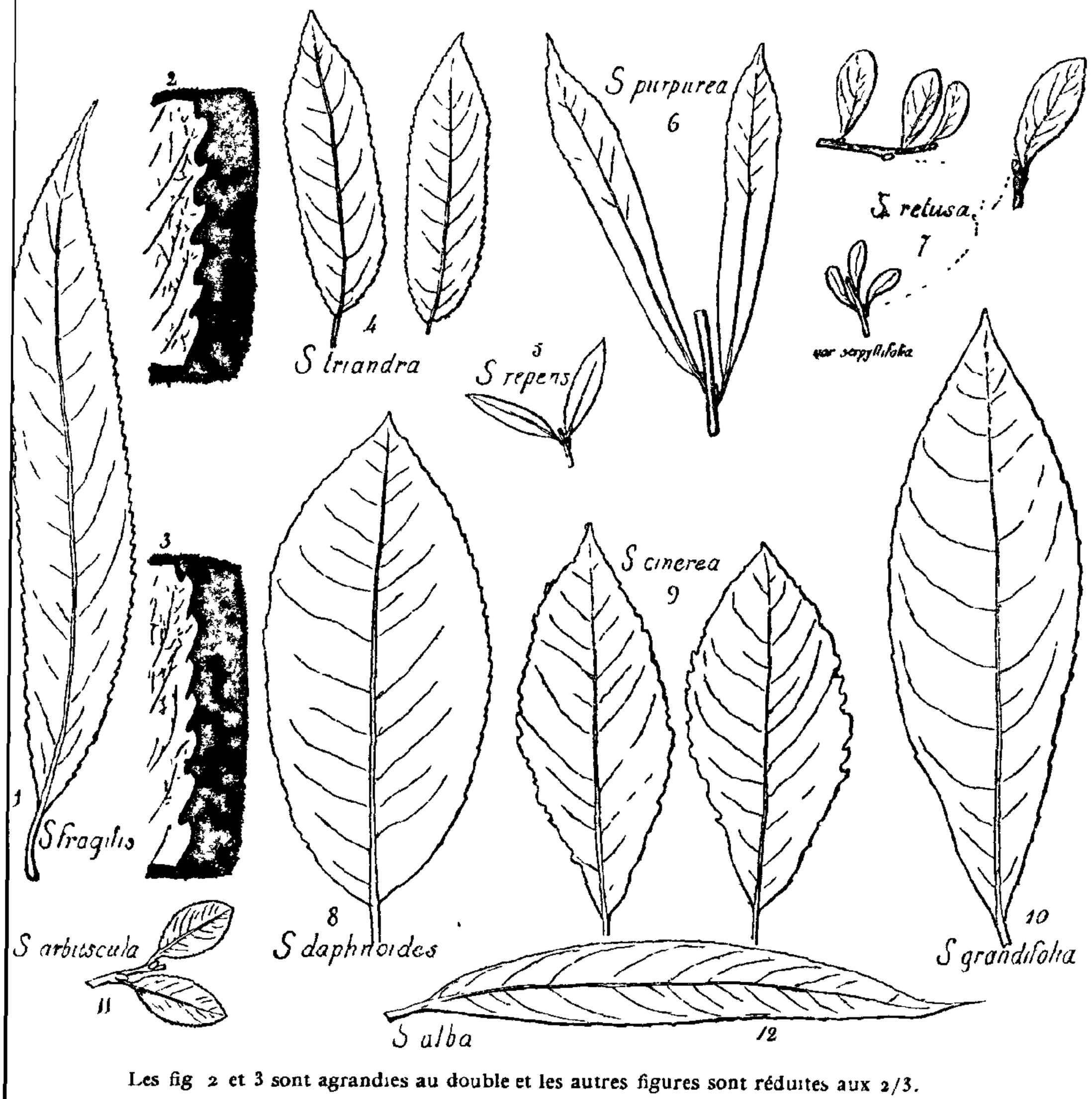

Les fig 2 et 3 sont agrandies au double et les autres figures sont réduites aux 2/3.

6 Feuilles relativement larges, elliptiques ; jeunes rameaux de trois à cinq ans *pruineux* (couverts d'une efflorescence blanche glauque) *(fig. 8)*. . . . . *S. daphnoïdes* (S. daphné).

1. Ce caractère permet de constater immédiatement que le Troëne *(Ligustrum vulgare L.)* n'appartient pas au genre Saule malgré une assez grande ressemblance. Le Troëne a les feuilles *nettement opposées* et ne saurait d'ailleurs se confondre avec le *S. purpurea* : ce dernier a seulement les feuilles *sub-opposées*, souvent presque alternes.

Feuilles lancéolées, étroites, rameaux non pruineux. 7
7 Feuilles lisses et glabres sur les deux faces. 8
Feuilles tomenteuses, cotonneuses, ou velues soyeuses, au moins sur la face inférieure 10
8 Rameaux longuement retombants . . . . *S. babylonica* (S. pleureur).
Rameaux dressés 9
9 Feuilles ovales-lancéolées, à bords *moyens* parallèles, finement dentées, jeunes rameaux cannelés *(fig. 4)* . . *S. triandra* (S. amandier).
Feuilles à bords moyens non parallèles, insensiblement et longuement acuminées, à dents réfléchies vers le haut, rameaux non cannelés *(fig. 1)*; (dentelures grossies *fig. 2 et 3*). . . *S. fragilis* (S. fragile).
10 Feuilles lancéolées, soyeuses, brillantes sur les deux faces, au moins sur la face inférieure, bords non enroulés *(fig 12)*. . *S. alba* (S. blanc).
Feuilles lancéolées-linéaires, tomenteuses ou cotonneuses sur la face inférieure; bords enroulés en dessous 11
11 Feuilles presque linéaires à bords parallèles, couvertes en dessous d'un épais duvet blanc tomenteux, mat. . . . . *S. incana* (S. drapé).
Feuilles lancéolées très allongées, face supérieure d'un vert obscur, face inférieure poilue soyeuse à reflets argentés. *S. viminalis* (S. viminal).
12 Feuilles noircissant par la dessiccation : faiblement réticulées, finement denticulées ou presqu'entières ; jeunes rameaux hérissés pubescents . . . . . *S. nigricans* (S. noircissant).
Feuilles ne noircissant pas par la dessiccation, réticulées au moins en dessous, plus ou moins ridées, crépues ; ondulées-dentées, crénelées ou presqu'entières sur les bords 13
13 Feuilles non cotonneuses en dessous, grandes (jusqu'à 15 cent. de long), longuement ovales lancéolées, atténuées à la base, aiguës, à pointe droite et plane au sommet *(fig. 10)*. *S. grandifolia* (S. à grandes feuilles).
Feuilles cotonneuses en dessous. 14
14 Feuilles terminées par une pointe droite et plane; jeunes rameaux et bourgeons grisâtres, tomenteux, veloutés *(fig. 9)*. . *S. cinerea* (S. cendré).
Feuilles terminées par une pointe oblique ployée en gouttière; jeunes rameaux et bourgeons glabres. 15
15 Feuilles relativement grandes, cordiformes ou arrondies à la base, lisses, luisantes en dessus. Nervures secondaires s'écartant presqu'à angle droit de la médiane . . . . . *S. caprœa* (S. marceau).
Feuilles relativement petites, en coin à la base, vert mat et même pubescentes en dessus. Stipules grandes et persistantes sur les pousses vigoureuses ; jeunes pousses très grêles vers leur extrémité. . . . . *S. aurita* (S. à oreillettes).
16 Tiges aériennes dressées, chatons latéraux. **Saules alpestres**. . . 17
Tiges souterraines ou rampantes, chatons terminaux. **Saules glacials** 24
17 Feuilles entières sur les bords. 18
Feuilles dentées en scie 21
18 Feuilles petites, glabres sur les deux faces, d'un vert bleu glauque, un peu enroulées sur les bords. . . . . *S. cœsia* Vill. (S. bleuâtre) [a].
Feuilles velues, soyeuses 19

a La Tournette, au Brézon et au Vergy.

19 Feuilles ciliées sur les bords, glauques et pourvues en dessous de poils soyeux, hérissés. . . . . *S. pyrenaïca* Gouan (S. des Pyrénées) *b*.
Feuilles non ciliées **20**

20 Feuilles grandes (jusqu'à 6 cent. de long), elliptiques, allongées, atténuées aux deux extrémités, longuement et densément soyeuses au moins en dessous. . . *S. glauca* L., *S. sericea* Vill. (S. glauque, S. soyeux) *c*.
Feuilles petites (2 cent. ou 2 cent. ½ au plus), ovales, lancéolées, atténuées aux deux extrémités, entières ou obscurément denticulées, velues soyeuses sur les deux faces dans la jeunesse, vertes et glabres en dessus adultes [1]. *S. lapponum* Koch, *S. helvetica* Vill, (S. à feuilles nerveuses, S. des lapons, S. helvétique) *d*.

21 Feuilles relativement grandes (4 ou 5 cent. de long), obovales, en coin à la base, à pointe oblique déjetée, ondulées dentées, glauques sur les deux faces . . . . . *S. hastata* L. (S. hasté) *e*.
Feuilles elliptiques régulièrement dentées. n'ayant pas la pointe oblique déjetée **22**

22 Feuilles discolores, petites, régulièrement ovales elliptiques, glauques ou quelquefois poilues soyeuses en dessous, finement et régulièrement dentées *(fig. 11)*. *S. arbuscula* L., *S. myrtilloïdes* Vill. (S. arbuste) *f*
Feuilles concolores, petites, atténuées à la base, vertes brillantes, réticulées sur les deux faces, assez régulièrement dentées (chatons à longs pédoncules, feuillés à la base). *S. myrsinites* L. (S. myrte, S. à feuilles d'arbousier) *g*.

24 Feuilles ovales ou spatulées, longuement atténuées à la base, presque sessiles, glabres, entières (rarement denticulées d'une manière peu sensible). Rameaux appliqués d'une façon rigide sur le sol *(fig. 7)* . . . . . *S. retusa* L. [2] (S. émoussé, S. à feuille rétuses) *h*.
Feuilles orbiculaires ou sub-orbiculaires. **25**

25 Feuilles longuement pétiolées, vertes et crépues en dessus, glauques argentées et fortement réticulées en dessous, entières. *S. reticulata* L. [S. réticulé) *i*.
Feuilles courtement pétiolées, orbiculaires, vertes et luisantes sur les deux faces, glabres, obtusément dentées. . . *S. herbacea* L. (S. herbacé) *k*.

1. Le *Salix laponum* semble être presque une réduction du *Salix glauca* Toutefois les feuilles sont moins atténuées à la base.

2. Le *S. serpyllifolia* Scop, S. à feuilles de Serpolet est une variété du *S. retusa* à très petites feuilles.

b. Espèce propre aux Pyrénées.
c. Vallée d'Entre-les-Eaux à Chamonix, Allée Blanche en Piémont.
d. Moraine gauche de la mer de Glace, Catogne, Balme.
e. Montagne de Samoëns, cols de Balme et de Voza, Mont-Lachat.
f. Cornettes de Bise, cols de Balme et de Voza, Pavillon de Bellevue, Allée Blanche en Piémont.
g. Ayers sur Servoz, Catogne, col de Balme.
h Parmelan, la Sambuis et autres sommets (assez commun).
i. Dents d'Oche, montagnes de Saint-Jean d'Aulps, d'Abondance, de Sixt, le Môle, chaine du Mont-Blanc.
k. Col de Balme, chaîne du Mont-Blanc et des Aiguilles-Rouges.

II.

Description des Espèces.

Les subdivisions adoptées ci-dessous sont celles de la *Flore Forestière* de Mathieu : les espèces sont également données dans le même ordre que dans cette *Flore* et non dans l'ordre de la Clef dichotomique.

Première division. — Saules osiers angustifoliés.

Feuilles ovales ou lancéolées, étroites (3 à 10 fois aussi longues que larges), lisses au moins en dessus, non réticulées (les nervures ne formant pas de réseau saillant), dentées, denticulées ou parfois presque entières. Bourgeons appliqués pointus, tranchants sur les bords, jeunes pousses allongées, effilées. flexibles.

Section I. — Saules fragiles.

Rameaux de l'année *fragiles*, se détachant facilement à l'articulation en temps de sève.

1. Salix pentandra L. Saule à cinq étamines.

Feuilles ovales rétrécies aux deux extrémités, fermes, coriaces, vertes, brillantes et comme vernissées en dessus, plus pâles en dessous, à dents fines régulières, glanduleuses ; pétiole pourvu au-dessous du limbe de glandes vertes ou noires : bourgeons, jeunes feuilles et jeunes pousses enduits d'une résine odorante et glutineux (comme dans le peuplier noir).

Rameaux élégants dont l'aspect rappelle celui des rameaux du laurier.

Chatons tardifs n'apparaissant que quand les feuilles sont adultes [1].

Arbrisseau ou arbre (jusqu'à 10^{m} de hauteur) à végétation rapide. Cultivé comme arbre d'ornement. Croissant à d'assez grandes altitudes, mériterait d'être propagé en montagne pour la production du bois. Se propage facilement par boutures et peut être utilisé avantageusement pour la fixation des terres.

Employé pour la moyenne et grosse vannerie.

Station : bord des eaux et lieux humides de la montagne jusqu'à 1,800^{m}.

Habitation en Haute-Savoie : bassins de la Diosaz, de l'Arve, de la Dranse.

1. Ce Saule « abonde de caractères, *tandis que les autres en manquent* », dit Villars *(Histoire des Plantes du Dauphiné),* — non sans une certaine naïveté. — « Ses feuilles de laurier un peu gluantes, régulièrement dentées, ses étamines « cinq à cinq, ses chatons jaunes minces, allongés, sont autant de marques dis- « tinctes et propres à cette espèce. »

2. **Salix fragilis** L. **Salix pendula**, Seringe Saule fragile, Osier rouge.

Feuilles lancéolées longuement et obliquement acuminées ou plutôt prolongées en pointe comme celles du pêcher, atténuées à la base, d'un vert clair, luisantes en dessus, pâles ou glauques en dessous avec quelques poils épars, régulièrement dentées glanduleuses à dents refléchies vers le haut ou en dedans *(fig. 2 et 3)*. Nervures secondaires nombreuses, parallèles, d'un vert pellucide; quelquefois deux petites glandes au sommet du pétiole. Jeunes rameaux anguleux sillonnés, verts, plus tard colorés (bruns, olivâtres, rougeâtres), se désarticulant facilement, mais seulement sur l'arbre élevé.

Arbrisseau ou arbre (jusqu'à 12^{m} de hauteur) très fréquemment cultivé en oseraies ou en têtards, fournit des osiers à lier et de la grosse et moyenne vannerie.

Station : Bord des eaux et terrains humides des plaines et des montagnes peu élevées. Rare en forêt.

Habitation en Haute-Savoie : région inférieure du bassin de l'Arve, Passy, Servoz.

3. **Salix alba** L. Saule blanc.

Feuilles lancéolées, longuement et presque directement acuminées, plus ou moins blanches-soyeuses sur les deux faces au moins sur l'inférieure (couvertes de poils soyeux très fins appliqués), presqu'entières, ou finement et irrégulièrement dentées : nervures peu apparentes, jeunes pousses colorées, jaunes, brunes ou pourpres.

Aspect général du feuillage, grisâtre poudreux, de consistance très claire.

Arbrisseau ou grand arbre très communément planté le long des chemins ou des ruisseaux et fossés, et exploité en têtards, ne sert pas d'arbre d'ornement.

Fournit de la volige, du bois de chauffage, des échalas. Vannerie grossière. Le bois peut être débité en lattes minces pour fabrication des mannes, etc.

Station : Bois humides des plaines et du fond des vallées aux faibles altitudes.

Habitation : presque partout.

La variété *Salix vitellina* L. (Saule vitellin, Osier jaune), qui a les rameaux grêles, allongés et souples, d'un jaune vif ou d'un jaune rouge, est cultivée très communément comme osier à liens et pour la moyenne et grosse vannerie. Elle exige de bons terrains.

4. Salix Babylonica L. Saule pleureur.

Feuilles étroites lancéolées, longuement et obliquement acuminées, finement dentées, glabres sur les deux faces. Arbre de 8 à 10^{m} à rameaux très grêles, allongés et pendants parfois jusqu'à terre. Immédiatement reconnaissable à son port. N'est pas indigène. Planté comme arbre d'ornement.

Section II. — Saules amandiers.

Appelés ainsi à cause de l'apparence qui rappelle l'amandier et peut-être de la saveur des jeunes pousses.

5. Salix triandra L. ou **Salix amygdalina** L. Saule à cinq étamines. Osier brun.

Feuilles lancéolées à bords *moyens* ordinairement droits et parallèles *(fig. 4)*. Rétrécies (non atténuées) à la base, brusquement acuminées, très glabres sur les deux faces, finement dentées - glanduleuses. Nervure médiane saillante et fauve. Jeunes pousses effilées, flexibles, lisses, de couleur rouge brun-verdâtre, à odeur et saveur des amandes douces. Jeunes rameaux à profondes cannelures.

Nota : Les feuilles présentent deux apparences qui ont fait diviser l'espèce en deux variétés :

La var. L. *Concolore*, appelée plus spécialement *Salix triandra*, feuilles vertes ou à peine glauques en dessous;

La var. L. *Discolore*, appelée plus spécialement *Salix amygdalina*, feuilles complètement mates et blanc glauque en dessous.

Arbrisseau ou petit arbre (4 à 5^{m} de haut.), cultivé en têtard de basse tige ; donne des osiers d'assez bonne qualité, mais à brins trop ramifiés ; moyenne et grosse vannerie. Espèce très estimée et très répandue en Hollande où elle fixe les digues.

Station : Oseraies des rives des cours d'eau de la plaine et des montagnes peu élevées.

Haute-Savoie : Iles du Fier à Metz, vallon de Servoz, Chamonix.

Section III. — Saules pruineux.

Jeunes rameaux (3 à 5 ans) revêtus d'une efflorescence blanc glauque, sorte de poussière très fine s'enlevant au toucher. (On appelle *pruine* la poussière glauque, cireuse qui recouvre certains fruits, la prune par exemple.)

6. Salix daphnoïdes Villars. **Salix prœcox** Wild. Saule daphné.

Feuilles elliptiques plus ou moins larges, lancéolées, brièvе-

ment et brusquement acuminées, à bords légèrement recourbés en dessous, denticulés glanduleux ; fermes, glabres, lisses et luisantes en dessus, glauques en dessous : pétiole et nervure médiane fauves ; pousses de l'année brun-rouge, lisses : jeunes rameaux *pruineux*.

Le Saule daphné est celui des Saules angustifoliés qui s'écarte le plus des Saules de cette division, à cause de la largeur que les feuilles atteignent parfois *(fig. 8)*. Villars fait remarquer que cette espèce tient un peu au *Salix capræa* ; cette analogie n'est cependant guère justifiée; elle se rapproche plutôt du *Salix pentandra* également angustifolié.

Arbre de 10 à 14^{m} de haut., très fréquemment cultivé en têtards, ou comme arbre d'ornement ; recommandable par la beauté de son feuillage, la rapidité de sa végétation et son aptitude à prospérer aux grandes altitudes.

Il est peu employé comme osier et seulement pour la grosse vannerie. Une variété des bords de la mer Caspienne sert à la fine et moyenne vannerie. (On cultive aussi le *Salix acutifolia* Wild, *Salix pruinosa*, Wendland, de la même section, et originaire de Sibérie, peu exigeant et à croissance très rapide ; moyenne vannerie.)

Station : Terrains humides et bord des eaux dans la montagne jusqu'à 1800^{m}. Descend dans les vallées et les plaines le long des cours d'eau.

Habitation en Haute-Savoie : vallée de Boëge, de Malnant, de la Borne, du Fier, de l'Arve et de la Dranse, Allonzier, etc.

Section IV. — Saules viminals.

Rameaux très allongés particulièrement propres à la vannerie.

7. Salix viminalis L. Saule viminal. Saule à longues feuilles. Saule des vanniers. Osier vert.

Feuilles lancéolées presque linéaires, très allongées, insensiblement et directement terminées en pointe. Entières ou à bords légèrement ondulés et enroulés en dessous, face supérieure mate et d'un vert obscur ; face inférieure poilue, soyeuse à reflets argentés, nervure médiane brillante, fauve. Pousses annuelles très longues, droites, légèrement veloutées, rougeâtres ou olivâtres, parfois grisâtres à cause du tomentum, glabres au bout de l'année.

D'après les caractères on ne pourrait confondre ce Saule qu'avec le *Salix incana* n° 8 ci-dessous; il en diffère complètement par le facies, la couleur générale sombre et ses rameaux

longs et non ramifiés. C'est un des Saules les mieux caractérisés et les plus facilement reconnaissables à première vue.

Arbrisseau ou petit arbre de 5m de haut. Cultivé en oseraies, sert à la grosse et moyenne vannerie. Végétation rapide, prolifique, très productif et résistant.

Station : Tous les terrains des plaines et des vallées basses.

Habitation : Ne paraît pas indigène dans la Haute-Savoie où il est fréquemment cultivé par pieds isolés.

Section V. — Saules drapés.

Surface inférieure des feuilles couverte d'un épais duvet blanc tomenteux, rappelant l'apparence d'un drap de laine.

8. Salix incana Schrank, **S. rosmarinifolia** [1] (?) Saule drapé, S. à feuilles de romarin, S. à feuilles de lavande.

Feuilles linéaires, ou lancéolées linéaires, insensiblement et directement terminées en pointe, face supérieure vert foncé mat, face inférieure *drapée*, bords presqu'entiers (fines dentelures apparentes par les glandes qui les terminent) enroulés en dessous (caractère qui disparaît dans les feuilles tout à fait adultes), rameaux longs relativement peu flexibles, brun verdâtre ou noirâtre, glabres, luisants.

Nota : On pourrait être tenté de confondre à première vue le S. drapé avec l'Argousier (Hippophae rhamnoïdes L.). Ce dernier, souvent abondant dans les mêmes stations, se distingue par ses épines, par ses feuilles couvertes d'écailles luisantes et par sa couleur ferrugineuse.

Arbrisseau ou petit arbre de 4m de haut à ramification très diffuse. L'un des premiers végétaux qui s'établissent sur les délaissés des torrents.

Très employé dans les travaux de fixation des terres, à cause de la facilité de se procurer des boutures ; ne fournit que des osiers médiocres et pour la grosse vannerie seulement, n'est pas cultivé pour cet usage.

Station : Terrains humides, même submergés, plages des rivières torrentielles abandonnées par les eaux, dans les basses et moyennes montagnes.

Habitation en Haute-Savoie : Iles du Fier, à Thônes, à Metz, et partout dans les stations ci-dessus indiquées.

Section VI. — Saules pourpres.

Jeunes pousses olivâtres ou rougeâtres. Anthères pourpres.

1. Le *Salix romarinifolia*, Seringe, désigne une variété à feuilles étroites du *Salix repens*.

9. Salix purpurea L., **Salix monandra** Hoffmann. Saule pourpre, Saule à une étamine, Osier rouge [1].

Feuilles opposées ou sub-opposées (disposition propre à cette seule espèce de Saules [2]), lancéolées, obovales dont la plus grande largeur est au dernier tiers de la longueur *(fig. 6)*. Courtement et brusquement acuminées, finement et irrégulièrement dentées ou presqu'entières ; très planes, vert glauque et mates en dessus, couvertes d'une légère efflorescence bleuâtre en dessous ; rameaux grêles, simples, lisses, olivâtres, rougeâtres ou presque pourprés. Couleur générale, bleuâtre.

Arbrisseau de 3^{m} de haut, très productif. Le Saule pourpre est avec le Saule drapé, l'espèce la plus abondante sur les plages des rivières torrentielles qu'elles occupent parfois presqu'exclusivement.

Très employé dans les travaux de fixation des terres, comme le *Salix incana* et pour les mêmes raisons. Est utilisé pour la vannerie la plus fine. Une variété, le *Salix purpurea* var. *hélix*, est la plus recherchée pour cet usage.

Station : Bord des eaux et des marécages, délaissés des rivières. Ce saule est très rustique et croît même sur des terrains secs.

Habitation en Haute-Savoie : Iles du Fier et partout.

Seconde division. — Saules toruleux latifoliés ou Saules marceaux.

Jeunes rameaux épais, toruleux, c'est-à-dire bosselés, noueux, ne pouvant servir d'osiers ; feuilles larges (au plus 3 ou 4 fois aussi longues que larges), ridées sillonnées en dessus, réticulées en dessous par la saillie des nervures ; irrégulièrement dentées, ondulées-crispées, crénelées ou érosées sur les bords. Rarement presqu'entières ; bourgeons dressés non exactement appliqués, ovoïdes.

Section VII. — Saules marceaux.

Caractères de la division.

10. Salix caprœa L. Saule marceau (ou marsault), Saule des chèvres.

Feuilles elliptiques, acuminées à pointe oblique et ployée en gouttière, vertes, glabres presque lisses et luisantes en dessus ; grises, tomenteuses ou même cotonneuses et fortement réticu-

1. Ne pas confondre l'*Osier rouge,* dénomination vulgaire du *S. purpurea* avec le *Saule rouge, Salix rubra* Hudson, hybride des *Salix purpurea* et *viminalis.*

2. On la retrouve toutefois exceptionnellement sur le *Salix repens*

lées en dessous, à bords presqu'entiers ou ondulés, irrégulièrement crénelés et comme érosés ; nervures latérales s'écartant presqu'à angle droit de la médiane ; jeunes rameaux arrondis, glabres, bourgeons glabres.

Arbrisseau ou arbre de 10 à 12^{m} de haut, pouvant atteindre 1^{m} et plus de circonférence. Le seul des Saules qui constitue une espèce forestière d'une certaine importance (bien que d'un intérêt tout à fait secondaire) ; on le retrouve plus ou moins partout en forêt, où non seulement on ne cherche pas à le propager, mais d'où on l'extrait ordinairement dans les éclaircies et nettoiements. Donne un bois de chauffage de mauvaise qualité ; est à peine employé pour la vannerie la plus grossière.

Station : Plaines et montagnes moyennes, jusqu'à 1500^{m}. Croît sur tous les sols, — secs et pierreux ou humides et même tourbeux, dans les haies, sur les ruines, dans les déblais des carrières. Apparaît surtout après l'exploitation en forêt.

Habitation en Haute-Savoie : Partout.

11. Salix aurita L. Saule à oreillettes, Saule ridé.

Feuilles petites, molles, obovales en coin à la base, finement acuminées en pointe pliée en gouttière et recourbée ; à bords ondulés dentés ; pubescentes, d'un vert grisâtre mat et fortement ridées crépues en dessus, glauques grises tomenteuses et très réticulées en dessous ; stipules réniformes grandes et persistantes sur les pousses vigoureuses. Jeunes pousses sillonnées, très grêles vers leur extrémité, presque glabres, brun rouge, bourgeons glabres.

Le *Salix aurita* n'est guère qu'une forme du *Salix caprœa*, forme à feuilles plus petites, plus ridées chagrinées et présentant d'ailleurs d'autres différences de détail.

Arbrisseau de 3^{m} à peine de haut, à ramification diffuse, à peine propre à la grosse vannerie.

Station : Plaines et montagnes moyennes jusqu'à 1500^{m}, se trouve dans les terrains marécageux et tourbeux ou seulement humides. Assez abondant en forêt.

Habitation en H^{te}-Savoie : Chamonix, Servoz, Salève, marais de Lossy au pied des Voirons, vallée de l'Arve, Mont-Veyrier, etc.

12. Salix cinerea L., **S. acuminata** D. C. Saule cendré, Vache brune des vanniers.

Feuilles obovales quelquefois elliptiques, légèrement acuminées, à pointe ordinairement droite et plane, atténuées à la base, ondulées sur les bords, sillonnées, rugueuses, glabres, non luisantes, courtement pubescentes en dessus, glauques,

grises, tomenteuses, presque cotonneuses, fortement réticulées en dessous. Jeunes pousses robustes, velues, cendrées ; bourgeons grisâtres, tomenteux ; rameaux bruns ou noirâtres.

Espèce presqu'intermédiaire entre le Saule marceau et le Saule à oreillettes.

Arbrisseau, rarement petit arbre de 3 à 4^{m}, utilisé pour la grosse vannerie seulement.

Station : Terrains humides, prairies marécageuses ou tourbeuses des plaines et montagnes peu élevées. Se trouve quelquefois en forêt.

Habitation : Chamonix et vallée de l'Arve, Mt-Veyrier, etc.

13. Salix grandifolia, Seringe. **Salix appendiculata** Vill. Saule à grandes feuilles.

Feuilles grandes, ovales, elliptiques, allongées, (rappelant parfois la forme de la feuille du châtaignier), acuminées à pointe droite et plane, atténuées à la base, à bords presqu'entiers ou irrégulièrement érosés ou ondulés dentés, vertes et luisantes en dessus ; glauques, courtement tomenteuses, mais jamais cotonneuses en dessous (sauf les très jeunes feuilles). Stipules grandes, semi-cordiformes, aiguës, persistantes sur les tiges vigoureuses. Jeunes pousses arrondies un peu tomenteuses, rameaux d'un an, lisses et bruns ; bourgeons velus.

Arbrisseau ne dépassant pas 2^{m} de haut. Espèce assez voisine du *Salix caprœa* malgré les différences très nettes, résultant de la comparaison des caractères (comme dans le *S. caprœa* les nervures secondaires se détachent presqu'à angle droit de la médiane). N'est propre qu'à la grosse vannerie.

Station : Moyennes et hautes montagnes où il s'élève à plus de 1800^{m} : croît sur les terrains humides, sans redouter absolument ceux qui sont pierreux et secs. Se trouve en forêt.

Habitation : Salève, Voirons, Brévent, Parmelan, Thorens, etc.

14. Salix nigricans Smith. Saule noircissant.

Feuilles ordinairement elliptiques, noircissant par la dessiccation, pointues ou acuminées, longuement atténuées dans le bas, de forme variable d'ailleurs (la longueur notamment varie de 3 à 10 centimètres). A bords formant un bourrelet ondulé denté (les dents peu saillantes mais aiguës, sont séparées par des sinus arrondis), d'un vert sombre, veinées en relief en dessus, à nervures fauves non pellucides, glauques et glabres, quelquefois tomenteuses avec les nervures poilues, hérissées en dessous médiocrement réticulées, parsemées en dessous de points

blancs (faciles à découvrir sur les feuilles florales, d'après Mutel). Jeunes pousses grises tomenteuses, bourgeons poilus, rameaux allongés, dressés, brun noirâtre ou vert rougeâtre, luisants.

Le *Salix nigricans* est, d'après Grenier et Godron, l'espèce la plus variable du genre Saule. On pourrait dire avec Villars *qu'elle manque de caractères*. Mutel décrit ce Saule comme arbuste « *triste et opaque* ». Parfois il se rapproche comme aspect des Saules angustifoliés.

Arbrisseau de 4^{m} au plus de haut. On l'emploie avec avantage pour fixer les terres : il fournit de la moyenne et grosse vannerie.

Station : Moyennes et hautes montagnes jusqu'à 1600 mètres et bords des torrents et rivières où il est entraîné par les eaux ; terrains marécageux ou tourbeux.

Habitation en Haute-Savoie : Salève, vallée de l'Arve, de la Dranse, Servoz : en montant au pavillon de Bellevue.

Troisième division. — Saules chétifs.

Petits ou très petits sous-arbrisseaux, ordinairement toruleux, croissant exclusivement dans les régions subalpine et alpine (sauf le *Salix repens*).

Cette division comprend trois sections d'après la *Flore* de Mathieu : — 1° Les *Saules arénicoles* (section ne comprenant d'autre espèce importante que le *Salix repens*, le seul qui descende dans les vallées et les plaines. Je ne décrirai que cette espèce). — 2° Les *Saules alpestres* (Saules noirs de Mutel). — 3° Les *Saules glacials* (Saules pygmées de Mutel). Ces deux dernières sections correspondent à la section *frigidæ* de Grenier et Godron.

Section VIII. — Saules arénicoles.

Propre aux terrains tourbeux.

15. Salix repens L. Saule rampant.

Feuilles petites ou très petites, ovales, lancéolées, parfois presque linéaires, à pointe oblique et ployée en gouttière, entières ou à dents espacées, à bords réfléchis, luisantes en dessus, glauques et soyeuses, argentées en dessous, réticulées avec nervures saillantes sur les deux faces, très variables au surplus comme forme et dimensions ; jeunes pousses effilées, grêles, pubescentes (feuilles parfois opposées ou sub-opposées).

Sous-arbrisseau de 50 cent. à 1^{m} de haut, à rejets rameux et rampants, qui se rapproche en beaucoup de caractères de la division des Saules angustifoliés.

Sans emploi.

Station : Plaines et montagnes jusqu'à une grande élévation où il occupe les terrains sablonneux, humides, les marécages et les tourbières.

Habitation : Marais au pied des Voirons, près de Thonon, d'Allonzier, Roc-de-Chère.

APPENDICE.

MENTION DE QUELQUES-UNS DES HYBRIDES LES PLUS RÉPANDUS.

1. Salix viridis Fries., **Salix russelliana** Forbes, **Salix fragilis-alba** Wimm. Saule vert, Saule de Russell.

Hybride du Saule fragile et du Saule blanc.

Ressemble au Saule blanc, mais de couleur verte et non grisâtre, fréquemment planté avec le Saule blanc auquel il est préférable par la beauté de son feuillage et la vigueur de sa végétation.

Habitation : Environs d'Annecy, etc.

2. Salix rubra Hudson, **Salix purpureo-viminalis** Wimm. Saule rouge, Saule monadelphe (Mutel).

Hybride du Saule pourpre et du Saule viminal.

Végétation plus rapide que le Saule pourpre; plus productif aussi. Très recherché pour la vannerie fine.

Habitation : Alby.

3. Salix pontederana Schleicher, **Salix wimmeriana** Gr. et God., **Salix caprœo-purpurea** Wimm.

Hybride du Saule pourpre et du Saule marceau ou d'autres Saules de la division des marceaux.

Habitation : Servoz, Passy, Chede, Salève.

4. Salix smithiana Willd, **Salix caprœo-viminalis** et **Salix aurita-viminalis** Wimm. Saule de Smith.

Hybride du Saule viminal et du Saule marceau, du Saule cendré ou du Saule à oreillettes. Signalé comme d'une croissance rapide et productif.

Habitation : Salève, bains de La Caille.

5. Salix seringeana Gaudin, **Salix caprœo-incana** Wimm. Saule de Seringe.

Hybride du Saule drapé et du Saule marceau ou du Saule à grandes feuilles.

Habitation : Alpes du Dauphiné.

Nota : La *Flore* de l'abbé Cariot et du Dr Saint-Lager donne le *Salix smithiana* et le *Salix seringeana* comme une seule espèce synonyme du *Salix viminali-cinerea*.

Ces différences dans l'appréciation exacte des parents dont

procède un hybride n'ont rien de surprenant. Les Saules viminal et drapé donnent avec les Saules marceau, cendré et à oreillettes des hybrides difficiles à distinguer. (Remarque faite par Mathieu : *Flore forestière.*)

III.

Aperçu sur l'emploi des Saules et Osiers notamment pour la vannerie.

Les grands Saules donnent du bois très léger et mou, mais homogène. On en fait de la volige. On l'emploie pour les intérieurs de meubles. les caisses d'emballage. Ce bois sert même pour la sculpture.

C'est un combustible médiocre, qui se consume rapidement après un coup de feu vif, et qui donne en somme peu de chaleur. Il convient pour le chauffage des fours.

Les rejets des grands Saules exploités en têtards, donnent des échalas, piquets, perches de treillage, rames, etc. Quelques Saules donnent des cercles pour tonneaux.

On appelle *Osiers* les Saules propres à fournir des harts et des liens pour les différents besoins de la culture et des brins propre à la vannerie. On désigne plus particulièrement ces brins sous le nom d'Osiers.

Le seul emploi important des Saules est la vannerie [1].

Les brins destinés à la vannerie doivent avoir les qualités suivantes :

Etre compacts, avoir une moelle réduite, être tenaces et flexibles ; se fendre facilement ; être d'un blanc brillant après écorçage et être aptes à recevoir une couleur ; être longs, d'un diamètre à peu près constant ; ne pas être ramifiés et ne pas présenter de nœuds ; être élastiques et ne pas rompre à la torsion. Les rameaux d'un an sont seuls utilisables.

Les Osiers donnent quelques produits accessoires sans importance. Les écorces résultant du blanchiment des Osiers, servent de liens pour la moisson.

L'écorce du Saule viminal sert au tannage des peaux de gants dits gants de Suède, qui se distinguent par leur souplesse et leur couleur jaune roux. Mais on ne peut obtenir qu'avec le

1. Les Saules sont presque les seuls végétaux qui fournissent la matière première de la vannerie. On emploie cependant assez abondamment certains Joncs. Les ramilles du Genêt (*Sarothannus vulgaris* Wimmer), servent à la vannerie de luxe, les rejets du Troène (*Ligustrum vulgare* L.) à la vannerie fine ou moyenne. Les menues racines de l'Epicéa (*Picea excelsa* Link), qui rampent à une faible profondeur sous la terre, sont utilisées pour la vannerie commune.

Saule de provenance du Nord, la richesse en tannin nécessaire, ainsi que la couleur et même l'odeur voulues.

Beaucoup de personnes ne connaissent l'industrie de la vannerie que par les ambulants qui parcourent les routes dans leurs roulottes et se procurent ça et là, sur le bord des eaux, dans les délaissés des rivières, la matière première de leur travail.

En réalité, la vannerie est une industrie importante. (Les Halles centrales de Paris seules, absorbent annuellement trois à quatre cent mille francs de paniers ; on commence à faire usage de malles de voyage en osier et à remplacer les caisses d'emballage en bois par des mannes d'osier, de là un nouvel essor donné à la vannerie). Aussi l'Osier est cultivé régulièrement sur une grande échelle et l'industrie de la vannerie s'exerce à l'aide d'un outillage moins primitif qu'on ne pourrait le croire.

Cette industrie toutefois paraît être sinon en décadence, du moins en décroissance en France, tandis qu'elle prend de l'extension en Belgique et en Allemagne. Elle présente cependant le plus grand intérêt, tant comme source de travail rémunérateur pour les ouvriers spéciaux, que pour occuper les bras à la campagne, cela dans toutes les régions de la France, mais surtout en montagne où la culture des Osiers est malheureusement presqu'inconnue.

On compte en France environ 7,000 hectares de terrains cultivés en oseraies, non compris les oseraies naturelles, les bois de plaines humides où abondent les Osiers. Quelques statistiques portent à 5o ou 6o,ooo hectares la surface totale des oseraies.

La France importe environ 75o,ooo kil. d'Osiers de provenances très diverses. Elle en exporte une quantité qui a varié dans les dix dernières années de 8oo,ooo à 1,975,ooo kil. Le prix des Osiers de grosse vannerie est environ de o fr. 45 le kil. et s'élève plus ou moins pour les Osiers fins.

Les principaux centres de production sont les départements suivants : Meurthe-et-Moselle, Ardennes, Haute-Marne, Aisne, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Loire-Inférieure, Vaucluse, Gironde.

On évaluait autrefois (il y a 40 à 5o ans) le produit brut d'un hectare d'oseraie à 1,1oo ou 1,15o fr. et le produit net à 7oo fr. environ. Cette production a baissé et n'est plus guère que de 35o à 4oo fr. net. C'est encore une culture rémunératrice..

L'on tirerait un parti avantageux de la culture rationnelle

des Osiers qui poussent ou que l'on planterait sur le bord des fossés et ruisseaux, culture qui est tout à fait négligée [1].

Les Saules présentent encore de l'intérêt à des points de vue divers.

Leur production en bois, et en bois de chauffage notamment, ne serait pas à dédaigner dans les hautes vallées des Alpes, là où les forêts ont disparu et où les derniers villages ou hameaux se trouvant dépourvus de bois, les habitants sont réduits à brûler de la tourbe ou même de la bouse de vache désséchée. Ils ne se chauffent guère, il est vrai, car ils résident dans les écuries pendant l'hiver, mais le combustible leur est nécessaire pour cuire leurs aliments. Pourquoi dans ces régions, ne cultiverait-on pas au bord des chemins, le long des ruisseaux, sur les limites des héritages, ceux des grands Saules qui s'accommodent des fortes altitudes, le Saule *daphné* et le Saule *pentandra* ?

Indépendamment de toute production, les Saules servent à fixer les terres. et dans ce but, l'on plante les grands comme les petits Saules sur les berges des cours d'eau, les talus en danger d'éboulement, les digues. Ce sont surtout les Saules angustifoliés qu'on emploie à cet usage, parce qu'ils se reproduisent facilement par boutures ; mais tous les Saules ont des racines fortes, très rameuses, munies de fibrilles nombreuses, plutôt traçantes que pivotantes et drageonnantes dans quelques espèces.

Dans les travaux de correction des torrents, ou de reboisement des terrains en pente et en voie d'éboulement, on fait avec les Saules, des barrages vivants. On établit des clayonnages soutenus par des piquets susceptibles de s'enraciner et l'on y enfonce des boutures horizontales, perpendiculaires ou un peu obliques au parement extérieur.

Enfin, plusieurs espèces de grands Saules sont plantés dans les jardins et les parcs comme arbres d'ornement. Ce sont surtout le S. *fragilis*, le S. *daphnoïdes* et le S. *pentandra*, dont les feuilles sont d'un beau vert, luisantes et comme vernissées. Le S. *babylonica* est d'un usage plus fréquent encore pour décorer les pièces d'eau et lacs artificiels. Il orne également les sources et fontaines et enfin il abrite les tombes dans nos cimetières.

E. Guinier.

1. Voir *Les Oseraies françaises en 1902*, par Gaston de la Barre, d'Armentière (Aisne), Paris, imprim. de la Société de publications industrielles.

NOTICE

SUR LE

LE CHATEAU ET LA FAMILLE DE PELLY

I. — **Le Château.**

Le château de Pelly, propriété et résidence séculaire de la famille noble de ce nom, est situé à deux kilomètres de la petite rivière des Usses, sur le territoire de la commune de Desingy, canton de Seyssel (Haute-Savoie.) Il est adossé à la colline qui prolonge au nord la montagne de Droisy ou des Princes, et assis au milieu d'un domaine considérable.

Son nom vient sans doute du nom d'homme latin Pellius, qui aurait possédé le domaine à l'époque gallo-romaine, d'où *Pelliacum*, devenu par la suite Pelliez, Pellier, Pilly au XVIIe siècle, et enfin Pelly, qu'on prononce Peilly. Ce nom est aussi celui d'un village sis à quelques centaines de mètres plus haut.

Ce château comprend des bâtiments de différentes époques, dont l'ensemble, sans être très remarquable, présente un certain cachet de grandeur. L'enceinte a la forme d'un pentagone irrégulier, dont le côté sud est occupé par le château proprement dit, formé d'un corps de logis primitif accosté d'un donjon et de deux ailes moins anciennes. Les autres faces sont formées en partie par les dépendances, en partie par d'épaisses murailles flanquées aux angles de hautes tours rondes, percées d'étroites meurtrières et couronnées de toits aigus.

L'entrée principale est défendue par deux de ces tours reliées entre elles au-dessus du portail par une chambre appelée le corps-de-garde. La porte large et cintrée est surmontée d'un écusson sculpté dans un bloc de pierre blanche de Seyssel, encastré dans le mur. Les armes de Pelly : d'*azur au lion de gueules rampant et couronné, chef de sable à trois roses d'argent*, sont surmontées de l'aigle à deux têtes et d'un heaume fermé.

Cette porte et le mur d'enceinte sont aujourd'hui dépourvus de créneaux et de machicoulis. Les fossés aussi, s'ils ont existé, sont comblés; mais on voit très bien les rainures où s'enga-

geait le pont-levis lorsqu'il était redressé ainsi que les trous par où passaient ses chaînes et les tourillons dans les jambages de la porte.

La tour centrale ou donjon est très sombre et n'est percée sur toute sa hauteur que de deux trous ronds de huit centimètres de diamètre et de deux meurtrières près du sommet. L'intérieur est divisé par des voûtes en trois étages communiquant avec le château mais non entre eux.

Le rez-de-chaussée de cette partie primitive se compose de deux vastes salles servant aujourd'hui d'habitation au fermier dont l'une, la cuisine, est pourvue d'une cheminée gigantesque occupant tout un des côtés. Le plafond de chaque salle est formé d'une voûte massive soutenue par un pilier central d'où rayonnent huit nervures à plein cintre retombant sur les côtés. Les chapiteaux des piliers sont ornés de palmettes et les bases de tores de fortes dimensions. Les fenêtres sont carrées, géminées, à meneaux rectangulaires entourés d'un chanfrein et de moulures peu saillantes. Les murs n'ont pas moins d'un mètre d'épaisseur. L'étage supérieur a été totalement remanié et n'offre rien d'intéressant. A l'aile occidentale, on remarque un portail décoré de sculptures gracieuses. L'écusson qui le surmontait a été martelé à la Révolution. L'escalier, en pente très douce, présente à chacun de ses nombreux paliers, une voûte surbaissée à quatre nervures saillantes avec clefs et chapiteaux sculptés. Cette partie du château renferme une petite chapelle ogivale assez bien conservée, autrefois dédiée à saint François et à sainte Madeleine. Au nord, sont les bâtiments de l'exploitation de la ferme, où l'on remarque des caves immenses. Les jardins, en terrasse, portent d'énormes figuiers dont les fruits mûrissent parfaitement.

Les archives de la maison de Pelly, renfermées dans deux grands coffres, paraissent avoir été autrefois très riches. Une partie de leurs nombreux parchemins fut dispersée à la Révolution ; d'autres ont disparu après la mort du dernier représentant de la famille, le colonel Claude de Pelly, alors que le château resta plusieurs années sans surveillance. Malgré ce pillage regrettable, on trouve encore dans ces archives quantité de documents intéressants concernant la maison de Pelly, les communes de Desingy, Clermont et Seyssel, les familles nobles du voisinage. C'est à l'aide de ces documents que j'ai pu reconstituer à peu près l'histoire de la famille de Pelly, qui fait l'objet principal de la présente notice.

II. — **La Famille.**

La famille de Pelly, aujourd'hui éteinte, a occupé une place fort honorable dans la noblesse de Savoie. Son origine est certainement très ancienne. Ce qui le prouve, c'est que, comme toutes les maisons d'antique noblesse, les de Viry, les de Menthon, les de Thoire, les de Seyssel, etc., les de Pelly n'eurent jamais d'autre nom patronymique que celui de leur terre.

Des documents authentiques établissent que les de Pelly furent pendant toute la durée du régime féodal les seigneurs immédiats de la partie occidentale du territoire de Desingy [1], comprenant les hameaux de Pelly, Vencières et Vallières et qu'ils y exercèrent effectivement la juridiction seigneuriale, d'abord par eux-mêmes, ensuite par un châtelain. Ces droits s'étendirent même à une certaine époque au village de Droisy (aujourd'hui commune) et à celui de Cologny, paroisse de Seyssel.

Mais ils n'étaient pas seuls au début : le Chapitre de Saint-Pierre de Genève (la cathédrale) partageait avec les familles de Pelly et de Desingy (ceux-ci pour le surplus du territoire), les droits, privilèges et revenus de la noblesse, et même il avait la priorité sur elles, ainsi qu'on le verra plus amplement ci-après [2]. (V. aux pièces justificatives.)

Les seigneurs de Pelly, en particulier, dépendaient en partie du Chapitre et, pour la souveraineté, des comtes de Genève. Ce partage de droits mal définis et cette superposition de juridiction ne pouvait manquer, ainsi qu'il arriva souvent, d'amener des procès. Le *Regeste genevois* en contient plusieurs exemples, qui concernent spécialement la famille de Desingy [3]; mais la situation était la même en ce qui concerne celle de Pelly. (Voir les notes *a*, *b*, *c*, *d* à l'appendice.)

Le plus ancien personnage de la famille de Pelly dont nous ayons trouvé la mention est Pierre, chevalier, qui fut témoin dans un acte de 1252 entre Amédée, évêque de Die et fils du comte de Genève, Guillaume, et ses frères Henry, Robert,

1. Le nom latinisé de cette localité était Desingiacum ; au XIIIe siècle on disait *Disingiae* (accord de Desingy, 1629), puis successivement Disengié, Disingié, Disengiez, Desingiez, Desingier.

2. Ces droits étaient indépendants des dîmes perçues par le Chapitre en qualité de curé primitif de Desingy. Le Chapitre y entretenait un vicaire ou chapelain, dans la maison duquel fut passé le traité du 26 novembre 1219 entre l'évêque et le comte Une des chambres du presbytère est encore appelée la chambre du Chapitre.

3. La maison de Desingy avec son siège au château existant encore au chef-lieu et appelée *la Tour*. Cette famille est éteinte depuis plusieurs siècles.

Guillaume et Guigues, au sujet du partage du patrimoine de leur père. (Reg. nº 212.)

Le même Pierre de Peillier (Petrus de Peliaco) scelle de son sceau en qualité de précepteur de la maison des Hospitaliers (Templiers) de Clermont, le 4 août 1264, une convention entre Jean Métral, de Crempigny et Hugues de Marlioz relativement à une cense de 15 sols due par Pierre de Thorin. (Reg. nº 976.)

On le retrouve en 1280, avec la qualification de damoiseau. en Guyenne. Le comte, faisant son testament à Mont-de-Marsan, donne à Pierre de Pelly la moitié d'un legs important. (Reg. nº 976.)

Le premier qui figure dans les archives du château est Hugues de Pellier; et il n'est fait mention de lui que comme père de Pierre, qui, le 13 janvier 1317, prit en emphythéose du comte de Genève, 15 journaux de terre à Chevressier (auj. Sevresy) et à Combachenal, moyennant 80 livres genevoises d'introge, avec une cense annuelle de 33 setiers de vin, 6 coupes de blé et 6 coupes d'avoine. (Hugonis de Crempigny, not.)

On trouve à la même époque : Henri de Pelly, prieur de Saint-Victor de Genève en 1317; Anselme de Pelly, curé de Bonmont et Pierre de Pelly, curé de Rumilly en 1338, qui prend à bail le personat du Chapitre de Desingy en 1314. (*Mém. de l'Acad. salés.*, XIV, 119.)

Ces trois prêtres étaient probablement les oncles ou les frères de Pierre. Celui-ci fut père de Aymon, lequel eut pour fils Jehan de Pelly, déjà qualifié seigneur de Droysier dans un acte de 1370.

Jusqu'à ce personnage, la famille de Pelly avait fréquemment des démêlés au sujet de ses droits avec les officiers de la châtellenie de Clermont, représentants du comte de Genève, dont dépendait tout le territoire environnant. Pour mettre fin à ces contestations, la comtesse douairière de Genève, Mathilde de Boulogne, veuve du comté Amé III et mère du jeune Pierre, inféoda solennellement, le 2 septembre 1378, à Jean de Pelly, damoiseau et à ses fils non dénommés, les hommes et terres des villages de Pelly, Vencières et Vallières, lui conférant à perpétuité omnimode juridiction, mère et mixte empire, se réservant seulement le dernier supplice et les cas où l'amende encourue s'élevait à plus de dix sols genevois, ainsi que les crimes ou délits suivants : la mutilation de membres, l'effusion grave du sang, le rapt, l'adultère, l'*hérésie*, le *sacrilège*, la sédition, les faux, la découverte de trésors cachés.

Les limites du fief de Pelly sont indiquées ainsi : « De la rivière des Usses (*Aquæ Ussiœ*), à l'ouest, jusqu'à la limite des Franchises de Clermont [1] à l'est et du nant appelé Montnant, passant sous Douvres et Vars, coulant ensuite entre Etrables (stabulum) [2] et Crumel jusqu'aux terres de Droisy (au sud) et de Cologny. Ce périmètre comprend toute la partie ouest de la vaste commune de Desingy; il englobait outre les trois villages dénommés ci-dessus, le château fort du Châtelard, situé sur un mamelon près de Vencières, et dont il ne reste plus aucune trace apparente. Elles laissaient dehors les villages de Planaz, Etrables, Tagny, Vannecy, Clennaz, Douvres, Risoud, Sornier et le chef-lieu de Desingy, qui avaient leurs seigneurs particuliers.

Mathilde de Boulogne dit qu'elle a fait cette concession après avoir examiné les raisons données de part et d'autre par son châtelain et par Jean de Pelly, et en considération de révérend Humbert de Pelly, prieur de l'abbaye de Saint-Victor de Genève. Il y a ici une difficulté. L'historien Besson mentionne Humbert de Pelly comme prieur de Saint-Victor, en 1307 : acte du 14 juillet (quittance d'un laods pour une terre vendue dans le mandement de la Balme) et il mentionne son sucesseur Amédée de Pontverre en 1311. Si Besson dit vrai, il y a eu deux Humbert de Pelly, prieur de Saint-Victor, ce qui n'est guère supposable. Il est plus probable que la date donnée par Besson est erronée, ou mieux encore que le nom qu'il a pris pour Humbert était seulement marqué par un H, qui signifiait *Henri*, — le même, sans doute, que celui mentionné ci-dessus en 1317 (ou 1307), d'après une note de M. l'abbé Gonthier.

Les droits reconnus à Jean de Pelly et à ses fils furent confirmés peu à près, en 1384, par le comte Pierre en faveur de Girard et Humbert de Pelly. C'est sur la charte de 1378 que la famille de Pelly s'appuya constamment dans la suite pour soutenir ses droits ou ses prétentions.

La lignée se continua par Françoys, qu'on trouve en 1414, passant des reconnaissances devant Me Testuz, notaire. Le sieur Jean, fils d'Etienne Bochet, lui devra annuellement un barral

1. Nous n'avons pu, malgré nos recherches, retrouver le texte de ces Franchises qui ne figurent dans aucun recueil.

2. On l'appelle aujourd'hui ruisseau d'Etrables ou de Croasse. Le nom de Montnant a complètement disparu

3. Ceci infirme l'interprétation des franchises de Châtel par M. Jules Vuy, de Genève, qui dit que le territoire de cette petite ville s'étendait sur Vallières et Desingy. Châtel ne dépassait pas les Usses.

de vin (45 litres). On le retrouve aussi dans les actes de 1439 et de 1444.

Sa fille Jeanne épouse, en 1466, Amé-Pierre de Dons, conseigneur de Semine (*Semana*, Jacques Regard, notaire). Le château de Dons était situé au village de Bassy, dominant le Rhône : on en voit encore quelques vestiges. Son autre fille Aynarde épousa en 1444, Françoys de Montvuagnard, seigneur de Boëge. (Pigner, not. et curial à Desingy.)

Françoys de Pelly fut père de Pierre, Claude, Aymon et Jean. Pierre et Claude vendirent conjointement des rentes et hommages à Jacques de Balliant, seigneur d'Arlod et de Châtel [1].

Pierre, l'aîné, épousa en 1429, Anne de Verboz. Dans des reconnaissances qu'il passe en 1429 et 1437, il est qualifié de *damoiseau*.

Jean entra au service du comte de Savoie. Son frère Aymon embrassa l'état ecclésiastique et devint chanoine de Verceil et pronotaire du Chapitre de cette ville. Le 19 février 1486, il teste en faveur de son frère et il demande à être sépulturé dans le chœur de la cathédrale de Verceil. (Bernard de Salmonibus, not.)

Ce Jean teste aussi à Verceil en 1494 en faveur de son neveu Jacques de Pelly, fils de Pierre l'aîné. laissant à sa femme Zentilia l'usufruit de ses biens.

Jacques, fils de Pierre, qui joua un rôle actif et s'acquit une grande réputation, épousa, en 1503, Louise de Bonvillard, sœur de Louis de Bonvillard, président du Conseil de Genevois et seigneur de Meziére, près Romont (auj. canton de Vaud) dont nous avons le testament daté de Romont (1540).

En 1525, Jacques Pelly s'engagea dans les troupes que levait l'archiduc d'Autriche Ferdinand, frère de Charles-Quint, pour repousser les Turcs, qui, sous la conduite du célèbre sultan Soliman, avaient envahi la Hongrie et menaçaient Vienne.

Le pape Clément VII (Jules de Médicis) avait fait prêcher la croisade en Europe pour arrêter cette nouvelle invasion. Jacques de Pelly fut un de ceux qui répondirent à cet appel, et il se distingua tellement que Ferdinand lui fit l'honneur de l'auto-

1. La seigneurerie de Châtel, sur les Usses, en face de Pelly, a appartenu successivement à la famille de Chatagnia (Castanea), aux de Balliand, aux de Verboz et aux de Varax. Aux pieds du château existait une petite ville à laquelle Amédée III, comte de Genève, et sa femme Agnès de Châlon accordèrent des franchises en 1307. Il ne reste aucun vestige de cette ville, dont le souvenir a complètement disparu de la mémoire des habitants du pays Elle fut sans doute détruite par la guerre et par l'incendie.

riser à joindre à ses armes de Pelly celles de la maison d'Autriche, l'*aigle à deux têtes*, qu'on voit sur le portail du château de Pelly.

De plus il reçut du pape, le 15 février 1520, un bref portant « indulgences, rémissions et pardons extraordinaires de tous péchés, absolutions, jubilés et autres concessions » pour lui et pour sa femme Louise de Bonvillard.

Jacques de Pelly reçut en outre du Chapitre de Genève, représenté par Hugo de Mota, pronotaire, le droit de choisir son confesseur en tout temps, *même en carême*, c'est-à-dire de n'être plus astreint à se confesser au curé de Desingy, sa paroisse. (P. Nanet, not. à Rumilly en Albanais.)

Sa sœur Jeanne épousa Jean Echaquet ou Eschaguet d'Etaux (d'Estalx) habitant à La Roche. Elle reçut 4,000 livres de dot, somme considérable pour ce temps-là.

Jacques de Pelliez eut une nombreuse famille : quatre fils et quatre filles dont les noms suivent :

1. Claude, l'aîné, s'allia à Sébastienne de Versonnex, fille de Marin (contrat du 5 janvier 1553, Laliard, not.) et fut, naturellement, le chef de la famille. En 1562, on le voit plaider au Conseil de Genevois ; il prend le titre de « seigneur de Pelliez et de la maison forte de Cullognier ». En 1559, il vend une pièce de terre à sieur De la Place, de Desingier (Luisy, notaire) et en loue d'autres aux enfants de Pierre Mathy [1].

2. Pierre ; vendit, en 1548, à Claude de Mareste de Vens, des rentes dues par Nicod et Folliguet [2] de Vencières, pour des terres à Vencières, Collongniez, Pelliez, Droysier, Vallière et *Boconod ?* (Southonnax, not. à Seyssel.)

3. Amé ; n'est mentionné que dans un acte de 1570 au sujet de ses possessions de Droisy.

4. Claude, le cadet ; figure dans plusieurs actes passés pour des arrangements avec ses frères.

5. Michière (Michelle, en patois *Meçhire*) ; épousa en 1550 Henry de Viry, seigneur de Planaz : elle eut 4,000 écus de dot. Cet Henry, dont le père était capitaine du château d'Annecy et sa mère une de Lallée, est probablement le dernier de la branche des Viry-Planaz, car depuis cette époque les documents attribuent la seigneurie de Planaz à la famille de Vignod, de Seyssel. Les Viry-Planaz ont laissé comme marque de leur possession du

1 Les descendants des De la Place s'appellent aujourd'hui Laplace tout court Ils sont nombreux à Desingy Mathy est resté comme surnom à la famille Francizod, de Vanzy.

2. Les Folliguet s'appellent aujourd'hui Fulliquet et habitent Droisy.

château de Planaz, leurs armoiries encore existantes à la chapelle : « écu pallé d'or et de sable de 6 pièces ».

6. Pernette, s'allia à Etienne de Bruel (Breuil), seigneur de Grigny ou de Grenier, dans le pays de Gex.

7. Laurence, devint femme de Henry de Saint-Jeoire d'Hermance d'Alex.

8. George, restée célibataire, fit don de ses droits à son frère Claude en 1562.

Claude de Pellier l'aîné eut de Sébastienne de Versonnex les six enfants qui suivent :

1. Claude, qui mourut jeune. Cependant son père lui avait déjà transmis tous ses droits féodaux, le 30 octobre 1576. (De quercu (Duchêne). notaire à Seyssel.)

2. Jehan, qui devint chef de la famille après la mort de son frère aîné.

3. Pierre, qui se fit religieux à l'abbaye de Talloires. Il fut pourvu par le pape Paul V, en 1604, de l'office d'*Ouvrier*, dont les attributions consistaient principalement dans l'entretien des bâtiments de l'abbaye ainsi que des maisons et granges lui appartenant. L'*Ouvrier* exerçait aussi une certaine autorité dans le monastère, puisqu'on le voit dans certains documents confirmer les offices de portier et de recteur de la chapelle de concert avec le prieur.

On trouve, dans la *Notice sur l'Abbaye de Talloires*, de Jules Philippe, plusieurs mentions de notre Pierre de Pelly, ouvrier, entre 1604 et 1610. Cet office lui fut d'abord contesté par le prieur commendataire Charles de la Tour, et il dut recourir au Sénat de Savoie. qui lui donna gain de cause. Le prieur ne voulut pas se rendre à cet arrêt et le litige ne fut tranché qu'en 1610 par une sentence arbitrale qui obligea le prieur à laisser définitivement à Pierre de Pelly son office d'ouvrier, et à lui restituer tous les revenus qu'il avait perçus indûment jusque-là.

4. Anthoinette, qui épousa en 1592 Jean Paul de Rolland, de La Biolle, dont la famille a produit plusieurs personnages illustres.

5. Etienne (ou Etiennette), qui fut religieuse au monastère de Sainte-Catherine, près d'Annecy.

6. La dernière, dont je n'ai pu savoir le nom, fut mariée à N. de Chissé de Polinge.

Jehan de Pelliez, chef de la famille, épousa, en 1585, Léonor Couturier de Châteaufort de la Chapelle, qui lui apporta des

biens importants sis en Chautagne : vignes à Metz et marais à Serrières, restés dans la maison jusqu'à son extinction.

Il existe de très nombreux documents relatifs à Jehan de Pelliez : sa vie paraît avoir été très mouvementée.

La pièce la plus ancienne est une requête à lui présentée par Rd Antoine Bochut, chanoine de Genève (Annecy), par laquelle il lui réclame la somme de 960 florins et 4 ducatons pour pension et fourniture d'un *pédagogue* [1] à ses deux neveux. Prosper et Philibert de Saint-Jeoire (c'étaient plutôt ses cousins) dont il était tuteur. Les de Saint-Jeoire habitaient le château de Ferrières, à Alex ; ils étaient co-seigneurs d'Alex avec les d'Arenthon.

Lors de la conquête de la Savoie par Henri IV, en 1600, Jean de Pelly montra un grand empressement à accueillir le vainqueur. Etant à Chambéry, il sut se concilier les bonnes grâces du monarque et obtint de lui des Lettres de sauvegarde pour lui et pour ses pupilles de Saint-Jeoire. Leurs personnes et leurs biens étaient préservés de toute exaction ou déprédations des troupes. L'acte porte la signature authentique de Henri IV. (Voir la pièce nº 3 à la fin.)

Ici, nous devons retourner de quelques années en arrière et signaler un changement important survenu dans la situation des seigneurs de Pelly.

Après le passage du comte de Genève ou de Genevois dans la Maison de Savoie (1401), la famille de Pelly conserva sa situation sans changement pendant plus d'un siècle et demi. Mais cette province ayant été donnée en apanage à Philippe de Savoie, souche de la branche cadette, dite de Genevois-Nemours, le fils de Philippe, Jacques, célèbre en France au XVIe siècle sous le nom de duc de Nemours, vendit, en 1569, le 15 août, aux frères Gallois Regard, évêque de Bagnorea et Janus Regard, prieur de Lovagny et prévôt du Chapitre de Genève, tant pour eux que pour leurs neveux Gallois et Janus Regard, fils de leur frère Alexandre, tous les droits qu'il possédait sur les territoires et les habitants de Desingy, réservant le fief de Pelly et le village de Clennaz, appartenant à la famille de Viry-Sallenôves.

La charte de concession fut passée à Saint-Maur-les-Fossés, près Paris, où résidait en ce moment le duc ; elle fut payée 400 écus d'or. La pièce constate que les Regard avaient déjà acquis,

1. Le *pédagogue* était un précepteur ou mieux un répétiteur qui assistait et aidait les étudiants dans les collèges.

quatre années auparavant, tous les droits du Chapitre sur les hommes et les terres de Desingy.

Après cette inféodation, les Regard ne tardèrent pas à contester aux de Pelly leurs droits et leur autorité sur les villages de Pelly et Vallières ; ils se considéraient comme seigneurs de toute la paroisse de Desingy.

Avec Jehan de Pelliez, la querelle s'envenima de plus en plus. En 1603, celui-ci, d'un caractère violent, s'emporta en injures grossières contre ses adversaires Gallois Regard, seigneur de Morgenex, neveu de l'évêque de Bagnorea et, dans un accès de colère, démolit en partie la prison que les Regard possédaient au-devant de l'église de Desingy. Plainte fut portée au Sénat de Savoie, et Jehan de Pelly allait probablement être condamné, lorsqu'une transaction fut ménagée par les soins du célèbre Anthoine Favre, président du Conseil de Genevois, l'évêque François de Sales, Charles Vidonne de Charmoisy (le mari de Philothée),Jean Marchand, conseiller au Conseil de Genevois, Nicolas Arpeau (ou Arpiaud), juge mage et Jean Joly de La Roche, d'Allery, capitaine du château d' Annecy.

L'acte fut passé à Annecy, dans la maison de M. de Charmoisy, à l'angle de la rue de l'Ile et de la rue du Pont-Morens.

Jean de Pelly conserva ses droits seigneuriaux, mais dut payer une amende de 20 ducatons et reconstruire la prison des Regard [1]. (Voir ci-après pièce justificative, n° 2.)

L'année précédente, 1602, il avait prêté 200 écus d'or à Henri de Savoie-Nemours, duc de Genevois, qui était toujours à court d'argent et ne vivait guère que d'emprunts et d'expédients [2]. De Pelly ne put être remboursé de cette somme qu'en 1621, après diverses instances à la Cour des Comptes et au Sénat de Savoie.

Une longue correspondance qu'il eut en 1603 avec ses pupil-

1. Plus tard, en 1681, le *mandement* tout entier de Clermont, dont Desingy faisait partie, fut vendu par le duc de Savoie Victor-Amédée à Francois-Joseph Auguste *de* Regard de Morgenex, déjà baron de Vars, pour le prix de 11,500 ducatons de 7 florins pièce, et la terre de Clermont érigée en comté en faveur dudit Regard. A partir de cette concession tous les pouvoirs et les droits des ducs appartinrent aux Regard et les de Pelly durent leur payer les redevances qu'ils payaient auparavant aux comtes de Genève et aux Genevois-Nemours pour les vignes de Combachenal : 15 setiers de vins, 3 coupes de blé, 3 coupes d'avoine. Ces servis avaient déjà été réduits de moitié en 1614 par Henry de Nemours.

Les Regard payaient à leur tour aux Pelly 23 sols, 10 deniers, 6 quarts et 2 picots de froment, le quart d'un barril de vin, une poule et le quart d'une autre Ils s'affranchirent réciproquement de ces redevances par acte du 14 février 1751. La maison des marquis de Sales ayant acquis près de Châtel une propriété (appelée depuis et aujourd'hui encore le Marquisat), payait aussi en redevances aux seigneurs de Pelly : 6 florins en argent, 2 quarts et 3 picots de froment, 2 barrils et 15 pots de vin, deux quarts d'une poule et une coupe de blé mêlé

2. La *Philothée*, par Jules Wuy

les de Saint-Jeoire relate une maladie contagieuse dont il avait failli mourir. C'était sans doute une de ces épidémies si fréquentes autrefois [1].

En 1604, il passe un acensement à Barbe, fils d'Annimal Callouda (Grillet, not. à Desingy). Un autre avec Jean Jornet, passé sur la place publique de Disengier par De Lavenay, notaire, à Champagne sur Frangy, en présence de Jacques, fils de Louis Charles et d'André Bordayre. (Les Charles et les Bordaire n'existent plus à Desingy.)

En 1620, il eut un grand procès devant le Chapitre avec le notaire Gaspard Borcier, d'une famille enrichie depuis peu, qui avait inhumé sa sœur dans le chœur de l'église, place que de Pelly revendiquait comme ayant toujours été le lieu de sépulture de sa famille. Le procès fut perdu par Borcier, qui dut faire exhumer sa sœur.

En 1621, Jean de Pelliez fut condamné à 317 jours de prison à Chambéry, dans un procès avec les Sulpis, de Morax, commune de Chambéry-le-Vieux. Il paya 630 florins au châtelain Thomassin pour sa pension en prison. Il attaqua ensuite les Sulpis en réparation d'honneur. Nous n'avons pu découvrir la cause de ce procès.

(A suivre.) F. FENOUILLET.

NOTES PHILOLOGIQUES

LE FRANÇAIS LOCAL « *une suif* »

Comme il y a *marrons* et *marrons* [2], il y a aussi, paraît-il, *suif* et *suif*. Mais il n'est guère possible de prendre un de ces mots pour l'autre. L'un est masculin et se trouve dans tous nos vocabulaires ; l'autre, qui est du genre féminin, appartient au français local de nos régions. Le premier vient du latin *sebum* [3] ; le second a été regardé jusqu'ici comme d'étymologie douteuse ou inconnue.

Les pêcheurs de la Daisse, petite rivière qui coule près d'Albens, voient souvent de petits poissons blancs frétiller au

1. Une pièce datant de cette année existe aux archives de Pelly, qui ne paraît pas se rapporter à cette famille, mais qu'il est curieux d'y trouver. C'est un brouillon ou projet de traité préparé à Rumilly entre la république de Genève et le duc de Savoie, à la suite de l Escalade, traité qui fut signé à Saint-Julien, le 21 juillet 1603.

2. Voir la *Revue savoisienne*, 1902, p. 9, sqq.

3. *Sēbum* > *siu, sui, suif.*

bout de leurs lignes : c'est l'ablette et c'est la *suif,* en patois *swêçă*. poissons très communs dans cette rivière.

D'où provient cette appellation, qui peut sembler bizarre ?

Remarquons tout d'abord que le mot *suif* n'est pas spécial aux parlers de la Savoie. On le trouve dans la plupart des dialectes voisins. S'il ne figure pas dans Humbert, ni dans le *Glossaire de la Suisse romande*, de Bridel et Favrat, Mistral a relevé la forme provençale *sofi*. Le dauphinois a *swafŏ, soufĭŏ* ; le lyonnais [1] *swafĭ, sŭéfĭ*. A Lyon, la forme usuelle est *soif (swaf)*.

En 1611, le Dictionnaire de Cotgrave mentionne le lyonnais *suiffe* : vandoise *(Cyprinus leuciscus)*. De nos jours, Puitspelu définit *soifi* : ablette *(Cyprinus alburnus)*. Pour M. Locard [2], la *soafe* est le *Chondrostoma nasus* ou *Rhodanense* [3].

Enfin Littré offre l'explication suivante : « † *Soëf (so-èf)*, sf., nom donné dans l'Ain au *Chondrostoma nasus* Agassiz, *Cyprinus nasus* L., dit aussi quelquefois vandoise ; mais la vraie vandoise est le *Cyprinus leuciscus* L. ».

Ces variantes régionales d'un même mot sont donc loin d'avoir toujours la même signification. Il en est de *suif* comme de *turquie,* dont le nom s'applique ici au maïs, là au sarrazin. De même le *chavan* c'est tantôt le chat-huant, tantôt la chouette ou le hibou.

A notre avis, le mot *suif* paraît avoir été un terme générique. Il peut désigner actuellement, suivant les localités, ou même suivant les individus, des poissons quelque peu différents ; mais ils offrent tous un caractère commun. C'est précisément ce caractère saillant que l'appellation de *suif* évoquait à l'origine, si l'on admet du moins l'étymologie que nous proposons.

Du latin *albŭlum*, diminutif populaire de l'adjectif latin *albus*, blanc, est issu, comme on sait, le français *able*, « petit poisson de la famille des cyprinoïdes, dont les écailles nacrées servent à faire les perles artificielles ». L'*able* , diminutif *ablette*, c'est « le blanc, le blanchet ». De même, la *soif* ou *suif*, c'est « la douce », du latin *suavem*.

Cet adjectif aurait été le concurrent de *albulum* [4] ; dans un

1 Nizier du Puitspelu : *Dict. etym. du Patois lyonnais, v° soifi.*

2. *Mémoires de l'Acad. de Lyon*, 1903, p. 54, sqq.

3. Ce poisson éprouve actuellement, paraît-il, le besoin d'émigrer. Suivant M. Locard, il abandonnerait la région lyonnaise, tandis que le *Hotu*, d'espèce voisine, viendrait le remplacer M. Le Roux signalait récemment l'apparition du *Chondrostoma* dans le Fier moyen.

4. Le terme *able, ablette*, est, nous dit-on, peu connu dans la région annécienne Le *Glos-*

cas, la couleur du poisson a été regardée comme le caractère essentiel ; dans l'autre, la sensation tactile a prévalu.

Puitspelu avait déjà entrevu cette explication. « Je signale, dit-il, sans y attacher d'importance, l'hypothèse du vx. fr. *souef*, de *suavem*, à cause de la substance polie et nacrée qui entoure la base des écailles de l'ablette et dont on fabrique les perles artificielles. »

Pour la dérivation sémantique, *suavem* n'offre aucune difficulté. En est-il de même pour la phonétique ?

Les substituts réguliers de *suavem* sont *soef (suef)*, *souef*, *soué*, termes populaires dont le doublet savant est *suave*. *Soef* aboutit au lyonnais *soif*, *swaf* et au savoyard *suif*.

Devenu substantif, et confondu peut-être avec les substituts de *sebum*, le français local *soif* ou *suif* a généralement échappé à l'analogie des adjectifs du type *dur*, *dure*. — (On sait qu'en ancien français les adjectifs du type *grand* n'avaient, comme les adjectifs latins dont ils sont issus, qu'une seule forme pour le masculin et le féminin.)

Mais, dans beaucoup de patois, cette analogie a eu lieu. Ainsi peuvent s'expliquer des formes telles que le lyonnais *swafĭ*, *sŭéfĭ*, où l'*ĭ* final est la notation du son issu de l'*ă* final latin placé dans certaines conditions. On a dit *sŭef*, *sŭéfĭ*, comme on disait, par exemple, *dou*, fém. *doucĭ*. La présence de l'*ĭ* final, qui embarrassait Puitspelu, n'a donc rien d'inexplicable.

Resterait la forme du vieux provençal *sophia*, donnée par Mistral, sans autre indication. Mais cette forme est-elle bien sûre ? En ce cas, ne serait-elle pas due, elle aussi, à quelque analogie ?

Quant au terme patois *swêçă*, qui figure dans le *Dictionnaire Savoyard*, c'est également une forme refaite sur le masculin *swê*, issu de *suavem*, d'après l'analogie de *douçă*.

Pour en finir avec ce mot, il convient de rappeler que *soif* est devenu en lyonnais une expression péjorative. A Rive-de-Gier, *suefi de redein* est un terme injurieux, qui signifie vil fétu, homme de rien. « La *soifi*, étant un poisson très mésestimé et très petit, est pris ici pour symbole d'objet méprisable, et la *soifi* de petit canal *(redein)* est considérée comme plus méprisable encore que la *soifi* de rivière. » (Puitspelu.)

saire de Bridel mentionne pour la Suisse romande *ablette* et *ablo* (Léman). A Rumilly, on dit *suif*, comme à Albens. A Annecy, *blajhon* désigne généralement tout petit poisson, principalement le goujon, parfois aussi l'ablette.

En 1871, on donna le nom de *bourbakis* aux ablettes. Celles-ci se montrèrent en très grand nombre dans les canaux qui déversent les eaux du lac, au moment du passage à Annecy des débris de l'armée de l'Est. Cette appellation est encore en usage actuellement.

Cette dérivation sémantique existe-t-elle en Savoie ? C'est très possible, mais nous ne pouvons fournir aucun exemple de semblable acception.

Il n'est pas sans intérêt de retrouver dans le vocabulaire des pêcheurs savoyards ou lyonnais un de ces vieux mots qui ont disparu, victimes eux aussi de la concurrence vitale [1]. Celui-ci avait pourtant ses titres de noblesse, puisqu'il figure dans la *Chanson de Roland.*

J. Désormaux.

GLANES

On sait qu'avant d'obtenir de l'Académie française le prix Archon-Despérouses (1898), Albert Samain avait été lauréat de la Société Florimontane. Un des vers de la *Chanson Violette,* publiée dans la *Revue savoisienne,* 1894, p. 19. n'offre aucun sens :

Il est des soirs de *ton cœur*
Ou la fontaine du Cœur
Est si pleine.

C'est une erreur de lecture. Le manuscrit, conservé dans les Archives de la Société, permet de rectifier ainsi ce vers :

Il est des soirs de *rancœur...*

J. D.

On lit l'inscription suivante sur un moulin de la commune de La Muraz. (Communiquée par M. Vulliet.)

Voici le molin de Nas
lequel je nomme par
honneur parce qu'il n'a pas
son semblable. Mesieur
je dit celas an riam apour-
tez toujour du grint. De plus
je vous advertis que crédit
et mort dans ce molin. Les movais
payer lon tuez lamnez
pasez a leur plus grand
regret. A le grand doumage
mon Dieu O le grand doumage
pour eux.

par Claude Favre l'an de notre Seigneur 1715.

1. Le vx. fr. *soéf* a été supplanté par *doux*, avec lequel il faisait double emploi.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

8425. — Annecy. Imprimerie Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 13 avril 1904.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

882

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Président dit en termes émus la perte considérable que les sciences historiques de la Savoie ont faite dans la personne du regretté François MUGNIER. Il exprime les profonds regrets de la Société Florimontane et adresse à sa famille, ainsi qu'à la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, le témoignage de sa profonde sympathie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture de la circulaire annonçant la fondation et énumérant les moyens d'action et l'utilité de la Société française des fouilles archéologiques. Cette intéressante et précieuse initiative est prise en considération et sera l'objet d'une délibération ultérieure en ce qui concerne la participation de la Florimontane en qualité de membre de cette nouvelle société.

La Société Gorini de Bourg demande l'échange de son bulletin avec la *Revue savoisienne*. Cette proposition est adoptée à titre d'essai pour l'année 1904.

Le Président donne lecture d'une lettre en date du 2 mars, par laquelle M. DÉSORMAUX donne sa démission de secrétaire-adjoint et de membre du comité de publication. Le président accepte cette démission en exprimant tous ses regrets pour la détermination de M. Désormaux.

Il est ensuite procédé au vote sur la candidature proposée dans la dernière séance. M. Asghil FAVRE est proclamé membre effectif de la Société.

M. Marteaux et **Mlle Monnet** présentent la candidature de Mme BELLIER-KLECKER ; **MM. Le Roux** et **Ritz** proposent également M. BONALD, administrateur de la Caisse d'épargne d'Annecy.

Le Président dépose sur le bureau la brochure concernant le jubilé de M. DUFOUR-VERNES et donne lecture de la lettre, insérée dans cet opuscule, qui fut adressée par la Société Florimontane à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

M. Le Roux donne connaissance à la Société du don fait

Sainte (Haute) 3

au Musée par M. François FOURNIER, maire d'Annecy-le-Vieux, d'une clef de voûte armoriée, dont les nervures d'amorce indiquent la fin du XVe siècle. Ce monument est actuellement placé sous les portiques du musée lapidaire. **M. Joseph Serand** veut bien se charger de l'identification des armoiries sculptées sur cette pierre.

M. Ritz annonce que son fils M. Louis RITZ a récemment fait des recherches au British Muséum sur un manuscrit provenant de l'abbaye de Talloires qui est conservé dans le riche dépôt britannique. Notre compatriote promet de communiquer à la Société le résultat de son travail sur ce sujet des plus intéressants.

M. Keringer fait circuler un très beau dessin au crayon représentant la chaire de Saint-Maurice, qui vient d'être classée comme monument historique. L'artiste, qui est chaleureusement félicité par tous, veut bien offrir son œuvre aux archives de la Société pour être exposée au Musée.

Une discussion s'engage sur la date de ce monument qui est généralement attribuée au milieu du XVIIe siècle. **M. Nanche** fait remarquer qu'il serait possible de reporter encore plus près de nous la date de cette œuvre de sculpture en se basant sur ce fait que les Saints-Pêcheurs, que l'on représentait même au XVIIIe siècle, portaient un costume analogue à celui du personnage cariatide qui soutient l'avant-corps de la chaire.

M. Marteaux annonce que, grâce aux bienveillantes indications de M. T. REVIL, il a pu constater sur place les fouilles exécutées dans un champ, à Vergloz, par le propriétaire, M. Martel. Malheureusement très restreintes puisqu'elles n'affectent qu'une excavation de 2^{mq}, elles ont révélé cependant la présence d'un mur de o^m60 séparant, avec l'amorce de deux murs transversaux, deux chambres, l'une peut-être pavée de gros cailloux ronds, l'autre dallée de briques très longues ($o^m60 \times o^m30$) reposant sur un épais béton en tuiles pilées de o^m30 et adhérant entre elles d'une façon parfaite au moyen d'un ciment de même nature. Le béton recouvrait en outre les murs sur une épaisseur de o^mo9 et des plaques de marbre de o^mo2 s'y encastraient encore de façon à éloigner toute humidité. Ces substructions qui s'étendent vers le nord et à l'est au delà de la route sur un espace de plus d'un hectare, avaient déjà été remarquées par l'abbé Dufour, curé de Seynod, mais faute de renseignements plus explicites, elles avaient été attribuées au chef-lieu même. Il faut donc corriger sur ce point la

Voie romaine de Boutae à Aquae, p. 23. En réalité les restes de cette villa se trouvent à un kilomètre environ au sud de Saconge, à droite et au bord de la vieille route d'Annecy à Chambéry.

Le même fait également part des fouilles exécutées aux Fins d'Annecy par MM. Lacombe frères et Littoz, dans les parcelles nos 402 et 404*bis* du cadastre de 1860. Il a relevé le plan des substructions qui offrent quelque intérêt et recueilli dans les déblais de menus objets, entre autres de curieux fragments de peintures murales. Tous ces débris seront décrits dans l'ouvrage qu'il prépare, avec la collaboration de M. Le Roux, sur le vicus gallo-romain auquel Annecy doit son origine.

Il se fait enfin un plaisir de donner au Musée une hache en fer dont le trou d'emmanchure renferme une pièce de monnaie en bronze, probablement du 1er siècle, qui s'y est bizarrement glissée, et un morceau de poterie avec marque; ces objets lui ont été obligeamment abandonnés par M. Courrier.

M. Le Roux fait part d'un nouveau don fait récemment au Musée par notre dévoué membre honoraire Ch. Balliard, du Metropolitan Museum of Art de New-York, auquel le Musée d'Annecy est redevable de tant d'objets intéressants.

1° Sept petites statuettes funéraires en terre non émaillée provenant de l'ancienne Egypte ;

2° Modèle en plâtre d'un char votif en pierre calcaire ; hauteur, 0^m18 ; trouvé dans les ruines d'un temple à Curium (Cesnola's atlas of Cypriote antîquities). Cet objet date de 750 à 700 av. J.-C. C'est le type du char de Sargon, roi d'Assyrie, qui fit la conquête de Chypre. Il contient deux personnages et est traîné par deux chevaux attelés de chaque côté du timon au moyen d'un joug qui repose sur le garrot. Les roues sont massives et les rayons indiqués par un trait rouge. Une cloison sépare les deux personnages dont l'un est le conducteur du char, l'autre un guerrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 4 mai 1904.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau l'ouvrage reçu :

Félix Barrère : *Les Savoisiennes* (poésies), 1 vol. in-18, Moûtiers, Ducloz, 1904.

Le Président met aux voix les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, Mme Bellier-Klecker et M. Bonald sont proclamés membres effectifs de la Société.

Il est ensuite procédé au vote pour la nomination d'un secrétaire-adjoint, membre du comité de rédaction. Le scrutin donne 7 voix en faveur de M. Désormaux et 7 pour M. Nanche. **M. Désormaux** remercie en déclarant qu'il est inutile de procéder à un nouveau vote, car il décline de nouveau ces fonctions. **M. Nanche** se joint au Président pour insister auprès de M. Désormaux qui déclare maintenir sa décision. En conséquence, M. Nanche, sur l'insistance des membres présents, accepte le titre de secrétaire-adjoint et de membre du comité de rédaction.

M. Serand offre aux archives de la Société le dessin d'une armoirie existant au Musée lapidaire :

Parti : au 1er d'azur à 3 soquets d'or placés 2 et 1 qui est *de La Rochette ;*

Au 2e écartelé d'argent à l'aigle de sable membré et becqué d'or, contrécartelé d'hermines et de gueules qui est *de Montfalcon.*

Ces armoiries qui figurent sur la clef de voûte d'Annecy-le-Vieux (v. séance du 13 avril), sont semblables à celles de Mgr de Montfalcon sculptées sur une pierre donnée au Musée en 1894, par M. Rassat, de Gruffy ; seulement sur cette dernière les armes des deux familles sont placées en sens inverse, c'est-à-dire de Montfalcon au 1er parti et de La Rochette au 2e.

M. Nanche fait circuler la photographie du dessin de M. Keringer (chaire de Saint-Maurice) dont il a bien voulu exécuter le cliché qui sera reproduit dans la *Revue.*

M. Keringer offre à la Société pour être exposé au Musée le plan de l'abbaye d'Abondance.

M. Pernoud donne également à la Société pour être déposées dans le médaillier du Musée les deux monnaies de Gallien et d'Aurélien qu'il avait fait présenter à la séance de mars dernier : 1° IMP. GALLIENVS AVG COS III. Buste de l'empereur radié à dr. ℞. INDVL. AVG. L'Indulgence marchant à g. tenant une fleur et relevant sa robe. A l'exergue, P. Différent du n° 194 de Cohen par la légende du droit. Cette pièce montre en plus IMP et COS III.

2° IMP. AVRELIANVS AVG. Buste de l'empereur radié à dr. avec la cuirasse. R/. IOVI CONSERVATORI. Aurélien debout *à g.* en habit militaire. tenant un sceptre et tendant la main pour recevoir un globe que lui présente Jupiter nu debout *à dr.*, avec son manteau flottant et tenant un sceptre. A l'exergue, P. Différent du n° 107 de Cohen qui présente les personnages placés en sens inverse.

M. Fontaine fait circuler le dessin d'une inscription du XVe siècle, intéressante par certaines ligatures à lettres qu'il a relevées sur une porte à Thuy, canton de Thônes. (V. *Rev. sav.*, 1902, p. 174.)

INSCRIPTION DU XVe SIÈCLE, A THUY.

M. Carle offre à la Société, pour être exposée au Musée, la reproduction coloriée en photogravure du tableau de la bataille de Dijon, épisode de la prise d'un drapeau allemand par Victor Curtat, d'Annecy.

M. Buttin propose d'inviter les membres de la Florimontane à offrir leur photographie, qui sera déposée dans un album et constituera ainsi un répertoire illustré de tous les sociétaires. **M. Serand** répond que cet album a été acquis, il y a quelques années, sur sa proposition et ajoute que l'on recevra avec plaisir les photographies que nos collègues voudront bien nous envoyer.

Le Dr Thonion donne lecture d'une lettre de SADI CARNOT, ingénieur à Annecy, qui lui a été adressée de Tours le 15 novembre 1870, alors qu'il venait d'être attaché au Gouvernement de la Défense nationale (1870-1871); il annonce qu'il fera don de cette lettre au Musée de la ville d'Annecy pour

prendre place parmi les précieux autographes qu'il contient.

M. Thonion offre ensuite de publier dans la *Revue*, avec l'assentiment de la famille Carnot, un certain nombre de lettres de la même époque toutes vibrantes de patriotisme et qui témoignent aussi d'une profonde affection pour ses amis, Annecy et la Savoie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 1er juin 1904.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président fait part de l'élection de M. Ferrero en qualité de chef de la municipalité de la ville et adresse les chaleureuses félicitations de la Société au nouveau maire d'Annecy, notre collègue.

M. Nanche annonce que l'un des membres de la Florimontane, M. Buttin, a été nommé délégué français au Congrès des Armes anciennes qui doit se tenir à Zurich. La Société est heureuse d'applaudir à ce témoignage d'estime accordé par les savants étrangers aux érudites recherches de notre collègue.

Le Président fait part de la mort toute récente de Victor Curtat, ex-franc-tireur du Mont-Blanc. La Société salue la mémoire de ce brave qui eut son heure de gloire en 1870 dans la prise du drapeau du 61e Poméranien à la bataille de Dijon. M. Mogenier en a retracé dans cette *Revue* l'émouvant épisode [1].

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Mme Bellier-Blecker ; *Comédies enfantines*, 1re, 2e et 3e séries. — *Les Contes des Fées à la scène.* — 4 vol. in-12, Paris, Ollendorff. (Don de l'auteur.)

F. Rabut : *Médaille d'Albert Pio de Savoie*, 1 br. in-8e.

Id. : *Quelques Mailles de Tavernier en Savoie*, 1 br. in-8e.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Lettres de Mme Bellier et de M. Bonald remerciant la Société de les avoir admis au nombre de ses membres effectifs.

Circulaire mentionnant la fondation de la *Société J.-J. Rousseau*. La Florimontane voit avec plaisir cette intéressante initiative qu'elle encouragera volontiers en lui adressant les

1. Mogenier . *Les Francs-tireurs du Mont-Blanc.* (*Rev. sav.*, 1902, p. 134.)

tirages à part des notes ou travaux qui se rapporteront à la vie ou aux œuvres du grand philosophe.

M. Ritz dépose pour les archives florimontanes des épreuves photographiques exécutées par son fils sur le manuscrit concernant l'obituaire et une copie de la charte de fondation de l'abbaye de Talloires, conservés au British Museum. M. Louis Ritz publiera prochainement dans la *Revue* le résultat de ses recherches.

M. Fontaine lit une notice sur les vieilles maisons qui bordent le canal du Thiou au sud du Palais de l'Ile et décrit avec plan à l'appui et croquis les particularités intéressantes de ces constructions.

M. Keringer fait une communication sur la chaire de l'église Saint-Maurice dont il a présenté le dessin lors de la dernière réunion. Cette note sera insérée dans la *Revue*.

M. Le Roux dépose de la part de M. P. Bouchet, qui veut bien les offrir au Musée, divers fragments de poterie rouge à glaçure brillante et d'un vase à bandes rouges et blanches trouvés récemment au cours des fouilles faites par M. Littoz dans sa propriété des Fins. Le Conservateur du Musée pense pouvoir restaurer dans la mesure du possible ces deux vases gallo-romains très intéressants.

M. Marteaux donne au Musée de la part de M. Ferla fils, entrepreneur à l'ancien chef-lieu de St-Jorioz : 1° la monnaie romaine d'Antonin, de l'an 157, qu'il a trouvée déposée sur une pierre et sous un mètre d'eau, dans la grotte du grand Pertuis, près Talloires, et dont il a été parlé dans la *Revue savoisienne*, 1903, p. 48 ; 2° un sceau ovale en fer, épais de $0^{m}004$ et muni d'une tige de même métal longue de $0^{m}25$; celle-ci devait être insérée dans un manche en bois, ce qui fait supposer qu'on le chauffait pour imprimer sur la cire. L'empreinte en relief fournit une sorte d'écu gravé d'une M surmontée d'une croix et en dehors deux M semblables, trois rosaces à six pétales et un croissant, le tout entouré d'un grossier grenetis. Ce sceau a été trouvé aux environs de Saint-Jorioz et il entre au Musée, ainsi que la monnaie, grâce à l'entremise de M. Joseph Dépollier, imprimeur.

M. Le Roux pense que l'on pourrait voir dans ce dernier objet un fer à gaufrer pour gaufres, oublies ou hosties. M. Saglio a décrit un fer analogue de la fin du xve siècle aux armes d'Innocent VIII conservé au Musée du Louvre. (*Bull. de la Soc. des Ant. de France*, 1889, p. 223. D'autre part, on

connaît un certain nombre de ces fers, ustensiles mobiliers en usage au XVIe et au XVIIIe siècle. (HAVARD : *Dictionnaire de l'Ameublement et de la Décoration*, art. Fer. vol. II et références bibliographiques, p. 685.) Il resterait à donner l'explication des lettres, de l'écusson crucifère et des symboles étoiles et croissant gravés en creux sur ce fer.

M. Le Roux fait circuler un morceau de branche d'un des frênes plantés dans l'avenue Président Favre qui ont été envahis au mois de mai dernier par un parasite. L'épiderme est recouvert par places d'une carapace presque continue de petits corps durs et oblongs qui ne sont autre chose que les boucliers d'une cochenille du groupe des Diaspides confondue longtemps avec *Mytilaspis pomorum* Bouché, mais qui se rapporte à *Aspidiotus conchiformis* Gmelin.

Le nom est d'ailleurs bien choisi, car le bouclier de cet hémiptère, long de 3^m/m^, de couleur brunâtre et se confondant presque de ton avec l'écorce, ressemble absolument à la coquille d'une moule dont la pointe serait incurvée latéralement ; la ressemblance est encore accentuée par la disposition de lignes curvilignes qui simulent les zones d'accroissement des valves.

Si au moyen d'une lame fine on détache l'un de ces boucliers on constate qu'il recouvre de petites granulations blanchâtres molles et opaques deux fois aussi longues que larges. Ce sont les œufs parmi lesquels on voit courir de très petites larves munies de trois paires de pattes qui se meuvent rapidement et mettent une quinzaine de jours avant de se montrer au dehors.

Ces « poux d'écorce en coquille » se multiplient énormément et l'invasion du parasite a lieu surtout sur les jeunes arbres dont l'écorce est plus tendre.

Cet insecte a causé de grands ravages en Amérique et c'est là surtout qu'un grand nombre de remèdes ont été préconisés sans grand succès. On essaya l'aspersion des arbres au moyen d'une infusion de quassia-amara qui s'est montrée efficace sur les jeunes nouvellement éclos.

Le meilleur traitement, d'après Hanford [1], est un mélange d'huile et de goudron agités ensemble, appliqué à chaud avec une brosse. Cette couche sèche, se fendille et en se détachant entraîne avec elle la carapace formée par les boucliers de l'insecte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

1. *Journal de l'Agriculture* (septembre-novembre 1897.)

QUELQUES LETTRES DU PRÉSIDENT CARNOT

Nous devons à l'obligeance du Docteur Thonion, ami personnel du Président Carnot, la communication de ces intéressantes lettres, choisies par lui pour la *Revue savoisienne*, parmi toutes celles que lui écrivit Sadi Carnot, alors ingénieur des Ponts et Chaussées à Annecy, puis membre de l'Assemblée nationale et député.

Toutes ces lettres montrent la place que tinrent dans les affections du Président Carnot, Annecy, les amis fidèles qu'il y laissa, et tout ce pays de Savoie qui garde toujours le souvenir et vénère la mémoire de ce grand homme de bien [1].

***

MINISTÈRE
DE LA GUERRE

Tours. 15 novembre 1870.
1 h matin

Vous me félicitez, cher Docteur, d'être resté ici ; je vous assure que pour moi, il m'en coûte beaucoup.

En dehors de tout sentiment personnel et de l'éloignement de tous les miens, il m'est très pénible d'être loin d'Annecy au moment où s'agitent là-bas des questions graves et qui intéressent à un si haut point notre Savoie ; quand j'entends dire qu'on s'occupe là-bas de la défense ou qu'on débat les moyens diplomatiques de la rendre inutile, j'ai peine à ne pas tout laisser pour rentrer à Annecy, où mon absence peut m'être reprochée.

Vous m'auriez déjà revu si je ne sentais pas qu'ici je suis utile ; quand ma mitrailleuse (la Savoisienne) a été adoptée, je voulais aller moi-même la faire faire à Saint Etienne, Gambetta n'a pas voulu me laisser partir ; j'avais exposé comment, à mon sens, il fallait organiser l'armée et diriger les mouvements militaires. Ces idées et les lacunes existant dans l'organisation l'ont frappé et il m'a nommé, séance tenante, membre du Comité de la guerre, comité qui n'existait pas et où il a fallu tout créer.

La vieille délégation n'avait rien fait, nous avons dû, à deux avec le ministre de la guerre, organiser des services de reconnaissances, de renseignements, d'espionnage, d'interrogation pour les prisonniers, de correspondance quotidienne avec tous les chefs de corps et les commandants de toutes les places, de lecture, traduction et analyse de tous les organes importants de la presse étrangère, de renseignements diplomatiques.

Rien n'existait, on a tout fait depuis 3 semaines. Tous ces moyens centralisés nous éclairent aujourd'hui sur tout ce qui se passe chez nous et chez l'ennemi ; nous pouvons aujourd'hui suivre tous les mouvements,

1. Toute reproduction interdite sans autorisation de la famille Carnot.

peser les forces et jouer alors la partie qui vient de faire rentrer nos troupes à Orléans et de refouler les Prussiens vers Paris. Ce n'est pas, à coup sûr, un succès définitif mais c'est la première victoire de tactique et un grand succès moral qui déconcerte singulièrement l'ennemi.

Vous voyez, cher Docteur, que nous travaillons de 8 h. du matin à 1 h. ou 1 h. 1/2 de la nuit ; nous ne perdons pas de temps et il commence déjà à me tarder de retrouver un peu de repos. Nous travaillons en volontaires, sans position définie, parce qu'on ne peut guère définir une fonction où on fait tout à la fois, organisation, direction des armées, rédaction de décrets de toute nature et j'ai mis comme condition au sacrifice provisoire de mes goûts et de mes affections, que je ne cesserais d'être l'Ingénieur d'Annecy et que je n'aurais d'autre traitement que celui d'Ingénieur.

Voilà, cher Docteur, bien des détails personnels ; mais je tiens à ce que vous les connaissiez et qu'à Annecy on ne puisse pas croire que j'ai déserté mon poste pour courir aux honneurs.

Je vous quitte pour dormir un peu. Vous aurez peut-être d'ici à une quinzaine de jours des nouvelles qui vous feront plaisir, de Versailles, des Vosges et de l'Allemagne même. Si cela pouvait mettre MM. les Prussiens dans l'obligation de nous laisser tranquilles !!!

Je vous serre bien cordialement la main.

S. Carnot.

* * *

MINISTÈRE
DE LA GUERRE

Bordeaux, 26 décembre 1870.

Cher Docteur,

. . . . . .

L'affaire mitrailleuse a médiocrement réussi de son côté pour une autre raison, c'est que je n'ai absolument pas pu m'en occuper et que j'ai dû la confier à un autre. Après les approbations officielles, le dessin a été envoyé avec des croquis complémentaires à Saint-Etienne où on s'occupait précisément de préparer les modèles d'une mitrailleuse un peu analogue, imaginée par un industriel du pays.

Comme je ne faisais absolument pas de la construction rigoureuse de la mienne une question d'amour propre et que je voulais avant tout voir construire une bonne mitrailleuse, j'ai laissé prendre tout ce que mon projet renfermait de bon pour le marier à ce qu'il y avait de bon dans l'autre, et on m'a assuré que les résultats étaient très satisfaisants, et qu'on avait à Saint-Etienne un atelier spécialement chargé de la construction des mitrailleuses à canons de fusils Chassepot. Je crois que c'est l'usine Rivollier.

Je voudrais bien avoir le temps de voir moi même comment elle s'en acquitte et de m'enquérir des résultats que ma mitrailleuse a donné devant l'ennemi.

J'ai eu aussi tout dernièrement l'occasion de m'opposer à un remanie-

ment de la garde mobilisée. J'espère qu'on ne la désorganisera pas dans un but qui me paraît d'une importance bien secondaire. On a mis à la tête de la garde mobilisée un M. Franzini que j'ai vu quelquefois à Tours et qui me paraît avoir besoin d'être bien dirigé. (Confidentiel mais à noter dans l'intérêt de notre mobilisée.) Y a-t-il près de lui quelqu'un pour le guider dans la bonne voie?

On m'a expédié anonymement un numéro du Journal de Langres racontant une affaire où s'est distingué le 1er bataillon des Voltigeurs de la Savoie. Qu'appelle-t-on ainsi ? Sont-ce les Mobiles ? Dans tous les cas je les félicite de tout cœur.

Au revoir, mon cher Docteur, je voudrais bien pouvoir aller vous serrer la main.

Vous devez être content de la situation actuelle. De tous côtés nous avons des succès et quelques-uns importants. Mais ce qui me fait le plus de plaisir, c'est qu'on commence à exécuter un projet d'ensemble que nous recommandons depuis longtemps et dont j'attends les effets les plus considérables.

Votre bien dévoué,

S. Carnot.

* * *

Paris, 19 mars 1873.

Mon cher Docteur,

Vous me parlez dans votre lettre d'avant-hier du journal « Les Alpes », Silva ou Chardon m'en avait dit un mot, il y a quelques temps ; l'un d'eux me demandait un rédacteur et j'avais pu lui en indiquer un.

Je vois que vous avez sous la main ce qu'il vous faut, mais votre rédacteur a peur de la férule du Grand-maître de l'Université et malheureusement ce Grand-maître ne veut pas promettre de ne pas lui donner sur les doigts. Je ne parle pas particulièrement de M. Landrin, mais un cas identique s'est produit pour nous dans la Côte-d'Or et se produit encore en Seine-et-Oise. Un professeur des plus distingués a écrit dans notre « Progrès » et écrit aujourd'hui dans un autre journal d'excellents articles. On ferme les yeux, mais on n'a pas voulu donner d'autorisation, ni rien promettre. D'accord avec l'inspecteur d'académie et protégé par une députation toute républicaine, M. Landrin ne risque rien, et on ne pourrait que l'exposer en parlant d'avance de lui au ministre qui inviterait son personnel à ne pas le laisser sortir de sages limites.

Vous n'étiez plus à Beaune quand on a illuminé à la nouvelle du traité du 15 mars, mais je suppose que vous avez dû en faire autant à Annecy ? C'est pour nous tous une grande joie patriotique et pour la République un grand triomphe.

Adieu, cher Docteur, je vous serre la main bien affectueusement.

Sadi Carnot.

* * *

Paris, 6 juillet 73.

Mon cher Docteur,

J'ai été hier au ministère où j'ai appris le résultat que m'annonce votre lettre ce matin. Mon intervention n'a donc servi a rien qu'à vous témoigner mon désir de défendre les interets que vous me recommandez.

Je conçois le mécontentement et surtout les inquiétudes que vous me signalez dans la Haute-Savoie. Ce qui domine dans l'assemblée actuelle c'est le cléricalisme, sa majorité est asservie à l'internationale noire et elle tend à nous ramener à la religion d'Etat. Telle est sa tendance, bien plus qu'une réaction politique dont elle-même sent le succès impossible. Aussi ne serais-je pas étonné que, par réaction, on se jetât dans le protestantisme, là où les croyances religieuses dominent la masse, et dans les exagérations et les manifestations de la libre pensée, ailleurs.

En Savoie, près de Genève, le protestantisme dominera, mais la séparation ne peut être encouragée que par des intérêts non satisfaits, et il faut se garder de l'encourager.

A ce point de vue des intérêts, j'espère que nous approchons de la solution pour le chemin de fer d'Annemasse. Sa concession définitive est comprise dans un projet de loi présenté par le Gouvernement et j'en ai parlé dans la Commission des chemins de fer. Il est un point que je ne comprends guère et pour lequel je demanderai des éclaircissements à M. Collet-Meygret.

Le tracé d'Annemasse à Genève que j'avais dirigé par Chêne serait modifié et conduit par la rive gauche de l'Arve pour desservir, dit-on, Saint-Julien.

C'est une solution des plus contestables et contraire au vœu du Conseil général et des enquêtes et il me faudra des explications pour l'admettre.

Quant au tracé principal je ne pense pas qu'il soit combattu et j'ai retrouvé ma prose dans le projet ministériel qui le décrit.

Espérons donc une heureuse solution, je crois que l'avenir de la Haute-Savoie y est attaché.

Toute ma famille part demain pour Royat afin de secouer les restes d'une coqueluche universelle. J'irai rejoindre ma bande quand mes devoirs ici ne me retiendront plus.

Tout le monde, cher Docteur, est très sensible à votre bon souvenir, et moi je vous envoie mes meilleures amitiés.

Sadi Carnot.

*
* *

Paris, 2 février 1874.

Mon cher Docteur,

Je connais la Société d'encouragement à laquelle votre frère doit envoyer les témoignages de son succès industriel et agricole. Le président qui est, je crois, le savant chimiste Dumas a eu le tort de faire de la politique impériale et n'est pas de mes amis ; mais je connais un ou deux membres de la Société que je me ferai un plaisir d'intéresser à l'œuvre de

votre frère, dès que je saurai qu'il a fait son envoi et qu'il va être soumis à l'examen de la Société.

J'étais encore en Savoie, si je ne me trompe, quand les travaux ont été commencés et je crois même avoir vu le projet. Dans tous les cas je sais combien il faut de peine pour déterminer les propriétaires à faire des sacrifices dont ils ne voient pas la rémunération immédiate; et il faut que le succès soit bien complet pour que les dits propriétaires une fois syndiqués, reconnaissent, après la dépense faite, qu'ils en ont été payés par les résultats des travaux.

Vous parlez d'un voyage à Paris à la fin de février. Annoncez-vous cette fois, cher Docteur, pour que nous puissions avoir le plaisir de vous voir un peu plus que l'année dernière.

Vous trouverez les enfants grandis, mais toujours pleins des souvenirs de la Savoie. Ils parlent souvent des montagnes et du lac d'Annecy, et je crois qu'ils ressentiront, lorsqu'il leur sera donné de revoir ce beau pays, le sentiment qu'éprouvent tous les montagnards en retrouvant leur pays natal. Moi qui n'y suis pas né je le reverrai aussi avec un extrême plaisir.

Rappelez-nous, cher Docteur, à nos amis d'Annecy et gardez pour vous l'expression de ma bien sincère affection. Tout mon entourage me charge pour vous des meilleurs souvenirs.

Sadi Carnot.

* * *

Dijon, 28 octobre 74.

Cher Docteur et ami,

Votre lettre du 21 vient de me rejoindre hier soir 27 à Dijon où je suis depuis quelques jours. Elle m'a poursuivi dans mes résidences successives de cet été et a ainsi perdu un temps précieux.

Pour corriger ce retard j'ai écrit ce matin même à un de mes amis qui est ingénieur et professeur comme M. Hervé Mangon et qui pourra avoir sur lui quelque influence. Je ne connais dans l'association d'agriculture que un ou deux membres, plus ou moins honoraires, et dont la recommandation ne pourrait être qu'absolument banale. J'espère que mon camarade pèsera davantage comme spécialiste capable de bien comprendre lui-même les mérites de l'œuvre qui doit être jugée.

Ma crainte est qu'en cette saison de vacances il ne soit pas à Paris. Les *honoraires* dont je vous parlais tout à l'heure sont députés et certainement absents, grâce à la prorogation interminable que les monarchistes coalisés nous ont octroyée afin d'éloigner le débat sur l'organisation de la République ou la dissolution.

Il faudra bien y venir, en dépit de leurs folles terreurs, et ils auront beau multiplier leurs combinaisons ingénieuses de *septennalisation* de la Chambre, ou de provisoire perpétuel, il faudra bien donner à la France le gouvernement définitif qu'elle réclame ou reconnaître son impuissance et s'en aller pour laisser à d'autres le soin de mieux faire.

Malgré les quelques progrès que font les Bonapartistes, grâce à l'équivoque qui lasse les populations et au discrédit que jette sur le régime républicain, l'esprit réactionnaire d'un gouvernement qui n'a de la République que le nom, mais où dominent les adversaires de la République, malgré ces quelques progrès, je suis sans inquiétudes sur l'avenir de notre pays au point de vue politique.

Ma seule crainte est du côté des complications extérieures, motivées précisément par notre état précaire, et qui peuvent à un moment donné mettre le pouvoir dans la main d'un homme. Mais ne regardons pas si loin ! Cherchons à consolider la République et nous n'aurons pas à redouter des complications extérieures.

J'aurais voulu aller vous dire un petit bonjour à Annecy, mais, à mon retour de Vichy, j'ai eu à m'occuper très activement des élections des conseillers généraux, (vous avez peut être lu une lettre que j'ai écrite à cette occasion et fait signer à mes collègues du département), nous avons eu plein succès.

Aujourd'hui je suis retenu par des questions de routes, de chemin de fer...

Nous serons très heureux, cher Docteur, de vous voir cet hiver à Paris, si vous mettez votre projet à exécution, et j'espère que je pourrai vous voir un peu plus qu'à votre dernier voyage.

En attendant ce plaisir, je vous serre bien cordialement la main et vous prie de me rappeler au bon souvenir de nos amis d'Annecy, Levet, Fésigny, Collet-Meygret, etc., etc.

Bien à vous,

Sadi Carnot.

Mes amitiés et compliments à monsieur votre frère à qui j'espère on rendra justice.

*
* *

Paris, 3 avril 1875.

Mon cher Docteur,

. . . . . .

Les journaux de ce matin nous font connaître le petit discours d'ouverture de M. Chaumontel au Conseil général. La note en est bonne. Le rôle des républicains doit être d'encourager l'apaisement des passions politiques sous le régime républicain et de faire renaître la confiance, sans cesser cependant de tout faire pour préparer pacifiquement le progrès des institutions nouvelles.

Il faut tenir le suffrage universel éveillé pour l'heure du renouvellement de l'assemblée, et faire entrer dans les conseils municipaux des convictions républicaines. Si nous parvenons à avoir une Chambre et un Sénat républicains, la République sera peut-être enfin installée définitivement dans notre pays.

Nous attendons de vous, cher Docteur, des comptes-rendus complets de la situation morale et matérielle de notre chère Savoie quand vous

viendrez nous voir au mois de mai. J'espère que ce ne sera pas en courant comme lors de votre dernier voyage.

Claire, Sadi et Ernest parlent souvent d'Annecy qu'ils ont grande envie de revoir et le jeune François saura d'avance, par ses aînés, ce que sont les grandes montagnes avant de les avoir vues.

Tous me chargent de leurs amitiés pour vous, cher Docteur, moi je vous serre bien affectueusement la main, en vous priant de me rappeler au bon souvenir de ceux qui ne nous ont pas encore tout à fait oubliés.

Sadi Carnot.

*
* *

Paris, 6 août 1875.

. . . . . .

Je suis fort heureux, mon cher Docteur, que mes démarches aient pu être utiles à M. J. Vous savez qu'auprès de moi il ne pouvait trouver une meilleure recommandation que la vôtre.

Nous voilà en vacances pour aller tenir l'opinion en haleine durant 3 longs mois. Il n'a pas dépendu de nous que l'assemblée ne prit enfin un congé définitif.

Enfin nous avons bouclé la constitution et le 4 on a pu se séparer au cri de vive la République ! sans que la Droite osât répondre par un cri séditieux. Nous avons pu, à force d'abnégation et de prudence, mener à bien une campagne difficile sans perdre nos alliés nécessaires, ceux avec qui nous arriverons, j'espère, à garder le scrutin de liste et à prononcer la dissolution. Mais tout cela a été rude et j'ai grand besoin d'aller boire de l'eau de Vichy et manger ensuite du raisin Bourguignon.

Tout mon monde est à la campagne depuis 15 jours. Les enfants aussi avaient besoin d'air et leur mère de repos. Je vais partir dans deux ou trois jours.

Adieu, mon cher Docteur, je vous serre bien cordialement la main.

Sadi Carnot.

*
* *

Paris, 19 avril 1876.

Mon cher Docteur,

Je me rappelle parfaitement avoir préparé un projet complet pour amener à Annecy les eaux de la source des Marquisats.

Ce projet avec plans, profils, devis, cahier des charges, calculs de débits, etc., contenait même des dessins pour le captage des sources et la répartition des eaux, et un type de borne-fontaine.

Le tout est resté à Annecy et doit être entre les mains de M. Courtois. Je ne pense pas qu'il ait été classé dans les cartons du bureau parce que c'était un travail personnel dont l'indication ne figure, sans doute, même pas au registre. Mais je ne l'ai pas emporté, et il n'a guère pu s'égarer.

S'il peut être mis à profit je serai très heureux de pouvoir encore être utile à la bonne ville d'Annecy.

. . . . . .

Nous ne quitterons, sans doute, pas Paris avant le milieu de juillet ou le commencement d'août.

Actuellement même où je devrais être en Bourgogne, je suis retenu ici par les travaux de la commission du Budget qui siège sans discontinuer pour avoir, à temps, terminé sa besogne.

On va bientôt commencer les opérations de mon chemin de fer d'Annemasse. Crédits, ingénieur, vous aurez tout le nécessaire pour entreprendre enfin cette œuvre qui nous a donné tant de peine à faire éclore.

Enfin patience et longueur de temps...

J'ai toujours grand plaisir à me rappeler le temps que j'ai passé en Savoie et j'aurai grande joie à revoir les avenues que j'ai tracées autour d'Annecy (et dont l'une a même dû prendre mon nom à certaine époque [1]) ; à constater que mes arbres ont poussé, à montrer à mes deux jeunes Savoyards le pays où ils sont nés et dont ils parlent souvent.

Quand cela nous sera-t-il permis ?

En attendant, cher Docteur, apportez nous des nouvelles de vos montagnes et croyez à ma bonne et sincère affection.

Sadi Carnot.

* * *

Dijon, 10 juin 1884.

Mon cher Docteur,

Vos visiteurs ne pouvant laisser à Annecy une partie d'eux-mêmes en ont été réduits à vous laisser leur bien. M. Rousseau a perdu son lorgnon, moi j'ai oublié le foulard de soie blanche que je jetais dédaigneusement sur le canapé en sortant hier matin avec vous. Comme il ne pourrait pas figurer dans votre musée je vous serai obligé de me le retourner.

Mon voyage d'hier s'est bien accompli suivant mon programme, et j'ai vu ce chemin vanté de Nantua. C'est beau sans doute, mais j'avais encore l'éblouissement de notre chère Savoie, de son joli lac, de ses frais paysages.

J'avais le cœur gros de quitter si vite de bons amis que je vois si rarement, et je n'ai pas joui du coup d'œil comme je l'eusse fait dans d'autres conditions.

Mes enfants de Dijon ont eu leur part du bouquet cueilli par vos soins dans le jardin où ma fillette a passé ses premières années. Elle vous remercie de votre bon souvenir que je porterai aussi ce soir, au reste de ma famille.

Quant à moi, cher Docteur, je vous serre bien affectueusement la main et je compte sur votre prochaine visite à Paris.

Bien à vous,

Sadi Carnot.

1. Avenue de Cran.

LE CHATEAU D'ALÉRY

Sous l'œil de la forteresse des comtes de Genevois, sa formidable voisine, le modeste château d'Aléry, effacé sous les frondaisons dans un site reposant et au milieu des vergers de la colline de Gevrier, n'offre, au premier abord, rien autre chose qu'une lourde construction peu différente des bâtiments d'une ferme. Il éveille cependant de suite l'attention dès qu'on s'attache à évoquer la noblesse de son passé et à mettre en lumière ses intéressants morceaux d'architecture.

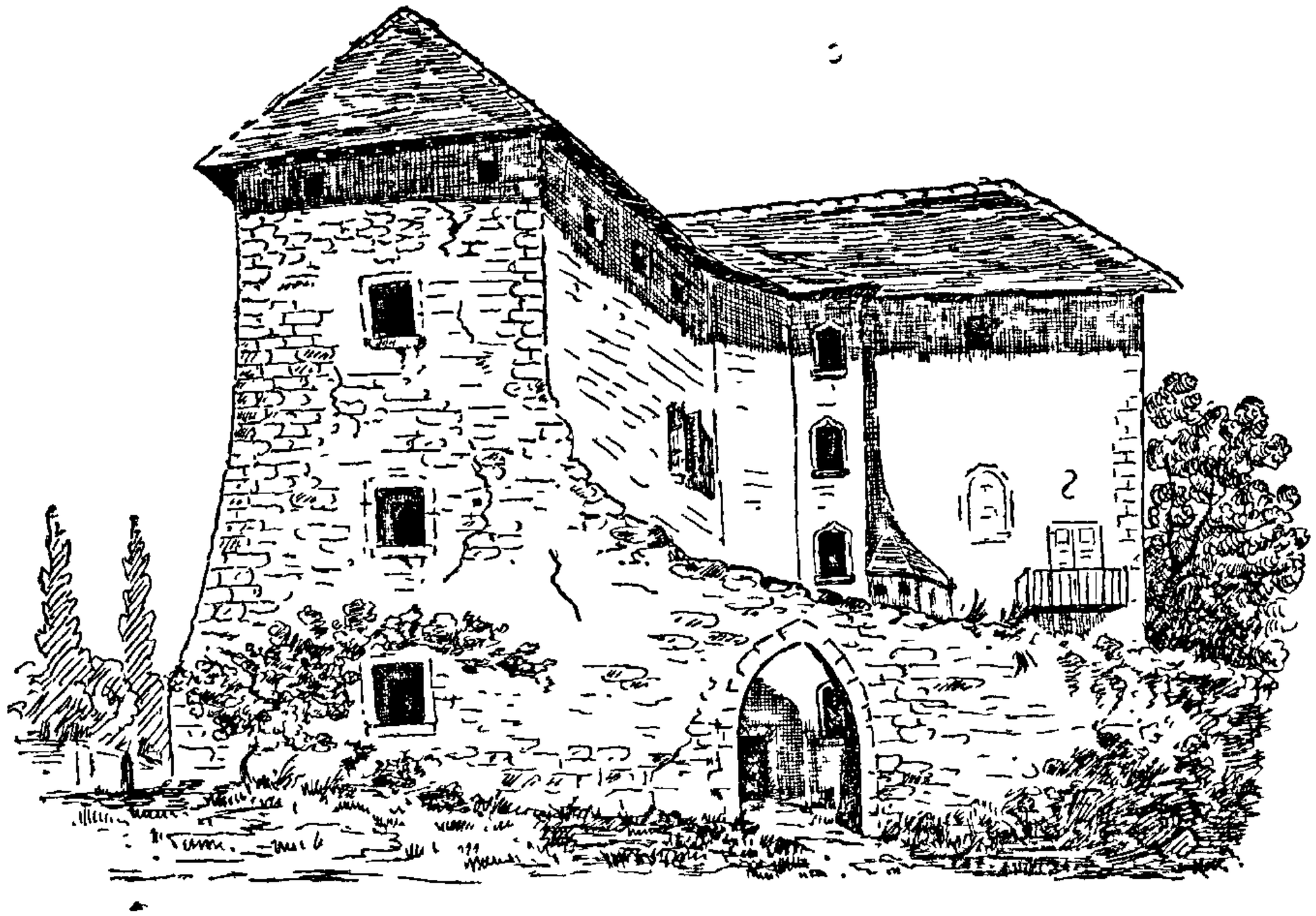

LE CHATEAU D'ALÉRY

d'après un dessin de F. Terrier datant de 1850.

Depuis longtemps sont déjà révolus les âges où sur cette verdoyante colline dominant les méandres du Fier et en relation avec la voie impériale de Boutae à Aquae [1], des Gallo-Romains du *vicus* voisin avaient construit la villa *Gabriacus* et aussi un temple ou *fanum* à cet endroit même où s'éleva plus tard l'antique chapelle de Gevrier [2].

1. MARTEAUX et LE ROUX : *La Voie romaine de Boutae à Aquae* (*Rev sav*, 1900, p. 202).
2-3. Voir sur l'étymologie des noms d'Aléry et de Gevrier, les érudites recherches de M. MARTEAUX : *Les Noms de Propriétés après le Ve siècle* (*Rev. sav*, 1900, p 17.)

L'emplacement en est admirable et le regard se repose sur les lointains mauves du Jura qui se profilent sur l'or des soleils couchants tandis qu'à l'horizon prochain la muraille des montagnes déroule à l'orient ses lignes harmonieuses.

Cette levée naturelle formée d'un bombement rocheux de molasse, qui s'élève à l'altitude de 526 mètres, devait être choisie également à l'époque du haut moyen âge par le barbare *Alacharius (Alarius)* [3] pour y construire sa demeure, plus rapprochée de l'ancienne route qui succéda à la voie romaine. C'est le voisinage de cette route qui décida l'emplacement de la maison-forte d'Aléry édifiée sur les ruines de la précédente ou non loin d'elle. Il n'est pas probable d'ailleurs qu'on ait jamais songé à couronner cette colline d'un véritable ouvrage militaire, bien que la tradition mentionne l'existence des restes d'un donjon dans son voisinage immédiat.

Rien, à notre connaissance, n'a été publié jusqu'à ce jour sur le château d'Aléry, si ce n'est une brève indication de Jacques Replat dans *Bois et Vallons*; mais l'élégant écrivain s'évade aussitôt très spirituellement des graves dissertations de l'archéologie pour entamer la description du trousseau d'une mariée en l'an 1740 !

* * *

Le château ou la maison-forte d'Aléry forme deux corps massifs de bâtiments à angle droit reliés ensemble dans le rentrant par une tourelle-escalier à trois pans qui était encore, au commencement du XIXe siècle, couronnée d'une toiture à poivrière [1].

Un mur d'enceinte très épais (1[m]20), dont il ne subsiste qu'une partie, s'amorce au droit du pan coupé Est (mal indiqué d'ailleurs sur le dessin ci-contre) du bâtiment dont l'avancée fait face au sud et il est troué d'un portail ogival à montants et arcs émoussés en biseau. En dedans de la feuillure, se voient encore les énormes gonds en fer et les trous d'implantement de la barre de fermeture. La portion supérieure de ce mur, à droite, a été rasée et sa base sert de mur de soutènement aux terres de la cour ; le dessin datant de 1850 [2] en montre l'état primitif déjà très délabré avant cette transformation récente.

3. Voir note à la page précédente.

1. Renseignement donné par la propriétaire actuelle Mme Velluz qui le tenait elle-même de son père

2. Communiqué par M. J. Serand.

Pm

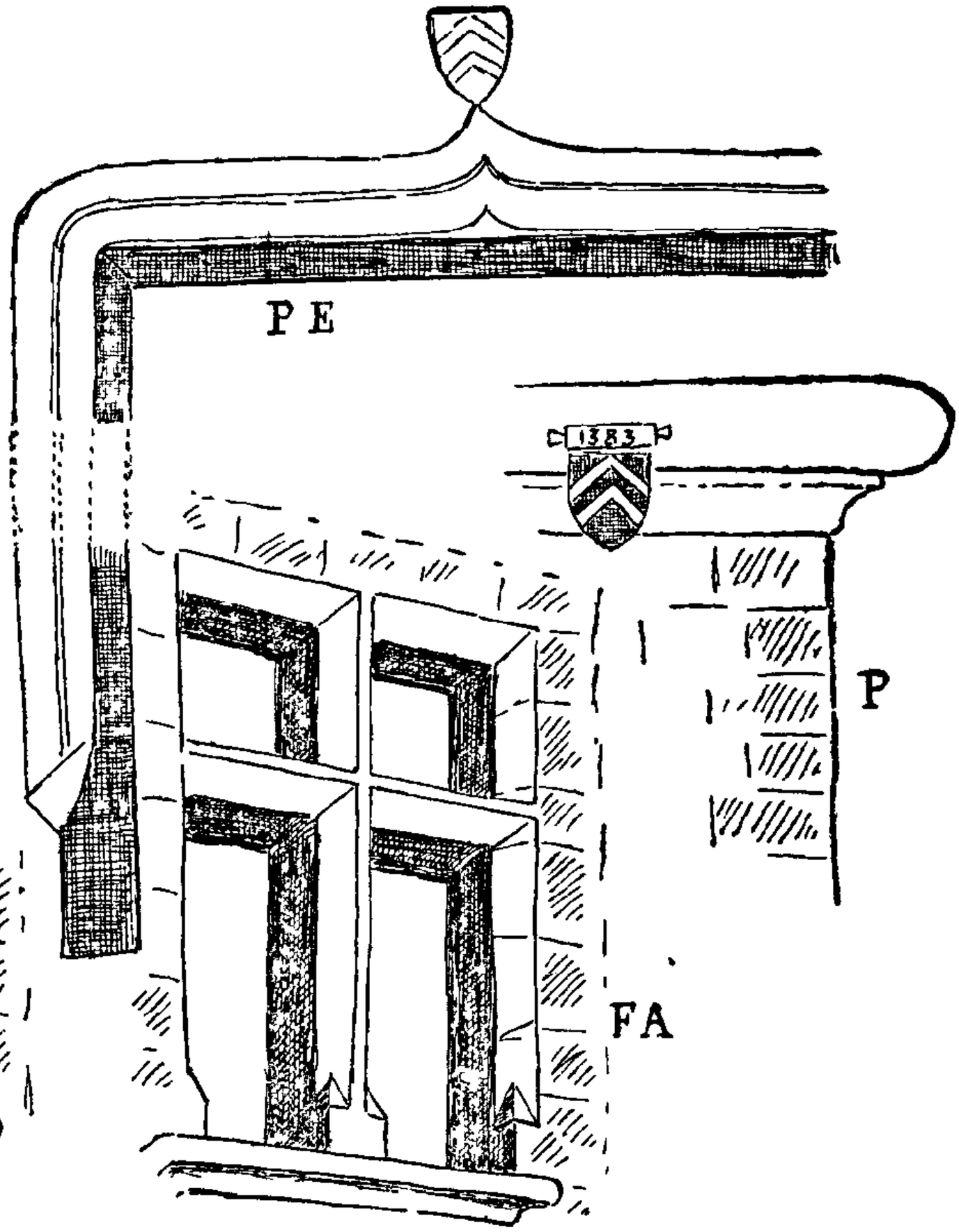

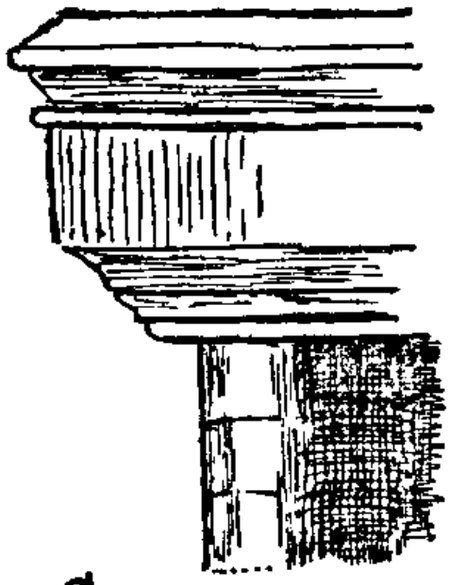

C.1

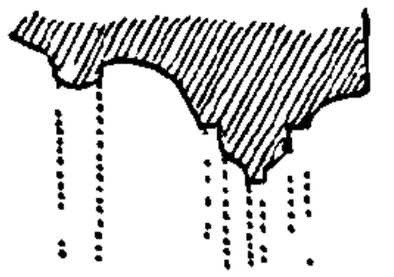

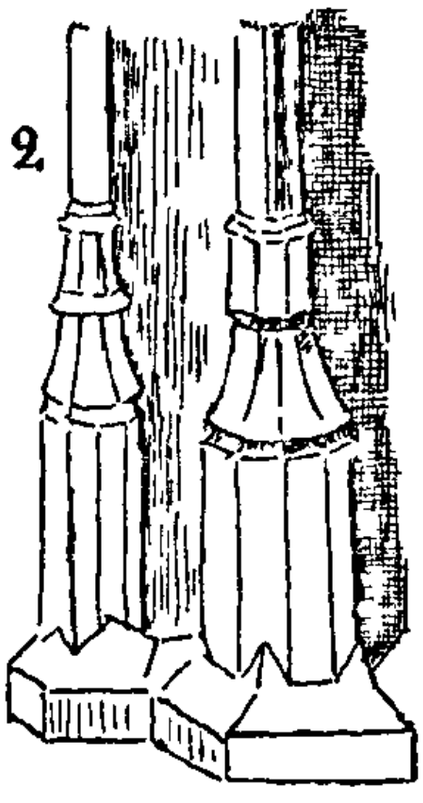

C 2

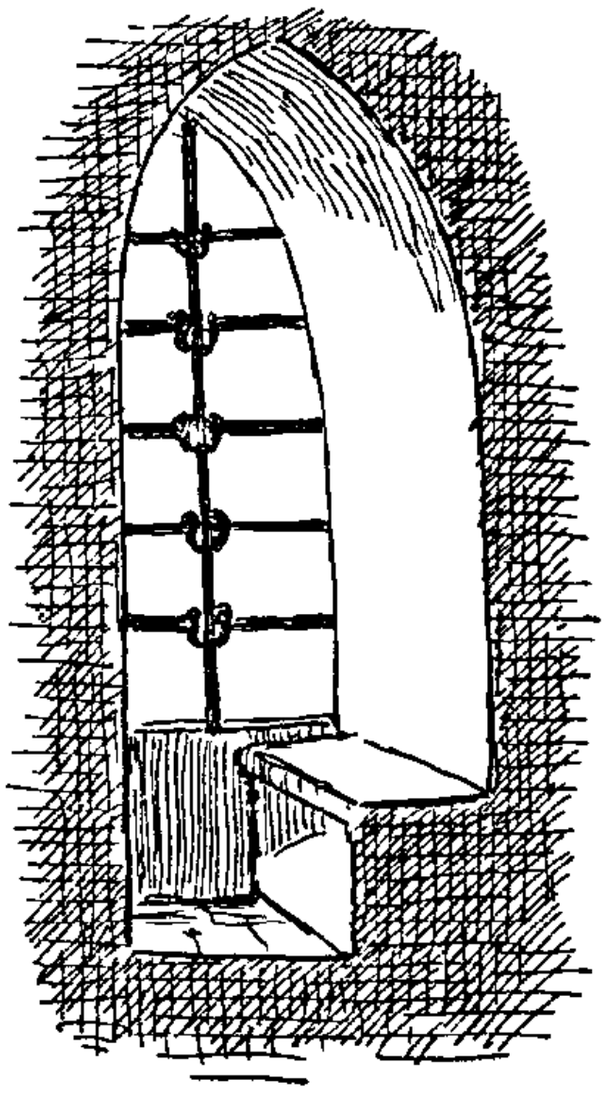

F.o

Croquis des fenêtres, porte, montants de cheminée, profil de poutre, puits du chateau d'Aléry.

N. Au-dessus de l'écusson du puits il faut lire 1583.

Dans la cour, s'élève la maçonnerie d'un large puits surmonté d'une margelle de pierre à tore et à gorge qui porte un écusson aux armes des seigneurs d'Aléry, *de sable aux deux chevrons d'argent* avec un cartouche portant la date 1583 [1] *(fig. P)*.

La façade Est où se trouve l'entrée de la partie du logis aménagée pour l'habitation moderne est percée, au premier étage, d'une très élégante fenêtre. Cette baie carrée est à croisillon et à meneau chanfreiné *(fig. FA)*. Celui-ci ainsi que les pieds-droits se raccordent à l'appui par un onglet déterminé par la pénétration du chanfrein dans la base prismatique. Au dernier étage, comme d'ailleurs sur tout le pourtour du bâtiment, sont disposées deux petites ouvertures carrées qui pourraient passer pour des créneaux si la corniche supportant le toit ne servait de linteau à ces baies.

La façade Nord montre avec évidence qu'une construction fut greffée postérieurement sur une partie plus ancienne qui est trouée par une petite fenêtre à tiers-point munie d'une grille en fer. Il est probable que cette dernière date de la fin du XIVe siècle. Le rez-de-chaussée, dans la muraille plus moderne, est éclairé par une fenêtre à meneau vertical et chanfreiné. Un contrefort carré appuie l'angle nord-ouest de cette façade.

On voit sur la façade Ouest une grande fenêtre à meneau et à croisillon et aussi une autre petite baie à croisillon simple. Une porte du XVIIe siècle à linteau carré et mouluré donne accès dans le bâtiment. L'angle sud-ouest est également appuyé par un contrefort massif.

La façade Sud est la plus intéressante. La tourelle de l'escalier est éclairée par quatre fenêtres superposées. Ces baies n'ont pas de meneau venant soulager leur linteau qui est creusé en accolade simple. Les pieds-droits chanfreinés vont en pénétration se raccorder sur les bases par une facette triangulaire *(fig. FE)*.

La porte qui donne accès dans la tour est surmontée de l'écu d'Aléry ; une ample et gracieuse accolade décore le linteau et les jambages sont chanfreinés avec surface oblique de pénétration dans la base *(fig. PE)*.

Les premières pièces du rez-de-chaussée, dont les portes à accolade s'ouvrent au bas de l'escalier à noyau et à vis, étaient les

1. Dans la collection du Musée d'Annecy, on peut voir le sceau de François Joly, seigneur d'Aléry, jurisconsulte au Sénat de Savoie en 1560 FRANÇOIS IOLI S DALLEIRY, aux armes timbrées d'un casque à grille fermée.

cuisines. On y voit encore deux vastes cheminées en cintre surbaissé dont le manteau, mouluré en tore et en gorge et portant l'écu blasonné, s'avance en fort surplomb sur des montants simples. L'ébrasement de chaque fenêtre est garni de deux bancs de pierre portés sur une marche. La poutraison du plafond n'offre aucun intérêt spécial.

Au premier étage est une grande salle avec une belle cheminée à manteau armorié, dont les pieds droits tournés en demi-colonne reposent sur une base polygonale à socle carré, avec onglets de raccordement (*fig. C.1*)

La pièce voisine est munie d'une cheminée d'un beau caractère. Les pieds-droits formés de deux colonnes engagées, reliées par un profil courbe, reposent sur une base hexagonale à socle carré et à onglets *(fig. C.2)*. La colonne la plus interne est amincie en arête par deux contre-courbes opposées à la courbe du fût et coupée par un méplat, disposition éminemment caractéristique du style flamboyant du XVe siècle [1].

Un vaste manteau armorié, se développant à trois pans, repose par un fort surplomb sur ces jambages.

Les fenêtres à ébrasement en cintre surbaissé sont flanquées de sièges de pierre pratiqués dans la maçonnerie. Le plafond est intéressant par les poutres maîtresses finement moulurées qui supportent le solivage *(fig. Pm)* et rappellent la facture de certains plafonds du palais de l'Ile et du château d'Annecy [2].

On pénètre ensuite dans une pièce qui devait être autrefois la chapelle. Une petite fenêtre à banc unilatéral, étroite, à tiers-point, est garnie d'un grillage en fer dont les traverses sont reliées à l'unique barreau vertical par des brides ou boucles de même métal : disposition déjà connue au palais de l'Ile et au château d'Annecy [3] *(fig. Fo)*.

*
* *

En définitive, on peut conclure de cette rapide étude que les constructions qui subsistent aujourd'hui ne remontent pas plus loin que la deuxième moitié du XVe siècle. A part toutefois le portail en arc brisé et une partie de la muraille Nord où s'ouvre la fenêtre à tiers point de la chapelle qui pourrait dater du XIVe siècle. On peut probablement y trouver des additions plus récentes, mais de l'examen des fenêtres, il est difficile

1. Enlard : *Manuel d'Archéologie française*, p. 544.
2. Max Bruchet : *Etude archéologique sur le Château d Annecy* (*Rev. sav.*, 1900, p. 292.)
3. Ibid : p. 282

de déduire l'époque exacte de leur construction. On sait maintenant, par exemple, que les fenêtres du logis Nemours, malgré leur similitude avec celles de la tour Perrière, ont été ouvertes à plus d'un siècle d'intervalle [1]. Il résulte de la lecture des textes publiés par M. Bruchet que depuis 1340 jusqu'en 1445 on employa au château d'Annecy la même formule architectonique pour les fenêtres à croisillon. En serait-il de même pour le château d'Aléry ? C'est probable. Les plafonds semblent toutefois avoir été établis dans la deuxième moitié du XVe siècle. Quant aux cheminées elles sont bien datées par les profils des bases des colonnes et de leur fût qui permettent d'en fixer la construction vers le milieu du XVe siècle.

Marc LE ROUX.

* * *

Les Seigneurs du Château d'Aléry.

M. Le Roux ayant décrit, en artiste, le château d'Aléry, nous allons essayer de faire connaître au lecteur la suite des familles qui ont possédé ce manoir.

Une famille du nom d'Alléry [2] apparaît chez nous dès le XIIIe siècle. Dans l'*Inventaire de l'abbaye de Talloires* on voit en 1276, un noble Humbert d'Alléry faire donation à l'abbaye d'une cense annuelle de huit coupes de froment due par divers particuliers d'Ossens, paroisse de Vieugy et de 10 sols genevois dus annuellement sur des moulins, prés et terres que les mêmes tiennent rière Vieugy et lieux circonvoisins [3].

En 1297, Aimonet et Peronet feu Jacques d'Alerie passent reconnaissance en faveur d'Hugues Mestral pour biens situés à Montrosset : et Girard d'Alerie, en 1341, reçoit d'Amé de Genève l'investiture de ces mêmes biens [4].

Ces biens passèrent, peu après à la famille *Menthonay* qui possédait déjà le château du Turchet dans la paroisse de Menthonex-en-Bornes et celui de la Petite-Balme à Sillingy [5].

Ve Guillaume de Menthonay, évêque de Lausanne (1394-1406), reçut d'Amédée VIII investiture du Turchet, le 3 juin 1402. Quatre ans plus tard, ce prélat mourait d'une fin tragi-

1. IBID. : p. 301.

2. On trouve en France de nombreuses localités portant le nom d Alairac, Alayrac, d'Allaire, Allayrac, Allera, Alleret, Alléry, Alleyras, Alleyrat, Allirac.

3. Jules PHILIPPE : *Notice sur Talloires*, p. 115 et notes d'Eloi Serand.

4. Notes d'Eloi Serand.

5. A. DE FORAS : *Armorial*, art Menthonay ; Arch. départementales, *Sommaire des Fiefs*.

que. Percé d'un coup d'épée dans le ventre par Ménollet, son valet de chambre, il expirait le samedi suivant (10 juillet 1406), laissant son hoirie à sa sœur Marguerite.

Celle-ci, dame du Turchet et d'Alléry, porta, vers cette même date, ces deux seigneuries à son mari, Pierre de Saint-Jeoire, seigneur de Beaucroissant.

Louis de Saint-Jeoire, leur fils, passe reconnaissance pour le Turchet en 1450-1472, et Louis, leur petit-fils, pour Alléry, en 1492 et 1502. Ce dernier, par acte du 18 mai 1513, fonda dans son château d'Alléry, une chapelle soit chapellenie en l'honneur de la Vierge. (Arch. de l'évêché [1].)

De son épouse Jeanne de Compeys [2], il eut : 1° Pierre, seigneur de la Croix en Bornes et de la Val des Clets ; 2° Charles, seigneur de la Chapelle-Marin . père de François-Melchior , baron d'Hermance et gouverneur des Allinges ; 3° Jean, prieur de Peillonnex ; 4° François, qui hérita de Pierre Brotty d'Antioche, les seigneuries d'Yvoire et de Nernier.

Par acte du 13 juillet 1543, François et Jean vendirent Aléry à noble François Joly, seigneur de la Roche en Chautagne [3].

* * *

François Joly était fils de Bertrand Joly et de Gasparde Lambert. Son grand-père, Pierre Joly, taillandier du comte de Nemours, possédait, outre la maison-forte de La Roche, une maison qu'il avait acquise à Annecy dans la rue du Grand-Four [4], d'un nommé Jacques Preverel, de Gevrier [5].

François avait un frère, Rodolphe, qui était chanoine de Lausanne. Quant à lui, entré dans la magistrature, on le voit successivement, juge ordinaire de Faverges (1548), juge de Billiat en Michaille, dont il acquit la seigneurie en 1551, juge-mage pour le vicomte de Martigues, syndic d'Annecy (1552), administrateur du collège chappuisien (1556), enfin sénateur (9 octobre 1559).

C'était, paraît-il, un esprit inquiet, qui s'était laissé prendre aux rêveries d'une illuminée, Marie de Velario. Dans un libelle qu'il publia au commencement de l'année 1562, il conseillait

1. D'après M. Le Roux, cette chapelle, dont il reste encore des traces, remonterait à la fin du XIVe siècle.

2. Jeanne était fille d'Amed-Bon de Compeys, seigneur de Gruffy et de la Chapelle. Le mariage eu lieu le 27 juin 1499. Devenue veuve en 1517 ou 1518, Jeanne vendait en 1520 au Chapitre de N -D. de Liesse la moitié des dîmes de Montagny.

3 Le château de la Roche était situé sur la commune de Ruffieux.

4 Probablement la rue actuelle de l'évêché qui portait alors le nom de rue des Fours.

5. Acte du 27 mars 1494. (Notes Serand.)

au duc Emmanuel-Philibert de « faire alliance avec les hérétiques de Genève, Berne, Dauphiné et autres pour déchasser son neveu, le Roy tres Chrestien (Charles IX), desdits Dauphiné, Provence et autres pays, et establir un *royaume des Alpes*, où serait enseignée la vraie religion *catholique réformée* fondée sur l'Ecriture et non sur les nouvelletés de Luther, Calvin, Farel, etc. ».

Traduit pour ce libelle devant ses pairs, Joly fut privé de la dignité de sénateur, dignité que le duc lui restitua l'année suivante (1er avril 1563) [1].

Notre sénateur mourut peu d'années après, laissant veuve Clauda-Catherine, de Crans, son épouse.

Celle-ci a dû faire de grandes réparations à son château d'Aléry. Sur la margelle du puits creusé au milieu de la cour, on voit encore, comme on l'a dit plus haut, avec la date de 1583, un écusson de la famille : de sable à 2 chevrons d'argent [2].

De leurs enfants, l'un, Jean-Balthasar, devint chanoine de Genève (1555) ; un autre, Marin, seigneur de Billiat, laissa une fille, Claudine, qui épousa noble Humbert de Menthon-Lornay, et probablement un fils, Alexandre Joly, qu'on trouve président du Genevois en 1656-1659 et qui a publié une *Compilation des anciens Edits* de la Maison de Savoie, 889 p. in-f°, 1679 [3] ; enfin l'aîné, Jean-Louis, seigneur d'Aléry et de La Roche, fut capitaine du château d'Annecy, puis membre du Sénat de Savoie.

Jean-Louis fonda, dans son château d'Aléry, une chapelle soit chapellenie qu'il dédia aux saints Marc, Roch et Sébastien et pour laquelle il présenta un recteur, le 4 février 1616.

Ce personnage mourut le 12 avril 1628. Il avait épousé, en 1587, Claudine Locatel, qui lui donna deux garçons, décédés jeunes ou sans alliance et quatre ou cinq filles. Trois d'entre elles entrèrent à la Visitation, où elles ont laissé le souvenir de leurs vertus ; une quatrième, Adrienne, épousa, en 1625, noble Bernard Lucas, avocat patrimonial à la Cour des Comptes, auquel elle apporta les seigneuries de La Roche et d'Aléry.

*
* *

1. Sur cet épisode dont l'*Histoire du Sénat* par Eugene Burnier fournit les preuves, la tradition a créé une légende que Léon Ménabréa a narrée dans ses *Feux Follets*.

2. Tout d'abord, nous dit M. de Foras, les Joly portaient : d'argent à 2 chevrons de sable, accompagnés d'un croissant du même en pointe. Mais plus tard les émaux furent changés comme ci-dessus et le croissant supprimé.

3. Nous avons été étonné de n'en point trouver mention dans l'*Armorial* de M. de Foras.

Le nouveau seigneur d'Aléry descendait de noble Humbert Lucas, orfèvre ducal en 1506. Son père, Claude, avait reçu de S. A. Charles-Emmanuel Ier (10 février 1583) des patentes de noblesse et les armes suivantes : d'azur au sautoir denché d'or cantonné de 4 têtes de faucon de même.

Bernard eut un soir l'honneur de loger dans son château d'Aléry le roi de France, Louis XIII, le cardinal de Richelieu et leur suite ; honneur peu enviable pour un noble savoisien. car Louis XIII venait en Savoie en conquérant, à la tête d'une armée [1]. C'était le samedi 25 mai 1630, le jour même où la garnison savoisienne évacuait le château d'Annecy en vertu de la capitulation signée l'avant-veille.

François Lucas, fils unique de Bernard, eut de sa femme, Charlotte de Bellegarde, deux filles dont l'une. Marguerite, fut abbesse du Betton, et deux fils qui acquirent tous deux un peu de célébrité, savoir : Pierre et Charles-Joseph, nés à Ruffieux.

Pierre servit dans les armées de Léopold, empereur d'Allemagne et se distingua contre les Turcs à Peterverdin, ainsi que dans les faubourgs de Vienne où sa résistance héroïque, en donnant le temps aux Viennois de fermer leurs portes, empêcha l'ennemi de s'emparer de la ville (14 juillet 1683), enfin au siège de Bude. Aussi Léopold le nomma colonel, et plus tard lui confia, à lui, à son père et à son frère, la dignité de comte du Saint-Empire romain [2] avec le droit de porter : de gueules à 2 chevrons de sable, au chef de l'Empire (24 mars 1688).

Rentré dans son pays, Pierre fut nommé commandant de la place de Verrüe qu'il défendit vaillamment pendant six mois contre les soldats de Louis XIV (1705), puis gouverneur de la citadelle de Turin, enfin chevalier de l'Ordre suprême de l'Annonciade (1713) et mourut l'année suivante, laissant son héritage à son frère [3].

Charles-Joseph, lui, devint lieutenant du gouverneur du duché et sénateur. Ayant acheté de S. A. Victor-Amed II, au prix de 1,320 florins, la seigneurie des paroisses de Meythet, Vieugy, Loverchy, Gevrier et d'une partie de Seynod [4], il obtint qu'elles fussent unies à son château d'Aléry avec le titre de comté (26 mai 1699).

1. Ducis : *Rev. sav.*, 1879, p 127. Soixante ans plus tard, le marquis de Saint-Ruth, se disposant à assiéger Annecy, établit son quartier général aux alentours d Alery.

2. Patentes du 24 mars 1688, publiées par la Soc. d'Hist et d'Arch , tome XXII, p xvi.

3. Testament du 9 septembre 1712.

4 Il revendit Seynod, le surlendemain, à Ne Jean-Michel Pelard.

Charles-Joseph testa le 29 septembre 1722 et mourut peu après.

Il avait épousé en premières noces (1677) Marguerite de Vidonne de Novéry, veuve du sénateur Crassus, dont il n'eut pas d'enfants, et en secondes noces (8 novembre 1695) Esther-Anne, fille de François d'Oncieux, marquis de Chaffardon, laquelle lui donna trois enfants : Françoise, Josephte, morte regieuse de la Visitation, après 57 ans de profession (1774), et Pierre-François, comte d'Aléry, de La Roche et du St-Empire romain.

Mourant sans héritiers naturels, Pierre-François Lucas, dernier du nom, légua sa fortune à noble Hyacinthe d'Oncieu, son cousin (testament du 9 août 1755), qui la laissa bientôt à son frère Joseph-Louis d'Oncieu, chevalier grand-croix de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare et gentilhomme de Sa Majesté Charles-Emmanuel.

Joseph-Louis était un lettré. Pour l'éducation de son fils, Esther-Louis, qu'il eut de sa seconde femme, Madeleine Milliet d'Arvillars [1], il rédigea une *Histoire chronologique de la R. Maison de Savoie* et un précis des histoires de Rome, de France, d'Angleterre et d'Espagne sous le titre : *Légère idée de la situation présente de l'Europe.*

*
* *

Le 15 avril 1776, Esther-Louis d'Oncieu, fils de ces derniers, reconnaît tenir du roi « la terre, seigneurie et juridiction des paroisses de Meytet, Gevrier, Vieugy, Loverchy et partie de Seynod avec mère et mixte empire et juridiction omnimode, haute, moyenne et basse, avec pouvoir d'établir juge, greffier, châtelain, curiaux, métraux, etc., ensemble les bans, clames, bois, montagnes, forêts, paquéages, alpéages, haut siège, leydes, péages, droits de pêche et de chasse, cours d'eau, moulins, fours et autres artifices, droits de boucherie, langues, marques, mesures, greffe et geôles, corvées, hommes, hommages, taillabilité, suffertes et autres droits et devoirs féodaux et seigneuriaux ».

Hélas! tous ses droits allaient bientôt disparaître dans la tourmente révolutionnaire. Le château d'Aléry lui-même fut confisqué comme bien d'émigré. Mais, cinq ans plus tard, par

1. Le contrat dotal est du 21 avril 1747. La dot est de 20,000 livres de Savoie, dont 500 livres, léguées à l'epouse par l'archevêque de Tarentaise, son grand-oncle, sans compter un riche trousseau dont Jacques Replat a donné un extrait dans ses *Bois et Vallons.*

arrêté du 23 fructidor an v (27 septembre 1797), considérant que le seigneur d'Aléry « a été, dès son enfance constamment attaché au service du Roi de Sardaigne et à un service toujours actif qui a déterminé son domicile et son établissement en Piémont », l'Administration centrale du Mont-Blanc ordonne de lever le séquestre de sa propriété d'Aléry.

Louis-Esther, capitaine de cavalerie, puis major des dragons du roi (6 février 1789). était, en effet, entré, fin juin 1792, au service de la Cour de Sardaigne en qualité de premier écuyer de la reine ; il devint colonel-commandant, enfin brigadier d'armée (27 février 1796).

* * *

Quelques années plus tard (1818), la famille d'Oncieux vendit son domaine d'Aléry à Joseph Quétand, tanneur habitant la ville d'Aoste.

Ce dernier était le petit-fils d'honorable Gabriel Quétand, de Nâves, qui était venu se fixer à Annecy, à la suite de son mariage avec une demoiselle Perrine Rollier, et fils d'Antoine Quétand, auquel Jeanne-Françoise Pâris, sa femme. donna quinze ou seize garçons.

A la mort de Joseph, le domaine appartint à ses frères, dont deux furent curés des Villards, où ils ont laissé le meilleur souvenir, et deux autres, Jean-Marie et Jacques, firent souche. La descendance de Jean-Marie, grand-père paternel de Mme Eloi Serand, est représentée par M. J.-M. Quétand, rentier à Veyrier-du-Lac ; celle de Jacques, par sa fille Françoise Quétand, veuve de M. Henri Velluz, laquelle, malgré ses 86 printemps, fait, avec une grâce exquise, les honneurs de son antique manoir.

J.-F. Gonthier.

LA CHAIRE DE L'ÉGLISE SAINT-MAURICE

A ANNECY

Cette chaire captive l'attention par ses lignes architecturales et est remarquable au triple point de vue de l'art, de l'exécution et de l'archéologie. Le style en est grave, noble et majestueux, et partout domine l'esprit d'ordre et de régularité sans en exclure l'originalité ni le sentiment. Il paraît être un mélange de formes italiennes, auquel le nom des Jésuites est resté attaché, importé en France sous Louis XIII, et du style français, qui y fit suite à l'époque de Louis XIV.

L'admirable statue colossale de la figure cariatide placée sur la gauche et supportant la chaire, accuse une main très habile, les proportions sont heureuses, la sculpture est pleine de vie, de force et de pureté, l'exécution en est parfaite, et l'artiste y a fait éclater à un très haut degré, la sûreté dans l'attitude, la souplesse dans les lignes, ainsi que l'art de disposer dans les draperies et ajustements.

Aux superbes bas-reliefs qui forment le pourtour de la chaire se manifestent les mêmes qualités ; la figure du roi Asa, casquée et assise, celles de saint Grégoire, saint Ambroise, saint Gérôme et au centre la Vierge et l'Enfant divin, forment le thème principal de l'ornementation. A ces belles figures, le sculpteur a su accommoder, avec une rare perfection, les mouvements et les gestes. au caractère et à l'action de chacun.

Malheureusement cette partie du monument a subi une profonde transformation, due à son transfert de la collégiale de Notre-Dame à l'église de Saint-Maurice. Il est hors de doute qu'un bas-relief manque et qu'il devait représenter la figure de saint Augustin, quatrième docteur de l'Eglise.

Voici, au sujet de ce déplacement, les notes recueillies dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Max Bruchet.

Lors du Concordat, quand le culte fut rétabli à Annecy, l'ancienne église des Dominicains (église de Saint-Maurice actuelle), fut érigée en église paroissiale. Le premier curé, l'abbé Bouvet, meubla ce monument comme il put, après les dévastations de la Révolution. La chaire à prêcher notamment fut prise à Notre-Dame qui, à cette époque, en 1804, n'était pas encore paroisse.

D'autre part, la restitution, dans son état primitif, de cet ensemble de panneaux nous paraît d'autant plus hasardeuse, que le plan lui-même a dû subir de ce fait une transformation analogue, de nombreuses traces de sections et de raccordements en témoignent d'une façon irrécusable.

L'hypothèse la plus probable est celle qui donnerait l'adossement primitif de cette chaire à l'angle d'un pilier, au transsept par exemple, ce qui aurait nécessité les diverses modifications et suppressions pour l'ajustement sur une des faces du pilier actuel.

Cette version serait rendue d'autant plus vraie, du fait que le grand panneau représentant la Vierge à la croix et adossé au dit pilier n'appartenait tout d'abord à cette chaire, l'exé-

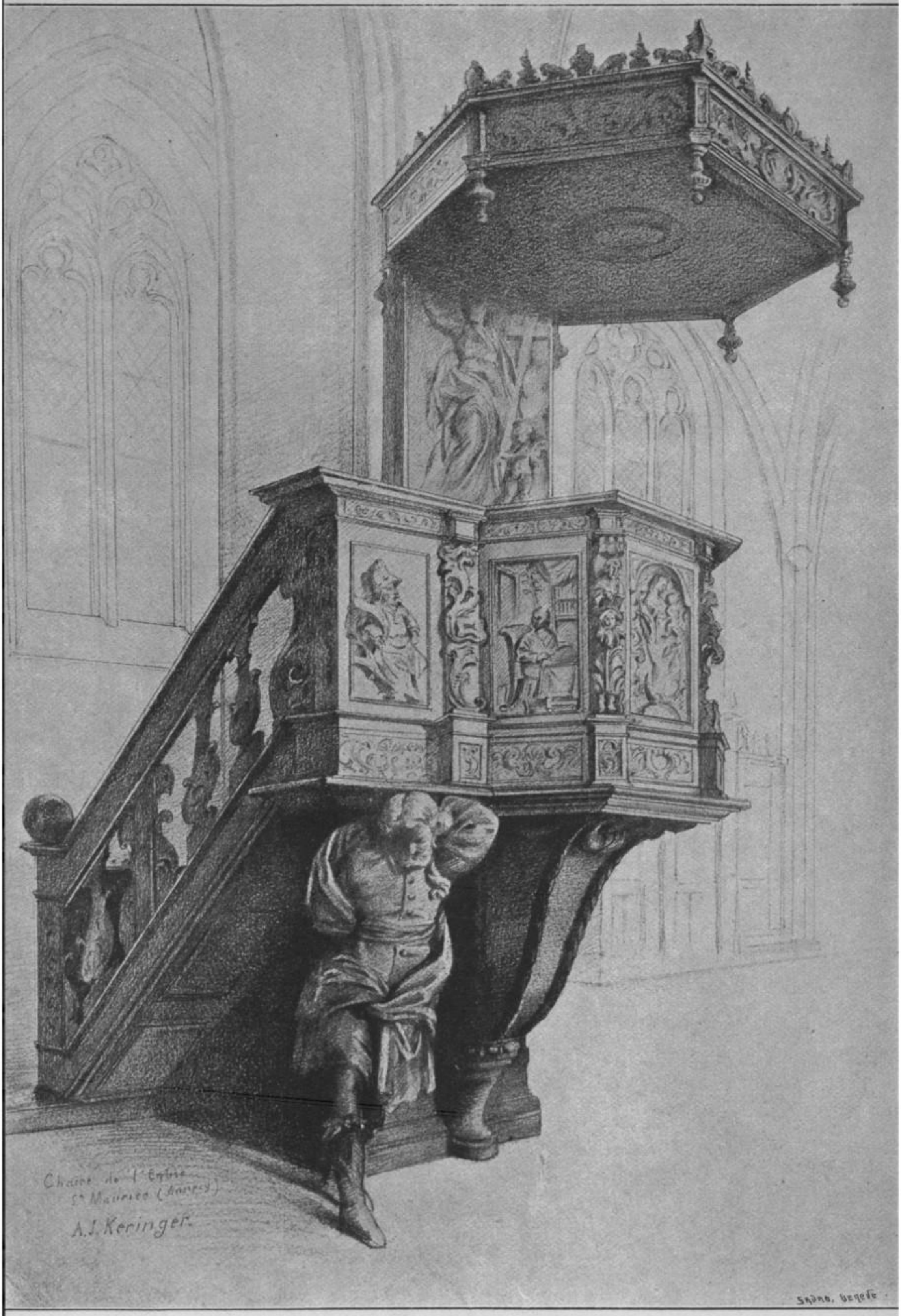
Chaire de l'Eglise
St Maurice (Annecy)
A.J. Keringer.

cution n'en est d'ailleurs plus la même, quoique ne le cédant en rien à celle des autres bas-reliefs, et de plus les moulures encadrant ce motif et formées de petits tores. cessent d'être rectilignes à la partie supérieure pour devenir curvilignes et adopter la courbe plein cintre, ce qui expliquerait suffisamment la provenance étrangère de cette partie du monument, ainsi que l'ajustement primitif différent de celui actuel.

Dans les intervalles des panneaux et sur chacune des arêtes déterminées par le plan polygonal, l'artiste a placé de magnifiques pilastres, enrichis de motifs représentant les figures des évangélistes saint Jean, saint Marc et saint Mathieu. Ces figures délicatement fouillées sont accompagnées de chapiteaux et de frises sculptées et couronnées à leurs parties-supérieures par les belles moulures formant la corniche.

Ici encore il est très regrettable que le pilastre qui devait représenter la figure de l'évangéliste saint Luc et accompagner le panneau manquant fasse également défaut. Ces pilastres se terminent à leurs bases par des socles ou piédestaux, qui contournent les panneaux en forme de plinthe dans toute l'étendue de leurs parties inférieures et dont la décoration est composée de délicats ornements et rinceaux d'un faible relief, ainsi que de l'étoile à huit branches placée sous le bas-relief central de la Vierge et de l'Enfant Jésus déjà cité. La présence de ce motif dans cette décoration prouve bien en effet que cette chaire fut exécutée pour la collégiale de Notre-Dame de Liesse à Annecy, qui avait précisément comme blason : d'azur à l'étoile à huit rais d'or. On peut s'en convaincre en examinant l'enseigne de pèlerinage du XVIe siècle déposée au Musée (cf. *Revue savoisienne,* 1870, p. 69).

A citer également le dais ou abat-voix, construit sur plan hexagonal régulier et orné de fines arabesques (*groteschi* en italien) avec amortissement des angles par de délicats petits pilastres, ainsi que les balustres en bas-relief appartenant à la rampe accolée aux degrés de ce beau monument dont le classement vient d'être décidé par la Commission des Monuments historiques.

Une note copiée par Eloi Serand dans des documents dont il n'indique malheureusement pas la source [1], et dont nous donnons le texte ci-après, permet de préciser la date de l'exécution de ce beau chef-d'œuvre. Nous devons cette note à l'obligeance de M. Joseph Serand.

1 Probablement le Registre capitulaire

« 14 mars 1715. — A esté donné le prix fait de la chaire à prêcher de notre Eglise, aux frères Jaquet, sculpteurs italiens, pour le prix de cent ducatons, en conformité du devis deüement fait et signé et du dessin de la dite chaire parafé et signé *non varietur*. »

« Novembre 1715. — A été placée la nouvelle chaire de notre Eglise et la vieille a esté donnée à Sevrier. »

« 21 août 1716. — Mandat aux sculpteurs Jaquet de 980 florins pour la chaire et toutes ses additions. »

J. KERINGER.

NOTES DE GÉOGRAPHIE ALPINE

LA BELLE-ÉTOILE

Orographie. — La montagne de la Belle-Etoile forme l'extrémité méridionale du tronçon de la chaîne des Aravis, qui s'étend du défilé de Marlens au col de Tamié, entre les vallées de Faverges et d'Albertville.

Elle est le prolongement de la Dent de Cons, à laquelle elle se raccorde par le petit col de la Closettaz [1] et sert de limite aux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie dont elle sépare les communes de Saint-Sigismond, Mercury-Gémilly et Seythenex.

Sa forme générale est celle d'une croupe allongée dont l'arête terminale, très aiguë, s'élève en pente douce, du col de Tamié au point culminant (altitude, 1,846 mètres), pour s'abaisser ensuite du côté de la Dent de Cons, dans la direction sud-nord.

Hydrographie. — Sa face occidentale, c'est-à-dire celle qui regarde la vallée de Seythenex, est couverte de forêts et de pâturages d'où descendent les ruisseaux de la Golettaz, de Longemâle, d'Ecorchecu et des Combes qui vont grossir le torrent de Tamié.

La face orientale, qui domine Albertville, est plus abrupte et plus dénudée : elle donne naissance aux ruisseaux d'Héris, du Cruet, affluents du Chirac et au Nant des Martins, qui se jettent dans l'Isère près de Gilly.

1. Le col de la Closettaz ou Crosettaz (alt , 1600^{m}) est aussi connu sous le nom de col de l'Arpettaz qu'il ne faut pas confondre avec le passage du même nom (alt., 1552^{m}), situé à l'autre extrémité de la Dent de Cons et qui fait communiquer Marlens avec Marthod.

Géologie. — D'après Alphonse Favre et Hollande [2], la Belle-Etoile constitue, avec la Dent de Cons, le bord sud-est et est d'un pli synclinal limité au nord-ouest et ouest par la Sambuy et le Mont-Lachat, et dont le résultat a formé la vallée de Seythenex à Tamié.

Le corps de la montagne est principalement composé de néocomien qui apparaît sous la forme d'un calcaire noirâtre quelque peu ferrugineux, qui prend une teinte rousse en se décomposant. C'est le prolongement du revers oriental de la chaîne du Grand-Carre ou Mont-Charvin, avec absence, presque totale, du terrain urgonien qui n'occupe qu'une petite arête, au-dessus du hameau des Combes.

Ascension. — L'Ascension de la Belle-Etoile est une promenade aussi facile qu'intéressante car, de la cime, que l'on atteint sans fatigues, par un bon sentier forestier, on jouit d'une vue splendide sur la chaîne du Mont-Blanc, les montagnes de Beaufort et celles de la Tarentaise.

Deux chemins s'offrent au touriste, suivant que ce dernier part de Faverges ou d'Albertville, les centres d'excursions les plus rapprochés.

De Faverges, on remonte la verdoyante vallée de Tamié par la route qui s'élève au sud de la ville, le long du torrent de la Glière, contourne la petite éminence du Crêt de Chambellon et, cotoyant la base de la Dent de Cons, traverse les jolis villages de Verchères et Frontenex, en laissant à droite Seythenex, fièrement campé sur un contrefort de la Sambuy, à l'entrée du val de Saint-Ruph.

Au sortir de Frontenex, après avoir traversé un pont, il faut prendre un chemin à gauche, qui conduit au hameau de la Recorbaz où, près d'une fontaine et en face d'un petit oratoire, on laisse la route à droite pour suivre, dans un frais vallon, la rive gauche du ruisseau des Combes.

A 1 heure 1/2 de Faverges et 45 minutes de Frontenex, on atteint le hameau des Combes, qui groupe ses maisons, de bonne apparence, autour du clocher d'une ancienne chapelle de 1595, au bas du col de la Closettaz.

C'est à partir de là que commence réellement l'ascension par le sentier forestier qui a son point de départ près des dernières maisons, du côté du col de Tamié. D'abord très caillou-

2 Alphonse Favre : *Recherches géologiques dans les parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse voisines du Mont-Blanc,* tome II, p. 105 — Hollande : *Une excursion de Faverges à Frontenex par le col de Tamié.* (*Revue savoisienne,* 1882, p. 33)

teux il devient meilleur en pénétrant sous les bois et monte, en pente douce, par de nombreux lacets, le long de la face occidentale de la Belle-Etoile [1].

En 5o minutes on atteint le ravin d'Ecorcheau que l'on traverse puis, plus loin, celui, moins important, du Nant de Longemâle et l'on arrive bientôt, à 1 heure 1/2 des Combes, au chalet de Périllet, situé à l'orée des bois et des prairies.

Ce chalet, habité pendant quelques mois de l'année seulement, a conservé le nom sous lequel était désignée autrefois la Belle-Etoile [2] car cette dernière dénomination dont nous ignorons l'origine n'est pas très ancienne et, d'autre part, celle de *Gibbon horn* qui lui fut donnée, en 1823, par le géologue Bakewell, n'a jamais été adoptée dans le pays [3].

A partir du Périllet, le chemin se perd dans les prairies et peut être facilement confondu avec les nombreuses traces, en gradins, formées par le stationnement des bestiaux pendant l'inalpage. On peut, il est vrai, monter directement et atteindre l'arête terminale, un peu au nord de la croix que l'on aperçoit du chalet, seulement comme cette ascension, par des pentes rapides, est relativement pénible, il est préférable de se diriger au sud du Périllet pour monter le long d'un épaulement de la montagne, qui domine Tamié et d'où l'on atteint facilement, en 1 heure, l'arête puis la croix de fer, placée au sommet le plus élevé de la Belle-Etoile, à 1846 mètres d'altitude.

Pour faire l'ascension en prenant Albertville comme point de départ, il faut gagner, par Saint-Sigismond, Chevron et Plancherine, le hameau de la Ramaz d'où part un bon sentier [4] qui monte dans les bois. passe près du rocher dit le Roc de Pontvert, pour aboutir aux prairies. De là, on atteint facilement le premier sommet, porté sur la carte d'état-major, sous le nom de *Croix de Périllet* (alt. 1,714^{m}) et enfin l'arête termi-

1. Comme le sentier est souvent traversé par des couloirs, ce qui rend la marche incertaine, à quelques endroits il faut suivre la voie la mieux tracee en se souvenant que le chalet de Périllet se trouve dans la direction du sud, c'est à-dire du côté du col de Tamié

2. Cadastre de 1730 Archives départementales de la Haute Savoie.

3 Bakewell aurait donné ce nom à la Belle-Etoile parce que, d'après lui, elle présenterait, des environs de Conflans, une frappante ressemblance avec le profil du célebre historien anglais, Gibbon. *Travels in Tarentaise*, 1823, I, p 101. A Favre : *Op cit*, tome II, p 202.

4 Ce chemin existait déjà au xve siècle et était alors désigné, d'après un acte conservé au couvent de Tamié, sous le nom de *Vi de Savoie*, probablement en souvenir des travaux que fit exécuter Amédée III, comte de Savoie, pour rendre le passage du col plus praticable. Nous devons ce renseignement ainsi que plusieurs autres relatifs à cette étude, à l'obligeance de M Graber, inspecteur adjoint des Forêts, à qui nous sommes heureux de renouveler l expression de nos sinceres remercîments — Voir également E. Burnier : *Histoire de l'Abbaye de Tamié*, Chambéry, 1865, vol. in 8°.

nale et la croix du point culminant (5 heures environ de marche, d'Albertville).

Panorama. — C'est à juste titre que la Belle-Etoile est classée parmi les beaux belvédères des Alpes secondaires de la Savoie, car de son sommet, étroite arête qu'il est difficile de parcourir dans toute sa longueur, on jouit d'une vue magnifique [1]. Lors de notre ascension du 29 mai 1904, le panorama était malheureusement quelque peu réduit par un rideau de brouillards que le soleil ne parvint pas à dissiper; cependant. malgré ce fâcheux obstacle, nous avons reconnu un grand nombre des sommets visibles.

C'est d'abord le Mont-Blanc dont on aperçoit distinctement les masses imposantes de son versant italien ; la coupole du Buet, environné des pointes du massif de Sixt, puis les montagnes d'Hauteluce et de Beaufort ; le Grand-Arc et les glaciers de la Vanoise avec le Mont-Pourri et la Grande-Casse. Au sud-ouest, ce sont les cimes de la Maurienne, les Aiguilles d'Arve et les sommets de l'Oisans que l'on distingue dans le lointain. Enfin, tout près, le regard plonge dans la vallée d'Albertville qui s'étend au bas des pentes vertigineuses de la Belle-Etoile et de la Dent-de-Cons, dominée par le Roc-Rouge, au nord du col de la Closettaz et les pointes de la Deuva, de Sellive et de Cruessajran.

De l'autre côté, les rochers escarpés de la Sambuy ferment l'horizon au-dessus des prairies et des bois du col de Tamié qui vont rejoindre la plaine de Faverges et le cours de l'Eau-Morte jusqu'au lac d'Annecy dont on voit se découper au loin la nappe bleue, encadrée par les massifs de la Tournette et des Bauges.

Si nous ajoutons à ces quelques lignes, que les botanistes trouveront dans les prairies et forêts de la Belle-Etoile, de nombreux spécimens de nos plus délicates fleurs des Alpes, on verra que cette montagne, relativement peu connue, est digne, à tous les points de vue, d'attirer l'attention des touristes.

Florule, d'après MM. Marc Le Roux *(La Haute-Savoie. Guide du Naturaliste)* et F. Serand. — *Aconitum anthora, A. lycoctonum, Draba aizoïdes, Empetrum nigrum, Sedum atratum, Astrantia minor, Scabiosa alpina, Arnica montana, Gentiana punctata, G. angustifolia, G. acaulis, G. verna, Linaria alpina !, Allium victoriale, Eryngium alpinum,*

1 Voir à ce sujet. *Ascension de la Belle-Etoile*, par G. Tochon (*Bull. du Club-Alpin*, février 1884, p. 46).

Narcissus poeticus ! (prairies humides près du village des Combes, fin mai), *Pinguicula alpina !*, *Primula auricula !*, *Daphné mezereum !*, *Soldanella alpina !*, *Globularia nudicaulis !*, *Anemone alpina !* [1].

INDEX *(sans halte)*.

Ascension	De Faverges au hameau des Combes.....	1 heure 1/2.
	Des Combes au chalet de Périllet.....	1 heure 1/2.
	Du chalet de Périllet au sommet.....	1 heure.
	D'Albertville au sommet, par la Ramaz...	5 heures environ.
Descente	Du sommet au chalet de Périllet	40 minutes.
	Du chalet Périllet au hameau des Combes.	45 minutes.
	Des Combes à Faverges.....	1 heure.
	Du sommet à Albertville, par le Ramaz...	3 heures environ.

Nota. — Les touristes trouveront aux Combes, au petit restaurant Thévenet, de quoi s'approvisionner pour l'ascension.

J. Serand.

NOTICE

SUR

LE CHATEAU ET LA FAMILLE DE PELLY

(Suite)

Le testament de Jehan de Pelliez est du 25 février 1625. (De Lavenay, notaire.)

A sa mort, dont nous n'avons pas la date, il laissa sept enfants :

1. Jean-Claude, qui s'expatria jeune et ne reparut jamais. (Il s'était probablement engagé dans quelque armée étrangère.)

2. Daniel, qui devint chef de la famille à la place de Jean-Claude et dont il sera reparlé ci-après.

3. Claude-Charles, qui fut la souche d'une branche cadette. (Note *e*.)

4. Françoise-Ursule, qui épousa messire Philippe Mermillod, de Chessenaz, en 1602.

5. Anthoine, qui se retira à l'abbaye de Bonlieu sous Sallenôves, d'où elle fit, le 3 juillet 1636, donation à son frère Claude-Charles de tout ce qu'elle possédait. Néanmoins, cette donation devait être annulée « si la demoyselle parvient au sacrement de mariage », dit l'acte, qui fut passé à Bonlieu, par le notaire De Lavenay, en présence de Louis de Mareste (frère

1. ! Récolte F. Serand, 29 mai 1904.

de l'abbesse Marguerite de Mareste [1]); Pierre Gron, prêtre (aumônier) de ladite abbaye; François Tissot, de Cheyneis, « *paroisse de Musiège* [2] »; Georges Golliet, de Cercier, et Benoît Pigeon, de Chevilly.

6. CHARLOTTE, qui épousa, en 1612, Pierre Baytaz de Doucy, d'une famille de Desingy récemment anoblie et qui possédait de grands biens à Menthonnex et à Etrables (château et ferme Rosay [3]).

7. PÉRONNE, qui fut mariée à César Bugnier ou Bugnet, d'une famille bourgeoise marquante de Seyssel.

Daniel de Pelly, devenu le chef de la branche aînée par la disparition de son frère Jean-Claude, épousa Marguerite de Gales d'Oranges, d'Aix-les-Bains. On a de lui de volumineuses pièces de procédure, notamment à l'encontre du Chapitre de la cathédrale. Il était, comme son père, extrêmement processif : il eut, pendant le court espace de temps qu'il survécut à son frère, trente procès au Sénat de Chambéry.

A sa mort, arrivée en 1638, Marguerite de Gales, sa veuve, tutrice de son fils unique Jean-Anthoine, encore en bas âge, fit dresser un inventaire complet et minutieux des terres, du château et de tout ce qu'il renfermait : meubles, provisions, ustensiles, titres et papiers, etc.

Cette opération fastidieuse fut faite par les frères Antoine et Laurent de Lavenay, le premier châtelain, le second curial de la seigneurie de Pelly, « officiers locaux » comme on les appelait [4]. Le temps qui y fut employé peut donner une idée de la prodigieuse quantité de pièces accumulées dans des sacs et des coffres : commencé le 27 mars, l'inventaire ne fut terminé que le 17 avril, soit au bout de vingt jours, dont trois jours pour le château et les terres et *dix-sept jours pour les archives !*

Cette pièce volumineuse présente une foule de traits bien caractéristiques de l'ameublement d'un château au XVIIe siècle, du genre de vie des gentilshommes campagnards, des termes du langage usuel et de l'orthographe française tels qu'ils étaient en Savoie à cette époque. Nous en donnons quelques extraits à la fin de cette notice. (*Voir pièce n° IX.*)

1. MUGNIER : *Notice sur l'Abbaye de Bonlieu.*

2. Le village des Cheineys appartient aujourd'hui à la commune de Sallenôves.

3. Les Baytaz ont fourni plusieurs personnages marquants notamment Nicolas Baytaz, chanoine et official du diocèse pendant trente ans qui mourut en 1667 ; Claude François Baytaz, avocat au Sénat et ensuite gouverneur des bailliages de Ternier et Gaillard (1660)

4. Ils résidaient tous deux à Champagne, hameau de la commune de Frangy, ou leur maison subsiste encore. Ils étaient fils de Laurent de Lavenay, notaire comme eux Jean de Lavenay était chanoine et sacristain du chapitre de Genève en 1405. (*Hist de Genève*, de Spon, tome IV, page 218)

La branche aînée continua par Jean-Anthoine, fils de Daniel, lequel épousa, en 1663, Gasparde de Maillans, qui lui apporta la moitié de la terre de Vallod, au territoire de Seyssel, restée dans la famille de Pelly jusqu'à nos jours.

La maison de Mailland a fourni plusieurs personnages distingués, entre autres Jean-Marin de Maillans, juge-mage du Bugey, conseiller d'Etat du duc Charles-Emmanuel Ier, et François-Balthazard, gouverneur de la ville, château et bailliage de Gex en 1631, gentilhomme ordinaire du roi de France par patentes datées de 1630.

Jean-Anthoine eut trois fils : Jean-Baptiste, mort jeune, Charles-François et Louis-Gaspard. Ce dernier épousa en 1702, Charlotte Baytaz de Doucy, sa cousine, veuve de Charles Dadaz de Cursinge. Il mourut sans postérité en 1711.

Charles-François, seul survivant, épousa en 1723, Claudine d'Humilly, fille de Claude d'Humilly de Serraval et d'Anne du Tour de Villeneuve. (Acte passé au château d'Humilly, près de Viry, Dechaumontet, notaire.) A l'arrivée des troupes françaises en Savoie, en 1702, le comte de Sales avait chargé Charles-François de recruter une compagnie de milice en Chautagne, et il l'avait nommé lieutenant.

Charles-François de Pelly n'eut qu'un fils et deux filles : Claude-François, qui suit ; Sébastienne appelée Mlle de Vencières, à laquelle son frère constitua une pension de 120 livres par an ; et Catherine-Justine, née le 25 octobre 1725 [1], qui épousa en premières noces Anthoine du Châtelard, de Challonges, et en secondes Jean-Philibert de Gantellet de Beaufort.

Claude-François de Pilly (on écrivait ainsi à cette époque), né en 1724, entra au service du roi de Sardaigne en 1740, servit d'abord dans les *Gentilshommes archiers* de la Garde et fut ensuite lieutenant au régiment de Chablais. En 1750, il donna sa démission et épousa la même année Claudine-Pauline de Boëge, fille de Jacques de Boëge de Conflans, et de Jacqueline-Gasparde de la Fléchère de Beauregard, de l'une des familles les plus distinguées d'Annecy et qui possédait des terres à Sillingy, à Conflens, à Beaufort, à Cluses, à Chêne-en-Semine, à Mons, à Veyrier, etc. Jacques de Boëge était fils d'Ignace, qui avait loué, en 1725, sa maison à Mme de Warens, maison où Jean-Jacques Rousseau passa une partie de sa jeunesse. Jacqueline de la Fléchère — native de Saint-Jeoire — était co-propriétaire

1. Elle eut pour parrain le comte Albert de Viry et pour marraine Justine-Catherine de Rochefort, comtesse de Viry.

du château de Vanzy, dit la Fléchère, de la tour de Mons et de la moitié de la terre seigneuriale de Culoz, qu'elle tenait des d'Angeville de Montvéran, famille éteinte depuis en 1764, par Bernard d'Angeville, baron d'Allonzier.

Pauline de Boëge et sa sœur Anne-Josephte, épouse de M. de Mouxi de Charrière, de Thusy, furent les dernières de cette famille, dont les papiers et les titres furent apportés au château de Pelly, où il en subsiste encore une partie [1].

Claude-François de Pelly eut de Pauline de Boëge trois fils et trois filles : Claude-François, qui continua la lignée ; Jean-Louis, né en 1758, qui se fit prêtre, fut recteur de la chapelle de Vens et émigra à la Révolution, — Joseph, mort jeune en 1793 et dont nous reparlerons ; Georgine, qui épousa en 1779 M. Rey, det de la Vulpilière, de Choisy ; Andréanne-Françoise, mariée le 12 février 1782 à Antoine-Philibert Mauris, avocat ou procureur à Annecy, qui possédait une propriété à Etrables, et dont il reste quantité de lettres du temps de l'émigration ; enfin Marguerite, appelée communément Goton, qui ne se maria pas.

Claude-François le fils entra de bonne heure au service comme lieutenant au régiment du Genevois, où il se trouvait encore pendant la tourmente révolutionnaire. A la Révolution, le père de Pelly, déjà très âgé, n'émigra pas. Il se flattait de rester tranquille au milieu d'une population qui l'entourait de sympathie et de respect, et il y fût resté en effet, s'il n'eût eu affaire qu'aux habitants du pays. Mais le 19 mai 1793 [2], en vertu de la loi des suspects, il fut tout à coup saisi dans son lit et emmené aux prisons d'Annecy, sans avoir eu le temps de rien emporter. Il y resta peu de temps. Au mois d'août, lors d'un retour offensif de l'armée piémontaise en Savoie, un soulèvement éclata à Annecy — ce qu'on a appelé la *bagarre*, — qui n'eut pas de suite, mais qui permit aux partisans de l'ancien régime de rendre la liberté aux nobles renfermés dans les prisons (22 et 23 août). M. de Pelly père fut du nombre, mais le surlendemain son fils Joseph, qui avait pris part au soulèvement, fut tué aux côtés de M. de la Fléchère, son cousin, qui avait aussi payé de sa tête la direction du mouvement insurrectionnel.

Cette aventure a été racontée en détail par M. le chanoine Mercier dans ses *Souvenirs historiques d'Annecy*. Nous ré-

1. Nous en avons publié des extraits dans la *Revue savoisienne* en 1889. (Journalier d'Antoine de Boëge.)

2 Sa femme Pauline de Boëge était morte le 9, elle fut inhumée par Ducret, curé assermenté d'Usinens, les prêtres de Desingy ayant émigré depuis peu.

sumons brièvement son récit, en faisant seulement observer que M. Mercier s'est trompé en disant que le jeune de Pelly était le *neveu* de La Fléchère : il n'était que son cousin.

Les insurgés ayant fait fuir les autorités républicaines d'Annecy, avaient renversé les arbres de la liberté, saccagé le local du comité révolutionnaire, obligé l'évêque constitutionnel Panisset à se cacher, pillé des approvisionnements destinés aux troupes et installé à l'hôtel-de-ville M. de la Fléchère, ancien syndic d'Annecy et l'un des plus zélés partisans de l'ancien régime. Le 24, on signale à celui-ci l'arrivée des troupes françaises du côté de Sevrier (route de Faverges). La Fléchère voulut diriger lui-même une reconnaissance dans cette direction, et ayant rassemblé une troupe de paysans, il sortit de la ville par le faubourg des Marquisats, accompagné du jeune Joseph de Pelly et du nommé Jean Clairin, bourgeois d'Annecy, tous armés de fusils et de pistolets. Il était deux heures du matin. Arrivés au lieu dit la Croix du Tillier ou du Tillet, ils rencontrèrent une avant-garde, furent reconnus, saisis et mis à mort à l'instant à coups de fusil.

C'est là la version officielle, constatée par un jugement du Tribunal criminel d'Annecy. Une autre version, accréditée par les partisans du roi, consiste à représenter La Fléchère et ses compagnons comme attirés dans un piège par un faux avis de l'arrivée de troupes sardes, et lâchement assassinés par des patriotes embusqués des deux côtés du chemin. On ajoute que La Fléchère eut les yeux crevés avec un fer aigu. Je ne puis savoir laquelle de ces deux versions est la vraie.

M. de Pelly père crut à la seconde, car dans des réclamations qu'il adresse au Gouvernement français, il parle à plusieurs reprises de l'*assassinat* de son fils. Son gendre Mauris lui dit même dans une lettre de ne pas trop insister sur le mot *assassinat*, pour ne pas risquer d'indisposer les autorités contre lui.

Une fois sorti de prison, M. de Pelly père s'enfuit en toute hâte, revint tout droit chez lui, mais n'y trouvant personne, il se dirigea prestement sur Challonges, où son parent M. Dupraz lui donna l'hospitalité. De là il s'achemina vers la Suisse, presque sans ressources.

Il alla à Genève rejoindre sa fille Marguerite (Goton), il y séjourna peu de temps et se fixa ensuite à Lausanne, chez l'imprimeur Vincent, dont la maison dure encore. Peu de jours après, il écrivit au roi de Sardaigne pour lui demander un emploi dans ses Etats. Le roi le nomma lieutenant dans le

corps des invalides chargé de garder le fort de Bard, dans la vallée d'Aoste, devenu célèbre quelques années plus tard par le passage de Bonaparte et de l'armée française. M. de Pelly y trouva comme gouverneur M. Dutour d'Héry, son parent, qui le reçut à bras ouverts et le logea chez lui. Il y resta jusqu'en 1799. Quelques jours avant l'arrivée de Bonaparte, il fut envoyé à Ivrée, où son fils était capitaine au régiment de Genevois. Il y mourut au bout de quelques mois [1].

Sa fille Goton, après avoir végété à Seyssel, à Genève, à Nyon, à Lausanne, voulut rejoindre son père à Bard ; mais on ne l'y admit pas. Elle se rendit à Ivrée et de là à Turin, où elle établit un commerce de soieries, qui non seulement la mit à l'abri du besoin, mais lui permit de venir fréquemment en aide à son père.

Goton était une femme de tête et de cœur. On conserve à Pelly plus de trente lettres qu'elle écrivit de Lausanne et de Genève à son père et à son frère, toutes admirables. Elle s'émeut des défaites de l'armée sarde. « Comment se fait-il, disait-elle à son frère, que l'on entende toujours parler des victoires des Français et jamais des vôtres ? » En 1796, elle lui écrit encore : « Tu devrais aller t'engager avec Buonaparte : tu apprendrais à faire la guerre sous un pareil maître ! » Cette correspondance, qui contient de vives sorties contre les jacobins et les terroristes, mériterait d'être publiée. Elle contient presque toute l'histoire, écrite au jour le jour, de la Révolution en Savoie.

Son frère, Claude-François de Pelly, après avoir guerroyé contre les Français en Piémont, fut licencié lorsque le roi ayant perdu tous ses Etats, se retira en Sardaigne (1799). Il fit aussitôt des démarches pour rentrer en France ; mais ne put être admis officiellement. Il y vécut quelque temps caché, avec la tolérance des autorités locales et ne fut amnistié par le Premier Consul que le 22 frimaire an XI (1803). Il avait épousé en 1787 Célestine-Anthelmette de Bracorens de Savoiroux, fille de Joseph de Savoiroux et de Anne-Marie de Chapelle de Rochefort.

Les Savoiroux étaient très riches ; ils possédaient des terres à Desingy, à Chilly, à Clermont, à Menthonnex, à Crempigny, à Rumilly, à Montagny, à Saint-Marcel, à Saint-Sylvestre,

1. Il existe à Pelly une lettre qu'il reçut du major de Magny Joseph-Marie, devenu colonel et mort en 1815 à Reignier, qui lui raconte avec force détails le célebre passage de l'armee française à Bard. C'est une page d'histoire *vécue*, c'est-à-dire véridique et intéressante.

à Sonnaz, à la Saugère, près de Mâcon et ailleurs encore.

Célestine de Savoiroux apportait à Pelly des biens importants, notamment deux fermes à Chilly ; la *Cour* (ayant appartenu à la famille de Chilly d'Eteaux) [1] et la Bouillaterie, une autre à Crempigny.

Pendant toute la Révolution, elle resta cachée dans la propriété de Chilly, bien que sa présence fut connue des autorités du lieu ; elle avait un garçon, Claude-Marie, dit Dodon, plus tard colonel, dont nous aurons à reparler. Elle surveillait les affaires de Pelly et y venait quelquefois.

Il faut dire que le domaine de Pelly, les terres de Vallod et de Chautagne furent non pas vendues, mais seulement louées par la commune de Desingy comme propriété vacante, grâce à la donation en règle faite avant l'arrivée des Français en Savoie, par le père de Pelly à son fils le lieutenant. Celui-ci ne put être porté sur la liste des émigrés, ayant été antérieurement et sans interruption au service de son souverain. Célestine de Savoiroux se rendit même fermière de la propriété de Pelly en 1797, avec la connivence de l'agent municipal Dhérens.

En effet, le jour de l'adjudication, elle arriva sans bruit et se mêla à la foule des amateurs et des curieux, saluée de coups d'œils discrets, furtifs, par quelques voisins. Au premier mot de l'agent, elle met une petite enchère, tout le monde regarde étonné. Alors, par un accord tacite et unanime, chacun se retire et laisse la dame adjudicataire de son propre bien.

A son retour en Savoie, Claude-François rentra donc dans ses biens et peu après dans ses droits de citoyen français. En 1814, il fut nommé maire de la commune et syndic à la Restauration. Il conserva ses fonctions jusqu'à sa mort, arrivée en 1824.

Dès 1816, le roi Victor-Emmanuel Ier lui avait alloué une pension de retraite de 1,000 francs avec le grade de lieutenant-colonel.

Sa veuve, Célestine de Savoiroux, a vécu jusqu'en 1851.

Ils avaient quatre enfants, deux garçons et deux filles : Claude-Marie, Colomban-Félix, Georgine et Sophie.

1. Claude-Marie de Pelly, l'aîné, né en 1793, servit sous Napoléon en 1813, 1814 et 1815. A la Restauration, il entra au service du roi de Sardaigne et y parcourut une brillante carrière. Il était colonel de cavalerie en 1836, fut décoré de

1. On voit encore sur la porte d'entrée du château de la Cour, les armoiries de Chilly d'Eteaux.

l'Ordre des SS. Maurice et Lazare en 1838, commanda ensuite les chevau-légers de Sardaigne, et fut fait gouverneur de cette île. Retraité en 1846, avec une pension de 2,550 francs, il continua de résider à Turin jusqu'à l'annexion de 1860. Il rentra alors à Pelly, fut nommé maire de Desingy et y mourut le 6 octobre 1869, sans avoir été marié, léguant tous ses biens à l'un de ses neveux, Hector Bastian, de Frangy, officier de l'armée, mort jeune lui-même en 1890.

2. Colomban-Félix de Pelly naquit au château de Chilly, propriété de sa mère, le 8 avril 1801, fit ses études au collège de Turin, et fut reçu docteur en droit à l'Université de cette ville en 1826, après de brillants examens. Bientôt après il fut nommé *Attaché* à l'Intendance générale de Chambéry, fonctions analogues à celle de nos conseillers de préfecture, qu'il exerça avec un talent très apprécié jusqu'en 1830.

A cette époque, son état de santé l'obligea à renoncer aux affaires publiques ; il dut se confiner chez lui, à Pelly, à peine âgé de 29 ans. Il y resta jusqu'en 1864, au moment de son partage avec son frère le colonel. Les propriétés sises dans la commune de Chilly lui étant échues, il alla habiter le château de *La Cour,* où il resta jusqu'à sa mort, arrivée le 8 février 1871.

L'avocat de Pelly (nom sous lequel il était connu dans toute la contrée), s'était constamment signalé par une grande libéralité et une charité inépuisable envers les pauvres. Il a voulu terminer sa vie par un bel acte de générosité, en faisant don de toute sa fortune aux pauvres de Desingy. Ses biens, consistant en maisons, terres et vignes à Chilly, à Crempigny, à Desingy, à Motz et à Serrières en Chautagne, furent estimés 153,000 fr. Ils sont aujourd'hui administrés par le Bureau de bienfaisance de Desingy.

3. Georgine, née en 1804, épousa en 1825 M. Claude-Marie-Pie Bastian, de Frangy, le plus riche propriétaire foncier de la contrée, presque toutes acquises par son père à l'époque de la Révolution. M. Bastian joua un certain rôle dans les affaires publiques. Député au Parlement sarde en 1848, conseiller général après l'annexion de la Savoie à la France, chevalier de la Légion d'honneur, il mourut en 1872. Son épouse, Georgine de Pelly, était morte en 1860, laissant quatre fils et une fille (celle-ci mariée à M. Jacquemard, de Saint-Julien), tous morts aujourd'hui. L'aîné, François, habitait le château de la Flé-

chère, à Vanzy, fut père d'HECTOR, héritier des biens du colonel de Pelly, qui prit le nom de Bastian de Pelly. C'est la sœur de ce dernier, Françoise, dite Fanny, épouse de M. François Deschamp, de Chambéry, qui possède actuellement le château et le domaine de Pelly. Les autres fils de Georgine furent CLAUDE Bastian, qui fut officier en Piémont, puis en France après l'annexion, mort à Chêne-en-Semine ; EUGÈNE, avocat, possesseur du château de Frangy, et FÉLIX, mort au château de Lornay. Tous ont laissé des enfants.

4. SOPHIE de Pelly, la dernière survivante, née en 1808, décédée le 5 avril 1881, avait épousé en 1830 Pierre-Marie-François Michaud, de La Biolle, près d'Albens (Savoie), ancien capitaine ayant servi dans l'armée française de 1801 à 1815 et assisté à la plupart des batailles du 1er Empire, notamment à Austerlitz, à Iéna, à Friedland, à Burgos, à Brienne où il fut blessé grièvement et décoré sur le champ de bataille de la main de Napoléon. Après la chûte de l'Empire, M. Michaud quitta le service ; il exerça ensuite pendant de longues années les fonctions de percepteur à La Biolle [1]. A sa mort, arrivée en 1863, il laissa deux fils et trois filles : CLAUDE, décédé en 1890, père de M. François Michaud, licencié en droit, et de MM. Joseph et Félix Michaud, des Dlles Marie et Sophie Michaud, propriétaires à Mognard (Savoie). Les quatre qui suivent sont encore vivants aujourd'hui (1904) : M. FÉLIX MICHAUD, ancien receveur de l'Enregistrement, résidant à La Biolle, père d'Antony et de Joseph Michaud, ce dernier adjudant au 33e de ligne [2] ; Mme CLÉONICE MICHAUD, veuve de M. Jean-Joseph Arestan, de La Roche-sur-Foron ; et Mme JOSÉPHINE MICHAUD, veuve Grillery, résidant à Gruffy.

*
* *

NOTES.

A. — « En 1247, le 12 mars, une sentence rendue par Guillaume, official de l'évêché de Genève, entre le Chapitre et Robert de Desingy, chevalier. Le procureur du Chapitre, se fondant sur ce que Robert, de même que ses prédécesseurs, tenait en fief du dit Chapitre tout ce qu'il possédait au territoire de Desingy, avait dès longtemps refusé de faire son service de vassal, réclame la restitution du fief et vingt livres

1. M Michaud était cousin du célèbre Michaud, auteur de l'*Histoire des Croisades*, et du aron Michaud, général au service du roi de Sardaigne.

2. M. Félix Michaud conserve pieusement dans son salon les portraits de son pere le capitaine et de sa mère Sophie de Pelly.

pour les fruits non perçus. Il se plaint aussi d'une construction faite par Robert sur les terres du Chapitre et de nombreux dommages causés aux hommes et aux biens de celui-ci. La sentence, rendue par l'official sur les dires des témoins et les aveux de Robert, prive celui-ci de tout ce qu'il tenait en fief à Desingy et à Sorny (auj. ham. de Desingy) en en exceptant ce qu'il avait acheté de Richard Charront ; prononce contre lui une amende de 100 sols au sujet d'une gagerie concernant Jacques de Chatillon, chevalier ; enfin condamne Robert à une amende de 40 livres genevoises. »

Fait le vendredi après le dimanche de Lætare. (Regeste genevois, nº 796.)

* * *

B. — Cette sentence fut suivie trois ans après (12 juin 1250), d'une transaction par laquelle « Robert de Desingy conserve son fief, mais cède au Chapitre un nommé Salon, du village d'Etrables, et son tènement (ses terres). Il conserve aussi la maison qu'il avait bâtie malgré le Chapitre, mais il paiera 18 deniers de cense au Chapitre pour cette maison. Quant à ses fils, deux d'entre eux, Robert et Hugues, demeureront hommes-liges de Robert, seigneur de Grésy, mais les autres et leurs descendants seront hommes-liges du Chapitre et jouiront seuls du provenant de leur père. » (Reg. gen., nº 822.)

* * *

C. — « Le 6 avril 1293, Perronet, métral de Desingy, reconnaît devoir au Chapitre de Genève 68 livres 14 sols 11 deniers genevois pour les revenus qu'il a perçus au nom du Chapitre *dans la paroisse de Desingy* » (par conséquent dans le fief de Pelly comme ailleurs, quoiqu'il ne soit pas désigné nommément).

* * *

D. — Le Chapitre luttait de même avec les comtes de Genève, suzerains des petits seigneurs locaux. Exemple :

« Le 3 décembre 1295, eut lieu un accord entre le Chapitre et Amédée, comte de Genevois, en présence de l'évêque Martin, au sujet de plaintes formulées par ce dernier pour plusieurs exactions et empiétements commis par le comte. Il est convenu notamment que le chapitre possède tout droit et toute juridiction sur les hommes et habitants des villages de Desingy, Charnoz, Clennaz, Crumel (Crumauz), Etrables, Planaz,

Oures [1] (Douvres), *Pellier*, *Vencières* [2], Rive, Sornier, Tagny, Vallières, Vannecy (qui forment précisément toute la paroisse de Desingy plus ceux *Coligny* (Seyssel) et de *Bossy* (Frangy) et Vulsie (Vorsier, Clermont) qui la touchent, et d'autres plus éloignés, plus le lieu appelé les *Rippes* de Saint-Pierre. Dans les villages susdits, le comte ne pourra exiger des hommes du Chapitre les droits et redevances ci-après : *gaytas*, *avenarias*, *procurationes*, *charruarias*, *gallianas*, *chaponas*, *januarias*, *angarias*, *parangarias*, *bastimenta*, *pilacherias seu alias exactiones sive questus*. » (Reg., nº 1402.)

*
* *

E. — *Branche cadette*. Claude-Charles de Pelly, frère de Daniel, dont la descendance forma pendant quelque temps une branche cadette, n'eut aucune part aux droits de seigneurie. Il reçut en partage la propriété et le moulin que la famille possédait au village de Vencières, voisin de Pelly. Peu content de son lot, il ne cessa de réclamer une augmentation à son frère, et sut même obtenir de son neveu Jean-Anthoine, une pension annuelle et viagère de 15 coupes de froment à 8 florins 5 sols la coupe. Il avait épousé en 1657 Bernardine de Montluel, fille de Claude-Marie de Montluel de Salleveufve (Sallenôve), seigneur de la Tour de Chavornay en Bugey. L'épouse eut 1,300 écus de dot.

Claude-Charles eut de Bernardine de Montluel d'abord deux fils jumeaux : Charles-Joseph et Jean-Baptiste, morts tous deux en bas âge ; puis Claude-Louis et trois filles, Marie, Charlotte et Françoise dont la destinée ne nous est pas connue.

Leur frère Claude-Louis se fit religieux bénédictin le 16 août 1656, résida à Nantua et à Talissieu, puis au bout de 18 ans, quitta le couvent et se retira à Chateaufort en Chautagne, où la famille avait quelque bien. Il voulut en vain rentrer en partage des biens de son frère Jean-Baptiste, dont son cousin Jean-Anthoine s'était mis en possession, comme devant faire retour à la branche aînée, à défaut d'héritiers directs. On lui opposa constamment ses vœux, qui le rendaient inhabile à hériter. Le procès dura quatorze ans. Claude-Louis, qui était prêtre, obtint en 1694 le rectorat de la chapelle de Vens et

1 Ce mot doit être lu *Ovre* et non *Oure* On l'a écrit pendant longtemps *d'Ovre* et *Dovre*.
2 Les auteurs du Regeste ont écrit par erreur *Venteres*, de même qu'ils placent à tort Vallières près de Rumilly. Il s'agit bien ici de Vallières de Desingy.

celles de N.-D. de Pitié et de Sainte-Croix à l'église de Seyssel ; ensuite la chapelle du château de Chateaufort : le tout confirmé par l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex.

(A suivre.) F. FENOUILLET.

GLANES

Nécrologie. M. Fernand Bartholoni, membre effectif de notre Société dès 1865, est mort au mois de mai dernier.

M. le baron Blanc, ancien ambassadeur (v. *Rev. sav.*. 1893. p. 102), est mort également le mardi 31 mai dernier.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE MÉTÉOROLOGIE

STATION DU LYCÉE BERTHOLLET

Les observations thermométriques que nous publions ci-joint ont été faites à la station météorologique du Lycée. Depuis une huitaine d'années, on y a fait d'assez nombreuses observations, mais c'est surtout depuis 1898 que la station a été complétée, ayant dû, comme secrétaire de la Commission départementale de météorologie instituer près de moi des observations pouvant servir de contrôle ; il était nécessaire aussi de répondre aux critiques que l'on pouvait adresser à la station du jardin public. Dès 1899, les températures de l'air sont déterminées au moyen de thermomètres à maxima et minima vérifiés par le Bureau central ; on les observe avec soin, au 1/10 de degré, tous les matins à 9 heures. Les divisions sont des degrés et les 1/10 sont appréciés à l'œil. En même temps que ces observations, la station en comprend d'autres se rapportant à l'humidité, à la pression atmosphérique, etc. Quelques inscripteurs complètent la série des appareils. La température du sol à 30 $^{c}/^{m}$ de profondeur, est relevée de même chaque matin. De toutes ces observations, nous n'avons pris aujourd'hui que les températures maxima et minima. Les thermomètres sont placés sous un abri Renou, protégé au midi par un rideau d'épicéas et s'ouvrant au nord sur une des cours du Lycée située vers la plaine des Fins. L'abri lui-même est placé au milieu de verdure. Cette situation nous permettra de comprendre les différences qui peuvent exister entre les températures de cette station et celles du jardin public. L'altitude dé-

terminée exactement par l'administration des ponts et chaussées est de 450^{m} 50.

Si nous prenons les moyennes des différents mois, nous ne trouvons pas en général de différences très sensibles. Du reste, la station du jardin public est un peu protégée du nord par les dépendances assez éloignées, il est vrai, de l'habitation du jardinier chef, et par les platanes situés le long du canal ; il est entouré de grands arbres. Prenons d'abord les maxima, et pour nous rendre compte des différences observées, portons les corrections à faire subir aux températures du jardin public sur des perpendiculaires à une même droite pour chacun des mois dont nous publions les observations, à droite ou à gauche suivant que la correction est négative ou positive. *(Tableau E.)*

On voit que la différence s'accentue surtout en été et qu'il fait plus chaud au jardin public qu'au Lycée, excepté parfois les mois de novembre, décembre, janvier et février.

Les conclusions précédentes seraient confirmées par l'examen d'un tableau analogue au précédent établi pour les minima ; le Lycée est légèrement plus froid l'hiver. En somme on peut dire que les températures maxima ou minima indiquées dans cette station sont toujours un peu inférieures à celles du jardin public.

Enfin, un résultat intéressant peut résulter de l'étude des écarts entre les maxima et les minima dans les deux stations. C'est ce qui se trouve indiqué dans les tableaux ci-après *(tableau F)* ; pour qu'on puisse mieux avoir une vue d'ensemble, nous avons disposé en face de chaque résultat des longueurs proportionnelles aux nombres obtenus.

On constate une coincidence assez remarquable entre les deux stations, bien que le jardin public accuse des écarts légèrement plus grands. Ces résultats nous permettent de voir que les différences entre le Lycée et le jardin public sont assez faibles, constantes caractéristiques des deux stations et que toutes deux concordent à donner la même impression sur le climat d'Annecy.

GUERBY.

DATES	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
	Max	Min.	Max	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.
1	12°7	1°9	3°8	-10°2	7°1	3°2	5°2	—3°4	14°4	5°3	17°7	3°7	27°	12°6	25°4	9°8	24°1	7°8	22°1	11°	16°5	2°6	5°	1°9
2	12.9	1.7	2.6	—4.1	8.8	—5.4	6 2	—4	18.1	4.9	20.5	9.6	29.8	14.1	28.4	12.9	24 5	9.8	23.6	11.9	15.9	7.3	4.2	1.5
3	13.7	5.9	4.2	0.1	—0.2	—7.2	7.8	—3.8	17	7	22.2	10	31.4	16.8	26 9	11.9	25.2	13	20.1	13.1	12.1	3.2	3.8	1.2
4	12.3	2.3	6.9	—5 3	3.1	—5	9.5	—1.5	22	9.8	23.5	9.7	23	9.8	27.9	14.9	25.1	10.9	19	6.6	11.9	6.8	5	0.7
5	5.5	—0.1	5.4	—1.1	0.3	—11.9	5.1	2	20	5	26.9	11.2	17.2	11.7	21.9	6.9	24.3	9.5	20.8	12 8	12.3	—1	9	1
6	5	1.1	6.9	0	—2.4	—9.1	9.9	1.2	25.2	6.2	27	13.8	20.5	11	21.9	9.9	25.9	8.1	17.9	9.9	11.7	1.7	11.2	7.6
7	4.2	1	6.5	0.8	—2	—8.4	10.2	—1.9	24.5	10.9	23.8	13	22.6	10	25.9	15.7	24.5	8.5	21	7	13.3	5.8	11.9	4.1
8	4.3	0.8	7.3	—3.8	5.3	—5.4	11	2.2	21.3	7.2	23.5	13.1	17.9	7.8	29.6	11.8	20.9	11	21.3	6.9	8.4	0.2	6.3	—0.1
9	2.9	—1.5	5 3	—1.2	7.4	—4	10	2.7	11.9	7.2	20.5	6.8	15.1	3	21.1	12.9	25.8	10 5	22.2	6.9	10.9	4.8	7.9	—0.4
10	3.9	—0.3	5.2	—0.5	11.8	—2.5	8.8	—2	16.1	3.6	23.9	9.6	18.9	6.7	24.6	6.1	22	8 9	22 1	7	10.9	2	5	—3
11	4	—2.8	2	—6.4	13.4	—1.1	11.8	2.7	17.5	5	27.1	12.8	22.6	9.7	24.4	8.8	24.5	8.2	21.9	11.7	8.9	—0.2	1.9	—3
12	2	—5	4	—1.4	10.9	4.8	15.9	7.9	19.8	2.8	27.6	10.2	25.9	12.1	19.6	6.7	25.1	6.2	17.2	4.6	9 8	2.6	2.1	—3.2
13	—0.1	-10.1	12.4	1.8	12	—0.5	10.7	2.6	22	8.4	27	11.8	26.2	14.3	21.4	13.4	19.4	5.9	19	6.2	8.9	—1.5	2	—4
14	—0.2	—4.2	14.8	5.8	12.2	—0.2	10.5	5.9	17.9	9.8	20	7	27	13.6	23.6	11.1	19	5	20.2	8.8	8 9	—2.2	2	—4
15	—2 7	-10.1	6.5	—4.1	5.9	—4.7	19.5	1.1	13.7	6.5	21.2	7.9	27 1	14.5	24.6	9.4	21	7.7	12.8	2.9	6.6	2.8	6.9	—2.2
16	3 5	—4.2	11.8	2	8.9	—5.1	23.8	4.7	11.5	5.5	24.9	10.6	29.1	15	23.8	11.8	25.9	8.7	11	—1.8	8.9	3.5	3	—3.9
17	7	1.8	11.9	—2.7	10.9	—2.9	23.1	1.2	12 6	5	26	10.9	30.9	15.6	22.7	5	24	14.7	13.4	—0.1	10.3	5.4	6.1	—2.1
18	9 2	3 5	7.8	2.8	8.6	—1.4	12.4	1.4	12.3	7	28.6	14 8	30.8	13.9	25.8	7.4	21.6	14.6	13.6	7.9	10	1.9	3.5	—4.1
19	4.5	—1.2	7.1	1.3	5.3	—6.3	14.3	0	17.4	4	24.3	11.1	30.8	14.8	25.9	8	24.9	14.6	14.8	11.9	8	3.6	1	—3.9
20	4.6	—4.1	10.9	1.9	9 4	—1	15.6	0.7	19.1	2.5	26.7	11.9	31.3	14.9	28.4	5.1	23 9	13.9	13.3	0.9	8.9	0.3	7.3	—6
21	4.5	—1.9	5.1	1.9	4 5	0	17.8	0.9	18.7	2.7	21.9	13.8	31.7	14.2	26.3	13.6	23.1	16	12	6	7	3.1	0 3	—5.1
22	9.4	—1	4.1	—3.3	15	—0.1	21.9	2.8	22.7	4.1	27.9	13.9	31.8	17 6	24.1	12.4	23 9	12	9.1	1.7	5.8	2.9	4.8	—1.7
23	9.3	0.4	5.1	2.4	8.9	1.6	23.9	4.9	25.7	7.2	19.6	8.4	29 3	13.6	25.4	14.4	25.4	10 9	6.9	3	7 9	—1.3	6.9	—1.5
24	10.2	—0.4	13.1	0.2	7.4	2.5	24.8	5.9	24.3	10.5	21.9	7.4	29	14 5	28.3	14.5	26	9.9	9.2	5	6.9	0.8	7.9	1.7
25	7	1.9	14.9	1.2	9.5	1.1	21.8	6.5	16.8	6.5	24.1	12.3	28.4	13.5	17.8	10.7	27	15.7	10.7	2.1	7.1	—0.8	9.4	—2
26	5.5	—0.7	18	1.5	4.6	—1.6	21.1	2.8	14.9	7.8	20 8	11.9	32.1	16.1	21	10.8	20	12.9	13.2	1.1	5.9	—2	7.9	—4.5
27	6.6	—2.2	15.9	5.7	4	—2.1	17.1	2.5	16.2	3.8	18.8	6.1	33.8	16.8	23.4	12.3	21 7	11.4	12 9	6.5	5.1	—2.5	6	—3.4
28	2.6	—0.4	14.9	5.4	6	—1.2	11.5	7 9	19.9	6.7	21	7.8	33.9	15.9	24.2	12.5	22 6	15	11.8	1.2	6.9	—2.4	7.9	0.1
29	3	—8.1			5.6	—4.2	17.4	8.9	21.8	11.9	23.5	9.6	33 2	17	19.7	10.2	19.2	10.9	12.7	0.3	11.2	1.6	7.5	1.6
30	1	—4.4			5.9	0	19.9	9.3	22.6	7	25.2	10 5	30.8	13.9	23 1	9.3	18.4	11.8	11.5	6.5	5	0.1	5 4	1.9
31	2.1	—2.3			5.8	—1.4			18.2	4.9			25	10.4	23.3	8.5			16 1	0.5			8 6	1.9
Moyenne	5°3	—2°3	8°4	—0°3	6°9	—2°5	14°1	2°4	18°6	6°3	24°3	10°4	27°2	13°1	24°1	10°6	23°6	10°8	15°9	5°8	9°4	1°6	5°7	1°

Station du Lycée. — *B.* OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES **Année 1901.**

DATES	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.
1	5°7	—3°4	3°9	—5°1	10°7	2°	16°9	8°8	12°5	3°2	29°	13°8	28°5	12°8	23°5	14°8	25°2	12°7	21°4	7°9	9°	5°	5°	—8°1
2	6.2	—2.4	0.7	—4	10.1	3.9	11.4	5.3	16 5	0.5	29.3	13.7	20.8	14.9	16.8	13.9	25	13.6	17.1	10.8	9	0.2	4	—7
3	5.7	—0.3	5	—2.8	11.3	4.8	17.9	5.4	15.7	4.8	29.8	15.7	17.8	7.9	17.2	9.9	26.5	15.3	15	9.5	9 9	—1.6	4.9	—6.1
4	2.6	—6.3	4.7	—4.5	8.4	—0.6	14.4	3.9	19.2	2.2	25.4	15.6	20.9	10 4	23.1	10.4	23.4	14	13.3	9	8.5	—2.1	2.6	—2.3
5	—3.6	—9.3	5	0.1	4	—0.6	13.9	7.9	19.6	2.1	26.8	10.8	14.9	11.6	24.6	10.9	23	12	14	9.5	5.4	0.1	6	—7.3
6	—5.6	—10.9	6.7	—1.4	6.8	—0.9	14.7	9.4	21.9	5.5	25.9	11	23.8	11.5	24.6	11.5	20.1	9.1	17	9.8	7.8	—3	2.7	—9.9
7	—5	—12.4	3	—6.1	9.9	—0.2	20.6	11.5	18.1	4.8	27.3	12.2	24.4	10.4	23.4	13.4	23.1	12.1	16.1	6.3	7.9	—2.3	0 4	—3.7
8	—1.9	—6.7	2.3	—3.2	5	—2.8	21.5	9.5	16.6	4.8	27.6	10.8	25.2	10.8	23.9	9.5	24.6	10.1	11.6	4	7	—4 1	0.4	—7.6
9	1.8	—6.9	1	—9.3	7.8	—4.8	24.3	8.6	14 9	5	27.9	15.7	27	11.8	24.7	11	26	11.4	10.8	6.8	8.9	—3	6.4	—4.4
10	3.2	—2.3	1.2	—6.4	6.4	—3.1	18	6.9	16.3	4.8	25.9	12.7	27.9	12.7	27.8	14.8	27.4	13.2	13.8	2.4	4.4	—1 8	8.3	2.9
11	6 9	—5.5	1.2	-12	6	—0.4	12	5	13.9	3.9	25.9	12.9	27.9	12	28.1	14.9	26.1	9.9	13.7	0.1	8.2	—3.4	5.1	—1.9
12	6.9	—2.4	1.7	-10	3.2	0.2	17.3	5.9	14.9	4.9	23.2	10.5	25.9	11	24.9	13.4	22.9	10.1	13	1.6	5	—0.2	4	—7 1
13	8.2	—5 3	—1	-13.4	3.9	—1.1	7.5	2.4	18	5.9	22.2	7	26.8	11.3	19.5	9.9	13.9	7	12.9	2.1	8.8	—2.4	7 8	—5.3
14	3.2	—7.3	0	-10.4	8	—2.5	7.4	1.3	23.9	10.9	22.2	10.2	28.3	14.3	21.1	9	14.1	9.3	13	3	15.9	3.1	2.8	—1.9
15	1.7	-10	—5.1	-14.3	10	0	10.7	4.1	22.3	6	17	10	27.9	15	22.7	12.9	15.1	9	13.9	4	8.4	3 5	2.8	—0.2
16	0.9	-10.9	—6.5	-16	11	3.9	14.8	2 5	22.2	5.7	15.1	7	27.9	12.4	22.1	11.4	16.6	8	10.8	5.9	8.1	2.9	2.8	—4
17	0.6	—9.1	—1.7	-11.7	13.9	0.1	12.4	0.6	22.9	3	15	7.8	27.9	10.8	20.1	7.9	18.4	4.2	16.2	4.9	5	2	2	—4.1
18	1	-10.1	—1.4	—6.1	11.2	2	5.6	—2.5	16.4	2.6	15	8.1	28.9	11.2	22.5	9.7	17.8	11.7	12.8	6.5	5.8	1	2.4	—4.7
19	3.8	-10.1	—0.6	—9.1	11.9	3.7	10	—2.9	18.9	6	14.2	4.7	29.7	12.5	25.9	10.4	20.9	7 8	16 8	6	4.6	—5 2	5.7	—3
20	7.4	—2.3	—3	-19.9	13.6	2	15.2	—0.9	21.6	6.9	15	6.1	30	12.7	28.2	11.9	20.8	8.3	17.1	9.2	6.2	—4 9	4.9	—0.9
21	6.2	—1.4	—3	-17.9	7.7	0 3	18.9	1	23.2	5.9	20.1	6.7	29.1	11.2	26.2	13.1	21.9	9.9	12.9	7.9	5.9	—4.2	2.1	—0.8
22	7.4	—2.9	—4.6	-18.3	4.6	—0.1	21.5	2.1	23 9	7	23.6	9.5	29	11.2	23.8	12.8	21.9	11.8	12.2	1.9	8	—2.1	2.5	—1
23	5	—3.9	—1	-17	1 1	—3.4	21	7.6	24.5	11	27	10.9	26.8	15.5	24.4	10.5	20.6	8.7	10	6.2	7.5	1.6	2.1	—1.2
24	4.6	—1.8	1.2	-15.2	3.7	—3.9	21.2	4	22.8	7.7	27.7	16.6	21.4	7.6	27.4	14.3	20	13.4	11.9	1 9	8.2	—2.1	1.1	—2.7
25	2.1	—2.7	5	-12.5	3.1	—5.1	21.7	5.9	22 2	8.2	21.7	9.8	25.9	14	28.7	14.3	15.4	11	13.4	0.3	0	—2	6.9	2.
26	5.2	0	5.5	-10.6	5.7	—0.1	18.7	8.7	23	10	23.9	7.9	23.7	12.1	25.2	14.2	13.5	10.2	13	1.6	1	—2.2	7	0.
27	4.1	—0.4	6.7	—7.2	5.9	—7.9	17.7	6 8	23.5	12.3	23.7	8.7	22.4	12.8	18.2	8 5	16	10	11.8	5.5	—0.2	—3	5.3	—0 8
28	7	1.8	6.9	—1.9	4.2	0.2	11 9	5	24.8	10.2	25.9	10.7	23.9	12.3	19	9.4	20	10.6	10.1	3.9	—0 5	—2.8	1.9	—9.8
29	5.5	0.9			1.8	-13.3	13.9	3.5	25.8	10.1	26.4	12.1	21.1	12.7	15.5	6.7	19.8	7	12.9	0.9	2.2	—4.9	5	—7.
30	5.4	—6			5.7	—2.9	15.7	3.7	25.9	12.8	29	16	22	12.8	20	5.1	21.8	8.6	11.7	1.8	4.3	—7	5.1	—0.
31	2.2	—8			14.5	7.1			26.5	11.9			21.8	15.7	21.8	8.2			9	5			8	—2.

DATES	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max	Min.	Max.	Min.	Max.	Mi
1	7°6	—2°	3°6	—2°9	6°1	0°	14°1	1°1	13°3	3	24 9	6°	28°	13°9	28°3	15°	27°1	7°9	13°3	3°9	8°6	1°3	7°9	2
2	7.9	—3.3	—1.5	—6.1	10	3 5	20	5 3	7.8	4.9	27 7	11.8	29	14.2	24	14 3	23.6	10 8	13 6	5 9	8	4.1	8 4	0
3	7.1	3.2	—0.4	—8	10.9	1.6	16	8 2	14.1	6.8	29.3	11 7	22 9	7 9	20.8	12 9	25 4	11.4	10 5	3 1	8.4	—2.9	9 9	—0
4	9 8	—2.1	2.1	—4.8	10.8	—2	16.9	8 7	15.7	6.9	30.1	12.3	23 4	9.4	23 4	6 9	26 3	12 3	14 9	2 9	12.9	—1.9	7.6	—2
5	7.7	—2 5	3	—10	6.7	—3 3	15.9	0 5	11 9	4 9	23.5	12 4	28	10 9	24 3	11 7	26 9	13 9	10 8	6 9	13	—1 8	0.4	—8
6	5.9	—0.9	1 4	—8	10 5	—4	17.7	5 3	12.7	0 9	21 4	7 7	30 7	11.5	26 6	14	20 1	11.9	14	7 8	10.9	—0.4	—4.8	—7
7	5.9	—5 9	13.2	—0.4	13 2	—4	17	0.6	9 6	—1.5	22.5	5.8	31 8	12.9	29 9	13 1	18.7	5 7	13 9	5	11.1	1.8	—4	—6
8	5	—7.2	7 9	3 6	13.2	—4	12.4	—1	11.9	2 2	20	7 9	32.4	16	27 8	15 7	20.9	7 3	12	1 1	13	1	—2.6	—5
9	4	—8.1	7.3	—0.2	12.4	1	16 3	2	8.2	2 5	15 1	7	33	14.4	29 7	12 6	21.7	10	10 9	6	12 9	2 8	—0.3	—7
10	5.9	—7.6	6.5	1.9	7.1	2.5	15 1	4.1	7.5	3	19.2	9 5	31 8	17 1	23 5	7 9	24.8	11 8	16 1	8.3	9.1	0.8	0.6	—7
11	5	—8.1	7.8	—1.3	6 4	—2.1	12.5	5 9	11.9	2	17	9 1	25 9	12 7	24 7	10 1	26	13.1	18 6	9.5	9.7	—1 2	—0 9	—8
12	4.5	8.1	1 8	—2	9.5	4 1	15 9	5	12 8	1 8	16.9	5	20	7 1	19	9 9	22 3	13 9	16 3	9.1	11.6	—1.6	—0.6	—8
13	4.4	—5	5.9	—1	10	—3 9	19 6	7.3	14 4	2 8	22 7	9 8	21.9	7 9	14.1	7 8	18 9	11 6	16 5	5.1	10	—1 6	3	—3
14	7.1	—6.4	3 6	—0.9	12 9	—1.8	20	5	17.4	5	17 5	5 6	26 7	10.8	20.2	7 7	15 5	4.1	17 7	7 9	6	0 4	5.4	—6
15	4 4	3 8	2.4	—3.9	14.1	2.8	19.9	7.5	10.8	1 7	12 7	6 8	30 6	13 1	23 1	7 9	16 9	3 6	19 1	7 8	6 3	1	3 2	—6
16	0.2	—7 8	—1 1	—6	7 6	1 8	22 4	8.9	14.4	5 8	17 4	6 8	31 8	15.8	25.4	8 3	17 6	3 6	15 9	7.5	5	0.8	3.8	—4
17	2	—5 9	—1	—5.8	9 9	—3	18 9	7 8	13.8	6.8	15 8	6 3	28 5	15 2	27 5	14 8	18.7	8 8	14.4	4 8	6 3	1	3.3	—0
18	4.3	—8	2	—4.4	9 8	3.4	11 6	7 7	15 1	4 1	13.9	3 5	24.7	11 9	21	11 2	18 7	9 5	9 9	2	3.7	—2 9	6 9	1
19	3 5	—3	3.2	—1.1	13 6	—3	14.3	6 3	11.8	2 0	18	4.1	26 9	14 4	26 2	11 7	19 7	3 9	11 9	5 9	—0.8	—4 3	8.9	0
20	1.5	—2 8	4 3	—4.8	16 9	1.9	21.7	7 1	8	2 1	22.9	10 3	22 9	13 4	28.7	14 8	17.8	5	13.9	2.4	1.5	—4.9	3.9	—1
21	3.4	2	4 6	—6.7	17.5	5 8	19.4	9 2	11.9	2	14.9	8 8	22	11	20 3	11 1	21 8	5 7	14 5	7.2	—0 8	—7.1	4.5	0
22	2 3	—7	4 1	—7.2	16 9	—0.8	20 2	5	13 8	0	19 6	6 3	19 2	6 2	24	8 8	21 9	5 5	17 1	7.9	—0.2	—9.1	7.2	1
23	3 9	—1.1	7 3	—6.2	3 4	—0 8	22.2	9 6	11.8	0.9	23 4	7 7	18 9	5.5	22 5	8.4	20 7	8	13 7	3	2.2	—7.5	6 9	—1
24	5 2	—7	7 9	—3	10.8	—1	15.9	9 3	14	1.4	26	9.7	22 5	6 7	24 9	8 9	21.9	12 7	11.4	1	4 3	—2 4	2	—2
25	8 9	2.9	6.1	0	7 9	0 1	24.8	6 7	16 4	5 9	25.9	13 8	22 5	12 3	27	14 5	19.9	10 9	9 7	—1	7.6	0 4	3.2	—4
26	8 1	—5 9	7.4	2	9.1	1 4	20 5	6.9	20.3	5.7	23 9	9	24 8	11.4	16 8	13 5	14 1	10 8	10	2.1	6.7	2 7	4.9	—4
27	2 1	—4	12	—0 3	9 3	0.8	17.8	8 8	21.5	4	26.1	10 6	29.1	15 7	16 6	11 4	18 9	5 9	6.7	2 9	5.9	2.4	4.2	—2
28	3 9	—2 9	8.2	—1	7 9	1.8	17.9	7	23 7	5 8	26 5	9 9	26.2	12 9	21 6	12 6	19	6 8	12	0.7	7.9	—2 3	8 1	0
29	6 9	0.9			14 5	5	11.1	5.5	25 9	8 8	27 9	13 3	22 3	7	22.8	10 7	18 9	5.1	12 2	0 1	8 6	3	6.6	—3
30	3 9	—1 6			14 2	5	9.4	0 5	24 8	7 9	26.3	12.1	23.9	8.8	20 9	9 6	8	4 4	10 9	1.6	9 8	1 6	8.5	—3
31	0 9	—4.1			13.9	4 9			20 5	9 7			25 6	9 5	22.8	12 8			7 1	3.9			1.4	—5
Moyenne	4°9	—4°	4°5	—3°2	10°9	—0°2	17°3	5°8	14°4	3°8	21°8	8°7	26°1	11°5	23°5	11°3	21°1	8°8	13°2	4°6	7°3	—0°9	3°8	—3°

Station du Lycée. — *D.* OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES **Année 1903**

DATES	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min
1	0°4	—1°1	6°	4°	10°8	—0°9	7°1	—1°8	18°	3°2	24°2	11°8	25°1	11°9	17°9	9°7	24°8	11°9	23°1	11°	10°7	1°6	5°	—1°
2	2 1	—8.1	5 5	1.4	10.2	1.9	17.5	2.7	9 5	4.7	18 2	12.2	23.5	12 7	22	9.8	27.9	13 4	22.9	11.9	10.9	4.2	2.8	—0
3	5.5	—2.2	2.8	1	7.7	2.9	13	1	12	2 6	22.5	9 9	27.3	13 9	25.4	9	27.9	13.4	15 8	6.6	9.9	6.8	2.4	—2
4	7.9	2.9	3.8	—3.4	5.9	0.2	7.9	1.5	19.3	8	21.9	12.5	28 2	16 6	23	11.7	28	13.5	17.7	11.7	10.1	6.1	1.2	—7
5	10	4.1	3.4	—3.5	9.7	0	13.1	5.8	20.2	8	16	12 5	26 5	13.9	24	10.5	27.9	13.5	21.7	11	10	6	1	—5
6	12.9	—2	4.7	—3	12.6	3	9.9	—0.2	16.6	4 6	19	8.7	27.6	15.8	26	12.5	27.9	12 4	21.9	10.9	8.6	3 6	5.7	—0
7	11.7	0.8	5.2	—2	7.8	0	12.1	—1	21 8	6.5	23.6	8.7	20 9	11 8	25.5	13 5	27 9	12.5	24	7.3	9.9	3 3	3.2	—2
8	10.4	—3.7	8.1	—0.8	8	—1.6	16.9	4.7	17.9	8 5	22 8	8 7	17 8	7 1	25 6	11.9	26	11	22.9	5.7	8.2	3.5	3 2	—2
9	8.9	—2.7	8 5	1	4.1	—0.6	8.3	1.6	13 9	5 6	14	9.4	17 8	8 6	28.3	14 9	27.8	13 4	22.9	11	10.3	—2.3	4	—1
10	12.8	—0.9	10.9	2.8	6 5	—4.1	6.8	0.7	18 8	3.1	20.9	11	20 5	6 6	28.9	15.8	22.9	12	13.7	6	12 5	—0.3	5.9	0
11	11.3	4	10.9	0	10	—3.8	8 9	—0.1	17.7	6 9	15.9	10.4	21 9	9.6	19	9	18.5	7.8	10.8	1	10.9	3.9	5.9	1
12	8.2	—1.1	11.4	—0.6	10.9	0.6	11	1.3	17.5	6	18	6.9	25 1	11	23.4	11.9	16.5	7.9	14.3	6.9	10.3	—1	5.1	0
13	2	—5.7	9.8	—0.4	13	—2.8	13.1	2 5	9 8	1.8	19 3	10.8	27 2	16 8	27 4	16.2	17.5	9.7	17.9	10.4	11	—1.4	4.4	—2
14	—1.8	—5.3	8.8	—0.1	13.1	—2.5	11.4	0	16.3	1.9	19 5	8.9	26 8	14 9	25.2	12.6	12.1	6.8	15	4.5	9.6	—1.9	3.9	0
15	—2.6	—11	6.5	—0.2	13.5	—1 9	10.9	—2.9	17.9	3 3	15 2	8	24 8	8.9	26.7	12.6	12.9	7.8	17.5	5.4	12	—0.1	3.9	—0
16	—4.1	—12.1	6.7	4	12.8	4.4	14 3	3	19 2	5 3	17.7	8 8	26.8	12 8	17.9	9 9	11.9	6	15.8	11	9.3	5	4.9	—1
17	—3.1	—9	8.8	—0.4	10 6	3.3	9.4	—1.1	18.9	7.1	17.1	10.4	28.2	16.4	18.9	8.4	12.1	2.1	18.7	7	9 9	0	3.1	—1
18	—2.4	—8.9	4.1	—3.2	11	—0.9	5	—2	16 6	5 7	19	6.6	20.5	16	17.7	10	14.9	2.1	11.5	4.5	3.9	0	4.1	—1
19	1.8	—4.1	6.9	—1.4	10.4	1	5	—2.4	17	2.1	20.9	12.1	26 3	13.7	23.7	11.7	13.9	6.4	10	0	4 9	0.9	3.1	—1
20	3	—3.4	10.1	0	11	—2	6.9	—4 9	18 9	3	15 7	8.7	16.9	12.9	14.9	7.8	17.8	5	11.2	—0.4	3.2	0.7	3.1	—2
21	3.8	—5.9	14	2	13.8	—1.1	12.9	—2.2	22 3	5 9	19.9	11.8	19.9	11	16.9	9 2	18 6	6.8	12.9	1	2.9	0	3.1	—2
22	1	—8 8	14	7 4	17.1	0	16.9	6	23 3	7 3	13.1	8.9	19 2	8.8	25.7	8.9	20.4	10.9	15.7	8.4	6.5	0.2	4.7	—3
23	—0.9	—7 5	16.7	9.7	19 3	0.1	17	1	27 1	9.3	16 4	9.7	23	12 9	27	8	17 8	13	11.6	7.2	7.5	—0.8	1.1	—1
24	2.1	—8.3	17.9	1.9	19	0 6	7.9	1.6	27 6	9 2	18.9	7	24 8	12 1	20.9	10.9	19.8	10	11 2	5	10.5	—2.8	0.9	—2
25	3.4	—10	9.8	—3.2	17.9	2	9.7	3.1	26.9	9 4	20.5	7.6	17 9	6 9	20.9	10 2	22	12.8	11.4	—0.9	10.1	—0.5	1.8	—1
26	3	—9.4	13.4	—0.3	20.4	7 3	9.9	—0.6	26 9	8.9	24.2	8.9	21 8	7 8	22.9	10.4	20	7.4	13 7	2	6.6	0	2.5	—0
27	4.1	—7.1	8.4	0	19.2	12.9	13	3.2	23.9	8 8	25	10.7	19 1	12.6	20.4	12.1	21.8	7.8	12.3	7.6	4.4	0.8	1.4	0
28	7.4	—7.5	14	—5.9	20.8	0 7	11.1	5.7	23 2	12	26.1	10.8	21.9	12	21.9	11	22	8 9	15.3	3.9	9	2.6	0.5	—0
29	7.3	—5.1			14.9	5	17	7.4	21.8	10.7	28.3	12.1	22.9	13.8	25.4	10.4	22.1	8.8	13.8	7	5	—0.3	—0.1	—1
30	7.7	—4.3			12.9	—0.1	10.4	2.6	25	11.8	29.9	13.8	24.9	13 8	26.9	11.9	22	9.7	9.9	5.9	4	—2.8	—0.2	—3
31	—0.8	—7			13.1	3			25 8	13.2			19	10.8	23.9	10.1			7.5	5			—1.1	—3

ANNÉE 1900

MOIS	LYCÉE Max.	LYCÉE Min.	LYCÉE Ecart	JARDIN Max.	JARDIN Min.	JARDIN Ecart
Janvier	5°3	—2°3	7°6	5°3	—1°2	6°5
Février	8.4	- 0.3	8.7	9	—0.3	9 3
Mars	6 9	—2.5	9.4	7.8	—2.3	10.1
Avril	14.1	2.4	11.7	14.2	2.7	11 5
Mai	18.6	6.3	12.3	20.2	6.6	13 6
Juin	24.3	10.4	13 9	25	10.6	14 4
Juillet	27.2	13.1	14.1	27.8	13 1	14 7
Août	24.1	10.6	13.5	25.2	11.7	13 5
Septembre ..	23.6	10.8	12.8	24 2	11.2	13
Octobre.....	15 9	5.8	10.1	16.2	5 8	10.4
Novembre...	9.4	1.6	7.8	9.4	2.3	7.1
Décembre...	5.7	1	4.7	5	0	5

ANNÉE 1901

	LYCÉE Max.	LYCÉE Min.	LYCÉE Ecart	JARDIN Max.	JARDIN Min.	JARDIN Ecart
	3°3	—5°2	8°5	3°	—3°4	6°4
	1 2	—9 5	10 7	2.6	—7.6	10 2
	7 5	—0.8	8 3	8.3	— 0 3	8 6
	15 2	4.3	10 9	16.4	5.1	11.3
	20 6	6 3	14.3	22.2	7	15.2
	23.6	10.8	12 8	25 9	11.1	14.8
	25 5	12.1	13 4	27.9	12.9	15
	23	11.3	11 7	24.7	11.9	12.8
	20.7	10.3	10 4	22.7	10.9	11.8
	13.5	5 3	8 2	14.2	5.9	8 3
	6 3	1.5	4 8	5.7	—0.3	6
	4 1	—3 6	7 7	3.7	—2 4	6.1

ANNÉE 1902

Janvier	4°9	—4°	8°9	4°4	—3°4	7°8
Février	4.5	—3.2	7.7	4.8	—2.3	7.1
Mars	10 9	—0.2	11.1	11.4	1.3	10 1
Avril	17.3	5.8	11.5	17 8	6.2	11.6
Mai	14.4	3.8	10.6	16 2	4.6	11.6
Juin.....	21.8	8 7	12.1	23.5	9 3	12 2
Juillet.....	26.1	11.5	14.6	28.5	12.7	15.8
Août.....	23.5	11.3	12.2	24.9	11.9	13
Septembre..	20.5	8.6	11.9	22	9.7	12 3
Octobre.....	13.2	4.6	8.6	14.3	5.2	9 1
Novembre ..	7.3	—0 9	8.2	7.4	0.1	7.3
Décembre...	3.8	—3.3	7.1	4	—2	6

ANNÉE 1903

	4°2	—4°9	9°1	4°1	—3°4	7°5
	9	0.3	8 7	8.3	—2.7	11
	12 5	0.9	11.6	13.4	0.7	12.7
	10 7	1.2	9.5	12.9	1.9	11
	19.7	6 6	13 1	21.4	6.8	14.6
	20.1	9.9	10 2	22.8	9.9	12 9
	23	11.8	11.2	26.1	12.1	14
	22 9	11	11.9	25.2	11.2	14
	20 5	9.4	11 1	22.5	10.2	12.3
	15.6	6.4	9 2	16 3	6.4	9.9
	8 4	1.2	7.2	8.2	1.3	6.9
	2.9	—1.3	4.2	2 9	—2	4.9

F. — TEMPÉRATURES MAXIMA

ANNÉE 1900

MOIS	Lycée	Jardin	Ecart
Janvier	5°3	5°3	—0°
Février	8 4	9	—0.6
Mars	6 9	7 3	—0 9
Avril	14.1	14 2	—0.1
Mai	18 6	20.2	—1.6
Juin	24.3	25	—0.7
Juillet	27.2	27.8	—0.6
Août	24.1	25.2	—1.1
Septembre	23.6	24 2	—0.6
Octobre	15 9	16.2	—0.3
Novembre	9 4	9.4	0
Décembre	5.7	5	+0.7

ANNÉE 1901

Lycée	Jardin	Ecart
3°3	3°	+0°3
1.2	2.6	—1°4
7.5	8.3	—0.8
15.2	16.4	—1.2
20 6	22.2	—1 6
23.6	25.9	—2.3
25.5	27.9	—2.4
23	24 7	—1.7
20.7	22 7	—2
13 5	14 2	—0.7
6 3	5.7	+0.6
4 1	3 7	+0.4

ANNÉE 1902

Janvier	4°9	4°4	+0°5
Février	4 5	4.8	—0°3
Mars	10.9	11 4	—0.5
Avril	17.3	17.8	—0.5
Mai	14 4	16.2	—1 6
Juin	21.8	23 5	—1.7
Juillet	26.1	28.5	—2 4
Août	23.5	24.9	—0.4
Septembre	20.5	22	—1.5
Octobre	13.2	14.2	—1.1
Novembre	7.3	7.4	—0.1
Décembre	3.8	4	—0.2

ANNÉE 1903

4°2	4°1		+0°1
9	8 3		+0.7
12.5	13.4	—0°9	
11 1	12.9	—1.8	
19.7	21.4	—1.7	
20.1	22.8	—2 7	
23	26	—3	
22.9	25.1	—2.2	
20.5	22.5	—2	
15.6	16.3	—0.7	
8.4	8.2		+0.2
2.9	2.9		0

PRÉDESTINÉS

Ceux que la mort toucha de son doigt desséché,
Quand au printemps ils regardaient fleurir les roses,
Semblent porter en eux la peine d'un péché,
Car leurs cœurs sont gonflés d'inexprimables choses.

Le jeu n'anime point leur masque de martyrs
Et leur rire s'éteint sur la pâleur des lèvres ;
Leur pauvre âme qui doit un soir d'hiver partir
S'émeut péniblement en gestes las et mièvres.

Ni blâme ni succès n'éveillent leur torpeur ;
Nulle étoile en la nuit de leur indifférence ;
Ils boivent à la coupe amère du labeur
Tristes que sans profit les blesse la souffrance.

Avides de soleil, aux geôles du savoir
Ils languissent, courbés sur la noirceur des livres ;
Ils trainent résignés le boulet du devoir
Attendant qu'une main de rêve les délivre.

Ils sont libres : la mort les a du doigt touchés.
Leur corps n'était point fait pour nos luttes malsaines :
Loin des pleurs, loin du sang, loin des rauques haleines,
Ils reposent tout seuls sous les roses cachés.

Charles MARTEAUX.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

I. — **Le roman d'un Conventionnel : Hérault de Séchelles et les dames de Bellegarde,** par Ernest DAUDET (Paris, Hachette).

Le *roman* dont il s'agit n'est pas nouveau pour ceux qui connaissent l'histoire de notre pays. Le cardinal Billiet, dans ses *Mémoires*, nous en a donné un avant-goût. « Il y avait « alors (1793) à Chambéry, dit-il (page 79), un petit nombre « de dames et de demoiselles enfarinées de jacobinisme ; l'éti- « quette républicaine leur avait imposé un costume : elles por- « taient sur leurs vêtements de femmes une carmagnole, à la « tête un bonnet rouge, une cocarde sur le sein, une ceinture « tricolore, et, aux pieds, des sabots de bois. A chaque fête ci- « vique, elles montraient un zèle ardent pour tout préparer,

« pour orner les autels et les statues de la liberté et tendre des « guirlandes dans les rues. Elles avaient à leur tête les deux « sœurs de Bellegarde, qui employaient une partie de leur for- « tune en *bonnes œuvres* républicaines. Aurore, la plus jeune, « n'était pas mariée ; l'aînée avait épousé un proche parent, « le marquis de Bellegarde, lieutenant-général en Autriche. « Après avoir émigré, elles étaient rentrées en Savoie pour « sauver leur fortune. Aurore était la maîtresse de Simond ; « on l'appelait la *Simonetta*. Sa sœur était la maîtresse de « Hérault. »

La cardinal ajoute (page 182) : « Hérault et Simond furent « rappelés à Paris sur la fin de l'année 1793 ; les dames de Bel- « legarde, dont ils avaient fait la connaissance à Chambéry, « d'une manière beaucoup trop intime, les y suivirent. Après « leur condamnation à mort, elles revinrent se fixer aux Mar- « ches. L'aînée avait eu un enfant d'Hérault ; sa sœur Aurore « l'adopta. Elles le firent élever avec soin, sous le nom de « M. de Chenoise, nom d'une rue de Grenoble où il était né... « M. de Chenoise est devenu plus tard lieutenant dans un ré- « giment aux gardes de Louis XVIII. »

C'est sur ce canevas, simple mais plein de promesses, qu'Er- nest Daudet, avec son talent habituel, a composé (je ne dis pas *brodé*, car tout est historique dans son récit) un livre attrayant comme une œuvre d'imagination pure et cependant assez exact pour prendre en défaut, sur plusieurs points, les asser- tions du cardinal.

L'héroïne du roman, Adélaïde-Victoire, dite Adèle, de Belle- garde, était née à Chambéry le 24 juin 1772. Elle était fille de François-Robert-Eugène de Bellegarde, marquis des Marches et de Cursinge, « général-major au service de leurs Hautes « Puissances les Etats Généraux de Hollande » et de Marie- Charlotte-Adélaïde d'Hervilly. Elle avait deux sœurs : Césarine- Lucie, née en 1774, morte en mai 1792, et Aurore, née en 1776, qui coûta la vie à sa mère. Le père de ces orphelines, qui étaient de riches héritières, ne négligea rien pour leur assurer un brillant avenir. « Elles furent pourvues de tous les agré- « ments qu'ajoute l'éducation à ceux que donne la nature. »

En 1787, Adèle « était un prodige de grâce et de beauté..... « Mince, admirablement faite, brune de peau avec de longs « cheveux noirs et des yeux révélateurs d'une âme ardente et « passionnée..... Dans l'enfant qu'elle était encore s'annonçait « déjà la créature délicieuse qui, dix ans plus tard, amenée

« par son amie Mme de Noailles dans l'atelier du peintre Da-
« vid, au moment où il achevait son fameux *Enlèvement des*
« *Sabines*, l'impressionnait à ce point, qu'il lui demandait de
« poser pour l'une des figures de son tableau et qu'il retou-
« chait d'après elle la tête de la femme qu'on voit agenouillée
« au milieu des ravisseurs. »

Cette enfant superbe, dont la beauté était aussi inquiétante qu'indiscutable, fut mariée à quinze ans, le 5 novembre 1787, avec son cousin Frédéric de Bellegarde, alors chef de bataillon dans la légion des campements, qui avait vingt ans de plus qu'elle et qui était fils de Jean-François de Bellegarde, général d'infanterie au service de la Saxe. A dix-neuf ans, elle avait deux rejetons : une fille et un fils, qui vinrent au monde au château des Marches, de 1789 à 1791, et « qui peuvent être « considérés comme un témoignage du bonheur qui régnait à « ce foyer ».

Mais ce bonheur ne dura pas. La mort du marquis, survenue en 1790, enleva aux orphelines le tuteur et le conseiller dont elles auraient eu plus besoin que jamais dans ces temps difficiles, et la Révolution, chassant le mari de son foyer, rendit plus complet et plus dangereux l'isolement des deux pauvrettes. Frédéric, devenu lieutenant-colonel, avait bien essayé de leur trouver un refuge en Piémont ; mais l'Assemblée des Allobroges ayant décrété la confiscation des biens de tous les émigrés qui ne seraient pas rentrés dans un délai de deux mois, Adèle et Aurore, avec le consentement du mari, jugèrent inutile d'attendre l'expiration de ce délai, pour sauver leur fortune, et regagnèrent leurs pénates, laissant les enfants à la garde du père.

Le 1er décembre 1792, les *citoyennes* Bellegarde se présentent à la municipalité de Chambéry pour faire constater leur rentrée, et se font rayer de la liste des émigrés. Elles déclarent qu'elles veulent vivre en bonnes Françaises et se soumettre aux lois de la République. Et, soit par sincérité, soit pour donner des gages, elles manifestent avec éclat leur enthousiasme pour le nouveau régime, et dépensent en fêtes, en plaisirs, en assistance prêtées aux œuvres républicaines, leurs revenus, qui sont considérables.

Ardente et passionnée, Adèle se jette dans la tourmente avec toute la fougue de son tempérament. « Dans l'ivresse qui l'em-
« porte, elle entraîne sa sœur, dont les seize ans ne sont une
« protection ni pour l'une ni pour l'autre. Sans posséder un

« charme égal au sien, Aurore dégage le frais parfum du fruit « vert, et revêt l'attrait de la fleur en train d'éclore. Mainte- « nant le démon qui les perdra peut apparaître : elles l'atten- « dent. »

Sur ces entrefaites, le 14 décembre, arrivent à Chambéry les commissaires chargés par la Convention d'organiser le département du Mont-Blanc : Hérault de Séchelles, Jagot, Grégoire et Philibert Simond. Dans le récit, les trois derniers ne sont que des comparses ; Hérault de Séchelles est le grand premier rôle.

Né à Paris en 1760, il était fils posthume d'un colonel de Rouergue-Infanterie blessé mortellement, à la bataille de Minden, en chargeant les Anglais à la tête de son régiment. Elevé avec le plus grand soin, possesseur d'une belle fortune, apparenté avec la famille de Polignac, il occupait, à vingt ans, la charge d'avocat du roi, et à vingt-cinq ans celle d'avocat général au Parlement de Paris. Apportant aux plaisirs la même ardeur qu'au travail, il était adoré des femmes, qui l'appelaient « le délicieux Seychelles ». La reine elle-même lui avait offert, brodée de sa main, sa ceinture de magistrat. Il avait devant lui le plus brillant avenir et la plus large place dans la société de l'ancien régime. Et cependant, au 14 juillet, il prend les armes avec les citoyens de Paris ; « il brise le cercle des traditions « familiales dans lesquelles il a grandi ». La Constituante le nomme commissaire du roi près le tribunal de cassation et bientôt les électeurs de Paris, qui l'ont vu à l'œuvre, l'élisent député à l'Assemblée législative. Il y brille au premier rang, et quand la Convention succède à cette assemblée éphémère, il y est envoyé par le département de Seine-et-Oise.

A ce moment, la popularité d'Hérault était à son apogée. Sa réputation l'avait précédé en Savoie, et la vue du personnage n'était pas de nature à diminuer l'enthousiasme qu'il devait inspirer. On sait qu'il était grand et brun, qu'il portait beau. L'auteur nous le représente « élégant d'attitudes et de gestes, « resplendissant de grâce hautaine, sous son chapeau empana- « ché et sous son uniforme de conventionnel, militarisé par le « sabre ».

Il n'en fallait pas tant pour tourner la tête de nos belles. « La tradition et la vraisemblance sont d'accord pour établir « que la première rencontre des dames de Bellegarde avec « Hérault de Séchelles eut lieu ce jour-là. » Les relations qui s'ensuivirent devinrent rapidement confiantes. Attiré dans la

bergerie, le séducteur y conduisit son collègue Simond,... et ce qui devait arriver arriva. « Le bruit ne tarda pas à se répandre « que les citoyens commissaires ayant osé tout demander « avaient tout obtenu, Hérault de la charmante Adèle, et Phi- « libert Simond de la candide Aurore. »

. . . . . .

Les beaux jours sont courts. A la fin de 1793, les conventionnels furent rappelés dans la capitale, et les dames de Bellegarde les suivirent à Paris. Comme Hérault mettait quelque orgueil à les produire partout où il brillait. il est logique de penser qu'elles étaient dans les tribunes de la Convention lorsqu'il fit casser la fameuse Commission des Douze, lorsqu'il défendit la Constitution de 1793 en qualité de rapporteur, et dans les nombreuses séances où il s'illustra comme président. Elles eurent la joie de constater qu'il était le triomphateur du jour, dans la fête solennelle qui fut donnée le 10 août pour commémorer la prise de la Bastille. Mais on était au plus fort de la Terreur. Hérault et Simond, chargés de nouvelles missions, l'un en Alsace et l'autre en Savoie, durent quitter Paris et, pendant leur absence, ils furent englobés dans la soi-disant *conspiration* des Dantonistes. Quand ils revinrent pour se défendre, on les arrêta et, malgré leurs protestations, ils subirent le sort de leur parti : Hérault fut guillotiné le 4 avril 1794 et Simond le 10 avril.

En descendant de la fatale charrette, Hérault « regardait du « côté du Garde-Meuble une main de femme qui, à travers les « volets entr'ouverts, lui envoyait un dernier adieu ».

Le roman des conventionnels était fini, mais non celui des dames de Bellegarde. Arrêtées comme complices de leurs amis, le 23 avril, elles furent incarcérées; leur détention dura jusqu'à la journée du 9 thermidor (27 juillet), qui leur rendit la liberté.

Si la perte d'Hérault fut cruellement ressentie par Adèle, il ne faut pas en déduire que celle-ci fut inconsolable. Il y a des âmes légères et frivoles, qui subissent les plus fortes impressions sans en garder la trace et qui se remettent promptement des plus terribles secousses.

Après avoir vu la mort de près, les dames de Bellegarde voulurent goûter la joie de vivre. Elles tinrent salon dans la capitale et ouvrirent largement leurs portes à tous les beaux esprits du temps. « On rencontrait dans leur maison les éléments les « plus opposés. Mais le fond de leur société est resté le même,

« composé d'artistes et de gens de lettres. » Elles organisèrent chez elles un dîner hebdomadaire, qui réunissait Lemercier, Alexandre Duval, le peintre Gérard, Talleyrand lui-même. Ces réunions se prolongèrent quatre ou cinq ans. Les contemporains rendent hommage « à l'amitié fraternelle des deux sœurs, « à la douceur et à la bienveillance de leur commerce ». Une note retrouvée dans les papiers du peintre David nous apprend que la comtesse de Bellegarde, qui, à la prière de l'artiste, a posé pour l'*Enlèvement des Sabines*, « était une brune extrê- « mement jolie, avec l'élégance et la liberté de costume de ce « temps ».

Quel présent plus funeste que la beauté, quand la femme qui l'a reçu n'est pas dotée au même degré des qualités nécessaires pour en éviter les écueils?

En 1800, nous trouvons Adèle éprise du célèbre chanteur Garat, « véritable bourreau des cœurs, qui rencontrait bien peu « de cruelles quand il se mettait en tête de séduire ». Et c'est cet artiste qui lui donna le fils, Louis-François-Aurore, que le cardinal a mis sur le compte d'Hérault. Il naquit à Epinay-sur-Orge le 16 octobre 1801, et fut suivi d'une fille, Pauline, venue au monde le 16 juillet de l'année suivante. Cette fille, qui plus tard se maria, mourut en 1827. Quant au fils, au moment de sa naissance, les dames de Bellegarde venaient d'acheter le château de Chenoise, en Seine-et-Marne, qui avait appartenu à leur grand-père d'Hervilly. A l'enfant sans nom, elles donnèrent celui du château. Il s'appela Louis de Chenoise, entra dans l'armée en 1816, et se fit mettre en réforme en 1833, pour des raisons de famille : il était alors capitaine au 6e hussards.

L'amour maternel, que les enfants légitimes n'avaient pas éveillé chez Adèle — peut-être parce qu'elle était alors bien jeune, — éclata dans le cœur de la coquette à la naissance de Louis de Chenoise et la transforma. Dès lors le dévouement des deux femmes rachète leur passé. Revenues de leurs équipées, elles vivent graves et dignes, vouées à des œuvres charitables et désarment la malveillance par la rectitude de leur conduite : sous l'Empire elles séjournent en Savoie le plus souvent ; mais dès la Restauration de 1815, elles quittent leur pays définitivement, pour habiter Chenoise et Paris. A Chenoise, elles deviennent promptement populaires. Bonnes et charitables, elles ne perdaient aucune occasion de répandre leurs bienfaits, et dans la population « qui se montrait fière de

les posséder » le souvenir des « Dames » s'est prolongé jusqu'à nos jours.

Adèle expira le 7 janvier 1830, dans l'appartement que son fils occupait à Paris, quai Voltaire. Trois jours avant, son mari était mort à Gratz, en Styrie, où il avait pris sa retraite en 1809. Plus heureux dans sa carrière que dans son ménage. Frédéric de Bellegarde y avait fait un brillant chemin. Après la conquête du Piémont par la République, il était passé en Autriche, où l'influence de son frère, le futur feld-maréchal Henri de Bellegarde lui avait ouvert les rangs de l'armée. Successivement général de brigade et de division, grièvement blessé à Marengo, mais ayant guéri de ses blessures. il était devenu commandant de corps d'armée et chambellan de l'empereur.

Louis de Chenoise mourut en 1837, et, le 7 mars 1840, ce fut le tour d'Aurore. Elle était, depuis 1826, *chanoinesse de l'illustre chapitre royal de Sainte-Anne de Munich*. Quel dommage que le cardinal Billiet n'ait pas eu connaissance de ce détail : il aurait été édifié.

Le volume est illustré de huit gravures, au premier rang desquelles il faut citer un suggestif portrait d'Adèle. « Après avoir vu cette image, on ne saurait plus s'étonner des émouvantes aventures de la femme qu'elle représente. » Et ce portrait constitue, à nos yeux, la plus belle défense que notre héroïne pouvait offrir. Nous ajouterons que les dames de Bellegarde ont d'autres titres à notre indulgence : alors qu'elles tenaient à leurs pieds nos maîtres, et qu'elles auraient pu faire beaucoup de mal, elles restèrent exemptes de méchanceté, mettant leur influence au service de leurs compatriotes et épargnant à ceux-ci bien des persécutions. « Les femmes de ce temps-là, dit Châteaubriand, interposaient leur beauté entre la puissance et l'infortune. » Il leur sera beaucoup pardonné, parce qu'elles ont beaucoup aimé.

* * *

II. — **Une Famille de Savoie** (celle de Delphine Gay), par Jules MANECY (Aix-les-Bains, Gérente).

Cet ouvrage offre, avec le précédent, de nombreux rapports : même monde et même époque ; situations identiques amenées par des causes pareilles. Les premiers rôles y sont tenus par des femmes d'une beauté légendaire, qui étaient des femmes

d'esprit, très ou trop aimables, et j'y trouve également une jolie pécheresse.

L'auteur, M. J. Manecy, receveur des douanes à Bayonne, est un compatriote qui emploie ses rares loisirs à rechercher les faits intéressants qui lui paraissent susceptibles de jeter quelque éclat sur notre pays. Récemment (1900 et 1901), il donnait à la Société savoisienne d'histoire de Chambéry la réimpression du rarissime *Hymne trionfal* de Claude-Etienne Nouvellet, et le *Chant funèbre* du même auteur sur la mort de Jean de Voyer. Cette fois il a eu la main heureuse en découvrant dans des papiers de famille, un lien de parenté avec Delphine Gay : parenté qui n'est pas simplement marquée par l'état civil, mais qui s'accuse par le talent avec lequel l'auteur a su présenter son sujet. Remontant à la source, M. Manecy nous donne une généalogie complète de la famille Gay, dont nous extrayons ce qui suit :

GAY Joseph,
né à Aix-les-Bains en 1724,
négociant à Lyon, baron de Lupigny en 1775,
époux de Marie-Thérèse Galy ; mort en 1782.

Marie-Françoise, née à Lyon en 1765, épouse de Gabriel Allart, femme de lettres, morte en 1821.	Jean-Sigismond, né à Lyon en 1768, receveur général des finances et banquier à Aix-la-Chapelle, époux de Sophie Michault de la Valette (Sophie Gay), décédé en 1822, laissant 4 enfants, entre autres :
Hortense ALLART, née à Milan en 1801, femme auteur, morte en 1879.	Sophie ALLART, née à Paris en 1804, artiste peintre, épouse de M. Gabriac, morte à Paris en 1870.
	Delphine, née à Aix-la-Chapelle en 1804, femme auteur, épouse d'Emile de Girardin, morte en 1855.

Marie-Françoise, dite Mary Gay, dame Allart, est surtout connue par des traductions très estimées de romans anglais : *Eléonore de Rosalba*, d'Anne Radcliffe (Paris, 1797, 7 vol.) ; *Les Secrets de Famille*, de Miss Peatt (1799, 5 vol.). Un roman de sa composition, *Albertine de Sainte-Albe* (Paris, 1818, 2 vol.) eut un grand succès.

Son mari, Gabriel Allart, était lié d'une manière intime avec Arnault, Chénier, Ducis, Talma, le maréchal Duroc, etc. Il mourut en 1817, et sa femme en 1821.

Leur disparition prématurée laissa leurs filles sans fortune, habituées au monde et au luxe, exposées à de grands dangers qu'augmentait encore la beauté radieuse de ces orphelines. La cadette eut le bonheur d'épouser un négociant, M. Gabriac, établi à Rome, et resta toute sa vie « une femme d'honneur, de cœur et d'esprit ». Mais Hortense, entraînée par une imagination romanesque et le goût des plaisirs, inspira des passions folles et contracta des liaisons retentissantes avec Béranger, Châteaubriand, Capponi, Sainte-Beuve, Thiers, Libri, Warwick, etc., etc. Après avoir été considérée comme « une des gloires de son sexe, par la noblesse de son caractère, l'élévation de son talent et la haute direction de son esprit », elle perdit toute retenue et poussa l'audace jusqu'à publier, sous le titre *Les Enchantements de Prudence*, des mémoires où sont étalés tous les secrets de son boudoir. L'Anglais Warwick, — un de ces *enchantements*, — fut gratifié d'un exemplaire ; mais, peu flatté d'être en trop nombreuse compagnie, il écrivit à la belle : « On aime à avoir un tombeau à soi seul. et vous m'avez mis dans un vrai Père-Lachaize. »

Jean-Sigismond Gay, qui cumulait les fonctions de receveur général des finances du département de la Roër avec celles de banquier à Aix-la-Chapelle, était, au témoignage de Saint-Beuve, « un homme d'esprit qui recevait bien, ami intime d'Alexandre Duval, de Picard, de Lemercier, etc. » Elégant, distingué, beau parleur, il avait séduit celle qui fut plus tard sa femme et qui était alors Mme Liottier. Mariée à 17 ans avec M. Liottier, richissime agent de change, qui aurait pu être son père, Sophie Michault de la Valette était une des reines de Paris par la beauté, par l'esprit, par la fortune. Elle sacrifia sa situation pour se donner au tentateur, se dégagea du mari par le divorce en 1797, et trouva le bonheur dans son union avec Sigismond Gay, qu'elle épousa en 1803.

« Malgré le grand nombre d'ouvrages que nous a laissés Sophie Gay, sa réputation de femme d'esprit dépassera toujours sa renommée d'écrivain. » C'est une réputation bien acquise, et les années ne font que la consolider.

Que dirons-nous de Delphine Gay ? Celle qu'on a nommée la *Dixième Muse*, aussi remarquable par sa beauté sentimentale et rêveuse que par son talent poétique et littéraire, fut traitée en reine par les plus grands écrivains de son temps, et les portraits que Lamartine, Saint-Beuve, Théophile Gauthier, Paul de Saint-Victor, Jules Janin, nous ont laissés d'elle sem-

blent inspirés par une véritable extase ! Irréprochable à tous les points de vue, c'est une des illustrations du dernier siècle, et nous comprenons que M. Manecy manifeste, en terminant, « sa joie d'avoir ajouté cette noble et suave figure » à celles des Ducis, des Monge, des Maison, des Bonjean, des Marulaz, des Murger, des Jules Favre et autres célébrités qui ont payé de leur gloire l'hospitalité donnée par la France aux émigrants savoyards.

François Miquet.

* * *

Contribution des Anglais à la Topographie du Dauphiné ; Un Problème de Géographie dauphincise ; Essai d'Histoire de la Cartographie alpine, pendant les XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

Ces trois brochures de H. Ferrand, le distingué président de la Société des Touristes du Dauphiné, que notre collègue M. Buttin a bien voulu nous communiquer, contiennent de nombreux et utiles renseignements pour l'histoire de la géographie savoyarde, qui rendront de réels services, plus particulièrement à tous ceux qui s'occupent d'identifier les anciens lieux de passages de notre région.

C'est ainsi que sur plusieurs reproductions d'anciennes cartes, patiemment recherchées par l'auteur, figurent un grand nombre de localités de nos environs. Nous citerons comme exemple quelques-uns de ceux indiqués sur la carte de la Savoie, d'Ægidius Bouillon, de 1570 : *Nicy* et son lac, pour Annecy ; *Salinove*, pour Salenôves ; *Creysilles*, pour Cruseilles ; *Boneville ; Seyssel ; Rumilly ; Compesière ; Vert ; Fondance*, pour Abondance, etc., etc. J. S.

* * *

Archéologie et Histoire.

Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie. — 1897, XXXVI. François Mugnier : *Jehan de Boyssonné et le Parlement de Chambéry, XVIe siecle* (v. *Revue savoisienne*, 1898, p. 82, 141, 145). C Duval : *Le 2me bataillon du Mont-Blanc, la 19e demi-brigade de bataille et la 69e de ligne à l'armée d'Italie*, 1796-97. — 1898, XXXVII. Travaux : Lettre de Blanche de Montferrat à Philippe de Savoie (1491), la dot de Marie de Bourgogne, érection de la seigneurie de Montrottier en baronnie (1596), bullaire de Félix V, lettres patentes diverses, manuscrits de R^d^ Cl.-Fr. Fernex, *le Blason par figures*, de E. Philib. de Pingon, la *chorographia* de Delexi (1571), etc. Mémoires : Fr. Mugnier : *Le Club des Jacobins* (1793-95) de Thonon. G. Claretta : *Notice pour servir à la vie de Mercurin de Gattinara, grand chancelier de Charles-Quint*; docum., inventaire. Fr. Mugnier : *Registre des entrées du Sénat de Savoie de 1559 à 1629.* —

1899, XXXVIII. Travaux: Eboulement de Viuz-en-Sallaz de 1715 (v. *Rev. savoisienne*, 1866, p. 23), lettre de frère Angelo Justiniani (1583), testament de François Chavanes, de Rumilly (1567), brochure de 37 pages imprimée par Edm. Caillat en 1663 à Annecy, intitulée : Epithalame sur l'heureux mariage de Son Altesse royale et de la princesse de Valois; un remplacement militaire en 1714; note de l'apothicaire Rieux, d'Annecy, en 1714, documents sur les familles de Sales et Paquelet de Moyron (familles et localités intéressant Annecy et ses environs), généalogie de la famille de Sales, lettre de Louis de Savoie à Charles VII (1454), état civil de la famille de Maistre, séjour à la Pomme d'Or d'Annecy du chanoine Dubois (1735), etc. Mélanges : Fr. MUGNIER et C. DUVAL : *Procédure pour placards injurieux affichés à Annecy en 1547* (procès de Nicolas Vindret); Fr. MUGNIER : *Le Passage en Piémont et en Savoie d'Henry III* (1574) (par Turin, Chambéry et Lyon); U. CHEVALIER : *Le Saint-Suaire de Turin est-il l'original ou une copie ?* c'est une copie du suaire peinte sur drap de main d'homme vénéré autrefois dans la collégiale de Lirey; Fr. MUGNIER : *L'Etat civil de Rumilly (1607-1793), notes, abjurations, statistiques ; Etat civil d'Annecy (1573-1640)*; M. BRUCHET : *Trois inventaires du château d'Annecy (1393, 1549, 1585)*, Fr. MUGNIER : *Nouvelles lettres de Madame de Warens* (1722-1760). — 1900, XXXIX. Travaux : Service funèbre à Chambéry en l'honneur d'Amédée VIII, séjour de Clément Marot en Savoie (1543), procès-verbal de la maréchaussée en 1559 (à Andilly); Mémoires : Fr. MUGNIER : *Le Registre des entrées à l'audience du Senat de Savoie*, 2e part. (1631-1792) (mémoires, avocats, réceptions, faits importants) M BRUCHET : *Inventaire partiel du trésor des Chartes de Chambéry à l'époque d'Amédée III ;* J. MANECY : *Hymne triomfal de Cl. Et. Nouvellet de Talloires en Savoie* (1572) (réimpression d'une brochure rare).

C. M.

ACQUISITIONS DU MUSÉE DE LA VILLE D'ANNECY

PENDANT LE PREMIER SEMESTRE 1904

(N^os du Registre d'entrée 13675 à 13755)

N.-B — Parmi les dons faits à la Société Florimontane, sont mentionnés ici seulement ceux qui sont exposés dans le Musée ; les autres sont conservés aux archives de la Société

Beaux-Arts.

VUAGNAT François : *Le Roc de Chère*, effet du matin, peinture à l'huile. (Don de l'auteur.)

HERMÈS : *Le Lac vu d'Albigny*, effet du soir, pastel. (Don de l'auteur.)

KERINGER : *La Chaire de l'Eglise Saint-Maurice à Annecy*, dessin au crayon. (Don de l'auteur.) (Dépôt de la Société Florimontane.)

ID. : *Plan de l'Abbaye d'Abondance*, dessin au lavis. (Don de l'auteur.) (Dépôt de la Société Florimontane.)

Reproduction en chromolithographie du tableau de PAUPION : *Episode de la prise du drapeau allemand par V. Curtat à la bataille de Dijon en 1871.* (Don de M. Carle.) (Dépôt de la Société Florimontane.)

Plan en relief de l'Ile de Sainte Hélène. (Don de M. Pierre Terrier.)

Archéologie.

Modèle en plâtre d'un chariot votif avec deux personnages et deux chevaux. L'original (750 à 700 av. J.-C.) en pierre calcaire provient du temple de Curium à Chypre. (Don de M. Balliard.)

Sept petites statuettes funéraires égyptiennes en argile verdâtre non cuite. (Don de M. Balliard.)

Clef de voûte en pierre avec armoiries mi parti de la Rochette et de Montfalcon. (Don de M. Fournier.)

Fragment de marbre d'une construction gallo-romaine à Vergloz. (Don de M. Marteaux.)

Fragments d'enduit polychrome ayant revêtu les parois d'une maison gallo-romaine, champ Littoz. (Don de M. Marteaux.)

Fragments de vases à glaçure rouge, de poterie jaune à bandes blanches, de vase noir à raies parallèles, fond de vase noir estampillé, fer recourbé, hache en fer avec une monnaie du Ier siècle engagée dans la douille, le tout provenant des Fins, champ Lacombe et Courrier. (Don de M. Marteaux.)

Fragments de vase à glaçure rouge orné de figures, et morceaux d un autre pot à bande rouge et blanche, champ Littoz, aux Fins. (Don de M. P. Bouchet.)

Sceau en fer à long manche, provenant de Sevrier. (Don de M. Dépollier.)

Numismatique.

Monnaie d'argent de Philippe V d'Espagne (1725) et *monnaie d'argent de la République de Genève* (1715). (Don de M. P. Bouchet.)

Monnaie de billon de Parme, Ferdinand Ier (1790). (Achat)

Monnaie en bronze jaune d'Antonin le Pieux, Grotte du Perthuis, Roc de Chère. (Don de M. Dépollier.)

Deux monnaies (petit bronze) de Gallien et d'Aurélien. (Don de M. Pernoud.) (Dépôt de la Société Florimontane.)

Histoire naturelle.

Pie-grièche grise, *Lanius excubitor* Temm., tuée à Argonnex en décembre 1903. (Don de M. le Dr Thonion.)

Jaseur, *Bombycivora garrula* Temm., tué à La Balme de Sillingy. (Achat.)

Coq de bruyère, *Tetrao (Lyrurus) tetrix* L , monté sur une branche. (Don de M. Robert Victor.)

Canard garrot, *Anas clangula* Temm.. tué en janvier sur le lac d'Annecy. (Don de M. Robert Victor.)

Engoulevent, *Caprimulgus europaeus* L , monté sur une branche et chassant un papillon.

Couleuvre à collier, *Coluber natrix* L., longueur : 1^m^40, capturée aux Barattes. (Don de M. Favre.)

Larve limace, *Selandria atra* des feuilles du poirier.

Phymatodes variabilis ; sa larve et ses dégats sur du bois de hêtre. (Don de M. F. Ritz)

Branche de framboisier montrant les tubérosités produites par *Lasioptera obfuscata,* ses larves rouges et les larves blanches de leur parasite *Callimone muscarum.* (Don de M. F. Ritz)

Branche de frêne recouverte par une cochenille *Aspidiotus conchiformis* Gml.

Chenilles de la Teigne à fourreau du poirier, *Coleophora hemerobiella* et leurs fourreaux.

Quinze échantillons d'Algues des côtes de l'Océan. (Don de M. F. Ritz.)

Bloc de calcaire urgonien de la carrière du Grenier portant de grands cristaux de calcite rhomboedrique (Don de M. Baumgartner.)

Crâne incomplet de Burgonde et une mâchoire inférieure provenant des Fins. (Don de M. Lacombe.)

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

8563. — Annecy. Imprimerie Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 6 juillet 1904.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

882

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Theaulon et Dartois : *France et Savoie ou le Pont de Beauvoisin*, comédie vaudeville en 2 actes, 1 br. in-12, Paris, 1825. (Don de M. Em. Maison.)

B. Baudi di Vesme : *Rolando marchese della Marca brettone*, 1 br. in-8°, Rome, 1904. (Don de l'auteur.)

Dementhon : *Répertoire des Sources d'histoire religieuse pendant la Révolution*, 1 br. in-8°, Bourg, 1903. (Don de l'auteur.)

L. Dépollier : *L'Extension de la Zone franche à l'arrondissement d'Annecy. Le projet de 1869*. Ext. du journal *Les Alpes*. (Don de l'auteur.)

J. Genevois : *Du Pouvoir dissolvant de l'Anisol sur quelques alcaloïdes*, thèse, Annecy, Niérat, 1903.

A. Aderer : *L'Inévitable Amour*, 3e éd., 1 vol. in-12, Paris, Calmann-Lévy. (Don de l'auteur.)

Quelques lettres du Président Carnot. (Don de M. Thonion.)

Philippe le Savoyard ou l'Origine des Ponts neufs, divertissement en un acte, Paris au IXe. (Don de M. E. Maison.)

Dumont : *Introduction à la Géométrie du troisième ordre*, 1 v. in-8°, Annecy, 1904. (Don de l'auteur.)

H. Duportal : *Avant-projet du Tramway électrique du Mont-Blanc*. Section du Fayet-St-Gervais à l'Aiguille du Goûter. Mémoire descriptif accompagné d'une carte. (Don de M. Nanche.)

L'analyse sommaire de ce travail paraîtra dans la Bibliographie savoisienne du prochain fascicule.

Le Président donne lecture d'une lettre aux termes de laquelle **M. Bruchet** lui adresse sa démission de membre du Comité de rédaction et de bibliothécaire. Le Président exprime ses profonds regrets de cette décision et émet l'avis qu'en raison de la longue et dévouée collaboration de M. Bruchet à la Société Florimontane, il est impossible de l'accepter. Sur sa proposition, il est décidé qu'une lettre, dont il est donné lecture, sera envoyée à M. Bruchet, et qu'elle sera signée par tous les membres du Bureau pour le prier de revenir sur sa décision.

M. Le Roux annonce qu'il vient de recevoir, pour être exposé au Musée, un superbe cadre vitré contenant des spécimens de travaux de petite mécanique et d'horlogerie exécutés

par les élèves de l'Ecole nationale d'horlogerie de Cluses pendant le cours de leurs trois années d'étude. La Société adresse ses chaleureux remercîments aux généreux donateurs, M. le Ministre du commerce et de l'industrie et M. le Directeur de l'Ecole d'horlogerie de Cluses.

M. A. Perrin, de Chambéry, communique le document suivant :

1715. 30 avril.

Lettre à cachet du Roy concernant le s^r^ Jaques Nouvellet d'Annecy afin que son absence pendant qu'il sera aux études au Collège de Louvain ne preiudicie à sa bourgeoisie d'Annecy.

Archives de la Chambre, Turin, Juin 1872.
Patentes de Savoye, Vol. 57, Page 205.
G^al^ ADufour.

Le Roy de Sicile, de Hierusalem et de Chypre, etc.

Aux très chers bien amez et feaux cons^rs^ les gens tenants nôtre Chambre des Comptes de Savoye à Chambery.

Très chers bien amez et feaux conseillers, le nommé Jacques Nouvellet fils émancipé de Joseph Nouvelet avocat et bourgeois d'Annessy nous a fait demander la permission d'aler occuper vne des places fondées par le s^r^ Chapuis au Colège de Louvin à laquelle il a été nommé depuis près d'une année, Et d'y demeurer le tems necessaire pour ses Etudes, sans preiudicier à son droit de Bourgeoisie d'Annessy ; Et comme nous favorisons volontiers ceux qui s'appliquent et qui ont intention de s'appliquer à l'étude, nôtre intention est que vous laissiez iouir led^t^ Jacques Nouvellet de son droit de Bourgeoisie pendant qu'il restera à Louvain pour y Etudier, Et celle-ci n'étant pour autre, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa s^te^ et digne garde. A la Venérie ce 30 avril 1715.

Signé : V^o^ Amedeo.
Contresigné : Lanfranchi.

M. Charvier demande s'il ne serait pas possible d'accorder une subvention à M. Littoz pour continuer les fouilles qui ont amené la découverte, dans son champ, aux Fins, des substructions d'une maison gallo-romaine. L'assemblée est d'avis, tout en regrettant de ne pouvoir aider M. Littoz dans ses intelligentes recherches, que les ressources de la Société ne permettent pas actuellement d'accueillir cette demande.

M. Pissard présente une note concernant la relation du voyage de deux syndics d'Annecy envoyés à Turin, en janvier 1607, dans le but d'une prestation de serment de fidélité au roi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

LE

MANUSCRIT DE L'ABBAYE DE TALLOIRES

CONSERVÉ AU MUSÉE BRITANNIQUE

« Talloires est à présent une abbaye située sur les bords du lac d'Annecy dans laquelle il y a 20 religieux qui gardent l'abstinence et récitent tous les jours l'office de la Sainte-Vierge. On conserve dans la bibliothèque des manuscrits anciens et précieux, un entre autres très ancien qui contient les lois des Allemands, celles des Bourguignons, par Gondebaud ; la loi salique et les lois romaines, et plusieurs autres. »

(*Grand Dictionnaire historique de Moréri*, Paris, 1759.)

La bibliothèque du British Museum a fait en 1858 l'acquisition d'un manuscrit latin du XIIIe siècle, provenant de l'abbaye de Talloires et contenant, entr'autres choses, le Nécrologe de cette abbaye. Si l'on excepte vingt noms de marque *(wichtigsten)* relevés au Nécrologe et publiés en 1885 par la *Neues Archiv der Gesellschaft für die altere deutsche Geschichskunde* (Hanovre, t. XI, p. 102-103 [1]), ce manuscrit est resté inédit et, jusqu'à ce jour, complètement inconnu.

Un séjour d'une semaine à Londres, pendant les vacances de Pâques 1904, nous a permis de le parcourir et d'en faire une rapide analyse, que nous publions ici. Elle fera connaître dans son ensemble l'un des plus anciens monuments écrits du monastère, l'un des rares qui aient échappé à l'auto-da-fé de 1792.

Le volume se trouve classé dans les deux catalogues suivants :

1° CLASS CATALOGUE OF MSS. « RELIGIOUS ORDERS AND MONASTERIES ». Vol. I, p. 22-495. *Martyrologium et Obituarium prioratus Talluriarum, in diocesi Genevensi* [2]. Suit une courte description du contenu.

2° ADDITIONS TO THE DEPARTMENT OF MSS. BRITISH MUSEUM (1854-60). Description analogue à la précédente, mais un peu plus complète.

Comment ce manuscrit de l'abbaye de Talloires a-t-il été

1 Cette liste a été reproduite en 1890 par M. Ulysse Chevalier dans le *Bulletin d'Histoire ecclesiastique du diocèse de Valence et de Gap*. M. Gustave Maillard, qui la signala à la Société Florimontane, le 10 décembre de la même année, écrivait à ce propos : « Ce manuscrit, qui pourrait être d'un grand intérêt pour l'histoire de notre contrée, a été acquis en 1858 par le British Museum et est ainsi malheureusement à peu près perdu pour nos historiens »

2. Par une bizarrerie du catalogue, l'abbaye de Talloires est mise au nombre des établissements religieux de Suisse, parce qu'elle dépendait du diocèse de Genève.

transporté des rives du lac d'Annecy au pays d'Outre-Manche ? Le dernier décès inscrit au Nécrologe est de 1698 ; aucune autre inscription ultérieure n'y figure; il y a donc lieu de supposer que le volume sortit de l'abbaye vers cette époque, esquivant ainsi les flammes du bûcher qui consuma la plus grande partie des archives sous la Révolution. Cette supposition semble d'ailleurs bien confirmée par ce fait que les Inventaires de 1720 et de 1737 n'en font pas mention. Que devint-il alors ? Fut-il emporté aussitôt en Angleterre ? Fut-il, au contraire, conservé pour un temps dans une bibliothèque de notre pays ? Cette dernière hypothèse est la plus probable. Elle donnerait lieu à une explication au moins fort plausible. Sur une des pages blanches laissées en tête de l'ouvrage relié à l'ancienne, on lit la note suivante écrite en anglais : « Acheté à Messieurs Broone, le 24 juillet 1848. » Il y a là une curieuse coïncidence de dates avec les vols fabuleux du comte Libri Carrucci. Ce fameux bibliophile, inspecteur des bibliothèques et archives de France, après avoir soustrait pour plus de 500,000 francs de manuscrits et imprimés aux différentes bibliothèques de Paris et de province, en particulier à celle de Grenoble (de 1842 à 1847), fit, en août 1847, une vente aux enchères en Angleterre où les ouvrages avaient été envoyés. Quelques mois après, averti secrètement qu'une enquête [1] était ouverte contre lui, il s'enfuit à Londres avec 30,000 volumes, et continua à s'enrichir par de nouvelles ventes. Si notre manuscrit se trouvait au nombre des volumes livrés ainsi au public, n'aurait-il pu être acquis par MM. Broone, pour arriver ensuite au Musée Britannique ?

Ceci n'est évidemment qu'une hypothèse, mais elle est presque justifiée par le rapprochement des dates de vente et d'achat : 1847-1848.

* * *

Tel qu'il se présente à nous aujourd'hui, ce manuscrit, de 124 feuilles, en fort parchemin, est dans un état admirable de conservation, comme en témoignent les quelques reproductions que nous avons déposées aux archives de la Société Florimontane. Ses dimensions sont celles d'un petit in-folio, mesurant 268 millim. de long sur 185 millim. de large. Chaque page compte 27 lignes. L'écriture est la minuscule gothique, en caractères noirs de 3 millim. 1/2 de hauteur, avec des initiales

1 L'enquête aboutit à une condamnation, qui le frappa de dix ans de réclusion, avec dégradation et perte de ses emplois publics.

rouges dont une enluminée(p. 46 a). Le corps du volume est du XIIIe siècle, à l'exception de la première feuille (qui porte au verso la date 1324), de quelques rares additions marginales au Martyrologe, et des entrées nécessaires, nombreuses celles-là, au Nécrologe.

En voici le contenu exact :

1° Pages 1 (a et b) : fragment de censive, du XIVe siècle ;

2° Page 2 (a) — jusqu'au sommet de la page 45 (a) : Martyrologe : allant du 3 juin au 31 décembre : la première partie a disparu ;

3° Page 45 (a) : une copie de la charte d'Ermengarde ;

4° Pages 46 (a) à 48 (b). Règle de St-Benoît ;

5° Pages 49 (a) à 68 (b). Evangiles du chapitre ;

6° Page 68 (b), 2 dates : 1251 et 1248 ;

7° Page 69 (a) — 123 (b). Nécrologe de Talloires ;

8° Pages 124 (a et b). Fragments de l'Ecriture Sainte, avec musique.

De toutes ces parties diverses du manuscrit, quelques-unes sont à peu près insignifiantes pour nous, et n'ont qu'un rapport très indirect avec Talloires. D'autres offrent plus d'intérêt, en particulier les n°s 3 et 7. Nous allons les passer en revue.

*
* *

I. — Fragment de censive.

La première feuille est, comme nous l'avons vu plus haut, de période plus récente que le corps du volume, et quant au contenu, en est absolument distincte. Elle porte la date de 1324 et renferme l'énumération des redevances dues, semble-t-il, par le prieur de Lovagny au prieuré de Talloires. Cette feuille, à n'en pas douter, faisait primitivement partie d'un autre manuscrit, et fut utilisée pour recouvrir et consolider le nôtre, à une époque où la première moitié du Martyrologe avait disparu. Son état fragmentaire et son contenu qui rompt l'unité [1] du volume, suffisent à le prouver. Bien que fortement endommagée en certains passages dont la lecture devient très douteuse, elle nous a paru présenter assez d'intérêt pour être reproduite en partie :

Hec est ordinatio que sequitur super universario (aniversario) domini prioris lovagn(iaci) faciendo in ecclesia et prioratu tall(uearum).

1. Nous disons bien « unité », car le manuscrit, malgré la diversité des parties qu'il renferme, est du moins « un » par le caractère religieux. Les questions du temporel en sont absentes, et n'interviennent au Nécrologe qu'à un point de vue tout à fait secondaire.

In primis ordinat. q. decem solidi solvantur cumunario talluear(um) per manum infirmarii tall...

Item q. dictos decem solidos dictus cumunarius solvat in piscibus conventui tall. et prebendarus dicti loci bona fide dividend in festo beati benedicti in quadragesima. Ita tamen q. si dictum festum cucurret in die in quo dictus cumunarius vel operarius seu dictus prior deberent pisces [1], *q. predicta pitancia seu aniversarium die precedenti vel sequenti contribueretur inter predictos.*

Item unum barralle puri vini q. **inter sorores** [2] (?) *rependatur et contribuatur* ... (illisible).

Item cuilibet (?) *sacerdoti celebranti missam...*

(?) *ecclesia* (?) *offerantur sex denarii rogando capellanos q. faciant commemorationem pro eo et pro precessoribus ipsius et pro illis de genere suo.*

Et pro istis omnibus faciendis ipse ass...at et afferat tribuit et concedit infirmario illo (?) *qui nunc est et qui pro tempore fuerit omnes res quas ipse aquisivit a J... de verel apud verel et apud Rivagnye scilicet* (?) *quod sint res, homines, possessiones, bona mobilia et immobilia...*

*
* *

II. — **Martyrologe.**

Le Martyrologe, qui s'étend de la page 2 (a) à la page 45 (a), ne commence que le 3 juin. Nous avons vu qu'il formait à l'origine la première partie du manuscrit. A cela rien d'étonnant, si l'on songe à la place importante que les registres de ce genre ont toujours occupée et occupent encore dans l'Eglise romaine. Le nom, comme on le sait, désigne un catalogue sur lequel sont inscrits les noms des martyrs et des autres saints, rangés dans l'ordre du calendrier. Chaque jour indique le nom du saint, les faits saillants de sa vie, et, le cas échéant, le lieu et la nature des supplices qu'il a soufferts. Le texte suivi par les bénédictins de Talloires est celui d'Usuard, rédigé en 875 par ordre de Charles le Chauve, et basé lui-même sur le martyrologe d'Adon (858), dont il reproduit souvent les propres expressions.

Il n'y aurait pas lieu de s'arrêter davantage à ce martyrologe sans la présence d'une annotation marginale assez intéressante. En date des 5 kal. de novembre, page 30 (b), se lisent les lignes suivantes :

In hocce Monasterio translatio Sancti Germani Confessoris et Anaco-

1. C'était là un genre de donation assez fréquent dans les abbayes au moyen âge. Dans son *Cartulaire de Saint-Jean d'Angely* (II, xxxix), M. G. Musset mentionne un abbé qui « donna 60 seiches pour la nourriture du couvent ».

2. Cette lecture, si elle est exacte, laisse supposer la présence de religieuses à Talloires Elle expliquerait alors les mentions fréquentes à l'Obituaire de noms de femmes, généralement suivis des épithètes « *monaca* » ou « *conversa* ». Ex. : Jacquemeta, Lucia, Elizabeth, Gilia, Pontia, Maria, Fina, Brezona, Prisca, Uga, Grossa, etc. Nous ne possédons malheureusement aucun document sur ce point.

retae eximii facta per Reverendissimos Dominum Franciscum de Sales episcopum et principem Gebenensis et Dominum Johannem franciscum, Coadiutorem et fratrem, Episcopum Calcedonensem. Anno supra millesimum Sexcentesimo vigesimo primo. V kal. novembris.

Cette cérémonie de la translation des cendres de saint Germain, qui eut lieu le 28 octobre 1621, fit l'objet d'un mémoire spécial que l'on conservait aux archives de l'abbaye, et dont l'Inventaire de 1720, au n° 48 du XVIIe siècle, donne le compte-rendu suivant :

Mémoire où l'on voit que dans la chapelle de l'hermitage appelée de St-Germain, il y repose le corps de ce saint, flamand de nation, religieux profès de l'abbaye de St-Martin de Savigny... de laquelle il fut envoyé au monastère de Talloires dépendant de ladite abbaye... Après un voyage qu'il fit en Jérusalem, il se retira dans la montagne qui en porte aujourd'hui le nom, où il passa et finit ses jours saintement et fut inhumé dans le tombeau qui est au milieu de la dite chapelle. Notre Seigneur ayant déclaré dès ce temps là sa sainteté par une infinité de grâces..., sa relique a été levée dudit tombeau et placée dans l'autel de la chapelle susdite avec solennité par St François de Sales... et Jean-François de Sales..., qu'ils consacrent... à l'honneur de Dieu et de la Sainte Vierge, et en mémoire du glorieux St Germain.

C'est sans doute à partir de cette époque que les pèlerinages à Saint-Germain devinrent à la fois plus nombreux et plus importants. Car, quelques mois après cette cérémonie, les religieux de Talloires se virent obligés d'acheter une pièce de terre située sous la chapelle « pour en rendre l'avenue plus aisée et plus praticable à cause du grand concours de peuple qu'il y a en divers jours de l'année [1] ».

Un dernier point nous a paru digne de remarque dans cette seconde partie du manuscrit. En tête de chaque mois sont indiqués, en rubrique, le nom du mois, le nombre des jours du mois, et les jours de la lune, qui varient entre 28 et 30, le tout invariablement suivi de l'expression : « *Litanias indicendas* ». Jusqu'ici, rien qui ne soit commun aux autres martyrologes. Mais que signifient ces mots, « *Infelices dies* », également en rubrique, que l'on peut lire à la suite du martyre de saint Victor, et qui reviennent, régulièrement aussi, à chaque Calende ?

Il y en a : 2 pour Juillet : 15 et 18
2 — Août : 18 et 20
2 — Septembre : 16 et 17
2 — Octobre : 6 et 7
2 — Novembre : 16 et 27
3 — Décembre : 6, 7 et 11

1. Inventaire de 1720, n° 49, du XVIIe siècle.

Les différents martyrologes que nous avons parcourus ne contiennent rien de semblable. Les dictionnaires de Du Cange et de Carpentier ne donnent aucun renseignement sur le sens de cette expression. D'après M. le chanoine Ulysse Chevalier, que nous avons consulté à ce sujet, il faudrait voir là une des superstitions païennes qui traversèrent tout le moyen âge. Ce seraient les « Jours Egyptiens », jours de mauvaise augure, les *dies aegri* des Romains, correspondant pour les religieux, à certains moments où l'on devait redoubler de vigilance contre les tentations, se tenir plus particulièrement sur ses gardes.

*
* *

III. — **Charte d'Ermengarde.**

Au sommet de la page 45 (a) finit le Martyrologe. Immédiatement à la suite, accolée aux derniers mots du Martyrologe par un scribe vraisemblablement avare de son parchemin, nous trouvons une copie de la charte de fondation d'Ermengarde, femme de Rodolphe III de Bourgogne dit le Fainéant. A en juger par le caractère de l'écriture, cette copie semble dater de la fin du xve siècle. Elle porte en outre la marque de quelques surcharges ultérieures, en encre plus noire, dont la raison apparente fut d'éclaircir un texte déjà vieux et d'en rendre la lecture plus accessible. Les caractères pâlis ont été renforcés, et bon nombre d'abréviations reconstituées entièrement [1]. Toutefois, à part une exception où la leçon nouvelle est différente de la première [2], il ne paraît pas douteux que scribe et correcteur suivirent deux textes semblables, sinon le même.

Cette copie est assez curieuse pour que l'on s'y arrête un moment. Ce n'est pas que l'acte d'Ermengarde ne soit fort connu. La plupart des critiques qui se sont occupés de Talloires l'ont reproduit, et l'étude si documentée de M. le chanoine Brasier [3] en a fixé définitivement la date et la portée exactes. Mais ici se pose une question de mince érudition. Quelle est la valeur de ce nouveau texte, relativement à ceux que nous possédons déjà ?

Ces textes peuvent se ramener à quatre :

1° L'original, ou ce que l'on considère comme l'original,

1. Ex. : *quadiu* (avec *a* long) remplacé par *quamdiu*
psistere (avec *p* barré) — *persistere*
p cosilium (avec *p* barré et *o* long) — *per consilium*
archieporum (avec *p* barré) — *archiepiscoporum*
Huberti (avec *u* long) — *Humberti*
2. *mesentur* (avec *e* long) — *merentur*.
3. *Origines du Prieure de Talloires*, 1887.

conservé aux Archives de Cour à Turin. M. Brasier l'identifiait avec la charte que possédait l'abbaye [1] et qu'elle conserva au moins jusqu'au XVIIIe siècle, puisque l'Inventaire de 1720 en fait expressément mention comme charte et non point comme copie ;

2° Une copie, transcrite en tête du Cartulaire de l'abbaye, et dont M. le chanoine Brasier a publié quelques passages. A l'époque où parut son étude sur *Les Origines du Prieuré,* ce Cartulaire se trouvait encore au presbytère de Talloires. Il a aujourd'hui disparu ;

3° et 4° Deux versions de Guichenon et de Besson.

Ces quatre textes se présentent avec des variantes, trop peu importantes pour altérer le sens général de l'acte, mais assez différentes pour permettre d'utiles comparaisons. Nous n'entrerons pas dans le détail des diverses leçons ; le fait qui nous importe est de constater que, de toutes les copies de la charte, celle que contient le manuscrit du British Museum se rapproche le plus du texte de Turin. Si le texte de Turin est réellement l'original, rien de plus naturel, car, rédigée à une époque où cet original était encore à Talloires, notre copie en fut vraisemblablement la reproduction directe ; les quelques rares différences ne proviendraient alors que du scribe. Mais il y a plus, et sans prétendre infirmer l'authenticité du manuscrit des Archives de Cour, il n'est pas douteux qu'en deux passages la lecture de la copie doit lui être préférée. On en jugera par la transcription suivante :

Fondatio beatae mariae talluer(iarum). Carta reginae Ermengardis de Tallue(riis).

Mundi terminum appropinquare et [2] *ruinis crebrescentibus certa manifestant indicia. Ideo oportet unumquemque soliciter persistere quamdiu in presenti vita subsistit, ut de terrenis aeterna merentur* [3] *et de transitoriis adquirentur* [4] *sempiterna laborando non lacessere. Igitur ego Ermengardis domini rodulphi regis conjux humilis pro remedio animae senioris mei rodulphi regis et pro remedio animae meae construxi ecclesiam in honore sanctae mariae ad habitationem monacorum sancti martini sabiniasensis monasterii et ad regimen et subjectionem Itherii abbatis et successorum illius et utilitatem fratrum ibidem deo regulariter famulantium in pago albanense in villa que vocatur Tallueriis cui loco ex permissione senioris mei Rodulphi per consilium archiepiscoporum et episcoporum*

1. La copie dont parle J. Philippe (*Notice historique,* p. 13), et que le docteur Chappel montra à M. Serand quelques mois avant sa mort, ne peut être qu'un autre document qu'il eût été curieux de consulter Mais on ne sait ce qu'elle est devenue.
2. Turin : *ruinis crebrescentibus* (*et* est supprimé).
3. *aeterna mercentur.*
4. *adquirantur.*

scilicet Leodegarii viennensis et emmonis tarentasensis ei Fredeorici [1] *genevensis et pontii valentini et comitis humberti et aliorum qui ibidem convenerunt fidelium nostrorum. In dedicatione ecclesiae donavi ad victualia fratrum potestatem de dulsatis cum ecclesia et appendentiis* [2] *suis et marciacum* [3] *cum appen et vesonam cum suis appen et potestatem marlensis cum ecclesia et omnibus appen eius, et villam blufiacum cum eeclesia et appen et in verello et in poniaco quantum (quantum) visa sum* [4] *habere et unum mansum qui vocatur ramponeto et mansum de esculivina* [5] *et silvam quae vocatur cheria et villam calvonacum cum appen et duabus partibus decimae ipsius villae ut fratres libere teneant et possideant sine ulla contradicente persona, et ut haec donatio firma et stabilis semper maneat manu propria firmamus et firmari rogamus. Hic* (?) *sign.* (?) *signum allodi signum vullardi...* (les noms des trois autres signataires : comte Humbert, Sigibold et Fulcherius sont effacés).

Par cette charte, octroyée en 1031, la reine Ermengarde ne fit que ratifier les concessions du *Praeceptum Rodulphi* (1016), tout en faisant remise aux religieux des réserves qui y avaient été stipulées en sa faveur. Cependant, si de ces deux actes celui de Rodolphe est le premier en date et le plus important, c'est à Ermengarde qu'en revient tout le mérite. Ce fut sous ses auspices que dès 1016 les bénédictins de Savigny arrivèrent à Talloires, restaurèrent l'ancien monastère et y construisirent leur église. Ajoutons enfin qu'une place spéciale lui fut réservée au nécrologe, le 8 des kalendes de septembre : on l'y révérait sous le titre de « *fundatrix hujus loci* ».

* * *

IV. — **Règle de saint Benoît.**

Les feuilles 46, 47 et 48 sont occupées par la Règle de saint Benoît, rédigée sans commentaire. En tête, les cinq chapitres qui en forment le célèbre exorde ; suivent les règles proprement dites. Le manuscrit n'en comporte que 66 sur 73. Les 7 dernières ont été omises par manque de place.

La première page de cette Règle est incontestablement la plus belle du manuscrit. Elle offre un spécimen remarquable de cette gothique régulière dont le XIIIe siècle posséda seul le secret. Et l'initiale enluminée, encore qu'un peu naïve et rude avec ses ornementations bleues et ses liserés rouges et blancs qui se détachent sur un fond vert, lui donne un curieux cachet artistique.

1. *Freidrici*
2. *appendiciis.*
3. *marsaciacum.*
4. *visa sunt* (*visa sum* avait été proposé par M Brasier).
5. *Esclavina.*

V. — **Evangiles du Chapitre.**

A la page 49 (a) commencent les Evangiles du Chapitre *(Incipiunt Evangelia de Capitulo)*, qui s'étendent jusqu'à la page 68 (b). Ces Evangiles, ou fragments d'Evangiles, suivent la marche du calendrier, à partir du premier dimanche de l'Avent et font le tour de l'année. Ils correspondent aux dimanches et aux fêtes les plus importantes de l'Eglise. Le dernier est celui de la saint André (page 68 a). Sur le reste de la page et au sommet de 68 (b), quelques passages de l'Ecriture ont été ajoutés à une époque ultérieure. On y distingue quatre mains différentes, moins exercées, en contraste avec les caractères toujours réguliers du XIIIe siècle.

*
* *

VI. — **Deux dates.**

Au milieu de la page 68 (b) sont inscrites les deux dates suivantes :

x) *Anno domini m°. cc. l. primo* (1251)

et immédiatement au-dessous, en plus gros caractères

ꝑ) *Anno domini m°. cc. xl. viii* (1248).

Les deux signes différents qui les précèdent semblent indiquer un renvoi à une autre page, sans doute à deux décès figurant sur le registre des morts, mais que nous n'avons pu retrouver. Quoiqu'il en soit, par la place qu'elles occupent, et par leur conformation spéciale, elles présentent un rapport étroit avec la partie la plus importante du MS. C'est en effet vers cette époque que fut rédigé le Nécrologe de l'abbaye de Talloires, dont il va maintenant être question.

(A suivre.) Louis RITZ.

QUELQUES FAMILLES CHABLAISIENNES ET GENEVOISES

DU XVIe ET DU XVIIe SIÈCLE

On a cru et quelques-uns croient encore la famille des Arts de Genève originaire de Thonon, car les premiers des Arts nommés dans les actes des archives de Genève portent le surnom : dit de Thonon. Ce nom existait d'ailleurs encore, à la fin du XVIIe siècle, dans la capitale du Chablais. En effet, le 5 mars 1681, se passait, devant le notaire J.-A. Comparet, le contrat de mariage de honorable Pierre, fils de feu Isaac Regard de Dardagny (territoire de Genève), avec honorable

Suzanne, fille de feu Maximilien des Arts de Thonon (le mariage lui-même étant accompli depuis douze ans) [1].

D'après Galiffe *(Notices généalogiques)*, on ne saurait dire, à quelle époque, la famille des Arts a été reçue à la bourgeoisie de Genève. Jean des Arts, dit de Thonon, vivant en 1505, aurait été citoyen de Genève, c'est-à-dire né d'un père déjà bourgeois ou citoyen, et Galiffe cite la mention faite, en 1478, au livre des Altariens de la Madeleine (Genève), de feu honorable Jean des Arts *(de Artibus)* dit de Thonon, bourgeois de Genève, qui pourrait être le père, dit-il, du dit Jean.

D'après une notice sur la famille des Arts, publiée à Hambourg, en 1888, le dit Jean des Arts lui-même aurait été reçu, en 1498, à la bourgeoisie de Genève [2].

En tout cas, il faut écarter du débat, jusqu'à plus ample informé, les *De Artas* cités par Galiffe au XIVe siècle et au commencement du XVe [3].

Ce qu'il y a de certain, c'est que Jean des Arts, dit de Thonon, bourgeois de Genève, vivant en 1505, épousa noble demoiselle Joly, fille de noble Pierre Joly, de Thonon. Cette famille Joly était l'une des plus importantes familles du Chablais au XVIe siècle. Elle possédait les seigneuries de Vallon, de Drusilly et de la Tour de Chignan [4].

Jean des Arts paraît avoir fait fortune dans l'orfèvrerie. De 1500 à 1513, on le voit en rapport avec le duc de Savoie, Charles III, auquel il fournit des objets précieux [5].

Il possédait des terres et biens à Genève, Perlier, Thonon et lieux circonvoisins, ainsi que deux maisons à Genève, l'une au quartier Saint-Gervais, l'autre faubourg du Temple, que ses enfants aliénèrent le 9 octobre 1526 et le 7 décembre 1531 [6].

1. Minutaire Comparet, VII, 194 (Arch de Genève) Nous avons prouvé, au Congrès des Sociétés savantes de la Savoie tenu à Montmelian, en 1885, que Pierre de la Harpe (Arpa) fut reçu bourgeois de Thonon en 1387, et que la famille de la Harpe du canton de Vaud — (d'où sont sortis le général Frédéric-César de la Harpe et le célèbre critique Jean-François de la Harpe) — est originaire de Thonon (Voir : *Congrès des Sociétés savantes savoisiennes*, tenu à Montmélian en 1885. Compte-rendu par Pierre Tochon, volume in-8° de 252 pages. La communication sur la famille de la Harpe figure page 249 et suivantes.

2. Le *Livre des Bourgeois*, publié, en 1897, par M. Covelle porte, à la date du 27 novembre 1498 : *Johannes Budini, alias Artiliz, de Thonon, aurifaber par. B^te^ Magdalenes, 8 fl*, c'est-à-dire Jean Budin, alias Artiliz — (c'est ce qui correspond à des Arts, De Artibus et sa transcription française des Arts n'est-elle point un calembour étymologique ?) — de la paroisse de Sainte-Madeleine, 8 florins — somme payée à la réception de la bourgeoisie, à la fin du XVe siècle, à Genève

3. Un de ces personnages que Galiffe mentionne · Richard des Artas, tout jeune encore en 1372, se trouve, en 1416, chapelain de l'église de Saint-Germain à Genève ! (RIVOIRE *Registre du Conseil de Genève*, page 78.)

4. *Armorial de Savoie*, par A. de Foras, III, 215

5. *Mémoires de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, XXIV, 457, 460.

6 Archives de Genève. Minutaire de Compois, IV, 294, 316 ; VII, 203

Jean des Arts testa, le 26 mars 1518, instituant pour ses héritiers nobles *(sic)* Jean, Jacques, Aimon et Pierre ses fils, et, léguant à ses filles Pernette, Jeanne et Jacquème à chacune 500 florins [1].

Le second de ses fils, Jacques des Arts, devint syndic de Genève, et obtint, en 1551, l'alliance suisse.

Les armes des nobles des Arts étaient d'azur à deux chevrons d'or accompagnés de trois étoiles 2 et 1 et surmontés d'un soleil de même. « J'ai pu reconnaître, m'écrivait M. Jules Camus, de Turin, en 1902 [2], que les armoiries des cachets dont se servait le syndic Jacques des Arts, en 1545 et 1556, dérivent de celles de la famille Joly ou mieux Joly-Alery. Les figures coloriées du Blason de Savoie, manuscrit négligé, semble-t-il, par M. A. de Foras, me paraissent le prouver à l'évidence. Le soleil est des Joly et les chevrons des Alery. Quant aux étoiles, elles ont dû être ajoutées par les des Arts. »

Le syndic Jacques des Arts eut, entre autres, comme fils, Jacques des Arts, comme petit-fils Daniel des Arts et, comme arrière-petit-fils Jean des Arts (1646-1670...). Ce dernier avait un frère Odet des Arts dont le fils Philippe des Arts (1686-1754) eut une fille Suzanne des Arts qui épousa André Naville (1749). De là la branche désignée, à l'époque de la Révolution, sous le nom de Naville des Arts, et, dont le chef actuel, M. le professeur Edouard Naville, de Genève, est bien connu du monde savant. Celui-ci, avec une obligeance rare, m'ouvrit en 1902, ses riches archives pour me faciliter mes recherches sur la famille des Arts. Je constatai, au vu de documents incontestables que le fils de Jean des Arts ci-dessus (1646-1670...) s'appelait aussi Jean des Arts (1671-1702), et, que, de ce dernier, sortit encore un Jean des Arts (1708-1790) qui eut comme fils le syndic Joseph des Arts qui fit admettre Genève dans la Confédération Helvétique en 1815. C'est donc, à la famille des Arts, que revient l'honneur d'avoir, par deux de ses membres, Jacques et Joseph des Arts, consolidé la République de Genève.

Jacques des Arts (1778-1833), fils du syndic Joseph des Arts, s'établit en Allemagne et y fit souche. Il eut, entre autres, comme fils Louis-Alfred des Arts, né en 1807, et, comme petit-

1. Ce testament fut reçu par le notaire Jean de Lavenay, de La Roche, bourgeois de Genève, dont nous ne possedons pas les minutes. Mais nous en avons un extrait dans les minutes du notaire François Vuarrier, V, 187, aux Archives de Genève, extrait du 18 août 1559.

2. J'avais demandé, à ce dernier, professeur à l'Université de Turin, de dépouiller certains protocoles et comptes des Archives de Turin afin d'obtenir des renseignements précis sur l'origine de la famille des Arts.

fils M. Henri-Louis des Arts, banquier à Hambourg, aujourd'hui chef incontesté de cette branche de l'illustre famille des Arts.

Ce fut à la prière de ce dernier que j'écrivis, en 1903, une notice d'après des documents inédits intitulée : *La Famille des Arts d'après les Archives de Genève*. Elle parut la même année, à Iéna (Allemagne), chez Gustave Fischer, éditeur [1].

Mais, les riches archives de M. le professeur Edouard Naville renferment quelques documents du XVIe et du XVIIe siècle qui intéressent grandement Thonon et le Chablais. M. Naville, dont la bienveillance n'a d'égale que sa profonde science, a bien voulu me permettre d'en prendre une analyse ou résumé succinct.

Noble Daniel des Arts, dont nous avons cité le nom, avait épousé noble Catherine Liffort, fille de noble Jean Liffort, syndic de Genève [2], une riche héritière d'une illustre famille qui est originaire de Thonon. C'est ce que nous allons établir par des documents d'une autorité absolument certaine, tous tirés des archives de M. le professeur Naville.

Cette noble famille Liffort portait anciennement le nom de Canivet, nom sous lequel on la voit figurer encore en 1545. Son berceau semble être Tully, l'ancien Thonon romain, aujourd'hui hameau de Thonon situé sur le bord de la Dranse.

Ces documents concernent aussi les nobles familles Quisard de Massongy [3], de Neuvecelle, d'Aulps ou de Ravorée, Suchet de Veigy, Favre de Thonon, Morsier... Les voici par rang de date :

(22 juin 1531). N^e^ Jean Bullat (Bullacti) de Sursier (hameau d'Orcier), vend à N^e^ Lancelot Liffort de Thonon, environ la sixième partie d'une seytorée de pré, dit pré Trolliet, à Sursier, au prix de 15 florins d'or petit poids, de 12 sols pièce. L'acte se passe à Thonon devant la maison de l'acheteur, par le ministère de Pierre Dusouchet de Trossy, notaire, mandement d'Allinge.

(10 janvier 1543). Guillaume Vullie(t) et sa femme vendent

1. Elle complète soit la notice sur cette famille imprimée à Hambourg en 1888, soit la généalogie publiée en 1829, par Galiffe. Nous devons des remercîments particuliers, à M. E. Ritter et à M. L. Dufour-Vernes, archiviste d'Etat du canton de Genève, pour l'obligeance qu'ils ont mise à nous procurer des documents. La distance qui nous séparait de notre imprimeur, nous a empêché de surveiller facilement les épreuves de cette brochure de 40 pages in-8°. De là quelques fautes d'impression C'est ainsi qu'il faut lire : page 1, ligne 18, *à* au lieu de *et* deux chevrons ; ligne 2, page 3, *1531* au lieu de *1526* ; ligne 3, page 8, *aagé* au lieu de *pagé*...

2. Les enfants de Catherine héritèrent de ce dernier.

3 Voir *Mém. et doc de l'Académie Chablaisienne*, XIV, p. 245-250.

à M. Jean Liffort, bourgeois de Thonon : un bois de châtaigniers, vers la Joy, lieu dit en la Petoussaz; un autre bois à Tully, lieu dit en les Combes; un troisième en la blacture, près de la Dranse, une demi-pose de marais en la Joy (Tully), au prix de 45 florins. Acte passé à Thonon, dans la maison des hoirs de feu noble Janus Morsier, en présence entre autres de Nᵉ Rolet Mestrezat, bourgeois de Thonon. J. Martin, notaire des seigneurs de Berne.

(10 avril 1544). Nᵉ Jean Liffort, bourgeois de Thonon, remet à André Anzo *alias* Denizot de Tully, un membre de maison (espoix) à Tully, près de la maison du dit André, 2 curtils, la moitié d'une fossorée d'oche, le tout situé près de la maison et du jardin du dit André, enfin un seillon de vigne au clos Pellissier. En retour le dit Liffort reçoit d'Anzo 1/3 de pose de vigne au Châtelard (Tully) près de la vigne dudit Liffort. Acte passé à Thonon en présence de François Morsier par Pierre Thome, bourgeois de Thonon, notaire de Messieurs de Berne.

(30 novembre 1544). Urbain Quisard de Nyon, au nom des seigneurs de Berne *en leur bailliage de Chablais*, ratifie plusieurs acquisitions, un chosal de maison à Tully, un pré sous Chignan, une maison à Thonon en la grande rue, des biens à Sursier, moyennant 40 florins. Pend le sceau du bailli du Chablais.

(21 mai 1545). Nᵉ Guillaume(ette), fille de feu Antoine Favre de Genève, veuve de Nᵉ Jean Liffort, autrement *Canivet*, bourgeois de Thonon, tutrice de ses enfants Antoine, Jean-Louis et Charles Liffort, déclare ceux-ci bourgeois de Thonon, à teneur d'une reconnaissance faite par leur feu grand-père Antoine Canivet, bourgeois de Thonon, au duc de Savoie.

(28 mai 1545). Nᵉ Loys de Neuvecelle, coseigneur de Thollon alberge, à Claude Ravenel de Draillant, 12 poses de terre. sous l'introge de 200 florins. Acte passé à Thonon par le notaire Claude Degrange de Reyvroz, bourgeois de Thonon, devant la maison des hoirs de Philippe Roy. A cet acte est épinglée une requête de Pierre et Henri Daux (d'Aulps) au bailli du Chablais, qui accorde, à Thonon, le 20 juin 1559, la restitution de la récolte de la dite terre saisie, lors de la liquidation des biens du dudᵗ de Neuvecelle, récolte à laquelle ils avaient droit.

(17 juillet 1549). Honnête Genou, fille de feu Amblard Clerc de Thonon, habitant Genève, donne à Nᵉ dame Marie Macard, épouse de spectable sᵍʳ Domaine Suchet, docteur ès-droits, habitant Bonneville, en reconnaissance des services qu'elle en a reçus,

tous ses biens meubles et immeubles. Acte passé à Genève par Pierre Fabri, notaire, en la maison de Ne Guillaume Macard.

(25 août 1551). Acte de mariage entre Ne Jacques Bonne, citoyen de Genève et Ne Claudia Marie, fille de spectable sgr Dominique Suchet, docteur ès-droits, et de Ne Marie Machard. Dot : 300 écus au soleil avec accoutrements nuptiaux. Fait à Bonneville ; Defago, notaire.

(27 août 1555). Le dit Jacques Bonne donne à sa susdite femme le contenu dudit acte de mariage, plus 2 fois 150 écus. Fait à Bonneville, Auguste Dufouy, notaire.

(10 octobre 1555). François Favre, autrement Mugnier de Charmoisy (Orcier), vend à Ne Lancelot Liffort de Thonon, une terre à Sursier (Orsier), jouxte le chemin d'Allinge, pour 15 florins, petit poids. Fait à Thonon : Cl. Degrange, notaire.

(14 septembre 1564). Ne Pierre l'aîné, fils de feu Jean Suchet, bourgeois de Thonon, vend à Ne Michel, fils de feu Ne Lancelot Liffort, bourgeois de Thonon, une terre, marais, tatte à Sursier, au prix de 50 florins. Acte passé à Thonon, *rue Chancot, hors les fossés*, par le notaire Jacques Profenat de Thonon.

(3 mai 1566). Nes Antoine, Jean-Louis et Charles Liffort frères, citoyens de Genève, font une acquisition de Jean Vullien, citoyen de Genève, pour 5 florins. Dupuis, notaire.

(24 novembre 1568). Accord est passé en faveur de Ne Claudia Marie Suchet, veuve de Ne Jacques Bonne, *marchand*, citoyen de Genève, contre les hoirs dudit défunt Pierre Bonne et les enfants de feu Philibert Bonne.

(5 septembre 1569). Quittance est donnée par Ne Marie Suchet, épouse de Ne Antoine Liffort, citoyen de Genève, veuve de Ne Jacques Bonne, à Ne Pierre Bonne, cohéritier de ce dernier et son frère, de la somme de 120 écus au soleil pour tout ce qui lui est redû de l'héritage de son premier mari. Extrait des minutes de feu André Senteur, notaire, par Marin Galatin, notaire.

(16 octobre 1571). Est passé le contrat de mariage entre Ne Antoine Liffort et Marie Suchet, fille de Dominique Suchet, docteur ès-droits, conseiller de Son Altesse, juge mage du duché de Chablais. Fait à Bonneville, en la maison dudt Suchet.

(12 septembre 1573). Ne Etienne Maillet, receveur de l'hôpital de Genève..., vend, à Ne Antoine Liffort, citoyen et conseiller de Genève, une maison et ses dépendances en la rue neuve. Dédomo, notaire.

(1er août 1574). Ne Paul Arnolfini de Genève cède à Ne Antoine Liffort, consyndic de Genève, tous ses droits contre

J. Dumolard, de l'Arche..., moyennant 786 florins 10 sols. François Dellaisu de Gaillard, notaire.

(19 avril 1575). Reconnaissance d'une dette de 100 florins en faveur du même, par Guillaume Villard de Genève.

(25 mars 1567). Ne Jean Suchet, conseigneur de Veigy, juge mage du Chablais, docteur ès-droits, constitue, à sa sœur Marie Suchet, en vue de son mariage avec Ne Antoine Liffort, tous ses biens à Villette en deçà et en delà de la Samaz et rière Genève. Fait à Thonon.

(30 octobre 1599). Ne sgr Antoine Liffort remet à Jean Liffort son fils qui est infirme, toutes les sommes et biens de Villette et du voisinage, provenant de sa défunte femme Marie Suchet. J. Guillermet, notaire.

(25 mai 1608). Lecture est donnée en conseil, de la requête de Jean, fils d'Antoine Liffort, qui demande copie d'une accusation de son oncle Charles Liffort contre lui, pour y répondre.

(2 octobre 1610). Ne Jean Liffort envoie une requête, comme héritier bénéficiaire de feu Ne Antoine Liffort son père, mort le 19 septembre 1610 en sa maison de Villette, à 80 ans environ.

(24 août 1611). Le même répudie l'hoirie de son père la trouvrant trop onéreuse...

(1er septembre 1615). Dans son testament, Ne Jean Rilliet, conseiller de Genève, fait divers legs à ses petits-fils et petites-filles des Arts, enfants de feu Ne Jacques des Arts et de Jeanne Rilliet sa fille.

(7 mars 1624). Grangeage remis à mi-fruits par Eve de la Pasle, veuve de Ne Jean Liffort, conseiller de Genève, des biens de ce dernier à Villette et voisinage. Humbert Roch, notaire de Genève.

(1er novembre 1626). Reconnaissance de la même pour les mêmes biens, comme tutrice de ses enfants Pierre, Jean, Catherine, Jeanne et Marie Liffort. Antoine Sautier, notaire.

(15 janvier 1633). Accord entre Ne Jean et Daniel des Arts frères, fils de Ne Jacques des Arts.

(15 mars 1641). Dlle Catherine, fille de feu Ne Jean Liffort, femme de Ne Daniel des Arts, fait son testament, donnant 5,000 florins à sa fille Alexandra des Arts. Héritier universel, son fils Odet des Arts.

(30 mai 1643). Sentence pour Dlle Jeanne Liffort, sœur de Jean, contre Ne Daniel des Arts.

(29 novembre 1644). Quittance donnée, par Dlle Madeleine de Chapeaurouge, veuve de Ne Jean des Arts, à Ne Isaac des Arts, capitaine, de 7,650 florins, à compte de sa dot constituée

par ses frères Aimé et Paul de Chapeaurouge, le 12 janvier 1620. (François Dunant, notaire.)

(20 octobre 1645). Passeport délivré par la seigneurie à Ne Jean Liffort (partant pour la France), fils de feu Ne Jean Liffort, conseiller et d'Eve de la Pâle, « gens de bien, d'honneur, de qualité ».

(30 août 1646). Convention entre Ne Jean Liffort et Ne Daniel des Arts, capitaine de 200 hommes de pied pour la République de Venise, pour le paiement à effectuer d'une obligation commune.

(28 février 1647). Obligation contractée par Mathieu Cavussin de Villette envers Ne Jean Liffort.

(17 avril 1647). Obligation de Ne J. Liffort envers Ne Pierre Gallatin, procureur général, pour prêts au 6 2/3 °/o.

(28 octobre 1648). Requête de J. Liffort au Conseil, pour la vente de la maison de l'Arche...

(16 mai 1652). Sommation à Ne Daniel des Arts de payer les censes pour bien qu'il tient du marquis de Bernex à Villette.

(14 février 1661). Obligation contratée par Ne Odet des Arts, fils de feu Ne Daniel, envers Ne Isaac Reillet pour 750 florins. Etienne Demonthoux, notaire de Genève.

(5 mars 1661). Cession faite par Ne Pierre, fils de feu Ne Jean des Arts, à Jeanne des Arts, sa sœur.

(26 mai 1661). Obligation de Cherrey de Villette, envers Ne Jean Liffort, ancien syndic de Genève.

(2 novembre 1661). Exploit à la requête de Ne Charles-Amé de Rossillon de Bernex contre Odet des Arts, pour censes...

(16 février 1665). Actes envoyés à Chambéry au sr Joly, concernant les Liffort, dont un certificat du syndic et conseil de Thonon du 27 juin 1619, comme quoi Jean-Louis et Jacques étaient fils de feu noble Charles, lui-même fils de feu Ne Jean Liffort.

(19 avril 1665). Procuration donnée par Ne Jean Liffort, ancien syndic, conseiller d'Etat, à Me Joly, procureur au Sénat de Savoie, pour comparaître en une cause contre hone Jean Lyanna. Quenaud, notaire.

(27 mars 1666). Erreurs de compte de tutelle de Jean Liffort, tuteur d'Alexandrine des Arts, fille de feu Ne Daniel des Arts et de Catherine Liffort.

(19 novembre 1666). Codicille de Ne Jean Liffort, ancien syndic ; legs à sa sœur Jeanne Liffort.

(Décembre 1666). Requête de Jeanne Liffort et d'Alexandrine

des Arts, épouse de Pierre Caille, comme héritières dudit Jean Liffort.

(31 janvier 1667). Transaction entre Anne Liffort, veuve dudit Liffort et les deux héritières au sujet de cet héritage.

(21 mars 1668). Partage des biens dudit héritage (de Villette) entre Odet des Arts et sa sœur Caille.

(1668). Procès entre Odet et Alexandrine des Arts et les seigneurs de Grailly, seigneurs de Ville-la-Grand, au sujet de la succession de Ne Antoine Suchet. 6 documents : 1° Plaidoirie établissant que Jean-François, Louis et Balthazard de Grailly sont fils de Ne Pierre de Grailly et de Françoise de Suchet, qu'ils sont décédés Jean-François, célibataire, Louis, sans enfants mâles et Balthazard, laissant Joseph, etc. ; 2° Testament d'Antoine Suchet, B. G. du 24 juin 1537 (François Vuarrier, notaire), époux de Ne Mie Cavussin de Villette, père de Domaine ou Dominique son fils unique, marié à Marie Macard qui a Charles Suchet qui est héritier universel... ; 3° Contrat de mariage (1er septembre 1578), Nicol. Aubéry, notaire à Thonon, de specble Jean Suchet, docteur ès-droits, juge mage du Chablais, fils de feu specble Dominique Suchet, juge mage, avec Françoise-Philiberte, fille de feu Ne Georges de Langin, sgr de Langin, Veigy..., et de Louise de Cusinens, maintenant femme de Ne Nicol. de Bellegarde ; 4° Contrat de mariage (12 décembre 1592) de Ne Pierre de Grailly, sgr de Ville-la-Grand et Beaumont, avec Françoise, fille de feu Ne Jean Suchet, docteur ès-droits, seigneur de Veigy, juge mage du Chablais. Les dots de ces contrats de mariage sont les biens à venir de l'épouse ; 5° Instructions d'Odet des Arts, à son fils Philippe, au sujet du procès que lui ont intenté Jean-François, Louis et Balthazard de Grailly, seigneurs de Veigy. Il a nié leur descendance de Françoise de Suchet, il faut la nier encore. Cependant, d'après ces instructions, Odet des Arts était apparenté aux Suchet, puisque Odet des Arts était fils de Daniel des Arts et de Catherine Liffort. Celle-ci, fille de Jean Liffort et d'Eve de la Pâle, était petite-fille de Marie Suchet qui était fille de Dominique Suchet mentionné plus haut.

(10 août 1676). Echange entre Charles-Amé de Rossillon de Bernex et Alexandrine des Arts, femme Caille.

(17 mars 1680). Conventions entre Ne Pierre Sarrazin, ancien auditeur et Odet des Arts.

(12 mars 1686). Quittance par Ne Pierre Sarrazin, conseiller d'Etat, à Ne Pierre des Arts de 500 florins.

(18 septembre 1688). Quittance par Mlle Fatio à l'auditeur des Arts de 30 écus blancs.

(1er septembre 1691). Quittance à Ne Odet des Arts par les héritiers de Ne Pierre Lullin, conseiller d'Etat.

(19 mai 1699). Ratification par Ne Jean, fils de feu Ne Jean, fils de feu Ne Daniel des Arts..., d'une transaction...

(1er juillet 1702). Testament d'Odet, fils de Ne Daniel des Arts et de Catherine Liffort.

(1703, 1705). Autres testaments du même.

(6 juin 1712). Reçu par Jean Lullin d'Odet des Arts.

(1724). Notes de Philippe des Arts pour le procès de Veigy *(ut supra)*.

(19 mars 1738). Passeport pour Ne Philippe des Arts, âgé de 51 ans, partant pour l'Italie.

(5 juin 1774). Lettre datée de Châteaublanc, du comte de Saint-Amour à Me Naville des Arts pour règlement de comptes, envoi de 185 louis d'or neufs.

(13 novembre 1791). Quittance au conseiller Naville de la collecte de 838 florins qu'il a faite à l'occasion d'un incendie.

(27 avril 1792). Assignation pour comparaître, à Carouge, devant le juge mage) faite à François Naville, pour avoir à payer aux messeliers de l'an dernier, pour la garde de ses biens, 5 livres, et frais de 2 livres, 18 sols.

Les documents que nous venons d'analyser mentionnent, comme on le voit, les familles Bullat, Dusouchet, Vulliet, Morsier, Metrezat, Quisard, Anzo, Favre, Naville, Ravenel, Degrange, Roy, Bonne, Profenat, Machard, Dupuis, Galatin, Senteur, Maillet, Billiet, Arnolfini, de la Pale, Roch, Sautier, de Chapeaurouge, Demonthoux, de Rossillon de Bernex, Joly, Caille, de Grailly, Aubéry, de Langin, de Cusinens, Dunant, Sarrazin, Fatio, Lullin, de Saint-Amour, Clerc de Thonon, Suchet de Veigy...

Rappelons en finissant que ce fut un nommé Le Clerc de Thonon, traître à son pays, qui livra, en 1589, à l'armée de Sancy, le passage des souterrains du château de Thonon, et, qu'une demoiselle Françoise Suchet de Veigy fut offerte, comme épouse, à saint François de Sales, par le seigneur de Sales son père qui ne pouvait se résoudre à voir son fils embrasser l'état ecclésiastique.

L.-E. Piccard.

A TRAVERS LE VIEIL ANNECY

LE PALAIS ET LE QUARTIER DE L'ISLE

Après le Château, le Palais de l'Isle est l'édifice d'Annecy qui a joué le rôle le plus important dans l'histoire du comté de Genevois. Burdet, l'abbé Ducis nous ont laissé sur lui d'intéressantes études et Ch. Pinet d'excellentes illustrations dans *Le Vieil Annecy*. Il restait à rechercher les modifications faites à ses constructions à travers les siècles et à combler quelques lacunes laissées par ses historiens. C'est ce que nous essayons d'entreprendre dans cet exposé.

Les parties les plus anciennes et qui sont encore bien conservées sont ces hauts murs formés de grosses pierres jaunâtres, équarries finement à la pointe et trouées un peu au-dessus du milieu de leurs parements, intérieur et extérieur, pour être levées au moyen de la louve à pinces recourbées intérieurement. Ces murs longent le petit bras du Thiou. Ils paraissent de la même époque que la tour de la Reine qui est la construction la plus ancienne du Château (XIIIe siècle).

D'après Ducis, le Palais, sous la dénomination de maison de l'Isle, appartenait déjà à cette époque aux comtes de Genève, vassaux des empereurs d'Allemagne. C'était la demeure du châtelain chargé de la police locale.

Par suite de l'autorisation donnée le 21 août 1355 par l'empereur Charles IV, Amé III, comte de Genève, créa une maison des monnaies comprenant un atelier au rez-de-chaussée, avec habitation au-dessus [1]. L'examen des lieux montre que cet atelier était dans la partie méridionale. Les matériaux employés étaient la molasse, la brique et le tuf. Le châtelain continua d'habiter dans le corps de logis principal.

Ces deux habitations avaient chacune leur entrée et leur escalier. Elles n'avaient de communication entre elles que par le rez-de-chaussée.

Vers la fin du XIVe siècle, la maison de l'Isle était également le siège d'une judicature mage [2].

En 1473, Janus de Savoie voulut en faire une résidence princière pour son épouse Hélène de Luxembourg [3]. Celle-ci

1. DUCIS : *Le Palais de l'Isle, à Annecy*, p. 17. — 2. IBID : p. 50. — 3. IBID. : p. 39.

Fig 1. Rez-de chaussée

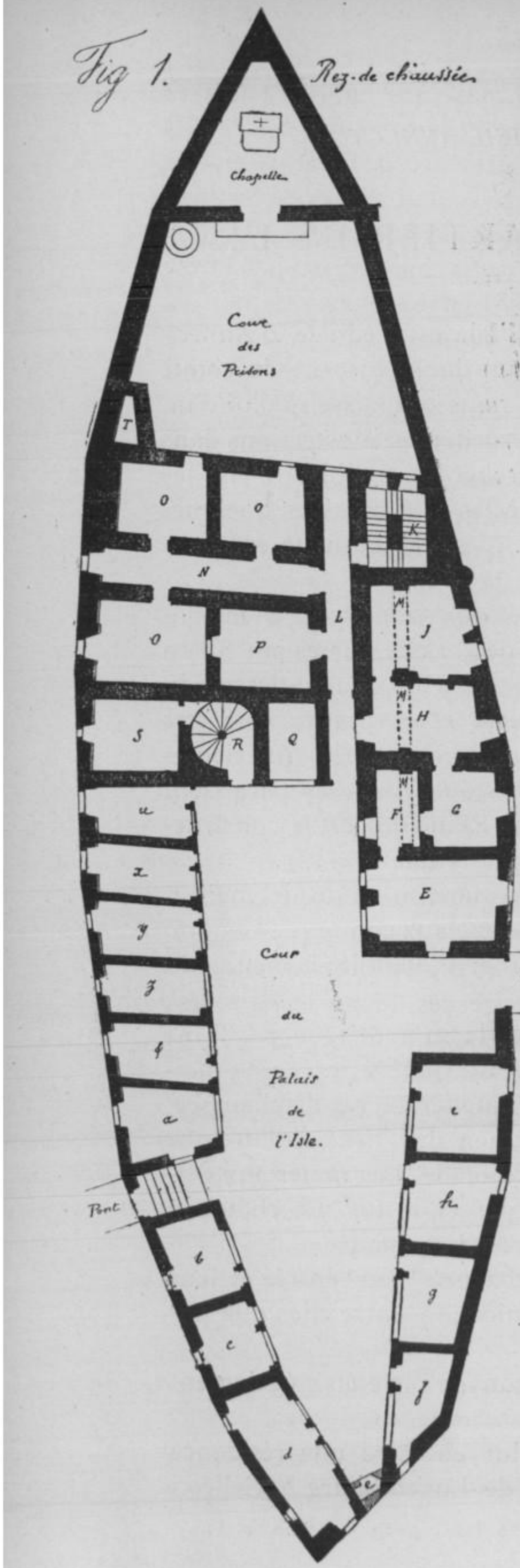

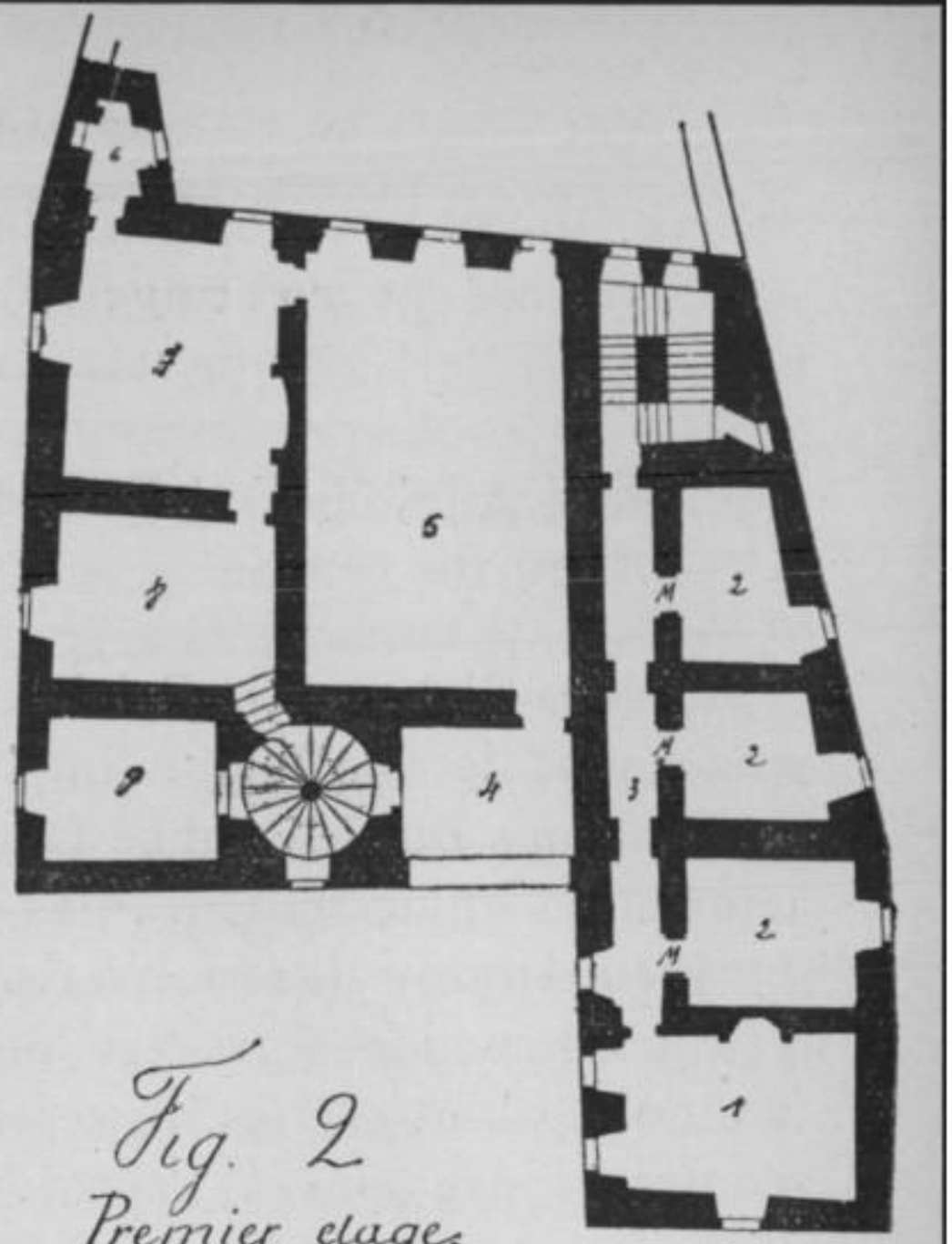

Fig. 2
Premier etage.

Fig 3

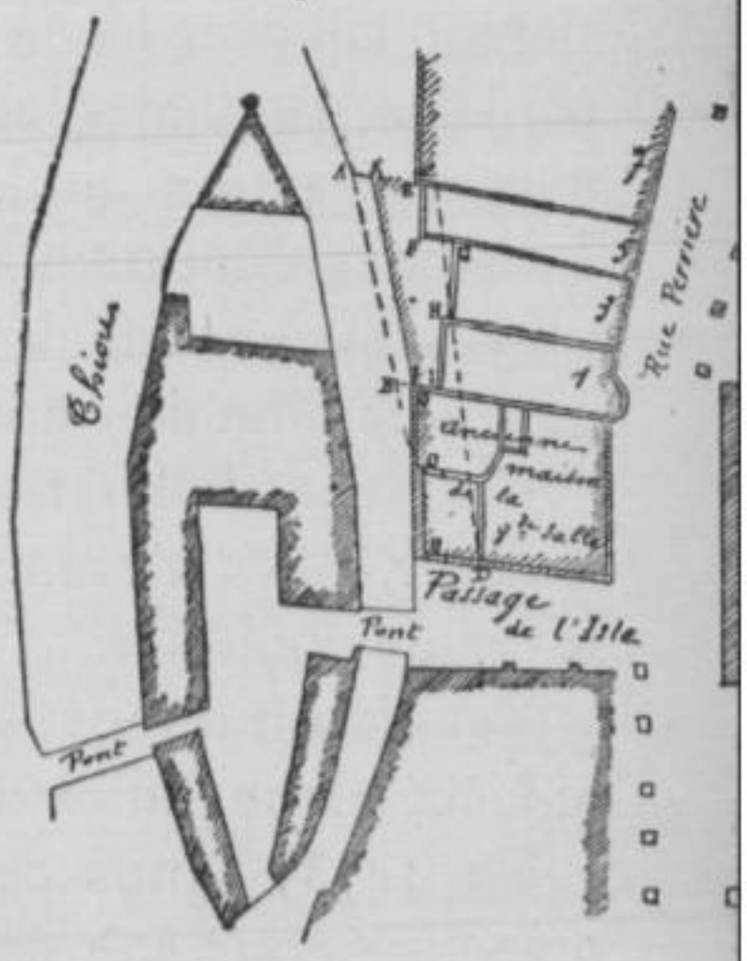

préféra Duingt [1]. Ce fut leur fille Louise qui habita l'Isle avec son deuxième époux et cousin François de Luxembourg [2], puis François II de Luxembourg. Les travaux qui paraissent de cette époque sont peu importants ; ce sont quelques ouvertures en molasse dont deux ont des linteaux avec accolades.

Vers la fin du XVIe siècle, le duc de Savoie Emmanuel-Philibert y réunit toute la hiérarchie judiciaire [3]. Il fit sculpter ses armes au-dessus de la porte d'entrée du grand escalier. Antoine Favre (père de Vaugelas) y siégea comme président du Conseil judiciaire du Genevois. La maison prit alors le nom de Palais de l'Isle. Ce fut son apogée. Les travaux exécutés à cette époque sont les deux arcs en anse de panier sur la façade d'entrée, le mur occidental de la chapelle, un grand nombre de portes et fenêtres en pierre calcaire dure. Tous ces travaux se distinguent des précédents par l'exclusion de la molasse, la disparition des chanfreins sur les arêtes des pierres de taille d'ouverture, et surtout par la taille à la boucharde. Cet outil venait d'être introduit en Savoie et son application s'y étendait rapidement.

En 1659, la Chambre des Comptes et le Conseil présidial furent supprimés [4]. Ce dernier, rétabli en 1675, fut de nouveau supprimé en 1713 [5]. La judicature mage fut conservée jusqu'à la Révolution ainsi que la chambre des délégations et les prisons.

Il existe aux archives municipales d'Annecy une planche de dessin qui paraît avoir été dressée peu de temps avant la Révolution et qui contient une élévation de la façade d'entrée, une coupe, un plan du rez-de-chaussée et un du premier étage. Il nous a paru intéressant de reproduire ces deux derniers dessins qui indiquent la destination des locaux.

En voici la légende dont nous respectons l'orthographe :

Plan géométrique du Palais de l'Isle dans la ville d'Annecy, appartenant à Sa M^té^ où sont l'appartement d'audiance, de la Judicature mage, les Greffes, les Banches des Procureurs, les Prisons.

Rez-de-chaussée : *E, F*, greffe royal et son cabinet ; — *G, H, J, P*, cabinet, cuisine, poisle et cave du jolier ; — *K*, escalier des prisons ; — *L*, grand corridor ; — *O*, cachots ; — *Q*, banc du droit [6] ; — *R*, vieux escalier à viorbe [7] servant à l'appartement de la judicature mage ; — *S*, vieilles archives ; — *u, x, y, z, &, a, b, c, d*, banches de procureurs occupées par Mauris, Laplace, Desservettaz, Bally, Bessonis, Riondel, Mauris, Roux et Amblet ; — *e*, lieux communs à faire ; — *f, g, h, i*, banches occupées par Miège, Burnod, Vauthier et Tessier. Il y avait neuf banches au nord et quatre au midi

1. Ducis : *Le Palais de l'Isle à Annecy*, p. 42. — 2. Ibid : p. 45. — 3. Ibid : p. 54. — 4. Ibid. : p. 60-61. — 5. Ibid. : p 66.

6. Endroit ou l'on publiait les actes judiciaires.

7. *Viorbe* veut dire tournant.

(et non sept et six, comme le dit Ducis). — *Premier étage : 1*, petite sale d'audiance où les juges interrogent les criminels ; — *2, 2, 2*, cachots ; — *3*, corridor ; — *4*, vestibule devant l'entrée de la sale d'audiance ; — *5*, sale d'audiance ; — *6*, cabinets ; — *7*, chambres où se tiennent les audiances en hiver ; — *8*, cabinet du greffier criminel ; — *9*, vieilles archives.

Ce dernier local a été considéré par l'abbé Ducis et par tous ceux qui depuis la Révolution se sont occupés du Palais de l'Isle, comme étant l'ancienne salle de la question. C'est une erreur causée par la présence de quatre anneaux en fer avec tiges verticales scellées dans la voûte, au même niveau et représentant les sommets d'un rectangle. Il est à remarquer que les deux anneaux qui forment la ligne nord de ce rectangle ont leur évidement bien en face. Il en est de même des deux autres. On peut en conclure que chaque paire d'anneaux retenait une traverse de bois et que les deux traverses supportaient les rayons d'archives ainsi suspendus dans le milieu de la pièce. Quant à la salle de la question, voici, d'après des notes recueillies par Eloi Serand, un extrait d'une lettre de M. Richard, avocat fiscal, datée de 1771, qui nous renseignera sur son emplacement : « Le galetaz des Prisons est le lieu destiné à la torture ; il est ouvert à tous les vents et le patient est suspendu vis-à-vis d'une grande lucarne qui est au nord. »

Au deuxième étage, au-dessus de la salle d'audience, était la salle des délégations [1], auparavant Chambre des Comptes. Dans un compte de réparations faites en 1783, trouvé aux archives départementales, la pièce au-dessus du n° 1 est nommée : chambre où se chauffent les prisonniers. Nous pensons que cette pièce et celle au-dessus (3e étage) servaient aussi de cuisine et d'atelier. Les pièces au-dessus des nos 2, 2, 2, au 2e et au 3e étage étaient également des cachots.

Au moment où le palais était atelier monétaire, les fourneaux se trouvaient certainement dans les pièces *H* et *J* et le logement du maître des monnaies dans les locaux supérieurs, les murs *M* n'existant pas encore.

La Révolution française vint. Elle fit abattre la croix sur la chapelle, la tourelle orientale, puis la tourelle occidentale. Elle fit boucher l'arc du banc du droit n'y laissant qu'une porte. Ce local devint l'étude des huissiers. Elle fit boucher le grand arc du premier étage, n'y laissant qu'une fenêtre, et exhausser les murs de clôture de la cour des prisons. Il fut même projeté de remplacer le pavé de cette cour par des pierres tombales qui

1. Institué en 1771, pour l'affranchissement des droits féodaux.

auraient été enlevées aux églises du Saint-Sépulcre, de Notre-Dame et de la paroisse, sous prétexte que les prisonniers remplissaient des sacs avec les pierres de ce pavé, les attachaient à des cordes et s'en servaient pour s'évader. Ces renseignements ont été recueillis aux archives municipales dans divers documents notamment dans un projet de 1794 (24 frimaire an III), ainsi que dans un plan non daté qui ne peut être que l'annexe du dit projet.

En 1815, un avis porte que le 22 septembre, 3,080 francs de travaux aux prisons d'Annecy seront mis en adjudication. Nous n'avons pu savoir quels étaient ces travaux, mais nous présumons que c'est à cette date que les banches furent surmontées d'un étage, que la croix fut replacée sur la chapelle et que furent établies des galeries en bois faisant communiquer avec le palais les pièces au-dessus des premières banches *(ν, x, y)*. Ces galeries tombèrent en vétusté vers 1900.

Le traité du 20 novembre 1815 rendit la Savoie à ses premiers monarques. Le Palais de l'Isle fut occupé par l'Intendance, le Tribunal de préfecture, etc. De nouveaux travaux furent exécutés. On éleva le mur de clôture qui laissa libre le passage entre les deux ponts et toute la partie aval. Les anciennes banches continuèrent à être affermées. On fit murer la porte de l'étude des huissiers (ancien banc du droit) et la porte d'entrée de l'escalier. Et l'on accéda à celui-ci en transformant l'étude des huissiers en passage dépendant du grand corridor, bréchant les deux portes correspondantes. On fit aussi communiquer au premier étage l'aile droite avec la partie centrale en ouvrant une porte entre le vestibule de la salle d'audience et le petit corridor des cellules.

En 1826, une tour en pierre de taille fut élevée à l'angle sud-ouest de la cour des prisons, pour loger des cabinets d'aisance dont l'entrée était sur le petit escalier. Ces cabinets en remplaçaient d'autres creusés dans l'épaisseur du mur sud comme on le voit sur le plan du premier étage *(fig. 2)*.

Le 19 septembre 1831, l'Etat vendit aux enchères toutes les banches autres que celles marquées *ν, x, y, ξ* sur le plan du rez-de-chaussée *(fig. 1)*. Cette vente produisit la somme de 2,665 francs.

Aussitôt après l'Annexion, les prisons furent construites vers le Pâquier, le vieux Palais de l'Isle devint vacant. Le 25 juillet 1863, le Conseil municipal, « considérant que ces bâtiments placés au milieu du dégorgement du lac, de construction irré-

gulière et malsains, ne pourront recevoir aucune utilité publique et présentent par leur position les inconvénients les plus graves sous les rapports de l'hygiène et de la salubrité, par les obstacles que ces constructions apportent à la libre circulation de l'air et de l'humidité qu'ils entretiennent... plein de confiance dans la sollicitude du Gouvernement... arrête de faire... les instances les plus vives aux fins de faire ordonner qu'aussitôt après le transfèrement de tous les prisonniers, les bâtiments seront démolis... les matériaux vendus au profit de l'Etat et que successivement le sol sera cédé à la Ville gratuitement ou pour un prix à débattre et, pour ledit emplacement, être affecté à l'amélioration de la circulation publique et même à l'amélioration des cours d'eau ».

En 1865, le Palais devint Asile de Vieillards ; en 1872, il fut vendu à la Ville pour la somme de 3,600 francs, et en 1873 le président de la République déclara d'utilité publique sa démolition. Les vieillards quittèrent cet asile en automne 1880 pour entrer où ils sont actuellement, avenue du Parmelan.

Après le départ des vieillards, le Palais fut occupé de temps en temps par des troupes de passage, des réservistes, etc.

En 1884, un projet de démolition pour installation de bains et lavoir fut élaboré, mais ajourné à cause de la dépense qui s'élevait à 68,600 francs y compris l'acquisition des maisons particulières occupant la partie aval de l'Isle et pour laquelle une somme de 24,257 fr. 58 est encore inscrite au budget. On prit à ce moment la regrettable décision de ne plus entretenir le bâtiment.

Dans l'hiver 1885-86, une partie du deuxième étage servit d'école de dessin pour tailleurs de pierres et charpentiers; mais les jours de pluie les salles étaient inondées, le remplacement de quelques tuiles eut évité ces accidents, mais il fut impossible de l'obtenir. Au même moment, le premier étage servit de salle de gymnastique. En 1888, lors de l'arrivée du Président Carnot, les dragons de l'escorte y furent logés.

Le 18 juin 1895, le Conseil municipal vota la démolition du Palais. Mais il fallait toujours acquérir les autres immeubles et leurs propriétaires demandaient près de 50,000 francs. On ajourna encore. Mais, le manque absolu d'entretien occasionna de gros dégâts dans les charpentes. L'eau entra de tous côtés. Les planchers furent inondés. De grands pans de toiture n'étant plus soutenus que par des bois pourris tombèrent. D'énormes champignons destructeurs *(merulius lacrymans)*

poussèrent leurs myceliums dans les bois et nombre de poutres et des planchers s'effondrèrent.

La Commission des Monuments historiques proposa le classement en 1899. La proposition fut acceptée par le Conseil municipal et le Palais fut classé en février 1900.

Un projet comprenant trois chapitres fut élaboré. Le ministre des Beaux-Arts et la Ville d'Annecy votèrent chacun la moitié de la dépense prévue par les chapitres I et II et s'élevant à 25,332 fr. 64.

On se mit à l'œuvre. Le premier étage, établi vers 1815 sur les quatre banches non vendues aux particuliers, fut abattu. Les murs de la cour des prisons furent abaissés à la hauteur où ils étaient avant la Révolution. La tour des cabinets faite en 1826 fut démolie jusqu'au niveau supérieur des dits murs. Ces travaux permettent d'avoir depuis le quai une belle échappée sur le château. On ouvrit les deux grands arcs de la façade couchant, la porte d'entrée du grand escalier, la porte sur le canal, cinq grandes fenêtres et quatre petites bouchées à différentes époques. La tourelle de la chapelle, les couvertures, les charpentes, les poutraisons furent en grande partie refaites. Les murs lézardés ont été consolidés. D'épaisses couches d'enduit tombant par parties ont été enlevées et ont permis de découvrir de vieilles pierres de taille, témoins des divers changements opérés dans le Palais, notamment dans la façade nord. Une girouette peinte par M. J. Serand a été placée le 20 octobre 1902 sur la flèche de la chapelle. Cette girouette, imitant les anciens drapeaux de Savoie comme disposition des couleurs du fond et comme forme donnée aux armoiries, porte d'un côté les armes des comtes de Genevois (cinq points d'or équipollés de quatre points d'azur), dans un écu ovale placé au centre de seize flammes aux couleurs de Savoie (rouge et blanc). De l'autre côté, la girouette montre les armes de la ville d'Annecy (de gueule à une truite d'argent mise en bande), dans un écu ovale placé au centre de seize flammes aux couleurs de l'ancienne province de Genevois (bleu et jaune).

Au moment où nous écrivons ces lignes, des travaux en vue de l'achèvement et de l'aménagement du Palais s'exécutent. Une somme de 9,588 francs 64 y est consacrée.

Lorsque tous ces travaux seront achevés, la ville d'Annecy aura l'avantage de conserver sans trop de dépense un monument intéressant à bien des titres et qu'on ne visitera jamais sans éprouver une certaine émotion à la vue de ces fenêtres à

double et à triple grille et dont les barreaux sont quelquefois aussi gros que le vide qu'ils laissent entre eux, à la vue de cette solide porte à jour du corridor (dessinée par Ch. Pinet), de ces épaisses portes de cachot avec guichet pour le passage des vivres, de ces énormes serrures, de ces murs épais qui paraissent vouloir résister à tous les chocs. La Ville peut tirer un bon parti de tous les locaux, pour musée lapidaire, salle de réunions, bureaux ou logements.

Puisque le Palais de l'Isle doit subsister, nous souhaitons seulement que sa face méridionale reçoive un peu plus de lumière. Un projet d'abattre quelques parties de maisons gênantes sur la rive opposée a été élaboré par l'ancienne municipalité et promet de se réaliser en partie sous la municipalité actuelle. Un tracé sur place a été fait. Nous avons examiné les immeubles touchés. Ce projet nous paraît un peu grand pour le pâté de maisons qu'il est appelé à desservir ; il fait tomber d'anciennes façades sur cour, présentant un certain cachet architectural, et détruit des parties de maisons qui nous rappellent de vieux souvenirs.

C'était autrefois le quartier de la Salaterie, appelé ainsi à cause du dépôt de sel qui occupait le nº 7 de la rue Perrière. C'est près de là qu'habitait au XVIIIe siècle le juge mage Simond, que nous a si bien dépeint Jean-Jacques Rousseau, et dont la pierre tombale est conservée au Musée lapidaire sous le VIIIe portique de l'Hôtel-de-Ville. C'était aussi le quartier préféré des procureurs qui avaient leurs banches dans l'Isle.

La maison la plus importante était celle appelée : « Maison de la Grande salle ». Sa façade couchant tient tout un côté du passage de l'Isle. Elle possède encore une vieille fenêtre du XVe siècle avec banc de pierre à l'intérieur et d'autres fenêtres plus récentes avec linteaux en accolade. Son mur nord a plus d'un mètre d'épaisseur à la hauteur des fenêtres de cave et il plonge avec un fort talus dans le canal. Son angle nord-ouest est formé de gros blocs de pierre bien taillés, l'angle nord-est est flanqué d'une contrefort. A l'intérieur, au sommet de l'escalier et servant de pied-droit à une porte, on trouve un ancien linteau en pierre de plus de deux mètres, orné d'un tore, d'une gorge et d'autres moulures formant accolade. Il porte en lettres gothiques et en relief, les mots : *Jhesus*, *Maria*. D'après des documents des archives départementales, les propriétaires de cette vieille maison seigneuriale étaient, au XVIIe et au XVIIIe siècle, les comtes de Menthon.

Au levant, est l'ancienne maison des Dunand (n° 1 de la rue Perrière), avec sa tour d'escalier qui empiète sur la rue et don la flèche, disparue à la Révolution, se dessinait (d'après le *Théâtrum Sabaudiæ*) gracieusement au-dessus des toits voisins. Sa façade côté du canal, cachée par de légères constructions, possède d'assez belles fenêtres géminées.

Au n° 3 de la rue Perrière, on remarque une porte avec linteau à triple accolade que Blavignac a dessinée dans un de ses ouvrages d'archéologie et une porte ogivale [1]. C'était la maison des Gallet devant laquelle Jean-Jacques Rousseau chercha en vain à revoir un jour l'une des héroïnes de la journée des cerises. Les façades nord de ces deux maisons (Dunand et Gallet) sont du XVIe siècle.

Le n° 5, même rue, était autrefois la demeure des Guillet. Dans celle-ci nous avons trouvé au nord et au premier étage, un local assez grand, dont les solives formant plafond sont moulurées ; leur face inférieure présente dans l'axe une gorge avec trois baguettes de chaque côté. Cette salle est éclairée par une fenêtre géminée du XVIe siècle. Tout près est une porte de la même époque avec linteau en accolade et portant des sculptures déjà frustes mais permettant de distinguer des formes de colombes ; porte et fenêtre sont malheureusement cachées par des constructions moitié planches, moitié maçonnerie.

L'alignement tracé par la Ville et représenté dans la figure 3 par la droite *C*, *D*, anéantit toutes ces anciennes et intéressantes façades, coupe les locaux suivant une ligne oblique qui les déforme et les raccourcit. Le tracé *E*, *F*, *G*, *H*, *I* ne fait tomber que les constructions bâties légèrement et après coup qui cachent ces mêmes façades, leur enlèvent l'air, la lumière et la facilité d'accès. Ce dernier tracé a en outre l'avantage d'exiger une dépense bien moindre et de conserver le cachet architectural qui convient à ce quartier. Il va de soi que l'élargissement du quai prévu et représenté par la ligne *A*, *B* doit dans tous les cas s'exécuter. Ce quai s'arrêterait à la maison de la *Grande salle* qui n'a pas besoin d'être rognée pour raison d'aération ou de dégagement, puisqu'elle prend jour sur trois façades et que deux sont en bordure sur la voie publique. Si toutefois on désirait une communication directe entre ce quai et le passage de l'Isle, il suffirait de percer des baies aux points *O*, *O*, *O*, qui permettraient de passer à couvert sous cette maison. Nous ne pensons pas qu'on nous objecte que la ligne droite est indis-

1. BLAVIGNAC : *Hist. de l'Arch.*

pensable à la succession des façades sur quai ou sur rue, car d'éminents architectes ont déjà démontré la supériorité de la ligne brisée dans une suite de façades. Nous ne saurions trop engager, du reste, ceux que cette question intéresserait, à consulter le travail de MM. Regamey et de Montenach sur l'esthétique des villes.

A. FONTAINE,
Architecte des Monuments historiques.

LE VOYAGE DE DEUX SYNDICS D'ANNECY

ENVOYÉS A TURIN, AU MOIS DE JANVIER 1607, POUR UNE PRESTATION DE SERMENT DE FIDÉLITÉ

Sur le désir exprimé par Philippe III, le duc de Savoie, Charles-Emmanuel Ier, son beau-frère, lui avait envoyé ses trois premiers fils pour être élevés à la cour d'Espagne ; mais, affligé de la perte de l'aîné, Philippe-Emmanuel, mort à l'âge de dix-neuf ans, il se hâta de rappeler le second (Victor-Amédée Ier), lui donna le titre de prince de Piémont et l'annonça comme l'héritier de la couronne, avec ordre à ses vassaux et sujets d'envoyer des délégués à Turin pour, en cette qualité, lui prêter serment de fidélité.

La cérémonie était fixée au 22 janvier 1607, jour anniversaire de la naissance du Prince.

Le Conseil de la ville d'Annecy, fit choix de Jacques de Chambouz et Jean Thomas, 2e et 3e syndics, pour le représenter.

Comme d'habitude, il fallut, à défaut de ressources, recourir à un emprunt pour les frais du voyage, rendu plus pénible et plus coûteux en pleine saison d'hiver.

Voici la reproduction textuelle du mémoire présenté par les délégués, à leur retour :

Roolle de la despense faicte par noble Jacques de Chambouz et Me Jehan Thomas conscindicques de la presente ville d'Annessy au vouage par eulx faict à Thurin allant prester la fidelité a Monseigneur Illustrissime Victor prince de Piedmont commis a ses fins par lad^te^ ville estant assistes d'hon. Mauris Convers p^mier^ serviteur de ville.

Premierement le lundy quinziesme janvier 1607 jour de leur despart livré a Faverges pour leur souppe dud^t^ jour et desjeune du lendemain seziesme au logis de la Janne daiguebelle comprins le vin du serviteur et chambriere dix florins six solz.

Plus led^t^ jour seziesme livre au port de Greysi pour passer sur le batteau trois solz.

Plus led^t^ jour livre Aiguebelle au logis du mouthon pour nostre disne comprins le vin du serviteur et chambriere huict florins.

Plus led^t^ jour pour une guide prinse pour nous conduire des le pont Amaffrey a Sainct Jean de Morianne a cause de la pluie et heure tardive oultre son souppe dud^t^ jour du lendemain un florin.

Plus pour nostre souppe dud^t^ jour áud^t^ St Jean de Maurianne desjeune du lendemain dix sept au logis de la tete noire de lad^te^ guide comprins le vin du serviteur et chambriere douze florins.

Plus pour nostre disne dud^t^ jour dix septiesme a Sainct Andre au logis de lescu de France comprins le vin du serviteur et chambriere sept florins six solz.

Plus led^t^ jour pour ung marron qui nous auroyt conduict a cause de l'heure tardive grand vent et neige de Bramant a lhault bourg oultre son souppe et desjeune deux florins

Plus pour nostre souppe dud^t^ jour dix septiesme dud^l^ marron et desjeune du lendemain aud^t^ lieu de Lhautbourg et logis de Saincte Barbe comprins le vin du serviteur et chambriere douze florins huict solz.

Plus led^t^ jour dix huict aud^t^ lieu et logis pour le desjeune des marrons qui nous auroyent baillie trois chevaulx pour monter la montagnie nous auroyent assiste tout le long dicelle de Ramasse des la grande croix jusques a la Nouvalleyse trois florins quatre solz.

Plus le louage desd^ts^ trois chevaulx pour monter la montagnie six florins huict solz.

Plus a six marrons qui auroyent ramasse nousd^ts^ de Chambouz et Thomas des lad^te^ grande Croix a la Nouvalleyse vingt florins comprins leur disne aud^t^ lieu de la Nouvalleyse.

Plus a deux garsons qui auroyent conduict nos chevaulx des lad^te^ grande Croix a la Nouvalleyse deux florins.

Plus pour nostre disne dud^t^ jour dix huict a la Nouvalleyse comprins le vin du serviteur et chambriere sept florins huict solz.

Plus pour notre souppe dud^t^ jour desjeune du lendemain en la ville de Suze et logis du faulcon comprins le vin du serviteur et chambriere dix florins six solz.

Plus pour le louage dung cheval prins aud^t^ Suze jusques a Thurin pour porter led^t^ Convers pour y estre desmeure le sien malade dix florins oultre les despens de lhomme qui le seroyt venu prendre.

Plus led^t^ jour dix neufviesme livre pour nostre disne et dud^t^ homme a Sainct Ambroise et logis de la poste huict florins quattre solz comprins le vin du serviteur et chambriere.

Plus pour notre souppe dud^t^ homme du mesme jour et desjeune du lendemain a Rivollee vin du serviteur et chambriere unze florins six solz.

Plus pour le disne dud^t^ homme venu prendre le cheval de louage pour la malladie de celluy dud^t^ Convers en la ville de Thurin le vingtiesme dud janvier vingt solz.

Plus le vingt uniesme dud^t^ janvier livre pour lesmolument de la fidellité a Mr Jacques Melioz feysant pour Monsieur Roneas quattre escus valliantz (32 florins).

Plus aux estaffiers de S. A. et messieurs les Princes pour leurs estrainnes les estant venus demander au logis ung ducatton.

Plus pour nos despens et deux nostres chevaulx faictz a Thurin des led^t^ jour vingtiesme janvier a disne jusques au dernier du mesme mois a trois

heures appres midy livre tant au logis de la coronne dor a lanneau dor vingt ducattons comprins le vin du serviteur et chambriere.

Plus pour le louage du cheval prins pour led^t^ Convers le porter de Thurin a Suze ou auroyt este laisse le sien dix florins oultre les despens de lhomme qui le seroyt venu prendre.

Plus pour nostre souppe et coucher dud^t^ jour dernier Janvier dud^t^ homme desjeune du lendemain premier febvrier livre a Sainct Ambroise au logis de la Coronne douze florins.

Plus pour nostre disne et dud^t^ homme dud^t^ jour premier febvrier en la ville de Suze logis du faulcon comprins le vin du serviteur et chambriere neuf fiorins quatre solz.

Plus a lhoste dud^t^ logis du faulcon pour les despens faictz en icelluy parled^t^ cheval de Convers des led^t^ jour dix huictiesme Janvier jusques au premier febvrier dix huict florins huict solz.

Plus au mareschal qui auroyt pense led^t^ cheval durant led^t^ temps dix florins compris le vin de son serviteur.

Plus pour havoir faict ferrer soyt gramponer nous chevaulx a glasse a la Nouvalleyse led^t^ jour deux florins.

Plus pour nostre souppe dicelluy jour premier desjeuner du lendemain second a la Nouvalleyse logis de la poste comprins le vin du serviteur et chambrière dix florins six solz.

Plus led^t^ jour second a deux marrons qui nous auroyent assiste a passe la montagnie tout au long et ramasse du couste de Lautlebourg un ducatton.

Plus pour nostre disne dud^t^ jour a lhaultlebourg cinq florins quattre solz.

Plus pour la collation faicte a Bramant icelluy jour ung florin.

Plus pour nostre souppe et couche dud^t^ jour desjeune du lendemain a Modanne logis de la Croix blanche comprins le vin du serviteur et chambriere sept florins.

Plus pour nostre couche et souppe dud^t^ jour desjeune du lendemain quattriesme Argentine comprins le vin du serviteur et chambriere neuf florins six solz.

Plus led^t^ jour quattriesme livre au port de Greysi pour passer sur le bateau trois solz.

Plus pour nostre disne dud^t^ jour a Faverges logis de la Janne daiguebelle comprins les clouz mys es ferz aux chevaulx vin du serviteur et chambriere dix florins trois solz.

Plus pour la souppe dud^t^ jour six florins huict solz.

Plus pour le louage des trois chevaulx du susd^t^ temps a raison de vingt solz pour chacun jour monte cent florins.

Total de la dépense : 529 florins 9 sols. Le florin est compté pour 12 sols et le ducaton pour 6 florins 8 sols.

C.-E. PISSARD.

Cette note était déjà à l'impression lorsque nous avons appris avec douleur la mort de Charles Pissard, secrétaire chef de la mairie d'Annecy, qui s'est éteint le 3 octobre dernier après une vie toute de labeur et de dévouement, emportant les profonds regrets de tous ses concitoyens et de la Société Florimontane qui conservera toujours le souvenir de cet homme de bien.

LA RÉDACTION.

HERBIER DES ALPES DE LA SAVOIE

OFFERT A L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE

PAR

JOSEPH-LOUIS BONJEAN

Dans un élégant discours prononcé, en 1853, devant les membres de l'*Association Florimontane* d'Annecy, M. J. Dessaix, esquissant à grands traits la vie de J.-L. Bonjean (1780-1846), disait que ce pharmacien-naturaliste « avait laissé, dans la science botanique, un nom bien digne d'être conservé [1] ». Il y a cinquante ans, cette opinion ne devait sembler nullement exagérée. En effet, Bonjean s'était acquis l'estime de la plupart des botanistes de son temps ; il avait été lié d'amitié avec quelques-uns d'entre eux, comme Seringe, Gaudin, Bertoloni, etc., et plusieurs de ceux qui s'occupaient particulièrement de systématique, lui avaient dédié différentes plantes, dont les noms devaient perpétuer son souvenir. Enfin tous les herbiers d'alors renfermaient des spécimens de la flore alpine recueillis par ce chercheur infatigable dans les montagnes de la Savoie et surtout au Mont-Cenis.

Néanmoins, Bonjean est aujourd'hui presque complètement oublié, et il en est à peu près de même des noms botaniques créés en son honneur. Qui sait maintenant ce qu'était le *Polygala Bonjeani* de la *Flora Galliæ et Germaniæ exsiccata* de F.-W. Schultz ? Qu'est devenu le *Cenomice Bonjeani,* Delise, ce lichen, que Bonjean disait avoir découvert au Nivolet et que l'on n'a jamais pu retrouver ? Depuis longtemps le *Pedicularis Bonjeani* de L. Colla, accueilli dans la *Flora italica* de Bertolini, a été ramené au *P. gyroflexa* Villars. Quant au terme générique *Bonjeania* Reichenbach (*Flora germanica excursoria)*, qui paraissait fixé pour longtemps, nous le voyons abandonné peu à peu par les botanistes de nos jours : pour les uns le *Bonjeania hirsuta* Rchb est le *Lotus hirsutus* Linné, pour d'autres, le *Dorycnium hirsutum* Decandolle. Le nom de Bonjean ne se maintient plus dans la nomenclature botanique que par une humble petite mousse, le

1. J. DESSAIX : *Notice biographique sur Joseph-Louis Bonjean, naturaliste ; illustrée de son portrait et du fac-simile d'une lettre autographe,* p. 7. (Extrait des *Annales de l'Association Florimontane d'Annecy,* 1er avril 1853.)

Dicranum Bonjeanii, ainsi baptisée par De Notaris, en 1838, dans son *Syllabus muscorum*. Pauvre Bonjean ! Elles lui étaient si chères cependant ces appellations honorifiques ! « Il avait récolté au nombre de plus de deux mille, nous dit son biographe, chacune des plantes qu'il a découvertes et qui portent son nom [2]. »

L'oubli, dans lequel est tombé le fameux pharmacien de Chambéry, s'explique aisément, car il n'a rien écrit sur la botanique et, disons-le franchement, il n'a jamais été botaniste au vrai sens de ce mot. Bonjean fut un amateur passionné de la flore des Alpes, un grand collectionneur de plantes sèches d'herbiers, auquel manquait l'esprit scientifique. S'il en avait été autrement, que de faits intéressants n'eût-il pas observés et décrits au Mont-Cenis, où il avait herborisé, disait-il, « 17 saisons y compris 4 ans de séjour, été et hyver [3] ». Mais il se contentait de recueillir des plantes en masse, puis de faire examiner par des botanistes compétents celles qu'il ne pouvait déterminer.

Toutefois il est juste de reconnaître quelques mérites chez Bonjean. D'abord il eut celui d'attirer l'attention sur les plantes alpines de son pays, en les répandant dans toute l'Europe. En outre, il a laissé d'utiles données pour la distribution géographique de certaines espèces, dont il a indiqué l'habitat avec précision sur ses étiquettes. D'autre part, en faisant le commerce de plantes sèches pour herbiers, il a créé en Savoie une nouvelle industrie, qui devint assez importante, car elle fut bientôt exercée par d'autres Savoyards, tels que Huguenin, Coppier, Payot, etc.

Au commencement du siècle dernier, les « marchands d'histoire naturelle », comme l'on disait alors [4], étaient assez nombreux en Savoie, mais ils faisaient surtout le commerce de minéraux des Alpes, cristal de roche, améthyste, etc., que de hardis cristalliers allaient chercher au péril de leur vie, dans les régions les plus élevées, parmi les glaciers [5].

2. J. Dessaix : *Notice biographique sur Joseph-Louis Bonjean, etc.*, p. 18.

3. Lettre de Bonjean à L. Coppier, professeur à Bonneville, datée du 20 février 1843, et publiée en fac-simile par M. Dessaix, à la suite de sa Notice.

4. P.-X. Leschevin : *Voyage à Genève et dans la vallée de Chamouni en Savoie* (Paris, 1812, p. 230) : « Rentrés dans notre auberge (à Chamounix), nous reçumes la visite des marchands d'histoire naturelle, qui venoient nous offrir leurs curiosités, dont ils avoient apporté avec eux des échantillons. Nous leur promîmes d'aller voir leurs cabinets un des jours suivants. »

5. Tous les guides de Chamounix connaissent encore « l'ancien chemin des *cristalliers* ». Ce mot, au sens de chercheur de cristaux, est inconnu à nos grands dictionnaires. Et pourtant ce sont les cristalliers, qui ont ouvert la mar-

Il se fit connaître de bonne heure dans le monde des naturalistes, puisqu'en 1807, déjà, Grillet écrivait : « M. Bonjean (Joseph-Louis), pharmacien de Chambéry, a fait une très belle collection de plantes alpines au Mont-Cenis en y herborisant dans la belle saison, pendant les années 1804, 1806 et 1807 ; il a trouvé au petit Mont-Cenis, une nouvelle espèce de raiponce, que M. Balbis, professeur de botanique, a présentée dernièrement à l'Académie impériale des sciences de Turin, sous le nom de *Phyteuma ciliata* [6]. M. Bonjean possède en grande quantité plusieurs plantes alpines, très bien desséchées, surtout celles que l'on trouve au grand et au petit Mont-Cenis, ainsi que celles des montagnes des environs de Chambéry, de la chaîne des Bauges et d'une grande partie de la Suisse. On peut s'adresser à ce pharmacien pour s'en procurer, et il se fera un plaisir d'envoyer son catalogue imprimé à ceux qui le lui demanderont franc de port [7]. » Cinq ans plus tard, Leschevin publiait une note analogue, qui finissait ainsi : « M. Bonjean se charge de fournir des plantes des Alpes de la Savoie et de la Suisse, aux amateurs, soit en échange de plantes ou de minéraux, soit autrement. Il envoie son catalogue imprimé aux personnes, qui le demandent, et il a de cette manière procuré de fort belles plantes à un de mes amis [8]. »

L'activité, que déploya Bonjean dans ses dernières années est prodigieuse. Ayant cédé, en 1835, sa pharmacie à son fils Joseph, afin de ne plus s'occuper que d'articles d'histoire naturelle, il s'intéressa dès lors non seulement à la botanique et à la minéralogie, mais aussi à la zoologie : oiseaux, insectes, coquillages, pétrifications, etc., il recueillait tout, classait tout, formant chez lui un véritable musée que les visiteurs, dit-il, ne se lassaient pas de venir admirer. Comme on le voit par sa curieuse lettre adressée à L. Coppier, il avait amassé des quantités énormes de matériaux : « *J'ai un herbier de 25 mille plantes et un magasin de 150 mille échantillons*, écrivait-il,

che pour les conquêtes de l'alpinisme ! J. Balmat, le premier homme, qui mit le pied sur la tête du Mont-Blanc, était un cristallier !

6. Il s'agissait tout simplement du *Phyteuma Michelii* Allionii, comme l'a reconnu ensuite Balbis dans cette note : « *Phyteuma ciliata N. est Michelii. Habui a D. Bonjeano lectam in m^s Cenisio locis præruptis* » ; note qui fait partie des *Addenda* écrits de sa main, à la fin d'un exemplaire de sa *Flora taurinensis*, conservé à la bibliothèque de l'Institut botanique de Turin. Très probablement Bonjean avait trouvé quelque forme tératologique qui tout d'abord aura induit Balbis en erreur.

7. J.-L. Grillet : *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman*, t. III, p. 107. — Chambéry, 1807.

8. Leschevin : *Voyage*, etc., p. 231.

c'est comme si j'ôtais un cheveu de ma tête !... J'ai des plantes de plus de 400 personnes, la plus part auteurs ou professeurs, les Gouan, Fée, Broussonnet, Roubieu, Balbis, De Candolle, Gaudin, Seringe, ami de 40 ans, Haller, Duby, Mongeot, Brébisson, etc., etc... Mes relations avec les Mongeot, Schimper, Buckinger, Buch, Le Normand, m'ont procuré des cryptogames, sans compter encore les professeurs au-delà des Alpes, tels que Moris, De Notaris, Savi, Bertoloni, Viviani, Visiani, Moretti, Tenore, etc. » Et plus loin, à propos de minéralogie : « *J'étais en 1810, avec l'imp. Joséphine lorsqu'elle a visité vos beaux pays ; à Servoz, j'eus de jolis morceaux ; il me reste 24 tiroirs pleins ; chaque année j'en emporte à Lyon pour vendre ou échanger.* »

Deux ou trois ans avant sa mort, Bonjean s'était mis à confectionner de petits herbiers, en un volume, contenant un choix d'environ 150 plantes, alpines pour la plupart, que l'on peut rencontrer en traversant la Savoie et en passant le Mont-Cenis. Selon toute apparence, il se proposait de les vendre aux familles riches, qui se rendaient de France en Italie ou vice versa. La Bibliothèque nationale de Turin en possède encore un, très bien conservé, relié en carton, couvert de papier rouge, et portant sur le dos, en lettres d'or : « *Souvenir de la Savoye* [9]. » Il comprend 135 feuillets de $0^m25 \times 0^m18$. Sur la première garde, dans un ovale formé de plantes sèches (algues, myosotis, etc.), on lit :

HOMMAGE

. . . . . .

FAIT A CHAMBÉRY
PAR Jph-L. BONJEAN
Pharmacien-naturaliste
De plusieurs sociétés
savantes.

Ces lignes sont de la main de Bonjean, mais l'écriture en est plus soignée que celle de ses lettres. Quant à l'espace ménagé après le mot *Hommage*, il était réservé vraisemblablement pour le nom du destinataire.

Au recto de chaque feuillet, on trouve une ou deux plantes bien préparées, maintenues au moyen de bandelettes de papier blanc ; au-dessous de chacune d'elles est collée une étiquette de gros papier, tantôt bleuâtre, tantôt jaunâtre, sur laquelle sont imprimés les noms latins et français de l'espèce,

9. Turin, *Biblioteca nazionale*, O, III, 254.

son habitat et quelquefois une remarque particulière touchant ses vertus médicinales, son histoire, etc.

Bonjean avait fait imprimer, à Chambéry, 720 de ces étiquettes sur 18 feuillets numérotés, de $0^m24 \times 0^m35$. Elles étaient disposées par ordre alphabétique en quatre colonnes et séparées l'une de l'autre par un trait servant d'indication pour le découpage. Notre naturaliste dut en faire tirer une assez grande quantité, car il s'en est servi non-seulement pour ses petits herbiers, mais aussi pour ses nombreuses expéditions de plantes sèches. En cousant ensemble les 18 feuillets, après les avoir pliés par moitié, il avait formé un certain nombre de cahiers de 72 pages (dont 36 en blanc naturellement), qu'il adressa à quelques-uns de ses correspondants, comme une sorte de catalogue. C'est là sans aucun doute, ce que M. Barbier dans la *Bibliographie savoisienne* et M. Baillon dans son *Dictionnaire de Botanique*, ont appelé le *Catalogue des Plantes du Mont-Cenis de J.-L. Bonjean ;* mais il est certain que ce titre n'a jamais été imprimé en tête des cahiers en question. Il n'y conviendrait qu'à moitié d'ailleurs, car sur plus de 700 espèces de plantes, qui y sont nommées, il n'y en a guère que 330. où le Mont-Cenis soit cité pour l'habitat. Inconnu au *Thesaurus literaturæ botanicæ* de Pritzel, ainsi qu'à toutes les bibliothèques, même à celle de Chambéry, ce cahier d'étiquettes est aujourd'hui d'une extrême rareté. Néanmoins j'ai eu dernièrement la bonne fortune d'en rencontrer deux exemplaires, que le professeur G.-B. Delponte († 1884) avait légués avec divers autres opuscules à M. D. Berrino, jardinier en chef de l'Institut botanique de Turin [10]. L'un de ces cahiers ne présente que le texte des étiquettes sans aucun titre : le second, au contraire, porte sur la première page la note suivante écrite par J.-L. Bonjean lui-même :

« *Etiquettes composant l'herbier offert à S. M. l'imp. Joséphine après un voyage fait avec elle au Mont-Blanc et en Suisse, en août et septembre 1810, par Bonjean de Chambéry.* »

Cette déclaration est très importante, car jusqu'ici on ne connaissait que les circonstances curieuses à la suite desquelles cet herbier avait été composé pour l'impératrice, ainsi que la mention laconique qu'en a faite Bonjean dans une autre note

10. M. D. Berrino a eu l'amabilité de me prêter ces deux cahiers, afin que je puisse les examiner tout à mon aise, et je lui en exprime ici mes vifs remercîments. Depuis il en fait don à la bibliothèque du Jardin botanique de Turin.

autographe, publiée, il y a quelques années, par M. le Dr Chabert et dont voici le texte :

« *Voyage avec l'impératrice Joséphine au Mont-Blanc et en Suisse jusqu'à Berne.*

« *28 août 1810, au Montanvert, S. M. écrivit sur le registre des étrangers ; elle eut la bonté de me citer ; j'écrivis ensuite quelques lignes où je citai quelques plantes rares que j'avais trouvées avec elle dans ces endroits, surtout la Linnœa borealis et la Blasia pusilla.*

« *Mon épouse était enceinte. S. M. me fit dire par sa demoiselle d'honneur Mlle de Mackau, qu'elle voulait être marraine de l'enfant ; celui-ci reçut l'eau à la maison par Mons. Depole, archevêque, qui eut cette extrême bonté ; et en 1812, S. M. étant revenue aux bains d'Aix, mon fils Joseph fut baptisé comme il est indiqué sur les registres de la ville d'Aix.*

« *J'envoyai un herbier de plantes des Alpes de la Savoye à S. M.*

« *Son fils Eugène en revenant de Paris pour retourner à Milan, me demanda à Chambéry à mon père, et me trouvant au Mont-Cenis, il me fit l'honneur de me faire déjeuner avec lui en m'engageant à l'aller voir à Milan, où j'aurai un logement à son palais de vice-roi* [11]. »

Il est vraiment surprenant que cette excursion au Montanvert ait été complètement ignorée de M. Fr. Masson, le célèbre auteur des *Etudes napoléoniennes*. Dans son troisième volume sur Joséphine, l'éminent historien raconte comment l'infortunée princesse quitta la Malmaison, à la fin de juin 1810, pour se rendre en Savoie ; il nous donne de minutieux détails sur sa vie à Aix-les-Bains, puis tout d'un coup, à partir du 13 août, il en perd les traces et ne la retrouve que trois semaines après « à Sécheron, fort mal installée à l'Hôtel d'Angleterre, dans trois petites chambres... Que s'est-il passé ? Mystère ! » dit-il [12]. Ce qui s'était passé est bien simple. A Aix l'on entendait sans cesse parler du Mont-Blanc et de ses merveilles ; on causait souvent avec des personnes, qui étaient revenues enthousiastes de la vallée de Chamonix, et tout naturellement Joséphine fut prise d'un vif désir d'admirer le géant des Alpes de près et d'aller jouir du spectacle grandiose de la Mer de Glace. Mais il fallait se hâter pour organiser ce voyage, car la

11. Alfred Chabert : *Souvenirs d'antan (Bulletin de l'Herbier Boissier,* t. VII, p. 852).

12. Frédéric Masson : *Joséphine répudiée,* p. 195.

saison était très avancée. L'impératrice n'arriva à Chamonix que dans les derniers jours du mois d'août. Leschevin qui visita ce bourg peu de temps après, y recueillit les informations suivantes : « Elle avoit logé chez l'aubergiste Tairraz, et tout dans cette maison était encore plein du souvenir de sa présence. On ne tarissait pas sur l'éloge de sa grâce et de son extrême bonté. Sa Majesté, qui aime les sciences et particulièrement la botanique, dans laquelle elle possède des connaissances étendues, était accompagnée de M. Bonjean, pharmacien de Chambéry, qui connaît parfaitement les plantes des Alpes de la Savoie et de la Suisse. Elle avoit été portée par des guides depuis Saint-Martin. Ayant désiré visiter la Mer de Glace, on rassembla dans les villages de la vallée soixante-huit guides, et l'Impératrice fit une grande partie du chemin à pied, et redescendit de même par la pente rapide de la Felia. Les dames de sa suite furent portées sur le sommet du Montanvert. Chaque brancard étoit servi par huit hommes, qui se relayoient, de quatre en quatre. Tous furent généreusement payés [13]. » Plus loin, le même auteur, parlant du « registre ou album du Montanvert », dit : « Les dernières lignes venaient d'être tracées par l'impératrice Joséphine, lorsqu'elle remonta au pavillon après s'être promenée sur la mer de glace. Sa Majesté remplie d'admiration pour ce qu'elle venoit de voir, parodia de la manière la plus heureuse quatre vers du poème de l'*Homme des champs* [14]. »

On le voit, Joséphine était enchantée de son excursion, et la découverte du *Linnœa borealis* ne fut certes pas la moindre des joies, qu'elle éprouva dans cette journée du 28 août 1810. Une nouvelle plante pour la flore française ! Que de félicitations et d'éloges n'allait-elle pas recevoir de la part des botanistes, elle si passionnée pour les fleurs, à qui Decandolle avait dédié l'*Amaryllis Josephinœ* des *Liliacées* de Redouté ?

Eh bien ! le croira-t-on ? Joséphine avait été jouée effrontément par Bonjean. Le *Linnœa* cueilli au Montanvert provenait d'un autre endroit. Le rusé pharmacien en avait fait planter « une vingtaine de plantes fleuries », çà et là, non loin du

13. Leschevin : *Voyage*, etc., p. 230.

14. L'auteur nous donne bien, en note, les quatre vers de Delille, mais non ceux de l'impératrice Joséphine. Les voici d'après Ch. Durier (*Le Mont-Blanc*, p. 168) :

Oui, je sens qu'au milieu de ces grands phénomènes
De ces tableaux touchants, de ces terribles scènes,
Tout réveille l'esprit, tout occupe les yeux,
Le cœur seul un instant repose dans ces lieux.

chemin qu'elle devait suivre et il eut l'adresse de les lui faire découvrir. Ce fut seulement trois ans après, qu'elle eut connaissance de cette supercherie. Le paysan de Chamonix, à qui Bonjean avait confié le soin de planter ces Linnées, devenu infirme par suite d'un accident, adressa à l'impératrice une demande de secours en lui exposant la mission, dont il avait été chargé, et dont il s'était acquitté avec tant de succès. Sa supplique amusa beaucoup Joséphine, qui lui accorda cent francs. Tels sont les faits que Perret, ami de Bonjean, dont il avait reçu les confidences, communiqua plus tard « sous le sceau du secret » à Willdenow et à Balbis [15].

Ignorant qu'il avait été trahi, Bonjean resta persuadé que sa petite comédie du *Linnœa* et le baptême, qui en fut la conséquence, avaient assuré l'avenir de son fils Joseph : « *Nous devons le soigner, car il nous nourrira sans doute un jour* », écrivait-il à son père, vers la fin de 1814 [16].

Perret ne dit pas où notre pharmacien avait fait prendre ses Linnées fleuries. Très probablement ce fut dans le Valais, non loin de la frontière de la Savoie, « au bord du torrent qui coule sous la Tête noire », localité mentionnée, en 1815, par Lamarck et Decandolle (*Flore française*, IV, 269). Mais il se pourrait aussi qu'on lui eût signalé un autre habitat plus rapproché de Chamonix. Parmi les exemplaires de *Linnœa* conservé dans l'herbier du Museum de Paris, j'en ai remarqué un, dont l'étiquette porte : « Reliquiœ Mailleanœ. *Linnœa borealis* L. Paturages alpestres près de Chamouny (Savoie) ; coll. Payot, juin, 1857. »

Et le même Payot (Venance) écrivait, 25 ans après, dans sa *Florule du Mont-Blanc* (p. 123) : « Cette charmante plante dédiée au plus grand des botanistes, existait dans une forêt de sapins, non loin de Chamonix ; elle en a disparu avec les arbres, qui la protégeaient. Je fis, en juillet 1876, une course pour la cueillir, mais il m'a été impossible d'en retrouver la moindre trace. » Evidemment il ne s'agit pas ici de la Tête Noire, qui devait être bien connue de Payot, habitant de

15. Voir pour plus de détails, A. CHABERT : *Souvenirs d'Antan*, pp. 852-854.

16. Cette lettre appartient aujourd'hui à M A. Perrin, l'éditeur bien connu de Chambéry, qui a eu la complaisance de m'en faire parvenir une copie. Elle est datée du Mont-Cenis, 20 décembre, sans année, mais certainement de 1814. Bonjean était alors dans un état voisin de la misère. Son maigre traitement ne lui permettant pas d'élever ses cinq enfants, il propose à son père d'en répartir quatre chez ses tantes, sa belle-mère, etc. En outre sa place lui crée bien des ennuis : « *Sans tous les bagarres du Mt-Cenis,* écrit-il, *j'aurais demandé ma « démission de suite, mais je crains qu'on ne dise qu'on m'a chassé igniomi- « nieusement.* »

Chamonix. Du reste le dernier mot n'est pas dit sur la question déjà discutée par M. Willams Barbey : « Le *Linnœa borealis* L. appartient-il à la flore française [17] ? » On m'apprend que cette jolie fleurette vient d'être découverte sur les hauteurs de la vallée du Doron, entre Bozel et Champagny [18].

Me trouvant dernièrement de passage à Chambéry, j'eus la curiosité de voir l'herbier de Bonjean, conservé au Musée de la Société d'histoire naturelle de Savoie. Comme on le pense bien, je ne manquai pas d'ouvrir le paquet des caprifoliacées pour y examiner les étiquettes jointes aux exemplaires des Linnées. Or, à mon grand étonnement, je n'en trouvai aucune, où il fut fait mention de l'impératrice Joséphine. Il a dû y en avoir une autrefois, mais elle aura été sans doute soustraite par quelque collectionneur, qui l'a remplacée par un bout de papier, où l'on lit ces seuls mots : « *Linnæa australis* (sic) *Chamonix* ». Je suis porté à penser que l'étiquette perdue était semblable à celle qui est restée dans l'Herbier général de l'Institut botanique de Turin, unie à un échantillon de Linnée, adressé très probablement au professeur Balbis, peu de temps après l'excursion au Montanvert. Nous donnons, ci-contre le fac-simile de la partie lithographiée.

BONJEAN, BOTANISTE, à Chambéry.

Au-dessus de son nom, Bonjean a ajouté de sa propre main :

Linnæa borealis. Chamounix
cueilli avec l'imper. Joséphine. 1810.

Il eut aussi des étiquettes de ce type, mais je les crois de beaucoup postérieures aux précédentes.

BONJEAN, à Chambéry,
aux Charmettes, chez JEAN-JACQUES ROUSSEAU.

17. *Bulletin de la Société botanique de France*, t. XXVIII, p. 272, Paris, 1881.

18. Un fait analogue est survenu de l'autre côté des Alpes. Jusqu'à ces dernières années, on ne connaissait pour la Linnée d'autre habitat dans la vallée d'Aoste, que les environs de Cogne, où la plante est si répandue qu'elle porte un nom vulgaire : *crogias* (croix). Or, en 1902, M. le prof. Lino Vaccari l'a trouvée en grande abondance dans le haut de la vallée de Saint-Marcel.

Toutes mes recherches pour retrouver le catalogue imprimé qu'il envoyait à ses correspondants, en 1807, ont été vaines. Ce devait être simplement une liste de noms botaniques, comme celles, qui sont rapportées par Grillet (III, 107) pour les plantes du Mont-Cenis et par Dessaix (p. 17) pour celles du Saint-Bernard, des montagnes d'Aime, etc. Quant aux étiquettes jointes aux plantes de l'herbier donné à l'impératrice, elles étaient probablement du premier type figuré ci-dessus.

Mais qu'est devenu cet herbier ? A-t-il été vendu, dispersé, détruit ? Je l'ignore entièrement. La seule hypothèse que je puisse hasarder, c'est que les meilleurs de ses échantillons aient passé dans le grand herbier de l'abbé Pourret. Comme nous l'apprend M. le Dr Ed. Bonnet [19], cette magnifique collection de plantes sèches, commencée au XVIIIe siècle par les frères Loménie de Brienne, avait été recueillie à la Malmaison après les troubles de la Révolution, et elle y resta jusqu'à la mort de Joséphine. Ensuite elle devint la propriété du Dr Barbier, qui la légua, en 1847, au Muséum de Paris, où elle se trouve encore actuellement, mais incorporée dans l'Herbier général.

Quoi qu'il en soit, nous savons maintenant les noms des plantes de l'Herbier des Alpes composé par Bonjean, et, comme le recueil en est presque introuvable aujourd'hui, j'ai pensé qu'il y avait lieu de le réimprimer comme document intéressant l'histoire de la botanique en Savoie.

Je reproduis intégralement les étiquettes, en conservant la graphie souvent incorrecte de Bonjean, mais je les fait précéder chacune d'un numéro d'ordre. De plus j'indique par de gros caractères les noms latins des espèces qui nous sont restées dans le *Souvenir de la Savoye* de la Bibl. nat. de Turin, en y ajoutant, entre parenthèses, le nom d'auteur, généralement omis par Bonjean, et quelquefois le nom botanique actuel, lorsque celui de l'étiquette est tombé en désuétude.

Les seuls noms d'auteurs, cités çà et là par Bonjean sont : *All.* (Allioni) ; *B* (Bertoloni) ; *Balb* (Balbis) ; *Dec* (Decandolle) ; *Gaud* (Gaudin) ; *Good* (Goodnough) ; *Hall* (Haller fils) ; *Hoffm* (Hoffmann) ; *Jacq.* (Jacquin) ; *L* (Linné) ; *Lapeyr* (Lapeyrouse) : *Pers.* (Persoon) ; *Schk.* (Schkuhr) ; *Schreb.* (Schreber) ; *Ser.* (Seringe) ; *Smith* ; *Sw* (Swartz) ; *Vill.* (Villars) ; *W. Willd* (Willdenow).

J'ai dit plus haut que les étiquettes du recueil étaient rangées

19. *Bulletin de la Soc. bot. de France*, t. XL (1893), p. LXXV.

par ordre alphabétique, mais je dois faire observer qu'elles le sont ainsi dans cinq groupes différents. Le premier (1 — 605) représente certainement la partie la plus importante de l'herbier; le deuxième (606 — 624) comprend les noms de 19 plantes, qui peut-être n'y figuraient pas ; le troisième (625 — 646) est composé exclusivement de graminées ; le quatrième (647 — 688), de cypéracées et de juncacées ; le cinquième (689 — 710), de fougères. Quant aux neuf étiquettes, qui viennent ensuite, elles semblent avoir été ajoutées pour remplir entièrement la dernière page ; quatre d'entre elles (712, 713, 714, 716) ne sont, avec de légères variantes, que la répétition de celles qui portent les numéros 649, 713, 662, 155.

Il est probable que le cahier de Turin, dont je donne ici la reproduction, a été imprimé en 1842 [20]. En tout cas, il ne peut l'avoir été avant 1839 ; nous en avons la preuve par l'étiquette n° 496, avec le nom *Silene uniflora* B., que Bonjean a pris du tome IV de la *Flora italica* de Bertoloni, paru en cette même année 1839. L'autre nom *S. alpina* Dec. était apparemment celui que portait l'étiquette de l'herbier donné à l'impératrice Joséphine.

Jules Camus.

***

HERBIER DES ALPES DE BONJEAN.

1 Achillea alpina. *Achillée des Alpes*. En Suisse.
2 Achillea atrata. *Achillée à écailles noires*. En Suisse.
3 Achillea macrophylla. *Achillée à grandes feuilles*. Au Mont-Cenis.
4 Achillea moschata. *Achillée musquée*. En Suisse.
5 **Achillea nana** (L.) [21]. *Achillée naine*. Au Mont-Cenis, à Ronche.
6 Achillea odorata. *Achillée odorante*.
7 Achillea rosea. *Mille-feuille rose*. A Saint-Cassin, près Chambéry.
8 Achillea Tanacetifolia. *Achillée à feuilles de Tanaisie*. Au Mont-Cenis, près la Ramasse.
9 Achillea tomentosa. *Achillée cotonneuse*.
10 **Aconitum anthora** (L.). *Aconit anthora*. Au petit Mont-Cenis.
11 Aconitum cammarum. Cette espèce croît dans l'île du lac du Mont-Cenis.
12 Aconitum lycoctonum. *Aconit tue loup*. Les bois des montagnes.
13 Aconitum napellus. *Aconit napel*. Les bois en Suisse.

20. Voy. *Bibliographie savoisienne*, à l'article « Bonjean ».
21. Voir n° 574, en note.

14 Aconitum paniculatum. *Aconit en panicule*. En Suisse.
15 Acorus calamus. *Jonc odorant*. En Suisse.
16 Adoxa moscatellina. *Adoxe musquée*. Dans les haies, au printemps.
17 **Adonis flammea** (Jacq.). *Adonide couleur de feu*.
18 Adonis vernalis. *Adonide printanière*. En Suisse.
19 Æthusa-meum. Les prés du Mont-Cenis.
20 Agrimonia odorata. *Aigremoine odorante*. A Entremont, près Chambéry.
21 Alchemilla alpina. *Alchimille des Alpes*. A Margériaz, près Chambéry.
22 Alchemilla hybrida. *Alchimille hybride*. Au Mont-Cenis.
23 Alchemilla pentaphyllea. *Alchimille à cinq feuilles*. Au Mont-Cenis.
24 Allium angulosum. *Ail anguleux*. Au Mont-Cenis.
25 **Allium schœnoprasum** (L.) alpinum (DC). *Civette des Alpes*. Au Mont-Cenis, près du lac.
26 **Alyssum alpestre** (L.). *Alysson des Alpes*. Au Mont-Cenis.
27 Alyssum argenteum. *Alysson argenté*. Aux environs de Suze.
28 Alyssum campestre. *Alysson des champs*. Les lieux secs.
29 **Alyssum montanum** (L.). *Alysson de montagne*. Au Mont-Cenis.
30 Alyssum utriculatum. *Alysson renflé*. En Vallais, près Martigny.
31 Anagallis tenella. *Mouron délicat*. Les marais.
32 Andromeda polifolia. *Andromède à feuilles de polium*. Les tourbières du Jura.
33 **Androsace carnea** (L.). *Androsace couleur de chair*. Au Mont-Cenis.
34 Androsace chamœjasme. (Dec.). *Androsace trompeuse*. En Suisse.
35 **Androsace obtusifolia** (All.). *Androsace à feuilles obtuses*. Au Mont-Cenis.
36 Androsace septentrionalis. *Androsace septentrionale*. En Suisse.
37 Androsace villosa. *Androsace velue*. Sur les sommités des Alpes.
38 **Anemone alpina** (L.). *Anemone des Alpes*. Sur les montagnes, à la neige fondante.
39 **Anemone Baldensis** (L.), *Anemone du Mont-Baldo*. Au Mont-Cenis.
40 Anemone hepatica. *Herbe de la Trinité*. Les bois, au Mont-Cenis.
41 **Anemone intermedia**. *Anémone intermédiaire*. Les environs de Lyon. (*Anemone Pulsatilla* (L). *var. pratensis* DC.)
42 Anemone narcissi flora. *Anemone à fleurs de narcisse*. Les sommités du Jura.
43 Anemone nemorosa. *Anemone sylvie*. Les bois, au printemps.

44 Anemone pulsatilla. *Anemone pulsatille*. A Granier, près Chambéry.
45 Anemone ranuncoloïdes. *Anemone renoncule*. Les prés couverts.
46 Anemone sulfurea. *Anémone jaune*. En Suisse.
47 **Anemone vernalis** (L.). *Anémone printanière*. Au Mont-Cenis.
48 Anthemis austriaca. *Camomille d'Autriche*. Les vignes, près Chambéry.
49 Anthericum liliastrum. *Lys de Saint-Bruno* [22]. Les prés montagneux.
50 Anthericum serotinum. *Antheric tardif*. Au Mont-Cenis.
51 Anthillis montana. *Anthillide de montagne*. A Margériaz, près Chambéry.
52 **Anthillis nova**. *Anthillide nouvelle*. Trouvée au Mont-Cenis, près Patta-Creusa [23] et du lac blanc, par M. Bonjean de Chambéry. C'est sans doute l'*Astragalus vulnerarioïdes* d'Allioni. *(Anthyllis vulnerarioïdes Bonjean* Rchb.).
53 **Antirrhinum alpinum** (L.). *Linaire des Alpes*. Prés des glaciers au Mont-Cenis. (*Linaria alpina* DC.)
54 Antirrhinum monspessularum. *Linaire rayée*. A Lanslebourg, près du chemin.
55 **Apargia alpina** (Willd). *Apargie des Alpes*. Au Mont-Cenis. (*Leontodon alpinum* Vill.)
56 Aquilegia alpina. *Ancolie des Alpes*. Les prés du Mont Cenis.
57 Arabis alpina. *Arabette des Alpes*. Au Mont-Cenis.
58 **Arabis cœrulea** (Jq.). *Arabette bleue*. Au Mont-Cenis, près du lac blanc.
59 Arabis pumila. *Petite Arabette*. Au Mont-Cenis.
60 Arbutus alpina. *Arbousier des Alpes*. A Margériaz, près Chambéry.
61 Arbutus uva ursi. *Arboursier raisin d'ours*. Les montagnes.
62 **Arenaria biflora** (L.). *Sabline à fleurs géminées*. Au Mont-Cenis, près le lac noir.
63 Arenaria ciliata. *Sabline ciliée*. Margériaz, près Chambéry.
64 Arenaria Grandiflora. *Sabline à grande fleur*. Au Mont-Cenis.
65 Arenaria rubra. Var. camp. *Sabline rouge*. Au Mont-Cenis, allant à Ronche.

22. *Paradisia liliastrum* Bertolonii.

23. Grillet (*Dict. hist.*, III, 106) d'après une note, qui lui a été communiquée probablement par Bonjean, dit : « Pattaz-Creusaz est un enfoncement soit terrain bas situé après le pont qui est sur le dégorgement du lac du Mont-Cenis, et l'on y arrive en suivant le grand ruisseau, qui se jette dans le lac. On trouve dans cet endroit entouré de rochers difficiles à gravir, une jolie espèce d'*Anthyllis* décrite par le médecin Allioni de Turin *(Flora Ped.)* sous le nom d'*Astragalus vulnerarioïdes*, et que l'on a peu trouvée depuis ce célèbre botaniste piémontais. Cet endroit abonde aussi en *Carex*, tel que le *rupestris*, le *ciliata* de Schkuher *(sic)*. »

66 **Aretia alpina** (Wulf). *Arétie des Alpes*. Au Mont-Cenis, près les lacs noir et blanc. (*Androsace alpina* Lam.)
67 **Aretia vitaliana** (L.). *Aretie fausse joubarbe*. Le Mont-Cenis, en allant à Ronche. (*Gregoria Vitaliana* Duby.)
68 Arnica montana..*Tabac des Vosges* [24]. Les prés du Mont-Cenis.
69 Arnica scorpioïdes. *Arnique à racine noueuse*. Le long des torrens, au Mont-Cenis.
70 **Artemisia glacialis** (L.) [25]. *Armoise des glaciers. Genipi*. Au Mont-Cenis, surtout à Ronche.
71 **Artemisia rupestris** (All.). *Armoise des rochers. Genipi blanc*. Au Mont-Cenis, près le lac de Ronche. (*A. mutellina* Vill.)
72 **Artemisia spicata** (DC.) *Armoise à épis. Genipi noir*. Mont-Cenis, les rochers à l'extrémité du lac.
73 Artemisia vallesiaca. *Armoise du Vallais*.
74 Asarum europeum. *Cabaret. Oreille d'homme*. Les bois rocailleux.
75 Asclepias vencetoxicum. *Asclepiade dompte-venin*. Les bois et les côtes pierreuses.
76 **Aster alpinus** (L.). *Aster des Alpes*. Les prés des hautes montagnes.
77 Aster amellus. *Œil de Christ*.
78 **Astragalus alpinus** (L.). *Astragale des Alpes*. Au Mont-Cenis. (*Phaca astragalina* DC.)
79 Astragalus aristatus. *Astragale à longues dents*. Au Mont-Cenis, près du petit lac.
80 Astragalus campestris. *Astragale de campagnes*. Les prés secs du Mont-Cenis.
81 Astragalus depressus. *Astragale déprimé*. Au Mont-Cenis, près du pont du lac.
82 Astragalus glyciphyllos. *Astragale réglisse*. Le long des bois, dans les haies.
83 **Astragalus leontinus** (Jq.). *Astragale de Lentzbourg*. Au Mont-Cenis.
84 Astragalus monspessulanus. *Astragale de Montpellier*. Au Mont-Cenis, entre la poste et l'hospice.
85 **Astragalus montanus** (L.). *Astragale de montagne*. Au Mont-Cenis. (*Oxytropis montana* DC.)
86 Astragalus onobrichis. *Astragale esparcette*. Le long des chemins, à Bramans.
87 Astragalus pilosus. *Astragale velue*. En Suisse.
88 Astragalus uralensis. *Astragale d'Oural*. En Suisse.
89 Astragalus viscosus. *Astragale visqueux*. Mont-Cenis, à Ronche.
90 Astrantia major. *Astrance à grandes feuilles*. Les prairies des montagnes.

24. Leschevin (*Voyage*, etc., p. 349), parlant de l'*Arnica montana* du Montanvert, fait remarquer que « les Chamouniards s'en servent en guise de tabac à fumer ».

25. Pour cette armoise et la suivante, voir la note du n° 574.

91 **Astrantia minor** (L.). *Astrance à petites feuilles.* Au Mont-Cenis et à Granier.
92 Athamanta cretensis. *Athamante de Crête.* A Margériaz, près Chambéry.
93 Athamanta libanotis. *Athamante libanotide.* Près de la grotte de Granier.
94 Atragene alpina. *Atragene des Alpes.* Au Mont-Cenis.
95 **Azalea procumbens** (L.). *Azalée couchée.* Au Mont-Cenis.
96 Bartsia alpina. *Bartsie des Alpes.* Les prés des hautes montagnes.
97 Bellis perennis. *Paquerette vivace.*
98 Betonica hirsuta. *Bétoine hérissée.* Les prairies du Mont-Cenis.
99 Betula alba. *Bouleau blanc.* Les terrains stériles et froids des Alpes.
100 Betula nana. *Bouleau nain.* En Suisse.
101 Betula pubescens. *Bouleau pubescent.* Les marais des montagnes.
102 Betula viridis. *Bouleau verd.* Au Mont-Cenis.
103 **Biscutella lœvigata** (DC.). *Lunetière lisse.* Les prés du Mont-Cenis.
104 Brassica Richerii. *Chou de Richer.* Au Petit-Mont-Cenis; à la Combe d'Ambin, à la côte du chou.
105 Brassica alpina. *Chou des Alpes.* Les bois, au Petit-Mont-Cenis.
106 Bulbocodium vernum. *Bulbocode printanier.* En Suisse.
107 Bunium bulbocastanum. *Noix de terre.* Mont-Cenis ; aux entonnoirs du côté du lac.
108 Buphtalmum grandiflorum. *Buphtalme à grande fleur.* Les collines.
109 Buplevrum longifolium. *Buplevre à longue feuille.* En Beauge, aux Portes ; près Chambéry.
110 Buplevrum stellatum. *Buplevre étoilé.* Les prairies sèches de Chamonix.
111 Cacalia alpina. *Cacalie glabre.* A Granier, près Chambéry.
112 Cacalia hirsuta. *Cacalie velue.* Les bois des montagnes.
113 **Campanula Allionii** (Vill.). *Campanule d'Allioni.* Au Mont-Cenis, à Ronche.
114 Campanula barbata. *Campanule barbue.* Les prés du Mont-Cenis.
115 **Campanula cenisia** (L.). *Campanule du Mont-Cenis.* Au Mont-Cenis, à Ronche.
116 **Campanula linifolia** (Lam.). *Campanule à feuille de lin.* Au Mont-Cenis.
117 Campanula medium. *Campanule carillon.*
118 Campanula rhomboïdalis. *Campanule rhomboïdale.* Les prés du Mont-Cenis.
119 Campanula spicata. *Campanule à épis.* Au Mont-Cenis, près des entonnoirs.
120 Campanula thyrsioïdea. *Campanule en Thyrse.* Au Mont-Cenis, près la Ramasse.

121 Campanula valdensis. *Campanule des Vaudois*. Au Mont-Cenis.
122 **Cardamine alpina** (DC). *Cardamine des Alpes*. Au Mont-Cenis.
123 Cardamine resedifolia. *Cardamine réséda*. Au Mont-Cenis.
124 Carduus acaulis. *Çhardon sans tige*. Les coteaux stériles.
125 Carlina subacaulis. *Carline à courte tige*. Les lieux stériles des montagnes.
126 Centaurea uniflora. *Centaurée à une fleur*. Au Mont-Cenis.
127 Cerinthe glabra. *Melinet glabre*. Au Mont-Cenis.
128 Chœrophyllum cicutaria. *Cerfeuil à feuille de ciguë*. En Suisse.
129 Chœrophyllum hirsutum. *Cerfeuil hérissé*.
130 **Cheiranthus alpinus** (Lam.). *Giroflée des Alpes*. Au Mont-Cenis. (*Erysimum ochroleucum* (DC.)
131 Cheiranthus erysimoïdes. *Velar des murailles*.
132 Cheiranthus ochroleucus. *Giroflée jaunâtre*. Les montagnes du Jura.
133 Cheiranthus tristis. *Giroflée triste*. En Suisse.
134 **Chenopodium botrys** (L.). *Anserine botride*. Entre Termignon et Lanslebourg.
135 **Cherleria sedoïdes** (L.). *Cherlerie faux sedum*. Les rochers élevés du Mont-Cenis.
136 Chrysanthemum atratum. *Chrysanthème des Alpes*. Au Mont-Cenis, au Montanvert.
137 Chrysanthemum montanum. *Chrysanthème de montagne*. Au Mont-Cenis, etc.
138 Chrysocoma linosyris. *Chrysocome à feuilles de lin*. Les coteaux argileux.
139 Chrysosplenium alternifolium. *Dorine à feuilles alternes*. A Oncin, près Chambéry.
140 Cicuta virosa. *Ciguëvirulente; poison*. Le bord des fossés.
141 Cineraria alpina. *Cinéraire des Alpes*. En Suisse.
142 Cineraria aurantiaca. *Cinéraire orangée*. En Suisse.
143 Cistus apenninus. *Ciste de l'Apennin*. En Suisse.
144 Cistus canus. *Ciste blanchâtre*. A Saint-Germain, près Aix-les-Bains.
145 Cistus grandiflorus. *Hélianthème à grande fleur*. Au Mont-Cenis.
146 Cistus œlandicus. *Ciste d'Œland*. A Margériaz, près Chambéry.
147 Comarum palustre. *Comaret des marais*. Au Mont-Cenis; les margeries [26].

26. *Margeries, margeriaz* sont de bons vieux mots, qui devraient figurer dans les dictionnaires savoyards. De même que les vocables piémontais : *margheriia,* laiterie, fromagerie ; *marghè,* laitier ; *marghera,* laitière, ils proviennent d'un radical très ancien exprimant l'idée de *blanchâtre, laiteux, tacheté de blanc,* etc., d'où est sorti le mot gaulois, cité par Pline, *marga,* marne, ainsi que le grec μαργάρος, nacre ; μαργαρίτης, perle (v. fr. *margerie,* dans Godefroy), et les termes scientifiques modernes *margarine, margarite,* etc. La curieuse expression savoyarde *margrita,* cheveux gris, du Dictionnaire de MM. Constantin et Désormeaux n'a pas d'autre origine, et je suis persuadé qu'il en est de même du français *margot,* la pie, appelée *marghera* dans certaines localités du Piémont (cf. *fromage à la pie* dans le Vexin, pour le fromage blanc).

148 Convallaria bifolia. *Muguet à deux feuilles*. Les bois.
149 Convallaria maialis. *Muguet de mai*. Les bois des montagnes.
150 Convallaria verticillata. *Muguet verticillé*. Les bois du Nivollet, près Chambéry.
151 Coronilla emerus. *Faux baguenaudier*. Les bois, les broussailles.
152 Coronilla minima. *Coronille naine*. A Margériaz, près Chambéry.

(A suivre.)

NOTICE

SUR

LE CHATEAU ET LA FAMILLE DE PELLY

(Suite et fin.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — Inféodation de Pelly, Vencières et Vallières, par Mathilde de Boulogne (2 septembre 1378).

(Collationné sur l'original.)

Nos Melchidis de Bollonia comitissa et Petrus comes Gebennensis Notum facimus universis per presentes quod cun questo diu est fuerit ventilata inter Johannem de Pelliaco domicellum quondam et successive inter liberos eiusdem Johannis ex una parte et gentes nostro ex parte alia, super eo quod predicti pater et liberi asserebant se habere omnimodam iuridictionem merumque mistum imperium, excepta nuda executione meri imperii in homines ipsorum commorantes vel quasi contrahentes vel quasi aut *(sic)* ex variis figuris causarum se obligantes in mandamento Clarimontis dictis nostris gentibus pro nobis contrarium asserentibus super quibus quedam informationes fuerunt hinc et inde producte qûas informationes per consilium nostrum examinari fecimus quibus visis et dicti nostri consilii audita relatione, nos prefati comitissa et comes ex notra certa scientia etiam contemplatione religiosi et honesti viri fratris Humberti de Pelliaco prioris sancti Victoris de Gebennis cui complacere cupimus ut bene meriti pro nobis nostrum hœredibus et successoribus, damus, concedimus, et declaramus liberis prœdictis at ipsorum heredibus et successoribus ut infra. Primo ipsi ponere et cridari facere possint unum familiarum sive missilierum qui pro ipsis banna missilieria exigant exigere possint et valerint ad ipsorum liberorum opus et utilitatem in hominibus et locis infrascriptis. Item quod ipsi de cetero in perpetuum habeant iuridictionem omnimodam ac iurisdictionis exercitium diffinitionem et executionem in hominibus ipsorum liberorum quos habent et ipsorum protestatibus contrahentibus vel quasi delinquentibus vel quasi aut ex variis figuris causarem se obligantibus infra limites infrascripti, videlicet in parochia Disingiaci, ubicumque videlicet a terminis sive limitationibus franchesiarum villæ Clarimontis inferius usque ad aquam Ussie et a nanto vocato Montnant labente subtus Dovres et Vars

inter Stabulum et Cremail in quantum durat a parte Disingiaci usque ad terras parochiarum de Droysier et de Colongier exceptis viis realibus *(sic)* et publicis infra limites prescriptos salvoque infra villas de Pellie de Venceres et de Valeyris, habeantque liberi cognitionem, iurisdictionem et punimentum in homines ipsorem delinquentes in viis publicis in casibus eisdem liberis concessis possintque et valeant dicti liberi eorumque heredes et successores pro predictis exequendis dictis eorum hominibus pœnam et mulctas imponere ipsorumque pœnam et hominibus ipsorem de Pelliaco et du Chatelard infra dictos limites existentes deinceps arrestare et detinere et cetera facere sine quibus cognitio et iurisdictio exerceri non potest et quæ ad cognitionem et iurisdictionem ipsorumque executionem et exercitium denoscantur pertinere excipienties retinentes et reservantes nobis nostrisque heredibus et successoribus specialiter et expresse casus infra scriptos videlicet furtum si res furtiva valeat ultra decem solidos gebennenses, si vero valeat decem solidos aut minus, dicti liberi habeant primi furti cognitionem et punimentum. Item retinimus rapinam, raptum mulieris, vim publicam, fractionem membri, vulnus appertum, et intelligatur vulnus appertum fractum cum gladio vel alio telo ex quo vulnere apperto magna sanguinis effusio exiat, pro modica autem sanguinis effusione non intelligatur vulnus appertum ; homicidium crimen falci, seditionis, conventicula illicite, sacrilegii aut quasi hœresis, adulterium, si de eo fiat accusatio aut per familiares nostros reperientur vir et mulieris indelicto sine in uno lecto soli. Item indelicta quæ committentur in viis publicis extra dictas villas et omnia delicta quæ et qualiteremque committentur et ubicumque in personam familiarum nostrorum limitationem viarum publicarum signationes mensurarum, inventiones thesauros absconditos et bona usurariorum, relegationes et omnia delicta pro quibus mutilatio membri aut cohercitis corporalis imponi deberet de jure, aut consuetudine et omnia singula et majora crimina et cœtera quæcumque ad merum imperium spectantur. Item retinemus nobis dationes, confirmationes tutorum et curatorum si dari petant non ex officio volentes quod interim antequam dentur tutores et curatores quod dicti liberi possint aliquem ponere qui regat et ministret sine tutele tamen vel cura res et bona pupillorum ad ipsorum commodum et utilitatem et inventarium de rebus faciat. Item retinemus nobis interpositiones aliorum decretorum quorumcunque. Item quod dicti homines de forenda venire teneantur. Item retinemus nobis omnem superioritatem et resortum. Quæ omnia et singula exceptata et retenta et ipsorum cognitio exercitium et executio ad nos insolidum pertinant non obstante concessione prædicta. Cetera vero pertinentia ad jurisdictionem est premittitur dictis liberis concessam in ipsos liberos eorum ve heredes et successores transferentes totaliter et expresse. Volentes et concedentes quod si contingat aliquem dictorum hominum decedere aut se a patria absentare aut albergum eis in commissum in cujus albergio dicti liberi aut eorum heredes et successores ponant alium hominem sive albergent ipsos rex et bona qui ipsis faciat homagium qui non sit nostræ iurisdictionis quod dicti liberi habeant in ipsam taliter subrogatum eamdem et similem iurisdictionem quem habeant in eorum hominibus prœdictis ex presentis concessione. Promitentes nos Comes prefatus bona fide nostra pro nobis et successoribus nostris omnia et singula prœdicta rata, grata, firma et valida habere et tenere et non contra facere vel venire par nos vel per alium, nec contra facienti nec venire volenti in aliquo consentiœ tacite vel ex-

presse, confitentes nos inde habuisse sex vigenti florenos boni auri justi ponderis, manu Aymareti de Bossone receptoris nostris. Mandantes insuper tenore presentium consilio et judici nostris gebennensis ac castellano nostro Clarimontis et cœteris aliis officialibus qui nunc sunt, et pro tempore fuerint quatenus omnia et singula prœdicta attendant et observant et nihil in contrarium facere presumant vel attentant. Datum Anessiaci in castro anno domini millesimo tercentesimo septuagesimo octavo die secundo mensis septembris.

Per dominum et dominam.

Relacione dominorum N. Cagniacii, cancellarii, judicis et procuratoris Gebennensis, Johannis Mosseres et G. de Cranz. *Signé :* Ny. CAGNcii.

(Original sur parchemin scellé de deux sceaux sur bande; l'un des sceaux manque.)

II. — Inféodation de Desingy aux Regard, de Clermont (20 août 1569).

Jacques de Savoye, duc de Genevoys et de Nemours, comte de Genève, marquis de Saint-Sorlin, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut : de la part de nos tres chiers bien aimez et feaulx Reverend Père Messire Calloyl regard evesque de Bagnere Messire Janus regard prieur de Lovagny preuost de l'Esglise cathedrale de Sainct Pierre de Geneve et Galloys et Janus Regard leurs nepveux, Nous a été remontré comme par ci devant Ils auroyent acquis de Messieurs les Chanoynes et Chapittre de laditte Esglise cathedrale de Sainct-Pierre de Geneve la Juridiction haulte moyenne et basse auxdits chanoynes et chapittre appartenant sur leurs hommes et fieds dans la paroisse de Desingie en nostre mandement et ressort de Clermont sur lesquels nous appartient le dernier supplice ains que dudict achept Ils nous ont faict apparoir par le contract sur ce passé et reçu par Me Martin Longi, notaire, en date du premier de feburier mil cinq centz soixante-cinq, si désireroyent lesdicts Regard qu'il nous plust leur octroyer ledict dernier supplice et touttes autres jurisdictions à nous appartenant sur iceux hommes ensemble la jurisdiction haulte, moyenne et basse, mutilation de membres et tout dernier supplice à nous appartenant sur nous hommes et fieds et sur tous advenaires delinquantz et contrahantz ou quasi et par quelque forme et signe que ce soyt, se obligeant dans iceile paroisse de Desingie sauf a nous la superiorité et ressort. Lesquels hommes procedant du chapitre etant maintenant en être sont les soubz nommés : *(Suivent les noms, prénoms, surnoms et filiation de 179 habitants de Desingy.)*

Et affin que par l'octroy de laditte juridiction ne nous puisse ni à nos successeurs prevenir aulcung dhommage pour ce ni diminution de nos droictz, iceux Regard suppliantz auroyent offert nous recognoistre et specifiier de notre fied noble et arrière fied non seulement la jurisdiction de nosdicts hommes et advenaires, ains celle qu'ilz tiennent sur hommes procédés dudict chappitre laquelle ilz tiennent de franc alloud, et nous financer telle somme que pour ce il nous plaira leur ordonner. A l'humble supplication et requeste desquels comme juste et raisonnable nous inclinant, de nostre certaine science, pour nous et nos successeurs, audict duché de Geneve à iceux Regard suppliants et leurs hoirs et successeurs qui

auront d'eulx cause et droict, avons donné et octroyé, donnons et octroyons en fied lige et noble le dernier supplice et toutte aultre jurisdiction à nous appartenant et qui nous pourroit appartenir et aux nostres sur les hommes procédés dudict chappitre sus nommés leurs enfants posterité es descendantz d'eulx pareillement l'haulte, moyenne et basse jurisdiction mere mixte empire mutilation de membres mort civile et corporelle dernier supplice et touttes aultres dependances de la jurisdiction a nous competant et appartenant et qui nous pourroit compéter appartenir a l'advenir en et sur nos hommes sus nommés aussi leurs enfants postérité et descendantz d'eulz ensemble sur tous et ung chescung les manants et habitants et tous advenaires estrangiers et delinquantz et contrahantz ou quasi et pour quelque moyen cause ou forme que ce soyt se obligeant en et dedans ladicte paroisse de Desingier avec pouvoir et authorité de constituer ledict seigneur evesque sa vie durant et après lui sesdicts freres et nepveux juges chastellains et greffier et tous aultres officiers pour l'exercice de justice, fere dresser et eriger fourches patibulaires pilori et aultres enseignes de justice es-lieux ou besoing sera pour la correction des delinquantz et exercice de justice sans rien y retenir ny reserver, hers la supériorité ressort et appellations des sentences et jugements que par les juges chastellains et officiers desdicts Regard et des leurs seroyent rendus, hormis et proféré pareillement que nos officiers et de nos successeurs pourront executer contre tous lesdicts hommes et feudataires pour obtenir payement de no deniers et revenus, etc.

La présente inféodation fut payée 400 écus et 50 sols tournois versés entre les mains de Louis Sertiny, général des finances du duc. L'acte fut passé à Saint-Maur-les-Fossés près Paris, le 20 août 1569. *Signé* : JACQUES. *Scellé et contre-scellé sur le repli.* Pour Monseigneur, le duc lieutenant et gouverneur général d'Aragon.

Suivent :

1° La quittance des 400 écus ;

2° L'énumération des confins de la paroisse de Desingy, qui sont les mêmes qu'aujourd'hui ;

3° L'approbation par la Chambre des comptes de Genevois, où il est dit : En premier lieu, que sont réservés les hommes et terres appartenant à des gentilshommes, notamment Pellier, Vencières et Vallières, qui appartiennent au seigneur de Pellier, qui y a omnimode juridiction ; en second lieu que le seigneur de Sallenôve possède le village de Cleyna et y a omnimode juridiction ; en troisième lieu, que dans cette inféodation ne sont pas comprises la paroisse et la dimerie de Clermont, qui est *filliole de Desingiez* ; enfin que sont aussi réservés les droits particuliers qu'avait sur les hommes *procédés* du chapitre et cédés, noble Alexandre Regard (probablement le père ou l'oncle des deux jeunes Gallois et Janus, désignés dans l'acte).

Fait à Annecy, le 4 octobre 1570. *Signé* : Martin PELARD.

III. — Sauvegarde du Roy pour le S^gr^ de Pellier portant passeport (1600).

De par le Roy,

A tous nos lieutenants généraux gouverneurs de nos provinces, Mareschaulx et Mestres de camps, colonels, chefs et conducteurs de nos gens de

guerre et à tous nos autres officiers et subiects qu'il appartienne, salut. Voulant gratifier nre cher et bien amé le sr de Pellier demt à Chambéry nous l'avons prins et mis avec sa maison de Pellier sise en Genevois et terres a luy appartenant comme aussi les maisons et terres appartenant aux mineurs de feu sr Henry de St Joire sises près ledit Chambéry, dont ledt sr de Pellier est tuteur, ensemble sa famille, meubles et bestiaux en notre protection et sauvegarde spéciale à la charge qu'il ne souffrira qu'il soit entrepreprise esdtes maisons aucune chose au préiudice de nostre service, à peine de la vie, A ces causes, Nous vous défendons expressément de ne loger ni souffrir loger aucuns de nos gens de guerre esdtes maisons si ce n'est par le département de nos mareschaulx de camp et armées ne aussy d'y prendre fourrages aucuns bleds, vins, foins, pailles, avoynes, chairs ne aucuns ustensiles quelconques sans le gré et consentement dudt sr de Pellier. Nous, en signe de ce, avons promis faire mettre et apposer ez lieux éminents d'icelles maisons nos panonceaux et bastons royaulx a ce que aucuns n'ait pretexte cause d'ignorance. Voulons que des contrevenants punition exemplaire en soit faite. Luy permettant aussy de pouvoir aller et venir, séiourner et retourner de Chambéry en ses maisons sans qu'il luy soit faict, mis ou donné aucun trouble ou empeschement ni à ses serviteurs. Car tel est nostre plaisir,

Donné à Chambéry le 9me de sptie 1600.

HENRY.

Par le Roy : FORSTER (?).

IV. — Transaction entre Jehan de Pelly et les nobles Regard de Clermont (1603).

A chescung soit notaire et manifeste, Que comme ainssy soit que par les differents et proces pendantz tant par devant nous seigneurs du Conseil de Genevois que pardevant le souverain Senat de Savoye, Entre noble Galloys de Regard [1] seigneur de Morgenex et Desingier d'une part et noble Jehan de Pellier seigneur dudict lieu d'autre part, consistant en ce que ledict seigneur de Morgenex pretendoit avoir droict de fere visiter les chemins par ses officiers comme aussi de faire mettre et rapporter les emprinses entre les mains de sesdicts officiers rière toute la paroisse dudict Desingier specialement sur les villaiges de Vallieres, Vincieres et Pellier et ce en vertu de l'inféodation passée par feu dheureuse memoyre monseigneur Jaques de Savoie duc de Genevois et de Nemours au prodffict dudict sieur de Murgenex ou des seigneurs ses autheurs le vingttiesme aoust mil cinq centz soixante neuf dheuement veriffié en la Chambre dudict Genevoys par sentence du quattorziesme octobre mil cinq centz septante pretendant au contraire ledict sieur de Pelly le droict de fere visiter les chemins et encore de recevoir le Rapport des Emprinses appartenir à ses officiers du moingtz riere les villaiges de Vallières, Pelly et Vencieres comme ayant en iceux omnimode jurisdiction et ailleurs sur ses hommes et fiefs rière lesdicts lieux en presupposant d'estre en possession immemoriale par enqueste sa part rapporte ajoutant encore que son droict de jurisdiction sur lesdicts villaiges dememe presentement par la lecture des tiltres dudict sieur de Murginex et la verification de ladite Chambre de Genevoys en tant que par les confins

1 Neveu de l'évêque de Bagnorea.

insérés en ladite verification et enoncé les villaiges de Pellier Vencieres et la plupart de Vallieres appartenir audict sieur de Pelly qui a sur les hommes desdicts villaiges omnimode jurisdiction. Repliquant ledict sieur de Murginex que ny la prétendue possession immemoriale prevue par ledict sieur de Pelly ni semblablement lesdites parolles enonciatives de ladicte Chambre ne luy pouvoyent attribuer le droict par luy prétendu attendu que par l'infeodation sa part produite faite à ses ancestres par dame Melchiade *(sic)* de Bolonie et Pierre comte de Geneve en date du second septembre mil troys centz septante huit de laquelle il tire son droict et encoures par les recognoissances prestées à Monseigneur ou a ses tresillustres predecesseurs en riere fied par les ancestres didict sieur de Pelly, il se voit qu'il n'a que quelque juridiction restraincte et limitée a forme de l'infeodation. Plus demandoit ledict sieur de Murginex audict sieur de Pelly qu'il heust a reparer et remettre certaines murailles qui souloyent servir a la prison de la juridiction dudict Desingier par luy demolie au mesme estat quelles estoyent avant la demolition ou a luy payer les dommages et intérests provenant de telle démolition avec despens juges pour ce regard. Et encoures a advouer ou desadvouer certains propos pretendus injurieux contenus en ung acte mys a son nom au prejudice dudict sieur de Murginex Le tout a forme de la sentence dudict Conseil du vingt cinquiesme juing mil six centz et deux Estant deffendu et remontre de la part dudict sieur de Pelly qui avoyt demoli lesdictes murallies pour se servir des pierres en cause urgente et necessaire, et que telle demolition napportoit aulcung prejudice audict sieur de Murginex pour estre ladite prison de tout temps vaccante et la maison servant a ce estait ruynée. Et quant aux parolles pretendues injurieuses disoit ne les avoir avancées et ne les vouloir aduouer. Et de plus adjouxtoit ledict sieur de Murginex par ses escriptz avoyt aucuns parolles piccantes pretendues injurieuses à son prejudice et adjoutoit n'estre tenu aux despens adjuges et quil estoit appellant de ladicte sentence. Et plusieurs aultres choses estoyent aduancees et remontrees dune part et dautre pour le soustenement desdites demandes et deffenses. Par devant Reverendissime Monseigneur Francoys de Sales evesque et prince de Genève, magnifique seigneur monsieur Me Anthoine Faure, baron de Peroges conseiller de Son Altesse et senateur en son souverain Senat de Savoye president du Conseil de Genevoys surintendant de la Justice et aultres negoces, noble et puissant Claude de Vidompne seigneur de Charmoysy et Marclaz, Monsieur Jehan Marchand conseiller de Monseigneur Juge-Mage de Genevois, noble Jean Joly seigneur d'Alleyry et de La Roche, capitaine pour Monseigneur en son chasteau et spectable Claude-Nicolas Arpeau docteur es droicts seigneurs arbitres arbitrateurs et amiables compositeurs convenus par lesdictes parties respectivement. Lesquelles suivant l'advis desdits sieurs arbitres avoit faict et déclaire entre eux comme ci bas et tel aduis prononcé par lesdicts sieurs arbitres en presence desdites parties.

Lesquelles apres l'aduouement de telles prononciations, aurait requis je notaire soubsigne vouloir le tout de ce qu'a ete entre eux convenu et arreste redige par escript en contract autenticque affin de tout le contenu en avoir memoire perpetuelle. A quelles fins ce jourd'hui quinziesme juillet mil six centz et troys par devant moy notaire soubbsigne et les temoings soubnommes establys en leurs personnes ledit noble Galloys de Regard seigneur de Murginex et Disingier d'une part et ledict noble Jehan de Pelly seigneur

dudict lieu d'aultre, lesquels sachantz et bien advisez de leur bon gre et liberalement pour eulx et les leurs quelconques ont faict entre eulx suyvant ledict advis et arbitrage comme s'ensuyt. Premierement que bonne paix et amitie sera et demeurera entre eulx interposant silence a leurs procureurs. Item, a este dict et convenu que ledict sieur de Pelly auroit omnimode juridiction mere et mixte empire dernier supplice sur tous les habitants des villaiges de Pelly et Venciers notamment sur les Fumaz dudict Pelly avec pouvoir et permission de fere visiter les chemins riere lesdicts villaiges par ses officiers et que les emprinses desdits lieux seront rapportes entre les mains de sesdicts officiers. Aussi qu'il y aura jurisdiction sur ses fieds a forme de ses recognoissances mesme dans le villaige de Vallières sauf et excepte sur les biens appartenant audict seigneur de Murginex et au seigneur de Vars son frère pour lesquels il ne pourra tenir et pretendre ny jurisdiction ni exercice d'jcelle. De quoi en tant que de besoing ils sont declares exempts. Et pour le regard de la visitation des chemins et rapport des emprinses riere ledict villaige de Vallières elle appartiendra aux officiers dudict seigneur de Murginex comme aussi tout droict de jurisdiction sur les hommes et biens dudict villaige reserve les fieds et sur lesquels ledict sieur de Pelly aura jurisdiction comme dessus, et ce comme estant ledict villaige dependant de la paroisse et jurisdiction dudict Desingier, infeude audict sieur de Murginex ou ses autheurs et étant tel declairé en tant que de besoing par lesdicts arbitres, arbitrateurs et amiables compositeurs. Plus a esté dict que le sieur de Pelly remettra les murallies demolies en son premier estat ou traictera avec celuy quest charge de la manutention desdictes prisons en telle facon que pour ce regard ledict sieur de Morgenex soit mys hors de tout jnterest et payer les despents auxquels il a este condampne pour ce chief desdites murallies qui ont esté liquides sommairement a vingt duccatons par lesdits sieurs arbitres. En tant que touche les parolles prentendues injurieuses d'une part et d'aultre. appres que ledit sieur de Pelly ne les a voulu aduouer sont este mises les parties hors de cour et de proces despens pour ce regard compenses avec tous les aultres despens supportes aux proces jntentes sur lesdits differents tant par devant lesdicts Conseil et Senat sauf les sus adjuges et accordes. Et ce ont faict lesdictes parties respectives sous et avec toutes promissions par foy et serment faict et preste es mains de moydict notaire sur les sainctes lettres de Dieu et sous l'obligation de tous leurs biens presents et advenir qu'ils se constituent respectivement tenir le present contract et tout ce que dans iceluy est contenu avoir et tenir pour agreable ferme stable et a perpetuite vallable sans jamays aller ny venir au contraire ny consentir que nul y puisse contrevenir en jugement ny dehors ains le tout jnviolablement observer et garder a peine de tous despens et dommages contre le contrevenant. Renonçant respectivement a tous droictz a ce contraires par le moyen desquels ils pourroyent estre de ce relever mesme au droict disant generale renonciation ne valloir si la speciale ne precede. Voullant lesdictes parties leur estre faict par jedict notaire a chascung d'eulx ung acte d'une mesme substance et teneur ce que leur ai accorde. Faict et prononce Annessy dans la maisson dudict sieur de Charmoysy presentz a ce Mr Pierre Joly d'Oliet paroisse de Sauigny recepveur des rentes dudict sieur de Charmoysy et honneste Jehan Francys Galliard valet de Chambre dudict sieur de Charmoysy tesmoings requis. DURAND, not.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE DE PELLY.

(d'après les documents).

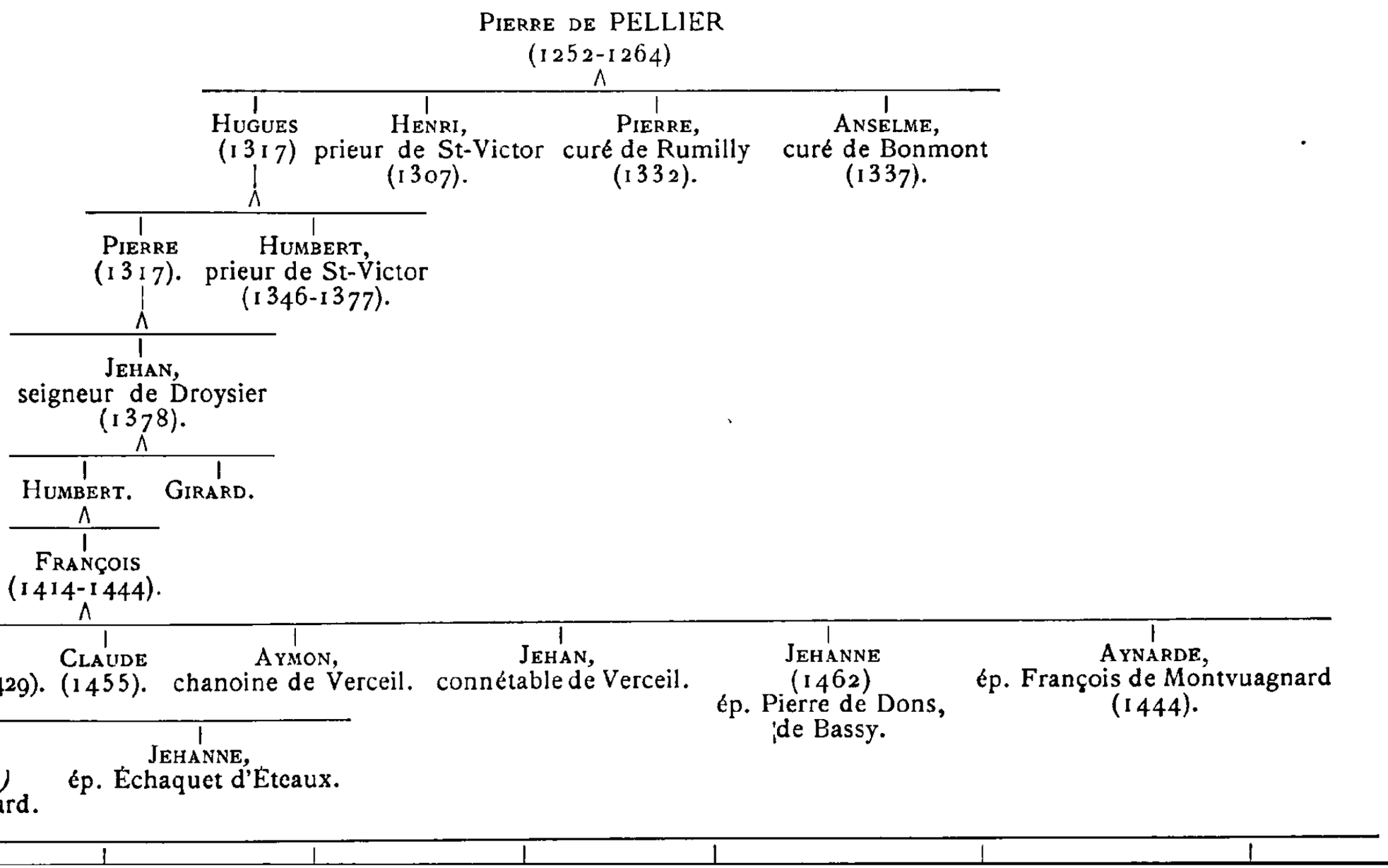

CLAUDE, mort jeune.

JEHAN, ép. Léonor Couturier de Châteaufort.

PIERRE, religieux à Talloires.

ÉTIENNETTE, religieuse à Ste-Catherine.

ANTHOINETTE, ép. Jean-Paul de Rolland.

N..., ép. N. de Chissé de Polinge.

(Branche aînée).

DANIEL, ép. Marguerite de Gales.

JEAN-ANTHOINE, (1631), ép. Gasparde de Maillans.

(Et 3 frères morts en bas âge.)

CHARLES-FRANÇOIS (1731), ép. Claudine d'Humilly.

CLAUDE-FRANÇOIS, ép. Pauline de Boëge.

CLAUDE-FRANÇOIS, ép. Célestine de Savoiroux.

CLAUDE-MARIE, colonel, († 1869).

COLOMBAN-FÉLIX, avocat († 1871).

SOPHIE, dame Michaud, de La Biolle († 1881).

FÉLIX MICHAUD, ancien receveur de l'Enregistrement, rentier à La Biolle.

JOSEPH. ANTONY.

CLAUDE MICHAUD, († 1890).

FRANÇOIS. JOSEPH. FÉLIX. MARIE. SOPHIE.

CÉLESTINE, Vve St-Martin.

CLÉONICE, Vve Arestan.

JOSÉPHINE, Vve Grillery.

(Branche cadette).

CLAUDE-CHARLES, ép. Bernardine de Montluel.

CLAUDE-LOUIS, religieux de Talloires.

JEAN-ANTHELME.

JEAN-BAPTISTE et CHARLES-JOSEPH, jumeaux.

LOUIS-GASPARD, ép. Charlotte Baytaz de Doucy, veuve Daddaz.

GASPARD, mort jeune.

JEAN-BAPTISTE, mort jeune.

JUSTINE.

CATHERINE, ép. de Gantellet de Beaufort.

SÉBASTIENNE (1773).

JEAN-LOUIS, prêtre, émigré.

JOSEPH, tué à Annecy (août 1793).

ANDRÉANNE, ép. Ph. Mauris, d'Annecy.

GEORGINE, ép. Reydet de la Vulpilière.

MARGUERITE (Goton).

GEORGINE, ép. Claude Bastian, de Frangy.

CLAUDE BASTIAN (commandant).

FRANÇOIS.

FÉLIX.

EUGÈNE (avocat).

ÉDOUARD BASTIAN DE PELLY, officier des Haras († 1889).

FANNY, dame Deschamps (château de Pelly).

CAROLINE, dame Charmot, à Vanzy.

JEAN-CLAUDE, expatrié.

FRANÇOISE, ép. Philibert Mermillod, de Chessenaz.

ANTHOINE, religieuse à Bonlieu.

CHARLOTTE, ép. Pierre Baytaz.

PÉRONNE, ép. César Bugnier.

MARIE.

CHARLOTTE.

FRANÇOISE.

V. — Lettre à Jean de Pelly par M. de Brotty, commandant la garnison de Rumilly. (Invasion de la Savoie par Louis XIII.)

(De Rumilly, 25 avril 1630.)

Monsieur. J'ai écrit à Monseigneur le prince touchant votre maison et crois avoir response ce jourd'hui, laquelle je vous envoyerai. Je vous remersie de ladvis que m'avez donné vous priant les me vouloir continuer et m'envoyer ce soldat par exprez et je ne manqueroi pas d'assurer S. A. S. de vostre affection a son service. Des nouvelles de deça c'est quil nous arrive force trouppes de Piedmont et avons la plus belle cavallerie que l'on peut voir et ci les franscais entrent dans l'estat vous verrez que cela fondra sur eux comme il faut. Jay vy a lentour de ceste ville huit compagnies de cavallerie et trois de carabiniers qui font guarde : pour les suisses ils ne sont encore arrivés mais ma on donne aduis qu'il en debvoit arriver trois cents à Morge mercredy et aujourd'hui debuoyent venir A nion le reste n'est pas encore bien resolu est puis assurement ils ont fait reserve de n'entrer point dans la Savoye ny Piedmont. Lhors quils seront arrivés je le sauray soudain de quoi je vous donnerai aduis et massure que vous me feres la faueur me continuer les vostres comme fera uous print me croyre pour celuy quy sera sans fin

Monsieur Vre tres affectionné serviteur, DE BROTTY.

A Rumilly, le 25 apuril 1630 [1].

VI. — Inventaire du château et des terres de Pelly,

fait du 27 mars au 17 avril 1638, après le décès de Daniel de Pelly,
par les frères Laurent De Lavenay, châtelain
et Claude De Lavenay, curial de la seigneurie de Pelly
et résidant à Champagne, hameau de Frangy.

Cet inventaire, dont la rédaction ne dura pas moins de vingt jours, présente un tableau intéressant de l'ameublement d'un gentilhomme de campagne au XVIIe siècle. Il offre aussi des échantillons curieux des termes locaux employés en Savoie à cette époque et de l'orthographe du temps.

En voici quelques extraits :

A la porte : Pont-levis de peu de valeur avec 4 chaînes en bon estat.

A la cuisine : Palette de cuisine de quattre livres. Ung chalit en menuiserie. Une cathelogne rouge. Une couverte de drap gris de pays. Une coythre (coutre) avec son cossin de plumes et tour de lict à point coupé tenant le devant et les pieds dudict lict et la moytié du dernier (derrière). Deux arquebuses à rouet, l'aubrun en bois de sorbier, etc.

A la cave : Quattre tonneaulx de quattre sommées, l'un portant l'autre, trois pleins de vin blanc, un de vin roge. Cinq tonneaulx de dix barrils en moyenne, pleins l'un de dix, l'autre de six.

Tour : Deux membres (chambres) ; four couvert en pallie dans la cour.

1. Vingt-huit jours après, le 22 mai, le syndic de Rumilly prononçait son fameux : *Et qu'à poè !* et le 24, la ville était prise et toute la Savoie conquise.

Au cellier : Quatre bastons (barreaux) de fenestres. Deux cuves de 35 gerles, avec corboz au dessous (corbeau : support à trois pieds). Autre cuve pareille; autre de 25 gerles. Tonneau de 18 sommées dans lequel il y a 12 sommées de vin. Autre de 10 sommées, dans lequel il y a 5 sommées. Quattre gerles neuves. Un meschant barril. La moytié d'un couffre de chesne couppé par le milieu, dans lequel il y a 4 couppes de farine de blé de ménage. Plancher carroné (briqueté ; *carrons*, briques).

Au lavoir : Grand pairu de cuivre (chaudron). Un pot de mestail. Un mortier de mestail sans piton (pilon). Une casse à frire (poèle). Une casse blanche. Un leschefroy (lèchefrite) en étain. Cotteau servant à copper les herbes (couteau). Chèvre à trois branches pour tourner la broche. Neuf plats d'estain, 6 gros, 3 petits, pesant 20 livres. Douze assiettes d'estain, 2 escuelles d'estain, une salière d'estain, pesant le tout 12 livres. Un bassin d'estain fin faict à façon d'argent, 2 livres. Un petit benaytier d'estain. Un pot et un demi-pot, d'estain, mesure de Clermont. Neuf escuelles en boys, 6 bonnes, 3 de peu de valleur. Deux ceaux de boys. Une casse de cuyvre, le manche en fer. Deux chandeliers de lotton, 1 livre 1/4.

Dans le membre au dessus du lavoir : Rien.

Au poyle : Un grand poids soit Romaine marqué à la vieille marque, portant 150 livres du côté du plus. Un autre petit poids portant du côté du plus : 25 livres. Grand fourneau en pierre de taille avec un grand placquart au dessus en menuyserie. Un charriot (lit bas) en bois dans lequel il y a une paillasse et un cussin plume et une couverte en barré drap du pays. Un garde robe en noyer a quattre itages il y a : un ballon de fil de ritte de 10 livres, un petit ballon de fil d'estoppe peigné, 7 livres ; un tour de lict, soit courtine ; 24 linceulx (draps de lit) ; 19 nappes à grain d'orge travaillés à la petite venise. Un couffre couvert de bazannerie dans lequel étaient : une devantière de femme de cottone et calmet, avec deux gallons d'argent de haut en bas et par dessous et droit des poches des bottons a bottonières d'argent ; deux douzaines de serviettes de fil de ritte ; 14 linceulx de toyle de ritte et 3 d'estoppe ; 16 bonnets de toile blanche. Un bonnet de nuict de drap gris avec dessus certaines petites dentelles d'argent usé.

Dans la vieille cuisine d'en bas : Un coquemard sans couvert. Un gaffrier, une moitié rompue, l'autre entière. Une marque à feu en fer ayant d'un bout les armes de la maison, sçavoir : un lion rampant et trois roses. Deux paires de fillets de perdrix tout pourris. Une chaîne de fer appelée *pertary* (?). Une chaîne de fer appelée *prolier*. Une boyte de fer servant à mettre à une vis de *petrognet* (pressoir). Des remassettes servant à nettoyer les meubles (petits balais). Une partisanne (pertuisane) à la vieille antique *(sic)*. Un david de fer servant à relier les tonneaulx.

Dans le gabinet : Un habit complet de Daniel de Pelly et une casaque en bure grise. Un quart mesure de Seyssel, ferré et marqué. Un quart mesure de Clermont ferré à quattre cantons, deux manelles de fer, et avec le huitain de ladicte mesure. Un chauffe-lit cassé et rapetassé. Six sièges à bras en noyer. Petit couffre d'une coupe avec esparres et clefs. Etc.

Au galetas : Vingt-un cleys de paille de seygle, pour couvrir le chasteau. Treize tralons (poutrelles).

Dans la chapelle : un autel couvert de deux grandes nappes, l'une travaillée au petit Damas.

Dehors : Chenés pour le dégout du toict. Etc., etc., etc.

Cet Inventaire renferme un grand nombre de termes du français local de l'époque qui sont restés dans le patois du pays, mais ne sont plus usités en français, même en Savoie. Tels sont :

angons, gonds
ballon, paquet triangulaire de chanvre peigné.
barré, sorte de toile rayée.
benaytier, bénitier.
carronné, briqueté.
carron, brique de terre cuite.
carres, coins, angles.
casse, poêle à frire ; bassin à long manche pour puiser l'eau.
cathelogne, couverture de laine blanche *(catalogne)*.
charriot, lit d'enfant, sans pied.
chené, cheneau.
chenevâ, chenevis, graine de chanvre.
cleys, fagot ou gerbe de paille peignée pour couvrir les toits.
coquemar, coquelle.
colonne frétière, colonne qui soutient la frête (le faite du toit).
coytre, coutre, matelas de balle d'avoine.
devantière, tablier.
esparres, pentures de portes et fenêtres.
estoppes, étoupes.
faud (bois de), fayard, hêtre (lat. *fagus*).
fustes, pièces de charpente.
gelinier, poulailler (geline = *gallina*).
gabinet, cabinet.
gerles, sceau ou baquet ou l'on met la vendange.
itage, étage.
linceulx, draps de lit.
lotton, laiton.
membre, chambre, pièce d'habitation.
manelles, manettes, anses ou poignées.
palette, pellette, petite pelle.
pertary, mot inconnu inusité aujourd'hui, peut-être crémaillère servant à atteler les bœufs à la charrue ou à la herse.
petrognet, pressoir.
piton, pilon.
prolier, chaîne munie d'un grand anneau à l'un de ses bouts.
poyle, chambre à côté de la cuisine, lieu où se tient ordinairement la famille.
pairu, grand chaudron de cuivre pour faire cailler le lait.
publier (bois de), peuplier.
remassette, petit balai (*remasse*).
ritte, filasse de chanvre fine séparée des étoupes.
roge, rouge.
sommée, mesure de capacité pour le vin : 120 litres (*sommâ*).
tralon, poutrelle (*trâ*, poutre).
tralaison, poutraison.
tavaillons, petits ais de bois servant à couvrir les toits.
tenollier, cellier, lieu où l'on tient les *tenes*, cuves.
tornelle, tourelle.

VII. — Testament de Colomban-Félix de Pelly (1871).

(Extrait.)

J'institue pour mes légataires universels les pauvres de la commune de Desingy, et j'entends que les biens qui composeront ma succession seront administrés suivant la loi par le Bureau de bienfaisance de cette commune.

J'ai pour but de soulager les pauvres par des moyens délicats. Je désigne spécialement les pauvres honteux que des malheurs immérités et non des vices, ont réduit à cet état, les femmes pauvres en couches, les pauvres malades des deux sexes et les écoliers pauvres.

Je n'entends pas fournir à un seul individu tous les fonds nécessaires pour un cours complet d'études, mais seulement aider les jeunes gens pauvres de la commune de Desingy qui sont intelligents et studieux.

A cet effet, une partie des revenus de ma succession sera employée à l'achat de livres instructifs à distribuer aux enfants des écoles de l'un et de l'autre sexe de la commune de Desingy, ainsi qu'à l'achat de vêtements et fournitures de bureau pour enfants fréquentant assidûment les écoles, et même à fournir à des enfants intelligents un subside temporaire afin de pouvoir leur procurer l'avantage d'une instruction primaire ou secondaire.

VIII. — La chapelle de Pelly à l'église de Desingy.

Le croisillon de droite de l'église de Desingy est appelé la *chapelle* de Pelly, bien qu'il n'y ait pas d'autel. C'était en effet autrefois une chapelle appartenant à cette famille, qui prétendait l'avoir fait bâtir à ses frais et qui l'entretenait exclusivement, sans permettre à la commune d'y faire aucune réparation Il y avait un autel consacré à saint François de Sales et à sainte Madeleine; la famille de Pelly y avait son tombeau de famille. On voit encore encastrée dans le mur de l'est une plaque de marbre placée par l'avocat Colomban-Félix, avec une inscription en l'honneur de ses père et mère, les derniers qui y aient été enterrés :

HIC JACET
OPTIMI CONJUGES NOBILIS VIR CLAUDIUS-FRANCISCUS DE PELLY
PRŒSES COHORTIS IN EXERCITU SARDINÆ REGIS ET NOBILIS UXOR
CELESTINA-ANTHELMA DE BRACORENS DE SAVOIROUX
IN PROPRIA FAMILII DE PELLY CAPELLE ECCLESIE PAROCHIALE
ADSCRIPTA OPTIMI CONJUGES SEPULTI FUERE ANNIS 1824 ET 1851.
REQUIESCANT IN PACE.
LAPIS POSIT IN 1869 SUMPTITAS COLOMBANI-FELICIS DE PELLY
ADVOCATI, FILII ET COHEREDES.

F. FENOUILLET.

GLANES

Statistique. — Le XXe vol. de l'*Annuaire statistique* de la France, 1902, renferme des chiffres qui intéressent notre département. Nous en donnerons quelques-uns : Haute-Savoie : superficie en hectares, 459,801 ; population en 1901, 263,803 ; densité par kil. q., 57,4. La Savoie ne donne que 41,1. Mariages, 1,779; divorces, 21 ; naissances, 6,151, dont 3,000 féminines ; enfants naturels, 320, dont 164 du sexe féminin ; mort-nés, 370, se décomposant en légitimes : masculins, 188 ; féminins, 163 ; et en naturels : masculins, 7 ; féminins, 12 ; décès, 5,637 ; excédent des naissances, 514.

On peut conclure de ces chiffres : 1° qu'il naît plus et meurt plus de garçons que de filles ; 2° qu'il naît plus et qu'il meurt plus d'enfants naturels féminins et que par conséquent les unions illégitimes influent sur le sexe de l'enfant et lui sont une cause de mortalité ; 3° que la proportion des décès par cent habitants étant pour la Savoie, de 2.17 et pour la Haute-Savoie, de 2.14, ces deux départements sont sur le même rang que ceux des Côtes-du-Nord 2.14; de la Drôme 2.18; du Jura 2.16; du Lot 2.19; de la Haute-Saône 2.18, et du Tarn-et-Garonne 2.14,

C. M.

NOCTURNE

Enfin se sont éteints les feux bruyants du jour
Dans le couchant des oublis et des lassitudes ;
Sur le sol apaisé s'endort le labeur lourd
Et le sommeil détend l'âme des multitudes.

Et hâtive la nuit sur l'humaine langueur
Drape furtivement son voile taciturne,
Car l'heure va s'ouvrir à l'extase nocturne
Où les astres aux monts font entendre leur chœur,

L'heure où le ciel redit aux vieux fils de la terre
Le thème éblouissant de sa fécondité,
Où les sommets baignés de sublimes clartés
Ecoutent attentifs le chant lointain des sphères.

Lyre d'or émergeant des violets profonds
Une étoile aux fêtes sidérales prélude ;
La voix des astres innombrables lui répond
Pendant que l'ombre exulte au cœur des solitudes.

La lune, belle encor sous ses bandeaux d'argent,
Inlassable refait la route parcourue ;
Sa cantilène, en deuil de l'âme disparue,
Caresse doucement l'orgueil des rocs géants.

Plus haut règne à jamais l'immense symphonie
Et vers celui qu'invoquent nos pleurs surannés
Le prodigieux essor des mondes nouveaunés
S'envole en des modulations infinies.

Et les monts accroupis en troupeaux monstrueux
Les flancs d'ombre noircis, le front dans les étoiles,
Contemplent pensifs les astres tumultueux,
Et la plaine s'étend comme un mort sous les voiles.

Charles MARTEAUX.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Adolphe Aderer : **L'Inévitable Amour,** 3e édition, Paris, Calmann-Lévy, éditeurs.

Voici la 3e édition d'un beau roman dont il a été déjà beaucoup parlé. Un proscrit du 2 décembre après s'être rallié, en 1870, au gouvernement impérial, est amené au suicide par une cause politique. Avant de mourir, il confie à une marquise italienne qu'il aime, son fils, enfant naturel, désormais orphelin. L'enfant grandi, s'éprend à son tour de sa protectrice, et lorsqu'il apprend le secret paternel, s'empoisonne pour échapper à l'inévitable amour devenu impossible.

C'est une histoire à la fois sentimentale et tragique qui se déroule tour à tour en Angleterre, puis dans le cadre tranquille des Charmettes, là où Rousseau et Mme de Warens cachèrent leur amour, et finalement sur les rives souriantes du lac de Côme.

Ce roman joint aux qualités de style qui ont mis Adolphe Aderer au rang de nos meilleurs écrivains, celle plus rare de communiquer une émotion de tristesse et de pitié au lecteur qui lit ces pages émues de passion profonde mais fatale. J. S.

* * *

B. Reber : **Une nouvelle Station préhistorique à Veyrier (Haute-Savoie).** (*Revue de l'Ecole d'Anthropologie de Paris,* mai 1904, p. 156).

M. B. Reber, de Genève, publie une note sur la découverte faite par lui, en mars 1903, d'un nouvel abri sous roche au Salève. Ce fait a son importance et vaut d'être signalé dès maintenant.

La station se trouve au-dessous des rochers de Haute-Serre, au lieu dit « Sur Balme », dans une combe encombrée de roches éboulées de la montagne. L'un de ces blocs, de 20 mètres tant en longueur qu'en largeur, formait un creux devant s'ouvrir sur la combe en forme d'abri sous roche. Un niveau s'étendant jusqu'à 1m50 de profondeur contenait des ossements entiers de lièvre, renard, martre, chien. La couche suivante de 1m50 à 2m de profondeur a livré des ossements brisés, spécialement des os à moelle. On y a trouvé un foyer formé de pierres plates

et de blocs ayant subi l'action du feu, un nucleus en silex, un grattoir en ce silex jaune particulier à Veyrier, un racloir en silex bleuâtre et un fragment d'ocre.

Les ossements déterminés par le Pr Studer se rapportent à : lièvre, blaireau, renard, coq de bruyère, cheval que l'on retrouve à l'époque du bronze, cochon des marais, mouton, Bos-taurus de petite race, cervidés, lapin sauvage. La présence de l'homme est indiquée par la trouvaille de trois dents provenant d'un vieillard. La faune arctique de l'époque quaternaire fait complètement défaut, par contre on y trouve des animaux domestiques. La station, selon M. Studer, ne remonterait donc pas à la période paléolithique. Elle serait, suivant les idées de l'auteur, plus récente et devrait être placée entre les deux époques paléo et néolithiques.

Nous ne voyons pas bien les raisons qui font supposer à M. Reber que le fait de la trouvaille de dents humaines dispersées serait un indice d'anthropophagie chez les peuplades qui habitaient la caverne du Salève.

Cette station a été occupée à des époques postérieures ainsi que le prouve la récolte, dans le niveau supérieur de l'abri, d'une baguette en bronze, de morceaux de fer et d'un fragment de poterie gauloise.

Il y a lieu de féliciter le savant genevois de cette contribution importante qu'il a apportée à la connaisance de la préhistoire dans notre région.

*
* *

J. Corcelle : **Les Routes et les Vallées de la Savoie,**
1 br. in-8°, Chambéry, Perrin, 1904.

Sous ce titre notre collègue de la Florimontane nous offre un recueil où il a groupé quelques articles écrits au courant de sa plume alerte et spirituelle et qui reflètent l'impression enthousiaste et profonde produite sur lui par les choses et les paysages de l'admirable pays de Savoie. Ce sont les beautés pittoresques du Val de Fier, de la Tarentaise, du Petit-Saint-Bernard, de la vallée de Beaufort, du lac d'Annecy, etc. Il faut lire ce petit volume de l'écrivain qui s'efforce de faire connaître et apprécier un pays sur lequel il a déjà publié nombre de pages estimées de géographie régionale. M. L. R.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

8695. — Annecy. Imprimerie Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 12 octobre 1904.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures, **le Président** prononce le discours suivant :

« Déjà bien éprouvées par la mort de M. François Mugnier, le très regretté président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambéry, les études historiques en Savoie viennent de l'être encore par la disparition, le 20 juillet dernier, d'un travailleur aussi aimable que modeste, M. l'abbé Saturnin Truchet, chanoine-archidiacre de la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne, âgé de soixante-dix-sept ans. Président de la Société d'histoire de Saint-Jean de Maurienne dont il était l'un des membres les plus anciens, c'est à l'étude de sa chère province qu'il a consacré le meilleur de ses loisirs et, comme on l'a dit, parmi les dix volumes publiés par elle, le quart au moins des mémoires sont son œuvre. Il a publié en outre personnellement de nombreux et importants travaux hagiographiques. S'il était le pilier de la petite, mais vaillante Société de Maurienne, il était l'âme de ces intéressantes promenades historiques, qui avaient toujours pour but l'étude d'un monument ancien, château, bourg féodal ou église et devant ces vieux documents de pierre, c'est lui encore dont la causerie nourrie de faits évoquait le passé sous les yeux de ses auditeurs. Le chanoine Truchet assistait en outre et très régulièrement aux congrès des sociétés savantes savoisiennes dont il était nommé à l'unanimité l'un des vice-présidents, et ceux qui ont pris part à celui qui se tint à Annecy en 1901, se rappellent de quelle gaîté il anima sa dernière réunion et quel cordial souvenir il laissa dans leur pensée. Quand on l'allait voir à Saint-Jean, il était affable et accueillant pour tous et ceux qui ont joui de son hospitalité savent de quel amour pour sa petite ville, sa cathédrale et sa lointaine vallée rayonnait son âme bienveillante. Aussi est-ce de tout cœur que la Société Florimontane envoie à la Société de St-Jean de Maurienne l'expression de ses sincères condoléances pour cette perte difficilement réparable.

« Nous avons fait également une perte sensible dans la per-

sonne de Charles-Eugène PISSARD, secrétaire de la Mairie d'Annecy et membre effectif depuis 1879. Dès son entrée parmi nous et jusqu'en 1887, il avait bien voulu exercer les fonctions de trésorier qu'il avait remplies avec le plus grand soin. Depuis il nous avait fait bénéficier de son activité sous une autre forme en envoyant à la *Revue savoisienne* d'intéressantes communications tirées des Archives communales qu'il avait réorganisées et qu'il entretenait avec une sollicitude presque affectueuse. Il aimait, dans les intervalles de répit que lui laissaient ses absorbantes et délicates occupations, relire ces registres du Conseil de ville si soigneusement reliés, si pieusement paginés, où il voyait revivre dans le passé sa ville natale ; et il en extrayait de curieux articles ou de simples éphémérides qu'il se proposait même de réunir en volume et qui rappelaient aux Annéciens la tristesse ou la joie des jours d'antan, les heures ensoleillées ou sombres qui avaient fait battre le cœur de leurs arrière-grands-pères.

« On peut dire de C.-Eug. Pissard qu'il s'était fait lui-même. Il n'avait reçu qu'une humble instruction primaire et il avait eu le courage de se mettre au latin pour mieux lire ses documents aimés. Mais ce qu'il avait surtout voulu être, c'est un homme de bien, et tous ceux qui ont eu recours à des services qu'il ne refusait jamais, comme ceux qui ne l'ont qu'entrevu déjà courbé et affaibli par une tâche trop lourde, se souviendront du travailleur modeste et sans défaillance, de l'homme affable et bon qu'il fut.

« Enfin, Messieurs, pour clore cette funèbre liste, nous envoyons à M. Charles Philippe, principal du collège de Nantua et notre dévoué collaborateur, l'expression la plus profonde de nos sentiments de condoléances pour la perte qu'il vient d'éprouver. Celle qui fut la vaillante compagne de Jules Philippe et dont la *Revue savoisienne* rappelait dernièrement encore le beau rôle patriotique, n'est plus ; et c'est pour nous comme une douloureuse satisfaction de saluer encore en elle celui qui reste l'un des hommes dont la Savoie, et en particulier Annecy, puisse sans restriction être fière, et dont on vient avec raison de donner le nom à une de nos voies publiques. Quant à la Société Florimontane, dont il créa et dirigea quelque temps l'organe, qu'il avait voulu faire le premier journal scientifique du département, elle lui gardera toujours, comme aux personnes qui l'aidèrent dans sa tâche, la plus entière reconnaissance. »

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, par Max Bruchet. Haute-Savoie : Archives civiles, série E, nº 1 à 1060. (Don de l'auteur.)

Guinier : *Promenades, Parcs et Jardins paysagers*, 1 brochure, Annecy, 1904. (Don de l'auteur.)

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Maire d'Annecy qui demande l'avis de la Société relativement au projet d'érection à Annecy d'un buste à la mémoire d'Eugène Suë.

Après délibération, la Société Florimontane, reconnaissant le rôle important au point de vue social joué par Eugène Suë comme romancier, se rappelant en outre que le proscrit a choisi comme terre d'exil les bords du lac d'Annecy, émet le vœu qu'une plaque commémorative soit apposée dans cette ville à la mémoire de cet écrivain, de préférence à un buste, étant donné que nombre d'illustrations savoyardes et annéciennes attendent encore leur monument.

M. le Dr Thonion rappelle que, lorsqu'il a été question de régler les allées du cimetière, la tombe d'Eugène Suë n'étant pas dans l'alignement, devait être déplacée. Dans ces conditions, le neveu de l'écrivain, M. Caillard, étant venu à Annecy dans le but de transporter le corps dans un caveau de famille, fut mis en rapport avec M. Thonion qui s'engagea à faire les démarches nécessaires pour que la pierre restât en l'état. Son intervention reçut un accueil favorable.

M. Guinier annonce que la collection Vulliermet, de Saint-Jean de Maurienne, livres, antiquités, meubles, dont une grande partie provient de la Savoie, sera vendue par séries à l'Hôtel-des-Ventes de Paris.

Le même annonce que son fils, M. Ph. Guinier, chargé de cours à l'Ecole nationale des Eaux et Forêts de Nancy, a entrepris l'exploration du Roc-de-Chère, en vue de l'étude de la flore de ce massif. Ce travail, déjà très avancé, a donné quelques résultats intéressants au point de vue de la distribution des espèces végétales dans notre région. Le mémoire qui en résultera paraîtra en 1905 dans la *Revue savoisienne*.

M. Fontaine fait circuler l'estampage de l'inscription (v. *Rev. sav.*, 1893, p. 1), dont il a fait mention dans sa notice sur le quartier du Palais de l'Isle.

M. Serand propose que la Société prenne l'initiative de l'établissement d'une pierre en forme de colonne placée à l'entrée d'une des routes conduisant aux Fins et qui porterait une inscription rappelant l'existence de la ville romaine.

Ce projet est adopté. La Société fera des démarches auprès de la municipalité pour obtenir la coopération de la ville.

Le même montre une collection d'empreintes de sceaux et de cachets de la ville d'Annecy depuis 1537 jusqu'à nos jours. Il serait reconnaissant si les personnes possédant des documents portant des sceaux, voulaient bien les lui communiquer afin de faciliter son travail d'identification.

M. Marteaux fait la communication suivante :

« M. Théophile Revil, qui s'intéresse beaucoup aux trouvailles archéologiques de son pays, m'ayant dit tenir de M. Millet, employé d'octroi et natif de Chaparon (La Thuile), qu'on avait trouvé au l. d. *Sous-les-Bancs*, des épingles en bronze, nous nous rendîmes dans cette localité où le frère de M. Millet, propriétaire, nous montra en effet une épingle en bronze à tête ronde et plate ornée de cercles concentriques et longue de 0^m12, trouvée vers 1820 sous les bancs dits de la Cornallaz ou sous celui de l'Essarasson, où grimpe le sentier d'Entrevernes, sans autre renseignement. Le possesseur, qui la tient de son père, la jugeait semblable, à part une différence de taille (0^m15), à une autre épingle recueillie par lui dans les Fins et perdue depuis. Quant aux bancs, voici le sens du mot. Au-dessus de Bredannaz et de Chaparon, s'allonge un petit plateau rectangulaire parsemé de débris calcaires et de roches erratiques indiquant qu'il doit son origine à la moraine latérale ouest de l'ancien glacier du lac. Sur ce plateau, au pied de la haute paroi de la montagne d'Entrevernes, s'entassent des éboulis couronnés d'une longue et étroite plate-forme assez large cependant pour le passage d'un sentier et même pour servir d'abri grâce aux retraits de la paroi : c'est ce qu'on nomme le banc. Sur un de ces bancs, *le banc de l'haute*, fut trouvé un pot contenant des monnaies de l'époque constantinienne (v. *Rev. sav.*, 1903, p. 50). Notre exploration ne donna du reste aucun résultat. »

Le même ajoute les renseignements suivants :

« A cent mètres au nord de Chaparon, au l. d. Champ Derrier, un propriétaire, M. Desmaisons, en minant vers 1869 son terrain peu productif, découvrit une substruction faite de quatre pierres de taille formant un carré d'un mètre de côté

et recouverte d'une quatrième. Quand on l'enleva, on découvrit une excavation de près de cinq mètres cubes, à en juger par l'énorme quantité de pierres dont on l'a comblé. L'air vicié ayant éteint la lumière, personne n'osa y descendre et l'usage de cette construction demeure inexpliqué.

« A un kil. au sud de Chaparon s'élève le hameau de la Porte où la maison Tournier renferme dans sa façade un chapiteau figuré, enlevé vers 1800 à l'abbaye de Talloires : il représente un ange ventru, la tête ornée d'une sorte de perruque et tenant une bandelette sur laquelle court en lettres gothiques quelque chose comme *Deus meus tecum*. A quelques mètres de là, en abaissant d'un demi-mètre le chemin qui descend vers le chef-lieu, le propriétaire exhuma vers 1861 de grands squelettes, dont la belle denture le frappa et qui étaient tous tournés la tête vers le sud. »

M. Marteaux raconte qu'il a visité le musée archéologique de Genève dont les richesses seront dans quelque temps transportées dans un local plus approprié que le rez-de-chaussée vraiment trop obscur de la Bibliothèque : ce sera un bel édifice dont la première pierre vient d'être posée. Si les antiquités romaines qu'il renferme ne sont pas très variées, en revanche ce sont presque tous des objets ou intéressants ou de premier choix, provenant, rarement de Genève ou des environs comme le beau trésor de Saint-Genis (Gex), mais plutôt du pays de Vaud, du Vallais ou d'Avenches, d'Italie, du midi de la France et même de la Maurienne. La Haute-Savoie y est représentée actuellement par 70 objets environ, la plupart originaires du Chablais ou du Faucigny, réunis aussi parfois en trésors comme ceux de Cruseille et d'Annecy. Celui-ci n'est autre chose que la parure de la dame romaine trouvée en 1902 par M. Rigaud et vendue par lui à l'étranger.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 2 novembre 1904.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures, **le Président** fait part à la Société de la mort d'Anatole de Barthélemy, membre honoraire de la Florimontane depuis nombre d'années. Sans avoir accordé à la *Revue savoisienne* une collaboration effective, ce

numismate distingué donna avec une grande bienveillance à Revon de précieux renseignements sur les monnaies ou inscriptions analogues de la Haute-Savoie. La perte de ce savant sera vivement ressentie dans le monde scientifique.

Le Président adresse ensuite les chaleureuses félicitations de la Société à M. Ducloz, le maître-imprimeur à Moûtiers, nommé récemment chevalier de la Légion d'honneur; à M. Buttin, nommé associé correspondant national de la Société des antiquaires de France, distinction que notre collègue doit à ses travaux sur les armes anciennes, enfin à M. le chanoine Gonthier, élu dernièrement, président de l'Académie salésienne.

Le procès-verbal de la dernière réunion est ensuite lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Le Château de Chillon. Album des visiteurs, 1 br. in-8°, Lausanne, 1904.

A. Naef : *La Flotille de Guerre de Chillon aux XIIIe et XIXe siècles*, 1 br. in-8°, Lausanne, 1904. (Don de l'auteur.)

Désormaux : *Mélanges savoisiens*. (Extrait de la *Revue de Philologie française*). (Don de l'auteur.)

J. Levitte : *Histoire de l'Instruction primaire en France*, 1 br. in-8°, Annecy, 1901.

Il est procédé ensuite à l'élection des membres des jurys de poésie et d'histoire pour le concours de 1904. Sont nommés pour la poésie : MM. Dumont, Marteaux et Ritz ; pour l'histoire : MM. Buttin, Gonnet, Gonthier et Serand.

Comme complément de l'exposé qu'il a fait sur le Palais et le quartier de l'Isle dans la dernière livraison de la *Revue savoisienne*, **M. Fontaine** remet à la Société Florimontane une planche comprenant trois dessins, reproduits ci-contre.

Le premier est l'élévation de l'éperon ou pointe amont du Palais. Le toit de la tourelle n'y est pas représenté tel qu'il a été exécuté, mais il l'est comme l'indique la grande coupe longitudinale conservée aux archives municipales. On ne conçoit pas très bien pourquoi cette toiture n'a pas été restaurée conformément au vieux document du XVIIIe siècle.

Le second dessin est l'élévation de la façade d'entrée ou façade occidentale, avec coupes montrant l'intérieur des banches (à gauche), et l'intérieur de la partie réservée aux prisonniers (aile de droite).

Le troisième dessin est le relevé de l'écusson qu'a fait placer Emmanuel-Philibert au-dessus de la porte d'entrée du grand escalier. L'énoncé du blason étant inséré dans le livre de l'abbé

Le dessin ci-dessous du toit de la tourelle est semblable à celui conservé aux Archives municipales.

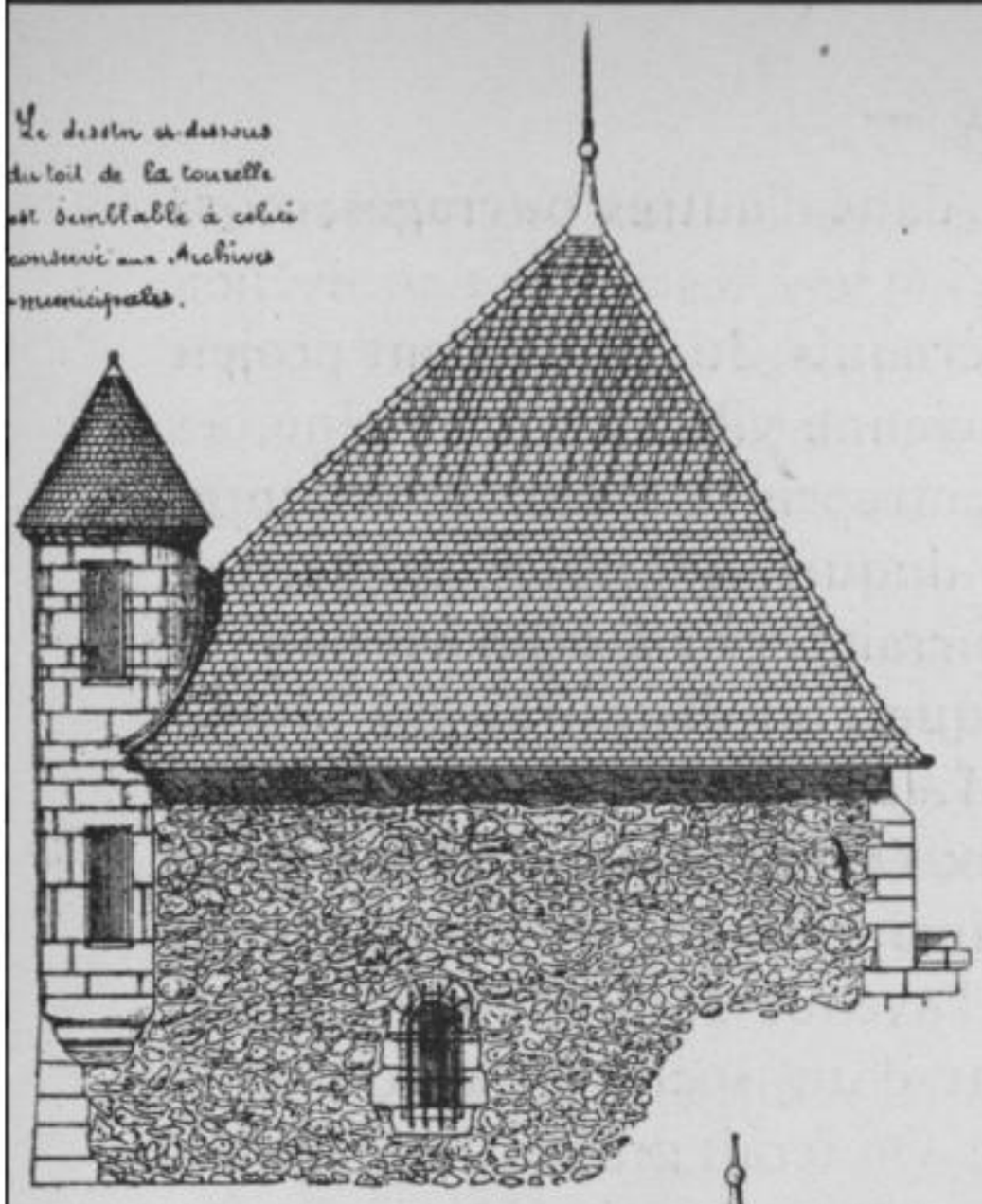

ÉPERON

ÉCHELLE

ÉCUSSON au dessus de la PORTE D'ENTRÉE

ÉCHELLE

PALAIS DE L'ISLE D'ANNECY

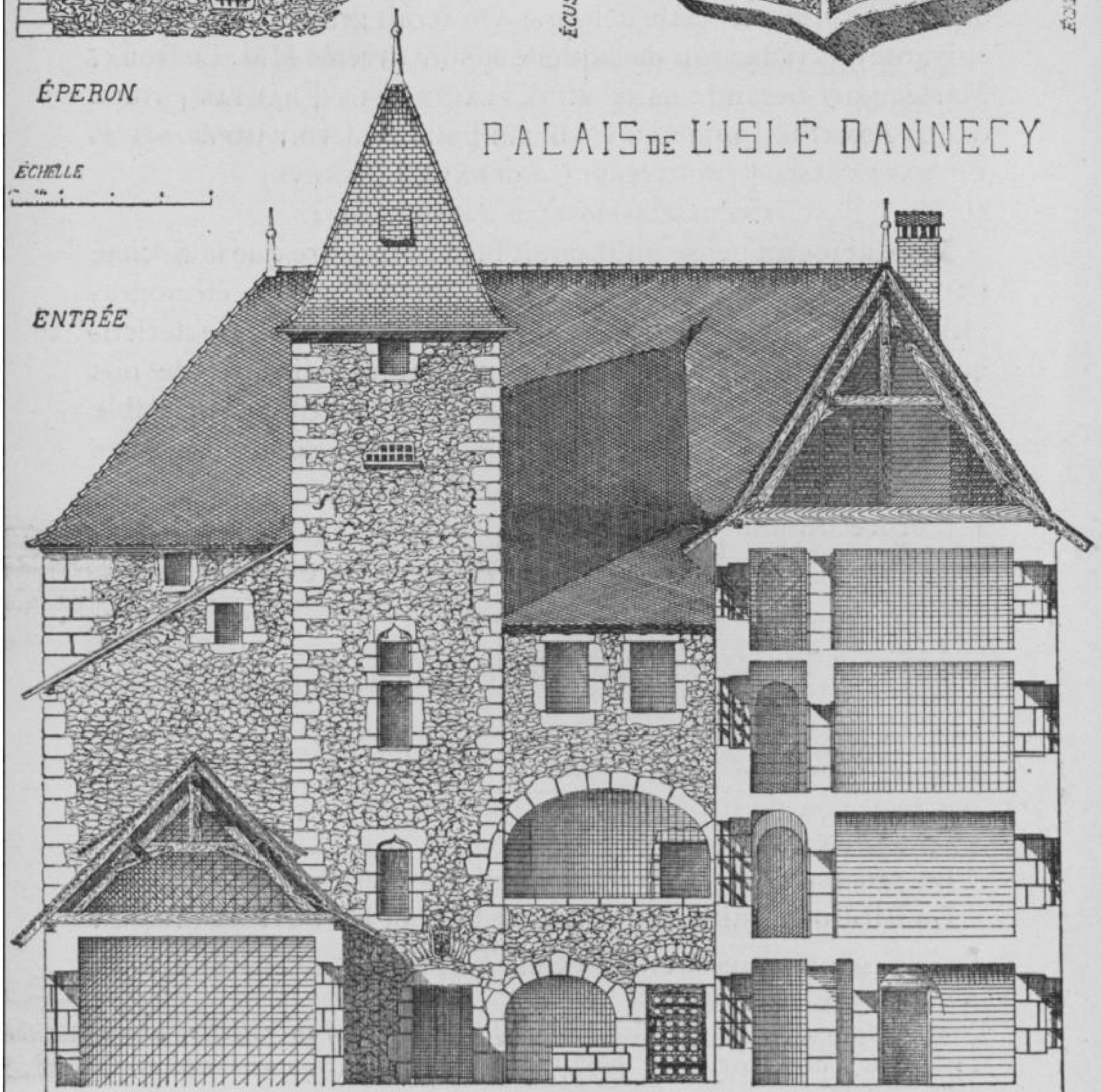

ENTRÉE

Ducis sur le Palais de l'Isle et dans d'autres ouvrages, nous croyons inutile de le rappeler.

M. Serand fait circuler un croquis du monument projeté pour rappeler l'existence de l'ancienne ville gallo-romaine des Fins. Il dit que M. Le Roux a entrepris une démarche auprès de M. Durand dans la propriété duquel, à Gevrier, existe une base de colonne romaine qui pourrait servir à supporter un fût de colonne provenant des Fins que l'on distrairait du Musée lapidaire avec l'autorisation de M. le Maire.

Il est décidé que M. Le Roux écrira à M. le Maire pour demander cette autorisation, ainsi que l'appropriation d'un emplacement à l'intersection de l'avenue des Iles et de la route de Brogny, pour l'établissement d'un socle en maçonnerie destiné à supporter cette colonne. On ferait graver l'inscription suivante à la rédaction de laquelle se sont arrêtés MM. Le Roux, Marteaux et Serand : DANS CETTE PLAINE | FUT | BAUTAS | VILLE GALLO-ROMAINE | DU Ier AU Ve SIÈCLE | SUR LA | VOIE IMPÉRIALE | DE DARENTASIA | (MOUTIERS) | A GENAVA | (GENÈVE)

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY, 1904.

M. Marteaux pense qu'il serait bien nécessaire que la Société fît tous ses efforts pour compléter les collections ethnographiques du musée savoyard avant que les formes caractéristiques de la vie ancienne aient complètement disparu de nos régions. En particulier il demande s'il ne serait pas possible de faire construire un petit modèle d'une de ces maisons de montagnes si curieuses de la vallée de Thônes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h.1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 7 décembre 1904.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

J. Corcelle : *Les Pays de l'Ain*, Architecture, Industrie, Commerce, 1 vol. in-8°, Bourg, 1904. (Don de l'auteur.)

Dom Mackey : *Notice sur Benoît-Théophile de Chevron-Villette, archevêque de Tarentaise,* 1 br. in-8°, Chambéry, 1904. (Don de l'auteur.)

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Une demande de souscription à la tombola de la section d'Annecy de la Fédération des Travailleurs du livre est accueillie favorablement. La Société vote l'acquisition d'un lot, mais à titre exceptionnel et en raison des rapports qu'elle entretient, par ses publications, avec cette corporation.

Au sujet de la demande de souscription au bénéfice des cantines scolaires, la Société ne peut que s'engager à contribuer par sa propagande, dans son rayon d'action, à la réussite de cette œuvre ; la plupart des membres lui ayant déjà personnellement apporté leur cotisation.

M. Le Roux fait part du don généreux consenti par M. DURAND, propriétaire à Gevrier, qui a bien voulu se dessaisir en faveur de la Société d'un socle de colonne gallo-romaine destinée à compléter le monument commémoratif des Fins.

La Société adresse à M. Durand ses plus vifs remerciements.

M. Serand offre au Musée de la part de M. Norbert DUNOYER, deux échantillons de Flysch de Juvigny, présentant des empreintes d'Helminthoïdes.

Le Président donne ensuite la parole au **Secrétaire** pour la lecture du rapport sur les concours de poésie et d'histoire. Les conclusions du jury sont adoptées et les récompenses décernées dans l'ordre suivant :

HISTOIRE. — Un prix de 100 fr. est attribué à M. Norbert DUNOYER, de Juvigny.

POÉSIE. — La totalité du prix : 200 francs, est décernée à M. François DELLEVAUX, de Lyon (auteur du manuscrit n° 11).

Mentions très honorables ex-æquo : MM. Henri LEZAY, à Annecy (auteur du n° 2) ; Henri FROMONT, à Lagruère (Lot-et-Garonne) (n° 9) ; Lucien CHISELLE, à St-Florent (Allier) (n° 10).

Mention honorable : M. Pierre BRULAT, de Nantes.

M. Marteaux, comme suite à un vœu qu'il émettait dans la dernière séance, présente, de la part de M. Claude GAY, propriétaire, à Annecy, une intéressante réduction en bois d'une maison du canton de Thônes, haute de $0^{m}32$, qu'il a construite lui-même et qu'il veut bien offrir au Musée de la ville par l'intermédiaire de la Société. Cette maison n'est autre que la maison paternelle du donateur, aux Clefs, dont la construction remonte au milieu du XVIIIe siècle. Les assistants examinent curieusement ce travail très utile pour l'histoire de l'habitation dans la montagne et félicitent l'ingénieux constructeur que remercie vivement le conservateur, M. Le Roux.

M. Désormaux appelle l'attention sur le récent ouvrage de

M. Antoine Thomas, le maître éminent de philologie romane, à la Sorbonne. Les romanistes liront avec plaisir dans les *Nouveaux Essais de Philologie française* qui viennent de paraître (Paris, Bouillon, 1905), toute une série d'articles du plus vif intérêt. Un certain nombre d'observations ont trait à des expressions usitées dans le franco-provençal. (Voir par exemple, p. 366, la note sur le savoyard *itoulă*.) L'article intitulé : *La Science étymologique*, paru antérieurement dans la *Revue des Deux-Mondes* (décembre 1902), est un modèle d'érudition et de pénétrante analyse. Nos collègues qui s'occupent de l'onomastique savoisienne pourront aussi trouver dans le chapitre relatif à la *Toponymie gauloise et gallo-romaine*, une foule de remarques qui ne manqueront pas de leur suggérer d'intéressantes comparaisons.

Le même donne lecture d'un article philologique rédigé pour la *Romania*, concernant les expressions savoyardes *vĭorbă*, *viorbe* et *vĭorbàlă*, qui désignent soit un escalier en colimaçon, soit un passage situé sous les arcades d'une maison et sur lequel il demande l'avis des membres présents, ce qui donne lieu à une intéressante discussion.

M. Despine dit qu'au cours des travaux exécutés pour la captation d'une source à Bouchy, commune de Challonges, on a mis au jour des débris d'une canalisation que maintenaient des pieux en châtaignier. Cette trouvaille pourrait peut-être se rapporter à une construction romaine. Des renseignements plus précis sur ce sujet seront, si possible, apportés ultérieurement.

M. Guerby, dans une intéressante causerie, indique les éléments qui permettent d'établir la prévision du temps dans notre région, en combinant les données de la dépêche météorologique du bureau central avec les observations journalières que l'on peut effectuer à Annecy. (Voir plus loin.)

M. Marteaux fait la communication suivante : « En parcourant la liste des saints, sous les vocables desquels sont placées les paroisses du diocèse de Genève, dans le Pouillé de 1481 et d'après l'édition qu'en a donné notre collègue, M. l'abbé Gonthier (*Mém. de l'Académie salésienne*, 1888, t. XI ; v. aussi *Rev. sav.*, 1889, p. 289, et M. Eug. Ritter, *id.*, p. 232), j'ai été frappé de l'origine singulière de deux de ces saints. C'est ainsi qu'Albens a comme patron Alban, martyr d'Angleterre ou de Mayence, car on n'a pu l'identifier d'une façon certaine ; et l'on peut s'étonner que ce saint étranger ait eu quelque culte dans

notre pays. Mais sa présence se justifie par une fausse étymologie. On a essayé d'expliquer Albens très anciennement Albinnum, par Albanus, et on lui a donné ensuite comme patron le saint qui portait ce nom. Par suite le nom du *pagus*, qui devait être Albinnensis, s'est corrompu en *Albanensis*, d'où *Albanais*. D'autre part, Syon a pour patron saint Romain, soldat martyrisé à Rome le 9 août 258; or, il se trouve justement que l'église a pieusement conservé dans un de ses murs une inscription à un L. Romanio (*C. I. L.*, XII, 2560) qu'on lisait auparavant *Romano*. On a évidemment cru que ce nom, exhumé lors de la construction de la première église de l'antique Sedunum, ne pouvait être que celui d'un saint ainsi miraculeusement suggéré et qu'on a identifié avec le soldat exécuté sous Valérien. Il est probable qu'à l'origine le nombre de ces saints dut être considérable, car nous ne connaissons pas les plus anciens vocables des paroisses, et qu'avec le temps et la réflexion il se produisit dans le céleste personnel une épuration à laquelle l'influence des évêques et des grandes abbayes patronales ne fut pas étrangère. Notre-Dame en particulier, St-Pierre, St-Martin et St-Maurice, pour ne citer que les plus fréquents, durent se substituer peu à peu à des titulaires païens que l'ignorance des campagnes avaient bizarrement sanctifiés. Aussi, en thèse générale, on doit regarder historiquement comme suspect tout saint dont le nom se rencontre à l'état isolé dans les vocables des paroisses d'un diocèse. »

M. Charvier présente la candidature de M. Cattin, notaire à Annecy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

RAPPORT SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE

— 1904 —

Le concours d'histoire, cette année, nous le constatons à regret, est d'une pauvreté désolante. Un seul mémoire nous a été présenté ; et ce n'est pas même une étude achevée, mais une simple collection de documents.

Ayant trouvé aux Archives de Genève la liste détaillée des *Ventes de Biens ecclésiastiques opérées en 1794-1795, par l'Administration révolutionnaire du district de Carouge,*

M. Norbert Dunoyer en a pris patiemment copie dans le but, louable assurément, de fournir des renseignements précieux aux futurs auteurs de monographies, et il la présente au concours ouvert par la Société Florimontane.

Dans un avant-propos, M. Dunoyer essaie de faire l'historique de ces ventes. L'exposé est malheureusement un peu court et superficiel. Un coup d'œil sérieux sur la législation, très compliquée et souvent modifiée, relative aux biens nationaux, aurait été utile ici.

Nous eussions également aimé que l'auteur, au moins pour les communes qu'il connaît bien, eût comparé la valeur relative des terres à la fin du XVIIIe siècle avec la valeur actuelle de ces mêmes terres. Cette étude aurait donné un certain relief, un cachet personnel à son œuvre. Il est vrai toutefois que les biens nationaux ont été le plus souvent adjugés à des prix dérisoires.

Enfin l'auteur ferait bien de compléter son travail soit en nous donnant la valeur en assignats des sommes payées par les acquéreurs, soit en copiant aux Archives de Chambéry la liste, peu nombreuse en réalité, des ventes de biens ecclésiastiques du district de Carouge, opérées dans la capitale du *Mont-Blanc*, et, aux Archives de la Haute-Savoie, la vente des presbytères de la même région.

Malgré ces lacunes que l'auteur pourra facilement combler, les documents présentés par M. Dunoyer offrent un intérêt incontestable ; et si nous ne croyons point devoir lui accorder un prix, nous proposons du moins de lui adjuger la somme de *cent francs*, afin d'encourager ses louables efforts et d'aider à la publication des documents en question.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

La Commission désignée pour le jugement du Concours de poésie Andrevetan a dû examiner, cette année, seize manuscrits.

A la suite d'un premier classement, huit œuvres ont été éliminées comme étant extrêmement faibles. Parmi celles-ci, les auteurs des n°s 1 (devise : « Tout sur la note tendre ») et 12 (devise : « Abritez-moi sous vos ailes ») semblent ignorer les premières notions de la versification.

Les pièces n°s 4 *(Va mon Rêve)*, 5 *(Aimer en souffrant...)*,

13 *(Un doux Sourire éclos)*, 14 *(Qui vivra verra)*, 8 *(Frédégonde)*, témoignent d'une grande pauvreté d'invention, d'une imagination puérile et rééditent, toujours en des vers faibles, les mêmes banalités.

L'auteur du nº 3 (« Onorate l'altissimo poeta ») a choisi dans *La Mort du Dante* un sujet dramatique qui offrait des ressources inépuisables et pourtant cette œuvre est froidement, pauvrement inspirée et exprimée sans le moindre charme poétique.

Le nº 15 (« Akiri Klopodanta ») fait preuve de meilleures qualités. *Le Sort des Poètes* est une pièce d'une bonne inspiration, toutefois l'ensemble est trop inégal.

L'auteur du nº 7 (« Les feuilles mortes jonchent mon seuil ») a retenu l'attention du Jury par une série de tableaux intimes pénétrés d'une émotion sincère, mais souvent un peu naïve *(La Communiante)*. Malheureusement la forme laisse beaucoup à désirer et certains passages sont en particulier d'un prosaïsme regrettable.

Le sujet choisi par l'auteur nº 6 *(Eur Rosennick)* relevait plutôt du folklore que de la véritable poésie. En voulant serrer la légende de trop près, l'inspiration s'est trouvée étouffée. Plusieurs passages de *L'amoureux Tryptique* ne sont cependant pas sans un certain mérite, mais des faiblesses regrettables, exemple :

La fleurette éprise
Du soleil ensemble et du vent

ont empêché le Jury de décerner à cette pièce une mention.

*
* *

Avec le nº 16, nous trouvons un poète qui n'est pas dépourvu de talent. Il trace d'une touche habile des portraits humoristiques, comme on peut en juger :

Le Papyrivore.

— « Doucement, doucement : voici le sanctuaire
Dont Monsieur l'Archiviste est l'ange gardien.
Des vieux livres il sort un arôme ancien
Qui vous caresse aux plis flottants de son suaire.

Raide et grave, jamais cet homme n'a souri ;
Sa face blême est un reflet des palimpsestes ;
Il ne descend qu'avec lenteur, comptant ses gestes,
Entre les bras plaintifs d'un fauteuil déflori.

Austérité, chronométrie et mécanique...
Sa redingote a la rosette académique ;
Il parle bas – sa voix est celle d'un enfant.

Et l'on doit contempler avec respect, moroses,
Dans l'arche, dont il est le joyau triomphant,
Ces débris poussiéreux de très vétustes choses.....

Ou de petits tableaux familiers finement observés et lestement troussés :

Le Chariot.

A chaque trou, poussif, las, pleurant des essieux,
Sa danse, qu'exaspère un gong de tonneaux vides,
Le fait s'écarteler sur des ais invalides,
Criant leur affre au rire implacable des cieux.

Il passe. La sueur, en lanières, dégoutte
Sur la bête crevée, hâlant et peinant dur.
Tout brûle. Le soleil, aux bords blancs de la route,
Met la flamme à la motte et rôtit le blé mûr.

Sur le brancard assis, Phaéton, l'œil molasse,
Au mouvement ballant de ses jambes s'endort...
Le chaos trépidant du chariot s'efface

Dans une poudre rose..... Et ce miséricord
N'est plus qu'un point tanguant que happent les ornières,
Sur l'horizon, saignant de toutes ses lumières.

Mais le goût et le choix des expressions ne sont peut-être pas toujours très heureux *(Les Chiffonniers)*. Dans les *Cheminées*, l'auteur a même laissé passer une faute grave de prosodie :

Dont commun*ient* les êtres troubles et fervents...

Le Jury, reconnaissant le mérite des deux poésies ci-dessus, a cru cependant devoir décerner à ce manuscrit une mention honorable.

*
* *

Nous entrons, avec le nº 9 (« Il mourut pleuré de tout le pays »), dans le drame historique où l'auteur a pris pour sujet la Jacquerie et la légende du Grand-Ferré, sous ce titre : *Les Loups*. Les monologues sont un peu longs, mais intéressants. L'auteur abuse toutefois de certaines licences poétiques : phrases cisaillées en rejets. L'habileté scénique fait parfois défaut, mais il passe dans certaines tirades un véritable souffle épique.

Les Loups.

. . . . . .

Interroge la nuit et sonde son mystère,
Car il ne s'agit plus de déchirer la terre
Et de l'ensemencer de seigles et de blés,
Non, les cœurs sont meurtris et les esprits troublés

Et le serf qui lançait au vent le grain d'épeautre,
Lui jette maintenant, hardi, son cri d'apôtre.
Ah ! trop longtemps il fut bafoué, pressuré,
La chose du seigneur puissant, l'être abhorré
Que l'on vendait avec la glèbe ou les récoltes,
La bête qui devait tout subir sans révoltes,
La chair maudite que cinglait le fouet, la peau
Qu'on faisait mordre par le dogue du troupeau
Et qu'on suppliciait pour avoir l'assurance
Qu'elle n'était pas ladre et sentait la souffrance ;
Trop longtemps il clama, bâtonné, pieds au feu,
Ignorant que le ciel était doux, était bleu
Tout aussi bien pour lui, vilain, que pour le noble ;
Trop longtemps il traîna, lourde, sa vie ignoble,
Nu dans la fange, sous l'averse et le soleil,
Hâlé, tanné partout, oui, du col à l'orteil ;
Trop longtemps il fut le plus vil, le plus immonde,
Mis au dernier degré de l'échelle du monde ;
Trop longtemps il porta sa chaîne, trop longtemps
Il méconnut la joie et l'âme du printemps ;
Trop longtemps il laissa dormir, sourd aux attaques,
Le loup très irrité qui hurle au cœur du Jacques !...
Et qui sait si ce loup ne devient pas lion,
Car le serf a grandi dans la rébellion
Après avoir saigné dans l'horrible souffrance,
Et ce n'est plus lui seul qu'il défend, mais la France.
C'est pourtant ton désastre ô roi Jean, à Poitiers,
Qui nous fit tressaillir et relever, altiers,
Formidables, nous les piétinés de la veille.
Et ce cri : « Prenez garde, un fauve se réveille ! »
Sema chez les seigneurs la colère et l'effroi.
Oui, déjà ruinés par les impôts du roi,
Les falsificateurs et la noblesse, rustres,
Vous dûtes rançonner les Anglais trop illustres,
Vainqueurs des Francs, jaloux très envahisseurs,
Ignorant quels étaient vos plus grands oppresseurs,
Des falsificateurs, des Anglais ou des nobles.
Le produit des forêts, des terres, des vignobles,
Ne fut pas suffisant pour faire face à tout.
Mais que craint-on quand le cœur gronde et le sang bout ?
Ame ardente, qui peut t'arrêter quand tu vibres ?
Tous, nous fûmes pillés, tous, jusqu'aux vilains libres,
Frappés à vif, jetés aux fumiers, aux cachots,
Nous montâmes, les pieds tout nus, sur des réchauds,
On nous fit avaler de l'eau, pintes sur pintes,
Liés, couchés, malgré nos cris, malgré nos plaintes,
Manger de l'ail, des tas, sans boire aiguillonnés ;
Si nous le refusions, fous, convulsionnés ;
On nous coiffa de pots de fer rougis aux flammes
Et si l'on avait pu tortionner nos âmes,

Tordre nos cœurs, mais en retardant notre mort,
On l'aurait fait. Eh bien ! la tenaille qui mord
Et le déchirement, lent et fin, de l'épingle,
Et l'eau qui vous étouffe et le fouet qui vous cingle,
Ce sont des stimulants plus que des maux, on sent
Le frisson de la chair qui passe dans le sang
Et, libre, l'on n'est plus du tout Jacques Bonhomme,
Mais un être d'espoir et de beauté, grand comme
La Vengeance, et, les yeux sur son soleil levant,
On jette, magnifique, un cri de haine au vent.
Qu'il fut répercuté ce puissant cri de haine !...
Partout on se leva dans la vaste Gehenne.
On vit des gens s'unir pour combattre, éblouis,
Quand un malheur plus grand déchira le pays.
Des brigands, profitant de ces troubles étranges,
De l'abandon des champs, dévastèrent nos granges,
Prirent notre bétail, nos chevaux, tout le peu
Qui nous restait, à nos chaumes mirent le feu,
Tuèrent les enfants, outragèrent les femmes,
Et l'on ne vit bientôt que du sang et des flammes.
. . . . . .
Et voici les seigneurs dans les rangs, une force
De plus contre nous. Ils ont du fer plein le torse,
Brassards, cuissards, du fer sur la tête, du fer
Partout, et nous, usés, ayant faim et souffert,
Devant ces brigands, ces lances et ces rapières,
Nous n'avions que nos bras, nos outils et des pierres.
Mais le royaume allait avoir aussi ses maux.
A Saint-Leu de Cérent, en cent autres hameaux,
Dans tout le Beauvaisis, si tranquille naguère,
Le vent qui berce les blés murs, souffla la guerre.
« Mort aux nobles ! » Et les paysans réunis
Les déclarèrent tous félons, lâches, honnis,
Jurèrent qu'ils allaient en délivrer la France,
Et ces humbles, si beaux malgré leur ignorance,
Sentirent leur amour pour le chaume et le sol,
Et pour tout le pays, les porter en son vol.
Ils allèrent plus haut qu'avec des philippiques.
Avec des bâtons, des couteaux, on fit des piques.
On prit des fourches et des socs, des faux et des
Haches, et ces vilains et ces serfs excédés
De coups et de travail autant que de famine,
Avaient en défilant une farouche mine.
Ils allaient, décharnés, hirsutes, en haillons,
Milices de malheur et sombres bataillons,
Masse énorme couvrant d'ombre toute la plaine,
Les poitrines soufflant, ne formant qu'une haleine,
Et tous ceux qui voyaient marcher ce bloc humain
Mu par l'espoir d'un doux et splendide demain
Inondant de clémence et la terre et l'espace,

Disaient en tressaillant : « C'est la France qui passe ! »
Nous saccageâmes, nous brûlâmes les châteaux.
Et, cyniques, armés de coutres, de couteaux,
Nous égorgeâmes nos seigneurs avec ivresses.
Nous faisions des butins, prenions des forteresses,
Et c'était beau de voir sur nous un noble sang.
Soixante châteaux-forts furent détruits, puis cent,
Deux cents, monstres géants croulant dans la campagne,
Sur les bords de la Somme et de l'Oise, en Champagne.
Dans le Beauvaisis, le Valois, le Laonnois,
Dans tout le Soissonnais et dans tout l'Amiénois,
On entendait des coups de cognée et de pioche,
Dans le bronze et le fer, dans la pierre et la roche,
On les voyait fumer partout, les beaux débris,
Même au cœur de la France, aux portes de Paris.
Ce fut éblouissant, superbe, grandiose.
Et tout en soutenant le droit de notre cause,
« Modérez-vous », cria Marcel, et le prévôt
Nous envoya des gens à sa solde aussitôt
Pour nous aider et pour calmer notre colère.
Pourtant, il connaissait, lui, l'âme populaire,
Il savait bien qu'elle est stoïque, qu'en tout cas
Elle lutte toujours et ne se soumet pas.
D'ailleurs, aucun de nous ne voulait se soumettre.
Chaque esclave devait se venger de son maître,
Avait son propre orgueil et sa propre rancœur
Et visait de sa main déjà sanglante au cœur.
Pas un découragé, pas une seule fuite.
O lutte, que tu fus terrible par la suite !
Il en vint de partout des chevaliers de fer.
Et dans ce choc sinistre et ce brasier d'enfer,
Luttes dans le soleil d'or ou dans la nuit sombre,
A mesure que les vilains perdaient en nombre,
Qu'ils voyaient autour d'eux s'amonceler des morts,
Ils devenaient plus grands et se sentaient plus forts.
Voici d'autres seigneurs, d'autres, d'autres encore.
C'est un cercle d'acier, formidable et sonore
Qui les enserre, les accule, les étreint.
Personne ne se sauve et personne ne craint.
Tout est mêlé, la plèbe et la noblesse austère.
Plus de classe, plus de préjugés sur la terre.
On se prend corps à corps, on s'embrasse. Voici
Dans ce combat superbe, étrange et sans merci,
Qu'arrivent en heurtant nos armes paysannes,
Des soldats hérissés de longues pertuisanes.
C'est le Régent. Des coups pleuvent, encor, toujours.
On lance de la poix et des flèches, des tours.
On nous piétine, on nous déchire, on nous mutile,
Sur ce terrain qui fut luxuriant, fertile,
Et qui n'est plus qu'un champ aride et désolé.

Mais le patriotisme est divin, est ailé.
Et quand, à grand fracas d'écus, masqués de heaumes,
Le Navarrois suivi d'une légion d'hommes,
Lui, l'allié du roi d'Angleterre, Edouard Trois,
Bondit dans la mêlée effroyable, oh ! je crois
Que c'est en souriant que nous le regardâme,
Car nous étions géants, non de taille, mais d'âme.

Voici maintenant un agréable poète païen qui dépense beaucoup de talent dans le genre voluptueux. Il manie habilement le vers. Dans ses *Rimes sensuelles*, n° 2 (« Coronemus nos rosis antequam marcescant »), son chant est délicat, ému, mais trop monocorde. La forme n'est pas suffisamment châtiée, les mêmes vers se retrouvent dans des pièces différentes et il y a vraiment abus de mots tels que : caresse, câline, extase, front brûlant. Dans une pièce de soixante vers : *Désir*, nous relevons :

Emporté près de toi dans l'extase du rêve...
Dans une extase immense où s'abîme mon cœur...
Et rester transporté d'une extase sans fin...

Mais quel charme languide se dégage de quelques poésies ! Voyez plutôt ce début de *Vaine Attente* :

Vaine Attente.

Je rêve à tes grands yeux, ma mignonne adorée...

A tes grands yeux brillants, dont la flamme dorée
Fait passer en mon âme un langoureux frisson,
Quand de reflets ternis parfois elle est moirée.

Un feu doux près de moi murmure une chanson
Joyeuse et monotone, et dehors les cieux blêmes
Disent l'ennui mortel de la froide saison.

Dans un vase veiné meurent des chrysanthèmes,
Touffes de pourpre et d'or, de soie et de velours
A la teinte pâlie, ainsi que tu les aimes.

Ma chambrette s'endort, close de rideaux lourds ;
Et, pendant que mon doigt feuillette un moraliste,
Les heures en silence emportent loin leur cours.

Dans le soir lumineux un doux parfum persiste ;
Sans peser le temps fuit par le rêve emporté ;
Mais je sens que mon âme est profondément triste.

Il manque dans ma chambre un sourire d'été,
Il manque au ciel brumeux l'or et la transparence,
Il manque dans mon âme un rayon de gaieté.

Oh ! si tu consentais — quelle folle espérance ! —
A venir apporter à mon esprit ému
Le rayon de soleil de ta chère présence !

Si, pendant que ce soir je rêve irrésolu
Regardant le cristal lumineux qui chatoie,
J'entendais tout-à-coup venir ton pas connu...

Le cœur chaviré d'aise au froufrou de la soie
Qui chante sur ta robe en frissons étouffés,
J'irais t'ouvrir, tremblant et palpitant de joie.

Je baiserais, ému, tes petits doigts gantés,
Heureux enfin d'avoir fléchi ton âme altière,
Le cœur enorgueilli de telles privautés.

Je te contemplerais à la douce lumière
Des lourds flambeaux d'argent, dont l'éclat pâle et doux
Ne saurait t'éblouir ni blesser ta paupière.

Puis je viendrais me mettre, amie, à tes genoux,
Pour te parler longtemps de mon humble tendresse,
A mots câlins et chers, à mots ardents et fous.

Aux Anglais, *Hymne à la Guerre* et les sonnets *Trahison* et *L'Inaccessible* que nous publierons dans le prochain fascicule prouvent que ce poète peut chanter autre chose que la volupté qui, s'il n'y prend garde, finirait par énerver son talent.

L'œuvre n° 10 (devise : « Comprendre et retenir ») est celle d'un poète délicat dont la touche est moins sensuelle, le style moins charmeur que le précédent, mais il ne sait pas moins se servir et habilement de la note tendre. Quand il chante l'amour ou qu'il pose des *Questions dans l'Inconnu*, il arrive à nous émouvoir et sait trouver l'expression juste sans tomber dans l'exagération ou la banalité :

Questions dans l'Inconnu...

Quel geste tout puissant vous sema dans l'espace;
Pour quel but et comment ! Sur vous quel souffle passe,
Epis dont s'enrichit le même champ de blé,
O Mondes Infinis dont le ciel est peuplé !

Répondez ? Vivez-vous du Soleil ou de l'Ombre ?
Oh ! quel problème enfin livrera votre nombre ?
Connaissez-vous ce Dieu dont nous rêvons souvent,
Entendez-vous nos cris qui montent dans le Vent.

Avez-vous remarqué notre petite sphère :
Dites, répondez-nous ? afin de satisfaire
Les poètes, ces fous, ces chercheurs d'Idéal,
Et les savants penchés sur l'Atlas sidéral.

Nous ignorons la fin de notre destinée
Et pour quel jeu fatal, l'année après l'année,
Nous cherchons vainement d'impossibles bonheurs
Dans une lutte ardente où se brisent nos cœurs.

A peine notre esprit comprend son existence,
Que, devant la splendeur de votre empire immense,
Il se prosterne, ému, dans le calme des nuits,
Pour vous dire, tout bas, sa joie ou ses ennuis.

Dites, comprenez-vous ces suprêmes prières
Que guident nos Désirs vers nos blondes lumières,
Astres qui, comme nous, voyagez dans l'éther,
Luna, Mars ou Vénus, Saturne ou Jupiter !

Nous naissons tous égaux ; et, tous, tant que nous sommes,
Pour disparaître, hélas ! nous devenons des hommes ;
Et sur tous nos vouloirs, plus rudes chaque jour,
Pèse implacablement la même loi d'Amour.

Nous vivons ! mais, cédant à la même souffrance,
Nous lassons nos pensers d'une folle espérance...
Qu'espérons-nous ? Qu'attendons-nous ? Nul n'en sait rien.
Qui pourra séparer le Mal d'avec le Bien ?

Nous croyons à la Mort, cette éternelle vie
Des Ames. Etes-vous la sublime Patrie
Où les efforts constants des hommes vertueux
S'unissent dans la paix d'un sort toujours heureux.

Audacieusement, vers vous, vers vous, Etoiles,
Nos esprits invaincus cinglent leurs blanches voiles
Et parmi les chemins tracés par les savants.
Ils vous portent l'émoi de nos saluts fervents.

O Constellations, Lumineuse Poussière !
O Mondes Inconnus ! dites-nous le mystère
Qui pèse sur l'éclat divin de vos beautés,
Livrez-nous les secrets de vos immensités !

Pour chacun de ces trois manuscrits : nos 2, 9 et 10, la Commission croit devoir proposer une mention très honorable ex-æquo.

* * *

Nous arrivons enfin au morceau capital du concours, au n° 11 (devise : « Le bleu, c'est la couleur qu'on rêve pour la rose »). Cette *Rose sur le Mur* est un poème à deux voix d'une sensibilité exquise, d'une délicatesse de touche infinie et qui serait absolument parfait si le sujet choisi était plus moral. Par ce temps d'études psychologiques où l'on voit trop souvent en scène des femmes en rupture de vertu, où, sous prétexte d'analyser des sentiments ou plutôt des sensations, on brave ouvertement les conventions sociales, ce reproche peut paraître étrange. Et cependant, nous croyons qu'il y a d'autres sujets à traiter que l'éternelle séduction, et nous regrettons qu'un poète, par la magie de son style et l'éclat de ses rimes

éblouissantes, nous captive au point de nous faire accepter les situations les plus troublantes. Nous voudrions voir présenter à nos concours des œuvres saines, fortes, qui élèvent l'âme dans les régions sereines de l'art et de la pure beauté au lieu de l'affadir par des subtils parfums de boudoir. Cette réserve faite, ce poème est remarquable : tel passage nous fait penser aux belles tirades du *Cyrano* de Rostand ; l'esprit y jaillit en cascades et, du premier jusqu'au dernier vers, l'ensemble est d'une tenue parfaite et dénote un poète de talent et un fin observateur du cœur humain.

Le Jury propose de décerner la totalité du prix à l'auteur de *La Rose sur le Mur* dont la *Revue savoisienne* commencera la publication dans le présent fascicule.

CONCOURS DE POÉSIE DE 1905

La Société Florimontane a l'honneur de faire savoir que le roulement annuel de ses concours amène pour 1905 le retour du Concours de Poésie.

La somme à distribuer sera de 600 francs.

Sont admis à concourir : 1° tous les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

En dehors des satires politiques et religieuses et des œuvres blessant la morale, toute latitude est laissée aux concurrents pour le choix du ou des sujets.

Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à *cent*. Pourvu que ce chiffre soit atteint, peu importe le nombre des pièces envoyées.

Les travaux devront être composés en langue française. *Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi (mais sans signer cette déclaration) que leurs œuvres sont inédites et n'ont été présentées à aucun autre concours.*

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus ; les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 1er novembre 1905.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société Florimontane ; les auteurs pourront en prendre copie.

Le Comité de la Société Florimontane.

La Rose sur le Mur

Poème à deux voix [1]

A Gabriel Sarrazin

—

Mon Cher Maître,

Ce poème, que vous connaissez bien et que vous aimez, ne saurait avoir de dédicace.

Mais si sa première page doit rester blanche, qu'il me soit permis d'inscrire sur le second feuillet et sans ingratitude, votre noble nom de poète et d'ami.

F. D.

***

Car sa fragilité n'est pas assez fragile.

Henri de Régnier.

Cette Rose, Madame, est une rose-fée. .
Eglantine-lueur dans le hallier obscur,
Emblème du désir poétiquement pur,
C'est la fleur d'Ophélie et c'est la fleur d'Orphée !

Eclose dans le bleu, mais vierge et non greffée,
Mais libre ! elle escalade et déborde le mur
Du parc où vous cloîtra le destin triste et dur.
Qui l'oserait cueillir aurait la main griffée...

Votre vie est ce parc cerné d'un mur cruel,
L'Eglantine est pour vous notre amour fraîche éclose;
Votre honneur est ce Mur qu'efface cette Rose...
Madame, un astre-fleur embaume notre ciel;
Notre azur est fleuri de douceur blonde et rose :
Une églantine est une étoile au cœur de miel.

***

1. Vient de paraître. — Paris. — P.-V. Stock, éditeur, en 1 vol. in-16 jésus. Prix : 3 fr. Reproduction, traduction et représentation réservées par l'éditeur.

PERSONNAGES :

FRIVOLINE. — *Mieux que belle : pleine de grâce. — Toilette d'intérieur. Alliance à la main gauche.*
TRISTAN. — *En noir. Aucun bijou.*

—

PETIT SALON FAISANT BOUDOIR.

A gauche, porte drapée d'une portière qui la masque toute. Grand canapé avec coussins. Au mur, accrochée par un ruban, pend une mandoline.
Fauteuils et poufs. Paravent.
Au fond, piano, clavier ouvert, pupitre garni.
A droite, cheminée ; feu dans l'âtre. Bibelots. Cadres à photographies. Petite pendule à sonnerie. Un marbre blanc : L'Amour enchaîné.
Lampes allumées.
On est en hiver ; le crépuscule vient, hâtif.
Devant l'agonie rose du foyer, Frivoline est assise, dans une bergère très basse.
A sa gauche, sur une table-étagère, un coffret mi-caché sous un travail inachevé de broderie. Tout près, l'épanouissement d'une gerbe de roses thé et d'œillets rouges.
A sa droite, sur deux coussins empilés, une chatte repose, invisible.
Silence moelleux et ronronnant où palpite l'obsédant tic-tac de la pendulette. Frivoline vient de laisser choir le volume qu'elle lisait.
En cet instant, elle caresse, au hasard du geste rêveur, sa chatte : « Billet-Doux ».

—

I.

FRIVOLINE, pensive.

L'amour !...
Qu'est-ce ?...
Etre aimée, ou bien : aimer, soi-même ?...
Est-ce dire : « Je t'aime ! » — ou bien penser : « Il m'aime... » ?...
Est-ce vivre sa vie avec deux cœurs ? Chérir
Doublement ?... Est-ce vivre, à force d'en mourir ?...
Est-ce un ravissement, plutôt qu'une sottise ?
Est-ce un feu que l'orage éteint ? qu'un souffle attise ?
— Phare et tison, cierge et follet, astre et falot —
Qui brûlerait sous terre et flamberait dans l'eau,
Inextinguible : ainsi que la flamme grégeoise...
Après une pose réfléchie.
« Amour » n'a pas de sens, dans la langue bourgeoise.
Avec un pressentiment enthousiaste
Ce n'est pas seulement, je sais, le roi des mots,
C'est le pire des mots ! — C'est le plus doux des maux !
C'est l'adorable nom d'un adoré supplice...
A sa chatte qui repose, toujours pelotonnée
— Billet-Doux, vous n'écoutez pas... Avec délice,

Billet-Doux, vous rêvez, et vous faites ronron
Sur votre cher coussin où vous dormez en rond...
Vous êtes, Billet-Doux, la plus chatte des chattes !
L'amour a des douceurs dont vous vous pourléchâtes...
L'amour...
J'ai blasphémé. L'amour, c'est plus qu'un mot !
L'amour ? — C'est l'Enfant-Dieu, l'Amour ! C'est un marmot
Avec des ailes... mais si beau ! si pur de fange !
Que les petits enfants le prennent pour un ange,
Et que, voyant l'Amour, ils font : « Petit-Jésus... ».

Se morfondant.

— Billet-Doux, je me perds en discours décousus,
Parce que j'eus, durant toute cette journée,
L'esprit mis en lambeaux, l'âme disséminée
Par les mille tourments du doute et de l'ennui...
— A présent, c'est trop tard pour qu'Il vienne ! Il fait nuit
Tout à fait.

Se penchant pour respirer les fleurs.

Son bouquet...

Elle respire, le regard clos, longuement.

— Rouge œillet, tu m'écœures,
Tu sens trop bon ! — Il est, Lui, trop méchant...

Ses yeux s'ouvrent sur la pendule.

Cinq heures
Vont sonner.

L'heure s'égrène, grêle et claire.

— Billet-Doux, fleurs ! Soyez les témoins
De sa méchanceté sotte... cruelle...

Avec la coquetterie d'un reproche.

Au moins,
Il pouvait bien m'écrire, à moi ! — Sa Frivoline
Aime le chatouillis de sa plume câline
Griffant le papier blanc de son style enjôleur
Qui semble, Billet Doux, l'épine d'une fleur...
Son esprit fin jaillit de l'encre qui s'épate
Comme ton ongle sort du velours de ta patte...
— C'est un sentimental, un tendre, un déréglé,
Un fou !

A sa chatte.

— Figure-toi qu'il a trouvé la clé
De mon cœur, ce coffret qui ferme sans serrure !
— Sa verve a la chaleur souple de ta fourrure...
Laisse en ta robe errer mes doigts ensevelis :
Il me semble que c'est sa lettre que je lis,
Quand j'y plonge la main pour tiédir ma caresse...
— Voilà pourquoi, si sot que cela te paraisse,

Je t'ai donné ce nom rare de « Billet-Doux » !

Allègrement jalouse.

Ses billets doux !... Je les ai là ! Je les ai tous !

La tendresse de son regard va au coffret de l'étagère.

Cette cassette est mieux qu'une cache précaire ;
On n'y voit qu'une boîte — et c'est un reliquaire...
— Il m'avait demandé comment je le voulais,
Ce nid... à billets doux, cette cage... à poulets !

S'emparant du coffret.

Le voici, ce trésor...

Elle soulève le couvercle.

— Ouvre-toi, tire-lire !
Ce passage m'obsède, et je le veux relire.

Replaçant le coffret, après y avoir pris une lettre.

Ah ! je n'ai pas besoin de la chercher parmi
Les autres ! — La voici...

Elle lit

« *Dites, mon petit-Mi,*
« *Comment le rêvez-vous, notre Coffre-aux-Missives ?...*
« *De structure gracile, ou de formes massives ?*
« *En nacre ? En cuir ?... En bois d'olive ou de figuier ?...*
« *Bombé comme un coussin, ou rond comme un baguier ?...*
« *Allons, mon cher amour, dites votre manière ;*
« *En mailles d'argent vieil, ainsi qu'une aumônière ?*
« *D'acier damasquiné, comme les yatagans ?*
« *Long et capitonné comme une boîte à gants ?*
« *Peint, ainsi qu'un drageoir ? En fine porcelaine ?*
« *Ou, comme le miroir pudique où votre haleine*
« *Pose un brouillard pour voiler votre beauté,*
« *En cristal ?... En onyx ?... Tout de blanc velouté*
« *Au dedans, ainsi qu'un écrin de fiancée ?...*
« *Sa teinte, comment la voulez-vous nuancée ?*
« *Comme une joue en fleur qu'un baiser frais arda,*
« *Rosée ?... Ou bleu turquoise ? ou mauve ? ou réséda ?...*
« *Confiez-moi, cher cœur, comment vous le rêvâtes,*
« *Ce coffre... — Immense : tels vos cartons à cravates ?*
« *Odorant, pénétrant, douillet comme un sachet ?*
« *A triple clef, ainsi qu'un coffre-fort Fichet ?*
« *A fermoir ajouré, comme un missel d'infante ?...*
« *Vous riez des projets que ma tendresse enfante,*
« *Et vous pouffez, railleuse : « Ah ! ah ! Un coffre-fort !*
« *Mais, cela se crochète, et vite ! et sans effort !*
« *Mais, sous la pression d'une pince, quel pène*
« *Résisterait ?... Un coffre-fort ? C'est bien la peine !*
« *— Eh ! bien, j'ai trouvé mieux, pour notre cher coffret...*
« *Non : ni fermoir, ni clé, ni serrure ! — A secret. —*
« *Je le veux à secret, ainsi qu'un cœur de femme !* »

Elle s'arrête de lire.

Comme il affirme vite, et comme il nous diffame ?

Nos cœurs ? nous ignorons nous-mêmes ce qu'ils sont...

Reprenant la lettre.

Oh ! — la suite est troublante et donne le frisson ;
L'imagination y touche à la folie...

Achevant de lire.

« *Comment la rêvez-vous, ma petite jolie,*
« *Cette boîte ? — Faut-il vous dire, moi, qu'elle est*
« *La plus divine niche où blottir un poulet*
« *D'amour, pour la soubrette ou bien pour la marquise ?*
« *Sa situation rend la cachette exquise...*
« *Là. Presque à gauche. Au creux. Pas trop bas, pas trop haut...*
« *A même la moiteur battante de la peau :*
« *Dans son sein ! Là. C'est là. C'est là qu'on doit inclure*
« *Un billet doux. — Entre son cœur et la doublure*
« *De son corset — satin ou coutil — nid toujours,*
« *Car un secret d'ami, chérie, est de velours ! »*

Pliant le billet.

Je ne me lasserais jamais, moi, de l'entendre...
Le mièvre est la finesse élégante du tendre.
Ah ! qu'il est élégant ! qu'il est fin ! qu'il est doux !

Elle baise la lettre

En attendant, mettons son cœur — sous les verrous...

Fermant la lettre dans le coffret

— Réintègre, oiseau bleu, ta cage !

La pendule tinte un coup.

La demie !...

Il a bien tout à fait oublié son amie !
Serait-il plus qu'un autre à l'inconstance enclin ?
Au fait, fidélité n'est pas du masculin...

Elle soupire

Il compte dans ma vie, hélas ! J'en ai la preuve...
Je n'ai pas eu d'amant et je ne suis pas veuve :
Le présent m'interdit de rêver l'avenir...
Tristan le sait. — Il ne peut manquer de venir.
Il est jeune, il est bon... Il m'aime...

Changeant de ton.

Soyons gaie !

J'ai l'âme toute jeune encore, et qui bégaie...
Mais j'apprends à parler sentiment avec Lui.
Je brûle : de son feu ! Je brille : c'est qu'il luit !

Elle éparpille un paquet de lettres sur ses genoux.

Prenant une lettre et la parcourant.

« *Quoi que l'on dise ou que l'on fasse,*
« *D'homme à femme — essai hasardeux ! —*
« *L'amitié n'est que la préface*
« *Du Livre Amour qu'on lit à deux.* »

Avec un sourire.

— La poésie est confiture d'églantines !

Elle cueille une autre lettre.

— Les baisers, — des fondants !

.. Une troisième

Les épîtres, — tartines !

Serrant résolument les lettres.

Viendra-t-il ? A présent, tout espoir serait vain !
Est-ce ma faute ? et fallait-il donc, pour qu'il vînt,
L'aller quérir avec le dais et la bannière ?...
Oh ! je me vengerai de cruelle manière !
— Je l'attendais ; j'ai ri, j'ai pleuré tour à tour. —
Ah ! monsieur mon ami, vous ! me jouer ce tour :
Oui, je me vengerai !

Désarmée.

Non ; je lui ferai fête.
— Venez ! venez !... La paix sera bien vite faite !
Je lui dirai tout près, tout bas, *pianissimo*,
Je lui dirai le mot que j'ai trouvé, — le Mot,
Le mot qu'il n'a pas dit, mais qui m'étoile l'âme...
Venez ! venez, Tristan ! Venez ! Je vous réclame.
Ma patience est courte et trouve le temps long.

S'attendrissant.

Son luth, parmi les bibelots de ce salon,
S'évoque, et fraternise avec ma mandoline.
Et je pense : Ils sont deux : Tristan et Frivoline...
J'ai cette illusion d'ineffable douceur ;
Qu'il est un peu mon frère et que je suis sa sœur !

Elle s'est levée.

Ramassant le livre glissé, tout à l'heure, de ses mains sur le tapis.

Ce recueil est de lui... J'y trouve condensée,
En des vers précieux, mon éparse pensée...
Il fit se préciser mon cœur irrésolu,
— Et mon sang bat plus fort après que je l'ai lu !

Elle feuillette le volume, s'arrête à une page et lit.

« *Mon cœur, Madame, est un chiffonnier-reliquaire*
« *Dont vous avez un peu saccagé les tiroirs,*
« *Quand tous deux nous avons visité, certains soirs,*
« *La boutique du Souvenir, cet antiquaire...*

« *Mon cœur n'est pas rempli d'un bric-à-brac vulgaire.*
« *Ces chiffons, que sont-ils ?* — « *Mes jours !* » — *Ces crêpes noirs ?*
« — « *Mes deuils !* » — *Et ces rubans roses ?* — « *Mes chers espoirs !* »
« — *Et ces faveurs ?* — « *Mes amourettes de naguère* »...

« *Mais il est un coffret, de nacre et d'or cerclé,*
« *Caché sous ce fouillis où votre main s'attarde ;*
« *Un coffret vide et clos, sans fermoir ni sans clé.*

« *Lorsque j'ai du chagrin, sans l'ouvrir, j'y regarde*
« *Le secret dont le cœur de mon cœur a la garde :*
« *C'est notre amour, Madame... Un blond cheveu bouclé.* »

Posant le livre.

— C'est si bon, un peu de tendresse qu'on vous porte !

Interdite Un coup vient d'être heurté.

Oh ! mais... On a frappé?

Elle remonte. — Second coup, plus distinct.

Mais on gratte à la porte !

Elle écarte toute la portière. — Troisième coup très net.

Prêtant l'oreille à qui supplie, de l'autre côté.

— Qui, vous ?

Transportée.

Enfin ! C'est Lui !... — Ni bannière, ni dais ! —

Doucement, elle a entr'ouvert, car Tristan s'introduit.

Feignant la surprise.

Vous !

TRISTAN.

C'est moi...

FRIVOLINE, jouant la déception.

Ha ! bien, vous !... Si je vous attendais !...

II.

TRISTAN, s'inquiétant.

Ma visite, à cette heure, est-elle malhonnête ?

FRIVOLINE.

Je n'ai pas entendu votre coup de sonnette...

TRISTAN.

Mais ?...

FRIVOLINE, avec un sourire.

Que faisiez-vous là? sauvage...

TRISTAN.

J'espérais !

FRIVOLINE.

Je vous croyais au diable !

TRISTAN.

Et que m'en voici près,

Maintenant !

FRIVOLINE, tenant à son idée.

Sans sonner !

TRISTAN.

Sonner ? mon cœur s'en charge !

En entrant au galop mon cœur sonnait la charge ;

Il battait à tout rompre !

FRIVOLINE.

Et la porte vola,

Sous le choc d'Attilla...

Câline lentement.

d'un amour d'Attila

Qui s'est fait désirer une journée entière...

TRISTAN, levant les yeux.

Rien d'étonnant :

Montrant la portière.

Cela rend sourd, une portière !

FRIVOLINE, avec une susceptibilité simulée

Si ma portière est sourde, elle est muette aussi.
Elle intercepte tout ce qui se dit ici,
Mais le garde pour elle, et jamais ne colporte
Au dehors ce qui ne doit pas franchir ma porte...
Une portière, ami, — tenez-le-vous pour dit —
Muette, elle rend sourd, bavarde, elle assourdit !
En secouant un peu sa tant discrète étoffe,
Des mots s'envoleraient, monsieur le philosophe !
Dans son obscur lampas, doux sylphes ! sont blottis
Tous les susurrements et tous les chuchotis
Qui puissent caresser une amoureuse oreille...
En secouant plus fort l'étoffe sans pareille,
Une poudre invisible, enfin, en tomberait
Et qui serait de la poussière de secret...
Celle, qu'étourdiment vous raillez, fait en sorte
Que nul propos à deux de ce boudoir ne sorte
Sans s'être tout à fait dégrisé dans ses plis...

TRISTAN, après un silence.

Ce soir, vous la fermez, c'est ?...

FRIVOLINE.

Pour les vents coulis.

Elle drape minutieusement les plis tombants. sous lesquels la porte disparaît.

Nous voici donc chez nous... Bien chez nous...

TRISTAN, tendrement

Frivoline...

FRIVOLINE, montrant la porte qui est à présent comme encapuchonnée.

La gardienne de l'huis a mis sa capeline...

TRISTAN, de plus en plus tendre.

Frivoline !...

FRIVOLINE, malaisée.

Achevez !

TRISTAN, sollicitant des lèvres

Baisers ?

FRIVOLINE, qui ne veut pas avoir entendu.

Auparavant,
Si vous m'aidiez à déployer ce paravent.

Ils en développent les volets

Afin d'encourager vos manières soumises,

Tendant sa main à baiser.

Embrassez, maintenant...

Tristan lui baise les doigts.

Dans les choses permises...
Là, bien... Là, bien ! Très bien... Vous êtes fort gentil ;
Raisonnable, en un mot.

TRISTAN, dépité.

Vous, — trop sage !

FRIVOLINE, vivement.

Plaît-il ?

TRISTAN.

J'ai dit que vous étiez sage.

FRIVOLINE.

Comme une image.
— Et que c'était tant mieux ?

TRISTAN.

Et que c'était dommage
D'être, pour son ami, généreuse à moitié...

FRIVOLINE, déconcertante.

Qu'attendiez-vous de plus de ma bonne amitié ?
Eh bien, quoi ? Vous boudez ?... Quel vilain caractère !
— Parlez-moi...

TRISTAN, se lançant.

L'amitié...

FRIVOLINE, le coupant net.

Mais voulez-vous vous taire !
Est-ce tout ?

TRISTAN.

L'amitié...

FRIVOLINE.

Taisez-vous donc, bavard !

Tout à coup, se levant.

— Faisons le thé. Je cours chercher le samovar !

TRISTAN, lui prenant les mains.

Restez...

FRIVOLINE, avec de petites tapes pressées

Chut, chut ! — Nous allons faire la dînette...

Dégageant une de ses mains.

Il me tient, ce méchant ! Gare à la pichenette !

Précipitant les chiquenaudes.

Allez, allez, allez ! — Lâcherez-vous bientôt ?

Persuasive.

— Un thé, bouillant...

TRISTAN, la retenant toujours.

Restez ! restez !

FRIVOLINE. prometteuse.

Du bon gâteau

Au miel !

Elle s'échappe.

Vous aurez ma petite tasse en Sèvres !

Au moment de sortir, sur le seuil, elle se retourne

Envoyant un baiser

L'amitié, mon ami... c'est le baiser — sans lèvres !

Elle est sortie.

III.

TRISTAN, seul.

Comme elle m'a jeté ceci, du bout des doigts !
Je vois son geste encor ; j'entends encor sa voix...
L'immobile silence est encore plein d'Elle !

S'arrêtant devant la cheminée. Désignant un cadre à photographie.

Je n'ai que le portrait où j'avais le modèle.

Montrant l'âtre éteint.

J'avais son cœur brûlant : j'ai ce foyer défunt !
J'avais la fleur vivante, — il m'en reste un parfum, —
Une odeur de peau tiède et de fraîche batiste
Qui me grise d'espoir !

Il va et vient. — S'arrêtant devant la broderie d'un fauteuil

C'est une fée artiste.
Comment put-elle faire éclore, au plumetis,
Ces grands pavots brodés ? — Ses doigts sont si petits !
— Ce boudoir est son œuvre. Ah ! cela se devine !
Elle fait tout avec rien, car elle est divine...
— C'est elle qui drapa si bien ce cache-pot...
— Elle encor, qui coiffa de ce galant chapeau
La rosâtre clarté de la lampe qui veille...
Ce qui sort de ses mains est chef-d'œuvre, ou merveille.
— Elle-même monta la chaise ou je m'assieds...
Elle sait se passer, elle, des tapissiers !
Quant aux décorateurs, elle leur fait la nique...
Etre une fée en tout est son cas. Cas unique !
Car elle sait tenir — j'en suis persuadé —
Une plume aussi bien qu'une aiguille et qu'un dé ;
La Divine Marquise et Jenny l'Ouvrière,
C'est Frivoline ! Elle est sa propre couturière.
Elle excelle à trousser un *petit bleu* matin
Ainsi qu'à chiffonner la faille et le satin...
Elle sait accorder — problème peu commode —
L'économie et l'Art, le bon goût et la Mode !
— Elle a peint cet écran, ainsi qu'elle étoffa
La bouffante rondeur de cet ample sopha ;

Ainsi qu'elle fronça les plis de la portière,

Devant la gerbe de fleurs.

Elle fait les bouquets mieux qu'une bouquetière...
Elle soigne la vie éphémère des fleurs,
Qui n'osent se faner et gardent leurs couleurs,
Revivant chaque jour d'une eau renouvelée
Pour qu'elle ne soit pas, de leur mort, désolée...
Un jour, elle pleura devant l'effeuillaison
De cet enchantement : la rose Malmaison...
Les bouquets, — ces mourants ! — ont pitié de son zèle.
S'oubliant à fleurir, des semaines, chez elle,
Ils réservent toujours leur encens le plus fin
Pour tromper son alarme en embaumant leur fin...
Ici, le cristal pur ne verdit pas, où trempe
La grappe du cytise ou la rigide hampe
Du glaïeul, ou le thyrse odorant du lilas...
Elle exauce les fleurs par les soins jamais las
Que prodiguent ses mains tendrement occupées...
Et mes désirs voudraient être des fleurs coupées !

Allant et venant.

— Les fleurs ! Aimer les fleurs ! Suave passion !
Les aimer, c'est chérir l'humble perfection ;
C'est goûter l'idéal vivant qui rassasie...
Les fleurs, mais c'est l'irréprochable poésie !

S'arrêtant à nouveau devant les fleurs.

— Œillets et roses thé... (un gage ! un mien cadeau !)
Huit fois, depuis huit jours, elle vous changea d'eau...
— Bouquet, présent d'amour... poème symbolique
Où chaque sentiment, d'un pétale, s'explique ;
Où le soupir s'exprime à l'aide d'un parfum ;
Où tous les vœux sont dits : une fleur pour chacun ;
Où tel arrangement n'est pas sans influence ;
Où le choix de tel ton discerne une nuance,
Comme dans un sonnet subtil, mais suggestif,
L'élection d'un rythme ou bien d'un adjectif...
Les vers ont leur symbole et les fleurs leur emblème.

S'adressant à une rose.

— Toi, tu dis : Elle est belle...

A un œillet.

Et toi, tu dis : Je l'aime !

Les bouquets des Amants, quels secrets que les leurs
Pour qui sait écouter le langage des fleurs !
— Aura-t-elle saisi le sens qui se dégage
De ce bouquet parlant un si muet langage ?
Car toute femme, afin de se comprendre mieux
Prête oreille à son cœur quand on parle à ses yeux...

Sans qu'il la voie soulever la portière, Frivoline paraît apportant le thé

Le doute est un taraud, j'en ai l'âme minée.

Tournant toujours le dos à Frivoline qui l'écoute et le regarde faire.

Le petit portrait d'Elle ornant la cheminée
Dans son cadre sourit malicieusement...
Dirait-on pas qu'elle m'épie, en ce moment,
Et que son fin minois ingénu me défie ?

Il prend entre ses doigts le cadre-médaillon.

Qu'elle est jolie, ainsi, sur sa photographie :
Grasse, fraîche, pimpante avec son air coquet,
Sa voilette à pois noirs, et son petit toquet
Sous lequel son chignon soyeux s'indiscipline...

Approchant le portrait de ses lèvres.

— Je vous aime d'amour, petite Frivoline !
Et baise votre image, ô vous ! qui me narguez...

Il replace la photographie.

IV.

FRIVOLINE, du seuil.

Ça ! je crois, mon ami, que vous monologuez ?

TRISTAN, se retournant, saisi.

Vous m'avez fait peur...

FRIVOLINE, s'approchant, malicieuse.

Et ?... Vous faisiez l'inventaire
De... de mes bibelots, dites ? — Pourquoi vous taire ?
Ils vous plaisent ?

TRISTAN, gêné

C'est mal, c'est mal !

FRIVOLINE.

Vous persistez ?

TRISTAN.

Vous étiez là ? Vous écoutiez...

FRIVOLINE, déposant le thé.

Oui. J'écoutais
Dans le cuivre chanter le thé chaud qui s'infuse !

TRISTAN, rouge jusqu'aux oreilles.

Votre ton est plaisant...

FRIVOLINE.

Votre mine est confuse !
Si vous vous regardiez : vous êtes vermillon !
Pourquoi rougir ainsi ?

Avisant son portrait que vient de baiser Tristan.

— Tiens, mais... ce médaillon,

Sa vitre est comme humide... Une rosée embue
Le verre tiède...

Regardant son ami.

A quoi faut-il que j'attribue ?...

TRISTAN, précipitamment, montrant la théière fumante.

A cette vapeur d'eau qui remplit le salon...

FRIVOLINE.

Bah ? — comme vous avez reconquis votre aplomb ?

TRISTAN.

C'est l'haleine...

FRIVOLINE.

Du thé.

Désignant un siège.

Veuillez donc prendre place.

Ils s'attablent.

— Eloignez ce bouquet.

TRISTAN.

Il vous gêne ?

FRIVOLINE.

Il me lasse.

Elle verse le thé.

Engageant Tristan à se servir.

— Voici du miel d'Hybla : doux comme un madrigal !

TRISTAN, acceptant.

Tout ce qui vient de vous, ma Reine, est un régal...

FRIVOLINE, avec delectation

Le madrigal est encor plus doux — et me touche :
Tant de suavité...

TRISTAN, avec une hardiesse tendrement malicieuse

Mérite votre bouche !

Elle secoue la tête. Silence.

FRIVOLINE, devenue grave.

Ah ! que c'est mal à vous de me demander tant !
Non... Vous ne pouvez pas me connaître, Tristan :
Je n'ai pu devant vous encore être moi-même...
Il ne me connaît point, l'inconnu cher qui m'aime !
Vous m'ignorez, Tristan ! ou plutôt me croyez
Une femme coquette aux faux airs ennuyés,
Qui fait du bel esprit pour sembler bien parlante,
D'une humeur tour à tour caustique ou roucoulante,
Et d'un ton tour à tour langoureux ou moqueur...
Ami, je ne suis pas cela ! — Je suis un cœur.

TRISTAN, lui baisant la main

Je vous écoute, oh ! mais d'une oreille ravie !

FRIVOLINE.

Moi, j'eus ce grand malheur : c'est de manquer ma vie...
Elle s'arrête, hésitante.
Une crainte retient mes aveux résolus :
Et si, me connaissant mieux, On ne m'aimait plus ?

TRISTAN.

Comme elle s'attendrit, notre chère causette !

FRIVOLINE.

Lorsque j'étais petite, on m'appelait Risette..,
Risette ! N'est-ce pas que c'est un joli nom,
Et tendre ?... Vous riez, Tristan ?

TRISTAN.

Mais non, mais non !
Je vous adore et vous écoute, Frivoline !

FRIVOLINE.

Dans ce temps-là, j'avais une âme en mousseline,
Blanche comme le blanc rideau de mon berceau.
J'avais l'âge, Tristan, où l'on joue au cerceau...

TRISTAN.

Ah ! laissez moi baiser, moi, mon nom sur vos lèvres !

FRIVOLINE.

Papa me promenait... O la *voiture aux chèvres*
Qui roule sur le sable uni, sans un cahot...
Père lançait en l'air mon gros ballon, très haut,
Et je courais après sa chute bondissante,
Bousculant un passant, heurtant une passante,
Afin de ramasser mon ballon loin tombé.
Les mamans s'écriaient : — Oh ! le joli bébé...
Et moi, je souriais, rose, à ces inconnues...
Les messieurs, eux, riaient de voir mes jambes nues,
Et moi, confusément, j'en voulais à ces « laids »
Qui ne se lassaient pas d'admirer mes mollets,
Et concluaient à part : — Bébé... déjà fillette !...

TRISTAN.

Frivoline...

FRIVOLINE.

Laissez. Qu'avec vous je feuillette
Mon passé, cet album d'attendrissants chromos,
Qui raconte, imagés, les bonheurs et les maux
De celle qui devait être un jour « Frivoline » !...
Quand on est mariée on est presque orpheline.
Je n'ai jamais aimé que mon père et maman ;
Je n'ai jamais connu l'amour d'un cœur aimant

Pour qui mon cœur ne serait pas une amusette...
Comme je la revis, l'enfance de Risette,
Aujourd'hui que tous les hommes me font la cour !
— Maman avait cessé de m'habiller de court ;
Ma jupe m'empêchait de sauter à la corde.
— « Ce serait mal décent », disait la sœur. — J'accorde
Qu'en ce dernier avril j'avais beaucoup grandi,
Et lorsque avec maman je sortais, le jeudi,
Je voyais luire aux yeux des hommes une flamme :
Voici ce qu'ils pensaient : Fillette... déjà femme !...

TRISTAN.

Vous étiez désirable...

FRIVOLINE, violemment.

Oh ! je hais ce désir
Qui saisit pour étreindre et guette pour saisir !

TRISTAN.

Votre douceur s'aigrit en paroles étranges :
Les hommes sont meilleurs...

FRIVOLINE.

Ce sont nos mauvais anges !

TRISTAN.

Mais l'amitié, — l'amour, Frivoline ?

FRIVOLINE.

Chanson !

TRISTAN.

Les hommes ne sont pas des bourreaux...

FRIVOLINE.

Ils en sont !

TRISTAN.

Qu'en savez-vous ?

FRIVOLINE, calmée soudain.

C'est vrai... Vous ignorez !

TRISTAN.

Amie,
Laissez votre courroux se fondre en accalmie
Et vos yeux assombris éclaircir leur noirceur
D'un amical sourire !

FRIVOLINE.

Ami !

TRISTAN.

Petite sœur !
— Laissez poser sur moi vos yeux couleur noisette !
Risette de jadis, cher cœur, faites risette !

Allons, allons... déjà vous riez à demi...
Votre main ?

FRIVOLINE, debout.

A seize ans, j'étais sa femme, ami !
Et — Dieu m'en est témoin — je n'ai rien fait pour l'être !

TRISTAN.

On vous maria sans que vous l'aimiez ?

FRIVOLINE.

Peut-être.

TRISTAN.

Mais autant dire alors que vous ne l'aimez point ?

FRIVOLINE.

Tristan... je veux rester muette sur ce point.

TRISTAN.

Vous l'aimez donc ?

FRIVOLINE, avec reproche.

Vous me le demandez encore ?

Elle montre les fleurs de son corsage

Comprenez-moi... — J'ai votre œillet qui me décore...
O vous, cruel ami ! — le plus doux des amis ! —
Votre œillet, ne voyez-vous pas où je l'ai mis ?
Il est rouge. On dirait qu'il saigne... Je le garde,
Epinglé sur mon cœur ainsi qu'une cocarde
D'amour...

Elle lui tend un de ses œillets.

Prenez aussi, vous, un œillet ponceau,
Et mettez-le sur votre bouche comme un sceau,
Un odorant cachet de cire purpurine...
Et maintenant, ne soyons plus d'humeur chagrine !
Je pardonne au passé.

TRISTAN.

Se peut-il, croyez-vous ?

FRIVOLINE.

Le pardon est facile où l'oubli serait doux !
Ce sujet, je ne veux plus même qu'on l'effleure ;
Oubliez le secret confié tout à l'heure.

Elle présente une potiche où sont des cigarettes. Changeant de ton

Je suis une petite fille à bibelots...

Indiquant le bouquet de roses.

J'aime les fleurs en gerbe !

Puis allumant la cigarette de son ami.

Et la fumée à flots !

TRISTAN, qui regarde monter l'azur d'une spirale

Le rêve peut sortir des plus frivoles choses,
Comme un nuage bleu des cigarettes roses...

(La fin au prochain n°.) F. DELLEVAUX.

LE

MANUSCRIT DE L'ABBAYE DE TALLOIRES

CONSERVÉ AU MUSÉE BRITANNIQUE

(Suite et fin).

VII. — Nécrologe.

Ce Nécrologe se présente à nous sous une forme qui ne laisse pas d'intriguer. Un premier calendrier, commençant à la page 69 (a), s'arrête court au 4 des nones de juillet. Il est immédiatement suivi d'un second, entier cette fois. D'autre part, les cadres de ces deux calendriers, à n'en pas douter, appartiennent à la même époque, c'est-à-dire au milieu du XIIIe siècle : Or l'inscription placée en tête « *ex anno millesimo et ante* » le fait remonter au delà de l'arrivée à Talloires des bénédictins de Savigny, vers 1016 [1]. Il n'y a pourtant là qu'une difficulté apparente. Vers le milieu du XIIIe siècle, l'abbaye aura détruit l'ancien nécrologe pour le refaire entièrement à neuf. Arrivé au mois de juillet, le copiste s'aperçut que le cadre était devenu trop étroit à certains jours de l'année, et pour éviter les surcharges, il en recommença un nouveau à la suite. Cette explication paraît toute naturelle, si l'on considère que :

1° Sauf les exceptions très rares, mais utiles, où la même inscription figure à la fois sur les deux Nécrologes, les deux textes sont distincts et ne font pas double emploi ;

2° Les six derniers mois de l'année, qui ne figurent qu'au second calendrier, sont plus surchargés que les autres ;

3° Les dates antérieures à 1300 sont généralement contenues dans le premier calendrier. Les plus récentes se trouvent presque toutes mentionnées au second.

Nous n'avons donc en réalité qu'un seul et unique Nécrologe. Quelle en est la valeur, et que nous apprend-il ?

On connaît l'importance inestimable de ces registres, sur lesquels étaient inscrits les noms de tous les moines et bienfaiteurs d'une même abbaye. Les détails qu'ils renferment ont souvent contribué à jeter un peu de lumière sur la vie de ces religieux, de ces hommes que de longs siècles séparent aujour-

1. La *Revue allemande* y a relevé les noms de trois archevêques de Lyon morts avant l'an mil. 1° Agobardus, mort le 6 juin 840 ; 2° Brochardus, mort en 956 ; 3° Amblardus, mort en 978.

d'hui de nous. Et pourtant, devant ce Nécrologe de Talloires, comme en présence de tant d'autres, on éprouve une certaine déception. Un Obituaire, tel que le concevaient les établissements religieux, n'était qu'une liste d'*obits*, ou mises à l'anniversaire. On se contentait donc d'indiquer, aux différents jours d'un calendrier préparé à l'avance, le nom du défunt et ses qualités. Pas de date, pas de généalogie, si fragmentaire qu'elle pût être ; pas même de nom de famille, lorsque le prénom seul suffisait à l'identification. Le Nécrologe de l'abbaye de Savigny, par exemple, ne donne pas même l'année de la mort de son abbé Durand, le célèbre prédécesseur d'Ither, et, comme lui, envoyé de Cluny par saint Odilon. On lit : *III nones juillet : Durand abbé*. C'est ce qui se passe, malheureusement, pour la majeure partie de notre Obituaire. Un premier examen rapide nous a livré les inscriptions suivantes :

1. IV id. Jun. *Obiit dominus Odolricus archiepiscopus Lugdunensis et Brochardus archiepiscopus.*

2. IX Kal. Jul. *Obiit Cono Sedunensis episcopus, qui dedit nobis XXI* (solidos ?)

3. X Kal. Aug. *Obiit Petrus archiepiscopus Tarentasie.*

4. IV Id. Aug. *Obiit Cono Maurianensis episcopus.*

5. VIII Kal. Sept. *Obiit Ermengardis regina* [*fundatrix hujus loci*].

6. Non. Sept. *Obiit dominus Rodulphus rex,* [*qui fundavit hunc locum,*] *et Boso comes.*

Ces noms, qui n'ont pas échappé à la *Revue allemande*, ont pu, grâce à leur importance, être identifiés. Mais le plus souvent, s'il ne s'agit pas de grands personnages, nous n'avons plus guère qu'une nomenclature sèche et sans intérêt. La première page en fournit un spécimen frappant :

1er janvier. *Kal. Januarii obierunt : Robertus sacerdos nostrae congregationis monachus. Stephanus prior. Et Fulcherius n. c. m. Et Bonus pariter monachus. Et Johannes clericus monachus. Ayminus conversus et Gaufredus à(micus), et Jaquemeta conversa.*

3 janvier. *III non. jan. obierunt : Tedaldus et Rotlannus n. c. m. Vullielmus capellanus... et Lucia monaca...*

Parfois on indique le lieu de naissance du défunt, parfois encore on mentionne un legs, et c'est tout :

Petrus de Lancheri, monachus et sacerdos.

Aymo de Murat, monachus clericus.

Petrus de Verie, sacrista (?). *qui dedit nobis in conceptione beatae mariae VIII* (solidos ?) *pro piscibus. In commune.*

Mais dans ces derniers exemples, empruntés exclusivement à la première page, il est curieux de constater que les détails, si insignifiants encore, ont été ajoutés après coup, entre les

lignes, en marge, parfois même d'une écriture différente et plus récente. Ainsi, peu à peu, et à mesure que l'on avance vers notre époque, l'impersonnalité si regrettable des premiers siècles disparaît. Sans perdre tout à fait de vue le caractère anonyme de ce registre des morts, on fera désormais une place de plus en plus large à l'homme, à l'ami, au bienfaiteur.

Ce sont d'abord des détails plus circonstanciés : sur la vie des religieux :

7 janvier. VII id. jan. *Thomas de Collonay, monachus professus bonae memoriae qui multa bona fecit in officiis et beneficiis suis, etc.*

sur tel ou tel don fait à l'abbaye :

7 août. VII id. Aug. *Dominus* (?) *episcopus regensis qui dedit nobis ornamenta... casulas dalmaticas et tunicam cum stola valore C francorum.*

8 janvier. VI id. jan. *Et J. Brachet... qui dedit nobis X solidos annal. seu X libras semel.*

On désigne l'exécuteur testamentaire :

26 janvier. VII Kal. feb. *Et Alesia de Villa, qui dedit nobis X solidos annales quos solvere debet franciscus de Monpella... aut X libras semel.*

ou sur quel fonds la donation doit être prélevée :

3 avril. III non. apr. *Et Leona amica, quae dedit nobis V solidos super dotem suam.*

9 avril. V id. avril. *Jacobus, qui dedit nobis XV solidos de dominario suo.*

Enfin le cérémonial d'un anniversaire :

23 octobre. X Kal. nov. *Fiat anniversarium fratris Jacobi de Duginno* (?) *cum libera me et collectis requisitis super tumulum ipsius quod est ante portam capituli.*

Tous ces détails, il est vrai, ne font guère que piquer la curiosité sans la satisfaire. Ils ne nous renseignent point sur l'époque déterminée où vécurent ces hommes. Or les XIe et XIIe siècles, interrogés, restent muets. Des dates précises sur tel ou tel contemporain de Rodolphe III, d'Ermengarde, de saint Germain, eusent été précieuses à plus d'un titre. Il faut renoncer à l'espoir d'en découvrir, et franchir près de deux cents ans avant de trouver les premières. A partir de ce moment, elles se succèdent de plus en plus fréquentes. Nous en avons relevé quelques-unes, que l'on trouvera placées dans l'ordre chronologique.

1. 14 février 1290. XVI Kal. mar. *Aymo de alta villa sacrista, qui dedit nobis XVI solidos pro anniversario suo. Anno domini MCC non°.*

2. 18 juin 1297. XIIII Kal. jul. *Dominus Petrus de mentone miles. Anno domini M.CC. nonagesimo VII, qui dedit nobis X solidos.*

La famille des de Menthon constitua de nombreuses rentes à Talloires. (Cf. Inventaire de 1720, en particulier les nos 18 et 88 du XIVe siècle, et 53 du XVe siècle.) Ils y possédaient même une chapelle, celle de Sainte-Catherine, où ils recevaient la sépulture.

3. 18 janvier 1311. XV Kal. feb. *Anno domini M.CCC.XI. Obiit dominus Rodolphus milex dominus de mentone apud janua, et fecit se aportari apud talluer. qui dedit nobis XX solidos. in exercitu henrici imperatoris.*

(L'empereur d'Allemagne. qui régnait alors, était Henri VII le Cruel. Il était monté sur le trône en 1308 et mourut en 1313.)

4. 19 janvier 1367. XIIII Kal. feb. *Anno domini M.CCC.LXVII die XIX mensis januarii obiit dominus Amedeus comes gebenensis qui nobis LX solidos annales pro anniversario suo faciendo quolibet anno die obitus sui. Anima sua requiescat in pace.*

Les comtes de Genève, dès l'arrivée des bénédictins à Talloires, ne furent pas seulement leurs bienfaiteurs par les dons qu'ils firent à l'abbaye. Ils allèrent jusqu'à intervenir dans leurs affaires temporelles et à les soutenir dans les discussions auxquelles ils se trouvaient mêlés. (Cf. Inventaire de 1720, nos 3 du XIIIe siècle, 89 et 105 du XIVe siècle.)

Celui dont il s'agit ici est Amé III, comte de Genevois dès l'an 1320. Il fut le premier prince de sa maison qui, contre les droits de son évêque, fit battre monnaie à Annecy, en l'an 1356. Créé prince de l'empire par Charles IV, il mourut en 1367, laissant dix enfants de Mahaut d'Auvergne. Son nom paraît à l'inventaire de 1720, aux nos 66, 71 et 81 du XIVe siècle. Le 14 août 1361, il lui arriva de prononcer en faveur de l'abbaye contre le curé d'Annecy. Ce dernier voulant s'approprier aux dépens des religieux une trop grande partie des oblations de la chapelle de Notre-Dame de l'Hôpital, « il fut réglé par le seigneur Amé, comte de Genève, que le curé susdit payerait annuellement aux susdits religieux quatre livres dix sols genevois [1] ».

5. 23 mai 1419. X Kal. jun. *Fiat anniversarium domini Petri de Dugino qui obiit anno domini 1419 dominus belliviverii [2] qui nobis dedit 10 libras semel aut decem solidos annales.*

De même que les seigneurs de Menthon, les seigneurs de Duingt eurent toujours des relations très étroites avec Talloires. Cependant, si l'on en juge par l'Inventaire de 1720, ces rela-

1. Inventaire de 1720, page 134. Lire ce document en entier dans les *Souvenirs d'Annecy* de M. le chanoine Mercier.

2. Beauvivier

tions semblent avoir consisté en affaires proprement dites : aquets, ventes, accords, transactions, plus encore qu'en dons désintéressés. (Cf. nº 3 du XIIIe siècle, nos 30, 81 et 103 du XVe siècle.) Ils ne possédaient point une chapelle spéciale à Talloires et n'y étaient pas enterrés ; en vertu d'une sentence arbitrale rendue par l'abbé de Savigny au XIIIe siècle, ils recevaient leur sépulture dans l'église de Saint-Jorioz leur paroisse.

Ce noble Pierre de Duingt est mentionné dans l'Inventaire de 1720. Son testament complet y figure au nº 21 du XVe siècle. Il léguait à Saint-Jorioz 20 sols de cense annuelle, 10 au prieur dudit lieu et 10 aux religieux de Talloires.

6. 11 juin 1433. III id. jun. *Anno domini 1433 dominus Henricus de Menthone miles dedit nobis unam casulam dragmaticam* (dalmaticam ?) *et tunicam cum stola et manipulo.*

Ce cadeau, que le scribe semble détailler à plaisir, témoigne de la munificence du donateur. En 1427 déjà, il avait légué à Talloires 25 florins d'or par année. (Inv. de 1737, fol. 11.) Conseiller du duc Amédée VIII, grand bailli du pays de Vaud, et grand écuyer de Savoie, il fut présent, le 22 juin 1413, au traité de paix entre le même duc et le marquis de Saluces. L'empereur Sigismond lui accorda de grands privilèges. Il commanda trente-huit bannerets de Genevois et de Faucigny dans la guerre qu'Amé, baron de Viry, fit au duc de Bourbon, pour l'obliger à faire hommage de la principauté de Dombes à la maison de Savoie [1].

7. 26 février 1445. IIII Kal marc. *Obiit Johannes... burgensis Anessy, qui dedit nobis tres decem libras semel seu tres decem solid. annalib. acquirendis,... anno domini millo CCCC.XLV.*

8. 29 avril 1486. III Kal. mai. *Anno M.CCCC.LXXXVI. Obiit frater Jacobus de duginno* (?) *qui dedit nobis CC solidos pro X solid. annalib. adquirendis et hoc productis anniversariis quolibet anno fiendis cum libera me et collectis requisitis super tumulum ipsius quod est in claustro prope portam capituli.*

Cet anniversaire, que nous avons relevé plus haut, était fixé le 10 des calendes de novembre, soit le 23 octobre.

9. 27 février 1497. III Kal. marc. *Anno domini M.CCCC.XCVII obiit frater johannes follieti* [2] *infirmarius tallueriarum et rector capellae sancti michaelis ac decretorum doctor.*

Il s'agit sans doute de la chapelle de « Notre-Dame et Saint-Michel », fondée en 1309 par les nobles Jacques et François Ducingle. (Cf. Inv. de 1720, nº 11 du XIVe siècle.) L'abbaye de

1. Voir GRILLET · *Dictionnaire historique, littéraire et statistique de la Savoie* (III, p. 29, 30).

2 Le nom de famille est fréquemment au génitif. Le mot « *filius* » est sous-entendu.

Talloires en possédait un grand nombre, dont la plupart érigées dans l'église du prieuré. En voici les principales :

a) Chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste, fondée en 1288 *dans l'église de Talloires* par le prieur Jacques de Lully. (Inv. de 1720, nº 32 du XIIIe siècle.) On verra plus bas qu'un Georges de Charanzonay, ouvrier et vicaire général, y fut enterré en 1587.

b) Chapelle de Sainte-Catherine, fondée par les seigneurs de Menthon *dans le prieuré de Talloires*. (Ibid., nº 14 du XIVe s.)

c) Chapelle de Saint-Thomas de Cantorbie (Canterbury), fondée *dans le prieuré* par Thomas Alaman, prieur de Talloires, le 9 mars 1336. (Ibid., nº 58 du XIVe siècle et nº 122 du XVIe siècle.)

d) Chapelle de Saint-Jacques, fondée au XIVe siècle, et érigée *dans l'église du prieuré*. (Nº 153 du XVe siècle.)

e) Chapelle de Saint-Etienne, érigée *dans la nef de l'église de Talloires*. (Nº 124 du XVIe siècle.)

f) Chapelle de Saint-Antoine, érigée *dans la nef de l'église du monastère de Talloires*. (Nº 30 du XVIe siècle.)

g) Chapelle du Saint-Esprit, fondée en 1501. (Nº 1 du XVIe siècle.)

h) Chapelles de Saint-Sébastien, de Saint-Maurice, de Saint-Pierre, de Notre-Dame de Sainte-Consolation, de Sainte-Croix, de Saint-Benoît, de Saint-Bernard, de Saint-Georges, de Saint-Gratz, etc.

Ajoutons la chapelle de Sainte-Madeleine, « située *hors du bourg de Talloires*, sur le bord du lac du côté du midy ». (Nº 21 du XVIe siècle.)

10. 18 mars 1498. XV Kal. ap. *Anno domini M.CCCC.LXXXXVIII obiit dominus Robertus de Menthone quondam prior sancti clari* (Dingy-Saint-Clair).

11. 26 juin 1498. VI Kal. jul. *Anno 1498, ...obiit frater Johannes de Lornay, sacrista Talluriarum.*

Ce religieux est mentionné trois fois dans l'Inventaire de 1720. Il nous apparaît comme un homme énergique, actif et pratique, visant sans cesse au confort matériel de l'abbaye et de ses dépendances. (Cf. nos 154, 162, et 163 du XVe siècle.)

12. 12 mars 1501. IIII id. marc. *Anno domini millesimo quingentesimo primo obiit frater Johannes Briandi religiosus dicti prioratus qui habebat grossam et bonam vocem et erat bonus musicus.*

13. 11 novembre 1508. III id. nov. *Obiit frater Mauricius Perrose rector capellae sancti Jacobi anno 1508.*

14. 7 mars 1524. Non. marc. *Jacob de Cletis* (Les Clefs) *prior claustratus prioratus tallueriarum anno domini M.CCCCC.XX. quarto.*

Ce prieur manque à la liste des prieurs claustraux, dressée par M. Jules Philippe en 1861. Il faudrait l'intercaler entre Aimé de Charanzonay le Jeune et d'Alex, qui paraît pour la première fois en 1525.

15. 9 mai 1525. VII id. mai. *Rev. domini Amedei de Charanzonay. anno 1525.*

[Le même jour, anniversaire de Nicolas de Charanzonay, pour qui l'on célèbre une grand'messe dans la chapelle de Marie.]

Il est à peine une page de ce Nécrologe qui n'ait à enregistrer le décès d'un membre de cette illustre famille, depuis le simple moine convers jusqu'à des prieurs de renom. Il suffira de rappeler les principaux :

Amé de Charanzonay, prieur en 1440; Aymon, prieur en 1498; Aimé, prieur en 1515; Jean, prieur en 1535; Amé, prieur de Rumilly et ouvrier de Talloires en 1478; Noble Hugues, portier du prieuré en 1486; Jean, religieux infirmier en 1505 († 1551); Georges, infirmier en 1579; Claude, infirmier en 1592, sans compter les noble Jean, noble Louis de Charanzonay, etc., qui n'avaient pas embrassé la vie monastique et vivaient pour la plupart à Talloires.

16. 16 avril 1532. XVI Kal. mai. *Obiit Frater de Charanzonay, apr 1532.*

17. 15 mars 1533. Id. marc. *Obiit Jacobus Folieti M.VXXXIII, 12 mensis novembris* [1], *qui dedit nobis ... solidos pro ... missas super totis bonis suis.*

Le même jour :

Obiit Jacobus Folieti de tallueris qui dedit nobis sex missas celebrandas p(er) *religiosos dicti prioratus quolibet anno, et valent dictae missae novem solidos annales.*

18. 31 août 1547. II Kal. sept. *Obiit Nicolaus Malliardi relig. hujus loci, priorisque prioratus Rumilliaci. Anno domini m° V° XLVII.*

19. 28 janvier 1551. V Kal. feb. *Obiit f*(rater ?) *de Charanzonay, infirmarius. anno domini millo° V° LI* [2].

20. 14 octobre 1554. II id. oct. *Obiit franciscus de Lachezе. 1554.*

21. 27 septembre 1567. V Kal. oct. — 27 sept. 1567. *Jacobus de Sabaudia prior Tall. obiit.*

Abbé commendataire dès 1537, il avait résigné sa charge en 1563, sans doute en raison de l'impuissance où il se trouvait à réprimer les abus qui commençaient à se manifester dans la communauté.

1. La mise à l'anniversaire différait souvent du jour du décès De là ces différences de dates On en verra d autres exemples plus loin.

2. C'est le religieux, inconnu à de Foras, et dont la pierre tombale, récemment découverte à l'abbaye, est aujourd'hui scellée dans le mur intérieur du cloître (côté ouest) M Le Roux ui a consacré une courte étude dans le n° du 3 juin 1903 de la *Revue savoisienne.*

22. 25 août 1570. VIII Kal. sept. *Obiit Franciscus Sognei prior claustralis hujus loci. Anno M. quingentesimo septuagesimo.*

Ce prieur ne figure pas dans la liste de M. Philippe. Il exerça ses fonctions entre Pierre de Age et Ange Justinien. Cette mention semble réfuter l'assertion de M. J. Philippe, d'après laquelle il n'y aurait pas eu de prieur claustral de 1563 à 1579, cette fonction étant remplie par Claude de Granier, prieur commendataire.

23. 12 avril 1572. II id. apr. *Anno domini 157 secundo* (?) *et die ap. 12 obiit nobilis Nicolaus de Quoex de Thallueriis qui legavit trigenta solidos annales pro uno aniversario ipsa die fiendo, de quibus tenentur sex solidi pro vigiliis mortuorum in vesperis precedentibus dicendis. Reliqui vero duo floreni dividantur inter duos religiosos et tres sacerdotes tunc presentes...*

Suit le détail de chaque somme que devront toucher les célébrants de la grand'messe d'anniversaire, dite au maître-autel.

Ce legs figure à l'Inventaire de 1720. (N° 92 du XVIe siècle.) La cense annuelle en était assignée « sur 2 fossorées situées sur le Vivier rière Talloires ».

24. 13 janvier 1574. Id. jan. *Anno m° V° septuagesimo quarto et decimo januarii obiit frater Michael de Manissiaco* (Mannecy, près de Chilly). *Cujus anima req. in pace.*

25. 11 mars 1587. V id marc. *Anno domini 1587 die 11 marcii obiit reverendus Dominus frater Georgius de Charanzonay overarius et vicarius generalis... Anima ejus requiescat in pace. Et inhumatus fuit in capella Sancti Joannis Evangelistae.*

26. 23 avril 1595. IX Kal. mai. *Obiit frater franciscus Daussens professus hujus loci et religiosus.* 23 avril 1595.

27. 30 septembre 1595. II Kal. oct. *Anno salutis nostrae 1595 recessit ab humanis Reverendus Dominus Amedeus de Quoex qui in officio praepositi claustralis non minus pie quam in utilitatem conventus laudabiliter vere professus vixit. A.E.R.I.P.*

La liste des prieur claustraux, donnée par M. Philippe, s'arrête en 1579 pour ne reprendre qu'en 1621. C'est donc dans cet intervalle qu'Amédée de Quoex exerça ses fonctions. On trouvera plus loin son successeur immédiat.

28. 21 août 1598. XII Kal. sept. *Die XV sept. obiit frater franciscus Machet junior et iacet in vinerio ubi recondita sunt corpora eorum qui mortui sunt tempore pestae. Anno 1598.*

La peste avait déjà sévi à Talloires en 1509. (Cf. Inv. de 1720, n° 11 du XVIe siècle.) Celle de 1598, qui fit son apparition en automne, semble avoir exercé des ravages plus profonds, puisqu'elle nécessita la création d'un cimetière improvisé. Quelques lignes plus bas, on lit encore :

29. 11 septembre 1598. III id. sept. *Anno 1598 hac die obiit frater Jacobus Marthodus nostrae congregationis monachus professus A.E.R.I.P. et iacet in vinerio ubi condita sunt corpora eorum qui illo anno letali morbo obierunt.*

30. 13 septembre 1598. Id. sept. *Obiit anno 1598 venerandus frater de Chisse cum viveret nostrae congregationis monachus. Et corpus eius iacet in cemeterio crucis.*

C'est la seule fois, à notre connaissance, que se trouve mentionné à l'Obituaire un cimetière spécial. Les bénédictins de Talloires étaient ensevelis dans l'enceinte de l'abbaye, dans l'église, dans les chapelles, ou sous les dalles du cloître. Mais il se peut qu'on ait baptisé de ce nom le vignoble dont il vient d'être question, et où ce religieux aurait reçu sa sépulture en raison de la peste qui régnait alors.

31. 15 juin 1603. XVII Kal. jul. *Die IX julii 1603 obiit frater franciscus Machet, monachus professus. A.E.R.I.P.*

32. 28 septembre 1603. IV Kal. oct. *Anno 1603 6 oct. dies clausit extremos Dom. Nicolaus duche nemurcensis... prior claustralis, post Dominum Amedeum de Quoex. A.E.R.I.P.*

C'est le second prieur à ajouter à la liste de M. Philippe, dans la lacune indiquée plus haut.

33. 14 février 1604. XVII Kal. marc. (année bissextile). *Die septima 1604. Obiit frater Johannes Milchiex* (Melchior ?) *de Claus prior de Singii et religiosus hujus loci. A.E.R.I.P.*

34. 5 septembre 1604. Non. sept. *1604. 22 7bris obiit frater franciscus de Bellegarde... operarius.*

35. 2 juin 1605. IV Non. jun — 26 juin 1605. *Obiit frater Jo. Ricardus sacrista hujus prioratus. A.E.R.I.P. aquis submersus prope Marlens.*

36. 7 janvier 1610. VII id. jan. *Anno domini 1610 obiit frater Gaspard d'Arragon nostrae congregationis monachus professus. A.E.R.I.P.*

37. 23 février 1615. VII Kal. marc. *Hodie obiit Dominus de Montefalcone* (Montfalcon, commune de la Biolle) *monachus expresse professus in observantiis* [1] (?) *1615.*

38. 22 avril 1617. X Kal. mai. *Hodie obiit Dominus Claudius de Thorentio monachus expresse professus in observantia et prior de Draillans. R. in pace. 1617.*

39. 25 janvier 1618. VIII Kal. feb. *Anno 1618 obiit Rev. D. Philippus de Quoex sacerdos canonicus et poenitenti... sancti Petri Gebenensis qui pro ordine et monasterio multum laboravit et diversa nobis ecclesiae ornamenta dedit. R. in pace.*

Ce personnage pourraît bien être celui que l'inventaire de 1720 mentionne sous le nom du « père de Quoex », en 1618. (N° 34 du XVIIe siècle.) Il était l'ami intime de saint François de Sales. Dans cette expression « *multum laboravit* », il faut voir une allusion à la fameuse réforme de l'abbaye, dirigée et

1. Et plus bas, « *in observantia* (?) » Le sens de cette expression nous échappe

menée à bonne fin par saint François de Sales. A vrai dire, dès 1563, Claude de Granier, prieur commendataire, avait tenté de réprimer les écarts de ses religieux. Mais s'il avait réussi de ce côté-là par sa douceur, son silence même, sa foi invincible dans le « *Videat altissimus* », son successeur Charles de la Tour devait bientôt créer de nouvelles difficultés au monastère par les prétentions exorbitantes qu'il fit valoir sur les différents offices de Talloires. Ce fut en 1603 que saint François, sentant le besoin d'une réforme radicale, se mit à l'œuvre. Chargé sur sa demande d'une délégation spéciale du pape, nommé plus tard supérieur conventuel de l'abbaye (1617) et enfin, muni de lettres patentes de Charles-Emmanuel qui l'autorisaient à visiter et à réformer tous les monastères de la Savoie, il fit peu à peu rentrer dans la mense commune les bénéfices d'infirmerie, d'ouvrerie et de sacristie, mettant ainsi fin aux discussions qui régnaient entre les religieux. La réforme était achevée en 1622 ; et l'on voit que dom Philippe de Quoex en fut un des plus fidèles partisans.

C'est encore un collaborateur de saint François qui figure à l'inscription suivante :

40. 22 juillet 1621. XI Kal. aug *Anno 1621. Obiit Nobilis ac Illustris Dominus Amedeus de Chiuron* (Chevron) *Baro de Villette D. de Gyepontvoyre* (Pontverre), etc. *Summus nostrae congregationis benefactor et amicus et qui pro Reforma multum laboravit.*

41. 30 septembre 1627. II Kal. oct. *Dusillon infirmarius, 1627, obiit.*

Cet office était rentré dans la mense conventuelle en 1622.

42. 30 décembre 1696. III Kal. jan. *Obiit Reverendus frater & faustus abbas Talluer. anno domini. 1696, 18 avril.*

La liste des abbés réguliers de Talloires, ne commence chez M. Philippe qu'en 1696, avec Anselme de Rumilly. Ce Faustus aurait donc été son prédécesseur immédiat, à moins qu'il n'ait résigné ses fonctions quelques années avant sa mort. (C'est en 1623 que le pape Urbain VIII avait donné à Talloires la faculté de nommer un abbé. Les prédécesseurs de Faustus nous sont inconnus.)

43. 31 décembre 1698. II Kal. jan. *Obiit anno domini 1698. Frater Mauricius commissus aetate 70.*

*
* *

VIII. — **Fragment de l'Ecriture Sainte.**

Enfin, le dernier feuillet du volume contient des fragments tirés de l'Ecriture, et dont le premier commence ainsi : « *Non*

vos relinquam orphanos [1] *aevya... vado et venio ad vos aevya et gaudebit cor vestrum aevya evovae...* etc.; les notes du plain-chant y figurent en caractères très nets.

* * *

Tel est, dans son ensemble, le manuscrit de l'abbaye de Talloires, vieille relique perdue depuis bientôt cinquante ans dans les labyrinthes du Musée Britannique. Le peu de temps dont nous avons disposé ne nous a pas permis de concentrer toute notre attention sur le Nécrologe, qui en constitue la partie capitale, et de le publier en entier. Nous nous sommes cependant décidé, après mûre réflexion, à en donner les extraits qui précèdent. Joints à ceux de la *Revue allemande*, ils fournissent déjà quelques documents intéressants et précis sur l'histoire du monastère, en attendant le jour, peut-être encore lointain, où ce registre pourra enfin être édité dans sa totalité.

Si cette étude n'est pas trop modeste pour attirer leur attention, nous adressons ici nos remerciements à M. Georges Musset, le sympathique bibliothécaire de la ville de La Rochelle, dont la science paléographique nous a été souvent d'un grand secours, au Dr Warner, du British Museum, qui nous a autorisé à reproduire quelques pages du manuscrit, et à notre ami M. Sydney Mason, le jeune archéologue et artiste qui s'est chargé de ce travail délicat.

Louis Ritz.

Sevrier-Le Clos, 1904.

GLANES

Statistique (suite), 1900-1901. — *Instruction* : Il est intéressant d'étudier le mouvement de la population scolaire quelques années avant l'application des lois sur les congrégations. L'*Annuaire statistique* que nous continuons à mettre à contribution donnait (p. 31) dans les écoles maternelles un total de 2.040 enfants dont 1.025 filles et 1.015 garçons en Haute-Savoie, et un total de 2.470 enfants dont 1.312 filles et 1.158 garçons en Savoie. Dans ce dernier département il y avait, sur 21 écoles maternelles, 7 laïques et 14 congréganistes suivies par 1.101 et par 1 369 enfants. En Haute-Savoie on trouvait 17 écoles dont 12 laïques et 5 congréganistes fréquentées par 781 et 1.259 enfants.

De ces chiffres résulte 1° que la Savoie envoyait alors plus d'enfants à ces écoles que la Haute-Savoie, où le nombre en était moins élevé; 2° que, dans ce dernier département, la population scolaire était plus nombreuse dans les écoles maternelles congréganistes. C. M.

Nous apprenons avec regret la mort prématurée de M. Edouard Koschwitz, professeur de philologie romane à l'Université de Kœnigsberg. Le savant romaniste avait en Savoie d'excellentes relations. Il eut le mérite de remanier en vue de la publication la *Grammaire savoyarde* de Duret, qui parut avec une préface de M. Ritter.

1. Evang selon saint Jean, ch xiv, verset 18

HERBIER DES ALPES DE LA SAVOIE

OFFERT A L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE

PAR

JOSEPH-LOUIS BONJEAN

(Suite et fin)

153 Coronilla montana. *Coronille de montagne*. En Suisse.
154 Crassula rubens. *Crassule rougeâtre*. Le long des vignes.
155 **Cortusa Matthioli** (L.). *Cortuse de Matthiole*. Au Mont-Cenis [27]. Cette plante est rare.
156 **Crocus vernus** (All.) **albus**. *Saffran printanier blanc*. Les Alpes, à la neige fondante.
157 **Crocus vernus** (All.) **violaceus**. *Saffran printanier violet*. Les Alpes, à la neige fondante.
158 Cyclamen europeum. *Pain de pourceau*. Commun, de Bonneville à Sallanches.
159 Cypripedium calceolus. *Sabot de Vénus*. Les bois de l'Œillat, près Chambéry.
160 Cytisus laburnum. *Cytise aubour*. Les bois des montagnes.
161 Daphne alpina. *Daphné des Alpes*. A Chaffardon, à Granier, près Chambéry.
162 Daphne laureola. *Daphné laureole*. Les haies et les bois pierreux.
163 Daphne mezereum. *Daphné bois gentil*. Les montagnes.
164 Dentaria digitata. *Dentaire digitée*. Les bois montagneux.
165 Dentaria pinnata. *Dentaire pennée*. Les bois montagneux.
166 **Dianthus alpinus** (Vill.). *Œillet des Alpes*. Au Mont-Cenis. (*Dianthus neglectus* Lois.)
167 **Dianthus atrorubens** (All.). *Œillet noirâtre*. De la Grand-Croix à Suze, au bord de la nouvelle route du Mont-Cenis.
168 Dianthus collinus. *Œillet des collines*.
169 **Dianthus superbus** (L.). *Œillet superbe*. A la Grotte, près Chambéry.
170 Dianthus sylvestris. *Œillet sauvage*. Au Mont-Cenis.
171 Digitalis grandiflora. *Digitale à grande fleur*. Les chemins des montagnes.
172 Dorycnium herbaceum. *Dorycnium herbacé*. A Apremont, près Chambéry.
173 Draba aizoïdes. *Drave faux aizoon*. Les rochers des montagnes.

27. Dans l'herbier du Muséum de Paris, j'ai noté trois exemplaires de *Cortusa Matthioli*, dont l'un avait pour habitat la vallée de Tigne en Savoie, et les deux autres, le Mont-Cenis L'étiquette de l'un de ces derniers porte : « *In monte Cenisio leg Bonnaz. E Claris. Notaris, 1838.* » Cependant cette plante ne se trouve pas dans l'*Herbier* composé en 1838, par Bonnaz et offert par lui aux princes Victor-Emmanuel et Ferdinand de Savoie. (Voir *Malpighia*, X, 109.)

174 **Draba hirta** (All.). *Drave velue*. Au Mont-Cenis. (*Draba tomentosa* Wahl.)
175 Draba nivalis. *Drave des neiges*. Mont-Cenis, au lac blanc.
176 **Draba pyrenaica** (L.). *Drave des Pyrénées*. Au Mont-Cenis, à Ronche.
177 Dracocephalum austriacum. *Dracocephale d'Autriche*.
178 Dracocephalum ruyschiana. *Dracocephale de Ruysch*. En descendant le Petit-Mont-Cenis.
179 Dryas octopetala. *Dryade à huit pétales*. Les prairies sèches des Alpes.
180 Empetrum nigrum. *Cammarine à fruit noir*. Au Mont-Cenis, au Montanvert.
181 Epilobium alpinum. *Epilobe des Alpes*. Au Mont Cenis.
182 Epilobium molle. Dec. *Epilobe mollet*. Les lieux humides.
183 **Epilobium origanifolium** (Lam.). *Epilobe à feuilles d'origan*. Au Mont-Cenis.
184 **Epilobium rosmarinifolium** (Jq.). *Epilobe à feuilles de romarin*. A l'extrémité du lac du Mont-Cenis.
185 **Epilobium spicatum** (Lam.). *Le Laurier Saint-Antoine*. Au Mont-Cenis.
186 Epimedium alpinum. *Epimède des Alpes*.
187 Epipactis cordata. *Epipactis en cœur*. Les bois couverts.
188 **Erica carnea** (L.). *Bruyère couleur de chair*. C'est la même que l'*Herbacea*. Elle est *carnea* le printemps et *herbacea* l'automne.
189 Erica cinerea. *Bruyère cendrée*. Les coteaux arides.
190 Erica herbacea. *Bruyère à fleurs herbacées*. Le bois de Bramans.
191 Erinus alpinus. *Erine des Alpes*. Sur les rochers.
192 Erigeron alpinum. *Vergerette des Alpes*. A Granier, près Chambéry.
193 Erigeron Villarsii. *Vergerette de Villars*. Au Mont-Cenis, près la Ramasse.
194 **Eryngium alpinum** (L.). *Panicault des Alpes*. Sur la Serve, en Beauge (Mont-Blanc) [28].
195 Erysimum barbarea. *Vélar de Sainte-Barbe*. Les lieux humides.
196 **Euphorbia gerardiana** (Jq.). *Euphorbe de Gérard*. A Lanslebourg.
197 Euphorbia helioscopia. *Euphorbe réveil matin*. Les champs.
198 Euphrasia alpina. *Euphraise des Alpes*. Au Mont-Cenis. à Chamonix.
199 **Euphrasia lutea** (L.). *Euphraise jaune*. A Saint-Jean d'Arvey, près Chambéry. (*Odontites lutea* Rchb.)
200 Fumaria bulbosa. *Fumeterre bulbeuse*. Au Mont-Cenis.
201 **Galanthus nivalis** (L.). *Galantine perce-neige*. Les prés montagneux.

28. Bonjean écrit entre parenthèses *Mont-Blanc* pour indiquer l'ancien département de ce nom.

202 Galega officinalis. *Galega officinal.* Le long des ruisseaux.
203 **Galium pusillum** (L.). *Gaillet nain.* Au Mont-Cenis.
204 Genista germanica. *Genêt d'Allemagne.* Les collines pierreuses.
205 **Genista ovata** (Willd.). *Genêt à feuilles ovales.* De la Grand-Croix à Suze. (*Genista tinctoria* L.)
206 Genista pilosa. *Genêt à fleur velue.* A Motz en Chautagne (Mont-Blanc).
207 Genista sagittalis. *Genêt à tige aîlée.* Les montagnes.
208 Gentiana acaulis. *Gentiane à courte tige.* Les prés des montagnes.
209 **Gentiana alpina** (Willd.). *Gentiane des Alpes.* Au Mont-Cenis.
210 **Gentiana bavarica** (L.). *Gentiane de Bavière.* Les marais du petit lac du Mont-Cenis.
211 **Gentiana campestris** (L.). *Gentiane des champs.* Au Mont-Cenis.
212 Gentiana ciliata. *Gentiane ciliée.* Au Mont-Cenis.
213 Gentiana cruciata. *Gentiane croisette.* A la Grotte, près Chambéry.
214 Gentiana lutea. *Gentiane jaune.* Les prés montagneux.
215 **Gentiana nivalis** (L.). *Gentiane perce-neige.* A Arclusaz en Beauge (Mont-Blanc).
216 Gentiana pumila Jacq. *Gentiane naine.* Au Mont-Cenis, à Ronche.
217 Gentiana punctata. *Gentiane ponctuée.* Au Mont-Cenis.
218 Gentiana purpurea. *Gentiane pourprée.* A Orgeval en Beauge (Mont-Blanc).
219 **Gentiana verna** (L.). *Gentiane printanière.* Les prés des montagnes.
220 **Geranium aconitifolium** (Lher.). *Geranium à feuilles d'aconit.* Mont-Cenis : aux margeries, près des anciennes fortifications.
221 Geranium phœum. *Geranium livide.* A Armennes en Beauge (Mont-Blanc).
222 Geranium sylvaticum. *Geranium des bois.* Les montagnes.
223 Geum montanum. *Benoite de montagne.* A Margeriaz, près Chambéry.
224 **Geum reptans** (L.). *Benoite traçante.* Mont-Cenis, à Ronche, sur la droite.
225 Globularia cordifolia. *Globulaire à feuilles en cœur.* Au Mont-Cenis, à Margeriaz.
226 Globularia nudicaulis. *Globulaire à tige nue.* En montant à Margeriaz du côté des Déserts, près Chambéry.
227 **Gnaphalium alpinum** (Vill.). *Gnaphale des Alpes.* Mont-Cenis, à Patta-Creusa. (*Antennaria carpatica* DC.)
228 Gnaphalium dioicum. *Pied de chat.* Les prairies montagneuses.
229 **Gnaphalium supinum** (L.). *Gnaphale basse.* Mont-Cenis, près la Combe de Cevinnes.

230 **Gnaphalium pusillum** (Hœnck.). *Gnaphale nain.* Mont-Cenis, en allant au lac blanc, du côté de Patta-Creusa.
231 Gnaphalium sylvaticum. *Gnaphale des bois.* Les bois du Montanvert, etc.
232 Hedyzarum obscurum. *Sainfoin obscur.* En Beauge, montagne des Portes, près les bancs de Labada (Mont-Blanc).
233 Helonias borealis. *Heloniade boreale.* Les marais des Alpes.
234 **Herniaria alpina** (Vill.). *Herniaire des Alpes.* Mont-Cenis, à Ronche.
235 **Hieracium alpinum.** *Epervière des Alpes.* Mont-Cenis, au lac blanc, soit à l'eau blanche. (*Hieracium glanduliferum* Hoppe.)
236 Hieracium angustifolium. *Epervière à feuilles étroites.* Au Mont-Cenis, les prés au bord du lac.
237 **Hieracium aurantiacum** (L.). *Epervière orangée.* Au Mont-Cenis, près du petit lac.
238 Hieracium blattarioïdes. *Epervière fausse blattaire.* Au Mont-Cenis.
239 Hieracium flexuosum. Au Mont-Cenis, près la route entre la Poste et la Ramasse, du côté du lac.
240 Hieracium grandiflorum. *Epervière à grandes fleurs.* Les prés de l'autre côté du petit lac du Mont-Cenis.
241 Hieracium Jacquini Vill. Pumilum Jacq. Humile Hoffm. *Epervière de Jacquin.* Les murs du château, à Chambéry.
242 Hieracium lanatum Dec. *Epervière laineuse.* Les rochers, en descendant le Petit-Mont-Cenis.
243 Hieracium prenanthoïdes. *Epervière faux prenanthe.* Au Mont-Cenis.
244 Hieracium villosum. *Epervière velue.* Au Mont-Cenis.
245 **Hippophœ rhamnoïdes** (L.). *Argousier faux nerprun.* Le long des torrens.
246 Hypericum hirsutum. *Millepertuis velu.* Les bois montagneux.
247 **Hypericum nummularium** (L.). *Millepertuis nummulaire.* Les rochers de la Grotte et ceux de Granier, près Chambéry.
248 Iberis pinnata. *Iberis pinnatifide.* Les champs stériles.
249 **Iberis rotundifolia** (L.). *Ibéride à feuilles rondes.* Au Mont Cenis, près des torrens des glaciers. (*Iberidella rotundifolia* DC.)
250 Iberis saxatilis. *Iberide des rochers.*
251 **Impatiens noli me tangere** (L.). *Impatient, n'y touchez pas.* Les bois et les lieux couverts.
252 Imperatoria ostruthium. *Impératoire.* Au Mont-Cenis.
253 Inula montana. *Inule de montagne.* Au Mont-du-Chat, près Chambéry.
254 Inula Vaillantii. *Inule de Vaillant.* Au bord des bois et des ruisseaux.

255 Jasione montana. *Jasione de montagne.* Au Mont-Cenis, près Saint-Martin.
256 Lampsana fœtida. *Lampsane fétide.* A Margériaz, près Chambéry.
257 Laserpitium hirsutum. *Laser velu.* Au Mont-Cenis.
258 Laserpitium latifolium. *Laser à larges feuilles.* Au Mont-Cenis.
259 Laserpitium siler. *Laser siler.* A Granier et autres montagnes, près Chambéry.
260 Laserpitum simplex. *Laser simple.* Mont-Cenis, à Ronche, à l'eau blanche.
261 Lathrœa squammaria. *Lathrée écailleuse.* Aux Charmettes, près Chambéry.
262 Lathyrus palustris. *Gesse des marais.* Les prés humides.
263 Lepidium alpinum. *Passerage des Alpes.* Les montagnes.
264 Lepidium petreum. *Passerage des rocailles.* A Saint-Germain, près Aix-les-Bains.
265 Limodorum abortivum Sw. *Limodore avorté.* Les lieux couverts du Jura.
266 **Linnœa borealis** (Gron.). *Linnée boréale* [29].
267 **Linum alpinum** (L.). *Lin des Alpes.* Au Mont-Cenis, etc.
268 Lithospermum purpuro-cœruleum. *Gremil violet.* En Chautagne (Mont-Blanc).
269 Littorella lacustris. *Littorelle des étangs.* Au bord des marais.
270 Lonicera alpigena. *Chèvre-feuille des Alpes.* Les bois des montagnes.
271 **Lonicera cœrulea** (L.). *Chèvre-feuille à fruits bleus.* Au Mont-Cenis, près le petit lac.
272 **Lonicera nigra** (L.). *Chèvre-feuille à fruits noirs.* A l'Œillat, à Granier, près Chambéry.
273 **Lotus alpinus** Var. Dec. *Lotier des Alpes.* Au Mont-Cenis (variété du *L. corniculatus* L.).
274 Lotus riparius Pers. *Lotier des rivages.* En Suisse.
275 Lychnis alpina. *Lychnide des Alpes.* Au Mont-Cenis, près l'eau blanche.
276 Lysimachia nemorum. *Lysimaque des bois.* Les lieux couverts.
277 Lythrum salicaria. *La salicaire.* Au bord des fossés.
278 Malva moschata. *Mauve musquée.* Les lieux secs et stériles.
279 Malva rotundifolia. *Mauve à feuilles rondes.* Le bord des chemins.
280 Malva sylvestris. *Mauve sauvage.* Les lieux incultes.
281 Melampyrum nemorosum. *Melampyre des forêts.* Les bois montagneux.
282 Melissa grandiflora. *Melisse à grande fleurs.* Les bois.
283 Mentha rubra. *Menthe rouge.* Au bord des fossés.

29. On voit que l'habitat de l'étiquette primitive a été supprimé. Bonjean n'osant plus nommer le Montanvert, s'accuse ainsi lui-même d'avoir trompé l'impératrice Joséphine.

284 Mespylus chamœmespylus. *Alisier faux néflier.* Les buissons des Hautes-Alpes.
285 Mespylus cotoneaster. *Néflier cotonnier.* Les rochers des montagnes.
286 Mœhringia muscosa. *Mœhringie mousse.* Les rochers humides.
287 Myagrum saxatile. *Cameline de roche.* Les rochers.
288 **Myosotis nana** (Vill.). *Myosote naine.* Mont-Cenis, à l'eau blanche. près Rocca-roussa. (*Eritrichium nanum* Schrad.)
289 **Nepeta nepetella** (L.). *Nepeta à fleurs lâches.* De Modane à Lanslebourg.
290 Nymphœa alba. *Nénuphar blanc.* Les fossés tranquilles.
291 Nymphœa lutea. *Nénuphar jaune.* Les fossés de la Chautagne (Mont-Blanc).
292 Œnanthe fistulosa. *Œnanthe fistuleuse.* Les marais.
293 **Onobrychis montana** Dec. *Esparcette de montagne.* Les prés du Mont-Cenis, devant l'hospice.
294 **Ononis cenisia** (L.). *Ononis du Mont-Cenis.* Près de Bramans.
295 Ononis pinguis. Au Mont-Cenis.
296 **Ononis rotundifolia** (L.). *Ononis à feuilles rondes.* De Lanslebourg à Termignon.
297 **Ophrys alpina**. *Ophrys des Alpes.* A la sommité de la forêt de Lanslebourg. (*Chamœorchis alpina* Rich.)
298 Ophrys arachnites. *Ophrys araignée.* Au-dessus de la Boisse, près Chambéry.
299 Orchis albida. *Orchis blanchâtre.* La forêt de Lanslebourg.
300 Orchis globosa. *Orchis globuleux.* Les prés du Mont-Cenis.
301 Orchis laxiflora. *Orchis à fleurs lâches.* Les prés humides.
302 Orchis nigra. *Orchis noir.* Les prés des Alpes ; frais, il sent la vanille.
303 Orchis odoratissima. *Orchis odorant.* Au-dessus de la grotte de Granier.
304 Orchis viride. *Orchis vert.* A Margeriaz, près Chambéry.
305 Ornitogalum fistulosum Dec. *Ornithogale fistuleux.* Au Mont-Cenis.
306 Ornitogalum nutans. *Ornitogale penché.* Les prés humides.
307 Orobus luteus. *Orobe jaune.* A Granier, à Arclusaz en Beauge.
308 Orobus niger. *Orobe noir.*
309 Orobus vernus. *Orobe printanier.* Les bois.
310 Oxalis acetosella. *Oxalide oseille.* Les bois.
311 Paris quadrifolia. *Parisette à quatre feuilles.* Les bois.
312 Parnassia palustris. *Parnassie des marais.* Les marais des montagnes.
313 Pedicularis comosa. *Pédiculaire à toupet.* Les prés du Mont-Cenis ; à Nivolet, près Chambéry.
314 Pedicularis flammea. *Pédiculaire tachée de feu.* En Suisse.

315 Pedicularis foliosa. *Pédiculaire à épi feuillé*. Mont-Cenis, les prés de la Ramasse.
316 Pedicularis giroflexa. *Pédiculaire arquée*. Au Mont-Cenis, à Margériaz, à Granier, à Otherant. près Chambéry.
317 Pedicularis incarnata. *Pédiculaire incarnate*. Mont-Cenis, les prés à droite, après le pont du petit lac.
318 Pedicularis palustris. *Pédiculaire de marais*. En Chautagne, près Chambéry.
319 Pedicularis pennina Gaud. Cette belle espèce se trouve au Saint-Bernard.
320 Pedicularis rosea. *Pédiculaire rose*. Au Mont-Cenis, à Ronche.
321 Pedicularis rostrata. *Pédiculaire à long bec*. Mont-Cenis, à l'eau blanche, du côté de Rocca-Roussa.
322 Pedicularis sylvatica. *Pédiculaire des bois*. Les bois marécageux.
323 Pedicularis tuberosa. *Pédiculaire tubéreuse*. A Granier, en Beauge, près Chambéry.
324 **Phaca alpina** (L.). *Phaque des Alpes*. Au Mont-Cenis. (*Astragalus penduliflorus* Lam.)
325 Phaca australis. *Phaque du Midi*. Au Mont-Cenis.
326 Phellandrium aquaticum. *Ciguë aquatique*. Poison violent pour les bestiaux.
327 Phellandrium mutellina. *Phellandre mutelline*. Les prés du Mont-Cenis.
328 Philadelphus coronarius. *Seringat odorant*. Les bois d'Oncin, près Chambéry.
329 Phyteuma hemisphœrica. *Raiponce hémisphérique*. Au Montanvert, 28 août 1810.
330 **Phyteuma orbicularis** (L.). *Raiponce orbiculaire*. Les prés du Petit-Mont-Cenis.
331 **Phyteuma pauciflora** (L.). *Raiponce à petite tête*. Les prairies sèches du Mont-Cenis.
332 Phyteuma spicata. *Raiponce à épi*. Les pâturages montagneux.
333 Pimpinella magna rubens. *Grande boucage purpurine*. Les prés du Mont-Cenis.
334 Pimpinella saxifraga. *Boucage saxifrage*. Les pâturages secs.
335 Pinus cembra. *Pin cembro*. Bois de Lanslebourg. Le Montanvert.
336 Pinus larix. *Le mélèze*. Le bois de Bramans, Lanslebourg.
337 Pinus mugho. *Pin mugho*. Le bois de Bramans.
338 Pinus uncinata Dec. *Pin à crochet*. A Margériaz, près Chambéry.
339 Pinguicula alpina. *Grassete des Alpes*. Au Mont-Cenis. à Margériaz, près Chambéry.
340 Pinguicula grandiflora. *Grassete à grande fleur*. Au Jura.
341 Pinguicula vulgaris. *Grassete vulgaire*. Au Mont-Cenis, près du petit lac.

342 Pistacia terebinthus. *Pistachier terebinthe*. Près du lac du Bourget (Mont-Blanc).
343 Plantago alpina. *Plantain des Alpes*. Au Mont-Cenis.
344 Plantago genevensis. *Plantain de Genève*. A Motz en Chautagne (Mont-Blanc).
345 Plantago psyllium. *Plantain psyllium*. En Suisse.
346 Polemonium cœruleum. *Valeriane grecque*. Les montagnes du Jura.
347 Polygala amara alpina. *Polygala amer des Alpes*. Au Mont-Cenis.
348 Polygala chamœbuxus. *Polygala faux buis*. Les montagnes.
349 Polygala vulgaris. *Polygala commun*. Les prairies incultes.
350 Polygonum amphibium. *Renouée amphibie*. Les étangs.
351 Polygonum alpinum. *Renouée des Alpes*. En Suisse.
252 **Polygonum bistorta** (L.). *Renouée bistorte*. Les prés du Mont-Cenis.
353 **Polygonum viviparum** (L). *Renouée vivipare*. Les pâturages des hautes montagnes.
354 Populus alba. *Peuplier blanc ou Ypreaux*.
355 Potamogeton crispum. *Potamot crépu*. Les fossés, les ruisseaux.
356 Potamogeton pectinatum. *Potamot à dents de peigne*. Au Mont-Cenis, près la Grande-Croix.
357 Potentilla alba. *Potentille blanche*. Le bois de Prangins, près Lausanne.
358 Potentilla argentea. *Potentille argentée*. Les lieux secs et incultes.
359 **Potentilla aurea** (L.). *Potentille dorée*. Au Mont-Cenis, etc.
360 Potentilla caulescens. *Potentille ascendante*. Les rochers de la Grotte, près Les Echelles.
361 **Potentilla grandiflora** (L.). *Potentille à grande fleur*. Au Mont-Cenis.
362 Potentilla multifida. *Potentille découpée*. Au Mont-Cenis.
363 **Potentilla nitida** (L.). *Potentille luisante*. A Granier, près Chambéry.
364 Potentilla nivea. *Potentille couleur de neige*. En Suisse.
365 Poterium sanguisorba. *Pimprenelle sanguisorbe*. Au Mont-Cenis, près du lac.
366 Primula auricula. *Primevère auricule*. Les rochers des montagnes. C'est la source originelle, qui produit toutes les variétés de nos parterres.
367 **Primula farinosa** (L.). *Primevère farineuse*. Au Mont-Cenis, près du petit lac.
368 Primula longiflora. *Primevère à longue fleur*. En Suisse.
369 Primula villosa. *Primevère hérissée*. Les montées près de Chamonix.
370 Prunus mahaleb. *Bois de Sainte-Lucie*. Les bois, les haies.
371 Prunus padus. *Cerisier à grappes*. Les bois.
372 Pulmonaria angustifolia. *Petite pulmonaire*. Au Mont-Cenis.

373 Pyrethrum alpinum W. *Pyrèthre des Alpes*. Au Mont-Cenis.
374 Pyrethrum corymbosum W. *Pyrèthre en corimbe*. A Leysse, près Chambéry.
375 Pyrethrum Halleri W. *Pyrèthre d'Haller*. En Suisse.
376 Pyrola minor. *Pyrole à style court*. Au Mont-Cenis.
377 Pyrola rotundifolia. *Pyrole à feuilles rondes*. A l'Œillat, près Chambéry.
378 Pyrola secunda. *Pyrole unilatérale*. Les bois des devins en Beauge (Mont-Blanc).
379 **Pyrola uniflora** (L.). *Pyrole à une fleur*. Forêt de Lansebourg.
380 Pyrus aria W. *Poirier allouchier, alisier*. Les bois.
381 Pyrus amelanchier W. *Poirier amelanchier*. Les lieux pierreux des montagnes.
382 Ranunculus aconitifolius. *Renoncule aconit*. Les bois du Mont-Cenis.
383 Ranunculus alpestris. *Renoncule des Alpes*. En Suisse.
384 Ranunculus arvensis. *Renoncule des champs*. Parmi les bleds.
385 Ranunculus auricomus. *Renoncule tête d'or*. En Suisse, près Vevey.
386 **Ranunculus glacialis** (L.). *Renoncule des glaciers*. Mont-Cenis ; c'est la Carline des alpicoles [30].
387 Ranunculus heterophyllus. *Renoncule aquatique* Var. Dec. Les fossés et les mares.
388 Ranunculus montanus. *Renoncule de montagne*. Au Mont-Cenis.
389 Ranunculus parnassifolius. *Renoncule parnassie*. En Suisse.
390 Ranunculus pyreneus. *Renoncule des Pyrénées*. Au Mont-Cenis.
391 Ranunculus plantaginifolius. *Variété de celle des Pyrénées*. Au Mont-Cenis, les bois près du lac.
392 Ranunculus rutœfolius. *Renoncule à feuilles de Rue*. Au Mont-Cenis, près la Ramasse.
393 **Ranunculus thora** (L.). *Renoncule thora*. En Beauge, à Margériaz, près Chambéry. On prétend que les anciens s'en servaient pour empoisonner leurs flèches.
394 Ranunculus Villarsii Dec. *Renoncule de Villars*. Au Mont-Cenis, près de l'eau blanche.
395 Reseda lutea. *Réséda jaune*. Les terrains sablonneux.
396 Rhamnus alpinus. *Nerprun des Alpes*. Les bois des montagnes.
397 Rhamnus catharticus. *Nerprun purgatif*. Les bois.
398 Rhamnus pumilus. *Nerprun nain*. Les fentes des rochers, au Mont-Cenis.

30. Eug. Rolland (*Flore populaire,* I, 61) donne comme noms de cette renoncule, dans le sud-est de la France, *carline* et *caraline* d'après Lamarck et Decandolle.

399 Rhododendron ferrugineum. *Rosage ferrugineux*. Cet arbrisseau, qui fait l'ornement des Alpes, est commun au Mont-Cenis, au Montanvert, à Margériaz, à Granier, près Chambéry.
400 **Rhododendron album**. *Rosage ferrugineux à fleur blanche*. Variété très rare, trouvée par M. Bonjean au Mont-Cenis et observée cinq années de suite sur le même pied; communiquée à MM. Decandolle et Balbis.
401 Rhododendron hirsutum. *Rosage hérissé*. Le Jura et en Suisse.
402 Rhinanthus hirsuta. *Rhinante velue*. Au Mont-Cenis.
403 Rhus cotinus. *Sumac fustet*. Près le lac du Bourget (Mont-Blanc).
404 Ribes petreum. *Groseiller de roche*. Au Mont-Cenis, près du pont du lac.
405 **Rosa alpina** (L.). *Rose des Alpes, rosier sans épines*. Les montagnes.
406 Rosa canina. *Rosier des chiens*. Les haies et les buissons.
407 Rosa cinnamomea. *Rosier canelle*. En Suisse.
408 Rosa myrtifolia Hall. fils. *Rosier myrte*. En Suisse.
409 Rosa rubiginosa. *Rosier rouillé*. Les terrains secs et pierreux.
410 **Rosa rubrifolia** (Vill.). *Rosier à feuilles rougeâtres*. A Margériaz, à Grenier, près Chambéry.
411 Rosa tomentosa. *Rosier cotonneux*. En Suisse.
412 Rosa villosa. *Rosier velu*. Les bois montueux.
413 Rubus glandulosus. *Ronce glanduleuse*. A Entremont, près Chambéry.
414 Rubus saxatilis. *Ronce des rochers*. A Margériaz, à Granier, etc.
415 Rubus tomentosus. *Ronce cotonneuse*. Les haies.
416 Rumex diginus. *Oseille à deux stigmates*. Au Mont-Cenis, près des glaciers.
417 Ruscus aculeatus. *Fragon piquant. Petit houx*. Les bois.
418 Ruta graveolens. *Rue fétide*. A la Bionnaz, près Chambéry.
419 Sagittaria sagittifolia. *Sagittaire en flèche*. Le bord des rivières.
420 Salix Daphnoïdes. *Saule daphné. Saule noir*.
421 **Salix herbacea** (L.). *Saule en herbe*. Mont-Cenis, près des glaciers.
422 **Salix pontederana** Willd. Tenuifolia Smith. *Saule à feuilles minces*. Mont-Cenis, près du pont du lac.
423 **Salix myrsinites** (L.). *Saule myrte*. Mont-Cenis, près du réservoir.
424 **Salix myrsilloïdes** W. Cœsia Dec. *Saule bleuâtre*. Mont-Cenis, près du réservoir.
425 Salix pentandra. *Saule à cinq étamines*. Mont-Cenis, de l'autre côté du petit lac.
426 **Salix reticulata** (L.). *Saule réticulé*. Au Mont-Cenis.
427 **Salix retusa** (L.). *Saule émoussé*. Au Mont-Cenis.
428 Salix riparia. *Saule drapé*. Le long des rivières.

429 **Salix serpillifolia** W. *Saule à feuille de serpolet.* Mont-Cenis, près du torrent de Ronche, derrière l'hospice.
430 **Salix sericea** (Vill.). *Saule soyeux.* La forêt de Lanslebourg.
431 Salix sphacelata W. Salix grandifolia albicans Ser. Mont-Cenis, au bord du lac, vis à vis le réservoir.
432 Salix triandra. *Saule à trois étamines.* Le bord des rivières.
433 **Sambucus racemosa** (L.). *Sureau à grappes.* Les montagnes.
434 Samolus Valerandi. *Samole de Valerandus.* Les lieux humides.
435 Sanicula europea. *Sanicle d'Europe.* Les bois. Elle est vulnéraire.
436 **Saponaria lutea** (L.). *Saponaire jaune.* Au Mont-Cenis.
437 Saponaria ocymoïdes. *Saponaire faux basilic.* Les lieux pierreux et couverts.
438 Saxifraga aizoon. *Saxifrage aizoon.* Les rochers des montagnes.
439 Saxifraga androsacea. *Saxifrage androsace.* Au Mont-Cenis, près des glaciers.
440 Saxifraga aspera. *Saxifrage à cils roides.* Au Mont-Cenis.
441 Saxifraga autumnalis. *Saxifrage d'automne.* Au bord des ruisseaux des montagnes.
442 Saxifraga biflora. *Saxifrage à deux fleurs.* Au Mont-Cenis, près du lac de Ronche.
443 Saxifraga brioïdes. *Saxifrage bry.* Mont-Cenis, à la Combe d'Ambin.
444 Saxifraga bulbifera. *Saxifrage porte-bulbes.* En Suisse, près Vevey.
445 Saxifraga cœsia. *Saxifrage bleuâtre.* Au Petit-Mont-Cenis.
446 Saxifraga cœsia Var. Willd. Cette variété, indiquée par Willdenow, croît au Mont-Cenis sur les rochers des margeries, au-dessus de la Ferrière.
447 Saxifraga cuneifolia. *Saxifrage en coin.* Les bois au bas du Petit-Mont-Cenis, de l'autre côté de la rivière.
448 Saxifraga diapensoïdes. Cette Saxifrage, regardée comme une variété de la Cœsia, en diffère beaucoup. Elle croît sur les rochers derrière l'hospice du Mont-Cenis à droite, et à gauche du gros torrent qui vient de Ronche.
449 Saxifraga exarata. *Saxifrage sillonnée.* Au Mont-Cenis.
450 Saxifraga granulata. *Saxifrage granulée.* Aux Charmettes, près Chambéry.
451 Saxifraga hirculus. *Saxifrage œil de bouc.* En Suisse, près Vevey.
452 Saxifraga hypnoïdes L. *Saxifrage hypne.*
453 Saxifraga multiflora. V. Pyrami. *Saxifrage multiflore.* Cette élégante espèce croît aux environs de Chamonix.
454 Saxifraga muscoïdes. *Saxifrage mousse.* Les rochers des montagnes.

455 Saxifraga mutata. *Saxifrage changeante.* Sur les rochers de l'oratoire de Saint-Benoît, près Ecole en Beauge (Mont-Blanc).
456 Saxifraga oppositifolia. *Saxifrage à feuilles opposées.* Les montagnes, à la neige fondante.
457 Saxifraga petrea. *Saxifrage des pierres.* Mont-Cenis, à Ronche, sur la gauche.
458 Saxifraga planifolia Dec. Moschata. Non sedoïdes. *Saxifrage à feuilles planes.* Mont-Cenis, aux sommités de Ronche, sur la droite et à l'eau blanche.
459 Saxifraga retusa Dec. Purpurea All. *Saxifrage écrasée.* Mont-Cenis, à l'eau blanche.
460 Saxifraga rotundifolia. *Saxifrage à feuilles rondes.* Les lieux ombragés des Alpes.
461 Saxifraga stellaris. *Saxifrage étoilée.* Mont-Cenis, au bord de l'eau blanche.
462 Saxifraga tridactylites. *Saxifrage à trois doigts.* Sur les vieux murs.
463 Scabiosa columbaria. *Scabieuse colombaire.* Mont-Cenis. près du télégraphe des margeries. Elle est sans doute une variété, car elle approche beaucoup de la Pyrenaïca.
464 **Scabiosa lucida** (Vill.). *Scabieuse luisante.* Au Mont-Cenis, près le réservoir du lac.
465 Scabiosa sylvatica. *Scabieuse des bois.* Les bois des montagnes.
466 Scilla bifolia. *Scille à deux feuilles.* Les haies et les bois.
467 Scleranthus perennis. *Gnavelle vivace.* Au Mont-Cenis.
468 Scorsonnera humilis. *Scorsonnère humble.* Les rochers sous Saint-Germain, près Aix-les-Bains.
469 **Scutellaria alpina.** (L.). *Toque des Alpes.* Au Mont-Cenis.
470 Scutellaria galericulata. *Toque tertianaire.* A Myans, près Chambéry. Ce nom trivial vient de ce qu'elle passe pour stomachique et febrifuge Dec.
471 Sedum acre. *Sedum âcre, vermiculaire.* Les lieux secs et les murs.
472 Sedum album. *Sedum blanc. Trique madame.* Les lieux secs et pierreux.
473 Sedum reflexum. *Sedum réfléchi.* Les rochers.
474 Sedum saxatile. *Sedum des pierres.* Les rochers des Alpes.
475 Sedum Scheuchzeri. *Sedum de Scheuchzer.* Au Montanvert, août 1810.
476 Sedum villosum. *Sedum velu.* Les lieux humides des montagnes.
477 **Sempervivum arachnoïdeum** (L.). *Joubarbe à toile d'araignée.* Mont-Cenis, les rochers.
478 Sempervivum montanum. *Joubarbe de montagne.* Mont-Cenis, les prés arides.
479 **Senecio abrotanifolus** (L.). *Seneçon à feuilles d'aurone.*
480 **Senecio incanus** (L.). *Seneçon blanchâtre.* Mont-Cenis, à Ronche, à l'eau blanche.

481 Senecio sarracenicus. *Seneçon sarrasin.* Les montagnes.
482 **Senecio uniflorus** (All.). *Seneçon à une fleur.* Au-dessus de Bessans, près Lanslebourg.
483 **Senecio viscosus** (L.). *Seneçon visqueux.* Le bord des chemins de la Maurienne.
484 **Serratula alpina** (Vill.). *Sarrète des Alpes.* Au Mont-Cenis, en suivant le bord du lac à droite après le pont, près de la Ramasse, et à l'eau blanche sous Rocca-Roussa. (*Saussurea alpina* DC.)
485 Serratula tinctoria. *Sarrète des teinturiers.* Sur la Serve en Beauge.
486 Seseli annuum. *Seseli annuel.* Près de Lanslebourg.
487 Sherardia arvensis. *Sherarde des champs.* Les champs arides.
488 Sibbaldia procumbens. *Sibbaldie couchée.* Mont-Cenis, près de l'eau blanche.
489 **Sideritis hissopifolia** (L.). *Crapaudine à feuilles d'hysope.* Sous Granier, du côté du village de la Plagne.
490 Silene acaulis. *Silené sans tige.* Les montagnes.
491 Silene armeria. *Silené à bouquet.* Près de la route de Saint-Martin à Suze.
492 **Silene baccifera** (Roth). *Silené porte-baie.* Aux environs de Suze. (*Cucubalus bacciferus* L.)
493 Silene exscapa All. Cette plante, regardée comme variété de l'Acaulis, se trouve sur les pelouses sèches du Mont-Cenis.
494 Silene paradoxa. *Silené paradoxal.* Les prés du Mont-Cenis.
495 Silene rupestris. *Silené de roche.* Au Mont-Cenis, près le petit lac.
496 **Silene uniflora** B. Alpina Dec. *Silené uniflore. Cucubale des Alpes.* Mont-Cenis, près du lac et à Ronche.
497 Silene valesia. *Silené du Vallais.* Mont-Cenis, aux margeries, et de la Ferrière à la Novalaise, ancien chemin.
498 **Sinapis pyrenaïca** (L.). *Moutarde des Pyrénées.* Au Mont-Cenis, devant l'hospice.
499 Sisymbrium arenosum. *Sisymbre des sables* Les rochers près Berne.
500 Sisymbrium dentatum All. Pinnatifidum Dec. *Sisymbre pinnatifide.* Au Petit-Mont-Cenis.
501 Sisymbrium pyrenaïcum. *Sisymbre des Pyrénées.* Les fentes des rochers.
502 Sisymbrium sophia. *Sisymbre sagesse.* Les lieux incultes. — Elle est vermifuge, vulnéraire et fébrifuge.
503 **Sisymbrium tanacetifolium.** *Sisymbre tanaisie.* Au Mont-Cenis, à droite et à gauche, après avoir passé le pont du lac.
504 Sium falcaria. *Berle faucille.* Au bord des haies.
505 Sium nodiflorum *Berle à ombelles sessiles.* Les ruisseaux.
506 Soldanella alpina. *Soldanelle des Alpes.* Les montagnes, à la neige fondante.

507 Solidago minuta. *Solidage naine.* Mont-Cenis, après le télégraphe des margeries.
508 Solidago virga aurea. *Solidage verge d'or.* Les bois. Elle est vulnéraire.
509 Sonchus alpinus. *Laitron des Alpes.* Mont-Cenis, les bois à droite après le pont du lac.
510 Sonchus Plumieri. *Laitron de Plumier.* En Suisse, près Vevey.
511 Sorbus aucuparia. *Sorbier des oiseleurs.* Les montagnes.
512 Sorbus domestica. *Sorbier domestique.* A Apremont, près Chambéry.
513 Sparganium natans. *Rubanier flottant* Les petits lacs près l'eau blanche, au Mont-Cenis.
514 Sparganium simplex. *Rubanier simple.* Au bord des rivières.
515 Spartium scoparium. *Genêt à balai.* Les bois.
516 Spirea aruncus. *Spirée barbe de chèvre.* Les bois.
517 Stachys alpina. *Epiaire des Alpes.* Les bois sous Granier.
518 Stachys palustris. *Epiaire des marais. Ortie morte.* Les lieux aquatiques.
519 Stachys sideritis. Dec. nº 2,573 [31]. *Epiaire crapaudine.* Le bord des chemins.
520 Statice armeria alpina. *Gazon d'Olympe.* Les lieux secs des Hautes-Alpes.
521 Stellaria cerastoïdes. Cerastium trigynum Vill. *Stellaire faux ceraiste.* Au Mont-Cenis, près l'eau blanche.
522 Stellaria nemorum. *Stellaire des bois.* Les lieux couverts.
523 Swertia perennis. *Swertie vivace.* Mont-Cenis, les prés marécageux du lac et de la Ramasse.
524 **Tamarix germanica** (L.). *Tamarix d'Allemagne.* Les bords de Leysse, près Chambéry.
525 Tamus communis. *Tamne commun. Sceau de la Vierge.* Les haies et les bois.
526 **Teucrium chamœdris** (L.). *Germandrée petit chêne.* Les coteaux secs et arides. Tonique et fébrifuge.
527 Teucrium montanum. *Germandrée de montagne.* Les collines pierreuses.
528 Teucrium scordium. *Germandrée aquatique. Scordium.* Les bois humides.
529 Teucrium scorodonia *Germandrée sauge des bois.* Les bois.
530 Thalictrum angustifolium. *Pigamon, à feuilles étroites.* Le bois Deville, près Chambéry.
531 Thalictrum aquilegifolium. *Pigamon à feuilles d'ancolie.* Les bois et les prés des montagnes.
532 Thalictrum flavum. *Pigamon jaunâtre.* Les prés humides.
533 Thalictrum fœtidum. *Pigamon fétide.* Les rochers de la descente du Petit-Mont-Cenis.
534 Thalictrum minus. *Pigamon mineur.* Au Petit-Mont-Cenis.

31. Ce numéro est pris de la *Synopsis plantarum* publiée en 1806, par De Lamarck et P. Decandolle.

535 Thesium alpinum. *Thesion des Alpes*. Les prés des montagnes.
536 Thlaspi perfoliatum. *Tabouret enfilé* [32]. A Nivolet, près Chambéry.
537 Thlaspi prœcox. Montanum. Dec. *Tabouret printanier*. Les pâturages secs des Alpes.
538 Thlaspi saxatile. *Tabouret de roche*. A Saint-Germain, près Aix-les-Bains.
539 Thymus acinos. *Thym des champs*. Les lieux secs et pierreux.
540 Thymus alpinus. *Thym des Alpes*. Les montagnes.
541 Thymus serpillum album. *Thym serpollet blanc*. Mont-Cenis, près le télégraphe de la Ramasse.
542 Tilia microphylla Dec. *Tilleul à petites feuilles*. A Haute-combe, près Aix-les-Bains.
543 Tozzia alpina. *Tozzie des Alpes*. En Suisse, près Vevey.
544 Trapa natans. *Macre flottante. Châtaigne d'eau*. Le lac d'Aiguebellette, près Chambéry.
545 **Tribulus terrestris** (L.). *Tribule couché*. Aux environs de Suze.
546 Trifolium alpestre. *Trèfle des basses Alpes*. Les prairies des collines.
547 **Trifolium alpinum** (L.). *Trèfles des hautes Alpes*. Au Mont-Cenis, au Montanvert.
548 Trifolium badium Schreb. Ce joli trèfle est commun dans les prés du Mont-Cenis. devant la caserne.
549 Trifolium cœspitosum Thalii Vill. *Trèfle gazonnant*. Au Mont-Cenis.
550 **Trifolium luxurians** [33]. *Trèfle à quatre feuilles*. On s'amuse à le chercher ; on le trouve avec plaisir.
551 Trifolium montanum. *Trèfle de montagne*. Les prés secs et montueux.
552 **Trifolium pannonicum an alopecuroïdeum** Pers. Superbe espèce cultivée.
553 Trifolium procumbens. *Trèfle étalé*. Les prés secs.
554 Trifolium rubens. *Trèfle rouge*. A Margériaz, près Chambéry.
555 Trifolium spadiceum. *Trèfle bruni*. Les montagnes des Beauges.
556 **Trollius europeus** (L.). *Trolle d'Europe*. Les prés des montagnes.
557 **Tulipa sylvestris** (L.). *Tulipe sauvage*. A Galoppaz, près Chambéry.

32. Je suppose qu'il y a ici une erreur d'impression et qu'il faut lire *enfeuillé*. La *Flore populaire* de E. Rolland n'a pas de nom français spécial pour ce tabouret.

33. M. le Dr Chabert (*Souvenirs d'antan*, p. 832) raconte que Bonjean « vendait souvent, pour 45 sols, du trèfle à quatre feuilles pour faire marier les filles dans l'année... La demoiselle d'honneur d'une reine..., craignant de coiffer sainte Catherine, donna cent écus d'un trèfle dont plusieurs feuilles étaient quadrifoliées. Ses désirs furent accomplis; elle épousa un général avant que l'année fût finie ».

558 **Turritis hirsuta** (Vill.). *Turrette hérissée*. L'île du lac du Mont-Cenis. (*Arabis muralis* Bert.)
559 Tussilago alba. *Tussilage blanchâtre*. Sous la dent du Nivolet, près Chambéry.
560 **Tusilago alpina** (L.). *Tussilage des Alpes*. Les pâturages des hautes Alpes. (*Homogyne alpina* Cass.)
561 Utricularia vulgaris. *Utriculaire commune*. Les fossés de la prairie du Bourget.
562 Uvularia amplexifolia. *Laurier alexandrin des Alpes*. Les bois près le lac du Mont-Cenis.
563 Vaccinium myrtillus *Airelle myrtille. Embrune*. Les bois des montagnes.
564 Vaccinium uliginosum. *Airelle fangeuse*. A Margériaz, à Granier, etc.
565 Vaccinium vitis idœa. *Airelle rouge*. A Margériaz, près Chambéry, au Mont-Cenis.
566 Valantia glabra L. *Gaillet printanier* Dec. Les lieux ombragés.
567 **Valantia cruciata** (L.). *Croisette*. Les haies. On dit que son suc guérit de l'épilepsie. (*Galium cruciatum* Scop.)
568 Valeriana angustifolia. *Valériane à feuilles étroites*. A la Doria, près Chambéry.
569 **Valeriana celtica** (L.). *Nard celtique. Racine odorante*. Plante rare ; cependant elle est commune au Mont-Cenis, à l'eau blanche : il suffit de la comparer avec la Supina, pour voir qu'elle en est bien distincte.
570 Valeriana montana. *Valeriane de montagne*. Le bois de Lanslebourg.
571 Valeriana tripteris. *Valeriane à trois lobes*. Les prés humides des montagnes.
572 Veratrum album. *Veratre blanc. Hellebore blanc*. Les montagnes. La racine est émétique.
573 Veronica acinifolia. *Véronique à feuilles de thym*. Les champs et prés humides.
574 Veronica Allionii. Pyrenaïca All. *Véronique d'Allioni*. Au Mont-Cenis. C'est le thé du Mont-Cenis [34].
575 Veronica alpina. *Véronique des Alpes*. Au Mont-Cenis.
576 Veronica aphylla. *Véronique à feuilles radicales*. Les lieux froids des Alpes.
577 Veronica arvensis. *Véronique des champs*. Les lieux cultivés.
578 **Veronica bellidioïdes** (L.). *Véronique paquerette*. Au Mont-Cenis.
579 Veronica chamœdris. *Véronique petit chêne*. Autour des haies des villages.
580 Veronica dentata. *Véronique dentée*. Le Jura.

34. Bonnaz, dans son *Herbier des Alpes*, nomme également la véronique d'Allioni *thé du Mont-Cenis*. Mais Bonjean, comme pharmacien, donnait en outre ce nom à un mélange de *Gnaphalium Leontapodium*, d'*Achillea nana*, d'*Artemisia glacialis* et d'*A. rupestris*. Aussi lui arrivait-il de faire des quiproquos, qui mécontentaient ses clients. (Voir à ce sujet, A. Chabert. *Op. cit.*, p. 858.)

581 Veronica fruticulosa. *Véronique à souche ligneuse*. Les rochers des Beauges.

582 Veronica montana. *Véronique de montagne*. Les lieux ombragés.

(La fin au prochain n°.) J. Camus.

NOTE SUR QUELQUES TUFS CALCAIRES
DE LA HAUTE-SAVOIE

On rencontre sur plusieurs points de la Haute-Savoie des formations spéciales désignées sous le nom de Tufs et qui constituent d'épais amas dans les vallées. Ces dépôts, exploités comme matériaux de construction, ont une origine bien connue; ils sont dus à des incrustations de carbonate de chaux, résultant de l'activité chimique des eaux.

Les eaux météoriques pénétrant dans les fissures des roches calcaires s'y chargent de carbonate de chaux et lorsqu'elles viennent déboucher à l'air libre, en leur point d'émergence, dans les vallées de cassure ou d'érosion des massifs calcaires, l'acide carbonique en excès se dégage et le carbonate de chaux se dépose en donnant naissance à un tuf. Si on traverse une phase climatérique d'exceptionnelle humidité favorable à la production de sources abondantes, c'est alors que s'édifient à leur débouché d'énormes dépôts de tuf.

Ces formations se produisent encore de nos jours, mais dans des proportions infiniment réduites, et il n'est pas rare de voir sur le parcours d'un ruisseau ou à la surface des barres rocheuses qui découpent les paliers d'une cascade des incrustations calcaires dont les brins d'herbe, les mousses sont autant de pôles d'attraction pour le dépôt calcaire, ces végétaux forçant en outre par leurs replis multiples, les suintements à s'étaler sur une surface considérable d'évaporation. Si l'on brise alors en menus fragments cette roche légère et caverneuse, quelquefois compacte et subcristalline, on y recueille des empreintes végétales et toute une population de mollusques terrestres ou d'eau douce entraînés par les eaux et fossilisés dans le dépôt.

Tels sont les tufs argilo-calcaires d'Etrembières, utilisés à Genève sous le nom de *Greube* et qui se rencontrent près de la cascade qui mène au moulin de Châtillon les eaux du vallon de Monnetier.

Ces tufs contenant de nombreuses empreintes végétales et

des mollusques terrestres, ont été étudiés par A. Favre et G. de Mortillet [1]. Ce dernier y a recueilli 27 espèces encore vivantes, et conclut que plusieurs formes rares dans le tuf existent en abondance aujourd'hui, tandis que d'autres communes dans le tuf ne se rencontrent plus dans le pays.

*
* *

Dans la gorge des Usses, près du pont de pierre en aval des bains de La Caille, de part et d'autre du torrent, existe une formation de tuf quaternaire coquillier, reposant sur les bancs du calcaire hauterivien. G. Maillard y a signalé les espèces suivantes : *Helix obvoluta, H. personata, H. nemoralis, H. lapicida, H. sericea, Patula rotundata, Limnaea minor.*

L'examen de quelques blocs de ce tuf, dépôt caverneux, compact et très incrusté, que j'ai pu retrouver en cet endroit (la plus grande partie de la formation ayant été déblayée par le torrent ou recouverte par la végétation), m'a permis d'ajouter à cette liste : **Helix cellaria** Muller ; **Helix candidula** Stud. ; **Clausilia laminata** Montagu ; **Clausilia ventricosa** Drap ; **Limnaea peregra** Drap. On voit qu'à part deux espèces aquatiques dont la roche est d'ailleurs pétrie, ces listes indiquent une faunule terrestre représentant des formes encore vivantes dans le pays.

En se reportant par la pensée à la fin des temps quaternaires, on peut donc imaginer un coude des Usses où vivaient en abondance ces lymnées ; les mollusques terrestres habituels des endroits humides, des pierres ou des mousses, charriés au torrent par le ruissellement des pluies ou par une crue et tombant dans le remous d'une anse d'où ils ne purent sortir et où l'incrustation calcaire les aura saisis et amalgamés avec leurs congénères aquatiques [2].

Les tufs du ravin de La Caille ont été exploités depuis fort longtemps. En effet, quelques-unes des tombes burgondes qui furent exhumées en février 1899 au Néplier (versant S de la colline d'Allonzier), avaient été construites avec des blocs de cette roche.

1. A. Favre : *Recherches sur les Parties de la Savoie voisines du Mont-Blanc*, p. 302. — Id : *Description géologique du Canton de Genève*, II, p. 62. — G de Mortillet. *Comptes-rendus de l'Ac. des Sc.*, juin 1850.

2. Dans le déversoir de la piscine antique de Menthon, dont j'ai eu l'occasion d'étudier la microfaune, on rencontre en abondance *Limnaea peregra* vivant à l'exclusion de tout autre gastropode et rampant sur les murs de soutènement ou sur les enduits blanchâtres des sulfuraires. On conçoit aisément qu'on aurait une formation analogue à celle de La Caille, si un suintement calcaire venait à englober tous ces mollusques.

* * *

Les tufs calcaires des vallées du Giffre et du Risse sont plus importants. A. JACCARD [1] a montré que dans ces vallées les graviers quaternaires très puissants sont presque toujours accompagnés d'énormes dépôts de tufs calcaires plus ou moins caverneux et pénétrés d'incrustations stalactiformes. Il ajoute que St-Jeoire est assis sur une terrasse de graviers quaternaires stratifiés [2], tufs, etc., superposée au glaciaire profondément raviné par le Risse. M. LUGEON [3] signale d'autre part sans plus s'y étendre les tufs calcaires exploités entre le pont du Risse et celui du Giffre.

Mais on ne trouve dans ces auteurs, aucune notion sur la faune et la flore de ces formations. L'objet principal de cette note a précisément pour but d'apporter une contribution à la connaissance des organismes qui s'y rencontrent, ainsi que d'essayer de préciser l'âge de ce dépôt.

* * *

Dans le courant de l'année dernière, je recevais un bloc de tuf calcaire de Pouilly, obligeamment adressé à titre d'échantillon pour le Musée d'Annecy, par M. F. Bosson, membre correspondant de la Société Florimontane.

Ce morceau provient de la carrière en exploitation au village de Pouilly, à 1 kil. environ de Saint-Jeoire, dans la vallée du Risse. Le dépôt de tufs, très important, vient buter contre les collines du Jurassique supérieur, et repose au fond de la vallée en relation avec du glaciaire et des alluvions modernes.

La roche de Pouilly présente des parties dures ressemblant à un travertin, d'autres plus friables et crevassées. Elle est pétrie de débris organiques : empreintes de feuilles et mollusques. Les Hélices, très petites, sont surtout nombreuses, elles sont peu engagées dans le tuf. J'ai pu extraire du bloc en question, un certain nombre d'espèces dont la liste peut donner la composition moyenne de la flore et de la faune de ces dépôts [4].

VERTÉBRÉS. — Tête osseuse de loup (**Canis lupus** Lin)

1. A. JACCARD : *Les Massifs du Chablais entre l'Arve et la Dranse* (in *Bull. des Serv. de la Carte géol de Fr.*, n° 26).

2. Cette stratification semble plutôt indiquer des dépôts fluvio-glaciaires.

3. M. LUGEON : *La Région de la Breche du Chablais*, p. 106.

4. D'après un renseignement de M. Bosson, on a découvert, il y a quelques années, dans la carrière de Pouilly, un tombeau creusé en plein tuf, qui contenait un squelette complet d'une grandeur extraordinaire et dans un état de conservation parfaite. Il s'agit probablement d'une sépulture burgonde.

représentée par le tiers postérieur du crâne. L'état parfait de ce fragment a permis d'en faire une détermination certaine. En superposant les dimensions prises sur notre fossile à celles mesurées sur un crâne de loup actuel, en mesurant les apophyses, le diamètre et la position respective des trous cervicaux, en comparant les sutures de la voûte et du plancher du crâne, aucun doute ne peut subsister. Citons à titre de caractères différentiels chez le loup : les apophyses zygomatiques très fortes et très ouvertes [1], la crête sagittale occipitale plus longue et plus élevée, les énormes rugosités destinées à l'insertion des muscles du cou, enfin le principal étranglement se trouvant en arrière des frontaux près de leur suture avec les pariétaux.

INSECTES. — On remarque dans la masse du tuf quelques tubulures de calibre moyen, lisses à l'intérieur. L'une d'elles est tapissée d'un revêtement de petits cailloux irréguliers disposés en mosaïque les uns contre les autres. Ces tubes sont l'œuvre de larves de **Phryganides** du groupes des *Rhyacophila* ou *Hydropsyché* [2] larves de *Nevroptères* qui, au lieu de se construire un étui mobile, secrètent autour d'elles un tube glaireux consolidé ensuite à l'extérieur par le revêtement incrustant.

MOLLUSQUES. — **Hyalina diaphana** Muller, très abondante ; **Helix cellaria** Muller ; **Pupilla muscorum** Lin. ; **Zua subcylindrica** Lin, **Succinea putris** Lin. ; **Sphaerium corneum** Lin. (espèce franchement aquatique).

Cet ensemble faunique est l'indice d'une station fraîche, on reconnaît en effet ici les mollusques habitant des endroits humides et très ombragés au bord des sources, sur les mousses et sous les pierres. Ils sont d'ailleurs, actuellement encore, tous vivants dans le pays.

FLORULE. — Certaines parties de ces tufs sont littéralement pétris d'empreintes végétales, malheureusement l'état de conservation de celles-ci les rend difficiles à déterminer, car bien que la nervation des feuilles soit assez apparente, le limbe n'est jamais complet. Les mousses sont très abondantes, mais il est impossible de les identifier. Les Monocotylédones sont représentées par des moules internes de chaumes de Graminées ou empreintes de feuilles (**Phragmites ?**). Les Phanérogames dominent ; on peut discerner :

1. Cuvier : *Ossements fossiles*, vol. VII, p. 465.
2. Saperta et Tournouer : *Figuiers et Coquilles des Tufs quaternaires de La Celle.* (*Bull. de la Soc. géol. de Fr.*, III (2), p. 440 et 443.)

De nombreuses feuilles et un fruit (faîne) de Hêtre (**Fagus Sylvatica**) [1].

Un Saule. C'est avec le Hêtre l'espèce la plus abondamment représentée. La détermination générique est certaine et on peut en outre affirmer qu'il s'agit d'un Saule latifolié de la section du Marceau soit : S. marceau, S. cendré, S. à grandes feuilles, S. à oreillettes. Ce dernier peut être éliminé, la plupart des empreintes indiquant des feuilles plus grandes que celles de cette espèce. Il est probable qu'il ne s'agit pas du Saule à grandes feuilles : espèce montagnarde ; restent **Salix capraea** L. et **S. cinerea** L. entre lesquels il est difficile de se prononcer.

Un Chêne (**Quercus sp ?**) ; il y a lieu d'hésiter d'après les deux seules empreintes recueillies entre le Ch. rouvre et le Ch. pédonculé.

Enfin un Bouleau (**Betula sp ?**) et le Coudrier (**Corylus avellana** L.).

Que doit-on conclure de l'examen de cette faune et de cette flore au point de vue de l'âge du dépôt ? Il faut remarquer d'abord que toutes les espèces rencontrées existent encore aujourd'hui dans le pays et particulièrement aux environs même de Saint-Jeoire ou dans la vallée de l'Arve [2]. Le loup est, il est vrai, depuis longtemps disparu, mais ce fait est dû en partie à l'intervention de l'homme et en tout cas sa présence dans ces tufs ne serait pas un motif pour les faire remonter à l'époque quaternaire où cet animal constituait l'un des éléments arctiques de la faune régionale. Il n'est pas démontré d'ailleurs que cette formation doit prendre place dans l'un des intervalles interglaciaires, non plus qu'elle soit subordonnée à l'alluvion postglaciaire ; tout au plus les tufs sont-ils en contact sur la rive droite du Risse avec les alluvions modernes.

Cette faune doit cependant être assez ancienne et remonter peut-être tout à fait à la fin des temps quaternaires, à l'aurore de l'époque actuelle. On ne saurait admettre en effet des dépôts de tufs d'une telle puissance, sans invoquer l'intervention de précipitations atmosphériques autrement abondantes que celles d'aujourd'hui, et donnant naissance à des sources puissantes

1. Je dois remercier ici le savant paléontologiste M. Fliche, de l'Ecole nationale forestière de Nancy, qui a bien voulu, avec son obligeance habituelle, déterminer ces empreintes.

2. F. Dumont et Mortillet : *Mollusques de la Savoie et du Léman*. Cf. également la magnifique collection régionale de mollusques terrestres et d'eau douce donnée par G. de Mortillet au Musée d'Annecy.

qui ont édifié les tufs de la vallée du Risse. La puissance de cette formation comparée aux dépôts que nous voyons se produire de nos jours, est l'indice d'un climat plus humide et plus égal que celui de la période actuelle. La présence du hêtre prédominant donne une certaine expression à la physionomie végétale de la région, car ce fait permet de ne pas reculer l'âge des tufs de Pouilly au-delà de la dernière phase de réchauffement qui a déterminé l'apparition de la période sylvatique actuelle.

En effet, chassé par le froid, le Hêtre était disparu de France au début des temps quaternaires[1], il était redescendu vers les régions méridionales. Cet arbre n'a repris son mouvement vers le nord qu'après le recul absolument définitif des glaciers et n'est devenu abondant dans notre pays qu'aux temps préhistoriques, vers la fin de la période néolithique ou le commencement du bronze. C'est donc cette époque qu'il convient d'assigner, avec un peu plus de précision, comme âge au dépôt des tufs de Pouilly.

*
* *

On peut, par la pensée, reconstituer l'aspect du pays au moment du dépôt de ces tufs. Le Risse, affluent du Giffre, coulait déjà dans son thalweg dessiné à l'époque du creusement des vallées. Des sources calcaires puissantes découlaient des fissures des falaises de Malm qui flanquaient dans l'Ouest la vallée. Un tapis végétal composé de mousses et de graminées (les tufs sont muets sur les autres éléments qui le composaient) s'étendait sous le couvert des chênes, des bouleaux, des noisetiers et des hêtres. Des buissons de saules bordaient les rives du torrent aux grèves peuplées de roseaux et de joncs.

Cet ensemble réalise, on le voit, un groupe d'*Associations* d'arbres à feuilles caduques qui ne diffère pas de la *Formation* forestière actuelle.

L'absence presque complète de mollusques d'eau douce à l'exception de *Sphœrium*, indique que les eaux calcaires incrustaient sur place jusque sur les rives du cours d'eau, les mollusques qui habitaient dans les endroits ombreux et humides ainsi que sous les pierres et les mousses.

Il sera peut être utile de rappeler une modification importante du système hydrographique, qui venait de se produire

1. Fliche, Bleicher et Mieg. : *Note sur les Tufs calcaires de Kiffis* (*B. Soc. Géol. de Fr.*, III (22), p. 480).

dans le pays, c'est-à-dire l'établissement du régime définitif des cours d'eau dans les vallées.

Si on applique ici les principes directeurs si lumineusement exposés par M. Lugeon pour la reconstitution des cours de l'Isère et du Rhône pliocènes [1], on peut retracer l'esquisse de la topographie de la vallée du Giffre à l'époque quaternaire et donner la raison géographique de l'imprévu changement de direction de ce torrent à la hauteur du Pont du Risse.

Un simple coup d'œil sur une carte géologique montre qu'à partir du pont du Risse, s'ouvre une large dépression — Saint-Jeoire, Viuz-en-Sallaz — actuellement recouverte d'un manteau épais de glaciaire et d'alluvions modernes. C'est une *vallée morte* parcourue par deux insignifiants cours d'eau qui se fraient paresseusement leur route en sens contraire, l'un vers l'Est : le ruisseau de Saint-Jeoire, l'autre vers l'Ouest apportant à un affluent du Foron de Bogève les eaux dormantes du pays plat entre Viuz-en-Sallaz et la côte de Peillonnex.

Avant l'époque actuelle, un Giffre ancien parcourait toute cette vallée en déposant d'énormes masses d'alluvions, en ralentissant son cours et aplatissant son profil, à mesure qu'il atteignait son niveau de base, aidé par la contribution que lui apportait son affluent le Risse qui drainait la vallée d'Onion-Mégevette. Un autre torrent perpendiculaire à ce Giffre, travaillant à une altitude différente, déblayait par une pente rapide le socle d'Orchez et du Môle et cherchait à atteindre son profil d'équilibre et son niveau de base qui se trouvait à l'altitude de son embouchure dans l'Arve.

En vertu de la loi d'érosion regressive qui veut qu'un cours d'eau creuse en abaissant régulièrement son thalweg d'aval en amont, il arriva un moment où le Giffre fut capturé [2] à son affluent avec le Risse et déversa ses eaux par un coude brusque vers le Sud. En avant de ce coude de capture, s'établit un col de vallée, qui, par la même érosion regressive, s'éloigna également dans la direction de l'aval du Giffre décapité.

On s'explique alors que de ce seuil, descendit un ruisseau, le cours obséquent du torrent de Saint-Jeoire, et c'est ainsi que la dépression de Saint-Jeoire est devenue géographiquement une vallée morte, abandonnée définitivement par l'ancien cours d'eau principal qui occupait son thalweg.

Marc Le Roux.

1. M. Lugeon : *Leçon d'ouverture du Cours de Géogr. phys.* (*Bull. de la Soc. vaudoise des Sc. nat.*, v. XXXIII, n° 24.)
2. De Lapparent : *Leçons de Géographie physique*, p. 77.

LETTRES PATENTES POUR LA VILLE DE CLUSES [1]

Exemption pour les scindicz et habitants de la ville de Cluses.

(Patentes de Savoie, 1616-1618, vol. n° 27, p. 317.)

Charles Emanuel par la grace de Dieu Duc de Savoye... etc. Nous ayant faict entendre les scindics de nostre bonne ville de Cluses aud' faucigny, les grandes charges pertes et ruynes que ce lieu là a souffert pendant le cours de touttes ces guerres et encores frechement au passage des lansquenetz et logement des troupes d'infanterie du s' marquis d'Urfé, Chateaumorand, cheu' de nostre ordre outtre les rauages que commirent rière ces enuirons là les troupes du s' de la grange, d'ou vient qu'aujourd'huy joinct les degatz et innondations quils ressentent annuellement de la riuiere d'Arue, la dite ville est presque tout affaict miserable et deshabitée, Nous suppliant par ce humblement qu'usantz enuers eulx des effectz de nostre acoustumée bonté et clémence il soit nostre bon plaisir de les sollager parmy leurs miseres, pour ces causes et aultres dignes respects à ce nous mouuants, et pour donner moyen de respirer à la d' ville comme des principales et la clef qui sépare l'hault d'auec le bas faucigny, Par ces presentes de nostre certaine science... Nous exemptons entièrement lad' ville de cluses sa parroisse et les bourgeois manantz et habitants d'icelle de touttes sortes de tallie et charges extraordinaires, quartiers, decimes, leuées, logementz et aultres quelconques imposées et à imposer et ce pour le temps et terme de quatre années de suitte qui commenceront des la date des presentes en façon quilz ne puissent estre recherchées ny mollestés à cause d'icelles pendant led' temps par noz trésoriers exacteurs leurs commis agentz ou aultres qui en demeureront suffisamment deschargés auprès de nostre Chambre des comptes moyennant la copie authentique de noz présentes et les deubes attestations de lad' ville de n'avoir payé N'entendant aulcunement de rejeter lesd" extraordinaires sur les lieux circonvoisins pour ne les surchager dauantage sachant fort bien les foulles et charges qu'ilz ont supportés de leur costé Mandant très expressement a nostre chambre... de passer interiner observer... etc. Données à Thurin ce 20 juillet 1618.

C. Emmanuel.

V[a] Argentero — Coardo — *Soubsig"* Pernet *(scellées en placard).*

Lettres patentes de jussion sur l'exemption obtenue par les scindicz de Cluses.

(Patentes de Savoie, 1619, vol. n° 28, p. 49.)

Charles Emanuel par la grace de Dieu Duc de Savoye... etc. A nostre Chambre des comptes de là les montz salut. Estantz memoratifs des causes et considerations que nous ont meuz d'octroier à nostre bonne ville de Cluses, sa parroisse, bourgeois, manantz et habitants d'icelle, exemption des tailles et charges extraordinaires, ensemble des vtencilles et decimes, leuées, logement et aultres quelconques pour le terme de quattre années

1. Voir *Revue savoisienne*, C. R de la séance du 2 mars 1904, p. 9. Communication de M l'abbé L.-E Piccard.

comme appert par noz patentes du 20e juillet de 1618. Ce que voullant leur estre obserué entierement, encore que lesd" vtencilles et decimes soient vins aux taillies ordinaires, pour donner moien à laditte ville de se pouuoir aulcunement remettre et empecher qu'elle ne se rende deshabitable comme elle faict dempuis quelques années, a cause des grandes miseres et calamitéz que les guerres leur ont apportés conjoinctement auec les innondations continuelles que faict la rivière d'Arue sur leur petit territoire. Par ces presentes de nostre certaine science... Nous vous mandons et expressement commandons que nonobstant vostre arret sur ce rendu le 20e Xbre suiuant 1618 vous ayez a procéder promptement a l'inthérinement et veriffication de lad' exemption tant pour tous, les extraordinaires imposes et à imposer ausquels nous entendons debuoir estre comprins les quartiers des estappes que pour les vtenciles et decimes logementz et touttes aultres charges que sont hors des quattre quartiers ordinaires, lesquels quattre quartiers nous payeront simplement pendant le temps et terme de quattre années, et dérogeons à ces fins a tous edictz arretz ordres, declarations commissions et aultres choses contraires, Deffendant a noz trezoriers, leurs commis et particulierement au commissaire des estappes de les molester ny inquiéter en façon que ce soit pour tous lesd" extraordinaires vtensiles decimes logements quartiers d'estappes et aultres quelconques... Donné à Thurin le 1er mars 1619.

C. Emanuel.

Va Argentero, Va Coardo *Soubsig* : Pernet *(scellées en placard)*.

NOTES MÉTÉOROLOGIQUES

Au point de vue de la prévision du temps, la Savoie semble être tout entière sous l'influence des dépressions de la région ouest et spécialement de celles qui abordent l'Europe au nord-ouest par Valentia. L'influence est incontestable et, en général, nous éprouvons les perturbations ressenties la veille à Paris, un peu plus tôt, un peu plus tard suivant la rapidité de translation du centre de dépression. Il ne faudrait pourtant pas complètement omettre les phénomènes barométriques qui se produisent sur le golfe de Gênes. Les centres de basses pressions qui s'y forment parfois ne nous intéressent pas tout d'abord, le massif des Alpes est assez puissant pour nous protéger; mais au bout de quelque temps, deux jours le plus souvent, on peut reconnaître dans les hautes régions de l'atmosphère un vent d'est ou nord-est, ce qui est bien d'accord avec la rotation en sens inverse des aiguilles d'une montre qui se produit dans notre hémisphère. Ce vent, ordinairement froid et desséché, peut avoir des conséquences plus ou moins heureuses pour nous. Si aucune dépression ne s'est produite simultanément

dans le nord-ouest, c'est le beau temps (26 août 1904) ; si une dépression de Valentia marche sur nous, ou bien le temps troublé quelques heures se remet vite, des brumes peuvent se produire, ou bien survient la neige (nuit du 8-9 octobre) ; toutefois le ciel s'est découvert rapidement dans la journée du 9 et on a pu constater le vent d'est.

Nous remarquerons pour terminer que ces vents réputés très rares à Annecy ne sont presque jamais observés, le Veyrier et le Parmelan nous protègent contre eux ; de plus, comme nous l'avons déjà dit, ils ne se produisent que dans les régions élevées, au-delà de 4 à 5,000^{m}, et il faut un concours particulier de circonstances pour qu'on les puisse observer : un temps assez clair et quelques cirrhus dans le ciel. Il serait pourtant intéressant qu'on pût multiplier les observations de ce genre.

M. GUERBY.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, rédigé par M. Max BRUCHET, archiviste. *Haute-Savoie : Archives civiles, série E, nos 1 à 1060. Familles, Notaires, Communes ;* Annecy, Abry, 1904, VI-391 pages, in-4°.

Cet ouvrage est un événement pour nos archives départementales, car c'est depuis quarante ans la première mise en œuvre des documents qui les composent. L'auteur nous apprend dans sa préface que leur organisation ne remonte qu'à l'Annexion et qu'elles sont encore bien incomplètes par suite du transfert dès la fin du XVIe siècle des fonds des anciennes cours souveraines à Turin et de la non exécution de la centralisation des Archives sous la Révolution. Les archivistes Lecoy de la Marche et Ducis tentèrent de remédier à cette pénurie en faisant appel à la générosité des notaires et des familles et leur présent successeur, M. Bruchet, n'a pas manqué de suivre fort utilement leur exemple. Les familles savoisiennes qu'intéresse l'histoire de leurs aïeux, les communes et la ville d'Annecy doivent donc quelque reconnaissance à ces trois travailleurs qui ont mis leur zèle, non seulement à conserver, mais encore à accroître leur dépôt et enfin à en livrer l'inventaire au public.

Les résumés substantiels où l'auteur a su condenser la teneur de ces registres, de ces liasses et de ces parchemins d'un déchiffrage parfois si pénible, sont intéressants à plus d'un titre et il y a beaucoup à apprendre aux points de vue historique, économique et moral à la lecture de ces contrats de mariage, de fermage, d'apprentissage, de ces inventaires de mobiliers, de ces livres de comptes avec le prix des denrées, de ces testaments et de ces dons charitables où se révèle si puissamment ce sentiment d'une solidarité basée sur l'amour des frères en Jésus-Christ, de ces paris singuliers gravement enregistrés par les notaires, de ces menus faits qui éclairent d'un jour particulier certains traits de mœurs des âges précédents, comme l'énumération de ces noms de lieux, de ces familles que la mort a anéanties pour toujours et qu'ont remplacées d'autres familles, d'origine rurale ou étrangère. Et toujours ainsi se continue pour l'occupation des archivistes futurs cet afflux incessant qui déverse la robuste et simple population des campagnes dans ces ruches bourdonnantes et actives qu'on appelle des villes. où elle s'affine, se spiritualise, dépérit et disparaît. Une table des matières, bien précieuse, due à M. J. Serand, archiviste-adjoint, termine le volume.

Un tel travail est à louer sans réserve. Mes collègues florimontans me pardonneront d'avoir relevé ces quelques vétilles. E 110, 1271 : N'y aurait-il pas *Balmam versus Togno* et *Jacobus de nesoria* ne pourrait-il pas se lire *de uesona* ? — 1415 : lire *nantum de Flons*. — E 108, 1307 : On ne voit pas pourquoi *Bello viverio* est suivi d'un point d'interrogation. — E 151, 1294 : Le bois et la terre *in costa Nabinfa* paraissent situés, non vers les Balmettes, mais, le premier, non loin du chemin qui monte le long de la fontaine des Marquisats vers l'ancienne route de Sevrier qu'avoisinait le bois du Devens (Ducis : *Rev. sav.*, 1872, p. 30 et E 975) ; la seconde. entre la rue de la Côte-Perrière et le château. — E 55, 1293 : Pourquoi ne pas avertir que *Johannis de Pell* est un abrégé de Peillonnex et que, à E 445, 1553 : *Enclafol* doit se comprendre *Enflafol* (Anglefort) ? — La table est consacrée surtout aux noms de seigneuries et de familles ; certains noms de lieux sont cités ; mais pourquoi le *bois Pinchat* et non d'autres ? Ces petites remarques n'enlèvent du reste rien à l'utilité et au mérite de cette importante publication que nous souhaitons voir suivie d'une autre aussi intéressante.

Ch. Marteaux.

V. PAQUIER : **Les Rudistes urgoniens,** Ire part., pl. I à VI (in *Mémoires de la Société géologique de France,* n° 29).

M. Paquier, dans un mémoire fort documenté sur la morphologie des Rudistes urgoniens, leur position stratigraphique et leur phylogénie, consacre une étude approfondie à des formes caractéristiques de la masse urgonienne inférieure où sont ouvertes les carrières derrière le château d'Annecy.

Il est extrêmement intéressant de constater à Annecy l'existence d'une espèce de Matheronia identique à celle des Balkans décrite par M. Zlatarski ce qui permet à l'auteur de paralléliser les couches à Orbitolines de Lovetch et de Tirnovo à *Matheronia Lovetchensis var. Drinovi* Zlat., qui reposent sur les marno-calcaires à *Heteraster oblongus*, avec les calcaires urgoniens inférieurs du château d'Annecy, ce qui range ceux-ci dans la zone supérieure du Barrémien. Le mémoire renferme six belles planches dont deux sont consacrées à la reproduction d'espèces conservées dans la collection régionale du Musée d'Annecy.

Les Rudistes de l'urgonien du château figurés dans cet ouvrage, sont :

Matheronia Virginiae A. Gras sp., exemplaire type.

Matheronia Munieri Pâquier, de grande taille. L'urgonien d'Annecy est la région où cette espèce montre son maximum de fréquence.

Matheronia Lovetchensis Zlat, var. *Drinovi* Zlatarski, espèce voisine de la précédente, forme spéciale à la base de l'urgonien du château *et qui ne se rencontre en France qu'à Annecy*.

Matheronia gryphoïdes Matheron, château et La Puya.

Sciences.

Archives des Sciences physiques et naturelles de Genève. — T. XIV (1902), p. 151 et 261. E. JOUKOWSKY : *Sur les Eclogites des Aiguilles Rouges.* C'est au S. et au N. du lac Cornu que l'on trouve les amphibolites et les éclogites en traînées intercalées dans la masse des micaschistes granulitisés. L'étude des rapports de composition chimique et petrographique des roches basiques et des roches acides fait l'objet du travail de l'auteur.

T. XV (1903), p. 30. Ch SARASIN : *Quelques observations sur la Région des Vergys, des Annes et des Aravis,* av. pl. I. L'auteur complète les travaux de Maillard, par la coupe de la vallée de la Borne de Saint-Pierre de Rumilly au Petit-Bornand ; celle des Rochers de Leschaux et du Mont-Saxonnex ; de la chaîne Vergys-Rocher de Cluses, et enfin donne un profil N-S des Annes à Maroly, montrent le chevauchement du Trias d'Almet sur un genou du Rhétien appartenant à la Klippe de Lachat.

T. XVI (1903), p. 669. Ch. SARASIN : *Compléments sur la Tectonique du Massif des Annes.* L'auteur conclut en restant dans le doute en présence de l'hypothèse d'un récif replissé sur place et de celle du lambeau de recouvrement détaché de la nappe de charriage préalpine, et après l'exposé du résultat de ses recherches, se voit dans l'impossibilité de déterminer d'une façon certaine l'origine de la Klippe des Annes ; 7 coupes viennent à l'appui de ce mémoire.

T. XVII (1904), p. 186. O. Aufsess : *La Couleur des Lacs* La couleur de l'eau est expliquée par une théorie physique (diffraction) et par une théorie chimique : substance donnant à l'eau sa couleur spécifique. Il résulte des expériences de M Aufsess que la couleur d'un lac ou d'autres eaux est une couleur propre, due d'abord à la couleur propre de l'eau pure, laquelle est modifiée par la composition chimique. Cette dernière dépend également des conditions géologiques des environs immédiats. Ces résultats permettent une classification des lacs d'après leur couleur, spécialement d'après l'absorption que leurs eaux exercent sur le bleu.

[Par exemple dans le cas du Léman, du Bourget et du lac d'Annecy, le bleu n'est pas absorbé, toute la portion rouge du spectre est absorbée, donc la couleur des eaux est bleue.]

Société botanique de Lyon (Annales). — T. XXII (1897). C.-R. des séances, p. 7. Prudent : *Diatomées de la Haute-Savoie.* Liste des 38 espèces de la rivière des Usses près Seyssel. — P. 20. Convert : Station de *Lathyrus palustris* (marais du Bourget et Albertville).

T. XXIII (1898), p. 40. O. Meyran : *Distribution géographique de quelques plantes alpines. Linnœa borealis,* rare espèce : unique station en Haute-Savoie, près Saint-Gingolph. *Erica carnea,* etc.

T. XXIV (1899), p. 18. A. Magnin : Etude sur *Acer Martini* Jord. Description et fig. comparatives (montrant les affinités avec l'Erable à feuilles trilobées, p 93. O. Meyran : *Herborisation aux environs de Chamonix.* Les Bossons, le Montanvert. Liste de cryptogames. — C.-R. des séances, p. 19. St-Lager : Indication de la station de *Rhododendron hirsutum* au Mont-Chauffé (vallée d'Abondance), près des chalets d'Ubine. — P. 30. Viviand-Morel : Signale le polymorphisme de *Saxifraga pyramidalis* et d'*Alnus viridis* dans les environs de Chamonix. — P. 41. Présence d'*Agrostis rubra,* graminée de la Scandinavie boréale, sur la chaîne entre le col de la Fenêtre et le col Joly et au Mont-Mirantin.

T. XXV (1900), p.7. O. Meyran : *Excursion botanique au col de la Vanoise.* — P. 85. N. Roux : *Herborisation au col de la Leisse* (Tarentaise).

T. XXVI (1901), O. Meyran : *Herborisation dans la vallée du Giffre.* Liste de plantes du Fer-à-Cheval, de la route de Sixt à Chamonix, par le col d'Anterne et de Pointe-Pelouse. — C.-R. des séances, p. 21, Viviand-Morel : Station de *Saxifraga mutata :* vallon de Bellevaux en Bauges. Pontchy sur le revers N du Brizon. — P. 33. A. Magnin : Sur de nouvelles localités de plusieurs espèces calcicoles de la Savoie. — Saint-Lager : Distribution géographique d'*Hypericum nummuliarum* employé pour la liqueur des Chartreux et provenant peut-être des Pyrénées et naturalisée dans la vallée d'Entremont.

T. XXVII (1902), p. 31. A. Magnin : *Nouvelle note* sur l'*Acer Martini.* Ses stations en Savoie : Conflans près d'Albertville, Etroit de Cieix en Savoie [1]. — P. 6 A. Magnin : *La végétation des lacs du Jura.* Important travail de géographie botanique. L'auteur fait l'étude du lac du Bourget en ce qui concerne la végétation phanérogamique. M. L. R.

Archéologie et histoire.

Société d'hist. et d'archéol. de Maurienne. — 1896. Nécrologie : L'abbé Ducis. Note sur la mort de Charles le Chauve à Avrieux avec le texte de Mabillon. Mémoires : Chan. Truchet : *Les evêques Ogier de Conflens, Varambon, Et. de Morel.* P. Buttard : *Culture du safran à St-Julien.* Chan. Truchet : *St-Michel* (origine, temple, familles). — 1898. Nécrologie : Charles Buet. Bibliographie : J -J Vernier : Dict. topogr. de la Savoie. Documents : Preuves de noblesse de Pierre de Duin (1600). — 1899. Sur la revification des vieux parchemins. Docum. concernant Montvernier.

Société d'histoire de la Suisse romande. — J. Gremaud : *Docum. relatifs à l'hist. du Vallais,* VII et VIII, 1894 et 1899 ; plusieurs intéressent les familles et les princes de Savoie.

Société suisse de numismatique. — Revue de numismatique, 1897, VII. R. Vallentin du Cheylard : *Du florin du poids de Piémont.* A. Rangé van Gennep : *Bibl. numism des princes de la Maison de Savoie.* Mélanges : Dr Lade : *Un demi-gros inédit d'Amédée VIII, comte de Savoie,* p. 257. — 1899, VIII. R. Vallentin du Cheylard : *De l'usage en Dauphiné des florins de Savoie et de Provence comme monnaie de compte.*

Société de statistique de l'Isère. — 1893. E. Pilot de Thorey : *De l'orfèvrerie et des orfèvres en Dauphiné,* p. 453 ; docum.; cite, de Chambéry, Et. Achart (1477), J.-L. Bonjean (1669), P. Dutruc (1657), P. Néel (1622), Th. Richier (1646), etc. C. M.

1 Cette espèce a été récemment découverte au Roc-de-Chère. versant S près Talloires par M Ph Guinier.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1904

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

COSTA DE BEAUREGARD O. Cuirasses de Fillinges, Vénus de Chambéry, Vierge du XIIe siècle. 6

LE ROUX Marc. Le château d'Aléry *(avec figures)*. . . . 87

— Monnaies romaines provenant de Chautagne. 10

KERINGER J. La chaire de l'église Saint-Maurice, à Annecy *(avec gravure hors texte)* 97

MARTEAUX. Antiquités romaines de Vergloz et des Fins 73

— Trouvailles archéologiques à Chaparon 202

— Antiquités provenant de Savoie, au musée de Genève. 203

— Sur un modèle de chalet de montagne pour la collection ethnographique. 206, 207

SERAND. Sur une colonne commémorative à élever aux Fins. 202, 206

— Sceaux d'Annecy depuis 1537 202

FONTAINE A. A travers le vieil Annecy : Le palais et le quartier de l'Isle *(avec plans)*. 155

— Sur une inscription du XVe siècle, à Thuy. 75

BIBLIOGRAPHIE.

MIQUET F. I. *Le roman d'un conventionnel : Hérault de Séchelles et les dames de Bellegarde*, par E. Daudet . 123

— II. *Une Famille de Savoie* (celle de Delphine Gay), par Jules Manecy. 129

J. S. *Contribution des Anglais à la Topographie du Dauphiné ; Un Problème de Géographie dauphinoise ; Essai d'Histoire de la Cartographie alpine, pendant les XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, par H. Ferrand . 132

— *L'Inévitable Amour*, par Adolphe Adenet. 197

M. L. R. *Une nouvelle Station préhistorique à Veyrier (Haute-Savoie)*, par B. Reber 197

— *Les Routes et les Vallées de la Savoie*, par J. Corcelle. 198

— *Les Rudistes urgoniens*, par V. Paquier 274

MARTEAUX C. *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790*, rédigé par M. Bruchet. 272

Revue bibliographique savoisienne :

C. M. Archéologie et histoire. 132 275

M. L. R. Sciences 274

HISTOIRE.

FENOUILLET F. Notice sur le château et la famille de Pelly. 57, 104, 183
FOLLIET André. Le Chant des Allobroges ; ses origines . 23
*** Quelques lettres du Président Carnot. 79
GONTHIER J.-F. Les seigneurs du château d'Aléry 92
PERRIN A. Lettre à cachet de Victor-Amédée (1715). 136
PICCARD L.-E. Quelques familles chablaisiennes et genevoises du XVIe et du XVIIe siècle 145
— Passage de la cour de Savoie à Annemasse 9
PICCARD L.-E. Documents sur Cluses 270
PISSARD C.-E. Le voyage de deux syndics d'Annecy envoyés à Turin, au mois de janvier 1607, pour une prestation de serment de fidélité. 164
RITZ Louis. Le manuscrit de l'abbaye de Talloires conservé au Musée britannique 137, 236
Délibération relative à un monument à la mémoire d'Eugène Suë. . 201

HISTOIRE NATURELLE.

GUINIER E. Les Saules *(avec figures)* 39
CAMUS Jules. Herbier des Alpes de la Savoie offert à l'impératrice Joséphine par Joseph-Louis Bonjean *(avec fac-simile d'étiquettes)* 167, 247
LE ROUX Marc. Note sur quelques tufs calcaires de la Haute-Savoie. 263
— *Diaspides* parasites des Frênes 78

GÉOGRAPHIE ALPINE.

SERAND J. Notes de géographie alpine : La Belle-Etoile . 100

GLANES.

Errata à la *Chanson Violette* d'Albert Samain 70
Inscription sur un moulin de la commune de La Muraz. 70
Mort de M. F. Bartholoni et de M. le baron Blanc. . . . 115
Statistique sur la Haute-Savoie en 1901 . . . . . 195, 246
Mort de M. Edouard Koschwitz 246

GRAVURES.

La Vierge de Chignin 8
Feuilles de Saules. 41
Inscription du XVe siècle à Thuy. 75
Le château d'Aléry 87
Croquis des fenêtres, porte, montants de cheminée, profil de poutre, puits du château d'Aléry 89

La chaire de l'église Saint-Maurice à Annecy *(hors texte)*.
Plans, élévations et armoiries du palais et du quartier de l'Isle 156, 205
Fac-simile d'étiquettes de l'Herbier Bonjean 175

MÉTÉOROLOGIE.

GUERBY. Commission départementale de météorologie : Station du Lycée. 115
— Notes météorologiques 271

PHILOLOGIE ET FOLKLORE.

DÉSORMAUX J. Notes philologiques 67
— Sur l'expression *vĭorbă* et les *Essais de Philologie française* de A. Thomas 208
MARTEAUX. Sur l'étymologie du mot Pers. 10
— Sur les vocables de certaines paroisses 208

POÉSIE.

BRULAT P. *Le Papyrivore; Le Chariot* 211
CHISELLE L. *Questions dans l'Inconnu* 217
DELLEVAUX F. *La Rose sur le Mur*. 220
FROMONT H. *Les Loups* (fragments) 212
LEZAY H. *Vaine Attente*. 216
MARTEAUX Ch. *Prédestinés*, 123; *Nocturne* 196

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

Liste des membres de la Société Florimontane. V
Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la Société Florimontane. VIII
J. DÉSORMAUX. Rapport sur le Concours de poésie de 1903. 12
Election des Jurys pour les Concours de 1904. 204
Rapport sur le Concours d'histoire de 1904. 209
Rapport sur le Concours de poésie de 1904. 210
Noms des lauréats des Concours de 1904 207
Programme du Concours de poésie pour 1905. 219
Election du bureau et modification au Comité 1, 71, 74, 135
Elections de membres : MM. DUFOUR-VERNES, SUISSE, 5; GENEVOIS, GONNET, 3; VARAY, SCHOENDOERFFER, 5; A. FAVRE, 71; Mme BELLIER-KLECKER, M. BONALD 74
Distinctions à MM. LEVET, GRIVAZ, 3; FERRERO, 76; BUTTIN, 76, 204; DUCLOZ, 204; GONTHIER 204
Nécrologie : F. MUGNIER, 11, 71; V. CURTAT, 76; TRUCHET, 199; C.-E. PISSARD, 200; Mme J. PHILIPPE, 200; A. DE BARTHÉLEMY. . 203
Dons à la Bibliothèque ou aux Archives de la Société, 1, 2, 4, 5, 6, 9, 10, 71, 73, 74, 76, 135, 201, 204, 206
Dons au Musée et acquisitions. 2, 11, 72, 73, 74, 75, 76, 133, 135, 207

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

8848. — Annecy. Imprimerie ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

REVUE SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

1905 — 46me ANNÉE

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(*De Officiis*, lib. I.)

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SOCIÉTÉS SAVANTES
N° 882

ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
ÉDITEUR

1905

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE NATIONALE PRÊT
Pér. 8°
12280

LISTE DES MEMBRES
DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Camille DUNANT ❋ ✠ ⚜ I, conseiller de préfecture honoraire.

Vice-Présidents : M. le docteur THONION ⚜ I, ancien député et M. C. MARTEAUX ⚜ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire-Bibliothécaire : M. Marc LE ROUX ⚜ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. Isidore NANCHE ⚜ A, chirurgien-dentiste.

Trésorier : M. Jean RITZ ✠ O ✠ ⚜ I, compositeur de musique.

Archiviste : M. Joseph SERAND.

Comité de rédaction : MM. DUNANT, LE ROUX, MARTEAUX, GUERBY, GONTHIER et NANCHE.

Directeur de la Revue : M. Marc LE ROUX.

MEMBRES HONORAIRES.

DATES d'admission	MM.
1882	BALLIARD Charles, à New-York.
1902	CAMUS Jules ⚜ I ✠ ✠, professeur à Turin.
1872	CHANTRE Ernest ❋ ✠, sous-directeur du Museum des sciences naturelles de Lyon.
1900	S. A. I. Mgr le Grand-Duc CONSTANTIN CONSTANTINOVITCH, président de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.

1903 Costa de Beauregard (le marquis) C ✠ ❋, membre de l'Académie française, à Paris.
1882 Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1885 Du Bois-Melly, hommes de lettres, à Genève.
1878 Dufour Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1904 Dufour-Vernes, archiviste d'Etat à Genève.
1898 Fouquet (Dr) ❦ A, officier de l'Osmanieh, chevalier de Ste-Anne de Russie, au Caire.
1881 Hollande ❦ I ★, directeur de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
1900 Manno Antonio (le baron) G C ✠ G C ✠, membre de l'Académie des sciences, à Turin.
1872 Papier ❋ ❦ I, président de l'Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
1872 Régnier Antony, peintre, à Marseille.
1881 Revil, géologue, à Chambéry.
1888 Revon Michel ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, professeur à l'Université de Genève.
1903 Suisse ❋, architecte en chef des monuments historiques, à Dijon.
1900 Theuriet André O ❋, membre de l'Académie française.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.

1887 Allart, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy-le-Vieux.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1900 Balleydier ❦ I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.
1904 Bellier-Klecker (Mme), à Sèvres (Seine-et-Oise).
1887 Belly Adolphe, receveur des Finances, à Chambéry.
1886 Blanchard, inspecteur des Forêts, à Gex.
1890 Boch Louis ❋ ❦ A, architecte, ancien maire d'Annecy.
1896 Boiret ❦ A ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
1904 Bonald, administrateur de la Caisse d'épargne, à Annecy.
1876 Bouchet Pierre, négociant, ancien maire d'Annecy.
1905 Bouquet, lieutenant au 11e bataillon de chasseurs alpins, à Annecy.
1892 Bruchet Max ❦ A, archiviste départemental à Annecy.
1896 Buttin Charles, notaire, à Rumilly.
1903 Carle, lieutenant au 30e de ligne, à Annecy.
1895 Carnot François ❋ ★, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1874 Carron Jacques, avocat, à Annecy.
1905 Cattin, notaire, à Annecy.
1891 Charvier J., architecte-expert à Annecy.
1879 Chatelain Maurice, notaire, à Faverges.
1874 Chaudier J., architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
1874 Chevalier Etienne, prévôt de la cathédrale, à Annecy.
1892 Corcelle ❦ I, professeur agrégé au Lycée de Chambéry.
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier), à Ste-Foy (Seine-Inférieure).
1890 Crolard Al., ingénieur des Arts et Manufactures, à Cran-Gevrier.
1897 Crolard Francis, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.

1897 Croset F. ★, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1896 Désormaux ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Despine Antoine, à Annecy.
1892 Domenjoud Henri, percepteur, à Faverges.
1888 Dubouloz, président du Tribunal, à Thonon-les-Bains.
1901 Ducloz ❋ ❦ I ✠, imprimeur à Moûtiers.
1898 Dumont ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1882 Dunand Auguste ★, maire de Metz (Haute-Savoie).
1852 Dunant Camille ❋ ✠ ❦ I, conseiller de Préfecture honoraire, à Annecy.
1885 Duplan ❦ A, ancien magistrat, à Evian-les-Bains.
1889 Dupont François ❋ ❦ A O ★, ingénieur-chimiste, à Paris.
1897 Dussaix, propriétaire à Megève.
1879 Duval ❦ A, sénateur de la Hte-Savoie, à Collonges-sous-Salève.
1904 Favre Asghil, étudiant en médecine, à Faverges.
1900 Fenouillet ★, instituteur honoraire, à Entrevernes.
1901 Ferrero Marius, négociant, maire d'Annecy.
1898 Fontaine Ant., architecte des Monuments historiques, à Annecy.
1901 Frey Charles, entrepreneur de transports, à Annecy.
1892 Frézat Simon, à Annecy.
1883 Galliard Louis, médecin, à Annecy.
1897 Geley Gustave, médecin, conseiller municipal, à Annecy.
1904 Genevois, docteur en pharmacie, à Annecy.
1893 Germain, directeur de l'école primaire de Thonon-les-Bains.
1903 Gex Albert, instituteur en congé, à Sallanches.
1904 Gonnet ❦ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Gonthier, chanoine honoraire, aumônier des Hospices, à Annecy.
1886 Grivaz Louis ❦ A, notaire, à Annecy.
1894 Guerby ❦ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1896 Guillermin, percepteur de Gevrier, à Annecy.
1898 Guinier ★, inspecteur des Forêts en retraite, à Annecy.
1903 Kéringer, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1901 Laydernier Léon, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ❦ I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1882 Levet Eugène O ❋, commandant chef du génie, à Nice.
1891 Marteaux C. ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1894 Meyer ❦ I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
1893 Millet ❦ A ★, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 Miquet François ❦ A, receveur particulier des Finances, à Commercy.
1899 Monnet (Mlle), à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 Nanche Isidore ❦ A, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier (l'abbé), à Annecy.
1902 Périllat, ancien administrateur du Bon Marché, à Paris.
1902 Pernoud, architecte, à Annecy.
1888 Philippe Charles ❦ A, principal du collège de Nantua.
1894 Piccard Louis (l'abbé), aumônier du collège de Thonon.
1897 Raillon ❦ A, architecte départemental, conseiller municipal, à Annecy.
1903 Rey, juge au Tribunal, à Annecy.
1889 Richard Auguste ★, greffier du Tribunal, à Annecy.

1901 Richard J., géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean ✠ O ✠ ❦ I, compositeur de musique, à Annecy.
1894 Robert Victor, à Annecy.
1886 Romand Alph. ✠ ✠, professeur à l'Académie militaire de Turin.
1865 Roussy de Sales (le comte de) ❋ O ✠, à Thorens.
1884 Sallaz, directeur du Laboratoire municipal, à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, à Lyon.
1904 Schoendoerffer ❋ ★, ingénieur en chef de la Haute-Savoie.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1901 Seyssel-Cressieu (le c^te^ Marc de) ✠, château de Musin, à Belley.
1901 Taine (Mme), à Menthon-Saint-Bernard.
1902 Terrier Auguste ❦ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1871 Thonion ❦ I, médecin, ancien député, à Annecy.
1874 Tissot (l'abbé), curé de Cluses.
1904 Varray, médecin, à Annecy.
1897 Vernaz C ★ ❦ A, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1900 Bosson, pharmacien, à Saint-Jeoire.
1903 Mackey (dom B.), O. S. B., au couvent de Saint-Anselme, à Rome.
1869 Perrin ❦ ✠, archéologue, à Chambéry.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

Amiens. Société des antiquaires de Picardie.
Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Auxerre. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'histoire et d'archéologie.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Bulletin de la Société archéologique.
Bône (Algérie). Académie d'Hippone.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
Brive. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
Chalon-sur-Saône. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.

CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et des belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
MACON. Académie des sciences.
— Société des sciences naturelles.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANCY. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
PARIS. Polybiblion. Revue bibliographique universelle.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Académie des inscriptions et belles-lettres.
— Ministère de l'instruction publique et Bibliothèque de la Sorbonne.
— La Tradition.
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— L'Homme préhistorique.
PAU. Société des sciences et lettres.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
PUY (LE). Société agricole et scientifique.
ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap et Grenoble.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France.
— Académie des jeux floraux.
— Annales de l'Université.
VALENCE. Société d'archéologie et de statistique.

ÉTRANGER.

Aoste. Société académique du duché d'Aoste.
Berne. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.
Bruxelles. Société royale de botanique.
— Société d'archéologie.
Cincinnati (Ohio, U. S. A.). The Lloyd Library.
Fribourg. Société d'histoire de Fribourg.
Genève. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Comité des archives des sciences physiques et naturelles.
Lausanne. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
Milan. Atti della Societa italiana di scienze naturali.
Montana (U. S. A.) University of.
Montevideo (Urugay). Museo Nacional.
Moscou. Société impériale des naturalistes.
Neufchatel. Société des sciences naturelles.
Saint-Louis (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
Stuttgart. Forschungsberichte aus der Biologischen Station zu Plœn.
Turin. Miscellanea di storia italiana Regia deputatione di storia patria.
— Société des Beaux-Arts.
— Bolletino storico-bibliografico di storia subalpina.
— Bibliothèque de l'Université.
Urbana (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
Washington (U. S. A.). Smithsonian Institution.
Wisconsin (U. S. A.). Academy of sciences arts and letters.
Zurich. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

Annecy. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
Paris. Le Savoyard.

Archives de la Mairie d'Annecy. — Archives départementales.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 11 janvier 1905.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Imperatoris JUSTINIANI : *Institutionum libri quatuor*, in-16, Amstelod, 1641. (Don de M. Rime Franklin.)

J. DÉSORMAUX : *Contribution à la Morphologie des Parlers savoyards : Les Noms de Nombre cardinaux*, 1 br. in-8º, Paris, 1904. (Don de l'auteur.)

REBER : *Les Pierres préhistoriques du Chablais* (Journal *Le Genevois*, 1904). (Don de M. Vuarnet.)

BOIRET : *Les petits Syndicats d'Agriculture*, 1 br. in-8º.

ID. : *Les Caisses locales de Crédit agricole mutuel*, 1 br. in-8º. (Dons de l'auteur.)

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau pour 1905. La Société décide de réunir les fonctions de bibliothécaire à celles du secrétaire et d'adjoindre un membre supplémentaire au Comité de rédaction de la *Revue*. A la suite du dépouillement des bulletins de vote, le **Président** proclame les résultats du scrutin. *(Voir page V.)*

MM. Serand et **Le Roux** présentent la candidature de M. BOUQUET, lieutenant au 11e bataillon de chasseurs à Annecy.

Le Secrétaire communique, de la part de M. GARDIER, un testament sur parchemin du XVIIe siècle qüi sera soumis à l'examen de **M. Gonthier.** Notre collègue se propose en effet de donner une notice à ce sujet.

Le Conservateur du Musée annonce que M. Claude GAY a offert au Musée trois petits modèles de constructions savoyardes : un grenier à blé avec pressoir annexé, un four rustique et un bachal. La Société adresse ses félicitations et ses remerciements au généreux donateur.

M. Thonion offre au Musée pour être déposée dans la vitrine réservée aux autographes savoyards, une lettre à lui adressée par SADI CARNOT en 1870.

M. Marteaux, continuant sa communication précédente, reconnaît, comme M. Despine lui en a fait la remarque, que, si saint Alban est un nom de saint isolé en Haute-Savoie, il l'est beaucoup moins en Savoie où plusieurs localités portent son nom. Laissant de côté les paroisses de Saint-Alban d'Hurtières et de Saint-Alban des Villards qui ne sont guère citées qu'au XIVe siècle et qui ont pu choisir ce patron pour des raisons qui nous échappent, il reste les villages de Saint-Alban, près Chambéry, de Saint-Alban de Montbel, plus un hameau, Saint-Alban, près du Bourget. M. Marteaux ne croit pas davantage que ces noms de lieux soient une preuve plus probante de l'influence religieuse du saint germanique. Il est curieux en effet que ces trois localités soient situées près d'anciennes voies romaines et encore plus que des inscriptions au nom d'Albinus aient été recueillies non loin d'elles : ainsi, à Romagnieu, à sept kilomètres d'Alban de Montbel dont la forme nominale était *de Sancto Albino* en 1142 (J.-J. VERNIER : *Dict. top. de la Savoie*), et au col du mont du Chat, au-dessus même de Saint-Alban (*C. I. L.*, XII, 2412, 2436). Ces coïncidences, qui ont déjà du reste été relevées ailleurs, portent donc à supposer que ce surnom fréquent dans cette partie de la Viennoise, et inscrit sur des pierres antiques, a été pris, pour celui d'un saint sous la protection duquel le village médiéval s'est placé et auquel il a demandé son nom en l'identifiant ensuite avec un saint officiel dont on ne s'expliquerait pas autrement l'intrusion dans nos contrées, car il a suffi de deux ou trois cas de ce genre pour que le nom et le culte d'Alban se soit propagé entre le Rhône, l'Isère et Chambéry.

Le fait qu'une inscription latine a été cause de la dénomination de certaines localités ne s'est pas produit seulement pour les noms de saints, il paraît aussi avoir été l'origine, par exemple, du nom du mont du Chat. On sait que le nom ancien était *mons Munni (mons Munitus)* avant 1030. A cette époque le col, où passait la route ancienne et fréquentée de Belley à Chambéry et où s'élevait une église à saint Germain, avait dû être fortifié par les moines du prieuré de Saint-Maurice du Bourget ou par le comte Humbert lui-même (S. GUICHENON : *Hist. généal. de la Maison de Savoie*, Pr., p. 5, 25). En 1232 apparaît le nom de *mons Cati* (J.-J. VERNIER : *Dict. top. de la Savoie*) et à partir de ce moment prédomine l'appellation de mont du Chat corroborée par le rocher en forme de dent qui s'élève au-dessus du col. Ce nom paraît tellement naturel qu'il

s'impose aux touristes et aux auteurs de guides. Telle ne paraît pas être la véritable origine. D'abord ce genre d'appellation métaphorique ne convenait guère à l'esprit pratique et peu imaginatif de nos lointains ancêtres ; ensuite, si l'on rapproche ce nom de celui de Q. Catius Lucanus mentionné sur une pierre encastrée dans l'ancienne église du Bourget (*Rev. épigr.*, nº 678), aujourd'hui démolie, mais qui avait dû être primitivement extraite du temple de Mercure alors en ruines au sommet du col, près de la chapelle, on est amené à croire que Catius, lu *Cattus*, ou même sans cela, a été expliqué par les moines comme étant le nom du propriétaire antique de la montagne. Plus tard l'appellation de mont de *Chas* ou de *Chat* se changea en celle, plus compréhensible, de mont du Chat. Il n'y avait plus qu'un effort d'imagination à faire pour créer une légende. Un conteur du moyen âge ne tarda pas à utiliser ce nom suggestif et il en vint à faire de la montagne même le théâtre d'un combat terrible du roi d'Angleterre Artus contre ce chat imaginaire, si bien que les érudits du XVIe siècle l'appelèrent la montagne du Chat Artus. La date de la composition du Livre d'Artus paraît être de 1232. (V. l'Analyse faite par M. Guinier de l'ouvrage de M. E. Freymond sur cette légende ; *Rev. sav.*, 1900, p. 66.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 1er février 1905.

PRÉSIDENCE DE M. THONION, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

F.-G. Frutaz : *Notes sur René de Challant et sur le passage de Calvin dans la vallée d'Aoste*, 1 br. in-8º, Neuchâtel, 1904. (Don de l'auteur.)

J. Camus : *Les premiers Autographes de la Maison de Savoie*, 1 br. in-8º, Turin, 1904. (Don de l'auteur.)

Catalogue de la Collection Vuillermet, de Saint-Jean de Maurienne. (Don de M. Guinier.)

Guinier : *Le Noyer noir*, 1 br. in-8º. (Don de l'auteur.)

Il est procédé ensuite au vote sur les candidatures présentées à la séance de décembre et à la dernière réunion. A la suite du

dépouillement du scrutin, **le Président** proclame MM. Cattin et Bouquet, membres de la Société Florimontane.

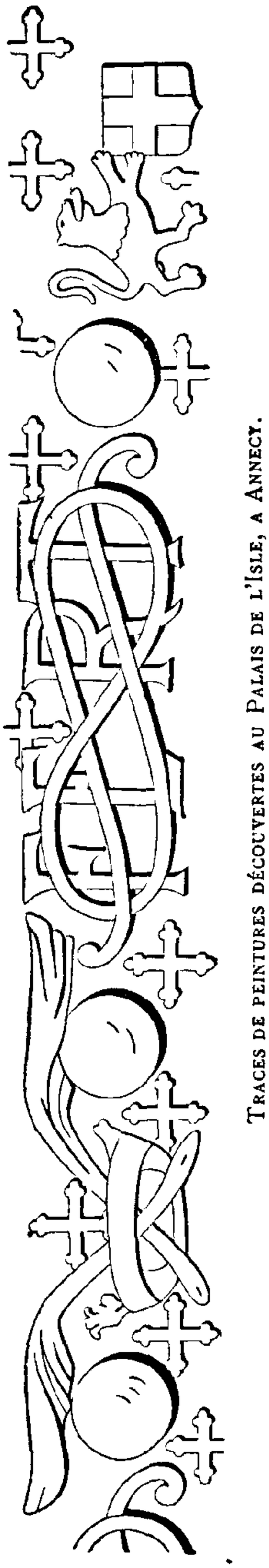

Traces de peintures découvertes au Palais de l'Isle, a Annecy.

Sur la proposition de **M. Le Roux**, la Société décide de participer à la XIIIe session du Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques qui doit se tenir à Monaco en 1906.

Le Conservateur du Musée présente, de la part de M. Gay, deux nouveaux petits modèles relatifs à l'ethnographie savoyarde, une scierie du type ancien, et deux chalets de la haute montagne.

M. Fontaine communique un relevé de traces de peintures découvertes au Palais de l'Isle, salle nord et salle centrale du premier étage, sur les faces verticales des poutres maîtresses et des liernes. Ces peintures étaient couvertes jusqu'à ce jour par un badigeon qui vient d'être gratté. Nous les reproduisons ci-contre. Le motif central est l'écusson de Savoie. On suppose qu'il était surmonté d'une couronne, mais les quelques points noirs retrouvés au-dessus de l'écu ne permettent pas de l'affirmer d'une façon certaine. A droite et à gauche sont des lions, des cercles, les nœuds d'amour de l'Annonciade sur la devise FERT, puis encore des cercles, des palmes croisées dans une couronne, des cercles, les mêmes nœuds et finalement des cercles. Voilà pour les plus longues poutres, les autres ont quelques motifs de moins. On ne reconnaît aucune couleur si ce n'est un peu de rouge aux quatre coins de l'écu. Ce sont les ombres restées noires qui ont permis de reconstituer ce travail. Le fond est parsemé de croix de Saint-Maurice. Il est à présumer que ce travail a été exécuté dans le courant du XVIIe siècle.

M. Désormaux fait une communication philologique qui paraîtra dans le prochain fascicule.

Le Président donne ensuite la parole au **Trésorier** pour le compte-rendu financier de l'année 1904.

RECETTES

Encaisse au 1er janvier 1904.....		715 15
Cotisation des membres effectifs	1,127 »	
Abonnements à la *Revue savoisienne*.....	270 40	
Vente de catalogues, de tables des matières et de numéros de la *Revue*	40 25	
Reçu de la Municipalité pour le concours Andrevetan.....	300 »	
Intérêts des fonds placés.....	29 80	
TOTAL.....	2,482 60	

DÉPENSES.

Service de la *Revue* et imprimés.....		1,090 70
Clichés pour la *Revue*.....		89 10
Achat de livres.....		41 55
Frais de recouvrement.....		23 45
Frais de bureau et dépenses diverses.....		50 50
Prix d'histoire du concours Andrevetan.....		100 »
Prix de poésie — —		200 »
Encaisse au 31 décembre 1904		887 30
BALANCE ÉGALE.....	2,482 60	2,482 60

Le Président remercie **M. Ritz** de son excellente gestion et constate avec satisfaction l'état prospère des finances de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 1er mars 1905.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Sur l'invitation du président de l'Académie de Savoie, la Société accepte avec empressement l'offre de prendre part à la réunion du Congrès des Sociétés savantes de Savoie qui doit avoir lieu à Aix-les-Bains au mois de septembre prochain.

M. Le Roux fait part d'un don fait au Musée par M. A. CROLARD de débris recueillis dans les ruines de Saint-Pierre-Martinique après l'éruption du Mont-Pelé : une carafe ayant subi

la fusion et un petit buste en biscuit curieusement patiné par les gaz.

M. Marteaux offre au Musée, de la part de M. Cl. Gay, un fossile, empreinte d'ammonite recueillie par son frère au fond du pré des Mules, à 200 mètres au-dessous du sommet de la Tournette.

Notre collègue **M. Miquet** offre aux archives de la Florimontane deux autographes de l'astronome Bouvard et adresse à la Société la communication suivante :

« En parcourant le *Bulletin des Lois* de l'année 1815 (partie supplémentaire), j'ai retrouvé le décret de naturalisation de l'astronome Bouvard.

Ce décret, qui porte la date du 8 février 1815, est ainsi conçu :

Lettres de naturalité accordées : Bouvard Alexis, directeur de l'Observatoire, membre de l'Institut de France, du bureau des Longitudes et de la Légion d'honneur, commandant du 2e bataillon de la 12e légion de la Garde nationale de Paris, né à *Oches* le 27 juin 1767.

Comme il n'y a pas de commune, en Savoie, qui porte le nom d'Oches, je me suis demandé s'il ne s'agissait pas des *Houches*, canton de Chamonix, et je me suis adressé à M. le curé de cette localité pour être fixé sur ce point. M. l'abbé Rivollet, après vérification, m'a fait connaître que le village d'Oches, où est né Bouvard, est un hameau de la commune des Contamines-sur-Saint-Gervais, et il a poussé la complaisance jusqu'à se procurer, pour me l'adresser, l'acte de naissance du célèbre astronome, que je transcris ci-après :

Extrait des registres de la paroisse des Contamines-sur-Saint-Gervais.

Anno Domini millesimo septingentesimo sexagesimo septimo, die verò vigesima sexta junii natus et postridie baptisatus est Alexius, filius Nicolaï Bouvard et Mariæ Jacquemoud, conjugum. Susceptores fuêre Nicolaus Jacquemoud et Maria Jacquemoud. Sic est.

Signé : Vulliet, vicarius.

Pour copie conforme : J. Vulliez, curé.

Il résulte de cet extrait que Bouvard est né le 26 juin, au lieu du 27 indiqué par le décret de naturalisation et par tous les biographes.

En outre, le décret nous apprend que notre compatriote était commandant d'un bataillon de la garde nationale de Paris. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

LE SÉNATEUR FOLLIET

Notre pays de Savoie, et plus spécialement le département de la Haute-Savoie, vient d'être cruellement frappé par la perte irréparable d'un de ses enfants les plus éminents, le sénateur Folliet, président du Conseil général, maire de Beaumont, membre de la Société Florimontane, de l'Académie chablaisienne, de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, de la Sabretache, et membre correspondant de l'Académie de Savoie.

LE SÉNATEUR FOLLIET

(1837-1905)

Le Comité de rédaction de la *Revue savoisienne*, organe de la Société Florimontane, m'a demandé de lui donner une notice biographique sur cet excellent citoyen dont je fus l'ami et le camarade pendant quarante ans, et le collègue à la Chambre des députés et au Sénat pendant vingt-deux ans.

Je souscris volontiers à cette invitation, car personne mieux que moi ne peut rendre hommage aux grandes qualités et au

bon cœur de mon regretté collègue et ami, et témoigner du labeur écrasant, de l'énergie persévérante, et du dévouement sans bornes qu'il mit au service de son pays et de ses concitoyens.

*
* *

Sa famille.

La famille Folliet, originaire d'Abondance, est très ancienne dans cette vallée, où depuis des siècles elle jouit de l'estime et de la considération de tous, et où ses membres ont occupé une grande place dans les administrations locales.

Le bisaïeul du sénateur, François-Marie Folliet, né à Abondance en 1741 et décédé en 1826, avait été avocat au Sénat de Savoie ; il fut élu, le 14 octobre 1792, par les habitants d'Abondance député à l'Assemblée nationale des Allobroges, avec le chirurgien Pierre-Joseph Blanc et Jean-Pierre Sallavuard, et reçut mandat de voter la réunion de la Savoie à la France [1].

Trois des fils de François-Marie Folliet prirent du service dans les armées de la République française. L'aîné, Barnabé Folliet, né en 1774, aïeul du sénateur et deux de ses parents s'enrôlèrent dans le 5e bataillon des volontaires nationaux du Mont-Blanc [2] ; le second fils, Louis, s'engagea dans la Légion allobroge ; un troisième, le cadet, Gaspard fit partie du bataillon auxiliaire organisé en 1799, dans le département du Léman, pour résister à l'armée austro-russe, qui avait occupé le Piémont après le désastre de nos armes à Novi.

L'attitude de François-Marie Folliet à l'Assemblée des Allobroges, son attachement à la France et aux idées de la Révolution, l'enrôlement de ses fils dans les troupes de la République l'avaient désigné à la haine des partisans du passé ; aussi, lors de la tentative opérée en Savoie en 1793 par l'armée sarde, qui fit tout d'abord battre en retraite les faibles détachements de l'armée républicaine occupant le Chablais et le Haut-Faucigny, les partisans du roi de Sardaigne à Abondance s'emparèrent-ils de l'ancien député allobroge et allèrent-ils le livrer aux soldats du roi. Mais après avoir subi des mauvais traitements et même des menaces de mort, François-Marie Folliet fut libéré par l'armée républicaine, lorsque, renforcée,

1. Deux autres députés du nom de Folliet siégèrent à l'Assemblée des Allobroges, avec mandat de voter la réunion à la France : Folliet François-Jacques, député de Chênex, province de Carouge, et Folliet Jean-Baptiste, député de Nonglard, près d'Annecy. On ignore s'ils étaient parents avec leur collègue d'Abondance. C'est peu probable.

2. Jacques Folliet, élu lieutenant, et Jean-Marie Folliet, de Vers-le-Four, hameau d'Abondance. Ils se distinguèrent au combat de Héry.

elle reprit l'offensive et refoula l'ennemi de l'autre côté des monts, après lui avoir infligé plusieurs défaites.

Le 5e bataillon du Mont-Blanc, dirigé sur l'armée des Pyrénées-Orientales, prit une part active à la campagne de 1794-95 contre l'Espagne et se distingua dans plusieurs combats. Lorsque la paix fut conclue avec cette puissance en août 1795, Barnabé Folliet et d'autres volontaires, épuisés par les fatigues et les privations, revinrent dans leurs foyers. Quelque temps après, Barnabé épousa à Abondance Louise-Pernette Bordet. Il mourut en 1833.

Son fils, Folliet Gaspard-Léandre, né en 1801, père du sénateur, avocat au Sénat de Savoie, fut successivement substitut de l'avocat-fiscal près le tribunal de Saint-Julien (1833-34), juge assesseur à Saint-Jean de Maurienne (1836-39), et à Bonneville (1840-41), puis juge d'instruction au même siège (1842-44). Il passa ensuite dans l'administration provinciale ; installé conseiller de l'intendance générale à Annecy (1845-46), puis à Chambéry (1847-48), il fut nommé régent de l'intendance de Tarentaise en 1848 et enfin intendant de Maurienne de 1849 à sa mort, le 7 décembre 1852 [1]. Il avait épousé, à Saint-Julien-en-Genevois, le 3 janvier 1837, Mlle Anne-Augustine Borgel, fille de Joseph-Marie Borgel, natif du Châble. alors greffier du tribunal de Saint-Julien et nommé plus tard en la même qualité au tribunal d'Annecy.

La famille Borgel était aussi une ancienne famille du pays, primitivement établie à Saint-Julien, d'où elle passa à Feigères, pour aller se fixer au Châble, gros hameau de la commune de Beaumont, où plusieurs de ses membres se succédèrent comme notaires.

De son mariage l'intendant Folliet eut deux fils : l'aîné André-Eugène, le futur sénateur, né le 18 mars 1837, et le cadet Louis-Joseph-Auguste, né en 1840.

Ce dernier, après avoir servi volontairement dans un régiment de hussards, avec le grade de brigadier, vint s'établir au Châble dans la propriété de sa mère et se livra à l'agriculture. Il était marié et père de famille lorsqu'éclata la guerre de 1870. Il reprit du service et fut nommé capitaine au 3e bataillon des mobiles de la Haute-Savoie, recruté dans l'arrondissement de Saint-Julien. Les trois bataillons de la Haute-Savoie furent

1. Sous le régime sarde les fonctions de conseillers d'intendance générale étaient analogues à celles des conseillers de préfecture, celles d'intendant général à celles de préfet et celles d'intendant de province à celles de sous-préfet.

dirigés sur Langres et on organisa dans chacun d'eux une compagnie de voltigeurs. Celle du 3e bataillon fut commandée par le capitaine Auguste Folliet, qui eut plusieurs affaires brillantes avec les troupes prussiennes circulant autour de Langres ; Auguste Folliet montra beaucoup de bravoure et de capacité dans ces rencontres. Malheureusement il fut atteint par une épidémie de variole noire, qui mit sa vie en danger et dont il ne triompha que grâce à sa robuste constitution. Mais pendant sa convalescence, un incendie détruisit, une nuit d'hiver, la maison où il était encore alité ; il dut se sauver en chemise par un froid glacial, ce qui ruina sa santé. Il mourut à Saint-Julien le 9 mai 1877. Très aimé dans le pays, d'un caractère gai et plein d'entrain, il avait été élu conseiller d'arrondissement de Saint-Julien en 1871.

*
* *

Sa jeunesse, ses débuts.

Le futur sénateur de la Haute-Savoie fit de brillantes études classiques qu'il termina au Collège chappuisien d'Annecy ; puis, pourvu des diplômes règlementaires il alla suivre les cours de droit à l'Université de Turin, avant la réunion de la Savoie à la France qu'il appuya de toute son énergie. Docteur en droit, le 14 août 1861, il alla se fixer à Paris, comme avocat à la Cour d'appel. Stagiaire chez un des maîtres du barreau parisien, Gatineau, brillant avocat d'affaires, ne dédaignant pas les procès politiques et républicain convaincu, Folliet entra en relations avec tous les hommes marquants de l'opposition irréconciliable ; la lutte ardente commençait alors contre le régime impérial aux élections législatives de 1863 ; elle allait se poursuivre avec succès à celles de 1869 et au plébiscite de 1870.

C'est ainsi que le jeune avocat, amené à prendre part à l'agitation politique, fut mis en relief. Il entreprit en Chablais la propagande républicaine, qu'il continua avec persévérance, ne se laissant pas rebuter par les difficultés de la tâche. Sans renoncer complètement à sa profession d'avocat, où il avait obtenu des succès de bon augure, Folliet fut de plus en plus accaparé par la politique. Il devint bientôt le correspondant attitré à Paris des libéraux du Chablais qu'il avait su grouper et animer de son esprit ; son action se fit aussi sentir dans l'arrondissement de Saint-Julien, où il avait nombre d'amis. L'activité et le dévouement qu'il mettait au service de son pays natal lui firent même confier les questions d'intérêt général,

insuffisamment défendues ou même sacrifiées par les mandataires officiels chargés de les soutenir. Ainsi ce fut lui que l'on chargea de suivre à Paris, auprès des pouvoirs publics, la mise à exécution du décret impérial qui avait décidé, au lendemain de l'Annexion, l'établissement d'un chemin de fer de Collonges (Ain) à Thonon, dont la construction fut retardée pendant près de vingt ans.

Lors des élections législatives de mai 1869, Folliet fit campagne en Chablais pour la candidature de Jules Favre que les républicains opposèrent au candidat officiel dans la deuxième circonscription électorale de la Haute-Savoie, formée par les arrondissements de Bonneville et de Thonon. Il n'y eut pas de résultat au premier tour de scrutin; mais au ballottage, le candidat officiel fut battu par celui des candidats d'opposition ayant obtenu le plus de voix au premier tour et auquel s'étaient ralliés les partisans de Jules Favre.

Les services rendus par Folliet et sa participation à la campagne électorale et à celle du plébiscite du 8 mai 1870, lui avaient créé en Chablais une telle notoriété, qu'après la chute de l'Empire et l'avènement de la République, sa candidature à la députation se trouva naturellement indiquée, dans l'arrondissement de Thonon, pour les élections à l'Assemblée nationale, primitivement fixées au mois d'octobre 1870. Répondant aux vœux unanimes des délégués du Chablais, les comités républicains de la Haute-Savoie réunis à Bonneville, inscrivirent son nom sur la liste républicaine.

Les événements firent malheureusement ajourner les élections, et ce ne fut qu'après l'armistice et la capitulation de Paris que les électeurs furent convoqués pour le 8 février 1871, presque sans délai. On était sans nouvelle de Folliet, enfermé dans Paris, incorporé dans la garde-nationale employée à la défense de cette ville avec laquelle les communications n'étaient pas reprises; le bruit de sa mort avait même couru avec persistance. Dans ces conditions les comités, réunis de nouveau à la hâte pour arrêter la liste définitive des candidats républicains, ne crurent pas pouvoir maintenir son nom sympathique, dans la crainte de diminuer la représentation républicaine par une élection vaine, et de faire passer un des candidats de la liste réactionnaire.

Mais, chose remarquable et toute à l'honneur de Folliet, les électeurs républicains du Chablais et des légions mobilisées, réunies au camp de Sathonay, comme les mobiles de Langres,

votèrent en masse pour lui, lui donnant plus de 5,5oo suffrages, sans qu'il fut élu.

Une vacance se produisit aussitôt dans la députation républicaine de la Haute-Savoie, par la démission de Jules Philippe, l'excellent et populaire préfet du département depuis le 4 septembre, élu en tête de la liste, mais inéligible en raison de sa situation de préfet.

Cette démission fournit au corps électoral le moyen de donner satisfaction aux vœux des républicains du Chablais et d'une grande partie de l'arrondissement de Saint-Julien.

Le 2 juillet 1871, André Folliet fut élu député à l'Assemblée nationale, avec une majorité de près de 10,000 voix sur son concurrent monarchiste, élu député en 1869 contre le candidat officiel de l'Empire.

*
* *

Son rôle à l'Assemblée nationale, à la Chambre, au Sénat et au Conseil général.

A l'Assemblée nationale, le nouveau député de la Haute-Savoie siégea à gauche. Son activité, son assiduité, ses connaissances étendues le mirent bientôt en vue, d'autant plus qu'il avait retrouvé là bon nombre de ses anciens camarades des luttes contre l'Empire.

Il prit une part laborieuse et suivie aux travaux parlementaires.

Au point de vue politique son action et ses votes affirmèrent ses convictions républicaines. Il s'opposa vivement, en août 1871, à un projet déposé par le gouvernement tendant à réprimer de prétendues menées séparatistes dans les départements réunis à la France en 1860, menées qui n'existaient que dans l'imagination de fonctionnaires administratifs essayant de justifier ainsi l'insuccès de leur politique et de leurs procédés odieux.

Il vota pour la dissolution de l'Assemblée nationale, « élue dans un jour de malheur », comme le dit fort justement, sans le vouloir, un ministre de l'Ordre moral; il vota contre la démission de M. Thiers, président de la République, le 24 mai 1873, contre le ministère de Broglie, contre la loi sur les maires, contre l'état de siège et contre le septennat du maréchal de Mac-Mahon.

Il vota pour l'ensemble des lois constitutionnelles de 1875.

Folliet fit partie de nombreuses commissions parlementaires

à l'Assemblée nationale, et déposa les importantes propositions de loi suivantes :

1° Proposition ayant pour objet l'établissement d'un impôt sur le revenu des valeurs mobilières (1871) ;

2° Proposition pour admettre la déduction des dettes dans le paiement des droits de succession (1861). Cette motion, dont la priorité appartient à Folliet, a fini par être votée, il y a quelques années. Il a fallu trente années d'efforts pour la faire aboutir ;

3° Proposition modifiant, dans l'intérêt du Trésor, la liquidation des droits proportionnels sur les transmissions de propriétés à titre gratuit, entre époux, en ligne collatérale et entre personnes non parents, soit qu'elles aient lieu par actes entre vifs, soit qu'elles procèdent de décès (1872) ;

4° Propositions, avec d'autres députés, pour établir des retenues proportionnelles sur les traitements des fonctionnaires de l'Etat, à partir du chiffre de 3.500 fr. dans les départements et 5,000 fr. à Paris (1872) ;

5° Projet d'organisation municipale (1874).

Folliet prit part aux discussions ci-après et se manifesta comme un orateur très clair et connaissant bien les questions qu'il traitait à la tribune :

1° Discussion du budget des Affaires étrangères, de 1872. Il combat et fait repousser le projet de suppression du consulat de France à Turin ;

2° Discussion du budget de 1874. Il demande et obtient le renvoi à une commission spéciale de sa proposition sur la déduction des dettes dans la liquidation des droits de succession ;

3° Discussion du projet de loi déclarant d'utilité publique et concession de divers chemins de fer. Il soutient avec succès le classement des lignes ferrées de la Haute-Savoie, notamment le chemin de fer de Bellegarde à Thonon, avec prolongement par Evian et raccordement à la ligne suisse, au Bouveret, en Valais (1874).

4° Discussion du projet de loi sur l'organisation municipale ;

5° Discussion du budget de 1875. Budget de la Justice. Loi de finances. Surtaxe de 10 centimes additionnels au principal des trois contributions directes.

Tel fut le rôle du député de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale s'étant enfin décidée à se séparer après le vote de la Constitution de 1875, l'élection des sénateurs inamovibles et le rétablissement du scrutin uninominal par ar-

rondissement, un certain nombre d'électeurs républicains de l'arrondissement de Saint-Julien offrirent à André Folliet la candidature pour le scrutin du 28 février 1876. Mais il refusa, ne voulant pas abandonner le Chablais, auquel l'attachaient tant de liens. Il échoua contre le candidat officiel qui fut élu par 300 voix de majorité (6,931 contre 6,609). Mais cette élection ayant été invalidée par la Chambre des Députés, Folliet prit une éclatante revanche le 20 mai suivant, où il battit, par plus de onze cents voix, le député invalidé (7,943 voix contre 6,814).

Inscrit à la gauche républicaine, Folliet fut un des 363 députés républicains qui se prononcèrent énergiquement, après le 16 mai 1877, contre la politique du second Ordre Moral.

La Chambre ayant été dissoute, Folliet se représenta, le 14 octobre 1877, aux suffrages des électeurs de l'arrondissement de Thonon et, malgré la pression officielle la plus effroyable et les abus de pouvoir les plus iniques, son nom triompha par 8,356 suffrages, contre 6,218 donnés au candidat monarchiste qu'il avait déjà battu en 1871. C'était l'échec définitif de la réaction dans le Chablais; le mandat de Folliet fut depuis renouvelé avec une majorité toujours plus grande aux élections législatives, au scrutin d'arrondissement en 1881, 1889 et 1893, et au scrutin de liste en 1885, où Folliet fut élu par le département tout entier par plus de 37,000 voix.

Pendant cette longue période parlementaire, Folliet soutint toujours la même politique républicaine. C'est ainsi qu'il vota en 1877 contre le ministère que le maréchal de Mac-Mahon présenta à la Chambre républicaine, élue le 14 octobre. La Chambre refusa d'entrer en rapports avec ce ministère ; le maréchal dut se soumettre et charger M. Dufaure de constituer un ministère républicain, pour lequel Folliet vota un ordre du jour de confiance. Il vota aussi pour le retour des Chambres à Paris, pour M. Grévy à la présidence de la République, pour l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, pour les lois nouvelles sur la liberté de la presse et le droit de réunion, etc.

En 1878, il déposa une proposition de loi sur l'organisation municipale et la renouvela, en juin 1880, avec Pascal Duprat. Il fut nommé rapporteur de ce projet qui devint la loi municipale du 5 avril 1884, actuellement en vigueur, augmentant les droits des conseils municipaux et leur donnant le droit d'élire les maires et adjoints. Il prit part à la discussion de cette loi qu'il contribua à faire adopter grâce à l'autorité que lui donnaient vingt ans de réflexions sur un sujet aussi complexe. Le

rapporteur de notre charte municipale s'était en effet déjà fait remarquer à Turin par ses fortes études de droit administratif : sa thèse de doctorat sur *La Décentralisation* contenait en germe quelques-unes des idées qu'il devait défendre avec tant de succès à la tribune.

Il fit partie de nombreuses commissions au nom desquelles il fit des rapports qu'il serait trop long d'énumérer. Son activité était infatigable : révision des listes électorales, dispositions applicables à toutes les élections, codification des lois électorales, régime du Conseil général de la Seine et organisation municipale de Paris, renouvellement partiel de la Chambre des Députés, conventions franco-suisses pour la règlementation de la pêche dans les eaux frontières, réforme de l'impôt des boissons, propositions d'amnistie et bien d'autres sujets d'intérêt général furent de la part de notre représentant l'objet de remarquables rapports.

Membre de la Commission du budget à la Chambre des députés et chargé du rapport sur le ministère des travaux publics, il en soutint les conclusions à la tribune, et parla avec autorité et compétence sur toutes les questions importantes soulevées à ce propos, notamment sur la fusion des routes nationales et des chemins vicinaux, avec attribution du service au ministère de l'intérieur.

Il intervint aussi avec succès dans la discussion sur la réforme de la magistrature en 1883, sur la réforme de l'impôt des boissons, le renouvellement de la Chambre des députés, etc., etc.

Comme ses collègues de la Haute-Savoie, il se prononça énergiquement contre le *boulangisme* et vota pour les poursuites contre le général Boulanger et celles intentées à trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet Lisbonne sur la presse ; il vota contre toutes les propositions en faveur du Panama, prévoyant bien les funestes conséquences de cette entreprise.

Folliet fut élu sénateur de la Haute-Savoie, le 7 janvier 1894, en remplacement de son ancien collègue à l'Assemblée nationale, l'excellent et regretté sénateur Chardon, décédé à Bonneville, le 10 août 1893.

Déjà, l'année précédente, lors de la vacance produite par le décès de M. Chaumontel, les électeurs sénatoriaux du Chablais avaient proposé malgré lui sa candidature au Congrès électoral d'Annemasse. Il refusa, mais ses partisans ne voulurent pas en démordre et le 8 janvier 1893, il obtint 185 suffrages.

Admis au Sénat le 11 janvier 1894, Folliet retrouva dans la haute Assemblée la plupart de ses anciens collègues de l'Assemblée nationale et de la Chambre des députés, qui l'avaient vu à l'œuvre et qui avaient pu apprécier ses excellentes qualités et son talent. Au Sénat il fit partie de nombreuses et importantes commissions parlementaires, entre autres de la Commission des chemins de fer, qui le chargea de rapports sur divers projets, notamment sur celui de Chamonix au Montanvers, sur un réseau d'intérêt local dans le Finistère, sur la ligne de Miramas à l'Estaque, etc.

Il combattit à la tribune, le 25 juin 1896, l'augmentation du droit de circulation sur les vins, qui allait frapper 27 départements; il demanda le 15 juin 1900 l'ajournement de la discussion d'une convention rectifiant la frontière entre le Chablais et le Valais et soutint les conclusions de son rapport sur la vicinalité.

Nous ne pouvons mieux faire, pour établir la situation et le labeur de Folliet au Sénat, que de reproduire l'émouvante et éloquente allocution prononcée par M. le président Fallières, lorsqu'il annonça au Sénat, au début de la séance du jeudi 23 mars 1905, la mort de celui qui était pour lui un ami déjà ancien. On ne pouvait rendre un meilleur hommage au défunt.

Voici cette allocution :

MESSIEURS,

J'ai à vous faire part d'une triste nouvelle : la mort nous a enlevé un de nos plus distingués collègues, M. André Folliet.

Il nous était venu de la Chambre des Députés au commencement de janvier 1894, et, depuis cette époque, il a représenté, au Sénat, avec une haute conscience de ses devoirs et un dévouement que rien ne pouvait lasser, le département de la Haute-Savoie qui perd, dans cet homme de bien regretté de tous, un de ses serviteurs les plus vaillants et les plus justement aimés. Ceux qui n'ont connu M. Folliet que dans ses dernières années, disputant avec courage à un mal sans remède ce qui lui restait de forces affaiblies, n'ont pu se faire qu'une idée incomplète de ses brillantes facultés. Ils ont, sans doute, subi le charme encore souriant de sa nature charmante et douce; ils ont senti, à son contact et à certains réveils d'un feu qui ne voulait pas s'éteindre ce que son âme avait de fierté, son caractère d'indomptable énergie. Ce n'est que par la pensée qu'on pouvait se représenter ce qu'avait été, dans un passé sans reproches, ce républicain ardent aux convictions inébranlables, ce Français qui, à l'envi de tous les enfants de la Savoie, avait donné à la Patrie, sa vie, son âme et son cœur. *(Très bien! très bien! — Applaudissements.)*

M. Folliet s'était préparé à la vie publique par de fortes études. A la fin de l'Empire, dont il combattait la politique, aussi funeste qu'imprévoyante, il collaborait activement à de grandes revues. Sa notoriété était déjà grande

lorsqu'aux élections de juillet 1871, il entra dans les rangs du parti républicain ; à l'Assemblée nationale de Versailles, il y fut accueilli comme quelqu'un que l'on attendait et sur qui l'on savait qu'on pouvait compter.

Depuis lors, il a siégé, sans interruption, dans nos Assemblées législatives, et il s'y est fait une place remarquée. Il a été de toutes les luttes, au premier rang : au 24 mai, au 16 mai. Il était un des rares survivants de ces 363 qui donnèrent le signal de la résistance à cette entreprise mémorable qui échoua si lamentablement devant la calme résolution du pays, qui n'avait pas besoin de sauveurs et qui savait ce que lui eût coûté le naufrage de la liberté. *(Très bien ! très bien !)*

A l'action, M. Folliet joignait ce que donnent d'autorité le travail, l'expérience et le savoir. Il s'était plus particulièrement tourné du côté des questions qui touchent à la décentralisation administrative, et on le vit prendre une part prépondérante à la préparation et à la discussion de la loi du 5 avril 1884, qui est restée comme la charte de notre droit municipal.

Il avait de la clarté dans l'exposition, de la chaleur dans la parole, et surtout cette probité qui justifie les convictions et les fait partager par autrui. Nous l'avons applaudi bien souvent, autrefois, à la Chambre des Députés. Ici, ses interventions à la tribune se sont faites d'autant plus rares que sa santé était plus chancelante. Elles ne se sont jamais produites, il faut le dire, sans donner l'impression d'un talent éprouvé, et sans susciter le plus vif intérêt.

De tout cela, hélas ! il ne reste plus qu'un souvenir, mais ce souvenir sera d'autant plus durable qu'aux plus éminentes qualités s'ajoutait par surcroît la bonté, cette vertu suprême qui, plus que toute autre, assure une place impérissable dans la mémoire des hommes. *(Vive approbation.)*

Le Sénat offre à la famille de notre très regretté collègue, l'hommage de ses plus douloureuses condoléances. *(Très bien ! très bien ! Applaudissements.)*

Folliet avait été élu président du Conseil général de la Haute-Savoie au début de la session d'août 1904. Il appartenait à cette assemblée depuis vingt-sept ans, ayant été élu, le 6 octobre 1878, conseiller général du canton d'Evian-les-Bains, en remplacement du baron de Blonay, décédé.

Deux ans plus tard, sollicité par les électeurs républicains du canton de Douvaine, il accepta la candidature dans ce canton et fut élu le 1er août 1880. Ce mandat lui fut renouvelé sans compétition jusqu'à sa mort : les intérêts qu'on lui avait confiés étaient en bonnes mains.

Folliet fut élu vice-président de l'Assemblée départementale pendant onze années, de 1893 à 1904.

Il serait trop long d'énumérer ici la part considérable qu'il prit aux affaires départementales ; les procès-verbaux constatent le souci qu'il apportait à remplir dignement son mandat, et la somme de travail qu'il accomplit dans chacune des sessions du Conseil général. Le département de la Haute-Savoie en conservera le souvenir et lui gardera une reconnaissance bien méritée.

* * *

Ses travaux historiques.

Enfin il nous reste à signaler l'œuvre de Folliet considéré comme écrivain et surtout comme historien savoyard : elle contribuera, autant que son action politique, à lui assurer un nom impérissable.

Pour se consacrer entièrement à son mandat parlementaire, Folliet avait renoncé à l'exercice de sa profession d'avocat ; mais heureusement il conserva le goût des études historiques, qui étaient pour lui une distraction, surtout dans les périodes de plus en plus fréquentes où la maladie le confinait chez lui.

Dès qu'il se fut fixé à Paris, il collabora activement à diverses publications politiques, juridiques et économiques ; à la *Revue de Paris*, à la *Revue moderne*, à la *Revue libérale* ; il publia des études sur *La Décentralisation administrative* ; sur *La Presse italienne et sa législation*, et sur d'autres questions concernant l'Italie.

Puis il se consacra plus spécialement à l'histoire des hommes et des choses de Savoie ; il débuta, en 1868, par une *Histoire des Maréchaux de Savoie*, de 1350 à 1858, qui lui permit de rectifier nombre d'erreurs et d'inexactitudes commises dans des publications antérieures.

En 1879, il fit paraître sous le titre : *Le Général Dessaix, sa vie politique et militaire, étude historique sur la Révolution et l'Empire en Savoie*, un important ouvrage ; il accomplissait, par cette publication, la mission que lui avait confiée dans un testament du 15 août 1870 le neveu du général, Joseph Dessaix, décédé le 30 octobre suivant : c'est ce littérateur et poète distingué, auteur de nombreux ouvrages sur la Savoie, qui est l'auteur des paroles du fameux *Chant des Allobroges*, si populaire aujourd'hui et devenu le chant savoyard par excellence.

Joseph Dessaix avait déjà écrit, en 1863, une biographie de son oncle ; mais elle était bien incomplète. Folliet s'acquitta avec conscience de la mission sacrée qui lui avait été confiée. Après de persévérantes et minutieuses recherches aux Archives nationales, à celles du Ministère de la Guerre et de la Chambre des Députés, où sa situation de député lui donnait accès, après le dépouillement d'une foule de documents inédits que sa patiente sagacité sut découvrir, après huit ans d'efforts, il remplit fidèlement le vœu de Joseph Dessaix, en élevant à la gloire du général Dessaix, le Bayard de la Savoie, un véritable

monument, en même temps qu'il mettait en lumière des événements politiques et militaires de la première République et de l'Empire, encore complètement ignorés.

Cet ouvrage, auquel il associa le nom de Joseph Dessaix, obtint un prix d'histoire décerné par l'Académie de Savoie et valut à Folliet le titre de membre correspondant de cette société savante.

Au cours de ses longues recherches dans les archives de l'Etat, du Parlement et des Ministères, Folliet colligea de nombreux documents qui lui permirent de publier d'autres ouvrages considérables sur cette période de l'histoire de la Savoie, depuis sa réunion à la France en 1792 jusqu'à son retour au royaume de Sardaigne.

En 1883, il fit paraître dans la *Revue historique de la Révolution : Les Députés savoisiens aux Assemblées législatives de la Révolution, de 1792 à 1800.*

Comme il l'écrivait en tête de cette étude, tout ce qui touchait à l'histoire politique de la Savoie pendant notre grande Révolution était resté jusqu'alors à peu près complètement ignoré. Grâce à lui cette lacune fut comblée et il remit en pleine lumière, avec les renseignements les plus complets et les plus précis, les noms, l'attitude, la conduite et les services des hommes remarquables que la confiance des populations de la Savoie envoyèrent dans les Assemblées de la République, où ils tinrent une place honorable.

En 1887, il publia *Les Volontaires de la Savoie dans les armées de la République, de 1792 à 1799.* C'est l'histoire aussi complète que possible de la Légion Allobroge et des bataillons de volontaires nationaux du Mont-Blanc, d'où sortirent tant de généraux illustres et d'officiers qui firent honneur à la Savoie. Ce fut certainement l'ouvrage qui occasionna à son auteur le plus de recherches et le plus de travail. Folliet seul était capable d'entreprendre une tâche aussi lourde et de la mener à bien. Rien de pareil n'a été fait nulle part, et c'est le seul exemplaire que l'on ait d'une narration aussi complète et aussi minutieuse des corps de troupes d'un pays tout entier. C'est l'histoire, inconnue jusqu'alors, des efforts et des sacrifices accomplis par nos pères pour sceller l'union de la Savoie à la France de la Révolution, comme il le dit lui-même en dédiant cet ouvrage patriotique « au vaillant peuple de Savoie ».

En 1897, il complète cet ouvrage de premier ordre, par une notice sur *Les Savoyards à l'armée d'Italie en 1796*, qu'il

lut au Congrès des sociétés savantes savoisiennes à Evian-les Bains.

Ensuite il fit insérer les procès-verbaux de l'Assemblée nationale des Allobroges, dans le tome 53 des *Archives parlementaires* de 1787 à 1800 (1re série) ; publication considérable ordonnée par le Parlement et qui se poursuit en ce moment.

Cela lui fournit l'occasion de publier, dans cette revue même, ses *Documents relatifs à la Réunion de la Savoie à la France, en 1792,* en rectifiant et en complétant largement les publications antérieures sur le même sujet.

En 1898, de concert avec M. Ferdinand Dubouloz, petit-fils du général, il publia la *Biographie du général Dupas*, natif d'Evian, qui mit en lumière de la manière la plus complète et la plus documentée, la vie militaire peu connue d'un des plus braves soldats de l'époque héroïque de la Révolution et de l'Empire.

Lorsque, le 1er septembre 1901, fut inauguré à Evian-les-Bains le monument érigé à ce brave soldat, Folliet prononça un éloquent discours, où il fit revivre cet énergique enfant de la Savoie.

En 1902, les électeurs de la commune de Beaumont, canton et arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois, lui confièrent les fonctions de maire de cette commune. Souffrant depuis longtemps et déjà surchargé de besogne, Folliet n'hésita pas à accepter cette nouvelle fonction, désireux de mettre fin à des compétitions de villages, et de rétablir la bonne harmonie et l'entente dans une commune divisée au grand préjudice de sa prospérité. Sur sa tombe un délégué du conseil municipal a rendu un hommage bien mérité à sa gestion administrative. Ses fonctions municipales lui donnèrent l'idée d'écrire une monographie de cette commune, en utilisant les nombreux documents qu'avaient réunis, avant la Révolution, ses ascendents maternels, les notaires Borgel qui s'étaient succédé depuis le XVIIe siècle dans les charges de châtelain des deux seigneuries de Beaumont et Pomier, et de secrétaire des communautés de Beaumont, Jussy et le Châble, qui constituent la commune actuelle de Beaumont. Cette monographie est un modèle du genre et il n'en existe probablement pas d'aussi complète pour une simple commune rurale. C'est en outre un monument édifié à la mémoire de ses ascendants maternels, administrateurs éclairés, qui vécurent au Châble dans des traditions d'honneur, de bonté, de modestie et de dévouement à la chose

publique dont le défunt sénateur se montra toute sa vie, le digne héritier.

Après ces ouvrages de longue haleine, Folliet publia dans la *Revue savoisienne*, une étude très approfondie sur l'origine et la genèse de la fameuse « Cantate à la Liberté », devenue le *Chant des Allobroges*, c'est-à-dire l'hymne national savoyard.

Ce chant patriotique, dont Joseph Dessaix avait composé les paroles, et dont la musique avait été attribuée à Conterno, chef de la musique militaire du 6e régiment d'infanterie sarde (brigade d'Aoste), a donné lieu à beaucoup d'erreurs, quoiqu'il ne date que de 1857.

Folliet, bien placé pour rétablir la vérité, remit les choses au point et fit justice des inexactitudes publiées sur ce sujet.

La même année, il publia dans les *Mémoires de l'Académie chablaisienne*, une notice sur *Le Commandant Chappuis*, natif de Thonon, enrôlé en 1792 dans les dragons de la Légion Allobroge, et retraité après la chute de l'Empire, comme chef d'escadron au 25e régiment de dragons. C'est la biographie d'un de ces intrépides volontaires de la République qui combattirent sous le drapeau de la France pendant vingt-trois ans, sur tous les champs de bataille de l'Europe, où les conduisit Napoléon.

Dans les derniers temps de sa vie, et lorsque la maladie lui laissait quelque répit, Folliet avait entrepris d'écrire, de concert avec M. Max Bruchet, l'érudit archiviste de la Haute-Savoie, une histoire résumée de la Savoie, destinée aux écoles.

Nous espérons que cette œuvre patriotique, déjà bien avancée, pourra être achevée à bref délai et utilisée pour enseigner à nos enfants le culte de la petite patrie dont l'auteur a été l'un des fils les plus éminents et les plus dévoués.

Enfin et pour ne rien omettre des œuvres de Folliet, je me borne à signaler une brochure intitulée : *La Vérité sur la Zone franche* rédigée en collaboration avec l'auteur de la présente notice, soucieux comme lui de défendre les intérêts du pays contre des attaques injustifiées et des accusations sans fondement.

Il faudrait ajouter à l'énumération des œuvres de Folliet les articles qu'il publia comme journaliste, où il se montra polémiste redoutable autant que courtois ; les discours éloquents qu'il eut l'occasion de prononcer en dehors du Parlement, dans les réunions publiques et dans les cérémonies auxquelles il prit part pendant les trente-quatre années de sa vie parlementaire. Mais le cadre de cette notice n'y suffirait pas.

Tel est le résumé bien sommaire de l'œuvre du vaillant et dévoué représentant de la Haute-Savoie, de l'érudit et consciencieux historien de son pays natal, pour lequel il avait une si profonde et si noble affection, et qu'il servit avec tant de talent, de zèle et de dévouement.

Il faudrait un volume pour faire connaître comme il conviendrait cette belle carrière politique, administrative et patriotique, toute de bonté et de désintéressement. Elle mérite d'être racontée d'une manière plus complète, et il faut espérer que cette œuvre sera entreprise, pour servir d'exemple et de guide à ceux qui ont l'ambition de servir et de glorifier leur pays. C'est le vœu bien sincère que forme celui qui fut l'ami et le collaborateur de Folliet, son compagnon de lutte et son camarade fidèle, qui, pendant quarante ans, le vit à l'œuvre, et dont les sentiments affectueux survivront à celui que la mort vient de frapper trop tôt pour la Patrie et pour la République.

C. Duval, *sénateur.*

***

APPENDICE.

Les funérailles du sénateur Folliet ont eu lieu à Beaumont, dans l'après-midi du dimanche 26 mars 1905.

Une première cérémonie funèbre avait eu lieu à Paris, le vendredi 24 mars, à 10 heures du matin. Les honneurs militaires furent rendus par un bataillon du 102e régiment d'infanterie, avec le colonel, le drapeau et la musique du régiment qui exécuta la marche funèbre de Chopin.

La levée du corps eut lieu à 10 heures du matin, au domicile mortuaire, 47, rue Bonaparte. Y assistaient un grand nombre de sénateurs portant leurs insignes, et, parmi eux, M. Falliè-res, président du Sénat, qui s'est joint au cortège et accompagna le corps jusqu'à la gare avec la représentation des deux départements savoisiens.

Les cordons du poële étaient tenus par MM. Duval et Francoz, sénateurs ; Mercier et Fernand David, députés.

A Saint-Julien, la municipalité, la fanfare des sapeurs-pompiers, les enfants des écoles, les fonctionnaires et de nombreux citoyens s'étaient rendus à la gare pour saluer la dépouille mortelle du défunt, et la municipalité de Beaumont l'accompagnait jusqu'en cette commune où avait lieu dimanche, après-midi, les funérailles.

Malgré la distance et les difficultés de communication, de tous les points du département, des délégations et de nombreux amis étaient accourus, voulant rendre un dernier hommage à celui qu'ils avaient choisi pour les représenter pendant plus de trente ans au Parlement.

A 3 h. 1/2, le cortège funèbre se mettait en marche. Les enfants des écoles, la fanfare du Châble, qui s'est fait entendre plusieurs fois pendant le trajet de la maison mortuaire à l'église et au cimetière, la chorale de Beaumont et les sapeurs-pompiers du Châble ouvraient la marche.

Les cordons du poële étaient tenus par MM. Ténot, préfet de la Haute-Savoie ; Duval, sénateur ; Mercier et Chautemps, députés ; Mabut, conseiller municipal de Beaumont, et Mathieu, maire de Douvaine.

Ensuite venaient les membres de la famille, les députés, l'administration préfectorale, les sous-préfets de la Haute-Savoie et de Gex, les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement, le conseil municipal de Beaumont, les maires et les adjoints du canton de Saint-Julien, les délégations des conseils municipaux du département, les fonctionnaires, la délégation de Douvaine que représentait M. Folliet au Conseil général, le Cercle radical et démocratique de Thonon, la Société de secours mutuels et les anciens combattants de Loisin, le Sou des écoles de Thonon, l'Amicale de Thairy, de nombreuses délégations de sociétés du Chablais et une foule nombreuse qu'on peut évaluer à près de 3,000 personnes.

De superbes couronnes recouvraient le corbillard, parmi lesquelles celles offertes par M. le Préfet et l'administration préfectorale, la Société philanthropique savoisienne de Paris, la délégation cantonale de Douvaine, la commune de Beaumont, la ville d'Evian, etc., etc.

Au cimetière, M. Ténot, préfet de la Haute-Savoie, a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Au milieu du deuil public qui afflige le département tout entier, j'ai le douloureux devoir d'apporter, au nom du Gouvernement de la République, un dernier tribut d'hommages et de regrets sur la tombe de l'homme excellent, éminent et vénéré dont nous déplorons aujourd'hui la perte.

L'émotion profonde causée par la mort presque subite de M. André Folliet, la foule recueillie accourue de toutes parts pour l'accompagner au champ de l'éternel repos permettent de mesurer le vide que laisse sa mort dans les rangs du parti républicain.

C'est que, mêlé dès sa jeunesse à la vie politique de notre département, M. Folliet ne fut pas seulement l'actif et dévoué représentant de la Haute-

Savoie au Parlement, mais aussi l'un des plus vaillants soldats, l'un des plus distingués serviteurs de la République et de la démocratie.

Ses fortes études terminées, M. Folliet, inscrit au barreau de Paris, se fit vite remarquer, parmi les jeunes hommes qui combattaient la tyrannie du néfaste régime impérial, par la vivacité de son intelligence, l'ardeur de ses convictions, la générosité de sa nature, éprise de justice et de liberté. Bientôt sa notoriété naissante le désigna au choix de ses concitoyens, qui l'opposèrent, en 1871, au baron d'Yvoire, candidat monarchiste et catholique, et l'envoyèrent, avec plus de dix mille voix de majorité, siéger à l'Assemblée nationale, où rapidement il marqua sa place au milieu des républicains sur qui se fondaient les meilleures espérances.

Et depuis plus de trente ans, il n'a cessé, entouré de l'estime et de la confiance croissante de ses concitoyens, de les représenter au Conseil général, à la Chambre des députés, puis au Sénat.

Intelligence ouverte et prompte, esprit cultivé et nourri, orateur de talent à la parole élégante et précise, il participa avec distinction aux travaux de ces Assemblées et il eut, notamment, la flatteuse et lourde charge de collaborer à la préparation, puis de soutenir la discussion de la grande loi municipale du 5 avril 1884.

Mais il était de ces natures heureuses et rares dont l'active intelligence ne trouve de délassement que dans la diversité des tâches, et pour se distraire de ses travaux parlementaires, il collaborait à de nombreux journaux et revues, il étudiait avec sagacité le passé de la Savoie et publiait ces brochures et ces livres, précieux documents historiques où renaît la vie publique de sa chère petite patrie.

Cette Savoie qu'il aimait d'une affection si profonde, il s'efforça durant toute sa vie de faire son éducation politique, de lui infuser ses idées et sa foi républicaines, et vous savez tous combien il contribua puissamment au progrès démocratique dans ce pays.

C'est que le bon citoyen, le patriote, qui nous a été enlevé par une mort si prématurée et si cruelle, était républicain dans le sens le plus élevé, dans le sens antique et classique du mot.

La République n'était pas seulement à ses yeux la meilleure forme de gouvernement. celle qui assure avec le plus de force le triomphe des conquêtes de la Révolution; elle était pour lui un idéal qui résumait toutes les plus nobles aspirations de l'âme humaine vers la liberté, la justice, la solidarité.

Gambetta, qui appréciait et aimait M. Folliet, disait un jour en frappant sa poitrine : « La République, il faut l'avoir là. » C'est aussi là, dans ce cœur qui a cessé de battre, que M. Folliet, lui aussi, avait la République. Il n'a jamais arrêté de lutter et de combattre pour elle. Au vingt-quatre mai, au seize mai, durant le régime de l' « ordre moral » dont les tenants attardés osent aujourd'hui parler au nom de la liberté, pendant les périodes troubles du boulangisme et du nationalisme, M. Folliet n'eut pas une hésitation, pas une inquiétude ; que le ciel fut sombre ou radieux, il avait en la République, en ses immortelles destinées, la même confiance invincible.

Il avait toutes les vertus républicaines et possédait au plus haut degré deux qualités des plus rares : la bonté et l'esprit de justice. Il appartenait tout entier à son parti, mais l'esprit sectaire était absent de tous ses actes comme de ses moindres paroles; il s'efforçait toujours d'être équitable et il était à la fois le plus solide des démocrates et le plus tolérant des hommes.

Et surtout il était bon, d'une bonté souriante et simple, sans ostentation,

de cette bonté dont Michelet disait : « La bonté : petit mot, grande chose. »

Inaccessible à la haine, ignorant la rancune, apanage des esprits mesquins et bornés, il pensait justement que la vraie force morale est dans la franchise, la bienveillance et la droiture, aussi pouvait-il avoir des adversaires, mais pas un seul ennemi.

Et cette bonté si naturelle à cette âme d'élite allait surtout aux humbles, aux petits, aux déshérités de la vie. Je ne crois pas qu'il y ait eu jamais une seule supplique que M. Folliet ait écarté distraitement ; qu'il s'agît d'une simple demande de secours ou d'emploi, ou de la question la plus importante et la plus grave, il les examinait avec l'exclusive préoccupation, le souci scrupuleux du droit et du mérite. Car il savait qu'il y a peu de forces morales qui soient égales à celle d'un homme que l'on sait voué entièrement, absolument à la cause de la justice, au culte de la vérité.

Dans la grande patrie qu'il aimait par-dessus tout, M. Folliet avait une tendresse particulièrement émue pour son pays, pour cette terre de Savoie dont il appréciait mieux que quiconque le charme prenant. Il n'a cessé de lui vouloir assurer une part plus équitable dans les bienfaits de la civilisation et dans les avantages qui sont le cortège du progrès. Les uns et les autres nous avons été témoins du dévouement, de l'activité infatigable dont il faisait preuve dans l'intérêt des populations qu'il représentait soit au Sénat, soit au Conseil général où il occupait si justement la première place, entouré de l'estime et de l'affection de tous ses collègues.

D'autres plus qualifiés que moi vous diront quels services il rendit au sein de l'Assemblée départementale et aussi à la tête de la commune de Beaumont, dont les habitants pleurent en lui un bienfaiteur et un ami. D'autres, plus intimement mêlés et depuis plus longtemps à sa vie, vous diront ses exquises qualités privées, mais je tiens à dire combien j'avais été touché, lors de mon arrivée dans ce département, de son cordial accueil et surtout des termes dans lesquels il sut me parler de mon père dont il avait été le collègue à la Chambre des députés. Bien que le mal inexorable qui torturait depuis si longtemps son corps et brisait ses forces l'eût assombri peu à peu, il séduisait encore par son affabilité exquise, l'aménité de ses manières, le charme de sa conversation. Mais ce qui chez lui forçait surtout la sympathie, c'était l'absolue franchise, la droiture de son caractère.

Ce fut une nature d'élite ; il fut utile et bon. Il en a été récompensé de son vivant par l'estime et l'affection de tous ceux qui le connurent, il en est récompensé dans la mort par ce deuil universel ; il le sera davantage encore dans l'avenir où le bien que font les hommes, et surtout les hommes publics, apparaît surtout dans toute sa clarté et porte tous ses fruits.

Le souvenir des vertus de M. Folliet, le souvenir des luttes qu'il a soutenues pendant près d'un demi-siècle pour le noble idéal qui vivait dans son cœur, le souvenir de tout le bien qu'il a fait, ce souvenir ne s'effacera pas. Ses concitoyens l'ont vu et admiré à l'œuvre ; ils s'inspireront de ses leçons et de son exemple ; ils resteront fidèles à sa mémoire.

Du fond de cette tombe, il restera, invisible et présent, leur conseiller et leur inspirateur, ne cessant de leur rappeler leurs devoirs envers la République, envers la Patrie !

Les républicains de ce pays sauront marcher unis dans la voie qu'il leur a tracée avec tant de talent et de dévouement : ce sera la meilleure façon d'honorer sa mémoire.

Messieurs, je m'incline respectueusement devant cette tombe d'un des

meilleurs enfants de la Savoie et j'adresse à la compagne affligée de notre si regretté ami l'hommage de ma douloureuse sympathie.

M. Duval, sénateur, a pris ensuite la parole :

MESSIEURS,

C'est avec une profonde douleur et une pénible émotion que je viens adresser un dernier adieu à celui qui fut, pendant quarante ans, un ami sincère et fidèle, sans que jamais le plus petit nuage se soit élevé entre nous.

J'ai fait la connaissance de Folliet à Paris, où il s'était fixé comme avocat à la Cour d'appel après avoir conquis son diplôme de docteur en droit à l'Université de Turin et à la Faculté de droit de Paris.

Tous deux, nous faisions partie de cette jeunesse ardente, inaccessible à toute crainte, qui avait levé le drapeau de la République en face de l'Empire, alors dans toute sa puissance. Dans nos rangs, nous comptions le père de notre excellent préfet, Ténot, que nous retrouvâmes tous deux comme collègue à la Chambre des députés et qui fut un des plus redoutables ennemis du régime impérial. C'est au cours des luttes et des manifestations de plus en plus nombreuses qui marquèrent cette période que se forma notre amitié, que la mort seule a pu dénouer et que rien n'altéra jamais.

Stagiaire chez un des maîtres du barreau parisien, républicain sincère et convaincu, en rapport avec toutes les personnalités de ce parti qui prenait de jour en jour une importance plus grande, André Folliet ne tarda pas à être mis en relief, et il fut, dès cette époque, considéré par les libéraux du Chablais comme leur représentant à Paris, et, à ce titre, il eut à s'occuper non seulement de politique, mais encore de toutes les questions qui touchaient à l'intérêt général du pays. Il eut à suivre, notamment, l'importante question du chemin de fer de Collonges (Ain) à Thonon, décrété au lendemain de l'Annexion, mais que des rivalités et des intrigues ont fait ajourner pendant près de vingt ans, grâce à la trahison, on peut le dire, des mandataires officiels du pays qui sacrifièrent l'intérêt général à leur situation électorale.

Aussi, lorsque l'Empire, fondé par le parjure et l'écrasement des libertés publiques, sombra dans le désastre de Sedan et que la République fut proclamée, Folliet fut acclamé par les républicains du Chablais comme candidat de l'arrondissement de Thonon pour les élections à l'Assemblée nationale, fixées primitivement au mois d'octobre 1870.

Les événements firent malheureusement ajourner ces élections, et ce n'est qu'en février 1871 que les électeurs furent convoqués, dans un délai très court, après la signature de l'armistice et la capitulation de Paris.

Folliet était resté enfermé à Paris pendant le siège ; enrôlé dans la Garde nationale, il prit part à la défense de cette ville. Lorsque les Comités républicains de la Haute-Savoie se réunirent à Bonneville pour arrêter définitivement la liste des candidats républicains, on était sans nouvelle de lui, les communications avec Paris n'étant pas encore rétablies. Le bruit de sa mort pendant le siège avait même couru de telle sorte que les Comités ne crurent pas pouvoir maintenir sa candidature, ne voulant pas courir le risque de diminuer la députation de la Haute-Savoie. Néanmoins, les républicains du Chablais, comme les légions mobilisées de la Haute-Savoie, réunies au camp de Sathonay, votèrent en masse pour André Folliet et lui donnèrent une majorité considérable, mais insuffisante pour qu'il fût élu.

Aussi, lorsque l'un des élus, Jules Philippe, l'excellent et regretté préfet

du département, donna sa démission pour cause d'incompatibilité, la candidature de Folliet fut-elle acclamée dans tout le département aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, avec une majorité de 10,000 voix sur le candidat monarchiste et clérical, député sortant, qui avait été élu lui-même au Corps législatif, en 1869, contre le candidat officiel de l'Empire.

Depuis cette époque, Folliet a toujours fait partie du Parlement, vingt-trois ans comme député et onze ans comme sénateur. Nul mieux que moi ne peut rendre témoignage au labeur écrasant, à l'énergie persévérante et au dévouement sans bornes avec lequel il mérita et justifia la confiance que le pays n'a cessé de lui témoigner : action politique incessante, création d'écoles, développement des voies de communication et autres travaux d'intérêt public occupèrent tous les instants de Folliet, qui, pour se consacrer tout entier à son pays, renonça à l'exercice d'une profession qui pouvait lui donner la fortune.

Pas une commune du Chablais, pas un hameau de ces communes qui n'ait obtenu, grâce à l'énergique intervention d'André Folliet, la réalisation d'améliorations qui ont transformé complètement le pays. Son action s'étendit même dans tout le département et plus spécialement dans l'arrondissement de Saint-Julien pour lequel il avait une affection particulière bien naturelle, car, si par son père il appartenait à une très vieille famille du Chablais, par sa mère, née Borgel, il se rattachait à l'une des plus anciennes et des plus honorables familles, établie au Châble depuis des siècles.

On peut dire de Folliet qu'il fut dans le Chablais l'apôtre des idées républicaines et que c'est à son action, secondée par ceux qu'il guidait à la bataille et qui continueront son œuvre, que le Chablais, autrefois considéré comme inféodé à tout jamais à la réaction, est devenu une citadelle républicaine que rien ne pourra entamer.

Une question vitale pour notre pays, celles de nos franchises douanières, fut l'objet constant des efforts de mon excellent et regretté collègue et ami ; comme moi et comme tous ceux encore nombreux, quoique beaucoup aient disparu, qui ont assisté et pris part aux événements de la réunion de la Savoie à la France, Folliet avait connu et entendu les engagements solennels pris par le Gouvernement français, avant le plébiscite d'avril 1860, et il n'admettait pas que le régime de la zone franche, tel qu'il fut établi par le pacte d'annexion, puisse être mis en discussion et modifié en quoi que ce soit sans le consentement préalable des populations.

Cette opinion nous la partageons tous, et nous saurons la faire prévaloir contre toutes les tentatives des spéculateurs, des tripoteurs et des fraudeurs. Il nous paraît impossible qu'un pacte établi sur des engagements aussi précis de la France, ratifié par le suffrage unanime des populations intéressées, puisse être foulé aux pieds par le Gouvernement de la République et par un Parlement républicain.

En tout cas, inspirés par l'exemple de celui qui fut notre maître et notre ami, et devant sa dépouille mortelle, nous pouvons vous donner l'assurance que, comme lui, nous saurons défendre et faire respecter vos droits.

Comme lui, nous lutterons jusqu'à la mort pour la République, pour le Progrès, pour la Liberté et pour les intérêts de la France et de notre pays.

Comme lui, et fidèles à la tradition de la Révolution, nous unirons dans le même culte et nous aurons le même dévouement pour la Patrie et pour la République.

Au Sénat, comme autrefois à la Chambre des députés, Folliet ne comptait que des amis. Vous avez lu ou vous lirez l'éloquent et émouvant discours

prononcé par l'éminent président du Sénat, qui a tenu à accompagner le corps de Folliet jusqu'à la gare, témoignant ainsi l'estime et la sympathie qu'il avait pour notre ami.

C'est dans ces sentiments, Messieurs, qu'au nom de l'unanimité du Sénat, j'adresse à celui dont je fus le collègue pendant vingt-deux ans à la Chambre des députés et au Sénat un dernier adieu et l'expression des regrets douloureux que nous cause sa perte.

Je le salue aussi, au nom du parti républicain tout entier, qui conservera pieusement le souvenir des immenses services rendus à notre cause.

Je le salue encore au nom des populations de la Haute-Savoie, dont il fut le représentant dévoué, fidèle et désintéressé.

Adieu, Folliet ! Adieu, ami !

M. Mercier, député, aussi vieil ami de M. Folliet, gagné par l'émotion, a rappelé les débuts politiques du sénateur. Il a retracé l'histoire de l'arrondissement de Thonon et fait ressortir combien le Chablais doit de reconnaissance à celui qui vient de mourir, rappelant son caractère de franchise et de bonté. Au nom du Conseil général et des vieux lutteurs du parti républicain, il lui a adressé un suprême adieu.

M. Fernand David, député, a apporté le salut des républicains de l'arrondissement de Saint-Julien. Il a dit que Folliet fut un bienfaiteur du peuple ; il a retracé la vie municipale de Beaumont et espère que le souvenir de Folliet conservera l'union des habitants de cette commune. Il a dépeint combien le défunt était épris de grand amour pour la Savoie et Beaumont. Il a dit que le meilleur éloge à faire est de dire que Folliet est resté trente-quatre ans représentant du département.

Il a engagé les électeurs et les républicains à suivre l'exemple de Folliet qui, toute sa vie, lutta pour défendre les intérêts économiques.

M. Girod, conseiller municipal de Beaumont, s'est exprimé ainsi :

MESSIEURS,

Au nom du Conseil municipal de la commune de Beaumont, j'apporte un dernier salut à notre cher et regretté président, le sénateur Folliet.

Sa carrière fut trop courte au sein de notre assemblée et ce deuil cruel est une perte irréparable pour la commune de Beaumont.

D'autres voix plus autorisées vous ont retracé tout à l'heure la belle carrière politique du vieux républicain et de l'homme de grand cœur que fut Folliet; elle se résume d'ailleurs en deux mots : labeur et dévouement.

André Folliet aimait sincèrement sa commune de Beaumont ; il nous l'a prouvé, et tous nous apprécions aujourd'hui les bienfaits et les heureux résultats de sa trop courte administration.

Ce n'est pas sans hésitation que, il y a quatre ans, nous lui offrîmes la présidence de notre Conseil municipal et les fonctions de maire de Beaumont. Folliet était souffrant, et nous redoutions de lui créer ce surcroît d'oc-

cupations. Mais pour cet homme dévoué, les peines ne sont rien, et nous le retrouvons toujours plein d'activité dès qu'il s'agit d'être utile à ses concitoyens. « Je suis très heureux, nous a-t-il dit, d'être maire de Beaumont. »

Je n'ai pas besoin de rappeler ici ce que fut son administration. Ses allures si franches, sa voix autorisée nous unirent dès le début et alors cessèrent les luttes de sectionnement et d'intérêts locaux qui, malheureusement, divisaient parfois nos assemblées.

Ce n'est pas cependant que le maire Folliet usât ni de son influence, ni de la majorité dont il disposait pour faire aboutir nos délibérations. Non, et c'est là que je l'admirais ; il ne voulait prendre de décision qu'autant que tout le monde était d'accord et qu'il eût pu convaincre la minorité.

Puisse désormais le souvenir du sénateur Folliet servir d'exemple aux Municipalités futures de Beaumont.

Au nom du Conseil municipal, au nom de la commune de Beaumont et de tous tes amis, Folliet, adieu!

La foule recueillie a rendu ensuite les honneurs aux parents du défunt, réunis devant la maison d'école.

Cette manifestation grandiose et émue de la population de tout un département, accourue pour honorer la mémoire du sénateur justement aimé et regretté, adoucira la douleur de sa compagne éplorée et de toute sa famille, auxquelles nous adressons l'expression de nos vifs et sincères regrets [1].

GLANES

Nécrologie. — *12 novembre 1904.* — Mort à Rome de Rosalie Montmasson, première femme de Crispi.

13 novembre. — Mort au château de la Rochette, près Semur (Côte-d'Or), de M. de Saint-Genis, l'auteur d'une *Histoire de la Savoie.*

25 décembre — Mort à Diégo-Suarez du capitaine Baud, né à Vignières, le 26 avril 1864.

3 janvier 1905. — Mort du sculpteur charentais Raymond Guimberteau, auteur du monument Carnot inauguré à Annecy le 25 juillet 1897.

18 janvier. — Mort de M. Morin-Pons, ancien président de l'Académie de Lyon, ancien membre correspondant de la Société Florimontane. C M.

Statistique (suite). — *Instruction,* 1900-1901 (suite). Nombre des écoles primaires élémentaires et supérieures : 996 en Savoie, avec 45,613 élèves, se décomposant en 860 écoles laïques avec 35,921 élèves, parmi lesquelles cinq privées avec 66 élèves filles, et en 136 écoles congréganistes instruisant 9,692 élèves. En Haute-Savoie, on avait 923 écoles avec 42,311 élèves, se décomposant en 769 laïques avec 31,235 élèves et en 154 congréganistes avec 11,076 élèves. Le nombre des instituteurs et des institutrices était, dans le premier département, de 1,179 laïques et de 385 congréganistes, dans le nôtre, de 1,014 laïques et de 378 congréganistes, et, comme dépenses, en 1900, 1,776,938 fr. et 1,490,335 fr.

A Annecy, le Lycée de garçons avait 261 élèves le 5 novembre 1901 contre 243 en 1900, et le Lycée de jeunes filles 218 contre 178.

A Cluses, l'effectif des élèves était de 128, en 1901, dont 28 sortaient diplômés ; ils nécessitaient des dépenses se montant à plus de 68,000 fr. couverts par un crédit presque égal et par une recette de 1,549 fr. 80, provenant des produits des ateliers. C. M.

1. La relation des obsèques est extraite du journal le *Cultivateur savoyard.*

La Rose sur le Mur

Poème à deux voix

(Suite.)

FRIVOLINE, désignant le thé servi

Buvez. Il sera froid.

Goûtant à la tasse.

C'est doux comme sirop...

Elle la passe à Tristan.

Avez-vous remarqué — subtil, vous l'êtes trop —
Que le fond d'une tasse ou la fin d'une lettre,
Ce reste savouré lentement semble en être
L'extrait, l'esprit ? D'un arome plus concentré
Cette dernière larme est d'un goût plus sucré.

TRISTAN, posant sa tasse, après deux gorgées.

En effet.

FRIVOLINE, s'animant.

Passez-moi ce coffret de peluche.
C'est cela même... oui : là, sous cette fanfreluche...
Doucement... Gare à mes brûle-parfums hindous !

Il s'empresse avec mille précautions.

— Vous la reconnaissez, la boîte aux billets doux,
A présent qu'il n'est plus de voile qui la couvre ?

TRISTAN.

Je la connais, — mais j'ignore le mot qui l'ouvre...

FRIVOLINE.

Allons, donnez. — Ce mot, je vous l'enseignerai.
C'est l'adorable nom d'un supplice adoré !

Tristan s'est emparé de la boîte.

Là, sous vos yeux, je vais l'ouvrir, je vous assure.

TRISTAN.

Point n'est besoin de clef où manque la serrure,
Frivoline...

FRIVOLINE, rougissante

En effet, monsieur le crocheteur !
Donnez donc !

TRISTAN, lui passant le coffret.

Ce coffret est d'une pesanteur !

FRIVOLINE, enjouée.

C'est un buffet, ce coffre-là ! C'est une armoire !
Le temple de Tendresse et celui de Mémoire...

TRISTAN, malicieux.

Il est sourd, et demeure clos.

FRIVOLINE, victorieuse.

Il est ouvert !
Hein ? Est-il plein !

TRISTAN, humant l'air.

Ça fleure bon le vétyver.

FRIVOLINE.

Vous avez l'odorat d'une acuité féline !

Elle fouille dans le coffret et en retire un sac à parfums.
Le lui le tendant, pour qu'il le sente.

Aspirez donc !

TRISTAN.

J'aspire au cœur de Frivoline !

En dilettante.

Les parfums, c'est subtil, prompt, alarmant, charmant
Comme un ressouvenir, comme un pressentiment ;
Sensation dont nulle autre n'est approchante.
C'est comme une âme qu'on savoure en l'air qui chante,
C'est un souffle ondulé qui vibre et se dissout,
C'est comme la musique idéale du goût...
Et si l'odeur des fleurs est la voix des corolles,
Un bouquet est une romance sans paroles...

FRIVOLINE, devenue mélancolique.

Un espoir monte encor d'un cher rêve défunt
Ainsi que d'un sachet se dégage un parfum...
— Gardez-le, ce petit sachet de satin fauve !

Elle le lui donne en soupirant.

TRISTAN, le recevant.

Qu'étrangle exquisement un nœud de ruban mauve,
Ainsi qu'un cœur est angoissé d'un souvenir...

FRIVOLINE, montrant le coffret.

Vous ne vous doutiez pas qu'il pût tant contenir ?
C'est vrai que pour entrer tous, vos billets rebelles,
Vos billets, cher poète ! ont dû plier leurs ailes...
Votre esprit manuscrit, votre muet caquet,
Je les liai d'un fil pour en faire un paquet...
Voyez ! Les voici tous ! Là dedans, bien cachée,
De vos petits poulets j'ai toute la nichée !

TRISTAN.

Mes lettres !

FRIVOLINE.

Vous n'aviez pas encore compris
Pourquoi j'attache tant, à vos lettres, de prix ?
Vos lettres, mon ami... par elles se distille
Au feu des doux propos, dans l'alambic du style,
Votre esprit vaporeux qui cristallise en sel...
Elles sont pour mes maux remède universel ;
Je les relis ainsi qu'on respire une essence...
C'est pourquoi je leur dois de la reconnaissance.

Mettant ses mains sur ses yeux

Ainsi, vous m'avez prise, entière et par degrés,
Avec des mots de rêve et des verbes dorés,
Lentement, chaque fois en augmentant la dose...
Il n'est plus de baisers que votre plume n'ose !
Et c'est à peine, hélas ! si ma pudeur s'émeut,
Quand votre ardeur m'écrit, et que je lis du feu...
C'est du feu, vos billets de brûlante tendresse !

TRISTAN.

C'est mon âme d'amant tracée à votre adresse !
J'écris, persuadé que vos yeux attendris
Liront, et souriront, rêveurs... Je vous écris,
Certain que ne peut pas se méprendre de voie
Mon cœur mis à la poste et que je vous envoie...

FRIVOLINE, enthousiaste.

Répondre à son ami ! Chercher dans son buvard
Une feuille où laisser jaser son cœur bavard,
Et pour dire ce cœur qui tremble et qui parfume
Souhaiter une fleur, et n'avoir que sa plume !

TRISTAN, avec reconnaissance.

Amie !...

FRIVOLINE.

Ah ! je craignais que vous fussiez moqueur !
On a honte quasi, Tristan, d'avoir un cœur,
Un cœur déconcertant, un cœur que nul ne cueille
Et qui s'envole au vent d'amour, feuille par feuille !

Après un silence.

Il n'est guère que les poètes d'amoureux,
Uniquement que les poètes ! — Encore, eux,
Ce sont des fous, qui n'ont pas le sens du pratique !

TRISTAN, s'offensant à peine.

Comme vous devenez sans raison sarcastique...

FRIVOLINE, nerveuse.

Sans raison ? Sans raison ! Mais bien sûr ! sans raison !
Mais savez-vous que c'est presque une trahison !
— Aux femmes il ne faut jamais jeter la pierre.
Vous m'entendez, Tristan ? Jamais !

TRISTAN.

Votre paupière
Frémit d'un tic charmant qui trahit votre émoi...
Frivoline, si j'ai péché, pardonnez-moi !

La voyant sourire.

Pourtant, votre courroux n'est pas pour me déplaire...
Vous êtes plus jolie encor d'être en colère,
Et je vous aime mieux d'être plus en beauté !

FRIVOLINE, croisant les bras.

Hé bien, là ! franchement... vous l'êtes, effronté !
Et vous mériteriez ma totale disgrâce !

TRISTAN, s'empressant jusqu'aux genoux de son amie.

Pour ma punition, ordonnez... que j'embrasse...
Le petit tabouret où s'élèvent vos pas...

Montant au corsage.

— Ou votre rouge œillet !

Mouvement de Frivoline.

Ne vous défendez pas !

FRIVOLINE, s'écartant.

Mais si ! — je vous défends !

TRISTAN.

Vous fuyez ?

FRIVOLINE.

Je m'isole !

TRISTAN.

Mais tendez-moi la main...

FRIVOLINE.

Ah ! cela me désole,
De vous gronder toujours !

Peureuse d'un baiser qu'elle esquiva.

Oh... le méchant voleur
Qui m'a pris un baiser !

TRISTAN.

Quel mal !

FRIVOLINE.

C'est un malheur :
Que dois-je ressembler ?... Me voici décoiffée !

TRISTAN, avec langueur.

Oui, — cela rime si joliment avec fée !

FRIVOLINE.

Vous avez, comme on dit, dérangé mes atours...

TRISTAN.

Cela rime si bellement avec amours !

FRIVOLINE.

Piquante est la raison, si les rimes sont plates...

Jetant un coup d'œil au bouquet de son corsage.

En me pressant, Tristan, mes œillets écarlates,
Voyez, vous les avez contre vous écrasés !

TRISTAN.

Cela rime si tendrement — avec baisers !

Tendant les lèvres, pour quêter un baiser.

Mmm ?...

FRIVOLINE.

Non.

TRISTAN.

Mmm ?...

FRIVOLINE.

Non !

TRISTAN.

Non ?

FRIVOLINE.

Non : pas même sur la joue !

TRISTAN.

Je n'ai pas le baiser ; mais, du moins, j'ai la moue :
C'est un baiser boudeur... qui s'offre, dirait-on,
Comme une rose en fleur redeviendrait bouton...

Une dernière fois, mendiant un baiser.

— Mmm...

Frivoline fait signe que non.

— Coquette !

FRIVOLINE.

On dirait que vous faite la quête...
Serais-je femme en tout, si je n'étais coquette ?

Elle porte la main à son chignon.

J'aime plaire.

Donnant l'épingle de ses cheveux

Tenez... Je fixe mon chignon
Qui tombe... La toilette est mon péché mignon...

TRISTAN.

J'estime qu'il est plus, aux montres des lingères,
Oui ! plus de poésie et de grâce légères,
De charme demeuré subtil en s'étalant
Que dans les vers de tels poètes de talent...
Il suffit à leurs doigts, pour faire œuvre d'artiste,
D'un coupon de dentelle ou d'un lé de batiste.

Debout, les coudes en l'air, elle se mire, arrangeant sa coiffure

. . . . . .

FRIVOLINE.

Vous êtes amoureux que ç'en devient risible !

TRISTAN.

Je voudrais l'être plus, mais ce n'est pas possible !

FRIVOLINE.

Un jour, vous aimez plus ! un jour, moins ! un jour, plus !...

TRISTAN.

L'Océan seul connaît le flux et le reflux.

FRIVOLINE.

Cet instable niveau n'est point un avantage...
La constance du cœur, c'est d'aimer — davantage !
— Serez-vous tout à moi, demain comme aujourd'hui ?
L'homme est un séducteur qui veut être séduit.
L'amour qui n'est pas deux est un pauvre qui boite...

Posant sa main sur le coffret.

Je veux mon bonheur sous la main... comme la boîte...
Chère à mon souvenir, où je garde enfermé
Tout ce qui m'aide à vivre et tout ce que j'aimai :
Aveux, projets, rancœurs ! sans faire de triage...
Ah ! — c'est si rarement l'amour, le mariage !

TRISTAN.

Le baiser sans amour, c'est le viol consenti !

FRIVOLINE, *choquée.*

Pourquoi ce mot de votre bouche est-il sorti ?
Vous savez bien qu'il ne peut m'être qu'une offense...

TRISTAN.

Je l'ai jeté, ce mot, comme un cri de défense !

FRIVOLINE.

Vous voyez... Vous m'aimez déjà moins, à présent...
Vous êtes agressif. — Vous serez méprisant !
Oh ! le dédain, l'oubli, Tristan, — quelle épouvante !
C'est l'horreur de se voir ensevelir vivante...

TRISTAN.

Votre beauté...

FRIVOLINE.

Si cette rose s'effeuillait ?...

Voyez :

Elle montre une rose à moitié défleurie.

La rose thé s'effeuille !

TRISTAN, montrant l'éclosion durable des œillets

Pas l'œillet ;

La beauté, pas l'amour !

FRIVOLINE.

Ah ! tout passe, tout casse,

Tout lasse !

TRISTAN.

L'amour doit être une dédicace
De soi-même, où l'on offre, à Celle qu'on chérit,
Où l'on offre à jamais son cœur et son esprit.
— C'est ainsi tout entier qu'à vous je me dédie...

FRIVOLINE, bas, pour elle-même.

C'est un mal de langueur, si l'on n'y remédie.

TRISTAN.

Mon amour...

FRIVOLINE, l'interrompant.

Vous m'aimez trop : Est-ce bien assez ?
Est-ce vraiment en moi moi que vous chérissez ?
Votre idéal a pris mon nom, et vous enchante !
Ne vous abusez pas...

TRISTAN.

Ne soyez pas méchante !
Entendez-moi, je vous en prie, avec pitié !
Au mal d'amour, il faut ce baume : l'amitié.

FRIVOLINE.

Pour la femme, il n'est pas d'amitié masculine.
Cet onguent-là tourne si vite !

TRISTAN, désobligé.

Oh ! Frivoline !

FRIVOLINE, problématique.

Trouvez le baume, alors, qui jamais ne s'aigrit !
Le baume stable qui cicatrise et guérit ;
Le miel tonique et doux, — le mot calmant qui m'aide
A souffrir : Offrez-moi, près du mal, le remède !

TRISTAN, après un temps de réflexion.

Remède et mal ! Voici ! L'un et l'autre, à moitié.
Voici ! J'ai trouvé !

FRIVOLINE, *incrédule.*

C'est ?

TRISTAN.

L'amoureuse amitié.

FRIVOLINE.

C'est le nom d'un roman ?

TRISTAN.

C'est un joli vocable.

FRIVOLINE.

Compliqué...

TRISTAN.

Rare, au moins !

FRIVOLINE.

Long...

TRISTAN.

Doux !

FRIVOLINE.

Inexplicable.
L'amoureuse... amitié... — Le mot est sans excès.
Ce n'est pas tout à fait celui que je pensais...
Est-il fleur ? est-il fruit ?

TRISTAN.

Fleur. C'est une fleurette
Qui se laisse conter.

FRIVOLINE, avec un désappointement dédaigneux.

Alors, — c'est l'Amourette,
Cette petite fleur que vous me proposez ?
Faisant le geste banal d'effeuiller la marguerite.
— Un éphémère cœur qu'on effeuille en baisers !
Parlez-moi... d'un rosier sauvage !

TRISTAN.

Mais, mutine,
L'amoureuse amitié, c'est la Rose églantine !

FRIVOLINE.

Poète ingénieux ! Dans ce cas, par pitié,
Parlez-moi donc de votre... amoureuse amitié !

TRISTAN.

C'est la Fleur sur le mur... c'est la Rose églantine !

FRIVOLINE.

Mon poète ! — charmez mon envie enfantine...
Dût mon désir coupable en être châtié,
Vantez-moi, chantez-moi l'Amoureuse Amitié !

TRISTAN.

Frivoline, je risque...

FRIVOLINE, décisive.

Osez ! coûte que coûte...

Avec une voix de caresse.

— Parlez, Seigneur !...

Elle ferme les yeux.

Votre amoureuse vous écoute !

Silence qui s'attarde. Tristan a sorti de sa poche un petit manuscrit.
Elle rouvre les yeux.

Eh bien, quoi ? Rien ! muet ! Moi qui me recueillais !
N'auriez-vous plus de cœur ?

TRISTAN, exhibant le petit cahier qu'il ouvre.

Il est dans ces feuillets.

FRIVOLINE, joyeuse, battant des mains

Des vers ? Ce sont des vers ! Oh ! mais je vous acclame !
Vos vers sont la musique, ami, d'une belle âme...
Que vous êtes mignon ! Moi, qui vous soupçonnais
De ne plus avoir d'âme !

TRISTAN.

Elle est dans ces sonnets,
Frivoline !

FRIVOLINE, allant à la lampe.

Attendez. Que je hausse la flamme...
Y voyez-vous ?

Se rasseyant.

Que mon poète alors déclame !
— Avant, qu'est-ce ? Et pour qui ? Pas tout pour moi, bien sûr !

TRISTAN, annonçant.

« *A Frivoline...* »

FRIVOLINE.

A moi !

TRISTAN, simplement.

« *La Rose sur le Mur.* »

(A suivre.) F. DELLEVAUX.

RECHERCHES
SUR
QUELQUES INGÉNIEURS SAVOYARDS
AU SERVICE DE LA FRANCE AVANT 1860

Dès l'ouverture de l'Ecole polytechnique (22 décembre 1794), un certain nombre de Savoyards y furent admis. Sur la première liste, avec le numéro 120, figure Pierre-Jean-Baptiste Arnollet, qui fit partie de l'Institut d'Egypte et qui devint ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées de la Côte-d'Or. La *Revue savoisienne* de 1867, page 107, et celle de 1870, page 56, ayant donné sur ce personnage tous les détails désirables, je me borne à le mentionner. Sans avoir eu communication des autres listes, il serait impossible d'énumérer tous ceux de nos compatriotes qui ont appartenu aux différentes promotions, de 1794 à 1814. Mais j'ai retrouvé la trace de quelques-uns, qui se distinguèrent dans le Corps des Mines ou dans celui des Ponts-et-Chaussées, et qui restèrent en France après 1814. C'est à ceux-là que je vais consacrer quelques pages, ainsi qu'à leurs familles quand ce sera possible ou utile.

Ils ont occupé avec honneur des postes très importants, dans une époque où des travaux considérables étaient, soit à l'étude, soit en cours d'exécution, et ils méritent qu'on rappelle leurs services. Les renseignements qui les concernent ont été obtenus du Ministère des Travaux publics par M. le sénateur Duval, auquel j'adresse ici tous mes remerciements.

BURDIN Claude, ✻.

Né le 18 mai 1788 à Lépin (Savoie) ; élève à l'Ecole polytechnique en 1807 ; nommé élève à l'Ecole des mines de Pesey le 29 octobre 1810 ; en mission aux houillères de Liège le 16 mai 1813 ; placé dans le 12e arrondissement minéralogique, à Saint-Etienne, pour le département de la Loire, le 1er août 1814 ; nommé aspirant ingénieur des mines le 14 février 1815 ; placé dans le 17e arrondissement minéralogique, à Vic-Dessos, pour le département de l'Ariège, le 1er janvier 1816 ; placé dans le 12e arrondissement minéralogique, à Saint-Etienne, pour le département de la Loire, et nommé professeur à l'Ecole des mineurs de Saint-Etienne, pour les

éléments de mathématiques, le levé des plans et le dessin, le 1er janvier 1817; naturalisé Français le 4 juin 1817; nommé ingénieur ordinaire de 2e classe le 1er septembre 1817. Chargé du service des mines dans les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire, il conserve le service du département de la Loire et ses fonctions de professeur à l'Ecole des mineurs de Saint-Etienne, 11 novembre 1822.

Exclusivement chargé du service des départements du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire, à la résidence d'Issoire, 15 octobre 1823. Chargé provisoirement de remplir les fonctions d'ingénieur en chef, 24 avril 1826. Ingénieur ordinaire de 1re classe, 2 août 1828. Chargé, en outre de son service d'ingénieur en chef dans le 12e arrondissement, du service d'ingénieur ordinaire pour le département du Puy-de-Dôme, 13 juillet 1832. Chargé du service de l'arrondissement de Clermont, 31 janvier 1835. Nommé ingénieur en chef de 2e classe le 16 juin 1834; ingénieur en chef de 1re classe le 1er février 1839; ingénieur en chef directeur le 8 mars 1847; admis à faire valoir ses droits à la retraite le 22 mars 1848; décédé à Clermont-Ferrand le 12 novembre 1873. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 29 janvier 1883 et membre correspondant de l'Académie des sciences (section de mécanique) depuis le 9 mai 1842. Marié avec Dlle Plailly Constance, il ne laissa pas d'enfants. Sa succession fut recueillie par un fils adoptif, M. Frandin-Burdin Achille, sous-inspecteur des forêts à Draguignan.

CHABORD Joseph-François-Paul, ✻.

Né le 23 juin 1767 à Chambéry; fils de Philibert Chabord et de Nanon Exertier; admis à l'Ecole des Ponts-et-Chaussées le 22 pluviôse an II; nommé ingénieur ordinaire dans le département de l'Isère, à la résidence de Vienne, 13 messidor an VI; confirmé dans la 2e classe de ce grade le 7 germinal an XII; ingénieur ordinaire de 1re classe le 1er brumaire an XIV; nommé ingénieur en chef de 2e classe et passé dans le département des Hautes-Alpes, le 1er mai 1808; ingénieur en chef de 1re classe le 1er mars 1813; passé dans le département de la Drôme le 1er novembre 1815; naturalisé Français le 26 août 1818; décédé le 26 septembre 1830.

* * *

De son mariage avec Dlle Elisabeth Pra naquirent trois enfants: Gaspard, Caroline et Alphonse.

I. — Gaspard Chabord, né le 26 ventôse an VI à Vienne (Isère), entra à l'Ecole polytechnique le 1er octobre 1816 et fit une brillante carrière dans l'artillerie. Voici ses états de service:

Sous-lieutenant élève d'artillerie à l'Ecole d'application le 18 novembre 1818; démissionnaire le 18 décembre 1818; réintégré le 14 octobre 1819; sous-lieutenant au corps de l'artillerie le 23 janvier 1822; placé au 6e régiment d'artillerie à pied le 2 mars 1822; lieutenant en second le 1er mars 1823; lieutenant en 1er le 13 mai 1825; capitaine en second le 21 septembre 1830; adjoint à la manufacture d'armes de Maubeuge le 6 octobre 1830; passé à la manufacture de Saint-Etienne le 6 décembre 1831; capitaine en 1er le 13 janvier 1837; placé au 6e régiment d'artillerie le 22 février 1837; passé au 12e de l'arme le 29 octobre 1839; chef d'escadron le 25 janvier 1846; placé au 11e régiment le 17 février 1846; lieutenant-colonel au 12e d'artillerie le 7 décembre 1851; colonel le 1er février 1854; placé au 13e régiment d'artillerie monté le 6 mars 1854; directeur d'artillerie à Constantinople le 15 septembre 1855: colonel du 2e régiment d'artillerie à pied le 14 octobre 1856; général de brigade le 31 décembre 1857; commandant l'artillerie dans la 12e division militaire, le 9 janvier 1858; dans la 7e le 12 janvier 1859; membre du comité de l'artillerie le 29 août 1859; placé dans la section de réserve le 17 mars 1860; décédé à Montmorillon (Vienne) le 6 janvier 1877.

Campagnes : 1823 et 1824, Espagne; 1840, 1841, 1842, 1843, 1844 et 1845, Algérie; 1855 et 1856, Orient.

Citations : Cité à l'ordre général de l'armée d'Afrique le 4 juillet 1840; cité dans le rapport du maréchal Valée, en date du 10 juillet 1840, comme s'étant distingué d'une manière particulière dans l'expédition de Miliana; cité dans le rapport du Gouverneur général de l'Algérie en date du 13 juin 1842, comme ayant rendu de grands services dans un combat d'arrière-garde livré au cours des opérations des colonnes du Chéliff et d'Alger (14 mai-13 juin); cité dans le rapport du maréchal Bugeaud du 18 mai 1844.

L'historique du 12e d'artillerie porte cette mention : « Le 12 mai 1840, la 4e batterie, commandée par le capitaine Chabord, se distingue de la manière la plus brillante à l'attaque des hauteurs et du col de Mouzaïa, et décide le succès par le tir de ses canons qui, placés sur une position habilement choisie, éteignent le feu des Arabes. » Pour ce fait d'armes, le nom de Mouzaïa figure sur l'étendard du régiment.

Décorations : Chevalier de la Légion d'honneur le 20 avril 1839 ; officier le 16 avril 1856 ; commandeur le 28 décembre 1859. Décoration de 3e classe de l'ordre du Medjidié de Turquie.

Marié à Vienne (Isère), le 15 juin 1814, avec Mlle Agathe-Abéline Boissat, le général Chabord a laissé deux fils : Paul-Joseph-Alexandre et Louis-Fernand. Le premier, né à Vienne le 25 octobre 1834, a été retraité comme chef de bataillon au 27e de ligne, le 16 septembre 1890. Officier de la Légion d'honneur le 18 janvier 1881, il comptait alors 35 ans de service, 5 campagnes et 2 blessures. Le second, Louis-Fernand, né à Vienne le 14 juillet 1844, entra à l'Ecole polytechnique en 1864, en sortit en 1866 comme sous-lieutenant élève d'artillerie, devint lieutenant le 1er octobre 1868 ; se distingua pendant la guerre de 1870-71, où il fut grièvement blessé ; fut fait chevalier de la Légion d'honneur le 8 août 1871 et capitaine au 17e régiment d'artillerie le 30 novembre 1871. Obligé de prendre sa retraite par suite de la réouverture de ses blessures et de l'amputation d'un membre, il entra dans les Finances et devint percepteur de Saint-Loup en 1872 ; receveur des Finances à Montmorillon en 1875, à Largentière en 1877, à Mirecourt en 1880, à Lure en 1887 et à Yvetot le 1er mai 1894. C'est là qu'il mourut, le 21 février 1899. De son mariage avec Dlle Denise-Joséphine-Julie Tomas de Saint-Laurent, naquirent quatre enfants, qui habitent Paris avec leur mère : 1° Marie-Henriette-Abéline ; 2° Berthe-Alexandrine-Béatrix ; 3° Jeanne-Louise-Denise ; 4° Alfred-Joseph Henri-Gaspard.

II. — Caroline Chabord, sœur du général, épousa Me David, notaire à Laval.

III. — Alphonse, né à Vienne le 27 mai 1806, était propriétaire rentier dans sa ville natale. De son mariage avec Dlle Joséphine Bourde, il eut un fils, Joseph-François, né à Vienne le 2 août 1836, qui a été retraité, à Limoges, comme capitaine au 49e de ligne, le 1er septembre 1883. Cet officier avait épousé, le 7 avril 1866, à Limoges, Mlle Anne Fornin. Il mourut le 19 mars 1898. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

DOMENGET Théodore-Jean-François, ✻.

Né le 17 juin 1821, à Perpignan, fils de Jean-Claude-Louis Domenget, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, natif d'Aix-les-Bains, et de Virginie Guiter. Elève à l'Ecole polytechnique, 1er novembre 1839 ; élève-ingénieur à l'Ecole des Ponts et Chaussées, 20 novembre 1841 ; employé temporaire-

ment dans le département du Rhône au service de la construction de ponts, à Lyon, 1er mai 1844 ; attaché, dans le département du Morbihan, au service de l'arrondissement de Vannes, 1er septembre 1844 ; nommé aspirant ingénieur, 1er juin 1845 ; attaché au service de l'arrondissement de Port-Vendres, 1er octobre 1845 ; attaché, en outre, aux études du chemin de fer de Narbonne en Espagne, 2e section, 7 août 1845 ; nommé ingénieur ordinaire de 2e classe, 1er octobre 1846 ; attaché au service de l'arrondissement de Vienne, 16 août 1851 ; attaché, à la résidence de Murat, au service des études de la 2e section du chemin de fer de Clermont à Montauban, 11 février 1853 ; chargé du service de l'arrondissement d'Aurillac, 1er octobre 1854 ; chargé, en outre, du service de l'arrondissement de Mauriac, 11 février 1855 ; mis, sur sa demande, en congé illimité et autorisé à passer au service de la Compagnie du chemin de fer Grand-Central, 18 juin 1855 ; autorisé à passer au service des chemins de fer russes, 26 janvier 1859 ; remis en activité et attaché au service de construction des chemins de fer de Perpignan à Port-Vendres et de Port-Vendres à la frontière d'Espagne, 1er avril 1862 ; ingénieur ordinaire de 1re classe, 1er mai 1863. Mis, sur sa demande, en congé illimité et autorisé à passer au service de la Compagnie des chemins de fer du Midi, tout en conservant son service actuel, 1er juillet 1863. Remis en activité et chargé, à la résidence de Tarbes, de l'arrondissement Nord du service ordinaire des Hautes-Pyrénées, 1er janvier 1869 ; chargé, à la résidence de Rodez, du service des études et travaux des chemins de fer de Rodez à Milhau, Mende à Sévérac-le-Château et Marvejols, et de Marvejols à Neussargues, en remplissant les fonctions d'ingénieur en chef, 1er mars 1870. Chargé du service hydraulique des départements de la Haute-Garonne et de l'Ariège, 16 avril 1871. Nommé ingénieur en chef de 2e classe, 16 juin 1872. Mis en disponibilité avec demi-traitement, 1er octobre 1874. Mis en retrait d'emploi avec 2/5 de son traitement pendant 3 mois, 1er novembre 1874.

Chargé du service du contrôle des travaux des chemins de fer de Givors à la Voulte, par la rive droite du Rhône, et du Pouzin à Alais. Attaché, en outre, au contrôle de l'exploitation des lignes de Lyon à La Croix-Rousse, de La Croix-Rousse à Sathonay, et de Sathonay à Bourg, 1er février 1875. Chargé, en outre, du contrôle des travaux des lignes d'Aubenas à Prades, de Lyon à Saint-Etienne par Givors, et de Sérezin à Montluel, 25 octobre 1875. Autorisé à se charger de la direction du

service de la voirie de la ville de Lyon, 16 avril 1878. Admis à faire valoir ses droits à la retraite, 17 juin 1883. Décédé à Lyon, le 16 février 1894. Etait chevalier de la Légion d'honneur depuis le 11 août 1866.

Filleul et neveu de Théodore Guiter, représentant du peuple en 1848, il partageait sa foi républicaine et subit le contre-coup des événements politiques : l'Empire le déplaça — j'allais dire le déporta — de Vienne à Murat, et le Gouvernement du 24 mai 1873 lui retira son emploi.

DOYAT Auguste-Laurent, O ✻.

Né le 7 mars 1797 aux Echelles (Savoie) ; élève à l'Ecole polytechnique le 1er décembre 1817 ; élève à l'Ecole des Ponts et Chaussées le 20 novembre 1820 ; envoyé en mission dans le département de la Drôme le 1er mai 1821 ; envoyé en mission dans le département du Morbihan, aux travaux du canal du Blavet le 1er mai 1822 ; chargé, dans le département du Gard, du service de l'arrondissement d'Alais, 1er mai 1823 ; nommé aspirant le 1er janvier 1824 ; ingénieur ordinaire de 2e classe le 27 avril 1825 ; ingénieur ordinaire de 1re classe le 25 septembre 1830 ; chargé provisoirement des fonctions d'ingénieur en chef du département des Hautes-Alpes le 1er février 1839 ; chargé des fonctions d'ingénieur en chef du département des Vosges le 1er octobre 1839 ; nommé ingénieur en chef de 2e classe le 7 mai 1840 ; chargé du service du département de la Seine-Inférieure le 1er novembre 1842 ; ingénieur en chef de 1re classe le 17 décembre 1845 ; chargé, en outre, du service de la 5e section de la navigation de la Seine, le 1er août 1846 ; nommé ingénieur en chef directeur le 14 décembre 1852 ; inspecteur divisionnaire le 15 juin 1853 ; chargé de la 9e inspection le 1er juillet 1853 ; inspecteur général de 2e classe le 17 juin 1854 ; chargé du 6e arrondissement d'inspection le 24 janvier 1856 ; admis à la retraite le 8 mars 1862. Chevalier de la Légion d'honneur le 21 août 1842 ; officier le 1er septembre 1848.

GARELLA Hyacinthe, O ✻.

Né le 3 septembre 1775, à Chambéry. Elève à l'Ecole polytechnique le 1er nivôse an v (21 décembre 1796) ; nommé élève ingénieur à l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées le 1er nivôse an vi ; nommé ingénieur ordinaire dans le département du Léman, à la résidence de Genève, le 3 ventôse an vii (21 février 1799) ; passé dans le département des Bouches-du-Rhône,

à la résidence de Marseille, le 7 germinal an XIII (28 mars 1805) ; passé au service de la princesse de Lucques, avec congé de l'empereur, le 15 octobre 1807 ; chargé, par intérim, des fonctions d'ingénieur en chef du département de la Méditerranée, à la résidence de Livourne, le 1er mars 1809 ; nommé ingénieur en chef de 2e classe le 1er janvier 1810 ; chargé, dans le département des Bouches-du-Rhône, du service du port de Marseille et des travaux de la Camargue, le 1er août 1814 ; chargé de tous les services dans le département des Bouches-du-Rhône, le 1er octobre 1815 ; naturalisé Français le 24 janvier 1816 ; ingénieur en chef de 1re classe le 1er septembre 1817 ; nommé ingénieur en chef directeur le 16 mai 1828 ; chargé de la direction des ports de la Méditerranée le 19 décembre 1835 ; chargé aussi de la direction de la vallée du Rhône le 1er août 1837. Nommé inspecteur divisionnaire et chargé de la 16e inspection le 22 juin 1842 ; chargé de la 8e inspection le 16 novembre 1842 ; nommé inspecteur général honoraire le 22 novembre 1847 ; admis à la retraite le 16 décembre 1847 ; décédé le 8 août 1852. Chevalier de la Légion d'honneur le 4 octobre 1814 ; officier le 29 janvier 1844.

GARELLA Félix-Napoléon, O ✻.

Fils du précédent. Né le 18 avril 1809, à Lucques (Italie), il entra à 16 ans à l'Ecole polytechnique le 1er novembre 1825, en sortit avec le nº 1 ; élève ingénieur de 2e classe à l'Ecole des Mines le 15 novembre 1827 ; élève de 1re classe le 23 février 1829 ; envoyé dans les départements, pour y visiter, pendant la campagne, divers établissements de mines, le 1er juin 1829 ; autorisé à se rendre sur les mines de Pallaouen et à séjourner, pendant la campagne, sur cet établissement, 1er juin 1830 ; déclaré hors de concours, 12 juin 1831 ; nommé aspirant ingénieur, 1er septembre 1831 ; placé en Corse, à Ajaccio, le 6 octobre 1831 ; nommé ingénieur ordinaire de 2e classe le 1er janvier 1833. Réunit à son service celui du département de l'Hérault, 24 mai 1834. Chargé du sous-arrondissement minéralogique de Montpellier, 31 janvier 1835. Ingénieur ordinaire de 1re classe, le 26 janvier 1839. Mis à la disposition du département des Affaires étrangères pour être chargé d'une mission à l'isthme de Panama, le 14 septembre 1843. Nommé ingénieur en chef de 2e classe le 5 janvier 1844. Remis à la disposition du département des Travaux publics, le 1er octobre 1845. Mis à la disposition du département de la Guerre pour être chargé

de la direction du service des mines en Algérie, 13 février 1847 ; ingénieur en chef de 1re classe le 21 juillet 1849. Cesse ses fonctions en Algérie le 31 décembre 1851. Mis en disponibilité par retrait d'emploi le 1er janvier 1852. Chargé du contrôle des travaux de reconstruction et du service de l'exploitation des chemins de fer de Rhône-et-Loire, 17 février 1854 ; chargé du service du contrôle des chemins de fer de l'Ouest, 28 avril 1856 ; décédé le 25 mai 1858. Chevalier de la Légion d'honneur le 30 avril 1841 ; officier le 27 février 1846.

M. Félix-Napoléon Garella fut un ingénieur des plus remarqués. Malgré son prénom, il n'était pas bonapartiste, et il perdit sa place après le coup d'Etat de 1851. La mission dont il avait été chargé en 1843, dans l'isthme de Panama, avait pour but d'examiner s'il était possible d'y creuser un canal destiné à relier les deux Océans. Il conclut à l'affirmative, dans un rapport, accompagné d'un devis, où il évaluait approximativement les dépenses à 100 millions. Outre de nombreux articles publiés dans les *Annales des Mines et des Ponts et Chaussées*, on a de lui : *Mémoire sur la Fabrication du fer et de la fonte en Toscane; Etude des gîtes minéraux.*

PELLEGRINI Jean-Claude-Frédéric-Alexis, O ✻.

Né le 22 juillet 1787 à Chambéry. Entré à l'Ecole polytechnique le 20 novembre 1806 ; élève à l'Ecole des Ponts et Chaussées le 28 novembre 1808 ; en mission pour la levée du plan du cours du Rhône, le 1er mai 1809 ; en mission pour le pont du Pô, 15 avril 1810 ; nommé aspirant ingénieur le 1er décembre 1810 ; nommé ingénieur ordinaire de 2e classe le 1er septembre 1811 ; passé dans le département de la Lozère, à Villefort, le 1er août 1814 ; passé dans le département du Gers le 1er décembre 1814 ; naturalisé Français le 31 juillet 1816 ; chargé dans le département de Tarn-et-Garonne, du service de l'arrondissement et du pont de Moissac, 1er octobre 1821 ; ingénieur ordinaire de 1re classe le 8 mai 1824 ; chargé de l'intérim des fonctions d'ingénieur en chef du département du Lot, 1er novembre 1828 ; nommé ingénieur en chef de 2e classe le 25 octobre 1829 ; ingénieur en chef de 1re classe le 28 août 1835 ; ingénieur en chef directeur, le 3 juin 1839 ; admis à la retraite et nommé inspecteur divisionnaire honoraire le 30 novembre 1845.

Un de ses neveux a été président de la République Argentine, de 1889 à 1893.

REGNAULD DE LANNOY CAMILLE-FRANÇOIS, O ✵.

Né le 30 mai 1809, à Bissy (Savoie). Elève à l'Ecole polytechnique, le 1er novembre 1828, nommé élève ingénieur à l'Ecole des Ponts et Chaussées le 20 novembre 1830; envoyé en mission dans le département de la Creuse, 1er mai 1831; dans le département de l'Oise, au service de la navigation de l'Oise, 1er mai 1832; nommé aspirant ingénieur, 16 mai 1833; chargé du service de l'arrondissement d'Angers, 17 juillet 1833; nommé ingénieur ordinaire de 2e classe, 14 septembre 1835; passé dans le département de l'Isère, 1er mai 1836; passé dans le département de la Drôme, 1er octobre 1838; attaché à la résidence de Valence, au service de la 2e section de la navigation du Rhône, 1er novembre 1842; ingénieur ordinaire de 1re classe, 16 novembre 1842. Attaché, en outre, au contrôle et à la surveillance du chemin de fer de Lyon à Avignon, 1er février 1847; nommé ingénieur en chef de 2e classe, le 29 janvier 1852; mis à la disposition du ministre de la Guerre pour être chargé du service de la province de Constantine, 1er février 1852; ingénieur en chef de 1re classe, 1er janvier 1862; traitement porté à 8,000 fr. le 1er mars 1868; admis, sur sa demande, à la retraite, le 1er novembre 1871. Chevalier de la Légion d'honneur le 12 août 1853; officier le 11 août 1863.

* * *

M. de Lannoy, pendant son séjour à Constantine, a conçu et mené à bonne fin d'importantes entreprises, notamment un pont sur le Rummel, auquel son nom est resté attaché.

De son mariage avec Mlle Anne-Marie-Amélie Périolat, il eut un fils, Victor-Amédée-Richard REGNAULD DE LANNOY DE BISSY, né à Valence (Drôme) le 4 janvier 1844, qui entra à l'Ecole polytechnique en 1864, et sortit dans le génie en 1866. Il était lieutenant-colonel au 4e régiment de cette arme quand il fut nommé colonel, directeur du génie à Epinal par décision du 16 décembre 1896. Désigné ensuite pour commander le 5e régiment à Versailles, le 4 janvier 1900, il a été retraité le 4 janvier 1904, après 41 ans de services, 5 campagnes et une citation. Chevalier de la Légion d'honneur le 12 juillet 1879; officier le 25 décembre 1899. Le colonel de Lannoy de Bissy est l'auteur d'une carte de l'Afrique au $\frac{1}{2\,000\,000}$ qui a été honorée d'une médaille d'or par la Société de Géographie de Paris dans l'Assemblée générale du 26 avril 1890. Son fils Hugues-Jean-Jacques-Paul, ancien élève de St-Cyr, est lieutenant au 97e de ligne, à Chambéry.

***

A cette série d'hommes d'élite, je crois pouvoir ajouter le nom d'un compatriote qui, sans être sorti des grandes Ecoles et après avoir débuté modestement, en 1854, comme petit employé, étranger, a conquis par son travail et son intelligence une des plus hautes situations de la Compagnie des chemins de fer du Nord :

M. BOUVERAT Louis, O ✻.

Né à Bonneville le 12 mars 1835, fils de François-Marie Bouverat, de Cluses, greffier de la justice de paix de Bonneville, et de Marie-Joséphine-Eléonore Excoffier, de Samoëns. Elève du collège de Bonneville. Entré au chemin de fer du Nord, à Paris, en qualité d'employé au bureau du Mouvement en 1854, est devenu successivement sous-inspecteur en 1861, inspecteur en 1865, sous-chef du Mouvement en 1880, chef du Mouvement en 1890, et chef du Mouvement général en 1899.

Chevalier de la Légion d'honneur le 2 mai 1876, en récompense des services rendus à l'armée pendant la guerre de 1870-71, tant comme inspecteur des chemins de fer que comme délégué du Gouvernement de la Défense nationale. Officier le 10 juillet 1899. Commandeur, officier et chevalier de plusieurs ordres étrangers. A prêté un concours actif au ministère de la Guerre dans les travaux concernant la mobilisation et la concentration de l'armée en cas de guerre. A été chef du Mouvement général des chemins de fer de campagne pendant plusieurs années.

Aussi aimé que respecté de son personnel, M. Bouverat a été l'objet d'une touchante manifestation, le 11 novembre 1904, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée à la Compagnie des chemins de fer du Nord. Nous en trouvons un écho dans *Le Tour de France.* En lui offrant un précieux souvenir artistique, au nom de ses amis et collaborateurs, un des plus hauts fonctionnaires de la Compagnie a célébré justement « les admirables qualités qui font de lui le chef idéal : un caractère loyal et droit ; un sens clair et pratique ; une raison robuste, sage et tranquille au service d'un grand cœur ».

François MIQUET.

HERBIER DES ALPES DE LA SAVOIE

OFFERT A L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE

PAR

JOSEPH-LOUIS BONJEAN

(Suite et fin).

583 Veronica officinalis. *Véronique officinale*. Thé d'Europe. Les bois montueux.
584 Veronica saxatilis. *Véronique des rochers*. Au Mont-Cenis.
585 Veronica scutellata. *Véronique à écusson*. Les marais.
586 Veronica serpillifolia. *Véronique serpolet*. Le bord des ruisseaux.
587 Veronica urticifolia. *Véronique à feuilles d'orties*. A la Doria, près Chambéry.
588 Veronica verna. *Véronique printanière*. A la Combe d'Ambin, Petit-Mont-Cenis.
589 Viburnum opulus sterilis *Viorne obier stérile. Pomme de neige*. Les bois.
590 Vicia cracca. *Vesce cracca*. Les lieux incultes.
591 Vicia dumetorum. *Vesce des buissons*. Les haies des montagnes.
592 Vicia ervilia. *Vesce ers. Alliez* [35]. Les champs de Saint-Jean, près Chambéry.
593 Vicia onobrichioïdes. *Vesce fausse esparcette*. Les prés des montagnes.
594 Vicia sylvatica. *Vesce des bois*. Les montagnes des Beauges.
595 Vinca minor, purpurea. *Pervenche couchée à fleur pourpre*. Aux Charmettes, près Chambéry.
596 **Viola arenaria** Dec. *Violette des sables*. Au Mont-Cenis, près du cimetière.
597 **Viola biflora** (L.). *Violette à deux fleurs*. Les rochers des montagnes.
598 Viola calcarata. *Violette à long éperon*. Les prairies des hautes montagnes.
599 Viola canina. *Violette de chien*. Les bois de Nivolet, près Chambéry.
600 **Viola cenisia** (L.). *Violette du Mont-Cenis*. Mont-Cenis, à Ronche.
601 Viola hirta. *Violette hérissée*. Les haies. Elle fleurit de bonne heure.
602 **Viola lutea**. *Violette jaune*. Au Mont-Cenis. (*Viola calcarata* L.)

35. E. Rolland (*Fl. pop.*, IV, 241) a pour la même plante, *aliets*, d'après le *Journal d'Agriculture des Hautes-Alpes*, de 1808.

603 Viola palustris. *Violette des marais*. A la Combe des Cevinnes, près le Petit-Mont-Cenis.
604 Viola montana. *Violette de montagne*.
605 Viola pinnata. *Violette découpée*. En Suisse. Quoique cette jolie espèce soit indiquée au Mont-Cenis, je l'y ai cherchée vainement six années de suite.
606 **Erigeron uniflorum** W. *Vergerette à une fleur*. Au Mont-Cenis.
607 Fragaria collina W. *Fraisier des collines*. A Bellecombette, près Chambéry.
608 Geum rivale. *Benoite des ruisseaux*. A Margeriaz, près Chambéry.
609 Gnaphalium leontopodium W [36]. *Gnaphale pied de lion*. Mont-Cenis, à Ronche.
610 Illecebrum polygonifolium. *Paronique à feuilles de renouée*. Mont-Cenis, allant à Ronche.
611 Ophrys antropophora. *Ophrys homme pendu*. Les prés humides.
612 Pedicularis verticillata. *Pédiculaire verticillée*. Au Mont-Cenis.
613 Phyteuma Michelii. *Raiponce de Micheli*. Au Petit-Mont-Cenis.
614 Rubia tinctorum. *Garance des teinturiers*. La montagne de la Chambotte, près Aix-les-Bains.
615 Salix caprœa. *Saule marceau*. Les montagnes.
616 Saxifraga hirsuta. *Saxifrage velue*. Les rochers élevés et humides.
617 Saxifraga cotyledon L. Recta. Lapeyr. Cette espèce est commune sur les rochers découverts.
618 Scabiosa alpina. *Scabieuse des Alpes*. A Arclusaz en Beauge (Mont-Blanc).
619 Scrophularia nana Var. caninœ. *Scrophulaire naine*. En descendant le Petit-Mont-Cenis.
620 Sisymbrium palustre Dec. *Sisymbre des marais*. Près le petit lac du Mont Cenis.
621 Spartium horridum W. *Genêt très épineux*. En Suisse.
622 Taxus baccata. *If commun*. Les montagnes.
623 Trifolium fragiferum. *Trèfle fraisier*. Les lieux humides.
624 Tussilago nivea. *Tussilage blanc de neige*. Mont-Cenis, près du lac.
625 Agrostis rupestris. *Agrostis des rochers*. Au Mont-Cenis.
626 Aira flexuosa. *Canche flexueuse*. Au Mont-Cenis.
627 Andropogon ischœmum. *Barbon pied-de-poule*. Les lieux secs, près Chambéry.

36. Si cette plante ne figure pas parmi celles du *Souvenir de la Savoie* de Bonjean, il ne faut pas trop s'en étonner, car, dans la première moitié du siècle passé, le *Gnaphalium Leontopodium* (*Leontopodium alpinum* Cass.) n'attirait guère l'attention des excursionistes. La sympathie pour ce gnaphale a commencé à se propager en Allemagne, puis dans toute l'Europe, à partir de 1861, date de la publication du roman d'Auerbach intitulé : *Edelweiss*. (Voir l'intéressant article *L'Edelweiss et l'Etat*, paru, en 1881, dans l'*Echo des Alpes*, n° 4, pp. 286-290.)

628 Avena disticophylla. *Avoine à deux rangs.* Mont-Cenis, à Ronche.
629 Avena sesquitertia. *Avoine argentée.* Au Mont-Cenis, les prés devant l'hospice.
630 Avena versicolor. *Avoine bigarrée.* Au Mont-Cenis.
631 Briza media. *L'amourette.* Les prés secs.
632 Chamagrostis minima Dec. *Chamagrostis exigue.* Les terrains sablonneux.
633 Elymus europeus, *Elyme d'Europe.* Les bois sous Granier.
634 Festuca cœrulea Dec. *Fétuque bleue.* Les marais à l'extrémité du lac du Mont-Cenis.
635 Festuca spadicea. *Fétuque dorée.* Au Mont-Cenis.
636 Melica montana. Nutans. L. *Melique de montagne.* Les lieux montagneux.
637 Melica uniflora. *Melique uniflore.* Les bois.
638 Nardus stricta. *Nard serré.* Les montagnes.
639 Phalaris alpina Dec. *Phalaris des Alpes.* Phleum Michelii.
640 Phleum alpinum. *Phleole des Alpes.* Les prés des montagnes.
641 Phleum Gerardi. *Phleole de Gérard.* A la Combe des Cévinnes, Mont-Cenis.
642 Poa alpina. *Paturin des Alpes.* Les montagnes.
643 Poa cenisia. *Paturin du Mont-Cenis.* Mont-Cenis, à Ronche.
644 Poa megastachia Dec. *Paturin à longs épillets.* Les lieux sablonneux.
645 Sesleria cœrulea. *Seslérie bleuâtre.* Les rochers des montagnes.
646 Stipa pennata. *Stipe empennée.* Au Mont-Cenis, près la Ferrière.
647 Carex alba. *Carex blanc.* Les bois.
648 Carex atrata. *Carex en deuil.* Les prés du Mont-Cenis.
649 Carex bicolor. J'ai trouvé cette jolie espèce au Mont-Cenis, à gauche du chemin qui mène de la Ramasse au bois de Lanslebourg, à 100 pas du ruisseau.
650 Carex capillaris. *Carex capillaire.* Mont-Cenis, à Patta-Creusa.
651 Carex davalliana. *Carex de Daval.* Mont-Cenis, près du lac.
652 Carex digitata. *Carex digité.* Les bois d'Oncin, près Chambéry.
653 Carex ericetorum Dec. Ciliata. Schk. *Carex des bruyères.* Mont-Cenis, à Patta-Creusa.
654 Carex flava V. Œderi. *Carex jaune.* Au Mont-Cenis.
655 Carex fœtida. *Carex fétide.* Au Mont-Cenis.
656 Carex gynobasis Dec. alpestris All. *Carex à épi radical.* Au Mont-Cenis, près l'eau blanche.
657 Carex humilis. Clandestina Good. *Carex bas.* Mont-Cenis, à droite des margeries.

658 Carex juncifolia Dec. All. *Carex à feuilles de jonc*. Mont-Cenis, marais des margeries.
659 Carex Mielichloferii. Mont-Cenis, près du lac.
660 Carex nigra. *Carex noir*. Mont-Cenis, à Patta-Creusa.
661 Carex pauciflora. *Carex à quatre fleurs*. Au Mont-Cenis, près le petit lac.
662 Carex rupestris. *Carex des rochers*. Mont-Cenis, à l'eau blanche.
663 Carex vesicaria. *Carex en vessie*. Le lac du Mont-Cenis.
664 Kobresia caricina W. Carex lacustris Balb. M. Balbis a eu la bonté de me le faire trouver près le lac du Mont-Cenis.
665 Kobresia scirpina W. Carex Bellardi L. Mont-Cenis, à Patta-Creusa.
666 Cyperus flavescens. *Souchet jaunâtre*. Près le lac de Genève.
667 Cyperus fuscus. *Souchet brun*. Près le lac de Genève.
668 Eriophorum alpinum. *Linaigrette des Alpes*. Le Jura.
669 Eriophorum angustifolium. *Linaigrette à feuille étroite*. Au Mont-Cenis, près du petit lac.
670 Eriophorum capitatum. *Linaigrette en tête*. Les marais tourbeux du Mont-Cenis.
671 Eriophorum Polystachion. *Linaigrette à plusieurs épis*. Les marais.
672 Eriophorum vaginatum. *Linaigrette engainée*. Mont-Cenis, à l'eau blanche.
673 Juncus albidus. *Jonc blanchâtre*. Les bois des collines.
674 Juncus alpinus. *Jonc des Alpes*. Mont-Cenis, près du lac.
675 Juncus flavescens. *Jonc jaunâtre*. Au Mont-Cenis, parmi les mousses.
676 Juncus Jacquini. *Jonc de Jacquin*. Au Mont-Cenis.
677 Juncus luteus. *Jonc jaune*. Les pelouses sèches du Mont-Cenis.
678 Juncus maximus. *Jonc à large feuille*. Mont-Cenis, les bois.
679 Juncus niveus. *Jonc blanc de neige*. Les bois des montagnes.
680 Juncus pediformis. *Jonc en grappe*. Mont-Cenis, les prés sous la Poste.
681 Juncus spadiceus. *Jonc marron*. Au Mont-Cenis.
682 Juncus spicatus. *Jonc à épis*. Mont-Cenis, aux Margeries.
683 Juncus trifidus. *Jonc à trois pointes*. Au Mont-Cenis.
684 Juncus triglumis. *Jonc à trois bractées*. Mont-Cenis, près le petit lac.
685 Scirpus caricis. *Scirpe faux carex*. Au Mont-Cenis, près du lac.
686 Scirpus sylvaticus. *Scirpe des bois*. Les lieux couverts et humides.
687 Schœnus albus. *Choin blanc*. Les lieux marécageux.
688 Schœnus nigricans. *Choin noirâtre*. Mont-Cenis, près du lac.

689 Adianthum capillus veneris. *Capillaire de Montpellier.* A Saint-Germain, près Aix-les-Bains.
690 Asplenium septentrionale. *Doradille septentrionale.* Les rochers des montées près Chamonix.
691 Lycopodium alpinum. *Lycopode des Alpes.* Au Mont-Cenis.
692 Lycopodium annotinum. *Lycopode à feuilles de genevrier.* Les bois près Chamonix.
693 Lycopodium clavatum. *Lycopode à massue.* Les bois du Châtelard, près Chamonix.
694 Lycopodium complanatum. *Lycopode applati.* En Suisse.
695 Lycopodium helveticum. *Lycopode helvétique.* Les bois des montées près Chamonix.
696 Lycopodium selaginoïdes. *Lycopode fausse selagine.* Au Mont-Cenis, au Montanvert.
697 Lycopodium selago. *Lycopode selagine.* Les bois au Mont-Cenis, au Montanvert.
698 Osmunda crispa. *Osmonde crépue.* Les bois du Montanvert.
699 Osmunda lunaria. *Osmonde en croissant.* Les prés des montagnes.
700 Osmunda spicant. *Osmonde en épis.* Les bois des montées près Chamonix.
701 Polypodium dryopteris. *Polypode dryoptère.* Les bois.
702 Polypodium filix mas. *Fougère mâle.* Au Mont-Cenis, etc.
703 Polypodium fontanum. *Polypode des fontaines.* Les rochers humides.
704 Polypodium fragrans Vill. Rigidum. Hoffm. *Polypode odorant.* Au Mont-Cenis, près Rocca-Roussa.
705 Polypodium lonchitis. *Polypode lonchite.* Les bois montagneux.
706 Polypodium montanum. *Polypode de montagne.* Au Mont-Cenis.
707 Polypodium oreopteris. *Polypode oreoptère.* Près de Chamonix.
708 Polypodium phegopteris *Polypode phegoptère.* Près de Chamonix.
709 Polypodium thelypteris. *Polypode thelyptère* Près de Chamonix.
710 Polypodium vulgare. *Polypode commun.* Les lieux pierreux, etc.
711 Blasia pusilla. *Blasie naine.* Chamonix, le long du torrent du Greppon, le 28 août 1810.
712 Carex bicolor. *Carex à deux couleurs.* M. Bonjean de Chambéry a trouvé cette jolie espèce au Mont-Cenis, à gauche du chemin qui mène de la Ramasse au bois de Lanslebourg, à cent pas du gros torrent.
713 Kobresia caricina W. Carex lacustris Balb. *Kobresie faux Carex.* M. Balbis a eu la bonté de me le faire trouver près du lac du Mont-Cenis.

714 Carex rupestris W [37]. *Carex des rochers.* Cette espèce croit dans les fentes des rochers élevés, en allant à Patta-Creusa, à l'eau blanche et à Ronche, Mont-Cenis.
715 Centaurea montana. *Centaurée de montagne.* Les prés montagneux.
716 Cortusa Mathioli. *Cortuse de Mathiole.* Mont-Cenis. Cette plante est rare.
717 Primula viscosa. *Primevère visqueuse.* Mont-Cenis, à la combe des Cevinnes.
718 Serratula discolor W. *Sarrète de deux couleurs.* En Suisse.
719 Crocus sativus. *Saffran officinal.* Les champs de la Maurienne.

* * *

Le feuillet termine par ces mots destinés à servir de complèment à certaines étiquettes :

Feuille — Feur mâle — Fleur femelle — Capsule — Fleur — Mâle jeune — Mâle avancé — Femelle jeune — Femelle avancée.

Jules Camus.

Trahison.

Qu'est-ce donc, ô mon Dieu, que le cœur de la femme ?
De quelle boue, hélas ! peut-il être pétri,
Pour que, toutes les fois que l'on se croit chéri,
Elle aille vous trahir et vous déchirer l'âme ?

Oh ! pourquoi donc faut-il que le cœur la réclame,
Puisque de cet amour où l'on s'est attendri
On sort toujours sanglant, pantelant et meurtri,
De lui trouver le cœur si vil, à cette infâme ?

Et c'est toujours ainsi. Toujours l'or de tes yeux,
O femme, charmera l'homme au cœur généreux.
Tu seras notre Muse, avec ta face d'ange ;

Puis on est éclairé par un secret brutal,
Et l'on ne trouve en toi, cadavre d'idéal,
Que l'avilissement, la bassesse et la fange !

Henri Lezay.

---

37. C'est apparemment à cette espèce, que se rapportait une ancienne étiquette de Bonjean, copiée par Balbis, dans ses *Addenda* à la *Flora taurinensis* (1809), conservée à l'Institut botanique de Turin, étiquette dont voici le texte :
« *Carex petræa* Schk, par M. Bonjean, en montant vis à vis de la poste, près des habitations, au lieu dit *pata-creuse,* à gauche dans les pelouses sèches et arides. »

LE TERRAIN GLACIAIRE
ET LES BLOCS ERRATIQUES
DU CRÊT DU MAURE

Lorsqu'on parcourt la verdoyante montagne qui, aux portes mêmes d'Annecy, offre une incomparable forêt traversée d'allées calmes et ombreuses, se demande-t-on ce que pouvait être son aspect il y a quelque soixante-dix mille ans, à l'époque où de formidables glaciers couvraient toute la Savoie de leur nappe uniforme et poussaient leurs moraines frontales jusqu'aux collines de Lyon ?

Les muets témoins de ces temps reculés sont cependant là sous nos yeux et permettent de déchiffrer les phases géologiques de ces âges lointains écrites d'un inaltérable burin sur le relief même du sol.

En remontant dans le passé, vers le milieu de l'époque tertiaire, on voit comme un fait accompli la surrection définitive des Alpes par le plissement énergique de la région sous l'action d'effroyables poussées latérales qui redressèrent les sédiments de la molasse contre la nouvelle chaîne.

Puis après une longue période où se placent les phénomènes d'alluvionnement consécutifs de l'érosion, agissant sur des montagnes d'un tiers plus élevées qu'aujourd'hui, l'avancement et le recul des glaciers, arrive la dernière extension glaciaire. Un formidable culot de glace se moulait alors dans la cuvette du lac d'Annecy dont un effort orogénique antérieur avait déjà précisé la forme ; seules émergeaient au-dessus de sa surface, la falaise rocheuse du Parmelan, la Tournette, le Charvin et l'extrême sommité du Semnoz, et longtemps, dans ces solitudes désolées, les siècles passèrent, tandis que le puissant fleuve de glace cheminait, rabotant les roches qui endiguaient son cours et charriant les matériaux éboulés de ses rives.

Vint ensuite un réchauffement général du climat, d'où fusion et débâcle. Les glaciers reculent abandonnant leurs moraines et peu à peu, de la plaine encore humide, surgit ce saisissant *paysage morainique* dont le plateau de Seynod nous offre un instructif exemple : un semis de bourrelets séparés

par des dépressions marécageuses dont la boue glaciaire pétrie de cailloux striés constitue le sous-sol imperméable.

Le lit du glacier, mis alors à découvert, montre ces surfaces rocheuses admirablement polies et toutes rayées de stries rectilignes dues au cheminement progressif des cailloux plus durs travaillant enchâssés comme un burin dans la glace ; ces rayures vont en s'approfondissant dans le sens de la marche du glacier. Puis, sous l'influence d'actions torrentielles excessives, les eaux déblayent les moraines, ravinent les anciennes alluvions et édifient des terrains formés de graviers, de sables, de limons, en stratifiant, par ordre décroissant de densité, les matériaux entraînés.

* * *

Ce fut ainsi un de ces épisodes des temps quaternaires qui modela le relief et détermina le paysage actuel du Crêt-du-Maure tant au point de vue topographique qu'à celui de l'apparition, bien postérieure, de ses associations végétales, comme nous le verrons tout à l'heure.

Un observateur placé, par exemple, sur la colline d'Annecy-le-Vieux et qui tournerait ses regards vers le sud, définirait immédiatement les traits principaux de ce relief. Il verrait la longue croupe du Semnoz s'abaisser doucement vers le nord, et, au-delà d'une dépression bien marquée au bas de la forêt, se fondre dans la plaine après un dernier ressaut (roc du Château). A l'est, il verrait, comme un formidable paquet écroulé, se dessiner une sorte d'avant-mont : le plateau des Espagnoux qui vient se raccorder à l'épaulement de la Puya dont les strates rocheuses, fortement inclinées, plongent dans le lac. Vers l'ouest, il constaterait un vallonnement ou échancrure au dessous de la haute falaise de la Jeanne, qui forme le chemin dit Sous-les-Becs, puis un étroit synclinal bossué de mamelons irréguliers, le val Sainte-Catherine pincé entre deux arêtes calcaires.

Pour étudier les formations glaciaires répandues dans cette région, il suffit d'abord de parcourir le flanc Est de la montagne en suivant l'ancienne route de Sevrier depuis le hameau de Lettraz et passant par le plateau des Espagnoux. Le sol y est partout recouvert d'un épais manteau de glaciaire et d'erratique plus ou moins raviné et accidenté parfois de petites moraines. Au-dessus commence le glacis de la montagne avec ses masses d'éboulis provenant des roches calcaires locales.

A partir de Lettraz, le versant inférieur de la montagne, recouvert d'une magnifique végétation de châtaigniers, est criblé d'un nombre prodigieux de blocs cristallins roulés. Les travaux de minage des champs en ont ramené à la surface du sol de véritables amas et les murs de clôture des propriétés sont en grande partie édifiés aux dépens de ces matériaux glaciaires.

Le plateau des Espagnoux est également encombré de glaciaire dont la boue fertilisante constitue une terre riche pour la culture. Dans sa continuation vers le nord, se creuse le val Poncet qui n'est que le résultat de l'agrandissement par érosion, à l'époque quaternaire, d'une faille ayant causé antérieurement la dénivellation de la Puya. Ce vallon descend doucement vers le lac sur la propriété Lachenal ; le long de la route qui le contourne, on voit affleurer des surfaces à poli-glaciaire mises à nu par le déblaiement des dépôts boueux et des cailloux striés qui les recouvraient.

Une autre dépression remarquable est occupée par le lacet de la route des Puisots (après Trezun) ; elle jalonne l'emplacement d'une faille assez importante que j'ai signalée autrefois [1]. Cette cassure amène le Rhodanien à Orbitolines à butter contre la masse inférieure urgonienne, d'une part (carrière au dessus des Gaillard) et cette même masse inférieure à venir en contact avec la masse supérieure urgonienne (Aptien). Suivant cette ligne, on voit, dans le talus gauche de la route, la coupe d'une belle *moraine de fond* pétrie de cailloux striés disposés pêle mêle dans une boue argileuse. Un peu plus haut, en face la maison Gaillard, sous le restaurant de la Petite Jeanne, l'exploitation d'une carrière a mis à jour, au bord de la route, de larges surfaces de l'Urgonien supérieur polies et couvertes de stries dont la direction N-N-E indique le sens de la progression du glacier. Entre ce point et la route inférieure (ancienne de Sevrier), s'étale un manteau de dépôts glaciaires qui supporte la végétation calcifuge caractéristique : Châtaignier, Callune, Molinie [2]. On retrouve constamment cette végétation

1. Voir *Revue savoisienne,* 1897, p. 9.

2. Les dépôts glaciaires constituent un sol des plus favorables à la croissance du châtaignier, essence calcifuge par excellence. On sait que dès que le calcaire paraît, le châtaignier se rabougrit et cesse de produire. Il pousse encore dans une terre contenant de 1 à 2 °/₀ de chaux, mais celle-ci devient un poison pour cette espèce dès qu'elle dépasse la teneur de 3 °/₀. Comme toute plante calcifuge le châtaignier se propage dans les sols où il se trouve à l'abri des effets toxiques de la chaux. L'abondance et la beauté des châtaigniers de la Puya semblent paradoxales puisque ces arbres poussent sur un sol calcaire. Mais il ne faut pas

de la silice revêtant toutes les formations quaternaires qui plaquent la montagne. Le troisième lacet de la route des Puisots forme la lisière de la forêt où brusquement, sur le calcaire urgonien, la végétation change d'aspect et n'est plus représentée que par des l'association des Pins, Epicéas, Hêtres.

Un autre accident topographique dû à l'érosion post-glaciaire, le vallon Sous-les-Becs, est également encombré d'erratique. La crête qui constitue la falaise du kiosque de la Jeanne se raccorde par un abrupt et des éboulis à ce vallon boisé dont l'autre escarpement à regard ouest domine la route de Vovray. Cette dépression occupe précisément la place de la charnière du pli du Semnoz légèrement déjeté à l'ouest, qui, attaquée comme point de moindre résistance, a été déblayée par l'érosion quaternaire [1].

Ce vallon est semé de débris de moraines et de cailloux roulés et le terrain supporte la végétation caractéristique de la silice. Dans les premiers temps du reboisement du Crêt-du-Maure, on marchait en cet endroit sur un magnifique tapis de bruyères. (Renseignement fourni par M. E. Guinier.)

Enfin le val Sainte-Catherine est tout bosselé de dépôts glaciaires dont l'argile de fond forme un niveau d'eau constant. Il est à remarquer ici que l'action du ruissellement torrentiel post-glaciaire s'affirme par la présence d'assises de sables et de galets confusément stratifiés, visibles dans les coupes des fossés depuis le versant des Balmettes et qui indiquent un puissant régime fluvio-glaciaire.

*
* *

Les éléments glaciaires sont donc constitués sur le Crêt-du-Maure par des moraines, les galets cristallins, mélangés à des cailloux également roulés de provenance locale, remaniés par les alluvions post-glaciaires, et par un assez grand nombre de blocs erratiques, — cailloux non roulés à arêtes presque vives. Il serait difficile de dresser de ceux-ci un catalogue topogra-

oublier que les couches rhodaniennes qui le forment, normalement chargées de silice, ont été décalcifiées par les eaux atmosphériques. On trouve, en effet, la surface du sol recouverte d'une plus ou moins grande épaisseur de sables provenant de la lixiviation de ces calcaires.

1. La faille N-S indiquée sur la carte au 80.000e n'existe pas. Nous avons pu, en effet, constater, M. Revil et moi, que l'abrupt qui fait face aux Balmettes est constitué partie par la masse urgonienne inférieure, partie par l'Hauterivien supérieur ; celui-ci érodé en boutonnière, affleure depuis le tunnel jusqu'aux premières pentes du vallon Sainte-Catherine. La continuation du pli est représentée par des couches qui retombent presque verticalement à la petite carrière de Vovray, avant d'arriver à la scierie.

phique. Ils sont particulièrement abondants sur le versant est, quelques-uns ont été abandonnés sur la pente ouest qui regarde les Balmettes ; dans le vallon Sous-les-Becs, ils sont nombreux mais de petit volume. On les retrouve enfin jusque derrière le château d'Annecy, aux carrières Duvernay.

En suivant le joli sentier qui part d'un pré à l'entrée de la forêt pour se rendre à Bellevue, on rencontre à chaque pas des blocs erratiques. Qui ne connaît la « Roche des Fées », cette large table de pierre moussue, maintenant dissimulée sous la poussée vigoureuse des frondaisons ? Elle est posée à quelques mètres du chemin à gauche avant d'arriver au point de vue, à la lisière de la forêt, d'où le regard, par un déchirement subit du rideau de taillis, embrasse le plus romantique paysage qui se puisse admirer. N'est-il pas étonnant que la tradition populaire ait appliqué ce nom mystérieux à une pierre étrange dont la situation lui semblait inexplicable étant donnée sa structure tout à fait étrangère au pays ? Rien en effet aux environs ne ressemble à cette roche cristalline aux arêtes presque vives.

C'est bien là un bloc erratique, charrié sur le dos d'un glacier et abandonné en cet endroit à la suite du retrait des glaces.

La pierre est d'une texture grenue, sorte d'agrégat de deux feldspaths, l'un blanc et l'autre vert, englobant des larges cristaux de quartz rose et parsemé de rares paillettes de mica. On peut la considérer comme une **leptynite** passant au gneiss [1]. C'est une des roches les plus répandues sur le Crêt-du-Maure. D'où peut-elle provenir ? La comparaison avec les espèces de la collection pétrographique savoyarde ne m'ont pas permis d'arriver à une identification exacte. Des roches de facies macroscopique analogue existent, il est vrai, en Tarentaise, dans la région de Beaufort, mais il est impossible d'en préciser autrement la provenance. Nous allons voir que l'examen des autres blocs erratiques va nous donner des renseignements plus sûrs, car ceux-ci portent en eux leur certificat d'origine.

*
* *

Si on continue de monter par l'allée ombreuse qui aboutit au jardin alpin, on croise bientôt le sentier de la Mage qui, avec la grande route des Puisots, circonscrit un massif compact d'épicéas et de pins. Là reposent, dans un site charmant, sur un

1. Détermination de M. le professeur Lacroix, du Muséum.

tapis de mousses émaillé de pyroles et de faux-buis, trois énormes blocs. L'un d'eux a arrêté dans sa chute un tronc d'arbre dont la ligne brise harmonieusement la montée verticale des sveltes colonnes des conifères qui se groupent autour en taillis serré. Ces blocs ne gisent pas à plus de 25 à 30[m] les uns des autres [1], leurs volumes sont respectivement environ de 16,2 et 18 mètres cubes.

Blocs erratiques dans la forêt du Crêt-du-Maure.

Tous les trois ont même composition, c'est un agglomérat ou brèche très hétérogène formé d'une pâte quartzifère et micacée qui cimente des fragments de calcaires saccharoïdes, de schistes argileux lustrés, de quartzites et de morceaux de schistes cristallins et de grès houillers. Cette roche si complexe ne se trouve pas en place aux environs ; il faut aller très loin pour la retrouver. Prenons en effet, à vol d'oiseau, un point sur la carte à une cinquantaine de kilomètres dans le sud-est, nous tombons près de Roselend et sur le vallon de Treicol. « En arrivant à Roselend, dit Favre [2], on passe devant le débouché du vallon de Trécol d'où sont venues des masses considérables de terrain erratique, si on en juge par les blocs aussi remarquables par leur grosseur que par leur nombre, qui se trouvent

1. Pour trouver ces blocs, entrer sous bois à 50[m] environ au sud du point où le « tunnel de verdure » du Kiosque, coupe la grande route des Puisots. Sur la gauche et à 15[m] de ce chemin repose le premier de ces blocs.

2. A. Favre : *Recherches géologiques sur les parties de la Savoie voisines du Mont-Blanc*, t. III, p. 176.

en face de cette ouverture sur le flanc d'une crête boisée à gauche du vallon de Roselend. Ces blocs appartiennent à une brèche calcaire singulière. »

En nous reportant à une vingtaine de kilomètres encore plus à l'est sur la route de Bonneval aux Chapieux, à Crey-Bettex, nous trouverons le gisement de cette brèche appelée **Brèche polygénique** par MM. Kilian et Revil, qui l'ont décrite et en ont déterminé l'âge. Elle s'est formée à l'époque nummulitique et on la voit encore en place près des cols du Coin et du Cormet d'Arèches [1].

Voici donc des fragments de brèche qui témoignent d'un charriage assez lointain. Une autre preuve va être apportée par l'examen des divers blocs erratiques qui sont éparpillés sur les deux versants du Crêt-du-Maure. La liste suivante indique les espèces pétrographiques auxquelles on peut les rattacher, ainsi que leur provenance chaque fois qu'il a été possible de la déterminer [2] :

Granite à grain moyen avec développement porphyroïde de grands cristaux de feldspath orthose (jusqu'à 4^{c}/^{m} de long.). Provenance : Pointement d'Outray et route de Beaufort au Cernix.

Granite à grain fin, à feldspath rosé avec mica verdi complètement chloritisé : Beaufort.

Granite à grain fin porphyroïde avec mica très abondant : entre le Cernix et Fontanu.

Granite à amphibole (Pillet et Revil) verdâtre à grain fin et à feldspath rose : près du pont des Iles en amont de Beaufort.

Gneiss chloriteux : entrée de la vallée de Roselend.

Schistes granitisés, profondément injectés : flanc de la pointe de Méraillet, type de Beaubois (E. Ritter).

Schistes sériciteux, satinés, verdâtres : cluse d'Albertville à Beaufort ; col d'Outray.

Micaschistes à mica noir en lamelles hexagonales : Fontanu en aval de Beaubois et Mont-Moraillet.

Micaschistes à mica blanc : Mont-Moraillet.

Amphibolites : deux types, l'un noirâtre, l'autre vert foncé.

Calcaire cristallin noirâtre.

Grès houiller.

1. Kilian et Revil : *Excursion géologique en Tarentaise* (*Bulletin de la Soc. d'Hist. nat. de Savoie,* 1893, p. 28).

2. La précieuse collection des roches de la Savoie (types de G. de Mortillet conservés au Musée d'Annecy) a permis d'utiles comparaisons, mais les identifications ont été surtout vérifiées à l'aide des descriptions pétrographiques contenues dans l'excellente étude de M. E. Ritter : *Les Massifs de Beaufort et du Grand-Mont,* Genève, 1894.

Quartzite noirâtre.

Quartz blanc pur, filonien.

Poudingue houiller violâtre empâtant de larges fragments froissés de schistes sériciteux : vallon d'Hauteluce.

Il reste encore un grand nombre de roches : blocs ou cailloux roulés dont je n'ai pu entreprendre l'examen et dont l'origine m'est inconnue, mais cette étude, si incomplète qu'elle soit, apporte quelques nouvelles contributions à la connaissance des éléments glaciaires dans la Haute-Savoie. Il en ressort également la confirmation de cette donnée déjà introduite dans l'histoire géologique du pays par Benoit, Lory, Mortillet, Favre, à savoir : le déversement sur notre région d'une branche latérale du glacier de l'Isère dont le terrain erratique est surtout caractérisé, pour ces auteurs, par la présence d'un granite porphyroïde blanchâtre à grain moyen et égal contenant de gros cristaux étroits et allongés de feldspath.

Le glacier de l'Isère recevait à Albertville tout le système descendant de la chaîne alpine à l'est de Beaufort, des vallons de Treicol, du Doron et d'Hauteluce. Il poussait sa nappe vers le nord-ouest par Ugines, la vallée de Faverges, vers le lac d'Annecy ; il franchissait également le col de Tamié et le col de Leschaux après s'être étendu sur les Bauges, semait ses blocs erratiques tout le long des flancs du Semnoz jusqu'à 1,460^{m} d'altitude et rejoignait, par les plaines molassiques d'Annecy et de Rumilly, dans les environs d'Aix-les-Bains, la grande branche du glacier de l'Isère qui sortait de la cluse de Chambéry.

Marc Le Roux.

NOTES PHILOLOGIQUES

Dzò lôz Ê

Les Annéciens aiment fort déambuler sous les arcades, *dʒò lôʒ ê*. Ils y trouvent en temps de pluie un agréable refuge. Beaucoup sans doute connaissent l'aimable pièce de L. Terrier qui est intitulée *Dʒo lôs Ey*, et dont voici le premier couplet :

N'y a rin dien l' monde inti, à n'tros *ey* d' comparable !
On ame à s'y promnâ dien l' çhautimps cmè p' les frey ;
Qu'on ayeyzè d' salons u qu'on sey on pour diâble,
On va s' balladâ *dʒo lôs ey* [1].

1. L. Terrier : *Choses et Gens d'Annecy*, p. 8.

Moins nombreux, j'imagine, sont les philologues qui ont profité d'une promenade sous les portiques pour se demander quelle était l'origine de ce mot si souvent entendu. Peut-être serait-il utile de satisfaire la curiosité de quelques bons Annéciens, en leur dédiant ce petit chapitre étymologique.

Le terme en question n'est pas spécial à notre ville. On l'emploie notamment à Alby, à Rumilly, à Taninges. A Thônes, nous le reconnaissons aisément sous la forme voisine *ar*.

La graphie adoptée par L. Terrier, *ey*, semble bizarre : elle n'est ni phonétique, ni étymologique. A Annecy, on prononce tantôt *ê*, tantôt *êr* [1], en laissant entendre assez faiblement la consonne [2].

La présence de *r* finale s'oppose à ce qu'on puisse voir dans le terme savoyard le correspondant du mot français *ais*, issu de *axem* :

> Sur les *ais* d'un théâtre en public exhaussé... (BOILEAU.)

A. Constantin proposait comme étymologie le latin *arcum*, qui conviendrait assez bien pour la sémantique, mais qui est moins satisfaisant pour la phonétique [3].

A notre avis, *êr* est simplement le doublet du mot savant *atrium*.

Atrium, néologisme courant, mais qui ne figure pas encore dans le *Dictionnaire de l'Académie*, désigne, comme on sait, une cour intérieure, généralement entourée d'un portique couvert [4].

L'ancienne langue employait la forme demi-savante *aitre*, qu'on trouve, par exemple, dans la *Chanson de Roland*, au vers 1750 :

> Enfuirunt nus en *aitres* de mustiers (cité par H. D. T.) ;
> Enfodiront en *aitres* de mostiers (éd. CLÉDAT) ;
> Enfodront nos en *aitres* de mostiers (G. PARIS) :
> (ils nous enseveliront dans les parvis des monastères).

« La formation populaire, disent les auteurs du *Dictionnaire général* (v° *aître*), aurait donné *aire*. »

Cette dernière forme, qu'il ne faut pas confondre avec l'homonyme féminin issu de *area*, est précisément celle qui a persisté en Savoie.

1. Cf. *Dictionnaire Savoyard*, v^es *ar, ê, êr*.
2. M. Fenouillet a relevé *aires*, sm. pl. : halle.
3. Rappelons que le fr. *arche*, au sens de arcade, vient de **arca*, bas latin, pour *arcum*, arc.
4. Le mot latin *atrium* a, entre autres sens, celui de vestibule, halle, péristyle, cour, portique, parvis. Voir ce mot dans le *Dictionnaire* de Freund et dans le *Dictionnaire des Antiquités* de Daremberg et Saglio.

Aire (graphie phonétique *êr*) est devenu *ê*, par suite de l'amuïssement de la consonne finale, comme son homonyme issu de *aerem : dïên l'ê*, dans l'air. De même *augurium* a abouti dans certaines localités au seul son voyelle *ò* ou *eu* : *bonò*, *boneu*.

Atrium convient donc bien, à la fois pour le sens et pour la phonétique.

On remarquera que le terme savoyard ne s'emploie guère qu'au pluriel : *lôʒ ê(r)*. Or le pluriel *atria*, pris comme un singulier, n'aurait-il pas dû donner, comme le fr. *gaudia*, joie, un substantif féminin ?

Il suffirait sans doute, pour répondre à cette objection, de constater que, dans nos régions, *paria* a donné le patois *pâ*, masculin : *on pâ d' bu*, en français local : *un paire* de bœufs.

Quant au mot français correspondant *aître* [1], il désigne actuellement un terrain libre servant de cimetière autour d'une église, ou bien encore une cour, un parvis, mais il est d'un emploi assez rare. On le trouve par exemple à Rouen : l'*aître* Saint-Maclou [2].

* * *

Dans l'*atrium* romain, le *pater familias* recevait hôtes et clients. Puis il y eut, comme *dʒò lôʒ ê*, des *atria auctionaria* (salle des ventes) ou *licinia*, des *atria sutoria* (halles aux cordonniers), qu'on trouve mentionnées dans Varron et les Inscriptions. C'était dans l'atrium qu'était la caisse *(arca)* contenant l'argent du maître de la maison. *Dʒò lôʒ ê* on retrouverait encore l'*arche*. Elle figure, par exemple, dans l'inventaire du mobilier d'un boucher de la rue de la Boucherie « tendant en la pourte de Genotton » (18 novembre 1652) : « en la petite

1. Il ne faut pas confondre ce mot avec *les êtres*, issu du latin populaire *ext(e)ras*. L'ancien fr. *estre* désigne un emplacement dans un lieu ouvert ; il signifie aussi : chambre, jardin, fossé, lieu et place en général. (Voycz Godefroy, v° *estre* 2 ; Puitspelu : *Dict. étym. du Patois lyonnais*, v° *êtros* ; *Dict. général*, v° *êtres* ; *Dict. savoyard*, v° *étră*.)

2. *Aître* ne figure pas dans la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie*, mais il a été relevé dans le *Dictionnaire général* de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas.

† *Aître* était déjà mentionné dans le *Supplément* de Littré : « 1° S'est dit pour porche d'église. Tout le monde sait ce que c'est que le porche d'une église ; chacun connaît ce corps avancé qui précède le portail et qui, selon les temps, a pris le nom de porche, d'*aître* et de parvis. (*Journ. offic.*, 18 mars 1872, p. 1926, 2° col.)

« 2° Se dit aussi d'une espèce de galerie couverte qui entourait les cimetières. Ainsi à Rouen, l'*aître* Saint-Maclou, connu par les fragments d'une danse des morts, n'est pas du tout le porche de l'église ; il est au nord, sur le côté et séparé par un certain espace ; c'était une cour carrée entourée de galeries en forme de portiques. »

chambre une grande *arche* a deux enchattres boys noye [1] ».

Ajoutons que certaines boutiques sises *dʒò lôʒ ê* pourraient encore rappeler, pour la clarté ou l'absence de clarté, les *atria* d'Italie. N'a-t-on pas proposé de dériver *atrium* de *ater*, « à cause de l'aspect sombre de ces intérieurs peu éclairés et noircis par la fumée [2] » ?

Si, d'aventure, cette étymologie froissait l'amour-propre de quelques braves Annéciens ou de leurs « clients », libre à eux de préférer l'opinion de Varron. Celui-ci tirait *atrium* du nom d'Atria, ville de Toscane, où l'on aurait édifié les premières constructions de ce genre [3]. Cette explication, suivant le *Dictionnaire des Antiquités*, « même si elle est inexacte, prouve que les Etrusques étaient considérés comme en ayant fourni de bonne heure des modèles ».

Gageons que L. Terrier ne s'attendait guère (ni moi non plus) à voir surgir des Etrusques, embusqués derrière les piliers, *dʒò lôʒ ê !*

J. Désormaux.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

A. Naef : **La Flottille de guerre aux XIIIe et XIVe siècles,** 1 vol. in-8°, Lausanne, Payot, 1904.

Dans une très artistique brochure, élégamment illustrée, M. A. Naef, le savant archéologue du canton de Vaud, présente au public un intéressant travail historique et archéologique sur les flottilles du Léman qui constituèrent durant le moyen âge la principale valeur militaire de la forteresse de Chillon.

Pendant la période savoyarde, dès 1258, un compte de châtellenie de Chillon mentionne la barque du Comte que l'on tirait au sec dans un abri près du château. Le même document signale, en 1283, les dépenses faites pour la construction, par un Gênois, à Villeneuve, d'une *grande* et *petite galère*. Il donne des détails sur la construction de ces embarcations de guerre, leur forme, leur calfatage, sur l'achat des cordes, des voiles peintes aux armes de Savoie, les réparations effectuées.

1. Max Bruchet : *Inventaire sommaire des Archives,* E 463, p. 191. Voir le mot *ârché,* in *D. S.*
2. Daremberg et Saglio, v° *atrium.*
3. *De Lingua latina,* V. 33, 45.

L'auteur nous conduit ainsi jusqu'en 1343 époque, où les galères, à l'exception d'une seule, furent brûlées dans l'incendie de Villeneuve. Il nous fait assister à la reconstruction de la flotte. En 1536, la flottille de guerre savoyarde, une galère et huit barques. s'approche de Saint-Sulpice et, lors du siège de Chillon par les Bernois, il est dit que « le château de Chillon était gardé par une grande barque munie d'armes, telle qu'encore semblable n'avait été vue sur ce lac ». La flottille genevoise essaya en vain de s'emparer de la grande galère savoyarde.

Les Bernois reconnurent plus tard l'importance d'une défense mobile sur le Léman en faisant construire à Genève, en 1666, le *Grand Ours* et le *Petit Ours* qui rappellent la grande et petite galère savoyarde du XIIIe siècle.

Un dernier chapitre est rempli de détails techniques sur la forme des galères savoyardes aux XIIIe et XIVe siècles, empruntés au grand ouvrage de M. Forel : *Le Léman*, t. III ; des figures documentaires donnent les formes types des galères françaises et vénitienne. La forme de cette dernière s'est perpétuée de nos jours dans la barque marchande du Léman.

* * *

Château de Chillon. Album du Visiteur, 1 br. in-8°, Lausanne, Payot.

C'est le véritable guide copieusement illustré, du visiteur à Chillon, accompagné d'une notice historique sur les dates de construction des différentes parties de la forteresse pendant la période antérieure au XIIIe siècle, la période savoyarde du XIIIe siècle jusqu'en 1536, la période bernoise de 1536 à 1798, la période vaudoise de 1798 à nos jours.

* * *

J. Revil : **Notions de Géologie appliquées au département de la Savoie,** 1 vol. in-8°, Chambéry, 1904.

Sous ce titre. notre collègue M. J. Revil, membre honoraire de la Société Florimontane, vient d'écrire un excellent travail ayant toutes les qualités d'un traité élémentaire de géologie appliqué à l'étude d'une région. Après des généralités sur l'écorce terrestre et ses dislocations où l'auteur précise l'état actuel de nos connaissances sur la structure du globe, dans

quelques pages consacrées à la stratigraphie, il énumère les différents étages représentés en Savoie.

Un chapitre important est consacré à la tectonique, aux allures et aux relations des plis dont M. Revil, par ses travaux antérieurs, n'a pas peu contribué à débrouiller l'écheveau compliqué. Il étudie ainsi : 1° dans les régions jurassiennes, les chaînes du mont Tournier, de l'Epine-Mont-du-Chat, de la Chambotte ; 2° dans la région subalpine, les formations calcaires du massif de la Chartreuse et de celui des Bauges ; 3° dans la région alpine, les trois zones du Mont-Blanc, du Briançonnais, du Piémont.

Vient ensuite l'énumération des richesses minérales que recèle le sol de la Savoie : gîtes métallifères, combustibles, matériaux de construction.

Enfin, comme conclusion, se trouve résumée l'histoire géologique de notre pays, retraçant toutes les phases par lesquelles a passé cette partie des Alpes avant d'acquérir le relief qu'elle possède actuellement.

Deux planches relatives aux schémas des plis, illustrations de la terminologie employée dans la tectonique et aux coupes principales de la région étudiée, sont annexées à ce livre que nous ne saurions trop recommander, car sa lecture sera pour les jeunes géologues une excellente préparation à l'étude du sol de notre pays.

*
* *

Théophile Dufour : **Les Institutions chimiques de Jean-Jacques Rousseau,** 1 br. in-8°, Genève, 1905.

Un fort curieux document qui intéressera les amis de Jean-Jacques a été découvert et récemment étudié par Th. Dufour, directeur honoraire des archives et de la bibliothèque de Genève.

Il s'agit d'un manuscrit sur la Chimie, écrit de la main de J.-J. Rousseau, portant ce titre : *Institutions chymiques* et divisé en seize chapitres répartis en quatre livres.

I. *Des éléments des corps et de leur composition*, — II. *Des instruments naturels*. — III. *Des instruments artificiels*. — IV. *Des opérations*. Soit 1203 pages.

Est-ce une œuvre originale du célèbre philosophe ou seulement des notes prises au cours de Rouelle suivi par Rousseau à Montpellier, vers 1745-1746 ?

Sur le papier qui enveloppe le manuscrit est consigné le

renseignement suivant écrit par M. A. Nicole (1789-1874), (père de Mlle Suzanne Nicole, à Trélex, chez laquelle M. Dufour trouva ces cahiers) :

« Cours de chimie suivi à Montpellier par J.-J. Rousseau et « écrit de sa main. Ce manuscrit de Rousseau m'a été donné « par mon oncle maternel M. Pierre Moulton. fils de M. Paul « Moulton, l'ami de Rousseau. »

L'avis de M. Dufour est que l'on se trouve en présence d'une œuvre personnelle qui a été précédée d'un *brouillon* avec beaucoup de ratures (document E. Charavay, autographe de Rousseau), dont le texte figure intégralement dans le manuscrit Nicole. C'est sans doute en 1747 que Rousseau se mit à composer son volumineux traité.

Il serait intéressant de constater s'il existe quelque contribution originale au point de vue scientifique dans ce manuscrit en le comparant à l'état des doctrines chimiques vers le milieu du XVIIIe siècle. C'est un filon précieux à déblayer pour les chercheurs et le travail leur en sera d'autant plus facilité que le manuscrit a été généreusement offert par son possesseur à la Bibliothèque de la ville de Genève où il est conservé dans la salle Ami Lullin.

* * *

J. Corcelle : **Les Pays de l'Ain,** 1 vol. in-8°, Bourg, 1904.

Notre collègue M. Corcelle continue par cette nouvelle publication la série de ses intéressantes monographies régionales, groupant en faisceau les notions éparses qu'il a su condenser ainsi que ses observations personnelles présentées toujours au lecteur d'une façon agréable et parfois pittoresque. L'idée directrice de l'auteur a été la conception toute moderne de la Géographie en y fusionnant toutes les sciences accessoires qui en font partie de manière à réunir un ensemble de documents physiques et économiques que l'on consultera avec fruit.

Une première partie est consacrée à la description des régions naturelles, des produits caractéristiques du pays d'Ain et de la géographie agricole de cette contrée. Il faut lire les pages sur l'histoire de la poularde de Bresse, les vins, les produits gastronomiques.

Un chapitre sur l'homme actuel, son habitation, ses traditions est écrit dans un style facile et attachant teinté d'une note poétique en même temps que ponctué d'une mélancolie

discrète sur la disparition des vieux usages qui s'effritent de jour en jour pour le plus grand dommage de l'ethnographie.

Une deuxième partie a trait à l'industrie et au commerce. L'auteur nous décrit cette industrie peu connue des lapidaires du Haut-Bugey, les procédés métallurgiques, les filières de diamant pour l'étirage des métaux, l'histoire des faïences de Meillonas célèbres au XVIIIe siècle. Il nous retrace également les industries campagnardes : minoteries, boissellerie, scieries.

La méthode scientifique de l'auteur est sûre. Il a éclairé, dit-il, « les faits contemporains par les faits anciens et à côté de la description il a mis beaucoup de cette *psychologie terrestre* qui permet de pénétrer plus avant dans la marche des évènements ».

Il serait à souhaiter que des études pareilles à celles qui nous vaut l'histoire des Pays de l'Ain fussent entreprises pour chaque entité régionale. On apprendrait beaucoup plus dans ces monographies — parce que lues facilement — que dans les tableaux d'une statistique hérissée de chiffres. De tels travaux reconstituent d'une façon vivante la physionomie complète d'un pays qui est fonction du sol et des conditions naturelles.

*
* *

Jules CAMUS : **Les premiers Autographes de la Maison de Savoie,** Estratto dalla Miscellanea di Storia italiana, S. III, t. XI.

Dans ce récent travail, M. J. Camus dont les érudites recherches ont déjà fourni nombre de contributions importantes à l'histoire de Savoie, nous fait connaître les résultats de la découverte qu'il a faite, aux Archives camérales de Turin, de divers documents antérieurs au XVe siècle, écrits de la main de princes de la Maison de Savoie.

On connaissait déjà une lettre de Bonne de Berri à son mari le comte Rouge. M. Camus a retrouvé dans le riche dépôt de Turin divers mandements de la main d'Amédée VII, adressées par ce prince à son secrétaire et à son trésorier.

L'un, daté de 1375, portant mandement d'Amédée VII et reçu de Marguerite de Beaujeu, veuve de Jacques d'Achaïe, est assez curieux. Il nous apprend que cette princessse, se trouvant en Savoie à court d'argent et désirant rentrer dans le Piémont, rencontra le comte Rouge près de Saint-Julien. Le secrétaire lui remet la somme qu'elle demandait, seulement il est à noter que la princesse comptait sur cent bons florins, comme elle

l'avait écrit d'abord dans son reçu, mais que Magnin ne lui donna que des petits florins.

La signature de Louis de Savoie apparaît au bas de certains actes postérieurs à 1405, mais il existe une lettre datée de 1387 et écrite de sa main.

Une liasse contient également des mandements de Bonne de Bourbon. Par l'un d'eux, daté de 1389, elle demande qu'on lui envoie à Ripaille « une chargie bestie *(charge de bête de somme)* de la ayve *(eau)* que l'on trayt à Ayguebelle, de la plus adzoré *(azurée)* que l'on y porra trové ».

Une belle planche, reproduisant en photogravure cinq de ces autographes, accompagne cette intéressante brochure.

M. L. R.

*
* *

M. Eug. Ritter a publié dans le *Bulletin de l'Institut genevois*, t. XXXVI, 1905 (tir. à p. in-8°, 243 p.) une étude intéressante, intitulée *Les quatre Dictionnaires français*, qui est le fruit de nombreuses lectures et par laquelle il apporte une utile contribution aux résultats déjà acquis par leurs auteurs, c'est-à-dire l'Académie française, Littré, Godefroy et MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas. Après une notice critique consacrée à chacun d'eux (v. p. 4, une note suggestive sur Vaugelas) et une bibliographie grammaticale (p. 26), il donne par lettre alphabétique une suite de remarques lexicographiques enrichies surtout d'exemples littéraires grâce auxquels il date ou définit avec plus de précision certains mots négligés ou omis par ses prédécesseurs et pour lesquels il a dépouillé, entre autres, plusieurs auteurs savoyards tels que François de Sales, Peletier du Mans, Paradin, de Maistre, etc.

C. M.

ERRATA. — *Revue savoisienne*, 1904, page 223, ligne 29, lire :

Pose un brouillard pour vous voiler votre beauté,

— Page 204, ligne 17, au lieu de : *XIXe siècle*; lire : *XIVe siècle*.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

8996. — Annecy. Imprimerie Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 5 avril 1905.

PRÉSIDENCE DE M. THONION, VICE-PRÉSIDENT.

Séance à 5 heures.

En ouvrant la séance, **le Dr Thonion** exprime les profonds regrets que ressent la Société Florimontane pour la perte d'un de ses membres les plus éminents, M. André Folliet, sénateur. Il adresse à sa veuve et à sa famille l'expression douloureuse de ses condoléances.

M. Folliet, dit-il, était membre effectif de la Florimontane depuis l'année 1897 ; lauréat 1er prix des concours d'histoire en 1876 et 1889, il a publié dans notre *Revue* plusieurs biographies, des documents historiques sur la réunion de la Savoie à la France en 1792, sur les origines du chant des Allobroges, etc.

Notre ami, M. le sénateur César Duval, inspiré par les sentiments d'une ancienne et constante amitié, vient de publier dans la *Revue savoisienne*, une biographie très étendue et très vivante de notre regretté sociétaire.

Vous y trouverez avec la généalogie de sa famille, le récit de sa vie depuis ses études au Collège chappuisien d'Annecy, jusqu'à ses derniers moments, ainsi que l'analyse de ses travaux et de ses publications, l'exposé de ses fonctions, comme avocat, jurisconsulte, homme politique, publiciste, administrateur, puis comme conseiller général, député, sénateur, mais surtout, comme historien des principaux événements et des hommes de guerre les plus distingués de notre pays du Chablais pendant la Révolution et le premier Empire.

Nous lui devons aussi d'avoir pu faire insérer, grâce à sa haute influence et à ses relations, dans cette immense et unique publication des Archives Parlementaires françaises, les procès-verbaux des 14 séances de l'Assemblée Nationale des Allobroges tenues à Chambéry en 1792.

Je voudrais pouvoir, à mon tour, messieurs, vous esquisser un portrait aussi ressemblant que possible de cette physionomie si intelligente et si sympathique.

André Folliet, d'un caractère indépendant et ferme, d'une

grande simplicité, constant dans ses opinions et ses affections, fidèle à ses amis, était avenant, doux et bienveillant, d'un caractère plutôt gai, malgré un état de santé, qui, dans ses dernières années, le tenait par accès, sur son lit de douleur.

Supérieurement organisé, honnête, laborieux, travailleur consciencieux et infatigable, il était avide de tout ce qui pouvait étendre ses connaissances, satisfaire ses goûts et ses préférences comme historien, chroniqueur, biographe; aussi son bagage littéraire et politique est-il considérable.

Esprit cultivé et documenté, causeur aimable, conteur intéressant, doué d'une mémoire toujours présente, il vous écoutait avec esprit et savait vous entraîner par ses reparties vives et saillantes. D'une érudition étonnante, d'un jugement sûr, on pouvait le tenir pour un critique judicieux et expert ; aussi devait-on être fier d'un éloge venant de sa part et le ressentir comme une distinction méritée; il vous l'adressait parfois d'un mot en passant, comme un trait de sa sincérité.

Modeste aussi... il l'était; conscient de sa valeur, il n'avait jamais cherché la popularité ni les vaines glorioles de la publicité.

La perte que nous venons de faire, messieurs, et le vide qu'il laisse dans notre pays montrent assez la place considérable qu'il y occupait.

M. Folliet a dû laisser de nombreux matériaux historiques de tout ordre sur la Savoie; nous sommes persuadé qu'une main pieuse et amie les mettra en lumière. et qu'il restera ainsi au milieu de nous non seulement par le souvenir que nous lui conservons, mais encore par ses œuvres posthumes qui le feront revivre dans notre Société Florimontane.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Œuvres complètes de J.-F. Gonthier, 3 vol. in-8°. (Don de M. l'abbé Gonthier.)

Le Président adresse des remerciements à notre collègue qui a apporté, par ses nombreuses et patientes recherches, de précieuses contributions à l'histoire de la Savoie.

Th. Dufour : *Les Institutions chimiques de J.-J. Rousseau*, 1 br. in-8°, Genève, 1905. (Don de l'auteur.)

J. Revil : *Notions de Géologie appliquées au département de la Savoie*, 1 vol. in-8°, Chambéry, 1904. (Don de l'auteur.)

J. Désormaux : *Mélanges savoisiens* (in *Revue de Philologie française*, IVe fasc., 1904). (Don de l'auteur.)

M. Le Roux présente de la part de M. Gay, qui l'offre au Musée, un petit modèle d'ancien moulin avec roues à ailettes, sorte de turbine primitive axée verticalement sur la meule.

M. Marteaux parle des nouvelles découvertes faites aux Fins. Dans le champ Lacombe on a trouvé un monument formé de quatre pierres de taille recouvertes d'une plaque moulurée. Au point de jonction des blocs se trouvait une cavité carrée qui aura pu contenir une urne funéraire. Aucun débris archéologique n'a été recueilli. Aux alentours immédiats on a seulement ramassé une monnaie de Gallien et une fibule en bronze.

M. Le Roux présente quelques débris trouvés dans le même champ : une amphore avec marque de potier, un goulot de vase en verre bleuâtre, un fragment de bol en terre rouge vernissée et enfin deux crânes présentant une extrême dolicocéphalie, résultat probable d'une déformation produite par la pression des terres. Au bras d'un des squelettes exhumés, dont les os n'ont malheureusement pas pu être conservés, attenait un bracelet en bronze et un autre formé de grains de verroterie colorée.

M. Piccard adresse les communications suivantes :

On lit dans les Registres paroissiaux d'Orcier (près Thonon-les-Bains) :

Naissances 1778-1837 : Les Français étant entrés en Savoye, le 21 septembre 1792, ordonnèrent aussitôt des assemblées primaires, pour avoir le vœu d'union de la Savoye à la France. Ces assemblées se tinrent le 14 octobre avec affectation dans les églises. Ici on obtint qu'elle fut tenue à la cour de la cure. Louis Cadoux comme le plus vieux fut nommé président et Bernard Cadoux, son adjoint. Il fut suggéré, par le député Chapuis, qu'il convenait de voter pour l'union. Les vœux de cette paroisse furent donc d'être unis à la France, et, Joseph à feu François Détraz fut député pour porter le vœu de la commune à Chambéry. On députa ensuite à Paris M. l'avocat Dessaix de Thonon et plusieurs autres pour sanctionner cette union par l'assemblée nationale qui l'ayant extorquée, l'accorda facilement. — (Savoie) du département du Mont-Blanc — Cette formalité faite les jacobins triomphants et 4 commissaires furent envoyés pour organiser la municipalité et *(dans)* tout le département les fiefs et droits seigneuriaux abolis avec tous leurs dimes... *(Ici manque une feuille du registre)*... dans la montagne, puis dans la Côte*(du Chablais)* et enfin dans la plaine, il n'y a que dans les bourgs et villes qu'on n'ose la dire *(la messe)* soit à cause des Jacobins et de la troupe. Mais comme la généralité du peuple est pour la religion, et, que les prêtres sont déguisés en paysans ou en bourgeois, les malades sont secourus à la ville comme à la campagne.

On lit encore au Registre mortuaire de 1778-1850, verso 24 :

Mrs Gal, curé de Monnetier, Dejon, curé de Chaumont, Lambersin, curé

de Minzier, Chavassine, vicaire de la Muraz, Trincat, vicaire de Publier, se sont échappés des prisons de Carouge le premier jour de l'an 1800. *Deo gratias !*

Note recueillie dans les archives de la cure d'Orcier :

L'abbé Blanc, curé à Orcier, pendant la Révolution, se cacha pendant 4 ans à Orcier chez M. Tournier Pierre. Il fut pris sur le Tepon, dans une promenade disant son bréviaire A été vu depuis les prés d'Allinges, commune de Lullin, et, pris par 10 carabiniers révolutionnaires. Quatre le prirent et six étaient allés l'attendre chez le dit Tournier Pierre.

Deux autres notes des Registres d'Orcier :

Le 15 janvier 1703 est mort et le 16 a été sépulturé dans l'église paroissiale de Bons, *infra majus altare*, Rd Mre Joseph Biuz, prêtre paroissien d'Orcier, économe de la Ste-Maison de Thonon, âgé de 26 ans.

Le 16 novembre 1703, sépulturée âgée de 7 jours Catherine, fille naturelle de Ne Nicolas de Moysy...

M. l'abbé Gonthier donne, sur le testament d'une Claudine de Chaffardon, veuve Lambert, lecture d'une communication que l'on trouvera plus loin.

Le Conservateur du Musée annonce les dons suivants faits au Musée :

Pièce en billon de Charles-Emmanuel Ier datée de 1585, au revers *Chabl. et Aug.*; **jeton en cuivre** du commencement du XVIIIe siècle avec la légende : HANS KRAUWICKEL DE NUREMBERG. Trouvés dans le canal Saint-François. (Don de la municipalité.)

Hybride de truite arc-en-ciel et d'ombre-chevalier, pêché dans le lac, sous la Mageriaz. (Don de M. Sabatier.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 3 mai 1905.

PRÉSIDENCE DE M. THONION, VICE-PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures, **le Président** fait part du décès de M. ROLLIER, notaire à Annecy et membre de la Florimontane. Il exprime les profonds regrets de la Société et adresse au fils de notre regretté collègue l'expression de sa douloureuse sympathie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. Serand annonce que le monument commémoratif dont le projet avait été arrêté par la Société Florimontane, dans ses séances des 12 octobre et 2 novembre 1904, pour rappeler

le souvenir de l'ancienne ville gallo-romaine de Bautas, a été placé le 26 avril dernier, dans la plaine des Fins, à droite du chemin vicinal nº 43, sur l'emplacement que notre collègue, M. Albert Crolard, ingénieur, a bien voulu céder gracieusement à la Société.

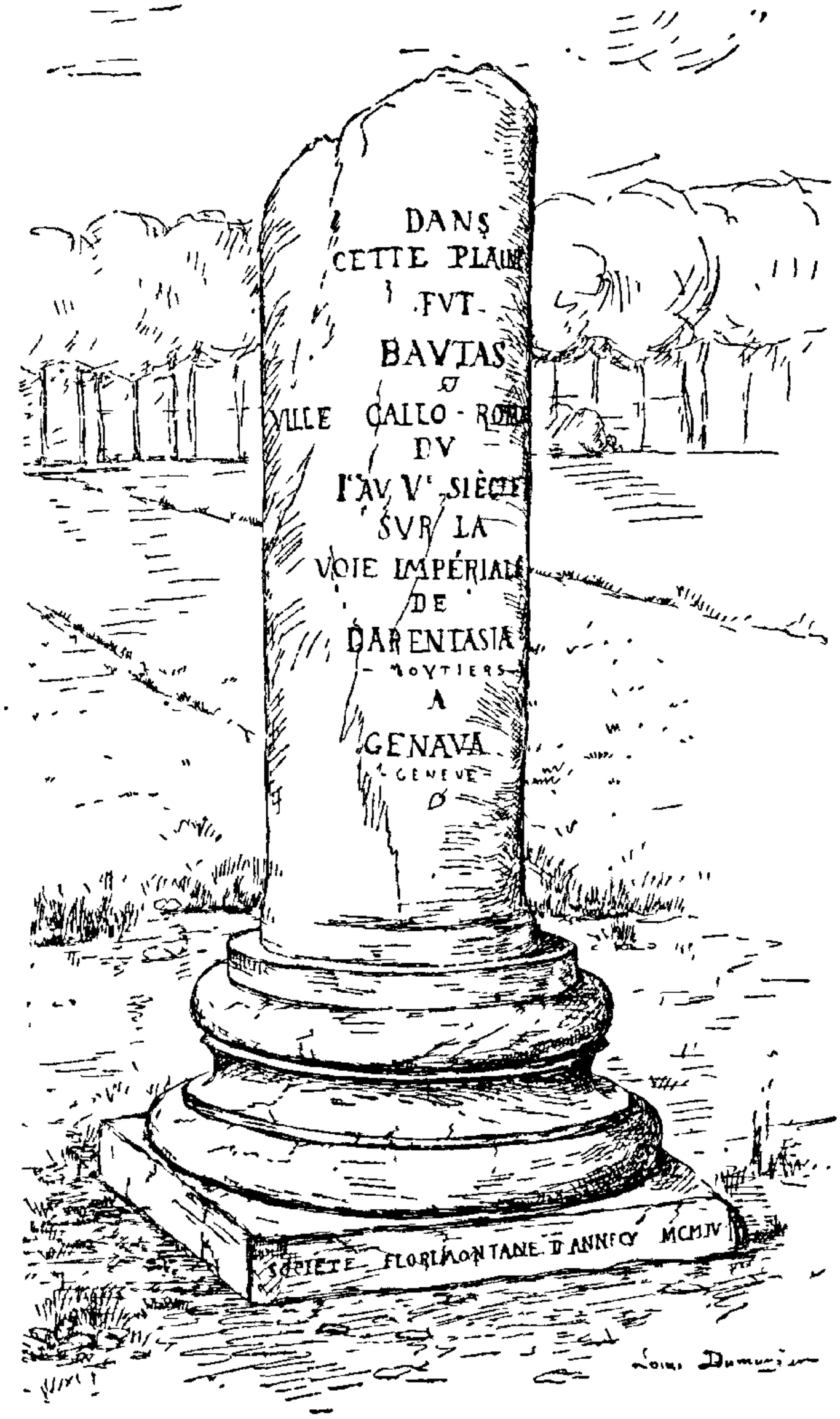

MONUMENT COMMÉMORATIF DE L'ANCIENNE VILLE GALLO-ROMAINE DE BAUTAS.

(Dessin de M. Louis Dumurgier.)

Ce petit monument, qui se trouve ainsi à peu près au centre de l'emplacement du vicus romain, édifié avec des matériaux

antiques, se compose d'un fût de colonne romaine, découverte en 1884 dans la plaine des Fins, dont la base, de la même époque, provient des ruines de la villa gallo-romaine mise à jour, en 1861, à Gevrier, dans la propriété de M. Galliard.

Le tout est placé sur un soubassement en maçonnerie. Sur la partie de la colonne qui fait face à la route, l'inscription figurée ci-contre a été gravée en lettres onciales, par M. Peterlongo, sculpteur.

En prenant acte de la communication de M. Serand, la Société est heureuse de renouveler ses sincères remercîments à la municipalité d'Annecy qui a bien voulu prendre à sa charge une partie des frais d'établissement du monument et laisser distraire du Musée lapidaire, le fût de colonne, ainsi qu'à MM. Albert Crolard, ingénieur, et Durand, avocat, les généreux donateurs du terrain et de la base de colonne.

M. Carle offre à la Bibliothèque florimontane la collection complète du journal satirique régional *Le Chat* qui parut en 1848 et n'eut qu'une année d'existence. Remerciements à M. Carle pour ce don d'une publication devenue aujourd'hui fort rare.

Le Conservateur du Musée présente de la part de M. Gay deux nouveaux modèles en bois : celui de la petite chapelle de Galatin (XVIe s.), route de Thônes à Manigod, et la reproduction de la curieuse église rurale d'Argentières, près de Chamonix.

M. Guinier annonce que la Société des Amis des Arbres vient de faire placer au jardin public, sur une cinquantaine d'arbres d'essences diverses, des étiquettes-plaques vitrifiées portant avec le nom scientifique du végétal, son nom vulgaire ainsi qu'une carte planisphère indiquant son pays d'origine et son aire d'acclimatation. Cette heureuse initiative permet ainsi de constituer à Annecy un petit *Arboretum* ou jardin des plantes qui contribuera à faire connaître et vulgariser les noms des espèces d'arbres communément plantés dans les parcs et jardins et le plus souvent totalement ignorés du public.

M. Camille Dunant présente la candidature de M. Rollier fils. **M. Fontaine** présente celle de M. le chanoine Lavorel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 7 juin 1905.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Il est procédé au vote sur les candidatures présentées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. LAVOREL et ROLLIER sont proclamés membres de la Société Florimontane.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Ernest CHANTRE : *Recherches anthropologiques en Egypte*, 1 vol. in-4°, Lyon, Rey, 1904.

Le Président adresse les félicitations et les chaleureux remerciements de la Société au savant membre honoraire de la Florimontane pour le don généreux de ce magnifique ouvrage.

MENABREA : *Précis historique des faits qui ont accompagné et suivi l'invasion de la ville de Chambéry (3 avril 1848)*, 1 v. in-8°, 1848. (Don de M. Carle.)

BURLET : *Le Culte marial dans le diocèse de Chambéry*, 1 br. in-8°, Chambéry, 1905. (Don de l'auteur.)

ID. : *Dom Mabillon en Savoie*, 1 br. in-8°, Chambéry, 1905. (Don de l'auteur.)

Bulletin agricole de la Haute-Savoie, 1re année. (Don de M. le professeur Boiret.)

L. BALLEYDIER et H. CAPITANT : *L'Assurance sur la Vie au profit d'un tiers et la Jurisprudence*, 1 br. in-8°, Paris, 1904. (Don de M. Balleydier.)

Une liasse de brochures concernant principalement la Savoie. (Don de M. J. Serand.)

L'échange de la *Revue savoisienne* avec *Atti della Academia scientifica Veneto-Trentino-Istriano* est accepté sur la demande de cette Académie.

Le Conservateur du Musée fait part des objets donnés à cet établissement :

Deux coiffures d'amazones dahoméennes (Don de Mlles Madeleine et Claire Meyer, d'Annecy.)

Schako de la garde nationale d'Annecy avant 1860. (Don de M. Vulliet, conservateur des hypothèques à Chambéry.)

Lanterne à vitrage sphérique ayant appartenu à Eugène Suë. (Don de M. Palais, pharmacien à Annecy.)

Le Secrétaire donne lecture du programme du Congrès préhistorique qui doit se réunir du 26 septembre au 1er octobre

prochain, à Périgueux. Trois jours seront consacrés à des excursions scientifiques, préhistoriques et archéologiques, aux Eyzies, à la Madeleine, à Liveyre et au Moustier, dans cette région classique de la Dordogne, célèbre par ses découvertes récentes de grottes aux parois illustrées de gravures et de peintures par les artistes chasseurs de rennes de l'époque magdalénienne.

Le même lit la lettre suivante adressée par M. Albert Crolard :

« Je me fais un plaisir de vous adresser, en même temps qu'à la Société des Amis des Arbres de notre ville, une section transversale et une verticale d'un pied de peuplier, dit peuplier eucalyptus, dont j'avais, il y a une douzaine d'années, planté quatre sujets sortant de pépinière avec 3 à 4^{cm} de diamètre. (Je les avais achetés à Annecy, chez M. Folliet, directeur des Grands Magasins du Progrès.)

Il faut croire que ce terrain leur a très bien convenu, parce que leur développement a été très rapide — terrain de jardin sur remblai de toutes sortes, notamment de cendre de tourbe; — distance de 8 à 12^{m} du Thiou, avec une hauteur de $0^{m}50$ au-dessus de l'eau.

Voici les dimensions de l'arbre : Diamètre pris à la base : $0^{m}60$; à $3^{m}20$ de hauteur : $0^{m}42$; à $8^{m}70$: $0^{m}30$; à $12^{m}70$: $0^{m}16$. Les branches latérales à $8^{m}70$ de hauteur ont $0^{m}10$ de diamètre.

Les racines de ces arbres, que j'ai dû abattre en raison de la place qu'ils occupaient, étaient très volumineuses en tous sens.

Le bois semble être, d'une façon générale, d'un beau blanc, la tache qui apparaît au centre de la section transversale doit provenir de ce que l'arbre a été abattu au moment de la sève. Il y aurait lieu de comparer ce blanc avec celui du tremble si estimé en papeterie. Cette industrie offrirait, en effet, un débouché important de ces peupliers dont la culture pourrait s'implanter dans les nombreux terrains humides de la région.

Je joins à ces renseignements un schema du port de ces arbres, dont le développement vertical me semble bien en harmonie avec la croissance du tronc. (Vous pouvez voir chez M. Aug. Dunand, à Metz, un de ces mêmes sujets contemporain des miens, mais transplanté deux fois.)

Très heureux si l'attention que j'ai portée à ces peupliers eucalyptus peut être utile à notre pays par l'intermédiaire de la Société Florimontane. »

M. Marteaux fait la communication suivante :

« M. le chanoine C.-U. Chevalier a publié à Lyon en 1871 un *Inventaire des archives des dauphins de Viennois à St-André de Grenoble en 1436*. C'est un ouvrage peu connu et qui intéresse pourtant notre département puisqu'un des registres porte cette indication : *Registrum privilegiorum et licterarum baronie terre Fucigniaci*. Cet inventaire des archives fait au XIVe s. et dont M. U. Chevalier a respecté les graphies souvent fautives, appelle au sujet des noms de lieux parfois impossibles à restituer, quelques rectifications, qui, je crois, n'ont pas encore été faites et qui seront sans doute utiles à ceux qui consulteront cet ouvrage : n°s 1467 *Petrus de Coisyer*. Cette localité n'est pas Cusy, mais Choisy (Sciez). 1488 *Myssie* n'est pas Mieussy, mais Messy. *Yuvrey* doit sans doute se lire *Ivurey*, auj. Ivoray (Mieussy). 1530 *in Ethona* : cette localité est mentionnée comme possédée par le seigneur de Nernier ; il est propable qu'il s'agit d'Aiton, en Savoie. 1576 *villa de Crueys* = Croix? (Usinens). 1608 lire *avullier*, non *Anullier*, Avully, (Brenthonne). 1624 lire, non *Vincie*, mais *meucie* ou *miucie* et remplacer à l'index Orcier par Micussy. 1629 il s'agit de Conflens (Albertville); ajouter à l'index c. de Hauteluce. 1636 *apud Puibertier?*. 1626 *nantum de Flerum versus Flumenc, dictus Flori*. Ce torrent, près de Flumet, à la limite du Faucigny, doit être mal orthographié et doit s'écrire *Flon, Flum*, auj. le Flon, affluent de l'Arly. 1678 bastide de Balme. Ne serait-ce point la Bâthie de la Balme de Sillingy ? *Chaceuz en Semana ;* est-ce pour *Chaignuz*, Chêne en Semine?. 1492 *in parrochiis de Meturyn et de Rianges*. L'original devrait donner *mōtmyn*, Montmin. Quant au Riange, c'est un territoire qui renfermait les paroisses de Doussard, Chevaline et Lathuile. 1948 *Curoysonna ?* »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

LE TESTAMENT
DE CLAUDINE DE CHAFFARDON, VEUVE LAMBERT
(février 1543)

Il y a trois mois environ, M. Gardier voulut bien communiquer à M. Le Roux, notre secrétaire, un parchemin en assez mauvais état qui contient le testament en français de D^lle^ Clau-

dine de Chaffardon [1], veuve de noble Jean Lambert, maître en la Chambre des Comptes du Genevois, daté de février 1543.

Prié d'examiner ce document, j'ai pu, à force de patience, le lire et le reconstituer presque en entier.

Ce testament mérite d'être sauvé de l'oubli, soit à cause des nombreux personnages contemporains dont il fait mention, soit parce qu'il complète, sur plus d'un point, l'*Armorial-Nobiliaire* de M. le comte de Foras.

L'Armorial ne donne que trois fils à Jean Lambert, savoir : Pierre-Louis, chanoine de Genève ; Pierre-Jérome, abbé d'Aulps et Jean-François qui continua la famille. Or le testament en énumère un quatrième, Louis, qui était marié et père de plusieurs enfants mâles, dont il ne donne malheureusement pas les noms.

D'autre part, M. de Foras a soupçonné, sans oser toutefois l'affirmer, que Thomas Lambert, secrétaire ducal, aïeul de Jean cité plus haut et Thomas, clavaire à Annecy en 1491 et grand-oncle paternel des évêques de Nice, de Maurienne et de Caserte, sont un seul et même personnage.

Or cette identité résulte assez clairement du testament en question, car la testatrice y fait un legs à son neveu [2], Rd Mre François de Lambert (c'est l'évêque de Nice), un autre à son neveu, spectable messire François Joly (qui était le fils d'une sœur de l'évêque), d'où il résulte que les Lambert, seigneurs de la Croix et de Monterminod près de Chambéry, et les Lam-

1. Claudine était fille de noble Claude de Chaffardon, seigneur de la maison-forte de ce nom à St-Jean d'Arvey, et de Péronnette de Mareste en Chautagne.

2. C'étaient des neveux à la mode de Bretagne, des cousins au 3e degré. Voici en effet un tableau généalogique *in parte quâ :*

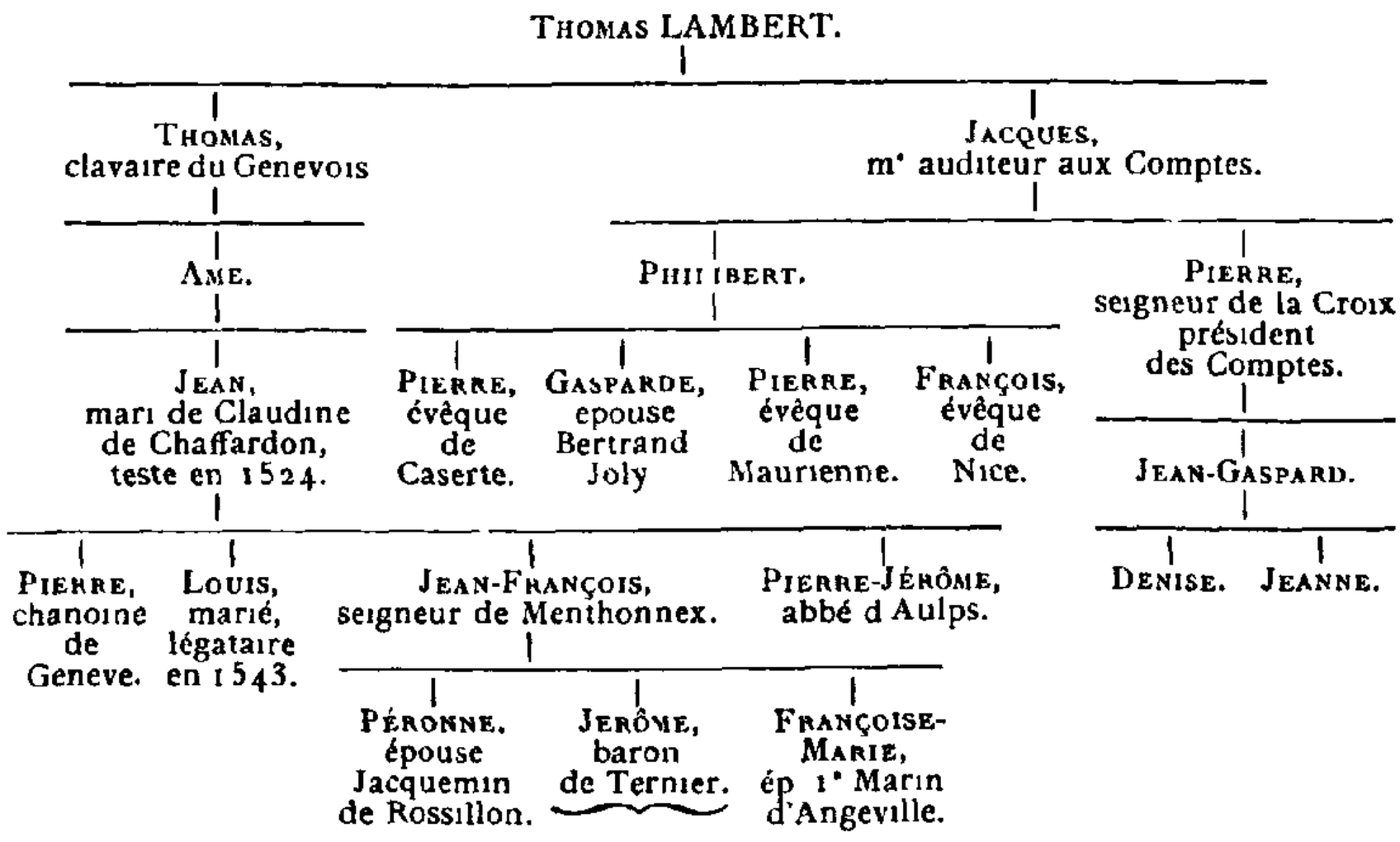

bert, seigneurs de Menthonnex-en-Bornes, sont deux rameaux issus d'une même branche.

Nous donnons ci-après le texte même du testament, en nous permettant toutefois de supprimer les formules générales et les dispositions qui nous ont paru moins dignes d'intérêt :

Au nom de la saincte Trinité le Père le Fils et le Sainct-Esprit, amen. A tous presens et avenirs soit notoyre.... qu'en l'an de nostre Seigneur courant mil cinq cens quarante troys et le..... du moys de fevrier, par devant moy notaire public et les tesmoins dessoubs nommés (s'est) constituee en personne noble et genereuse dame Claude de Chafardon delaissée de feu spectable messire Jehan Lambert en son vivant du nombre des auditeurs de la Chambre des Comptes, laquelle considerant que, pendant le temps que l'on est en bonne prosperité et sans (sens) rassis..... que mieulx et plus seur est de disposer des biens que Dieu a donnés,..... a faict, condict et ordonné son dernier et vallide testament nuncupatif..... par moy redigé en forme et maniere que s'ensuyt.

Faisant 1º le signe de la saincte †..... elle recommande devotement son âme à Dieu le créateur.....

Item veult et ordonne que son dict corps soit intumulé, si elle trespasse Annessy en l'esglise des Frères Prescheurs de St Dominique au vars et sepulture de messire Thomas Lambert ; et si davanture elle decedoit à Chambéry ou auprès, elle veult et ordonne que son dict corps soit intumulé en l'esglise de S. Françoys de Chambéry en la chapelle de messieurs les Lambert et c'est assavoir au tombeau de spectable messire Jehan Lambert son feu mary que Dieu absolve.....

Item elle prie et supplie son dict corps estre revestu, où qu'elle trespasse, de l'abit de Monsieur Sainct Françoys.....

Item veult et ordonne que le jour de son intumulation estres nanties (?) à l'honneur des quinze joyes de la glorieuse Vierge Marie quinze poures fillies d'une robe de drap de Valley blanc ou gris de drap du pays, de chauses (chausses) de solliers de barbettes et de covrechefs de toyle accoutumés estre porté au lieu de Chambéry par semblables femmes....., et que l'on doige prendre les dictes fillies la plupart de ses preude femmes du lieu d'Aillon.....

Item veult estre donné à cinq poures fillies en l'honneur et reverence des Cinq Playes de N. S. J. C. a chascune d'elles vingt florins pour une foys, desquelles l'on en doige prendre troys de ses preudefemmes savoir l'une en la mayson de chieu (chez) Marmot de S. Jean d'Arvey, et les aultres deux là on l'on verra qu'il y aura pitié et grosse necessité de poureté ; et les aultres deux à la discretion de ses heritiers.

Item veult estre faicte l'aumone aux poures à pain, vin, feves et cher (viande) ou fromaige selon l'oportunité du jour.

Item donne et lègue, si elle meurt à Chambery ou auprès, aux esglises et serviteurs de S. Francoys, de Saincte Marie, de S. Clere hors la ville, de S. Dominique de Chambery a chascune d'elles dix florins de petit poys pour une fois ; et si elle trespasse au lieu d'Annessy ou de Veyrie, elle donne aux esglises de S. Dominique, aux religieulx de S. Francoys, du S. Sepulcre et aux dames de S. Clere d'Annessy, à chascune d'icelles églises, dix florins.

Item lègue à R^de dame Bernarde de Menthon abbesse de saincte Catherine dessus Annessy, dix escus au soleil, lesquieulx elle sera entenue employer en acoutrement d'église.

Item, à l'esglise parrochiale de Veyrie auprès d'Annessy dix florins pour une foys [1].

Item, à noble Catherine de Chafardon, dame de Loisey [2] sa sœur très chiere, trente escus au soleil, et à nobles Jeanne, Pernette et Philiberte, filles de la dicte Catherine ses niepces à chascunes d'elles vingt escus d'or au cuyn du Roy.....

Item, à noble Glauda de la Dragonnière femme de noble Anthoenne Chabo sa niepce, trente escus [3].

Item, à spectable messire Françoys Joly [4] son nepveu *(lisez : cousin)*, vingt escus et à noble Anthoenne Piochet seigneur de Montermino, son nepveu, vingt escus.

Item, à la chapelle de Ste Marguerite en l'esglise de Bassin (Bassens) fondee et au recteur d'icelle pour ce qu'elle ny peult pas fonder une chappelle en la dicte esglise, laquelle son feu mary avoit l'intention de fonder, six vingt florins petit poys pour une foys plus six florins annuels....., et sera tenu le recteur d'icelle celebrer tous les vendredys de l'annee une messe des Cinq Playes....

Item, à messire Pierre Lambert, son fils très chier, cent escus.

Item à noble Louys Lambert, son fils très chier pour luy et ses enfans masles..... deux chambres en la mayson que fut de..... oultre une chambre en la mayson qu'elle a acquise du sieur Jehan Rognier, et si daventure ses frères soubsnommés Jehan-Françoys et Pierre Jheronime de Lambert ne volaient consentir à cecy, elle donne audict noble Louys Lambert la montaignie que Baly luy a remise. Item, deux couches (lits) bonnes et honnestes garnies de coutres de cussins et de covertes, une curtine garnie honnestement; item demy douzenne de mantils, deux douzennes de serviettes demy dozenne de plats demy dozenne de plactes destain.....; item une pension annuelle sa vie durant et en après de luy à ses enfans masles, procréés en loyal mariage, payable en accoutrement ou argent en deux termes.....

Item, à R^d Mre Francoys de Lambert, son nepveu abreviateur de Rome, cent escus au soleil, et ce en deduction de ce qu'il luy porroit debvoir comme heritiere de feu R^d seigneur Mre Pierre Lambert evesque de Caserte.

Item, à noble Pierre-Jheronime de Lambert son fils tres chier l'office de commanderie apostolique de Rome et les debtes qui sont dheus à la dicte dame dedans Rome comme heritiere du dict feu Mre Pierre de Lambert; plus la mayson que mieulx il aimera.....

Item, à Mre Pierre Curtilis, chanoyne de Sainct-Pierre de Genève, l'usage de sa mayson acquise de F^ois Dupont assise à Annessy.....

Item, à Mre Pierre Gantin, prestre au service des Lambert,..... une

1. Les Lambert possédaient à Veyrier une maison.

2. Catherine, sœur de la testatrice, avait épousé Claude de Mareste de Lucey en 1528.

3. Françoise, autre sœur de la testatrice, avait épousé Henri, seigneur de la Dragonnière près Yenne; Claudine Mallet, fille et héritière d'Artaud Mallet, épousa Antoine de Chabod, seigneur de Chiron.

4. F^ois Joly était fils de Bertrand Joly d'Alléry et de Gasparde Lambert, sœur de l'évêque de Caserte.

chambre, un cellier et trente escus pour les services qu'il luy a faicts par le passé et faict jornellement.....

Item, à nobles Glaude, Charles et Jehan-François de Chafardon, ses neveux à chescun 500 florins en deduction de ce qu'ils luy pourroient debvoir de son mariage à elle constitué par noble Charles de Chafardon son feu frère.

Item, aux R^d^ seigneurs chanoynes de S. Pierre de Genefve, la somme de 105 florins, à *charge de celebrer* dans leur esglise une g^d^-messe à diaque et soubdiaque *(sic)*, et aussi Prime et None à la forme de la fondation faicte par feu R^d^ seigneur Monsieur de Caserte.

Item, à George, sa servante ou chambrière dix escus et une chambre sa vie durant dans la mayson acquise de Jehan Rognier.....

Item, à discret Pierre Pavyt les servis annuels dheus en argent à la dite dame au lieu d'Aillon.

Item, à Martin Guyot, son serviteur, un escu au soleil, à Aimé Neyret, un escu et à l'Anthoenne, sa chambrière, oultre ses gaiges, dix florins.

Et pour ce que le fondement de tous les testaments est de faire et instituer heritiers ung ou plusieurs, elle a nommé et nomme ses heritiers universels nobles Jehan-F^ois^ et Pierre-Jheromine de Lambert, ses enfans tres chiers...., les priant de ne point partir (partager) ses biens de Chambéry l'ung d'avec l'autre, mais de gent vivre et demorer en bonne communion, paix et amytié ensemble.....; *elle les substitue ensuite l'un à l'autre, à eux les enfans mâles de son fils Louis, à ceux-ci « l'hopital de Nostre-Dame saincte Lee » d'Annessy pour la moitié et l'hôpital morbeux pour l'autre moitié* ; et si d'aventure elle estoit intumulée à S. François de Chambéry, elle substitue le couvent S. Dominique, de Chambéry en la moitié au lieu dudit hospital morbeux. Enfin pour ses biens d'Aillon nobles Glaude, Charles et Jehan-François de Chafardon ses nepveux.....

Elle institue ses exécuteurs testamentaires spectable messire Françoys de Michallie [1], président de la Chambre des Comptes de Genevois, noble et puissant Anthoenne Chabo, seigneur de la Dragoniere son beau nepveu, R^d^ Mre Claude Mallet, commandeur de Berne et religieux de sainct Anthoenne, spectable messire François Ioly, docteur ès-loix, R^d^ Mre Jacque de Chabo et noble Anthoyne Piochet son nepveu.

Faict à Annessy dans la mayson de la dicte dame, presents : Mre Clavel, prestre de N. D. de la Lee, Jaque Fenolliet, Jehan Guy bolangier, Pierre Balmen, mugnier et Loys Cresent habitans de Chambéry, tesmoins Antoine Conversi, notaire.

D'après M. de Foras, la testatrice vivait encore en 1545. Pierre, l'un de ses fils, fut chanoine de Genève et prieur de Saint-Clair ; Pierre-Jérôme fut abbé d'Aulps de 1563 au 6 mai 1591, date de sa mort : c'est lui qui fonda le collège d'Evian. La fin de Louis nous est inconnue. Quant à Jean-François, il ne laissa qu'un fils, Jérôme, lequel mourant sans postérité (1611) testa en faveur de Jérôme d'Angeville, enfant de l'une de ses sœurs.

J.-F. GONTHIER.

1. F. de Michaille, président des Comptes du Genevois dès 1531, avait épousé une Gabrielle Lambert, que l'on croit sœur de Jean Lambert, mari de la testatrice.

NOTE SUR L'HERBIER DES ALPES DE LA SAVOIE

offert par J.-L. Bonjean à l'Impératrice Joséphine

C'est avec le plus vif plaisir que j'ai lu la communication de M. Jules Camus concernant l'*Herbier des Alpes de la Savoie* offert à l'impératrice Joséphine par *Jos.-Louis Bonjean,* insérée au 3e trimestre 1904 de cette *Revue*.

Moi aussi je possède un des cahiers d'étiquettes que Bonjean avait fait imprimer pour ses herbiers et ses envois de plantes sèches. Il avait été envoyé à Georges Jan, l'illustre fondateur et premier directeur du Musée d'histoire naturelle de Milan, alors qu'il était encore professeur de botanique à l'Université de Parme, c'est-à-dire avant 1831.

Le cahier se compose, comme ceux que M. Camus vient de décrire, de 18 feuillets numérotés, imprimés d'un seul côté, pliés et cousus ensemble avec un bout de ficelle. Il n'a, non plus que ceux de la Bibliothèque du Jardin botanique de Turin, ni titre, ni date, ni nom d'auteur. La première page (*verso* du premier feuillet) porte, de la main de Bonjean, l'inscription suivante :

« *Etiquettes qui composaient l'herbier que j'ai eu l'honneur d'offrir à l'imperatrice Josephine après avoir voyagé deux mois avec elle au Mont Blanc et en Suisse, elle fut maraine d'un fils dont mon épouse accoucha pendant que je voyageais, il fut baptisé deux ans après lors du retour de S. M. à Aix les Bains près Chambéry.* »

Comme on le voit, cette note ms. contient plus de détails que celle du cahier de Turin, et vient à l'appui de la mention que Bonjean fit de son voyage avec Joséphine. Elle nous apprend encore que ce voyage s'est prolongé jusqu'à deux mois, ce qui n'est pas trop, vu le but que l'on se proposait et les moyens de transport alors en usage.

Que M. Camus me permette, cependant, d'exprimer ici mon opinion personnelle au sujet de la *Linnaea borealis* et de la date d'impression des étiquettes.

Que la *Linnaea* cueillie par Joséphine provenait d'une autre localité que le Montanvert, cela est bien possible : Bonjean qui avait fait transplanter des pieds de cette espèce, rare dans la région, aura laissé croire à son illustre compagne d'excursion que la plante y était indigène. Ce ne serait là qu'une ruse de

collectionneur-marchand qui n'honore pas un botaniste digne de ce nom, pas plus que Bonjean lui-même, dont les services rendus à la floristique savoyarde méritaient bien le souvenir que lui dédie M. Camus.

Je possède un petit paquet de plantes que je tiens de mon père qui l'avait à son tour reçu du comte Alexandre Litta, et qui porte ce titre :

pour
Souvenir du Montanvert. Plantes qui s'y trouvent
(classées) par V. Payot
de Chamonix.
1846.

Ce titre est écrit sur le carton, contenant 38 feuilles non cousues et repliées (24 × 19^{cm}), avec des échantillons assez bien préparés, la plupart encore en bon état, fixés avec des bandelettes de papier, avec les étiquettes imprimées, portant les noms latins, la traduction française et la localité. — C'est, évidemment, un de ces herbiers faits pour être vendus aux touristes et dont, par conséquent, je ne veux pas discuter la valeur scientifique, quoiqu'il s'agisse d'un collectionneur qui a sans doute beaucoup contribué à la connaissance de la flore du Mont-Blanc.

Dans ce paquet les plantes sont rangées d'après De Candolle, mais les familles s'arrêtent aux Gentianacées ; or à la famille 25 est un échantillon de *Linnaea borealis*, avec l'indication : « Les lieux pierreux et découverts, à la TÊTE NOIRE ». — De cette localité, déjà donnée par De Candolle et Lamarck, et bien connue par Payot on peut voir comment une plante récoltée à un point assez éloigné a pu servir de « *souvenir du Montanvert* ». — J'observe encore que Bonjean n'a pas mentionné de localité sur l'étiquette *imprimée* de la *Linnaea*, tandis que presque toutes les autres portent des indications, soit de la localité, soit de la station. — On peut donc lui pardonner la petite ruse dont Joséphine fut la victime.

Pour ce qui concerne l'époque de l'impression des étiquettes composant les paquets, je ne suis pas de l'avis de M. Camus. — Premièrement parce que c'est Bonjean lui-même qui affirme que ce sont ces étiquettes « *qui composaient l'herbier* » offert à Joséphine. En outre l'impression, à en juger par la rudesse des caractères typographiques, a dû être antérieure à celle des étiquettes, beaucoup mieux faites, fac-similées par M. Camus, et dont plusieurs parfaitement identiques se trouvent dans

l'herbier Jan. — En dernier lieu parce que le cahier envoyé à Jan l'a été sans nul doute avant 1831.

M. Camus croit trouver une preuve que les feuilles de ces cahiers n'ont pas été imprimées avant 1839, en ce qu'une des étiquettes porte : « *Silene uniflora. B. Alpina. Dec.* » nom qu'il dit emprunté au vol. IV de la *Flora italica* de Bertoloni, publié ladite année. — J'observe, de mon côté, que le *Silene uniflora* est de De Candolle, qui en décrit les variétés α, β, γ, dans le vol. IV de la *Flore française*, publié en 1805 ; et que B, peut bien ne pas signifier Bertoloni, mais plutôt la var. β, ce qui ne doit pas étonner, vu l'imperfection des moyens typographiques avec lesquels l'impression a été faite. Bertoloni dans le vol. IV de sa Flore dit expressément avoir reçu de Bonjean la var. β (la même que la β de De Candolle) « *ex Cenisio prope lacum* ».

Je pense donc que les étiquettes dont se composent les cahiers signalés dans la *Revue savoisienne*, et qui le méritaient bien au point de vue historique, avaient été imprimées bien avant 1839, peut-être peu après 1810, l'année du voyage de Bonjean avec Joséphine, parce que les quatre premiers volumes de la 3e édition de la *Flore française*, à laquelle a collaboré De Candolle, étaient déjà parus en 1805. En tout cas pas plus tard qu'en 1812, lors du retour de l'impératrice à Aix et du baptême de l'enfant.

Milan, avril 1905.

Ferd. Sordelli.

L'Inaccessible.

L'homme porte en son âme, et partout et sans trêve,
Un tourment infini qui lui ronge le cœur :
L'éternelle souffrance et l'immense douleur
De ne pouvoir hélas ! jamais vivre sans rêve.

C'est un air qui prélude et jamais ne s'achève.
En vain l'on croit saisir l'inaccessible fleur,
En vain l'on croit étreindre et baiser sa splendeur :
Toujours à ce contact l'illusion se crève.

Et nous allons ainsi vers de lointains mirages,
Eternels altérés d'impossibles breuvages,
Les bras tendus au loin vers le rêve attirant ;

Et toujours nous restons attachés à la terre,
Vainement amoureux de l'affolant mystère :
La vie est si petite, et le rêve si grand !

Henri Lezay.

VOYAGES DU SEIGNEUR DE VILLAMONT

partant de « la Duché de Bretaigne »,
pour aller en Terre Sainte, par la Savoie, le Piémont,
l'Italie, la Grèce, la Syrie et l'Egypte,
au mois de juin 1589.

Ses deux passages en Savoie

Cette relation, dont la première édition a paru en 1596, paraît avoir vivement excité la curiosité à cette époque, car elle n'a pas eu moins de sept éditions jusqu'en 1619.

Nous avons pensé qu'un livre datant de plus de trois cents ans, devenu rare même dans les bibliothèques publiques, presque introuvable aujourd'hui, pouvait être assimilé à un manuscrit inédit et paraître dans la *Revue* en ses parties concernant notre Savoie.

Son intérêt pour nous est surtout dans les itinéraires suivis, à l'aller et au retour, les routes et les chemins parcourus, les moyens de voyager, les formalités et obligations imposées aux voyageurs, la description des contrées de Savoie traversées... puis la différence et la valeur des monnaies, leur échange, les mœurs et usages, etc., etc.

Enfin nous avons cru devoir y ajouter quelques notes explicatives afin de donner au récit du voyageur les compléments instructifs qu'il importait de faire connaître et de répandre, dans le but de montrer ce qu'étaient les communications de notre pays en ce temps-là.

Notre imprimeur a imité autant que possible l'aspect typographique de l'édition que nous possédons dans notre collection ; toutefois nous avons reconstitué certaines abréviations de mots introduites par les imprimeurs de l'époque qui pouvaient nuire à la lecture.

Dr THONION.

***

Voyage de Lyon à Thurin.....

LE mauuais temps eſtant paſsé, ie retournay à Lyon pour m'acheminer à Thurin, faiſant marché pour ceſt effect auec vn Maron [1] de Lyon auquel ie donnay ſix eſcus, pour le loüage & nourriture de luy & de ſon cheual : la

1. *Marrones* en bas-latin, hommes servant de guides, de porteurs, de fournisseurs de chevaux aux voyageurs, spécialement dans les pays de montagnes.

couſtume eſtant telle par toute l'Italie, de nourrir les voituriers meſmement leurs cheuaux. Or auant que de partir de Lyon, il faut neceſſairement prendre un paſſe-port & vne bulette ou buletin de la ſanté, autrement difficilement pourroit-on paſſer en Italie. Ce que generalement faudra faire, par tous les lieux où l'on diſnera & couchera, iuſqu'à ce qu'on ſoit arriué en la Romaigne ou Florence Et aduenant qu'on ſejournaſt quelques iours en vne ville, il faut que la bullete en face mention, laquelle on prendra des Commiſſaires qui ſont eſtablis ſur chacun paſſage, leur payant la tare ordinaire : & ſi on la paſſe de quelque petite choſe, on en eſt plus promptement depeſché Il faut ſoigneuſement garder les bulletes, d'autant qu'elles ſont exactement viſitées par chacun paſſage : pour ſçauoir ſi on a paſsé par quelque lieu peſtiféré. Partant doncques de Lyon, on me contraignit à l'entree du pont de Roſne, monſtré la bourſé, & ce qui eſtoit dedans, à fin de voir ſi ie portois or ou argent outre l'ordonnance, cy deſſus mentionnee : Ainſi trauersant quelques villes du Dauphiné. Arriué à celle du port de Bonuoiſin, qui ſepare le Dauphiné d'auec la Sauoye, par vne riuiere qui paſſe au milieu, à deux lieües de laquelle montay la roide montaigne d'Aiguebellete, [1] qui dure vne lieüe de hauteur, & dauantage de deſcente, eſtant toute remplie de bois tallis, repaire & taniere de larrons, toutesfois le chemin y eſt aſſeuré à raiſon de la bonne garde qu'on y faict [2]. Se trouuent dans ces bois,

1. Aiguebellette, par sa position sur la voie antique, était une station obligée pour tous les voyageurs qui traversaient la montagne. Importante au double point de vue stratégique et commercial, alors que ce chemin était le seul praticable qui existât entre la Savoie et la France, cette localité, au moyen-âge, vit s'élever, sur les débris de la mansion romaine, une forteresse féodale; et comme le chemin passait au milieu de ces bâtiments, voyageurs et marchandises étaient tenus d'y acquitter un droit de péage. Déjà ancienne au XIe siècle, cette forteresse fut réparée par les seigneurs de Chambéry. Guy VIII, dauphin de Viennois, la prit et la brûla; restaurée plus tard, elle appartint au président Favre; puis démantelée de nouveau, elle fut définitivement abandonnée dans le siècle dernier.

(Notre voyageur n'en faisant aucune mention, il est à présumer que sa restauration n'avait pas encore été faite. Les ruines qui apparaissent aujourd'hui montrent assez quelle étendue et quelle importance devait avoir cette espèce de citadelle.)

La montagne commence immédiatement après l'église; là on rencontre la voie antique dans toute son intégrité; aucun changement n'y a été introduit; le large dallage romain y est parfaitement conservé jusqu'au hameau des Allamants, où, emporté par les éboulements et par les ravins que les pluies ont occasionnés, il est remplacé par un affreux pavé pointu ; la chaussée est plus étroite et semble accuser une origine moderne. Plus loin, on retrouve la voie romaine; quoique détériorée, on la reconnaît à des pentes plus habilement ménagées, à des courbes plus développées, à d'épaisses murailles de soutènement et à des entailles dans la roche. Depuis la dissolution de l'empire romain, cette voie fut réparée et entretenue par les rois burgondes, par les grands seigneurs féodaux et par les princes de Savoie. (Bon Achille Raverat : *Savoie; promenades historiques, etc.*, Lyon, 1872.)

2. Il est probable que les mesures de sécurité et d'entretien édictées en 1655, par le duc de Savoye Charles-Emmanuel, étaient déjà en partie appliquées à cette époque sur les routes traversant la Savoie du Pont-de-Beauvoisin jusqu'en Piémont. Cet édit porte : « que les chemins soient réparés, accomodés et maintenus en bon état, avec ordre exprès aux officiers locaux de visiter lesdits chemins au moins une fois par mois sous peine de cent livres, etc., voulant qu'en tous les lieux de passage qui serviraient d'étapes aux muletiers il y ait des hôstes de bonne foy et suffisantes commodités pour loger tous les marchands, mulets et muletiers qui passeront dans nos états, aux prix convenus jusqu'à maintenant, étant nostre intention que toutes personnes de quelque condition et qualité qu'elles soient

pluſieurs Ours & autres beſtes ſauuages, leſquelles en certain temps, ſont dangereuſes à rencontrer : & auant que monter la montaigne on void vn lac qui contient enuiron trois lieües de longueur, qui porte pareillement le nom d'Aiguebellete, auquel ſe peſche de fort bon poiſſon, comme au diſner le gouſt m'en donna preuue ſuffiſante : En ce lieu là le changement des monnoyes commence, deſquelles ie feray peu de recit, pour ce que tous les hoſtes veulent eſtre payez en monoye de France, & non celle de Sauoye : on y met l'eſcu de Sauoye à quatre liures quatre ſols, & le piſtolet à quatre liures, le teſton à vingt ſols, la realle à ſix, le blanchi à quatre, & le franc de Sauoye à vingts ſols, le ſol de Sauoye quatre quadrins, & celuy de France cinq, & la parpayolle trois. . . . . Chambéry eſt la principale cité du Duché, en laquelle y a Parlement & Magiſtras pour la ſanté, elle eſtt de petite eſtenduë, mais bien baſtie par le dedans : toutesfois ſon habitation eſt mal plaiſante, à raiſon des grandes neiges, & pluyes qui s'y font ordinairement comme auſſi par toute la Sauoye, laquelle eſt compoſées de tres hautes montaignes, les cimes deſquelles ſe voyent peu souuent abandonnée de leur accouſtumée blancheur : Mais celles que le clair Phœbus eſchauffe de ſes plus ardens rayons, ſe reduiſſent incontinent en eau, laquelle on void deſcendre du haut des montaignes, menant vn bruit fort impetueux. De telles manieres d'eaux s'engendre vne riuiere qui s'appelle Lizere, prenant ſon origine toutesfois aupres du mont Senis [1], duquel elle vient murmurer à trauers les roches, & s'augmentant touſiours par le cours continuel deſdictes eaües, qui deſcendent des montaignes ſuſdictes, faict à la fin vne grosse riuiere, qui en toute ſaiſon eſt fort perilleuſe à paſſer, à cauſe de ſon accroiſſement inopiné, que les citoyens de Grenoble eſpreuuent quelquesfois bien enuis & à leur dam à raiſon que courant auec grande impetuoſité par leur cité, elle emporte ſouuent quand & ſoy la maiſon de quelque habitant. Elle decore et embeliſt grandement la fortereſſe inexpugnable du chaſteau de Montmelian, qui eſt ſitué ſur vne montaigne, au pied de laquelle court ladite riuiere, que nous paſſames ſur vn meſchant pont de bois, qui eſt fort long comme de trois à quatre cents pas, & eſtroit, & ſur lequel il faut neceſſairement prendre bulette des gardes qui y ſont eſtablies. De là entraſmes en vn beau chemin [2], laiſſant à la feneſtre

puisse sûrement passer par nos Etats !... et pour rendre les passages plus assurés nous ordonnons par édit perpétuel et irrévocable qu'au cas que quelques marchandises fussent prises ou quelques marchands ou passagers dévalisés, les habitants des communautés circonvoisines du lieu où le larcin aura été commis, seront obligés de prendre les armes et d'aller contre les voleurs pour les suivre et les faire prisonniers et les remettre ensuite entre les mains de notre justice ; lesquels habitants manquant à faire les diligences, seront tenus et obligés de réparer la perte qu'auront faite lesdits voyageurs, marchands, muletiers, voituriers ou autres et que cette dépense sera répartie sur les communautés voisines, etc., etc. » Ces édicts et arrest devaient être publiés « riesre les paroisses du Pont, la Brydoire, Ayguebelette et Saint Sulpis, à l'issue de la grande messe et affigé aux lieux accoustumés »... (Extrait de la *Notice historique de l'ancienne route de Charles-Emmanuel II*, par MM. Martin Franklin et Vaccarone, Chambéry, Perrin, 1887.)

1. Le confluent de l'Arc et de l'Isère se faisant au-delà de Chamousset, notre voyageur n'a pu s'en rendre compte et a persisté dans son erreur de prendre l'Arc pour l'Isère, qu'il fait remonter au Mont-Cenis.

2. Ce « beau chemin » est la route actuelle qui partant du pont de Montmélian, passe par la Chavanne, Planaise, Coise, Maltaverne, Bourgneuf, puis, contournant le Mont-Gilbert, conduit à Aiguebelle.

des hautes montaignes au bas deſquelles ſont plantées force vignes, qui durent trois ou quatre lieuës de longueur, mais peu larges & fort penibles à labourer : dont pour ceſt effect les vignerons montent comme par vne eſchelle à plus de demie lieuë de haut : non ſeulement en ceſt endroict : ains auſſi à Aiguebelle, qui eſt vne petite ville baſtie ſur la Lizere, où ils labourent la terre à coup de main, & a bien vne lieuë de hauteur, ſans craindre le danger de tomber és precipices. Ie crois que la neceſſité & pauureté les contrainct à ceſte miſere, d'autant que la terre leur manque. . . . . Outre ceſte affliction, l'eau de neige de laquelle ils vſent pour leur boire, eſt ſi pernicieuſe qu'elle leur cauſe vne enfleure de gorge fort monſtreuse à voir, laquelle toutesfois ne leur faict point de mal, ainſi que les pauures gens m'on dict. De là trauerſant le Marquiſat de la Chambre, le pays de Morienne & pluſieurs autres villes peu celebrees & renommees, arriuaſmes au pied du mont Senis où les habitants du village de Laſnebourg s'offrirent ſelon leur couſtume, me porter, ou bailler vn cheual pour monter la montaigne qui dure pour le moins vne lieuë de hauteur, & ainſi qu'on approche peu à peu de la cime, on s'apperçoit qu'elle ſe deuiſe en deux faiſant par le milieu vn paſſage tres beau, choſe certes digne d'admiration . . . . . avec vne belle planure, remplie de prairies eſmaillees & bigarrees ſur le Printemps, de belles fleurs-bien flairantes, eſtendans leurs fins et limites de deux lieües de longueur, au milieu deſquelles eſt vn grand lac, ioignant la poſte de la Tauernette, où paſſant en eſté, l'on void cueillir les foins, & faire grand nombre de fromages. Aux autres faiſons il y faict dangereux paſſer, ſans la conduite des Marons, à raiſon qu'en la planure y a des precipices, leſquels eſtant comblez de neige & le chemin pareillement, facilement on peut tomber dedans, et eſtre aſſeuré n'en releuer iamais. D'autre part il y ſuruient quelquefois des tourbillons de vent de montaigne, qui leuant la neige en ſi grande quantité, qu'eſtant portee de violence, elle entraine auec ſoy quelques paſſans (qu'elle rencontre) & les enfeueliſt & accable tout à coup amoncelee sur eux : les autres qui ne peuuent eſchapper y meurent de froid, & ſont iettez en la Chappelle des tranſis, qui eſt ioignant la Tauernette, où y auoit grand nombre de corps morts lors que i'y arriuay. Et deſcendant la montaigne par vn chemin aſſez rude, qui dure deux lieues de longueur, paſſames par le bourg de la Ferriere, où l'on commence à compter par mil, deux deſquels ſont vne lieüe de France.

Retour de Thurin à Lyon.

. . . . .Tant y a que partans de Thurin la neige commença de telle ſorte à blanchir les chemins, que ne pouuions trouuer le droict ſentier, ſinon par le moyen des Marons qui alloyent deuant nous pour le nous preparer, & ceſte neige continua iuſques à ce que nous fuſſions arriuez à la Noualaiſe, qui fut ſur le ſoir du iour enſuyuant, où eſtans, eſtions en grande difficulté de monter le mont Senis, raiſon que les chemins eſtoyent couuerts des neiges precedentes : car il faut noter que depuis qu'il a neigé vne nuict en abondance, ce n'eſt pas à qui montera la montagne le premier, pour faire le paſſage aux autres, d'autant qu'il couſte quelquesfois plus de cinquante eſcus pour ce faire. Ce qui eſt cauſe que pour euiter ceſte deſpence, pluſieurs attendent tant d'vn coſté que de l'autre de ladicte montagne quelqu'vn à paſſer le premier pour apres ſuyure la trace, ou bien ſe ioignent enſemble pour faire les frais du chemin. Or ainſi que parlions de ceſte choſe le temps

s'embelliſſoit touſiours qui fut occaſion que deux Capitaines Eſpagnols qui venoyent de Chambery paſſerent en diligence la montagne pour aller trouuer son Alteſſe à Thurin, & nous attendiſmes le matin enſuyuant pour monter, pour ce que la tourmente n'eſt pas ſi frequente ſur le haut de la montaigne au matin, comme elle eſt apres midy & ſur le ſoir. Nous la montaſmes graces à Dieu ſans aucun inconuenient & là deſcendiſmes quaſi en volant sur la ramaſſe, qui eſt certes vn tres grand plaiſir, car en moins d'vn quart d'heure l'on faict vne bonne lieue, laquelle finie continuaſmes noſtre chemin par la Sauoye iuſques à Chambery, où nous trouuaſmes grande garniſon d'Eſpagnols. De là voulant entrer en France nous ne fuyuiſmes pas la droicte voye du Dauphiné par la montagne d'Aiguebellette, mais nous paſſames celle du Chat, qui de hauteur & grandeur eſgalle celle de l'Aiguebellette. Bien eſt vray qu'elle n'eſt pas du tout ſi rude & faſcheuſe, toutesfois c'eſt un paſſage perilleux, à cauſe des bois deſquels elle eſt remplie, & d'vn grand lac qui eſt au pied, auquel facillement du haut de la montagne on precipiteroit ceux qu'on voudroit faire mourir pour auoir leur argent [1]. Ce lac enuironne le bas de ladicte montagne, faiſant vn demy rond, auquel on peſche du poiſſon auſſi bon & auſſi delicat, qu'en iceluy qui coſtoie le mont d'Aiguebellette. Finalement paſſans par pluſieurs villages & tres-riches chemins entre hautes montagnes paſſames à Pierre Chaſteau le Roſne par batteau, puis paruenant à la ville de Montluet, qui eſt la dernière du Duché de Sauoye, eſloignee de Lyon de trois lieues ſeulement, miſmes le pied en France vn peu auparauant que d'entrer à Lyon.

. . . . .Ainſi cheminans enſemble *(avec un autre gentilhomme)* vinſmes ſans aucun deſtourbier iuſques à Angers, où le laiſſant m'en allay en ma patrie, apres auoir heureuſement accomply le cours de mes voyages en trente neuf mois, pendant leſquels i'ay faict en allant & retournant, par mer que par terre cinq mille ſix cents cinquante & huict lieues, ſans compter pluſieurs petits voyages de cinq ou ſix lieües que i'ay faict pour aller voir diuerſes choſes curieuſes . . . . . .

1. Montaigne avait déjà dit dans son *Voyage de France en Italie en 1580* : « De là nous vinmes passer le Mont du-Chat, haut, roide et pierreus, mais nullement dangereus ou mal aisé; au pied duquel, se siet un grand lac, et le long d'icelui, un château nommé Bordeau, où se fait des épées de grand bruit. »

GLANES

Statistique (suite), 1901. — *Syndicats professionnels.* En Haute-Savoie, le mouvement social des travailleurs est moins accentué qu'en Savoie; celle-ci en effet a 67 syndicats, dont 29 agricoles et 28 commerciaux ou industriels (16 patronaux, 12 ouvriers) avec un total de 5,877 membres dont 4,382 agricoles. La Haute-Savoie n'a en 1901 que 24 syndicats dont 2 agricoles et 22 autres avec 4,038 dont 2,680 agricoles. Remarquons cependant que le nombre des membres ouvriers y est plus nombreux et qu'elle a 24 syndicats mixtes contre aucun en Savoie. Il n'y a encore aucune bourse de travail; en revanche la Savoie a trois sociétés coopératives, la Haute-Savoie une, à Annecy, en 1902. Les sociétés de crédit agricole sont au nombre de 13, dont 8 pour notre département. C. M.

Emigrants au Canada. — Dans son étude sur l'*Origine des Canadiens-Français* (Paris, Champion, 1903), M. Lortie a recherché la provenance des émigrants qui allèrent au Canada de 1608 à 1780. Sur 5,878 émigrants dont il a pu retrouver l'origine, la Savoie en a fourni 12 seulement, le Dauphiné 24 et le Lyonnais 33. J. D.

RECHERCHES
SUR
QUELQUES OFFICIERS SAVOYARDS
AU SERVICE DE LA FRANCE AVANT 1860

En parcourant la partie supplémentaire du *Bulletin des Lois* de 1815 à 1860, j'ai trouvé un grand nombre d'officiers savoyards qui ont pris leur retraite en France avant 1860. Ils ont fondé dans leur pays d'adoption des familles dont certains membres ont acquis une véritable notoriété. La liste complète en serait longue. En attendant qu'il me soit possible de la publier, j'en citerai seulement quelques-uns.

APVRIL (D') FRANÇOIS-PHILIBERT-HYACINTHE, ✻.

Né le 22 mai 1769, à Saint-Genix (Savoie), devint officier de gendarmerie sous le premier Empire, et fut retraité à Belley, comme lieutenant, le 1er juillet 1818. Il vivait encore en 1842. De son mariage avec Dlle Catherine Duvernay, de Chambéry, il avait eu un fils :

APVRIL (D') LOUIS-HENRI.

Né le 16 mai 1808, à Chambéry. Teneur de livres à Grenoble, ce fils se maria dans cette ville le 12 avril 1842, avec Dlle Marie-Amélie Mielle, et fut le père de M.

APVRIL (D') EMILE-LÉON, O ✻,

Général de brigade, dont voici les états de service :

Né à Grenoble, le 10 décembre 1845 ; entré à l'Ecole polytechnique en 1865 ; élève de l'Ecole d'application le 1er octobre 1867 ; lieutenant d'artillerie en second le 1er octobre 1869 ; affecté à la 8e batterie du 19e régiment d'artillerie à cheval, en garnison à Valence. Il se distingua à la bataille de Frœschwiller, le 6 août 1870, fut blessé d'un coup de feu au bras droit, pris à l'ambulance et emmené en captivité. Revenu en France au mois d'avril 1871, il fut envoyé à l'armée de Versailles et reçut la croix de la Légion d'honneur le 31 mai suivant pour sa belle conduite à Frœschwiller. Classé l'année suivante à la 14e batterie du 29e régiment, à Grenoble, il fut nommé capitaine, au choix, le 18 août 1873.

Successivement adjoint à la manufacture d'armes de Saint-Etienne, adjoint au chef d'état-major de l'artillerie du 14e corps d'armée, à Grenoble, et officier d'ordonnance du général Bourbaki, gouverneur militaire de Lyon, il prit, en 1877, le commandement d'une batterie du 6e régiment d'artillerie à Grenoble, puis à Valence où le régiment fut envoyé et où il eut à remplir en même temps les fonctions de directeur de l'annexe de l'Ecole d'artillerie.

En 1884, il fut désigné pour commander la 11e batterie à cheval du même régiment détachée à Lyon à la 6e division de cavalerie indépendante; nommé chef d'escadron major au 6e régiment le 13 janvier 1887; commandant du 5e bataillon d'artillerie de forteresse, à Verdun, à la fin de la même année, et chef d'état-major de l'artillerie du 6e corps d'armée en 1891. C'est dans cette situation qu'il fut nommé officier de la Légion d'honneur le 30 décembre 1892.

Directeur de l'Ecole d'artillerie du 6e corps le 9 mai 1893, il fut promu lieutenant-colonel le 4 mai 1894 et classé au 2e régiment d'artillerie, à Grenoble.

Par décret du 16 avril 1898, M. d'Apvril fut nommé colonel et maintenu dans son emploi de directeur d'artillerie à Perpignan, qu'il occupait depuis quelques mois, puis il fut appelé, dans le courant de l'année 1900, au commandement du 35e régiment d'artillerie et, enfin, à l'emploi de commandant du département du Rhône, adjoint au commandant supérieur de la place de Lyon, poste qu'il occupait quand il fut promu au grade de général de brigade, le 11 juillet 1903.

BARRAL Jean-Augustin, ❋.

Né le 18 mars 1782, à Saint-Martin de Belleville (Savoie), était sous-lieutenant d'infanterie en non activité quand il fut naturalisé Français, le 15 janvier 1817. Il prit sa retraite à Metz, comme lieutenant au 47e de ligne, le 17 décembre 1834. Il avait épousé une demoiselle Remy, qui lui donna un fils :

BARRAL Jean-Augustin, C ❋.

Né à Metz (Moselle) le 10 janvier 1819. Admis à l'Ecole polytechnique en 1838, il en sortit en 1840 et entra dans l'administration des Tabacs. Plus tard, il devint répétiteur adjoint à l'Ecole polytechnique, puis professeur de physique et chimie au Collège Sainte-Barbe. Membre de la 3e classe du jury de l'Exposition universelle de 1855, il reçut la croix de la Légion

d'honneur, le 14 novembre 1855, pour ses « nombreux services scientifiques ». Promu officier, le 24 janvier 1863, comme directeur-fondateur du *Journal d'Agriculture pratique*, et comme membre de la section française du jury international de l'Exposition universelle de Londres, il obtint la cravate de commandeur le 12 juillet 1880, en qualité de secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, poste qu'il occupait depuis le 30 décembre 1871. M. Barral a publié de nombreux ouvrages qui font autorité dans le monde agricole : *Manuel du Drainage* (1854) ; *Le bon Fermier* (1858) ; *Le Blé et le Pain* (1863) ; *L'Agriculture du Nord de la France* (1867) ; *La Trilogie agricole* (1867). En outre, il a édité les œuvres complètes d'Arago, en 17 volumes in-8° (1854-1862). Il a prononcé un grand nombre de discours, d'éloges académiques ; il a composé sur une foule de questions techniques des rapports et mémoires qui sont considérés comme des chefs-d'œuvre de science et de lucidité. « Toujours en mouvement, toujours en mission, M. Barral parcourait sans cesse la France, en véritable apôtre agricole, inspectant des concours, dirigeant des enquêtes, faisant des rapports et tenant la presse et le Gouvernement au courant de tous les changements survenus dans les conditions de la culture et des cutlivateurs. Ses rapports sur les irrigations dans les Bouches-du-Rhône, le Var, les Alpes-Maritimes, Vaucluse, la Haute-Vienne, sont de véritables traités sur la matière. Ils ont été publiés par le Ministère de l'Agriculture. Ce savant agronome est mort à Fontenay-sous-Bois, le 10 septembre 1884. Il avait épousé : 1° Dlle Fanny-Léonie Janot ; 2° Dlle Thérèse Van Engelen. D'où trois fils, qui continuent brillamment les traditions scientifiques de leur père : 1° Georges, né à Paris le 1er janvier 1842, publiciste et physiologiste ; 2° Jacques, né à Paris le 26 février 1844, chimiste ; 3° Léon, né à Paris le 8 octobre 1848, explorateur, assassiné à Moyssa (Abyssinie) le 23 février 1886.

(Voir LAROUSSE, 2e Supplément, p. 480.)

CHABORD PIERRE-AUGUSTIN, ✻.

Né à Chambéry le 16 septembre 1766, fils de Benoît Chabord et de Claudine Carron, était capitaine d'infanterie en non-activité quand il fut naturalisé Français le 3 février 1819. Il prit sa retraite à Pontcharra (Isère) et mourut le 8 décembre 1838. Il s'était marié, le 22 juillet 1793, avec Dlle Marie-Eléonore Samuel, et en avait eu un fils :

CHABORD Auguste, C ❋.

Né le 28 juin 1794 à Grignon ; élève au Prytanée militaire de La Flèche le 11 novembre 1812 ; passé au 1er bataillon le 9 février 1813 ; élève à l'Ecole spéciale militaire le 12 mai 1813 ; lieutenant en second au 4e régiment d'artillerie à pied, 6 novembre 1813 ; mis en non-activité par suite de licenciement, 31 août 1815 ; lieutenant à la légion départementale du Loiret, 6 août 1817 ; admis au corps d'état-major et disponible le 20 janvier 1819 ; employé à l'état-major de la 6e division militaire, 23 juillet 1819 ; passé à la 1re division de dragons au 1er corps de l'armée des Pyrénées, 4 février 1823 ; capitaine le 2 novembre 1823 ; employé à l'état-major du corps d'occupation en Espagne, 6 novembre 1823 ; employé à l'état-major du commandement supérieur de Pampelune, le 16 décembre 1824 ; disponible le 17 mai 1828 ; aide-de-camp du général de Latour-Maubourg, 13 juin 1828 ; disponible, 1er janvier 1829 ; aide-de-camp du général de Damrémont, inspecteur général, le 16 juin 1829 ; attaché à la brigade topographique en Morée, 21 octobre 1829 ; admis à la solde de congé le 20 novembre 1830 ; aide-de-camp du général Pouchelon, 10 mars 1831 ; passé auprès du général de Latour-Maubourg, 4 août 1831 ; disponible, 1er février 1834 ; aide-de-camp du général Joannès, 21 février 1834 ; disponible, 1er avril 1834 ; employé à l'état-major de la place de Paris, 12 mai 1834 ; détaché auprès du général Dejean, inspecteur général de la cavalerie, 25 juin 1834 ; détaché à l'état-major du camp de Compiègne, 28 juillet 1836 ; du camp de Saint-Omer, 8 août 1838 ; chef d'escadron, disponible, le 22 mai 1839 ; aide-de-camp du général de Latour-Maubourg, inspecteur général, 9 juillet 1839 ; disponible, 1er janvier 1840 ; aide-de-camp du général Reille, 13 février 1840 ; détaché auprès du général de Latour-Maubourg, inspecteur général, 13 août 1840 ; aide-de-camp titulaire de cet officier général, 4 février 1841 ; lieutenant-colonel, disponible, 24 avril 1845 ; chef d'état-major du camp d'exercices de la Gironde, 13 juin 1845 ; disponible, 1er octobre 1845 ; chef d'état-major de la 14e division militaire, 30 mars 1846 ; commandant militaire en second du palais des Tuileries, 29 juin 1847 ; disponible, le 7 mars 1848 ; major de la place de Paris, le 29 avril 1848 ; colonel le 16 juillet 1848 ; disponible, 22 février 1853 ; commandant militaire du palais de Saint-Cloud, 12 juin 1853 ; décédé au palais de Saint-Cloud, le 12 janvier 1854.

Campagnes : 1813 et 1814, Catalogne ; 1815, armée des Alpes ; 1823, 1824, 1825. 1826, 1827, 1828, Espagne ; 1829 et 1830, Morée ; 1831, 1832, armée du Nord ; 1851, intérieur.

Décorations : Chevalier de la Légion d'honneur, 30 octobre 1827 ; officier, 29 septembre 1841 ; commandeur, 12 décembre 1851. Chevalier de 2e classe de l'Ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne. Décoration en or de l'Ordre du Sauveur de Grèce.

Il avait épousé, le 15 juillet 1837, Dlle Jeanne-Antoinette Forey.

COTTIN Louis, ❋.

Né le 18 novembre 1790, à Frangy (Haute-Savoie). comptait 30 années de services et 10 campagnes quand il fut retraité comme capitaine d'infanterie, le 1er avril 1839. Il se retira à Lancrans (Ain). De son mariage avec Dlle Marie Labrune, il eut six enfants : 1° Antoine, dit Jules, né à Lancrans en 1819, négociant à Coupy-Vanchy (Ain) ; 2° Claude-François, né à Lancrans en 1821 ; 3° Victor, né à Lancrans en 1823, décédé négociant à Coupy-Vanchy ; 4° *Jean-Antoine*, né le 4 juillet 1826 à Lancrans, général de brigade ; 5° Pierre, né en 1829 à Lancrans ; 6° Louise-Françoise, née en 1830.

COTTIN Jean-Antoine, C ❋.

Entré à l'Ecole de Saint-Cyr en 1846, il se distingua pendant la campagne de Crimée, fut décoré de la Légion d'honneur le 26 mai 1856, étant capitaine adjudant-major au 57e de ligne ; promu officier le 24 septembre 1880 et commandeur le 7 juillet 1884. Il fut colonel du 132e de ligne (1877-1884) et du 118e ; commandant militaire du Sénat ; général commandant la 55e brigade d'infanterie, à Annecy, le 20 mars 1886 et passa, sur sa demande, dans la position de disponibilité le 20 mai 1888. Il comptait alors 43 ans, 1 mois et 11 jours de services et 5 campagnes.

DUMONT Antoine-Joseph, C ❋.

Né le 1er janvier 1785, à Saint-Jean de la Porte (Savoie), fils de Jean et de Jeanne Gueron. Elève à l'Ecole polytechnique le 23 novembre 1803 ; sous-lieutenant élève d'artillerie à l'Ecole d'application le 1er octobre 1806 ; lieutenant en second au 1er régiment d'artillerie à pied, 22 décembre 1808 ; lieutenant en 1er, 15 avril 1809 ; capitaine en second à l'état-major particulier, employé en Espagne, 29 janvier 1812 ; commandant l'artillerie du fort de la Cartija, à Séville, 1er mars 1812 ; di-

recteur de la poudrerie et nitrière de Grenade, 1er juin 1812 ; adjoint à l'état-major de l'artillerie de l'aile droite de l'armée du Midi de l'Espagne, 10 septembre 1812 ; inspecteur du train d'artillerie de l'armée du Centre, 1er février 1813 ; capitaine en 1er au 5e régiment à cheval, 21 octobre 1813 ; commandant l'artillerie de la division Harispe aux armées d'Aragon et de Catalogne réunies, 1er décembre 1813 ; commandant l'artillerie de la division Maurier, à l'armée de Lyon, le 20 février 1814 ; rentré au 5e régiment à cheval, le 1er juin 1814 ; capitaine en second au 2e régiment à cheval, le 16 septembre 1814 ; commandant l'artillerie de la division Dormon, à l'armée du Nord, le 1er mai 1815 ; capitaine en 1er, commandant le dépôt (2e régiment à pied), 15 juillet 1815 ; mis en non activité par licenciement, 26 octobre 1815 ; placé au régiment de Rennes (2e à cheval), 15 avril 1816 ; naturalisé Français le 23 décembre 1817 ; commandant l'artillerie du général Castex, à l'armée d'Espagne, 1er mai 1823 ; commandant l'artillerie de la division d'occupation, à Madrid, 11 novembre 1823 ; rentré au régiment de Rennes, 1er janvier 1825 ; passé au 8e régiment d'artillerie, 1er juin 1830 ; chef d'escadrons, 21 septembre 1830 ; employé à l'armée du Nord, 11 octobre 1832 ; commandant l'artillerie au camp de Compiègne (15 août - 11 octobre 1834) ; lieutenant-colonel, 15 août 1837 ; placé au 9e régiment d'artillerie, 3 septembre 1837 ; colonel, 5 décembre 1840 ; directeur à Embrun, le 12 décembre 1840 ; commandant le 9e régiment d'artillerie, 19 juin 1841 ; retraité pour ancienneté de services, 9 mars 1845.

Campagnes : 1809, 1810, 1811, 1812, 1813, Espagne et Portugal ; 1814, armée de Lyon ; 1815, armée du Nord ; 1823 et 1824, Espagne ; 1831 et 1832, Belgique.

Blessures : Coup de feu à la tête, au siège de Badajoz.

Décorations : Chevalier de la Légion d'honneur, 23 mars 1811 ; officier, 13 novembre 1832 ; commandeur, 23 février 1845. Chevalier de Saint-Louis, 25 avril 1821. Chevalier de 2e classe de l'Ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne (autorisation du 18 novembre 1823). Chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique (10 mars 1833).

GAGNON Joseph-Oronce, G-O ✻.

Né le 24 novembre 1796, aux Echelles (Savoie), fils de Félix-Romain et de Cécile-Camille Poncet. Elève à l'Ecole militaire de Pavie, le 23 novembre 1810 ; sous-lieutenant au 7e régiment d'infanterie de ligne italien le 2 mars 1813 ; lieutenant

le 24 octobre 1813 ; licencié du service d'Italie le 31 mai 1814 ; admis à la demi-solde française le 23 juin 1814 ; admis définitivement au service de France dans le garde de lieutenant, le 18 novembre 1814. Agrégé aux gardes du corps du Roi (compagnie de Noailles), le 18 mars 1815. Licencié à Béthune, le ... mars 1815 et rentré en non activité. Placé aux dragons du Rhône (8e) le 20 décembre 1815 ; capitaine, le 11 avril 1821. Passé aux chasseurs des Vosges (24e devenu 12e dragons) le 26 décembre 1825. Chef d'escadrons au 5e régiment de dragons le 25 avril 1835. Lieutenant-colonel du 7e hussards, 15 octobre 1840 ; colonel du 2e hussards, 31 juillet 1843 ; général de brigade, 10 juillet 1848, commandant la 1re brigade de la division de cavalerie de l'armée des Alpes, 14 juillet 1848 ; commandant la 2e brigade de cavalerie dans la 6e division militaire, 20 décembre 1849 ; commandant la 2e subdivision de la 5e division militaire, à Dijon, 19 mars 1851 ; général de division le 18 mars 1856 ; inspecteur général du 5e arrondissement de cavalerie, 16 juin 1856 ; du 13e (Algérie), 6 juin 1857 ; commandant de la 10e division militaire, à Montpellier, le 20 mai 1859 ; placé dans la section de réserve, le 25 novembre 1861 ; retraité sur sa demande le 24 février 1879 ; décédé à Grenoble le 24 avril 1883.

Campagnes : 1813, Saxe ; 1823, Espagne ; 1844, 1845, 1846 et 1847, Algérie ; 1857 et 1858, Algérie (en inspection générale).

Citations : Cité à l'ordre de l'armée d'Afrique pour sa belle conduite à la bataille d'Isly, le 14 août 1844 ; cité dans le rapport du général Cavaignac, en date du 27 janvier 1846, comme ayant très bien conduit, au combat de la veille, l'enlèvement des Ouled-Riah ; cité dans le rapport du général Cavaignac, en date du 26 mars 1846, comme ayant entraîné son régiment avec une vigueur digne d'éloges, au combat d'Afir, le 24.

Décorations : Chevalier de la Légion d'honneur, le 24 décembre 1831 ; officier le 18 septembre 1844 ; commandeur, le 26 avril 1846 ; grand-officier, le 15 août 1860. Médaillé de Sainte-Hélène.

MONTFORT Jacques, C ✻.

Né le 22 juillet 1770, à Sallanches (Haute-Savoie), général de brigade le 6 août 1811, baron de l'Empire le 30 décembre 1812, naturalisé Français le 7 mars 1815, décédé à Paris le 1er janvier 1824. Ses états de service ont été publiés par la *Revue savoisienne* de 1876, page 13. Marié à Belfort, le 13 juin

1815, avec Dlle Marie-Thérèse Losano, native d'Avilla (Vieille-Castille), âgée de 22 ans 1/2, il reconnut et légitima, par acte passé à Lectoure (Gers) le 26 mai 1814, un enfant né de ladite demoiselle, à Lectoure, le 30 septembre 1813 et enregistré sous les noms de :

MONTFORT (baron de) EMILE-ALEXANDRE, C ✻.

Cet enfant devint lui-même général de brigade. Voici les différentes étapes de sa carrière : Elève à l'Ecole spéciale militaire le 20 novembre 1831 ; sous-lieutenant au 6e régiment d'infanterie légère, 27 décembre 1833 ; lieutenant le 24 octobre 1838. Mis en non-activité, par retrait d'emploi, pour fautes de conduite, le 11 octobre 1839 ; lieutenant au 61e de ligne le 22 janvier 1840 ; capitaine au corps le 28 février 1841 ; passé au bataillon des tirailleurs indigènes à Constantine, le 11 juin 1842 ; chef de bataillon au 38e de ligne, 16 janvier 1850 ; passé au 2e régiment de grenadiers de la Garde impériale, 22 juin 1854 ; lieutenant-colonel au 1er régiment de tirailleurs algériens, 22 septembre 1855 ; colonel au 2e régiment de ce corps le 17 mai 1859 ; général de brigade le 16 décembre 1869. Commandant la subdivision de l'Indre, 14 mai 1870 ; commandant la 2e brigade d'une nouvelle division en formation à Paris, 12 août 1870 ; disponible pour raison de santé, 17 août 1870 (il ne pouvait plus monter à cheval) ; commandant la subdivision du Rhône et la place de Lyon, 12 septembre 1870 ; commandant provisoire de la 17e division à Bastia, 11 octobre 1870 ; commandant la 2e subdivision de la Corse, à Ajaccio, 11 mai 1871 ; commandant la subdivision du Lot, à Cahors, 25 mai 1871 ; disponible à dater du 7 septembre 1871 ; commandant les subdivisions de la Lozère et de l'Aveyron, 19 décembre 1871 ; relevé de ce commandement, et disponible, le 16 août 1874. Admis dans la section de réserve le 8 septembre 1875 ; retraité le 4 janvier 1879 ; mort à Toulouse le 24 mars 1884.

Campagnes : 1840 à 1850, Afrique ; 1855, Orient ; 1856-1859, Afrique ; 1859, Italie ; 1860-1870, Afrique.

Blessures : Forte contusion à la jambe droite par un éclat de bombe le 8 septembre 1855, devant Sébastopol.

Plusieurs citations à l'ordre du jour.

Décorations : Chevalier de la Légion d'honneur le 30 juin 1844 ; officier le 10 novembre 1856 ; commandeur le 25 juillet 1864. Chevalier de l'ordre militaire de Savoie, 2 août 1860 ; médaille de la valeur militaire de Sardaigne ; décoration de

4e classe de l'ordre de Medjidié ; médailles de Crimé, d'Italie et de la reine d'Angleterre.

Signalé tour à tour comme « très bel officier, grand et fort », « intelligence et capacité à la hauteur de son grade », « officier d'une capacité distinguée » et finalement (1874) comme « officier général très ordinaire, dont la carrière est terminée », cet enfant de l'Amour paraît avoir subi fortement l'influence de son origine : homme superbe, ardent au plaisir, il avait dû partir pour l'Afrique à la suite de frasques à Besançon et à Lyon, et plus tard il épousa la fille d'un tailleur de pierres, une veuve Goulay, qu'il avait connue antérieurement et dont il adopta le fils.

François MIQUET.

La Rose sur le Mur

Poème à deux voix

(Suite et fin.)

TRISTAN, récitant.

Cette Rose, Madame, est une rose-fée...
Eglantine-lueur dans le hallier obscur,
Emblème du désir idéalement pur,
C'est la fleur d'Ophélie et c'est la fleur d'Orphée !

Eclose dans le bleu, mais vierge et non greffée,
Mais libre ! elle escalade et déborde le mur
Du parc où vous cloîtra le destin triste et dur.
Qui l'oserait cueillir aurait la main griffée...

Votre vie est ce parc cerné d'un mur cruel ;
L'Eglantine est pour vous notre amour fraîche éclose ;
Votre honneur est ce Mur qu'efface cette Rose...

Madame, un astre-fleur embaume notre ciel ;
Notre azur est fleuri de douceur blonde et rose :
Une églantine est une étoile au cœur de miel.

FRIVOLINE, ravie.

L'amoureuse amitié ! — Je l'aime cette page...

S'adressant à la pendule.

— Pendule, as-tu fini de faire ton tapage ?
Je ne sais plus si c'est toi qui bats, ou mon cœur...
Oui, Tristan ! Vous riez ?...

TRISTAN, les yeux brillant d'attendrissement.

Aux larmes...

FRIVOLINE.

Cher moqueur !

Lui prenant des mains le manuscrit.

Prêtez-moi ce cahier... Cédez à mes instances !
Vous-même ne lisez pas assez bien vos stances...
On doit savoir placer la juste inflexion :
Faut-il vous donner des leçons de diction ?
Poète ! mon poète... apprenez à vous lire !
Bien faire et bien penser ne sont rien sans bien dire...
Bien dire n'est pas déclamer, ni réciter.

TRISTAN.

Qu'est ce alors, dire bien les vers ?

FRIVOLINE.

C'est les chanter...
Se les faire chanter par une voix de femme !
Toute la lyre, ami ! mais c'est toute la gamme !
Votre âme au violon ne peut rien envier :
Quatre cordes ? mais non — Elle a tout mon clavier !
Car on doit, pour goûter soi-même son poème,
Se le faire chanter par celle qui vous aime...

TRISTAN, lui désignant son manuscrit

Dans ce cas, chantez-moi ces vers pour vous écrits.

FRIVOLINE.

Puisque vous m'y forcez ! — Vous riez...

TRISTAN.

Je souris.

FRIVOLINE, lisant dans le petit cahier.

Ainsi qu'en un soupir meurt l'aveu de l'Amante,
Comme on jette un baiser en se baisant les doigts,
Elle donne sa lèvre et la donne deux fois
En chantant le sanglot où son cœur se lamente;

Sa voix pleurant d'amour, je doute qu'elle mente;
Sa voix que j'entends, c'est son âme que je vois.
Sa bouche est adoucie au parfum de sa voix,
La fleur a plus de miel d'être mieux embaumante.

Sa voix ! — mon cœur !... Sans piano, sans violon
L'accompagnant, ce soir, dans le petit salon,
Sa voix dora mon cœur d'une chaîne divine !

Sa voix, vivant fil d'or, invisiblement long,
A captivé mon cœur dans une étreinte fine,
Comme on noue une rose avec un cheveux blond...

Posant le petit cahier.

— Convenez que je dis d'une façon gentille ?
Je goûte un sonnet comme on suce une pastille :
Pour que le sens s'échappe et m'inonde le cœur
Comme éclate en la bouche un bonbon à liqueur ;
Et ce sonnet, dans sa douceur qui semble creuse,
M'est cordial comme une perle à la Chartreuse...

TRISTAN.

Ma chérie !

FRIVOLINE.

Ah ! si bien vous savez adoucir
De suave fraîcheur un brûlant élixir
Que déjà je me sens enivrée et ravie :

Grisée un peu.

L'élixir, quel est-il ?

TRISTAN.

L'amour, — cette eau de vie !

FRIVOLINE.

Au bloc des jours passés — ah ! que c'est loin, juillet ! —
Vous avez, mon poète, arraché ce feuillet.
Cette page vécue est une éphéméride..:

TRISTAN.

C'est le frais souvenir d'un mois qui fut torride.

FRIVOLINE.

Là-haut... En montagne !

TRISTAN.

Oui. Dans les Alpes... là-haut !
L'air pur était ardent comme un baiser est chaud ;
Le ciel vif était bleu comme une braise est rose...
J'y promenais alors mon âme de névrose...

FRIVOLINE.

Et moi, j'y voyageais mon cœur d'affliction..,

TRISTAN, avec un sourire.

Notre mal s'est changé, chère... en affection !

FRIVOLINE.

Et nous sommes guéris, tout en restant malades...

Toute à ses souvenirs.

Vous rappelez-vous bien nos folles escalades ?
Nos fugues ? nos élans ?... Et tant d'excursions !,..
Les sentiers non frayés par lesquels nous passions !

Notre course gravie et vite dévalée
Jusqu'au torrent qui gronde au fond de la vallée...
Le soir, à l'occident ébloui de reflets,
Les couchants orangés sur les monts violets...
La fin du jour qui s'imprègne de centaurée ;
La rivière qui glisse une fraîcheur dorée
Sur un lit transparent de bruns cailloux polis...
Admirez avec moi mes souvenirs jolis,
Bibelots précieux, de grâce sans rivale !
Souvenez-vous ! Mes yeux... le soir... le lac ovale,
Le lac d'ombre nocturne aux mirages subtils...
Les noirs roseaux des bords courbes comme des cils,
Des cils tremblants, mirés sur l'eau qui noie en elle
La lune, ronde et pure ainsi qu'une prunelle...
Le lac, où mes cailloux lancés faisaient des ronds.
Vous compariez mes yeux au lac, mes yeux marrons...

TRISTAN, entraîné

Et tandis que le jour à l'horizon recule,
Le silence étoilé du mauve crépuscule...
Le croissant clair qui dans l'azur sombre s'inscrit...

FRIVOLINE.

Et puis les soirs vibrants où crissent les cri-cri ;
Les retours expansifs où l'amitié, plus tendre,
Parle sans écouter et se tait pour s'entendre ;
Les nuits d'encre, Tristan, ou le ciel est si noir
Que peuvent se baiser deux bouches sans se voir...

TRISTAN.

Avant que pour toujours vous ne me fûssiez chère,
Mon cœur était en friche !

FRIVOLINE.

Oh... dites en jachère !

TRISTAN.

Mais, depuis, nos deux cœurs furent ensemencés
De ces grains de folie appelée...

FRIVOLINE.

Oui, je sais ;
Nous étions fous !

TRISTAN.

Je me souviens...

FRIVOLINE.

Le long des haies

Vous faisiez des bouquets de mûres et de baies
Où s'agaçaient mes dents...

TRISTAN.

Et vous, vous me cueilliez
Des fraises, en marchant, dans l'ombre des halliers...
Et cet après-midi passé dans la prairie,
Vous assise dans l'herbe et votre broderie
A la main, moi, plus bas, épluchant, à vos pieds,
Des noisettes qu'avec vos dents vous me cassiez...

FRIVOLINE.

Et nos siestes, au fond du sous-bois solitaire !

TRISTAN.

Je vous tendais les bras pour vous lever de terre.

FRIVOLINE.

Vous étiez empressé. Vous me donniez la main
Pour m'aider à sauter du talus au chemin...

TRISTAN.

Et la salubre odeur des forêts résineuses !
Et les champs embaumés où fanaient les faneuses !
Nos goûters, chez les paysans !

FRIVOLINE.

Le vieux chalet
Où dans le même bol nous avons bu du lait !

TRISTAN.

Le bouchon campagnard et ses refrains bachiques...

FRIVOLINE.

Les prés verts et lilas, allumés de colchiques...

TRISTAN.

Oh, le matin, la senteur de ces prés mouillés !

FRIVOLINE.

Les midis, sur les grands chemins ensoleillés
Dont la poussière au vent fleure bon la vanille...
Tombant de sa rêverie.
Oui... Vous étiez charmant, alors...

TRISTAN.

Vous, si gentille !

FRIVOLINE.

Ah !... je regrette un peu mon amoureux d'antan !

TRISTAN.

Aujourd'hui je vous aime et plus, et mieux, pourtant !

FRIVOLINE, souriant

L'amoureuse amitié, c'est l'amour — platonique.

TRISTAN.

Que c'est cruel à vous de faire l'ironique !

FRIVOLINE.

Quel nuage a passé qui vous laisse rêveur ?

TRISTAN, crispé.

Le bonheur du prochain est d'une âcre saveur...

FRIVOLINE.

Votre sourire, un pli d'amertume le creuse :
Sans l'irriter, laissez donc votre âme être heureuse !
— Pour être l'éloigné, mais le jamais absent,
L'invisible témoin qu'à son côté l'on sent ;
Pour être le cher hôte aimant que je convie.
A prendre, chaque jour, place à ma propre vie,
Vous n'avez pas besoin d'être le commensal...
Sans doute, cela peut sembler paradoxal,
Mais ne peut pas, Tristan, vous laisser incrédule...
. . . . . .
Ah ! cette lettre en vers que vous m'avez écrite,
Où vous chantez la Femme en mots extasiés,
Je l'ai sur moi...

La tirant de son sein.

Voici ce que vous me disiez :

Elle récite.

La Femme a plus de ciel que nous dans son argile.
Les Dieux, muets pour nous, sont pour Elle moins sourds,
Son cœur rêve. Sa chair saigne. Pour nos amours
Nous lisons dans Ovide, Elle dans l'Evangile.

La suprême douceur, c'est sa grâce, fragile !
Légers sont ses instincts, si nos pensers sont lourds ;
Une âme au vol d'azur bat son corps de velours,
Et c'est ce qui la rend dans l'essor mieux agile.

Quand nous en aimons une, amants, cruels brouillons,
Epargnons cette fleur qui palpite et qui pâme ;
C'est une fleur ailée, amants, que nous cueillons !

Cela s'offre, et cela nous échappe, une femme ;
Pour la saisir, il faut pouvoir lui toucher l'âme...
C'est par l'aile qu'on doit prendre les papillons.

Elle serre le billet.

— Grâce à vous, je n'ai plus les paupières rougies,
C'est vrai.

TRISTAN.

Vous regrettez ?

FRIVOLINE.

Non... J'ai des nostalgies.
Il me faudrait... un amour vaste, et le grand air...
L'éther des médecins, non ! J'aime mieux l'éther,
L'éther bleu des sommets qui m'enfle la poitrine !
Tout mon mal ? C'est d'avoir toujours l'âme chagrine...
Vous entendre est pour moi rare et réconfortant.
Mon être est réchauffé rien qu'en vous écoutant...

TRISTAN.

Le cœur vide : voilà la triste anémie.

FRIVOLINE.

Vous êtes le sauveur, un peu, de votre amie...
Sachez donc qu'avant vous vivre m'écœurait tant,
Que la mort...

TRISTAN.

Taisez-vous !

FRIVOLINE.

Rappelez-vous, Tristan,
L'heureuse ascension qu'un soir nous hasardâmes
D'un col fort escarpé nommé la Peur-aux-Dames...
Vous savez : On gravit doucement... On gravit,
On gravit... A la fin, on s'arrête, ravi :
On est à des hauteurs rares, où l'aigle niche
Près des glaciers... Soudain, on frémit... La corniche
S'interrompt, aboutit au vide... Et l'on a peur
Car l'on sent sous ses pas sonner le sol trompeur,
Et l'on frissonne au vent froid qui souffle des cimes...
Là, dominant le gouffre, ami, nous nous assîmes,
Saisis par l'attirance horrible du ravin.
Je soupirai, tentée : Ah ! quel trépas divin !
Etre précipités comme un astre gravite,
Choir du ciel dans le ciel, comme on doit mourir vite !

TRISTAN, tout bas.

Je me souviens...

FRIVOLINE.

Cette minute que je viens
De rappeler, — oublions-la !

TRISTAN, haut.

Je me souviens !
Choir est beau, quand la chute est l'essor propice !
Mon amour s'offre à vous...

FRIVOLINE, la main à ses yeux, pour ne pas voir.

Comme ce précipice !
Non ! — J'ai peur d'y glisser...

TRISTAN.

Si vous tenez vraiment
Au pittoresque altier de notre sentiment,
Laissez-moi formuler cette seule prière :
Madame, n'y mettez — non, jamais ! — de barrière...
Dans mon cœur périlleux laissez vos yeux plonger ;
Le charme des sommets, c'est l'attrait du danger...

FRIVOLINE.

Oui, parlez-moi... Comme l'on boit je vous écoute !
Parlez, parlez toujours... parlez... mais goutte à goutte !
Le trouble qui m'emplit ne se peut définir.
Mon cœur a des élans d'espoir vers l'avenir...
Comme un oiseau, mon cœur volette dans sa geôle,
En écoutant flûter le pipeau qui l'enjôle !
Vos paroles d'ami patient et vainqueur
Pour s'en faire écouter m'ont éveillé le cœur...
Lorsque nous nous quittons, et que je sors d'entendre
Une phrase de vous, grave ou belle, ou très tendre,
Un mot substantiel plein d'âme ou de savoir,
Je m'en nourris — et j'ai hâte de vous revoir...

TRISTAN, pressant.

Bien vrai ?

FRIVOLINE, avec un soupir.

Trop vrai !

TRISTAN.

C'est comme moi, quand je vous laisse,
Et viens de vous serrer les doigts, j'ai la faiblesse
De garder sans lavage et jusqu'au lendemain,
A ma main, le parfum d'adieu de votre main !
Votre cher souvenir me grise et m'accapare.
J'imagine votre beauté. Je la compare.
Je l'interprète au gré du site et du moment.
Je l'harmonise en tous les tons du sentiment...
Le parfum, la couleur, la ligne et l'harmonie.
Sont les quatre douceurs qu'en vous je communie.

Chacun de mes cinq sens en vous trouve sa part.
J'y savoure l'exquis de la vie et de l'art.
Tout mon temps, c'est en vous que j'en fais analyse.
Que je travaille ou flâne, ou que j'écrive ou lise,
Je me reporte à vous. Je me dis : Elle est là...
Ou pense : *La mienne* est plus belle que cela...
Votre image m'habite. Elle m'est le prétexte
De vivre. De mes jours elle illustre le texte !
Je suis épris de vous — comment dire ? — En détail.
Un jour, c'est votre main balançant l'éventail
Dont je suis amoureux. Un autre, c'est le lobe
Rose de votre oreille. Un autre, sous la robe
Qu'il dépasse, le bout d'un soulier élégant.
Un autre, dans la fente indiscrète du gant,
Le creux d'ombre entrevu d'un peu de votre paume...
Ou bien, le petit col que votre nuque embaume !
Ou bien encore... ou bien — laissez-moi dire ! — c'est,
Fine à l'élancement évasé du corset,
C'est votre taille, enfin ! dont la prestesse est jointe
A vos hanches, comme un cœur posé sur sa pointe...

Lui prenant les mains.

C'est Risette au cœur tendre et Voline aux yeux doux ;
C'est l'enfant, c'est la femme, et c'est elle, et c'est vous !

Silence ravi de Frivoline.

FRIVOLINE.

Vous entendre était doux... Mon extase muette
Ecoutait, se fixant sur cette statuette...

TRISTAN, s'étonnant.

Sur ce marbre ?

FRIVOLINE.

O Tristan, ne soyez point narquois !

TRISTAN.

Mais, c'est l'Amour !

FRIVOLINE, gravement.

L'Amour enchaîné. Son carquois
Près de l'arc détendu pose à terre, inutile :
Il est captif !

TRISTAN.

C'est un symbole...

FRIVOLINE, avec dureté.

Il m'est hostile !
L'artiste qui sculpta ce triste marbre blanc
A mon propre destin le fit trop ressemblant...

Comme par trahison il a les mains liées ;
Un frisson craintif tient ses ailes repliées ;
Sa tête penche, afin de ne pas voir ses fers...
Il souffre, semble-t-il, les maux que j'ai soufferts !

TRISTAN, avec compassion.

Sa pâleur... on la dirait, — sa pâleur de neige —
D'une colombe languissante, prise au piège...

FRIVOLINE.

Il navre, par son air farouche, cet enfant !

TRISTAN.

Mais voyez : S'il est nu, si rien ne le défend,
— Couvrant le roc où sa captivité s'appuie —
Des roses, à ses pleurs, comme après une pluie
Merveilleuse, ont éclos pour tenter son baiser...
Sa bouche qu'il détourne a tort de refuser
La consolation qui s'offre, poétique.
La fleur d'Amour possède un pouvoir fantastique :
Un seul rosier fleuri peut effacer un mur.
L'amour...

FRIVOLINE.

Sans idéal, c'est le ciel sans l'azur !
— N'être que deux... Mettre son rêve dans sa vie !...
Lorsque vous êtes là, voilà ce que j'envie.
En marge de mes jours un cher nom est écrit.
Sur le bord de mon cœur qu'elle embaume et fleurit
Votre âme d'amoureux poétique est posée.
Comme un pot de jacinthe en mars à ma croisée...
Mais j'ai tort, en hiver, d'évoquer le printemps !
Il neige dans la rue... Et j'ai passé trente ans,
Moi ! — Je suis une vieille !

TRISTAN, se récriant.

Oh !...

FRIVOLINE.

Cela vous étonne.
Vous êtes au printemps, vous ! — Je rentre en automne.
Elle calcule sur ses doigts.

TRISTAN.

Quel compte faites-vous ?

FRIVOLINE, à elle-même.

... Septembre ! Octobre !... Un jour,
Bientôt, — je n'aurai plus de poète d'amour !

TRISTAN.

Quelles prévisions injustes et moroses !

FRIVOLINE, secouant la tête.

L'automne, elles n'ont plus de papillons, les roses !
— N'est-ce pas, mon poète ?

TRISTAN.

Oui ! Vous avez raison :
Vous êtes une rose,..

FRIVOLINE.

Ah ! d'arrière-saison !

TRISTAN.

Ce qui mieux qu'une fleur printanière me tente,
C'est en vous ce bouton de rose remontante :
Cœur qui se garde et qui survit... tombe où s'endort
Le dernier des frêlons d'avril !

FRIVOLINE.

Vous avez tort...
Toute rose se fane et tout cœur s'étiole.

TRISTAN.

N'en chassez pas l'amour — divine bestiole —
A coups de mots cruels. . Brandit-on un épieu
Pour faire s'envoler une bête à bon Dieu ?
Mais en vous gardez-le, comme une fleur, en elle,
Une fleur dans son cœur cache une coccinelle !

FRIVOLINE.

Vous n'êtes pas pour moi. Je ne veux pas d'amant.

TRISTAN.

Mais, Frivoline, moi... je vous aime — autrement !

FRIVOLINE, avec avidité.

Autrement ! — Et comment ?... Dites-le, puisqu'on cause !
Dites comme et pourquoi. Confessez-moi la cause
Des sentiments profonds que vous m'avez voués :
Pourquoi suis-je l'Elue ? — Avouez, avouez... —
Au lieu d'une autre enfin, pourquoi m'avoir choisie ?
Hasard, discernement ? penchant, ou fantaisie ?
Quels sont tous vos motifs ? Quel est celui d'entre eux
Qui, sans doute, fixa ce choix... malencontreux ?...
Vous m'aimez, vous m'aimez : Suis-je la seule aimable ?
N'êtes-vous pas plutôt... un peu trop inflammable ?
Il est tant comme moi de femmes à chérir !
Quel titre avantageux a pu surenchérir ?

Suis-je l'unique aimée, ou bien la favorite ?
Mais je suis mariée : est-ce là mon mérite ?
Je ne suis donc pas libre : est-ce une qualité ?
Vous êtes plein d'espoirs : j'ai si peu de santé !
Puis, je suis votre aînée : est-ce un charme qui plaide
En ma faveur ? — D'avoir plus d'âge, on se sent laide...
Les hommes sont surtout amoureux de l'amour.
Vous n'aimez que la femme, en nous. Et tour à tour
Toutes vous nous aimez, sans en aimer aucune :
Vous n'aimez que la Femme, au lieu d'en aimer Une...
Je vous parle raison, monsieur mon amoureux !

TRISTAN.

J'aime en vous le secret d'un destin malheureux...

FRIVOLINE.

Pour estimer vraiment la gravité d'un acte,
Plus que le cœur, ami, la raison est exacte !

TRISTAN.

Il faut peser sa vie au trébuchet du cœur,
De même qu'on obtient, amie, à la rigueur,
D'une balance fausse une juste pesée.

FRIVOLINE.

Votre verve, ce soir, je la trouve avisée...
C'est me dire, en poète, et d'une autre façon :
L'amour est un beau vers qui rime sans raison !
Tout n'est que réthorique, en amour, et faconde !
Tous, ils ont la sincérité de la seconde,
Les hommes ! — Vous ainsi vous êtes franc, Tristan ;
Comme eux vous avez la franchise de l'instant.
Vous êtes poète : un papillon, c'est volage...
Je vous fâche ? Mais tout vous dire me soulage
Et le ton de ma voix, ami, n'est plus railleur...
— Etes-vous moins léger, si vous êtes meilleur
Que les autres ? — Tristan, j'en doute ; car, en somme,
Un poète, surtout amoureux, c'est un homme !
Il aime éperdûment ; hélas ! plus qu'il ne peut...
Mais, pour moi, femme, ami ! ce trop est trop peu !
« Toujours ! » c'est le souhait de la femme adorée !
L'immensité n'est rien qui n'a pas la durée ;
Le ciel serait-il ciel, s'il n'était éternel ?
— La femme absout l'amour brutal et criminel :
L'impardonné grief, c'est la tendre inconstance !...
Mais je m'étends peut-être avec trop d'insistance
Sur un point vif, dont sans doute avez-vous souffert...
Je n'ai pas refusé, quand vous m'avez offert

Votre amitié, Tristan, et je m'en félicite !
Mais, avec vous, il faut que je sois explicite.
N'êtes-vous qu'un ami fraternel seulement ?

Voyant qu'il vient de baisser les yeux.

— Votre cœur est de chair : et c'est un cœur d'amant !

TRISTAN.

Mon cœur est pur et droit.

FRIVOLINE.

Craignez d'en être dupe !
— Tenez... Vous tressaillez au contact de ma jupe...
Le grand courage, ami, c'est la sincérité :
Quelle vertu vaut celle-là ?

TRISTAN.

La charité.

FRIVOLINE.

L'amoureuse amitié, qui doucement sermonne.
Un fol ami, quoi de meilleur ?

TRISTAN.

Faire l'aumône...
— Ne fût-ce qu'une fleur, donnée en soupirant !
Ne fût-ce qu'un baiser, qu'on jette... et qu'on vous rend !
Un peu de joie offerte en promesse, en attente...

FRIVOLINE.

Quelle fleur vous captive et quel geste vous tente ?

TRISTAN, élevant la main, comme pour cueillir.

La Rose sur le Mur...

FRIVOLINE.

Qui l'oserait cueillir
La verrait brusquement dans ses doigts défaillir...
Non... pas encore... Laissons la Rose sur le faîte !

TRISTAN.

La Rose, c'est pour vous mon amour de poète !

FRIVOLINE.

Le mur qu'elle fleurit, Tristan, est mon honneur.

TRISTAN.

Il faut savoir cueillir les instants de bonheur ;
Si rares sont les fleurs dont nos jours se clairsèment...
Le seul devoir de deux cœurs épris, c'est qu'ils s'aiment...
— Laissez-moi, laissez-moi vous prier à genoux !

FRIVOLINE, tremblante à Tristan agenouillé.

Tristan !

TRISTAN, avec la plus lyrique tendresse

Une aile blanche a frissonné sur nous...
L'amour passe en tremblant le seuil de la nuit close...
Il n'ose pas frapper : Souriez, pour qu'il ose !
Et que s'ouvrent enfin sur mon rêve ébloui
Les deux portes du ciel au seuil de cette nuit !...
Voici l'heure d'amour et de mélancolie ;
Voici l'heure d'oubli que jamais on n'oublie ;
L'heure de charme grave et de pensif émoi
Où je tressaille en vous, où vous vibrez en moi...
Voici l'heure, où les mots, qui ne peuvent tout dire,
Se disent d'un regard, s'écoutent d'un sourire ;
Voici l'heure muette et lente dans le soir
Où l'on ferme chacun les yeux pour mieux se voir...
Voici l'heure d'aimer qu'en pleurant on savoure ;
Où le silence parle, où l'ombre s'enamoure ;
Où plus d'intimité promet plus d'abandons ;
Où se mouillent nos yeux, quand nous nous regardons !
Où la voix se trahit et contredit le geste,
Où quand *non* veut dire : *oui*, *partez* veut dire : *reste*...
Voici l'heure bénie où vos deux mains feront
Une couronne fraîche à l'ardeur de mon front...
— Car, déjà, pour nos cœurs et dans notre pensée,
Cette nuit, — cette nuit unique est commencée ! —
Voici venir l'instant radieusement doux
Où tout un paradis palpite au fond de nous ;
Voici venir l'instant dissipant toute brume,
Où quelque chose en nous s'irradie et parfume,
Où quelque chose en nous vibre et s'épanouit !
Voici venir... voici le moment inoui
Où l'on se sent, devant l'amour qui se dévoile,
Sur le cœur une rose et dans l'âme une étoile !

FRIVOLINE, prenant entre ses mains la tête de son ami toujours agenouillé.

Poète aimé ! doux suppliant ! cher raisonneur !
Mon bonheur et de faire, à vous, votre bonheur !
— La Rose de mes jours, l'Etoile de ma vie,
Vous ne la demandez ? Elle vous fait envie ?
Vous l'exigez, il faut vous céder ?... Eh bien soit ! —
Donner, c'est être heureux en celui qui reçoit ;
De ce que vous voulez rien n'est que je veuille,
— Et je la cueillerai — puisqu'il faut qu'on la cueille —
La Rose rayonnante au fond de notre azur,
L'Eglantine d'amour !

TRISTAN, tendant la main vers l'invisible fleur.

La Rose sur le Mur !

FRIVOLINE.

C'est pour vous la donner que je l'aurai ravie,
La rose au cœur de miel, l'étoile de ma vie !

TRISTAN, se relevant.

Laissez-moi vous aimer !

FRIVOLINE.

J'aime... — Défendez-moi !
Je m'abandonne à vous... j'espère en vous... j'ai foi
En vous !...

Résolument

Oui, je voudrais... tout en restant l'amie...
Que mon âme, le soir, fut par vous endormie
Dans la sécurité charmante de vos bras...
Je m'isole, la nuit, dans la largeur des draps,
Pour rêver que Tristan vient me border ma couche
Et clore en se penchant mes yeux avec sa bouche...
Je dis que mon sommeil mieux pourrait reposer,
S'il était fait du silence de son baiser !...
Ce que j'ai de meilleur en moi : mon cœur de femme,
Je le donne à garder au maître de mon âme...
J'étais sur la hauteur, au suprême degré,
Très-haut, très-haut... J'étais dans l'azur éthéré
Où plane l'âme vierge avec des ailes d'ange...
Je vous ai vu venir, doux, pur, plein de louange ;
Je suis allée à vous, pensant : Si vous alliez
Ne pas oser vers moi monter les escaliers ?...
Pour vous j'ai descendu dans mon cœur marche à marche...
Je vais à vous, sans savoir vers quel but je marche ;
Tous les jours, par le plus hasardeux des chemins,
Je fais un pas vers vous qui me tendez les mains !
— Depuis cinq mois, Tristan, je me suis mise en route...
Faut-il aller plus loin ? Une voix que j'écoute
Malgré moi, maintenant me conseille... Une voix
Me parle, qui me dit : Arrête-toi... Tu vois...
Tu souffres... C'est déjà t'être trop engagée...
— Je sens monter mes pleurs... De quoi suis-je affligée ?
Ce qui me désespère ainsi, dites-le moi...
J'ai le cœur gros, pourquoi ? J'ai du chagrin, pourquoi ?
Parlez-moi tendrement, vous avez l'âme bonne.
Vous voyez bien comment tout mon être frissonne...
Je ne veux pas pleurer... mais je n'ai jamais tant
Désiré sangloter sur votre cœur, Tristan...

Se jetant sanglotante dans les bras qui lui sont tendus.

— Dites que vous chérir ce n'est pas une faute !

TRISTAN, après un silence d'émotion.

Non... notre affection est amour noble et haute.
Notre bonheur contient l'azur essentiel :
Beaucoup de bleu, c'est-à-dire beaucoup de ciel !
— Est-ce que nous pourrions nous passer l'un de l'autre ?
Vous êtes ma conduite et moi je suis la vôtre ;
Je vous suis nécessaire et j'ai besoin de vous ;
Je sais tous vos désirs, vous savez tous mes goûts ;
Vous êtes mon ressort, je suis votre énergie...

FRIVOLINE, toujours dans les bras de son ami

Mon idéal dans votre amour se réfugie !
Ma consolation, c'est de songer à vous ;
Vous êtes mon ami d'amour : mieux qu'un époux !
Je suis votre sœur d'âme et votre fiancée...

TRISTAN.

Vous êtes l'enthousiasme de ma pensée !

FRIVOLINE.

Nous ne serons jamais, nous deux, des mariés,
Mais je crois bien que j'en mourrais, si vous mourriez...

TRISTAN, l'asseyant sur le canapé.

Aimer, c'est adorer. Notre amour est un culte
Qui serait ruiné, s'il ne restait occulte...
Plus nôtre et notre amour de n'être rien qu'à nous !
Vous, — moi... Cela suffit. Le bonheur est jaloux.
Sans savoir que c'est vous dont j'ai l'âme ravie,
On vous respirera dans mes vers, dans ma vie ;
Vous serez un mystère odorant pour chacun,
Et seul, moi, je saurai d'où me vient le parfum...
Notre trésor n'aura pas de dépositaire ;
C'est un secret... Avoir un secret, c'est le taire.
Nous n'avons pas besoin que l'on nous sache heureux :
Est-ce vrai, mon amour ?

FRIVOLINE.

C'est vrai... mon amoureux !

TRISTAN, assis près d'Elle, avec langueur.

Sur le fleuve amical qui transporte notre âme
Vers l'océan amour — voguons ! — C'est moi qui rame.
Abandonnez-vous à la douceur du courant...

FRIVOLINE.

Si, sur la pleine mer, le vertige me prend ?

TRISTAN, souriant.

Alors, chérie... il suffira, pour vous remettre,
De respirer vos sels ! —

Avec un geste vers le Coffre-aux-Missives.

Ou de lire une lettre !

FRIVOLINE.

Si nous étions surpris — par la bourrasque ?... Bref,
Si, vengeur, un courroux.., punissait notre nef
De s'être ainsi laissée aller à la dérive ?

TRISTAN.

Je vous aime ! et vous sauverai — quoi qu'il arrive !
Notre amour — cher navire! — est flanqué d'un canot
De sauvetage : l'amitié...

Elle reste blottie contre lui, posant la tête sur l'épaule de son ami.

FRIVOLINE, montrant, au fond le clavier ouvert

Mon piano !...
— Tel vous, des vers, — je suis folle de la musique,
Qui fond la douleur d'âme en extase physique...
Il est des sons si doux — oh, des sons diézés
Qui vous tirent les pleurs comme avec des baisers !
Car Schumann fut, avant que je ne vous connûsse,
L'unique confident, le seul ami que j'eûsse,
Et qui me consolât en pleurant avec moi...

TRISTAN.

Et, depuis... cet ami mélodieux ?...

FRIVOLINE, se levant.

C'est toi.

Lentement, longuement, en arrangeant les roses.

Mon âme était un vase où se mouraient des roses,
Où des roses mouraient de ne pouvoir s'ouvrir...
Vous avez sû changer et l'eau morte, et les roses !
Mes roses désormais ne peuvent plus mourir,
Car mon âme est vivante, et ses fleurs sont écloses !

TRISTAN, joignant les mains.

Mon amour !

FRIVOLINE, respirant un grand coup

Si longtemps mon cœur fut étouffé !

Montrant le bouquet qu'elle vient de refaire

Voyez...

Elle allait en détacher une branche, mais elle sursaute, une épine venant de lui piquer la main .. Toute pâle, présentant le bout de son index où perle une goutte rouge.

Baisez mon doigt qui vient d'être griffé...

Avec un sourire.

Voyez ces deux boutons, serrés l'un contre l'autre :
On dirait nos deux cœurs — le mien touchant le vôtre...

TRISTAN.

Mon cher amour !

FRIVOLINE.

Cela, Tristan, m'est doux... si doux !
— En contemplant ces fleurs, de me dire : — C'est nous...

Tirant résolument de la touffe de roses une double tige épanouie.

Voyez, c'est justement la branche que je cueille...

Elle lui la tend. Avec délice

— Prends-nous toutes les deux !

A ces mots, brusquement, la trop fragile fleur défaille entre ses doigts, et s'écroule.

Avec saisissement.

Ho !... la rose s'effeuille !

Superstitieuse et alarmée.

La Rose est effeuillée et n'a duré qu'un jour...

TRISTAN, l'attirant contre sa poitrine.

La Rose : pas nos cœurs !

FRIVOLINE, s'abandonnant.

La Beauté...

TRISTAN, lui baisant les yeux.

Pas l'Amour !

F. DELLEVAUX.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Sciences.

Bulletin de l'Herbier Boissier, 2e série, 1905, p. 617. — G. BEAUVERD : *Une remarquable station xérothermique des Alpes d'Annecy*. Le Roc de Viuz, contrefort méridional de la Tournette dominant la route de Faverges à Saint-Ferréol, localité bien exposée au midi et faisant face à l'importante trouée de Tamié, voie d'immigration botanique, qui met en communication le bassin d'Annecy avec les vallées de l'Isère, est la station des espèces suivantes :

Vesicaria utriculata Lmk., habite l'Asie mineure et le sud de l'Europe. L'aire française de cette plante comprenait jusqu'à présent les départements des Hautes-Alpes, de l'Isère et de la Savoie ; elle remonte donc sa station terminus (entre Moûtiers et Aime) d'une cinquantaine de kilomètres vers le N.-O. — *Clypeola jonthlaspi* L., var. *leiocarpa* Visiani, espèce circum-méditerranéenne ; *Carex Halleri, Tamus communis, Allium sphaerocephalum, Phalangium liliago, Taxus baccata, Helianthemum canum, Rhamnus pumila, Acer opulifolium, Prunus mahaleb, Saponaria ocymoides, Arabis muralis.* Les autres espèces méridionales [1] sont *Peucedanum cervaria, Anthyllis montana, Colutea arbo-*

1 Signalées antérieurement par M. Châtelain (*Rev. sav*, 1901).

rescens, Aethionema saxatile, Geranium sanguinum, Fumana procumbeus, Dianthus prolifer, Linum tenuifolium, Astragalus monspessalanus, Trinia vulgaris, Rubia peregrina, Aster amellus, Lactuca perennis, Hieracium Kochianum, Echinospermum lappula, Heliotropium europœum, Physalis alkekengi.

On arrive ainsi à un certain nombre d'espèces thermophiles qui permet à M. Beauverd d'esquisser la *lisière xérothermique* de Faverges limitant le sud du sous-district botanique des Alpes d'Annecy. Etant données les facilités de communications qu'offre cette station de Viuz avec la vallée de l'Arly qui n'est que le prolongement de la voie valléculaire d'immigration des plantes vers les Alpes lémaniennes, on peut conclure que c'est le chemin qu'ont suivi la plupart des éléments méridionaux caractéristiques de la lisière xérothermique de l'Arve. Les exemples les plus frappants en faveur de cette hypothèse sont fournis par *Colutea arborescens* et *Astragalus monspessulanus,* abondants en Maurienne et retrouvés par M. Biguet au bas du Platé, vis-à-vis du débouché de la trouée de Megève ; la relique de Faverges peut être considérée comme un jalon intermédiaire entre les deux stations extrêmes.

Annales de la Société de Botanique de Lyon, Comptes-rendus des séances 1-2, 1904, p. 26. — M. Saint-Lager attire l'attention sur une nouvelle localité de *Linnæa borealis* en Savoie, entre Bozel et Champagny, signalée par M. Rimaud dans les *Archives de la Flore jurassienne*. Cette plante avait déjà été rencontrée sur les pentes boisées au-dessous du col du Palet, entre Champagny et Tignes. C'est donc une troisième station de *Linnœa Borealis* 1 à ajouter à celles qui avaient été antérieurement indiquées dans le Chablais : l'une dans le Creux de Novel, l'autre au pied du mont Chalusse, près des Granges de Petetau. Il y a lieu de remarquer que la Linnée est apparue dans des bois où avaient été faites des plantations de pins et de sapins. La même coïncidence avait été constatée lors de l'apparition subite d'une orchidée montagnarde *Goodyera repens* dans certaines forêts du centre de la France 2. *Linnea borealis* a été en outre signalée par M. Christ aux Voirons *(La Flore de la Suisse et ses origines,* p. 410) Cette élégante et rare caprifoliacée est une plante caractéristique des Alpes centrales. Elle habite en outre les marais à mousses des bois de mélèzes en compagnie des plantes arctiques des contrées circumpolaires, dans les toundras qui parsèment les régions forestières du nord de la Sibérie (O. Drude : *Manuel de Géographie botanique,* p. 384). Elle croît également dans les massifs du Saint-Gothard et du Tessin, ainsi que dans les bois de mélèzes du Haut-Valais et de la vallée de Saas (Christ : *loc. cit.,* p. 270). M. L. R.

1. Voir au sujet de *Linnœa borealis* l'article de M. J. Camus (*Rev sav* , 1904).
2. Le même fait a éte observé par MM. J. Camus et Ph. Guinier dans la forêt du Crêt-du-Maure, à Annecy, où *Goodyera repens* est apparue dans les bois d Epicéas dont la plantation est relativement récente.

ERRATA. — Pages 7 et 9, corriger la date de naissance de M. le Sénateur Folliet **1838** au lieu de *1837*.

Page 12, ligne 12, lire : « plus de 11,000 voix (24,227 contre 13,177) », au lieu de « près de 10,000 voix ».

Page 13, ligne 6, lire : « (1871) », au lieu de « (1861) ».

Page 14, ligne 3, lire : « 20 février », au lieu de « 28 ».

Page 19, ligne 23, lire : « envoya », au lieu de « envoyèrent ».

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

9146. — Annecy. Imprimerie Abry.

AVIS.

La **Revue Savoisienne** *commence dans ce fascicule la publication de la* **Flore populaire de la Savoie** *par A. Constantin, ancien vice-président de la Société Florimontane, et M. l'abbé P. Gave, professeur au collège d'Uvrier (Valais).*

Le comité de rédaction a pensé qu'un tel ouvrage ne devait pas être éparpillé par fragments, encadrés par les divers mémoires ou articles contenus dans les fascicules de la Revue; la consultation en serait vraiment trop difficile. Il a donc décidé que chaque numéro trimestriel contiendra une ou plusieurs feuilles de la Flore, paginées à part. Les lecteurs auront ainsi entre les mains, dès l'achèvement de la publication, un volume complet qui pourra être immédiatement broché.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 5 juillet 1905.

PRÉSIDENCE DE M. THONION, VICE-PRÉSIDENT.

Séance à 5 heures.

En ouvrant la séance, **le Président** annonce que les travaux de restauration du Palais de l'Ile ont été terminés et que leur réception définitive vient d'être faite par M. Charles Suisse, architecte en chef de la Commission des Monuments historiques.

Il rappelle les éminents services que M. Suisse a rendus à notre pays de Savoie dans le cours de ces dernières années, depuis 1898; les travaux auxquels il a présidé, notamment la restauration du château d'Annecy et du Palais de l'Ile; puis l'acquisition de Saint-Jean d'Aulph et celle du merveilleux cloître d'Abondance, après avoir plaidé avec tant de persévérance et de succès la cause de ces précieux monuments auprès de la Direction des Beaux-Arts qui s'est montrée tutélaire et très généreuse en faveur de notre cité et du département.

En rendant hommage à la science et au dévouement du distingué membre d'honneur de notre Société, le Président demande que la Florimontane veuille bien offrir en témoignage

de reconnaissance une médaille rappelant l'œuvre de M. Suisse, dans le classement et la conservation de nos monuments.

Cette proposition est adoptée par acclamation.

Nous devons aussi, Messieurs, continue le Président, une part de nos remerciements et de notre reconnaissance à M. Max Bruchet, archiviste du département, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, qui, par son intervention et les nombreux documents adressés à la Direction des Beaux-Arts. a puissamment contribué à l'œuvre accomplie en Haute-Savoie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages et publications périodiques reçus depuis la dernière séance.

M. Ch. Buttin offre à la Société un exemplaire tiré à part du *Beitrœge zur Geschichte des Handfeuerwaffen (Thierbach-Festchrift)* contenant une notice sur les fusils de Sardaigne. Cette plaquette richement illustrée offre les reproductions de pièces intéressantes conservées dans la collection de l'auteur.

M. Nanche dépose également pour la bibliothèque florimontane le *Tableau synoptique de l'histoire des Etats qui ont composé la monarchie de Savoie,* par Joseph Rolier, Thonon, 1852.

Le Conservateur du Musée fait part des acquisitions et des dons.

1° **Deux pieds de biche en bronze** (travail gallo-romain) recueillis à Albens. (Achat.)

2° **Une tuile faîtière** du XVIIe siècle ornée de rinceaux de feuillages en relief provenant du château d'Orbeau à Menthon qui appartint à Mme de Charmoisy. (Don de M. Pernoud, architecte à Annecy.)

3° **Assiette creuse, pied de verre** ayant subi la fusion dans l'incendie de St-Pierre (Martinique), **deux monnaies de billon** recueillies au même endroit, et deux spécimens de **petits travaux en tôle d'acier doux** fabriqués au Creusot. (Dons de M. Albert Crolard.)

M. Fontaine fait circuler l'estampage d'une inscription qu'il a relevée sur la grosse traverse d'un pressoir aux Barattes : date 1689, de part et d'autre du monogramme crucifère I H S.

Il est ensuite question de la réunion des Sociétés savantes de la Savoie qui doit avoir lieu en septembre à Aix-les-Bains. A l'heure actuelle aucune communication fixant la date de ce congrès n'a été transmise à la Florimontane. Celle-ci, dans sa dernière séance de l'année scolaire, ne peut donc prendre aucune décision au sujet d'une délégation officielle à ce Congrès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

A PROPOS
DE LA VENTE DU CHATEAU DE RUMILLY-SOUS-CORNILLON ET DÉPENDANCES
aux Muffat Saint-Amour, de Megève

Ayant trouvé récemment l'acte [1] par lequel les nobles Muffat Saint-Amour ont acquis la seigneurie de Rumilly-sous-Cornillon (Saint-Pierre de Rumilly), nous avons cru bon de le communiquer aux lecteurs de la *Revue savoisienne*.

Cet acte, rectifiant une assertion du comte Henri de La Forest-Divonne (v. *Revue savoisienne*, 1900, p. 39), prouve que la vente n'eut lieu qu'en 1737, et que l'acquéreur fut, non pas le général Muffat de Saint-Amour, mais le neveu de celui-ci, savoir Pierre-François Muffat de Saint-Amour, agissant tant en son nom qu'au nom de ses frères Pierre et Jean-François.

J. Dussaix.

Double d'acquis de la Seigneurie de Rumilly et dépendances fait par les Seigneurs frères de Saint-Amour du Seigneur de la Forest prix L. 57000 du 5 septembre 1737.

L'an mil sept cent trente sept et le jour cinquième du mois de septembre après midi à Chambéry judiciairement, pardevant noble Pierre François sénateur au Sénat de Savoie, commissaire en cette partie spécialement délégué par l'Excellentissime Royale Chambre des Comptes, par Arrêt du troisième août dernier scellé et signé Collonge. Dans la maison d'habitation du dit Seigneur Sénateur, et en l'assistance de spectable François Mollingal avocat au dit Sénat excusant le Seigneur Procureur Général du Roi, et en présence de Joseph Merlin natif de La Roche habitant à Rumilly, du Sr Joseph Silva marchand natif et habitant de Grésy en Savoie et du Sr François Alex marchand bourgeois de la présente ville, témoins connus et requis par les parties et par moi notaire soussigné [2].

Et à ce soit notoire que Sa Majesté par ses Lettres Patentes du onze mai dernier, ait permis à noble Victor-Amédée de la Forest habitant à Grilly au pays de Gex de vendre la terre et juridiction de Rumilly avec ses dépendances, dans la province de Faucigny aux frères Muffat de St Amour pour acquitter les dettes énoncées aux dites patentes, à condition qu'on satisferait dans cette occasion à tous les devoirs féodaux, et mande à la dite Chambre des Comptes de députer un de ses magistrats pour interposer son décret au contrat de vente qui s'en suivra, et par patente de ce même jour ait accordé son agrément aux nobles Jean François, Jean-Baptiste et Pierre enfants de feu Jean-François Muffat de St Amour pour acheter du dit noble Victor-Amédée de la Forest la dite terre et juridiction du dit Rumilly avec ses dépendances, par autres patentes du 26 juillet proche passé donnée sur la supplique présentée par le dit noble Victor-Amédée de la Forest ait

1. Archives municipales de Megève,
2. Amédée Defforges, notaire à Megève

mandé à la même Chambre des Comptes de députer tel Sénateur de Savoie qu'elle jugera à propos pour interposer son décret à la vente de la dite terre de Rumilly non obstant que les dites patentes ci-dessus énoncées, il lui ait été ordonné de donner cette commission à un de ses magistrats, et en conséquence par le dit arrêt rendu sur requête présentée par icelui noble de la Forest, la dite Excellentissime Royale Chambre en intérinant les susdites patentes ait commis et député le dit Seigneur Sénateur François pour procéder en conformité d'icelle à l'interposition du décret supplié, en l'assistance d'un excusant le Procureur Général touchant le contrat de vérité de la dite terre et juridiction de Rumilly, et à condition que le dit contrat étant passé, copie en soit remise aux archives d'icelle, à la diligence du dit Sr de la Forest, et le dit Seigneur Sénateur François pour exécuter la commission dont la dite Excellentissime Chambre l'a honoré, ayant à cet effet pris à l'instance et réquisition d'icelui Sr de la Forest et en l'assistance du dit Sr Mollingal, les informations nécessaires pour qu'il lui coustait de la vérité aux faits exposés, le dit Sr de la Forest et nobles Pierre-François, Jean-Baptiste et Pierre enfants du dit sieur noble feu Jean-François Muffat de St Amour, et de son chef ayant exhibé le contrat de vente qui a déjà été passé le cinquième du dit mois d'août par devant le dit notaire Defforges soussigné, non seulement de la dite terre et juridiction de Rumilly et dépendances, mais encore de tous les autres biens dépendant de l'hérédité de noble François-Emmanuel de la Forest dernier possesseur de la dite terre pour le prix et somme de cinquante sept mille livres et dix louis d'or vieux de France d'épingles, de laquelle ledit Sr Pierre-François de St Amour en a payé au dit S^r vendeur celle de trente sept mille deux cent neuf livres aux espèces y dénombrées ; six mille vingt une livres en acquittement de semblable somme qui était due aux dits S^rs frères de St Amour par le dit Sr de la Forest vendeur par le contrat y désigné du vingt trois septembre année dernière reçu par le notaire soussigné ; sept cent vingt livres d'un côté et trois mille et cinquante d'autre que les dits S^rs frères de St Amour se sont chargé de payer à l'acquittement du dit Sr Vendeur aux commissaires Rey et Revilliod créanciers antérieurs et privilégiés en la dite hérédité ; les quelles sommes jointes à celle de dix mille livres qui sont restées par forme de dépôt entre les mains des dits S^rs frères de St Amour acquéreurs par les motifs narrés par le même contrat et qui font en particulier le prix de la terre et juridiction du dit Rumilly, biens et droits féodaux en dépendant comme est exprimé par le même contrat composent la totale ci-dessus de cinquante sept mille livres, par le quel le dit Sr de la Forest s'est déclaré héritier pur et simple du dit Seigneur François-Emmanuel de la Forest.

S'est constitué en personne le dit noble Victor-Amédée de la Forest, fils de feu Jean Charles de la Forest, seigneur de la Tour de Grilly au pays de Gex, et habitant au dit lieu, lequel pour lui et les siens a vendu ainsi que par le présent il vend à la meilleure manière que vente se peut faire de droit, à noble Pierre-François, fils du dit feu noble Jean-François Muffat St-Amour de Megève et y habitant, de même personnellement constitué tant de son chef qu'en qualité de procureur des dits nobles Jean-Baptiste et Pierre Muffat St Amour ses frères, par procuration spéciale du douze septembre année dernière, reçue par moi notaire, présent et acceptant comme dessus, la terre et juridiction de Rumilly avec ses dépendances, en suite de la permission qu'ils en ont respectivement obtenue de S. Majesté par les patentes ci dessus énoncées, et de l'Arrêt de la dite Excellentissime Royale Chambre, en

quoi que le tout consiste et puisse consister tant en droits honorifiques qu'autres dans lesquels sont compris ceux de patronage y annexés et à teneur des patentes d'Inféodation données par le Roi Victor Amédée de glorieuse mémoire en faveur du dit noble François Emmanuel de la Forest le 29 octobre 1798, et Arrêt d'intérinement de la ci devant Chambre des Comptes de Savoie du 19 décembre 1699, et c'est pour le prix et somme de dix mille livres comme a été convenu par le dit contrat, de la quelle le dit noble Pierre François Muffat St Amour, tant à son nom que de ses frères promet payer à l'acquittement du dit Seigneur vendeur celle de deux cent trente cinq livres à Claude Rosnoblet d'Arenthon créancier de semblable somme dans la dite hoirie, et celle de cent soixante trois livres aux Rév^des^ Religieuses de Ste Claire de la ville d'Annecy qui en sont de même créancières, desquelles les dits nobles frères de St Amour pourront tenir quittance et cession, le dit Seigneur consentant qu'ils soient subrogés au lieu et place des dits créanciers. Et, du surplus il en a été présentement et réellement compté à D^me^ Marie de Locatet veuve du Seigneur sénateur Milliet en qualité de procuratrice de noble Joseph Milliet son fils, ainsi que par procure du sept mars proche passé reçue et signé Bourgeois qui sera ténorisée à la suite du présent, la somme de trois mille nonante cinq livres dix sols en trois cents vingt neuf hongres valeur de neuf livres huit sols quatre deniers chacun, sur quoi a été rendu deux livres onze sols huit deniers, les susdites espèces comptées et nombrées par le dit Sr St Amour tant en son nom que des sieurs ses frères, et par la dite dame retirées et embourcées au vu de je dit notaire et témoins. Et c'est pour plein et entier payement de la somme de deux mille trois cent cinquante neuf livres sept sols portée par l'obligation contenant compte arrêté passé entre le dit feu Seigneur comte de Rumilly et le dit Seigneur sénateur Milliet le 25 octobre 1735 reçue et signé Renaud notaire, dommages, intérêts de la somme et dépens faits en conséquence; de la quelle somme la dite dame se contente et quitte tant le dit Seigneur de la Forest vendeur que les dits Sieurs, frères de St Amour auxquels elle céde tous les droits résultant du dit contrat et autres relatés, antériorité de date priorité d'hypothèques, nature et privilège de créance, bénéfice de constitut, les subrogeant en propre lieu droit et place les constituant et substituant au besoin pour procureurs irrévocables avec élection de domicile. Et en signe de vraie cession leur a présentement remis la dite obligation avec tous les titres énoncés qui lui ont donné causes avec toutes les procédures faites en conséquence, du consentement du dit Seigneur de la Forest procureur spécialement constitué par noble Louis de Cambiàque acte du 8 août dernier Jacquier notaire, au moyen de laquelle rémission la dite dame reste dûment libérée envers le dit Seigneur de Cambiàque au quel le dit noble Pierre François de St Amour en son nom et comme dessus promet de communiquer les dits titres moyennant dûe charge ; et en signe de vrai acquittement le dit Seigneur de la Forest a remis à la dame Milliet la dite procure générale. Et comme le dit Seigneur vendeur a présentement justifié d'avoir payé et apuré toutes les autres créances passives demandées dans la discution tant de ses deniers que de ceux provenant des dits nobles acheteurs, entre autre par les quittances et cessions des six, sept et huitième août proche passé reçues par le dit Defforges notaire, dans la plus grande partie et les plus considérables créanciers ont paru et autres quittances qui ont déjà été remises aux dits Sieurs acheteurs à forme des décharges qu'en a faites le dit Sieur Pierre François de St Amour

au dit Seigneur de la Forest le huit du dit août et justifiant encore de la transaction passée avec Dᵉˡˡᵉ Claudine Hacquiné veuve du Seigneur comte de Rumilly du premier octobre 1736 reçue et signé Choisy notaire de Genève par la quelle les droits de la dite dame ont été fixé à la somme de dix huit cent livres et une pension viagère de quatre cents livres payées par quittance du huit avril proche passé Bordies notaire en sorte qu'il ne reste plus rien dû à aucun des créanciers ainsi qu'il a été vérifié avant le présent par la lecture de l'instance de discution et des dettes quittées, cessions et transaction. Le restant du sus dit prix qui est la somme de six mille cinq cents sept livres dix sols, sera compté au Seigneur de la Forest à sa première réquisition à la charge néanmoins qu'il rapportera quittance et cession de Dᵉˡˡᵉ de la Forest sa sœur et créancière d'icelui au moyen de toutes les quelles sommes le dit Seigneur de la Forest se contente du prix et en acquitte les dits Sieurs acheteurs avec promesse de n'en jamais plus rien demander... Ayant été bien entendu et expressément convenu entre les parties que comme elles déclarent nul le contrat du cinq août que pour ce qui concerne la terre et juridiction du dit Rumilly et dépendance, il subsiste pour le surplus dans son entier et dans tous ses chefs même concernant les Echeutes et autres redevances arréragées auquel les parties se rapportent et icelui confirment, approuvent et ratifient, et quoi qu'elles aient donné son prix certain de dix mille livres de plus de la dite terre juridiction et dépendances distrait de la vente des autres biens, ils déclarent qu'il y a correspectivité en sorte que la vente ne pourrait être annulée pour aucun chef séparément, etc... Les parties ci dessus nommées ayant requis le dit Seigneur sénateur François de vouloir interposer son décret judiciaire au présent contrat : Nous Sénateur et Commissaire spécialement délégué par la dite Excellentissime Royale Chambre avons attendu le consentement prêté par le dit spectable Mollingal excusant le Seigneur Procureur Général du Roi avons déclaré et déclarons le susdit contrat bien et légitimement fait suivant et en conformité des dites patentes et Arrêts de vérification portant notre délégation et à ces fins, étant assis sur une chaise que nous avons choisi et choisisons pour notre tribunal compétant, avons en exécution des susdites patentes et arrêts, et en vertu de l'autorité à nous conférée, interposé et interposons notre décrêt judiciaire à la charge comme est porté par les mêmes patentes, qu'on satisfera à tous les devoirs féodaux, et que le dit Sʳ de la Forest fera remettre aux archives de la dite Chambre copie du présent contrat ainsi qu'est porté par le dit Arrêt, et mandons au dit notaire de recevoir et stipuler et de ténoriser ensuite du présent tant les sus dites patentes ci devant énoncées, le dit Arrêt, Informations par nous prises, que le dit contrat passé entre les dites parties le cinq du mois d'août dernier. En témoignage de quoi nous avons signé avec le dit Sʳ Mollingal excusant comme dessus de même que les dits témoins et parties à l'exception du dit noble Pierre-François de Sᵗ Amour qui n'a su signé pour être illitéré. Aussi par moi dit notaire, fait et prononcé au lieu que dessus, dans la maison d'habitation du dit Seigneur sénateur François, les quels témoins avec le dit Seigneur sénateur François et le dit Mollingal et le dit Seigneur de la Forest et la dite Milliet ont signé sur la minute, et n'a le dit Seigneur de Sᵗ Amour signé pour ne savoir de ce enquis.

Amédée Defforges.

NOMS DE LIEUX

DANS DES CHARTES DE 1153, 1250 ET 1448

Une des chartes les plus intéressantes pour l'étude des noms de lieux du Genevois, mais aussi une de celles dont la lecture offre le plus d'obscurités, est la bulle du pape Eugène III (1153) par laquelle il confirme les possessions du monastère de St-Jean de Genève. (V. *Mém. de la Soc. d'archéol. de Genève,* XIV, p. 8, n° 12). Le *Regeste genevois* (nos 331 et 827) et notre collègue, M. l'abbé Gonthier, dans la critique qu'il a faite de cet ouvrage (*Revue savoisienne,* 1898,p. 156) ont résolu les principales difficultés d'identification. Je voudrais établir les résultats auxquels ils sont parvenus en comparant cette bulle à celles d'Innocent IV (1250 ; *Mém. de la Soc. d'arch. de Genève,* id., p. 29, n° 39) et de Félix V (1448 ; Besson, *Mém., Pr.* 101) et en faisant suivre ce tableau synoptique de réflexions personnelles. J'ajoute que la bulle d'Innocent IV mentionne, outre les propriétés du prieuré de St-Jean, celles du monastère d'Ainay et que celle de son successeur paraît en avoir simplement reproduit le texte. Ces chartes, imprimées par Ed. Mallet d'après le cartulaire d'Ainay, n'existent pas dans l'ouvrage de A. Bernard. Les erreurs de transcription ont été mises en italiques. Pour les vocables des paroisses, je me suis appuyé, entre autres, sur la *Statistique du diocèse d'Annecy,* par M. l'abbé J.-M. Pettex (*Mém. et doc. de l'Acad. Salésienne,* 1880, t. II).

Ecc. S. Ypoliti. V. le *Reg.*, n° 827 corr. Il s'agirait du prieuré de St-Hippolyte, entre Cointrin et Meyrin.

Ecc. S. Pancracii de Villa. L'église de Ville-en-Salaz a pour vocable St-Pancrace ; *b* et *c* ont attribué fautivement les noms de saints aux paroisses ci-dessous désignées, parce qu'on ne savait déjà plus sans doute de quel St Hippolyte il s'agissait.

De Capella de S. Laurentio de Viu. M. Gonthier (*Rev. sav.*, 1898, p. 157) sépare ces mots et voit deux localités différentes : 1° La Chapelle, aujourd'hui église de St-André-sous-Boëge ; v. *Reg.*, nos 1568 et 1615. En 1307 un moine de St-Jean en était recteur ; 2° St Laurent de Viuz-en-Salaz qui ferait alors double emploi avec St Laurent de Genève, non cité dans *b* et *c*.

Javenna. Chavannaz vient de *Cabanna*. Généralement *c* + *a* donne *ch*. Ici *ch* s'est changé transitoirement en *j*, comme

a) BULLE DU PAPE EUGENE III (1153) (*Mémoire de la Soc. d'arch. de Genève,* XIV, p. 8, nº 12.)	*b)* BULLE DU PAPE INNOCENT (1250) (*Mém. de la Soc. d'arch. de Genève* (XIV, p. 29, nº 39.)
. . . . .	In diocesi Gebenn.
locum in quo ipsum monasterium situm est.	prioratum S. Johannis.
ecclesiam S. Gervasii.	Villam que Sanctus gervasius appellatu ecclesiam S. Gervasii.
eccl. S. Ypoliti.	de Sº Ypolito de Villa.
eccl. S. Pancracii de Villa.	de Sº Pancracio de Bogeva.
eccl. de Bogeva.	. . . . .
ecc. capella S. Laurentii de Sala.	de capelle de Sº Laurentio de Viu en Sa
S. Laurentii de Cornilione.	S. Laurencio de Cornillum.
de Passere	Passeryeu.
capellam de Maorna.	capellam de Mornay (écrit après *Maris*
ecclesias de Moneste.	de Monestier.
S. Laurentii Gebennensis.	. . . . .
de *Januemio* = Javenna	Chavenna.
Bardonaco.	Bardunyaco
Cofiniaco.	Cuffiniaco.
Possiniaco = Pressiniaco.	Possyniaco.
Mairins.	Mayrins.
Maisoniaco.	Marsiniaco.
Burdiniaco.	Burdiniaco.
. . . . .	Sº Genesio, de Pollyaco.
Mainiaco.	Manayaco.
Joliaco.	Jolyaco.
Colongis.	Colonges.
. . . . .	Cholay.
Sⁱ Gengulffi de Maresco.	Marises.
. . . . .	Sº Georgio de Dueno et de Thono prioratus.
Anamasci *de canal* = decanat(us).	Anamachy (après *Buringio*).
Sⁱ Martini de lacu.	. . . . .
Sⁱ Georgii de Essartinis.	Essartinis.
Sⁱ Desiderii.	Greyllie.
Sⁱ Eusebii de Genevrei.	Genevrey
ecclesiam de buringio.	Buringio.
. . . . .	ecclesias de Sª Maria de *Tolhono*.
	Concisa.
	Cusye.
	Merclaz.
	Orsye et de Vaslye.
	villas in loco qui dicitur Bellavalle prioratu Lullin.
	de Sº Marcello et de Mar*t*iniaco ecclesias
	villam que vocatur S. Giroudus.
	de Cusyaco, de utroque Sº Offengio et Santors ecclesias.

BULLE DU PAPE FÉLIX V (1448) (Besson : *Mémoires, etc. Pr.* 101.)	LOCALITES MODERNES
œcesi gebennensi.	. . . . .
atum S. Joannis.	prieuré de St-Jean (Genève).
siam S. Gervasii.	St-Gervais de Genève.
Hypolito de Villa.	St-Hyppolite (près Meyrin).
Pancratio de Boger*ia*.	Ville en Salaz (Faucigny).
. . . . .	Bogève.
pella de S. Laurentio de Viu en Salac.	La Chapelle et Viuz en Salaz.
Laurentio de Cornillium.	St-Laurent de Cornillon.
ryeu.	Passerier.
lam de Mornay (après *Maresco*).	Mornay.
stier.	Monestier.
. . . . .	St-Laurent de Genève.
ennâ.	Chavannaz (en Genevois S.)
nniaco.	Bardonnex (près St-Julien).
niaco.	Confignon.
gniaco.	Pregny (près de Genève N.)
ns.	Meyrin.
niaco.	Maisonnex.
niaco.	Bourdigny.
nesio de Pollyaco.	St-Genis (Pouilly).
yaco.	Meynier (près de Genève N. E.)
co.	. . . . .
ges.	Collonge-Bellerive.
y.	Choulex
co.	Marèche ou St-Gingolph.
Georgio de Dueno et de Thoron.	St-Jorioz (de Duin et Thonon les prieurés).
achi.	Annemasse.
. . . . .	(Servoz).
inis.	Essertines (Vaud).
e.	Grilly (Gex).
rei.	Genevrey près de Saint-Cergues.
gio.	Boringe
ria de Tholiaco.	Tully.
sa.	Concise près de Thonon.
.	Cusy près d'Hermance.
z.	Marclaz, près de Thonon.
et de Vasly*ere*.	Orcier et Vailly.
alle.	Bellevaux en Chablais.
s.	Lullin.
llo et Marrigniaco.	Marigny et St-Marcel en Albanais.
odus.	S. Girod.
co, de utroque S. Offengio.	Cusy, St-Offenge dessus et dessous, et
de Sanctors.	St-Ours.

dans **caveola = geôle* imitant **camba = gamba = jambe.* (E. Bourciez : *Phonétique franç.*, 1900, p. 130 et 131). Ce qui a pu en outre induire le scribe à employer cette notation phonétique, c'est qu'un nom de lieu analogue, *Iavenno*, possédait une église qui dépendait de l'abbaye de San Solutore à Turin dont le même pape Eugène III, venait de confirmer six ans avant les possessions (*Hist. patriae monumenta*, I, col. 792).

Possiniaco. Dans l'écriture de cette époque *pre* a pu se lire *po*. Je ne puis guère expliquer ce mot autrement que par Pregny qui viendrait alors d'un très ancien Prisciniacus. V. *Reg.* nº 252.

Maisoniaco. M. Gonthier *(o. c.)* l'identifie avec Mésigny parce que Maisonnex n'a jamais eu d'église. Cependant l'introduction de cette paroisse si éloignée de Genève interrompt singulièrement l'ordre topographique suivi.

S. Genesio de Pollyaco. Il ne s'agit ici, dans *b* et *c* que d'une seule localité, celle de St-Genis, près de Pouilly. On fait mention de Pouilly, dont l'église dépendait en 1110 de St-Claude. (*Reg.*, nos 248 et 427) pour éviter la confusion avec St-Genis d'Aoste.

Jolyaco. *J* tient encore ici la place d'un *ch* et doit faire double emploi avec Cholay (*b*, *c*) écrit aussi Choulex non cité dans *a*. Si on admet avec le *Reg.* (nº 827) Magny, près de Fernex, au lieu de Meynier, *Jolyaco* serait Choully, près Satigny. Mais ces hameaux ne sont pas cités comme ayant des églises dans le pouillé du XIVe siècle du *Regeste* (nº 1568).

S. Gengulphi de Maresco. St-Gingolph est une paroisse éloignée de plus de 16 kil. de Neuvecelle auquel est rattachée l'ancienne paroisse de Marèche. Celle-ci avait peut-être comme vocable, avant St-André, St-Gingolph, à moins qu'elle ne fût la mère de cette dernière paroisse et qu'elle n'y fût rattachée par des liens spirituels.

S. Georgio de Dueno *b* et *c*. Il ne faut pas en faire deux prieurés comme le fait le *Regeste* (nº 827), en séparant ces deux mots, ni identifier *Dueno* avec Douvaine (*Rev. sav.*, p. 156). Il est bien question ici du prieuré de St-Jorioz situé dans le mandement de Duin et sur lequel les seigneurs du lieu avaient certains droits ; on évitait ainsi la confusion avec St-Jeoire en Faucigny.

Tholiaco (*c*) paraît être la vraie forme, car Thollon avait comme vocable St-Michel et Tully est une ancienne paroisse rattachée à Thonon.

Concisa, ancienne paroisse dont l'église existe encore ; rattachée à Thonon, comme Marclaz.

Lullin. Son église paroissiale a toujours dépendu de St-Victor de Genève ; mais St-Jean pouvait avoir une partie des revenus.

S. Marcello. Son église avait été donnée à Ainay dès le XIe s. (*Reg.*, n° 209.)

C. MARTEAUX.

RECHERCHES
SUR
QUELQUES FONCTIONNAIRES SAVOYARDS
AYANT SERVI EN FRANCE AVANT 1860
ET SUR LEURS FAMILLES

Le nombre des fonctionnaires originaires de la Savoie qui ont servi la France entre 1792 et 1860 est certainement élevé. Mais, pour la période antérieure à la loi de 1853 sur les pensions civiles, aucun document officiel n'en a publié les noms. En dehors des ingénieurs dont j'ai déjà parlé, c'est à grand peine que j'en ai recueilli quelques-uns, parmi lesquels je citerai ceux qui par leur mérite personnel ou par celui de leurs enfants sont dignes d'être rapportés.

ALLOËND-BESSAND CHARLES-JOSEPH.

Né à Queige (Savoie) le 28 janvier 1793. Employé des postes. Naturalisé Français le 30 août 1847. Epoux de D^lle^ Rose-Hélène Minaux, il fut le père de :

BESSAND ALLOËND-CHARLES-HONORÉ, O ❋.

Né à Châtillon-Coligny (Loiret) le 18 septembre 1829, négociant, ancien président du tribunal de commerce de la Seine, fondateur et directeur de la *Belle Jardinière*. M. Charles Honoré Bessand, qui est aujourd'hui l'un des principaux négociants de la capitale, a été décoré de la légion d'honneur le 12 janvier 1872 pour sa « conduite dévouée pendant le siège de Paris » et pour « services rendus à la classe ouvrière ». Il a été promu au grade d'officier le 12 juillet 1882, comme président du tribunal de commerce de la Seine. De son mariage avec D^lle^ Emma Parissot, il a un fils :

BESSAND Paul-Denis, ❋.

Né le 7 septembre 1856 à Billancourt (Seine). Associé et continuateur de son père ; il occupe une situation des plus en vue dans le haut commerce parisien. Il est l'âme de la puissante maison connue universellement sous le nom de *Belle Jardinière.*

LAVENAY (de) Claude-Joseph.

Né le 20 janvier 1785 à Chilly (Haute-Savoie) ; avocat à la Cour d'appel de Paris ; naturalisé français le 21 février 1816, époux de Louise-Pulchérie Penavère. A laissé trois enfants :

Victor-Hippolyte-Mathieu, C ❋,	Marie-Caroline,	Charles-Grégoire-Léon, ❋,
né le 22 mars 1814 à Paris ; marié le 4 juin 1863 avec Dlle Emma-Ernestine-Marie Gaillard de Kerbertin ; président de la section des Finances au Conseil d'Etat.	épouse de Charles-François-Just de Mouy.	né le 27 janvier 1817 à Paris ; sous-chef de bureau au ministère des Finances, puis percepteur, décédé célibataire à Montmorency le 6 décembre 1900.

I. — M. Victor-Hippolyte-Mathieu de Lavenay fut successivement auditeur au Conseil d'Etat, chef de cabinet du Ministre des travaux publics (1839), secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce (1850) ; maître des requêtes au Conseil d'Etat, conseiller d'Etat en 1861, président de la section des finances le 22 janvier 1867. Chevalier de la Légion d'honneur en 1843, officier le 12 août 1863 et commandeur le 14 août 1868. Il laissa une fille, Louise-Fidèle-Marie, qui épousa M. Arthur-Stanislas-Marie de la Coublaye, comte de Nantois, propriétaire, au château de Nantois, commune de Plenay (Côtes-du-Nord).

II. — Madame de Mouÿ, née Marie Caroline de Lavenay, eut un fils, Charles-Louis-Stanislas, né à Paris le 11 septembre 1839, qui fut ambassadeur de la République française et retraité en cette qualité le 1er novembre 1894 après 32 ans de service.

MASSON Pierre-François, ❋.

Né à la Clusaz (Haute-Savoie) le 9 septembre 1787, époux de Dlle Pitrat Clarisse, naturalisé Français le 20 mars 1816, devint directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Lyon, et fut retraité en cette qualité le 18 novembre 1857.

Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 5 janvier 1852. Il laissa deux fils :

ANTOINE-FRANÇOIS-EDOUARD,	JOSEPH-ANTONIN-ALFRED, ❋,
né à Lagnieu (Ain) le 31 janvier 1819, inspecteur de 1re classe de l'enregistrement, retraité à Lyon le 19 juin 1879, décédé à Lyon le 13 décembre 1885, veuf de Dlle Zoé Ginet.	né à Saint-Genix-Laval (Rhône) le 20 décembre 1823 ; trésorier-payeur général de Seine-et-Marne, retraité le 1er septembre 1886 ; décoré le 28 décembre 1885, après 40 ans de service.

MAYAN JOACHIM-FRANÇOIS-IGNACE, ❋.

Né à Chambéry le 6 avril 1754, fils de Joseph Maïano ou Mayan, premier secrétaire du Gouvernement de Savoie, à Chambéry, natif de Turin, et de Dlle Thérèse Rey, de Chambéry. Il eut pour parrain le seigneur Joachim d'Allinges, marquis de Coudrée, et pour marraine dame Marie-Françoise de Coudrée, comtesse de Rochefort. Après un congé militaire, il entra dans la Gabelle sarde et passa au service de la France en 1792. Il fut « premier receveur des deniers de la République française » à Lanslebourg, et devint directeur des Douanes françaises à Mondovi, puis à Parme. La destruction des archives du Ministère des Finances par la Commune m'a empêché de reconstituer les diverses étapes de la carrière brillamment parcourue par ce fonctionnaire éminent. Il avait été naturalisé Français le 20 mars 1816, et avait épousé Dlle Félicité Baruchi, de Turin.

Ses deux fils se distinguèrent également dans l'administration des douanes :

NICOLAS-PHILIBERT, ❋,	FRANÇOIS-ANDRÉ-AUGUSTIN,
né à Chambéry le 10 septembre 1795. Après un stage dans les bureaux de son père, à Parme, il quitta la Douane pour entrer dans les Gardes d'honneur, puis rentra dans l'administration et devint inspecteur et enfin directeur du service des douanes à la Martinique. Décoré de la Légion d'honneur le 14 octobre 1853, il comptait alors 42 ans de services dont 18 aux colonies, et une campagne.	né à Lanslebourg (Savoie) le 30 novembre 1798 et baptisé à la maison *(durante Gallorum persecutione)*, entra fort jeune dans les bureaux de son père, à Parme, où il fut nommé commis le 6 mai 1813. Après avoir parcouru tous les grades subalternes, il devint inspecteur à Douai le 1er avril 1834, puis receveur principal à Boulogne-sur-Mer le 1er janvier 1846 et à Dunkerque le 1er novembre 1855. Il fut retraité le 1er novembre 1869.

M. François-André-Augustin Mayan fut le père de M. Marie-

Alexandre-Mathieu-Marc Mayan, le sympathique et distingué trésorier-payeur général de l'Yonne, dont voici les états de service :

Né le 22 novembre 1845 ; licencié en droit ; surnuméraire à l'administration centrale des Finances, 26 septembre 1865 ; commis ordinaire, 1er octobre 1868 ; percepteur à Malay-le-Grand (Yonne), 2 janvier 1877 ; à Crosille (Pas-de-Calais), le 20 mai 1879 ; à Angers-Ouest, 20 juillet 1881 ; receveur particulier des finances à Avranches, 1er novembre 1885 ; à Senlis, 11 novembre 1886 ; trésorier-payeur général à Annecy, 1er février 1896 ; à Auxerre, 1er mai 1900.

PEYSSARD Philibert-Alexis

Né à Chambéry le 28 juillet 1773, vérificateur des douanes. naturalisé Français le 11 décembre 1816, époux de Dlle Augustine-Marie-Thérèse Gay.

Jean-Baptiste-Michel, né le 8 fructidor an x (26 août 1802), à Thonon (Léman) ; contrôleur des Douanes, retraité le 1er juillet 1869, au Hâvre ; décédé dans cette ville le 23 janvier 1881, époux de Dlle Laurence-Louise Carnaud, sans postérité.	Anne-Joseph-Théodore, G-O ✻, né le 29 février 1804 à Besançon ; général de division, décédé à Paris le 18 avril 1861, sans postérité, époux de Dlle Marie-Marguerite Avisse, de Dreux.	Charles-Grégoire-Léonard, C ✻, né le 14 août 1816 à Forbach (Moselle) ; colonel du 40e de ligne, retraité le 14 février 1869 à Nantes.

I. — Etats de services d'Anne-Joseph-Théodore Peyssard.

Elève à l'Ecole spéciale militaire le 30 décembre 1822 ; caporal le 2 novembre 1823 ; sergent le 1er janvier 1824 ; sous-lieutenant au 27e de ligne le 1er octobre 1824 ; lieutenant au corps le 5 novembre 1830 ; lieutenant au 2e régiment d'infanterie légère d'Afrique le 17 mai 1833 ; capitaine le 30 septembre 1835 ; capitaine adjudant-major le 12 mai 1839 ; détaché pour commander le bataillon de tirailleurs indigènes de Constantine le 17 août 1840 ; chef de bataillon au 62e de ligne le 14 avril 1841 ; au 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique le 10 septembre 1841 ; lieutenant-colonel au 61e de ligne le 2 mars 1845 ; au 33e le 14 septembre 1846 ; au 17e le 20 mars 1847 ; détaché pour commander l'Ecole secondaire de tir de Grenoble, 26 mars 1847 ; rentré à son régiment par suite du licenciement de l'école, le 20 mars 1848 ; colonel du 27e de ligne le 8 juin 1848 ;

général de brigade le 22 décembre 1851 ; directeur du personnel au Ministère de la guerre, 7 janvier 1852 ; général de division, 17 mars 1855 ; membre du comité de l'infanterie, 9 mai 1859, Inspecteur général pour 1859 du 15e arrondissement d'infanterie, 23 juin 1859 ; pour 1860 du 24e arrondissement, 12 mai 1860 ; décédé à Paris, rue de Verneuil, 31, le 18 avril 1861.

Campagnes : 1826 et 1827, Espagne ; 1828, Espagne et Morée ; 1829, Morée ; 1833 à 1847, Afrique ; décembre 1851, France (à Paris et dans la Nièvre).

Citations : Cité à l'ordre de l'armée pour sa belle conduite dans les combats des 11 octobre et 1er novembre 1833 contre les Kabyles de Bougie ; pour s'être distingué dans les combats du 5 mars 1834 et des 1er et 11 novembre 1835 contre les Kabyles, dans les montagnes des environs de Bougie ; pour sa belle conduite lors du passage des Bibans en septembre 1839.

Blessures : Une fracture complète de la jambe droite, provenant d'une chûte de cheval pendant le service, le 3 septembre 1840.

Décorations : Chevalier de la Légion d'honneur, le 20 mars 1834 ; officier le 30 août 1842 ; commandeur, le 3 juillet 1850 ; grand-officier, le 5 mai 1859. Grand-croix de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, le 22 décembre 1853 ; commandeur de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, le 20 avril 1854 ; ordre du Medjidié de 2e classe, 12 mars 1857.

Il avait épousé, le 22 mars 1854, Mlle Marie-Marguerite Avisse, veuve Houssard, née à Dreux le 27 décembre 1811.

II. — Etats de services de Charles-Grégoire-Léonard Peyssard.

Elève à l'Ecole spéciale militaire le 15 novembre 1836 ; rayé des contrôles le 31 octobre 1838 comme n'ayant pas satisfait aux examens de sortie ; placé comme caporal au 19e régiment d'infanterie légère le 6 décembre 1838 ; sergent le 28 avril 1839 ; passé à la légion étrangère le 4 mai 1840 ; sergent-fourrier le 4 juin 1840 ; sergent-major le 6 octobre 1840 ; sous-lieutenant au 17e régiment d'infanterie légère, 28 mars 1841 ; passé au 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, 24 novembre 1842 ; lieutenant au 2e de ces bataillons, 11 février 1844 ; rentré au 3e bataillon, 28 mai 1844 ; capitaine le 29 novembre 1849 ; passé au 27e de ligne le 6 mars 1850 ; adjudant-major le 3 novembre 1850 ; chef de bataillon au 17e de ligne, 2 mars 1854 ; passé au 1er régiment de grenadiers de la garde impériale, 22 juin 1854 ; lieutenant-colonel au 2e régiment de grenadiers de

la garde impériale, 22 septembre 1855 ; colonel du 40e régiment d'infanterie, 24 décembre 1858.

Retraité pour ancienneté de service, sur sa demande (motifs de santé) le 3 mars 1869 ; colonel dans l'armée auxiliaire, commandant la subdivision de la Vienne, le 14 janvier 1871 ; rétabli dans sa position de retraite, le 9 mars 1871.

Décédé à Nantes, le 10 octobre 1875.

Campagnes : 1840, 1841, 1843 à 1850, Algérie ; 1851, intérieur ; 1855, Orient ; 1859, 1860, 1861, Rome.

Blessures : Contusion à la hanche gauche par coup de feu reçu dans un engagement contre les Kabyles de l'Aurès, aux Oued-el-Addada, le 3 mai 1845.

Citations : Cité dans le rapport du maréchal Valée, en date du 27 mai 1840, comme s'étant fait particulièrement remarquer à l'affaire du 10 mai ; cité à l'ordre du jour de l'armée d'Afrique, en date du 28 mai 1840, pour sa conduite au cours de l'expédition de Médéah ; cité dans le rapport du général Baraguey d'Hilliers, en date du 21 avril 1843, comme étant au nombre des officiers qui se sont fait remarquer dans les divers engagements qui avaient eu lieu dans les environs de Collo, du 14 au 20 ; cité dans le rapport du général Baraguey d'Hilliers, en date du 1er septembre 1843, comme s'étant fait particulièrement remarquer au cours des opérations dirigées en 1843 dans la province de Constantine ; cité dans le rapport du général de Salles du 24 juin 1849, comme s'étant fait remarquer dans les combats livrés du 21 mai au 24 juin ; cité à l'ordre général de l'armée d'Orient, en date du 15 juin 1855, comme s'étant fait particulièrement remarquer dans le combat du 7 (prise des redoutes russes devant Sébastopol).

Décorations : Chevalier de la Légion d'honneur, 30 juin 1844 ; officier, 16 juin 1855 ; commandeur, 13 août 1863 ; médaille de Crimée ; médaille de la valeur militaire de Sardaigne ; commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand et de celui de François Ier des deux Siciles (1860).

Le colonel Peyssard s'était marié, le 3 mars 1853, avec Dlle Marie-Thérèse-Blanche de Vassal de Montviel et, en secondes noces, le 14 avril 1857, avec Dlle Eugénie Maës. Il mourut à Nantes le 10 octobre 1875.

François Miquet.

UNE EXCURSION A MÉGEVETTE

La vallée de Mégevette, que les étrangers commencent à fréquenter à cause de la fraîcheur de ses sites et de ses forêts de sapins, appartient administrativement à l'arrondissement de Thonon-les-Bains dont elle est distante de 32 kilomètres. Nous nous y rendrons beaucoup plus facilement en remontant la vallée du Risse par la route si pittoresque qui relie Saint-Jeoire à Onion et à Mégevette.

Au sortir de la petite ville de Saint-Jeoire on contourne d'abord le rocher jurassique qui la domine à l'est et l'on atteint rapidement, par une montée assez brusque du vieux chemin, la terrasse d'alluvions anciennes du cimetière et du petit village de Pouilly bâti à une centaine de mètres au-dessus du torrent du Risse. C'est au-dessous de Pouilly que se trouvent les exploitations de tufs calcaires dont la faune ou la flore ont été récemment étudiées par M. M. Le Roux[1] dans ce bulletin. Ces tufs, assez anciens dans leurs portions inférieures et qui se forment encore actuellement, sont dus aux eaux calcaires qui se sont chargées de carbonate de calcium en traversant soit les éboulis, soit les fissures des calcaires jurassiques qui constituent en grande partie la montagne des Frasses. Ces formations tuffeuses plus ou moins développées sont d'ailleurs extrêmement répandues dans toute la région et se rencontrent fréquemment sur la chaîne des Frasses où elles sont faciles à confondre avec les cargneules du Trias.

La route passe à côté des carrières de pierres de taille de Pouilly et ne tarde pas à s'engager dans la coupure pittoresque et profonde qui sépare en deux la masse du rocher de Don. Ce rocher est constitué par un repli des couches du jurassique supérieur (dogger et oxfordien) du Chablais : ce sont des calcaires compacts, presque sans stratification, exploités dans de nombreuses carrières comme pierre de taille ou même comme marbres; les fossiles y sont très rares, sauf dans les calcaires en plaquettes qui représentent l'oxfordien. Ce jurassique est recouvert directement au nord par le crétacé rouge si caractéristique du Chablais et par le Flysch schisto-gréseux.

1. Marc Le Roux : *Revue Savoisienne*, 1904, p. 263.

Le Risse [1] a profondément entamé la grande masse du calcaire : son lit situé au début à une altitude beaucoup plus grande — comme le prouvent les petits paquets d'alluvions que l'on observe ça et là à plus de 100^{m} au-dessus du lit actuel — a dû s'enfoncer progressivement dans le rocher, aidé dans ce travail par la dissolution du calcaire grâce aux eaux souterraines. Vers le milieu de la gorge, en face du pont du Cruz, on aperçoit, sur la rive gauche du torrent, l'extrémité d'une jolie cluse boisée ayant la même origine que celle du Risse et où serpente le petit cours d'eau qui vient de Drevy et des marais de Ley.

Au sortir du défilé, la route, après avoir coupé des affleurements de crétacé, de flysch et un paquet de tufs calcaires, traverse la grande plaine herbeuse d'Onion due en partie à la nature relativement tendre du sous-sol constitué par le crétacé et le flysch. Elle est encombrée actuellement par des dépôts de transport : alluvions anciennes et récentes et surtout dépôts glaciaires. Ceux-ci sont constitués essentiellement par de la moraine de fond, c'est-à-dire boue glaciaire à cailloux plus ou moins arrondis, polis et striés. Ils ne renferment que des roches de la région : calcaires jurassiques, crétaciques, calcaire marneux du flysch et aucun élément cristallin. Ni le glacier du Rhône, ni le glacier de l'Arve ne paraissent avoir atteint la vallée du Risse et ses dépôts sont dus soit à une branche du glacier du Giffre soit plutôt à un glacier local descendu par la vallée de Mégevette.

Ces dépôts, comme toujours, constituent un sol se durcissant fortement par la sécheresse mais devenant très instable sous l'action de l'humidité : aussi les Ponts et Chaussées ont-ils rencontré, dans la construction des routes et des ponts, des difficultés extrêmement grandes et souvent difficiles à surmonter [2]. Les éboulements et les mouvements de terrains sont extrêmement fréquents dans cette vallée : c'est ainsi qu'il s'en est produit à plusieurs reprises sur la rive gauche du torrent en face d'Onion et que nous avons pu, en 1904, en compagnie de M. Deschamps, conducteur des Ponts et Chaussées à Bonneville, étudier un mouvement glaciaire assez important, dû à des infiltrations

1. Les anciens auteurs écrivent aussi fréquemment *le Riche*.

2. Des affaissements et des mouvements de terrains se manifestent fréquemment sur la route d'Onion et la nouvelle route en construction d'Onion aux villages de Pessy et des Sométis sur la rive gauche du Risse, qui utilise avec raison pour la traversée du torrent les pointements de calcaires jurassiques et crétacés qui affleurent près de Verneys, a nécessité déjà des travaux considérables pour maintenir la boue glaciaire toujours prête à diffluer sous l'action de l'eau qui la délaye facilement.

d'eau. A partir de Sous-les-Saix, où les terrains marécageux sont très fréquents, une masse énorme de terrains s'est mise en mouvement, glissant à la surface du flysch, transportant des champs entiers et des arbres volumineux, déterminant des crevasses et des dénivellations considérables et ayant barré momentanément le Risse qui forma en amont un lac temporaire d'une dizaine de mètres de profondeur.

Le Risse reçoit près des Verneys un affluent important : celui-ci prend sa source sous la Haute-Pointe et traverse une épaisseur considérable de flysch schisteux et calcaire avant d'atteindre les dépôts de transport du fond de la vallée. On peut recueillir rapidement — surtout dans les bancs calcareo-marneux gris-blanchâtre alternant avec des grès fins à traces charbonneuses de ce flysch — de nombreux fucoïdes (traces d'algues marines) se rapportant aux espèces suivantes :

Helminthoïdes labyrinthica Heer.
Chondrites arbuscula Fisch-Oost.
Chondrites intricatus Brongt.
Chondrites Targioni Brongt.
Chondrites affinis Stern.
Chondrites Fischeri Heer.

La route et le Risse se rapprochent de nouveau pour franchir, dans une gorge resserrée et pittoresque connue sous le nom de défilé de Trappes, la grande masse de calcaires compacts du Jurassique moyen et supérieur de l'extrémité de la montagne de Mégevette. Près de l'entrée du défilé l'on peut observer une belle source vauclusienne perenne très abondante tandis que celles de l'intérieur du défilé ne fonctionnent que lors de la fonte des neiges ou après des pluies abondantes. Le calcaire jurassique est exploité assez activement dans les carrières de Trappes en particulier.

Vers la sortie sur Mégevette on rencontre, comme en plusieurs points du défilé, des lambeaux d'alluvions glaciaires qui nous paraissent être la preuve que la cluse du Risse a dû être creusée en grande partie avant la grande extension glaciaire. Le torrent disparaît presque complètement sous un gros paquet d'éboulis calcaires au milieu desquels un sentier permet de traverser le Risse à pied sec : cet éboulis a dû barrer le cours du torrent et créer en amont un lac temporaire dont l'existence est d'ailleurs indiquée par l'allure des alluvions au sud de Mégevette.

La petite vallée de Mégevette, dont l'altitude moyenne est de

950m, est, comme celle d'Onion, encombrée par les dépôts de transport : le fond de la vallée, presque horizontal, est rempli par des alluvions récentes plus ou moins tourbeuses, bien visibles à l'est du chef-lieu ; par des alluvions plus anciennes quoique post-glaciaires bien développées en aval au sud du village et sur la rive gauche le long des nants des Fornets. Elles constituent là en particulier une série de cônes de déjection emboîtés les uns dans les autres à la partie supérieure tandis que dans le bas de la vallée elles constituent, à notre avis, un delta torrentiel tout à fait typique avec ses couches inclinées d'éléments grossiers et d'éléments plus fins recouverts par des couches horizontales. Ces couches horizontales, qui se relient à la terrasse d'alluvion sur laquelle passe la route au sortir du défilé de Trappes, indiquent l'ancien niveau du lac de Mégevette dont nous avons indiqué l'existence un peu plus haut : ces alluvions ont été entamées et érodées de nouveau par le torrent après la rupture de la digue du défilé. Enfin il existe en outre, des dépôts glaciaires toujours d'origine locale s'élevant assez haut sur les deux flancs de la vallée.

La vallée de Mégevette, orientée sensiblement N.-S., vient se terminer au nord au col de Jambaz (1040m) d'où l'on peut se rendre soit à Lullin, soit à Bellevaux [1] et descendre par la vallée intéressante de la Dranse de Bellevaux au pont de Bioge ou à Armoy et Thonon. Le col creusé dans les calcaires marneux bigarrés, rouges et verts grisâtres du crétacé supérieur, est occupé en outre par un petit lambeau d'alluvions récentes. Le Risse réduit à un petit ruisselet, malgré les sources que l'on peut observer dans les prairies en aval du col, traverse le col de Jambaz puis contourne l'extrémité du sommet (1436m) et vient prendre sa source au pied du Mont-d'Irminte (1626m) : tandis que de sa source jusqu'en amont du col il coule sensiblement S.-.N, à partir du col jusqu'à son confluent avec le Giffre sa direction est N.-S. Il est donc probable que la première partie de son cours a été captée par suite de l'érosion régressive et devait autrefois, lorsque le Risse avait sa source au col de Jambaz, s'écouler vers la Dranse de Bellevaux comme les ruisseaux voisins.

Au point de vue géologique, la vallée de Mégevette constitue une vallée synclinale de crétacé supérieur et de flysch. Les for-

1. Les cailloux alpins (protogine) apportés par le glacier du Rhône s'observent jusque vers Bellevaux mais non au delà : ce glacier n'a donc pas tranchi le col de Jambaz.

mations sont surtout bien développées sur le flanc oriental de la Fougliat (1625m), extrémité méridionale et terminale de l'anticlinal du Grammont qui se poursuit à travers tout le Chablais et au N. de la vallée du Rhône dans les Préalpes vaudoises. Ces mêmes terrains de flysch et de crétacé, souvent boisés ou couverts de prairies, constituent également, comme nous l'avons vu, plus ou moins plissés [1] le flanc oriental du val d'Onion sous la Haute-Pointe et le Crêt-Roti.

Le versant occidental de la vallée de Mégevette, également boisé jusque vers 1200m, est constitué par la chaîne de Miribelle (ou Miribel). Cette chaîne s'étend depuis Bellevaux jusqu'à Saint-Jeoire. Les sommités principales sont : au sud les Brasses (1507m), (avec Belleface et Château Cornu), plus au nord Miribel (1586m) dont l'ascension est facile depuis Mégevette, enfin la chaîne d'Irminte ou Hirmente (1696m). Cette chaîne, presque partout couverte de cultures et tapissée de beaux pâturages, est presque exclusivement calcaire et constitue dans son ensemble un faisceau d'anticlinaux et de synclinaux jurassiques très aigus disposés presque en éventail plus ou moins compliqué par des plis et des failles secondaires s'ouvrant parfois jusqu'au Lias et au Trias (cargneule). Elle appartient à la zone jurassique du Chablais de M. Renevier [2], aux Préalpes externes de M. Lugeon *(loc. cit.)*. Cette zone, au sud de Bellevaux, se bifurque et est justement séparée de la branche orientale qui constitue la Haute-Pointe par les vallées de Mégevette et d'Onion.

Si le phénomène des lapiés — si fréquent dans les régions calcaires, dont les couches sont peu inclinées — est peu développé dans cette chaîne sauf sur certains calcaires compacts du jurassique supérieur, les autres accidents, dus à la dissolution du calcaire par l'eau chargée de gaz carbonique, sont extrêmement nombreux. A chaque pas pour ainsi dire, on rencontre avec un peu d'attention des bétoires ou avens, des fentes et des cassures agrandies par les eaux ; les grottes enfin sont extrêmement fréquentes dans ce massif calcaire ; une vieille légende veut même que des souterrains, creusés par la circulation des eaux souterraines et par la dissolution du calcaire par ces eaux, traversent toute la montagne et permettent d'aller de la vallée

1. L'anticlinal du Grammont peut se suivre dans le Flysch jusque vers le sommet (1659m) sous la Haute-Pointe. (M. Lugeon : *Description géol. du Chablais, B. Serv. C. Géol. de Fr*, n° 49, 1896, p. 111.)

2. *B. Soc. Vaud sc. nat.*, 1893, n° 110, p. 87 ; *Eclog. Geol. Helv.*, 1892, t. III, p. 293 ; 1893, t. IV, p. 45, 53, 98 et pl. 4

de Mégevette ou d'Onion dans celle de Bogève. Les plus célèbres de ces grottes sont celles qui sont connues sous le nom de *Grotte de Mégevette* dont deux des ouvertures principales se trouvent au sud de Mégevette, un peu avant l'entrée de la gorge au-dessus du hameau de la Culaz [1].

Ces grottes, que nous avons eu l'occasion de visisiter [2] il y a deux ans, nous ont paru entièrement creusées dans les calcaires du Malm (jurassique supérieur) et notre exploration, bien que très rapide, nous a permis cependant de constater le développement et la beauté des souterrains qui les constituent. Un plan dressé en 1897, par un touriste genevois [3], existe à la mairie : il serait à souhaiter que ce plan fut complété et que ces grottes soient explorées d'une façon méthodique par un amateur de spéléologie. C'est qu'en effet, à côté de l'intérêt pittoresque que présente toujours l'exploration d'une grotte, celles de Mégevette présentent en outre un intérêt scientifique de premier ordre par les ossements qui y ont été recueillis et qui indiquent un gisement fossilifère exceptionnel pour la Haute-Savoie comme nous allons essayer de le montrer.

Le sol de la grotte, dans la partie que nous avons explorée, est constitué soit par un limon gras, jaune, blanchâtre, fortement argileux et glissant, résidu probable de la dissolution du calcaire, peut-être aussi du lavage du limon superficiel d'altération entraîné par les eaux d'infiltration [4]. On trouve, en outre, de nombreux débris anguleux de calcaire, parfois des blocs volumineux (surtout près de l'entrée) provenant de l'effritement des parois de la grotte. Ces débris sont mélangés avec le limon

1. M. M. Le Roux, dans son excellent *Guide de la Haute-Savoie*, les indique sommairement (p. 244) et y signale des ossements d'ours, de cerfs et des poteries préhistoriques. Le *Guide du Syndicat d'initiative de Thonon* se contente de dire : grotte d'un développement considérable et renfermant encore des parties inexplorées.

2. Nous étions accompagné dans cette visite par notre excellent ami, M. Deschamps, conducteur des Ponts et Chaussées à Bonneville et par M. Jacob, préparateur de géologie à l'Université de Grenoble. (Grotte *A* du plan).

3. M. Alexandre Le Royer, docteur ès-sciences. Les chiffres portés sur le plan indiquent les cotes, les traits courts et parallèles, un rétrécissement des parois ou un éboulement. Les grottes se trouvent un peu au sud et au dessus du hameau de la Culaz, tout près de l'entrée du défilé des Trappes. Il n'y a pas de chemin pour s'y rendre sauf un sentier de chèvres. On devra s'informer près des gens du pays.

4. Les fissures des calcaires compacts, dans lesquelles circulent les eaux souterraines, sont toujours plus ou moins larges et s'agrandissent toujours par suite de cette circulation, aussi la filtration est-elle souvent imparfaite et les eaux des sources vauclusiennes sont à surveiller attentivement. La source vauclusienne perenne que nous avons signalée plus haut et qui provient justement des eaux d'infiltration tombée à la surface de la montagne, nous a paru cependant extrêmement pure.

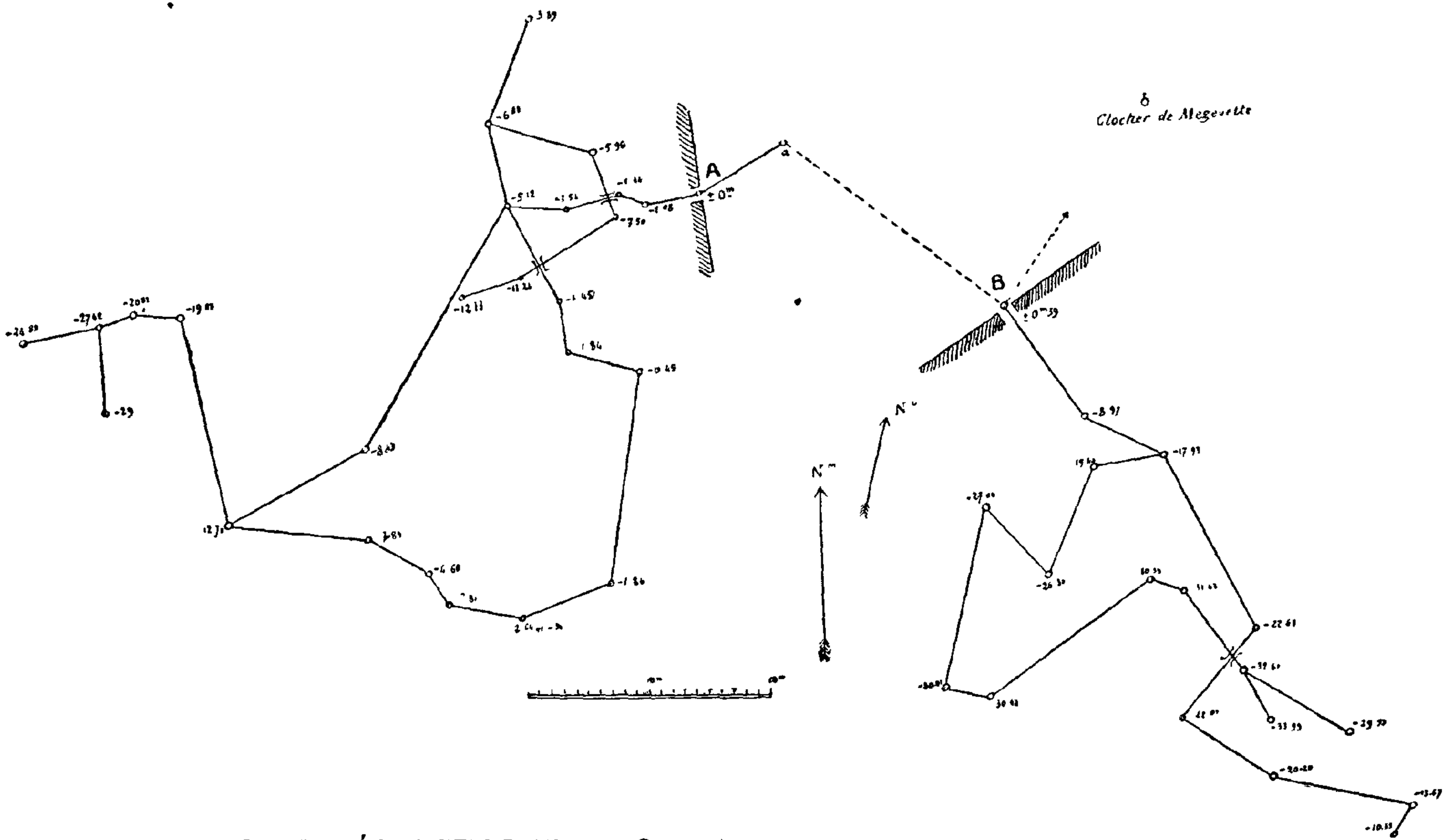

GROTTES DE MÉGEVETTE (HAUTE-SAVOIE). *(Levé exécuté par Alex. Le Royer, Dr ès-sciences, en 1897.)*

précédent ou bien sont cimentés les uns aux autres par des infiltrations calcaires.

D'après notre guide, les ossements auraient tous été recueillis un peu à droite de l'entrée : des fouilles très superficielles que nous y avons faites nous ont permis de recueillir en effet quelques mauvais débris d'ossements : il est probable qu'une exploration méthodique des grottes permettrait de découvrir d'autres gisements fossilifères.

Les ossements recueillis dans des fouilles antérieures, en particulier par M. B. Boner, de Genève [1], ont été étudiés par le professeur Studer, de Berne, qui y a reconnu, si nos souvenirs sont bien exacts, les animaux suivants :

Ours (canines) ;
Bois de Renne (?) ;
Cerfs ;
Chèvres, Moutons ;

et des tessons de poterie.

Que sont devenus ces ossements qui étaient très nombreux : les uns ont dû rester à Berne ou à Genève, une partie aurait été expédiée à Montpellier [2]. L'étude rapide que nous avons pu faire des ossements que possède encore M. Decroux, hôtelier à Mégevette, nous a permis de reconnaître :

L'Homme (bassins, vertèbres, cubitus, radius) ;
Le Mouton, la Chèvre ;
Bois de Renne, d'Elan, de Cerf (dents et ossements divers) ;
Ours (paraissant de plus grande taille que l'ours brun), (canines et différents ossements) ;
Débris de charbons et de poteries.

Un fait qui nous a frappé et sur lequel nous désirons appeler l'attention pour mettre en garde les futurs explorateurs de la grotte, est le suivant : les ossements que nous avons examinés ne nous ont pas paru tous du même âge d'après leur couleur et leur degré de conservation. Les ossements humains, en particulier, nous paraissent beaucoup plus récents que ceux de la plupart des autres d'animaux que nous avons étudiés : aussi sommes-nous très hésitant pour affirmer que les grottes de

1. Article du journal *La Suisse,* supplément du 4 mai 1901.
2. On nous permettra de regretter ici la dispersion de ces documents intéressants qui auraient été bien mieux placés soit au Musée chablaisien à Thonon, soit au Musée de Bonneville pour ne parler que des plus rapprochés.

Mégevette aient pu être habitées dès les temps post-glaciaires malgré la présence de débris de charbons et de poteries.

Des personnes dignes de foi nous avaient affirmé que l'on avait rencontré dans ces grottes de Mégevette des débris d'éléphant ; et en effet, tout près de là, à Bellevaux, au ravin de la Keuma, on a trouvé une défense de mammouth [1] *(Elephas primigenius)* dans des éboulis dont les rapports avec le glaciaire ou les alluvions anciennes sont malheureusement peu nets. Nous n'avons malheureusement pu vérifier le fait pour la région de Mégevette, bien que les débris de mammouth trouvés sur presque tout le pourtour du lac Léman, indiquent que cet éléphant ait pu vivre dans toute cette région lors du retrait des glaciers alpins.

Quoi qu'il en soit cette petite faune, que des recherches ultérieures pourront certainement préciser et compléter, est dès à présent des plus intéressantes puisqu'elle indique pour la vallée de Mégevette la présence d'animaux qui n'y existent plus depuis déjà bien longtemps, depuis probablement la première apparition de l'homme dans ces régions, lors du retrait des grands glaciers de l'époque quaternaire. Ajoutons pour terminer que, lors de ce retrait, les grottes de Mégevette, dont les entrées sont aujourd'hui obstruées et dont les abords mêmes sont devenus assez difficiles, devaient présenter un aspect sans doute très différent de l'aspect actuel et que les ossements que l'on y rencontre aujourd'hui doivent avoir des origines très variées : ils peuvent provenir en effet soit des hommes qui ont utilisé ces souterrains comme habitations ou comme lieux de sépultures, soit des animaux qui en ont fait leur repaire, ou bien aussi des apports par les eaux souterraines d'infiltration.

Nous serions heureux si cette brève notice, sur une région qui présente déjà pour le touriste tant d'attraits, attire l'attention sur les phénomènes naturels dont elle a été l'objet et suscite de nouvelles observations sur la préhistoire encore si mal connue de ce coin de la Haute-Savoie.

H. Douxami.

Maître de conférences de géologie
à l'Université de Lille.

1. Déposée actuellement au Musée chablaisien à Thonon.

UN AUTOGRAPHE INÉDIT DU CONVENTIONNEL SIMOND

Jusqu'à ce jour, le conventionnel Simond n'a pas eu ce qu'on appelle une bonne presse.

Le cardinal Billiet, qui lui a consacré une notice, nous le présente comme un prêtre sans mœurs et un voleur. Ernest Daudet, renchérissant encore, en fait *un politicien pourri de vices* et *dépourvu de toute élévation d'âme.*

Cependant, le chanoine Grillet avait apprécié sans acrimonie le rôle de Simond, dans un article retrouvé et publié par M. Folliet, mais qui fut, en son temps, jugé trop bienveillant par l'autorité ecclésiastique et, pour ce motif, exclu du dictionnaire historique du Mont-Blanc.

Malgré cet article et celui, plutôt favorable, de M. Meyer dans la *Galerie française,* on peut dire que le personnage qui nous occupe a laissé, comme homme, une réputation équivoque.

Le document qu'on va lire n'est pas de nature à modifier en bien la renommée de son auteur.

C'est une lettre qui révèle, de façon très curieuse, le caractère de Simond. Même en tenant compte de l'époque, on ne peut s'empêcher de trouver bizarre la conduite de ce conventionnel qui croit sauver la patrie en dénonçant comme *agioteur, muscadin et égoïste* un tailleur qui lui avait fait payer quarante-huit livres une paire de culottes non doublées.

Je dois la communication de cette pièce à l'obligeance d'un Alsacien d'origine savoisienne, M. Emile Trombert, juge au tribunal d'Angers, qui l'a extraite d'un registre où sont réunis des documents originaux, très rares, sur la période révolutionnaire à Strasbourg.

Elle ne porte pas de date, mais, d'après la place qu'elle occupe dans le recueil, elle doit être de l'an II de la République française une et indivisible, c'est-à-dire de 1793, et, par conséquent datée des derniers jours de Simond, qui fut décapité le 10 avril.

SIMOND contre RÉNÉ, tailleur, au Comité de surveillance de Strasbourg.

Comme le devoir d'un Républicain est de veiller à l'exécution des lois, et que sans la surveillance des amis du bien public la Révolution succomberait sous le poids de l'intrigue et de l'égoïsme, et que ce n'est qu'en punissant sévèrement ses ennemis, sous quelques signes qu'ils puissent paraître, que nous parviendrons à consolider notre ouvrage,

Je vous dénonce le citoyen Réné, tailleur d'habits, rue de la Mésange. Je ne le connais pas assez pour le traiter d'aristocrate, mais sa conduite le prouve ; prenez des renseignements sur son compte et vous trouverez

une infinité de citoyens qui lui reprocheront de leur avoir vendu ses marchandises excessivement chères ; les rapports qui me sont parvenus et que je prouverai, font que le citoyen Coutailloux, secrétaire du général Dièche, lui a remis deux pièces de nankin pour lui faire un pantalon et une carmagnole ; il est vrai qu'il a fourni la doublure pour la veste, de même que les fournitures du pantalon ; mais il sera facile de voir qu'avec deux pièces de nankin il n'y a pas grand chose à fournir, et même que tout peut être doublé du même. Hé bien ! il lui a fait payer quarante-deux livres de façon ; il en est autant arrivé au citoyen Ferrière, employé chez Pommier, commissaire des guerres ; à moi, il a vendu une paire de culottes de drap non doublée, quarante-huit livres ; il a profité du grand besoin que j'en avais, après m'avoir manqué de parole pour celles que je lui avais donné à faire. Prenez des renseignements ultérieurs ; et, s'il ne m'est pas permis de le nommer aristocrate, je puis le nommer agioteur, muscadin et égoïste, ce qui vient à peu près au même, êtres aussi dangereux les uns que les autres.

Signé : Simond, au bureau des étrangers.

Je soussigné certifie la dénonciation véritable.
Signé : Coutailloux, *secrétaire du général Dièche.*

Je soussigné certifie la dénonciation ci-dessus véritable.
Signé : Ferrière.

Pour copie conforme,
François Miquet.

ABSENCE

Rien n'est aussi méchant qu'une fenêtre close
Où quelque doux visage s'est évanoui,
Lorsque le regard s'écrase meurtri
Sur la rigueur de la persienne morose.

L'attente va son pas craintif, le cœur en rose.
Quel mutisme railleur et quel espoir enfui !
Le mur malfaisant ricane d'ennui
Comme si du mystère il savait seul la cause.

Et jusqu'où va durer cette cruelle pause ?
L'été qui l'illumine en demeure assombri
Et le souvenir au perfide oubli
Sacrifie impuissant chaque jour quelque chose.

Sentir ainsi qu'une image se décompose
Et s'efface en parfum sur le cœur attendri !
Que vienne l'heure lente où le mur a souri ;
Qu'à la fenêtre le doux visage se pose.

Charles Marteaux.

GLANES

Mouvements sismiques en Savoie. — Deux secousses légères de tremblement de terre se sont produites à Chamonix le 13 août dernier, vers 10 h. et demie du matin. La seconde, qui a été la plus forte, a duré environ 5 secondes. Leur direction était sensiblement S.E.-N.O. Il est à noter que les appareils sismographiques de Grenoble, installés par M. Kilian, professeur à la Faculté des sciences de cette université, ont enregistré ce même jour un ébranlement dans la direction N S. à 10 h. 34' 40" du matin.

A la suite du tremblement de terre qui eut lieu dans la nuit du 28 avril dernier, une dizaine de sources d'eau froide surgirent à Argentière. D'après les renseignements fournis par M. le Dr Payot à M E.-A. Martel, leur débit est de 3 à 400 litres par seconde. Leur émergence s'effectue à l'est du village, en contrebas du chemin de la forêt, au pied d'un abrupt de terrain de 4 m. de hauteur sur 80 m. de longueur et à 100 mètres environ au-dessus des prairies. Elles s'écoulent vers l'Arve en traversant le sentier qui se dirige vers la moraine droite du glacier.

Nécrologie. — 18 septembre 1905 : Mort du chanoine J.-M. Chevallier, ancien président et un des fondateurs de l'Académie Salésienne; il est l'auteur de la *Monographie de la paroisse de Reignier* et de plusieurs autres publications.

Statistique (suite), 1901. — *Recrutement* : Ont été ajournés en Hte-Savoie 373 jeunes gens dont 347 pour faiblesse de complexion et 26 pour défaut de taille. En Savoie, les chiffres sont respectivement 206, 182 et 24. Le nombre des jeunes gens maintenus sur les listes de tirage atteint en Hte-Savoie 2560, en Savoie 2354, pour la classe 1900. Sur ce nombre 39 et 26 conscrits ont moins de 1m,54 de taille; 253 et 578 atteignent de 1m54 à 1m62, etc. Au-delà de 1m,70 la Savoie donne 474 conscrits et la Haute-Savoie 711.

On peut en conclure que d'une façon générale, notre département fournit les plus hautes tailles, probablement par suite d'une émigration burgonde et allemanique plus considérable; que les petites tailles sont plus fréquentes en Savoie où le type brachycéphale paraît plus dense dans certaines vallées; en revanche les conscrits de la Hte-Savoie sont moins bien constitués.

Au point de vue de l'instruction la Savoie avec une population moindre (254.781) offre 20 conscrits ne sachant ni lire ni écrire, la Hte-Savoie (263.803), 5 seulement; 11 sachant lire contre 2 en Hte-Savoie. Si le niveau se relève pour ceux qui savent lire et écrire, par contre l'instruction primaire et supérieure est bien plus développée dans notre département.

— *Justice.* La Cour d'appel de Chambéry est, après celle de Bastia (281,543 hab.), la plus petite de France; elle a une population de 518,182 habitants. Au-dessus d'elle vient celle d'Agen avec 772,163 hab. et celles de Besançon, Pau et Limoges qui en ont 930,000 environ d'après le dénombrement de 1896. Le nombre de ses magistrats, de ses chambres, de ses notaires, etc., est en proportion de son étendue, sauf pour le nombre des avocats inscrits au tableau dans les tribunaux de première instance (69 en 1900) qui la place au 21e rang sur 26. Elle garde ce rang au point de vue des affaires contentieuses terminées ou encore à juger en 1900 dans son tribunal de commerce ou dans ses tribunaux civils jugeant commercialement. Elle n'a plus que le 23e pour le nombre des jugements rendus (4,325) par ses tribunaux de simple police. Elle descend au dernier rang pour le nombre de ses récidivistes jugés (647). En 1900, 24 personnes ont été condamnées pour crime soit contre les personnes et l'ordre public (13) soit contre les propriétés (11).

Notons que les crimes sont surtout commis par des personnes de 25 à 30 ans, le plus souvent célibataires, ouvriers ou campagnards. Le total des affaires a été de 2,034 et celui des prévenus de 2,550. Les coups et les vols, ici comme ailleurs, sont les causes les plus communes; Chambéry et Pau viennent au 2e rang avec 366 délits forestiers, après Bastia (882), les interdictions de séjour ont été de 8 en 1900, ce qui classe la cour de Chambéry la 8e avec celle de Riom

Ajoutons que 171 personnes ont péri accidentellement surtout par suite d'éboulement, de chute, d'incendie. Il y a eu en outre 26 noyés et 48 suicides.

	FROMENT		MÉTEIL		SEIGLE		ORGE		SARRAZIN		AVOINE		MAIS		VIGNES	
	SAVOIE	H[te]-SAVOIE	SAVOIE	H[te]-SAVOIE	SAVOIE	H[te]-SAVOIE	SAVOIE	H[te]-SAVOIE	SAVOIE	H[te]-SAVOIE	SAVOIE	H[te]-SAVOIE	SAVOIE	H[te]-SAVOIE	SAVOIE	H[te]-SAVOIE
Superficie cultivée en hectares.....	20.718	31.460	2.735	2.175	15.250	1.669	2 074	1 225	1 235	791	8 059	13 772	3 454	136	12.225	6.484
Nombre d'hectolitres récoltés.....	319.000	529.190	42.140	35.710	197.490	24.790	34.500	22.320	14.690	10.810	158.120	321.820	69.880	2.060	280 765	324 200
Production moyenne d'hectare en hectol.	15[hl],40	16[hl],82	15[hl],40	16[hl],41	12[hl],95	14[hl],85	16[hl],63	18[hl],21	11[hl],89	13[hl],66	19[hl],62	23[hl],36	20[hl],23	13[hl],21	22[hl],96	50[hl]
Valeur moyenne de l'hectolitre.....	16[fr],83	15[fr],98	12[fr],48	11[fr],66	12[fr],23	10[fr],95	10[fr],70	12[fr],11	12[fr],33	9[fr],02	12[fr],92	14[fr],81	»	»	23[fr]	20[fr]

Valeur totale du froment récolté : en Savoie, 5.368.770 fr.; en Haute-Savoie, 8.456.460 fr.

Valeur totale de la production de la vigne : en Savoie, 6.455.755 fr.; en Haute-Savoie, 6.484.000 fr.

Ainsi le froment, le seigle et l'avoine sont plus cultivés en Haute-Savoie et les autres céréales y produisent davantage par hectare. Les prix sont aussi plus faibles sauf en ce qui concerne l'avoine et l'orge. Pour la vigne, la Haute-Savoie, avec une superficie moindre de près de moitié, produit plus d'hectolitres de vin, et bien que vendant moins cher l'hectolitre, elle dépasse le chiffre d'affaires du département voisin. L'agriculture y est donc plus avancée. Quant aux forêts, la Savoie vient au onzième rang avec 80.122[ha],54[a] de superficie, la Haute-Savoie n'en a que 45.022[ha],01[a]. Ajoutons qu'en 1901, une somme de 21.789 fr. 29 de primes pour la sériciculture a été ordonnancée pour la Savoie, et pour le nôtre, aucune.

Industrie minérale : La Haute-Savoie ne produit que 1 322 tonnes de houille ou d'anthracite valant 11.822 fr. au prix assez cher de 35 fr. 95 la tonne ; la Savoie, plus favorisée, en produit 27.571 tonnes à un prix un peu moindre. La Savoie n'exploite que peu de tourbe (150 tonnes valant 450 fr) et la Haute-Savoie, pas du tout ; il en est de même des minerais de fer, non pas que ces départements en soient dépourvus, mais le prix élevé de la main d'œuvre a fait cesser ces exploitations auxquelles s'étaient adonnés les Gaulois et les Romains. Si la Savoie retire 8.699 fr. de la vente de certains autres minérais métallifères (90 tonnes), la Haute-Savoie retire 42.608 fr. des 3.272 tonnes de ses minerais bitumineux (asphaltes de Lovagny, etc.). La production métallurgique des fers et aciers atteint en Savoie 2 200 fr. (p. 141). Au point de vue des forces motrices, la Haute-Savoie a 310 établissements avec 156 récipients de vapeur déclarés, 344 chaudières et 256 machines. L'activité industrielle est moindre en Savoie (p. 153).

Ch. Marteaux.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

A. Magnin : **La Végétation des Lacs du Jura** (*Mémoires de la Société botanique de Lyon*, 1902-1903).

Les études limnologiques sont, en France, de date relativement récente. Les Suisses nous ont précédés dans cette voie et l'admirable monument élevé par le professeur Forel à la monographie du Léman a servi de modèle pour de nombreux travaux dont elle a marqué les lignes directrices. Les lacs français ont d'ailleurs été l'objet des préoccupations de certains savants qui, tels MM. Thoulet, Delebecque, Belloc, Duparc, ont dirigé leurs recherches vers la topographie et la physique des lacs, tandis que d'autres ont entrepris des études faunistiques ou floristiques. Parmi ces derniers, il faut citer le professeur Magnin, qui vient d'apporter par ses patientes et belles recherches une contribution des plus importantes à la connaissance de la végétation lacustre. Sous ce titre : *La Végétation des Lacs du Jura*, le savant botaniste de Besançon a publié, en un volume copieusement documenté et illustré, l'état actuel de la science limnologique en ce qui touche à la biologie végétale, au développement de laquelle ses beaux travaux ont imprimé la plus sérieuse impulsion.

M. Magnin a exploré pendant une période de dix années, de 1890 à 1900, soixante-quatorze lacs, étangs et marais lacustres de la région jurassienne. Après avoir décrit, en des monographies botaniques, la flore de chaque lac en particulier, dressé leurs listes floristiques, il a, dans le domaine biologique, écrit des chapitres fort intéressants sur la géographie botanique de ces bassins d'eau douce, et déterminé les zones de végétation, les associations végétales, les espèces rares ou formes nouvelles qui sont propres aux lacs jurassiens. Il a montré la répartition des plantes lacustres dans la région littorale, végétation si caractéristique par ses éléments, son origine et son évolution. Autant de curieux problèmes que l'auteur a tenté de résoudre avec beaucoup de sagacité.

Les chapitres consacrés à la description du Jura lacustre méridional, qui contiennent les monographies des lacs du Bourget, d'Aiguebelette, de Saint-Jean le Chevelu, nous intéressent particulièrement puisque ces bassins lacustres sont

situés en Savoie [1]. Aussi nous en signalerons, d'après l'auteur. les caractéristiques principales.

Dans le lac du Bourget, il faut noter la répartition de la végétation. Les zones concentriques habituelles aux lacs du Jura n'y sont pas disposées régulièrement et de façon continue. Il y a cependant les trois zones normales sur le bord oriental : 1° la ceinture de Roseaux (Phragmitaie) ; 2° celle des Joncs (Scirpaie) ; 3° la zone des Potamogetons ou des Myriophylles (Potamaie). Vers l'ouest, on constate une disposition anormale. Quant à la région des larges hauts fonds (ou beine) qui se rencontrent aux extrémités méridionale et septentrionale, les associations des zones (Phragmites, Scirpes, Potamots) y sont distribuées sans ordre.

Dans ce lac, le Dr Magnin signale quelques plantes caractéristiques dont la dispersion est intéressante. Dans les marais des bords nord et sud, ce sont : *Scirpus carinatus*, forme du *Scirpus lacustris* qu'on retrouve par exemple sur le bord du Léman ; *Allium acutangulum*, plante des bords du Rhône, de l'Ain, de l'Arve et de la Dranse ; *Drosera longifolia*, caractéristique des marais du Jura méridional ; *Ranunculus lingua*, *Lathyrus palustris*. Sur la grève : *Bryum versicolor* et *Ranunculus reptans* qu'on retrouve aux lacs de Genève et de Constance ; *Neottia œstivalis*, *Samolus valerandi*, propres au Jura méridional ; *Teucrium scordium*, *Equisetum variegatum*. Dans les eaux du lac, sur les bords : *Marsilia*, *Pilularia*, *Villarsia*, propres aux lacs du Bugey ; plus profondément, la rare *Chara ceratophylla*, rencontrée par l'auteur seulement dans le lac de Paladru et qui se retrouve dans le Léman ; *Naias intermedia*, enfin l'*Elodea canadense*, « la peste des eaux » qui, depuis quelques années, a envahi nombre de rivières en France.

En somme la flore du Bourget présente des analogies remarquables avec celles des lacs de Genève, de Neuchâtel et de Constance.

Le lac d'Aiguebelette a des bords marécageux couverts de la végétation palustre habituelle. Il montre les zones normales des lacs jurassiens : Phragmitaie, Scirpaie, Nupharaie, Pota-

1. Le lac d'Annecy, qui est géographiquement en dehors de la région étudiée et fait partie des lacs subalpins, n'a pas été décrit dans cet ouvrage sur les lacs jurassiens. Il est cependant cité à plusieurs reprises, à titre de comparaison, au point de vue de la répartition des zones de végétation. Je remercie vivement M. le professeur Magnin d'avoir bien voulu mettre en lumière les résultats consignés dans mes notes biologiques sur le lac d'Annecy, parues en 1899. Cette étude sommaire sera d'ailleurs prochainement suivie par une publication aussi complète que possible de mes recherches sur la faune et la flore de ce lac.

maie, avec combinaisons variables. Les plantes caractéristiques sont : *Trapa natans*, *Naias major*, *Isnardia*, et dans les marais tourbeux du bord : *Calamagrostis lanceolata*.

Les petits lacs de St-Jean de Chevelu, situés au milieu de prairies marécageuses, ont les caractères des lacs de tourbière aux bords marécageux escarpés, et à plafond tourbeux peu profond. Leur ceinture littorale est formée par : 1° une Mariscaie : *Cladium mariscus*, *Typha latifolia* et *Phragmites lacustris* ; 2° une Scirpaie et une Nupharaie très étroites ; 3° une Myriophyllaie. Les Potamots ainsi que les Characées sont rares ou absents. Dans les marais environnants se trouvent *Selinum carvifolia*, *Hypnum vernicosum*, *Sphagnum cymbifolium*.

Dans la dernière partie de l'ouvrage, M. Magnin développe des considérations générales sur la flore des lacs du Jura et sur la végétation lacustre. C'est d'abord la statistique et les renseignements systématiques sur les plantes lacustres jurassiennes, la répartition de ces limnophytes, puis l'étude comparative de la végétation des différents lacs français.

Les données de géographie botanique occupent dans ce livre une place importante. L'auteur décrit les sociétés et associations végétales, la répartition des zones de végétation. Dans les domaines biologique et physiologique, il étudie le milieu aquatique et les hydrophytes, le milieu lacustre et les limnophytes, les conditions physico-chimiques spéciales et leur influence sur la végétation.

Enfin un dernier chapitre est consacré à l'origine des lacs et de la flore lacustre, à leur évolution, aux variations saisonnières, annuelles et séculaires de la flore, du cycle vital des lacs et aux rapports avec les zones de végétation.

Par la publication de ce remarquable livre consacré uniquement aux végétaux supérieurs (macrophytes) — l'étude des microphytes et du plancton étant réservée pour plus tard — M. Magnin a fait une œuvre éminemment utile. C'est une voie qu'il a ouverte largement aux recherches de géographie botanique sur les lacs français. Il est vivement à souhaiter que l'exemple donné porte ses fruits et que d'autres observations sur les divers bassins lacustres de notre pays viennent se grouper en un faisceau de précieuses contributions aux études limnologiques qui ont été si longtemps délaissées. M. L. R.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

9293. — Annecy. Imprimerie Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 11 octobre 1905.

PRÉSIDENCE DE M. THONION, VICE-PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures, le **Président** fait part à la Société de la mort de Mme Taine, membre de la Florimontane depuis 1900. La Société adresse à la famille de la veuve de l'illustre écrivain le témoignage de sa profonde sympathie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président exprime les regrets de la Société au sujet du départ de M. Kéringer, nommé professeur de dessin au lycée de Laval. Il adresse des félicitations à l'aimable artiste pour cet avancement très mérité et bien dû à son remarquable talent qui fut ici très apprécié.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Max Dorfeuil : *Tableautins*, poésies. (Transmises par M. Désormaux)

Almanach de la Suisse romande pour 1883. (Don de M. Marteaux.)

Série de brochures concernant l'état de la délégation pour l'adoption d'une langue internationale. (Don de M. Marteaux.)

A. Martin : *Notes bryologiques sur Saint-Gervais et la vallée de l'Arve*, 1 br. in-8°, ext. *Rev. bryologique*, 1905. (Don de l'auteur.)

F. Larrivaz : *Quelques Notes sur les Alphabets orientaux*, 1 br. in-8° 1905. (Don de l'auteur.)

Id. : *Les saintes Pérégrinations de Bernard de Breydenbach en 1483*, 1 br. in-8°, Le Caire, 1904. (Don de l'auteur.)

Société des Arts de Genève : *Compte-rendu de l'exercice 1904*.

H. Martineau : *Les Vignes mortes*, poésies, 1897-1904, 1 vol. in-12, Niort, 1905. (Don de l'auteur.)

M. Marteaux fait la communication suivante :

« Lachat, montagne de Lachat est une appellation que l'on rencontre fréquemment dans le vocabulaire topographique de nos deux départements, et dont le sens s'est totalement perdu dans les campagnes. Beaucoup de personnes sont tentées de l'expliquer par le lat. *caput*, tête, d'autant plus qu'on rencontre parfois l'orthographe *Lachapt* (Dingy, Samoëns) soit sur la carte de l'Etat-Major, soit sur le cadastre de 1730 ; mais

c'est à tort, car, entr'autres objections, cette dénomination ne s'applique pas seulement à certains sommets arrondis, mais encore à des sommités d'aspect tout différent. En réalité, une hauteur qu'on appelle la *Chat*, est une colline ou une montagne d'élévation moyenne et couverte de bois chétif ou de broussailles, du moins dans son état primitif, car le déboisement a pu la transformer en pâturages.

« *Chat* remonte au latin classique *călămum*, tige de blé, chaume, par le b. lat. fém. *calmis*. Celui ci se lit dans un diplôme de Charlemagne de 793 (P. Benoît et Brune : *Diplomes de l'abbaye de Saint-Claude*, Montreuil-sur-Mer, 1891) : « *in calmibus merrenses vocabulo* ». En 934, on trouve *calmibus* à peu près synonyme de *alpibus (Mém. de la Soc. d'archéol. de Genève*, II, doc., p. 16) et en 1265 *chalmes* (*Id.*, XIV, p. 79). Cette forme est citée avec *calmus* par Ducange : chaume des champs où la moisson a été faite ; mais l'exemple de 871 qu'il donne montre un sens plus exact : « *per colles et calmes sive pascuaria* ». *Calmem* a subi la même déformation que *vermem*, c'est-à-dire que l'*m* devenu final est tombé ; mais, tandis que cette chute a eu lieu en français après un *r*, elle s'est produite en savoyard après la liquide *l*. C'est ainsi qu'en 1272 s'écrit *Lachat* (Arache) dans les *Mémoires de la Soc. d'archéologie de Genève*, XIV, p. 124, n° 135 : « *quœ vulgariter dicitur Lachal* », auquel on peut comparer le nom *W. de Leschal* en 1220 (*Id.*, IV, doc., p. 31). Enfin l'*l* final, qui ne se faisait pas entendre, a fini par tomber, comme cela a eu lieu pour beaucoup de mots patois, tels que *çhevâ*, de *caballum* ; *deytrâ*, de *dextralem*, et en 1255 pour *mestra*, de *magistralem* : « *li mestra(l) de Vyu* ». *(Mém. de la Soc. d'arch. de Genève,* XIV, n° 48.) *Chal* s'est donc prononcé comme *chà* pour aboutir généralement à *chat.* »

M. Le Roux fait une communication sur un phénomène torrentiel observé le 7 octobre dernier sur le ruisseau des bains de Menthon.

Après une longue série de pluies, l'eau très abondante et légèrement trouble coulait à pleins bords. Il n'y avait point de vent, le lac était calme et le courant se portait violemment, superficiellement et sans mélange avec l'eau ambiante jusqu'à environ 8 mètres du rivage. En ce point, la surface était violemment remuée en tourbillon, tandis que le lac était d'une couleur bleu sombre. Sur la carte des profondeurs, la courbe isobathe de 30 mètres passe à environ 55 mètres du rivage ; le

talus formé par le cône de déjection du torrent est incliné d'environ 45 degrés. La température de l'eau du courant, faute de thermomètre, n'a pu être évaluée rigoureusement, mais, en plongeant la main dans cette eau, puis dans l'eau superficielle du lac, on pouvait apprécier une différence très sensible de température.

L'explication de ce phénomène paraît être la suivante. Les eaux, entraînées par la violence du courant, s'avançaient dans le domaine du lac sans se mélanger à celles de celui-ci ; puis, sous l'influence de leur plus forte densité, les eaux du torrent, après l'annulation de leur force vive, plongeaient brusquement et verticalement dans la profondeur. L'agitation des eaux dénotait l'existence d'un mouvement de giration déterminé par l'aspiration due à la chute verticale de l'eau. C'est donc, sur une plus petite échelle, un phénomène analogue à celui de la célèbre *Bataillère*, embouchure du Rhône dans le Léman, au large du Bouveret : véritable *cascade sous-lacustre* où l'eau limoneuse se sectionne en gros nuages arrondis qui tombent lentement en s'étageant en forme d'escalier dans leur descente à travers l'eau pure et bleue du grand lac.

MM. Gonthier et **Le Roux** présentent la candidature de M. Gave. membre de la Société botanique de France, à Saint-Léonard (Valais). Il sera statué sur cette présentation lors de la prochaine séance.

Le Secrétaire fait part de l'achèvement du *Dictionnaire des Noms populaires français et patois de la Flore savoisienne*, par M. Gave. La publication de cet ouvrage a commencé dans le fascicule d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 8 novembre 1905.

PRÉSIDENCE DE M. THONION, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

FENOUILLET : *Histoire de la Savoie à l'usage des écoles primaires*, 1 vol. in-12, Ducloz, Moûtiers, 1905.

A. BOURGEOIS : *Impressions aixoises et savoisiennes*, 1 vol. in-12, Châlons, 1905.

Cte O. COSTA DE BEAUREGARD : *Une Œnochoe antique en bronze*, ext. de la *Soc. des Ant. de France*, 8 mars 1905.

Zeitschrift fur historische Waffenkunde, Bd. III, H. II. Ch. BUTTIN y analyse des documents pour servir à l'histoire de l'armement au moyen âge et à la Renaissance, par J.-B. Giraud.

(Tous ces ouvrages : dons des auteurs.)

Il est procédé ensuite au vote sur la candidature proposée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. GAVE est nommé membre actif de la Société Florimontane.

M. Marteaux appelle l'attention sur le nom de lieu *(Jacobi de) Duginno* qui apparaît dans le *Nécrologe de Talloires* publié par M. L. Ritz dans la *Revue savoisienne*, 1904, p. 238. L'auteur le fait suivre d'un point d'interrogation, mais la graphie *(Petri de) Dugino* en 1419 rend la lecture de la première certaine. Elle est intéressante en ce qu'elle permettra d'expliquer d'une façon rationnelle l'origine de Duin, qu'on orthographie maintenant Duingt, la réapparition du *g* se justifiant par l'étymologie, comme dans *doigt*. Au reste les personnages cités sont connus. A. de Foras note dans son *Armorial* un Jacques de Duin en 1295 et un autre mort en 1297 (p. 288) et Pierre était un nom fréquent dans cette famille. Quelle que soit la forme originelle, latine ou celtique, de *Duginum* ou *Duginnum*, M. Marteaux en rapproche ensuite le nom de lieu *Doghino* cité dans une charte de 1193 du t. I des *Hist. patriæ monumenta* où l'on voit comme témoin un Guillaume de Mont-Vernier (Savoie), *prior de Doghino*. Si, malgré une petite difficulté phonétique, le prieuré en question était St-Jorioz de Duin, nous en aurions ainsi le plus ancien prieur, le premier cité par M. l'abbé Lavanchy dans sa *Monographie de St-Jorioz (Acad. Salésienne*, t. XIV) Hugues, datant de 1219. Ce Guillaume de Mont-Vernier signe l'acte avec un Pierre de Chambéry et ces deux religieux apparaissent également dans un acte de 1215 par lequel Amédée, évêque de Maurienne, fait une donation à l'église de St-Michel (BESSON : *Mémoires, etc.*, Pr. n° 43). Pierre y est qualifié de doyen de Ceyzérieu (DE FORAS : *Armorial*, p. 348) avec Hugues de Corvenne, doyen d'Annecy et plusieurs chanoines, parmi lesquels notre *Wilhelmus de Monte Garnerio*. Or, on sait que, d'après Gui-

chenon *(Hist. généal.*, Pr., p. 35), les comtes de Maurienne avaient, dès 1103. pris sous leur protection le prieuré de Saint-Jorioz et toutes ses possessions.

Le même revient sur un sceau en fer trouvé aux environs de Saint-Jorioz *(Revue savoisienne*, 1904, p. 77) et dont l'inscription restait à expliquer. En parcourant l'*Inventaire des Archives départementales* (E 932, p. 270), dû au consciencieux dépouillement de notre collègue M. Max Bruchet, il a lu qu'en 1723 il avait été fait un inventaire du mobilier du sieur Machet, à Talloires. Or le notaire Jacquot y mentionne : « un cachet de fer sur lequel sont gravées les armes de la maison de Messieurs de Machet ». Ainsi s'expliqueraient ces deux M accotées qui rappelleraient sans doute deux frères de cette famille. Quant au blason, il faut attendre, pour l'identifier, l'apparition du supplément de l'*Armorial de la Savoie*.

M. Lavorel fait une communication sur un acte du Sénat de Savoie de 1772 portant condamnation à mort de deux individus qui avaient pillé une église et profané des objets sacrés.

Le Conservateur du Musée montre un fragment de bas-relief en terre cuite, datant vraisemblablement du commencement du XIXe siècle et qui a été trouvé dans la terre près de Saint-Jorioz.

Le Président fait ensuite procéder à l'élection des membres du Jury de poésie.

En raison de l'importance du concours et des nombreuses pièces présentées, la Société décide que la lecture du rapport ainsi que la proclamation des lauréats n'auraient lieu qu'à la séance de février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 6 décembre 1905.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le Président fait part de la mort de M. Charles Du Bois-

Melly, survenue le 1er juillet 1905. Membre honoraire de la Société depuis 1885, Du Bois-Melly était le doyen des peintres et des romanciers genevois. Il a laissé les *Nouvelles montagnardes* et surtout ses *Voyages d'Artistes en Italie*, qui sont l'œuvre d'un écrivain d'art très sagace et très informé. Plusieurs publications illustrées témoignent également de la sûreté de son crayon perfectionné à l'école de Calame ; ce sont entre autres ses trois séries qui intéressent particulièrement la Haute-Savoie : *Châteaux, Manoirs et Monastères des environs de Genève*. La Société Florimontane adresse au fils et à la famille de l'érudit et regretté écrivain l'expression de sa profonde sympathie.

Le Secrétaire donne connaissance d'une lettre émanant du Syndicat d'initiative de la Savoie aux termes de laquelle la Société Florimontane est priée de formuler un vœu dans le but d'arrêter la déforestation du sol français en général et dans ses parties non soumises au régime forestier en provoquant la revision du code forestier dans le sens d'une réglementation par région et par nature du sol.

Cette proposition est adoptée et ce vœu sera transmis au président du Touring-Club de France qui est chargé d'intervenir près de M. le Ministre de l'agriculture.

L'échange de la *Revue savoisienne* avec le *Bulletin du Glossaire du Patois de la Suisse romande* est accepté.

M. Le Roux annonce que l'Administration préfectorale lui a fait remettre, pour être déposé au Musée, un drapeau offert en 1870 par la Société Chorale d'Annecy à la 1re légion de la garde mobilisée de la Haute-Savoie.

M. Fontaine attire l'attention sur l'utilité qu'il y aurait à relever les dessins des vieilles maisons, fenêtres, portes offrant un intérêt archéologique, qui existent encore à Annecy. Il propose de faire des croquis qui constitueront ainsi les éléments d'un album documentaire sur le vieil Annecy. Ce projet est accueilli avec empressement et la Société félicite M. Fontaine de son excellente idée.

M. Le Roux annonce que MM. Douxami, maître de conférences à la Faculté des sciences de Lille et Deschamps, conducteur des Ponts et Chaussées à Bonneville, viennent de faire une découverte précieuse en ce qui concerne la paléontologie végétale de la Haute-Savoie.

Les auteurs ont rectifié les idées actuelles sur l'origine de la molasse de Bonneville dont ils ont pu rétablir l'âge en le recu-

lant jusqu'à l'époque du Tongrien supérieur, en se basant sur l'examen des débris végétaux qu'ils y ont recueillis.

Les restes organisés sont extrêmement rares dans la molasse en général, en raison de son origine détritique qui a entravé leur fossilisation. Ils ont cependant pu récolter des empreintes végétales se rapportant à neuf genres : *Palmiers*, *Myricées*, *Laurinées*, *Ericinées*, *Diospyrinées*, *Rhamnées*, *Légumineuses*, qui vivaient sous le couvert de *Conifères* et sur un tapis végétal de *Fougères*. Cette florule témoigne de l'existence dans notre région, à la fin de la période nummulitique, d'un climat méridional analogue à celui qui règne actuellement aux Iles Canaries et au Cap-Vert.

Ces importants résultats sont consignés dans un mémoire accompagné de profils que MM. Douxami et Deschamps ont adressé au Comité de rédaction de la *Revue savoisienne*.

M. Le Roux est particulièrement heureux de constater que ces résultats concordent avec la découverte qu'il fit aux Barattes en 1903, en compagnie de M. Philibert Guinier, d'une magnifique feuille de palmier *(Sabalites)* et d'une feuille de dicotylédone, probablement *Populus sp.*, échantillons conservés dans la collection régionale du Musée. Les marnes rouges qui contenaient ces empreintes végétales sont intercalées dans des couches d'un grès gris grossier analogue au grès de Bonneville, contenant des Corbules et des fragments de polypiers indéterminables. Ce fait affirme le synchronisme et l'identité de dépôt sur toute la lisière occidentale des Hautes Chaînes calcaires (Préalpes du Genevois des auteurs), de sédiments marins qui préludent à l'extension de la molasse aquitanienne qui traversait en écharpe notre pays pour se répandre dans la plaine suisse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

CONCOURS DE POÉSIE ET DE BEAUX-ARTS EN 1906

Le Concours de cette année sera consacré aux Beaux-Arts et à la Poésie. 200 fr. sont affectés à la Poésie et 400 fr. aux Beaux-Arts. Les œuvres devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société, avant le 1er novembre 1906, *terme de rigueur*. — Sont admis à concourir : 1° tous les Français (excepté les membres effectifs de la Société Florimontane) et les anciens membres dont la démission remonte à quatre années révolues ; les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

POÉSIE. — Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents ; seront exclues cependant les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même celles qui ne pourraient supporter une lecture publique ; le nombre minimum des vers est fixé à cent. Les travaux devront être composés en langue française. — *Sous peine d'exclusion les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi (mais sans signer cette déclaration) que leurs œuvres sont inédites et n'ont été présentées à aucun autre concours.*

Les concurrents qui se feraient connaître seront exclus ; les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur écrira son nom et son domicile.

Les manuscrits restent acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

BEAUX-ARTS. — Sont acceptées les œuvres de peinture, sculpture et gravure. Les œuvres peuvent être signées, mais celles qui auraient déjà été couronnées dans d'autres concours sont exclues.

La Société décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir aux œuvres d'art. Les concurrents sont invités à les retirer après la clôture de l'exposition publique et avant le 1er février 1907.

Les œuvres seront adressées, franco, au Musée d'Annecy avec la mention « *Concours de 1906* ».

La Société Florimontane se chargera, *aux frais des intéressés* n'habitant pas Annecy, de l'emballage et du retour des œuvres présentées.

Le Comité de la Société Florimontane.

LES PAROISSES DU DIOCÈSE DE GENÈVE

DÉPENDANT D'AINAY

En 1898, dans un article consacré au *Regeste Genevois*, j'avais essayé de dresser la liste des paroisses de notre diocèse qui, aux XIIe et XIIIe siècles, dépendaient de l'abbaye bénédictine d'Ainay près de Lyon, et j'avais émis, au sujet de l'identification de quelques paroisses une opinion contraire à celle de MM. Lefort et Lullin [1].

Tout récemment notre vice président, M. Marteaux, a repris le même travail. Comparant la bulle d'Eugène III, publiée par la Société d'Histoire de Genève, à celles d'Innocent IV (1250) et de Félix V (1448), il a émis deux ou trois hypothèses personnelles.

C'est à l'examen de ces hypothèses que je vais consacrer quelques instants.

En dehors des trois documents cités par M. Marteaux [2], il en est d'autres très importants pour la question.

Nous avons en effet du pape Eugène III, en faveur de l'abbaye d'Ainay, une bulle du 26 février 1153, antérieure de trois jours seulement à celle accordée au prieuré de Saint-Jean-les-Grottes, et mentionnant dans le même ordre que celle-ci, à trois ou quatre exceptions près, les paroisses du diocèse de Genève dépendant de la célèbre abbaye lyonnaise [3].

Nous avons de plus la visite pastorale de 1443, dont M. Domenjoud possède le texte et dont Besson nous a donné le résumé, et la visite de 1481, dont j'ai publié le résumé, en forme de tableau synoptique, dans le tome XI des *Mémoires de l'Académie Salésienne*.

Ces visites, je le répète, ont dans cette question une grande importance. Il est clair, en effet, que hésitant à identifier le *Mainiaco* de la 2e bulle d'Eugène III avec Magny ou Meynier, son *Colonges* avec Collonge-sous-Salève ou Collonge-Bellerive, je dois me prononcer pour Meynier et Collonge-Bellerive, si je

1. Voir GONTHIER : *Revue Savoisienne*, 1898, p. 156, et *Œuvres Historiques*, tome III, p. 448.

2. En réalité, ces trois documents n'en font que deux : car la bulle de Félix V reproduit purement et simplement celle d'Innocent IV, excepté qu'elle transforme *Barduniaco* en *Bardiniaco*, *Marises* en *Marisco* et le *S. Marta de Tolhono* en *S. M. de Tholiaco*.

3. Voir GREMAUD : *Documents Valaisans*, I, 87 ; *Biblioth. Dumbensis*, II, 36.

retrouve plus tard ces deux paroisses, et non leurs homonymes, parmi les dépendances de l'abbaye d'Ainay.

C'est pourquoi nous allons étudier les renseignements que nous fournissent les documents précités.

*
* *

Entre les deux bulles d'Eugène III, on constate les différences suivantes :

La deuxième écrit *Janvenno* (ou *Januemio*), *Possiniaco*, *Maisoniaco*, *Burdiniaco*, là où la première porte *Javenno*, *Polliniaco, Marsniaco* et *Burdiaco*.

Celle-ci énumère 35 paroisses, tandis que la seconde n'en mentionne que 31, bien qu'elle en donne quatre dont le nom ne se retrouve nulle part ailleurs parmi les églises de notre diocèse dépendantes d'Ainay.

Ces quatre paroisses sont : S. Laurent de Genève, S. Martin du Lac, S. Didier et S. Eusèbe.

S. Laurent de Genève n'était probablement qu'une simple chapelle ou oratoire, à moins qu'il ne fasse double emploi avec S. Laurent de la terre épiscopale (Viuz-en-Sallaz).

S. Martin du Lac pourrait désigner l'église de Nernier, laquelle, placée sur les rives du lac, a pour vocable S. Martin, et non point celle de Servoz, qui était dédiée à la Nativité de Notre-Dame et fut, croyons-nous, unie, dès l'an 1012, au prieuré de Peillonnex, en même temps que l'église de Passy, dont elle devait dépendre à cette époque.

S. Didier pourrait désigner l'une des sept paroisses du diocèse qui reconnaissaient ce saint pour patron ; et **S. Eusèbe** serait Humilly, Loex ou S. Eusèbe en Genevois.

Mais nous croyons plutôt que ces trois dernières paroisses ont été attribuées au diocèse de Genève par la méprise ou l'inadvertance d'un copiste. Qu'on lise en effet le texte intégral de la bulle accordée, le 17 novembre 1250, à l'abbaye d'Ainay, par le pape Innocent IV, et l'on retrouvera ces trois églises, attribuées toutefois à d'autres diocèses :

« *In diocesi Lausanensi,... ecclesia S. Desiderii,... In diocesi*
« *Augustensi, ecclesia S. Eusebii... In diocesi Vercellensi, prio-*
« *ratus S. Martini de lacu* [1]. »

S. Hippolyte de Villa serait, d'après le Regeste Genevois

1. De Charpin-Feugerolles et Guigue, Gd Cartulaire d'Ainay, I, n° 6 ; abbé J.-B. Martin : *Conciles et Bullaire du diocèse de Lyon*, beau volume de 820 pages in-8°, imprimé récemment à Lyon (1905) chez Vitte.

(n° 827), l'église paroissiale de Thonon ; d'après Gaudy le Fort, celle de S. Hippolyte près de Meyrin.

Les quatre églises, qui viennent ensuite dans la liste, sont incontestablement les quatre paroissiales que renfermait le mandement épiscopal de Thuy ou de Sallaz, savoir : *Viuz-en-Sallaz* dont l'église fut, jusqu'au XVIe siècle, sous le vocable de S. Laurent ; *Ville-en-Sallaz* (S. Pancrace), *Bogève* et la *Chapelle* de S. André, que l'on retrouve mentionné vers 1344 sous le nom de *Capella in Buegio* (*M. D. G.*, IX), desservie, en 1307, par un moine du prieuré de S. Jean de Genève, et encore du patronage de ce même prieuré, ainsi que Bogève, lors des visites de Barthélemy Vittelleschi en 1443 et de Claude Rup en 1481.

Possiniacum (*Polliniacum* dans le texte Gremaud) désigne très probablement l'église de Pougny, laquelle figure plus tard (1481) parmi les dépendances du prieuré de Nantua.

Le *Polliacum* de la bulle d'Innocent IV désigne Pouilly du pays de Gex [1].

Maisoniacum, alias *Marsniacum*, *Marsiniacum*, pourrait s'identifier avec *Maisonnex*, s'il constait que ce hameau de Meyrin ait jamais possédé une église, avec *Mésigny*, si la place qu'il occupe dans les listes ne semblait devoir l'exclure, ainsi que l'a observé M. Marteaux ; avec *Marrignieu* en Valromey [2], ou bien encore avec *Machilly* ou *Maxilly* que l'on trouve parfois dénommé Marsilly.

Javenno (texte Gremaud), alias *Januemio* pour *Janvenno* du texte genevois. c'est Chavannaz.

Joliacum est Choulex. La bulle de 1250 énumère, il est vrai, *Joliacum* et Cholay. Si ce dernier ne fait pas double emploi, comme nous le croyons. on pourrait identifier l'un de ces deux noms avec Colex près Bossy.

Le *Tholiacum* du texte Gremaud et de la bulle de Félix V

1. Ce Polliacum avait été uni à Payerne en 962, union confirmée en 1123 et 1153 (Reg. G., n°s 129, 264 et 330). Il faudrait donc, si nous ne nous trompons pas, identifier le Pulliacum donné en 1110. à l'abbaye de Saint-Claude (R. G., n°s 248 et 427) avec Pollieu

2. Marrignieu n'était point hors du diocèse, comme l'affirme le Regeste Genevois (n° 248) ; il a été visité par les évêques de Genève en 1443, 1481, etc ; c'était une fille de Vougnes. C'est donc bien Marrignieu, qui est désigné par la *villa Maziniaco in pago Verrimensi,* à moins que ce ne soit Massignieu, qui est un hameau de Belmont. Nous profitons de l'occasion pour relever encore deux autres erreurs du Regeste : l'église d'*Auriniacum,* cédée en 1244, à l'abbaye d'Abondance par l'abbé de Saint Claude (n° 760) ne désigne point un prieuré du Bugey, mais Avregny en Genevois (n° 248). Le *S. Cirico* de ce même n°, c'est Saint-Cergues près de Nyon.

doit désigner Tully, lequel avec Concise et Marclaz, dépendait de l'abbaye d'Ainay.

Maresco (Marisco, Marises) correspond fort bien à Marêche. Il n'y a qu'une objection à cette identification, c'est que l'église de Marêche est énumérée, dès l'an 1250, parmi les dépendances de l'abbaye d'Abondance [1]. Disons en passant que l'église de Marêche ne peut avoir été la fille, moins encore la mère de celle de Saint-Gingolph : car elles étaient séparées l'une de l'autre par trois paroisses anciennes, savoir : Thollon, Lugrin et Maxilly. Elles sont également séparées l'une de l'autre par un point ou une virgule dans les deux bulles d'Eugène III.

Essertines et St-George font ainsi deux paroisses distinctes : celle d'Essertines, sous le vocable de St-André, et celle de St-Georges, sa filleule.

M. Marteaux a cru que ces mots de *S. Georgio, de Dueno*, qui se suivent dans la bulle d'Innocent IV, ne désignaient qu'une seule église et devaient se traduire par *Saint-Jorioz de Duin* — et les auteurs du Regeste genevois eux-mêmes ont identifié Dueno avec Duin, S. Georgio avec St-Jorioz. Mais, quand on la regarde de près, cette hypothèse, qui sourit de prime abord, nous apparaît dénuée de tout fondement.

Dans les chartes très nombreuses publiées sur Duin, cette localité est appelée *Duinum* ou Duynum (passim), parfois Dugnium, Duygnum, Duygnium [2], jamais *Duenum*.

De même St-Jorioz s'appelle ordinairement *S. Jorii*, parfois *S. Georii* [3], et même S. Jorii Dugnensis [4], mais point S. Georgii [5]. Ajoutons que, dans le texte Gremaud, S. Georgio et Dueno sont séparés par quatre noms de lieu et forment par conséquent deux paroisses différentes. Enfin, ce qui tranche la question, c'est que, dès l'*an 1040* environ, qu'il fut donné à l'abbaye de Savigny [6], à l'an 1624 qu'il en fut détaché, le prieuré de St-Jorioz, *S. Georii in macello*, n'a jamais cessé de de figurer parmi les dépendances de cette abbaye.

1. Elie Berger : *Lettres d'Innocent IV*, n° 4789.

2. Voir le Reg. gen. ; M. Lavanchy : *Monographie de Saint-Jorioz et de Duin* (*Acad. Sal.*, t. VII et XVI, etc.).

3. Cartulaire de Savigny, n° 901 ; *Acad. Sal.*, VII, 154 ; Besson : Pr. n° 30 ; Guichenon : *Savoie*, III, p. 35.

4. Cartulaire de Sav., n° 808.

5. Je n'ai trouvé cette graphie qu'une seule fois, c'est dans une bulle du pape Jean XXIII, qu'a publiée M. Lavanchy (*Acad. Sal.*, XVI, 224) ; mais ce doit être une erreur de copiste. Il est bien question dans le Regeste genevois (n° 989) d'un chanoine *S. Georgii Aniciensis*, mais il s'agit ici d'un chanoine de St-George du Puy en Velay, et non pas d'un moine de St-Jorioz.

6. Cartulaire cité, p. 319, 425, 475 ; Besson : Pr. n° 30 ; Inventaire de Talloires, p. 105, 118, 146, etc., etc.

Douvaine au contraire (anciennement *Duesno*, texte Gremaud ; *Dueno*, dans la bulle de 1250 ; *Douenos*, en 1312, et *Douenoz*, en 1552) n'a jamais cessé d'appartenir à l'abbaye d'Ainay. Nous voyons en effet, en 1295, l'abbé d'Ainay assister à une transaction entre le Chapitre de Genève et le prieur de Dovenos [1] ; en 1311, le prieuré de Dovenos dirigé par un moine de St-Jean de Genève, Pierre de Viry [2]. En 1443 et 1481, nous le retrouvons sous le patronage de l'abbaye d'Ainay. Enfin, après la Réforme, Douvaine fait encore, avec la rente de Nernier, partie de la commanderie de St-Jean de Genève.

Nous avons parlé plus haut des visites pastorales de 1443 et 1481. Voici, par ordre alphabétique, les églises paroissiales qui, à cette dernière époque [3], dépendaient encore de l'abbaye d'Ainay : Bardonex, Beaumont [4], Bellevaux, Bogève, Boringe, Bourdigny, Chavannaz, Choulex, Collonge-Bellerive, Concise, Confignon, Cusy en Genevois, Douvaine, Essertines, Genevrey, Grilly. Loysin, fille de Douvaine, Lullin, Marclaz, Meynier, Meyrin, Monetier, Mornex, Orcier, Passeirier, Pouilly, Saint-André-sous-Boège (de Capella), St-Genis, St-Gervais de Genève (?), St-Laurent, St-Ours, Thonon, Tully et Vailly [5].

J.-F. Gonthier.

LE TROUSSEAU D'UNE MARIÉE SAVOYARDE

AU XVIIe SIÈCLE

Les documents sur la vie privée sont toujours activement recherchés. Voici un curieux contrat de mariage concernant une famille bien connue de Megève, la famille Conseil, originaire du hameau des Pettoraux. Parmi les personnages figurant dans cet acte, se trouvent Thomas et Guillaume Conseil, grands-oncles de Michel Conseil, né en 1716, premier évêque du diocèse de Chambéry. Dussaix.

1. *Monographie de Douvaine*, p. 26 et 153.
2. Reg. gen., n°s 1615 et 1679.
3. La visite de 1443 donne la même liste, moins quelques paroisses dont Besson a omis de signaler le patron.
4. Cette paroisse ne figure point dans les autres documents signalés plus haut.
5. En 1481, l'église de Lullin est, il est vrai, classée comme étant du patronage du prieur de Bellevaux ; celles de Concise, Marclaz, Tully, Orcier, Vailly, comme dépendantes du prieuré de Thonon. Mais les prieurs de Bellevaux et de Thonon reconnaissaient eux-mêmes leur dépendance d'Ainay. Voir le Regeste genevois au n° 1006 et maint autre document. Même remarque pour *S. Girod* et *S. Ours* qui dépendent du prieuré de Lémenc, soumis lui-même à Ainay.

Au nom de Dieu soit-il. Amen. L'an de grâce courant mil six cent septante huit et le dixième jour du mois de juin, à tous soit notoire et manifeste comme soit que mariage ait été traité en la face de notre mere Sainte Eglise entre discret Jean Michel fils d'honorable Jean Michel Pottuz du village du Planellet, paroisse de Megève d'une part, et la Guillermine fille d'honorable Jean Conseil des Pettoraux dite paroisse d'autre part, et parce que de tout temps immémorial a été coutume dans ce pays de constituer dote aux maris de la part des femmes aux fins de pouvoir plus aisément supporter les charges du mariage, et le dit mariage devoir solemniser et s'accomplir dans peu de jours ; à cette cause ce dit jour par devant moi notaire ducal royal soussigné. Ce présents les témoins ci-bas nommés, se sont établis de leurs personnes le dit honorable Jean Conseil père de la dite épouse lequel de son bon gré pour lui et les siens donne baille constitue et assigne en mariage et pour la dote et mariage de la dite Guillermine Conseil sa fille, au dit Jean Michel Pottuz son époux tous deux ici présents et acceptants, en faveur d'eux et des enfants à naître de leur futur mariage savoir la somme de six cents florins monnoie de Savoie, et pour son trossel et vêtements nuptiaux premièrement : un habit noir de camelot d'Hollande avec ses garnitures convenables neuves, un habit complet de serge de Londres couleur de noisette aussi neuf avec ses garnitures ; un autre habit complet serge de Londres couleur d'écarlatte avec ses garnitures neuves. Un autre habit complet d'étamine couleur de noir avec ses garnitures presque neuves. Une cotte de camelot couleur de citron bandée de grandes dentelles aussi presque neuves. Un habit complet serge de Valence violet avec ses garnitures presque neuf. Une cotte de serge de Valence rouge garnie de deux rangs de grandes dentelles presque neuves. Un autre habit complet de serge de Londres grise mi usé ; deux paires de bas de chausses de serge de Valence, l'une neuve l'autre mi usée. Douze linceuls toile de chanvre, sept tirant trois aunes chacun et cinq tirant deux aunes et demie chacun tous neufs ; deux linceuls de toile de lin de quatre aunes chacun, et un tour de lit même toile avec ses freppes le tout neuf. Une couverte de lit drap du pays tirant quatre aunes et demi neuve. Un cussin *(sic)* de plume, une paillasse en trige *(sic)* aussi neuve. Vingt quatre chemises toile du pays, douze neuves et douze mi usées. Quatre devantiers de toile blanche presque neufs ; douze devantiers toile du pays presque neuf, sept autres devantiers, même toile du pays mi usés. Douze mouchoirs de col toile blanche neuve, deux douzaines d'autres mouchoirs de col une partie presque neuve et l'autre mi usée, partie d'iceux garnis de dentelles, quatre autres mouchoirs de col garnis de grandes dentelles neuves. Douze béguins soit coëffes de toile blanche neuves, vingt autres béguins de même toile mi usés, demi douzaine de béguines toile blanches garnies de dentelles neuves. Six paires de bout de manches de toile blanche neufs. Douze gorgerettes à la mode de toile blanche neuves. Quatorze livres de fil blanc tant lin que femelle *(sic)* ; un coffre bois sapin avec ses ferrures serrures et clef où sont les autres menus ornements convenables au susdit accoutrement. Et c'est pour tous et

un chacun les droits parts et prétentions d'icelle Guillermine Conseil paternels, maternels, fraternels et sororinels *(sic)* quelconque.

Et d'ailleurs s'est aussi établi en personne Rd Messire Thomas Conseil prêtre et sacristain au Vénérable Clergé du dit Megève, frère du dit constituant, lequel de son bon gré pour lui et les siens, a donné et constitué par pur don gratuit à la dite Guillermine Conseil sa nièce paternelle et au dit son époux toujours présent et acceptant comme dessus et humblement remerciant le dit sieur leur oncle savoir la somme de quatre cents florins monnoie de Savoie.....

L'époux futur donne ensuite la somme de cinquante florins à sa future à titre d'augment de sa dote.

SUR LA FLORULE
DES VIEUX MURS DU CHATEAU D'ANNECY

Il est question de démolir les murs en ruines qui se dressent au voisinage du château d'Annecy. Avant qu'ils ne disparaissent, il n'est pas sans intérêt d'appeler l'attention des botanistes sur les quelques plantes qui garnissent les interstices des moëllons ou croissent sur le couronnement. Sur les murs en bordure de la Rampe du Château et de la Côte Nemours, et surtout sur le mur percé d'une embrasure, aujourd'hui aveuglée. qui s'élève en face de la porte d'entrée, on peut recueillir :

Draba verna L.
Diplotaxis tenuifolia DC.
Cheiranthus Cheiri L.
Silene nutans L.
Hypericum perforatum L.
Geranium robertianum L.
Coronilla emerus L.
Anthyllis vulneraria L.
Poterium dictyocarpum Spach.
Sedum album L.
Sedum dasyphyllum L.
Hieracium murorum L.
Campanula rotundifolia L.
Echium vulgare L.
Antirrhinum latifolium DC.
Linaria cymbalaria Mill.
Rumex scutatus L.
Poa pratensis L. var. angustifolia Sm.
Poa compressa L.
Melica ciliata L.
Bromus erectus Huds.
Asplenium trichomanes L.
Asplenium ruta-muraria L.

Parmi ces espèces il en est qui sont communes dans la région, sur les murs et les rochers : *Sedum album*, *Hieracium murorum*, *Asplenium trichomanes*, *A. ruta-muraria* ; *Linaria cymbalaria* ne croît que sur les murs. *Coronilla emerus*, *Rumex scutatus* habitent normalement les endroits rocheux bien exposés. *Melica ciliata* et surtout *Sedum dasyphyllum* sont rares et ne se trouvent que dans des stations rocheuses particu

lièrement chaudes. Une autre série d'espèces caractérisent ordinairement les pelouses sèches : *Silene nutans, Anthyllis vulneraria, Poterium dictyocarpum, Poa pratensis var. angustifolia Poa compressa, Bromus erectus :* elles sont localisées sur le couronnement des murs, où la désagrégation du mortier a produit une petite couche de terre. Il y a enfin quelques plantes dont la présence donne à cette station un intérêt spécial.

Ce sont :

Diplotaxis tenuifolia. Cette espèce, commune dans une partie de la France et surtout dans la région méridionale dans les terrains vagues, au bord des chemins, n'existe pas ailleurs aux environs d'Annecy. Cette étroite localisation peut être attribuée à une introduction fortuite, ainsi que le fait est assez fréquent pour les espèces rudérales.

Cheiranthus Cheiri (Giroflée). La Giroflée, spontanée dans la région méditerranéenne et cultivée depuis longtemps dans les jardins, se trouve assez fréquemment naturalisée sur les vieux remparts ou les ruines de châteaux. On n'en connait pas d'autre station dans la région.

Antirrhinum latifolium [1]. Espèce méridionale qui se trouve là en dehors de son aire. Elle n'est vraisemblablement que subspontanée et échappée des jardins où on a dû la cultiver autrefois. Ce *Muflier*, à fleurs jaunes, n'est d'ailleurs pas rare dans l'intérieur de la ville : il croissait sur les murs du Palais de l'Isle avant sa restauration ; on en voit encore des touffes sur la Cathédrale et l'Eglise Notre-Dame.

La florule des murs du Château d'Annecy comprend donc des plantes d'origine et d'habitat assez différents. Elle est surtout remarquable par la présence d'espèces méridionales, qui trouvent sur ces murs, exposés au sud pour la plupart et protégés du côté du nord par la masse du château, un abri et une température favorables. Cette circonstance est d'ailleurs attestée par la présence d'un *Amandier* qui se développe vigoureusement, adossé à la Tour de la Reine (clos Hermès). Parmi ces espèces, les plus intéressantes ne sont que subspontanées et sont, pour la région, localisées dans cette unique station.

Ph. GUINIER.

1. Cette espèce ainsi que *Diplotaxis tenuifolia* ont été déjà indiquées par Puget en 1855. (PUGET : *Plantes des environs d'Annecy*, in *Bulletin de l'Association Florimontane*, t. I, 1855.)

LA MOLASSE DE BONNEVILLE
ET SES FOSSILES

La molasse de Bonneville, désignée aussi quelquefois sous le nom de grès de Bonneville, constitue tout le soubassement méridional de la montagne du Môle et des collines de Faucigny. Nous y rattachons en outre : au Nord, les grès à pavés des Allinges, du château de la Rochette [1], une grande partie des grès des Voirons, les grès molassiques de Malan, de Boisinges (vallée du Foron) et de Bonne, et au Sud, les grès qui affleurent entre La Roche et Vozerier. Toutes ces formations sont désignées sur la Carte géologique (feuilles de Thonon et d'Annecy) par la notation m'_a et considérées comme d'âge aquitanien supérieur par M. Renevier. C'est aussi à l'étage de la Molasse de Bonneville que nous rapportons les grès molassiques avec intercalations marneuses qui affleurent presque au contact du Flysch nummulitique, tout le long de la bordure des chaînes du Genevois, en particulier de Thorens à Orange et considérées comme Aquitanien inférieur (Molasse rouge *auct.*) m'_b sur la feuille d'Annecy par Maillard.

En réalité ces différentes formations (que nous considérons comme sensiblement synchroniques), malgré leur facies molassique, n'appartiennent pas à l'étage de la Molasse tel que le comprennent les géologues suisses, mais à la partie supérieure du Flysch nummulitique et seraient d'âge Tongrien (Sannoisien, peut-être même Stampien). Ces conclusions résultent à la fois de considérations stratigraphiques et aussi, grâce aux découvertes récentes de débris organisés déterminables dans les grès de Bonneville, de considérations paléontologiques. Ce sont ces considérations que nous nous proposons de développer dans cette étude.

§ 1. — Historique.

De Saussure [2] qui, le premier, a attiré l'attention sur les grès de Bonneville, les considérait comme de la Molasse, ainsi que Studer [3].

1. Non indiqué sur la feuille géologique de Thonon au $\frac{1}{80.000}$
2. *Voyages dans les Alpes*, §§ 65 et 441.
3. *Geologie* d. Schweiz, t. II, 1853.

C'est à A. Favre [1], cet observateur consciencieux, dont les ouvrages sont une mine inépuisable de renseignements précieux pour la géologie de notre pays, que nous devons les premiers renseignements précis sur la stratigraphie de la Molasse de Bonneville et sur la grande ressemblance lithologique des grès de Bonneville à Marignier avec ceux qui accompagnent le charbon à Thorens (§ 276), la Molasse rouge du Val d'Illiez (§ 348) et les grès du Bouveret (§ 324). Malgré cela il considérait, à tort selon nous, les grès de Bonneville comme appartenant à l'étage de la Molasse, ainsi que les grès de Thorens dont les fougères avaient été déterminées par Heer [2].

De Mortillet [3] cite les traces de végétaux dans la molasse *miocène* de Bonneville et les fougères de Thorens considérées à tort par Sismonda [4] et Elie de Beaumont comme des fougères houillères.

Ebray [5], dans son étude sur le Môle et les Voirons, sans donner aucun détail nouveau sur les grès de Bonneville, les considère comme aquitaniens (miocène inf. s. l.)et les fait buter par une faille (faille de l'Arve) contre les formations secondaires.

Maillard [6], dans son étude sur la région des Bornes, donne une coupe intéressante des différentes molasses qui la constituent et considère les dépôts de Thorens comme « nettement aquitaniens », malgré leur position bien inférieure aux couches lui ayant fourni *Hélix Ramondi* et les rapports évidents sur sa coupe et sur le terrain avec le Flysch nummulitique de la bordure du Genevois.

Jaccard [7] se contente de rappeler l'existence de la molasse miocène au pied du Môle dont la rareté des fossiles rend l'étude ingrate et adopte les conclusions de A. Favre aussi bien pour les grès de Bonneville que pour tous les autres dépôts tertiaires de la région, en particulier pour les Voirons.

M. M. Bertrand [8], dans son important mémoire sur le

1. A. Favre : *Recherches géol. dans les parties de la Savoie, de la Suisse et du Piémont voisines du Mont-Blanc*, §§ 254, 271, 272, 276, 307, 324, 348.
2. *Recherches sur le Climat et la Végétation du pays tertiaire* (Trad. Gaudin, p. 68).
3. *Géologie et Minéralogie de la Savoie*, 1858, p. 267.
4. *Comptes-rendus Ac. Sc.*, 1857, XLV, p. 615.
5. *Bul. Soc. géol. France*, 3e série, t. IV, p. 568.
6. *Note sur la Géologie des environs d'Annecy, La Roche, Bonneville.* (*Bul. Serv. Carte géol. France*, n° 6, 1889, ps. 42 et suivantes.)
7. *Etude sur les Massifs du Chablais compris entre l'Arve et la Drance.* (*Bul. Serv. Carte géol. France*, n° 26, 1892, ps. 4-5.)
8. *Le Môle et les collines de Faucigny.* (*Bul. Serv. Carte géol. France*, n° 32, 1893, pp. 40 et suivantes.)

Môle, signale la présence de débris végétaux indéterminables et considère la molasse de Bonneville comme aquitanienne ainsi que celle de Contamine ou des Moirons qui, pour A. Favre, était éocène (Flysch). Pour cet auteur, la molasse de Bonneville était en transgression par rapport aux plis du Môle qu'il supposait enracinés ou autochtones.

En réalité, la Molasse, dans tous ses affleurements visibles, plonge nettement vers le Môle et s'enfonce sous le Trias au-dessus des Millières, vers Eponey et les Valet, sous le Jurassique moyen au-dessus de chez Chardon, sous le trias et le jurassique supérieur, sous le point 929 dans les collines de Faucigny, et le Môle ainsi que les collines de Faucigny appartiennent à la nappe de recouvrement du Chablais reposant ici comme sur tout son pourtour sur la Molasse rouge des auteurs, molasse rouge qui n'est, en réalité, comme l'un de nous l'a montré, que la partie supérieure du Flysch Tongrien [1].

La petite bande de grès des Moirons signalée par M. A. Favre et par M. M. Bertrand [2] et que nous avons pu étudier grâce à la construction de la nouvelle route de Faucigny à chez Perray, s'étend des Moirons à chez Padon. Elle est constituée par une série de bancs de grès fins alternant avec des marnes et des grès plus grossiers à débris charbonneux. Pour A. Favre (t. I, p. 438), on aurait là un grès à fucoïdes associé au grès nummulitique; pour M. M. Bertrand, ce serait la molasse de Bonneville. Bien que nous n'ayons pas retrouvé les fucoïdes signalés par A. Favre, notre manière de considérer la molasse de Bonneville comme la partie supérieure du Flysch tongrien donne à la fois raison à ces deux éminents géologues. Ces grès viennent butter aux Moirons contre l'Oxfordien, tandis que chez Padon ils paraissent en concordance avec le Jurassique supérieur, ils sont quelquefois exploités dans de petites carrières temporaires et représentent pour nous, au N. des collines de Faucigny, la réapparition du soubassement tertiaire de toutes ces masses charriées.

M. E. Renevier [3] range dans la Molasse (Miocène inf. ou Aquitanien) le grès des Allinges parce que, dit-il, la roche par-

1. H. Douxami : *Etude sur la Molasse rouge.* (*Ann. soc. Lin. de Lyon,* vol. II, 1904.)

2. Cette bande, très bien délimitée par M. M. Bertrand sur la carte qui accompagne le mémoire que nous venons de citer, n'a pas été reportée sur la feuille d'Annecy au $\frac{1}{80.000}$

3. *La Géologie des Préalpes de la Savoie.* (*Eclog. géol. Helvet,* vol IV, n° 1, p. 53, 1893.)

fois poudinguoïde a une grande analogie avec la molasse du Mont de Boisy et plus encore avec celle de la Tour Langin d'âge aquitanien. L'identité du grès des Allinges avec celui de Bonneville, en particulier avec ceux exploités dans la carrière Perrody, est manifeste. Malheureusement les restes organiques qui accompagnent l'ambre signalé depuis longtemps dans cette formation, quoique très abondants à différents niveaux, ne nous ont fourni aucun renseignement paléontologique : les débris charbonneux, traités par l'acide azotique et la potasse, laissent à peine voir quelques traces d'organisation végétale. L'ambre ou succin provenant de la fossilisation de la résine d'un Pin forme des nodules plus ou moins volumineux, fragiles, qui sont fréquents dans un banc de la carrière située dans le village même des Allinges.

C'est aussi dans la Molasse aquitanienne supérieure que M. Renevier range à la fois les grès du flanc W. renversé des Voirons sur lesquels le reste des Voirons a été charrié, et aussi les grès et poudingues du sommet des Voirons superposés au Flysch schisteux à Fucoïdes reconnu par tous les auteurs. Ces formations, que nous avons étudiées en détail aux Voirons, dans la vallée de Saxel et de Boëge, et de Saint-André au Mont-Vouan, nous ont toujours paru se rapporter à la partie supérieure du Flysch et rappeler d'une façon frappante les formations similaires du Flysch du Val d'Illiez d'où nous le faisons venir. Cette opinion a été confirmée par la découverte faite par l'un de nous, dans les grès calcaires du sommet des Voirons, d'algues calcaires du *G. Lithothamnium* et d'une section de *Nummulite* dans les grès du Mont-Vouan [1].

Enfin, l'un de nous a attiré l'attention à plusieurs reprises sur les formations tertiaires de la Savoie [2].

1. M. M. Lugeon (*La Région de la Brèche du Chablais*, in *Bul. Serv. géol. France*, n° 49, 1896, p. 97), un peu après la publication de la thèse de l'un de nous, en rappelant que A. Favre avait certainement trouvé des nummulites dans les grès des Voirons entre Armiaz et les Hivernages, au dessus des Hivernages, dans un grès fin micacé entre la grange de Boëge et le Pralaire (Musée de Genève), avait donné en outre des raisons stratigraphiques intéressantes pour justifier l'âge tongrien des grès et poudingues des Voirons. — Voir aussi au sujet des couches des Voirons, de leur âge et de leur origine probable, H. Douxami : *Revision des feuilles Thonon et Annecy*. (*Bul. Serv. Carte géol.*, n° 91, 1903, ps. 128-131.)

2. H. Douxami : *Etudes sur les Terrains tertiaires du Dauphiné, de la Savoie, et de la Suisse occidentale*. (*Ann. Un. de Lyon*, nouvelle série, I, fasc. 11, 1896.) — *Le Synclinal molassique entre les Alpes et le Jura*. (*Bul. Serv. Carte géol. de France*, n° 85, 1901.) — *Etude sur la Molasse rouge*. (*Ann. Soc. Lin. Lyon*, LI, 1904.)

§ 2. — Les dépôts tertiaires des environs de Bonneville.

Le facies des dépôts tertiaires des environs de Bonneville a frappé tous les observateurs et il est incontestable que les grès de Bonneville et, d'une façon générale, l'ensemble de la formation désignée sous le nom de *Molasse de Bonneville* rappellent beaucoup les dépôts molassiques du plateau des Bornes au Sud du Léman ou du Jorat au Nord du lac. L'uniformité et la grande ressemblance des dépôts tertiaires du grand bassin synclinal qui sépare les Alpes du Jura, qu'ils soient d'eau douce comme la Molasse d'eau douce inférieure des géologues suisses (Aquitanien et Langhien) ou la Molasse d'eau douce supérieure (Œningien), ou marins comme la Molasse marine (Helvétien), justifie en partie la création de l'Etage de la Molasse ou Miocène au sens large d'un usage si courant en géologie, mais explique aussi les erreurs que l'on peut commettre en voulant rapporter à l'Etage de la Molasse, c'est-à-dire du Miocène (s. l.), tous les dépôts à facies molassique.

Lorsqu'on étudie en effet les terrains tertiaires des Bauges, en particulier ceux de la vallée des Déserts et de Lescheraines, on voit les calcaires marneux à écailles de poisson du Flysch tongrien prendre peu à peu le facies molassique, celui-ci existe seul à partir du Tongrien tout à fait supérieur pendant tout l'Aquitanien et jusqu'aux dépôts du Miocène inférieur des environs d'Annecy.

Aux Barattes, près d'Annecy-le-Vieux [1], on peut observer une coupe pour ainsi dire continue allant des dépôts marins nummulitiques aux dépôts franchement molassiques d'âge probablement aquitanien qui bordent la plaine des Fins.

De même, dans le grand synclinal tertiaire du Reposoir, Grand-Bornand, Thônes, on a également une série complète des dépôts nummulitiques allant depuis le conglomérat de base (Pont des Etroits) jusqu'aux dépôts les plus supérieurs du Flysch gréso-schisteux [2]. De St-Jean-de-Sixt à La Clusaz, on peut observer en particulier des dépôts franchement molassiques avec conglomérats polygéniques rappelant ceux des Voirons ou du Val d'Illiez dans le Valais, et avec bancs de grès

1. Et aussi à Thorens ou à Orange bien que les dépôts récents masquent en partie la continuité des dépôts anciens.

2. Nous ne parlons ici bien entendu que des dépôts en place et non de ceux qui se rattachent aux masses charriées exotiques des Annes et de Sulens.

plus fins exploités pour dalles et pavés rappelant dans tous leurs détails les grès de Bonneville.

Enfin, il est impossible, au Bouveret comme dans le Val d'Illiez, de séparer des dépôts du Flysch, dont ils constituent la partie supérieure, les formations connues sous le nom de Molasse rouge et dont les rapports avec les grès de Bonneville ont frappé tous les observateurs qui ont étudié ces formations.

D'après cela, nous sommes amenés à admettre que, par suite du soulèvement progressif de l'Est vers l'Ouest des Alpes de Savoie, les eaux, d'abord franchement marines, puis saumâtres ou laguno-saumâtres et lacustres, ont peu à peu quitté la région alpine dont elles ont occupé le bord et les premiers synclinaux jusqu'à la fin du Tongrien, et à l'Aquitanien et au Miocène tout à fait inférieur étaient réfugiées dans l'emplacement de la vallée de Lescheraines, du plateau des Bornes et d'une grande partie de la plaine suisse sous forme d'un grand lac presque entièrement dessalé jusqu'à l'arrivée par l'E. et le S.-W. de la mer miocène ou Burdigalien supérieur. Les courants qui amenaient les matériaux des dépôts supérieurs du Flysch ont pu continuer au début de l'Aquitanien et surtout les dépôts molassiques ont emprunté leurs éléments surtout au Flysch et en particulier aux derniers dépôts de cette formation dont des épaisseurs formidables ont dû disparaître pour ainsi dire au fur et à mesure de l'émersion : il est donc maintenant facile de comprendre et d'expliquer la similitude si grande des dépôts franchement molassiques c'est-à-dire miocènes et des derniers dépôts nummulitiques c'est-à-dire tongriens dans toute la région qui nous occupe.

§ 3. — Etude des affleurements tertiaires des environs de Bonneville.

Les grès de Bonneville sont exploités depuis fort longtemps, — comme le prouvent les matériaux employés dans les plus anciennes constructions de la région. — Aussi les carrières, soit abandonnées aujourd'hui, soit en pleine exploitation, permettent-elles d'étudier facilement cette formation intéressante, en particulier depuis Bonne jusqu'à Marignier.

Au Sud de Bonne, dans le lit du Foron et sur la route de Bonne à La Roche, affleurent des grès à grains fins formant des bancs plus ou moins épais alternant avec des marnes à cristaux de calcite ; toutes ces couches plongent à l'Est de 20° environ. Les grès paraissent moins micacés que les grès de la

molasse de la plaine ; ce sont les bancs plus grossiers avec nombreux grains de quartz rose qui sont le plus riches en débris de végétaux. La coupe de la carrière de Bonne, au moment où l'un de nous (M. Deschamps) l'a relevée en 1902, était la suivante *(fig. 1)*.

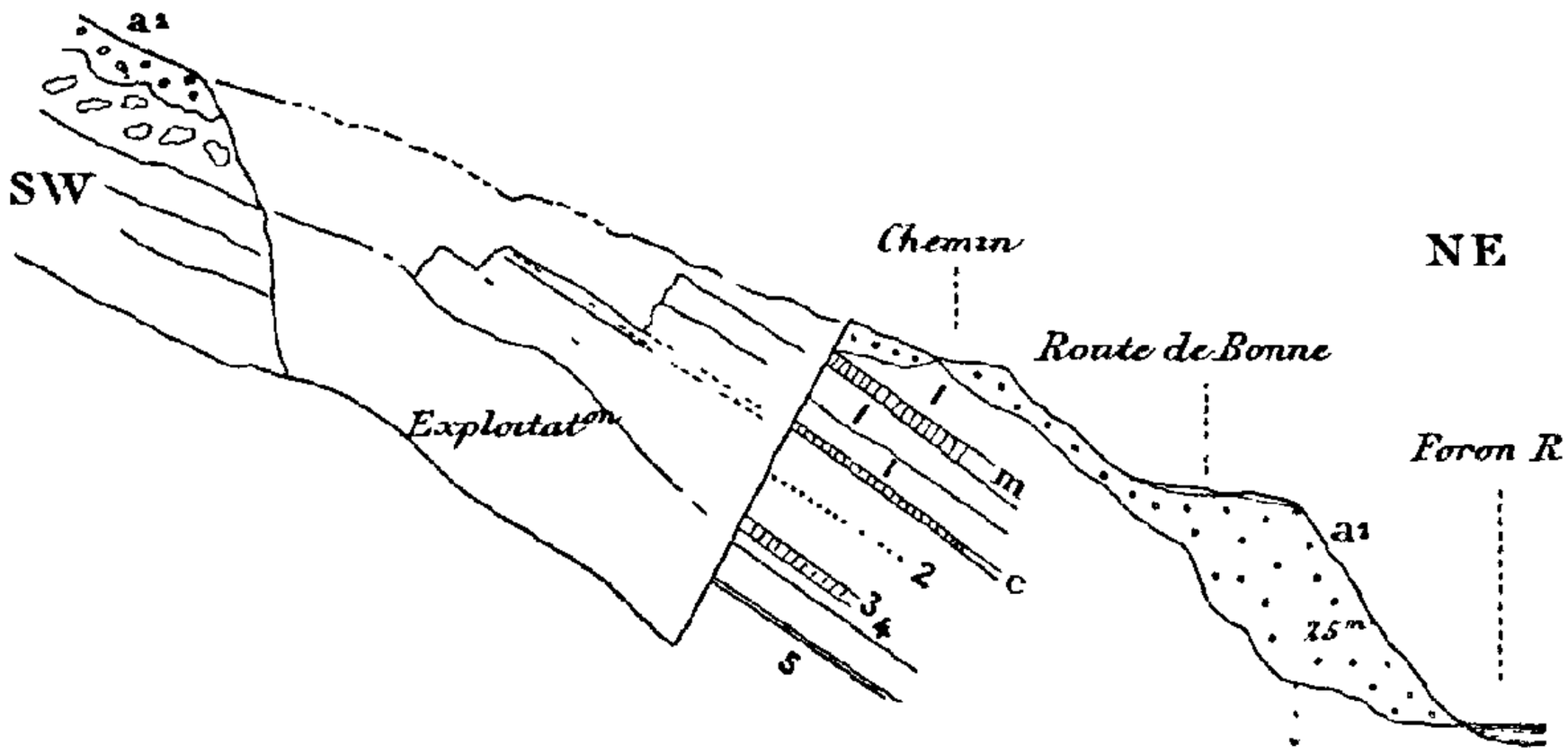

Fig. 1. — Carrière de grès, près Bonne.

a ². Alluvions postglaciaires du Foron et de la Menoge — *1* Bancs de gres gris fins avec lits de marne *m* . 1^m50 — *C*. Banc de marne avec carbonate de chaux cristallisé — *2* Grès grossiers avec graines noires à la partie superieure, plus fins à la partie inferieure : 3^m. — *3*. Marnes feuilletées : 0^m20. — *4*. Gres avec empreintes — *5*. Grès fins avec petits lits marneux : 2^m.

Dans certains blocs de grès des couches n° 2 et n° 4, à côté de débris indéterminables, nous avons pu recueillir de nombreuses empreintes de graines et dans un autre bloc les sections de cônes de pins entiers à différents stades de développement : la présence d'un Pin était intéressante à signaler et à rapprocher de l'existence d'ambre ou succin, c'est-à-dire d'une résine fossilisée dans le grès des Allinges.

M. P. Marty, le distingué paléobotaniste qui a bien voulu se charger de l'étude de nos échantillons, nous écrit à ce sujet :

« Vos fruits de Conifères appartiennent certainement à un Pin, mais le mauvais état des échantillons ne permet pas de songer à une spécification. Unger, dans sa *Chloris protogœa* (p. 79, pl. xx, fig. 3), figure au Miocène de Gleichemberg un *Pitys œquimontana* Ung. qui présente avec votre fossile une assez grande analogie. Les Pins apparus au Portlandien sont d'ailleurs peu caractéristiques au point de vue paléontologique, car les plus anciens rappellent déjà des formes actuelles. Ce serait en dernier lieu du *P. sylvestris* L. que votre forme présenterait le plus d'affinités. »

Ces grès de Bonne se rattachent probablement avec ceux de

la base des Voirons [1] et constituent le noyau de la colline de Fillinges qui sépare la Menoge du Foron. Au Nord de la Menoge, se trouve le petit affleurement de Malan que nous avons eu l'occasion d'étudier cette année ; ces grès plongent plus fortement (30°) à l'Est que ceux de Bonne. Ils renferment des lits charbonneux, des marnes à galets marmeux et nous paraissent se rattacher plutôt aux grès supérieurs des Voirons.

De Bonne à Contamine-sur-Arve, les formations tertiaires (sauf près des ruines de l'ancien château de Findrol [2]), sont cachées sous les dépôts de transport fluvio-glaciaires (terrasses d'Arthaz et de Nangy), glaciaire que surmonte souvent une couche de limon argileux de lavage, exploité parfois pour tuileries.

Aux environs de Contamine, les grès plongeant toujours à l'Est présentent un beau développement et sont plus étendus que ne l'indique la Carte géologique. On peut en relever une bonne coupe, en particulier en suivant le chemin raide et les ravins qui descendent de Perraz ou de chez Jolivet. On a une série épaisse d'une centaine de mètres environ de grès fins, de grès grossiers passant à de véritables poudingues micacés avec lits marneux parfois épais et rappelant d'une façon profonde les schistes du Flysch. On y rencontre des restes de feuilles, des tiges de plantes herbacées (*Arundo?*), des nids nodulaux de jayet, enfin des cristaux de calcite et de gypse. Sur certains bancs de grès, on observe les ondulations si fréquentes dans tous les dépôts argilo-gréseux et que l'on considère habituellement comme des ripple-marks dues à l'action des vagues.

Le contact de cette première bande de molasse avec les calcaires jurassiques de Faucigny, sous lesquels elle semble s'enfoncer, est masqué par les dépôts récents. En particulier, sous le village de Faucigny, il existe une puissante formation de poudingues tufacés quaternaires post-glaciaires ou interglaciaires à une altitude (600^{m}) assez élevée au-dessus de la vallée. Ils forment une légère saillie bien indiquée par la carte d'Etat-major (sur laquelle sont bâties deux maisons) et qui domine presque à pic la vallée. Les éléments de ce poudingue sont bien roulés, quelques-uns dépassent la grosseur de la tête ; parmi ces éléments surtout calcaires se trouvent quelques roches

1. Il est difficile de préciser si ces grès se rattachent d'une façon certaine, comme nous le croyons, aux grès de Contamine, à cause de l'absence d'affleurement. Les roches sont identiques et leurs plongements à l'est sont les mêmes.
2. On écrit aussi Finderolle.

cristallines du massif du Mont-Blanc : ils sont donc d'âge interglaciaire ou post-glaciaire [1].

Plus au Sud, sur le flanc méridional des collines de Faucigny, les dépôts tertiaires cachés sous les alluvions des environs de Clermont affleurent de nouveau vers la Côte d'Hyot : c'est le commencement de la grande bande de molasse de Bonneville qui se suit presque sans interruption jusqu'à Coppy près de Marignier.

Vers la Côte d'Hyot, les grès dépassent l'altitude de 700^{m} et sous le col de St-Jean, on observe une série de bancs de grès inclinant à la fois vers le Nord, c'est-à-dire contre les collines de Faucigny et à l'Est : rien n'est plus frappant que l'allure quasi régulière des bancs de grès et celle beaucoup plus tourmentée des couches jurassiques constituant les collines de Faucigny. Sous le col St-Jean, on peut observer le contact mécanique des formations tertiaires avec l'Oxfordien supérieur incliné de la même façon que les couches de grès. Ces différences d'allure de la molasse et des dépôts charriés avait amené M. M. Bertrand, dans l'hypothèse des plis enracinés, à constater déjà que les affleurements de molasse étaient obliques à la direction des plis.

A partir des Baudins, la Molasse de Bonneville n'affleure que dans le bas des pentes dont la partie supérieure est occupée par les éboulis calcaires. Ceux-ci empêchent de voir à quelle hauteur peut s'élever la molasse et le contact avec les calcaires du Môle sauf au-dessus de chez Chardon et des Millières. Ce sont ces dépôts que A. Favre range dans le Miocène. Pour lui, en effet [2], les hautes collines formées par des grès gris et rougeâtres qui servent de base au Môle du côté du Sud sont le prolongement de celles des Bornes et appartiennent vraisemblablement à la partie inférieure de la Molasse (Aquitanien). Il constate cependant l'analogie que ces couches présentent avec celles du Bouveret [3] et du Val d'Illiez qu'il range également à ce niveau.

Il est impossible, comme M. M. Bertrand [4] l'a déjà fait remarquer, de séparer les dépôts que nous avons déjà passés en revue de ceux qui nous restent à étudier, et aussi de ne pas les

1. D'après Favre, il y aurait sous ces conglomérats des grès nummulitiques dirigés N.-S. et plongeant de 30° à l'E. c'est-à dire contre les roches du château de Faucigny. Ces affleurements sont actuellement peu visibles.
2. *Loc. cit.*, § 276.
3. Boveret dans le texte.
4. *Loc. cit.*, p. 40.

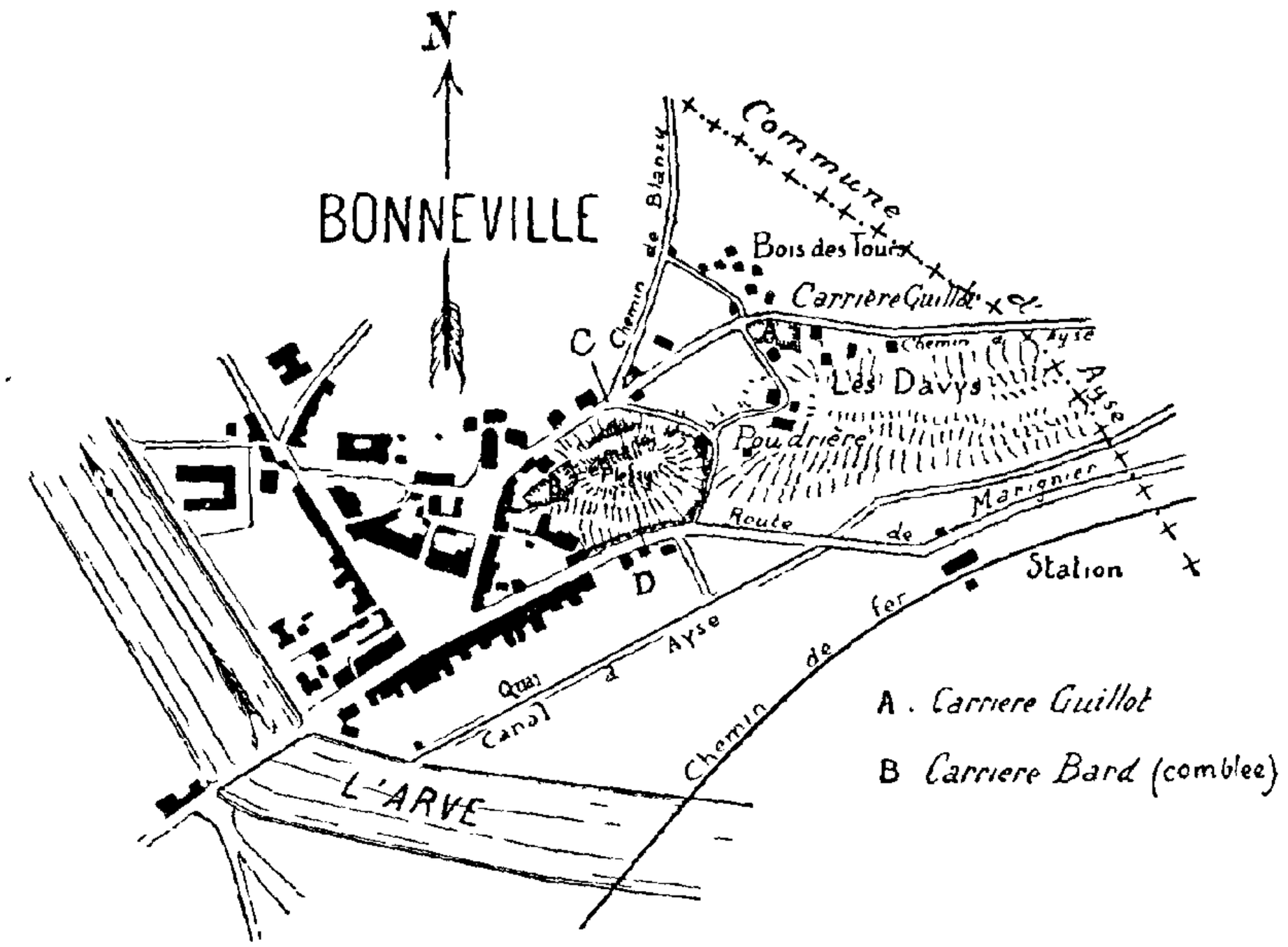

PLAN DE BONNEVILLE.

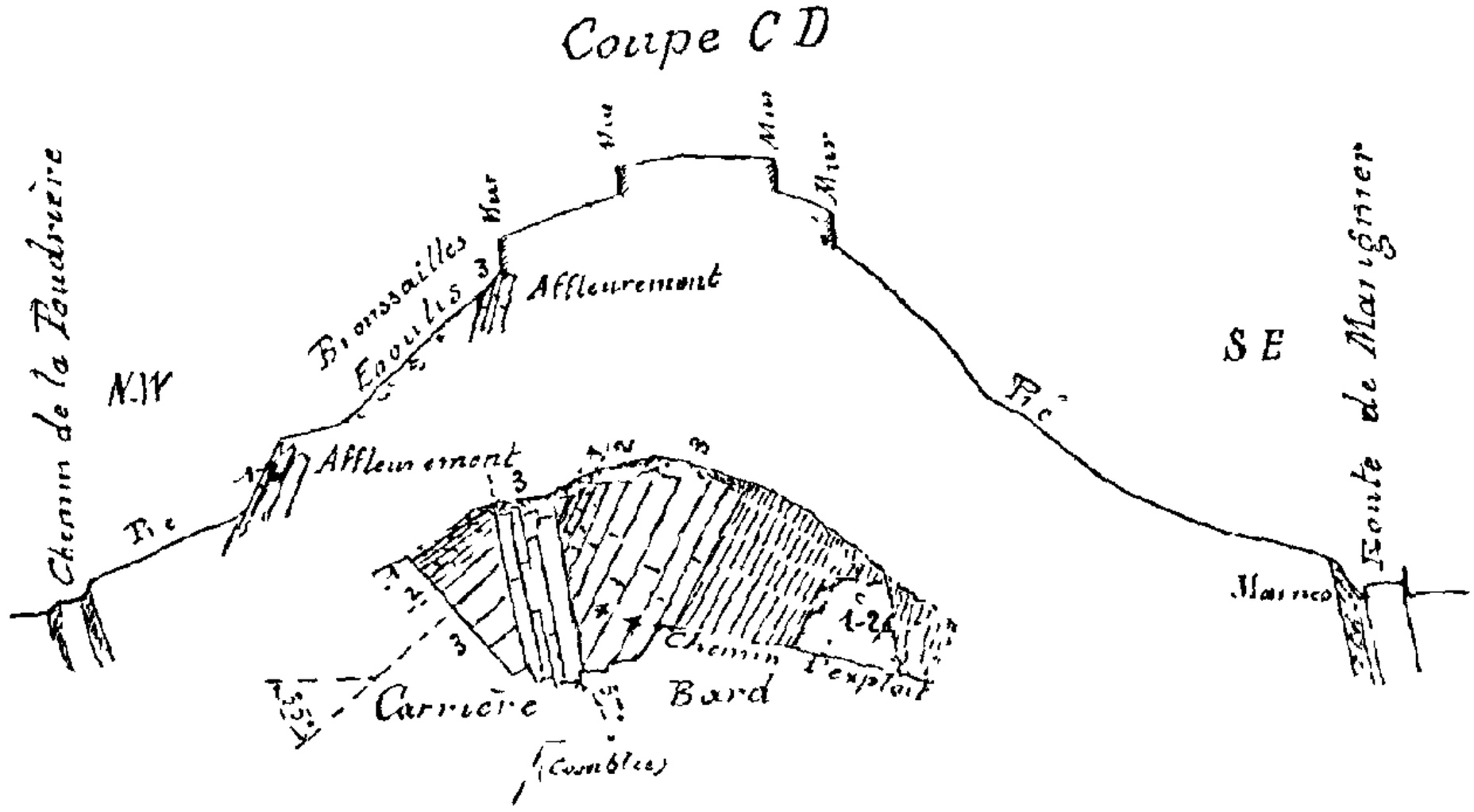

Fig. 2. — PLAN ET COUPE DE LA CARRIÈRE BARD, A BONNEVILLE.

1. Marnes avec empreintes et à surface ondulée : 0m20 à 0m40. — *2*. Bancs de grès rognoneux intercalés dans les marnes en petits bancs . 0m10 à 0m30 — *3*. Bancs de grès fin, bleu, assez dur, de 0m20 à 0m80 et plus d'épaisseur, avec traces charbonneuses, empreintes de racines, branches, etc. — *4*. Bancs semblables, plus durs, avec fossiles et plantes recueillies. — *3* et *4*. Ces bancs contiennent des galets marneux et des pyrites.

rattacher aux dépôts les plus orientaux par suite les plus inférieurs du plateau des Bornes. Mais, comme nous l'avons déjà mis en évidence un peu plus haut, elles appartiennent au Flysch tongrien et non à la Molasse aquitanienne située plus à l'Ouest.

Toutes ces couches sont dirigées de l'W. un peu N. à l'E. un peu S., de sorte qu'en se dirigeant de Bonneville vers Marignier, on rencontre successivement des couches de plus en plus jeunes jusqu'au moment où les grands éboulis calcaires qui se trouvent entre Coppy et Marignier empêchent de suivre les couches en place. La vallée du Giffre interrompt également la coupe et ne permet pas de voir le contact de la Molasse de Bonneville avec le Flysch typique que nous avons signalé sous la Pointe d'Orchez.

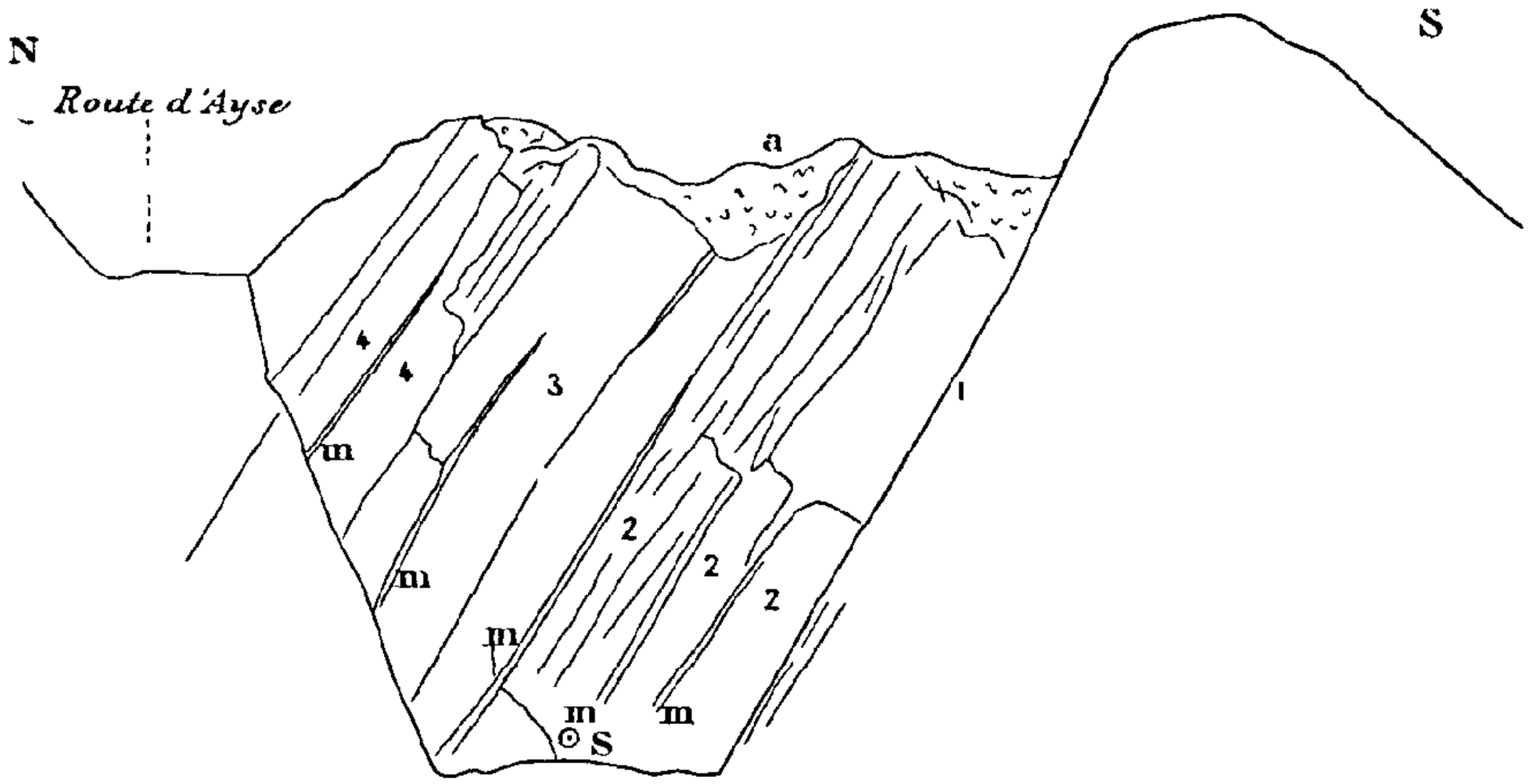

Fig. 3. — Carrière Guillot, près Bonneville.

1. Marnes avec empreintes végétales et à surface ondulee — *2* Bancs de gres gris fins : 1m10. — *3*. Gros bancs de grès : 3m. — *4* Banc de grès plus grossier avec galets marneux. — *m*. Petits bancs de marne avec traces de végétaux et jayet — *S*. Source. — *a* Eboulis et cailloux glaciaires

En outre, toutes ces couches plongent au Nord, c'est-à-dire sous la montagne du Môle, d'abord très fortement dans les couches qui affleurent près de la vallée, 80° d'après A. Favre. (Carrières Bard, *fig. 2* ; Guillot, *fig. 3*, près de Bonneville), puis de moins en moins à mesure qu'on s'adresse à des couches plus élevées (carrières Perrody, carrière Tinjod à Treloup, *fig. 4*) : vers Chardon et Eponey les couches supérieures sont presque horizontales.

Le Môle apparaît donc nettement, à première vue, comme un bloc calcaire posé sur la masse des grès de Bonneville.

Cette impression avait déjà frappé les premiers observateurs [1] : ceux-ci d'ailleurs, bien entendu, étaient loin de soupçonner les phénomènes de charriage auxquels cette apparence est due.

Dans cet ensemble qui, chez Chardon, atteint l'altitude de 629^{m} et à Eponey celle de 800^{m} et présente par suite une épaisseur de plusieurs centaines de mètres, on peut faire les divisions suivantes :

1° A la base : des grès fins de couleur grise à ciment argilo-calcaire et d'aspect molassique, se laissant débiter en dalles de grande taille et assez durs pour qu'on les utilise pour le pavage, les montants des portes et fenêtres, les marches d'escalier, et même des auges de pressoir ou des meules, enfin comme soles des fours ou des foyers. Ces bancs de grès, d'épaisseur variable, sont séparés par des couches marneuses, quelquefois bitumineuses (carrière Perrody) et avec de nombreuses traces charbonneuses. A la face supérieure des bancs de grès, on observe des creux associés les uns aux autres de façon à dessiner des caractères cunéiformes : ces empreintes correspondent à des cristaux plus ou moins altérés de pyrite qui existent à la face inférieure du banc suivant et paraissent dues à de légers déplacements des bancs, l'un par rapport à l'autre, sous l'action de pressions latérales ou de tassement. La surface des bancs de grès présente aussi fréquemment, sur de grandes étendues, des ondulations sinueuses interrompues, dues aux mouvements des vagues et rappelant celles que l'on peut observer sur le fond du lac d'Annecy, le long de la promenade du Pâquier. En même temps que les sables qui ont donné naissance aux grès de la molasse de Bonneville, il se déposait des galets marneux qui ont été ensuite fortement aplatis par les pressions auxquelles a été soumis l'ensemble de la formation qui nous occupe : ces galets, remplis de petits cristaux de pyrite non altérée, se détachent assez facilement de la roche sous-jacente en laissant à leur place des empreintes plus ou moins irrégulières en forme de pas [2]. Signalons aussi la présence fréquente de cristaux souvent volumineux de calcite qui sont évidemment d'origine postérieure au dépôt des grès et de petits lits ou nids de lignite jayet.

A côté des bancs de grès fins, il existe (carrière Guillot, *fig. 3* ;

1 Bakewell : *Travels in Tarentaise*, 1820, I, 336. — Keferstein : *Bulletin de Ferussac*, 1831, XXVI, 211. Signale en outre la ressemblance, assez grande en effet, de la molasse de Bonneville avec le grès de Vienne formation à facies flysch qui s'étend du Crétacé supérieur au Tongrien.

2. Ce sont les « pieds de fée » des ouvriers.

carrière Perrody) des bancs de grès plus grossiers souvent très durs, lesquels présentent tous les passages à une véritable nagelfluh : ces matériaux plus grossiers indiquent des courants et des cours d'eau peu éloignés assez rapides pour pouvoir les transporter [1].

Ces couches inférieures présentent une épaisseur de plus de 120^{m} : les bancs de grès durs exploitables s'y montrent à quatre niveaux différents que l'on peut suivre facilement depuis Bonneville où affleure le niveau inférieur (carrières Bard, *fig. 2* ; Guillot, *fig. 3*) jusqu'à Coppy où affleurent les bancs de niveau supérieur (carrière Tinjod, *fig. 4*), tout le long méridional du Môle, grâce aux légers abrupts que forment ces grès

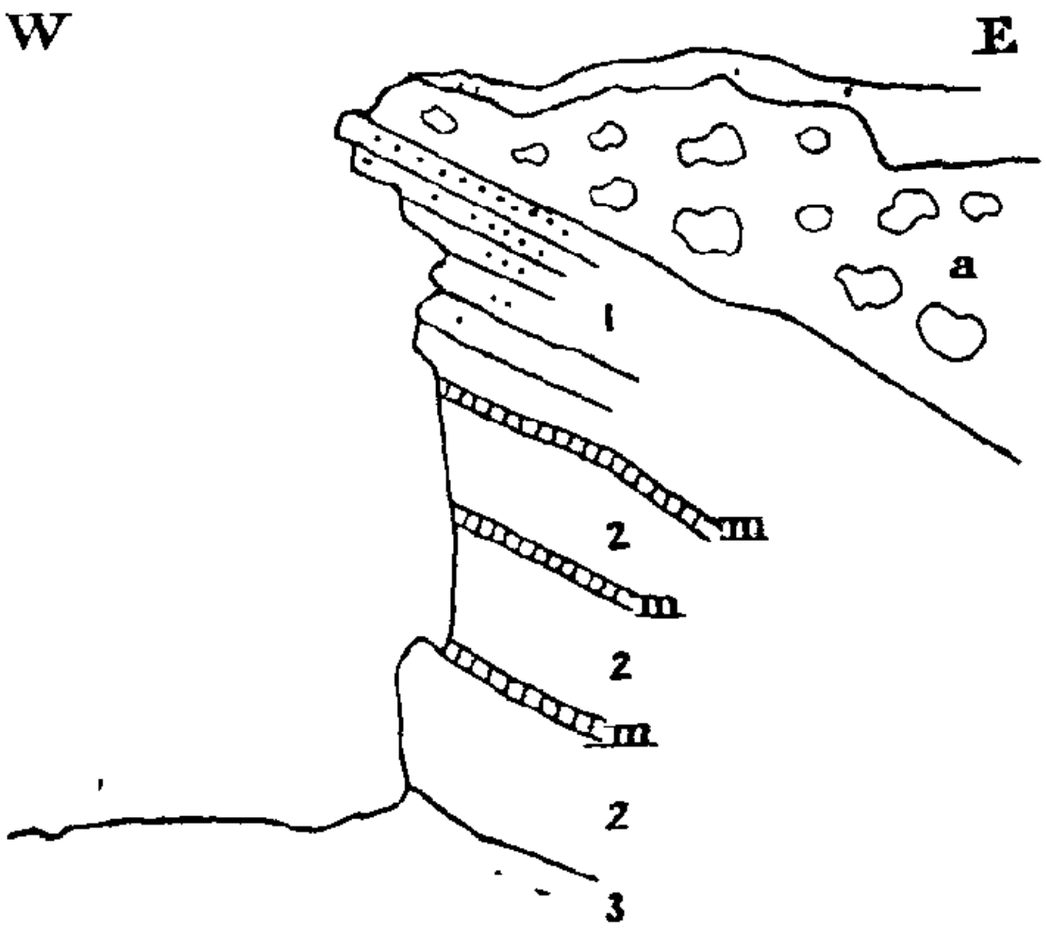

Fig. 4. — Carrière Tinjod, a Treloup, Marignier.

a. Terre végétale et cailloux roulés. — *1*. Bancs de grès, de 0^{m}10 à 0^{m}30, jaunes, friables, avec lits marneux à surface ondulée et à empreintes de plantes : 1^{m}10. — *2*. Bancs de 0^{m}75 d'épaisseur, gris très durs avec lits marneux *m*, avec pyrites : 2^{m}30 ; nombreuses empreintes de plantes. — *3*. Bancs très durs avec calcite et galets marneux et pyriteux écrasés.

par suite de leur plus grande résistance aux agents atmosphériques. Ces niveaux de grès durs sont en outre jalonnés en quelque sorte par de nombreuses exploitations anciennes et récentes et les coupes figurées permettent de se rendre compte de la composition des bancs de grès à différents niveaux. Ces grès, qui constituent en particulier les coteaux d'Ayse, présentent çà et là quelques placages glaciaires ou alluviaux et de

1. Une collection intéressante due à de Mortillet et à Dumont des différentes variétés et des accidents minéralogiques ou autres de la molasse de Bonneville existe au musée de la ville.

beaux blocs erratiques [1] et sont surtout cultivés en vigne fournissant le vin d'Ayse bien connu dans toute la vallée de l'Arve et même au delà.

2° La partie supérieure de la Molasse de Bonneville devient plus tendre, plus sableuse : les couches de grès moins épaisses sont de couleur rougeâtre ou plutôt bariolées de rouge et de vert ainsi que les couches de marnes avec lesquelles elles alternent [2]. Ces couches constituent tout le plateau d'Eponey et viennent en contact avec les cargneules triasiques sous lesquelles elles s'enfoncent. Ces couches supérieures ont donné naissance, il y a trois ans, à un « déluge », c'est-à-dire à un éboulement considérable de terrains dû à des infiltrations d'eau, au dessus du village d'Eponey : sur certains points les couches arrivaient à plonger vers la vallée de l'Arve. L'allure assez tourmentée que présentent les couches du plateau d'Eponey, déjà signalée par M. M. Bertrand, nous paraît due en grande partie à de tels mouvements fréquents dans cette région.

§ 3. — Débris organisés de la Molasse de Bonneville.

Si nous laissons de côté les restes de fucoïdes signalés dans les grès du Bouveret et les restes de plantes terrestres de la « molasse rouge » du Val d'Illiez, c'est-à-dire dans des localités bien éloignées du Môle, les seuls restes organisés connus dans les dépôts tertiaires des environs de Bonneville étaient ceux de Thorens au sud de la vallée de l'Arve.

C'est au milieu des molasses et grès tuberculeux (rappelant ceux de Bonneville) et des lits schisteux et marneux, au voisinage de la couche de lignite jayet épaisse de 30^{cm} environ [3], que des débris de végétaux ont été signalés et étudiés par Oswald Heer. Au dessus viennent des grès foncés et des marnes rouges qui nous paraissent correspondre à la partie supérieure des grès de Bonneville. Les plantes étudiées par O. Heer et qui se voient sur une plaque schisteuse actuellement conservée au Musée d'Annecy, sont les suivantes :

Aspidium dalmaticum, A. Brgt sp.
Aspidium ligniticum, Gieb. sp.

1. Signalons en particulier de beaux blocs de poudingue de Valorcine près de la vieille route d'Ayse à Bonneville, atteignant plusieurs mètres cubes.
2. Entre Ayse et les Millières, il y a dans les grès inférieurs des couches bariolées, mais elles sont peu développées et peu constantes.
3. Des tentatives d'exploitation ont eu lieu sans succès en 1857 et il y a quelques années.

Arundo Goepperti, Münster sp.

des feuilles de Dicotylédones et des radicelles.

Toutes ces plantes existent dans les couches de Monod-Rivaz, de Rochette près Lausanne et, sauf *Arundo Goepperti*, qui a été signalé dans les grès Tongriens de Ralligen près du lac de Thoune (et qui d'ailleurs se continue jusque dans le Miocène supérieur), paraissaient caractériser la molasse d'eau douce inférieure des géologues suisses : ce sont ces données paléontologiques qui ont entraîné l'âge aquitanien des molasses du plateau des Bornes et de Bonneville, alors que la stratigraphie nous a amené à des conclusions différentes à la fois pour Thorens et pour Bonneville.

La paléontologie de la molasse de Bonneville se réduisait, jusque dans ces derniers temps, aux données suivantes :

De Saussure avait déjà signalé des traces charbonneuses dans lesquelles il avait reconnu des débris de plantes. A. Favre (§ 276) cite en outre le *Journal de Genève*, 1787, n° 9, p. 38, où l'on signale dans les grès de Bonneville « de petits noyaux ou grains ovales dont les protubérances se trouvent d'un côté de la pierre et les loges de l'autre... Il est probable qu'elles sont dues aux semences de quelques plantes marécageuses, comme le Sparganium par exemple, auxquelles les feuilles qui tapissent les autres bancs de ces mêmes grès ont dû appartenir. » M. M. Bertrand n'avait recueilli que des débris de plantes que M. Zeiller avait déclaré indéterminables. L'étude de plaques minces des grès de Bonneville, faite par l'un de nous, n'avait donné aucun renseignement.

Cette année, plus heureux que nos devanciers, nous avons pu recueillir un certain nombre de documents paléontologiques intéressants en dehors du *Pin* de Bonne dont nous avons parlé plus haut. Tous les échantillons ont été recueillis dans la carrière Bard, aux portes de Bonneville. Cette carrière est aujourd'hui comblée, aussi trouvons-nous intéressant de reproduire la coupe que nous avons pu observer il y a quelques mois et qui a été soigneusement relevée par l'un de nous *(fig. 2)*.

Les échantillons de fossiles végétaux ont été soumis à M. P. Marty [1], bien connu par ses belles études sur les flores tertiaires. Malgré l'état souvent fruste des échantillons, le grain gros-

1. M. P. Marty, à qui nous sommes heureux d'adresser ici nos bien sincères remerciements, se propose de publier incessamment une étude complète sur la flore de Bonneville, flore qui a singulièrement élargi nos connaissances sur la végétation des Alpes occidentales au Tongrien.

sier de la roche qui a fait disparaître les nervures tertiaires et mêmes secondaires des feuilles, notre savant collègue a pu nous communiquer la liste suivante avec les remarques intéressantes qui l'accompagnent :

Fougères. *Pteris œningensis* Unger (extrémité d'une fronde), très voisine de *Pt. aquilina* actuel ; a été signalée du Paléocène du Groenland à l'Œningien (Miocène moyen).

Ligodium Gaudini Heer (pinnules), signalée du Suessonien de Bournemouth (Angleterre) au Burdigalien de Münzenberg.

Conifères. *Pinus* cf. *P. sylvestris* L. (cônes, carrière de Bonne).

Palmiers. *Sabal (Flabellaria) major* Heer (feuille de la carrière Tinjod à Treloup), signalée dans le Miocène, mais est surtout oligocène. A été signalé dans la molasse rouge de Vevey, Ralligen.

Myricées. *Myrica salicina* Unger (feuilles), espèces allant de l'Oligocène au Pliocène.

Laurinées. *Cinnamomum* cf. *C. Rossmässleri* Heer (feuilles).

Cinnamomum cf. *C. lanceolatum* Heer (feuilles). Cette dernière espèce a été signalée à Ralligen.

Ericinées. *Andromeda (Leucothoe) protogaea* Ung. (2 feuilles incomplètes), espèce franchement oligocène.

Diospyrinées. *Bumelia oreadum* Unger (feuilles), a été signalée de l'Infratongrien de M^te^-Promina au Plaisancien.

Rhamnées. *Zizyphus Ungeri* Heer (feuilles), espèce franchement tongriennal signalée par Heer (loc. cit.) à Ralligen, au Val d'Illiez (Suisse) et dans les grès de Chaillol des Hautes-Alpes [1].

Légumineuses. *Cassia Memnonia* Unger (folliole, fruit), signalée du Tongrien de Novale au Miocène de Radoboj.

En outre, organes foliacés rubannés, folioles de Palmiers ou feuilles de roseaux *(arundo)*.

M. P. Marty fait suivre cette liste de onze espèces de plantes de la molasse de Bonneville des remarques suivantes :

« Si un grand nombre de ces espèces ont une grande extension verticale et sont par conséquent peu caractéristiques au point de vue chronologique, c'est cependant dans l'Oligocène que toutes ces plantes se trouvent réunies et c'est par suite à cette période qu'il est le plus naturel de rattacher la molasse de Bon-

1. P. Fliche : *Note sur quelques Végétaux fossiles de l'Oligocène dans les Alpes françaises.* (*Bul. Soc. géol.*, 3e série, t. XXVII, 1899, p. 466.)

neville. Si le mélange d'espèces tempérées *(Pteris, Pinus)* aux espèces tropicales est un caractère plutôt aquitanien, les *Cinnamomum, Andromeda, Cassia* sont particulièrement voisines de formes éocènes et oligocènes à l'exclusion des formes plus récentes des mêmes espèces ; et le *Cinnamomum* cf. *lanceolatum* constitue un véritable terme de passage entre les formes éocènes et oligocènes, ce qui tendrait à vieillir beaucoup la molasse de Bonneville jusqu'au Stampien inférieur ou même jusqu'au Sannoisien. »

Toutes ces plantes sont franchement terrestres et ont dû être apportées par les fleuves des terres émergées voisines, dans le bassin où se déposaient les grès de Bonneville. Mais la présence dans les grès de chez Jolivet, près de Contamine, de fucoïdes (Musée de Bonneville), la présence d'organismes marins (Globyrum, Lithothamnium, Nummulite) dans les grès de même âge des Voirons, du Val d'Illiez, enfin la continuité des dépôts franchement marins du Flysch inférieur schisteux avec les dépôts gréseux du Flysch supérieur, nous étions amenés à voir dans cette formation un dépôt marin effectué non loin du rivage et à une assez faible profondeur [1].

Une des plaques de grès recueillie dans la carrière Bard portait sur l'une des faces l'extrémité inférieure d'une feuille de Cinnamomum et sur l'autre face de nombreuses empreintes d'un bivalve de petite taille. Par suite de la grosseur des grains du grès ces empreintes qui représentent des moules externes ou internes des coquilles sont indéterminables au moins spécifiquement. La forme de la coquille inéquivalve, ovale-trigone, presque équilatérale légèrement gibbeuse et légèrement rostrée en arrière, ainsi que la présence sur des coquilles écrasées de la plaque en question de légères stries concentriques, nous permettent cependant de rapporter nos échantillons avec quelque certitude au g. *Corbula* et probablement par suite de la forme beaucoup moins gibbeuse que chez le Corbula oligocène au s. g. *Corbulomya*. Ces genres, qui ont été rencontrés quelquefois dans les formations saumâtres, sont surtout des formes marines : leur présence confirme donc les conclusions précédentes.

1. Rappelons que des débris de végétaux (tige de Typha et d'Aulne) ont été dragués par 950^{m} de profondeur et à 50 milles du rivage le plus voisin dans le golfe de Gascogne. (*La Campagne du Caudan*, in *Ann. de Géogr.*, V, 1896, p. 357) et qu'Agassiz (*Three cruises of. The Blake*, t. I, 295) a ramené de la mer des Antilles, par 2,000^{m} de profondeur et à 10 à 15 milles de la terre, des amas de feuilles de canne à sucre et de bambous et de coquilles terrestres transportées par les vents.

§ 4. — Conclusions.

En résumé, il résulte de cette étude rapide :

1° Que la Molasse de Bonneville, qu'il vaudrait mieux appeler Flysch gréseux de Bonneville ou mieux encore *Grès de Bonneville* qui ne préjuge rien au sujet de son âge, est une formation marine représentant, non pas le début de la formation de la Molasse (Miocène s.-l.) des géologues suisses, mais la partie terminale (Tongrien sup.) du Nummulitique de la région des Bauges, du Genevois et des Hautes Alpes calcaires de la Savoie.

2° Que ces grès de Bonneville se présentent dans les mêmes conditions de gisement que la molasse rouge du Val d'Illiez, du Bouveret, de Vevey, que les grès de Ralligen et que ces formations très sensiblement synchroniques ont dû se produire en même temps dans un vaste bassin synclinal occupant la région bordière des Alpes en particulier l'emplacement que devaient venir recouvrir les grandes nappes des Préalpes du Chablais ou de la Suisse.

Ces résultats ont été confirmés de la façon la plus heureuse par la paléontologie et il est à espérer et à souhaiter que de nouvelles découvertes, en augmentant la flore des grès de Bonneville et par suite des dépôts oligocènes des Alpes françaises, montreront des analogies paléontologiques encore plus grandes entre les différents dépôts dont nous venons de parler.

H. Douxami,

Maître de Conférences de Géologie et de Minéralogie
à l'Université de Lille.

et

J. Deschamps,

Conducteur des Ponts et Chaussées à Bonneville.

Le Capitaine Baud

UN SAVOYARD COLONIAL

Le Capitaine BAUD

Un télégramme d'une concision brutale, suivi dans les journaux de quelques lignes d'un commentaire trop bref, a annoncé à la fin de décembre 1904 la mort de l'un des plus brillants officiers de notre infanterie coloniale, notre compatriote, le capitaine Baud, officier de la Légion d'honneur, que quinze ans de vie active dans nos possessions lointaines ont tué dans la fleur de l'âge à Madagascar.

Les officiers sont faits pour mourir au service de la patrie, et, quand ils sont de l'armée coloniale, c'est pour eux « un accident du métier » que de tomber au loin. Et l'opinion publique, un instant émue de la nouvelle tragique, est sollicitée par tant d'autres curiosités que l'oubli se fait, trop vite, sur ceux que la terre coloniale a engloutis. Pourtant la mémoire de Baud est loin d'être éteinte parmi les Africains : ils gardent le souvenir des pages décisives qu'il a écrites dans l'histoire de l'expansion française dans l'ouest africain. Mais notre petite patrie, notre chère Savoie, et notre ville d'Annecy qui peut s'enorgueillir d'un tel fils, savent-elles assez ce que fut le vaillant officier qui repose dans le cimetière lointain de Diégo-Suarez ?

J'ai pensé que l'heure était venue d'exposer, dans cette *Revue Savoisienne* si attentive à tout ce qui honore le nom savoyard, la belle épopée que fut la vie de Baud. J'ai été le collaborateur, — très modeste et « de bureau » — de cet homme d'action, j'ai assisté, de loin, mais de cœur, aux luttes qu'il a menées pour la France coloniale et j'ai pu heureusement grossir mes souvenirs grâce à la correspondance envoyée par lui d'Asie et d'Afrique à sa famille que je remercie ici de cette communication.

Puissent ces quelques pages prouver à nos compatriotes qu'ils doivent ajouter un nouveau nom à la liste des « Allobroges vaillants » dont Annecy et la Savoie ont le droit d'être fiers !

* * *

Le petit collégien qui, vers 1880, rêvait sur les bancs du paisible collège de Rumilly aux formidables aventures qu'il lisait en cachette dans Jules Verne eût été bien surpris si une fée fût venue lui dire à ce moment :

« Tu seras explorateur. »

Certes les pays d'outre-mer l'attiraient, captivaient son imagination, enfiévraient son âme. Mais que d'obstacles pour y atteindre !

Joseph-Marie-Louis Baud était né le 26 avril 1864, à Annecy-le-Vieux, d'une honorable famille très estimée dans notre région. Après avoir suivi pendant deux ou trois ans les cours de la Maîtrise d'Annecy, il fut placé au collège de Rumilly d'où sa famille était originaire.

Un témoin fidèle et dévoué de sa vie nous trace de lui à cette époque le portrait suivant que l'âge ne devait faire que souligner de traits plus forts :

Baud était alors un enfant timide, d'une sauvagerie un peu fière et ombrageuse. Il était bon, un peu réservé, mais profondément expansif pour sa mère qu'il aima toujours avec passion. Doux et patient avec ses camarades, il ressentait violemment les injustices ou les injures et son ressentiment était tenace.

A l'âge où les enfants commencent à révéler leurs aptitudes, son rêve était de courir le monde, à l'exemple des héros de Jules Verne dont la lecture le transportait. En même temps il s'enthousiasmait pour la gloire et les batailles, sans penser que ce double idéal, voyages et armée, fût réalisable et encore bien moins qu'il résumât sa future destinée.

Les enfants de son âge le trouvaient un peu original, et il l'était en effet. Ses jeux de vacances consistaient à organiser avec ses jeunes cousins des simulacres d'aventures de Robinson, des courses à l'inconnu ou des semblants de bateaux, dont il était le capitaine, — à moins qu'il ne disparût seul, éloigné de la maison pendant de longues heures, à errer dans les bois ou la montagne sans autre but que d'aller à l'aventure, droit devant lui et de découvrir des coins encore ignorés de lui.

Comme bien l'on pense, ce n'était pas cependant en explorant les mystères du bois des Glaisins que le jeune Baud pouvait s'ouvrir cette carrière lointaine vers laquelle il tendait déjà toute son énergie. Pour arriver au grade d'officier il fallait subir examens et concours et, si les courses à travers la brousse d'Annecy-le-Vieux développaient au contact de la nature montagnarde son imagination littéraire, ses études mathématiques se ressentaient de la trop grande part donnée à la fantaisie. Et c'est ici qu'éclate dès le jeune âge la force de caractère du futur officier. Malgré sa répugnance pour les sciences, désireux de

réaliser son rêve qui dès lors se précisait dans l'admission à l'école Saint-Cyr, il passe l'examen du baccalauréat et, après avoir suivi deux années de cours préparatoires aux Lycées de Lyon et de Grenoble, il entre à Saint-Cyr en octobre 1885. Deux ans après il en sortait avec l'épaulette de sous-lieutenant d'infanterie de marine.

Cette arme répondait trop à ses aspirations pour qu'il hésitât à y faire sa carrière. L'infanterie de marine n'était pas seulement à cette époque la glorieuse troupe qui s'était illustrée à Bazeilles. Elle était, comme la légion étrangère d'aujourd'hui, le rendez-vous de tous ceux, officiers et soldats, qui voulaient fuir la monotonie des garnisons métropolitaines et continuer au loin les exploits des Faidherbe et des Brière de l'Isle. Le lieutenant-colonel Péroz, dans un livre récent où la vie active crépite comme dans un roman du père Dumas, *Par Vocation*, a fait revivre cet étonnant 4e régiment d'infanterie de marine de Toulon où il s'engageait, lui, quelques années avant que Baud vînt y faire baptiser son épaulette. On y voyait, à côté de jeunes sous-lieutenants ardents, des vieux officiers parvenus par le rang et montés en grade en 1870, des sous-officiers à plusieurs brisques, plusieurs fois « cassés » pour indiscipline ou ivrognerie, mais soldats dans l'âme et se battant comme des lions contre les ennemis noirs, jaunes ou blancs, de braves garçons désignés par le sort et un peu émus d'être tombés là, des fils de famille engagés en quête d'inédit ou casés par des conseils judiciaires prudents, et aussi des malandrins qui dépistaient ainsi la surveillance trop stricte de la police. On y signalait discrètement trois anciens officiers qui « avaient eu des malheurs » et qui replâtraient leur honneur sous l'uniforme du simple « marsouin ».

Quelle éducation, quelle formation du caractère pour un sous-lieutenant frais émoulu de Saint-Cyr ! Baud passa deux années au service de troupe avant que le tour de départ le désignât pour les colonies. Et sa correspondance est pleine de sa joie de servir son pays même dans ce modeste grade, de commander et d'instruire des hommes, de s'imposer par sa valeur militaire à ces vieux brisquards toujours prêts à « blaguer les blancs-becs ».

Mais dans sa vie agitée de jeune officier, même dans les plaisirs qui ne manquent pas à Toulon si voisin de Nice et si souvent animé par l'escadre, il n'oublie pas la mission, le but qu'il s'est tracé et il attend avec impatience, tout en rapportant de la

Valbonne un bon travail sur le tir, l'heure où le bateau-transport l'emmènera à son tour vers les pays exotiques où les camarades agissent, se battent, meurent.

Et au début de 1889, il est désigné pour faire partie de la relève de Cochinchine.

Séjour en Cochinchine

(Mai 1889-Mars 1891)

Le rêve de l'écolier se réalise : le voici parti pour de nouveaux mondes, et le jeune sous-lieutenant d'infanterie de marine que le *Bien-Hoa* emmène à Saïgon ouvre tout grands à la vie coloniale ses yeux et son âme.

C'est à Bône, où le transport fait escale pour charger du tabac, que le futur Africain voit pour la première fois la terre d'Afrique, — de loin, car il y a interdiction de descendre. Et il fait vivre en quelques traits le pays qu'il rencontre :

Pour la première fois j'ai devant moi une terre qui n'est pas celle d'Europe. Bône, au fond de sa rade, se cache derriere une colline sur laquelle perche sa citadelle. Quelques collines vertes, couronnées de maisons blanches sans toits et sans ces contrevents verts qui sont la caractéristique des villas européennes. A l'est, vers la Tunisie, une côte plate, qui semble de sable et qui se confond au loin avec la mer. En arrière-plan, des collines bleues comme chez nous, dernières ramifications de l'Atlas. Le ciel et la mer d'un bleu intense.

La vie de bord, si intéressante pour qui la découvre, enchante le jeune échappé d'Europe. Mais, chargé du service en qualité de sous-lieutenant le plus ancien avec son camarade Margaine, il ne peut jouir comme les autres de ce repos, de ce *far-niente* auquel s'adonnent à bord les plus actifs. Et pourtant il note chaque jour ses impressions de débutant. Lisez cette description de la traversée du canal de Suez :

Jamais je n'ai rien vu d'aussi beau que cette nuit. Il fallait l'éclatante chaleur pour n'être pas convaincus que nous avancions à travers un champ de neige. Une lune splendide, s'ajoutant à la lumière électrique dont nous inondions les alentours, transformait en neige le gris-blanc du sable. De temps à autre un palmier perdu surgissait mélancoliquement. Quelques cris de chacals dans les rares broussailles nous faisaient passer comme un frisson. A onze heures, nous débouchons dans le Lac Salé, au fond duquel se trouve Ismailia. Le chenal indiqué dans ce lac sans fond par des milliers de falots bleus et rouges et verts fait ressembler cet ensemble à une de nos grandes gares vue la nuit...

Puis c'est la mer Rouge, suffocante, déprimante, et où le jeune officier se distingue par un petit « haut fait » :

Je vous enverrais, si on ne m'avait pas conseillé de le garder par devers moi, mon brevet de gabier de 1re classe muni de tous les cachets du bord. Je suis, par le gros temps, monté à la pomme du grand mât, résultat d'un défi. Nous sortions de dîner, Margaine me dit qu'il me défiait bien de grimper là-haut. « Si tu y vas, j'y vais. » Aussitôt fait que dit. Arrivés ensemble au perroquet, nous décrivions avec le mât de vastes courbes dans l'air. Mais j'ai bons membres et pas idée de vertige. J'étreignais le mât à bras-le-corps et j'arrivais à la pomme le premier. A la descente les gabiers nous attendaient pour nous féliciter.

Cet après-midi, mon service m'appelant à l'entrepont, j'ai pu constater les résultats heureux de mon étourderie : les hommes couchés sur le plancher et que j'étais obligé d'enjamber pour ne pas les écraser, se levaient pour me laisser passage. Jamais ils ne l'avaient fait pour personne.

Et toujours, chez le jeune homme comme chez l'enfant, la même noble pensée d'ambition qui, en plein Océan Indien, alors qu'il suivait des yeux le sillage phosphorescent du navire, lui fait écrire :

Demain nous allons entrer dans cet étroit canal qui sépare Sumatra de la presqu'île de Malacca. Le point du monde où la végétation est la plus belle. Je me promets bien d'ouvrir les yeux. L'Hindoustan, l'archipel de la Sonde, voilà les deux contrées que j'avais rêvé de visiter et que je ne fais qu'entrevoir.

En sera-t-il de même pour les rêves de mon existence ? Déjà je suis arrivé en partie à cette vie de militaire et d'explorateur que j'avais vue si souvent à travers le prisme de mes quinze ans...

Que faut-il pour arriver en ce monde ? Un peu d'intelligence, mais beaucoup de suite dans les idées, de la volonté, du caractère. Il en est de même dans la lutte pour la vie. Sacrifier les petites lignes aux grandes ; nous l'avons fait jusqu'à présent avec succès ; et puis avoir un but précis et y tendre toujours. C'est grâce à cela que je suis arrivé à quelque chose, et que j'irai plus loin. Si je suis maintenant dans la mer des Indes, c'était déjà dans le programme que je me suis tracé à quinze ans. Je l'ai déjà accompli en grande partie, ce programme, je me le suis tracé large pour être sûr de l'exécuter, et pour laisser à la chance toute la latitude d'en régler le détail. Elle peut m'être défavorable, mais elle ne m'empêchera pas d'aller jusqu'au bout.

Sous la plume d'un officier de 22 ans, ces phrases ne sont-elles pas un admirable exemple à donner à nos jeunes gens d'aujourd'hui ?

Le 3 mai 1889, le sous-lieutenant Baud était à Saïgon. Si dans ses rêves d'enfant il avait entrevu les couches à la dure, il était servi à souhait :

Me voilà donc à Saigon cherchant une chambre. Les casernes sont à l'extérieur, et les officiers habitent de petites cases presque perdues dans la brousse. J'en déniche une à 15 piastres (de 3 fr. 80) par mois. Deux pièces absolument nues. La pluie passe à travers le toit et le semblant de plafond où il ne reste plus que quelques liteaux sans plâtre. Les margouillats tapissent les murs non chaulés. Des portes sans serrure, il ne reste plus que les traverses. Les autres cases sont à peu près sur le même modèle.

D'ailleurs 35° presque toute la journée... y compris la nuit. Des petites bêtes élisent domicile dans les chaussures.

On se meuble à ses frais. J'ai donc adopté le système indigène. Pour deux piastres j'ai eu une chaise longue en rotin et une immense natte. C'est sur cette natte que je couche avec ma pèlerine roulée pour oreiller. Je suis plus au frais que dans un lit. Et, quant à la dure, j'adore cela. Ma première nuit seule a manqué d'agrément. Je n'étais pas encore habitué aux petites bêtes qui pullulaient autour de moi. Et puis on venait de me parler du serpent-minute ou serpent-fil : dans le demi-sommeil, il me semblait toujours en sentir un se glisser sous moi. Heureusement il est rare, n'entre pas dans les habitations et ne s'attaque qu'aux indigènes qui vont nu-pieds. Maintenant je dors à merveille.

Mais il n'oublie pas la petite patrie savoisienne :

Je n'ai pas le temps de m'ennuyer. C'est seulement après la sieste, quand je me réveille d'un sommeil profond, que je sens l'éloignement. J'ai pendant quelques instants cessé de voir ces têtes de Chinois et de Malais, de respirer l'odeur du musc, de me sentir écrasé sous ce ciel jaune et gris. J'ai rêvé à Vignères. Malgré moi j'ai eu un serrement de cœur jusqu'au réveil complet de ma volonté.

Toujours la volonté, le besoin d'action. Aussi quelle joie quand Baud à qui l'on avait annoncé six mois de séjour à Saïgon apprend le 7 mai qu'il est nommé au commandement du poste de Caï-Maï, près de Cholon ! C'est l'un des quatre postes maintenus en Cochinchine, et qui le commande a déjà le pouvoir et la responsabilité en chef : rapports au colonel, comptabilité, comptes-rendus, surveillance politique, outre la besogne purement militaire, l'instruction des hommes, le ravitaillement, etc. « Pour la première fois, écrit-il, je donne des ordres venant de moi, c'est un plaisir qui a bien sa saveur. » Il revient sans cesse sur cette idée :

Le jour de ma prise de commandement mes tirailleurs ont voulu me tâter. Un jeune sous-lieutenant, çà n'oserait rien dire ! Il en manquait un tiers à l'appel du soir. Au lieu de leur donner de la consigne je les fourre tous en prison. Depuis lors tout marche à la baguette.

Je suis plus indépendant et plus maître chez moi qu'un colonel dans son

régiment. Je vous avoue que ce n'est pas sans un petit sentiment d'orgueil que j'ai pris pour la première fois un commandement effectif et que j'ai endossé une responsabilité assez lourde. Il y a bien des jeunes gens de mon âge qui gagnent de grosses sommes derrière un bureau ou un comptoir, mais peu, à coup sûr, connaissent le plaisir que j'éprouve à me promener dans mon domaine.

Ces impressions, ces émotions, Baud allait les revivre pendant tout ce séjour de Cochinchine qui dura jusqu'en mars 1901.

En juin 1889, il est à Poulo-Condore, dans cette île madréporique d'une admirable végétation tropicale qui sert de pénitencier à notre colonie indo-chinoise. C'était bien l'île lointaine et enchantée qu'avait souhaitée l'écolier enthousiaste de Jules Verne :

J'avais toujours rêvé un voyage aux Indes et dans les îles de la Sonde pour voir ce qu'il y a de plus merveilleux comme flore ou comme faune sur la terre. Je me trouve enfin dans une île qui à ce point de vue correspond parfaitement à l'Inde et aux îles de la Sonde. Quel saut on peut faire en dix ans ! J'avais 15 ans, j'étais à Rumilly, en troisième, ne connaissant absolument rien du monde, enfoui dans une petite ville dont je ne voyais pas l'issue. Pendant les longues études je faisais de grandes courses à travers le monde, je rêvais. Il y avait tant de barrières à mes rêves, le baccalauréat, les grandes écoles, je pensais à Saint-Cyr sans oser l'espérer. Et puis Jules Verne m'avait un peu tourné la tête avec ses voyages, ses îles madréporiques, ses bancs de coraux. Je me sentais submergé...

En dix ans mes rêves se sont accomplis. J'ai passé par Saint-Cyr pour aboutir sur une île madréporique, et des cinq parties du monde il n'y en a plus qu'une que je n'aie pas vu se profiler à l'horizon. J'ai fait l'apprentissage du monde. Et dans cette île où rien ne me manque je suis à l'étroit. Il me faut autre chose, et je continue mes rêves d'avenir.

Où me mèneront-ils ? J'ai le temps et l'espace devant moi, et la volonté de me faire une large place au soleil. J'attends et je me laisse aller à l'avenir. Qu'en sortira-t-il ? Je l'ignore.

Baud ne passe pas son temps à rêver. Il multiplie les preuves de son activité, il recherche les traces laissées par l'ancienne occupation anglaise, il établit un rapport détaillé avec plans et croquis sur la valeur stratégique de l'île, il multiplie les reconnaissances, il rédige un projet d'établissement de nouvelles casernes. Mais sa pensée, au milieu de ce travail incessant, se reporte toujours « à la jolie colline » de Vignères et c'est avec âme qu'il compare au bleu du lac d'Annecy les couleurs changeantes de la mer madréporique « dont les vagues, dit-il, qui viennent mourir à mes pieds sont en rapport sans discontinuité d'eau avec le ruisseau de Vignères », et son admiration pour la

végétation tropicale ne lui fait pas oublier la nôtre : « C'est bien joli, mon jardin, écrit-il, mais il ne vaut pas une planche de poireaux de Vignères et je donnerais tout l'Océan Indien et la mer de Chine pour avoir une œillée sur le lac entre le four et le noyer. »

C'est à Poulo-Condore qu'il apprend, en octobre 1889, sa mise au tableau d'avancement au choix pour le grade de lieutenant. Il la doit à un travail sur le tir qu'il avait fait en France et qui a été mis à l'ordre du jour de sa brigade et à la distinction avec laquelle il a accompli ses premiers commandements en Cochinchine.

Avant de quitter Poulo-Condore il fait une visite au cimetière de l'île et quel poignant pressentiment l'y saisit !

Hier, jour des Morts, j'ai bien prié pour les nôtres. Nous avons fait une visite au cimetière, si on peut appeler ainsi un petit tertre, dans la brousse, parsemé de croix. Le terrain n'est pas béni, pas plus que les malheureux qui aboutissent là : des officiers et des soldats, quelques rares civils. Comme c'est plus triste que le cimetiere sous le clocher ! Autant les requins que cela, ou bien la grande fosse commune du champ de bataille...

La premiere fois de ma vie, à la vue de ce cimetière désolé, je me suis inquiété du lieu où aboutira ma pauvre existence. D'ailleurs peu importe : l'important, c'est après...

Revenu à Saïgon il multiplie les tentatives pour aller au Tonkin où l'on fait colonne, où l'on se bat. Mais son colonel le retient comme un collaborateur précieux : il ne lui permet même pas de permuter avec un camarade qui ne tient pas à aller chasser le pirate dans le Haut-Fleuve et à la frontière de Chine. Et voici notre passionné d'aventures mis à toutes les sauces de la vie de garnison coloniale :

Je viens d'être nommé juge au conseil de guerre. Je suis donc à la fois officier de troupes, officier de tir, officier chargé de conférences sur la fortification, après avoir été topographe et archiviste à Poulo-Condore. Il ne me manquait plus que d'être juge ! C'est le seul délassement qu'on ait pu me trouver. Si du moins on pouvait dormir ! Mais, au militaire, on expédie les choses rapidement et on est obligé d'écouter, d'autant plus qu'on est juré et juge en même temps.

Son séjour à Mytho jusqu'en août 1890 ne fut guère plus intéressant et Baud s'émouvait au récit des premiers engagements que l'infanterie de marine livrait au Dahomey. De retour à Saïgon il apprend la mort de ce camarade Margaine avec lequel il voyagea sur le *Bien-Hoa* : attaquant une pagode occupée par les pirates, Margaine était tombé blessé à la jambe et ses tirail-

leurs annamites décimés par un feu terrible ayant lâché pied, les Chinois avaient capturé vivant l'héroïque blessé qui continuait à commander le feu et l'avaient décapité ! On comprend combien de tels récits enflammaient l'imagination des officiers maintenus en Cochinchine et avec quel dépit ils participaient aux manœuvres quand là-bas c'était la vraie guerre. Du moins Baud trouva-t-il l'occasion de s'y distinguer. Une opération ayant mal été interprétée et insuffisamment conduite par le colonel, il se trouva que le compte-rendu que le jeune sous-lieutenant en avait fait pour le général soulignait sans qu'il s'en doutât la faute tactique. Le colonel ne cacha pas son mécontentement, mais cependant Baud apprenait, peu après, qu'il en avait reçu la note flatteuse suivante : « Officier d'une intelligence bien au-dessus de la moyenne ; se désigne de lui-même pour l'avancement et les fontions spéciales. »

La nomination de Baud au grade de lieutenant, dans un choix très brillant, le trouva au poste de Chaudoc qu'il quitta en novembre 1890 pour celui de Bien-Hoa, le plus important de la Cochinchine. Il en décrivait ainsi le charme et la vie :

Ce pays est charmant. Quelle différence avec Mytho et Chaudoc ! Il me semble que je suis à mille lieues de la Cochinchine. Plus de rizières sans fin, de marécages, de forêts aux fourrés impénétrables de lianes et de bambous. A partir de Saigon le sol commence à s'élever, les cultures changent, des bouquets d'arbres splendides, des champs d'ananas plantés comme des betteraves, des prairies où paissent des vaches et des buffles. En approchant de Bien-Hoa les montagnes de l'Annam commencent à se dessiner à l'est, puis une grande ligne noire : c'est la forêt qui couvre tout le massif de l'Annam.

Bien-Hoa est un joli village assis dans un vallon sur les bords du Donmai. Au-delà du village, un terrain montueux, couvert d'arbustes qui embaument et de prairies fines comme du gazon d'Espagne. Par ci par là un énorme tamarinier. Cela rappelle la France. Des steppes, des landes couvertes de bruyères et de châtaigniers. Au-delà la forêt comme bondée de tigres et de cerfs.

C'est dans cette lande, sur un mamelon, qu'est assis mon fort, isolé du village qu'il commande. Et là, dans ma solitude, au milieu d'un air sans moustiques, je suis heureux autant qu'on peut l'être.

La nuit le tigre descend de la montagne et vient enlever des bœufs jusque sur le terrain militaire qui s'étend, il est vrai, assez loin. On vient d'en prendre deux vivants, au piège. Aussi n'est-il pas prudent de se promener sentimentalement la nuit dans les bois. Le jour, rien à craindre, le tigre fuit l'Européen. On n'a d'ailleurs qu'à emmener avec soi un Annamite et un chien. Le tigre a le respect du blanc, s'attaquera plus volontiers à l'indigène, mais plus sûrement encore au chien qui paiera pour tous.

En mars 1891, Baud apprenait la suppression d'un bataillon de tirailleurs et sa désignation pour la France. Cette première campagne ne lui avait pas donné ce baptême du feu qu'il voulait aller chercher au Tonkin. Mais elle lui avait appris la vie de l'officier colonial, elle avait mûri en lui l'homme de décision et de volonté et elle le ramenait en France avec le second galon obtenu dans un choix exceptionnel.

C'était dans d'autres continents que notre compatriote allait continuer sa carrière coloniale.

Premier Voyage au Dahomey.

C'est au 2e régiment d'infanterie de marine à Brest, que Baud fut affecté à son retour de Cochinchine. Brest est l'une des villes de France où il pleut le plus et rien n'est froid et triste comme ses rues détrempées. Le crachin brestois faisait regretter au jeune lieutenant les belles et bonnes *carres* de la région d'Annecy. Du moins s'intéressait-il fort au cours qu'il était chargé de faire en qualité de sous-directeur des écoles.

Mais, dès 1893, de nouveau, les colonies l'attiraient. Il était au camp de Châlons, aux exercices de tir, quand on lui parla d'une mission qui s'organisait pour le Dahomey. Le général Dodds avait, l'année précédente, vaincu Behanzin, pris Abomey et pacifié le sud du Dahomey. Un tel effort ne pouvait pas rester sans résultat, le sang et l'or dépensés dans cette campagne devaient être payés et le Gouvernement français avait décidé que nos anciens établissements de la côte du Bénin, Kotonou, Porto-Novo, Wydah, seraient poussés dans l'intérieur, dans l'arrière-pays, dans l'*hinterland*, comme disent les Allemands.

Non seulement la pacification, inaugurée en 1892 par la campagne d'Abomey, devait s'étendre progressivement vers le nord, mais on s'avisait que cette Afrique occidentale, où nous avions déjà quatre colonies côtières, le Sénégal, la Guinée française (anciennes Rivières du Sud), la Côte d'Ivoire et le Bénin, et une colonie intérieure le Soudan, alors limité au cours du Niger, pourrait bien s'amalgamer en un seul bloc et que l'Ouest africain serait alors français de Saint-Louis-du-Sénégal jusqu'à Tombouctou et au bas Niger : autant dire que notre drapeau devait flotter d'Alger jusqu'au golfe du Bénin.

Mais nous n'étions pas seuls le long du golfe. Il y avait notamment entre nos établissements de la Côte d'Ivoire et ceux

du Bénin qui allaient s'étendre sous le nom de Dahomey, une colonie anglaise, la Côte d'Or (Gold Coast), et une colonie allemande, le Togoland. Anglais et Allemands aspiraient, eux aussi, à étendre leurs possessions dans l'intérieur et notamment à les relier au cours du Niger. C'eût été notre rêve d'union soudanaise anéanti. Notre Sénégal-Soudan eût été séparé de notre Dahomey, et quelle cause de conflits devait être pour nous la bande de terre anglaise ou allemande, peut-être anglaise et allemande, qui traverserait ainsi par le milieu le grand empire que nous projetions de fonder ?

C'est à empêcher ce malheur que la politique coloniale française travailla dès que Dodds eut vaincu Behanzin et pendant même que les opérations de guerre continuaient pour saisir le roi fugitif. C'est à cette œuvre que Baud allait s'employer de 1893 à 1898 avec une ténacité qui a pour toujours illustré son nom.

Il agit d'abord en second. La tâche qui lui était offerte au mois d'août 1893 était d'accompagner le commandant d'artillerie de marine Decœur qui était chargé de reconnaître la frontière entre le Togoland allemand et le Dahomey, de fonder aussi avant que possible des postes et de signer des traités de protectorat avec les chefs indigènes afin de faire reconnaître à la France les territoires encore sans maître. On en était à la période des « annexions au pinceau ». Les pays nouveaux d'Afrique devaient appartenir aux puissances dont les missions en auraient les premières fait l'exploration et bientôt allait s'engager entre les explorateurs une véritable course au clocher. C'était à qui ferait signer aux rois nègres le premier papier : plus tard ce serait aux diplomates, réunis en commission de délimitation, à se débrouiller entre les textes. Pour l'instant ceux qui profitaient le plus de la concurrence étaient les bons chefs nègres eux-mêmes qui signaient successivement avec tous les voyageurs blancs pour recevoir les cadeaux habituels à ces cérémonies.

La première mission Decœur dura de mai 1893 à mars 1894. Ce fut pour Baud le baptême de l'exploration et dès ce moment il s'éprit de cette vie de brousse pour laquelle il était né et qui lui rappelait, mieux que les miradors de Cochinchine. ses lectures passionnées du collège de Rumilly.

Les débuts furent pénibles. Le commandant avait dû se rendre au Congo pour recruter des porteurs et le lieutenant était chargé pendant ce temps d'en recruter sur place et au Lagos et de trouver

des interprètes. La maladie vint gêner cette opération déjà délicate. A force d'énergie il en triompha et voici comment il décrit cette période difficile :

Wydah, le 25 juin 1893.

Il y a bientôt un mois que je vous écrivais les dernières lignes des précédents feuillets. Depuis lors, aucun courrier n'est rentré en France, et j'ai passé par une épreuve cruelle, mais qui en somme a eu les plus heureux résultats. Je vous ai dit comment ne trouvant pas suffisamment de porteurs au Dahomey, le commandant Decœur avait filé sur le Congo croyant y rester 8 ou 15 jours au plus. Je n'avais donc rien à faire, mon essai de racolement terminé. Je me trouvais à Porto-Novo depuis deux jours, souffrant un peu de diarrhée provenant vous savez d'où, quand, une belle nuit, je suis pris d'une dyssenterie atroce, en même temps que de vomissements de bile. Le lendemain après avoir évacué toute la bile de mon corps, la dyssenterie s'accentuait, ce n'était plus de la bile, mais de la graisse et le soir du sang. En ma qualité de Conchinchinois, j'étais fixé, et j'entrais à l'hôpital. Au bout de deux jours j'étais si affaibli qu'on me portait pour aller à la selle. Sur ces entrefaites je recevais du commandant Decœur des instructions concernant la mission : voyages à faire sur le territoire anglais de Lagos pour entrer en relations avec des Musulmans et me faire donner des lettres de recommandation pour l'intérieur, interprètes et émissaires à embaucher, renseignements à prendre sur les intentions des populations et sur l'itinéraire à fixer définitivement, enfin aller à Wydah me présenter au commandant supérieur, lui remettre mes lettres de créances et prendre les dernières instructions qu'il avait dû recevoir du Ministère. Jugez de ma position, cloué sur un lit d'hôpital, sans la force de me remuer et tout juste celle de penser, je sentais le temps qui passait sans que rien se fasse. Au bout de dix jours de ce supplice (car je pensais que la mission se ferait sans moi), je n'étais plus au sang, mais c'étaient les selles caractérisées du dyssenterique, et qui ne s'amélioraient pas. Le médecin en chef me donnait deux mois pour me guérir. Pendant ce temps, à Kotonou, on avait débarqué les colis de la mission (plus de 100) qui se trouvaient en plein air, dispersés, exposés aux vols et aux intempéries. Je demandai au médecin en chef de m'envoyer à Kotonou où il y a une petite ambulance.

Il refuse mordicus. Le jour même j'apprends qu'à midi part une chaloupe pour Kotonou. Je corromps un infirmier pour avoir un hamac et deux porteurs à 11 heures et je m'évade conme un fugitif, A Kotonou, j'arrive avec un accès de fièvre, mais je trouve un jeune médecin auquel j'explique mon cas. (A Porto-Novo, je n'avais pris, outre des médicaments, que du lait de conserve pendant les dix jours). Le jeune médecin de Kotonou me demande si je veux risquer le tout pour le tout : guérir peut-être en vingt-quatre heures en risquant de rechuter plus gravement que la première fois. J'accepte. (Le médecin en chef de Porto-Novo m'avait interdit de rien prendre que du lait, et particulièrement bière, liqueurs, vins.) A 8 heures du soir, le docteur revient me voir avec, sous les bras, une bouteille de

Un poste en Cochinchine [1].

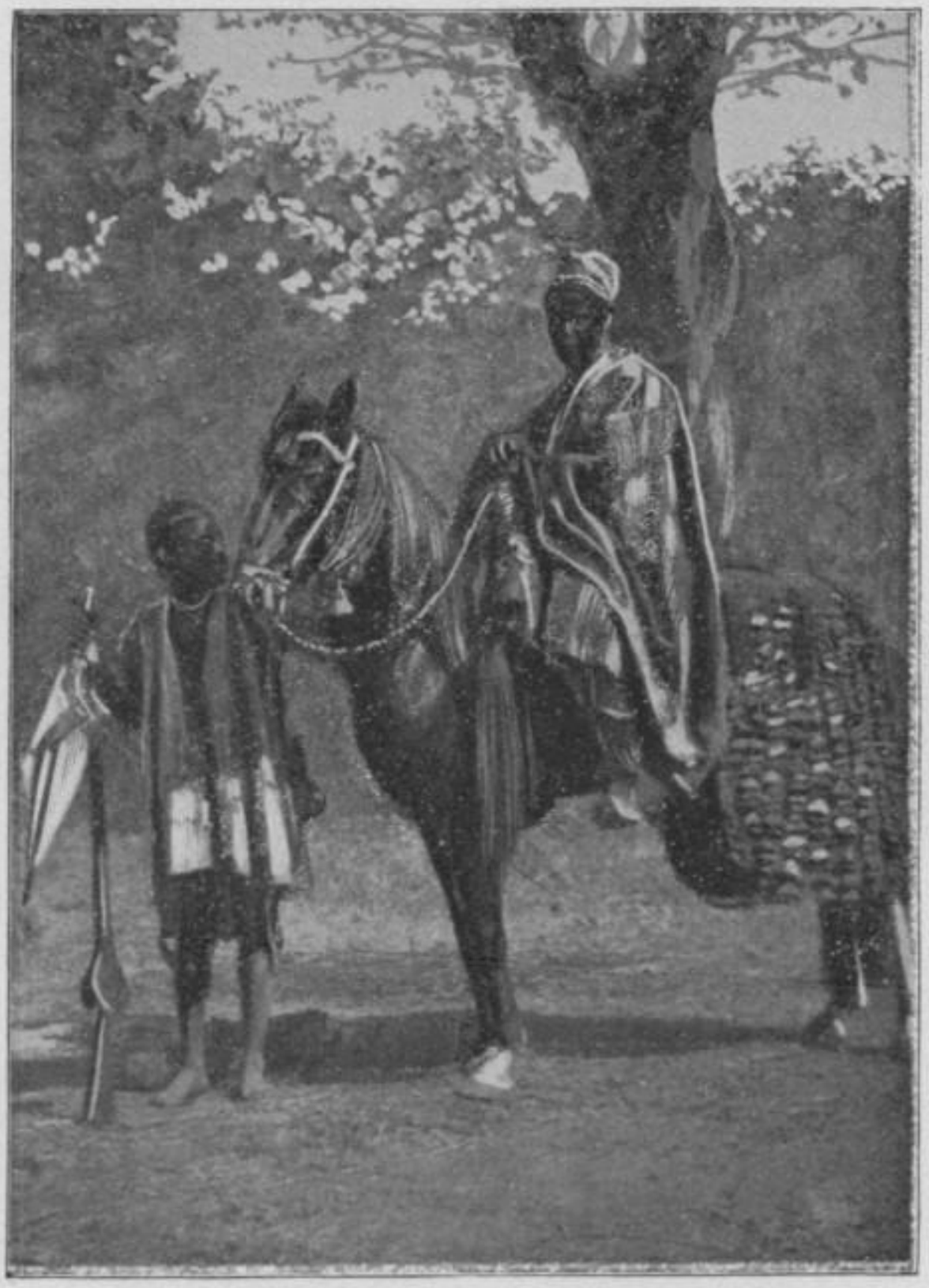

Le roi de Boussa.

1. Clichés de la *Dépêche Coloniale illustrée*.

UN CAMPEMENT DANS LA BROUSSE.

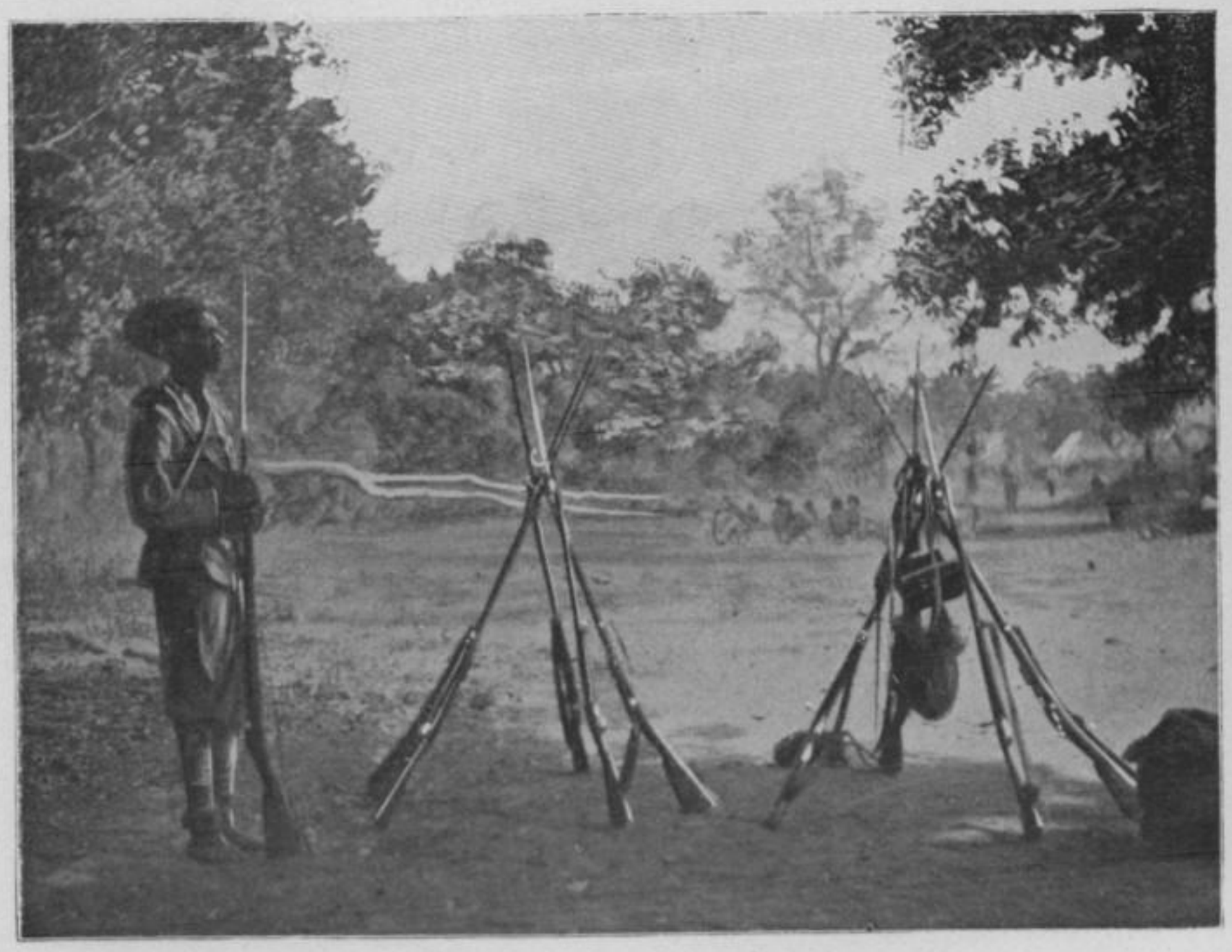

AUX BORDS DU NIGER.

champagne et trois de bière, et me prescrit de boire cela avant de m'endormir. Comme j'étais très faible, vous jugez de mon état à 10 heures du soir. Je me réveillai le lendemain à 5 heures du soir; j'étais sur pied, et cinq jours après, après avoir rentré mes colis, je prenais de la magnésie, et pour cause. Je me suis équilibré, mange comme un ogre, suis débarrassé de ma bile, qui est le poison sous ce climat.

En outre, malgré mille difficultés qu'on m'a créées, je suis arrivé à mon but, j'ai une douzaine d'interprètes de tous les idiomes de l'intérieur, j'ai lancé des musulmans sur les principaux points pour préparer notre arrivée, j'ai passé des contrats, et j'ai une carte dont j'avais besoin, et qu'on me refusait. Bref, je me suis donné du tintoin, mais j'ai rempli mon programme qui constituait un des points difficiles de la mission. J'ai consacré 5,000 fr. à ces préliminaires, mais il y aura un résultat. Je vais repartir de Ouidah, siège du Gouvernement, pour Kotonou, Porto Novo, Lagos. Je voyage en hamac, et la nuit. C'est d'une grande commodité. On peut être couché ou assis et prendre mille positions intermédiaires. Et puis, sans aucune secousse, et on va comme en voiture au petit trot, car les hamaquaires courent. Et puis, toute cette région est un parc féérique. Dans les bois, les marigots surtout, des fleurs, des papillons inouïs.

Le but de la mission n'est pas celui d'une exploration. C'est une mission purementpolitique et si nous continuons plus loin en cas de bonne santé, c'est pour cacher le vrai but qui ne sera connu que longtemps après notre rentrée, s'il l'est jamais. Je pourrai écrire mes mémoires.

BAUD.

La mission quitta la côte au début de juillet et gagna le cours du Mono à la frontière franco-allemande, ou plutôt dans la zone indéterminée entre les deux colonies. Ses opérations ont été tenues très confidentielles. Dans la forêt vierge, la boue et les marécages, la marche était pénible : pas de carte, des populations souvent hostiles, un ravitaillement très difficile. Ce qui gênait aussi le mouvement, c'est que à quelque distance on donnait la chasse à Béhanzin et à ses bandes et que plusieurs fois la mission dut se faire respecter grâce à son escorte : ses nuits étaient souvent éclairées par la lueur des villages qui brûlaient.

Mais le résultat était atteint. La mission avait promené le nom et le drapeau français jusqu'à Pessi dans les villages que nous voulions maintenir en-deçà de notre frontière et, quand elle regagna la côte, exténuée, sans ressources, elle apprenait qu'un officier allemand venait de quitter le port de Petit-Popo pour aller tenter au Mono la tâche qu'elle venait d'accomplir.

Baud revint de cette première mission avec la médaille commémorative de l'expédition du Dahomey et les décorations de l'Etoile Noire du Bénin et du Nicham Iftikhar de Tunis : mieux

que cela, avec l'expérience de l'exploration dahoméenne. Il avait trouvé son champ d'action et l'année 1894 n'était pas finie qu'il débarquait de nouveau sur la côte du Dahomey, toujours sous les ordres du commandant Decœur, mais cette fois pour une mission plus importante encore et dont les résultats allaient préoccuper l'Allemagne et l'Angleterre et donner de la besogne aux diplomates.

Second voyage au Dahomey.

Mission Decœur.

Il faut couper la route du Niger aux Anglais de la Gold Coast et aux Allemands du Togoland, telles étaient, brièvement résumées, les instructions qu'emportait le commandant Decœur en quittant Porto-Novo à la fin du mois d'août 1894 avec le lieutenant Baud et le chef de poste Molex, — un Savoyard, lui aussi, aujourd'hui administrateur de commune mixte en Algérie. — La colonie du Dahomey était définitivement constituée et confiée à un gouverneur énergique, M. Victor Ballot, qui avait été déjà pendant la campagne de 1892-1893 l'auxiliaire précieux du général Dodds. Il fallait lui « donner de l'air », c'est-à-dire l'étendre vers le Nord, vers le Niger d'une part et vers le Soudan de l'autre. Le Ministère des Colonies et M. Ballot avaient organisé une série de missions qui devaient converger vers ce but : mission du capitaine Toutée, de l'administrateur Alby, de M. Ballot lui-même. C'était à la mission Decœur-Baud qu'était réservée la tâche la plus importante et une association coloniale, dont je n'ai pas à dire le rôle ici, le Comité de l'Afrique française, avait donné à cette mission son concours matériel et moral.

Ceux qui regardent aujourd'hui les cartes si complètes de l'Afrique occidentale ne peuvent concevoir combien de blancs couvraient les vastes étendues si bien topographiées et combien d'appréhensions nous donnait la marche de nos explorateurs.

La mission Decœur-Baud, à qui s'adjoignit bientôt le lieutenant Vermeersch, marcha d'abord droit sur le poste récemment fondé dans le Haut-Dahomey par le gouverneur Ballot et baptisé par celui-ci en l'honneur du président Carnot, — ne dirons-nous pas : encore un Savoyard ? — du nom de Carnotville. Elle y parvenait le 12 octobre 1894 et reconnut d'abord Bassila et Ouangara. Elle se réjouissait déjà d'avoir barré aux Alle-

mands du Togo la route du Borgou quand le danger apparut du côté que l'on croyait tranquille : une mission anglaise commandée par le capitaine Lugard, était partie sans bruit du Niger et s'était avancée vers Nikki. Etait-ce le troisième larron ? A marches forcées la mission gagna Nikki, chef-lieu du Borgou, et y arriva le 25 novembre. Les Anglais y étaient déjà venus, mais n'avaient pas vu le roi du Borgou et n'avaient signé aucun traité. La priorité restait donc acquise à la mission française qui établit le protectorat sur le Borgou.

Revenu à Carnotville pour se ravitailler, le commandant Decœur, tranquille du côté de Nikki, pouvait donc reprendre sa pénétration vers le haut Borgou, le Gourma et le Niger. Parvenu à Makka et pour gagner encore du temps sur la mission allemande du Dr Gruner et du lieutenant de Carnap qui arrivait à toute vitesse, Decœur chargea Baud de gagner Say le plus rapidement possible.

Le lieutenant n'emmenait avec lui que le lieutenant Vargoz et 25 tirailleurs. Prenant par la route des caravanes de Lambounti, il parvint à Kodjar à six étapes de Say, le point visé sur le Niger et où le colonel Monteil avait coupé le fleuve dans sa grande traversée de l'Afrique. Là, les nouvelles sont rien moins que rassurantes. Le chef de Say est sous l'influence de deux ennemis des Français, l'ancien sultan Ahmadou Cheikhou dépossédé du Soudan par les colonnes du général Desbordes et du colonel Archinard et le chef Ali-Bouri. Baud envoie un émissaire secret au chef de Say et le suit à petites journées jusqu'à Boti. Mais on se bat, on pille dans la région. Il doit rétrograder jusqu'à Kodjar. Les nouvelles deviennent rares, l'émissaire ne revient pas. Pour en finir, Baud se met seul en route avec son ordonnance et ses hamacaïres-porteurs, s'exposant ainsi à de graves dangers, car si Ahmadou l'eût capturé, il ne l'eût pas laissé échapper. Trois jours après il était de nouveau à Boti et le 25 janvier à Say où le Sultan et la population lui faisaient un excellent accueil : le drapeau de la colonie française du Dahomey était au Niger et la route du Nord assurée à notre possession de la côte du Bénin ! Un traité en due forme assura notre priorité.

Quelques jours après, grosse émotion : des blancs arrivaient ! A n'en pas douter, pensait Baud, c'étaient les Allemands. Quelle ne fut pas sa joie de voir déboucher le 1er février le commandant Decœur et le lieutenant Vermeersch ! Ceux-ci avaient fait de bonne besogne : ils étaient allés à Sansanné-Mango, puis

à Pama et à Fada N'Gourma où ils avaient signé un premier traité avec le chef du pays. Talonnés ensuite par le lieutenant allemand de Carnap, ils avaient gagné Say, en signant de nouveaux traités avec les différents chefs, et sans se presser, puisqu'ils savaient que Baud était parti pour Say et qu'ils étaient sûrs qu'il saurait y arriver le premier.

Le plan avait merveilleusement réussi. La mission redescendit donc le Niger. Mais Baud, revenu à Kodjar, ne la rejoignit sur le fleuve qu'après une exploration périlleuse de la rive droite. On se retrouva à Léaba, en aval des rapides de Boussa et on rentra à Carnotville après avoir reconnu tout le cours du Niger de Say aux rapides et repoussé à Tombouttou une attaque de pillards.

La première partie des instructions de la mission Decœur était remplie et le chef de la mission rentra dès ce moment en France (décembre 1894). Le commandement passe au lieutenant Baud, l'heureux négociateur du traité de Say. Il allait ajouter à la mission, comme chef, une page bien personnelle et non moins brillante.

Mission Baud. — Du Dahomey à la Côte d'Ivoire.

Si le Dahomey ne pouvait plus être coupé du Niger grâce au traité de Decœur à Nikki et à Fada N'Gourma et à celui de Baud à Say, ne risquait-il pas d'être coupé de la haute Côte d'Ivoire, où la pénétration française avait fait encore bien peu de progrès et où le colonel Monteil menait à ce moment une dure expédition pour tenter de délivrer la ville de Kong assiégée par le chef de bandes Samory? Il fallait reconnaître ce que faisaient de ce côté Allemands et Anglais et suivre le 10e degré de latitude le long duquel devaient fatalement s'exercer les rivalités européennes.

C'est pour accomplir cette mission que le lieutenant Baud, accompagné de son camarade Vermeersch, quittait de nouveau Carnotville le 26 mars 1895, s'enfonçant vers l'ouest, en un pays inconnu et habité çà et là par de purs sauvages, absolument nus, les Kaffiris (infidèles), appelés ainsi par les Musulmans. Baud visita successivement et rapidement Bassila, Bafilo et arriva le 12 avril à Sansanné-Mango. Cette ville, reconnue par Binger dans son grand voyage, comptait de 50,000 à 60,000 âmes. Un envoyé des Anglais et un des Allemands y étaient venus, mais aussi le Français Alby qui les

avait devancés. Les habitants demandaient à recevoir un résident français permanent.

Mais Baud avait hâte de gagner l'hinterland de la Côte-d'Or anglaise. Le 18, il arriva à Gambakha où se trouvait le roi de

Mampoursi et deux jours après, un traité formel plaçait le pays sous notre protectorat et le roi le signait solennellement devant ses deux mille guerriers assemblés. Le 22, Baud renouvelait cette formalité à Oual-Oualé avec un dépendant du chef de Gambakha et recoupait l'itinéraire de Binger.

Le 1er mai, la petite troupe française arrivait au gros centre de Oua. Toute cette région, très convoitée par les Anglais, avait été visitée quelques mois auparavant par un envoyé du gouverneur de la Gold-Coast, un nègre nommé Fergusson, qui, reçu dans ces villes comme un négociant, faisait signer aux chefs des traités rédigés en anglais et par suite incompréhensibles pour eux par lesquels ils abandonnaient à l'Angleterre la souveraineté de leur pays. Le chef de Oua fut très étonné d'apprendre qu'en mettant une croix, lui, musulman, sur un papier imprimé, il avait renoncé à son indépendance en faveur des Anglais. Il remit une protestation à l'officier français et signa avec lui un traité loyalement rédigé en arabe, ce qui ne devait pas empêcher plus tard les négociateurs franco-anglais du traité de 1898 de donner Oua à l'Angleterre.

Par Oua, Baud débouchait dans la haute Côte d'Ivoire. Où était la colonne Monteil ? Il recueillait à ce sujet les bruits les plus contradictoires. La vérité était que la colonne après avoir battu Samory, avait dû rétrograder sur le Baoulé et regagner la côte. Aussi tout l'est de la Côte d'Ivoire était en effervescence : on redoutait l'arrivée des bandes samoryennes derrière lesquelles, comme derrière les hordes d'Attila, l'herbe ne poussait plus.

Aussi Baud dut renoncer à marcher dans l'ouest où sa poignée de tirailleurs eut été sans force contre Samory et il n'y avait plus qu'à gagner la côte. La mission était d'ailleurs remplie : du haut Dahomey à la Côte d'Ivoire une ligne de traités conclus le long du 10e parallèle assurait à la France sa domination et la jonction de ses colonies.

Le 12 juin, Baud et Vermeersch arrivaient à Grand-Bassam, où le gouverneur de la Côte d'Ivoire, M. Binger, leur faisait l'accueil le plus empressé et, à sa rentrée en France, quelques semaines après, la croix de la Légion d'honneur, décernée le 14 juillet 1895, par notre compatriote M. Emile Chautemps, alors ministre des colonies, récompensait Baud de l'effort surhumain qu'il avait donné au Niger, à la Côte d'Ivoire pendant ces douze mois de pénible mission.

Pour ce beau voyage la Société de Géographie commerciale de Paris décernait à Baud la médaille René Caillié, réservée par elle aux grands explorateurs de l'Afrique.

Baud avait aussitôt publié, par les soins du service cartographique de la librairie Hachette, la carte détaillée des itinéraires dont il avait couvert le haut Dahomey. Cette carte, dont nous ne donnons ci-contre que le schéma, fut très remarquée.

Troisième Voyage au Dahomey.

Mission Baud.

Et pourtant, l'œuvre n'était pas finie !

Si nos explorateurs avaient bien marché, bien lutté, bien conquis là-bas, nos diplomates avaient moins bien débrouillé ici l'écheveau des complications et des rivalités internationales. Dès 1895 des négociations avaient été engagées entre la France et l'Allemagne et la France et l'Angleterre pour le réglement de leurs frontières, et Baud caressa un instant l'espoir d'être envoyé à Berlin comme adjoint technique à une commission de diplomates. Mais les prétentions allemandes et anglaises étaient si excessives qu'elles eussent découronné notre Dahomey conquis avec tant de sang et accru avec tant de peines.

Aussi, à la fin de 1896, le gouverneur Ballot s'embarquait de nouveau pour le Dahomey, emmenant avec lui deux missions dont les chefs étaient Baud, promu capitaine au moment de son embarquement, et le lieutenant de vaisseau Bretonnet qui devait, quatre ans plus tard, trouver, aux bords du lac Tchad, une mort glorieuse sous les coups de l'armée du conquérant Rabah. Les affaires d'Afrique venaient d'être confiées, au Ministère des Colonies, à M. Binger, l'illustre explorateur qui venait d'organiser la Côte d'Ivoire, et l'Ouest africain tenait trop au cœur de cet homme éminent pour qu'il ne tentât pas de réduire les inadmissibles prétentions de nos concurrents étrangers.

Ceux-ci avaient purement et simplement nié la valeur des traités conclus par nos missions du haut Dahomey. Le Gouvernement français avait pris la résolution la meilleure : faire occuper effectivement les territoires sur lesquels nos missions nous avaient acquis des droits. Et c'est dans ce but que M. Binger avait prescrit que les deux colonies du Soudan et du Dahomey enverraient des troupes prendre le Mossi, le Gourma, le Borgou et le Moyen-Niger.

Pendant que Bretonnet allait s'établir solidement aux rapides de Boussa, Baud était chargé des opérations du côté des Allemands. Il avait avec lui le capitaine Vermeersch, 80 tirailleurs et gardes de milice et 100 porteurs.

Le 6 janvier 1897, la mission quittait Bafilo avec ordre d'aller occuper le Gourma dont le roi Bantchandé était discuté par un prétendant, affublé du nom de Adama Tourintouriba qui

s'était dévoué aux Allemands. Le 2 février, Baud et sa petite troupe rejoignaient Bantchandé à Diabo. « Vous tombez du ciel », dit aux Français le vieux chef que son rival inquiétait. Trois jours après, enlevée par les deux capitaines français et encadrée par leurs soldats, la petite armée de Bantchandé prenait la ville de Toucouna, défendue par une épaisse haie d'arbustes épineux sur lesquels étaient venus se briser depuis plusieurs mois les efforts des guerriers du Gourma et bientôt, les autres villages étaient soumis ou vaincus. Le protectorat des Français réussissait à Bantchandé.

Le prestige de la France était établi sur ces populations qui ne connaissaient que la force. Un second fait vint encore le consacrer. La colonie du Soudan français avait envoyé, elle aussi, sous les ordres du capitaine Voulet, une reconnaissance pour opérer l'occupation du Mossi et la jonction avec le Dahomey : le 16 février 1897, la colonne Voulet et la colonne Baud se rencontrent à Tibga et les indigènes stupéfaits voyaient les deux troupes d'Européens venues l'une du nord-ouest, l'autre du sud, fusionner sous le même drapeau. C'était la réalisation du plan de Binger !

Et pourtant, les officiers allemands envoyés pour défendre les prétentions du gouvernement de Berlin refusaient de reconnaître le fait accompli. Ils allaient de village en village. essayant d'obtenir des chefs des déclarations hostiles aux Français. L'un des plus acharnés était le lieutenant Gaston Thierry, Lieutenant dans la garde, Thierry était le fils d'un Français marié à une Allemande et décédé quelques mois après son mariage ; élevé par sa mère, Thierry reçut une éducation complètement allemande et cet officier, qui eût pu être Français, était le plus passionné dans la compétition anti-française ; il devait mourir en 1904 au Cameroun d'une blessure de flèche empoisonnée.

Il est vain de rappeler aujourd'hui les épisodes, parfois même puérils, de la mauvaise querelle que nous cherchaient les officiers allemands. Comme dès le début de 1897 en Europe, la foudroyante occupation du Gourma par la mission Baud mettait fin à la contestation.

Le gouvernement de Berlin le comprit et rouvrit les négociations. Le 23 juillet 1897 était signé à Paris un traité qui nous enlevait Sansanné, Mango, mais qui fermait le Togoland allemand au 10e parallèle : cette colonie était condamnée à demeurer ce qu'elle est aujourd'hui, une enclave côtière sans expan-

sion dans l'intérieur. Et ce résultat, incontestablement, c'est à Baud qu'on le devait, au jeune officier qui le 20 mars 1897 pouvait écrire à ses parents :

Gourma, 20 mars 1897.

Quand je me suis embarqué en novembre, je ne savais pas très bien ce qu'on m'envoyait faire ; et ceux qui m'ont envoyé, non plus que moi, ne pouvaient guère prévoir les aventures qui viennent de m'arriver.

A la côte, le gouverneur me dit d'aller prendre possession du Gourma et de m'y installer comme résident. Le Gourma est un vaste empire, qui confine le Soudan français. Nous étions en assez mauvais terme avec ce pays, qui ne voulait pas recevoir les blancs. J'allais donc de l'avant sans trop savoir ce que j'allais faire, m'en remettant à la Providence. J'avais 60 fusils, ce qui est assez maigre ; mais les événements se sont chargés de lever toutes les difficultés. Dès que nous approchons du Gourma, j'apprends que son terrible sultan est en guerre avec ses sujets révoltés contre lui. Je cours à lui, et lui offre le secours de mes fusils. Il n'avait guère que 500 hommes avec lui. Il accepte, et en route trois jours après notre arrivée. C'était le 3 février. Le 4, nous enlevons un village fortifié, réputé imprenable, centre de la résistance. A partir de ce moment et grâce au premier succès, l'armée du roi s'augmente dans des proportions énormes, jusqu'à atteindre 5,000 hommes. Cette campagne commencée le 3 février s'est terminée le 5 mars. Actuellement nous recevons les dernières soumissions. Je n'ai pas une seule blessure grave à déplorer. D'un autre côté, le roi sent bien que, si nous le quittions, sa formidable armée s'évanouirait. Nous sommes indispensables. Aussi nous comble-t-il de tout ce qui peut nous être utile. J'ai un troupeau de plus de cent bœufs ; des moutons, des chèvres ! Je nage dans le lait, le beurre, le fromage. En outre j'ai pris contact, je suis en relations suivies avec les colonnes du Soudan ; l'une d'elles m'a même rejoint et a pris part pendant dix jours, à nos opérations. J'avais alors de 7,000 à 8,000 hommes sous mes ordres !

Enfin, du Dahomey au Soudan j'ai établi une ligne de postes, qui font circuler nos courriers pour la Côte. J'ai donc atteint haut la main le but de ma mission ; je vais tâcher d'organiser un peu ce pays, et puis... je rentrerai, et j'aurai le droit de me rengorger. En attendant je règne et je gouverne au Gourma, le sultan transmet mes ordres à mon peuple. C'est amusant, pourvu que ça ne dure pas trop ; c'est ce que j'écris à M. Ballot par ce même courrier.

Bientôt le gouverneur de la colonie transmettait à Baud les félicitations du gouvernement de la République et des Africains éminents le complimentaient sur son action décisive au Gourma.

C'était M. Binger, le négociateur du traité allemand, qui lui écrivait :

Paris, le 22 août 1897

Mon Cher Baud,

J'ai reçu avec plaisir votre lettre du 15 mars qui m'est parvenue *via*

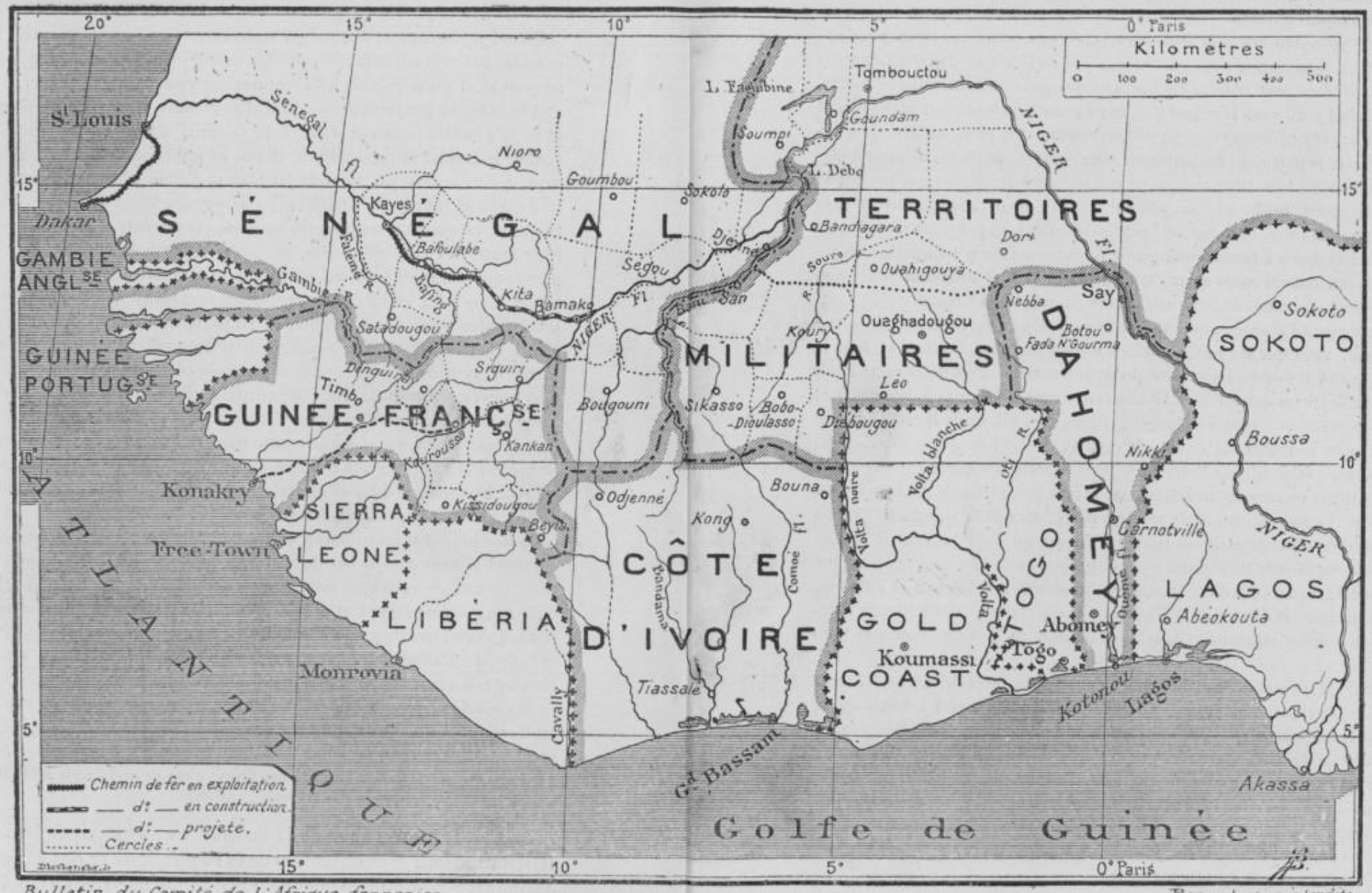

Bulletin du Comité de l'Afrique française. — Reproduction interdite.

L'Afrique Occidentale française en 1905.

Ségou le 14 juin. Je n'étais pas sans nouvelle de vous car je suis Directeur des affaires d'Afrique au Ministère depuis le 1er décembre dernier ; d'abord intérimaire, j'ai été confirmé dans mes fonctions par décret présidentiel il y a deux mois environ.

C'est vous dire que non seulement j'étais aux premières loges pour applaudir à vos succès, mais encore que j'ai eu le plaisir de coordonner les efforts de tous pour obtenir les résultats auxquels nous travaillons ensemble. Ballot a dû vous informer que les négociations franco-allemandes sont terminées et que nous avons signé l'arrangement le mois dernier. Ça a été laborieux, je puis vous en parler en connaissance de cause, ayant été plénipotentiaire. Les Allemands nous ont présenté des traités qui avaient la priorité pour Bafilo et Kountoum, ensuite pour Sougouroukou près Djougou. D'autre part certains procès-verbaux faits par nous rattachaient Semèré et Bako à Bafilo, voir même Kountom. Cela a été très dur. Ils réclamaient, comme vous savez, le Gourma et la rive droite du Niger non seulement au-dessus de Say mais encore jusqu'à Ilo et Comba.

Finalement j'ai obtenu que Alidjo, Séméré, Djougou, Kouandé, nous resteraient, ainsi que les Kufiri, Makiri, Kouandé, Pama, Djebiga et tout le Gourma et le Niger. En résumé du 9° la frontière après nous avoir laissé Semeré se dirige entre Djé et Gandou (route de S. Mango à Kouandé) et suit la route de Sansanné Mango à Pama à 30 kil. de la limite. Tout est donc pour le mieux ; je crois que vous avez tout lieu d'être satisfait, on ne pouvait faire mieux. Notre carte de la boucle du Niger est terminée ; elle part par ce courrier au Dahomey ; je fais préparer une 2e édition pour laquelle je voudrais bien avoir vos travaux et ceux de Vermeersch. Reste à liquider avec les Anglais, vous avez à l'heure qu'il est les instructions de Ballot pour faire le nécessaire.

Du côté de la Côte d'Ivoire nous sommes sur le Poplogon et à Oua où nous barrons. D'autre part à l'heure où vous recevez cette lettre, la jonction du Soudan sera faite avec la Côte d'Ivoire par le Lobi, Bouna et Bondoukou.

Tout est donc pour le mieux pourvu que vous conserviez encore la santé pendant quelques mois jusqu'à ce que tout soit réglé avec les Anglais avec lesquels les pourpalers vont incessamment commencer.

Ballot a dû vous communiquer les félicitations du gouvernement, j'y joins les miennes bien affectueuses avec d'autant plus de plaisir que je n'ai jamais douté de l'issue heureuse de vos efforts.

Envoyez-moi deux lignes pour me dire des nouvelles de votre santé. Amitiés à nos amis du fleuve et dites à Bretonnet qu'on ne l'oublie pas.

A vous bien affectueusement. G. Binger.

C'était le colonel Monteil, l'autre grand explorateur de l'Ouest africain, qui l'encourageait ainsi :

Paris, le 9 août 1897.

Mon cher Camarade,

Je me fais le reproche de répondre si tardivement à votre excellente

lettre, mais j'ai été tres malade ces temps derniers, je me rétablis à peine Je tiens à vous féliciter du succès remarquable de votre occupation du Gourma. Elle est arrivée à son heure car les commissaires allemands ont été obligés d'en tenir compte, et le Gourma reste dans notre zone d'influence. Ce résultat est dû uniquement à la réussite de votre mission. Désormais nous voici reliés au Nord, puisque j'apprends par un mot de Destenave reçu hier et daté de Seblah qu'il se dirigeait sur Say, et les journaux aujourd'hui apportent la nouvelle de la création du poste. Tout cela fait d'excellente besogne, il y a un plan d'ensemble dont les agents d'exécution tels que vous méritent les plus sincères éloges.

Vous en particulier vous avez réalisé ce que je n'avais pu accomplir. En arrivant à Pensa dans le Mossi j'avais voulu gagner le Gourma, je n'ai pu réussir à trouver un guide. Les gens du Mossi étaient tenus par la crainte des Nabbas qui m'étaient hostiles. Les Peuls qui m'auraient plus volontiers servi avaient craint des représailles pour des pillages qu'ils avaient commis aux environs de Nebbi. Et c'est ainsi que j'ai dû m'acheminer malgré moi vers Dori.

J'ai eu de vos nouvelles par Voulet qui s'est empressé de venir me voir dès son retour, et me mettre au courant des divers événements dont la boucle du Niger a été le théâtre.

Vous avez à Fada N' Gourma une situation un peu analogue à celle de Quiquandon quand il était résident auprès de Tiéba. Veillez de pres que votre influence ne soit pas contrebalancée par les marabouts. Je donnai autrefois à Kinian le même conseil à Quiquandon qui n'en voulut rien croire et qui plus tard m'écrivit que j'avais vu clair. Chaque fois en effet qu'un chef noir arrive à se créer une puissance qui a quelque solidité, aussitôt il est circonvenu par ces globe-trotters de l'Islam qui, plus ou moins pèlerins de La Mecque, se sont donné la mission d'exploiter les chefs influents. Ils leur persuadent que leur puissance ne peut que péricliter si elle ne s'appuie sur la doctrine de Mahomet, et bientôt usant de leurs grigris ils prennent empire sur ces esprits superstitieux et en peu de temps les tiennent à leur merci. Leur action est particulièrement rapide et tenace vis à vis des chefs que nous prenons sous notre égide, ce sont partant nos pires ennemis.

Mais vous connaissez les noirs. Ce que j'en fais, a titre de causerie, n'est point pour vous donner conseil, mais bien plutôt pour vous mettre en garde.

Je serai heureux d'avoir de temps en temps de vos nouvelles. Maintenant il faut braquer nos lorgnettes vers l'autre rive du Niger, vous êtes aux premieres loges.

De nouveau mes félicitations avec mes souhaits de réussite et de santé.

Bien à vous, Lieutenant Colonel Monteil.

C'était le général Archinard, le conquérant du Soudan, le commandant en chef du corps d'armée colonial, qui l'assurait ainsi de sa sympathie :

Paris, 6 juillet 1897.

Mon cher Capitaine,

A de pareilles distances et avec toutes les chances qu'ont les lettres de ne pas arriver à destination, je ne veux pas vous écrire longuement mais votre bonne lettre du Gourma, 7 mars, que j'ai reçue par Ségou, il y a quelques jours m'a fait un trop vif plaisir pour que je ne tienne pas à vous en remercier et à vous féliciter de vos nouveaux succès.

Je vous suis avec le plus grand intérêt, avec anxiété même, et je fais de tout mon cœur les vœux les plus ardents pour que votre santé se maintienne bonne.

Ne me mesurez pas la longueur de vos lettres à celle de mes accusés de réception, et croyez-moi votre bien affectueusement dévoué,

Général ARCHINARD.

Baud resta pendant quelques mois comme résident au Gourma et s'apprêtait à rentrer en France quand il fut chargé d'aller prêter main-forte aux opérations accomplies dans l'est, sur le Niger, pour enrayer la marche des Anglais. Laissant au Gourma M. Molex, il recevait la mission d'aller occuper le Dendi, pays du Niger, sur lequel la mission Decœur-Baud avait établi, en 1895, le protectorat français.

M. Ballot lui donnait les instructions suivantes :

Porto-Novo, le 25 août 1897.

A Monsieur le Capitaine BAUD,
Résident de France dans le Gourma.

Mon cher Capitaine,

J'ai l'honneur de vous confirmer mes télégrammes des 15 août, 747, 748 ; 18 août, 774 et 776.

Le Ministre, a la date du 13 août, m'a adressé le télégramme suivant :

« Servez-vous du personnel rendu disponible par arrangement franco-
« allemand pour faire occuper le plus solidement possible et sans solution
« de continuité le Niger de Boussa à Say. *Très urgent.* »

Vu l'extrême urgence de ce télégramme, motivée sans doute par des préparatifs que font les Anglais, j'ai cru devoir vous adresser les télégrammes précités.

Ces instructions vous arriveront environ un mois après mes télégrammes par lesquels je vous annonçais les conditions de l'arrangement franco-allemand. Vous aurez donc eu tout le temps nécessaire pour assurer dans le Gourma l'exécution des ordres ministériels. Dès que vous aurez mis M. Molex au courant du service, je vous prie de vouloir bien, si toutefois votre présence n'est pas indispensable pour assurer la marche de nos affaires dans le Gourma, vous rendre au Niger par la route que vous estimerez la plus courte. Vous aurez soin d'amener avec vous le personnel de votre mission rendu disponible par l'arrangement franco-allemand. Un poste à Pama et un à Fada N'Gourma avec un petit poste détaché à Botou pour servir de liaison entre Fada N'Gourma et Say me paraissent suffisants.

Vous aurez soin, dès votre arrivée au Niger, soit à Kirtachi, soit à Siompa, soit à Carimama où se trouve déjà un poste, de vous mettre en relations avec le capitaine Betbéder qui commande à Say, et le lieutenant de vaisseau Bretonnet, qui est actuellement à Boussa, mais qui, au moment de votre arrivée au Niger, c'est-à-dire vers la fin de septembre, se trouvera dans les parages d'Ilo.

Le territoire du pays de Say, comme vous le savez, a pour limite au sud la rivière Mé-Kourou. Le capitaine Betbéder aura donc, avec les forces dont il dispose, à occuper les points principaux de Say à Bikini. D'autre part, M. Bretonnet, dans une de ses lettres datée du 15 juillet, me dit avoir placé un poste à Carimama et avoir réuni ce poste à Ilo au moyen de petits postes échelonnés sur la rive droite du Niger afin de faciliter ses communications. Il y aurait lieu, à mon avis, afin de nous assurer la possession effective et sans contestation possible du Dendi dont la limite sud atteint le territoire d'Ilo, d'occuper les deux capitales de ce pays, Madécali et Tanda, de renfoncer le poste de Carimama si ce village est important, et de créer un nouveau poste à Siompa, qui est, je crois, le premier village important du Dendi que l'on rencontre en descendant le Niger. Grâce à la mission Bretonnet, la possession incontestable de la région de la rive droite du Niger nous est acquise par l'occupation d'Ilo, de Gomba et de Lafagou. Nos efforts doivent tendre à l'occupation effective de tout le pays entre Ilo et Say.

J'ai dû, en présence des événements graves de Kandi et de Kouandé et en prévision d'un soulèvement possible des villages de la région Bouay-Niki, rappeler à Kouandé la mission Ganier. M. le capitaine Vermeersch se trouve déjà à Kouandé avec une centaine de fusils que nous avons pu recruter à grand peine. Je prescris à M. le capitaine Ganier de détacher un poste à Konkobiri afin de faciliter les communications des postes de Pama, Fada N'Gourma et Carimama.

J'attends le 15 septembre le capitaine Dumoulin, le lieutenant Morin de l'infanterie de marine et un autre officier dont je n'ai pas encore le nom ainsi que 150 anciens tirailleurs sénégalais, encadrés par des gradés du régiment des tirailleurs sénégalais. Des que ces messieurs arriveront, je m'occuperai de la relève de votre mission ainsi que de celle de Bretonnet. Mon intention est de diriger toutes les forces dont je pourrai disposer sur Parakou. La colonne occupera Niki et se rendra à Boussa puis remontera la rive droite du Niger.

Je vous recommande de nouveau de vouloir bien m'envoyer le plus tôt possible la liste des tirailleurs sénégalais qui demandent à rentrer ou a rester afin de me permettre de pourvoir au remplacement de ceux qui demandent à être rapatriés.

J'espère donc vous revoir dans le courant du mois de novembre. A cette époque, il faut l'espérer, les relèves auront été opérées et la situation du Borgou, actuellement tendue, modifiée dans le sens de nos intérêts.

Veuillez agréer, mon cher Capitaine, l'assurance de mon affectueux dévouement. *Le Gouverneur*, Victor Ballot.

Baud partit donc au mois de septembre 1897 de Fada-N'Gourma avec 30 fusils, laissant le pays absolument tranquille, comme il put s'en assurer en le traversant tout entier de l'Ouest à l'Est, en se dirigeant non pas directement sur Carimama, mais sur Say, où il désirait s'entendre avec le chef du poste, le capitaine Betbeder, et lui demander quelques renforts. Ce voyage à travers un pays soumis la veille lui permit de constater combien notre influence était solidement assise. Le soir, à l'arrivée dans les villages où l'on campait, les habitants ne lui permettaient pas de camper en plein air suivant l'usage. Le chef donnait sa case au capitaine et les habitants offraient les leurs aux tirailleurs et aux porteurs. Le chef venait sans les cadeaux d'usage, en expliquant qu'il n'avait pas besoin d'en apporter, puisque tout était aux Français. C'est que tous ces Gourmas avaient pris part à la guerre contre Toucouna et qu'ils avaient constaté la puissance des Français qui avaient donné à Bantchandé un empire pacifié.

A quelques heures de Say, le capitaine Baud rencontra le capitaine Betbeder et le lieutenant Beynaguet, du poste de Say. L'entrevue entre les Français fut chaleureuse, comme le sont toutes celles de la brousse ; on échangea cadeaux et souhaits. Le poste de Say ne pouvant fournir le renfort désiré par le capitaine Baud, celui-ci, au lieu de continuer sur Say pour descendre la rive droite du Niger, alors inondée, revint en arrière sur Boutou et Kodjar pour marcher de là à la boussole sur Carimama. Bien reçu à Botou, il refit la route de Kodjar, qu'il avait déjà parcourue en 1895 seul avec son ordonnance, s'attendant alors à chaque pas à une attaque des partisans d'Ahmadou Cheikou ou d'Ali-Bouri. Le chef de Kodjar tenta de le dissuader de marcher sur Carimama, arguant de la hauteur des herbes, des difficultés de la marche et de la crue de la Mékourou. Mais il ne fallait plus songer à retourner à Say. Le chef de Kodjar donna alors des vivres à la mission ; mais il le fit sans conviction, exprimant l'assurance qu'elle ne pourrait passer et qu'il la verrait bientôt revenir. Il tint à lui donner des chasseurs d'éléphants comme guides, bien que M. Baud, armé de sa carte et de sa boussole, eût déclaré, à l'étonnement de tous, qu'il atteindrait Carimama sans guides.

La mission s'engagea donc dans la direction de Carimama. Nous ne disons pas « sur la route », car dans la région traversée il n'existe aucun sentier, ce ne sont que marécages fréquentés par des bandes d'éléphants, pas de village ; les guides, cherchant

des pistes, s'étaient égarés, les herbes étaient hautes et serrées. Ayant pris l'angle sur la carte qu'il a dressée au retour de son voyage de 1895, M. Baud forma sa petite colonne en plaçant en tête les chevaux et les bœufs, puis les tirailleurs et les porteurs, et on s'engagea ainsi dans les herbes. Le sol étant très mou et le pays marécageux, les chevaux et les bœufs s'enlisaient à chaque instant. Pour donner la direction, M. Baud se tenait à cheval en tête, et, les herbes cachant les trous, bien des fois cavalier et cheval tombaient dans des fondrières. Cette marche pénible, dont le capitaine Baud avait gardé à bon droit un souvenir désagréable, dura deux jours. Le troisième jour, il traversa des collines rocailleuses et désertes, où la marche était également difficile. Enfin, le quatrième jour, marchant toujours à la boussole, il se trouva tout à coup sur le bord d'une grande rivière, le Mékourou, qui prend sa source près de Kandi, coule au Nord-Nord-Est, et se jette dans le Niger à Bikini ; cette rivière est le plus fort affluent de droite du moyen Niger ; elle avait à ce moment plus de 100 mètres de largeur avec un courant d'une extrême violence. Pour la franchir il fallut donc construire des radeaux ; parmi les Sénégalais se trouvaient huit laptots qui se chargèrent de la besogne, et bientôt toute la mission, personnel et matériel, se trouva sur l'autre rive. Le 14, au soir, elle arrivait en vue des collines de Carimama et le capitaine avait la satisfaction d'avoir contrôlé ainsi l'exactitude de la position qu'il avait donnée à cette ville sur la carte ; les tirailleurs traduisaient bruyamment leur enthousiasme et leur étonnement et prenaient la science de l Européen pour une divination.

La réception du chef et des gens de Carimama fut assez froide. Sans doute, ils craignaient que la mission ne vint leur demander compte de l'attaque de la mission Decœur, à Tombouttou, au bord du Niger, en 1895, et ils parurent d'abord hostiles. M. Baud leur fit savoir qu'il venait simplement affirmer le protectorat de la France sur leur pays et, comme les gens de Carimama connaissaient déjà et son passage en 1895 et son surnom au Gourma, *odoudoua* (l'homme fort), qui l'avait précédé, ils entrèrent en bonnes relations avec M. Baud, lui demandèrent de les aider dans leur lutte avec les gens de Madécali qui, en 1895, avaient attaqué le commandant Decœur, et ils s'engageaient à construire sur le fleuve un appontement pour les bateaux des Français.

Le capitaine Baud, laissant à Carimama un poste de 10 hom-

mes, descendit alors le Niger jusqu'à Ilo, le premier des postes du commandant Bretonnet, où, d'après ses instructions, il devait trouver son remplaçant. En passant devant Madécali il refusa de s'arrêter et arriva le 28 octobre à Ilo. Ilo est un des plus considérables villages des rives du Niger. M. Baud a constaté qu'Ilo compte environ 20,000 âmes, les deux tiers étant une population flottante, car il est un point de passage pour les caravanes. C'est à Guiris (Giris), port d'Ilo, que toutes les caravanes venues du Tchad, de Kano, de Sokoto traversent le Niger, apportant sel en barre ou terreux, cuirs maroquinés (filali) de toutes couleurs, cuivres travaillés, bœufs porteurs à bosse, chevaux, selles, etc., et échangeant ces produits contre des kolas que les gens du Dendi vont chercher à travers les pays baribas, à Ouangara, Yendi, Salaga et Kintampo. Ilo est ainsi un marché important et, aux grands marchés qui ont lieu tous les quatre jours, ont voit arriver des caravanes de 1,000, 1,200 et 1,500 individus. Ces caravanes se composent d'un certain nombre d'animaux, bœufs, ânons, chevaux, de porteurs, hommes ou femmes, portant sur la tête, et d'une escorte d'un nombre égal au quart de la caravane. Cette escorte est constituée uniquement par des cavaliers armés de la lance et du javelot qui est une arme de jet, sorte de pique très acérée et barbelée : deux ou trois griots accompagnent la caravane pour chanter la gloire du chef. Dans chaque gros village, la caravane paye un droit de douane, lequel, à Ilo, est d'environ 1/100e. Ce droit n'est pas exagéré, car la kola, en passant de Sugu (Ouangara) à Sokoto, voit sa valeur quintupler ; son usage ne s'arrête pas au Tchad, elle va jusqu'au Bahr-El-Ghazal et même au haut Nil où elle atteint des prix exorbitants, à cause des soins et de l'eau nécessaires à sa conservation.

En arrivant à Ilo, le capitaine Baud trouva le pays en pleine effervescence. Le poste établi par le commandant Bretonnet, un garde principal indigène et 17 miliciens, était en butte à l'hostilité générale ; on reprochait amèrement au chef d'Ilo de le supporter et le poste était sérieusement menacé. L'arrivée du capitaine Baud à Ilo, où son remplaçant n'était pas arrivé, modifia la situation. Il reçut immédiatement une ambassade du chef de Madécali et de délégués du Bas-Dendi qui lui apportèrent des cadeaux et lui demandèrent pourquoi il ne s'était pas arrêté dans cette ville. M. Baud leur rappela l'attaque dont ils s'étaient rendus coupables envers la mission Decœur et les pillages de caravanes si nombreux dans leur pays ; il les menaça

de les châtier s'ils ne voulaient pas renoncer à leurs pillages. Trois jours après, il apprit qu'une caravane avait été pillée par les gens de Madécali et que les chefs de l'escorte avaient été massacrés.

Le 2 novembre, sans perdre de temps, M. Baud partit pour Madécali avec 30 hommes, dont 20 tirailleurs sénégalais, ayant déjà fait la guerre au Soudan, au Dahomey, à Madagascar, et 10 miliciens, nagots d'Abéokouta, fort peu courageux. La petite troupe campa le soir à Lolo, à deux heures de Madécali. Mais déjà des espions, partis d'Ilo en même temps qu'elle, l'avaient signalée et elle ne tarda pas à être attaquée.

Elle s'était mise en route à la première heure, précédée par une vingtaine de cavaliers irréguliers du Gourma, qui éclairaient en aval et sur les flancs. A 1,500 mètres de Madécali, ils signalèrent l'approche des ennemis qui, ayant appris le nombre des tirailleurs, se croyaient assurés du succès. Pour ne pas laisser à ses hommes le temps d'être impressionnés par le nombre des ennemis, le capitaine Baud les lança immédiatement en avant ; mais, à cet endroit, le terrain est couvert d'herbes hautes et épaisses et, aux premiers feux de salve, les ennemis apparurent dans les herbes de tous côtés. A la troisième salve, le capitaine Baud reçut une flèche dans l'articulation du coude gauche, tandis que son palefrenier était blessé et un milicien tué à côté de lui. En même temps, il apprenait que sa troupe était cernée par l'ennemi ; la situation était très grave : une charge à la baïonnette, seule, pouvait tirer la mission de ce mauvais pas. Baud, de la blessure duquel un soldat venait d'arracher la flèche empoisonnée, commanda la charge et tomba évanoui ! Enflammés par son courage, les tirailleurs sénégalais se ruèrent sur l'ennemi, le refoulèrent, prirent le village et donnèrent la poursuite aux bandes dispersées. Pendant ce temps les hamacaires emportaient l'officier blessé, le poison menaçait d'avoir des effets rapides, déjà le froid gagnait les pieds et les jambes. Heureusement les indigènes firent prendre à Baud des poudres de leur fabrication : cet antidote réussit, dès le lendemain le blessé revenait à la vie : il avait vu la mort à moins d'une portée de flèche...

Le succès de Madécali eut un retentissement considérable et amena la soumission de tout le Bas-Dendi ; les caravanes, rassurées reprirent leurs opérations et les gens de Madécali eux-mêmes vinrent implorer leur pardon.

Revenu à Ilo, Baud eut encore à participer à la répression de

la révolte des Baribàs qui menaçaient d'attaquer le poste et que la colonne des capitaines Ganier et Vermeersch et la mission Bretonnet ramenaient au calme. Baud avait reçu des renforts pour protéger Ilo et le lieutenant de vaisseau Bretonnet les lui expédia sous le commandement du maréchal-des-logis de Bernis.

Ici se place un drame tragique qui attrista la fin d'une si belle mission. Baud et le maréchal-des-logis de Bernis se trouvaient à Ilo quand on amena un indigène coupable de pillages et de meurtres et qui fut condamné à mort. Le condamné était attaché à la barre de justice en attendant l'exécution et les deux Français causaient devant le poste. Soudain l'indigène, qui était parvenu à se détacher, bondit sur des armes qui gisaient dans un coin, saisit une forte lance et la lança dans le dos du malheureux de Bernis qui tomba foudroyé. Le coup était peut-être destiné au capitaine qui avait présidé le jugement. La brute avait voulu se venger avant de mourir.

On était parvenu au début de 1898 et Baud pouvait maintenant rentrer en France, une relève ayant été envoyée dans les postes qu'il avait créés. M. Ballot l'en avait informé par la lettre suivante :

Carnotville, le 1er décembre 1897.

A Monsieur le Capitaine BAUD,
Chef de mission et Résident de France dans le Gourma.

Mon cher Capitaine,

J'ai reçu le 1er décembre à Carnotville votre télégramme du 24 octobre daté d'Ilo, m'annonçant l'établissement du poste de Carimama et votre présence à Ilo.

Cette lettre vous parviendra par l'intermédiaire du commandant Ricour que j'ai désigné pour occuper provisoirement les fonctions de commandant supérieur dans le Haut-Dahomey. Cet officier supérieur vous informera sans doute des événements qui viennent de se produire dans le Borgou.

M. le capitaine Chambert, désigné pour succéder dans le Moyen-Niger à M. Bretonnet, doit remplacer le plus tôt possible par des hommes de la compagnie Duhalde vos trente gardes afin de vous permettre de rentrer en France.

C'est avec le plus grand plaisir que je vous informe que je vous ai proposé au Ministre pour le grade d'officier de la Légion d'honneur, en récompense de vos éminents services, du dévouement et du courage dont vous nous avez donné de si nombreuses preuves.

J'ai en outre, par décision en date de ce jour, nommé M. Combes, inspecteur de 3e classe de la garde indigène.

J'espère que votre santé, un instant compromise, s'est complètement rétablie et que j'aurai le plaisir de vous revoir bientôt.

Veuillez agréer, mon cher Capitaine, l'assurance de mes sentiments les plus affectueusement distingués.

Le Gouverneur, Victor Ballot.

Ainsi, de cette campagne qui prit fin au début de 1898, Baud rapportait, avec une blessure reçue à l'ennemi, ce qu'on pouvait appeler un coup double : il avait gardé le Gourma des Allemands et le Dendi des Anglais.

Les nouveaux services qu'il avait ainsi rendus furent heureusement reconnus. Il eut la joie de voir la convention franco-anglaise de juin 1898 consacrer une bonne partie des avantages acquis au Niger par Bretonnet et par lui, comme la convention franco-allemande de 1897 l'avait déjà fait pour le Gourma.

La Société de Géographie de Paris lui attribuait la médaille Duveyrier sur un rapport du général Derrécagaix, document que, malgré sa longueur, nous devons reproduire ici :

MM. les capitaines Baud et Vermeersch : Médaille d'or.
Prix Henri Duveyrier : M. le général Derrécagaix, rapporteur.

A la fin de 1896, les progrès des Allemands au nord du Togo nous faisaient craindre une occupation du Gourma et du pays de Say. Par suite, on décida l'envoi au Niger de la mission Bretonnet et, au Gourma, de celle du capitaine Baud auquel furent adjoints le capitaine Vermeersch, M. Combes, garde principal de 1re classe de la milice indigène, et 80 tirailleurs sénégalais et haoussas, avec 100 porteurs. Le but était d'occuper définitivement la contrée située au nord de Sansanné-Mango.

Le 6 janvier 1897, ce personnel partit de Bafilo, dernier poste du Haut-Dahomey, vers le nord, contourna Sansanné-Mango, où les Allemands s'étaient installés, et atteignit Pama le 20 du même mois.

Le Gourma, auquel cette ville appartenait, constitue un royaume d'une superficie de 74,000 kilomètres carrés, voisin de Say à l'est, du Mossi à l'ouest, du pays de Sansanné-Mango au sud, du territoire des Baribas au sud et au sud-est, enfin du Liptako, du Yaga, du Torodi et du Guéladjo au nord. Placé sous l'autorité du sultan Bantchandé, qui résidait à Fada N'Gourma, il était divisé en provinces, administrées par des chefs appelés famas dont plusieurs s'étaient révoltés. L'un d'eux, fama de Matiacouali, au nord-est de Fada N'Gourma, avait récemment pillé des villages aux environs de la capitale, se vantait d'être le maître du pays et avait signé depuis peu avec les Allemands, abusés par lui, un traité par lequel il prétendait placer le Gourma sous leur protectorat.

Dans cette situation, le roi Bantchandé, qui avait déjà conclu un traité en janvier 1895 avec le commandant Decœur, accueillit les Français en libérateurs. Le capitaine Baud le joignit à Diabo le 2 février 1898, prit le commandement de ses forces et se porta, le 5, sur Toucouna dont il s'empara. Depuis longtemps, cette ville insoumise bravait tous les efforts dirigés contre elle. Bargo fut occupé le 6 ; Tibga, le lendemain, et Tantiaka,

dans l'est, le 12. Malgré ces succès, Yacombato, chef de la révolte, continua la lutte.

C'est à ce moment que la jonction des missions Baud et Voulet, à Tibga, amena un rassemblement de forces imposant, qui, joint à notre récente occupation du Mossi, et au succès obtenu dans le Gourma, eut parmi les indigènes un retentissement considérable.

La petite armée que dirigeaient nos officiers se rendit à Bilanga, le 26, pour y installer un chef dévoué à Bantchandé. Elle reprit ensuite la route du sud, reçut à Moarby de nombreuses soumissions et rentra le 4 mars à Toucouna où l'on apprit la mort du chef rebelle Yacombato.

Bientôt les intrigues du chef de Matiacouali, Adama, et ses négociations avec les Allemands obligèrent le capitaine Baud à marcher sur sa résidence. Le 5 avril, ses forces étaient réunies à une demi-journée de cette ville, d'où Adama s'était déjà enfui Bantchandé fit alors notifier aux Allemands de Sansanné Mango par deux de leurs agents venus en mission à Matiacouali, qu'il était le seul maître du pays et qu'il en avait déjà fait don à la France. En même temps les hommages des chefs lui arrivaient de tous côtés.

Tandis que le capitaine Baud se rendait à Pama le 17 avril, pour y régler avec les Allemands les limites de nos territoires, le capitaine Vermeersch restait avec le sultan pour le soutenir. Ce dernier se vit forcé de remplacer par un chef dévoué le fama rebelle de Matiacouali, réfugié à Sansanné-Mango. A la suite de cet acte, toutes les insoumissions cessèrent.

Pendant ce temps, le capitaine Baud passait avec le lieutenant allemand Thierry, une convention qui maintenait le *statu quo* en laissant aux deux gouvernements le temps de conclure un accord.

Après une pointe vers Konkobiri pour y rencontrer la mission du capitaine Ganier, de l'infanterie de marine, le capitaine Vermeersch rejoignit le capitaine Baud sur la Sabar, riviere de Sansanné-Mango. Ils séjournèrent à Tamarga jusqu'au 5 juin, et en repartirent pour aller de nouveau à Pama protester contre les prétentions persistantes de nos voisins du sud. Le capitaine Baud ramena ensuite Bantchandé dans sa capitale, pendant que son camarade conduisait à Porto-Novo une ambassade du roi du Gourma chargée de réclamer la ville de Pama.

Grâce à l'activité de nos deux officiers et à leurs efforts incessants pendant les six premiers mois de l'année 1897, le Gourma était définitivement occupé par nous. La convention franco-allemande devait le reconnaître peu de temps après.

Pendant que le capitaine Baud continuait de résider au Gourma d'où il devait se rendre plus tard sur le Niger, le capitaine Vermersch était appelé à agir dans le pays des Baribas. Cette peuplade guerrière et pillarde, habitant un riche pays de près de 80.000 kilomètres carrés placé sous l'autorité plus nominale que réelle du roi de Nikki, se souleva au mois d'août 1897 contre notre suprématie. Le capitaine placé à la tête d'un personnel français et d'une petite force armée, se porta d'abord sur le poste de Kouandé pour le dégager et y installer un chef dévoué à nos intérêts. Le

12 septembre, il franchit le Mékrou et la Bérou, affluents du Niger et rejeta les Baribas au-delà de la Niaubali, et se contenta de maintenir le pays à l'abri de leurs incursions jusqu'à l'arrivée de renforts qu'il attendait. Dès qu'il les eut reçus, le 5 novembre, il marcha de nouveau contre les rebelles, leur infligea le 8, près des ruines de Trioré, une sanglante défaite, et occuppa Nikki le 13. Le roi Siré Torou fit aussitôt sa soumission, et l'affirma par un traité qui annexait son territoire au Dahomey. Son exemple entraîna la soumission de tous les autres chefs.

Ces opérations, complétées par l'établissement d'une ligne de postes depuis Nikki jusqu'au Niger, assurèrent définitivement notre autorité sur le Haut-Dahomey.

Au mois de janvier 1898, après un an de courses, de combats et d'explorations, le capitaine Vermeersch put quitter cette région où un résident fut installé.

Cet officier et son ancien chef, le capitaine Baud, avaient pendant leurs courses incessantes, levé tous les nombreux itinéraires parcourus. Ils ont recueilli ainsi, sur la géographie du Soudan, les éléments d'une carte qui s'étend du 10e au 13e degré de latitude nord et du 2e degré de longitude ouest au 1er degré de longitude est.

Ces remarquables travaux ont paru, à votre Commission des prix, dignes d'être couronnés par l'obtention du prix H. Duveyrier.

Le Comité de l'Afrique française, qui avait aidé Baud dans sa mission, le recevait le 21 juin 1898 et adressait aussitôt au Ministre des Colonies, à l'appui de la proposition faite par M. le gouverneur Ballot, la lettre suivante :

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le Comité de l'Afrique française nous a priés de faire auprès de vous une démarche à l'effet d'appuyer la proposition qui vous a été faite d'élever au grade d'officier de la Légion d'honneur, M. le capitaine Baud, de l'infanterie de marine, chargé de mission dans le haut Dahomey.

Grâce à son énergie et à son expérience cet officier a pu nous acquérir dans le Gourma une situation prépondérante que la convention franco-allemande du Togoland a dû reconnaître l'année dernière et que la nouvelle convention franco-anglaise vient encore de confirmer. Sur le Niger il a également contribué à défendre nos droits, et les efforts qu'il a accomplis dans le Dendi n'ont pas été sans influer sur la décision de la convention du Niger qui nous a donné la rive gauche du fleuve de Say à Madécali. Je vous rappelle que dans ce dernier village il a dû subir avec un trentaine d'hommes, l'attaque d'une population hostile, de pillards et qu'il a été grièvement blessé par une flèche empoisonnée en dirigeant l'assaut.

Le voyage qu'il vient d'accomplir au milieu des plus grandes fatigues a déjà eu et aura pour notre pays d'importants résultats politiques et scientifiques. De tels dévouements méritent d'être reconnus et proclamés. C'est à ce prix que nous continuerons de trouver dans notre armée coloniale les

hommes les mieux préparés à diriger ou à seconder notre expansion en Afrique.

Veuillez agréer, etc.

Le Président :

Prince Auguste d'Arenberg. député.

Les Vice-Présidents :

E.-M. de Vogüé, membre de l'Académie française ;
Siegfried, député, ancien ministre.

Quelques jours après (27 juillet 1898), me trouvant avec Baud, les journaux du soir nous annonçaient sa promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur, à 34 ans, et le jeune promu se précipitait au télégraphe pour transmettre la bonne nouvelle à sa mère, qui de Vignères avait suivi avec une inquiétude passionnée l'arrivée des trop rares courriers parvenus du lointain Gourma ou du périlleux Niger.

*
* *

Baud eut aussi, — et il y tenait particulièrement, — la consécration de la reconnaissance de ses compatriotes. Le 7 juillet 1898, la Société savoisienne *Le Cyclamen*, réunie au restaurant Vianay, offrit un banquet au jeune explorateur. Rien n'y manquait, ni la présence de convives éminents tels que MM. Chautemps, ancien ministre des colonies, André Theuriet, membre de l'Académie française, Duval, sénateur, David, Forni, Mercier, députés, Agnellet, Dégeorges, Dangon, etc., — ni un menu artistiquement illustré par M. Ch. Coppier, ni des vers dédiés au lac d'Annecy par M. Theuriet, ni cette particulière gaîté qui anime les réunions des Savoyards.

Il faut relever ici les toasts qui furent portés au capitaine Baud. M. Dupont, président du *Cyclamen*, ouvrit la série en portant en ces termes la santé du héros de la fête :

Vous voyez réunie autour de vous l'élite de la colonie savoisienne de Paris, l'élite de nos représentants savoyards au Parlement. Le « Cyclamen » est heureux d'avoir pris l'initiative de provoquer cette manifestation de sympathie à votre égard, de rendre hommage à votre vaillance, à votre bravoure, aux services que vous avez rendus à la patrie dans cette Afrique mystérieuse convoitée par toutes les nations de la vieille Europe.

Nous avions conquis là-bas d'immenses territoires au Soudan, au Dahomey, au Niger. C'était bien d'avoir taillé de grandes colonies dans cette vaste bande de terre. Mais tailler ne suffisait pas; il faut encore, suivant une parole célèbre, coudre, ce qui est plus difficile.

Il s'agissait donc de coudre, de souder ensemble ces trois vastes tronçons de notre domaine colonial, non pas la côte — elle appartient aux Anglais et aux Allemands — mais par l'intérieur des terres, au delà de l'hinterland des possessions rivales. Pour mener à bien cette entreprise, il fallait un ex-

plorateur, un soldat, un diplomate, c'est-à-dire un esprit audacieux en même temps que prudent, une bravoure à toute épreuve, une grande et souple intelligence.

Vous avez été cet explorateur intrépide, ce soldat valeureux, ce diplomate avisé, luttant des mois entiers à la tête d'une petite troupe à laquelle vous aviez su communiquer votre confiance et votre énergie contre les obstacles de toutes sortes accumulés sous vos pas : tribus hostiles à soumettre; chefs défiants, rusés et faux à convaincre ; embûches dressées par la diplomatie européenne, inclémence du climat, et finalement, après d'héroiques efforts, des souffrances sans nombre, après avoir vingt fois exposé votre vie et avoir été grièvement blessé, vous avez enfin accompli glorieusement la difficile mission qui vous était confiée.

Vous avez ainsi prouvé que, malgré le grec et le latin dont avaient été nourries vos jeunes années, vous étiez capable d'être un brillant et habile colonial comme Chautemps ; lui aussi, que j'avais connu au collège, helléniste et latiniste distingué, nous avait prouvé qu'un Savoyard pouvait être un excellent ministre des colonies.

Nous, vos compatriotes, nous sommes fiers de vos succès, et c'est avec joie et très cordialement que nous les célébrons ce soir, et que nous fêtons votre heureux retour. Mesdames et Messieurs, je vous invite à lever votre verre en l'honneur du capitaine Baud.

Puis M. Chautemps rappela la collaboration que l'officier avait eue avec lui ministre et ajouta, après avoir rappelé la lettre que Baud lui avait adresssée du Dahomey :

Vous étiez au début de votre seconde mission, car je ne compte pas le voyage que vous fîtes en 1893 dans les mêmes régions, comme second de la première mission Decœur. Votre lettre respirait une pleine confiance, et vos espérances étaient magnifiques : ces espérances, par votre bravoure et votre habileté, sachant être tour à tour un valeureux soldat et un diplomate avisé, vous en avez fait des résultats.

Votre mission précédente avait été fructueuse pour la Patrie.

Par des traités habilement obtenus des chefs indigènes, vous avez gagné à l'influence française toute cette partie de la Boucle du Niger qui va du Dahomey à la Côte d'Ivoire, et vous avez séparé du grand fleuve africain les colonies allemandes et anglaises du Togo et de la Côte d'Or.

Le ministre des Colonies reconnut l'importance de vos services en déposant sur votre jeune poitrine de 30 ans, la croix de la Légion d'honneur, et ce sera l'une des joies de ma vie d'avoir été ce ministre.

L'ancien ministre termina en disant que le meilleur traité ne valait pas une occupation effective et que le mérite de Baud avait été justement de marcher vite et de créer partout des postes.

Voici la réponse du capitaine :

Je suis profondément ému de l'accueil que vous m'avez fait ce soir. Monsieur le Président, puis Monsieur Chautemps ont prononcé, au sujet de ma mission, des paroles beaucoup trop élogieuses, pour que je n'en attribue pas l'excès à cette grande solidarité qui unit tous les enfants de la Savoie.

Ces félicitations, je ne les mérite pas ; je n'ai d'autre prétention, que celle d'avoir fait mon devoir au poste d'honneur que m'avait confié le Gouvernement. Je n'ai fait qu'exécuter en partie, un vaste plan d'expansion coloniale, qui fut conçu à l'époque où M. Chautemps était aux affaires.

Je n'éprouve aucun embarras à reconnaître que le but qui m'était proposé était difficile à atteindre, que j'avais à lutter non seulement contre les indigènes et contre le climat, mais encore contre les Allemands et les Anglais.

Après une pénible colonne de trois mois, à la suite de onze rencontres où l'ennemi fut culbuté, nous fîmes notre jonction avec la mission Voulet. Ainsi se trouvait définitivement consacrée la réunion du Dahomey avec notre grand empire du Soudan.

C'est alors que les Allemands firent leur apparition. Je n'entrerai pas dans le détail de cette lutte à coups de petits papiers. Après de longs pourparlers, j'eus le bonheur d'arracher à l'officier allemand une déclaration par laquelle il reconnaissait implicitement que les droits de l'Allemagne sur les territoires que j'occupais étaient purement illusoires.

Cette pièce eut le plus heureux effet sur les pourparlers qui étaient alors en cours entre les deux nations : le Gourma nous était acquis et les Allemands étaient définitivement coupés du Niger.

La question du Gourma, réglée à notre avantage, je reçus l'ordre de me porter sur le Moyen-Niger. Mon œuvre était à recommencer dans un pays absolument neuf, mais elle se fit rapidement.

Le combat de Madécali suffit à la pacification, et à faire accepter notre autorité. Avec 30 fusils j'engageai la lutte contre près de 2.000 indigènes. Nous fûmes cernés, je fus blessé dès le commencement de l'affaire, tout semblait perdu. J'eus la force de commander la charge, et le courage d'une poignée de Sénégalais sauva la situation.

Cette affaire coupa court à tout essai de résistance ; les indigènes avaient laissé plus de 200 hommes sur le terrain. Du Sokoto, de Kano, des rives du Tchad les caravanes affluèrent aux rives du Niger : le pays était en notre pouvoir.

Au cours de cette mission, je me suis trouvé plusieurs fois dans des circonstances critiques : manque de vivres, manque d'eau, manque de munitions, j'ai supporté bien des privations, enduré bien des fatigues.

Eh bien, Messieurs, ces quelques minutes que je passe au milieu de vous sont de celles qui rachètent les longs mois de souffrances et les dangers de chaque jour. Ce sont celles qu'on évoque plus tard comme étant les minutes heureuses de l'existence.

D'ailleurs, le souvenir du pays, l'importance du but à atteindre sont là pour vous soutenir. Que de fois il m'est arrivé de songer que, du succès de mon entreprise dépendait l'expansion de l'influence française dans une des plus vastes et des plus riches contrées de l'Afrique occidentale. Nous avons eu le bonheur de réussir, d'être utiles à notre pays. C'est là une précieuse récompense, et nous n'en espérions pas d'autre.

Aussi vous devinez combien m'est douce celle que vous venez de m'offrir. Rien ne pouvait être plus agréable que la présence à cette table de mes compatriotes. Pour nous, qui luttons loin de la patrie, dans l'espoir de la faire plus grande encore, ces témoignages d'affection et d'intérêt sont particulièrement précieux. Ils m'auraient été déjà sensibles venant de Français ; venant de compatriotes, ils produisent en moi une vive émotion. Les félicitations de la petite patrie me touchent plus encore que celles de la grande.

Me sera-t-il permis de dire que, si ni les forces physiques, ni les forces morales ne m'ont fait défaut pendant ces longs mois de fatigues et d'efforts, je le dois aux fortes qualités qui sont celles de notre pays natal ? Puisque nous sommes entre Savoyards, et presque en famille, nul ne me contestera que l'énergie et la volonté sont les qualités maîtresses de notre Savoie, celles que nous aspirons avec l'air si pur de nos montagnes. Ces qualités, j'ose les revendiquer pour les nombreux compatriotes qui se sont distingués dans notre armée coloniale : j'en connais au Soudan ; j'en ai rencontré au Gourma et sur les rives du Niger, partout où flotte notre glorieux pavillon.

Laissez-moi croire que c'est à eux et non à moi seul que vous avez pensé en m'invitant ce soir parmi vous. J'aurai ainsi le droit de vous dire en leur nom, que vos témoignages de sympathie sont pour nous une récompense pour le passé et un encouragement pour l'avenir ; et c'est en leur nom aussi que je lève mon verre à la Savoie et aux Savoyards de Paris.

Au tour de M. Girard, vice-président du *Cyclamen*, d'apporter aux toasts la note fleurie :

Chargé par mes collègues de présider à l'organisation de ce banquet, je m'attribue à ce titre le privilège de prendre la parole dans cette fête, à la fois familiale et patriotique.

Des voix plus autorisées que la mienne, et aussi plus compétentes dans les questions de guerre et de colonies, ont dit et diront, capitaine Baud, votre ingéniosité comme explorateur, votre bravoure comme soldat, votre habileté comme négociateur. Notre intervention est plus modeste et plus intime. Nous retenons simplement que vous êtes un enfant de la Savoie, que vous avez bien mérité de la patrie et que votre nom est inscrit au Livre d'Or des explorateurs, à côté de ceux des Faidherbe, des Gallieni, des Binger, des Monteil, des Bonvalot.

En même temps que votre mérite, votre famille s'est agrandie; elle est devenue colonie; et cette colonie, groupée ce soir en votre honneur, est heureuse de vous exprimer son admiration et ses sympathies, et de vous acclamer pour la part de votre gloire qui rejaillit sur elle.

Notre ami et compatriote Coppier qui, dans le domaine de l'art, marche également dans une voie glorieuse et dont nous regrettons vivement l'absence, a très bien exprimé notre pensée en composant l'illustration de ce menu, illustration finement interprétée par M. Romagnol : « La Savoie heureuse et fière vous accueille, tenant dans sa main gauche une palme, dans sa droite des fleurs... des fleurs de Cyclamen, dont les feuilles ont la douce forme du cœur. »

Je cherchais, capitaine Baud, sur un arbre qui n'en porte guère, un bouquet de rimes de circonstance, lorsque le hasard, qui fait parfois bien les choses, a jeté sous mes yeux des stances adressées à vous et à vos frères d'armes par un jeune poète, ancien élève du lycée de Chambéry et ami de la Savoie. Permettez-moi de vous les dire :

On dit qu'en nous se meurt toute flamme virile,
Que notre âme languit dans un ennui stérile
Et que, près de fermer ses yeux désabusés,
Ce siècle finissant rejette sa couronne,
Comme un pâle vieillard, que la mort environne,
Abjure ses actes passés.

Pourtant il peut mourir ce siècle dont nous sommes :
Il a dans le bonheur rapproché des cœurs d'hommes,
Pour le progrès il a marché, lutté, souffert,
Et prenant l'Idéal pour but, le Vrai pour maître,
Il lègue en expirant au siècle qui va naître
Un monde qu'il a découvert!

Non plus aux cieux lointains qu'ouvre le télescope,
Mais près de nous, aux pieds de l'inquiète Europe,
S'ouvre ce monde vierge, encore illimité :
Aux lieux qu'on crut déserts, une race fourmille
Et le Celte au teint blanc d'une noire famille
Vient d'enrichir l'humanité!

Le nouveau continent où votre œuvre se fonde
Pour l'incessant échange a d'infinis trésors,
Et notre âge déjà peut voir l'axe du monde
S'établir lentement du côté de ses bords.

Depuis un demi-siècle, ô nation élue,
Prospérait sous tes toits le Kabyle à l'œil fier :
C'est le même drapeau maintenant qu'on salue
Des cîmes de l'Atlas aux rives du Niger!

O ma Patrie auguste et naguère affligée,
Que tes plus nobles fils avec tes trois couleurs
Portent toujours plus loin ta grande âme vengée :
Ces peuples à ta voix se sentiront meilleurs.

Ils te devront le bien auquel leur nuit aspire
Et lèveront leurs bras délivrés vers ton ciel.
Ils te caresseront de leur premier sourire
Leur âme à peine éclose au soleil fraternel.

Et tous te béniront, suprême bienfaitrice,
Et voyant ta puissance et leur droit respecté,
Apprendront que ton cœur lutte pour la Justice,
O France, et que ton nom veut dire liberté.

Marc LEGRAND.

En terminant, laissez-moi vous dire, Mesdames, qui êtes l'ornement et le charme de toutes nos réunions, que depuis huit jours les fleuristes pastourelles d'Allève et de Lechaux parcourent dans tous les sens les forêts de Bauges et les bois du Semnoz pour cueillir notre fleur emblématique découverte et immortalisée par Theuriet : que si la provision en est rare, elle ne doit avoir que plus de prix à vos yeux.

Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues, je vous invite à lever vos verres et à boire à notre compatriote, le capitaine Baud, chevalier de la Légion d'honneur.

Enfin M. Dufayard, professeur d'histoire au lycée Henri IV, évoqua très éloquemment l'œuvre des Savoyards coloniaux :

Monsieur le président, en me donnant inopinément la parole, aurait pu me fournir l'occasion d'une excuse dont j'ai besoin, en vous rappelant que je suis professeur d'histoire. Or, l'histoire est de la fête que le *Cyclamen* a organisée ce soir. Vous avez fait de l'histoire, capitaine, en contribuant à répandre l'idée française en Afrique ; moi qui aurai demain à enseigner votre œuvre, j'ai bien le droit de vous en féliciter aujourd'hui.

Je voudrais surtout, en deux mots et très simplemeut, insister sur une idée à laquelle personne n'a touché et qui est à mon sens intéressante. On a répété à l'étranger, on répète même en France, que nous n'avons pas le génie colonisateur, lorsque toute notre histoire est là pour protester contre cette assertion mensongère. Rien n'a manqué à l'ancienne France de ce qu'il faut pour coloniser : ni l'amour des aventures, ni le goût des voyages, ni l'art de se concilier les sympathies des peuples étrangers. Or, ces qualités, quelle est la race qui la possède mieux que notre chère race savoyarde ?

On ne peut certes pas nous accuser d'avoir l'humeur casanière, nous qui avons de tout temps aimé à voir du pays, nous qui sommes le peuple migrateur par excellence. La Savoie de jadis a aimé les voyages, comme celle d'aujourd'hui. Froissard en a été frappé, et il nous dit avoir rencontré partout ceux qu'il appelle (et son mot pourrait être votre devise) : « Les toujours avant Savoyens. »

Les ducs de Savoie, qui n'ont été grands que par nous, sont allés bien souvent en Orient, ce qui était une façon de coloniser, et vous savez qu'ils ont porté pendant des siècles les titres de rois de Chypre et de Jérusalem. La devise que porte encore aujourd'hui la maison d'Italie, *Fert*, rappelle l'un des souvenirs les plus glorieux de la croisade, les voyages aventureux et les exploits légendaires des montagnards de la Savoie dans l'île de Rhodes. N'est-ce pas un Savoyard, le bon Michaud, qui a raconté le premier ces grandes tentatives de colonisation qui s'appellent les croisades ? A cette même époque, notre pays fournissait des évêques à l'Angleterre, des diplomates à la France, des capitaines à l'Autriche et des marchands à l'Amérique.

Nous aimons ainsi à nous répandre, à courir le monde, à tenter les aventures. En Asie, c'est l'héroïque comte de Boigne, dont le nom est resté légendaire dans nos montagnes, qui organise l'Inde et lutte contre les Anglais. En Afrique, c'est Brun-Rollet, ce sont les frères Brun-Rollet qui abordent ce continent mystérieux dont vous avez contribué à nous révéler les contrées impénétrables. Il y avait là toute une force désordonnée que l'on pouvait diriger et discipliner. Maintenant que la France est là pour utiliser ces efforts isolés et coordonner ces tentatives individuelles, je suis sûr que notre chère Savoie donnera, plus que les autres provinces françaises, à cette œuvre d'exploration et de colonisation dont vous avez été l'un des ouvriers.

N'est-ce pas une chose curieuse, que de voir, par exemple, l'Italie d'aujourd'hui n'organiser ses forces maritimes que par des Savoyards, les Martin-Franklin et les Saint-Bon ? N'est-ce pas une chose plus significative encore de voir que la France a trouvé des auxiliaires dévoués de sa politique coloniale dans des hommes dont j'ai à peine besoin de vous rappeler les noms : un Fésigny inscrivant son nom à côté des noms glorieux des Garnier et des Pavie; l'Ecole Coloniale dirigée par un Savoyard ; le Ministère des Colonies brillamment occupé par l'un des nôtres.

Pour ma part, en constatant le fait, je suis heureux d'ajouter que j'ai pu voir par moi-même, non plus seulement dans le passé, mais dans le présent, combien le Savoyard aime à se donner à l'œuvre, un instant interrompue, des Dupleix et des Montcalm. J'ai des élèves savoyards un peu partout, dans notre empire colonial, depuis l'Oubanghi jusqu'au fleuve Rouge. Je n'en citerai que deux parmi ceux qui ont malheureusement payé leur tribut à ces terribles difficultés auxquelles vous avez pu échapper : le lieutenant Orsat tué au Soudan, le lieutenant Chanaron tué ces jours derniers à Madagascar.

Je salue donc en vous, mon capitaine, le digne héritier, le vaillant représentant de cette race savoyarde qui a toutes les qualités nécessaires à cette œuvre d'expansion et de colonisation que nous rêvons tous pour la France de demain.

Cependant ces campagnes avaient fatigué le jeune officier, et le service qu'il dut bientôt reprendre ne faisait qu'altérer davantage sa santé. Il lui aurait fallu le repos de Toulon. C'est de nouveau à Cherbourg qu'il alla reprendre la vie déprimante pour une activité habituée aux larges espaces. Il eut là ses premières manifestations de lassitude physique. Ses amis essayaient d'orienter son effort vers des études qui devaient lui ouvrir les plus hauts grades militaires, ils l'avaient presque gagné au projet de candidature à l'Ecole Supérieure de Guerre.

Mais à ce moment le canon tonna en Chine. Il y courut.

Campagne de Chine

(1900-1901)

Combien rapide fut cette désignation, la lettre suivante à laquelle je laisse toute sa saveur le dira mieux qu'un récit :

Toulon, 1er juillet 1900.

Arrivé au galop à Cherbourg, brûlant Paris. Trois jours après, je suis envoyé à des manœuvres (côte ouest du Cotentin) dans des dunes sous la tente, où nous n'avions même pas de table pour écrire. Ça a duré 25 jours.

Rentrés à Cherbourg, nous apprenons les affaires de Chine. J'avais l'intention de me faire prolonger de six mois pour raison de santé, mais comme mon tour allait arriver, cela devenait impossible. Mais je me disais que j'avais encore un mois au moins devant moi. Au bout de quatre jours le colonel me dit qu'il faut que je me prépare à passer les examens du choix, car il me propose pour commandant. Me voilà à travailler nuit et jour, pensant à passer l'examen avant de partir. Les affaires se précipitent, je suis désigné pour commander la 4e compagnie du 2e bataillon du 18e régiment en Chine, j'ai encore 15 jours devant moi.

Cela se passait le 25 juin ; dans la nuit de vendredi à samedi, à deux heures du matin, je suis réveillé en sursaut ; le colonel m'envoyait un télégramme ministériel me disant que je partirais de Cherbourg avec un bataillon le dimanche à quatre heures du soir ! Je ne suis plus sorti de la caserne que pour aller au train, j'ai envoyé deux hommes pour bourrer tout dans mes malles. J'ai été prêt à l'heure, mais c'est égal, on n'organise pas un bataillon de toutes pièces en trente heures.

Je viens d'arriver et j'embarque après demain. Et maintenant, à la grâce de Dieu !

Cette campagne de Chine où Baud partait plein d'ardeur et de vie dans une mobilisation si hâtive, elle allait jouer dans

son existence un rôle décisif, néfaste : c'est de là qu'il allait rapporter la maladie qui l'emporta quatre ans plus tard.

Ses correspondances sont rares pendant cette dure colonne qui rétablit en Chine l'ordre troublé par la révolte des Boxeurs. On se rappelle les évènements de 1900. Un mouvement xénophobe conduit par les Boxeurs, mais appuyé en secret d'abord, puis presque ostensiblement par le gouvernement chinois, déchaîne la guerre dans toute la Chine orientale. Les légations et les colonies européennes sont assaillies dans Pékin et la colonne internationale commandée par l'amiral anglais Seymour ne peut parvenir jusqu'à la capitale. En hâte les puissances européennes s'entendent pour réprimer le mouvement qui menace d'être fatal à tous les Européens et à tous les indigènes chrétiens.

La délivrance de Pékin par les troupes internationales où la France est représentée par le général Frey et un fort contingent d'infanterie de marine — devenue infanterie coloniale — n'arrête heureusement pas l'accord de l'Europe. grâce, il faut le dire, à la loyauté et à l'esprit de concession de la France qui accepte pour la direction générale des troupes le commandement du maréchal allemand de Waldersee. Et, dès l'arrivée du général Voyron, commandant en chef, les reconnaissances françaises s'étendent et vont partout porter le châtiment et rétablir la sécurité.

Le régiment d'infanterie coloniale, dont Baud fit partie et qui était placé dans la brigade du général Frey, prit d'abord part à la célèbre prise des cinq forts du Pei-Tang. Les colonnes étaient composées d'éléments pris dans les diverses armées et on devine la belle émulation qui s'emparait des officiers et des soldats chaque fois qu'il fallait donner un effort. C'est là que nos officiers virent pour la première fois à l'œuvre cette infanterie japonaise que la guerre sino-japonaise de 1894 avait déjà mise en vue et qui devait dix ans plus tard se classer à l'égal des meilleures troupes d'Europe. Visiblement les officiers japonais s'appliquaient déjà à étonner leurs camarades. « Un jour, me disait Baud, nous avions pour mission, des Japonais et nous, d'enlever une forte position ennemie : malgré nos conseils le commandant japonais envoya ses petits tirailleurs de front contre les Chinois, ces braves s'avancèrent à découvert comme à la parade et furent presque anéantis, inutilement d'ailleurs. Pendant ce temps, nos marsouins avaient dessiné un mouvement tournant qui les avait contraints à traverser les maréca-

ges où ils avaient de l'eau jusqu'à la ceinture. Ils demeurèrent stoïques pendant plusieurs heures dans ces arroyos, mais au moment de l'assaut mirent les Chinois en fuite. » Toute la différence entre la bravoure européenne et la bravoure japonaise n'est-elle pas dans ce petit fait ?

Baud fit ensuite partie de la colonne Arlabosse qui alla faire une diversion sur Yen-Yen (octobre 1900), pendant que les colonnes des généraux Bailloud et Gaselee occupaient Pao-Ting-Fou. Partie de Tien-Tsin, la colonne Arlabosse trouvait des chemins détrempés et transformés en cloaques par une pluie incessante. Elle ne rencontra pas de résistance solide, mais dut châtier çà et là des villages où les Boxeurs s'étaient réfugiés et dont les populations avaient massacré et pillé les chrétiens. Elle atteignit Yen-Yen le 17, après avoir fait une moyenne de 25 kilomètres par jour et la discipline fut toujours si bien observée que les habitants nous témoignèrent par la suite la plus grande confiance.

Revenu à Tien-Tsin avec la colonne au début de novembre, Baud fut attaché au service des étapes et de la gare internationale de cette grande ville. C'est là que la maladie vint le frapper et interrompre pour lui la campagne. Les médecins diagnostiquèrent une coxalgie paludéenne et prescrivirent son évacuation immédiate. Baud voulait rester, continuer, aller au feu, ou tout au moins continuer son laborieux service à Tien-Tsin où il était en relations constantes avec des officiers étrangers et notamment avec des officiers russes qui lui firent décerner la croix de Sainte-Anne de Russie. Mais il ne pouvait résister. Les grands froids subis pendant la colonne de Yen-Yen l'avaient profondément frappé.

Embarqué à Takou sur le *Bugeaud*, le navire se heurta à une formidable montagne de glace flottante et ce nouvel abaissement de température amena chez Baud une rupture du tympan. Il s'en aperçut plus tard seulement sur le bateau qui le ramenait en France. Un soir qu'il se promenait sur le pont en compagnie d'un officier russe et en fumant : « Tiens ! Qu'avez-vous donc ? lui dit son compagnon. Votre fumée vous sort par l'oreille gauche. » Et l'étrange diagnostic était vrai.

En mai 1901, Baud arrivait à Marseille, pour rentrer à l'hôpital militaire d'où il nous écrivait quelques jours après :

Que vous dire de cette campagne ? J'ai été vivement contrarié d'être obligé de rentrer. Très intéressant, très curieux, ce mélange de toutes armées. J'ai pris part à la prise des cinq forts de Peïtang et à la colonne de

Yen-Yen. Je vous narrerai cette colonne où, grâce au froid, j'ai attrappé de forts rhumatismes. Nous sommes restés une quinzaine de jours dans le fort ou chrétienté. Ils savent se défendre, ces Pères de Chine, et, chez eux, pas de fausse sensiblerie : « Le bras de Dieu s'est appesanti sur vous », disait le Père qui nous guidait aux notables de certains villages venant faire leur traîtreuse soumission.

C'est à Tien-Tsin que je suis resté le plus longtemps. J'y ai fait un intérim de sous-chef de gare avec un capitaine de frégate russe comme *chef* ; à la gare nous étions une quinzaine de toutes nations ; nous mangions ensemble : mince de discussion ! Curieux, les rapports intimes entre Français, Russes, Allemands, les autres formant un clan à part. Nous étions loin de 1870 ; ce sont les Allemands qui ont commencé les avances.

Après la gare on m'envoya à la cité chinoise murée, assurer la police du quartier français. Très amusant. Connu des Chinois intéressants, de gros commerçants, j'ai vu de près les dessous d'une ville et d'une société chinoises.

Et l'attitude des troupes au feu ! Les nôtres fanfaronnant. Les Hindous sicks se laissant battre et tuer, mais refusant d'avancer ; ils disent ne pas vouloir mourir. Cela explique que l'Inde ne se révoltera jamais. Leurs officiers sont très braves.

Son cas déroutait un peu les médecins. Ils l'envoyèrent à l'hôpital de Toulon où se trouvait, disaient-ils, un spécialiste, lequel le renvoya à Marseille ! Finalement on l'expédie au Val-de-Grâce, à Paris, parce que le tympan droit menace de se rompre, lui aussi. Ce mal inquiétant et absurde, quelle douleur pour le colonial qui y voit peut-être la fin de sa carrière !

Je pars de Chine, écrit-il douloureusement le 2 juillet, pour crachements de sang et rhumatismes. En route, par suite de saute brusque de température, j'ai une otite qui se transforme en perforation du tympan. Le médecin du bateau me conseille l'hôpital militaire de Marseille où je trouverai un spécialiste. Celui-ci part pour les manœuvres des Alpes, on me soigne tant bien que mal. Là-dessus je prends le train de Paris parce que l'oreille droite commence à bourdonner comme la gauche. Je reste deux jours et demi en ville pour quelques visites que je voulais faire.

En entrant au Val-de-Grâce je suis mis dans une petite salle obscure où l'on n'entend rien. Interdit de recevoir personne, et, autant que possible, éviter tout sujet de désagrément, me distraire autant que possible.

Enfin je puis sortir dans le parc avec les oreilles calfeutrées. L'oreille droite n'a pas encore d'orifice et on la soigne. Mais, malgré cela, n'entendant pas d'un côté, je ne sais si on me conservera dans l'armée.

Séjour au Sénégal.

Des soins empressés permirent à Baud de reprendre sa place dans l'armée et quelques mois après, il était de nouveau à Cherbourg. Mais le physique et le moral étaient déjà atteints et il fallait toute sa force d'âme pour résister aux retours du mal et aux préoccupations de toutes sortes qui l'assaillaient. De Cherbourg il passa à Toulon, mais pour quelque temps seulement, car à la fin de janvier 1902 nous le trouvons en départ pour le Sénégal où il allait commander une compagnie du 1er régiment de tirailleurs sénégalais. « En rentrant, écrivait-il, vous me trouverez transformé. C'est presque une chance pour moi. Et puis, il faut marcher où l'on vous appelle. Je vais retrouver mes tirailleurs sénégalais que je connais si bien. »

Cette campagne de Baud au Sénégal fut courte. Comme celle de Chine, elle fut interrompue par la maladie. Il participa cependant à une opération de police sur le fleuve, pour imposer la tranquillité à ces Maures de la rive droite qui plus tard se soumirent à l'administrateur Coppolani. La vie de garnison coloniale à Saint-Louis n'enchantait pas Baud. Il ne cessait de s'irriter, lui qui avait eu des missions personnelles au Dahomey. d'être réduit à commander une compagnie à la caserne. On devine à sa correspondance que cette période de sa vie fut pour lui un moment de découragement et de soucis. La maladie retrouvait là un terrain favorable et dès le mois d'août 1902, Baud était rapatrié malade.

C'est le climat de Vignères, joint aux soins empressés de deux sœurs dévouées, qui le rétablirent encore, et au début de 1903, il se retrouvait à Cherbourg. C'est le Midi qu'il eût fallu à ce colonial fatigué. Il tint bon cependant pendant toute l'année 1903 et le début de 1904. Mais il eut une amertume nouvelle : un tableau d'avancement où tous ses chefs avaient demandé à inscrire son nom pour le grade si mérité de chef de bataillon, parut sans qu'il y figurât. Sa santé de nouveau s'en ressentit. Et pour comble, le règlement, impitoyablement appliqué par l'administration de la Guerre, vint le mettre dans cette cruelle alternative : ou partir pour Madagascar, colonie à laquelle il avait été affecté, ou être placé en non activité. Rien n'est plus douloureux que la correspondance où Baud se débat dans cette alternative sévère entre ses obligations de soldat et ses besoins d'homme.

Séjour à Madagascar. — Mort du Capitaine Baud.

Ce fut le soldat qui l'emporta. Au mois d'octobre 1904 il reprenait pour Madagascar cette route d'Orient où nous l'avions vu en 1889 s'engager avec tant d'entrain. Il avait demandé qu'on l'envoyât dans une colonie au climat doux, les Antilles, Tahiti ou la Réunion. On l'avait maintenu à Madagascar. Du moins les médecins de la commission de santé avaient-ils eux-mêmes exprimé le vœu qu'on l'y affectât aux parties élevées et plus salubres de l'île, au plateau de l'Imérina. Et c'est à Diégo-Suarez, à l'extrême pointe septentrionale de Madagascar, qu'il fut envoyé !

Certes il eut la satisfaction de voir de près le beau port que la France a construit dans l'admirable baie d'Antsirane :

Je me trouve ici, écrivait-il, dans une situation très difficile en même temps que très agréable. J'y suis mon chef absolu, mais aussi j'ai une compagnie monstrueuse, composée de tous les employés du camp de Diégo. Je passe une partie de mes nuits et mes jours à me mettre au courant.

Quant à Diégo, c'est magnifique, c'est la plus belle rade du monde après Hong-Kong et Brest.

Mais, hélas! le sombre pressentiment qu'il emportait à son départ de Marseille ne l'avait pas trompé. Peu de semaines après son arrivée à Diégo la maladie le reprenait et cette fois le terrassait. Le 25 décembre 1904, il expirait.

Un de ses camarades annonçait ainsi à sa famille la douloureuse nouvelle :

Diégo-Suarez, le 3 janvier 1905

A Mademoiselle Baud,
le lieutenant Noël, du 13e Régiment d'Infanterie coloniale.

MADEMOISELLE,

Ayant été le lieutenant du capitaine Baud pendant son séjour à Diégo-Suarez je me suis chargé de la douloureuse mission de vous faire connaître dans quelles circonstances s'est passé ce terrible malheur qui vient de vous frapper si cruellement.

Depuis son arrivée à Diégo-Suarez le capitaine, très fatigué par ses nombreux séjours coloniaux, se plaignait fréquemment d'une diarrhée qu'il ne réussissait pas à faire disparaître. Mais grâce à son énergie, il surmontait cette faiblesse physique et se vouait tout entier à son service, c'est-à-dire au commandement de la 9me compagnie du 13me régiment d'infanterie coloniale à laquelle il était affecté. Le 15 décembre, un terrible cyclone dévastait Diégo-Suarez et le capitaine dut rester plus d'une heure exposé à la pluie, au vent, pour donner des ordres relatifs à la sécurité des

hommes de sa compagnie. Depuis ce jour la maladie du capitaine s'aggrava ; le 20 décembre il gardait le lit et le médecin constatait que le capitaine était atteint de dysenterie.

Néanmoins, grâce aux bons soins dont il fut entouré, grâce à l'habileté de Monsieur le Médecin-Major Lefèvre, du bataillon, le capitaine se trouva beaucoup mieux quelques jours après et le 24 je pus, dans l'après-midi, travailler deux heures avec lui dans sa chambre à régler quelques questions de comptabilité. Rien ne faisait donc prévoir le dénouement du lendemain. Dès 6 heures du matin, le 25 décembre on me faisait prévenir du changement survenu dans la nuit ; j'allai chez le capitaine que je trouvai complètement transformé, méconnaissable. Le médecin appelé en toute hâte constatait l'état désespéré du capitaine, le faisait transporter d'urgence à l'hôpital de Cap Diégo où il expirait vers midi.

Cette mort prématurée que rien ne faisait prévoir, a plongé dans la tristesse tous ses amis, tous ses camarades, les hommes de sa compagnie qui l'aimaient comme un père. Les obsèques ont eu lieu le 26 décembre au milieu d'une affluence considérable de civils et de militaires. De nombreuses couronnes, derniers gages d'amité des officiers de la garnison, des hommes de la 9me compagnie, des membres civils du cercle Français dont le capitaine Baud faisait partie accompagnaient le cercueil. Monseigneur Corbet, évêque de la région, officiait et le corps a été conduit au petit cimetière de Cap Diego, entouré de la musique militaire, de la 9me compagnie en armes, des délégations de tous les corps de la garnison, de ses camarades et de ses amis, sur sa tombe, un capitaine du bataillon a retracé la glorieuse carrière du vaillant explorateur du Dahomey et au nom de tous a adressé le dernier adieu au regretté capitaine Baud.

Tous, militaires comme civils qui l'ont connu à Diégo-Suarez, présentent à la famille de Monsieur le capitaine Baud, dans ce terrible malheur qui la frappe si cruellement, leurs sentiments sincères de condoléances.

Veuillez agréer, etc.

Et le *Journal officiel de Madagascar* résumait ainsi sa belle carrière :

Né le 26 août 1864, à Annecy, Baud entrait à Saint Cyr en 1885 et en sortait sous-lieutenant deux ans plus tard. En 1889, il débuta dans la vie coloniale, en Cochinchine, où il était promu lieutenant au mois d'août 1890.

Envoyé au Bénin, en 1893, il est placé à l'état major hors-cadres et fait partie de la mission du chef d'escadron Decœur, à la suite de laquelle il est fait chevalier de la Légion d'honneur, à huit ans de grade d'officier.

En 1896, il retourne au Bénin, qui l'attire tout particulièrement ; mis à la disposition du gouverneur, il dirige une mission périlleuse, qui assure la jonction entre le Dahomey et le Soudan français. Au cours d'un engagement, il est blessé au coude gauche d'une flèche empoisonnée. Les galons de capitaine, en novembre 1896, la croix d'officier de la Légion d'honneur en juillet 1898, à l'âge de 34 ans, viennent successivement le récompenser de cette glorieuse mission.

Rentré en France, un long séjour lui était nécessaire pour recouvrer sa santé compromise, mais on se bat en Chine et sa nature ardente ne lui permet pas de rester inactif ; il part donc en Chine, où il prend part à la prise du fort de Pé-Tang et à la colonne de Hien-Hien.

Mais ce n'est pas impunément qu'il a prodigué son énergie ; le climat du Bénin, qui a tué le commandant Decœur, son ancien chef, et le lieutenant Vermeersch, son compagnon d'armes, ne l'a pas épargné, lui non plus. Envoyé au Sénégal en 1902, son mal ne tarde pas à reparaître, et il doit rentrer en France au bout de six mois, pour raisons de santé.

Venu enfin à Madagascar, Baud semblait reprendre peu à peu ses forces, quand la mort est venue le frapper à Diêgo-Suarez, après un séjour de deux mois.

Le seul récit de sa courte carrière dit avec assez d'éloquence ce qu'il fut et ce qu'il fit. Les paroles prononcées sur sa tombe ont profondément ému les officiers, sous-officiers, soldats et les membres de l'administration et de la Colonie venus nombreux, pour accompagner en cette dernière et douloureuse étape l'infortuné capitaine Baud qui sera vivement regretté de tous ceux qui l'ont connu.

Et maintenant, il repose là-bas. dans un de ces cimetières coloniaux comme il en avait vu un à Poulo-Condore, loin du joyeux coteau de Vignères où il projetait de trouver un jour le repos de quinze années de campagnes et d'explorations !

***

Je désespère d'avoir su rendre dans ce portrait trop imparfait de la carrière du capitaine Baud les deux traits dominants que je voulais y souligner : le caractère de l'homme et l'œuvre de l'explorateur.

La vie de Baud a été un modèle constant d'énergie. Enfant, nous l'avons vu se redresser pour tendre toutes ses forces vers le rêve qu'il réalisa. Cette résolution virile resta la caractéristique de sa vie entière. Elle n'empêchait pas d'ailleurs une grande bonté, une parfaite courtoisie, et ce dévouement que tous ses amis ont apprécié. Sa timidité native et qui avait subsisté ajoutait encore un charme nouveau à ses qualités. Baud était, même en France, un colonial, un Africain, un homme de la brousse soudanaise. Sa place n'était point à Paris ni en France : il était de ces soldats d'outre-mer auxquels le séjour de la capitale ne réussit point, qui ne peuvent y voir qu'une escale de repos ou de plaisir entre deux campagnes et à qui, pour reprendre l'expression de l'un d'eux, le plancher de Paris, de Toulon ou de Cherbourg brûle les pieds. Baud n'était à sa place ni dans une garnison métropolitaine ni dans les états-majors de Paris :

il lui fallait les postes lointains, les vastes horizons du Soudan ou les rizières d'Indo-Chine. Il avait la foi coloniale, — et l'autre foi aussi, celle que tant de nos soldats, sceptiques en France, ont retrouvée là-bas devant le feu ou dans la brousse.

Quant à son œuvre coloniale, le récit qu'on vient de lire en a dit suffisamment les étapes. Baud demeurera surtout l'explorateur du Haut-Dahomey dont les missions accomplies dans des conditions si périlleuses, ont valu à la France le Gourma et d'autres importants territoires de l'Ouest africain. Et ici je suis heureux d'apporter une attestation qui vaut mieux que tous commentaires, une lettre que je reçois, au moment où ces pages sont à l'impression, du célèbre explorateur Binger, ancien capitaine d'infanterie de marine, aujourd'hui directeur des affaires d'Afrique au Ministère des Colonies et qui demeure le modèle, le maître de tous les « découvreurs » de l'Afrique occidentale. Aucun document ne pouvait plus utilement plaider la cause que je soutiens :

MINISTÈRE DES COLONIES — DIRECTION DE L'AFRIQUE

Paris, le 28 janvier 1906

Mon cher Secrétaire général,

J'ai lu, avec le plus vif intérêt, la notice biographique que vous consacrez au capitaine Baud.

Je vous félicite sincèrement d'avoir retracé la carrière de ce brillant officier qui a sa page marquée dans le développement de l'influence française en Afrique Occidentale.

J'admire comme vous la campagne de 1897 où il réussit à faire accepter au véritable roi du Gourma le protectorat de la France et où il alla défendre nos intérêts au Niger.

Mais je goûte plus encore le voyage qu'il fit en 1894-1895 quand parti du Haut-Dahomey, il gagna, dans un raid magnifique, les territoires de l'Hinterland de la Côte-d'Ivoire, assurant ainsi d'une façon effective la jonction dans la boucle du Niger des trois colonies du Dahomey, du Soudan, et de la Côte-d'Ivoire.

A ce double titre, le souvenir du capitaine Baud est resté et demeurera vivant parmi les Africains.

Veuillez croire, mon cher secrétaire général, à la nouvelle assurance de mes sentiments les meilleurs.

G. BINGER,
Directeur des affaires d'Afrique
au Ministère des Colonies.

J'ai dit : plaider la cause. Et j'explique aussitôt ce mot. Le capitaine Baud dort dans le modeste cimetière de Diégo-Suarez et sans doute c'est là que cet infatigable coureur du monde a

trouvé l'éternel repos. J'ignore si ses restes reviendront un jour dans la terre de Savoie et je me hâte de dire, quelles que puissent être un jour les intentions des siens, que je suis de ceux qui souscriraient plutôt à cette opinion émise par un autre colonial mort, lui aussi, pour l'Afrique française et qui est inhumé à Tombouctou, le lieutenant-colonel Klobb : « Pourquoi donc les familles tiennent-elles tant à ravoir les corps des leurs ? Ils sont bien, leurs morts, dans cette terre d'Afrique, pour laquelle ils sont venus perdre la vie ! Pourquoi ne pas les y laisser dormir? Là-dessus cependant, chacun a un sentiment sur lequel on ne peut discuter. »

Mais la ville d'Annecy, avec qui je solidarise ici la commune d'Annecy-le-Vieux, ne s'honorerait-elle pas en marquant le souvenir d'un de nos compatriotes les plus éminents? Bien des Savoyards ont donné leur santé, leur sang ou leur vie à cette œuvre de l'expansion coloniale qui est l'une des gloires les plus pures de la troisième République. Voici pour nous l'occasion de les en récompenser en signalant l'un des plus glorieux.

Quelle que soit la forme de cet hommage qui pourrait consister par exemple dans l'octroi du nom de Baud à l'une des voies nouvelles de notre ville, il est bien dû à l'officier qui nous a acquis une bonne part du haut Dahomey. Les Savoyards se sont toujours montrés particulièrement fiers des succès de leurs compatriotes et il est peu de régions en France où l'on pousse aussi loin que chez nous la touchante solidarité de la petite patrie. Elle peut, elle doit s'exercer à l'égard de la mémoire du capitaine Baud.

C'est un homme d'énergie et c'est un soldat que notre ville donnerait en exemple à nos jeunes gens et à nos enfants en rappelant, par un témoignage de reconnaissance publique, le souvenir d'un Savoyard qui a consacré ses efforts et même dépensé sa vie à rendre la France d'outre-mer plus forte et plus grande.

Auguste TERRIER.

Paris, janvier 1906.

LES IMPRESSIONS D'UN PRÊTRE BOLONAIS A TRAVERS LA SAVOIE

AU XVIIe SIÈCLE.

L'une des sources les plus curieuses pour évoquer les mœurs passées se trouve dans les anciens récits de voyages dont la bibliographie devient de plus en plus riche. La Savoie, sur le passage de France en Italie, est souvent décrite dans des nombreuses relations qui remontent parfois au XVIe siècle, se complétant et se corrigeant heureusement les unes les autres. Il faut, en effet, se servir de ces documents avec prudence, le voyageur ayant une tendance à généraliser des cas particuliers ou à se laisser fâcheusement influencer par les incidents malheureux de la route.

Sébastien Locatelli, qui traversa les Alpes pour aller étudier les mœurs françaises à l'époque de la splendeur de Louis XIV, a laissé de son passage à travers la Savoie quelques observations personnelles qui méritent d'être conservées.

C'était un prêtre, appartenant à une noble famille de Bologne qui comptait parmi ses illustrations des évêques. Son séjour à Rome, à la cour d'un cardinal, avait fait naître chez lui le goût des voyages. « C'est pour me rendre plus aimable en compagnie et pouvoir toujours placer des propos et des récits agréables que j'allais en France, déclare-t-il, observer la manière de vivre et les mœurs. Dans notre Italie, on adore trop ces pays sans les avoir vus. Chacun prend plaisir à entendre parler de cette liberté qu'on n'ose pratiquer chez nous mais qu'on voudrait y voir praticable. » Les mœurs du temps laissaient alors une grande liberté aux ecclésiastiques. Le jeune prêtre bolonais ne témoigne pas, à l'occasion, un rigorisme qui eût été un véritable anachronisme. Ce fut un joyeux compagnon de route.

Locatelli avait une trentaine d'années quand il quitta Bologne avec deux gentilshommes de ses amis pour se diriger sur Paris en 1664. Il passa par la route classique du Mont-Cenis. La petite caravane à dos de mulet éprouva, à travers les escarpements de la montagne, dont l'accès ne fut vraiment facile que depuis la route construite par Napoléon Ier, les appréhensions ordinaires à la plupart des anciens voyageurs. Aussi Locatelli, arrivé au sommet, en témoignage de reconnaissance pour

l'heureuse issue de l'ascension, laissa-t-il son fouet et ses éperons en ex-voto à la chapelle. La descente se fit au moyen de litières en jonc, conduites chacune par deux guides « qui semblaient voler parmi les précipices ». Le premier contact des voyageurs sur la terre de Savoie fut donc plutôt pénible. C'était d'ailleurs l'impression générale si l'on consulte les relations contemporaines. Mariani, auteur d'un opuscule rarissime publié l'année qui précéda le voyage de Locatelli, dans un accès de reconnaissance, baptisait du nom d'Hôtellerie de la Providence l'auberge assez bien approvisionnée du col du Mont-Cenis [1].

Locatelli est assez sobre de détails sur ses impressions à travers la Savoie. Il nous donne cependant quelques renseignements curieux qui peuvent intéresser les lecteurs de la *Revue savoisienne*. Nous les empruntons à la remarquable traduction publiée par M. Ad. Vautier [2].

19 mai 1664. — Le premier village que nous aperçumes fut Lanslebourg, où il y a une école; mais nous nous trouvions là dans un monde nouveau, et je vous assure qu'il nous fallut bien de la peine pour nous faire comprendre [il faut ici faire remarquer que Locatelli et ses deux compagnons ignoraient le français]. C'était le lundi des Rogations, et dans ce pays... on observe le jeûne et l'abstinence pendant les trois jours de cette fête. Aussi le voiturier et Filipponi, qui connaissaient un peu la langue du pays, ayant demandé de la viande, on nous prit pour des hérétiques. Il est cependant permis, à cause de la rareté de l'huile, de se servir de beurre sans manquer à l'abstinence et aussi de manger des œufs. Nous fûmes mieux servis que si nous eussions fait gras, car l'on nous donna des truites assaisonnées d'une manière exquise...

Après avoir dîné et pris un peu de repos, nous allâmes jusqu'à Modane, bourg mal bâti comme ceux du pays mais où nous eûmes à souper de bonnes truites. Il fallut sécher de nouveau nos vêtements et nous mettre au lit où nous nous fîmes servir à souper par des jeunes filles qui semblaient incapables d'autre chose que de rire. Après avoir donc mangé gaiement, nous fîmes une sorte de petite comédie pour retenir longtemps avec nous ces deux maritornes et leur permettre de rire tout leur saoul. Comédie certes vraiment burlesque si on l'avait représentée sur le théâtre, car ces filles n'entendant pas un mot de notre langage ni nous un seul du leur, nous passâmes ainsi plus d'une heure à gesticuler et à leur faire des signes. Mais finalement, voyant qu'elles commençaient à s'approcher un peu trop des lits de mes jeunes compagnons. et que ceux-ci s'ingéniaient à les prendre par les bras, ce fut moi qui terminai la pièce en sautant à bas du lit et en mettant les servantes hors de la chambre. Je poussai le verrou pour nous défendre contre la violence de cette jeunesse...

1664, 20 mai. — Avant notre départ, j'allai dire la sainte messe à l'église paroissiale de Modane. Apprenez, cher lecteur, quels ornements sacerdo-

1. Mariani : *Il piu curioso e memorabile della Francia* (Venise, 1863) p. 194.
2. Adolphe Vautier : *Voyage en France*, mœurs et coutumes françaises (1664-1665). Relation de Sébastien Locatelli. Paris, Picard, 1905, LXXIV-348 pages in-8.

taux servirent à un si vénérable sacrifice. Un tel dénuement, si vous le rencontricz dans une église de campagne en Italie, vous ferait pitié. Et pourtant il est moins pénible de voir ici le saint sacrifice célébré avec des calices de bois par des prêtres d'or que de le voir chez nous célébré avec des calices d'or par des prêtres de bois, qui dévorés de luxure ou d'avarice, emploient tous leurs biens au service du Diable quand leurs pauvres sujets meurent de faim sous leurs yeux. J'eus pour dire la messe une aube de toile grossière, un cordon de filasse, une chasuble déchirée en toile unie, un calice en étain. Tout le reste, y compris le corporal, était d'une misère sordide qui aurait écœuré tout autre que moi.

Après la messe, nous reprîmes notre route au milieu de ces montagnes pareilles aux vagues d'une mer immobile. Le paysage était délicieux, car chaque petite plaine, fleurie de jacinthes et de campanules semblait non un jardin à la mode italienne, mais une terre promise. Après avoir franchi les épouvantables solitudes du Mont-Cenis, nous pouvions, juste récompense de nos fatigues, couronner de fleurs nos fronts où la sueur de l'épouvante avait ruisselé plus d'une fois.

A S. Michel, village situé sur une petite colline assez jolie, nous nous arrêtâmes pour nous rafraîchir. Avant d'y arriver, nous avions rencontré un jeune homme avec sa femme et sa mère ; c'était, nous disait-on, un gentilhomme fort riche. La beauté majestueuse de sa femme faisait contraste avec la grossièreté de ses manières dont je puis parler par expérience ; car la curiosité de voir les petits chiens de Bologne l'ayant conduite à l'hôtellerie, elle entra sans saluer dans la salle où nous étions tous et dit qu'elle les voulait voir. Nous ne pouvons refuser, et comme j'ai toujours été, grâce à Dieu, assez rebelle au beau sexe, je m'offris pour aller chercher Filipponi. Je fis longtemps attendre la réponse afin de laisser à mes compagnons le temps d'apprivoiser un peu cette femme, car il était vraiment trop pénible de voir tant de grossièreté jointe à une beauté si exquise. A mon retour, j'appris qu'elle n'avait soufflé mot. Elle fit bien, personne ne pouvant la comprendre. Quand le marchand lui eut ouvert les deux corbeilles, elle choisit une des plus jolies chiennes, car elle ne manquait point de finesse, bien qu'elle fit la sotte, et elle en demanda le prix. Mais le marchand ayant répondu vingt pistoles, elle s'enfuit comme si elle eut entendu un blasphême effroyable, impolitesse bien digne d'une vilaine déguisée en dame. C'était une paysanne, fille unique d'un vilain fort riche qui lui avait fait une donation entre vifs de tout son bien. Le pauvre cavalier se vit alors forcé de la prendre pour femme afin d'échapper aux disgrâces dont le menaçait sa pauvreté qui aurait fini par le faire pourrir dans une prison pour dettes. Il l'avait épousée depuis moins de trois mois. Il n'avait encore pu la décider à quitter son habitation à la campagne une seule nuit, tant elle aimait sa cabane et chérissait ses parents dont l'humeur était exactement la sienne. A Saint-Michel, on nous montra son hôtel dont l'extérieur paraît la seule belle chose du village. Jamais ce gentilhomme n'avait pu la faire monter en carosse, et bien moins encore à cheval. Aussi pense t'on qu'il sera difficile de la faire changer d'habitudes. Elle était si belle que, si l'on considère sa naissance, on peut dire que cette beauté était miraculeuse. Elle ne se montra sage qu'en une seule chose, ce fut en refusant constamment dès son enfance pour ne point bronzer la blancheur de son teint, de toucher une houe et de s'exposer à découvert aux rayons du soleil...

A la Chambre... beaucoup de gens logeaient à notre hôtellerie, et pourtant

l'on nous y traita fort bien, car le pain, le vin et deux hachis surtout furent excellents. Avant de nous mettre à table, nous étions convenus avec l'hôte d'un prix pour lequel il nous traiterait à sa mode. Il nous traita bien et cependant nous demandâmes deux autres de ces hachis, qu'ils nous fit payer près d'un demi-teston chaque, mais ils étaient assez bons et assez bien faits pour valoir ce prix là. Après souper, j'eus la mauvaise idée d'aller à la cuisine voir comment on les apprêtait. Mais la vue de la cuisinière, horrible et sale vieille au visage noir et crasseux et la puanteur de la cuisine me donnèrent la nausée... Les chambres au contraire étaient fort propres, les lits garnis de linge d'une odeur excellente, les tables ornées de fleurs; tout cela était du aux soins du valet qui à souper nous avait servi ces plats d'aussi belle apparence que s'ils sortaient des mains les plus propres du monde.

21 mai 1664. — Au réveil, nous nous trouvâmes le gosier fort sec. Le seigneur Odofredi ayant demandé s'il y avait de l'eau de vie, on lui apporta une grande bouteille d'étain, contenant un vin plus fort que le malvoisie et clair comme l'eau. Il fallut me contenter d'en respirer l'odeur et pour son goût m'en rapporter à mes compagnons... Après la messe, je reviens à l'hôtellerie avec grande envie de boire de la *Garbana* (c'est le nom qu'on donne à cette liqueur dans le pays); j'y fis bien tremper quelques tranches de pain après les avoir grillées sur de la braise ardente. La *Garbana* ressemble tout à fait à notre eau de vie la plus douce. Son odeur n'est point pénétrante comme celle de la nôtre et ne peut à elle seule la faire reconnaître pour cette excellente liqueur. Il est pour cela nécessaire d'y gouter. Je n'osai vider le verre de peur de me rendre malade, mais, au contraire elle nous fit grand bien à tous, elle n'en fit point cependant à notre bourse, car il fallut payer une livre par tête.

... A Chambéry, nous prîmes un logement dans le faubourg qui, par sa longueur, le nombre de ses boutiques et de ses habitants ferait bien une ville à lui seul. Dans le faubourg donne une porte par laquelle on entre à Chambéry où nous trouvâmes une population nombreuse et belle, beaucoup de grandes boutiques et de fontaines pour la commodité du public. Après avoir visité la place, qui est très vaste, nous revinmes à l'hôtellerie pour y jouir des belles vues qu'on y découvre de toutes parts...

22 mai 1664. — J'allai dire la messe à la chapelle de S. A. Royale, bâtie dans un château situé un peu au-dessus de la place; défendu par une bonne garnison et de l'artillerie, fortifié de tous côtés, et muni de ponts levis, ce château commande la ville.

A l'entrée de la place, conduisant au palais ducal et à l'église se trouve une porte dorée sur laquelle sont peints la sérénissime duchesse régnante et Monsieur le duc aujourd'hui vivant, tous deux avec le sceptre et la couronne, comme roi de Chypre, bien que ce royaume soit à présent sous le joug tyrannique du Grand Turc.

Après avoir vu de cette hauteur la ville entière, fort bien bâtie et dans une belle situation, nous allâmes à la chapelle du château adorer le baton sanctifié par les mains de S. Joseph, trois épines de la couronne du Rédempteur, une côte du glorieux martyr saint Sébastien, et bien d'autres reliques. Cette église, desservie par des chanoines (car c'est une collégiale), a une façade tout en marbre blanc ornée de statues. On me revêtit pour dire la messe d'ornements blancs magnifiques et d'une aube garnie de dentelle, qui valaient bien vingt pistoles la brasse ; envoyée par Madame, mère du

duc régnant, peu de temps avant la mort de cette princesse, elle avait été portée une seule fois quand avait célébré un évêque ultramontain passant par Chambéry pour se rendre à Paris.

Après être rentrés à l'hôtellerie et avoir déjeuner avec des espèces de brioches achetées chez les pâtissiers nous allâmes, mais par un beau temps, grâce à Dieu passer la rude montagne d'Aiguebelle. Elle est moins haute, moins attrayante à monter que le Cenis mais pire encore à descendre s'il fallait le faire à pied ou à cheval.

Nous avons pris, à Chambéry des hommes qui, au milieu des précipices, nous portèrent rapidement jusqu'au bas sur des litières d'osier en forme de sièges. Ils sautaient de roche en roche comme des pies et se tordaient continuellement comme des serpents. Pour moi, je croyais bien ne pouvoir arriver au bas sans tomber dans un précipice. Aussi me décidai-je à fermer les yeux et fis-je cette descente de trois milles en volant pour ainsi dire et dans un demi-sommeil.

Dans la vallée est un lac qui a pris le nom de la montagne on y voyait nombre de petites barques sur lesquelles les gens du pays le traversent pour se rendre à l'église. Les femmes avaient la tête couverte de voiles blancs descendant jusqu'à terre, qui les faisaient ressembler à des religieuses olivetaines.

24 mai 1665... à Filly (près Sciez),... nous trouvâmes peu de choses à manger à l'hôtellerie, une moitié de jambon cuit avec des saucisses, le tout fort rance et, chose pire encore du pain noir et du vin un peu tourné.

Après dîner nous fîmes trois lieues pour arriver à Thonon, ville très peuplée mais avec des rues fort irrégulières, car les maisons n'y sont point alignées... Les femmes portent comme les paysannes françaises de grands chapeaux tout pareils à des ombrelles, mais il est ridicule de voir autour de la forme basse de ces chapeaux des espèces de colliers avec de grelots d'or comme ceux qu'on met chez nous au cou des chiens. Effrayés par l'obscurité de ce vilain endroit, nous voulûmes faire une lieue de plus pour arriver à Evian, bourg bien mieux construit et situé au bord du lac. Le souper, servi en gras et en maigre, y fut bon, mais nous laissâmes la viande pour ne manger que du poisson délicieux. Malheureusement les lits n'étaient pas si bons que le souper.

25 mai 1665. J'allai dire la sainte messe à l'église paroissiale (d'Evian) où je trouvai tout en ordre aussi bien qu'à la sacristie. Ayant demandé au prêtre s'il tirait une bonne somme de son bénéfice, je vis par sa réponse que les prêtres de ce pays reçoivent moins que les sonneurs de nos curés de campagne.

Locatelli fut particulièrement surpris quand il se trouva sur la frontière de la Savoie au Pont de Beauvoisin où « les Français et Savoyards s'entendent naturellement comme chiens et chats ». Il fit dans cette petite bourgade, mi-savoyarde mi-française, l'expérience du proverbe qu'on lui avait cité à Turin qu'en France il en coûte autant dans une auberge pour regarder que pour manger. Il fit ainsi connaissance des hôtelleries de France, « où l'on a des servantes au lieu de valets, afin d'assassiner plus doucement les pauvres voyageurs », non sans

constater avec quelque dépit, car il était assez économe de ses deniers tout en étant porté sur sa bouche, que dans ces auberges, tenues par des femmes « les belles œillades s'y paient et il est rare qu'on y soit bien ». Ce qui le surprit tout d'abord ce fut la liberté des servantes françaises à l'égard des voyageurs qui ne fut point sans le mettre dans l'embarras. Il était recommandé, aux gens qui se piquaient de quelque usage, de saluer toujours l'hôte et l'hôtesse à la manière du pays, c'est-à-dire de leur serrer la main en Allemagne et en Pologne et d'embrasser l'hôtesse sur la figure en Flandre, en Savoie et en France. Et en effet, à l'hôtellerie française de Pont-de-Beauvoisin, les compagnons du prêtre bolonais ne manquèrent pas « de recevoir des saluts, des révérences et des baisers des deux servantes », pendant qu'elles leur tenaient la bride et l'étrier pour les aider à descendre. Locatelli évita ce contact en sautant à terre sans aide. Cette nouvelle manière de saluer ne fut point sans étonner profondément nos voyageurs. En effet en Italie cette démonstration était considérée comme la pire des libertés. On s'exposait même de l'autre côté des Alpes, en embrassant une femme à se faire poignarder ; car on disait volontiers en manière de proverbe : « qui a eu le baiser d'une femme a le reste sans difficulté ; et quand (les Italiens) entendent estre en France la coutume de baiser les femmes en les saluant, ils trouvent cela si étrange que plusieurs ne le veulent croire [1] ». Après s'être restaurés, les voyageurs quittent l'hôtellerie hospitalière de Pont-de-Beauvoisin en emportant des petits bouquets présentés par les servantes, suivant l'usage, dans l'espoir d'un pourboire.

Il serait intéressant de suivre Locatelli dans sa description des villes par lui traversées. Lyon, Paris et Genève ont surtout frappé son attention. Mais borner l'intérêt de cette relation à la description des villes serait méconnaître son importance pour l'étude des mœurs de la France à l'époque de Louis XIV.

Le texte de Locatelli, si élégamment traduit par M. Vautier, est accompagné de notes d'une érudition très sûre. Il faut avoir essayé soi-même de rechercher les impressions des voyageurs anciens sur une région pour apprécier la richesse d'informations que l'éditeur a su réunir. L'étendue et la précision des renseignements bibliographiques donnés soit dans la préface soit dans les notes, fait de cette publication un instrument de travail très précieux.

1. Audeber : *Le Voyage et Observation de plusieurs choses diverses qui se peuvent remarquer en Italie* (Paris, 1656) p. 42, citation de M. Vautier.

La relation de Locatelli était jusqu'à ce jour inédite. On ne connaissait que deux manuscrits conservés à Bologne et à Pérouse. Les lettrés seront reconnaissants à M. Vautier de l'avoir mis en lumière et à la Société des Etudes historiques d'en avoir fait la publication.

Max Bruchet.

GLANES

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes. — Le Congrès des Sociétés savantes savoisiennes s'est tenu les 26, 27 et 28 septembre à Aix-les-Bains sous la présidence de M. Fr. Descostes, président de l'Académie de Savoie.

Statistique (suite) 1901. — *Alcool et aliénés.* La Hte-Savoie avait eu en 1901 un nombre effectif de 5,299 fabricants, bouilleurs et distillateurs de profession, ce qui la mettait au 4me rang des départements ; la Savoie occupant le 2me, après l'Isère, avec 8,379 fabricants. On ignore (p. 149) les quantités d'alcool produites. Celles fabriquées en 1901 par les bouilleurs de crus ont été de 1,960h en H.-S. et de 1.775h en S. Ces deux départements occupent une place moyenne avec 2,553 et 2,179 débitants, 95 et 121 marchands en gros, 1 et 2 brasseurs. La quotité par habitant de la consommation totale était de 1h18l pour les vins, 0h13l pour les cidres, 1l28c pour les alcools, 0,10 pour les vins de liqueurs ; elle est plus élevée en Savoie, sauf pour le cidre.

Pour celui qui recherche les causes de la décadence physique et morale de son pays, cette statistique générale est à peu près inutile. La moyenne ci-dessus n'est en effet qu'un trompe-l'œil, puisqu'il y a des personnes qui boivent un verre d'alcool en tout dans une année, tandis que des milliers de malheureux en absorbent des litres ! A un point de vue plus particulier, on aimerait aussi à savoir combien, par exemple, il se consomme d'hectolitres d'apéritifs (absinthe, vermouth) par département, comme aussi de comparer les chiffres de cette consommation avec la situation sanitaire. La statistique officielle est malheureusement insuffisante. Cependant nous pouvons constater déjà (p. 409) que le nombre des incurables et des aliénés a constamment grandi depuis trente ans sans que la population ait suivi une marche parallèlement ascendante, aussi bien dans les départements qu'à Paris. La folie et la démence qui comptaient 33,000 sujets en 1871 en comptent maintenant 57,600 dans les établissements hospitaliers.

En ce qui concerne les départements savoisiens, le rapport médical rédigé par M. le Dr Dumas, directeur de l'asile d'aliénés de Bassens (v. *Les Alpes* 1905, n° 33) offre des chiffres intéressants. C'est ainsi qu'il nous apprend que, d'après les données de la direction des contributions indirectes, la Savoie consommait en 1864, 78h d'absinthe ; elle en a bu en 1903, 507h et cette progression a lieu malgré la diminution de la population. Alexis Billiet a fait une étude sur le recensement des aliénés existant dans toute la Savoie en 1850 (*Mém. de l'Académie de Savoie*, § 2, t. II, 1854). Il arrive au chiffre de 447, soit une moyenne de 1 aliéné sur 1,264 habitants, sur une population totale de 565,138. En 1861, d'après le Dr Dumas, l'asile de Bassens récemment construit, abritait 335 personnes dont l'état exigeait l'internement. En 1904 le nombre en est de 682. Cette augmentation terrifiante semble se justifier par le nombre toujours croissant des débits de boissons. Ils étaient en 1863 de 3,369 ; en 1903, il y en avait 5,174. Ajoutons qu'en France la progression est la même. Avant la loi du 17 juillet 1880 qui consacre la liberté des débits, il y avait 354,000 cabarets ; il y en a aujourd'hui 500,000 dont 33,000 à Paris, soit un cabaret pour trois maisons. En France la moyenne est de un débit pour trente adultes. Les départements alcooliques sont les départements à population ouvrière : le Pas-de-Calais a 24,000 débits et le Nord 48,000.

Tabac (p. 248). Les Français paient pour leur tabac 447,001,700 fr. Au point

de vue de la consommation la Savoie occupe le 33me rang et la H.-S. le 4me: au point de vue de la production, elles occupent les 58me et 86me rangs. On fume ou l'on mâche en Hte-Savoie le double de tabac qu'en Savoie, mais on y prise beaucoup moins. En fin de compte la Hte-Savoie achète au Trésor pour 1.175,234 fr. de tabac et la Savoie, qui est en dehors de la zone pour 2,069,263 fr. La consommation des tabacs et des allumettes progresse chaque année en France. Il y avait en 1901, 46,278 débits vendant 38 millions de kilos et 38 milliards d'allumettes. En 1871 la vente n'atteignait pas 27 millions de kil.

Culte. Personnel en 1901 : Savoie et Haute-Savoie : évêques 3 et 1 ; curés 35 et 29 ; vicaires généraux et chanoines 12 et 5 ; desservants 307 et 271 ; vicaires 100 et 157 ; pasteur 1. C. M.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Dans la récente promotion des archivistes-paléographes, nous signalons parmi les thèses intéressantes celle de M. Jean Cordey, licencié ès-lettres, dont le consciencieux travail sur *La Politique extérieure du Comte Vert au nord des Alpes* mérite de retenir l'attention.

D'après les *Positions de thèses de l'Ecole des Chartes, promotion de 1906*, on peut apprécier l'importance de cette contribution à l'histoire en Savoie au XIVe siècle. On trouvera notamment dans cette œuvre des renseignements sur les relations de la Savoie avec les pays voisins à l'avènement d'Amédée VI, les difficultés avec Genève, la conquête du pays de Gex et celle du Faucigny, l'acquisition du pays de Vaud, le rôle des Savoyards dans l'armée française à l'une des périodes les plus critiques de la guerre de Cent ans, la politique matrimoniale de la maison de Savoie, les rapports avec le Dauphiné, etc., etc.

Il convient de se réjouir de voir les dépôts d'archives de Turin, jusqu'à présent étudiés surtout, en ce qui concerne notre histoire provinciale, par les Piémontais, les Suisses et les Savoyards, solliciter de nouvelles énergies. Ces riches collections manuscrites sont loin d'être épuisées. Chacun interroge les documents suivant un point de vue particulier, qui permet de mettre en valeur des considérations qui ont pu échapper aux premiers investigateurs. L'exemple de M. Jean Cordey mérite d'être cité et on ne peut que souhaiter qu'il suscite des imitateurs. Max B.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de la **Flore populaire de la Savoie.**

TABLE DES MATIÈRES POUR 1905

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

FONTAINE. Peintures au palais de l'Isle *(avec dessin)*. 4
— Inscription aux Barattes 120
MARTEAUX. Trouvailles gallo romaines aux Fins 73
— Sur un sceau en fer 155
SERAND J. La colonne commémorative de Boutae *(avec dessin)*. . . 75

BIBLIOGRAPHIE.

B. Max. *La Politique extérieure du Comte Vert au nord des Alpes*, par M. Jean Cordey 242
C. M. *Les quatre Dictionnaires français*, par E. Ritter . 79
M. L. R. *La Flotille de guerre aux XIIIe et XIVe siècles*, par A. Naef. 65
— *Château de Chillon. Album du visiteur* 66
— *Notions de Géologie appliquées au département de la Savoie*, par J. Revil 66
— *Les Institutions chimiques de Jean-Jacques Rousseau*, par Théophile Dufour. 67
— *Les Pays de l'Ain*, par J. Corcelle. 67
— *Les premiers Autographes de la Maison de Savoie*, par Jules Camus. 60
— *La Végétation des Lacs du Jura*, par A. Magnin . . . 148
Revue bibliographique savoisienne :
M. L. R. Sciences 117
C. M. Archéologie et histoire. 132 275

BIOGRAPHIE.

DUVAL César. Le Sénateur Folliet *(avec portrait)* 7
MIQUET F. Recherches sur quelques ingénieurs savoyards au service de la France avant 1860 39
— Recherches sur quelques officiers savoyards au service de la France avant 1860 92
— Recherches sur quelques fonctionnaires savoyards ayant servi en France avant 1860 et sur leurs familles. 129
— Un autographe inédit du conventionnel Simond . . . 144
— Acte de naissance de l'astronome Bouvard. 6
TERRIER A. Un Savoyard colonial : Le capitaine Baud *(avec portrait, cartes et vues diverses)* 185
THONION. Allocution sur le sénateur Folliet 72

HISTOIRE.

DUSSAIX J. A propos de la vente du château de Rumilly-sous-Cornillon et dépendances aux Muffat St-Amour, de Megève 121
— Le trousseau d'une mariée savoyarde au XVIIe siècle. . 163
GONTHIER J.-F. Le testament de Claudine de Chaffardon, veuve Lambert (février 1543) 79
— Les paroisses du diocèse de Genève dépendant d'Ainay. 159
MARTEAUX C. Noms de lieux dans des chartes de 1153, 1250 et 1448 125
LAVOREL. Un jugement criminel du Sénat de Savoie. 155
PICARD. Registres paroissiaux d'Orcier 73

HISTOIRE NATURELLE.

CAMUS J. Herbier des Alpes de la Savoie offert à l'impératrice Joséphine par Joseph-Louis Bonjean *(suite et fin)* 47
CROLARD A. Sur un peuplier de Virginie, dit Eucalyptus. 78
GUINIER E. Les étiquettes du Jardin public d'Annecy 76
GUINIER Ph. Sur la florule des vieux murs du château d'Annecy. 165
DOUXAMI H. Une excursion à Mégevette *(avec plan)* . . . 135
DOUXAMI et DESCHAMPS. La molasse de Bonneville et ses fossiles *(avec plan et coupes)* 167
LE ROUX Marc. Le terrain glaciaire et les blocs erratiques du Crêt du Maure *(avec gravure)*. 55
— Sur un phénomène torrentiel. 152
— Empreintes végétales aux Barattes. 157
SORDELLI Ferd. Note sur l'Herbier des Alpes de la Savoie offert par J.-L. Bonjean à l'impératrice Joséphine. 84

GLANES.

Nécrologie 29, 146
Statistique sur la Hte-Savoie en 1901. 29, 91, 146, 147 242
Emigrants au Canada 91
Mouvements sismiques en Savoie. 146

GRAVURES.

Traces de peintures découvertes au Palais de l'Isle. . . . 4
Portrait du sénateur Folliet 7
Blocs erratiques dans la forêt du Crêt-du-Maure 60
Monument commémoratif de l'ancienne ville gallo-romaine de Bautas 75
Plan des grottes de Mégevette 141
Plan et coupes de carrières des environs de Bonneville . 176
Hors texte : Portrait du capitaine Baud 183
Vues de Cochinchine et du Haut-Dahomey, etc.. 197

Itinéraire de la mission Decœur-Baud (1894-1895) 201
L'Afrique Occidentale française en 1905 207

PHILOLOGIE ET FOLKLORE.

Désormaux J. Notes philologiques : *Dzò lôz Ê*. 62
Marteaux. Sur l'origine des noms de certaines paroisses 2
— Sur l'étymologie de quelques noms de lieux 79
— Sur l'étymologie de Lachat. 151
— Sur un nouveau prieur de St Jorioz de Duin. 154

POÉSIE.

Dellevaux F. *La Rose sur le Mur* (suite et fin). . 30, 100
Lezay Henri. *Trahison*, 54 ; *L'Inaccessible*. 86
Marteaux C. *Absence*. 145

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

Liste des membres de la Société Florimontane. v
Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la Société Florimontane. viii
Dons à la Bibliothèque florimontane . 1, 3, 6, 72, 76, 77, 130, 151, 153
Dons au Musée. 1, 4, 5, 6, 73, 74, 76, 77, 120, 156
Membres nouveaux : MM. Cattin, Bouquet, 4 ; Rollier, Lavorel, 77
Gave, 154
Compte-rendu financier pour l'année 1904 5
Participation au Congrès d'anthropologie 4
Participation au Congrès des Sociétés savantes de la Savoie 5
Election du Jury pour le Concours de Poésie de 1905. 155
Nécrologie 74, 151, 155
Médaille offerte à M. Suisse 120
Programme des Concours de Poésie et de Beaux-Arts pour 1906. 158

VOYAGES.

Bruchet Max. Les impressions d'un prêtre bolonais à travers la Savoie au xviie siècle 236
Thonion (D[r]). Voyages du seigneur de Villamont. partant de « la duché de Bretaigne », pour aller en Terre Sainte, par la Savoie, le Piémont, l'Italie, la Grèce, la Syrie et l'Egypte, au mois de juin 1589. Ses deux passages en Savoie. 87

Errata 70, 118

En supplément :

Constantin et Gave. Flore populaire de la Savoie ou Dictionnaire des noms populaires de nos plantes.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

9483. — Annecy. Imprimerie Abry.

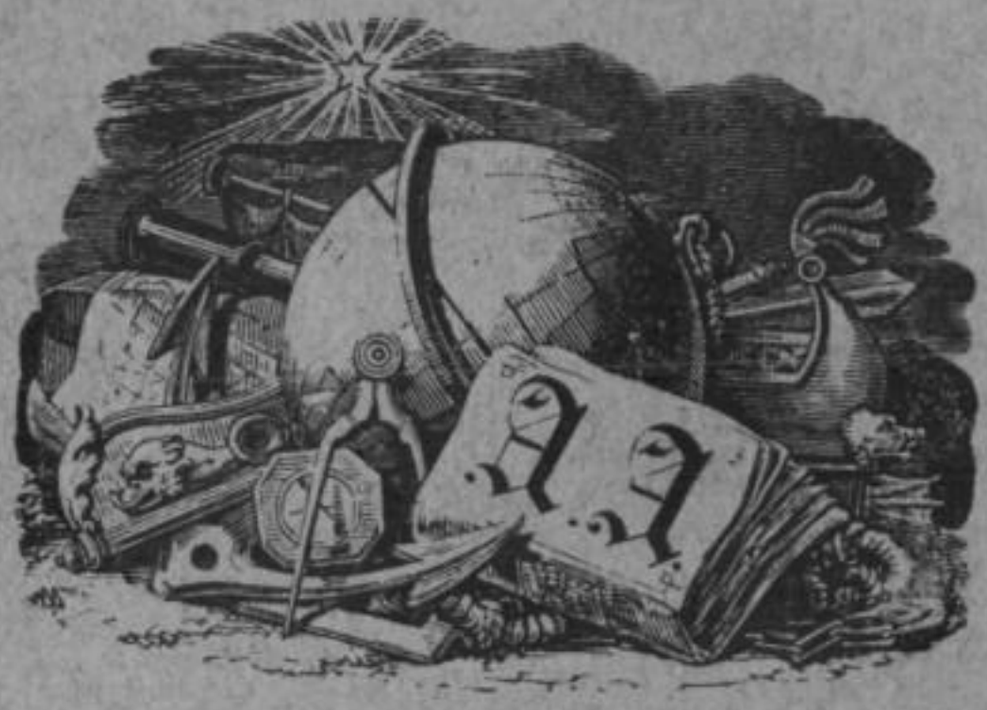

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

REVUE

SAVOISIENNE

PUBLICATION PERIODIQUE

1906 — 47me ANNÉE

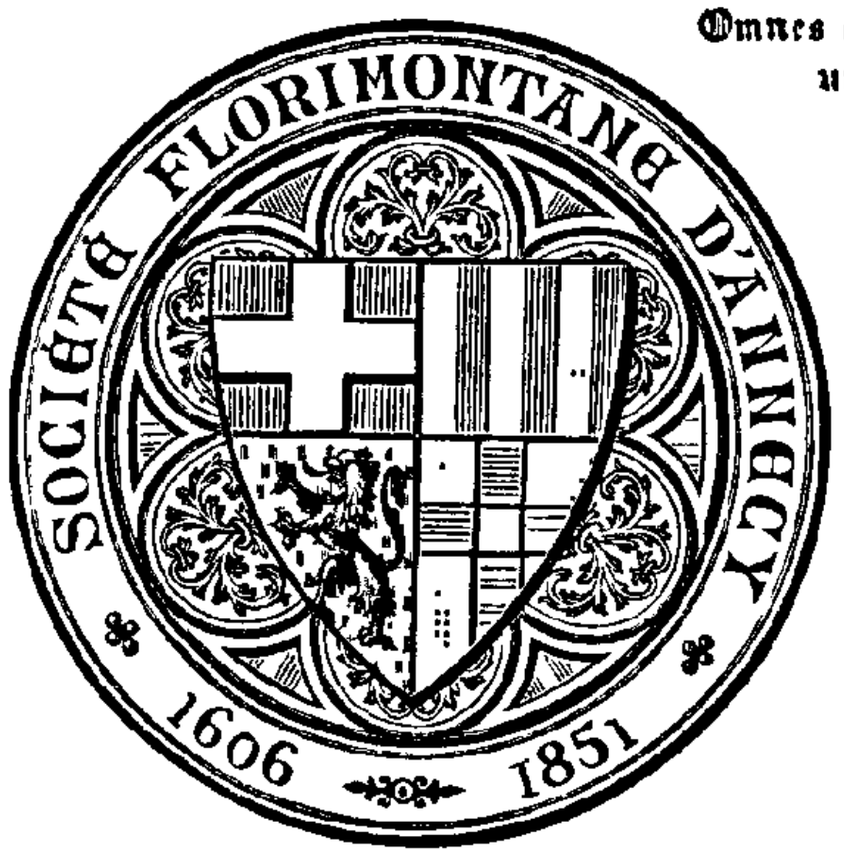

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(*De Officiis*, lib I)

ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
ÉDITEUR

1906

Per. 8°
12380

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Présidents d'honneur : MM. C. Dunant ✻ ✠ ⚜ I, conseiller de préfecture honoraire et le docteur Thonion ⚜ I, ancien député.

Trésorier d'honneur : M. Jean Ritz ✠ O ✠ ⚜ I, compositeur de musique.

Président : M. C. Marteaux ⚜ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Vice-Présidents : MM. Charles Buttin, notaire à Rumilly et Max Bruchet ⚜ I, archiviste départemental.

Secrétaire : M. Marc Le Roux ⚜ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. Isidore Nanche ⚜ A, chirurgien-dentiste.

Trésorier : M. J. Désormaux ⚜ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Archiviste-Bibliothécaire : M. Joseph Serand.

Comité de rédaction : MM. Marteaux, Le Roux, Nanche, Buttin, Bruchet, Gonthier et Guerby.

Directeurs de la Revue : MM. Le Roux, pour la partie scientifique et Bruchet, pour la partie historique.

MEMBRES HONORAIRES.

DATES d'admission — MM.

1882 Balliard Charles, à New-York.

1902 Camus Jules ⚜ I ✠ ✠, professeur à Turin.

1872 Chantre Ernest ✻ ✠, sous-directeur du Museum des sciences naturelles de Lyon.

1900 S. A. I. Mgr le Grand-Duc Constantin Constantinovitch, président de l'Académie impériale des sciences de Saint Pétersbourg.

1903 Costa de Beauregard (le marquis) C ✠ ✻, membre de l'Académie française, à Paris.

1882 Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1878 Dufour Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1904 Dufour-Vernes, archiviste d'Etat à Genève.
1898 Fouquet (Dr) ⚘ A, officier de l'Osmanieh, chevalier de Ste-Anne de Russie, au Caire.
1881 Hollande ⚘ I ★, directeur de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
1900 Manno Antonio (le baron) G C ✠ G C ✠, membre de l'Académie des sciences, à Turin.
1872 Papier ❋ ⚘ I, président de l'Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
1872 Régnier Antony ⚘ I, peintre, à Marseille.
1881 Revil, géologue, à Chambéry.
1888 Revon Michel ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, professeur à l'Université de Genève.
1903 Suisse ❋, architecte en chef des monuments historiques, à Dijon.
1900 Theuriet André O ❋, membre de l'Académie française.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.

1887 Allart, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy-le-Vieux.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1900 Balleydier ⚘ I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 Barut Jules, directeur de l'usine du Giffre, a Annecy.
1904 Bellier-Klecker (Mme), à Sèvres (Seine-et-Oise).
1887 Belly Adolphe, receveur des Finances, à Chambéry.
1886 Blanchard, inspecteur des Forêts, à Gex.
1890 Boch Louis ❋ ⚘ A, architecte, ancien maire d'Annecy.
1896 Boiret ⚘ A O ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
1904 Bonald, administrateur de la Caisse d'épargne, à Annecy.
1876 Bouchet Pierre, négociant, ancien maire d'Annecy.
1905 Bouquet, lieutenant au 11e bataillon de chasseurs alpins, à Annecy.
1892 Bruchet Max ⚘ I, archiviste départemental à Annecy.
1896 Buttin Charles, notaire, à Rumilly.
1903 Carle, lieutenant au 30e de ligne, à Annecy.
1895 Carnot François ❋ ★, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1874 Carron Jacques, avocat, à Annecy.
1905 Cattin, notaire, à Annecy.
1891 Charvier J., architecte-expert à Annecy.
1879 Chatelain Maurice, notaire, à Faverges.
1874 Chaudier J. ⚘ I, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
1874 Chevalier Etienne, prévôt de la cathédrale, à Annecy.
1892 Corcelle ⚘ I, professeur agrégé au Lycée de Chambéry.
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1890 Crolard Al., ingénieur des Arts et Manufactures, à Cran-Gevrier.
1897 Crolard Francis, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset F. ★, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Dépollier Louis, imprimeur, à Annecy.

1906 Deschamps, conducteur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1896 Désormaux ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Despine Antoine, à Annecy.
1892 Domenjoud Henri, percepteur, à Faverges.
1888 Dubouloz, président du Tribunal, à Thonon-les-Bains.
1901 Ducloz ❋ ❦ I ✠, imprimeur à Moûtiers.
1898 Dumont ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1882 Dunand Auguste ★, maire de Metz (Haute-Savoie).
1852 Dunant Camille ❋ ❦ I ✠, conseiller de Préfecture honoraire, à Annecy
1885 Duplan ❦ I, ancien magistrat, à Evian-les-Bains.
1889 Dupont François ❋ ❦ A O ★, ingénieur-chimiste, à Paris.
1897 Dussaix, propriétaire à Megève.
1879 Duval ❦ A, sénateur de la Hte-Savoie, à Collonges-sous-Salève.
1904 Favre Asghil, étudiant en médecine, à Faverges.
1906 Favre-Lorraine, propriétaire, à Saint-Jean de Sixt.
1900 Fenouillet ❦ A ★, instituteur honoraire, à Savigny, par Valleiry.
1901 Ferrero Marius, maire d'Annecy.
1906 Fitremann ❋ ❦ I, proviseur honoraire, à Annecy.
1898 Fontaine Ant., architecte ordinaire des Monuments historiques, à Annecy.
1901 Frey Charles, conseiller municipal, à Annecy.
1892 Frézat Simon, à Bonneville.
1906 Gardier François, à Annecy.
1906 Galley, docteur en médecine, à Annecy.
1883 Galliard Louis, docteur en médecine, à Annecy.
1905 Gave (l'abbé), professeur au Pensionnat d'Uvrier, par Saint-Léonard (Valais).
1897 Geley Gustave, docteur en médecine, à Annecy.
1904 Genevois, docteur en pharmacie, à Annecy.
1893 Germain, directeur de l'école primaire de Thonon-les-Bains.
1903 Gex Albert, instituteur en congé, à Limonest (Rhône).
1904 Gonnet ❦ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Gonthier, chanoine honoraire, aumônier des Hospices, à Annecy.
1886 Grivaz Louis ❦ A, notaire, à Annecy.
1894 Guerby ❦ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1896 Guillermin, percepteur de Gevrier, à Annecy.
1898 Guinier ★, inspecteur des Forêts en retraite, à Annecy.
1906 Guinier Philibert, professeur de botanique à l'Ecole forestière, à Nancy.
1906 Hérisson Joseph, imprimeur à Annecy.
1903 Kéringer, professeur au Lycée, à Laval.
1905 Lavorel J.-M., chanoine, à Annecy.
1901 Laydernier Léon, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ❦ I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1882 Levet Eugène O ❋, commandant chef du génie, à Nice.
1891 Marteaux C. ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1894 Meyer ❦ I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
1893 Millet ❦ A ★, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 Miquet François ❦ A, receveur particulier des Finances, à Commercy.
1906 Moisy, professeur de musique, à Annecy.
1899 Monnet (Mlle), à Annecy.

1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 Nanche Isidore ❦ A, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier (l'abbé), à Annecy.
1906 Orlyé Philibert (d'), propriétaire, à Menthon.
1906 Orlyé Jean (d'), licencié ès-sciences, à Paris.
1906 Paraz, pharmacien à Annecy.
1902 Périllat, ancien administrateur du Bon Marché, à Paris.
1902 Pernoud, architecte, à Annecy.
1888 Philippe Charles ❦ A, principal du collège de Nantua.
1894 Piccard Louis (l'abbé), aumônier du collège de Thonon.
1897 Raillon ❦ A, architecte départemental, à Annecy.
1903 Rey, juge au Tribunal, à Annecy.
1889 Richard Auguste ★, greffier du Tribunal, à Annecy.
1901 Richard J., géomètre en chef du Cadastre, à Annecy
1874 Ritz Jean ✠ O ✠ ❦ I, compositeur de musique, à Annecy.
1894 Robert Victor, a Annecy.
1905 Rollier Pétrus, à Annecy.
1886 Romand Alph. ✠ ✠, ancien professeur à l'Académie militaire de Turin.
1865 Roussy de Sales (le comte de) ❋ O ✠, à Thorens.
1906 Ruphy Charles, entrepreneur de transports, à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, à Lyon.
1904 Schoendoerffer ❋ ★, ingénieur en chef de la Haute-Savoie.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1901 Seyssel-Cressieu (le c^te^ Marc de) ✠, château de Musin, à Belley.
1902 Terrier Auguste ❋ ❦ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1871 Thonion ❦ I, docteur en médecine, ancien député, à Annecy.
1874 Tissot (l'abbé), curé de Cluses.
1904 Varray, docteur en médecine, à Annecy.
1897 Vernaz C ★ ❦ A, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1900 Bosson, pharmacien, à Saint-Jeoire.
1869 Perrin ❦ ✠, archéologue, à Chambéry.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

Amiens. Société des antiquaires de Picardie.
Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Auxerre. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'histoire et d'archéologie.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Bulletin de la Société archéologique.

Bône (Algérie). Académie d'Hippone.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
Brive. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
Chalon-sur-Saône. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
Cherbourg. Société des sciences naturelles.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
— Revue des archives des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
Limoges. Société archéologique du Limousin.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Société de botanique de Lyon
— Académie des sciences et des belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
Macon. Académie des sciences.
— Société des sciences naturelles
Montauban. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation de Montbéliard.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moutiers. Académie de la Val-d'Isère.
Nancy. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
Nantes. Société des sciences naturelles.
Nice. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
Nimes. Académie du Gard.
Paris. Polybiblion. Revue bibliographique universelle.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— La Tradition.
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— L'Homme préhistorique.
Pau. Société des sciences et lettres.
Poitiers. Société des antiquaires de l'Ouest.
Puy (Le). Société agricole et scientifique.
Romans. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap et Grenoble.
Saint-Jean-de-Maurienne. Société d'histoire et d'archéologie.
Semur. Société des sciences historiques.
Thonon. Académie chablaisienne.
Toulon. Académie du Var.

TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France.
— Académie des jeux floraux.
— Annales de l'Université.
VALENCE. Société d'archéologie et de statistique.

ÉTRANGER.

AOSTE. Société académique du duché d'Aoste.
BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
— Société d'archéologie.
CINCINNATI (Ohio, U. S. A.). The Lloyd Library.
FRIBOURG. Société d'histoire de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Comité des archives des sciences physiques et naturelles.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
MILAN. Atti della Societa italiana di scienze naturali.
MONTANA. (U. S. A) University of.
MONTEVIDEO. (Urugay). Museo Nacional.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
SAINT-LOUIS (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
STUTTGART. Forschungsberichte aus der Biologischen Station zu Plœn.
TURIN. Miscellanea di storia italiana Regia deputatione di storia patria.
— Société des Beaux-Arts.
— Bolletino storico-bibliografico di storia subalpina.
URBANA. (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
WASHINGTON (U. S. A.). Smithsoniam Institution.
WISCONSIN (U. S. A.). Academy of sciences arts and letters.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
PARIS. Le Savoyard.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 17 janvier 1906.

PRÉSIDENCE DE M. THONION, VICE-PRÉSIDENT,
PUIS DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

Ordre du jour : Election du Comité.

La séance est ouverte à 5 heures. Sont présents : MM. BRUCHET, BUTTIN, CARLE. CARRON, A. CROLARD, F. CROLARD, DÉSORMAUX, FERRERO, FONTAINE, GONTHIER, GUERBY, GUINIER, LAVOREL, LE ROUX, MARTEAUX, NANCHE, PERNOUD, RITZ, SERAND, THONION. MM. BOIRET et LAYDERNIER arrivent seulement après le vote pour l'élection du Comité.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

LE SECRÉTAIRE donne lecture d'une lettre de M. C. DUNANT, priant les membres de la Société de bien vouloir porter leurs votes sur un autre président, lui-même ne pouvant plus s'occuper utilement des intérêts de la Société en raison de son grand âge. En exprimant les profonds regrets de la Société au sujet de cette décision irrévocable, le PRÉSIDENT fait procéder au vote pour la nomination du Comité pour 1906.

Sont nommés :

Présidents d'honneur : MM. Camille DUNANT et le docteur THONION.

Trésorier honoraire : M. RITZ.

Président effectif : M. MARTEAUX.

Vice-Présidents : MM. BUTTIN et BRUCHET.

Secrétaire : M. LE ROUX.

Secrétaire-adjoint : M. NANCHE.

M. LE ROUX demande que l'on disjoigne des fonctions de Secrétaire celles de Bibliothécaire dont la Société avait bien voulu le charger l'année dernière et propose de nommer un Bibliothécaire-Archiviste qui assurera les deux services. Il en est ainsi décidé et l'on nomme :

Bibliothécaire-Archiviste : M. SERAND.

Trésorier : M. DÉSORMAUX.

Il est procédé ensuite au vote pour les membres du Comité de rédaction de la *Revue*. Sont nommés : MM. Buttin, Bruchet, Gonthier, Guerby, Le Roux, Marteaux, Nanche.

En qualité de Directeur de la *Revue*, M. Le Roux est nommé à mains levées. MM. Marteaux et Le Roux proposent de scinder la direction de la *Revue* qui serait confiée à deux directeurs : M. Le Roux, pour la partie scientifique, et M. Bruchet, pour la partie historique. Cette motion est adoptée.

Le Président annonce la mort de Dom Mackey, l'érudit bénédictin. membre de la Société, qui a édité avec un si grand sens critique les œuvres de saint François de Sales. Une notice biographique paraîtra sur notre très regretté collègue dans un des prochains fascicules de la *Revue*.

M. Thonion donne lecture d'une lettre de M. Suisse qui remercie en ces termes la Société de la médaille qui lui a été attribuée en reconnaissance des services rendus par l'éminent architecte :

« Je suis on ne peut plus touché du témoignage d'affectueuse estime que la Compagnie que vous présidez et à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir veut bien me donner et je vous prie d'agréer et de faire agréer à ces Messieurs l'expression de toute ma gratitude. J'espère bien que la mission de l'architecte en chef des monuments historiques de la Haute-Savoie n'est pas terminée. Quelques-uns de vos monuments classés ne sont encore qu'à moitié restaurés, d'autres, et des plus intéressants, sont sur le point de l'être ; la voie est ouverte maintenant et mon successeur aura encore à faire dans votre beau pays. »

M. Serand signale le don qui a été fait sur la demande de M. Suisse d'une subvention de 500 fr. en vue de la réparation de la voie romaine du Pont Saint-Clair.

Le Conservateur du Musée fait part des dons faits à cet établissement par M. Thonion : une perdrix albine et cinq magnifiques photographies des peintures murales d'Abondance dont les agrandissements ont été exécutés par MM. Lumière, d'après les clichés de M. Bruchet.

Les candidatures suivantes sont présentées :

MM. Jean Hérisson, imprimeur, par MM. Désormaux et Serand ;

Charles Rupiiy, par M. Laydernier ;

Paraz, pharmacien, par M. Bruchet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 h.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 7 février 1906.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures, le PRÉSIDENT fait part des distinctions accordées récemment à plusieurs membres de la Société.

M. BRUCHET vient d'avoir l'honneur d'être titulaire de la médaille d'or de la fondation Metzger décernée par l'Académie de Savoie, pour l'ensemble des travaux historiques que notre collègue poursuit avec une infatigable activité. Cette distinction avait été accordée antérieurement à Mgr Rosset, évêque de Maurienne ; à Dom Mackey, le savant éditeur des Œuvres de saint François de Sales ; à M. Ducloz, imprimeur à Moûtiers et au Cte Amédée de Foras, auteur de l'*Armorial de Savoie*.

La même Académie vient également d'accueillir au nombre de ses membres effectifs M. BUTTIN, auteur de nombreux travaux d'érudition sur les armes et en particulier sur les armes d'origine savoyarde.

M. REVIL, membre honoraire de notre Société, vient d'être élu vice-président de la Société géologique de France, en considération des travaux scientifiques de notre compatriote qui sont connus et appréciés de tous ceux qui s'occupent de la géologie et de la tectonique alpines.

Les félicitations de la Société vont également à M. BOIRET, nommé officier du Mérite agricole, en raison des progrès qu'il a obtenus dans l'installation et le développement des fruitières modèles ; à M. FENOUILLET, récompensé par les palmes académiques de ses travaux historiques et philologiques : *Histoire de Seyssel*, *Monographie du Patois savoyard*, etc. ; à M. VUARNET, titulaire d'un prix de philologie (Académie des Inscriptions et Belles Lettres), pour son *Glossaire du Patois du Chablais*.

Le SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

A. MEGRET : *Le Linceul du Christ à Turin*, 1 br., 8°, Cannes, 1905.

Cte O. COSTA DE BEAUREGARD : *Note sur deux bronzes figurés antiques découverts à St-Jean-de-la-Porte (Savoie)*, 1 br., 8°, Paris, 1906.

J. D'ORLYÉ : *Causerie scientifique et agricole faite à Menthon-St-Bernard*, 1 br. in-12, Annecy, 1905.

J. CORCELLE : *L'Académie Florimontane*, 1 br. 8°, Chambéry, Perrin, 1906.

A. BARRAU : *Eucologe profane*, 1 br. in-12, Paris, 1905.

(Dons des auteurs.)

J. PHILIPPE : *La Savoie poétique*, 1 v. 8°, Annecy, 1849. (Don de M. Corcelle.)

DURAND et VADOT : *Lectures savoyardes*, 1 v. in-12, Chambéry, Perrin, 1893. (Don de M. A. Perrin.)

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance.

A la suite du dépouillement du scrutin MM. HÉRISSON Jean, RUPHY Charles et PARAZ sont proclamés membres effectifs de la Société.

Les candidatures suivantes sont proposées :

MM. MOISY, professeur de musique à Annecy, par MM. FERRERO et DÉSORMAUX ;

GARDIER, à Annecy, par MM. SERAND et LE ROUX ;

FITREMANN, à Annecy, par MM. MARTEAUX et LE ROUX ;

Philibert D'ORLYÉ, propre à Menthon, par M. Le ROUX ;

Jean D'ORLYÉ, licencié ès-sciences à Paris, par M. LE ROUX.

La parole est ensuite donnée à M. DUMONT, rapporteur du jury de poésie. A la suite de cette lecture, les conclusions du jury sont adoptées et les récompenses décernées dans l'ordre suivant :

1er prix : 400 fr. (n° 16) M. DELLEVAUX, à Lyon.
2e — : 100 » (n° 15) M. Ely NEVIL, à Angers.
3e — : 60 » (n° 9) M. Henry LEZAY, à St-Maixent.
4e — : 40 » (n° 3) Mlle THOMAZEAU, à Bouin.
Mention honorable (n° 10) Mme H. FROMONT, au Mas d'Agenais.

M. SERAND propose que le droit de diplôme fixé jusqu'à présent à 3 francs, devienne à partir de ce jour facultatif. Adopté.

Au sujet de la réglementation générale des concours pour l'avenir, la proposition suivante est formulée : Le lauréat ayant obtenu le premier prix au concours de poésie de 600 fr. sera déclaré hors concours pour les années suivantes.

La même motion serait applicable pour les concours d'histoire et de beaux arts.

Ces deux propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

M. DÉSORMAUX fait une communication sur les noms de lieu en *inge* ramenés à une nouvelle étymologie et il donne lecture à ce sujet d'une lettre de M. le professeur MURET, de Genève.

M. Guerby, dans une note précédente, avait attiré l'attention sur l'influence que peuvent avoir les dépressions d'Italie sur les chutes de neige dans nos régions. Celle du 3 février, suivie d'un vent E. puis N., semble une confirmation de cette théorie. En effet des dépressions se sont produites à cette époque sur l'Italie, des tempêtes violentes se sont abattues sur la région des lacs.

M. Guerby rappelle que M. C. Flammarion, dans un récent article, voit dans les perturbations barométriques et thermométriques du mois d'octobre 1905 la répercussion des taches solaires très nombreuses à cette époque. La moyenne des minima de ce mois à Annecy (2°) est la plus basse qui ait été observée depuis la reconstitution de la Commission (1876), à l'exception toutefois de celle d'octobre 1887 (1°9). Il y a accord avec les moyennes 6°8 et 6°7 données à l'observatoire de Paris.

M. Bruchet donne lecture d'une relation des fêtes organisées à Sallanches à l'occasion de la réunion de la Savoie à la France en 1792 qui sera insérée dans la *Revue*.

M. Buttin entretient la Société de l'origine du nom de Crêt-du-Maure qu'il croit devoir rapporter à l'occupation espagnole de la Savoie au XVIIIe siècle.

M. Nanche annonce de la part de M. Ritz que, lorsque, en 1889, avec le produit des diverses souscriptions formant un total de 1,701 fr. 10, la Société Florimontane fit élever un monument funéraire à la mémoire du regretté Jules Philippe, il restait un petit reliquat qui fut placé à la Caisse d'épargne jusqu'au jour où, accru par les intérêts capitalisés, ce reliquat permettrait de faire placer une grille autour du monument.

Cette grille a été placée dernièrement par les soins de M. Fontaine, architecte, et le total des dépenses générales du monument a été arrêté au chiffre de 1,828 fr. 30.

M. Le Roux annonce que M. Albert Crolard a donné au Musée : 1° des tiges d'*Holcus hibiscus* de la Louisianne, venues de graines semées à Nonglard. On tente d'utiliser cette graminée dans la fabrication du papier, à l'exemple de ce que l'on fait en Autriche avec des joncs et des roseaux. 2° Un paquet de brousse du Tonkin (herbe à paillottes), *Saccharum spicatum*, dont on fait des essais d'importation, également pour la fabrication du papier. On doit monter cette fabrication au Tonkin. 3° Une éprouvette à poudre ; 4° une loupe de hêtre.

M. J. Terrier offre à la Société deux gravures représentant de nouvelles machines typographiques : l'une, la « Thorne »,

composant des caractères mobiles, et l'autre, la « Typograph », produisant des lignes fondues en un seul bloc, dont il offre également des spécimens sortant des ateliers de l'imprimeur de la *Revue*, M. J. Abry.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 7 mars 1906.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Le Président adresse de chaleureuses félicitations au nom de la Société, à notre vice-président M. Bruchet, qui vient de recevoir la rosette d'officier de l'Instruction publique.

M. Bruchet remercie et tient à affirmer que tous ses efforts tendront toujours à apporter le plus de contributions possible à l'histoire de la Savoie à laquelle la Société consacre la plus grande part de son activité.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Moisy, Gardier, Fitremann, Philibert d'Orlyé et Jean d'Orlyé sont proclamés membres de la Société.

Les candidatures suivantes sont proposées :

MM. le docteur Galley et Jules Barut, par MM. Frey et Serand ;

Louis Dépollier, imprimeur, par M. Nanche ;

Deschamps, conducteur des Ponts et Chaussées à Bonneville, et Philibert Guinier, professeur de botanique à l'Ecole forestière de Nancy, par M. Le Roux.

Favre-Lorraine, propriétaire à Saint-Jean de Sixt, par MM. Bruchet et Serand.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Mougin et Bernard : *Etudes sur le Glacier de Tête-Rousse.* (Extrait des *Annales de l'Observatoire du Mont-Blanc*, 1904).

Despine : *La Liberté.* (Article paru dans le *Bulletin de la conférence Hello.*)

(Dons des auteurs.)

M. Fontaine annonce que dans la démolition d'une maison, place de l'Eglise, à Menthon, on a découvert deux fragments d'inscriptions dont il présente les croquis.

Au sujet de leur interprétation, M. Marteaux croit que ces deux inscriptions n'en font qu'une et propose de lire : D.M | *(I)*VLIAE O*(p)*TATA*(e)* | M IVL*(ivs)*. Pour la suite il faudrait attendre un estampage. En tout cas, le nom de cette famille est déjà connu.

Le même présente un troisième fragment d'une autre époque où M. Marteaux voit la date de 1708.

M. Marteaux fait la communication suivante : Dans la première séance de janvier 1906, M. A. Thomas a attiré l'attention de ses collègues de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur une liste de noms d'animaux due à Polemius Sylvius, auteur du ve siècle et contemporain de l'évêque de Lyon Eucherius, d'après un manuscrit du xiie siècle, et déjà publiée en 1857 et en 1892 par Mommsen, mais sans commentaire. Or il se trouve que plusieurs de ces noms expliquent l'étymologie de certains mots patois de nos contrées. Il cite parmi eux les ancêtres du chamois, de la taupe, du geai, du lézard, etc., c'est-à-dire *camox*, que l'on croyait emprunté à l'anc. haut-allem., *gamuz*, *camos* en 1010, d'où Chamoux (Savoie; J.-J. Vernier, *Dict. topog.*) et son dérivé Chamousset, *Camuseto* en 1038 (v. id.) et en patois *çhamô* ; — *darpus*, d'où *darbon* qu'expliquait difficilement *talpus*, de *talpa*, taupe ; — *gaius*, geai, dont l'origine était inconnue ; — *lacrimusa*, pat. *larmwisă*, lézard ; — *marsisopa*, marsouin ; — *mus montanus*, la marmotte ; — *plumbio*, plongeon ; — *sofia*, ablette ; — *taxo*, taisson ou blaireau, etc.

M. Bruchet fait la communication suivante :

Les renseignements sur les eaux thermales de Menthon-St-Bernard sont assez rares. Quelques personnes se rappellent que le 9 juin 1864, dans une séance de la Société Florimontane, M. Revon communiqua un échantillon de l'eau sulfureuse découverte alors dans cette localité et dont M. Calloud fit une analyse détaillée (*Revue savoisienne*, année 1865, p. 78). Cette source était toutefois moins abondante que celle qui était déjà connue et dont parle notamment en 1806, en rappelant les souvenirs romains qui s'y rattachent, Albanis Beaumont (*Description des Alpes grecques et cottiennes*, 2e partie, t. II, p. 469) et Benoît Voysin en 1747 (*Le Médecin familier et sincère*, p. 91). Beaumont fait même remarquer que les eaux de Menthon, quoique froides, attiraient beaucoup les riverains du lac d'Annecy. Voici un document inédit qui vient appuyer cette affirmation. C'était quelques jours avant la Terreur, au moment où le conventionnel Hérault de Séchelles venait de destituer les

membres du Directoire du district d'Annecy pour faiblesse dans la répression des manifestations contre-révolutionnaires de la vallée de Thônes. Les nobles et les bourgeois d'Annecy, qui jusqu'alors avaient pu vivre sans être trop inquiétés dans leurs maisons de campagne, reçurent l'ordre, le 10 mai 1793, de revenir dans cette ville dans les vingt-quatre heures afin de ne pouvoir échapper à la surveillance du Directoire. Mme Audé, qui prenait les eaux à Menthon, demanda alors et obtint l'autorisation de continuer sa cure, ainsi qu'il appert de la délibération suivante du Directoire du district d'Annecy du 14 mai 1793 (Archives de la Savoie, E. 2035, fol. 97 verso) :

Sur la pétition de la citoyenne Audé, veuve Richard, tendant à être autorisée de même que ses deux filles à continuer son habitation dans la commune de Menthon, par le motif d'une indisposition qui l'oblige à user des eaux dudit lieu et que ses filles lui sont nécessaires pour son service, le Directoire, ouï le procureur-syndic, et vu un certificat du chirurgien Dusollier, qui constate la justice de ladite pétition, arrête en conformité d'icelle; et néammoins que les filles de la pétitionnaire se présenteront à la barre de l'administration et chaque fois qu'elles se rendront en cette ville.

Le Président donne la parole à M. Désormaux, trésorier, pour le compte-rendu de l'exercice financier de 1905 :

A) RECETTES.

En caisse au 1er janvier 1905	887 30
Intérêts de fonds placés	35 86
Cotisations des membres actifs	1,150 15
Abonnements à la *Revue savoisienne*	254 60
Ventes diverses	41 75
Fondation Andrevetan	600 »
Total	2,969 66

B) DÉPENSES.

Impression et port de la *Revue* (facture Abry)	1,036 »	
Clichés	48 20	
Frais de recouvrement	25 30	
Abonnement à la *Revue archéologique*	32 »	
Cotisation pour le Congrès de Monaco	15 »	
Correspondance, frais d'envoi, dépenses diverses	20 40	
Erection du monument des Fins (fre Peterlongo)	61 90	
Prix du Concours de Poésie	600 »	
Total	1,838 80	
En caisse au 1er janvier :		
a) Numéraire	130 86	1,130 86
b) Livret de Caisse d'épargne	1,000 »	
Balance égale	2,969 66	2,969 66

Le Comité ayant décidé d'élaborer, au début de chaque année, un projet de budget et de réserver à la Caisse d'épargne une somme disponible d'environ mille francs, le TRÉSORIER, après avis des membres du Bureau, a l'honneur de soumettre à l'Assemblée le projet de budget suivant pour l'exercice 1906 :

A) RECETTES.

En caisse	1,130	»
Cotisations.	1,200	»
Abonnements	220	»
Ventes diverses.	20	»
Intérêts	30	»
Fondation Andrevetan	600	»
TOTAL.	3,200	»

B) DÉPENSES.

Service de la *Revue savoisienne* et clichés . . .	1,270	»	
Bibliothèque (abonnements, achats et reliure). .	100	»	
Correspondance pour la *Revue*.	50	»	
Frais de recouvrement	30	»	
Dépenses diverses et imprévues	100	»	
Prix des Concours de Poésie et de Beaux-Arts. .	600	»	
TOTAL.	2,150	»	2,150 »
Resterait une somme disponible de.			1,050 »

Ce projet est adopté.

M. LE ROUX fait part du don fait au Musée par Mlles BAUD, de Vignières, de l'exemplaire signé par le capitaine Baud du traité de protectorat passé entre le gouvernement français et le roi du Dendi sur le Niger, le 21 octobre 1897.

M. GONTHIER fait une communication qui sera l'objet d'une prochaine note sur un procès entre les gens d'Annecy-le-Vieux et leurs décimateurs, intéressant en ce qu'il donne les noms des habitants de cette commune en 1543 et aussi les limites territoriales de celle-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Rapport sur le Concours de Poésie

Le nombre des manuscrits présentés cette année au concours triennal de poésie de la Société Florimontane est très notablement inférieur aux nombres de 1899 et 1902. Dix-sept envois seulement ont été soumis à l'examen de la commission au lieu de 27 et 28 aux concours de 1899 et 1902. Tirer hâtivement une conséquence de quelques chiffres ou de quelques faits est toujours imprudent. Voltaire constatant l'inaptitude poétique de ses contemporains avait cru pouvoir affirmer que la langue française et la cervelle française sont peu capables de poésie ; il n'avait pas prévu la prose de Châteaubriant, de Michelet, les vers de Lamartine, de Hugo, de Leconte de Lisle.

Nous nous garderons donc de conclure de nos nombres comparés que le goût de la poésie est de moins en moins répandu. La qualité de certains envois est, du reste, une compensation à la diminution du nombre. Si quelques-uns révèlent une trop grande inexpérience, si d'autres montrent d'assez bons ouvriers en rimes, malheureusement privés de la fibre poétique (ce qui est une infirmité grave), il en est qui sont des œuvres de poètes. En particulier, le manuscrit auquel la Commission propose d'accorder le premier prix est d'un poète, appelé sans doute à marquer bien sa place, s'il réussit à se défaire de certaines étrangetés, d'un certain manque de simplicité et de netteté dans la façon de concevoir son sujet.

Quelques-uns de nos poètes sont victimes d'une dangereuse facilité dans l'art de trouver la rime. Il arrive alors que la plus infinitésimale émotion,

Le moindre vent qui d'aventure
Fait rider la face de l'eau

les oblige à parler en vers.

Nous avons alors quelques pièces non sans agrément, d'une « émotion sincère », mais combien faible.

Certes la Commission n'exige pas de chaque poète qui prend part au concours qu'il ait gravi le Parnasse ou le Sinaï au milieu des éclairs et des tonnerres.

Ou bien que le festin qu'on sert à notre fête
Pour chacun d'eux ressemble à ceux des pélicans.

Ces conditions, un peu dures, diminueraient trop le nombre des concurrents.

Mais elle se permet de recommander une certaine réserve aux versificateurs doués de facilité. Précisément parce que la poésie vit de lieux communs, il est nécessaire d'attendre que l'émotion ait atteint un degré assez élevé avant de se hasarder à exprimer une fois de plus, ce qui s'est dit si souvent, parfois si fortement depuis la plus haute antiquité.

Il en est qui ont cru que triompher des difficultés dans les combinaisons de vers et de rimes constitue un sérieux mérite. Entendons-nous. Qu'un artiste, après nous avoir ému, nous montre par surcroît, qu'il est capable de virtuosité et qu'il se rit des entraves, soit, mais ces exercices ne sont pas de l'art véritable.

Enfin, on devine chez un petit nombre, la trop exclusive préoccupation de la forme. A ceux-ci, il est permis de dire qu'ils ne s'exposeront pas à se diminuer en y joignant le souci du choix du sujet.

La poésie est, comme la musique, chose sacrée. L'auteur de *Fidelio* avait de cette dernière une si haute idée qu'il allait jusqu'à reprocher à celui de *Don Juan* d'avoir écrit une si admirable musique sur un pareil sujet. La poésie ne mérite pas moins de respect.

*
* *

Les manuscrits soumis à la Commission ont été, dès la première lecture, partagés en trois groupes : le premier comprenant les n[os]

1, « *Verba volant* » ; — 2, « *O fortunatos nimium* » ; — 7, « O nature, on t'adore encor dans ton miroir » ; — 13, « Bien faire et laisser dire » ; — 14, « La voile rappelle, etc. » ;

où l'insuffisance est extrême pour des causes diverses : nombre de vers inférieurs à la limite indiquée dans les conditions du concours, trop grande faiblesse dans la pensée, bizarreries et incohérences ; le second formé des n[os]

4, « Autant en emporte le vent » ; — 5, « Les jours nous sont comptés, réglés par des tics-tacs » ; — 6, « Au cours des heures » ; 8, « Les temps balayeront tout cela flot sur flot » ; — 11, « *Pauca parva* » ; — 12 « *Pro aris et focis* » ; — 17, « La poésie est une vigne d'anges qui mûrit et qu'on cueille à la cime des monts » ;

contient des poésies non sans mérite mais avec des imperfections en nombre trop grand pour qu'il ait été possible de leur attribuer des récompenses ; le troisième composé des n[os]

3, « La poésie console » ; — 9, « *Amor ch'a null'amato amar perdona* » (DANTE) ; — 10, « Babioles » ; — 15, « D'innombrables liens frêles et douloureux, | Dans l'Univers entier vont de mon âme aux choses » (SULLY-PRUDHOMME) ; — 16, « Poésie, c'est délivrance » (GŒTHE) ;

visiblement dignes d'une récompense qu'il ne s'agissait plus que de déterminer.

* * *

L'auteur du n° 1 nous envoie 50 vers sur la chanson du vent « moqueur », « qui jase », « qui siffle », « qui giffle » ; s'il était allé écouter les grandes symphonies dans les sapins de nos montagnes, le chant des orgues dans les gigantesques couloirs de rochers où le vent se précipite venant on ne sait d'où, ayant parcouru peut-être une partie de la terre, nul doute qu'il n'eut trouvé là une haute inspiration, soit dit sans jeu de mots et, facilement, bon nombre de beaux vers qui joints aux premiers lui auraient permis de concourir.

Le n° 2 ne contient que 108 vers dont quelques-uns, dans *Le Moulin*, ne sont pas sans charme :

> Quand j'y viens, il me faut traverser la rivière
> Qu'un vieux pont tremblottant enjambe d'un seul coup.
> L'eau *chantonne* en passant, vive, sur les cailloux
> Et s'enfuit en jetant aux bords sa *chanson* claire.

Le *Semeur de Bénédictions* est sensiblement inférieur.

Dans le manuscrit n° 7, il y a des morceaux pleins de sensibilité tel que *A une jeune Morte ;* encore y trouve-t-on deux hiatus, mais que dire de certains vers de *La Transgression :*

> Mais la gloire, la seule et pure gloire est pas
> En ces jeux meurtriers,.....

Le n° 13 comprend 100 vers exactement. Ce sont des couplets dont aucun n'a attiré l'attention du Jury.

L'envoi du n° 14 contient beaucoup de vers, il y manque la poésie.

Mais en voici qui recèlent déjà un peu plus d'art ou de sens poétique.

L'auteur du n° 4 nous donne *La Danse des Fleurs*, faible d'inspiration et un peu mièvre. Les derniers vers, à Fernand Richard, peuvent au contraire être cités ; ils sont harmonieux et émouvants :

> Je suis un peu comme ces mères
> Qui, pleurant un enfant chéri,
> Souffrent des douleurs plus amères
> Lorsqu'un nouveau-né leur sourit.

Elles en veulent au pauvre être ;
Tout les blesse dans l'innocent.
Il est pareil, meilleur peut-être,
Il ne remplace pas l'absent.

N° 5, *Au gré des Instants*, comprend trois petites pièces ; les deux premières ne sont pas sans contenir de bonnes choses, mais la troisième, *Les Tic-tac et les Toc-toc*, est plutôt un peu singulière. Dans *Le Doyen du Village* c'est l'illusion de l'homme arrivé aux limites de l'âge et revoyant les êtres disparus dans les jeunes enfants qui l'entourent.

L'auteur du n° 6 a présenté au concours une douzaine de sonnets qui, s'ils étaient parfaits, vaudraient donc douze poèmes ; mais les vers y sont de qualité mêlée. L'inversion du dixième vers de *Double Fête* est mauvaise, ainsi que le dernier vers du même sonnet ; plusieurs pièces sont un peu enfantines et l'ensemble est inégal. Il y a de jolis vers dans *Un Rêve* :

L'autre jour je rêvais que j'étais papillon.
Sur un brin de genêt ma nuit s'était passée,
Je tendais au soleil mon antenne glacée
Et volais au doux feu de son premier rayon.

Je me sentis soudain, comme en un tourbillon,
Dans un filet saisi. — Sous la soie enlacée
Se débattait mon aile impuissante et glacée
Tachetant sa prison de son poudreux sillon.

Puis une douce main me prit avec adresse
Une haleine de femme, enivrante caresse,
Cherchait à réchauffer mon corps agonisant.

Sous ces baisers, déjà se redressait mon aile,
Quand la main tout à coup dans ses doigts m'écrasant,
Pantelant, sur le sol me rejeta loin d'elle.

Le manuscrit n° 8 nous présente des vers d'une certaine fermeté, un léger excès d'érudition et d'assez nombreux hiatus : « splendide et impassible », « un tendre et éternel sourire », etc.

Le vers :

Germains *ô* durs regards *et aux* longs cheveux roux

contient deux étourderies.

A côté de ces négligences, on trouve des vers bien frappés :

Le Temple abandonné.

O ce temple ! combien de cultes ont passé :
Osiris est debout aux côtés d'Aphrodite,
La main des blancs soldats de l'Islam a tracé
Des versets du Koran sur la belle Amphitrite,
Et le poisson divin à ses pieds est placé.

Pêle-mêle, abattus, confondant leur poussière,
Tordant leurs bras de marbre et leurs genoux brisés,
Dans un même néant endormis sous le lierre,
Tous sont là, détrônés, honteux et méprisés :
Ils étaient adorés, ils ne sont plus que pierre.

Et la pluie a coulé sur leurs pâles lambeaux,
Et l'orage a frappé les orgueilleuses têtes,
Les corps sont écrasés sous les lourds chapiteaux,
Car le plus dur granit croule sous les tempêtes
Et le temps peut flétrir les masques les plus beaux.

Le sein de Kythérée est recouvert de mousse,
Sous l'étreinte du lierre, Hérâclès impuissant
En vain d'un bras noueux et brutal le repousse ;
Et la chaste Artemis aux regards du passant
Voile sa nudité sous la ronce qui pousse.

. . . . . .

O murs, qu'avez-vous vu dans cette sombre enceinte,
Quel est-il ce passé si grand, si fier, si beau ?
Ce passé, dont le nom emplit de vague crainte,
Se dressant, spectre noir, échappé du tombeau.
Vieux murs, que vîtes-vous dans les champs de carnage
Où sont passés les Goths, les Romains et les Francs.
Où les Huns d'Attila, pleins d'une horrible rage,
Ont brûlé les moissons et ravagé les champs ?

La Commission n'a pas goûté toutes les pièces des *Etapes ascendantes* du nº 12. Les vers de *L'Heure* ont de la poésie, la forme est originale, mais ceux du *Système solaire* ont paru bizarres.

L'Heure.

I.

A l'horizon resplendissant
Des rougeâtres lueurs de sang,
Le Silence du soir descend —

Et l'ombre, d'abord minuscule,
Voilant le Soleil qui recule,
Croît dans la Paix du Crépuscule.

III.

Nouveau Janus qui sert ou nuit,
Masque au crime ou baume à l'ennui,
Immense écrin, s'ouvre la Nuit. — C'est l'heure bénie ou maudite,
Où sort la Goule, âpre bandite,
Où l'Homme vrai, pensif, médite ; —

V.

Où les poètes, au travers
De leur luth aux rythmes divers,
Croient ouir vibrer l'Univers. —

Dans le ravin rocheux c'est l'heure
Où, plus vive, gazouille ou pleure
La source du bois, la meilleure ; —

L'auteur du manuscrit nº 12 donne quatre fragments d'un poème *Les Maisons* intitulés : *La Maison des Epoux*, *La Maison*

de Veuve, La Maison de la mauvaise Nourrice, Pour la Maison d'Art et de Prière. Le premier est en vers alternativement de 7 syllabes à rimes masculines et de 5 syllabes à rimes féminines. Le second en vers décasyllabes, les deux autres en alexandrins. Cet ensemble perd, sans doute, à être détaché du poème dont il fait partie ; il a été jugé insuffisant.

L'auteur du n° 17 : *De l'Ombre à la Lumière,* nous dit dans *Mes premiers Vers* que ses premiers vers furent les meilleurs. Le poème que l'on n'écrit pas et que l'on se borne à rêver est aussi le plus beau de tous.

Il y a pourtant de bons vers dans son envoi. Il consacre une de ses poésies à Don Quichotte qu'il semble aimer particulièrement, ce qui est très bien pour un poète. Mais beaucoup de vers, écrits d'ailleurs avec facilité, ont paru prosaïques, tels sont ceux qui terminent *Rimes campagnardes,* un certain nombre dans *Baudoin la Hache,* longue pièce qui fait un peu penser à *Eviradnus* et beaucoup de vers de *Aux Mutualistes de France* et *Aux Sauveteurs.*

Ces deux derniers sujets, très beaux du reste, présentent un danger; ils exposent le poète aux chutes dans le banal et le vulgaire, et l'auteur n'a pas complètement évité l'écueil.

Dans une pièce du style de *Baudoin la Hache* il faut absolument éviter des vers tels que

> Et des flûtes jouaient, c'était un beau tapage.
> . . . . . .
> Arrivant en colère auprès de Maison Rouge.

Les deux Bossus est une pièce assez originale, mais pleine d'obscurités.

*
* *

Nous arrivons aux envois qui ont paru mériter une récompense.

Le poète, auteur du n° 10, *Babioles,* n'a certainement pas la prétention d'ajouter de nouvelles cordes à la lyre, mais dit simplement et poétiquement des choses gracieuses.

Voici *Le Désir,* qui fait suite à une pièce dont le titre nous apprend que le poète est une femme :

Désir.

> Vers ton Paradis aux portes bien closes
> Je jetais souvent un regard jaloux ;
> Convoitant, Seigneur, un des anges roses
> Jouant à tes pieds souriants et doux.

Ah ! si j'avais eu deux ailes puissantes
Vers ton palais bleu j'aurais pris l'essor !
Et de mes deux mains frêles et tremblantes
J'en aurais ouvert les grands portails d'or.

J'aurais traversé les saintes phalanges
Pour m'agenouiller, Seigneur, devant toi,
Et te mendier un des petits anges...
Un des plus petits... pour qu'il soit à moi !...

Si tu n'avais pas ouï ma requête
Je t'aurais volé l'ange convoité ;
Cachant sur mon cœur ma chère conquête
Sans plus dire rien je t'aurais quitté.

Pour aller au ciel je n'avais point d'ailes,
Mon désir ardent est monté sans moi.
Alors choisissant un des anges frêles
Seigneur, tu m'as dit : Prends, il est à toi !

Dans le berceau blanc dort un ange rose,
Un ange mignon, souriant et doux !
Vers ton Paradis à la porte close
Je ne jette plus de regard jaloux.

Le n° 3, dont la devise est « La poésie console », est d'un poète que le spectacle des éternelles beautés émeut vivement et qui sait rendre son émotion ; quelques pièces sont inégales, mais c'est un mérite d'avoir, d'une manière intéressante, chanté *La Nuit* déjà si souvent célébrée.

Il est Nuit

(Méditation).

Il est nuit : dans le ciel déjà l'étoile brille,
— Diamant de l'azur, œil de l'immensité —
L'astre béni des soirs à l'horizon scintille,
Et l'ombre qui s'étend — gracieuse mantille —
Voltige, et voile à peine une douce clarté.

Il est nuit : dans ces lieux tout dort, tout est silence,
Et l'ange du sommeil sur nos toits a glissé ;
L'homme rêve inquiet, il s'agite, il s'élance,
L'enfant dort sur le cœur où l'amour le balance,
Sans crainte d'avenir, sans regret du passé.

Il est nuit : le mystère envahit la nature ;
Plus de bruits, plus de chants ; tout est silencieux,
Seul le ruisseau lointain sur les cailloux murmure
Et l'humble ver luisant, qui cherche sa pâture
Brille sur les gazons, comme l'étoile aux cieux.

Il est nuit : sur sa tige, à la courbe si frêle,
La rose a balancé son mystique encensoir ;
Et, parmi ses parfums, la blanche tourterelle

S'endort paisiblement, la tête sous son aile,
Dans son doux nid bercé par les brises du soir.

Sur la terre tout dort : mystérieuse ivresse,
Le sommeil plane aux champs, comme dans la cité ;
Au ciel tout resplendit, tout s'agite et se presse ;
La lumière jaillit — divine enchanteresse —
Superbe vêtement de cette immensité.

La voyez-vous frémir au travers de l'espace ?
Etincelle vivante, elle anime les cieux,
Elle éclaire au lointain la planète qui passe,
Elle s'évanouit dans l'astre qui s'efface,
Elle brille, elle éclate, elle éblouit les yeux !

O terre, pauvre esclave au sommeil asservie,
Dors, ensevelis-toi sous ces voiles de deuil ;
Laisse-moi m'élever là-haut, vers cette vie,
A travers ces soleils contenter mon envie
Et de l'éternité voir de plus près le seuil !

Je te contemple ô nuit, ineffable mystère,
Vaste mer de saphirs flottant à l'infini,
Lumineuse beauté, que nulle ombre n'altère,
Mon âme, devant toi peut-elle aimer la terre ?
Pourrait-elle oublier ton spectacle béni ?

Comment ne pas t'aimer, éclatante poussière
Jetée à pleines mains dans les champs de l'azur !
Oui, je t'aime ! et mon cœur, épris de ta lumière,
A travers l'infini, brisant toute barrière,
Cherche un soleil sans ombre, un éclat toujours pur.

L'auteur du n° 9 fait un envoi assez considérable : *Les Glanes*, 7 pièces dont 3 sonnets ; le *Livre d'Amour*, 19 pièces dont 6 sonnets, et un poème *Roncevaux*.

Malgré la présence de ce dernier dans ce cahier de poésies, il est évident que l'auteur est surtout un poète subjectif ; il aime, avant tout à nous entretenir de ses sentiments, de ses peines et de ses joies. Sa muse, à laquelle il a dédié plusieurs de ses pièces, parfois l'inspire fort bien, mais il n'a pas toujours su éviter la monotonie. Le charme des « caresses lentes », des « irréelles caresses » n'intéresse pas longtemps le lecteur.

Voici ses *Stances à Wilma* et quelques vers de *Roncevaux*.

Stances à Wilma.

I.

Vous souvient-il, Wilma, de cette heure enchantée
Où je vous rencontrai, souriante, amusée,
En traversant le pont inondé de soleil ?
Qui m'aurait dit qu'alors se décidait ma vie

Et qu'en vous rencontrant mon âme inassouvie
Allait trouver enfin le bonheur sans pareil ?

C'était un jour d'hiver lumineux et limpide ;
Le Rhône sous nos pieds roulait son flot rapide ;
On sentait comme un charme en la douceur de l'air,
Et vers les promeneurs qui leur jetaient des miettes
Sur le fleuve grondeur passaient des vols de mouettes,
Tels des flocons de neige au souffle de l'hiver.

Admirant la beauté magique de ces lignes,
Je m'étais accoudé pour voir glisser les cygnes
Qui lents et gracieux se miraient en nageant,
Et sous mes yeux ravis Genève ensoleillée
Etalait ses quartiers sur la rive ondulée,
Dans le cadre lointain des montagnes d'argent.

Le ciel était d'azur lumineux et très pâle ;
Le fleuve se ridait sous la bise hivernale
Et caressait les quais de son front écumant ;
Le soleil radieux se jouait dans sa mousse
Et sur le lac bleui sa lumière était douce
Comme votre sourire à mon regard d'amant.

C'est là qu'en se tournant mes yeux vous rencontrèrent
Et que vos yeux rêveurs sur les miens se fixèrent
En un très long regard qui devait nous unir,
Regard fait d'un élan d'attrait et de surprise,
Regard mystérieux où l'âme fut conquise
Et dans lequel déjà se mirait l'avenir.

Oh ! que de fois depuis vous m'êtes apparue
Telle que sur le pont ainsi je vous ai vue
— Esquissant vaguement un sourire voilé,
Un sourire furtif et peut-être ironique, —
Pâle et simple au milieu de ce coup d'œil magique...
Vous souvient-il, Wilma, de ce jour enchanté ?

II.

Si vous voulez, un jour nous reviendrons ensemble
Nous accouder rêveurs au bord de l'eau qui tremble,
Sur ce pont où jadis j'entendis votre voix ;
Car ces lieux en mon cœur ont laissé leur empreinte,
Et j'en garde l'image inoubliable et sainte :
C'est là que je vous vis pour la première fois !

C'est là que vous avez ouvert vos confidences
Faites d'orgueil blessé, d'amour vain, de souffrances
Et du regret amer des rêves écroulés ;
C'est depuis ce jour-là que j'ai pu vous connaître
Et que loyalement les secrets de votre être
Se sont l'un après l'autre à mon cœur dévoilés.

Vous m'avez fait sentir que la vie était triste,
Que l'homme était bien faible, et que le moraliste

Etait sévère et dur pour notre esprit humain ;
Vous avez fait passer dans mon âme troublée
Votre morale douce, indulgente, élevée,
Qui plaint et qui pardonne, et souvent tend la main.

Et puis, quand je sus mieux apprécier le monde,
Quand d'une émotion également profonde
Nos deux cœurs attirés se furent bien compris,
Un soir, dans la candeur d'un abandon suprême,
Loyale, simplement vous m'avez dit : « Je t'aime »
Et j'ai réalisé mes rêves infinis.

Dès lors j'ai tressailli d'émotion divine,
Dès lors, à coups pressés battant dans ma poitrine,
Mon cœur a pu vibrer et s'est senti meilleur ;
J'ai mieux compris le sens et la raison de vivre ;
Depuis que j'ai goûté cet amour qui m'enivre,
J'ai repris l'espérance et je crois au bonheur.

Roncevaux.

II.

Les Maures se rendaient, et le vieil Empereur,
Après avoir vaincu sur les marches d'Espagne,
Avec tous ses barons s'en retournait vainqueur.

Et des plaines de l'Ebre aux cols de la montagne,
Du plateau de Castille aux sables de la mer,
Les plus braves tremblaient au nom de Charlemagne.

Car il foulait le sol, majestueux et fier,
Entouré d'un essain de paladins épiques
Dont l'âme était solide ainsi qu'un bloc de fer.

Or donc, ayant soumis les Maures hérétiques,
L'Empereur chevauchait par les noirs défilés,
Suivi de ses barons aux gestes héroïques.

L'armée était tranquille et les esprits légers
D'un pas plus nonchalant descendaient vers la plaine,
Car on savait qu'enfin finissaient les dangers.

Roland gardait les cols sur la cime lointaine ;
On pouvait maintenant chevaucher sans soucis,
Et bientôt du sommet on cria : « L'Aquitaine ! »

C'était bien la campagne aux horizons chéris
Dont l'aspect merveilleux hantait leur souvenance,
C'était la douce terre aux charmes infinis.

Et, dans l'éclair des yeux qui brillaient de vaillance,
Attendrissant l'orgueil des cœurs victorieux,
Une larme d'amour vint saluer la France.

III.

Cependant les regards paraissaient soucieux,
Les fougueux palefrois allaient penchant la tête
Et les bons chevaliers chevauchaient anxieux.

Comme le calme lourd précédant la tempête,
Un trouble involontaire étreignait tous les cœurs,
Et tous se sentaient pris d'une terreur secrète.

On entendait au loin, par-delà les hauteurs,
Sourdement résonner le fracas du tonnerre,
Et le ciel se teignait de sinistres lueurs.

Dans le nº 15, le genre de réalisme de *La Vente* n'a pas plu, bien que les vers soient bons. Il n'en est pas de même de *Réformé*, morceau réaliste aussi, mais sans aucune vulgarité. Quant aux sonnets, plusieurs sont fort gracieux *La Fuite en Egypte* (vitraux). *Le Repos* (vitraux). L'odelette *Eté de la Saint-Martin* a la même qualité.

VITRAUX.

La Fuite en Egypte.

Gris, harnaché de pourpre, d'or, et marchant l'amble
Un de ces doux ânons qu'on mène par un fil
Porte la Vierge dont le blanc voile qui tremble
Au vent tiède du soir livre le fin profil.

Sous son manteau d'azur sombre et pâle qui semble
Avoir été taillé dans le ciel et le Nil
Ses genoux et ses bras, qu'en nid elle rassemble,
Portent l'enfant prenant le chemin de l'exil.

Et le modeste ânon, la paupière mi-close,
S'en va, tâtant le sol de son étroit sabot,
Pour, à sa charge frêle, éviter un cahot.

Ignorant que du bout de son petit pied rose
Cet enfant inconnu fait rouler dans les cieux
Les cailloux d'or pavant des nuits les sentiers bleus !

Le Repos.

Ailes d'ivoire, ailes de lis,
Ailes d'azur pâle, ailes roses ;
Ailes ouvertes, ailes closes
Sous un ciel calme de lapis.

Tourterelle, colombe, ibis
Parmi les lotus et les roses ;
Anges, en adorables poses,
Agenouillés dans les iris.

Sur le Nil estompé de brumes
Flotte comme un bouquet de plumes,
Des palmiers le vert éventail.

Oubliant leurs prisons charnelles
Les âmes, devant ce vitrail,
Croient se sentir pousser des ailes !

Réformé.

« Huhau ! » Tous les jours, refrain monotone,
Ce cri trivial dès l'aube résonne,
Qu'il vente, qu'il neige ou qu'il fasse beau,
Et, de nos trottoirs longeant les bordures,
S'arrête, devant chaque tas d'ordures,
L'affreux tombereau.

Son grand vieux cheval, la démarche lasse,
S'en va tristement et la tête basse.
Honteux, dirait-on, de son vil labeur.
Sa robe bai brun est comme pâlie,
Sa crinière rare, inculte et salie
N'a plus de couleur.

C'est un réformé... Vif, de haute taille,
On l'avait jugé bon pour la bataille.
Il sentit, jadis, d'un fier cuirassier
L'ardent éperon jusques à la veille
Du jour où glissa dans sa fine oreille
Le ciseau d'acier.

A-t-il oublié les grandes journées
Du Concours Hippique ? Et les randonnées
Du Cross-Country ? Et le saut du mur ?
La témérité juvénile, folle
Dont, au Chardonnet, chaque jour, l'Ecole
Etonnait Saumur ?

Et du Carrousel les joutes superbes
Où son pied vainqueur écrasait des gerbes
De gardenias et d'amaryllis ?
Les miettes de sucre alors présentées
Par de fines mains de suède gantées
Fleurant bon l'iris ?

Quand passe un éclair dans son œil atone
Se souviendrait-il de ce jour d'automne
Où, craintivement, sur ses frais naseaux
Vinrent se poser deux lèvres de femme...
A l'heure où le cerf intimidé brame
Au bord des roseaux ?

Hélas ! aujourd'hui, bon pour la Voirie,
Sans repos, sans fin, sans trêve il charrie
Son fardeau fétide, ignominieux.
« Huhau ! Hue ! » Malheur quand ses jarrets ploient.
Si les balayeurs assez mal nettoient
Ils fustigent mieux...
. . . . . .

Depuis quelques jours les mêmes injures,
A l'aube, grondaient plus souvent, plus dures.
Le pas du martyr s'était fait plus lent...

Hier j'ai croisé la triste charette
De l'équarisseur. Un cheval squelette
Gisait sur le flanc.

Et le charretier, assis sans vergogne
Sur le ventre enflé de cette charogne,
Sifflait bruyamment « Viens, poupoule, viens. »
L'attelage allait dans la nuit brumeuse
Vers une maison lugubre, lépreuse,
Où hurlaient des chiens...

Oh ! s'il a connu l'ivresse des charges
Que n'est-il donc pas mort dans les plaines larges
Où les escadrons compacts, d'un seul bloc,
Ivres de musique et d'odeur de poudre,
S'élancent avec le bruit de la foudre
Au suprême choc !

Là, debout, cabré, luttant pour son compte,
Poitrail à poitrail, l'un sur l'autre monte,
Hennissant, mordant, de rage à demi.
Fou... Puis, quand à bout de sang il succombe,
Comme sait tomber un héros, il tombe
Face à l'ennemi !

Et pour reposer la halte dernière
Le champ de bataille est un cimetière
Où le vaincu dort auprès du vainqueur,
Où soldats, chevaux, sous la glèbe noire,
Ont également pour linceul : la Gloire !
Pour stèle : l'Honneur !

L'Eté de la Saint-Martin

(Odelette).

Après un été morose
Dont chacun médit et glose
Le généreux saint Martin
Nous a gâtés ce matin.

L'évêque, s'il faut en croire
Ce qu'en rapporte l'histoire,
Au pauvre ne fit cadeau
Que d'un quartier de manteau.

Aujourd'hui, Dieu me pardonne,
C'est tout entier qu'il nous donne
Un soleil, ni fariné,
Ni par l'éclipse écorné.

L'air d'aromes se parfume...
C'est dit : je jette ma plume
Par-dessus les encriers.
Foin des livres, des papiers !

C'est l'âme libre et légère
Que je veux dans la fougère
Marcher, courir ou m'asseoir,
Sans penser... jusqu'à ce soir.

Avant le chemin des plaines
Je suspendrai mes neuf peines
Aux neuf tours du vieux château,
Comme on fait d'un lourd manteau.

Je suivrai, l'esprit volage.
L'étroit sentier de halage,
Du ruban de l'eau semblant
Le mince liseré blanc.

(A suivre.)

DUMONT.

LE ROC DE CHÈRE

Etude phytogéographique

Essai d'application des principes de la Géographie botanique à l'étude détaillée d'une région

INTRODUCTION.

Tous ceux qui ont parcouru, fût-ce une seule fois, le lac d'Annecy, ont remarqué ce promontoire du Roc de Chère, qui se dresse entre Menthon et Talloires, vis-à-vis de la pittoresque presqu'île de Duingt. Les touristes qui abordent ce petit massif, surpris et souvent déroutés par une topographie d'une singulière complication, sont séduits par l'extraordinaire variété des sites qui s'offrent à leurs yeux. Les naturalistes trouvent à cette excursion un intérêt plus grand encore. Le géologue y remarque des terrains variés, rapprochés par des phénomènes de dislocation, dont l'explication ne laisse pas que d'être assez ardue. Pour le botaniste, une herborisation du Roc de Chère est des plus fructueuses. Sur ce territoire restreint sont réunies de nombreuses espèces intéressantes à divers égards. A cause de la situation du massif, à cause de la variété des conditions qui y sont réalisées, les circonstances se prêtent à de nombreuses observations sur les relations des plantes avec le sol et le climat, sur les causes qui ont pu amener et faire prospérer les espèces que l'on rencontre. Le Roc de Chère est pour certains faits de géographie botanique un véritable champ de démonstration, d'accès et de parcours généralement facile.

C'est ce qui nous a engagé à en présenter une description botanique détaillée, à faire, en quelque sorte, le récit d'une **Herborisation raisonnée** *au Roc de Chère.*

PREMIÈRE PARTIE

LE SOL

I. - SITUATION & CONFIGURATION GÉNÉRALE.

Le Roc de Chère ou Montagne de Chère est un petit massif montagneux formant un promontoire sur la rive orientale du lac d'Annecy qu'il partage en deux bassins inégaux. Terminé à l'W. par des versants très inclinés, ou des falaises abruptes dont le pied baigne dans le lac, il est limité du côté opposé par une large dépression qui le sépare du plateau de Saint-Germain, surmonté par les pentes rapides de la Dent de Lanfon et de la Roche-Murraz. Vers le N. il s'abaisse en pente douce sur la plaine où est construit le village de Menthon, au débouché de la large trouée du col de Bluffy ; au S. il présente une pente rapide s'élevant d'abord brusquement au-dessus du lac, pour se raccorder plus à l'E. avec le versant qui porte le village de Talloires.

Ainsi nettement délimité, contrastant par sa faible altitude avec les cimes élevées qui l'entourent, ce petit massif, d'une superficie d'environ 200 hectares, apparaît comme un ilôt doué d'une individualité propre, ne se reliant pas à l'ensemble du système orographique de la région.

II. — TOPOGRAPHIE.

La topographie du Roc de Chère est, eu égard à sa faible surface, d'une grande complication. Le relief y est tourmenté : on y trouve à peu de distance les aspects les plus variés. Certaines parties produisent au premier abord l'impression d'un véritable labyrinthe que l'on n'arrive à démêler qu'au prix d'une exploration minutieuse.

On peut distinguer dans le massif quatre régions de caractère bien différent.

Chaînon oriental. — Au S. et à l'E., du côté de Talloires, se dresse un *Chaînon* à contour à peu près triangulaire, dominant l'ensemble du massif. Il est nettement limité à l'W. par une crête rocheuse orientée N.S. ; cette crête s'accentue progressivement depuis le hameau d'Echarvines jusqu'à la cote 643 puis s'abaisse brusquement sur le lac. Du côte opposé, le chaî-

non présente un versant en pente douce exposé au N.E., tandis qu'au S., au-dessus du lac, il est coupé par un versant rapide parsemé de bancs de rochers.

Plateau septentrional. — La région N. est constituée essentiellement par un *plateau rocheux* accidenté plongeant légèrement vers le N.E., parcouru par trois dépressions parallèles orientées N.E.-S.W. Les deux dépressions les plus orientales se confondent dans leur partie inférieure pour former un cirque rocheux s'ouvrant vers le N. au-dessus des Bains de Menthon. Ce plateau, dont l'altitude, maximum au S.W., varie entre 570^{m} et 600^{m}, est limité du côté du lac par une falaise orientée à peu près N.W.-S.E. atteignant au S. jusqu'à 100^{m} de hauteur et s'abaissant graduellement vers le N. où elle est entaillée par la plus occidentale des dépressions précédemment signalées. Au S. le plateau est coupé suivant une ligne W.E. et domine la dépression que suit le chemin des Sablons. Au N. le plateau se relie par une pente rocheuse. puis par un versant cultivé à pente plus douce, à la plaine de Menthon. A l'E. il est bordé d'un vallon cultivé, qui, partant d'Echarvines où il rejoint le vallon des Sablons, vient déboucher sur le versant N. à peu près au-dessus de la source sulfureuse. Après ce vallon, le terrain se relève légèrement et un versant cultivé à pente faible s'étend jusqu'au ruisseau d'Echarvines.

Entre le lac et les deux régions précédentes, qui l'enserrent, s'étend un territoire de forme triangulaire qui se trouve coupé en deux par une ligne de crête orientée N.W.-S.E.. d'altitude variant entre 590^{m} et 610^{m} et comprenant quatre mamelons successifs à relief très doux. Cette ligne de crête se raccorde au N. avec la partie occidentale du Plateau septentrional, et vient buter au S. contre le Chaînon oriental. Elle sépare deux régions nettement distinctes : le *Versant du lac* et la *Région centrale* du Roc de Chère.

Versant du lac. — Si depuis la ligne de crête on descend vers le lac, on trouve d'abord une pente très accusée, débutant en certains points par un à-pic. Au dessous, à une altitude moyenne de 550^{m}, s'étend un plateau un peu ondulé s'élargissant progressivement du N.W. au S.E. Dans sa partie méridionale ce plateau est bordé par une falaise rocheuse de 20^{m} de hauteur environ à laquelle fait suite d'abord un versant très rapide, puis une deuxième falaise qui plonge dans le lac. Vers le N. on trouve, au dessous de ce plateau et séparé de lui par un

ressaut rocheux, un autre plateau bordé aussi d'une falaise qu'une pente assez douce raccorde au lac. Dans la partie moyenne, où le massif avance le plus vers l'W., ces deux falaises s'abaissent au point d'être à peine visibles et un versant à pente modérée va du lac au plateau supérieur. Ce Versant du lac se raccorde au S. avec le versant S.-E. du Chaînon oriental : au N. il est séparé par un ravin très accentué de la grande falaise bordant le Plateau septentrional.

Région centrale. — Au N.E. de la ligne de crête précédemment décrite se trouve la *Région centrale* du Roc de Chère : c'est là que le relief est le plus compliqué. Dans son ensemble, c'est une région peu élevée, creusée de dépressions et parsemée de mamelons.

L'accident le plus important est la *dépression des Sablons* qui, partant d'Echarvines, se dirige vers l'W. et vient se terminer contre la ligne de crête en formant une sorte de cirque. A cette dépression s'en rattachent plusieurs autres.

Tout le long de la crête et parallèlement à elle, dans la direction N.W.-S.E., est creusé un *Vallon marécageux* très resserré, dominé du côté de l'W. par des pentes raides ou des à-pics de 15^{m} à 20^{m}, à flanc oriental moins élevé. Ce vallon commence au fond de la dépression des Sablons à la cote 570^{m}, présente un rétrécissement très accentué puis, s'élargissant de nouveau, se divise en deux branches séparées par un mamelon allongé : la branche orientale aboutit à une large cuvette occupée par une tourbière ; la branche occidentale, dont le thalveg s'élève rapidement, se termine par une sorte de petit col dominant cette tourbière. Au delà le vallon redevient très étroit, mais peu encaissé et vient finir au pied de la crête limitant le Chaînon oriental.

Vers le milieu de la dépression des Sablons prend naissance une deuxième dépression orientée N.W.-S.E. : largement ouverte à son origine, elle se rétrécit ensuite et aboutit à une région à relief indécis. Elle est suivie en partie par le chemin reliant le chemin des Sablons et celui d'Echarvines. A l'E. de ce dernier elle se retrouve sous forme d'un vallon très étroit qui vient finir au pied de la crête du Chaînon oriental.

Le *Vallon marécageux* et la dépression précédente sont séparés par une série de mamelons offrant une pente rapide au S.W., une pente douce vers le N.-E. Enfin, à l'E. de la deuxième dépression se trouve une autre série de mamelons allongés, parallèles, dont l'altitude va en s'élevant progressivement : le

Dent de Lanfon

Roche Murraz

Tournette

Parmelan

Plateau septentrional

Grès quartzeux

Plateau de St-Germain

Urgonien supérieur

Rhodanien

Urgonien inférieur

Col de Bluffy

Menthon

Talloires

Faille occidentale

Versant du Lac

Le Roc-de-Chère vu de St-Jorioz

Montagne de Veyrier

Gres quartzeux
Urgonien sup
Rhodanien
Urgonien inf

CHAINON ORIENTAL

Grotte des Oiseaux

Faille orientale

VERSANT DU LAC

Faille orientale

CHAINON ORIENTAL

PLATEAU SEPTENTRIONAL

Echarvines

Bains

Menthon

Montagne de Veyrier

Gres quartzeux
Urgonien sup^r
Rhodanien
Urgonien inf

CHAINON ORIENTAL

Grotte des Oiseaux

Faille orientale

VERSANT DU LAC

Faille orientale

CHAINON ORIENTAL

Echarvines

Menthon

PLATEAU SEPTENTRIONAL

Bains

I. — Le Roc-de-Chère vu de Duingt

II. — Le Roc-de-Chère vu de Veyrier

dernier vient s'appuyer contre le Chaînon oriental, dont il n'est séparé que par une étroite coupure où passe le chemin d'Echarvines. Entre ces divers mamelons se creusent des dépressions secondaires qui se rattachent aussi à la dépression des Sablons.

III. — GÉOLOGIE.

(En collaboration avec M. Marc LE ROUX.)

HISTORIQUE.

Alphonse FAVRE [1] est le premier géologue qui fasse mention du Roc de Chère. Il y constate l'existence du calcaire nummulitique. Mais la description et la coupe qu'il en donne sont incomplètes : il semble n'avoir parcouru que le plateau septentrional.

MAILLARD [2] explore plus en détail ce massif pour l'établissement de la feuille d'Annecy de la Carte géologique au 80,000e. Il reconnaît les grandes lignes de la stratigraphie et de la tectonique : ses indications, exactes dans l'ensemble, demandent à être rectifiées et complétées pour le détail. En même temps Maillard cherchait à raccorder le Roc de Chère aux chaînes voisines.

M. LUGEON [3] s'est occupé du Roc de Chère au point de vue purement tectonique et, combattant l'hypothèse émise par Maillard, en a établi le raccordement avec les plissements des Bauges et des Alpes d'Annecy.

Nous laisserons de côté, dans ce qui va suivre, les considérations tectoniques générales. Limitant strictement notre étude au massif lui-même, nous en examinerons la structure et la stratigraphie, ayant surtout en vue l'explication du relief et des propriétés du sol envisagé comme substratum de la végétation.

DESCRIPTION DES TERRAINS.

Les terrains constituant le Roc de Chère sont : l'*Urgonien*, le *Sénonien*, l'*Eocène inférieur (Nummulitique)* auxquels il faut ajouter des *Alluvions glaciaires*.

Urgonien. — L'Urgonien comprend, comme dans toute la contrée, deux masses de calcaire blanc, compact, à Rudistes, séparées par des couches calcaires ou marno-calcaires à Orbi-

1. A. FAVRE. *Recherches géologiques sur les parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse voisines du Mont-Blanc,* Genève, 1867, t. II, p. 192 et Atlas, pl. XI, fig. 7.

2. G. MAILLARD : *Note sur la Géologie des environs d'Annecy, La Roche et Bonneville. (Bull. du Service de la Carte géologique,* n° 6, 1889.)

3. LUGEON : *Les Dislocations des Bauges.* (*Ibid.*, n° 77, t. XI, 1899-1900.)

tolines : c'est le *Niveau inférieur à Orbitolines* de M. PAQUIER[1], *Rhodanien* de M. RENEVIER. La masse urgonienne inférieure et le Niveau à Orbitolines appartiennent au *Barrémien*, tandis que la masse supérieure est rattachée à l'*Aptien*.

Au point de vue du faciès pétrographique, il y a à peu près identité entre les deux niveaux de calcaire à Rudistes. La masse supérieure se distingue cependant par une compacité et une homogénéité plus grande : il est difficile d'y délimiter des couches successives.

Le calcaire urgonien, compact, en bancs toujours épais, est difficilement attaquable par les agents atmosphériques. La tranche des couches forme des falaises abruptes, à surface unie, ce dernier caractère étant particulièrement accentué pour la masse supérieure. Là où affleure le dos des couches urgoniennes, le paysage prend un aspect tout spécial en raison de la modification qu'éprouve le calcaire sous l'influence de l'érosion. Très inégalement altérable, il se creuse d'innombrables crevasses et rigoles de dimensions variables. Quand la roche est très compacte, de larges surfaces restent complètement dénudées : ce sont ces surfaces nues et crevassées que l'on désigne dans le pays sous le nom de *lapiaz*, terme qui a passé dans le langage géologique. Quand au contraire la roche est plus altérable, les fissures sont plus nombreuses, une mince couche de terre peut se former et s'accumuler : le sol se garnit d'un tapis végétal discontinu, à cause de la présence de blocs saillants. L'humus résultant de l'accumulation de débris végétaux contribue à combler les crevasses et la végétation gagne de plus en plus. Le sol ainsi constitué est très superficiel ; il contient toujours une notable proportion de calcaire.

Le *Rhodanien*[2] ou *Niveau à Orbitolines* est constitué par un calcaire jaunâtre, plus ou moins siliceux, en bancs peu épais et réguliers, alternant avec des couches plus minces, marneuses. Ce niveau est toujours très fossilifère. On y recueille notamment : *Orbitolina lenticularis, Heteraster oblongus, Pygaulus Demoulinsii, Goniopygus peltatus, Pterocera pelagi, Natica cornueliana, Janira Morisi, Toucasia carinata, Monopleura sp.*

1. PAQUIER : *Etudes géologiques dans le Diois et les Baronnies orientales* (*Bull. du lab. de Géol. de Grenoble,* 1900).

2. Le terme de *Rhodanien* est actuellement abandonné par les géologues, comme prêtant à confusion, car ce nom a été appliqué, suivant les endroits, à des niveaux très différents. Comme il ne saurait, dans le cas particulier, y avoir de doute sur le sens que nous lui attribuons, nous l'emploierons à cause de sa brièveté.

Le Rhodanien forme des falaises dont l'aspect diffère nettement de celui des falaises urgoniennes. On les reconnaît de loin à l'aspect bien lité des couches et à l'inégalité de leur relief, les assises marneuses plus délitables, formant comme des rainures entre les couches calcaires plus compactes. *(Voir Pl. I).* Ces diverses assises, bien que de résistance inégale, sont d'une manière générale, facilement décomposables à l'air. Le dos des couches rhodaniennes donne naissance à des sortes de lapiaz irréguliers, à blocs isolés les uns des autres, séparés par de larges intervalles remplis de terre végétale, où la végétation s'installe facilement. L'une des particularités les plus intéressantes des couches rhodaniennes est la facilité avec laquelle s'y produit la décalcification. La terre provenant de leur désagrégation, de couleur rougeâtre, contient une forte proportion d'argile, de silice et d'oxyde de fer, mais très peu de carbonate de chaux. Une analyse sommaire portant sur un échantillon de calcaire à Orbitolines nous a donné une teneur en carbonate de chaux d'environ 65 °/₀ ; le sol provenant de sa décomposition n'en contenait que 1 à 2 °/₀. Cette facilité de décalcification montre que le calcaire doit être très facilement assimilable par les végétaux dont les racines arrivent au contact de la roche elle-même, tandis que la terre ne fournit presque pas de chaux aux plantes qui s'y développent. Ce fait explique les caractères très spéciaux de la végétation qui couvre les couches rhodaniennes, où l'on trouve juxtaposées des plantes manifestant des appétences différentes vis à vis de la chaux.

Sénonien. — Le *Sénonien* est représenté par une faible épaisseur (2^{m} à 3^{m}) de calcaire compact, d'un blanc rosé, bien stratifié : on y trouve des fragments d'*Inocérames*. Le Sénonien n'affleure que sur de très faibles surfaces : il est visible surtout sur de petites falaises jalonant des cassures ou découpées par l'érosion. C'est dire qu'il ne joue à peu près aucun rôle dans la constitution du sol végétal.

Nummulitique. — Le *Nummulitique* est, au point de vue de l'étendue de ses affleurements, le terrain le plus important du Roc de Chère. Il comprend des roches de nature diverse et de plus, suivant les points, la succession des assises y est différente.

On y observe plusieurs faciès : *conglomérat, grès à ciment calcaire, calcaire, grès quartzeux* plus ou moins glauconieux.

Le *conglomérat*, par lequel débute en certains endroits le

Nummulitique, est constitué par des galets de sénonien cimentés par une pâte marneuse, blanchâtre, avec de gros grains de quartz roulés. Ce conglomérat, très facilement altérable, a été largement attaqué par l'érosion : par sa décomposition il donne naissance à un sol peu profond, argileux, assez riche en calcaire.

Sur de grandes étendues du massif affleure un *grès calcarifère* dur, blanc, à grains quartzeux anguleux ou roulés, réunis par un ciment calcaire plus ou moins spathique : la proportion relative du ciment et des grains de quartz étant variable, on observe plusieurs types de grès qui passent finalement à un *calcaire* spathique ne renfermant que quelques gros grains de quartz roulés. Des bancs de calcaire pur sont intercalés parfois dans les grès. Dans toutes ces assises on trouve diverses espèces de *Pecten* ; MAILLARD a signalé des *Nummulites* dans le calcaire.

Ces grès calcarifères et les calcaires qui y sont mélangés sont relativement peu attaquables. Sous l'action des agents atmosphériques, ils donnent des surfaces crevassées, des *lapiaz* assez analogues comme aspect aux lapiaz urgoniens : ils s'en distinguent cependant par des fissures très nombreuses, séparant des blocs à arêtes vives, qui s'isolent facilement. Ces roches subissent une décalcification énergique ; on peut s'en rendre compte au simple aspect des blocs attaqués par l'érosion, où l'on voit les grains de quartz faire saillie à la surface, le ciment qui les unissait ayant été détruit. La terre végétale qui s'accumule en assez grande quantité dans les dépressions est formée uniquement de débris quartzeux et d'argile, le carbonate de chaux y manque. Un échantillon de grès calcarifère à grains de quartz roulés nous a donné une teneur en carbonate de chaux de 60 %; la terre recueillie au voisinage n'en contient que des traces. On s'explique ainsi que la végétation présente sur ces couches les mêmes particularités que sur le Rhodanien.

Dans d'autres parties du massif affleure un *grès quartzeux* grisâtre ou roux, plus ou moins piqué de grains de glauconie, en bancs épais, homogènes, sans stratification bien marquée. Il est remarquable par la facilité avec laquelle il se désagrège au contact de l'air ; cette circonstance, jointe à son homogénéité, fait que l'érosion le façonne en mamelons offrant des contours arrondis, rappelant parfois par leur relief les roches moutonnées par l'action des glaciers. La roche, s'altérant très facilement, est presque toujours recouverte d'une couche de

terre végétale. La végétation peut s'installer presque partout, même sur les parois verticales, quand l'humidité facilite la désagrégation. Ce grès quartzeux ne contient que très peu de carbonate de chaux, en moyenne 1 à 2 °/₀ ; quelques assises seulement, intercalées çà et là, ont une teneur plus forte allant jusqu'à 15 °/₀. La décalcification étant de plus très rapide, le sol est purement siliceux et ne contient que des traces de calcaire. Grâce au relief qu'il acquiert et à sa composition chimique, ce grès imprime au paysage un caractère tout spécial.

Enfin les dépressions les plus importantes qui sillonnent le Roc de Chère sont comblées par des *Alluvions glaciaires* qui forment également des placages sur certains versants. Ce sont des dépôts argileux ne contenant que des cailloux de faibles dimensions. Ces alluvions donnent des sols profonds et fertiles qui sont toujours occupés par des cultures.

STRUCTURE GÉOLOGIQUE.

La topographie si compliquée du Roc de Chère résulte de la complexité de sa structure géologique. *C'est une masse disloquée, sillonnée par deux grandes failles, affectée en outre de cassures secondaires et sur laquelle l'érosion a puissamment agi.*

Une première faille, la *faille orientale*, ou, d'après MAILLARD, un pli-faille, orientée N.S., — soulève au-dessus du reste du massif le Chaînon oriental qui domine Talloires. Ce chaînon est constitué par l'urgonien dont les couches plongent vers le N.E. Leur tranche affleure tout le long de la crête qui forme la lèvre orientale de la faille ; au S. elles sont coupées obliquement par le versant qui fait face à Talloires ; le versant N.E. montre le dos des couches. La masse urgonienne inférieure joue le principal rôle : elle constitue les escarpements de la crête et du versant S. ; elle forme sur le versant N.E. des lapiaz typiques. Le Rhodanien a été en partie enlevé par l'érosion : on le retrouve tout le long de la crête depuis l'extrémité N. du chaînon jusqu'au point culminant, formant un placage qui s'avance plus ou moins vers l'E. Dans la partie inférieure du versant, où il a disparu, la terre provenant de sa désagrégation, formée sur place ou entraînée des parties supérieures, a rempli les fissures de l'Urgonien et a modifié les propriétés chimiques du sol. La masse urgonienne supérieure n'affleure qu'à l'extrémité N. du chaînon : elle est visible notamment au coude du chemin d'Echarvines. Flanquant le versant N.E. du chaînon se trouve un

petit affleurement de grès nummulitique qui constitue le mamelon dominant la maison du Toron.

Une deuxième faille, dite *faille occidentale*, coupe le massif. A partir du bord du lac, elle est d'abord dirigée à peu près W.E.: elle est marquée par un ravin qui sépare le Versant du lac de la grande falaise qui vient se terminer aux bains de Menthon. Elle suit ensuite la dépression des Sablons à son origine. puis tourne brusquement vers le S.E. et vient rencontrer la faille orientale sous un angle assez ouvert : dans cette partie de son trajet, elle est indiquée d'abord par la dépression où passe le chemin joignant le chemin des Sablons à celui d'Echarvines, puis devient moins facile à suivre à son extrémité. Cette faille a été vue en partie par MAILLARD du côté du lac; mais son tracé sur la carte au 80,000e est inexact : il la prolonge en ligne droite dans la direction W.E., tout le long de la dépression des Sablons. Nous avons pu nous assurer qu'il n'y a aucune discordance dans les couches qui affleurent au N. et au S. de cette dépression.

A l'W. et à l'E. de cette faille occidentale l'allure des terrains est différente.

La partie située à l'W. constitue le Versant du lac, la crête qui le termine et la région accidentée qui entoure le Vallon marécageux. Elle comprend un soubassement urgonien surmonté d'une masse de grès nummulitique quartzeux. L'Urgonien forme, ainsi que l'a observé Maillard, « deux larges voûtes surbaissées et accolées ». La masse inférieure qui borde le lac s'élève jusqu'à la pointe précédant la *Grotte des Oiseaux* : en ce point elle est affectée d'une légère cassure qui a donné naissance à cette grotte dans laquelle pénètrent les eaux du lac. Puis les couches s'inclinent en sens inverse pour se relever de nouveau au voisinage de la faille orientale. Au dessus de la masse urgonienne inférieure, et suivant son allure, viennent le Rhodanien et la masse supérieure, qui forment des escarpements presque continus coupant le versant. Ces deux falaises, distinctes au N., se rapprochent et se soudent vers le S. formant alors un escarpement unique directement superposé à l'Urgonien inférieur. C'est la masse supérieure qui supporte le plateau existant tout le long du versant du lac, à mi-hauteur. Au N. ce plateau est superposé à un autre plateau où affleure le Rhodanien ; au S. ce plateau rhodanien disparaît; dans la partie moyenne les falaises se réduisent à quelques ressauts rocheux.

CARTE GÉOLOGIQUE
DU
ROC DE CHÈRE

Echelle $\frac{1}{20.000}$

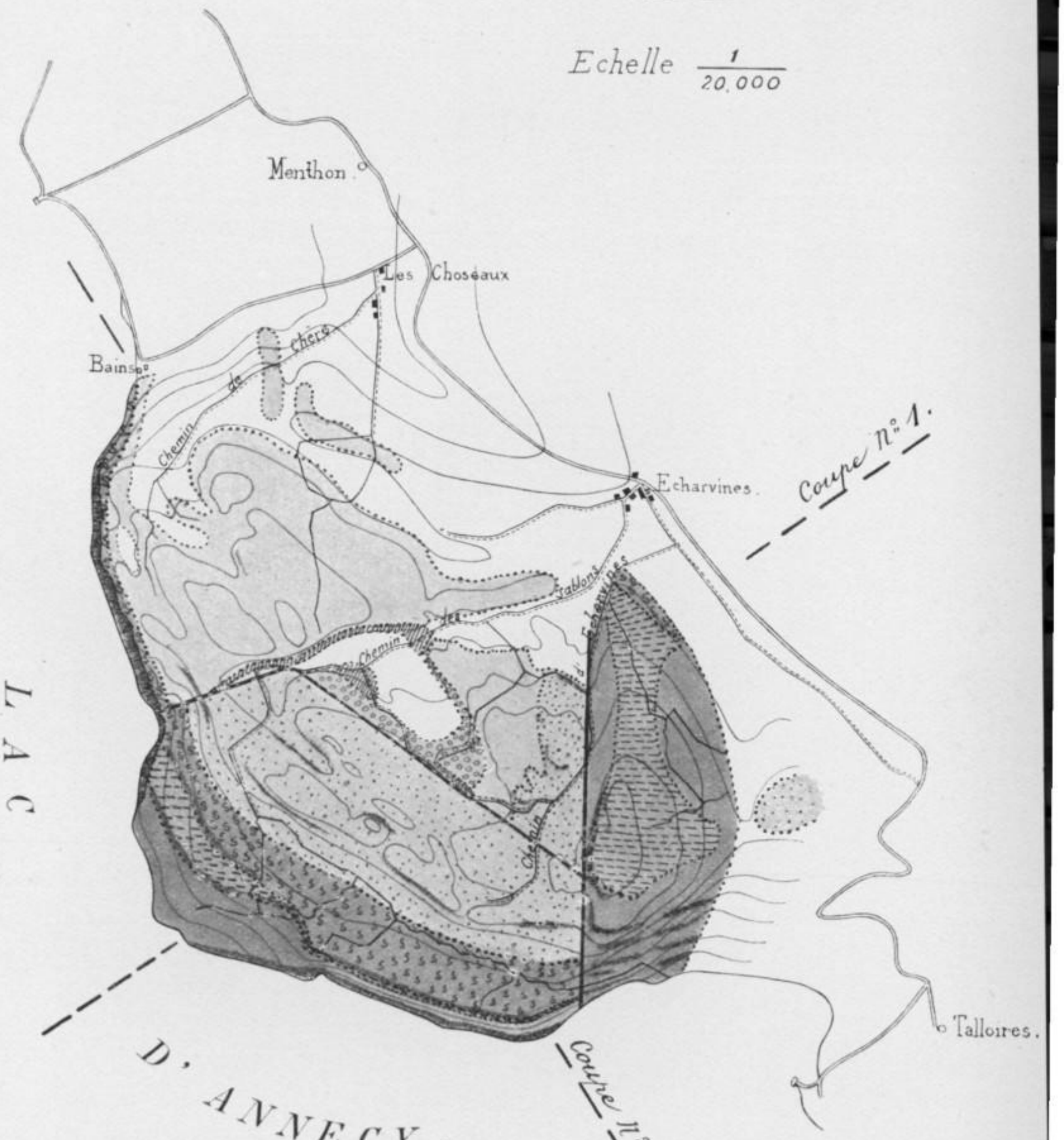

Urgonien (masse inférieure).

Sénonien.

Grès quartzeux nummulitique

Niveau à orbitolines.

Conglomérat nummulitique.

Alluvions glaciaires.

Urgonien (masse supérieure).

Grès calcarifère et calcaire nummulitique

Failles.

Coupes géologiques du Roc de Chère

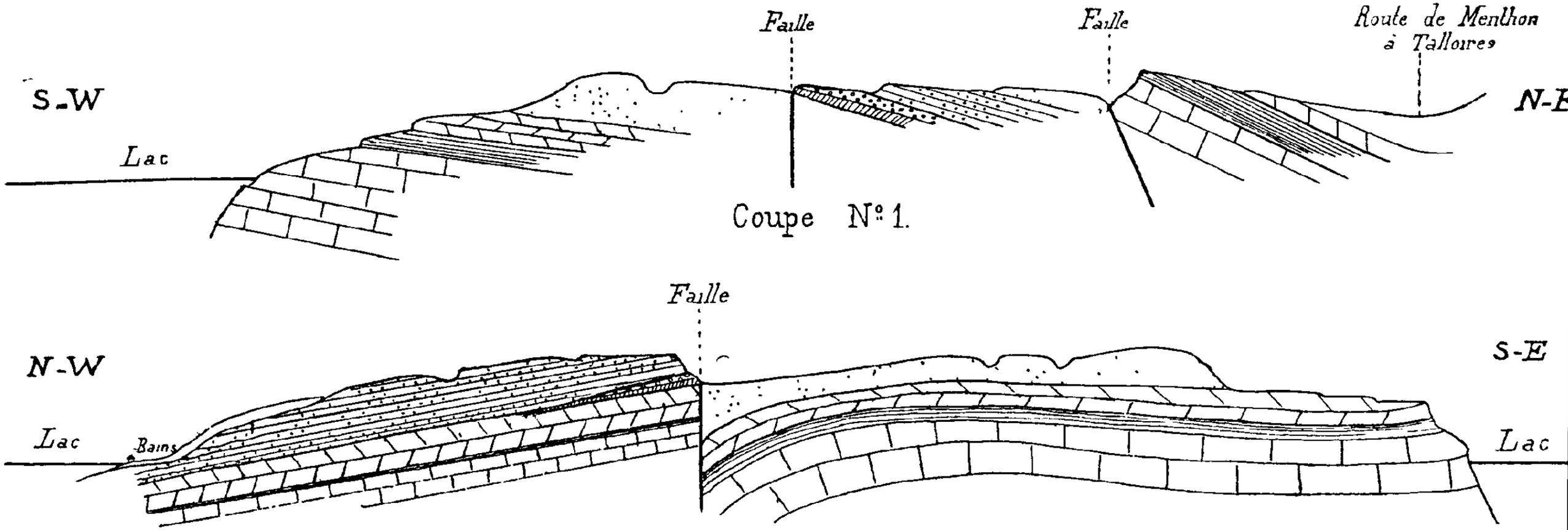

Coupe N° 1.

Coupe N° 2

Urgonien (masse inférieure)

Urgonien (masse supérieure)

Conglomérat nummulitique.

Grès quartzeux nummulitique.

Niveau à orbitolines

Sénonien

Grès calcarifère et calcaire nummulitique

Alluvions glaciaires

Au dessus de l'Urgonien, se trouve une masse épaisse de grès nummulitique quartzeux ; au contact on observe quelques assises très riches en glauconie ; le Sénonien manque. Cette masse de grès, dont les couches plongent vers le N.-E., a été façonnée par l'érosion et a acquis un relief compliqué. La région qu'elle constitue est coupée en deux par le Vallon marécageux. très encaissé, que nous avons décrit.

A l'E. de la faille occidentale, la succession et le faciès des couches sont différents. Si, partant de la faille, on marche dans la direction du N.E., vers le chemin d'Echarvines, on rencontre une série de mamelons allongés, où les couches plongent au N.E. et l'on coupe successivement les assises suivantes :

1° *Sénonien*, formant une petite falaise sur la lèvre orientale de la faille ;
2° *Conglomérat nummulitique*, à galets sénoniens, à ciment marneux, avec grains de quartz roulés ;
3° *Grès dur calcarifère*, avec intercalations de calcaire et, vers la base, d'un banc de pouddingue à galets sénoniens réunis par un ciment siliceux ;
4° *Grès quartzeux*.

Sur le versant rapide qui borde au N. la dépression des Sablons on retrouve le Sénonien suivi d'une assise de conglomérat puis de grès calcarifère et de calcaire nummulitique. Mais le Sénonien ne se prolonge pas loin vers le N. ; à peu de distance de là, l'Urgonien est immédiatement surmonté par le grès nummulitique : on constate le même fait au-dessus des Bains de Menthon. C'est le grès calcarifère sous ses diverses formes qui affleure sur tout le Plateau septentrional : les assises formant la partie culminante sont plus calcaires ; sur les pentes on trouve un grès plus siliceux. Toutes ces couches plongent au N.E. ; elles reposent sur l'Urgonien qui forme la grande falaise bordant le lac. Cette falaise montre les deux masses urgoniennes ; mais le niveau à Orbitolines s'y réduit à une assise marneuse de 1^m50 à 2^m de puissance dessinant une *vire* étroite, gazonnée ou boisée.

La région située à l'E. de la faille occidentale a été très modifiée par l'érosion. Elle est entamée d'abord par la dépression dite des Sablons qui doit en partie son existence à la faille même. L'érosion s'est exercée surtout aux dépens du conglomérat de base du nummulitique, ce qui a produit l'élargissement de cette dépression dans sa partie moyenne. La série de mamelons qui s'étendent entre la faille occidentale et la faille orientale sont aussi séparés par des dépressions correspondant à des couches moins résistantes.

Le Plateau septentrional a été aussi largement attaqué : il est sillonné de trois dépressions parallèles, déterminées peut-être par des cassures orientées N.E.-S.W. Le grès calcarifère y constitue des lapiaz offrant la physionomie particulière que nous avons signalée : c'est un des paysages les plus caractéristiques du massif.

Tout le soubassement du plateau septentrional à l'W. et du N.E. est plaqué d'alluvions glaciaires. De plus ces alluvions comblent la dépression qui le limite au N.; on les retrouve aussi dans la dépression des Sablons.

IV. — HYDROGRAPHIE.

Le régime des eaux dans le massif du Roc de Chère offre quelques particularités intéressantes.

Les divers terrains qui entrent dans la constitution du massif se rangent au point de vue de la perméabilité en deux catégories bien tranchées. Les uns, sillonnés de nombreuses fissures se laissent traverser facilement par les eaux pluviales, qui ne ruissellent ni ne séjournent jamais à la surface : ce sont des terrains perméables *en grand*, suivant l'expression de Belgrand. C'est le cas pour l'Urgonien tout entier, le Sénonien, le grès calcarifère et le calcaire nummulitiques.

Les autres sont à peu près imperméables : les eaux pluviales ne peuvent les traverser, ruissellent ou s'accumulent à la surface. Dans cette catégorie rentrent le grès quartzeux nummulitique et, dans certains cas, les alluvions glaciaires.

Suivant la constitution géologique de la région considérée, le régime des eaux est donc tout différent, ce qui détermine encore un élément de contraste.

Dans tout le Chaînon oriental, sur le Versant du lac jusqu'au plateau urgonien supérieur, sur tout le Plateau septentrional, dans une partie de la Région centrale, les eaux disparaissent immédiatement en profondeur : le sol est toujours relativement sec ; les sources, les ruisseaux, les eaux stagnantes font complètement défaut.

Dans la région où le sous-sol est formé par le grès quartzeux, il en est tout différemment. Les eaux, après avoir traversé la couche de terre végétale, rencontrent la roche imperméable. Elles s'écoulent le long des pentes, s'accumulent dans les parties basses. Quelquefois une partie des eaux s'infiltre à la limite de deux strates et va ressortir au point d'affleurement inférieur de ces assises, en formant de petites sources. Le sol

de cette région est très humide : l'eau suinte le long des rochers, des taches marécageuses garnissent toutes les dépressions qui y sont disséminées ; dans les dépressions plus importantes coulent des ruisselets à cours indécis, serpentant au milieu des marais. Ces filets d'eau, qui suivent le thalweg des vallons, arrivent, au bout d'un certain temps, à la limite du grès quartzeux et s'enfoncent dans des fissures des terrains sous-jacents : on constate, en plusieurs endroits, la disparition de ces eaux dans des entonnoirs creusés dans la masse urgonienne supérieure, rappelant en petit les *bétoires* des plateaux du Jura ou les *avens* des Causses. On en observe quelques-uns sur le versant du lac, tout le long du plateau urgonien supérieur au contact du grès. Mais les plus typiques se trouvent sur le trajet de la faille occidentale. L'un est situé sur le versant du lac au bord du plateau urgonien ; un autre, où s'engouffre le ruisselet émissaire du vallon marécageux, est placé au fond de la dépression des Sablons, au coude du chemin ; le troisième, qui reçoit les eaux sortant de la tourbière occupant l'extrémité S. de ce même vallon, se trouve tout près du chemin joignant le chemin des Sablons à celui d'Echarvines, au pied de la petite falaise sénonienne marquant la lèvre orientale de la faille. Il est probable que les eaux qui disparaissent ainsi cheminent souterrainement en suivant les failles, pour se rendre dans le lac : en longeant la rive en bateau, au voisinage de la faille occidentale, on entend dans des fissures de la roche le murmure de deux sources qui doivent avoir cette origine. La plus grande partie du Roc de Chère forme donc, au point de vue hydrographique, un véritable *bassin fermé*.

Dans les dépressions comblées par des alluvions glaciaires, les eaux se rassemblent, forment des nappes souterraines ou émergent sous forme de sources. C'est là l'origine de la nappe que rencontrent les puits du hameau d'Echarvines et des sources qui alimentent le ruisseau qui commence près de là. Le vallon qui depuis Echarvines suit la base du Plateau septentrional collecte de même une masse d'eau assez importante et constitue le bassin d'alimentation d'une source située au-dessous du point où le thalweg rencontre le versant septentrional du Roc de Chère, un peu à l'E. des bains de Menthon.

Mentionnons enfin au pied de ce versant septentrional l'existence d'une source sulfureuse captée pour les bains de Menthon : son origine a été étudiée par MAILLARD [1].

1. MAILLARD : *Op. cit*, p. 38.

DEUXIÈME PARTIE

LE CLIMAT

La situation topographique du Roc de Chère permet de prévoir que les conditions climatiques de cette région sont sensiblement différentes de celles de la contrée avoisinante. Tout d'abord il est reconnu que le voisinage immédiat d'une nappe d'eau, même de faible étendue, comme le lac d'Annecy, exerce sur le climat une action modificatrice : M. Christ [1] a signalé ce fait pour les lacs de la Suisse. En second lieu, le Roc de Chère, adossé du côté de l'E. à une chaîne d'une altitude de 1,800^{m} au minimum, protégé du côté du N. par la montagne de Veyrier, est abrité en grande partie contre les vents froids du N. et de l'E. qui règnent fréquemment dans le pays. Il semble donc, à priori, que le climat doit y être plus doux que dans l'ensemble de la contrée.

Malgré la faible étendue du massif, on peut se demander de plus s'il n'existe pas de différences dans les conditions climatiques générales des diverses parties. On peut remarquer que la crête du Chaînon oriental, qui atteint 640^{m} à son point culminant et la crête de grès quartzeux qui court perpendiculairement à une altitude de 590^{m} à 610^{m}, abritent d'une manière complète contre les vents du N. et de l'W., la partie du Versant du lac exposé au S.W., le versant S. du Chaînon oriental, ainsi que le versant où est établi le village de Talloires. Le reste du massif au contraire est exposé, dans une faible mesure, aux vents du N. et de l'W. et subit complètement l'action des vents du S.W., canalisés par la dépression formée par la vallée du Laudon, le col de Leschaux, prolongée sur la rive gauche du Chéran par la vallée du ruisseau de Saint-François aboutissant au col de Planpalais. Par suite de la direction de la vallée du Laudon, les vents qui la suivent ne peuvent agir sur la partie du massif délimitée en premier lieu. Ces circonstances doivent suffire pour faire différer d'une manière appréciable les conditions climatiques dans la partie septentrionale et dans la partie méridionale du massif.

1. H. Christ : *La Flore de la Suisse et ses origines,* trad. Tièche, Genève, 1883.

Nous ne possédons pas malheureusement d'observations météorologiques suffisamment complètes et assez prolongées pour définir d'une manière rigoureuse le climat du Roc de Chère. Cependant les données que nous pouvons utiliser nous conduisent à des résultats intéressants.

La Commission de météorologie de la Haute-Savoie [1] a fait faire pendant plusieurs années des observations thermométriques et pluviométriques à Talloires : mais ces observations présentent des lacunes qui les rendent parfois inutilisables. De plus, dans ces dernières années, on a installé des observations uniquement pluviométriques à Menthon. Etant donnée la situation de ces deux villages, le climat de Talloires peut être considéré comme identique à celui du versant S. du Chaînon oriental et d'une partie du Versant du lac ; le climat de Menthon peut donner une idée du climat de la partie septentrionale du massif. Nous comparerons les résultats des observations faites en ces deux stations aux résultats constatés aux mêmes époques à Annecy : le climat d'Annecy nous servant de point de comparaison et étant pris comme type du climat de la contrée. L'altitude des trois stations, Annecy, Talloires, Menthon, étant, à 20^{m} près, la même, les résultats sont entièrement comparables.

TEMPÉRATURE.

Nous possédons des observations thermométriques faites à Talloires, d'une façon continue, du mois de juin 1900 au mois de mars 1904. Pendant ce laps de temps, les températures moyennes annuelles ont été dans les deux stations d'Annecy et de Talloires :

ANNÉES	TALLOIRES			ANNECY			DIFFÉRENCES		
	Moyenne annuelle	Moyenne des maxima	Moyenne des minima	Moyenne annuelle	Moyenne des maxima	Moyenne des minima	Moyenne annuelle	Moyenne des maxima	Moyenne des minima
1901	9°8	14°9	4°8	9°3	14°5	4°1	+0°5	+0°4	+0°7
1902	10°3	15°4	5°2	9°7	14°9	4°5	+0°5	+0°5	+0°7
1903	10°2	15°4	4°8	9°8	15°3	4°4	+0°4	+0°1	+0°4

Les températures moyennes des diverses saisons, pendan ces mêmes années, sont données par le tableau suivant :

1. *Bulletin de la Commission de météorologie de la Haute-Savoie,* années 1898 à 1905.

SAISONS	TALLOIRES			ANNECY			DIFFÉRENCES		
	Température moyenne	Moyenne des maxima	Moyenne des minima	Température moyenne	Moyenne des maxima	Moyenne des minima	Température moyenne	Moyenne des maxima	Moyenne des minima
Hiver....	1°4	4°5	—1°9	0°7	4°3	—2°8	+0°7	+0°2	+0°9
Printemps	9°8	15°6	4°1	9°5	15°5	3°6	+0°3	+0°1	+0°5
Eté.....	18°9	25°8	12°0	18°5	25°6	11°5	+0°4	+0°2	+0°5
Automne.	10°8	15°4	6°3	10°4	15°2	5°7	+0°4	+0°2	+0°6

L'étude de ces tableaux montre que la température moyenne annuelle est plus élevée d'environ 1/2 degré à Talloires qu'à Annecy. L'écart entre les moyennes des minima dans les deux stations est plus grand que la différence des moyennes des maxima. En comparant la température moyenne des diverses saisons, on constate que la différence en faveur de Talloires est surtout prononcée pour les mois d'hiver, cette augmentation étant due surtout au relèvement des minima : on peut faire des constatations analogues pour toutes les saisons. En somme, le climat de Talloires est plus doux que celui d'Annecy et sujet à de moindres variations de température : il y a rapprochement des températures extrêmes. Ce résultat s'explique par le voisinage du lac, qui exerce une action régulatrice, et ensuite par la situation particulièrement abritée du versant de Talloires. En consultant les tableaux d'observations journalières insérés dans le *Bulletin de la Commission de Météorologie*, on constate que les différences les plus accusées de température entre les deux stations se produisent en hiver, quand règnent les vents du N. ou du S. Les vents du N., toujours violents à Annecy, n'ont pas accès à Talloires, tandis que les vents du S. y exercent librement leur action réchauffante. Les exemples suivants sont particulièrement démonstratifs :

MOIS	TALLOIRES			ANNECY			VENTS RÉGNANTS
	Température moyenne	Moyenne des maxima	Moyenne des minima	Température moyenne	Moyenne des maxima	Moyenne des minima	
Décembre 1898	3°7	8°0	--0°6	1°6	5°4	—2°1	23 jours du S 7 — N 1 — W
Février 1899...	6°2	12°0	0°4	3°7	9°8	—2°3	17 — S 11 — N

Nous ne pouvons, faute d'observations précises, donner

d'indications sur la température moyenne à Menthon. Les considérations que nous avons développées, confirmées par les indications des habitants, permettent de dire que le climat y est plus chaud qu'à Annecy, le voisinage du lac et l'abri relatif des vents du N. faisant sentir leur influence.

RÉGIME DES PLUIES.

Le *Bulletin de la Commission de Météorologie* renferme les résultats d'observations pluviométriques faites à Talloires depuis mars 1900 jusqu'en 1904 et d'autre part d'observations faites à Menthon depuis le mois d'octobre 1903. Il n'y a eu malheureusement d'observations simultanées à Menthon et à Talloires que pendant un intervalle très court, d'août 1903 à août 1904. Nous prendrons, comme précédemment, pour point de comparaison, les résultats constatés à Annecy :

Années	TALLOIRES		MENTHON		ANNECY	
	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau recueillie	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau recueillie	Nombre de jours de pluie	Hauteur d'eau recueillie
		m/m		m/m		m/m
1900 (9 derniers mois)	53	730,5	»	»	92	955,0
1901	91	1208,0	»	»	122	1375,8
1902	114	1252,8	»	»	143	1406,9
1903	94	1036,0	»	»	136	1413,6
1903 (8 derniers mois)	31	342,0	38	382,5	37	377,9
1904 (8 premiers mois)	55	646,6	76	885,3	75	677,4
1904	»	»	116	1221,1	100	992,7
1905	»	»	136	1376,3	132	1311,0

Ces chiffres mettent en évidence deux faits :

1° La quantité d'eau tombant annuellement à Talloires est plus faible qu'à Annecy. La fréquence des pluies y est aussi moindre. La moyenne pour les trois années 1901, 1902, 1903, est :

	Nombre de jours de pluie.	Hauteur d'eau recueillie.
Talloires	99	$1,165^{m}/^{m}6$
Annecy	133	$1,398^{m}/^{m}7$

2° Les précipitations sont plus abondantes à Menthon qu'à Annecy, leur fréquence étant sensiblement la même.

On peut en déduire que le climat de Menthon est beaucoup

plus pluvieux que celui de Talloires, ce qui est vérifié par les observations simultanées faites pendant onze mois. Cette différence dans le régime des pluies entre deux localités distantes à vol d'oiseau de $2^{km}5$ est particulièrement frappante. Elle tient à ce que la région avoisinant Menthon, placée en face de la trouée du col de Leschaux, reçoit les vents du S.W., chargés d'humidité, qui ont accès par cette voie dans le bassin du lac, tandis que ces mêmes vents ne peuvent parvenir à Talloires.

En résumé, le climat du Roc de Chère est plus doux que le climat moyen de la contrée. La partie méridionale du massif, exposée au S. ou au S.E., jouit d'un climat particulièrement chaud, surtout en hiver, et relativement sec. Dans la partie septentrionale au contraire règne un climat moins chaud, mais beaucoup plus humide.

(A suivre.)

Ph. GUINIER,
Professeur de Botanique à l'Ecole forestière de Nancy.

NOTES SUR L'EMPLOI DU FRANÇAIS
dans les Actes publics en Savoie

Les recherches faites par M. Eug. Ritter lui ont permis d'affirmer que le français apparaît dans les chartes savoyardes, notamment sur les rives du Léman, au XIIIe siècle[1]. Un texte inédit, le plus ancien document français conservé aux archives de la Haute-Savoie, vient appuyer ces conclusions : c'est une donation faite à l'abbaye de St-Jean-d'Aulps en Chablais, par Pierre Nerdoul, curé de Chapois (Jura), datée de 1253. Depuis cette époque les documents français deviennent de plus en plus nombreux notamment dans les pièces comptables annexées ou insérées dans les comptes des trésoriers généraux de Savoie. Le plus souvent les mémoires des fournisseurs de l'hôtel étaient, au XIVe siècle, écrits dans cette langue. Le français était en outre, comme chacun sait, le langage de la plupart des cours. Le comte de Genève se piquait d'avoir à Annecy, dans son château, le roman de la Table Ronde et celui de Lancelot[2]. Amédée VIII

1. *Recherches sur le Patois de Genève,* publiées dans le t. XIX, p. 41 à 59, des *Mém. de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* cf. DÉSORMAUX dans la *Revue savoisienne,* 1903, p. 116.

2. M. BRUCHET : *Un Inventaire du Château d'Annecy en 1393.* (*Bull. archéol.,* 1898.)

charmait les loisirs de sa retraite de Ripaille en feuilletant le roman de Tamerlan, le Livre du St-Graal ou le roman de l'Arbre des batailles [1] ; la librairie des princes de Savoie était particulièrement riche en œuvres françaises, au point que le malheureux incendie de la Bibliothèque de Turin, qui contenait cette antique collection, fut pour notre littérature nationale une perte irréparable.

Toutefois malgré cette conquête des Alpes par les trouvères de l'Ile de France, les clercs défendaient leur latin qui continuait à régner dans les actes officiels. Quand Bonne de Bourbon, au début du règne du Comte Rouge, fit rédiger par ses anciens et fidèles conseillers l'acte qui lui permettait d'intervenir à sa discrétion dans le gouvernement de la Savoie. ce dont elle ne se priva point, car chacun sait que le faible Amédée VII n'eut que l'ombre du pouvoir, ce document fut rédigé en latin : mais la Grande Comtesse ne l'approuva. le 18 juillet 1383, que lorsqu'elle en eut entendu la traduction en français [2]. Quand le sire de Beaujeu, l'un des plus puissants feudataires de ce même Comte Rouge, lui prêta serment, la formule latine traditionnelle du serment fut remplacée par un texte français [3]. Lors des assises judiciaires qui se tenaient presque annuellement dans les principaux bourgs de la Savoie, les clercs faisaient les citations et les proclamations en français tandis qu'ils rédigeaient les procès-verbaux en latin [4].

L'usage du français dans les différentes vallées de la Savoie devait être évidemment très désiré car les procès-verbaux des états généraux, chargés de défendre les intérêts du prince, d'abord écrits en latin furent ensuite rédigés en français, particulièrement dans les assemblées tenues à Rumilly le 26 septembre 1478, à Chambéry le 15 août 1487, à Genève le 5 août 1499, à Annecy le 1er août 1508, à Chambéry le 20 juillet 1511, le 17 décembre 1517, le 17 février 1528 et à Moûtiers le 15 septembre 1522 [5].

1. M. Bruchet : *Le Château de Ripaille,* p. 160.

2. « ... Per lectionem sibi galica (*ms.* galiga) et intelligibiliter factam... per dominos testes et consiliarios. » (Turin, Archives camérales, Protocole Genevesii 105, 2e partie, fol. 26.)

3. 1383, 31 mai. Le sire de Beaujeu « tenanz ses mains entre les mains doudit monsieur le conte [de Savoie] a fait et recogneu fidélité et homage lige audit M. le conte... en le baissant en la bouche pour les chouses, fiez, forme et maniere contenue en une chartre publique devant ly lehue en roman de mot à mot ». (Paris, Arch. nat., P. 1363, cote 1173.)

4. Voir aux Arch. camérales de Turin les procès-verbaux de ces assises nombreux pour le xve siècle ; voir notamment celui des assises de Conflans en 1450.

5. *Monumenta historiae patriae,* Comitiorum pars prior et pars alterior (Turin, 1879).

Toutefois le latin restait toujours la langue administrative. Le premier code savoyard, les *Statuta Sabaudie*, promulgués en 1430, sont entièrement en latin. Les nombreuses franchises municipales concédées dans le diocèse de Genève avant 1540 sont aussi en latin, notamment à Evian, Cruseilles, Seyssel, Rumilly, Chamonix, Sallanches, Cluses, Lullin, Bonne, Féterne, Thonon, Yvoire, La Roche, Thônes, Annecy et Bonneville [1].

Jusqu'à présent on a attribué à François Ier l'honneur d'avoir substitué le français au latin dans les actes judiciaires par le fameux édit de Villers-Cotterets du 10 août 1539, qui fut appliqué dans la Savoie méridionale, alors occupée par le roi de France.

L'examen des diverses minutes notariales de la région d'Annecy prouve que la substitution du français au latin eut lieu à la fin de 1541 d'une façon générale. Ce n'est qu'à titre exceptionnel que l'on peut citer dans les minutes de Pierre Déservetaz, d'Annecy, des actes datés du 2 mars 1536 et du 13 mai 1539 écrits en français ; ce notaire rédigea des actes en français à partir du 30 septembre 1541 ; son collègue Hugon, qui instrumentait aussi à Annecy, commença à écrire ses minutes en français le 13 septembre de cette même année. Ce fut d'ailleurs aussi à ce moment, à la date du 21 juillet 1541, que, dans les registres de délibérations de la ville d'Annecy, le français fut substitué au latin dans les procès-verbaux du Conseil. Cette réforme fut d'autant mieux accueillie qu'auparavant le secrétaire de ville était obligé d'expliquer en français l'objet des délibérations [2].

Cependant l'initiative de cette réforme appartient non à François Ier mais aux Bernois qui, trois ans auparavant, dans le Chablais et le bailliage de Ternier alors occupé par eux, enjoignirent aux notaires de rédiger leurs actes en langue romande, c'est-à-dire en français. Voici le texte de la curieuse ordonnance prise à ce sujet :

1. *Recueil des Franchises et Lois municipales des principales villes de l'ancien diocèse de Genève*, t. XIII des *Mém. de la Société d'hist. et d'arch. de Genève.*

2. 1538, 6 octobre. Réunion du Conseil d'Annecy : « Omnes burgenses et habitatores hujus ville Anessiaci, facientes ultra duas partes de tribus partibus hominum et totius communitatis predicte hujus ville Annessiaci et totam ipsam communitatem representantes, in aula magna domus dicte ville..., qui quidem omnes alta, intelligibili voce et *vulgari lingua* per me dictum notarium informati de constitucione officii scribe, secretarii atque receptoris computorum hujus communitatis... » (Arch. de la Haute-Savoie, E. 421.) — A Sallanches, la première délibération rédigée en français est du 10 août 1541.

1536, 13 mai. — **Ordonnance du Conseil de Berne sur la création des bailliages dans les pays récemment conquis, parmi lesquels ceux de Thonon et Ternier.**

Les commissaires... touchant les notaires ordonneront qu'en tous lieux, les actes publics se fassent à l'avenir en langue romande.

Il est de plus ordonné que chacun de nos baillis fera venir par devant lui tous les notaires de sa gouvernance, qu'il élira les plus idoines et les plus savans puis les assermentera, puis leur commandera de faire tous écrits en romand, sous le scel baillival, avec leurs signets. Et ne recourront plus les notaires aux signets de Rome, aux prêtres et clercs qui ne sont ordonnés pour écrire, voire auxquels il est défendu de se mêler à l'office de notaire, ains de s'en déporter [1].

A la fin de l'occupation française, Emmanuel-Philibert en rentrant en possession du duché de Savoie, s'empressa, dans l'un de ses premiers édits, de consacrer la substitution du français au latin dans les actes judiciaires en développant pour expliquer l'utilité de cette mesure les raisons suivantes :

Néanmoins parceque nous sommes bien informés, que plusieurs grands abus, et malversations se sont commis par le passé, parceque la pratique s'est exercée dans nos pais en langue latine qui n'étoit pas entendue de tous, ce qui contraignoit nos pauvres sujets de remettre tous leurs biens et facultés, même leur vie au pouvoir de certains praticiens, la pauvreté desquels ruinoit entièrement nos sujets ; notamment en ce que les enquêtes, et dépositions des témoins, étoient couchées en autre langue qu'elle n'étoient prononcées par les commissaires : de sorte que les volontés, et dépositions des témoins se treuvent dans cette translation de langage bien souvent mal exprimées, diversifiées, au très grand dommage de nos sujets et insurportable interests du public ; Nous, pour ces causes, et plusieurs autres bonnes considérations à ce nous mouvans, desirons sur tout d'abolir toutes mauvaises coûtumes, et mettre tel ordre en nos pais, que la justice soit administrée purement et sincèrement sans que, sous pretexte d'une obscurité de langage, le pauvre peuple soit induement travaillé, Nous avons par l'avis et délibération des gens de nostre Conseil statué et ordonné, statuons et ordonnons, que tant en nôtre Sénat de Savoye, qu'en tous autres Tribunaux, et Jurisdictions de nos pais, tous procés et procédures, enquêtes, sentences, et arrests, en toute matières civiles, et criminelles, seront faits et prononcés en langue vulgaire, et ce plus clairement que faire se pourra [2].

1. Vulliemin : *Le Chroniqueur. Recueil historique et journal de l'Helvétie romande* (Lausanne, 1836), p. 274.

2 Texte d'après les lettres patentes du 20 février 1560, relatives à l'érection du Sénat de Savoie, publiées dans Bally : *Recueil des édits... de Savoie* (Chambéry, 1679), page 6 ; celles du 11 février (publiées dans Duboin : *Raccolta delle leggi... della real casa di Savoia,* tome III, page 317), présentent quelques variantes de forme sans importance.

En exécution de ces lettres-patentes, le Style et Règlement du Sénat de Savoie, en date du 3 avril 1560, stipula, dans son article 370, que les notaires seraient tenus de rédiger leurs contrats « en langue vulgaire, le plus clairement que faire ils pourront, afin que les contractants puissent mieux entendre leurs affaires et négociations [1] ».

Chose curieuse, les plus embarrassés furent alors les gens de loi. Ils avaient conservé de leurs études dans les Universités, où l'on parlait surtout latin, l'habitude de penser et d'écrire en cette langue. Les traités de droit étaient d'ailleurs rédigés en cette langue et longtemps après l'exécution de l'édit de Villers-Cotterets, notamment au début du XVIIe siècle, le président du Sénat de Savoie, Antoine Favre, publia en latin son célèbre *Codex fabrianus* [2]. On vit alors au Sénat de Savoie, en exécution des lettres patentes d'Emmanuel-Philibert, les parties plaider en français et les magistrats rendre aussi en français leur arrêt : mais, pour faciliter l'intelligence de la cause, il sembla nécessaire dans certains cas de faire une traduction latine [3].

Toutefois l'usage du français dans les actes publics ne rencontra d'autre obstacle que l'emploi de l'italien dans les relations administratives qui unirent la Savoie au Piémont depuis qu'Emmanuel-Philibert avait transféré, à la fin du XVIe siècle, la capitale de ses états de Chambéry à Turin. Cette mesure de centralisation fut complétée au début du XVIIIe siècle par la suppression de l'antique Chambre des Comptes de Chambéry : pour calmer les susceptibilités de ses sujets de Savoie Victor-Amédée II décida que les lettres patentes et tous actes d'administration seraient, en Savoie, publiés en français, alors que l'on se servait de l'italien en Piémont [4]. Ces prescriptions furent exécutées : quand les Royales Constitutions furent imprimées en 1729 et en 1770, le texte italien fut accompagné d'une traduction française.

1. DUBOIN : vol. XXVII, p 8.

2. *Codex Fabrianus Definitionum forensium et rerum in sacro Sabaudiae senatu tractatarum... auctore et collectore.* A. FABRO, (Francfort, 1608).

3. « Extractum ordinantie domini de Balland, traductum ex idiomate gallico in latinum ad majorem intelligentiam rellationis. » Ordonnance datée du 24 mars 1567 rendue par G. Balland, sénateur au Sénat de Savoie, dans le procès intéressant Georges de Charanzonnai et Jean de La Balme. (*Mém. Société savoisienne histoire Chambéry*, t. XXXII, p. LXXXVII)

4. 1720, 27 janvier. Billet royal à la Chambre des Comptes de Turin : « Vogliamo inoltre che occorrendovi di fare decreti, ordinati et atti tanto per cause di detti stati di Savoia che delle valli nelle quali si pratica la lingua francese, quelli facciate in detta lingua, dispensandovi di farli nell'italiana. » (DUBOIN : vol. IV, p. 615.)

Après la Restauration, la Savoie eut à se défendre contre les tentatives de la Cour de Turin d'user, en matière administrative, de la langue italienne. Quand, après le Statut, les populations, purent faire entendre leurs protestations, les députés savoyards surent manifester avec esprit leur volonté de faire respecter leur langue. Un voyageur très perspicace nous a laissé à ce sujet une curieuse relation bien peu connue. « Les Savoyards, nous apprend Jottrand, l'un des chefs du parti libéral belge qui vint étudier vers 1850 le régime parlementaire en Piémont, les Savoyards avaient résisté énergiquement à la tentative de les italianiser par le *Statuto*. Leur premier succès avait été pour le maintien de leur langue dans les débats parlementaires. La première fois que les députés savoyards avaient voulu prendre part à ces débats, les plus indépendants s'étaient servi du français qui est leur langue. Les ministres avaient affecté de ne pas répondre à ces orateurs, comme si leurs discours ne comptaient pas. Les ministres avaient aussi suscité quelques représentants de la Savoie consentant à s'exprimer en italien : et c'est aux discours de ceux-là seulement qu'ils avaient répondu. La seconde fois, les orateurs s'exprimant en français avaient sommé les ministres et les orateurs du parti ministériel de compter leurs raisons pour quelque chose. Les ministres cette fois avaient consenti à leur répondre, mais en italien. A la troisième fois, les Savoyards avaient obtenu que les ministres s'exprimassent eux-mêmes en français quand ils répondaient à des orateurs savoyards [1]. »

Il y eut d'ailleurs, en Savoie même, des protestations nombreuses contre l'emploi de l'italien en matière administrative. On fit remarquer que l'article 62 du Statut avait maintenu l'emploi de la langue française dans les provinces du royaume de Sardaigne où elle était la langue nationale et qu'il y avait, de la part de l'autorité, obligation d'en faire usage. Aussi, dans sa séance du 21 octobre 1851, le Conseil divisionnaire d'Annecy — qui représentait alors notre Conseil général actuel — demanda à l'unanimité que les communications gouvernementales fussent écrites en français et engagea les communes à refuser celles qui leur seraient faites en langue italienne [2].

Max Bruchet.

1. Jottrand : *D'Angers à Gênes* (Bruxelles, 1854), p. 312.
2. *Procès-verbal des délibérations du Conseil divisionnaire de la Division administrative d'Annecy* (Annecy, 1851), p. 75.

ÉPISODES DE LA RÉVOLUTION A ALBY

M. Rassat, instituteur honoraire, membre du Comité départemental des recherches sur la vie économique de la Révolution, a récemment adressé à ce Comité le texte de documents qu'il a découverts et copiés aux archives d'Alby. Nous extrayons de sa communication trois pièces particulièrement curieuses. La dernière notamment complète ce qui avait été dit précédemment (par le chanoine Mercier dans ses *Souvenirs historiques d'Annecy*, p. 488), sur le mouvement insurrectionnel d'Annecy, que son chef, de La Fléchère, lieutenant-colonel au service du roi de Sardaigne, paya de sa tête la nuit du 23 août 1793. Nous remercions M. Rassat de son zèle à l'exploration des archives de la région d'Alby qui lui ont déjà donné d'importants documents inédits.

Election du député et de ses suppléants à l'Assemblée des Allobroges.

Du 12 octobre 1792, l'an premier de la liberté et de l'égalité. Plusieurs habitants citoyens ayant demandé une convocation primaire en assemblée générale, la municipalité de la commune d'Alby en a fait la proclamation lue et affichée, etc. 120 citoyens votants se sont réunis à 9 h. du matin dans l'église paroissiale au son de la principale cloche.

Il a été prononcé à l'unanimité que tout devait être fait à haute voix et par acclamation.

Quelques citoyens ayant développé les objets importants sur lesquels le Peuple rassemblé devait émettre son vœu, il a été arrêté :

1° Que la commune abhorrait le mot de gouvernement exercé jusqu'à présent et proscrivait à jamais les rois et les tyrans ;

2° Que la commune adoptait le règne de la liberté et de l'égalité et il a été de suite prononcé avec enthousiasme le serment de vivre libre ou mourir ;

3° Que pour éviter toute commotion politique et pour n'être jamais asservi sous aucune puissance ni permettre à des ambitieux de se rendre maîtres du pays, la commune a unaniment demandé son incorporation et de faire partie intégrante de la République Française.

Ce vœu émis à l'unanimité et avec les transports de joie, le président ayant fait faire silence, a invité les votants d'émettre privativement son opinion et de les combattre successivement. Personne n'a fait d'opposition : au contraire, l'assemblée a de nouveau consacré son sentiment unanime par des cris d'allégresse en témoignant sa reconnaissance à la générosité française.

La commune a ensuite nommé à l'unanimité Reinier Jean-Pierre, député aux Etats de la Savoie convoqués à Chambéry, chargé d'y porter ses vœux et de prendre part en son nom à tout ce qui serait proposé, délibéré, arrêté.

Deux suppléants ont été élus.

Après qu'un citoyen zélé a prononcé un discours pour prévenir le peuple de se garantir des factions, des intriguants et des agitateurs en se réunissant tous pour le maintien du bon ordre et de la cause commune, l'assemblée a couvert le discours de ses applaudissements et a répété le serment de « vivre libre ou mourir ».

Signé : Paris, président, doyen d'âge ;
Joseph-Marie Baud, notaire, f. f. de secrétaire [1].

Déclaration des citoyens Bouvard et Thomé, curé et vicaire d'Alby, pour prestation du serment civique du 17 mars 1793.

Nous, officiers municipaux, le maire absent du bourg d'Alby, certifions que nous étant rendus au presbytère dudit Alby pour demander le serment purement civique des citoyens Bouvard et Thomé, curé et vicaire dudit lieu, exigé par les lois de la Convention nationale, ils nous ont répondu qu'ils étaient disposés à le prêter, bien entendu qu'ils exceptaient tous les objets spirituels que ce serment pourrait renfermer, et qu'ils entendaient par ce mot de liberté contenu dans le dit serment seulement qu'il était permis de faire tout ce qui ne nuisait à personne, tout ce qui n'était point contraire à la religion catholique, apostolique et romaine, et aux commandements de Dieu et de l'église ; et par cet autre mot d'égalité que tous les hommes avaient le droit de parvenir aux charges moyennant les talents, la vertu et le mérite ; — qu'ils reconnaissaient de plus que le pape avait une primauté de juridiction et d'honneur sur toute l'église dont ils ne s'écarteraient jamais, qu'il en était le chef visible et vicaire de Jésus-Christ sur terre ; — que les évêques qui sont au dessus des simples prêtres et qu'ils n'en reconnaîtraient jamais aucun, à moins qu'ils ne fussent approuvés par le souverain pontife.

Sur l'exposé ci-dessus, nous leur avons répondu que nous ne l'entendions pas différemment et que c'était dans ce sens que nous exigions ce serment d'eux. En conséquence ils nous ont promis de le prêter dans le sens exposé et non autrement. En foi de quoi nous avons signé le présent le dix-sept mars mil sept cent nonante-trois. Ils prêteront ledit serment *dimanche prochain.*

Seulement ont *signé :* Bouvard, curé ; Thomé, vicaire.

Fête nationale du 10 août 1793.

Ensuite de l'invitation circulaire du Directoire de ce district tendant à députer un membre de chaque paroisse pour se rendre le neuf du courant en la ville d'Annecy pour participer et prendre part au nom de sa commune à la fête nationale qui se célébrera le lendemain dix du courant dans toute l'étendue de la République, le procureur de la commune ouï, a député et

1. C'est à peu près certain que ce dernier est l'auteur du discours.

députe le citoyen Joseph Marie Baud, qui de retour devra venir rendre l'accolade et le baiser fraternel qui lui aura été donné.

Procès-verbal sur les Brigandages arrivés sur Alby le 23 août 1793.

Le vingt-six août mil sept cent quatre-vingt-treize, et l'an second de la République française, la municipalité d'Alby constituée en assemblée sous la présidence de Jean-Pierre Reinier, maire, le procureur de la commune ouï, il a été arrêté de dresser procès-verbal sur les Brigandages auxquels se sont portées les communes voisines contre le présent Bourg d'Alby.

Conséquemment ladite municipalité porte à la connaissance du Directoire du département que vendredi proche passé vingt-trois du courant, entre cinq et six heures du matin, il est descendu au présent bourg d'Alby une foule de monde des communes d'Allèves, Gruffy, Mûres, Vieux, Balmont, Chapeiry, Saint-Sylvestre, armés de fusils, sabres, pistolets, tridents et bâtons.

A la tête de ces brigands qui criaient : Vive le roi Sarde ! Crève la République ! marchait le dénommé avocat Dubelair, sabre en main. A quelque distance suivait sous même armement le ci-devant sergent [1] royal Joseph Thomé, sous-commandant, qui, brandissant son arme, animait cette cohue affreuse que fermait le ci-devant chevalier de Songy cadet.

Arrivé sur la place, ledit Dubelair avec le dénommé Louis Carteron, procureur de la commune de Balmont, s'adressa au citoyen Jean-Fois Bourgeois, procureur de la commune d'Alby et dit : *Jubiles* [2]. Maire et officiers municipaux se sont sauvés [3]. Ainsi, en qualité de procureur, voyer à faire de suite donner l'étape à mes bourgeois, leur ayant répondu que dès qu'on était retombé sous le joug piémontais il n'avait plus de charge.

Dubelair se rendit chez le citoyen Bourgeois sous étapier républicain, qui, s'étant trouvé absent, Françoise Blanchet, sa femme, fut forcée de leur livrer deux barils de vin dont Dubelair, en qualité de commandant lui fit un bon, que ledit Bourgeois a déjà transmis au Directoire.

De là, partie de cette troupe se rendit à la cure à l'effet d'y saisir le curé et le vicaire, criait-elle. Ne les y ayant pas trouvés, elle se contenta d'emporter deux pains et commit quelques petits dégâts.

Une autre partie se porta au ci-devant château de Montpont [4] et voulait avoir du vin, mais on ne leur donna que deux pains.

Une partie se rendit chez le citoyen Jean-Pierre Reinier, maire du présent lieu. S'adressant à Jeanne Bally, sa femme, lui dit : Si dans la minute vous vous refusez encore de sonnez, le bourg d'Alby est en cendres.

Et de suite un autre groupe arrive que conduit Pierre Richon à la municipalité pour se faire restituer les fusils qu'on leur avait saisis par ordre

1. Huissier.
2. Lu ainsi et compris : Sonnez le tocsin.
3. Là, il y a certainement une lacune. D'ailleurs l'original est écrit précipitamment. Aussi ratures et surcharges y abondent.
4. Le propriétaire de Cormand venait d'être emprisonné à Chambéry.

du Directoire. Les portes ouvertes ils emportent de force non seulement leurs fusils mais encore tous ceux de la municipalité.

Toute cette canaille criait qu'elle n'en voulait qu'aux Maire, curé, vicaire, juge de paix, à son greffier et audit Jean Bourgeois qu'elle voulait garoter et dont elle voulait avoir les têtes.

Descendu de la municipalité, Dubelair cria : Voici la maison de Pierre Reinier [1], il faut l'arrêter. A ce bruit celui-ci se sauva ; on le poursuit, on lui tire deux coups de fusils. Delà se rendit à la chambre du citoyen Louis Gruffy, greffier de judicature de ce canton, et fit sauter les portes de son placard où elle s'empara des pistolets qu'on avait saisis rière Allèves par ordre du Directoire de ce district.

La matinée se passa en cris et hurlements jusqu'à sur les dix heures que passant par Alby le citoyen Garbillon, homme de loi, annonça l'heureuse défaite du malheureux Lafléchère. A cette nouvelle Dubelair comme paralysé, fut interdit et sa troupe muette un instant, mais animée par Songy et le ci-devant Claude d'Orlier, qui criait : Poursuivez votre pointe ; c'est un conte dont on veut nous endormir. Et à l'instant on poursuit fort pistolet, sabre en main ledit Garbillon, qui, heureusement bien monté, avait gagné du chemin.

*
* *

Suivent les noms des contre-révolutionnaires par commune. J'inscris ci-après le contingent de chacune :

Alby, 2 ; Viuz, 7 ; Saint-Sylvestre, 2 ; Gruffy, 4 ; Allèves, 4 ; Mûres, 5 ; Balmont, 5 ; Chapeiry, 2. Total : 31.

Suivent les signatures ou marques de la municipalité.

Certifié conforme à l'original conservé aux archives d'Alby que j'ai eu en communication.

A Gruffy, le 12 février 1905.

RASSAT, *instituteur honoraire.*

UNE FÊTE RÉPUBLICAINE A SALLANCHES

en 1792

On sait que dans la nuit du 21 au 22 septembre 1792, les troupes de la République, sous la direction de Montesquiou, envahirent la Savoie : l'occupation française se fit sans coup férir et quelques jours après, le général en chef pouvait écrire au Ministre de la guerre « La marche de mon armée est un triomphe ; le peuple des campagnes et celui des villes accourt devant nous ; la cocarde tricolore est arborée partout ; les applaudissements, les cris de joie, accompagnent tous nos pas [2] ».

1. Le maire.

2. FOLLIET : *Documents relatifs à la Réunion de la Savoie à la France en 1792*, Annecy, 1879, p. 6, ch. III.

Cette explosion d'enthousiasme guida un mois plus tard les délibérations des députés des différentes communes de la Savoie qui émirent, à la quasi-unanimité, le « vœu général de la Nation des Allobroges libre et indépendante d'être réunie à la Nation française pour en faire partie intégrante ».

La Convention, dans sa séance du 27 novembre 1792, prononça l'Annexion de l'ancien duché de Savoie qui forma alors, sous le nom de Mont-Blanc, le 84e département français. On connut cette décision à Chambéry le 3 décembre au matin : aussitôt des réjouissances furent o données par l'Assemblée nationale des Allobroges. Il fut décidé par acclamation qu'il serait « célébré sans délai dans toutes les communes du département du Mont-Blanc une fête civique à laquelle tous les citoyens de chaque commune devront assister ».

Voici le programme inédit de l'une de ces fêtes préparée le 7 décembre 1792 par la municipalité de Sallanches, qui, par surcroît, enjoignit à « tous les citoyens d'illuminer leurs fenêtres ledit jour (8 décembre) dès la tombée de la nuit, à peine du châtiment comme renitens ».

Programme d'une fête civique en réjouissance de l'incorporation de la Savoie à la République française comme 84me département.

Samedy 8 décembre an premier de la République
à 3 heures apres midy.

La municipalité s'assemblera au son de la grande cloche et se rendra avec les cytoiens à l'eglise de S. Jacque [de Sallanches] où sera chanté le *Te Deum*.

Deux pièces de canon placés dans l'endroit le plus convenable tireront de quart d'heure en quart d'heure.

Après le *Te Deum*, la municipalité reviendra à la maison commune où commencera la marche.

La cérémonie commencera par la présentation que les gardes nationaux feront à la municipalité de leur bannière. Le maire la décorera d'une cravate aux trois couleurs. On partira dans cet ordre :

Marche.
Tambours.
Un chef de grenadiers.
Douze grenadiers en bonnet mais sans armes.
Quatre jeunes gens habillés en blanc avec une ceinture tricolore.
Ils porteront des devises au haut des piques.
Un groupe de jeunes filles en blanc, les cheveux tombant en boucle.
Une troupe d'écoliers, enfants, etc.
Un d'eux portera une pique surmontée d'un bonnet rouge et d'une devise.
La banniere tricolore escortée de deux gardes nationaux armés de piques.

La musique.
La Municipalité.
Une troupe de vieillards.
Un chef de grenadiers.
Douze grenadiers nationaux sans armes.
Le peuple.

—

Marche.

En sortant de la place par la rue des Passerans le pied de ville et la Grande rue, arrive sur la place, on se partagera en deux lignes pour former un grand rond, la municipalité au centre On chantera l'hymne marseillaise *Aux armes Cytoiens.* On attachera les devises à la façade de la maison commune.

La musique se répandra sur la place où l'on dansera, en cas de pluie à la maison commune.

Illumination à toutes les fenêtres pendant la soirée.

Signé : M.-J. CHENEY, maire ; VULLIET, procureur de la commune ; BONNEFOY, secrétaire de la municipalité.

(Registre des délibérations, aux Archives de Sallanches.) Max B.

GLANES

Nécrologie. — *6 mars* — Mort à Moûtiers de l'architecte Borrel, né le 22 août 1822 ; historien et archéologue, il a publié en 1884 *Les Monuments anciens de la Tarentaise,* puis en 1901 l'*Histoire de la Révolution en Tarentaise.* Il était chevalier de la Légion d'honneur. (V. *Les Alpes,* n° 21.)

Dénombrement de 1906. — *Personnes ayant passé la nuit du 3 au 4 mars dans la ville d'Annecy :*

POPULATION	1906			1901	DIFFÉRENCE pour 1906
	CANTON nord	CANTON sud	POPULATION totale	POPULATION totale	
Agglomérée.....	7.130	3.524	10.654	10 465	+ 189
Eparse.....	670	236	906	626	+ 280
TOTAUX...	7.800	3.760	11.560	11.091	+ 469
Comptée à part...	1.609	850	2.459	2 658	— 199
TOTAUX GÉNÉRAUX.	9.409	4.610	14.019	13.749	+ 270

L'état récapitulatif sommaire du dénombrement de 1906 accuse 1,004 maisons et 3,628 ménages dont 655 maisons et 2,425 ménages pour Annecy-nord et 349 maisons et 1,203 ménages pour Annecy-sud.

D'après le tableau comparatif ci-dessus avec le recensement de 1901, l'on constate pour Annecy une augmentation globale de 270 habitants, de 469 si l'on ne tient compte que de la population sédentaire (éparse et agglomérée).

Annecy-nord gagne en population agglomérée 335 habitants et 225 en population éparse ; Annecy-sud perd 146 en population agglomérée et gagne 55 en population éparse.

Enfin la population comptée à part qui comprend la garnison, les élèves internes des lycées, les membres des communautés religieuses, les ouvriers étrangers

à la commune, les détenus et les hospitalisés, accuse une augmentation de 64 habitants pour Annecy-nord et une diminution de 263 pour Annecy-sud.

Au total, Annecy-nord gagne (population comptée à part non comprise) 560 habitants et Annecy-sud en perd 91.

Statistique (suite) 1901. *Budget départemental en 1900 :*

Recettes	*Savoie.*	*Haute-Savoie.*
Revenus des propriétés	9.917 58	8.093 84
Subventions, dons, legs et divers	812.488 43	571.825 07
Centimes	825.513 29	799.935 42
Aliénation de propriétés	176 88	829 39
Réalisations sur emprunts	133.575 »	184.400 »
Total général	1.780.671 18	1.565.083 72
Dépenses		
Personnel des préfectures et sous-préfectures suppléments au fonds d'abonnement, subventions aux caisses de retraite et secours.	54.660 »	13.821 »
Propriétés et entretien	45 657 42	22.097 34
Locations	27.531 97	36.739 75
Réparations	141 98	478 98
Mobilier	3.976 »	3.640 94
Routes et chemins	772.969 02	515.659 92
Instruction publique	15.190 84	19.957 59
Aliénés	120.518 43	103.312 89
Enfants assistés	62.224 76	76.763 53
Enfants du premier âge	19.664 11	21.375 37
Assistance médicale	73.370 83	64.225 81
Pension aux infirmes et incurables indigents.	3.279 90	1.910 66
Assistance diverse	12.369 06	38.922 52
Encouragements aux sciences, lettres et arts.	4.601 35	4.943 15
Encouragement à l'agriculture, etc	28.058 41	14.630 54
Cadastre	12.833 93	13.990 91
Service de la dette	401.378 68	380.459 41
Subventions aux entreprises d'intérêt général.	71.175 »	171.800 »
Dépenses diverses	40.919 38	47.399 07
Total des dépenses	1.770.521 07	1.554.102 91
Reliquat de 1899	367.290 10	212.346 25
Total des recettes	2.147.161 28	1.777.430 07
Reliquat de 1900	377.440 21	223.327 76
Dette départementale	4.837.155 02	3.540.451 »
Dette des communes	14.961.371 »	10.565.862 »

Propriétés et finances de l'Etat, p. 221, 309, etc. Propriétés bâties : Savoie, maisons 69,633, usines 1,624, valant 10,007,804 fr. avec un revenu de 7,304,799 fr. 30 ; Haute-Savoie, 70,109 et 1,301, valant 8,358,849 fr., revenu 6,159,362 fr. 55. Patentés : 8,766 et 9,813 ; valeurs locatives, 6,031,986 fr. et 3,502,624 fr. Contributions directes : Savoie, 4,178,127 fr. 16 ; Haute-Savoie, 3,563,706 fr. 01. Enregistrement, domaines et timbres : 2,710,150 fr. 83 (67e rang) et 2,306,839 fr. 25 (71e). Centimes additionnels dép. 1900 : 73 fr. 99 et 83 fr. 45. Octrois : produit net : 738 fr. 10 et 431 fr. 74.

Banque de France. En 1902, Annecy occupait, au point de vue de l'importance des opérations le 49e rang avec un chiffre de 47,300,400 fr. Chambéry n'occupe que le 88e avec un peu plus de 21 millions. Thonon a un mouvement de capitaux s'élevant à 2,402,433 fr.

Epargne, mutualité, 1900. Mouvement des opérations des caisses d'épargne privées : nombre de caisses, S. 4, Hte-S. 3 ; livrets, S. 14,018, Hte-S. 13,743 ; intérêts alloués, S. 220,709 fr., Hte-S. 185,133 fr ; versements, S. 6,405, Hte-S. 6,264. Caisse nationale : versements, S. 3,747,453 fr., Hte-S. 2,809,873 fr.; remboursements, 3,127,820, et 2,591,906 fr.

En 1901, en Savoie, 2,437 mutualistes ont versé 4,462,400 fr.; en Hte-Savoie, 3,170 en ont versé 3.744,800 fr.

C. M.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Archéologie, histoire et littérature.

Academie chablaisienne. — T. XV. Travaux : Actes concernant les familles de Marclaz, de Seyssel ; fragment de la cuirasse gauloise de Fillinge ; trouvaille de monnaies d'Henry VI, roi des Romains, près de Féternes ; extraits des registres de la municipalité de Thonon sous la Révolution ; admodiation des moulins de Coudrée (1694) ; acte de vente du château de Larringe (1439) ; lettre de l'abbé Aiazza ; extr. des patentes de Savoie concernant Evian (XVIIe s.). Mémoires : J. Guyon : *Extraits des Registres de Délibérations du Conseil de Thonon* (1700-1714). A.-J. Vernaz : *L'Instruction primaire dans le canton de Thonon.* — T XVI. J. Guyon (suite). — T. XVII. Travaux : Tombeaux romains près de Vérancy ; les bourgeois d'Allinges (1741) ; testament d'Etienne Prévost (1662) ; pierre sculptée d'Anthy et de Larringe ; adresse de la municipalité de Thonon au roi de Sardaigne ; antiquités romaines de Tully ; lettres de Gerbaix de Sonnaz (1662). Mémoires : A. Folliet : *Le commandant Chappuis* (1767-1851). A. Duplan : *Un manuscrit du chan. Louis Grillet ;* sa vie pendant la Terreur, son séjour en Italie (intéressant).

Académie de Lyon. Mém. 1903. 3e s. — T. VII. U. Chevalier : *Autour des origines du Suaire de Turin.*

Académie salésienne. Mém. et docum. — XXV, 1902. N.-V.-L. Albert : *Vie de M. l'abbé Jean Mercier,* suivie d'une *Etude spéciale des Souvenirs historiques d'Annecy.* J.-M. Chevalier : *Monographie de Reignier,* 2e p., La Commune, avec une carte. — XXVI, 1903. P.-M Lafrasse : *Etude sur la liturgie dans l'ancien diocèse de Genève* (étudie dans sa bibliographie les quatre bréviaires conservés à la Bibliothèque d'Annecy et les rituels imprimés dans la même ville). — XXVII, 1904. Lafrasse : *Id.* (suite). — Id. : Visites faites dans les prieurés de St-Victor de Genève, de Contamine-sur-Arve, du Rosay, du Bourget et de Conzieu. J.-F. G. : *Visites pastorales des paroisses du diocèse de Genève (1411 à 1518),* avec tableau récapitulatif. J.-M. Lavorel : *La Révolution et le Clergé en France et en Savoie* (1789-1800). J.-F. G. : *Obituaire des Cordeliers de Genève du XIVe au XVIe s.* N. Albert : *Testament du Président Antoine Favre.* J.-F. G. : *Liste des Papes, etc., originaires de Savoie, etc.* — XXVIII. J.-F. Gonthier : *Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps, précédé d'une notice sur cette abbaye* (important pour les familles et les noms de lieux).

Académie des sciences, etc., de Savoie. 4e s. — T. IX. A. Perrin : Note sur des plats d'étain ; fouilles de Voglans ; monnaies romaines. Général Borson : Notices nécrologiques sur le général Ménabréa (1809-1896) ; le contre-amiral Victor Arminjon (1830-1897) ; Victor Barbier (1828-1898) ; éloges du Dr Cafle et d'Alexis de Jussieu (1827-1899). A. Perrin : Station romaine de Labisco (Les Echelles) ; commanderie de St-Jean de Jérusalem ; chronologie. J. Mailland : Les Savoyards et l'église du St-Suaire. F. Descotes : Eloge de Claudius Bernard. — T. X. 1903. F. Descotes : Eloges de Hippolyte Lachat, ingénieur des mines, né à Cruseilles le 24 août 1829, élève au Collège Chappuisien, mort à Chambéry le 4 janvier 1901 et de Ernest Arminjon (1828-1901). A. Perrin : Station de St-Saturnin (près de St-Alban), époque de la pierre polie. F. Descotes : Les Emigrés en Savoie, à Aoste et dans le pays de Vaud (1790-1800), d'après des documents inédits, registres de paroisses, archives départ., listes des émigrés ; v. la Terreur à Annecy, les suites de l'affaire de Thônes. Abbé S. Truchet : La Cathédrale de St-Jean-Baptiste à St-Jean de Maurienne. C. M.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

9529. — Annecy. Imprimerie Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 4 avril 1906.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président s'exprime ensuite en ces termes :

« L'année a commencé pour notre Société sous d'excellents auspices. Le chiffre de ses membres effectifs atteint maintenant cent six et dépasse par conséquent de plusieurs unités le nombre atteint par elle en 1852, lors de sa fondation, et qui n'avait pas été dépassé depuis. Aussi est-il juste, Messieurs, de ne pas oublier dans ce jour de prospérité ceux qui se sont dévoués pour elle et dont les travaux ont assis sa réputation. Nous enverrons donc un hommage ému d'abord aux disparus, aux ouvriers de la première heure, dont le nom est inséparable du sien ; ensuite à ceux dont l'activité lui a été précieuse à plus d'un titre. Parmi eux, laissez-moi vous citer seulement deux noms : celui si vénéré de M. Camille Dunant, qui a présidé si longtemps à ses destinées et que notre affectueuse insistance n'a pu retenir à sa tête, et celui d'un de ses plus anciens collaborateurs qui illustre maintenant, avec autant d'éclat que de dignité le barreau savoisien : j'ai nommé M. François Descôtes, président de l'Académie de Savoie. Aussi, comme un faible hommage rendu à ses services passés et à ceux qu'il ne cesse de rendre encore à son pays qu'il sait honorer par l'élévation de son patriotisme et ses talents d'historien et d'orateur, je propose respectueusement à vos suffrages l'élection de M. François Descôtes comme membre d'honneur de la Société Florimontane. C'est en même temps un moyen de rendre plus étroits les liens familiaux qui l'unissent depuis si longtemps à sa voisine qui tient dans notre fédération intellectuelle une place si haute et si appréciée.

« Mais notre satisfaction serait incomplète, Messieurs, si nous ne joignions à son nom celui de deux de ses collaborateurs que l'on compte aussi parmi les membres les plus éminents de celle-ci : je veux parler de M. le général Borson,

son ancien président, dont vous vous rappelez avec émotion, j'en suis sûr, le beau discours qu'il prononça au congrès d'Annecy, et de M. Courtois d'Arcollières, son distingué secrétaire perpétuel. »

Cette proposition est adoptée par acclamation.

Le Président fait part à la Société de la très haute distinction qui vient d'être accordée à M. Auguste Terrier, secrétaire général du Comité de l'Afrique française, nommé chevalier de la Légion d'honneur, en récompense de l'infatigable activité qu'il a consacrée à la cause patriotique de notre colonisation africaine. Notre compatriote a été chargé de missions au cours desquelles il a pu faire apprécier son intelligente initiative et la justesse de ses observations. En ce qui concerne la Florimontane, tous ont lu avec le plus vif intérêt la remarquable biographie du capitaine Baud que M. Terrier vient de publier dans la *Revue savoisienne*.

La Société adresse au nouveau légionnaire ses plus sympathiques félicitations.

Le Président donne lecture d'une requête qui serait adressée à la municipalité dans le but d'attirer l'attention du Conseil municipal sur la nécessité urgente de parer au danger qui menace nos riches collections en raison de la multiplicité des feux allumés journellement dans toutes les parties de l'Hôtel-de-Ville, l'un d'eux ayant déterminé un commencement d'incendie le 23 mars dernier dans la salle de la Savoie historique.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

J. Corcelle : *Une très vieille Académie* (La Florimontane), Chambéry, 1905. (Don de l'auteur.)

Cartaillac et Breuil : *Les Peintures et Gravures murales des cavernes pyrénéennes*. (*Anthropologie*, t. XV et XVII, 1905). (Don des auteurs.)

A. Favre : *Abrégé de la Pratique judiciaire et civile*, 1 vol. in-12, Annecy, 1669.

Histoire manuscrite de Savoie depuis Humbert aux Blanches-Mains. (Dons de M. Philippe.)

Il est procédé ensuite au vote sur les candidatures présentées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin :

MM. Dr Galley, J. Barut, L. Dépollier, Ph. Guinier, Deschamps, Favre-Lorraine sont proclamés membres effectifs de la Société.

M. Bruchet présente la candidature de M. Croyn, directeur des Contributions indirectes de la Haute-Savoie.

Le Conservateur du Musée lit une lettre de notre collègue M. d'Orlyé qui met à la disposition du Musée, les fragments d'une inscription gallo-romaine recueillie lors de la démolition récente de la chapelle de saint Bernardin à Menthon.

Le Président adresse à M. d'Orlyé les vifs remerciements de la Société pour le soin qu'il a apporté à la préservation de ces débris fort intéressants pour l'histoire locale.

M. Désormaux lit une communication sur l'agglutination de l'article dans les parlers de Savoie, qui paraîtra prochainement dans la *Revue de Philologie*.

M. Serand rappelle que, dans sa séance du 22 mai 1868, la Société florimontane, sur la proposition de Revon, émit le vœu de voir aménager les Gorges du Fier au moyen d'une galerie et établir en outre un chalet-restaurant à la station de Lovagny.

L'idée fut mise à exécution par MM. Vallin, Blanchet et Grandchamp, et le procès-verbal de la séance florimontane du 31 août 1869 rappelait que l'idée première a pris naissance dans le sein de cette Société.

En conséquence, au cas où la Société des Gorges ferait placer une plaque commémorative à l'entrée des galeries, M. Serand demande que la Florimontane émette le vœu qu'il soit rappelé que celle-ci a eu la première idée de l'aménagement actuel de cette curiosité naturelle.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 2 mai 1906.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire fait part des dons faits au Musée :

1° Par M. Norbert Dunoyer, de Juvigny, de quatre petites pièces en bronze, 2 *Valentinien*, 1 *Constantin le Jeune*, 1 *Tetricus*, trouvés à Ville-la-Grand, dans le jardin de M. Mossus.

2° Par M. le curé des Houches, de quatre deniers d'argent de Genève, (XIIIe s.) de style barbare ℣ PETRVS et ℟ GENEVAS, et d'une jolie hache néolithique en amphibolite provenant, comme les précédents, de Chaumont.

Au sujet de ce dernier objet M. Marteaux fait remarquer

que l'outil a été retaillé postérieurement à sa fabrication et doit être reporté à la fin du Néolithique, peut-être au commencement de l'époque du Bronze.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Spon : *Inscriptions antiques.*
Manuscrit sur l'Histoire de France. (Dons de M. Ch. Philippe).

Le Président donne lecture des lettres de remerciements adressées à la Société par MM. Descôtes. Courtois d'Arcollières et le général Borson, à la suite de l'élection de nos savants confrères de l'Académie de Savoie, au titre de membres honoraires de la Florimontane.

Il est procédé ensuite au vote sur la candidature proposée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin M. Croyn est proclamé membre effectif de la Société.

M. Marteaux mentionne en ces termes la trouvaille de trois haches en pierre polie non encore signalées et perdues : « A Cruseilles, au lieudit à la Bergerie, M. A. Morand, cantonnier à Saint-Martin, en rectifiant dans sa jeunesse, en 1871, un chemin pour le compte de son patron, ramassa une petite hache en pierre polie de couleur gris verdâtre qu'il rejeta ensuite dans l'empierrement. Les frères Challut, des Ollières, se rappellent avoir vu en possession de leur famille originaire d'Evires, une hache de même nature. longue de 0^m80, de couleur verdâtre. A la Balme de Sillingy, sur la montagne d'Age, au-dessus du mas de Malpierre, M. Favre, de Rossy, trouva, il y a plus de vingt ans, dans des broussailles, une hache en pierre dure polie comme du marbre et de couleur jaunâtre ; son tranchant était bien conservé et la partie opposée ou talon était comme taillée pour la préhension. »

Il ajoute que deux ou trois haches, cette fois en bronze, ont été trouvées dans un creux de rocher, près de la cascade de la Borbannaz, en 1901, par les propriétaires du moulin ; l'une d'elles doit être encore en possession de M. Pierre Jeannin, à Frangy.

Le Conservateur du Musée annonce que la municipalité a décidé le transfert du Musée lapidaire au Palais de l'Isle et que le Ministre des Beaux-Arts dans le but d'utiliser ce monument pour l'installation de collections archéologiques a ajouté une somme de 100 fr. à celle votée par le conseil municipal pour la nouvelle installation.

M. Marteaux fait remarquer à la Société qui a toujours montré la plus grande sollicitude en vue de l'accroissement des richesses du Musée, que ce transfert pourrait compromet-

tre la conservation de plusieurs de ces intéressants débris. Il demande en conséquence qu'on veuille bien l'autoriser en compagnie de l'un des vice-présidents, à faire une démarche près de M. le Maire pour lui exposer les inconvénients de cette décision.

La Société adopte à l'unanimité cette proposition.

Sur la motion de M. Bruchet, le vœu suivant est adopté :

« La Société Florimontane,

« Considérant la rareté des édifices de la période romane dans la Haute-Savoie ;

« Considérant que le clocher d'Annecy-le-Vieux est l'un des types les plus curieux du XIIe siècle subsistant dans le département, que l'intérêt de ce monument est encore rehaussé par l'emploi des matériaux romains qui ont servi à sa construction ; que l'on remarque notamment à l'intérieur du soubassement une belle inscription dédiée à Jupiter ;

« Considérant le mauvais état des murailles de cet édifice et la nécessité d'une prompte restauration ;

« Considérant que le classement du clocher d'Annecy-le-Vieux parmi les monuments historiques complèterait l'œuvre de la Direction des Beaux-Arts qui n'a pas encore protégé de monuments religieux dans la région d'Annecy ;

« Emet le vœu que le clocher d'Annecy-le-Vieux soit classé parmi les monuments historiques et soit de la part du Gouvernement l'objet d'une sollicitude aussi vive que le Palais de l'Isle et le Château d'Annecy dont l'habile restauration a été si vivement appréciée. »

M. Gonthier a pu consulter dans les archives de la ville un rouleau de reconnaissance daté de 1384 par la lecture duquel il a pu restituer le véritable nom du cardinal de Brogny « Mermeti Fraczon ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 6 juin 1906.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président rend compte de la visite qu'il a faite en com-

pagnie de M. Bruchet, vice-président, à M. le Maire et donne lecture du rapport rédigé au nom de la Société au sujet du transfert du Musée lapidaire au Palais de l'Isle.

Parmi les documents du vieil Annecy, les plus intéressants sont sans contredit les inscriptions gallo-romaines et les débris d'architecture du Musée lapidaire. Ces monuments proviennent en grande partie de la plaine des Fins, où s'éleva la ville antique et complètent heureusement les richesses déjà considérables des collections communales dont on s'est plu si souvent à faire l'éloge. La municipalité d'Annecy, imitant en cela Lyon et d'autres grandes cités, a accédé en 1856 au désir d'Eloi Serand et des membres de la Société Florimontane, — qui venait alors de se fonder, — et n'a pas hésité à abriter sous les portiques de l'Hôtel-de-Ville ces reliques d'un passé lointain qui offrent aux savants français et étrangers un intéressant sujet d'études.

Actuellement, il est question de faire opérer incessamment le transfert de ce Musée lapidaire : la Florimontane, gardienne naturelle de ces collections, qui sont en partie sa propriété, a cru devoir à ce sujet présenter les observations suivantes.

Le Musée lapidaire comprend deux séries d'objets bien distinctes relatives l'une à la période gallo-romaine, l'autre au moyen âge.

Les portiques sous lesquels se trouvent les inscriptions antiques forment comme le vestibule naturel et nécessaire du Musée proprement dit, car une grande partie des salles situées au quatrième étage de l'Hôtel-de-Ville — notamment les plus belles — sont consacrées à cette période de l'histoire. Il y aurait un sérieux inconvénient à dissocier des documents qui se complètent et s'éclairent mutuellement ; la partie gallo-romaine du Musée lapidaire ne saurait donc être mieux placée qu'à l'Hôtel-de Ville.

En outre, considération plus grave encore, ces pierres sont toutes très solidement encastrées dans le mur. Le travail de descellement serait particulièrement pénible. Or, comme beaucoup d'entre elles, à cause de leur mauvais état, ont dû être cimentées, il est à craindre, après cette opération, qu'elles parviennent mutilées au Palais de l'Isle et qu'elles soient pour ainsi dire perdues pour la science : ce résultat serait d'autant plus fâcheux qu'il y a peu de villes offrant un collection aussi variée et aussi intéressante pour son histoire locale.

Les objets du moyen âge constituent la seconde série du Musée lapidaire. Ils sont beaucoup plus encombrants que ceux de la période gallo-romaine, gênant même parfois l'alignement. En outre ils sont susceptibles de s'accroître beaucoup plus rapidement que les autres. Enfin ils ne sont généralement pas scellés au mur et pourraient ainsi être déplacés sans danger de mutilation et sans provoquer de trop fortes détériorations dans les parois des portiques. Toutes ces constatations, Monsieur le Maire, ont amené la Florimontane à vous soumettre le projet suivant qui aurait l'avantage de concilier toutes les opinions, d'embellir l'Hôtel-de-Ville et le Palais de l'Isle et même d'atténuer dans une certaine mesure les dépenses qu'aurait nécessitees un transfert intégral.

La Direction des Beaux arts ayant exprimé le désir de voir affecter une partie du Palais de l'Isle à un Musée, satisfaction lui serait donnée et l'on bénéficierait du subside par elle allouée en desencombrant les portiques de

l'Hôtel-de-Ville de la partie medièvale du Musée lapidaire : la place de ces débris du moyen âge serait tout à fait heureuse dans l'édifice du xve siècle récemment restauré par la Commission des Monuments historiques. Il aurait été à craindre d'ailleurs que le transport de tout le Musée lapidaire au Palais de l'Isle eût trop vite occupé le rez-de-chaussée qui lui était affecté ; la proposition de la Florimontane a donc l'avantage de ménager la place pour les accroissements.

Le déplacement de la série des objets du moyen âge nécessitera naturellement des travaux de badigeonnage. Les grands musées de France et de l'étranger ont adopté, dans les galeries consacrées à la période romaine, le rouge pompéien, couleur qui s'harmonise heureusement avec les monuments de cette période. Si cette nuance était choisie lors de la réfection des portiques, on peut affirmer que la présence des inscriptions latines — partie la plus précieuse du Musée lapidaire — concourrerait à la décoration de l'Hôtel-de-Ville, tout en attestant, dans l'endroit le plus fréquenté par les étrangers, la sollicitude éclairée de la Municipalité pour les Monuments de son histoire.

4 mai 1906.

Le Président de la Société Florimontane, Charles MARTEAUX.

Le Vice-Président, Max BRUCHET.

A la suite de cette requête, avec une extrême bienveillance, M. le Maire a décidé que les vestiges de l'époque gallo-romaine seront conservés sous les portiques de l'Hôtel-de-Ville et que seuls les monuments du moyen âge et de l'art chrétien seront installés au Palais de l'Isle.

La Société remercie très sincèrement M. le Maire d'avoir bien voulu accueillir si favorablement sa demande.

LE BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

SCIPION GUILLET : *Le Renouvellement des anciennes Alliances et Confédérations des Maisons et Couronnes de France et de Savoie,* 1 vol. in-8°, Paris, 1619.

M. A. PLAUTI : COMŒDIAE, 1621. Magnifique édition, reliée d'une couverture de l'époque aux plats gaufrés de rinceaux et de figures. (Dons de M. Ch. Philippe.)

La Société adresse ses chaleureux remerciements à notre collègue pour ce don généreux.

LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts qui annonce que la demande de classement du clocher d'Annecy-le-Vieux sera soumise à la Commission des Monuments historiques et qu'il fera part à la Société de la décision de cette assemblée.

M. BUTTIN montre un sceau ovale, de provenance inconnue, dont il fait don au Musée. La légende pourrait peut-être se rapporter à une famille de Savoie. S. AIMONDE PEILENAI ; au centre un lion rampant.

Le même fait circuler la photographie d'un volet de diptyque conservé au Musée de Cluny où est figuré un combat dans le Cirque. On voit très nettement que les gladiateurs combattent les animaux féroces au moyen d'anneaux-disques. Cette confirmation des plus précieuses de l'emploi de ces armes étranges, expliquée par l'auteur, fera l'objet d'une note complémentaire à son travail précédemment paru dans la *Revue* sur les Anneaux-disques et les Tchakras de l'Inde.

M. Fontaine apporte des estampages relatifs à des inscriptions qu'il a relevées sur une porte au hameau de la Saufaz. près Talloires. Ces fragments proviendraient au dire des habitants d'un ancien couvent qui existait à la Nervaz (?). Des recherches complémentaires devront être faites pour vérifier l'existence jusqu'à présent hypothétique de ce couvent dont on ne relève nulle trace dans les anciens documents.

M. Gonthier dit que le graveur inhabile a fait un S qui ressemble à un 8 et un A renversé qui ressemble à un V. Il faut lire IHS MA (Jésus Maria).

M. Bruchet annonce qu'on a découvert, ces jours derniers. au château d'Annecy, au premier étage du logis Nemours dans la salle contiguë à la tourelle une fresque, datant du XVIe siècle. qui décore la partie supérieure du mur sur une largeur de o^m^5o. Cette peinture était recouverte d'un épais badigeon et les travaux d'aménagement que l'on fait actuellement dans cette salle risquent beaucoup de la détériorer. M. le colonel Lebourgeois a bien voulu donner l'ordre de suspendre pendant quelques jours les travaux pour permettre le nettoyage de la fresque. Cette opération doit être entreprise immédiatement et M. Hermès s'est offert très gracieusement de s'en charger.

M. Bruchet et le Conservateur du Musée demandent à la Société de pourvoir provisoirement aux frais matériels nécessaires à ce travail de conservation. Cette proposition est adoptée à l'unanimité et un crédit de 100 fr. est voté à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

ERRATA

Concours de poésie, p. 22 (*Réformé*), 11e ligne, lire :

Que n'est-il donc mort dans les plaines larges

et 18e ligne, supprimer le point à la fin du vers.

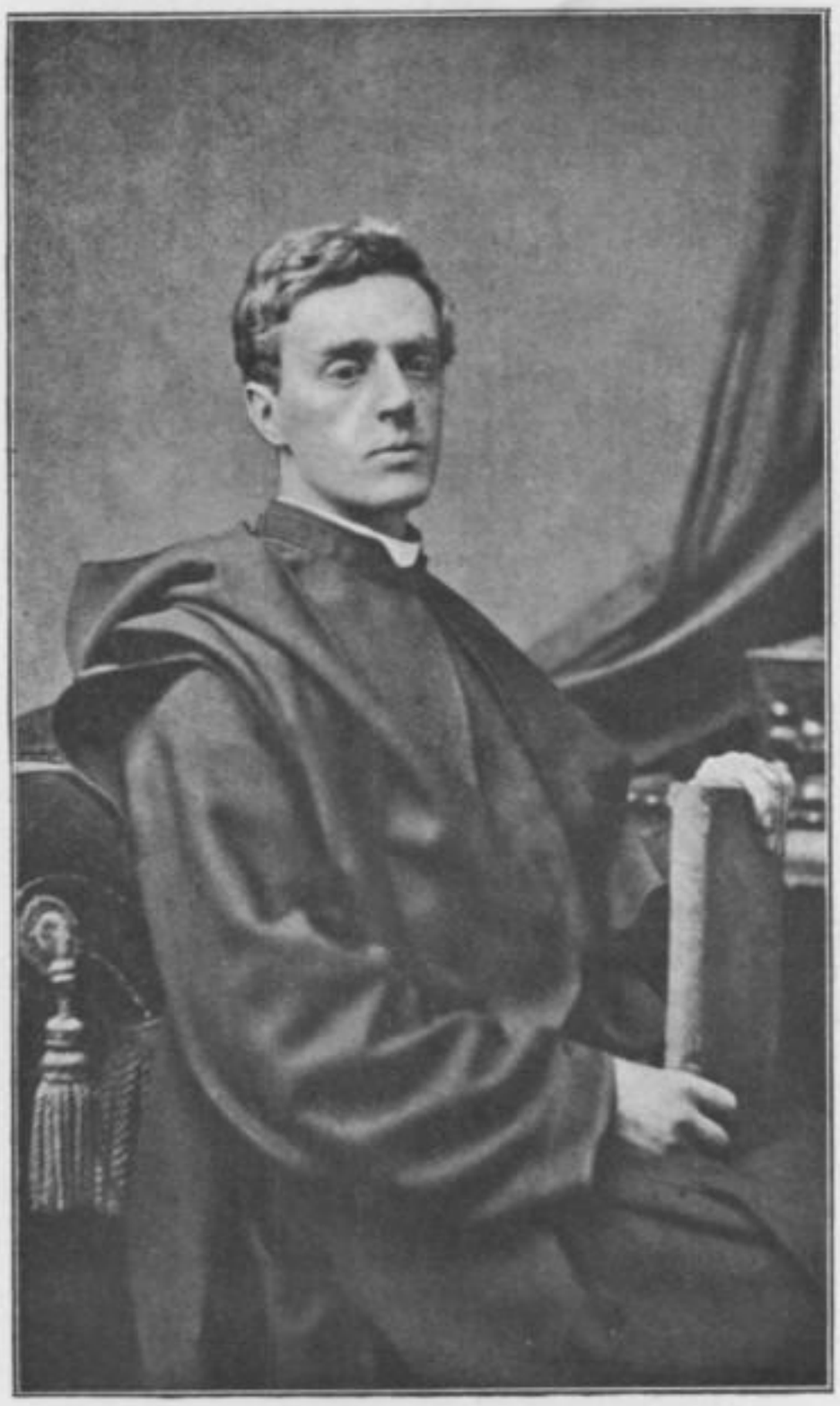

LE R. P. HENRI-BÉNÉDICT DOM MACKEY

O.S.B.

(1846-1906)

2.65

LE R. P. DOM MACKEY

Le R. P. Henri-Bénédict Dom Mackey, Procureur général de la congrégation des Bénédictins anglais, est décédé le 8 janvier 1906, à Rome, dans l'abbaye bénédictine de Sant'Anselmo, sur l'Aventin. — L'année dernière, en un voyage en Italie, presque à pareil jour nous avions eu le plaisir de l'y visiter.

Il nous avait fait les honneurs de cette abbaye, acquise et nouvellement restaurée par sa congrégation, et qui mérite d'être classée parmi les monuments les plus imposants de la ville éternelle. Nous avions vu le P. Dom Mackey dans sa chambre de travail, vaste bibliothèque à plain-pied, avec de grandes baies pour la lumière, des étagères pleines de livres sur tous les murs, et pour meubles, une statue de saint Benoît, des sièges fort simples, un bureau, des chevalets pour écrire debout... Dom Mackey était là dans son cadre. Nous y restâmes longtemps, causant de la Savoie, d'Annecy, de saint François de Sales. Le bon Père parut oublier complètement qu'il était à Rome.

Henri-Bénédict Mackey est né en 1846, à Erington près Birmingham, d'une catholique et très honorable famille [1]. Attiré dès le jeune âge vers la vie monastique, il vint faire ses études à Douai, dans le collège des Bénédictins anglais, puis rentra en Angleterre pour suivre à Hereford les cours de philosophie et de théologie.

Devenu prêtre, il dut, après quelque temps, quoique appartenant à une congrégation religieuse, entrer dans le ministère paroissial. En Angleterre, la pénurie de prêtres séculiers a obligé parfois les évêques à frapper à la porte des couvents pour y trouver, au moins momentanément, les ouvriers nécessaires à la desserte des paroisses.

Dom Mackey fut curé d'une petite et pauvre localité, Weobley R.S.O. Herefordshire, peuplée de quelques paysans catholiques et de protestants plus nombreux. Ce ministère, auquel il s'adonna avec un grand soin, lui laissait cependant des loisirs. Il les consacra à étudier saint François de Sales C'est par le *Traité de l'Amour de Dieu* qu'il débuta. La philosophie profonde, la psychologie merveilleuse, l'incomparable théologie

1. Un de ses frères est religieux dominicain, sous le nom de R. P. Pierre-Paul, l'autre est Docteur en Médecine, sa sœur appartient à l'Ordre de la Visitation et déjà en a exercé les premières charges.

ascétique qui sont le fond de cette œuvre magistrale captivèrent l'esprit du jeune religieux. Il se passionna dès lors pour notre saint et ne tarda pas de donner une traduction anglaise de *Théotime ;* traduction très appréciée qu'il fit précéder d'une préface remarquable, *Londres, Burns and Oates, 1884.*

Successivement parut, à la même librairie. la traduction des *Controverses,* 1886, des *Lettres aux Personnes du Monde,* des *Lettres aux Personnes vivant en Religion,* 1888. En tout déjà cinq volumes, travail considérable, surtout si l'on considère la difficulté de faire passer dans une autre langue les sens si profonds et les nuances si fines et si délicates de l'œuvre salésienne.

Pour le public anglais, ces traductions étaient une révélation. A la lecture des *Controverses,* bon nombre de protestants se convertirent, soit en Angleterre, soit en Amérique.

Dom Mackey, stimulé par le succès, attendait l'heure de continuer ses travaux.

En 1880, une haute distinction vint consacrer l'entreprise. Dom Mackey fut élu chanoine de l'église de Newport (Angleterre), seul Chapitre bénédictin du monde, aux membres peu nombreux, toujours recrutés parmi les religieux de haute vertu et de mérite absolument exceptionnel.

Entre temps, il publiait en anglais, sur saint François de Sales, des brochures et des articles variés. Voici quelques titres :

Biographical series, St Fr. of Sales, *London, Catholic Society,* sans date ;

Four Essays on the Life and Writings of St Fr. de Sales, *London, Burns and Oates,* 1882, 1883. Ces quatre essais avaient paru dans la *Dublin Review,* janvier, juillet 1882 et mois suivants ;

Restauration of the Ancient Church of St Fr. de Sales, at Annecy, *Stratford-on-Avon, St Gregory's Press, 1888 ;* plaquette écrite après le premier pèlerinage de l'auteur à Annecy, en 1888 ;

The Land and the Works of St Fr. de Sales, *London, Burns and Oates, 1889, Dublin Review,* juillet 1889 ;

St Fr. de Sales as a Preacher, item 1898 ; tiré à part de divers articles publiés dans la *Dublin Review,* 1897, 1898, et qui seront en grande partie reproduits dans la remarquable étude sur St Fr. de Sales, prédicateur, placée en tête du IVme volume des *Sermons,* édition d'Annecy ;

S^t^ Fr. de Sales as a spiritual Director, publié dans *The American ecclesiastical Review*, juin 1898 ;

S^t^ Fr. de Sales and the formation of the Clergy, même Revue, novembre 1898 [1].

Ces travaux, nous disons ceux qui parurent avant 1888, avaient signalé le P. Dom Mackey aux R^dcs^ Sœurs de la Visitation d'Annecy qui préparaient l'édition critique et définitive des Œuvres de saint François de Sales. Nos religieuses trouvaient en lui une érudition, une compétence hors ligne : c'était l'homme que la Providence avait disposé pour les seconder et mener à bien leur œuvre monumentale ; œuvre qu'il était temps d'accomplir à la gloire de notre Saint, du Docteur de l'Eglise, de l'écrivain aimé qui, avec notre Vaugelas, contribua si largement à la formation définitive de la langue française.

Nos religieuses se mirent en rapport avec le R. P. Dom Mackey, lui demandèrent des conseils et enfin son concours effectif.

S'il était permis, il y aurait là une correspondance très intéressante à dépouiller. Le savant religieux promettait son concours tout modestement. « Je travaillerai et je donnerai des conseils ; mais je dis en toute simplicité que je suis *très insuffisant* et surtout que je sais très peu le français... » — « Je suis un pauvre Anglais, isolé, et tout en sachant très bien que je connais très peu sur ce sujet — notre Saint et ses Ecrits — je crois que je ne me flatte pas quand je dis que je suis — en cette matière — le moins ignorant de mon pays entre ceux qui ont la gloire de saint François vraiment à cœur. » — « Ce n'est pas peu de chose de faire imprimer dignement les Œuvres d'un Docteur de l'Eglise, et d'un tel Docteur... Je ferai tout ce que je puis par amour et volontiers... Tout ce que vous me demandez appartient au vrai sujet de mes travaux... — Rabotez, s'il vous plaît, mes expressions, jusqu'à ce qu'elles conviennent à ce que doit dire un homme très incompétent, mais plein de désir et de *cœur* pour vous assister en l'érection d'un monument magnifique à l'un des plus grands hommes qui aient

1. Nous extrayons ces indications des copieux documents que nous ont fournis avec une extrême bonté les R^dcs^ Sœurs de la Visitation d'Annecy. Qu'elles veuillent bien agréer notre respectueuse gratitude. Le P. Dom Mackey publia encore diverses autres brochures. Nous pensons que sa *Notice sur Benoît Théophile de Chevron-Villette* est la dernière. Elle parut en 1904, à Chambéry, Imprimerie savoisienne, extraite des *Mémoires de l'Académie de Savoie*, IVe série, tome XI. — Nous ne parlons pas des articles de journaux publiés en Angleterre. — A la mort de Mgr Isoard, un des grands quotidiens de Londres inséra une notice où le P. Dom Mackey étudiait et caractérisait admirablement l'âme et la carrière de l'illustre évêque d'Annecy.

jamais tenu la place de Dieu dans ce monde, un homme déifique et déifié... »

En face de saint François de Sales, Dom Mackey, on le voit, se sentait, comme le voyageur au pied des pyramides d'Egypte, en quelque sorte écrasé. C'est qu'il avait, de lui-même, de très humbles sentiments, et du Saint, une admiration exceptionnelle, proportionnée à sa grandeur.

Mgr Isoard, dès qu'il le connut, apprécia le pieux bénédictin: « Un Religieux, dit-il, était préparé de longue main à cette difficile entreprise — l'édition critique des Œuvres de Saint François de Sales... Il acquérait cette érudition, cette sûreté, comme cette étendue de savoir qui assurent, depuis plusieurs siècles, aux fils de Saint Benoît, une place unique dans la littérature et les sciences historiques.

« Dom Benedict Mackey, chanoine de l'église cathédrale de Newport, a été autorisé par ses supérieurs et par Monseigneur l'Evêque de Newport, à fixer à Annecy sa résidence et à se consacrer entièrement à la publication de cette édition définitive. » (Lettre de Mgr Isoard, évêque d'Annecy, *Œuvres de saint François de Sales*, tome I, p. XVI et XVII.)

C'était en 1891. Dom Mackey avait déjà fait plusieurs voyages et plusieurs séjours à Annecy. Il venait enfin y résider. Ce dut être un lourd sacrifice. Le bon religieux, on peut le dire, était très anglais, un peu chauvin, fort attaché à ses frères et à ses nombreux amis du pays natal. S'il y fut resté, de hautes destinées lui auraient été réservées. Même pendant son séjour à Annecy, plusieurs fois il refusa la mître et le titre d'Abbé. Une seule chose put lui être une compensation : « Ma patrie, disait-il, c'est auprès de saint François de Sales. Mon honneur et mon bonheur, c'est de travailler pour lui. »

Son labeur fut énorme. Chercheur infatigable, rien ne lui coûtait, ni correspondances, ni démarches, ni longs voyages, pour découvrir un manuscrit, un fragment, une lettre; pour vérifier, pour confronter une date, un texte. Toutes les grandes bibliothèques, toutes les archives, publiques ou particulières, en Savoie, à Genève, à Turin, à Rome, à Dijon, à Paris et en cent autres lieux, ont eu sa visite. Sa modestie, son urbanité parfaite, sa droiture vraiment salésienne lui conciliaient d'ailleurs tout le monde. Il obtint même de l'administration italienne — et ce fait n'a qu'un précédent, la communication au célèbre Mommsen en Allemagne, du manuscrit de Pingon, les *Antiquitates Sabaudiæ*, — de pouvoir consulter à la biblio-

thèque municipale d'Annecy un manuscrit de la correspondance de saint François de Sales conservé aux Archives de Cour à Turin [1].

Que de veilles, que de recherches, que d'études pour établir la situation historique des personnages nommés par saint François de Sales, plus encore, pour confronter et identifier les textes cités par le grand Docteur. On assure que, pour écrire une ou deux phrases du *Traité de l'Amour de Dieu*, saint François de Sales avait dû compulser plusieurs gros volumes. Pour indiquer la référence de deux lignes citées par notre Docteur, Dom Mackey dut lire, il l'avoue lui-même, plus de 1,500 pages in-folio.

Il avait en si haute vénération la moindre parole de son Saint bien-aimé, qu'il soutenait que jamais ce bon Saint ne s'était trompé ; s'il avait avancé quelque assertion inexacte, ou attribué à tel auteur ancien quelque citation que la critique moderne a reconnu provenir d'une autre source, il fallait, disait le savant bénédictin, en rendre responsable les auteurs généralement suivis du temps de saint François de Sales.

C'est Dom Mackey qui a écrit l'*Introduction générale* placée en tête des Œuvres, ainsi que les *Préfaces* des quatre premiers volumes. Il travailla beaucoup pour l'*Etude sur la Prédication*. Les travaux publiés en anglais l'avaient préparé de loin pour ces compositions très étudiées. Il fournit aussi des notes pour les *Préfaces* et *Avant-propos* des tomes VI-XI.

Outre l'*Etude sur la Prédication*, l'*Introduction générale* et la *Préface* de l'*Introduction à la Vie dévote* furent particulièrement remarquées. Il paraît que jusque sous la coupole il a été question de cette dernière.

Par les cours suivis au collège de Douai, et plus tard par l'étude philologique qu'il dut faire en traduisant saint François de Sales, Dom Mackey s'était familiarisé avec la langue française et en avait pénétré le génie.

Il avouait toutefois, et il laissait bien apercevoir qu'il ne la possédait pas assez pratiquement pour l'écrire correctement. Quand il l'essayait, les impropres et les tournures anglaises

1. Nous devons ce détail à la bienveillance de M. Max Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie.

Disons ici que le R. P. Pierre Paul Mackey, dominicain, fut à son frère d'Annecy un précieux auxiliaire. Appelé à Rome pour travailler à l'édition Léonienne des œuvres de saint Thomas, il fut assez heureux pour obtenir communication du texte primitif des *Controverses*, conservé dans la famille de Chigi.

Nous croyons qu'il a aussi découvert aux Archives du Vatican plusieurs autres documents importants pour les *Œuvres* et la Vie de notre Saint.

venaient facilement au bout de sa plume. Il fallait, ou traduire son texte anglais, ou corriger et arranger son français. On devine que ses plus belles pièces ont été écrites en anglais.

A la Visitation, le mérite appartient à l'Ordre, au Monastère. Il est anonyme. Des ouvrières de première valeur sont là, actives et ingénieuses comme des abeilles dans leur ruche.

« ... Le Pape..., dit Mgr Isoard, a loué le zèle des Religieuses de ce Monastère d'Annecy, qui sous la direction de Dom Mackey, exécutent des travaux de copie et de révision auxquelles elles ont voué une infatigable persévérance, une attention et une vigilance que rien ne saurait endormir ou tromper.» (*Œuvres*, tome I, p. XXVIII, *Aux Lecteurs*.) Cet éloge est resté vrai.

On voudrait signaler les vivantes. La discrétion qui nous dirige, la loi de l'humilité qui les abrite ne permettent pas même de nommer les mortes.

Il est des vivantes qui comprennent, parlent, écrivent la langue anglaise. Elles nous ont traduit en un beau langage les pages du savant bénédictin. — Telle autre fut appelée à associer particulièrement son activité à celle de Dom Mackey dans la préparation et l'exécution des *Œuvres*. D'une science considérable et sûre, possédant à fond son saint François de Sales, écrivant admirablement la langue de Bossuet, elle a, de ses mains, élevé sa bonne part du monument au Saint Docteur.

Comme souvent les personnes d'élite, elle est morte à la fleur de l'âge, morte à la peine, ayant, sans doute, assez travaillé déjà, et assez mérité pour enrichir une longue vie.

Née en Faucigny, son nom aurait pu avoir place parmi les écrivains de Savoie. — Il suffit qu'il soit écrit au ciel.

L'illustre bénédictin, malgré sa modestie, avait attiré largement sur lui l'attention du monde lettré et savant. Les *Revues*, en France, en Angleterre, en Italie, lui consacrèrent d'élogieux articles. Voici un jugement extrait du *Journal des Débats :*

« Saluons comme une des plus belles entreprises scientifiques de notre temps l'admirable édition que Dom Mackey poursuit dans l'ombre et le silence, avec une méthode et une conscience bénédictines, avec une solidité anglo-saxonne, avec le sentiment romain que le temps ne fait rien à la chose, avec un désintéressement tout gaulois et un dédain de la réclame qui n'est d'aucun pays. C'est la perfection du genre et on peut sans crainte recommander cet exemple. On est sûr qu'il ne sera pas suivi. Car, outre les qualités que nous venons d'indiquer fort

sommairement, il y faut encore celle de pouvoir consacrer son existence entière à une pensée unique [1]. »

Son courage ne se démentit jamais, quelles que fussent les difficultés, non plus son attachement à l'entreprise. L'Avant-propos du XIIme volume, IIme des *Lettres*, est le dernier qu'il signe. Il le termine par ces paroles pleines d'espoir (p. XI) : « La publication intègre de la Correspondance du Saint ne se fera pas trop attendre, nous croyons pouvoir le promettre, si Dieu daigne ménager à l'Eglise de France, avec la liberté, un peu de sécurité et de paix [2]. »

Au reste, nul doute que le Bénédictin ne se survive. Son influence se continue sur la suite des *Œuvres*, par l'ensemble des textes qu'il a révisés, des personnages qu'il a identifiés, des nouveaux documents qu'il a trouvés, et particulièrement, par les lettres inédites qu'il a découvertes.

Non point que, par lui, ou sous sa direction, ce travail préparatoire se soit achevé. Plus que personne, il savait qu'il laissait beaucoup à faire. Voici ce qu'on peut lire sous sa signature. tome XI des *Œuvres*, I^r^ des *Lettres*, p. XXIX, Avant-propos :

« Nous constatons avec peine que cette première période de la Correspondance offre des lacunes considérables. Et plût à Dieu qu'il n'y en eût pas d'autres ! Malgré toutes les recherches faites depuis vingt ans, il reste assurément beaucoup d'épis ignorés à faire rentrer dans la gerbe si belle déjà qu'est la collection des Lettres de saint François de Sales. Au nom de la religion et de la littérature, nous adressons un pressant appel à tous les possesseurs de ces richesses... »

Et de fait, après lui ont continué les trouvailles heureuses.

Dom Mackey ne s'est pas seulement occupé des *Œuvres* de saint François de Sales. Il a encore préparé sa *Vie*. Depuis la découverte à Rome du premier procès préparatoire à la canonisation du Saint, découverte dont il faut faire honneur au R. P. Dom Mackey ; depuis les études critiques sur les *Œuvres*, depuis la publication des *Lettres* surtout, il n'y a plus de Vie de saint François de Sales qui soit exacte dans les détails.

Comme il y aura une édition définitive des *Œuvres*, il doit y avoir une *Vie définitive* du Saint. — Cette Vie est à faire.

Dom Mackey avait rêvé de la composer POUR L'ANGLETERRE.

1. *Journal des Débats*, 5 octobre 1902. SAINT FRANÇOIS DE SALES SOCIOLOGUE, article posthume de M. R. de Maulde La Clavière.

2. On sait que les XII premiers volumes des *Œuvres*, imprimés par J. Niérat, Annecy, ont été édités par les RR. Sœurs de la Visitation. La suite, imprimée par J. Abry, Annecy, paraît chez Emmanuel Vitte, Lyon.

Il l'avait jalonnée pendant les derniers temps de son séjour à Annecy. — Il avait étudié les documents, préparé le travail. — Il avait refait les voyages de saint François de Sales, parcouru les itinéraires de ses visites pastorales. — A Rome, il classait les documents et disposait tout pour la rédaction.

C'est au milieu de ces occupations que nous l'avons trouvé l'an dernier. Un ami écrit de Rome : « Il faudra toujours regretter qu'il n'ait pu terminer la vie de saint François de Sales dont il avait tracé un plan complet et rédigé quelques chapitres. Nul n'était mieux préparé à conduire à bon terme une œuvre semblable et à lui donner toute la perfection possible. Il avait pour cela, non seulement une science admirablement renseignée et un esprit scientifique poussant parfois le scrupule de la vérité jusqu'à la minutie, mais encore une piété vraie, de la bonne école, qui lui permettait de pénétrer dans l'âme du Saint, de découvrir les trésors de sa charité. »

Environ un mois avant sa mort, il disait à cet ami : « Je me préoccupe de réviser et de classer mes notes. Si je venais à mourir, il est important qu'on sache où j'en suis resté. »

Il y avait un peu plus de deux ans qu'un grand sacrifice lui avait été imposé : celui de quitter Annecy. La Savoie était son pays d'adoption, la Visitation, un peu sa famille, saint François de Sales, l'occupation de son esprit et l'amour de son cœur. Il ne se désintéressa point des *Œuvres* : à mesure que les volumes paraissaient, les épreuves lui furent toujours envoyées.

Il était devenu tout salésien. L'esprit du saint Docteur régnait en lui et le gouvernait. Il aimait la vérité et la charité comme saint François de Sales ; comme lui, il faisait et disait toutes choses avec mesure, discrétion, et cette « eutrapélie » de bon aloi dont parle le Saint. Fidèle aux amis, bon à tous, d'une simplicité parfaite, d'une ravissante amabilité, on le voyait avec bonheur dans les nombreuses sociétés auxquelles il appartenait. Les membres de la Société Florimontane en firent l'heureuse expérience.

Il passa ses vacances de 1905 en Angleterre et, retournant à Rome, il fit un arrêt à Annecy. Saint François de Sales l'attirait toujours. A ses pieds, il avait laissé son cœur.

Pour tous ceux qui l'approchèrent, ce fut évident qu'il était au déclin de sa vie. Une affection cardiaque faisait son œuvre rapidement. Trois mois après c'était l'éternité.

J.-M. LAVOREL.

Rapport sur le Concours de Poésie

(Suite et fin).

Nous voici arrivés au manuscrit (n° 16) auquel la Commission propose d'accorder le premier prix. Au rebours de presque tous nos autres poètes, l'auteur ne nous dit pas un mot de ses sentiments. ni de sa muse. Il est essentiellement poète objectif et sa devise est empruntée à l'un des plus objectifs (du moins en apparence) parmi les grands poètes. *Galanys* est un poème en quatre actes. Le sujet, tel que l'a conçu l'auteur, présente des obscurités, quelques invraisemblances et aussi des singularités.

Doraclès, roi dépossédé de son royaume, s'est réfugié dans l'Ile de Beauté avec sa fille Galanys et une suite dans laquelle figurent ses sept sages : Quiétus, son philosophe ; Trasias, son médecin ; Daphnis, poète ; Edésis, peintre ; Karis, musicien ; Carès, sculpteur ; Barkas, astronome.

Astérus, fils du roi vainqueur de Doraclès, habite une île voisine avec la reine Sévérine, sa mère. Au premier acte, deux émissaires de Sévérine, Helladius, gouverneur du Prince et Gladio, capitaine de la milice de Sévérine, arrivent dans l'Ile de Beauté pour demander raison à Doraclès, d'une offense qu'il a faite à la Reine et au Prince, en refusant une épée, par eux envoyée, présent qui est l'indice d'un désir de réconciliation. Or Doraclès, à qui l'on a pris un royaume, a le mauvais goût de refuser (mettez-vous pourtant à sa place). Eh bien, ce n'est pas la mauvaise humeur, le désir de garder une attitude hautaine en face du vainqueur, pas davantage la naturelle haine d'un roi païen pour la devise chrétienne inscrite sur la lame de l'épée, qui est la cause du refus. C'est la crainte que le cœur de sa fille ne lui soit enlevé par la seule vue du Prince, jeune et très beau. Doraclès trouve plus prudent de ne pas répondre aux avances de Sévérine.

Le second acte, riche en beaux vers, est surtout destiné à nous faire connaître Galanys et les sept sages.

Au troisième acte, nous voyons Sévérine apprendre l'offense faite à elle-même et à la croix ; elle veut se venger et aussi punir ceux qu'elle considère comme appartenant à une race impie et maudite ; elle exige que son fils Astérus, soit l'ins-

trument de sa vengeance et de la punition. Mais ce dernier a vu Galanys ; il l'a vue en allant chercher les émissaires, qui, gagnés par le charme de l'Ile de Beauté, s'y étaient quelque peu attardés.

L'ayant vue, il l'a aimée, a été payé de retour et se sent dans l'impossibilité d'accomplir son horrible mission.

Il repart pourtant pour l'Ile de Beauté. Il avait du reste promis à la princesse de revenir à un signal lumineux allumé dans l'île.

Son trouble bouleverse Galanys, qui le presse de questions, arrache un aveu et déclare qu'elle serait heureuse de mourir de sa main. Le poème se termine, en effet, par la mort des deux amants.

Il est inutile d'insister sur les défauts, déjà signalés ; il est facile de les découvrir à la lecture.

Mais ces réserves faites, il faut se hâter de reconnaître que l'auteur a de belles qualités de poète : imagination, harmonie et variété dans les vers, tableaux d'une vraie beauté.

C'est une trouvaille de poète véritable cette couronne de sages qui entourent la jeune fille et qui. grâce à sa seule présence, ne sentent plus le poids des années. Quoi de plus vrai et aussi de plus poétique que cette idée de la solidarité des générations dans la beauté. Les générations qui se succèdent s'illuminent et s'embellissent réciproquement. Si l'enfant est si beau, avec son doux sourire, cette beauté est, en partie, le reflet des sourires qui l'accueillent à son entrée dans la vie.

Mais il est non moins vrai de dire que la vieillesse gagne en majesté et en beauté quand elle est, à la fois, réchauffée et illuminée par la présence de la jeunesse et surtout de la jeunesse sous sa forme la plus belle : la jeune fille.

On peut pardonner des imperfections à qui a su exprimer en vers harmonieux cette poétique vérité.

Dans les scènes III et IV du deuxième acte, Gladio, sur le point de quitter l'Insula Beata, a un entretien avec les vieillards.

SCÈNE III.

LES SAGES, GLADIO.

KARIS, à Gladio.

Que vous connaissez mal l'Insula Beata !

ÉDÉSIS.

Pourtant depuis hier chacun vous exalta
Et sa beauté morale et sa splendeur physique !

GLADIO, à Edésis.

Vous, en couleurs !

A Carès.

Vous en contours !

A Karis.

Vous en musique !

A Quiétus et à Barkas.

Vous deux, dans un langage au moins aussi touchant...

BARKAS, à Gladio.

N'est-ce pas, qu'hier soir, c'était beau, le couchant ?

ÉDÉSIS.

Le plus riche tableau que l'œil humain contemple !

CARÈS.

Surtout vu de là-haut, sur les marches du temple.

ÉDÉSIS.

Le jour lassé de gloire, et qui meurt radieux !

QUIÉTUS.

O le plus magnifique et navrant des adieux !
Retourner au néant dans une apothéose !...

KARIS.

Un aigle blanc passa, que le couchant fit rose...

QUIÉTUS.

Et c'était comme l'âme, un peu, du jour mourant,
Quelque chose d'ailé, quelque chose de grand
Qui tombait, et planait encore dans sa chute !

BARKAS, s'adressant à Karis.

Dans l'air mélodieux priait ton chant de flûte...

KARIS.

Et la nuit arriva du fond du firmament,
La nuit, la vieille Nuit, jeune éternellement !

GLADIO.

Elle fut hier soir douce comme pas une !

ÉDÉSIS.

Nous avions descendu l'escalier blanc de lune...

CARÈS.

L'heure était d'argent clair sur les flots aplanis.

ÉDÉSIS.

... Et foulé la terrasse où, le soir, Galanys
Dort sous les cèdres bleus qui lui font une alcôve.
Le vent près de sa tente emmêlait, verte et mauve,
L'écharpe des parfums fumant sur les trépieds...

GLADIO.

Quand, soudain, je frémis, moi, de la tête aux pieds :

Devant nous, immobile, et debout dans ses voiles,
La princesse faisait sa prière aux étoiles...
Les bras levés, nue à demi, sans impudeur,
A haute voix, elle priait avec ardeur.
Et c'était dans ses yeux une telle détresse,
Et c'était dans sa voix une telle caresse,
Elle était belle ainsi d'une telle façon,
Que, dans l'âme, il m'en reste encore le frisson...

QUIÉTUS.

Pourriez-vous répéter ce que vous entendîtes ?

GLADIO.

Je redirais bien mal les choses qu'elle a dites,
— Mais j'en garde à jamais le poignant souvenir !
Elle brûlait comme un flambeau !

BARKAS.

Voici venir
Vers nous, voyez ! son médecin et son poète...

GLADIO.

Qu'ils parlent d'Elle, c'est tout ce que je souhaite...
— Parlez-moi d'Elle enfin, tous les Sept, tour à tour ;
Songez que nous allons vous quitter sans retour...
Si vous saviez quelle douleur cela nous cause !
— Parlez d'Elle ! parlez ! que je plaide sa cause
Et la vôtre... Ce soir même, je veux fléchir
Le Prince, et le forcer, en somme, à réfléchir...
Vraiment, — depuis hier je me le dis sans cesse —
Le Prince ne peut pas détester la Princesse !
La beauté de son âme, il ne la connaît pas,
Pas plus qu'il ne connaît le charme de son pas,
Ni la douceur de sa parole, ni sa grâce !
Il ne la vit jamais prier sur sa terrasse
Laissant jaillir à flots son cœur torrentiel
Devant l'immensité de la mer et du ciel
Et tournée au levant, où se trouve notre île !...
Mon langage est sans art, ma voix n'est que virile :
Parlez-moi d'Elle, afin que je sois éloquent
Et que le ton que je mettrai soit convaincant !
Je veux vous conquérir l'amitié de mon maître
Et toucher, en parlant d'Elle, — son cœur peut-être...

Surviennent Daphnès et Traséas qui descendent vers Gladio.

SCÈNE IV.

QUIÉTUS, CARÈS, EDÉSIS, BARKAS, KARIS, TRASÉAS, DAPHNÈS, GLADIO.

TRASÉAS, à Gladio.

Eh ! bien, mon cher seigneur ! êtes-vous satisfait

De l'accueil que l'Ile de Beauté vous a fait ?

DAPHNÈS.

Regrettez-vous ?...

GLADIO, à Traséas.

Sa légende n'est pas un leurre...

A Daphnès.

Mon seul regret sera de partir, tout à l'heure,
Avant la fin du jour hélas ! et pour jamais !
— Car le soleil descend derrière les sommets ;
C'est plus obliquement que ses rayons d'or plongent.
Les ombres — regardez — bleuissent et s'allongent.
Elles auront tout obscurci, dans un moment...

DAPHNÈS, lui tendant la main.

Vous avez dit cela très poétiquement.

GLADIO.

Quels miracles ces lieux ne peuvent-ils pas faire !
Depuis que je respire ici votre atmosphère,
Le soldat que je suis devient presque un rêveur !
Je trouve un charme au soir, à l'air une saveur,
Je trouve un goût exquis à l'eau la plus limpide...

QUIÉTUS.

Votre conversion fut bien un peu rapide...
Sans la persévérance il n'est pas de vertus !

TRASÉAS.

Puissent ces beaux élans n'être point abattus
Quand vous aurez quitté l'Ile qui vous transporte !

. . . . . .

KARIS.

Quand vous aurez revu votre terre lointaine,
Plus tard, rappelez-vous quelquefois, capitaine,
Notre Ile de clarté sous des cieux sans brouillards.

DAPHNÈS.

Pensez à son vieux roi. Pensez aux Sept Vieillards ;
A sa Princesse au front couronné d'asphodèle...

GLADIO.

Pour que je songe à vous, seigneurs, parlez-moi d'Elle !
Parlez de Galanys !...

QUIÉTUS.

Galanys !

DAPHNÈS.

Galanys !...

QUIÉTUS.

Nous mettons dans ce nom des respects infinis !

BARKAS.

Nom doux comme au ciel noir l'étoile qui s'allume !

KARIS.

Comme le frôlement lent d'une blanche plume !

DAPHNÈS.

Le cœur de Galanys est une urne d'amour !

CARÈS.

Son sein a le plus chaste et plus divin contour ;
Il est fait pour mouler une coupe sacrée...

GLADIO.

— Parlez-moi ! parlez-moi de son âme enivrée !

. . . . . .

GLADIO.

— Parlez-moi de sa voix aux accents enflammés !

QUIÉTUS, montrant les jardins supérieurs.

Et quand elle descend, dans ses voiles lamés
Qui chantent derrière elle et qui rythment sa marche,
Nous croyons voir venir, descendant marche à marche
Cet escalier foulé par son pas virginal,
Nous croyons voir venir à nous notre idéal !

ÉDÉSIS.

J'ai fixé sa beauté fuyante sur la toile !

BARKAS.

J'ai donné son cher nom à ma plus belle étoile !

CARÈS.

J'ai sculpté son corps souple en des marbres divers !

DAPHNÈS.

J'ai chanté sa jeunesse ardente dans mes vers !

GLADIO.

Ah ! sa jeunesse !...

TRASÉAS.

Ah ! la jeunesse !... seule source
De bonheur !

QUIÉTUS.

Seul trésor et suprême ressource
Quand on est vieux, et que l'on sait se souvenir !

KARIS.

Dans l'accord de mes chants j'ai voulu retenir
Les lamentations d'une vierge exilée !

ÉDÉSIS.

Galanys !

CARÈS.

Galanys !

DAPHNÈS.

Notre Penthésilée !

BARKAS.

Galanys notre espoir !

KARIS.

Galanys notre amour !

DAPHNÈS.

Grâce à qui notre soir ressemble encore au jour !

Au quatrième acte (fin de la Ire scène, IIe scène, commencement de la IIIe), Galanys, agitée par de sombres pressentiments, par la violence de sentiments qui ont surpris, comme une tempête, son cœur vierge, par la crainte de perdre et l'espérance de revoir Astérus, dont l'image, maintenant, efface toutes les autres, ne peut cacher à son père et aux sages sa navrante tristesse.

SCÈNE PREMIÈRE.

GALANYS, SÉPHORA.

SÉPHORA.

A quoi donc songes-tu, ma fille, en cet instant?
Ton œil s'égare au loin; ton sein est palpitant;
Un pli ride ton front, et ta bouche est amère.

GALANYS, comme à elle-même, le regard perdu.

Hélas ! pourquoi, si jeune ! ai-je perdu ma mère?
Pourquoi !...
Si j'en avais au moins le souvenir !

SÉPHORA, après avoir soupiré.

Ta douleur nous fait mal ; il faut la contenir.

Avec reproche.

T'ai-je pas allaitée, enfant, et bien servie ?

GALANYS, immobile.

Le lait est blanc, nourrice ! il n'est que de la vie :
Le sang est pourpre ! — et c'est la vie et le destin !

Debout se frappant la poitrine.

Tout le sang maternel brûle en moi !

SÉPHORA.

Ce matin
Heureuse, tu chantais en te baignant, ma fille !
Et voici dans tes yeux une larme qui brille ?
Ma Galanys ! il ne faut pas te désoler...

GALANYS, sanglotante.

Laisse mon cœur se fondre et mes larmes couler,
Et parle, — parle-moi de ma mère, nourrice !
J'écoute...

SÉPHORA.

Hélas ! Que voudrais-tu que je t'apprisse
Que je ne t'aie au moins cent fois déjà conté ?
Je t'ai dit sa beauté ; quelle était sa bonté,
Et son âme, gonflée ainsi qu'une tempête...

GALANYS.

Quand il parle, jamais le cœur ne se répète,
Mais dis-moi ce que tu ne m'as pas dit encor...

SÉPHORA.

Tu sais tout !

GALANYS.

Non. Pas tout...
Parle-moi de sa mort.

Mouvement de Sephora

Toujours mon père, et toi, nourrice ! et les Sept Sages
M'avez caché comment, sur quels lointains rivages,
A vingt ans ! mourut celle à qui je dois le jour...
Elle mourut — comment ?

SÉPHORA.

Elle est morte d'amour.

GALANYS, joignant les mains.

D'amour ? morte d'amour !... O mère bien-aimée !
Vous fûtes donc aussi par l'amour consumée !
Le feu qui me dévore aussi vous dévora :
Prenez pitié de votre fille !
— Séphora...
Vois. Grâce à ton aveu ma paupiere est séchée.
De tout m'apprendre, oh ! non, tu n'es plus empêchée !
Je ne serai pas seule, à présent pour souffrir...
Ne crains rien. Tu peux tout, dois tout me découvrir.
— Lorsque l'on meurt d'amour la mort est toujours belle...
Recueille-toi ! Que ta tendresse se rappelle,
Et que tes souvenirs soient pour moi sans secrets !
— Mes yeux sont secs. — Et maintenant, si je pleurais,
Je verrais dans le ciel me sourire une étoile...

SÉPHORA.

... Elle mourut à l'heure où Vénus se dévoile...

GALANYS, tremblante.

Achève... par pitié ! Tu le peux, — Tu le dois !

SÉPHORA.

.. Devant la mer, ayant un lys entre ses doigts...

GALANYS.

Un lys ? Tu dis : un lys ?... Ta mémoire est fidèle ?
Tu ne te trompes pas ?

SÉPHORA.

Hélas ! j'étais près d'elle
Quand son esprit là-haut s'envola sans retour !

GALANYS.

Que dit-elle, en partant ?

SÉPHORA.

Un mot...

GALANYS.

Quel mot ?

SÉPHORA.

Amour !

Elle mourut après...

GALANYS.

Oui.
C'est le mot suprême...

Ramassant le manuscrit tombé à ses pieds.

Comme je le comprends, maintenant, ce poème !
Comme je le comprends !...

SÉPHORA.

Tes gestes sont tremblants ?
Repose-toi...

GALANYS, pensive, à elle-même.

Moi, ce sera des pavots blancs.

SÉPHORA.

Que dis-tu ?

GALANYS.

De lumière emplis-toi, ma prunelle !
La nuit qui va venir, c'est la nuit éternelle...

SÉPHORA, épouvantée.

Tes yeux !... Comme tes yeux sont grands ?... Oh ! mais, j'ai peur !

GALANYS, montrant la mer.

Suis, de tes yeux à toi, cette rose vapeur
Qui flotte en palpitant sur la mer endormie
Comme un voile agité par une main amie :
C'est le geste d'adieu du soir qui va finir !

SÉPHORA, dont, depuis un moment, l'attention est attirée à droite.

Ils montent, tous les huit... Regarde-les venir.

GALANYS, tournée de ce côté.

Oui, venez célébrer, — mon père, et vous, les Sages ! —
Ce couchant merveilleux qui dore nos visages
Et qui nous met au cœur tous les feux du soleil !
Venez le saluer, ce couchant sans pareil,
Où le ciel est si vaste, où la mer est si belle !
Ce soir sans lendemain !

Se retournant vers la blanche statue.

— Et vous ! et vous, Cybèle !
Déesse de la terre et des monts azurés,
Qui tendez vers le ciel des bras désespérés !
Vous, Cybèle, ma sœur ! que, pour vous faire hommage,
Sculpta notre divin Carès à mon image,
Déesse qui venez d'entendre mes sanglots,
Souriez au soleil qui descend vers les flots !

Arrivent successivement le Sculpteur, le Peintre, le Poète,
— les Sept Sages enfin, — puis Doracles.

. . . . . .

DORACLÈS, à sa fille, lui montrant le soleil qui va disparaître.

Chante, puisqu'il se meurt !

GALANYS, qui s'est levée.

Je veux le supplier.

Elle gravit les marches conduisant à la plate-forme.
Tendant au soleil ses mains jointes.

— Je te supplie !...
Avant que la nuit ne soit close,
Aspire, anéantis mon pauvre être morose
— Soleil, pitié d'en-haut et sourire de Dieu ! —
Comme remonte au ciel sous ton baiser de feu
La perle du matin bue au cœur de la rose !

DORACLÈS.

Quelle amertume, enfant !

GALANYS, avec une douceur triste.

Non...

DORACLÈS.

Quelle en est la cause ?

GALANYS.

Ma voix est sans aigreur, car mon cœur est sans fiel.

UN SAGE, montrant le double infini de la mer et des flots qui se confondent dans un apothéose finissante.

Le ciel est une mer et la mer est un ciel !

GALANYS, à elle-même.

Mon collier qui brillait n'a plus que des feux vagues...

Aux Sages.

Voyez ! le crépuscule effeuille sur les vagues
Un chemin de lumière où s'éloigne le jour...

Tous contemplent l'horizon. Silence d'attente religieux.

GALANYS, regardant fixement le disque rouge qui s'enfonce dans la mer.

Il sombre... Le soleil n'est plus !

Elle descend de la plate forme.
A son père

A votre tour,

Père... Chantez le soir ! — La nuit divine est née.

DORACLÈS, arrivé sur la plate-forme se retourne vers sa fille et les Sages qu'il domine.

Le soir est la conscience de la journée...
Comme au fond d'un seul cœur recueillons-nous en lui !

Il a levé ses mains, comme pour bénir.

UN SAGE.

Sur nos têtes déjà l'astre de Vénus luit.

DORACLÈS, descendant les degrés.

Le flot chante à la nuit sa berceuse éternelle ;
Et notre âme a senti la paix descendre en elle
Devant la mer immense et les cieux infinis...

Il reste un moment en contemplation, puis se dirige, avec les Sages, vers l'escalier qui plonge à droite.

LES SAGES, en passant devant Galanys immobile.

A demain ! — A demain !

GALANYS, doucement, avec un geste morne.

— Adieu, tous !

SCÈNE III.

DORACLÈS, GALANYS, SÉPHORA.

DORACLÈS, quand les Sages ont disparu.

Galanys ?

— Ecoute...

Elle recule, fébrilement

Il ne faut pas que notre enfant nous fuie ?

Il s'avance vers elle.

Ma Galanys ! — Qu'as-tu ?

GALANYS, avec un soupir immense.

Mon père, je m'ennuie !

DORACLÈS, effrayé.

Dis tous les mots, ma Galanys ! — pas celui-là...
C'est la fin de ce jour si beau, qui t'accabla ?
Le soir qui monte est lourd, la nuit qui tombe ailée ;
Mêle ton âme, enfant, à la nuit étoilée,
Et tes soupirs au vent salubre de la mer :
Ton cœur te semblera plus vaste et moins amer...
Viens avec nous ! Donne ton bras, que je m'appuie...
Tu m'accompagneras.

GALANYS, immobile, résolue, comme étouffant.

Mon père, je m'ennuie !

DORACLÈS.

Pour me suivre tu n'as pas même fait un pas ?
Je ne comprends plus !

GALANYS, avec une tristesse désespérée.

Non... Vous ne comprenez pas !

DORACLÈS, plein de sollicitude.

Viens, mon enfant !

GALANYS, très doucement.

N'approchez pas, je vous supplie !
Car mon émotion, comme une coupe emplie,
A peur du moindre choc, même venant de vous...

DORACLÈS.

Pourquoi ne veux-tu pas, dis, venir avec nous ?
C'est depuis l'autre nuit ou les vents ont fait rage
Que tes nerfs, Galanys ?...

GALANYS, immobile.

C'est depuis cet orage.

DORACLÈS, lui prenant la main.

Tu brûles !

GALANYS.

L'air plus vif ici m'apaisera ;
Permettez que j'y sois seule avec Séphora.

DORACLÈS.

A demain, mon enfant chérie...

GALANYS.

Adieu, mon père !

DORACLÈS.

La nuit te sera douce, et demain, je l'espère,
Demain tu nous feras ton sourire vainqueur !

GALANYS, quand le vieux Roi a disparu.

Mon père !...

Elle frissonne

SÉPHORA.

Tu frémis... Qu'as-tu ?

GALANYS.

J'ai froid au cœur.

SCÈNE IV.

GALANYS, SÉPHORA.

SÉPHORA.

Pourquoi lever tes bras vers le ciel qui scintille ?

GALANYS, les yeux au ciel, s'adressant à une personne invisible.

— Toi, ma mère ! tu sais le secret de ta fille !
Personne ne devait le connaître que toi...

SÉPHORA.

Pourquoi, Princesse, es-tu méfiante avec moi ?

Crois-tu que je n'ai pas remarqué bien des choses,

Mouvement de Galanys.

Depuis trois jours...

GALANYS, avec vivacité.

Eh ! bien ? Qu'est-ce que tu supposes,
Toi, depuis ces trois jours ?

SÉPHORA.

Tes esprits sont troublés.

La nourrice raconte alors qu'incertaine au sujet des projets du prince, elle a, après le départ de celui-ci, poussé la dalle qui ferme l'unique entrée de l'Ile.

GALANYS, avec un cri.

Malheureuse ! pourquoi me cachais-tu cela ?

SÉPHORA.

Tu t'effrayes à tort, ma fille bien aimée :
L'Ile n'a qu'une porte, et sa porte est fermée !
Dissipe ta frayeur et chasse ton ennui !
Nous pourrons tous dormir tranquilles, cette nuit :
Nous ne craignons plus rien ! L'Ile est close, et bien close !
Satan seul, s'il l'osait !...

GALANYS.

Et s'il l'ose ?

SÉPHORA, interloquée.

S'il l'ose ?
S'il osait jusqu'à toi se frayer un chemin ?...
Je le transpercerais, vois-tu ? de cette main !

GALANYS.

Un glaive ! Toi ? Je te croyais plus débonnaire...
En vérité, nourrice ! es-tu si sanguinaire ?
Tu parles le langage atroce d'un bourreau...
— Dis : Quelle épée ?

SÉPHORA.

Un glaive d'or et sans fourreau.

Mouvement de Galanys

Je l'ai trouvé, l'autre matin, près de ta couche :
Sur le marbre, il étincelait...

GALANYS, avec une force qui fait trembler sa voix.

Scelle ta bouche !
Ta curiosité dépassa ton devoir...
Tais toi ! puisque tes yeux n'ont pas su ne pas voir...

SÉPHORA.

Tu frissonnes...

GALANYS, dont le courroux est tombé.

Le vent, cette nuit, est humide...

— Va. — Tu m'apporteras ma plus belle chlamyde.

SÉPHORA.

La pourpre ?

GALANYS.

Non. La blanche, où des lys sont brodés.

Séphora disparaît.

Dans la scène V, nous trouvons une invocation à la Nuit, à la Nuit qui nous délivre des mensonges du Jour, à la Nuit libératrice, qui fait penser à Tristan et Iseult.

SCÈNE V.

GALANYS, seule.

Elle va au lit de repos, cherche sous les coussins. Elle en retire une chlamyde dont elle se vêt.

Me voici seule... seule !...

Sa main à nouveau fouille sous les coussins.
D'une voix éclatante.

— Etoiles !

Regardez !...

Sa main brandit un glaive à la poignée d'or.

Voyez comme elle est belle au bout d'un bras qui tremble !
Sa lame, voyez la ! Bleue et pure, elle semble
Etre un de vos rayons ! — Voyez comme il est beau,
Son glaive !

Elle en baise la garde.

Tu seras la croix de mon tombeau !

Elle le cache sous les coussins.

Debout dans la nuit étoilée.

Me voici seule, ô nuit ! seule sous ton silence !
J'écoute... et je n'entends que mon sang qui s'élance
Dans mes veines de flamme et qui chantent en chœur...
Et seule ainsi devant le gouffre de mon cœur,
Je te demande, ô nuit ! pour rafraîchir mes voiles
La bénédiction de toutes tes étoiles —
Car je brûle en fondant comme un cierge allumé !
— Je le vis : et ce fut pour moi le Bien-Aimé...
Il est triste. Il est beau. Plus beau, d'être si triste !...
Et depuis ce soir là, pour moi plus rien n'existe,
Rien n'est plus douloureux et suave à la fois
Que la douceur de son regard et de sa voix...
Depuis qu'il est venu je ne suis plus la même.
— Où donc est-il, celui que j'adore et qui m'aime !
Dis-le moi ! dis-le moi ! Sous quel ciel ? dans quels lieux ?
Nuit qui vois tout partout, nuit aux millions d'yeux !...
Où donc est-il celui pour qui je me lamente !
Nuit, l'as-tu vu sombrer dans l'affreuse tourmente ?
Non, non ; l'orage ne fut pas son assassin :
S'il était mort, mon cœur battrait il dans mon sein ?

Tout mon sang brûle et bat, donc Astérus respire !
Il vit ! — A-t-il déjà regagné son empire ?
Pour me laisser mourir d'espérance et d'ennui ?...
Cela n'est point ! — Il m'eût emmenée avec lui ! —
Depuis hier au soir, n'est ce pas, nuit sereine !
Il débarqua dans l'Ile où l'attendait la Reine...
— Pourquoi, depuis hier, n'est il pas revenu ?
J'ai fait exactement le signal convenu ;
Ils avaient clos la brèche, eh ! bien ? je l'ai rouverte...
De loin n'a-t-il pas vu la flamme rose et verte ?
— Mais, peut-être, n'est-il pas seulement parti !
Peut-être tout le jour est-il resté blotti
Dans les rochers, sous les tamarins de la grève,
En attendant, ô nuit ! que ton ombre s'élève
Sur les flots assoupis et les cedres dormants,
Ta grande ombre discrète et propice aux amants !...
C'est cela... c'est cela ! nuit, tu m'as inspirée !
— Mais alors, il va trouver la brèche murée ?
Que dis-je ? il la trouva ! je le sens ! je le sens !
Tout à l'heure il frappa de ses poings impuissants
L'inébranlable roc d'une porte stupide !...
— Nourrice ! que fis-tu !...
— Prends pitié, nuit limpide !
Obscurcis toi ! Fais tes rayons moins éclatants :
Il faut que j'aille ouvrir à celui que j'attends !
— Toi, qui déclos les cœurs et fermes les calices,
O confidente des nuptiales délices !
Nuit aux bras de velours où l'extase s'endort,
Sache-le, belle nuit ! nuit profonde ! nuit d'or !
Nuit vaste ! nuit d'azur dont j'ai l'âme grandie,
Je l'aime d'un amour fort comme un incendie !...
— Tu ne m'entends pas, — nuit !...
— Toi, ma mère, tu veux,
Par un prodige, n'est-ce pas ? combler mes vœux...
— Il vient ! Par un chemin que ton étoile dore
Il vient !... Il vient ! celui qui m'aime et que j'adore !
— Car ton cœur qui souffrit ne peut m'être cruel...

Sur les premieres marches de l'escalier qui plonge à droite, noble et grave, Asterus paraît
A ce moment la Princesse se retourne, stupéfaite, sans un cri

ASTÉRUS.

Moi...

GALANYS.

Je vous attendais par l'escalier du ciel...

La devise du n° 16 est cette sobre et profonde formule de Gœthe : « Poésie c'est Délivrance ». On ne peut mieux caractériser les circonstances en lesquelles la langue des Dieux est

permise ou, si l'on préfère, s'impose en quelque sorte à l'homme. Douleur à endormir, « sainte blessure » à cicatriser, enthousiasme ou sentiment très puissant à exprimer, vision intense à extérioriser, haute vérité sur la vie ou le monde, qui travaille le cœur et veut se répandre, tels sont les éternels éléments de la poésie.

Mais, cette langue, il faut pouvoir la bien parler et, pour avoir quelque chance d'y arriver, rien n'est mieux que de méditer une autre vérité énoncée non moins sobrement par le même immortel poète : « Le goût ne se forme que par la contemplation non du passable, mais de l'excellent. »

Or notre langue est riche en modèles achevés, et dans tous les genres, et le poète, plus heureux que le peintre ou le sculpteur, n'a pas besoin de se transporter de musée en musée, de ville en ville pour étudier les chefs-d'œuvre.

Que les concurrents non couronnés ne se découragent donc pas ; les essais de plus d'un sont des œuvres de poètes. Mais chez les uns, la forme est trop imparfaite, chez les autres. l'émotion ou la force de la pensée sont insuffisantes.

Il ne leur manquera ni l'intensité de l'émotion ni la force de la pensée s'ils savent attendre pour écrire, l'instant solennel où le cœur et le cerveau, incapables de porter plus longtemps le fardeau qui les oppresse ou de résister à la poussée intérieure qui tend à les briser, réclament impérieusement leur délivrance.

La perfection relative de la forme ne leur fera probablement pas défaut non plus s'ils suivent avec conscience le second précepte de Gœthe et savent demander leur aliment poétique, aux plus parfaites œuvres de nos meilleurs poètes.

* * *

La Commission vous propose, Messieurs, d'accorder les récompenses suivantes :

Au n° 16 (devise : « Poésie c'est Délivrance ») un premier prix de 400 fr.

Au n° 15 (devise : « D'innombrables liens frêles et douloureux | Dans l'univers entier, vont de mon âme aux choses ») un 2e prix de 100 fr.

Au n° 9 (devise : « *Amor ch'a null' amato amor perdona* ») un 3e prix de 60 fr.

Au n° 3 (devise : « La poésie console ») un 4e prix de 40 fr.

Au n° 10 (devise : « Babioles ») une mention honorable.

Le Rapporteur, F. Dumont.

LE ROC DE CHÈRE

Etude phytogéographique

(*Suite.*)

TROISIÈME PARTIE

LA VÉGÉTATION

HISTORIQUE.

Le Roc de Chère a été, depuis une cinquantaine d'années, exploré par un certain nombre de botanistes. Il n'existe pas de travail d'ensemble sur la végétation de ce massif ; les quelques listes ou indications d'espèces, qui constituent tout ce que nous possédons sur ce sujet, font cependant préjuger de la richesse et de la variété de la flore.

Eug. Didier a à plusieurs reprises parcouru le Roc de Chère vers les années 1853 et 1854. Plusieurs espèces qu'il y a recueillies ont été distribuées par Billot dans sa *Flora Galliae et Germaniae exsicata*. Nous citerons notamment : N° 1996, *Umbilicaria pustulata* Hoffm. « Sur la molasse du Rocher de Chère près d'Annecy. » — N° 1558, *Luzula nivea* D C. « Les bois du calcaire blanc sur le Rocher de Chère près d'Annecy. »

Mais Didier n'a laissé aucune mention écrite de ses herborisations.

Vers la même date Puget explorait aussi cette région et était frappé de son intérêt floristique. « J'ai récolté à la même époque (1854), écrit-il, de rares espèces sur le Roc de Chère : je n'en cite aucune parce que je me propose d'en présenter plus tard une monographie[1]. » Le travail ainsi annoncé n'a jamais paru ; Puget s'est borné à mentionner dans une note datant de 1856[2], quelques espèces trouvées par lui et à publier, en 1866[3], une liste des plantes les plus intéressantes observées au Roc de Chère.

D'autres botanistes annéciens ont pris le Roc de Chère comme but de leurs herborisations. C'est d'abord le Dr Bouvier qui,

1. Puget : *Botanique. Environs d'Annecy.* (*Bulletin de l'Association Florimontane*, t. I, 1855.)
2. Id. : *Plantes des environs d'Annecy.* (*Bulletin de l'Association Florimontane*, t. II, 1856.)
3. Id. : *Résumé de quelques Herborisations des environs d'Annecy.* (*Bull. Soc. bot. de France*, t. XIII, 1866, p. CLXXVII.)

dans sa *Flore des Alpes de la Suisse et de la Savoie*, cite plusieurs fois cette localité ; puis Em. PICARD qui, en 1875 et années suivantes, y a recueilli une certain nombre d'échantillons déposés par lui dans l'Herbier de Savoie du Musée d'Annecy. Dans une note parue seulement en 1901, M. CHATELAIN[1] signale une vingtaine d'espèces récoltées au cours d'herborisations de 1868 à 1881. De plus M. Chatelain a rassemblé dans son herbier, déposé au Musée d'Annecy, un certain nombre de Muscinées provenant du Roc de Chère et recueillies par lui ou par Em. Picard.

Récemment M. G. BEAUVERD[2] a indiqué au Roc de Chère trois espèces non encore signalées : *Aceras antropophora* R.Br., *Asplenium fontanum* Bernh., *Pirola media* Sw.

Il faut ajouter enfin que M. St-LAGER[3] mentionne, d'après Puget, l'existence de plusieurs espèces au Roc de Chère.

PLAN DU TRAVAIL.

Dans l'étude qui suit nous nous placerons successivement à deux points de vue différents.

Tout d'abord nous présenterons une description botanique du massif. Envisageant les diverses parties, différant par des conditions de sol et de climat, nous nous attacherons à définir dans chaque cas les groupements de végétaux qui y croissent, et nous chercherons à préciser l'influence des divers facteurs qui interviennent pour modifier la composition de ces *Associations végétales*. C'est le point de vue *écologique*.

Connaissant la flore du massif, nous pourrons la comparer à celle des régions voisines des Alpes de Savoie, et compléter ainsi notre connaissance de la répartition de certaines espèces. Nous serons amenés de plus à reconnaître que les espèces rassemblées sur cette faible superficie, ont des aires géographiques diverses, correspondant à des régions ou à des zones déterminées. Nous pourrons distinguer des groupes d'espèces, formant des *éléments* distincts et nous devrons rechercher les causes de leur installation et de leur existence dans le massif. C'est là le point de vue *floristique*.

1. CHATELAIN : *Aperçu sur la Flore des environs de Faverges.* (*Revue savoisienne*, 1901.)
2. G. BEAUVERD : *Seconde Addition à la Flore des Alpes d'Annecy.* (*Bull. Herbier Boissier*, 2e série, t. V, 1905, p. 308.)
3. CARIOT et St-LAGER : *Flore du Bassin moyen du Rhône et de la Loire*, Lyon, 1897. — St-LAGER : *Catalogue des Plantes vasculaires de la Flore du bassin du Rhône*, Lyon, 1883.

I. — DESCRIPTION BOTANIQUE.

PRINCIPES DE LA MÉTHODE.

Dans une région donnée, on peut délimiter des surfaces plus ou moins étendues dans lesquelles les divers facteurs écologiques, climat, sol, facteurs biologiques résultant de la présence d'êtres vivants, sont partout identiques. Une telle surface est une *station*. « Une station est une circonscription d'étendue quelconque, mais le plus souvent restreinte, représentant un ensemble complet et défini de conditions d'existence [1]. » Les végétaux de toute sorte qui peuplent cette surface et sont adaptés aux conditions qui y règnent forment une *association* végétale. « L'association végétale est la dernière expression de la concurrence vitale et de l'adaptation au milieu dans le groupement des espèces [1]. » A toute station correspond, dans une région donnée, une association déterminée.

L'association végétale est l'unité biologique qui doit servir de base à une description botanique. Il est donc nécessaire d'adopter une méthode pour définir et décrire les associations. Nous suivrons en cela les principes posés par M. Warming [2] et par M. Flahault [1] et appliqués par plusieurs auteurs [3].

Dans une association on peut distinguer des espèces *dominantes* « soit par l'action qu'elles exercent sur l'habitat en créant pour ainsi dire la station, soit parce qu'elles sont caractéristiques du paysage végétal par la forme, la taille ou le nombre des individus ; elles forment alors le fond de la végétation [1]. » Associées à ces espèces on en trouve un certain nombre d'autres qui jouent un rôle plus ou moins secondaire. Parmi celles-ci, on en distingue qui sont *abondantes* et contribuent à donner à l'association son caractère spécial, et d'autres qui sont *parsemées*, représentées par des individus éloignés les uns des autres et n'influant pas sensiblement sur l'aspect du paysage.

Dans la description de l'association, nous établirons la liste des plantes qui la composent en les rangeant ainsi en trois catégories. Il est bien évident qu'une pareille classification ne peut

1. Ch. Flahault : *Projet de Nomenclature phytogéographique. (Actes du Congrès international de botanique de 1900).*
2. Warming : *Lehrbuch der œkologischen Pflanzengeographie,* Berlin, 1896.
3. Marcel Hardy : *La Géographie et la Végétation du Languedoc entre l'Hérault et la Vidourle. Etude écologique.* (*Bull. de la Société languedocienne de géographie,* t. XXVI, 1903.) — F. Tessier : *La Forêt communale de Macot (Tarentaise). Notice botanico-forestière.* (*Revue des Eaux et Forêts,* 1905.)

être rigoureuse, et que les groupes ainsi définis sont mal délimités. Mais il est difficile de préciser davantage, d'introduire des divisions plus nombreuses, si on veut que la description conserve un caractère suffisamment général. La composition de l'association se modifie légèrement avec les moindres variations des conditions de milieu : telle espèce, parsemée, peut devenir abondante sur une petite surface, grâce à des circonstances qui la favorisent. Pour être utilisable, le cadre employé doit avoir une certaine souplesse. On peut cependant convenir de classer, autant que possible, dans chaque catégorie, les espèces par ordre de fréquence.

Pour caractériser l'association par un nom et la distinguer des autres, il suffit de s'adresser à quelques espèces dominantes et même, le plus souvent, à une seule d'entre elles, la plus caractéristique par le nombre ou la forme des individus, qui imprime à l'association son aspect spécial. L'association porte le nom de l'espèce la plus dominante.

Dans l'association ainsi désignée on pourra, d'après la nature ou l'abondance des espèces associées à l'espèce principale, distinguer des *faciès*, correspondant à des modifications dans les conditions écologiques.

Pour compléter la définition de l'association, il faut tenir compte du port, de la physionomie, ou, pour parler plus rigoureusement, de la *forme biologique* des espèces qui la constituent. Une association comprend presque toujours des végétaux de forme biologique différente ; mais, dans chaque cas, il y a une ou plusieurs formes biologiques dominantes, mieux adaptées aux conditions écologiques de la station considérée. Ce sont ces formes dominantes qui imposent à l'association son aspect, sa physionomie. La physionomie d'une association, qui frappe l'observateur le moins attentif, est exprimée dans le langage courant par des termes qui évoquent l'idée de groupements de végétaux de dimensions, de formes déterminées. Tels sont les mots *Forêt, Lande, Marais*, etc., dont le sens est assez large et qui peuvent s'appliquer à des associations assez différentes, et d'autres, plus précis, ne s'appliquant qu'à des associations mieux caractérisées : ce sont des mots empruntés à des idiomes locaux, comme la *Garigue* en Provence. Quand, par suite de variations assez grandes dans les conditions écologiques, la forme biologique change, l'association change d'aspect. Remarquons que, dans ce cas, ce changement de *forme* correspond à un changement de *faciès* : ce sont en effet,

CARTE BOTANIQUE
du
ROC DE CHÈRE.

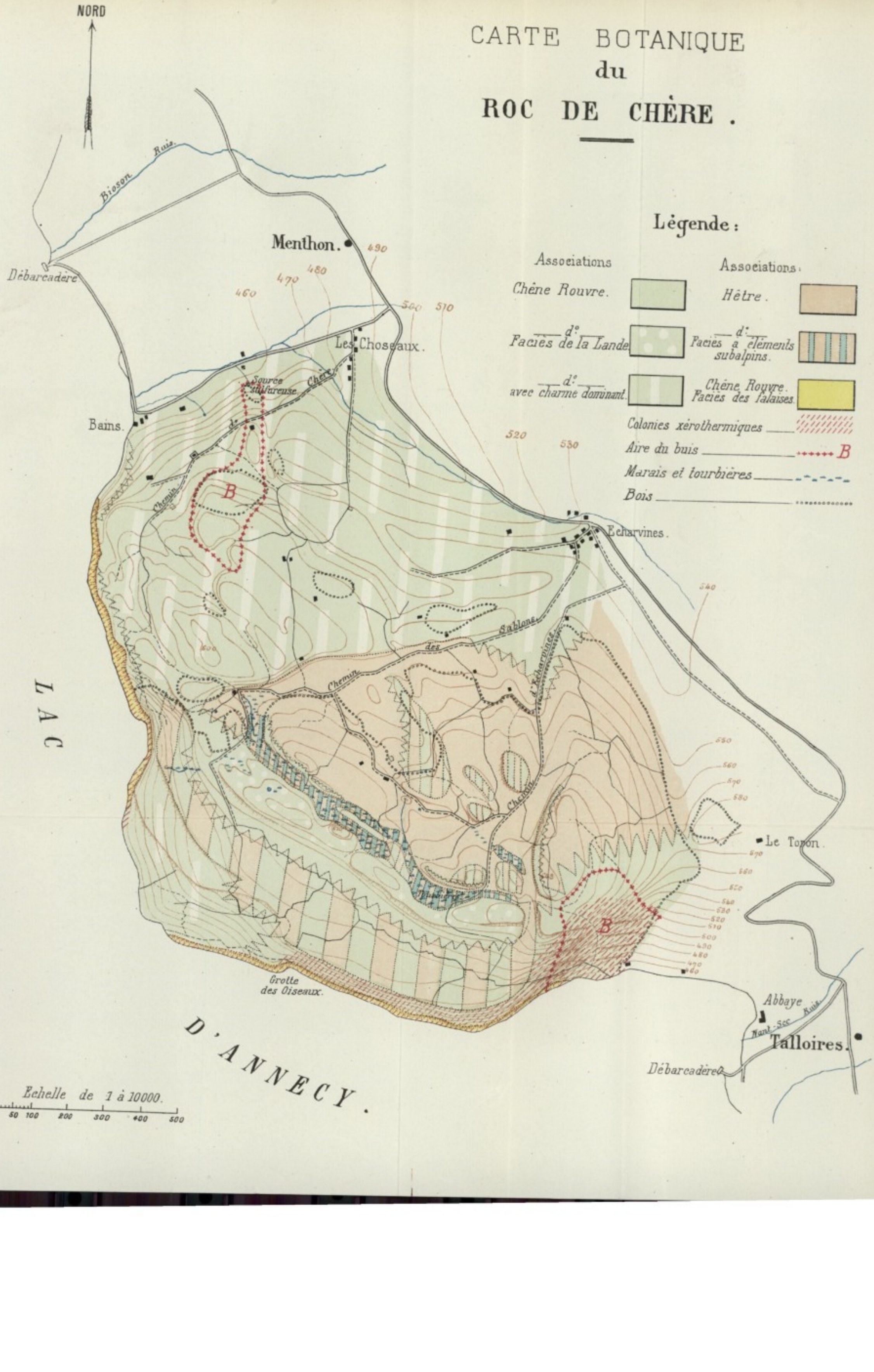

2.90

1

le plus souvent, les espèces dominantes qui déterminent la physionomie de l'association; on peut alors exprimer l'effet de la variation dans les conditions écologiques soit par une modification dans la composition de l'association, soit par une modification de sa physionomie. Des variations légères dans les conditions écologiques, modifiant la proportion relative des diverses formes biologiques, se traduisent par des changements de physionomie de moindre importance. Une *forêt* par exemple, qui est un groupement défini par la prédominance des arbres, peut, suivant la plus ou moins grande abondance des arbustes et des plantes herbacées qui s'y mêlent, revêtir des aspects différents.

Il est donc nécessaire, pour donner une idée complète d'un type d'association, d'en faire l'analyse au point de vue spécial de la forme biologique des végétaux, de même qu'on le décompose en ses espèces constituantes. Les formes biologiques dominantes détermineront l'aspect, la *forme* de l'association, que l'on peut, le plus souvent, exprimer par un mot. La nature et la proportion relative de ces formes biologiques permettront de se rendre compte des détails secondaires, des particularités physionomiques du paysage végétal. Cette classification des végétaux d'après la forme biologique ne peut d'ailleurs être très précise : il est difficile de définir d'une manière simple et brève les adaptations qui déterminent l'aspect d'une plante.

A l'exemple de plusieurs auteurs, nous nous contenterons, dans la liste des espèces composant une association, de séparer les catégories les plus importantes et de distinguer les *arbres*, *arbustes*, *arbrisseaux* et *plantes herbacées* qui forment des étages succcessifs de végétation; on peut y adjoindre les *lianes*. Quand tous ces types coexistent, comme c'est le cas en forêt, on distingue trois étages, l'*étage dominant*, le *sous-bois*, le *tapis herbacé*.

CARTE BOTANIQUE.

Il est intéressant de reporter sur une carte les limites des diverses associations qui occupent le massif : on peut ainsi mettre en évidence leurs relations avec les conditions de sol et de climat. Nous avons suivi, pour dresser la carte jointe à cette étude, les principes posés par M. FLAHAULT [1]

1. Ch. FLAHAULT : *Projet de Carte botanique, forestière et agricole de la France.* (*Bull. de la Société botanique de France*, t. XVI, 1894.) — ID. : *Au sujet de la Carte botanique, forestière et agricole de France et des moyens de l'exécuter.* (*Annales de Géographie*, 1896.) — ID. : *Essai d'une Carte botanique et forestière de la France.* (*Ibid.*, 1897.)

pour l'établissement de la carte botanico-forestière de la France et appliqués à des régions restreintes par plusieurs auteurs : MM. GADECEAU, HARDY, BLANC [1].

Nous avons tout d'abord fait abstraction, autant que possible, des modifications apportées par l'homme à la végétation primitive. Sur les points assez nombreux où l'association qui occupait le sol a été détruite pour faire place à des cultures, ou fortement modifiée par les exploitations forestières ou le pâturage, nous avons indiqué l'association qui occupe normalement les stations offrant des conditions analogues.

Pour chaque type d'association ou chaque faciès important nous avons fait choix d'une teinte conventionnelle. La limite de deux associations est indiqué par un trait pointillé. Quand, par suite de changements graduels dans les conditions de milieu, il y a pénétration réciproque de deux associations, la limite est figurée par une ligne brisée à indentations d'autant plus accusées que la surface contestée est plus étendue. Quand plusieurs espèces prédominantes sont mélangées en proportion à peu près égale, la surface occupée par cette association mixte est partagée en bandes portant alternativement les teintes conventionnelles affectées aux associations caractérisées par ces espèces prédominantes.

La carte a été tracée en prenant pour base les tableaux d'assemblage du cadastre des communes de Menthon et Talloires [2] et complétée à l'aide de levés rapides. Le figuré du terrain a été dessiné en s'aidant de nombreuses cotes d'altitude relevées au baromètre.

LE CHAINON ORIENTAL.

Le Chaînon oriental du Roc de Chère présente trois versants différant nettement par les conditions de climat, par l'exposition et, dans une moindre mesure, par la nature du sol.

Versant Sud.

Le versant Sud, formé par la masse inférieure urgonienne surmontée du Rhodanien, comprend une série de bancs rocheux séparés par des pentes rapides d'éboulis. La plupart du temps, la roche est à nu, la terre végétale ne s'accumulant nulle part en quantité notable. Le climat y est très spécial : c'est là que sont réalisées au maximum les conditions climatiques que l'on observe à Talloires : température moyenne élevée, précipitations atmosphériques peu abondantes.

1. E. GADECEAU : *Etude de Géographie botanique sur Belle-Ile-en-mer.* (*Bull. Société des Sciences naturelles de Cherbourg*, 1903.) — HARDY : *op. cit.* — L. BLANC : *Questions techniques de Cartographie.* (*Bull. de la Soc. bot. de France*, t. LII, 1905.) — ID. : *La Végétation aux environs de Montpellier.* (*Ibid.*, t. LII, 1905)

2. Nous tenons à remercier M. RICHARD, géomètre en chef du Cadastre, qui a bien voulu mettre à notre disposition les plans cadastraux qui ont servi à établir cette carte.

On trouve donc là un sol superficiel, très filtrant, s'échauffant facilement, un climat particulièrement chaud et sec, une forte insolation. Ce sont des conditions écologiques exceptionnelles pour la contrée, auxquelles doit correspondre une végétation à caractères bien tranchés.

Tout le versant est occupé par une association où domine de beaucoup le Chêne rouvre *(Quercus sessiliflora* Sm.*)* et sa variété pubescente *(var. pubescens* Willd.*)*. C'est l'*Association du Chêne rouvre*. Dans la partie moyenne du versant la composition de cette association est :

TABLEAU I.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Quercus sessiliflora Sm.	Acer opulifolium Vill.	Acer campestre L.
Quercus sessiliflora. var. pubescens Willd.	Sorbus aria Crantz.	A. monspessulanum L. A. Martini Jord.
	Arbustes.	
Cerasus mahaleb Mill.	Juniperus communis L.	Cratægus monogyna Jacq.
Amelanchier vulgaris [Mœnch.		Corylus avellana L.
Coronilla emerus L.		Rhamnus cathartica L.
Buxus sempervirens L.		R. alpina L.
		Cornus sanguinea L.
		Ligustrum vulgare L.
		Lonicera xylosteum L.
		Viburnum lantana L.
		Daphne laureola L.
		Colutea arborescens L.
	Lianes.	
		Rubia peregrina L.
		Tamus communis L.
		Vitis vinifera L.
	Tapis herbacé.	
Sesleria cœrulea Ard.	Laserpitium siler L.	Buplevrum falcatum L.
Geranium sanguineum [L.	Peucedanum cervaria [Lap.	Origanum vulgare L.
Carex Halleriana Asso.	Globularia cordifolia L.	Dianthus silvestris Wulf.
Hippocrepis comosa L.	Phalangium ramosum [Lam.	Vincetoxicum officinale [Mœnch.
Polygala chamæbuxus [L.	Teucrium chamœdrys L.	Galium rigidum Vill.
Arbutus uva ursi L.	T. montanum L.	Calamintha nepeta Link.
	Helianthemum vulgare [Gærtn.	Campanula rotundifolia L.
	Thymus serpyllum L.	Carex præcox Jacq.
	Silene nutans L.	Centaurea scabiosa L.
	Carex digitata L.	Polygonatum vulgare L.
	Andropogon ischæmum [L.	Sedum reflexum L.
	Euphorbia cyparissias L.	S. album L.
		Asperula cynanchica L.
		Potentilla verna L.
		Convallaria maialis L.
		Orobus vernus L.
		Melica ciliata L.
		Brachypodium pinnatum [R. Br.
		Hieracium pilosella L.
		Fumana procumbens [Spach.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
		Primula grandiflora Lam.
		Viola hirta L.
		Globularia vulgaris L.
		Hieracium præcox Schultz
		Asplenium ruta muraria L.
		A. trichomanes L.
		A. fontanum Bernh.
		Trifolium rubens L.
		Calamintha acinos Clairv.
		Arabis turrita L.
		A. muralis Bert.
		Sedum anopetalum D C.
		Melittis melissophyllum L.
		Taraxacum lævigatum DC.
		Linum tenuifolium L.
		Saponaria ocymoides L.
		Aster amellus L.
		Melampyrum cristatum L.
		Odontites lutea Reichb.
		Æthionema saxatile R. Br.

L'aspect de l'association varie suivant les points. Le plus souvent le sol, très rocheux, très superficiel, ne permet pas aux arbres de s'installer en nombre suffisant et de se développer assez pour former un massif continu. Ils constituent alors des buissons plus ou moins rabougris, espacés, mélangés à une forte proportion d'arbustes, parmi lesquels dominent le *Buis*, le *Cerisier de Ste-Lucie*, l'*Amélanchier*, la *Coronille* et le *Généprier*. Dans les intervalles, partout où un peu de terre s'est rassemblée, s'étendent de petites pelouses de *Sesleria cœrulea* parsemées de *Geranium sanguineum*, *Carex Halleriana*, *Phalangium ramosum*, *Dianthus silvestris*, *Buplevrum falcatum*, etc.; dans les parties rocheuses, les fissures ou les interstices des blocs sont garnis de *Sedum album*, *S. reflexum*, *Asplenium trichomanes*, *A. ruta-muraria*, *A. fontanum*, de petits sous-arbrisseaux à tige rampante, à structure xérophile (*Thymus serpyllum*, *Teucrium montanum*, *Helianthemum vulgare*, *Fumana procumbens*, etc.) et surtout d'autres espèces à feuilles persistantes, dont les tiges appliquées sur le sol forment des tapis serrés : *Polygala chamæbuxus*, *Arbutus uva ursi*, *Globularia cordifolia*. Cette forme de l'association, caractéristique des versants secs et chauds, et définie par le caractère xérophile accentué de toutes les espèces, par le peu de développement des arbres et arbustes, réduits à l'état de buissons clairsemés séparés par des parties gazonnées ou des rocailles, a reçu de M. Chodat [1] le nom de *Garide*.

1. R. Chodat : *Les Dunes lacustres de Sciez et les Garides.* (*Bull. Société botanique suisse*, t. XII, 1902.) Le mot de *Garide*, créé par cet auteur, rappelle l'analogie de cette association avec la *Garigue* de la région méditerranéenne et le caractère *aride* des stations qu'elle occupe.

Quand le sol est plus profond, ce qui est réalisé sur les pentes d'éboulis. au bas du versant ou entre deux escarpements, les arbres plus serrés peuvent se développer et constituer un massif. On a alors un taillis où le Chêne rouvre n'est associé qu'à quelques *Alisiers blancs* ou *Erables à feuilles d'obier*. En formant massif, ces arbres créent des conditions nouvelles. Le feuillage, arrêtant les rayons solaires, diminue l'éclairement et ralentit la dessiccation du sol. Les feuilles, en s'accumulant, donnent une couche d'humus qui enrichit le sol et conserve l'humidité. Le sol devient plus riche, plus frais, mais est moins éclairé. Les végétaux autres que les arbres doivent se plier à ces conditions et l'aspect de l'association change. Les arbustes de pleine lumière, *Amélanchier*, *Cerisier de Ste-Lucie*, *Genévrier*, ne peuvent subsister. Le sous-bois ne comprend que des espèces se contentant d'un faible éclairement et recherchant un sol plus frais : *Coudrier*, *Buis*, *Daphne laureola*, *Lonicera xylosteum*. Sous le couvert épais de ces deux étages de végétation, peu d'espèces peuvent prospérer. Le tapis herbacé, clairsemé, comprend principalement le *Lierre*, quelques graminées et des espèces *vernales* qui évoluent au moment où les arbres défeuillés laissent arriver au sol la lumière et la chaleur qui leur sont nécessaires *(Primula grandiflora, Viola hirta, Orobus vernus, Carex digitata)*.

Remarquons que les conditions biologiques qui existent sur ce versant sont modifiées par l'intervention de l'homme : ce taillis de Chêne rouvre est en effet exploité périodiquement à des intervalles assez rapprochés. A la suite de l'exploitation, le sol mis à nu se déssèche, l'humus accumulé se détruit en partie. Les végétaux supportant la sécheresse et un vif éclairement sont favorisés au détriment des autres. Peu à peu cependant les arbres se développent de nouveau, le massif se reforme, la couche d'humus se reconstitue et la végétation change de caractère. Si une nouvelle exploitation survient, cette évolution est entravée. Le sol, ainsi découvert périodiquement, devient moins profond, plus sec, moins fertile ; la lumière et la chaleur exercent leur action d'une manière plus intense. Ces circonstances, peu favorables aux arbres et à la plupart des arbustes, gênent la constitution de la forêt : l'association tend à prendre la forme de Garide. L'aspect actuel de cette association est donc, en partie, dû à la pratique séculaire des exploitations : normalement la forêt pleine devrait occuper une surface plus considérable.

Si, quittant la partie du versant dominant le lac et exposé complètement au S., on se dirige vers l'E. en se maintenant à mi-hauteur, on constate que l'association se modifie légèrement. Un certain nombre d'espèces disparaissent. Ce sont d'abord l'*Erable de Montpellier* et le *Buis*, dont la disparition frappe d'autant plus que son abondance était caractérisque dans le type précédent ; parmi les espèces herbacées *Rubia peregrina*, *Æthionema saxatile* font défaut. C'est un faciès un peu appauvri, où manquent les espèces les plus thermophiles. Cette modification doit être attribuée au changement de climat, cette partie du versant étant moins abritée et exposée au S.E.

Si on s'élève vers le sommet du versant, la pente diminue et on arrive à une petite partie exposée au S.E., s'étendant depuis la crête jusqu'au col séparant le chaînon du mamelon du Toron. Le sol est constitué par le Rhodanien ; les tranches des couches affleurent vers le bas, formant de petits ressauts séparés par des pentes d'éboulis, tandis que, au sommet, on marche sur le dos de ces mêmes couches découpées en lapiaz. Le sol a les caractères particuliers que nous avons décrits : on y observe une alternance de rochers nus et de parties à sol très peu profond, séparés par des poches assez profondes remplies d'une terre argileuse et décalcifiée. Par suite de son orientation et de sa situation cette partie supérieure jouit de conditions de climat moins favorables que les parties inférieure et moyenne du versant. Ces différences de climat et surtout de sol déterminent un faciès particulier de l'association du Chêne rouvre :

TABLEAU 2.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Quercus sessiliflora Sm.	Acer opulifolium Will. Sorbus aria Crantz.	Acer campestre L. Carpinus betulus L. Sorbus torminalis Crantz.
	Arbustes.	
Corylus avellana L. Coronilla emerus L. Cratægus monogyna [Jacq.	Amelanchier vulgaris [Mœnch. Juniperus communis L.	Ligustrum vulgare L. Cratægus oxyacantha Jacq. Mespilus germanica L. Ilex aquifolium L. Lonicera xylosteum L. Viburnum lantana L. Rhamnus cathartica L. R. alpina L. Daphne laureola L. Rosa arvensis Huds. Rubus hirtus W. et K. Berberis vulgaris L. Cotoneaster tomentosa [Lindl.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Lianes.	
		Lonicera periclymenum L.
	Tapis herbacé.	
Bromus erectus Huds.	Geranium sanguineum L.	Teucrium montanum L.
Sesleria cœrulea Ard.	Phalangium ramosum [Lam.	Hieracium pilosella L.
Carex montana L.	Teucrium chamædrys L.	Asperula cynanchica L.
Calluna vulgaris Salisb.	Betonica officinalis L.	Vincetoxicum officinale [Mœnch.
Molinia cœrulea Mœnch.	Brachypodium pinnatum [R. Br.	Buplevrum falcatum L.
	Carex glauca Scop.	Sedum album L.
	Teucrium scorodonia L.	S. reflexum L.
	Peucedanum cervaria [Lap.	Potentilla verna L.
	Globularia cordifolia L.	Viola silvatica L.
	Andropogon ischæmum	V. Riviniana Rchb.
	Silene nutans L. [L.	Melica nutans L.
	Origanum vulgare L.	Orobus vernus L.
	Polygonatum vulgare L.	Hieracium murorum L.
		Serratula tinctoria L.
		Polygala chamæbuxus L.
		Convallaria maialis L.
		Genista tinctoria L.
		G. sagittalis L.
		Primula grandiflora Lam.
		Euphorbia amygdaloides
		E. dulcis L. [L.
		Asplenium ruta muraria L.
		A. trichomanes L.
		A. fontanum Bernh.
		Calamintha acinos Clairv.
		Globularia vulgaris L.
		Euphrasia salisburgensis [Funck.
		Carex Halleriana Asso.
		Helleborus fœtidus L.
		Arbutus uva ursi L.
		Melampyrum cristatum L.
		Linum tenuifolium L.
		Aster amellus L.
		Erythræa centaurium Pers.
		Fumana procumbens
		Orobus niger L. [Spach.
		Limodorum abortivum Sw.

Ce faciès se distingue par la disparition des espèces les plus thermophiles ; de plus le rôle joué par les espèces xérophiles est moindre et, par contre, on voit un nombre assez considérable d'espèces des stations ombragées et fraîches. C'est la conséquence du climat et surtout des propriétés physiques du sol, plus profond et plus frais. L'absence ou la rareté de la chaux en certains points, permet l'existence, au milieu d'un ensemble d'espèces calcicoles, d'un certain nombre de plantes calcifuges : cette coexistence de plantes recherchant des propriétés différentes du sol est caractéristique de cette partie du versant.

Ce faciès de l'Association du Chêne rouvre, sur terrain rhodanien, se présente sous forme de Garide, ou bien sous forme d'un taillis serré.

Le premier cas est réalisé vers le bas, sur la tranche des couches. Des buissons épars de *Chêne rouvre, Coudrier, Genévrier, Amélanchier*, etc., occupent le terrain, laissant entre eux de larges intervalles : dans les parties à sol superficiel, au contact de la roche, s'étendent des pelouses où domine *Bromus erectus* avec *Sesleria cærulea, Carex montana, Geranium sanguineum, Phalangium ramosum, Peucedanum cervaria* ; de loin en loin, de petites dépressions où s'est accumulée une plus grande quantité de terre, où les plantes peuvent se développer sans contact avec la roche, en bénéficiant d'une fraîcheur plus grande, sont garnies d'une végétation dense formée de *Calluna vulgaris, Molinia cœrulea, Teucrium scorodonia, Serratula tinctoria, Genista tinctoria, Betonica officinalis*, mêlés d'ailleurs à quelques espèces précédentes, surtout *Geranium sanguineum*. Enfin, sur les rochers nus, se trouvent les *Sedum*, les *Asplenium, Globularia cordifolia, Polygala chamæbuxus*, etc. Il y a là comme autant de petites stations comportant chacune une flore distincte, mais si rapprochées, si enchevêtrées, que l'on trouve en contact immédiat et en mélange apparent ces diverses plantes qui, en réalité, sont localisées sur les points où le sol répond à leurs exigences. Un exemple typique de ce mélange apparent se voit au niveau des premières assises rhodaniennes, à la limite du faciès occupant les parties inférieure et moyenne du versant. Les derniers buissons de *Buis* y forment des fourrés compacts avec la *Callune*. En examinant de plus près, on constate que le Buis est installé sur des parties rocheuses, tandis que la Callune étale ses racines dans la terre décalcifiée qui remplit les fissures.

Plus près de la crête, sur les lapiaz très désagrégés que forme le dos des couches rhodaniennes, le Chêne rouvre se développe assez pour former massif. Avec lui se rencontrent en proportion notable l'*Erable à feuille d'obier*, l'*Alisier blanc* et deux essences qui manquent dans la partie inférieure du versant, le *Charme* et l'*Alisier torminal*. Le sous-bois, assez dense, comprend l'*Aubépine*, le *Houx*, le *Néflier*, le *Troène*, des *Ronces*. Sur le sol, rocheux, où les dépressions sont comblées par une couche d'humus, le tapis herbacé est assez fourni : il comprend surtout, outre le *Lierre, Brachypodium pinnatum, Melica nutans, Carex glauca, C. montana, Euphorbia amygdaloides, Orobus niger*, etc., et des espèces vernales. De loin en loin, accusant la décalcification du sol, *Molinia cœrulea* forme des taches associée à *Teucrium scorodonia, Betonica officina-*

lis. La *Callune*, supportant mal le couvert des arbres, fait à peu près défaut.

Versant Nord-Est.

Le versant N.E. du Chaînon oriental est formé par le dos des couches de l'Urgonien inférieur et du Rhodanien : dans son ensemble c'est un vaste lapiaz où la désagrégation est poussée plus ou moins loin. Dans les parties inférieure et moyenne, sur l'Urgonien, de nombreux rochers percent la mince couche de terre végétale ; en certains points même, la roche particulièrement compacte, a donné naissance à des lapiaz faiblement crevassés, complètement dégarnis de terre, couvrant des surfaces de plusieurs ares. Vers le sommet du versant, sur le Rhodanien, les parties rocheuses, plus rares, sont séparées par des dépressions où le sol a plus de profondeur. Si l'érosion a fait disparaître le Rhodanien sur une partie du versant, les produits de la désagrégation de ces couches, formés sur place ou entraînés depuis le haut, se sont accumulés dans les crevasses de l'Urgonien. Aussi, malgré la différence de constitution du sous-sol, le sol offre sur tout le versant des propriétés à peu près analogues : partout on observe cette alternance de parties rocheuses ou à sol superficiel et de poches garnies de terre décalcifiée, qui est constante sur le Rhodanien.

Le climat est le facteur écologique le plus important sur ce versant N.E. A cause de son exposition et aussi de sa situation qui le fait participer un peu aux conditions climatiques de la région septentrionale du massif, tout ce versant jouit d'une température modérée et d'une assez grande humidité.

Cette différence de climat entre le versant N.E. et le versant S., qui lui est contigu, est la cause d'un changement complet dans la végétation. Le *Hêtre,* qui y trouve la fraîcheur qui lui est nécessaire, est l'espèce de beaucoup dominante. Les éléments de cette *Association du Hêtre* sont :

TABLEAU 3.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Fagus silvatica L.		Quercus sessiliflora Sm. Sorbus aria Crantz. Acer opulifolium Vill. Picea excelsa Lk. Populus tremula L. Sorbus scandica Fr. Cerasus avium Mœnch. Malus acerba Mérat.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbustes.	
Ilex aquifolium L.	Cratægus monogyna Jacq.	Coronilla emerus L.
	Lonicera xylosteum L.	Cratægus oxyacantha Jacq.
	Juniperus communis L.	Cornus sanguinea L.
	Rubus hirtus W. et K.	Daphne laureola L.
		Viburnum lantana L.
		Ligustrum vulgare L.
		Amelanchier vulgaris [Mœnch.
		Frangula vulgaris Rchb.
	Tapis herbacé.	
Vaccinium myrtillus L.	Calluna vulgaris Salisb.	Brachypodium silvaticum [R. et Sch.
Hedera helix L.	Molinia cœrulea Mœnch.	
Carex montana L.	Pteris aquilina L.	Agrostis alba L.
Brachypodium pinna- [tum R. Br.	Sesleria cœrulea Ard.	Convallaria maialis L.
	Melica nutans L.	Teucrium scorodonia L.
Hieracium murorum L.	M. uniflora Retz.	Betonica officinalis L.
	Prenanthes purpurea L.	Melampyrum pratense L.
	Trifolium medium L.	Orobus vernus L.
	Euphorbia amygdaloi- [des L.	Potentilla tormentilla
		Viola silvatica Fr. [Scop.
		Carex glauca Scop.
		Genista tinctoria L.
		Polygala chamæbuxus L.
		Solidago virga aurea L.
		Hypericum montanum L.
		Ajuga reptans L.
		Euphorbia dulcis L.
		Hieracium umbellatum L.
		H. boreale Fr.
		Primula grandiflora Lam.
		Helleborus fœtidus L.
		Melittis melissophyllum L.
		Maianthemum bifolium [D C.
		Asplenium fontanum [Bernh.
		A. ruta muraria L.
		A. trichomanes L.
		Polypodium vulgare L.
		Mœhringia muscosa L.
		Monotropa hypopitys L.
		Pirola rotundifolia L.
		P. media Swartz.
		Neottia nidus avis Rich.

Sur tout le versant l'association se présente sous forme d'un taillis serré. Les exploitations, pratiquées à d'assez longs intervalles, ne l'ont pas modifiée sensiblement : on peut dire, qu'à part la dimension des arbres, l'association est telle qu'elle serait sans l'intervention de l'homme.

Au Hêtre, qui forme la masse principale de l'étage dominant, sont associés quelques autres arbres ; ce sont surtout le *Chêne rouvre*, l'*Erable à feuille d'obier* et l'*Alisier blanc* : ces espèces, à tendances xérophiles, se mélangent au Hêtre quand le sol est particulièrement rocheux. De loin en loin on

rencontre au contraire quelques essences montagnardes, recherchant un climat frais, l'*Epicéa* et, rarement, *Sorbus scandica*. Le sous-bois, toujours peu dense sous le couvert très épais du Hêtre, est caractérisé par la prédominance du *Houx* : parmi les espèces assez nombreuses qui l'accompagnent, il en est qui se localisent sur les parties rocheuses et sèches, telles sont la *Coronille*, le *Genévrier*, l'*Amelanchier* ; et d'autres qui ne croissent que dans les parties à sol décalcifié, comme la *Bourdaine*.

Le tapis herbacé est formé d'un mélange d'espèces exigeant des conditions bien différentes. Cette complication s'explique par ce que nous savons des propriétés du sol et du climat. Il faut y ajouter l'action des conditions biologiques créées par le Hêtre : son feuillage épais ne laisse arriver au sol qu'une faible quantité de lumière et le protège efficacement contre la dessiccation ; ses feuilles mortes, en s'entassant, donnent naissance à une couche épaisse d'humus.

Quand l'étage dominant est très dense, le sol est très frais, la roche est partout plus ou moins recouverte d'humus. C'est là que se développent les espèces supportant le couvert et recherchant les sols frais et riches, le *Lierre*, les *Melica*, *Brachypodium silvaticum*, *Melampyrum pratense*, *Ajuga reptans*, *Euphorbia amygdaloides*, associés à des espèces à caractère montagnard, l'*Airelle myrtille (Vaccinium myrtillus)* qui est dominant, et *Prenanthes purpurea*. Au milieu de l'humus se développent çà et là quelques espèces humicoles : *Monotropa hypopitys*, *Neottia nidus avis*, *Pirola rotundifolia* ; les rochers ombragés sont couverts d'*Asplenium* et de *Mœhringia muscosa*.

Quand les arbres moins serrés laissent passer plus de lumière et que l'humus est moins abondant, on trouve, en sol superficiel, des espèces calcicoles : *Carex montana*, *Sesleria cœrulea*, *Polygala chamæbuxus*, tandis que sur sol plus profond et décalcifié, se développent *Molinia cœrulea*, avec *Calluna vulgaris*, *Pteris aquilina*, *Teucrium scorodonia*, *Hieracium umbellatum*, *Betonica officinalis*. Dans les petites clairières ces divers groupements se développent davantage et l'on a dans les dépressions plus fraîches une *Molinaie*, dans les parties relativement sèches une *Callunaie*, au milieu de laquelle, portées sur des pointements rocheux, émergent des touffes de *Sesleria cœrulea*, *Carex montana*, *Polygala chamæbuxus*.

Toutes ces nombreuses espèces, dont chacune trouve sur la

faible surface qu'elle occupe les conditions qui lui sont favorables, croissent souvent côte à côte, en mélange apparent ; l'on retrouve avec un degré de complication plus grand, cette complexité de composition du tapis herbacé qui existe sur le Rhodanien du versant S.

Au milieu du taillis qui couvre le versant N.E. sont disséminés des lapiaz très inclinés, de plusieurs ares d'étendue ; la roche y est très compacte ; par suite de l'inclinaison les produits de désagrégation sont entraînés par les eaux pluviales. Aucune végétation continue ne peut s'y établir : sur ce substratum très sec, complètement découvert, s'échauffant facilement, se développent seules quelques espèces xérophiles appartenant à l'Association du Chêne rouvre. Grâce aux conditions du sol, qui compensent ici les conditions de climat, il peut exister au milieu de la *Hêtraie* des îlots garnis d'une végétation complètement différente. Les espèces qu'on rencontre sur ces lapiaz, toujours à l'état d'individus isolés, peu développés, sont :

TABLEAU 4.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres et arbustes.	
Quercus sessiliflora Sm.	Cerasus mahaleb Mill.	Salix capræa L.
Corylus avellana L.	Amelanchier vulgaris [Mœnch.	Populus tremula L.
		Cotoneaster tomentosa [Lindl.
	Plantes herbacées.	
Arbutus uva ursi L.	Phalangium ramosum [Lam.	Globularia cordifolia L.
Bromus erectus Huds.		G. vulgaris L.
Sesleria cœrulea Ard.	Polygala chamæbuxus L.	Asplenium trichomanes L.
	Polygonatum vulgare L.	A. ruta muraria L.
	Sedum album L.	A. fontanum Bernh.
		Vincetoxicum officinale [Mœnch.
		Campanula rotundifolia L.
		Hieracium amplexicaule L.
		Mœhringia muscosa L.
		Melica ciliata L.
		Lactuca muralis Fr.
		Polypodium calcareum
		Erinus alpinus L. [Sm.

Remarquons dans cette liste deux espèces, *Erinus alpinus* et *Mœhringia muscosa*, qui habitent normalement les rochers assez frais et croissent ici dans les crevasses les plus profondes, où elles profitent d'une fraîcheur relative.

A la limite de la Hêtraie du versant N.E. et de l'Association du Chêne rouvre qui occupe la partie supérieure du versant S., se trouve une région où se fait le passage d'une association

à l'autre. Peu à peu on voit le Hêtre apparaître par pieds isolés au milieu du Chêne ; en même temps se montrent les premiers individus des espèces qui l'accompagnent notamment le *Houx*, puis l'*Airelle myrtille*. La transition n'est pas brusque : il y a une certaine étendue de terrain sur laquelle les deux associations sont en concurrence et où des influences locales, la richesse plus ou moins grande du sol, de petites variations d'exposition, déterminent la prépondérance de l'une ou de l'autre. A mesure que l'on avance vers le N., les conditions devenant de plus en plus favorables au Hêtre, celui-ci prend le dessus et constitue à lui seul la forêt. Ce passage graduel d'une association à l'autre est un fait général quand il n'y a pas variation brusque dans les conditions écologiques : à la limite de deux associations il existe alors une *zone contestée* où les espèces des deux groupements se disputent le terrain et où la végétation offre des caractères mixtes, indécis.

Vers le N., par suite de l'abaissement de la crête, le Chaînon oriental se termine par une croupe formée surtout par le Rhodanien, surmonté d'une faible épaisseur d'Urgonien supérieur, tout à fait à l'extrémité. L'exposition y varie de l'W. au N. A mesure qu'on s'approche de cette partie, l'Association du Hêtre subit des modifications et on voit s'accentuer un faciès qui se présente avec des caractères bien tranchés dans la partie la plus septentrionale. Le Hêtre est associé à une forte proportion de *Charme*, le *Chêne rouvre* est assez abondant et une autre essence, le *Pin silvestre*, est disséminée. Dans le sous-bois le *Houx* disparaît ; le *Coudrier* et le *Genévrier* jouent le rôle principal. Dans le tapis herbacé les espèces recherchant la fraîcheur et l'humus *(Airelle myrtille, Lierre*, etc.*)* manquent. Par suite de la nature du sol, il y a encore mélange d'espèces calcifuges et calcicoles ; ces dernières forment, dans les parties les plus claires, de petites pelouses où, au milieu des espèces dominantes *(Sesleria cœrulea, Bromus erectus, Polygala chamæbuxus)*, on trouve disséminés :

Phalangium ramosum	Pimpinella saxifraga
Helianthemum vulgare	Ononis procurrens
Asperula cynanchica	Cirsium acaule
Teucrium chamædrys	Carlina vulgaris
Potentilla verna	C. acaulis
Brunella grandiflora	

Ce faciès, très localisé, caractérisé par l'abondance du *Charme*, du *Coudrier*, par la présence d'un certain nombre

d'espèces spéciales, se rattache au type d'association qui couvre tout le Plateau septentrional, dont cette partie du Chaînon oriental est très rapprochée.

Versant Ouest.

Le versant W. du Chaînon oriental, d'un faible développement, est formé par une pente d'éboulis, que surmonte vers le S. un escarpement rocheux. Cet escarpement est occupé par de rares buissons de *Chêne rouvre, Amélanchier, Cerisier de Ste-Lucie,* entremêlés de touffes d'*Arbutus uva ursi, Sesleria cœrulea, Polygala chamæbuxus,* etc. C'est l'Association du Chêne rouvre qui se développe ici, grâce aux conditions du sol et qui déborde un peu sur la crête, pénétrant l'Association du Hêtre. La pente d'éboulis, plus fraîche, est garnie d'une Hêtraie, en continuité avec celle qui couvre la Région centrale du massif, mais s'en distinguant par les espèces accompagnant le Hêtre. C'est un faciès calcicole de l'Association du Hêtre, d'ailleurs extrêmement localisé. Le *Houx* domine encore dans le sous-bois, avec l'*Aubépine,* le *Coudrier,* etc. On y trouve *Daphne mezereum* qui manque ailleurs. Dans le tapis herbacé on rencontre surtout *Hedera helix, Carex montana, Hieracium murorum, Brachypodium pinnatum, B. silvaticum, Euphorbia amygdaloides,* puis, parsemés, *Lamium galeobdolon, Asperula odorata, Oxalis acetosella, Orobus vernus.*

LE PLATEAU SEPTENTRIONAL.

Le plateau qui forme la partie septentrionale du Roc de Chère est soumis à des conditions de climat bien spéciales. C'est la partie la moins abritée, exposée complètement aux vents de l'W et du S.W. ; les vents du N. y ont même partiellement accès. Le relief est accidenté, mais les différences d'exposition sont en général trop peu sensibles pour avoir une action marquée sur le climat. Ce n'est que sur les pentes précédant le plateau lui-même, que l'on remarque une différence entre le versant exposé à l'W. ou N.W. dominant les Bains de Menthon et le versant regardant le N.E. qui fait face au village. Dans cette partie du massif les précipitations sont particulièrement abondantes, ainsi que nous l'avons vu par les résultats constatés à Menthon.

Ce plateau est constitué par des grès calcarifères ou des calcaires nummulitiques, façonnés en lapiaz largement crevassés.

Sur les points culminants, la roche est presque partout à nu ; ailleurs les produits de la désagrégation se sont accumulés dans les fissures ou même ont recouvert presque complètement le rocher d'une mince couche de terre. Dans les dépressions qui sillonnent le plateau, cette couche de terre végétale peut acquérir une épaisseur assez considérable. La roche, qu'il s'agisse de grès ou de calcaire, a toujours une teneur élevée en chaux ; la terre au contraire est, ainsi qu'on l'a vu précédemment, presque entièrement décalcifiée.

Les conditions écologiques propres à ce Plateau septentrional sont par conséquent : un sol filtrant, sec, offrant des alternatives de rochers nus, de parties à sol superficiel, calcaire et de parties à sol plus profond, pauvre en chaux ; une température modérée, à cause de l'action des vents ; des pluies abondantes.

La végétation, dans cette région, a subi de grands changements du fait de l'homme. Tous les points où existent des alluvions glaciaires, les pentes du plateau, la grande dépression qui le borde au N.E., le cirque qui l'entaille au N.W., sont occupés par des cultures. Sur le plateau lui-même, les habitants ont utilisé les moindres dépressions où le sol est un peu plus profond pour y installer des champs cultivés, des vignes, des prairies d'étendue le plus souvent minime. Seules les parties plus ou moins rocheuses ont été laissées en dehors de l'utilisation agricole ; mais là aussi la végétation spontanée a été modifiée. Depuis longtemps la forêt, qui primitivement devait occuper la majeure partie du plateau, a été détruite ; les broussailles qui l'ont remplacée ont été soumises à des exploitations incessantes et au pâturage. Actuellement, à l'exception de quelques rares bouquets de bois, témoins de l'ancien état de la végétation, tout le plateau est couvert seulement de buissons clairsemés séparés par des pelouses ou des lapiaz presque dégarnis de végétation : c'est une Garide.

Les espèces qui peuplent cette Garide sont :

TABLEAU 5.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
	Quercus sessiliflora Sm.	Carpinus betulus L.
	Populus tremula L.	Castanea vesca Gærtn.
		Picea excelsa Lk.
		Pinus silvestris L.
	Arbustes.	
Corylus avellana L.	Juniperus communis L.	Cratægus monogyna Jacq.
	Amelanchier vulgaris [Mœnch.	Rhamnus pumila L.
		Coronilla emerus L.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
		Daphne alpina L.
		Prunus spinosa L.
		Buxus sempervirens L.
		Berberis vulgaris L.
		Rosa rubiginosa L.
		Rhamnus cathartica L.
		Frangula vulgaris Rchb.

Tapis herbacé.

Bromus erectus Huds.	Andropogon ischæmum	Euphorbia cyparissias L.
Sesleria cœrulea Ard.	Phalangium ramosum L.	Genista sagittalis L.
Calluna vulgaris Salisb.	Helianthemum vulgare Gærtn.	Thymus serpyllum L.
		Asperula cynanchica L.
	Molinia cœrulea Mœnch.	Betonica officinalis L.
Carex montana L.		Briza media L.
Arbutus uva ursi L.		Genista tinctoria L.
Polygala chamæbuxus L.		Agrostis alba L.
Teucrium chamædrys L.		Potentilla verna L.
Globularia cordifolia L.		Hieracium pilosella L.
Hippocrepis comosa L.		Silene nutans L.
Pimpinella saxifraga L.		Stachys recta L.
Scabiosa columbaria L.		Potentilla tormentilla Scop.
		Ononis procurrens Wallr.
		Luzula vernalis D C.
		Teucrium montanum L.
		Globularia vulgaris L.
		Leontodon hastilis L.
		Carex præcox Jacq.
		Carex ornithopoda L.
		Dianthus silvestris Wulf.
		Brunella grandiflora Mœnch.
		Helleborus fœtidus L.
		Lotus corniculatus L.
		Asplenium trichomanes L.
		A. ruta muraria L.
		A. fontanum Bernh.
		Anthyllis vulneraria L.
		Fumana procumbens Spach.
		Carlina vulgaris L.
		C. acaulis L.
		Carex glauca Scop.
		Vincetoxicum officinale Mœnch.
		Convallaria maialis L.
		Cirsium acaule All.
		Buplevrum falcatum L.
		Sedum album L.
		S. acre L.
		Veronica spicata L
		Melica ciliata L.
		Campanula rotundifolia L.
		Trifolium rubens L.
		Polypodium calcareum
		Dianthus prolifer L. Sm.
		Orobanche cruenta Bert.
		Sedum maximum Sut.
		Primula officinalis Jacq.
		P. grandiflora Lam.
		P. variabilis Goupil.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
		Orchis morio L.
		O. mascula L.
		Gentiana verna L.
		Lasiagrostis calamagrostis [Lk.
		Mœhringia muscosa L.
		Erinus alpinus L.
		Valeriana tripteris L.
		Aceras antropophora R.Br.

Comme sur les couches rhodaniennes du Chaînon oriental, on trouve là, côte à côte, des espèces recherchant des sols de propriétés différentes; la cause en réside dans la présence simultanée de la roche calcaire et de la terre décalcifiée provenant de sa désagrégation : il y a mélange apparent de plantes qui en réalité s'installent sur les points où le sol répond à leurs exigences. L'aspect de la végétation est du reste loin d'être uniforme et des différences locales de sol et, accessoirement, d'exposition, font varier la composition de l'association. On peut discerner plusieurs types, reliés par des intermédiaires, et plus ou moins mêlés, par suite de la variation incessante des conditions de milieu.

La majeure partie de la surface étudiée est occupée par des lapiaz assez désagrégés où s'est formé une couche de terre suffisante pour combler les intervalles des blocs. Là se développe la Garide typique. Les végétaux ligneux se présentent sous forme de buissons épars : l'espèce de beaucoup dominante est le *Coudrier* qui est accompagné du *Genévrier*, du *Chêne rouvre*, de l'*Amélanchier*; il faut y ajouter le *Tremble*, sous forme de buissons tortueux et rabougris, l'*Aubépine*, la *Coronille*, le *Charme* et, de loin en loin. le *Châtaignier*, l'*Epicéa* et le *Pin silvestre* : ces dernières essences ne sont représentées que par de jeunes individus, les arbres étant exploités dès qu'ils atteignent une dimension notable. Les intervalles, souvent considérables, qui séparent ces buissons sont occupés par des pelouses où dominent deux Graminées xérophiles : *Bromus erectus* et *Andropogon ischæmum*, avec lesquels on trouve : *Phalangium ramosum*, *Helianthemum vulgare*, *Teucrium chamædrys*, *Pimpinella saxifraga*, *Scabiosa columbaria*, *Euphorbia cyparissias*, *Asperula cynanchica*, *Hieracium pilosella*, *Carex montana*, *Brunella grandiflora*, *Ononis procurrens*, *Carlina vulgaris*, *Cirsium acaule*, etc. Dans les endroits plus rocheux ces espèces s'associent à *Sesleria cœrulea*, *Arbutus uva ursi*, *Polygala chamæbuxus*, *Globularia cordifolia*, *Hippocrepis*

comosa, *Fumana procumbens*. Au milieu de ces pelouses, les poches remplies de terre décalcifiée sont garnies de *Calluna vulgaris*, *Molinia cœrulea*. *Betonica officinalis*, etc. : ces deux types de végétation, par suite de la nature du sol, paraissent souvent confusément mêlés.

L'exposition détermine des variations secondaires dans ce type de Garide : certaines espèces sont localisées et leur présence ou leur absence influe sur le paysage végétal. L'exemple le plus curieux de cette localisation est offert par le *Buis*, qui n'existe que sur une partie des pentes du plateau, exposées à l'W. Il y est très abondant et imprime une physionomie particulière à la végétation arbustive ; mais son aire est nettement limitée : après avoir été presque dominant, il n'est plus représenté dans une zone étroite que par quelques pieds isolés, puis disparaît complètement. La *Busserole (Arbutus uva ursi)* est aussi très inégalement répartie. Cette espèce est très abondante et forme des tapis presque continus dans la partie occidentale du plateau, la plus rapprochée du lac ; son abondance diminue rapidement en avançant vers l'E. ; son aire n'empiète que peu sur l'aire occupée par le Buis. La différence d'exposition est aussi cause de la modification de la végétation dans la partie S.E. du plateau : les espèces les plus thermophiles *Amélanchier*, *Coronille*, *Fumana procumbens* y font défaut ou y sont rares.

Dans les dépressions dont la culture ne s'est pas emparé, l'aspect de la végétation change. Le sol y est partout relativement profond et frais, décalcifié. L'association tend à prendre le caractère de *Lande*. La *Callune* et la *Molinie* y sont les espèces dominantes, avec *Agrostis alba*, *Betonica officinalis*, *Potentilla tormentilla*, *Hieracium umbellatum*. Parmi les végétaux ligneux, le *Tremble* et le *Châtaignier* dominent.

Enfin les parties culminantes du plateau sont occupées par des lapiaz creusés dans une roche plus compacte, où la désagrégation n'a donné que peu de terre, d'ailleurs entraînée facilement par les eaux pluviales : aussi ces crêtes ne présentent qu'une végétation clairsemée. De loin en loin les crevasses donnent asile à quelques arbustes : *Coudrier*, *Amélanchier*, *Genévrier* et à deux espèces bien spéciales à cette station : *Rhamnus pumila* dont les tiges rampantes se plaquent contre le rocher, et *Daphne alpina* qui enfonce ses racines dans les moindres fissures. Quelques espèces herbacées forment des touffes isolées notamment :

Sesleria cœrulea
Sedum album
S. maximum
Globularia cordifolia
Teucrium montanum
Vincetoxicum officinale
Melica ciliata
Lasiagrostis calamagrostis
Polypodium calcareum
Asplenium ruta muraria
A trichomanes
A. fontanum
Valeriana tripteris
Mœhringia muscosa
Erinus alpinus

La même végétation garnit les petits escarpements rocheux qui forment en certains endroits le versant oriental des petites dépressions qui sillonnent le plateau.

Au milieu de ces étendues déboisées, ont été conservés quelques petits massifs boisés. Bien que soumis à des exploitations, l'action modificatrice de l'homme y a été moins intense, et la végétation doit s'y rapprocher davantage de ce qu'elle était primitivement. Les espèces constituant ces taillis sont :

TABLEAU 6.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Quercus sessiliflora Sm.		Fagus silvatica L.
Carpinus betulus L.		Populus tremula L.
		Castanea vesca Gærtn.
		Picea excelsa Lk.
		Betula verrucosa Ehrh.
	Arbustes.	
Corylus avellana L.	Juniperus communis L.	Cratægus monogyna Jacq.
	Coronilla emerus L.	Buxus sempervirens L.
		Lonicera xylosteum L.
		Ligustrum vulgare L.
		Cratægus oxyacantha Jacq.
		Daphne laureola L.
		Rosa arvensis Huds.
	Tapis herbacé.	
Hedera helix L.	Molinia cœrulea Mœnch.	Calluna vulgaris Salisb.
Carex montana L.	Hieracium murorum L.	Viola silvatica Fr.
	Brachypodium pinnatum [R.Br.	Euphorbia amygdaloides [L.
		E. dulcis L.
		Agrostis alba L.
		Luzula vernalis DC.
		Primula grandiflora Lam.
		Betonica officinalis L.
		Trifolium medium L.
		Teucrium scorodonia L.
		Hieracium umbellatum L.
		Convallaria maialis L.
		Melampyrum pratense L.
		Poa nemoralis L.
		Vinca minor L.
		Geranium robertianum L.
		Melittis melissophyllum L.
		Fragaria elatior Ehrh.

Les essences dominantes sont partout le *Charme* et le *Chêne rouvre*. Les essences qui s'y associent sont plus ou moins abondantes suivant les conditions de sol et d'exposition, ce qui détermine quelques différences entre les divers massifs subsistants. Dans les bois installés sur les pentes exposées au N.E., le *Hêtre* et l'*Epicéa* jouent un certain rôle dans l'étage dominant ; sur le plateau même ces essences font défaut. Dans le petit massif occupant le fond du cirque dominant les Bains de Menthon, le sol profond, décalcifié, favorise le développement du *Tremble*, du *Châtaignier* et du *Bouleau*. Le sous-bois est partout formé surtout de *Coudrier* et de *Genévrier*, sauf cependant dans les massifs compris dans l'aire du *Buis* qui ont un sous-bois très dense formé presque exclusivement par cet arbuste. Le tapis herbacé, toujours peu serré sous le couvert épais du Charme, ne comprend que peu d'espèces. On y observe, comme ailleurs, une certaine proportion d'espèces calcifuges *(Callune, Molinie,* etc.*)* qui se développent surtout dans les clairières.

A l'aide de ces données, on peut se rendre compte de l'aspect primitif de la végétation sur le plateau septentrional et définir l'association qui le couvre. Cette association est caractérisée par la prédominance du *Chêne rouvre* et du *Charme* dans les parties boisées, du *Coudrier* quand la forêt a été détruite. Parmi les végétaux herbacés on remarque la prédominance de *Bromus erectus*, accompagné d'espèces que nous avons déjà rencontrées avec le *Chêne rouvre* et de quelques autres plus spéciales : les espèces les plus thermophiles font défaut, ainsi que *Geranium sanguineum*. C'est un faciès de l'Association du Chêne rouvre, que l'on peut définir par l'abondance du *Charme*. Primitivement des massifs de ces deux essences devaient garnir presque tout le plateau à l'exception des parties les plus rocheuses : l'aspect actuel de la végétation est dû surtout à l'intervention de l'homme, qui a entravé le développement des arbres, provoqué la disparition de l'humus, favorisé l'extension des espèces supportant la lumière et la sécheresse, comme le *Coudrier*, le *Genévrier* et de nombreuses espèces herbacées, qui a amené, en un mot, la transformation de la *forêt* en *garide*.

Sur le bord W. du Plateau, sur la petite pente qui fait suite à la falaise, la végétation se modifie. Cette pente est abritée ; le Nummulitique a été presque partout enlevé et l'Urgonien af-

fleure. On trouve là, sur une bande très étroite, l'Association du Chêne rouvre avec des caractères voisins de ceux qu'elle présente sur le versant S. du Chaînon oriental. Parmi les végétaux ligneux le *Chêne rouvre* domine avec l'*Amélanchier* ; *Cerasus mahaleb* et *Rhamnus alpina* sont parsemés. Le tapis herbacé offre, outre *Sesleria cœrulea* et *Bromus erectus*, *Arbutus uva ursi* et *Geranium sanguineum*, espèce qui manque complètement sur le plateau lui-même.

Au S. du plateau, la petite falaise qui le termine au-dessus de la dépression des Sablons, présente aussi quelques espèces intéressantes. Constituée par le Sénonien surmonté du conglomérat et du calcaire nummulitique, elle est exposée en plein S. On y trouve au milieu de buissons de *Chêne rouvre* et d'*Amélanchier* :

Sedum album L.
S. reflexum L.
Buplevrum falcatum L.
Fumana procumbens Spach.
Dianthus silvestris Wulf.
Saponaria ocymoides L.
Iris germanica L.

Iris germanica est assez abondant et n'existe que là dans le massif.

LE VERSANT DU LAC.

Le *Versant du lac* débute par un talus formé par l'Urgonien inférieur. Au dessus s'étend un plateau où affleure l'Urgonien supérieur, précédé dans la partie la plus septentrionale d'un plateau rhodanien qui s'efface vers le sud. Le versant se termine par une crête de grès quartzeux se raccordant au plateau urgonien par une pente rapide. Dans cette partie du massif, les conditions de sol sont donc très diverses ; les variations d'exposition et d'abri y déterminent des différences notables de climat. C'est ce qui donne un caractère particulier à chacune des petites régions précédemment énumérées.

Pente urgonienne inférieure.

Dans la partie comprise entre la faille orientale et la Grotte des Oiseaux, la base du versant est formée par un talus rapide et peu large enserré entre une falaise plongeant dans le lac et une deuxième falaise supportant le plateau urgonien supérieur. A partir de la Grotte des Oiseaux jusque vers la faille occidentale cette partie du versant est plus large, l'inclinaison y est plus faible et uniforme jusqu'au lac, dont la rive n'est pas es-

carpée. Sur cette pente urgonienne le sol est partout rocheux, superficiel : en quelques points, surtout au N. de la Grotte des Oiseaux, des éboulis provenant du Rhodanien en modifient les propriétés.

Au point de vue du climat, on peut subdiviser cette pente urgonienne en trois petites régions. Tout d'abord, à partir de la faille orientale, une région qui est en continuité avec le versant S. du Chaînon oriental, ayant même exposition et même climat. Puis vient une deuxième région, exposée au S.W., abritée, où le climat est un peu moins chaud. Enfin depuis la pointe la plus occidentale du Roc de Chère jusqu'à la faille occidentale, s'étend une troisième région exposée à l'W., moins abritée, où le climat se rapproche de celui du plateau septentrional.

La végétation de chacune de ces trois régions se distingue par des caractères propres.

Près de la faille orientale on retrouve la même végétation que sur le versant S. du Chaînon oriental : c'est une garide avec *Chêne rouvre* et des espèces thermophiles, *Buis*, *Erable de Montpellier*, etc. Le *Buis* disparaît bientôt, l'*Erable de Montpellier* se maintient jusqu'aux limites de cette première région.

De là jusque vers la Grotte des Oiseaux, l'aspect de la végétation reste à peu près le même. C'est une garide : les arbres peu développés, buissonnants, sont mêlés à de nombreux arbustes et séparés par de petites pelouses. On y observe surtout :

Tableau 7.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Quercus sessiliflora Sm.		Sorbus aria Crantz.
Quercus sessiliflora, [var. pubescens Willd.		Acer opulifolium Vill.
	Arbustes.	
Coronilla emerus L.	Amelanchier vulgaris [Mœnch.	Cratægus monogyna Jacq.
Cerasus mahaleb Mill.	Juniperus communis L.	Cornus sanguinea L.
		Rhamnus cathartica L.
		Ligustrum vulgare L.
		Lonicera xylosteum L.
		Rhamnus alpina L.
		Daphne laureola L.
		Colutea arborescens L.
	Lianes.	
		Tamus communis L.
		Rubia peregrina L.
	Tapis herbacé.	
Sesleria cœrulea Ard.	Andropogon ischæmum L.	Buplevrum falcatum L.
Carex montana L.	Carex Halleriana Asso.	Polygonatum vulgare L.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
Bromus erectus Huds.	Peucedanum cervaria Lap.	Hieracium pilosella L.
	Teucrium chamædrys L.	Silene nutans L.
	Geranium sanguineum L.	Euphorbia amygdaloides
	Phalangium ramosum [Lam.	Origanum vulgare L. [L.
	Helianthemum vulgare [Gærtn.	Teucrium montanum L.
	Hippocrepis comosa L.	Asperula cynanchica L.
	Hedera helix L.	Trifolium rubens L.
		Pimpinella saxifraga L.
		Calamintha nepeta Link.
		Viola hirta L.
		Fumana procumbens [Spach.
		Laserpitium siler L.

C'est encore l'Association du Chêne rouvre, mais sans les espèces les plus thermophiles. Le tapis herbacé comprend quelques espèces *(Lierre, Euphorbia amygdaloides)* qui occupent les parties où les arbres plus serrés tendent à former massif.

Après la Grotte des Oiseaux, dans la troisième région, la végétation subit un changement plus sensible :

TABLEAU 8.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Quercus sessiliflora Sm.	Carpinus betulus L.	Sorbus aria Crantz.
		Acer opulifolium Vill.
	Arbustes.	
Corylus avellana L.	Amelanchier vulgaris [Mœnch.	Cerasus mahaleb Mill.
Coronilla emerus L.	Juniperus communis L.	Cratægus monogyna Jacq.
		Cornus sanguinea L.
		Viburnum lantana L.
		Ligustrum vulgare L.
		Daphne laureola L.
		Cotoneaster tomentosa [Lindl.
	Tapis herbacé.	
Bromus erectus Huds.	Andropogon ischæmum L.	Scabiosa columbaria L.
Sesleria cœrulea Ard.	Teucrium chamædrys L.	Buplevrum falcatum L.
Carex montana L.	Helianthemum vulgare [Gærtn.	Teucrium montanum L.
	Phalangium ramosum [Lam.	Potentilla verna L.
	Carex glauca Scop.	Anthyllis vulneraria L.
	Hieracium pilosella L.	Thymus serpyllum L.
	Hippocrepis comosa L.	Silene nutans L.
	Asperula cynanchica L.	Stachys recta L.
	Pimpinella saxifraga L.	Origanum vulgare L.
	Hedera helix L.	Peucedanum cervaria Lap.
		Vincetoxicum officinale [Mœnch.
		Carex præcox Jacq.
		Dianthus silvestris Wulf.
		Ononis natrix L.
		Trifolium rubens L.
		Globularia vulgaris L.
		Genista tinctoria L.
		Poterium dictyocarpum [Spach.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
		Polygala chamæbuxus L.
		Melampyrum cristatum L.
		Helleborus fœtidus L.
		Betonica officinalis L.
		Genista sagittalis L.
		Sedum album L.
		S. reflexum L.
		Euphrasia salisburgensis
		Coronilla varia L. [Funck.
		Taraxacum lævigatum DC.
		Linum tenuifolium L.
		Arbutus uva ursi L.
		Fumana procumbens [Spach.
		Galium rigidum Vill.
		Molinia cœrulea Mœnch.
		Calluna vulgaris Salisb.
		Erythræa centaurium Pers.
		Gentiana ciliata L.
		Allium vineale L.
		Melica ciliata L.
		Limodorum abortivum Sw.

Comme précédemment, les arbres n'acquièrent pas sur ce sol rocheux un grand développement : les exploitations aidant, l'association offre l'aspect d'un taillis clair, passant à la garide ; les arbres et arbustes sont entremêlés d'éboulis, de rochers et de clairières.

Parmi les arbres le *Chêne rouvre* domine ; sa variété le *Chêne pubescent* est rare. Il est associé au *Charme* qui manque dans la région précédente. Parmi les arbustes le *Coudrier* joue un rôle prépondérant avec la *Coronille*, l'*Amélanchier*, le *Genévrier*, tandis que le *Cerisier de Ste-Lucie* est relégué au second plan. Les pelouses sont caractérisées par *Bromus erectus* et *Sesleria cœrulea*, avec la plupart des espèces qui leur sont associées dans le type précédent. Mais *Geranium sanguineum* disparaît ; *Peucedanum cervaria* est moins abondant ; par contre on trouve *Melampyrum cristatum*, *Ononis natrix*. Grâce à la présence d'éboulis rhodaniens, le sol décalcifié en certains points, porte quelques touffes de *Calluna vulgaris* et *Molinia cœrulea*. Ce faciès de l'Association du Chêne rouvre est donc caractérisé par la présence d'une forte proportion de *Charme*, l'abondance du *Coudrier*, l'absence des espèces les plus thermophiles et de *Geranium sanguineum*, la prédominance de *Bromus erectus* dans les parties découvertes. C'est une association très voisine de celle qui occupe le Plateau septentrional : ce faciès de l'Association du Chêne rouvre, avec Charme dominant ou abondant, correspondant à un climat plus humide et moins chaud que le faciès où le Chêne est seul dominant.

Falaises.

Entre la faille orientale et les environs de la Grotte des Oiseaux, la pente urgonienne se termine sur le lac par une falaise de 10m à 20m de hauteur. Ces falaises en bordure du lac constituent une station que l'on doit envisager à part. A cause de la similitude des conditions, nous étudierons en même temps la falaise, plus importante, qui forme le soubassement du Plateau septentrional et qui, atteignant vers le S. une hauteur de 90m à 100m, s'abaisse progressivement jusqu'aux Bains de Menthon.

Ce qui donne à la végétation de ces falaises son caractère particulier, ce sont les conditions du sol. Ces parois de calcaire urgonien sont très sèches et s'échauffent facilement : il ne peut donc y subsister que certaines espèces xérophiles supportant ces conditions de chaleur et de sécheresse. De plus les fissures étant rares dans la roche, la végétation est nécessairement très clairsemée : les espèces forment une association discontinue.

Les conditions de climat varient. Les falaises situées à l'E. de la Grotte des Oiseaux jouissent du même climat chaud et sec, de la même insolation intense que la pente qui les surmonte. La grande falaise qui supporte le Plateau septentrionnal est exposée à l'W. ou à l'W.S.W. : elle bénéficie d'un climat chaud, mais d'une humidité plus grande, ainsi que toute la partie septentrionale du massif. On peut penser aussi que le voisinage immédiat du lac agit sur les conditions climatiques des falaises : la présence de cette masse d'eau doit contribuer à amortir les variations de température et augmenter la chaleur et l'éclairement, à cause de la reverbération des rayons solaires. En tout cas on constate au printemps que les plantes des falaises ont une avance marquée sur celles qui croissent dans les parties voisines.

Les principales espèces qui peuplent ces falaises, d'un abord et d'une exploration difficiles, sont :

TABLEAU 9.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
Arbres et arbustes.		
Amelanchier vulgaris [Mœnch.	Coronilla emerus L.	Rhamnus alpina L.
Cerasus mahaleb Mill.	Juniperus communis L.	Tilia platyphyllos Scop.
	Quercus sessiliflora Sm.	
	Quercus sessiliflora, [var. pubescens Willd.	
Plantes herbacées.		
Sesleria cœrulea Ard.	Geranium sanguineum L.	Silene nutans L.
Laserpitium siler L.	Sedum album L.	Campanula rotundifolia L.
Centaurea scabiosa L.	S. reflexum L.	Saponaria ocymoides L.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Globularia cordifolia L.	Galium rigidum Vill.
	Dianthus silvestris Wulf.	Peucedanum cervaria Lap.
	Asplenium ruta muraria L.	Potentilla caulescens L.
	A. trichomanes L.	P. caulescens,
	Ceterach officinarum	[var. petiolulata Gaud.
	[Willd.	Sempervivum tectorum L.
	Polypodium serratum	S. arachnoideum L.
	[Willd.	Globularia vulgaris L.
	Hippocrepis comosa L.	Asplenium fontanum
		[Bernh.
		Sedum dasyphyllum L.
		S. maximum Sut.
		Æthionema saxatile R. Br.
		Hieracium Jacquini Vill.
		Sisymbrium austriacum
		[Jacq.

C'est un faciès appauvri de l'Association du Chêne rouvre, telle qu'on l'observe sur les parties chaudes du versant. Les végétaux ligneux, croissant dans les fissures les plus profondes, sont distants et peu développés : ce sont surtout l'*Amélanchier* et le *Cerisier de Ste-Lucie*, puis la *Coronille*, le *Genévrier* et le *Chêne rouvre*. Parmi les végétaux herbacés on remarque la prédominance de *Sesleria cœrulea*, *Laserpitium siler* et *Centaurea scabiosa*. Dans les fissures les plus profondes ou sur les petits ressauts garnis d'un peu de terre et d'humus, *Sesleria cœrulea* est associée à *Geranium sanguineum*, *Silene nutans*, *Dianthus silvestris*, *Hippocrepis comosa*. Dans les fissures étroites croissent *Globularia cordifolia* dont les tiges rampantes forment des tapis plaqués contre le rocher ; des plantes grasses, plusieurs espèces de *Sedum* et *Sempervivum tectorum* ; puis un certain nombre d'espèces spécialement adaptées aux stations rocheuses : ce sont des fougères xérophiles, divers *Asplenium*, l'intéressant *Polypodium serratum* et *Ceterach officinarum*, et enfin deux espèces bien caractéristiques des parois rocheuses dans la région, *Potentilla caulescens* et *Hieracium Jacquini*.

L'association ainsi constituée présente quelques variations dans les deux séries de falaises que nous avons distinguées.

Les falaises situées à l'E. de la Grotte des Oiseaux sont plus fissurées. et, en raison de leur exposition, plus chaudes et plus sèches. La végétation y est relativement dense, mais composée uniquement des espèces les plus xérophiles. *Potentilla caulescens* et *Hieracium Jacquini* manquent ; *Polypodium serratum* est peu abondant.

La falaise qui commence à la faille occidentale, formée en

majeure partie par l'urgonien supérieur, est beaucoup plus compacte, mais l'humidité du climat est plus grande. La végétation est très clairsemée, de larges surfaces restant entièrement nues. Mais on y constate l'existence d'un certain nombre d'espèces exigeant une certaine fraîcheur : de loin en loin quelques buissons de *Tilleul (Tilia platyphyllos)* croissent dans une anfractuosité ; le *Lierre* grimpe en quelques points le long du rocher. C'est là que l'on trouve *Potentilla caulescens* et sa variété *P. petiolulata* qui garnissent les fissures dans les parties les plus compactes : on y voit aussi *Hieracium Jacquini; Ceterach officinarum* et *Polypodium serratum* sont abondants. Les rhizômes de cette dernière espèce, entourés d'un peu d'humus résultant de la décomposition des frondes, forment des masses volumineuses à peine adhérentes au rocher : la Fougère vit sans contact intime avec le substratum, à la manière d'un épiphyte.

Enfin il faut signaler, en quatre ou cinq stations très réduites, réparties tout le long de la base de ces falaises, la présence d'*Adiantum capillus-Veneris* L. Cette Fougère, toujours assez chétive, et représentée seulement par quelques pieds, vit au fond de petites anfractuosités s'ouvrant au niveau du lac. Elle se développe là à l'abri des rayons du soleil, protégée contre le froid, dans une atmosphère humide, arrosée par l'écume des vagues qui viennent battre le rocher. Ce sont exactement les conditions décrites par M. Christ pour les stations de cette espèce sur les bords du lac de Neuchâtel [1].

Plateau rhodanien.

Les couches rhodaniennes constituent dans la partie septentrionale du Versant du lac un plateau doucement incliné vers le N.W. En raison de l'exposition, le climat du plateau est voisin de celui de la pente urgonienne qui le sépare du lac, mais plus frais. Le sol est assez profond ; le calcaire rhodanien est très désagrégé, la terre formée sur place a comblé les crevasses, de sorte que les pointements rocheux sont rares. Comme sur les couches similaires du Chaînon oriental, la terre, argileuse, est fortement décalcifiée.

Tout ce plateau est couvert d'un taillis serré ; on y observe :

1. « A Saint-Aubin on trouve tout près du niveau du lac des grottes irrégulières très basses creusées par le travail des eaux. Dans ces niches, à l'abri de « la gelée et d'un soleil trop ardent, s'étalent les feuilles délicates de cette charmante Fougère. la plus gracieuse de toutes, qui y croît sur un tapis de vertes « hépatiques. » (H. Christ : *La Flore de la Suisse et ses origines,* éd. française traduite par Tièche, Genève, 1883, p. 137.)

TABLEAU 10.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Quercus sessiliflora Sm.	Carpinus betulus L.	Acer campestre L. Sorbus aria Crantz. S. torminalis Crantz. Cerasus avium DC. Tilia silvestris Desf. Fagus silvatica L.
	Arbustes.	
Cratægus monogyna Jacq.	Coronilla emerus L. Ilex aquifolium L. Corylus avellana L.	Mespilus germanica L. Cornus sanguinea L. Rubus hirtus W. et K. Lonicera xylosteum L. Ligustrum vulgare L. Rosa arvensis Huds. Juniperus communis L. Daphne laureola L. Viburnum lantana L. Prunus spinosa L. Evonymus europæus L. Cotoneaster tomentosa [Lindl.
	Lianes.	
		Lonicera periclymenum L. Tamus communis L.
	Tapis herbacé.	
Hedera helix L. Carex montana L.	Brachypodium pinnatum [R. Br. Melica uniflora Retz. Hieracium murorum L. Brachypodium silvaticum [R. et Sch.	Luzula vernalis DC. Euphorbia amygdaloides [L. Fragaria vesca L. Primula grandiflora Lam. Orobus vernus L. O. niger L. Melampyrum pratense L. Viola silvatica Fr. Euphorbia dulcis L. Carex glauca Scop. Melica nutans L. Vinca minor L. Vicia sepium L. Helleborus fœtidus L. Calamintha officinalis [Mœnch. Festuca heterophylla Lam. Trifolium medium L. Campanula trachelium L. Melittis melissophyllum L. Calluna vulgaris Salisb. Molinia cœrulea Mœnch. Teucrium scorodonia L. Betonica officinalis L. Hypericum montanum L. Agrostis alba L. Orobus tuberosus L. Asplenium fontanum [Bernh. A. trichomanes L. A. ruta muraria L. Polypodium vulgare L.

(A suivre.)

Ph. GUINIER,
Professeur de Botanique à l'Ecole forestière de Nancy.

FÊTE CÉLÉBRÉE A ÉVIAN

à l'occasion

de la prise de Toulon, par l'armée républicaine

La lecture de l'article consacré à la fête républicaine célébrée à Sallanches en 1792 (voir *Revue savoisienne*, 1906, p. 50), a engagé M. Albert Duplan, président de l'Académie chablaisienne et membre du comité d'études économiques sur la Révolution à nous envoyer une communication qui sera d'autant plus appréciée que l'auteur a bien voulu la détacher de ses Recherches inédites sur 1793 d'après les archives municipales d'Evian.

La trahison, qui avait livré Toulon aux Anglais, eut un cruel retentissement dans tous les cœurs français et étouffa jusqu'à un certain point les sentiments d'allégresse provoqués par les succès des armées de la République.

Aussi, lorsque le génie militaire de Napoléon, eut suppléé à l'incapacité des généraux, chargés de prendre Toulon, lorsque cette ville, une des clés de pénétration en France, eut été rendue à cette dernière, une joie immense, se fit l'écho de cette heureuse délivrance.

La ville d'Evian, elle aussi, eut son élan de patriotisme, consigné en ces termes, dans les registres des délibérations communales, dans sa séance du 3 nivôse an II (23 décembre 1793).

La Municipalité assemblée, un membre annonce avec un élan patriotique, une relation des Représentans du peuple datée d'Olliole (Ollioule), le 27 frimaire et reçue officiellement par l'administration de ce District qui annonce la prise de Toulon par les soldats de la liberté ; la joie est peinte sur tous les visages et sur l'observation d'un membre, la Municipalité arrête à l'unanimité de rendre aussitôt publique cette relation et d'en donner demain lecture au peuple avec solennité, que toute la troupe cantonnée en cette Commune, de même que la Garde Nationale seront invités de s'y rendre et considérant qu'il importe de marquer cette fête par quelque largesse surtout envers les pauvres, arrête de faire distribuer du vin qui sera pris dans la cave de la maison Nationale du ci devant Blonay (baron de Blonay) et nomme à cet effet le Citoyen Guillot pour procéder en cette conformité, lequel donnera la note de la quantité qui aura été distribué et qui pourra pas cependant excéder celle d'un char (640 lit.), arrête en outre qu'il sera fait une publication pour inviter les Citoyens à illuminer leur maison ce soir à la tombée de nuit.

Séance du 29 Nivôse an II

(18 janvier 1794).

Un décret du 4 Nivôse, ordonne la célébration d'une fête nationale, à l'occasion de la prise de Toulon et dans ce but, la Municipalité arrête que le bureau des travaux publics en sera chargé, selon le programme accepté.

Elle sera célébrée demain, 3me décade de Nivôse et cinq barils de vin, seront distribués à la troupe :

Prospectus pour la fête du 30 Nivôse.
(19 janvier 1794).

En réjouissance de la prise de Toulon :

1° Un détachement de 10 Gardes Nationaux à cheval, ouvriront la marche.

2° La Garde Nationale de la Commune suivra en colonne, précédée d'une compagnie du bataillon de l'Espérance, ensuite les Grenadiers du 1er Bataillon de Mayenne et Loire, précédés des tambours.

3° La Déesse de la liberté vêtue de blanc, décorée d'un ruban tricolore en écharpe, ornée d'une couronne de laurier et armée d'une pique, sera portée sur un char à quatre colonnes entrelassées de guirlandes de lierre et de fleurs. par quatre volontaires.

4° Cette Déesse sera accompagnée de femmes vêtues de blanc, qui marcheront sur deux rangs à côté d'elle et porteront également en écharpe le ruban tricolore ; la musique se placera en avant du char et jouera des airs analogues à la fête.

5° Viendra ensuite la Société populaire suivie du Conseil Général de la Commune escorté par des Volontaires sur deux lignes ; derrière le Conseil marchera l'etat-major qui sera suivi de deux pelottons de Volontaires qui fermeront la marche

6° La Marche sera annoncée par une décharge de Mousqueterie sur la place de la Liberté, où un membre nommé à cet effet prononcera un discours civique et analogue à la circonstance.

7° Avant de sortir de cette place, on y chantera quelques couplets de l'hymne de la Marseillaise.

8° La colonne se mettra en marche dans le plus grand ordre, pour montrer au peuple la dignité de la fête.

9° Ensuite l'on reconduira la Déesse et les corps constitués, le tout sera terminé par une décharge de mousqueterie et ensuite par un Bal et un repas patriotique.

Enfin, dans la séance du 2 pluviôse suivant (21 janvier 1794), eut lieu le réglement des dépenses, occasionnées par la fête, célébrée en l'honneur de la prise de Toulon. Ils se montèrent aux sommes suivantes :

1° 234l pour frais de « comestibles » distribués au peuple;

2° 18l 10s et 27l 10s, d'autre part, pour frais d'embellissement, outre 6 barils de vin, distribués au bataillon de Maine-et-Loire et à la garde nationale, qui assistaient au cortège.

« La Municipalité approuvant ces comptes, charge son bureau de délivrer ces sommes aux commissaires Monmasson et Chatillon. »

A. Duplan.

NOTE SUR LA VIE DU PRIEUR ENGUIZO

(1130-1160)

UN CAS DE TÉLÉPATHIE AU MOYEN-AGE

Enguizo est surtout connu comme le deuxième prieur de Contamine-sur-Arve. Il est cité en effet lors d'un procès qui éclata entre Bernard, prieur de Novalaise et lui, au sujet de la juridiction à exercer sur les églises de Châtillon et de Thiez et qui fut tranché en 1155, grâce à un arbitre délégué par le pape Adrien [1]. Le passage suivant du *Regeste genevois* se rapporte au même personnage et donne sur lui des détails qu'on n'avait pas encore relevés (n° 259). C'est une traduction résumée tirée du liv.II, chap. 26, de l'ouvrage *De Miraculis*, de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny et dont les consciencieux auteurs ont puisé le texte dans *Maxima bibliotheca veterum patrum* (XXII, p. 1120) : « Pierre... raconte qu'un noble nommé Enguizo est venu dans son couvent se reposer des fatigues du monde et se consacrer à la vie religieuse. Il a eu, pendant son sommeil, l'apparition d'un de ses compagnons, chevalier comme lui, appelé Pierre de La Roche, dont le château est situé dans le diocèse de Genève. Dans le songe d'Enguizo, Pierre de La Roche lui a dit qu'un jour, avant son départ pour Jérusalem, il avait poursuivi et frappé le curé de l'église de Saconnex qui réclamait de lui le paiement d'une certaine dîme. Enguizo, après son réveil, s'est transporté dans le territoire de Genève, a vérifié l'exactitude du récit qui lui avait été fait et obtenu des parents du chevalier que le curé de Saconnex fut indemnisé. L'abbé de Cluny ajoute que Pierre est mort pendant son voyage à Jérusalem, mais qu'on ne l'a appris que postérieurement au songe d'Enguizo. »

Qu'était-ce d'abord qu'Enguizo ? De quelle terre était-il seigneur ? Nous ne le savons pas. Voici cependant quelques conjectures. Son nom est d'origine germanique, formé d'Ing, qu'on retrouve dans la formation de nombreux noms, de *wis*, sage, prudent et du suffixe familier *o*. Ingwisus, Ingwisō,

1. Guichenon : *Bibl. sebus.*, I, ch. 20 ; Besson : *Mém., etc.* Pr., 23 ; *Reg. genevois*, n° 325 ; A. Bruel : *Rec. des chartes de l'Abbaye de Cluny* ; V, n° 4177, p. 527.

sont des noms que l'on rencontre rarement dans les chartes du pays de Genève. Il est donc de toute probabilité que les titulaires devaient appartenir à la même famille. Or, voici ceux que nous avons relevés. En 902, un nommé Enchitzo, peut-être le même que le clerc Enguezo, habite Severy, près d'Aubonne (*Mém. de la Soc. de la Suisse romande*, XXVI, p. 112, 113). En 1051, un autre Engizo est témoin d'un acte à Orbe et d'un deuxième datant probablement du même temps ; il le signe avec Louis de Faucigny (*Reg. genev.*, 203 et 206).

Enfin, vers 1210, apparaît un dernier Anguizon sur lequel nous devons dire quelques mots (V. *Mém. de la Soc. d'arch. de Genève*, XV, p. 7, doc. n° 9). Il était le fils aîné de Rodolphe de Faucigny et de Keberge de Lucinge, nièce de Turumbert. Il ne paraît avoir vécu longtemps ou peut-être se fit-il moine, car son frère, resté seul, devint la souche des Faucigny-Lucinge. Pourquoi ce nom insolite d'Anguizo ? On sait qu'il y avait dans les familles féodales certains noms préférés que l'on se transmettait par ligne directe ou collatérale. Aimon, Guillaume, Humbert, Amédée sont fréquents dans la généalogie des comtes de Genevois, aux XIe et XIIe siècles ; Boson, Gérold, Guy, Guichard dans la famille d'Allinge; Wilhelme, Guy, Rodolphe. Aimon, dans celle de Faucigny. Si donc Keberge a donné ce nom à l'un de ses fils, c'est qu'il se trouvait avoir été porté par un des ascendants dans sa propre famille ou dans celle de son mari ; de telle sorte que notre prieur Enguizo, qui venait de mourir en laissant une grande réputation, devait appartenir à l'une d'elles, probablement à celle de Lucinge : il aurait été ainsi un des fils de Guy, qui vivait vers 1093 (*Reg. genev.*, n° 231) et par conséquent le grand-oncle de Keberge, qui aurait donné son nom vénéré à son fils [1].

Quoiqu'il en soit, le chevalier Enguizo avait mené, comme les nobles de son temps, une vie mondaine et guerrière. Il était l'ami des sires de La Roche et comme eux sans doute vassal des sires de Faucigny. Or, à cette époque, Aimon, comte du Genevois, engageait contre l'évêque de Genève une lutte au cours de laquelle il lui enlevait plusieurs des biens qui lui appartenaient. Enguizo y prit, comme les autres seigneurs, une part active ; mais, avant qu'Aimon eût fait, en 1124, la paix avec

1. *Nepos*, *neptis* ont plutôt dans les chartes. le sens de neveu, nièce que celui de petit-fils, petite-fille. Sur la famille de Turumbert, v. le *Reg. genevois* (n° 384 bis et 525 bis) et A. DE FORAS : *Armorial*, p. 294. Celui-ci conteste la théorie généalogique du *Regeste*, sans apporter du reste d'autres éclaircissements.

l'évêque Humbert et eût conclu l'accord de Seyssel, le chevalier, dégoûté de ces violences, songea à reposer son âme dans le pieux silence d'un monastère. La réputation de l'abbaye de Cluny était alors considérable et justement, en 1119, l'évêque Guy avait confirmé solennellement, en présence du vénérable Ponce lui-même, la donation de l'église de Contamine à Cluny faite en 1083, à la réserve des droits d'avouerie des sires de Faucigny. Tout porte donc à supposer qu'Enguizo entendit parler de cet acte, qu'il en connut les témoins et qu'il préféra ainsi Cluny à tout autre monastère.

Maintenant, à quelle époque eut lieu ce songe? C'est postérieurement à 1122; car, cette année, au 8 mars, Ponce était encore abbé (*Rec. des ch. de l'abb. de Cluny*, v. nº 3959) et Pierre est cité avec ce titre en 1123, (*id.*, nº 3966). Si celui-ci le mentionne dans son ouvrage, c'est qu'il en tenait évidemment le récit de la bouche même d'Enguizo. Ce dernier signe en qualité de chambrier particulier de l'abbé, *noster camerarius* (*id.*, nº 4012, p. 367) un acte de 1130 : c'est donc dans cet espace de sept ans que l'ancien chevalier eut son rêve, fit son voyage à La Roche et fut choisi, à son retour, pour remplir ces fonctions par l'abbé Pierre qui avait dû le prendre en affection à la suite de ce fait mémorable. Enguizo n'apparaît pas auparavant parmi les témoins des chartes de l'abbaye.

Quant à son ami, le chevalier de La Roche, dont la vie fut plus agitée encore, celui-ci appartenait à une famille sur laquelle le *Regeste genevois* donne quelques renseignements. Anselme de La Roche, qui approuve et signe la donation à Cluny de l'église d'Aisery faite vers la fin du XIe siècle par Armann, paraît avoir été le père de Pierre, et Dalmace, témoin d'un autre acte en 1130, son frère. Pierre, qui avait un caractère impressionnable et irascible, eut un violent démêlé avec le curé de Saconnex au sujet du paiement de certaine dîme. C'était un cas qui se renouvelait fréquemment entre seigneurs laïcs et ecclésiastiques, surtout à cette époque. Nous devons en conclure que Pierre possédait dans cette paroisse des terres que lui ou sa famille y avait acquises probablement par suite d'une alliance avec une héritière de ce nom. Nous voyons en effet qu'en 1205 les chevaliers Aimon et Guillaume de La Roche, sans doute fils de Dalmace, et les frères Pierre, Girod et Richard de Saconnex y donnent en commun une terre à la chartreuse d'Oujon. (*Mém. de la Soc. d'hist. de la Suisse romande*, XII, p. 52.)

A la suite de l'acte de violence qu'il commit sur la personne

du prêtre, Pierre. fatigué lui aussi de la vie qu'il menait, et pris du désir d'expier ses fautes et d'assurer son salut, fit ce que faisaient beaucoup de chevaliers [1] : il partit pour Jérusalem au pouvoir des croisés depuis 1099.

* * *

Venons maintenant au fait miraculeux lui-même.

Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux études psychiques ont déjà reconnu qu'il s'agissait d'un cas de télépathie. On sait qu'on englobe sous l'appellation générale de faits étranges, occultes, spirites ou encore supranormaux ou métapsychiques des phénomènes divers, obscurs et contradictoires et dont l'origine et la nature soulèvent des problèmes pour la plupart encore inexpliqués. Connus dans l'antiquité, et ses écrivains nous ont transmis sur certains d'entre eux des détails très caractéristiques, ces phénomènes, que l'on désignait dans leur ensemble, au début du siècle passé, sous le nom de magnétisme animal ou de somnambulisme, ont été depuis et sont maintenant surtout l'objet d'une étude critique et approfondie.

Depuis le jour où A. Despine donna aux lecteurs de la *Revue savoisienne* une relation traitée sous forme de souvenirs des séances de magnétisme tentées par son père, le Dr Despine, à Aix-les-Bains, depuis l'article de l'avocat Dufour, de Rumilly, sur la baguette divinatoire, cet ordre de questions n'avait plus tenté la plume de nos collaborateurs [2]. Et cependant déjà à cette époque, c'est-à-dire il y a plus de soixante ans, avaient été constatés dans le sommeil hypnotique et dans la trance, ces faits curieux tant de fois observés et invariablement reproduits depuis, tels que la sensibilité extraordinaire des sujets, la localisation de leurs sens sur d'autres parties du corps, le fluide phosphorescent échappé de leurs doigts, le rôle de l'épigastre dans les crises, la clairvoyance. et dans l'état de suggestion, ces équilibres et ces attitudes mimiques dont M. de Rochas a fait une étude si intéressante.

Aujourd'hui on peut essayer de classer ces phénomènes et de formuler des hypothèses qui précéderont la détermination définitive de ces lois inconnues qui règlent la vie trop négligée par la science d'une part importante de la personnalité humaine.

1. En 1100 un chevalier, nommé Grimaldus, *rediens ab itinere Hierosolimitano* et passant par Cluny lui donne toute sa part d'héritage. (A. Bruel : *Rec. des ch., etc.*, V. n° 3765.)

2. *Revue savoisienne*, années 1861 et 1862.

Voici la définition que donne du phénomène en question ici notre ami le Dr Geley, dans son livre si substantiel et si clairement ordonné [1] : « La télépathie consiste essentiellement dans le fait d'une impression psychique intense se manifestant en général inopinément chez une personne normale, soit pendant l'état de veille, soit pendant le sommeil, impression qui se trouve être en rapport concordant avec un événement survenu à distance. » (P. 63.)

Comment se produit ce phénomène ? Pour le comprendre, il faut admettre des faits importants, trop longtemps méconnus, et que les travaux et les expériences de Reichenbach. W. Crookes, de Rochas, Ochorowicz, Myers, etc., celles des spirites, ainsi que l'utilisation des facultés particulières de certaines personnes, appelées médiums, ont mis en lumière d'une façon éclatante.

1. *Transmission de la pensée.* — L'action des cellules cérébrales ne s'exerce pas seulement à l'intérieur de notre crâne pour agir sur notre individu. Si la pensée peut être considérée avec raison comme un phénomène de mouvement, elle doit évidemment produire des ondes vibratoires qui, traversant les os crâniens, comme la lumière traverse le verre, se transmettront à un autre cerveau par le moyen de l'éther ambiant. (Lombroso). Cette transmission doit être assez fréquente, même à l'état de veille. Combien de personnes, surtout celles qui ont vécu longtemps ensemble, n'ont-elles pas au même instant, la même pensée, sans qu'on puisse toujours invoquer pour expliquer ce fait, le processus d'une association d'idées ? Et combien cette transmission serait plus fréquente si notre intelligence n'était absorbée par des occupations multiples ? En revanche, quelquefois à l'état de veille, par suite d'une volonté intense ou au moment d'un accident, et principalement dans l'état de sommeil hypnotique, la transmission de la pensée se fait facilement. Les expériences en sont très nombreuses et le phénomène, on peut le dire, est inséparable de presque tous les faits expérimentés avec le secours de l'hypnose; il complique surtout les faits médiumniques et spirites.

2. *Existence d'une substance fluidique.* — Il existe dans cha-

1 Dr G. Geley : *L'Etre subconscient*, 2e éd., Paris, Alcan. 1905. On peut déjà se mettre au courant de ces phénomènes en lisant : *Les Hallucinations télépathiques* de Gurney, Myers et Podmore, trad. L Marillier, Paris, Alcan, 1905, 4e éd ; la revue, les *Annales des sciences psychiques* (id. depuis 1898) ; de Rochas . *L'Extériorisation de la motricité*, 1895 ; J. Maxwell : *Les Phénomènes psychiques*, id., Alcan, 1904, 2e éd.

que être humain une substance fluidique, de nature encore inconnue, peu accessible aux sens ordinaires, douée d'énergie, d'intelligence, de sensibilité, susceptible de s'extérioriser et d'être même projetée loin du sujet, en tout ou en partie, se détachant même de lui dans certains cas et constituant alors une sorte de double vaporeux et malléable [1]. Cette émission de matière fluidique accompagne souvent et d'une façon inconsciente, les actes et états extraordinaires de notre vie; c'est ainsi qu'elle a lieu dans l'évanouissement, la maladie, un état d'exaltation subite et puissante, un violent choc émotif, le sommeil, l'hypnose, la trance, etc.

Voici un exemple inédit d'extériorisation et de matérialisation partielle. Un ami me conta un jour. qu'étant enfant, à l'âge de cinq ou six ans peut-être, il descendait l'escalier de pierre de la maison quand il perdit l'équilib e et se vit près de tomber. Il étendit la main pour se retenir à la rampe ; mais, étant trop petit, il ne put l'atteindre. Il fut à ce moment pris d'une grande frayeur et aperçut alors à son côté, une main bleuâtre étendue comme pour le soutenir et l'arrêter dans sa chute. Il conserva pendant longtemps et très net le souvenir de ce fait que sa mère lui avait expliqué par l'hypothèse de l'ange gardien.

Voici maintenant un exemple de dédoublement complet. Il est tiré d'une petite brochure éditée à Annecy, sans nom d'imprimeur [2]. J'avais demandé à l'auteur, qui ignorait alors la valeur scientifique de ces phénomènes, de me raconter quelques faits étranges qui avaient traversé sa vie. Il m'en cita spontanément deux ou trois, qu'il jugea bon de publier ensuite dans son opuscule auquel je renvoie le lecteur (p. 79). Voici comment il rapporte le fait d'après l'un des témoins dont il m'a montré du reste une lettre le confirmant et datée du 27 mai 1905 :

« C'était en 1877, le 25 mars, jour de la fête de l'Annonciation. Comme je voulais aller communier avec la servante, je m'étais levée de bon matin ; il faisait beau clair de lune, elle était à son plein ; c'était vers quatre à cinq heures. En montant l'échelle pour aller à la grange, je me tourne contre la fenêtre de la sacristie où je vois une femme à genoux. J'appelle la servante et

1. Dans ces phénomènes, la volonté consciente n'est pas entièrement obnubilée, comme on pourrait le croire. Dans les expériences dites de matérialisation en particulier, il y a d'abord extériorisation de matière fluidique, puis modelage fait par le medium qu'influence fortement, par transmission, la subconscience des assistants. Tout fantôme médiumnique est une création commune, matérielle d'une part, subintellectuelle de l'autre, à laquelle les esprits des défunts semblent devoir être, faute de preuve péremptoire, étrangers.

2. *Récits des Coutumes antiques des vallées de Thônes*, par Claude Gay, 1905.

lui dis : « Joséphine, vois-tu là-bas la B... (C'était le nom d'une vieille femme qui vivait seule). Allons la prendre. » On va toutes deux pour l'emmener se chauffer chez nous. En arrivant à côté d'elle, nous lui parlons ; personne ne répond ; nous somme allées pour la prendre chacune d'un côté, impossible de la tenir ; nous n'avions jamais rien dans les mains. A force d'insister, elle se lève, puis elle part derrière l'église ; nous l'avons suivie et, en voulant la prendre par la jupe. elle se retourne sur nous, en levant les bras ; elle s'est allongée d'au moins dix mètres ; la servante et moi nous nous sommes sauvées en criant ; nous avons réveillé tout le village. En arrivant chez nous, mon frère était levé ; il est allé faire le tour de l'église pour voir s'il n'y avait personne, il n'a personne vu. »

Voici comment un pareil phénomène peut se produire ? La vieille femme s'était couchée la veille avec l'idée fixe qu'il lui fallait aller à la messe de grand matin. A l'heure dite, elle dormait encore. Alors l'idée de sortir surgit dans son cerveau par suite d'autosuggestion ; elle rêva qu'elle allait à l'église et son double, s'extériorisant, accomplit l'action. Les Procedings de la Société pour les recherches psychiques, à Londres, renferment un grand nombre de cas semblables ; l'allongement du fantôme, quand il va réintégrer le corps, a été aussi constaté. (*Halluc. télép.*, p. 177.)

La transmission de pensée et l'existence d'une matière fluidique capable de s'extérioriser étant admises, les faits télépathiques deviennent moins obscurs et peuvent, dans une certaine mesure, s'expliquer. A et B sont deux personnes qui se sont connues, ont sympathisé ensemble et chez qui les pensées. pour nous servir d'une expression musicale, ont souvent vibré à l'unisson. A est loin de B ; très malade ou près de mourir, il pense fortement à lui ; à son ami va, avec le désir de le voir, son unique pensée ; qu'arrive-t-il ? L'effluve psychique de A va, malgré la distance et dans une seule direction, plus ou moins impressionner le cerveau de B comme un *la* de diapason entrant en vibration, fait vibrer le *la* du piano en accord avec lui. Mais cette influence de l'agent sur le percipient peut se manifester de différentes manières, suivant la force de la transmission et la quantité de matière fluidique émise.

1. B éprouve une simple impression, une inquiétude vague, mais profonde, sans cause définie, où domine l'idée ou pressentiment qu'un malheur est arrivé à quelque personne qui le touche de près. Il se souvient de cette idée parce que souvent

un grand malaise qui n'est peut-être que la reproduction synchronique du mauvais état physiologique de A [1] l'accompagne; parfois aussi il éprouve un désir irrésistible d'agir, comme s'il était suggestionné à distance.

Voici un exemple de cette télépathie de premier degré.

Un de mes amis, M. J. Serand, en excursion dans la montagne et qui se reposait. un jour d'orage, dans un chalet, y entendit la propriétaire lui raconter qu'elle avait perdu son fils dans une expédition coloniale et qu'un soir, pendant son absence, elle s'était réveillée tout à coup avec l'idée fixe que ce fils venait de mourir. Malgré l'incrédulité de son mari, elle persista dans cette pensée qui fut confirmée, environ deux mois après. par un avis officiel. Or le décès du jeune soldat était précisément survenu à la date indiquée par sa mère. Près de mourir, il avait pensé à elle et n'avait pu lui transmettre que la seule idée de sa personne.

2. B éprouve des sensations télépathiques éveillé, ou en rêve, ou dans un état intermédiaire entre le sommeil et la veille : ce sont des bruits, des paroles, des visions ou des images inattendues d'une scène d'accident ou de mort survenue ailleurs, à la même date ou quelque temps auparavant. La transmission psychique est ici plus puissante ; il est possible même qu'elle s'accroisse encore du fait que le patient, sous l'influence de son impression, émette lui-même un nuage de fluide extériorisé. L'hallucination peut donc ou être subjective et de nature onirique ou avoir un commencement de réalité. Dans le premier cas, l'image apparue peut subir des modifications dues au cerveau de B lui-même.

Cela est confirmé par le fait suivant qui s'est passé à Annecy. M. J., âgé d'une soixantaine d'années, avait comme parent un M. D. avec lequel il était très lié et qui était plus âgé que lui. Bien qu'habitant dans le même quartier, ils ne s'étaient pas vus depuis huit mois, à cause de leur état de santé qui les empêchait de se rendre visite. La maladie de M. D. s'aggrava sans que M. J. le sût. Or, dans la nuit du 9 au 10 mai 1906, celui-ci, qui se trouvait à moitié éveillé, vit soudain son parent lui apparaître, s'approcher de lui et lui tendre la main. M. J. sans être autrement surpris, la lui serra et constata que M. D. était en bonne santé, avec le visage qu'il lui connaissait quelques années auparavant. La vision ayant diparue, M. J. se rendormit et vers huit heures on lui annonça, à son grand étonnement,

1. *Halluc. télép.*, p. 86 et 88.

que son parent était mort, le même jour, à six heures du matin [1].

Remarquons que ces hallucinations peuvent être subies par un individu, sans aucune influence télépathique, et chez des personnes certains rêves ont même une telle intensité que l'image apparaît objective : ainsi, par exemple, quand un mourant dit voir apparaître, tels qu'il les a connus et tels qu'il se les représente, les défunts qui lui sont chers, signe avant-coureur de la mort. On peut supposer que l'image construite autrefois par l'activité psychique interne et déposée dans la subconscience s'extériorise réellement avec le fluide dès que la volonté normale cesse d'agir et que l'attention disparaît. Il n'y a dans ces cas qu'une image ; mais il est fort probable que cette image est légèrement fluidique et qu'elle s'extériorise à une très courte distance du sujet. Mme d'Espérance éprouvait cela enfant. Impressionnée par les contes qu'on lui avait racontés, elle s'asseyait pour y rêver dans un coin de sa chambre ; des nuages psychiques se condensaient alors autour d'elle en des formes humaines et elle voyait les seigneurs et les dames du conte passer et repasser devant ses yeux [2].

Voici, d'autre part, une hallucination auditive que j'ai éprouvée moi-même. J'avais alors quatorze ans et je vivais avec ma mère malade ; je couchais dans une alcôve ouverte sur la cuisine laquelle communiquait, à angle droit, avec un salon s'ouvrant à son tour sur une dernière chambre où reposait ma mère. Je venais de me coucher, quand j'entendis, à environ un mètre et en face de moi, articuler d'une voix basse, mais distincte, mon prénom. Je me soulevai sur le coude et je fouillai l'obscurité, car la lumière de la dernière chambre n'arrivait pas jusque-là. Alors n'entendant plus rien, je demandai à ma mère si elle m'avait appelé ; elle ajouta à sa réponse négative cette idée que cette voix pouvait être celle de mon père. Or celui-ci était mort il y avait un an et demi et ma mère était une femme très croyante. Elle regarda donc cet événement comme une preuve de survie, bien que nous n'en parlâmes pas le lendemain, ni plus tard. Elle mourut quelque temps après.

Mais on peut expliquer ce fait différemment, en admettant qu'il m'est arrivé la même chose qu'à Mme d'Espérance, la forme de la sensation seule ayant changé ; en d'autres

1. Je dois ce renseignement à M. J. Terrier qui annonça lui-même cette mort à M. J. et qui a recueilli ce récit conforme de sa bouche.

2. Cp. *Halluc. télép.*, p. 177. Ce phénomène de dégagement de brouillard psychique accompagne souvent les visions dans le cristal. (V. Maxwell, p. 176.)

termes, ma mémoire avait enregistré mon prénom souvent prononcé par mes parents et, dans un soir d'exaltation nerveuse, ce ne fut pas une image, mais ce bruit qui s'extériorisa de ma subconscience. On peut aussi recourir à l'hypothèse d'une télépathie due à une personne éloignée, qui m'est restée inconnue. Je penche cependant plutôt pour un cas d'autosuggestion.

Voici un fait analogue. Une dame perdit en bas âge un enfant qu'elle avait appelé Jean et cette perte lui causa un grand chagrin. Plus d'un an après, elle se réveilla en sursaut au milieu de la nuit et entendit une voix qui lui disait : « Petit Jean est mort ! » Elle songea immédiatement que ce malheur devait être arrivé au fils de son frère qui portait le même nom. Or cette prévision était inexacte ; en réalité, sa mémoire avait enregistré cette parole prononcée lors du décès de son propre enfant et, dans son sommeil, à un moment où sa conscience personnelle n'existait pour ainsi plus, la conscience subliminale avait fonctionné et l'impression sensorielle d'autrefois s'était réveillée avec une telle force qu'elle avait cru entendre dire ces mots dans la chambre même.

L'auteur de la brochure déjà citée rapporte (p. 75) le cas suivant qu'il m'avait déjà communiqué oralement et que je résume ainsi. (C'est un vrai cas télépathique et tout différent des précédents.) Un soir, vers huit heures, que le personnel de la maison était réuni autour de la table, pour dire la prière, on entendit trois coups très forts. comme s'ils étaient produits par un marteau sur un fond de seille (seau en bois). On s'arrêta de prier et l'on chercha d'où provenait ce bruit. Quand on eut constaté qu'il n'y avait rien, le père de famille dit aux assistants de regarder l'heure, car on ne tarderait pas à recevoir quelque nouvelle. En effet il reçut plus tard une lettre annonçant que son propre frère était mort à Reims le même jour et à la même heure que les coups avaient été frappés.

Ce cas peut s'expliquer ainsi. Le mourant (il s'agissait d'un accident) pensa très fortement à son pays natal et projeta assez de rayons fluidiques pour communiquer avec sa famille et avoir une vision de la scène de la prière qui avait lieu au moment même. Son bras a dû s'agiter alors comme pour appeler et il frappa l'air de trois coups, pendant que son double exécutait le même mouvement synchronique sur la table.

3. Enfin, à l'état de veille, B voit apparaître le fantôme de A, évidemment dû à une extériorisation plus ou moins complète : il a alors réellement un être devant lui. Nous avons vu du

reste par l'exemple cité plus haut que le dédoublement pouvait avoir lieu pendant le sommeil. Certaines personnes se dédoublent même à l'état de veille.

Revenons maintenant à notre cas. Enguizo y joue le rôle de percipient. Endormi dans sa cellule, la volonté inerte, le cerveau à l'abri de toute influence extérieure, il se trouve dans des conditions parfaites de suggestibilité. Loin de lui, quelque part sur la route de Jérusalem, Pierre de la Roche va mourir. A cet instant les phases de sa vie se déroulent avec une singulière netteté en sa mémoire et il revoit, avec quel remords et avec quelle crainte d'une punition éternelle, la scène où il a frappé le prêtre de Saconnex. Il pense fortement à son ami qui seul peut lui venir en aide et sous l'influence de la crainte, lui transmet sa pensée. Les ondes psychiques vont faire vibrer les cellules du dormeur et l'idée de Pierre, des sensations particulières de vue et d'ouïe s'éveillent avec une telle intensité qu'Enguizo croit voir le chevalier et l'entendre parler.

Il aurait été important de savoir dans quel costume et dans quel milieu avait apparu le sire de La Roche; car, si la moindre circonstance concomitante de la scène lointaine s'était produite, il y aurait eu émission de matière et l'apparition aurait pu être considérée comme réelle. Mais Enguizo ne l'a pas dit et il est probable qu'il n'a vu Pierre que dans l'état où il le connaissait autrefois, ce qui enlève toute objectivité au phénomène.

* * *

Après son rêve, Enguizo alla trouver le vénérable abbé et lui apprit ce qu'il avait éprouvé. Il lui manifesta le désir de remplir les volontés de Pierre, dont il ignorait la mort, et dont il interprétait sans doute l'apparition comme un avertissement du ciel. L'abbé l'engagea donc d'autant plus à faire ce voyage qu'il devait en profiter pour visiter le prieuré de Contamine. Enguizo quitta donc Cluny vers 1124; il passa par la route la plus courte qui le conduisit par Mâcon, Bourg, Nantua, Châtillon en Michaille et le col de la Cluse à Genève. Il alla de là à Saconnex, vit le curé et obtint de lui la confirmation du récit de Pierre. Il se dirigea ensuite vers La Roche où il vit ses parents; il obtint d'eux que ce curé fut indemnisé de la perte et de l'injure qu'il avait subies. Enfin après un séjour à Contamine où il régla les affaires de l'abbaye, il retourna à Cluny où il devint, en 1129 ou 1130, chambrier. C'est quelque temps après qu'il apprit que Pierre était mort dans son voyage à Jérusalem.

Nous ne savons pas dans quelle année Enguizo fut nommé prieur. Il apparaît comme témoin dans une charte de 1154, avec le titre italien de *camarlengus*, synonyme de *camerarius*, mais non avec celui de prieur. Il s'y agissait d'un désistement de certains droits en faveur de l'église de Romainmoutier, fait par les seigneurs de Grandson, à Grandson même, en présence de *donni* pour *domini Enguizonis Clun. camarl.* (*Mém. et doc. de la Soc. de la Suisse romande*, XXVI, p. 474). Il est probable cependant qu'il n'a donné là que son titre principal et qu'il était déjà prieur de Contamine cette année-là.

A quelle date mourut-il ? Postérieurement à 1160 ; car, dans cette année, il est témoin à titre de chambrier privé *(noster)* de l'abbé Hugo, d'un acte par lequel le lorrain Matheus donne à l'abbaye la terre et l'église de Grandchamp (*Rec. id.*, V., n° 4200, p. 545). Il devait être alors assez âgé et sa mort ne doit pas être bien postérieure. C'est d'habitude vers la quarantaine que le dégoût de la vie profane s'empare de certains esprits ; Enguizo entré à Cluny, avons-nous dit, vers 1120, serait donc né en 1080 et serait mort âgé d'environ 80 ans.

Charles MARTEAUX.

LES MANDRINISTES A MEGÈVE

On sait, d'après l'*Histoire de Megève*, par le plébain Berthet (dont j'ai envoyé une copie aux Archives départementales où elle est cotée E 1008), les méfaits commis par le restant de la bande de Mandrin dans cette région. Il est question dans cette narration (voir BRUCHET : *Inventaire des Archives de la Haute-Savoie*, série E, p. 307), d'un certain Francillon qui aurait été appréhendé par le châtelain de Megève. Voici une curieuse pièce trouvée aux archives de Megève qui appuie l'affirmation du plébain Berthet.

DUSSAIX.

Etat des délivrances faites par Joseph-Marie Frarier pour la Communauté de Megève.

	Livres	Sols	Deniers
Premièrement pour pain vin et autres choses livrées pour nourrir Georges Francillon du temps de sa détention à Megève.	3	15	0
Plus livré pour le même sujet à l'occasion de la détention de Pierre Ravy et Antoine Mistral.	4	5	0

A l'occasion d'Ignace Gendet aussi pour sa détention livré pour	2	15	0
Aux Soldats de justice	1	18	0
Plus donné au soldat Berthellet à cause qu'il avait gardé le dit Ignace	4	0	0
Plus livré aux soldats de Sallanches quand ils sont venu chercher dame Alombre ; pour l'eau de vie et le pain. .	1	16	0
Plus pour avoir nourri dame Alombre.	0	7	0
Plus pour des chandelles.	0	9	0
Plus pour deux autres chandelles	0	6	0
Total : Livres.	19	11	0

Nous soussignés et sous-marqués sindic et conseillers de la communauté de Megève, examen fait de la parcelle cy devant, l'ayant trouvée véritable, l'avons approuvée et consentons que le sr Joseph Marin, procureur de la dite communauté impute audit Frarier sur la cense de la maison de communauté la somme de 19 livres 11 sous qui fait le montant de la dite parcelle. Fait audit Megève ce 22me décembre 1771, suivent les marques des Joseph-Marie Fège, sindic ; de Jean-François Duvillard-Charvaix et les signatures de J.-M.-C. Berthet ; Jean Michel Socquet ; Clerc et Jean-Baptiste Muffat-Jeandet, conseillers ; J.-B. Grosset, châtelain, et J.-M.-F. De Forges, secrétaire.

GLANES

Nécrologie. — *13 mars 1906.* — Mort à Ecle, près de Rumilly du poète Aimé Marcoz, auteur de charmantes poésies patoises, réunies sous le titre *Utor de mon Croaizu*.

Dénombrement de 1906. — Nous avons donné dans notre précédent n°, la statistique du nombre de personnes ayant passé la nuit du 3 au 4 mars dans la ville d'Annecy. voici maintenant les résultats *réels* du dénombrement de la population de la même ville. Comme les précédents, ces résultats ont été communiqués par la Mairie :

Résultat réel . Population agglomérée, 10.763 ; éparse, 940; comptée à part. 2.648 Total : 14 351.

Chiffres de 1901 : Population agglomérée, 10.260; éparse. 638 ; comptée à part, 2.731. Total : 13 611. Augmentation pour 1906 : 740.

Voici d'après l'état récapitulatif la population du département :

L'arrondissement d'Annecy compte 78 589 habitants, soit une diminution de 1.905 individus, par rapport à la population constatée en 1901.

L'arrondissement de Bonneville aurait 68.336 habitants, soit une diminution de 1.448 individus

L'arrondissement de St Julien compte 49.718 habitants, soit 1.596 en moins.

L'arrondissement de Thonon, 59.541 habitants, soit 2.670 en moins.

La population totale du département s'élèverait donc à 256.184, au lieu de 263.803 en 1901, soit une diminution de 7.614 habitants.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de la **Flore populaire de la Savoie.**

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Archéologie, histoire et littérature.

Académie delphinale. Bulletin. 1901. — XV. A. Prudhomme : *Les Opinions successives d'un gentilhomme savoyard sur la Révolution française,* d'après des lettres inéd. du marquis Alexis Costa. — XVI. *Id.* Excursion archéologique à Annecy ; discours de M. Nicolet, président de l'Académie delphinale. — XVII. A. Gevrey : *Symbolique des Monnaies gauloises.* — Docum. 2ᵉ s. I. P. Ingold : *Lettres du Cardinal Le Camus* (1632-1707). Il y est question de Arenthon d'Alex, H. Borzetti, Charles-Emmanuel, Mᵐᵉ de Guyon, de Somont, abbé de Tamié, Victor-Amédée II, etc.

Academie de la Val d'Isère. 1905. Mémoires. 3ᵉ liv. — J.-M. Pellissier : *Un Fléau public dans la vallée de Beaufort au XVIIᵉ s.* (il s'agit d'une bulle contre les insectes). F. Chenu : *Journal d'un Paysan.* J. Emprin : *Les Seigneurs Chanoines de Tarentaise,* etc.

Académie de Vaucluse. 1905. Mémoires. — P. de Faucher : *Le Pont de Bollène et sa chapelle*, le collège d'Annecy, à Avignon, disposait des revenus de cette dernière.

Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique. — 1901, nᵒˢ 3 et 4. Perouse : *Originaux de brefs et lettres de princes conservés aux archives de Savoie (XVᵉ s.).* — 1902. M. Bruchet : *Le Plébiscite occulte du départ. du Mont-Blanc en 1815* (v. *Rev. sav.*, 1903, p. 68). — 1903. G. Perouse : *Une Communauté rurale sous l'ancien régime, d'après les archives de Termignon, en Maurienne.* J. Soyer : *Un Fragment des Capitulaires de Louis le Pieux (814-840)* ; on lit dans le chap. xxv de ce manuscrit d'Anségise : *Lugdunum, Tarentasia* (var. *Tarentasia*) et *Vienne, Albricus* (var. *Albaricus*) *episcopus et Richardus* (var. *Rihhardus*) *comes.*

— Section des sciences écon. et sociales. 1904, p. 389. Turquan : *L'Immigration des Provinciaux à Paris.* Par rapport à la population du département, la proportion dans la Seine des originaires du département de la Hᵗᵉ-Savoie est de 5,5 à 6.0 pour cent, celle de la Savoie de 7,0 à 7,5. La province de Savoie compte actuellement dans la Seine 34,804 immigrés. On a recensé dans le XIVᵉ arr. 516 personnes nées dans la Savoie, dans le XXᵉ 630 ; pour la Hᵗᵉ-Savoie, les chiffres respectifs sont de 378 et de 364. C'est la Savoie qui fournit le plus d'émigrants dans le département de la Seine.

Congrès archéologiques. — Mâcon, 1899 1901. J. Déchelette : *Le Hradischt de Stradonic en Bohême et les fouilles de Bibracte ;* étude intéressante sur l'époque de la Tène. — Agen et Auch, 1901-1902. A. Bouillet : *Essai sur l'Iconographie de sainte Foy*, carte du culte de la sainte en France ; statues, tableaux, images à Sᵗᵉ-Foy en Tarentaise et à La Clusaz. A Sᵗᵉ-Foy, la croix processionnelle date du xvɪᵉ s.

Congresso intern. di scienze storiche. Roma, 1903, IV. — Cᵗᵉ B. Baudi di Vesme : *Rolando marchese della Marca brettone e le origine della leggenda di Aleramo* (extr. 1904) ; montre, par la communauté d'origine des légendes d'Aleramo, marquis de Ligurie, et d'Ethelbert, roi de Kent, et par une étude historique des personnages de la Chanson de Roland, que Aleramo, Robert le Fort, Roland et leurs nombreux neveux descendent en ligne directe masculine de Caribert, second fils du roi saxon Ethelbert, roi de Kent, et de la reine Berthe ; il prouve que la tige savoyarde remonte à Boson, roi de Provence. Il est regrettable que les noms de lieux des pages 12 et 13 aient été presque tous identifiés d'une façon fantaisiste.

C. M.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

3810. — Annecy. Imprimerie J. Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 5 juillet 1906.

PRÉSIDENCE DE M. BRUCHET, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le CONSERVATEUR annonce que M. GARDIER a offert au Musée plusieurs eaux-fortes : 4 fables de La Fontaine par Oudry, trois Rembrandt, dont un 2e état de gravure. Remerciements au généreux donateur.

M. FONTAINE fait la lecture suivante :

« Dans la séance du 6 juin nous avons communiqué deux estampages pris : l'un sur un linteau de porte et l'autre sur un linteau de fenêtre dans les maisons Arrambourg, hameau de la Sauffaz, paroisse de Saint-Germain sur Talloires. Le linteau de porte représente en commençant à gauche : 1º oiseau grossièrement gravé qu'on peut supposer être la colombe, emblême du Saint-Esprit ; 2º les lettres *J h S* avec l'*h* retourné et barré pour former la croix, et l'*S* ressemblant à un *8* ; 3º les lettres *M V* signifiant sans doute : *Maria Virgo* ; 4º enfin un cercle divisé en six parties égales par des arcs s'entrecoupant. Le linteau de fenêtre porte une accolade flanquée à gauche d'un écusson qui paraît représenter un personnage assis, et à droite d'un autre écusson renfermant trois proéminences et une croix plantée sur celle du milieu. De petites saillies à droite et à gauche de la croix font supposer qu'il y avait encore d'autres attributs [1]. Ces deux linteaux ainsi que les jambages et appuis des mêmes ouvertures sont du XVe siècle ou peut-être du XVIe ; mais l'ensemble de ces deux maisons est d'une époque bien postérieure. D'où viennent donc ces pierres de taille ? Dans la localité on raconte qu'elles ont été prises à un quart d'heure plus loin sur le chemin de la Tournette dans des ruines au lieu dit Nervaz, où existait jadis un couvent abritant des religieuses surnommées les *Sœurs rouges*, qui se rendaient aux offices à Talloires. les dimanches et jours de fête. On dit également que

1. Si ces attributs étaient deux étoiles, on pourrait attribuer ces armes à la famille Bocard : d'argent au mont d'or à trois pointes, chargé d'une croix de gueule accompagnée de deux étoiles de même.

lorsqu'elles arrivaient à la Croix du Repos au-dessous de Vérel on sonnait les neuf coups de l'office.

Ce couvent a-t-il réellement existé ? Nous avons vainement cherché dans le cadastre de 1732 et dans les différentes histoires sur Talloires. On ne peut pas supposer que ces pierres aient appartenu à l'abbaye, celle-ci n'ayant jamais été propriétaire à la Sauffaz et aux environs. Auraient-elles été prises aux ruines de l'église, détruite à la Révolution ? Nous ne le pensons pas parce que ce bel édifice bâti par Ermengarde était roman (XIIe siècle). Espérons que de nouvelles recherches nous feront connaître ce qu'il y a de vrai dans cette légende. »

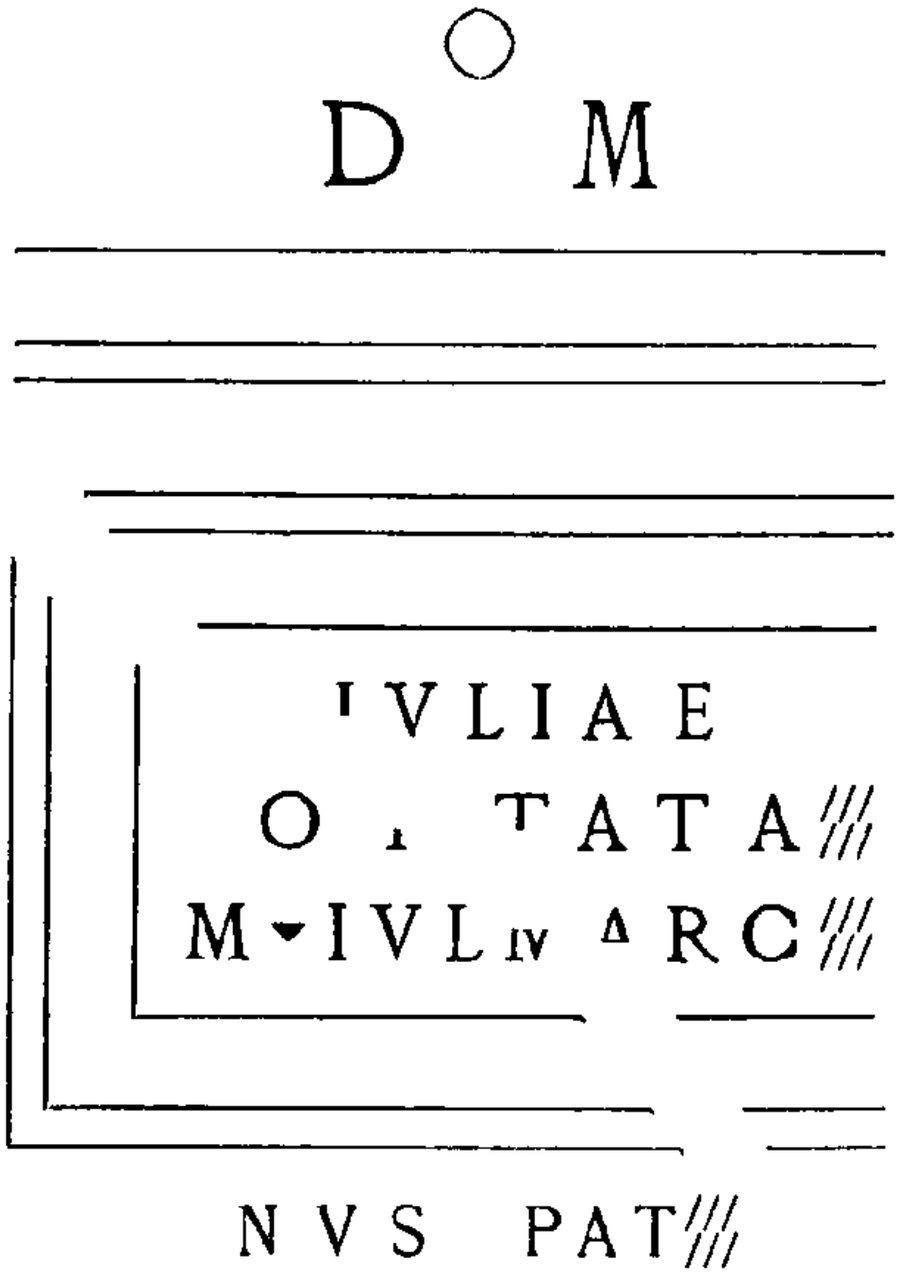

M. MARTEAUX fait la communication suivante :

« Grâce à la générosité de M. Philibert D'ORLYÉ, le Musée lapidaire gallo-romain vient de s'enrichir de la pierre signalée dernièrement par M. l'architecte Fontaine et trouvée à Menthon dans la démolition de l'ancienne chapelle Saint-Bernardin, située sur la place, à l'est et derrière l'église. C'était un cippe funéraire massif à fronton triangulaire et pourvu de chaque côté de deux oreilles arrondies qui pénétraient fortement dans le mur. Il est maintenant haut de 0^m67, large de 0^m96 et est fendu obliquement en deux morceaux dont l'un avait eu sa face intérieure taillée, afin d'être utilisé dans la construction.

Malgré ses mutilations, ce cippe en calcaire offre quelque intérêt. Le fronton, auquel manque la partie supérieure et qui est à double moulure, renferme au-dessous d'une couronne incomplète, les lettres D M, hautes de 0^m07. Dans le cadre également mouluré, est gravée une inscription en trois lignes que le lapidaire, ayant manqué d'espace, a continuée en-dessous du cadre. Ses premières lettres hautes de 0^m06, paraissent appartenir à une bonne époque, à la fin du premier siècle par exemple, autant qu'on en peut juger d'après la rondeur de l'O

et la profondeur de l'incision ; on remarquera la longueur du trait horizontal du T ; les lettres inférieures plus négligées, ont o^{m}o5. Les points sont triangulaires. On lira donc : *D(iis) M(anibus) (I)uliae O(p)tata(e) M. Iul. (Ma)rc(ia) nus pat(er)*.

Ce dernier nom est connu ; il apparaît sur deux inscriptions du Musée de Genève (*C. I. L.*, XII, n°s 2621 et 2625 et ALLMER : *Insc. de Vienne*, III, n°s 589 et 590) qu'Allmer attribue également au premier siècle, de sorte que celles-ci et la nôtre, étant donné d'autres détails caractéristiques, pourraient bien concerner le même personnage. Frère utérin ou adoptif de M. Connius Secundius, M. Julius Marcianus, qui mourut plus tard à Genève, aurait perdu sa fille Optata à Menthon, soit qu'il y possédât une propriété, soit qu'il l'eût conduite à ces bains renommés pour la guérir. »

M. DÉSORMAUX fait une communication sur les mots d'origine germanique en Savoie.

M. BRUCHET annonce que, sur sa demande, la Société d'histoire et d'archéologie de Genève a bien voulu donner à la Florimontane le 2e vol. des *Registres de Délibérations du Conseil de Genève* (1461 à 1477) ; des remerciements sont adressés à M. Victor van Berchem qui a bien voulu faciliter ce témoignage de sympathie et l'on décide l'acquisition du 1er registre de cette collection (1409-1461) si riche pour l'histoire des familles de Savoie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

AIMON III, COMTE DE GENEVOIS

Sa participation à l'expédition du Comte Vert en Orient ; son testament ; sa mort.

Aimon, fils aîné du comte de Genevois Amédée III (1320-1367), avant tout a-t-il été vraiment « Comte » lui aussi ? — On pourrait en douter, si l'on se réfère à ce que les historiens ont écrit sur ce personnage. En effet, parmi les anciens auteurs, GUICHENON disait qu'Aimon mourut sans fils, testant le 30 août 1366 [1] ; LEVRIER, lui donnant le titre d'Aimon IV, affirmait qu'il

1. GUICHENON : *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie* (2 vol. Lyon, 1660), t. I, p. 1215.

succéda à son père, testa le 30 août 1367 avant de partir pour la Grèce avec Amédée VI, comte de Savoie, et mourut cette même année [2]. L'année 1367 est bien la vraie date du testament, comme incidemment l'a dit SCARABELLI [3]; mais, faute de connaître exactement les détails de l'expédition du Comte Vert en Orient, les érudits modernes se sont étrangement trompés sur la date de son testament et celle de sa mort. Ainsi M. MALLET disait qu'il mourut en Grèce en 1367 [4]; plus inexactement encore l'abbé DUCIS fixait la date de son testament au 30 août 1366 avant le départ pour l'Orient, et celle de sa mort « probablement au 10 octobre 1366 à Callocastre »; il s'était malheureusement appuyé sur l'indication du décès à cette date d'un Amédée de Genève dans l'Obituaire de Bonlieu, et avait conclu à la non-existence du règne d'Aimon III [5]. Le comte DE FORAS sans preuves a placé testament et mort à l'année 1367 [6]; enfin, M. LE FORT répétait les erreurs de l'abbé DUCIS, en ajoutant même que le prince serait mort avant le débarquement à Constantinople [7].

En étudiant dans toutes ses manifestations la glorieuse expédition d'Amédée VI de Savoie en Orient [8], j'ai rencontré plusieurs fois le nom du jeune prince de la Maison de Genève qui a tant embarrassé les érudits. Ce fut un fidèle compagnon du chevaleresque Comte Vert lors de la croisade d'Orient; il mourut au retour de cette glorieuse campagne, après avoir régné peu de mois, sans revoir sa famille et son beau pays.

Je suis bien heureux de publier dans la sympathique *Revue savoisienne* les résultats de mes recherches à ce propos.

2. LEVRIER : *Chronologie historique des Comtes de Genevois* (2 vol. Orléans, 1787), t. I, p. 235.

3. SCARABELLI : *Paralipomeni di Storia Piemontese dall'anno 1285 al 1617*, dans l'*Archivio Storico Italiano*, série 1ª, t. XIII (1847), p. 85.

4. MALLET : *Documents inédits relatifs à l'histoire de Genève de 1312 à 1378*, dans les *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XVIII (1872), p. 409.

5. DUCIS : *Les anciens Comtes de Genevois*, dans la *Revue savoisienne*, t. XX (1879), p. 32.

6. DE FORAS : *Armorial de Savoie*, t. III, (1893), tableau généalogique des Comtes de Genève, p. 71.

7. LE FORT : *Les derniers Comtes de Genevois*, dans les *Mém. et Docum. de la Société d'hist. de Genève*, cit., t. XXIII (1888-1894) pp. 121-22.

8. Pour tout ce qui regarde ce sujet, je ne saurais renvoyer le lecteur au travail très vieilli de DATTA : *La spedizione in Oriente di Amedeo VI, conte di Savoia* (Torino, 1826), ouvrage plein de lacunes et d'erreurs jamais remarquées jusqu'ici ; je le prie d'attendre mon étude, dont la publication est imminente, sur *L'impresa d'Oriente del Conte Verde Amedeo VI di Savoia*, que j'ai faite sur de nouveaux et importants documents des Archives et Bibliothèques de Turin, Venise, Florence, Rome, Gênes et Paris, et sur les derniers travaux d'histoire de la Papauté, de Byzance, des Croisades, des Turcs, de la Hongrie et des Bulgares.

I.

Je laisserai de côté ici la famille du comte Amédée III de Genevois et de Mahault de Boulogne, la naissance de leur fils aîné Aimon et ses premières années, les relations d'Amédée III avec Aimon et Amédée VI de Savoie, surtout pendant la tutelle qu'il exerça sur ce dernier avec Louis II de Savoie-Vaud de 1343 à 1349 environ ; je ne m'occuperai pas davantage des conflits d'autorité soulevés contre le Comte Vert de 1355 à 1360, terminés par un accord général peu après [9] ; cette notice sera surtout consacrée à la participation d'Aimon, depuis comte de Genevois, à l'expédition dirigée en Orient par le Comte Vert.

Aimon, filleul du comte de Savoie du même nom et né à peu près aux temps du Comte Vert, prit part à la suite de ce dernier en 1361, avec plusieurs hommes d'armes, à la guerre contre les grandes compagnies en Piémont ; ainsi que tant d'autres nobles seigneurs, il fut contraint de se racheter des mains des Anglais après la surprise de Lanzo, largement aidé en cette extrémité par le Comte de Savoie [10] ; deux ans après nous retrouvons notre personnage au premier rang avec 25 hommes d'armes dans la forte armée qu'Amédée VI dirigeait victorieusement dans l'été de l'année 1363 pour punir la félonie de Frédéric II, marquis de Saluces [11]. Même en faisant abstraction des relations politiques et des liens de parenté, évidemment une grande sympathie unissait les deux jeunes princes ; et si, premier de quatorze nobles compagnons, le Comte Vert, au commencement de l'année 1364, nommait chevalier de l'Ordre du Collier de Savoie le vieux Amédée III de Genevois [12], Aimon

9. Sur cette matière, outre les ouvrages cités ci-dessus, et pour les dernières affaires, cfr. Demôle : *L'Atelier monétaire des Comtes de Genevois à Annecy,* dans les *Mém. et docum. Société Genève* cit., t. XXII (1886), pp. 41 et suiv., et mon récent travail : *L'imperatore Carlo IV nelle terre sabaude nel 1365 e il Vicariato imperiale del Conte Verde,* dans les *Memorie dell'Accademia Reale delle Scienze di Torino,* t. LXVI (1906), p. 164-66.— La plus grande partie des documents inédits d'importance exceptionnelle est aux Archives de Turin, soit à la 1re section, soit surtout à la 3me (Camerali) avec les comptes de la Trésorerie de Genevois et ceux d'Annecy et des autres châtellenies des environs.

10. Cibrario : *Storia della Monarchia di Savoia* (3 vol. Torino, 1840-44), t. III, p. 171 ; Usseglio : *Lanzo. Studio Storico* (Torino, 1887), pp. 213 et suiv. ; Gabotto : *L'Età del Conte Verde in Piemonte,* dans la *Miscellanea di Storia Italiana,* série III, t. II (Torino, 1895), pp. 120 et suiv., et, avec de nouveaux documents sur le rachat, ses *Contributi alla Storia del Conte Verde negli anni 1361-62,* dans les *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino,* t. XXXIV (1899), p. 233.

11. Voyez Gabotto : *La guerra del Conte Verde contro i marchesi di Saluzzo e di Monferrato,* dans le *Piccolo Archivio Storico dell'antico Marchesato di Saluzzo,* t. I (1901), p. 27.

12. Sur cette nouvelle date de la fondation de l'Ordre du Collier dit plus tard

accompagnait le Comte de Savoie dans le voyage de ce dernier à Avignon en janvier 1364, entrepris, après de longues négociations, pour jurer entre les mains du pape Urbain V la Croisade pour la Terre Sainte, cette expédition décidée en mars 1363 dont le roi de France Jean II le Bon avait été choisi pour être le capitaine général et dont Pierre Ier de Lusignan, roi de Chypre, était le précurseur [13]. Tout naturellement dès lors Aimon, en prenant lui aussi la Croix rouge d'outre-mer, promettait de tout cœur à son ami de participer à l'expédition orientale, bien que cet événement semblât encore fort éloigné.

Dans cette même année 1364 nous retrouvons, bien que très fugitives, les traces des négociations engagées pour le mariage du jeune prince avec la malheureuse Jeanne, duchesse de Durazzo, que la soupçonneuse reine Jeanne de Naples tenait en prison. Le puissant seigneur de Vérone, Cansignorio della Scala, s'intéressait beaucoup à ce projet d'union. En effet, le Souverain Pontife le 10 août 1364, en écrivant à ce dernier, lui promettait de s'employer auprès de la Reine pour la faire délivrer selon ses droits [14]; mais l'issue de cet épisode jusqu'ici complètement ignoré de la vie d'Aimon n'est pas connue, bien qu'il soit très facile de la deviner.

Après la mort du Roi de France, en avril 1364, devant l'insuccès des pérégrinations à travers l'Europe de Pierre de Lusignan en quête de prosélytes et l'impossibilité d'obtenir jusqu'alors un seul florin du clergé sur le produit des dimes et autres concessions d'Urbain V, le Comte Vert avait presque oublié l'affaire de la Croisade ; mais l'arrivée à Avignon, en octobre 1364. des ambassadeurs de Jean V Paléologue, empereur de Byzance — cousin du Comte de Savoie du côté maternel par Jeanne (Anne) de Savoie, fille d'Amédée V [15] — et les instances de ce souverain implorant le secours de l'Occident et promettant le

de l'Annonciade et son rattachement à l'entreprise d'Orient du Comte Vert, j'ai lu — en attendant une étude définitive — une communication à la séance du 4 septembre dernier du IXe Congrès Historique Subalpin de Turin.

13. Aimon à Avignon fut logé à l'hôtel des Fleurs de Lys et du Cerf. Archives Camérales de Turin : *Comptes de l'Hôtel du Comte de Savoie,* rouleau 63e [19. 3. 1361-6. 2. 1365], fol. XXXIII : « Item [libravit] hospitii signi Florum Lilij et Cervi, pro locagio duorum hospitiorum locatorum per diem quatuor florenos cum dimidio, in quibus hospitiis erant hospitati dominus Aymo de Gebennis, Gerardus Destres (chancelier de Savoie) etc... ».

14. LECACHEUX : *Lettres secrètes et curiales du Pape Urbain V (1362-1370) se rapportant à la France* (publication de l'*Ecole française d'Athènes et de Rome* (Paris, fasc. I, 1902, fasc. II, 1906), N. 1163 (p. 185).

15. Voyez sur ces liens de parenté mon travail : *Una Principessa sabauda sul trono di Bisanzio Giovanna di Savoia imperatrice Anna Paleologina,* qui sera publié incessamment dans le t. XIe de la IVe série des *Mémoires de l'Académie de Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie,* (Chambéry, 1906).

retour de la Cour et du Clergé byzantin à la foi catholique, modifièrent les idées du Pape et surtout celles du Comte de Savoie. Désormais, ce prince chevaleresque fut décidé à tourner ses armes non plus contre les Musulmans de l'Asie, mais contre les Turcs Ottomans oppresseurs des restes de l'Empire Byzantin en Europe ; tels furent les engagements pris envers Urbain V lors de l'entretien tenu à Avignon en mars 1365 [15 bis]. Mais un événement de la plus haute importance était alors imminent : le passage de l'empereur Charles IV dans les terres savoisiennes en allant à Avignon et en revenant en mai-juin 1365 : c'est à la suite de ce voyage que le Comte Vert obtenait de l'Empereur la charge de Vicaire Impérial sur toutes ses possessions ; Amédée III, de son côté, aussi protégé par Charles IV, lui offrait avec sa femme et ses fils une magnifique réception au château de Rumilly, le 18 juin 1365 au soir [16]. Enfin, après avoir pourvu aux premières nécessités politiques pour le nouvel état de choses, le 3 janvier 1366 le Comte Vert faisait un pas décisif dans la voie des préparatifs de l'expédition, en nommant Régente pendant son absence sa femme Bonne de Bourbon, assistée d'un Conseil de Régence composé de personnages choisis parmi les plus prudents gentilshommes de ses Etats.

III.

Aimon de Genevois devait être un des plus vaillants chevaliers de la suite du Comte Vert : l'esprit d'aventure qui le possédait ne lui avait pas permis de laisser passer une si belle occasion de voir d'étranges pays, de combattre de nouveaux ennemis, pour servir son seigneur et ami, lutter pour la foi et, en même temps, d'acquérir une nouvelle réputation de fort chevalier : l'âge avancé de son père auquel il devait succéder sur le trône et l'affection de sa mère et de ses frères et sœurs n'avaient pu arrêter sa résolution.

Dans les derniers mois de l'année 1365, il visitait Avignon [17],

15 *bis*. Probablement à cette affaire on doit rattacher l'étrange nouvelle suivante que je ne sais expliquer mieux : *Comptes de la Châtellenie de Rumilly*, Rouleau 8. 8. 1364-29. 8. 1365, fol. 10 : « Libravit Amedeo de Gebennis filio Domini pro eius expensis faciendis eundo ultra mare, per manum Johannis de Monthoux locumtenentis sui, (par lettre du Comte de Genevois 13 mars 1365), XXX florenos ».

16. Voyez mon travail cité : *L'imperatore Carlo IV...*, t. cit., pp. 178-79 pour ce qui regarde le Genevois ; mais quelque chose y serait à joindre sur cette dernière matière.

17. *Comptes de la Trésorerie de Genevois*, rouleau 1365-1368, dépenses fol. v.

probablement pour rassembler des finances, peut-être aussi pour prendre conseil auprès du Pape à propos de ses décisions; déjà, le 5 février 1366, il recevait de la part du Comte de Savoie, comme payement des gages pour lui et 12 « hommes d'armes » (c'est-à-dire 48 hommes au moins, selon l'expression usuelle) pour tout le temps de l'expédition, 1440 florins d'or de bon poids [18]. Mais le jeune prince n'était pas sans parents et sans amis dans une entreprise qui devait rassembler en belle ordonnance la fleur de la noblesse de la Savoie, de la Bourgogne et de la Suisse romande; c'est ainsi que nous retrouvons, à côté de lui, avec 10 « hommes d'armes » son cousin et homonyme Aimon de Genève, devenu seigneur d'Anthon et de Varey après la mort tout récente de son père Hugues (frère du comte Guillaume III, père d'Amédée III) [19]; Hugues de Chalon, seigneur d'Arlay, qui avait épousé, en 1363, sa sœur Blanche, et son frère Louis ; et un de ses plus fidèles compagnons, Richard de Confignon [20].

Le Comte Vert séjourna peu de temps au Bourget, après son retour du voyage d'Avignon au commencement de février 1366 : afin de se porter en Lombardie pour traiter avec les Visconti des affaires politiques pendantes et obtenir leur concours pour son expédition, il quitta la Savoie le 8 février 1366, en passant par Annecy où il alla revoir pour la dernière fois son ancien tuteur Amédée III [21] : le 26 suivant il était à Milan.

18. *Comptes de la Trésorerie générale de Savoie,* Rouleau 27e (16. 11. 1365-15. 11. 1366), fol. XVII-XVIII : « Ce sont les summes que Messire de Savoee a ordine a paier a ceulx qui vont avec li ultra mer et les quelex il veut que soient alloies a Piere Gerbais. — primo. domino Aymoni de Gebennis pro XII hommes armes, ultra novies centum florenos quos dominus Emelionus de Pomeriis soluit sibi, et quos debebat Dominus de Monpesat. VcXL flor. b p. » (« per litteram Domini de mandato datam Burgeti die quinta februarij Anno Domini MIIIcLXVI »).

19. *Ibidem,* fol. XVIII : « item domino Aymoni de Gebennis le bornie, pro decem equitibus cum armis, MIIc flor. b p. » — Pour la généalogie, voyez De Foras : *ouvr. e loc. cit.* : mais il ne donne pas la date de la mort d'Hugues, fin de 1365, parce qu'il ne connaît pas son testament du 7 novembre 1365 (Arch. de Turin, *Duché de Genevois,* Paquet 7e, N. 17) : jadis, bien qu'avec des erreurs pour la succession, Ludovico della Chiesa, *Dell'Historia di Piemonte* (Torino, 1608), pp. 164-65, avait donné l'année 1365 comme date de la mort en s'occupant de Béatrix fille d'Hugues et femme de Frédéric II, marquis de Saluces.

20. *Ibidem :* « Item dominis Hugoni et Loys de Challon pro decem equitibus cum armis, MIIc flor. b. p. » — « Item domino Richardo de Confignon, CXX flor. b. p. ».

21. *Comptes de l'Hôtel de la Comtesse de Savoie,* Journalier 8. 2. 1366-31. 7. 1367, fol. 1 : « Recessit Dominus eundo ultra mare — Die dominica VIII mensis februarii, anno millesimo IIIILXVI, qua die recessit dominus noster Comes ultra mare, fuit Domina tota die apud Burgetum... quasi omnes de familia Domini... ibidem remanxerunt pro eo quod Dominus ibat per Annessiacum et ipsi debent ire per Chamberiacum et Montemmelianum et debent Dominum invenire apud Aquambellam... ».

Et pendant le séjour du comte de Savoie dans cette ville, et depuis à Pavie alors en fête pour la naissance du fils aîné de son neveu Jean-Galeas Visconti et d'Isabelle de France, et les négociations avec le Doge de Venise pour les galères nécessaires au voyage d'outre-mer [22], Aimon de Genevois de son côté faisait les préparatifs de son départ pour l'Orient. Il était au Bourget auprès de la comtesse Bonne de Bourbon, parfois avec ses frères, le 13 et le 15 février, le 19 et le 20 mars, et le 20 avril avec toute sa suite de chevaliers et de domestiques [23]. D'autre part Amédée de Savoie, venu de Pavie à Rivoli le 28 avril, rassemblait autour de lui les chevaliers qui devaient l'accompagner, saluait pour la dernière fois à Saint-Jean de Maurienne au commencement de mai la comtesse Bonne, intervenait comme médiateur dans la guerre éclatée alors entre Galeas Visconti et Jacques de Savoie, prince d'Achaïe, d'une part, et le Sénéchal de Provence, gouverneur des villes du Piémont méridional pour la reine Jeanne de Naples d'autre part, quittait enfin Rivoli le 19 mai 1366.

Des préoccupations matrimoniales (autre épisode complètement inconnu de la vie de notre jeune prince) absorbèrent les derniers jours passés par Aimon avec sa famille dans le Genevois. Après l'échec du mariage avec Jeanne de Durazzo, Amédée III et Mahault de Boulogne devaient souhaiter ardemment l'union de leur fils, afin d'assurer la continuation de la lignée de la Maison de Genevois. Aimon avait déjà des enfants mais inhabiles à lui succéder parce qu'illégitimes : c'étaient Jean qui devint seigneur de Candiac et Olivier plus tard écuyer d'Amédée VIII de Savoie ; et leurs vues et celles de leurs conseillers s'étaient posées dernièrement sur une noble dame française, Marguerite, fille aînée de feu Henri, comte de Vaudemont, seigneur de Joinville [24].

Ainsi, à la veille du départ pour l'Orient, après une nouvelle visite le 20 mai 1366 à Bonne de Bourbon à Chambéry [25], où

22. Sur ceci et toutes les vicissitudes du Comte Vert jusqu'à son arrivée à Venise, voyez mon étude : *La nascita e il battesimo del primogenito di Gian Galeazzo Visconti e la politica viscontea nella primavera del 1365,* dans l'*Archivio Storico Lombardo,* t. XXXII, fasc. VIII (Milano, 1905).

23. *Journalier* cit. ad dies : « presente... Aymone de Gebennis... cum eius comitiva » — Le 22 avril « Amedeo de Gebennis, Petro bastardo et Thoma de Gebennis ».

24. Sur ce personnage, voyez *L'Art de vérifier les dates,* t. II, p. 602 ; et DELABORDE : *Jean de Joinville et les sires de Joinville* (Paris, 1894), pp. 213-16, catalogue N. 998-1071 passim et tableau généalogique.

25. *Journalier* cit., ad diem : présents « Aymone et Amedeo de Gebennis. Petro bastardo de Gebennis... cum viginti equis ».

la souveraine de Savoie — la « domina » des documents administratifs — avait fixé sa résidence, et l'arrangement des comptes des plus forts frais de l'expédition [26], le 28 mai 1366 à Annecy, du consentement de son père, l'héritier de Genevois nommait comme procureurs Pierre, évêque de Cambrai, son frère Robert de Genevois, évêque de Maurienne, Robert, seigneur de Feynis, connétable de France, Robert, seigneur de Saint-Venance, Rodolphe de Reyneval, Arnoul de Boulogne, Jean et Ansel de Longvillers, Jean de Noël, le chevalier Raymond de Theys et le juriste Pierre du Pont, pour traiter le dit mariage et l'accomplir à son nom *per verba*, et pour négocier en plein pouvoir sur la dot ; il jurait d'être tenu lui et ses héritiers à tout ce que ses procureurs auraient fait en cette matière, en obligeant tous ses biens présents et futurs et renonçant à tous ses droits d'exception, même aux privilèges de croisé pour le passage d'outre-mer : d'après un acte rédigé par le notaire Aymar de Bossy de La Rochette, auquel pour meilleure corroboration le vieux Comte apposait son sceau [27]. Mais ce mariage d'Aimon avec l'héritière d'une des plus nobles familles de la France ne fut pas accompli : ou, s'il fut conclu *per verba*, pour des raisons qui nous échappent dans le silence des documents relatifs à cette affaire, il dut être cassé, parce que nous ne trouvons pas un seul mot sur Marguerite de Joinville dans le testament du même prince : à la vérité cette princesse, devenue veuve de Jean de Bourgogne, épousera en 1374 un des frères d'Aimon, Pierre, 15e comte de Genevois, et se remariera encore après la mort de ce dernier (1394) avec Ferry de Lorraine, seigneur de Guise ; elle mourut en 1416 [28].

C'était donc seulement à l'expédition d'Orient auprès du Comte Vert que, dans son esprit d'aventures, Aimon pensait désormais. Amédée VI, arrivé pour la seconde fois à Pavie le 23 mai 1366, avait assisté là comme parrain, avec Nicolas II d'Este, marquis de Ferrare, au baptême de l'aîné de son neveu le Comte de Vertus, pris définitivement à son service plusieurs puissants seigneurs, parmi lesquels, le 27 de ce mois, les deux beaux-frères d'Aimon, Hugues et Louis de Châlon avec 40 gen-

26. Avec le trésorier Guillaume de Crans le 26 mai : *Comptes Trés. Genevois*, Roul. cit., fol. XXII.

27. *Document I* en appendice. Le sceau a été arraché.

28. *L'Art de vérifier les dates* DEI ABORDE, et DE FORAS, *ouvr. e loc. cit.*; cfr. CAMUS : *La Cour du duc Amédée VIII à Rumilly en Albanais* 1418-1419 (Annecy, 1902), p. 6 (dans la *Revue savoisienne* de la même année).

tilshommes [29]; il avait même obtenu des troupes par son beau-frère Galeas Visconti, puis prononcé le 28 la sentence arbitrale entre lui et les Communes angevines du Piémont; et le 1er juin il avait quitté la ville, arrivant à Venise le soir du 7 même. Aimon de Genevois devait donc se hâter de quitter son pays. Les derniers renseignements donnés sur lui par les documents sont de la fin mai : ce sont les dépenses pour ses valets et pour un Frère d'Annecy qui devaient l'accompagner, l'achat d'un riche collier d'or pour lui, le don d'une forte somme de florins de la part de son père [30].

Selon toute probabilité, la plupart de ses hommes d'armes avaient déjà rejoint le comte de Savoie avec les frères de Châlon et Aimon de Genève, seigneur d'Anthon; et Aimon lui-même, avec Richard de Confignon, François Candie, châtelain de Rumilly, et sa suite d'écuyers et de valets, en tout 13 chevaliers, quittait Annecy le 7 juin 1366, en y laissant ses parents et ses frères qu'il ne devait plus revoir; il passait la soirée à Chambéry, où l'on fêtait l'arrivée du roi de Majorque mari de Jeanne de Naples [31]; et ayant pris congé le lendemain de ses frères, certainement pressé par les lettres que le Comte Vert lui avait adressées depuis Venise, il s'achemina à grandes étapes par la Savoie et l'Italie supérieure pour arriver dans la ville de la Lagune vers le milieu de juin 1366 [32].

(A suivre.) Docteur Dino Muratore.

29. Arch. de Turin. *Viaggio di Levante :* publié par Datta, *ouvr. cit.*, 265, mais avec beaucoup d'inexactitudes : ce monument sera republié intégralement dans mon étude citée.

30. *Comptes Trés. Genevois,* roul. cit., revenus fol. VIII : « ... quatuor ceni tum florenos habuit dominus Aymo quondam Comes Gebennarum frater Domineundo ultra mare » ; dépenses fol. IX : « Libravit pro estivalis et sotularibus emptis pro Roberto coquo Domini cum dicto domino Aymone quondam Comite ultra mare accedenti, per literam domini genitoris Domini de recepta et mandato allocandi datam Aneyssiaci die XXVIII maij MCCCLXVI, XXI sol. VI den. »; fol. X : « Libravit... pro expensis Perreti de Menthone fratris Anessiacicum domino Aymone euntis, VII sol. VI den. ».

31. *Journalier* cit., ad dies : surtout au 7 juin : « Libravit... pro expensis in hostellagiis tresdecim equorum domini Aymonis de Gebenna factis in domo Jacquieti Bonczani die presenti in sero et crastino in mane, III sol. obol. gross. turn. ».

32. Les preuves plus bas. — Jean d'Orville dit Cabaret dans sa *Chronique de Savoie,* la plus ancienne (1419), de laquelle je donnerai bientôt une édition critique, dit qu'arrivèrent à Venise « hugue de challon seigneur d'arlay, missire loys son frère seigneur darguel, missire ayme de genève dit le verche seigneur danthon cousin germain du conte de geneve fils de deux freres » (selon la copie en parchemin conservée au Musée historique des Archives de Turin, fol. VIIIxxx); mais le chroniqueur postérieur Jean Servion, dans ses *Gestez et Chronique de Savoie,* parle d'Amédée de Genève dit « le vuerche » seigneur d'Anthon et Pierre son frère (dans les *Monumenta Historiae Patriae,* Scriptores I, Torino 1840, col. 301).

UN PROCÈS POUR DIME EN 1543

Vers le milieu du XVIe siècle, à une époque où le roi de France, Henri II, occupait la Savoie, une contestation s'éleva entre les habitants d'Annecy-le-Vieux et les décimateurs de la paroisse, savoir : R^d^ Nicolas de Lornay, curé du lieu ; Jacques de Savoie, prieur de Talloires ; Mgr Sébastien de Montfalcon, seigneur de la Pesse ; nobles Jacques de Genève-Boringe, Dominique d'Ossens, maître d'hôtel de la duchesse de Nemours, et les frères Des Bois, Jacques et Pierre.

Ces derniers voulaient exiger la dîme des céréales à la cote ordinaire soit une gerbe sur onze ; mais les habitants d'Annecy-le-Vieux s'y refusaient, invoquant la coutume : « Nous n'avons, disaient-ils, jamais été strictement taxés. De temps immémorial, nous avons laissé sur le champ plus ou moins de gerbes, suivant l'abondance ou la pénurie de la récolte : de façon à payer une gerbe sur douze, sur dix-huit. sur vingt, ou même sur trente en temps de disette ; et jamais jusqu'ici les décimateurs n'ont élevé de réclamations. »

Usitatum fuit quod ab eisdem particularis *(sic)* ejusdem communitatis decimas predictas receperunt (decimatores), nunc quidem de duodecim gelimis [1] unam, sed aliquando secundum temporis exigentiam, videlicet tempore maxime ubertatis seu felicitatis plus et tempore carestie minus. Et hoc solvendo pro decima predicta aliquando de decem octo unam, de viginti unam, imò aliquando de triginta unam modò plus modò minus cum quadam benignitate solutiones decimarum bladi et vini in campis seu agris et vineis ipsis decimariis relinquendo, dominis supplicantibus (seu decimatoribus) videntibus, scientibus non tamen contradicentibus... » (Folio 9 du document.)

Cités à comparaître devant le Conseil du Genevois, les chefs de famille d'Annecy-le-Vieux, au nombre de 68, se rassemblèrent, le 4 juin 1542, aux abords de l'église paroissiale et choisirent les deux syndics de la paroisse, savoir : Pierre Vieugier et Claude *Carraz*, pour les représenter en justice.

Nous donnons la liste des contractants, en ayant soin de mettre en lettres italiques les noms de familles qui subsistent encore dans la localité. Ce sont :

Abriuz autrement Gueroz Antoine, Jacques et Jean ; *Amblet* Laurent et Pierre ; Baty Guichard, cutillier (coutelier) ; Berthoz Pierre ; Biautraz Pierre ; Bernard Jean, Michel et Pierre ; Du

1. *Gelima* signifie gerbe.

Broyt Estienne, tissot (tisserand) ; *Chaboud* Claude, Pierre et Laurent ; Chaffard Laurent ; Chance alias Chonce F.; Charles Amy ; *Chevallier* Antoine, François et Jacques ; Chivilliard Jean dit Burdet ; Chons François ; Cohenduz Amy ; *Delachat* Antoine, Pierre l'ancien et Pierre, menuisier ; *Delespine* Jacques ; Desgranges Claude, coudurier ; Despomiers Claude ; Doytoz, notaire ; Duchesnes Jacques, Ducrest Jehan ; Faljod François dit Saddet ; *Fornier* Antoine et Pierre ; Galliet Antoine : Gorret Amy ; Grivet Michel ; Jacob François ; *Jacques* alias Jacquier Guigues et Guillaume ; Julliard André, arbalestrier ; Merrier alias Meruz Guigues ; Michal Collet et François, *Mouryt* Michel ; Official Collart, chappuis, et Collart dit Perret ; Quex Etienne, notaire, Aimé, Collet, Guillaume, Pierre, Pierre le jeune et Rolet ; Rey Claude et Rey Pierre dit Galleys ; Revil Claude dit Bontemps ; Roche Antoine ; Ruffard Louis, chappuis ; Saige (Sage) François et Hugues ; Sallamons Albert et Pierre ; Vagnieux François ; Vernex Antoine ; Viallon Antoine et Pierre [1].

Cet acte, rédigé par le notaire Claude Despine, a été passé « à Annessy-le-Vieux dessus la *pierre saincte* au lieu accoutumé de fere les contracts de la dicte parroche ». (Folios 14 et 32.)

Dans une première enquête faite du 3 au 12 juillet de l'année suivante et dirigée par Claude de Montfalcon, commissaire, délégué par le Conseil du Genevois, assisté d'égrege Humbert de Thoire, on entendit les témoins favorables aux défendeurs. C'étaient des vieillards des paroisses voisines qui avaient jadis habité celle d'Annecy-le-Vieux en qualité de domestiques ou de fermiers. Ils étaient au nombre de dix, savoir : Claude Chastagnier, de St-Sylvestre ; Guillaume Deville dit Ragenex, de Verel (Talloires) ; Jacques Boverat, de Ferrières ; Maurice Berthod, des Ollières ; Claude Dégravelle, de Nâves ; Mermet Masson, de Veyrier ; Michel Figuet et Pierre Ruffard, de Villaz ; Maurice Bernard, de Pringy, et François Cursilliat, d'Alex.

A part certains détails étrangers à la question principale, leur déposition ne varie pas beaucoup ; elle peut se résumer en quelques lignes :

Annecy-le-Vieux possède deux églises : celle de Notre-Dame et celle de Saint-Laurent en laquelle se fait le service paroissial. Les habitants sont de bons chrétiens qui remplissent fidèle-

1. Dans une seconde procure passée le 1er octobre, on voit apparaître deux ou trois autres noms de famille, savoir : de Batailleur Pierre, Blanc Pierre, Carmentrant Mermet, Coudurier Eustache, De les Alliës Antoine, De la Pallud F. et Guigues. Deruaz François.

ment leurs devoirs religieux et n'entendent point se soustraire à l'obligation de payer la dîme qu'ils doivent. Mais ils veulent la payer suivant le taux soit la cote fixée par une coutume immémoriale.

Or cette cote est généralement pour les céréales (froment, orge, avoine), d'une gerbe sur 16 ou sur 18 au dire du premier témoin ; d'une gerbe sur 20 ou même sur 24, au dire de Berthod et de Figuet. Bien plus, si l'on en croit les autres témoins, les habitants d'Annecy-le-Vieux laissaient des gerbes sur leurs champs « *à leur volonté et playsir*, ayant regard aux années et fertilité d'icelles ou infertilité » sans que les dimiers aient jamais compté les gerbes ni protesté. Pour les autres graines, fèves, pois, etc., la dîme ne se paye qu'à Toussaint ou même à Noël.

Dans le courant du mois d'août — du 8 au 23 —, les décimateurs firent à leur tour comparaître devant Me Philibert Pernet, procureur fiscal, une dizaine de témoins. Cinq d'entre eux étaient d'Annecy, savoir : Nicod Gaillard, cordonnier ; Jacques Gaillard, notaire ; Louis Plactet, coutelier ; Petremand Pillichet et messire Pierre Mignon, chanoine de Notre-Dame la Lée. Les autres étaient Louis Des Ailles, natif de Villaz ; Jean Figuet, de Seynod, prêtre, ancien aumônier de l'hôpital d'Annecy ; Pierre Arrembour et Jean Darit, de Charvenaz (Echarvines) ; enfin Pierre Delachenal, de Groisy, ancien vicaire d'Annecy-le-Vieux.

Sauf le premier, disant que les dimiers d'Annecy-le-Vieux se contentaient d'une gerbe par charretée, tous affirment avec serment avoir payé ou vu payer la dîme à la cote ordinaire, c'est-à-dire à la cote onze. C'est à cette cote que l'ont payée noble Louis de la Lée, hoste du Lion d'or et les nobles de Crans ; c'est à la même cote que le 7e et le 8e témoin ont dîmé pour le compte de noble Jacques Folliet, châtelain de Talloires.

En face de dépositions aussi contradictoires, le Sénat ordonna une enquête sur la manière dont la dîme se payait dans les autres localités du Genevois et du Faucigny. Dix-sept témoins comparurent devant Me Jean Angeville, entre le 9 et le 24 janvier 1544.

Le 1er, Mauris Pactod, hôtelier de Saint-Joyre, déclare que la dîme du blé s'y paye à la cote 16. Quant aux vignes, il n'y en a pas « *pour rayson que dempuys douze années prochaynement encourues* (révolues), *elles ont esté gastées et destruictes* [1] ».

1. Les vignes avaient été vraisemblablement détruites en 1536 par les Genevois.

Même taux à Saint-Jean de Tholome, à La Tour et à Bonneville. Claude Chambat, de Peillonnex, a vu le prieur du lieu dîmer à la cote onze, le seigneur de Senoche à la cote 16 et le curé de Viuz, à la cote 33. C'est à cette même cote 33 qu'on paye la dîme au Mont-Saxonnex.

A Faverges, à Viuz et à S.-Fariou (Saint-Ferréol) les taillables du prieuré payent « *à leur volonté et liberal arbitre* » ainsi que l'attestent Jean Chafero du Villaret ; Jacques Picollier, de Faverges ; Etienne et Reymond Hudrizier, de Champmellion ; Pierre Carquex, de Frontunay, Aymar Doucet, de Verchières, et Antoine Gipati, de S.-Fariou. Il en va de même suivant d'autres témoins à Cusy et à Saint-Hour (Saint-Ours).

Etant donné des dépositions aussi affirmatives en leur faveur, la cause des défendeurs était gagnée. Par sentence du 27 février 1545, le Conseil du Genevois déclara que les paroissiens d'Annecy-le-Vieux sont « libérés et absouz *a petitis* et ne seront molestés en leur possessoyre de payer les dites décimes sinon à raison de dix-huyt gerbes l'une de bled tant froment, seigle, orge qu'avoyne, et du vin de mesme à rayson de 18 *gerles* [1] une. En tant que concerne la *prime-veyre* comme pois, fèves, pesettes, lentilles et aultres lions (légumes) semblables au possessoire de la costume y preuvée et observée, condempnant les dits seigneurs suppliants demandeurs à tous les despens. » *Signé :* Cl. Ja(nus) MELLIERET, président du Gen., et Jacques DE CERISIER, collatéral.

Les demandeurs en appelèrent au Sénat.

NOTES COMPLÉMENTAIRES.

Confins d'Annecy-le-Vieux. — Une des questions posées aux témoins de la deuxième enquête était celle-ci : Connaissez-vous les confins de la paroisse ? — La plupart répondent qu'ils les ignorent. Le premier témoin n'en sait que deux, savoir : Le pont de Brogny et la croix de Bœuf. Le second cite le pont de Brogny et la pierre Margerie *ou un peu ley*, ce qui veut dire un peu au-delà. D'après le quatrième, un champ situé *vers chez les Challamont* (Salomon) est situé dans la paroisse d'Annecy-le-Vieux. Mais le dixième témoin, qui a été vicaire de la paroisse, en connaît parfaitement les confins. Ce sont : « La pierre Margerie, le pont St-Clars, le pont de Onnes (Onnex), le pont de Brognier et la chapelle fondée par feu Estienne Roud dit Martins. » D'où il appert qu'à la date du

1. Mesure pour liquide.

procès, la paroisse d'Annecy-le-Vieux s'étendait encore jusqu'à l'entrée du faubourg de Bœuf.

Noms de familles. — La liste des familles que la paroisse d'Annecy-le-Vieux possédait vers le milieu du XVIe siècle d'après l'acte du 4 juin 1542 cité plus haut, nous a suggéré l'idée de la comparer avec celle des familles vivant au même lieu un siècle et demi auparavant. Cette dernière, malheureusement incomplète, est extraite d'un rouleau de reconnaissances, passées en faveur de la cure par divers particuliers durant les années 1383-1386, rouleau que l'on peut voir aux archives de la mairie d'Annecy. On y trouve les noms suivants :

Au Brogny : les Barut, Bathy, Bothon, notaire ; Carametran ; Dupont, Fraczon, Gay, Magistry et Magnin ;

Au Breuil, aujourd'hui Bray, en latin de *Brolio* [1], les familles de Breuil, Chappuis, Official et Veillard ;

Au Crest : des Maurice ;

A Frontenay : la famille de ce nom [2] et des Berthod ;

A Miribel : des Farcon et des Meillon ;

A Novelle : les familles Brisard, Burdin et Revil ;

A Provins : des Abriuz et des Bornand dit Gavilliet ;

A Vignières : des Chaboud, Sadet et Sapientis (Sage) [3] ;

Au château de la Pesse : un noble Emyon ;

Enfin deux ou trois familles qui habitaient vraisemblablement le chef-lieu, savoir : Jacquemet Coendon, couturier ; Guigues Chamonix, P. Dupuys et Mermet de Biolleys.

Dans la reconnaissance de Jean Careymintrant, charpentier, et dans celle de Mermet Careymintrant, tailleur de pierre *(lathomus)*, je vois qu'ils confessent tenir en fief du curé une terre située aux Combes Creuses et contiguë au bois de *Mermet Fraczon « et affrontat nemori Mermeti Fraczon ex una parte »*. Quel est ce personnage ? Pour moi, je pense que c'est le père du cardinal de Brogny. Quoi qu'il en soit, ce nom écrit deux fois doit, sans hésitation possible, se lire Fraczon : preuve que le cardinal de Brogny se nommait Fraczon et non pas Fraczos, forme totalement inconnue chez nous. Les biens de cette famille passèrent à leurs parents, entre autres aux Emyon et aux Ranguis.

J.-F. Gonthier.

1. Une branche de la famille de Breuil fut anoblie.

2. Un Jean de Frontenay est mentionné en 1348. (Arch. dép., E. 1053.)

3. La famille Sapientis a fourni un personnage Rodolphe Sapientis qui joua un certain rôle. Il fut d'abord camérier du cardinal de Brogny, devint archiprêtre des Machabées (1439-1466), puis doyen d'Aubonne. Le 26 janvier 1461, on le nomma sous-collecteur de la dîme que le pape Pie II avait demandée pour la défense de la chrétienté contre les infidèles, et dont il accorda une partie à Louis, duc de Savoie, en faveur de son fils aîné, le roi de Chypre « menacé par l'impie ennemi des chrétiens, le sultan très puissant des Maures ».

LE ROC DE CHÈRE

Etude phytogéographique

(*Suite.*)

Cette association se rattache au faciès de l'Association du Chêne rouvre, avec Charme abondant, comme celle qui garnit la pente s'étendant depuis le plateau jusqu'au lac. Les différences entre ces deux types, qui, sur leur limite commune, passent de l'un à l'autre, tiennent à la fraîcheur plus grande du climat, et surtout à des différences dans le sol et les conditions biologiques. Grâce à la profondeur du sol, les arbres peuvent se développer et former massif : le *Chêne rouvre* et le *Charme* dominent, les autres essences étant très parsemées. Sous ce taillis, le sol, partout ombragé, est recouvert d'un humus abondant. Ces conditions n'ont pas été sensiblement modifiées par les exploitations, conduites de manière assez prudente, et qui d'ailleurs ne peuvent avoir, en terrain profond et dans une station assez fraîche, les mêmes conséquences qu'en sol rocheux et sec, où l'humus se détruit rapidement, se reforme difficilement et où les arbres coupés repoussent de plus en plus chétifs. Les conditions biologiques ainsi créées jouent un rôle prépondérant. Dans le sous-bois les espèces pouvant supporter le couvert et recherchant les sols frais sont favorisées : l'*Aubépine*, le *Coudrier*, la *Coronille*, le *Houx* en forment la masse principale ; le *Néflier* est assez abondant ; l'*Amélanchier*, le *Genévrier*, plantes de lumière, sont rares ou font défaut. Le tapis herbacé est uniquement composé d'espèces forestières adaptées à ces mêmes conditions de vie ; les pelouses avec leurs espèces caractéristiques n'existent plus. On remarque la présence de quelques espèces calcifuges, grâce à la décalcification partielle du sol. Ces espèces (*Molinia cœrulea*, *Calluna vulgaris*, *Agrostis alba*, *Teucrium scorodonia*, etc.) sont d'ailleurs rares et rassemblées en petites colonies dans des clairières. Le mélange apparent des espèces calcicoles et calcifuges, si frappant sur le Rhodanien du Chaînon oriental, est peu marqué ici : le sol est probablement moins décalcifié et surtout l'humus en modifie les propriétés, en même temps que l'ombrage s'oppose à l'extension des espèces calcifuges qui exigent pour la plupart la pleine lumière.

Plateau urgonien supérieur.

Tout le long du Versant du lac, l'Urgonien supérieur forme un plateau, large dans sa partie méridionale, se rétrécissant beaucoup vers le N. La surface en est accidentée : les affleurements des dernières couches urgoniennes y dessinent des gradins successifs. Protégé à l'E. et au S. par l'extrémité du Chaînon oriental, au N. par la crête nummulitique, ce plateau est exposé aux vents d'W. et S.W.; l'humidité y est assez grande. La roche y est façonnée en lapiaz souvent recouverts d'une couche de terre sablonneuse provenant de la désagrégation du grès quartzeux qui occupe le sommet du versant. L'importance de ce revêtement va en augmentant à mesure que l'on s'éloigne du bord du plateau : à peu près nul au bord, on le trouve d'abord seulement dans les dépressions, comblant des poches séparées par des parties rocheuses, tandis que plus loin il tend à devenir continu et recouvre la roche calcaire sur presque toute sa surface.

Tout le plateau est garni d'un taillis serré. Les exploitations n'ont pas sensiblement altéré la forme primitive de l'association et ont laissé subsister intactes les conditions biologiques résultant de ce que les arbres forment massif. La composition de de cette association est en moyenne :

Tableau II.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Fagus silvatica L. Quercus sessiliflora Sm.	Carpinus betulus L.	Acer campestre L. Sorbus torminalis Crantz. S. aria Crantz. Tilia silvestris Desf. Picea excelsa Lk. Abies pectinata DC.
	Arbustes.	
Ilex aquifolium L.	Cratægus monogyna Jacq. Rubus hirtus W. et K.	Mespilus germanica L. Corylus avellana L. Coronilla emerus L. Cratægus oxyacantha Jacq. Rosa arvensis Huds. Lonicera xylosteum L. Cornus sanguinea L. Ligustrum vulgare L. Daphne laureola L. Juniperus communis L. Viburnum lantana L. Prunus spinosa L.
	Lianes.	
		Lonicera periclymenum L.
	Tapis herbacé.	
Hedera helix L. Carex montana L.	Hieracium murorum L. Vaccinium myrtillus L.	Melica uniflora Retz. Fragaria vesca L.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Brachypodium silvaticum [R. et Sch.	Luzula vernalis DC.
		Orobus vernus L.
		Euphorbia amygdaloides [L.
		Primula grandiflora Lam.
		Teucrium scorodonia L.
		Melampyrum pratense L.
		Carex digitata L.
		Orobus niger L.
		Viola silvatica Fr.
		Galium silvaticum L.
		Melica nutans L.
		Euphorbia dulcis L.
		Poa nemoralis L.
		Vicia sepium L.
		Brachypodium pinnatum [R. Br.
		Trifolium medium L.
		Deschampsia flexuosa Gris.
		Prenanthes purpurea L.
		Molinia cœrulea Mœnch.
		Hieracium umbellatum L.
		Agrostis alba L.
		Calluna vulgaris Salisb.
		Carex silvatica Huds.
		Vinca minor L.
		Orobus tuberosus L.
		Potentilla tormentilla
		Pteris aquilina L. [Scop.
		Melittis melissophyllum L.
		Phyteuma spicatum L.
		Luzula nivea DC.
		Mœhringia muscosa L.
		Polypodium vulgare L.
		Asplenium fontanum [Bernh.
		A. trichomanes L.
		A. ruta muraria L.

Le *Hêtre* et le *Chêne rouvre* sont les espèces dominantes ; le *Charme* est abondant. Dans l'ensemble il y a à peu près proportions égales des deux essences principales, mais elles ne sont pas réparties uniformément et suivant les conditions locales de sol, l'une ou l'autre domine. Le *Chêne* est prépondérant dans les parties les plus superficielles : il occupe seul, avec le *Charme*, les petites crêtes rocheuses dues à l'affleurement de certains bancs calcaires et les petits lapiaz qui percent çà et là le revêtement sablonneux. Le *Hêtre* au contraire domine et arrive même à exclure le *Chêne* dans les parties fraîches, à sol profond. Avec ces deux essences, on rencontre l'*Erable champêtre,* l'*Alisier torminal,* l'*Alisier blanc*. L'*Epicéa* est représenté par de jeunes individus très disséminés, le *Sapin* est très rare : on peut préjuger que la fréquence de ces deux essences, et surtout de l'Epicéa, serait plus grande, si on ne les

exploitait dès que leur tronc atteint une dimension marchande. Le sous-bois, peu dense, est formé surtout de *Houx* et d'*Aubépine* ; parmi les autres espèces arbustives figure le *Néflier*, particulièrement abondant dans la partie méridionale du plateau où il entre presque pour moitié dans la composition du sous-bois. Le tapis herbacé comprend presque uniquement des espèces supportant le couvert et recherchant les sols riches en humus. A cause de la variation de nature du sol, il y a encore mélange d'espèces d'exigences diverses. Ce mélange est moins intime que dans la Hêtraie du Chaînon oriental ; il est possible de délimiter des taches d'éboulis quartzeux à flore nettement calcifuge et d'autres parties où le sol est formé par l'Urgonien plus ou moins recouvert d'humus : les espèces se groupent en colonies au lieu de croître en apparence confusément mêlées. Les espèces les plus abondantes sont le *Lierre*, *Carex montana*, *Hieracium murorum*, *Brachypodium silvaticum* ; l'*Airelle myrtille*, abondante en sol sablonneux, croît aussi sur l'Urgonien quand la couche d'humus a une épaisseur suffisante. Dans les parties siliceuses croissent *Deschampsia flexuosa*, *Molinia cœrulea*, *Pteris aquilina*, *Orobus tuberosus*, *Hieracium umbellatum* ainsi que *Calluna vulgaris*, quand le terrain est découvert. La présence de *Prenanthes purpurea* est assez constante. Sur les rochers se développent *Mœhringia muscosa*, *Polypodium vulgare*, des *Asplenium*.

Cette association est d'un type mixte : c'est un mélange de l'Association du Hêtre et de l'Association du Chêne rouvre avec Charme abondant. Les conditions écologiques générales régnant sur le plateau conviennent aux deux essences et aux espèces qui les accompagnent, qui peuvent ainsi lutter pour la possession du terrain. Les petites différences de propriétés du sol, d'exposition, favorisant plus ou moins l'une ou l'autre, les deux associations s'installent avec leurs caractères typiques sur les points où les conditions sont bien tranchées ; elles se pénètrent et se disputent le terrain quand les conditions sont plus indécises.

Ce type d'association est nettement délimité à l'E. où il y a changement brusque d'exposition après la faille orientale ; il en est de même au S. et à l'W. partout où le plateau est bordé d'une falaise. Dans la partie moyenne du plateau au contraire les deux falaises rhodanienne et urgonienne s'abaissent jusqu'à n'être représentées que par de faibles ressauts et une pente

continue s'étend jusqu'au lac. Il y a là une région de transition où les conditions de sol, d'exposition varient progressivement et où viennent confluer les trois types d'associations précédemment décrits : Association du Chêne rouvre, Association du Chêne rouvre avec Charme abondant, Association mixte du plateau urgonien. Cette partie du Versant du lac est une zone contestée ; la végétation y offre des caractères mixtes : il y a pénétration réciproque de ces divers types et passage graduel de l'un à l'autre.

Pente grèseuse.

Au dessus du plateau urgonien commence une pente dont l'inclinaison, faible au début, augmente peu à peu et devient très forte au sommet qui est souvent escarpé. Cette pente est sillonnée de quelques petites dépressions. L'exposition varie du S.W. à l'W. Les vents de cette direction, qui y ont accès, y entretiennent une humidité assez grande comme sur le plateau urgonien. Le sol, provenant de la désagrégation du grès quartzeux, est profond, très filtrant et par suite naturellement sec, pauvre en matières minérales utiles aux végétaux, pauvre également en chaux. Vers le sommet de la pente il existe quelques suintements alimentés par les eaux qui ruissellent sur la surface imperméable du grès formant la crête ; ces minces filets d'eau, qui se perdent rapidement, compensent un peu la sécheresse du sol.

Cette pente est occupée par un taillis, en continuité avec celui qui couvre le plateau urgonien ; on y observe les espèces suivantes :

TABLEAU 12.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Quercus sessiliflora Sm.		Populus tremula L.
Fagus silvatica L.		Carpinus betulus L.
		Castanea vesca Gærtn.
		Sorbus aria Crantz.
		Picea excelsa Lk.
	Arbustes.	
	Ilex aquifolum L.	Cratægus monogyna Jacq.
		Corylus avellana L.
		Juniperus communis L.
		Coronilla emerus L.
		Rubus hirtus W. et K.
		Frangula vulgaris Rchb.
		Daphne laureola L.
		Lonicera xylosteum L.
	Lianes.	
		Lonicera periclymemum L.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Tapis herbacé.	
Molinia cœrulea [Mœnch.	Deschampsia flexuosa [Gris.	Luzula vernalis DC.
Vaccinium myrtillus L.	Teucrium scorodonia L.	Euphorbia amygdaloides [L.
Calluna vulgaris Salisb.	Trifolium medium L.	Hieracium murorum L.
	Hedera helix L.	Melampyrum pratense L.
	Hieracium umbellatum	Orobus tuberosus L.
	Pteris aquilina L. [L.	Prenanthes purpurea L.
		Luzula nivea DC.
		Festuca ovina L.
		Potentilla tormentilla [Scop.
		Anthoxanthum odoratum
		Genista tinctoria L. [L.
		G. sagittalis L.
		Hieracium boreale Fr.
		Hypericum montanum L.
		Agrostis alba L.
		Vicia sepium L.
		Viola silvatica Fr.
		Melica nutans L.
		Galium silvaticum L.
		Luzula multiflora Lej.
		Veronica officinalis L.
		Campanula patula L.
		Polypodium vulgare L.

C'est encore une association d'un type mixte où coexistent le *Chêne rouvre* et le *Hêtre* accompagnés chacun d'un certain nombre des espèces qui leur sont normalement associées.

Sur ce sol siliceux pauvre, le taillis offre un aspect caractéristique. Les arbres, dans l'étage dominant, sont assez distants les uns des autres ; entre eux on trouve seulement, de loin en loin, quelques arbustes, peu variés. Le tapis herbacé est aussi peu dense et ne comprend qu'un petit nombre d'espèces. Sous le couvert des arbres, il est formé seulement de quelques touffes de *Vaccinium myrtillus, Deschampsia flexuosa, Molinia cœrulea* avec, çà et là, un pied isolé d'une autre espèce. Entre ces végétaux le sol dégarni est recouvert de feuilles mortes et offre seulement de loin en loin quelques *Mousses* spéciales, taches d'*Hypnum*, touffes de *Polytrichum formosum* Hedw., *Dicranum scoparium* Hedw., et, plus rarement, de *Leucobryum glaucum* Hpe. Quand la lumière parvient au sol en plus grande quantité, une seule espèce étouffe à peu près toutes les autres : c'est la *Callune*, qui forme des fourrés compacts. Ce taillis est bien différent des taillis en sols calcaires où les arbres, plus serrés, sont réunis par un sous-bois toujours relativement dense, formé d'espèces diverses, où le tapis herbacé est varié, où le sol, même sous un ombrage épais, est recouvert au moins d'un tapis de mousses. La forêt en sol siliceux produit une

impression de monotonie et de pauvreté ; peu d'espèces y sont en concurrence et le plus souvent une ou deux, plus favorisées dans la lutte, y excluent presque entièrement les autres.

L'association varie sensiblement dans les diverses parties de la pente qu'elle occupe.

Ces modifications tiennent d'abord à des différences dans l'exposition et l'humidité du sol. Dans les parties les plus fraîches, exposées à l'W., dans les dépressions irriguées par des suintements vers le sommet du versant, le *Hêtre* prend plus d'importance dans l'étage dominant ; le sous-bois et le tapis herbacé sont plus développés et plus variés : l'*Airelle* domine et c'est là que l'on trouve surtout le *Lierre*, *Euphorbia amygdaloides*, *Prenanthes purpurea*, *Luzula nivea*. Au contraire, dans les parties les plus sèches, aux expositions plus chaudes, sur les pentes les plus accentuées, le *Chêne* prédomine sur le *Hêtre*, les arbustes sont rares, le tapis herbacé comprend surtout, outre la *Callune*, *Deschampsia flexuosa*, *Festuca ovina*, *Genista tinctoria*, etc.

Une cause de modifications beaucoup plus profondes, ce sont les exploitations qui ont été pratiquées sur certains points. Sur un pareil sol siliceux, exposé à la sécheresse, les coupes fréquemment répétées agissent puissament sur l'aspect du taillis. En enlevant périodiquement les parties aériennes des végétaux ligneux, on exporte une quantité notable de matières minérales et on appauvrit le sol qui n'en renferme qu'une réserve insuffisante : après chaque coupe, les arbres trouvent de plus en plus difficilement les substances qui leur sont nécessaires. En même temps le sol découvert se déssèche, l'humus est détruit. La fertilité diminue donc en même temps que la fraîcheur: les arbres repoussent de plus en chétifs, le sol reste à découvert sur des surfaces de plus en plus grandes. Mais ces conditions qui sont funestes aux arbres, la *Callune* les supporte : sur ces étendues découvertes elle se développe en fourrés épais, ses racines forment un lacis compact retenant la plus grande partie de l'eau arrivant au sol, les parties mortes, s'entassant et se décomposant d'une manière spéciale, donnent une couche d'humus noir, à réaction acide, qui est la *terre de bruyère*. Il apparaît ainsi des conditions biologiques toutes nouvelles : peu de plantes en effet peuvent croître dans ce sol de propriétés particulières et lutter avec la *Callune*. Celle-ci exclut la majeure partie des espèces et en particulier gêne le développement du plus grand nombre des végétaux ligneux. A chaque exploitation, favorisée

par la lumière qui arrive au sol, elle prend un développement de plus en plus grand ; les arbres, d'abord chétifs, périssent en partie, le taillis devient de plus en plus clair. On arrive finalement à un type d'association où les arbres ne jouent qu'un rôle accessoire, où la masse principale est formée par la *Callune* : c'est une *Lande*.

Cette transformation de la forêt en lande, si fréquente sur les terrains siliceux, s'est produite en plus d'un point sur la pente qui termine le Versant du lac. Elle a été rendue plus rapide par la manière dont beaucoup d'habitants procèdent à l'exploitation de leurs taillis. Non contents de couper à chaque exploitation tous les arbres et arbustes, ils enlèvent encore tout le tapis herbacé avec la couche d'humus et de sable qui reste adhérente aux racines [1]. Dans ces conditions l'appauvrissement du sol est complet. Non seulement on emporte les matières minérales contenues dans la tige des végétaux ligneux, ce qui est proportionnellement peu, mais on enlève toutes celles qui, extraites par les plantes des profondeurs du sol pendant une longue suite d'années, existent dans le corps des végétaux du tapis herbacé ou sont accumulées dans la couche de débris plus ou moins décomposés formant l'humus. En même temps, dégarni du tapis herbacé et de la couche d'humus, le sol est complètement exposé à la dessication. Après ce traitement, auquel, au point de vue économique, on peut appliquer l'épithète de barbare, on se trouve en présence d'un sol neuf : tout le bénéfice résultant du développement séculaire de la forêt est détruit ; les conditions biologiques créées par les végétaux ligneux sont anéanties. Aussi le phénomène se précipite et on peut suivre les diverses phases de la tranformation rapide du taillis en lande.

Après une première exploitation ainsi réalisée, le *Hêtre*, qui a surtout besoin d'un sol frais et riche, a particulièrement à souffrir : il repousse mal, et une partie des souches périssent au bout de quelques années. Le *Chêne* résiste mieux et donne encore un certain nombre de rejets. Sur le sol dénudé, la *Callune* s'installe, issue de graines ou de souches restant dans le sol ; avec elles apparaissent des *Lichens* et çà et là quelques espèces telles que la *Grande Fougère (Pteris aquilina)*. Au

1. Les végétaux, l'humus et la terre ainsi enlevés sont mis en tas, et quand la décomposition des végétaux est suffisamment complète, on vend le tout aux horticulteurs de Genève comme *terre de bruyère*. Ce commerce est lucratif, mais aboutit à la ruine du sol.

bout de quelques années on a un taillis clair dont les cépées sont séparées par des fourrés de *Callune*. Si on vient à répéter une exploitation semblable à la première, le *Chêne* lui-même souffre ; la majeure partie des souches meurent. La *Callune* reste alors complètement maîtresse du terrain. Quelques essences seulement peuvent se maintenir au milieu de cette lande ; ce sont le *Bouleau* et surtout le *Tremble* qui, se multipliant abondamment grâce à sa faculté de drageonner, ne donne dans ce sol appauvri que des buissons rabougris, à rameaux tortueux. On trouve ainsi, au milieu du taillis, des clairières plus ou moins étendues transformées en landes où la végétation est constituée par :

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres et arbustes.	
	Populus tremula L.	Betula verrucosa Ehrh. Quercus sessiliflora Sm. Frangula vulgaris Rchb. Juniperus communis L.
	Tapis herbacé.	
Calluna vulgaris Salisb.	Pteris aquilina L. Genista tinctoria L. Hieracium umbellatum L.	Molinia cœrulea Mœnch. Deschampsia flexuosa Gris. Teucrium scorodonia L.

En outre de ces Phanérogames, un certain nombre de *Mousses (Hypnum)* et de *Lichens (Cladonia rangiferina* Ach., *C. furcata* Ach.*)* forment un tapis serré entre les tiges de la *Callune*.

L'association de type mixte qui couvre la pente nummulitique se raccorde à l'association très analogue qui occupe le plateau urgonien. A mesure que l'on se rapproche de la pente, l'épaisseur de la couche de terre sablonneuse qui recouvre l'Urgonien augmentant, les espèces caractéristiques des parties à sol calcaire se font de plus en plus rares, finissent par disparaître et l'on passe à l'association de la pente grèseuse. La transition se fait d'une manière insensible.

Vers le N. la limite de ce type d'association est formée par la faille occidentale. Le ravin étroit et assez encaissé qui marque cette faille présente une végétation un peu spéciale. Dans le fond s'étend une petite prairie marécageuse dont la flore est analogue à celle des marais de la Région centrale : on y trouve en plus *Equisetum hyemale* L. La berge méridionale du ravin, formée de rochers grèseux humides, exposés en plein N., offre quelques espèces qui n'existent pas ailleurs sur le Versant du lac, mais que l'on trouve dans les stations les plus fraîches de la Région centrale : *Blechnum spicant* Roth., *Tofieldia caly-*

culata Wahlb. [1]. *Asplenium adianthum nigrum* L. existe jusque près du lac sur des rochers de grès éboulés des parties supérieures. Signalons enfin que la petite falaise grèseuse qui couronne le ravin porte une colonie très restreinte d'*Hippophae rhamnoides* L. : c'est la seule station de cette espèce dans tout le massif.

Vers le sommet de la pente gréseuse, sauf dans les endroits où des filets d'eau entretiennent une certaine humidité, le sol, de plus en plus incliné, devient de plus en plus sec. Le *Hêtre* se fait rare, les espèces recherchant la fraîcheur, *Vaccinium myrtillus*, *Prenanthes purpurea*, *Luzula nivea*, *Hedera helix*, etc., disparaissent et on se trouve en présence d'une association où le *Chêne rouvre* est dominant. C'est un type particulier de l'Association du Chêne rouvre, le faciès correspondant aux terrains siliceux :

TABLEAU 13.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Quercus sessiliflora Sm.		Populus tremula L.
		Carpinus betulus L.
		Castanea vesca Gærtn.
		Betula verrucosa Ehrh.
		Pinus silvestris L.
		Picea excelsa Lk.
	Arbustes.	
		Frangula vulgaris Rchb.
		Cratægus monogyna Jacq.
		Juniperus communis L.
		Coronilla emerus L.
	Lianes.	
		Lonicera periclymenum L.
	Tapis herbacé.	
Calluna vulgaris Salisb.	Deschampsia flexuosa [Gris.	Luzula vernalis DC.
	Molinia cœrulea Mœnch.	Genista tinctoria L.
	Pteris aquilina L.	Orobus tuberosus L.
	Teucrium scorodonia L.	Melampyrum pratense L.
	Hieracium umbellatum L.	Trifolium medium L.
		Agrostis alba L.
		Anthoxantum odoratum L.
		Potentilla tormentilla
		Festuca ovina L. [Scop.
		Genista sagittalis L.
		Hieracium murorum L.
		H. boreale Fr.
		Luzula multiflora Lej.
		Veronica officinalis L.
		Polypodium vulgare L.

1. PUGET (*Coup d'œil sur la Dispersion des Plantes vasculaires*, in *Bull. Ass. florimontane*, t. II, 1856), signalant au Roc de Chère la présence de *Rhododendron ferrugineum* L., dit « qu'il descend jusqu'au bord du lac ». Le ravin de la faille occidentale est le seul point où l'on trouve, au voisinage du lac, des

La forêt a ici les mêmes particularités d'aspect que les taillis des parties inférieures de la pente. Les arbres sont distants les uns des autres : parmi eux, outre le *Chêne rouvre*, on rencontre le *Tremble*, le *Charme*, le *Châtaignier* et rarement le *Bouleau*, le *Pin silvestre* et l'*Epicéa*. Le sous-bois est réduit à quelques arbustes épars. Le tapis herbacé, pauvre en espèces, est très discontinu sous le couvert, tandis que dans les parties claires la *Callune* tend à former des fourrés. Comme dans le cas précédent, des exploitations avec enlèvement de l'humus ont amené sur certaines surfaces la transformation du taillis en lande.

LA RÈGION CENTRALE.

La *Région centrale* du Roc de Chère est la partie la plus accidentée du massif.

L'ensemble de la région est abrité du côté du S. et de l'E., ouvert au contraire vers le N. et le N.W.; le régime des pluies doit se rapprocher de celui qui règne à Menthon : le climat est donc assez froid et humide. Mais l'exposition et l'abri varient beaucoup d'un point à un autre : ce sont ces facteurs qui jouent le principal rôle et impriment aux diverses stations leurs caractères distinctifs. Les conditions du sol, plus constantes, n'interviennent qu'en second lieu : toute la partie située au S. de la faille occidentale est uniformément constituée par le grès quartzeux ; dans la partie située au N. de cette même faille affleurent toutes les assises du nummulitique, conglomérat, grès calcarifère et calcaire, grès quartzeux. Les différences d'exposition et accessoirement les variations dans la nature du sol permettent de distinguer plusieurs régions de caractère différent.

RÉGION AU SUD DE LA FAILLE OCCIDENTALE.

Toute cette partie repose sur le grès quartzeux. Elle est coupée en deux par le Vallon marécageux qui sépare deux séries de mamelons : la première, plus élevée, forme la crête qui couronne le Versant du lac et le sépare de la Région centrale ; l'autre, d'altitude moindre, abrupte du côté du vallon, s'abaisse vers la faille en pente douce en formant un versant exposé au N. ou N.E.

conditions analogues à celles qui caractérisent les stations du *Rhododendron* dans la *Région centrale* : fraîcheur et terrain siliceux ; partout ailleurs le sol est calcaire, trop sec et trop chaud. Malgré nos recherches, nous n'avons pu, ni là ni ailleurs, retrouver le *Rhododendron* près du lac.

Les Crêtes gréseuses.

La crête qui constitue la partie culminante du Versant du lac est formée de quatre mamelons successifs, de formes arrondies. Le grès, assez compact, n'y porte qu'une couche peu épaisse de terre, et même est assez souvent à nu. La roche et surtout le sol qui la recouvre sont très pauvres en chaux. Le grès étant complètement imperméable, les eaux pluviales ruissellent à sa surface, pour aller suinter le long des falaises qui limitent la crête, surtout du côté N., ou s'accumuler dans de petites dépressions. Par suite de cet écoulement rapide des eaux, le sol, superficiel, est très sec ; la dessication est activée par ce fait que la crête est exposée aux vents et à l'action prolongée du soleil. La sécheresse et le peu de profondeur du sol, sa composition chimique, le manque d'abri, sont ici les facteurs écologiques dominants.

Les mêmes conditions sont réalisées, sur une surface plus restreinte, sur la crête des mamelons bordant au N. le Vallon marécageux.

Ces crêtes gréseuses sont occupées, partout où l'action de l'homme n'a pas été trop intense, par un taillis clair où domine le *Chêne rouvre*. C'est le même type d'association que vers le sommet de la pente qui termine le Versant du lac, mais avec une abondance beaucoup plus grande du *Pin silvestre,* ce qui donne à cette végétation une physionomie spéciale. Mais les parties où la forêt existe encore sont très rares : presque partout ont été pratiquées des exploitations avec arrachage du tapis herbacé et enlèvement de l'humus, ce qui a déterminé sur ce sol, tout à fait superficiel, des modifications particulièrement rapides et profondes de l'association. Sur la majeure partie des crêtes s'étendent actuellement des landes où domine la *Callune,* au milieu de laquelle croissent des buissons tortueux de *Tremble,* quelques *Bouleaux* et *Pins silvestres* rabougris, de rares touffes de *Genévrier* et de *Bourdaine*. Ces landes elles-mêmes sont soumises par les habitants au même traitement que les taillis, en vue de la production de la terre de bruyère : périodiquement, dès qu'il s'est accumulé une couche d'humus suffisante, on vient enlever, par larges plaques, le tapis herbacé et l'humus, ce qui a pour conséquence de découvrir la roche sur de grandes surfaces. Dans ces conditions, les rares souches de végétaux ligneux qui enfoncent leurs racines dans les fissures, se dessèchent et meurent ; le peu d'hu-

mus et de terre qui subsiste est entraîné par les eaux qui ruissellent et la roche compacte, non décomposée, apparaît complètement dégarnie de toute végétation.

Grâce à la facile désagrégation du grès quartzeux sous l'action des agents atmosphériques, la végétation s'y réinstalle assez rapidement et l'on peut suivre les diverses phases de cette colonisation. Sur le rocher nu on voit tout d'abord apparaître plusieurs espèces de *Lichens* crustacés, notamment *Urceolaria scruposa*, puis d'autres *Lichens* de plus grande taille qui profitent du travail de désagrégation accompli par les premiers ; ce sont notamment *Bæomyces roseus* Pers., *Cladonia coccifera* Ach., *Umbilicaria pustulata* Hoffm. Plus tard apparaissent deux espèces, *Cladonia rangiferina* Ach. et *C. furcata* Ach. qui prennent un grand développement et ne tardent pas à recouvrir presque toute la surface d'un tapis continu, associés à quelques Muscinées telles que *Polytrichum juniperinum* Hedw.

A ce stade, la végétation phanérogamique commence aussi à se montrer : dans les petites fissures qui sillonnent le grès, dans les dépressions où s'entasse le sable entraîné des parties supérieures, on voit se développer de jeunes plants de *Callune* et aussi un certain nombre d'espèces qui caractérisent ce stade : *Rumex acetosella* L., *Filago minima* Duby, *Jasione montana* L., *Aira caryophyllea* L., *Scleranthus annuus* L. Dans la suite la *Callune* se développe, les touffes primitivement séparées se rejoignent, excluant les espèces précédentes qui ne persistent que sur les parties les plus compactes où la désagrégation se fait plus lentement. La *Callune* s'installe même dans les parties garnies d'abord uniquement de Lichens, où elle trouve maintenant un sol décomposé sur une faible profondeur et une petite couche d'humus. On arrive ainsi à avoir un fourré de *Callune* dont les tiges sont réunies par un tapis épais et continu de *Cladonia rangiferina*, *C. furcata*, *Hypnum Schreberi*, etc. Un peu plus tard, l'association se complète par quelques touffes disséminées de *Molinia cœrulea*, *Pteris aquilina*, *Genista tinctoria*, etc., tandis que, dans les parties plus fissurées peuvent se développer quelques arbres, *Tremble*, *Pin silvestre*, *Bouleau*. La lande est alors reconstituée. Cette lande de caractère spécial, où les Cryptogames jouent, surtout à certaines stades, un rôle essentiel, où le sol est tapissé d'une couche épaisse de Mousses et de Lichens, fait songer parfois à la *Toundra* arctique. La crête gréseuse qui couronne le Versant

du lac est, pour cette raison, un des paysages les plus originaux du massif.

C'est à ce stade de l'évolution de l'association que les habitants pratiquent l'enlèvement de la couverture végétale qui a recouvert le rocher ; le cycle recommence, sans que la désagrégation puisse se poursuivre assez pour permettre aux arbres de se développer et de former massif, ce qui se produirait au bout d'un temps assez long sans l'intervention humaine.

Au milieu de la lande ou des petites parcelles de taillis qui ont subsisté, se trouvent quelques cuvettes peu profondes où se rassemblent les eaux de ruissellement. Ces parties humides sont envahies par des *Sphagnum (S. cymbifolium* Ehr., *S. acutifolium* Ehr.) qui, en touffes d'abord peu étendues, gagnent de proche en proche et arrivent à constituer un tapis continu entre les touffes de *Callune* et de *Molinie*, cette dernière espèce étant abondante sur ces points. Dans ces petites tourbières on trouve aussi *Drosera rotundifolia* L. et quelques arbustes hygrophiles *Salix aurita* L., *S. cinerea* L., *Frangula vulgaris* Rchb. Quand les cuvettes sont plus profondes, elles sont occupées par de petites mares bordées de *Sphagnum*, de *Carex* et *Juncus*.

Sur toutes ces crêtes gréseuses, où la végétation a un caractère nettement calcifuge, on est surpris de rencontrer çà et là quelques espèces qui, dans le massif, et plus généralement dans toute la contrée, se montrent calcicoles. Ce sont, par ordre de fréquence :

Silene nutans L.
Sedum album L.
S. reflexum L.
Dianthus silvestris Wulf.
Helianthemum vulgare Gærtn.
Anthyllis vulneraria L.
Phalangium ramosum L.
Teucrium chamædrys L.
Arbutus uva ursi L.
Epipactis atrorubens Hoffm.
Sesleria cœrulea Ard.
Bromus erectus Huds.
Amelanchier vulgaris Mœnch.
Campanula rotundifolia L.

Ces espèces croissent dans les parties les plus sèches et les plus chaudes, sur les rochers nus ou recouverts d'une couche extrêmement mince de terre, à l'exposition S. ou S.W. Elles ne sont représentées en général que par des individus isolés ; quelquefois cependant plusieurs de ces espèces réunies constituent, au milieu de la végétation dominante, de petites *colo-*

nies hétérotopiques, suivant l'expression de M. X. Gillot [1]. La plus remarquable de ces colonies se trouve sur la crête dominant le Versant du lac, un peu au S. du petit col que franchit le chemin des Sablons. La présence d'une couche gréseuse plus délitable a déterminé la formation d'une petite dépression dont l'un des versants, exposé au S.W., en pente rapide, est adossé à une crête formée par la couche supérieure, plus résistante. *(Voir pl. IV.)* Il y a là une surface de quelques mètres carrés, complètement abritée, bien exposée, à sol rocheux. On y trouve, enserrée au milieu de la lande, une végétation complètement différente, rappelant celle des pelouses de la pente urgonienne du bas du versant :

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
Bromus erectus Huds.	Silene nutans L.	Thymus serpyllum L.
	Dianthus silvestris Wulf.	Anthyllis vulneraria L.
	Arbutus uva ursi L.	Asperula cynanchica L.
	Helianthemum vulgare [Gærtn.	Hieracium pilosella L.
		Sedum reflexum L.
	Sedum album L.	Teucrium chamædrys L.
	Scabiosa columbaria L.	Potentilla verna L.
	Pimpinella saxifraga L.	Phalangium ramosum [Lam.
		Fumana procumbens [Spach.

L'existence de ces végétaux calcicoles peut s'expliquer par des différences locales dans la composition de la roche et par suite du sol. Au milieu du grès quartzeux sont intercalées des couches contenant une proportion notable de calcaire. C'est ainsi que la couche sur laquelle est installée la colonie que nous avons décrite, accuse à l'analyse une teneur en carbonate de chaux de 12 °/₀ environ, tandis que la couche qui la surmonte immédiatement n'en contient que 1 °/₀. Sur la crête du mamelon qui domine au N. l'extrémité N.W. du Vallon marécageux, où l'on constate également la présence d'une colonie formée par *Arbutus uva ursi*, *Amelanchier vulgaris*, *Silene nutans*, etc., la roche contient 15 °/₀ de calcaire. C'est cette teneur exceptionnelle en carbonate de chaux qui permet l'installation de ces colonies. Pour les plantes que l'on ne rencontre que par pieds isolés, on pourrait admettre également la présence au milieu du grès de rognons plus riches en chaux. Cette supposition n'est pas vérifiée par un dosage effectué sur un échantillon prélevé au voisinage d'une touffe de *Silene nutans*

1. X. Gillot : *Influence de la composition minéralogique des roches sur la végétation, colonies végétales hétérotopiques. (Bull. Soc. botanique de France,* t. XLI, 1894, p. xvi.)

et *Sedum album* : elle n'est donc pas générale. Mais il faut remarquer que ces plantes calcicoles isolées se trouvent toujours sur des points où la roche est compacte. Ce grès, qui contient de 1 à 2 °/₀ de carbonate de chaux, subit, par suite de la désagrégation, une décalcification rapide et complète; quand il reste compact, la décalcification ne se produisant pas ou très peu, les végétaux implantés dans les fissures trouvent une quantité appréciable de chaux.

Il faut remarquer aussi que tous ces végétaux calcicoles, qu'ils soient isolés ou groupés en colonies, croissent toujours dans les parties les plus sèches et les plus chaudes; ils trouvent donc, grâce à des circonstances spéciales, dans un sol peu calcaire, des propriétés physiques analogues à celles qui sont réalisées normalement dans les sols calcaires qu'ils habitent d'ordinaire. Pour certains d'entre eux, ces conditions pourraient même suffire à expliquer leur présence : ce sont des *calcicoles thermiques* qui vivent en sol calcaire surtout en raison des propriétés physiques de ces sols et qui, trouvant dans un sol pauvre en chaux des conditions semblables, protégés d'autre part contre la concurrence des espèces calcifuges par des circonstances telles que la compacité de la roche qui empêche l'installation d'un tapis herbacé continu, peuvent s'établir sur ce substratum.

L'influence de la composition chimique du sol dans cette question de la présence d'espèces calcicoles sur le grès quartzeux est cependant prépondérante. Le nombre de ces espèces est d'autant plus grand, les individus en sont d'autant plus nombreux et plus nettement groupés que le sol est plus riche en chaux sur le point considéré. Les propriétés physiques n'interviennent qu'en seconde ligne, comme complément des propriétés chimiques, et peuvent tout au plus être invoquées comme facteur principal pour un nombre restreint d'espèces. L'examen des faits précédemment exposés amène donc à des conclusions identiques à celles qu'a émises M. X. Gillot [1], à la suite de l'étude de faits de même ordre sur les roches éruptives du Morvan.

(A suivre.)

Ph. Guinier,

Professeur de Botanique à l'Ecole forestière de Nancy.

1. Gillot : *Op. cit.*

Volet de Diptyque en ivoire (Musée de Cluny).

LES TCHAKRAS AU CIRQUE

I. — Quelques mots de supplément.

> Nous espérons que les documents supplémentaires, à l'heure actuelle encore oubliés dans les collections archéologiques ou enfouis dans les entrailles du sol, confirmeront les faits que nous avons tenté de mettre en évidence à l'aide des documents déjà connus.
> (J. DÉCHELETTE : *Les Vases céramiques ornés*, préface.)

Comme nous l'avions prévu dans notre précédent essai sur les anneaux-disques préhistoriques et les tchakras de l'Inde [1], la publication de ce travail nous a valu un certain nombre de lettres au sujet d'anneaux ou de fragments d'anneaux néolithiques que nous n'avions pas mentionnés. Nous remercions vivement nos aimables correspondants ; nous avons eu la satisfaction de constater qu'aucune de leurs communications n'infirme notre thèse ni ne modifie nos conclusions.

Un certain nombre des anneaux signalés sont évidemment des bracelets ou autres objets de parure ; mais tous les anneaux ou fragments qui rentrent dans la catégorie nettement déterminée des anneaux-disques à bords tranchants se rattachent plus ou moins, soit par leur forme ou leurs dimensions, soit par le lieu de leur trouvaille à ceux que nous connaissons déjà. Dans ces conditions il semble inutile de compléter notre essai de catalogue par la publication de ces communications.

Disons cependant que le Musée de Vannes, dont nous avions mentionné le bel anneau-disque en jadéite [2], vient de s'enrichir de trois anneaux similaires aussi en jadéite trouvés en 1905 à Tymadeuc (Morbihan) [3]. Cette trouvaille porte à quatre le nombre des anneaux-disques de ce Musée, et indique une fois de plus la Bretagne comme un des principaux centres où se rencontrent les anneaux-disques.

Un autre encore nous paraît mériter une mention spéciale. C'est un anneau en silex *taillé par éclats*, appartenant au général Pitt-River et provenant d'une sépulture près de Koornah (Egypte) ; il a été publié déjà par l'*Anthropologie* [4].

1. Ch. BUTTIN : *Les Anneaux-Disques préhistoriques et les Tchakras de l'Inde.* Annecy, Abry, 1903. (*Revue savoisienne,* 1903, fascicules 3 et 4.)
2. *Op. cit.,* p. 10, n° **7**.
3. Communiqué par M. Le Méné, conservateur du Musée de Vannes.
4. *L'Anthropologie,* 1892, p. 411, fig 7. (Nous devons cette communication à l'amabilité de M. le comte O Costa de Beauregard.)

Le tranchant de cet anneau, en silex taillé et non poli, semble donner un démenti à ce que nous avions dit en affirmant que ces anneaux ne se rencontraient pas à l'époque de la pierre taillée par éclats [1], mais, comme nous allons le voir, ce démenti est plus apparent que réel. La taille extrêmement habile de cet anneau est arrivée, par un tour de force que nous supposions impossible, à l'équilibrer dans tout son pourtour sans qu'il ait été nécessaire de polir le tranchant ; *mais l'évidement central est poli* et vient attester une fois de plus la destination que nous avons supposée à ces objets. Ils devaient, avons-nous dit, être lancés par un mouvement giratoire donné autour de l'index que toute aspérité du pourtour intérieur eut blessé. Ainsi, même dans les régions où la taille par éclats avait atteint une perfection telle qu'on ne polissait que les parties strictement indispensables, l'évidement central des anneaux-disques était poli et nous indique le contact avec l'index nu et le lancement par le mode que nous avons étudié.

*
* *

Les communications relatives à la seconde partie de notre travail, *Les Tchakras de l'Inde,* ont été moins nombreuses. Nous ne pouvons cependant passer sous silence celle de notre savant collègue du *Verein für historische Waffenkunde,* M. le Dr Von Lenz, conservateur du Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, qui nous a envoyé les photographies de deux tchakras de ce Musée, en acier bleui, damasquinés d'or sur tout leur pourtour et sur leurs deux faces d'une inscription en caractères gourmoukis. Le tchakra est donc plus connu dans les Musées d'Europe que nous ne l'avions supposé [2].

Enfin, Mgr Bonaventure, évêque de Nagpore (Indes anglaises), a bien voulu, en qualité de compatriote, s'intéresser à notre travail ; il a fait chercher à notre intention toute une collection de tchakras dont il nous a fait présent. Qu'il veuille bien recevoir l'hommage de notre vive reconnaissance.

1. Ch. Buttin : *Op. cit.,* p. 30.

2. Les tchakras et le turban conique sur lequel les Akalis les portent, que nous avons amplement décrits dans le travail précédemment cité, ont eu d'ailleurs tout récemment l'honneur de figurer dans un des romans les plus captivants de Rudyard Kipling qui connaît l'Inde à merveille (Rudyard Kipling : *Kim,* Tauchnitz edition, p. 80). Communiqué par M. Jobard, de Dijon.

Enfin une photographie des gardiens du temple d'Amritsar, la ville sacrée des Sikhs, vient d'être donnée par une revue de vulgarisation (*Je sais tout,* n° du 15 septembre 1906, p. 133). Toutes les manières de porter le tchakra que nous avons décrites, au turban, au cou, au bras, à la ceinture, y sont parfaitement visibles ; mais le rédacteur de la légende de la photographie a pris pour des bijoux les tchakras dont ces gardiens sont armés.

II. — Le diptyque du Musée de Cluny.

> Quæ tam seposita est, quæ gens tam barbara, Cæsar,
> Ex quâ spectator non sit in Urbe tuâ.
> (MARTIAL : *Epigramma*, lib. 1. Ad. Cæs. Domitianum.)

Nous n'aurions peut-être pas vu dans ce qui précède matière à supplément à notre premier essai, si nous n'avions fait depuis sa publication, au sujet de l'emploi du tchakra en Europe, une découverte qui nous a paru des plus importantes. Etudiant un jour les ivoires du Musée de Cluny, notre attention fut attirée par un volet de diptyque consulaire qui est une des plus remarquables pièces de cette collection.

Ces objets, nous apprend le Cardinal Billiet qui a traité cette question *ex professo,* « étaient dits consulaires parce que ceux « qui étaient désignés consuls faisaient faire un certain nom- « bre de ces diptyques sur lesquels ils étaient représentés en « relief avec leurs noms et leurs qualités ; ils les envoyaient en « cadeaux à leurs amis et aux principaux officiers, ou même à « l'Empereur.....

« Souvent le Consul désigné y faisait sculpter les gladiateurs, « les animaux contre lesquels ils auraient à combattre, et tout « ce qui devait faire partie des jeux qu'il donnait au public en « prenant possession du Consulat [1]. »

Or, dans la scène de cirque représentée sur le volet de diptyque dont nous parlons, nous avons reconnu, à notre grande stupéfaction, la figuration d'un combat dans lequel le tchakra jouait le principal rôle. Nous avons cherché aussitôt à nous documenter sur ce diptyque et nous avons appris qu'il avait été acquis en 1894, pour le prix de 21.000 fr., à la vente Baudot, de Dijon.

Décidément tout ce qui touchait aux anneaux-disques nous ramenait à Dijon ; nous eûmes une fois de plus recours à la complaisance de M. le Dr Marchand qui, cette fois encore, ne nous fit pas défaut. Par le retour du courrier, il nous faisait don d'un exemplaire illustré du catalogue de la collection Baudot.

Ce catalogue nous donnait des renseignements détaillés sur ce diptyque, pièce capitale de la collection, ayant fait partie de plusieurs collections célèbres des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. et décrite déjà dans plusieurs ouvrages archéologiques. Nous

1. Alexis BILLIET : *Dissertation sur les diptyques,* p. 10 (Chambéry, Puthod, 1846). Cf. également MILLIN : *Voyage dans le Midi de la France,* Atlas, pl. XXIV, 3, et Jh DÉCHELETTE : *Les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine,* t. I, p. 229 (Paris. Picard, 1904).

nous sommes efforcé de compléter encore ces renseignements par de nouvelles recherches, et nous croyons pouvoir donner la bibliographie à peu près complète des ouvrages ou manuscrits ayant parlé de cet ivoire [1].

Le Consul en l'honneur duquel a été sculpté ce diptyque, — Stilicon selon les uns (consul à Rome en 400 et 405), Flavius Areobindus selon les autres (consul à Constantinople en 506). — est représenté assis, tenant d'une main le sceptre surmonté de l'aigle, de l'autre la *mappa circensis*, et préside un combat de gladiateurs contre des ours parmi lesquels se trouvent un cheval au galop et un lion terrassant un taureau.

Le cardinal Billiet qui parle longuement de ce diptyque dans l'ouvrage déjà cité, tient pour Flavius Areobindus, opinion à laquelle se sont rattachés également le citoyen Millin, MM. Daremberg et Saglio et M. Garnier.

M. Baudot, dans un manuscrit donné par sa famille à la bibliothèque de Dijon, d'accord avec une lettre de du Cange qu'il reproduit, penche au contraire pour Stilicon, et nous devons avouer que les raisons qu'il développe nous ont paru convaincantes.

Mais les nombreux archéologues qui ont glosé sur ce précieux monument ont tous fait porter leur discussion sur l'identité du personnage principal, le Consul, et nul n'a pris garde à l'arme étrange avec laquelle les belluaires combattent les bêtes féroces.

1. 1° Dom Bernard de Montfaucon : *L'Antiquité expliquée et représentée en figures*, supplément, 3e vol., p. 232 (1719-1724).

2° De Chavanne : *Vie de M. Delamarre.* (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome V, p. 300 et suivantes.)

3° Louis-Bénigne Baudot : *Manuscrit sur les Antiquités de Dijon.* (Bibliothèque de Dijon.)

4° Du Cange : *Lettre inédite à Philibert Delamarre, conseiller au Parlement de Dijon* (reproduite dans le ms. ci-dessus. Du Cange étant mort en 1688, sa lettre est peut être le plus ancien travail sur le diptyque de Cluny ; mais nous ne le connaissons que par le manuscrit Baudot.)

5° Moreau de Mautour, auditeur en la Chambre des Comptes, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : *Dissertation manuscrite inédite*, datée de 1718 (reproduite également dans le ms. Baudot).

6° Coste, bibliothécaire à Besançon : *Lettre au citoyen Millin sur l'origine des diptyques consulaires*, du *25 nivôse an XI* (ap. Millin, ci-après).

7° Millin : *Revue encyclopédique de 1811.*

8° Alexandre Du Sommerard : *Les Arts au moyen-âge* (1839-1843).

9° Alexis Billiet : *Dissertation sur les diptyques*, p. 11 (Chambéry, Puthod, 1846).

10° Daremberg et Saglio : *Dictionnaire des Antiquités romaines*, v. Consul, p. 1474, col. 2.

11° Tagini : *Catalogue des tableaux et objets d'art composant la collection de feu M. Henri Baudot*, p. 43 et suiv. (Dijon, Darantière, 1894).

12° Edouard Garnier : *Les Ivoires du Musée de Cluny*, p. 305 (*Monde moderne*, mars, 1901).

Cette arme — la seule qui se trouve entre leurs mains et qui devait donc à elle seule être suffisante pour venir à bout d'ours, de lions et de taureaux — est le tchakra indou, le terrible anneau d'acier à bords tranchants dont nous avons esquissé la monographie. Les modes de lancement que nous avons décrits, par la main et par l'index, sont nettement représentés. Ce dernier notamment est employé par le belluaire du haut, à gauche, qui, par un prodige d'adresse, lance par ce moyen deux tchakras à la fois, un de chaque main. Il a encore les deux index levés parfaitement visibles, bien qu'ayant un peu souffert tous deux de l'usure et d'une cassure de l'ivoire, et les deux tchakras qui s'échappent de ses doigts tournent à proximité de chacune de ses mains. Cinq autres tchakras volent en l'air, lancés par les autres belluaires qui en tiennent d'autres encore à la main. La scène est caractéristique et l'interprétation de la sculpture ne saurait être douteuse.

Ce document nous semble indiscutable et il est d'autant plus précieux pour l'établissement du fait qu'il atteste que fait et document sont probablement uniques. C'est en vain que nous avons étudié, pour leur trouver un pendant, un grand nombre de monuments romains reproduisant des scènes de cirque ; nous n'avons rencontré aucune autre trace de l'emploi du tchakra.

La belle mosaïque dite *des Promenades* trouvée à Reims le 3 novembre 1860 reproduit spécialement des luttes d'hommes et d'animaux [1] ; en aucun point on n'y voit l'anneau-disque aux mains des belluaires.

La coupe de verre jaune trouvée au Cornier, commune de Chavagnes-en-Paillers (Vendée) [2] et la fameuse coupe de la collection Charvet [3] donnent également divers types de gladiateurs armés, mais sans aucune trace de tchakra.

Enfin M. Déchelette, le savant conservateur du Musée de Roanne, a, dans son remarquable ouvrage sur les Vases céramiques de la Gaule [4], réuni une nombreuse série de bestiaires [5].

1. Cf. Ch. Loriquet : *La Mosaïque des Promenades et autres, trouvées à Reims. Etude sur la mosaïque et sur les jeux de l'Amphithéâtre.* (Reims, Brissart Binet, MDCCCLXII) Cf. également Henri du Cleuziou : *L'Art national*, vol. I, p. 405 et pl. VI (Paris, Le Vasseur, 1882).

2. Du Cleuziou : *Op. cit*, v. I, p. 416.

3. Ibidem, p. 417.

4. Joseph Déchelette : *Les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine.* (Paris, Picard, 1904.)

5. Cf. notamment vol. I, p. 228 et 229, où il est question spécialement de diptyques consulaires reproduisant des *venationes* ; et vol. II, p. 97 à 108 et p. 294 à 300.

Ils sont toujours armés d'un épieu ou d'un trident, ou de l'équipement habituel des gladiateurs. Aucun d'eux ne manie le tchakra qui est au contraire dans le diptyque de Cluny la seule arme visible.

Nous avons d'ailleurs consulté M. Déchelette sur ce cas extraordinaire. Il a bien voulu nous répondre que notre interprétation ne lui paraissait pas contestable et il a ajouté qu'il ne connaissait aucun autre document figuré commémorant semblable fait.

Nous avons voulu alors pousser nos recherches dans les documents écrits ; nous n'avons pas été plus heureux. En vain nous avons compulsé l'ouvrage de J.-C. Boulenger [1] qui a dépouillé les anciens auteurs grecs et latins de tous les textes relatifs aux jeux et aux combats du cirque ; nous n'avons pu y trouver aucune allusion à l'emploi du tchakra. Si le savant auteur avait rencontré quelque passage relatif à cette arme étrange, il n'eut pas manqué de l'insérer dans la deuxième partie de son ouvrage [2], dans laquelle il traite sous les chapitres XXVII [3] et XXVIII [4] tous les modes de combattre les animaux féroces dans le cirque et décrit toutes les armes employées à cette occasion.

En vain, non content de cette première épreuve, nous avons eu recours aux œuvres d'Onuphre Panvinio qui, attaché à la bibliothèque du Vatican sous Marcel II, eut la patience d'en extraire tous les documents relatifs aux jeux du cirque [5]. Nous n'avons pu trouver aucune allusion à l'emploi du tchakra dans les chapitres spéciaux qu'il consacre aux combats de gladiateurs et d'animaux [6], et cette seconde recherche n'a fait que confirmer le résultat négatif de la précédente. Dans la première partie de son ouvrage, il est vrai, cet auteur parle du disque [7] mais il s'agit du disque plein employé comme jeu gymnique, et jamais du tchakra.

L'emploi de cette arme indienne dans les jeux du cirque fut donc très probablement exceptionnel, et l'étonnement dont

1. Ivl. Cæsaris Bvlengeri : *de circo romano, ludisque circensibus, ac Circi et Amphitheatri Venatione, liber*. (Editio prima, Lutetiæ Parisiorum, Impensis A. Saugrain & G. des Rves in vico D. Joannis Bellovacensis, 1598).
2. *Pars secunda : De Venatione Circi et Amphitheatri.*
3. Cap. XXVII : *de cruentâ hominum cum feris pugnâ*, p. 124.
4. Cap. XXVIII : *de iis qui venabulo exciperent*, p. 127.
5. Onuphrii Panvinii Veronensis : *de ludis circensibus* (Venetiis, apud Joannem Baptistam Ciottum, senensem, MDC).
6. Liber secundus : cap. III, de Venatione ; cap. IV, de Venatoribus ; cap. V, de Venationis modo ; cap. VIII, varia ad Venationes pertinentia.
7. P. 76 et 78.

furent frappés les spectateurs à la vue des effets de ce disque tranchant valut sans doute les honneurs de la sculpture à la scène reproduite au bas du diptyque de Cluny ; à moins que, suivant la coutume rapportée par le cardinal Billiet dans le passage que nous avons cité, le diptyque n'ait précédé le spectacle et que le Consul n'ait voulu par là l'annoncer à quelques spectateurs de marque.

Ajoutons d'ailleurs que le cirque voyait souvent figurer des gladiateurs ou des belluaires exotiques ; ce jour-là, sans doute, des Indous avaient été amenés à grands frais pour l'amusement du peuple-roi. N'oublions pas que Stilicon possédait la charge de « *magister equitum per Orientem* », et que Claudien vante ses exploits sur les Arméniens, les Saces, les Mèdes et autres peuples de l'Asie. Il avait peut-être été témoin de la puissance meurtrière du tchakra et avait voulu faire assister ses compatriotes aux exploits de cette arme étrange.

Ch. BUTTIN.

CONTRIBUTION A LA GÉOLOGIE DES ENVIRONS D'ANNECY

OBSERVATIONS NOUVELLES
sur la
Terminaison septentrionale de la Chaîne Semnoz-Nivollet

D'Annecy à Chambéry s'étend une chaîne formant comme un rempart extérieur au massif des Bauges, dont la structure assez complexe présente de curieuses modifications suivant sa direction axiale : c'est l'anticlinal du Semnoz-Revard-Nivollet.

L'un de nous [1] en ayant décrit l'extrémité méridionale (la montagne de Nivollet), il nous a semblé utile d'étudier de la même manière l'extrêmité septentrionale de la chaîne (la montagne du Semnoz).

De nombreux géologues se sont occupés de cette dernière, mais aucun d'eux n'a reconnu la véritable disposition des assises et les particularités tectoniques qui la distinguent. Une nouvelle étude s'imposait donc, c'est celle dont nous donnons ci-après les résultats.

Nous rappellerons les divers travaux dont cette montagne

1. J. RÉVIL et J. VIVIEN : *Note sur la Structure de la chaîne Nivollet-Revard* (*Bull. de la Soc. géol. de France*, 3e série, t. XXVI, p. 365, 1898.)

a été l'objet, nous en donnerons la description physique, pour étudier ensuite la stratigraphie et arriver enfin à l'exposé de ses caractères structuraux, ces deux derniers chapitres ayant fait plus spécialement l'objet de nos recherches.

I. — HISTORIQUE.

Le premier géologue qui se soit occupé de la structure du Semnoz est G. DE MORTILLET [1]. Cet auteur fait la description des terrains qui constituent cette montagne. Il réunit sous la dénomination de Néocomien les deux étages valanginien et hauterivien. Le terrain urgonien avec ses faciès est bien étudié ; il y distingue trois assises caractérisées à la base par diverses espèces de Caprotines, à la partie supérieure par les petites Caprotines : *Monopleura varians* Math ; la couche intermédiaire est formée de marnes jaunes et bleues à Ptérocères. L'ensemble est minutieusement détaillé en de nombreux niveaux qu'il serait difficile de retrouver aujourd'hui. L'étude du Gault, du Sénonien, de la Molasse et des formations quaternaires termine ce mémoire très remarquable pour l'époque.

Après lui, DUCRET [2] soupçonne, se basant sur des considérations paléontologiques, que l'Urgonien ne saurait être séparé, aux environs d'Annecy, de l'Aptien qui ne doit être qu'un faciès du premier.

FAVRE [3] énonce la succession des terrains de la Puya. Il y distingue : 1° Calcaire urgonien ; 2° Calcaire à Ptérocères (Aptien?) ; 3° Sables jaunâtres et rouges à l'extérieur dont il fait également de l'Aptien (c'est notre Sidérolithique) ; 4° Calcaire blanc à cassure conchoïde qui est la Craie. En joignant ce dernier étage à sa description, le géologue genevois a voulu, sans doute, représenter la coupe schématique de la région, le Sénonien n'affleurant que beaucoup plus au Sud, à Sevrier.

G. MAILLARD [4] consacre un chapitre au Semnoz. Il y décrit sommairement les terrains et voit dans cette montagne une voûte urgonienne recouverte et flanquée d'une carapace de Rhodanien, formant un pli anticlinal simple déjeté vers

1. G. DE MORTILLET : *Géologie du Semnoz* (*Bull. de l'Assoc. florimontane*, Annecy, 1855, n° 6, p. 201) ; *Géologie et Minéralogie de la Savoie* (*Annales de la Chambre royale d'agriculture et de commerce de Chambéry*, 1858).

2. DUCRET : *Remarques sur le terrain aptien inférieur* (*Rev. savoisienne*, 1860, p. 14.)

3. FAVRE : *Recherches géologiques dans les parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse voisines du Mont-Blanc*, Paris, 1867.

4. MAILLARD : *Note sur la Géologie des environs d'Annecy* (*Bull. Carte, géol. de France*, t. I, n° 6, p. 7.)

l'Ouest et accompagné d'un anticlinal satellite qui naît à Vovray. Il trace sur sa carte plusieurs failles qui en réalité n'existent pas.

D. Hollande [1] dans son étude très documentée sur les Bauges ne dit qu'un mot du Semnoz qui est en dehors des limites de son travail, et il constate qu'il est formé de marnes et de calcaires ocreux valangiens, surmontés de marnes hauteriviennes qui supportent les crêtes urgoniennes. Le même auteur donne ailleurs une coupe très complète du Valanginien coralligène de la gorge du Chéran.

H. Douxami [2] considère le pli du Semnoz comme un chaînon intermédiaire entre le Jura et les Alpes, tout comme le Salève dont il est sans doute le prolongement méridional légèrement déjeté à l'Est [3]. En constatant le synclinal secondaire de Sainte-Catherine qui accidente le pli, il signale, au niveau de la cluse du Chéran, un abaissement considérable de l'axe de ce pli.

M. Lugeon [4] dans sa belle étude sur les Bauges s'occupe accessoirement du Semnoz. Il entre dans des détails précis sur la stratigraphie des différents étages crétacés de la région, ainsi que sur la tectonique de la partie méridionale du Semnoz et ses relations avec le synclinal de Leschaux.

Enfin l'un de nous [5] a fait connaître l'existence de deux fractures conjuguées dans la partie nord du Semnoz, ayant déterminé une dénivellation par faille entre le Crêt-du-Maure et la colline du château, et entre le plateau Espagnoux-Puya et le Crêt-du-Maure.

Le même [6] a également étudié les formations glaciaires du Crêt-du-Maure, en indiquant l'origine d'un certain nombre des blocs erratiques qui parsèment cette région.

II. — DESCRIPTION PHYSIQUE.

Le Semnoz, dont la ligne calme et caractéristique silhouette harmonieusement le paysage à l'ouest du lac d'Annecy, constitue un pli montagneux qui s'étend dans une direction sensi-

1. D. Hollande : *Etude sur les Dislocations des montagnes calcaires de la Savoie* (*Bull. Soc. d'hist. nat. de la Savoie,* t. I, II, III, 1887 à 1889.)
2. Douxami : *Etudes sur les Terrains tertiaires du Dauphiné, de la Savoie et de la Suisse occidentale*, Paris, 1898.)
3. Id. : *Revision des feuilles d'Albertville et d'Annecy* (*Bull. Carte. Geol. de Fr.*, mars 1902, p. 6.)
4. Lugeon : *Les Dislocations des Bauges* (*Bull. Carte géol. de France,* n° 77.)
5. Le Roux : *Quelques points de détail de la géologie du Semnoz* (*Revue savoisienne,* 1897, p. 9.)
6. Id. : *Le Terrain glaciaire et les blocs erratiques du Crêt du Maure* (*Revue savoisienne,* 1905, p. 55)

blement N-S, sur une longueur de 20 kilomètres environ. Cette montagne surgit de la plaine au sud d'Annecy et s'élève avec une allure tranquille par la colline du Château et le Crêt du Maure, jusqu'aux Crêts de la Grande Dannaz (1543^{m}) et de Châtillon (1704^{m}) ; puis son axe fléchit, jalonné encore par le Crêt de l'Aigle (1634^{m}), pour s'abaisser brusquement jusqu'au défilé de Bange et au pont de l'Abîme, où le torrent du Chéran cisaille la chaîne en une cluse impressionnante. Sa continuation naturelle vers le Sud est la montagne de Bange, le Revard et le Nivolet.

Le Semnoz est une montagne parfaitement individualisée au point de vue géographique. Ses premières assises se raccordant à la plaine d'Annecy sous les alluvions quaternaires, elle s'accidente aussitôt d'une cuvette secondaire, le Val Ste-Catherine, qui va s'éteindre à la cote 912, pré de la Boverie, dans le pli principal. Cette montagne est limitée à l'Est par le lac d'Annecy, jusqu'à la hauteur de Saint-Jorioz où s'évase la large trouée qui, par le col de Leschaux (904^{m}), va s'ouvrir dans le massif des Bauges.

Des faits tectoniques, que nous étudierons plus loin, ont imprimé à la partie septentrionale du Semnoz un caractère orographique spécial. Un formidable paquet, qui semble écroulé par glissement sur les flancs de la montagne accidente d'abord confusément le relief, c'est la colline du Château d'Annecy, la cassure du plateau des Espagnoux, déblayée par d'anciennes érosions, et le roc de la Puya, qui plonge presque à pic dans les eaux du lac son verdoyant promontoire aux superbes châtaigneraies. La montagne reprend au-delà sa courbe harmonieuse et développe de magnifiques forêts jusqu'à la zone alpine des pâturages. Cette zone supporte les fertiles marnes hauteriviennes mises à nu par l'érosion en boutonnière de la carapace calcaire urgonienne, qui constituait la surface extérieure du pli.

Au delà de la dépression de Ste-Catherine, les flancs du Semnoz couverts de broussailles, de taillis ou de forêts de conifères s'abaissent vers Quintal, Viuz-la-Chiésaz et Gruffy, pour se raccorder à la plaine, modelée en buttes morainiques et hérissée çà et là de ressauts molassiques, qui s'ouvre largement vers Annecy et Rumilly.

Au point de vue hydrographique, les couches crevassées et fissurées de l'Urgonien ont déterminé l'établissement de niveaux aquifères, dont les cuvettes collectrices imperméables sont for-

mées par les marnes néocomiennes. C'est ainsi que surgissent les sources des Balmettes et du Var, qui ont été captées pour l'alimentation de la ville d'Annecy.

Le Gault et les boues glaciaires sont également un excellent niveau d'eau. Des cours d'eau à régime torrentiel descendent du flanc du Semnoz : le principal, le Laudon, qui reçoit le Var, se jette dans le lac à Saint-Jorioz ; les ruisseaux à température constante (12°) des Marquisats découlent en partie des boues glaciaires ; enfin le ruisseau du Grand Nant, coulant paresseusement dans la Prairie, collecte également les ruisselets, qui drainent les formations glaciaires et molassiques entassées dans le synclinal du vallon de Sainte-Catherine.

III. — **STRATIGRAPHIE.**

La succession des assises des terrains constituant la montagne du Semnoz dans sa partie septentrionale qui fait principalement l'objet de cette note est la suivante :

TERRAINS CRÉTACÉS.

Le noyau de la voûte du Semnoz, dans sa partie méridionale, est constitué par les marno-calcaires berriasiens visibles à la cluse de Bange, mais ce niveau n'apparaît pas aux environs d'Annecy.

Valanginien. — La couche argileuse à Brachiopodes d'Allèves n'est pas visible dans la partie septentrionale du Semnoz, le Valanginien débutant ici par son niveau moyen : un calcaire coralligène compact, à faciès zoogène, présentant de loin l'aspect de l'Urgonien, mais dont il se différencie nettement par sa couleur jaune pâle. Ce niveau affleure au bas de la pente occidentale du Semnoz, au bord même de la route de Vovray en face de la première scierie. On peut distinguer nettement en cet endroit un plissement de couches simulant une pseudo-charnière de pli, dans laquelle les couches se replient horizontalement à l'E. c'est à-dire vers la montagne. Nous n'y avons recueilli aucun fossile [1]. C'est à ce niveau, dans la gorge du Chéran, que D. Hollande a recueilli *Valletia Tombecki.*

Le Valanginien supérieur, zone à *Alectryonia rectangularis* qui surmonte les calcaires zoogènes, est représenté au-dessus par des calcaires cristallins violacés fortement siliceux qui pointent ça et là dans les prairies. Nous y avons trouvé *Ostraea* (sp.) et des débris d'Ostracées indéterminables, dont

1. G. de Mortillet y a recueilli un Polypier.

les valves sont souvent transformées en quartz agate blanc zoné ; ce minéral pénètre d'ailleurs la roche en petites concrétions, où les débris d'organismes ont servi de pôle d'attraction pour le dépôt de la silice.

Hauterivien. — Cet étage est nettement représenté au tunnel des Balmettes, dans la propriété Brunier, et tout le long de la montagne au-dessus de la route de Vovray. Il apparaît par érosion en boutonnière.

Le niveau inférieur est constitué par des bancs marno-calcaires bleuâtres en profondeur et ocreux à la surface, avec fossiles indéterminables.

Au-dessus vient un calcaire jaune oolithique à pâte siliceuse formé uniquement de petites oolithes de $1/2^{mm}$ de diamètre. Il ne contient que des débris d'Ostracées.

Barrémien inférieur. — Enfin à la partie supérieure se montrent des calcaires gréseux et spathiques à Rhynchonelles et à débris d'Ostracées. Ce niveau constitue l'escarpement inférieur de la montagne de la Jeanne. On distingue nettement de loin, par exemple de l'ancienne route de Vieugy, cette petite falaise qui tranche, au-dessus du talus de prairies et de broussailles, par sa couleur grise jaunâtre, sur les escarpements urgoniens de la montagne qui la dominent. Ils passent à des calcaires blancs grisâtres et enfin aux calcaires plus clairs en gros bancs, qui sont le début de la masse inférieure urgonienne.

Urgonien = Barrémien supérieur. — Cette formation, qui joue un rôle capital dans tout le pays au point de vue orographique, a été longtemps considérée comme ayant la valeur stratigraphique d'un étage. Il n'en est rien car, à la suite de travaux récents, on admet que le terme d'Urgonien doit désigner seulement un faciès particulier des étages Barrémien et Aptien.

Les anciens auteurs, Ch. Lory [1] entre autres, avaient déjà établi la division de l'Urgonien en trois niveaux : deux masses calcaires d'inégale puissance séparées vers le tiers supérieur de l'épaisseur totale par une assise de calcaire marneux, que ce dernier auteur nommait *1re zone de marnes à Orbitolines = le Rhodanien* de Renevier.

Nous distinguons donc dans cette formation urgonienne trois niveaux.

1° Masse urgonienne inférieure. — Cette assise est constituée par des calcaires compacts, en gros bancs, blancs légèrement lavés de gris, d'une énorme puissance et reposant directement

1. Ch. Lory : *Description géologique du Dauphiné*, 2e p., p. 306.

sur des calcaires gréseux spathiques, rapportés par les anciens auteurs à l'Hauterivien, mais qui d'après les travaux récents seraient le début de la formation Barrémienne. Les fossiles s'y rencontrent en abondance, mais tellement empâtés dans la roche qu'il est très difficile de les en extraire.

Sur toute la croupe de la montagne, au Crêt-du-Maure et à la colline du Château, points qui nous occupent plus particulièrement, affleure partout ce calcaire en bancs épais où un certain nombre de carrières sont en exploitation.

Derrière le Château, au sud du chemin de Proupeine, sont ouvertes les deux carrières Duvernay. De petits niveaux marneux sont intercalés dans les strates du calcaire compact, et des rognons de pyrite, dont la décomposition donne du fer hydraté, remplissent des poches ou des fissures. On y rencontre fréquemment des amas isolés de calcite, dont les rhomboedres bien transparents offrent la double réfraction caractéristique du spath d'Islande.

Les mêmes couches remontent le long du chemin rural nº 34, où dans la carrière Falconnet, à droite, on peut recueillir d'intéressantes espèces, telles les *grosses Matheronia* qui caractérisent ce niveau inférieur.

Le chemin rural nº 17, dit de N.-D. des Rochers, passe également près de deux exploitations pour arriver à la carrière supérieure Falconnet, au bas du restaurant de la Petite Jeanne, à l'O. de la maison Gaillard, où l'on peut étudier les différents niveaux de cette assise : C'est là qu'une faille très nette amène le Rhodanien à buter en contrebas contre la masse urgonienne inférieure. En cet endroit, le *niveau supérieur* est caractérisé par la présence des *Agria* dont la roche est littéralement pétrie.

La surface libre des bancs a été longtemps émergée, car elle est érodée, ravinée en certains endroits, crevée de poches remplies de cailloux roulés, et la roche montre des sections nombreuses de Rudistes et de Nérinées.

Le faciès pétrographique de cet Urgonien est constamment le même. Il y a lieu cependant de signaler, dans la carrière supérieure Falconnet, un filon de fausse brèche à ciment calcaire gris bleuâtre cristallin, empâtant des fragments de cailloux du niveau et qui n'est dû qu'à un épisode de sédimentation, résultant d'un changement de régime dans les conditions du dépôt.

La même masse urgonienne, à partir de la cassure Est-Ouest où prend place le chemin de la Tambourne à la Puya, remonte

lentement pour former le sous-sol de la forêt du Crêt du Maure, et se raccorder aux couches de même nature qui constituent la voûte calcaire du Semnoz.

La retombée de cette voûte se fait à l'Ouest dans les escarpements de la Jeanne, le long du sentier dit sous les Becs, et disparaît, après rupture de la charnière du pli, à l'entrée du vallon Ste-Catherine, sous les couches rhodaniennes exploitées en cet endroit.

Vers l'Est, l'autre flanc de la voûte reparaît au delà de la faille des Espagnoux (val Poncet), en haut et à droite du chemin des châtaigneraies de la Puya. Cette masse urgonienne inférieure supporte ici toute la série rhodanienne et la masse urgonienne supérieure, dont les couches fortement inclinées viennent plonger dans le lac.

Des fossiles caractérisent à peu près les niveaux de cette formation. A la base ce sont [1] :

Matheronia lovetchensis [2] Zlat, var. *Drinovi* Zlat.
M. gryphoïdes Math.
M. Munieri Paquier.
M. Virginiae A. Gras.
Monopleura sp.
Requienia ammonia Gold.
Pecten (Janira) atavus Roem.
Janira Deshayesiania Math.
Pycnodus Couloni Ag. Dents palatines.

La partie supérieure est caractérisée par

Rhynchonella irregularis.
Nerinea Vogtiana Mort.
N. Chamousseti ou *gigantea.*

et surtout par

Agria sp.

et

Toucasia carinata Math.

2° Couches à Orbitolines = Rhodanien (Renevier). — La meilleure coupe que l'on puisse observer de ce niveau est celle de la Puya, où trois carrières superposées permettent de le bien

1. V. Paquier : *Les Rudistes urgoniens,* 1re part. *Mém. de la Soc. Géol. de France,* p. 29. Ces rudistes ont été décrits par V. Paquier et plusieurs espèces du Musée d'Annecy sont des types de cet auteur.

2. Cette *Matheronia* ne se rencontre en France qu'à Annecy. Il est intéressant de constater que l'espèce est identique à celle des Balkans décrite par Zlatarski, ce qui a permis à V. Paquier de paralléliser les couches de Lovetch et de Tirnovo à *Matheronia lovetchensis,* var. *Drinovi* Zlat, qui reposent sur les marno-calcaires à *Heteraster oblongus,* avec les calcaires urgoniens inférieurs du château d'Annecy, qui doivent par conséquent être attribués au Barrémien supérieur.

étudier. Le Rhodanien débute à la base par des bancs de calcaire bleuâtre pyriteux et contenant de nombreux fossiles : *Toucasia carinata* form. typ. très abondantes.

Au-dessus reposent des marno-calcaires jaunes et bleuâtres à *Heteraster oblongus, Echinobrissus Roberti* et à *Orbitolines* (rares).

La partie supérieure est un calcaire jaune grenu bien lité caractérisé nettement par *Pterocera pelagi* d'Orb.

Le Rhodanien joue un rôle peu important dans le relief du terrain, car, facilement attaqué par l'érosion, il n'a été conservé qu'à la faveur des couches plus dures de la masse urgonienne supérieure qui le protégeaient. Partout ailleurs il est déblayé, mais ce niveau est constant et délimite la partie supérieure du Barrémien.

Ce terrain affleure d'abord dans les rues mêmes de la ville, montée Perrière et rue de l'Ile dans sa couche supérieure à *Pterocera Pelagi,* et dans son niveau marneux à *Heteraster oblongus*. Il est exploité à gauche de la route de Vovray, à l'entrée du val de Ste-Catherine et aussi au village même de Vovray, où l'érosion de la voûte de l'anticlinal secondaire l'a mis à découvert.

En montant le sentier rapide qui partant au Sud de l'hôpital va rejoindre la route du Semnoz, une petite falaise dans la prairie à droite montre bien les différents niveaux du Rhodanien. La continuation de ces couches se retrouve à l'Est de Tresun, à droite du sentier qui va rejoindre, près de la maison Gaillard, le deuxième lacet de la route du Semnoz. Elles sont visibles dans deux carrières superposées. Un accident tectonique fait buter par faille (F_1) ce Rhodanien contre l'Urgonien inférieur de la carrière, au-dessous du restaurant de la Petite Jeanne.

Enfin ce même terrain, décomposé par décalcification, forme le sol sableux des châtaigneraies de la Puya et celui du chemin des Puisots. Le manteau rhodanien fortement entamé par l'érosion constitue d'ailleurs tout le plateau, depuis la crête urgonienne de l'observatoire du Crêt-du-Maure, jusqu'aux pentes qui s'inclinent sur Sevrier.

Son dernier affleurement paraît à droite de l'ancien chemin supérieur de Sevrier, avant d'atteindre l'hôtel Beau-Rivage, présentant ici des surfaces de glissement incrustées de calcite, résultat de l'action dynamique consécutive à l'effondrement du plateau des Espagnoux.

Les fossiles que l'on rencontre dans le Rhodanien sont :

Matheronia gryphoïdes Math.
Toucasia carinata Math forme type souvent en individus agglomérés.
T. carinata, var. *minor.*
Monopleura Sp.
Panopaea irregularis d'Orb.
Pholadomya elongata Munst.
Nerinea Sp.
Terebratula sella Sow.
Rhynchonella lata d'Orb.
Ennallaster (Toxaster) oblongus Br.
Toxaster Raulini Ag.
Pygaulus Desmoulinsi Ag.
P. subœqualis Ag.
P. depressus Ag.
Nucleopygus (Echinobrissus) Roberti A. Gras.
Goniopygus peltatus Ag.
Diadema rotulare Ag.
D. Carthusianum A. Gras.
Orbitolina lenticularis Blum.
O. conoidea Math.

(A suivre.) J. Révil et Marc Le Roux.

GLANES

Nécrologie. — *20 juin 1906.* — Mort à Paris d'Alexandre Agnellet, négociant. Né à Thônes, il fut poète à ses heures et publia plusieurs volumes de vers; la *Revue savoisienne* a signalé quelques-unes de ses chansons (v. 1868, p. 55 et 68). Ce fut lui qui fonda à Paris le *Cyclamen* et le journal le *Matafan*,

22 août 1906. — Mort à Rumilly de Joannès Rubellin. Né à Lyon en 1827, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de cette ville, il fut d'abord dessinateur pour l'industrie de la soie et se fixa ensuite à Rumilly comme professeur de dessin. Il fut surtout un peintre remarquable de natures mortes. (V. *Rev. sav.*, 15 août 1866 et 1873, p. 40; 1877, p. 13; 1880, p. 65; 1886, p. 57; 1889, p. 1; 1898, p. 177.)

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Archéologie, histoire et littérature.

Ecole française de Rome. *Mélanges d'archéologie et d'histoire.* — 1884. P. de Nolhac : *Les Collections d'antiquités de Fulvio Orsini;* p. 173 : tableaux de fra Bastiano représentant Clément VII l'un avec la barbe et l'autre sans barbe. — 1886. A. Pératé : *La Mission de saint François de Sales en Chablais;* docum. inéd. (lettres) tirés des Archives du Vatican. — 1899. G. de Manteyer : *Les Origines de la Maison de Savoie en Bourgogne (910-1060)* v. *Rev. savoisienne*, 1901, p. 125. L'auteur a publié depuis quatre brochures pour répondre aux critiques formulées contre son hypothèse.

Revue des Deux-Mondes. — oct. 1905. V. Giraud : Lettres de Lamennais à M. Vuarin.

Société des Antiquaires de France. 1905. Bull. — A. Blanchet : Comm. sur le château de Gentilly possédé par les comtes de Savoie au XIVe s. — O. Costa de Beauregard : Comm. sur deux bronzes antiques trouvés à St-Jean de la Porte (Savoie).

C. M.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

4236. — Annecy. Imprimerie J. Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 10 octobre 1906.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Président fait part à la Société de la perte qu'a subie la Savoie dans la personne du distingué architecte en chef des Monuments historiques, M. Suisse, auquel la Florimontane, en reconnaissance des éminents services rendus à la cause de l'archéologie dans notre pays, avait décerné récemment une médaille d'argent. Le Président se fait l'interprète de tous ses collègues en adressant à la famille de notre regretté membre honoraire l'expression de sa profonde et douloureuse sympathie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Lecture est donnée de la correspondance : Invitation de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur pour l'envoi d'un délégué à la réunion d'Alise. Remerciements et regrets de n'avoir reçu cette convocation que pendant la période des vacances. — Le comité du monument de Lamartine à Aix-les-Bains demande la participation de la Société Florimontane ; il est décidé que celle-ci adressera sa cotisation à cette œuvre. — Le ministre de l'Instruction publique envoie le programme du 45e congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira à Montpellier le mardi 2 avril 1907. Les mémoires devront parvenir avant le 7 janvier prochain, dernier délai, au 5e bureau de la direction de l'Enseignement supérieur.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Corcelle : *Le Département de l'Ain*. Livret-guide illustré.

Verneau. : *Compte-rendu sommaire de la session du Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique tenu en 1906 à Monaco.*

J. Désormaux : *Mélanges savoisiens* (IV). Agglutination de l'article dans les parlers savoyards.

J. Désormaux : *Le français parlé en Savoie.* (Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, 1905.)

O. Costa de Beauregard : *Le Torques d'or de saint Leu d'Esserent*, Beauvais, 1905.

Ch. Buttin : *La Cinquedea de la collection de Mme Goldschmidt. (Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles.* t. XX, 1906.)

(Don des auteurs.)

MM. Bruchet et Serand présentent les candidatures de MM. Michel, ancien maire de Thônes, conseiller général, et Trolliet, rédacteur à la caisse d'épargne postale.

En réponse à l'invitation adressée à la Société Florimontane par M. le professeur Gabotto, président du IXe Congrès d'histoire subalpine, M. Bruchet, chargé de représenter la Société, a envoyé une communication en réponse à la 7e question du programme. Cette communication relative à la nécessité de publier un supplément au *Glossarium mediae et infimae latinitatis* de du Cange, a été lue au Congrès et figurera dans la prochaine publication des *Atti* de cette réunion.

Sur la proposition de M. Bruchet, dans le but de favoriser le goût des recherches originales sur notre pays, une collection de nos publications a été reliée pour être mise gracieusement à la disposition des membres de l'enseignement primaire désireux de collaborer aux travaux de la Florimontane. Le Comité de la Société jugera lorsqu'il y aura lieu de faire ce prêt.

M. Bruchet présente de la part de M. Trolliet une communication sur une trouvaille archéologique faite par MM. J. Foudral et Girod aîné dans une gravière à Veigy : trois fragments de vases en pierre ollaire, une scorie métallurgique, trois pièces en bronze d'Antonin le Pieux, et deux autres petites assez frustes de Licinius ou de Constantin sur l'une desquelles on peut discerner au revers, la louve allaitant les jumeaux.

M. Serand fait circuler une fleur de *Rhododendron ferrugineum* présentant un cas d'albinisme. Cette fleur blanche a été recueillie par M. Favre-Lorraine au milieu de fleurs normales, sur un même pied, au col des Annes.

Le même renouvelle la proposition qu'il avait déjà émise de contracter une assurance contre l'incendie en ce qui concerne la bibliothèque florimontane. Ce projet est adopté et M. Serand chargé de faire les démarches nécessaires.

M. Serand dépose pour les archives de la Société de la part de M. Belly, de Chambéry : 1° un autographe de dom Belly, procureur de l'abbaye de Talloires, en date de 1716 ; 2° une Bulle de Clément X, du 4 des calendes 1672, nommant Claude du Puy, prêtre du diocèse de Grenoble, chanoine de Tarentaise, en remplacement de Janus Ducrest, décédé. Des remerciements sont adressés au donateur.

M. Philibert Guinier fait la communication suivante :

« Il existe dans le jardin public d'Annecy un hêtre à feuilles laciniées (*Fagus silvatica* L., var. *heterophylla* Loud.) greffé

sur hêtre commun, qui présente une particularité intéressante. Parmi les nombreuses branches que porte cet arbre, on en remarque une dont toutes les feuilles sont entières et semblables comme forme à celles du hêtre commun, si ce n'est que leur limbe offre des indentations un peu plus prononcées que dans le type. C'est là un remarquable exemple des modifications qui peuvent se produire chez les végétaux à la suite de la greffe. On a souvent contesté qu'il puisse y avoir influence du *sujet* ou *porte-greffe* sur le *greffon*, que le fait de greffer un végétal sur un autre puisse amener chez le premier des modifications d'ordre morphologique ou physiologique. Depuis quelques années le fait n'est cependant plus mis en doute et il est reconnu que le greffage détermine chez le greffon une perturbation à la suite de laquelle il peut se produire des variations plus ou moins profondes, des *mutations*. On a constaté en particulier l'apparition d'*hybrides de greffe*, à caractères intermédiaires entre le sujet et le greffon : on connaît notamment, pour ne citer que des végétaux ligneux, des hybrides de greffe entre Néflier *(Mespilus germanica)* et Aubépine *(Crataegus monogyna)*, entre Cognassier *(Cydonia vulgaris)* et Poirier *(Pirus communis)*. Tout récemment on a signalé d'autres anomalies résultant du greffage. Sur des hybrides greffe entre Néflier et Aubépine, on a vu se former des rameaux normaux, des bourgeons donnant naissance à un rameau d'aubépine type. Ce fait curieux, on peut même dire paradoxal, a été observé au Jardin botanique de Nancy en 1904, à l'Arboretum Allard, à Angers, en 1905, et a fait l'objet de diverses communications. C'est un phénomène de même ordre que nous offre le Hêtre à feuilles laciniées du Jardin public. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 7 novembre 1906.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures, le Président annonce la mort de M. Perrin, archéologue à Chambéry, membre correspondant de la Société depuis 1869. C'était un érudit et un travailleur infatigable, membre assidu de l'Académie de Savoie

dont il était le bibliothécaire. Numismate distingué, il avait dressé le catalogue des monnaies de Savoie conservées dans les musées de Chambéry et d'Annecy. Il avait publié de sérieux travaux sur le Préhistorique, sur les lacustres du Bourget, sur l'archéologie gallo-romaine. etc. Sa dernière œuvre est une Histoire de la Savoie. Sa perte sera vivement ressentie par les Sociétés savantes du pays, et la Florimontane envoie son souvenir ému à l'érudit savoyard qui vient de disparaître.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

TH. MAURER : *Fleurs Morvandelles*, Poésies, 1 br. 8°, Paris 1906.

F. FENOUILLET : *Notice biographique sur Pierre Fenouillet, d'Annecy, évêque de Montpellier*, 1 br. 8°, Chambéry, 1906.

CORCELLE : *Les Pêcheurs d'or en Savoie*, 1 br. 8°, Chambéry, 1906.

ID. : *La Tarentaise et ses premiers habitants les Ceutrons*, 1 br. 8°, Chamb., 1906.

Cne REBORD : *Méfaits de l'alcoolisme*, 1 br. 8°, Chambéry, 1906.

POCHAT-BARON : *A propos du B. Pierre Favre, dit Lefèvre*, 1 br. 8°, Chambéry, 1906.

L. BALLEYDIER : *La Faculté de Droit de Grenoble*, 1 v. 8°, Grenoble, 1906.

Le SECRÉTAIRE donne lecture de la correspondance.

Lettre de faire part du décès du prof. Ermanno FERRERO, membre de la R. deputazione di Storia patria. La Florimontane adresse ses vives condoléances à la Société historique italienne, dont M. Ferrero était l'un des membres les plus actifs.

M. LE ROUX soumet à la Société les demandes de participation au concours des Beaux-Arts, émanant de MM. Bonnet, Guerry et Tissot, dont les envois ne sont pas parvenus dans les délais prescrits. Il est décidé qu'en raison de l'époque déjà lointaine de l'annonce de ce concours, il y a lieu d'accueillir favorablement ces demandes. A l'avenir, on adressera aux journaux locaux, dans la première semaine d'octobre, une note rappelant l'ouverture des concours Andrevetan, qui seront clos irrévocablement le 30 octobre à minuit.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. MICHEL et TROLLIET sont proclamés membres effectifs de la Société.

Le PRÉSIDENT fait procéder à la nomination des membres des jurys de Poésie et de Beaux-Arts pour le concours de 1906.

M. MARTEAUX revient sur l'intéressante communication faite par M. Desormaux sur le sens et l'étymologie du mot *marron (Revue Savois.* 1902, p. 7 et 9). Aux nombreux textes recueil-

lis par son confrère, il ajoute cette citation empruntée au *Dictionnaire historique du canton de Vaud* (1867, p. 456) : « En 1621... pour soigner les malades, on avait fait venir des marronnes de la Franche-Comté. A la mort des malheureux pestiférés, elles emportaient tout ce qu'il y avait dans la maison. » *Maronnà* est un mot patois cité par Bridel dans son glossaire, et ayant le sens de garde-malade. Ce féminin est précieux, car il indique la véritable origine de ce mot. Il vient sans nul doute du lat. *matrona*. On a ensuite forgé, d'après ce féminin, les masc. *matro*, *onis*, ou *matronus*, correspondant à *patronus*, d'où *marron* (et le dérivé *marronier*), guide, paysan conduisant les voyageurs dans les chemins difficiles des Alpes et s'engageant à avoir pour eux des soins presque maternels ; *marron* a désigné aussi un infirmier. A la longue, de même que certains gardes-malades furent flétris du nom de *corbé* (Bridel) parce qu'ils les dépouillaient, de même les marrons alpins ont dû trop souvent détrousser les voyageurs qu'ils s'étaient chargés de conduire et ont fini ainsi par acquérir une mauvaise renommée.

M. Guerby rappelant une note antérieure sur les vents d'E à Annecy croit trouver dans l'existence de ces derniers une explication de la sécheresse qui a sévi sur une partie de la France. Sur les dépressions qui se forment sur le golfe de Gênes ou sur l'Italie les vents tournent, suivant la loi de notre hémisphère, en sens inverse des aiguilles d'une montre, de telle sorte que lorsque ces dépressions remontent sur la haute Italie, elles nous donnent des vents d'E; toutefois, ces vents, arrêtés par les Alpes ne sont perceptibles tout d'abord que dans les hautes régions; ce n'est que lorsque la dépression atteint la Suisse ou le sud de l'Allemagne que nous les percevons au niveau du sol, de E ou de N-E. Ces vents froids rencontrant les masses d'air humide provenant des dépressions d'Irlande peuvent produire des condensations partielles; puis, tombant en vertu de leur plus grande densité à la surface du sol, ils le dessèchent, et ce n'est que lorsqu'ils ont perdu de leur violence qu'ils peuvent de nouveau donner naissance à de nouvelles condensations vers l'Océan. De là, la sécheresse complète du centre et les pluies légères que l'on a pu recueillir dans les régions E et W de la France durant la période de sécheresse que nous avons traversée de mai à octobre, période pendant laquelle les dépressions sur l'E du continent ont été nombreuses.

M. l'abbé Piccard communique un mandement adressé à la

Chambre des comptes le 24 oct. 1602 par le sire d'Albigny, « lieutenant général deçà les monts » pour le duc de Savoie, en faveur de Cluses, dont les vignes et les moissons avaient été dévastées par l'orage du 15 août précédent : les sinistrés seront déchargés de la moitié de « l'emprumpt des grains qui revient la dite moitié à 15 veysseaux et demy et de toutes tailles et impositions extraordinaires », mais ils resteront soumis à la taille ordinaire c'est-à-dire à l'impôt foncier et aux dépenses nécessitées par le logement des troupes commandées par le sr d'Urfé.

La Société accueille favorablement la demande faite par M. Beauverd, conservateur de l'Herbier Boissier désirant l'envoi des publications faites de 1851 à 1860 par l'Association florimontane.

M. Bruchet, au sujet de la tour de Beauvivier dont il a été question à la précédente séance, signale divers documents conservés à Turin (Genevois, paquet 7) notamment une investiture de la seigneurie de Beauvivier par le comte de Savoie en faveur de Pierre de Duin (24 février 1405), des conventions entre Amé de Duingt, sire de Châteauvieux et Eustache Forrier, co-seigneur de Beauvivier en faveur d'Amédée de Duin, co-seigneurs dudit lieu, moyennant 120 florins d'or de la moitié des droits de transport (*medietatem navis portus ipsius de Bello viverio*, 10 octobre 1491), une autre vente entre les mêmes parties concernant la pêche de Beauvivier (24 mars 1492); concession de Beauvivier à Amédée de Duingt s. de Châteauvieux par Robert Forrier (22 juillet 1499). Tous ces documents complètent ce que l'on savait sur cette tour, perdue dans les marais de Doussard, d'après la cession faite le 13 octobre 1305, par Richard, co-sr de Duingt (*Mém. de la Soc. d'hist. de Genève*, t. XIV, p. 270) et une mention d'un acte de 1311, publié par M. Lavanchy (*Mém. Ac. salés*. t. VII, p. 163).

M. Bruchet communique de la part de M. Riondel, de Samoëns, l'analyse des lettres de bourgeoisie délivrées le 20 juin 1603 par les « bourgeois et jurés de la dite ville » à Claude Ducrey de Sallanches, homme lige et franc de noble Henri Barral, co-seigneur de Montrosset et de Thorens et de noble Antoine Damidoulx, en suite d'un acte d'affranchissement du 13 avril 1603.

M. Bruchet signale aux archives de la commune de Talloires un curieux contrat remontant au 19 avril 1666, passé entre les religieux de l'abbaye et les sieurs Codurier et Vinet pour le service des bateaux du lac d'Annecy. La location d'un bateau

était fixée à quatre sous par jour : c'était à cette époque le salaire d'un aide-maçon : ce mode de transport était singulièrement plus avantageux que le transport à voiture, la location d'un cheval de trait s'élevant pour une journée à 30 sous. (Archives de la Haute-Savoie, E 55 et E 71.) Voici d'ailleurs les termes intéressants de cette curieuse convention. On remarquera les stipulations relatives au service du mardi et du vendredi qui sont restés jours de marché à Annecy.

Sçavoir de tenir et maintenir les jours de mardy et vendredy un grand et bon batteau deuement attellé pour la conduite des personnes et marchandises dudict Talloyres dès ledit lieu sur ce lac d'Annessy en percepvant chesque voyage en allant de chesque personne deux quarts, de chesque coppe de bled un sols, de chesque sommé de vin quattre sols et de chesque beste deux quarts et autant en revenant; item, de fornir de batteaux a ceux qui en auront de besoîngt en prenant pour la journé de chesque batteau quattre sols ; plus seront tenus de conduire lesdits jours de mardy et vendredy tout ce que leur sera présenté [de] la part du seign. abbé et des reverends religieux dudit Talloyres jusques à la pesanteur de troys coppes de froment sans salaire et de ne partir dudit Talloyres sans les avoir advertis ; item, de conduire les echoliers dudit Talloyres avec leurs vivres sans salaire à l'accoustumé, à forme des precédentes admodiations.

M. A. Crolard fait une communication sur une trouvaille gallo-romaine faite à Cran en 1905, lors du creusement des fondations d'un bâtiment dans la propriété de la papeterie Aussedat, à 50 m. environ des bords du Thioux. Les objets recueillis sont :

1° Statuette en bronze d'un dieu lare. — La figure est juvénile, les cheveux ondulés et partagés par une raie en arrière, la tête est ceinte d'une couronne de feuillage dont les lemnisques retombent sur les épaules. Il est vêtu d'une tunique à manches courtes qui s'arrête au-dessus des genoux et dont les plis inférieurs sont gonflés par le vent. Le vêtement est assujetti à la taille par une ceinture, les jambes sont nues, la gauche légèrement infléchie. Les pieds manquent. Le bras droit est levé ; la main qui a disparu devait porter un rhyton, la main gauche avancée tient une patère. Un trou circulaire de 4 $^{m}/^{m}$ de diamètre est pratiqué sur la poitrine de la statuette qui est peu épaisse et qui devait être appliquée contre la paroi d'un laraire ou petit autel portatif de bronze. Bon travail romain à patine noirâtre, haut, 92 $^{m}/^{m}$. (Cf. Babelon : *Cat. des bronzes antiques de la bib. nat.*, p. 327, n° 744 et Daremberg et Saglio : *Dict. des ant. grecq. et rom.*, art. *Lares*, p. 948 et art. *Ara*, p. 349.)

2° Un foudre en bronze à tige aplatie, de section rectangulaire, doublement coudée et terminé par une fleche à une extrémité, long. : 27 $^{c}/^{m}$, long. de la flèche, 4 $^{c}/^{m}$ 5, dimensions de la section : 10 $^{m}/^{m}$ × 7 $^{m}/^{m}$. Cet attribut, qui devait être peut-être placé dans la main d'une statue colossale, n'est pas mentionné sous cette forme dans les représentations figurées du Fulmen relevées sur les monuments antiques par Darenberg et Saglio, v. art. *Fulmen*.

3° Une douzaine de monnaies frustes se rapportant au IIe et au IVe siècles de notre ère, parmi lesquelles on peut cependant identifier un dupondius d'*Antonius pius*, un *Constantinus I.*, au revers PROVIDENTIÆ AVG., deux *Magnentius*, l'un au revers du Chritme (COHEN, n° 42), l'autre au revers VICT. DD NN. AVG. ET CAES, deux Victoires debout (COHEN, n° 47), un *Constantius II*, au revers FEL. TEMP. REPARATIO (COHEN, n° 225).

4° Une sorte de bouton en bronze en forme de coquille triangulaire de 32 m/m de largeur, muni de deux tenons d'attache.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 5 décembre 1906.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

DE STEPHANI, FORSYTH MAJOR et W. BARBEY : *Samos.* Etude géologique, paléontologique et botanique, in-4° avec pl., Lausanne, 1892.

ID. : *Karpatos.* Id., in-4° avec pl., Lausanne, 1895.

(Dons de l'Herbier Boissier.)

PIETTE : *Fibules pléistocènes*, in-8°, Paris, 1906.

ID. : *Déplacement des Glaces polaires,* in-8°, Paris, 1906.

ID. : *Le Chevêtre et la semi-domestication des Animaux aux Temps pléistocènes*, in-8°, Paris, 1906.

(Dons de M. Fischer.)

MM. NANCHE et BUTTIN présentent la candidature de M. BLANDIN, receveur de l'Enregistrement à Annecy.

M. ROMAND, professeur à l'Académie militaire de Turin, adresse sa démission de membre actif.

Le PRÉSIDENT donne la parole à M. NANCHE, rapporteur du jury des Beaux-Arts.

« L'exposition des beaux-arts de la Société Florimontane fondée en 1873 par le Dr Andrevetan a été cette année particulièrement brillante tant par le nombre que par la qualité des œuvres exposées ; aussi le jury chargé, le vendredi 16 novembre 1906, de se prononcer sur le mérite des exposants regrette-t-il vivement que la somme mise à sa disposition ne lui ait pas permis de les récompenser plus dignement : en raison de ce regret et pour ne pas amoindrir des œuvres qui par le mérite étaient sensiblement égales, le jury a cru devoir diviser les

exposants en 4 séries correspondant à la Sculpture, la Peinture et le Pastel, l'Aquarelle et la Gouache, l'Art décoratif et les Natures mortes. Après entente sur ce point, il procède au vote pour chacune des séries.

Sculpture. — Le premier prix de sculpture revient de droit à M. Tissot, statuaire, qui tient vraiment la place d'honneur dans cette exposition. C'est un artiste dont le talent indiscutable le met bien au-dessus de tous ses concurrents. Le jury lui adresse les plus vifs éloges et lui décerne 100 francs.

Peinture et Pastel. — 1er prix : M. Bègue (pastel), 80 francs ; 2e prix : M. Maillet (peinture), 50 francs ; 3e prix : M. Callies (peinture), 20 fr. ; Mention honorable : M. Plubel (peinture).

Aquarelle et Gouache. — 1er prix : M. Dumurgier (aquarelle), 50 fr. ; 2e prix : M. Guerry (aquarelle), 20 fr. ; Mentions très honorables : Mlle Cécile Ritz (aquarelle) et M. Dethiollaz (gouache).

Art décoratif et Natures mortes. — 1er prix : Mlle Maret, 80 francs ; Mention honorable : M. Bonnet. »

La Société adopte ces conclusions.

M. Le Roux annonce qu'il a visité, en compagnie de M. Fournier, maire d'Annecy-le-Vieux, toutes les inscriptions romaines déjà relevées par Revon et d'autres auteurs, qui se trouvent dans cette commune. L'une d'elles Q. POMPEIVS ADIVTOR, est encastrée dans le mur d'un immeuble appartenant à M. Fournier qui a très gracieusement offert de faire transporter la pierre au musée d'Annecy lors des travaux prochains de réparation de cette maison. La Société adresse l'expression de sa vive reconnaissance à M. Fournier pour ce don généreux. Quant aux deux inscriptions qui sont encastrées dans des murs à Novel, M. Le Roux attire l'attention sur l'état précaire de ces monuments qui sont fatalement condamnés à s'effriter sous l'action des intempéries dans un temps plus ou moins éloigné. En conséquence la Société Florimontane formule à l'unanimité le vœu que la propriétaire, Mme Despine de Moriondo, veuille bien consentir au déplacement et au transport de ces inscriptions au musée, à charge par cet établissement de faire effectuer les réparations nécessaires. La Florimontane serait profondément reconnaissante à Mme Despine de Moriondo qui, par cette libéralité, attacherait son nom à une mesure indispensable pour la conservation de ces inscriptions très précieuses pour l'histoire gallo-romaine de la ville d'Annecy.

M. Bruchet attire l'attention sur la nécessité et l'extrême

urgence du classement comme monument historique de la chapelle des Allinges près Thonon (Haute-Savoie).

L'intérêt des fresques renfermées dans ce petit édicule a depuis longtemps été remarqué. Placées dans le cul de four de l'abside, les peintures de cette chapelle représentent le Christ bénissant enfermé dans une gloire décorée par les attributs des évangélistes ; à ses côtés, s'enlèvent des Séraphins, la Vierge et saint Jean. Les quatre Vertus Cardinales, symbolisées par des femmes en buste et couvertes de voiles, forment avec une draperie semée de croix de consécration le soubassement de cette composition. Le style de ces décorations et l'archaïsme des caractères employés dans les inscriptions des évangélistes et des Vertus permettent d'affirmer que cette œuvre remarquable est du xe siècle ou au plus tard du xie.

La chapelle ainsi décorée est la seule partie qui ait subsisté sans mutilation de l'antique château-neuf des Allinges édifié vraisemblablement entre 912 et 937 par Rodolphe II, roi de Bourgogne : elle est en excellent état de conservation et présente, en dehors de ses peintures, un grand intérêt. Construite en petits moellons et voûtée en berceau à plein cintre, elle n'a été modifiée intérieurement par aucune restauration ; les petites fenêtres avares de jour ont même été respectées. Le classement de cette chapelle assurerait la conservation du plus ancien monument roman du département de la Haute-Savoie ; celui des fresques compléterait l'œuvre entreprise par la Direction des Beaux-Arts qui a fait classer ces dernières années dans nos vallées celles de Saint-Martin d'Aime (xiie siècle) et d'Abondance (xve siècle). L'antiquité plus reculée des peintures des Allinges (xe siècle) leur donne en outre un caractère de plus grande rareté.

La chapelle des Allinges appartenait aux Missionnaires de Saint-François de Sales. On sait que cette Congrégation, dissoute par la loi de 1901, est actuellement en liquidation. Il est à craindre que la situation merveilleuse de cet édifice, l'un des panoramas les plus connus du Chablais, ne sollicite l'attention de quelque spéculateur dont l'exploitation pourrait compromettre l'existence d'un monument qui a résisté jusqu'à présent à l'occupation bernoise et à la tourmente révolutionnaire. Sa disparition serait d'autant plus fâcheuse que les fresques des Allinges ont déjà été remarquées par le Gouvernement qui en a fait exécuter, pour le musée du Trocadéro, par M. Vasnier, des copies très fidèles et qu'elles ont été signalées

à l'étranger il y a déjà plus d'un demi-siècle, notamment aux archéologues de la Suisse. En effet, ces peintures figurent parmi les documents les plus curieux que M. Blavignac ait décrits dans son *Histoire de l'Architecture sacrée dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion,* (Leipzig, 1853, page 253).

Ensuite de cette communication, la Florimontane, à l'unanimité, émet le vœu que la chapelle des Allinges et ses fresques soient aussi rapidement que possible classées comme monument historique, bien persuadée que le liquidateur de la Congrégation, M. Grivaz, qui fait partie de notre Société, et la Direction des Beaux-Arts, qui a déjà donné à la Savoie tant de témoignages de sa haute bienveillance, ne manqueront point d'assurer la conservation d'un monument si intéressant pour les origines de l'art dans notre région.

La Société formule avec empressement ce vœu et charge M. Bruchet des démarches nécessaires.

M. Bruchet propose l'échange de la *Revue savoisienne* avec la *Rivista storica italiana,* dirigée par M. Rinaudo. Adopté.

M. Le Roux fait part des dons offerts récemment au Musée :

1° Deux petits travaux de charpente (toitures) dits « chefs-d'œuvre » de maître-charpentier, exécutés et donnés par M. Denis Terrier.

2° Grande photographie montrant l'état primitif des plantations et des massifs du jardin public à Annecy vers 1862. (Remis au Musée par M. Gruffaz, au nom de Mme Bruchon.)

3° Reproduction agrandie et au crayon d'une photographie représentant l'église Saint-François vers 1880, œuvre et don de M. Ch. Barille.

4° Tableau à l'huile par F. Vuagnat, représentant la cascade du Nant Dant, près de Samoens. (Don de l'auteur.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

ERRATA.

Page 142, note 19, *au lieu de* « mais il ne connaît pas la date », *corrigez* « Hugues mourut le 20 novembre 1365 (Guichenon : *ouvr. et l. c.*) et faisait son testament au 7 du même (Arch. de Turin, etc.) ».

Page 144, ligne 6, *au lieu de* Maurienne, *lisez* Thérouanne; note 22, *au lieu de* 1365, *lisez* 1366; note 30, *au lieu de* ceni, *lisez* cen-, *et au lieu de* Domin-, *lisez* Domini.

CONCOURS D'HISTOIRE ET DE POÉSIE DE 1907

Les prix fondés par le Dr Andrevetan avec le concours de la Ville d'Annecy seront décernés par la Société Florimontane en décembre 1907.

Une somme de 400 francs est affectée au prix d'histoire et une somme de 200 francs au prix de poésie.

Sont seuls admis à concourir pour les deux prix : 1° les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

HISTOIRE. — Le prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire, en langue française, sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de biographie se rapportant à l'un des départements savoisiens. La Société Florimontane verra avec plaisir les travailleurs diriger leurs recherches dans le sens des monographies de communes. Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonyme. *Ils devront déclarer par écrit* que leurs travaux n'ont été présentés à aucun autre concours. Les mémoires imprimés sont admis pourvu que leur publication soit postérieure au 1er janvier 1905.

POÉSIE. — En dehors des satires politiques ou religieuses et des œuvres blessant la morale, toute latitude est laissée aux concurrents pour le choix du ou des sujets. Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent.

Pourvu que ce chiffre soit atteint, peu importe le nombre des pièces envoyées. Les travaux devront être en langue française. *Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi (mais sans signer cette déclaration) que ces travaux sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.* Les concurrents qui se feraient connaître seront exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'intérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 1er novembre 1907.

Le Comité de la Société Florimontane.

LES FLÈCHES D'ÉPREUVE
ET LES ARMURES DE BOTTE CASSÉE

Nous avons vu, dans une précédente étude [1], François de Gonzague envoyer à l'armurier vénitien Zoano, le 14 octobre 1401, des viretons spéciaux, d'une solidité et d'une trempe au-dessus de l'ordinaire, pour faire éprouver une armure que ce maître forgeait pour lui [2]. La précaution exagérée de ce seigneur n'est pas un fait unique, et, jusqu'au jour où l'épreuve par les armes à feu est venue se substituer à l'épreuve par l'arc et l'arbalète, on a employé pour cet usage des projectiles spéciaux. Nous allons en trouver des traces presque dès les commencements de l'épreuve.

Les mentions de l'épreuve se rencontrent, avons-nous dit, à partir de 1340 [3]. A côté des documents de la France du nord que nous avons cités, en voici de la France du midi qui prouvent qu'on y pratiquait l'épreuve à peu près dès la même époque ; les comptes des Frères Bonis, marchands montalbanais du XIVe siècle [4], en parlent à partir de :

1345. « Item, deu per Ia platas de *mega proa*... [5] ».

1345. « E. may a lor per II platas de *mega proa*... [6]. »

1348. « Item deu per Ia platas de *mega proa*, quelh tramezen « per En B. de Amis, son cozi, quant trames IIII omes d'armas « en Peyreguorc, a Mo le Senescalc Mo Arnaut d'Espanha ; « Cobrem las platas [7]. »

Le savant auteur à qui l'on doit la publication de ces livres de comptes n'a pas compris le sens de cette expression « platas de *mega proa* » qu'il a cru relative à la dimension des plates [8]. Mais, pour qui se souvient des « 20 plates de *parve* et de *demi*

1. Ch. BUTTIN : *Notes sur les Armures à l'épreuve*, p. 31 (1901).

2. « Si te manderemo *doi veretoni di nostri saldi*, como i quali tu farai « aprouare la dita coraza. Dat. Mantue XI ottob. 1401. » (Archo Gonz. Copialett. t. II, c. 65.) *Op. cit.*, p. 31.

3. Ch. BUTTIN : *Op. cit.*, p. 11.

4. Edouard FORESTIÉ : *Les Livres de compte des frères Bonis*, 3 vol. 8°, Paris, Champion 1890.

5. IBID., 1re partie, vol. I, p. 86 et 199.

6. IBID., 1re partie, vol. I, p. 186.

7. IBID., 2e partie. vol. III, p. 304.

8. IBID, 1re partie, vol. I, p. 86, note 1.

parve » délivrées à Guillaume Hardi, de Rouen, en 1340 [1], et des « corratiæ de *mediâ probâ* » mentionnées dans les statuts de Gênes en 1341 [2], elle s'explique d'elle-même, et ces « platas de *mega proa* » ou plates de demi-épreuve laissent entendre évidemment qu'il existait alors à Montauban d'autres plates à *épreuve* entière. Au reste, les mêmes comptes citent, dans une fourniture d'armes. des plates qui sont « de plus que demi-épreuve ».

1345. « Item, deu per I[a] platas *may que mega proa* al cabal LV s. e per I guolar XXV s. e per I capel genoes X s. [3]. »

Il est donc certain que dans toute la France et dans l'Italie du nord l'épreuve était connue dès le milieu du XIVe siècle. Mais bientôt on ne se contenta plus d'éprouver les armures avec des projectiles ordinaires ; on établit tout exprès pour cet usage des flèches et des viretons munis de pointes d'une trempe exceptionnelle. Lorsqu'il en est question dans les comptes et les inventaires, ils sont soigneusement distingués des projectiles ordinaires :

1378. « Pour deux milliers de fer pour viretons, *partie d'espreuve* et autre partie de fer commun... [4]. »

Nous avons dit : flèches et viretons ; les traits de l'arbalète n'avaient pas seuls, en effet, le privilège de l'épreuve ; nous avons vu pour la demi-épreuve le « traict d'archier » employé concurremment avec les traits de l'arbalète à croc que l'arc égalait en puissance [5]. Comme les viretons d'arbalète, les flèches d'arc employées à cet usage avaient une construction spéciale et étaient mentionnées à part; ainsi nous trouvons dans les comptes d'Orléans des

1416. « Fleiches à arc, empannées a cire et *ferrees de fers d'espreuve* [6]. »

Elles coûtaient d'ailleurs exactement le double des flèches ordinaires, ce qui suppose une grande différence non seulement dans le fer, mais dans toute la contruction ; l'extrait de compte ci-après va nous montrer cette différence de prix :

1419. « A Jehan Mehault, demourant à Arras, pour cent

1. Ch. BUTTIN : *Op. cit.*, p. 11. Cf. également DELISLE : *Actes normands de la Chambre des Comptes*, p. 261 « 1340, vingt plates de prove et demie prove ». Cité dans *Romania*, XXXV, 600.
2. Ch. BUTTIN : *Op. cit.*, p. 12, notes 1 et 2.
3. Ed. FORESTIÉ : *Op. cit.*, 1re partie, vol. v. I, p. 190.
4. *Reg. de la cloison d'Angers*, n° 6. Ap. GAY : *Gloss. archéol.*, p. 768, col. 2.
5. Ch. BUTTIN : *Op. cit.*, p. 32.
6. Compt. de Gilet Baudry, 1416-1418, Arch. mun. d'Orléans. (Communiqué par M. Désormaux.)

« douzaines de flesches, entre lesquels en y a *XLVI douzaines* « *de trait d'espreuve, au pris de VIII s. la douzaine, et les au-* « *tres LIIII douzaines de trait commun au pris de IIII s. la* « *douzaine,* valent XXXV francs et demi. — A lui pour IIm Vc « de viretons, chascun millier au prix de X fr., valent XXV fr. « — A lui pour IIIc et demy de demy dondaines au pris de « II fr. le cent, valent VII fr. — A lui pour IIIIxxXVI arcs à « main au pris de X s. la pièce, valent LX fr. — A lui pour « IIIcLXIX cordes pour les dits arcs au pris de II fr. et demy « le cent valent IX fr. VI s. [1]. »

On voit combien le rédacteur de ce compte prenait soin de différencier minutieusement les fournitures qu'il portait en dépense, et combien les termes techniques lui étaient familiers. L'expression de « flesches de trait d'espreuve » dont il se sert doit par conséquent être prise à la lettre.

D'ailleurs les Trésoriers ont été parfois plus explicites encore; voici qui dissiperait tous les doutes s'il pouvait en subsister après la lecture des textes qui précèdent :

En 1489, la ville de Lille, voulant faire à l'empereur Maximilien un présent de 12 arcs et de 5 douzaines de flèches, paie les fers de ces flèches « tant dorés comme autres, VIII livres [2] ».

En 1493, la même ville renouvelle ce don et y ajoute « **deux douzaines de fers à esprouver harnas,** à III s. pièce [3] ».

L'interprétation cette fois ne saurait être douteuse, et les magistrats de Lille joignent à leur envoi « ung doittiers broudé », doigtier destiné évidemment au tir des flèches d'arc munies tant des fers ordinaires que de ces « *fers à esprouver harnas* [4] ».

Les textes relatifs à ces flèches d'épreuve sont naturellement assez rares. En général elles n'étaient employées que chez l'armurier et en nombre restreint; or, si les trésoriers des princes tenaient un compte exact des harnais achetés pour leur seigneur et maître et nous ont par là fourni sur cette matière d'assez nombreux documents, les batteurs d'armures, par contre, avaient rarement un comptable pour consigner les marchandises achetées pour leur compte. Le plus souvent d'ailleurs ils

1. De La Fons-Mélicocq : *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Thiérache au XVe siècle,* p. 5, col. 1 (la Thiérache, 2e livraison)

2. De La Fons-Mélicocq : *De l'Artillerie de la ville de Lille aux XIVe, XVe et XVIe siècles,* p. 14 (Paris, Didron, 1855).

3. Ibid., p. 15.

4. Cf., pr l'usage du doigtier d'archer, Ce de Bertier, Cordier et Guglielmini : *Le Tir à l'Arc,* p. 8, 12, 150, 159, 245, 246 ; fig. 69, 78 et 111. (Paris, Hachette, 1900)

devaient fabriquer eux-mêmes les flèches destinées à éprouver les armures qu'ils forgeaient ; elles ne pouvaient donc être portées en compte nulle part puisqu'elles ne sortaient pas de leurs ateliers.

Parfois, cependant, ils faisaient un envoi de ces flèches pour permettre au destinataire d'une armure de faire sous ses yeux une épreuve concluante, et c'est sans doute pour un semblable essai que notre vieille connaissance des *Notes sur les Armures à l'épreuve*, Simond dit Brulafer ou Brullafert, armurier du duc de Savoie, lui envoyait le 20 février 1418 dix-sept *carreaux d'acier* pour lesquels il recevait ce jour paiement des mains du Trésorier ducal [1].

Ces carreaux envoyés par un batteur de plates renommé, à qui on ne s'adressait pas habituellement pour semblable fourniture, étaient destinés évidemment, bien que le compte n'en fasse pas mention, à éprouver une armure livrée par lui.

Il n'était pas surprenant de voir Brulafer fabriquer des carreaux d'arbalète, dès qu'ils avaient un rapport avec les harnois qu'il forgeait. Il poussait la conscience jusqu'à fournir lui-même tout ce qui se rapportait directement ou indirectement aux armures sorties de ses mains, même les vanneries destinées à les emballer :

« 22 février 1406 « a livre por quatre paniers achettés de Bru-
« lafer pour mettre les dits arnes et les porter... VIII
gros [2]. »

Il eut été au contraire absolument extraordinaire en tout autre cas de voir un batteur d'armures livrer des traits d'arbalète.

D'ailleurs les carreaux et viretons étaient le plus souvent livrés par milliers, au moins par centaines ; ici, leur petit nombre — 17 — montre bien qu'il s'agissait d'une sorte spéciale. Enfin, le Trésorier prend soin de nous dire « carrellis *calibis* », des carreaux d'acier, alors que cette sorte de trait est ordinairemement qualifiée « carrelli *ferri* », carreaux de fer, lorsqu'il s'agit de traits communs. L'inventaire, fait en 1378, des meubles des châteaux de Jussy et de Thiez relevant de la

1. 20 feb. 1418. « Item dicto dompno Martino correario, seu suo nomine dicto « Brulaffert de Chamberiaco, ferraterio, pro *decem septem carrellis calibis* « expeditis per dictum Brulaffert dicto dompno Martino ad opus dicte domus « pro tanto... XVI d. ob gross. » (Archives camérales de Turin. *Comptes des Trésoriers généraux de Savoie*, v. 64, f° 263, V°.)

2. Archives camérales de Turin, *Comptes des Tres. gen. de Savoie*, n° 50, f° 176.

mense épiscopale de Genève, nous en fournit un exemple dans la région même où travaillait Brulafer [1].

L'usage d'employer des traits spéciaux pour l'épreuve n'était pas au reste particulier à la France et à la Savoie et était non moins usité en Italie. Nous avons vu déjà François de Gonzague envoyant à Zoano ses « veretoni saldi » ; nous pouvons en citer un autre exemple encore :

Un inventaire d'armes fait le 10 juin 1427 à Balerna, près de Côme, mentionne avec détails des traits de plus de 10 sortes différentes, parmi lesquels il cite en un article à part 150 viretons *a botta* « veretoni CL abota [2] ».

Pour qui a bien voulu parcourir nos Notes sur les Armures à l'épreuve, cette expression de « *veretoni a botta* » n'est pas difficile à interprèter ; ce sont les traits avec lesquels on essayait les armures à l'épreuve dites en Italie « armature a botta, armature di tutta botta », et appelées en Savoie, comme dans le Val d'Aoste, « armures de toute botte, armures de botte cassée [3] ».

* * *

A propos de cette expression : *armures de botte cassée,* qui a longtemps intrigué les archéologues, nous demandons qu'il nous soit permis de rouvrir la discussion sur ce sujet que nous avons traité déjà, pour proposer une explication qui aboutit bien à nos précédentes conclusions, mais par une voie plus simple et plus naturelle.

Ce terme, avons-nous dit, ne se rencontre que dans les comptes de Martin de Leschaux, trésorier du Comte de Savoie à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle. Nous lui avions en conséquence, peut-être à tort, attribué la paternité de cette expression. Les comptes rédigés ordinairement en latin adoptent le français, nous l'avons déjà fait observer [4], sitôt que les dépenses sont relatives à des armes, sans doute à cause de la difficulté de traduire les termes inscrits sur le

1. 24 juin 1378. « Item 29 scuta fust., item quinque paria platarum antiqua-« rum, item duas grossas balistas a tort, item duas parvas balistas, item duos « arcus balistarum ; item circa II^c^ gariot, item circa V^c^ *garrulos ferreos* impe-« natos et munitos fuste. » (Archives d'Etat de Genève ; portefeuille historique 315.) — (Communiqué par M. Bruchet.)

2. Angelucci : *Docum. inéd.,* p. 121. Le savant auteur qui ne connaissait pas encore, lorsqu'il a publié ses documents inédits, l'usage de l'épreuve qu'il a mentionné dans des ouvrages postérieurs, n'a pas compris le sens de cette expression.

3. Cf. Ch. Buttin : *Notes sur les Armures à l'épreuve,* p. 12 et suiv.

4. Ibid , p. 15.

mémoire de l'armurier. C'est donc bien plus vraisemblablement à ce dernier que l'on doit attribuer la paternité de cette expression bizarre : armures de *botte cassée*.

Or, l'armurier en titre du Comte Amédée de Savoie, celui dont Martin de Leschaux avait le plus souvent à solder les fournitures, était alors Simond dit Brulafer que nous avons vu précédemment qualifié armurier de Chambéry. Il s'était en effet installé dans cette ville pour être plus près du Comte auquel il avait à tout instant à fournir des armures qu'il allait toujours livrer en personne, comme nous l'avons vu déjà [1], et comme l'extrait de compte ci-après va nous le montrer une fois de plus :

1400. « Item livré le XIIIIe jour de février du commandement « de Mons. à Symond de Vercellot dit Brulafer de Chambéry, « armeur de mondit Seigneur, lequel estoit venu et avoit fait « apporter de Chambéri a Genève les arnes de mons. et « lesquelx mons. ly a donné por ses despens et por retorner « du dit lieu de Genève à Chambéri..... XVIII den. gross [2]. »

Mais en réalité, Simond Brulafer que nous venons de voir appeler Simond de Vercellot était du hameau de Vercellod, commune d'Aimaville, dans le val d'Aoste, où il avait primitivement ses ateliers [3].

Le val d'Aoste est un pays de langue française, et, au XIXe siècle encore, en 1860, ses habitants revendiquaient, dans une supplique en vers fort bien tournés. le droit de garder le français comme langue officielle. Mais, néanmoins, placé entre la France et l'Italie, ayant avec l'une et l'autre de continuels rapports, il devait plus qu'aucun autre pays adopter des mots italiens francisés.

Dans notre interprètation première des armures de botte cassée, nous avons accepté trop légèrement, dans des textes voisins de 1400, le mot *botte* dans le sens de coup qu'il conserve encore dans le langage de l'escrime. En réalité ce mot ne s'est introduit dans la langue française qu'au XVIe siècle, avec les maîtres italiens qui vinrent alors s'établir à Paris, et dont les noms nous sont parvenus plus ou moins francisés : Caize ou Caizo, qui apprit à Jarnac sa terrible botte secrète [4] ; Silvio, qui enseigna l'escrime au duc d'Anjou, le futur Henri III, une

1. Ch. BUTTIN : *Notes sur les Armures à l'épreuve*, p 12.
2. Archives camérales de Turin. *Comptes des Trés. gén. de Savoie*, vol. 46, fol. 111, V°.
3. Cf. également Ch. BUTTIN : *Op. cit.*, p. 12 et 25.
4. BRANTÔME : *Discours sur les Duels*, édit. elzev , vol. VIII, p. 52.

des fines lames de son temps, et tant d'autres qui profitèrent de l'engouement général de l'époque pour l'escrime italienne.

D'ailleurs, lorsque la montagne ne venait pas à nous, comme Mahomet, nous allions à la montagne. L'auteur des Essais, mieux à même que personne d'observer le fait pendant son voyage en Italie, ne nous dit-il pas :

1587. « Il ne se veoid gueres de Romains en l'eschole de « l'escrime à Rome, qui est pleine de François [1]. »

Et plus loin :

« Nous allons apprendre en Italie à escrimer et l'exerceons « aux despens de nos vies... [2]. »

Brantôme, lui aussi, nous dépeint comme un adversaire redoutable :

V. 1600. « Quelque mignon, nouvellement venu d'Italie, et « fraischement esmollu à l'espée par le Patenostrier [3]. »

Les Français qui avaient été disciples de ce Patenostrier qui enseignait à Rome, ou qui, quelques années plus tôt, avaient fréquenté les salles d'Antonio Manciolino et d'Achille Marozzo à Bologne, de Marc-Antonio Pagano à Naples, de Giacomo di Grassi à Modène, et d'Angelo Viggiani à Venise, durent contribuer au moins autant que les élèves des salles italiennes de Paris à l'introduction du mot *botte* dans la langue française ; mais assurément ce mot n'existait pas avec ce sens au xve et bien moins encore au xive siècle. Il ne se trouve ni dans du Cange, ni dans Borel, ni dans Roquefort ; Godefroy ne le mentionne pas, et les plus anciens exemples que citent les Dictionnaires de Littré et de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas sont tirés de Brantôme, soit de la fin du xvie siècle.

Donc, en 1390, Simond Brulafer enregistrant des haubergeons *à botte*, des armures de *toute botte* et de *haute botte*, admettait ce terme près de deux siècles avant qu'il fut consacré par l'usage ailleurs qu'en Savoie et dans le Val d'Aoste. Il mettait simplement des terminaisons françaises à l'expression italienne « armatura a botta, armatura di tutta botta ».

Mais alors il devait en faire autant dans son autre expression « armure *de botte cassée* », et nous n'avons, en appliquant le même raisonnement, qu'à rétablir l'expression italienne qu'il francisait à sa façon : « armatura *di botta cassa* », armure de coup vain, armure qui rendait les coups vains et inutiles.

1. Montaigne : *Essais*, liv. II, chap. xv.
2. Ibid., liv. II, chap. xxvii.
3. Brantôme : *Op. cit.* ; édit. elzev., vol. VIII, p. 208.

L'adjectif « casso » a en italien le même sens que « cassus » en latin et s'employait couramment pour qualifier un coup entièrement amorti par l'armure ; cent ans après Brulafer, l'Arioste écrivait encore :

Non fu già l'altro *colpo* vano e *casso* [1]

A la place de *colpo casso*, mettons le synonime *botta cassa* que le poète ferrarais eût pu employer sans les nécessités de la rime, et nous aurons l'expression exacte que Brulafer traduisait par *botte cassée*, sans s'inquiéter des archéologues et des philologues de l'avenir dont il devait par là mettre la sagacité à l'épreuve.

Ch. Buttin.

MONET ET DE MONET

Dans son *Dictionnaire historique*, tome I, pages 390-391, Grillet nous donne une biographie assez détaillée du lieutenant-général Monet, qui servit en Pologne et fut appelé en France par Louis XV.

Il le fait naître en 1703, d'une famille originaire de Bonneville, mais sans indiquer le lieu de sa naissance, ni ses prénoms.

Un heureux hasard m'a fait découvrir ces renseignements, et quelques autres, dans l'acte de baptême de Charles-Marie Monet, fils du général en question. Cet acte figure au registre de la paroisse Saint-Louis, de Versailles, pour 1759 ; il est intéressant à tous égards, et il montre avec quelle prolixité l'on énumérait les titres et qualités des personnages en cause :

L'an mil sept cent cinquante neuf, le neuf de may, Charles, Marie, né le six du présent mois, fils légitime de noble Jean-Antoine de Monet, natif de la ville de Chambéry, capitale de Savoye, diocèse de Grenoble, commandeur grand-croix de l'ordre de Saint-Michel de Cologne, général major des armées du Roy de Pologne Electeur de Saxe, membre de l'Académie royale de Nancy, de celles de Florence et des Arcades de Rome, à présent au service de France, et de dame Marie-Antoinette, comtesse de Leyondstedt, native de Stockholm, capitale du royaume de Suède, son epouse, a été baptisé par moi soussigné, curé de cette paroisse ; le parrain a été très haut et très puissant prince son Altesse Monseigneur Charles de Rohan,

1. « Mais l'autre coup ne fut pas vain et inutile. » Lud. Ariosto : *Orlando furioso*, canto XXI, st. 10.

Prince de Soubise, Maréchal de France, Ministre d'Etat, Capitaine lieutenant de la Compagnie des gendarmes de la Garde du Roy, représenté par Messire Pierre-Marie de Combaset du Gibanet, chevalier de Vernège, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis et de celui de Saint-Lazare, mestre de camp de cavalerie, aide-major en chef de la Compagnie des deux cents hommes d'armes servant à la garde ordinaire du Roy ; la marraine tres haute et très puissante Princesse son Altesse Madame Marie-Louise de Rohan, comtesse de Marsan, représentée par demoiselle Jeanne Coustard de Vernège, épouse du parrain. Lesquels ont signé avec le père, présent. Signé : Coustard de Vernège, Vernège, le Général de Monet, Baret curé.

L'enfant baptisé en si grande pompe devint plus tard, en 1794, le citoyen Charles-Marie Monet, chef de la première brigade des chasseurs à cheval, membre de la Société régénérée des sans-culottes de Lunéville. Mais n'anticipons pas sur les évènements.

Grillet dit que Louis XVI et les rois de Sardaigne accordèrent à Monet le titre de comte. Je ne sais si cette affirmation est exacte en ce qui concerne les rois de Sardaigne : on peut en douter, si l'on remarque que Monet n'est pas mentionné dans l'*Armorial*. Mais il est certain qu'aucun titre ne fut concédé par Louis XVI (ni même par Louis XV) : les Archives nationales en auraient gardé minute, et l'on n'y trouve trace que des lettres de naturalité délivrées à Compiègne, au mois de juillet de l'an de grâce 1755. Ces lettres sont comme toutes les concessions du même genre. Je n'en reproduirai que les premières lignes, les seules qui aient un caractère personnel pour l'impétrant :

Notre cher et bien amé le Sr Jean-Antoine Monet, faisant proffession de la religion catholique, apostolique et romaine, nous a fait représenter qu'il est d'une noble famille de la ville de Chambéry en Savoye ; qu'après avoir demeuré dans plusieurs Cours et spécialement en celle de Cologne, où il a obtenu l'Ordre de Saint-Michel, et en celle de Saxe, où il a été nommé général des trouppes de notre frère le Roy de Pologne électeur de Saxe, il est venu en France, où il a dessein de fixer sa demeure et finir ses jours en notre royaume, mais que pour participer aux avantages et privilèges dont jouissent nos sujets et régnicoles, il a besoin de nos lettres de naturalité, qu'il nous a très humblement fait supplier de lui accorder. A ces causes, voulant témoigner audit Sr Monet l'empressement que nous avons toujours d'admettre au nombre de nos sujets les étrangers qui se distinguent par leur mérite... etc.

Une fois admis au service de la France, Jean-Antoine Monet, qui parlait presque toutes les langues de l'Europe, fut employé dans la diplomatie. Il s'y distingua pendant de longues

années et mourut vers 1792 : je n'ai retrouvé son acte de décès ni à Versailles ni à Lunéville où son fils habitait alors ; peut-être avait-il émigré. Se rappelant son origine savoisienne, il mit souvent son influence au service de nos compatriotes, et Berthollet, accueilli par lui avec beaucoup de bienveillance, au moment de son arrivée à Paris (1772), fut « comblé de son amitié pendant près de vingt ans ». Il avait été reçu membre associé de l'Académie Stanislas de Nancy en 1754.

Son fils aîné, Charles-Marie, dont on vient de lire l'acte de baptême, est le seul dont j'aie pu suivre la carrière. Profitant des « avantages et privilèges » dont jouissait la noblesse, il entra au service en qualité de sous-lieutenant au régiment de Berry (cavalerie) le 28 mai 1775, et devint successivement : capitaine réformé avec finances au régiment de Belzunce-dragons le 28 février 1778, capitaine de remplacement le 1er septembre 1787, capitaine titulaire le 1er mai 1788 ; chef d'escadrons au 3e dragons le 6 novembre 1791, chef d'escadrons au 12e régiment de chasseurs le 5 février 1792, et chef de brigade (colonel) au 1er régiment de chasseurs à cheval le 29 juin 1792. Il était alors en résidence à Lunéville et faisait partie de la Société régénérée des sans-culottes. Cette société, au 16 mars 1794, comptait 314 noms, dont 277 citoyens de la ville, 8 étrangers et 29 militaires, la plupart officiers (*Histoire de Lunéville*, par H. Beaumont). Mais ce « ci-devant » devait s'y trouver mal à l'aise, et les lignes suivantes, extraites d'une pétition qu'il adressa plus tard au roi (20 octobre 1816), nous renseignent sur ses vrais sentiments : « Il doit les grades supérieurs au choix de Sa Majesté le roi Louis XVI, et non à l'ancienneté... Il n'a jamais fait aucun serment, et la Révolution lui a enlevé toutes les grâces que les longs et honorables services de son père lui avaient méritées. » Craignant sans doute d'être destitué, il prit les devants et donna sa démission de chef de brigade, au plus fort de la Terreur, le 14 germinal an II (3 avril 1794). A partir de ce moment, je perds sa trace jusqu'en 1800, car il ne faut pas le confondre avec un autre Monet, Savoyard également, qui était à cette époque commissaire du pouvoir exécutif près l'administration du canton de Lunéville. Je sais seulement qu'il se maria avec une demoiselle Madeleine Toussaint, née à Sarrelouis (Moselle) et que le mariage se fit à Lunéville : mais l'acte n'a pas été retrouvé.

Le 23 ventôse an VIII (14 mars 1800), Berthollet adressa au

ministre de la Guerre la lettre suivante, qui figure dans le dossier du colonel, aux archives de la Guerre :

Citoyen Ministre,

C'est la première fois de ma vie que je forme une demande à laquelle j'attache le caractère d'une faveur personnelle, et heureusement, c'est à vous que je m'adresse.

Un motif que vous ne blâmerez pas, la reconnaissance, me détermine à vous faire cette demande.

Le général Monet, homme très regrettable et employé dans les travaux diplomatiques pendant une grande partie de sa vie, m'accueillit avec beaucoup de bienveillance à mon arrivée à Paris et me combla d'amitié pendant près de vingt ans. Apres une carrière aussi longue qu'honorable, il a laissé sans fortune deux fils et une femme octogénaire issue d'une famille des plus considerées en Suède.

L'aîné des fils, dont je vous présente la pétition, a servi sa patrie pendant que les lois le lui ont permis ;-à présent il languit à Lunéville, et sa santé ne lui permet plus les fatigues d'un service militaire. Mais c'est un homme d'esprit très éclairé, très dévoué et capable de remplir honorablement d'autres fonctions.

Ne pourriez vous pas le placer, d'une manière convenable au grade qu'il a rempli, dans la partie administrative, ou inspecteur de l'armée ? Vous n'avez qu'un petit nombre d'hommes qui aient autant de capacité ; vous tireriez de la misere une famille respectable et vous me rendriez un service auquel j'attache le plus grand prix. Salut et fraternité. BERTHOLLET.

Cette lettre porte les mentions suivantes, écrites par les signataires :

Proposé le 29 ventôse an VIII. BERTHIER.

Renvoyé aux Inspecteurs généraux pour faire un rapport. Le premier Consul, BONAPARTE.

L'affaire ne traîna pas. Le 17 germinal an VIII (7 avril 1800), le protégé de Berthollet fut nommé sous-inspecteur aux revues. Il devint inspecteur le 20 janvier 1810 et fut admis à la retraite le 9 décembre 1815.

Il avait fait les campagnes de 1792-1793 et partie de celle de 1794 à l'armée du Rhin, celles des ans XII et XIII au camp de Bruges, celles de l'an XIV et de 1806 à la Grande Armée d'Allemagne, et celles de 1811, 1812, 1813, 1814 à la même armée.

Chevalier de Malte « pour services rendus à l'Ordre par son père », il était membre de la Légion d'honneur depuis le 14 mars 1806, officier depuis le 20 novembre 1813, et chevalier de Saint-Louis par ordonnance du 12 mars 1815.

Cet officier supérieur laissa trois enfants, dont deux se distinguèrent à leur tour dans l'armée française.

L'aîné, connu sous le nom de comte de Monet (Adolphe), mais enregistré simplement sous le nom de Monet, naquit à Dunkerque le 17 messidor an XII (7 juillet 1804). Il devint colonel du 5e régiment d'infanterie le 11 décembre 1848, général de brigade en 1853, général de division le 21 mars 1855 et commanda successivement l'Ecole spéciale militaire et la 22e division, dont le siège était à Grenoble. Nommé commandeur de la Légion d'honneur le 21 octobre 1854, grand-officier le 14 mars 1860 et grand-croix le 13 mars 1869, il comptait à cette dernière date 46 ans de services effectifs, 11 campagnes et 5 blessures. Il passa au cadre de réserve après 1870, et mourut à Toulouse le 24 novembre 1874. Veuf en premières noces de Dlle Eugénie-Rose-Louise Ebray, il s'était remarié le 22 octobre 1855 avec Dlle Marie-Judith-Philippine de Bazelaire, de Metz, et ne laissa pas d'enfants. L'épouse survivante fut instituée légataire universelle par testament olographe déposé aux minutes de Me Laurac, notaire, le 3 décembre 1874.

L'autre fils, François-Alexandre-Auguste. né à Dunkerque le 24 août 1805, fut nommé chef de bataillon au 8e régiment d'infanterie légère à Alger le 14 septembre 1847 et lieutenant-colonel au 33e de ligne le 21 mars 1855. Commandant en second du Prytanée militaire le 6 septembre 1856, il fut retraité le 5 décembre 1863, après 39 ans de services et 10 campagnes, et se retira à Metz. J'ignore s'il a laissé des enfants. Il avait été décoré de la Légion d'honneur le 10 décembre 1849 et promu officier le 5 août 1860.

François MIQUET.

L'ASCENDANCE MATERNELLE DU GÉNÉRAL DUFOUR

Le général Dufour, qui est l'auteur du grand et bel Atlas de la Suisse, et qui a commandé avec un entier succès l'armée fédérale suisse en 1847, lors de la guerre du Sonderbund, appartient à une famille originaire de Bourdigny, au nord du Rhône, dans le canton de Genève. — Les *Notices généalogiques* de MM. Galiffe contiennent un article sur cette famille (tome IV, pages 470 à 488).

M. Weydmann a publié en 1902, dans les *Archives héraldi-*

ques suisses, l'arbre généalogique du général Dufour, en un tableau de trente-deux quartiers, où neuf cases sont demeurées vides. En suivant son ascendance de mère en mère, il arrivait à sa trisaïeule Marie Peloux, qui vivait il y a deux siècles.

Le travail de M. Weydmann n'épuisant pas le sujet, j'ai repris les recherches au point où il les avait laissées ; et en remontant à deux générations en arrière, toujours de mère en mère, je suis arrivé à une Savoyarde : Françoise Chuit, de Veigy.

Le tableau ci-joint met sous les yeux du lecteur ce qu'on eût appelé autrefois la « descente [1] » du général Dufour.

Eugène Ritter.

*
* *

64..... Françoise CHUIT, de Veigy, † 26 septembre 1686,
mariée, 17 juin 1643, à Nicolas Bourguignon, charpentier,
de Commugny au pays de Vaud.

|

32..... Suzanne BOURGUIGNON,
mariée, 27 juin 1669, à Pierre Peloux,
citoyen de Genève, passementier.

|

16..... Marie PELOUX,
mariée, par contrat du 13 janvier 1696, à Jean Sagnier,
d'Alais en Languedoc, habitant de Genève, passementier.

|

8..... Pernette SAGNIER,
mariée, 16 décembre 1725, à Abraham Colomby,
citoyen de Genève, maître horloger.

|

4..... Françoise-Charlotte COLOMBY,
mariée, 15 octobre 1758, à Guillaume-Henri Valentin,
natif de Genève, maître horloger.

|

2..... Pernette VALENTIN,
mariée, 28 février 1784, à Bénédict Dufour,
citoyen de Genève, maître horloger.

|

1..... Guillaume-Henri DUFOUR,
né 15 septembre 1787, † 14 juillet 1875.

1. Cp. *Bulletin de l'Institut genevois*, tome XXXVIe, p. 399.

AIMON III, COMTE DE GENEVOIS

Sa participation à l'expédition du Comte Vert en Orient ; son testament ; sa mort.

(Suite et fin)

III.

Le Comte Vert avait passé ses jours à Venise dans une fébrile activité, et désormais tout était prêt pour le départ de la première expédition maritime indépendante des princes de Savoie. Petite mais bien constituée était l'armée d'environ 1,800 hommes commandée par le maréchal Gaspard de Montmayeur ; la flotte était aussi très bien proportionnée, constituée par deux grandes galères données au Comte par le Sénat vénitien, et quinze autres navires frétés par des armateurs privés, six vénitiens, six génois, trois marseillais ; avant de partir, suivant les bons conseils des gens de mer vénitiens, le comte de Savoie publiait des ordonnances pour le bon ordre de la flotte, sous les ordres du nouvel amiral Etienne de la Baume. Par ces précieux documents, nous pouvons constater la haute place que tenait Aimon dans l'entourage du Comte, puisqu'il avait à son nom une galère génoise commandée par Ottobono Greppi, qui devait avancer entre celle d'un puissant seigneur vaudois Guillaume de Grandson et celle du brave gentilhomme bordelais Floremont de Lesparre, à côté de celle des frères de Châlon [33] ; et avec lui était naturellement son cousin Aimon d'Anthon, puisque le 17 juin le Comte leur donnait 500 florins pour payer les gages de l'équipage [34], et à ce dernier le 19 était soldé le

33. Arch. de Turin, *Viaggio di Levante* · « Item est ordonné que la galee de messire Guillelme de Granczon sera decoste celle de monsieur de Geneve, la galee du seigneur de La Spera sera decoste la galee de ceulx de Châlon... » : les documents publiés avec commentaires par le lieutenant de vaisseau E. Prasca. *Due Ordinanze marittime del Conte Verde,* dans la *Rivista Maritima,* Roma 1891, pp. 401-30, et ensuite par F. Bollati di Saint-Pierre. *Illustrazioni della spedizione in Oriente di Amedeo VI (Il Conte Verde),* t. VI de la *Biblioteca Storica Italiana* (Torino 1900), pp. 338-43. Mais déjà Cabaret, dans sa *Chronique* inédite citée, avait connaissance de tout ceci, parce qu'il écrit : « ... la galee de messire guillerme de granzon joignit a celle du conte de geneve, la galee du seigneur de lesparre joignit a celle du seigneur de chalon... » (Manuscrit cité, fol. VIIIXXXI).

34. *Compte de l'expédition orientale du Comte Vert,* publié, pas toujours exactement, par Bollati, *ouvr. cité,* N. 40 : « Libravit ibidem dicta die (17 juin), de mandato Petri Gerbaisii, domino Aymoni filio domini comitis Gebennarum, et domino Aymoni filio quondam domini Hugonis de Gebennis, quos Dominus donavit eisdem in auxilium stipendiorum galere ipsorum, V^c florenos b. p. ».

compte de sa prime d'engagement pour l'expédition [35].

Amédée VI partit de Venise le 20 juin 1366 : en côtoyant l'Istrie, la Dalmatie, l'Albanie et la Grèce, il était à Coron port vénitien de la Morée le 17 juillet ; là, à la prière de sa cousine Marie de Bourbon, impératrice prétendante de Constantinople assiégée dans le château de Zonclon par les gens d'Ange Acciaiuoli, archévêque de Patras, il obligea ce prélat à la paix de Modon (24 juillet) ; il arriva ensuite à Négrepont le 2 août, y recevant la nouvelle de la captivité de son cousin Jean V Paléologue par Jean-Alexandre Asen, czar des Bulgares : et, après avoir mis sur le pied de guerre la flotte, il passait à Lemnos où il était rejoint par François Gattilusio, beau-frère de l'empereur, seigneur de Lesbos : le 21 août, il était devant Gallipoli, sur le détroit des Dardanelles, clef de la mer de Marmara depuis longtemps entre les mains des Ottomans.

C'était le commencement de la guerre de Savoie contre les Orientaux. Après un assaut tenté par les chrétiens dès leur débarquement, le Comte Vert ordonna le 22 l'armée en trois corps : le premier sous l'amiral Etienne de la Baume et le maréchal Gaspard de Montmayeur, le deuxième sous ses propres ordres, le troisième avec les Grecs sous Gattilusio : tout spécialement, une place de confiance était donnée à notre prince, qui avec les seigneurs de Châlon (Aimon de Genève-Anthon était auprès du Comte) avait l'arrière-garde de 500 hommes, pour n'être pas surpris par les Turcs qui étaient rassemblés sur une colline. L'assaut de la part des gens du Comte, appuyés sur beaucoup d'instruments de siège, fut terrible ; très forte aussi fut la défense des Turcs : enfin ceux-ci, redoutant la prise de la ville, se heurtèrent contre l'arrière-garde. Alors, venant au secours d'Aimon et des frères de Châlon, le Comte Vert avec sa suite se trouva au plus fort de la mêlée s'illustrant par de beaux faits d'armes, achevant enfin au coucher du soleil la retraite des Turcs : le lendemain, la ville était abandonnée par les infidèles et occupée par le comte de Savoie, accueilli comme libérateur [36] ; ce prince, en repar-

35. *Ibidem*, N. 54 : « Libravit dicta die (19 juin)... domino Aymoni de Gebennis domino d'Antonz pro finali solutione stipendiorum suorum temporis quo Domino servire convenit ultra mare, manu Guersi de Perlacio. C flor. b. p. ».

36. Selon la narration très intéressante, comme une « chanson de geste » mais basée sur la tradition de témoins, de la *Chronique de Savoie* de Cabaret, manuscrit cité, fol. VIIIˣˣXIII a—VIIIˣˣXVIII. Voici ce qui regarde Aimon : (fol. VIIIˣˣXV) « et larriere garde fut ordonnee au seigneur de genève et a ceulx de challon a tout bien V^{c} hommes darmes pour garder les turcs questoient sur la terre ne venissent rompre lassault » ; (fol. VIIIˣˣXVI) « Les turcs qui

tant le 28 août, arrivait enfin à Constantinople le 4 septembre 1366.

Ainsi avec les autres seigneurs Aimon de Genevois sur le rivage de la Corne-d'Or descendait du navire génois d'Ottobono Greppi pour entrer dans la seconde capitale du monde romain, l'ancienne ville de Constantin, de Justinien, des Comnènes et des Angelos [37]. L'expédition du Comte Vert avait désormais un but aussi précis que difficile, la libération de l'Empereur des mains du czar des Bulgares soutenu par les Ottomans ; à ce moment une défection se produisait, celle de Louis Ier, roi de Hongrie, qui cependant avait promis sa coopération.

Les préparatifs de la nouvelle campagne durèrent un mois, avec les faibles aides de l'Impératrice et des Byzantins : et lorsque la flotte savoisienne, renforcée par deux galères grecques et deux autres données par la Commune génoise de Péra, laissa le Chrysocère le soir du 4 octobre 1366, Aimon de Genevois était toujours avec son seigneur, sur une grande galère que le Comte avait louée de Domenique Veirolio de Péra [38].

S'engageant dans la Mer Noire, le 17 octobre le Comte prenait de force aux Turcs la ville maritime de Syzopoli (Sizebolu), le 19 Laxille (Anchialos), le 20 il était devant Mesembrie (Misivri) importante place forte des Bulgares : là, divisant l'armée en trois corps, et commandant lui-même le second avec Aimon de Genevois et les frères de Châlon, malgré la résistance des Bulgares il put se rendre maître de cette place [39] ; et depuis, faisait occuper Lemona (Emineh).

estoient greves et estoient retrais sur la tertre, quant virent lasault si demesure eurent doubte que la ville ne fust incontinant prise, pour ce dessendirent tous a ung fes et se plongierent fierement en lerriere garde que menoit le seigneur de geneve et de challon, et leur donnerent moult afaire et sans faillir les turs avoient du meilleur quant le conte laissa son assault et avec ses gens vint tantout aider a ceulx de lerriere garde, et il y eut faictes de moult belles apertises darmes entre les turs et les crestiens. Le conte de Savoie se combatoit afichement aussi le seigneur de geneve, de challon, et de lesparre, et de basset, missire aymon de clermont, missire guillaume de granczon ensemble ceulx qui avec le conte estoient et bien leur en estoit besoing car les turcs estoient deux fois autant ou plus que nestoit le conte. Et dura celuy hutin jusquet au souleil couchant... ».

37. *Compte de l'expédition* cité, N. 187 : « Libravit ibidem dicta die (7 septembre) de mandato Domini... trompete galee domini Aymonis de Gebennis et trompete Capitanei Venetiarum, ex dono sibi facto per Dominum manu Symondi trompete Domini. IIII flor. b. p. » N. 226 : « Libr. ibidem die XVI septembris de mandato domini manu Francisci Candie Octobono patrono conducte in qua venerat dominus Aymo de Gebennis, pro solutione stipendiorum suorum quarti mensis, IIIcL flor. b. p. » : des autres payements « Octobono de Greppo » N. 344 et 351.

38 *Compte* cité, N. 321 : « Libravit ibidem dicta die (3 novembre)... domino Dominico patrono galee in qua vadit dominus Aymo de Gebennis... ».

39. Sur la prise de Mesembrie, Cabaret : *Chronique de Savoie*, manuscrit

Un dernier effort restait à faire pour obliger le czar de Bulgarie à rendre l'auguste captive : le 25 octobre la flotte était devant Varne la plus forte des villes maritimes bulgares. Voyant la difficulté d'occuper cette citadelle de vive force, le Comte Vert se proposa de parvenir à ses fins par des négociations. Il envoya de là le 29 une ambassade sous les ordres de Paul, patriarche latin de Constantinople, avec quelques citoyens, vers Tirnove, capitale de la Bulgarie; et Amédée demeura à Varne dans l'attente, en traitant avec le souverain indépendant de la côte Dobrotic, jusqu'au 17 novembre; il apprit à ce moment le succès de ses négociations et se rendit ensuite à Mesembrie, où enfin arrivait le 21 décembre, avec les ambassadeurs, l'empereur délivré grâce au concours de son chevaleresque cousin; et ensemble, après un long séjour à Mesembrie et à Syzopoli, occupé par de continuels pourparlers sur la destinée des villes conquises et le sort des seigneurs savoisiens prisonniers des Bulgares, ils retournaient à Byzance le 8 avril 1367.

Dans la grande ville, Amédée VI et sa suite étaient accueillis avec de grandes fêtes, le front ceint du laurier de la victoire; et Aimon de Genevois, qui avait fidèlement toujours suivi le comte [40], avec son cousin le seigneur d'Anthon recevait de sa part en cadeau beaucoup d'argent [41].

Mais désormais, le temps fixé pour cette noble entreprise était écoulé; après avoir obligé par la force le peuple byzantin à approuver l'envoi d'une ambassade grecque au Pape chargée de promettre le prochain voyage de l'Empereur en Occident pour abjurer le schisme, le Comte Vert embarqua ses gens sur onze navires, et le 9 juin il abandonnait pour toujours Constantinople; après avoir remis Gallipoli aux Grecs, il partit en passant par Ténédos, Négrepont, Coron, Modon, Clarence, Corfou et les ports de l'Albanie et de la Dalmatie, partout laissant fort malades des membres de l'expédition; le 29 juillet 1367 il entrait dans le port de S. Niccolò del Lido; le lendemain enfin il arrivait à Venise.

cité, fol. VIIIˣˣXIX a—IXˣˣ : voici pour Aimon : « Le second (assault) avoit le conte et avec luy estoient les seigneurs de genesve et de chalon... ».

40. Voyez les deux notes précédentes : au N. 362 du *Compte* cité est signé un payement « manu domini Richardi de Cufigniono » le 20 novembre 1366.

41. *Compte* cité, N. 459 : « Libravit apud Constantinopolim de mandato Domini, die XXVI aprilis, domino Aymoni filio domini Comitis Gebennarum et domino Aymoneto de Gebennis domino d'Anton, manu domini Francisci Candie, ex dono eis facto per Dominum. MVIIIᶜ parperos auri ponderis Pere. » (Cette monnaie valait un peu plus de la moitié d'un florin d'or).

IV.

En revoyant le beau ciel d'Italie et en débarquant dans la ville des Doges, Aimon était désormais comte de Genevois, le 12me de la série.

Après un long règne de 47 ans, le 18 janvier 1367, à Annecy, le vieil Amédée III avait fermé les yeux à la lumière [42], sans pouvoir embrasser pour la dernière fois son cher fils aîné qui travaillait dans des pays lointains pour le bon renom de sa Maison.

La Cour de Savoie, qui entretenait tant de relations avec celle de Genevois, avait pris une grande part à ce malheur : la comtesse Bonne avec son fils Amédée (le futur Comte Rouge) avait pris le deuil tout de suite [43], consolé la veuve Mahault de Boulogne [44], accueilli en mars à Chambéry le fils puîné Amédée, le seigneur de Châtillon qui retournait d'Annecy, et encore Robert de Genève, évêque de Thérouanne, avec Pierre, frère bâtard d'Amédée III [45] ; elle avait aussi envoyé le 30 avril un familier pour demander le jour des funérailles, en faisant apprêter les robes du petit Amédée et de son écuyer [46] :

42. Mallet, *ouvr. cité*, N. 172 (p. 297) : de l'Obituaire de l'église de St-Pierre de Genève. Un codicille du 17 janvier, peut-être inédit, est aux Archives de Turin. *Duché de Genevois*, Paquet 7e, N. 20. Je ne peux publier ici toutes les données que j'ai retrouvé aux Archives de Turin sur la mort et l'ensevelissement du Prince : je parlerai seulement de la part prise à ces évènements par la Cour de Savoie.

43. *Journalier de la Comtesse* cité, 29 janvier 1367 : « tribus coduris *(sic)* facientibus vestes nigras » — « Libravit dicto Cassaniol misso apud Lugdunum quesitum quasdam pennas nigras pro mantellis Amedei de Sabaudia et Johannis de Orliaco... propter obitum domini Comitis Gebennarum VII denar. gross. turn.»

44. *Ibidem,* 6 février : « Libravit Pilet omisso apud Anessiacum ad dominam Comitissam Gebennarum cum duobus equis... ».

45. *Ibidem :* 28 mars, « presente domino Amedeo de Gebennis cum eius comitiva » ; et 29 mars, dépenses « undecim equorum domini Amedei de Gebennis factas in domo Jacobi Bonczani per unam diem et dimidiam. L sol. vienn. » — *Ibidem* . 2 avril, « Libravit ad expensas Aymonis et domine Marie et domini Bochardi de Castellione et eorum comitive factas eundo apud Annessiacum ad dominam Comitissam Gebennarum quando Comes Gebennarum fuit mortuus et inde redeundo, ultra expensas ipsorum factas Annessiaci per dominam Gebennarum Comitissam, XVII flor. VII den. gross. turn. » — *Ibidem :* 8 avril, « presente domino Episcopo de Touriene, Amedeo de Gebennis eius fratre, Petro bastardo de Gebennis cum eorum societate » ; 9 avril « Amedeo de Gebennis », 10 avril, dépenses « dominorum Episcopi de Turuayne et Amedei eius fratris, videlicet viginti quatuor equorum et quorumdam valletorum ipsorum... per duas dies... » ; 12 avril, dépenses « equorum et hostelagii domini Amedei de Gebennis, domini Petri de Gebennis et eorum comitive factis ibidem duabus post recessum domini Episcopi Turuane ». [Par faute, à la page 144, Robert a été dit « évêque de Maurienne ».]

46. *Ibidem :* 30 avril, « Libravit Pileto misso apud Annessiacum sciturum diem sepulture domini Comitis Gebennarum, XII sol. gross. turn. » — *Ibidem* 6 mai, dépenses pour robes « pro Amedeo de Sabaudia et Johanne d'Orli die presenti pro sepultura domini Comitis Gebennarum... » — *Ibidem* : 11 mai, « misso apud Annessiacum cum litteris Amedei de Sabaudia... »

enfin le 29 mai elle était partie elle-même avec une nombreuse suite de chevaliers et de dames pour Annecy, où le 31 en grande solennité, avec son concours, on faisait l'ensevelissement d'Amédée III dans la chapelle de l'église de Notre-Dame de Liesse selon le testament du défunt ; par Rumilly et Aix, elle était de retour à Chambéry le 1er juin au soir [47].

Certainement, la nouvelle de cette mort avait été envoyée en Orient au nouveau comte de Genevois par un des messagers savoisiens dépêchés si souvent de la part de Bonne de Bourbon au Comte Vert ; dès que l'on connut le retour prochain de l'armée savoisienne, nous voyons derechef à Chambéry auprès de la comtesse Robert et Amédée de Genevois, le 2-3 juillet, sans doute pour charger d'un message destiné à leur frère les seigneurs qui allaient à la rencontre d'Amédée VI à Venise [48] ; le 25, Amédée et Pierre bâtard y étaient de nouveau [49], pour apprendre des nouvelles sur l'arrivée prochaine de Barnabò

47. *Ibidem*. 29 mai, « Recessit Domina post prandium eundo versus Aneyssia cum. Et sero fuit Domina apud Aquis *(Aix)*, presentibus dominis Girardo Destres. Berlione Revoyre, Humberto de Luyre, Jacobo Marescalli ; dominabus Florina uxore domini Aymonis de Chalant, domina Maria de Montegelato, Sibilia de Nuceto, filia Domine Aquis, cum aliis domicellis » — Dépenses « octo quintalium cere pro CL torchiis faciendis et dandis per Dominam pro sepoltura domini Comitis Gebennarum... IX^XXII flor. b p. » ; « duodecim postium pro tribus caissis faciendis » pour les mêmes et leur façon, IXX denar. gross turn ; « Libravit in emptione ducentorum tailleorum et scutellarum portatarum apud Aneyssiacum, XXXII den. gross. turn. » — *Ibidem* dimanche 30 mai « Fuit Domina in prandio apud Arbiacum » *(Alby)*, présents les mêmes et « domino Miolani et Petro de Ameyssino, et aliis nobilibus et personis extraneis terre gebennensis » — « dicta die sero fuit Domina apud Aneyssiacum expensis domine Comitisse Gebennensis » — *Ibidem*, 31 mai : « Fuit domina Comitissa in prandio apud Aneyssiacum ut supra. Et sero fuit apud Rumilliacum » présents en plus « Dominis de Turre, Aymone de Pontevitreo, eius uxore et filiastra, Gerardo Destres... et pluribus alliis nobilibus et domicellis de Gebennesio et de dicto loco Rumilliaci » — *Dépenses pour l'ensevelissement :* « Libravit domine nostre Comitisse... pro oblationibus ipsius Domine factis die presenti mane apud Anneyssiacum in sepultura domini Comitis Gebennensis, III flor. b p. — Libr. in minoribus oblationibus factis per Dominam et domicellas Domine in bassis missis.. XXIX sol. VI den. gebenn. — Libr. domino Jacobo capellano Domine pro ipsis dandis Christi pauperibus eundo ad missam de castro et inde redeundo, X sol geb. — Ad expensas plurium de familia hospicij Domine nostre factas apud Aneyssiacum eo quod non comederunt in castro nec panem vinum caseum nec alia habuerunt... XX sol. geb. » — *Ibidem*, 1er juin : « Fuit Domina apud Aquis in prandio... et sero fuit apud Chamberiacum ».

Sur la chapelle en question, voyez Lecoy de la Marche, *Exécution du testament d'Amédée III comte de Genevois*, [dans la *Bibliotheque de l'Ecole des Chartes*, t. XXIV (1863)] : cet auteur ne dit rien sur la sépulture du Comte.

48. *Journalier* cité, 2 juillet : présents à Chambéry « sero .. dominis Episcopo Turuenne, Amedeo de Gebennis eius fratre cum pluribus scutifferis et eorum familia ». — *Ibidem*, dimanche 4 juillet : « Libr.... ad expensas quatuordecim equorum domini Episcopi de Turenne et domini Amedei de Gebennis eius fratris factas in domo Jacobi Bonczani diebus veneris et sabbati precedentis, IIII libr. X sol. vienn. escucell. ».

49. *Ibidem*, ad diem : présents « Amedeo de Gebennis, Petro de Gebennis .. ».

Visconti, qui en effet fut à Chambéry et dans le Genevois les derniers jours du mois et au commencement d'août 1367.

Déjà, en débarquant à Venise, le comte Aimon était avec toute probabilité frappé de cette maladie — nous ne savons pas si elle était due à quelque blessure, au climat ou à une indisposition naturelle — qui devait en peu de jours le mener au tombeau. Le Comte Vert, qui ne lui avait jamais ménagé les preuves d'attachement, redoubla encore d'attentions envers le jeune souverain qui, par sa nouvelle dignité, avait naturellement besoin de beaucoup d'argent, d'autant plus qu'il était peu secouru par sa famille, si bien qu'il dut parfois recourir à des banquiers de la ville [50] ; le comte de Savoie lui fit même le 10 août à lui et à son cousin de Genève-Anthon, un cadeau de 1040 florins [51]. Mais le séjour de Venise ne pouvait se prolonger : le malade voulait précipiter son départ, dans son désir de revoir encore une fois sa mère, ses frères, les monts et les lacs de son beau pays natal. Peut-être le même jour quitta-t-il avec son cousin la belle ville que pas un de ses ancêtres probablement n'avait vue avant lui [52], en saluant le Comte Vert qu'il ne devait plus revoir, et en renvoyant en Genevois une partie de ses officiers [53] : et par Padoue [54], la Vénétie et la Lombardie il arrivait à Pavie, résidence de Galeas Visconti, beau-frère du comte de Savoie, environ le 20 de ce mois d'août 1366. Le comte Aymon resta très peu de temps dans cette ville, malgré l'accueil empressé de Galeas qui logea le prince dans son magnifique château et le secourut avec beaucoup d'argent [55] : le

50. *Comptes Trésorerie Genevois,* Rouleau cité, dépenses fol. XVI : « Libravit quibusdam mercatoribus de Venetiis et de Padoa, quibus Dominus sibi tenebatur pro quibusdam mutuis ab ipsis habitis per dominum Aymonem quondam Comitem fratrem Domini veniendo de viagio ultramarino, (payement le 14 mars 1368), IIII^{M}IX^{c}XXXIX flor. b. p. ».

51. *Compte de l'expédition* cité, N. 723 : « Libravit ibidem dicta die (10 août), de mandato Domini, domino Aymoni Comiti Gebennarum et domino Aymoneto de Gebennis domino d'Anton, ex dono eis facto per Dominum manu domini Bartholomei Michaelis de Venetiis, MXL floren. b. p. ».

52. Nous ne retrouvons plus mention d'Aymon seigneur d'Anthon dans nos documents : seulement le 31 août nous voyons la note du *Compte* cité, N. 793 : « ... pro pretio unius roncini bay dati per Dominum Mermeto de Naves scutifero domini Aymonis de Gebennis domini d'Anton, viginti duos ducatos ».

53. *Comptes Trésor. Genevois,* roul. cité, dépenses fol. IX : « Libravit ad expensas menestreriorum dicti domini Aymonis de Gebennis quondam Comitis factas Aneyssiaci in domo Stephani Marescalli per octo dies veniendo de viagio ultramarino (par lettre du Comte La Baume, 30 septembre 1367), VIII florenos ».

54. *Ibidem,* fol. XI : « Libr.... domino Amedeo de Cheynay quos apud Paduam portavit pro ipsis ibidem persolvendis in exonerationem horum que sibi debebantur per dictum dominum Aymonem quondam fratrem Domini, ultra CLV florenos per Dominum pro eodem solutos, L flor. b. p. » ; et la note 50.

55. *Ibidem,* fol. XV : « Libr. manu Francisci de Menthone militis, domino Galeathio Vicecomiti Mediolani in exonerationem MV^{c} florenorum per Domi-

malade se trouvait alors à toute extrémité, ne laissant même pas de faibles espoirs, malgré l'intervention de plusieurs médecins ; dans cette épreuve suprême les Frères Mineurs de Pavie et Richard de Confignon et François Candie, ses fidèles gentilshommes du Genevois, lui prodiguèrent les preuves de leur bienveillance, tandis que la Cour de Genevois envoyait des valets pour en avoir des nouvelles [56].

C'est ainsi que le lundi 30 août 1366, en présence de plusieurs témoins parmi lesquels Gaspare Braccioforte, vicaire de la ville, par devant le notaire Roglerio Strazapata di S. Eusebio, Aimon III de Genevois, faisait son testament : dans lequel il choisissait sa sépulture auprès celle de son père dans la chapelle de l'église de Notre-Dame de Liesse à Annecy ; en attendant que son corps put être transporté en Genevois, sa dépouille mortelle en habit de moine devait être déposée dans l'église des Frères Mineurs de Pavie ; — le testateur, assignait 1.000 florins à sa mère Mahault de Boulogne en augmentation de sa dot ; il donnait à son frère Jean « *ad vitam* » le château de La Roche, à son frère Pierre le château de Gailliard, à son cousin Aimon, seigneur d'Anthon. 4.000 florins ; il faisait plusieurs legs aux Frères Mineurs et Prêcheurs d'Annecy, de Chambéry et de Pavie, il donnait de bons cadeaux à Pierre, bâtard, et à son fils Thomas, à François Candie, à Richard de Confignon, à Henry de Rossillon, à François de Menthon, à tous ses écuyers et à plusieurs officiers, en outre à François Candie la juridiction de la paroisse de Bloye, à Nicod d'Hauteville, Henry de Monthouz et George de Marlion ses pierreries ; — ordonnait le payement de ses dettes à l'archevêque d'Embrun, au cardinal de Cluny, aux marchands d'Avignon, de Bologne, de Venise et de Padoue — enfin il instituait héritier universel son frère Amédée, et à défaut de fils légitimes issus de lui, il choisissait dans cet ordre ses frères Jean et Pierre et son cousin Aimon d'Anthon, en dernier cas Amédée comte de Savoie et ses successeurs, en réservant toutefois l'usufruit à sa mère Mahault. Les exécuteurs testamentaires étaient l'évêque de Genève Guillaume de Marcossey, son cousin Aimon, Raymond de Theys, et le prévôt de Lausanne [57].

num sibi debitorum et quos mutuo receperat dominus Aymo condam Comes frater Domini a dicto domino Galeathio (payement du 22 avril 1368). XI^{c}XXX flor. b. p. ».

56. *Ibidem*, fol. X : « Libr. dicto Meytent misso per Dominum ad dictum dominum Aymonem fratrem Domini apud Pappiam tempore quo ibidem infirmabatur, III flor. ».

57. Document inédit en *Appendice*, N. II.

Peut-être le même jour, peut-être le lendemain, mourut le jeune souverain de Genevois, loin de tous ceux qu'il aimait, sans revoir son beau pays montagneux entre le Léman, le Rhône et l'Isère : déjà le 6 septembre 1366 un messager en donnait participation au Comte Vert à Venise [58] ; le 9, avec les bagages arrivait à Annecy la triste nouvelle qui remplissait de deuil la Cour de Genevois et les vallées du glas des cloches [59] ; et enfin le 12, après avoir traversé le Piémont, le Mont-Cenis et la Savoie, parvenait aux confins des terres de Genevois, avec un noble cortège et entouré de Frères Mineurs de Pavie psalmodiant, le corps du regretté Aimon [60] : sa dépouille mortelle — avec tous les honneurs funèbres auxquels prenait part officiellement la famille du Comte Vert [61] — fut sépulturée dans la chapelle de Notre-Dame de Liesse à Annecy [62].

Ainsi, sans s'asseoir sur le trône de ses aïeux, après une vie brève mais éclatante de valeur chevaleresque et de beaux faits d'armes, Aimon III, de Genevois descendait auprès de son vieux père dans l'éternel repos.

A sa place régnait désormais son frère Amédée IV : peu d'ans après, la famille des comtes de Genevois s'éteignit avec Robert. Amédée VIII de Savoie, le sage petit fils du fort Comte Vert, qu'Aimon dans son testament avait déclaré son successeur,

58. *Compte de l'expédition* cité, N. 853 : « Libravit de mandato Domini, die sexta septembris apud Venetias Roberto de Coquina famulo domini Aymonis comitis Gebennarum, ex dono sibi facto per Dominum... V flor. b. p. ».

59. *Comptes de la Châtellenie d'Annecy*. Rouleau 1 6. 1366-6. 2 1368, fol. XXI : « Libravit... ad expensas quorumdam veyturinorum et bestiarum ipsorum factas Aneyssiaci die IX septembris anno predicto (1367) ubi robam domini Aymonis fratris Domini apportaverunt. IX sol. — Libr... ad expensas plurium hominum pulsantium per unam diem et unam noctem campanas ecclesiarum Anessiaci burgi pro obitu dicti domini Aymonis fratris Domini, XI sol. VI den. »

60. *Ibidem :* « Libr... ad expensas plurium sacerdotum navateriorum et nuntiorum euntium obviam corpori dicti domini Aymonis apud Verviers, Duygnum et fabricas die XII septembris anno eodem. XXVII sol. ».

61 *Comptes Hôtel de la Comtesse de Savoie,* Rouleau 23° (18. 10. 1366-26 9. 1367), fol. XXVI : « Libr... in emptione duorum magnorum pannorum auri emptorum et donatorum per Dominam pro sepultura domini Comitis Gebennarum, inclusis sexdecim sol. gross. turn. pro cendali armis Sabaudie et Gebenarum et operagio facto et positis circumcirca dictos pannos. XVI sol. gr. turn. et IIII^{xx}II flor. b. p. » [cfr. le report dans le Rouleau 28° de la *Trésorerie générale de Savoie* (16. 11. 1366-24. 5 1368), fol. XXVIII : « Item pour II dras d'or achettes pour la sépulture monseigneur de Genève. IIII^{xx}II flor. b p. (par ordre 21. 1. 1368) »]. — *Ibidem,* fol. XXX : habits « pro Amedeo de Sabaudia et Johanne de Orliaco pro sepultura domini Aymonis Comitis Gebennarum. XL sol. III den. gross. turn. ».

62. *Comptes Chât. Annecy,* Roul. et fol. cités : « Libr... ad expensas equorum Domini factas ibidem dicta die qua corpus dicti domini Aymonis in capella Domini fuit intumulatum. VII sol. — Libr. ad expensas Fratrum Minorum de Pappia factas Anessiaci die XVIII septembris anno eodem in ipsorum recessu, ubi venerant pro dicto corpore associando. VI sol. ».

achetait de la part du dernier héritier Odon de Thoyre-Villars, le 25 août 1401, tout ce qui restait de l'ancien comté de Genevois, pour en faire un nouvel ornement de la belle couronne savoisienne.

Docteur Dino Muratore.

***

DOCUMENT I.

1366, 28 mai, Annecy. — **Procuration d'Aimon de Genevois pour son mariage avec Marguerite, fille aînée d'Henry, Comte de Vaudemont, Seigneur de Joinville.**

(Archives de Turin, Duché de Genevois, Paquet 7°, N° 19.)

In nomine Domini Amen. Noverint universi presens publicum instrumentum inspecturi. Quod anno Domini Millesimo trecentesimo sexagesimo sexto, inditione quarta, die vicesima octava mensis maij, Pontificis sanctissimi in Christo Patris et Domini nostri, domini Urbani divina providentia Pape V anno quarto, in presentia mei notarij publici et testium subscriptorum ad hoc specialiter vocatorum et rogatorum, constitutus personaliter illustris vir dominus Aymo filius primogenitus illustris principis domini Amedei Comitis Gebennarum, de auctoritate mandato et voluntate dicti eius patris presentis volentis et consentientis et auctoritatem omnimodam ac potestatem ad omnia infrascripta facienda eidem tribuentis, dicens quod inter amicos suos et Marguerite primogenite filie quondam magnifici viri domini Comitis de Waudemonte domini de Johannisvilla ultimo defuncti, tractatum fuerat de matrimonio contrahendo inter ipsum dominum Aymonem ex una parte et dictam Margueritam filiam primogenitam dicti domini Comitis de Waudemonte ex altera, et affectans pro bono partis utriusque quod ad consumationem et perfectionem dicti matrimonii Deo primo procedatur, ipse siquidem dominus Aymo ex certa sua scientia et proposito, non seductus nec deceptus, sed bene consultus et avisatus, fecit constituit et ordinavit suos veros certos et legitimos procuratores, actores, factores et nuncios speciales Reverendos in Christo Patres dominum Petrum Dei gratia Episcopum Cameracense, Robertum de Gebennensis fratrem dicti domini constituentis eadem gratia Episcopum Maurinensem, ac magnificos et potentes viros dominos Robertum dominum de Feynis Conestabilem Francie, et Robertum dominum de Sancto Venantio, dominum Rodulphum de Reyneval, dominum Ernouls de Boulognia, dominum Iohannem de Longvillers, dominum Ansel eius fratrem, Iohannem de Noele, dominum Raymondum de Teysio militem et Petrum de Ponte jurisperitum, licet absentes tamquam presentes et quemlibet eorum insolidum, ita quod non sit melior conditio primitus occupantis, sed quod unus ipsorum inceperit alter prosequi valeat *etc.* Dans et concedens, dictus dominus constituens eo modo meliori quo potest prefatis procuratoribus suis et cuilibet

eorum insolidum plenariam potestatem et speciale mandatum ad tractandum convenendum et concordandum de dicto matrimonio favente Deo complendo ipsumque matrimonium complendum et per verba de presenti consumandum et perficiendum inter ipsum dominum Aymonem et dictam Margueritam filiam primogenitam dicti domini Comitis de Waudemonte, et etiam ad convenendum et consentiendum et concordandum de et super dote seu dotalitio propter nuptias per dictum dominum Aymonem prefate Marguerite danda seu dando constituenda vel constituendo ac assignanda seu etiam assignando, ipsamque dotem seu dotalitium dandum assignandum constituendum et assituandum, prout dictis procuratoribus et eorum cuilibet visum fuerit expedire, et inter partes et amicos comunes earum fuerit concordatum ; nec non ad dandum et prestandum consensum pariter et assensum dicti domini constituentis in omnibus et singulis premissis et subsequentibus ac dependentibus ex eisdem, quem consensum idem Dominus constituens exnunc prestat liberaliter et concedit ; et ad obligandum propterea dictum dominum constituentem suosque heredes et successores, ac sua et eorum bona queconque et ubiconque existentia tam presentia quam futura, et propterea etiam submittendum ipsum constituentem eiusque heredes et successores ac bona predicta iurisditioni foro discretioni conpulsioni et cohibitioni curiarum Camere Apostolice et serenissimorum Principum dominorum Imperatoris Romani et Regis Francie ac cuiuslibet earumdem ipsarum curiarum et cuiuslibet earum auditoribus, viceauditoribus, senescallis, baillivis, prepositis, commissariis, iudicibus et locatenentibus ipsarum et cuiuslibet earum, ita quod simul vel diversis vicibus ad plures curias et plures judices possit haberi recursus ; et ad obligandum propterea dictum dominum constituentem et suos et bona predicta, et ad dandum faciendum concedendum concordandum et passandum pro premissis omnibus et singulis, litteras obligatorias et submissorias eo meliori modo et forma quibus sibi poterit, et dictari ad dictamen et consilium sapientum cum omnibus renuntiationibus et cautelis iuris et facti in huiusmodi negotio sibi requisitis ; et ad jurandum in manum dicti domini constituentis, quod quantum in eo est et erit premissa omnia et singula et que per dictos procuratores suos et eorum quemlibet in huiusmodi negotio fient promittent[ur] et concedentur, idem dominus constituens grata rata et firma habebit in perpetuum et exnunc prout extunc habere promittit ; et generaliter et specialiter ad faciendum, permittendum, passandum et concordandum omnia et singula in et pro premissis omnibus et singulis et presertim pro dicta dote seu dotalitio dando promittendo assituendo, ac etiam pro dicto matrimonio inter predictos dominum Aymonem et Margueritam primogenitam filiam dicti quondam domini Comitis de Waudemonte cum Dei auxilio complendo et perficiendo, ac etiam pro consensu dicti domini constituentis prestando [que] fuerint necessaria et opportuna, et que idem dominus constituens faceret et facere posset si personaliter interesset, etiam si talia sint vel fuerint que mandatum exigant specialem. Et nichilominus idem constituens pro fide sua in manu mei notarij infrascripti tradita, ac etiam per iuramentum suum quod ibidem ad sancta Dei

Evuangelia prestitit corporaliter tacto libro, promisit mihi dicto notario stipulanti ẽt recipienti vice et nomine dicti nomini Aymonis ac etiam prefate Marguerite promogenite filie dicti quondam domini Comitis de Waudemonte ac omnium aliorum et singulorum quorum interest et intererit quomodolibet in futurum, se ratum gratum et firmum perpetuis temporibus habiturum et haberi velle per suos heredes et successores totum et quidquid per dictos procuratores et eorum quemlibet factum tractatum promissum consensum conventum concordatum ordinatum obligatum submissum iuratum ac gestum fuerit in premissis et quolibet premissorum. Sub ypotheca et obligatione omnium bonorum ipsius constituentis mobilium et immobilium presentium et futurorum, ipsaque bona propter hoc exnunc prout extunc obligavit ibidem et esse voluit efficaciter obligata, renuntians specialiter et expresse in premissis omnibus et singulis exceptioni doli mali vis metus deceptionis fraudis lesionis et circumventionis rei non sic geste plus vel minus dictum vel factum quam scriptum, vel econverso omni dilationi et repportui omni oppositioni et contradictioni, appellationique provocationi omni remedio iuris canonici et civilis, omnibus indutiis omni tempori quadrimestri et sexmestri, omnibus privilegiis quomodoconque superioribus concessis et concedendis privilegio Crucis ratione passagii ultra marini, ac exceptioni alteri cuique per quam contra premissa vel eorum aliquod posset aliquid obici vel opponi, et specialiter iuri dicenti generalem renuntiationem non valere. De et supra quibus omnibus et singulis prefatus dominus Aymo de Gebennis constituens per me notarium publicum infrascriptum voluit requisivit et mandavit sibi confici unum vel plura instrumenta. — Acta fuerent hec publice apud Anessiacum in castro infra cameram dicti domini Comitis, presentibus domino Nycolao de Biguins preposito Gebennarum, Iohanne Messeres et Guillermo de Crantz de Anessiaco notario testibus ad premissa vocatis et rogatis. Et ego Aymarus de Bossiaco de Ruppecola diocesis Gebennensis notarius publicus auctoritate imperiali dictorum procuratorum constitutioni et ordinationi potestatis dationi promissionibus submissionibus obligationibus fidei et iuramenti prestationi renuntiationibus et omnibus aliis et singulis suprascriptis, dum sic per dictum dominum Aymonem fierint et agerentur, anno mense die loco inditione et pontifice quibus supra, una cum prenotatis testibus ipsius sui eaque sic sibi vidi et audivi et stipulatus fui. Et hoc instrumentum publicum exinde confectum quod propria manu mea scripsi in hanc publicam formam redigens hic me suscripsi, signumque meum apposui consuetum de mandato et ad requisitionem dicti domini constituentis in fidem et testimonium veritatis omnium premissorum.

Nos vero Amedeus Comes Gebennarum dicti domini Aymonis genitor ad maiorem corroborationem premissorum sigillum nostrum presentibus duximus apponendum.

DOCUMENT II.

1367, 30 août, Pavie. — **Testament d'Aimon III, Comte de Genevois.**
(Archives de Turin, Duché de Genevois. Paquet 7, N° 22.)

In nomine Domini nostri Jehsu Christi. Amen.

Anno a Nativitate Domini Milliesimo Trecentessimo Sexagessimo Septimo, Indicione Quinta, die lune Trigessimo mensis Augusti, hora octave. In civitate Papie videlicet in Castro magnifici et excelsi Domini, d^ni Galeatij Vicecomitis, Mediolani Papie etc. Imperialis Vicarii generalis, silicet in quadam camara in qua iacet infrascriptus testator. Nobilis et egregius Milles dominus Aymo Comes Gebennenssis filius condam d^ni Amadei, per Jehsu Christi gratiam sanus mente et intellectu, licet sit corporis infirmitate gravatus, volens anime sue providere saluti nuncupative testando et dispositioni bonorum suorum intendere, per presens nuncupativum testamentum Res et bona suas et sua disposuit et ordinavit et disponit et ordinat prout inferius per singula continetur. In primis quidem ipse d^nus Aymo testator Dei omnipotentis nomine invocato cassavit irritavit et anullavit et cassat irritat et anullat aliud testamentum hodie per eum conditum per cartam inde rogatam infrascripto Roglerio notario, et voluit et disposuit presens suum nuncupativum testamentum prevalere. Item dictus d^nus Aymo testator elegit sepulturam suam in Capella ecclesie Sancte Alete ubi jacet pater eius. Cui quidem ecclesie ipse testator dedit et legavit et dat et legat libras decem gebennensses, et capelle predicte que est in ipsa ecclesia ipse testator dedit et legavit et dat et legat alias libras decem gebennensses. Item dictus testator dedit et legavit hospitali dicte ecclesie annuatim semper solidos decem gebennensses. Item dictus testator voluit iussit et disposuit poni debere post eius decessum in habitu fratrum minorum et deponi corpus suum in deposito in domo fratrum minorum papie quousque valeat deportari in ecclesiam predictam in qua elegit sepulturam suam in capella predicta ut supra continetur. Item dictus testator legavit et iure legati relinquit conventui fratrum minorum papie pro mercede anime ipsius testatoris florinos ducentum auri. Item dictus testator augmentans dotem d^ne Maltee de Bolonia eius matris, instituit sibi heredem d^nam Malteam eius matrem predictam ultra dotem suam in tot et tantis bonis ex bonis ipsius testatoris que ipsa eligere voluerit sibi matri sue adsignandis que sint valoris florinorum Mille auri, que bona dicti valoris ipsa mater sua habeat, teneat, possideat toto tempore vite ipsius matris sue tantum et non ultra. Item dictus testator dedit et legavit, et dat et legat Johanni fratri suo castrum quod vocatur Rupis seu de Rupe, cum villa et pertinentiis et juribus ipsius castri et cum poderi et terretorio ipsius castri toto tempore vite ipsius Johannis tantum. Item... Petro fratri suo castrum Galiari cum pertinentiis et juribus ipsius castri, cum poderi et terretorio ipsius castri tempore etc... Item... d^no Aymoni de Gebennis Domino Anthoni consanguineo suo ex illo debito quod ipse testator habere debet inpartibus Pedemontium in quo debito princeps tenebatur florinos quatuor milia auri. Item...

fratribus minoribus de Gebennis florinos centum auri. Item... fratribus predicatoribus de Gebennis florinos quinquaginta auri. Item... fratribus minoribus Çambariaci florinos quinquaginta auri. Item... dominabus de la Montagnia prope Imsiachum ubi iacent predecessores sui, sex libratas terre redimendas per ducentum florenos. Item dictus testator voluit iussit et disposuit quod heres suus teneatur et debeat reddere reddictus quos tenet in seu de capella fondata in Insiacho veteri per dominum Aymonem Sucheti. Item dictus testator dedit et legavit et dat et legat militibus suis videlicet dⁿᵒ Francischo Candia, dⁿᵒ Rycardo de Cofignon, dⁿᵒ Henricho de Rosolion, cuilibet suprascriptorum trium florinos centum quinquaginta auri pro quolibet ipsorum. Item.., dⁿᵒ Francischo de Arenton florinos ducentum auri. Item... scutiferis suis videlicet Nycholao de Altavilla, Henrico de Montou, Georgio de Marlio, Fachoneto de Montou, Percivalo de Montou, nepoti dⁿⁱ Francischi de Arenthon, Nychodo de Foras, Pereto de Arentone, Curato de Imsiacho veteri et cuilibet ipsorum florinos centum auri pro quolibet ipsorum. Item... dⁿᵒ Francischo curato de Synno florinos quinquaginta auri. Item .. Antonio filio Francischi de Spagini (?) florinos viginti quinque auri. Item... dicto Metem florinos viginti quinque auri. Item... Roberto Coci florinos triginta auri. Item.. Johannii Ancimani florinos triginta auri. Item... dicto Cagnoflorinos triginta auri Item .. dⁿᵒ Amadeo de Chenay florinos centum quinquaginta auri. Item .. dⁿᵒ Thome filio dⁿⁱ Petri Bastardi florinos trescentum auri. Item... dicto dⁿᵒ Petro Bastardo florinos trescentum auri. Item... Petro Johanni florinos decem auri. Item... dⁿᵒ Rycardo de Virie florinos quinquaginta auri. Item. . dicto Menet florinos decem auri. Item... Jacobo de Aleia florinos trescentum auri. Item... Golliardo de Verbon florinos centum auri. Item... Guillermo de Carant florinos quinquaginta auri. Item... dicto Caliat florinos quinquaginta auri... Item... Raymondo de Tey militi executori ¡nfrascripto florinos centum auri. Item... dⁿᵒ Preposito Lausanne executori infrascripto alios florinos centum auri. Item... dⁿᵒ Francischo Caudia omnimodam jurisditionem et exercitium et officium omnimode iurisditionis excepto mero imperio in parochia de Bloye et in homines et personas quascumque ipsius parochie, qualescumque et undecumque sint. Item... Nychodo de Altavilla, Henricho de Montou et Georgio de Malio omnes perlas seu margaritas quas habet in Gybennis. Item dictus testator voluit iussit et disposuit, et vult iubet et disponit quod sorores sue sint contente dotibus suis. Infrascripta autem debita ipsius testatoris que ipse testator dare debet seu in quibus tenetur ut dicebat, ipse testator voluit iussit et disposuit solvi debere per infrascriptum eius heredem. Primo videlicet dⁿᵒ Archiepiscopo Ebrudonensi ducatos Mille quatuor centum auri. Item dⁿᵒ Cardinali Cluniacensi ducatos quingentos auri. Item Johanni Paris mercatori bononienssi ducatos trescentum auri. Item et totum illud debitum in quo ipse testator tenetur Lionardo Lombardo campsori Avinionis in quo possit reperiri obligatus. Item et omnia debita que ipse testator solvere tenetur et debet Veneciis et Padue, que debita omnia ipse testator voluit solvi debere per infrascriptum eius heredem. In omnibus vero et super

omnibus et singulis aliis suis bonis et rebus mobilibus et immobilibus, iuribus et actionibus quibuscumque, ipse testator sibi heredem universalem instituit d^num^ Amedeum fratrem suum. Item ipse testator voluit iussit et disposuit quod si dictus d^nus^ Amedeus decesserit quandocumque absque liberis masculis a se legitime descendentibus, quod Johannes frater suus ei succedat, ipsumque Johannem in dicto casu suprascripto d^no^ Amedeo substituit et in dicto casu sibi heredem instituit. Item et disposuit quod si d^nus^ Johannes postea quandocumque decesserit absque liberis masculis a se legitime descendentibus quod Petrus frater eius ipsi Johanni succedat ipsumque Petrum in dicto casu suprascripto Iohanni instituit et in dicto casu sibi heredem constituit. Item voluit iussit et disposuit quod si dictus Petrus quandocumque postea decesserit absque liberis masculis a se legitime descendentibus, quod d^nus^ Aymo filius condam d^ni^ Hugonis de Gebennis succedat dicto d^no^ Petro ipsumque d^num^ Aymonem ipsi d^no^ Petro in dicto casu substituit, ipsumque d^num^ Aymonem in dicto casu sibi heredem instituit. Item voluit iussit et disposuit quod si dictus d^nus^ Aymo postea quandocumque decesserit absque liberis masculis a se legitime descendentibus, quod tunc et eo casu d^na^ Maltea de Bolonia mater ipsius testatoris domina de Gebennis ipsi d^no^ Aymoni succedat in usuffructu tantum omnium bonorum ipsius testatoris tempore vite sue tantum, ipsamque d^nam^ matrem suam ipsi d^no^ Aymoni in dicto casu substituit in usuffructu tantum predicto et in ipso casu matrem suam sibi heredem instituit in usuffructu predicto tantum bonorum omnium ipsius testatoris tempore vite sue tantum. In proprietatibus autem predictorum omnium bonorum et rerum et iurium ipsius testatoris, voluit iussit et disposuit ipse testator quod in dicto casu succedat illustris princeps et d^nus^ Amadeus Comes Sabaudie ipsumque dominum Amadeum Comitem Sabaudie in dicto casu suprascripto d^no^ Aymoni substituit in proprietatibus predictis et eum d^num^ Amadeum Comitem Sabaudie in dicto casu sibi testatori heredem instituit in proprietatibus bonis et juribus suis omnibus universaliter, dicta matre ipsius testatoris habente usumffructum predictum tempore vite sue tantum. Et post dictum illustrem principem ipse testator voluit iussit et disposuit quod eius bona perveneant ad quem de iure pervenire debent. Executores autem huius sui presentis testamenti et ultime voluntatis ipse testator etiam voluit, iussit et disposuit Reverendum in Christo Patrem et dominum, d^num^ Episcopum Gebennarum, et nobilem virum d^num^ Aymonem d^num^ de Anton consanguineum suum, d^num^ Raymondum de Theit militem et dominum Prepositum Lausanne et quemlibet eorum insolidum. Et hec est dicti testatoris ultima voluntas quam dictus testator voluit iussit et disposuit et vult iubet et disponit valere et quod valeat iure testamenti sui nuncupativi, et si non valeret vel non valebit iure testamenti sui noncupativi quod valeat et valere debeat jure codicillorum et iure cuiuslibet alterius ultime voluntatis quo valere poterit melius et tenere. Et inde dictus testator de hoc suo presenti nuncupativo testamento hanc cartam et plures et de singulis quibuscumque ipsius capitulis, singulas cartas fieri rogavit et rogat me Roglerium notarium, presentibus infrascriptis testibus rogatis, videlicet fratre

Paulo de Medicis de Mediolano, fratre Bonifacio de Ysembardis de Papia, ambobus ordinis fratrum minorum, sapiente et discreto viro d^no^ Gasparo de Brachifortis de Placentia legum doctore Vicario magnifici et excelsi d^ni^, d^ni^ Galeacii Vicecomitis imperialis Vicarii Mediolani Papie etc. magistro Albertino de Salso de Placentia phixico, magistro Stephano de Osorellis de Varixio filio condam d^ni^ Petri phixico, Johanne de Federicis de Valchamonea filio condam Albertoli, Rycardo de Confiniono de Gebennis et Ughoneto Candie Bastardo, inde testibus rogatis a testatore predicto.

Ego Roglerius Strazapata de Sancto Euxebio filius condam Canoni publicus papiensis imperiali auctoritate notarius hanc cartam mihi fieri rogatam traddidi et scripsi.

LE ROC DE CHÈRE

Etude phytogéographique

(*Suite.*)

Le Vallon marécageux.

Le *Vallon marécageux*, creusé entre les deux séries de mamelons de grès quartzeux, est d'une largeur toujours restreinte et profondément encaissé : les flancs, très abrupts, le plus souvent escarpés, atteignent une hauteur de 20^m^ à 30^m^ sur le bord S.W., de 10^m^ à 20^m^ du côté opposé. Ce n'est qu'à son extrémité orientale que le vallon se relève pour se terminer par une cuvette à bords peu élevés.

En raison de sa forme et de son orientation, ce vallon est remarquablement frais : la fraîcheur est surtout grande sur le versant exposé au N.E. qui ne voit le soleil que pendant une très faible partie de la journée, et encore seulement durant une portion de l'année; le versant exposé au S.W. est plus ensoleillé et plus chaud. De plus, grâce à l'imperméabilité du sol, toutes les eaux ruissellent sur les pentes voisines et viennent se rassembler dans cette dépression : sur le flanc S.W. en particulier, l'eau collectée par la large croupe grèseuse qui le surmonte, vient suinter le long des parois rocheuses. Les circonstances géologiques et topographiques assurent donc à cette région une fraîcheur exceptionnelle et une grande humidité: ces conditions sont réalisées au maximum sur le flanc S.W. ; elles sont com-

pensées sur le versant opposé par l'effet d'une insolation plus prolongée, ce qui amène un contraste entre les deux versants. Ce vallon offre une végétation d'un caractère très spécial : c'est au point de vue botanique la partie la plus intéressante du Roc de Chère.

Le fond du vallon est occupé par des marais plus ou moins tourbeux où l'on rencontre :

TABLEAU 14.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
Carex paludosa Good.	Carex stellulata Good.	Juncus effusus L.
C. Davalliana Sm.	Potentilla tormentilla [Scop.	J. conglomeratus L.
C. paniculata L.	Spiræa ulmaria L.	Carex ampullacea Good.
Agrostis alba L.	Holcus mollis L.	Scabiosa succisa L.
Anthoxanthum odora- [tum L.	Caltha palustris L.	Lysimachia vulgaris L.
Equisetum palustre L.	Parnassia palustris L.	Eriophorum latifolium Hoppe.
Lotus uliginosus Schk.	Valeriana dioica L.	Rumex acetosa L.
Galium uliginosum L.	Molinia cœrulea Mœnch.	Menyanthes trifoliata L.
	Lychnis flos cuculi L.	Ranunculus flammula L.
	Euphrasia officinalis L.	Carex flava L.
		C. remota L.
		Juncus lamprocarpus [Ehrh.
		Cirsium palustre Scop.
		Rhinanthus minor Ehrh.
		Carex leporina L.
		Juncus bufonius L.
		Hypericum tetrapterum [Fr.
		Soyeria paludosa G. et G.
		Drosera rotundifolia L.
		Chlora perfoliata L.
		Orchis latifolia L.
		Polygala depressa Wend.
		Lathyrus pratensis L.
		Sagina nodosa Fenzl.
		Epilobium palustre L.
		Angelica silvestris L.
		Epipactis palustris Crantz.
		Chrysosplenium alternifo- [lium L.
		Carex Œderi Erhr.
		Cyperus flavescens L.
		Selinum carvifolia L.
		Nardus stricta L.
		Polystichum thelypteris [Roth.
		Trollius europæus L.
		Lycopodium inundatum [L.

Cette association change de caractère suivant le côté du vallon que l'on envisage. Vers le bord septentrional, plus ensoleillé, c'est une prairie marécageuse ou un marais où les espèces sont implantées au milieu d'un tapis de mousses, parmi lesquelles domine *Aulacomnium palustre* Schw. Vers le bord méridional, ombragé par la paroi qui le limite, les *Sphagnum* forment de

larges taches et le marais prend un caractère tourbeux : les espèces dominantes sont *Sphagnum cymbifolium* Ehr., *S. acutifolium* Ehr.. puis *S. intermedium* Hoffm., *S. squarrosum* Pers. ; avec eux croît *Polytrichum commune* L. C'est là que l'on rencontre *Soyeria paludosa, Chrysosplenium alternifolium, Trollius europæus* (en un point seulement) et au milieu des touffes de *Sphagnum*, *Drosera rotundifolia*. Dans la cuvette à peu près circulaire qui termine le vallon à l'E., le caractère tourbeux s'accuse davantage : dans la moitié méridionale de cette dépression les *Sphagnum* dominent et ont formé une couche épaisse de tourbe. On y trouve en abondance *Drosera rotundifolia* et deux espèces qui y sont étroitement localisées, *Nardus stricta* et *Lycopodium inundatum*.

Au milieu de ces marais on trouve çà et là quelques pieds de *Salix repens* L. Sur les bords, dans toute l'étendue du vallon, croissent quelques buissons de :

Salix aurita L.
S. cinerea L.
Populus tremula L.
Frangula vulgaris Rchb.
Alnus glutinosa Gærtn.
Salix purpurea L.
Salix ambigua Erhr.
(S. aurita × repens).

Sur le flanc S.W. du vallon se développe une Association où, avec le *Hêtre* et ses associés habituels en terrain siliceux, se montrent d'assez nombreuses espèces montagnardes ou subalpines :

TABLEAU 15.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Fagus silvatica L.	Populus tremula L.	Sorbus aria Crantz.
Picea excelsa Lk.	Sorbus aucuparia L.	Betula verrucosa Ehrh.
	Pinus silvestris L.	
	Arbustes.	
	Ilex aquifolium L.	Salix capræa L.
		Frangula vulgaris Rchb.
		Salix grandifolia Ser.
		Rubus hirtus W. et K.
		Juniperus communis L.
		Rubus thyrsoideus [Wimm.
	Tapis herbacé.	
Vaccinium myrtillus L.	Molinia cœrulea Mœnch.	Rhododendron ferrugi- [neum L.
V. vitis idæa L.	Teucrium scorodonia L.	
Calluna vulgaris Salisb.	Pteris aquilina L.	Spiræa aruncus L.
	Deschampsia flexuosa [Gris.	Oxalis acetosella L.
		Phyteuma spicatum L.
	Prenanthes purpurea L.	Blechnum spicant Roth.
	Potentilla tormentilla [Scop.	Maianthemum bifolium [DC.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Luzula nivea DC.	Athyrium filix femina [Roth.
	Veronica urticæfolia L.	Polystichum spinulosum [DC.
		Hedera helix L.
		Geranium robertianum L.
		Cystopteris fragilis Bernh.
		Polystichum filix-mas [Roth.
		Polypodium dryopteris L.
		P. calcareum Sm.
		P. vulgare L.
		Mœhringia muscosa L.
		Polygala chamæbuxus L.
		Alchemilla vulgaris L.
		Epilobium spicatum Lam.
		Asplenium viride Huds.
		Valeriana tripteris L.
		Calamagrotis varia P. B.
		Tofieldia calyculata [Wahlb.
		Pinguicula vulgaris L.
		Campanula pusilla Hœnk.
		Carex tenuis Host.
		Bellidiastrum Michelii [Cass.
		Lycopodium selago L.

Le versant, de faible surface, est partout très rapide ; en certains endroits il débute par une falaise d'une quinzaine de mètres de hauteur. Suivant les points, les pentes en sont sèches ou bien maintenues constamment humides par les eaux ruisselant des parties supérieures. Ces conditions se prêtent mal à l'installation d'une végétation continue et de caractère uniforme : aussi l'aspect et la composition de l'association subissent de fortes variations tout le long du vallon. Ce qui frappe surtout c'est le caractère sporadique de la plupart des espèces montagnardes qui sont localisées sur des surfaces très restreintes, certaines n'étant représentées qu'en un seul point, par quelques individus.

Partout où il n'est pas escarpé, le versant est boisé. Le *Hêtre* et l'*Epicéa* dominent parmi les arbres, toujours peu serrés ; le *Tremble*, le *Sorbier des oiseleurs*, le *Pin silvestre* s'y associent. Dans le sous-bois, à côté du *Houx* et de la *Bourdaine*, compagnons du *Hêtre*, on remarque la présence de *Salix caprœa* et de *S. grandifolia*. Le sol est couvert d'un fourré continu de *Vaccinium myrtillus*, *V. vitis idœa*, *Calluna vulgaris*, entre lesquels se développent d'épais tapis de Mousses (*Hylocomium splendens* B. E., *H. triquetrum* B. E., *Polytrichum formosum* Hedw., etc.). Outre ces espèces communes, le tapis herbacé comprend : *Prenanthes purpurea*, *Luzula nivea*,

Veronica urticæfolia, *Spiræa aruncus*, *Athyrium filix femina*, *Polystichum spinulosum*, etc. C'est là le type moyen de l'association.

Quand l'humidité du sol est plus grande, les *Sphagnum* remplacent les autres Muscinées et forment de larges taches : en même temps apparaît *Blechnum spicant*. C'est dans ces conditions que se montre le *Rhododendron* : il croît au milieu des touffes de *Spagnum* ou dans des amas d'humus imbibés par les eaux qui coulent le long du versant. Il existe ainsi le long du vallon plusieurs colonies de *Rhododendron* dont certaines ont une étendue assez considérable.

Sur les parties plus sèches du versant, notamment vers l'extrémité de la branche méridionale du vallon, on remarque au contraire la présence de *Polypodium calcareum*, *Polygala chamæbuxus*.

Sur les falaises, la végétation présente un caractère différent et très contrastant suivant le degré d'humidité.

Les falaises humides, suintantes, telles qu'on peut en observer au débouché occidental du vallon, sont complètement envahies par la végétation. *(Voir pl. V.)* Elles sont recouvertes d'un tapis de Mousses et d'Hépatiques *(Fegatella conica* Cord., *Marchantia polymorpha* L., *Trichocolea tomentella* Dum), plaquées de touffes de *Sphagnum*. formant comme de petites tourbières suspendues. Parmi les *Sphagnum*, ou dans les fissures de la roche, croissent *Vaccinium vitis idæa*, *V. myrtillus*, *Calluna vulgaris*, *Rhododendron ferrugineum*. Quelques végétaux ligneux de plus grande taille, *Tremble*, *Pin silvestre* s'installent dans des fissures plus profondes. C'est sur ces falaises humides que sont cantonnés *Pinguicula vulgaris*, *Tofieldia calyculata*, *Chrysosplenium alternifolium* et, en un point seulement, *Lycopodium selago*.

Vers le milieu du vallon, au niveau de sa bifurcation, la branche méridionale est bordée par une paroi rocheuse plus sèche dont la végétation est tout autre. La roche reste presque partout à nu, la sécheresse rendant plus difficile la désagrégation et empêchant l'installation des végétaux : de place en place seulement, à la faveur des fissures, quelques espèces peuvent s'établir. Ce sont des buissons de *Salix caprœa*, *Amelanchier vulgaris*, *Rhamnus alpina* ; puis, appliqués contre le rocher, *Sesleria cœrulea*, *Polygala chamæbuxus*, *Sedum album*, *Calamagrostis varia*, *Valeriana tripteris*, *Mœhringia muscosa*, *Polypodium calcareum*, *Asplenium viride*, *Campanula pu-*

silla, et, représenté par une seule touffe, *Carex tenuis*. Au pied de cette falaise, sur une petite pelouse, croît *Bellidiastrum Michelii*.

Cette florule comprend des espèces habitant normalement des stations assez chaudes, *Amélanchier*, *Rhamnus alpina*, *Sesleria cœrulea*, etc., et en outre un certain nombre d'espèces montagnardes. Mais toutes ces espèces doivent être considérées comme calcicoles. Il y a donc là, sur une surface restreinte, une colonie hétérotopique d'un type spécial : au milieu d'un ensemble de végétaux calcifuges comprenant des éléments montagnards ou subalpins, nous trouvons un îlot de végétation calcicole, englobant aussi des espèces montagnardes particulières. La cause de la présence de ces espèces sur ce point ne réside pas dans une teneur en calcaire notablement supérieure à la moyenne : l'analyse pratiquée sur un échantillon prélevé dans cette falaise n'a donné que 2 °/₀ de carbonate de chaux. Il faut tenir compte d'une circonstance déjà invoquée pour expliquer les faits de même ordre constatés sur les crêtes gréseuses : la sécheresse et la compacité de la roche. L'humidité facilite grandement la désagrégation : dans une falaise humide, il existe une couche superficielle plus ou moins désagrégée où le calcaire a été dissous ; dans une falaise sèche, le grès reste plus compact, la décalcification ne se produit pas et les racines des végétaux qui garnissent les fissures ont à leur disposition une quantité appréciable de chaux. Les propriétés physiques du substratum interviennent donc ici pour déterminer des différences de propriétés chimiques. Ce sont ces mêmes propriétés physiques, et surtout la sécheresse, qui expliquent l'existence d'espèces telles que l'*Amélanchier*. *Sesleria cœrulea*, etc., qu'on s'étonne de rencontrer dans ce vallon à climat frais.

•

Le flanc N.E. du vallon, plus sec et plus chaud, est occupé sur la majeure partie de sa hauteur par l'Association du Chêne rouvre, avec un faciès analogue à celui qu'elle offre sur les crêtes grèseuses. Dans la partie inférieure seulement, l'influence de l'atmosphère humide du vallon se fait sentir et l'on trouve en mélange avec les espèces de cette association quelques *Hêtres* et *Epicéas* ainsi que *Sorbus aucuparia*, *Vaccinium myrtillus*, *V. vitis idaea* ; mais les autres espèces montagnardes ou subalpines font défaut. Ces caractères sont surtout accusés dans la partie occidentale du vallon. En cet endroit

le versant débute par un à-pic et sur la roche nue on observe :

Silene nutans L.
Sesleria cœrulea Ard.
Campanula rotundifolia L.
Polygala chamæbuxus L.
Polypodium calcareum Sm.
Asplenium ruta muraria L.
Asplenium trichomanes L.
Asplenium adiantum-nigrum L.
Mœhringia muscosa L.

La végétation de ce versant et de la falaise qui en forme la base contraste vivement avec celle du versant opposé, à falaises humides tapissées de *Sphagnum*, à pentes couvertes d'un tapis herbacé à faciès montagnard ou subalpin. L'influence de l'exposition se manifeste d'uné façon frappante ; il faut y ajouter, pour expliquer la présence de certaines espèces, la nature du grès de la falaise qui contient des bancs renfermant jusqu'à 15 % de calcaire.

Dans la partie moyenne du vallon, le mamelon qui sépare les deux branches étant peu élevé, bénéficie d'une fraîcheur plus grande et le versant exposé au S.W. est occupé par l'Association du Hêtre. Par contre, à l'extrémité orientale du vallon, le versant SW. du mamelon qui domine la tourbière, offre l'Association du Chêne rouvre avec mélange du *Hêtre* et de l'*Airelle myrtille*.

Les conditions très particulières qui assurent au Vallon marécageux une végétation si spéciale, se trouvent réalisées encore dans un autre petit vallon s'ouvrant au pied du Chaînon oriental, à l'E. du chemin d'Echarvines. Il y a là une dépression de quelques mètres de largeur, limitée au S. par un mamelon qui la domine d'une quinzaine de mètres seulement. Le revers de ce mamelon, à pente rapide, exposé au N.E., humecté par les eaux qui ruissellent sur le grès, offre les mêmes conditions que le versant frais du Vallon marécageux. On y retrouve sous un massif où le *Hêtre* s'unit à l'*Epicéa* et au *Sorbier des oiseleurs*, un tapis continu de *Vaccinium myrtillus* et *V. vitis idæa*, et, au milieu des touffes de *Sphagnum*, *Blechnum spicant* et *Rhododendron ferrugineum*. Le fond est occupé par un marais tourbeux.

Le revers des mamelons grèseux au N.E. du Vallon marécageux.

Entre la faille occidentale et la crête des mamelons qui dominent au N.E. le Vallon marécageux s'étend un assez large

versant, doucement incliné, qui termine la région du grès quartzeux. L'exposition y varie du N.E. au N.N.E., sauf à l'extrémité occidentale, où elle passe au N. Partout règnent fraîcheur et humidité.

La majeure partie de ce versant est couverte d'un taillis serré où domine le *Hêtre* :

TABLEAU 16.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Fagus silvatica L.		Quercus sessiliflora Sm.
		Populus tremula L.
		Carpinus betulus L.
		Sorbus aria Crantz.
		Sorbus aucuparia L.
		Picea excelsa Lk.
		Castanea vesca Gærtn.
		Abies pectinata DC.
	Arbustes.	
	Ilex aquifolium L.	Cratægus monogyna Jacq.
		Frangula vulgaris Rchb.
		Lonicera xylosteum L.
		Juniperus communis L.
	Lianes.	
		Lonicera periclymenumL.
	Tapis herbacé.	
Vaccinium myrtillus L.	Deschampsia flexuosa [Gris.	Agrostis alba L.
	Calluna vulgaris Salisb.	Melampyrum pratense L.
	Pteris aquilina L.	Hieracium murorum L.
	Hedera helix L.	Vaccinium vitis idæa L.
	Prenanthes purpurea L.	Hieracium umbellatum L.
	Luzula vernalis DC.	Brachypodium pinnatum [R. Br.
	Teucrium scorodonia L.	Betonica officinalis L.
	Molinia cœrulea Mœnch.	Trifolium medium L.
		Genista tinctoria L.
		Maianthemum bifolium [DC.
		Hieracium boreale Fr.
		Hypericum montanum L.
		Convallaria maialis L.
		Euphorbia amygdaloides E. dulcis L. [L.
		Brachypodium silvaticum [R. et Sch.
		Viola silvatica Fr.
		Melica nutans L.
		Phyteuma spicatum L.
		Orobus tuberosus L.
		Orchis maculata L.
		Polypodium vulgare L.

Le *Hêtre* est de beaucoup l'essence dominante dans l'ensemble. Le *Chêne rouvre* se montre seulement dans les parties les plus sèches avec le *Charme* et le *Châtaignier*, le *Tremble* dans les parties mouilleuses. L'*Alisier blanc*, le *Sorbier des oiseleurs* existent à l'état très disséminé, de même que l'*Epicéa* ; le

Sapin est très rare ; comme pour d'autres régions du massif. il est logique d'admettre que la rareté de l'*Epicéa* est due en partie à l'influence des exploitations. Le sous-bois, très clair, est formé surtout de *Houx*. Dans le tapis herbacé, discontinu, comme toujours en sol siliceux, dominent *Vaccinium myrtillus*, *Luzula vernalis*, *Hedera helix*, *Prenanthes purpurea*, *Hieracium murorum* ; dans les parties claires la *Callune* abonde. Notons dans cette Hêtraie la présence de quelques espèces montagnardes : *Sorbus aucuparia*, et *Vaccinium vitis idæa* qui forme quelques taches.

Comme toujours, cette association offre quelques variations de faciès. Dans les parties les plus sèches, au voisinage des crêtes, le *Chêne rouvre* se mélange au *Hêtre* et on a une association mixte ; les dépressions humides sont garnies de petites clairières avec *Tremble*, *Salix cinerea*, *S. aurita*.

A l'extrémité occidentale de la région étudiée, la végétation se modifie d'une manière sensible.

La croupe du mamelon qui borde au N. le Vallon marécageux et le sépare de la dépression des Sablons, est exposée en plein N. ; elle se trouve au-dessus de la partie la plus basse de cette dépression, où séjournent souvent des brouillards. L'humidité et la fraîcheur y sont plus grandes. Le sol est un peu calcaire par endroits, au niveau des bancs assez riches en chaux dont la tranche affleure, ainsi qu'on l'a vu, à la base du flanc N.E. du Vallon marécageux. Aussi la composition de l'association se modifie :

TABLEAU 17.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Fagus silvatica L.	Picea excelsa Lk.	Populus tremula L. Castanea vesca Gærtn. Sorbus aria Crantz. S. aucuparia L. Carpinus betulus L. Betula verrucosa Erhr. Sorbus scandica Fr. Acer pseudoplatanus L.
	Arbustes.	
	Ilex aquifolium L. Salix capræa L.	Lonicera xylosteum L. Rubus hirtus W. et K. Frangula vulgaris Rchb. Daphne laureola L. Viburnum opulus L. Rubus thyrsoideus Wimm.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Tapis herbacé.	
Vaccinium myrtillus L.	Hieracium murorum L.	Deschampsia flexuosa [Gris.
Hedera helix L.	Agrostis alba L.	
	Teucrium scorodonia L.	Vaccinium vitis idæa L.
	Prenanthes purpurea L.	Euphorbia anygdaloides
	Calluna vulgaris Salisb.	Trifolium medium L. [L.
	Luzula vernalis DC.	Solidago virga-aurea L.
	Oxalis acetosella L.	Pteris aquilina L.
	Brachypodium silvati- [cum R. et Sch.	Genista tinctoria L.
		Melampyrum pratense L.
		Hieracium umbellatum L.
		Maianthemum bifolium [DC.
		Betonica officinalis L.
		Ajuga reptans L.
		Molinia cœrulea Mœnch.
		Luzula nivea DC.
		Vicia sepium L.
		Euphorbia dulcis L.
		Phyteuma spicatum L.
		Lactuca muralis Fr.
		Orchis maculata L.
		Platanthera bifolia Rchb.
		Epilobium spicatum Lam.
		Athyrium filix femina [Roth.
		Polypodium vulgare L.
		Cystopteris fragilis Bernh.
		Asplenium adiantum [nigrum L.
		Pirola secunda L.
		Goodyera repens R. Br.

Ce qui distingue ce type d'association, c'est l'abondance de l'*Epicéa*, la présence du *Sorbier des oiseleurs* et de deux autres essences, *Sorbus scandica* et *Erable sycomore (Acer pseudo-platanus)* ; dans le sous-bois on remarque *Salix capræa* ; dans le tapis herbacé, un certain nombre d'espèces montagnardes, *Vaccinium vitis idæa*, *Luzula nivea*, *Epilobium spicatum*, *Athyrium filix femina*, *Pirola secunda* et *Goodyera repens*.

Le plus souvent c'est sous forme de taillis que se présente l'association : le *Hêtre* domine alors, l'*Epicéa* n'étant représenté que par de jeunes sujets. Mais cet aspect tient uniquement à ce que le massif est soumis à des exploitations fréquentes qui font disparaître les Epicéas dès qu'ils sont adultes et favorisent l'extension du Hêtre. Quand la forêt est abandonnée à elle-même ce qui est précisément réalisé sur une petite surface, l'*Epicéa* devient dominant et on se trouve en présence d'une futaie serrée, où le sous-bois est représenté seulement par quelques buissons de *Salix capræa* et *Lonicera xylosteum*, à tapis herbacé très peu dense : dans l'humus formé par la décomposition des aiguilles de l'Epicéa, croissent *Pirola secunda* et

Goodyera repens. C'est là la forme primitive de l'association, qui se serait maintenue sans l'intervention de l'homme.

En allant vers le S.E., le revers de ce même mamelon qui flanque au N. le Vallon marécageux, offre à l'observation un fait intéressant. Dans la partie moyenne du versant, plus sèche, exposée au N.E. (près des granges figurées sur la carte d'Etat-major et actuellement en ruines), les habitants ont depuis longtemps modifié profondément la végétation spontanée pour établir des *Châtaigneraies*, dont certaines sont encore exploitées à l'heure actuelle. Sous les *Châtaigniers*, plantés clairs, le sol est couvert d'un tapis herbacé dense que l'on fauche chaque année ; on y rencontre :

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
Calluna vulgaris Salisb.	Vaccinium myrtillus L.	Genista tinctoria L.
	Deschampsia flexuosa [Gris.	Trifolium medium L.
		Agrostis alba L.
	Festuca ovina L.	Holcus lanatus L.
	Genista sagittalis L.	Melampyrum arvense L.
		Hieracium umbellatum L.
		Betonica officinalis L.
		Orobus tuberosus L.
		Viola Riviniana Rchb.

Un certain nombre de parcelles ainsi transformées ont été depuis plus ou moins longtemps abandonnées à elles-mêmes : l'action continue de l'homme ne se faisant plus sentir, la végétation spontanée réapparaît et la forêt détruite se reconstitue progressivement. Sous le *Châtaignier*. on voit se développer l'*Epicéa* qui supporte très bien le couvert, d'ailleurs léger, de cette essence : en certains endroits les jeunes épicéas forment des fourrés denses ; en même temps apparaissent le *Hêtre* et le *Charme*. Dans les parcelles abandonnées depuis plus longtemps, un certain nombre d'Epicéas se sont développés suffisamment pour intercaler leurs cimes entre celles des Châtaigniers et former avec eux un massif. La futaie ainsi constituée comprend un étage dominant formé par les Châtaigniers préexistants et quelques Epicéas, et au-dessous un sous-étage de Hêtre, Epicéa et Charme. En même temps le sous-bois s'est reformé avec le *Houx* et *Lonicera xylosteum* ; le tapis herbacé s'est modifié : les espèces telles que *Calluna vulgaris*, *Festuca ovina*, *Genista sagittalis*, *G. tinctoria* font place aux espèces d'ombre : *Vaccinium myrtillus*, *Hedera helix*, *Hieracium murorum*, etc. C'est à peu près la forêt qui devait exister à cette place, avec en plus le *Châtaignier* qui, représenté par des individus de grande

taille, peut se maintenir et lutter avec succès contre les espèces spontanées qui ont repris possession du sol.

RÉGION AU NORD DE LA FAILLE OCCIDENTALE.

Au N. de la faille occidentale, entre cette faille, la faille orientale et la dépression des Sablons, la succession des assises qui représentent le Nummulitique a donné lieu d'abord à une dépression accentuée, puis, en allant vers l'E., à une suite de mamelons allongés formant comme des gradins successifs. Cette région est, par sa situation et son exposition générale, soumise à des conditions climatiques analogues à celles de la région précédente. C'est encore l'Association du Hêtre qui l'occupe. Mais la nature des couches qui affleurent, les différences de propriétés des sols qui en résultent, ainsi que des changements notables d'exposition, déterminent des variations de faciès intéressantes dans cette association.

Le conglomérat par lequel débute le Nummulitique a été largement entamé par l'érosion : la dépression ainsi produite, comblée par des alluvions glaciaires, est occupée par des cultures. Ce n'est que dans la partie méridionale de l'affleurement qu'il subsiste un lambeau de cette couche. formant un petit plateau incliné vers le N.W. et terminé au S. par une petite falaise sénonienne. Le sol formé par la désagrégation du conglomérat est marneux, superficiel et sec ; mais souvent il est recouvert de terre décalcifiée issue de la décomposition du grès qui est immédiatement superposé. Cette petite surface, où les conditions de sol et d'exposition rappellent celles du Plateau septentrional, est couverte d'une végétation analogue à celle qui garnit cette partie du massif. C'est un taillis clair, entrecoupé de pelouses. Le *Hêtre* y est associé à une proportion au moins égale de *Chêne rouvre* et de *Charme* : l'*Alisier blanc,* l'*Alisier torminal* et l'*Erable à feuille d'obier* y sont parsemés. Le sous-bois est formé de *Coudrier, Genévrier* et *Aubépine*. Dans les pelouses, à sol superficiel, dominent *Bromus erectus* et les espèces qui l'accompagnent sur le Plateau septentrional, tandis que les parties à sol plus profond et décalcifié portent des touffes de *Callune, Molinie,* etc. Signalons, comme plantes spéciales, la présence. au milieu des pelouses, de quelques pieds de *Gymnadenia conopea* R. Br. et d'une unique colonie d'*Antennaria dioica* Gærtn.

A l'E. de la dépression et du plateau précédents, les couches de grès calcarifère et de calcaire nummulitiques forment un mamelon allongé offrant un versant occidental rapide et peu étendu, et un versant oriental ondulé, à pente douce.

Sur le versant occidental, de faible surface, chaud et sec, le *Chêne* supplante le *Hêtre* : c'est la continuation du type précédemment décrit.

Sur le versant oriental, l'orientation varie du N. au N.-E. : le climat est frais, humide, surtout dans la partie la plus rapprochée du vallon de Sablons. Le sol est le même que sur le Plateau septentrional, où affleurent les mêmes assises : il y a alternance de parties rocheuses ou à sol superficiel, calcaires, et de parties à sol profond, décalcifié. Dans le taillis qui couvre ce versant le *Hêtre* est l'essence dominante, mais, par suite de la nature du sol, cette Hêtraie a un faciès différent de ceux qui ont déjà été décrits :

TABLEAU 18.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
	Arbres.	
Fagus silvatica L.		Quercus sessiliflora Sm. Carpinus betulus L. Castanea vesca Gærtn. Populus tremula L. Sorbus aria Crantz. Picea excelsa Lk. Sorbus aucuparia L. S. torminalis Crantz. Abies pectinata DC.
	Arbustes.	
Ilex aquifolium L.		Coronilla emerus L. Cratægus monogyna Jacq. Juniperus communis L. Frangula vulgaris Rchb. Rubus hirtus W. et K Lonicera xylosteum L. Daphne laureola L. Ligustrum vulgare L.
	Tapis herbacé.	
Vaccinium myrtillus L. Calluna vulgaris Salisb.	Deschampsia flexuosa [Gris. Hieracium murorum L. Hedera helix L. Teucrium scorodonia L. Molinia cœrulea Mœnch.	Pteris aquilina L. Luzula vernalis DC. Carex montana L. Euphorbia amygdaloides [L. Prenanthes purpurea L. Melampyrum pratense L. Vaccinium vitis idæa L. Potentilla tormentilla [Scop. Hieracium umbellatum L. Convallaria maialis L. Melica nutans L. Betonica officinalis L.

Dominants.	*Abondants.*	*Parsemés.*
		Maianthemum bifolium
		Luzula nivea DC. [DC.
		Trifolium medium L.
		Hieracium boreale Fr.
		Solidago virga aurea L.
		Brachypodium pinnatum [R. Br.
		Genista tinctoria L.
		Hypericum montanum L.
		Bromus erectus Huds.
		Euphorbia dulcis L
		Polygala chamæbuxus L.
		Orobus vernus L.
		Festuca ovina L.
		Primula grandiflora Lam.
		Sesleria cœrulea Ard.
		Galium silvaticum L.
		Phyteuma spicatum L.
		Pirola rotundifolia L.

Ce qui distingue cette association de la Hêtraie sur grès quartzeux, c'est le mélange d'un certain nombre d'espèces calcicoles, localisées sur les parties à sol superficiel où leurs racines sont en contact avec le calcaire ; tels sont : *Carex montana*, *Polygala chamæbuxus*, *Orobus vernus*, *Bromus erectus*, *Sesleria cœrulea*. Par suite de l'existence prolongée de la forêt sur ce terrain et de la formation d'une couche épaisse d'humus, les places où ces plantes peuvent s'installer sont peu nombreuses et elles ne jouent dans l'ensemble de l'association qu'un rôle secondaire : ces conditions biologiques restreignent l'extension de ces végétaux. Quelques espèces, *Sorbus aucuparia*, *Vaccinium vitis idæa*, *Luzula nivea*, donnent encore à l'association un léger caractère montagnard.

Des variations d'exposition introduisent des modifications dans cette association.

La partie inférieure du versant au voisinage du Vallon des Sablons est la plus fraîche. L'*Epicéa* y est abondant et, malgré les exploitations qui entravent son développement, il tend à former massif. Le tapis herbacé est composé uniquement d'espèces des stations fraîches et ombragées : la *Callune*, *Deschampsia flexuosa*, *Pteris aquilina* manquent, tout comme la plupart des espèces calcicoles qui sont plus ou moins xérophiles. Par contre *Luzula nivea* est fréquent et on trouve une espèce qui est très étroitement localisée dans le Roc de Chère, *Hepatica triloba*.

A l'extrémité S. du mamelon, vers le point culminant, le terrain est plus incliné, la sécheresse plus grande ; le sol est plus superficiel, la roche nue affleure plus souvent. Ces cir-

constances, jointes à ce que l'exposition passe en certains endroits au N.-W., font que le *Chêne rouvre* et le *Charme* s'associent au *Hêtre* dans l'étage dominant. La *Coronille* et l'*Aubépine* jouent un grand rôle dans le sous-bois. Les plantes calcicoles garnissent les parties à sol superficiel et découvert, où elles trouvent les conditions écologiques qu'elles recherchent ; *Carex montana* y domine avec *Bromus erectus*, *Polygala chamæbuxus*, *Sesleria cœrulea*, *Arbutus uva ursi*, *Hippocrepis comosa*. Sous le couvert on trouve *Carex montana* avec des touffes de *Vaccinium myrtillus* ou bien de *Calluna vulgaris* et *Molinia cœrulea* quand l'ombrage est moins épais : c'est un tapis herbacé analogue à celui de la Hêtraie du versant N.-E. du Chaînon oriental.

A l'E. du mamelon précédent et séparé de lui par une faible dépression, se dresse un dernier mamelon qui va se terminer à la faille orientale : il est formé par les assises plus élevées du Nummulitique représentées ici par un grès quartzeux. Les conditions de sol et d'exposition y étant les mêmes que plus au S., de l'autre côté de la faille occidentale, on y trouve l'association du Hêtre avec le même faciès. Vers le sommet du mamelon, plus sec, le *Chêne rouvre* forme avec le *Hêtre* une association mixte qui, par suite d'exploitations répétées, passe à la lande.

A l'extrémité N., dominant la dépression des Sablons, le mamelon se termine par un talus rapide exposé en plein N. Sur ce petit versant, particulièrement frais, croissent diverses espèces intéressantes et notamment quelques plantes montagnardes :

Luzula nivea DC.
Vaccinium vitis idæa L.
Veronica urticæfolia L.
Hepatica triloba Chaix.
Asplenium viride Huds.

On y observe aussi *Asplenium adiantum-nigrum* L.

LES ASSOCIATIONS LITTORALES.

Les bords des lacs sont garnis normalement d'associations littorales, constituées par des hydrophytes, se succédant dans un ordre déterminé. Ces associations, décrites par M. Magnin [1] pour les lacs du Jura, ont été signalées par M. Le Roux [2] tout autour du lac d'Annecy. Sur la rive du Roc de Chère, les con-

1. A. Magnin : *La Végétation des Lacs du Jura*, Paris, Klinksieck, 1904.
2. M. Le Roux : *Notes biologiques sur le Lac d'Annecy* (*Revue savoisienne*, 1899).

ditions sont peu favorables à leur installation. Partout en effet la côte est rocheuse : les couches urgoniennes qui la constituent s'abaissent en pente raide au-dessous du niveau de l'eau et même, le plus souvent, forment des falaises plongeant à pic jusqu'à une profondeur de 40^{m} [1]. Il n'y a pas, comme dans le cas ordinaire, de *beine* à pente douce, à fond vaseux ou sablonneux, ce qui entraîne l'existence de zones de profondeur croissante, occupées chacune par une association déterminée.

Cependant, s'il n'y a pas d'associations littorales continues, elles sont représentées tout au moins par quelques pieds isolés des espèces qui les caractérisent : par suite des conditions particulières du substratum elles deviennent discontinues. Çà et là on trouve une petite plage caillouteuse formée par des éboulis, ou bien une dalle fissurée recouverte d'une faible épaisseur d'eau. Sur ces points plus propices croissent quelques touffes de *Scirpus lacustris* L. ou de *Phragmites communis* Trin., représentant la *Scirpaie* et la *Phragmitaie,* si puissamment développées en certains endroits sur la rive du lac. Plus près du bord on observe parfois quelques touffes denses de *Carex stricta* Good., quelques taches de *Eleocharis palustris* R. Br. représentant la *Cariçaie*.

Sur les rochers et falaises formant la rive, il existe une zone, de 30^{c}/^{m} de hauteur environ, battue par les vagues, submergée parfois lors des plus hautes eaux, qui jouit toujours d'une certaine humidité. Aussi trouve-t-on là une végétation hygrophile. en contact immédiat, souvent même en mélange avec la végétation éminemment xérophile de cette station. Les fissures des rochers y sont garnies d'espèces caractéristiques des associations occupant la zone marécageuse qui normalement fait suite au lac. Ce sont *Molinia cœrulea* Mœnch., dont la présence est particulièrement constante, divers *Carex* et *Juncus* et, très disséminés, quelques pieds de *Lysimachia vulgaris* L., *Lythrum salicaria* L., *Œnanthe Lachenalii* Gmel, l'ensemble de ces végétaux formant une *Molinaie* réduite. A un niveau un peu supérieur, là où la côte est le moins abrupte, on trouve un certain nombre d'arbustes ou d'arbres hygrophiles :

Frangula vulgaris Rchb.
Salix purpurea L.
Salix alba L.
Salix incana L.
Populus nigra L.
Alnus incana L.
Fraxinus excelsior L.

1. Delebecque : *Les Lacs français,* Paris, Chamerot et Renouard, 1898.

Ce sont les espèces caractérisant la *Saulaie*, la dernière des associations formant ceinture autour du lac : elles existent là entremêlées aux espèces ligneuses de l'Association du Chêne rouvre, qui couvre le versant. Notons, dans les mêmes conditions, la présence assez inattendue de quelques pieds rabougris d'une espèce non indigène, le *Platane* (*Platanus orientalis* L.). Les individus de cette espèce les plus proches se trouvent à Duingt, sur la rive opposée du lac : c'est de là que doivent provenir les graines qui, transportées par le vent ou charriées par les vagues, sont venues germer sur cette rive.

Malgré les circonstances défavorables du sol, le voisinage du lac exerce donc une action modificatrice assez intense pour permettre l'installation partielle des associations littorales. On retrouve sur la rive du Roc de Chère la même végétation que sur les autres points des bords du lac : mais les associations y sont discontinues, réduites, et comme condensées sur une faible surface.

RÉSUMÉ. — LES ASSOCIATIONS TYPIQUES.

Les associations végétales qui garnissent le massif du Roc de Chère peuvent donc être ramenées à un certain nombre de types.

I. **Association du Chêne rouvre.** — En raison de la faculté de l'espèce qui la caractérise de s'adapter à des conditions diverses de climat et surtout de sol, cette association offre des faciès assez variés.

1° Association du Chêne rouvre, en terrain calcaire. — Ce faciès est caractérisque des parties calcaires les plus chaudes. Avec le Chêne rouvre, on y trouve toujours :

Quercus sessiliflora.
[var. pubescens.
Acer opulifolium.
Sorbus aria
Cerasus mahaleb.
Amelanchier vulgaris.
Coronilla emerus.
Juniperus communis.
Rhamnus alpina.
Sesleria cœrulea
Carex Halleriana.
Geranium sanguineum.
Peucedanum cervaria.
Globularia cordifolia.
Polygala chamæbuxus.
Arbutus uva-ursi.
Fumana procumbens.

La nature plus ou moins rocheuse du sol, et aussi l'intensité de l'action modificatrice de l'homme, déterminent des variations secondaires de ce faciès qui se présente sous forme de

Forêt (ou d'une manière plus précise, de *Taillis*, à cause du mode d'exploitation), ou de *Garide*. Le *Faciès des falaises* n'en est qu'une forme très appauvrie, due aux conditions toutes particulières du sol, et caractérisée surtout par l'abondance de *Laserpitium siler*, *Centaurea scabiosa* et la présence de *Ceterach officinarum*, *Polypodium serratum*.

2° Association du Chêne rouvre, avec Charme abondant ou dominant. — Ce faciès occupe les parties à sol calcaire (souvent décalcifié par places), à climat moins chaud et plus humide. Les espèces les plus caractéristiques sont :

Corylus avellana
Cratægus monogyna
Coronilla emerus
Juniperus communis
Bromus erectus
Andropogon ischæmum
Carex montana
Hedera helix
Pimpinella saxifraga
Anthyllis vulneraria
Brachypodium pinnatum
Trifolium rubens
Brunella grandiflora
Ononis procurrens
Carlina vulgaris

Comme précédemment, et pour les mêmes raisons, on observe les deux formes de *Taillis* et de *Garide* (caractérisée dans ce cas par la prédominance de *Corylus avellana* et *Bromus erectus*). Ce faciès, qui s'étend sur des régions assez différentes par les conditions écologiques, est d'ailleurs moins uniforme que le précédent.

3° Association du Chêne rouvre, en terrain siliceux. — Ce faciès occupe les parties à sol siliceux, sèches et chaudes. Le Chêne y est accompagné par :

Populus tremula
Betula verrucosa
Pinus silvestris
Frangula vulgaris
Juniperus communis
Calluna vulgaris
Deschampsia flexuosa
Pteris aquilina
Molinia cœrulea
Genista tinctoria
Teucrium scorodonia
Hieracium umbellatum
Orobus tuberosus

Ce faciès, qui typiquement offre l'aspect de *Forêt*, donne par l'action répétée de l'homme, le *Faciès de la Lande* caractérisé par la rareté et le peu de développement des arbres, et la prédominance de *Calluna vulgaris*.

II. **Association du Hêtre.** — Cette association occupe les parties à climat frais et humide, quelle que soit la nature du sol.

1° Association du Hêtre, en terrain calcaire. — Ce faciès est très peu développé, les sols purement calcaires faisant à peu près défaut dans les parties où le climat convient à la Hêtraie. Avec le Hêtre on observe dans ce cas :

Ilex aquifolium
Corylus avellana
Cratægus monogyna
Lonicera xylosteum
Daphne mezereum
Carex montana
Hedera helix
Hieracium murorum
Brachypodium silvaticum
Melica nutans
Euphorbia amygdaloides
Orobus vernus
Lamium galeobdolon
Oxalis acetosella
Asperula odorata
Mœhringia muscosa

2° Association du Hêtre, en terrain siliceux (ou décalcifié). — Ce faciès est de beaucoup le plus commun. Les espèces qui accompagnent toujours le Hêtre sont :

Picea excelsa
Ilex aquifolium
Vaccinium myrtillus
Molinia cœrulea
Pteris aquilina
Calluna vulgaris
Hieracium murorum
Prenanthes purpurea
Melica nutans
Brachypodium silvaticum
Melampyrum pratense
Hypericum montanum
Marianthemum bifolium

En sol décalcifié, sur Rhodanien ou Nummulitique, on trouve de plus :

Carex montana
Hedera helix
Orobus vernus

3° Association du Hêtre, avec éléments montagnards ou subalpins. — Ce faciès, qui n'existe qu'en sol siliceux, se distingue du précédent par l'abondance de *Picea excelsa* et par la présence, en plus des plantes énumérées, des espèces suivantes :

Sorbus aucuparia
Salix capræa
S. grandifolia
Vaccinium vitis idæa
Luzula nivea
Veronica urticæfolia

Phyteuma spicatum
Spiræa aruncus
Athyrium filix femina
Polystichum spinulosum
Blechnum spicant
Rhododendron ferrugineum

Ce faciès occupe les parties les plus fraîches du massif. Il se relie au faciès de la Hêtraie en sol siliceux par des types intermédiaires, où n'existent que quelques-unes des espèces précédentes, principalement *Sorbus aucuparia*, *Vaccinium vitis idæa*, *Phyteuma spicatum*, *Luzula nivea*, auxquelles s'ajoute, plus rarement, *Veronica urticæfolia*.

L'Association du Hêtre, occupant uniquement des parties à climat humide, favorable au développement des arbres et au maintien de l'humus, garde toujours l'aspect de *Forêt*. Le seul résultat des exploitations, telles qu'on les pratique, est de lui donner la forme de *Taillis*, et aussi d'y restreindre le rôle de l'*Epicéa*. L'éclaircissement progressif de la forêt et le passage à l'état de *Lande* ne s'observent jamais sur les points où cette association existe avec ses caractères typiques ; par contre, cette transformation peut se produire dans les parties plus sèches où se développe une association de type mixte dans laquelle le Hêtre se mêle au Chêne.

Dans chacun de ces types d'association, l'espèce dominante est donc accompagnée d'un certain nombre d'espèces *satellites*[1]. Considérées individuellement, ces espèces peuvent avoir des exigences sensiblement différentes et s'accommoder de stations plus ou moins diverses. C'est le fait de leur réunion qui caractérise les conditions écologiques de la station : c'est leur ensemble qui définit l'association. Parmi ces plantes satellites il en est cependant dont les exigences sont telles qu'elles ne manquent jamais dans un faciès d'association donné et ne se trouvent que là : leur présence est alors un critérium certain de la nature de l'association qui occupe le sol ; ces espèces sont les *réactifs* d'une association donnée, suivant l'expression de M. Flahault. C'est ainsi qu'au Roc de Chère *Vaccinium myrtillus* et *Prenanthes purpurea* existent constamment avec le Hêtre, en sol siliceux, et ne se trouvent pas dans d'autres conditions. De même *Geranium sanguineum* est constant dans l'Association du Chêne en sol calcaire et disparaît dès que le

1. R. Maire : *Les Espèces végétales sociales. (Revue générale des Sciences,* t. X, 1899.)

faciès change [1]. Au contraire le *Houx*, qui ne manque jamais dans la Hêtraie et qu'on serait tenté de considérer comme un réactif de l'Association du Hêtre, peut, en certaines stations, se trouver dans l'Association du Chêne avec Charme abondant. De même *Cerasus mahaleb* abandonne parfois l'Association du Chêne en sol calcaire, dans laquelle il frappe par son abondance.

La connaissance, *pour une région donnée,* de l'ensemble des espèces satellites et plus spécialement des réactifs d'une association est particulièrement importante pour reconstituer l'état primitif de la végétation dans cette région. Quand, par l'action de l'homme, les conditions biologiques ont été modifiées, l'espèce dominante et un certain nombre de ses satellites peuvent disparaître, mais il peut se faire que cette altération des conditions primitives de la station, funestes à ces espèces, n'empêche pas le développement d'espèces réactifs. La présence de ces plantes permettra alors, malgré les changements souvent considérables survenus dans la végétation, d'affirmer que la station considérée était occupée autrefois par telle ou telle association. Au Roc de Chère, la présence de *Vaccinium myrtillus* dans les châtaigneraies de la Région centrale permet de dire qu'elles ont été établies aux dépens d'une Hêtraie. Sur le bord W. du Plateau septentrional, au milieu des pelouses qui couronnent la falaise, *Geranium sanguineum* témoigne de l'existence ancienne de l'Association du Chêne rouvre.

II. — CONSIDÉRATIONS FLORISTIQUES.

LES ÉLÉMENTS DE LA FLORE.

La description botanique du Roc de Chère permet de se rendre compte de la variété de la flore de ce massif : on y trouve rassemblés un grand nombre de végétaux, manifestant des exigences très diverses vis à vis du sol et du climat. Parmi eux, il en est qui croissent habituellement dans des conditions notablement différentes, qui semblent comme dépaysés dans cette

1. M. Tessier *(Op. cit.)* signale *Geranium sanguineum* comme réactif de l'Association du Chêne rouvre dans la vallée de Tarentaise. En diverses stations du bassin du lac d'Annecy nous avons constaté la coexistence constante de cette espèce et du Chêne rouvre et sa disparition quand cette essence cesse d'être dominante. M. Beauverd mentionne aussi *Geranium sanguineum* comme satellite constant du Chêne rouvre sur les versants S. dans le massif de la Fillière. Mais, dans ce massif, cette espèce se rencontre jusqu'à des altitudes de 1600m à 1900m, que n'atteint pas le Chêne. On ne peut donc pas, dans ce cas, la considérer comme un reactif.

région et à cette altitude : ce n'est pas sans étonnement que l'on cueille sur le versant du lac *Adiantum capillus Veneris*, *Acer monspessulanum*, *Rubia peregrina*, et que l'on rencontre en certains points de la région centrale *Rhododendron ferrugineum*. Au milieu d'un ensemble d'espèces qui sont plus ou moins communes dans la contrée, dans les mêmes conditions écologiques, on trouve d'une part des espèces dont l'aire d'extension est méridionale, d'autre part des espèces croissant normalement à une altitude bien supérieure. Ainsi que l'a fait M. J. Briquet [1] dans d'autres massifs, on peut donc distinguer dans la flore du Roc de Chère, trois groupes d'espèces, trois *éléments :*

1° Des espèces *ubiquistes* ou de *basses montagnes*. C'est l'élément le plus important ;

2° Un *élément méridional* comprenant des espèces répandues surtout dans l'Europe méridionale, n'existant dans la contrée qu'en quelques points à climat chaud, ou même y faisant défaut ;

3° Un *élément montagnard et subalpin,* formé d'espèces caractérisant par leur abondance les zones montagnarde et subalpine.

Laissant de côté l'élément ubiquiste et des basses montagnes, nous énumérerons seulement les espèces constituant l'élément méridional d'une part, l'élément montagnard et subalpin d'autre part.

ÉLÉMENT MÉRIDIONAL [2].

Ceterach officinarum Willd. — Falaises au bord du lac *C.*

Polypodium serratum Willd. — Falaises au bord du lac, surtout dans la partie exposée à l'W. *AC.*

Cette espèce. bien distincte de *P. vulgare* par ses caractères morphologiques et anatomiques, en diffère aussi au point de vue biologique. Dans la station qui nous occupe, ses rhizômes courent à la surface du rocher complètement lisse, et, entourés des débris des frondes plus ou moins décomposés, forment des masses à peine adhérentes à la paroi : ce sont des conditions d'existence comparables à celles des épiphytes. C'est dans des stations de même nature, sur des falaises de calcaire compact, que cette espèce est indiquée par M. J. Briquet [3] en divers points du Jura savoisien. Dans le sud-ouest de la France (Landes, Basses-Pyrénées), nous l'avons vu franchement épiphyte, sur les grosses branches et le tronc de vieux chênes. *P. vulgare* a une tendance à vivre dans ces conditions [4] : au Roc de Chère même, on l'observe sur des rochers ou même sur des souches d'arbres, au milieu de tapis de mousses, mais toujours dans des

1. J. Briquet : *Le Mont Vuache, étude de floristique.* (*Bulletin des travaux de la Société botanique de Genève,* VII, 1894.)

2. Dans cette liste et les suivantes, les familles sont classées d'après l'ordre des *Pfanzenfamilien* d'Engler et Prantl, plus conforme aux idées actuelles que la classification ordinairement suivie du *Prodrome* de de Candolle. Nous ne mentionnons que les plus intéressantes parmi les espèces ubiquistes ou des basses montagnes.

1. J. Briquet : *Note sur deux Fougères rares du Jura savoisien. (Archives de la Flore jurassienne,* juillet-août 1904.)

2. Fliche : *Note sur l'Epiphytisme du Polypodium vulgare. (Bull. Soc. bot. de France,* t. XLIX, 1902.)

stations ombragées. Chez *P. serratum* l'adaptation à ce mode de vie est plus complète : cette fougère peut croître sur des rochers nus, sur des branches non garnies de mousses, même en pleine lumière. A ces conditions spéciales d'existence correspond une particularité signalée par M. Christ : *P. serratum* est une plante à évolution hivernale, qui, ne trouvant que peu d'eau autour d'elle, se développe pendant la saison où l'humidité atmosphérique est maximum.

Asplenium fontanum Bernh. — Rochers calcaires, sur Urgonien, Rhodanien, grès calcarifère et calcaire nummulitiques : dans tout le massif, sauf dans la Région centrale *AC*.

A. adiantum nigrum L. — Rochers ombragés, sur grès quartzeux. Falaises sèches sur le versant S.W. du Vallon marécageux ; Petit escarpement à la lisière du bois près du chemin d'Echarvines ; Ravin de la faille occidentale sur le Versant du lac *R*.

Adiantum capillus Veneris L. — Anfractuosités de la falaise un peu au dessus du niveau du lac *RR*.

Andropogon ischæmum L. — Garides : Versant S. du Chaînon oriental ; Pente urgonienne inférieure ; Plateau septentrional *AR*.

Melica ciliata L — Rochers calcaires chauds : Versant S. du Chaînon oriental ; Falaises au bord du lac ; Lapiaz sur le Plateau septentrional *R*.

Carex Halleriana Asso. — Garides : Versant S. du Chaînon oriental. Pente urgonienne inférieure (exposition S. et S.W.) *C*.

Tamus communis L. — Bois : Versant S. du Chaînon oriental ; Pente urgonienne inférieure ; Plateau rhodanien *R*.

Iris germanica L. — Rochers sur le flanc N. de la dépression des Sablons, sur Sénonien et calcaire nummulitique *RR*.

Limodorum abortivum Sw. — Garides : Sommet du Versant S. du Chaînon oriental ; Pente urgonienne inférieure *RR*.

Quercus sessiliflora Sm. var. **pubescens** Willd. — Versant S. du Chaînon oriental ; Pente urgonienne inférieure (exposition S. et S.W.) ; falaises *AR*.

Au Roc de Chère, comme dans toute la contrée, la variété pubescente du Chêne rouvre est loin d'offrir des caractères aussi accuses que dans la région méditerranéenne, où on l'a élevée au rang d'espèce sous le nom de *Quercus pubescens* Willd. ou *Q. lanuginosa* Thuill. En Savoie, on observe tous les intermédiaires entre *Q. sessiliflora*, à feuilles glabres, et la variété, à feuilles pubescentes en dessous, à rameaux plus ou moins tomenteux.

Saponaria ocymoides L. — Rochers : Versant S. du Chaînon oriental ; Falaises au bord du lac *R*.

Sisymbrium austriacum Jacq. — Falaises au bord du lac *RR*.

Arabis muralis Bert. — Rochers calcaires : Versant S. du Chaînon oriental ; Falaises au bord du lac ; Lapiaz du Plateau septentrional *R*.

Æthionema saxatile R. Br. — Rochers : Versant S. du Chaînon oriental ; Falaises *R*.

Sedum anopetalum DC. — Rochers : Versant S. du Chaînon oriental *R*.

Cerasus acida Gærtn. — Versant S. du Chaînon oriental (subspontané) *RRR*.

C. mahaleb Mill. — Garides : Versant S. du Chaînon oriental ; Pente urgonienne inférieure *C* ; Falaises au bord du lac *CC* ; Lapiaz sur le versant N.E. et crête du Chaînon oriental *R*.

Mespilus germanica L. — Bois : Sommet du Versant S. du Chaînon oriental sur Rhodanien *AR* ; Plateau rhodanien *AR* ; Plateau urgonien supérieur, surtout dans la partie méridionale où il entre pour près de moitié dans la composition du sous-bois.

Ononis natrix L. — Garides : Pente urgonienne inférieure (exposition W.) *R*.

Colutea arborescens L. — Garides : Versant S. du Chaînon oriental ; Pente urgonienne inférieure *RR*.

Linum tenuifolium L. — Garides : Versant S. du Chaînon oriental ; Pente urgonienne inférieure *R*.

Buxus sempervirens L. — Forme dans le massif deux colonies nettement délimitées : l'une sur le Versant S. du Chaînon oriental ; l'autre sur la pente précédant le Plateau septentrional, à l'exposition de l'*W*.

Acer monspessulanum L. — Versant S. du Chaînon oriental *R*.

A. Martini Jord. — Versant S. du Chaînon oriental *RR*. Forme bien distincte de l'*A. monspessulanum* avec lequel elle croît.

A. opulifolium Vill. — Bois et garides : Versant S. du Chaînon oriental C. Pente urgonienne inférieure (exposition S. et S.W.) *AC*. Crête du Chaînon oriental *R*. Région centrale, sur conglomérat nummulitique *RR*.

Vitis vinifera L. — Versant S. du Chaînon oriental *RR*. (Très probablement subspontané et issu de graines transportées par les oiseaux depuis les vignes voisines.)

Fumana procumbens G. G. — Garides : Versant S. du Chaînon oriental ; Pente urgonienne inférieure *AR*. Plateau septentrional *R*. Région centrale sur les crêtes grèseuses *RRR*.

Odontites lutea Rchb. — Garides : Versant S. du Chaînon oriental *RR*.

Rubia peregrina L. — Bois et garides : Versant S. du Chaînon oriental ; Pente urgonienne inférieure (exposition S.) *R*.

Galium rigidum Vill. — Garides : Versant S. du Chaînon oriental ; Pente urgonienne inférieure *R*.

Aster amellus L. — Garides : Versant S. du Chaînon oriental ; Pente urgonienne inférieure *R*.

(A suivre.)

Ph. GUINIER,

Professeur de Botanique à l'Ecole forestière de Nancy.

***

EXPLICATION DES PLANCHES.

PLANCHE III.

I. LA HÊTRAIE SUR LE VERSANT N.E. DU CHAINON ORIENTAL. — Au premier plan, clairière à végétation calcifuge avec *Calluna vulgaris, Molinia cœrulea*. En arrière, lapiaz urgonien, à végétation clairsemée.

II. LAPIAZ NUMMULITIQUE SUR LE PLATEAU SEPTENTRIONAL. — Au premier plan, lapiaz avec buissons de *Corylus avellana,* touffes de *Rhamnus pumila, Daphne alpina* et de diverses espèces herbacées. En arrière, garide avec *Corylus avellana* dominant. Dans les dépressions, entre les parties rocheuses, pelouses à végétation calcifuge.

PLANCHE IV.

I. LANDE A L'EXTRÉMITÉ N.W. DE LA CRÊTE GRÉSEUSE — Lande avec *Calluna vulgaris* dominant, buissons de Tremble, Epicéa, Pin silvestre parsemés Au second plan à droite, sous la petite crête rocheuse, se trouve la colonie hétérotopique calcicole décrite page 69.

II. LA FAILLE ORIENTALE ET L'EXTRÉMITÉ S.E. DE LA CRÊTE GRÉSEUSE. — Au premier plan, lande en voie de reconstitution sur le sol dénudé par l'enlèvement du tapis herbacé et de la couche d'humus : touffes de *Calluna vulgaris* séparées par des parties rocheuses garnies seulement de Lichens. Au second plan, crête urgonienne du Chaînon oriental : garide avec Chêne rouvre dominant.

PLANCHE V.

I. EXTRÉMITÉ N.W. DU VALLON MARÉCAGEUX. — Au fond du vallon, marais tourbeux. A gauche, flanc S.W. du vallon : association du Hêtre avec Epicéa abondant, *Pin silvestre* parsemé. Au premier plan, falaise gréseuse, humide, tapissee de *Sphagnum* et Mousses, avec touffes de *Calluna vulgaris, Vaccinium vitis idæa, Rhododendron ferrugineum*.

II. ASSOCIATIONS LITTORALES. — Au premier plan, buissons de *Salix purpurea* et *Alnus incana,* touffes de *Molinia cœrulea*. En arrière, dans une petite anse, quelques tiges de *Scirpus lacustris*, formant une Scirpaie rudimentaire. Sur la pente, garide avec Chêne rouvre dominant.

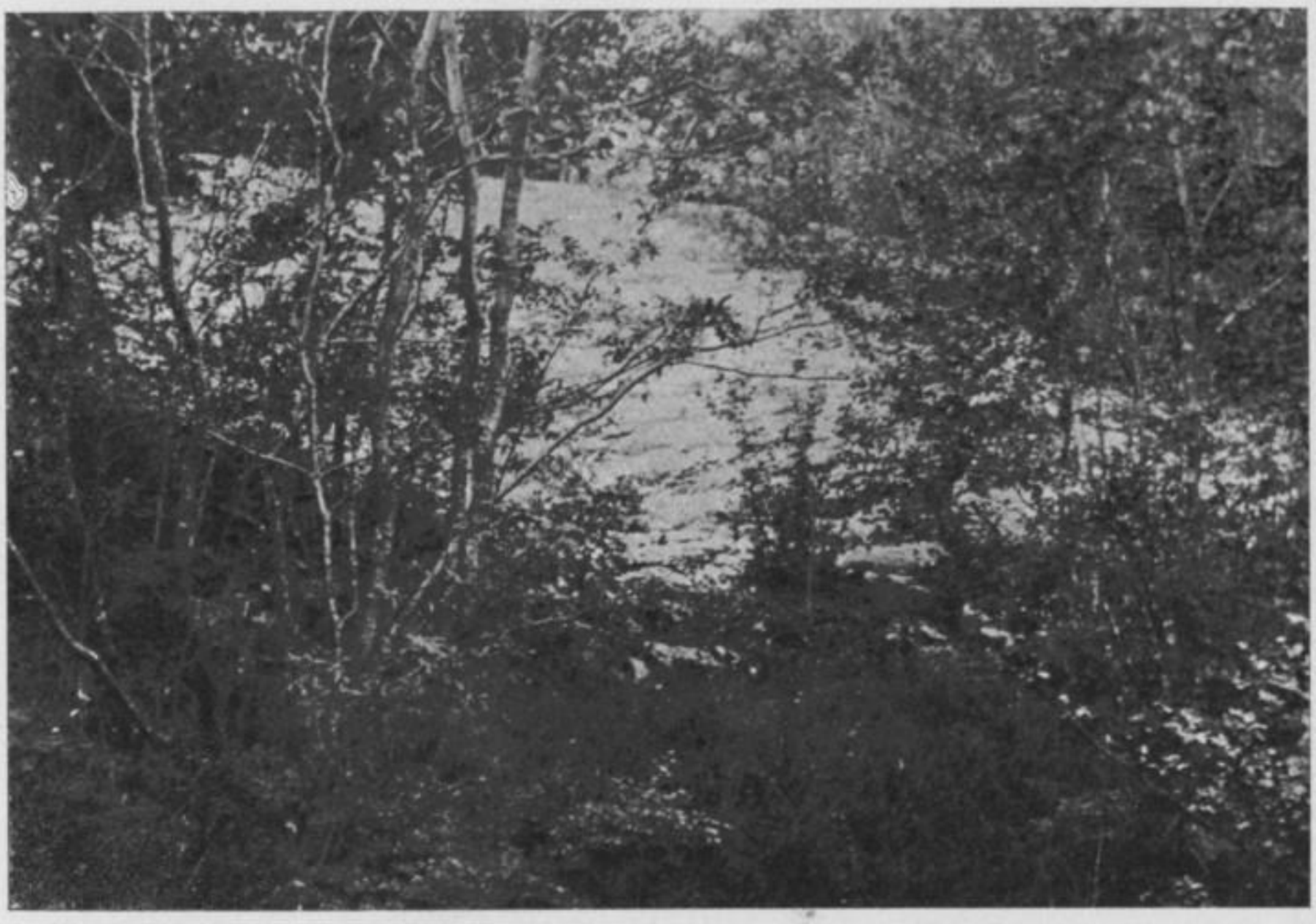

I. — La hêtraie sur le versant N.-E. du Chaînon oriental

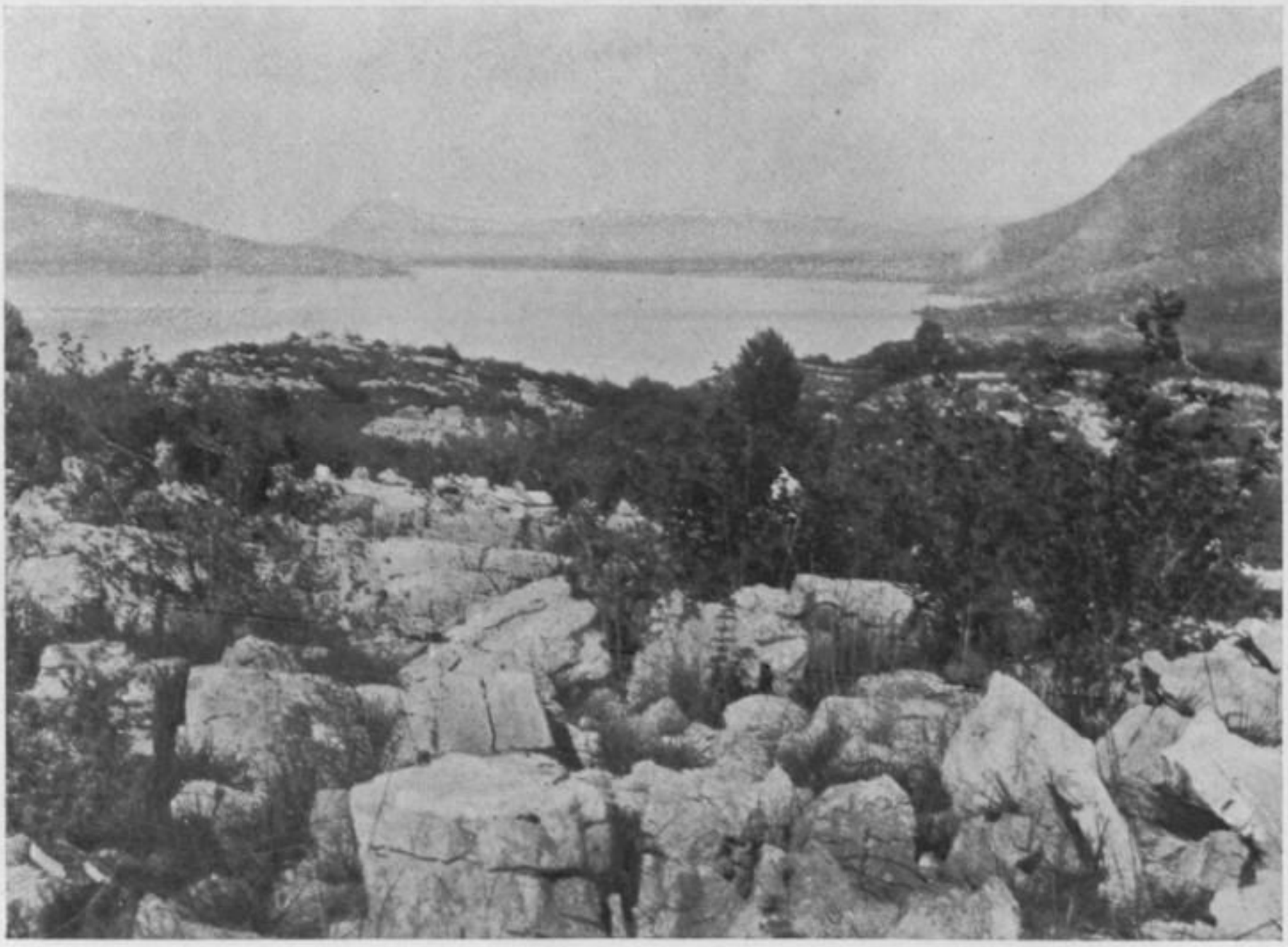

II. — Lapiaz nummulitique sur le Plateau septentrional.

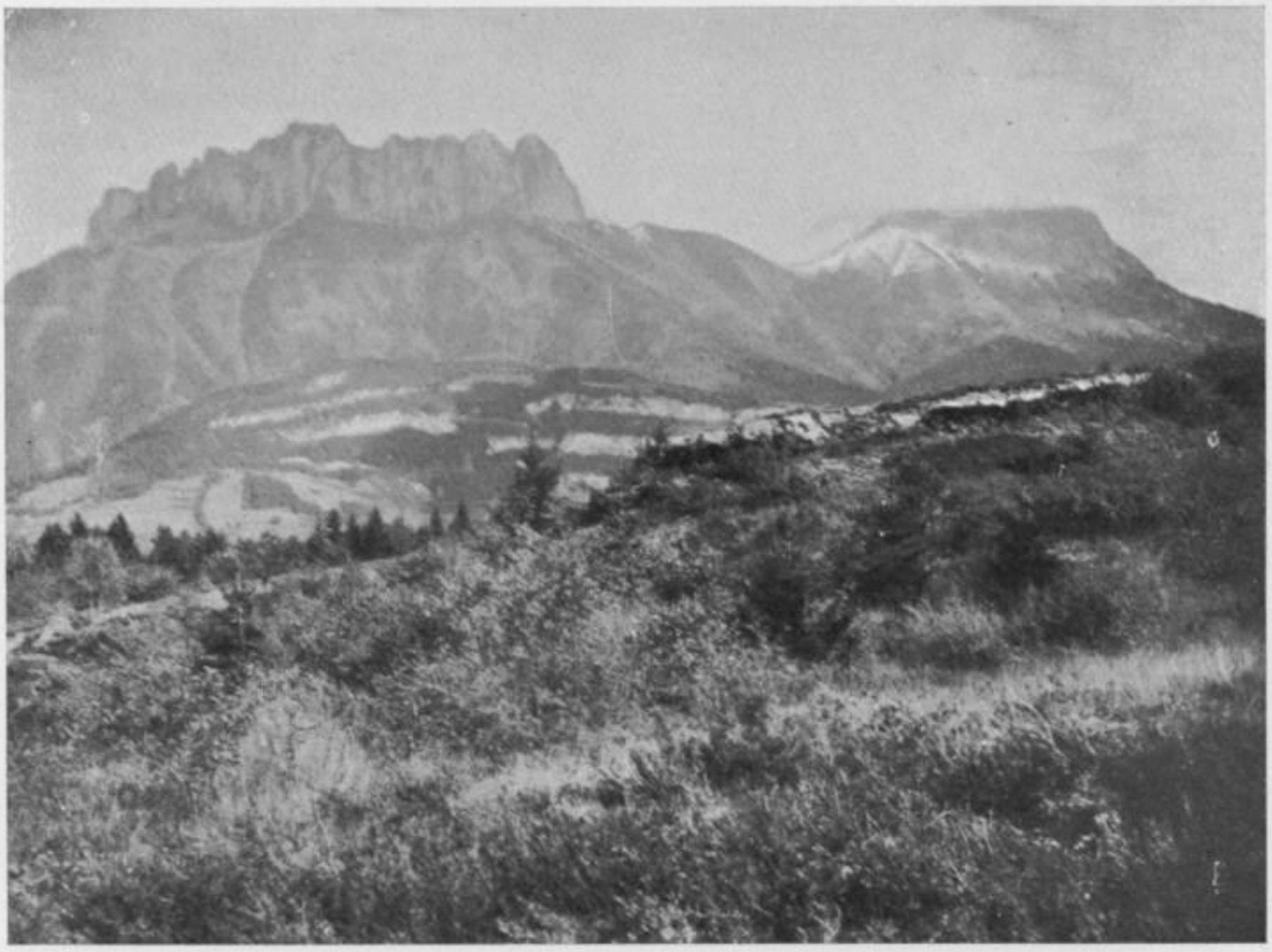

I. — Lande à l'extrémité N.-W. de la crête grèseuse

II. — La faille orientale et l'extrémité S.-E. de la crête grèseuse

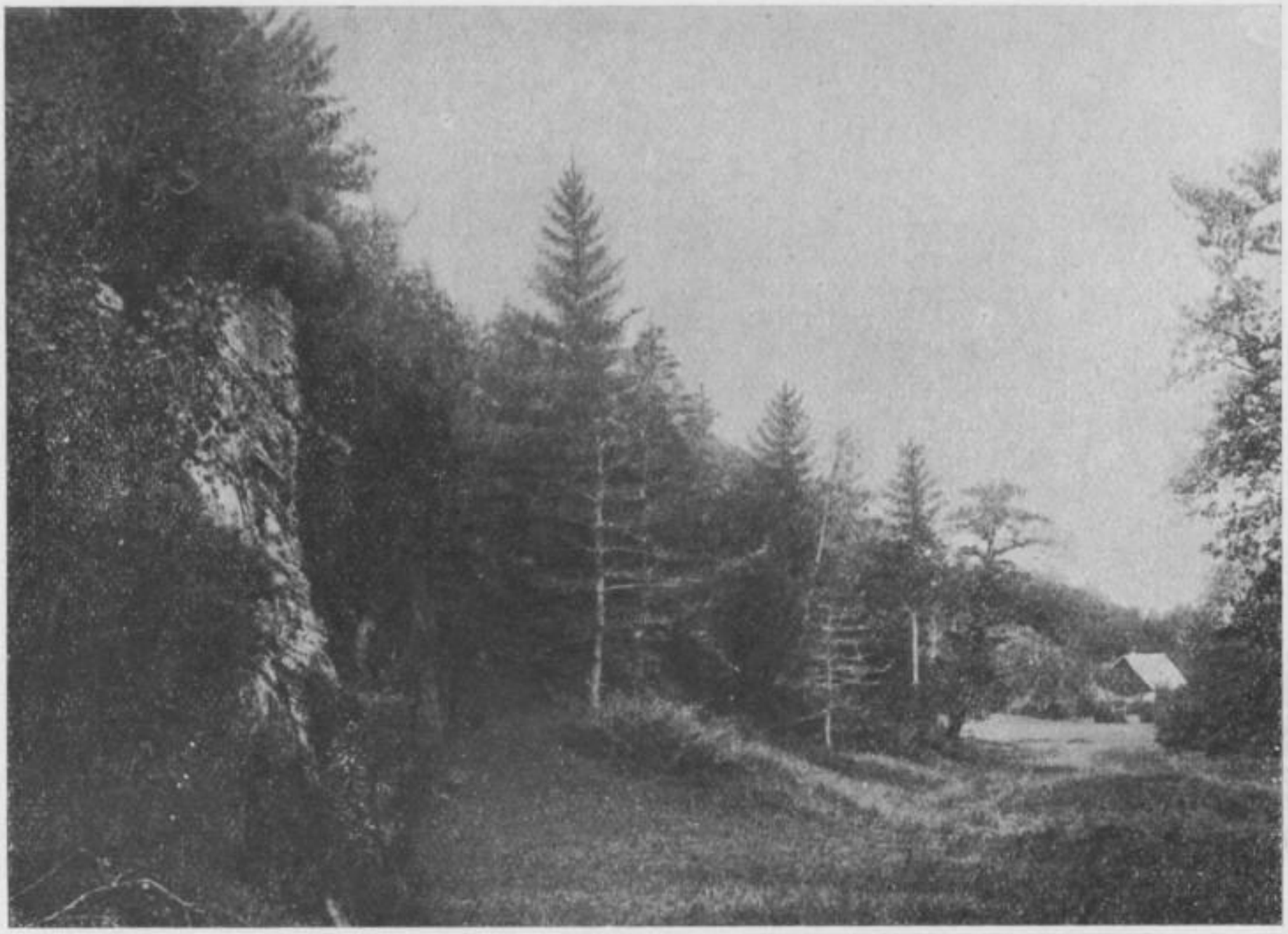

I. — Extrémité N.-W. du Vallon marécageux

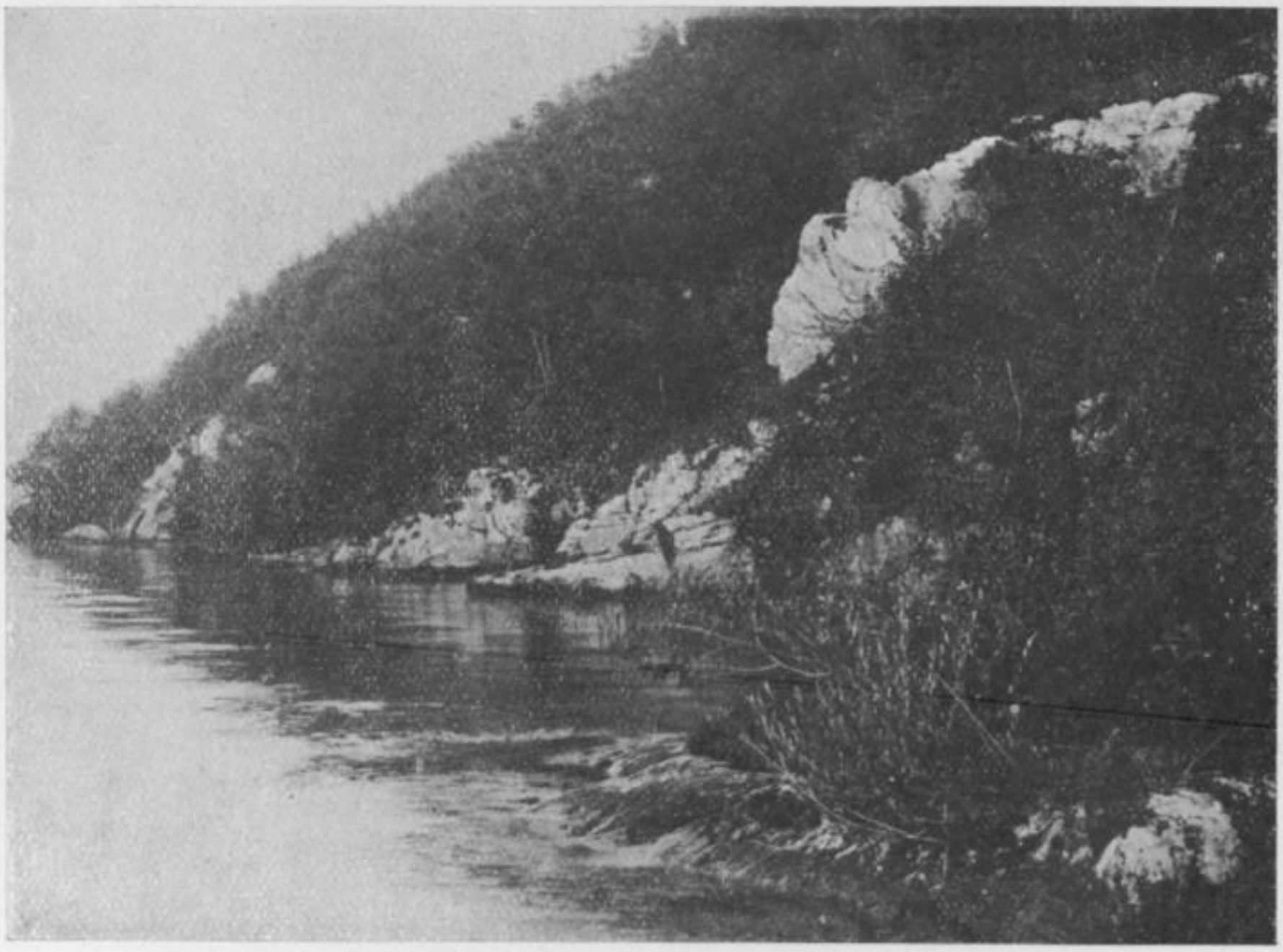

II. — Associations littorales

CONTRIBUTION A LA GÉOLOGIE DES ENVIRONS D'ANNECY

OBSERVATIONS NOUVELLES

sur la

Terminaison septentrionale de la Chaine Semnoz-Nivollet

(Suite et fin).

3° Masse urgonienne supérieure. — Cette formation est constituée par un calcaire beaucoup plus blanc, et parfois crayeux, que celui de la masse inférieure. Elle a une puissance bien moindre et est caractérisée par la présence de petits rudistes. *Requienia Lonsdalei* et *Toucasia carinata*.

Ce niveau affleure dans la première partie de la grande route du Semnoz qui le coupe en tranchée à partir de Trésun, jusqu'à la maison Gaillard à la lisière de la forêt communale. En cet endroit, il présente par endroits des surfaces à beau poli glaciaire.

Au premier lacet de la route du Semnoz, au point où se détache le chemin de Sevrier, on le trouve en contact avec le Rhodanien, qui occupe par faille un niveau plus élevé.

Enfin il plaque tout le flanc du Crêt-du-Maure, pour arriver à buter, à la grande faille des Espagnoux (F_2), contre la masse inférieure urgonienne qui forme le socle de la Puya. En ce point même, il recouvre toute la série normale urgonienne inférieure et rhodanienne, en s'inclinant fortement vers le lac, dont il surplombe la route littorale depuis le tournant des Fours à chaux jusqu'à l'hôtel Beau Rivage.

En résumé, l'*Urgonien* (lato sensu) des auteurs, tel qu'on le rencontre à l'extrémité septentrionale du Semnoz, constitue un ensemble complexe, concordant d'ailleurs parfaitement avec les formations déterminées par Ch. Lory dans le massif de la Charteuse, et par MM. W. Kilian et V. Paquier[1] dans le Dauphiné.

Ces assises qui ne sont que des faciès d'étages, comprennent une couche marno-calcaire intercalée entre deux masses calcaires zoogènes, l'inférieure, étant de beaucoup la plus puissante et étant toujours présente reposant sur l'Hauterivien. On

1. V. Paquier : *Recherches géologiques dans le Diois et les Baronnies orientales*, Grenoble, 1900.

peut donc les ranger, de bas en haut, dans les étages suivants :

Barrémien supérieur	faciès zoogène	Masse urgonienne inférieure. Calcaires à grosses *Matheronia* et à *Agria*.
		Couche à orbitolines = Rhodanien (Renevier). Marno-calcaires à *Toucasia carinata* et à *Orbitolina*.
Aptien inférieur	faciès zoogène du Bedoulien	Masse urgonienne supérieure. Calcaires à *Toucasia carinata* et *Requienia Lonsdalei*.

Gault. — Ce terrain, partout où il existe, a été protégé de l'érosion par les couches du Crétacé supérieur auxquelles il est subordonné. Ailleurs, il a été complètement déblayé et son existence n'est plus attestée que par des taches vertes dues aux marnes glauconieuses, qui ravinent parfois les calcaires compacts urgoniens supérieurs.

Cet étage, qui est très fossilifère au pont d'Entrèves, offre un faciès pétrographique tout particulier au-dessus des carrières du Sénonien de Sevrier où il affleure. Ce Gault a ici l'aspect d'un calcaire spathique gréseux très dur, de couleur vert pâle, piqué dans la pâte de nombreux grains de glauconie. On n'y rencontre aucun fossile.

Sénonien. — Cette formation, qui comprend probablement tous les étages du Crétacé supérieur, est bien représentée à Sevrier. La couche inférieure est formée d'un calcaire blond marno-compact, empâtant de gros rognons irréguliers de silex de couleur brune.

Vient ensuite un calcaire dur sublithographique à cassure esquillaire, gris rosé.

Au-dessus reposent des marnes schisteuses bleuâtres qui sont exploitées pour la fabrication de la chaux. Ces couches sont fossilifères et contiennent :

Pachydiscus sp. de grande taille.
Belemnitella mucronata d'Orb.
Micraster coranguinum Klein.
Ananchytes ovata Ag.
Echinocorys vulgaris Brey.
Inoceramus cripsi.

TERRAINS TERTIAIRES.

Sidérolitique. — Une formation éogène toute spéciale est constituée par des marnes gréseuses bariolées, ou des grès sableux très tendres, contenant des nodules de fer hydraté

concrétionné (au S. du point dit de l'Observatoire du Crêt-du-Maure). On peut y reconnaître un dépôt sidérolitique d'âge éocène inférieur, survenu au moment de l'émersion de la région.

Les marnes sidérolitiques sont visibles dans la petite falaise qui supporte les murs du château d'Annecy (montée du château), interstratifiées dans le Rhodanien. Elles affleurent en outre sous forme de grès gris sableux derrière l'hôpital, au Sud dans la prairie, et sous forme de couche sableuse compacte rougeâtre à la Puya, près de la deuxième carrière; au bord de la route supérieure de Sevrier, au delà de l'hôtel Beau-Rivage sous forme de grès gris tendre.

Enfin, elles forment une couche importante de couleur verte à la carrière de Vovray, interstratifiée dans le niveau supérieur du Rhodanien.

Aquitanien. — La Molasse est présente au bas du vallon de Sainte-Catherine, érodée par le ruisseau ; elle disparaît ensuite vers le haut sous les dépôts quaternaires.

Un lambeau se retrouve, reposant en discordance à la carrière de Vovray, sur les calcaires blancs de l'Aptien inférieur.

Cette formation existe également sur les flancs du Semnoz, comblant la dépression de Leschaux, sous forme d'un grès gris bleu fin, surmonté de marnes bariolées rouges et bleues (source du Var), puis de grès épais bleuâtre micacé à grain grossier.

TERRAINS QUATERNAIRES.

Les dépôts de cette époque ont été étudiés par l'un de nous, en ce qui concerne la partie Nord du Semnoz [1]. Au Crêt-du-Maure, le glaciaire local est mélangé aux dépôts du glaciaire alpin, représenté par des moraines de fond à cailloux striés, résultat de l'invasion du glacier de l'Isère, et par des blocs erratiques charriés par ce glacier. Le régime fluvio-glaciaire a laissé également des traces sur les deux versants de la montagne, soit du côté de Sevrier, soit sur le versant des Balmettes.

IV. — **TECTONIQUE.**

La montagne du Semnoz a été envisagée par de nombreux savants comme la continuation du Salève déjeté à l'Est. Cette manière de voir est inexacte; car l'axe du pli va en s'abaissant

1. M. Le Roux : *loc. cit.* (*Rev. sav.*, 1905, p. 55.)

du Sud vers le Nord, pour venir s'éteindre dans la plaine par un *plongement périclinal* dont aucun auteur n'a fait mention, bien que le fait se présente avec la dernière évidence.

Accompagné près de Vovray d'un synclinal secondaire, le pli se déverse plus ou moins à l'Ouest dans quelques localités et sera étudié par nous, en le suivant du Nord au Sud.

Les assises crétacées qui prennent part à la constitution de la chaîne affleurent dans les rues mêmes d'Annecy. En effet, on rencontre à la montée du « Faubourg Perrière » les couches du Barrémien supérieur (= Rhodanien) qui inclinent au Nord-Est. En ce point, elles consistent en calcaires marneux bleuâtre, à *Echinobrissus Roberti* et *Pterocera Pelagi*. Elles existent également avec la même inclinaison à la « Rampe du Château »

Coupe E-W de la partie septentrionale du Semnoz

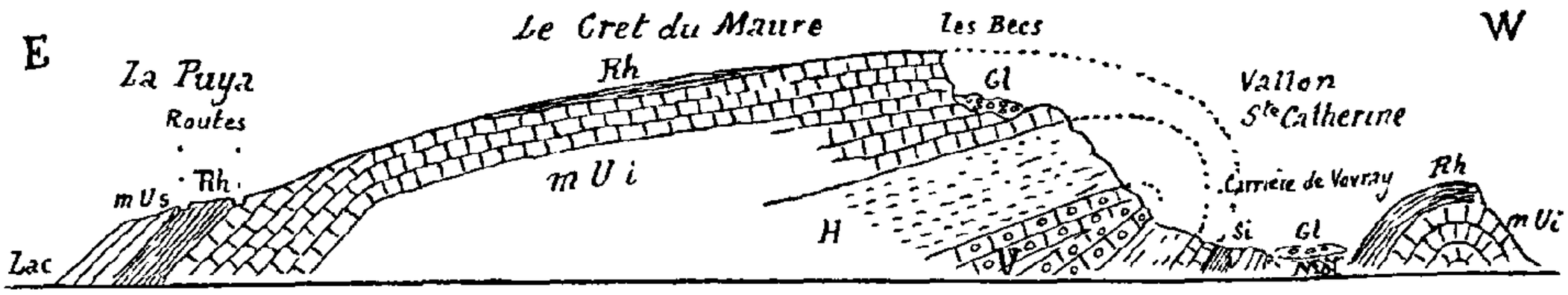

Coupe de la Puya au Chateau d'Annecy, parallèle au bord du Lac

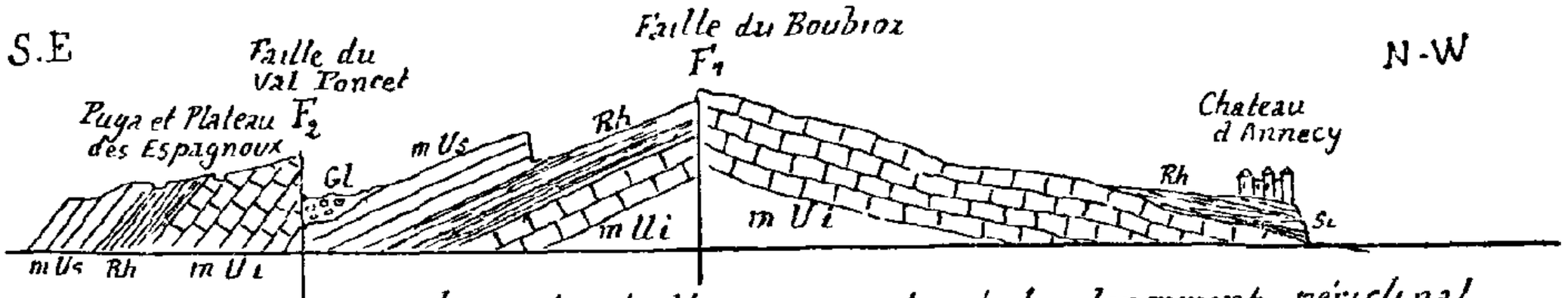

Coupe suivant la route de Vovray montrant le plongement néroclinal

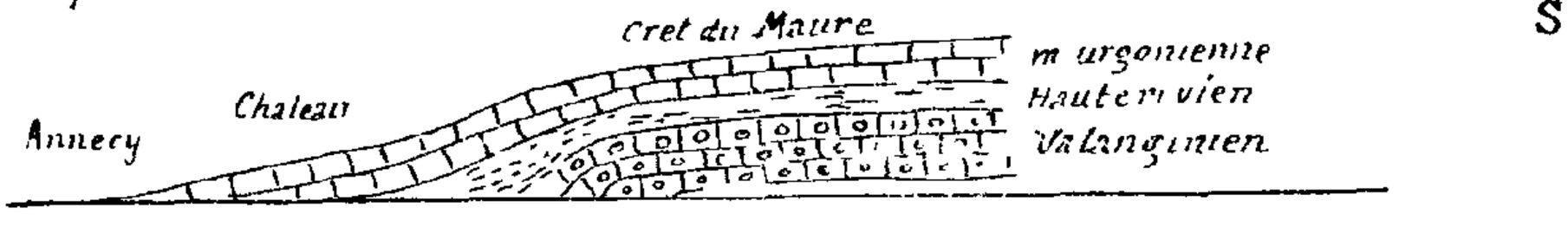

Dans ce 3e profil lire *m. urgonienne inf^re*.

où elles ont une certaine épaisseur, et viennent passer sur les calcaires zoogènes en gros bancs du Barrémien supérieur (= Urgonien à *Matheronia* et *Requienia ammonia*). Ces calcaires peuvent s'étudier facilement dans les carrières du Château, où ils sont fossilifères et où ils plongent au Nord-Ouest, tandis qu'on les voit incliner à l'Est, sur le versant regardant le lac.

Les assises inférieures au Barrémien se montrent sur le versant occidental de la chaîne, où le *plongement périclinal* est

non moins net. A l'entrée ouest du tunnel des Balmettes s'observent des calcaires gréseux très siliceux à *Rhynchonelles* et débris d'*Ostracés*, appartenant à l'Hauterivien supérieur. Ils inclinent au N.N.O. puis deviennent horizontaux, plus au Sud, dans les escarpements de la montagne de la Jeanne, dont la partie supérieure est formée par les calcaires urgoniens se présentant avec les mêmes allures. Aux Balmettes, l'Hauterivien est supporté par des calcaires gréseux jaunâtres à fragments d'Huîtres (Valanginien supérieur = zone à *Alectryonia rectangularis*) et par des calcaires zoogènes en gros bancs (Valanginien moyen) qui viennent, eux aussi, plonger vers le Nord, pour disparaître sous la plaine.

Cette structure, relativement simple, a été inexactement interprétée par le regretté géologue G. Maillard, qui, ne connaissant pas le faciès zoogène du Valanginien de la chaîne que nous étudions, avait classé les assises des Balmettes dans l'Urgonien [1]. Il en expliquait la présence à l'aide de failles verticales parallèles, qui ne se seraient présentées que sur un parcours restreint. Ces failles n'existent pas et la carte géologique demande, en ce point, une rectification complète.

Les calcaires zoogènes du Valanginien n'affleurent que sur quelques mètres de longueur et disparaissent au Sud sous les éboulis. Vers Vovray, la voûte, — qui n'est plus aussi profondément érodée, — se complète et les bancs barrémiens (urgoniens) — du flanc occidental du pli — apparaissent en couches verticales, à plongement ouest.

Une coupe intéressante de ce versant de la chaîne peut être relevée un peu au Sud du point côté 466, où une carrière a été ouverte à gauche, au bord même de la route de Vieugy. En ce point se montrent des grès sableux jaunes verdâtres appartenant à l'Aquitanien et inclinant d'environ 40°, à l'Ouest. Ils se relèvent contre des calcaires blancs, à petites *Requienies*, redressés presque verticalement. A ces derniers, que nous rapportons à l'Aptien inférieur = Urgonien (masse supérieure), succèdent en se dirigeant vers l'Est les marno-calcaires jaunâtres du Barrémien supérieur = Rhodanien et les calcaires en gros bancs de l'Urgonien (masse inférieure) se relèvent contre des calcaires jaunes et des marnes (Hauterivien) formant ici le noyau de la voûte.

1. Le faciès zoogène du Valanginien a été indiqué par M. Hollande sur la rive droite du Chéran dans les escarpements dominant Allève. L'un de nous, M. Révil, l'a également signalé dans la chaîne du Revard.

La partie méridionale de cette même carrière présente un fait intéressant : c'est la présence d'un banc vertical de marnes gréseuses verdâtres, mesurant environ 0^m80 centimètres d'épaisseur (Sidérolithique) intercalées entre les calcaires blancs à petites Requiénies, et les marno-calcaires rhodaniens. Ces marnes, nettement interstratifiées au milieu des assises crétacées, s'y présentent comme un « dike ». Quant aux grès molassiques, ils se montrent ici encore *en discordance* avec les assises secondaires.

Continuons à nous diriger vers le Sud. Nous arrivons dans le vallon de Sainte-Catherine que remplissent des dépôts appartenant à l'Aquitanien et formant un petit synclinal limité à l'Ouest par l'anticlinal urgonien.

Cet anticlinal se termine *périclinalement* dans les prés de « La Boverie », et montre des bancs à plongement nord à son extrémité septentrionale, tandis que dans le vallon même ils inclinent vers l'Est. Cette cuvette disparaît au Sud dans les escarpements dominant Vieugy, et les plis se fusionnent par la disparition d'un synclinal intermédiaire. Une voûte à grande envergure se continue jusqu'au Chéran sans particularité bien notable. Elle est complète entre Saint-Jorioz et Quintal, tandis qu'elle est érodée entre Saint-Eustache et Viuz-la-Chiésaz, laissant apparaître sur la croupe de la montagne une série d'assises appartenant à l'Hauterivien. Ce sont les couches de cette dernière formation qui forment le point culminant : le « Crêt de Châtillon ».

Revenons au Nord pour étudier le flanc oriental de la voûte. Ainsi que l'a déjà montré l'un de nous, M. Le Roux [1], la partie de la montagne désignée sous le nom de « Crêt-du-Maure » s'accidente de deux failles obliques à la direction du pli : l'une passe entre le château d'Annecy et la nouvelle route en lacets, tandis que l'autre jalonne le vallon des Espagnoux qui débouche au pied des Fours à Chaux de « La Puya ». Les directions de ces cassures indiqueraient des lignes d'affaissement venant se croiser, vers la dépression du lac, d'une profondeur de 80 mètres appelée le « Boubioz ».

Les assises du Barrémien supérieur = Urgonien peuvent s'étudier sur ce versant de la chaîne dans les châtaigneraies de la Puya, où ont été ouvertes trois carrières superposées. On y rencontre de gros bancs de calcaires marneux jaunâtres alternant

1. M. Le Roux : *Quelques points de détails de la géologie du Semnoz.* (*Rev. sav.*, 1897, p. 9.)

avec marnes bleues. Les couches plongent à l'Est de 45° et sont directement surmontées par des sables bariolés (Sidérolithique). Ces couches sont très fossilifères.

Les sables en superposition directe aux marno-calcaires se retrouvent au bord du chemin dominant l'hôtel Beau-Rivage, tandis que sur la rive du lac affleurent les calcaires zoogènes de l'Aptien inférieur = masse urgonnienne supérieure, plongeant à l'Est d'environ 60°,

Le Barrémien supérieur = Rhodanien décalcifié s'observe encore près du hameau des Puisots, au sommet du plateau où les couches fossilifères sont également recouvertes par des lambeaux de sables sidérolithiques (Eocène).

Continuons à remonter la rive du lac pour nous rendre à Sevrier. Nous verrons les marno-calcaires barrémiens s'enfoncer sous les bancs de l'Aptien inférieur = masse urgonienne supérieure, sur lesquels viennent ensuite passer les grès verts du Gault et les calcaires sénoniens. Ces derniers peuvent s'étudier dans une carrière ouverte près du village et se subdivisent en trois assises : 1° Calcaires gris jaunâtres compacts à rognons de silex ; 2° Calcaires compacts à pâte lithographique. Environ à 300^{m} du Sud des carrières, ces bancs sénoniens sont directement surmontés par les grès de l'Aquitanien ayant la même inclinaison ; 3° Calcaires marneux bleuâtres disposés en couches verticales.

Le Sénonien peut se suivre sur ce versant de la montagne jusqu'à Saint-Jorioz. Il a été érodé plus au Sud, ou bien est caché par les éboulis. Le Gault (Pont d'Entrèves), y est mieux développé et présente des gisements fossilifères intéressants qui méritent d'être étudiés de façon spéciale.

Terminons en disant quelques mots seulement du versant occidental de la chaîne, en nous dirigeant au Sud, pour arriver à la cluse de Bange. Nous constaterons que les couches urgoniennes ne redescendent pas du côté de Gruffy, où la voûte est érodée et où les éboulis présentent une puissance considérable, au pied de la montagne. Pour retrouver ce flanc du pli, il faut arriver à la rive droite du Chéran où l'on voit l'anticlinal se déverser vers l'Ouest, et les calcaires urgoniens *légèrement renversés* affleurer près du « Pont de l'Abîme ». Contre eux s'appuient, et aussi par *renversement*, des marno-calcaires appartenant à l'Hauterivien et des calcaires compacts valanginiens. En ce point, ces derniers forment la charnière du pli,

passant à l'inclinaison ouest et devenant horizontaux dans les escarpements dominant la route. Ils inclinent ensuite franchement à l'Est sur l'autre flanc du pli.

Nous devons ajouter qu'au bord de la route d'Allèves ils sont supportés par des calcaires marneux alternant avec des marnes (Valanginien inférieur) et par des schistes argileux (couches de Berrias), tandis qu'au-dessus d'eux se montrent les calcaires jaunes à *Ostrea rectangularis* (Valanginien supérieur), et les marno-calcaires à *Toxaster retusus* (Hauterivien). Ce sont sur ces marno-calcaires que se trouvent les pâturages du sommet de la chaîne; car l'Urgonien ne se montre que plus à l'Est sur le versant de Leschaux, surmonté par les couches Rhodaniennes (= Barrémien supérieur) les calcaires blancs de l'Aptien et enfin, près du Pont d'Entrèves, par les grès verts du Gault.

V. — **CONCLUSIONS.**

L'anticlinal du Semnoz-Nivollet, qui se rattache par le faciès de ses assises aux chaînons de la zone subalpine (massif des Bauges et du Genevois), n'a pas de continuation au Nord d'Annecy. Il s'éteint aux environs de cette ville, *avec plongement périclinal* et abaissement progressif de son axe. A structure relativement simple dans cette région, il est nettement déversé à l'Ouest sur les bords du Chéran, puis s'accidente plus au Sud de plis secondaires, qui vont en se développant vers Chambéry. Comme cela a été reconnu par de nombreux géologues, cet anticlinal est le seul pli des Bauges se continuant dans le massif de la Chartreuse, constitué encore par d'autres plis débutant près de Chambéry, ainsi que cela a été établi par l'un de nous. *Ce massif est donc formé de plis naissant tous au milieu du grand synclinal (plaine Suisse) séparant le Jura de la zone subalpine.* Il constitue ainsi une entité tectonique spéciale que limite à l'Ouest une série de chaînes (anticlinaux, brachyanticlinaux, dômes) dépendant du Jura méridional.

J. Révil et Marc Le Roux.

LE CONTRAT D'ALBERGEMENT

On se rappelle encore aujourd'hui, à Chambéry, dans le monde du Palais, l'apostrophe malheureuse d'un magistrat gourmandant un membre du barreau qui venait d'employer le mot *albergement* : « Maître, lui dit-il, pourquoi ne dites-vous pas en bon français séjour à l'hôtel, réception à l'hôpital, hospitalisation [1]. »

Ce juriconsulte n'avait évidemment fait ses études ni à Turin ni à Grenoble.

Dans notre pays, nombreux sont les cas d'immeubles ou de droits basés sur ces contrats, dans certains cas six fois séculaires.

Les tribunaux des deux Savoie ont encore à connaître de droits basés sur ces parchemins, par exemple, dans ces dernières années la Cour de Chambéry au sujet des revendications de l'albergataire (arrêt du 29 juillet 1872 concernant le hameau de Vallon, près Bellevaux, et arrêt du 11 juillet 1887 concernant la commune de Sciez), ou à l'occasion de la descendance des des ayants-droit à l'albergement (arrêt du 23 juillet 1862 concernant la commune de Syon), ou bien encore sur les droits des avants-cause du seigneur albergeant (arrêt du 14 mai 1868 au sujet de M. de Villeneuve). Tout récemment, le 12 mars 1901, au sujet de la propriété du torrent de Saint-Ruph qui alimente la soierie de Faverges, la Cour de Chambéry a pris connaissance d'un albergement du 24 avril 1381.

D'après ce que nous disaient récemment plusieurs archivistes des Archives de Cour et des Archives Camérales à Turin, très nombreuses sont actuellement, dans ces riches dépôts, les recherches sur les albergements relatifs à la propriété des eaux. Mais, en restant de ce côté-ci des Alpes, dans la province voisine du Dauphiné, il est aussi fréquemment question, à la barre des tribunaux, de ce contrat. Il a paru qu'une étude sur ce sujet pourrait fournir l'objet de recherches intéressantes. Il faut louer M. François Richard d'avoir pris cette initiative [2]. La thèse de doctorat qu'il vient de soutenir devant la laborieuse Faculté de droit de Grenoble [3], avec la men-

1. Michel : *Le Préjugé antisavoyard* dans le t. XLIV, p. 92 des *Mémoires de la Société savoisienne de Chambéry*.

2. François Richard : *Essai sur le Contrat d'albergement, particulièrement dans la province du Dauphiné*, Grenoble, Brotel, 350 p. in-8°.

3. Voir la récente publication de M. le professeur Balleydier, l'un de nos collègues florimontans, imprimée à l'occasion du centenaire de la Faculté de Grenoble. (Grenoble, Allier, 1907, 82 p. in-8°.)

tion *très bien*, mérite à plus d'un titre d'attirer l'attention.

L'albergement, qui primitivement fut un contrat à long terme ne se distinguant pas très nettement des censives, devient ensuite un bail emphytéotique.

Ce mode de tenure, désigné par les juristes sous le nom *d'albergement emphytéotique ou nouveau*, était basé sur la vieille distinction féodale du domaine direct et du domaine utile.

On sait que le *domaine utile* conférait la jouissance tandis que le *domaine direct* était la pleine propriété comportant le droit d'exiger certaines redevances et l'expectative de rentrer en possession du bien concédé en vertu de diverses causes, parmi lesquelles la commise ou échute.

L'albergement était un contrat synallagmatique par lequel l'albergeant, se réservant le domaine direct, cédait à l'albergataire le domaine utile pour une durée très longue parfois perpétuelle moyennant l'accomplissement de certaines obligations sanctionnées par une déchéance [1].

L'objet d'un albergement était des plus variables. Ce contrat s'appliquait non seulement aux meubles et immeubles mais encore à divers droits du seigneur. C'est ainsi qu'on a pu citer des albergements de maisons, de pâturages, de successions, d'eaux, d'étangs, de mines, de fours, de garennes, de pigeonniers, de droits de pêche, de bans de vin, de ponts, de bans de place, de poids et mesures, de leyde ou octroi, de droits de sceau, de greffe, etc.

Le seigneur albergeant avait le domaine direct, le domaine éminent. Il pouvait en disposer librement ; il touchait le cens annuel, jouissait de l'introge, du droit de prélation légal ou conventionnel ; il avait les avantages des lods et du plaît. Il avait le droit de juridiction privée et celui de saisir extrajudiciairement les facultés de l'albergataire.

Le seigneur direct par contre devait investir l'albergataire, ne pas le troubler dans sa possession, le défendre contre les revendications des tiers.

L'albergataire pouvait transmettre le bien albergé par actes entre vifs et à cause de mort ; il pouvait l'hypothéquer, cons-

1. Toutefois, ce démembrement de la propriété pouvait ne pas se produire quand c'était l'albergataire lui-même qui passait ce contrat. Dans ce dernier cas, très fréquent au moyen âge, l'albergataire devenant lui-même albergateur, réservant au seigneur le domaine direct et les avantages du premier albergement, transmettait à un tiers tout ou partie de son domaine utile avec les droits et obligations en découlant, en stipulant à son profit une somme déterminée : ce contrat dénommé aussi albergement n'est qu'un simple contrat censuel.

tituer sur lui un usufruit, et y établir des servitudes à l'insu du seigneur direct.

Comme obligations. il avait celles : 1° de payer l'introge quand cette prestation avait été stipulée ; 2° de payer le cens annuel ; 3° de reconnaître ; 4° d'améliorer ; 5° de payer la taille quand le fonds albergé y était soumis ; 6° de payer la dîme.

L'albergement passé par les mainmortes ecclésiastiques, soumis d'ailleurs aux mêmes conditions, entraînait cependant un peu plus de formalisme que l'albergement ordinaire.

Quand il s'agissait des biens du domaine, on usait d'une procédure qui rappelle celle de nos modernes adjudications : requête à l'autorité compétente, enquête de *commodo* et *incommodo*, adjudication publique au plus offrant.

Les conditions juridiques de l'albergement en Savoie présentent les plus grandes analogies avec celle de l'albergement dauphinois [1]. Mais il est un point capital qui les différencie.

En Dauphiné, la Révolution abolit violemment ce titre de propriété. Presque tous les contrats d'albergement en

1. Voici quelques exemples :
« Albergamentum... pro 20 solidis gebennensium de introgio..., placito solvendo ad mutagium domini et possessoris... Et est actum quod dictus Rossenus nec sui non possint alienare res predictas ». (Texte de 1294, Archives de la Haute-Savoie, E 151.) L'albergataire pouvait être soumis aux conditions plus ou moins rigoureuses qui frappaient le bien albergé, notamment au droit d'échute. « Noble Jehan et Charles de Loche. . albergent purement et à perpétuité... à Nycod et Collin Rubin... tous et ung chascun drois et biens meubles et immeubles quelconques aususdits nobles commis et escheuz... part le deces... de Jehan... Rubin, homme taillable, ... par la condiction de main morte observée au mandement de Charrosse, pour icyeulx biens avoir, ... fere à leurs bons playsir en poyant toutesffoys par le susdit Rubin... les censes, taillies, servys et aultres tributz annuellement deubz, ... faysant ce present ABBERGEMENT soubz l'intraige de seyze escus d'or, ... se retenant icyeulz nobles... dessus lesdits biens abbergé toute directe, fiedz, loudz, ventes, commissions et excheutes tant de droyt que de coustume... avec us coustume de mainsmorte. » (Texte de 1554, Archives de la Haute-Savoie, E 83, pièce 14.) Les biens domaniaux étaient souvent « albergés » par adjudication) (Max BRUCHET : *Le Château de Ripaille*, p. 282. Cf. un texte de 1453 dans BRUCHET : *Inventaire des Archives de la Haute-Savoie*, Annecy, 1904, p. 296.) Les anciens notaires confondaient souvent ce contrat avec le bail emphytéotique. « Joh. Magnini de Ossens, procurator, dat in ALBERGAMENTUM PERPETUUM seu AMPHITEOSIM Jacquemodo Bethones de Anassiaco, pro se et heredibus et successoribus quamdam vineam... pro 60 solidis gebennensium de introgio... et pro 2 solidis de servicio annuali solvendis... donans dictus procurator... pura donatione et irrevocabili inter vivos omne illud quod predicta vinea valet... investiens dictus procurator... dictum Jaquemodum... per tradictionem cujusdam baculi manualis, ut est moris. Actum Anassiaci. » (Texte de 1315, Archives de la Haute-Savoie, E 136.) Les Archives des communes situées dans les hautes vallées du Chablais et du Faucigny renferment de précieux contrats d'albergements qui règlent encore aujourd'hui leurs droits. Nous citerons notamment des albergements du 18 août 1453 et de 1524 à Cordon, du 25 juin 1421 à la Côte d'Arbroz, de 1412 à Dingy-Saint-Clair, du 16 août 1402 aux Gets, de 1433 à 1525 à Morillon, du 8 août 1371 et du 26 octobre 1474 à Passy, de 1296 à 1496 à Saint-Gervais, de juillet 1287 à Saint-Nicolas de Véroce, de 1430 à Sallanches, de 1357 à Samoëns, etc.

vigueur furent anéantis lors de la fameuse nuit du 4 août 1789. Les albergataires des seigneurs ecclésiastiques ou laïcs, des monastères, des nobles, etc., devinrent en grosse majorité propriétaires par l'effet des lois abolitives du régime féodal, grâce enfin et plus tard à la théorie de la jurisprudence sur le domaine direct et le domaine utile, sur les redevances conventionnelles ou coutumières du bail à cens et de l'albergement. Si quelques albergements, parmi ceux démembrant le domaine, continuèrent à subsister, ce ne fut pas sans subir des modifications profondes : notamment la division ancienne du domaine, les redevances qui en étaient la conséquence. furent considérées comme non écrites ; quant à la redevance annuelle, elle fut rédemptible, si bien que tous ces contrats, maintenus comme par hasard, se sont éteints ou sont susceptibles de s'éteindre par le mode légal de rachat.

De même, les albergements des albergataires furent en principe conservés, mais les débiteurs de rentes purent en effectuer le rachat et devenir propriétaires.

Enfin, suivant la nature des biens, objet de leur albergement, les albergataires du domaine ou des engagistes furent, ou maintenus dans leur possession ou dépossédés par l'application des lois du 22 novembre — 1er décembre 1790 et du 14 ventôse an VII. Parmi ceux qui furent dépossédés, quelques-uns usèrent de la faculté, que leur accordait la loi du 14 ventôse an VII, de devenir propriétaires par une acquisition régulière ; la très grosse majorité, à la faveur des troubles politiques, prescrivit contre l'Etat, par l'application de l'art. 2227 du code civil et de la loi du 22 mars 1820.

En Dauphiné donc, depuis la Révolution, on n'albergea plus et on ne put plus alberger.

En Savoie, en vertu de l'édit d'affranchissement de 1771, on put procéder au rachat des albergements : l'albergataire put ainsi, sans secousse, devenir légitime propriétaire, et si, en 1792 l'Assemblée nationale des Allobroges, usant du droit français, se chargea d'affranchir pour rien les anciens albergataires, la Restauration sarde de 1815 en abolissant le droit français intermédiaire de 1792-1815, interrompait les effets de la prescription. Le code civil de Charles-Albert en 1837 insérait dans l'un de ses articles (n° 1941) le contrat d'albergement qui ainsi survécut dans notre province jusqu'à l'annexion de 1860.

Aujourd'hui ce contrat ne peut plus être passé pas plus en Savoie qu'en Dauphiné, mais ainsi que l'a très bien montré

M. Richard, les anciens albergements peuvent encore être invoqués parce qu'ils ont été créateurs de droits qui ont acquis, depuis le développement de l'industrie et de l'agriculture, le plus grand intérêt.

Il était donc très nécessaire, au point de vue juridique, d'être fixé sur la valeur de documents que les tribunaux sont appelés à examiner. En dehors de ce côté très pratique, la thèse de M. Richard, sur le contrat d'albergement sera très précieuse aux médiévistes par les textes et les commentaires de l'auteur sur l'ancien droit féodal du Dauphiné et de la Savoie. Il faut féliciter la Faculté de Grenoble d'avoir suscité un travail aussi original et applaudir aux éloges si mérités qui ont accueilli cette intéressante publication. Max Bruchet.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Archéologie, histoire et littérature.

Société d'émulation de Montbéliard. XXXe vol. — 1904. Th. Perrenot : *Les Etablissements burgondes dans le pays de Montbéliard* avec carte (travail méritoire, surtout étymologique). On sait qu'il existait un suffixe germanique *ing* exprimant originairement un rapport de dépendance, de possession et de filiation, et qui, employé au pluriel, eut un sens patronymique comme dans Lotharingi, les sujets de l'empereur Lothaire. Il servit aussi à former un grand nombre de noms de lieux ; c'est ainsi qu'un nom comme Adelans (Haute-Saône) ou Attalens (Suisse) vient du nom propre gothique Athal, anc. h.all., adal, all., edel, noble =**Adelingis* : chez les enfants ou descendants du propriétaire Athal. Voici la thèse de l'auteur. S'appuyant sur les travaux de M. Philipon *(Revue de Philologie fr.*, 1897 : *L'emploi du suffixe burgonde* inga *dans la formation des noms de lieu*, 1er art.) et de J. Stadelmann *(Etudes de toponymie romande*, 1902), etc., il admet un suffixe burgonde *inga* à sens patronymique qui se serait ajouté à des noms de personnes au cas du datif locatif pluriel *ingam* pour former des noms de lieux. Chez les Germains de l'Ouest (Alamans, Bavarois et Francs) *ing* aurait donné au contraire au même cas *ingum*, d'où la *curtis Wadingum* 515 (?) plus tard *in villa Vuadingis*, auj. Vuadens (Fribourg, Suisse). M. P. explique ce fait contradictoire que les Burgondes, rameau gothique, auraient choisi *ingum* et non *ingam* en disant que ces deux suffixes ont été, dès avant le VIIIe s. considérés par les scribes comme l'accusatif d'un nom in. sing. d'où des noms de lieux adjectivés en *incus*, très rarement en *inga* parfois en *ingas*, souvent en *ingis* et *ingo*, aux IXe et Xe s.

Après cette époque, tandis que le suffixe germanique est rendu dans le nord-est de la France par *ange*, on trouve dans la Burgondie les formes romanes *ens* (Suisse romande et Savoie), *inges* (Savoie), *eins, ains, ins* (Lyonnais), *ans* (Franche-Comté). L'auteur énumère ensuite un grand nombre de localités du pays de Montbéliard qu'il compare à des localités similaires et pour lesquelles il trouve, à l'aide de sources sérieuses qu'il a consultées, une origine germanique satisfaisante. Il y a toutefois, semble-t-il, des réserves à faire sur l'origine des noms comme Cravanche, Tavey, Blussans, Bournois, Arcey et Pretière, qui ne peut venir que de *prestaria*, terme féodal. C. M.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de la **Flore populaire de la Savoie.**

TABLE DES MATIÈRES POUR 1906

N -B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

Bruchet. Fresques au château d'Annecy. 62
— Sur les fresques de la chapelle des Allinges 192
Buttin Ch. Les tchakras au cirque *(av. grav. hors texte)*. 167
— Les flèches d'épreuve et les armures de botte cassée . 195
Crolard A. Trouvaille gallo-romaine à Cran 189
Fontaine. Inscriptions de Menthon 6
— Estampages d'inscriptions 62, 135
Marteaux. Haches néolithiques. 58
— Inscription romaine de Menthon 136
Trolliet. Trouvaille archéologique à Veigy. 184

BIBLIOGRAPHIE.

Revue bibliographique savoisienne :
C. M. Archéologie et histoire 54, 134, 182, 259

BIOGRAPHIE.

Lavorel J.-M. Le R. P. Dom Mackey *(avec portrait)*. . 63
Marteaux Ch. Note sur la vie du prieur Enguizo (1130-1160). Un cas de télépathie au moyen âge 121
Miquet Fr. Monet et de Monet 202
Ritter E. L'ascendance maternelle du général Dufour. . 206

HISTOIRE.

Bruchet Max. Notes sur l'emploi du français dans les actes publics en Savoie 41
— Une fête républicaine à Sallanches en 1792 50
— Le contrat d'albergement 255
— Les eaux de Menthon au XVIIIe siècle 7
— Sur la Tour Beauvivier 188
— Lettres de bourgeoisie. 188
— Les bateaux sur le lac au XVIIe siècle 189
Dino Muratore (D^r^). Aimon III, comte de Genevois. Sa participation à l'expédition du Comte Vert en Orient; son testament; sa mort. 137, 208
Duplan A. Fête célébrée à Evian à l'occasion de la prise de Toulon, par l'armée républicaine 119

Dussaix. Les Mandrinistes à Megève 132
Gonthier J-F. Un procès pour dîme en 1543. 146
— Le nom du cardinal de Brogny. 59
Piccard. Un mandement de 1602 188
Rassat. Episodes de la Révolution à Alby 47

HISTOIRE NATURELLE.

Guinier Ph. Le Roc de Chère. Etude phytogéographique *(avec gravures et planches hors texte)* . 23, 87, 151, 223
— Sur un hêtre greffé 185
Révil J. et Le Roux Marc. Contribution à la géologie des environs d'Annecy : Observations nouvelles sur la terminaison septentrionale de la chaîne Semnoz-Nivollet *(avec coupes)*. 173, 247
Serand. Cas d'albinisme chez un Rhododendron 184

GLANES.

Nécrologie 52, 133, 182
Dénombrement de 1906 . . . . . 52, 133
Statistique sur la Haute-Savoie en 1901. 53

GRAVURES.

Coupes géologiques du Roc de Chère. 33
Carte géologique du Roc de Chère *(hors texte)* 33
Le Roc de Chère vu de Saint-Jorioz *(hors texte)*. 26
Le Roc de Chère vu de Duingt et de Veyrier *(hors texte)* 26
Carte botanique du Roc de Chère *(hors texte)* 90
Stations diverses de la flore du Roc de Chère *(h. texte)* . 246
Le R. P. Henri-Bénédict Dom Mackey *(hors texte)* . . . 65
Volet de diptyque en ivoire (Musée de Cluny) *(h. texte)*. 167
Coupes diverses du Semnoz. 250

MÉTÉOROLOGIE.

Guerby. Sur les perturbations atmosphériques 5
— Sur la sécheresse de 1906 187

PHILOLOGIE.

Désormaux. Sur les noms de lieu en *inge* 4
— Sur l'agglutination de l'article en Savoie. 57
Marteaux. Sur une liste de noms d'animaux. 7
— Sur le sens et l'origine du mot marron 187

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

Liste des membres de la Société Florimontane. v

Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la Société Florimontane VIII
DUMONT. Rapport sur le Concours de poésie 10, 71
Election du Comité 1
Médaille attribuée à M. SUISSE 2
Dons au Musée 2, 5, 9, 57, 61, 135, 193
Nouveaux membres : MM. HÉRISSON, RUPHY, PARAZ, 4 ; MOISY, GARDIER, FITREMANN, Ph. d'ORLYÉ, J. d'ORLYÉ, 6 ; DESCÔTES, BORSON, d'ARCOLLIÈRES, 55 ; GALLEY, BARUT, DÉPOLLIER, Ph. GUINIER, DESCHAMPS, FAVRE-LORRAINE, 56 ; CROYN, 58 ; MICHEL, TROLLIET, 186
Distinctions 3, 6, 56
Dons à la Bibliothèque florimontane 3, 6, 56, 58, 61, 183, 184, 186, 190
Lauréats du Concours de Poésie pour 1905 4
Achèvement du monument J. Philippe 5
Compte-rendu financier pour l'année 1905 8
Vœux : Précautions contre l'incendie, 56, 184 ; le clocher d'Annecy-le-Vieux, 56, 61 ; pour quelques inscriptions romaines, 191 ; pour la chapelle des Allinges 192
Transfert du Musée lapidaire au Palais de l'Isle 58, 60
Nécrologie : MM. MACKEY, 2 ; SUISSE, 183 ; PERRIN 185
Election du Jury de Concours pour 1906 186
Rapport sur le Concours des Beaux-Arts et lauréats 191
Programme des Concours de Poésie et d'Histoire pour 1907 194
Errata 62, 193

En supplément :

CONSTANTIN et GAVE. Flore populaire de la Savoie ou Dictionnaire des noms populaires de nos plantes *(suite)*.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

4923. — Annecy. Imprimerie J. ABRY.

REVUE

SAVOISIENNE

PUBLICATION PERIODIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

1907

48ME ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE J. ABRY
ÉDITEUR

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
FRET
Pér. 8° 1907

La Société Florimontane laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Présidents d'honneur : MM. C. Dunant ✻ ✠ ⚜ I, conseiller de préfecture honoraire et le docteur Thonion ⚜ I, ancien député.

Trésorier d'honneur : M. Jean Ritz ✠ O ✠ ⚜ I, compositeur de musique.

Président : M. C. Marteaux ⚜ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Vice-Présidents : MM. Charles Buttin, notaire à Rumilly et Max Bruchet ⚜ I, archiviste départemental.

Secrétaire : M. Marc Le Roux ⚜ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. Isidore Nanche ⚜ A, chirurgien-dentiste.

Bibliothécaire : M. J. Désormaux ⚜ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Archiviste : M. Joseph Serand.

Trésorier : M. François Gardier.

Comité de rédaction : MM. Marteaux, Le Roux, Nanche, Buttin, Bruchet, Désormaux, Gonthier et Guerby.

Directeur de la Revue : M. Le Roux.

MEMBRES HONORAIRES.

DATES d'admission — MM.

1882 Balliard Charles, à New-York.
1906 Borson (le général) G O ❋ ❨ I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1902 Camus Jules ❨ I ✠ ✠, professeur à Turin.
1872 Chantre Ernest ❋ ✠, sous-directeur du Museum des sciences naturelles de Lyon.
1900 S. A. I. Mgr le Grand-Duc Constantin Constantinovitch, président de l'Académie impériale des sciences de St-Pétersbourg.
1903 Costa de Beauregard (le marquis) C ✠ ❋, membre de l'Académie française, à Paris.
1906 Courtois d'Arcollières, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1882 Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1906 Descôtes François, Commandeur de Saint Grégoire le-Grand, avocat, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1878 Dufour Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1904 Dufour-Vernes, archiviste d'Etat à Genève.
1898 Fouquet (Dr) ❨ A, officier de l'Osmanieh, chevalier de Ste-Anne de Russie, au Caire.
1881 Hollande ❨ I ★, directeur de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
1900 Manno Antonio (le baron) G C ✠ G C ✠, membre de l'Académie des sciences, à Turin.
1872 Papier ❋ ❨ I, président de l'Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
1872 Régnier Antony ❨ I, peintre, à Marseille.
1881 Revil, géologue, à Chambéry.
1888 Revon Michel ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, professeur à l'Université de Genève.
1900 Theuriet André O ❋, membre de l'Académie française.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.

1887 Allart, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy-le-Vieux.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1900 Balleydier ❨ I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 Barut Jules, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
1904 Bellier-Klecker (Mme), à Sèvres (Seine-et-Oise).
1886 Blanchard, inspecteur des Forêts, à Gex.
1907 Blandin Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
1890 Boch Louis ❋ ❨ A, architecte, ancien maire d'Annecy.
1896 Boiret ❨ A O ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
1904 Bonald, administrateur de la Caisse d'épargne, à Annecy.
1876 Bouchet Pierre, négociant, ancien maire d'Annecy.
1905 Bouquet, lieutenant au 11e bataillon de chasseurs alpins, à Annecy.
1892 Bruchet Max ❨ I, archiviste départemental à Annecy.
1896 Buttin Charles, notaire, à Rumilly.
1903 Carle, lieutenant au 30e de ligne, à Annecy.
1895 Carnot François ❋ ★, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.

1874 Carron Jacques, avocat, à Annecy.
1905 Cattin, notaire, à Annecy.
1891 Charvier J., architecte-expert à Annecy.
1879 Chatelain Maurice, notaire, à Faverges.
1874 Chaudier J. ❦ I, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
1874 Chevalier Etienne, prévôt de la cathédrale, à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1890 Crolard Al., ingénieur des Arts et Manufactures, à Cran-Gevrier.
1897 Crolard Francis, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset F. ★, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Croyn A. ❦ A, directeur des Contributions indirectes, à Annecy.
1906 Dépollier Louis, imprimeur, à Annecy.
1906 Deschamps, conducteur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1896 Désormaux ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Despine Antoine, à Annecy.
1892 Domenjoud Henri, percepteur, à Faverges.
1907 Douxami H., maître de conférences à la Faculté des Sciences, à Lille.
1901 Ducloz ❋ ❦ I ✠, imprimeur à Moûtiers.
1898 Dumont ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1852 Dunant Camille ❋ ❦ I ✠, conseiller de Préfecture honoraire, à Annecy.
1885 Duplan ❦ I, ancien magistrat, à Evian-les-Bains.
1889 Dupont François ❋ ❦ A O ★ O ✠, ingénieur-chimiste, à Paris.
1897 Dussaix, propriétaire à Megève.
1879 Duval ❦ A, sénateur de la Hte-Savoie, à Collonges-sous-Salève.
1904 Favre Asghil, étudiant en médecine, à Faverges.
1906 Favre-Lorraine, propriétaire, à Saint-Jean de Sixt.
1900 Fenouillet ❦ A ★, instituteur honoraire, à Savigny, par Valleiry.
1901 Ferrero Marius, maire d'Annecy.
1906 Fitremann ❋ ❦ I, proviseur honoraire, à Annecy.
1898 Fontaine Antoine, architecte ordinaire des Monuments historiques, à Annecy.
1907 Fournier Auguste ★, maire d'Annecy-le-Vieux.
1901 Frey Charles, conseiller municipal, à Annecy.
1892 Frézat Simon, à Bonneville.
1906 Galley, docteur en médecine, à Annecy.
1883 Galliard Louis, docteur en médecine, à Annecy.
1906 Gardier François, à Annecy.
1905 Gave (l'abbé), professeur au Pensionnat d'Uvrier, par Saint-Léonard (Valais).
1897 Geley Gustave, docteur en médecine, à Annecy.
1904 Genevois, docteur en pharmacie, à Annecy.
1893 Germain, directeur de l'école primaire de Thonon-les-Bains.
1903 Gex Albert, instituteur en congé, à Limonest (Rhône).
1904 Gonnet ❦ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Gonthier, chanoine honoraire, aumônier des Hospices, à Annecy.
1886 Grivaz Louis ❦ A, notaire, à Annecy.
1894 Guerby ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1896 Guillermin, percepteur de Gevrier, à Annecy.
1898 Guinier ★, inspecteur des Forêts en retraite, à Annecy.

1906 Guinier Philibert, professeur de botanique à l'Ecole forestière, à Nancy.
1906 Hérisson Jean, imprimeur à Annecy.
1905 Lavorel J.-M., chanoine, à Annecy.
1901 Laydernier Léon, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ❨ I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1882 Levet Eugène O ❋, commandant chef du génie, à Nice.
1891 Marteaux C. ❨ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1894 Meyer ❨ I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
1906 Michel Amédée, conseiller général, à Thônes.
1893 Millet ❨ A ★, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 Miquet François ❨ A, receveur particulier des Finances, à Commercy.
1906 Moisy, professeur de musique, à Annecy.
1899 Monnet (Mlle), à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 Nanche Isidore ❨ A, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier (l'abbé), à Annecy.
1906 Orlyé Philibert (d'), propriétaire, à Menthon.
1906 Orlyé Jean (d'), licencié ès-sciences, à Paris.
1906 Paraz, pharmacien à Annecy.
1902 Périllat, ancien administrateur du Bon Marché, à Paris.
1902 Pernoud, architecte, à Annecy.
1888 Philippe Charles ❨ A, principal du collège de Moissac (Tarn-et-Garonne).
1894 Piccard Louis (le chanoine), aumônier du collège de Thonon.
1897 Raillon ❨ A, architecte départemental, à Annecy.
1903 Rey, procureur de la République, à Saint-Jean de Maurienne.
1889 Richard Auguste ★, greffier du Tribunal, à Annecy.
1901 Richard J., géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean ✠ O ✠ ❨ I, compositeur de musique, à Annecy.
1894 Robert Victor, à Annecy.
1905 Rollier Pétrus, à Annecy.
1865 Roussy de Sales (le comte de) ❋ O ✠, à Thorens.
1906 Ruphy Charles, entrepreneur de transports, à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, à Lyon.
1904 Schoendoerffer O ❋ ★ ❨ A, ingénieur en chef de la Hte-Savoie.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1901 Seyssel-Cressieu (le c^te Marc de) ✠, château de Musin, à Belley.
1902 Terrier Auguste ❋ ❨ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1871 Thonion ❨ I, docteur en médecine, ancien député, à Annecy.
1874 Tissot (l'abbé), curé de Cluses.
1906 Trolliet, rédacteur à la Caisse d'épargne postale, à Annecy.
1904 Varray, docteur en médecine, à Annecy.
1897 Vernaz C ★ ❨ A, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1900 Bosson, pharmacien, à Saint-Jeoire.
1907 Dr Dino Muratore, professeur à Turin.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 15 janvier 1907 (Assemblée générale annuelle).

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

Sont présents : MM. BUTTIN, CARLE, Al. CROLARD, DÉSORMAUX, DESPINE, FONTAINE, FREY, GARDIER, GUERBY, GUINIER, LAVOREL, LAYDERNIER, LE ROUX, MARTEAUX, NANCHE, RUPHY, SERAND, TROLLIET.

En ouvrant la séance le PRÉSIDENT fait part du décès de M. BELLY, membre actif de la Florimontane depuis 1887, qui s'occupa avec succès de littérature et publia quelques articles dans la *Revue savoisienne*.

LE PRÉSIDENT rappelle en termes émus la perte de M. G. CANTON, professeur au Lycée Berthollet, qui, bien que ne faisant pas partie de la Société, s'était acquis parmi les Florimontans de solides amitiés. Tous ceux qui ont apprécié son esprit original et sa lumineuse intelligence seront profondément affectés par cette mort prématurée. La Société adresse aux familles Belly et Canton l'expression de ses plus sympathiques condoléances.

M. CORCELLE envoie sa démission de membre actif de la Société.

LE SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Il est procédé au vote sur la candidature proposée à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin M. BLANDIN est proclamé membre effectif de la Société Florimontane.

L'ordre du jour appelant aux termes du règlement, le renouvellement du bureau, sont élus :

Président : M. MARTEAUX.

1er Vice-Président : M. BUTTIN.

2e Vice-Président : M. BRUCHET.

Secrétaire : M. LE ROUX.

Secrétaire-adjoint : M. NANCHE.

M. DÉSORMAUX, ancien trésorier, en raison de ses occupations, désire résilier ses fonctions et demande que l'on reporte les voix qu'il obtiendrait sur un autre nom.

M. Gardier est nommé *trésorier*.

Bibliothécaire : M. Désormaux.

Sur la demande de M. Serand, archiviste-bibliothécaire, qui désire se consacrer complètement au classement des archives, M. Serand est nommé simplement *archiviste*.

Directeur de la Revue. Lors de l'assemblée générale de 1906, on avait décidé de scinder la direction de la *Revue* en nommant M. Le Roux, directeur pour la partie scientifique, et M. Bruchet, directeur pour la partie historique. Le président informe la Société que M. Bruchet désire résilier ses fonctions et propose que l'on nomme comme par le passé un directeur unique.

M. Le Roux est nommé directeur de la *Revue*.

Comité de rédaction : MM. Marteaux, Buttin, Bruchet Le Roux, Nanche, membres de droit; sont adjoints : MM. Désormaux, Gonthier, Guerby.

Il est décidé que M. Désormaux conservera les fonctions de trésorier jusqu'à l'apurement des comptes nécessités par le règlement de la facture de l'imprimeur, le dernier fascicule de la *Revue* pour 1906 n'étant pas encore paru. M. Désormaux fera en conséquence la lecture du compte-rendu financier à la séance de février et remettra les comptes à M. Gardier qui accepte.

Deux membres font observer, avec le trésorier sortant, qu'il serait plus régulier que la liquidation des comptes fût terminée en janvier et présentée à l'assemblée générale dans la séance annuelle. Il en sera fait ainsi à l'avenir en hâtant la publication du dernier fascicule de la *Revue* qui paraîtra fin décembre.

M. Nanche présente la candidature de M. Fournier, maire d'Annecy-le-Vieux.

M. Le Roux montre un éperon à pointe du XIe ou XIIe siècle, trouvé dans un jardin aux Salomons, et gracieusement offert au Musée par M. Sondaz, répétiteur au Lycée d'Annecy.

Le même fait part d'un don important fait au Musée par M. Crolard, d'échantillons de papiers et des matières premières utilisables pour l'industrie de la papeterie provenant du Tonkin et de l'Indo-Chine.

M. Serand revient sur le projet d'assurances de la bibliothèque florimontane. Notre collègue M. Ch. Ruphy qui est chargé de cette opération veut bien abandonner généreusement la première prime d'assurances au profit de la Société. Remerciements sincères.

M. Frey offre un certain nombre de livres pour la bibliothè-

que de la Société. Cette proposition est acceptée avec empressement et reconnaissance.

M. Désormaux fait la communication suivante sur un *Glossaire du Français régional parlé en Savoie* :

« Depuis la publication du *Dictionnaire Savoyard*, j'ai recueilli les éléments d'un *Glossaire du Français régional parlé en Savoie*, en dépouillant les ouvrages principaux des écrivains originaires de cette contrée, ainsi que les journaux locaux, et en notant, à l'occasion, les expressions usitées dans la conversation de nos concitoyens. Nombre d'entre eux peuvent croire, nous avons souvent l'occasion de le constater, que telle de ces locutions savoisiennes a cours dans la plus grande partie de la France, alors qu'elle est seulement un des fruits de notre terroir, fruit parfois très savoureux. J'ai parcouru également les récits des voyageurs et des romanciers qui, en décrivant « les choses et les gens de Savoie ». n'hésitent pas à employer les termes provinciaux qu'ils jugent nécessaires ou caractéristiques.

« La communication que j'ai faite au dernier Congrès des Sociétés savantes savoisiennes, à Aix-les-Bains, sur *Le français parlé en Savoie*, peut être considérée comme la préface de ce nouveau Glossaire. Avant de le confier à l'impression, je serai heureux de soumettre à votre discussion, lors des séances de la Société Florimontane, un certain nombre d'articles concernant les expressions les plus intéressantes, sans m'astreindre ici à l'ordre alphabétique. Permettez-moi d'ajouter que toutes les additions et rectifications que l'on voudra bien me transmettre seront toujours accueillies avec un très vif plaisir. »

M. Désormaux étudie ensuite dix expressions usitées dans le français régional ou local, choisies parmi les plus intéressantes ; il en donne l'étymologie et les différents sens, en spécifiant les régions où elles sont employées. Il rapproche ces vocables, lorsqu'il y a lieu, des termes analogues usités dans les régions limitrophes de la Savoie, dans l'ancien ou le moyen français. Enfin il cite pour chacun d'eux une série d'exemples empruntés aux écrivains ou aux documents locaux.

M. Marteaux offre au Musée quelques objets gallo-romains récoltés au cours de ses excursions et qui seront plus amplement décrits dans son travail sur la voie romaine de Condate à Genève : 1° des débris de vases noirs et rouges, avec la marque *Secundi Of*, un fragment de briques avec excavations

produites sur l'argile crue, provenant du mas de Borzy, à Sillingy ; 2° un rognon d'argile moulé, trouvé dans un déblai à Chantepoulet, près de Chaumontet ; 3° des fragments de bronze, clous, rondelle, bouton, ténon en fer et poteries diverses qui lui ont été donnés par M. Dupont, de la Bovière, à Mésigny, et qu'il a recueillis dans sa propriété.

Le Président rend compte qu'il résulte des conclusions du Jury de poésie pour le concours de 1906, que, étant donné la faiblesse des pièces présentées dont aucune n'a été jugée digne d'une récompense, la somme de 200 fr. affectée à ce concours n'a pas été distribuée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 6 février 1907.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Th. Claparede : *Une Famille de Savoie amie de Genève. Les d'Alinge,* 1 br. in-12, Genève, 1906. (Don de l'auteur.)

Il est procédé au vote sur la candidature proposée à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Auguste Fournier est proclamé membre actif de la Société.

Le Président donne la parole à M. Désormaux, pour la lecture du compte-rendu financier relatif à l'année 1906.

Cette année, de même que la plupart des années précédentes, il n'a pas été possible au Trésorier de soumettre à votre approbation, lors de l'Assemblée tenue au mois de janvier, la gestion financière de l'année écoulée. Le dernier fascicule de la *Revue* n'ayant pas encore paru, toutes les factures n'ont pu être présentées au Trésorier avant cette date. De plus, il vous restait à ratifier les conclusions présentées par le Jury du Concours de Poésie. C'est pour ce motif que le Trésorier sortant, conformément à votre décision et sur la prière du Bureau, a dû continuer sa gestion jusqu'à l'apurement de la comptabilité.

Voici d'abord quelques chiffres, pour ceux de nos collègues qui aimeraient les statistiques.

Pendant l'année 1906, la Société Florimontane a compté :

A) Membres honoraires : 18. — Membres actifs : 103. — Membres correspondants et abonnés : 54.

B) Membres décédés : H. 2 ; A. 1 ; C. 2. — Membres démissionnaires : 3. — Membres admis en 1906 : H. 3 ; A. 17.

Sociétés savantes correspondantes échangeant leurs publications avec la *Revue savoisienne* : France, 62 ; Etranger, 31 ; Journaux, 4.

Cette petite statistique n'est-elle pas une preuve évidente de la vitalité de notre Société ?

Voici maintenant le bilan de l'exercice 1906 :

A) RECETTES.

En caisse au début de l'année	1,130 85
Intérêts des fonds placés	40 61
Cotisations des membres actifs	1,214 55
Abonnements à la *Revue savoisienne*	321 95
Ventes et profits divers	9 10
Prix des Beaux-Arts (fondation Andrevetan avec le concours de la Municipalité)	400 »
TOTAL	3,117 06

B) DÉPENSES.

Service de la *Revue* (factures Abry, à compte)	700 »	
Clichés (fourniture A. Barbier, note Ph. Guinier)	244 35	
Bibliothèque (achat)	15 25	
Correspondance du Bureau pour la *Revue sav.*	18 70	
Frais de recouvrements	27 85	
Dépenses diverses (balayage de la salle, étrennes du facteur)	7 »	
Médaille offerte à M. Suisse (frᵉˢ Leclère et Grillet)	58 85	
Prix des Beaux-Arts. Prix à divers	400 »	
Prix des Beaux-Arts. Frais d'envoi	1 35	
TOTAL	1,473 35	
Reste à payer reliquat des factures Abry (soit 1,186,25 — 700)	486 25	
	1,959 60	
En caisse, déduction faite de la somme restant à payer sur les factures Abry	1,157 46	
BALANCE ÉGALE	3,117 06	3,117 06

L'encaisse actuelle : 1,157 46 + 486 25 = 1,643 71 est représentée par Livret de Caisse d'épargne 1,476 96 + numéraire 166 75 = 1,643 71 (non compris une somme de 13 90 déjà perçue pour l'exercice 1907).
La somme à reporter à l'exercice suivant est donc de 1,157 46

Vous remarquerez que la somme affectée au Concours de Poésie, soit deux cents francs, ne figure ni en recettes, ni en dépenses. Le jury n'a pas été d'avis de décerner un prix cette année. Par suite, conformément à l'usage en pareil cas, la somme qui pouvait être disponible n'a pas été retirée de la Caisse municipale. Elle vient accroître le capital du legs primitif.

Vous remarquerez également, en comparant le bilan au projet de budget, que les dépenses faites pour le service de la *Revue* (notes de l'imprimeur et clichés) ont dépassé de beaucoup les chiffres prévus pour ce chapitre. M. Le Roux, directeur de la *Revue*, a jugé indispensable de faire exécuter un certain nombre de clichés, dont une moitié sera seulement utilisée en 1907, et cela afin de ne pas retarder trop longtemps l'impression et le tirage à part de la belle étude sur le *Roc de Chère*, due à M. Philibert Guinier. Pour avoir le chiffre réel des dépenses affectées à la *Revue* en 1906, il conviendrait donc de reporter sur l'année 1907 la moitié de la somme déboursée pour les clichés en question, soit 122 fr. 15.

Malgré cette dépense imprévue, le Trésorier est heureux, en remettant les finances à son successeur, de constater que, toutes notes payées, y compris la facture Abry dont le règlement n'a pu encore être effectué, la Société Florimontane peut disposer actuellement d'une somme de francs 1157,46, somme supérieure de 26,60 à l'encaisse indiquée au début de l'exercice 1906, et de 107,46 à la somme prévue comme devant rester disponible dans le projet de budget que vous aviez adopté en 1906.

Le Président remercie M. Désormaux, reçoit les livres et l'encaisse qu'il transmettra à M. Gardier.

La Société discute ensuite diverses questions d'ordre intérieur, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 h.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 6 mars 1907.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. Buttin, vice-président de la Société, annonce avec le plus grand plaisir que M. Marteaux vient d'être élu membre correspondant de l'Académie de Savoie. Cette distinction hautement méritée rend hommage au labeur infatigable de notre président, dont les travaux sur l'archéologie gallo-romaine de la Haute-Savoie ont été très appréciés dans le monde savant.

M. Marteaux répond qu'il a été profondément touché de cet honneur qui lui a été fait. C'est pour lui un précieux encouragement et qui vient encore resserrer les liens de confraternité qui unissent l'Académie de Savoie à la Société Florimontane.

Le Président fait part à la Société de la mort de M. Auguste Dunant qui s'est éteint après une cruelle maladie. Auguste Dunant était membre actif de la Florimontane depuis 1882. Il s'occupa surtout de questions agricoles, et fit partie de nombreuses commissions, soit dans les concours, soit pour l'organisation départementale des envois aux Expositions universelles de Paris en 1889 et en 1900. La Société adresse à sa veuve et à notre collègue M. Francis Crolard son gendre, ses sentiments de douloureuses sympathies.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Volume du XVIIe Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, tenu à Aix-les-Bains en août 1905.

Annuaire de la Haute-Savoie, pour 1907. (Don de M. Abry.)

MM. Le Roux et Deschamps proposent la candidature de M. Douxami, maître de conférences de géologie à la Faculté des sciences de Lille. Il sera statué sur cette présentation, conformément au règlement, lors de la prochaine réunion.

Sur la proposition de M. Bruchet, M. Dino Muratore, docteur ès-lettres, professeur à Turin. est élu à l'unanimité, membre correspondant de la Société.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance tenue par le bureau de la Société dans laquelle le projet de budget pour 1907 a été établi. Ce dernier se décompose comme suit :

Service de la *Revue savoisienne* y compris les illustrations	1,300	»
— des Archives	20	»
— de la Bibliothèque	100	»
Frais de recouvrements	30	»
Correspondance.	25	»
Dépenses imprévues	100	»
Total . . .	1,575	»

Ce budget pour 1907 est soumis à l'approbation de la Société qui l'approuve à l'unanimité.

M. Crolard offre au Musée un lot de phototypies et de photogravures reproduites sur papiers de la maison Aussedat et Cie, planches d'albums industriels, qui forment une série technique des procédés actuels de reproduction.

M. Serand fait une communication sur un permis de chasse délivré en 1659.

Guillaume de Blancheville, seigneur et baron d'Héry, Marthod, Gilly, Gerbais, la Sale, Ennuis, Cornillon, etc., conseiller d'Etat de S. A Re premier président au souverain Sénat et commandant général en Savoye.

En vertu du pouvoir que nous tenons de S. A. Re nous avons permis et permettons au sieur Aimé Mattu, bourgeois d'Annecy, de chasser ,aux lièvres, cailles, grives, merles et autres pareils oiseaux de passage, sans y commettre abus.

Et ce nonobstant les déffenses qui ont esté faictes en dernier lieu et celles autres qu'on pourroit encore faire pour la mesme sorte de chasse En foy de quoy nous avons signé les présentes et à icelles faict apposer le cachet de nos armes. Donné à Chambéry le cinquiesme d'aoult mil six cent cinquante neuf.

Signé : G. de Blancheville.

Le cachet porte les armes de la famille de Blancheville : *d'or à un ours de sable.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

ÉTUDES PHILOLOGIQUES SAVOISIENNES

ESSAI DE GRAMMAIRE

PRÉFACE.

Parmi les papiers laissés par A. Constantin et que la veuve du regretté philologue s'est empressée de nous remettre, à la prière de la Société Florimontane, afin qu'on en tirât le meilleur parti, figurait une série d'observations concernant la *Grammaire*.

Ces notes peuvent être classées en deux groupes. Le premier traite du *Nom*, de l'*Article*, de l'*Adjectif* et du *Pronom*.

L'auteur n'eut pas le loisir de donner à ces remarques une forme définitive. Cependant, d'après l'état du manuscrit, nous avons lieu de croire que les remaniements (sauf en ce qui concerne le chapitre des *Pronoms*) n'auraient pas été très considérables, s'il eût été permis à Aimé Constantin d'achever son œuvre et de la soumettre lui-même au public.

Pour les chapitres du Nom, de l'Article et de l'Adjectif, nous nous sommes borné à mettre en ordre et à reviser en vue de la publication les observations d'Aimé Constantin [1]. Nous avons aussi conformé la graphie, quand il y avait lieu, au système qu'il avait fini par adopter, après de nombreuses tentatives et d'heureuses modifications [2].

Le chapitre si important du Pronom n'était qu'à l'état d'ébauche. Nous avons dû le compléter le plus souvent par nos recherches personnelles.

Ainsi, sauf en ce qui concerne l'étude des Pronoms, notre tâche aura été, pour la Ire partie de cet *Essai de Grammaire*, celle d'un éditeur consciencieux.

La IIe partie de l'*Essai* traitera du Verbe et des Mots invariables.

Nous avons recueilli dans les papiers de Constantin un petit nombre seulement de paradigmes verbaux et quelques notes ayant trait aux mots invariables.

1. Il les avait transcrites sur de petites fiches datant de diverses époques et analogues à celles qui ont été l'origine du *Dictionnaire Savoyard* et de la *Flore populaire*.

2. Pour les graphies *èn* et *á*, voyez la note de la page 13.

Nous espérons cependant mener à bonne fin le travail dont nous avons été chargé. Nous suivrons le même plan qu'A. Constantin, qui mêlait les observations relatives à la syntaxe aux remarques de morphologie [1].

Cet *Essai*, comme on le verra, n'est qu'une simple esquisse. Tel qu'il est, puisse-t-il apporter une nouvelle contribution, si modeste fût-elle, aux études dialectologiques et trouver auprès des lecteurs Savoyards un favorable accueil.

J. Désormaux.

Annecy, janvier 1906.

* * *

Note préliminaire.

a) Comme pour le *Dictionnaire Savoyard*, c'est le parler de Thônes qui a servi de base aux observations d'A. Constantin.

b) Dans les chapitres du Nom, de l'Article et de l'Adjectif, les remarques rejetées en note et dues à Aimé Constantin sont suivies des initiales [A.C.]. Les autres ont été ajoutées au texte primitif.

Dans les chapitres du Pronom, du Verbe et des Mots invariables, les divers paragraphes sont suivis des initiales [A.C.] ou [J.D.], qui en font connaître l'auteur.

* * *

Ire PARTIE.

DU NOM AU VERBE.

CHAPITRE Ier.

DU SUBSTANTIF.

Le système de transcription purement phonique est excellent pour donner une idée exacte de la prononciation, mais il a l'inconvénient de ne pas fournir des bases solides pour la dérivation des mots et pour reconnaître le genre des substantifs. Pour obvier à cet inconvénient. je me vois forcé de recourir à un subterfuge en divisant les noms et les adjectifs en deux catégories. La première comprendra les mots qui ont une grande ressemblance dans les deux langues. Ceux-là ayant générale-

1. Nous nous proposons de développer plus tard plusieurs de ces remarques, comme nous l'avons fait pour les *Noms de Nombre cardinaux* (in *Mélanges* F. Brunot).

ment le même genre qu'en français et la même manière de former le féminin, il suffira de noter ceux qui s'écartent de la grammaire française.

La seconde catégorie comprendra les noms et les adjectifs qui ne ressemblent pas aux mots français correspondants ou qui n'ont avec eux qu'une ressemblance éloignée.

Par cette division des noms et des adjectifs en deux catégories, le nombre des règles et des exceptions sera considérablement diminué.

§ Ier. — **Du genre.**

Nous dirons donc : les noms qui ressemblent aux mots français correspondants sont du même genre qu'en français ; ceux qui ne leur ressemblent pas sont masculins ou féminins suivant qu'ils finissent par une désinence masculine ou féminine.

Terminés par *e. ĕ, ă. à, á, â,* les substantifs de la seconde catégorie sont féminins ; ceux qui ont une autre désinence sont masculins. Il va sans dire que les mots de cette catégorie qui désignent explicitement un être mâle ou femelle ont par cela même leur genre grammatical tout déterminé ; ainsi *kènkĕ*, oncle, quoique terminé par un *ĕ*, est masculin, et *flïë*, fille, est féminin, quoique la désinence *ë*, soit généralement masculine.

Les principales exceptions à cette règle sont :

alïòŭ, f. allée, entrée longue et couverte d'une maison ;
argalıchĕ (*argalis*), m. réglisse ;
arparé, f. bette, poirée ;
banblïë, f. quenouille ;
bloçhtë, f.pl. ciseaux ; fer à gaufrer ;
çhĕvlïė, f cheville ;
détlá, m.pl. gouttière ;
dromlïë, f. petit poisson (genre lotte);
écovlïė, f.pl. balayures ;
égrá, m. marche d'escalier ;
éli, f.pl. lie;
épaltė, f.pl. alphabet ;
fĕudá, m. tablier ;
lá, m. côté ; lard ;
loèʒá (*lŭiʒâ(r)*, m. lézard ;
moucllă(r), m. hameçon ;
orti, m. ortie ;
palïà, m. manne ;
pchà, m. urine ;
pli, f. levée, au jeu de cartes ;
pou, f. planche ;
trá, m. poutre ;
trên, f. trident ;
trŭi, f. et *trwı*, pièce de bois mobile qui, dans les anciens pressoirs, se pose entre la vis et la pressurée, mot correspondant au fr. *treuil*.

Quelques substantifs masculins restent masculins, même lorsqu'on parle d'une personne du sexe féminin :

ênfan, *mojhon*, *çharcò*,
témoèn, *çhanbranlŏ*, *ênplâtrŏ*.

D'autres au contraire restent féminins même lorsqu'ils s'appliquent à un homme :

bâbùlă, *bartavàlă*, *bringă*, *potringă*, *rfàlă*, *snĭùlă*.
barjàcă, *brelòcă*, *çharòpă*, *ràtă*, *ringàlă*, *vĭùlă*.

Il y a quelques substantifs qui changent de genre selon leur signification ; ainsi on dit :

L'nè, m. le noir, la couleur noire ; *la nè*, la neige.
On pli, un pli ; *na pli*, une levée au jeu de cartes.
L'tò(r), le tour ; *la tò(r)*, la tour.
L'tó, le taux ; *la tó*, le tort. *Al a totĕ lé tô* [il a tous les torts] (Annecy).
Lĕ trên, le train ; *la trên*, le trident.
L'man, le mont ; *la man*, la main [1].

L' fré, le frais, la fraîcheur ; *lou fré*, les frais, la dépense ; *la fré*, fraise.
On pâr, une paire ; *na pâr*, une part.
On rê, un roi ; *na rê*, une raie.
Lĕ swé, soc, seuil ; *la swé*, la soie.
On blye [2], un billet ; *na blyë*, une bille pour serrer les cordes.
Cf *on-n istwérŏ*, récit mensonger ; *onn' istwérĕ* (Annecy), une histoire.

Noms de forme semblable mais de genre différent.

MASCULINS EN PATOIS.

aférŏ, affaire.
alarmŏ, alarme.
alcôvŏ, *(a)rcôvrŏ*, alcôve.
colĭé, cuillère [3].
cru, crue, croissance.
dên-d' lĭon, dent-de-lion.
écrĕvis, écrevisse.
écwêri, écurie.
êncrŏ, encre.
ézŏ, aise.
ôjhŏ, auge.
orlòjhŏ, *rlòjhŏ*, horloge.
orti, ortie [4].
oulĭŏ, huile.
pâ, *pâr*, paire.
pri, poire.
râclĭŏ, râcle.
rencontrŏ, rencontre.
roulĭŏ, rouille.
sèutë, sauterelle.
tâlŏ (jeune pousse des céréales), talle.
véprĕ, vêpres.
vis, vis.
vitrŏ, vitre.
warjhŏ, orge.

FÉMININS EN PATOIS.

almanà, almanach.
alĭĕ, ail.
amadou, amadou.
amidon, amidon.
apti, appétit.
arjhên, argent.
as, un as.
calĭà, caillé.
caramélă, caramel.
cêntimă, centime.
cèpă, cep.
çhô, le chaud (chaleur).
dmênjhĕ, dimanche.
êncrĭtérŏ, écritoire.
éstòmă (*a* atone), estomac.
fantômă, épouvantail.
frê, le froid.
keutră, coutre de charrue.

1. On remarquera que ces différences de genre et de sens proviennent de ce que les mots cités n'ont pas ordinairement la même origine, bien qu'ils aient abouti à une forme commune : *nè*, m. = *nigrum*, noir, et *nè*, f. = *nivem* ; *man*, m. = *montem*, et *man*, f. = *manum*, etc.

2. A Annecy, on dit *na blĭëtă*, fr. local une † *billette*.

3. Masculin à Thônes, mais féminin dans nombre de localités Le masculin répond au fr. archaïque *cuiller*, masculin (de *cochlearium*), d'où « a été tiré la forme féminine *cuillère*, qui a triomphé depuis longtemps dans la conversation, mais non dans l'orthographe usuelle... *Cuiller* ne correspond plus ni au genre ni à la prononciation actuels. » (*Dictionnaire général*, H. D. T.)

4. Ailleurs *darsĕ*, féminin.

lirĕ, lierre.
livră, lièvre.
miné, minuit.
onglĭŏ, ongle.
pwêzon, poison.
réstă, reste.
ronmă, rhume de cerveau.
sâ, sel.
sàblà, sable.
sablirĕ, sablier.
sarpên, serpent.
sèlă, seigle.
sôjhĕ, saule.
tò et *tô(r)*, tort.
uvră, ouvrage.
vûlă, vol (d'oiseau).

Les substantifs masculins *mâ*, mal, douleur ; *matin*, matin ; *cou*, dans le sens de *fois* ; *vĭàjhŏ*, dans le sens de *une fois*, *un jour*, s'emploient quelquefois au féminin.

Mâ s'emploie au féminin dans le sens de douleur, souffrance, quand le mal dont on souffre n'est pas désigné : *on gran mâ de dên* ; mais on dira : *é-l avê onnă mâ à n'i povê tnyi* [il avait un mal (des douleurs) à n'y pouvoir tenir].

Matin s'emploie au féminin lorsqu'il désigne la matinée en général et non un temps déterminé de la matinée. *Sti matin à si-ʒ ëurĕ ; sti matin u prĕmi cou dĕ clĭoçhĕ* [ce matin au premier coup de cloche] ; mais on dira : *é-l ë-t arvâ sta matin ; y a fé frê sta matin*. Dans ces derniers exemples, *sta matin* a le sens de « dans la matinée ».

Cou est féminin quand il est employé dans le sens de : *enfin cette fois-ci*. Il implique une série d'essais infructueux qui ont précédé le bon coup, le dernier essai qui a abouti : *sta cou on-n ĭ ë ; n'ĭ ë pâ trô tou* [enfin, cette fois-ci on y est ; ce n'est pas trop tôt]. *On-n ĭ a jhà éssêĭà trê u catrŏ cou, mé i ne va pâ ; oncò sta cou, i sarà la bonă* [on a déjà essayé trois ou quatre fois, mais cela ne va pas ; encore une fois, ce sera la bonne fois, celle qui réussira].

Vĭàjhŏ est masculin. A Annecy on dit le plus souvent *na vĭàjhŏ*, lorsqu'on veut dire une fois, un jour, à une époque indéterminée.

Enfin, comme dans toutes les langues, le genre des noms de gros animaux domestiques est indiqué par des mots qui n'ont pas le même radical. Généralement cette classe de mots est riche en vocables, mais ces vocables ne sont pas les mêmes dans chaque vallée ou n'ont pas complètement la même acception sur le marché du bétail. On entend à Annecy une foule de noms différents, mais ces mots n'appartiennent pas en propre à Annecy. C'est pourquoi je prends mes exemples dans le parler d'une commune rurale du canton d'Annecy où l'élève du bétail est très développée. A Leschaux, par exemple, on dit :

On çhvô, cheval ; *on-n étalon*, étalon ; *na cavàlă*, *na jhumè* [1], une jument.

On bu, bœuf, quand il est considéré comme un animal de trait ; *vĭô*, quand on considère le sexe ; *borá*, taureau ; *bovė*, jeune taureau.

On vĭô, un veau, un bœuf ; *on mojhon*, un veau mâle de plus d'un an ; *mojhĕ*, une génisse. Ces deux mots impliquent l'idée qu'on a l'intention de les élever pour soi.

Boçhė, bouc ; *tĭėvră*, chèvre (*tĭėvră mòtă*, chèvre sans cornes) ; *tĭėvrò*, chevreau ; *tĭėvròtă*, chevrette, jeune chèvre ; *bòmă* ou *bĭĕ*, chèvre de deux ans qui n'a pas encore porté.

Bĕlė ou *parė*, bélier ; *fĭà*, brebis ; *anĭé*, agneau ; *anĭélă*, agnesse ; *lé fé*, le troupeau de moutons (brebis, béliers, agneaux) ; *màŭton*, mouton.

Pwè, porc ; *caĭon*, petit cochon ; *gandă*, truie pleine ou qui nourrit ; *varà*, verrat.

Ânŏ ou *boricŏ*, âne ; *sômă*, ânesse.

Voyez plus loin : *Noms d'animaux*.

FORMATION DU FÉMININ.

Noms de famille, prénoms.

Quoique la formation du féminin dans les noms d'êtres animés suive en général les règles des adjectifs, il est bon d'en faire un article à part [2].

Les noms de famille, surtout ceux qui se terminent par *an*, *èn*, *ên*, *on*, *ë*, ont un féminin singulier et un féminin pluriel. En ce cas ils sont accompagnés de l'article défini :

Raffin, *Rafèn*, *la Rafènnă*, *lé Rafènnĕ*.
Granchamp, *Granchan*, *la Granchannă*, *lé Granchannĕ*.
Painblanc, *Panblan*, *la Panblannă*, *lé Panblannĕ*.
Poncet, *Poncë*, *la Poncetă*, *lé Poncètĕ*.
Dunoyer, *Dunoi*, *la Dunoiră*, *lé Dunoïrĕ*.
Métral, *Métrá*, *la Métràlă*, *lé Métralĕ*.
Bornand, *Bornan*, *la Bornandă*, *lé Bornandĕ*.
Périllat, *Pèrilĭà*, *la Pĕrilĭàtă*, *lé Pĕrilĭatĕ*.

A côté de ces mots variables il y en a une quantité d'invariables, par exemple :

Rufy ou Ruphy, Hudry, Verjus, Rey, Duverney. Bontemps font au féminin *la Rufi*, *l'Udri*, *la Varju*, *la Rè*, *la Duvarnè*, *la Bontên*.

Quant aux prénoms des femmes, ils se tirent généralement du masculin et suivent de près les formes françaises. Vu la va-

1. A Leschaux, le son nasal de l'*è* très ouvert que j'ai représenté par *ên* n'existe presque pas ; l'*a* fermé n'y a jamais le son de l'*ă* suédois [A.C.].

Ajoutons que A.C. transcrit ici par *èn* la nasale de l'*e* ouvert français, notée vulgairement *in*.

á = *â* (*a* long et fermé), avec cette indication que certains tendent à donner à cette voyelle un son voisin de *ô*.

2. Voyez ce qui est dit plus loin du déplacement de l'accent et du changement de l'*a* atone en *à* et en *ĕ* (chapitre de l'Adjectif).

riété des diminutifs de cette classe de mots, il en sera traité plus au long dans le paragraphe des diminutifs.

Noms d'origine.

Les noms qui expriment de quel pays un homme ou une femme sont originaires sont semblables dans les deux langues :

On Swissĕ, na Swissĕ ou *Swissésséˮ, on Russe, na Russe ; on-n Anglé, n' Anglésĕ.*

Mais il y a une grande différence dans la formation de ces mots quand il s'agit des natifs de villes ou de villages du pays. Prenons les quarante communes des deux cantons d'Annecy et les dix du canton de Thônes : sur ces cinquante noms, nous n'aurons qu'un certain nombre de mots dérivés du nom de la commune. Ce sont :

Dingy, *Dènjhi, on Dènjhorèn, na Dènjhorènnă.*
Veyrier, *Vèri, on Vérolên, na Vérolênnă.*
La Chapelle St-Maurice, *La Çhapàlă, on Çhapalèn, na Çhapalènnă.*
Gévrier, *Jhĕvri, on Jhevrĭolên, na Jhevrĭolênna.*
Quintal, *Qintâ, on Qintali, na Qintalirĕ.*
Saint-Jorioz [1], *Sanjhourĭŏ, on Sanjhorèn, na Sanjhorènnă.*
Sévrier, *Sĕvri, on Sĕvrĭolên, na Sĕvrĭolênnă.*
Talloires, *Talwêrĕ, on Talwèrèn, na Talwèrènnă.*
Thônes, *Tounŏ, on Tounên, na Tounênchĕ.*
La Balme de Thuy, *La Bármă dĕ Twi, on Barman, na Barmannă.*
La Clusaz [1], *La Clĭusă, on Clĭusĕrèn, na Clĭusĕrènnă.*
Le Grand-Bornand, *L' Gran Bornan, on Bornandèn, na Bornandènnă.*
Manigod, *Man'gou, on Man'godèn, na Man'godènnă.*
Serraval, *Saravà, on Saravatèn, na Saravatènnă.*
Les Villards, *Lou Vlár, on Vlardèn, na Vlardènnă.*

Noms de parenté.

Je ne citerai ici que ceux qui diffèrent du français, soit comme forme, soit comme formation irrégulière du féminin.

Pàpă, màmă, papa, maman. Dans le français local *papà, mamà.*
Frârĕ, frère ; *sĕròŭ* (*srou*), sœur.
Onclĭŏ ou *kènkĕ*, oncle. *Kènkĕ* est avant tout du langage des enfants ; il éveille toujours une idée d'affection.
Gran pârĕ, gran-mârĕ, ou *lĕ grou, la groussă.* Ces deux derniers impliquent toujours une idée d'affection ou de respect ; ils s'emploient particulièrement avec les adjectifs possessifs *mon, ton, son*, etc.
Bĭô-fĭu, bàlă-flĭè, beau-fils, belle-fille.

1. Les noms de famille et de lieu terminés par *az, oz* ne faisaient anciennement jamais entendre le *z* final et les voyelles *a* et *o* étaient sourdes et atones. Ainsi *Culoz, Marlioz, Buloz, Francoz, Berlioz* se prononcent en Savoie, *Cúlo, Márlĭŏ, Búlŏ, Francŏ, Berlĭŏ.* (Cf. J. D , *Finales atones en* az, oz, in *Revue de Philologie fr.*, XII, 76.)

Bĭô-pârĕ, bàlă-mârĕ, beau-père, belle-mère.

Bĭô-frârĕ, bàlă-srou. beau-frère, belle-sœur.

Fils ne se rend par *fĭu* que dans les communes écartées ; il est actuellement remplacé par *garçon*.

Flĭu, flĭulă, filleul, filleule.

Nĕvòi, nĭicĕ, neveu, nièce.

Cosèn, cozną ou *cousinĕ,* cousin, cousine. *Cozną,* à cause de son homonyme *cozną,* cuisine, perd du terrain, tandis que *cousinĕ* en gagne, même à la campagne.

Vùvŏ, vùvă, veuf, veuve.

Bĕsson, jumeau ; *bessĕ,* jumelle.

Vâlė, sarvêntă. Ces deux mots disparaissent des villes ; ils sont remplacés par *domĕsticŏ* et *bònă.*

Dans les actes notariés on conserve encore l'ancien usage de dire *feu* pour fils du défunt. Jean, *feu* Pierre Bornand, c'est-à-dire Jean, fils de défunt Pierre Bornand [1].

Noms d'animaux.

Pour différencier le mâle de la femelle, on a recours aux mots *mâlŏ, fmàlă,* comme en français, mais le genre des noms d'animaux est le plus souvent indiqué par la terminaison.

Quelques-uns de ces mots ont une forme pour désigner la femelle, comme :

polė, polalĭĕ, coq, poule.
polèn, polènnă, poulain, pouliche.
mòjhĕ, génisse ; *mojhon,* veau mâle de plus d'une année.
çhèn, çhènnă, chien, chienne.
dèndon, dèndă, dindon, dinde.
çhà, çhàtă, chat, chatte.
rà, ràtă, rat, souris. La souris est considérée par nos paysans comme la femelle du rat ; de là le mot *ràtă.*
lòi, lòĭvă, loup, louve.
anĭé, anĭélă, agneau, agnesse.
lapèn, lapĭnă, lapin, lapine.

§ II. — Du nombre.

Les seuls substantifs qui changent au pluriel sont les substantifs féminins terminés par *ă, à* ou *á* au singulier. Ainsi *on trá,* une poutre ; *on-n avocà.* un avocat ; *on pá,* une paire ; *on-n étà,* un état, restent invariables au pluriel, parce que ces mots sont masculins.

Les substantifs féminins changent au pluriel *ă* en *ĕ, à* en *ë, á* en *é.* Exemples :

la fėnă, la femme, *lé fené.*
la çhîvră, la chèvre, *lé çhîvre*
na potĭà ou *pochà,* une pochée, *dŭë* (ou *davĕ) pochė* ou *potĭė.*
na clĭà, une claie, *dŭë clĭë.*
na clĭá, une clé, *dŭė clĭé.*
na colĭĕrá, une cuillerée, *dŭė colĭĕrė.*

1 On trouve encore fréquemment cette locution dans les journaux locaux. *Feu* représente ici **fatutum*.

Substantifs changeant de signification au pluriel.

jhèn, une personne ; *lé jhèn*, le monde, les gens.
na formă, une forme ; *lé formĕ*, le banc d'œuvre.
onn' almëtă, une allumette ; *l' jeu dé-ʒ almètĕ*, le jeu des jonchets.
na buçhĕ, une buchette ; *joi é buçhĕ*, jouer aux jonchets.
na balancĕ, une balançoire ; *lé balancĕ*, une balance (qui sert à peser).

Les substantifs abstraits, comme *liberté, clarté*, etc., ne s'emploient pas au pluriel, à moins qu'ils ne soient pris dans un sens concret, ce qui est rare. Par contre, il y a des noms concrets qui ne s'emploient qu'au pluriel.

lou pantalon, le pantalon.
lou calçon, le caleçon.
lé culotĕ, la culotte.
lé balancĕ, la balance (pour peser).
lou-ʒ avên, l'avent.
lé-ʒ artınbàlĕ, bagage, attirail.
lou-ʒ aplè, l'outillage aratoire.
lé bloçhte, gros ciseaux, fer à gaufrer.
lou détlá, l'égout du toit.
lé-ʒ écovlĭë, les balayures.
lé-ʒ élı, la lie du vin.
lé-ʒ épalte, l'alphabet.
lé-ʒ étnâlĭĕ, les tenailles
lou pĕté, la boue.

Quelques substantifs forment leur pluriel d'une manière irrégulière :

bédă, fente ; plur. *bêndĕ* (Les Clefs).
wà, œuf ; plur. *jwà* [1].

§III. — De quelques suffixes.

Augmentatifs, diminutifs, péjoratifs.

Les suffixes au moyen desquels on forme des augmentatifs, des diminutifs ou des péjoratifs, sont les mêmes qu'en français ; il n'y a que le suffixe complexe *èron* qui ne se trouve pas en français. (Peut-être est-ce le même que le suffixe *eron)* :

bovi, bovèron, bouvier, petit ou jeune bouvier.
keurdă, keurdèron, courge, petite courge, potiron.
molâ, molèron, aiguiser, petit ou mauvais aiguiseur.
rbĭolâ, arbĭolèron, pousser (en parlant des arbres), une jeune pousse ou rejeton.
cùtĕ, cutèron, côte, petite côte.
çharvèron, petite pierre dure, caillou [2].

Le suffixe *alĭon* a un sens péjoratif et sert à former une quantité de substantifs :

1. Voyez ces mots dans le *Dict. Sav.* L'initiale de *jwà* est une modification de la consonne finale de l'article pluriel qui a été agglutinée au mot suivant. (Cf. J. Désormaux : *L'Agglutination de l'Article*, in *Revue de Philologie fr.*, tome XX, 3e trimestre 1906, p. 168, sqq).

2. De *çharvé*, aujourd'hui inusité, mais qu'on retrouve dans plusieurs noms de localités des environs : La pierre à Charvet, le roc de Chère, Chavoire, Charvonnex, *Le Grand Càrŏ* ou mont Charvin [A C.]. Quelques-uns de ces rapprochements sont cependant contestables.

fĕmalĭon, jeune garçon qui fume.
brafalĭon, enfant remuant.
marmalĭon, petit marmot désagréable.
mardalĭon, petit marmot dégoutant.
bricalĭon, blocage (éclat de pierre).
bougralĭon, enfant méchant ou espiègle.

Noms de baptême ou prénoms.

Aimé, *Mèmé*.
Alexandre, *Sandrŏ*.
Alexis, *Leksi*.
Ambroise, *Broâse*.
André, *Landri*.
Anne, *Anétĕ, Nanon, Nână, Nanéte*.
Antoine, *Twènŏ*.
Antoinette, *Twenă*.
Auguste, *Gustŏ*.
Augustin, *Gustèn*.
Augustine, *Gustine*.
Baptiste, *Batistèn, Titèn*.
Benoît, *Bĕnè*.
Bernard, *Barnâ*.
Claude, *Dôdŏ, Lĭòdŏ*
Claudine, *Dôdon, Dôdă, Dôdine*.
Elisabeth, *Lisă, Lisétă*.
Etienne, *Tĭĕnŏ* ; fém. *Tĭĕnétă*.
Eugène, *Jéne, Jénŏ*.
Eustache, *Tâfĭŏ*.
François, *Françè, Fanfwé, Sansè, Sassè*.
Françoise, *Françwése, Fanchon, Fanchéte, Sasson, Sesă, Fwélă, Fwése, Franson*.
Gabriel, *Gabri*.
Hippolyte, *Polităĕ*.
Irénée, *René*.
Jacques, *Jacoton*.
Jean, *Jan, Dĭan*.
Jeanne, *Jână, Jani, Janéte, Nână. Nanétĕ*.
Joseph, *José, Joson* ; fém. *Josétă*.
Joséphine, *Finĕ, Fifinĕ*.
Louis, *Loyi, Loui* (aussi à Annecy, *Lüissĕ*).
Louise, *Lwisĕ, Lwison* (à Annecy, *Ziză*).
Marguerite, *Guită*.
Marie, *Mari, Marĭă, Marĭon, Maĭon* (aussi *Marĭetă*).
Maurice, *Mori, Môrisse* ; fém. *Morisă*.
Michel, *Michelèn* ; fém. *Michline*.
Nicolas, *Colin, Colá* ; fém. *Colárdă*.
Pierre, *Pièrŏ* ; fém. *Parnon, Parnétă, Péronne, Péron*.
Sébastien, *Bastĭan* ; fém. *Bastĭanna*.

Parmi ces différentes appellations, il y en a qui ont un sens péjoratif. Ce sont principalement : *Barnà, Dôdŏ, Tâfĭŏ, Fanfwé, Fwélă, Dĭan, Nână, Maĭon, Bastĭan*.

Nini, fifi [1] sont des mots de tendresse qu'on donne aux fillettes en bas âge ; ils ont le sens de *chère enfant*.

L'usage des sobriquets qu'on donne à toutes les familles et aux habitants de tous les villages dans le nord de la Savoie est peu répandu dans le canton d'Annecy. Nous n'en parlerons pas parce qu'ils n'offrent aucun intérêt au point de vue philologique.

1. Un procédé très usité pour exprimer une idée d'affection ou de gentillesse, lorsqu'on parle aux petits enfants, c'est de prononcer deux fois de suite une des syllabes du nom de l'enfant ; quelquefois ces syllabes sont prises au hasard, mais elles semblent tirées des premiers sons qu'un enfant prononce facilement : *Mimi, nini, fifi, lili, chouchou, coucou, toutou, loulou, zozo* [A.C.].

CHAPITRE II.

DE L'ARTICLE.

Article défini : *le* ou *lĕ (l')* ; féminin *la* ; pluriel *lou* ; féminin *lé* [1].

Article indéfini : *on* ou *'n* ; féminin *onnă* ou *nă* ; pluriel *d'* ou *dĕ*.

Article partitif : *d'* ou *dĕ*.

On dit : *l' pârĕ, l' frârĕ, l' plà* [le père, le frère, le plat], mais on dira : *lĕ çhmin, lĕ cmàclĭŏ, lĕ dlon, lĕ dju* [le chemin. la crémaillère, le lundi, le jeudi]. De même on dit : *l' tê d' la mêson, d' la çhapàlă*, mais on emploiera *dĕ* dans : *vu-tŏ dĕ spa, dĕ rʒulĕ ?* [veux-tu de la soupe, des rissoles ?].

L'emploi de *'n* au lieu de *on*, de *nă* au lieu d'*onnă* est également une affaire d'oreille. (Voyez § III).

§ Ier. — **Elision et liaison.**

Placés devant une voyelle, les articles *lĕ, lă, nă, onnă* s'élident, mais *lou, lé* prennent un *ʒ*. La liaison est de rigueur avec *on* comme avec *lou, lé* : *on-n omŏ, lou-ʒ omŏ, lé-ʒ églisĕ*.

Dans quelques expressions très usitées, *lou-ʒ, lé-ʒ* deviennent *l'ʒ* : *l'ʒ on l'ʒ âtrŏ* [les uns les autres] ; *l'ʒ âtrŏ cou* [autrefois] [2].

§ II. — **Contraction.**

L'article masculin singulier *l'* ou *lĕ* (devant une consonne) et les pluriels *lou, lé,* se contractent en *du, dé, u, é,* lorsqu'ils sont précédés de *de* ou de *à* :

l' pârĕ	*lou pârĕ*	*lé mârĕ*
du pârĕ	*dé pârè*	*dé mârĕ*
u pârĕ	*é pârĕ*	*é mârĕ*

Devant une voyelle :

lou-ʒ êsé (les oiseaux)	*dé-ʒ êsé*	*é-ʒ êsé*
lé-ʒ âlĕ (les ailes)	*dé-ʒ âlĕ*	*é-ʒ âlĕ*

Autrefois la contraction n'avait pas lieu. Mais le patois de Thônes n'ayant pas de documents écrits, il est impossible de

1. Variantes : Mascul. plur., *lô(-ʒ)* (Annecy, Rumilly, Balme de Sillingy), *lŏ(-ʒ)* (Marthod). Fém. pl., *li(-ʒ)* (Trévignin). Comme variante de *on,* nous relevons *unᶜ* (*n* légèrement mouillée, à Modane) ; fém. *eună*. A Rumilly *on* est le plus souvent précédé de *r* : *ron,* fém *rna*. Cf. *Dict. Sav.,* v° *r*.

2. Pour les cas où nous faisons emploi de l'apostrophe, nous nous permettrons de renvoyer le lecteur au *Dictionnaire savoyard* (Système graphique).

dire à quelle époque elle a commencé. A l'heure actuelle, il reste quelques traces de l'ancien usage. Ainsi, devant les noms de lieux-dits du genre féminin, on dit bien souvent *de lé, à lé,* au lieu de *dé, é* :

D'é na picĕ dĕ têră à lé Conbetĕ [j'ai une pièce de terre aux Combettes [1]].

§ III. — **Aphérèse.**

On, article indéfini, peut se rencontrer sous la forme de *n* seule lorsque le mot suivant commence par une voyelle ; en ce cas on écrit *'n òmo, 'n ênfan, 'n âtro cou.* Ce retranchement de l'*o* ne se fait guère que devant un substantif qui est sujet ou complément direct. Cependant on rencontre assez souvent *'n* devant un substantif au datif. comme on le voit dans les vers suivants (patois d'Alex, canton d'Annecy) :

É n' tè pocò marĭá ntron Pièr' à l'li tên-tĭė,
E pĕ n' pá rĕstá dènse él alâve à la flĭė
Damò Toun', à 'n andrê q'é n'an dĭan Samossirĕ.

[Il n'était pas encore marié, notre Pierre, à (en) ce temps-là, et pour ne pas rester ainsi (célibataire), il allait à la fille (courtiser une fille) en amont de Thônes, à un endroit qu'ils en disent (qu'on appelle) Samossière.]

§ IV. — **Syntaxe.**

La syntaxe des articles ne diffère de celle du français que dans les cas suivants :

L'article défini s'emploie devant les prénoms de femme et les noms de famille.

No-ʒ èn de bon vʒèn, lou Ponce ên n amò é lòi vilĭĕ coʒne, lé Poncėtĕ, ên-n avà. Lou Poncė on dwė bravĕ flĭë ; lë ʒ on nom Finĕ é Mari. La Fine é-t on pu bràcă, la Mari, la darirĕ, a to plên d'émŏ. [Nous avons de bons voisins, la famille Poncet, en haut de chez nous, et leurs vieilles cousines, les filles ou femmes Poncet, en contrebas. Les Poncet ont deux jolies filles ; elles s'appellent Joséphine et Marie. Celle qui s'appelle Fine est un peu étourdie, mais Marie, qui est la cadette, a beaucoup d'intelligence.]

1. Sur la contraction de l'article, cf. A.C. et J D : *Parabole de l'Enfant prodigue,* p. 29, ou *Revue savoisienne,* 1903, p. 115. Nous ajouterons quelques formes de l'article contracté, correspondant au fr. *du, des ; au, aux* :

	MASCULIN SINGULIER		PLURIEL	
Thônes :	*du,*	*u,*	*dé(-ʒ),*	*é(-ʒ)*
Samoëns :	*du,*	*u,*	*dé(-ʒ),*	*é(-ʒ)*
Annecy :	*du,*	*u,*	*dé(-ʒ),*	*é(-ʒ)*
Leschaux :	*du,*	*u,*	*de lou(-ʒ),*	*à lou(-ʒ)*
Trévignin :	*du,*	*u ;*	*dé(-ʒ),*	*é(-ʒ)*
Marthod :	*di,*	*ı ;*	*dé(-ʒ),*	*é(-ʒ)*

	FÉMININ SINGULIER		PLURIEL	
Thônes :	non contracté ;		*dé(-ʒ),*	*é(-ʒ)*
Samoëns :	—		*de lé(-ʒ),*	*à lé(-ʒ)*
Annecy :	—		*dé(-ʒ),*	*é-(ʒ)*
Leschaux :	—		*de lé(-ʒ),*	*à lé(-ʒ)*
Trévignin :	—		*d' lı(-ʒ),*	*à lı(-ʒ)*
Marthod :	—		*de lé(-ʒ),*	*à lé(-ʒ)*

Lou. masculin pluriel, indique qu'il s'agit de toute la famille, hommes ou femmes ; *lé*, féminin pluriel, qu'il ne s'agit que de filles ou femmes portant ce nom.

Au singulier, on ne fait usage de l'article défini qu'en parlant d'une femme connue par ce qu'on vient de dire, comme dans l'exemple cité ci-dessus : *La Finĕ, la Mari*.

Lorsque *la* ou *lé* se trouvent devant un nom de famille, ce nom prend généralement la forme du féminin : *La Poncëtă, lé Poncëtĕ ; la Marlinnă, l'Avĕtannă*, la fille ou la femme de Merlin, d'Avetan.

Quant aux noms de lieux, villes, villages, lieux dits, montagnes, rivières, on peut dire qu'ils s'emploient sans l'article défini, quand ils ne proviennent pas d'un nom commun. S'ils sont dérivés d'un nom commun, ils prennent l'article ; mais si ce nom commun tombe en désuétude, le nom de lieu court risque de perdre l'article. Aujourd'hui on dit *Favarjhĕ* sans article ; autrefois le nom latin de la ville de Faverges était *Fabricae*, les fabriques, et le nom patois *Lé Favarjhĕ*. Ce dernier mot étant tombé en désuétude comme nom commun, le sens primitif s'en est perdu et l'article a fini par disparaître.

Il est à remarquer que le Savoyard traite différemment les noms géographiques qui lui sont familiers et ceux dont il entend rarement parler. Ainsi à Thônes on dira : *Fĭé, alâ ên Fĭé ; Péçheré, Mânan*, noms de rivière et de torrents de la localité. Sortez de cette vallée et vous les entendrez nommer *l'Fĭé, l'Péçheré, l'Mânan*. Ce qui revient à dire que le paysan ne traite selon l'esprit de sa langue que les noms des lieux qui sont pour ainsi dire sous ses yeux et qu'il applique la syntaxe française à ceux qui ne lui sont pas familiers [1].

CHAPITRE III.

DE L'ADJECTIF.

§ Ier. — Adjectifs qualificatifs et Participes.

Formation du féminin et du pluriel.

Les adjectifs masculins ne changent pas au pluriel, mais on fait entendre quelquefois un *z* entre l'adjectif et la voyelle initiale du substantif qui suit :

1. Le peu de soin que porte l'administration à se rapprocher autant que possible des dénominations locales a produit déjà un grand désordre dans les noms géographiques, et ce désordre ne peut que grandir avec le temps. [A.C.]. Voir le Chapitre des Prépositions

Vó-ʒ étě d' bon-ʒ ênfan. È son to dě brâvŏ-ʒ òmŏ. [Vous êtes de bons enfants. Ils sont tous de braves gens.]

La liaison en pareil cas n'est obligatoire qu'entre des adjectifs et des noms très usités : *on gran-t òmŏ, dě gran-ʒ òmo ;* mais *on gran ênfan* ou *gran-t ênfan, dě gran ênfan* ou *dě gran-ʒ ênfan.*

Les participes passés conjugués avec *être* et les participes passifs ne changent pas non plus au masculin pluriel ; mais, comme les adjectifs, ils sont variables au féminin singulier et au féminin pluriel.

Les adjectifs terminés par *ŏ* changent *ŏ* en *ă* au féminin singulier et en *ĕ* au féminin pluriel.

MASC. SING. ET PL.	FÉMININ SINGULIER	FÉMININ PLURIEL
ràrŏ	*ràră*	*rarĕ*
léstŏ	*léstă*	*léstĕ*
jhònŏ	*jhònă*	*jhonĕ*

Ceux qui sont terminés (adjectifs et participes passifs) par *i* ou par *u*, changent *i* ou *u* en *ĭà* et *wà* au féminin singulier, et en *ĭë* et *wë* au féminin pluriel.

MASC. SING. ET PL.	FÉMININ SINGULIER	FÉMININ PLURIEL
étordi, étourdi	*étordĭà*	*étordĭë*
bossu, bossu	*bosswà*	*bosswe*
nori, nourri	*norĭà*	*norĭë*
pardu, perdu	*pardwà*	*pardwė*
bojhu, natif des Bauges	*bojhwà*	*bojhwė*

A Annecy, *pori*, pourri, offre une anomalie. Au féminin, l'accent tonique passe sur la première syllabe : *pòrĭă, pòrĭĕ.* A Thônes, on dit *porĭà, porĭë.*

Les adjectifs terminés par un *e* muet ou par un *ĕ* demi-sourd ne varient ni au féminin singulier ni au féminin pluriel : *Swissĕ*, masculin et féminin singulier ; *swissĕ*, masculin et féminin pluriel ; Cf. *Swiʒĕ* et la *Swiʒĕ*, la femme de Suize.

Les adjectifs et les participes passifs en *à* ou *â* sont traités très différemment à Annecy. Ainsi les uns font ces mots invariables, les autres les font varier. En ce cas *à* devient *ë* au fém. pluriel : *molĭà, molĭà, molĭë,* mouillé, ée, ées ; *â* devient *àĭĕ, éĭĕ* ou simplement *é : amâ, amàĭĕ, améĭĕ* ou *amé*, aimé, aimée, aimées.

Cela tient à ce que, parmi les communes environnantes, il en est dont les habitants ne font pas varier ces mots, alors que les autres les font varier. Annecy reflète ces deux courants. Il

en résulte une grande confusion non seulement dans le parler de la ville, mais encore dans celui de plusieurs villages des environs.

Il est à noter que les personnes qui ne font pas varier ces mots prononcent la finale de *ama* comme *a* fermé, tandis que celles qui les font varier prononcent l'*a* fermé presque comme un *ó*.

Quant aux adjectifs et aux participes passifs qui ne rentrent pas dans les règles précédentes, c'est-à-dire qui ne sont pas terminés par *e, ĕ, à, â, i, u,* il faut se laisser guider par la forme féminine du mot français correspondant. Par exemple :

épė, épëssă, épais, épaisse.
móvé. móvésă, mauvais, mauvaise.
fô, fôssă, faux, fausse.
fô, fôrtă, fort, forte.
cò, còrtă, court, courte.
ĭô, ĭôtă, haut, haute.
mô, môrtă, mort, morte.
fé, fétă, fait, faite.
de. dėtă, dit, dite.
du, dură. dur, dure.
clĭá, clĭàră, clair, claire.
alman, almandă, allemand, e.
savên, savêntă, savant, savante.
corên, corêntă, courant, courante.
plên, plênnă, plein, pleine.
parıjèn, parijènnă, parisien, ne.
fèn, fènnă, fin, fine.

On remarquera que les adjectifs terminés en français par *an, in, en* et en patois par *an, èn, ên,* conservent au féminin leur son nasal ; c'est pourquoi ils s'écrivent avec deux *n* en patois ; mais les adjectifs en *on* ne conservant pas leur son nasal s'écrivent avec une seule *n : bon, bònă, bònĕ ; minĭon, minĭònă*. Il en est de même pour les noms : *l' patron. la patrònă, lé patronĕ.*

Principales exceptions.

PREMIÈRE CATÉGORIE : MOTS SEMBLABLES.

ADJECTIFS.

bĭô, bàlă, beau, belle.
novĭô ou *nové, novàlă*, nouveau, nouvelle.
fou, foulă, fou, folle.
chor, chură, sûr, sûre.
vĭu, vilĭĕ, vieux, vieille.
çhé, çhírĕ, cher, chère.
vré, vrétă, vrai, vraie.
së, sėtă, sec, sèche.
pari, parirĕ, pareil, pareille.
gran, grantă (grandă), grand, e.
lon, lonjhĕ, long, longue.

1. Tous ces adjectifs qui sont en fr. terminés par une consonne ont en patois une finale vocalique (voyelle pure ou nasale). En réalité, devant un mot commençant par une consonne, la consonne finale (sauf *r*) n'existe que dans la graphie : elle n'est pas plus prononcée en fr. que dans les mots patois correspondants En patois *r* est souvent devenue muette : *fô,* for(t), *cò*, cour(t) ; *du,* dur.

Devant une voyelle (voyelle initiale du mot suivant, ou flexion du féminin), la consonne a persisté : *falsum* a donné le fr *fô* (écrit faux), patois *fô,* mais *falsam* a donné *fôsse* (écrit fausse), patois *fóssă* ou *fôssă.*

malèn, malènnă ou *malnà*, malin, maligne.

aprênti, aprêntsà, apprenti, apprentie [1].

PARTICIPES PASSIFS.

prè, prèssă, pris, prise.
conĭu, conĭùtă, connu, connue.
sacò, sacòssă, secoué, secouée.
lisu, liswà. lu, lue.

DEUXIÈME CATÉGORIE : MOTS NON SEMBLABLES EN PATOIS SAVOYARD ET EN FRANÇAIS.

Quant aux adjectifs et participes passifs qui ne ressemblent pas aux mots français correspondants, ils forment presque tous leur féminin d'après les règles précédentes. Cependant ceux qui sont terminés par *é* font leur féminin en changeant *é* en *élă* ou *àlă* :

bárė, bárélă, nigaud, nigaude.
dárė, dárélă, ou *dádé, dádélă*, et *bĕné, benélă*, sot, sotte.
bartavé, bartavàlă, bavard, bavarde.
barbé, barbélă, véreux, véreuse.
bavré, bavràlă, baveux, baveuse.

AUTRES ADJECTIFS.

bó(r), fém. *bortă*, vilain.
mafi, fém. *mafită*, fatigué [2].
prin, fém. *prinmă*, menu, fin. (Cf. *prin*-temps et le féminin *prime*).

Du changement de l'*a* atone en *à* et en *ĕ*.

L'*a* féminin, avons-nous vu plus haut, est devenu *à* dans *étordĭà, bosswà*, parce que l'accent tonique qui devait rester sur l'avant-dernière syllabe a passé sur la dernière par suite du changement des voyelles *i* et *u* en semi-voyelles.

Dans *soltà*, féminin de *solë*, seulet, *malnà, cozhnà*, fém. de *cozhèn*, cousin, dans *vĕzhnà*, fém. de *vzin*, voisin, l'*ă* atone des formes régulières *solëtă, malènnă, cozhènnă, vzhènnă*, s'est changé en *à* tonique par suite de la chute de la voyelle de l'avant-dernière syllabe [3].

Comme pour les substantifs, l'*a* latin est représenté par *ĕ* à la fin des adjectifs, lorsqu'ils sont terminés par *çh, jh, ir, is(iz)* ou par une consonne mouillée [4]. Exemples :

1. Nous rendrons compte de tous ces faits dans un *Essai de Phonétique* en préparation.

Dans bon nombre de localités, les adjectifs du type *grandem* n'ont pas encore subi l'analogie du type *durum, duram*. Ainsi l'on trouvera, à côté de *grantă, grandă*, la forme *gran(t)*. Ex. : *ĭ ét arvâ rna gran famnà* (Rumilly) [il est arrivé une grande famine]. Cf. *grand* mère, *grand* rue, etc.

2. *Agò* fait au fém. *agòtă* : *l' nan é-t agò* [le ruisseau est à sec]; *la rvirĕ é-t agòtă* [la rivière est à sec]; *la vaçhĕ é-t agòtă* [la vache n'a plus de lait].

Patassĕ sert de fém. à *patasson*, lambin.

3. Le même phénomène s'est produit dans une foule de mots féminins, par exemple :

mĕzhrà, mesure. *cozhnà*, cuisine. *mastà*, massette.
parsnà, personne. *paltà*, petite pelle, palette. *golĭètà*, petite serpe. [A.C.]

4. Ici encore nous renvoyons à la *Phonétique* que nous nous proposons de publier

blan, blançhĕ, blanc.
fran, françhĕ, franc.
réçhŏ, réçhĕ, revèche.
rojhŏ, rojhĕ, rouge.
lon, lonjhĕ, long.
gri, grisĕ, gris.
avuglĭŏ, avuglĭĕ, aveugle.

Cf. les substantifs :

barjhi, barjhirĕ, berger, bergère.
Loï, Loisĕ, Louis, Louise.
manoulĭĕ, anse.
aranĭĕ, araignée.
vaçhĕ, vache.
varjhĕ, verge.
rvirĕ, rivière.
chmisĕ, chemise.

Du comparatif et du superlatif.

Le comparatif et le superlatif dans les adjectifs et les adverbes se forment de la même manière qu'en français :

A) 1° Comparatif d'égalité. *Al bon com' de pan blan* [il est bon comme du pain blanc [1]]. *Al e as bon qĕ d' pan blan* [il est aussi bon que du pain blanc]. *D'écrisŏ é d' lisŏ as bèn q' lĭà* [je lis et j'écris aussi bien qu'elle].

2° Comparatif de supériorité. — *Al 'tè pĕ ptĭou q' mè (mên)* [il était plus petit que moi]. *L' 'tè pĕ ptĭoută q' tè (tên)* [elle était plus petite qué toi [2]].

3° Comparatif d'infériorité. — *Nó sèn mŏè savên q' vò* (et non *vó*). *Vó-z été mŏên prudên q' nò* (et non *nó*).

B) Superlatif. — *L' pĕ ptĭou* ou *l' mŏèdre, la pĕ ptĭoută* ou *la mŏèdră, lou pĕ ptĭou* ou *lou mŏèdrĕ, lé pĕ ptĭoutĕ* ou *lé mŏèdrĕ.*

Bon, comp. *mĕlĭeu, mĕlĭeură, mĕlieu, mĕlĭeurĕ* ; sup. *lĕ, lou mĕlĭeu, la mĕlĭeură, lé mĕlĭeurĕ.*

Bien, comp. *mĭeu* ; sup. *l' mĭeu.*

Mauvais : pĕ mové ou *pi* ; *l' pĕ mové* ou *l'pi* ; au fém. *la piră, lé pirĕ* ou *la pĕ movésă, lé pĕ movésĕ.*

Mal : pĕ ma ou *pi* ; *l' pĕ ma* ou *l' pi.*

Moindre, moins se rendent par *mwèdrŏ, mwè, mwêndrŏ, mwên* : mais *mwêndrŏ* s'emploie non seulement au lieu de *plus petit*, mais encore comme l'équivalent de *mauvais* : *sti blá é bèn mwêndrŏ* [ce blé est d'une qualité tout à fait mauvaise].

Lĕ dvêndrĕ, tò bĭó u tò mwêndrŏ [le vendredi est tout à fait beau ou tout à fait mauvais]. (Dicton qui s'applique au temps et aux événements de la vie.)

Le mot *tò*, tout, dans l'exemple précédent, a le sens de *tout à fait*, mais dans *l' tò promi, l' tò dari, la tòtă promirĕ, la tòtă darirĕ*, etc., il a le sens d'un superlatif relatif (le premier, le dernier de tous) :

1. *Al bon* pour *al ë bon*, en patois d'Annecy, comme les exemples qui suivent.
2. *Plus* se rend généralement par *pe* au lieu de *plĕ (plé)* devant les adjectifs et les adverbes : *N'ĭ ên-n a plë q' dou* [il n'y en a plus que deux]. *Al è sâ plë q' tè* ou *él ên sá plë q' tên* [il en sait plus que toi]. *Al 'tè as ptĭou, pĕ ptĭou, mwè ptĭou q' cètĭe* [il était aussi petit, plus petit, moins petit que cela]. *L' pĕ ĭô, la pĕ ĭôtă, lé pĕ ĭôtĕ* [le plus haut, la plus haute, les plus hautes].

Plus se rend quelquefois par *mé*, par ex. : *Al è savon mé q' mè* [ils en savent plus que moi]. *D'è-n é pá mé d'ĭon* [j'en n'ai pas plus d'un]. [A.C.]

D'é açhtâ de fi, mé du tò fèn [j'ai acheté du fil, mais du plus fin qu'il y ait]; *du tò bon* [du meilleur] [1].

Il en est de même de l'adjectif *fèn* placé devant certains adjectifs :

La fĭà étè fènnă gràssă à fêndre avwé l'onglĭĕ [la brebis était tout à fait grasse, *ou* si grasse qu'on aurait pu lui fendre la peau avec l'ongle].

Notons en passant que l'adjectif *fèn* placé devant les substantifs *bout, sommet, pointe*, etc., a l'acception de *même* ou de *le plus petit* :

A la fènnă pwêntă du jhò [à la pointe même du jour]; *prên-lo pĕ l' fèn bë* [prends-le par le bout même, ou par le plus petit bout].

L'adverbe de négation *ne*, qu'on emploie en français dans une proposition subordonnée à une principale qui renferme un comparatif, ne s'exprime jamais :

Al pĕ fèn q'on pênsĕ [il est plus rusé qu'on ne pense].

§. II. — **Adjectifs démonstratifs.**

Voir plus loin. chapitre IV, § II : *Pronoms et adjectifs démonstratifs.*

§. III. — **Adjectifs possessifs.**

Masc. sing. : *mon. Mon livrŏ, mon-n ênfan* ou *m'n ênfan.*
Fém. sing. : *ma. Ma flĭë* [ma fille]. *Mon-n assită* ou *m'n assitä* [mon assiette].
Masc. pl. : *Mó livrŏ, mó-ʒ ênfan.*
Féminin pluriel : *Mé flĭè, mé-ʒ assitĕ.*
Mêmes changements pour *ton* et *son.*
Ntron ou *noutrŏ livrŏ, ntron-n ênfan* ou *noutr' ênfan.*
Ntrà ou *noutră flĭë, ntron-n assitä* ou *ntr' assitä.*
Ntró ou *noutrŏ livrŏ, ntró-ʒ ênfan* ou *noutro-ʒ ênfan.*
Ntré ou *noutrĕ flĭë, ntré-ʒ assitĕ* ou *noutrĕ-ʒ assitĕ.*
Mêmes changements pour *vtron* ou *voutrŏ.*

Lòi (lòŭ), leur, masculin et féminin. singulier et pluriel. Au pluriel, devant une voyelle, on fait la liaison : *lòi-ʒ (lòŭ-ʒ) ênfan, lòi-ʒ assitĕ* [leurs enfants, leurs assiettes] [2].

Voir plus loin le chapitre des *Pronoms :* Pronoms possessifs.

1. Cf. *Prên le to grou é léssĕ le to ptĭou* [prends le plus gros et laisse le plus petit]; *u to cmênçmên, u to sonjhon* [tout à fait au commencement, au sommet]. [A.C.].

Cf. *Dict. Sav*, v° *fin.*

2. Autres formes : *leu, la* (Leschaux), *làw* (Saint-Jean de Sixt), *lô* (Montagny). A La Clusaz, le possessif est généralement *sou* : *ĭon d' sou vʒin* [un de leurs voisins]. Cf. L. Vignon, in *Revue de Philol. fr.*, 1903, p. 318.

§. IV. — **Adjectifs indéfinis.**

Voir le § VI du Pronom.

§ V. — **Noms de Nombre** [1].

a) NOMS DE NOMBRE CARDINAUX.

1, *ĭon* ; fém. *ĭënă.*
2, *dou (dou-ʒ òmŏ)* ; fém. *davĕ, (dav-ʒ assitĕ)* et *dŭė(ʒ).*
3, *trê (trê-ʒ* ou *trè-ʒ òmŏ).*
4, *càtrĕ, càtrŏ (catr' òmŏ, càt-ʒ òmŏ).*
5, *fèn (fèn-ʒ òmŏ).*
6, *si (si-ʒ òmŏ).*
7, *sa (sa-ʒ òmŏ).*
8, *wi (wi-ʒ òmŏ).*
9, *nou.*
10, *di (di-ʒ òmŏ).*
11, *onʒ(ĕ).*
12, *dòʒ(ĕ).*
13, *trėʒ(ĕ).*
14, *catôrʒ(ĕ).*
15, *qènʒ(ĕ).*
16, *sëʒ(ĕ).*
17, *dis-sà.*
18, *diʒ-wi.*
19, *diʒ-nou.*
20. *(vê), vên.*
21, *vênt ĭon (vênt*, de 21 à 29).
30, *(trêtă), trêntă.*
31, *trênt' ĭon (trênt'*, de 31 à 39).
40, *(carêtă), carêntă.*
41, *carêt' ĭon (carêt'*, de 41 à 49).
50, *(cêcantă), cèncantă.*
51, *cèncant' ĭon (cêcant'* de 51 à 59).
60, *swâssantă* ou *trè-vê.*
61, *swâssant' ĭon* ou *trè-vê ĭon.*
68, *swâssant' wi* ou *trè-vê wi.*
70, *sĕptantă* ou *trè vê-di.*
71, *sĕptant' ĭon* ou *trè-vê onʒe.*
80, *witantă* ou *càtre-vê.*
90, *nonantă, nonantĕ.*
100, *cên, (cê).*
1000, *mil.*

b) NOMS DE NOMBRE ORDINAUX.

Tous ceux qui ne sont pas cités dans la liste suivante sont formés régulièrement par l'adjonction du suffixe *ĭémŏ* au nom de nombre cardinal.

1. Nous ajouterons ici quelques variantes Pour plus de détails, voir l'étude que nous avons publiée dans les *Mélanges de Philologie* offerts à F. Brunot : *Les Noms de Nombre cardinaux.* (Paris, Soc. nouvelle d'impr., 1904).

A côté du féminin *davĕ, dav(-ʒ)*, on a *dŭë, dŭë(-ʒ)* (Annecy, Rumilly). Variantes de *trê . trâ(-ʒ), trâĭ(-ʒ)*, de *fin : cin(-ʒ)*, de *si : ché, chî(-ʒ)*, de *sa : sè.*

On constate, dans bon nombre de localités, la survivance du vieux système de numération celtique. Ainsi l'on dira *six-vingts*, en français local, patois *chi vên* (Les Clefs), *ché vê* (Marthod), *si vin* (Vaulx), *si van* (Viuz-en-Sallaz). A Vaulx on dit aussi *trê di* (trois dix), à côté de *trêntă* ; à Manigod, *trê dĭé*. A Viuz-en-Sallaz, on disait jadis *dò van* à côté de *carantă.* Aujourd'hui *do van* est archaique. A Vaulx, *dou vin* est encore plus employé que *carêntă*, quand il s'agit de poids et de mesures. Il en est de même à Viuz-en-Sallaz. On dit encore *trè vin, trê van.* en fr. local, trois vingts et aussi trois vingt dix *(trê vin di).*

Cf. LITTRÉ : « En Savoie, dans le peuple, on dit *trois vingts* pour soixante. J'ai *trois vingt et neuf* ans, disait une vieille mendiante à Evian-les-Bains ». *(Supplément.)*

Cf. F. WEY : *La Haute-Savoie*, p. 347 : « Je fis route un moment avec un vieux cultivateur qui allait *acenser* un domaine : il m'avoua qu'il avait *trois vingt et douze* ans. Ces locutions du vieux français de nos pères vous font à chaque instant, à travers la Savoie, rétrograder les siècles. »

Notons également l'emploi des formes *septante, huitante (octante), nonante.* Voyez ces mots dans le *Dictionnaire Savoyard.*

1", *promi, rĕ.*
2°, *zgon, dă.*
3°, *trèzĭémŏ.*
4°, *catrĭémŏ.*
5°, *cèkĭémŏ, cênkĭémŏ.*
6°, *sizĭémŏ.*
7°, *satĭémŏ.*
8°, *witĭémŏ.*
9°, *novĭémŏ.*
10°, *dizĭémŏ.*
20°, *vêtĭémŏ, vêntĭémŏ.*
21°, *vênt-ĭonĭémŏ.*
22°, *vênt-deuzĭémŏ.*
30°, *trêtĭémŏ, trêntĭémŏ.*
40°, *carêntĭémŏ.*
50°, *cêcantĭémŏ.*

c) AUTRES NOMS DE NOMBRE.

1/2, *dmi, on dmi kilò, na dmi livră, davĕ livrĕ è dmi.*
1/4, *on cá(r).*
1/3, *on tĭé.*
1/5, *on cênkĭémŏ.*
1/8, *on witĭémŏ.*
2/10, *dou dizĭémŏ.*
double, *dòblŏ.*
triple, *triplŏ.*
huitaine, *witênă.*
dizaine, *dizê(n)nă.*
douzaine, *dozênă.*
vingtaine, *vètênă.*
centaine, *cètênă.*
à çhá [1] *ĭon, à çhá dou, à çhá trê.*
ĭon à ĭon, dou à dou.

(A suivre.) A. CONSTANTIN et J. DÉSORMAUX.

VOIES ROMAINES DE LA HAUTE-SAVOIE

VOIE ROMAINE DE CONDATE A GENAVA

ET CHEMINS SECONDAIRES

Cette partie de la voie impériale de Vienne à Genève est mentionnée dans la Carte de Peutinger, qui indique XXX milles entre Condate et Genava = 44 kil. C'est celle dont le tracé prête à le plus de contestations. Ducis, qui admettait trois tracés, en 1863, dans son *Mémoire sur les Voies romaines de la Savoie,* n'avait marqué sur sa carte que les deux tracés par Chaumont et Viry ou par Droisy, Chilly, Marlioz et Viry. En 1893, il optait pour celui qui suit la rive gauche des Usses jusqu'à Châtel et de là la droite jusqu'à Frangy. Enfin, l'année suivante, il restait dans l'indécision au sujet de la traversée de ce torrent [2]. Les auteurs du Corpus, dans la carte d'H. Kiepert, la font aller directement de Condate à Sallenove et de là à Carouge par, semble-t-il, Chavannaz et Vers. Ch. Morel [3] lui fait

1. *Çha* est issu de la préposition grecque *kata.* On trouve dans *Per. Silv.* 80 : *cata singulos psalmos.* (Cf. *Dictionnaire Savoyard,* v° *çhâ.*)
2. *Revue savoisienne,* p. 324 et 1894, p. 98.
3. Ch. MOREL : *Genève et la Colonie de Vienne,* 1888 et dans *Mém. de la Soc. d'Arch. de Genève,* XX.

suivre la rive droite des Usses jusqu'à Frangy et pour le reste adopte le tracé de Ducis. Auparavant, en 1881, M. H. C., de cette dernière localité donnait à peu près le même tracé que l'ancienne route ducale, c'est-à-dire qu'il la menait par le Regonfle au pied de Bassy, de Bassy à Châtel où elle retraversait les Usses pour gagner le plateau de Planaz et traverser une troisième fois le torrent [1].

Ducis a surtout invoqué pour donner raison à son tracé l'habitude des Romains de faire passer leurs routes sur la rive des cours d'eau exposée au midi. Mais ce principe n'avait rien d'exclusif et était violé chaque fois que la nécessité l'exigeait. Or ce que les Romains redoutaient le plus, c'étaient les marais, les ponts, tout ce qui peut amener une rupture fortuite des communications. Il est donc inadmissible, pour ce dernier motif, que la voie ait traversé trois fois les Usses. D'autre part, si la rive droite est exposée au midi, des ravins profonds comme celui de la Crase, après le gué du Regonfle, un terrain sujet aux éboulements jusqu'en dessous de Bovinens, le contour des Usses sous Mont, enfin et surtout l'absence de propriétés d'origine gallo-romaine entre Bassy et Vanzy, c'est-à-dire sur près de dix kilomètres, tout cela oblige à opter pour un tracé qui, de Seyssel, aurait suivi la route départementale nº 1 le long de la rive gauche, puis l'ancienne route savoyarde qui par Planaz aboutit au pont de Frangy [2]. Aucun vestige de la voie n'a été, il est vrai, reconnu sur ce tracé supposé et les villageois sont muets sur la découverte de pavés enfouis ; mais cette direction est des plus vraisemblables et ce qui prouve l'antiquité de ce chemin, ce sont les restes que j'ai pu en noter, à gauche de l'entrée du pont de Frangy, entre le chemin vicinal ordinaire nº 7 et le torrent.

Reprenons avec plus de détails cette étude de la voie que je ferai suivre d'un appendice sur les vieux chemins qui s'y rattachaient [3]. L'itinéraire de la vieille route ducale nous est connu par Pingon qui, en décembre 1552 alla de Savoie en Allemagne [4]. Partant de Chambéry, il passa au Bourget, franchit le Mont-du-Chat et par Gratteloup et Flandre, arriva à Chanaz, puis à Vion, Serrière et à Châteaufort. C'est ce que l'on fait

1. *Mém. de l'Acad. Salésienne,* 1881, t. III, p. 257.

2. Je me servirai pour ce travail de la carte des Etats sardes de Borgonio. 1683-1772 ; carte I

3 Il est nécessaire de suivre ce travail sur la carte de l'Etat-major au 80^{mm}.

4. Archiv. roy. de Turin ; Storia della real Casa, 2e cat., m. 6, fol 138. Note due à l'obligeance de M M Bruchet.

encore maintenant par la route actuelle en laissant sur le plateau Motz et des localités qui n'ont rien d'antique. Au contraire Serrières cité en 1198, et dont l'église est sur la route, indique un passage resserré entre le marais et le coteau [1].

Ducis a reconnu l'emplacement de la station de Condate ; il n'y a plus à y revenir, non plus que sur les antiquités découvertes sur le plateau de Vens.

Entre Seyssel et Frangy l'incription de Curty, les noms des villas *Drausiacus* (Droisy) et *Decimiacus* (Desingy) indiquent suffisamment que la voie passait à proximité et que ce n'est qu'après sa destruction que l'on créa une nouvelle voie d'accès de Frangy au Rhône. Pingon, il est vrai, ne cite aucun arrêt entre Seyssel et Frangy et ne parle pas du gué du Regonfle. Il est probable cependant qu'il y passa, et l'importance de Châtel [2] au XIIIe siècle ne s'explique que par la fréquence d'un trafic sur la rive droite des Usses, alors que depuis longtemps le chemin opposé, qui avait succédé à la voie, avait été détruit et abandonné. Le gué était situé, sous **Bassy,** *Bassiacus*, au pied d'un escarpement appelé Rocheferey [3] et plus loin, le port du Regonfle permettait aux marchandises de descendre le Rhône. Une grande activité y régnait en été et le va et vient des voyageurs et des marchandises y était considérable [4]. Mais ce tracé ne convient guère à la voie romaine. On ne peut admettre qu'elle ait dû contourner le mamelon de Bassy, revenir sous le Châtelard, descendre même, en amont du pont, dans le profond ravin de la Crase, suivi de celui de la Godette et redescendre en lacets sur Châtel pour franchir de nouveau le torrent. Il est donc plus simple et plus naturel de lui faire suivre la rive gauche beaucoup plus facile puisque le torrent était moins encombré et les éboulis moins nombreux.

Sur ce parcours j'ai noté quelques restes anciens : à Clostan, l.d. aux Oudets où M. Mestrallet a déterré en 1878 dans sa vigne des débris de tuiles à rebord, le long du ruisseau du Matrat; à Curty, dont l'inscription indique la proximité d'une villa [5] ; et surtout dans la commune de **Desingy,** *Decimiacus* aux l.d. Devant la ville et Sous la ville, près Clennaz où M. Fenouillet a

1. *Reg. genevois,* n° 470
2. J. Vuy : *Institut genevois,* XI, p. 33.
3. M. Bruchet : *Arch. dép.,* Inv. E. 162 et 964.
4. Borgonio note la route de Bassy à Bellegarde par Usinens et Chênes, avec embranchement sur Châtel. Elle doit être d'origine médiévale.
5. *Rev. sav.,* 1901, p. 2 et 94.

recueilli un poids d'argile, de notre type D, haut de 0^m155, et qui porte sur un côté, à la pointe fine, X [1].

Sous Bovinens, la route départementale n° 1 traverse le torrent pour suivre la rive droite jusqu'à Frangy. La route ducale au contraire, après Châtel, suivait la gauche et grimpait, à droite, la pente, le long d'un nant. pour gagner Planaz et de là redescendre à Frangy par le pont. C'est ce tracé qui me paraît convenir le mieux à la voie, parce qu'il est le plus direct (14 kil. depuis le Fier), et que le plateau de Planaz et de Champagne lui offre pendant trois kilomètres une assise solide et d'un niveau presque parfait.

La montée sous Planaz est le seul point difficile à l'établissement d'une route, bien que, pavée, elle dût être plus résistante ; mais il faut remarquer que cette montée était nécessaire. En y accédant, les Romains ne pouvaient mieux faire, car ils avaient évité les pentes vallonnées qui descendent vers les Usses et les nombreux nants qui s'y jettent. Du reste le ruisseau de Planaz, moins raviné que celui d'Etrables, l'était moins encore de leur temps ; le talus était aussi moins abrupt et plus stable. On peut donc admettre ce tracé qui, à un kilomètre et demi de Planaz, inclinait à gauche pour contourner le mamelon et aboutir en aval du pont de 1677, à la hauteur du Champ Courbe en face de la vigne du Paradis, dit M. H. C. (ouv. c.), peut-être un peu plus loin, d'après les vestiges d'un ancien chemin observé. Il desservait de nombreuses propriétés aux noms d'origine gallo-romaine comme Pelly, Sornier, Sevresy, Vannecy, Tagny, Bossey et Quincy. A Tagny on observe des fragments de tuiles à rebord et des murs circulaires. Au-dessous, au l.d. Hautherot (Desingy) soit à 1500^m environ, de la route de Clermont, M. Gruvaz a défoncé en 1880 des tombes en mollasse orientées vers l'est et à Bossy même, au l.d. au Pocquaz, on exhume des tuiles rouges, des foyers, des murs, des pierres taillées.

A **Frangy**, *Afraniacus* (?), la *mansio*, qui marquait neuf milles environ depuis Condate, n'a pas été retrouvée, mais les deux inscriptions de Passerius Afer et de Celatus, les témoignages d'A. Beaumont et de Grillet [2], les tuiles que l'on ramasse entre les Usses et Jersagne, la situation de l'église et de l'ancien cimetière, sous la maison Bastian, prouvent que

1. Marteaux et Le Roux : *Catal. des Marques,* 1896. Ce poids a été donné au Musée par M. Fenouillet.

2. *C. I L.*, XII, n°s 2565, 2566. A. Beaumont, *Description,* etc., II, 2me p., p. 367.

Frangy était une villa romaine, où se trouvait la station impériale et que la voie, au sortir du pont, suivait à peu de chose près le tracé actuel, longeant le bord méridional du Reposuz avec une montée rectiligne de deux kilomètres. Avant d'arriver au premier contour, la voie devait, de la même façon, se confondre avec la vieille route ducale, c'est-à-dire qu'elle gravissait directement la côte, en tendant vers la chapelle Saint-Jean ; elle contournait Collonge, transformée en lit de ruisseau ; elle passait ensuite au l. d. la Place, traversait les Hautes Fontaines et aboutissait à la chapelle de Saint-Jean-Fontaine. Ces localités sont bien marquées sur la carte de Borgonio.

Au nord de celle-ci aboutit un vieux chemin connu au XIIIe siècle sous le nom de *via antiqua dou Pellans* [1] qui montait à la fontaine située au bas et au sud-ouest de **Chaumont** et qui paraît être le chemin gaulois par lequel on gagnait le Rhône à la Cluse par Arcine et à Grésin (Vanchy) par Eloise. Il a été conservé à l'époque romaine et a servi aux villas dont les restes subsistent encore çà et là sur le plateau élevé et peu productif de la Semine. On trouve des masures et des thiolles sous Chaumont. au l. d. Sous-la-Ville, près du Pellans même, par exemple dans le champ Janin. A Chaumontet, on a exhumé en 1880 des tombes en dalles avec un couteau en bronze et des monnaies de billon des empereurs Valentinien, Gratien, Théodose et Arcadius [2]. On parle, au l. d. sur les Daines, d'un hameau détruit, d'un ancien cimetière et même de la tradition d'un camp gaulois à Méral (Eloise) d'après le *Répertoire archéologique des instituteurs* (1864), de poterie, de tuiles, de monnaies, de tuyaux. A Arcine, le mas dit Combe des Dieux, *in cumba deorum*, est cité au XIIIe siècle par J. Vuy. Plus au sud, on remarque des tuiles à rebord à Moisy (Chessenaz) et dans la commune de **Vanzy** des vestiges de pavé en marbre, au chef-lieu (H. C. *o. c.*) des tuiles à rebord de grande dimension, des tronçons de colonnes et de chapiteaux [3] ; d'anciennes masures existent au crêt du Marteret et à Mons, près de la tour féodale qui défendait le chemin de Bellegarde, M. Francison possède une hache en fer d'une origine burgunde incontestable. Enfin, près du Rhône, **Challonge** est encore une propriété antique où l'on a exhumé, près du château détruit dit Châtelard en Semine, qui commandait le chemin du bac de Pyrimont, des monnaies

1. J. Vuy : *Rev. sav*, 1869, p. 53.
2. H. C. : *Mém. de l'Acad. salésienne*, 1881.
3. *Rép. arch.* Instituteur : M. Dunand.

impériales d'Auguste à Constantin et dans le champ dit Grandcourt, des tuiles romaines [1].

Après la chapelle de Saint-Jean, la voie devait prendre le vieux chemin dit *vi du Barrioz* qui franchit l'escarpement du Vuache par un col situé entre le village de Chaumont dont l'importance était si grande au moyen âge et le Malpas par où passe la route départementale n° 2. Ce chemin n'est autre que l'ancienne route de Genève. Elle descendait donc vers les Roches et laissait à gauche le chemin rustique de Savigny à la Cluse (chem. d'int. commun n° 7) par Dingy, Vulbens, avec sa grotte de la Barme dans le Vuache, où l'on a trouvé, au-dessus d'une couche préhistorique, des fragments de vases marqués M*(ascuric)*us f. [2] et Chevrier où en 1870 on déterra, en rectifiant la route, une statuette de bronze de Dionysos, haute de 0^m22 *(fig. ci-contre)* et une bague en or [3]. La légende de sainte Victoire qui, poursuivie par les Barbares, saute de la montagne de Chevrier sur celle de Léaz, les restes de piles d'un pont que l'on suppose romain, situé en face du fort, prouvent l'antiquité d'un passage sur le fleuve en ces lieux.

La voie gagnait ensuite Prévy où j'ai relevé l'existence de tuiles au sud-ouest du village et à une centaine de mètres d'un affluent du Fornant qui passe sous la route départementale. A un kilomètre en ligne droite de Prévy, entre celle-ci et un petit ruisseau, les propriétaires, en défonçant le champ Lanternier et le champ voisin, au l. d. la Planche, exhumèrent une quantité de grosses pierres à une profondeur de 0^m40 ; ils en retirèrent deux toises : c'est le seul fragment à peu près authentique de la voie romaine que j'aie pu noter [4].

A droite, s'élevait la villa romaine de **Minzier,** située plus haut que le village actuel, au-dessus même de l'ancienne église, au l. d. à Ballon où un trésor du IIIe siècle a été trouvé avec d'autres objets romains [5] *(fig. 15)*.

1. Despine : *Rev. sav.,* 1860, p. 99 ; *Rép. arch., Rev. sav.,* 1894, p. 349.
2. *Rev. sav.,* 1881, p. 45. *Catal. des Marques,* n° 139.
3. Ces deux objets ont, au Musée de Genève, les n°s 229 et 378. Le moulage de la statuette est au Musée d'Annecy ; il a été envoyé par M. Dunant, ancien conservateur. Cette statuette, donnée par M. A. Turretini, aurait été possédée d'abord par M. Burlat, d'après un renseignement de M. La Ravoire, instituteur. Il semble y avoir une erreur de provenance dans S. Reinach : *Répertoire de la Statuaire gr. et rom* , II, vol. 2, p. 785, où cette statuette est reproduite d'après une photographie de H. Gosse, ancien conservateur, et mentionnée comme venant de Chalex (Ain). A son tour M. Le Roux a bien voulu m'en faire le dessin.
4. Les traces en sont indiquées, semble t-il, sur la carte du département de la Haute-Savoie par A Prost, au 1/160.000mm ; mais serait-ce aussi une section ancienne de la route ?
5. *Rev. sav.,* 1873, p. 56 ; Marteaux et Le Roux : *Catal. des Marques,* n° 273.

La voie continuait ensuite assez directement le long du même ruisseau qui, jusqu'à sa source, à 670 m d'altitude, sert de limite aux communes de Minzier, de Jonzier et de Vers. Il est même fort possible qu'elle se retrouve dans le raccourci appelé la Greffière. A **Jonzier,** *Jucundiacus*, outre l'inscription de S. Pompeius Macrinus *(C. I. L.,* 2568) qui existait dans la

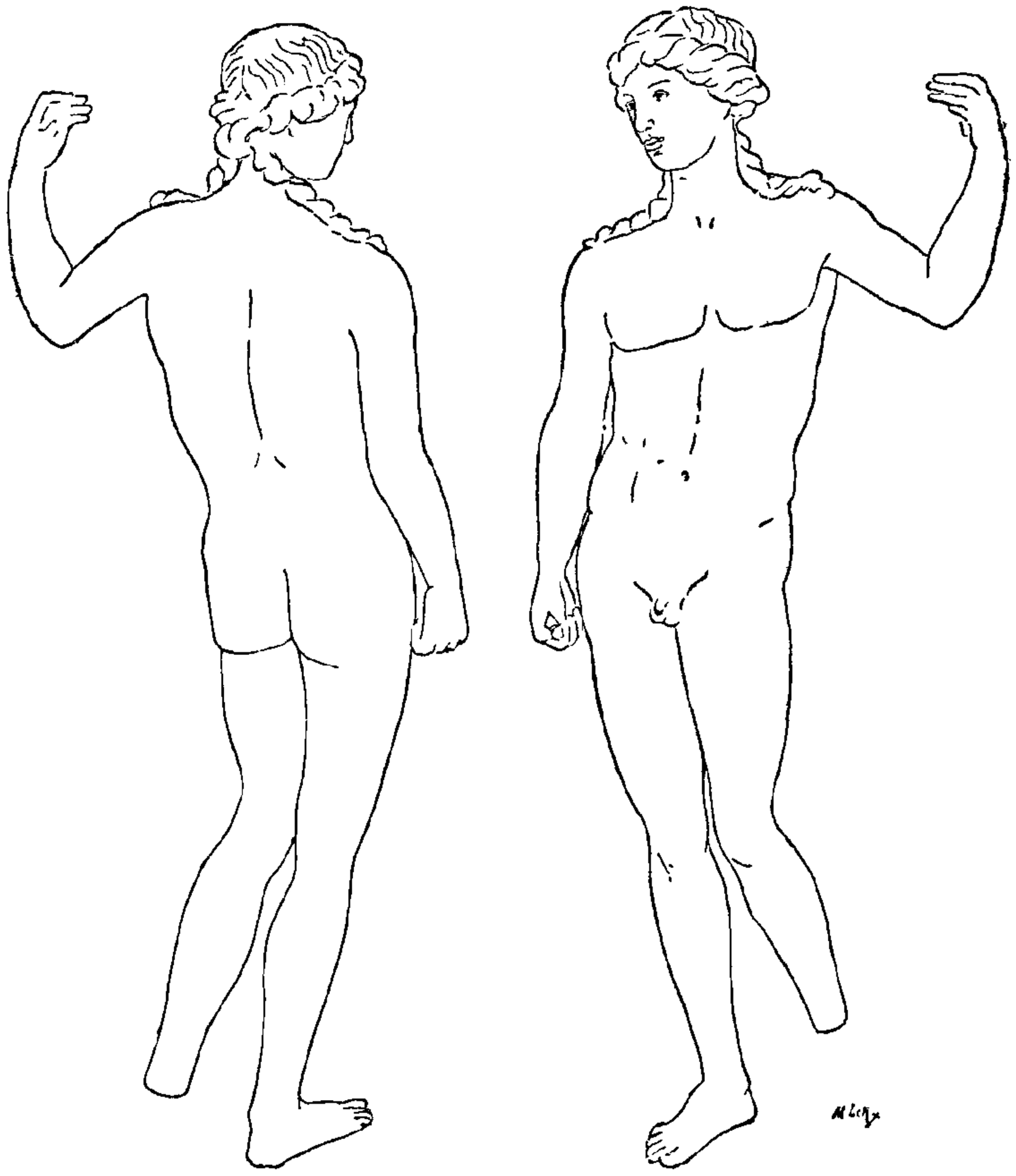

DIONYSOS EN BRONZE DE CHEVRIER (Musée archéol. de Genève).

villa *Novariacus* (Noveiry, Minzier) on a constaté des thiolles au l. d. aux Murailles, et sur un mamelon du mont Sion qui domine Epagny.

En descendant le mont Sion, la route ducale, d'après l'itinéraire de Pingon et la carte de Borgonio, ne gagnait pas Viry et Thairy placés sur la route de La Cluse par Valleiry et Vulbens, mais allait directement à *Saint Juliayn* par l'Eluyset. Et, de fait, à l'est de Bellossy, au l. d. la Bossière, dessous le Sorby, les cultivateurs ont sorti des champs, situés à trente mètres à

gauche de la route, des pavés, de la pierraille et des débris de tuiles réduits à l'état de braisillon, restes de la vieille route qui se dirigeait à l'extrême droite de l'Eluiset, vers Métral (chez les Métrats, E. M.) et la Côte.

Mais la voie aurait-elle suivi ce parcours pour gagner Carouge par le Plan des Ouates ? Dans sa carte, Ducis opte pour le passage par Viry et Thairy et de là vers l'ancien pont de Plainpalais sur l'Arve par un tracé entre Lancy et Carouge. Disons d'abord que le nom de Carouge, *Quadruvium,* s'impose assez pour qu'on admette que là bifurquaient au moins deux anciennes routes, sans compter le vieux chemin de Carouge à Chancy par Bernex et dont l'une aurait évidemment remplacé la voie. Celle-ci ne pouvait venir que de Perly et de la partie ouest de Saint-Julien.

Des restes antiques dénoncent sur ce tracé l'existence de villas qui, on le sait, ne se trouvaient jamais sur une route impériale, mais à une distance de cent à deux cents mètres au moins. Celle de **Vers** s'élevait au l. d. Bracosson où, avec des tombes en mollasses on a défoncé des masures, des tuiles à rebord et un ancien puits. A **Germagny** (Chenex), *Germaniacus*, à la fontaine Mollière, dans le champ dit au Vignier et appartenant à M. Trottet, celui-ci a remarqué en 1896, à $0^{m}60$ de profondeur, des murs et des tuiles à rebord. A **Viry,** *Viriacus*, au chef-lieu, en creusant un puits, plusieurs grandes tuiles ont été remontées. Plus loin, l'instituteur M. Chaulacel rapporte, dans le Répertoire, qu'au l. d. Coupe gorge, on trouva des ossements, des armes, des vestiges de retranchements (?), une monnaie de Dioclétien, un aqueduc venant du fort Sainte-Catherine, des fragments de sculpture, etc. A Ogny (Thairy) également tuiles à rebord. A Saint Julien, où existait un grand cimetière barbare, on a recueilli de l'époque romaine une tête de cheval en bronze et une statuette de petit enfant données au musée de Genève par le Dr Maunoir.

Il est donc fort probable que la voie, laissant à gauche Viry et Thairy, passait à Ogny, puis entre Certoux et Perly, et allait de Carouge jusqu'au vieux pont d'Arve. Elle était bordée de villas et de cimetières qu'a énumérés M. B. Reber [1]. La longueur de ce tracé remplit exactement ou à peu de chose près les 44 kilomètres, le mille valant $1.478^{m}50$.

Charles Marteaux.

1. *Recherches archéol., dans le territoire de l'évêché de Genève* (*Mém. de la Soc. d'Arch.*, XXIII, 1894, p. 302 et suiv.

LE ROC DE CHÈRE

Etude phytogéographique

(Suite et fin)

Répartition des espèces méridionales.

La répartition des espèces méridionales dans l'ensemble du massif est caractéristique. Un petit nombre seulement croissent dans des stations fraîches et ombragées ; ce sont des Fougères, *Asplenium adiantum nigrum* et *A. fontanum* ; cette dernière vivant d'ailleurs également sur des rochers secs et découverts. *Mespilus germanica* croît aussi dans les bois relativement frais. Toutes les autres espèces sont xérophiles, ne croissent que dans des stations ensoleillées, rochers, falaises, garides ; elles sont toutes calcicoles, ce qui fait qu'elles bénéficient de la capacité calorifique plus grande des sols calcaires ; enfin elles sont localisées dans les parties où le climat est le plus chaud. Ces plantes sont rassemblées ainsi en *colonies* dont le caractère méridional est d'autant plus accusé que la station est plus chaude et plus abritée. Les plus typiques de ces colonies se trouvent à la base du Versant S. du Chaînon oriental, sur la partie de la Pente urgonienne inférieure exposée au S. et enfin sur les falaises des bords du lac. La première, installée dans la partie la plus chaude du massif, est de beaucoup la plus riche : c'est là seulement que croissent *Acer monspessulanum, Rubia peregrina, Odontites lutea*. Au voisinage, la douceur exceptionnelle du climat permet de cultiver des espèces originaires du Midi, telles que le *Laurier (Laurus nobilis* L.*)* et le *Figuier (Ficus carica* L.*)*. A la lisière même du bois, près du lac, existe un superbe pied de *Figuier*, provenant d'une plantation ancienne, qui se développe vigoureusement au milieu du taillis de Chêne rouvre.

ÉLÉMENT MONTAGNARD ET SUBALPIN.

Aspidium lonchitis Sw. — Signalé par Puget.
Polystichum spinulosum DC. — Flanc S.W. du Vallon marécageux *AR*.
Athyrium filix femina Roth. — Flanc S.W. du Vallon marécageux *AR* ; Revers N. du mamelon séparant ce Vallon de la dépression des Sablons *R*.

Asplenium viride Huds. — Falaises sèches sur le flanc S W. du Vallon marécageux. Rochers à la lisiere du bois près du chemin d'Echarvines *RR*.

Blechnum spicant Roth. — Flanc S.W. du Vallon marécageux dans les parties humides. Petit Vallon perpendiculaire au Chaînon oriental au S. du chemin d'Echarvines. Ravin de la faille occidentale sur le Versant du lac. Toujours au milieu des *Sphagnum* ou sur une épaisse couche d'humus *AR*.

Lycopodium selago L. — Falaise humide sur le flanc S.W. du Vallon marécageux, en un seul point *RR*.

L. inundatum L. — Tourbière à l'extrémité S E. du Vallon marécageux, dans quelques dépressions creusées dans la tourbe et inondées en hiver *R*.

Abies pectinata DC. Bois frais : Plateau urgonien supérieur ; Région centrale *RR*.

Picea excelsa Lk. — Bois frais : Versant N.E. du Chaînon oriental *AR* ; Plateau urgonien supérieur ; Pente grèseuse au sommet du Versant du lac *AR* ; Plateau septentrional *R* Région centrale *AR* ; devient *C* dans les parties les plus fraîches, notamment sur le flanc S.W. du Vallon marécageux et sur les versants N. des mamelons bordant la dépression des Sablons.

Dans les vallées des Alpes méridionales, et jusque dans la vallée de Tarentaise, l'*Epicéa* est caractéristique de la zone subalpine et ne se montre qu'à partir d'une certaine altitude. En Haute-Savoie, cette essence, dominante aussi dans la zone subalpine, descend jusqu'à l'altitude de 400^{m}, sur le versant des montagnes, sur les collines mollassiques, dans les délaissés des rivières (Fier, Arve, Giffre, Menoge, etc.), et peut former des massifs presque purs dans certaines de ces stations. Au Roc de Chère on trouve l'*Epicéa* un peu dans tout le massif, sauf dans les parties les plus chaudes ; mais il est d'autant plus fréquent que la station est plus fraîche et il caractérise par son abondance le faciès de l'Association du Hêtre à éléments subalpins. (Il serait d'ailleurs représenté par des sujets plus nombreux et surtout de plus grande taille, si ces arbres n'étaient exploités dès qu'ils deviennent adultes)

Le *Sapin* au contraire ne quitte presque pas la zone montagnarde, où il est d'ailleurs toujours mélangé à l'*Epicéa*.

Calamagrostis varia G. G. — Falaise sèche sur le flanc S.W. du Vallon marécageux *RR*.

Nardus stricta L. — Tourbière à l'extrémité S.E. du Vallon marécageux *R*.

Carex tenuis Host. — Falaise sèche sur le flanc S.W. du Vallon marécageux, en un seul point *RR*.

Luzula nivea DC. — Bois de hêtres, en sol siliceux : Pente gréseuse au sommet du Versant du lac *R* ; Région centrale dans les parties les plus fraîches *AC*.

Tofieldia calyculata Wahlb. — Falaises humides sur le flanc S W. du Vallon marécageux ; Ravin de la faille occidentale sur le Versant du lac *R*.

Goodyera repens R. Br. — Revers N. du mamelon séparant le Vallon marécageux de la dépression des Sablons, sous un bouquet d'Epicéas *RR*.

Salix grandifolia L. — Flanc S.W. du Vallon marécageux *R*.

S. repens L. — Parties tourbeuses dans le Vallon marécageux *R*.

S. ambigua Erhr. (**S. aurita** × **repens** Wim.) — Tourbière à l'extrémité S.E. du Vallon marécageux *RRR*.

Mœhringia muscosa L. — Rochers, surtout calcaires, ombragés : Plateau

urgonien supérieur ; Versant N E. du Chaînon oriental *R*. Falaises sèches du Vallon marécageux *RR*. Lapiaz du Plateau septentrional *RR*.

Hepatica triloba Chaix. — Lisière des bois bordant la dépression des Sablons, sur grès quartzeux ou grès calcarifère à l'exposition N. *RR*.

Trollius europæus L. — Vallon marécageux, en un seul point *RR*.

Spiræa aruncus L. — Flanc S.W. du Vallon marécageux *AR*.

Sorbus aucuparia L. — Région centrale, çà et là ; Flanc S.W. du Vallon marécageux *AC*.

S. scandica Fr. — Versant N.E. du Chaînon oriental ; Revers N. du mamelon séparant le Vallon marécageux de la dépression des Sablons *R*.

Acer pseudoplatanus L. — Revers N. du mamelon séparant le Vallon marécageux de la dépression des Sablons *RR*.

Pirola secunda L. — Même station, sous un bouquet d'épicéas *RR*.

Vaccinium myrtillus L. — Accompagne le Hêtre : Versant N.E. du Chaînon oriental ; Plateau urgonien supérieur ; Pente nummulitique au sommet du Versant du lac ; Région centrale *CC*.

V. vitis idæa L. Région centrale, çà et là *AR* ; *C* sur le flanc S.W. du Vallon marécageux.

Rhododendron ferrugineum L [1]. — Flanc S.W. du Vallon marécageux ; Petit vallon perpendiculaire au Chaînon oriental au S. du chemin d'Echarvines *AC*. Croît toujours au milieu des *Sphagnum* ou sur des amas d'humus maintenu humide.

Erinus alpinus L. — Crevasses profondes des lapiaz : Versant N.E. du Chaînon oriental ; Plateau septentrional *RR*.

Veronica urticæfolia L. — Flanc S.W. du Vallon marécageux *AC*. Lisière des bois près du chemin d'Echarvines, à l'exposition N. *R*.

Valeriana tripteris L. — Falaises sèches sur le flanc S.W. du Vallon marécageux *R* ; Lapiaz nummulitiques sur le Plateau septentrional *RR*.

Campanula pusilla Hænk. — Falaise sèche sur le flanc S.W. du Vallon marécageux *RR*.

Antennaria dioica Gærtn. — Pelouse sèche dans la région centrale, sur conglomérat nummulitique *RR*.

Bellidiastrum Michelii Cass. Pelouse au pied d'une falaise sèche sur le flanc S.W. du Vallon marécageux *RR*.

Soyeria paludosa Godr. — Marais dans le Vallon marécageux *AC*.

Prenanthes purpurea L. — Accompagne le Hêtre : Versant N.E. du Chaînon oriental ; Plateau urgonien supérieur ; Pente grèseuse au sommet du Versant du lac ; Région centrale *AC*.

Répartition des espèces montagnardes et subalpines.

Les espèces montagnardes et subalpines croissent toujours dans les parties du massif les plus fraîches, occupées par l'Association du Hêtre. Quelques-unes, *Vaccinium myrtillus* et *Prenanthes purpurea* accompagnent constamment cette essence ;

1. Il est à remarquer que le *Rhododendron* est attaqué, au Roc de Chère, par les Champignons qui le parasitent ordinairement dans ses stations normales : *Exobasidium rhododendri* Cramer., *Chrysomyxa rhododendri* DC., dont la forme alternante, *Peridermium abietinum*, s'observe sur les Epicéas dans la même station.

Picea excelsa, Mœhringia muscosa, Erinus alpinus existent même en dehors de l'Association du Hêtre : ce sont les espèces dont le caractère montagnard est le moins accusé et qui, dans la contrée, descendent volontiers à de basses altitudes. D'autres, telles que *Vaccinium vitis-idæa, Luzula nivea, Sorbus aucuparia,* sont assez fréquentes et se montrent en plusieurs points du massif. Mais le plus grand nombre sont strictement localisées : de même que dans les parties les plus chaudes sont installées des colonies de plantes méridionales, de même il existe dans les parties les plus fraîches, des colonies d'espèces montagnardes et subalpines. Ces colonies sont d'étendue bien plus restreinte que les premières, les conditions nécessaires à leur établissement n'étant réunies que sur de faibles surfaces. Elles se distinguent aussi par une plus grande variété des espèces qui les constituent : au milieu de quelques plantes qui en forment en quelque sorte le fond, on y trouve tantôt une espèce, tantôt une autre, représentées par quelques pieds et en un seul endroit.

La plus remarquable de ces colonies d'espèces montagnardes et subalpines est installée sur le flanc S.W. du Vallon marécageux et dans le fond même de ce Vallon, dont nous avons décrit les conditions climatiques très spéciales. Les espèces les plus abondantes y sont : *Vaccinium vitis idæa, Veronica urticæfolia, Luzula nivea, Spiræa aruncus, Polystichum spinulosum, Athyrium filix femina, Sorbus aucuparia, Salix grandifolia.* Les espèces les plus intéressantes sont localisées dans les parties tourbeuses du fond du Vallon et les parties humides du versant. Dans le fond ce sont des espèces spéciales aux tourbières *(Salix repens, Lycopodium inundatum)* ou aux prairies humides des montagnes *(Trollius europæus, Soyeria paludosa),* puis *Nardus stricta,* qui habite normalement les pâturages en sol siliceux et riches en humus acide ; sur le versant, au milieu des *Sphagnum* ou dans l'humus maintenu constamment humide, ce sont *Blechnum spicant* et *Rhododendron ferrugineum ;* sur les falaises humides *Tofieldia calyculata* et *Lycopodium selago.*

Dans tous ces cas, c'est donc sur un sol plus ou moins tourbeux que se développent ces espèces et notamment celle dont la présence est le plus inattendue à cette altitude, le *Rhododendron.* Cette localisation s'explique : l'humus tourbeux est un milieu doué de propriétés telles que les plantes y trouvent une fraîcheur plus grande qu'en tout autre sol et que, d'autre part,

un certain nombre d'espèces seulement peuvent s'en accommoder. Les espèces montagnardes, à condition qu'elles puissent supporter ce milieu, peuvent y prospérer, parce qu'elles y trouvent des conditions rappelant celles de leurs stations normales et que, d'autre part, elles sont protégées, par la nature même du sol, contre la concurrence des autres espèces qui pourraient les évincer. Les tourbières présentent toujours une flore tranchant sur l'ensemble de la végétation du pays par un caractère plus montagnard. Ce fait est frappant dans les tourbières du Jura où MARTINS [1] l'a signalé depuis longtemps ; c'est surtout dans les tourbières que sont confinées, dans les régions de plaine, les espèces montagnardes [2].

Rappelons le fait, déjà signalé, de la présence, sur le flanc S.W. du Vallon marécageux, d'une colonie d'espèces montagnardes calcicoles, localisées sur une petite falaise sèche où elles trouvent plus de chaux autour d'elles ; ce sont : *Calamagrostis varia, Carex tenuis, Campanula pusilla, Valeriana tripteris. Asplenium viride.*

En dehors du Vallon marécageux on retrouve, dans un petit vallon perpendiculaire au Chaînon oriental, au S. du chemin d'Echarvines, une autre colonie analogue à la précédente : c'est aussi sur un sol tourbeux que l'on y rencontre *Vaccinium vitis idæa, Blechnum spicant, Rhododendron ferrugineum* avec *Luzula nivea, Veronica urticæfolia.*

Enfin à la lisière du bois, près du chemin d'Echarvines, le versant septentrional d'un petit mamelon porte aussi une petite colonie d'espèces montagnardes : *Luzula nivea, Veronica urticæfolia, Asplenium viride.* C'est là qu'est localisée *Hepatica triloba.*

ORIGINE DES ÉLÉMENTS DE LA FLORE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

La coexistence dans un même massif des trois éléments que nous venons d'indiquer est un fait fréquent dans les Alpes de Savoie et qui se retrouve, plus ou moins accentué, dans d'autres régions de l'Europe. Au Roc de Chère, à cause du nombre relativement élevé des espèces qui constituent l'élément méridional et l'élément montagnard ou subalpin, à cause surtout

1. Ch. MARTINS : *Origine glaciaire des Tourbières du Jura neuchatelois.*
2. A. CHATIN : *Les Plantes montagnardes de la Flore parisienne (Bull Soc. bot. de France,* t. XXXIV, 1887.) — FLICHE : *Etude sur les Flores de l'Aube et de l'Yonne. (Mémoires de la Société académique de l'Aube,* t. LVII, 1893.)

de la faible surface du territoire, cette juxtaposition est particulièrement frappante.

Les travaux de divers auteurs et surtout ceux de M. J. Briquet [1], qui ont porté spécialement sur la Savoie et le Jura, ont conduit à donner de ce fait une explication devenue aujourd'hui classique.

Les données fournies par la géologie et la paléontologie montrent que le climat de nos contrées a subi, depuis la période quartenaire, des variations considérables. Après la fin de la dernière *période glaciaire*, pendant laquelle un climat froid et humide avait amené une extension considérable des glaciers, est survenue une période à climat chaud et sec *(période xérothermique)* ; puis le climat devenant plus humide, la température moyenne s'abaissant, on arrive à la période actuelle *(période silvatique)*. A chacune de ces périodes a dû correspondre, pour une région donnée, une végétation différente : pendant chacune d'elles, les espèces les mieux adaptées aux conditions climatiques alors régnantes ont pu, en se propageant de proche en proche, parvenir dans la région et s'y multiplier. Le climat se modifiant progressivement, de nouvelles espèces sont arrivées, ont lutté avec succès contre celles qui occupaient le sol, auxquelles elles se sont peu à peu substituées. On conçoit ainsi qu'il y ait eu dans le cours des temps une succession de flores de caractère différent. Après le retrait progressif des glaciers qui couvraient tout le pays, la colonisation des terrains abandonnés a été faite par des espèces alpines, subalpines puis montagnardes. Pendant la période xérothermique, des espèces méridionales ou orientales ont pu, en remontant les vallées, en franchissant les cols, en suivant, en un mot, des *voies vallécu-laires*, venir s'installer à la place des précédentes, chassées par l'élévation de la température et la sécheresse de l'atmosphère. Pendant la période silvatique, ces espèces elles-mêmes ont reculé devant la concurrence d'autres, mieux adaptées aux conditions climatiques actuelles : ce sont elles qui forment maintenant la masse principale de la végétation.

Mais la substitution des espèces, d'une période à l'autre, n'a pas été complète. Des espèces immigrées dans le pays à la faveur

1. John Briquet : *Recherches sur la Flore du district savoisien et du district jurassique franco-suisse. (Engler's botanisches Jahrbuch fur Systematik und Pflanzengeographie,* t. XIII, 1890.) — Id. : *Les Colonies végétales xérothermiques des Alpes lémaniennes. Une contribution à l'étude de la période xérothermique. (Bull. de la Murithienne,* t. XXVII-XXVIII, 1898-99.) — Marie-Ch. Jerosch : *Geschichte und Herkunft der schweizerischen Alpenflora,* Leipzig, Engelmann, 1903. (Contient un résumé des travaux faits sur la question.)

des conditions réalisées pendant l'une de ces périodes, ont pu se maintenir et lutter contre les espèces arrivées ensuite, au moins dans quelques stations limitées, grâce à des circonstances locales de sol, d'exposition, qui leur sont favorables et créent autour d'elles un climat légèrement différent du climat général. La flore d'une région est donc composée d'espèces qui s'y sont établies à des époques différentes : au milieu d'un ensemble de plantes qui sont le mieux adaptées aux conditions actuelles, on pourra trouver, plus ou moins abondantes, des espèces montagnardes ou subalpines, qui s'y sont maintenues depuis la période glaciaire, et des espèces d'origine méridionale, résultant d'une immigration correspondant à la période xérothermique. Les termes *élément actuel* (ou *élément silvatique*), *élément xérothermique*, *élément glaciaire* sont respectivement synonymes des termes *élément ubiquiste et des basses montagnes*, *élément méridional*, *élément montagnard et subalpin* [1].

Cette explication historique n'a pas toujours été admise. Certains auteurs ont voulu expliquer le fait qui nous occupe par la seule intervention de causes actuelles, en admettant que les espèces de diverses origines ont pu être amenées dans la région considérée pendant la période actuelle par les moyens de dispersion ordinaires et s'installer sur les points où elles trouvaient un sol et un climat favorables. On a contesté surtout la nécessité de faire intervenir une période xérothermique postglaciaire pour expliquer la présence des espèces méridionales. Ce qui permet de combattre cette manière de voir, en tant que théorie générale, c'est le fait, mis en lumière par M. Briquet pour les espèces xérothermiques. que les stations actuelles de ces espèces sont, dans beaucoup de cas, si éloignées les unes des autres, séparées par des obstacles tels, qu'il est impossible qu'elles aient pu se propager directement d'une station à l'autre. La dissémination ne se faisant que par petites étapes, il faut admettre qu'elle s'est produite à une époque où les conditions climatiques permettaient l'installation de l'espèce en des points plus rapprochés et que les stations actuelles ne sont que les débris d'une aire anciennement plus étendue.

1 Il faut cependant remarquer que le terme *élément xérothermique* est plus exact que le terme correspondant *élément méridional*. Sous ce nom on comprend en effet non seulement des espèces méridionales, mais des espèces orientales. De plus on est conduit à classer comme *xérothermiques* des espèces qui se sont maintenues en assez grande abondance sous des latitudes assez élevées et pour lesquelles le qualificatif de *méridionales* peut surprendre, si on n'envisage que leur répartition dans une contrée déterminée et non l'ensemble de leur aire. C'est le cas pour *Mespilus germanica*

Mais si l'explication historique semble devoir dominer la question, il n'en reste pas moins vrai, que l'on doit aussi envi-ger, ainsi que l'a montré M. CHODAT [1], la possibilité de l'arrivée d'espèces nouvelles pendant la période actuelle. On ne possède encore que des données incomplètes sur la nature et la puissance des procédés naturels de dissémination des plantes. Les cas de dissémination à grande distance sont pour le moins exceptionnels, mais rien ne permet, à l'heure actuelle, de les nier d'une manière absolue : on pourrait concevoir par ce moyen qu'une espèce puisse, dans certaines conditions, venir constituer des colonies isolées, loin de son aire normale. Cette explication serait plus facilement applicable au cas où l'espèce se trouve en une série de stations peu éloignées. Aussi, avant de conclure à l'existence d'une *colonie xérothermique* ou d'une *relique glaciaire,* il est prudent de s'assurer que les causes actuelles sont insuffisantes pour expliquer la présence des éléments considérés.

ORIGINE DE L'ÉLÉMENT MÉRIDIONAL.

M. J. BRIQUET a montré que l'immigration des espèces méridionales pendant la période xérothermique s'est faite le long des dépressions qui sillonnent les massifs montagneux. Les espèces se sont propagées de proche en proche et, chassées de la majeure partie de leurs stations, ont subsisté par places, formant des colonies tantôt isolées, tantôt rapprochées les unes des autres quand les conditions sont plus favorables. Sur les flancs des vallées, dans les parties abritées et chaudes, exposées au S. ou à l'W., il existe des suites plus ou moins continues de stations d'espèces méridionales, des *lisières xérothermiques*, suivant l'expression de l'auteur. Remarquons que, pendant la période actuelle, c'est aussi le long de ces dépressions et en particulier de celles que parcourent des vents violents, que doivent se disséminer ces espèces, qui ne peuvent s'établir définitivement qu'en des points offrant des conditions spéciales. Qu'il s'agisse d'une migration ancienne ou récente, les voies d'immigration sont ainsi jalonnées par des stations plus ou moins distantes de diverses espèces méridionales. Par l'étude de ces stations, par l'examen de la distribution d'une espèce méridionale dans la contrée, on peut, au moins dans certains cas, reconstituer les étapes successives parcourues par cette espèce

1. R. CHODAT : *Remarques de Géographie botanique.* (*Bull. de la Soc. bot. de France,* t. XLI, 1894.)

et reconnaître quelle a été la voie suivie pour arriver dans une région donnée.

L'application de cette méthode nous permettra d'expliquer la présence des diverses espèces qui forment l'élément méridional de la flore du Roc de Chère.

En utilisant les données existantes sur la flore des chaînes voisines du Roc de Chère, on constate que sur toute la rive occidentale du lac d'Annecy se trouvent disséminées un certain nombre d'espèces xérothermiques. Le même fait s'observe dans un certain nombre de stations du flanc N. de la dépression de Faverges qui relie le bassin du lac à la vallée de l'Arly. M. Beauverd [1] a montré qu'il y a là une lisière xérothermique. La dépression de Faverges qui met en relation le bassin du lac avec la vallée de l'Isère et la Maurienne, représente une voie valléculaire, qui a permis aux espèces méridionales de se répandre dans le bassin du lac.

Sur la rive occidentale du lac, on retrouve quelques stations xérothermiques isolées de chaque côté de la large dépression de la vallée du Laudon qui aboutit au col de Leschaux. Les deux plus importantes sont l'une à l'extrémité du versant S.E. du Semnoz, à la Puya, l'autre sur le promontoire de Duingt.

D'autre part, au N.E. et à l'E. du lac d'Annecy, on retrouve des colonies xérothermiques dans les chaînes qui forment le prolongement méridional du Salève, la Mandallaz et la montagne d'Age au-dessus de Lovagny. Ces colonies se rattachent à la vallée du Rhône par des stations intermédiaires et jalonnent une autre voie d'immigration.

La comparaison de la flore xérothermique du Roc de Chère avec celle des chaînes prolongeant le Salève, montre que peu d'espèces sont communes à ces deux massifs. Les colonies qui se rattachent à la vallée du Rhône sont caractérisées par un assez grand nombre de plantes méridionales qui ne se retrouvent pas au Roc de Chère ni sur la lisière du lac et de Faverges. Ces différences très accusées prouvent que la migration des espèces n'a pu se faire qu'exceptionnellement à travers la vaste plaine qui s'étend au N. et à l'W. d'Annecy et qu'on ne doit pas chercher de ce côté l'origine de l'élément méridional de notre massif.

Au contraire l'étude de la répartition des espèces méridionales

1. G. Beauverd : *Une remarquable Station xérothermique des Alpes d'Annecy.* (*Bull. de l'Herbier Boissier*, 2e S., t. V. 1905, p. 617.)

du Roc de Chère dans les diverses colonies de la *lisière du lac et de Faverges* et de la rive occidentale du lac conduit à des résultats intéressants [1].

Ceterach officinarum Willd. — Montagne de Veyrier, versant S.W. (P); Saint-Germain !, Verthier !.

Polypodium serratum Willd. — Non signalé dans la contrée. Les stations les plus rapprochées que l'on connaisse sont le château de Bourdeau au bord du lac du Bourget (Cariot, Briquet) et le bas Valais (Christ).

Asplenium fontanum Bernh. — Commun sur toute la lisière du lac et dans beaucoup d'autres stations.

A. adiantum nigrum L. — Versant W. de la montagne de Veyrier !, versant S.E. du Semnoz !.

Adiantum capillus Veneris L. — Non signalé dans la contrée. Les stations les plus rapprochées sont les gorges du Chéran à Rumilly (P), Brison près Aix-les-Bains (Perrier et Songeon : *Ann. Soc. hist. nat. Savoie* 1854), le pied du Crédo (Briquet : *Mont Vuache*).

Andropogon ischæmum L. — Assez commun sur la lisière du lac et de Faverges. Montagne de Veyrier (P), Saint-Germain !, Favergette (C), etc.

Melica ciliata L. — Assez commun sur toute la lisière du lac et de Faverges, ainsi qu'en d'autres stations de la rive occidentale du lac : Duingt !, Versant S.E. du Semnoz !.

Carex Halleriana Asso. — Assez commun sur la lisière du lac et de Faverges, Montagne de Veyrier (P), Roc de Viuz près Faverges (B), etc.

Tamus communis L. — Montagne de Veyrier (P), Saint-Germain !, Verthier !, Roc de Viuz (B), Versant S.E. du Semnoz (P).

Iris germanica L. — Base de la Montagne de Veyrier à Talabar (P).

Limodorum abortivum Sw. — Montagne de Veyrier !, St-Germain (B et !), La Puya (P).

Quercus sessiliflora Sm. var. **pubescens** Willd. — Commun sur toute la lisière du lac et de Faverges !, Duingt !, Versant S.E. du Semnoz !.

Saponaria ocymoides L. Montagne de Veyrier (P), Saint-Germain !, Roc de Viuz (B), Duingt !, Versant S.E. du Semnoz (P).

Arabis muralis Bert. — Montagne de Veyrier !, Saint-Germain (B et !), Roc de Viuz (B), Versant S.E. du Semnoz (P).

Æthionema saxatile R. Br. — Montagne de Veyrier (P), Roc de Viuz (C).

Sedum anopetalum DC. — Saint-Germain (B et !).

Cerasus mahaleb Mill. — Commun sur toute la lisière du lac et de Faverges et en beaucoup d'autres stations !.

Mespilus germanica L — Versant W. de la Montagne de Veyrier !, Saint-Germain (B et !), Verthier !, Versant S.E. du Semnoz !

1. Nous avons utilisé des indications floristiques puisées dans les publications suivantes :

Puget : *Plantes des environs d'Annecy.* (*Bull. de l'Association florimontane*, t. I, 1855 et t. II, 1856.) — Id. : *Résumé de quelques Herborisations des environs d'Annecy.* (*Bull. de la Soc. bot. de France*, t. XIII, 1866.) — Chatelain : *Aperçu sur la Flore de Faverges et de quelques localités voisines.* (*Revue savoisienne*, 1901.) — G. Beauverd : *Op. cit.* — A la suite de chaque localité, nous indiquons par les abréviations P, C, B, l'auteur qui l'a signalée. Le signe ! indique les localités que nous avons observées nous-même. Nous avons tenu compte aussi des résultats d'herborisations faites en compagnie de M. Beauverd et de quelques indications inédites qu'il nous a obligeamment communiquées.

Ononis natrix L. — Montagne de Veyrier !, Saint-Germain !.
Colutea arborescens L. — Montagne de Veyrier (P), Roc de Viuz (B), Balmettes près Faverges (C), Saint-Ferréol (P).
Sisymbrium austriacum Jacq. — Versant S. de la Montagne de Veyrier (P).
Linum tenuifolium L. — Assez commun sur la lisière : Montagne de Veyrier !, Saint-Germain !, Roc de Viuz (C).
Buxus sempervirens L. — N'existe pas sur la lisière de Faverges et du lac : la station du Roc de Chère est la seule connue dans le massif des Alpes d'Annecy. Le Buis ne se retrouve au N. que dans la vallée de l'Arve à la cascade d'Arpennaz (Briquet : *Alpes lémaniennes*). Il manque dans les colonies de la Mandallaz et de la Montagne d'Age. Par contre il forme des colonies sur le rocher de Duingt (P), à la Puya ! et sur le versant S.E. du Semnoz dominant la vallée du Chéran, au-dessus du hameau de Glapigny, commune de Bellecombe-en-Bauges ! (Puget l'indique, sans donner de détails, au Semnoz).
Acer monspessulanum L. — Flanc N.E. de la dépression de Faverges au dessus de Vesonne !.
A. Martini Jord. Non signalé en Haute-Savoie. Existe non loin de l'extrémité S. de la lisière de Faverges, à Conflans près Albertville (Perrier de la Bathie in Magnin : *Nouvelle note sur l'Acer Martini. Ann. Soc. bot. de Lyon*, t. XXVII, 1902). Se retrouve en Tarentaise à l'Etroit de Ciex près Moûtiers (Id.).
A. opulifolium Vill. — Commun sur toute la lisière du lac et de Faverges et sur les versants chauds dans toute la contrée !.
Vitis vinifera L. — Montagne de Veyrier !, Verthier !, Marlens près Faverges (B *in litt.*). Spontané ?.
Fumana procumbens G. G. Assez commun sur toute la lisière du lac et de Faverges : Montagne de Veyrier (P), St-Germain !, Roc de Viuz (C).
Odontites lutea Rchb. Non signalé ailleurs qu'au Roc de Chère (C, !).
Rubia peregrina L. — Prabornon, Montmin, Rosay près Faverges (C), Roc de Viuz (C et B), Marlens (B *in litt.*).
Galium rigidum Vill. — Non signalé dans la contrée.
Aster amellus L. — Montagne de Veyrier !, Saint-Germain !, Montmin, Nambelet près Faverges (C), Roc de Viuz (C et B).

Cette énumération, nécessairement incomplète faute de données sur la flore de toutes les parties de la lisière de Faverges et du lac, montre cependant que la plupart des espèces xérothermiques du Roc de Chère existent aussi en divers points de cette lisière. Les colonies du Roc de Chère s'y rattachent, et on doit admettre que la plupart des espèces y sont parvenues en suivant la dépression de Faverges et la rive orientale du lac.

Parmi ces espèces, certaines se retrouvent tout le long de la lisière ; d'autres, comme *Acer monspessulanum*, ne croissent qu'en quelques stations plus ou moins distantes ; enfin il existe au Roc de Chère cinq espèces qui n'ont pas été observées sur cette lisière ; ce sont : *Polypodium serratum, Adiantum capil-*

lus Veneris, Buxus sempervirens, Odontites lutea, Galium rigidum.

M. Briquet a fait voir, par l'étude des lisières des Alpes lémaniennes, que l'existence de semblables stations disjointes est normale, et qu'au milieu d'un ensemble de plantes que l'on retrouve en plusieurs endroits, qui caractérisent la lisière, on trouve çà et là quelques espèces isolées, bien loin de toute autre station. C'est même là, nous l'avons vu, un puissant argument en faveur du rôle joué par la période xérothermique : si, pour une partie des végétaux, on peut admettre une pénétration pendant la période actuelle, cette hypothèse n'est pas applicable à ces espèces isolées. On peut voir dans le fait énoncé une confirmation de cette règle générale. Mais dans le cas particulier, il faut tenir grand compte de ce que, faute d'explorations suffisantes, des stations de ces espèces ont pu passer inaperçues, ce qui empêche de formuler des conclusions définitives. On peut faire remarquer aussi, à propos des deux premières plantes, qui sont des Fougères, que leur présence pourrait être expliquée par la légèreté de leurs spores que le vent dissémine à des distances considérables.

On peut aussi se demander si ces espèces ne sont pas arrivées dans le massif par une voie autre que la dépression de Faverges. La réponse à cette question nous est fournie par l'étude de la répartition du *Buis* dans la contrée. Remarquons tout d'abord que, sur ce sujet, on n'a pas à faire de restrictions analogues à celles que nous avons formulées à propos des autres espèces. D'une part il s'agit d'un végétal trop connu de tous et d'aspect trop caractéristique pour qu'il ait pu échapper aux observations non seulement des botanistes, mais des habitants du pays. D'autre part il a des graines assez lourdes, de dissémination peu facile, et ne peut se propager qu'à petite distance. Or, le Buis, absent dans toutes les Alpes d'Annecy, ainsi que dans les colonies de la Mandallaz et de la Montagne d'Age, existe, non loin du Roc de Chère, sur le promontoire de Duingt et se retrouve à l'extrémité de la chaîne du Semnoz, au lieu dit la Puya, ainsi que sur le versant S.E. de cette montagne, à Glapigny, dans la vallée des Bauges. Ces stations sont toutes situées sur les flancs de la dépression de la vallée du Laudon et du col de Leschaux, qui débouche sur la vallée du Chéran et est prolongée de l'autre côté de cette rivière par la vallée du ruisseau de Saint-François que le col de Planpalais met en communication avec la plaine de Chambéry. La présence du Buis en des points assez rappro-

chés le long de cette dépression permet de conclure que c'est la voie par laquelle cette espèce est arrivée dans le bassin du lac. Depuis les environs d'Aix-les-Bains et de Chambéry, où il est fréquent, le Buis est parvenu sur le versant S.E. du Semnoz en suivant le versant W. des montagnes du massif des Bauges et en remontant la vallée du Chéran, ou, peut-être même, en franchissant le col de Planpalais et en descendant la vallée du ruisseau de Saint-François ; puis il s'est répandu de l'autre côté du col de Leschaux, sur les deux flancs de la vallée du Laudon où l'on observe les stations de Duingt et de la Puya (cette dernière extrèmement restreinte), et, depuis le promontoire de Duingt, a traversé le lac, large seulement de 800^{m} en ce point, pour s'établir sur le Roc de Chère. La dépression du col de Leschaux, dont nous avons constaté le rôle considérable au point de vue du régime des vents et des pluies dans la région, est donc aussi une voie d'immigration par laquelle certaines espèces ont pénétré dans le bassin du lac. Le fait semble incontestable pour le *Buis* ; il est vraisemblable pour les autres espèces qui ne sont signalées qu'au Roc de Chère ; des données floristiques plus complètes sont nécessaires pour être affirmatif sur ce point [1].

ORIGINE DE L'ÉLÉMENT MONTAGNARD ET SUBALPIN.

L'origine de l'élément montagnard et subalpin de la flore du Roc de Chère est un problème particulièrement intéressant. Conformément à la théorie que nous avons exposée, on serait conduit à admettre que les espèces montagnardes et subalpines existant dans une région en dehors de leurs conditions normales d'habitation, sont des restes de la végétation qui a occupé le pays pendant la période glaciaire. Dans le cas du Roc de Chère, cette interprétation se heurte à une objection. Ce massif, de faible altitude, est dominé immédiatement par des chaînes sur lesquelles se développe une riche flore montagnarde, subalpine et même alpine. La distance entre la crête de la Dent de Lanfon et la Région centrale du Roc de Chère n'est, en ligne droite, que de 4 kilomètres ; les pentes de la Tournette n'en sont éloignées que de 5 kilomètres et la Montagne de Veyrier de 3 kilo-

1. L'existence de cette voie d'immigration pourrait peut-être aussi être invoquée pour expliquer la présence sur le versant S.W. de la Montagne de Veyrier de plusieurs espèces qui font défaut dans les autres stations xérothermiques de la contrée.

mètres en moyenne. Dans ces conditions, et en l'absence de tout obstacle, on doit se demander si certaines espèces n'ont pas été disséminées accidentellement pendant la période actuelle, par le vent ou les animaux et, trouvant des conditions favorables, n'ont pas pu constituer de petites colonies.

Le transport des graines par le vent dans ces conditions est possible : nous en avons une preuve dans le massif lui-même. A la base du Versant du lac, dans la section de la pente urgonienne inférieure exposée au S.W., au milieu de l'Association du Chêne rouvre avec Charme, dans un endroit rocheux, on voit se dresser un pied isolé de *Pinus montana* Mill., âgé d'une trentaine d'années environ. La spontanéité n'en est pas douteuse : la station est écartée, d'accès difficile ; il n'est pas besoin de connaître beaucoup les coutumes des habitants en matière d'exploitation forestière pour affirmer qu'il ne s'agit pas là d'une plantation ; d'autant plus que *Pinus montana* est loin d'être répandu dans les pépinières et, jusqu'à ces toutes dernières années, n'a jamais été utilisé dans le pays pour le boisement. On est donc en présence d'un cas de transport accidentel de graines par le vent. *Pinus montana* croît sur les crêtes rocheuses de la Dent de Lanfon et de la Roche Murraz, sur le versant N. de la Tournette, ainsi que sur le plateau du Parmelan : ce sont ses seules stations dans les environs du Roc de Chère. Il faut nécessairement admettre que c'est de l'une de ces stations et, plus vraisemblablement, de l'une des deux premières, que provenait la graine qui, portée par le vent, est venue germer non loin du lac.

Pour la possibilité du transport accidentel par les oiseaux, le massif nous offre un exemple de même ordre, quoique moins probant. *Hippophae rhamnoides* L. forme une petite colonie, ne comprenant que quelques pieds, sur la falaise grèseuse qui couronne le ravin déterminé par la faille occidentale sur le Versant du lac : l'espèce n'existe pas ailleurs dans le massif. C'est une station un peu exceptionnelle pour cet arbuste qui est caractéristique des berges des ravins et des graviers des cours d'eau. Le transport de ses fruits charnus par des oiseaux peut seul expliquer sa présence en ce point. Or les stations les plus rapprochées sont d'une part les ravins qui sillonnent le flanc W. de la Dent de Lanfon et le plateau de Saint-Germain, d'autre part le cône de déjections du Laudon, sur la rive occidentale du lac (distance : 1500 mètres).

Dans ces conditions, la question de l'origine des espèces mon-

agnardes et subalpines existant au Roc de Chère, demande un examen rigoureux. Il est nécessaire d'envisager pour chacune d'elles, outre les conditions dans lesquelles elle se trouve dans le massif, sa répartition dans les montagnes avoisinantes et la facilité plus ou moins grande du transport de ses semences.

Les données que nous possédons sur la flore du massif de la Tournette, de la montagne de Veyrier et du massif du Parmelan sont suffisantes pour établir le degré de fréquence dans ces chaînes des diverses espèces montagnardes et subalpines de la flore du Roc de Chère [1].

Aspidium lonchitis Sm. — Forêts sur les flancs de la Dent de Lanfon et la Tournette !.

Polystichum spinulosum DC. — Assez commun dans les forêts sur les flancs de la Dent de Lanfon et de la Tournette !.

Athyrium filix femina Roth. — Id.

Asplenium viride Huds. — Rochers sur les pentes de la Dent de Lanfon et la Tournette !.

Blechnum spicant Roth. — Tournette (Saint-Lager).

Lycopodium selago L. — Parmelan (P). Non signalé dans le massif de la Tournette.

L. inundatum L. — Non signalé dans les environs du Roc de Chère. Les stations les plus rapprochées qui soient indiquées sont les marais de Lossy au pied des Voirons (Saint-Lager) et les environs de Chamonix (Payot).

Abies pectinata DC. Forêts sur les pentes de la Dent de Lanfon et de la Tournette !, Versant N. de la montagne de Veyrier !

Picea excelsa Lk. — Id. Plus commun que le précédent.

Calamagrostis varia G. G. Assez commun sur les pentes de la Dent de Lanfon et de la Tournette !, Versant N. de la montagne de Veyrier !.

Nardus stricta L. — Col des Nantets, entre la Tournette et la Roche Murraz (Picard). Pâturages de Lô sous la Tournette !.

Carex tenuis Host. — Montagne de Veyrier (P), Massif du Parmelan (Beauverd).

Luzula nivea DC. — Commun dans les forêts sur les pentes de la Dent de Lanfon et de la Tournette !, Versant N. de la montagne de Veyrier !.

Tofieldia calyculata Wahlb. — Rochers humides dans les ravins au pied de la Tournette !.

Goodyera repens R. Br. — Non signalé dans les environs.

Salix grandifolia L. — Commun sur les pentes de la Dent de Lanfon (Puget, !), de la Tournette !. Versant N. de la montagne de Veyrier !

S. repens L. — Non signalé dans les environs. Les stations les plus rap-

1. Outre les indications puisées dans les publications de Puget et de M. Chatelain précédemment mentionnées, nous avons consulté les travaux suivants :

Em. Picard : *Flore de la Dent de Lanfon* (*Revue savoisienne*, 1876, p. 66 et 1877, p. 50) — Cariot et Saint Lager : *Flore du Bassin moyen du Rhône et de la Loire,* 8e édition. G. Beauverd : *Notes floristiques sur le Massif de la Fillière.* (*Bull. des travaux de la Soc. bot. de Genève,* t. X, 1899-1903.) — V. Payot : *Florule du Mont-Blanc. Guide du botaniste et du touriste dans les Alpes pennines,* Paris et Genève, s. d.

prochées sont la tourbière des Glières à l'origine de la vallée de la Fillière (Beauverd) et les marais d'Allonzier (Puget).

S. ambigua Erhr. — Tourbière des Glières (Beauverd).

Mœhringia muscosa L. — Commun sur les rochers ombragés dans toutes les montagnes voisines !.

Hepatica triloba Chaix. — Non signalée dans les environs ; paraît manquer dans le bassin du lac. Indiquée à Seythenex près Faverges (Chatelain, Beauverd *in litt.*).

Trollius europæus L. — Clairières et pâturages humides sur les pentes de la Dent de Lanfon et de la Tournette !.

Spiræa aruncus L. — Commun dans les forêts sur les flancs de la Dent de Lanfon et de la Tournette !, Versant N. de la montagne de Veyrier !.

Sorbus aucuparia L. — Forêts sur les flancs de la Dent de Lanfon et de la Tournette !, Versant N. de la montagne de Veyrier !.

S. scandica Fr. — Versant de la Dent de Lanfon et de la Tournette !. Assez commun sur le Versant N. de la montagne de Veyrier !.

Acer pseudoplatanus L. — Forêts sur les pentes de la Dent de Lanfon et de la Tournette !, Montagne de Veyrier !.

Pirola secunda L. — Id. !.

Vaccinium myrtillus L. — Commun dans les forêts sur les pentes de la Dent de Lanfon et de la Tournette !, Versant N. de la montagne de Veyrier !.

V. vitis idæa L. Mêmes localités, mais plus rare et à partir d'une altitude plus élevée que l'espèce précédente !.

Rhododendron ferrugineum L. — Sommet de la Roche Murraz (Picard) et probablement aussi de la Dent de Lanfon ; Tournette (Chatelain). Peu abondant dans ces chaînes calcaires : Puget déclare même ne pas l'y avoir observé. Localisé, ainsi que l'indique Picard, sur les épais amas d'humus accumulés sur les lapiaz urgoniens compacts. Plateau du Parmelan (Beauverd, !) dans les mêmes conditions.

Erinus alpinus L. — Rochers sur les pentes de la Dent de Lanfon, de la Tournette et de la montagne de Veyrier !.

Veronica urticæfolia L. — Forêts sur les pentes de la Dent de Lanfon et de la Tournette !, Versant N. de la montagne de Veyrier (Puget, !).

Valeriana tripteris L. — Rochers au sommet de la montagne de Veyrier (Puget, !), Tournette (Puget).

Campanula pusilla Hœnke. — Tournette (Puget, !).

Antennaria dioica Gærtn. — Pâturages sur les pentes de la Dent de Lanfon et de la Tournette !.

Bellidiastrum Michelii Cass. — Clairières des forêts sous la Tournette ! et la Dent de Lanfon (Picard).

Soyeria paludosa Godr. — Clairières humides sur les pentes de la Tournette !. Montagne de Veyrier (Puget).

Prenanthes purpurea L. — Commun dans les forêts sur les pentes de la Dent de Lanfon et de la Tournette !. Montagne de Veyrier (Puget, !).

La plupart de ces espèces qui croissent au Roc de Chère existent donc, et même sont assez communes sur les montagnes avoisinantes. Plusieurs cependant y font défaut. Ce sont d'abord les espèces habitant les tourbières : *Lycopodium inundatum*,

Salix repens : la tourbière la plus rapprochée a été signalée aux Glières, dans le massif de la Fillière, par M. Beauverd qui y indique *Salix repens* mais non *Lycopodium inundatum*. *Hepatica triloba* ne se trouve pas dans le bassin du lac d'Annecy et n'est connu que près de Faverges ; *Lycopodium selago* n'est pas indiqué dans les environs immédiats.

Au point de vue de la facilité de leur propagation, la plupart des espèces de la liste précédente ont des semences dont la dissémination est aisée. Les *Sorbus*, les *Vaccinium* ont des fruits charnus et sont disséminés par les oiseaux. Toutes les Composées *(Bellidiastrum, Antennaria, Prenanthes. Soyeria)* les *Salix* ont des fruits ou graines munis d'une aigrette, transportables par le vent à de grandes distances. *Veronica urticæfolia* a des fruits assez petits et munis d'une aile ; *Pirola secunda*, *Tofieldia calyculata*, *Goodyera repens* ont des graines très petites et très légères. Les spores des Fougères et des *Lycopodium* sont d'un transport encore plus facile. Par contre les autres espèces, les Graminées, *Carex tenuis*, *Luzula nivea*, *Hepatica triloba*, *Trollius europæus*, *Spiræa aruncus*, *Rhododendron ferrugineum*, ont des semences assez grosses, sur lesquelles le vent n'a pas de prise : il ne peut y avoir que dissémination à très courte distance ou bien, peut-être, pour certaines espèces du moins, transport par les oiseaux aux plumes desquels les graines ou fruits peuvent adhérer.

D'après ces données, la question de l'origine des espèces montagnardes et subalpines ne comporte pas de solution générale.

Il est des cas qui peuvent très bien s'expliquer par un transport accidentel de semences. La présence en une station unique, sur le conglomérat nummultique, d'une touffe d'*Antennaria dioica* dans une pelouse, au milieu d'une association où domine le chêne, est un fait comparable à celui que nous avons signalé à propos de *Pinus montana*. On peut aussi expliquer de même l'existence de *Pirola secunda* et *Goodyera repens :* on sait avec quelle facilité ces deux espèces se répandent dans les massifs de conifères, même en pays de plaine et à grande distance de leurs stations normales [1]. Depuis quelques années, nous constatons ce fait dans la forêt, d'origine artificielle, du Crêt-du-Maure au-dessus d'Annecy.

D'autre part il y a des plantes pour lesquelles on ne peut accepter une explication analogue ; ce sont celles qui sont ca-

1. Fliche : *Op. cit.* — Chatin : *Op. cit.*

ractéristiques des tourbières : *Lycopodium inundatum*, *Salix repens*, auxquels nous joindrons *Nardus stricta* qui ne croît ici qu'au milieu de la tourbe. Les deux premières ont des semences de dissémination facile, mais leurs stations les plus rapprochées sont très éloignées et séparées du Roc de Chère par des obstacles ; la troisième n'existe pas très loin de là, mais a des graines peu transportables. Il est naturel de les considérer comme des restes de la végétation de la période glaciaire, pendant laquelle les tourbières étaient plus abondantes, ce qui explique comment elles ont pu arriver par migration à courtes distances.

C'est d'une manière semblable que nous pouvons expliquer la présence de l'espèce la plus remarquable parmi celles qui constituent l'élément montagnard et subalpin, le *Rhododendron*. Cette question de l'origine des colonies de *Rhododendron* du Roc de Chère a déjà été agitée par plusieurs auteurs. Puget [1] semble disposé à admettre que cette espèce aurait été entraînée par un vaste éboulement descendant des montagnes. Il se rend compte cependant du peu de vraisemblance de cette supposition. L'hypothèse a néanmoins été reproduite par quelques auteurs : elle ne saurait être soutenue actuellement, d'après ce que nous savons de la structure géologique du Roc de Chère et des montagnes voisines. Maillard [2] a le premier formulé l'opinion que le Rhododendron constituait une relique glaciaire. L'étude des stations de cette plante nous a montré que sa présence est liée à l'existence des *Sphagnum* ou d'amas d'humus constamment humides : elle vit en somme dans les mêmes conditions que les plantes de tourbières. D'autre part, le Rhododendron, bien qu'existant dans les environs, contrairement à l'assertion de Puget, a des graines de dissémination peu facile : l'hypothèse d'un transport par adhérence aux plumes de certains oiseaux est sujette à caution. Il semble plus vraisemblable d'admettre sa persistance depuis la période glaciaire, grâce aux conditions spéciales réalisées par le substratum où il est implanté. Ce n'est qu'un cas particulier de ce fait bien établi que les tourbières sont le rendez-vous d'espèces montagnardes qui ont disparu dans tout le reste de la contrée.

La même explication pourrait s'appliquer au cas de *Blechnum spicant* qui ne croît qu'au milieu des *Sphagnum*, ainsi

1. Puget : *Coup d'œil sur la Dispersion des Plantes vasculaires.* (*Bulletin de l'Association florimontane*, t. II, 1856).
2. G. Maillard : *Op. cit.*

qu'à *Tofieldia calyculata* et à *Lycopodium selago* qui se développent sur des falaises grèseuses humides. Ces espèces sont de dissémination facile, il est vrai ; pour la dernière on peut faire valoir qu'elle semble manquer dans les montagnes voisines.

En dehors de ces espèces qui sont confinées dans les parties plus ou moins tourbeuses, il en est une dont la présence ne peut guère s'expliquer que par l'hypothèse d'une relique : c'est *Hepatica triloba* qui forme une colonie complètement isolée dans la région et dont les graines ne sont pas facilement disséminables.

Parmi les espèces restantes, on peut établir deux catégories.

Les unes sont fréquentes et couvrent d'assez grandes surfaces, dans des conditions assez diverses. Ce sont *Vaccinium myrtillus, Prenanthes purpurea, Luzula nivea, Picea excelsa, Abies pectinata, Sorbus aucuparia*. Quoique caractéristiques surtout de la zone montagnarde et subalpine, elles ne sont pas très rares en basse montagne et, dans la contrée, descendent fréquemment à des faibles altitudes sur les versants frais (Montagne de Veyrier, Semnoz, etc.) Pour ces espèces on peut admettre que leur installation et leur propagation a pu se faire pendant la période actuelle, en même temps que se propageait le *Hêtre* en compagnie de qui elles se trouvent : l'hypothèse de leur persistance depuis l'époque glaciaire n'est aucunement nécessaire.

D'autres plantes au contraire ne se trouvent qu'en quelques stations très limitées ; ce sont par ordre de fréquence : *Vaccinium vitis idæa, Veronica urticæfolia, Athyrium filix femina, Asplenium viride, Polystichum spinulosum, Spiræa aruncus, Salix grandifolia, Soyeria paludosa, Calamagrostis varia, Valeriana tripteris, Campanula pusilla, Bellidiastrum Michelii, Trollius europæus, Carex tenuis*. Dans cette liste, *Vaccinium vitis idæa* existe en plusieurs stations, *Veronica urticæfolia, Asplenium viride, Athyrium filix femina* se retrouvent en deux points différents du massif. Les autres sont rassemblées en une seule colonie tout le long du flanc S.W. du Vallon marécageux. Pour certaines l'hypothèse d'une dissémination par le vent *(Fougères, Salix, Composées, Veronica)* ou les oiseaux *(Vaccinium, Sorbus)* est plausible ; pour d'autres *(Calamagrostis, Carex, Trollius, Spiræa)* un transport à grande distance est plus difficile à admettre.

Dans l'hypothèse d'un transport accidentel, on comprendrait

assez mal pourquoi ces espèces sont si strictement confinées. Les causes de transport devant agir pendant toute la période actuelle, il faudrait supposer que ces plantes, disséminées sur les divers points du massif suivant les caprices du hasard, n'ont pu se maintenir que dans ces stations très restreintes ; que partout ailleurs elles ont été évincées par la concurrence d'autres végétaux. Cette exclusion serait absolue et rapide, puisque même dans des stations très analogues, sinon identiques à celles qu'elles occupent, on ne trouve aucun représentant de la plupart de ces espèces, même de celles dont la dissémination est particulièrement facile, comme les Fougères. Il y aurait eu, en quelque sorte, concentration, accumulation des plantes successivement amenées sur des surfaces très restreintes.

Dans l'hypothèse d'une relique glaciaire, on admettrait au contraire que ces espèces. qui occupaient autrefois une aire plus vaste dans le massif, se sont réfugiées dans les stations qui leur offraient les conditions les plus voisines de celles de leur habitat normal, qu'elles ont pu s'y maintenir pendant la période xérothermique et lutter ensuite contre l'invasion des espèces silvatiques. Cette dernière hypothèse expliquerait leur étroite localisation et est, à cet égard, plus satisfaisante.

En résumé, si la présence de certaines espèces montagnardes et subalpines peut s'expliquer par un transport à grande distance pendant la période actuelle, cette explication ne peut s'appliquer à toutes et il est logique de considérer au moins les espèces habitant les parties tourbeuses et peut-être aussi quelques autres comme constituant des reliques glaciaires.

*
* *

CONCLUSION

Peut-être trouvera-t-on bien longue cette étude consacrée à un massif d'une superficie de 200 hectares seulement, où l'altitude ne varie que de 200^{m} à peine ! En l'entreprenant, notre but a été de donner un exemple de l'application à un cas particulier des méthodes générales de la géographie botanique, et d'appeler l'attention de ceux qu'attire l'étude de la botanique sur ce genre de recherches, actuellement à l'ordre du jour. Peu de régions se prêteraient mieux à un tel essai que ce curieux massif du Roc de Chère, où sont réunies tant de stations diverses, tant d'espèces disparates.

Nous n'avons d'ailleurs pas la prétention d'avoir épuisé le sujet. L'impossibilité de faire des excursions à des époques suffisamment variées de l'année a pu être cause que quelques espèces nous ont échappé. Malgré les longues journées passées au Roc de Chère, nous ne pouvons même pas avoir la certitude d'en connaître complètement la flore : certaines parties du massif, d'un accès souvent difficile, demandent à être explorées littéralement pas à pas et l'expérience nous a montré que, tant qu'on ne l'a pas fait, on peut s'attendre à de nouvelles trouvailles, certaines espèces n'étant représentées que par quelques individus.

De plus nous avons dû laisser presque entièrement de côté les Thallophytes et les Muscinées et en cela notre travail est incomplet : ces végétaux jouent un rôle important dans les diverses associations et une description complète doit en tenir compte. Nous appelons sur cette étude l'attention des spécialistes. Les Muscinées et les Lichens sont abondants et variés et il serait intéressant de voir comment l'étude de leur localisation et de leur dispersion confirme les faits que l'on peut déduire d'une étude portant seulement sur les Phanérogames et les Cryptogames vasculaires. Les Champignons abondent en automne et pourraient tenter un mycologue.

En terminant, nous tenons à remercier tout spécialement M. Le Roux, en compagnie de qui nous avons fait un grand nombre de nos explorations, qui nous a prêté son concours pour l'étude sur le terrain et la rédaction de la partie géologique et nous a aidé dans nos recherches dans les ouvrages de la Bibliothèque et les herbiers du Musée d'Annecy. Nous adressons aussi nos remerciements à M. Beauverd, conservateur de l'Herbier Boissier, à Genève, qui nous a fourni certaines indications floristiques.

Enfin nous exprimons toute notre gratitude à la Société Florimontane qui a bien voulu accueillir cette étude. Nous nous permettrons de rappeler à ce propos, qu'à son début la Société a déjà encouragé des études de ce genre. En 1855, dans le premier volume du *Bulletin de l'Association florimontane*, Puget, ce botaniste consciencieux qui a tant contribué à faire connaître la flore de la Haute-Savoie, montrait, par des considérations pleines de justesse, l'intérêt qu'il y a à examiner les faits relatifs à la distribution des plantes, à étudier leurs relations avec les conditions de milieu, les causes de leur dispersion ; un an après, il publiait quelques observations person-

nelles sur ces sujets. Cet appel n'a pas eu d'écho : la géographie botanique fut délaissée par les botanistes annéciens qui suivirent. Depuis quelques années l'attention est de nouveau portée sur ce point. Grâce aux travaux de botanistes genevois, M. J. Briquet, M. Chodat. M. Beauverd, la flore de la Haute-Savoie a été le sujet d'études importantes qui ont contribué à faire avancer les connaissances en géographie botanique. En accueillant ce modeste travail, la Société Florimontane renoue une tradition interrompue pendant 50 ans. Nous penserions avoir fait œuvre utile, si nous pouvions susciter des recherches semblables : notre coin de Savoie offre. à cet égard, un vaste champ à l'activité de ceux qui voudraient s'y adonner.

***

ADDITIONS A LA FLORE DU ROC DE CHÈRE.

Ainsi que nous le prévoyions, quelques excursions faites dans le courant de l'année 1906, nous ont permis de trouver dans diverses régions du Roc de Chère quelques nouvelles espèces intéressantes.

Aux espèces composant l'*Elément méridional* nous pouvons ajouter :

Fumana Spachii G. G. Versant S. du Chaînon oriental *RR*.

Cette espèce méridionale est connue sur la Lisière du Lac. sur le versant W. de la montagne de Veyrier (Beauverd et !). (*Bull. Herb. Boissier*, 2e Sie, t. VI, 1906, p. 509.)

On peut en outre placer à la suite des *Espèces montagnardes* les plantes suivantes :

Geranium silvaticum L. Extrémité N.W. du Vallon marécageux *RRR*.
Astrantia major L. Flanc S.W. du Vallon marécageux *RRR*.
Gentiana lutea L. Pelouse sèche sur le flanc S.W. du Vallon marécageux vers son extrémité S.-E. *RR*.

Ces trois espèces existent dans les environs du Roc de Chère, sur les versants de la Dent de Lanfon et de la Tournette et à la Montagne de Veyrier. Elles complètent d'une manière intéressante la colonie de plantes montagnardes calcicoles que nous avons signalée.

Mentionnons encore comme espèces nouvelles :

Kernera saxatilis Rchb. Falaises au bord du lac dans la partie exposée à l'W. *RR*.
Evonymus latifolius Scop. Versant S. du Chaînon oriental *RR*.

Ph. Guinier,
Professeur de Botanique à l'Ecole forestière de Nancy.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

5491. — Annecy. Imprimerie J. Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 10 avril 1907.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance, le PRÉSIDENT transmet les félicitations de la Société à M. RITZ, nommé membre correspondant de l'Académie de Savoie et à M. Marc LE ROUX, auquel la même Académie a décerné le prix de la fondation Caffe pour ses *Recherches biologiques sur le Lac d'Annecy*.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

LE BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

B. BORLET et J. PONCIER : *Le Type savoyard*, 3e série des Monographies de la Science sociale, 1 v. in-8°, Paris, 1907. (Don des auteurs.)

A. FOLLIET, C. DUVAL et M. BRUCHET : *Précis de l'histoire du département de la Haute-Savoie*, 1 br. in-12, St-Julien, 1907. (Don des auteurs.)

Il est procédé au vote sur la candidature proposée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. DOUX-AMI est proclamé membre effectif de la Société.

MM. CROLARD et SERAND présentent la candidature de M. E. LAEUFFER, industriel à Annecy ; M. DÉSORMAUX, celle de M. BERTRAND, professeur-adjoint au Lycée.

M. DÉSORMAUX expose un projet de rédaction d'un ouvrage qui constituerait le répertoire des sources historiques concernant Annecy. Cette proposition qui est approuvée sera prochainement mise à l'étude.

LE MÊME, à propos d'un mot annécien mentionné dans l'étude sur l'*Agglutination de l'article dans les parlers savoyards*, dont il a donné lecture dans une précédente séance, fait part d'une observation que lui a soumise M. Muret, professeur à l'Université de Genève :

« Parmi les exemples anciens de l'agglutination de *l*, écrivait M. D., nous nous bornerons à citer *lanioleȝ*, qu'on trouve dans l'*Hystoire de saint Martin* :

De gro jambon et de *lanioleȝ* [1].

M. Truchet traduit *lanioleȝ* par « des *agnolos* », nom italien désignant une pâtisserie frite au beurre, qui contient du hâchis

1. Edit. TRUCHET, p. 13 et 14.

de viande. Ce mot correspond au français local d'Annecy *agnollon* [1]. »

« Ne pourrait-on pas, demande M. Muret, lire *lanjoleꝛ*, ce qui nous donnerait un mot connu, au lieu du simple présumé d'*agnollon* ? »

La lecture proposée par M. Muret semble très plausible. Par suite, le mot cité devrait être considéré comme une des nombreuses variantes issues de : article + **inductile*, andouille, dont les formes patoises sont indiquées dans la même étude [2], et notamment *lanjulă* (Thônes), *lanjeulă* (Albertville) ; à Annecy, *landĭulă*. Humbert a relevé le romand *longeole*. Rappelons que le Mystère de Saint-Martin a été représenté en 1565.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 1er mai 1907.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures, le Président annonce en ces termes la mort de M. A. Theuriet :

« La Société vient de perdre un de ses membres honoraires les plus distingués : M. André Theuriet, le délicat et correct écrivain, dont le talent descriptif eut tant de succès, est mort à Bourg-la-Reine, le 23 avril, à l'âge de soixante-treize ans. Il venait souvent l'été à Talloires et avait voué à la Savoie, à Annecy, et surtout à son lac, une affection toute particulière où il y avait à la fois de l'enthousiasme et de la reconnaissance. Le charme de ses paysages l'avait profondément séduit et il regardait ses bords reposants comme une seconde patrie où son âme de poète, éprise du sol provincial, aimait à rêver et à regarder s'agiter les ombres fugitives que créait son imagination. La Société Florimontane, à son tour, n'a jamais laissé échapper l'occasion de témoigner sa reconnaissance à celui qui avait tant contribué à faire le mieux connaître peut-être, après tant d'autres, notre beau coin de terre et qui avait écrit ces jolies pages, pleines de verdure, de parfums et de lumière, qu'avec plaisir relira la postérité, avec quelques vers où il a su faire vibrer avec émotion la vie des vieilles choses. Ce fut avec em-

1. Voyez *Mélanges savoisiens, V*, in *Revue de Philologie française*, tome XX, p 173, 3e trim. 1906.
2 *Ibid.*, p. 171.

pressement qu'elle accueillit, en 1888, dans la *Revue savoisienne*, une intéressante étude de M. Michel Revon dans laquelle celui-ci analysait un de ses romans et mettait en relief ses qualités de paysagiste sincère et élevé. Enfin, en 1900, après un article de journal où il prenait chaleureusement la défense du Palais de l'Isle menacé de destruction, elle le nommait membre honoraire à l'unanimité. Souhaitons que, dans un avenir peu éloigné, Annecy ait à cœur de perpétuer le souvenir d'André Theuriet en donnant son nom à l'un de ses boulevards, non loin de ce beau lac qu'il a tant aimé. »

Sur la proposition de M. SERAND, la Société Florimontane exprime, à l'unanimité, le vœu qu'en l'honneur de l'écrivain très regretté qui contribua tant à faire connaître et apprécier notre pays, le nom d'André Theuriet soit donné à l'un des boulevards ou nouvelles rues, qui seront prochainement ouvertes et de préférence à l'une des avenues proches du lac. Ce vœu sera transmis à la Municipalité en la priant instamment de bien vouloir l'accueillir favorablement.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. E. LAEUFFER et BERTRAND sont proclamés membres effectifs de la Société.

MM. LE ROUX et MARTEAUX présentent la candidature de M. Frédéric CHOULET, garde principal de la garde indigène de l'Indo-Chine au Laos.

MM. DÉSORMAUX et BUTTIN proposent la candidature de M. PERRAVEX, inspecteur des postes à Annecy ; M. DÉSORMAUX celle de M. BELLEVILLE, négociant à Annecy.

LE PRÉSIDENT transmet les félicitations de la Société à M. le chanoine FRUTAZ qui vient d'être nommé inspecteur des monuments historiques pour la vallée d'Aoste.

M. BRUCHET annonce que le classement de la chapelle des Allinges, qu'il poursuit depuis plusieurs années et qui a été l'objet d'un vœu émis par la Florimontane le 5 décembre 1905, est en excellente voie. Grâce au concours de notre collègue M. Grivaz, liquidateur de la Congrégation des Missionnaires de saint François, le tribunal d'Annecy par jugement du 25 avril dernier, a autorisé les démarches faites en vue du classement, autorisation rendue nécessaire par le fait que la chapelle dépendait de l'actif d'une Congrégation dissoute.

LE BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

N. Dunoyer : *Ville-la-Grand*, chronique historique, 1906-1907.
L. Schaudel : *Les Roches à cupules et à gravures de la Savoie*, 1 br. in-8°, Chambéry, 1906.
Id. : *Excursion en Haute-Savoie en 1906*, 1 br. in-8°, Chambéry, 1907.
Les Alpes françaises à l'époque glaciaire (ext. de *Die Alpen in Eiszeitalter*, par MM. Penck et Ed. Brackner, traduit par L. Schaudel), 1 br. in-8°, Grenoble, 1907.
L'Organisation systématique de la documentation et le développement de l'Institut international de Bibliographie, 1 br. in-8°, Bruxelles, 1907 [1].
Th. Dufour : *Pages inédites de J.-J. Rousseau*, br. in-8°, Genève, 1907.
Id. : *Le testament de J.-J. Rousseau* (1763), 1 br. in-8°, Genève, 1907.

M. Gardier offre aux archives de la Florimontane le testament de Claudine Chaffardon qui fut l'objet d'une étude par M. Gonthier. (*Rev. sav.*, 1905, p. 79.)

Sur la proposition de M. Le Roux, la Société décide d'envoyer une cotisation de 10 fr. au comité du monument qui sera élevé à la mémoire de Lamarck, au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

M. Serand annonce que la question de l'assurance de la bibliothèque Florimontane est maintenant réglée. La Société vote des remerciements à M. Ch. Ruphy qui a bien voulu lui abandonner gracieusement les frais et la première annuité de la police d'assurances.

M. Le Roux annonce que le Musée vient de recevoir un don très important de M. Frédéric Choulet qui a recueilli dans son voyage au Laos un certain nombre d'objets d'ethnographie fort intéressants : trois statues de Boudha en bronze, une autre en bois doré, un poignard laotien à manche d'ivoire et fourreau en argent ciselé, des instruments de musique, des manuscrits, etc. Des remerciements chaleureux sont votés au généreux donateur.

M. Trolliet fait une communication sur les mœurs d'autrefois en Savoie, qui sera insérée dans la *Revue*.

En clôturant la séance, le Président remercie, au nom de la Société, M. J. Serand de l'activité qu'il a déployée pour recueillir les annonces dont le Comité de rédaction avait décidé récemment l'insertion en feuilles intercalées dans la *Revue savoisienne*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

1. En réponse à la demande faite par l'Institut international de Bibliographie, à Bruxelles, la Société a fait parvenir à cette œuvre si intéressante un exemplaire du *Catalogue* de la Bibliothèque florimontane et de la *Table* de la *Revue savoisienne*.

Séance du 5 juin 1907.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président adresse ses félicitations à M. Ph. Guinier, professeur à l'Ecole forestière de Nancy, nommé chevalier du Mérite agricole.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

L. Gauchat : *Langues et Patois de la Suisse romande* (ext. du *Dict. géogr. de la Suisse.*)

De Antiquo Statu Burgundiae liber, per Gulielmum Paradinum, 1 vol. in-4°, Lugduni, apud Stephanum Doletum, 1542. (Dons de M. Ch. Philippe.)

Ce précieux ouvrage porte sur la première page la marque du célèbre imprimeur « à la dolouère d'or ». La Société adresse ses vifs remerciements au généreux donateur.

Le Secrétaire donne lecture du programme du IIIe Congrès préhistorique qui doit avoir lieu du 12 au 18 août prochain, à Autun, comprenant des excursions et fouilles au mont Beuvray, à Alise-Sainte-Reine, au camp de Chassey et à Solutré. Il appelle l'attention sur l'intérêt considérable que présentent ces congrès très bien organisés et féconds en résultats, ainsi qu'il a pu le constater lui-même à la réunion de Vannes, à laquelle il a pris part en 1906.

Il est procédé au vote sur les candidatures présentées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Choulet, Perravex et Belleville sont proclamés membres de la Société.

Le Président fait savoir à la Société, qui l'a nommé son représentant à la délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale, que l'élection du comité aura lieu le 25 juin prochain. Après avoir entendu divers renseignements complémentaires, sur sa proposition, elle émet le vœu que la langue auxiliaire choisie soit l'*esperanto*.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

M. J. Serand rappelle que le dernier survivant des fondateurs de l'Association Florimontane, le Dr Louis Bouvier, vit retiré à Buenos-Ayres. Il demande que la Société veuille bien nommer le vénérable savant membre d'honneur. Cette proposition est adoptée par acclamation.

La Florimontane, toujours soucieuse d'honorer la mémoire des bons citoyens, des savants et des hommes qui ont illustré la Savoie, formule le vœu que les noms d'Eloi Serand, de Louis Revon, archéologues, du Capitaine Baud, l'énergique explorateur, soient attribués aux nouvelles rues qui seront prochainement ouvertes à Annecy.

M. J. Serand, profondément touché du souvenir que l'on a bien voulu conserver de son père, exprime sa vive reconnaissance à la Société pour l'initiative qu'elle prend.

M. Le Roux annonce qu'il a récemment présenté un rapport ayant pour but d'attirer la bienveillante attention de la commission municipale pour la dénomination de nouvelles rues, sur l'illustre créateur de la science préhistorique dont la renommée est mondiale, Gabriel de Mortillet, qui fut conservateur du Musée d'Annecy et abandonna généreusement à la ville ses riches collections personnelles qui sont le joyau de la magnifique série d'histoire naturelle régionale.

La Société s'empresse à l'unanimité d'appuyer ce vœu, adjoint au précédent, en chargeant le Secrétaire d'en transmettre l'expression à la municipalité.

M. Gonthier expose l'analyse du livre de Th. Claparède sur la famille d'Alinge, et donne lecture en outre d'intéressantes lettres de Mgr J.-F. de Sales, frère du Saint, sur la peste de 1629. Ces deux notes paraîtront dans un prochain fascicule.

M. Marteaux explique l'étymologie du nom de lieu Queige : Queige, village du canton de Beaufort (Savoie), offre comme la forme la plus ancienne *Quegio* v. 1170 et dans le cadastre de 1738, *Quaige* (J.-J. Vernier : *Dictionn. topographique*). Quaige pour *Caige*, s'explique par *cavea*, ouverture, excavation, vulg. **cavia*, fr. *cage*, pour *chage*, par dissimilation ; mais en Savoie, contrairement au fr., l'*a* n'est pas resté intact et s'est prononcé *ay*, puis *ey*, précisément au douzième siècle, comme dans le fr. *plage*, *pleye* et *plaie*, de *plaga*. La diphtongue *ey* a nécessité la graphie *qu*, pour conserver au *c* le son dur, d'où Queige. En patois tarin, par exemple à Celliers, on dit la *Quâijâ*, l.d. désignant l'endroit où sourd un torrent sous des blocs erratiques (*Mém. de la Soc. de la Val d'Isère*, II, p. 366). Queige tire donc son nom d'une grotte ou d'une excavation quelconque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

LE GUET DE GENÈVE
AU XVe SIÈCLE

I. — Les Registres du Conseil de Genève.

La Société d'histoire et d'archéologie de Genève publie en ce moment *Les Registres du Conseil de Genève* [1], source précieuse de renseignements pour l'histoire de la région, et mine abondante de documents pour l'archéologie.

Le tome I a été publié, avec la collaboration de MM. Dufour-Vernes, archiviste d'Etat, Alfred Covelle, docteur en droit, et Alfred Cartier, secrétaire général du service des Musées, par M. Emile Rivoire qui en a pris généreusement tous les frais à sa charge pour permettre à la Société d'histoire de continuer cette utile publication. Il embrasse la période comprise entre le 26 février 1409 et le 6 février 1461, soit les délibérations consignées dans les volumes manuscrits 1 à 4.

Il y a malheureusement dans cette partie des lacunes qu'il est utile de signaler aux travailleurs cherchant un renseignement à date précise. A partir de février 1430, pendant une année, les délibérations sont consignées en une ligne, parfois en trois mots d'une concision peu élogieuse pour le travail des syndics : « parvum fuit factum ». Puis, pendant onze ans on ne trouve même plus ces résumés insuffisants ; il n'y a rien jusqu'en février 1442. A ce moment les procès-verbaux sont de nouveau rédigés pendant quelques années de façon assez étendue, pour cesser encore complètement en août 1447. Ils reprennent enfin en février 1457, cette fois pour ne plus s'interrompre.

Le tome II, dû aux soins de MM. Dufour-Vernes et Victor Van Berchem va du 10 février 1461 au 9 février 1477 et comprend les volumes manuscrits 5 à 7.

Un index très étendu des noms propres et des noms de choses présentant quelque intérêt termine et complète chaque volume. Chacun des mots répertoriés dans cet index est suivi du chiffre de toutes les pages du volume dans lesquelles il se trouve ; on peut regretter peut-être que ce chiffre ne soit pas accompagné d'une brève indication mentionnant en deux mots

1. *Registres du Conseil de Genève,* Genève, Henry Kündig, vol I, 1900 ; vol. II, 1906, in 8°.

les circonstances diverses dans lesquelles se rencontre le mot répertorié. Le travail des rédacteurs eut été sans doute considérablement augmenté, mais les recherches eussent été singulièrement facilitées par ce système que nous avons vu adopter pour la table de plusieurs ouvrages du même genre. Il a d'ailleurs été employé dans une certaine mesure par les rédacteurs de l'index du second volume qui ont multiplié les références d'un article à l'autre et créé dans les articles consacrés à des noms de choses de nombreuses subdivisions.

A une époque où l'histoire ne veut plus avancer que preuves en main, une semblable publication répond à un besoin réel, et on ne saurait trop louer les courageux travailleurs qui n'ont pas craint de s'atteler à une si lourde tâche. Le lecteur que n'effrayent pas la lecture quelque peu aride du latin barbare du XVe siècle et les répétitions fastidieuses mais inévitables de détails sans portée voit se dérouler jour par jour sous ses yeux l'histoire de Genève, à cette période des plus intéressantes où s'affirmaient déjà ses aspirations à la liberté.

Les destinées de Genève étaient alors intimément liées à celles de la Savoie, et ces deux volumes présentent pour nous un puissant intérêt. Hâtons-nous de dire d'ailleurs que cet intérêt ne se borne pas à Genève et à la Savoie, et que tous ceux que passionnent l'histoire et l'archéologie du XVe siècle y trouveront leur compte. Il n'est pas de détail de la vie civile, militaire ou religieuse que l'on n'arrive à reconstituer par le rapprochement des délibérations.

Nous avons tenté nous-même d'en extraire une monographie : **Le Guet de Genève au XVe siècle,** ou les Gardes chargés de la police de la ville, leur armement et leurs fournisseurs. On pourra juger, par les renseignements que nous y avons trouvés sur ce sujet, quelle richesse documentaire présentent aux travailleurs ces Registres du Conseil.

Dans la plupart des cas, nous n'avons pas eu à chercher ailleurs, et, lorsque nos renvois en note se bornent à indiquer le volume et la page, ils se réfèrent exclusivement à cet ouvrage. Toutefois, pour la période allant d'août 1447 à février 1457, les registres présentant, comme nous l'avons dit, une lacune, nous avons dû pour la combler consulter quelques comptes des archives de Genève, et aussi l'excellent ouvrage de M. Fréd. Borel : *Les Foires de Genève.* Nous avons également, pour expliquer en quoi consistait l'armement des Gardes, cité quelques ouvrages spéciaux.

Presque toujours il nous a paru suffisant de donner la traduction plus ou moins abrégée des passages cités. Pour les questions relatives à l'armement cependant, nous avons cru devoir parfois reproduire le texte. Les documents relatifs aux armes sont rares, et nous avons pensé en les mentionnant intégralement être agréable aux archéologues qui ne pourraient se procurer l'ouvrage cité.

Malgré quelques achats d'armes milanaises, on verra dans un de nos chapitres que la ville de Genève comptait alors pas mal d'armuriers et pouvait trouver chez elle la plus grande partie de l'équipement de ses Gardes.

Nous avons cru enfin devoir rechercher dans les collections publiques ou particulières les derniers vestiges de cet équipement dont il est demeuré à Genève même d'assez nombreux restes.

Puisse ce modeste essai encourager les historiens et les archéologues à venir puiser à la source mise à leur disposition par les infatigables érudits auxquels nous devons la publication des Registres du Conseil de Genève.

II. — Les Gardes de la Ville.

Il est à tout instant question, dans les délibérations du Conseil de Genève, des Gardes chargés de la police de la ville (Vigiles). Ces fonctionnaires soldats semblent jouer un rôle d'une certaine importance dans la vie civile de cette époque, et il nous a paru intéressant de rechercher en quoi consistaient leurs fonctions et quels étaient leurs privilèges. Sur ce point comme sur tant d'autres les registres du Conseil nous ont fourni les renseignements les plus complets et les plus détaillés.

Et d'abord ces Gardes se recrutaient, à ce qu'il semble, parmi les bourgeois de Genève seulement ; chaque fois qu'un nouveau garde entre en fonction, s'il n'est déjà bourgeois, il est, dans la délibération qui le nomme, investi du droit de bourgeoisie et en acquitte les droits. Il en est ainsi, par exemple, le 30 mars 1462 pour Pierre de Truel [1], le 23 juillet 1473 pour Girard Bajolaz [2] et le 15 juillet 1474 pour Mermet du Nant [3], fournier de la ville, qui tous trois sont créés en même temps Gardes et bourgeois.

1. Vol. II, p. 97.
2. Ibid , p. 205.
3. Ibid., p. 288.

Ils prêtaient toujours serment en entrant en fonctions. La plupart des délibérations prises à ces occasions se contentent de mentionner que les Gardes ont prêté le serment d'usage [1], sans s'expliquer autrement sur cette formalité. Heureusement, celle du mardi 8 février 1446 nous a conservé le texte de ce serment :

« Juraverunt more solito officium suum exercere et nemi-« nem opprimere racione sui officii [2]. »

Choisis et nommés par les syndics [3], ils leur étaient exclusivement soumis. Parfois, quelques-uns des conseillers, désignés à cet effet, étaient délégués spécialement « ad regendum et gubernandum quoscumque vigilles [4] » ; dans les grandes circonstances même les syndics faisaient mieux, et. payant de leur personne, ils se relayaient pour passer eux-mêmes la nuit avec les Gardes [5].

Le Conseil veillait d'ailleurs avec un soin jaloux à ce qu'aucun de ces Gardes ne relevât d'une autre autorité que la sienne. L'un d'eux étant devenu « officiarius, videlicet cliens » de l'Evêque de Genève, et ayant d'ailleurs confessé le fait, reçut l'ordre de restituer immédiatement les armes que la ville lui avait confiées (21 janvier 1474) [6].

Comme on le voit, déjà à cette époque le Conseil de Genève ne perdait aucune occasion de revendiquer son indépendance ; il semble même que les idées d'indépendance gagnaient aussi les Gardes, et il n'était pas toujours facile de maintenir parmi eux cette discipline qui fait, dit-on, « la force principale des armées ». Le 5 octobre 1462 le Conseil fut saisi d'une plainte à ce sujet [7] ; et le 3 mai 1474, nous voyons casser et remplacer quelques Gardes « quia sunt rumorosi et superbi [8] ». Latin à part, ce « motif », comme disent nos troupiers, figurerait avec avantage dans le « rapport » d'un moderne sergent-major à son capitaine.

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, pas même les délits qui amènent aujourd'hui un militaire coupable devant le Conseil de guerre ; quinze ans auparavant, le 31 juillet 1459, un autre

1. Vol. I, p. 126, 168, 393, 400, etc.
2. « Ils ont juré d'exercer leurs fonctions suivant la coutume établie et de « n'opprimer personne par le moyen de ces fonctions. » Vol I, p. 157.
3. Vol. I, p. 343 et passim.
4. Vol. II, p. 115.
5. Vol. I, p. 382.
6. Vol II, p. 243-244.
7. Ibid., p 136.
8. Ibid , p 273.

Garde, Etienne de Tiria, avait été accusé et convaincu d'avoir vendu son uniforme et mis ses armes en gage [1]. On se contenta de le casser et de le condamner à restitution.

Enfin, le 28 février 1475, les gardes Louis Brant et Pierre Pachod furent également cassés [2] ; mais le secrétaire a omis de nous laisser les motifs de cette dégradation.

Pendant la première moitié du xve siècle, les délibérations ne nous fournissent aucun moyen de déterminer le nombre des Gardes. Mais nous voyons, dans le compte de l'année 1452, le trésorier Barth. Vincent payer, le 2 mai de cette année, à Georges Capelli, marchand milanais, le prix de 8 salades, 8 cuirasses, 8 paires de brassards et de gantelets destinés aux Gardes [3] « pour être portés de nuit pour la garde de la ville ».

Il est donc à présumer qu'à cette époque ces Gardes étaient au nombre de huit. Peu après, ils durent être augmentés de moitié, car le 15 octobre 1459 un nouvel achat est fait pour renouveler leur armement et tout, cette fois, est commandé par douzaine [4]. Il en est ainsi jusqu'en 1460 ; les achats faits pendant cette période continuent à être faits pour douze Gardes [5]. La délibération du 15 février 1460 nous a conservé le nom des douze qui furent ce jour-là nommés ou confirmés dans leurs fonctions ; Voici ces noms [6], parmi lesquels on trouvera ceux de plusieurs familles existant encore à Genève :

Jean de Marteret ; Jacques Chabod ; Louis Brand ; Robert Baudet ; Jean Pimel ; Nicod Cochons ; Etienne de Thiria [7] ; Robert du Crest ou Ducret ; Jean Voland ; Aymon Truge ; Nycod Munitiez ; Aymon Cotier.

Le mardi 11 mars 1460, leur nombre fut une fois encore augmenté de moitié et porté à dix-huit, les six supplémentaires devant être spécialement chargés de la garde des faubourgs [8]. Les habitants des faubourgs furent d'ailleurs exclusivement taxés pour le payement du salaire de ces nouveaux Gardes [9].

Ce nombre, suffisant pour l'ordinaire ne l'était plus en

1. Vol. I, p. 324.
2. Vol. II, p. 352.
3. *Arch. de Genève,* 3e compte de Barth. Vincent, f° 20, v°. Nous avons dû chercher ce renseignement en dehors des Registres du Conseil qui présentent une lacune d'août 1447 à février 1457.
4. Vol. I, p. 342.
5. Vol. II, p 381 et 396.
6. Vol. I, p. 393.
7. Alias de Tiria. C'est celui que nous avons vu casser six mois auparavant pour avoir vendu son uniforme. Il paraît qu'il s'était réhabilité.
8. Vol I, p. 401 et 402.
9 Ibid . p. 401.

temps de troubles ou lorsqu'on craignait une attaque nocturne. En ce cas les Gardes étaient accidentellement renforcés de gardes supplémentaires pris sans doute dans la milice civique de Genève [1] ; parfois même, ce renfort pouvait aller à vingt-cinq hommes [2].

Le mardi 23 octobre 1442, c'est bien autre chose ; le Conseil adjoint aux Gardes deux cents hommes d'armes à cheval, armés de pied en cap d'armures blanches et une torche à la main ! Il s'agit cette fois de recevoir dignement l'Empereur Frédéric qui arrivait d'Allemagne par Ripaille et Thonon ; Genève voulait faire à son auguste visiteur une réception digne de lui [3].

Hors ces circonstances exceptionnelles, il semble que les dix-huit Gardes suffisaient parfaitement pour faire face aux exigences de leur service qui, comme on va le voir, était assez compliqué. Ils étaient tenus, sur réquisition, d'escorter les syndics [4] et de garder les prisonniers détenus [5] ; ils devaient aussi tenir en état de propreté les rues et places de la ville [6]. C'étaient eux encore qui sonnaient la cloche aux heures nocturnes et ils recevaient pour ce service vingt-quatre florins par trimestre [7] ; ils sonnaient également « pro securitate temporis et eciam pro missâ mercurianâ [8] ».

Ils avaient enfin le privilège, bien rétribué d'ailleurs, de porter la litière du Duc de Savoie lorsqu'il venait chasser sur ses terres de Genève [9].

Mais, à part ces charges exceptionnelles de leurs fonctions, leurs attributions étaient nettement définies : elles consistaient dans la police de la ville [10]. Tout travail en dehors de cette police leur était payé à part [11], et ils étaient dispensés des corvées. Nous les voyons notamment, le 7 février 1475 dispensés de travailler aux fossés des fortifications [12].

Il semble d'ailleurs que la ville n'était pas chiche de gratifications à leur égard, et la délibération du 3 janvier 1458 mentionne spécialement leurs étrennes, *dix-huit sols* [13].

1. Vol. II, p. 294, 310, etc.
2. Ibid , p. 309.
3. Vol. I, p. 148-150.
4. Ibid., p. 423.
5. Ibid., p. 125 et 479-480.
6. Ibid , p. 313.
7. Ibid., p. 196, 313, 475, etc.; vol. II, p. 45, 59, 163, etc.
8. Vol. II, p. 239.
9. Ibid., p. 169.
10. Vol I, p. 342-343. Cf. aussi, p. 93, 405, etc.
11. Ibid., p. 121, 281, 283, etc.
12. Vol II, p. 344.
13. Vol. I, p. 254.

A une époque où l'uniforme n'existait encore nulle part, il semble que ce corps ait eu un uniforme [1] pour lequel la ville versait chaque année, à partir du jour où le nombre des Gardes eut été porté à dix-huit, une somme de trente florins « parvi ponderis » [2]. Nous savons même que le costume de chaque Garde revenait dans son ensemble à trente sols [3]. Si modeste que paraisse aujourd'hui cette somme, elle devait, à cette époque, être suffisante pour obtenir un uniforme convenable, et, tel qu'il était, cet uniforme faisait des envieux. Jacques Quiblet, charpentier de la ville, à qui un vêtement annuel avait été promis, avait sollicité et obtenu, le 11 janvier 1474, la faveur d'un costume semblable, « quemadmodum vigillibus presentis civitatis, videlicet usque ad valorem triginta grossorum [4] », et, un an après, il obtenait de nouveau d'être vêtu « ad instar vigillum [5] ».

Cette attribution à un charpentier de ce même costume nous indique qu'il s'agissait uniquement d'étoffes et que cet uniforme n'avait rien à faire avec l'armement des Gardes dont il n'a pas encore été fait mention. Nous allons chercher à élucider cette question, des plus importantes dans l'étude d'un corps d'hommes armés.

III. — **L'armement des Gardes.**

Le mardi 2 novembre 1462, le Conseil tint une réunion d'une importance exceptionnelle [6]. Philippe de Savoie [7] avisait les syndics de préparatifs d'armements en Dauphiné, près des frontières de Savoie. Il demandait aux Genevois de faire bonne garde et de se tenir prêts à résister à une attaque, le cas échéant.

Le Conseil prit de nombreuses mesures en conséquence de cet avis et ordonna notamment que les Gardes de la Cité fussent armés comme il convenait : « Item, quod vigilles armen-« tur condecenter [8]. »

1. Vol. I, p. 121, 123, 246, 279, 360, 363, 479. etc.
2. Vol. II. p. 71, 236, 323, 408, etc.
3. Ibid , p 155.
4. Ibid , p. 241.
5. Ibid , p. 324.
6. Ibid , p. 151.
7. Philippe, 5e fils du duc Louis de Savoie, qui semblait exclu du trône par l'ordre de sa naissance, devait cependant y monter en 1496, après le règne de son frère Amédée IX, de ses neveux Philibert Ier et Charles Ier, et de son petit-neveu Charles II. Il fut le père de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère de François Ier.
8. Vol II, p. 152.

Précédemment déjà, le 2 juillet de la même année, il avait été dit en Conseil que des gens armés venus de France se livraient à des incursions dans le pays où ils faisaient beaucoup de mal [1], et le Conseil, après avoir délibéré, avait pris diverses mesures de sûreté, et prescrit que les Gardes fissent leurs rondes en armes. « Item, quod vigilles vadant in armis [2]. »

Voyons, dans les délibérations prises en des circonstances où les syndics avaient eu à s'occuper de l'armement des Gardes, en quoi consistait cet armement, et ce que le Conseil entendait par ces mots : « armentur condecenter ».

Les huit cuirasses, huit salades, huit paires de brassards et de gantelets, achetés le 2 mai 1452 au Milanais Capelli, comme nous l'avons vu au chapitre précédent. avaient été payés 61 florins et 4 gros. Voici, d'ailleurs, le texte de la dépense, intéressant à plus d'un titre, et qui nous montre Capelli fixé à Genève, où il devait tenir boutique d'armes milanaises. C'est un nom de plus à ajouter aux nombreux enfants de la cité lombarde qui, au XVe et au XVIe siècle, s'installèrent à l'étranger et y firent pénétrer les produits des maîtres milanais, comme nous l'avons constaté déjà dans une précédente étude [3].

« Item libravit honorabili viro Georgio Chapelli de Medio-
« lano, habitatori Gebenn., sexaginta` unum florenos auri
« parvi ponderis et quatuor grossos bone monete curs. in
« civitate Gebenn. in quibus dicta communitas eidem Georgio
« tenebatur ex causa vendicionis octo loricarum, octo sala-
« darum et octo parium brasselletorum et gantelletorum per
« ipsum Georgium pridem dicte communitatis venditorum et
« per vigiles ipsius communitatis de nocte per villam porta-
« torum pro tuciori custodia ipsius civitatis, prout plenius
« constat mandato dictorum sindicorum, dato Gebennis, in
« domo communi in concilio ordinario ibidem celebrato, die
« martis secunda mensis maii anno Domini millesimo qua-
« tercentesimo quinquagesimo secundo, quod reddit una
« cum quictatione dicti Georgii a dorso ipsius mandati
« descripta..... ..... LXI ff et IV s [4].

1. Vol. II, p. 108.
2. Ibid., p. 109.
3. Ch. Buttin : *A propos d'un casque à trois crêtes*. note 9 (*Revue savoisienne*, 1897 ; tirage à part, Abry, Annecy, 1898).
4. Arch. de Genève, compte de la communauté, n° 4 ; 3° compte de Barth. Vincent, f° 20. v°.

M. Fréd. Borel, dans un ouvrage remarquablement documenté (*Les Foires de Genève*, p. 151 ; Genève, Georg, 1892) a cité ce passage ; mais il a traduit « brasselletorum » par *bracelets* et « loricarum » par *ceintures*.

Cet armement semble avoir suffi pendant quelques années, au moins pour la partie défensive. Mais, dès 1459, ce harnois un peu primitif fut jugé insuffisant et défectueux ; il demandait d'ailleurs à être complété, le nombre des Gardes ayant été, comme nous l'avons vu, porté à 12. Le mercredi 24 octobre 1459, le Conseil s'ajourna au lendemain pour discuter cette question [1] ; le lendemain, il fut décidé à l'unanimité que les douze Gardes recevraient douze brigantines et douze vouges qu'ils seraient tenus de porter jour et nuit [2]. En conséquence les douze Gardes déposèrent dans les mains de Claude de Pemis, gouverneur de l'artillerie, pour être remises en état, les armes qui leur avaient été confiées par la ville, savoir :

« Johannes Volandi reddidit unam saladam, quosdam bra-
« celletos et gantelletos, unam coctam et unum goardum ;

« Robertus de Cresto... unam saladam, unam coctam,
« quosdam bracelletos et gantelletos et unum vogium ;

« Aymo Jaquinodi... unam saladam, unam coctam, quos-
« dam bracelletos, et gantelletos et unum vogium ;

« Stephanus de Thiria... unam saladam, unam coctam,
« quosdam bracelletos, gantelletos, et unum vogium [3].

Louis Brand, Nicod Monitier, Jacques Chabod, Jean de Marteret, Jean Pimelli et Nycod Cochons déposent les mêmes armes que les précédents, et le lendemain les deux derniers, Robert Baudet et Aymony Cotier, qui n'avaient pu effectuer leur dépôt la veille, viennent apporter aussi leur salade, leur cotte, leurs brassards et gantelets, et enfin leur vouge [4].

Nous voilà renseignés : une salade, une cotte munie de brassards et gantelets pour armement défensif, un vouge pour arme offensive, voilà l'équipement de nos Gardes. Jusqu'en 1459 cette cotte n'était peut-être qu'un jaque, et en tout cas dut paraître insuffisante, car en conformité de la délibération du 25 octobre, que nous venons de mentionner, et d'une autre semblable prise le 6 janvier suivant [5], nous voyons le conseil étudier, le 25 janvier 1460, huit brigantines soumises à son examen [6], et nommer une commission pour faire l'acquisition des douze prescrites, qui furent achetées le 19 février suivant [7].

Ce sera désormais toujours les mêmes que nous trouverons

1. Vol. I, p. 342.
2. Ibid , ibid. ; cf. aussi p. 384.
3. Ibid , p. 344.
4. Ibid , p 344.
5. Ibid , p. 381.
6. Ibid , p 386.
7. Ibid , p 396.

entre les mains des Gardes, chaque fois que leurs armes seront mentionnées. Parfois, l'une ou l'autre de ces pièces manque à l'énumération ; comme nous l'avons vu au chapitre précédent, le nombre des Gardes avait été augmenté, et il est probable que les nouveaux ne reçurent pas de suite leur armement complet.

Ainsi, le mardi 25 août 1461, Claude de Daliens est reçu Garde ; il reçoit « unum vojuz, unam ciladam et duos gante- « letos [1]. »

Il n'a donc d'autre arme défensive que le casque et les gantelets, et il en est de même pour un nommé Pyat Gay qui, le 21 septembre 1462 restitue les armes qu'il eut tant qu'il exerça les fonctions de Garde, soit « unam celadam, duos gantelletos « et unum vojuz, que arma ipse custodivit tamdiu quamdiu « ipse stetit convigil civitatis [2]. »

C'était insuffisant en présence d'incursions de bandes armées à travers le pays ; d'ailleurs, il y avait à pourvoir à l'armement des renforts que nous avons vu adjoindre aux Gardes. Aussi le 23 novembre de cette même année 1462, le Conseil, après avoir constaté l'insuffisance des armures appartenant à la ville, « concluditur sibi quod Civitas non habet arnesios [3] », décida l'achat de 12 nouvelles brigantines destinées aux Gardes : « Item, quod emantur duodecim brigantine pro vigilibus. Et « ita concluditur [4] ».

Nous avons parlé précédemment de la milice de la ville dans laquelle se prenaient les renforts accidentels des Gardes. On trouvera peut-être l'existence de cette milice incompatible avec cette constatation de la pénurie des armements de la ville ; mais Genève comptait pour cela sur l'initiative individuelle, d'ailleurs obligatoire. Chaque citoyen en effet était tenu, quels que fussent son métier et sa condition, d'être muni d'armes offensives et défensives « secundum ipsius facultatem [5] ».

Cet ordre est renouvelé chaque fois que le besoin s'en fait sentir [6] ou qu'une attaque semble possible, et, cette même année 1462, le 7 septembre, les Genevois s'étaient entendu rappeler cette injonction :

« Item fuit etiam dictum in consilio episcopali quod fiat una

1. Vol. II, p. 58.
2. Ibid., p. 134.
3. Ibid , p. 144.
4. Ibid., p. 145.
5. Vol. I. p. 396.
6. Ibid , p. 428.

« crida, videlicet quod quilibet sit munitus de arnesiis [1]. »

Quinze ans plus tard nous retrouvons semblable arrêté ordonnant à tous les citoyens d'être munis d'armes ; ceux qui n'en avaient pas devaient en acheter :

« Item eciam adeo quod si non habeant arnesium, quod « emant [2]. »

« Quod visitentur omnes cives burgenses et habitentes « Gebenn., quod sint fulciti arnesiis et aliis armorum gene- « ribus [3]. »

Il est donc certain que les citoyens suppléaient et devaient suppléer sur leurs ressources personnelles à l'insuffisance de l'équipement civique ; mais les armes fournies aux Gardes par la ville ne comprennent jamais d'autres pièces que celles que nous avons énoncées. Parfois l'armure de corps est appelée il est vrai *cocta* ou *lorica* ; mais, nous le verrons dans le chapitre suivant, il est à présumer qu'il n'y avait en ce cas que le mot de changé. L'armement ne comprend que ces quatre pièces au maximum et souvent même, comme nous l'avons vu déjà, l'une ou l'autre fait défaut. Nous allons passer en revue toutes les délibérations, autres que celles déjà citées, qui parlent de l'armement des Gardes, et nous verrons qu'il ne s'y rencontre rien autre.

Le vendredi 25 juillet 1474 la délibération accuse une nombreuse promotion de Gardes dont le premier est en même temps créé bourgeois de Genève. Les armes que chacun d'eux reçoit sont mentionnées en détail :

« Mermetus de Nanto... habuit loricam, saladam et vogium.

« Hugoninus Matelli... sibi fuerunt tradicti una lorica, una « salada et vogium.

« R. de Cresto... habuit unam loricam et unam saladam.

« Magnus Guillelmus... loricam, saladam et vogium.

« Jacobus Savoex... loricam, vogium et saladam.

« Jacobus Chabodi... loricam et saladam.

« Petrus Gaii... loricam, vogium et saladam.

« Bajolaz... saladam, loricam et vogium.

« Rossetti... saladam, vogium.

« Balaz... habuit salado *(sic)*, loricam et vogium.

« Guillelmus Miralieti... vogium, loricam et saladam [4]. »

1. Vol. II, p. 129.
2. Ibid., p. 325.
3. Ibid., p. 326. Cf. également vol II, pp. 328 à 339, le même ordre répété à toutes les délibérations en termes différents.
4. Vol. II, pp. 288-289.

Le secrétaire rédacteur de cette délibération ne mentionne ni brassards ni gantelets ; peut-être les juge-t-il compris dans l'expression « lorica ». Son successeur. chargé de consigner la délibération du 25 novembre 1475 est plus explicite :

« Robertus de Cresto habet unam saladam et unam coctam.

« Jo. de Petra, alias Balaz, unam saladam, unam coctam,
« unum vogium et gantellos.

« Guillelmus Gotrosii, unam coctam, saladam et gantellos.

« Glaudius Perrodi, unam saladam. coctam et viogium.

« Jo. Matelli, unam coctam, saladam, gantellos et viogium.

« Ja. Chabodi, saladam, coctam, viogium et gantellos.

« Nycodus de Grangia, unam coctam, saladam et viogium.

« Mermetus Fornerius, unam coctam et saladam [1]. »

On le voit, les délibérations se répètent textuellement sur ce sujet et nous sommes désormais parfaitement renseignés sur l'armement de nos Gardes. Leurs armes défensives étaient loin sans doute de l'armure complète de cette époque, mais des gens de pied ne pouvaient porter qu'une demi-armure. Un auteur du xve siècle nous peint d'ailleurs les Suisses comme méprisant l'armement défensif :

1500. « Ils dédaignent tellement la cuirasse, la salade et
« l'écu que les capitaines seuls qui se placent au premier rang
« ont une salade et un plastron de fer [2]. »

Quant à leur armement offensif qui ne comprenait que le vouge, il est probable, il est même certain qu'ils le complétaient par une arme de ceinture leur appartenant en propre ; une ordonnance du 13 avril 1459 qui défendait le port des épées et des poignards autorise chaque chef de famille à porter un braquemard [3] et sûrement les Gardes devaient en être munis. Ils jugeaient même cette arme suffisante pour les circonstances ordinaires, car ils ne se résignaient pas toujours à porter le vouge « de jour et de nuit » comme le Conseil l'avait ordonné et se faisaient pour cela fréquemment rappeler à l'ordre [4].

(A suivre.) Ch. Buttin.

1. Vol. II, p. 419.
2. Paolo Giovio (mons) : *Delle Istorie del suo tempo, tradotte da Domenichi,* liv. V, p. 53, Venezia, 1608.
3. Vol. I, p. 290.
4. Ibid., p. 167, 384, etc.

VOIES ROMAINES DE LA HAUTE-SAVOIE

VOIE ROMAINE DE CONDATE A GENAVA

ET CHEMINS SECONDAIRES

(Suite et fin)

Les Chemins secondaires

Frangy était une station importante parce que c'était là qu'aboutissaient les chemins qui reliaient à la voie de Condate à Genève celles de Tarantasia à Genève par Boutæ et celles de Lemincum à Condate par Albinnum. Il y en avait deux pour aller de Frangy à Rumilly. On pouvait suivre, déjà du temps des Romains, une *via rustica* par Vannecy, Clermont d'où on pouvait descendre au moyen âge sur Seyssel par Droisy, et où a été trouvé, il y a quatre ans, au l.d. aux Rippes, immédiatement en sortant du village et à gauche du chemin vers Desingy, un trésor de monnaies constantiniennes dispersées sans grand profit pour l'histoire locale, et Crempigny pour descendre à Saint-André ou par Clermont, Doucy, Mionnaz et Vallières. Cette partie du plateau est traversée maintenant par la route départementale n° 2 de Saint-Julien à Albens par Mionnaz.

I. — Chemin des Fins d'Annecy a Frangy.

Le chemin qui mettait en relation Frangy et le vicus considérable de Boutæ est autrement intéressant par les antiquités que récèle son parcours de sorte qu'il ne serait pas impossible que, malgré l'absence de vestiges probants, les propriétaires l'eussent fait paver en partie. Il a été remplacé par la route ancienne d'Annecy à Frangy par le bas de Sillingy, dont nous suivrons le tracé en partant des Fins d'Annecy, et en partie par le chemin de grande communication n° 7 de Seyssel à la route départementale n° 1.

Pour gagner, du temps des Romains, la vallée de Frangy en partant de la plaine des Fins, il fallait traverser le Fier, passer le col de Chaumontet entre la montagne d'Age et celle de la Balme et de là, ou suivre. après la Balme-de-Sillingy, le cours de la petite Usse, ou monter sur le plateau qui domine Sillingy.

La traversée du Fier prête à trois suppositions :

1° La voie romaine de Boutæ à Aix par Seynod coupait. nous l'avons vu, la nouvelle (départ. n° 1) et la vieille route d'Annecy à Cran et se dirigeait vers le Thiou qu'elle franchissait à côté du pont du chemin de fer d'Albertville [1]. Un chemin pouvait donc s'en détacher, passer devant le temple ou la maison dont M. A. Crolard a retrouvé l'emplacement avec quelques objets intéressants [2], franchir à Cran le Fier sur un pont de bois et suivre à peu près le tracé de la vieille route de Frangy qui, elle, passait derrière l'église sur le pont de Tassé construit ou refait en 1443 [3], et, après les ruines du moulin, abordait la terrasse entre la montée nouvelle qui date d'environ soixante-dix ans et le chemin d'en bas, gagnait Gillon par Chez Tyrode, en traversait le ruisseau et, resserrée entre les marais d'Epagny et la pente du plateau de Poisy, arrivait à Chaumontet.

Quelques trouvailles ont été faites sur ce parcours. A **Meythet,** sous Tyrode, entre la route actuelle et le chemin inférieur existait un chemin médiéval et les champs environnants livrent des débris de poterie. De Gillon sont entrés au Musée, en 1863 (nos 1055 à 1057), une clef romaine et des monnaies de Philippe et de Gordien. Plus haut, sur Epagny et sur Poisy, dans le bois de la Cavettaz, au l.d. Plafitte, appelé par le géomètre qui n'avait pas compris le mot patois champ des Coucous, les sieurs Métral et Claude Buloz, de Vernod, en faisant un fossé défirent des masures et sortirent plusieurs brouettées de tuiles à rebord qui leur firent croire à l'existence d'une ancienne tuilerie.

La commune de **Poisy** était aussi d'origine gallo-romaine. Des monnaies y ont été trouvées au dire d'un ouvrier, M. Belleville, et dans son jardin en face du cimetière, M. Joseph Decarroz est tombé, en faisant un creux, sur un amas de thiolles qu'il supposa être un déblai provenant des environs. On y accède par le chemin de grande communication n° 3 d'Annecy à Hauteville par Nonglard, qui laisse à gauche un raccourci ancien au bord duquel était enfoui dans un crêt un cimetière franko-burgonde [4] qui a livré des sculptures romaines provenant de Vernod. Là, en effet, au centre du village, sur le chemin vicinal n° 8 de Vernod à Monod, le pré des Hospices contenait des masures, des outils de fer et des tuiles nombreuses. En continuant ce chemin au-delà de Monod et en bas de Poisy, ces

1. Marteaux et Le Roux : *Voie romaine de Boutæ à Aquæ*, 1901.
2. *Revue savoisienne,* 1906, p. 189.
3. *Mém. de la Soc. savois.,* 1898, VII, p. xxxii.
4. *Sépultures burgondes,* p 50.

tuiles se retrouvent dans les mas de Grandchamp et du Carroz (nos 158 à 189) au l.d. la Parânne.

A la limite des communes de Poisy et d'Epagny, lors de la réfection de la vieille route, soit maintenant du chemin vicinal n° 2 de la route départementale à Poisy par Macully, à quelque trente mètres de l'oratoire de Notre-Dame des Gouilles de Chantepoulet, j'ai ramassé dans une excavation des ossements de cheval qui avaient pris la teinte rougeâtre du terrain et un morceau d'argile cuite, ébréché, fusiforme, artificiellement moulée, long de 0^m11, large de 0^m08. Enfin, c'est au delà de la scierie, à la naissance du chemin de Ceysolaz qu'on a trouvé, en 1863, sous une souche dans une carrière ouverte au bas des rochers, un trésor du IIIe siècle dont les monnaies vont de Gordien à Trébonien [1] et qui est dit premier trésor de Sillingy, à Chaumontet. Cet enfouissement est la preuve que là existait un chemin que les barbares ont suivi quand ils ont dévasté cette partie de la Province dans la seconde moitié du IIIe siècle, sous Gallien et Probus. Une pince en fer fut également trouvée en 1870 à Chaumontet et à une grande profondeur. (Musée d'Annecy.) Ce dernier village est cité en 1503 [2].

2° A l'extrémité de la route des Iles, à la limite des communes d'Annecy et de Gevrier, sur la dernière terrasse en quadrilatère qui domine l'ancien lit du torrent, on trouve dans un champ sis sur le rebord septentrional, et par conséquent à peu de distance de la vieille butte de tir militaire, des tuiles antiques témoignant de constructions disparues. Plus en aval, sous le chemin de Cran à Brogny, au mas des Iles et dans le champ Gardet défoncé en 1900, existaient des masures ; le propriétaire en sortit même une pierre grossièrement taillée ayant les dimensions de 1^m20 et 0^m40, et que M. Th. Revil croyait appartenir aux fondations d'une vieille tour carrée, près de laquelle fut ramassée une monnaie de Claude II. En face, sous Meythet, le chemin qui descend à la berge s'appelle *vi ferraz*. Il remonte au village où il rejoint celui de Meythet à Metz ; mais il devait se continuer plus loin vers l'ouest, car M. P. Lavorel père dit Calliat le défonça vers 1880 de quelques mètres ; il était pavé et bordé d'un cimetière à dalles. Cependant, comme il tendait dans la direction de Brassilly, il faut croire qu'il reliait simplement Meythet à la vieille route dont nous venons

1. *Revue savois.*, 1863, pp. 8 et 16 ; renseignement de M. Falconnaz, cantonnier-chef ; v. les médailles de la Soc. Florim. et du Musée municipal.
2. Arch. dép. Inv. E, 682.

de parler, et rejeter par conséquent la supposition qu'un long pont de bois aurait existé sur le Fier. Du reste, le nom de *vi ferraz* ne désigne pas toujours des chemins pavés romains, mais aussi des chemins naturellement caillouteux et rudes.

Cela n'infirme en rien l'antiquité de **Meythet.** La tradition en parle comme d'un village autrefois très étendu et possédant quatre cents maisons. En suivant le chemin du bas et avant d'arriver à la vi ferraz, les prés à droite sont desséchés par des substructions et à gauche, au l.d. la Pochon, M. Lavorel y trouva encore des murs et des poteries. Des murs et des briques de $o^{m}o5$ d'épaisseur existaient aussi sous la maison Monnet et plus loin, à cinquante mètres au levant de l'ancienne église, au lieu dit la Combe, des masures et des planchers de carrons dans la propriété de M. Jean Brun. Il y a une cinquantaine d'années dans le champ de Mme Lépine, au mas des Dieux, eut lieu la trouvaille sous un châtaignier d'une marmite avec de la monnaie. Je ne sais si celle-ci était romaine; mais une pièce de Trajan a été donnée au musée en 1895. Quant aux pierres provenant d'édifices romains, il y a tout lieu de croire qu'elles avaient été transportées des Fins à Meythet.

3° Au sortir de Boutæ la voie impériale de Genève franchissait le Fier et gravissait assez directement la haute terrasse que le chemin de fer traverse, en une tranchée. au-dessus de la maison Dominget. La vieille route ducale la surmontait obliquement en passant derrière cette même maison et de là tendait vers le bois du Barrioz. Quand elle arrivait sur le plateau, elle recevait un vieux chemin venant de Metz par la propriété dite d'Anières. C'est ce chemin dont les Romains ont pu encore se servir pour gagner Chaumontet : aujourd'hui il s'appelle grand chemin d'intérêt commun n° 3 du Pont de Brogny à Sillingy. Autrefois il longeait le bord du Fier, traversait l'esplanade du château, où l'on a déterré beaucoup de tuiles à rebord, traversait le Viéran et montait à Metz outre Viéran, le précédent s'appelant Metz l'église ou *de lé,* de l'autre côté. Dans le **Metz** actuel on trouve encore des thiolles au sud, dans la propriété Dunand et dans les vignes qui dominent le petit torrent.

De Metz le chemin ancien suivait le tracé actuel, au pied du contrefort de la montagne de la Balme, et bien exposé au midi. Des tuiles à rebord et faîtières existent aux l.d. la Punaise, les Fontanettes. Le mas compris entre la route et le chemin de Gillon, dit l'Aquasse, s'appelle l'Estraz et l'on retrouve

ce nom plus loin sous Bromine et sous Sillingy : il témoigne de son origine ancienne.

La villa d'**Epagny,** *Hispaniacus,* s'élevait au bord du marais, là où existait la tuilerie Lavorel, à un kilomètre de Gillon. En faisant des creux à argile, on découvrit en effet dans le sol des tuiles romaines, des vases noirs et grisâtres, des débris de pavimentum. Quand elle fut détruite, la tourbe en envahit peu à peu l'emplacement, et l'église chrétienne fut bâtie plus au nord : quand on la reconstruisit et qu'on défonça le cimetière, on dut briser beaucoup de tombes en molasse.

A un kilomètre de là, sous Saint-Paul, la tradition parle d'un chemin pavé qui n'a rien de romain. Au mas de la Moniaz s'élevait en effet (ancien cadastre nº 678) un château monétaire bâti au XIIIe siècle. Son emplacement est encore reconnaissable parce que le terrain est surélevé. A proximité se trouvait une source excellente, la Nettiaz, à 50 mètres de Saint-Paul. Quand on creusa, m'a dit M. Roch, le canal de dessèchement dit de la Monnaie, on trouva à 1m50, un chemin pavé parallèle, c'est-à-dire allant du nord au sud et obliquant ensuite vers le chef-lieu de Poisy ; ce chemin reliait donc Saint-Paul à Gillon. Cependant la profondeur où il gisait, une confusion possible avec un autre chemin plus à fleur de terre, pourraient faire croire qu'il s'agit peut-être là d'un chemin pavé antique, antérieur à l'extension des marais et dont la direction serait franchement du S.-S.-E. au N.-N.-O. M. J.-Claude Lavorel m'a dit aussi qu'en minant son champ marais au sud du château, près du canal de la Monnaie qui se jette dans celui de Calvi, il tomba sur de grosses pierres : mais celles-ci ont pu appartenir aux fondations du bâtiment du moyen âge dont l'œuvre supérieure était en tuf.

La route ancienne, moins rectiligne que le chemin actuel, passait ensuite sous Bromine dont les eaux sulfureuses étaient fréquentées des Romains. L'excavation due aux fouilles décrites ci-après existe encore : elle est située au N.O. de l'établissement moderne et au-dessus, mais en contrebas du sentier forestier qui dessert la montagne de la Balme : « Dans le courant du mois d'août 1851, dit M. E. Serand, dans ses *Notes archéologiques* [1] manuscrites, le propriétaire des eaux de Bromine désirant utiliser la source alors délaissée, rencontra en déblayant le terrain, d'anciennes briques recourbées et disposées en forme

1. Dues à la bienveillante communication de M. J. Serand. V. aussi sur cette source Ch. Calloud : *Rapport sur la collection des eaux minérales de la Savoie,* 1855.

de canal qui semblait venir de la base de la montagne. A cinquante mètres de l'endroit où sourd actuellement la source, une tranchée amena la découverte de vestiges de constructions consistant en murs grossièrement faits de pierres liées par un mélange de chaux, de charbon et de terre. Il n'a pas été possible de reconstruire le plan de l'édifice... Les ouvriers, dit-il encore, en déblayant le sol pour rechercher la source, rencontrèrent à $1^{m}50$ de profondeur quelques briques sous lesquelles étaient agglomérées une centaine de monnaies de petit bronze appartenant aux règnes d'Aurélien, de Licinius, de Magnence, de Constantin, sans compter six grands bronzes, à peu près frustes, à l'effigie de Trajan, de Faustine, etc., et une quarantaine de petits vases d'argile de $0^{m}08$ à $0^{m}12$ de haut, quelques-uns portant des traces d'un vernis rouge et noir. Au moment où on les trouva, ils étaient tous remplis d'un sable fin et jaunâtre que j'ai attribué à l'infiltration des eaux.» *(Fig. 19, 20, 23.)*

A Chaumontet, après le crêt de la Charbonnière (cadastre nº 1139 suiv.), cette ancienne route. toujours appelée l'Estraz, était rejointe par la vieille route de Frangy venue de Gillon, que nous suivrons maintenant.

Après avoir coupé la route départementale nº 1, elle tournait à droite et côtoyait le bas de la montagne, comme le fait à gauche le chemin de Ceysolaz. Elle traversait bientôt le mas de Mésigny, en patois *Meẓ'nie* dont le nom médiéval *mansioniacus* rappelle l'existence d'une villa ou d'un gite d'étape. Au-dessus du premier hameau de la Petite Balme s'ouvre dans le rocher une fente verticale et longitudinale que j'ai visitée et où j'ai noté, comme ailleurs, des entailles pour des poutrelles servant à soutenir les planchers des étages [1]. Elle avait donc été habitée ou avait servi de dépôt pour provisions, mais le talus inférieur n'ayant pas été fouillé, on ne peut préciser la date. Un sentier qui suit le rebord rocheux conduit à une plateforme où se dressait une tour ; on appelle ce lieu le Château des Fées. Un mur de soutènement en partie écroulé, la reliait à la grotte. Il y avait donc là probablement un poste de vigie élevé au IIIe ou au Ve siècle et qui servait de refuge : on y a du reste trouvé des gonds en fer, des monnaies et des tuiles romaines [2].

1. Il y avait trois étages et trois rangs d'entailles. Paroi de droite : 1er rang, sept entailles rapprochées de $0^{m}50$ et dont les poutrelles reposaient à gauche sur une petite plateforme ; 2me rang, à $1^{m}50$ au-dessus, cinq entailles ; 3me rang, à $0^{m}50$ au-dessus, deux entailles à l'entrée ; paroi de gauche, plateforme rocheuse ; 2me rang, quatre entailles, 3me rang, une entaille.

2. Ducis : *Voies rom.*, p. 117. et *Rev. sav.*, 1863, p. 22.

A la Petite Balme, l'ancienne route laissait se continuer au nord-ouest le chemin de Sallenôve sur lequel je reviendrai, et tournait brusquement à l'ouest dans la direction d'Arzy. Ici la plaine n'offrait pas tout-à-fait l'aspect qu'elle a actuellement. Aujourd'hui, au pied des côteaux, s'étendent des prés marécageux de la Balme-de-Sillingy à Ceysolaz, comme en dessous de Chaumontet dans la plaine d'Epagny. Ils sont traversés maintenant par le chemin de la Petite Balme à Lacombe (la vieille route de Frangy) et par celui de Sillingy à la Balme-de-Sillingy qui, sur cette dernière commune porte le nom de *vi de la Bollène* ou Bellène. Un grand canal collecteur les draîne en outre depuis 1875 et par suite les dessèche peu à peu. Presque au point d'intersection de ces deux chemins se trouve un pont qui traverse le canal et qui s'appelle maintenant pont du trésor. Les quatre mas adjacents portent dans l'ancien cadastre, les noms de Pouëntet ou Pontet au sud-est, de Maladière au nord-est [1], de la Court au nord-ouest et de l'Estraz au sud-ouest, celui-ci suivi, vers Sillingy et le long de la Bollène, de la Flessé et de Oué ou Vuaz. Sur ce point ont eu lieu des trouvailles intéressantes.

En creusant le canal, des ouvriers, dont l'un était M. Claude Guillot, de la Petite Balme, qui m'a confirmé ces renseignements, trouvèrent à quatre mètres de profondeur sous la tourbe accumulée depuis seize cents ans, un mur N.-S. c'est-à-dire perpendiculaire au chemin de la Petite Balme et dans le lit même du canal et de chaque côté de ce mur, à deux mètres du pont, deux trésors, chacun de plusieurs milliers de pièces de la fin du IIIe siècle enfermés, le premier dans un vase de bronze, le second dans un pot de terre. Ils défoncèrent également sur une longueur de trente mètres un pavé en gros cailloux ronds, des pilotis de chêne, et ramassèrent une casserole en bronze, une clef, des tuiles, etc. [2] *(Fig. 3, 16, 17, 18.)* La terre, noirâtre et charbonneuse, fut rejetée sur le terrain avoisinant appartenant à M. Domenjoud, de Sillingy. Ainsi existait là un bâtiment romain qu'on avait construit sur un sol déjà marécageux et près duquel passait évidemment un chemin.

Le tracé de la vieille route de Frangy ne correspond pas, au pont du trésor, édifié depuis, avec le tracé de ce chemin, ce pont ayant succédé à un petit pont, d'où le nom de Pontet donné au mas adjacent. Il devait passer un peu plus au sud. Et, de fait,

1. La maladière de Sillingy est citée en 1334. Archiv. dép. Inv. E, 14.
2. *Rev savois.*, 1875, pp. 42 et 83.

EXPLICATION DE LA PLANCHE [1]

1. **Mésigny** (Lieu dit les Esserts). — Cuiller en argent.
2. — — — Minage de 1877. Musée nº 6918. Pièce de scellement en plomb.
3. **Sillingy**. — Nº 6332. — Clef romaine en fer.
4. — — — Nº 14085. — Grand pot en terre noire, assez mince. Diamètre ouverture : 0m14.
5. **Mésigny** (L.d. la Bovière). — Nº 14075. — Fragment de poterie grise poinçonnée de cercles avec centre cerclé.
6. — — — Nº 14077. — Fragment de poterie jaune chamois, décorée en barbotine blanche de points cerclés.
7. — — — Nº 14074. — Fragment de poterie à pâte rouge sombre, incrustée de grains de quartz, décorée de lignes concentriques de carrés creux.
8. — — — Nº 14080. — Disque en bronze (diamètre 0m04) traversée par un clou.
9. — — — Nº 14078. — Clou discoïde en bronze, aplati (diamètre 0m024), avec sa pointe.
10. — — — Nº 14079. — Tête de clou ou d'applique en bronze (diamètre 0m016), décorée de cercles concentriques.
11. — Nº 14076. — Fragment de poterie rouge avec le graffito M.
12. **Sillingy**. — Nº 14084. — Grande poterie à rebord en terre rouge (diamètre 0m26) avec la marque SECVNDVS (fig. 13).
14. — — — Nº 13899. — Pot à pied et à goulots étroits (hauteur 0m13) en terre jaunâtre, décoré de cercles concentriques sur la panse.
15. **Minzier**. — Nº 5352. — Goulot à anse d'un pot en bronze qui contenait 180 monnaies de billon du IIIe siècle.
16. **Sillingy**. — Nº 6480. — Grand pot en terre grossière noire, noyée de grains de quartz (hauteur 0m22) ayant contenu 3.500 monnaies du IIIe siècle. Trouvaille de 1875.
17. — — — Nº 6161. — Pot à anse en bronze (hauteur 0m27). Trouvé en 1875 au fond du canal de dessèchement.
18. — — — Nº 6163. — Anse et fragment de casserole en bronze (diamètre 0m13). Même trouvaille.
19. **Bromine**. — Petit vase à anse en terre jaune, couverte brune (hauteur 0m09).
20. — — — Vase en terre jaune couverte noire, à panse marquée de quatre dépressions, orné de quatre cercles sur la panse (hauteur 0m115).
21. **Vallières**. — Vase ou gargoulette à anse en terre jaune (hauteur 0m18). Trouvaille de 1873.
22. — — — Flacon globuleux (ampulla) en verre (hauteur 0m10). Même trouvaille.
23. **Bromine**. — Petit vase en terre jaune, à large ouverture, décoré sur la panse de rinceaux de couleur noire (hauteur 0m07).

1. Les dessins en sont dus à l'obligeante collaboration de M. Marc Le Roux que je remercie vivement

M. Et. Falconnet, ayant miné à une quarantaine de mètres de là, tomba sur un chemin pavé semblant venir de la Petite Balme et se diriger vers Arzy par le Vuaz. Il le retrouva vers

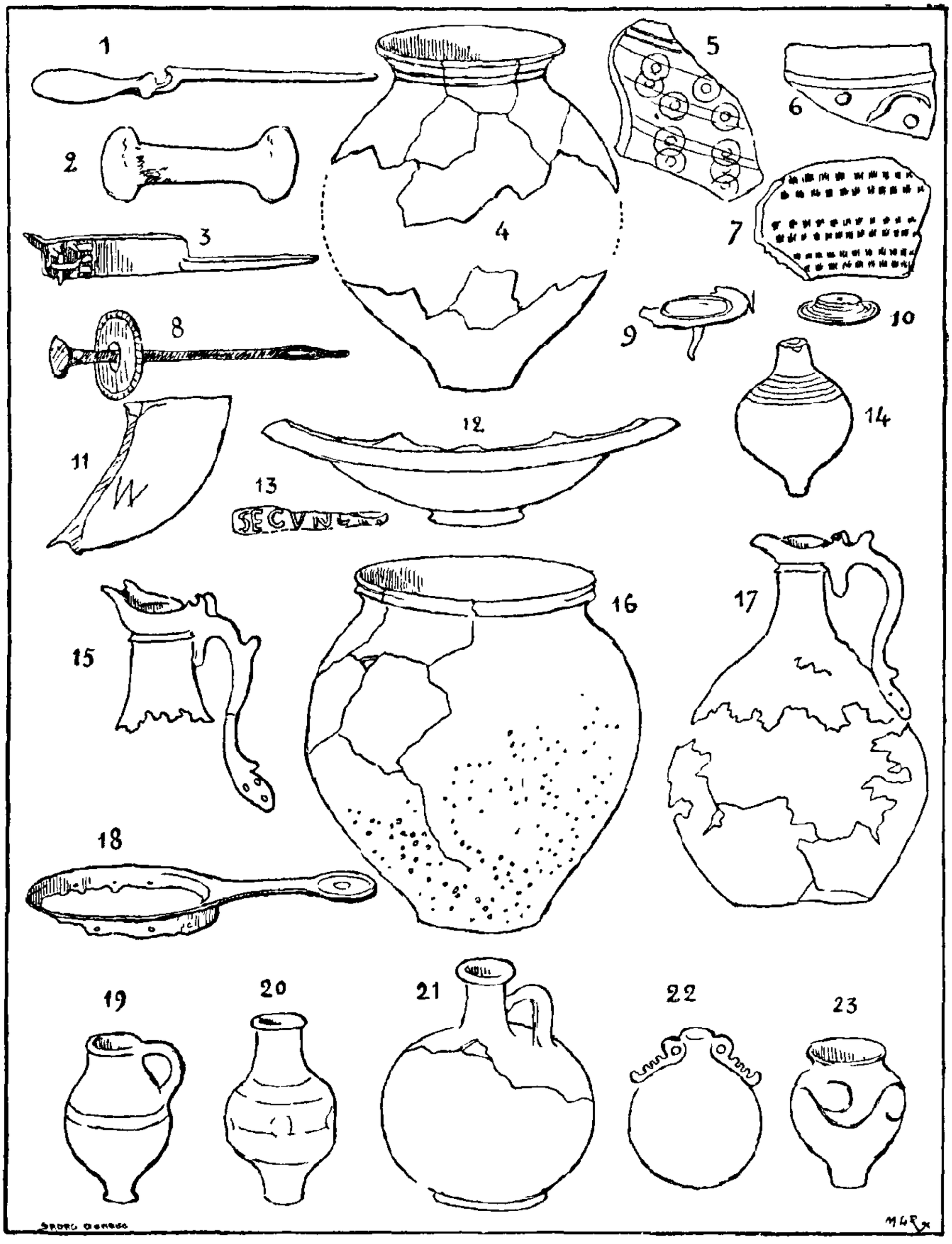

Morzy, en bas du village, et dut extraire du sol dix voitures de cailloux ronds de grosseur moyenne : il était large de quatre à cinq mètres, bordé de pierres de montagne, et enfoui à cinq

pieds de profondeur. Depuis la Petite Balme il traversait les champs appelés aux Chênes, entre la Croix Blanche et la Tuilerie, sur le mamelon de laquelle on ramasse des thiolles à rebord, puis Morzy et le Carroz. Il se peut que cet ancien chemin soit le chemin romain dont nous suivons le tracé, mais alors il devait être surélevé de près de deux mètres au-dessus du sol de l'habitation découverte. Il se peut aussi qu'il soit le tracé primitif de la vieille route de Frangy, venant par les marais du Carroz, au sud du Pontet, et de Vuaz buter au pied du mont Borny.

Avant d'y monter, revenons à **Sillingy,** *Cœliniacus*, qui se trouve à dix kilomètres d'Annecy, et énumérons-en succinctement les trouvailles.

La villa romaine était importante. Elle couvrait tout le mas de Borzy, petit plateau en quadrilatère irrégulier qui se dresse au-dessus des marais de Sillingy et s'adosse au chemin de Sillingy à Nonglard, dit de la Leyre. Long de cent mètres environ, large d'autant, il est couvert de murgers de cailloux et de tuiles à rebord et a été en grande partie fouillé. La plupart des objets antiques mentionnés comme provenant de Sillingy viennent de là. Les Hospices d'Annecy y possèdent une parcelle où le fermier a opéré un minage en 1906 ; il a mis à jour, dans l'angle S.E. de ce petit plateau, des poteries et un carrelage de chambre, une cuisine sans doute, fait de grandes briques plates ou carrons. En étudiant ce minage, j'ai ramassé des débris de tuyaux d'hypocauste et de vases, noirs et rouges, parmi lesquels des fragments de bol mouluré marqué SECV//// *(Secundi of.)* (v. *C. I. L.*, XII, 5686, 801), et une brique qui est grêlée de petites excavations profondes de deux à trois millimètres, produites comme par des clous de souliers sur l'argile crue. *(V. fig. 4, 12, 13, 14.)* Des tuiles et d'autres fragments de vases dits samiens ont été exhumés, en creusant le petit canal du marais de Sillingy, en 1874, au mas de Chauffant (cadastre nos 482-489) sous deux mètres cinquante de tourbe, ainsi que des fragments de vases en bronze ; des fondations de murs arrêtèrent du reste les fouilles. Ce mas, ainsi que celui de Mornaz, se trouve immédiatement au-dessus de Borzy. Mentionnons également une petite faucille en bronze, trouvée à cinquante mètres du collecteur des marais et déjà décrite par L. Revon ; une monnaie gauloise en or [1], une bague en or, un poids d'argile [2], etc.

1. *La Haute-Savoie avant les Romains*, chap. VI et X.
2. M. et L. R : *Catal. des Marques*, nos 244 et 297.

A **Ceysolaz,** les mas sous la Ville et la Fin sont remplis de substructions; dans le mas de la Gallerie (cad. nos 1355 à 1357) où s'alignaient les tombes en mollasse, M. Courtois a recueilli une monnaie de Marc-Aurèle ; des tuiles à rebord et faitières existent dans sa vigne, au l.d. à la Vernaz, autrefois à Martenaz (cad. 1485) à un mètre de profondeur. Plus loin, à la limite de Nonglard et sur cette commune, M. Dunoyer qui, en 1887, avait sorti de terre tout un cimetière burgonde, trouva en minant son champ à trente mètres au-dessus, au lieu dit aux Molliets, du mas des Rippes, des tuiles à rebord. de la poterie et du laitier de fer. A proximité et au nord du champ coule une source intarissable. Plus haut, enfin, à **Quincy,** en faisant en 1881 la route de Sillingy à Vaux, on détruisit de nombreux murs. Mais c'est sur le mamelon qui domine le village, également à l'angle de la limite de Nonglard, aux l.d. la Salle et sous la Salle que s'élevait la villa romaine : elle avait une superficie de 100×25m et jouissait d'une vue superbe sur les environs : on y voit encore des murs, des tuiles, des débris de fer, des pierres taillées dont l'une qui, me dit-on, avait une inscription, a été brisée (cad. 1730, nos 1906 à 1919 ; 1926, 1927 ; 1941 à 1946). Dans la plaine la tuilerie antique pourrait se retrouver au l.d. la Thiollière, sur le crêt Plollieu (nos 324, 325).

Au moyen âge Sillingy, *vicus Sillingiacus*, garda son importance. Des chartes précieuses du xie siècle y mentionnent d'autres propriétés comme *Campus Alliacus*, mas de Champallier (2460 à 2487), entre Sillingy et Lugy, *Juvenalis*, etc. Quand le grand propriétaire Leuto venait de Chaumont visiter ses terres de Sillingy, il suivait sans doute le vieux chemin dont nous essayons de rétablir le tracé [1]. Revenons-y.

La vieille route de Frangy, avons-nous dit, venant de la Petite Balme, passait sur le pontet du trésor et escaladait le coteau d'Arzy ; mais un tracé beaucoup plus ancien, et sous lequel gît, croyons-nous, le chemin romain, abordait à gauche celui de Lugy dit Mont Borny, séparé par un nant qui se perd dans le marais de Vuaz. Là il y a bifurcation : le vieux tracé longe ce ruisseau et rejoint par deux lacets rocailleux et rapides le tracé postérieur ; un autre chemin franchit le ruisseau, bordé de tuiles à rebord, d'où le nom de Vuaz (*vadum*, gué) et conduit à **Lugy** après lequel il rejoint le chemin qui conduit de Sillingy à Lacombe qui paraît l'avoir recouvert (chem. de gr. comm. n° 17). Ce dernier village est d'origine gallo-romaine,

1. *Rec. des Ch de l'abbaye de Cluny*, IV, nos 2892, 2927, 2928.

car on y a recueilli, chez M. Dusonchet, une meule de moulin en lave.

Le tracé par le coteau d'Arzy devient presque rectiligne jus qu'à Lacombe. Il traverse le mas de Collonges, où le crêt a été creusé en une tranchée de 0^m à 2^m de profondeur, ce qui n'est pas dans l'habitude romaine ; descend dans le vallon de Lacombe et remonte vers l'église qu'il laisse à droite et de là tend vers le crêt de Bornachon qu'il contourne pour descendre à Mougny où sa largeur atteint près de dix mètres. Je crois donc que le tracé par Lugy est beaucoup plus ancien et qu'il a succédé directement au chemin romain de Frangy. Au reste toute cette partie du plateau était habitée dans la période romaine. Une tradition prétend qu'une ville s'étendait de la Bâthie Mont-Mérançon à Arzy. Au mas sur les Crêts, chez Berthet-Favre, on a trouvé des tuiles à rebord, un puits muré creusé dans la mollasse. Ces tuiles reparaissent aux l.d. la Muraz et Cologny dans le champ Chapuis, et à Vinjeur, à la limite de Mésigny, au l.d. vers les Molliats, dans le champ Maréchal, à 1^m30 de profondeur, mêlées à des fragments de bronze. Des tombes à mollasse ont été défoncées à la Bonnasse, près de là, en face de chez Maréchal ; elles étaient enfouies à plus de deux mètres dans le sable et les squelettes étaient en grand nombre. Cela eut lieu en 1850, et huit ans avant d'autres tombes avaient été découvertes à côté dans le champ du Loup. A **Arzy** même on recueille des thiolles et l'on raconte que, sous un pavé d'écurie de la maison on découvrit, au siècle dernier, une marmite pleine d'or. A Lacombe, au XVIe siècle *la Combe de Gonczella* [1], les fondations et les tuiles s'étendent de l'église à la *Vi creuse*, au l.d. la Pareuse, près du village de chez Dunand et dans les champs de la Marguerite.

La villa de **Mougny** était placée au l.d. la Celaz, chez Pacot, au pied et au nord-ouest du crêt de Bornachon, à deux cents mètres à droite de la vieille route dont le tracé est unique maintenant, et à un kilomètre du village, à la naissance du nant de Chamarande : on y a exhumé des substructions et des tuiles à rebord. Plus bas, en suivant ce nant, au mas de Savière (cad. n°s 356 suiv.) on retrouve de ces dernières sur un crêt graveleux dominant le Creux des Morts où gisait un petit cimetière burgonde [2].

La route passe ensuite à **Coucy**, *Cossiacus*, où le mas de la

1. Arch. dép ; Inv. somm E. 163.
2. L. R. et M. : *Sépultures burg.*, p 46.

Fortune (nos 3500 à 3505) indique que son nom vient d'une trouvaille considérable de monnaies. A **Chilly**, l'habitation romaine s'élevait au bas de l'église, au l.d. au Plan, à en juger par les masures et les tuiles qui environnent la ferme moderne. Enfin elle descendait par Ferraz, Quincy et Bossy à Frangy [1].

II. Chemins de Genève a Rumilly et a Annecy par Sallenove.

Ducis a parlé à plusieurs reprises [2] d'une route ancienne venant de Vers et allant à Clermont et à Seyssel par Massy, Marlioz, le bas de Musiège et Mannecy. Borgonio lui donne un tracé plus pratique et plus exact. D'après lui, elle s'embranchait au sud de Bellossy, sur la vieille route de Genève à Frangy (voie romaine de Genève à Condate), passait sous Minzier, à l'est, puis à Marlioz, descendait directement sur les Usses et aboutissait au château de Sallenoves où elle traversait l'Usset ou Petites Usses ; de là. sous la Chetaz, elle grimpait au village au nord-est de l'église, suivait en droite ligne le plateau jusqu'au dessus de Mésigny, dont le nom médieval *mansionem+iacus* indique les restes non détruits d'une villa ou d'un gîte, et par Orgemont, arrivait à Lacombe, au sommet d'une ligne de partage des eaux. Après avoir coupé la vieille route d'Annecy à Frangy, elle descendait à Sallongy par l'ouest de Saint-Eusèbe et de là à Verlioz, Vallières et Rumilly par le pont de Coppet. C'était le chemin suivi en 1495 par les pèlerins allemands qui se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle [3]. Un hôpital séculier existait à Marlioz et une maladière à Marlioz et à Mésigny [4].

Un embranchement de Sallenôve à la Chapelle Saint-Jean, rejoignait la vi du Pellans par dessous Contamine et par un pont sur le Fornant, au-dessus du moulin de Borbannaz ; il permettait ainsi aux marchands d'aller de Chambéry à Nantua par Bellegarde. Un autre, suivi en 1535 par Jeanne de Jussy [5], descendait de Mésigny à Massy, de là à Dalmaz, la Balme-de-Sillingy et la Petite Balme où elle retrouvait la vieille route de Frangy à Annecy par Cran.

Ce tracé de la route principale est surtout mediéval. Son nom

1 Ce tracé me paraît plus ancien que celui par Foraz, Menthonnex et Doucy (v. Borgonio).

2. *Voies rom.*, pp. 105-107 et *Revue savois.*, 1863, p 14 et 1894, p. 97.

3. M. Bruchet : *Rev. savois.*, 1902, p.7.

4 J. F. Gonthier, dans *Mém. de l'Acad. Salésienne,* XXII, 1899 Il ne faut pas trop préjuger de la grande ancienneté d'une route en invoquant les maladières. Au XIIIe siècle le réseau des voies de communication était établi et il y avait des établissements de refuge pour les passants et les lépreux un peu partout.

5. *Le Levain du Christianisme,* Chambéry, 1611 ; réimp. de Fick, Genève, p. 212.

de chemin du sel, ses maladières, son pavé en larges dalles retrouvé sous Marlioz, près du pont, rive gauche, par de Reydet [1] et Ducis, prouvent qu'elle était très utilisée ; mais il est probable qu'elle n'était à l'origine qu'un chemin de desserte pour les villas. Marlioz n'a presque rien d'antique. Au contraire le petit chemin de la Borbannaz, quelque pénible qu'il soit, était déjà pratiqué par les hommes de l'âge du bronze ; le nom de cette source est gaulois ; enfin Musiège et Contamine étaient des villas romaines. A Musiège, dont l'église, très vieille, fut démolie en 1896, au chef-lieu, au l.d. la Chenaz, MM. Burdin découvrirent dans leur jardin, en 1897, un cimetière de tombes burgundes en dalles de mollasses avec de grandes tuiles à rebord. A Contamine, d'après le Répertoire archéologique, c'était au chef-lieu que se trouvait le village primitif qui a livré des substructions et des briques anciennes.

En face, à **Cercier**, le Répertoire mentionnait en deux endroits des trouvailles de monnaies et de tuiles : sans doute au l.d. Vers la Cour, à l'est de la route et à 300^{m} de l'église, et au village des Pratz où, dans les jardins Louis et Maurice Lacôte et Raisin, c'est-à-dire tout le long de la partie ouest du coteau, on a fouillé une couche de tuiles à rebord épaisse de 1^{m}50, mêlée à des débris de poterie, de tuf, de pierres taillées. etc. En 1898, M. Bel, qui minait, trouva dans un de ces champs, au l.d. sur l'Uche et à une profondeur de 0^{m}40 à 1^{m}, au nord du nant de la Tabasserie, avant d'arriver au tournant, une pierre en gypse de 0^{m}40 × 0^{m}60 sculptée et présentant un motif figuré, consistant en une rosace obtenue par des intersections d'arcs de cercles, ce qui ne paraît guère conforme à la technique romaine. Près de Sallenôve, les mêmes tuiles se rencontrent au hameau des Albins, près de l'école. Des trouvailles plus sérieuses ont été faites au village même, si l'on en croit une tradition qui aurait besoin d'être vérifiée. C'est ainsi que Jean-Claude Dupont aurait sorti, en 1850, de son champ, le bras et le pied d'une statue en bronze plus grande que nature. (V. A. Beaumont, I, 1re P., p. 177.) L'instituteur Métral, dans le Répertoire, dit seulement qu'on a trouvé des tuiles à rebord en minant le cimetière de l'abbaye de Bonlieu.

En somme il n'existe pas de vestiges antiques suffisants pour faire de cette route un chemin romain pavé. Si les auteurs du Corpus ont vu dans son tracé celui de la voie impériale de Condate à Genève, c'est qu'on leur avait fait remarquer qu'elle était

1. Note sur la IVe voie militaire romaine. (Arch. de la Soc. Flor.)

citée dans une charte de 1168. On y voit en effet que des seigneurs donnent à l'abbaye de Bonlieu [1] tout ce qu'ils possèdent *a strata usque ad angum locum*, c'est-à-dire depuis la route, qui remonte la rive gauche des Usses à partir de son confluent avec l'Usset, jusqu'au défilé des Douattes ; de même *a rivulo Usset* jusqu'au même endroit ; de même *a strata usque ad territorium de Chamarunde et... de Gamalou*, c'est-à-dire depuis la route du village de Sallenôve à Mésigny jusqu'à Chamarande et une localité inconnue au sud : la route et les deux territoires déterminant ainsi quatre points qu'on réunissait par des lignes pour avoir une superficie rectangulaire dont le terrain était donné aux moniales. On est souvent tenté, et M. A. Longnon n'a pas échappé à cette exagération, de voir dans toute *strata* la survivance d'un tracé romain. En réalité, on doit admettre comme plus conforme à la vérité que : 1° une voie romaine pavée, *strata via*, survit souvent dans le nom d'*estraz*, donné au chemin médiéval qui lui a succédé ; 2° au moyen âge la plupart des grandes routes sont appelées *strata*, *estraz*, par analogie. Ce qui prouve encore que le grand chemin que nous étudions n'est pas dû à une conception stratégique, c'est que les restes antiques s'en trouvent à une grande distance et sont sans relation avec lui. Les villas paraissent avoir affectionné plutôt les emplacements avoisinant un cours d'eau. Il y en avait précisément le long de la petite Usse.

C'est ainsi qu'une habitation romaine s'élevait à la Muraz sur un petit mamelon incliné vers le sud-ouest, au confluent du torrent et du nant de Véry, dans la propriété Guillot-Pitolat dont la maison fut bâtie en 1792 avec des débris romains. En 1900 le possesseur, en minant son jardin, rencontra un grand mur transversal est-ouest avec quatre murs mitoyens séparant des chambres larges de cinq mètres. La première, à l'est, semblait avoir servi de cuisine, à en juger par un amas de charbon ; la dernière découverte, à l'ouest, était pavée d'un dallage. Il sortit de ses fouilles des tuiles, des carrons, des poids d'argile, des tuyaux d'hypocauste, un énorme seuil de porte, bloc brut en calcaire dur avec rainure rectangulaire, un fragment de pierre épais de $0^{m}20$ portant l'inscription incomplète de *(Se) nioris (Ju)nioris* [2]. Vers 1850 le champ Pitolat situé en contrebas avait donné également des chambres bétonnées et un anneau à pierre précieuse vendu à Annecy.

1. *Mém. de la Soc. d'arch. de Genève,* XIV, n° 330.
2. *Revue savois.*, 1900, p. 74.

Plus loin, à deux cents mètres de la Muraz, sur la rive gauche du torrent, au bord de la nouvelle route, au mas de la Bovière, là où se trouve la maison de M. Dupont, existait une autre villa. Des fouilles, exécutées à différentes époques par le propriétaire, mirent au jour des murs, des cailloux, des tuiles et parmi ces détritus des objets divers, comme des poteries de toutes sortes parmi lesquelles un fragment de poterie avec le graffito M, une meule à broyer, une plaque de foyer en mollasse percée d'un trou circulaire, des poids d'argile, de la scorie de fer, une pique de javelot en fer longue de o^m30 que le propriétaire a gardée, des fragments de bronze, des boutons, une clef, un manche en fer traversé d'une rondelle, comme celui de Viuz-la-Chiésaz, dont l'emploi est encore indéterminé et qui peut être une fermeture de porte [1] *(fig. 5, 6 à 11)*, etc. Le sol de l'habitation se trouvait à plus d'un mètre de profondeur. On peut joindre à ces objets des outils préhistoriques qui, dans les fouilles de 1878, étaient mélangés aux débris romains : une hache en serpentine de o^m125 avec galet plat et circulaire d'un diamètre moyen de o^m125 et un polissoir fusiforme en roche gris jaunâtre long de o^m10. Cette rencontre n'est pas unique : on sait que les haches en pierre ou pierres de tonnerre, *ceraunia*, passaient pour protéger contre la foudre ; nul doute qu'un Romain n'ait fait mettre ces objets dans un des murs de sa maison, après les avoir sortis d'une cachette néolithique.

La villa romaine de **Mésigny** s'élevait à un kilomètre au sud de l'église, au mas des Esserts. Elle occupait un vaste rectangle entouré de murgiers de cailloux et de tuiles. Elle a livré, entre autres objets, des plaques de marbre, une pièce de scellement en plomb, une chaîne de crémaillère, un creuset, une cuiller en argent [2], des monnaies parmi lesquelles des grands bronzes de Commode, de Macrin, etc. *(Fig. 1 et 2.)* Un chemin, à peine tracé maintenant en descendait vers le torrent que longe la route de 1860 (dép. n° 1).

C'est à Mésigny enfin que s'embranchait le chemin vers Annecy, par Massy, Vincy, où en 1899-1900 M. J. Mandallaz défonça des tombes en mollasses, au l.d. au Chêne, dans le champ dit sur le Var, et qui livrèrent des armes et une lampe en argile, sans doute romaine.

Plus haut, une autre villa, s'élevait à **Choisy**. On en retrouve les restes au l.d. les Combes où M. Picon a noté des murs et

1. Marteaux et Le Roux : *Voie romaine de Boutæ à Aquæ,* p. 41, pl. III, fig. 15.
2. M. et Le R. : *Catal. des Marques,* n° 294.

des tuiles à rebord ; une monnaie de Nîmes, trouvée dans le jardin en date la fondation [1]. Au-dessus, au l.d. Granchamp, près du Parterre, M. Gouillon a déblayé des substructions, un dallage de cailloux ronds aplatis au sommet. une pierre de foyer, du charbon, des ossements, etc. Une source vive y amenait l'eau, ainsi qu'aux Combes, au moyen d'un canal fait de larges briques à rebord, que connaissait déjà Ducis. Enfin l'ancien nom de la Balme-de-Sillingy, Cossengier, ne s'explique que par l'existence de ce côté d'une ancienne habitation romaine.

Après Lacombe, la route de Borgonio descendait à Sallongy, le Villard de Saint-Eusèbe et Verlioz. Sur ce côté, exposé au midi, des villas également s'étageaient. A **Sallongy**, *Saloniacus*, près de l'ancienne chapelle de Saint-Ours, au bas du village, où l'on guérit les chevaux en les faisant tourner autour de la croix, on parle d'une ville qui y existait autrefois. Près de là, au village des Fresnes, au l.d. aux Huches, au pied du crêt appelé le Mont, Cl. Jacquet, propriétaire à Vaux, trouva, dit Eloi Serand, le 26 mars 1859, trois cents pièces d'argent aux effigies de Trajan, Faustine, Antonin, Pertinax, Caracalla, etc. Eloi Serand en acheta cinquante. Le reste fut vendu à Gaillard, orfèvre, et à M. Périssoud, géomètre. Le vase était caché sous une mollasse de foyer. Le Répertoire archéologique mentionne outre cette trouvaille, celle d'une marmite ronde renfermant de la monnaie d'argent et de cuivre exhumée un siècle auparavant. (Instit. Bérard.) Le musée d'Annecy possède aussi un Antonin en argent et un Gordien en bronze ayant été recueillis à Thusy ; feraient-ils partie du même trésor ? M. Laplace m'a parlé de masures, d'un puits, d'une meule qu'on aurait trouvés dans le champ Bovard, à Orbessy (Saint-Eusèbe) vers 1850. Le musée possède également une meule de basalte et un fragment de vase en pierre ollaire, apportés en 1875, provenant des Folliets, près du vieux chemin dont j'ai parlé. A **Vallières**, l.d. Sous la Ville, on trouva en 1873 deux gargoulettes, dont l'une pleine de clous *(fig. 21, 22)*, une fiole sphérique en verre, un poids d'argile [2]. Au hameau de Jussy, chez Michaud, en 1877, on recueillit une ampoule en verre, cinq coupes plates rouges, dont quatre avec le graffito M et un grand bronze de Trajan, sans compter des clous. A Verlioz, dans la maison Branchaz, on trouva des substructions et une couche de tuiles et de poteries, et de même, dans un champ au nord du village, au l.d. sur

1. *Rev. savois.*, 1900, p. 75 ; *id*, 1863, p. 23.
2. *Revue savois.*, 1873, p. 48 ; M. et Le R : *Catal. des Marques*, n° 83.

les Tètes. Enfin, de Versonnex, le musée possède un demi fond de vase en pierre ollaire, apporté en 1878.

Il nous reste à dire un mot d'un dernier chemin aussi ancien que le précédent : c'est celui qui de Lacombe, va à Vaux et à Hauteville, sous le nom de vicinal n° 7 ; il a été refait en 1870-71 et était connu, dit-on, sous le nom de *l'Etro*. Il côtoyait, au l.d. sur les Chermes, dans les champs Crozet et Trottet, un cimetière burgonde [1], contournait le mont Angelier et descendait par le Biolley à Vaux, où la villa romaine s'élevait au bord de la route actuelle dans les prés Maillet et F. Ravoire. Lors de sa confection, on mit au jour des murs qui lui étaient parallèles et plus tard, en 1884, des poids d'argile et des tuiles à rebord [2]. De là ou de la localité suivante vient une médaille de Vespasien en argent [3]. A Bellossy également en faisant la route, en 1872, on trouva dans le jardin Gruffaz des tuiles, un vase, une clef. Déjà en 1864 le Répertoire y mentionnait une maçonnerie cimentée, carronnée de grandes briques, des tuiles, des monnaies, des anneaux. Dans le champ Maillet qui fait peut-être double emploi avec celui de Vaux, on avait trouvé en 1860, outre des tuiles et des briques, des outils tels que tenaille, marteau et ciseau. Les antiquités d'Hauteville sont connues. A Hautevillette. aux Glandons, dans les terrains appartenant à MM. Gruffaz, Ducret et de Beaufort, on a exhumé des tuiles, des substructions, une meule tournante en grès, à une profondeur de $o^m 5o$. La villa principale s'élevait à Hauteville même, au l.d. Crévecœur, sur une surface de deux hectares environ, au bord du Fier. Despine dit qu'on y a découvert, dans un pré, une chambre circulaire, qu'il appelle réservoir, dallée de plaques en calcaire blanchâtre sur un lit de ciment. Un deuxième lit inférieur, séparé du premier par une couche de charbon, prouvait que la maison avait été brûlée, puis reconstruite. Des monnaies, l'inscription de T. Valerius Crispinus, furent trouvées au même endroit. De plus le Répertoire parle d'un aqueduc en maçonnerie et en terre cuite, des débris de toutes sortes et de l'existence d'une voie romaine, dit Crottaz, sur le bord du torrent, dans la direction de Chambéry à Genève [4]. Un pont sur le Fier, sous le château, mettait en communication Alta Villa et Rumiliacus.

Charles MARTEAUX.

1. LE R. et M. : *Sépultures burgondes,* p. 53.
2. *Catal. des Marques,* n° 267 (mentionné comme venant d'Hauteville).
3. *Rev. savois* . 1866, p. 41.
4. Instituteur Charvier. De Reydet a relevé aussi une route pavée à la montée des Coutaz, sur une longueur de 60^m et une largeur de 5^m, qui reliait Hauteville à Rumilly. V. aussi CROISOLLET : *Hist. de Rumilly*.

LA GROTTE DES FÉES

(LES CONTAMINES-SAINT-GERVAIS, HAUTE-SAVOIE)

Le Docteur Clément Petit m'ayant signalé l'hiver dernier l'existence, dans le flanc oriental du Mont Joly, en face des Contamines-St-Gervais d'une grotte peu connue et surtout peu visitée, nous fîmes le projet de l'explorer aussi complètement que possible aux prochaines vacances. C'est dans cette intention que le 28 septembre le Dr Petit, le capitaine de frégate André et moi, accompagnés des guides Magnin Auguste et Estivin [1] de Saint-Gervais, nous partions de Saint-Gervais munis de lanternes, de ficelles, de cordes, etc. de manière à pouvoir parer à toutes éventualités.

Le flanc oriental du Mont Joly est le versant le plus abrupt : les couches du lias inférieur calcaire et du lias supérieur schisteux qui, par leur empilement en plis couchés horizontalement, constituent le massif s'y présentent en effet par leurs tranches très légèrement inclinées au sud. L'érosion a beau jeu sur ces roches presque toutes très tendres, et les torrents, à sec en été pour la plupart, descendent rapidement presque verticalement suivant la ligne de plus grande pente jusqu'au Bon Nant, donnant naissance parfois, lors de la fonte des neiges au printemps ou après les pluies d'orages à des coulées de laves qui ravagent et encombrent de leurs débris les parties inférieures de leurs lits.

C'est sur la rive gauche de l'un de ces torrents, à l'altitude de 1 310m, c'est-à-dire à 200m environ au-dessus du Bon Nant (altitude du Pont des Plans des Moulins 1080m), que se trouve l'ouverture arrondie à la partie supérieure de la Grotte des Fées. Cette ouverture n'est visible d'aucun point de la vallée du Bon Nant parce qu'elle est située à peu près au milieu de la berge presque verticale du torrent qui, comme tous ses voisins est profondément encaissé dans le Lias. Aussi croyons-nous intéressant d'indiquer exactement l'itinéraire à suivre pour y arriver.

Si l'on vient de Saint-Gervais il faut quitter la route des Contamines et traverser le Bon Nant et suivre le chemin qui continue jusqu'aux maisons du hameau de la Chouette : la

1. Ce dernier avait déjà conduit l'année précédente le Dr Petit à la grotte.

grotte se trouve dans le premier ravin au Nord de ce hameau. Des Contamines un sentier partant du village, devant l'église, traverse le Bon Nant sur un pont de bois un peu en amont du torrent dévastateur situé au Sud du hameau de la Chouette.

L'ascension à la grotte par le lit du torrent, sur la rive gauche duquel elle s'ouvre, est possible mais assez difficile à cause de la nature ébouleuse du terrain et aussi à cause de la présence de bancs de lias calcaire à pic qui nécessitent une gymnastique que les grimpeurs de rochers connaissent bien. Il vaut mieux utiliser l'espèce de sentier qui sert à la descente des foins que les montagnards vont faucher très haut, jusque sous le sommet même du Mont Joly sur des pentes schisteuses à pic que les bestiaux ne peuvent atteindre. La pente est forte, le chemin est glissant, surtout à la fin de l'été, quand les traîneaux chargés de foin l'ont poli, l'ombre des « Vorasses » (Alnus viridis) est maigre et le soleil donne en plein de bon matin et l'on domine, d'ailleurs sans danger, le ravin au Sud de la Chouette avec ses parois presque à pic et son lit profond encombré de débris de toutes tailles descendus du haut de la montagne. A l'endroit où ce sentier est à peu près horizontal pendant les quelques mètres où il suit l'arête assez étroite qui sépare le torrent qu'on a sous les pieds de celui situé plus au Nord il faut quitter le sentier et traverser l'arête et l'on se trouve alors juste en face de l'ouverture de la Grotte des Fées dont on n'est plus séparé que par le torrent de la Chouette. Il ne reste plus qu'à descendre au fond de ce torrent et remonter sur l'autre rive d'une trentaine de mètres au moins et sur des schistes luisants et glissants du lias supérieur pour atteindre la petite plate-forme qui se trouve devant l'entrée de la grotte et où deux ou trois personnes au plus peuvent se tenir.

L'entrée large de 2^{m} et haute de $2^{m}60$ donne accès à deux couloirs. Le premier, presque horizontal, et orienté S.S.W-N.N.E. atteint $4^{m}60$ à deux mètres de l'ouverture. Les parois schisteuses portent de nombreuses concrétions calcaires de grandes dimensions, rappelant par leurs formes les champignons parasites des troncs d'arbres. Au fond de ce couloir, long de $6^{m}50$, une sorte de cascade formée par les concrétions calcaires avec des ressauts plus ou moins faciles à gravir, forcent bientôt le visiteur à ramper pour atteindre à $22^{m}50$ de l'entrée l'extrémité de ce premier couloir : là il n'y a plus qu'une fissure dans le rocher à 10^{m} plus haut que le plancher de l'entrée.

Le second couloir beaucoup plus intéressant et qui atteint 87m50 de développement prend naissance sur le côté droit de l'ouverture et s'enfonce presque verticalement de 5-6 mètres. La descente est facile grâce à la présence de schistes décomposés où le pied s'enfonce. Au bas de cette pente se trouve une partie plate occupée en partie par une flaque d'eau. Sur la gauche de cette première salle longue de 16m et haute de plus de 15m mais dont la largeur maxima ne dépasse pas 3 mètres ; les schistes du lias sont invisibles, recouverts qu'ils sont par une épaisse couche de concrétions de tufs calcaires très glissants. Un couloir prend naissance et s'élève rapidement à l'intérieur de la montagne : nous n'avons pu l'explorer que sur quelques mètres parce que nous avons été arrêtés par une nappe de tufs où il n'y avait plus de prises où il était impossible de tailler des marches au piolet ou au marteau [1].

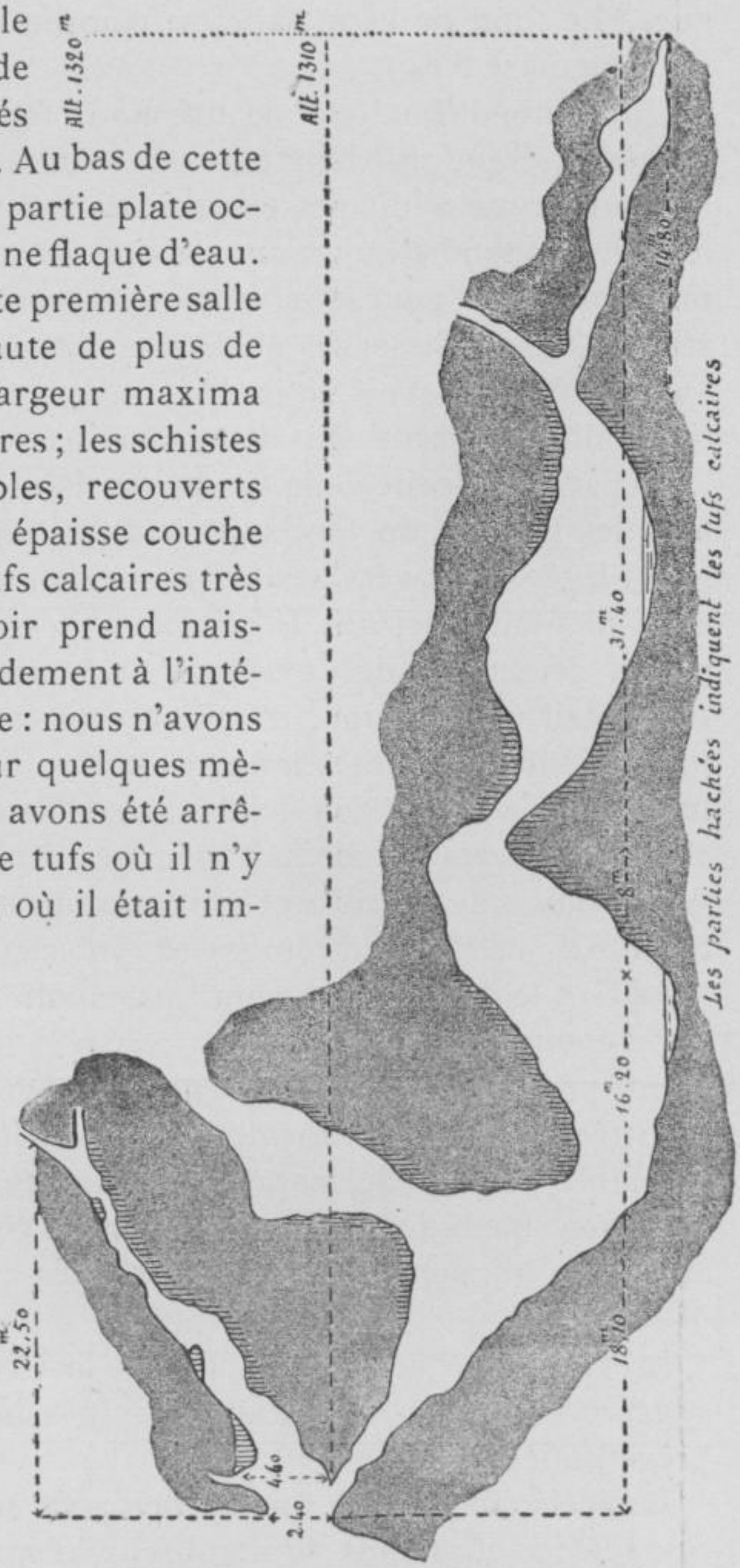

Au-delà de la flaque d'eau un pont de stalagmites et de concrétions force à faire un peu de gymnastique et à s'accrocher aux aspérités ou aux cannes des voisins et conduit après une dizaine de mètres à une seconde salle étroite mais très longue (25m) et très haute

1. Pour franchir cette sorte de draperie solide et glissante il faudra pouvoir fixer une corde contre la paroi du rocher et quelques fiches en fer pour les pieds. Des visiteurs venus avant nous ont dû avoir la même idée car nous avons trouvé au pied de ce couloir une masse en fer et quelques longs clous rouillés dont il n'était pas difficile de reconnaître l'âge actuel et l'usage.

où un peu de magnesium, s'il ne nous a pas donné de bonnes photographies, nous a permis d'admirer les stalactites et concrétions de formes variées bien connues de tous les spéléologues. Le fond de cette salle est comme la précédente occupé par une mare d'eau.

Une pente d'éboulis et de tufs nous force à remonter par le procédé indiqué plus haut et nous amène à 72m60 de l'entrée. Là un couloir de 2 mètres environ de longueur remonte dans les schistes tandis qu'un autre s'enfonce à 15 mètres plus loin mais nécessite pour être exploré, à cause de son entrée très rétrécie, de se glisser les pieds en avant pendant quelques mètres avant de pouvoir se tenir accroupi ou debout dans les petites salles qui terminent de ce côté la Grotte des Fées.

La paroi de droite de la Grotte des Fées montre presque partout les schistes du lias supérieur, veinés de calcite et plongeant légèrement vers le sud ; au contraire la paroi de gauche et le plafond ainsi que le plancher en un certain nombre de points présentent de nombreux stalactites et revêtements de tuf calcaire très compact et très dur (aragonite) affectant comme toujours les formes les plus variées avec des parties translucides. Ce sont ces dépôts, dus aux eaux d'infiltration qui ont circulé à travers les schistes calcaires du lias, qui accidentent l'exploration de la grotte et qui nous ont empêché de voir l'extrémité du couloir qui remonte à l'intérieur de la montagne.

La Grotte des Fées ne paraît pas avoir servi de refuge à aucune époque même pour des contrebandiers comme l'affirment, probablement sans grandes preuves, les gens du pays. L'entrée seule, par sa forme assez régulière et la petite plateforme qui la précède, paraît présenter quelques traces d'aménagement mais qui sont probablement tout simplement dues aux visiteurs, gens du pays ou touristes.

*
* *

La visite que nous avons faite à la Grotte des Fées nous a suggéré quelques remarques qui justifieront en partie cette brève notice.

La spéléologie, — la science des cavernes — est aujourd'hui une science comptant de nombreux adeptes et en France une foule de savants, à la suite de l'impulsion donnée à cette science par M. Martel, étudient les cavités souterraines du sol et s'occupent des problèmes intéressants au point de vue archéologique, préhistorique et géologique que suggèrent les les abris sous roches, les grottes et les cavernes.

En particulier on sait aujourd'hui quelle est la Fée qui est intervenue dans la formation de ce monde souterrain : c'est tout simplement l'eau de pluie, l'eau de ruissellement ou bien l'eau déjà rassemblée à l'état de rivières et de torrents et contenant de l'oxygène et du gaz carbonique en dissolution qui, en pénétrant dans les fissures que les calcaires, même les plus compacts, présentent toujours ou bien en décomposant et désagrégeant les feldspaths des roches crislallines, a donné naissance à toutes les merveilles pittoresques décrites dans toutes les explorations de grottes en pays calcaire.

C'est l'eau qui a creusé dans les calcaires compacts du jurassique les grottes de Mégevette [1], dans les calcaires urgoniens de Platé la grotte de Balme (vallée de l'Arve), grotte bien connue des touristes et déjà décrite par de Saussure, la Tanne à l'Ours près de Cluses au-dessus de la route de Saint-Gervais : cet abri sous roche, que nous avons visité cette année, mériterait une exploration approfondie car sa situation au débouché dans la plaine de l'Arve est très favorable à un séjour de l'homme. C'est l'eau aussi qui a creusé la *Grotte du Man* (commune de Saint-Roch) au-dessus de Sallanches, découverte cette année par un cultivateur qui, en voulant se débarrasser des roches qui gênaient son champ, a, par un coup de mine, mis au jour l'entrée de la grotte [2]. Enfin, c'est l'eau qui a sculpté de façon si curieuse les lapiés du Parmelan, de Pointe-Percée et de Platé, avec leurs crevasses et leurs gouffres, et isolé à Saint-Gervais les blocs perchés connus sous le nom de Pyramides des Fées.

Il n'en est plus de même pour la Grotte des Fées des Contamines : les calcaires du lias inférieur et à fortiori les schistes calcaires du lias moyen et supérieur dans lesquels est creusée la grotte, se prêtent mal à cause de leur forte teneur en argile aux actions d'érosion et de dissolution de l'eau d'infiltration. La Grotte des Fées a pour nous une origine mécanique et nous paraît due, d'après ce que nous avons pu voir, à une fracture, à une faille des couches du lias, c'est-à-dire qu'elle constitue une sorte de crevasse due, soit au plissement, soit plutôt à l'appel au vide vers la vallée profonde du Bonnant. Cette fracture,

1. *Revue savoisienne,* 1905, fasc. 3.

2 La voûte de la première galerie de cette grotte creusée dans les calcaires compacts du Jurassique moyen (Dogger) est assez élevé : à 200 mètres de distance au sud elle se trouve obstruée par des tufs fissurés qui laissent passer de l'air chaud Une galerie explorée à l'est assez étroite est recouverte de stalactites : les eaux proviennent probablement de l'enfouissement des eaux superficielles du lapié de la Pointe-Percée.

sensiblement perpendiculaire à la stratification des couches, était d'abord assez largement ouverte, mais l'eau en a profité, non pas comme dans les calcaires compacts, pour agrandir la fissure primitive mais au contraire en s'y évaporant pour y déposer les stalactites et les tufs que nous avons signalés et par conséquent pour combler peu à peu la grotte : dans ce cas l'eau au lieu de creuser sédimente pour ainsi dire exclusivement.

H. Douxami,
Maître de Conferences de Géologie et de Minéralogie
Faculté des Sciences de Lille.

ETUDES PHILOLOGIQUES SAVOISIENNES

ESSAI DE GRAMMAIRE

(Suite).

CHAPITRE IV.

DU PRONOM.

§ Ier. — Pronoms personnels [1]. [J. D.]

1ie Personne.

		SINGULIER	PLURIEL
Formes proclitiques ou enclitiques	sujet....	*dĕ* [2] *(de, d')*	*nó(ʒ), nʒ*
		ʃhŏ	*nŏ*
	régime....	*me (me, m')*	
Formes toniques.....		*mên*	*nò*

Pour l'emploi de *on* au lieu du pronom personnel, voir § VI.

1. Pour tout ce chapitre, nous renvoyons aux très intéressantes études de dialectologie comparée dont M. L Vignon continue la publication dans la *Revue de Philologie française,* sous ce titre : *Les Patois de la Région Lyonnaise* (tome XII, sqq).

2. Nous donnerons en note quelques variantes phonétiques, en indiquant le lieu d'origine. Voir aussi le *Dictionnaire Savoyard*, aux formes mentionnées.

Principales variantes issues de *Ego* (protonique)	*de* (Thônes, Annecy, Alby, Rumilly, Thorens, etc.) *de* (Samoens, Taninges, Demi Quartier). *ʃhe* (Douvaine, Juvigny, Saint-Paul). *ʒdĕ* (Beaufort). *ʒe* (Albertville). *dʒĕ* (Montagny, Moûtiers). *ʒou* (Sainte-Foy)
Principales variantes issues de *Me* (tonique)	*mên* (Thônes, Sainte-Foy, Demi-Quartier). *mê* (Annecy et passim). *mé* (Leschaux, Dingy, Samoens, La Clusaz, Marthod). *màĭ* (Rumilly).

Même vocalisme pour les substituts de *te, se*.

2e Personne.

		SINGULIER	PLURIEL
Formes proclitiques ou enclitiques	sujet	*tĕ (tė, t')*	*vó(z), vz*
		tŏ	*vŏ*
	régime	*tĕ (të, t')*	
Formes toniques		*tên*	*vò*

Ainsi que leurs correspondants français *moi*, *toi*, les formes issues des accusatifs *me*, *te*, toniques, s'emploient comme compléments et aussi en fonction du sujet : *mên d' vwé* [moi je veux] [1].

Tournure interrogative. — Dans les tournures interrogatives ou exclamatives, le pronom sujet est *jhŏ, tŏ, nŏ, vŏ* (*o* final sourd) [2].

Q' sé-jhŏ [que sais-je ?]
Q' sâ-tŏ ? [que sais-tu ?]
Q' i-vŏ vŭu ? [qu'avez-vous ?]
Q' avèn-nŏ fé ? [qu'avons-nous fait ?]

3e Personne.

a) LE MASCULIN ET LE FÉMININ.

			SINGULIER	PLURIEL
Pronom sujet..	Formes proclitiques.	masculin [il]	*é (é-l* [3]*)*	[ils] *i (ĭ)*
		féminin [elle]	*lĕ (lė)*	[elles] *lė*
	Formes toniques ...	masculin [lui]	*lŭi (lwi)*	[eux] *lòŭ*
		féminin [elle]	*lĭè*	[elles] *lòŭ*

1 On trouve encore dans ce cas la forme *jhŏ*, à Modane : *jhŏ de meurésso*. Cf la formule « *Je*, soussigné »

2. L'*o* des pronoms *no, vo,* est fermé lorsqu'ils sont proclitiques (devant un verbe). Après le verbe, comme après une préposition, l *o* est sourd. Il est sourd et atone après une finale verbale accentuée ; sourd et tonique après une préposition ou une finale verbale atone. Mais ces nuances ne sont pas toujours observées.

Exemples *Nó sèn çhi nò, mé vó-z âtrŏ vó n'ětĕ pá çhi vò . êntêndi-vŏ c' q' on vò di ?* [Nous sommes chez nous, mais vous autres vous n'êtes pas chez vous; entendez-vous ce qu'on vous dit ?]

On dira de même : *Kêsi-vŏ* [taisez-vous]; à Annecy et à Rumilly, comme à Thônes, *câjé-vŏ* (Albertville) ; *kêhi-vŏ* (Taninges).

Les pronoms *mĕ, tĕ, lŏ, la* sont également atones ou toniques suivant qu'ils sont précédés d'une finale verbale tonique ou d'une finale atone : *Balĭi-mĕ* [donnez-moi] ; à Annecy et à Rumilly, comme à Thônes ; *balĭé-me* (Albertville)

Mais : *Kêse-tė* [tais-toi], et *balĭĕ-mė* [donne-moi].

Si la deuxième personne du singulier de l'impératif est terminée par *ă* (atone), comme dans *çhantă* [chante], *açhtă* [achète], *achtă* [assieds], cet *a* devient tonique lorsque l'impératif est suivi de l'un des pronoms *mĕ, tĕ, nŏ, vŏ* (et aussi *lŏ, lă*)

Exemple : *çhantà-nŏ na çhanfon* [chante-nous une chanson] ; *açhtà-mĕ on livrŏ* [achète moi un livre] ; *achtà-tĕ dsu l' ban* [assieds-toi sur le banc]

3. Principales variantes du pronom sujet masculin de la 3e personne :
é, (al) (Annecy) ; pluriel *é, é-(z).*
â, â(r) (Leschaux) ; — *é, é-(r).*
â, âl (Albertville).
ou, oul (Bessans).
Devant voyelle, en Maurienne, on a parfois *an*.

Variantes de *lòŭ : làw, lâŏ, lá, leu.*
Variantes de *lĭè : lìi, li.*

REMARQUE. — *É, i* s'emploient devant un mot commençant par une consonne.

É-l, ǐ (yod), s'emploient devant un mot commençant par une voyelle.

			SINGULIER	PLURIEL
Pronom régime.	Régime direct	masculin [le]	*lĕ, lo (l')*	[les] *lòŭ-(ʒ)*
		féminin [la]	*la (l')*	[les] *lé-(ʒ)*
	Régime indirect	masculin [lui]	*lŭi (lwi)*	[leur] *lòŭ-(ʒ)* [1]
		féminin [lui]	*lé (l')*	[leur] *lé-(ʒ)*

b) LE NEUTRE.

Au pronom sujet neutre français *il* répond la forme patoise *i* [2], *ǐ* devant voyelle :

I plu [il pleut] ; *ı fô* [il faut] ; *ǐ arıvĕ qĕ* [il arrive que].
I sarė bon de férĕ dènsĕ [il serait bon d'agir ainsi].

Même forme pour le complément indirect (français *y*) :

D' i pênsŏ [j'y pense] ; *d' ǐ é pênsâ* [j'y ai pensé].
Pênsă-ʒ i [penses-y].

I (ǐ) sert aussi de complément direct et remplace dans cet emploi le français *le* :

D' i sé bèn [je le sais bien] ; *d' ǐ é chu* [je l'ai su] [3].
Él arë to volu i prêndrĕ [il aurait voulu tout (le) prendre].

Le pronom neutre issu de *inde* est *ên (èn, ê)* :

D' ên vwé [j'en veux] ; *balĭĕ ʒ-ên ĭėnă* [donnes en une].

Tournure interrogative. — Si la phrase est interrogative, le pronom neutre est *ou* :

1. Variantes ..... *lô-(ʒ)* (Savigny, Montagny). *lé(ʒ)* (Annecy, La Balme de Sillingy). *lĭeu* (Modane).

Pour l'accent *lo* est traité comme les pronoms *mĕ, tĕ* : *Tnyı-lŏ* [tenez-le] ; *achtà-lŏ* [assieds-le]. (Voyez plus haut)

Dans la tournure interrogative, les pronoms sujets de la 3e personne ont l'accent tonique comme en français : *Q' a-t-é ?* [qu'a-t il ?] *Q'ont-é ?* [qu'ont ils ?]

Le pronom féminin *lĕ* devient *lĭè* *Q' a-t-lĭè ?* [qu'a-t-elle ?] *Q' ont-lĭè ?* [qu'ont-elles ?]

(A Leschaux, on dit *é von* [ils vont], *ér-on* [ils ont], mais *ont-ou ?* [ont-ils ?].)

En français, lorsqu'un verbe est accompagné de deux pronoms compléments, l'un direct, l'autre indirect, la place de ces pronoms a varié suivant les époques. Actuellement encore, tantôt on met le pronom complément direct avant le complément indirect, tantôt c'est l'ordre inverse qui est observé.

Exemples : Je te le donne ; je la lui donne.

En patois les pronoms personnels se placent généralement comme en français On dit cependant : *Balıĕ-mė la* [donne-la-moi] ; *balĭĕ-m' ı* [donne-le-moi] ; *balĭĕ-më lé* [donne-les-moi] ; *balĭĕ-nò lé* [donne les-nous] ; *di-m' ʒ i* [dis-le-moi].

2. A Annecy *é · é plu ; é fou, é arivĕ qĕ.* (Cf. *D. S*, v° *é* et v° *ı*).
A Leschaux *é* et *ér : é plu ; ér arıvĕ qĕ.*
3. A Rumilly *u*, à Beaufort *ŏ*, à Samoëns *ê*.

Fôt-ou [faut-il] ; *plut-ou* [pleut-il].
Ét-ou vré [est-il vrai], qui se réduit à *tou vré.*

Telle est l'origine de cette forme interrogative *tou*, si répandue [1].

Tou ('t-ou) q' marçhĕ tojhòr su la tétă ? — Lé taçhĕ d'on solar. [Qu'est-ce qui marche toujours sur la tête ? les clous d'un soulier.]

c) LE PRONOM RÉFLÉCHI.

Le pronom réfléchi atone est *sĕ (s')*.
La forme tonique est *sên* [2].

En patois, et aussi dans le français régional, le pronom réfléchi de la 3e personne est très souvent employé pour la 1re.

Ainsi l'on dira : *Alin s' bânyi ên Fĭé* [allons-nous baigner dans le Fier] [3].

Il est probable que cet emploi du réfléchi est dû à l'usage fréquent de l'indéfini *on* tenant lieu du pronom pluriel de la 1re personne. (Voir plus loin § VI, *Pronoms indéfinis.*)

Dans le français régional, de même qu'en patois, un certain nombre de verbes qui seraient intransitifs en français s'emploient comme verbes réfléchis : *se glisser*, au lieu de glisser ; cf. français local *se luger* [4], patois *s'alyhi.*

§ II. — **Pronoms et Adjectifs démonstratifs.** [A.C. et J.D.]

1° Ce, cette, ces.

Le patois a trois formes différentes pour rendre l'adjectif démonstratif *ce*.

		MASCULIN	FÉMININ	
1° **çli** *(sli)*	singulier :	*çli (sli)*	*çla (sla)*	correspond à *(i)cil, celui*, du français.
	pluriel :	*çlou (slou ; çlô, slô)*	*çlé (slé)*	
2° **sti** *(çti)*	singulier :	*sti*	*sta*	correspond à *(i)cest, cet*, du français.
	pluriel :	*stou (stô)*	*sté*	
3° **l'li**	singulier :	*l'li*	*l'la*	article répété.
	pluriel :	*l'lou (l'lô)*	*l'lé*	

1. Cf. *Dictionnaire Savoyard,* v° *tou.* Nous relevons la phrase suivante chez un romancier contemporain, Harry Alis : « Après avoir salué, il dit en montrant le café : *Tou qu'on va berre onna botolliè ?* » (*Reine Soleil,* p 93). — Dans le Chablais et dans une partie du Faucigny, on ne dit pas *tou,* mais *tâ.*

Sur cette forme d'interrogation, cf. L. Vignon : *Les Tournures interrogatives et les Pronoms sujets après le Verbe,* in *Revue de Philologie fr.,* XV (1901), p. 161, sqq. et plus spécialement p. 176, 186, 224.

2. A Annecy, *sê* ; à Rumilly, *sàĭ.*

3. Français local d'Annecy : « Allons *se* baigner dans le bleu du lac » (dans un endroit où le lac est profond). — Ce tour appartient au français vulgaire. Cf. « Gardons-nous de *se* presser » (Lavedan : *Le Nouveau Jeu,* II, 4.)

4. Dans une traduction d'un passage de Tite-Live donnée par De Luc, je relève *se dévaler* : « un soldat pouvait à peine *se dévaler* en bas. » (*Histoire du passage des Alpes par Annibal,* p. 225 ; Genève. 1818.)

La première forme provient du latin *ecce* + *ille* ; la seconde de *ecce* + *iste* ; la troisième n'est autre que l'article précédé de l'article élidé *l'*.

Devant une voyelle, *i* et *a* s'élident : *sl' òmŏ* [cet homme] [1].

Au pluriel on fait entendre la sifflante de liaison *slou-ʒ òmŏ* [ces hommes].

Il est probable qu'anciennement ces trois formes différentes n'étaient pas absolument synonymes. Aujourd'hui il y a confusion dans leur emploi.

Il en est de même des adverbes *ichĕ, chë* [ici, -ci], *tĭë* [-ci, -là], *lé* [là].

D'une manière générale on peut dire cependant que *sti* et *chë* expriment la proximité, que *l'li* et *lé* désignent un objet éloigné de la personne qui parle et que *sli* et *tĭë* s'emploient quand on ne veut pas insister sur l'idée de proximité ou d'éloignement.

Ainsi l'on dira le plus souvent : *sta mèson-chë* [cette maison-ci] ; *l'la mèson-lé* [cette maison-là] ; *sla mèson* [cette maison] [2].

2° Celui. — Celui-ci ; Celui-là.

Le pronom démonstratif n'est autre que l'adjectif démonstratif suivi ou non des adverbes *ichĕ (chë)* [ci], *itĭĕ (tĭë)* [là].

Ainsi : *sti (sta, stou, sté)-ʒ-ichĕ* ;
sti (sta, stou, sté)-chë [celui (celle, ceux, celles)-ci];
l'li-ʒ-itĭĕ ou *l'li-tĭë* [celui-là] ;
sli-ʒ-ichĕ ou *sli-chë* [celui-ci] ;
sli-ʒ-itĭĕ ou *sli-tĭë* [celui-là].

On dit aussi *cé-qĕ* [celui-ci], *slà-qĕ* [celle-ci] ; pluriel *slou-qĕ*, féminin *slé-qĕ*.

Lorsqu'on veut opposer celui-ci à celui-là, le premier s'exprime par *l'li-tĭë*, le second par *l'li* tout court.

Celui de....., celui qui, se rendent par *l'li* ou *l'li-tĭë*, *sli* ou *sli-tĭë*.

Exemples : *Prenĭi mon livrŏ é sli-tĭë d' mon frârĕ* [prenez mon livre et celui de mon frère].

Dôd' é Jan son d' bon-ʒ ovri, mé l'li-tĭë ên sá mé qĕ l'li [Claude et Jean sont de bons ouvriers, mais celui-ci est plus intelligent que celui-là].

Can lé polalĭĕ von ên çhan, dévnâ l'la-tĭë q' va tojhò devan ? [Quand les poules vont dans les champs, devinez celle qui va toujours devant ?]

1. Parfois *i* au lieu de s'élider devient semi-voyelle : *stĭ an* [cette année].
A Rumilly et à Leschaux on dit *rli*.

2. *Sli* s'allie plutôt avec *tĭë* ; mais on peut dire aussi *sla mèson-chë* [cette maison-ci] ; *sla mèson-lé* [cette maison-là].

Qin pĕsson é l' pĕ fèn q' i aĭĕ dĭê la mè ? — L'li tĭė qĕ s' léssĕ pâ prêndrĕ. [Quel est le plus fin poisson qu'il y ait dans la mer ? — Celui qui ne se laisse pas prendre.]

Remarque. — Les habitants d'une localité, au lieu d'être désignés par un adjectif substantivé tiré du nom de la localité (Annéciens), le sont généralement par une périphrase formée à l'aide du démonstratif et du toponymique : *slou (slô) d'Ênncy* [ceux d'Annecy].

Cette locution, très répandue dans le français régional, est souvent employée par les écrivains savoyards. En voici un exemple entre cent : « Le *Mourmé* se prononce de la même façon que le patois de Samoëns, quand il est parlé par *ceux de* Mannedigne. *Ceux de* Znanedigne et de Riannedigne le prononcent avec l'accent morzinois..... » (Th. Buffet : *Vocabulaire mourmé-français*, p. 8) [1].

3° Le pronom neutre Ce. — Ceci, cela.

1° Le pronom neutre *ce* est le même qu'en français quand il est antécédent de *qui, que.*

Lorsqu'il est sujet du verbe être, *ce* est rendu par *i (ĭ)*, ou par *ou* ; par *ou*, si la phrase est interrogative [2].

Exemples : *Ce q' é vré* [ce qui est vrai]. *Di-mĕ ce qĕ t' sâ* [dis-moi ce que tu sais].

Ĭ é vré [c'est vrai]; *ĭ ĕtê dsandŏ né* [c'était samedi soir].

É-t-ou vré ? (ou *tou vré ?*) [est-ce vrai ?]

Parfois le pronom sujet n'est pas exprimé : *É vré* [c'est vrai].

On dit aussi : *ĭ é-t-ou vré ?* [est-ce vrai ?] *ĭ ë-t-ou pâ vré ?* [n'est-ce pas vrai ?]

Dans ces exemples l'yod du pronom a été pour ainsi dire agglutiné au verbe suivant et le pronom sujet est exprimé deux fois, avant et après le verbe. Cf. la locution populaire : *c'est-il* pas vrai ?

Remarque. — *Ce qi, ce qĕ* ont parfois la signification de

1. Dans certains cas, l'emploi de *ceux de* risque de prêter à équivoque, comme on peut le constater dans les phrases suivantes :

« Tite Live a tout bonnement fait faire un pas d'écolier à son héros, en le ramenant de l'extrémité nord du pays des Allobroges chez les Tricastins (ceux de Saint-Paul-Trois-Châteaux). » (Ducis : *Les Pœni d'Afrique et les Alpes Pœnines*, p. 20)

« De là, il entre dans le pays des Ségusiaves, ceux des environs de Lyon. » (Ducis : *Les Allobroges, à propos d'Alésia*, p. 9)

On pourrait croire qu'il y avait d'autres Ségusiaves, auxquels l'auteur opposerait ceux des environs de Lyon.

2. Voyez plus haut, *Pronom personnel, Le neutre,* et *Dictionnaire Savoyard,* v^es *é, i* et *ĭ*.

comme, combien. *Nĭon ne pu dirĕ ce q' on l'âmĕ* [personne ne peut dire combien nous l'aimons].

2° Une autre forme du pronom neutre démonstratif est *cên* [1]. Ce mot sert à former les composés *cênqĕ* ou *cênʒiqĕ* [ceci] [2], *cênlé* [cela]. *Cênqĕ* ou *cênʒiqĕ n' vô pâ cênlé* [ceci ne vaut pas cela].

§ III. — **Pronoms relatifs.** [A.C. et J. D.]

Sujet : *që (qĕ, q')* [qui].
Complément direct : *qĕ (q')* [que].
Complément indirect : *don* [dont] (peu usité).
Précédé d'une préposition (*dĕ, à, pĕ, avwé*, etc.) : *cwi*, généralement quand il s'agit d'une personne.

La smannă qĕ vèn [la semaine qui vient, la semaine prochaine].
To ce q' vó vodrı [tout ce que vous voudrez].
Avwé cwi vó vodrı [avec qui vous voudrez].

Cwi représente l'ancien cas régime issu du datif latin et maintenu en français, après les prépositions, sous la forme *qui*.

§ IV. — **Pronoms et Adjectifs interrogatifs.** [A.C. et J.D.]

Le pronom interrogatif masculin est *cwi*. *Cwi 't-ou ?* [qui est-ce ?]

On emploie comme adjectifs : 1° *Qàl(ŏ)*, féminin *qàlă*; pluriel *qàlŏ* ou *qal-ʒ*, féminin *qalĕ* ou *qal-ʒ* ;

2° *Qèn (qènt')*, féminin *qèntă (qènt')*; pluriel *qèn (qèn-ʒ)*. féminin *qèntĕ*.

Qàlŏ est le latin *qualem ; qèn,* le latin *quantum* [3].

Précédés de l'article défini, ces mots forment les composés *l'qàlŏ, l'qèntŏ*.

Qàlŏ et *qèn* s'emploient aussi comme adjectifs exclamatifs :

Qènt' ëŭră ë-t-ou ? [quelle heure est-il ?]
Qèntă misére ! [quel malheur !]

Le pronom interrogatif neutre est *qên* [4] [quoi], forme tonique ; *qĕ (q')*, forme proclitique.

Qên ? q' voli-vŏ ? [quoi ? que voulez-vous ?]

1. Variante : *cê* (Annecy, Rumilly, Chambéry, etc.)
2. Variantes : *cêntĭĕ, cênʒichĕ, cênʒitĭĕ*.
3. Le vocalisme a probablement subi une influence analogique. Le lyonnais a *quant*, adverbe et *quino* adjectif. Voyez Puitspelu, v° *quino* et *Errata*.
La forme plus ample *qèntŏ* reparaît dans le composé *l(e)qèntŏ*.
4. Variantes phonétiques *qê, qâ*.

Nous le retrouvons dans le composé *parqên* [pourquoi], à Annecy *parqê*.

Les phrases suivantes *('t-ou) tou q'ĭ ë ?* [qu'est-ce que c'est ?] *tou q' tè ?* [qu'est-ce que c'était ?] *tou q' vó voli ?* [qu'est-ce que vous voulez ?] sont pour *q' ë-t-ou q' ĭ ë ? q' ë-t-ou q' vó voli ?* On remarquera la chute du pronom *qe* et de la voyelle du verbe.

§ V. — **Pronoms possessifs.** [A.C. et J.D.]

Les pronoms possessifs sont, comme en français, les adjectifs possessifs précédés de l'article :

	SINGULIER		PLURIEL	
	MASCULIN	FÉMININ	MASCULIN	FÉMININ
	—	—	—	—
1re personne.....	*l' mènnŏ*	*la mènnă*	*lou mènnŏ*	*lé mènnĕ*
2e —	*l' tĕnnŏ*	*la tènnă*	*lou tènnŏ*	*lé tènnĕ*
3e —	*l' sènnŏ*	*la sènnă*	*lou sènnŏ*	*lé sènnĕ*
1re personne.....	*l' noutrŏ*	*la noutră* [1]	*lou noutrŏ*	*lé noutrĕ*
2e —	*l' voutrŏ*	*la voutră*	*lou voutrŏ*	*lé voutrĕ*
3e —	*lĕ lòi*	*la lòi*	*lou lòi*	*lé lòi*

Le patois emploie comme attribut le pronom possessif non précédé de l'article, plutôt que le tour correspondant au français « à moi, à toi ».

Exemple : *Sti livrŏ é mènnŏ, é non pá voutrŏ* [ce livre est à moi et non à vous]. *Sta-ʒ ichĕ é tènnă é non pá noutră* [celle-ci est à toi et non à nous].

Précédés du pronom démonstratif *cên*, les adjectifs possessifs forment une locution très répandue dans toute la Savoie : *cên mènnŏ*, *cên noutrŏ*, etc., pour signifier « ce qui m'appartient », « ce qui nous appartient », etc.

Cette locution est aussi usitée dans le français local sous la forme *ça mien, ça tien, ça nôtre*, etc.

§ VI. — **Pronoms (ou Noms) et Adjectifs indéfinis.** [J.D.]

Les principaux adjectifs et pronoms indéfinis sont les suivants :

Çhâqĕ [chaque].

Çhâcon [chacun], féminin *çhâconnă* [chacune]. *Çhâcon avwé sa çhâconnă* [chacun avec † sa chacune].

Qâqĕ [quelque]. *Qâq rên* [quelque chose] est devenu un véritable nom indéfini [2].

1. A l'exclusion des formes protoniques *ntron, ntra*.
2. Voyez *Dict. Sav.*, v° *câq rê ;* cf. Puitspelu, v° *quauque-rin*.

Qâcon [quelqu'un], féminin *qâconnă* [quelqu'une] ; pluriel *qâq-ʒ-on* [quelques-uns], féminin *qâq-ʒ-ënĕ* [quelques-unes].

Âtrŏ (átrŏ) [autre], féminin *âtră* ; pluriel *âtrŏ,* féminin *âtrĕ.*

Précédé de l'article : *lou-ʒ-âtrŏ* [les autres, autrui].

L'on é l'âtrŏ [l'un et l'autre], féminin *l'on' é l'âtră* [l'une et l'autre] ; pluriel *lou-ʒ-on é lou-ʒ-âtrŏ, lé-ʒ-ënĕ* (ou *lé-ʒ në*) *é lé-ʒ âtrĕ.*

Tò(t) [tout], féminin *tòtă* ; pluriel *tò,* féminin *tòtĕ. On-n ĭ a tò frachà* [on a tout abattu].

Tâlŏ (tâl) [tel]. *Tâl jhòr dĕ Toussèn, tâl jhòr dĕ Çhalandĕ* [tel jour de (la) Toussaint, tel jour de Noël, c'est-à-dire il fait à Noël le même temps que le jour de la Toussaint].

Tâl est ici adjectif. Il est pronom dans l'exemple suivant : *D' vò-ʒ-i dĭò pròĭ tò tâlŏ* [je vous le dis bien tout tel. c'est-à-dire tel que je vous le dis].

Dutrê [quelques-uns] est un mot formé à l'aide de la juxtaposition *dou (du)* et *trê,* littéralement deux (et) trois.

Pour *beaucoup* et *guère*, voir aux Adverbes.

Çartèn, féminin *çartènnă* [certain].

Saqèn, féminin *saqèntă,* signifie également un, certain. *Saqèn jhòr* [certain jour] ; *saqèn-t òmŏ* ou *on saqèn-t òmŏ* [certain homme], pluriel *saqèn-ʒ òmŏ* [1].

Le français local emploie l'adjectif indéfini *quantes*, dans la locution « des *quantes* de fois », qui signifie « nombre de fois, très souvent ».

Maint semble inconnu en Savoie, sauf sous la forme adverbiale *man* [beaucoup] (Saint-Jean d'Aulps).

Mémŏ [même]. *Ĭ è lou mémŏ* [ce sont les mêmes]. *Lou mém' (mém-ʒ) òmŏ* [les mêmes hommes]. *Lėŭ-mémŏ* [eux-mêmes] ; *lëŭ-mémĕ* [elles-mêmes].

On peut, comme en français, jouer le rôle de substantif indéfini ou de pronom personnel.

Rappelons qu'en français *on* peut désigner sous une forme générale, selon le sens du discours, soit la personne qui parle, soit celle à qui l'on parle, soit celle dont on parle. (Voyez des exemples dans le *Dictionnaire Général,* H. D. T.) Il en est de même en patois.

Exemples : *Kêʒe-tė, tĕ dit-on* [tais-toi, te dis-je]. *Tou ('t-ou) qe vó detĕ ?* — *On ne di rên* [qu'est-ce que vous dites ? — Je ne dis (ou nous ne disons)

1. « L'expression *on saqin t òmŏ* nous met sur la voie de l'étymologie. *Saqin* est composé de *sâ* forme du verbe savoir) et de *qin (kin)*, quel : *on (n') sâ-kin t òmŏ* on (ne) sait quel homme ». *(Dictionnaire Savoyard.)* Cf. Onofrio, v° *saiqu'un* et Puitspelu, v° *sequin*.

rien]. *E t on bèn lénô (lé-n ô)* ? — *Ce q' on-n é bèn ichè dʒò lou-ʒ âbrŏ !* [Etes vous bien là-haut ? Nous, comme nous sommes bien ici sous les arbres !] [1].

Par suite *on va, on crê*, peuvent signifier « nous allons », « nous croyons », tout aussi bien que « on va », « on croit ».

On remarquera même que, le plus souvent, les paysans expriment par *on* la première personne du pluriel.

Comme on l'a vu plus haut, le tour *on va s' bânyi* [nous allons nous baigner] a probablement amené le tour *alin s' bânyi* [allons nous baigner].

Remarque. — L'emploi de l'article devant l'indéfini *on* est inusité.

Aucun et *nul* n'ont pas en savoyard de correspondants directs. Ils sont remplacés par *jhèn* et *nĭon*.

L'ancien français avait *giens, gens,* et le provençal a encore *ges,* au sens de « personne... ne », « ne... pas ». Suivant Diez et Gaston Paris [2], ce mot vient de *genus*. A. Constantin l'a rapporté à *gens*, comme l'avait déjà fait Honnorat.

Jhèn n'est plus employé comme sujet que dans les communes de Bonneval et de Bessans (canton de Modane, Maurienne). Là, on dit encore couramment : *Dʒin's ne li ên balĭévŏn* [personne ne lui en donnait], comme on dit *lé dʒin's tsantŏn* [les gens chantent, on chante]. La même forme (sans l'*s* finale) servant de complément : *dʒĕ n'ên-n é dʒin* [je n'en ai point] est devenue un véritable adverbe de négation.

A Annecy comme à Thônes : *d'ên-n é jhèn* [je n'en ai aucun, je n'en ai point]. *D' n'é jhèn fé* [je n'ai rien fait] [3].

Nĭon est issu de *nec unum*. Comme *jhèn* il signifie « personne... ne », « aucun... ne [4] ».

Employé comme sujet, *nĭon* admet volontiers le verbe au pluriel : *nĭon ne li ên balĭivŏn* [personne ne lui en donnait].

Nĭon a formé le juxtaposé *nĭonsên*, nulle part. (Voir aux Adverbes.)

1. L'usage de *on* pour *nous* est particulièrement fréquent dans le français populaire, par exemple dans les locutions analogues à la suivante, relevée par M. Ritter (*Glossaires et Lexicographes genevois,* p. 17) : « C'est nous qu'on est fatigué(s). » Pour l'accord, cf. Catulle Mendès : « Ce n'est pas qu'on soit bons, — l'on est jeunes ! » (*Glatigny*, acte III.)

2. A propos du vers qui termine la chanson « Tousjours de celle me souvyn », publiée par Gaston Paris *(Chansons du XVe siècle)* : La merende ! n'en voullois *gyn* », l'éminent romaniste transcrivait la note suivante : « *Gyn* est l'anc fr. *giens*, prov. *ges*, sur lesquels voyez *Mém. de la Soc. de linguist. de Paris,* tome I, p. 168. »

3. Voyez *Dict. Savoyard,* v^is^ *jhin* et *nĭon*. Cf. Puitspelu, v^is^ *gin* et *negun*.

4. A Annecy, on dit : *ĭ è nĭon*, pour désigner une personne de rien, malhonnête.

Remarques sur le Pluriel des Noms et des Adjectifs féminins. [J.D.]

En règle générale, dans les parlers savoyards comme en français, les six cas de la déclinaison latine ont abouti, pour les noms (et les adjectifs) masculins. ainsi que pour les noms féminins dont la terminaison est dite masculine, à une forme unique, provenant de l'accusatif [1].

Quelques féminins issus de vocables dont la finale *ă* était soumise à l'influence d'une palatale [2] n'ont également qu'une seule forme pour les deux nombres : *filia* > *flïë ; virga* > *varjhĕ ; riparia* > *rvirĕ* [3].

Seuls, les féminins en *ă, à* et *á* présentent une double forme.

De même que leurs correspondants italiens ont le pluriel en *e*, les féminins en *ă* changent au pluriel la finale du singulier en *ĕ* (*e* demi-sourd atone) : *fënă*, pluriel *fënĕ*.

« Au singulier, disent les auteurs du *Dictionnaire Général*, il était fatal que *rosam* se confondît avec *rosa* par suite de la chute de l'*m* ; mais la disparition de *rosae* au profit de *rosas* est plus difficile à expliquer. Peut-être la réduction du singulier à un cas unique a-t-elle amené la réduction du pluriel à un cas unique [4]. »

On a conjecturé que les féminins patois avaient maintenu la forme du cas sujet pluriel, en confondant *rosas* avec *rosae*, à l'inverse du français propre. Mais la disparition de *rosas* au profit de *rosae* offrirait une réelle difficulté [5]. En effet, c'est la forme de l'accusatif qui avait généralement prévalu dès l'époque romane et sans doute dans le latin populaire, à en juger par des inscriptions datant de l'époque impériale [6].

1. On a vu que l'*s* du pluriel est représentée par la sifflante douce *z* de liaison, quand la liaison a lieu.

2. Pour plus de détails, voir la *Phonétique*.

3. Rappelons que l'ancienne finale *ĭ* des mots féminins, que nous trouvons encore en lyonnais, a maintenant presque totalement disparu en Savoie.

4. H D.T., p. 183. Cf. F. Brunot : *Histoire de la Langue fr.*, I, 179 (bibliographie) ; Darmesteter-Sudre : *Morphologie*, p. 39.

5. En outre, dans cette hypothèse, on ne semble pas tenir compte des lois phonétiques. Voyez pourtant Meyer-Lubke : *Grammatica storico-comparata della Lingua italiana* (trad. Bartoli et Braun, Turin, 1901), p. 56 et 144.

6. Notons çà et là quelques survivances du cas sujet : *ânfe* [enfant], à La Clusaz. Voyez *Parabole*, p. 14 et 28 ; *Dict. Sav.*, v° *ênfan*. (En revanche le patois ne connaît guère que les formes issues de *sororem*.) Le nominatif a peut-être survécu également dans les patronymiques en *az, oz*, atone. Le génitif peut encore se reconnaître dans les noms des jours : *dmécre* [mercredi]. Mais le français *Chandeleur* a pour correspondant *Çhandlëusă*, qui est probablement un ancien adjectif substantivé (au lieu de *Candelarum*).

Les documents intéressant les patois savoyards ne remontent pas au-delà du xve siècle [1]. Ce n'est donc qu'à partir d'une époque relativement récente qu'il nous est possible d'étudier l'évolution des sons et le traitement des diverses flexions.

On peut croire toutefois, en ce qui concerne le pluriel des noms féminins en *a* atone, que l'ancien savoyard ne différait pas de l'ancien dauphinois et de l'ancien lyonnais.

En dauphinois notamment, ces noms étaient au pluriel terminés en *es* (au cas sujet comme au cas régime). M. Devaux a relevé dans les *Usages du Mistral des Comtes de Vienne* (1276) les formes *donnes*, cas sujet pluriel de *donna*, *pees* et *portes*, cas régime pluriel de *pea* (petit morceau de terre) et *porta* [2].

Le lyonnais offre le même pluriel en *e* pour les noms en *ă* : *fënă*, *fëne*. Cet *e* est généralement devenu muet en lyonnais ; il est resté à l'étape plus ancienne dans les parlers savoyards [3].

Il convient d'étendre à ces parlers l'explication proposée par Puitspelu pour le lyonnais : *a* latin atone + *s* aurait donné *e* [4] : *femina* > *fëna*, mais *feminas* > *fëne*; *portă* > *pourtă*, mais *portas* > *pourtĕ*.

Lorsqu'une consonne placée entre deux voyelles tombe ou se transforme en semi-voyelle *(ĭ, w)*, la voyelle tonique en contact avec une voyelle post-tonique perd ordinairement l'accent, qui recule sur la finale : *coda* > *cwà* [queue] ; *rota* > *rwà* [roue] ; **cleta* > *clĭà* [claie]. Au pluriel, cette finale accentuée est naturellement *ë*, correspondant à l'*ĕ* atone du cas précédent. Voir plus haut (chapitre III, § 1) les exemples d'adjectifs et de participes.

Puitspelu remarque [5] que « l'influence de l'*s* s'est fait sentir non seulement sur *a* atone mais sur *ia* tonique, qu'elle a transformé en *ié* dans les participes féminins au pluriel ». Il en est de même à Thônes pour les mots en *á* : *colĭĕrá*, pluriel *colĭĕré* [cuillerées] ; *clĭá*, pluriel *clĭé* [clés].

(A suivre.) A. Constantin et J. Désormaux.

1. G. Paris : *Chansons du XVe siècle* (chansons XII et XCVI).
2. Cf. Devaux : *Essai sur la Langue vulgaire du Haut-Dauphiné*, in *Bulletin de l'Acad. Delphinale*, 4e série, t. V, p. 459.
3. Sur ce son, voyez l'introduction du *Dictionnaire Savoyard*, p. xxxi et, pour le lyonnais, Philippon : *Revue des Patois*, II, 201.
4. Puitspelu : *Très Humble Essai de Phonétique lyonnaise*, en tête du *Dictionnaire étymologique du Patois lyonnais*, p. xlviii. Cf. Meyer-Lübke : *Grammaire des Langues romanes*, t. I *(Phonétique)*, traduction E. Rabiet, p. 264 et 265.
5. *Ibid.*

MŒURS D'AUTREFOIS

CAROUGE (1791)

En 1780, le Duc de Savoie ayant créé la province de Carouge, lui donna cette ville pour capitale, avec l'espoir d'en faire une cité rivale de Genève.

Pour en augmenter rapidement la population, les autorités se firent accueillantes, accordèrent avec facilité le droit de séjour et se montrèrent d'une grande tolérance envers les nouveaux habitants.

Cette tolérance, succédant brusquement à un régime de sévérité excessive, produisit des résultats déplorables : Carouge devint le refuge de tous les individus chassés de France et de Genève, les filles publiques y affluèrent, la dépravation et le désordre y prirent un caractère aigu. Voici la plainte qu'un notable de la ville adressa, à ce sujet, au Gouverneur général à Chambéry [1].

Monsieur,

Permettez, Monsieur, que je prenne la liberté de vous adresser la présente pour vous aviser qu'il y a à Carouge plus de deux cents filles de mauvaise vie qui corrompent la jeunesse, voici une partie des noms de ceux qui les retiennent... *(suivent quelques noms)* ; il y en a beaucoup d'autres qui en retirent dont je ne sais les noms, il y a un nommé D., qui tient auberge, il retire souvent des escamoteurs et des filous ; enfin c'est un brigandage dans Carouge, les honnêtes gens qui demeurent à Carouge n'osent pas seulement dire aux Etrangers qu'ils y habitent ; chez ces personnes qui retirent les filles de mauvaises mœurs et conduite, font jouer du violon pour attirer les jeunes gens, il en vient du pays de Gex, même des dragons de France ; ces vilaines volent ceux qui ont à faire avec elles, soit de l'argent, soit des montres ; ils seroit à souhaiter pour le bien public que vous voulussiez, Monsieur, donner des ordres pour faire punir ceux qui retirent ces sortes de filles et faire chasser celles-ci : Je vous prie, Monsieur, de vouloir tenir mon nom secret et ne point envoyer ma lettre à Carouge, car si on savoit que j'ai pris la liberté de vous écrire, l'on pourroit me faire quelques mauvais coups, et en attendant vos déterminations, j'ai l'honneur.....

FOURNIER.

1. Extrait des Archives départementales de la Haute-Savoie, Série C, Carouge, Dossier n° 23.

Cette lettre fut transmise par le Gouverneur général à M. de Varax, commandant de Carouge, et voici le rapport explicatif que ce dernier adressa à son chef [1].

Monsieur,

Il n'est pas douteux, Monsieur, qu'il y ait un très grand nombre de filles de joie à Carouge, il est encore vrai que quelques cabaretiers font danser chez eux et y attirent de ces filles pour achalander leur cabaret, mais il est faux qu'il y ait autant de brigandages que le prétend l'auteur de la lettre en question ; j'ai vu à mon arrivée ici tous les inconvénients de cette dépravation de mœurs qui est réellement excessive ; j'ai fait chasser quelques-unes de ces femmes les plus scandaleuses et je fais faire des patrouilles pour empêcher les désordres qui ont déjà beaucoup diminué, mais j'ai observé en même temps qu'en supprimant ces bals qui sont une source de débauches, qu'en faisant chasser toutes ces femmes, l'on enlèveroit à une grande quantité de gens leur unique moyen de subsistance. Carouge ne se soutient que par les vices de Genève, que la police de cette ville empêche de s'y montrer et qú'elle repousse jusqu'ici ; cette débauche attire bien du monde, surtout le dimanche ; l'on vend beaucoup de vin et l'argent qui circule parmi le peuple provient en grande partie de ce commerce illicite. M. Foassa a si fort accueilli tous les genres de dépravation pour précipiter la population de cette ville, qu'elle est devenue un ramassis de canaille qui n'a de consistance que par ses vices ; d'ailleurs tous les administrateurs ne sont pas bien intentionnés, j'ai cependant conféré avec le juge de police sur ce que vous me faites l'honneur de me mander, Monsieur, à l'égard des filles publiques, et je l'ai chargé d'en faire une recherche exacte, ensuite de laquelle l'on verra les moyens à employer pour réprimer ce scandale, et ces moyens seront soumis à vos lumières.

J'ai l honneur...

Carouge, 27 décembre 1791. De Varax.

Les appréciations sévères de M. de Varax soulevèrent la colère des nombreux partisans déjà gagnés à la Révolution. Et le 20 mars 1792, un placard révolutionnaire, apposé dans la nuit, se terminait ainsi :

« Et le Commandant de Varax, qui a dit en plein café que
« Carouge n'est habité que par de la canaille, il nous le faudra
« lanterner. »

A. Trolliet.

1. Archives dép. Série C, Carouge, Dossier n° 23.

UNE ÉMEUTE A SAVIGNY

(1753)

Chacun sait que le cadastre sarde de 1738 soumit à l'impôt territorial — la taille — les terres, exemptes jusqu'alors, des maisons nobles, à l'exception de certains domaines appartenant à l'ancienne noblesse et qualifiés de *féodaux*. Pour être exempt, il fallait faire preuve de noblesse depuis 1584 au moins.

Mais plusieurs réclamations s'élevèrent de la part de familles qui prétendaient avoir droit à l'exemption de la taille. Le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel III, ordonna en 1753 que ces réclamations seraient examinées et vérifiées, et il nomma une Délégation générale, composée de hauts magistrats. pour opérer cette vérification. L'annonce de cette mesure excita de vives appréhensions parmi le peuple des campagnes ; et cela se comprend, car la taille était un impôt de répartition, devant fournir chaque année une somme déterminée, en sorte que si on exemptait les nobles, qui possédaient les plus grandes propriétés, le montant de leur taille devait être réparti entre les autres contribuables de la commune. Il se produisit donc dans certaines localités où l'on se croyait menacé d'une surcharge, un mécontentement sourd, une effervescence populaire, qui se traduisirent sur plusieurs points par des troubles, des désordres sérieux. A Savigny, notament, il en résulta une véritable échauffourée, une sorte d'émeute de femmes qui faillit tourner au tragique [1].

Le souvenir de cet évènement n'est pas complètement perdu dans le pays; il en subsiste une tradition que l'on raconte encore dans les veillées, mais de façon plus ou moins fantaisiste et exagérée. Un hasard m'a permis de reconstituer les faits dans leur réalité. Il existe aux Archives départementales de la Haute-Savoie sous la cote E. 53 un dossier — que M. l'archiviste a bien voulu me communiquer, — dans lequel sont exposées et détaillées toutes les particularités de ce qui se passa dans la circonstance. Je vais en donner une analyse succincte :

Le secrétaire communal de Savigny, Joseph Duraffour,

1. Une manifestation tumultueuse se produisit non loin de là, à Viry, à l'encontre de l'huissier Duval, à la procession de la Fête-Dieu. (*Ternier et Saint-Julien*, par M le sénateur César Duval.)

notaire, fut accusé par la rumeur publique de favoriser les prétentions de la famille de Malivert de Conflans, propriétaire du château et du domaine de Savigny, qui avait réclamé, paraît-il, l'exemption de la taille pour sa vaste propriété [1].

Or, le dimanche 25 mars 1753, à la sortie de la messe paroissiale, Duraffour fut assailli à coups de pierres par un grand nombre de femmes, qui lui firent plusieurs blessures et le forcèrent de se réfugier au presbytère, où il fut poursuivi et risqua d'être écharpé.

Plainte fut portée à l'Intendance du Genevois contre plusieurs des plus acharnées et contre deux conseillers de la commune, Burnet et Rosay, à qui l'on imputait de les avoir excitées et encouragées. L'Intendant envoya sur les lieux l'avocat Magnin son subdélégué (adjoint), André Tochon, procureur fiscal du Genevois, le notaire Nicolas Masson, greffier de l'Intendance, et l'huissier Duparc, d'Annecy.

Les informateurs se rendirent le 14 avril à Chaumont, chef-lieu de la Châtellenie ou Mandement dont Savigny faisait partie ils s'installèrent à l'auberge Veyrat, où ils firent appeler les parties et les témoins. L'enquête dura cinq jours, (y compris l'aller et le retour) ; 21 témoins furent entendus. Le premier comparant fut le plaignant Duraffour. Sa déposition, reconnue sincère et véridique par tous les témoins, résume avec clarté l'affaire tout entière. Il nous suffira de la reproduire pour donner une idée exacte de ce qui s'était passé.

Déposition de Duraffour.

« M. l'Intendant de la province m'ayant écrit le 15 mars de lui envoyer la mappe et les numéros suivis de la paroisse de Savigny, comme j'avais essuyé plusieurs reproches et menaces de la part des habitants de la paroisse de Marlioz (dont je suis aussi secrétaire) de ce que j'avais envoyé à l'Intendance leur

1. Le fief de Savigny, après avoir appartenu à la famille de Ternier, puis à celle de Menthon-Lornay, passa en 1550 à celle de Livron, riche maison, originaire du pays de Gex, qui possédait en Savoie de nombreux châteaux et domaines, notamment à Marlioz, Sallenôves, Jarsagne (à Frangy), Confignon, Troches et Ballaison en Chablais, Bourdeau près du lac du Bourget, etc. Près de deux siècles plus tard, Savigny échut aux Malivert ou Malhivers de Conflans, dits comtes de Sallenôves, par le mariage de *Jeanne-Reine* de Livron avec Claude-François de Malivert, vers 1720. L'une des filles de Jeanne-Reine épousa (vers 1750) François Joseph de Brotty d'Antioche, gentilhomme Chablaisien, à qui elle apporta Savigny. Claude-François de Malivert se remaria en 1751 avec *Jeanne-Reine* Bertrier de la Motte, de Cernex. C'est cette dernière qu'on verra figurer dans *l'émeute* que nous allons raconter.

Les Brotty d'Antioche ont gardé leur domaine de Savigny jusqu'en 1857. Une partie appartient actuellement à M. Rosay, notaire à Annecy.

mappe ensuite d'un pareil ordre, prétendant que par cet envoi je coopérais à établir en faveur des dames comtesses de Sallenove la féodalité des biens qu'elles possèdent dans leur paroisse et à faire rejeter sur eux la taille imposée sur lesdits biens ; je crus que pour éviter de semblables reproches à Savigny, où lesdites dames possèdent également un château et une importante propriété, je crus, dis-je, devoir en faire part aux syndic et conseillers. Ces derniers, Jean-François Rosay et André Burnet, me défendirent expressément et absolument de faire cet envoi, et ajoutèrent en souriant que si je le faisais j'aurais à faire avec eux. Quelques instants après, deux hommes qui passaient devant mon habitation ont crié que si je m'avisais d'envoyer les mappes, on mettrait le feu aux quatre coins de la maison que j'habite [1].

« Les conseillers revinrent le 25 mars, disant qu'ils avaient appris que je devais publier ce jour quelques ordres concernant la féodalité des biens du château, et me dirent : Ne vous en avisez pas ; si vous le faites, toutes les femmes et les habitants de la paroisse vous assommeront à coups de pierres. Et quoique je leur eusse représenté que je n'avais reçu aucun ordre à publier, et qu'ils me faisaient tort de croire que je voulusse rejeter aucune taille sur la paroisse, étant allé le même jour entendre la messe paroissiale, un moment après que j'en fus sorti, ayant salué le seigneur Marquis de Tréson, qui a épousé une des Dames de Sallenove [2], et m'étant assis sur la muraille du cimetière, je vis venir à moi une foule de femmes au nombre d'au moins quatre-vingts, qui toutes en furie se mirent à me crier que j'étais un fripon, un bandit, qu'elles voulaient m'assommer, que j'avais publié des ordres pour leur rejeter dessus la taille des biens du château, et s'étant saisies les unes de pierres, les autres de sable, les autres de cendres, me les jettèrent contre, et s'étant rapprochées de moi, bien que je leur dise qu'elles n'avaient aucune raison de me maltraiter, que je ne faisais aucun tort à leur paroisse, elles ne laissaient pas que de continuer à m'accabler de pierres et de toutes sortes d'injures ; et ayant reçu un coup de pierre à la joue, un autre au coude gauche et plusieurs autres aux reins, et voyant que je courais risque d'être assommé par ces femmes, tant elles étaient en fureur, je pris le parti de m'enfuir à la cure, jusqu'à laquelle

1. Maison Vincent actuelle, à Murcier. Duraffour avait remplacé le notaire Dupraz, mort depuis peu, et demeurait chez sa veuve.

2. Victor Amé de Sales, marquis de Tréson, avait épousé Aimée de Malhivers, l'une des trois filles de François de Malhivers et de Jeanne-Reine de Livron.

elles me poursuivirent en m'invectivant et me jetant des pierres; ayant même poussé leurs fureurs jusqu'au point de dire à haute voix qu'il fallait mettre le feu à la cure pour me brûler dedans; qu'elles étaient bien les maîtresses de la brûler, puisqu'elle leur appartenait, et qu'avec l'argent qu'on serait obligé de payer pour la taille du château, elles auraient bien de quoi la rebâtir, laquelle scène dura plus de trois quarts d'heure.

« J'ai lieu de croire que les conseillers ont beaucoup de part à cette émeute et à l'attroupement des femmes, parce que je vis pendant le prêche le conseiller Rosay sortir de l'église, et l'on m'a rapporté que la Catherine Mugnier, femme de François Cumin avait dit que si elles avaient ainsi agi, c'est que les conseillers le leur avaient commandé, et leur avaient dit de se charger de pierres pour m'assommer.

« Quant aux hommes. je vis que contre leur ordinaire, et sans doute pour laisser les femmes executer leurs sinistres projets. ils se sauvèrent tous, sauf Etienne Décombes, avec qui je causais quand je fus assailli. Une dixaine sont montés au clocher et encourageaient les femmes, leur criant : donnez lui-en tant qu'il en pourra porter. » (Suivent les noms d'une vingtaine de femmes rconnues dans la bagarre). Le secrétaire ajoute : « On m'a même rapporté que la Françoise Fol s'était jurée de mettre le feu au château. L'Agathe Vuichard disait aussi qu'elle mettrait le feu à la maison de Mme Dupraz, que j'habite. Mme De Conflans [1] et Mme Dupraz étant venues à la cure pour s'informer et me soigner au besoin, faillirent recevoir des pierres que certaines leur lançaient en les menaçant ; elles disaient qu'elles voulaient tout fricasser. »

Sur les treize témoins entendus, neuf d'entre eux, étrangers à la commune et qui étaient là par hasard, confirmèrent, comme je l'ai dit, la déposition de Duraffour. Les quatre de l'endroit, deux femmes infirmes et deux enfants, déclarèrent n'avoir rien vu. Quant aux inculpés, ils nièrent tout, et les femmes prétendirent que Duraffour les avait provoquées en ramassant une pierre et en leur criant : *Avancez, bougresses de putains, si vous avez du cœur !* et autres aménités de ce genre.

A la suite de cette information, la délégation générale (Ferrari, intendant général, Salteur, Peyrani et Choselland, secrétaire), ordonna le 2 mai l'arrestation des conseillers et de quatre

1 Mme de Malhivers de Conflans, propriétaire du château.

des principales inculpées : Jeanne-Claudine Rosay, sœur du conseiller du village d'Olliet ; Françoise Fol, femme Girod, aussi d'Olliet ; Agathe, veuve de Jean Vuichard, dit Gros-Pierre, de Cortagy ; et Claudine Fol, de Cessens. L'arrestation eut lieu le 7. On s'y prit, toutefois, d'une façon particulière, par crainte, sans doute, d'un soulèvement de la population. Les deux hommes ne furent pas arrêtés chez eux : l'Intendant du Genevois. De Passier, les manda à son bureau pour une *communication importante* à leur faire; puis il les retint et les fit conduire dans les Royales prisons (Palais de l'Ile)

Pour appréhender les femmes, on envoya d'Annecy l'huissier Duparc, formidablement accompagné de *quatre soldats de justice* (gendarmes) et de *huit grenadiers du régiment de Chablais*. Il se produisit même un incident comique. Le conseiller Rosay avait deux sœurs : Jeanne-*Claudine* et *Claudaz*. L'huissier trompé par la ressemblance de nom, arrêta *Claudaz* pour *Claudine*. Arrivée à Annecy, Claudaz réclama et prouva son identité : elle fut mise en liberté de suite. Claudine s'était sauvée et en fut quitte pour la peur.

Le Roi, ayant été informé de cette affaire par les magistrats, voulut user d'indulgence : il s'interposa pour faire interrompre la procédure et, au bout de quelques jours il fit grâce aux inculpés, ordonnant seulement à l'Intendant de leur adresser, en les sortant de prison, une sévère remontrance, et les obligeant à indemniser la partie lésée et à payer tous les frais, lesquels se montèrent à 341 livres 12 sols 6 deniers. Les prisonniers furent mis en liberté le 21 juin après 45 jours de détention.

FENOUILLET.

LE GÉNÉRAL VILLIEN

Les journaux nous ont appris que le général de division Villien (Louis-François), membre du comité technique de l'artillerie, est décédé à Paris, dans le courant de février 1907.

C'est une occasion toute naturelle pour dire quelques mots de ce personnage, dont le trisaïeul était un émigrant savoyard.

Né à Bourg-Saint-Maurice en 1717. Louis Villien, comme beaucoup de ses compatriotes, alla tenter la fortune dans le Midi. Dans un acte du 7 août 1755, on voit qu'il habitait Ra-

bastens en Albigeois, qu'il était tailleur d'habits, veuf d'Anne Pagès et époux de Paule Boyals.

Ayant perdu sa seconde femme, il en prit une troisième, Jeanne Granier, qui lui survécut. Il mourut cabaretier, à Rabastens, le 26 novembre 1792, « en sa maison d'habitation, sise dans le cul-de-sac de l'ancien prieuré » ; il avait 75 ans. Sa troisième femme lui avait donné un fils, Antoine, dont j'ai reconstitué comme suit la descendance :

ANTOINE,
né en 1769. tisserand, époux de Cécile Pigasse,
décédé à Rabastens le 22 janvier 1842.

JEAN-LOUIS,
né à Rabastens le 5 décembre 1790, coutelier, époux de Cécile Durand.

LOUIS-ANTOINE,
né à Rabastens le 27 janvier 1816, coutelier, époux de Cécile Raffine,
décédé le 25 mai 1894.

LOUIS-FRANÇOIS,
né à Rabastens (Tarn) le 12 mars 1843, général de division.

Le général Villien ne devait sa situation qu'à son mérite personnel.

Entré à l'Ecole polytechnique en 1863, sous-lieutenant à l'école d'application de l'artillerie et du génie en 1865, lieutenant d'artillerie en 1867, il était capitaine en 1870 et se distingua, le 15 janvier 1871, à la bataille d'Héricourt. Après la guerre il fut employé aux forges du Midi.

Nommé capitaine en premier en 1874, il resta encore dix ans dans ce grade et fut promu chef d'escadron le 30 décembre 1884. On le désigna, en même temps, pour occuper le poste important de chef d'état-major du général commandant l'artillerie de la place et des forts de Lyon.

L'année suivante, le commandant Villien fut placé à la tête des batteries détachées en Tunisie. Il rentra en France en 1892, comme lieutenant-colonel au 38e régiment d'artillerie, à Nîmes (9 avril.)

Colonel le 29 décembre 1896 et directeur d'artillerie à Toulouse, il quitta cette ville en 1899, pour commander le 10e régiment d'artillerie, à Rennes.

Il reçut les étoiles de général de brigade le 28 décembre 1900 et devint membre du comité technique de l'artillerie.

Appelé au commandement de l'école polytechnique le 28 mai 1902, il conserva ce poste jusqu'au 11 mars 1904, date de sa nomination comme inspecteur permanent des fabrications de l'artillerie, membre du comité technique. Promu général de division par décret du 30 mars 1904, il avait été maintenu dans ces fonctions.

Chevalier de la Légion d'honneur le 5 juillet 1888, officier le 25 décembre 1899, commandeur le 12 juillet 1905. il comptait 46 ans de services et 5 campagnes.

François MIQUET.

GLANES SAVOISIENNES

La ville d'Annecy a terminé, au mois de mai dernier, le curage général des canaux, entrepris en 1906, et achève en ce moment la construction du pont en fer qui a remplacé sur le canal du Vassé, la passerelle *des Amours*.

Voici, au sujet de ces travaux communaux, quelques notes historiques dont la publication est toute de circonstance :

D'après une coutume très ancienne, les habitants des communes riveraines du lac étaient obligées, autrefois, de prêter leur concours à la ville, pour le curage des canaux, et en 1706, cette obligation fut même réglementée par l'ordonnance suivante du conseiller royal, commissaire ordonnateur en Savoie, à la suite d'une supplique des nobles sindics d'Annecy :

« Vu la présente requête, l'arrêt de la Chambre des comptes du 9 août 1680, Nous ordonnons aux sindics et officiers locaux des paroisses de Sevrier, Saint-Jorioz, Duingt et Dhéré, Doussard, Talloires, Menthon, Veyrier et d'Arbigny, de commander un jour seulement, à raison d'un homme par feu, les veuves, pupilles et décrépits distraits, pour y travailler ainsi qu'il a été autrefois pratiqué au netoyement des canaux qui sont autour et dans la ville d'Annecy, servant au dégorgement des eaux du lac, aux jours qui leur seront prescrits, avec les outils nécessaires, en payant par les suppliants à chacun des dits ouvriers cinq sols de France par jour, pour leur nourriture, à peine, contre les défaillants, d'une amende de cinq livres.

« Enjoignons aux dits officiers locaux et sindics, de donner aux suppliants le dénombrement des habitants de chaque paroisse, deux jours après la signification de la présente, à peine d'amende aussi de cinquante livres ; défendons aux suppliants de commander en chaque jour, plus grand nombre que le tiers des habitants de chaque paroisse au plus, de sorte qu'il en reste au moins deux tiers.

« Fait à Chambéry le 26 août 1706. Signé : COUPPOY. »

Le dernier curage des divers canaux de la ville avait été exécuté en 1854.

L'ancienne passerelle *des Amours* datait de 1858, mais bien antérieurement à cette époque il existait déjà à Annecy un pont en bois, du même nom. Il était situé sur le canal du Thiou, entre les moulins des chanoines du Saint-Sépulcre et ceux du couvent de la Visitation, c'est-à dire sur l'emplacement actuel du pont de la rue de la République.

On le trouve mentionné à deux reprises différentes dans les registres des délibérations municipales : en 1668, puis en 1730, année où sa reconstruction fut jugée nécessaire après l'incendie du four des Cordeliers, de 1729, qui impressionna si fort Jean-Jacques Rousseau.

« L'on aurait observé, disait le conseiller Nouvellet, dans la séance du 9 janvier 1730, que si par malheur le feu se fût jeté de l'autre côté de la rue, tout le quartier serait péri, faute de secours par le manquement du *Pont d'Amour.* »

Il n'y avait en effet, à cette époque, aucune communication entre les deux rives, sur toute la partie du canal qui s'étend du petit pont du passage de l'Evêché, au pont Saint-Joseph situé à l'extrémité de la ville.

C'est en automne 1886, au cours de sa première villégiature à Talloires, qu'André Theuriet attira l'attention sur notre pays par une délicieuse nouvelle, *Fleurs de Cyclamens*, publiée dans le *Figaro* et suivie depuis par ses romans plus connus : *Amour d'Automne, Deux Sœurs, Mademoiselle Roche, Cœurs meurtris, Villa tranquille* et *Le Manuscrit du Chanoine.* Il publia également un grand nombre de contes, légendes et récits d'excursions qui sont comme autant de souvenirs de ses nombreux séjours sur les rives du lac d'Annecy.

Le vendredi 31 mai, à 4 heures de l'après-midi, ont été transférées, de l'ancien cimetière d'Annecy-le-Vieux, à celui d'Annecy, les cendres de Jacques Replat qui fut président de la Société Florimontane de 1854 à 1862 et mourut dans sa villa des Barattes, le 28 octobre 1866.

Le monument élevé par souscription publique à Annecy, à la mémoire d'Eugène Süe, a été inauguré le 9 juin, sous la présidence de M. Payot, recteur d'académie à Chambéry, délégué du Ministre de l'Instruction publique.

Le sculpteur, un Annécien, M. Marius Tissot, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts, en représentant un *Juif-Errant*, aux formes robustes et à l'allure entraînante, a voulu symboliser en même temps l'œuvre d'Eugène Süe et l'Humanité en marche à travers les siècles, vers le progrès.

Un médaillon en bronze, scellé sur le socle, reproduit les traits de l'auteur des *Mystères du Peuple*, dans l'attitude d'un homme accoudé et pensif.

On trouvera dans les journaux locaux et notamment dans l'*Avenir savoyard* du 6 juin ainsi que dans les *Alpes* du 9 juin 1907, de très intéressants articles sur le séjour d'Eugène Süe en Savoie. Voici toutefois, une note complémentaire sur les trois habitations du romancier à Annecy-le-Vieux.

Eugène Süe habita successivement : aux Barattes, du 23 janvier au mois de mai 1852, la villa de son ami Victor Masset, aujourd'hui villa Mariquita, propriété de M. Frank ; puis de mai 1852 à juin 1853, à Vignères, chez M. Croset-Mouchet, actuellement propriété Cagnoli, et enfin, de juin 1853 à sa mort, 3 août 1857, aux Barattes, maison de la Tour, possédée en ce moment par M. de Guigné.

Au moment où l'on procède, à Annecy, à l'installation d'horloges électriques, à l'Hôtel-de-Ville, aux Ecoles communales, au Lycée de jeunes filles, à la Poste et au Palais de l'Isle, il n'est pas sans intérêt de donner ici quelques renseignements sur les deux anciennes, de Notre-Dame et de la Porte Sainte Claire, qui vont être également transformées.

Primitivement l'horloge de la ville était située sur la façade du clocher de

la première église Saint-Maurice, près du château, et c'est à la suite d'une convention, du 9 juillet 1563, passée entre les sindics d'Annecy et le chapitre de Notre-Dame, qu'elle fut placée dans le dôme du clocher actuel, pour être plus tard, sous la Révolution, en 1794, descendue et installée dans la tour même, afin de permettre la démolition de la flèche, arrêtée par le Conseil du district.

En plus de cette antique horloge dont le cadran avait été « *stuffié* » peint, remarqué et doré en 1708, par maître Jean-Claude Lamotte, d'autres plus petites ornaient les portes de la ville. C'est ainsi que l'on voit dans les Délibérations municipales, qu'en 1725, Jean-Nicolas Besançon, horloger, est reçu bourgeois d'Annecy, à la condition de faire une pendule à deux faces pour la porte de Bœuf, pareille à celle de la porte du Pâquier.

Quant à celle de Sainte-Claire, connue plus populairement sous le nom de *Petite Horloge*, elle était autrefois au Collège, et fut transportée à la place qu'elle occupe actuellement, en 1794. La dépense occasionnée par ce transfert s'éleva à 312 livres 8 sols 6 deniers, dont 109 livres 7 sols 6 deniers étaient le produit d'une souscription volontaire [1].

L'une des deux cloches qui servent encore aujourd'hui pour la sonnerie de cette horloge, date de 1556 ; c'est la plus ancienne d'Annecy ; elle a 170 centimètres de circonférence, 55 de diamètre et porte l'inscription suivante : SOLI † DEO † GLORIA † M·CCCCC·LVI.

Le 26 mars 1907 est décédé, dans sa maison de campagne de Saint-Jorioz, le docteur Aristide Callies qui laissera longtemps dans notre ville le souvenir de sa grande charité, de son dévouement sans bornes aux pauvres et de son absolu désintéressement.

Il était né à Annecy, le 16 août 1823 et fut membre de la Société Florimontane en 1852.

J. S.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Archéologie, histoire et littérature.

Revue historique. — 1904. p. 146 : [Ch. Dufayard]. Al. Wiel : *The Romance of the House of Savoy*, London, 1898 ; p. 150, D. Carutti. *Storia di Vittorio-Amadeo II*, 3e éd., Turin, Clausen, 1897. — sept.-oct. 1905. Ed. Rod : *J.-J. Rousseau et les affaires de Genève*. — Janv. 1906. Ed. Rossier : *L'Affaire de Savoie en 1860 et l'intervention anglaise.*

Société d'histoire et d'archéol. de Genève. Mém. et docum. — 1906, IX. F. Barbey : *Correspondance de Rolland Dupré, second résident de France à Genève (1680-1688)*, v. à la table Annecy, Aranthon d'Alex, Chambéry, Miolans, Savoie et Savoyard, Victor-Amédée II. — X. Dr Léon Gautier : *La Médecine à Genève* jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. Mém. et doc. — 1902. F. Mugnier : Histoire du Président Favre. — 1903. Id. La correspondance du président Favre. — G. Pérouse : *Dépenses de voyages du duc Louis de Savoie* (1451-1452) et de son fils (p. XXX). — 1905. A. Descotes : *J.-J Rousseau.* Schaudel : *Pierres à cupules et à bassins de la Savoie.* G. Pérouse : Budget d'une municipalité rurale en Savoie au XVe s. (Mâcot, arr. de Moûtiers).

1 C.-E. Pissard : *Ephémérides d'Annecy*,

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

5963. — Annecy. Imprimerie J. Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 3 juillet 1907.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président adresse ses sincères félicitations à MM. Francis Crolard, secrétaire général du Syndicat d'initiative, et Frey, conseiller municipal, nommés officiers d'Académie; à M. Boiret, professeur départemental d'agriculture qui a reçu de la Société nationale d'agriculture une médaille d'or, et à M. François Dupont, ingénieur chimiste à Paris, nommé commandeur du mérite agricole.

Mme Schoendoerffer a reçu également les palmes académiques.

Il annonce ensuite, le prochain départ de M. Croyn, nommé directeur des contributions indirectes à Grenoble. « Ce départ, dit-il, sera évidemment ressenti comme celui d'un vrai ami de la Savoie. Mais je tiens à vous assurer dès maintenant que notre distingué confrère n'entend pas rompre tout lien qui l'y rattache : à Grenoble comme à Annecy, M. Croyn reste membre de notre Société Florimontane. »

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

A. Constantin et J. Désormaux : *Etudes Philologiques savoisiennes, IV, Essai de Grammaire*, 1re partie ; Annecy, 1907 (extrait de la *Revue savoisienne*). (Don de M. Désormaux.)

Baron A. Raverat : *Les Vallées du Bugey*, 2 vol. in-8°, Lyon, 1867.

A. Songeon : *Recherches sur le mode de développement des organes végétatifs de diverses plantes de la Savoie*, 1 v. in-8°, Chambéry, 1907. (Don de Mlle Songeon.)

M. Buttin propose la candidature de M. Jean Denarié, notaire à Annecy.

Le Président donne connaissance d'une lettre de M. Choulet qui demande à la Société de bien vouloir l'excuser pour la causerie sur l'Indo-Chine annoncée, car il est empêché, à son vif regret, d'assister à la séance de ce soir en raison d'une affaire de famille qu'il ne peut remettre. Il transmet le manuscrit de cette conférence avec prière d'en donner communication.

Le Secrétaire fait alors lecture de cette causerie qui met en relief certains points d'ethnographie peu connus du Laos. Le Président remercie au nom de la Société M. Choulet de son intéressante communication.

M. Bruchet attire l'attention sur la richesse des collections de la Section des finances aux Archives d'Etat de Turin, dépôt peu exploré où il a recueilli de nombreux et importants documents sur l'histoire de Savoie et sur les affranchissements féodaux au XVIIIe siècle.

M L'Ingénieur Crolard fait la communication suivante :

« Mes chers Collègues,

« Vous avez dû certainement entendre dire, comme moi, par des visiteurs étrangers, que notre Musée, pour une ville de l'importance d'Annecy, était des plus instructifs en même temps que des plus intéressants. J'y ai, pour ma part, passé de nombreux et agréables moments. On retrouve, en effet, dans toutes les sections, la trace de l'érudition et du goût des Conservateurs distingués qui, successivement, en ont eu la direction.

« Le grand charme de notre Musée vient surtout de sa *spécialisation* locale, c'est-à-dire qu'on y trouve ce qu'on ne rencontre pas ailleurs : des pièces documentaires sur les gens et les choses de notre pays à toutes dates. — On y voit notamment l'industrie, représentée dans quelques-unes de ses branches, mais les collections qui y ont trait sont déjà anciennes et naturellement incomplètes, en présence du développement économique important de notre département. C'est précisément cette insuffisance qui m'a suggéré l'idée que je me permets de vous soumettre aujourd'hui.

« On pourrait, et c'est par l'approbation chaleureuse que j'ai trouvée auprès de plusieurs de mes très honorables Collègues de la Florimontane, auxquels j'ai causé de mon projet, on pourrait, dis-je, pour le plus grand intérêt des visiteurs qui nous viennent chaque année plus nombreux, pour l'accroissement de la renommée de notre pays, déjà si étendue par l'œuvre du Syndicat d'initiative, faire une présentation méthodique, avec un but bien marqué d'instruction populaire, de l'*activité industrielle, agricole, administrative et sportive* du département de la Haute-Savoie.

« Ne vous paraît-il pas, Messieurs, que si à côté des précieux souvenirs du temps passé, on pouvait, par des expositions bien frappantes, accompagnées de courtes monographies,

montrer, sinon d'une façon détaillée, du moins indiquer ou signaler dans leurs grandes lignes toutes nos productions ou organisations modernes, on donnerait à notre Musée un attrait réellement nouveau ?

« Nous sommes certainement nous-mêmes — et combien moins encore les étrangers — peu renseignés sur ce qui se fait ou se passe chez nous. Combien de fois n'avez-vous pas dit vous-mêmes : « C'est curieux, je ne me doutais pas de « l'importance de telle industrie ou de tel commerce, de tel « produit minéral ou agricole ? »

« En faisant appel aux producteurs eux-mêmes, aux groupements industriels ou commerciaux, aux diverses administrations du département, on aura rapidement réuni, j'en suis persuadé, les éléments nécessaires à cette œuvre utile.

« Pour l'*industrie,* vous voyez de suite combien de branches diverses pourront être mises en vue : *Electrochimie — Distribution d'énergie électrique en force et en lumière — Horlogerie — Filature et Tissage — Forges et Fonderies — Papeterie et Cartonnerie — Imprimerie — Tannerie — Scieries — Meunerie — Chocolaterie,* etc...

« Et pour l'*Agriculture,* quelle documentation à réunir sur l'élevage, l'inalpage, les fruitières, sur les fromages, les vins, les cultures spéciales comme le tabac... etc.!

« Et les mines et carrières, matériaux de construction, marbres, asphalte!

« Et les eaux minérales!

« Et les grands travaux exécutés par nos administrations des Ponts et Chaussées ou des Forêts — le pont Charles-Albert, restauré récemment, le pont de Collonges, le pont en ciment armé en construction sur le Rhône, la réglementation du lac d'Annecy comme réserve de force hydraulique, les endiguements et reboisements, les travaux de sondage du glacier de Tête-Rousse, pour la protection de la vallée de Saint-Gervais, etc...!

« Et la pisciculture et la chasse !

« Et surtout tout ce qui touche au tourisme et aux moyens de transport qui se développent de plus en plus chez nous sur tous les points, à travers les vallées, sur les montagnes et sur les lacs — chemin de fer du Salève, tramway d'Annecy à Thônes — ligne de Chamonix bientôt reliée à Martigny — ligne projetée du Montanvers — Compagnie de navigation sur le lac d'Annecy !

« Il y a là tout un faisceau d'efforts à montrer ; ce serait en somme l'exposition du Syndicat d'Initiative qui a déjà tant fait connaître nos curiosités. Le Club alpin, les sociétés de transport, de grottes, gorges, hôtels ou chalets alpins, que de collaborateurs empressés n'aurait-on pas ?

« Vous voyez, messieurs, que le champ à explorer est vaste ; si vaste même qu'il faudra le limiter, mais cela n'empêchera pas de faire œuvre complète.

« On devra évidemment condenser les explications.

« Il faudra aussi être très rigoureux dans la forme même de la présentation — mouler au besoin sur une forme bien étudiée les monographies et descriptions qui constituent la partie principale et didactique de l'exposition.

« On devra avec soin éviter les démonstrations réclamistes pour faire avant tout et surtout une œuvre d'enseignement, en complétant les leçons fournies par les autres sections du musée. — J'estime du reste qu'il doit y avoir une liaison absolument étroite entre la partie nouvelle et les parties anciennes et qu'elles doivent être installées côte à côte.

« Beaucoup de matériaux sont déjà réunis, il suffira de les mettre à leur place.

« Voyez ainsi dans la section du *tourisme* et des *transports* le parti que l'on peut tirer des reliefs existants que vous connaissez. — Relief de Drivet des environs d'Aix et d'Annecy. — Relief du massif du Mont-Blanc. — Relief d'après la carte au 80 millième du bassin d'Annecy. — Relief de Carrier des bassins du Rhône, du Fier et de l'Arve.

« Mettez en évidence sur ces reliefs les points d'actualité, le Mont-Blanc avec tous les belvédères organisés autour de lui pour le mieux voir, le Brévent, la Flégère, la route suivie par les caravanes, les cimes aujourd'hui si populaires de la Tournette et du Semnoz, du Parmelan, — Marquez les itinéraires de ces excursions, les lignes des bateaux, les voies ferrées, groupez autour de ces reliefs toute une documentation photographique et vous serez émerveillés vous-mêmes de la vivante manifestation que vous aurez ainsi créée par des moyens aussi simples qu'ingénieux.

« J'ajouterai enfin que pour donner l'unité à cet ensemble il y aurait à dresser, à grande échelle, une carte schématique fixant tous les points ou zones mis en question et que pour guider le visiteur et lui permettre de conserver le souvenir précis de ce qu'il aura vu, un catalogue serait des plus utiles.

« Quelques-uns trouveront peut-être que je m'illusionne sur la possibilité de mettre sur pied une telle œuvre. — Je lui connais bien des sympathies et des collaborations qui lui sont acquises et, ce qui me rassure le plus, c'est que cette œuvre peut être l'œuvre de tous. — Car c'est bien en somme l'œuvre d'un pays qui tient à se montrer parce qu'il a conscience du rang qu'il occupe dans la mère-patrie par une activité intelligemment appliquée aux objets les plus divers et agissant dans un cadre de la nature le plus merveilleux.

« Je désire vivement que l'idée que je viens de vous exposer, mes chers collègues, soit jugée utile.

« Je désire plus vivement encore qu'elle soit réalisée dans un temps prochain. »

Le Président remercie vivement M. Crolard de sa communication et la Société Florimontane approuve à l'unanimité ce projet. Un échange d'idées a lieu à ce propos. M. Le Roux expose sommairement comment on pourrait modifier l'aménagement de quelques-unes des salles du Musée pour la présentation des futures collections industrielles. M. Crolard s'engage à faire les démarches nécessaires auprès des industriels et commerçants, avec lesquels il est en relation, dans le but d'obtenir des échantillons de produits, des photographies, des modèles, etc.

Le Conservateur du Musée fait part des dons faits à la Bibliothèque et au Musée :

1° *Bulletin de la Société de l'Industrie minérale*, comprenant les 1re, 2e, 3e et 4e séries, depuis l'origine, 1856 à 1906. (Don de M. Roche, ancien ingénieur à Annecy.)

Cet ouvrage contient les importantes études sur le terrain Houiller de Commentry. Faune fossile : *Poissons*, par Ch. Brongniart et Sauvage ; *Entomologie*, par Ch. Brongniart ; *Flore fossile*, par B. Renault et R. Zeiller ; avec les grands atlas in-folio de planches relatives aux fossiles de ce terrain. — Cette dernière partie est d'autant plus précieuse que, décrivant les mêmes niveaux houillers que ceux qui existent en Savoie, elle permet l'identification des fossiles végétaux qui existent dans les collections régionales du Musée.

2° Dessin à la plume rehaussé de sépia représentant l'ancien Pont-Morens à Annecy, exécuté par M. L. Moret, d'après Loppé. (Don de l'auteur.)

3° Deux raquettes à neige en usage au Canada. (Don de M. L. Varay.)

4° Meule en grès, ayant fait partie d'un moulin à broyer le sel pour les bestiaux, provenant des Annes. (Don de M. Victor Robert.)

5° Collection de graines provenant des Iles de Los, près Conakry, et de la Côte de Guinée. (Don de M. Jules Serand, à l'Ile de Los.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

LA PESTE DE 1629 ET Mgr J.-F. DE SALES

Parcourant, il y a quelques jours, un cahier de notes laissé par le chanoine J.-M. Chevallier, j'y ai trouvé la copie d'une vingtaine de lettres de Mgr J.-F. de Sales, que lui avait communiquées le comte Mareschal de Luciane.

De ces lettres, adressées au duc Charles Emmanuel, au prince Thomas ou à M. Piochet, secrétaire d'Etat, trois ou quatre sont fort intéressantes à cause des détails qu'elles nous fournissent sur la terrible peste qui affligea la ville d'Annecy en 1629-1630.

On sait que le fléau éclata sur plusieurs points à la fois, le 12 avril 1629, et qu'épouvantée par ses ravages la presque totalité des nobles, des bourgeois, des marchands et même des prêtres se sauvèrent dans la campagne environnante, ne laissant guère dans la ville que les malades et les pauvres [1].

Ceux-ci ne furent pas complètement abandonnés. Parmi les vaillants citoyens qui restèrent avec eux, nous devons signaler les syndics et l'évêque avec le chanoine Amédée de Sales, l'un de ses neveux, et l'abbé Clerc, un de ses aumôniers. Pendant que les magistrats faisaient ensevelir les morts, nettoyer les maisons infestées et prenaient d'autres mesures capables d'enrayer le fléau, l'évêque et ses deux familiers ne cessaient, jour et nuit, de ranimer le courage des survivants et de porter aux malades, « avec un courage et une allégresse non pareils [2] », les secours spirituels comme aussi les secours matériels dont ils pouvaient disposer.

Après avoir vidé sa bourse et vendu même sa vaisselle d'argent, le prélat fit appel à la générosité de ses diocésains et n'hésita pas à s'adresser à la Cour ducale pour obtenir l'éloignement de la nombreuse garnison qui était une charge pour la ville et des secours pécuniaires pour les nécessiteux.

Ecrivant le 13 mai à son ami Piochet, Monseigneur le remercie d'avoir procuré le « deslogement des soldats » et le prie de remettre au prince Thomas une lettre par laquelle il « implore la charité de S. A. pour les pauvres de ceste ville qui sont en si grand nombre que sans estre aydé et secouru de quelque bonne aumosne je ne sçauray comme vivre parmi

1. Les ravages exercés par cette peste ont déjà été racontés en partie dans les *Souvenirs d'Annecy* de M. Mercier et par nous-même dans la *Revue savoisienne,* année 1896.

2. Lettre de la Mère de Chantal du 11 août 1629.

eux qu'en mourant cent et cent fois le jour de les voir reduits en tres piteux estat. Aux environs de ceste ville, *ajoute-t-il*, ils brottent l'herbe par les prés comme les bestes [1] et paroissent avec des visages si hideux qu'ils sont pris en compassion des plus impitoyables. Pour moy, je me sens des playes si cuisantes au cœur que du milieu et meilleur d'iceluy, je dis avec le grand Judas Machabée : *melius est mihi mori quàm videre mala gentis meæ et sanctuarii....* »

Charles-Emmanuel ne demeura point insensible à tant de misère, car le prélat lui adressait, le 1er juin, la lettre suivante :

« Monseigneur, Dieu bénisse à jamais V. A. de l'aumosne très ample qu'elle a faite à ce pauvre peuple, lequel la savoure d'autant plus qu'elle luy est arrivée à son extrême nécessité et qu'elle luy vient de la main charitable d'un grand et bon prince, lequel la divine Majesté a constitué sur luy comme un autre Joseph pour lui fournir d'aliments au tems de son besoin... Ceste ville a le faubourg de Bœuf presque tout ruyné et ravagé de la maladie qui nous a attaqué, les autres deux [2] ayant seulement deux maysons infestées et chacun une. Le dedans de la ville, avec le Pâquier, a quinze ou seize maysons frappées de ce mal, mais dans lesquelles les malades ne sont plus, ayant estés reduys dans l'hospital des pestiférés ou dans des chaumières pour éviter à la ville l'infection. Je me promets de l'infinie bonté de nostre Dieu que cette affliction ne ferat pas grand progrès si l'ordre est observé et que nous cessions de pécher, ainsy que ce peuple fait estant tout reduit dans une grande devotion et soubmission au bon voulloir de N.-S. tant pour mourir que pour vivre.

« Le village de Crans est desolé sans presque aucune ressource, et la pauvreté n'a pas peu opéré à son mal. L'aumosne de V. A. luy donnera un grand secours, laquelle Monsieur Bergera luy fera distribuer. Il informera du reste et de ce qui se passe en nostre voysinage... »

Les espérances de l'évêque ne se réalisèrent point : la peste empira et la ville continua de se dépeupler. Comme les syndics avaient fait transporter un grand nombre de malades dans les îles du Fier, Monseigneur y établit un cimetière qu'il s'en

1. Ce spectacle horrible, qui nous paraît à peine croyable et dont le retour est rendu impossible, espérons-le du moins, par la facilité actuelle des communications, a été revu, dans notre Savoie, deux cents ans plus tard, au printemps de 1817.

2. Le faubourg de Sainte-Claire et celui du Sépulcre.

alla solennellement bénir le 19 juin, et ne revint à son évêché qu'après avoir visité et consolé les pestiférés dans leurs cabanes [1].

Vers ce même temps, la voix publique accusa plusieurs de ceux qui étaient payés pour ensevelir les morts et *curer* les maisons infestées de préparer de la « graisse pestilentielle » et d'en « engraisser partout où ils passaient ». Trois d'entre eux, savoir Claude Burnet, Henri Chabot et un troisième dit le Rouge, furent, à tort ou à raison, reconnus coupables de ce crime et condamnés « à être brûlés tout vifs après avoir été tenaillés par les carrefours [2] ».

Cette exécution n'ayant point amélioré la situation, le Conseil municipal résolut de recourir aux moyens surnaturels. Assemblé le 26 juillet au Pâquier-Mossière sous la présidence de l'évêque, il fit à Notre-Dame de Myans le vœu solennel dont M. Mercier nous raconte les touchants détails. Mais le Ciel semblait sourd.

Deux jours plus tard, en effet, le neveu de l'évêque et son aumônier furent frappés à leur tour et moururent victimes de leur dévouement.

Par la mort de ses deux commensaux, le prélat devint suspect de peste et dut, en vertu des règlements en usage, se résigner à sortir de la ville pour y faire sa *quarantaine*. Désirant toutefois s'éloigner le moins possible de ses chers malades, il se retira dans la maison de la Galerie, à 100 mètres environ des remparts.

« Je suis, *écrivait-il le 3 août à M. Piochet*, à la gallerie de M. de la Pesse où le mal m'a chassé; mais la mayson est humide et à présent tant environnée de cabanes que je n'y puis pas arrester long temps sans un péril très grand. J'y arresterai pourtant encore quelques jours pour donner ordre aux affaires de ma charge à laquelle je puis de guère estre occupé désormais. Annecy estant tout à fait desert... »

Sur ces entrefaites, des cas de peste s'étant déclarés au-dessus de la Galerie, le prélat céda aux vives instances de ses amis et s'en alla terminer sa quarantaine au château de La Thuile où il passa le reste de l'été, et d'où il continuait de secourir de ses aumônes les malheureux habitants d'Annecy, pour lesquels il engagea même son anneau pastoral.

1. MUGNIER : *Les Evêques de Genève-Annecy*, p. 75.
2. L'exécution de Chabod eut lieu, le 2 juillet, aux Fins de Bœuf; celle des deux autres, à Chambéry sur la place du Verney *(Revue Sav*, septembre 1882).

La Mère de Chantal, à la correspondance de laquelle nous empruntons quelques-uns de ces détails, ne se montra guère moins généreuse. Non contente de dépenser en remèdes tout l'argent qu'elle avait recueilli dans divers monastères de France, elle distribua aux pauvres une partie de sa provision de blé, en sorte que dès le mois de septembre, elle et ses 45 religieuses se virent réduites à manger « de gros pain ».

Sur la fin d'août, la peste diminua d'intensité, tout en continuant à faire quelques victimes, si bien que, vers la mi-octobre, le curé d'Annecy, J.-B. Gard, constatait que, depuis Pâques, plus de deux mille personnes avaient succombé.

Le jour de Noël, une ordonnance du Magistrat de santé donnait permission aux habitants d'Annecy retirés à la campagne de rentrer en ville pour dix jours, avec défense expresse de rentrer des meubles ou des hardes sans les faire parfumer et purger. et cela sous peine d'être pendus et étranglés.

Enfin, le 23 février 1630, à la grande joie de tous, le sénateur Bergera fit publier à son de trompe « l'élargissement » de la ville, c'est-à-dire la liberté d'y entrer et d'en sortir sans entraves.

*
* *

L'épidémie, on le sait, reparut le 9 juin 1630, et l'abbé Chastelain, qui aidait le curé, son oncle, pour l'administration des malades, fut une des premières victimes. Alors l'exode des habitants recommença. Le Chapitre de la Cathédrale se retira à Thorens, et le Conseil présidial, à Brogny puis à Duingt. L'évêque lui-même, après avoir affronté le danger pendant deux mois, consentit à monter à Thorens où il fit l'ordination de septembre et demeura jusqu'à la fin de l'automne.

Dans cette dernière apparition, la peste se montra moins meurtrière. Nous savons toutefois par une délibération du Conseil que, durant ces deux années, elle avait fait mourir plus de 3.000 âmes et éteint « plus de six-vingt maisons ». D'autre part, la Ville, dont le revenu annuel n'était que de 200 ducatons, avait dépensé 4 à 5.000 florins pour la garde des postes et pour les surveillants de nuit, plus environ 3.500 ducatons pour nourrir les pauvres, enterrer les morts et nettoyer les maisons.

J.-F. Gontiiier.

UN DOCUMENT INÉDIT SUR LA ROCHE

AU XVe SIÈCLE

29 mars 1448. Transaction passée entre Vénérable Messire Rodolphe du Bois (de Nemore), chanoine des églises de Saint-Jean de Lyon et de Saint-Pierre de Genève et curé de l'église de la Roche d'une part, et R^d Claude Bosson recteur de l'hôpital de la Roche, d'autre part. Le dit Rodolphe du Bois affirmait : 1° que, de tout temps, les curés de la Roche étaient dans la coutume de choisir et députer le recteur du dit hôpital de la Roche (en cas de vacance du dit rectorat), et que le recteur choisi devait prêter serment de bien régir *de bene regendo*, et de dresser des biens un inventaire qu'il remettait au Curé ; 2° que la moitié des oblations, revenus et *obventions*, arrivant à l'hôpital et à sa chapelle revenait au Curé, exceptés toutefois les lits et leurs garnitures et les dons faits sous condition que le curé n'y eut aucune part ; 3° que le dit recteur R^d Claude Bosson s'est installé, depuis huit ans, recteur de sa propre autorité, sans avoir été choisi ni député par le curé de la Roche, sans avoir dressé d'inventaire, ni remis au curé la moitié des oblations qui se montent à trois cents florins d'or pour les huit ans. C'est pourquoi le Curé réclame, au dit Cl^de Bosson, un compte de son administration et la moitié des offrandes et oblations susdites, ainsi que les documents, transactions, bulles de son église, surtout un acte qu'il a présenté lui curé au château d'Annecy *in castro Anneciaci*, au cardinal Robert de Genève qui y a apposé sceau. R^d Cl^de Bosson répond : Qu'il a été élu recteur de l'Hôpital par les syndics de la Roche *qui ad hoc potestatem habent,* qu'il a rendu compte de son administration dans le dit hôpital, et, qu'il a livré, au dit curé ou à son vicaire, la moitié des oblations et revenus arrivés pendant son administration, qu'il a dressé un inventaire des biens de l'hôpital qu'il n'a pas aliénés, etc. . . . . .

Enfin les parties en viennent à un arbitrage composé de R^d Messire Guillaume de Lornay, chanoine de Genève et de Henri Cortunet *Cortuneti* clerc, choisis tant au nom du curé du Bois qu'au nom de son église, et, de maître *magister* Pierre Marthel et du clerc Jordan Régis choisis par Cl^de Bosson. Les parties s'engagent par serment, à peine de 25 livres à se soumet-

tre à la sentence des arbitres. Ceux-ci décident : 1° que le curé tant en son nom qu'au nom de son église choisira le dit Cl. Bosson comme recteur de la chapelle de l'hôpital de la Roche, pour une période de 9 ans *et ulterius*, pourvu que le dit Bosson fasse un inventaire des biens de l'hôpital ; qu'il régisse de façon à procurer les choses utiles et à éviter les inutiles. et, qu'il en rende compte entre les mains du d^{t} curé ; 2° que le dit Cl^{de} donnera la moitié des oblations... au dit curé, célèbrera les messes, recevra les pauvres et les servira, comme il est prescrit dans l'acte de fondation du d^{t} hôpital ; 3° que le d^{t} Claude restituera au d^{t} hôpital ce qu'il aurait pu aliéner de ses droits, cens, revenus ; 4° que les parties ne pourront répéter ou réclamer les frais du présent procès soutenu devant les vicaires généraux de l'évêché et ailleurs ; 4° que le dit Cl^{de} paiera, au curé, 100 florins petit poids (chacun valant 12 sols), à la vigile *infra vigiliam* de la prochaine fête de saint Michel, pour la moitié des oblations qu'il a gardées jusqu'à ce jour, et s'il ne les solde pas, il paiera pour le seigneur Pierre du Bois, frère du d^{t} curé, 60 sols par an, à la communauté des altariens de la Roche, à la dite vigile de saint Michel. Et moyennant ce, le curé le tiendra *quitte*. Que toute cause introduite devant la juridiction métropolitaine de Vienne ou de Genève demeure *sopita*, assoupie, dans l'état où elle se trouve *ita ut sit pax finalis et concordia perpetuò durature*... Les parties acceptent cette sentence des arbitres, et jurent sur les évangiles de s'y conformer... Fait publiquement *publicè*, à Genève, dans le cloître de l'église de Saint-Pierre, en présence de R^{d} Messire Pierre de Verrières *de Verreria* chapelain, de F^{ois} de Rua de la Roche, *alias Debecio* et d'Antoine Fabry, clerc et citoyen de Genève.

Antoine Fabry de Cortonay, diocèse de Lyon, notaire public, présent au dit arbitrage, a reçu cet acte quoique écrit d'une main étrangère.

Tiré de l'original en parchemin qui m'appartient.

Thonon, 22 avril 1907.

L.-E. PICCARD.

GLANES SAVOISIENNES

Dans sa séance du 17 février 1907, le Conseil municipal d'Annecy a voté le transfert du Musée et de la Bibliothèque publique dans les bâtiments de l'évêché, devenus vacants par suite de l'application de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

D'autre part, par arrêté du 18 septembre dernier, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a approuvé la création à Annecy, à partir du 1er octobre 1907, d'une école primaire supérieure de garçons, dont les cours pratiques de comptabilité, mécanique, chimie, etc., etc., prépareront utilement les jeunes gens qui se destinent plus spécialement aux carrières commerciales et industrielles.

Cette nouvelle école est installée, depuis le 15 courant, dans l'aile orientale de l'évêché, rue Jean-Jacques Rousseau.

Or il est curieux de constater, à cette occasion, que l'ancien palais épiscopal reçoit aujourd'hui, à plus de cent ans d'intervalle, des affectations exactement semblables à celles qui lui furent attribuées sous la Révolution et le Ier Empire, comme on va le voir par la lecture des documents ci-après.

La rue elle-même où est situé l'évêché, après avoir bien souvent changé de nom, porte de nouveau actuellement le même qu'elle avait en 1805.

L'histoire est un continuel recommencement.

« Chambéry, le 5 vendémiaire an XIV (27 septembre 1805).

« Le Préfet du Département du Mont-Blanc
au Sous Préfet de l'Arrondissement d'Annecy.

« J'ai l'honneur de vous transmettre, Monsieur le Sous-Préfet, ampliation du décret impérial du 13 fructidor dernier, portant l'abandon gratuit en faveur de la ville d'Annecy, du bâtiment procédé de l'évêché, situé au dit lieu.

« Veuillez bien l'adresser au Maire afin qu'il en prenne possession et se mette en mesure d'y former l'établissement de mécanique ordonné par ce décret et d'y placer la bibliothèque.

« J'en ai donné connaissance au Directeur du domaine afin qu'il concoure, en ce qui le concerne, à l'exécution.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« Le Conseiller de préfecture représentant le Préfet absent,

« Signé : E. La Palme. »

Extrait des minutes de la Secrétairerie d'Etat [1].

« Au camp impérial de Boulogne, le 13 fructidor an XIII (31 août 1805).

« Napoléon, Empereur des Français,

« Sur le rapport de notre Ministre des Finances,

« Décrétons et ordonnons ce qui suit :

« Article 1er. — Le Préfet du Mont-Blanc est autorisé à abandonner gratuitement à la ville d'Annecy, le bâtiment dit le nouvel évêché, situé

1 La copie existe aux archives de la Société Florimontane.

dans cette ville, rue Rousseau, à l'effet d'y placer sa bibliothèque et d'y établir une école de mécanique.

« ARTICLE 2e. — Nos Ministres des Finances et de l'Intérieur sont chargés de l'exécution du présent décret.

« Signé : NAPOLÉON.

« Par l'Empereur, le Secrétaire d'Etat, signé : Hugues B. MARET.

« Pour copie, le Ministre des Finances, signé : GAUDIN.

« Pour copie conforme : Le Secrétaire général de la Préfecture du Mont-Blanc, signé : PALLUEL. »

Etat des tableaux destinés pour le muséum d'Annecy, qui sont déposés au ci-devant évêché, d'après l'inventaire dressé par le citoyen Rey, chargé par arrêté de l'administration, en date du 26 prairial an VI (14 juin 1798), pour faire un rapport sur la réunion des dits tableaux [1].

Nombre de pièces		HAUTEUR		LARGEUR	
		pieds	pouces	pieds	pouces
1	Tableau d'un très grand prix, représentant un Christ mort dans les bras de St Jean d'Arimathie.	7	6	4	2
1	Saint Jean-Baptiste, avec cadre doré.	4	»	2	6
2	Paysages, id.	2	»	3	4
1	Poissons et écrevisses de mer, id.	2	6	2	»
1	J. H. S. dans le jardin des Olives, cadre noir et or . .	4	»	3	6
4	Les quatre Evangélistes, de grandeur naturelle, cadre couleur jaune	4	»	3	»
3	Ebauches de Michel-Ange. — Détrempe représentant des Génies	4	6	7	4
3	Autres représentant Neptune, Amphitrite, Mercure, les Trois Grâces avec Cérès, traînés par des panthères; le 3me : Cérès parcourant la terre	4	»	7	4
1	Naissance du Christ	5	4	4	4
2	L'un représentant des léopards et l'autre une caricature du général Laudon	5	6	7	8
1	Christ, avec cadre marbré noir et blanc	7	»	3	8
1	Morceau de plafond représentant l'Olympe	6	6	4	6
1	Adoration des Mages	4	»	10	»
2	Chasses de bêtes fauves, cadre doré	5	8	7	6
4	Autres sur le même modèle	4	6	5	6
3	id. id. id. cadres dorés	3	6	4	4
1	Adoration des Mages	7	»	4	»
1	L'Annonciation	6	»	4	»
4	Docteurs de l'Eglise, cadres dorés.	3	6	4	»
1	Critique ou satire	3	6	4	4
2	Saint Jérôme et Saint Jean-Baptiste	4	»	3	»
1	Jésus portant sa croix.				
10	Perspectives de villes, cadres dorés	1	2	1	6
2	Perspectives de Paris	1	3	2	»
2	Paysages	1	3	2	»
1	Représentant la Vierge, St Laurent et St François . .	3	»	4	6
3	Une Vierge dans une gloire et deux Annonciation . .	6	»	4	»

1 Original aux archives de la mairie d Annecy.

Nombre de pièces		HAUTEUR pieds	HAUTEUR pouces	LARGEUR pieds	LARGEUR pouces
4	Les quatre Docteurs de l'Eglise, cadres dorés	3	6	4	»
1	Christ, cadre doré et cintré.	6	»	4	»
2	St François de Sales, St Laurent, cadres dorés. . . .	4	»	3	»
1	Vierge (en mauvais état, avec un beau cadre doré) . .	4	»	3	»
5	Les cinq Sens, cadres dorés	3	»	2	»
1	Triomphe de la Vierge, grand cadre doré	4	8	3	6
2	Pièces d'architecture, id. id.	2	»	4	»
13	Stations de la Passion, sans cadres	3	»	2	»
4	Pièces de gibier, cadres dorés.	1	6	3	4
2	Id. id. id. id.	2	»	1	4
4	Paysages en miniature, id.	2	»	2	8
1	St Pierre (en mauvais état et sans cadre).	1	6	1	2
1	Vierge, cadre bleu et or.				
1	Le Père Arpaud	3	»	2	»
3	St Charles — St François — St Antoine, cadres ovales.				
1	St Jacques, cadre bois.				
1	Ste Barbe.				
1	Portrait de chanoine.				
1	Christ.				
1	Jésus au jardin des Olives, cadre doré	4	»	3	»
1	Bataille.	3	»	1	»
3	Evangélistes, forme ovale, sans cadres.				
2	Petits paysages, cadres bois de couleur.				
14	Les douze Apôtres, le Sauveur, la Vierge, cadres dorés.	4	»	3	»
2	Bas-relief en noyer, avec bordure dorée.				
1	Toile représentant J. H. C. dans le tombeau, éclairé par une lampe.	8	»	5	»
1	Fleurs, cadre doré.	3	»	4	»
	Un tas de cadres avec des images peintes au vernis.				
	Total : cent trente-trois tableaux.				

Ces peintures ainsi qu'un grand nombre d'ouvrages provenant des bibliothèques des émigrés et des couvents, également déposés à l'évêché, furent envoyés à Paris ou vendus aux enchères, et le reste augmenta la bibliothèque publique d'Annecy qui existait déjà depuis 1744.

Quant à l'école de mécanique, prévue par le décret impérial, nous présumons qu'elle resta tout simplement à l'état de projet.

☞ Voici un autre document dont la publication ne manque également pas d'intérêt. C'est une déclaration de constitution à Annecy, d'une association cultuelle, en 1796 :

« Egalité — Liberté.

« Aux Citoyens administrateurs de la commune d'Annecy.

« Les soussignés domiciliés de la commune d'Annecy, déclarent, conformément à la loi du 11 vendémiaire an IV, qu'ils indiquent pour l'exercice du culte catholique, en cette commune, la cy-devant église cathédrale, qu'ils s'y assembleront ainsi que tous ceux qui voudront s'y rendre, les fêtes et dimanches, à neuf heures du matin et à deux heures après-midy, pour les

quelles heures, ils invitent l'Administration de s'y rendre pour y surveiller les mesures de police et de sûreté publique.

« Annecy, ce neuf brumaire an v de la République française une et indivisible (30 octobre 1796).

« Signé : Etienne MASSET, RACHEL, BONHOMME, DALLOZ, BLANC, Jacques MASSET, TAVAN Bernard, BEVILLARD, Henry MASSET, BARITEL J., François BORNAND, DURAND, THORNAFAUL, CHABAL [1]. »

Voci la liste des principales publications de l'avocat Léonce Duparc, décédé à Annecy le 11 avril 1907 : *Aux Députés; La Loi sur la Chasse; Etudes sur diverses questions de chasse au point de vue juridique; Note sur le Gibier migrateur et sa disparition, les mesures législatives à prendre; Chasse et Impôts; Anarchie et Collectivisme; Quelques Renseignements et Réflexions à propos de la Zone franche; Réponse d'un simple Citoyen à deux Sénateurs, sur le même sujet; Egalité et Nivellement.*

Léonce Duparc était né à Annecy, le 3 juin 1844.

J. SERAND.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Archéologie, histoire et littérature.

Le Type savoyard, par C. BORLET et J. PONCIER, avec une introduction et des notes, par Paul DESCAMPS. Un vol. in 8°. Bureaux de la *Science sociale,* rue Jacob, 56, Paris. Prix : 2 fr. *franco.*

La Revue, la *Science sociale,* dirigée par M. Edmond Demolins, le célèbre auteur des *Français d'aujourd'hui,* vient d'entreprendre une enquête, ayant pour but d'étudier les types de chacun des « Pays » qui composent la France. Par « Pays », il faut entendre une région naturelle présentant des caractères géographiques communs.

Ainsi, par exemple, l'ancienne province de Savoie comprend un certain nombre de Pays, tels que la Tarentaise, la Maurienne, le Faucigny, etc.

Cette enquête, qui a pour but de trouver les liens qui rattachent l'homme à son milieu, débute justement par le *type savoyard.* Voilà qui est de nature à intéresser tous nos lecteurs.

Les résultats de cette enquête sont publiés en un volume intitulé *Le Type savoyard,* dans lequel sont réunies une série d'études sur plusieurs des pays qui composent la Savoie : la Tarentaise, les Bauges, etc.

Ces études, quoique ayant un caractère scientifique, sont

1. Original aux Archives municipales d'Annecy

présentées en un style simple, clair et sans prétention qui les rendent accessibles au grand public. A la fin, les conclusions sont réunies en une série de tableaux synoptiques qui résument, dans une concision frappante, les principaux faits sociaux qui constituent le type savoyard.

Tous les pays de Savoie ne sont pas décrits dans ce volume. Il y a donc encore place pour des collaborateurs qui voudraient compléter cette œuvre si intéressante et si utile.

On peut trouver cet ouvrage chez les principaux libraires de la Savoie.

Une Famille de Savoie amie de Genève.

C'est le titre d'une charmante brochure de 44 pages, que M. Théodore Claparède a consacrée à la famille d'Allinges ou d'Alinge.

Le Ire partie, qui résume brièvement l'histoire de la famille et des châteaux de ce nom, est quelque peu incomplète. L'auteur oublie en effet de mentionner qu'un Richard d'Alinge fit, en 909, un échange avec le roi Conrad, et que le *castrum* apparaît dès l'an 1073 dans le testament d'Aimon III d'Alinge. (De Foras : *Armorial et Nobiliaire.*) Enfin il aurait trouvé dans la Notice que j'ai consacrée aux *Châteaux et Chapelle des Allinges* l'histoire du préside au XVIIe siècle [1].

La IIe partie, la plus importante, rappelle les relations multiples et toujours amicales que cette noble famille entretint avec la ville de Genève, et nous parle assez longuement de François d'Alinge, seigneur de Coudrée, qui embrassa la Réforme, de son fils Bernard et d'Isaac, son petit-fils.

Le lecteur y trouvera des détails intéressants et inédits sur le château de Coudrée et sur le testament de quelques seigneurs du lieu.

J.-F. G.

1. Voir *Acad. Salésienne,* t. III, ou mieux Gonthier : *Œuvres historiques,* I, p. 84-86.

LE LAC D'ANNECY

(FAUNE ET FLORE)

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE BIOLOGIQUE [1]

I. — Eléments limnologiques [2].

Coordonnées géographiques. — Le lac d'Annecy est situé dans le département de la H^te^-Savoie. Longitude moyenne E., 3° 51 ; latitude moyenne N., 45° 51 ; altitude, 446^m^ 525 ; étiage conventionnel correspondant à 0^m^ 25 au-dessous du zéro de l'échelle hydrométrique du pont de la Halle à Annecy. Il est figuré sur les cartes suivantes : E.-M. au $\frac{1}{80.000}$, ff. 160*bis* et 169*bis* ; Service vicinal au $\frac{1}{100.000}$, 7e XXIV-25 ; Carte des profondeurs levée par M. DELEBECQUE au $\frac{1}{20.000}$, avec équidistances des courbes isobathes de 5^m^.

Eléments limnologiques. — Le lac d'Annecy se compose de deux bassins, celui du N., le Grand Lac, long. = 10^k^, la. = 3^k^500, avec une profondeur de 64^m^ 70 ; celui du S., le Petit Lac, long. = 4^k^, la. = 1^k^ 500, prof. = 55^m^ 20.

Superficie : 27 kil. carrés 04. — *Cube :* 1.123 500 000. — Rapport de la profondeur à la surface : $\frac{1}{64,51}$.

Relief. — Ilot rocheux du Roselet, prolongement de la montagne de Duingt ; le Crêt de Châtillon, à 800^m^ à l'E. de Sevrier, sous 3^m^ 30 d'eau ; le Crêt d'Anfon, à 500^m^ à l'E. de Sevrier, sous 8^m^ 60 d'eau. Un gouffre, le Boubioz, de 80^m^ 60 de profondeur, s'ouvre à 200^m^ du rivage, au S.-E. d'Annecy (côte occidentale). Plate-forme littorale ou Beine, très développée au S. (Bout du lac), au N. (Albigny) et côte de Sevrier, Saint-Jorioz, Duingt à l'O. Côte très abrupte à l'E. Le Roc de Chère plonge presque à pic dans le lac (87 °/₀) par fond de 42^m^.

Pluies. — Précipitations annuelles : 1^m^ 32 à Annecy. Le lac

1. Les notes suivantes sont le résumé et les conclusions d'un mémoire contenant l'exposé des recherches biologiques sur le lac d'Annecy poursuivies par M. Marc Le Roux de 1895 à 1905 et publié dans une revue spéciale les *Annales de Biologie lacustre,* Bruxelles, tome II, 1907, destinée à centraliser les travaux relatifs aux lacs. (Ce travail a obtenu en 1907 le prix Caffe décerné par l'Académie de Savoie.)

2. D'après les publications de MM. DELEBECQUE : *Les Lacs français* et DUPARC : « Le Lac d'Annecy » (*Arch. des Sc. phys. et nat. de Genève,* février 1894) et des observations personnelles.

reçoit annuellement 6.615.000^{mc} d'eau. Le débit de l'émissaire le Thiou est de 10^{mc} 75 par seconde. Les extrêmes de niveau des eaux du lac ont été : maximum 1^{m} 39 le 17 janvier 1899; minimum —0^{m}04 les 23 et 24 novembre 1906 [1].

Température. — Le lac d'Annecy appartient au type tempéré (Forel), à stratification thermique alternante : directe en été (décroissante de la surface au fond) et inverse en hiver (croissante de la surface aux parties profondes). La congélation totale superficielle est revenue en 1573, 1583 [2], 1681, 1684 [3], 1830 et dans les hivers de 1879-80 et 1890-91 [4].

Couleur. — Elle correspond au n° IV de l'échelle de Forel (bleu outremer foncé).

Transparence. — La limite de visibilité évaluée avec le disque de Secchi varie entre les extrêmes de 11^{m} 10 et de 3^{m} 50.

Affluents. — Les ruisseaux des Marquisats, de la Planche, de la Loi, les torrents du Laudon, du Bourdon, d'Entrevernes, de Bournette, l'Ire, l'Eau Morte, d'Angon, les nants Sec et du Crot, de Menthon, le Bioson, les ruisseaux du Veyrier, des Barattes et d'Albigny.

Affluents sous-lacustres. — La source du Boubioz, deux autres près de cet entonnoir, temp. 10°4 et 10°6 ; l'autre près de Lettraz.

Emissaires. — Le Thiou et le Vassé.

Composition chimique. — 0^{gr}1511 de résidu fixe par litre, dont 0^{gr}1237 de carbonate de calcium.

II. — **Les murailles du lac.**

Le lac d'Annecy, dont la direction générale est N.W-S.E. est creusé sur le bord extérieur des Hautes Chaînes calcaires du Genevois, dont les premiers plis en constituent la muraille orientale.

Au Nord s'étend la vaste plaine des Fins, ancien delta d'alluvion d'un Fier post-glaciaire, qui s'appuie d'un côté aux collines molassiques d'Annecy-le-Vieux et qui, de l'autre, s'avance dans le lac par la côte marécageuse d'Albigny.

Brusquement, à l'Est, montent les talus hauteriviens boisés

1. Communication de M. A. Crolard.
2. Alfonso Delbene : *Fragmentum descriptionis Sabaudiæ*, 1593-1600, ms. lat. arch. d'Etat de Turin.
3. Note manuscrite d'un observateur de cette époque sur l'une des pages d'un incunable *Herbarius Maguntie,* imprimé par Schœffer en 1484 (Musée d'Annecy).
4. Relations in *Revue savoisienne*, passim.

de la montagne de Veyrier, couronnés par une falaise calcaire urgonienne abrupte qui s'élève jusqu'à la cote 1.300^{m}, pour s'abaisser, par rupture de voûte, au passage de la trouée de Bluffy, résultat du formidable déblayement dû à l'érosion post-glaciaire.

Sous les crêtes déchiquetées de Lanfon et de Muraz dévalent des prairies et des bois arrêtés un moment par la butte nummulitique de la forteresse féodale de Menthon, ou tranchés net par les escarpements jurassiques de Saint-Germain.

Tout en bas, comme une gigantesque masse effondrée, s'écrase ce paradoxal Roc de Chère, dont le plateau gréseux entaillé de vallons tourbeux s'étend à l'altitude maxima de 610^{m} pour venir plonger par un effrayant à pic de 100^{m} de hauteur dans les eaux profondes du lac.

A l'abri de la muraille ensoleillée du Roc, où s'agrippe une ardente végétation d'éléments méridionaux, l'anse calme de Talloires creuse un peu le littoral. La côte reprend ensuite sa direction Sud et il y a place à peine, alors, pour la route entre le rivage et les taillis broussailleux de la montagne de Verthier, premier degré du socle jurassique de la Tournette.

Dans toute la région méridionale du lac large de 1.500 mètres, les cours paresseux de l'Eau-Morte, de l'Ire et de la Bournette, ont édifié une basse plaine d'alluvions en partie marécageuse, qui se raccorde avec la « Vallée morte » de Faverges.

La rive occidentale du lac remonte sans articulations vers le Nord, longeant les dépôts fluvio-glaciaires en terrasse de Bredannaz et se rapproche de la base de la montagne d'Entrevernes qui, par abaissement progressif de l'axe de son pli, s'avance dans le lac en face du Roc de Chère, par la presqu'île de Duingt, pour venir éteindre son ondulation dans un dernier ressaut sous-lacustre : le bas-fond du Roselet.

A l'orée de la belle vallée d'Entrevernes, resserrée entre Taillefer et le Roc des Bœufs, le paysage change :

C'est la simple harmonie des lignes de la grande dépression de Leschaux s'ouvrant largement vers le Sud, dans le massif des Bauges et qui se raccorde aux pentes boisées du Semnoz. Elle développe sa verdoyante vallée accidentée mollement de collines molassiques et de buttes morainiques entre les marécages de Saint-Jorioz et de Sevrier et de la montagne prochaine : la croupe du Semnoz qui développe lentement sa silhouette tranquille depuis la plaine d'Annecy jusqu'au Crêt de Châtillon à la cote 1.704^{m}.

Puis le rivage du lac s'approfondissant rapidement se rapproche de la montagne jusqu'au rocher de la Puya, qui projette ses splendides châtaigneraies sur la nappe bleue des eaux.

Enfin, la cuvette du bassin lacustre est fermée par le prolongement septentrional du Semnoz, accidenté de cassures qui isolent le Crêt du Maure de la colline du Château, et dont les couches se perdent dans la plaine d'Annecy avec des allures de Dôme [1].

Dans la boue glaciaire et les alluvions, corrodant parfois la molasse sous-jacente pour y creuser son lit, l'émissaire du lac, le Thiou, va se jeter dans le Fier dont l'érosion regressive, qui déjà a cisaillé les Gorges de Lovagny, est parvenue à entamer le dur seuil de Cran.

III. — **Les organismes flottants. Le Plancton.**

Lorsque par une belle matinée d'été, on parcourt en bateau la nappe tranquille du lac d'Annecy, qu'au large, l'œil scrutant les profondeurs se perd dans les teintes fonçant vers l'azur le plus intense, tandis que le choc rythmique des rames soulève en gerbe des gouttelettes de turquoise, on a de suite l'impression de l'extrême pureté des eaux dans cet admirable bassin lacustre.

Si ensuite, en se rapprochant des bords, on voit bientôt le fond transparaître dans une verte opalescence rayée seulement par le trait rapide des menus poissons ou par l'éclair mordoré d'une perche, il semble bien qu'un tel milieu d'une transparence idéale doit exclure la présence de ce monde innombrable d'organismes microscopiques que le naturaliste est habitué à rencontrer dans toutes les eaux.

Il n'en est rien. C'est là en effet que la nature déploie sans compter la magie de ses ressources inépuisables par une merveilleuse adaptation des êtres en les rendant adéquats, dans la défense de la vie, aux conditions particulières d'habitat réalisées par ce milieu.

Un moyen d'investigation des plus simples permet de pénétrer dans ce monde d'infiniment petits.

Que l'on traîne pendant quelques instants un filet de fine mousseline de soie, un peu au-dessous de la surface du lac. on constate en le retirant que le fond de la coiffe est recouvert

1. Révil et Le Roux : « Observations nouvelles sur la terminaison périclinale de la Chaîne Nivolet-Semnoz » (*Rev. sav.*, 1906, fasc. 3).

d'un dépôt, sorte de mousse blanchâtre d'une épaisseur appréciable. Retournez le filet dans un flacon à large ouverture à demi plein d'eau et regardez au travers du liquide sur le fond éclairé du ciel. Point n'est besoin de l'intervention du microscope, une simple loupe suffit. C'est un étonnant fourmillement d'êtres animés.

Voici d'abord un essaim d'animaux nageurs qui montent et descendent en tous sens. Ce sont de petits Crustacés (Copépodes et Calanides) dont le corps d'un blanc mat est piqué d'une note brillante produite par des pigments rouges et orangés, et qui partent en fusées dans le liquide par des mouvements brusques et saccadés pour se diriger vers la partie la plus éclairée du bocal.

Vers la surface montent et s'accumulent en petits amas nacrés les corps des Daphnides, d'une grande légèreté spécifique, dont les carapaces hyalines laissent passer de longues antennes et transparaître les organes teintés en bleu azur.

Puis lentement s'élèvent des masses d'un bleu vert ou d'un jaune verdâtre, les colonies d'algues flottantes (Botrycoccus et Anabœna) s'accumulant en « fleurs d'eau » à la surface. Ces colonies servent de support à un nombre considérable d'Infusoires commensaux (Vorticelles) qui projettent rhytmiquement leur pédoncule spiral brusquement détendu.

Ce n'est pas tout ! Les limites de ce monde qui se tient à la limite de la vision distincte vont encore reculer.

Dans une goutte d'eau placée sur la lamelle du microscope, voici les délicates étoiles des Astérionelles, les bandes pectinées des Fragilaires, les chaînes jaunes des Cyclotelles et tout le brillant cortège des Diatomées pélagiques. Sur ce tapis végétal flottent disséminées les sphérules vertes et cristallines des Protococcoidées, s'étalent les arbuscules élégants des Dinobryons, tournoient les Ceratium aux formes imprévues, les Péridiniacées, êtres qui furent longtemps ballotés sur les « limites », maintenant abandonnées, du règne végétal et du règne animal, tandis que glissent lentement les Rotateurs pélagiques nus ou cuirassés, aux corps admirablement réfringents dont les couronnes ciliées battent l'eau d'un mouvement rapide et continu.

Que par les temps orageux, dans certaines conditions de température et de pression, monte parfois du lac cette senteur caractéristique analogue à celle de la chair de poisson « l'odeur du lac », c'est encore à l'extraordinaire pullulement des Ento-

mostracés qu'il faut attribuer ce phénomène. Les pêches superficielles donnent toujours en ces circonstances particulièrement des quantités énormes de ces petits animaux.

Enfin en toute saison, de jour et de nuit, le filet ramène toujours ces masses vivantes qui composent la population lacustre flottant à la surface et disséminée jusqu'à une certaine profondeur.

Indépendamment de l'action des vagues et des courants qui les transportent passivement, ces êtres sont soumis à des migrations périodiques journalières ou saisonnières. Par les nuits sombres certains Crustacés, les carnassières et admirables Leptodores montent à la surface poursuivant les Entomostracés dont elles font leur proie ; elles redescendent dans les abîmes pendant le jour, moment où une autre pléiade d'animaux transparents comme le cristal et excellents nageurs se meuvent avec agilité dans l'irradiation de la vive lumière qui pénètre les eaux, bravant la poursuite de leurs ennemis par l'adaptation héréditaire de leurs organes à la transparence du milieu.

C'est cet ensemble d'animaux et de végétaux aux espèces peu nombreuses, mais innombrables en individus qui constitue ce qu'on a appelé le PLANCTON [1].

* * *

Dans ce bassin lacustre qui possède toutes les caractéristiques des grands lacs aux eaux pures, transparentes et moyennement profondes, les organismes flottants qui composent le plancton sont formés de végétaux et d'animaux [2].

Flore pélagique (Phytoplancton).

Les éléments appartiennent aux classes suivantes des Algues :

SCHIZOPHYCÉES. Espèces dominantes : *Anabœna circinalis*, *Gomphosphœria lacustris*. — Espèces disséminées : *Merismo-*

1. La définition de HENSEN : *Ueber die Bestimmung des Planktons oder des um Meere treibenden materials an Pflanzen und Tieren,* Kiel, 1887, est formulée ainsi : « alles, was im Wasser treibt ».

2. Les recherches sur le lac d'Annecy, antérieures à ce travail, se réduisent aux trois notes suivantes :

O.-E. IMHOFF : « Die pelagische Fauna und die Tiefsee Fauna der zwei Savoyerseen » (*Zoologischer Anzeiger,* VI, n° 155, 1883), qui signale 12 espèces d'animaux.

F.-A. FOREL : « Dragages zoologiques et sondages thermométriques dans les lacs de Savoie » (*Revue sav.*, 1883, p. 87) ; — ID. : « Etudes zoologiques dans les lacs de Savoie » (*Revue sav.*, 1884, p. 1), donne une liste de 11 espèces de la faune profonde.

CHODAT : « Remarques sur la Flore superficielle des lacs suisses et français » (*Bull. de l'Herbier Boissier,* t. V, n° 5, mai 1897), qui mentionne 21 espèces d'algues dont trois formes dominantes dans le Plancton.

pedia elegans, Oscillatoria prolifica, O. rubescens (celle-ci ne constituant jamais de fleurs d'eau comme dans les lacs suisses), *Chroocus turgidus.*

Phoeophycées. Espèces dominantes : *Ceratium hirundinella, Dinobryon divergens, D. cylindricum.* — Espèces disséminées : *Ceratium cornutum, Peridinium tabulatum, P. cinctum, P. apiculatum, Glenodinium pusillum, G. helveticum, G. cinctum, G. viride, Dinobryon stipitatum* var. *lacustris, Stichogloea olivacea, Mallomonas acaroides.*

Diatomacées. Espèces dominantes : *Asterionella gracillima, Fragilaria crotonensis, Cyclotella comta.* — Espèces disséminées : *Cyclotella comta* var. *Lemanensis, C. Bodanica, C. operculata, C. catenata, Tabellaria fenestrata, Fragilaria capucina, Synedra delicatissima, S. lunaris, S. radians, S. Vaucheriae, S. ulna.*

Chlorophycées. Espèces dominantes : *Botryococcus Brauni, Sphœrocystis Schroeteri, Gloeocystis lacustris.* — Espèces disséminées : *Oocystis lacustris, Dactylococcus natans, Nephrocytium Aghardianum, Mougeotia gracillima, Pediastrum Boryanum.*

Il est à remarquer que certaines Protococcoidées : Pandorina, Eudorina, Volvox, sont absentes. Les Desmidiées n'existent également pas à l'état pélagique : elles ne se rencontrent que sur les bords marécageux, localisées dans une station spéciale, l'enduit muqueux qui recouvre les tiges des Roseaux et des Joncs.

Un élément accessoire et constant du Phytoplancton est constitué en toute saison par les poils épidermiques des Platanes, abondants sur la rive N. du lac, par le pollen des Conifères et les zygospores d'Algues.

Faune pélagique (Zooplancton).

Elle est nombreuse en individus, mais relativement pauvre en espèces :

Rhizopodes. *Acanthocystis spinifera, A. turfacea, Rhaphidocystis Lemani.*

Infusoires. *Vorticella convallaria,* commensal des colonies d'Anaboena et de Botryococcus, *Epistylis plicatilis, Coleps hirtus. Aspidisca costata.*

Rotateurs. Espèces dominantes : *Notholca longispina, Anuræa cochlearis, Asplanchna priodonta, Triarthra platyptera, Notholca striata, Anapus ovalis.*

Copépodes. *Cyclops strenuus, C. abyssorum, C. pentagonus.*

Cladocères. *Sida cristallina, Diaphanosoma brachyura, D. Brandtiana, Bosmina longispina, Daphnia longispina* var. *hyalina* et ses nombreuses formes, *Acroperus leucocephalus, Alona affinis, Pleuroxus excisus, P. hastatus, Chydorus sphœricus, Leptodora Kindtii.*

Calanides. *Diaptomus gracilis, D. laciniatus.*

IV. — **La région profonde**.

Les conditions physiques du milieu dans la région profonde sont moins accusées que dans certains lacs très creux comme le Léman. La profondeur à laquelle s'étend la plaine du lac d'Annecy (65^{m}) n'est pas suffisante pour déterminer chez les organismes de véritable variations morphologiques.

La température est relativement basse. Prise sur le limon de fond elle est en hiver de 3°6 et ne dépasse pas 4°5 en été.

Il y a affaiblissement ou extinction presque complète des radiations lumineuses. Les expériences sur la pénétration de la lumière [1] ont montré que la lumière est moins intense en été qu'en hiver ; la limite d'obscurité se tient à 80^{m} en hiver et à 70^{m} en été dans le gouffre du Boubioz. Dans les profondeurs moyennes règne un demi-jour plus ou moins long en hiver et un crépuscule constant en été.

Dans cette région profonde la tranquillité des eaux est absolue et une pression considérable (6 atm.) existe sur le plafond du lac.

* * *

La constante uniformité climatérique et la tranquillité des eaux, les vastes étendues où une pâle lumière enveloppe les choses, réunissent des conditions de vie favorables pour une foule de formes animales qui rencontrent là leur optimum biologique, car un certain nombre d'entre elles ne quittent jamais la région.

Au milieu du monde des grandes Diatomées, parmi le velours des Oscillaires, sur ce tapis végétal, dans la masse même du limon, au sein des eaux froides et perpétuellement calmes de ces profondeurs, vit et se reproduit tout une population d'organismes appartenant à presque tous les degrés de l'échelle des invertébrés.

Mais les facteurs écologiques qui sont essentiels pour les as-

1. M. Le Roux : « Notes biologiques sur le lac d'Annecy » (*Rev sav.*, 1899).

sociations végétales n'existent plus ici en raison même de la mobilité des animaux. Les sociétés animales ne se constituent pas de la même manière car elles sont soumises en plus aux exigences de la recherche de leur subsistance.

On a cru longtemps que la vie était absente dans la profondeur des lacs. Il n'en est rien et s'il nous était possible d'embrasser d'un coup d'œil d'ensemble la population qui forme tout cet intéressant microcosme, nous verrions ceci :

Dans le jour crépusculaire de ces profondeurs, sur le tapis fauve des Diatomées se meuvent lentement les Amibes, êtres non encore différenciés, à côté desquels les Héliozoaires étalent leurs fines aiguilles en élégantes étoiles. Les Rhizopodes aux enveloppes cuirassées jettent le filet de leurs pseudopodes pour capturer leur nourriture dont les Diatomées font les frais. Les Vers rampent au milieu du limon à la surface duquel se dressent de place en place les délicats arbustes des Frédéricelles.

A côté, les Hydres balancent leurs tentacules meurtriers pour paralyser la proie qui passera à leur portée. Sur le sol se traînent les coquilles des Pisidies et des Lymnées, ces dernières ayant trouvé le moyen d'adapter leur mode respiratoire aérien à la vie purement aquatique. Des Hydrachnides aux brillantes couleurs arpentent lourdement le limon en même temps que de lents Ostracodes y tracent leur sillon et que s'y enfouissent de curieux Turbellariés aux lointaines affinités marines.

D'agiles Entomostracés au corps d'une transparence absolue fuyant la trop grande lumière s'égarent parfois sur ces plaines désertiques au hasard de leur course errante. Enfin des larves cristallines de Diptères attendent sur le limon le moment de leurs métamorphoses, tandis qu'au-dessus, ombres gigantesques, glissent silencieusement à la recherche de leur proie et de leur frayère, les féroces déprédateurs du monde lacustre, Corégones et Truites, hôtes momentanés des grandes profondeurs !

Flore profonde.

La végétation phanérogamique a complètement disparu, les tapis de Characées, eux-mêmes, ne descendent sur le talus du lac qu'à la profondeur de 8 à 10^{m}.

La flore profonde se résume en deux SCHIZOPHYCÉES : *Phormidium subfuscum* et *P. uncinatum* et en un nombre considérable de DIATOMÉES, appartenant également à la flore littorale, mais dont plusieurs se cantonnent dans la région profonde et n'en sortent pas. Les espèces dominantes sont : *Pleurosigma*

attenuatum, P. acuminatum, P. scalproides, Surirella spiralis, S. norica var. *costata, Pinnularia viridis* var. *major*. Les Mélosirées qui n'existent pas dans la flore pélagique et littorale sont représentés par une espèce unique : *Melosira arenaria* particulière aux boues de fond.

Les formes sont de très grande taille (*Surirella spiralis, Pinnularia, Pleurosigma)*. L'endochrome y est fortement teinté en rouge brun.

Ces espèces ont été à l'origine des formes erratiques dans la région profonde, mais elles s'y sont visiblement adaptées car elles s'y reproduisent en évoluant lentement pour acquérir les variations morphologiques de taille ou de couleur qui les caractérisent.

Faune profonde.

Rhizopodes. *Amœba limax, A. proteus, Difflugia scalpellum, D. constricta, Hyalosphenia punctata, Quadrula irregularis* var. *globosa, Cyphoderia margaritacea, Gromia squamosa, Clathrulina Cienkowskii, Acanthocystis turfacea, Raphidiophrys pallida. Actinophrys sol.*

Infusoires. *Lionotus anser, Stentor cœruleus.*

Hydres. *Hydra vulgaris* var. *rubra.*

Turbellariés. *Plagiostoma Lemani.*

Oligochœtes. *Tubifex rivulorum, Embolocephalus velutinus.*

Bryozoaires. *Fredericella Duplessii.*

Rotateurs. *Floscularia proboscidea.*

Mollusques. *Lymnea abyssicola, Pisidium amnicum.*

Ostracodes. *Candona luceus, Acanthopus elongatus.*

Cladocères. *Alona affinis, Simocephalus velulus.*

Calanides. *Canthocamptus slaphylinus.*

Amphipodes. *Gammarus Delebecquei.*

Isopodes. *Asellus Foreli.*

Tardigrades. *Arctiscon tardigradum.*

Hydrachnides. *Hygrobates longipalpis, Lebertia insignis.*

Insectes. Larves de *Chironomus plumosus* et *Corethra plumicornis.*

Comme caractères biologiques généraux, on constate que la pigmentation du corps de ces animaux est plus foncée et la taille plus faible que dans les formes littorales.

A part certaines formes : *Plagiostoma, Fredericella, Acanthopus,* il faut considérer la population de la région profonde comme constituée par des espèces littorales et peut-être caver-

nicoles *(Asellus Forelli)*, adaptées à ce milieu où elles se reproduisent.

V. — **Recherches planctoniques.**

Des observations suivies ont été effectuées sans interruption une fois par mois, depuis 1895 jusqu'à 1905 inclus, accompagnées de notes sur la température superficielle et la transparence de l'eau ainsi que sur l'état de l'atmosphère.

Des courbes annuelles récapitulatives de la variation quantitative mensuelle du plancton ont été dressées ; celles-ci schématisées pour la période décennale ont donné un graphique définitif *(tableau I)* montrant nettement deux maxima, l'un en mai, l'autre en octobre [1].

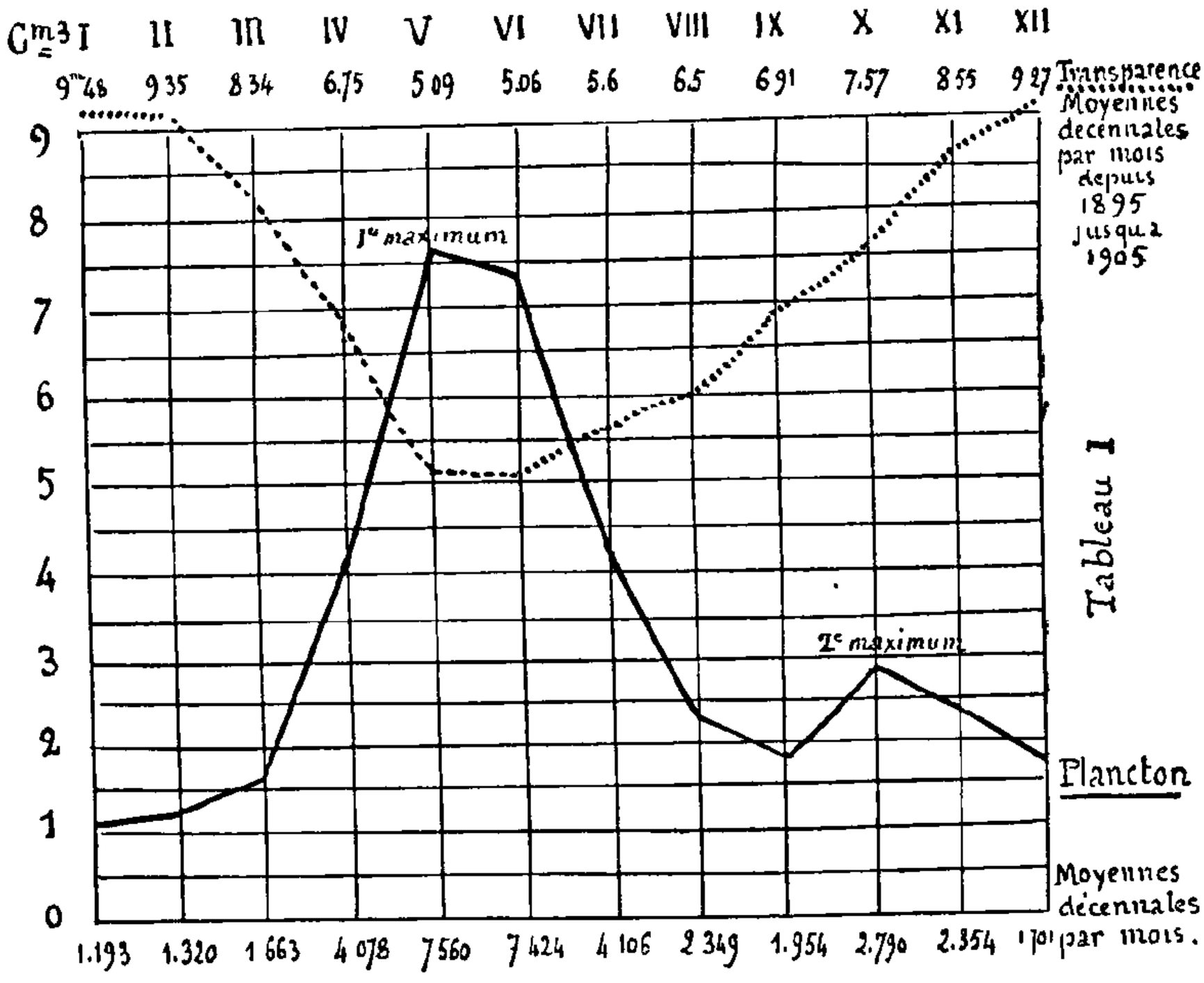

1. Pour l'étude du plancton on a eu recours aux pêches verticales en ramenant le filet depuis la profondeur de 20m jusqu'à la surface. Au delà de 20m l'appareil ne ramène que des quantités négligeables d'organismes. Pour le dosage du plancton, l'éprouvette de mesure était un tube divisé en 10e de centimètres cubes. Le tassement des organismes pouvait être considéré comme complet au bout de 48 heures.

Il est facile de ramener par le calcul la quantité obtenue en centimètres cubes à l'unité de surface 1m2 et d'évaluer ainsi la quantité de plancton contenue dans le cylindre d'eau ayant 1m2 de section, filtré par l'appareil depuis la profondeur de 20m. Le filet avait 0m22 de diamètre, sa surface était de 380, 14 cent. 2. Pour obtenir la quantité de plancton recueillie par la filtration d'une colonne d'eau de 20 mètres de hauteur et de 1m2 de base, il suffisait de multiplier la dose brute de plancton par le facteur 26,31.

Des moyennes mensuelles. on déduit pour l'ensemble de la période décennale les nombres suivants qui indiquent l'allure des variations saisonnières quantitatives du plancton.

Moyenne	Hiver :	janvier, février, mars. . .	1.390
	Printemps :	avril, mai, juin	6.354
	Eté :	juillet, août, septembre . .	2.803
	Automne :	octobre, novembre, décembre	2.280

Transparence. — La limite de visibilité d'un disque blanc, descendu dans la profondeur (appareil de Secchi) varie pour ainsi dire en raison inverse de la quantité de plancton contenue dans l'eau *(tableau I)*. La transparence est en effet fonction de la plus ou moins grande abondance des éléments organiques contenus dans le milieu, et par conséquent de l'activité de la vie végétale ou animale. Elle est donc plus grande en hiver. Des observations mensuelles effectuées de 1895 à 1905 il résulte que la moyenne saisonnière décennale est de 0^m76 d'octobre à avril, et de 5^m98 d'avril à septembre.

VI. — **Biologie du plancton.**

A). **Variations diurne et nocturne du plancton.**

Trois observations seulement ont été faites au moyen de pêches horizontales en tirant le filet pendant 10 minutes, d'abord à la surface de l'eau puis à 20 mètres de profondeur *(tableau II)*.

On constate qu'il existe une migration verticale des organismes. Des différences quantitatives s'affirment avec des différences notables pour le jour ou pour la nuit.

En moyenne la courbe est ascendante depuis midi jusqu'à la nuit.

La période d'éclairement du soleil ou de la pleine lune détermine un fléchissement de la courbe.

L'abaissement de température causé par la pluie semble avoir également une influence sur la migration des organismes.

B) **Distribution spécifique du plancton.**

Pendant le jour Copépodes et Calanides dominent à la surface mêlés à une faible quantité de Cladocères.

Vers le large, les Cladocères diminuent dans une zone où abondent Ceratium, Dinobryon et Diatomées pélagiques. Les Rotateurs sont abondants au large où se tiennent également Botrycoccus et Anabœna.

A la fin de la journée les Cladocères dominent, les Copépodes regagnent la profondeur ainsi que les Rotateurs.

Pendant la période d'obscurité les Cladocères et les Peridiniens sont très nombreux, mêlés à de rares Leptodores et toujours aux Diatomées pélagiques et à de nombreux Nauplius. Au lever du soleil Copépodes et Calanides reviennent dominants à la surface.

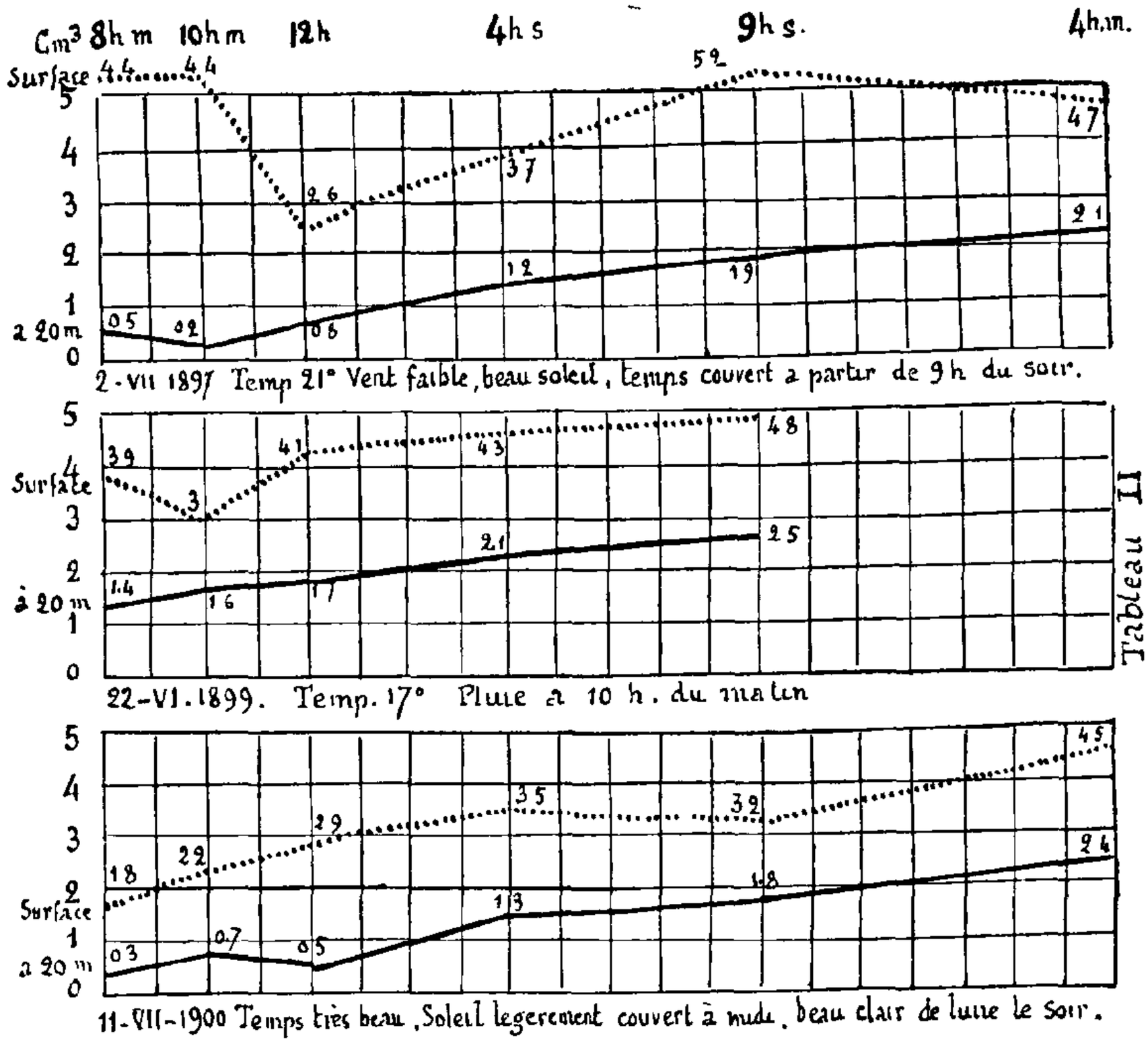

Tableau II

C) **Variation quantitative du plancton.**

La quantité de plancton varie chaque mois dans le cours d'une même année. Elle présente un 1er maximum en mai et un 2e en octobre. Les quantités diffèrent aux périodes correspondantes d'années successives.

En résumé la quantité est relativement faible dans le lac d'Annecy, minimum: 1c³ 390 pendant le mois d'hiver maximum 6c³ 354 pendant les mois de printemps. Les maxima sont influencés parfois par la prolifération de certaines espèces.

Le plancton n'est pas uniformément réparti à toutes les profondeurs. Abondants à la surface, les organismes se raréfient à mesure qu'on descend, et à partir de 30m les quantités ramenées par le filet sont inappréciables.

Le plancton existe en beaucoup plus grande quantité dans les couches superficielles au-dessus d'une faible profondeur

d'eau qu'au large. Il est très abondant-près du bord au printemps, il diminue en été et se raréfie considérablement au large.

D) Eléments thermiques et climatiques de la variation des espèces.

La température a une certaine influence sur la morphologie des algues. *Ceratium cornutum*, aux formes trapues apparaît en hiver, il est rare en été. *Asterionella gracillima* est plus grêle en été qu'en hiver. *Tabellaria fenestrata* a une tendance à organiser ses frustules en disposition étoilée pendant l'hiver.

L'allongement et l'augmentation de la surface du corps en été est une condition favorable à la flottaison de l'organisme, à une époque où le poids spécifique de l'eau est moindre.

Certaines algues développent des moyens de défense contre l'insolation trop vive, par la secrétion d'une huile rouge. En été *Botryoccocus Brauni* est rouge dans la proportion de un tiers des colonies observées. Les colonies colorées apparaissent même en hiver dans les journées claires et après une période de temps très découvert.

E) Périodicité, variations saisonnières.

Le Phytoplancton est plus riche en hiver qu'en été. Certaines formes deviennent progressivement ou parfois brusquement dominantes, pour disparaître ensuite ou ne laisser subsister que quelques individus disséminés. Il existe donc des associations végétales qui donnent une physionomie temporaire et variable à la végétation flottante.

Ces groupes d'associations planctoniques peuvent être ainsi définies :

Phytoplancton d'hiver. — Prédominance des Diatomées pélagiques. (Diatomo-Schizophycaie [1]).

Phytoplancton de printemps. — Peridiniens, Dinobryons, Botryoccocus. (Ceratio-Asterionellaie).

Phytoplancton d'été. — Peridiniens, chlorophycées gelifiées et filamentum. (Peridino-Chlorophycaie).

Phytoplancton d'automne. — Cyclotelles, Pediastrum. (Pediastro-Cyclotellaie).

Il existe également dans la faune flottante (zooplancton) une période et des variations saisonnières. Quelques organismes apparaissent en hiver et diminuent ou disparaissent pendant les autres mois de l'année. Certains présentent des caractères morphologiques variables suivant les saisons.

1. Application de la terminologie employée par Pavillard dans ses *Recherches sur l'Etang de Thau,* Montpellier, 1906.

Parmi les Rotateurs, *Triarthra longiseta*, *Polyarthra platyptera*, *Asplanchna priodonta*, se trouvent surtout en hiver.

Dans le groupe des Entomostracés, on constate des maxima et des formes hivernales. *Cyclops abyssorum*, *Sida cristallina*, *Diaphanosoma Brandtiana*.

En ce qui concerne la curieuse *Daphnia longispina* var. *hyalina*, on rencontre de nombreuses formes de ce Cladocère rentrant dans les variétés décrites par BURCKHARDT dans les lacs suisses. Ce ne sont que des variations individuelles du type qui se fixe au moment de sa reproduction à la fin du printemps et pendant l'été.

VII. — **Les Assocations végétales littorales.**

Les rives du lac d'Annecy, le plus étincelant joyau des Alpes françaises, enchâssent une merveilleuse nappe d'eau dont les tons vibrent depuis le bleu turquoise jusqu'à l'azur le plus profond. Elles ont un charme incomparable pour les yeux du touriste et offrent au naturaliste un champ d'études très varié.

Sous l'harmonieuse silhouette des montagnes qui dessinent les murailles de ce bassin lacustre, descend l'ondulation tranquille des coteaux ensoleillés parsemés de vignobles et de prairies, qui vient s'éteindre au niveau des eaux. Les berges plongent parfois brusquement dans le « bleu » par une pente rapide, ourlées par un cordon littoral d'éboulis et de blocs où s'accrochent les franges brunes des Cyanophycées et les filaments soyeux des Algues vertes, tandis que les cailloux submergés se recouvrent d'un velours jaunâtre formé par un peuple innombrable de Diatomées.

Tout près, se balancent entre deux eaux les longues tiges des Potamots, les buissons lâches des Myriophylles s'élevant au-dessus des gazons noirâtres des Naiades et des Charas.

Sur les beines peu profondes, serties par les zones concentriques des Joncs et des Roseaux, piquées au bord des épis roses de la Renouée amphibie, transparaît sous le voile vert pâle des eaux, le sol blanchâtre limoneux jonché de curieuses concrétions. Ces masses pierreuses sont édifiées par l'activité organique de certaines algues incrustantes qui s'emparent du calcaire dissous dans l'eau pour le précipiter au milieu de leurs coussinets, tout en corrodant le galet qui les supporte, en sculptures méandriformes.

Plus loin, c'est une falaise formidable, où s'accrochent de

maigres touffes de Potentilles et d'Epervières, tandis que sur la lisière Sud s'épanouit une végétation imprévue d'éléments méridionaux. Ce Roc plonge à pic dans les profondeurs après avoir étalé au niveau de l'eau une corniche tufeuse édifiée d'abord, puis rongée par les algues.

Sur les grèves caillouteuses, où s'évasent les cônes de déjection des torrents, l'alluvionnement progressif favorise l'établissement des espèces fixatrices des sables ainsi que des éléments de la végétation sylvatique qui se groupent hâtivement en taillis et sous-bois.

Enfin dans les grandes plaines alluviales largement ouvertes au Nord et au Sud, ce sont de verdoyantes prairies où le feuillage des Saules et des Aulnes rehausse d'un gris délicat les tapis de Graminées. Devenant de plus en plus humides, hérissées par les rudes mottes des Laîches mêlés aux Prêles, elle vont se relier graduellement aux marécages où les Nymphées étalent leurs feuilles sur l'eau stagnante, parmi des fourrés de plus en plus compacts du sol jonché de Trèfles d'eau et étoilé des fleurs jaunes des Utriculaires, au-dessus desquels ondulent à perte de vue les chatons roux des Massettes, les sommités fleuries et les panaches violets des Roseaux et des Joncs.

* * *

De cet aperçu sommaire, ressort pour l'étude géobotanique du bassin lacustre la notion de STATIONS spéciales *(unités géographiques)* réunissant un ensemble complet et défini de conditions d'existence où l'espèce détermine dans le paysage un facies de végétation représenté par des ASSOCIATIONS, des GROUPES D'ASSOCIATIONS *(unités biologiques)* en relation étroite avec le milieu et dépendant des conditions physiques de la station [1]. On a ainsi plusieurs types de végétation, celui des eaux vives (zone lacustre), celui des eaux stagnantes (zone stagnale), celui des marécages (zone palustre), enfin celui de la végétation habituelle de la zone littorale toujours émergée. Cette dernière station est fondée sur un substratum qui se relie étroitement par son origine aux précédentes régions, car ce n'est qu'une portion du domaine lacustre envahi par la végétation sylvatique, dans la phrase ultime du cycle vital du lac, c'est-à-dire pendant la période de comblement.

(A suivre.) Marc LE ROUX.

1. Voir FLAHAUT : « Essai de nomenclature phytogéographique » (*Bull. de la Soc. languedocienne de Géographie,* Montpellier, 1901).

VOIES ROMAINES DE LA HAUTE-SAVOIE

ÉTUDE

SUR LA

VOIE ROMAINE DE BOUTAE A GENAVA

En 1903, j'ai étudié la section de la voie romaine de Boutae à Casuaria [1] (Viuz-Faverges). Le présent travail a pour but l'étude du tronçon situé entre Boutae (Les Fins d'Annecy) et Genève et dont l'étendue était de xxv milles, d'après l'itinéraire d'Antonin, soit de 37 à 38 kil., le mille équivalant à 1478^{m} 50.

Dans ses *Voies romaines* [2], Ducis envisageait la possibilité de cinq tracés différents, et, dans sa carte-annexe, il en a noté trois : celui par Annecy, Bromine, Sallenôve, Marlioz, Vers et Viry, où il se continuait par la voie de Condate (Albigny, Seyssel) à Genève; celui par Bromine, Rossy, Cruseilles et Collonge, et enfin celui par Groisy, Arbusigny, Etrembières et Genève, qu'il adopte de préférence aux autres, en y indiquant les vestiges de pavés qu'il avait cru observer. Dans le *Corpus Inscriptionum latinarum* XII (1888), la carte de H. Kiepert fait passer la voie d'une façon fantaisiste par Meythet, Pringy, Groisy, le sommet du Salève, Collonge, tandis qu'un tracé au pointillé admet l'hypothèse d'un second tracé par Meythet, Pringy, Cruseille, Collonge..... On le voit, la plus grande incertitude règne sur la direction réelle de la voie.

J'ai continué les recherches de Ducis et ai essayé de les approfondir par des promenades fréquentes où j'interrogeais les habitants et suivais avec soin les vieux chemins en train de disparaître. Malgré mes efforts, je ne suis pas arrivé à des résultats concluants et c'est simplement le résultat de mes investigations que je consigne ici.

En réalité, deux tracés restent seuls possibles à partir du pont de Brogny, sur le Fier, que franchissait la voie, d'après la direction même des vestiges que j'en ai observés au sortir du bourg de Boutae. L'un pouvait passer par Pringy, franchir les Usses près du pont de La Caille, monter à Cruseille, de là

1. C. Marteaux et M. Le Roux ; p. 5. Voir aussi *Revue savoisienne*, 1907, C. Marteaux : *Voie romaine de Condate à Genève.*

2. *Revue savois.*, 1863, n°s 22 et 30 et tir. à part.

descendre sur Genève par Saint-Blaise, Beaumont, Neydens, Archamps, Landecy et Carouge, où elle rencontrait, en un carrefour, la voie impériale venue de Condate et d'Augusta (Aoste); l'autre, laissant Pringy à gauche, suivait la rive droite du Fier, puis celle de la Fillière, montait à l'est de Groisy, et par les Aires, Arbusigny, Les Esserts, allait contourner le Salève par Etrembière, Veirier et Carouge. Nous allons examiner successivement les raisons qui militent en faveur de l'un ou de l'autre.

A) Hypothèse d'un tracé par Charvonnex, Groisy, Arbusigny et Etrembières.

Au sortir de Boutae, la voie se dirigeait vers le pont actuel de **Brogny**. se trouvant d'abord à une quarantaine de mètres de la route nationale de Chambéry à Genève nº 201 et ne tardant pas ensuite à se confondre avec elle. A vingt mètres de la route, au l. d. la Péreuse, sur Annecy-le-Vieux (cad. de 1730, nº 9), M. Monnet a défoncé une couche de grosses pierres enfouies au hasard dans le sol, sans adhérence et à peu de profondeur. Il pensa que ce devait être un amas de cailloux roulés, déposés par le torrent au sommet de la berge primitive. Je pense plutôt que ces pierres, dont plusieurs portaient des traces d'usure à la partie supérieure et dont l'une était encore enduite de mortier, provenaient de la voie qu'on aurait anciennement détruite et dont on aurait déposé les restes sur le champ voisin. C'est en dessous, à trente mètres, que s'élevait en contrebas une grande habitation romaine, dont j'ai déjà parlé et dont l'aire est restée longtemps à ciel ouvert, recouverte de débris de tuiles et de cailloux; j'y ai recuilli quelques objets parmi les cendres et les mollasses des foyers qui étaient encore intactes [1].

Après le pont, elle devait donc incliner à droite, près de l'emplacement de la maladière de Saint-Lazare et suivre à peu près le tracé de la route savoyarde que Borgogno éloigne trop des deux torrents, le Fier et la Fillière qui s'y jette [2]. En effet, à deux cents mètres du viaduc du chemin de fer, la route nouvelle, qui est ici la route nationale d'Annecy à Thonon par La Roche, nº 203, fait une courbe prononcée due à ce qu'elle manque d'une assise stable, la berge du Fier étant formée à cet

1. *Voie romaine de Boutae à Casuaria,* 1903, p. 54.
2. Il est nécessaire de suivre, comme pour les précédentes, cette étude sur la carte de l'Etat-Major.

endroit, dit la Terrasse. (cad. 1730, nos 115, 117, ou Champ Marchand), d'un sol meuble que délayent les eaux et qui glisse facilement. Or, en 1870, l'ingénieur S. Carnot, faisant pratiquer des sondages pour l'étude du chemin de fer, trouva des pavés semblant appartenir à une vieille route que L. Revon, qui consigne ce fait, crut être la voie romaine en question [1]. C'étaient, à vrai dire, les restes de la route ducale écroulée et qui, tantôt recouverte par la route moderne, tantôt en contrebas d'elle, gagnait Gruyère par le champ du Clus, le mas dit Sur les Pressoudes et les Glières. Gruyère est un village ancien qui possédait une chapelle et un cimetière médiéval. Elle continuait ensuite en remontant le cours de la Fillière entre la route moderne et le torrent; les traces en sont encore visibles et, quand elles ont disparu, elles se retrouvent sous terre. C'est ainsi que sous Mercier, un propriétaire, M. Bertherat, l'a défoncée sur une trentaine de mètres. Sous Charvonnex, elle se confond avec la route actuelle, traverse ainsi les Traversettes, et prend sur la gauche un peu avant d'arriver au Plot.

Si la voie romaine passait dans ces parages, elle ne pouvait que suivre ce tracé. En la faisant monter par Argonnex, on lui trouverait, il est vrai, une assiette suffisante jusqu'à Mercier et elle côtoierait ainsi la voie ferrée; mais, après Charvonnex, elle ne pourrait continuer jusqu'à Groisy à cause des vallons à pentes rapides creusés par les nants. Les chemins qui y existent ont desservi les villas qui s'élevaient sur le coteau et dont les noms à suffixes locatifs indiquent bien l'origine romaine : Argonnex, Mercier, Charvonnex, Doucy, Lécy.

A **Argonnex,** au mas de l'Etang, au S.-E. de la maison P. Robert, dans le champ dit de la Bouteille, on a trouvé des tuiles à rebord, des poteries et des masures. De nombreux murs cimentés entourent, dans le sous-sol, l'église du village, et il en est de même, à l'est, dans le pré de la Fontaine qui appartient aux Hospices d'Annecy et qu'arrose le ruisseau de la Bruve. Près du Fier, aux Glières, dans le champ Châlon, près du sentier des Granges, tuiles à rebord. En remontant au hameau des Jouvenons, quand on fit la tranchée du chemin de fer, on sortit, à 5m du pont, au no 48 de la voie ferrée, et à dix mètres de profondeur, une meule tournante en lave et une meule dormante en protogine juxtaposées, avec des tuiles

1. *Rev. savois.*, 1870, p. 8.

et des monnaies qui sont entrées au Musée en mars 1880. Des traces de substructions et de tuiles se sont rencontrées encore, à 0^m 50 de profondeur seulement, dans le pré Magnin, où le propriétaire recueillit un plat en terre rougeâtre, peut-être médiéval. Dans la commune de St-Martin, *Mons Sancti Martini* au IXe s., à **Mercier,** au-dessus du hameau des Ribiollets, au bord du chemin et à la limite de la commune de Charvonnex, M. Jos. Bertherat trouva également, vers 1857, des substructions et des tuiles à rebord. La tradition y parle d'un château détruit et le mas de la Moniaz (n° 233) doit rappeler une trouvaille de monnaies. Plus haut, au hameau des Tivillons (Gorgy sur la carte de l'Etat-Major, err.), au l. d. les Mouilles-Chapelain, les mêmes masures et les mêmes tuiles romaines apparaissent chez Peccoud, sur un crêt, et l'on rappelle qu'une tuilerie devait exister au l. d. la Lèche, dans une dépression au bas des Chapalliers, d'où se tirait l'argile à une profondeur de 0^m 45. Enfin, de la tuile à rebord encore dans le bois Magnin.

Le chef-lieu de **Charvonnex,** *Calvonacus,* n'a encore rien livré de la période romaine,

A **Doucy,** *Dulciacus,* M. Tournier me raconta que ses grands-parents, ayant miné un pré, y exhumèrent des tuiles à rebord, une amphore entière, qu'ils appelèrent toupine, une grande pierre rectangulaire, moulurée à sa partie supérieure, large de 0^m 60, épaisse de 0^m 10, creusée légèrement et offrant au centre une saillie carrée percée d'un large trou avec une rainure d'écoulement. Comme une source sort encore maintenant au-dessus du terrain, il est probable que cette pierre marquait le point d'arrivée des tuyaux de captage. Le sol de l'habitation était bétonné; une pierre à inscription fut, paraît-il, détruite. A Lécy, au l.d. sur les Plans, dans le champ Morand, on découvrit aussi il y a quelque temps des substructions, tuiles, pierres taillées, monnaies, soc de charrue en fer; une source alimentait également cette habitation. Il faut noter aussi la découverte, au début du siècle dernier, de tombes en dalles de mollasse sur un crêt situé près de la limite de la commune des Ollières, entre les mas de Lachat et des Sablonnières; les champs voisins, entre la route et la Fillière, s'appellent encore au Martelet (cad. n° 1).

Enfin, au Plot, au bord du torrent, au mas de Longchamp (anc. cad. n° 3621), on trouva, en 1867, à 1^m 40 de profondeur, dans la propriété de M. Jacquet, des tuiles à rebord, de la po-

terie bleuâtre, un poids d'argile de la série D [1] marqué de dix-huit étoiles à huit rayons *(fig. 1, 1 a)*, un pilon en grès conique de 0^m 12; du plomb fondu, des clefs, une hache en fer, une monnaie de Gordien au rev. de *Aequitas Aug.*, etc. [2]. Quand, en 1873, on construisit le hangar des pompes, on trouva également à 1^m30, des tuiles et du charbon.]

Au Plot, la vieille route franchissait à droite le torrent du Daudens, dont le pont était souvent emporté, et, comme elle le fait encore actuellement, zigzaguait sur la montée dite d'Evire et descendait ensuite plus directement sur La Roche par la droite de Même et des Hates (Etaux). Dans cette dernière localité existait une villa romaine. M. Duboin, fermier, m'a parlé de murs distants de trois mètres, de fondations en hémicycle, de pierre de foyer, de scories, de charbon, témoignant d'un hypocauste, dont il restait encore des débris de tuyaux ; il remarqua, un dallage bétonné, une salle pavée de briques plates; il recueillit une base de colonne au diamètre de 0^m20, des plaques de marbre moulurées, une corniche en pierre avec moulures, épaisse de 0^m15, et même une tire-lire en argile; à 600^m de là descendait une source.

De La Roche, la route gagnait soit Bonneville par Passeirier, soit Régnier et de là Annemasse par le pont Notre-Dame. Les mêmes restes antiques se retrouvent le long de ces tracés, comme à Pers-Jussy, Régnier, etc. Mais les partisans de la voie romaine par le plateau des Bornes ne la font point passer par là.

Du Plot, en bas de Groisy, montait à gauche par Soiry, le long du ruisseau de la Vernaz, une très vieille route que l'ingénieur Borgonio n'a inscrite sur sa carte qu'en partie et qui était depuis très longtemps abandonnée. La tradition, depuis les Aires jusqu'aux Esserts-Esery, en fait une voie romaine; elle est pavée sur les points où elle est visible, très encaissée parfois et incurvée en fond de berceau; elle est à l'écart des vieux chemins paroissiaux et suit le sommet des plateaux, évitant ainsi les ravinements et les ponts, mais ne desservant aussi qu'un petit nombre de localités de peu d'importance. On l'appelait le chemin du sel. Ducis avait remarqué déjà qu'elle servait de limite aux communes et que sa largeur allait de quatre à vingt mètres [3], ce qui est exagéré; il faut réduire ce dernier chiffre de moitié.

1. *Catal. des Marques, etc.*
2. Rens. de M. Rosset, ancien instituteur à Groisy.
3. Ducis : *Voies rom.*, dans *Rev. sav.*, 1863, p. 31.

Suivons-en le tracé. Après Soirié, cette vieille route montait aux Aires, où elle a été coupée en 1879 par la tranchée du chemin de fer. L'entrepreneur, M. Falletti, y trouva à une profondeur de quatre mètres un amoncellement de fers de mulet; à deux mètres en dessous fut ramassée une pièce d'or [1] et une meule. M. Falletti ne s'expliquait cet exhaussement du sol que par un glissement de la mollasse ou par des déjections du ruisseau des Aires. Au-dessus de ce village, la route passait sur la roche même et arrivait chez Laidevant au bois de la Neyrole où elle fait un coude brusque à droite pour éviter une montée trop rude (mas de la Neyrullaz, 1730, nº 4049, etc.). Là. elle atteint son point culminant au-dessus de la vallée. Elle est encore bien visible, large de quatre à cinq mètres et pavée de moëllons taillés rectangulairement, de cailloux et de dalles de roches diverses. Elle continue à droite de Fontaine-Vive jusque Chez-Dupont où elle coupe le chemin de grande communication nº 27 de Frangy à La Roche par Cruseille, puis de là va aux Granges, passe à gauche d'Arbusigny, longe le bois d'Yvre, où elle sépare La Muraz des Esserts, tourne près de la Biolle, à gauche, franchit le Viaison, puis le ruisseau de Martelet et en bas de l'église d'Essert et du chemin d'intérêt commun nº 15 de Cruseilles à Mornex, gagne ce dernier village et de là Etrembière en contournant le Petit-Salève et en laissant à gauche le chemin du Pas de l'Echelle. Elle revient ensuite vers Veirier et rejoint Carouge par la rive gauche de l'Arve.

A Essert, Ducis identifiait cette vieille route avec la voie romaine, lui faisant franchir le Viaison un peu plus bas, au pont du Loup, où le Répertoire archéologique mentionnait en effet des traces de chaussée. M. J. Clerc, instituteur aux Esserts-Esery, qui l'a étudiée sur son parcours dans sa commune, regarde comme plus ancienne la partie qui passe sur le Martelet, en partant de Chez Guéry.

La section notée par Borgonio est celle qui va de Carouge aux Esserts et qui de là traverse le Viaison, non au pont du Loup, mais précisément au point indiqué par M. J. Clerc. Seulement, après la Biolle, elle suit un autre tracé situé à l'est du précédent; elle passe à Yvre, longe la rive gauche du Foron en dessous de Chez-Vachoux et limite les Esserts et Reignier, franchit ce torrent sous Arbusigny, et, par la Chapelle-Rambaud et Evire, rejoint la route de La Roche au dessus de Liselet. Ainsi, c'est près de ce hameau que se trouvait l'embranche-

1. *Sépultures burgondes,* p. 62.

ment du XVIIIe s. de la route d'Annecy à Genève, après le Plot, de sorte que la section du Plot à la Biolle (Essert-Esery) par les Aires et Arbusigny aurait été abandonnée bien antérieurement. Reste à savoir maintenant si nous nous trouvons là en présence d'une voie romaine.

Les villas qu'elle devait desservir ne sont pas très nombreuses, étant donnée la situation désavantageuse de ce plateau exposé au vent du nord et d'une fertilité très inégale à cause des bancs mollassiques qui y affleurent un peu partout. Les trouvailles gauloises y sont presque nulles [1]; mais la colonisation burgonde y a laissé des traces plus sensibles.

Parlons tout d'abord de l'importante commune de **Groisy**. Si Boisy, Fontaine-Vive et Dossenay sont d'origine barbare [2], les habitations romaines s'élevaient : d'abord au hameau de Chez-Floquet, au nord-est de la station où, dans le champ des Gottes, on a trouvé en 1903 de nombreuses tuiles à rebord, des murs, du charbon, des cendres, à une profondeur de 0^m50 seulement et antérieurement l'inscription de Verrius Aurelius à Apollon [3]; puis aux Aires où les mêmes débris ont été extraits, au l. d. Sous-la-Ville (cad. n° 3809), dans les champs Henry Eminet et Nicollin. Ces fondations gisaient sous deux mètres de terre. C'est de ce terrain que la deuxième inscription de Verrius fut sans doute transportée tout d'abord à la chapelle de Saint-Hilaire, autrefois communale ; elle fut retrouvée ensuite en 1868 dans les matériaux d'un canal souterrain. La tuilière médiévale, qui existait au l. d. l'Allée ou la Forêt, à une altitude de 820^m, put servir également aux habitants de cette villa Gratiacus. Flagy, *Flaviacus*, paraît avoir été aussi une propriété gallo-romaine. Soret a signalé une monnaie d'Auguste (?) [4] trouvée à Evire. **Arbusigny** n'a donné qu'un nom, *Albuciniacus*; mais en 1841, le même Soret note au hameau des Granges une trouvaille de monnaies romaines. Aux Esserts-Esery, M. J. Clerc [5] a noté en plusieurs endroits des débris de tuiles, au l. d. vers les Mollasses, à 200^m de l'école des Esserts, à droite de la route et à Naz, à la ferme Perréard ; il possède même un fragment de meule en roche dure. Le nom de La Muraz indique qu'il existe au chef-lieu des substructions

1. Le Musée de Genève possède un collier gaulois trouvé à La Roche, n° 1247 et donné en 1898 par M. Gosse.
2. *Sépultures burgondes*, p. 37.
3. *C.-I.-L.*, XII, n°s 2569 et 2570.
4. *Mém. de la Soc. d'arch. de Genève*, I, p 236. On n'a dû y lire que le mot *Augustus*, commun à ses successeurs.
5. *Rev. Sav* , 1900, p. 76.

EXPLICATION DE LA PLANCHE [1]

1. **Le Plot.** — Poids en terre rouge, pyramide à base rectangle 9×8c/m, hauteur 14c/m, estampillé de poinçons en étoiles à huit rayons : 7 sur chaque grande face, 1 sur les faces étroites, 1 sur la partie supérieure.

2. **Les Ollières.** — Fragment de vase en terre grise, à grains quartzeux, décorée à la roulette de lignes parallèles ou croisées longues de 6m/m.

3. **Pringy.** — Grande urne funéraire en albâtre gypseux blanc zoné de gris, munie d'un couvercle tronconique et de deux anses géminées. Hauteur 45c/m, diamètre maximum 16c/m, diamètre de l'ouverture 10c/m.

4. — — Coupe à pied en terre rouge avec le graffito *Cossi*. (Catal. I, Marques de potiers, nº 61.)

5. — — Cruche à une anse en terre jaune à couverte noirâtre. Hauteur 20c/m. — Trouvée en 1862, au champ du Paradis, dans une sépulture, derrière le crâne d'une vieille femme gallo-romaine.

6. — — Vase à une anse en terre jaune sans couverte. Hauteur 23c/m. — Trouvée dans une sépulture en 1847.

7. — — Vase à panse arrondie marquée de quatre dépressions obtuses. Hauteur 10c/m. — Trouvée dans une sépulture mise à jour par les tranchées de la route de Genève.

8. **Mézier.** — Petite cruche à une anse, en terre rouge. Hauteur 10c/m. — Trouvaille de 1862.

9. **Pringy.** — Vase en terre jaune, à anse et panse arrondie. Hauteur 15c/m. — Trouvé dans une sépulture; tranchées de la route de Genève.

10. — — Vase en terre jaune, à couverte noirâtre, à rinceaux en relief. Hauteur 14c/m. — Même trouvaille que le nº 5.

11. — — Vase en terre rouge, sans couverte, décoré de rinceaux et de globules. Hauteur 11c/m.

12. — — Vase à large ouverture, en terre jaune. Diamètre 10c/m.

13. — — Vase hémisphérique à pied, en terre jaune. Diamètre 10c/m.

14. — — Poterie en terre rouge vif, à glaçure luisante, avec la marque OF SECVND. Diamètre 16c/m. (Catal. I, Marques de potiers, nº 92.)

15. — — Petit vase à bec, en terre noire. Hauteur 7c/m. — Trouvé dans un tombeau; tranchées de la route de Genève.

16. — — Petite coupe à pied, en terre rouge, à bord orné de feuilles à long pétiole. Diamètre 9c/m. — Trouvaille de 1853; tranchées de la route de Genève.

17. **Mézier.** — Vase en verre, à côtes et à large ouverture. Diamètre 8c/m. Contenant des ossements. — Cette urne cinéraire était renfermée dans un vase en terre noirâtre (18), à rebord. Trouvaille de 1862.

19 et 20. **Pringy.** — Petites bouteilles en verre, à anse. Hauteur 10c/m. Trouvées dans un tombeau en 1853; tranchées de la route de Genève.

1. Les dessins en sont dus à l'obligeante collaboration de M. Marc Le Roux que je remercie vivement.

antiques; elles se trouvent en effet au l. d. Devant-la-Ville. Enfin, à Cesarge, sur la rive droite du Viaison, A. Beaumont mentionne une trouvaille de monnaies [1].

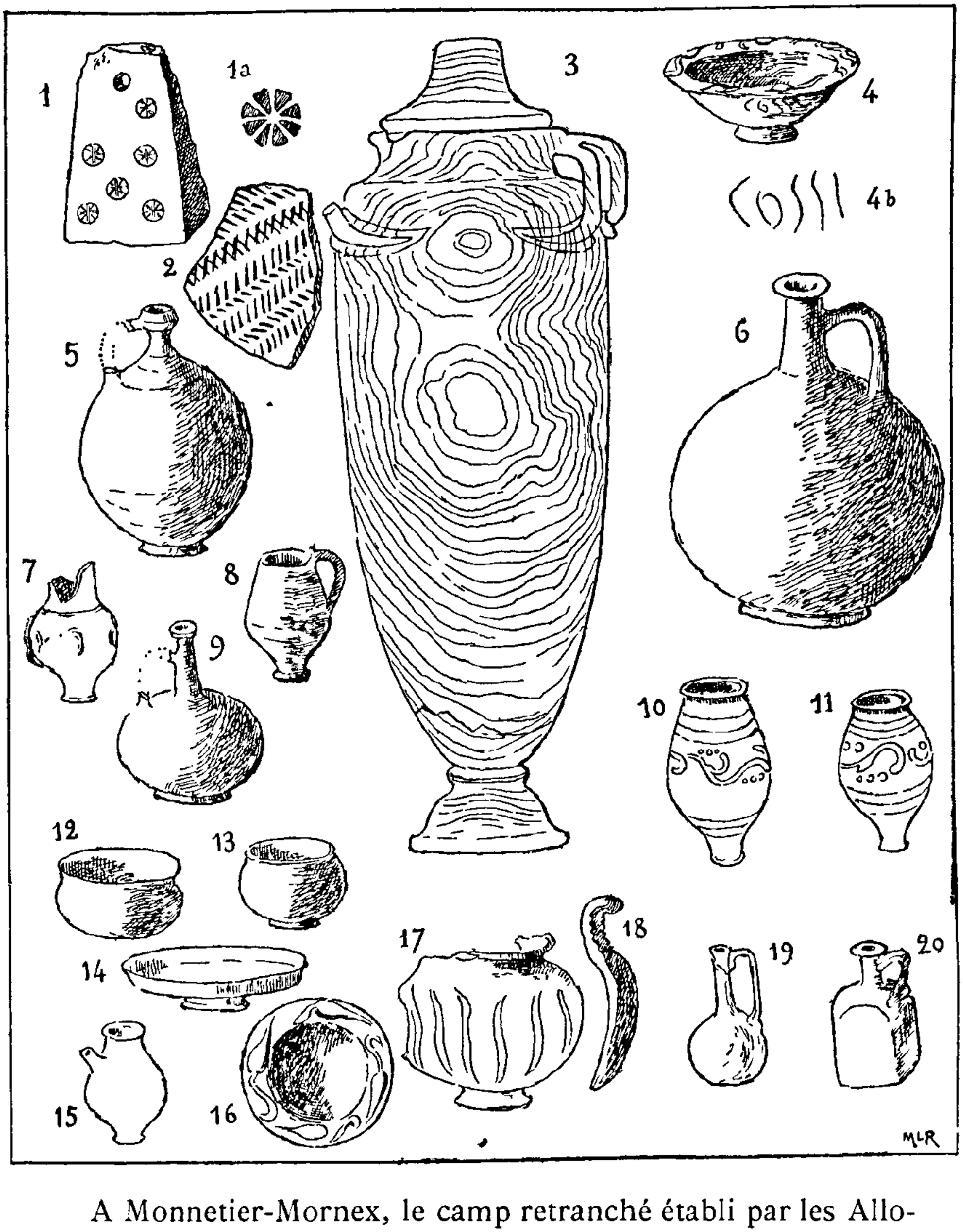

A Monnetier-Mornex, le camp retranché établi par les Allobroges au point culminant du Petit Salève, au-dessus du col de Monnetier et du sentier du Pas de l'Echelle, pour surveiller le pays des Helvètes, servit d'abri aux populations lors des malheurs du IIIe siècle [2].

1. *Descrip., etc.,* II, 2e p., p. 210.
2. L. Revon : *La Haute-Savoie av. les Romains,* dans *Rev. Sav.,* 1878, p. 78.

A l'extrémité du Petit Salève, la voie romaine, comme la vieille route ducale et la route actuelle, était resserrée entre la montagne et l'Arve qu'il lui était inutile de traverser, puisqu'elle trouvait à Carouge le pont qui servait déjà à la voie de Condate à Genève. Au-delà de la rivière s'élevait le *vicus Namasces*, **Annemasse.** Les partisans du tracé en question lui ont attribué une pierre milliaire de l'année 306-307, que Despine a dit être possédée par une propriétaire d'Annemasse, Mme Portay, avec d'autres restes antiques. Beaumont ajoute que la trouvaille eut lieu vers 1790 dans un champ de Mme Portay, entre Annemasse et Etrembière [1]. Il ne nous dit pas si la pierre avait été exhumée sur la rive gauche ou sur la rive droite de l'Arve, mais il est plus que probable que Mme Portay possédait son champ sur le territoire même de la commune qu'elle habitait, et qui devait se trouver au sud-est du bourg, entre l'Arve et la route dite du Faucigny, d'Annemasse à Bonneville. C'est là en effet que l'on sortit du champ Et. Berthet, en 1869, un autre milliaire, identique au précédent, d'après les mesures de Despine, de la même date que lui et qui paraît même en compléter l'inscription par l'énumération plus exacte des princes régnants. Namasces devait donc son importance à sa situation : c'était un centre routier pour le chemin celtique qui conduisait jusque dans la vallée du Giffre et pour la voie romaine, dont le tracé est encore à établir, qui par *Victoriata* (Vétraz) et *Nammiacus* (Nangy) allait jusqu'à Passy, à la frontière de la cité de Vienne. Le milliaire dit d'Etrembière n'est donc pas une preuve de l'existence de la voie romaine d'Essert à Veirier par cette commune, tant qu'on n'aura démontré qu'il était érigé au pied du Salève, sur la rive gauche de l'Arve [2].

Quant aux antiquités d'Annemasse, elles sont nombreuses. Voici ce qu'a dit d'abord Despine (m. c.) au sujet du tombeau situé au bord de la grande route du Faucigny : « Il était sous une voûte de tuf que recouvrait une voûte en pierre faite en ciment de brique pilée. Cette première voûte s'élevait à cinq pouces de la bierre faite de plomb battu, dont la longueur était de six pieds et la largeur de deux. Aux quatre coins de la

1. C.-H.-A. Despine : *Notice explicative des Antiquités etc , de l'Essai médical sur la topographie d'Aix-les-Bains,* 1806, avec fig (Archiv. de la Soc. florim.) Beaumont : *Descript. des Alpes grecques et cottiennes,* 1806, t. I, 1re p., p. 143.

2. La carte des Environs de Genève de 1776, gravée par De La Haye, que Despine a consultée (Bibliot. de la Soc. florim.), place Etrembière sur la rive droite de l'Arve.

voûte, il y avait quatre espèces de médaillons, de deux pouces et demi de diamètre, sculptés grossièrement, représentant une nymphe effarouchée à cheval sur un léopard tenant une main sur sa tête, armée de l'autre d'une thyrse, ou plutôt d'une marseillaise, comme si elle voulait crier à l'univers entier [1]. Ce tombeau contenait, continue Despine, un squelette de cinq pieds quatre pouces, la tête au nord, les pieds au levant (?), une bouteille vide avec festons, une coupe, une soucoupe placée aux pieds, un biberon, le tout en verre très mince. La bierre et deux médaillons ont été vendus et coulés; les autres sont chez M. Boéjat, médecin à Confignon, le reste chez Mme Portay, à Annemasse, qui possède en outre une colonne à inscription et une amphore de bronze de vingt-quatre carterons, soit près de quinze pintes. » Toutes sortes de débris, d'objets et de pierres à inscriptions ont été recueillis à Annemasse, près de l'ancienne église, dans le champ Couriard, aux abords de l'école; il est inutile de les énumérer ici [2]. Un aqueduç traversait le bourg en amenant à Genève les eaux des collines de Cranves; Revon l'a retrouvé en trois endroits. A Cranves, il était simplement fait de deux grosses tuiles courbes à rebord superposées, avec une hauteur de 0^m50 sur une largeur de 0^m25 à 0^m30. Un aqueduc du même genre a été retrouvé à Landecy [3].

En lisant cette étude rapide, on aboutit à cette conclusion que la vieille route en question ne semble pas d'origine romaine. J'en résumerai les raisons : 1° La construction n'a guère eu d'influence sur le développement de la propriété foncière du plateau des Bornes. Des villas y ont bien existé, mais leur nombre et leur importance ne sont pas en rapport avec l'existence d'une grande voie unissant la Germanie et le pays des Helvètes à l'Italie. A part Annemasse, aucun vicus n'y a laissé de vestiges. 2° Les pavés retrouvés aux Aires, à Arbusigny, près d'Yvre, ne paraissent pas de l'époque romaine; différents de roche et de taille, ils ne ressemblent guère à ces gros cailloux roulés qu'on choisissait en pointe d'une part, aplatis de l'autre, qu'on posait de champ et que l'on bordait

1. Une de ces plaques en plomb est au Musée de Genève, n° 192.

2. A. Beaumont : *Descript.* (ouv. c.), t. II, 2e p., p. 8 et t. I, 1re p., p. 143 et 230; F. Soret, dans *Mém. de la Soc. d'arch. de Genève,* t. I, p. 243; L. Revon : *Insc. ant.*, n° 50 ; *C. I. L.*, nos 2.574 à 2.577, 5.682, 120; 5.586, 234, 842, 1.184; 5.698, 8; Marteaux et Le Roux : *Catal. des Marques*, etc., nos 23, 30, 268, 280. Musée de Genève ; nos 2.004, bracelet en bronze, 385, 386, chaîne et épingle à tête de chien; 1.733, Mercure, etc.; Ducis : *Rev. savois.*, 1866, p. 5.

3. *Mém. de la Soc d'Hist. et d'Archéol. de Genève,* I, p. 252.

d'énormes pierres brutes plates servant de trottoirs, matériaux que les propriétaires étaient sans doute tenus de fournir aux constructeurs et qu'on retirait du lit des torrents voisins. Du reste, il est impossible qu'il subsiste encore à ciel ouvert des fragments aussi considérables d'une voie du premier siècle. En admettant même qu'on l'eût réparée au IVe siècle, elle devrait être, comme ses congénères, enfouie à près d'un mètre. 3° Il n'est guère possible non plus de lui attribuer le milliaire d'Etrembière, qui doit revenir à Annemasse, et enfin la distance kilométrique excède le nombre équivalant aux XXV milles de l'itinéraire. Elle donne, au minimum, 42 kil. en s'arrêtant à Carouge ; c'est encore cinq de trop. Il faut donc chercher ailleurs.

Quant à la date où elle fut construite, elle doit intéresser la période pendant laquelle on éprouva le besoin de rattacher les deux villes les plus importantes d'un même territoire, c'est-à-dire Annecy et Genève. Ce ne peut être qu'à partir de la fin du XIIIe s., quand, avec Amédée V, la souveraineté des comtes de Savoie se fut étendue depuis les frontières de la Tarentaise jusqu'au centre même du siège épiscopal [1].

B) Hypothèse d'un tracé par Pringy, Cruseille, Beaumont, Carouge.

Je n'ai encore pu trouver aucun vestige de pavés authentiques appartenant à ce tracé que je considère pourtant comme étant le seul admissible actuellement, car il couvre exactement les XXV milles ou 37 kil. exigés. Une route lui a également succédé ; mais celle-ci est bien plus ancienne que la route dite du sel qui traversait le plateau des Bornes et elle a plus que l'autre servi de chemin direct aux voyageurs qui de Genève allaient à Annecy et de là gagnaient la Tarentaise. C'est par Cruseille que passa en 1418 le pape Martin V se rendant en Italie [2]. En 1300 est citée la route de Faverges à Cruseilles [3]. Le document le plus important qui la concerne date de 1179. Dans cette charte [4], il est dit que Humbert, vicomte de Cruseille, reçoit des frères de Pomier, outre douze sous pour ses dépenses de guerre, trente sous pour la route, *item pro strata triginta solidos,* et plus bas, le comte Guillaume reçoit lui-même trente sous pour un tènement *pro tenemento.* Il

1. On ne connaît pas de maladière sur son parcours.
2. *Revue savois.*, 1901, p. 307.
3. Arch. dép., M. Bruchet : Inv. som., E, 110.
4. Guichenon : *Bibl. sebus.*, II, 13 ; Besson : *Mém.*, pr. 36.

s'agit évidemment ici de concessions territoriales à l'abbaye de Pomier, et entre autres, de la jouissance de la route qui existait bien longtemps avant sa fondation, et qui appartenait aux seigneurs de Cruseille. Les moines paient la somme indiquée parce que Humbert leur en cède en toute propriété la partie qui traversait leur domaine ou ne leur en accorde que l'usage. Mais, quoi qu'il en soit et il est probable qu'il s'agit bien bien là d'une cession définitive, il est clair que le document ne parle pas de la construction d'une route dont le seigneur de Cruseille serait redevable aux frères qui, chose étrange, lui donneraient encore trente sous [1]. C'est cependant ce qu'a compris Grillet, dont les erreurs ne se comptent plus. Il écrit [2] : « Ils mirent non seulement en culture les forêts situées au pied de la montagne de Salève et à l'extrémité du Mont de Sion, mais encore ils fondèrent la colonie du Châble et y établirent la grande route de Cruseille à Genève. Ce service rendu au public était d'autant plus important que cette route avait auparavant sa direction sur l'arête du Mont-Salève que l'on commençait à gravir à Cruseille pour le descendre à Monetier et à Mornay d'où l'on se rendait à Genève par Etrembière. » Ce dernier chemin, qui a conservé le nom d'Estraz, n'a jamais eu sous les Romains une pareille destination ; c'était un passage stratégique des Allobroges qui a servi ensuite à l'exploitation du bois et des pierres de la montagne. Mais actuellement l'explication de Grillet fait foi et elle est passée au rang d'une tradition ancienne et respectable qu'il sera difficile de détruire.

Pour établir le tracé encore tout hypothétique de la voie romaine, je m'appuierai sur celui de la vieille route dont le cadastre de 1730 nous a conservé la direction et dont les ingénieurs piémontais surveillaient l'entretien [3]. Elle a été remplacée en partie par la route départementale n° 201 de Chambéry à Genève.

Au sortir du pont de Brogny, laissant celle-ci tourner à gauche, elle continuait directement en contournant la maison Dominget et abordait obliquement vers la gauche la dernière terrasse du Fier pour se diriger ensuite vers le bois du Barrioz, à droite de Pringy. Elle est maintenant coupée deux fois par la

1. Le chemin que les frères ont pu construire, c'est celui de Pomier à Présilly, quand en 1206 l'église de ce village leur fut donnée. (*Rev. sav.*, 1897, p. 100.) Ils le suivaient jusqu'à l'Eluiset où ils avaient des intérêts en 1386. (*Mém. de l'Institut genevois*, IX, p. 10.)

2. Grillet : *Dict. hist. du Mont-Blanc*, III, Pomiers.

3. Archiv. dép., série C. travaux publics, routes et chemins. Rapports des s[rs] Marion. Gastaldy, etc. Voir aussi la carte de Borgonio.

voie ferrée et côtoie un petit ruisseau à la limite de Pringy et d'Argonnex, soit entre les Vernes et vers les Tarots : là le terrain est plat, mais parfois marécageux. Après le Bachal, elle traversait la propriété Dunand, longeait les marais d'où l'on extrayait de l'argile pour la tuilerie au l.d. pré Pugin et traversait le bois du Barrioz. Là, les difficultés d'un terrain raviné par les eaux ont nécessité l'établissement de trois sections voisines l'une de l'autre, la troisième, la plus rapprochée de la nouvelle route, n'ayant servi qu'une cinquante d'années. Après chaque saison pluvieuse, la plus ancienne était gâtée par les boues et les fondrières ; puis, quand c'était le tour de la section intermédiaire, on revenait au vieux tracé, qui aboutissait plus directement au pont du ruisseau de Monthoux.

La voie romaine n'a pu avoir un tracé identique ; car, ni aux gravières de la compagnie, ni aux deux endroits où le chemin de fer coupe en une profonde tranchée la vieille route, on n'a gardé le souvenir qu'on y ait trouvé des restes de pavage. Après le pont de Brogny, elle devait donc aborder plus directement la terrasse torrentielle par une pente adoucie tout près de la ferme Robert, incliner vers Argonnex et suivre une direction presque parallèle au chemin qui de ce village, par le château de Barrioz, tend à rejoindre la vieille route, au-dessus du Bachal, près du pré Pugin. Or les découvertes suivantes semblent bien attester en cet endroit l'existence d'un chemin antérieur au plus vieux tracé de la route savoyarde [1].

En extrayant de l'argile, les ouvriers trouvèrent en 1855, au nord du monticule qui a donné son nom au l.dit Pré Pugin, des tombes faites de pierres brutes alignées et de cailloux roulés disposés en rectangle. Elles livèrent des squelettes à $1^{m}50$ de profondeur ; mais un autre squelette de femme fut trouvé avec trois bracelets filiformes en bronze et un épais bracelet en jayet à près de quatre mètres. Ils avaient la tête adossée au pied du monticule et regardant vers le nord. On exhuma aussi une pierre taillée, un débris de meule, des tuiles à rebord et de la poterie. Tout près de là, parallèle à la vieille route, mais semblant tendre vers Argonnex, les ouvriers défoncèrent aussi il y a une quarantaine d'années un chemin pavé, fait de pierres de grosseur moyenne et sis à deux mètres de profondeur [2]. Qu'en

1. On a voulu aussi trouver romain le chemin d'Argonnex à Saint-Martin, dit chemin de la Pernon qui gravit la pente rude du mont et suit le plateau pour redescendre aux Chapailliers et de là à Villy. On peut se demander aussi dans quel but les Romains auraient opté pour ce pénible trajet.

2. *Bull. de l'Association florimontane,* oct. 1855 et p. 273, et renseigne-

conclure ? Les sépultures remontent certainement au début de l'occupation romaine et, étant donné l'épaisseur de la couche superficielle, on est tenté de reconnaître en ces restes de pavage la voie que nous cherchons. Mais un doute subsiste à cause de la petitesse relative des pierres, et de la direction du chemin qui aurait plutôt relié, au moyen âge, les châteaux du Barrioz et de Monthoux. Cependant, chemin et tombes ne sont pas sans relation les unes avec l'autre et faute de preuve plus certaine, j'inclinerais à faire passer la voie en cet endroit. Elle aurait ainsi desservi les deux villas d'Argonnex et de Pringy.

L'antique *Primiacus* était situé à Pringy même, où l'on a conservé la tradition d'un village dont les pierres auraient servi à construire la chapelle antérieure à l'église. Au l.d. au Recours, près de l'école, dans le jardin de l'instituteur, on a défoncé des murs et un pavage, à peu de profondeur ; celui-ci semble avoir servi de fondation au dallage d'une habitation et a été pris à tort par Ducis pour un fragment de voie romaine. A côté gisait une sépulture faite d'une sorte de caisse cubique en grès tendre, en deux parties, renfermant une belle urne cinéraire en albâtre haute de 0^m45 *(fig. 3)*. A l'est, au l.d. au Clus, dans la vigne de M. de Lavenay, des ouvriers ont sorti des débris de vases, amphores, tuiles semblant les restes d'un appareil de drainage; j'y ai ramassé la marque FORT\////. Dans la propriété Dunand on a recueilli à diverses époques des vases, des tuyaux coniques provenant d'un béton, un billon d'Aurélien, un poids d'argile, etc. (Musée nos 325, 702, 4021). Quand en 1839-1853, à 300^m au sud de l'église, les entrepreneurs firent la route, ils découvrirent un fossé plein de charbon dans lequel étaient, dit le Répertoire, des verroteries, des urnes, etc. De là sont entrés au musée des biberons en terre noire, des fioles en verre, des vases rouges marqués aux noms de Secundus, Cossus, en graffito et de Silvanus sous cette marque rétrograde OF.SILVANI, *officina Silvani* avec AV liés et que Ducis a lue *Onalisio (fig. 4, 7, 9, 11 à 17)* Deux autres sépultures ont été découvertes, à 0^m50 de profondeur, dans le sable du mamelon du champ du Paradis [1], en février 1862

ments d'un témoin, M. Bocquet, des Diaquenods; L. Revon : *La Haute-Savoie avant les Romains (Rev. sav.,* 1878, p. 64, chap. vii).

1. Ce nom de champ du Paradis est le même que portait le cimetière mérovingien de Nesle-Hodeng (Seine-Inf.) fouillé par l'abbé Cochet. Sur les trouvailles de Pringy, v. Ducis : *Voies rom.* dans *Rev. sav.,* 1863. p. 23 ; *Rev. sav.,* 1862, p. 25, 26; 1865, p. 32; L. Revon . *La Haute-Savoie avant les Romains* dans *Rev. sav.,* 1878, p. 64, chap. vii ; *Catal. des Marques,* 1896, nos 61, 92, 177, 210.

(fig. 5, 10) : c'étaient celles de deux femmes gallo-romaines dont le musée a conservé les bracelets et les vases funéraires. Une dizaine d'années plus tard, le même emplacement livrait un cimetière burgonde de quatre-vingts tombes, dit Revon ; le Répertoire archéologique de 1864 (inst. J. Pizard) parle de soixante-dix-sept tombes ou auges trouvées en 1839, les premières étaient, dit Ducis, formées de dalles ou de pierres plantées autour des squelettes et couvertes de larges briques. Le chemin, qui passe au nord de l'église près du cimetière et qui tend vers ce tertre situé à 500m au midi, a conservé le nom de *vi des Romains* : il n'y faut pas voir une survivance de la voie, car toutes ces fouilles n'ont livré aucun vestige de pavés. Ceux qu'on a sortis du champ Jouvenon, à gauche de la route départementale et à 300m de l'église, appartenaient à un ancien chemin de Pringy à Proméry, *Primariacus*, qui a livré, au l.d. aux Roquilles, dans le champ Dupanloup, des masures et des tuiles à rebord ; dans le champ voisin étaient couchées des tombes barbares. Quant à la villa d'Argonnex, elle existait au l.d. la Bouteille, dans le champ Lachenal d'où l'on a extrait en 1905 et sur quelques mètres carrés seulement, murs, tuiles, poterie en argile noire, jaunâtre et rouge, un poids pyramidal, du bronze : la tradition y voit l'emplacement d'une tuilerie ancienne.

(A suivre). CH. MARTEAUX.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

6644. — Annecy. Imprimerie J. ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 9 octobre 1907.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le Président envoie un souvenir ému à la personne de Mme J.-E. Carrey, fille de Louis Robert, imprimeur et fondateur de l'*Industriel savoisien*, qui, de 1891 à 1902, fut membre effectif de la Société et qui vient de mourir, dans le courant de septembre, à Saint-Martin-en-Haut (Rhône). Très lettrée, ainsi qu'en témoignent ses œuvres poétiques et grammaticales, elle était en outre une femme d'initiative et d'un grand cœur, qui chercha toujours à être utile à son pays qu'elle aimait profondément. Elle fit en 1899 une communication sur l'existence à Annecy de la maison de Mme de Warens, existence d'ailleurs contestée avec raison par notre confrère, M. Jos. Serand.

Le Vice-Président, M. Buttin, adresse de vives félicitations à M. Marteaux qui vient d'être nommé officier de l'instruction publique. La Société Florimontane s'y associe dans un témoignage d'estime et d'affection envers son Président que ses travaux archéologiques ont mis au premier rang de nos savants régionaux.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

La Chanson en patois Savoyard. Los coups de Mula du Ptiou de la Comba, 1 br. in-8°, Annemasse, 1907.

E. Michel : *Types de Village*, 1 br. in-8°, Caen, 1906. (Don de l'auteur.)

A. Martin : *Contribution à la Flore bryologique de l'Oberland bernois.* (Extrait de la *Rev. bryologique*, 1907.) (Don de l'auteur.)

Bulletin agricole de la Haute-Savoie, années 1905 et 1906.

Concours de Primes d'honneur de Prix culturaux dans le Département de la Haute-Savoie. Liste des récompenses, Annecy, 9 juin 1907. (Don de M. Boiret.)

Le Ministère de l'Instruction publique adresse le programme du Congrès des Sociétés savantes qui doit se tenir à la Sorbonne en avril 1908.

M. Vuarnet signale, par correspondance, l'existence d'un ouvrage intéressant : *Lettres adressées à l'empereur Charles-*

Quint de 1529 à 1533 par Eustache Chappuis son ambassadeur à Londres, manuscrit d'une écriture moderne, 244 pp., copies faites d'après les originaux existant dans les archives impériales de Vienne (83 lettres en français).

L'échange de la *Revue savoisienne* avec la *Madonna di Verona*, recueil d'art et d'archéologie, est adopté.

Sur la proposition de MM. Buttin et Désormaux, M. l'abbé Gavard, à Monthey (Valais), est nommé membre correspondant de la Société.

Il est procédé au vote sur la candidature proposée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Jean Denarié est élu membre effectif de la Florimontane.

Le Président fait connaître la démission de M. Gonnet, nommé professeur au Lycée de Tournon.

M. Serand donne lecture d'une lettre de M. Michel Revon qui remercie la Société Florimontane de l'initiative qu'elle a prise en proposant que le nom de Louis Revon soit attribué à l'une des nouvelles rues d'Annecy. MM. Serand frères remercient également la Société d'avoir présenté le même vœu en hommage à la mémoire de leur père Eloi Serand. (Décision du Conseil municipal dans sa réunion de septembre.)

M. M. Revon offre en outre pour les archives de la Florimontane un album de documents et dessins relatifs à l'ancienne ville romaine des Fins.

Le Président attire l'attention sur l'importance de ce don généreux qui constitue une contribution des plus utiles aux matériaux réunis déjà pour l'histoire de *Boutae, vicus gallo-romain* par MM. Marteaux et Le Roux qui doivent en entreprendre ultérieurement la publication.

M. Désormaux fait une lecture sur : « Un détracteur de la montagne : Chateaubriand et le *Voyage au Mont-Blanc* », article qui paraîtra dans le prochain fascicule.

M. Marteaux fait la communication suivante sur l'inscription de Spirniolus à Lucey :

« Fivel a signalé dans les *Mémoires de l'Académie de Savoie*, t. II, p. 56, un petit autel hexagonal en pierre provenant de Lucey. Allmer (*Inscrip. de Vienne*, III, nº 567) qui en a reproduit le fac-simile dans son atlas, lit sur une des faces, en six lignes, *Deo Merqurio Propitius Uspirniolus*. Dans le *Corpus insc. lat.*, XII, nº 2440, M. Hirschfeld lit : *propit*(io) *l*(ibens) *v*(otum) *s*(olvit) *Pirniolus* et Mommsen, *ius*(s)*u Sperantiolus*, croyant le nom défiguré et restituant *propitio*.

Le nom d'homme Spirnus, trouvé sur une inscription de Luxeuil (Haute-Saône) rapportée par Léon Coutil dans le *Bull. archéol.*, 1906, p. CLVII, prouve qu'il faut bien lire Spirniolus. En admettant de plus que, dans le langage vulgaire, *propitius* a pu devenir synonyme de *libens*, comme il l'était chez les comiques, en parlant des personnes, on pourrait lire alors : *Deo Merqurio propitius vovit Spirniolus*, Spirniolus a bien volontiers voué (cet autel) au dieu Mercure.

L'absence de gentilice, l'emploi de Q pour C, l'appendice assez court de cette même lettre dénote l'époque de Caracalla, au début du troisième siècle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 6 novembre 1907.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

LE BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages suivants, dons des auteurs :

D'ARCOLLIÈRES : *A propos de trois lettres des Conventionnels Hérault de Seychelles et Philibert Simon. La Fête civique de Chambéry du 3 mars 1793*, 1 br. in-8°. (Ext. des *Mém. de l'Ac. de Savoie*, IVe série, t. XI, 1907.)

Max BRUCHET : *Le Château de Ripaille*, 1 v. in-4°, Paris, Delagrave, 1907.

Marc LE ROUX : *Recherches biologiques sur le Lac d'Annecy*, 1 v. in-8°. (Ext des *Ann de Biologie lacustre*, t. II, Bruxelles, 1907.)

Lecture est donnée de la correspondance. Invitation est faite à la Société Florimontane de se faire représenter au IXe Congrès international de géographie qui se tiendra à Genève du 15 au 25 juillet 1907. M. LE ROUX fait part de son intention de se rendre à ce congrès où il lira une communication dans la section de Limnologie.

LE SECRÉTAIRE dépose entre les mains du PRÉSIDENT les pièces présentées pour les concours de poésie et d'histoire de 1907.

Il est procédé ensuite à la nomination des membres de ces jurys respectifs.

M. SERAND soumet à la Société la proposition suivante. Au

cas où la qualité des œuvres présentées aux concours exigerait un nombre plus grand de récompenses que ne le permet le montant de la somme allouée. il pourrait être décerné à titre de prix ou de mention honorable, des médailles en argent et en bronze.

M. Bruchet demande qu'aux dépens du prix en numéraire décerné une médaille puisse être attribuée, qui sera conservée par le lauréat et sa famille comme un témoignage tangible de la distinction qu'il a méritée.

Ces propositions sont acceptées.

M. Bruchet annonce que le classement de la chapelle des Allinges est désormais un fait accompli en vertu du décret du 13 juillet 1907.

Le même donne lecture de quelques lettres inédites de Germain Sommeiller qui éclairent d'un jour tout nouveau la personnalité et le grand caractère du célèbre ingénieur savoyard. Ces lettres seront publiées ultérieurement.

L'échange de la *Revue savoisienne* avec la *Rivista historica italiana* est adopté.

Sur la proposition de MM. Bruchet et Serand, il est décidé que la collection des journaux, pour la plupart dépareillés, que possède la Florimontane, sera mise à titre de dépôt aux archives du département, de manière à constituer dans un local unique une série complète qui sera facilement consultée par les travailleurs. Il sera dressé une liste complète de ces périodiques qui sera remise aux archives de la Société Florimontane afin de conserver le titre de propriété de cette Société sur ces journaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 4 décembre 1907.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président adresse les félicitations de la Société à M. Bruchet qui vient d'être nommé membre non résidant du Comité des travaux historiques au Ministère de l'Instruction publique.

Il remercie ensuite M. GARDIER qui a bien voulu entreprendre le récolement de la bibliothèque florimontane et qui vient de terminer ce travail long et minutieux.

Lecture est donnée de la correspondance :

M. le chanoine ALBERT demande à présenter pour le concours d'histoire son histoire de Mgr de Thiollaz. C'est avec regret que ce travail ne peut être accepté pour prendre part au concours, car le dernier délai pour l'envoi des œuvres était fixé irrévocablement, suivant les termes du règlement, au 31 octobre.

LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. FENOUILLET sur un monument préhistorique que notre collègue vient de découvrir à Savigny. Il s'agit d'une *pierre à cupules* analogue à celles trouvées en Maurienne par M. Schaudel et en Chablais, par M. Jacquot.

Cette pierre est un gros bloc erratique de gneiss schisloïde situé au pied du Vuache au devant et à cent mètres des deux grottes de Savigny. Sa face supérieure qui mesure environ 4 mètres carrés, porte une *quarantaine* de cupules généralement disposées par groupes de trois ou quatre, en lignes, en croix ou en triangles allongés. Une, qui se trouve au centre mesure $8^{c}/^{m}$ de diamètre et $4^{c}/^{m}$ de profondeur ; deux autres, voisines de la première ont $6^{c}/^{m}$; les autres 4 ou $4^{c}/^{m}5$.

L'auteur de la trouvaille signale cette pierre afin que la commission compétente l'inscrive au nombre des monuments intéressants à classer.

M. le chanoine LAVOREL propose la candidature de M. le chanoine Claude ROBERT, aumônier de la Visitation.

La parole est donnée à M. BUTTIN pour la lecture du rapport relatif au concours d'histoire. Les conclusions du Jury sont ratifiées par l'assemblée.

En ce qui concerne le concours de poésie, l'examen des nombreuses œuvres présentées demande un certain temps. La Société décide en conséquence que le rapporteur du Jury déposera ses conclusions à la séance du 5 février prochain, où les noms des lauréats seront proclamés en même temps que ceux du concours d'histoire.

M. TROLLIET fait une communication sur le jardin alpin de Samoëns, qui sera insérée ultérieurement.

M. LE ROUX expose en son nom et en celui de M. E. GUINIER, le résultat de leur course du 11 novembre dernier, dans le vallon d'Entrevernes, en vue de la recherche de *Erica vagans* L.

(*E. decipiens* St-Am.), bruyère nouvelle pour la Haute-Savoie, dont la station a été découverte il y a quelques mois par M. Graber, inspecteur des forêts.

Grâce à l'obligeance de M. Sabatier, inspecteur des Forêts à Annecy, qui mit deux gardes forestiers à leur disposition pour les conduire à la station connue de ces derniers, ils ont pu recueillir un certain nombre d'échantillons de cette plante intéressante pour la région.

M. Le Roux décrit les conditions topographiques et biologiques de la localisation à 750m d'altitude (sur l'arête du mont Taillefer, à 20 minutes à l'E. du hameau des Maisons), *Erica vagans* qui vit là en association avec la Callune ; elle est dominante en cet endroit sur celle-ci. L'ensemble de la végétation présente en partie un caractère calcifuge : Molinie, Busserolle, Buis, Genévrier, Amélanchier, sous un étage dominant de Chênes et de Hêtres, avec parsemés : Tremble, Bouleau, Noisetier.

La station d'*E. vagans* la plus rapprochée de nous est la forêt de Chambaran, dans l'Isère.

Sur la proposition de M. J. Serand, la Société Florimontane vote, à l'unanimité, une adresse de félicitations à la Société Chorale d'Annecy à l'occasion de la fête de son cinquantenaire.

M. Marteaux, comme délégué de la Florimontane, annonce que le Comité pour l'adoption d'une langue internationale auxiliaire a adopté en principe l'Espéranto, sauf modifications ultérieures, dans sa séance du 24 octobre 1907.

MM. Bruchet et Serand remettent, pour les archives de la Société, la liste complète des journaux qui, à la suite de la décision prise dans la dernière séance, ont été transportés, à titre de dépôt, aux Archives départementales.

MM. Carle et Le Roux annoncent qu'on a découvert, au château d'Annecy, de nouvelles fresques, dans une salle voisine de celle où une frise décorative peinte fut mise à jour l'année dernière. Il n'y a pas lieu de craindre actuellement une détérioration de ces peintures, car au cours des travaux actuels de blanchiment des chambres, on aura soin d'isoler la partie décorée de fresques en conservant, jusqu'à nouvel ordre, leur enduit protecteur de badigeon ancien.

— Au sujet du concours dont le cycle triennal revient en 1910, il est décidé, après échange d'idées et d'observations, que ce concours, au lieu d'être consacré à l'histoire, sera réservé exclusivement au folklore, légendes, contes et coutumes de la

Haute-Savoie. Il est de toute importance, en effet, de fixer d'une façon définitive, avant qu'ils ne disparaissent ou s'effacent de la mémoire des hommes de notre génération, ces documents précieux pour la philologie ou l'ethnologie régionale.

Un questionnaire sera préparé par les soins de M. J. SERAND, délégué à ce travail, et transmis à toutes les personnes qui voudront prendre part à cette œuvre éminemment patriotique.

M. LE ROUX donne connaissance des dons faits au Musée :

1° Un portrait d'Eugène Süe, peinture à l'huile, signée Powel, 1882, de 1m sur 0m80, avec cadre en noyer sculpté. Ce tableau est intéressant, eu égard à la pénurie des documents iconographiques relatifs à E. Süe, parce qu'il fut peint visiblement d'après nature et qu'il fixe définitivement les traits et la physionomie de l'écrivain.

E. Süe est représenté assis, la figure de face ornée de favoris grisonnants ; il est revêtu de l'écharpe tricolore et des insignes de représentant du peuple sous la IIme République.

Le seul portrait que possède le Musée est une photographie (don de M. Berthet, horloger ; salle de la Savoie historique), montrant E. Süe écrivant à sa table de travail. Ici le romancier porte seulement les moustaches.

Ce nouveau don est libéralement fait à la ville par le neveu d'E. Süe, M. Paul Caillard, officier de la Légion d'honneur et ancien capitaine d'état-major à l'armée de la Loire en 1870.

2° Jeton en cuivre à l'effigie de Louis XV et la légende : *Pacis firmandae pretium*, trouvé dans les fouilles pour la canalisation électrique du théâtre d'Annecy. (Don de M. Louis Callet, électricien.)

3° Un grand sceau équestre, empreinte en cire avec son contre-sceau (fin du XVIe s.)

4° Collection de 45 silex taillés, couteaux, grattoirs, pointes ébauchées ; 8 haches en silex taillé pour le polissage ; 1 hache polie provenant de Château Renard (Loiret), atelier préhistorique allant de l'époque du Moustier jusqu'au Robenhausien.

5° Os, canines et molaires de cheval provenant de la station préhistorique de Solutré. (Dons de M. Blandin, receveur des domaines, à Annecy.)

6° Une pièce en or : Ecu à la couronne, de Charles VII, trouvée dans les ruines du château de La Clusaz (Haute-Savoie). (Don de M. P. Masson, homme de lettres à Paris.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

VOIES ROMAINES DE LA HAUTE-SAVOIE

ÉTUDE

SUR LA

VOIE ROMAINE DE BOUTAE A GENAVA

(Suite et fin)

Au sortir du bois du Barrioz, après avoir franchi le nant de Monthoux, la vieille route laissait à gauche dans une sorte de presqu'île, au l.d. la Cour, les restes à peine visibles du château de Monthoux, enfouis sous un bois de magnifiques fayards, et prenait sa direction vers le nord, à trente mètres de la route actuelle par la Grange Neuve et les Caves. Elle y est encore visible sous les blés. Au premier hameau de Saint-Martin, autrefois Bertherat (cad. 1730, n° 856) elle a été défoncée derrière la première auberge, car, en abattant un chêne de deux cents ans environ, le propriétaire trouva, à 0^m40, un assemblage de gros pavés. Elle continuait en abordant les petits torrents en aval pour regagner ensuite la hauteur. C'est ainsi qu'après l'ancienne maison Goullier, elle passait derrière la fruiterie, en-dessous du pont Guillot, franchissait le nant des Labies, traversait ensuite, en contrebas de la route et par une pente rude, le deuxième hameau des Diaquenods, dit aussi aux Bocquets, la coupait et maintenant à droite, allait parallèlement sous le coteau du Châtelard : M. Jos. Bocquet l'y retrouva à 0^m50 en défaisant un poirier. A la rencontre d'un troisième ruisseau, elle redescendait vers l'ouest, revenait couper la route, montait au Villaret, passait sous Burgaz où elle jaunit encore les prés et sous Villy-le-Pelloux, par la Croix Jorens, la Planche et la Caille où elle existe encore. Elle descendait enfin sur les Usses par un tracé, plus direct et plus rude dès la sortie du village et qu'on était obligé de paver pour éviter l'affluence des boues.

Je crois que le tracé de la voie romaine est à peu de chose près le même [1]. On a trouvé du reste quelques débris antiques sur son parcours. M. Jos. Bocquet a sorti des tuiles à rebord, à

1. Quelques personnes regardent comme la plus ancienne route de Genève le chemin qui va d'Argonnex (alt. 542) en pente raide à Saint-Martin (alt. 740) et de là, par les Chapalliers, à Villy-le Pelloux. A coup sûr, ce n'est pas par là que les Romains auraient assis leur voie impériale.

une profondeur de 1m à 3m (le niveau de l'enfouissement de la voie doit osciller entre ces deux chiffres), du mas des Pradins, à 200m du village des Bocquets. Il y a là un plateau séparé en deux parties par un petit ruisseau et qui porte les noms de : Châtelard, les Crêts, Varens, Pradins, Salens et Grandchamp (nos 958 à 1017). Là, aux Pradins, s'élevait la villa romaine. Avec les tuiles, le propriétaire a recueilli des assiettes, un poids d'argile, etc., ce qui a fait croire à l'existence d'une tuilière que l'on plaçait au dessous d'une maison aujourd'hui détruite appelée l'Oche. Une source coule encore au milieu du champ. En face, une autre villa s'élevait sur **Cuvat**, au hameau des Murgiers : quand on mine à une certaine profondeur dans le jardin Corbet, près du chef-lieu, on retire des tuiles, du mortier et on se heurte à des murs. Plus bas, près de la fruitière, les champs avoisinants livrent des tuiles à rebord. On les retrouve encore à **Allonzier**, entre Pouilly et Bublens (cad. nº 144) aujourd'hui Corbet et au mas de la Grubaz, au l.d. la Parrade ou le Buisson (id. 923) près de Néplier, dans le champ Jacques Portier, rempli de fondations. Au-dessus de ce dernier village s'élève le rocher du Châtelard, au sommet aplati et dont le pourtour est bordé de restes de murs d'un mètre de haut : il y avait là un château-fort et à ses pieds, au bord du chemin, un cimetière burgonde [1], dans la propriété J. Ailloud. A **Villy** on a trouvé au mas des Grosses Pierres (nº 519) au sud-est du chemin des Chapailliers, et au bord du nant Cordet, des tuiles à rebord à une profondeur de 0m80. Plus haut, à gauche de la route de Groisy et sur la gauche d'un petit ruisseau, soit à 300m de Villy, en face du mas de Combe à nant, on a retrouvé vers 1860, ces mêmes tuiles et des fondations à 0m35.

Notons aussi qu'à la limite de Villy et de Charvonnex s'étend le mas de Tigny (nº 647), où la tradition mentionne l'existence d'un château et d'un puits comblé ; près de là un champ porte le nom de Champ du Trésor.

Le pont romain sur les Usses était de bois, comme la plupart ; fait de pilotis et de madriers de chêne, il pouvait résister longtemps. Même s'il avait été en pierre, il aurait été détruit ; le plus vieux pont n'a pu donc être qu'un pont du moyen âge [2].

1. *Rev. sav.*, 1899. p. 2. Ce château des Fées est un de ceux que l'on disait avoir été élevé par César ; P. Collet : *La Caille, son Etablissement thermal,* 1853, p. 52.

2. J.-F. Gonthier : *Le Pont de la Caille,* dans *Rev. sav.*, 1898, p. 44 ; 1897. p. 280 ; P. Collet : *o. c.*, p. 15 ; *Mém. de la Soc. savois.*, 1870, XII, p xlviii ; V. Barbier : *La Savoie industrielle, Mém. de l'Acad. de Savoie,* 1875, III, p. 654

Quoiqu'il en soit, la vieille route, passant près de la Maladière, franchissait le nant de Bougy, appelé aussi ruisseau d'Estan (?), puis, laissant à gauche la route du Noiret, faisait un coude vers la droite et remontait presqu'en droite ligne, vers Cruseille. Il est encore impossible de dire si elle se confond avec la voie ; en tout cas ce tracé est le plus pratique et le plus court [1] et quelques restes antiques sont à relever.

Les bains de Cherpier, dits maintenant de la Caille, ont été certainement connus des Romains, car M. Paris a donné, en 1861, au Musée, un grand bronze de Maximin en provenant. C'est avec raison que Despine leur a attribué les restes de murs découverts par lui en 1791, car ces restes ont été retrouvés en 1847 et on a su les distinguer d'autres constructions du moyen âge. Le Noiray remonte à la période burgonde qui nous y a légué un cimetière important [2]. En 1895, M. Jos. Bertrand, en faisant un canal dans son pré, a encore défoncé plusieurs tombes. A droite de la route actuelle, abandonnée maintenant pour un tracé moins rude, on a découvert, à l'entrée du village, un béton de chambre à $0^m 60$; plus loin, dans le pré dit des Contamines, à cent mètres environ, un ancien minage aurait livré des monnaies et des bagues ; enfin, au bord de la vieille route, appelée ici chemin des Pernots, au l. d. Granchamp, un minage ancien aussi a sorti de terre des briques et des tuiles à rebord. C'est probablement entre les deux routes que s'élevait une villa antique. On en a également trouvé à Ronzier sous Cruseille, dans les champs Tioset, à $0^m 30$ seulement.

Cruseille, situé à mi-distance entre Annecy et Genève, d'après les mesures du tracé que nous supposons, était sans nul doute une *mansio* importante. Son nom romain, *Crucilia*, est également celui de Crouzilles (Haute-Marne) dans un diplôme de Charlemagne, au VIIIe siècle. Cette mansio était entourée de villas où l'on a fait d'intéressantes découvertes.

En 1875, on trouve, à l'ouest du village des Follats ou Faulex, un trésor de monnaies et de bijoux ; c'était au l.d. champ de Trélacin. Les monnaies, aux noms de Trajan Dèce, Gordien (a. 237), etc., étaient dans une écuelle, à deux mètres de profondeur ; les bijoux formaient une collection remarquable consistant en deux bracelets à côtes en argent, en boucles d'oreilles, pendeloques, rondelles, fibule, chaînette, en argent ou

1. En 1475, « *via publica tendens de Cursillia versus Annessiacum* ». (Archives dép., Inv. somm. E, 93.
2. Le Roux et Marteaux : *Sépultures burgondes,* p. 38.

en bronze, et en neuf bagues en argent serpentiformes. Ce trésor est maintenant partagé à peu près par égale moitié entre les musées d'Annecy et de Genève ; celui-ci a acquis, outre deux bagues, un petit vase en bronze (n° 1082) donné en 1883 par M. Dusonchet. La date d'enfouissement de ce trésor doit être placée sous Probus d'après Revon [1]. Non loin de cet endroit, à l'intersection des deux routes de Menthonnex, au l.d. Chez les Battus, M. Deshusses se propose de faire des fouilles plus approfondies dans son pré où il a trouvé aussi des murs, des scories de fer et des monnaies en argent.

En 1880, un nouveau trésor fut exhumé à deux kilomètres environ de la route de Cruseille à Vovray, en face des Folliets, au l.d. les Coutards ou au Mollard, alors qu'on faisait un chemin d'exploitation forestière sous la direction du garde général M. Alexis Lachat. Il consistait aussi en pièces de monnaies et en bagues serpentiformes et était renfermé dans une cassette en bois dont il ne restait plus que les deux boucles ou poignées ; il a été acheté en partie par M. Deshusses et ce chemin s'appelle maintenant Chemin du Trésor.

A Cruseille, la route descendait en pente raide au pied du mamelon que surmontent les ruines du château seigneurial, tandis qu'à droite la rectification de 1888 garde un niveau facile grâce à de puissants murs de soutènement ; elle remontait ensuite par delà le nant de Saint-Martin, passait par derrière Chez Cadis (cad. n° 760), au-dessus de Malbuisson et rejoignait la route actuelle à Jussy (Andilly). Elle contournait ainsi la montagne de Saint-Blaise ou Mont-Sion et, par un tracé plus direct, desservait Cambin et le Châble et descendait ensuite jusqu'à Carouge entre Beaumont et Neydens, puis entre Archamp et Landecy.

Là encore il est impossible d'affirmer si la voie romaine a suivi ce tracé et si elle est maintenant ensevelie sous les éboulis et sous le terreau qui glisse des hauteurs. En 1897, M. Jean Deshusses, en minant son pré situé sous le château, entre la route rectifiée et la vieille route, trouva, à un mètre de profondeur, une route pavée. On pouvait croire qu'il s'agissait là de notre voie. En réalité, la vieille route en cet endroit, jusqu'au l.d. les Moulins, près de la scierie, ne date que de 1848 et il est probable que les pavés exhumés doivent appartenir à la route de 1730 qui s'enfonçait peu à peu et qu'on reporta quelques

1. *Sépultures burgondes,* p. 41 ; Musée de Genève, n°s 459-462, 1078-1080. etc.; L. Revon : *Rev. sav.*, 1875, p. 43.

mètres à gauche. Au-dessus de Malbuisson, un mas s'appelle Sous l'Estraz (cad. n° 443). Cette *estraz* ne peut être que la vieille route et celle-ci doit se confondre avec la *strata* du XIIe siècle qui passait à Jussy, et en bas de Saint-Blaise et de Pomier. Identifier, sur la foi de Grillet, cette *strata* avec le chemin de Pomier à Cruseille par Saint-Blaise d'une part, et celui de Pomier à Beaumont, qui venait en réalité de Charly, d'autre part, c'est supposer qu'avant les moines aucun chemin praticable ne desservait les villas, c'est ne pas admettre l'existence d'une voie dans ces parages, c'est surtout mal interpréter le texte de la charte.

Il est possible toutefois que la voie ait été plus en contrebas encore que la route actuelle n° 201. A un kilomètre au sud de Chez Cadis, un vieux chemin descend sur la gauche, et, soutenu quelque temps par un mur de soutènement, va sur terrain plat par en dessous de Malbuisson et remonte sur la grande route par Jussy. Ce chemin rocailleux qui réunit également Copponex et Andilly à Jussy, porte le nom de la Ferrande (cad. Copponex, 241 à 247 ; Andilly, 274 à 298). Il se peut donc que la voie ait trouvé ainsi en contrebas un tracé ayant suivi la direction de ce chemin, mais il serait moins direct que le précédent.

Après le Châble, une route, appelée autrefois l'Estraz (cad. n°s 1323 à 1329), gagnait par Mouvy Saint-Julien, à gauche de la route nationale n° 201 ; cet embranchement qui reliait la voie de Condate à Genève à celle qui nous occupe est certainement ancien ; il en est de même de ce chemin qui de Neydens aboutissait à cette même ville et qui a conservé le nom de *viorbannaz*, *via urbana* (cad. n°s 1545 à 1549) ; enfin celui du Châble à Châtillon (Beaumont), *via publica de Cursillia versus Castellionem* est cité au XIVe siècle [1]. Mais la voie romaine, ici encore, doit se retrouver vraisemblablement sous la vieille route, aujourd'hui chemin de grande communication n° 18 du Châble à Carouge, ou non loin d'elle, c'est-à-dire qu'elle passait sous Moisin, peut-être au mas de la Ferraz (cad. n° 275), sous Arbigny (Archamps) à celui de l'Etraz (2283 à 2339), puis après le pont de Combe, non loin du mas de la Muraz (n° 1), aujourd'hui près de Landecy (Genève) et de là à Quadruvium, Carouge, où elle rencontrait la voie de Condate. Les vingt-cinq milles ou 36 kil. 800 sont largement couverts.

1. A. Folliet : *Monographie de la commune de Beaumont,* p. 46, et dans les *Mém. de l'Académie chablaisienne,* XIII, 1re partie.

Les villas qu'elle desservait étaient assez nombreuses. Dans la commune de **Copponex** *(Copponacus)*, le cimetière burgunde de Petits-Bois se trouvait certainement à proximité d'elle. En face, s'élevaient des constructions dont il ne reste plus que des cailloux et des tas de tuiles à rebord et auxquelles on a donné le nom de château de Ronchine, ainsi qu'au nant voisin, *nantus de Rochina*, en 1732 [1] : tout près de ces ruines passait la vieille route, dite de Saint-Martin (cad. n° 1982). Ces tuiles se retrouvent à Folon, de chaque côté du vieux chemin de ce village à Mézier, au l.d. la Talle Bedigne (cad. n° 248) et à Mézier même où sont sortis du champ Jacquet G. *(v. fig. 8 et 17)* un vase en terre et une belle urne cinéraire en verre avec son enveloppe en grés [2] ; du chef-lieu même provient une monnaie de Faustine ainsi qu'un petit trésor de monnaies gauloises en potin des Séquanes au taureau dit cornupète. Au-dessus de Malbuisson, au bord de la vieille route, au l.d. Chez la Petite, on voit encore des murgers de pierres taillées et de tuiles et au l.d. la Mézelière, à l'angle méridional de la limite de cette commune et de Saint-Blaise, à 50 mètres du chemin de ce dernier village aujourd'hui rectifié, M. Polony Salle a exhumé, à $0^m 30$, dans une teppe, des cendres et des tuiles faîtières. A **Andilly** *(Andiliacus)*, le Répertoire parle de tuiles, de poteries, de briques, d'une marmite en bronze. A Verlioz (Cernex), dans le champ du Recours, existait une habitation qui n'a laissé que des fondations et des tuiles à rebord. Au l.d. au Touvet, au pied du mont de Sion, *mons Sedunum*, à la limite des communes d'Andilly, de Présilly et de Vers, existait une villa, car on y a défoncé, sous une couche de tuiles, des aires bétonnées, des carrelages de carrons ; il y avait évidemment là des chambres limitées par des murs ; une source existait à proximité. Il en est de même au l.d. Grandson. A **Présilly** *(Prisciliacus)*, en 1900, M. Gribot, en creusant un aqueduc, découvrit au mas des Murailles (cad. n° 260) de vieilles masures ; au chef-lieu, M. Ad. Favre, en minant en 1904 son jardin, découvrit également, à $0^m 80$, des fondations, des tuiles et des pierres de parement. A **Beaumont**, près du Châble, M. Bussat trouva, en 1860, aux Eplanes ou Plagne, à 500^m à gauche de la route de Saint-Julien (r. nat. 201) et à $0^m 45$ de profon-

1. Aug. Dufour : *Franchises de Cruseille*, dans *Mém. de la Soc. savoisienne*, 1860, IV, p. 154. La route d'Annecy y est citée, ainsi qu'une chaussée qui n'a rien de romain, « *calciata magni stagni* », à l'est.

2. *Rev. sav.*, 1863, p. 32 et 23. C'est par erreur qu'on a indiqué comme lieu de provenance le chosal du Châtillon.

deur, un aqueduc fait de deux tuiles à rebord [1]. A **Jussy** *(Justiacus)*, au bas du village, on découvre des fondations et des monnaies allant de Claude à Constantin. Aux Travers, existait une tuilerie gallo-romaine [2]. A Feigères, M. Regard, instituteur, rappelle, dans le Répertoire archéologique, qu'on trouva dans le champ, dit sans doute depuis de la Bronnaz, un pot en terre contenant vingt-cinq monnaies en cuivre dont un grand bronze d'Antonin ; à 0^m 50 de là, une grosse pierre semblait indiquer la place du petit trésor. **Neydens** est un nom germanique qui cache celui d'une villa romaine et peut-être d'une station de la voie. Sur près d'un kilomètre la pioche se heurte à des substructions d'une grande dureté. Le cimetière en est rempli et il est presque impossible de creuser les fosses ; on en trouve à la cure avec des pavages en cailloux et des tuiles ; quand on déplaça l'église, on dut extraire du sol une quantité de cailloux cimentés en murs ; on recueille encore des tuiles autour du chef-lieu, aux l.d. aux Teppes et aux Vuargets [3]. Près de l'église, gît à terre une colonne avec son piédestal : celui-ci est un cône tronqué haut de 0^m 70, large au diamètre supérieur de 0^m 50 ; il offre des trous de scellement ; le fût, en calcaire du Salève, est incomplet ; il a encore 2^m 50 de long avec un diamètre moyen de 0^m 70 : ces pierres ont servi de croix il y a une cinquantaine d'années ; mais on raconte que le curé d'alors y aurait effacé une inscription antique. Le fût a pu en effet servir de milliaire et, si le fait était prouvé, on aurait là un indice sérieux du passage de la voie à Neydens.

Soret mentionne à **Archamp** une trouvaille de monnaies [4]. A Arbigny *(Albiniacus)* (cad. 2250 à 2294), à 200^m au nord et au bord de la route dite ici estraz, à droite, j'ai noté des tuiles plates à rebord et incurvées. A Muraz (Suisse), on trouva, en 1905, dans la propriété Mabue des chambres bétonnées et un puits [5]. **Landecy** remonte au règne d'Auguste ; on y a recueilli nombre d'objets antiques, surtout, en 1826, un trésor de 6.500 monnaies renfermées dans un vase de bronze que possède maintenant le Musée archéologique genevois [6]. A Compesière,

1. Celui-ci semble un appareil de drainage. En 1733, le pré de la Plagne marécageux donnait de la tablature aux ingénieurs piémontais. Cela nécessita la création du tracé de la route nationale 201.
2. Renseignements de M. Mabut, carrier.
3. Renseignements de M. Bochet.
4. *Mém. de la Soc. d'hist. de Genève,* 1841, I, p. 243.
5. Il existe dans les archives de la Société d'histoire de Genève un plan de fouilles faites en 1870 dans la propriété Chaponnière et se rapportant à la même localité. (*Mém.,* VII.)
6. *Mém. de la Soc. d'arch.,* I, p. 233, 236, 237, 252 ; *C. I. L.,* XII, n° 2623.

on a aussi trouvé des monnaies [1]. Enfin, Collonge, Bossey et Veirier sont surtout connus par leurs grottes, voûtes et bournes du Salève : celles-ci ont abrité dans des années de malheurs les paysans des environs. A Collonges, on a recueilli, dans la deuxième caverne du Sphinx, des poteries diverses, un style en bronze ou un specillum ; dans la voûte des Bourdons, de la poterie, un morceau de corail, une monnaie de Trajan ; dans celle du Serpent, une clef et d'autres objets en bronze ; dans celle de Chavardon, bourne du Serèt, cinq styles ou aiguilles en os, des fusaioles, des grains de collier, des monnaies d'Antonin le Pieux et de Maxime donnés au Musée de Genève par Gosse, en 1898. Soret cite dans ce village une trouvaille monétaire. A Bossey, la caverne de l'Ours a livré, outre des aiguilles en os, une pierre à aiguiser et des monnaies d'Alexandre Sévère et de Trajan (Dèce ?) [2]. Enfin, Veirier *(Variacus)* était relié, par Pinchat, à Carouge par un ancien chemin dont parle Grillet et le long duquel on a trouvé des débris antiques [3].

***

APPENDICE

CHEMIN SECONDAIRE.

Chemin de Faverge à Thorens.

J'ai parlé d'un chemin ancien qui partait de Casuaria (Viuz-Faverges) et suivait la rive droite du Fier de Thônes à Dingy [4]. Il se continue, après la rectification faite par Tincius au premier siècle, après Nâves et sous le chemin vicinal d'Annecy à Thorens n° 2, par **Villaz** où l'église a été bâtie sur l'emplacement d'une villa antique. Dans le jardin du petit château de Moiron, M. Baud, en le minant en 1896, mit en effet au jour des murs formant une chambre, un béton où était encastré le fragment d'une conduite d'eau en plomb ayant une direction E.-W., puis une sorte de caveau ; le sol, fouillé sur 2^m 50 carrés seulement. formait une couche de débris de tuiles, de tuyaux d'hypocauste et d'ossements ; de cette villa provient

1. A. Beaumont : *Descript.*, II, 2e p., p. 359.
2. L. Revon : *La Haute-Savoie avant les Romains*, I, p. 10 et suiv. et *Rev. sav.*, 1875, p 15 ; d'après les fouilles Thioly. *Mém. de la Soc. d'arch. de Geneve*, XV, p. 232 et *Rev. sav.*, 1866, p 30.
3. *Dict hist.*, II, p. 3 et 5 ; A. Beaumont : *Descript.*, etc., II, 2e p., p. 327 ; *C. I. L.*, nos 2602, 2626.
4. *Voie romaine de Boutae à Casuaria*, 1903, p. 71.

l'inscription de T. Cœlius à Mercure et à Maia [1]. Il existe encore au mas de la Salle, dans le pré Montanier, des substructions peut-être médiévales ; mais, en descendant vers la Fillière, près de son confluent avec le Grenant, à gauche de ce petit torrent et du chemin, on exhuma, en labourant, des tuiles à rebord et courbes et des pierres enduites de mortier. Après Aviernoz où, dans le mas dit Derrière la Ville, ancien pré Falquet, on a reconnu de nombreuses fondations et du béton, le chemin traversait à gué la Fillière, sous Vuaz *(Vadum)* et aboutissait à l'église de **Thorens**. La villa s'élevait à 200[m] à l'ouest, de chaque côté du vieux chemin du Plot, délaissé pour le chemin de grande communication n° 2 de Frangy à Thorens. Dans le mas de Sales, dans les terrains appartenant aux sieurs Riondel, Seythier et J. Chappaz, au l.d. la Mitri, on remarque encore sur une vingtaine de mètres des aires bétonnées assises sur un lit de cailloux roulés ; des puits y ont été comblés, et on a retiré de ces ruines des pierres taillées, l'extrémité d'un conduit cylindrique en plomb à charnière de cuivre, des monnaies dont une de Trajan, etc. En 1870, on déterra dans le champ de la cure une plaque en marbre blanc. Dans le mas de Laffin, on exhuma, en 1886, des tuiles à rebord et chez Rafin dit Lacombe, une meule en pierre dure [2].

Sur ce plateau limité par la Fillière et le Fier, la commune des **Ollières** est elle aussi d'origine antique. Au chef-lieu, au nord de l'église, dans le champ Devenier, le propriétaire J. Challut trouva, en 1870, en labourant, des tuiles et des débris de vases romains. Près du hameau de la Tour, dans la propriété A. Saillet, on recueillit, en 1886, une fiole en verre et, dans le champ Challut, des substructions. De là provient aussi un denier de la famille Cœlia [3].

C. Marteaux.

1. Revon : *Inscr.*, n° 42 ; *C. I. L.*, XII, n° 2557.
2. *Rev. savois.*, 1871, p. 23 ; 1905, p. 201 ; C.-A. de Sales : *Pourpris de la Maison de Sales.*
3. *Catal. des Marques*, n° 304.

LE LAC D'ANNECY

(FAUNE ET FLORE)

(Suite).

A) Les zones de végétation.

La géographie botanique a pris, dans ces dernières années, une importance considérable. L'on ne se contente plus de recueillir des plantes, de les mettre en herbier et d'en dresser des listes floristiques, avec le désir, d'ailleurs fort légitime, d'ajouter « une nouvelle bonne espèce » à la flore déjà connue d'une région.

Les botanistes témoignent maintenant d'une préoccupation d'ordre plus élevé, c'est celle qui consiste à se rendre compte de la biologie des plantes et des influences du milieu et du sol sur leur groupement.

L'orientation des recherches vers la Géobotanique résulte des principes posés par HUMBOLDT, MEYEN et DE CANDOLLE et des travaux plus récents de GRISEBACH, WARMING, DRUDE, SCHIMPER.

FLAHAUT [1] a d'ailleurs lumineusement exposé la question.

Dans une pareille étude on doit distinguer deux choses : 1° la *flore* d'un pays ; 2° sa *végétation*.

La FLORE d'un pays est la statistique des espèces végétales qui l'habitent, groupées suivant leurs affinités systématiques.

La VÉGÉTATION, qui est l'objectif spécial de la Phytogéographie, est le caractère particulier du *paysage végétal*, c'est l'ensemble des plantes considérées en fonction du milieu du climat et du sol.

Les espèces végétales qui sont fixées au sol dans une circonscription déterminée s'accommodent donc d'un substratum géographique et topographique. Il y a par suite lieu d'établir la notion des *unités géographiques* et *topographiques*.

Les espèces se groupent d'autre part de diverses manières, elles ont un genre de vie spécial, s'associant suivant les conditions de climat et de milieu, fait qui dûment constaté établira la notion des *unités biologiques*.

On a donc été amené à déterminer une série d'unités géographiques, des groupes de Régions, des Régions, un Domaine,

1. FLAHAUT : « Essai de nomenclature phytogéographique » *(Bull. de la Soc. languedocienne de géographie,* 1906).

un Secteur, un District et, comme degré ultime, la *Station*, « circonscription territoriale d'étendue restreinte présentant « un ensemble complet et défini de conditions d'existence où « l'espèce s'établit à demeure parce qu'elle y trouve tous les « éléments nécessaires à sa reproduction » (FLAHAUT). Exemples : les eaux vives d'un lac, les eaux stagnantes, la prairie périodiquement inondée, la prairie humide, les rochers battus par les vagues, la muraille sèche des falaises.

Le terme ZONE a été également introduit par MAGNIN pour la délimitation des espèces végétales en profondeur [1] (zones des Phragmites = PHRAGMITAIE ; des Potamogeton = POTAMAIE, etc.). Cette terminologie sera conservée, mais seulement en ce qui concerne la description de la région où la plante croît de préférence, et en spécifiant bien. comme l'a fait remarquer Magnin, que telle plante peut être remplacée dans sa zone habituelle par une autre. La nomenclature relative aux unités biologiques se réduit donc à la notion des ASSOCIATIONS ou GROUPES D'ASSOCIATIONS (FORMATIONS de Grisebach et de Schimper).

« Le terme d'Associations végétales n'implique pas un con-
« cours harmonique de tendances diverses vers un but com-
« mun de bénéfice collectif ; il s'applique à un rapprochement
« de formes *spécifiques* et *morphologiques* étrangères les unes
« aux autres avec le profit exclusif de chacune d'elles pour
« objet. Les espèces y vivent les unes à côté des autres suivant
« la conformité ou la diversité d'exigences qui trouvent leur
« satisfaction, soit dans les conditions mêmes du milieu, soit
« dans les conditions déterminées par la présence des autres
« végétaux (FLAHAUT). »

Les Associations sont donc l'unité biologique la plus simple, l'expression dernière de la lutte pour la vie dans le groupement des espèces végétales. Parmi celles-ci les unes deviennent *dominantes* parce qu'elles exercent une action manifeste sur l'habitat et contribuent à créer la Station, tandis que les autres viennent se grouper secondairement autour des premières. Elles éliminent parfois les autres plantes en ne laissant subsister parmi elles d'autres espèces qu'à l'état *disséminé*.

Pour fixer les idées, étudions le cas particulier du lac d'Annecy. Nous y verrons, en certains points de la plateforme littorale *(beine)*, les Roseaux *(Phragmites vulgaris)* se dévelop-

1. MAGNIN : *La Végétation des lacs du Jura*, 1904.

pant en fourrés compacts sur de larges surfaces pour constituer une Association appelée PHRAGMITAIE [1]. En dedans de cette zone, tout près du rivage, s'étend une ceinture plus ou moins discontinue de Joncs *(Scirpus lacustris)* : la SCIRPAIE.

Si, parmi l'espèce dominante des Roseaux, viennent pénétrer des Joncs, nous aurons l'Association de la PHRAGMITO-SCIRPAIE.

Tout près des ports, dans l'eau profonde, flottent les longues tiges des Potamots *(Potamogeton perfoliatus)* au-dessus des gazons des Charas ; on considérera donc qu'une POTAMAIE s'est installée tout près d'une CHARAIE.

Il y a lieu d'observer souvent que des Renouées *(Polygonum amphibium)*, des Massettes *(Typha latifolia)* par exemple, ou des Nénuphars *(Nuphar luteum)* viennent prendre la place des Roseaux ou des Joncs. Une nouvelle Association sera ainsi formée *(Association représentative)* qui constituera une TYPHAIE ou une NUPHARAIE ayant repoussé les espèces dominantes de la PHRAGMITO-SCIRPAIE, pour se substituer aux espèces types de la formation.

B) **Les Macrophytes littorales.**

Les Associations ou groupes d'Associations végétales sont disposées en général, sur les rives du lac, avec une certaine régularité. Elles enserrent le rivage de plusieurs ceintures ou *zones*, dont la continuité est loin d'être absolue et dont les éléments se pénètrent quelquefois les uns les autres [2].

On est amené à distinguer dans le lac d'Annecy les zones de végétation [3] ou mieux les Associations végétales suivantes :

1° La CARICAIE (Magno-Caricaie MAGNIN) aux espèces dominantes de grands Carex : *Carex stricta*, *C. paludosa*, parfois remplacés par des *Associations représentatives* : la SAULAIE, la MOLINAIE *(Molinia cœrulea*, élément constitutif de la prairie humide).

Les éléments floristiques de la Caricaie sont : *Stachys palustris, Alisma plantago, Pedicularis palustris, Senecio paludosus, Polygonum amphibium* var. *terrestre, Sparganium ramosum, Carex flava, C. Davaliana, C. hirta, C. maxima, C. disticha, C. stricta, C. paludosa.*

Les espèces végétales qui habitent la prairie humide sont :

1. Terminologie employée par M Magnin dans la description de la végétation des lacs du Jura.
2. Voir plus loin la raison biologique de cette disposition.
3. M. LE ROUX : « Notes biologiques sur le lac d'Annecy » *(Rev. sav.*, 1899.)

Caltha palustris, Thalictrum flavum, Œnanthe Lachenalii, Spirœa ulmaria, Epipactis palustris, Scabiosa succisa, Lysimachia vulgaris, Cirsium palustre, Angelica sylvestris, Lythrum salicaria, Galium palustre, Hypericum tetrapterum. Scutellaria galericulata, Mentha aquatica, Scrophularia nodosa, Juncus obtusiflorus, J. conglomeratus, J. effusus, J. glaucus, J. bufonius, Scirpus compressus.

Dans la Caricaie s'associent fréquemment deux mousses : *Hypnum cuspidatum*, *Climacium dendroides*, mais elle peut être remplacée par un autre genre d'Associations, la Bryophytaie, caractérisée par le cordon littoral de mousses sur les pierres, les enrochements et les murs : *Orthotrichum saxatile*, *Hypnum eugyrium*, *Barbula vinealis*, *B. recurvifolia*, etc., ou par d'autres espèces franchement hydrophiles accrochées aux cailloux submergés ou dans les cavités de la falaise du Roc de Chère : *Fissidens crassipes*, *Cinclidotus fontinaloides*, *Amblystegium riparium*, *Funaria hygrometrica*, *Mnium undulatum*.

Les groupes d'Associations suivantes, représentés par des plantes amphibies ou des limnophytes exclusifs, rentrent entièrement dans le domaine lacustre. C'est d'abord la puissante formation de la Roselière (*Rohrsümpfen* de Warming) qui comprend les sociétés de Scirpes et de Phragmites.

2° La Scirpaie est constituée par l'Association de *Scirpus lacustris*, le Jonc des chaisiers. Elle se dispose en zone plus ou moins discontinue qui est presque toujours présente le long du littoral. Elle s'étend jusqu'à la profondeur de $1^m 50$ au maximum et est bordée au large, dans le cas le plus général, par une ceinture de Roseaux.

La Scirpaie peut être envahie par des Associations représentatives de plantes telles que *Typha*, *Equisetum*, *Heleocharis*, rarement *Lemna*, qui constituent ainsi une Typhaie, une Equisetaie, une Heleocharaie, une Lemnaie.

On y rencontre donc les espèces suivantes : *Typha latifolia*, *Equisetum limosum*, *Heleocharis palustris*, *Baldingera arundinacea*, *Iris pseudo acorus*, *Lemna minor*, *Sparganium ramosum*, *S. simplex*, *Hippuris vulgaris*, *Menyanthes trifoliata*, *Trapa natans*, *Roripa amphibia*.

3° La Phragmitaie est la plus importante Association de la

Roselière qui occupe des étendues considérables au Nord, à l'Ouest et au Sud du lac, en raison du grand développement de la beine dans ces régions.

Les sociétés de Roseaux *(Phragmites vulgaris)* se multiplient en fourrés dans une zone qui ne dépasse pas la profondeur de 3 mètres.

Cette espèce, dont les individus atteignent parfois la hauteur de 4 mètres, possède la propriété d'assécher le sol qu'elle occupe en le recouvrant de ses débris et en le transformant peu à peu en prairie marécageuse. Les Roseaux subsistent encore en groupes disséminés sur le sol conquis et leurs tiges brisées apportées au bord par les vagues contribuent aussi à la formation d'un cordon littoral de matières organiques décomposées qui servira de substratum à l'établissement de la Strictaie.

Cette formation couvre la Beine proprement dite sur laquelle elle s'étale parfois sur une largeur de 400 mètres (Saint-Jorioz).

La Phragmitaie est souvent envahie par certaines Associations. Ainsi se constituent une NUPHARAIE, une POLYGONAIE où se groupent les espèces : *Nuphar luteum*, *Nymphœa alba*, *Ranunculus divaricatus*, *R. trichophyllus*, *Hippuris vulgaris*, *Glyceria aquatica*, *Utricularia vulgaris*, *Polygonum amphibium* variété *natans*.

4° La POTAMAIE. La région lacustre proprement dite ou zone des eaux profondes est habitée par des plantes essentiellement limnophytes. Quelques-unes élèvent leurs tiges feuillées et leurs fleurs jusqu'à la surface de l'eau et constituent les groupes d'Associations des Potamogeton et des Myriophylles. C'est la POTAMAIE ou SUBMERSIPOTAMAIE (MAGNIN). Elle s'étend dans sa situation normale de 4 à 5 mètres de profondeur sur la beine, mais peut aussi se rapprocher du rivage dans les endroits où la profondeur s'affirme rapidement. Comme Association représentative, on trouve souvent dans cette zone la NAIADAIE.

Les espèces habituelles de la Potamaie sont : *Potamogeton perfoliatus* se groupant quelquefois nettement à l'exclusion des autres espèces pour former un PERFOLIATIPOTAMAIE (MAGNIN), *P. crispus*, *P. lucens*, *P. nitens*, *P. pectinatus*, *P. pusillus*, *Myriophyllum spicatum*, *M. verticilliatum*, *Ceratophyllum demersum*, *Naias major*, *Ranunculus divaricatus*, *R. trichophyllus*, *Fontinalis antipyretica*.

5° La CHARAIE. La végétation des plantes phanérogames est cantonnée au rivage et sur la beine. Mais sur celle-ci, même tout près des bords et descendant sur le talus de la beine jusqu'à la profondeur de 8 mètres, s'installent les Associations des Charas en gazons courts et denses. Au delà de cette limite bathymétrique s'arrêtent les macrophytes et la vie végétale n'est plus représentée sur le limon de fond que par des microphytes.

On y trouve associés : *Chara fœtida,* mêlés aux rares *Nitella flexilis,* puis *Ch. aspera* var. *curta,* la très belle et abondante *Ch. ceratophylla, Ch. gymnophylla.*

Biologie de ces espèces sociales.

Les Carex s'associent en touffes isolées robustes, aux rhizomes et racines enchevêtrées concourant avec les cordons littoraux de débris apportés par les vagues à assujettir le terrain dans son empiètement sur le domaine lacustre et à constituer en définitive la prairie humide à Graminées. Quelques éléments floristiques montagnards viennent s'adapter à cette basse altitude dans les prairies marécageuses qui se relient à la Caricaie, ce sont : *Tofieldia calyculata, Soyeria paludosa, Spirœa aruncus, Gymnadenia odoratissima, Alnus viridis, Campanula rhomboidalis, Astrantia major, Phyteuma orbiculare, Ph. spicatum, Ranunculus flammula, Orchis simia.*

En raison de la structure de leurs rhizomes *aux racines courtes épaisses et résistantes,* les Joncs s'installent dans les parties du littoral où le sol est formé de cailloutis et de dépôts détritiques (Ex. : côtes O. et E. du Petit Lac). Les Roseaux, au contraire, *aux radicules ténues, flexibles, disposées en touffes lâches,* trouvent leur optimum de végétation sur les beines où le sol est limoneux et meuble. (Ex. : La grande Phragmitaie des marais de Duingt-Saint-Jorioz, et aussi celle d'Albigny.)

Ces particularités anatomiques expliquent l'*inversion* que l'on note parfois dans les ceintures de Scirpes et de Phragmites, et aussi la pénétration des deux Associations (PHRAGMITO-SCIRPAIE) dans les endroits où le sol de la beine est limoneux et pierreux à la fois.

Dans les fourrés de Joncs on rencontre parfois des individus déformés d'une façon curieuse. Cette anomalie consiste chez certains en une torsion spiralée de la tige résultant d'une inégalité de croissance des faisceaux. Les plantes affectées de cette

déformation végètent toujours près du bord de l'eau et ce cas tératologique est dû vraisemblablement aux alternatives de sécheresse et d'humidité auxquelles sont soumises les tiges dans cette station.

Les Potamots se développent dans les eaux profondes ou dans l'eau courante (émissaires) ou encore particulièrement agitée (pontons des débarcadères). Leurs feuilles *(P. perfoliatus, P. lucens)* sont parfois très encroûtées de calcaire, résultat de la décalcification des eaux provoquée par les échanges gazeux de la plante.

Les Renouées *(Polygonum amphibium)* montrent une faculté d'adaptation retentissant rapidement sur la morphologie de l'espèce. La forme submergée, var. *natans*, peut donner, à la suite d'une émersion prolongée (baisse des eaux pendant l'été 1906), des rameaux reproduisant les feuilles de la var. ***terrestre***.

Si on compare la région d'Albigny et celle du Bout du Lac, on constate que la beine et les marécages d'amont sont beaucoup *plus riches en Associations végétales* que la beine d'aval, probablement à cause du voisinage des affluents très chargés en matières minérales et d'un milieu où l'eau n'a pas encore été suffisamment décalcifiée.

C'est dans la région de la beine Nord, que l'on peut surtout se rendre compte de la marche de la végétation des limnophytes.

L'arrêt de la vie végétale est complet en hiver, et il est marqué en outre par la mort de beaucoup de plantes lacustres, tandis que chez certaines autres les rhizomes vont reprendre au printemps une nouvelle vigueur pour développer les jeunes tiges.

En hiver, on n'aperçoit sur la beine que les teintes neutres ou rouillées des fourrés de Roseaux ; la ceinture littorale des Joncs a disparu, car les vagues ont brisé toutes les tiges au niveau de la surface de l'eau ; seules les feuilles radicales en longues lanières de ces dernières plantes végètent en rosettes sur le sol. Quelques buissons de *Potamogeton pectinatus* restent vivaces, tandis que les gazons vert sombre des Charas couvrent le fond de leur morne tapis pendant toute l'année.

Au commencement de l'été, le développement de la végétation lacustre est très rapide. On a pu constater récemment,

après les travaux de curage des canaux (21 mai 1905), qui avaient bouleversé les rhizomes et racines des plantes aquatiques, que huit jours plus tard, les Potamots et les Myriophylles apparaissaient hâtivement et qu'à la fin juillet tous ces végétaux étaient en fleurs.

* * *

Des résultats acquis par l'exploration floristique des rives du lac, d'où résulte l'établissement des zones de végétation telles qu'elles ont été décrites ci-dessus, il ressort que l'on peut résumer à titre de schéma, l'ensemble des Associations, non présentes évidemment en tous les points, en prenant comme type la côte Sud, marais du Bout du Lac, où les Associations se *trouvent en série complète. (V. Vues du Lac, pl. hors texte.)*

1° La MOLINAIE représentée par la prairie très humide avec *Molinia cœrulea, Juncus obtusiflorus, Schœnus nigricans.*

2° La CARICAIE représentée par les deux grandes espèces de *Carex : C. stricta, C. paludosa.*

3° La SAULAIE en zone littorale, *Salix alba, S. triandra, S. purpurea,* ou son Association représentative l'AULNAIE *(Alnus glutinosa, A. incana).*

4° La SCIRPAIE. *Scirpus lacustris* se développant sur la zone littorale périodiquement inondée et se prolongeant sur la beine, pénétrée souvent des Associations types EQUISETAIE *(Equisetum palustre)* et HELEOCHARAIE *(Heleocharis palustris).*

5° La PHRAGMITAIE représentée par des fourrés denses de *Phragmites vulgaris*, se développant sur une étendue énorme sur la beine et aussi dans le marécage où elle est pénétrée par *Scirpus lacustris* (PHRAGMITO-SCIRPAIE).

6° La POTAMAIE. *Potamogeton perfoliatus, P. crispus, P. pectinatus* accompagnée par les Associations représentatives : NUPHARAIE (*Nuphar lateum),* MYRIOPHYLLAIE *(Myriophyllum verticillatum),* POLYGONAIE *(Polygonum amphibium* var. *natans),* NAIADAIE *(Naias major).*

7° La CHARAIE se développant en gazons compacts de *Chara fœtida, C. Ceratophylla, C. aspera*, sur le talus de la beine en eau profonde, ainsi que dans l'embouchure des ruisseaux.

B) Les Microphytes littorales.

L'ensemble des Associations des plantes macrophytes, correspondant aux unités topographiques — c'est-à-dire aux stations représentées par le domaine lacustre proprement dit et l'eau

LAC D'ANNECY. — BASSIN DU S. — DISTRIBUTION DES ASSOCIATIONS VÉGÉTALES DU LITTORAL.

Au 1er plan, la baie de Talloires : POTAMAIE en eau profonde. — Au-delà du delta d'Angon, à g. du 2e plan, côte E., caractérisée par une SCIRPAIE discontinue ; même disposition pour la côte O. en face. — Au fond, le vaste marécage du Bout-du-Lac offrant la série complète *typique* des Associations littorales. — A dr., le promontoire de Duingt, et en avant à 200m au large le haut fond du Roselet parsemés de tufs lacustres. — A dr., la grande Roselière (PHRAGMITO-SCIRPAIE) des marais de Duingt-Saint-Jorioz.

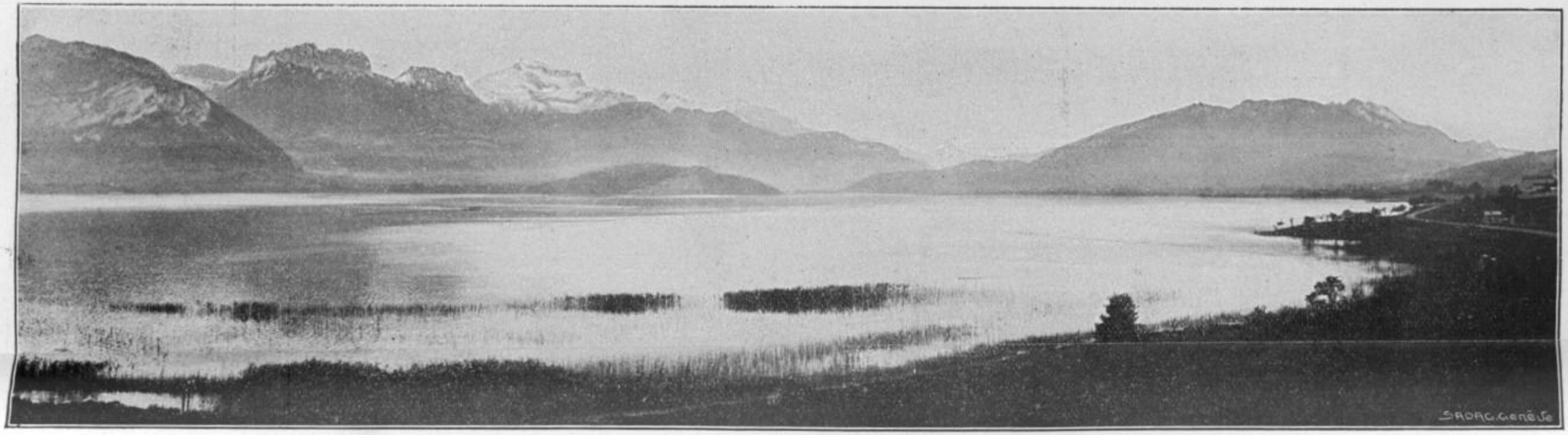

LAC D'ANNECY. — BASSIN DU N. — DISTRIBUTION DES ASSOCIATIONS VÉGÉTALES DU LITTORAL.

Au fond, la falaise abrupte du Roc de Chère. — A g., la côte caillouteuse et déclive de Veyrier à Menthon avec tufs lacustres. — A dr., les marais de Duingt (PHRAGMITO-SCIRPAIE). — Au 2e plan, le delta du Laudon (la végétation sylvatique prend pied peu à peu sur le domaine du lac). — Au 1er plan, la Roselière de Sevrier. PHRAGMITAIE au large, SCIRPAIE au bord.

peu profonde, puis le marécage, la prairie inondée et enfin les alluvions — contribue à donner au lac d'Annecy la physionomie particulière de son paysage végétal.

Il existe en plus d'autres Associations de plantes microscopiques, les Microphytes. représentées par la grande classe des Algues, qui végètent également dans la zone littorale et chez lesquelles avec un peu d'attention on constate également des tendances à un groupement défini.

* * *

Si l'on parcourt les bords du lac, surtout pendant l'hiver, on constate que la plupart des cailloux et tous les corps immergés dans l'eau paraissent uniformément teintés d'une couleur brun jaunâtre. En raclant un peu de cet enduit muqueux spécial qui les recouvre, et l'examinant au microscope, il est facile de voir qu'on a sous les yeux une sorte de tapis végétal uniquement constitué par une innombrable multitude de Diatomées. Parmi les principales espèces dominantes sont : *Gomphonema olivaceum*, *G. intricatum*, qui érigent leurs frustules au sommet de pédoncules formant des buissons enchevêtrés, parmi lesquels se déroulent les longues chaînes articulées de *Diatoma grande* et *D. vulgare*, au milieu desquelles glissent les fines aiguilles des *Synedra* et les délicats fuseaux des *Navicula*. C'est ainsi que se groupent dans cette station particulière : *Navicula pusilla* var. *alpestris*, *N. latiuscula*, la curieuse *Colletonema lacustre* dont les colonies se découpent en franges brunes accrochées aux pilotis des débarcadères, *Cymbella gastroides*, *C. variabilis*, *C. cœspitosum*, *Gomphonema constrictum*, *G. dichotomum*, *Cymatopleura elliptica*, *Synedra ulna*, *S. gracilis*, *Cyclotella operculata*.

Voici donc une autre Association végétale très nette que l'on peut individualiser comme une DIATOMAIE.

D'autres pierres submergées, les murs des quais, les dalles, les pilotis, la carène des bateaux sont en outre garnis d'une végétation très active. Cette sorte de toison lâche, dont le développement maximum existe pendant l'été, est formée par les longs filaments enchevêtrés et ramifiés de *Cladophora glomerata* mêlés aux gazons soyeux des *Ulothrix zonata*, aux touffes d'un vert brillant de *Vaucheria geminata* et surtout de *Mougeotia genuflexa*. Ces dernières algues Conjuguées sont souvent arrachées de leurs supports par l'agitation des

vagues ; elles viennent flotter en plein lac où elles continuent leur période végétative, ou descendent se poser en flocons d'un diamètre parfois considérable sur les buissons littoraux des Myriophylles et des Charas. Parmi les espèces se groupant ainsi dans l'Association de la CHLOROPHYCAIE, végètent : *Mesocarpus scalaris, Zygnema cruciatum, Z. leiospermum, Spirogyra adnata, S. quinina, S. Weberi. S. Weberi* var. *elongata, Draparnaldia glomerata.*

La Diatomaie vient souvent pénétrer la Chorophycaie car certaines très petites Diatomées choisissent quelques algues vertes comme support constant. C'est ainsi que *Cocconeis placentula* applique étroitement ses disques contre son hôte dont les mêmes filaments donnent prise à la minuscule *Achnantes exilis* qui dresse l'étendard de sa frustule au sommet d'un pédoncule rigide.

D'autres algues vertes jouent aussi un rôle important dans cette Association de la CHLOROPHYCAIE. Elles jalonnent pour ainsi dire cette zone bathymétrique, par leurs thalles isolés accrochés aux pierres immergées. On rencontre ainsi les coussinets jaune brunâtre des *Coleochœte pulvinata, C. scutata,* les arbuscules élégants de *Bulbochœte setigera, Draparnaldia glomerata, Stigeoclonium longipilum* et *S. nanum.*

Enfin des Chlorophycées du groupe des Protococcoidées vivent en symbiose avec un infusoire : *Ophrydium versatile.* Les *Chlorella* piquent en effet d'une multitude de points verts les singulières boules muqueuses ayant jusqu'à $2^{c}/^{m}$ de diamètre, constituées par les colonies de cet Infusoire qui s'accrochent aux gazons de Characées sur la beine.

Examinons encore certains cailloux qui eux sont immergés à la profondeur plus grande de $0^{m}60$ à 1^{m}. On les voit parsemés de petits coussinets d'un brun sombre ou franchement noirs, isolés les uns des autres, ou parfois formant une masse qui atteint la grosseur d'une noisette. Nous sommes maintenant en présence d'un autre groupe d'algues, les algues brunes ou Schyzophycées qui végètent aussi en une Association représentée par le groupement de *Scytonema turfaceum, S. myochrous, S. alatum, Rivularia hœmatites, Calothrix parietina, Dichothrix Nordstedti, Glœotrichia natans, Nostoc commune, Plectonema Tommasinianum.*

Ce groupe d'Associations se relie avec une autre formation particulière, sorte de feutrage sombre qui tapisse le fond de

l'eau de plaques lichenoïdes brunes ou à reflets verdâtres. Ces plaques sont presque toujours recouvertes d'une infinité de bulles gazeuses résultant de l'activité biologique de la plante, et dont l'action hydrostatique contribue à soulever celle-ci du sol pour la faire entraîner par les courants. Ce sont les larges plaques d'*Oscillaria limosa,* les feutrages enchevêtrés de *Phormidium Retzii* et *Ph. favosum*, Oscillaires très abondantes sur la vase du port et du Vassé pendant l'hiver.

On a ainsi la notion de l'existence d'une autre Association microphytique : la SCHIZOPHYCAIE complétée à titre d'Association représentative, en l'absence de la première, par la suivante.

On remarque en effet qu'au niveau exact de la surface de l'eau, les murs des quais, les degrés des escaliers, les blocs à demi submergés sont frangés d'une lisière absolument continue de houppes noirâtres qui ondulent suivant le mouvement des vagues.

Cette zone est habitée par les groupes d'Associations de *Tolypothrix lanata* et *T. verticillata, T. distorta* (celle-ci sur les mousses submergées). En février et en mars ces Schizophycées présentent leur maximum de développement. Leur activité biologique est soumise au degré de hauteur des eaux ; quand celles-ci baissent, les algues se dessèchent et forment un enduit noirâtre qui marque la zone constante de cette Association, la TOLYPOTRICAIE, que l'on rencontre sur tout le littoral du lac.

Un autre groupe d'Associations trouve son habitat dans la zone de la Roselière (Joncs et Roseaux). Les tiges de ces limnophytes sont en effet recouvertes, dans toute la partie qui se trouve au dessous du niveau de l'eau, d'une sorte d'enduit muqueux de couleur jaunâtre où l'on rencontre une foule d'organismes.

Une Association particulière se trouve réunie dans cet habitat.

Ici apparaissent, en raison des conditions biologiques de la station marécageuse, une autre famille d'algues, les *Desmidiées*, représentées par une demi-douzaine d'espèces seulement : *Hyalotheca dissiliens. Cosmarium Botrytis, C. anomalum, C. margaritiferum, C. crenatum, Staurastrum teliferum.*

Il y a à faire remarquer ici la pauvreté du lac d'Annecy en fait de Desmidiées. Ces algues n'existent d'ailleurs pas dans la flore pélagique à cause de la grande pureté des eaux et de l'absence à peu près complète de matières organiques.

Les seuls points favorables à leur végétation se rencontrent précisément dans la région de la beine marécageuse où abondent les Roseaux et les Joncs ; les fragments de ces plantes tombent au fond de l'eau et la macération superficielle des tissus où s'installent les mousses blanchâtres des *Cladothrix dichotoma*, est une des conditions les meilleures pour le développement de ces algues. Leur localisation dans la zone de la Roselière permet de déterminer pour cette station l'Association de la DESMIDIAIE.

Au milieu de celle-ci presque toutes les autres Associations viennent se grouper. C'est ainsi que l'on rencontre communément :

Chlorophycées : *Coleochœte sculata, C. soluta, Scenedesmus quadricauda, Pediastrum Boryanum, Mougeotia parvula, Spirogyra varians.*

Diatomées : *Navicula rhynchocephala, Pinnularia viridis, Cymbella Ehrembergii, C. prostratum, C. cymbiformis, C. cœspitosum, Gomphonema intricatum, G. olivaceum, Achnantes exilis, Surirella norica, Diatoma Ehrembergii* var. *grande Meridion circulare, Epithemia argus, Eunotia arcus.*

Enfin, pour compléter l'esquisse de la végétation microphytique du littoral, il faut signaler certaines parties de la côte où les blocs à demi submergés, les murs de soutènement des quais sont creusés parfois de cavités peu profondes où l'eau s'accumule par l'action des vagues et des embruns. Dans ces petits bassins se développent des enduits d'un beau rouge dus à une Volvocinée : *Sphœrella lacustris*. Par suite de la sècheresse, cette algue constitue une couche brune grisâtre, mais elle recommence à végéter dès qu'elle se trouve soumise à l'action d'une humidité prolongée.

Sur ces blocs s'accrochent également les croûtes verdâtres et translucides de divers *Nostocs*.

Au milieu des cordons littoraux de débris organiques ou sur la grève exondée, gisent çà et là des coquilles vides d'Anodontes. En les examinant à la loupe, on observe que quelques-unes sont recouvertes, près de la charnière, de taches gris verdâtres plus ou moins confluentes dues aux filaments rampants d'une Chlorophycée : *Gongrosira codiolifera*, algue perforante qui joue également un certain rôle dans la carie des pierres.

Enfin, à l'embouchure des ruisseaux, sur les pierres lavées

par l'eau vive, s'installent les rameaux bruns piqués d'un chapelet de glomérules sombres des *Batrachospermum moniliforme* et les élégantes touffes pourpres des *Bangia atropurpurea*.

Une autre formation des plus remarquables est constituée tout le long des grèves et sur les parties de la beine les plus voisines du littoral par des cailloux couverts d'incrustations calcaires blanchâtres et spongieuses. Cette couche est pour ainsi dire sillonnée dans toute son épaisseur, en majeure partie, par les filaments morts ou vivants de certaines Oscillariées appartenant au genre *Schizothrix* formant un groupe d'Associations constant et *particulier au lac d'Annecy*, la SCHIZOTRICAIE confinée dans la zone des tufs lacustres.

C) Les tufs lacustres et leurs constructeurs.

Voici maintenant un des phénomènes les plus intéressants que l'exploration méthodique du lac d'Annecy ait jusqu'à présent révélés.

Lorsque par un temps calme où l'eau est très claire, on se promène en bateau dans le voisinage de l'île des Cygnes et sur toute la beine Nord, dans les endroits où la profondeur n'excède pas 3 ou 4 mètres, on aperçoit des masses blanchâtres, mamelonnées qui reposent sur le fond en assez grand nombre.

Si on ramène à bord par un moyen quelconque (filet longuement emmanché ou un aviron) l'un de ces corps qui sont assez légers et présentent une structure spongieuse, on s'aperçoit que, dans la plupart des cas, c'est un caillou qui sert de support à cette singulière production.

Presque tous les objets qui sont immergés depuis longtemps, bois, pilotis des anciens palafittes, fragments de métal, sont recouverts de ces encroûtements.

Disons de suite que ces productions sont des tufs calcaires d'*origine organique* pour lesquels les cailloux de la beine constituent une sorte de pôle d'attraction au développement de coussinets compacts d'algues spéciales. Il est à remarquer en outre que l'encroûtement se produit seulement sur les surfaces libres de la pierre tandis que la partie inférieure de celle-ci qui repose sur le sol en est complètement dépourvue.

Dans les anfractuosités et les couloirs de ces tufs s'agite tout un monde de petits Crustacés, de Coléoptères aquatiques, de larves de Phryganes et de Vers. Leur surface est recouverte

d'un enduit jaunâtre formé par d'innombrables Diatomées tandis que de place en place s'accrochent des petits coussinets verdâtres, olivâtres ou bruns qui sont constitués par des algues Chlorophycées et Schizophycées. Ces dernières jouent, comme on le verra, un rôle essentiel dans la genèse de ces productions calcaires.

En enlevant avec un couteau la partie superficielle de ces encroûtements qui se désagrègent très facilement, on atteint bientôt la pierre qui, dans certains cas, a changé de structure ; de compacte et grise, elle est devenue blanche, molle et farineuse.

Ce premier examen permet déjà de constater deux phénomènes distincts :

1° Production d'un dépôt calcaire ;

2° Attaque et transformation de la pierre.

Distribution des tufs. — Ces tufs calcaires se rencontrent sur presque tout le littoral du lac et toujours sous une épaisseur d'eau relativement faible ; partout en somme où les conditions physico-chimiques de forte insolation, de température optima et d'activité de la végétation ambiante se trouvent réalisées.

C'est ainsi qu'ils existent en abondance sur la beine Nord, sur tous les éboulis pierreux de la côte Est depuis Chavoire jusqu'à Menthon, dans les vastes Roselières de Duingt-Saint-Jorioz où la décalcification est si intense que la portion immergée des tiges des Joncs et des Roseaux sont même recouverts de ces concrétions.

Elles semblent toutefois manquer dans le Petit Lac où le phénomène de décalcification des eaux est masqué par l'apport considérable de calcaire dû aux affluents.

Un autre dépôt de même nature peut s'observer sur la côte Sud du Roc de Chère. En effet, avant d'arriver à la grotte des Oiseaux, la muraille abrupte de la falaise montre, à une profondeur de 1^m en moyenne, une corniche entièrement composée d'incrustations calcaires et déterminant un surplomb horizontal de 50 centimètres de largeur. C'est en particulier l'étude de cette formation qui m'a donné l'explication de la genèse des tufs lacustres. Les cailloux de haut fond du Roselet entouré d'une beine très réduite où végètent les Joncs, sont également recouverts d'incrustations tufeuses.

Enfin le phénomène ultime de la désagrégation des tufs par

le choc des vagues, contribue à la formation des plages sableuses composées d'un mélange par décalcification partielle d'éléments siliceux et de limon calcaire détritique produit aux dépens des concrétions calcaires. (Tufs lacustres *en grains* qui garnissent le bord des marécages d'Albigny en une sorte de cordon alluvionnaire.)

Origine des tufs. — Les analyses chimiques de DUPARC [1] ont montré que les eaux du lac sont fortement décalcifiées. Le résidu fixe est en moyenne de 0gr 1511, tandis que les eaux, en tenant compte de l'apport des affluents, devraient titrer 0gr 1991 de matières dissoutes.

La raison de cette grande diminution du calcaire doit être cherchée dans les phénomènes de décalcification provoquée par l'activité organique de certaines algues. Il s'ensuit la formation de concrétions tufeuses en raison de l'extrême abondance de nombreuses *algues littorales qui décomposent le bicarbonate de calcium contenu en dissolution dans l'eau en absorbant l'acide carbonique nécessaire à leur nutrition et en précipitant autour d'elles le carbonate devenu insoluble.*

Les eaux de surface sont moins chargées en matières dissoutes que les eaux profondes. Cette différence provient de ce que l'absorption de l'acide carbonique est plus intense à la surface en raison de l'insolation, d'où découle cette conclusion que les tufs lacustres ne se rencontrent plus au delà d'une profondeur de 6 mètres.

Des expériences m'ont démontré que les tufs lacustres garnis de leur enchevêtrement d'algues bien vivantes, mis en observation pendant une année, s'accroissent avec une certaine rapidité. Le dépôt crustacé peut être évalué à environ 8gr par jour pour une surface active végétale représentée par un mètre carré de coussinets d'algues en revêtement continu, soit presque 3 kilog. dans le cours d'une année.

Les algues incrustantes et cariantes. — Examinons maintenant de près les constructeurs des tufs. Lorsqu'au moyen d'un réactif approprié qui permet de se débarrasser du calcaire, on pénètre dans la structure intime de ces encroûtements, on voit de suite que toute la masse est composée d'innombrables filaments, rameux, tortueux et enchevêtrés, qu'il est alors possible,

1. L. DUPARC « Le lac d'Annecy » (*Arch des Sc. phys et nat. de Genève,* fevrier 1894).

avec un soin bien minutieux, d'isoler sous le microscope au moyen de fines aiguilles.

Ces filaments sont les organes végétatifs d'Oscillaires extrêmement petites appartenant au genre *Schizothrix*.

Les couches extérieures sont seules vivantes; dans les couches profondes subsistent seulement les gaînes des filaments morts. S'il était possible de comparer des formations naturelles d'une importance aussi inégale, on dirait que ces masses pierreuses d'origine végétale ressemblent étonnamment à celles que forment les coraux dans les récifs madréporiques.

Les Oscillariées, représentées par les espèces *Schizothrix lateritia, S. fasciculata*, sont les principaux agents de la formation des tufs. Elles décalcifient l'eau avec une intense énergie et précipitent autour d'elles le calcaire dont le dépôt augmente à mesure que les algues s'accroissent.

A côté de celles-ci et jouant le même rôle biologique se groupent d'autres Schizophycées dont les petits coussinets, d'abord isolés, deviennent confluents en s'incrustant avec rapidité. Ce sont, en première ligne, *Rivularia hœmatites, R. Biassolettiana*.

L'Association se complète par : *Tolypothrix* proxim. *limbata, Calothrix fusca, Dichothrix gypsophila, D. Orsiniana, Stigonema informe, S. turfaceum, Scytonema myochrous, S. densum, S. alatum*.

Un autre phénomène intervient postérieurement à celui de l'incrustation déterminée par ces algues, c'est la *carie des pierres*.

On se rappelle en effet que, si on fait une section d'un tuf, le couteau traverse d'abord la couche spongieuse puis atteint une zone où le dépôt, devenu homogène et de consistance crayeuse, n'est autre que la surface altérée et profondément modifiée de la pierre qui supporte le tuf. Dans cette région on ne rencontre plus que des débris informes de filaments.

Il y a donc là une action modificatrice et corrosive due à l'activité végétative de ces Oscilliariées. Seules prennent part à cette action *Schizothrix lateritia, S. fasciculata* et à un moindre degré *Rivularia hœmatites, R. Biassolettiana*.

Ce sont ces Schizophycées dites cariantes, dont l'intervention va donner l'explication de ce curieux phénomène biologique de la sculpture des galets lacustres.

(A suivre)

Marc Le Roux.

UN DÉTRACTEUR DE LA MONTAGNE

CHATEAUBRIAND
ET LE *VOYAGE AU MONT-BLANC*

« Autrefois, quand on avait quitté ses foyers, comme Ulysse, on était un objet de curiosité ; aujourd'hui, excepté une demi-douzaine de personnages hors de ligne par leur mérite individuel, qui peut intéresser au récit de ses courses ? »

Lorsqu'il achevait ainsi la préface du *Voyage en Amérique*, Chateaubriand se flattait sans doute d'être au nombre de cette demi-douzaine de grands personnages. En éprouvant, comme toujours, le besoin de parler de lui, il se rangeait modestement « dans la foule des voyageurs obscurs qui n'ont vu que ce que tout le monde a vu ». Il comptait bien que ses lecteurs auraient assez d'esprit pour n'être point de son avis. Ses relations. il est vrai, n'ont pas « fait faire aux sciences d'importants progrès »; elles ont ajouté peu de chose « au trésor des connaissances humaines » : avec Chateaubriand nous en convenons volontiers. Mais, comme les plus intimes confidences, elles nous permettent de scruter l'âme du puissant écrivain dont l'orgueil égalait le génie. Ses « voyages » sont des « confessions », plus ou moins sincères. Lisons-les comme des confessions et les plus brèves pourront offrir, ainsi que le *Voyage au Mont-Blanc*, l'attrait d'une véritable analyse psychologique.

Le *Voyage au Mont-Blanc* ? Chateaubriand a donc laissé un *Voyage au Mont-Blanc* ? Combien de lettrés l'ignorent aujourd'hui, même parmi les lettrés savoyards ! Nous en avons fait nous-même la curieuse expérience. La relation de Chateaubriand est, il est vrai, peu étendue : les quelques pages qu'elle comporte passent pour ainsi dire inaperçues, dans les éditions complètes, entre les *Voyages en Amérique* et *en Italie* et les *Mélanges Littéraires*. Aussi, à une époque où d'année en année s'accroît la foule des touristes qui viennent saluer le roi des Alpes, peut-être n'est-il pas hors de propos de rappeler l'attention sur ces pages oubliées.

« Sorti de Genève par un temps assez nébuleux », vers la fin d'août 1805, Chateaubriand arrive à Servoz « au moment où le ciel commençait à s'éclaircir ». Il franchit le passage des

Montées, passe au-dessous du Glacier des Bossons et s'arrête à Chamonix. Le lendemain il fait l'ascension du Montanvert, « par le plus beau jour de l'année ». Du sommet du Montanvert il découvre la Mer de Glace. Tel est l'itinéraire sommaire que Chateaubriand nous a laissé de son excursion.

Quant à la description proprement dite, il est assez singulier que ce « Voyage au Mont-Blanc » fasse à peine mention du Mont-Blanc lui-même. L'auteur n'a point voulu refaire l'ouvrage alors récent de Bourrit ; il se borne à nous donner quelques détails sur le glacier des Bossons et sur la Mer de Glace, qu'il compare à un fleuve congelé plutôt qu'à une mer. Le reste du récit est une sorte de dissertation critique sur les montagnes en général. Aussi le *Voyage au Mont-Blanc* porte-t-il ce sous-titre plus exact : « Paysages de montagnes. »

La vue du Mont-Blanc fut, semble-t-il, une déception pour Chateaubriand. Pareil fait n'est point très rare. A l'aspect d'un site dont nous avons entendu partout célébrer la magnificence, en présence d'une œuvre d'art religieusement admirée. il se peut que nous éprouvions une fâcheuse désillusion. Chateaubriand fut plus d'une fois, à l'en croire, mis à pareille épreuve. « J'ai vu beaucoup de montagnes, dit-il, au début de son récit, en Europe et en Amérique, et il m'a toujours paru que dans les descriptions de ces grands monuments de la nature on allait au-delà de la vérité. » C'est pour réagir contre un enthousiasme qui lui paraît excessif qu'il nous fait part de ses impressions. Il n'a d'autre souci que le culte de la vérité. S'il faut une épigraphe à sa relation, c'est le vers bien connu :

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.

Cet amour de la vérité, chez l'auteur du *Voyage en Amérique*, témoigne d'excellentes intentions. Mais, qu'il le veuille ou non, Chateaubriand est un écrivain trop subjectif pour s'élever toujours, dans la recherche du vrai, au-dessus de ses affections ou de ses haines. Culte du moi, horreur des « moi » rivaux qui pourraient être opposés à ce moi : le *Voyage au Mont-Blanc* se réduit trop souvent à n'être que l'expression de cette antithèse.

Rien d'étonnant qu'un Breton préfère aux paysages des hautes montagnes les landes mélancoliques et les rochers d'Armor, ou cette mer bruissante dont les multiples voix ont bercé son enfance. La montagne n'évoque point en lui ces douces souvenances dont Chateaubriand nous a parlé. En face

des Alpes, il est désorienté. Peut-être est-ce défaut d'adaptation chez un « planan », comme disait au XVIe siècle le savoyard Jeàn Ménenc. Le marin, le navigateur dont Chateaubriand garda toute sa vie l'instinct natal, ainsi qu'on l'a remarqué justement [1], trouvait que « ces lourdes masses ne sont point en harmonie avec les facultés de l'homme et la faiblesse de ses organes ». Pour ces motifs très généraux et sur lesquels il convient de ne pas trop insister, pour d'autres raisons plus personnelles, Chateaubriand fut peu sensible à la majesté des Alpes.

Avant d'aller au pied du Mont-Blanc, il avait fait ce voyage en Italie dont nous avons la relation sous forme de lettres à Joubert. La première, datée du 17 juin 1803 et envoyée de Turin, se termine par une réflexion qui n'est point pour flatter notre amour-propre : « En général, les Alpes, quoique plus élevées que les montagnes de l'Amérique septentrionale, ne m'ont pas paru avoir ce caractère original, cette virginité de site que l'on remarque dans les Apalaches, ou même dans les hautes terres du Canada : la hutte d'un Siminole sous un magnolia, ou d'un Chipowois sous un pin, a un tout autre caractère que la cabane d'un Savoyard sous un noyer. »

Mais, répondra Sainte-Beuve [2], « ce ne sont pas les Alpes, ô voyageur ! qui ont perdu leur virginité de site ; ce n'est pas l'Iung-Frau, là-bas, dans sa fleur de neige, qui a perdu sa fraîcheur première ; c'est votre âme, c'est déjà votre faculté de sentir qui ne l'a plus ».

Peut-être, en effet, commençons-nous à soupçonner l'un des motifs particuliers pour lesquels Chateaubriand montre à l'égard des Alpes un enthousiasme si modéré. Il avait presque découvert l'Amérique, entrevu tels autres « pays inconnus, comme par exemple Pont-de-Beauvoisin et Chambéry [3] » ; il était venu trop tard pour découvrir le Mont-Blanc. Ah ! si le Mont-Blanc était en Amérique ! Mais quel ennui de « ne voir que ce que tout le monde a vu ! » René peut cheminer au pied des Monts-Maudits. Vain espoir : il ne trouvera pas le « *speciosa deserti* » dont son âme est éprise. La déception de Chateaubriand ne serait-elle point due, pour une part, au regret qu'il éprouve de n'être pas le premier à laisser sur les hauteurs alpestres l'empreinte de ses pas, lui qui avait jalouse-

1. Sainte-Beuve.
2. Sainte-Beuve : *Chateaubriand et son groupe littéraire.*
3. *Voyage en Italie,* 1re Lettre à M. Joubert.

ment contemplé les cimes des Apalaches dans toute leur virginale splendeur ?

Par malheur, on s'était avisé, depuis un demi-siècle environ, que les montagnes offrent quelques-uns des plus merveilleux spectacles qu'il soit donné à l'homme de contempler. Lorsque Bourrit décrivait, en 1791, les « Glacières et glaciers de Savoie », il ne pouvait contenir son enthousiasme : « Ses beautés égalent ses horreurs », disait-il de la Mer de Glace. « C'est le modèle de tout ce qu'il y a de grand, de noble et d'imposant. Jamais décoration théâtrale n'approcha de celle-ci. Ces monts sont d'une magnificence et d'une grandeur qui surpassent tout ce que l'imagination pourrait concevoir [1]. »

Avant Bourrit, avant Ramond, Rousseau avait défloré la poésie des Alpes. Or, en 1805, Rousseau, comme tous les « philosophes » du XVIIIe siècle, est devenu pour Chateaubriand un réprouvé dont il importe de détruire à tout propos la pernicieuse influence. Rousseau est englobé dans la phalange impie de ces « matérialistes » qui ont causé tant de ruines. En faisant de l'âme « une espèce de plante soumise aux variations de l'air et qui, comme un instrument, suivait et marquait le repos ou l'agitation de l'atmosphère [2] », n'était-il pas tombé dans l'erreur qu'il se donnait pour mission de combattre ?

On ne saurait refuser à Chateaubriand le droit d'exprimer son aversion pour les idées révolutionnaires et pour les penseurs dont les écrits avaient si puissamment contribué à la chute de l'ancien régime. Qui lui eût demandé d'accepter en bloc, suivant une expression chère à nos journalistes contemporains, les œuvres et les hommes de la Révolution ou leurs précurseurs, l'eût fait sourire de pitié ou « rugir » de colère. Pouvait-il oublier que, le même jour où tombait la tête de Malesherbes, la petite-fille de ce parfait honnête homme montait, elle aussi, sur l'échafaud, avec sa mère, avec son mari ? Et celui ci était le propre frère de Chateaubriand.

Dès lors, le cadet de Bretagne qui servit dans l'armée des émigrés ne cessa de manifester son aversion pour les « philosophes » du XVIIIe siècle. Les poètes n'avaient pas échappé à la contagion. Chemin faisant, le « voyageur » dira leur fait à ces voltairiens : « Ils connaissaient bien peu leur art lorsqu'ils se moquaient de ces monts de Calvaire, de ces missions, de ces

1. *Nouvelle Description des Glacières et Glaciers de Savoye,* par M Bourrit, Genève, 1791, p. 69.
2. *Voyage au Mont-Blanc.*

retraites qui retraçaient parmi nous les sites de l'Orient, les mœurs des solitaires de la Thébaïde, les miracles d'une religion divine et le souvenir d'une antiquité qui n'est point effacé par celui d'Homère. » Que les poètes futurs ne délaissent-ils les Parny, les Boufflers, pour méditer le *Génie du Christianisme !* Vers la fin de sa carrière, en 1841, Chateaubriand écrivant à M. Michiels pourra se rendre ce témoignage : « Je crois avoir porté un rude coup au voltairianisme, et, si cela est, j'aurai rendu un grand service à la Société [1]. » Or, bien plus qu'aux poètes, plus qu'à Voltaire peut-être, se disait-il en 1805, « c'est la faute à Rousseau », à Rousseau qu'il avait jadis appelé grand et dont il s'était proclamé le disciple. Mais depuis... Et Chateaubriand maudissait le *Contrat social* et la profession de foi du Vicaire Savoyard.

Vers la fin du XVIIIe siècle, il est vrai, l'étoile de Rousseau avait pâli, ainsi que le constatait Madame de Staël avec une certaine tristesse [2]. Il semble toutefois qu'on ait exagéré le déclin de son influence. En effet, Chateaubriand n'ignore pas que le maître a fait école et que le nombre est grand de « ceux qui ont recueilli ses erreurs sans hériter de son éloquence [3] ». Obermann vient de naître. René lui-même ne doit-il pas à Rousseau les premiers germes de sa funeste maladie? Aussi est-ce contre les idées et l'influence de Rousseau que Chateaubriand se propose de réagir en relatant son voyage au Mont-Blanc. Ces quelques pages sont, avons-nous dit, une sorte de confidence ou de confession ; elles sont aussi et principalement une œuvre de polémique plutôt qu'un récit de voyage désintéressé. C'est la revanche de René : les enfants « drus et forts du bon lait qu'ils ont sucé » ne sont point les seuls qui « battent leur nourrice ».

Cette ardeur de polémiste entraîne Chateaubriand jusqu'à se contredire : « Sur les hautes montagnes, disait Jean-Jacques, les méditations prennent un caractère grand, sublime... En s'élevant au-dessus du séjour des hommes, on y laisse tous les sentiments bas et terrestres. » — « Plût à Dieu qu'il en fût ainsi », répond Chateaubriand. Mais n'affirme-t-il pas lui-même, d'ailleurs sans preuves, quelques lignes plus loin, que « l'instinct des hommes a toujours été d'adorer l'Eternel sur les lieux élevés » ? « Plus près du ciel il semble que la prière

1. Cité par M. FAGUET, *Amours d'Hommes de Lettres,* p. 192.
2. *De la Littérature,* deuxième préface. Cf J. TEXTE : *J.-J. Rousseau et les Origines du Cosmopolitisme littéraire,* p. 425.
3. *Voyage au Mont-Blanc.*

ait moins d'espace à franchir pour arriver au trône de Dieu. » Ainsi, dans la même page où Chateaubriand s'inscrit en faux contre l'opinion de Rousseau, à son insu il la justifie.

C'est que la protestation du « voyageur » contre les idées du XVIIIe siècle et cette accusation si peu fondée de matérialisme dont il pense accabler l'auteur de l'*Emile* semblent n'être qu'un habile prétexte pour entraîner dans le même discrédit les opinions philosophiques de Rousseau et ses théories esthétiques. La belle occasion pour le champion du christianisme de montrer, en prônant le vrai, qu'il ne suit les traces de personne ! Celui qui devait dire « Buonaparte et moi » pouvait-il se contenter de la place, quelque honorable qu'elle fût, d'un Ramond ou d'un Senancour et n'être que l'écho du Promeneur solitaire [1] ?

Tel semble avoir été le principal souci de Chateaubriand, alors qu'il contemplait la Mer de Glace du sommet du Montanvert. Aussi bien, pour qui voulait, en 1805, intéresser le lecteur à des impressions sur les paysages de montagnes, accuser d'erreur ou de fantaisie l'enthousiasme descriptif de Rousseau et de ses disciples était peut-être le meilleur moyen d'affirmer son originalité.

Ce que Rousseau et les disciples de Rousseau admiraient dans les sites alpestres, c'était tantôt le grandiose, la « sublimité », tantôt la grâce et le charme. Chateaubriand se refuse à reconnaître l'un et l'autre de ces caractères. Il proteste également contre « ceux qui ont aperçu des diamants, des topazes, des émeraudes dans les glaciers », contre ceux qui trouveraient quelque agrément aux produits des vallées, une beauté plus délicate à la flore alpestre, contre les admirateurs des chaumières et de la vie pastorale. Décors de bergerie ou d'opéra-comique, pense-t-il. « Chantez les chalets, mais ne les habitez pas », avait-il dit des chalets de l'Auvergne [2]. Ceux de la Savoie, qui ressemblent tout aussi peu aux huttes des Siminoles ou des Chipowois, ne pouvaient pas non plus trouver grâce à ses yeux. Quel attrait offriraient « de méchantes cabanes, remplies du fumier des troupeaux, de l'odeur des fromages et du lait fermenté » ? Quant à leurs hôtes, ce sont de « misérables monta-

1 « Monsieur, vous écrivez comme Rousseau », avait dit Buffon à Ramond, après avoir lu sa traduction des *Lettres de William Coke sur la Suisse* et les notes personnelles qui l'enrichissent En effet, au témoignage de Sainte-Beuve, « ces parties du voyage de Ramond rappellent notablement les formes et lettres du maître ».

2. *Voyage à Clermont.*

gnards, qui se regardent comme en exil et aspirent à descendre dans la vallée ».

Mais le pittoresque ? dira-t-on. Du sommet d'une montagne, le panorama n'est-il pas plus étendu, plus varié ? La beauté du paysage qu'on découvre ne compense-t-elle pas les fatigues [1] d'une pénible ascension ? Erreur : « La perspective à vol d'oiseau est plate et vague ; l'objet se rapetisse dans la même proportion que l'espace s'étend [2]. » Du haut du Puy-de-Dôme, par exemple, « la vue est beaucoup moins belle que celle dont on jouit de Clermont ».

Arrêtons-nous donc au pied des montagnes : de la vallée contemplons leurs masses imposantes. — Mais, avec les nuages, si la scène est plus animée, elle est obscure, confuse ; sans les nuages, un seul accident mérite d'être observé : « les sommets des montagnes, dans la haute région où ils se dressent, offrent une pureté de lignes, une netteté de plan et de profil que n'ont point les objets de la plaine ». Encore, pour en jouir, faut-il être au point, et l'on n'est pas au point dans l'intérieur des monts. « La pompe [3] dont le soleil couchant couvre la cime des Alpes de la Savoie n'a lieu que pour l'habitant de Lausanne. » Pour appuyer ses assertions, Chateaubriand en appelle au témoignage des voyageurs et des peintres : ils feront comme lui justice de l'enthousiasme conventionnel de Rousseau et de son école [4].

A la critique des paysages succède la critique des sentiments qu'on éprouve dans les montagnes. Ici encore, Rousseau a pris ses fantaisies pour la réalité. L'amour du montagnard pour son pays ne peut être attribué aux charmes des lieux qu'il habite : « Cet amour vient de la concentration de ses pensées et du peu d'étendue de ses besoins. » Son dur labeur, l'âpre lutte qu'il soutient contre un sol rebelle ne suscitent dans l'âme de Chateaubriand qu'une sorte de dédaigneuse commisération. Combien nous sommes loin de l'hymne ardent de Jocelyn : « O travail, sainte loi du monde... ! » Jocelyn rêve et prie sur la montagne. Or, si l'on en croit Chateaubriand, la montagne

1. Tel sera l'avis de Guyau. « On passe trois jours, écrit-il, pour monter à un haut sommet des Alpes ; on trouve que ces trois jours de fatigue valent le court instant passé sur la cime blanche, dans la tranquillité du ciel. »

2. *Voyage à Clermont.*

3. Faudrait-il lire « la pourpre » ?

4. Des juges compétents ne tardèrent pas à répondre à Chateaubriand, ainsi que le constatait déjà Sainte-Beuve, dans son étude sur *Chateaubriand et son groupe littéraire*. « Comme vérité, comme sentiment de nature, ajoutait le grand critique, je ne craindrai pas d'opposer l'autorité de Toppfer à celle de Chateaubriand lui-même. »

n'est pas plus le séjour de la rêverie qu'elle ne purifie le cœur de l'homme qui l'a péniblement gravie.

L'opinion du « voyageur » a-t-elle trop peu de poids, comme il le disait au début de la relation, avec une modestie vraiment touchante? Il s'empresse de recourir au témoignage de l'antiquité, antiquité classique avec Virgile, antiquité sacrée avec l'Ecriture. On le voit, quelque individualiste que fût Chateaubriand, il ne l'était pas au point de méconnaître le prestige de l'autorité en matière d'art ou de littérature. Aussi l'invoque-t-il volontiers pour affaiblir ou ruiner le crédit de ses adversaires. Que nous importe en vérité que Rousseau pense ou ne pense pas sur les montagnes comme l'antiquité, profane ou sacrée? Mais, contre un « matérialiste », tous les arguments sont bons : renforcés d'une citation latine, ils sont excellents.

Est-ce à dire que cet antagoniste de la montagne se laisse égarer par l'esprit de dénigrement au point de n'en signaler que les imperfections ou les inconvénients? L'admiration est rare, mais elle n'est pas absente. Voici, par exemple, un de ces traits que seul un grand peintre peut trouver et qui avait frappé Sainte-Beuve. En traversant les Alpes, Chateaubriand s'arrête au-delà de Saint-Jean de Maurienne, à Saint-André. « J'allai, dit-il, me promener hors du village. L'air devint transparent à la crête des monts; leurs dentelures se traçaient avec une pureté extraordinaire sur le ciel, tandis qu'une grande nuit sortait peu à peu du pied de ces monts et s'élevait vers leur cime [1].» C'est, remarquait le critique, « le contraire du *Majoresque cadunt altis de montibus umbrae*. On est déjà dans la montagne; l'ombre ne descend plus, elle monte ».

Comme s'il regrettait secrètement d'avoir trop rabaissé ce que d'autres avaient trop exalté, Chateaubriand croit nécessaire de terminer le récit de son excursion sur une note élogieuse. « Leurs têtes chenues, dit-il des montagnes, leurs flancs décharnés, leurs membres gigantesques, hideux quand on les contemple de trop près, sont admirables lorsqu'au fond d'un horizon vaporeux ils s'arrondissent et se colorent dans une lumière fluide et dorée. [2] »

1. *Voyage en Italie*.

2. Pour décrire le pin, le sapin, le mélèze, Chateaubriand sait trouver des phrases émues qui sont comme le prélude des ravissements de Michelet, dans son beau livre sur *La Montagne*.

Qu'on nous permette à ce propos une remarque ayant trait à la critique d'un texte de Chateaubriand Une phrase du *Voyage au Mont-Blanc*, relative aux bruits du pin nous paraît doublement intéressante : « Les bruits du pin, quand ils sont légers, ont été loués par les poètes bucoliques; quand ils sont

Les assertions de Chateaubriand sont donc loin d'être toutes erronées ou paradoxales. Plus d'une fois il a vu juste et les paysagistes lui donneront raison. Peut-être cependant convient-il de ne pas émettre un jugement trop absolu. Ce qui est vrai d'une montagne ou d'une chaîne de montagnes peut cesser de l'être de telle autre. Préférer la vue qu'on a de la plaine ou le panorama qu'on aperçoit des hauteurs, c'est souvent affaire d'acuité visuelle ou d'initiation à l'alpinisme, comme nous dirions aujourd'hui. De même les sentiments qu'inspire la montagne ne laissent pas d'être fort différents suivant le développement intellectuel ou les habitudes des individus. « Un paysage est un état d'âme » : que de fois n'a-t-on pas répété ce mot, devenu comme une sorte d'axiome? Il n'aurait certes pas déplu à Chateaubriand, dont les descriptions nous révèlent si clairement l'âme orgueilleuse et inquiète [1].

Aussi n'avait-il pas besoin de courir après le paradoxe pour attraper l'originalité. Original, il l'est, non pas seulement par son ardente protestation contre les théories de Rousseau et contre ce qu'on pourrait appeler l'idolâtrie de la montagne, mais par les souvenirs personnels qu'il éveille, par les associations d'idées, par le style.

Lorsque, dans une vallée des Pyrénées, Vigny entend le son

violents, ils ressemblent au mugissement de la mer : vous croyez quelquefois entendre gronder l'Océan au milieu des Alpes. » Cette comparaison avait si vivement frappé Chateaubriand qu'il la reprendra plus tard dans l'une des pages les plus émouvantes qu'il ait écrites, tirée de cette « confession délirante » si bien analysée par M. Faguet (a). Il s'agit de la jeune inconnue qui s'est éprise du grand écrivain à son déclin. « Hier, dit-il, lorsque tu étais assise avec moi sur la pierre, que le vent dans la cime des pins nous faisait entendre *le bruit* de la mer, prêt à succomber d'amour et de mélancolie, je me disais : Ma main est-elle assez légère pour caresser cette blonde chevelure ? » Rappelons que le texte de cette confession « devait ou pouvait entrer dans les *Mémoires d'Outre-Tombe* ». Ce fragment, dit M. Faguet, a été conservé par L'Agneau, un des secrétaires de Chateaubriand. et par Edouard Bricon à qui L'Agneau l'avait cédé et qui l'avait copié Original et copie sont à la Bibliothèque nationale. « La copie et Sainte-Beuve, constate plus loin M. Faguet, donnent *bruit*. Sur l'autographe, M. Giraud croit lire *secret*. Je préfère *bruit*, quoique plus plat. A Cauterets il me semble que Chateaubriand ne peut pas penser que les pins lui traduisent le secret de la mer, si éloignée Et, si c'est à Fontainebleau, l'observation est la même (b). » — Si l'on rapproche ce passage de la phrase extraite du *Voyage au Mont-Blanc*, on trouvera sans doute une nouvelle raison de maintenir la leçon de la copie, que Sainte-Beuve avait admise.

1. Cf. « Si vaste que soit l'imagination, on dépend toujours plus ou moins de ses impressions premières. Chaque homme porte en lui un monde composé de tout ce qu'il a vu et aimé, et où il rentre sans cesse, alors même qu'il parcourt et semble habiter un monde étranger C'est l'illustre voyageur qui a dit cela, et il en est la preuve. » (Sainte-Beuve.)

(a) Voir Victor Giraud : *Chateaubriand*, études littéraires (Hachette) et l'une de ces pénétrantes analyses psychologiques que M Faguet a réunies sous ce titre *Amours d Hommes de lettres*, Chateaubriand, p. 194, sqq. (Paris, Soc fr d'imprimerie, 1907).

(b) *Amours d'Hommes de lettres*, p 204

du cor, il évoque Roncevaux et la mort des paladins antiques. Chateaubriand ne pense qu'à lui-même. « Au lever des Pyrénées sur l'horizon, écrira-t-il plus tard, en 1830, le cœur me battait ; du fond de vingt-trois années sortaient des souvenirs embellis dans les lointains du temps : je revenais de la Palestine et de l'Espagne, lorsque, de l'autre côté de leur chaîne, je découvris le sommet de ces mêmes montagnes... Le passé ressemble à un musée d'antiques ; on y visite les heures écoulées, chacun peut y reconnaître les siennes [1]. » En face du Mont-Blanc, vingt-cinq ans auparavant, Chateaubriand songe également au passé, à son passé. L'odeur du pin, dit-il, « a surtout pour moi un charme particulier, parce que je l'ai respirée à plus de vingt lieues en mer sur les côtes de la Virginie : aussi réveille-t-elle toujours dans mon esprit l'idée de ce Nouveau Monde qui me fut annoncé par un souffle embaumé, de ce beau ciel, de ces mers brillantes où le parfum des forêts m'était apporté par la brise du matin... » Mais Chateaubriand est encore à l'âge des « longs espoirs » : il pense aussi à l'avenir, au voyage qu'il se propose de faire, l'année suivante, en Grèce et en Palestine. Il y trouvera des montagnes plus attrayantes que « les longues arêtes de rochers, les fondrières, les crevasses, les trous, les entortillements des vallées des Alpes ».

C'est que les paysages alpestres sont la réalité ; les paysages d'Orient sont l'idéal ou le rêve embelli par la fantaisie de ce grand poète qu'est Chateaubriand. Combien puissante était son imagination, des associations d'idées parfois inattendues, le plus souvent très originales, le montrent à chaque page. En voici un exemple qui, pour n'être point tiré du *Voyage au Mont-Blanc*, ne nous éloigne pas des cimes alpestres. Un jour Chateaubriand arrive à Lanslebourg, au pied du Mont-Cenis. « En entrant dans le village, écrit-il, je vis un paysan qui tenait un aiglon par les pieds, tandis qu'une troupe impitoyable frappait le jeune roi, insultait à la faiblesse de l'âge et à la majesté tombée : le père et la mère du noble orphelin avaient été tués. On me proposa de me le vendre, mais il mourut des mauvais traitements qu'on lui avait fait subir avant que je le pusse délivrer. N'est-ce pas là le petit Louis XVII, son père et sa mère [2] ? » Ces quelques lignes sont comme la matière d'un poème symbolique.

Semblables associations d'idées ne sont pas rares. Les grands écrivains ont un certain nombre de leit-motivs qui s'imposent

1. *Mémoires*, éd. Biré, V, 237.
2. *Voyage en Italie*, Première Lettre à M. Joubert.

à leur imagination au point d'obséder parfois leur souvenir. Si l'on en fait la critique, il est plus facile de se rendre compte de leurs impressions dominantes. Pour nous borner au *Voyage au Mont-Blanc*, quelques détails du style, une image, une citation, une comparaison jetée en passant, témoignent que l'âme de Chateaubriand est profondément éprise de la beauté classique et en particulier de la majesté romaine. Quel touriste, après avoir admiré un clair de lune sur les sommets alpestres, pourrait en oublier l'indicible charme ? Songez seulement aux fantastiques merveilles que le Parmelan recèle. Tel de nous y découvre, au gré de son imagination, une nécropole immense, tel autre un enchevêtrement prodigieux de burgs fantômes ou de cathédrales éboulées. Le clair de lune convenait moins à la palette de Rousseau que les levers ou les couchers de soleil. Suivant Chateaubriand, c'est le seul accident qui laisse aux sites des montagnes leur beauté naturelle. Pour donner une idée de pareils spectacles, il évoque les chefs-d'œuvre de l'architecture romaine, « si belle à la clarté de la lune ». Au-dessus de Servoz, il a vu « un piton chauve et ridé qu'une nue traversait obliquement comme une toge ; on l'aurait pris pour la statue colossale d'un vieillard romain ».

Quant au style, c'est bien celui dont l'un des meilleurs juges avait envie de dire : « Son Altesse le Style de M. de Chateaubriand. » Charmés par l'harmonie de ses périodes, quelques adorateurs de la montagne oublieront sans doute les critiques qu'il a faites de leurs paysages préférés. Ils lui pardonneront aussi un peu de grandiloquence et de monotonie, pour ne voir que la noblesse.

Assurément, après avoir lu ce « Voyage », on ne saurait se flatter de connaître le Mont-Blanc. Du moins l'on a passé une heure agréable en compagnie d'un « voyageur » de génie. M. de Chateaubriand a mis certaine condescendance à nous révéler ses sentiments. Pourtant l'impression la plus vive que nous gardons de sa conversation est la parfaite satisfaction qu'il avait de lui-même. Nous l'aimerions davantage s'il n'était le premier à s'admirer. Rien de plus désagréable chez un écrivain, comme en tout homme, que la fatuité [1]. Mais, s'il manquait ce trait essentiel à sa physionomie, le portrait de René serait-il ressemblant ?

« Nous sommes en tout un mauvais guide », avoue quelque

1. Veut-on connaître à ce sujet l'opinion différente d'une femme d'esprit ? « On aime, disait-elle, la coquetterie chez une jolie femme, comme on excuse la fatuité chez un homme de génie. » — Le beau sujet de discussion pour les salons où l'on se plairait parfois à causer de littérature et de psychologie !

part Chateaubriand [1], « et, quand on veut parvenir, il faut éviter la route que nous avons suivie. » Peut-être cependant quelques lettrés auront-ils le désir de renouveler l'ascension du Montanvert, ne fût-ce que pour comparer leurs impressions à celles qu'éprouvait en 1805 le grand écrivain.

J. DÉSORMAUX.

Saint-Germain-du-Bois, septembre 1907.

UNE MISSION DU GÉNÉRAL MONET
SOUS LOUIS XV

Une des fantaisies les plus pernicieuses de Louis XV était d'entretenir à l'étranger des agents secrets n'ayant aucun rapport avec les ministres, et d'envoyer dans certaines cours, à côté de l'ambassadeur officiel chargé de faire prévaloir telle politique, un homme à lui, muni d'instructions souvent opposées.

Fantaisie bizarre, qui pourrait s'expliquer chez un roi constitutionnel obligé parfois de subir un gouvernement que la majorité lui impose, — mais qui n'a pas d'excuse chez un monarque absolu, libre dans le choix de ses ministres et de sa politique.

A la tête de cette diplomatie occulte était le comte Charles-François de Broglie (1719-1781), qui occupa l'emploi pendant dix-sept ans, presque toujours en lutte avec les ministres. Son rôle et celui de ses collaborateurs ont été mis en lumière par son arrière-neveu, le duc Albert de Broglie, dans un intéressant ouvrage intitulé *Le Secret du Roi* (Paris, Calmann-Lévy, 1878) et dont je citerai plus loin divers extraits.

La plupart du temps, ces sourdes intrigues n'aboutissaient qu'à des échecs lamentables et à des humiliations.

Voulez-vous un exemple? Nous le trouvons dans l'*Affaire de Suède*, en 1772.

Il s'agissait, sans engager le cabinet français, de faire parvenir clandestinement un corps d'armée et des munitions à Gustave III, que menaçaient la Prusse et la Russie. Pendant que le ministre d'Aiguillon manœuvrait de son côté pour faire transporter des troupes françaises par des vaisseaux anglais, un agent secret, Dumouriez, était envoyé directement par le roi, dans le même but, à Hambourg, pour lever des hommes et se procurer des vaisseaux. « Ayant, dit le duc de Broglie, une affaire moitié diplomatique moitié militaire à conduire, Louis XV avait réussi à en cacher une partie au ministre de la

1. *Mélanges littéraires* : Romans.

Guerre, l'autre au ministre des Affaires étrangères, le tout enfin au confident attitré et ordinaire de sa politique secrète. Trois mystères menés de front, sans rapport l'un avec l'autre, c'était le couronnement du système et le chef-d'œuvre du genre. Or, les allures de Dumouriez ayant paru suspectes aux agents diplomatiques accrédités par Louis XV à Hambourg, cet émissaire fut arrêté et jeté à la Bastille. Le roi dut laisser faire le procès, pour se dégager vis-à-vis du duc d'Aiguillon, qui eût été furieux d'avoir été ainsi joué par son souverain, et il feignit de croire que le coupable était le comte de Broglie. Celui-ci fut exilé dans ses terres pour une intrigue dont l'opinion le rendit responsable, et qui était justement la seule que le roi lui eût cachée. »

Cette extraordinaire aventure, sur laquelle je ne me suis appesanti que parce qu'elle caractérise un système, avait eu un précédent, non moins regrettable, dans les machinations combinées à l'occasion de la succession d'Auguste III, roi de Pologne, machinations auxquelles fut mêlé notre compatriote, le général Monet.

Le susdit monarque étant mort dans les derniers jours de 1763, « l'impératrice Catherine de Russie, enserrant de toutes parts le territoire polonais par ses armées, et secondée par son puissant voisin de Berlin, déclarait hautement qu'elle entendait disposer du trône vacant. Son candidat était connu, c'était Poniatowski, le premier en date de ses amants, à qui elle réservait une couronne, en échange de l'affection qu'elle avait déjà portée ailleurs. (T. II, p. 221.)

Poniatowski lui-même avait demandé l'appui de la France. Mais cette démarche avait mis dans l'embarras Louis XV et les diplomates. En effet, la pensée dominante à la Cour de Versailles était de préparer l'avènement, au trône de Pologne, d'un prince français dans le but avoué d'étendre sur ce malheureux pays l'influence et la protection de la France. A l'instigation d'un groupe de gentilshommes polonais, délégués par le parti national, le prince François de Conti avait accepté cette candidature, et il en avait fait part au roi. Mais celui-ci resta hésitant, à cause de la Dauphine, qui appartenait à la Maison de Saxe, et qui, tenant absolument à garder la dignité royale dans sa famille, voulait qu'on appuyât son frère, le prince Xavier, second fils d'Auguste III.

« Par un de ces moyens termes que goûtent souvent les âmes faibles, ne pouvant renoncer à un dessein qu'il n'osait avouer, Louis XV autorisa et encouragea même le prince de Conti à ne pas repousser les ouvertures qui lui étaient faites et à ménager l'avenir en entretenant des relations avec ceux qui avaient jeté les yeux sur lui. » (T. I, p. 16.)

Dans cette occurrence, et en présence de ces trois compétiteurs, que font nos diplomates ?

Le marquis de Paulmy (1722-1787), ambassadeur à Varsovie, reçoit des instructions d'après lesquelles il doit engager les amis de la France à travailler en faveur d'un prince saxon, *mais sans les presser trop chaudement.* (T. II, p. 234.)

Hennin (1728-1807), agent secret du roi, et résident en Pologne, emploie son influence au service du parti national polonais qui présente Conti.

A Paris, le comte de Broglie « incline pour l'abstention, afin de réserver l'avenir ».

C'est le gâchis. Mais, bientôt Poniatowski s'impatiente de n'avoir pas reçu de réponse à ses ouvertures, et il demande à être fixé. Question gênante. « On ne pouvait lui inspirer confiance qu'en cessant à peu près publiquement de soutenir toute autre prétention que la sienne, à commencer par celle du prince de Saxe, et en bravant, par cet abandon, les plans de la Dauphine. » (T. II. p. 233.)

Alors Praslin (1712-1785), ministre des Affaires étrangères, « propose au roi d'envoyer en Pologne un agent spécial, auquel on ne donnerait que des instructions verbales, qu'on serait, par conséquent, toujours libre de désavouer, mais qu'on chargerait tout particulièrement d'entrer en relations avec les Czartoryski », puissante famille de sang royal, qui descendait des Jagellons, et d'où sortait la mère de Poniatowski.

« Il fit choix, pour cette mission, d'un officier du nom de Monet, qui avait habité la Pologne, où il avait épousé la veuve d'un ancien agent français, La Fayardie, et ensuite rempli les fonctions de gouverneur d'un des jeunes Czartoryski. Monet recevait encore, en mémoire de ces services, une pension de 4,000 francs de la famille de son élève.

« Le roi négligea de prévenir ce nouvel agent, chargé d'un nouveau secret, des pratiques du même genre qui étaient déjà à l'œuvre en Pologne et qu'il allait trouver sur son chemin. Monet ne reçut d'instructions que du ministre Praslin et partit sans qu'on l'eût mis en relation ni avec Tercier (1704-1767) qui était chargé de diriger la correspondance secrète de Louis XV avec ses émissaires à l'étranger, ni avec le comte de Broglie, et sans qu'on l'eût informé du rôle particulier qu'Hennin jouait à Varsovie. » (T. II, p. 236-237.)

Que dire d'une pareille incohérence ?

Tercier, prévenu, ne put s'empêcher d'écrire au roi : « Si on ne parle pas de l'affaire secrète au général Monet, V. M. aura en Pologne trois agents qui prendront tous les trois une route différente et, par conséquent, ne se rencontreront pas. Pour en réunir au moins deux, car M. de Paulmy marchera toujours

tout seul (Paulmy, que la Maison de Saxe avait gagné à ses intérêts, était considéré comme irréductible), Votre Majesté pourrait donner un ordre de sa main au général Monet. portant qu'en l'absence du comte de Broglie il ait à écouter ce que je lui dirai de ses intentions, et à s'y conformer. » (T. II, p. 237.)

Le roi répondit : « Le sieur Tercier pourra s'ouvrir au général Monet sur ses vues secrètes regardant la Pologne, sans lui communiquer ce qui s'est passé anciennement, en lui indiquant le sieur Hennin, à qui seul j'ai donné la correspondance de mon secret. » (Id.)

Malgré cette précaution, quand le comte de Broglie fut informé de ce nouveau fil qu'on allait mêler à un écheveau déjà bien embrouillé, il ne put s'empêcher de s'écrier : « Entre tout, cela s'appelle une mission fort mal imaginée et qui nous donnera beaucoup d'embarras ! »

Notons, en passant. que « du haut en bas de l'échelle, tous les rôles se trouvaient répartis de telle manière que, le jour de la catastrophe venu, chacun pût, avec un motif suffisant, s'en prendre à son voisin ou à son inférieur. » (T. II, p. 384.)

D'après le comte de Broglie, « l'arrivée du général Monet, qui tombait en quelque sorte du ciel, mit tous les esprits en déroute. Si on lui avait recommandé d'agir en silence et de parler avec discrétion, ce fut une instruction qu'il n'observa guère. Il reprit, au contraire, avec une publicité affectée, ses anciennes relations avec les Czartoryski, en laissant entendre clairement qu'il agissait ainsi par ordre supérieur. »

Nous avons vu plus haut que c'était précisément le but de sa mission, et cette constatation justifie l'observation du duc de Broglie, qui dit (t. II, p. 222) « de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire les opinions du comte, toujours empreintes d'une prévention généreuse, mais passionnée ».

Le comte ajoute : « Les Czartoryski d'abord un peu embarrassés et craignant d'être compromis, ne tardèrent pas à comprendre le parti qu'ils pouvaient tirer d'un tel auxiliaire pour contrecarrer la propagande du marquis de Paulmy et ruiner la considération de la France par ses allées et venues contradictoires. Ils entrèrent donc dans le jeu ; Monet, avec leur permission, s'installa à peu près chez eux et ne sortit guère de leur compagnie. » (II, 240.)

Hennin, d'autre part, écrivait à Versailles : « Je ne puis cacher que la mission du général Monet produit en Pologne le plus mauvais effet. Les partisans du prince de Saxe ont été atterrés dès son arrivée, et l'ambassadeur, ainsi que moi, avons eu à ce sujet bien des propos désagréables à essuyer. » Et il demandait si, pour colorer un peu les choses et arrêter les suppositions, on ne pourrait pas donner au général une mission

officielle, comme le consulat général d'Elbing, par exemple, afin « qu'il ne fût pas ici uniquement pour traiter avec les Czartoryski et détruire d'une main ce que nous édifions de l'autre ».

Il était d'autant plus embarrassé. qu'il ne savait lui-même que penser des intentions de la Cour. Paulmy lui avait montré ses instructions écrites en faveur du prince de Saxe. Mais bientôt après, lui arriva l'ordre du roi. transmis par Tercier, d'aller trouver le général Monet et de le mettre au courant du secret. « Celui-ci, très fier de son mandat confidentiel, se montra peu flatté d'apprendre qu'il avait à le partager avec un autre, en qui il pouvait voir un surveillant. Comme d'ailleurs il n'avait emporté que des instructions verbales, il put leur donner toute l'élasticité qui lui convint. Il apprit donc à Hennin, après s'être fait un peu prier, qu'il était chargé de dire à Poniatowski que l'insistance de Paulmy pour le prince Xavier n'était qu'une apparence, mais qu'au fond le roi ne voulait qu'un *piaste* (prince du sang) sur le trône de Pologne. et tout aussi bien, plutôt même, un Czartoryski qu'un autre, pourvu que la liberté polonaise fût garantie. Il prétendit même être autorisé à promettre que si M. de Paulmy se compromettait trop on le rappellerait aussitôt après l'élection, et comme Hennin, sans oser le contredire, l'engageait pourtant, d'un air d'incrédulité, à procéder au moins avec quelque discrétion, il prit l'observation avec hauteur et fit entendre que l'ordre du roi l'obligeait bien à écouter le résident, mais non pas à lui obéir, ni même à lui faire part de ses démarches. » (T. II, p. 241.)

Ce qui donne une allure de vraisemblance et un poids particulier aux déclarations du général Monet, c'est que peu après, le duc de Paulmy, noté par le comte de Broglie comme agent médiocre et bavard, fut rappelé, et qu'Hennin lui-même ne fut maintenu qu'avec la mission spéciale « d'empêcher à tout prix le parti patriotique d'opposer une élection de son choix à celle de Poniatowski, parce que le malheur de la Pologne étant certain, tôt ou tard il faudrait capituler avec les Czartoryski et qu'il ne fallait rien faire qui rendît l'accommodement plus difficile. » (T. II, p. 257.)

Entre temps, le prince de Saxe, écœuré des faux-fuyants par lesquels on éludait ses demandes, avait retiré sa candidature. Et le 7 septembre 1764, la diète proclama roi Poniatowski, sous le nom de Stanislas-Auguste, ou Stanislas II.

L'attitude équivoque de Louis XV pendant toute la durée des négociations ne permet pas de dire si cette solution correspondait à ses désirs intimes ; mais ce qui est certain, c'est que le général Monet conserva la faveur royale et fut chargé d'autres missions.

François Miquet.

VIEILLES HISTOIRES, VIEUX SOUVENIRS DU PAYS DE SAVOIE

UNE BATTUE A L'OURS A FAVERGES
EN L'AN XIII

Il y a peu d'années encore, lorsque les premières neiges d'automne commençaient à blanchir les sommets des montagnes de Faverges, il n'était pas rare d'apprendre que des ours avaient été tués dans la forêt de Doussard ou dans la sauvage vallée de Saint-Ruph et l'on voyait ensuite, exposés à l'étal des bouchers d'Annecy, quelques-uns de ces plantigrades qui excitaient la curiosité des passants avant de faire les délices des amateurs de venaison [1].

Maintenant. il semble que les ours ont pour toujours disparu de ces régions montagneuses où leur souvenir ne sera bientôt qu'une légende que les vieillards raconteront le soir, près de l'âtre, durant les longues veillées d'hiver.

Il n'en fut pas toujours ainsi, et, si nous nous en rapportons à quelques documents que nous avons sous les yeux [2], nous voyons qu'il y a tout au plus cent ans, les ours et même les loups étaient très nombreux dans le canton de Faverges, où

1. Voici une liste approximative des ours tués dans les environs de Faverges, depuis 1865, d'après quelques notes extraites d'un article de l'*Industriel savoisien*, du 23 décembre 1893 et des renseignements que nous devons à l'obligeance de M Falcy, garde forestier à Annecy.

Vers 1865, deux ours furent tués dans les environs de Frontenex, hameau de la commune de Faverges, par MM. Delavy, Falcy et un surnommé Martin ; en 1867, deux ours sont abattus, l'un dans les vignes de Verthier, par F. Bernex et l'autre dans la forêt de Giez, par M. le comte de Villette. En 1869 ou 1870, MM. Bovio, Bredannaz et Cie, de Doussard, abattirent un de ces animaux ; en 1871, MM. Gustave Rulland et F. Coppier en tuèrent un ; vers 1877 ou 1878, les gardes forestiers Ribet et Sallaz font une nouvelle victime près de Doussard et en 1880, les gardes Visou et Sallaz abattent une mère et ses deux petits, avec le concours de M. Berthod La même année deux ours sont encore tués : l'un dans la Combe d'Ire, par MM. Rulland, Coppier et Falcy père et l'autre dans les vignes du Villard par M P. Berger ; en 1882, M. de Villette en tue un dans la forêt de Giez et en 1887, MM. Falcy, Gonthier et Suscillon en abattent un autre dans la forêt de Seythenex. Enfin, le 19 décembre 1893, dans la forêt du Charbon, non loin de Doussard, un ours mâle était tué dans sa tanière, de 5 coups de feu, par MM. de Boigne de Chambéry, Visou et Falcy, gardes forestiers. Il pesait 153 kil. et fut débité à 5 francs le kil. chez MM. Coutin et Granchamp, bouchers à Annecy. Il est probable que ce vieux solitaire était le dernier représentant de ces hôtes, peu malfaisants, qui donnaient une certaine renommée à l'ancienne forêt vierge de Doussard, car il termine cette liste mortuaire.

2. Dossier composé de 8 pièces, conservé aux Archives départementales de la Haute-Savoie, série O 1, Faverges, histoire locale.

leur audace et leur férocité étaient un sujet de terreur pour les habitants.

L'année 1805 (an XIII) fut, entre toutes, particulièrement remarquable à ce point de vue.

Le 26 thermidor an XIII [1], le maire de Doussard, Neyret, écrivait à son collègue de Faverges « que jamais on ne s'était aperçu qu'il existât autant d'ours dans les bois et forêts de sa commune. » De toutes parts, on lui signalait les « ravages affreux » que ces animaux faisaient « aux bleds, fruits et bestiaux et même aux habitants ». Dans le bois communal situé au-dessus de Verthier il en existait *huit* qui étaient venus à deux cents pas de ce village, dans les vignes et y avaient dévoré « une chèvre qui était la seule ressource du pauvre Pierre Champagne pour alimenter ses quatre enfants ». On s'effrayait déjà à la pensée des ravages que ces hôtes dangereux ne manqueraient pas de faire dans les vignobles à l'époque prochaine des vendanges, les ours étant, comme l'on sait, particulièrement gourmands de raisins.

De Seythenex, à la même date, le citoyen Briandon, maire de la commune, avait également signalé au maire de Faverges que, dans les villages et hameaux de la région, on était effrayé de la quantité d'ours et de loups aperçus cette année-là.

« A chaque instant, écrivait-il, on apprend qu'ils dévorent « des moutons, chèvres et autres animaux et attaquent même les « habitants. Dans les forêts de cette commune dites du Vargne, « des Plattières et à la Sambuy, je suis instruit qu'il existe un « ours et quantité de loups qui ont déjà fait beaucoup de mal. »

Et les deux maires, soucieux de la sécurité de leurs administrés, demandaient à celui de Faverges de s'entendre avec eux pour faire appel « à tous individus reconnus chasseurs » et requérir « toutes personnes sachant tirer un coup de fusil » pour organiser une grande battue et débarrasser les campagnes.

Et pour mieux engager leur collègue à agir promptement, ils ajoutaient qu'ils comptaient, en la circonstance, sur « le zèle « qu'il avait toujours montré pour le bien public ».

* * *

La petite bourgade de Faverges était, en ce temps-là, administrée par maître Maurice Prévost, notaire de sa profession et chasseur à ses heures [2].

1. 14 août 1805.
2. Prévost Jean-Charles-Maurice a été notaire à Faverges de 1798 à 1834.

La lecture de l'épître de ses collègues de Doussard et de Seythenex dut, sans doute, ranimer le « zèle qu'il avait toujours « montré pour le bien public » car, sans tarder, il rédigea un arrêté convoquant le ban et l'arrière-ban des chasseurs du pays en vue d'organiser une grande battue et de partir en guerre contre les sauvages animaux.

En de longs considérants, il fit part aux populations des ravages « affreux » déjà occasionnés par un nombre « prodigieux » d'ours et de loups existant dans le canton. Il leur apprit que « dans la forêt de l'Arpette [1], appartenant à cette commune, il « existait une ourse mère et ses deux petits ; que l'ourse mère « était venue il y avait environ vingt jours attaquer un habi- « tant de la commune de Saint-Ferréol qui travaillait près de la « dite forêt pour le dévorer ; qu'il s'était échappé en se précipi- « tant par des ravins et des précipices où il était resté pour « mort et en était encore malade ».

Enfin, après avoir avoir rappelé le souvenir de « la chèvre « d'un malheureux sans fortune nommé Champagne... », maître Prévost arrêta, en six articles, les principales dispositions de la prochaine campagne :

La battue devait avoir lieu le premier fructidor [2] et jours suivants, s'il était nécessaire, de concert avec le maire de Seythenex, dans la forêt de cette commune, dite de Montriond, dans celles voisines dites du Vargne et des Plattières, et à la Sambuy, pour la destruction « des susdits animaux ».

Le quartier général devait être au chalet de l'Haut de Seythenex. Tous individus « reconnus chasseurs », étaient invités à s'y rendre avec leurs fusils, les munitions devant être fournies par la commune. Le maire Prévost, en personne, dirigerait la battue « pour qu'il ne se commette aucun abus ».

Il signa son arrêté le 20 thermidor an XIII [3], le premier de l'Empire français. Cet arrêté fut ensuite affiché à la porte de la maison particulière qui servait alors de mairie [4]. Il portait encore le sceau de la République, bien que l'on fût sous l'Empire et avait également ceci de particulier qu'il ne s'appuyait sur aucun texte législatif, aucun règlement d'administration ni aucune délégation spéciale autorisant le maire à ordonner la battue. Et cette omission paraît tout au moins bizarre de la part

1. Cette forêt était sans doute située au bas des rochers du même nom qui terminent le massif de la Tournette au sud, non loin de Viuz-Faverges.
2. 19 août 1805.
3. 17 août 1805.
4 L'Hôtel-de-Ville actuel de Faverges date de 1850.

d'un homme versé par état dans les questions de droit et qui exerçait depuis quelque temps déjà les fonctions municipales.

Le garde champêtre s'en alla aussitôt par les carrefours de la ville, dans les villages et hameaux des alentours publier les ordres du maire « à son de trompe et de cri public ».

La nouvelle de la battue fut bientôt connue dans toute la région. En même temps, le bruit se répandit que le chanoine Duport [1]. « par un excès de zèle et pour encourager les « paysans », comme l'écrivit ensuite le maire, avait décidé de faire transporter au chalet de l'Haut de Seythenex d'abondantes provisions de bouche, tant solides que liquides.

Le chanoine Duport appartenait au chapitre de la Métropole de Chambéry. C'était un enfant de Faverges, qui revenait chaque année, à l'époque des vacances et de la chasse, se reposer dans sa petite ville natale. Il était très connu dans tout le pays où sa bonhomie et sa générosité étaient proverbiales. Le chanoine s'était ému, lui aussi, des ravages que les loups et les ours causaient dans la région et avait résolu d'apporter son concours au maire pour la réussite de la battue. Mais, comme il connaissait les faiblesses humaines, il s'était dit, non sans raison, que d'excellentes et copieuses provisions seraient, pour beaucoup de chasseurs. un appât infiniment plus tentateur que la perspective, d'ailleurs aléatoire, de tuer un ours ou un loup !

*
* *

Au jour fixé par l'arrêté municipal, de nombreux chasseurs se trouvaient réunis sur la petite place de la « Croix de pierre [2] », lieu habituel des assemblées populaires. Il en était venu de divers points du canton : de Doussard, de Giez, de Saint-Ferréol, de Cons-Sainte-Colombe et même de Marlens.

Tous avaient apporté leurs armes : vieux mousquetons, vieux fusils à pierre des grandes guerres de la République, qui, avant de chasser l'ours, avaient chassé les rois...

Le maire Prévost se trouvait au milieu des chasseurs, heureux et fier de voir avec quel empressement on avait répondu à son appel.

Il fit distribuer de la poudre et des balles et l'on se disposa à partir.

1. Duport Pierre-Joseph, né à Faverges, d'un père originaire de Termignon en Maurienne ; nommé chanoine honoraire, en 1803, du nouveau diocèse de Chambéry, est mort en 1829. (L. Morand : *Personnel ecclésiastique du Diocèse de Chambéry de 1802 à 1893).*

2. Aujourd'hui Place Gambetta, après avoir porté, de 1856 à 1905, le nom de Place Jacquart.

Déjà en ce temps-là, les chasseurs étaient tous un peu « Tartarins » et ceux de Faverges n'avaient pu résister au plaisir de montrer leur vaillance aux habitants en faisant le tour de la ville, fusil à l'épaule, avant de prendre la direction de la forêt du Vargne où allaient s'accomplir leurs exploits.

Vers quatre heures de l'après-midi, sous le chaud soleil de fructidor, qui égayait les petites rues tortueuses de la cité, la troupe se mit en marche, ayant le maire à sa tête. On traversa successivement les rues des Chaudronniers, de Pontverre [1], des Fours et de La Roche ou rue Princesse [2]. Les curieux étaient nombreux aux carrefours, sur les places et devant les boutiques et échoppes, saluant les chasseurs et leur souhaitant bonne chance.

En sortant de Faverges, on prit le chemin pierreux de Tamié qui gravissait la côte de la *Curiale* [3], à l'ombre de superbes noyers séculaires. La journée était belle et chaude. On traversa le village du Villaret, où les deux torrents de Saint-Ruph et de Tamié se réunissaient pour épanouir ensuite leurs eaux en nappes argentées sur les roues moussues de plusieurs moulins ou « martinets [4] ».

La montée à travers les prairies qui dominent le Villaret fut particulièrement pénible à cause de la chaleur et, arrivé non loin de la cascade que l'on appelait alors « la Pscheutà », le notaire songea à faire reposer quelques instants ses compagnons à l'entrée d'un petit bois émaillé de cyclamens.

L'endroit était agreste et l'on y jouissait d'une admirable vue sur la vallée de Faverges.

A ce moment, le soleil commençait à décliner dans la splendeur dorée du couchant. La masse sombre du mont de La Motte se prolongeait peu à peu dans une ombre violette tandis que, sur la droite, les pentes rapides de la montagne du Périllet [5], couvertes en partie de sapins, et les arêtes gazonnées de la Dent de Cons étaient encore baignées dans une douce lumière rose. On apercevait, à moitié enfouis dans la verdure des châtaigniers, les villages des Combes, de Frontenex et de

1. Actuellement rue Gambetta, après avoir porté de 1856 à 1905, le nom de rue de Traktir.

2. A porté, de 1856 à 1905, le nom de rue de Tamié, remplacé aujourd'hui par celui de : Nicolas Blanc, un bienfaiteur de Faverges.

3. Ancienne propriété de la famille de M. Charles Buttin, vice-président de la Société Florimontane.

4. Ce sont de petits établissements un peu plus importants que les forges maréchales, qui tirent leur nom du marteau leur principal agent de travail, qui sert à réduire le fer neuf ou les riblons en instruments et outils aratoires.

5. Plus connue aujourd'hui sous le nom de Belle-Etoile.

Verchères, dont les petites maisons aux façades blanches semblaient sourire au soleil. Puis, c'étaient, au pied des grandes coulées vertes de la Dent de Cons, le roc de Chambelon, semblable à une forteresse ruinée ; le château, avec sa tour ronde, couleur d'ocre, tapissée de lierre et, au-dessous, les maisons de Faverges, la plupart couvertes en chaume, se rangeant en fer à cheval, comme pour se mettre sous la protection du vieux manoir. La plaine verte s'étendait tout autour avec ses nombreux et superbes noyers, qui faisaient l'orgueil du pays.

L'horizon était fermé, un peu près peut-être, par les rochers sourcilleux de Mercier, de la Balmette et de Viuz, arrondis en immenses arcades au-dessus des vignobles ; le sphinx gigantesque de l'Arclozan et, plus loin, vers Marlens, par les vagues bleuâtres du mont Charvin.

Près de l'endroit où se reposaient les chasseurs, s'ouvrait le sombre défilé de Saint-Ruph et, un peu à gauche, l'immense forêt du Vargne, pleine de mystère, au-dessus de laquelle se profilaient dans le ciel d'un bleu de pervenche les masses révoltées des sommets de la Sambuy.

L'air était tiède encore et une fraîcheur venait de la cascade dont on entendait le sourd grondement.

Une paix bienheureuse était répandue sur tout cet ensemble de montagnes, de vallons, de bois, de prairies ensoleillées, où l'ombre des arbres commençait à s'allonger. Des tintements de clochettes. des appels lointains de pâtres s'entendaient par instants ; c'était l'heure exquise où la nature semble se recueillir à l'approche de la grande tristesse du soir...

On reprit le sentier qui montait à Seythenex, où l'on arriva en peu d'instants.

Le citoyen Briandon, maire de la commune, entouré du garde forestier et de quelques notables, attendait les chasseurs et leur souhaita la bienvenue. Sur la petite place du village, au milieu de maisons basses aux grands toits de chaume, une table était dressée et des rafraîchissements furent servis. On but à la prochaine extermination des ours et des loups, tandis que, sur le seuil des portes, les bonnes femmes, en coiffes rondes [1] et les marmots aux yeux étonnés regardaient avec admiration ces hommes armés qui allaient les débarrasser de leurs redoutables voisins.

1. Bonnet rond de tulle noir ou blanc ruché et formant une sorte de couronne, encore porté actuellement a Faverges et dans plusieurs communes du canton.

La troupe, à laquelle s'étaient joints le maire Briandon et quelques chasseurs de Seythenex, monta aux Grangettes, et, peu après, pénétrait dans le val sauvage de Saint-Ruph dont un ermite, qui l'habita au XVIIe siècle, a laissé cette naïve description :

Là le soleil à peine enfonce ses rayons,
Un rapide torrent y gronde à gros bouillons
Tombant de ravine en ravine ;
Les nocturnes oiseaux s'y juchent sur des pins ;
Et le chamois dispos dans son antre rumine
L'herbe qu'il a brouté les soirs et les matins [1].

Le soleil, sur le point de disparaître derrière l'Arcalod, « n'enfonçait ses rayons » que sur les cimes des plus hauts sapins qu'il teintait d'un peu d'or rose et le torrent, grossi par de récentes pluies. continuait à rouler ses eaux « à gros bouillons ».

On passa en face du hameau de Saint-Ruph, situé sur l'autre versant de la vallée. On apercevait, groupées autour d'une chapelle en ruines [2], ses quelques misérables chaumières, d'où montaient doucement les fumées du soir.

Mais, des cris de détresse troublèrent soudain le silence de la forêt ; des pâtres appelaient au secours et, apercevant les chasseurs, leur faisaient des signes désespérés. A l'instant même, un loup venait d'emporter un mouton [3]. On se mit à la poursuite du fauve, mais, la nuit étant survenue, on dut regagner le sentier, de crainte de s'égarer.

On avait de la peine à se diriger sous la voûte sombre des sapins et l'on trébuchait à chaque pas. On remonta un ruisseau dominé, à droite, par les rochers de Montriond, repaire habituel des ours et station très fréquentée par les chamois. Enfin on sortit de la forêt et l'on se trouva au pied des prés qui, en pentes rapides, s'élèvent jusqu'aux arêtes de Chaurionde. Vers le milieu de ces pâturages, on aperçut une petite lumière rougeâtre qui tremblottait. C'était le chalet de l'Haut de Seythenex, où les chasseurs allaient pouvoir se reposer.

On y arriva après une marche assez pénible dans les gazons, semés de rocailles et de bouquets d'arbres. Les bonnes gens du

1. *Extrait de la vie de Mgr de Chivron, archevêque et comte de Tarentaise,* par le R^d^ Père Bernard. Chambéry, 1687, p. 56. L'auteur de ces vers devait être un moine de Talloires

2. Chapelle du prieuré de Faucemagne, déjà en ruines au moment de la Révolution et dont l'ancienne cloche se trouve aujourd'hui au clocher de la chapelle des Combes, hameau de Seythenex.

3. Ce détail figure dans le procès-verbal de la battue.

chalet attendaient les chasseurs, qui eurent de la peine à s'installer dans l'unique pièce étroite, enfumée, où flambait un grand feu.

Après quelques instants de repos on songea à utiliser les provisions envoyées par le chanoine Duport. On fit surtout honneur à un petit vin du Bogon [1] qui ne tarda pas à délier toutes les langues. Les pipes s'allumèrent et, sous la lueur pâlotte d'une lampe primitive, les chasseurs se mirent à raconter leurs exploits.

Le notaire, que la fumée incommodait, sortit un instant pour respirer. Dehors, la nuit alpestre était d'une incomparable splendeur. Pour la première fois, maître Prévost se trouvait, à cette heure, à une pareille altitude et la beauté du spectacle qui s'offrait à ses yeux le remplissait d'une inexprimable émotion.

Il s'était insensiblement éloigné du chalet, montant sans s'en apercevoir, vers les cimes de Chaurionde et, à mesure qu'il s'élevait, le silence semblait se faire plus grand autour de lui. L'air était très pur, presque froid, et la lune radieuse venait de surgir du chaos fantastique des rochers de la Sambuy.

Sous sa lumière sereine, les choses prenaient des aspects extra-terrestres ; les montagnes, les vallées, les forêts se fondaient doucement dans des vapeurs bleuâtres et la vie humaine ne se manifestait plus que par quelques petites lumières perdues très bas, au fond des lointaines vallées. Maurice Prévost montait toujours, l'âme plongée dans un ravissement infini, les regards parmi les étoiles, qui lui paraissaient plus pures, plus scintillantes ; la terre fuyait sous ses pieds, il se perdait dans ce silence, se sentant attiré vers les astres par une force mystérieuse.

. . . . . .

*
* *

Le lendemain, une battue fut faite dans la forêt de Montriond où l'on « aperçut des traces de l'ours sans pouvoir toutefois l'atteindre ».

Le second jour, « toujours à la poursuite du même ours, « un petit chamois de quelques mois se présenta au poste d'un « paysan qui le tua et la pluye étant ensuite survenue mit fin « à la battue [2] ».

Le matin du troisième jour, le soleil se leva radieux ; il do-

1. Vignobles situés au-dessus de Vesonne, près Faverges.
2. Extrait du procès-verbal de la battue.

rait doucement les grands pâturages qui paraissaient plus verts après la « pluye » de la veille et où s'épanouissaient encore de nombreuses fleurs alpestres aux nuances délicates. Vers 7 heures, le chanoine Duport arriva au chalet, armé de son fusil. Il avait couché à Seythenex et était monté de bonne heure, profitant de la fraîcheur du matin. Le maire, qui était allé à sa rencontre, lui fit part de son désappointement et de ses inquiétudes.

En somme, les deux journées précédentes n'avaient donné aucun résultat, à part la mort du « petit chamois de quelques mois » et il était temps de frapper un grand coup, d'autant plus que les vivres commençaient à s'épuiser et que plusieurs chasseurs étaient découragés. On appela Briandon, on consulta les chasseurs qui avaient relevé des traces d'ours en divers endroits et l'on se mit bientôt d'accord pour arrêter les dispositions suivantes :

Tous les chasseurs, sous la direction de Briandon, opéreraient un grand mouvement tournant vers le massif de Montriond où, selon toutes probabilités, les ours se tenaient cachés. On fouillerait la forêt, les fourrés, les taillis, de manière à forcer les bêtes à sortir de leurs tanières, on les cernerait peu à peu en les obligeant à passer dans un ravin étroit où le notaire et le chanoine, armés de carabines et excellents tireurs, les attendraient de pied ferme.

Vers midi, après un léger repas pris au chalet, les chasseurs, conduits par Briandon, commencèrent leur mouvement. Le maire et le chanoine descendirent à leur tour et allèrent se poster aux endroits qu'ils avaient choisis. C'était dans une sorte d'étroit passage creusé entre deux pentes rapides couvertes de bois épais et surmontées par d'énormes rochers. La chaleur était étouffante et de gros nuages, précurseurs de l'orage, envahissaient le ciel.

Le chanoine se mit à l'affût sur l'un des côtés du ravin, abrité par un rocher sur lequel il appuyait sa carabine. L'air manquait, la nature semblait lasse, un silence lourd remplissait la forêt, troublé seulement par le bourdonnement des insectes. Le chanoine tombait de fatigue et, en attendant de lutter contre les fauves, il luttait contre le sommeil.

Sur l'autre versant du ravin, le maire Prévost s'était également posté, adossé à la souche vétuste d'un gros sapin mort. Depuis longtemps les batteurs opéraient leur mouvement et les fauves ne devaient pas tarder à apparaître à l'entrée du ravin.

Maître Prévost était courageux et pourtant la perspective d'avoir à combattre bientôt un ours ou un loup lui causait une singulière émotion. Il ne voyait ni n'entendait le chanoine et se sentait seul et perdu à ce moment qui pouvait devenir tragique. Il était nerveux, le moindre bruit le faisait tressaillir.

Des pensées sombres envahissaient son esprit. Il regrettait presque d'être venu, d'avoir laissé sa femme, ses enfants, son cher foyer familial.

Il pensait avec attendrissement à son étude, si tranquille, où les gros minutaires, à dos de parchemin, s'alignaient sur des rayons où, le matin, le soleil filtrant doucement à travers les rideaux, faisait de petits ronds lumineux sur le plancher...

Soudain, il poussa un cri d'épouvante !... Quelque chose de rude venait de s'abattre sur son épaule !

L'ours ? ?

Il fit un bond pour se dégager, se retourna, et se trouva face à face avec... le brigadier de gendarmerie de Faverges, qui le regardait stupéfait...

. . . . . .

Le brigadier était un brave homme, ne connaissant que la consigne. Le matin même, il avait reçu de la sous préfecture d'Annecy un ordre lui enjoignant d'arrêter coûte que coûte la battue, qui était illégale, le maire de Faverges ayant outrepassé ses droits et empiété sur les attributions de « l'administration supérieure ».

Et le gendarme s'était empressé d'obéir.

Il était monté tout d'une traite pour surprendre les chasseurs et « verbaliser ». Par les rudes sentiers de Glaise de Saint-Ruph, par les ravins, il avait marché à grands pas, heurtant son sabre aux cailloux des chemins, suant sous son immense chapeau à cocarde tricolore...

Enfin, il était arrivé assez à temps. Il avait aperçu de loin un homme à l'affût, s'était approché doucement, avec d'infinies précautions, marchant sur la pointe des pieds. Et arrivé près de lui, sans être entendu, l'avait « appréhendé ». Et voilà que cet homme était le maire de Faverges en personne !...

Maître Prévost n'y comprenait rien et demandait des explications.

Le brigadier était fort perplexe. Des idées confuses s'agitaient dans son cerveau. Il cherchait comment il pourrait concilier le respect qu'il devait au premier magistrat du canton avec son

devoir de gendarme. Allait-il arrêter le maire pour chasse en temps prohibé ??...

A cet instant, les chasseurs de Briandon débouchèrent dans le ravin, sans d'ailleurs ramener ni ours ni loup. Le temps était devenu tout à fait sombre et le tonnerre commençait à gronder... Les chasseurs et le chanoine entouraient maintenant le maire et, à la vue de tous ces hommes « en contravention », le brigadier s'était ressaisi. Le sentiment du devoir, quelque pénible qu'il lui parût, reprit le dessus dans son âme troublée. Il était monté sur un rocher, dominant la foule confuse des « délinquants ». Cambré dans son uniforme, la main gauche à la poignée de son sabre, il avait la sévère majesté de l'homme qui représente la Loi...

Il fit un grand geste circulaire, comme pour englober tous les chasseurs dans un vaste procès-verbal, mais, à ce moment, un éclair aveuglant zébra le ciel, suivi aussitôt d'un coup de tonnerre si formidable qu'on eût dit que les rochers de la Sambuy s'écroulaient subitement. Et la pluie se mit à tomber en déluge.

Ce fut un sauve-qui-peut général ; les chasseurs s'enfuirent de tous côtés, les uns vers la forêt, les autres vers le chalet. Le notaire et Briandon y arrivèrent des premiers, suivis bientôt par le chanoine qui ruisselait.

Et le brigadier resta seul, sous l'averse, la poitrine barrée par son large baudrier.

. . . . . .

Ainsi se termina lamentablement la grande battue à l'ours ordonnée en l'an XIII, par maître Maurice Prévost, notaire et maire de Faverges.

F. et J. SERAND.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

MAX BRUCHET : **Le Château de Ripaille,** in-4°, Paris Delagrave, 1907.

Ripaille !... A qui n'est-il pas familier, ce nom évocateur, à tort ou à raison, de paysages enchanteurs et de luxueuses orgies, de schisme et de papauté, de retraite monacale et de lieu de délices. Combien peu nombreux, cependant, ceux qui ont sur ce sujet des notions exactes !

Dire ce qu'est et ce que fut Ripaille dans la géographie, dans la légende et dans l'histoire, telle est la tâche ardue à laquelle s'est consacré M. Bruchet ; mieux que personne il était à même de la mener à bien. Connaissant à fond, de par ses fonctions, les archives de la Haute-Savoie, et, de plus, visiteur assidu et studieux des archives de Turin, de Genève, de Lausanne et de Berne, qui depuis longtemps n'ont plus de secrets pour lui, l'auteur a pu, sans sortir de son cadre, écrire une monographie dans laquelle tient par moment toute l'histoire de Savoie, parfois même celle de l'Europe.

Dès les premières pages le lecteur est séduit, et trouve avec surprise, dans un ouvrage où la vérité historique la plus rigoureuse est toujours, non seulement respectée, mais appuyée de preuves indiscutables, un intérêt qu'on ne s'attend à rencontrer que dans un roman et qui va grandissant jusqu'à la fin. Il est tel chapitre, la mort du Comte Rouge, par exemple, qui semble dû à l'imagination fertile d'une Anne Radcliffe. Mais toujours le texte authentique, le document irréfutable, donné à l'appui du récit de l'auteur vient dire, témoin fidèle : C'est vrai, je l'atteste.

Plus de trois cents pages de ces « Preuves », réparties méthodiquement en 124 chapitres dans la deuxième partie de l'ouvrage, et auxquelles renvoient les notes de la 1re partie, fournissent à l'historien comme à l'archéologue une mine précieuse de documents de premier ordre, presque tous inédits. Ces pièces justificatives sont complétées par un glossaire des mots difficiles, d'autant plus précieux que les textes de la région ont été complètement ignorés des auteurs des plus célèbres glossaires existant jusqu'à ce jour.

Enfin, une table alphabétique très complète permet de consulter tant la première partie que les preuves, et fait de cet ouvrage un véritable dictionnaire historique et géographique de la Savoie.

Les merveilleuses héliogravures de l'illustration, faites d'après les clichés de M. Boissonnas, — c'est tout dire, — font tour à tour passer sous les yeux des vues de Ripaille, des reproductions d'anciennes miniatures, de sceaux et de documents, et aussi la photographie d'objets du plus haut intérêt, comme cette coupe romaine en verre jaspé, trouvée à Ripaille même, où elle fait actuellement, avec tant d'autres merveilles, partie de la collection de M. Engel-Gros, et qui n'a d'égale dans aucun musée.

La reliure elle-même, forme registre ancien, est une trouvaille et contribue à donner à l'ouvrage un cadre digne du tableau.

Nous sommes heureux de joindre nos félicitations à celles qu'a déjà values à M. Bruchet ce nouvel ouvrage, le plus important et le plus remarquable à tous égards paru depuis plusieurs années des deux côtés des Alpes sur la Savoie et la Maison de Savoie. Ch. Buttin.

La Chanson en Patois savoyard. *Los Coups de Mula du Ptiou de la Comba.* (Annemasse, P. Granchamp, imprimeur-éditeur ; une élégante plaquette, prix : 1 franc.)

En dépit de ses détracteurs, la Chanson (celle que les honnêtes gens peuvent écouter sans rougir) est de jour en jour plus florissante. A Lyon, Camille Roy, le délicat poète des *Chansons pour tout le monde,* élève un hôtel en son honneur et fonde une nouvelle Académie. Moins haute est l'ambition de nos chansonniers savoyards. Et pourtant les fleurettes qu'ils vont cueillant ont parfois un pénétrant parfum. Telle la gerbe que nous offrait récemment Aimé Marcoz, dont la carrière fut malheureusement trop courte. Telle encore celle que vient de lier « le Ptiou de la Comba ». Sans doute ses *Coups de Mula* sont un premier essai, mais il ne mérite pas uniquement les encouragements des philologues épris de termes pittoresques ou curieux des parlers locaux. Les chansons du « Ptiou », pleines de verve gauloise et d'heureuses saillies, ont souvent déridé ses collègues et ses amis. Elles pourront aussi distraire, croyons-nous, quelques doctes Florimontans. Ceux-là souhaiteront au Ptiou d'abattre de nouveaux andains « à grouss' cambées ». Il n'a pas oublié son *cofi* : encore quelques coups de *mulă* et M. J. Songeon sera le digne successeur des Béard et des L. Terrier.

* * *

Vient de paraître, à la librairie P.-V. Stock : *La Duchesse de Cordoba,* par Guy Valvor. Nous ne signalerions pas ce roman, s'il n'était l'œuvre posthume d'un ancien professeur au Collège Chappuisien. M. Georges Vayssière (Guy-Valvor ; 1853-1904) enseigna la rhétorique à Annecy, en 1882. La préface contient un aperçu biographique et bibliographique signé J. Mariel. L'ouvrage est orné d'un beau portrait de l'auteur, qui fut un écrivain consciencieux et fécond. J. D.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de la **Flore populaire de la Savoie.**

TABLE DES MATIÈRES POUR 1907

N B — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

Bruchet M. Le classement de la chapelle des Allinges. . . . 59, 172
Carle et Le Roux. Nouvelles fresques découvertes au château d'Annecy 174
Fenouillet. Sur un bloc à cupules. 173
Marteaux Charles. Voies romaines de la Haute-Savoie : Voie romaine de Condate à Genava et chemins secondaires *(avec figures)* 27, 75
— Etude sur la voie romaine de Boutae à Genava *(avec figures)* 153, 176
— Sur l'inscription de Spirniolus à Lucey. 170

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie savoisienne :
Le Type savoyard, par C. Borlet et J. Poncier 135
J.-F. G. *Une Famille de Savoie amie de Genève*, par Théodore Claparède 136
Buttin Ch. *Le Château de Ripaille*, par M. Bruchet. 227
J. D. *La Chanson en patois savoyard. Los Coups de mula du Ptiou de la Comba* 229
— *La Duchesse de Cordoba,* par Guy Valvor 229

BIOGRAPHIE.

Bruchet M. Quelques lettres de Germain Sommeiller. 172
Miquet François. Le général Villien. 116
— Une mission du général Monet sous Louis XV. . . . 212

HISTOIRE.

Buttin Ch. Le Guet de Genève au xve siècle 63
Désormaux. Sur un répertoire des sources historiques concernant Annecy 57
Fenouillet. Une émeute à Savigny (1753). 112
Trolliet A. Mœurs d'autrefois : Carouge (1791) 110
Gonthier J.-F. La peste de 1629 et Mgr J.-F. de Sales. . 126
Piccard L.-E. Document inédit sur La Roche au xve s. 130
Serand F. et J. Vieilles histoires, vieux souvenirs du pays de Savoie : Une battue à l'ours à Faverges en l'an iii. . 217
Serand J. Un permis de chasse de 1659 7

HISTOIRE NATURELLE.

DOUXAMI H. La Grotte des Fées (les Contamines-Saint-Gervais, Haute-Savoie) *(avec plan)*. 93
GUINIER Ph. Le Roc de Chère. Etude phytogéographique *(suite et fin)* 35
LE ROUX Marc. Le lac d'Annecy (Faune et Flore : Etude de géographie biologique *(avec pl. hors texte)* . 137, 185
LE ROUX M. et GUINIER E Sur *Erica vagans* plante nouvelle pour la Haute-Savoie 173

GLANES SAVOISIENNES.

SERAND J. Canaux d'Annecy, Pont des Amours, 118 ; André Theuriet, Jacques Replat, Monument d'Eugène Suë, Horloges d'Annecy, 119 ; Aristide Callies, 120 ; Bibliothèque publique, Ecole de mécanique, Bâtiments de l'Evêché d'Annecy, 132 ; Musée de peinture à Annecy en 1798, 133 ; Association cultuelle à Annecy en 1796, Publications de Léonce Duparc 135

GRAVURES.

Dionysos en bronze de Chevrier 33
Trouvailles de la voie romaine de Condate à Genava . . 83
Trouvailles de la voie romaine de Boutae à Genava . . . 161
Plan de la Grotte des Fées 95
Lac d'Annecy. Bassins du S. et du N. Distribution des Associations végétales du littoral *(hors texte)* 192

LITTÉRATURE.

DÉSORMAUX J. Un détracteur de la montagne : Chateaubriand et le *Voyage au Mont-Blanc* 201

PHILOLOGIE.

CONSTANTIN A et DÉSORMAUX J. Etudes philologiques savoisiennes : Essai de grammaire 8, 98
DÉSORMAUX J. Sur un glossaire du français régional parlé en Savoie. 5
MARTEAUX Ch. Sur l'étymologie du mot Queige. 62

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

Liste des membres de la Société Florimontane. v
Nécrologie : MM. BELLY, 1 ; CANTON, 1 ; A. DUNANT, 6 ; THEURIET, 58 ; Mme CARREY 169
Démissions : MM. CORCELLE, 1 ; GONNET 170

Nouveaux membres : MM. Blandin, 1 ; Aug. Fournier, 4; Muratore, 7; Douxami, 57 ; Laeuffer, 59 ; Bertrand, 59 ; Choulet, 61 ; Perravex, 61 ; Belleville, 61 ; Bouvier, 61 ; J. Denarié, 170 ; Gavard 170
Dons au Musée 2, 3, 7, 60
Projet de Musée industriel. 122, 125, 175
Dons à la Société 2, 4, 6, 57, 60, 61, 121, 169, 170, 171
Renouvellement du bureau. 1
Société Florimontane : Assurance de la bibliothèque 2
Concours de Poésie pour 1906. 4
Compte-rendu financier pour l'année 1906 4
Règlement de concours. 172
Collection de journaux 190, 174
Récollement de la bibliothèque 173
Projet pour Concours Andrevetan de 1910 174
Distinctions 6, 57, 59, 61, 121, 169, 172
Budget pour 1907 7
Cotisation pour le monument Lamarck. 60
Délégation pour l'adoption d'une langue internationale 61
Vœux : rues d'Annecy 62, 170

En supplément :

Constantin et Gave. Flore populaire de la Savoie ou Dictionnaire des noms populaires de nos plantes *(suite)*.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

6974. — Annecy. Imprimerie J. Abry.

REVUE

SAVOISIENNE

PUBLICATION PERIODIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d utilite publique par decret du 17 décembre 1896)

48ME ANNÉE

4E TRIMESTRE 1907

ANNECY

IMPRIMERIE J. ABRY

ÉDITEUR

1907

SOMMAIRE DU N° 4 :

Séances des 9 octobre, 6 novembre et 4 décembre 1907.

Ch. MARTEAUX. Voies romaines de la Haute-Savoie : Etude sur la voie romaine de Boutae à Genava *(suite et fin)*.

Marc LE ROUX. Le lac d'Annecy (Faune et Flore). Etude de géographie biologique *(suite) (avec planche hors texte)*.

J. DÉSORMAUX. Un détracteur de la montagne : Chateaubriand et le *Voyage au Mont-Blanc*.

François MIQUET. Une mission du général Monet sous Louis XV.

F. et J. SERAND. Vieilles histoires, vieux souvenirs du pays de Savoie : Une battue à l'ours à Faverges en l'an XIII.

Revue bibliographique savoisienne :

Archéologie et histoire.

Table des matières pour 1907.

REVUE

SAVOISIENNE

PUBLICATION PERIODIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d utilite publique par decret du 17 decembre 1896)

48ME ANNÉE

3E TRIMESTRE 1907

ANNECY
IMPRIMERIE J. ABRY
ÉDITEUR

1907

SOMMAIRE DU N° 3 :

Séances du 3 juillet 1907.

J.-F. Gonthier. La peste de 1629 et Mgr J.-F. de Sales.

L.-E. Piccard. Un document inédit sur La Roche au XVe siècle.

J. Serand. Glanes savoisiennes.

Revue bibliographique savoisienne :

Archéologie et histoire.

Marc Le Roux. Le lac d'Annecy (Faune et Flore). Etude de géographie biologique.

Ch. Marteaux. Voies romaines de la Haute-Savoie : Etude sur la voie romaine de Boutae à Genava *(avec figures)*.

En supplément :

Constantin et Gave. Flore populaire de la Savoie ou Dictionnaire des noms populaires de nos plantes *(suite)*.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Cette Société, fondée en 1851, a pour but le progrès et l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, elle publie un périodique, la **REVUE SAVOISIENNE,** *qui paraît chaque trimestre, par livraison de 64 à 80 pages grand in-8°, formant à la fin de l'année un volume de 250 à 320 pages, à justification serrée, orné de planches phototypiques hors texte et de gravures.*

Le but de cette Revue est de vulgariser les études qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent. Les ouvrages envoyés à la Société sont, s'il y a lieu, analysés.

La Société laisse à chaque auteur l'entière responsabilité des opinions qu'il émet. — Elle échange ses publications avec les principales Sociétés savantes de France et de l'étranger. Elle ouvre chaque année un concours de poésie, d'histoire ou de beaux-arts, dont le prix est de 600 fr (Voir le programme dans le dernier fascicule de l'année précédente.)

Le prix d'abonnement à la « Revue savoisienne » est de 6 fr. pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Pour faire partie de la Société, il faut être présenté par un de ses membres et agréé par elle. Ses membres sont honoraires, effectifs ou correspondants.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à la Société, ils ne payent aucune cotisation.

Les membres effectifs payent une cotisation de 12 fr , en cette qualité, ils reçoivent la **REVUE** *et ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliotheque de la Société et d'assister à ses séances.*

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes n'habitant pas l'arrondissement d'Annecy et qui collaborent à la **REVUE.** *Ils payent une cotisation de 6 francs.*

Adresser les lettres et envois au Secrétaire (A l'Hôtel-de-Ville).

MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages à part sont priés d'en prévenir à temps M. Abry, imprimeur de la Société.

TARIF DES TIRAGES A PART	25 exemplaires	50 exemplaires	100 exemplaires	CHAQUE CENT en plus du 1er cent
Prix de la feuille de 16 pages, papier de la *Revue*	6 »	7 »	9 »	4 »
Prix de la couverture imprimee, brochage compris	5 »	6 »	8 »	4 50
Prix de la couverture non imprimee, brochage compris	1 50	2 »	2 50	» »

OUVRAGES DE FONDS.

Bulletins de l'Association Florimontane, de 1851 à 1858 (épuisé).

Revue savoisienne, de 1860 à 1884 inclusivement (volumes de 100 à 140 pages in-4°) Un volume broché. 4 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 50.

COLLECTION de 1860 à 1905 inclusivement, composée de 46 volumes broches, 190 francs ; collection précédente moins l'année 1870, 160 francs et moins les années 1870 et 1893. 140 francs.

Ch. MARTEAUX et Max BRUCHET : *Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés a la bibliothèque de la Société Florimontane.* Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr.; franco, 2 fr. 25.

Charles MARTEAUX : *Table des Matières des Bulletins de l'Association Florimontane et de la Revue savoisienne* (1851-1900), 2 fr.; franco, 2 fr. 50.

E.-G. CAMUS : *Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de La Clusaz (Hte-Savoie).* Br. in 8° avec carte et grav. hors texte, 1 fr.; franco, 1 fr. 10.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVIe session), 1 vol. in-8° de XLVIII-448 p. avec grav. et planches hors texte, 10 fr.

GUALDI (G.), 13, RUE DU PAQUIER, ANNECY

COLLECTIONNEUR D'ANTIQUITÉS

CURIOSITÉS DU PAYS — BAHUTS SAVOYARDS

Faïences, Armes, etc.

VENTE ~ ACHAT ~ ÉCHANGE

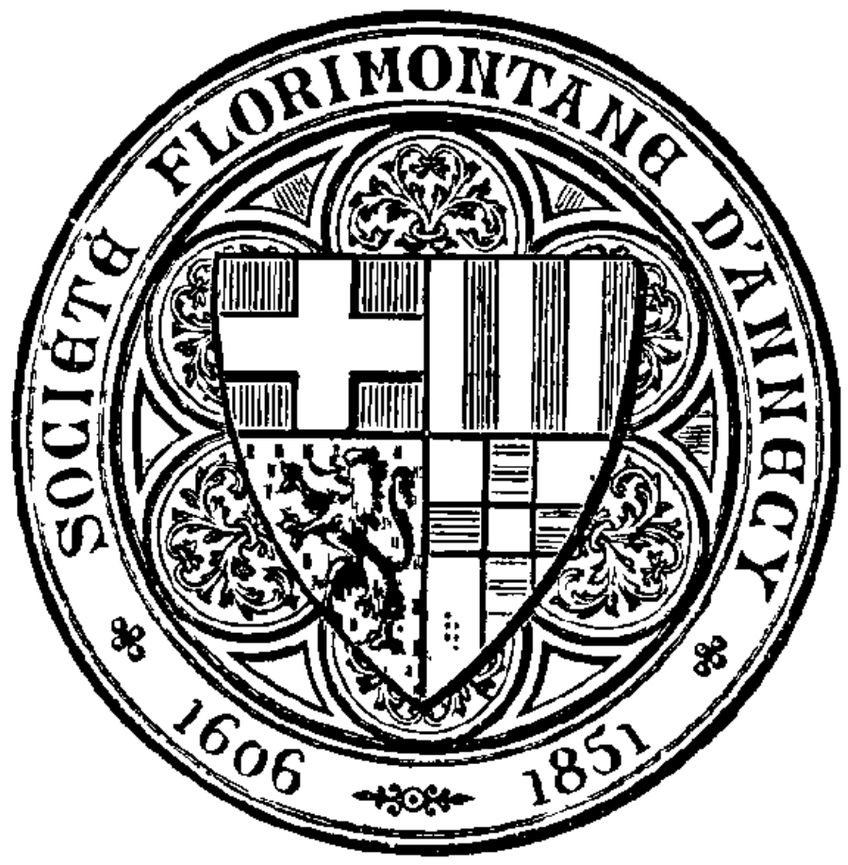
SOCIETÀ FLORIMONTANA D'AMNEBOY
1606
1851

REVUE

SAVOISIENNE

PUBLICATION PERIODIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d utilité publique par decret du 17 décembre 1896)

48ME ANNÉE

2e TRIMESTRE 1907

ANNECY
IMPRIMERIE J. ABRY
ÉDITEUR

1907

SOMMAIRE DU N° 2 :

Séances des 10 avril, 1er mai et 5 juin 1907.

Ch. Buttin. Le Guet de Genève au xvᵉ siècle.

Charles Marteaux. Voies romaines de la Haute-Savoie : Voie romaine de Condate à Genava et chemins secondaires *(avec figures) (suite et fin)*.

H. Douxami. La Grotte des Fées (les Contamines-Saint-Gervais, Haute-Savoie) *(avec plan)*.

A. Constantin et J. Désormaux. Etudes philologiques savoisiennes : Essai de grammaire *(suite)*.

A. Trolliet. Mœurs d'autrefois : Carouge (1791).

Fenouillet. Une émeute à Savigny (1753).

François Miquet. Le général Villien.

J. Serand. Glanes savoisiennes.

Revue bibliographique savoisienne :

C. M. Archéologie et histoire.

En supplément :

Constantin et Gave. Flore populaire de la Savoie, ou Dictionnaire des noms populaires de nos plantes *(suite)*.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Cette Société, fondée en 1851, a pour but le progrès et l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. elle publie un périodique, la **REVUE SAVOISIENNE,** *qui paraît chaque trimestre, par livraison de 64 a 80 pages grand in-8°, formant à la fin de l'année un volume de 250 a 320 pages, à justification serrée, orné de planches phototypiques hors texte et de gravures.*

Le but de cette Revue est de vulgariser les études qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent. Les ouvrages envoyés à la Société sont, s'il y a lieu, analysés.

La Société laisse à chaque auteur l entiere responsabilité des opinions qu'il émet. — Elle échange ses publications avec les principales Sociétés savantes de France et de l'étranger. — Elle ouvre chaque année un concours de poésie, d'histoire ou de beaux-arts, dont le prix est de 600 fr. (Voir le programme dans le dernier fascicule de l'année précédente.)

Le prix d'abonnement à la « Revue savoisienne » est de 6 fr. pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Pour faire partie de la Société, il faut être présente par un de ses membres et agréé par elle. Ses membres sont honoraires, effectifs ou correspondants.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur a la Savoie ou qui ont rendu des services a la Société, ils ne payent aucune cotisation.

Les membres effectifs payent une cotisation de 12 fr . en cette qualité, ils reçoivent la **REVUE** *et ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de la Société et d'assister a ses séances.*

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes n'habitant pas l'arrondissement d'Annecy et qui collaborent à la **REVUE.** *Ils payent une cotisation de 6 francs.*

Adresser les lettres et envois au Secrétaire (A l'Hôtel-de-Ville).

MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages à part sont priés d'en prévenir a temps M Abry, imprimeur de la Société.

TARIF DES TIRAGES A PART	25 exemplaires	50 exemplaires	100 exemplaires	CHAQUE CENT en plus du 1er cent
Prix de la feuille de 16 pages, papier de la *Revue*	6 »	7 »	9 »	4 »
Prix de la couverture imprimee, brochage compris	5 »	6 »	8 »	4 50
Prix de la couverture non imprimee, brochage compris.	1 50	2 »	2 50	» »

OUVRAGES DE FONDS.

Bulletins de l'Association Florimontane, de 1851 à 1858 (épuisé).

Revue savoisienne, de 1860 à 1884 inclusivement (volumes de 100 à 140 pages in-4°) Un volume broché. 4 fr ; un numéro séparé, 0 fr. 50.

COLLECTION de 1860 à 1905 inclusivement. composée de 46 volumes brochés, 190 francs, collection précédente moins l'année 1870, 160 francs et moins les annees 1870 et 1893, 140 francs.

Ch. MARTEAUX et MAX BRUCHET : *Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés a la bibliotheque de la Société Florimontane.* Un volume grand in-8° de 134 pages. 2 fr. ; franco, 2 fr 25.

Charles MARTEAUX : *Table des Matieres des Bulletins de l'Association Florimontane et de la Revue savoisienne* (1851-1900), 2 fr.; franco, 2 fr. 50.

E -G. CAMUS : *Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de La Clusaz (Hte-Savoie).* Br. in 8° avec carte et grav. hors texte, 1 fr.; franco, 1 fr. 10.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVIe session), 1 vol. in-8° de XLVIII-448 p. avec grav. et planches hors texte, 10 fr..

GUALDI (G.), 13. RUE DU PAQUIER. ANNECY

COLLECTIONNEUR D'ANTIQUITÉS

CURIOSITÉS DU PAYS — BAHUTS SAVOYARDS

Faïences. Armes, etc.

VENTE ~ ACHAT ~ ÉCHANGE

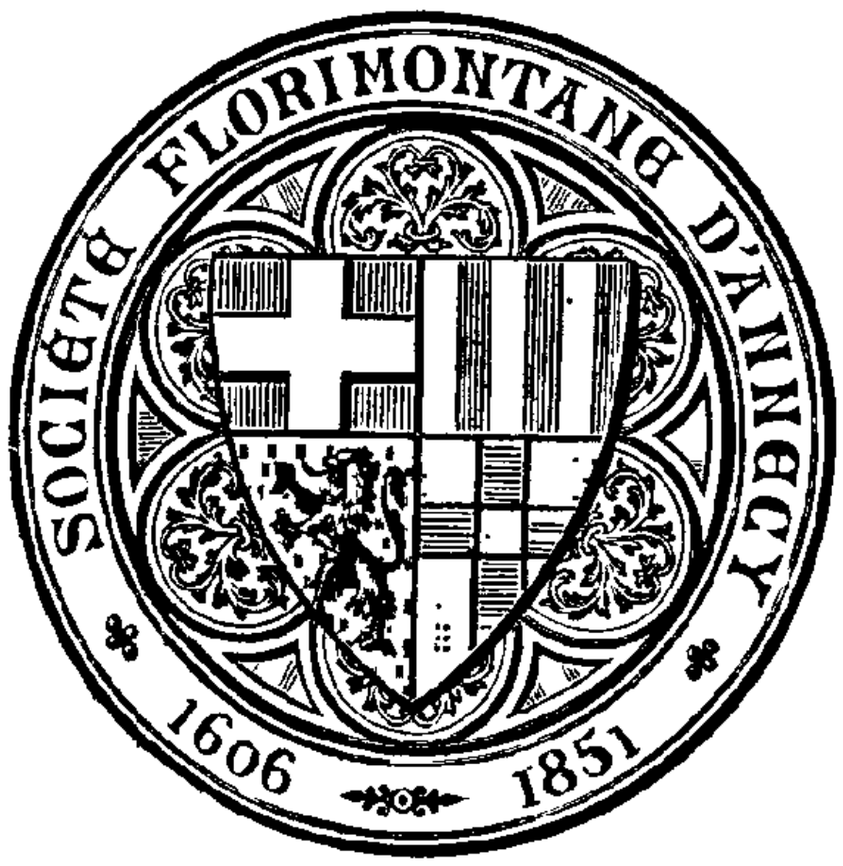
SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY
1606
1851

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Cette Société, fondée en 1851, a pour but le progrès et l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, elle publie un periodique, la **REVUE SAVOISIENNE,** *qui paraît chaque trimestre, par livraison de 64 à 80 pages grand in-8°, formant à la fin de l'année un volume de 250 à 320 pages, à justification serrée, orné de planches phototypiques hors texte et de gravures.*

Le but de cette Revue est de vulgariser les études qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent. Les ouvrages envoyés à la Société sont, s'il y a lieu, analysés.

La Société laisse à chaque auteur l'entière responsabilité des opinions qu'il émet. — Elle échange ses publications avec les principales Sociétés savantes de France et de l'étranger. — Elle ouvre chaque année un concours de poésie, d'histoire ou de beaux-arts, dont le prix est de 600 fr (Voir le programme dans le dernier fascicule de l'année précédente.)

Le prix d'abonnement à la « Revue savoisienne » est de 6 fr. pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Pour faire partie de la Société, il faut être presenté par un de ses membres et agrée par elle. Ses membres sont honoraires, effectifs ou correspondants.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à la Société, ils ne payent aucune cotisation.

Les membres effectifs payent une cotisation de 12 fr , en cette qualité, ils reçoivent la **REVUE** *et ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliotheque de la Societe et d'assister à ses séances.*

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes n'habitant pas l'arrondissement d'Annecy et qui collaborent à la **REVUE.** *Ils payent une cotisation de 6 francs.*

Adresser les lettres et envois au Secrétaire (A l'Hôtel-de-Ville).

MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages à part sont priés d'en prévenir à temps M Abry, imprimeur de la Société

TARIF DES TIRAGES A PART	25 exemplaires	50 exemplaires	100 exemplaires	CHAQUE CENT en plus du 1er cent
Prix de la feuille de 16 pages, papier de la *Revue*	6 »	7 »	9 »	4 »
Prix de la couverture imprimee. brochage compris	5 »	6 »	8 »	4 50
Prix de la couverture non imprimee, brochage compris	1 50	2 »	2 50	» »

OUVRAGES DE FONDS.

Bulletins de l'Association Florimontane, de 1851 à 1858 (épuisé).

Revue savoisienne, de 1860 à 1884 inclusivement (volumes de 100 à 140 pages in-4°) Un volume broché. 4 fr ; un numero séparé, 0 fr. 50.

COLLECTION de 1860 a 1905 inclusivement. composée de 46 volumes brochés, 190 francs ; collection précédente moins l'année 1870, 160 francs et moins les années 1870 et 1893, 140 francs.

Ch. MARTEAUX et MAX BRUCHET : *Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conserves a la bibliothèque de la Société Florimontane.* Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr. ; franco, 2 fr 25.

Charles MARTEAUX : *Table des Matieres des Bulletins de l'Association Florimontane et de la Revue savoisienne* (1851-1900). 2 fr. ; franco, 2 fr. 50.

E-G. CAMUS *Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de La Clusaz (Hte-Savoie).* Br. in-8° avec carte et grav. hors texte, 1 fr. ; franco, 1 fr. 10.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu a Annecy en 1901 (XVI° session), 1 vol. in-8° de XLVIII-448 p. avec grav. et planches hors texte, 10 fr.

GUALDI (G.), 13, RUE DU PAQUIER, ANNECY

COLLECTIONNEUR D'ANTIQUITÉS

CURIOSITÉS DU PAYS — BAHUTS SAVOYARDS

Faïences, Armes, etc.

VENTE ~ ACHAT ~ ÉCHANGE

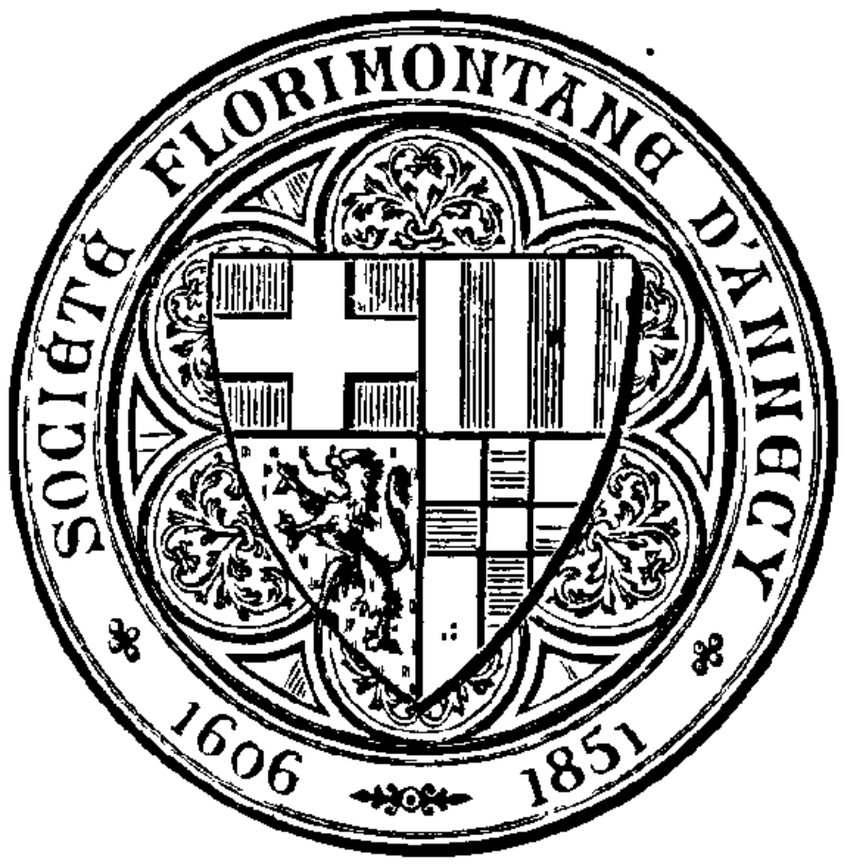
SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'AMNEVILLE
1606 1851

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Cette Société, fondée en 1851, a pour but le progrès et l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, elle publie un periodique, la **REVUE SAVOISIENNE,** *qui paraît chaque trimestre, par livraison de 64 a 80 pages grand in-8°, formant a la fin de l'année un volume de 250 a 320 pages, a justification serrée, orné de planches phototypiques hors texte et de gravures.*

Le but de cette Revue est de vulgariser les etudes qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent. Les ouvrages envoyés a la Société sont, s il y a lieu, analysés.

La Société laisse à chaque auteur l entiere responsabilite des opinions qu'il émet. — Elle échange ses publications avec les principales Sociétés savantes de France et de l'étranger. — Elle ouvre chaque année un concours de poésie, d'histoire ou de beaux-arts, dont le prix est de 600 fr (Voir le programme dans le dernier fascicule de l'année précedente.)

Le prix d'abonnement à la « Revue savoisienne » est de 6 fr. pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Pour faire partie de la Societé, il faut être présente par un de ses membres et agréé par elle. Ses membres sont honoraires, effectifs ou correspondants.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur a la Savoie ou qui ont rendu des services a la Société, ils ne payent aucune cotisation.

Les membres effectifs payent une cotisation de 12 fr . en cette qualité, ils reçoivent la **REVUE** *et ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliotheque de la Société et d'assister a ses séances.*

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes n'habitant pas l'arrondissement d'Annecy et qui collaborent a la **REVUE.** *Ils payent une cotisation de 6 francs.*

Adresser les lettres et envois au Secretaire (A l'Hôtel-de-Ville).

MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages a part sont priés d'en prévenir à temps M Abry, imprimeur de la Societe.

TARIF DES TIRAGES A PART	25 exemplaires	50 exemplaires	100 exemplaires	CHAQUE CENT en plus du 1er cent
Prix de la feuille de 16 pages, papier de la *Revue*	6 »	7 »	9 »	4 »
Prix de la couverture imprimee, brochage compris . .	5 »	6 »	8 »	4 50
Prix de la couverture non imprimee, brochage compris	1 50	2 »	2 50	» »

OUVRAGES DE FONDS.

Bulletins de l'Association Florimontane, de 1851 à 1858 (epuisé).

Revue savoisienne, de 1860 à 1884 inclusivement (volumes de 100 à 140 pages in-4°) Un volume broché. 4 fr.; un numéro separé. 0 fr. 50.

COLLECTION de 1860 a 1905 inclusivement. composee de 46 volumes brochés. 190 francs; collection precédente moins l'annee 1870, 160 francs et moins les années 1870 et 1893. 140 francs.

Ch. MARTEAUX et Max BRUCHET *Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés a la bibliotheque de la Société Florimontane.* Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr.; franco, 2 fr 25.

Charles MARTEAUX : *Table des Matieres des Bulletins de l'Association Florimontane et de la Revue savoisienne* (1851-1900), 2 fr.; franco, 2 fr. 50.

E-G. CAMUS : *Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de La Clusaz (Ilte-Savoie).* Br. in-8° avec carte et grav. hors texte, 1 fr.; franco, 1 fr. 10.

Congres des Societés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVIe session), 1 vol. in-8° de XLVIII-448 p. avec grav. et planches hors texte, 10 fr.

GUALDI (G.), 13, RUE DU PAQUIER, ANNECY

COLLECTIONNEUR D'ANTIQUITÉS

CURIOSITÉS DU PAYS — BAHUTS SAVOYARDS

Faïences, Armes, etc.

VENTE ACHAT ÉCHANGE

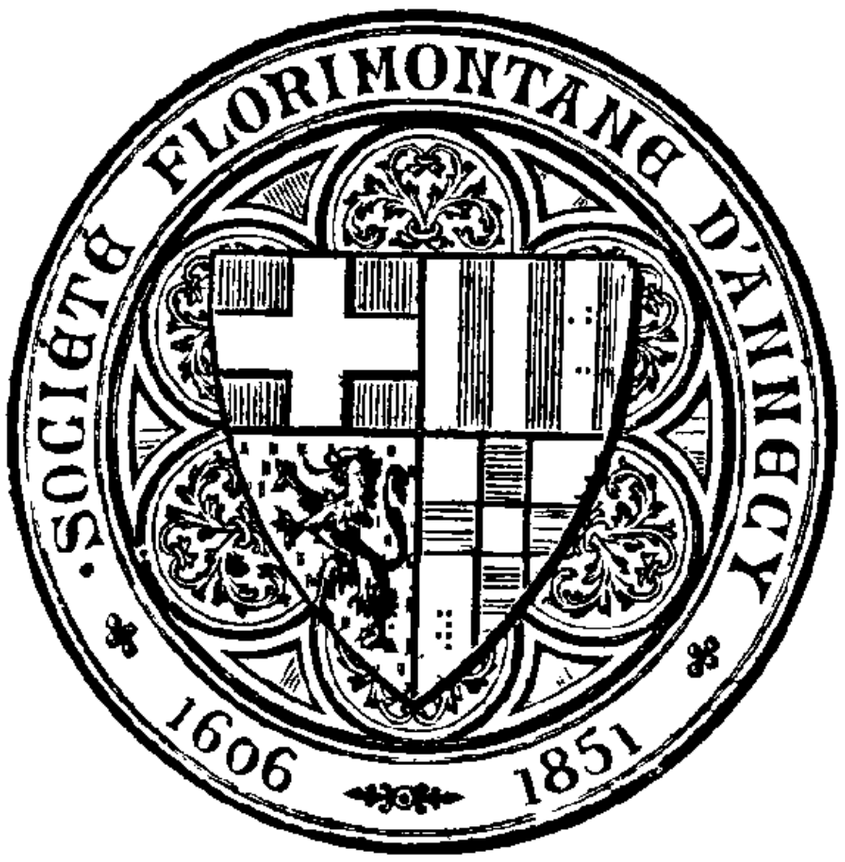
SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'AMIENS
1606 1851

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de la

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1896

1908

Quarante-neuvième Année

ANNECY

Imprimerie J. ABRY, Editeur

—

1908

Pér. 8°

La Société Florimontane laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Présidents d'honneur : MM. C. Dunant ✲ ✠ ❦ I. conseiller de préfecture honoraire et le docteur Thonion ❦ I, ancien député.

Trésorier d'honneur : M. Jean Ritz ✠ C ✠ ❦ I, compositeur de musique.

Président : M. Ch. Buttin, notaire à Rumilly.

Vice-Présidents : MM. Max Bruchet ❦ I, archiviste départemental, et Albert Crolard, ingénieur.

Secrétaire : M. Marc Le Roux ❦ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. Isidore Nanche ❦ A, chirurgien-dentiste.

Bibliothécaire : M. J. Désormaux ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Archiviste : M. Joseph Serand.

Bibliothécaire-adjoint et trésorier : M. François Gardier.

Comité de rédaction : MM. Marieaux ❦ I, Le Roux. Nanche, Buttin, Bruchet. Désormaux, Gontheer et Guerby ❦ I.

Directeur de la Revue : M. Le Roux.

MEMBRES HONORAIRES.

DATES d'admission	MM
1882	Balliard Charles, à New-York.
1906	Borson (le général) G O ✲ ❦ I, ancien président de l'Académie de Savoie, a Chambéry.
1907	Bolvier (Dr), à Buenos-Ayres (République Argentine).
1902	Camus Jules ❦ I ✠ ✠, professeur à Turin.
1872	Chantre Ernest ✲ ✠, sous directeur du Museum des sciences naturelles de Lyon
1900	S A I. Mgr le Grand-Duc Constantin Constantinovitch, président de l'Académie impériale des sciences de St-Pétersbourg.

1903 Costa de Beauregard (le marquis) C ✠ ❋, membre de l'Académie française, à Paris.
1906 Courtois d'Arcollières ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1882 Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1906 Descôtes François, Commandeur de Saint Grégoire-le-Grand, avocat, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1878 Dufour Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1904 Dufour-Vernes, archiviste d'Etat à Genève
1898 Fouquet (Dr) 🌿 A, officier de l'Osmanieh, chevalier de Ste-Anne de Russie, au Caire.
1881* Hollande 🌿 I ★, directeur de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
1900 Manno Antonio (le baron) G C ✠ G.C ✠, membre de l'Académie des sciences, à Turin.
1872 Papier ❋ 🌿 I, présidt de l'Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
1872 Régnier Antony 🌿 I, peintre, à Marseille.
1881 Revil, géologue, à Chambéry.
1888 Revon Michel ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, professeur à l'Université de Genève.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.

1887 Alliart, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy-le-Vieux.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1900 Balleydier 🌿 I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 Barut Jules, directeur de l'usine du Giffre, a Annecy.
1907 Belleville François, négociant à Annecy.
1904 Bellier-Klecker (Mme), à Sèvres (Seine et-Oise).
1886 Blanchard, inspecteur des Forêts, à Gex.
1907 Blandin Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
1890 Boch Louis ❋ 🌿 A, architecte, ancien maire d'Annecy.
1896 Boiret 🌿 A O ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy
1904 Bonald, administrateur de la Caisse d'épargne, à Annecy.
1876 Boucher Pierre, négociant, ancien maire d'Annecy.
1908 Bougier, conducteur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1905 Bouquet, lieutenant au 11e bataillon de chasseurs alpins, à Annecy.
1892 Bruchet Max 🌿 I, archiviste départemental à Annecy.
1896 Buttin Charles, notaire, à Rumilly.
1903 Carle, lieutenant au 30e de ligne, à Annecy.
1893 Carnot François ❋ ★, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1874 Carron Jacques, avocat, à Annecy.
1905 Cattin, notaire, à Annecy.
1879 Chatelain Maurice, notaire, à Faverges
1874 Chaudier J. 🌿 I, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
1874 Chevalier Etienne, prévôt de la cathédrale, à Annecy.
1907 Chollet Frédéric, garde principal de la garde indigène de l'Indo-Chine, à Phuc-Trach (Annam).
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

1890 Crolard Albert, conseiller général, ingénieur des Arts et Manufactures, à Cran-Gevrier.
1897 Crolard Francis ❦ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset F. ★, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Croyn A. ❦ A, directeur des Contributions indirectes, à Grenoble.
1907 Denarié Jean, notaire à Annecy.
1906 Dépollier Louis, imprimeur, a Annecy.
1906 Deschamps ★, conducteur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1896 Désormaux ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet. à Annecy.
1892 Dlspine Antoine, à Annecy.
1892 Domenjoud Henri, percepteur, à Faverges.
1907 Douxami H., maître de conférences à la Faculté des Sciences. à Lille.
1898 Dumont ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1852 Dunant Camille ❋ ❦ I ✠, conseiller de Préfecture honoraire. à Annecy.
1885 Di plan ❦ I, ancien magistrat, à Evian-les Bains.
1889 Di pont François ❋ ❦ A C ★ O ✠, ingénieur-chimiste. à Paris
1897 Dussaix, propriétaire à Megève
1879 Di val ❦ A, sénateur de la H^te-Savoie, à Collonges sous-Salève.
1904 Favre Asghil. étudiant en médecine, à Faverges.
1906 Favre-Lorraine, propriétaire, à Saint-Jean de Sixt.
1900 Fenouillet ❦ A ★, instituteur honoraire, à Savigny par Valleiry.
1901 Ferrero Marius, maire d'Annecy.
1906 Fitremann ❋ ❦ I, proviseur honoraire, à Annecy.
1898 Fontaine Ant., architecte ordinaire des Monuments historiques, à Annecy.
1907 Fournier Auguste ★, maire d'Annecy-le-Vieux.
1901 Frey Charles ❦ A, conseiller municipal, à Annecy.
1892 Frézat Simon. à Bonneville.
1908 Gaillard, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1906 Galley, docteur en médecine, à Annecy.
1883 Galliard Louis, docteur en médecine, à Annecy.
1906 Gardier François, à Annecy.
1903 Gave (l'abbé), professeur au Pensionnat d'Uvrier, par St Léonard (Valais)
1897 Geley Gustave, docteur en médecine. à Annecy.
1904 Genevois, docteur en pharmacie. à Annecy.
1893 Germain, directeur de l'école primaire de Thonon-les Bains.
1892 Gonthier, chanoine honoraire, aumônier des Hospices, à Annecy.
1886 Grivaz Louis ❦ A, notaire, à Annecy
1894 Guerby ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1898 Guinier ★, inspecteur des Forêts en retraite, à Annecy.
1906 Guinier Phil. ★, professeur de botanique à l'Ecole forestière, à Nancy.
1906 Hérisson Jean, imprimeur à Annecy.
1907 Laeufer Eugène, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1903 Lavorel J.-M., chanoine, à Annecy.
1901 Laydernier Léon ❦ A. banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ❦ I. docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1882 Levet Eugène O ❋, commandant chef du génie, à Nice.
1891 Marteaux C. ❦ I. professeur agrégé au Lycée Berthollet. à Annecy

1894 Meyer ❦ I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
1906 Michel Amédée, conseiller général, à Thônes.
1893 Millet ❦ A ★, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1883 Miquet François ❦ A, percepteur à Brest.
1899 Monnet (Mlle), à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 Nanche Isidore ❦ A, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier (l'abbé), à Annecy.
1906 Orlyé Philibert (d'), propriétaire, à Menthon.
1906 Orlyé Jean (d'), licencié ès sciences, à Paris.
1906 Paraz, pharmacien à Annecy.
1902 Périllat, ancien administrateur du Bon Marché, à Paris.
1902 Pernoud, architecte, à Annecy.
1907 Perravex, inspecteur des postes et télégraphes, à Annecy.
1888 Philippe Charles ❦ A, principal du collège de Moissac.
1894 Piccard Louis (le chanoine), aumônier du collège de Thonon.
1908 Pinelli, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1897 Raillon ❦ A, architecte départemental, à Annecy.
1903 Rey, procureur de la République, à Saint-Jean de Maurienne.
1889 Richard Auguste ★, greffier du Tribunal, à Annecy.
1901 Richard J. ★, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean ✠ C ✠ ❦ I, compositeur de musique, à Annecy.
1894 Robert Victor, a Annecy.
1908 Robert (le chanoine), aumônier de la Visitation.
1905 Rollier Pétrus, à Annecy.
1865 Roussy de Sales (le comte de) ❋ O ✠, à Thorens.
1906 Ruphy Charles, entrepreneur de transports, à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, à Lyon.
1901 Schoendoerffer O ❋ ★ ❦ A, ingénieur en chef de la Hte-Savoie.
1891 Serand Joseph, archiviste adjoint, à Annecy.
1908 Servettaz, professeur à l'Ecole supérieure de Thonon.
1901 Seyssel-Cressieu (le cte Marc de) ✠, château de Musin, à Belley.
1902 Terrier Auguste ❋ ❦ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1871 Thonion ❦ I, docteur en médecine, ancien député, à Annecy.
1874 Tissot (l'abbé), curé de Cluses.
1906 Trolliet, rédacteur à la Caisse d'épargne postale, à Annecy.
1904 Varray, docteur en médecine, à Annecy.
1897 Vernaz C ★ ❦ A, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1900 Bosson, pharmacien, à Saint-Jeoire.
1907 Dr Dino Muratore, professeur à Turin.
1907 Gavard (l'abbé), à Monthey (Valais).

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BÉZIERS. Bulletin de la Société archéologique.
BÔNE (Algérie) Académie d'Hippone.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
BRIVE. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
CHALON-SUR-SAÔNE. Société d histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
Revue d'histoire de Lyon.
MACON. Académie des sciences.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn et Garonne.
MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val d'Isère.
NANCY. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle).
— Comité des travaux historiques et scientifiques

PARIS Société nationale des antiquaires de France.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— L'Homme préhistorique.
PAU. Société des sciences et lettres.
POITIERS. Sociéte des antiquaires de l'Ouest.
PUY (LE) Société agricole et scientifique.
SAINT JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Académie des jeux floraux

ETRANGER.

AOSTE. Société académique du duché d'Aoste.
BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
— Société d'archéologie.
CINCINNATI (Ohio, U. S. A.). The Lloyd Library.
FRIBOURG. Société d'histoire de Fribourg.
GENEVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d archéologie
Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Comité des archives des sciences physiques et naturelles.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
MILAN. Atti della Societa italiana di scienze naturali.
MONTANA. (U. S. A) University of.
MONTEVIDEO. (Uruguay). Museo Nacional.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
SAINT-LOUIS. (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
TURIN. Miscellanea di storia italiana Regia deputatione di storia patria.
— Société des Beaux-Arts.
URBANA. (U. S A.) Illinois state laboratory of natur. history.
VERONE. Museo Civico.
WASHINGTHON. (U. S. A.) Smithsoniam Institution.
WISCONSIN (U. S. A) Academy of sciences arts and letters.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses)
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
PARIS Le Savoyard.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 15 janvier 1908.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNULLLL
SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX,
PUIS SOUS LA PRÉSIDENCE D'AGE DE M. GUINIER,
PUIS DE M. BUTTIN, PRÉSIDENT ÉLU.

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Blandin, Bruchet, Buttin, Carle, Désormaux, Fontaine, Gardier, Guerby, Guinier, Lavorel, Le Roux, Marteaux, Nanche, Serand.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

La parole est donnée à M. Gardier pour la lecture du compte-rendu financier de l'année 1907, qui est établi comme suit :

A) RECETTES.

En caisse au début de l'année	1,643 71
Intérêts des fonds placés	36 79
Cotisations des membres actifs	1,294 45
Abonnements à la *Revue savoisienne*	281 10
Publicité-annonces dans la *Revue savoisienne*	139 70
Ventes et profits divers	19 75
Total	3,415 50

B) DEPENSES.

Service de la *Revue* (factures Abry) :		
Reliquat afférent à l'exercice 1906	480 »	
Quatre factures produites en 1907	1,180 »	
Clichés	17 10	
Bibliothèque (achat)	76 20	
Correspondance du Bureau pour la *Revue sav.*	16 »	
Frais d'installation et de surveillance de l'Exposition de peinture	36 30	
Frais de recouvrements	35 80	
Etrennes du facteur	5 »	
Souscription au monument Lamarck	10 »	
Total	1,856 40	
En caisse	1,559 10	
Balance égale	3,415 50	3,415 50

A l'encontre des années précédentes, la somme de 600 francs de la fondation Andrevetan ne figure pas au compte-rendu financier de cette année. Les opérations du jury n'étant pas terminées, cette somme n'a pas été prise en charge ni par conséquent portée en dépenses. Les conclusions des rapports du jury ne seront soumises à l'approbation de la Société Florimontane qu'à la séance de février.

Dans son ensemble, la situation financiere de la Société présente une plus value de 402 fr. par rapport à la période correspondante de 1906, qui résulte tant de l'augmentation du chapitre des recettes de 1907 que d'une diminution des dépenses (clichés) de cette même année.

L'encaisse actuellement de 1,559 fr. 10 est représentée comme suit :

Livret de caisse d'épargne	1,436 79
Numéraire	122 31
TOTAL	1,559 10

à porter en reprise au compte de l'exercice 1908.

En présence de cette situation florissante, le PRÉSIDENT adresse les félicitations de la Société à son dévoué Trésorier pour son excellente gestion.

En raison de l'ordre du jour portant élection du nouveau comité, M. MARTEAUX invite M. E. GUINIER, président d'âge, à prendre place au fauteuil.

Avant de quitter la présidence. M. MARTEAUX remercie la Société de la confiance qu'elle lui a témoignée en renouvelant son mandat pendant plusieurs années. Il invoque des raisons de santé et ses occupations professionnelles qui l'empêchent de se consacrer comme il le voudrait à la direction de la Société, et prie les membres présents de reporter leurs suffrages sur un autre de ses collègues.

M. BUFFIN demande que l'on passe outre à la détermination de M. Marteaux, la Société étant seule juge des services qu'il lui a rendus et de la reconnaissance qu'elle lui doit; il est nécessaire que les membres présents affirment leur volonté par un vote.

M. Marteaux obtient alors 11 suffrages sur 14. Il remercie encore très sincèrement ses collègues de la nouvelle marque d'estime qu'ils lui donnent, mais déclare à son grand regret, maintenir sa décision.

Il est procédé au vote pour les membres du Comité. Sont élus :

Président : M. BUFFIN : *Vice-Présidents* : MM. BRUCHET et A. CROLARD ; *Secrétaire* : M. LE ROUX ; *Secrétaire-adjoint* : M. NANCHE ; *Bibliothécaire* : M. DÉSORMAUX ; *Bibliothécaire-adjoint et Trésorier* : M. GARDIER ; *Archiviste* : M. SERAND : *Directeur de la Revue* : M. LE ROUX ; *Comité de publication* :

En outre du Président et des Secrétaires, membres de droit. MM. Bruchet. Désormaux, Gontiier, Guerby, Marteaux.

M. Guinier cède le fauteuil à M. Buttin qui remercie ses collègues, et comme premier acte de sa présidence, adresse à M. Marteaux le témoignage de la reconnaissance de la Société ; le seul motif qui l'empêche de proposer de voter l'honorariat en faveur de l'ancien président, c'est l'espérance qu'il voudra bien revenir l'an prochain sur sa décision.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

L'Ecole d'Anthropologie de Paris (1876 1906). Historique et publications de ses professeurs, 1 vol. in-8°, Paris, Alcan, 1907. (Don de l'Ecole d'Anthropologie.)

Almanach du Mont Blanc pour 1908. (Don de M. Fetz, éditeur, à La Roche-sur-Foron.)

Ch. Marteaux : *Etude sur la Voie romaine de Boutae à Genava,* ext. de la *Rev. sav* , 1907 ;

Id. : *Voie romaine de Condate à Genava et chemins secondaires,* ext. de la *Rev. sav.*, 1907. (Dons de l'auteur.)

Le Secrétaire fait part des remerciements du Dr L. Bouvier, à Buenos-Ayres, l'un des fondateurs de la Florimontane qui a été élu récemment membre d'honneur de la Société.

Il est procédé au vote sur la candidature proposée à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Cl. Robert est proclamé membre effectif.

Les candidatures suivantes sont présentées :

M. Bougier, conducteur des Ponts et Chaussées à Annecy. par MM. Bruchet et Le Roux ;

M. Servettaz, professeur à l'école supérieure de Thonon. par MM. Serand, Germain et Désormaux ;

M. Pinelli. professeur d'italien au Lycée d'Annecy. par M. Désormaux.

Le projet du budget pour 1908 est présenté et approuvé par la Société.

A) RECETTES.			*B)* DEPENSES.		
Cotisations	1,320	»	Service *Revue* et illust.	1,300	»
Abonnements	270	»	Supplément Flore . . .	100	»
Publicité	140	»	Archives	20	»
Intérêts	40	»	Bibliothèque.	100	»
Divers	10	»	Frais de recouvrements.	30	»
Prélèvement sur boni 1907	100	»	Correspondance	25	»
			Dépenses imprévues . .	100	»
			Réserve pour catalogue et questionnaire du Folklore savoyard . .	200	»
Total	1,880	»	Total	1,875	»

M. Désormaux fait une analyse bibliographique qui paraîtra dans le prochain fascicule.

M. Marteaux dit quelques mots au sujet des deux monnaies romaines trouvées à Faverges, rue de Tamié, au pied du château, et envoyées en communication par M. Asghil Favre. L'une est un antoninien de Carus (282-283) : *av.* IMP. M. AVR. CARVS P. F. AVG ; *rev.* PROVIDENTIA AVG. Elle est d'une frappe assez belle et offre quelque intérêt, cet empereur n'ayant régné qu'un an : elle prouve aussi qu'après les dévastations qui eurent lieu sous Gallien et Probus, le vicus de Casuaria (Viuz-Faverges), n'était pas totalement dépeuplé. L'autre est un denier de Domitien au revers de Pallas, trop usé pour une lecture certaine. M. Favre a envoyé aussi une bulle en plomb du pape Grégoire X (1271-1276), découverte à Faverges dans les fondations d'anciens murs, près de l'hôtel de Genève.

M. Le Roux attire l'attention sur l'intérêt que présenterait une remise en état du jardin alpin situé au Crêt-du-Maure et qui est depuis trois ans complètement abandonné. Il pense qu'on pourrait utiliser ce terrain pour en faire une sorte de petit jardin d'essai permettant d'instituer certaines expériences. Il serait ainsi possible d'étudier l'influence du changement d'altitude sur la morphologie des plantes alpines transplantées dans une station basse en leur restituant leurs conditions primitives de milieu, terrain acide, siliceux ou calcaire, insolation intense pendant une partie de l'été, protection assurée de la neige pendant de longs mois. conditions qui se trouvent réalisées par la situation du jardin en question.

Prenant en considération cette proposition. la Société émet le vœu que la ville d'Annecy veuille bien lui accorder la jouissance de ce petit carré de terrain. Si la municipalité accueille cette demande, la Florimontane vote une somme de 30 francs destinée à remettre en état ce jardin pour permettre à M. Le Roux d'y tenter quelques observations préliminaires de biologie végétale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 5 février 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures, le PRÉSIDENT fait part du décès de M. CHARVIER, membre de la Société depuis 1891. Notre regretté confrère, très dévoué aux choses florimontanes, était des plus assidus aux réunions, auxquelles son état de santé ne lui permettait plus depuis quelques mois d'assister. La Société délègue MM. CROLARD et NANCHE, membres du bureau, pour la représenter aux obsèques. Elle envoie à la famille Charvier l'expression de ses sentiments de douloureuse sympathie.

Le PRÉSIDENT annonce qu'à l'issue de la dernière séance, le Comité, sur la proposition de M. Bruchet, s'est réuni et à l'unanimité et à titre personnel, a pris l'initiative d'offrir aux frais de ses membres, à M. Marteaux, au moment où il avait cru devoir quitter la présidence de la Société, une plaquette pour commémorer les services qu'il a rendus à la Société depuis 1892, comme bibliothécaire par la rédaction du Catalogue de la Bibliothèque Florimontane et de la Table des Matières de la *Revue*, puis comme vice-président et enfin comme président. Cette plaquette en argent, représentant l'*Archéologie*, par Vernier, rappellera à notre collaborateur les études gallo-romaines auxquelles il s'est consacré.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LE BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

W. GROSSETESTE. *La Chartreuse de Miraflore et l'Eglise de Brou*, 1 br. in-8°, Bourg, 1907.

F. et J. SERAND : *Une Battue à l'ours à Faverges en l'an XIII*, 1 br. in-8°, ext. de la *Rev. sav.*, 1907.

A. TERRIER : *L'Année qui passe (1907)* Revue pittoresque des évènements de l'année (*Journal des Voyages*, n° 580 bis, 1908).

(Don des auteurs.)

Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques. C. R. de la XIIIe session, Monaco, 1906, tome I. (Souscription de la Société.)

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin MM. BOUGIER, SERVETTAZ et PINELLI, sont proclamés membres effectifs.

Le PRÉSIDENT donne acte de la démission de M. J. GUILLERMIN.

M. A. Crolard fait la lecture suivante sur l'encouragement à la culture des bois pour la fabrication du papier et spécialement du peuplier du Canada dit « peuplier Eucalyptus » :

« J'ai l'honneur de vous communiquer la note suivante extraite du *Bulletin de la Chambre de commerce française de Milan* (Janvier 1908) note que j'ai transmise également à la Société des Amis des Arbres de notre ville :

« Par décret du 21 décembre 1907, un concours de primes a été ouvert entre sociétés et particuliers cultivant avec succès le vrai peuplier du Canada qui, mieux que tout autre, se prête à fournir la matiere premiere pour la fabrication du papier.

« Les primes sont ainsi établies : trois, chacune de 900 lires, avec médaille d'or, pour les plantations d'au moins 3,000 peupliers du Canada.

« Six autres prix de 600 lires chacun, avec médaille d'argent, pour un nombre d'arbres d'au moins 2,000.

« Douze prix de 300 lires chacun, avec médaille de bronze, pour 1,000 arbres.

« Enfin douze prix de 150 lires, pour 500 arbres.

« Les plantations doivent être effectuées dans le courant de 1908.

« En attendant, on commencera des plantations et des pépinieres, pour la culture des peupliers du Canada, dans les forêts de l'Etat inaliénables, dans les terrains annexés aux écoles pratiques d'agriculture et dans les champs d'expérimentation des chaires ambulantes agricoles. »

« Il est à souhaiter que cette question de la culture du bois pour la fabrication du papier ait toute l'attention qu'elle mérite de la part des services départementaux de l'agriculture, de la part des communes et des particuliers qui peuvent tirer de cette culture un revenu inattendu et certain.

« Toute la presse parle actuellement de la crise du papier qui a commencé par l'Amérique, crise qui a pour origine le manque de bois par suite de l'épuisement des forêts (on coupe annuellement aux Etats-Unis 100 milliards de pieds de bois alors qu'il n'en pousse que trente ou quarante).

« Notre département possède assurément des régions pour lesquelles la culture du *peuplier Eucalyptus* peut être aussi avantageuse qu'en Lombardie (marais de Doussard, de Saint-Jorioz, d'Epagny pour ne parler que de la région d'Annecy), en présentant d'autre part le plus grand intérêt pour l'assainissement.

« La proximité des grandes fabriques de papier de l'Isère est une garantie de débouchés considérables pour les bois de papeterie que l'on fait venir aujourd'hui, même de Suède, même de Roumanie.

« En terminant, je citerai comme exemple de profit résultant de la culture des bois blancs feuillus, celui très important tiré du *tremble* par le département du Doubs. »

Le même montre quelques échantillons de plantes provenant de Madagascar, qu'il offre au Musée. Ces végétaux pourraient être étudiés comme matières premières en vue de la fabrication du papier.

La parole est donnée au Rapporteur du Jury de poésie chargé d'examiner les envois du concours de 1907.

Il a été présenté à la Commission du concours de poésie de 1907 trente pièces.

Après un examen approfondi, il a été fait une sélection qui a eu pour résultat l'élimination de vingt-trois concurrents, leurs œuvres ayant paru au Jury trop faibles pour mériter une récompense.

Il a été constaté que la plupart présentaient de nombreuses fautes de prosodie, d'autres étaient dénuées de toute originalité ou n'étaient que des pastiches d'auteurs connus. Enfin chez beaucoup d'entre elles le rythme est absolument négligé et la langue parfois triviale.

Le Jury n'a retenu que quelques envois paraissant offrir un intérêt relatif. Ce sont les nos 2 (devise : « Douce espérance berce mon cœur ») ; 4 (« Virescit vulnere vultus ») ; 9 (« On est toujours poète avec du cœur ») ; 14 (« Si ton fils, chère Savoie .. ») ; 17 (« Elle passa légère »). Encore trouve-t-on dans ces pièces de nombreuses irrégularités ou des faiblesses regrettables. Tout au plus méritent-elles un encouragement, en raison de réels efforts, de quelques bons vers disséminés ou d'heureuses idées.

La Commission propose en conséquence pour le n° 2 une 1re mention honorable, et pour les nos 4, 9, 14, 17 une 2e mention honorable ex-œquo.

Restent les nos 3 et 18. Le Jury s'est arrêté longuement sur ces envois de qualités diverses.

Le n° 3 (devise : « Allons combattre encore ») contenant sept pièces et sonnets, a paru tout d'abord manquer d'originalité. L'auteur observe parfaitement le rythme et le tour châtié du sonnet. connaît sa prosodie et tourne le vers avec facilité. Les sonnets : *Aux tout petits, Annibal sur les Alpes* et *La Mort du Cerf*. sont évidemment estimables, mais le poète paraît avoir utilisé de trop nombreuses réminiscences.

Dans le manuscrit n° 18 (devise : « Dum spiro spero ») la poésie intitulée *Vision* est une jolie et heureuse fantaisie, le rythme de la *Ronde des Lutins* ne manque pas de grâce et d'harmonie. Ces œuvres sortent un peu du ton général et de la couleur des pièces examinées.

En somme, ces deux envois, malgré leur tenue honorable, ne semblent pas mériter un premier prix. Le Jury a cru devoir proposer seulement un second prix et une récompense ex-œquo de 50 francs pour chaque auteur.

Une somme de cent francs reste disponible. Suivant l'usage elle vient accroître le capital du legs primitif du Dr Andrevetan.

Ces conclusions sont adoptées par la Société. Le président procède à l'ouverture des plis cachetés portant les devises ci-dessus, et les récompenses sont décernées dans l'ordre suivant :

Pas de 1er prix.

2e prix : 50 francs à chacun des envois reconnus ex-œquo : n° 3, M. Jean ARANDEL, à Romans ; n° 18. M. Hugues DUPONT, à Douai.

1re mention honorable : n° 2. M. Edmond MARTIN, à Villeneuve-la-Garenne ;

2es mentions honorables ex-œquo : MM. Jean DESSUS, à Chalon-sur-Saône ; L. MONVILLE, à Valleiry ; A. MOREL, à Evian ; Jean du SANDILLAT, à Paris.

Lecture est ensuite donnée du rapport relatif au concours d'histoire.

Cinq concurrents seulement ont envoyé leurs travaux en temps utile, la Société Florimontane s'étant vue, à son grand regret, dans l'obligation de refuser l'envoi annoncé par M. le chanoine Albert après la clôture du concours. Ce sont :

MM. BOSSON, instituteur à Lully ;
GIROD, instituteur à Saint-Félix ;
RASSAT, instituteur en retraite à Gruffy ;
THIÉRY, géomètre à Beaumont ;
VUARNET, propriétaire à Messery.

Ce dernier, qui présentait un recueil de textes en patois savoyard, se trouve exclu du concours par suite de l'adoption de la proposition suivante, qui a été votée dans la séance du 7 février 1906 :

« Le lauréat ayant obtenu le premier prix au concours de « poésie sera déclaré hors concours pour les années suivantes.

« La même motion est applicable au concours d'Histoire « et de Beaux-Arts. »

M. Vuarnet ayant obtenu le premier prix au concours de 1898 (séance du 14 octobre), la Commission ne peut proposer qu'un rappel de prix pour son intéressante contribution aux recherches sur le Folklore savoyard.

Voici les travaux des autres concurrents :

M. Rassat : *Monographie de la commune de Gruffy.*

Ce travail très considérable est intéressant tant au point de vue historique qu'au point de vue touriste. Le sujet au reste s'y prêtait admirablement.

M. Rassat a su utiliser avec fruit des documents abondants trouvés aux archives de la mairie et de la cure de Gruffy. Une méthode insuffisante, quelques erreurs géologiques et historiques déparent quelque peu son travail pour lequel la Commission propose néanmoins le premier prix ex-æquo avec le suivant.

M. Girod : *Monographie de la commune de Saint-Félix.*

La commune de Saint-Félix se prêtait moins que celle de Gruffy à des développements historiques et archéologiques. M. Girod a su toutefois racheter cette infériorité par une méthode très suivie, le style impersonnel et l'impartialité qui conviennent à l'historien. La Commission propose de lui décerner le premier prix ex-æquo avec M. Rassat.

M. Bosson : *Monographie de la commune de Lully.*

Ne trouvant peut-être pas à Lully des matériaux historiques assez importants, M. Bosson a fait porter son effort surtout sur le côté social. Son travail est une statistique continuelle, nous montrant les éléments de la vie économique à Lully aux différentes époques. La Commission propose de lui attribuer le second prix.

M. Thiéry : *Notice sur Charly-Andilly.*

Ce n'est bien, en effet, qu'une notice, et ce travail, bien qu'intéressant, est inférieur aux précédents comme effort et comme résultat. La Commission croit devoir le récompenser par une mention honorable.

Dans toutes les œuvres présentées, la Commission a dû constater avec regret, à des degrés inégaux, un défaut de précision et d'exactitude dans les références. Elle ne saurait trop recommander aux concurrents des concours futurs d'éviter de tomber dans le même travers.

Adhérant, après examen, aux propositions de la Commission, la Société Florimontane décerne les récompenses suivantes :

1er Prix ex-æquo : MM. Rassat et Girod, à chacun 125 fr. et une médaille d'argent.

2e Prix : M. Bosson, 100 fr. et une médaille de bronze.

Mention honorable : M. Thiéry.

M. Marteaux dit qu'il a examiné le contenu du dossier archéologique de L. Revon. Il porte cette étiquette : *Plan : plaine des Fins* et renferme une chemise de papier jaune avec le titre imprimé de *Répertoire archéologique de la Haute-Savoie, arrondissement, canton, commune : époque romaine.* Ainsi notre regretté conservateur avait l'intention de collectionner en un grand ouvrage toutes les trouvailles de l'époque gallo-romaine dans notre arrondissement; la mort l'a surpris sans qu'il ait pu achever cette œuvre. Actuellement le dossier contient : 1° les fac-simile de ses inscriptions éditées en 1869 : 2° la liste des trouvailles d'objets faites de son temps et déjà publiées. mais sans indication précise des parcelles fouillées, dans la *Revue Savoisienne ;* 3° les plans des substructions romaines levés d'abord sur le terrain, reportés sur papier calque et transcrits ensuite sur le plan cadastral de 1860, section A, 3me feuille ; c'est la partie la plus intéressante de son travail qui vient heureusement compléter ses propres recherches bien que la direction de certains murs ne concorde pas toujours avec celle des fondations dont on relève la trace sous l'herbe des champs au temps de la sécheresse ou avec celles qui ont été postérieurement dégagées : 4° des extraits de publications concernant les bronzes de la collection Dutuit. M. Marteaux ajoute qu'il ne saurait trop remercier M. Michel Revon d'avoir bien voulu se dessaisir de ces papiers de famille qui l'aideront à tenter de concert avec M. Le Roux, l'histoire du vicus romain de la plaine des Fins.

Le même demande si la Société envisagera dans son budget prochain la publication de ce travail qui sera illustré de nombreuses planches.

Le Président répond que la place d'un tel ouvrage est toute indiquée dans la *Revue Savoisienne* et la Société émet le vœu que cette publication soit faite dans les conditions habituelles et à l'aide des crédits qu'elle vote chaque année dans son assemblée générale.

M. Désormaux fait une communication philologique qui sera insérée au C. R. imprimé, sûr les *Provincialismes suisses-romands et savoyards de J.-J. Rousseau*.

M. Bruchet fait circuler quelques photographies de Germain Sommeiller, gracieusement communiquées par M. le général Borson.

M. Le Roux annonce que M. le Maire a accueilli favorablement la demande de la Société au sujet de la jouissance du Jardin alpin du Crêt-du-Maure. La Florimontane adresse ses remerciements sincères à la municipalité.

M. Lavorel donne lecture d'un passage du *Journal officiel* du 31 janvier 1908. concernant M. Michel Revon, membre honoraire de la Florimontane et relatif au compte-rendu de la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 24 janvier 1908 :

« M. Perrot présente de la part de M. Michel Revon, ancien professeur a la Faculté de droit de Tokio, chargé de cours à la Sorbonne, un ouvrage ayant pour titre le *Shintoisme*. Ce volume est, dans la pensée de l'auteur, un fragment de l'histoire de la civilisation japonaise qu'il prépare et a laquelle il entend consacrer sa vie. C'est l'étude de la religion des Japonais primitifs avant l'introduction dans leur archipel des idées bouddhiques et chinoises avant l'adoption du système d'écriture emprunté à la Chine. Pendant plus de deux cents ans et jusqu'à nos jours cette religion est restée au fond de l'âme japonaise et l'on ne saurait mieux interpréter les actes contemporains sans recourir aux anciennes croyances qui les dictèrent. L'âme des lointains ancêtres se retrouve dans les plus hautes institutions de l'Etat comme dans les moindres faits de la vie privée d'aujourd'hui. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 4 mars 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président fait part à la Société de la mort du Dr Louis Bouvier, membre honoraire et l'un des fondateurs de la Florimontane, décédé à Buenos-Ayres en janvier 1908, dans sa 89e année. Le Dr Bouvier, botaniste de très grande valeur, fut en 1851 et 1852 secrétaire de l'Association Florimontane et

conservateur du Musée naissant de la ville d'Annecy. Il écrivit de nombreuses notes sur la floristique de nos montagnes et surtout un important mémoire sur la *Chaine des Aravis et ses Vallées*. Après son départ d'Annecy, pendant le long séjour qu'il fit à Genève, il fut nommé président de la Société botanique de Genève et membre de l'Institut genevois. En 1866, en qualité de vice-président de la Société botanique de France, il prenait part à la session d'Annecy et de Chamonix, en faisant profiter ses collègues de sa grande expérience et de sa connaissance approfondie des plantes alpines. Sous le titre : *Flore des Alpes de la Suisse et de la Savoie*, le Dr Bouvier publia, en 1878, un consciencieux traité descriptif qui reçut du public un accueil empressé et dont la deuxième édition est encore aujourd'hui entre les mains des botanistes alpins.

La Société Florimontane adresse au fils et à la fille de notre vénéré et très regretté confrère l'expression de sa douloureuse sympathie.

Acte est donné de la démission de M. Moisy.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Louis Dépollier : *La Société chorale d'Annecy (1857-1907)*, 1 vol in-8°, Annecy, Dépollier, 1907. (Don de l'auteur.)

Annuaire de la Haute-Savoie pour 1908, 1 vol. in-8°, Abry, Annecy, 1908. (Don de l'éditeur.)

Concours de primes d'honneur et de prix culturaux dans la Haute-Savoie en 1906. Rapport par M. Cl. Génin, 1 br. in 8°, Hérisson, 1907 ;

Bulletin agricole de la Haute-Savoie (1907). (Dons de M. Boiret.)

MM. Le Roux et Serand présentent la candidature de M. Gaillard, sous-ingénieur des ponts et chaussées à Annecy.

Le Secrétaire donne lecture d'une circulaire du Comité du Congrès préhistorique de France dont la IVe session se tiendra à Chambéry du 24 au 30 août 1908.

Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour figurent les suivantes, particulièrement intéressantes pour la région où se tiendra le Congrès :

1° Les Palafittes : leurs âges ; 2° Le Paléolithique en Savoie et ses rapports avec l'extension glaciaire ; 3° Le Néolithique des Alpes ; 4° Blocs à gravures préhistoriques.

La Florimontane décide de s'inscrire comme membre titulaire en payant la cotisation de 12 fr. qui lui permettra de recevoir le volume des comptes-rendus de la session.

M. Le Roux présente une dizaine de planches des dessins destinés à l'illustration d'un mémoire sur les palafittes du lac

d'Annecy sur lesquels il poursuit des recherches depuis quelques mois. Il espère pouvoir apporter quelques contributions nouvelles à la connaissance de nos plus lointains ancêtres, les peuplades néolithiques, en étudiant leur technique industrielle et les restes des végétaux contenus dans la couche archéologique des habitations lacustres qui donneront quelques détails sur l'économie domestique de ces races humaines.

M. Buttin commente une communication faite par M. de Mandach dans le *Bulletin de la Soc. des Antiq de France*, 3e trimestre, 1907. au sujet de l'influence imprévue de certaines sculptures de la cathédrale de Lyon sur les œuvres de Donatello. Et c'est Amédée VIII qui aurait été l'intermédiaire involontaire de cette impression par la mission dont il chargea en 1416 le peintre vénitien Gregorio, en vue d'exécuter des copies d'après les personnages affrontés du portail de Lyon. Le texte de ce document a été autrefois publié par Dufour et Rabut : *Les Peintres de Savoie*. Donatello aurait peut-être pu prendre connaissance des dessins de Gregorio. soit directement, soit en utilisant des copies de seconde main pour les portes de bronze de Saint-Laurent de Florence, où on retrouve les mêmes types.

M. Le Roux montre deux clefs en fer du moyen âge et huit pièces de monnaie romaines offertes par M. Rose qui les a recueillies à Viuz-Faverges. Ces dernières comprennent deux moyens bronzes de Faustine et de Trajan et six petits bronzes relatifs à Tetricus, Constantin-le-Grand, Constantin-le-Jeune et Justin.

M. Carle fait circuler deux photographies en couleur : Bouquet de Fleurs et Vue du Lac du Bourget, obtenues d'après le procédé nouveau de MM. Lumière, de Lyon. qui veulent bien les offrir au Musée par l'intermédiaire de notre confrère.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Académie de la Chanson. — Concours pour 1908

L'Académie de la Chanson, dont le siège est à l'Hôtel de la Chanson, à Lyon, a ouvert pour ses Membres les concours suivants :

1° Concours de Chansons (3 sections) ; 2° Concours de poésies ; 3° Concours de prose (sujet imposé) ; 4° Concours de comédie.

Ces concours seront clos le 31 mai 1908.

Il sera décerné des prix importants, et la proclamation des Lauréats aura lieu en séance solennelle et publique au cours de l'année 1908.

Demander le programme, par lettre affranchie, au Secrétaire de l'Académie de la Chanson, 4, rue Montesquieu, a Lyon, a l'Hôtel de la Chanson.

La cotisation annuelle des Membres de l'Académie est de 3 fr. pour la France et de 5 fr. pour l'Etranger.

LE GUET DE GENÈVE
AU XVᴱ SIÈCLE

(Suite.)

IV. — **Brigandine, cuirasse ou cotte ?**

Pour ceux de nos lecteurs peu familiarisés avec la science des armes anciennes, quelques explications relatives aux armes offensives et défensives dont nous avons parlé dans les chapitres qui précèdent ne seront peut être pas inutiles. Nous devrons cette fois emprunter à d'autres ouvrages qu'aux Registres du Conseil de Genève les documents que nous aurons à donner à l'appui de ces explications, car les rédacteurs des délibérations se sont toujours contentés de mentionner seulement les armes citées, suffisamment connues alors pour que toute explication fût superflue.

Commençons par la pièce principale de l'armement défensif, celle qui forme le corps de l'armure. Une chose nous frappe tout d'abord : elle est appelée dans les délibérations du Conseil tantôt *brigantina*, tantôt *lorica*, tantôt *cocta*. Devons-nous voir dans ces désignations si diverses trois sortes d'armures ? Nous ne le pensons pas, et nous croyons que cette différence dans les termes provient uniquement du changement du scribe chargé de rédiger les délibérations des syndics.

Le premier terme, *brigantina,* brigandine, se trouve dans les comptes tenus par le notaire Nicod Breyset. qui avait été nommé bourgeois de Genève en 1456 et qui mourut en 1463 [1]. C'est le mot le plus exact, et celui qui a prévalu aujourd'hui dans le langage des archéologues pour désigner la sorte d'armure que portaient les gardes, composée. comme nous le verrons, d'une étoffe doublée intérieurement d'écailles d'acier. Breyset a su, mieux que ses successeurs, trouver le mot propre, sans doute parce que, comme nous l'établirons dans un des chapitres suivants, il fut en rapport avec le fabricant de ces brigandines qui devait nécessairement employer le terme technique.

*
* *

Le mot *lorica* se rencontre ensuite dans les comptes de Guillaume de Carro, également notaire, secrétaire du Conseil

1. *Registres du Conseil,* vol. I, p. v.

en 1473 et 1474 [1]. Ce mot qui signifie proprement cuirasse et qui a désigné à l'origine, en latin comme dans son équivalent français, une armure de cuir, n'était pas absolument exact pour désigner des brigandines. Il est cependant hors de doute qu'il s'agit bien en 1474 des mêmes armures que nous avons vu acheter en 1462. Nous avons vu à cette époque le Conseil constater que la ville ne possédait pas d'armures, et, à la suite de cette constatation, commander des brigandines ; aucune autre commande n'étant relevée dans les délibérations depuis cette époque, il est bien évident que le notaire de Carro employait le mot *lorica* comme terme générique pour désigner ces brigandines. Il n'y avait d'ailleurs pas de précision à cette époque dans la désignation des pièces d'armes, et ce notaire était fort excusable, des spécialistes ayant, avant et après lui, commis la même erreur, si erreur il y a. Le rédacteur anonyme du *Traité du Costume militaire en 1446* donne lui aussi les deux mots comme synonymes :

1446. « Item, l'autre faczon est de brigandines ou aultre-« ment dit *currassines* [2]. »

Curassine ou cuirassine, diminutif de cuirasse, traduit, avons-nous dit, lorica, et, en italien, corazzina est la traduction de l'espagnol loriga (la lorica latine) et du français brigandine [3]. En Savoie, à la porte de Genève, il n'était même pas besoin d'employer le diminutif ; le mot *cuirasse* s'appliquait couramment au XVe siècle à la brigandine :

1420. « Item, a livré ledit Amyé à Janin de Corigniez pour « une *coyrasses* de guerre pour mondit seignieur, garnies de « tissu de grayne à les boucles dorées. . . . . 20 escus.

« Item a livré ledit Amié à Coudan pour le drap de soye « pour couvrir lesdites autres *coyrasses*. . . . 15 escus [4]. »

Ces cuirasses garnies de tissu en graine ou couvertes de drap de soie sont évidemment des brigandines. Et de même le mot corazza ou quarazza était encore employé dans ce sens au XVIe et au XVIIe siècle dans le val d'Aoste :

1575. « Una Armadura *de latte* detta *quaraʒʒa*. coperta di « veluto cremesi [5]. »

1. Vol. I. p. VI.

2 *Du Costume militaire des Français en 1446*, p. 8 et 9 (Edition de Beleval, Paris, Aubry, 1866.)

3. A. ANGELUCCI *Catalogo dell' Armeria reale*, p. 556, note 1 (Turin, Candeletti, 1890) ; LE MÊME *Doc. inéd.*, vol. II, p. 514, note 35. (Turin, Candeletti, 1870.)

4. MAX BRUCHET : *Le Château de Ripaille*, Pièces justificatives, preuve XXIII, p. 364. (Paris, Delagrave, 1907.)

5. *Inventaire fait au Chateau d'Issogne* (val d'Aoste) en 1575 (Ms. aux archives du château de Châtillon)

1617. « Una *coraʒʒa* coperta di veluto rosso [1]. »

Il est évident que ces *coraʒʒe* d'écailles de métal (latte) sous un revêtement de velours sont des brigandines.

Au reste, le mot *lorica* garda toujours un sens générique s'appliquant à toute défense de corps ; nous avons vu au chapitre III Georges Capelli recevoir en 1452 le prix de « octo loricarum » qui, bien évidemment, faisaient partie en 1462 des armures appelées alors *brigantinæ* et baptisées de nouveau loricæ en 1474 ; et, 60 ans après le notaire de Carro, Robert Estienne indiquait ainsi la traduction de ce mot :

1540. « *Lorica*. Ung halecret d'un homme de pied, ou la « cuirasse et le harnois d'ung homme d'armes : une *brigan-* « *tine* ou cotte de mailles [2]. »

*
* *

Enfin le mot *cocta* a été employé par le notaire Claude Cavussin qui rédigeait les délibérations en 1475 et 1476 [3]. Pour les mêmes raisons, nous croyons que ce rédacteur a voulu par ce terme désigner les brigandines de 1462. Le mot *cotte* il est vrai désignait au XIIIe et au XIVe siècle une défense composée d'étoffes piquées, sans adjonction de métal :

1296. « Pour 4511 *cotes gamboisées* [4]. »

1304. « Si come de *cotes* faitices.

« De *coton à pointʒ entailliez* [5]. »

et aussi, du XIVe au XVIe siècle une cotte de mailles [6] : mais de nombreux documents nous prouvent que ce terme a été souvent employé pour désigner la brigandine :

1351. « pour deux aunes de camocas de Lucques à or à « faire autres *cottes à plates* [7]. »

1352. « Une pièce et aune et demie de cendal vermeil des « fors, en grainne... pour faire *cotes à plattes* [8]. »

Ces cottes à plates de camocas et de cendal vermeil, soit en

1. *Inventaire fait au Château d'Issogne* en 1617-1618. (Mêmes archives.)

Nous remercions vivement M. le Chanoine Frutaz, inspecteur des monuments historiques pour le val d'Aoste, grâce à la complaisance duquel nous avons pu consulter le riche dépôt d'archives du château de Châtillon.

2. Rob. Estienne : *Thesaurus linguæ latinæ*, v° lorica. Ct. également V Gay : *Glossaire archéol.*, p. 519, et Angelucci : *Doc. méd.*, vol I, p. 4, note 5.

3. *Registres du Conseil*, vol I, p. VI.

4. *Compte de Jehan Arrode*, ap. V. Gay : *Gloss.*, p. 451, col. 1.

5. Guillaume Guiart : *Branche des royaux lignages*, 2e partie, vers 8089.

6. Cf. V. Gay : *Gloss.*, p 451, doc. de 1372, 1380, 1388, 1548, 1557.

7. Du Cange : *Glossaire*, v° Cota, § cotte à armer. (Editio princeps, vol. I, col. 1246.

8. Douet d'Arcq *Comptes de l'argenterie des Rois de France* ; 2e compte roy. d Lt de Lafontaine, § 16, p. 142.

étoffe doublée d'écailles de fer sont évidemment des brigandines, et nous appelons d'ores et déjà l'attention sur ces *brigandines* au milieu du XIVe siècle, et sur ces *plates* qui sont des écailles de brigandine. Nous reviendrons dans un des chapitres suivants avec des documents plus nombreux et plus explicites sur ces deux questions de grande importance dans l'histoire de l'armement.

Pour le mot cotte employé dans le sens de brigandine. voici qui est plus clair encore : le trésorier du Duc de Bourgogne paye

le 11 août 1371. « à Phelippot de Carville, haubergier « demorant à Paris, pour l'achat d'une *cote d'acier* pour « Mgr.. laquelle *a esté mise entre deux pourpoints* [1]. »

Le lendemain, le même trésorier paye encore à Regnaut Chevalier, tailleur du Duc,

le 12 août 1371. « pour la façon d'*un pourpoint* pour « Mgr, ouquel il y avoit une *cote d'acier* [2]. »

Et deux ans après,

1373. « à Phelipot de Calleville, pour tailler et eslonger « une *cote d'acier* et mettre unes manches pour Mgr, pour « garnir les cuissos de maille, et pour un camail d'acier pour « mond. Seigneur [3]. »

Il est clair que dans ces trois passages il ne peut être question que d'une brigandine, puisqu'on met cette défense de corps entre deux étoffes, qu'on la taille, et qu'on l'allonge. Ces actes en effet excluent l'idée de grandes pièces de fer, et il ne peut non plus s'agir de mailles, ce mot étant employé dans le même texte à propos des cuissots dont la garniture de mailles est nettement différenciée de la garniture d'acier de la cotte. Claude Cavussin pouvait donc tout au plus être taxé d'archaïsme dans le choix de ses mots.

* * *

La brigandine au reste reçut d'autres noms encore ; nous la rencontrons en 1385 et 1390 sous le nom de *gazingan* [4] ; en 1556 elle était parfois appelée simplement écaille :

1556. « ... le chef, qui estoit armé d'une escaille couverte « de veleurs verd [5]. »

1. B. PROST : *Inventaires des Ducs de Bourgogne*, n° 1441, tome I. p. 262.
2. ID. : *Ibid*. vol. I. p. 262. n° 1442.
3. B. PROST : *Op. cit.*, vol I. p 339, n° 1820.
4. V. GAY : *Gloss*., p. 768. col 2.
5. BLAISE DE MONTLUC : *Commentaires*, tome I, liv VI, p. 653 (Paris, Claude Barbin, 1661.)

Et vingt ans après nous la trouvons sous le nom de jacque, nom réservé dans les siècles précédents à un vêtement simplement matelassé et sans métal :

1576. « ung jacque d'*escaille* couvert de velour noir, picqué « de toutes pars de cloux blancs [1]. »

Comme nous avons eu bien souvent à le constater. la désignation des termes d'armes était extrêmement variable ; souvent on trouve de nombreux mots pour désigner une même chose, nous venons de le voir pour la brigandine : souvent aussi le même mot s'applique à des choses très diverses, et nous le verrons dans un des chapitres suivants pour le vouge.

Remarquons en passant que chacun des secrétaires Breyset, de Carro et Cavussin ne varie pas pendant toute sa rédaction et applique toujours à l'armure des Gardes le terme qu'il a adopté une première fois.

On voudra bien excuser la longueur de cette dissertation philologique. indispensable pour identifier exactement l'armement des Gardes. Donc, *lorica*, *cocta* et *brigantina* désignaient un même vêtement de guerre, classé aujourd'hui sous le nom de brigandine.

V. — La Brigandine. Technique, forme et décoration.

Nous allons maintenant voir plus en détail en quoi consistait cette sorte d'armure ; mais, si nous nous bornions pour cela à chercher ce qu'étaient les brigandines du Guet de Genève. nous donnerions une bien fausse idée de cette défense de corps. La brigandine, en effet, fut portée en même temps par les plus riches seigneurs, comme par les soldats du rang le plus infime, et, naturellement. avec toute l'échelle des gradations dans son décor.

Bien que de nombreux auteurs aient parlé de la brigandine, la monographie de ce costume militaire, *basée uniquement sur des documents contemporains écrits ou figurés*, reste encore à faire. Nous nous efforcerons donc d'apporter notre contribution à l'édifice, sans perdre de vue toutefois l'étude du costume de nos Gardes chaque fois que les documents cités auront quelque rapport avec lui.

1. *Inventaire des meubles trouvez au Chasteau de Nomeny, apres le décès de Mgr de Vaudemont*, n° 91 (Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine, p. 242 ; Nancy, Wiener, 1891.)

La brigandine se composait essentiellement d'un tissu plus ou moins riche, doublé intérieurement d'écailles de fer ou d'acier clouées à imbrication sur l'étoffe :

1446. « ... brigandines ou aultrement dit currassines. *couvertes et clouées par pièces petittes* [1]. »

1600. « La brigandine... *faite de lames de fer de la longueur « et largeur d'un bon doit :* clouées les unes sur les autres [2]. »

Bien que réduites en apparence au rôle de doublure, ces écailles étaient naturellement le principal dans une armure ; nous allons donc commencer notre étude par elles ; nous verrons ensuite quelles étoffes pouvaient les revêtir et quelle forme avait ce type d'armure.

Ces écailles, on le comprend, devaient être imbriquées de façon à ne laisser aucun vide : les statuts des brigandiniers contemporains de nos Gardes sont très clairs à cet égard :

1481. « Que chacune lame des dites bringandines *soit mise « et chevauchée l'une sur l'autre*, tellement qu'on ne puisse « rien bouter entre deux lames, et aussy que les colez soient si « bons et souffisans que on les puisse bien garnir et dégarnir [3]. »

Ces écailles d'acier pouvaient, comme les armures de grande pièces de fer, être soit à l'épreuve des viretons de l'arbalète à tour et dites alors à toute épreuve ou à double épreuve, soit simplement à l'épreuve des flèches d'arc, et dites alors à demie épreuve ou à simple épreuve. Nous avons suffisamment étudié cette question dans un précédent ouvrage, comme aussi les poinçons d'épreuve dont ces écailles étaient alors revêtues, pour n'avoir pas à y revenir ici [4].

Exposées directement à la transpiration, puisqu'elles étaient à l'intérieur du costume, ces écailles étaient fort sujettes à l'oxydation. D'autre part, leur fourbissage était extrêmement difficile ; l'étoffe sur laquelle elles étaient fixées ne permettait ni de les fourbir comme une armure, ni de les rouler dans un baril plein de sable comme une cotte de mailles. Il fallait donc à tout prix les préserver de la rouille, et tous les moyens étaient pour cela mis en œuvre. Parfois on les recouvrait d'un vernis protecteur :

1. Ms du *Costume militaire des Français en 1446*, édition de Belleval, p. 9.
2. Claude Fauchet : *De l'Ordonnance, Armes et Instruments desquels les François ont usé en leurs guerres*, p. 36 v°. (Paris, Périer, 1600)
3. *Statuts des Brigandiniers et Haubergeonniers*, ap. Aug Thierry ; *Tiers Etat*, II, p. 391.

Nous remercions vivement notre excellent ami M. J.-B Giraud, conservateur des musées archéologiques de Lyon, qui a bien voulu nous indiquer ce texte.

4. Ch. Buttin : *Notes sur les Armures à l'épreuve*, ch. IV, p. 35 et suiv.

1408. « ... a livré au fiz Jehan de Saisseau le 22 jour de mars, « por *vernicier une cotte d'aciel* por Mons., fait marchié avec « ly présent Brullafer, 1 fl. [1]. »

Nous avons vu dans le chapitre précédent l'identification de la cotte d'acier avec la brigandine; celle dont il s'agit ici appartenait à Amédée VIII, comte de Savoie.

Ce vernissage semble au reste avoir été peu employé et n'est mentionné que très rarement : on préférait, surtout pour les brigandines de luxe, argenter les écailles :

1443. « Pour unes brigantines *argentées*. couvertes de sa- « tin figuré, 34 l., 7 s.. 6 d. [2]. »

1447. « 3 brigandines couvertes de satin cramoisy *el la gar-* « *nison argentée*, 3o l., 5 s. t. ;

« une autre brigandine couverte de satin cramoisy et *la garnison argentée*. 3o l., 5 s. t. [3]. »

Parfois même on allait jusqu'à les dorer, et même les dorer sur argenture préalable :

1447. à Balsarin de Trez, marchant de Milan.... huit bri- « gandines couvertes de velours et *les garnisons dorées*, à 48 l., « 2 s., 6 d. la pièce [4]. »

1459. « Don Federich de Lune luy envoya... douze brigan- « dines, dont les quatre estoient couvertes de veloux plain, « brochées et *garnies d'or*, les aultres quatre de veloux bleu, et « de diverses couleurs de damas. garnies *d'argent doré* [5]. »

Il est aisé de croire que ces splendeurs étaient bannies des brigandines de nos gardes ; la ville, souvent à court d'argent, ainsi que les délibérations le révèlent, n'allait pas payer un luxe bien inutile. Leurs écailles, au lieu d'être dorées ou argentées, devaient être simplement étamées ou cuivrées, moyen moins coûteux qui atteignait le même but, et qui était de longue date préconisé contre l'oxydation de la sueur pour les écailles des brigandines, ou celles des gantelets qui avaient la même contexture :

1296. « que nuls ne fasse gantelès de plate que les plates ne soient *estaimées* ou *coivrées*... [6]. »

1. Archives Camérales de Turin, Compte du Trés gén de Savoie. n° 55, f° 435.

2. *Compte de l'amiral Prégent de Coetivy*, Chartrier de Thouars, ap. V. Gay : *Gloss.*, p. 219. col. 1.

3. *Chron. Mathieu d'Escouchy*. éd. de Beaucourt, tome III, Preuves, p. 255. Ap. J.-B Giraud : *Doc. pour servir à l'histoire de l'Armement*, vol. I, p. 182.

4. *Même compte, loc. cit.*

5. Antoine de La Sale : *L'Hystoire et plaisante Chronicque du Petit Jehan de Saintré*, chap. xliii, p. 129. (Paris, Gosselin, 1843)

6. *Ordonn. des métiers de Paris*, p. 371. Cf. V. Gay : *Gloss archéol.*, p. 762 J.-B. Giraud : *op. cit.*, vol. I, p. 182.

Si cet étamage est moins souvent mentionné que l'argenture ou la dorure, c'est qu'il n'augmentait pas le prix de la brigandine; nous voyons dans le compte précédemment cité qu'une brigandine commune coûtait 16 livres, une argentée 30 livres, une dorée 48 livres. D'ailleurs, comme il est facile de le vérifier par les pièces venues jusqu'à nous, l'étamage était la règle générale: il n'y avait donc à mentionner que les exceptions.

La solidité de l'ensemble dépendant de celle de l'étoffe qui reliait ces écailles, elles étaient soigneusement polies sur leurs bords pour éviter toute cause d'usure de cette étoffe :

1488. « Et pour tant que touche les brigandines,.... il fau-« dra que lesd. lames soient limées tout à l'entour, *à ce que* « *les étoffes durent plus longuement* [1]. »

Pour la même raison, les écailles étaient parfois séparées par d'autres écailles de cuir :

1488. « et seront icelles brigandines d'assier pour le tout et « aussi toutes garnies de cuir entre les lames et la toille, c'est « assavoir *en chacune rencontre de lames* [2]. »

Voyons maintenant ce qu'étaient les étoffes auxquelles ces écailles servaient de doublure, et comment elles y étaient fixées.

Les textes précédemment cités nous ont montré ces étoffes en velours, en damas, en satin et autres étoffes précieuses: destinées à de simples gardes, les brigandines de Genève n'avaient bien sûr rien de pareil. Si celles qu'on rencontre dans les inventaires sont généralement des pièces de luxe, c'est que les inventaires se faisaient plus souvent chez des seigneurs que chez des soldats. On y trouve d'ailleurs aussi la mention de brigandines recouvertes d'étoffes très simples :

1497. « Une vieillie brigantine couverte de *fustaine* [3]. »

1530. « Trois brigandines, deux couvertes de *fustaine* grise « et l'autre de *fustaine* noir [4]. »

1530. « Une brigandine de *fustaine* tannée à escailles [5]. »

Et parfois aussi le cuir était mis à contribution :

1. *Statuts des Armuriers fourb. d'Angers* Ordonn. des rois, t. XX, p. 156.
2. *Id.*, ibid.
3. P. Vayra : *Inventari dei Castelli di Ciamberi, Torino, e di Ponte d'Ain*, p. 107 (Torino, Bocca, 1883.)
4. *Inventaire des pièces estans en l'armureriye de Nre Souverain Seigneur qui est à Nancy*, Bibl. nat., ms 462. Recueil de doc. sur l'Hist. de Lorraine, p. 3. (Nancy, Wiener, 1891.)
5. Id., ibid.; p. 8.

1411. « 3 brigandines dont l'une est couverte de veloux « vermeil, l'autre *de cuir* [1]. »

1458. « Aucuns y veullent la chemise de une très legière « brigantine couverte de fustenne ou *de cuyr* [2]. »

Mais, le plus souvent, lorsque ces brigandines communes se rencontraient dans les inventaires, elles y étaient enregistrées sans détail, comme les suivantes :

1447. « Une brigantine commune pour archier [3]. »

1450. « Quinze brigandines communes pour archiers [4]. »

Quelle que fût l'étoffe. les écailles y étaient clouées à clous rivés dont les têtes étaient visibles sur le côté extérieur; généralement assez serrés. ces clous présentaient déjà à eux seuls une bonne défense contre les coups de taille. Au reste, leur fabrication était elle-même réglementée :

1501. « Clou à brigandines et armures se fera à la volonté « des armuriers et brigandiniers, *pourvu qu'il soit bon et « légal* [5]. »

Lorsqu'il s'agissait d'une des brigandines de luxe dont nous avons vu le velours recouvrir les écailles dorées, les clous eux-mêmes étaient dorés :

1450. « Ils porteront brigandines comme brigandines de « jouste, couverte de telle couleur de drap qu'ilz voudront, « soit de drap de soye ou de laine, *clouées de clox dorez* et « grox ou menuz [6]. »

Ces clous étaient disposés de façon régulière, en raison même de l'égalité des écailles ; leurs têtes dorées ou argentées, et parfois même ciselées artistement, faisaient extérieurement saillie sur l'étoffe de la brigandine ; ils formaient un ornement fort apprécié du costume masculin, à tel point qu'on en vint à faire des brigandines simulées qui n'avaient que l'ornement des clous, sans les écailles :

1465. « Les ducs de Berry et de Bretagne chevauchèrent « sur petites hacquenées, à leur aise, armés de petites bri- « gandines fort légères pour le plus. Encore disoient aucuns « qu'*il n'y avoit que petits cloux dorés par dessus le satin,*

1. *Invent. de l'écurie du roi*, f° 118 ; ap V. Gay : *Gloss. archéol.*, p 219, col. 1.

2. Antoine de la Sale : *Des anciens Tournois et Faicts d'armes*, édition B. Prost, p. 210.

3. *Chron. Mathieu d'Escouchy*, ap. J.-B. Giraud : *op. cit.*, p. 182.

4. *Comptes de Charles VII*, ap. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 219, col 2.

5. *Statuts des Cloutiers de Rouen* (Ordonn des rois, t XXI, p. 289.)

6. Merlin de Cordebeuf. *L'Ordonnance et Manière de Chevaliers errants*, édit. de Belleval. p. 78.

« afin de moins leur peser. Toutesfois je ne le sçay pas de « vray [1]. »

On comprend la réserve de Commines dans son affirmation. En ces époques troublées, ceux qui se revêtaient, pour s'alléger, de ces simili-brigandines. avaient tout intérêt à laisser croire qu'ils étaient réellement armés, et ne laissaient pas vérifier l'insuffisance de leur armement défensif.

C'est sans doute une brigandine de ce genre que porte Charles IX dans le portrait du musée Condé, à Chantilly, attribué à Clouet, qui représente ce prince à l'âge de 10 ans. Les clous forment un ornement régulier sur toutes les parties du pourpoint, même sur la braguette ; ils sont trop espacés pour compter à raison de plus d'un par écaille, et, dans les brigandines réelles chaque écaille était toujours fixée par plusieurs rivets. Un enfant de 10 ans n'aurait d'ailleurs guère pu porter une vraie brigandine.

Viollet-le Duc et Victor Gay nous disent que les écailles étaient toujours placées entre deux toiles ; nous pensons que c'est une erreur. Nous avons vu précédemment, il est vrai, la cotte d'acier de Philippe le Hardi « mise entre deux pourpoints », mais la brigandine était alors à ses débuts et n'avait pas encore sa forme définitive. Antoine de la Sale mentionne aussi une doublure de feutre *au-dessous* des écailles :

1458. « et le surplus *sera bien affeustré* pour estre plus « doulx et pour la rouille du fer contre la chair [2]. »

Mais la brigandine qu'il décrit dans ce passage est d'un type tout à fait exceptionnel, destinée à un genre de tournoi spécial, et il nous apprend auparavant qu'elle armait « le corps tout nu » ; le contact des écailles de fer eut alors sans cette doublure transformé la brigandine en cilice. Hors ces cas exceptionnels, nous pensons que, le plus souvent, les écailles n'avaient pas de doublure intérieure. La plupart des brigandines parvenues jusqu'à nous sont ainsi, et l'on n'aurait pas pris la peine d'argenter et de dorer les écailles si elles avaient dû être absolument dissimulées entre deux toiles ; l'étamage aurait suffi et rendu les mêmes services.

Revêtue extérieurement des étoffes usitées dans le costume civil, la brigandine prit la forme de ce costume ; les cottes d'acier de Philippe le Hardi. avons-nous dit, servaient de dou-

1. Ph. de Commines : *Mémoires*, chap. VI ; édition Buchon, p. 18.
2. Antoine de la Sale : *Des anciens Tournois et Faictz d'armes*, éd. B. Prost, p. 210.

blure à ses pourpoints et c'est bien en effet comme nous le verrons plus loin sous le nom de pourpoint que la brigandine paraît avoir été désignée tout d'abord.

Le costume civil était fort ajusté au XIVe siècle :

1370. « ... et si estoient si estroites qu'il leur falloit aide à « eux vestir, et au despoillier sembloit que l'en les escorchoit « quand l'en les despoilloit [1]. »

Cette doublure de fer s'accommodait très bien de cette forme étroite; plus elle réduisait toute ampleur pour épouser les formes du corps, moins elle était lourde.

La brigandine comprenait donc essentiellement un pourpoint plus ou moins complété par des faudes, sorte de tablier [2] qui défendait le ventre et le haut des jambes, et parfois par des garde-bras qui protégeaient le point d'attache des brassards. Il est à présumer que c'est à cela que se bornaient les brigandines de nos gardes : les tableaux ou miniatures du temps qui représentent des archers leur donnent toujours ce costume.

Citons particulièrement, comme absolument contemporaines des délibérations du Conseil de Genève que nous avons analysées, les gravures de l'artiste anonyme connu d'après son monogramme sous le nom du maître W. A., et qui fut le peintre attitré de Charles le Téméraire. Il nous montre les archers de Bourgogne avec des brigandines ainsi faites ; elles sont parfaitement reconnaissables aux clous des écailles dont la tête est nettement dessinée sur l'étoffe extérieure [3].

Il en est de même dans les miniatures de Fouquet au musée Condé, à Chantilly [4].

C'était là le type courant des brigandines ordinaires de gardes ou d'archers; quant aux brigandines de luxe, elles se combinèrent de différentes façons avec l'armure complète du XVe siècle. Le devant du corselet était alors en deux pièces, le plastron, et la pansière qui allait de la ceinture au milieu de la poitrine où elle se terminait en pointe. Souvent ce corselet était remplacé par une brigandine sur laquelle on ajustait comme pièce de renfort la pansière par devant, parfois même une dossière de même forme par derrière. Le torse avait ainsi plus

1. *Chron. de St-Denis*, t. V, p. 463.

2. *Faudes*. C'est de ce vieux mot qu'est dérivé le mot *faudà* ou *feudà* qui désigne un tablier en patois savoyard.

3. Max Lehrs : *Der Meister W. A.*, pl. X, fig. 28 et 29. (Leipzig, Hiersemann, 1895.)

4. *Les Heures d'Etienne Chevallier, illustrées par Jean Fouquet*. Cf. Notamment les archers de « l'Adoration » des Mages.

d'aisance que dans une armure proprement dite, tout en étant suffisamment protégé.

L'acier de ces pièces de renfort faisait ressortir à merveille les somptueuses étoffes des brigandines, et l'ensemble était de l'effet le plus riche, comme on peut le voir dans les miniatures du temps, notamment celles du Froissard de la Bibliothèque nationale, et d'un manuscrit français du XVe siècle de la Bibliothèque de l'Arsenal, d'après lequel Louandre a reproduit Charlemagne sous un dais au milieu de son camp. La plupart des chevaliers qui entourent l'empereur ont leur armure ainsi composée [1].

Parfois aussi, ces pièces de renfort sont absentes, et le corselet simplement remplacé par une brigandine, tout le reste de l'armure étant conservé. Nous pouvons en citer un exemple dans les peintures d'Hans Memling qui décorent la châsse de sainte Ursule à Bruges. Le personnage de droite de celle de ces peinture qui représente le martyre de la Sainte est ainsi armé. Ce chef-d'œuvre offre d'ailleurs une des plus remarquables réunions que nous connaissions des divers types d'armement défensif usités au XVe siècle.

Nous en aurons fini avec la description des brigandines quand nous aurons dit que celles destinées à la joute pouvaient, aussi bien que le plastron de fer d'une ou de deux pièces, recevoir la pièce dite arrêt de cuirasse sur laquelle on couchait la lance *en arrêt* :

1446. « Item, l'*arrest* (des brigandines de joute) est espès. « gros et matériel au plaisir de celui qui le fait faire [2]. »

Quand on sait que sur cet arrêt pesait toute entière la lourde lance du XVe siècle et qu'il avait à supporter sans céder le contre coup du choc de cette lance contre l'écu de l'adversaire, on ne s'expliquerait pas que la chose ait été possible, avec la contexture de la brigandine, si le rédacteur du manuscrit ne nous en donnait lui-même l'explication :

1446. « Ny a aultre différance de celle cy (la brigandine de « joute) aux brigandines que on porte à la guerre, sinon que « tout ce que contient la poitrine jusques aux faulx *est dune* « *seulle pièce* et se lace du costé de la main droite ou par « darrière du long de leschine [3]. »

Nous ne connaissons aucune collection dans laquelle soit

1. CH. LOLANDRE : *Les Arts somptuaires.*
2. Ms. du *Costume militaire des Français en 1446*, édition de Belleval, p 9.
3. Id , IBID , *loc cit.*

conservée une brigandine ainsi faite ; disons cependant qu'on en trouve parfois la description dans les inventaires :

1499. « Unes vieilles brigandines longues, couverte d'un « vieil drap d'or rouge, *le haut fait en façon de cuirasse*, et le « bas en lemmes d'acier, et un bord de fade [1], fermé à boucle « au costé gauche.

« Une autre vieille brigandine assise sur veloux noir, vieille « usée, *le haut du devant en façon de cuirasse*, et le demou- « rant de lemmes [2]. »

Ce type d'ailleurs devait se faire aussi pour la guerre, puisque la première des brigandines mentionnées ci-dessus, lacée à gauche, ne pouvait servir pour la joute. Et en effet Merlin de Cordebœuf nous apprend que les Chevaliers errants portaient des brigandines construites sur ce modèle :

1450. « Et pour la première partie des armeures de corps « desdiz chevaliers, cest assavoir qu'ilz porteront brigandines « *comme brigandines de jouste* [3]. »

Par suite de cette construction, la brigandine de ces chevaliers pouvait grâce à ce plastron recevoir aussi un arrêt, mais on le faisait cependant plus léger :

1450. « et aura, ladicte brigandine larrest plus court, légier « et plus despeschant dassez que ne sont ceulz de la jouste [4]. »

Nous ne connaissons non plus aucune brigandine ayant un arrêt ni même portant la trace d'un arrêt disparu. Constatons au reste que la brigandine est une pièce fort rare ; sa conservation dépendant absolument de celle de l'étoffe qui reliait toutes ses écailles, elle était infiniment plus périssable que le « harnois blanc », et celles qui sont parvenues jusqu'à nous sont cotées parmi les pièces les plus précieuses des collections qui les conservent.

1. *Un bord de fade*. Il s'agit des faudes, ce complement de la brigandine en forme de tablier dont nous avons parlé précédemment.
2. *Inventaire de l'Armurerie du Château d'Amboise en 1499*, n° 33 et 34.
3. Merlin de Cordebœuf : *op. cit.*, p. 77.
4. Id., ibid. *loc cit.*

(A suivre.) Ch. Buttin.

LE RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

(PÉRIODE ROMAINE ET BURGUNDE)

Dans la séance florimontane du 3 mars 1864, M. Ruch, inspecteur d'Académie, proposa de nommer une commission chargée de préparer un questionnaire dans le but de faire procéder. dans chaque commune, à des recherches archéologiques. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité et MM. Ruch, Ducis et Revon furent nommés membres de la dite commission. Le 5 janvier de l'année suivante, M. Ruch déposait sur le bureau les réponses des instituteurs communaux, dont les inspecteurs primaires avaient rédigé un résumé et que quelques membres voulurent bien reviser. Le questionnaire était fort bien fait, aussi complet qu'il était possible et portait sur les monuments gaulois, romains et du moyen âge. Il était inspiré par les *Instructions pour diriger les recherches historiques et archéologiques* publiées en 1856 par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie et extraites elles mêmes des *Instructions* publiées par le Comité de la langue. de l'histoire et des arts de France, et qui furent communiquées à toutes les sociétés savantes par le Ministre de l'Instruction publique [1].

La plupart des instituteurs mirent un empressement louable à répondre à ces questions: quelques-uns même firent des recherches sérieuses: rares furent ceux qui répondirent non ou qui affirmèrent l'existence de quelques monuments sans plus d'explications sur le lieu ou l'origine. Ce répertoire a été, pour la période gauloise et romaine, utilisé par Ducis, qui ne l'a pas toujours cité. et par L. Revon. Je m'en suis également servi dans mes études sur les voies romaines. Il reste donc peu de chose à glaner. Cependant, il y a encore sur quelques communes des renseignements inédits : j'ai cru bon de les publier, avec le nom de ceux qui se sont donné la peine de les fournir. J'ai profité de cette occasion pour y ajouter tout ce que j'ai pu encore recueillir dans les manuscrits

1. Ce Répertoire existe aussi pour la Savoie . *Mém. de la Soc. savoisienne*, 1866, X. p. IX. XI; 1870, XII, p XLIV ; mais je ne crois pas qu'il ait été beaucoup utilisé.

de Reydet de la Vulpillière et de H.-A. Despine [1] conservés aux archives de notre Société, et dans mes notes personnelles. Les trouvailles qui concernent la période burgonde ajouteront peu de chose à l'énumération que j'en ai faite [2].

M. Le Roux, conservateur du Musée, a bien voulu, encore cette fois, me dessiner un certain nombre d'objets inédits; je l'en remercie vivement.

Quand sera publié notre commun travail sur les antiquités du vieux Boutae, le relevé des trouvailles archéologiques de la Haute-Savoie sera à peu près terminé et pourra servir de base à un répertoire archéologique, sinon définitif, du moins plus condensé et plus complet [3].

Aix-les-Bains. Petite statuette en bronze à patine brune, représentant Jupiter tenant la foudre, haut. 0m 06; vendue au Musée (n° 13.021) comme provenant de cette localité *(fig. 12)*.

L'amphore de la *fig. 23* a été dessinée par M. Le Roux, d'après un croquis de Despine *(Antiq.,* p. 34) : elle avait été trouvée en compagnie de plusieurs, l'embouchure en bas, et appuyée obliquement contre un mur, dans le clos du marquis d'Aix ; elle avait deux pieds de haut du col à la pointe longue de 0m 16. Près de là, on a trouvé de la terre à potier.

Albens (Sav.). D'après Despine, le vicus était situé au milieu de marais (à l'endroit dit *la Ville*). On y trouva des inscriptions, des monnaies des empereurs Antonin, Gordien, Philippe, Gallien, Aurelien; des puits, etc. Il a dessiné une colonne large de deux pieds de diamètre à la base, ornée d'une moulure de deux pouces (0m 05) de bout *(Insc.*, p. 24; *Antiq.*, p. 12). Il y a lieu de croire que la pierre de Sergia Saturnina *(Corpus* XII, 2503) et plusieurs autres gravées furent utilisées pour un tombeau burgunde, car le squelette qui, d'après lui, s'y trouvait, avait six pieds de long et toutes ses dents à la mâchoire supérieure. Il fut découvert en 1786 dans le champ Langard. Non loin de là fut trouvé, en travaillant à la grande route, le conduit de plomb au nom prétendu de Titius Connubius Fusco, dû en partie à l'imagination de Beaumont (C. *falsae*, 324 et

1. *La IVe Voie militaire romaine en Savoie,* 1807-1808, avec fig. *Notice explicative des Antiquités et Inscriptions* (Arch. de la Soc. Florim., manusc. n° 1).

2. Le Roux et Marteaux : *Sépultures burgondes,* 1898.

3. Quelques communes de la Savoie, comme Albens, Montcel, etc., ont pu trouver place dans ce recueil.

1

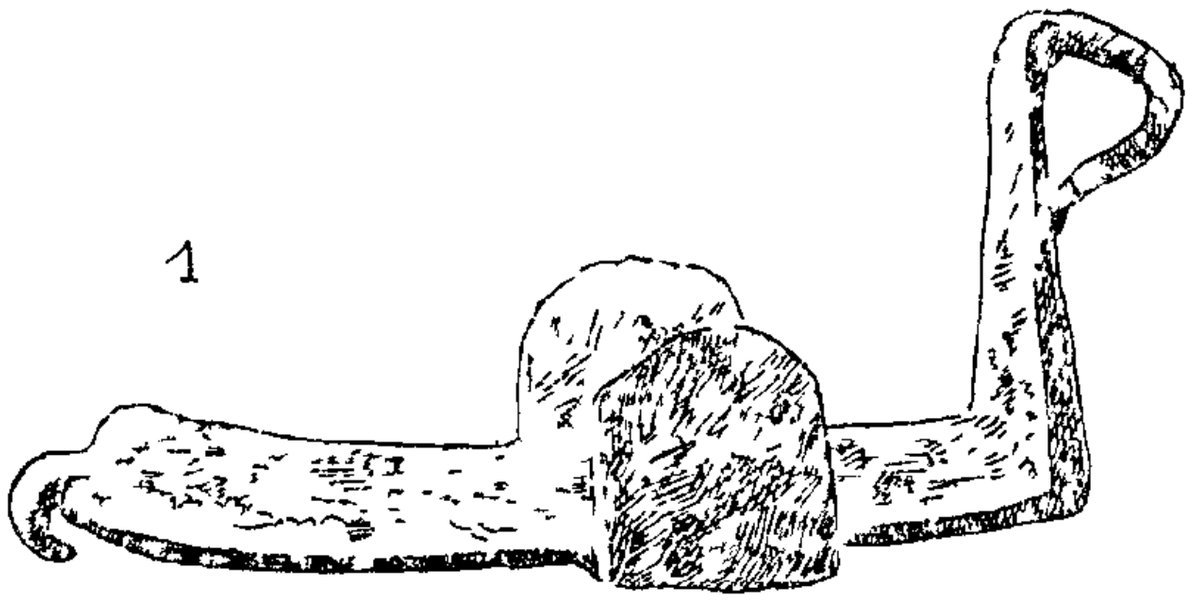

2

3

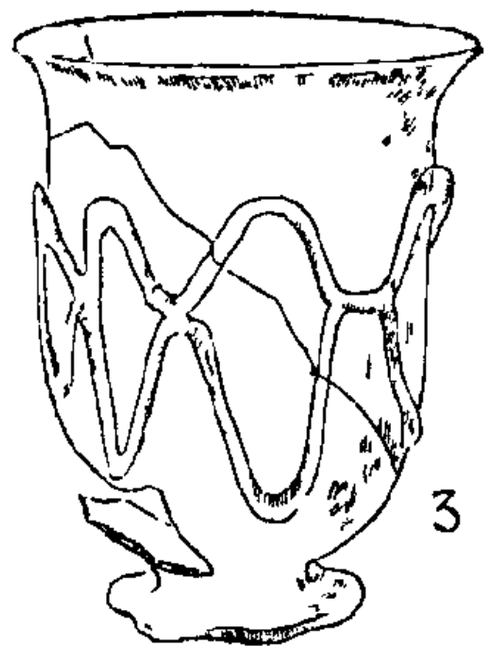

4

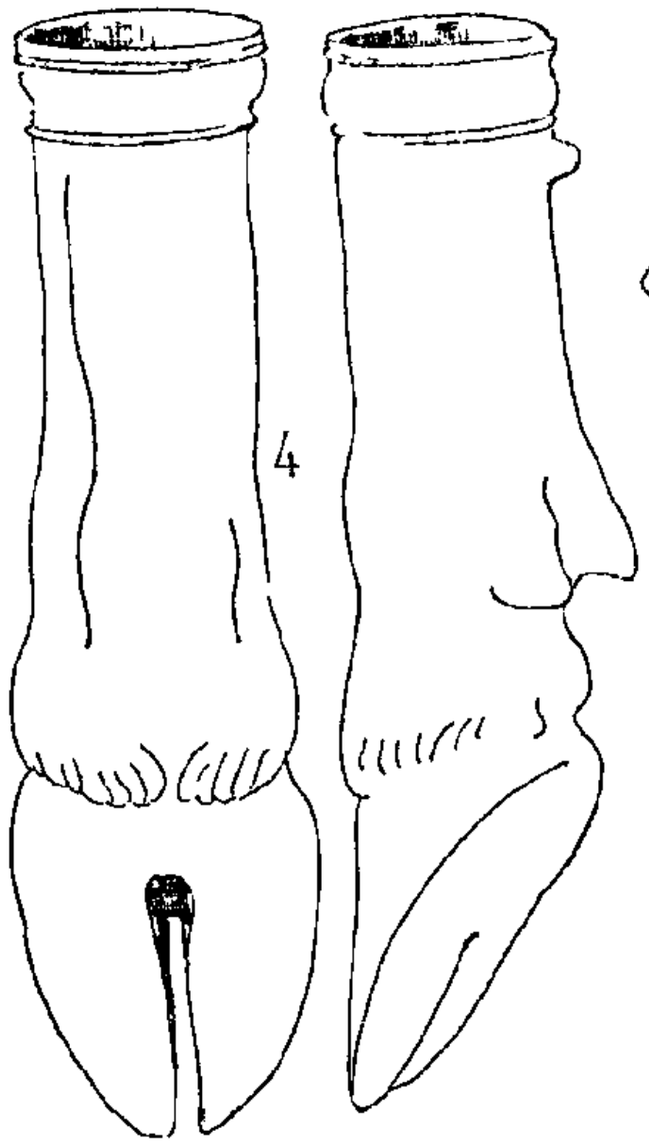

5

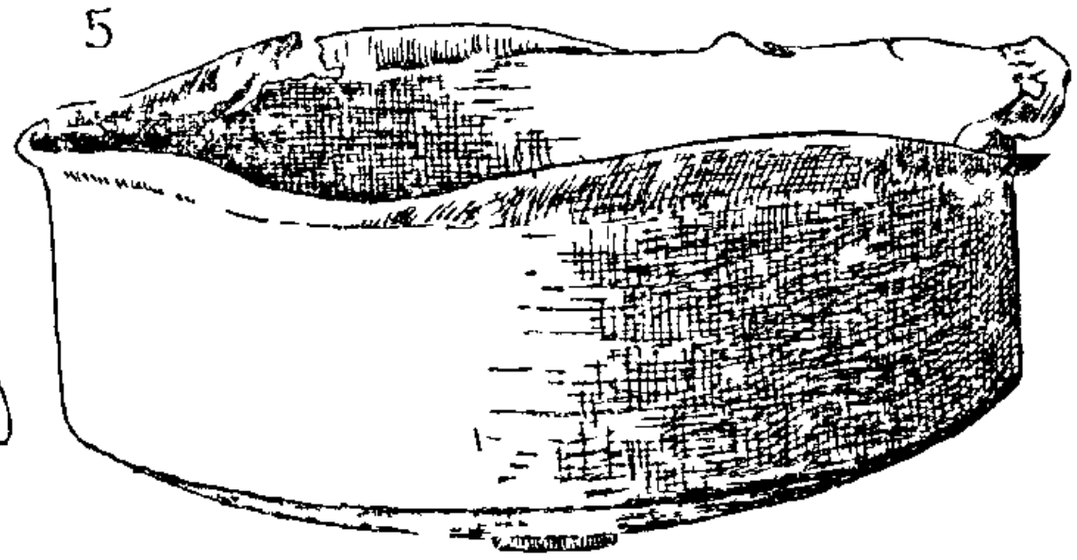

6

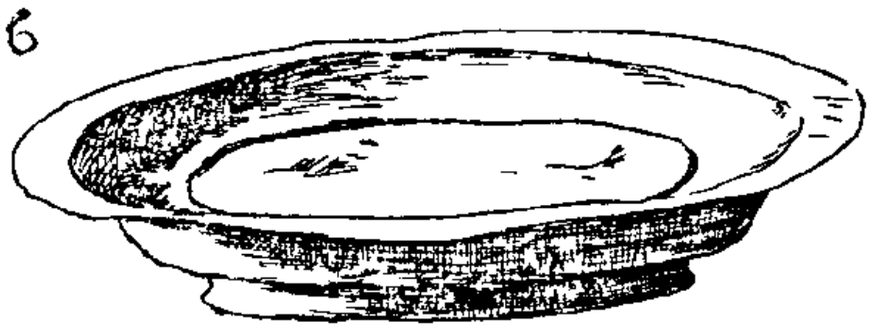

7

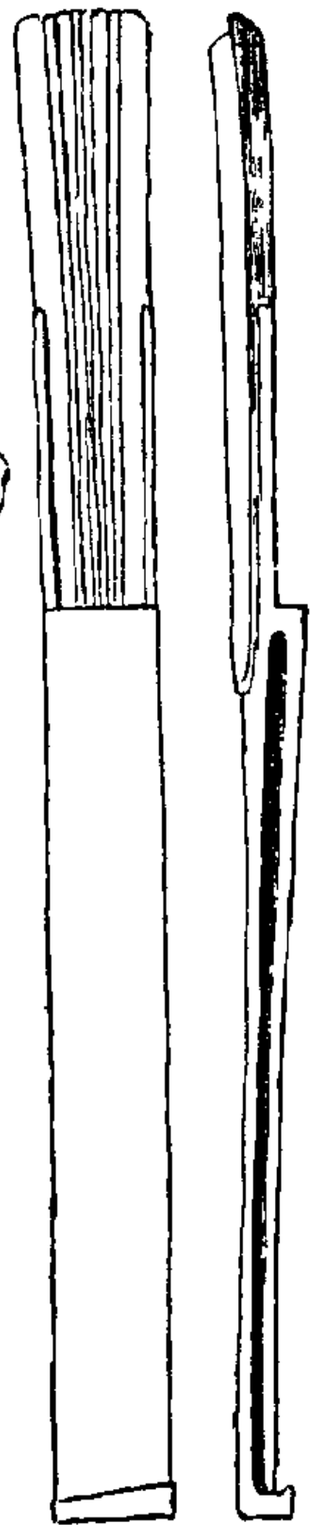

8

9

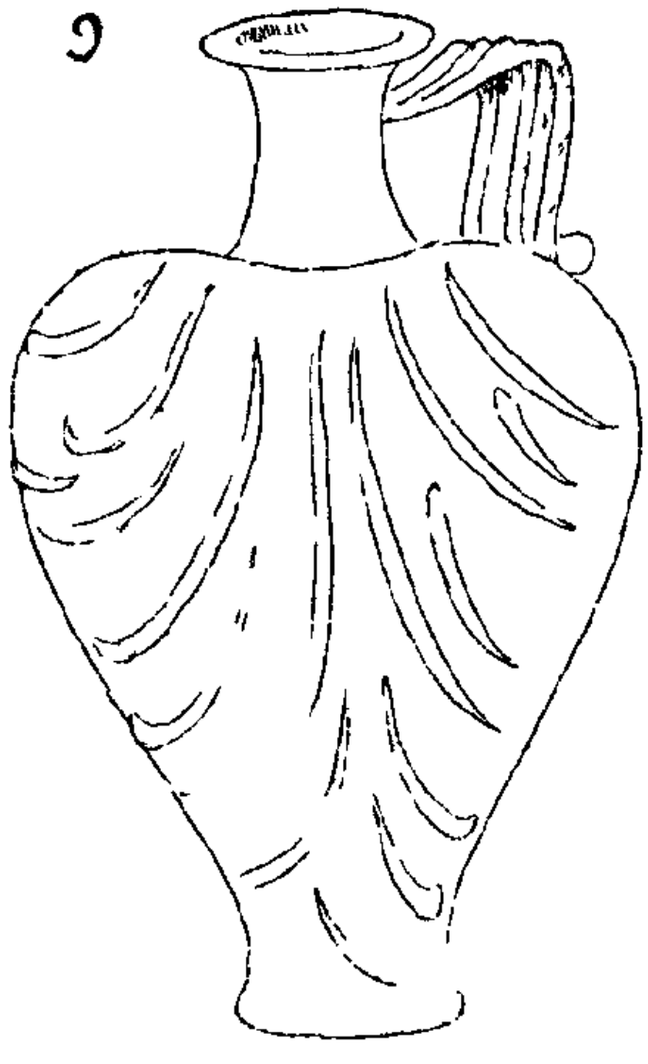

10

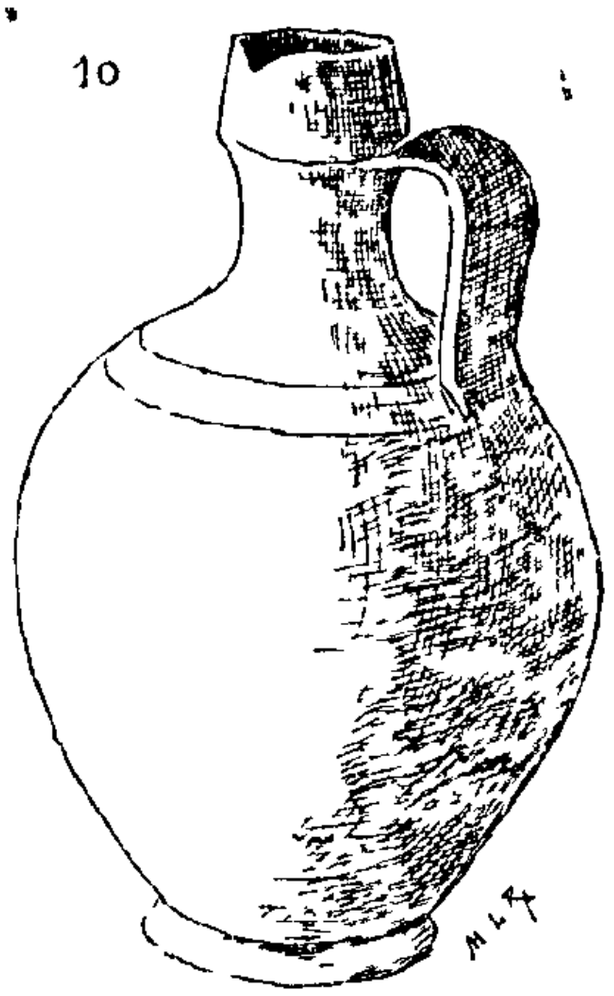

n° 2.493). Despine et Reydet l'ont dessiné, ainsi que des débris de colonne (Reydet, fig. 47 à 49).

La sablière de Langard a également livré un pot à anse en terre jaunâtre, à glaçure rouge, haut de 0^m 17 et que possède le Musée *(fig. 10)*. Du lieu dit *Les Coutres* provient une bouteille à anse en verre, haute de 0^m 17 *(fig. 8)*. Lors de fouilles faites pour une tranchée de la voie ferrée, en 1863, Revon a apporté au Musée des fragments d'une urne cinéraire en verre que M. Le Roux, le conservateur actuel, a sorti d'une caisse oubliée et a reconstituée. Elle est ornée de cordons en losanges coulés avec le verre et a le pied godronné; elle est haute de 0^m 15 et large de 0^m 09 à l'ouverture *(fig. 3)*. Cette urne était renfermée dans un vase à rebord en terre rougeâtre, qui fut brisé lors de l'extraction *(Rev. savois.*, 1862, p. 36, et 1863, p. 60). Enfin, dernièrement sont entrés au Musée (n° 13.868), deux pieds de biche d'une belle patine vert clair, hauts de 0^m 13 et d'un diam. de 0^m 03; c'étaient sans doute les extrémités des supports d'un trépied *(fig. 4)*.

Allonzier, au mas des Esserts, sur un crêt exposé au sud-est, au pied même du rocher de la colline de Montmin, dominant par conséquent le chemin de Rossy à Allonzier, à un kilomètre environ du hameau de Mandallaz, M. Lavorel Joseph, habitant de ce lieu-dit, se rappelle avoir vu exhumer, il y a près de cinquante ans, des tombes en dalles de mollasse.

Amancy, village de Vozerier, l. d. à la Tour ou à Damondavilla, près du hameau du Cry, tombes en mollasse défoncées en 1868.

Andilly. La villa romaine, citée dans l'*Étude sur la voie de Boutae à Genava*, *Rev. sav.*, 1907, p. 181, comme ayant existé près du Touvet, occupait le mas des Salles (cad. 1730, nos 1905 à 2128) aux l. dits *Sur les Sons* et *Bois du Roi* (Présilly). (M. A. Thiéry, géomètre au Châble, dans le *Cultivateur Savoyard,* déc. 1906). — Cimetière, supposé burgunde, découvert au printemps de 1907, dans une carrière de gravier située sur le plateau des Sons, à proximité de la villa dite des Salles; (lettre du même).

Annecy. Monnaie de Vespasien, m. b. trouvée en 1880, en creusant la cave de M. Encrenaz, rue de l'Évêché. (Musée

n° 9.266 et *Notes* de Revon). — Revon *(id.)* et moi avons noté au musée de Genève une statuette en bronze, haute de 0^m 09 environ, provenant d'Annecy et entrée au musée en 1838 (n° 2.109); c'est un Hercule ou un gladiateur, de style grossier, coiffé d'un bonnet à bourrelet ; il est nu, lève le bras droit et tend le gauche en avant. Le musée de Lyon en possède une du même genre, trouvée en 1822, dit Comarmond *(Antiquités et objets d'art de Lyon*, 1855, p. 406) sur les bords du lac d'Annecy,

Annemasse. J'ai déjà résumé dans mon *Etude sur la voie rom. de Boutae à Genova* (1907, *Rev. sav.*, p. 163) ce qu'avait dit Despine dans ses *Antiquités et Inscriptions (Insc.*, p. 29, 31; *Antiq.*, p. 15) touchant la découverte d'un sarcophage en plomb, ornementé de médaillons. représentant une nymphe à cheval sur un léopard (ou une panthère). Ce tombeau renfermait quatre vases en verre très mince, un biberon qui s'est brisé, une aiguière, dont la panse était décorée de festons ; « le verre tire un peu sur le verdâtre, dit-il, et les festons sont blanchâtres et moins transparents que le reste du verre »; elle avait neuf pouces. soit 0^m 25 de haut *(fig. 9)*; une coupe en forme de timbale, haute d'un demi-pied $= 0^m$ 165, et d'un diamètre de trois pouces, six lignes à l'orifice $= 0^m096$, et d'un pouce et trois lignes à la base $= 0^m034$; et une soucoupe de sept pouces de diamètre $= 0^m$ 196. Ces objets étaient entre les mains de M. Portay, d'Annemasse. qui possédait en outre une colonne et une urne de bronze *(fig. 22)*, d'une capacité de 24 quarterons, soit une cinquantaine de litres. On a trouvé, en France, d'autres sarcophages en plomb dans la période comprise entre Postumus et Constantin II; la mode s'en est continuée bien au-delà.

Le Musée possède en outre un moulage du manche de la casserole en bronze de la coll. Balliard, à Reignier. marquée NIGELLI OF. *(fig. 15)*.

Arenthon. On a trouvé au commencement de ce siècle. en creusant une cave, une voûte formant une véritable grotte remplie de grandes urnes funéraires contenant des cendres ou des fèves brûlées; deux étaient intactes ; elles sont au château. Plus tard. à quelque distance, dans un champ, on a trouvé des tombes en pierre et en marbre ; elles étaient formées de six pierres : on y a vu des ossements. des fèves brûlées et quelques

pièces d'or. Il y avait aussi de larges tuiles à rebord (Chagnard, inst.). Au musée d'Annecy (n° 3557) : une très jolie statuette d'Hercule haute de 0^m08 trouvée en 1839 à 150^m au sud de la ferme de la tour de Chevilly *(fig. 11)* et deux pièces en or de Néron et (?) de Marc-Aurèle entrées en 1868. Au musée de Genève : une statuette d'Hercule (1850, n° 1727) et un bouc en bronze, trouvé en 1868 (entré en 1871, n° 265.)

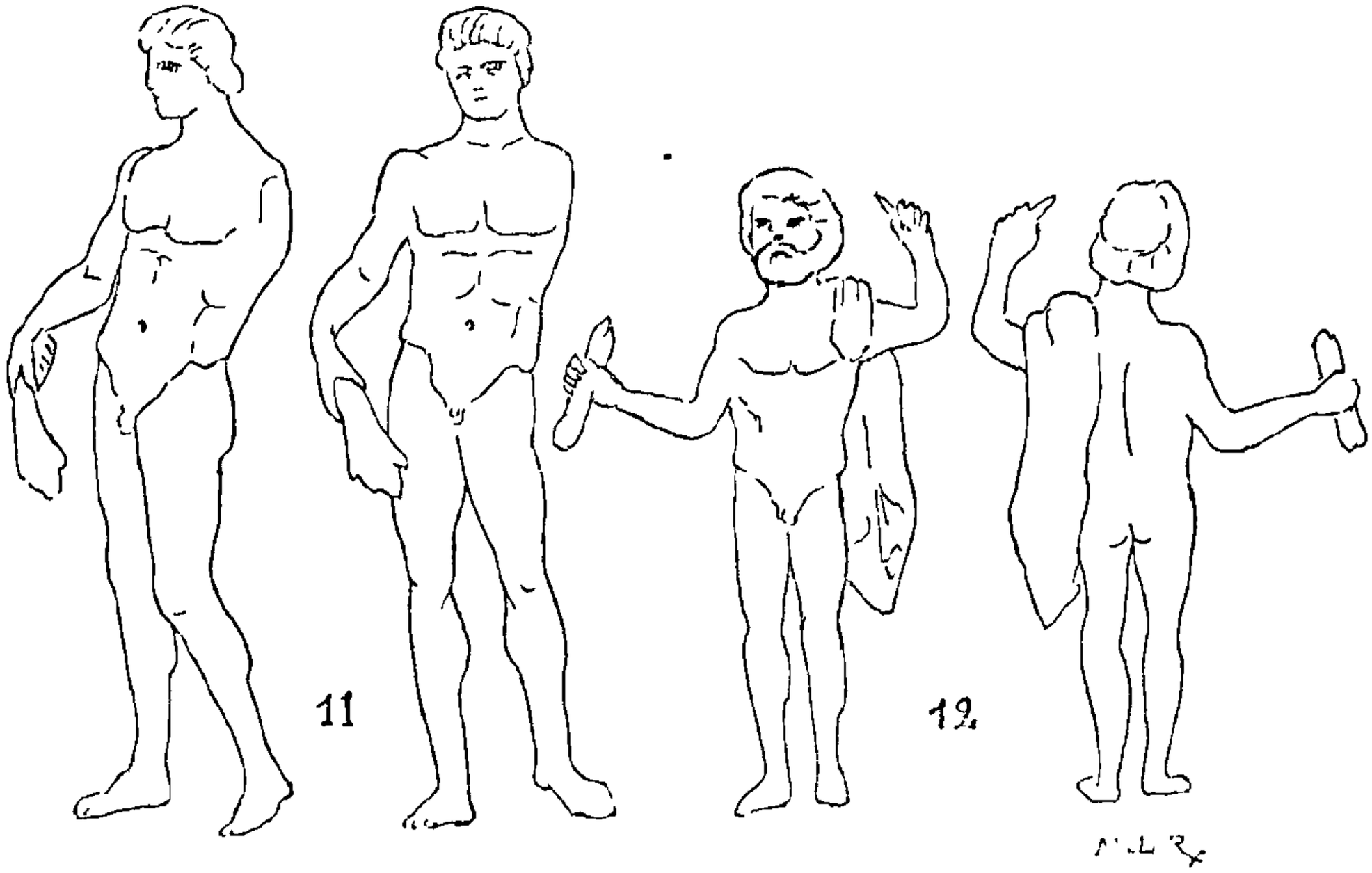

11 12

Argonnex, à Gruyère, sur le crêt où s'élève la maison Raphin, tradition de squelettes trouvés dans le gravier vers le milieu du siècle.

Arthaz. Le musée de Chambéry possède un Mercure en bronze de petite dimension (vitrine n° 17) en provenant.

Cimetière burgonde (*Sépult. burg.*, p. 34). En 1888 on y trouva une boucle de ceinturon en fer et un scramasaxe : musée de Genève, E, 324 et 325 ; lettre de M. H. Gosse, conservateur [1].

Boëge. Musée de Genève : statuette d'Hercule trouvée en 1876, achetée en 1879, n° 827.

1. H. Gosse nous avait écrit cette lettre du 20 janvier 1899, à M. Le Roux et à moi, après la publication de nos *Sépultures burgondes*.

Bons-Saint-Didier. Au musée de Genève : bague en argent, nº 1382.

Boussy. Pilotis et restes d'un pont en pierre sur le Chéran (Poëx.)

Cercier, au village de la Trossaz, sous une haie, le long d'un champ appartenant à M. Rattex, trouvaille, à 0m 50, d'une tombe à dalle, avec un fragment de bronze, en 1901. (Rens. de M. Paris.)

Chens-Cusy. Tombes barbares; v. E. VUARNET : *Messery, Nernier et ses environs*, dans *Mém. de l'Académie Chablaisienne*. XI, pp. XXX et XII, pp. 14, 15.

Contamine-sur-Arve. Fragments de tuiles à rebord, de poteries romaines, de poudingue de tuile et de ciment *(rudus)*, au-dessus et près du château de Villy; (Pellet).

Cranves. Couteau en fer : mus. de Genève, nº 806.

Douvaine. Fragments de poterie et de tuiles à rebord, monnaies, meule à bras, à un mètre de profondeur, en faisant les fondations d'une maison. (F. Granger). — Bague en argent. au mus. de Genève nº 1706.

Evires, au-dessus du hameau de Chez-les-Fontaines, la pente du remblai de la voie ferrée ayant glissé, en 1897, laissa à découvert une tombe taillée à même dans la molasse et renfermant un squelette.

Excevenex. Au l. d. *Vers le Ouâ*, deux tombeaux à dalles ont été trouvés en 1893. (E. VUARNET, *o. c.*, p. 16.)

Feigères. L'année dernière (1863), le sieur J. Pujet, travaillant à la bèche dans un champ dit *A la Bronnaz*, a découvert un petit pot en terre cuite dans lequel il y avait 25 pièces en cuivre de la grosseur d'une pièce de 2 fr.; il y en avait une à l'effigie d'une reine (Faustine) et les autres à celle des empereurs Auguste et Antonin *(Antoninus, Augustus)*. En prenant le vase, il s'est brisé de vétusté, et les fragments avec les pièces ont été portés à Lyon par le frère dudit Pujet

qui y réside; toutes ces pièces étaient en bon état et il n'y avait qu'une petite couche de vert-de-gris. L'on a trouvé, à 0^m 50 de là, une pierre brute qui y avait été fixée pour reconnaître la place: (Regard Gaspard).

Fillinge. On trouve presque partout des fragments de poterie gallo-romaine en terre rouge polie, en pierre ollaire (stéatite), des monnaies romaines, des fragments de meules: (illisible).

Gruffy. Un tombeau qui a été découvert dans le cimetière de la commune, à environ 3^m50 de l'angle nord-ouest d'une chapelle appartenant autrefois aux barons, a été regardé comme celui des deux princesses mortes de la peste au château de Gruffy. On a pu constater qu'il était d'une seule pièce et formé d'une pierre longue de 3^m275 et profonde de 1^m50. Son couvercle est une espèce de béton assez semblable à la tuile et formé, dans sa fabrication, d'une grande quantité de petites pierres de différentes grosseurs et aussi de différentes couleurs: il a toutes les apparences du plus beau marbre. Les savants ajoutent même que ce serait un marbre très curieux que les environs de Genève seuls en produiraient de semblable. Les ossements qu'il renfermait étant refoulés vers les pieds et la couverture quelque peu fracturée, étant inclinée au-dedans, on a conclu que depuis bien longtemps déjà il avait été fouillé ; pourtant, par leur petitesse et leur nature, ces ossements ont fait croire que la personne inhumée était une femme: on ne trouva que deux fragments d'une urne en belle poterie couleur de fer: (Chapperon.)

Habère Lullin. Statuette d'Hercule en br. ayant au bras gauche une sorte de *mappa:* au musée de Genève, n° 628, achat 1873.

Juvigny, à Paconinge (*Rev. Sav.*, 1905, p. 232). Tête de clou en bronze, haute de 0^m04, et petit couvercle (?) haut de 0^m02 *(fig. 17, 18)*.

La Balme-de-Sillingy. A Dalmaz, dans un verger, le propriétaire M. Desprez, cantonnier, en creusant en 1898 un crêt pour y établir un hangar, découvrit dans le gravier, un squelette dont la tête fut brisée en deux coups de pioche:

les dents en étaient bien conservées. Il était couché dans une tombe faite de cailloux ronds et de pierres plates, qui protégeaient surtout la tête ; il était orienté vers la montagne de Mandallaz. c'est-à dire vers l'est.

La Biolle (Savoie). A Longefan, le comte de Loche rapporte que le marquis de Coudrée le mena lui-même sur sa terre. à l'endroit où en 1779, des laboureurs avaient découvert des bases de colonnes ioniques d'un très grand diamètre. De Loche croyait qu'elles avaient été taillées pour le temple de Diane à Aix, resté inachevé. (*Les anciens Thermes d'Aix*. notice manusc.. Arch. de la Soc. flor., manusc. savoy., nº 2). Fig. dans C. H. A. Despine : *Antiq. et inscriptions*. Au musée d'Annecy. un manche de patère en bronze offrant un homme nu tenant de la main droite un maillet (?): long. 0.06 : nº 6.770, entré en 1875 *(fig. 14)*.

Langin. Au musée de Genève : deux statuettes au type d'Hercule, trouvées près de la tour: une applique en br. figurant une Victoire. haute de 0m07. achetée en 1868, nº 212.

La Roche. Musée de Genève nº 695 : statuette en bronze. H. Gosse ajoute aux objets déjà trouvés dans le cimetière burgunde de la Balme, une fibule représentant une abeille (1880, musée de Genève, E. 105), une fibule ronde en argent avec verres rouges (1862, id., 262), une belle plaque de ceinturon en br. avec la représentation de l'entrée de J.-C. à Jérusalem (1864. id., 321).

Le Bourget (Savoie). (Despine, avec fig. à l'échelle de 1/20.) : « Ouverture du canal souterrain qui se trouve près du Trembley, et que les villageois appellent la *Goletta de Faiies;* il paraît avoir été bâti par les Romains dans l'intention de conduire du côté du Bourget les eaux d'une petite rivière. Cet aqueduc a été rompu en divers endroits : la seule partie accessible aujourd'hui a vingt-huit pas de long; on distingue aisément la direction de tout l'aqueduc. » (*Insc.*. p. 36). Il est cintré et paraît être fait de rudus *(fig. 20)*.

Le Lyaud. La tradition rapporte qu'une commune (village) existait à trois minutes du Lyaud, au l. d. *Aux Cheneviers*, où l'on trouve une quantité de tuiles cassées; le canal qui

conduisait l'eau existe encore: il est fait de tuiles courbes. On a trouvé, en labourant. une petite cuiller jaune. Sur ce plateau, situé au pied de la montagne, la terre est noire et pierreuse...; (Th. Duclos).

Le Petit-Bornand. Eaux sulfureuses et traces d'anciens bains à Beffay, sur l'ancienne route de Cornillon, qui suivait la rive gauche de la Borne. A Morat, rocher sur lequel il y avait, dit-on. une inscription; (renseig. de M. Chevallet, instituteur).

Les Ollières. Près du champ Devenier, trois squelettes ont été trouvés, il y a une trentaine d'années, dans le sol nu.

Loisin. Le cimetière renferme beaucoup de fragments antiques, tels que débris de colonne, de chapiteaux, de mosaïque. deux conduits d'eau, l'un en terre cuite de 0^m 10 de vide, l'autre, muré, large de 0^m 50 à 0^m 60, profond d'autant, venant de Ballaison au levant et se dirigeant sur la place du chef-lieu. Dans presque tout le hameau du chef-lieu, on a aussi trouvé des tuiles à rebord, et, en outre, dans le cimetière, un vase dans lequel on brûlait les cadavres et une urne sépulcrale remplie de cendres. On a enfin trouvé dans la belle fontaine de Vallon plusieurs fragments en marbre, et dans la vigne à côté des tuiles à rebord et des monnaies à l'effigie de Sévère, ainsi que dans les vignes au bas de l'église: (A. Lapraz).

Marcellaz (Rumilly). A Peignat, on a défoncé, en 1880, des substructions en fort ciment formant des chambres.

Margencel. On a trouvé, dans les fonds communaux, des fragments de poterie, de tuiles à rebord et de tuyaux en terre cuite; (Bernard).

Marignier. On y remarque, près du pont de Marignier, sur la rive (droite) du Giffre. des digues faites de gros blocs de gravier cimenté, de forme triangulaire et longs de 1^m 50; (Baban).

Marigny-Saint-Marcel. Renseignements fournis par l'instituteur Moine sur l'aqueduc romain publiés par Revon et Allmer. Despine a dessiné un morceau de cet aqueduc en bé-

13

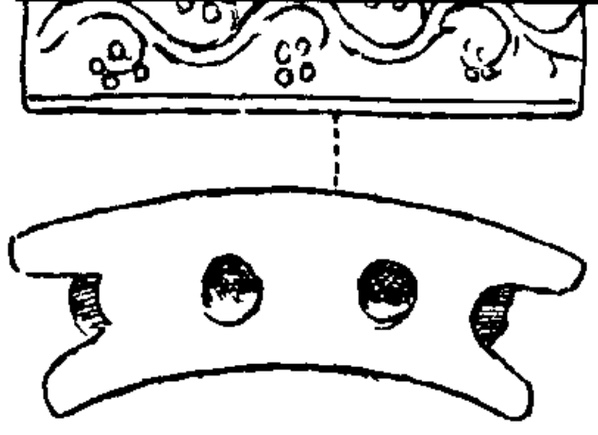

14

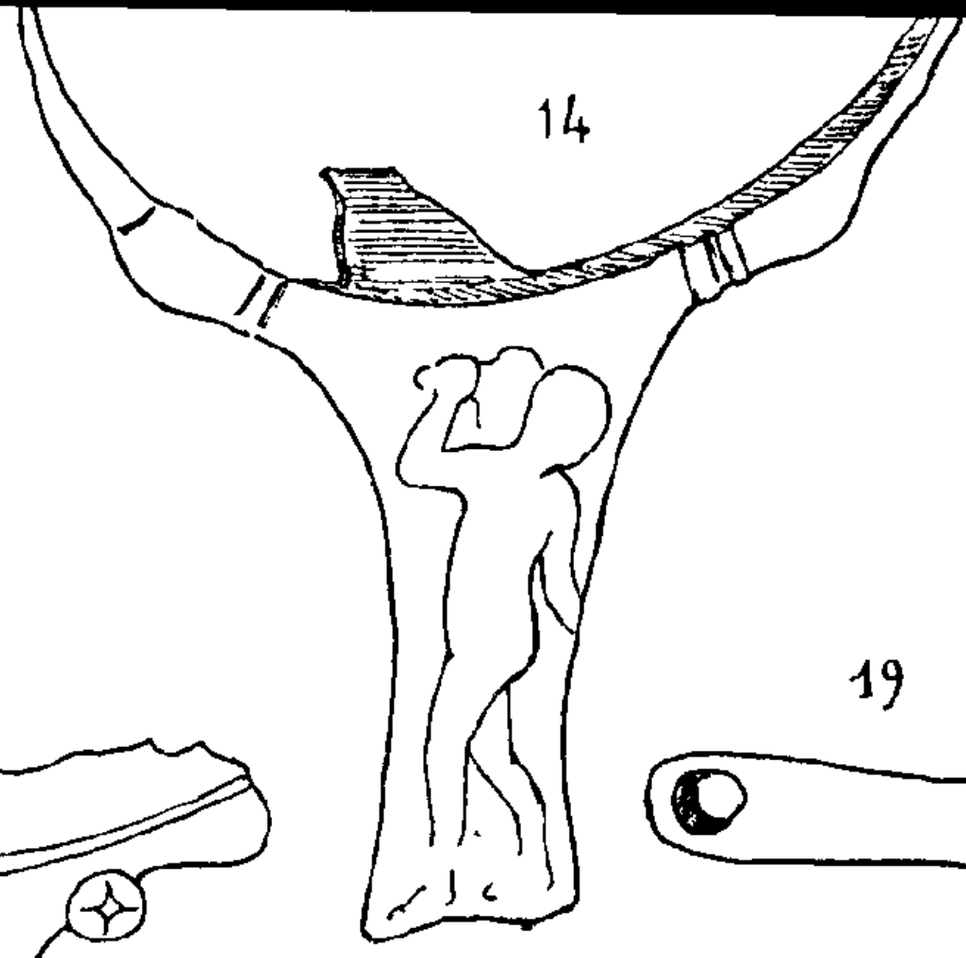

15

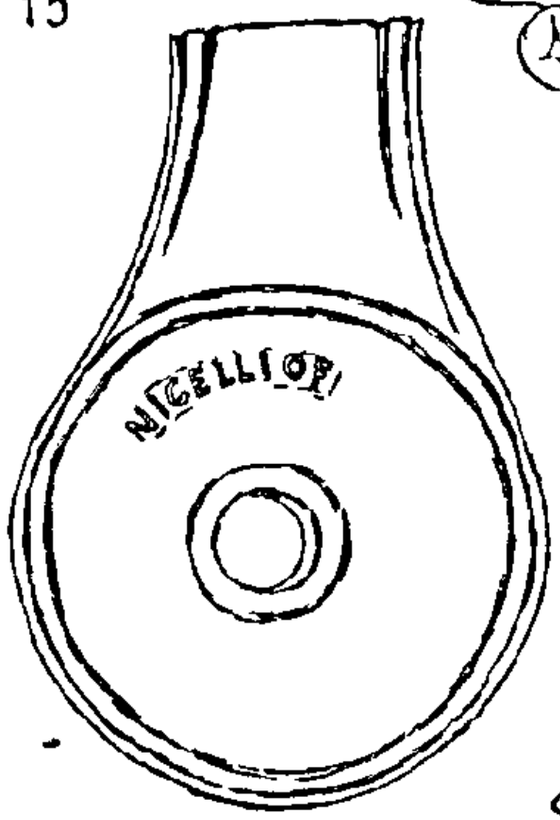

16

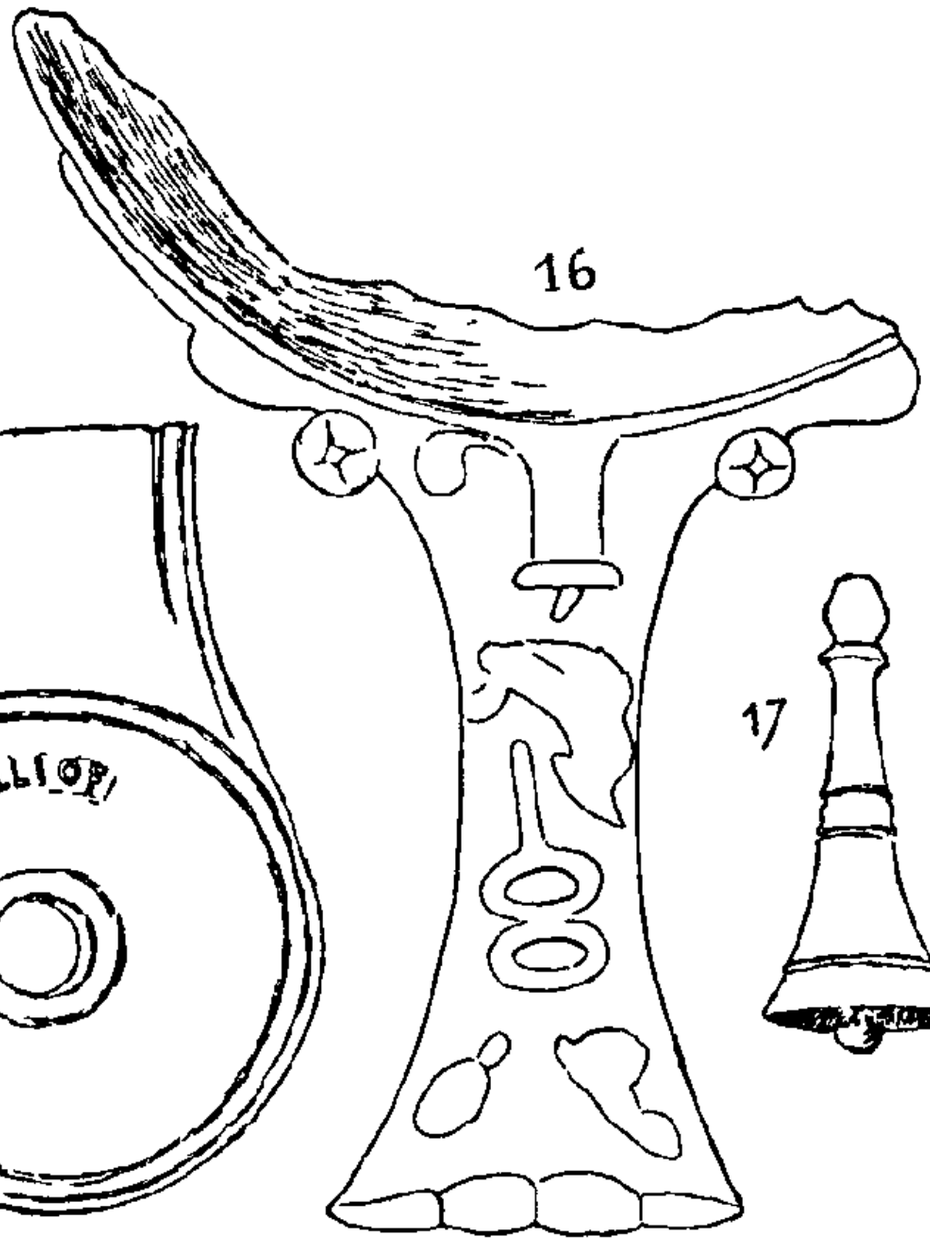

17

18

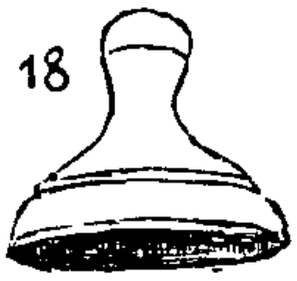

19

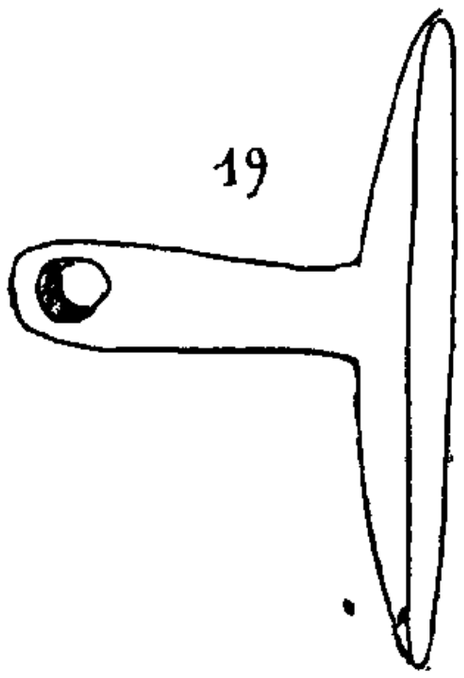

20

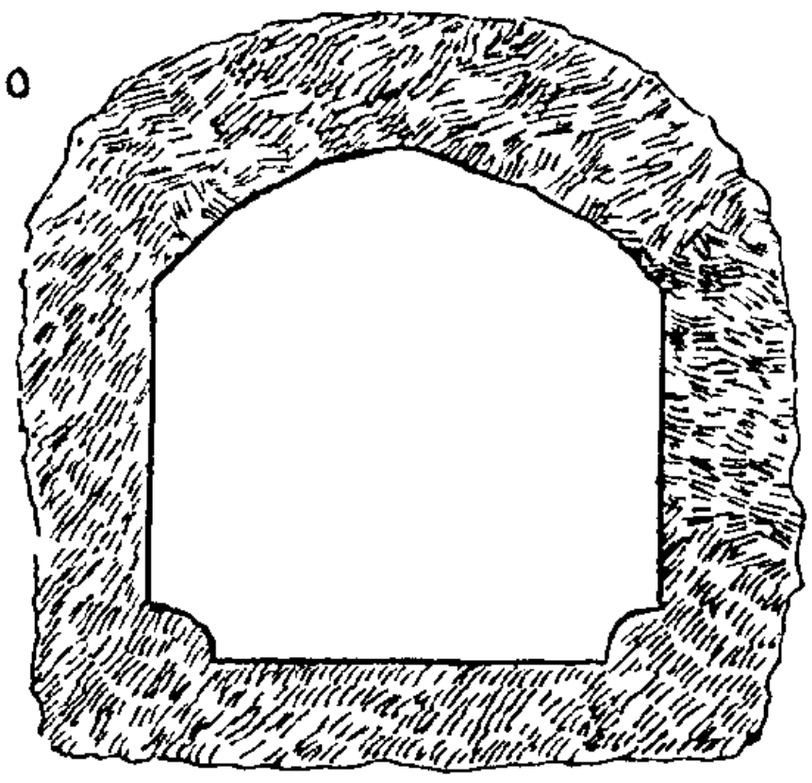

21

22

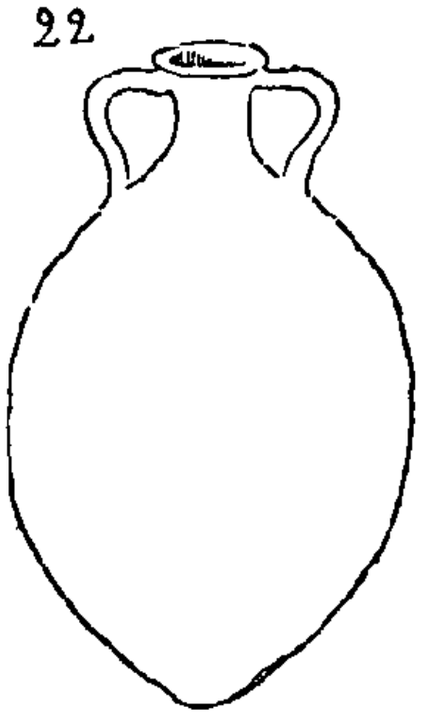

23

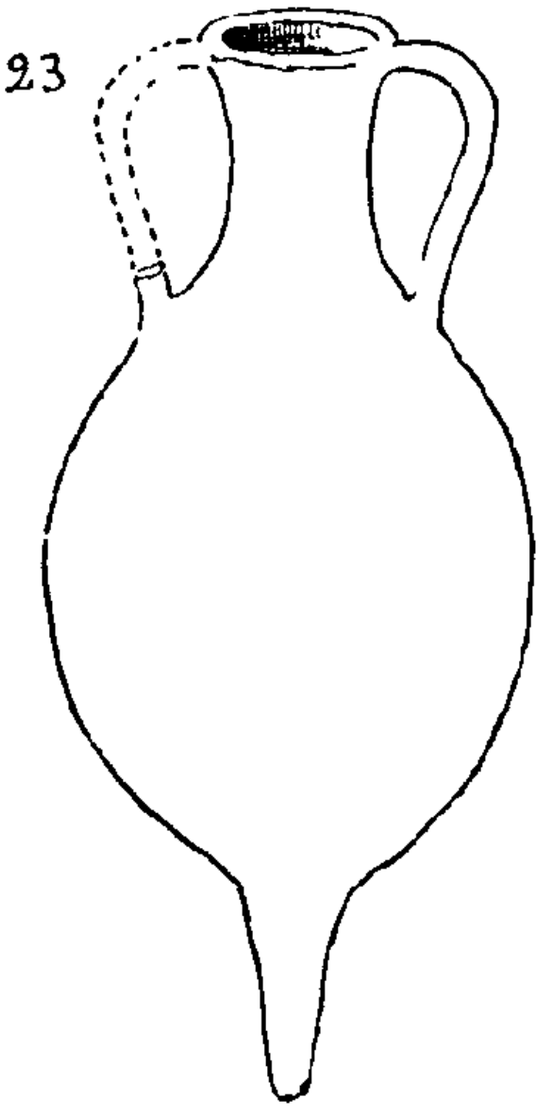

24

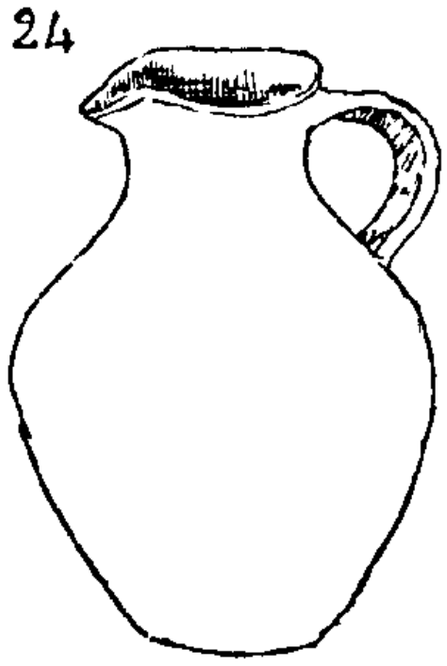

25

ton large de deux pieds avec un orifice de 0^m16 et de 0^m19 ; il avait été trouvé dans le champ Cochet *(fig. 21)*. De nombreux débris existaient aussi au village dit de Chapuis. Despine ajoute qu'on trouva en 1871, au château de Saint-Marcel des monnaies gauloises et romaines. en particulier de Galba, de Néron et de Faustine. (*Antiquités*, p. 21.)

Marin. Cimetière barbare d'Avonex, fait de pierres plates et de briques, à la limite des communes de Publier et de Marin : (Maries).

Marnaz. Trouvaille de monnaies, en particulier de Faustine jeune. Cimetière burgunde (Jos. Anthoine). Ce cimetière, fait de tombes en pierres plates et d'auges, était situé entre la grande route et le chemin de Marnaz, à l'ouest, et à gauche en sortant du village.

Menthonnex-en-Bornes. Tombes en molasse, au l. d. *Au nouveau cimetière* : elles étaient presque à fleur de terre et les ornements se sont réduits en poussière.

Montcel (Savoie). En 1871, une personne, en essertant des broussailles vers le village des Nantets, près de la Bâthie, découvrit dans un banc de roc un plein quart de pièces romaines de différents bronzes et de la quatrième grandeur : la plupart étaient de Claude le Gothique, Quintillus. Gallien, Salonine. Victorin. Postume ; (Despine).

Orcier. Au musée, patère en bronze, à patine vert sombre avec traces d'argenture : diam. 0^m11 : haut. 0^m02 ; elle a été trouvée dans un tombeau *(fig. 6)* et est entrée au musée en 1869. (*Rev. Sav.*, p. 92.)

Perrignier. On y a trouvé une plaque de ceinturon en bronze avec une inscription illisible, provenant sans doute d'une tombe burgunde. Achetée en 1881 pour le musée de Genève ; E, 222. (Lettre de H. Gosse.)

Pers-Jussy. Il existe à Jussy des fondations antiques sur le chemin de Pers à Reignier ; (A. Gabreaux). Ces substructions ont été minées depuis et ont révélé l'existence d'une villa romaine.

Pringy, au hameau de Proméry, en bas du château. au lieu dit *Aux Roquilles*, V. Beaussire trouva dans son champ, il y a une trentaine d'années, des tombes en dalles de molasse. Cinq tombes furent également exhumées vers 1888 au haut du même hameau, au lieu dit *Chez Ravy*, dans le pré Isard, sorte de crêt qui domine le chemin de Préméry à Cuvat. L'une d'elles renfermait, paraît-il. un squelette de femme.

Reignier. On y trouve des tuiles à rebord en grand nombre: on a trouvé également en 1849 quinze médailles très anciennes vendues à Genève. (C. Romanet.) Au musée archéologique de cette ville : bracelet en argent à torsade (1867, n° 184).

A St-Romain, fragments de petites cuillères en br. (id., n° 261); bague en or (n° 575).

Rumilly. Cimetière burgonde découvert en 1868 et en 1874, Croisollet ; *Hist. de Rumilly*. p. 391 ; *Supplém.*, n° 27). avec des traces de murs.

Saint-Jean-de-Tholome. Dans le village de Savernaz et dans les prés des environs se trouvent des masures sans nombre ; partout où il a été creusé ou arraché de vieux arbres, on a trouvé des pans de murs d'une solidité remarquable. A Morat, ce ne sont que des ruines qui se trouvent à environ deux cents mètres nord-ouest du village et qui occupent une longueur d'au moins cent mètres. Il y a environ trois ans le propriétaire, Châtel-Poutrier François. y fit des fouilles ; il trouva d'abord un local qu'il prit pour la cuisine, vu qu'il était pavé en briques encore en bon état. Il a ensuite percé une voûte et est descendu dans un caveau fort proprement travaillé ; les soubassements étaient intacts et il était également pavé en briques. Ce caveau était encombré de toutes sortes de matériaux; il l'a déblayé à moitié et a trouvé en outre une espèce de canal en briques qui, de la cuisine, se prolongeait jusqu'à un pan de mur qu'il traversait (comme à Viuz-la-Chiésaz). On croit généralement que ce canal desservait des bains (hypocauste) qui se seraient trouvés derrière le pan de mur. Tous les objets recueillis à cette époque ont été transportés chez M. Dufresne, juge de paix à St-Jeoire ; on y distingue des briques (tuiles) de toutes dimensions, des morceaux de tables de marbre, des débris de fer, des tasses, dont l'une porte des caractères; (Jos. Mossuz. garde-champêtre.) Les vases à marques de potiers

proviendraient donc, non du chef-lieu, mais de Morat : (V. L. Revon : *Inscript. antiq.*, nos 90, 112, 116, etc.)

Le Musée possède, venant sans doute de la même collection. deux instruments de potier en bronze : l'un, long de om06, large de om013 *(fig. 13)* offre en creux un rinceau sinusoïdal avec grappes ; l'autre, est un petit lissoir ovale à manche ; l. om065 : la. om01 *(fig. 19)*.

Saint-Jeoire. On a trouvé dans quelques champs, et en petite quantité, des tuiles à rebord et des monnaies impériales : (Hybaux).

Saint-Laurent. Au l. d. à la Tour, on a trouvé plusieurs cercueils en pierre; (G. Vigroux). Ce cimetière est situé à l'extrémité est du village. à gauche de la route. Il y a une vingtaine d'années, M. Forestier en défonça une partie dans sa propriété.

Saint-Pierre-d'Albigny (Sav.). Despine *(Insc.*, p. 31, *fig.* et *Antiq.*, p. 16) raconte qu'en faisant refaire le chœur de l'église, on trouva plusieurs tombeaux en pierre de taille, où était, outre le cadavre, un pot rempli de charbon, au fond duquel était une pièce de monnaie romaine: il y en avait d'argent et de bronze, de Marc-Aurèle ou de quelqu'autre Antonin. Haut. du pot. 4 p. 6 l. = om 12 *(fig. 24)*.

Saint-Pierre-de-Rumilly. En 1899. on défonça dans le verger Bouvard, à 40m à l'est de l'église, de nombreuses tombes en molasse renfermant parfois plusieurs crânes.

Saint-Sixt. On a exhumé des tombes avec squelettes au chef-lieu, chez Alexis Jean. et, en 1883, dans la propriété Auquinet, quand on fit la ligne du chemin de fer.

Saint-Sylvestre. C'est en construisant l'église, en 1853, qu'on a trouvé des ossements dans des fosses creusées dans le roc même, suivant la forme du corps humain. A l. d. Champ-de-Combe-Golliet, au nord de la commune, on a trouvé des fragments de tuiles ; (Reignier).

Sales. Despine : « Toute la vallée d'Aix, de Rumilly en Albanais, et le long de l'ancienne grande route pour Genève est

remplie de monuments des Romains. Dans la paroisse de Sales, au village de Germenai, on a trouvé en 1784 quantité de molasses de deux pieds en quarré toutes attenantes les unes aux autres (tombes burgundes) d'autres pierres en marbre rouge plaqué de blanc, servant à un tombeau ; un autre était en pierre de roche dont l'inscription subsiste encore... Les deux tombeaux paraissent avoir été ensemble dans un cirque *(columbarium)* dont on trouve encore quelques pierres taillées en rond et qui ont servi de fondations au mur du chœur de l'église. A l'entrée, au milieu du cirque. était un autel rond (!) creusé au milieu avec 16 cannelures dont le piédestal a été égaré. » L'auteur a dessiné ce bloc conique, cannelé en spirale, qui existait dans le parc de la villa Ginet ; il avait comme dimensions une hauteur équivalent à o^m82 avec o^m82 de largeur pour la base supérieure et o^m33 pour la base inférieure ; la première était creusée d'un bassin large de o^m33, profond de moitié. (*Inscrip.*, nº 17 à 20 ; *Antiq.*, nº 3). On le trouve aussi dessiné dans Reydet avec d'autres débris (fig. 55, 56, 60, 62, 63). Ce bloc ne peut être autre chose que le cône funéraire d'un cippe monumental.

Despine ajoute qu'on trouva aussi à Germeney des colonnes, des hallebardes, des médailles de Faustine, de Marc Aurèle, de Balbin et autres et que la grande route était à un endroit toute sur des restes de murs. Un fragment d'un petit pavé en mosaïque, exhumé d'un champ, y atteste l'existence d'une villa.

Sallenove. Dans le courant de l'été, on a miné le cimetière de l'abbaye de Bonlieu dans lequel on a trouvé des tombes en murs d'une dureté surprenante et d'autres en mollasse formées de six pièces et symétriquement disposées ; les fouilles ont aussi livré des tuiles à rebord ; (Métral). Reydet (fig. 29) y a dessiné un fragment de frise.

Scientrier. On a trouvé dans un champ des tuiles et les fours d'une ancienne tuilière ; (celle-ci a pu succéder à la tuilerie d'une villa). Près de la rivière d'Arve on trouve des pilotis sur trois rangs ; ils ont sans doute servi autrefois de digue à la rivière qui ne suit plus leur direction ; ils sont très anciens, car on a coupé dessus d'énormes chênes ; (Chambet.)

Syon. Reydet : « Au village de l'église et dans la plaine qui

l'avoisine, l'on trouve presque partout en labourant des portions de murs, des blocs de béton, soit ciment, des larges briques cassées. L'église même est bâtie dans l'enceinte des ruines d'un vaste édifice que j'ai jugé, d'après la disposition des masures que l'on voit encore être celles d'un temple ; l'église et plusieurs maisons du villages sont bâties avec les débris de cet édifice. Les gros blocs servent de clôture au cimetière : j'y ai observé des tronçons de fût de colonnes, des attiques, des entablements, etc. A différentes époques, l'on y a découvert des tombeaux, les uns construits avec le grés lamelleux dont le pays abonde, d'autres avec de larges briques. tous cimentés avec le maśtic romain. » Ses fig. 43 à 46.

Thiez. On a trouvé aux environs du presbytère (outre les cercueils en pierre déjà cités et situés à cent mètres au levant de l'église) un certain nombre de monnaies romaines à l'effigie des Césars, et un dieu Terme, acheté par M. Guy, maire de Cluses. En dessous de l'église. existe sur la rive gauche de l'Arve une ancienne pile de pont. Enfin la tradition mentionne à 1 kil. au nord-ouest de l'église l'engloutissement d'une ville au l. d. Crin-Paris ou Praz-Paris ; (C. Burnet). En réalité on a rencontré des restes antiques à : 1° au chef-lieu en creusant la cave de la maison de M. Alp. Sage-Vallier ; on a trouvé, sous un mètre de terre formée d'humus et de menus cailloux et de sable noirâtre amenés par une inondation de l'Arve un lit de tuiles à rebord, et de charbon. reposant sur une terre jaunâtre vierge : 2° au Rosay où MM. Léger et Mouille. celui-ci en 1906, défoncèrent des substructions et un pavé d'habitation, à 0^m40 de profondeur seulement ; 3° à Terny de nombreuses masures faisaient suite. semble-t-il, aux constructions précédentes... ; 4° en allant des Granges à Thiez, à mi-chemin et à gauche. existent dans un champ des tuiles à rebord.

Thonon. Le musée archéologique de Genève possède un bouc trouvé près de cette localité en 1838 ; celui d'Annecy, le moulage du manche d'une patère dont l'original est conservé dans les collections de M. Balliard, à Reignier ; long. 0^m08 : il est décoré des attributs de Mercure *(fig. 16)* : un strigile incomplet à patine vert clair *(fig. 7)* : l. 0^m18, la. 0^m015, donné par M. Jahard (n° 6441). Il a été exhumé lors des travaux de nivellement faits à Rive en 1862. On trouva des débris de poteries, des tuiles, des tombes, une monnaie d'Antonin-le-Pieux,

etc. (Revon : *La Haute-Savoie avant les Romains, Rev. sav.*, 1878. p. 62 ; *Inscrip. antiques, Id.*, 1869, p. 103, n° 179.)

Val de Fier. Reydet, parlant des restes des murs de soutènement, dit : « Le chemin forme une terrasse de seize à dix-huit pieds de large. élevée de 150 pieds au-dessus du niveau de la rivière et soutenue en plusieurs endroits, au défaut du roc. par des murs épais construits à la manière des Romains. Les pierres. rangées en échiquier. sont liées entre elles par un ciment qui en égale la dureté. Ce premier vestige de chemin, très conservé, a 22 toises de long (60^{m}) sur 16 à 18 pieds de large : il est interrompu à l'ouest par un éboulement considérable du roc dans lequel il est taillé... J'ai trouvé, en suivant par un sentier très escarpé, à environ 100 toises de distance de ce premier vestige, une partie de cette voie qui se prolonge quelques toises... Je retrouvai encore en traversant ce défilé des vestiges plus ou moins considérables en onze endroits différents qui étaient ou taillés dans le roc ou soutenus par des murs en terrasse. Au débouché de ce défilé. il m'a paru reconnaître encore les traces d'une autre route qui venait de l'autre rive de la rivière (!) soit de sa gauche, où j'ai vu les ruines d'un édifice romain (il s'agit ici des ruines dites la chambre de la Dame). » (V. Croisollet : *Hist. de Rumilly*, *Suppl.*, p. 40.) De Reydet parle en outre d'une table de pierre qu'il avait vue gisant au bord de la voie : il en donne un dessin (fig. 36).. Il semble que ce monument carré en pierres de taille recouvert d'une dalle taillée soit un tombeau.

M. Ginet a donné, en 1869. au Musée (*Revue savois.*, p. 92), sa collection contenant les antiquités trouvées en 1861 lors de la construction de la route moderne. Elles comprennent une pointe de lance en fer l. 0^{m}21, la. 0^{m}35 *(fig. 25)* ; une hipposandale en fer et un tenon de même métal ; la première a une longueur de 0^{m}16, et une largeur de 0^{m}10 *(fig. 1, 2)* ; un vase cylindrique en bronze, d'une belle patine vert clair. Haut de 0^{m}07, d'un diamètre de 0^{m}19, il offre un rebord formant gouttière, et a le fond bombé et percé d'un trou : c'était donc un entonnoir *(fig. 5)*. Il est daté par une monnaie usée de Domitien de 85 : AV. IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. COS XI CENS. POT. PP. Buste radié à dr. avec l'égide : *rev.*, s. c. Deux boucliers germains en sautoir posés sur deux lances avec une enseigne militaire, deux clairons, deux trompettes. (Cohen : *Description*. etc.. 1859, I, n° 461.)

Veigy-Foncenex. A l'ouest de Veigy, près des Mermes, au bord de la route, à 200^{m} environ de l'Hermance, M. Foudral a trouvé dans une ancienne vigne exploitée en gravière au l.d. la Marjolaine, des scories de fer et des débris de vase ollaire avec une monnaie constantinienne. A l'opposé, à un kil. est de Veigy, au l. d. Champ Courbe des Bougeries, à la lisière du bois, on a trouvé environ vingt-cinq pièces d'Antonin-le-Pieux disséminées, et à o^{m}50 deux aires de cendres noires d'un mètre de diamètre et dont la profondeur dépassait o^{m}40 (*Revue savois.*, 1906, p. 184 et renseignements de M. Trolliet.)

Ville-la-Grand. On y a trouvé dans plusieurs champs des fragments de poterie. des tuyaux en terre cuite et des monnaies avec leur moule, ainsi qu'une meule à bras.

Villy-le-Pelloux. On y a découvert plusieurs squelettes dans le gravier en faisant en 1882 le coude du chemin de grande com. n° 2, non loin de sa jonction avec la route nationale d'Annecy à Saint-Julien.

Vougy. On a trouvé des briques d'une largeur considérable formant un fossé souterrain (C. Depoisier). Cet aqueduc a été trouvé à Hermy, à la limite des communes de Marnaz et de Vougy, mais sur cette dernière, à l'ouest du village. Là existaient des masures, des murs en briques ; on a sorti une statuette en bronze de ces fouilles.

Yvoire. Trouvaille d'une tombe à auge au l.d. Champ des Combes, en 1815, près du mas des Tines. (E. Vuarnet : *o. c.*, p. 27.)

C. Marteaux.

TUFS LACUSTRES ET GALETS SCULPTÉS

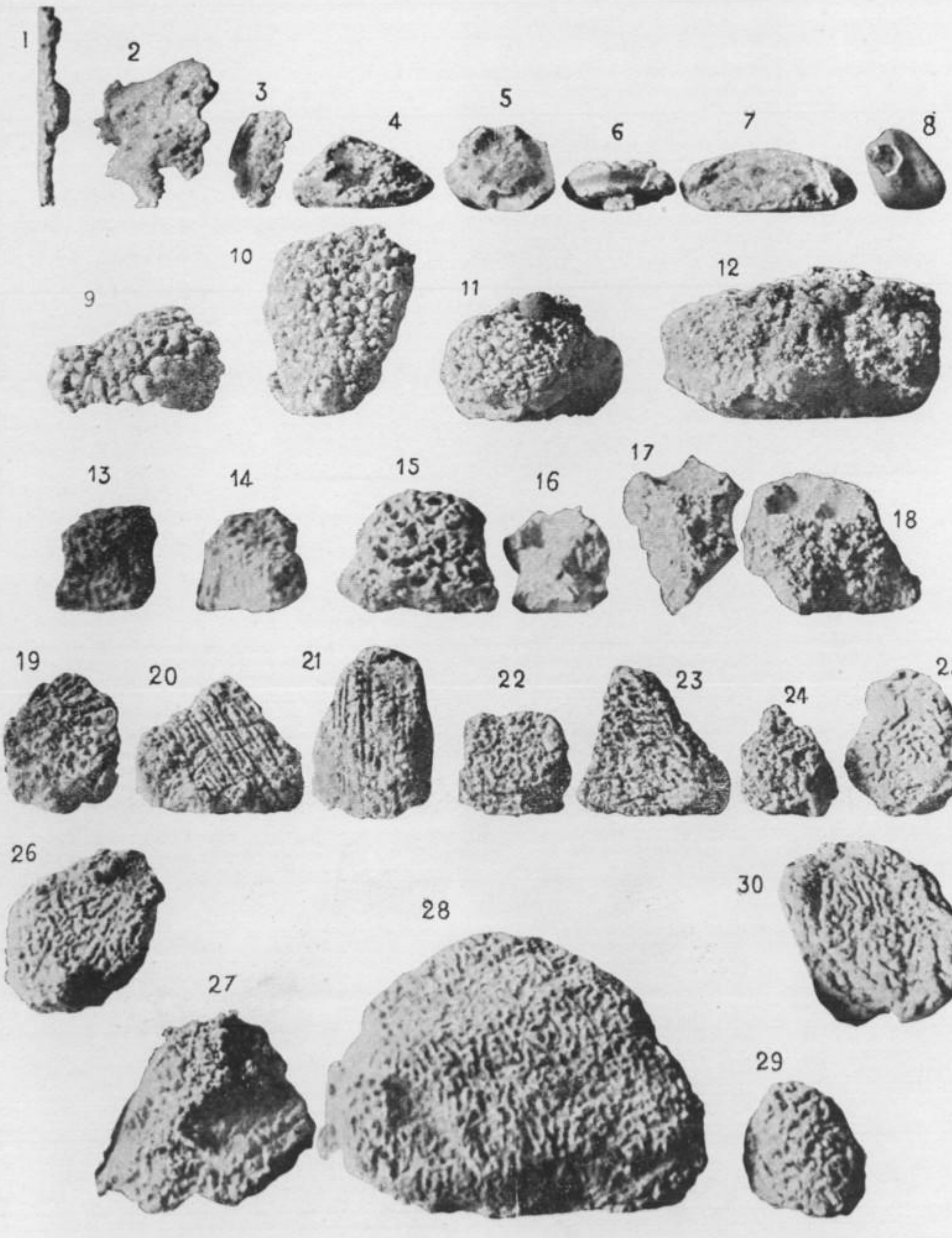

LE LAC D'ANNECY

(FAUNE ET FLORE)

(Suite et fin)

l) Les galets sculptés.

La découverte des galets sculptés dans la zone littorale du lac d'Annecy est toute récente. Elle est due en effet, à la longue période de sécheresse de 1906 (cote — 0^m44 les 23 et 24 novembre) au cours de laquelle les beines ainsi que la corniche tufeuse du Roc de Chère ont été mises au jour sur une large étendue, facilitant ainsi l'exploration des régions inaccessibles en temps normal. J'ai donc pu étudier sur place la biologie des concrétions tufeuses, poursuivre les observations au laboratoire sur des échantillons intacts et bien vivants. La planche ci-jointe réunit les exemplaires les plus typiques :

1. Tige de Roseau recouverte d'incrustation tufeuse.

2. 3. Type spécial d'incrustation, sorte de feutrage de Schizothrix étalé en membrane sur le sol de la beine exondée.

4, 5, 6, 7, 8. Cailloux montrant en section l'épaisseur du tuf.

9, 10. Cailloux à incrustations mamelonnées.

11. 12. Les mêmes montrant des coussinets isolés ou confluents de Schizophycées : *Scytonema turfaceum* et *Rivularia hæmatites*.

13, 14, 26, 27. Pierres à demi débarrassées de leur revêtement d'algues, montrant la partie cariée sillonnée de galeries méandriformes.

15. Caillou sculpté de petites cupules coniques profondes au milieu de galeries sinueuses.

16, 17, 18. Fragments des tufs à cupules du Roc de Chère.

19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 Cailloux débarrassés en partie de leur couverture d'algues, cariés suivant des lignes irrégulièrement divergentes (19) ou sinueuses (23, 24) ou suivant des lignes indiquant des points de moindre résistance, de plus grande solubilité, veines alignées parallèlement favorables à la décalcification.

28. Très bel exemplaire d'un galet sculpté méandriforme.

29, 30. Types de cailloux à incrustations cérébriformes.

Le problème de la carie des pierres et de la sculpture des galets est, parmi ceux concernant la biologie lacustre, l'un des plus captivants.

Il est incontestablement établi que des algues spéciales décomposent par leur activité biologique le calcaire contenu en dissolution dans l'eau à l'état de bicarbonate de calcium. Elles s'emparent de l'acide carbonique et laissent se précipiter le

carbonate de calcium insoluble qui se dépose au milieu des filaments d'algues pour former un coussinet pierreux.

Entre le premier dépôt formé par les algues incrustantes et l'état de sculpture des galets qui est le terme ultime du processus biologique des tufs lacustres, il y a place pour des opérations successives exécutées par plusieurs agents, d'abord par les *algues incrustantes*, puis par les *algues cariantes*, enfin *par les animaux* concurremment avec certaines actions mécaniques et chimiques, ces dernières imparfaitement définies, résultant du milieu ambiant.

Prenons un tuf en formation représenté par un caillou sur lequel se sont accrochés des coussinets isolés d'algues *Schizothrix lateritia* ou *S. fasciculata* qui décalcifient l'eau avec énergie et surtout sont, comme nous l'avons vu, les agents immédiats de la carie des pierres.

Deux jeunes coussinets élémentaires formés de nombreux filaments enchevêtrés s'installent à peu de distance l'un de l'autre aux points A et B. Ils commencent par précipiter autour d'eux le calcaire à l'état extrêmement tenu et concurremment attaquent bientôt par corosion leur support, la pierre.

Par suite de l'accroissement végétatif, les deux coussinets se rapprochent et finissent par se souder. La réunion de plusieurs coussinets donne le stade mamelonné des concrétions tufeuses.

Les parties *vivantes* des algues sont tout à fait à la surface, tandis qu'à mesure que celles-ci vieillissent les filaments les plus anciens et par conséquent les plus *internes* meurent et se réduisent à des gaines vides.

Mais il faut considérer en même temps que pendant toute la période de l'activité végétative de la plante, la carie superficielle de la pierre s'est effectuée et qu'elle est d'autant plus profonde aux points où les filaments sont depuis longtemps fixés.

Les points A et B sont donc plus énergiquement décomposés, rendus friables et tout préparés à une action efficace d'érosion ultérieure. Les lieux géométriques de tous les points tels que A B sous le revêtement algueux, seront donc des lignes de moindre résistance constituant un réseau irrégulier tracé à la superficie de la pierre et en définitive qui donnera lieu, par l'érosion ou l'intervention postérieure des animaux, à l'ablation de toutes les parties algueuses mortes et à la formation de sculptures plus ou moins incisées dans la pierre.

Si on recueille des tufs lacustres et qu'on les maintienne en observation dans un cristallisoir, on remarque bientôt dans

les anfractuosités de ces concrétions une extraordinaire agitation. De nombreux animaux se meuvent, viennent nager à la surface, puis s'abritent dans les creux et rampent dans les galeries sinueuses formées par l'ablation des algues mortes. Ce sont d'abord les Crustacés : *Gammarus fluviatilis* et *G. Delebecquei* dont les pattes aux griffes rigides et le corps muni d'une dure carapace contribuent par leur frottement continuel à l'agrandissement des galeries.

Puis de petits Coléoptères aquatiques cheminent en tous sens dans ces sentiers méandriformes : *Platambus maculatus*, *Riolus cupreus*, *Laccobius minutus*. On trouve en outre, en abondance une très petite Phrygane qui construit son tube mobile avec les éléments détritiques très fins des galeries, mais celle-ci n'est vraisemblablement qu'une ouvrière de la dernière heure, dont le rôle est très secondaire.

En dernière analyse, on constate que les *sillons* sont formés aux points A et B, et sont maintenant complèment déblayés d'algues. car là se trouvaient les plus anciens filaments actuellement morts et entraînés ; au contraire les *crêtes*, flanquant de part et d'autre les sillons sont abondamment pourvus d'algues, celles-ci les dernières venues, les jeunes qui ne font que commencer leur rôle biologique.

VIII. — **La Faune littorale.**

Une exquisse de la faune littorale sera donnée par l'exploration des rives du lac. de la grève inondée et des bas fonds de la beine. par l'examen de l'enduit des tiges des Roseaux et des Joncs, des buissons des plantes aquatiques au mucus brun des cailloux submergés. des anfractuosités des tufs lacustres, enfin par le tamisage des limons et des vases.

C'est ainsi qu'on peut établir la liste suivante qui établit la physionomie zoologique de la région.

A) **Les Invertébrés.**

Rhizopodes. *Amœba proteus, Hyalodiscus limax. Difflugia lobostoma, Actinosphœrium Eischornii.*

Infusoires. *Carchesium polypinum, Vorticella campanula, V. nebulifera, Acineta grandis, A. linguifera, Colpoda cucullus. Coleps hirtus. Ophrydium versatile* var. *acaulis, Chilodon cucullatus, Paramœcium bursaria, Metopus sigmoides. Lionotus anser, Halteria grandinella.*

Spongiaires. *Euspongilla lacustris.*

Hydroides. *Hydra vulgaris.*

Turbellariés. *Microstomum lineare, Vortex scoparius, V. truncatus, Polycelis nigra, Dendrocœlum lacteum, Mesostoma lingua.*

Cestodes. *Dibothrium ligula.*

Nematodes. *Dorylaimus stagnalis. Gordius aquaticus.*

Annelides. *Tubifex rivulorum, Nais elinguis, N. proboscidea. Hœmopis sanguisuga, Clepsine bioculata, Nephelis vulgaris.*

Rotateurs. *Philodina roseola, Rotifer vulgaris. Copeus labiatus, Proales petromyzon, Diglena forcipata, Euchlanis macrura, Monostyla lunaris, Colurus bicuspidatus, Metopidia solidus, Mastigocerca lophoessa.*

Bryozoaires. *Plumatella repens.*

Crustacés. *Simocephalus vetulus, Acroperus leucocephalus, Pleuroxus hastatus, Chydorus sphœricus, Cypris fasciata, C. fuscata, Cyclocypris serena, Canthocamptus staphylinus, Gammarus fluviatilis, G. Delebecquei.*

Tardigrades. *Macrobiotus macronyx.*

Hydrachnides. *Atax crassipes, Hygrobates longipalpis, Limnesia pardina. L. histrionica.*

Mollusques. *Lymnæa stagnalis, L. auricularia, L. parvula, L. peregra, L. palustris, Planorbis marginatus. P. carinatus, P. cristatus, Valvata piscinalis. Ancylus fluviatilis, Bythinia tentaculata. Anodonta anatina. A. anatina* var. *major, A. cygnea, Pisidium amnicum. Sphœrium corneum.*

B) Les Vertébrés.

Si les espèces de Poissons sont peu nombreuses, le lac n'en est pas moins riche aujourd'hui en individus. Les essais de peuplement ont partiellement réussi et de nouvelles formes se sont fort bien acclimatées. Mais le nombre des pêcheurs, celui des engins ont sensiblement augmenté, la pêche en temps prohibé est largement pratiquée et en raison de cette ardeur de destruction, les Poissons ne trouvent pas la tranquillité nécessaire à leur développement.

Il est une autre raison qui doit entrer en ligne de compte, c'est la quantité relativement faible de petits organismes contenus dans les eaux. Le plancton est en effet, ainsi que je l'ai démontré, beaucoup *moins abondant* que dans les grands lacs suisses par exemple, et comme c'est un des éléments

temporaires et essentiels de la nourriture de certaines espèces, il se peut que cette pauvreté ait une influence sur les Poissons.

Les espèces qui habitent le lac d'Annecy sont : *Perca fluviatilis*, la Perche de rivière ; *Cottus gobio*, Chabot de rivière ; *Cyprinus capio*, Carpe commune, avec la variété italienne *C. regina* ; *Tinca vulgaris*, la Tanche ; *Leuciscus rutilus*. *L. pallens*, le Gardon commun. C'est le poisson *blanc* faussement appelé *Vairon* par les pêcheurs ; *Squalius Agassizi*, le Blageon ; *S. cephalus*, le Chevaine ; *Cobitis barbatula*, la Loche franche ; *Coregonus Schinzii, Helveticus*. C'est ce beau Corégone *alpin* dénommé à tort *Fera* par les pêcheurs ; *Salmo lacustris*. la Truite, avec ses variétés *S. alpinus, S. punctatus, S. marmoratus; Salmo irideus*. la Truite arc-en-ciel ; *Salvelinus umbla*, l'Omble-Chevalier ; *Salmo fontinalis*, le Saumon de fontaine ; *Anguilla vulgaris*, l'Anguille ; *Lota vulgaris*, la Lotte.

IX. — **Origine des espèces lacustres.**

L'histoire de la genèse des faunes lacustres est encore entourée de beaucoup d'obscurité ; de nombreuses théories sont écloses qui n'ont guère fait avancer la question. C'est un des faits importants de biologie générale relative aux lacs qui est loin d'être élucidé.

La faune ne peut être anteglaciaire. — Etudions le cas particulier du lac d'Annecy. La faune qui le peuple est-elle autochtone, les espèces actuelles sont-elles le résultat d'une lente adaptation, ou bien sont-elles immigrées par les voies fluviales ou d'autres moyens passifs de dispersion ? Il ressort de l'étude comparative des faunes du lac d'Annecy et de celle des lacs suisses qu'il y a, en général, identité dans l'ensemble des organismes inférieurs, que, d'autre part. on constate des différences notables dans la statistique ichtyologique, que certaines espèces sont franchement lacustres, à l'exception des Corégones qui y ont été introduits artificiellement, tandis que de nombreuses espèces vulgaires qui habitent les cours d'eau de la région en sont rigoureusement exclues.

On a vu que deux formes de la faune profonde, *Plagiostoma Lemani*. *Acanthopus elongatus*, présentent des affinités avec des genres marins. D'autres habitent aussi bien la mer que les

eaux douces [1]. *Anuræa cochlearis*. *Polyarthra platyptera*. *Leptodora hyalina*, sont des éléments de la faune pélagique des lacs scandinaves, des côtes de la Baltique et du golfe de Finlande [2].

Doit-on, comme Pavezi [3] l'a fait pour les grands lacs italiens, considérer les êtres vivants du lac d'Annecy, comme les restes d'une faune ancienne *(fauna relegata)* ou comme le terme actuel de l'évolution de formes ayant vécu sur place ?

En adoptant cette hypothèse on doit conclure que les facteurs climatiques devaient être semblables dans notre pays pour les espèces indigènes d'affinités arctiques à ceux des régions du nord, tandis que les espèces d'affinités marines se trouvaient dans les lacs à une époque où ceux-ci étaient en libre communication avec la mer. Par suite de la dessalure progressive des eaux, dès que le fiord ou le golfe a été isolé de la mer par l'exhaussement d'un cordon littoral ou le comblement alluvionnaire, l'adaptation à un milieu d'eau douce s'est accomplie après une longue série de siècles. C'est également la théorie de Lovén et de Sars, repoussée d'ailleurs par Forel [4] qui ne peut admettre que les lacs suisses et subalpins soient des restes des anciens fiords des mers tertiaires.

Survivance et adaptation des formes post-glaciaires. — Maintenant, le lac d'Annecy a-t-il été en communication avec la mer pliocène?

Ce que nous savons sur la formation de ce bassin lacustre qui est d'origine tectonique, nous démontre que son creusement est dû, vraisemblement comme celui du Léman, à un affaissement en bloc du massif alpin qui eut lieu après les dépôts de la molasse aquitanienne. Il était donc, dès avant l'extension de la mer pliocène, *complètement isolé*, cette dernière période ne s'étant produite dans notre pays que par l'établissement d'un régime fluvio-lacustre. Le lac était certainement peuplé à ce moment par une faune indigène qui ne

1. Cela n'est pas spécial aux animaux, nous avons également parmi les Phéophycées, comme espèce indifférente *Ceratium hirundinella*, qui vit dans la Mer du Nord et dont la distribution géographique est très étendue.

2. P. Pavesi : « Altra serie di richerce y studij sulla fauna pelagica dei Laghi italiani » (*Soc. Veneto Trentina d. sc. nat.*, Padova, 1883).

Id. : « Trois petits lacs du bassin tessinois ». (*Arch. des Sc. ph. et nat. de Gen.*, XXII, 3e p., 1889, p. 356.

3. Pouchet et de Guerne : Comptes rendus de l'Ac. des sc., 30 mars 1885.

4. Forel, *Faune profonde des lacs suisses*, p. 149.

résultait pas de l'adaptation des organismes à l'eau douce par suite de la fermeture d'un golfe marin.

En ce qui concerne les espèces arctiques, communes aux régions froides et à notre lac, il n'y a eu qu'un instant à une époque très reculée, où les conditions favorables à l'existence de ces êtres ont pu être réalisées. C'est la période glaciaire où la progression formidable des glaciers de l'Isère, escaladant le massif des Bauges, combla la cuvette du lac dont une dislocation antérieure avait déjà esquissé la forme. Dans ces conditions, il est inadmissible de prétendre que des êtres qui peuplaient déjà ce lac avant l'époque glaciaire aient pu subsister et se perpétuer. *Tous les organismes ont été anéantis par les invasions glaciaires.* Donc, on ne peut admettre une continuité entre la faune anteglaciaire et la faune actuelle, l'époque glaciaire ayant été, dans le temps, une barrière infranchissable. La faune des temps pliocènes a donc été détruite, et en dernière analyse il faut conclure que *les espèces actuelles sont d'origine post-glaciaire.*

Il est rationnel d'admettre que le peuplement actuel s'est fait à l'époque coïncidant avec l'établissement du réseau hydrographique définitif de la région et avec l'apparition de la végétation sylvatique. et ces ancêtres lointains ont lentement évolué sur place pour donner une partie des espèces encore vivantes dans le lac.

Moyens passifs de dissémination. — Il subsiste encore un point de doute à l'égard de la présence de certaines espèces d'affinités marines[1]. Puisque ce ne sont pas des *reliques*, quelle a donc été leur voie d'immigration?

On connaît depuis longtemps le rôle joué dans la dissémination des espèces par les oiseaux aquatiques, surtout par les palmipèdes migrateurs.

A. Humbert[2] et Forel ont apporté des faits probants relatifs à la migration passive des Entomostracés à l'état d'œufs d'hiver, attachés aux plumes des oiseaux de passage. ce qui explique la parfaite identité des faunes des divers lacs de l'Europe.

1. D'après Weissmann *Erstehung der cyclischen Fortpflanzung bei den Daphnoiden*, 1879. Leptodora hyalina viendrait par différenciation d'une Daphnide primitive dont on ne connaît pas autrement la descendance directe. Forel : « Faune pélagique des lacs d'eau douce » (*Arch. de Geneve*, 3e pér., t. VIII, p. 238).

2. A. Humbert : « Matériaux pour servir à l'étude de la faune profonde du Leman » (*Soc vaud des Sc. nat*, vol XIV, p 221.

La dissémination des espèces d'après DE GUERNE [1] serait due aux oiseaux aquatiques qui accomplissent de longs voyages du Nord au Midi en hiver et en sens inverse au printemps. Ce rôle explique « le caractère cosmopolite de certains types et l'introduction de ces types dans les bassins lacustres d'origine récente ».

On conçoit que des animaux peuvent, par ce moyen, être transportés à des distances énormes, étant donné la rapidité du vol de certains oiseaux, le canard sauvage. par exemple, d'après DU PUY DE PEDIO [2] pouvant franchir de 66 à 72 kil. à l'heure.

D'autres expériences dues à EUSEBIO [3] sur la dessication des Entomostracés et leur reviviscence ont démontré que les Infusoires, Rotifères. Tardigrades sont transportés sous forme de germes d'adultes. A ce dernier état les Entomostracés peuvent conserver leur vitalité pendant 40 ou 50 heures. Les œufs d'hiver peuvent résister à des périodes de sécheresse et de froid pendant plusieurs mois.

J'ai un seul fait concluant à apporter à l'appui de cette théorie, sans avoir entrepris d'ailleurs d'expériences suivies. Ce n'est que par hasard, ayant raclé un peu de la boue desséchée sur les pattes d'un canard sauvage tué à Saint-Jorioz en décembre 1898 que j'ai pu reconnaître à l'examen de la matière diluée dans l'eau. un Tardigrade. un Rotateur (*Rotifer* sp.), trois espèces de Diatomées dont *D. elongatum*, une carapace de Daphnie et enfin un Ephippium intact.

· *Voies d'immigration.* — A côté de ce mode de dissémination des organismes par l'action des oiseaux migrateurs, il existe deux autres voies d'immigration : les affluents et les émissaires du lac.

Quelles sont donc les relations du lac d'Annecy avec le régime hydrographique de la région? Un émissaire, le Thiou, se jetant dans le Fier qui lui-même se déverse dans le Rhône ; une série de petits affluents dont le plus important, l'Eau-Morte, draîne toute la dépression de Faverges.

Ces cours d'eau peuvent-ils être des voies d'immigration

1. DE GUERNE : « Sur la dissémination des organismes d'eau douce par les palmipèdes » (*Compte-rendu de la Soc. de Biologie,* 8e série, t V, 1888, mars.
2. DU PUY DE PEDIO : *Essai sur le vol des oiseaux en général,* Paris, 1879.
3. EUSEBIO : « Recherches sur la faune pélagique des lacs d'Auvergne » (*Trav. du lab de zool. de la Fac. des Sc. de Clermont,* t. I, 1887-88, p. 13.

pour les espèces lacustres et en particulier pour les poissons? Voyons d'abord comment se comporte l'émissaire.

Le Thiou sort du lac à son extrémité N.-W. et franchit sur une longueur de 1900 mètres environ une suite de petits seuils rocheux avant de se jeter dans le Fier. Au total la différence de niveau entre le lac et la chute de Cran est de 27^m 60.

A quelques kilomètres en aval, le torrent se précipite dans la fissure des Gorges du Fier où l'impétuosité du courant se brisant contre les arêtes vives a formé de nombreuses marmites de géants aux énormes blocs tourbillonnants.

Le Fier ne présente plus ensuite d'accidents notables sur son parcours jusqu'au Rhône.

En ce qui concerne les poissons, nous trouvons dans le Fier toute une série d'espèces qui *n'ont jamais pu franchir les formidables tourbillons des gorges de Lovagny*. C'est tout à fait comparable aux phénomènes naturels de la Perte du Rhône à Bellegarde, de la chute du Rhin à Schaffouse, qui interdisent absolument l'entrée du Léman et du lac de Constance aux espèces fluviales de leurs émissaires. Ainsi la Blennie, l'Alose, le Barbeau, l'Ombre commune, le Chondrostomonase, le Saumon, la Lamproie ne se rencontrent jamais en amont des gorges du Fier, tandis qu'on les capture très souvent en aval.

Il est donc certain que le Thiou ne peut être une voie accessible aux poissons pour leur remontée dans le lac.

Les réseaux hydrographiques ancien et actuel. — En est-il de même des affluents? Laissant de côté les petits torrents de montagne, un seul nous intéresse, c'est l'Eau-Morte.

Au travers de la vallée morte de Faverges, abandonnée aujourd'hui par un cours d'eau qui fut jadis puissant[1], coule l'Eau-Morte dont l'importance ne correspond pas à l'ampleur de sa vallée, et qui descend du col de Tamié en recueillant les torrents de Saint-Ruph et de Montmin. Il existe, tout près, un autre torrent, La Chaise, qui prend sa source à la Tournette et se dirige *contre* la chaîne alpine pour se déverser dans l'Arly, *affluent de l'Isère*, en traversant le défilé de Marlens.

A Faverges, point où les deux cours d'eau Chaise et Eau-Morte sont le plus rapprochés, existe, entre les bassins du lac

1. Lugeon : « Leçon de géographie physique » (*Soc. vaudoise des Sc. nat.*, 4e série, vol. XXXVI, n° 124, p. 62.

d'Annecy et de l'Isère, un seuil géographique d'une très faible hauteur sur une largeur de 20 mètres. si bien que l'eau captée dans l'Eau-Morte pour l'alimentation des usines de Faverges est déversée artificiellement dans la Chaise. Il est en outre reconnu qu'à la suite des crues causées par des pluies persistantes, l'eau mélangée des deux torrents se déverse indifféremment soit vers le bassin du lac d'Annecy, soit vers celui de l'Isère.

Il y a là un phénomène qui trouve son explication dans la comparaison de l'ancien régime hydrographique et de l'état topographique actuel.

A la fin de l'époque pliocène. l'Isère, recevant le Doron et l'Arly, ne s'inclinait pas alors par un coude brusque vers le S.-W. au niveau d'Albertville; elle empruntait le cours de l'Arly et celui de la Chaise pour se déverser directement par l'Eau-Morte dans le lac d'Annecy, dont l'émissaire traversait la plaine des Fins au nord d'Annecy et recueillait le Fier pour aller rejoindre le cours moyen des Usses. Ce torrent se jetait comme aujourd'hui dans le Rhône. Ces faits de capture et de décapitation de torrents ont été lumineusement exposés par Lugeon [1].

Autrefois le Rhône était donc en communication directe avec le lac d'Annecy; les espèces fluviales ont pu pénétrer dans ce dernier, mais il est certain qu'aucune n'a pu s'y maintenir en raison des invasions glaciaires.

Aujourd'hui, *l'isolement est complet* de ce côté. L'ancienne dépression du lac, comblée dans la partie Nord. se termine en cluse à la montagne du Mandallaz et constitue également une « vallée morte » encombrée d'alluvions. La plaine des Fins n'est en somme que le gigantesque delta torrentiel du Fier post-glaciaire dont les matériaux accumulés ont fait barrage et ont ainsi exhaussé le niveau du lac d'Annecy. ainsi que je le démontrerai dans un travail prochain [2].

Mais l'isolement est-il assuré du côté de Faverges? C'est peu probable en raison de l'étroitesse et de la faible altitude du seuil qui peuvent permettre, pendant les hautes eaux, le passage des espèces fluviales du bassin de l'Isère dans celui du lac d'Annecy.

1. Lugeon . *Loc. cit.*, suprà.

2. Delebecque a déjà affirmé par la considération des niveaux de base et de l'érosion regressive (*Lacs français*, p. 359) que la surface du lac devait autrefois être à la cote 430, soit 16 mètres au-dessous du niveau actuel.

C'est donc ici vraisemblablement la voie d'immigration de la Truite, du Blageon. de l'Anguille et même de la Lotte arrivée du Rhône par l'Isère. si on n'admet pas la possibilité d'une introduction artificielle de ce dernier poisson, aucun document ne le prouvant. du reste.

L'absence des Corégones, à l'état autochtone, n'infirme d'ailleurs pas ces conclusions, ces salmonidés n'existant pas dans les cours d'eau du bassin de l'Isère, le bassin le plus rapproché de nous où ils vivent est le lac du Bourget qui, comme on l'a vu, est *complètement séparé* du lac d'Annecy par la gorge abyssale façonnée dans les durs calcaires urgoniens où s'engouffrent les rapides du Fier.

Marc Le Roux.

BÉATITUDE

Heureux celui qui meurt dont les cheveux d'argent
Font une fière et mélancolique auréole
Au front qu'humilia le devoir exigeant
Mais sans rougir jamais d'avoir joué son rôle.

Heureux aussi qui vient les mains pleines de fleurs
Gaiment sur la route ardue et brève cueillies :
Les parfums dont sera son âme enorgueillie
Embaumeront ses pas et sécheront ses pleurs :

Petites fleurs de bien que l'amour fait éclore.
Qui se fanent trop tôt en peine des oublis,
Frêles fleurs d'art qu'un rayon d'idéal colore
Et qu'on cueille à genoux en blancheur de surplis.

Plus heureux qui hâtif conquit la palme verte
Et pour un noble rêve abrégea son chemin,
Qui, passant, vit la porte irrévocable ouverte
Et pour franchir le seuil n'attendit pas demain.

Le bonheur dont jouit l'âme purifiée
Ne se mesure point à la lenteur du sort,
Et la vie à l'autel du bien sacrifiée
Entre plus belle et méritante dans la mort.

Charles Martfaux.

NOTES DE GÉOGRAPHIE ALPINE

LE ROCHER DE LACHAT ou PIC DE LA BUFFAZ

(environs de Thônes, Haute-Savoie)

Orographie. — Le Rocher de Lachat [1], désigné également par les habitants de son versant septentrional sous le nom de Pic de la Buffaz [2], est le point culminant du petit chaînon montagneux des Traversiers [3], qui s'étend sur une longueur de 8 kil., du N.-E. au S.-O, entre les cours du Borne et du Fier. au N.-O. de la vallée des Villards-sur-Thônes [4].

Parallèle au chaînon des Auges et à la pointe de Coblet [5] dont il est séparé par le col de la Buffaz (alt. 1.504^{m}) et les vallons des nants de Thuy et d'Ovéran, le massif des Traversiers débute au passage des Etroits, sur la rive gauche du Borne, par le signal du Sué [6], (alt. 1826^{m}). pour s'élever ensuite graduellement, sous la forme d'une croupe rocailleuse jusqu'au Rocher ou Pic de Lachat (alt. 2.028^{m}), point culminant. qui découpe sur le ciel la silhouette blanche de sa crête, semblable à une immense vague pétrifiée. en face du village des Villards-sur-Thônes.

A partir de ce point, l'arête rocheuse. de plus en plus étroite. se termine brusquement. un peu au S.-O. de la cime. par un à-pic qui domine le petit plateau des chalets de la Scia (alt. 1.550^{m}). Puis, par une croupe mamelonnée, couverte de prairies et de bois. le chaînon s'abaisse insensiblement aux cotes 1.412, plateau du Fettelay [7], et 1.220. pour venir se terminer à l'entrée de la ville de Thônes, rive droite du Fier. sous

1. Lachat, appellation très employée en Savoie, pour désigner un endroit élevé.

2. Bufla, expression populaire désignant un endroit balayé par le vent.

3. Cette dénomination générale adoptée par les géologues. ne s'applique en réalité qu'à la partie nord-est du chaînon.

4. Voir carte d'état-major. feuille 160 bis, Annecy S.-O., ainsi que les feuilles d'Annecy et de Sallanches de la carte du ministère de l'Intérieur.

5. Dénomination exacte du sommet désigné sur les cartes Pointe de Balme. alt. 1.918, cette dernière appellation étant inconnue des gens du pays

6. Plus exactement Sex ou Scieix (de *saxum* rocher).

7. Le Plateau du Fettelay mérite à lui seul une promenade De ce point, en s'avançant sur la crête gazonnée, dans la direction de Thônes. on a, en effet, une jolie vue sur la chaîne des Aravis, le massif de la Tournette et une partie du lac d'Annecy. Un poteau indicateur placé sur la route des Villards, marque le point de départ du sentier qui conduit au Fettelay (env. 2 h. 1/2).

la forme d'un gigantesque rocher au bas duquel est situé le Calvaire, si connu des géologues [1].

*
* *

Géologie [2]. — La structure géologique de la chaîne, depuis les Etroits jusqu'à Thônes est simple. Ce pli constitue l'un des arceaux des chaînes crétacées calcaires du Genevois : (anticlinal de la Tournette, les Traversiers, Jallouvre, le Bargy). On doit le considérer comme le flanc S.-E. d'un anticlinal urgonien érodé jusqu'à son noyau hauterivien (col de Buffaz, vallées des Nant de Thuy et de l'Ovéran). Sur ce flanc repose une longue bande de Gault (très fossilifère à La Cour et à Montjeon) subordonné au Senonien que recouvre le calcaire nummulitique.

Le point le plus intéressant est la colline du Calvaire de Thônes, célèbre par la découverte qu'y fit en 1849 le géologue Murchison de la craie à *Inoceramus Cuvieri*.

M. Ch Jacob [3] a relevé en ce point la coupe suivante en ce qui concerne le Crétacé moyen. Sur l'Urgonien on trouve :

1° Grès calcaires noirs a Entroques et à débris de fossiles ;

2° Bancs analogues, jaunâtres, pétris de *Rhynchonella* sp. cf. *polygona* (niveau de Clansayes étudié par M. Jacob ;

3° Couches puissantes gréso-marneuses et schisteuses, noires avec traces luisantes. Au milieu de cet ensemble, bancs de poudingue à ciment clair glauconieux, les blocs agglomérés étant de teinte noire ; (à 2 kil. plus au N, à Montjeon, cette couche de schistes noirs contient des ammonites en abondance : *Parahoplites Milletianus*, *Hoplites tardefurcatus*.)

4° Grès calcaires à Entroques très durs à débris de Belemnites et de Bivalves.

M. Marc Le Roux *(observation inédite)* complète la coupe de la manière suivante :

Senonien. — 5° Poudingue empâtant des cailloux d'Urgonien et de grès glauconieux :

6° Calcaire sublithographique rosé ;

7° Calcaire bleu bleuâtre de consistance plus crayeuse à *Inoceramus Cuvieri*.

Nummulitique. — 8° Brèche à ciment pétrie de Nummulites empâtant de galets de Senonien.

9° Calcaire légèrement asphaltique contenant de nombreuses Nummulites ; *N. striata*, *N. variolaria* et quelques Echinides ;

10° Calcaire bleuâtre nummulitique avec fossiles [4].

1. L'ermitage du calvaire est également un but de promenade De ce petit promontoire on jouit d'une jolie vue sur la ville et la vallée de Thônes. Non loin de la gare du Tramway, près du vieux pont, existe un chemin avec plaques indicatrices qui facilitent cette promenade (env. 1 heure).

2. D'après les travaux de Maillard . « Note sur la géologie des environs d'Annecy. » (*Bull de la carte géol. de Fr.*, n° 6.) — Haug : « Sur la tectonique des hautes chaînes calcaires de Savoie. » (*Bull. de carte géol. de Fr.*, n° 47)

3. Ch. Jacob : « Etudes sur la partie moyenne des terrains crétacés dans les Alpes françaises et les régions voisines » (*Bull. du lab. de géol. de Grenoble*, 1907.)

4. Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à notre ami, M. Marc Le Roux, directeur de la *Revue Savoisienne*, qui a bien voulu nous fournir ces utiles renseignements

Hydrographie. — Aucun cours d'eau important ne prend naissance dans le chaînon des Traversiers, seuls quelques petits ruisseaux, émissaires des ravins du versant nord, vont grossir le nant d'Ovéran, affluent du Borne et celui de Thuy, affluent du Fier, qui descendent du col de la Buffaz.

Sur le versant méridional, en partie couvert par les bois de Traversiers, du côté de Saint-Jean-de-Sixt [1], puis au dessus des Villards, par des broussailles, des rochers [2] et des prairies avec nombreuses habitations. il n'existe guère qu'un ruisseau encaissé, celui de la Fattaz, qui se jette dans le Nom, près du hameau de Luidefour.

*
* *

Ascension. — Le Rocher ou Pic de Lachat, situé aux portes de la petite ville de Thônes. centre de villégiature de plus en plus florissant, est naturellement le point principal du massif des Traversiers et le but de nombreuses promenades.

Son ascension, qui ne présente pas de très grandes difficultés, se fait d'ailleurs très facilement soit par le versant méridional, c'est-à-dire en partant des Villards-sur-Thônes. soit par le col de la Buffaz et les prairies du versant nord. Ce dernier itinéraire est, à notre avis. le meilleur et le moins fatigant parce qu'il emprunte, sur la plus grande partie de son parcours. un chemin muletier qui conduit jusqu'à 1.500 mètres d'altitude d'où il ne faut plus guère qu'une heure 45 minutes pour atteindre le sommet du Rocher de Lachat.

A cet avantage s'ajoute aussi celui d'éviter, à la montée. la traversée toujours pénible des éboulis et des grandes parois rocheuses de la face sud complètement exposée aux ardeurs du soleil.

*
* *

C'est à la station de Morette [3], de la ligne du tramway d'Annecy à Thônes, que le chemin du col de la Buffaz a son point de

1. Du village de Saint-Jean de-Sixt. également station estivale très fréquentée. on peut monter au Rocher de Lachat par des sentiers qui longent le chaînon des Traversiers à flanc de coteau, pour atteindre les éboulis d'où il ne reste plus qu'à gravir les derniers rochers

2. Sur l'un d'eux existe un endroit désigné sous le nom de *tombe de la marmotta,* où une jeune fille aurait été assassinée et ensevelie. Or, d'après une tradition populaire que l'on retrouve dans divers pays, sur la terre de cet emplacement l'herbe jamais ne pousse et la neige en hiver jamais ne tombe.

3. D'Annecy à Morette, en tramway 1 h. 15 et de Thônes, 9 minutes. En partant de cette dernière ville il n'est pas nécessaire de venir jusqu'à Morette, car de l'arrêt facultatif de Thuy il existe un chemin qui traverse ce village et rejoint la route du col, en 20 minutes. à la Chenaillette.

départ [1]. Remontant la rive droite du nant de Thuy, il traverse successivement les écarts de la Chenaillette, du Sappey, du Crêt et de la Grosse-Pierre, pour franchir, peu après, le ruisseau et à travers bois, atteindre les prairies puis le col, qui sépare le Rocher de Lachat ou Pic de la Buffaz, de la Pointe de Coblet, et le vallon de Thuy de celui du ruisseau d'Ovéran qui descend vers Entremont.

De ce village, situé dans la vallée du Borne, il faut environ 3 heures de marche pour monter au col, par un chemin également muletier, qui s'élève en lacets le long du ruisseau, en passant aux hameaux du Regard, de Lortier, de la Chavanette et de Norcière.

Au col de la Buffaz, où existent deux chalets placés l'un sur le flanc de la Pointe de Coblet et l'autre sur celui du Rocher de Lachat. on distingue très nettement la muraille rocheuse formant le couronnement déchiqueté du chaînon des Traversiers.

Toutefois, parmi les nombreuses brèches ou fissures qui apparaissent comme autant de cheminées permettant d'atteindre le sommet. celle où existe le passage n'est pas comme on est tenté de le croire à première vue, la large crase ouverte au S. O. du point culminant ; elle est située beaucoup plus au nord, au delà de la ligne de partage des eaux du col, du côté d'Entremont et sur le versant de l'Ovéran.

Pour l'atteindre, il faut se diriger vers le S.-E.. passer au-dessus du chalet et suivre un mauvais sentier qui monte rapidement à travers les prairies en faisant de nombreux lacets, sur le versant du vallon de Thuy, sans cependant s'éloigner beaucoup de l'arête du col.

En une heure de marche on arrive ainsi près de la *Pierre-à-la-Dame* [2], rocher isolé en forme de pyramide qui marque le commencement du passage. De là, en suivant l'arête qui sépare les deux versants du col, 10 à 15 minutes de montée suffisent pour gagner le bas des rochers du sommet d'où part un étroit sentier qui s'engage au N., le long de ces derniers, et conduit à travers des pentes très rapides d'éboulis dominant des ravins du vallon de l'Ovéran, au bas d'une large cheminée, facilement accessible, dans laquelle il faut s'engager.

En quelques minutes on escalade la première partie de cette crase puis, abandonnant la partie supérieure qui se termine par

1. De nombreuses plaques indicatrices. placées par les soins du Comité d'Initiative de Thônes facilitent beaucoup les excursions dans cette région.

2. La Pierre-à la-Dame est visible du col de la Buffaz et peut servir de point de direction : il est donc utile de se la faire indiquer par des bergers.

une ouverture donnant sur la vallée des Villards, il faut obliquer à droite et revenir vers le S.-O en prenant le rocher de flanc jusqu'à la cime du pic de Lachat que l'on atteint en très peu de temps. la durée de l'ascension depuis le bas de la cheminée n'excédant pas 15 à 20 minutes.

*
* *

Panorama. — Du sommet de ce pic isolé, formé par une masse énorme de rochers dénudés, sorte de falaise très escarpée du côté du N.-O au-dessus du col de la Buffaz et dont la face S.-E s'abaisse en plan incliné vers des éboulis, la vue embrasse la généralité des montagnes de l'arrondissement d'Annecy et un grand nombre de celles de la vallée de l'Arve, des environs de Genève ainsi qu'une partie de la chaîne des grandes Alpes. Toutefois. à notre avis, ce qui caractérise spécialement le Rocher de Lachat, c'est qu'il est un admirable observatoire pour l'étude de la chaîne des Aravis que l'on distingue très nettement et dans tous ses détails.

*
* *

Descente. — La descente peut s'effectuer par le versant nord en suivant l'itinéraire adopté pour l'ascension ; dans ce cas il faut compter environ une heure pour gagner le col de la Buffaz [1] et de là 1 h. 3/4 pour se rendre à la gare de Morette, toutefois, si l'on désire varier la promenade. il est préférable de descendre par le versant S.-E. et rejoindre la route de Thônes au village de Luidefour.

Du point culminant du rocher de Lachat, étant face au clocher des Villards, que l'on aperçoit très distinctement, il faut se diriger directement devant soi, sur le plan incliné de rochers, en ayant soin de ne s'engager ni trop à droite ni trop à gauche afin d'éviter d'immenses couloirs encombrés de blocs mouvants. Par des petits gradins successifs, garnis en automne de touffes de Dryas et d'Edelweis, on traverse, sans grandes difficultés, un premier banc de rocher pour atteindre des éboulis puis quelques lapiaz. Obliquant alors légèrement à droite vers le S.-O. pour éviter un ressaut, on ne tarde pas à rencontrer un sentier qui peu après franchit un deuxième banc

1. Du col de la Buffaz on peut se rendre dans la vallée du Nom par un sentier qui se dirige vers le S.-E. en dominant les ravins du nant de Thuy, pour franchir le chaînon des Traversiers au S du Rocher de Lachat, à l'endroit où sont situés les chalets de la Scia. De ces derniers descendent deux chemins : l'un qui se dirige vers le nord-est, passe aux Millières pour rejoindre la route de Thônes à Luidefour et l'autre qui descend directement par Mont-Jeon (et non pas Mt Jean comme l'indique la carte d'état major), au pont du Villaret, à env 1 kil. de Thônes.

de rocher, revient vers le nord-ouest et traverse un passage étroit près d'une grotte où se trouve une croix en fer portant la date 1768, fixée sur une grande paroi de roche (45 minutes du sommet.)

Peu après le sentier atteint des broussailles puis des bois, et enfin le chalet de la *Mare,* situé non loin d'un étang, dans un petit vallon où commencent les prairies.

Un peu au S. du chalet, à l'orée d'un bois prend naissance un chemin qui descend rapidement à l'écart des *Cerisiers*, puis s'engage dans le vallon encaissé du ruisseau de Luidefour, pour rejoindre au hameau du même nom, de la commune des Villards, la route de Thônes, à 4 kil., de cette ville [1].

INDEX *(sans haltes)* [2].

ASCENSION.

De la gare de Morette au col de la Buffaz	2h 30m
Du col à la Pierre-à-la Dame.	1h »
De la Pierre-à la-Dame au sommet du Pic de Lachat	» 45m
TOTAL. . . .	4h 15m

DESCENTE.

Du sommet au passage de la Croix-de Fer	» 45m
De la Croix-de Fer au chalet de la *Mare*	» 25m
Du chalet de la *Mare* au hameau de Luidefour.	1h »
De Luidefour a Thônes	» 50m
TOTAL. . . .	3h »

Flore. — Voici. d'après M. G. Beauverd, conservateur de l'Herbier Boissier, à Genève. la liste des principales plantes du massif des Traversiers [3].

Pinus montana (sur l'Urgonien), *Phleum alpinum* [4], *Digitaria sanguinalis* (sur Villards), *Nardus stricta*, *Calamagrostis montana*, *Deschampsia flexuosa*, *Avena pubescens* var. *alpina*, *Melica ciliata* (Calvaire), *Poa nemoralis*. *P. compressa* (Villards), *Carex tenuis*, *C. muricata* (sous Fettelay), *Convallaria verticillata* (sapins), *Paradisia liliastrum*, *Anthericum liliago*, *A. ramosum*. *Allium montanum*, *Salix reticulata*, *Alnus viridis* (Fettelay), *Thesium pratense*, *Asarum Europaeum* (Villards), *Rumex arifolius* (Fettelay), *Gypsophyla repens*, *Dianthus coesius* (col de Buffaz). *Silene quadrifida*, *S. acaulis* (col de Buffaz). *Alsine mucronata*, *Arenaria leptoclados* (Calvaire), *Anemone alpina*, *A narcissiflora* (Buffaz), *Thalictrum minus* var. *saxatile* (Calvaire), *Arabis alpestris*, *Aethionema saxatile*, *Sedum dasyphyllum*, *Ribes uva-crispi* (sur Thônes), *Saxifraga oppositifolia* (Buffaz), *Potentilla caulescens*, *Anthyllis montana*, *Trifolium Thalii*,

1. De Thônes au sommet du Rocher de Lachat par Luidefour, c'est-à-dire en suivant l'itinéraire ci-dessus. en sens inverse, il faut compter environ 4 h. 1/2 de marche.

2 D'après les notes de notre ascension du 23 septembre 1906.

3. G. BEAUVERD : « Notes floristiques sur les Alpes d'Annecy » (*Bull. de l'Herbier Boissier,* 1903, p 944). ID. « Notes floristiques sur le massif de la Tillière » (*Bull. Soc. Bot. de Genève,* x. 1899-1903.)

4. Les plantes non suivies d'indication proviennent du mont Lachat.

T. aureum (Villards), *Phaca australis*, *Hedysarum obscurum* (sous les parois N. de Lachat), *Geranium sanguineum*, *Rhamnus pumila*, *Hypericum humifusum* (sur Villards), *H Richeri* (Fettelay), *H. montanum*, *Helianthemum canum*, *H. alpestre*. *Fumana procumbens*, *Epilobium roseum*, *Œnothera biennis*, *Circœa lutetiana*, *Silas pratensis* (Thônes), *Athamantha cretensis*, *Trinia vulgaris*, *Choerophyllum Villarsii* (Fettelay), *Rhododendron ferrugineum* (Fettelay), *Androsace helvetica*, *Primula auricula*, *Cyclamen europaeum* (Villards), *Gentiana purpurea*, *Teucrium botrys*. *Sideritis hypsopifolia*, *Linaria alpina* fl. *roseo* (sur Fettelay), *Pedicularis Barrelieri*, *P. foliosa*, *Veronica spicata*, *V. aphylla*, *V. fruticosa*, *Lonicera cœruleum* (Fettelay), *Valeriana tripteris* (Fettelay), *Dipsacus pilosus* (Thônes), *Campanula thyrsoides*, *Gnaphalium norvegicum*, *Leontopodium alpinum*, *Artemisia absinthium*, *A. mutellina*. *Erigeron alpinum*, *Aster alpinus*, *Arnica montana*, *Aronicum scorpioideum*, *Centaurea alpestris*, *Crepis montana*, *Hieracium florentinum* (Villards), *H. elongatum* (Fettelay), *H. amplexicaule* (sur Thônes), *H. Jacquini*, *H. umbellatum* (Fettelay), *H. aurantiacum*, *Leontondon alpinus*, *Hypochœris maculata*.

En terminant cette étude très sommaire du chaînon des Traversiers. nous prenons la liberté de signaler au Comité d'initiative, si actif, de la ville de Thônes, l'intérêt qu'il y aurait à faire marquer par des flèches peintes au minium, sur les rochers, le sentier de Luidefour au Pic de Lachat Ce travail rendrait certainement de grands services aux touristes et faciliterait beaucoup l'ascension de ce belvédère, l'un des plus élevés des environs de Thônes.

J. Serand.

Concours : Nouvelles Artistiques

Académie de Savoie. Concours de poésie de 1908. — Le prix de la fondation Guy sera décerné, en 1908, à l auteur de la meilleure piece de vers, sur un sujet laissé au choix des concurrents. Le prix sera, par exception, non de 400, mais de 600 francs. 200 francs n'ayant pu être distribués au concours de 1904 Seront considérés comme hors concours les poètes qui auront été deux fois couronnés par l'Académie ; cependant, si elle le juge opportun, l'Académie pourra leur accorder une distinction, qu'elle se réserve de déterminer. Chaque envoi devra contenir un minimum de cent vers. Seront toutefois admises aussi, a titre exceptionnel, les pièces détachées qui formeront au total le même nombre de vers. Les travaux seront adresses à M. d'Arcollières, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, avant le 1er juillet 1908, et seront accompagnés d'un billet cacheté, attaché au manuscrit et contenant le nom et la demeure de l'auteur. Les pseudonymes ne sont pas admis. Le billet portera, à l'extérieur, une épigraphe écrite aussi en tête du manuscrit. Nul n'est admis à concourir s'il n'est né ou domicilié dans la Savoie.

* * *

Il nous semble intéressant de signaler ici les débuts d'un jeune musicien savoyard dont le talent parait plein de promesses. Antoine Terrier, fils de M. Terrier, doreur à Annecy, est né en 1887. Tout jeune il montra de vi

ves dispositions pour la musique, si bien qu'à l'âge de six ans, en 1893, l'*Industriel savoisien* signalait déjà son précoce talent A son arrivée à Annecy, M. P. Vidal, chef de musique au 30e, remarqua les excellentes dispositions d'A. Terrier et lui donna ses premières leçons d'harmonie et de composition. Elles n'ont point été perdues si l'on en juge par les compositions que nous avons eues sous les yeux : *La Chute des feuilles* et surtout *Lac enchanté*, une valse bien traitée et joliment harmonisee, sont des morceaux qui sortent d'une banalité courante. Je laisse à d'autres plus compétents le soin de faire valoir leurs mérites musicaux. Je voulais simplement souligner l'éveil d'une nature d'artiste qui peut faire honneur à sa ville natale.

L. D.

* * *

On vient d'ouvrir à Paris, 117, boulevard Saint-Germain, la XIe Exposition de la Société des Peintres de Montagne, dont le président du Jury d'admission est Al. Nozal, qui offrit récemment au musée d'Annecy sa belle toile *Le Temps des narcisses aux Avants sur Montreux*.

La lecture du catalogue de cette exposition est des plus intéressantes. Sur 202 œuvres exposées, on constate que 74 sites de la Savoie ont inspiré les artistes, soit plus du tiers. Le lac d'Annecy, les bords du Fier, en particulier, figurent neuf fois, représentés par des toiles ou des aquarelles signees Berthier, Beauvais et Filliard.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

A. François : **Les Provincialismes suisses-romands et savoyards de J.-J. Rousseau.**

Cette élégante brochure de 67 pages est extraite du tome III des *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*. Rousseau est un très grand écrivain : tout le monde en convient. Faut-il ajouter, avec M. Albalat, « malgré ses incorrections continuelles et ses locutions genevoises ? » Mais, auparavant, quels sont ces provincialismes ? Telle est la question à laquelle l'auteur s'est proposé de donner une réponse.

Rousseau a fait des emprunts à trois sources de locutions régionales usitées dans la Suisse romande : patois locaux, germanismes, archaïsmes. Il en usait tout d'abord avec certaine hésitation [1] ; puis, quand la gloire l'eut élevé au-dessus des vétilles de la critique, il n'eut plus les mêmes scrupules.

Pour dresser la liste des locutions provinciales de Rousseau, M. A. F. suivra une méthode d'une grande rigueur scientifique. Elle consiste : 1° à établir que l'on se trouve bien en

1. Vaugelas n'avait il pas écrit : « Il ne faut pas se laisser corrompre par la contagion des provinces en y faisant un trop long séjour. » Les puristes du XVIIIe siècle renchérissaient encore Rousseau fut longtemps, en matière de grammaire, comme l'a montré M. Fouquet, d'un goût assez timide. Pour lui, les qualités essentielles sont la clarté, l'harmonie, et aussi la correction, bien qu'il ait prétendu faire bon marché de la pureté du style. (Voyez l'étude de M Fouquet *J.-J. Rousseau et la Grammaire philosophique*, in *Mélanges Brunot*, p. 115 sqq

présence d'un provincialisme; 2° à discuter de la « valeur stylistique » de ce provincialisme, en recherchant s'il est inconscient ou conscient, à quelle date il apparaît et dans quels écrits de Rousseau il figure. Les résultats acquis pourraient se compléter à l'aide d'une contre-épreuve, mais bien délicate, puisqu'elle consisterait à « relever les cas où Jean-Jacques a reculé devant le provincialisme que sa mémoire lui suggérait ».

M. A. F. étudie ensuite la forme des mots, les archaïsmes, les germanismes, les mots dialectaux ou régionaux (1° flore et faune; 2° divers), le sens des mots (1° institutions, titres, fonctions; 2° divers), certaines expressions *(à plat de lit, faire une maladie, à l'ouie de)*, l'article, le genre des noms, le verbe (formes et syntaxe), enfin les mots invariables.

Cette revue des provincialismes a exigé un laborieux dépouillement, car il n'existe pas de lexique de Rousseau, pas plus d'ailleurs qu'une édition critique, publication si désirable, mais que seule peut-être la Société Jean-Jacques Rousseau serait à même d'entreprendre et de mener à bonne fin. M. A. F. a donc bien mérité des « Rousseauistes ».

Voici quelques observations que nous a suggérées l'examen attentif de son intéressant recueil. Pour plus de commodité, nous les rangeons suivant l'ordre alphabétique.

Article. Il semble que Rousseau dise indifféremment : « marqué *de* petite vérole » et « marqué *de la* petite vérole » (p. 41) L'usage le plus répandu en Savoie est d'employer l'article

Il est parfois bien difficile d'établir les limites d'un terme dialectal [1]. Telle locution n'est pas seulement savoyarde ou suisso romande. Bon nombre de « savoyardismes » sont aussi des « lyonnaisismes ». L'emploi de l'article devant un nom de parenté n'est pas une façon de parler propre à Rousseau et a ses compatriotes. C'est un vulgarisme d'un usage général. Il en est de même pour l'emploi de l'article avec un prénom.

Besolet. Voyez **ferra.**

Capuchon (de lampe) est usuel à Lyon et se dit aussi en Savoie.

Causer (à quelqu'un) Aux régions indiquées ajouter le Lyonnais, la Bourgogne, la Savoie. Cette faute, ou prétendue faute, serait donc universelle, comme le remarquait Humbert.

Chalet et **combe** sont relevés dans toute la Savoie, mais sans être d'un emploi absolument populaire. Le dérivé récent *chalaisan* implique le simple *chalais*. (Cette forme figure d'ailleurs dans la *Description du Pays du Hasle.*) A remarquer le médiéval *challecium* (texte de 1443 dans Bonnefoy, II, 142, cité par Brucher, *Ripaille*, v° *cabana* : « unam cabanum (cabanam ?) seu *challecium* »).

1 Le « *dialecteux* » du § V (p. 39 n'est pas mis, j'imagine, par opposition aux mots « dialectaux » du § IV (p. 37). Simple erreur typographique, évidemment.

Chènevottes. Pour ce mot (*Nouv. Hél.*, V, 7) et les analogues, il conviendrait de vérifier si les manuscrits portent réellement l'accent

D'abord après est courant en Savoie. (Cf. *Dict. Savoyard*, v° *d'abôr.*)

Depuis lors, que proscrivait Doumergue, est maintenant une locution tellement usitée qu'elle n'étonne plus personne.

En classe (être). Expression absolument courante, de même qu' « être en promenade, être ou aller en montagne, en campagne ». Les parlers populaires ne font pas la distinction établie dans la seconde moitié du XVIIe s. entre « à la campagne et en campagne ».

Esparcettes. Cf. *Dict. Sav.* : *luzèrna, lŭizêrna* et *pelagâ*. La confusion des différentes espèces est très fréquente.

Ferra Si l'on veut ajouter quelques renseignements, on consultera l'article *ferrata* (Brucher, *Ripaille*). Quel rapport peut il exister entre la *fera* (dont *bezole* est un des noms populaires) et l' « oiseau de passage sur le lac de Genève » que Rousseau appelle *besolet* ? Le français local de la Savoie connaît aussi *besoule* (*bzoula*, en patois du Bourget), mot relevé dans le *Dict. Sav.* — Cf. Blavignac, *Empro*, p. 202 ; Gaudy-Lefort, v° *besule* ; Brughet, *Ripaille*, v° *bisola*. Nicot dit *bezolle* : espèce de poisson du Léman.

Finale atone. En rendant compte des *Melanges Brunot* (in *Revue de Philol. fr. et de Littér.*, XX, 2, 2e trimestre 1906), nous avons cru nécessaire d'indiquer, à propos de l'article de M. A. Weil « Sur une herborisation de J. J. Rousseau », que la finale du nom de lieu *La Robaila* était atone, comme l'indique le terme francisé *Rebelle*. Le lecteur non prévenu pourrait aisément déplacer la tonique.

Formes verbales. Aux formes relevées ajouter le présent *tressaillit* (*Emile*). On pourrait à ce sujet discuter l'assertion de certains commentateurs. « Rousseau, disent ils, a commis une faute de conjugaison. Il faut écrire *tressaille* : « L'enfant s'écrie et *tressaille d'aise.* » Cf. *Ibid* : « Il *tressaillit* d'aise quand il revoit son camarade. »

Quant à *distraise, distraisait*, cette forme analogique se rencontrerait partout, croyons nous.

Glacières. On pourrait rappeler ici le titre même de l'ouvrage de Bourrit : *Nouvelle Description des Glacières et Glaciers de Savoye*, Genève, 1791.

Granger est également relevé comme lyonnais par MM. Lavreille et Vignon (*Les Grammairiens lyonnais*, p 19, et note).

Grisse. Cf. *Dict. Sav.* : v° *grissin.*

Laideron. Nous avons toujours entendu dire *un laideron*. Cette faute, si faute il y a. est usuelle dans une foule de régions. Beaucoup de lecteurs ne laisseront pas d'être étonnés en apprenant que « le genre officiel » de ce mot est le féminin.

Mappe est le terme usuel en Savoie. Rousseau a dû bien souvent employer l'expression « *mappe* cadastrale », pendant son séjour à Annecy. (Mais on n'a rien trouvé de lui sur les mappes conservées aux Archives)

May. Rabelais donne à *met* le sens de pétrin. Le terme est courant au XVIe siècle pour désigner une hûche à pain.

Sec. L'expression « *pampre sec* » (*Nouvelle Heloise*, I, 23). dont le sens est précisé dans un autre passage du même roman (V, 7 : « le pampre grillé » = *sec*), est elle d'un usage général ?

M. A. F. nous annonce qu'il prépare une seconde publica-

tion concernant la langue de Rousseau. Nous ne pouvons qu'exprimer le souhait de voir bientôt paraître de nouvelles recherches, aussi consciencieuses, aussi documentées que cette première série.

Ajoutons qu'il y aurait lieu de faire un travail analogue à propos des grands écrivains savoyards. Quand dressera-t-on la liste des « provincialismes » de saint François de Sales, de Joseph ou de Xavier de Maistre? N'y aurait-il pas aussi de quoi piquer la curiosité, si l'on pouvait extraire des *Remarques* mêmes de Vaugelas quelques expressions provinciales ou « savoyardismes » ? J. DÉSORMAUX.

* * *

Emile VUARNET : **Etude comparée des Patois de la Savoie, du Dauphiné et de la Suisse** (Thonon-les Bains, imprimerie A. Dubouloz, 1908 : brochure de 68 pages).

Avant de juger le travail de M. Vuarnet, il convient d'attendre la publication du *Glossaire* et de la *Grammaire*, encore inédits, que l'auteur annonce. La brochure que nous signalons, extraite du tome XXI des *Mémoires* publiés par l'Académie Chablaisienne, n'est sans doute qu'une faible partie et comme l'introduction de l'étude qui a valu à son auteur d'être l'un des lauréats du prix H. Chavée (1905). Le titre pourrait sembler quelque peu ambitieux. Bien que M. V. ait établi plusieurs rapprochements intéressants entre le patois chablaisan et les patois du Dauphiné et de la Suisse romande, (traduction de textes en patois du Bas-Chablais), la matière est trop vaste pour qu'il l'ait traitée avec toute l'ampleur qu'elle comporte. Actuellement le rôle des chercheurs « patoisants » est plutôt de recueillir des matériaux. Les généralisations viendront plus tard ; sinon elles risquent fort d'être hâtives, incomplètes ou inexactes. Quand les savants qui dressent, avec une patience et une méthode vraiment dignes d'éloge, l'inventaire des richesses dialectologiques de la Suisse romande auront terminé leurs investigations, alors on pourra plus sûrement comparer les résultats acquis en Suisse, en Savoie et dans les autres régions du domaine franco-provençal.

A ce terme, que l'éminent philologue Ascoli a vulgarisé, M. E. V. préfère, sans motif très plausible, l'appellation de dialecte romand, qui peut paraître obscur et prêter matière à confusion. Il est vrai que la dénomination de « franco-provençal », elle aussi, induirait en erreur les lecteurs qui ne seraient pas au courant des travaux publiés par les romanistes. Elle

n'a pas été imaginée pour rappeler que telle ou telle région a subi ou subit encore l'influence du provençal. mais pour grouper sous une même désignation des parlers intermédiaires entre le domaine provençal et le domaine purement français. parlers qui sont caractérisés par le traitement identique de l'*a* tonique latin. Rappelons que Suchier a proposé l'appellation. peut-être plus précise, de *mittel-rhonisch* (moyen-rhodanien) : mais le terme de franco-provençal a prévalu.

La brochure de M. V. contient bon nombre de remarques judicieuses. Le chapitre le plus original énumère les traits caractéristiques du patois du Bas-Chablais. Sous forme d'appendice, l'auteur donne une bibliographie des ouvrages concernant le patois. Sans être complète (les omissions des articles de revues sont assez nombreuses), cette liste ajoute de nouvelles références à la nomenclature que nous avions établie en 1902 et insérée dans la Préface du *Dictionnaire Savoyard*. Mais la bibliographie *critique* de toutes les publications traitant des patois savoyards reste encore à faire.

A signaler une erreur. Nous ne la relèverions pas si nous ne l'avions déjà rencontrée, sous la même forme, dans un catalogue d'ouvrages d'occasion publié par un libraire parisien [1]. Au nº 51 de la bibliographie, M. V. attribue à Victor Duret un « Dictionnaire Savoyard ». sans lieu ni date, trois volumes in 12 (très rare) : premier projet imprimé d'un seul côté de la page et destiné à quelques amis seulement, pages 1 à 236, plus la flore de Thônes. dictionnaire patois des espèces botaniques de ce canton ».

Il s'agit de l'ébauche de la *Flore,* dont la *Revue Savoisienne* continue actuellement la publication, remaniée et mise au point par M. Gave, et du projet de *Dictionnaire,* essais qu'Aimé Constantin avait lui-même imprimés et adressés à ses collaborateurs. en les priant de compléter ses renseignements. Ce n'est que justice de rendre ce qui lui appartient au regretté « patoisant », l'un des premiers qui ait dans nos régions tracé la voie aux travailleurs curieux de recherches dialectologiques.

M. Vuarnet pourrait être l'un de ses disciples, bien qu'il ne se pique pas d'être un romaniste. « Petit propriétaire, écrit-il dans son avant-propos. cultivant le sol de mes ancêtres, je me suis fait un devoir, au moment où tout se transforme, de fixer notre patois tel qu'il se parlait il y a trente ans... » M. Vuarnet n'en a que plus de mérite. En consacrant ses loisirs à des

1. Jean Schemit (ancienne librairie Sacquet), 52, rue Lafitte, nº 7589

études souvent ardues, il donne à ses compatriotes un exemple qui mériterait d'être plus fréquemment suivi. J. D.

*
* *

Dans le dernier fascicule paru (6e année, 1-2), comme dans les précédents, le *Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande* offre de précieux renseignements. On lira avec un vif intérêt l'article relatif aux *Brandons*, publié par la Rédaction. Les folk-loristes et les philologues y trouveront également leur profit. (Intéresse particulièrement les mots *alouie, failles, escarnavé, bugnes, carmentran).*

M. Gauchat a relevé tous les noms (et ils sont nombreux) qu'on donne au fromage dans les patois de la Suisse romande. Avis aux lecteurs florimontans qui font leurs délices d'un *reblochon* ou d'une *tomme*, et qui désireraient être renseignés sur l'origine et l'extension de vocables si souvent employés. J. D.

*
* *

Le neuvième rapport annuel (1907) publié par la Rédaction du *Glossaire des Patois de la Suisse romande* vient de paraître. Il tient le lecteur au courant des travaux récents, concernant : *a) l'Atlas linguistique de la Suisse romande ; b)* l'enquête sur les noms de lieu et de famille dirigée par Ernest Muret ; *c)* le *Glossaire*. Rédacteurs et auxiliaires poursuivent laborieusement leurs recherches. De nouveaux manuscrits et imprimés sont dépouillés et classés ; chaque année s'accroissent les matériaux.

On ne saurait, quand on a pénétré les divers détails de cette organisation si utile et si méthodique, s'empêcher d'admirer et de féliciter nos voisins. Comment ne pas regretter, en même temps, que nous nous laissions ainsi distancer ? Les savants de la Suisse romande ont toujours trouvé auprès de leurs concitoyens. et particulièrement auprès des hommes politiques, des encouragements et un appui moral et matériel. Les uns et les autres nous donnent un excellent exemple. Pourquoi semblable entreprise serait-elle impossible en Savoie ? Si la Société Florimontane ne peut à elle seule assumer cette lourde tâche, ne serait-ce pas le rôle. et peut-être le devoir, des Sociétés savantes de nos deux départements d'unir leurs efforts afin de fonder un comité philologique régional qui ferait pour la Savoie ce que MM. Muret, Gauchat, Jeanjaquet, etc. accomplissent actuellement dans la Suisse romande ?

Ce serait un nouveau trait d'union entre les diverses Sociétés Savoisiennes.

Ne pourrait-on pas mettre cette proposition à l'ordre du jour du prochain Congrès ?

A titre de membre correspondant de l'Académie de Savoie, nous nous permettons de lui soumettre ce projet. Grâce à son initiative, peut-être verrions-nous enfin paraître cette *Revue des Parlers et des Traditions populaires* de la Savoie, exclusivement consacrée aux recherches philologiques et au folk-lore, que nous appelons depuis longtemps de nos meilleurs vœux.

J. D.

***

MOUGIN et BERNARD : **Etudes exécutées au Glacier de Tête-Rousse,** in *Annales de l'Observatoire du Mont-Blanc*, tome VI.

Le travail de MM. Mougin et Bernard, annoncé depuis longtemps a été publié dans les *Annales du Mont-Blanc*. Deux parties sont à distinguer, l'une purement météorologique, l'autre concernant spécialement les glaciers.

Les observations de montagnes sont trop rares et l'intérêt qu'elles présentent trop considérable pour qu'on n'accueille pas avec empressement toutes celles, quelque minimes qu'elles soient, qui nous sont fournies. Les températures au glacier de Tête-Rousse résultent des indications d'enregistreurs Richard soigneusement contrôlés. Bien que n'ayant été mis en fonctionnement guère plus de trois mois ils ont pu donner des renseignements sur la période d'hiver. Les plumes suffisamment garnies d'encre ont marqué leurs écarts maxima et c'est ainsi que l'un a pu admettre —20°5 pour la température la plus basse de l'hiver 1902-1903. On trouve aussi dans le mémoire des tableaux de moyennes ; bien qu'il faille se défier des moyennes, il est pourtant possible d'y puiser d'importants renseignements. Par un calcul ingénieux, M. Bernard a pu arriver à donner une température moyenne, assez probable, de —7°4 à l'altitude de 3.188^{m}.

La seconde partie est la plus importante par les conclusions qu'elle amène. On a d'abord étudié, au glacier de Tête-Rousse, les précipitations atmosphériques et spécialement les chutes de neige à sa surface. Citons l'appareil employé pour déterminer la densité de la neige, charmant par sa simplicité. En résumé, il semble tomber de 4^{m} à 8^{m} de neige par an à l'altitude de Tête-Rousse ; ces nombres correspondent aux années 1901-1902 et 1902-1903 ; la hauteur de 8^{m} semble être la plus proche de la réalité. Mais une autre question des plus intéressantes est

celle de la pénétration du froid à travers le glacier, et cela à deux points de vue : 1° Des poches d'eau peuvent-elles subsister. Tout le monde se souvient de la terrible catastrophe de Saint-Gervais (12 juillet 1892) attribuée à la rupture d'une de ces poches. 2° Si la chaleur pénètre à travers la glace elle peut intervenir dans la marche des glaciers. Des inscripteurs, des thermomètres à minima placés dans une galerie ouverte à 15^{m} au-dessous du niveau extérieur, des thermomètres à minima placés dans des caisses enfouies à des profondeurs variables ont permis d'arriver aux conclusions suivantes :

Le glacier de Tête-Rousse peut être considéré comme partagé en deux parties dans le sens de l'épaisseur par une surface qui serait à 5^{m} ou 7^{m} du niveau extérieur. La région supérieure peut être accessible aux températures inférieures à 0° ; la région inférieure reste constamment au voisinage de 0°. Par suite, le glacier formant comme une couche protectrice, une poche d'eau peut exister et l'expérience l'a prouvé. Enfin les variations de température extérieure ne peuvent avoir d'influence sur la marche des glaciers. Cette dernière conclusion résultait déjà d'un travail de M. Vallot sur la Mer de glace. Toutefois il y était arrivé par un moyen détourné et il était utile de prouver son exactitude par des mesures directes de température. M. G.

* * *

Dans le même fascicule des *Annales*, la note de M. H. Vallot relative à la *Détermination des Stations topographiques par relèvement* est intéressante à lire ; il discute les différents procédés que l'on peut employer ; des considérations géométriques en rendent la lecture assez facile, et les explications sur la pratique des opérations sont nombreuses.

Il y a une concordance remarquable entre les résultats trouvés par M. Vallot et ceux fournis par la géodésie italienne ; or, on sait combien sont minutieuses les précautions à prendre pour arriver à de bons résultats.

Un chapitre intéressant est consacré aux opérations photographiques, de plus en plus employées en topographie : les résultats sont attendus avec impatience ; mais nous ne pouvons nous montrer bien exigeants, car la mise au point et le développement de plus de 1.700 clichés est une opération qui nécessite un certain temps. E. C.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

7589. — Annecy. Imprimerie J. Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 1er avril 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

C. Renaux : *Humbert Ier, fondateur de l'Etat de Savoie et le royaume de Bourgogne à son époque (1000-1048)*, 1 br. in-8°, Carcassonne, 1906. (Don de l'auteur)

Règlement et programme général du IXe Congrès international de géographie à Genève. (Don du comité)

Bulletin de la Société des Ingénieurs civils de mai 1907. Historique de la fabrication du papier à travers les âges. (Don de M. A. Crolard)

Registre des conclusions sur procès des communautés soit pour leur admission en jugement (1776 à 1779). (Manuscrit donné par M. Rose.)

Antiphonarium juxta breviarium romanum, in folio, Lugduni, 1693, « ayant été pour l'usage des religieuses de Sainte Claire d'Annecy ». Note manuscrite de 1717 à la fin. (Achat)

Il est procédé au vote sur la candidature proposée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin M. Gaillard est proclamé membre effectif de la Société.

M. A. Crolard propose la candidature de M. Lalanne, directeur des Forges de Cran.

M. Fontaine annonce que le clocher de l'église d'Annecy-le-Vieux vient d'être classé au nombre des monuments historiques. Il rappelle que la Société Florimontane a depuis longtemps formulé un vœu en vue de ce classement, que M. Bruchet a adressé à ce sujet un rapport documenté et qu'il convient de remercier également de son puissant concours M. Sallez, successeur du regretté M. Suisse. en qualité d'architecte en chef des monuments historiques.

M. A. Crolard fait la communication suivante :

Je me fais un plaisir d'offrir à la bibliothèque de la Société Florimontane le bulletin de mai 1907 de la Société des Ingénieurs civils en raison de la très intéressante conférence qu'il renferme sur le papier et sa fabrication à travers les âges par M. Augustin Blanchet, avec planches des plus instructives.

Il est fait mention dans cette conférence d'un ouvrage

aujourd'hui très rare du docteur Schœffer, qui s'était ingénié au commencement du XVIIIe siècle à faire du papier avec des éléments très divers qu'il recueillait dans ses promenades quotidiennes. — Berthollet fut appelé avec Lavoisier à examiner ces papiers, comparativement avec ceux d'un français, Lévrier, qui à la même époque poursuivit les mêmes essais — ils reconnurent que les papiers de Schœffer comme il l'avait déclaré lui-même contenaient des chiffons mêlés aux substances nouvelles tandis que les échantillons de Lévrier en étaient dépourvus.

J'ai le grand plaisir de vous présenter les 5 volumes de ce rare ouvrage qui m'a été laissé par mon père.

Par ce temps de crise du papier faute de matières premières, en dehors du bois que l'on doit ménager, si on ne veut pas le faire disparaître prématurément, la présentation de ces essais, quoique bien informés, m'a paru de circonstance.

Comme suite à mes communications précédentes sur le Peuplier du Canada (*Populus eucalyptus*), je présente des échantillons provenant de la fabrique de cellulose de Mantoue et comprenant :

1° du papier à écrire fabriqué avec cette pâte de peuplier toute pure ;

2° du papier d'édition de luxe, du papier à écrire, du papier pour gravure et lithographie comportant une très forte proportion de cette pâte.

Comme suite à ma communication précédente sur les essais de traitement des Papyrus du Congo et de Madagascar comme nouveaux succédanés des chiffons, je vous signalerai la non réussite des grandes dépenses faites par M. Norton pour ressusciter en Egypte la culture du Papyrus. L'établissement des frais de plantation, de coupe, de séchage, d'empaquetage, d'expédition et de fret ont fait reconnaître l'impossibilité pour le Papyrus de rivaliser avec les autres matières.

A remarquer que depuis 1000 ans la fabrication du papier de Papyrus n'a jamais été tentée ni en Egypte ni en aucun autre pays. Il faut cependant en excepter l'Italie où le gouvernement en a pris le monopole par l'intermédiaire de son Ministère des finances. Le papier qui en est produit sert à la fabrication des billets de banque parce que, dit-on, il rend toute fraude impossible. (*Revue de la Papeterie*, 15 février 1908.)

Puisque nous parlons Papyrus, permettez-moi de vous

signaler un article très intéressant du journal « Le Papier » sur un manuscrit de Papyrus datant de 5000 ans avant notre ère et qui existe à la Bibliothèque nationale à Paris. Ce manuscrit est connu dans le monde des égyptologues sous le nom de Papyrus Prisse (Prisse d'Avesnes est un savant ingénieur français qui voyagea longtemps en Palestine, en Egypte, et Nubie et qui mourut à Paris en 1879.) Ce Papyrus contient les œuvres de deux auteurs de la troisième et de la cinquième dynastie. Maspéro l'a intitulé le plus ancien livre du monde.

Comme preuve que l'Egypte dès le début de son histoire, en dehors de la littérature étalée sur ses monuments, possédait des collections d'ouvrages nombreux et variés on cite celle-ci dans l'article en question : on a trouvé dans l'un des tombeaux de Gizeh parmi l'énumération des titres qui suivent le nom d'un grand personnage de la VIe dynastie celui de « *Gouverneur de la maison des livres du Pharaon* », c'est-à-dire bibliothèque royale, et l'article ajoute : quel prix l'Egypte d'il y a sept mille ans n'attachait-elle pas déjà aux œuvres littéraires pour qu'il existât dans les bâtiments royaux une « Maison » uniquement destinée à renfermer ses Papyrus et pour qu'un haut fonctionnaire s'enorgueillît d'en prendre soin.

Permettez-moi encore de vous présenter un fascicule très intéressant des Annales du Ministère de l'Agriculture que celui-ci vient d'adresser à la Chambre de Commerce d'Annecy sur sa demande, dont je suis heureux d'avoir pris l'initiative. *(Service d'études des grandes forces hydrauliques. Région des Alpes.)*

Le tome I comprend l'organisation et le compte-rendu des travaux ; le tome II, le résultat des études et travaux.

A signaler dans le tome I :

L'organisation générale du service comprenant les objets suivants : stations de jaugeage, pluviométrie et nivométrie, planimétrie, nivellements, publications ;

Un rapport sommaire sur le bassin de l'Arve ;

La description des stations de jaugeage de Chamonix pour le bassin de l'Arve et des nombreux postes du bassin de la Durance ;

L'instruction générale pour l'organisation des études : étude des pentes, étude des débits, représentation graphique du régime ;

Instructions pratiques concernant les jaugeages : avec dis-

cussion des différentes méthodes et une note sur le tarage des moulinets ;

Recensement provisoire des forces hydrauliques ; (cette évaluation provisoire donnerait pour les 4 départements de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère et des Hautes-Alpes un total d'un million de chevaux d'étiage, à savoir :

Haute-Savoie	100.000	1.070.000, HP. (Poncelets)
Savoie	320.000	
Isère	350.000	
Hautes-Alpes.....	300.000	

Organisation des services hydrométriques en Italie, Suisse et Bavière ;

Influence des neiges et glaciers sur le régime des cours d'eau ;

Une carte du bassin de l'Arve supérieur au 1/50.000e.

Dans le tome II :

Les résultats des études du bassin de l'Arve, de l'Isère, de la Durance, avec la carte générale de chacun de ces bassins.

Proposition pour l'insertion dans la Revue *d'une étude des industries de la Haute-Savoie.*

La faveur avec laquelle vous avez reçu la proposition que j'ai eu précédemment l'honneur de vous faire concernant une représentation plus moderne de nos industries dans le musée, m'engage à vous soumettre une proposition qui en découle naturellement, puisqu'elle résultera du même travail que nous comptons entreprendre prochainement avec votre distingué conservateur, M. Le Roux, c'est celle de la description technologique des diverses industries du département.

Une note historique, aussi abrégée que possible, (étant donné que l'ouvrage de Barbier « la *Savoie industrielle* » renferme les renseignements les plus détaillés sur les origines et les mutations de ces industries, jusqu'en 1875), précéderait chacune de ces descriptions pour faire œuvre d'ensemble, et un ou plusieurs clichés compléteraient ces monographies.

Il serait entendu qu'on exclurait de ces articles tout ce qui toucherait à la réclame pour s'en tenir à un travail purement didactique, et que tout en faisant appel à la collaboration des collègues qui voudront bien nous aider, on conservera à toutes ces descriptions la plus grande uniformité possible de méthode, en décrivant successivement par exemple, la situation, les moyens d'actions, les matières premières, les produits, les débouchés de l'industrie en question.

Je serais tout heureux, si la proposition vous agrée, de recevoir les observations qu'elle peut vous suggérer.

Cette dernière proposition est acceptée avec empressement.

M. Désormaux donne lecture d'une lettre de M. Van Gennep qui propose, au nom de la Société des Traditions populaires, d'organiser à Annecy un Congrès du Folklore ; il pourrait coïncider avec la réunion de la Société préhistorique de France en Savoie, au mois d'août prochain. (Voir à ce propos la *Revue des Traditions populaires*, février-mars 1908, p. 107.)

Tout en accueillant favorablement cette excellente idée, la Société, après discussion, est d'avis que cette réunion serait peut-être un peu prématurée cette année, étant donné que l'on prépare une enquête et un travail sur le Folklore savoyard. Il conviendrait donc d'étudier ce projet pour une prochaine année et de provoquer cette réunion des folkloristes à l'époque de l'un des Congrès des Sociétés savantes de la Savoie.

Le Président rappelle qu'il conviendra de célébrer bientôt le cinquantenaire de la *Revue savoisienne*. Cette proposition est accueillie à l'unanimité. Une commission dont font partie MM. Buttin, Le Roux, A. Crolard, Nanche, Désormaux, Serand, est désignée pour préparer la « fête du cinquantenaire ». MM. Serand et Désormaux sont spécialement chargés de retracer l'historique de notre Société pendant ces cinquante années ; M. Nanche, d'organiser le banquet.

M. Désormaux émet le vœu de grouper et de coordonner les travaux des chercheurs qui s'occupent de dialectologie savoisienne. On pourrait constituer, sous le patronage de la Société Florimontane et de l'Académie de Savoie, un comité philologique régional. La tâche de ce comité, qui comprendrait quelques membres de chaque Société savante de la Savoie, serait de centraliser, en vue de la publication, toutes les recherches concernant les parlers et les traditions populaires de notre région. Les savants de la Suisse romande nous ont donné l'exemple. Pareille entreprise serait-elle impossible en Savoie ? Nullement. Les bonnes volontés ne manquent pas, mais les efforts sont dispersés. Cette question pourrait être mise à l'ordre du jour du prochain Congrès. Le Congrès aurait à désigner les membres du comité philologique chargés de fonder une *Revue des Parlers et des Traditions populaires de la Savoie* et

d'en assurer la prospérité. On sauverait ainsi de l'oubli une foule de souvenirs du passé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et M. Désormaux est prié d'en informer le président de l'Académie de Savoie, M. Descostes, membre honoraire de notre Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 6 mai 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures, le Président annonce en termes émus la perte cruelle que la Société vient de faire en la personne de notre excellent et vénéré confrère M. Ernest Guinier; inspecteur des forêts en retraite, qui s'est éteint le 1er mai courant, après une courte maladie.

Originaire du Dauphiné, Ernest Guinier entra à l'Ecole forestière à 19 ans, en 1858. Sorti un des premiers de sa promotion, il fut successivement garde-général au Bourg-d'Oisans, puis à Grenoble. En 1865, il était nommé sous-inspecteur à Saint-Jean-de-Maurienne, et en 1879, inspecteur à Foix. Chargé du service de reboisement des Hautes-Alpes en 1882 et de celui des aménagements des Pyrénées-Orientales en 1886, il fut promu en 1886 à l'Inspection d'Annecy qu'il occupa jusqu'au moment de sa retraite, survenue en 1897.

E. Guinier était un des membres les plus actifs de la Société Forestière de Franche-Comté; il créa à Annecy la Société des Amis des Arbres dont il resta toujours président. Il était membre de la Société Florimontane depuis 1898. Il écrivait de nombreux mémoires et des notes sur les questions de technique et d'économie forestière, ainsi que sur la botanique. Voici la liste de ses principales publications : *La Restauration des montagnes; Etudes de topographie botanique; Traitement de l'épicéa; Influence des forêts sur le régime des eaux; Les Montagnes; Coupes d'amélioration dans les futaies; La Forêt vierge de Doussard et la forêt du Crêt-du-Maure; Les Saules; Promenades, parcs et jardins paysagers; Les Harmonies végétales; Etude sur l'Epicéa comparé au sapin; Montagnes et forêts; La Question des montagnes; Forme des tiges des arbres dicotylédones et conifères, Notice sur le tracé*

d'un réseau de chemins dans une forêt de montagne ; Sur la Régénération naturelle des futaies ; Sur la théorie de la sève descendante ; Observation sur l'accroissement du corps ligneux et sur la théorie de la sève descendante ; Philosophie du tracé des chemins en montagne ; Observations sur les roches ophitiques.

ERNEST GUINIER (1839-1908).

Les obsèques d'E. Guinier ont eu lieu au milieu d'un grand concours d'amis. M. le Conservateur des forêts de Chambéry retraça en un discours ému la belle vie du regretté inspecteur, M. d'Orlyé rappela les services rendus à la Savoie par le défunt et adressa un dernier adieu au Président de la Société des Amis des Arbres.

Enfin M. Le Roux, conservateur du Musée et ami personnel d'E. Guinier, a apporté sur sa tombe, dans les termes suivants, le dernier adieu de la Société Florimontane :

« En m'inclinant avec une douloureuse et profonde tristesse devant cette tombe encore ouverte, je viens au nom de la Société Florimontane d'Annecy, apporter le dernier adieu à celui qui fut notre collaborateur et notre ami.

Toujours assidu à nos séances, alors même que sa santé était déjà profondément ébranlée, Ernest Guinier apportait à nos travaux le concours de sa grande expérience et de sa haute culture scientifique.

Les Florimontans garderont le souvenir de cet homme essentiellement serviable, de cette figure pleine de bonhomie, de cet esprit marqué au coin d'une originalité pénétrante.

C'est à nous qu'il vint, lorsque l'heure de la retraite eut sonné pour lui, et depuis lors ses travaux auront constitué une glane importante dans la gerbe intellectuelle formée par la Société Florimontane.

Avec quel charme, mais aussi aujourd'hui combien mêlé de tristesse, je me rappelle ces nombreuses courses en montagne faites en compagnie d'Ernest Guinier, au cours desquelles mon regretté compagnon, m'initiait aux secrets de la forêt dont il avait si bien pénétré l'âme, m'exposait les problèmes de la vie de l'arbre auxquels il savait toujours trouver des solutions originales et neuves.

Cette belle intelligence qui s'est éteinte, était particulièrement sensible aux beautés de la nature végétale, dont, avec toutes les délicatesses d'une âme d'artiste, il a lumineusement exposé la complexité et la splendeur des lignes dans sa brochure sur les *Harmonies végétales*.

Une voix plus autorisée que la mienne a dit son œuvre de forestier. Ce que je veux mettre en lumière ici, en témoignage de gratitude de tous ceux que l'étude des sciences naturelles oblige à la vie en plein air et aux longues courses en montagne, c'est le résultat obtenu par sa clairvoyante ténacité : les montagnes rendues accessibles aux promeneurs, aux botanistes et aux géologues par sa conception rationnelle du tracé des chemins horizontaux reliés par des sentiers secondaires à faible pente, destinés à remplacer les couloirs abrupts si pénibles.

Toutes les montagnes du bassin d'Annecy ont été ainsi rendues praticables et les touristes se rappelleront avec reconnaissance que c'est en grande partie l'œuvre d'Ernest Guinier.

Dans les forêts que les devoirs de sa profession l'appelaient à parcourir en tous sens, il sut regarder autour de lui, et sans négliger ses études de l'arbre considéré dans son cycle biologique, il voulut s'intéresser aussi au modeste tapis végétal qu'il ombrage.

C'est ainsi qu'il arriva à connaître admirablement la flore de nos montagnes, et ce sont les leçons de ce naturaliste doué d'une faculté d'observation pénétrante et critique, qui ont germé et formé l'âme scientifique du fils dont il a eu la joie de connaître les succès.

Ernest Guinier fut, jusqu'à son dernier jour, un travailleur épris de ces questions forestières auxquelles il avait consacré toute sa vie de labeur acharné.

Ses travaux de systématique végétale, ses analyses bibliographiques, parues dans la *Revue savoisienne* montrent qu'il savait heureusement allier les travaux techniques aux recherches et aux observations de botanique pure.

Il fut l'ami sincère des arbres, il vécut avec eux, les connaissant il les appréciait, il sut faire passer son ardente conviction chez ceux qui écoutaient sa parole incisive, et consacra ses dernières énergies à combattre leur destruction.

Il avait voué surtout un culte particulier à l'Epicéa sur lequel il avait entrepris de remarquables recherches qui contribuèrent à mettre en relief les qualités économiques et industrielles de cette essence.

Par une pieuse et touchante pensée nous voyons, en témoignage de suprême adieu, un rameau de son arbre préféré recouvrir aujourd'hui son cercueil.

Le bon forestier ayant fini sa journée, s'en va aujourd'hui dans la buée lumineuse d'une admirable matinée printanière, au moment où la sève monte dans la forêt qui lui fut chère, où dans les bois qu'il ne verra plus, les pousses délicates lavées d'émeraude frémissent à l'éveil de la toute puissante Nature.

Au nom de la Société Florimontane. à notre regretté collègue, à mon vieil et vénéré ami, j'apporte le dernier salut et l'expression de notre inaltérable souvenir.

Que sa veuve si cruellement frappée, que son fils, mon bien cher ami Philibert Guinier, que toute sa famille veuille bien accueillir ici l'hommage de ma profonde et douloureuse sympathie.»

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le Président félicite chaleureusement au nom de la Florimontane notre éminent collègue M. Jean Ritz de la très haute distinction que le gouvernement italien lui a récemment conférée. Le mérite du compositeur annécien avait d'ailleurs depuis longtemps été apprécié. Chevalier de la Couronne d'Italie en 1884, officier du même ordre en 1898, chevalier des SS.-Maurice et Lazare en 1902, M. J. Ritz vient de se voir accorder par le Roi, *motu proprio*, la cravate de Commandeur de la Couronne d'Italie en raison des grands services rendus à l'occasion des concours internationaux de Turin et de Milan dont il fut l'âme et l'infatigable organisateur.

Le talent artistique et les compositions musicales de notre collègue sont connus et particulièrement estimés de l'un et de l'autre côté des Alpes. Ses efforts patriotiques n'ont pas peu contribué à resserrer les bonnes relations franco-italiennes. Aussi en cette circonstance le Président est l'interprète des membres de la Florimontane en adressant à M. Jean Ritz ses plus sincères félicitations.

Le Président fait part également du brillant avancement de M. Bruchet, nommé à la direction des archives du Nord, le plus important dépôt de province. En formulant les regrets que cause à la Société le départ de notre collègue, il rappelle l'œuvre accomplie par l'archiviste de la Haute-Savoie dont les nombreuses et patientes recherches ont contribué à élucider bien des points de notre histoire locale. La dernière publication sur le Château de Ripaille, le place incontestablement au premier rang des historiens savoyards Le Président espère que la collaboration de M. Bruchet à la *Revue savoisienne* ne s'arrêtera pas et qu'il pourra lui envoyer encore quelques notes intéressantes sur les nombreux rapports de la Savoie avec la Maison de Bourgogne dont il pourra recuéillir les éléments dans les riches archives qui lui sont maintenant confiées.

Très touché des aimables paroles du Président, M. Bruchet le remercie bien cordialement et affirme que de loin il suivra toujours avec intérêt les travaux publiés dans l'excellente *Revue savoisienne* et qu'il s'efforcera d'y apporter encore, le cas échéant, quelque contribution utile à l'histoire du pays de Savoie.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

J. Désormaux : *Mélanges savoisiens VI.* Les alternances dans le parler de Thônes. (Ext. de la *Rev. de philologie française*, 1er trim 1908.

César Duval : *La Guerre autour de Genève à la fin du XVIe siècle.* Le discours de Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, br. in 8°, Thonon, 1908.

(Dons des auteurs.)

Il est procédé au vote sur la candidature proposée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin M. LALANNE est proclamé membre effectif.

Les candidatures suivantes sont proposées :

MM. François SERAND, chef de bureau à la préfecture de la Haute-Savoie, par MM. BUTIIN et J. SERAND; Félix BLANC, président du tribunal de Saint-Julien, vice-président de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry, par MM. BUTTIN et BRUCHET.

M. FENOUILLET annonce qu'il vient de découvrir à Savigny une deuxième pierre à cupules située près du hameau de Cessens, presque au pied du Mont Vuache à 2 kil. de celle découverte l'année dernière. C'est un bloc de granit ayant environ 2^m de hauteur sur 1^m50 de largeur en tous sens, entièrement hors de terre. La partie supérieure porte 15 cupules bien caractérisées dont deux grandes de 0^m08 et les autres de 0^m05 ou 0^m06 de diamètre. Ces cupules étaient complètement cachées par une épaisse couche de mousses et de lichens.

M. DÉSORMAUX fait la lecture des pages qu'il vient d'écrire, à la demande de M. Gave. pour l'introduction à la Flore populaire de la Savoie dont la publication sera bientôt terminée. Cette introduction sera imprimée dans un prochain fascicule.

M. MARTEAUX a fait une excursion archéologique à Arenthon et a pu déterminer l'emplacement des trouvailles du XIXe siècle relatées dans le *Répertoire archéologique* (*Revue savois.*, 1908, p. 31) : c'est au l.d. la Fruitière, au mas de Bourg de Four. En 1886 M. P. Lalliard se rappelle, quand on mina le verger paternel, avoir vu des vases renfermant des cendres, des murs, des débris de tuiles et une aire pavée longue de 1^m50, large de 0^m50, couverte d'une couche de chaux blanche durcie épaisse de 0^m10 ; il ne sait si elle s'étendait à droite ou à gauche. En 1889 lors de la construction de cette fruitière, on exhuma à un mètre et plus de profondeur une tombe en pierre avec squelette. En 1906 M. Tissot, qui possède un verger attenant au nord au bord même du chemin de Scientrier, déterre à la même profondeur les débris d'une amphore marquée sur l'anse des lettres peu lisibles L C////, des fragments de tuiles et d'autres vases.

Le cimetière burgonde se trouvait à cent mètres au sud de l'église, au bord du même chemin d'Arenthon à Fessy et à droite, enfoui à 0^m50 seulement dans le sol du jardin, de la maison et de la grange de M. Clerc. Ce propriétaire sortit de

terre une vingtaine de tombes, dont quatorze en 1896 dans le jardin. Elles étaient faites avec des dalles de mollasse et contenaient de grands squelettes aux dents bien conservées ; l'une d'elles renfermait trois têtes ; d'autres de la chaux ; d'autres étaient construites avec des dalles et des carrons (briques romaines). Quelques monnaies étaient mélangées au terreau ; la seule conservée, peu nette porte à l'avers DN VALEN////, au rev. de la victoire tendant une couronne à gauche : c'est une monnaie de Valens (364-378).

M. BRUCHET exprime le vœu du transfert du Musée au Château. Il pense que les collections municipales seraient moins exposées au danger de l'incendie et seraient susceptibles d'accroissement, grâce à l'amplitude de ce nouveau local. Le Château, monument historique. doublerait pour l'étranger l'attraction du Musée dont la visite finirait par faire partie du programme des excursionnistes à Annecy. Il est persuadé que la Commission des monuments historiques favoriserait volontiers cette combinaison qui n'est pas susceptible de porter grand préjudice au casernement des troupes, la caserne du Château ayant toujours été suspecte au service de santé au point que l'on en a diminué l'effectif réduit actuellement à deux compagnies. Il serait heureux de voir le Conservateur du Musée et la Société Florimontane s'intéresser à cette idée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 3 juin 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT.

Il y a quelques jours une aimable invitation sur carte postale illustrée de la colonne commémorative de Bautas, était adressée à tous les membres de la Florimontane habitant Annecy, pour les prier de se rendre aux Fins dans le champ où notre sympathique vice-président, M. A. Crolard, avec une ardeur à laquelle on ne saurait trop applaudir, a fait pratiquer des fouilles méthodiques sur sa propriété, partie de l'emplacement de l'ancienne ville romaine.

De nombreux Florimontans avaient répondu à cet appel et c'est en ce lieu que cette séance extra-muros a été ouverte à 4 heures 1/2.

Dans l'enclos les trouvailles ont été disposées et systématiquement rangées par le propriétaire.

M. A. Crolard montre d'abord les substructions mises au jour de la maçonnerie antique qui dessinent les diverses pièces des habitations et dont M. Le Roux a relevé antérieurement le plan au cours des travaux de déblayement. On peut constater la superposition chronologique des couches archéologiques représentées par des lits de débris et de charbons, puis des couches stériles, dont l'ensemble marque les phases successives de l'existence du *vicus*.

Puis on passe à l'examen des objets trouvés. Le butin est riche et apportera une contribution importante à l'histoire de Bautas. Il sera étudié en détail prochainement par MM. Marteaux et Le Roux.

Voici sommairement exposés les résultats des fouilles.

Objets en marbre et en pierre. — Fragment d'inscription du Ier siècle, bases et fûts de colonnes, élégant pilastre prismatique, dalles, meule en basalte celluleux ou amygdaloïde, broyeurs et plaques à broyer en pierre dure.

Céramique. — Fragments d'amphores, anses, tuiles à rebords, poids rustiques avec marques en creux (roues, étoiles, symboles), nombreux débris de poterie à glaçure rouge vif, portant des reliefs (chasses, rinceaux), coupes ornées et une certaine quantité d'estampilles de potiers gallo-romains dont quelques unes rares dans le pays ou inédites.

Bronzes. — Une belle série de monnaies du Ier au IVe siècle. Olla ou casserolle trouvée sur la pierre qui servait de foyer, gonds de porte à charnière sphérique, fibules, chaînes, anneaux, boutons d'applique ornés, disque étoilé à jour et autres menus objets.

Enfin une large lame de plomb portant une frise décorative ornée d'étoiles et de rosaces, limitée en-dessus par une bordure d'oves, et au dessous par une bande de croix obliques inscrites dans des carrés. Cette pièce remarquable a dû faire partie d'un cercueil et semble pouvoir être datée du Ve au VIe siècle.

Une trouvaille curieuse à un autre point de vue a été celle d'une galette de mortier romain qui abandonné à l'état frais a pris l'empreinte des herbes qui couvraient le sol à l'époque de la construction du vicus.

Le Président adresse au nom de la Société des remerciements chaleureux à M. Crolard pour l'intéressante communication qu'il vient de faire.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin MM. Blanc et F. Serand sont proclamés membres effectifs.

Le Président annonce à la Société la triste nouvelle de la mort de M. Fitremann, membre de la Florimontane depuis 1897. Emile Fitremann, au sortir de l'Ecole Polytechnique renonça à la carrière militaire pour entrer dans l'Université, en qualité de professeur de mathématiques. Reçu agrégé de l'Université, il fut nommé Inspecteur des études au Prytanée militaire de la Flèche, et c'est en cette qualité qu'il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Il avait élaboré un programme de réformes de l'enseignement qui fut adopté et est encore en vigueur dans cet établissement. E. Fitremann entra ensuite dans l'administration des lycées, et fut successivement proviseur des lycées d'Alençon, Chambéry, Marseille et Moulins. Lors de sa retraite, en 1895, nommé proviseur honoraire, il s'était retiré dans notre Savoie qu'il aimait beaucoup et habita Annecy jusqu'au jour de sa mort survenue le 31 mai 1908.

D'une haute culture intellectuelle et doué d'un esprit véritablement encyclopédique, notre regretté collègue apportait dans sa conversation empreinte d'une grande cordialité, un charme attachant qui pénétrait tous ceux qui le fréquentaient dans l'intimité. Emile Fitremann était avant tout un homme de grand cœur qui apportait libéralement son appui à toutes les œuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'aux sociétés diverses qui le comptaient comme membre honoraire.

Le Président en exprimant les regrets causés à la Société par la perte d'Emile Fitremann et en adressant à sa famille l'expression de sa profonde sympathie, se fait l'interprète des membres de la Florimontane en souhaitant une cordiale bienvenue à son gendre M. Félix Blanc dont le vote de tout à l'heure vient de faire l'un des nôtres.

Sur la proposition de M. Crolard qui reprend un projet déjà plusieurs fois exposé, la Société décide de faire prochainement une promenade à Lovagny. Un invitation individuelle sera adressée à chacun des membres de la Société. On étudiera sous la direction de M. Marc Le Roux, l'origine des gorges et l'histoire du cours du Fier ainsi que le château de Montrottier, et sous la direction de M. l'ingénieur Aussedat, l'usine hydro-électrique et le barrage de Brassilly.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 3/4.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

La Philothée de saint François de Sales et la maison de Clèves

Le livre de M. Vuy sur madame de Charmoisy a été le fruit de nombreuses recherches. La lecture de cet excellent ouvrage m'a amené à continuer ces recherches : je vais dire les résultats où je suis arrivé.

Louise du Chastel, au moment de son mariage, demeurait à Paris, depuis quelques années sans doute; tandis que sa mère habitait en Normandie le château de Boschéroult [1]. On peut admettre que c'est dans ce château, aux environs de la forêt de Bray, que Louise du Chastel a passé son enfance et son adolescence.

Sur ce point, je ne suis pas d'accord avec M. Vuy. Il a remarqué [2] que le mot *barque* revient souvent dans les lettres de Louise du Chastel ; ce mot lui rappelait, dit-il, la mer et son pays natal : oui, si elle était née au Hâvre ou à Dieppe ; mais rien ne l'indique.

Elle était demoiselle d'honneur de la duchesse douairière de Guise, quand elle épousa en 1600 Claude de Vidonne, seigneur de Charmoisy, gentilhomme de la chambre du duc de Nemours. Le mariage avait été facilité par le fait que le duc de Nemours était le beau-frère de la duchesse de Guise [3], et vivait comme elle à Paris ; M. de Charmoisy avait ainsi beaucoup d'occasions de voir la jeune demoiselle. Ils s'écrivaient l'un à l'autre, et les archives Vuy possèdent, en original ou en copie, une vingtaine de leurs lettres. M. Vuy en a cité quelques-unes; il a publié aussi, et dans toute sa teneur, leur contrat de mariage [4].

En rapprochant les données fournies par ce contrat, de celles qu'on trouve dans l'*Histoire généalogique* du père Anselme

1. Cette localité, qui ressortissait à la châtellenie de Gournay, peut être identifiée avec celle qui porte aujourd'hui le nom du Bois-Héroult (Seine Inférieure, commune d'Hausser).

Le Bois-Héroult est situé dans la vallée de l'Epte, entre Forges et Gournay, à trois lieues de Gournay. — Il y a un autre Bois-Héroult, commune du canton de Buchy ; mais il ne semble pas qu'il ait appartenu à la châtellenie de Gournay.

2. *La Philothée de saint François de Sales*. Genève, 1878, page 27.

3. Anne d'Este, qui a eu deux maris, était la mère des ducs Henri de Guise et Henri de Nemours.

4. *La Philothée*, pages 355 à 370.

et de ses continuateurs, tome 3e, (publié en 1728), pages 450 à 452, on peut dresser le tableau ci-joint, qui n'est pas sans intérêt pour la biographie de madame de Charmoisy. On y voit en effet que Louise du Chastel, qui était l'une des demoiselles de très haute et excellente princesse, madame Catherine de Clèves, duchesse douairière de Guise, était parente de cette grande dame, puisque celle-ci était la cousine, issue de germain, de sa mère.

François de Clèves, le grand-oncle de Catherine, avait séduit Antoinette du Bouchet, l'arrière-grand'mère de Louise du Chastel, et en avait eu trois enfants.

Aujourd'hui, le Code civil est sévère pour les bâtards ; l'ancien régime était plus accommodant à leur égard : il ne les disqualifiait pas, il les faisait descendre d'un degré seulement, dans l'échelle sociale. Les bâtards d'un roi étaient de grands seigneurs ; les bâtards de grands seigneurs étaient de bonne noblesse. Aussi Louise, bâtarde de Clèves, put épouser un gentilhomme de Normandie, Jean de Ruel, seigneur de Fontenil [1] ; et Louise du Chastel, fille et petite-fille de gentilshommes, put être demoiselle d'honneur de la duchesse de Guise. C'est en raison des liens de famille qui les unissaient, en même temps que de ses bons services, qu'elle reçut de sa parente un cadeau de 4.000 livres tournois, quand elle épousa M. de Charmoisy. Son grand-oncle, Louis de Clèves, prieur de la Charité, et son oncle à la mode de Bretagne, Jean de Clèves, abbé de Toussaint en l'Isle de Châlons, lui firent aussi des cadeaux à cette occasion.

Le Dictionnaire de Moreri [2] dit que les seigneurs de la maison de Clèves ont prétendu être venus de ce *Chevalier du Cygne*, dont les romans ont dit des choses si singulières [3]. Mais l'histoire de cette noble maison n'a pas seulement commencé par un beau roman ; elle a fini de même. *La princesse de Clèves*, que madame de la Fayette a publié au printemps de 1678, demeure un des chefs-d'œuvre du roman français. Madame de Charmoisy était parente de l'héroïne de ce roman : parenté imaginaire, cela va sans dire, mais intéressante quand même, et dont il y a lieu de se rendre un compte exact. Pour y

1. Fontenil, hameau de la commune de Saint-Sulpice-sur Rille, département de l'Orne.

2. Edition de 1731.

3. Un opéra de Richard Wagner, *Lohengrin*, a popularisé de nos jours cette antique légende.

parvenir, et remonter à la source, il faut commencer par une digression.

Brantôme était mort en 1614, laissant un testament par lequel il chargeait ses héritiers de publier ses ouvrages, qui étaient restés manuscrits. Mais les hoirs qui se partagèrent les biens du défunt, laissèrent inexécuté cet article de son testament ; et ce n'est que cinquante ans plus tard, en 1665 et 1666, que le public put lire les œuvres de Brantôme, cette peinture vive et colorée de la cour de France au temps des derniers Valois. Elles eurent aussitôt un grand succès ; elles faisaient revivre une époque agitée et brillante, où toutes les passions avaient pu se donner carrière, et qui formait un cadre particulièrement heureux pour un récit romanesque. C'est ce que Mérimée, Alexandre Dumas, ont su voir au XIXe siècle. Cent cinquante ans avant eux, madame de la Fayette en a jugé de même.

Elle avait à raconter une histoire touchante, à peindre une belle âme et le conflit de la vertu avec l'amour. Où placerait-elle son héroïne et ses héros? Dans l'antiquité, comme les personnages de *Clélie* ? A la cour des rois maures? Elle eut une idée plus heureuse en les reportant seulement un siècle en arrière, à la cour du roi Henri II, assez semblable à celle de Louis XIV, où elle vivait. Les *Capitaines* de Brantôme, et ses *Dames galantes*, fournissaient à sa palette toutes les couleurs locales : c'était une grande facilité.

Le mari, la femme et l'amant : ce sont les trois personnages principaux de *la Princesse de Clèves*, comme de beaucoup d'autres romans.

L'amant a été le premier choisi ; Brantôme en offrait à madame de la Fayette un portrait idéal : « M. de Nemours, dit-il, fut en son temps un des plus parfaits princes, seigneurs et gentilshommes qui furent jamais ; très beau et de très bonne grâce, brave, vaillant, agréable, aimable et accostable, bien disant, bien écrivant, autant en rime qu'en prose; s'habillant des mieux, si que toute la Cour en son temps (au moins la jeunesse) prenait tout son patron de se bien habiller sur lui. Il était pourvu d'un grand sens et d'esprit. Il aimait toutes sortes d'exercices, et y était si universel qu'il était parfait en tous. Il était très bon homme de cheval et très adroit : fût ou à piquer, ou rompre lance, ou courir bague, ou autre exercice pour plaisir ou pour la guerre ; bon homme de pied pour combattre à la pique et à l'épée, à la barrière; les armes belles en la

main; il jouait très bien à la paume, à la balle, au ballon ; si bien que qui n'a vu M. de Nemours en ses années gaies, n'a rien vu; et qui l'a vu, le peut baptiser la fleur de toute chevalerie; et pour ce, fort aimé de tout le monde, et principalement des dames. »

L'héroïne du roman et sa mère, mademoiselle et madame de Chartres, sont deux personnages de l'invention de l'auteur. Il y avait sous Henry II un vidame de Chartres, dont quelques pages de Brantôme nous donnent un portrait. Madame de la Fayette, au moment où elle introduit son héroïne sur la scène, dit en termes vagues : « Elle était de la même maison que le vidame de Chartres. » Plus loin, la parenté du vidame et de la princesse de Clèves se trouve plus rapprochée, et il est appelé son oncle. On conciliera, si l'on veut, les deux passages, en admettant qu'il n'était son oncle qu'à la mode de Bretagne.

La seule personne qui eût à cette époque le droit de s'appeler *madame de Chartres* était la duchesse de Ferrare, Renée de France, fille de Louis XII, en faveur de laquelle François Ier avait érigé Chartres en duché, par lettres du 14 juin 1528. Quant au vidame de Chartres, il n'avait là qu'un titre d'office [1], et il était de l'ancienne famille de Vendôme, qui s'éteignit avec lui. Son quartaïeul Robert de Vendôme avait épousé la fille d'un vidame de Chartres, et c'est ainsi que ce titre était entré dans la maison de Vendôme, et avait passé au personnage à qui madame de la Fayette fait jouer un rôle dans son roman.

Nous arrivons au mari, le prince de Clèves. Madame de la Fayette nous apprend qu'il était fils du duc de Nevers, et le cadet du comte d'Eu : que l'on considère notre tableau généalogique, on verra que c'est de Jacques de Clèves qu'il s'agit. Brantôme, qui l'a connu, l'appelle le marquis d'Isle : « Bien qu'il fût de faible habitude *(santé)*, dit-il, si promettait-il beaucoup de soi : car il avait en lui beaucoup de vertu. » Il était né le 1er octobre 1544, et madame de la Fayette nous le donne comme contemporain du duc de Nemours, qui était né le 12 octobre 1531. Il n'avait pas quinze ans à la mort de Henri II; et l'on sait que des quatre chapitres du roman, les trois premiers racontent des aventures qui se passent sous le règne de ce roi.

1. Le duc de Saint-Simon, l'auteur des célèbres *Mémoires*, a eu cet office, et il a porté dans sa jeunesse ce titre de vidame de Chartres.

Jacques de Clèves mourut le 6 septembre 1564, avant d'avoir vingt ans ; dans les derniers jours de son adolescence, il avait épousé, non pas mademoiselle de Chartres, personnage imaginaire, mais Diane de la Marck, une des petites-filles de Diane de Poitiers. Ce mariage, que la mort a si vite rompu, et qui n'a pas donné d'enfant, a été le seul évènement de la vie de Jacques de Clèves : avec un personnage qui avait si tôt disparu, en laissant de lui si peu de traces, la fantaisie de madame de la Fayette a eu tout son jeu ; elle a pu faire tous les anachronismes qu'elle a voulu. On en pourrait énumérer une longue série : mais à quoi bon ?

Les deux frères de Jacques de Clèves étaient morts avant lui [1] ; la branche française de sa famille tomba donc en quenouille à sa mort ; la branche allemande s'éteignit à son tour en 1609. Cet état de choses donnait une entière liberté à l'auteur du roman : personne, en 1678, ne pouvait s'offusquer de voir figurer dans son œuvre le prince et la princesse de Clèves : ces noms d'ailleurs sonnaient bien, et madame de la Fayette a eu la main heureuse en les choisissant.

Nos recherches nous ont entraîné assez loin du point de départ : la parenté de madame de Charmoisy avec l'héroïne d'un beau roman. Mais les développements où nous avons été conduits offrent de l'intérêt en eux-mêmes, et ne sont pas inutiles pour la juste appréciation de l'ouvrage de madame de la Fayette.

Il y a deux passages de l'*Introduction à la Vie dévote*, qui semblent avoir été copiés tels quels sur les lettres que l'évêque de Genève avait adressées à madame de Charmoisy.

Dans la préface de cet ouvrage, saint François de Sales a raconté que ces lettres, écrites en 1607, ayant été communiquées par elle au père Fourier [2], celui-ci s'adressa à l'évêque de Genève, l'exhortant à les publier. Saint François déféra au vœu du jésuite : reprenant ces ébauches, il les revit, les développa, si bien qu'au mois de novembre 1608, son livre se trouva prêt à être imprimé [3].

1. A vrai dire, l'*Histoire généalogique* n'indique pas la date de la mort d'Henri de Clèves, mais elle ne lui donne que le titre de comte d'Eu ; tandis que s'il avait survécu à son frère Jacques, il eût été duc de Nevers à son tour.

2. Au mois de février 1606, François de Sales avait fait une retraite de quelques jours auprès du Père Fourier, dans la maison des Jésuites de Chambéry.

3 A vrai dire, la préface citée ne donne pas ces noms et ces dates ; mais ce qu'elle dit en termes vagues, d'autres sources permettent de le préciser.

On possède, dans sa Correspondance, plusieurs lettres adressées à madame de Charmoisy. Mais le recueil de ces précieuses lettres de 1607, qui ont été comme le premier jet de l'*Introduction à la Vie dévote*, a tout entier disparu. Ce n'est que par conjecture qu'on peut croire en retrouver la trace à quelques endroits : par exemple, dans la série des dix *méditations*, qui sont au milieu de la première partie du livre.

Mais on peut signaler çà et là quelques paragraphes qui certainement appartiennent aux lettres que madame de Charmoisy a reçues : je vais citer ces passages d'après l'édition princeps de l'*Introduction*.

« La Vierge saincte, avec sainct Joseph, saint Louis, saincte Monique, et cent autres qui sont en l'escadron des mariés, vous invitent et encouragent. (Première partie, chapitre IX [1].)

« Considérez en présence de qui *(vous avez renoncé au péché et vous êtes donnée à Dieu)* car ç'a esté à la veuë de toute la cour céleste. Helas, la saincte Vierge, votre bon ange, S. Louys, toute ceste beniste troupe vous regardoit. (Troisième partie, chap. II.)

« Invoqués les Saints, la S. Vierge, vostre Ange, vostre Patron, S. Joseph, et ainsi des autres. (Troisième partie, chap. IX.)

« Priés Dieu qu'il vous renouvelle toute, qu'il benisse vostre renouvellement de protestation, et qu'il le fortifie; invoqués la Vierge, votre Ange, les Saints, S. Louys. (Troisième partie, chap. XV.) »

En effet, pourquoi nommer ainsi, à côté de la Vierge et de son époux, saint Louis tout seul plutôt que tant d'autres saints ? Evidemment, parce que l'évêque de Genève, écrivant à madame de Charmoisy, lui désignait son patron, saint Louis.

Eugène Ritter.

---

1. Dans l'édition définitive, les passages cités se trouvent : *première partie*, chap 18 ; *cinquième partie*, chap. 2, 8 et 15.

ENGILBERT DE CLÈVES, comte de Nevers, † 1506,
épousa en 1489 Catherine de Bourbon, † 1520.

CHARLES DE CLEVES, comte de Nevers, † 1521,
ép. 1504 Marie d'Albret.

FRANÇOIS DE CLEVES, duc de Nevers,
† 13 février 1562,
ép 1538 Marguerite de Bourbon.

FRANÇOIS,
né 31 mars 1539,
† 10 janvier 1563,
comte d'Eu,
et duc de Nevers
après la mort de
son pere,
ép. Anne de
Bourbon.

HENRIETTE,
née 31 octobre
1542,
† 24 juin 1601,
ep. 1565 Louis
de Gonzague,
prince
de Mantoue.

JACQUES,
né 1er octobre
1544,
marquis d'Isle,
et duc de Nevers
après la mort de
son frère,
ép. Diane de la
Marck.

HENRI,
comte d'Eu,
† sans alliance.

CATHERINE,
† 1633,
ép. *a)* Antoine
de Croy ;
b) en 1570, Henri
de Lorraine,
duc de Guise,
† 1588.

MARIE,
marquise d'Isle,
ép 1572 le prince
Henri de Condé.

FRANÇOIS DE CLÈVES, † 1545,
eut plusieurs enfants, nés d'Antoinette du Bouchet.

LOUIS,
bâtard de Cleves,
ép. Marguerite
de Sauzay.

JEAN,
abbé de Tous-
saints en l'Isle
de Châlons.

Autre LOUIS,
bâtard de Cleves,
prieur
de la Charité,
† 22 mars 1609.

LOUISE,
bâtarde de Clè-
ves, ép. Jean de
Ruel, seigneur
de Fontenil.

FRANÇOISE
DE RUEIL,
ép. Jacques du
Chastel,
seigneur de Hat-
tevillette.

LOUISE
DU CHASTEL,
ép. 1600 Claude
de Vidonne,
seigneur
de Charmoisy.

LETTRES INÉDITES DE GERMAIN SOMMEILLER

Germain Sommeiller, l'ingénieur qui conçut et mena à bonne fin la percée du Mont-Cenis. a laissé des lettres qui révèlent une âme ardente.

La Société Florimontane, dont il faisait partie depuis le 3 décembre 1863, date de son élection comme membre correspondant, prit la plus grande part à la glorification de cet illustre enfant de la Savoie.

Sur l'initiative de Jules Philippe, son ancien vice-président, en 1880 la Florimontane accepta la mission de faire ériger la statue de Germain Sommeiller. M. Chaumontel alors maire d'Annecy et M. Camille Dunant s'intéressèrent chaleureusement à cette œuvre patriotique (voir les séances de la Florimontane du 29 avril 1880, du 3 mai 1880 et du 1cr août 1883). Et c'est ainsi que l'on put inaugurer le 8 juin 1884, sur les bords du lac, la belle œuvre de Becquet en présence de Sadi Carnot, alors vice-président de la Chambre des députés, du ministre des travaux publics Raynal, du préfet de police et de l'ancien premier président de la Cour de cassation, M. Mercier — né à Saint-Jeoire comme Sommeiller. — Le discours inaugural fut prononcé par un florimontan, le regretté Jules Philippe.

La participation de la Florimontane à cette commémoration me faisait un devoir de donner à la *Revue savoisienne*, organe de notre Société, la primeur de ces lettres où Germain Sommeiller a mis beaucoup de son cœur généreux.

MAX BRUCHET,
Vice-président de la Société Florimontane.

* * *

Turin, 30 décembre 1853.

Mon cher Marin [1],

Je confirme aujourd'hui ce que je vous ai écrit avant-hier. J'ai eu deux longues conférences avec l'Intendant général [2] et je m'applaudis toujours plus du pas que j'ai fait. Je vous résume ses observations en quelques mots : « Il est mathématiquement certain qu'avant qu'il soit longtemps vous aurez

1. Ces lettres sont adressées à un homme de grand dévouement, Marin-Fortunat Besson, qui fut médecin à Saint Jeoire où il mourut vers 1873 entouré de la sympathie générale, oncle du Dr Besson, ancien conseiller général, et de M. Théodore Besson qui a bien voulu nous communiquer cette correspondance. Nous lui exprimons toute notre gratitude.

2. Gay di Quarti.

« votre promotion et la croix [1] ; mais le Ministre est très embarrassé parce « que cela suscite des mécontentements ; vous faites un coup de tête ; « sachez attendre, *tôt ou tard* justice sera faite. D'ailleurs (attention, Marin) « que voulez-vous faire de la députation [2]. Ah, si vous saviez ce que c'est ! « (Il est député et il a tout remué pour l'être.) Je vous donne six mois et « vous en serez dégoûté, etc., etc. — Vous voyez le sens général de ses « observations ; j'ai répondu : je suis lié par l'honneur ; je désire me rendre « à l'appel de mes compatriotes ; si mon grade arrive, (puisqu'il doit ar- « river) avant l'election, je continuerai dans le service qui m'est confié, « sinon je renonce à ma carrière et vous prie de donner cours à ma lettre. » — Il a ajouté que de son coté, il faisait son possible pour tout concilier, qu'il avait même parlé de reculer la convocation du collège.

Pour moi, mon cher Marin, la pratique que j'ai de ces gens là ne me permet pas de croire a une coopération sincère de leur part. J'ai acquis la certitude qu'ils ne me voient pas aller là avec plaisir. D'ailleurs, il paraît qu'un de plus ou de moins à droite ou à gauche leur importe peu. Le ventre est fait. Il est là, large et proéminent, impatient de voter tout ce qu'on voudra ; la droite et la gauche feront le poing, ils en riront.

J'ignore encore s'ils voudront avancer de quelques jours ces promotions qui sont imminentes et qui nous sont dues. Quoiqu'il en soit, entre les électeurs et moi, la partie est claire, je serai éligible ! Je vous enverrai une adresse que vous tiendrez prête, vous la ferez imprimer à Bonneville huit jours avant les élections ou plus tot, si mon sort est décidé.

Comprenez bien et faites comprendre à Pauline [3] que je sais ce que je fais. Mes affaires me permettent de donner ma démission ; je n'en fumerai pas un cigare de moins et ma fortune n'en souffrira pas, au contraire !

Maintenant, travaillez ; que cette affaire finisse avec honneur pour tous. Informez moi des entreprises réactionnaires, non par amour pour le pouvoir qui ne s'en inquiète guère pourvu qu'on le laisse tranquille, mais pour nos

1. Sommeiller fut nommé chevalier des SS Maurice et Lazare le 14 février 1854.

2. En vertu de la loi sarde du 17 mars 1848, Taninges formait un collège électoral composé des mandements, soit cantons, de Taninges, Saint-Jeoire et Samoëns, comprenant 19 communes et 27,095 habitants. Les députés de ce collège au Parlement sarde furent successivement Allamand, Bastian François, Sommeiller et de la Fléchère. Sommeiller avait été élu député de Taninges le 8 décembre 1853 par 357 voix contre 48 à M. Dumont. Il fut réélu le 22 janvier 1854 par 357 voix contre 82 données à M. Rubin.

3. Pauline Sommeiller, sœur de Germain Sommeiller, laquelle avait épousé M. Dufresne, juge de paix à Saint-Jeoire. Pauline Sommeiller représentait dans la famille la femme économe qui craignait l'esprit d'aventure ; appréhendant sans cesse de lâcher la proie pour l'ombre. C'est à elle que Sommeiller pensait quand il écrivait les lignes suivantes sur ses expériences : « Ne soyez pas inquiets des machines. Tout va bien une fois pour toutes ! Me croyez-vous assez étourdi pour hasarder mon petit pécule dans des entreprises incertaines ? Ce n'est pas une machine à battre le beurre ! Quand vous aurez vu la masse de fer et de bronze qu'il faut couler, forger, ajuster, mouler, quand vous saurez que l'immensité des applications prévues dépend des premiers pas et que chacun de ces pas coûte des milliers de francs, vous ne serez plus étonné que cela ne marche pas plus vite. Dans quinze jours je vais en Belgique en faire construire d'autres. »

principes. Nous sommes de ceux dans lesquels la foi est vive. Nous croyons !

J'écris au directeur de la *Gazette de Savoie* pour annoncer ma résolution. Je ne dis pas que je vous représenterai mieux démis qu'employé. Je suis indépendant après comme avant et ne leve pas les yeux vers le pouvoir ; je les tiens fixés dans nos principes et sur l'avenir qui s'avance ; les misères administratives me touchent par un seul point, par les dépenses inutiles qu'elles causent à la nation, et sur ma parole, je suis heureux de secouer la poussière de mes pieds. Le dégoût est monté a son comble et je me suis précipité vers cette lueur qui m'est venue des montagnes natives comme une aurore boréale et m'a fait entrevoir une porte honorable pour sortir de ce chaos.

Adieu, Marin, adieu. Vive la liberté !

SOMMEILLER.

P. S. Gardez bien toutes mes lettres attendu que je n'en ai pas copie pour les cas imprévus.

*
* *

20 juin 1854.

Mon cher Marin,

Le 14 courant, j'ai fait feu à la Chambre et j'ai étalé le blazon du college de Taninge aux yeux des nobles Savoyards qui siègent à droite. Avant que je prisse la parole, ces Messieurs daignaient *me regarder ;* depuis le 14, je ne suis plus qu'un pestiféré. Le fait est que j'ai déclaré la guerre et dévoilé les motifs de leur opposition ; ils conduisent la Savoie a sa perte et l'humilient profondément aux yeux des étrangers.

Je ne puis vous rendre compte des séances du 12, 13 et 14 courant, ce serait trop long, et cependant ce n'est qu'à l'aide de mes explications que vous pourrez comprendre la portée de mon discours ; je ne l'ai préparé que deux heures avant la séance, et il renfermait les réponses à ceux de nos droitiers qui ont été très bien saisies par la Chambre. Je crois que j'ai fait une bonne action, si j'en juge par les bravos et les félicitations qui m'ont assailli et par les lettres que j'ai déjà reçues de plusieurs Savoyards. La droite et les journaux en sont déjà aux insinuations calomnieuses. Je m'y attendais !

L'article des dettes dans la nouvelle loi est un article des plus démocratiques, et tout en faveur des 9/10 du peuple. — Mon cher Marin, j'ai déployé notre drapeau. Je suis le seul à la Chambre pour dire en français : progrès, liberté, etc. Je ferai la guerre jusqu'à mon dernier sou et si ma machine réussit, (ce que l'on saura avant l'hiver), je tuerai la réaction en Savoie avec votre aide.

Tout à vous,

SOMMEILLER.

*
* *

2 juillet [1854.]

. . . . . Jeudi passé, la séance a été entièrement consacrée à la discussion d'une loi concernant notre nouveau système de production de force mo-

trice et de locomotion. La loi a passé par 93 contre 17. Les députés ont disputé en vrais Italiens : le génie ! la gloire nationale ! etc., etc. Il est vrai que si nous réussissons nous opérons une des plus grandes révolutions industrielles ; si nous réussissons ! Nous n'avons pas de doute, mais l'expérience ! C'est son dernier mot qu'il nous faut. Si nous réussissons. Quel mot ! Le premier fruit sera de 50 à 60.000 francs de rente pendant 15 ans en vertu de la loi et cela pour 10 kilomètres de chemin seulement ! ! !

Hier, la nouvelle convention Lafitte a été votée par 84 voix contre 38 ; par cette convention, on mettra universellement la main à l'œuvre pour le tronçon de chemin de fer compris entre Saint-Jean-de-Maurienne et Aix d'une longueur de 84 kilometres.

Je reviens à mes machines. Si nous réussissons, voici mon projet. Je fais une rente à vous et aux vôtres, à condition que vous veniez tous habiter avec moi pour toujours. Nous prendrons mon oncle et sa famille et nous ne nous séparerons plus. Enfin, il faut que j'aie autour de moi tout ce que j'ai de cher en ce monde. Si nous réussissons, mille bombes ! Ah, mon Marin, je vous romps mon cœur à tous, prenez et mangez et aimez-moi.

Mille choses à tous, adieu,

GERMAIN.

*
* *

1 avril (ce n'est pas un poisson) [1].

Mon cher ami,

Je vous ai promis des nouvelles du Mont-Cenis et de l'Italie. En voici du Mont-Cenis d'abord. Je garderai l'Italie pour mes prochaines lettres parce qu'il y a beaucoup à dire et que j'ai besoin d'attendre le matin quand l'esprit est calme et s'envole moins facilement dans les sphères de la poésie. Il est minuit, c'est l'heure des sorciers. Parlons de ma caverne.

Je jouis franchement de ma joie, en vrai maçon ! Une joie à me rouler par terre. — Pas une prévision trompée ! Pas un organe qui n'obéisse, pas un défaut qui n'ait été vérifié et dont le remède ne soit facile et déja trouvé ; les eaux et l'atmosphère travaillant comme des esclaves dociles ; l'acier, le bronze, le fer, les hommes se mouvant harmoniquement et démolissant, à chaque coup, un metre de la montagne, la certitude de faire deux fois plus que je n'avais promis, les gouvernements contents, les amis heureux, les adversaires muets, tous les ingénieurs pensifs et faisant leur paquet pour venir en pelerinage au Mont-Cenis du fond du Brésil, de la Russie, etc.; les industriels qui commencent à me voler sans se douter qu'ils me font plaisir ; des entreprises, des travaux plus gigantesques encore qui font leur entrée dans les projets des ingénieurs et des

1. Cette lettre est de l'année 1857. La percée du Mont-Cenis dura du 15 août 1857 au 26 décembre 1870. Sommeiller, né à Saint-Jeoire le 15 février 1815, mourut quelques mois après la fin de son œuvre, le 11 juillet 1871.

gouvernements comme si hier encore ils n'étaient pas des chimères des Mille et une Nuits ; les Anglais qui remuent, etc., etc.

Vatiaz cen qu'a fai vetron poure Jarmin ! Cé berceu, cé ravoulieu qu'en fassey jamais na bouenaz. Y est pourey dinche ! ! Mons Marcy, votre gresalle ont profitaz ! Quin boueneur que le fosseu u la tran de Geourges a Pierre à Dodon ne m'osse pas ensomaz quand è me la traz dessus, vé sé pomme d'or ! Ah ! cé leu, qué vegnie pi u Mont-Cenis [1] !

Plaisanterie et amour propre à part, mon cher Marin, votre ami a fait quelque chose digne de vous. Une force nouvelle est née et fera son chemin ; non seulement elle est née, mais a peine baptisée elle accomplit un travail de titans, la vapeur est restée soixante ans à l'état de tentative et d'essai, marchant toujours, mais lentement. L'air comprimé n'emprunte rien a son ainée, s'empare d'un autre domaine et dans cinq ans, il travaille comme s'il avait déja l'experience d'un demi-siècle.

Ah ! je suis content ! — Soyez sûr cependant que cette joie ne me gâte pas. Ce n'est pas de l'orgueil, cela n'en vaudrait pas la peine ; c'est de la joie comme celle de Léon [2] quand il a bien su sa leçon. Il y a quelque chose de plus ; c'est qu'elle est partagée par ceux qui m'aiment et que j'ai l'incroyable bonheur d'entendre dans mon âme une voix convaincue et profonde et qui dit : Merci, mon Dieu, du bonheur que vous m'avez donné.

Cher Marin, ne riez pas ! Je vous *jure sur mon honneur* que dans mes chagrins et mes plaisirs je vois toujours apparaître cette idée de Dieu ! Je la retrouve dans ma caverne comme d'autres l'ont lue dans les cieux. Si un bien de vérité est si beau, qu'éprouverons-nous donc quand nous plongerons par la mort dans l'océan infini de la lumière intellectuelle? Je pioche tant que je puis dans le champ étroit des idées, vous vous travaillez sans relâche aux œuvres de la charité ; nous sommes deux ouvriers de bonne volonté ; faisons ce que nous permettent nos forces, mais aimons-nous toujours et prenez bien garde de rire quand je pense à vous. Je le remercie aussi de m'avoir donné à aimer une âme et un cœur comme les votres.

Addio, carissimo, non dimenticare moi.

Il tuo

GERMANO.

1 Voilà ce qu'a fait votre pauvre Germain, ce chenapan qui n'en faisait jamais une bonne. C'est pourtant comme ça. Monsieur Mercier, vos groseilles ont profité. Quel bonheur que la pioche ou le trident de Georges à Pierre à Dodon ne m'ait pas assommé quand il m'en a donné un coup vers ses pommes dorées. Ah. ce loup ! qu'il vienne donc au Mont-Cenis.

2. Léon Dufresne, fils de Pauline Sommeiller et neveu de Germain Sommeiller.

CHANSONS RUSTIQUES SAVOYARDES

LES CHANSONS DE MOISSON

Dans le répertoire populaire de notre région, les Chants du travail sont presque exclusivement représentés par les Chansons de Moisson. Assez peu nombreuses, elles rachètent du moins cette pauvreté par une originalité toute rustique, qui les particularise très nettement : ce sont les « Chansons de Campagne » par exemple.

Il n'y a pas bien longtemps encore que, dans notre pays, la moisson se faisait à la faucille ; la tâche était longue, les ouvriers nombreux : alors les essaims de moissonneurs, de moissonneuses surtout, animaient gaiement leurs travaux de refrains traditionnels exécutés en chœur. Souvent d'un champ à l'autre ils se répondaient et la campagne était gracieusement pleine de chansons. Aujourd'hui que le travail est plus expéditif, on chante rarement à l'ouvrage, mais plutôt le soir, au moment de la rentrée des récoltes. Le rustique cortège des travailleurs, hommes et femmes, suit d'un pas lent et lourdement cadencé les chars pesamment chargés que traînent les gros bœufs d'un effort puissant et tranquille. Répartis en plusieurs groupes, ils chantent à gorge déployée en se donnant la réplique, les vieilles « Chansons de moisson ».

* * *

Il n'en est pas de mieux appropriées à la vie champêtre : destinées à être dites collectivement et en plein air, elles répondent très bien à ces deux conditions, par leurs caractères principaux, qu'ils soient originels ou qu'ils résultent d'une adaptation.

A la faveur de l'allure appesantie des attelages, la mélodie s'épanouit d'un mouvement large, parfois incertain, où les durées s'allongent complaisamment au gré des chanteurs. Il est curieux de constater que dans ces chants, qui accompagnent le retour à la ferme, le rythme reste indépendant du pas, et que la cadence de marche y est une exception. On ne la rencontre en effet que dans deux spécimens : 1er *Dans Paris y a t'une brune* (Voyez nº 2); 2e *Dessus le Pont de Lyon* (V. nº 4), et encore s'y présente-t-elle considérablement alourdie. Rien

d'agité dans ces chants de la terre ; ne paraissent-ils pas traduire, dans leur simplicité, leur tranquillité d'allure, le calme de la vie des champs dont s'imprègnent tous les gestes de la vie du paysan ?

La modération et la liberté du mouvement, en permettant aux chanteurs de se déployer à loisir, de donner à la voix toute sa puissance d'expansion, conviennent parfaitement à l'exécution en plein air qui demande une grande sonorité. Ils en profitent. du reste, pour donner à leur fantaisie la satisfaction de nombreuses fioritures.

La mélodie, elle aussi, est d'une structure accommodée à cette nécessité : tonalité généralement assez élevée, ligne simple d'une tenue noble, offrant à profusion aux robustes voix de majestueux points d'orgue, fortement attaqués et soutenus à perte d'haleine, surtout s'il entre en jeu l'amour-propre des groupes en rivalité dans les reprises.

Ces réponses successives sont encore un des traits caractéristiques des Chansons de Moisson. Le mode d'exécution en est assez variable, comme on le verra plus loin, dans la notation ; mais d'une manière générale. une phrase de reprise est répétée successivement par tous les groupes (2 ou 3 ordinairement), puis simultanément dans un tutti à la fin de chaque strophe. Ajoutons, comme le constate judicieusement M. Tiersot [1], que la chanson se termine le plus souvent par la répétition du premier couplet.

La participation est unanime à ces chœurs simples, dans lesquels le plus modeste chanteur est entraîné par l'ensemble. Aussi produisent-ils un effet imposant en pleine campagne, par les beaux soirs d'été. A quelque distance, écoutons-les : la rudesse inégale des voix se fond en un large unisson ; les notes accentuées montent, scandées, d'une poussée énergique ; dominant la paix sereine des champs, les points d'orgue planent dans l'air déjà baigné de crépuscule, s'épandent au loin en larges ondes que l'écho répercute, puis s'estompent au decrescendo. A peine le chant d'un groupe commence-t-il à s'apaiser qu'on pressent, qu'on entend aussitôt retentir la vigoureuse reprise ou le puissant tutti final. Parfois arrive du lointain. très adoucie, une réponse inattendue : celle des moissonneurs de la région voisine qui s'unissent à leurs frères de travail.

Que chantent ces voix : la gloire des moissons, les joies du

1. Cf. J. Tiersot : *Chansons populaires des Alpes,* 456.

travail fécond, les peines du laboureur, la poésie de la nature, la paix des champs ?... Rien de tout cela. Le texte des chansons de moisson n'a aucun rapport avec les choses de la campagne. Généralement très rudimentaire il procède de genres divers : récits d'aventure, dramatiques, légendaires, complaintes d'amour, où la fantaisie la plus bizarre se donne libre cours, parfois incohérente jusqu'à l'insignifiance, surtout lorsqu'il est constitué, par interpolation. de morceaux appartenant à des chansons différentes. *Pour cueillir Rose fraîche* (V. n° 1), est un curieux assemblage de la complainte d'amour : *Triste Noce* [1], qui en fournit le thème général et d'une sérénade amoureuse avec scène d'abandon : *Ce Matin me suis levé* [2], à laquelle sont empruntées les six premières strophes. Enfin il n'est pas rare de rencontrer, intercalés dans la proposition française, des termes d'allure patoise, étrangers au dialecte du pays : des *soulars* mignons où la jeune veuve *alliô* (V. n° 3). Peut-être appartiennent-ils au patois d'autres régions ; peut-être aussi est-ce des mots bâtards : patois francisé ou français « patoisé » ; souliers = *solârès* (Scionzier-Faucigny), allait = *allôve* (Etercy-Albanais) ; *allive* (Scionzier). Observons toutefois que dans *alliô*. la voyelle finale *ô*, qui correspond à un point d'orgue sur le ré, est éminemment propre, par la rondeur de sa sonorité, au développement de la voix dont il favorise la puissance et la tenue. (Comparez en chantant : Où la jeune veuve all**ait**) ; il ne serait donc pas illogique, non plus, de supposer que cette terminaison ait pu être le résultat d'une accommodation utile faite par le chanteur : (on modifie texte et mélodie avec beaucoup de désinvolture à la campagne). Ces quelques considérations suffisent pour nous montrer combien la belle tenue mélodique des chansons de moisson fait contraste avec la médiocrité et la pauvreté de leur poésie. Qu'importe ceci aux joyeux moissonneurs ? Dans la chanson individuelle, à la veillée, devant l'auditoire, le sens prend une importance au moins égale à celle de la musique, et l'esprit, aussi bien que l'oreille, aime à y trouver son compte. Mais tel n'est point le cas pour les Chansons de moisson ! Les paroles noyées dans un bruyant ensemble vocal, rendues vagues par la diffusion en plein air, passent au second plan ; leur infériorité reste inaperçue à la faveur de la beauté, largement épanouie, de la mélodie qui la rachète. Du reste, les moissonneurs ne recherchent que

1. Cf. TIERSOT : *Chansons populaires*, 113.
2. *Ibid*, 246.

leur propre satisfaction : celle du chant en bande, à gorge déployée, agrémenté par le dialogue de groupe à groupe; en un mot, le plaisir de s'entendre. « Ils chantent pour eux-mêmes, dit A. Despine [1], en parlant du chant à la montagne, et non pour le plaisir d'être écoutés. Une pensée, bien que pauvre en soi, suffit à leur imagination ; mais ce qu'ils désirent, c'est se créer une espèce d'interlocuteur ; ils aiment à suivre leur voix répercutée par les rochers... » Conditions de milieu à part, cela est vrai aussi de nos « Chansons de moisson » ; bien qu'elles appartiennent en propre aux régions de plaines.

* * *

Il est tout naturel que leur aire de distribution corresponde assez exactement aux régions de céréales : les environs d'Annecy, de Cruseilles, de Rumilly surtout, le « grenier de la Savoie ». Dans le Bas-Chablais qui s'adonne principalement à la culture de la vigne, elles sont rares, ou tout au moins, il y a beau temps qu'on les a abandonnées. (C'est le genre légendaire et satirique qui semble prédominer au terroir du Crépy.) Dans le Haut-Chablais, que nous avons abondamment exploré, nous n'avons rencontré qu'un spécimen dans : *La Marjoulène ;* et encore faut-il remarquer que cette pièce n'en possède plus les traits caractéristiques, dans cet habitat qui n'est pas le sien. Il ne s'agit pas ici d'une simple version ; la transformation est profonde : au mouvement dégagé du rythme, à la coquette prestance de la mélodie, à cette ritournelle alerte et guillerette, on ne reconnaît plus, en effet, notre chanson de moisson. Il ne nous appartient pas de dire si c'est là le résultat du caprice d'un chanteur, ou bien un intéressant exemple d'adaptation de la chanson à son milieu ; mais cette altération fondamentale mérite d'autant plus d'être signalée, qu'elle se présente dans le groupe populaire dont la stabilité, aussi bien dans le timbre que dans le texte, est la plus grande. C'est celui qui offre, en effet, le minimum de divergences : peut-être est-ce parce que la traditionnelle exécution en commun de ces chants les a préservés plus que tous autres des nombreuses déformations imputables à la fantaisie individuelle.

* * *

Pourtant, cette fixité de forme, si agréable qu'elle pût être à leur conservation, a été impuissante à les protéger contre

1. A Despine : *Recherches sur les poésies en dialecte savoyard*, 57.

l'abandon, la désaffection pourrait-on dire dont ils sont devenus l'objet. La chanson populaire individuelle paraît être moins atteinte ; elle résiste encore à l'oubli ; bien que la tradition en soit déjà affaiblie dans nos campagnes, il se trouve bien toujours au village quelques boute en train, « bons garçons, bons lurons » (c'est ainsi qu'ils se nomment eux-mêmes) qui en conservent de « vieilles » dans leur mémoire, pour animer les veillées, ou autres réunions joyeuses. Ils n'ignorent pas que ce répertoire demeure le plus goûté de ceux-mêmes qui le délaissent, et qui aiment cependant à y retrouver le charme mélancolique des choses du passé. On les écoute avec une curiosité encourageante : « *Y'est oncô les pé brâvé.* » (Ce sont encore les plus belles.) Ainsi, bien que dégénérée, persiste cette coutume. Mais il en va tout autrement pour la « Chanson de moisson » qui, essentiellement collective, disparaît rapidement avec l'habitude de chanter en commun à la rentrée du travail aux champs. Autrefois — pourquoi ne pas rappeler ce souvenir d'enfance — il n'était pas jusqu'aux « boyandires » (lessiveuses) qui ne chantassent elles aussi, en chœur, des airs de moisson, au retour du « nant » (ruisseau) derrière le char à lessive; tandis qu'aujourd'hui ils sont de moins en moins nombreux les villages dans lesquels les moissonneurs sont restés fidèles à cet antique usage. Autre temps, autres mœurs ! Comment ne pas regretter, pourtant, que disparaisse ainsi l'une des plus jolies traditions de la campagne — ordinairement si conservatrice — qui l'égayait d'un gracieux rayon d'art et de poésie ! N'étaient-elles pas aussi, ces chansons, la touchante manifestation d'une joie partagée, reposante, après le pénible, mais fécond labeur en commun?

Que, du moins, elles soient sauvées de l'oubli ! Déjà, M. Tiersot, dans son magistral tableau de la *Chanson des Alpes*, M. Ritz, dans son excellent recueil de *Chansons populaires de la Haute-Savoie*, le premier de son genre, consacré à notre département, en ont gravé quelques-unes. Nous apportons une modeste javelle à la gerbe commune. Mais il ne faut pas oublier que la lecture des Chansons de Moisson ne peut donner qu'un aperçu bien terne de leur charme si pittoresque. tellement elles sont adaptées à leur cadre rustique. Fleurs champêtres, c'est aux champs seulement qu'elles prennent, avec leur véritable caractère, leur naturelle et simple beauté. C'est sur place. à la campagne, et dites par leurs propres interprètes qu'il faut aller les écouter pour en goûter l'agreste saveur. Ceux à qui

cette impression est étrangère, doivent se hâter d'en jouir, avant que nos CHANSONS DE MOISSON, de plus en plus délaissées, ne soient devenues de froides et muettes reliques du passé.

Claudius SERVETTAZ.

---

1. — Pour cueillir rose fraîche

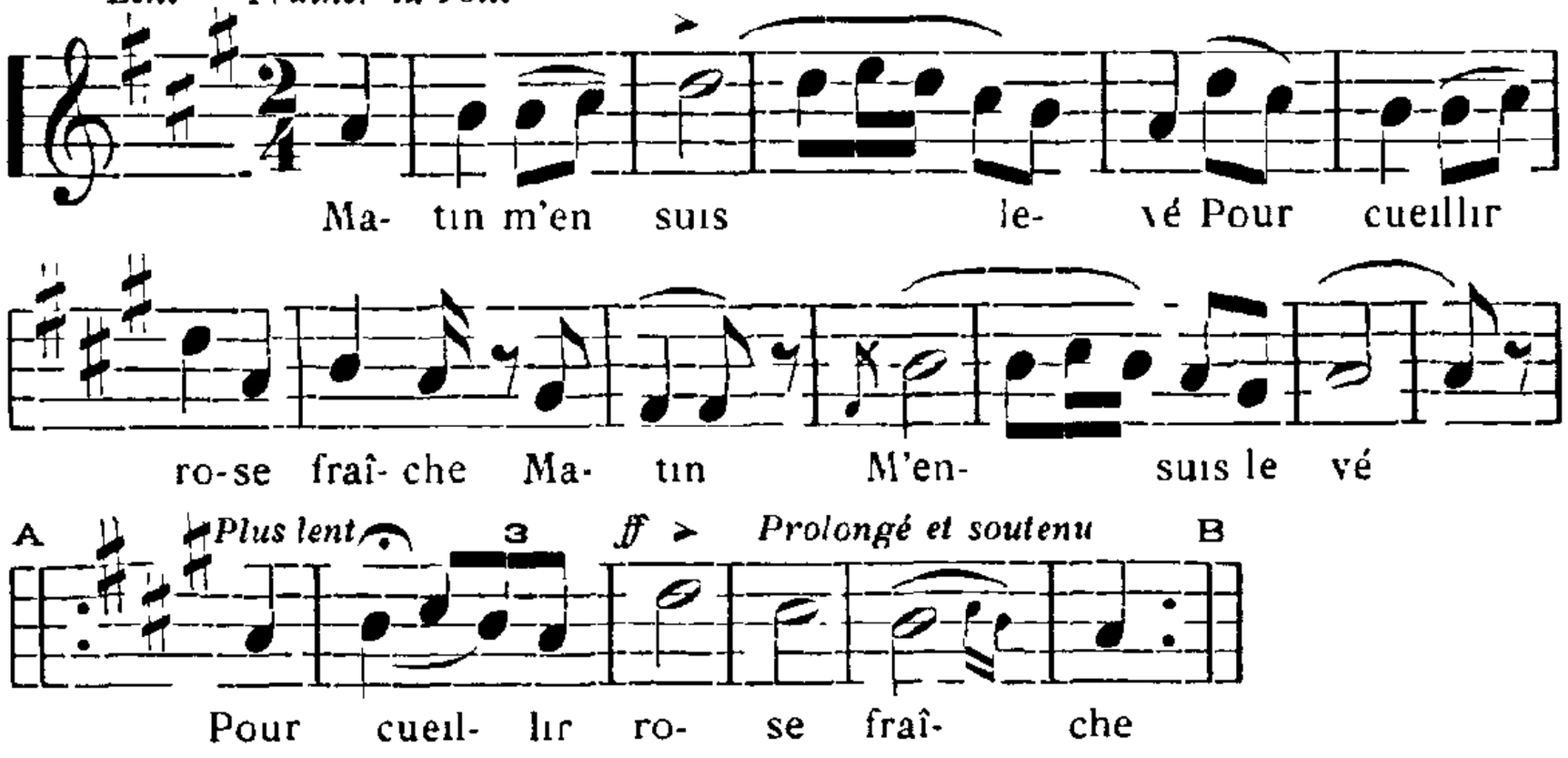

De A en B phrase de reprise, successivement par groupe, puis tous ensemble.

Matin m'en suis levé
Pour cueillir rose fraîche.

J'en ai cueilli la fleur,
J'en ai laissé racine.

J'en ai fait un bouquet ;
A ma mia j'le portai :

« Tenez, mia, tenez,
Voilà la départie ! »

Belle n'en veut savoir
D'où vient la départie.

— « Elle ne vient pas de moi ;
Mon père m'y marie. »

— « Ami, mon bel ami,
Prenez-vous belle mia ? »

— « Pas si belle que vous ;
Elle est un peu plus riche ;

Vous avez six cents francs,
Et l'autre six cent mille. »

— « Ami, mon bel ami,
Quand donc ferez-vous noce ? »

— « Mardi, de grand matin ;
La belle y viendrez-vous ?

Belle, si vous venez,
Venez-y bien parée. »

— « Comment m'y parerai-(j')
Quand je n'ai pas de robe ? »

— « Si fait, mia, si fait,
Vous n'avez de trois sortes :

L'une d'un satin blanc,
L'autre d'un satin rose,

L'autre de cramoisi ;
Celle-là qu'il faut prendre. »

Tant loin la voit venir
Il lui présente à boire.

Le premier tour de danse
La belle n'en tombe morte.

Le second tour d'après
Galant n'en fit de même.

Hélas ! quel grand chagrin
Pour père et pour mère !

Encore bien le plus grand
Pour la jeune épousée.

Hery sur-Alby *(Chantée par la famille Guillot)* Etercy-Marcellaz (Albanais)

2. — Dans Paris y a-t-une brune

Mouvement de marche, un peu lent

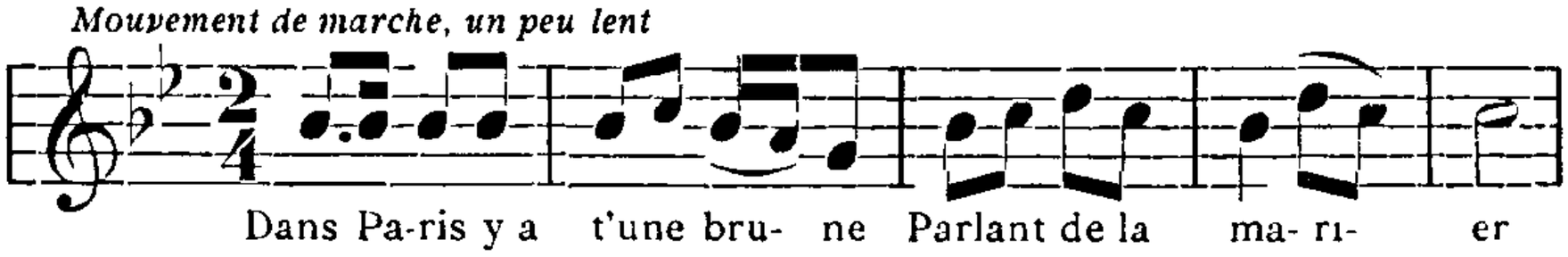

A *Ralentissez et alourdissez la cadence*

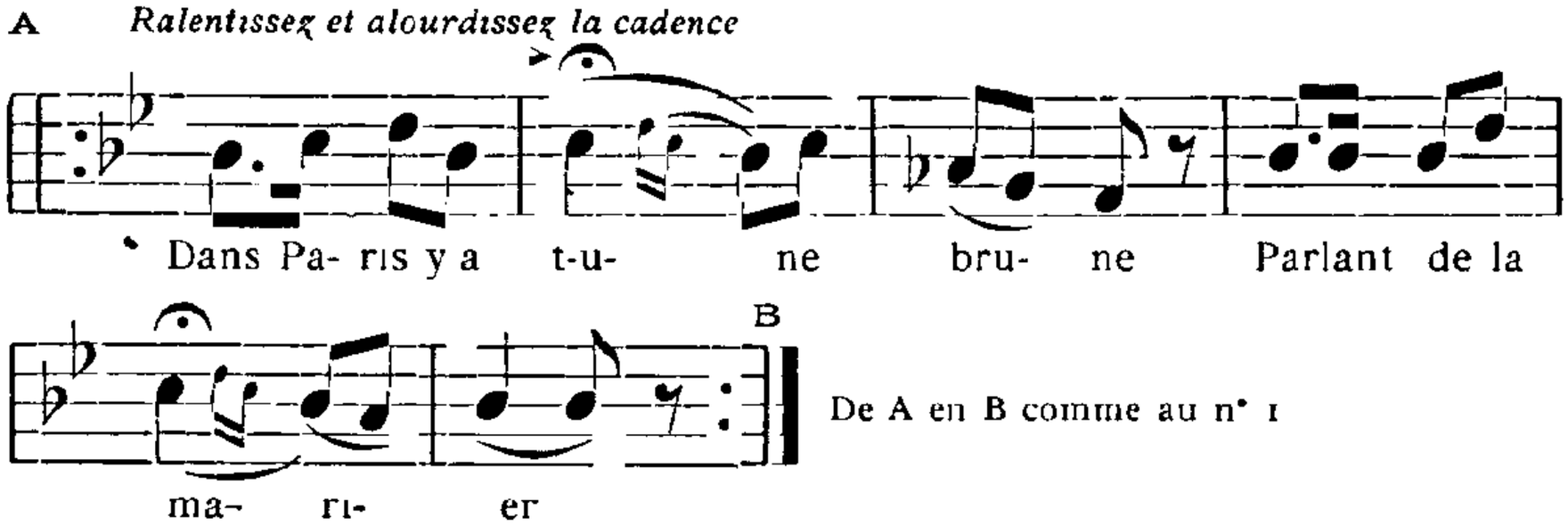

De A en B comme au n° 1

Dans Paris y a t-une brune,
Parlant de la marier.
Dans Paris y a-t-une brune,
Parlant de la marier.

Dans Paris y a t-une brune
Parlant de la marier;
Richement on la demande,
Promptement on l'a donnée.

Richement... etc.

(Chaque couplet commençant par les deux derniers vers du précedent)

Y a son père et sa mère
Rien n'y faisaient que pleurer.

— « Je pleure de vous, ma fille,
Que l'on va vous marier.

Marier z'en Angleterre
Jamais on vous reverra. »

Quand elle fut sur la montagne,
Elle vit le soleil lever.

Elle dit à son beau page :
« Qu'est-ce qui brille tant, là-bas? »

— « C'est le soleil et la lune
Qui brillent au fond de l'eau. »

— « J'voudrais bien trouver un hom-
Qui voulût s'y rentourner, [me
Pour dire à mes père z'et mère
Que j'en suis bien mariée :

Que j'ai pris le plus bel homme
Qu'il y eusse dans nos contrées. »

— « Et moi la plus belle femme
Qu'il y eusse dans nos vallées »

Dans Paris y a-t une brune
Qui n'en est bien mariée.

Héry-sur Alby (*Chantée par des moissonneurs : MM Besson, Guillot, etc*) Etercy-Marcellaz (Albanais), Cruseilles.

---

3. — La jeune Veuve

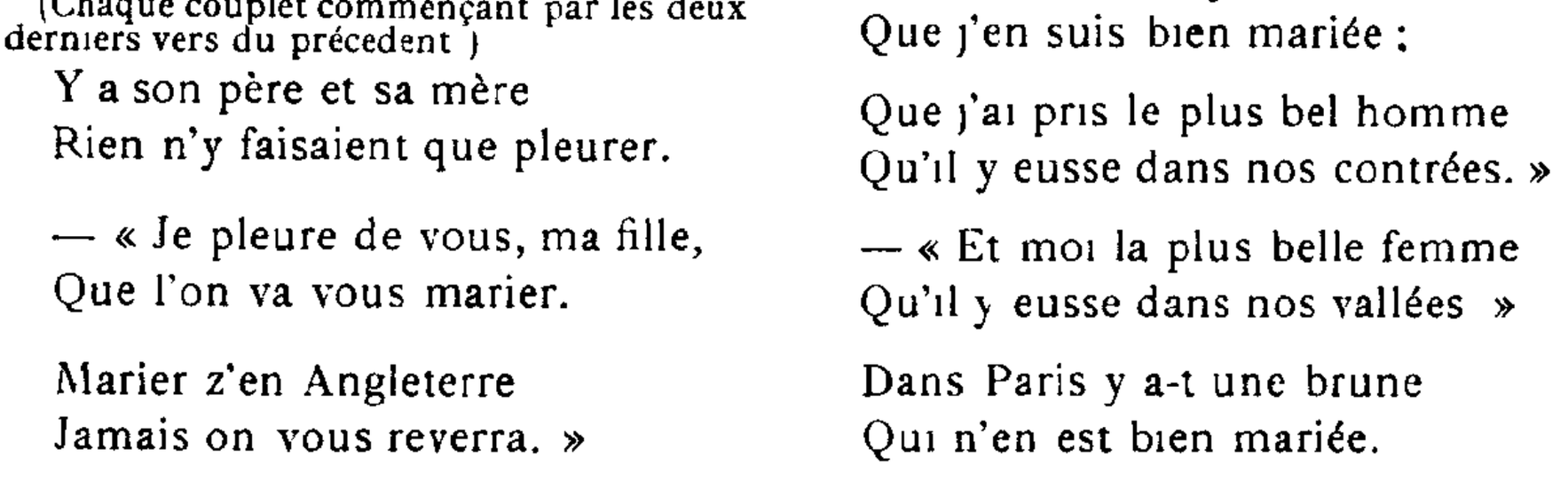

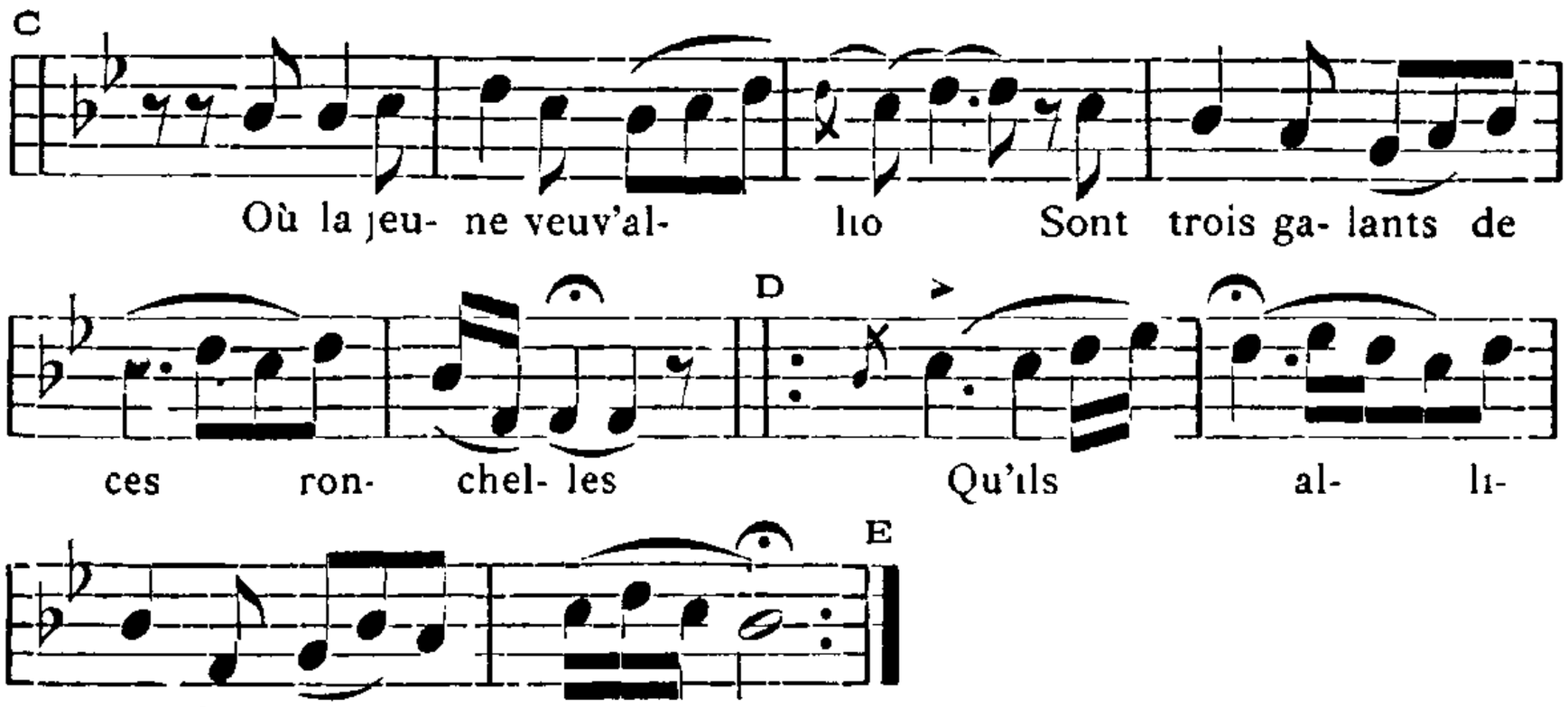

Montant là-haut sur ces rouchelles [1]
Où la jeune veuve allio [2],
Sont trois galants de ces rouchelles
Qu'il(s) allivo faire l'amour.

Qu'il(s) allivo faire l'amour. (C)
N'y a un qu's'est assis d'sur une chaise
Et l'autre sur ses blancs genoux.

Et l'autre sur, etc.
En lui disant : « La jeune veuve,
Lequel aimez-vous de nous deux ?»

— « Quand j'aime l'un, j'aime pas [l'autre,
Mon gentil cœur n'est point pour [vous ;

Vous allez disant par la ville
Que je n'en suis trop pauvre pour vous

Que je n'ai pas de la monnaie
Pour m'acheter z'un cotillon
Un cotillon, une garde-robe
Et des petits soulars [3] mignons ;

J'ai encore un p'tit frère en France
Qui m'en achètera bien z'un.

Un cotillon, une garde-robe
Et des petits soulars mignons. »

La jeune veuve est bien malade,
Chacun n'en dit qu'elle n'en mourra.

Le médecin qui la vient voir(e)
N'en a jeté souspir d'amour.

Souspir d'amour, je te convoye
Je te convoye dans mon jardin.

Dans mon jardin y a-t-un ouinte [4]
Qui rien n' rapporte qu'une fleur.

Elle n'est pas blanche, elle n'est pas [rose,
C'est la couleur des amoureux.

Saint-André (Val de Fier) *(Chantée par M André Martin)* Vaulx.

Mode d exécution : A B ne se dit qu'une fois au commencement de la chanson. Les couplets commencent en C, par le dernier vers du précédent La phrase D E se chante d'abord successivement par groupes, puis en *tutti*

---

4. — Dessus le Pont de Lyon

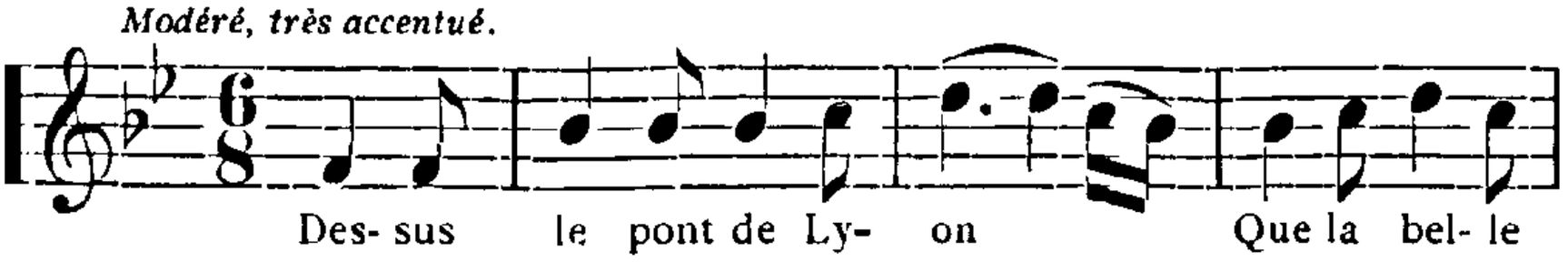

1. *Rouchelles,* rochers avec pâturages.
2. *Allio,* allait.
3. *Soulars,* souliers.
4. *Ouinte,* greffe (enter).

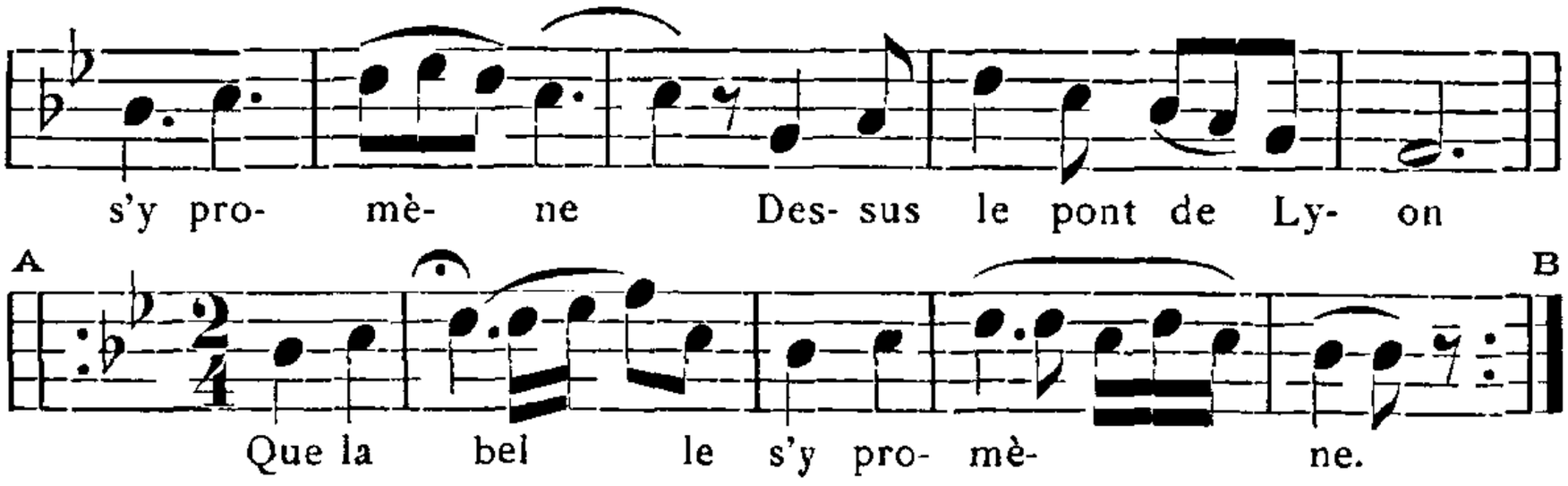

A B comme au n° 1

Dessus le pont de Lyon
Que la belle s'y promène,

Elle s'y promène pas tant,
Elle s'y peigne et s'y fait belle.

Elle y peigne ses blonds cheveux
Avec la queue d'une hirondelle.

Le premier vient à passer
Beau chevalier d'Angleterre.

Il me dit tout en riant :
Pourquoi chantez-vous pas, belle?

— Je n'ai pas de quoi chanter :
Je n'ai pas mon cœur en joye.

Y a mon frère et mon mari
Qui sont to dou à la guerra.

De mon frère je m'en f . . bien,
Il ne valait pas grand'chose,

Mais mon mari je le veux,
Il me tient pour sa mignonne.

Me fait porter tous les jours
Cotillon de satin rose.

Camisole par dessus
Cordonnet de filoselle.

J'écrirai un'lettre au roi
Que mon mari s'y rentourne.

S'il ne s'y rentourne pas,
Contre lui je f'rai grand'guerre.

J'enverrai six cents soldats
Pour abattre ces murailles.

Pour y aller tous mes soldats
Vol'ront comme d'hirondelles.

— Mes murailles sont d'argent
Personne ne peut les abattre.

Qu'elles soient d'or, qu'elles soient d'argent
Moi-même je veux les abattre.

Dessus le Pont de Lyon
Que la belle s'y promène.

Héry-sur-Alby *(M Guillot)* Thusy — Cruseilles — La Combe de Sillingy

Cf. TIERSOT, *Ch. pop. Alpes,* 460.

4bis. — Autre version mélodique

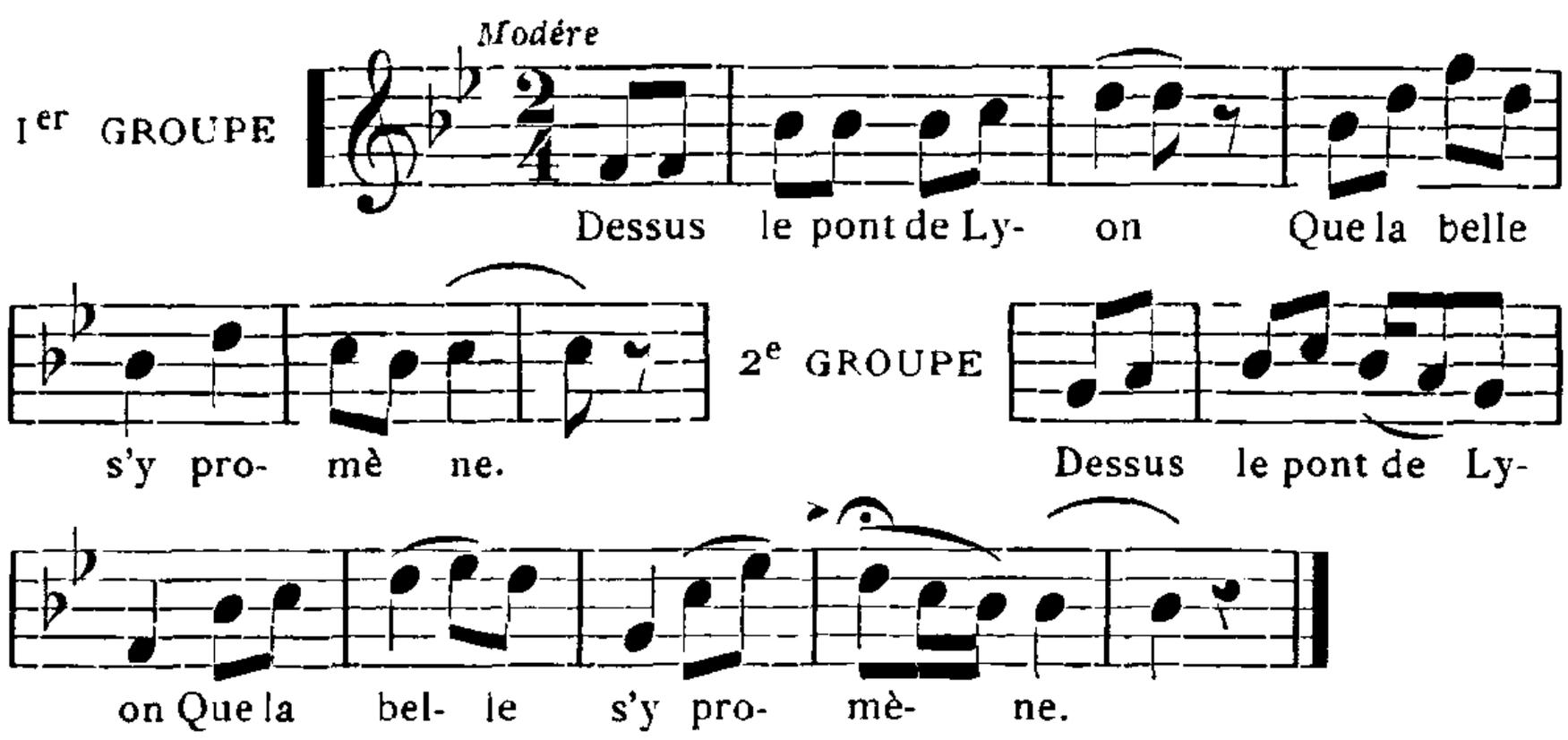

Bas Chablais : Margencel *(Madame Baud)*

Se chantait pendant le travail aux champs . deux groupes se répondaient

Cette variante a conserve la ligne générale mélodique, mais en y substituant le rythme binaire qui lui donne une allure plus douce.

NOTES DE DIALECTOLOGIE SAVOISIENNE

I.

MORS ET VITA

Pièce de vers traduite en différents patois savoyards.

(Versions de MM. Buttin, J. Terrier, Gavard, Maullaz.)

(Parlers de Rumilly, Annecy, Viuz-en-Sallaz, Morzine.)

Pourquoi, parmi les nombreux parlers de la Savoie, n'en trouvons-nous aucun qui ait pu s'élever au rang de dialecte littéraire? La littérature patoise n'offre guère d'autres productions que des chansons. Pour quelle raison les vallées savoyardes, qui ont donné le jour à tant d'hommes remarquables, n'ont-elles vu naître, à défaut d'un Mistral, aucun émule des Roumanille ou des Aubanel?

Certes, pour les érudits, les rustiques couplets de Nicolas Martin sont bien dignes d'intérêt. Mais il ne suffit pas, pour être poète, de versifier des Noëls « falots » ou de célébrer joyeusement les crus fameux de la Savoie. Nombreuse fut la postérité du vieux chanteur, musicien en la cité de Saint-Jean-de-Maurienne ; mais quelle que soit la réputation locale d'Amélie Gex ou de L. Terrier, de Collombat ou de Béard, aucun d'eux n'a pu se flatter d'avoir acquis par ses rimes patoises une renommée durable. Il en est de même de l'abbé Cerlogne et de ses poésies valdôtaines, si estimables qu'elles soient.

Tous n'ont cultivé que de petits genres, comme s'ils craignaient d'être ridicules sans leurs rustiques pipeaux, ou de manquer de souffle en haussant le ton. Pourquoi?

Avant de répondre à cette question, peut-être convient-il d'en proposer une autre. Le vocabulaire des patois savoyards abonde en termes « expressifs, savoureux, pittoresques [1] » ; cependant est-il assez riche pour permettre à un poète d'exprimer sans effort des idées philosophiques et des sentiments élevés? « *Propter egestatem linguae...* » Faut-il appliquer à ces patois

1. Voyez les judicieuses remarques de M. A. Terrier (compte-rendu du *Dictionnaire Savoyard*, in *Revue Savoisienne*, 1902, p. 303 sqq.)

la parole souvent citée de Lucrèce? On n'en saurait douter, diront aussitôt ceux qui ont étudié les parlers savoyards et qui placent le souci de la vérité bien au-dessus d'un amour-propre local, aussi puéril qu'inutile.

Afin de vérifier, dans une certaine mesure, l'exactitude de cette assertion, nous avions entrepris de traduire en vers patois plusieurs pièces de nos poètes contemporains. Le résultat fut loin de nous satisfaire. Ce français patoisé n'était ni patois, ni français. Mais la preuve n'était rien moins que convaincante : l'échec pouvait attester seulement l'inexpérience de l'ouvrier. Nous avons donc songé de nouveau à recourir au talent de quelques patoisants savoyards qui, après avoir approfondi les ressources de leur idiome, ont bien voulu nous communiquer leurs remarques en vue de compléter le *Dictionnaire Savoyard.*

M. l'abbé Gavard, à qui nous devons une importante contribution au Supplément en préparation, nous a envoyé de Monthey (Valais) la traduction en patois de Viuz-en-Sallaz (arrondissement de Bonneville) d'une pièce de vers intitulée *Mors et Vita*, publiée jadis dans une Revue littéraire de Lyon [1]. A la version dont il est l'auteur, M. Gavard a joint une adaptation, également en prose, due à M. Marullaz [2], professeur à La Tour, près Vevey (canton de Vaud). Elle est en patois de Morzine (arrondissement de Thonon). Ce patois, comme celui de Viuz-en-Sallaz, est l'un des parlers savoyards les plus intéressants. Un troisième texte (adaptation en patois de Rumilly) est l'œuvre de M. Buttin, président de la Société Florimontane, dont bien souvent déjà nous avons mis à profit l'érudition et l'amabilité. La version annécienne est due à M. J. Terrier, l'habile prote de l'imprimerie Abry, et l'un de nos collaborateurs patoisants les plus utiles et les plus dévoués.

La comparaison de ces différentes versions pourra donner lieu à de nombreuses observations concernant la phonétique et la morphologie. Nous les publions à la suite du texte français, en remerciant de nouveau nos collaborateurs de leur obligeance.

*
* *

1 *Revue du Siècle*, n° de juin 1897. Cette poésie, datée d'Annecy (25 janvier 1897), a été reproduite dans *La Chanson*, août 1902.

2. M. Marullaz nous a envoyé récemment, pour le *Supplément* en préparation, un curieux lexique du patois de Morzine.

MORS ET VITA

A ma Mere!

« L'âme, spectre vieillot, l'âme absurde chimère,
Est enfin terrassée à nos pieds triomphants ;
L'âme se meurt, victoire ! A son règne éphémère
Croiront seuls désormais les sots et les enfants !

A] Patois de Rumilly (M. C. Buttin) — « *L'armă, rla vilĭă fantômă, l'armă, rla fotwà folerâ, no l'in fotu bà dʒo ntro pi. L'armă è-t u dari sangliò ; sti cou no-ʒ in gânĭà. E n'ĭ a plĭè ĭorĕ qu' lô nénŏ e lò-ʒ êfan pe cràĭrĕ à son povàĭ q' n'a guérŏ drâ.*

B] Patois d'Annecy (M. Terrier). — « *L'ârmă, çla bén vilĭă fantômă, l'ârmă, çli révŏ d' fou, é-t ablasâ, ĭ é pâtrô tou, dʒò ntrò pi. L'ârmă définê (fâ lou dari bâlĭà), nò-ʒ ên lĕ dsu ! A son rénĭŏ q'a s' pu dŏrâ, ĭ arà pâ mé nion ĭorêndrê p' i crêrĕ q' lô bârè e lò ʒ énfan !*

C] Patois de Viuz-en-Sallaz (arrondissement de Bonneville) (M. Gavard). — « *L'armă, cé bin vĭò fantômŏ, l'armă, cé révŏ dĕ fou, tlĭé la tò pè-r on iàjhŏ étertĭà dʒò nutrŏ pi. L'armă defĕnê, sti cou i é fé, à son rénĭĕ q' n'a pa bĕ drà n'i arà pa me nĭon arandrê pĕ i crèrĕ q' lou tounŏ è lou-ʒ enfan !*

D] Patois de Morzine (arrondissement de Thonon) (M. Marullaz). — « *L'ârmă, na fantaômă jhà bin vilié !... L'ârmă, n'inventĭon de fòulé conté .., t' lé la bâ, to parı ; de dsò notrou pĭà jamé le ne se releve... I n'e fé !... No-ʒ an le dsu ! e pë crérrè q' l'éche pi iu on rénĭe d'on jhor, ı ne pu avê, dê òră, q' lou cr'tin è lou-ʒ enfan !*

« Car nous avons prouvé que tout n'est que matière,
Que la mort finit tout, que l'âme est songe creux,
Et qu'il ne reste rien, rien qu'un peu de poussière
Que les vers du tombeau partageront entre eux.

A] « *No-ʒ in provâ q' to s' pu vi e toçhi, q'avwé la mô to t e çhamnâ, q' l'armă e-t on révŏ, è q'é n' réste rê q'on pu d' pèufă q' lô vé d' la tonbă n'ê poron prêdrĕ çhacon leŭ drài.*

B] « *Asmétĕ nò l'ên preu provâ : tò pu u s' vı u s' toçhı è la mô çhavnĕ tò ; l'ârmă é-t onn' évênchon dé-ʒ âtrŏ cou, e ĭ ên réstĕ rên du tò, rên q'on milĭon dĕ porĭafrì q' lô vé d' la tonbă désaveureron êntrĕ leu.*

C] « *Câr on l'a preu provà : tò n'é q' matirĕ, la mòr fornê tò, l'armă n'é q' on révŏ tò pu, è n'i an réste ran du tò, mé ran q' n'a mită dĕ peufă q' lou vèr dĕ la tonbă sĕ partajhĕron entrĕ leu.*

D] « *Car ı è to provô : on éspri, on étre san min de côr, ı existé pâ ! A la môr to pren fin ; l'ârmă ĭ è-t on révŏ, é ran awé ; é i ne réstè ran, bêdrê ran, qe dou pê de térră, qe lou varmé se tiran pe la tonbă.*

« Cueillez donc avec nous les roses de la vie !
Qu'on dise : « Il est heureux et fort », quand vous passez !
Que le pauvre sur vous jette un regard d'envie ;
Demain vienne la mort, aujourd'hui jouissez ! » —

A] « *Vnyi dan awwé nò colyi lé rousĕ d' la vĭà, q'on dzézĕ pwé qan vo pasri : « N'ê vĕtĭà ĭon q' t' érèu è fô ! » Q' lô pouvrŏ vo-ʒ arguétésŏn d'on ju d'êvĭà ; vnĭésĕ la mô dman, vo s'ê sari tojhò bĭê balĭà wê. »*

B] « *Vnyı ĭorêndrê colyi avwé nò lé rousĕ d' la vĭà. Q'on dzêzĕ pwé qan vò passâ : « Ên vètĭà ĭon d'éreu é d' fô ! » Qé l' pouvrŏ vò-z arguétêzĕ avwé ênvijhŏ : dman la mô pu bên vnyı, mé wê balĭi vò-z ên ! »*

C] « *Veni arandrê cwêdre lé rouzĕ dĕ la vĭà, q'on dėjhĕ pwé qan vò passerı : « Tlĭé-z an ĭon d'ireu é dĕ fòrĕ ! » Q' lĕ pourŏ vò écwétêchĕ avwé dé jwe d'angòr : demân la mòr pu bĕ vĕni, mé wê amwsà-vò pi ! »*

D] « *E bın ! veni dlenâ awé no ce q' i a de bĭô pë la vĭà ? Fédé dır' à tlâo qe vo vĭàn passâ : « T'lé-z en ĭon q'a on bĭô sôr ! Ran n' le manqé ë ran n' le pu ! » I fô q'à lé pourê jhen vo fachė çhalenâ lou jwë d'envĭà. Qe la môr vnĭè dman s'el vu : mé wê, balyı vo-z en ! »*

Mère, n'entends tu pas leurs sinistres mensonges ?
Mais ils n'ont donc jamais pleuré sur un tombeau ?
Ont-ils jamais aimé ceux qui, dans leurs vains songes,
Pensent de l'autre vie éteindre le flambeau ?

A] *Mârĕ n'awı tŏ pà leŭ lourdĕ mêtri ? È n'on dan jamé plĭorâ su rna tonbă ? é n'on jamé nĭon âmâ, rlo qė dĭê lèŭ révŏ d' fou s' creĭon d'amortâ la lmırĕ d' l'âtrŏ mondŏ !*

B] *Mâre, parchê-tĕ pâ leu lédĕ mênteri ? E fou tò pari q'al aïêzŏn jhamé plorâ su onnă tonbă ! On-t é âmâ on vĭàjhŏ qaqon, çlotĭĕ q' fon d' révŏ d' fou e pênsŏn amortâ la lmıră d' l'âtrŏ mondŏ ?*

C] *Mârĕ, n'awi-tŏ pa leu-z épwéreusĕ méfânjhĕ ? I fô tò pari q' n' i ôssŏn jamé pleurà su na tonbă ! On-t ê amà on ıajhŏ qaqon, l'otıĕ q' fon dé révŏ dĕ fou, é panson twà la lĕnırĕ dĕ l'âtrŏ mândŏ ?*

D] *Mârė, n'ou-te pâ laô mefonjh' épwêran ? I fô q'ı n'échan jamé çhtô na lérmà su na tonbă ! An-t ê ĭù amô câcon tlaô qe se contan, parmi laô rév' de fou, de povê tchwâ lé tlére de l'ôtre mondŏ ?*

Insensés ! Vous osez nous ravir l'espérance
De revivre un seul jour avec tous nos aimés ?
Votre orgueilleux dédain rıt de notre souffrance,
Et, quand nous gémissons, cruels, vous blasphémez !

A] *Pourŏ fou ! N'ı-vŏ pâ vargonĭĕ d' no doutâ l'éspwà dĕ rvivrĕ on jhò avwé tŏ rlo q' nò-z in âmâ ? Vo fasi lô fĭé, vo s' foti dĕ ntré sofrancĕ, e qan no plĭorin, èradĭà q' vo-z étĕ, vo sacramêtâ !*

B] *Â, pourŏ fou ! vò-z ı pâ vargonĭĕ d' nò doutâ l'espérancĕ dĕ rvivrĕ on jhò avwé tò çlò q'on a-z u âmâ ? Ên vò-z ênpĕtrên vò rizì dé ntra so-francĕ, é qan nò-z ên l' keur gonflŏ, faròjhŏ q' vò-z étĕ, vò sacramêntâ !*

C] *A fotu fou ! vo n'i pa vèrgonĭĕ dĕ no doutà l'espérancĕ dĕ rĕvivrĕ on jheur avwé tu slò q'on a-z u amà Fassi pi lou fièrĕ, moqa-vò dĕ nutrĕ sĕ-francĕ, é qan on sĕ lamantera, crouĭĕ q' vò-z étĕ, vò n' ari q' dè maldı-qchon à fârĕ !*

D] *Léde fou ! Vo-z ousô no-z outâ oncò l'espérancé de revivr', o man on jhor awé tlâo q' on-n a pu amâ ! E bin ! teni vo pi en grou ! fédé lou fĭér ! moqô-vo de nòutre sefrancé ; é qan no no lamentan débitô voutré maôdechon !*

Bossuet, Bossuet, perce encor ce mystère ;
De ta puissante voix déprime leur orgueil :
« Vanité, vanité ! tout est vain sur la terre ! »,
Je le dis avec toi, courbé sur un cercueil !...

A] *Bossuè, Bossuè, vin onco-r on vïàjhŏ no férĕ vi bïô dïê rli mistérŏ ; tài q' savâ bïê dirĕ, vin trepâ leu fïértâ ! Vanitâ, vanitâ, n'ï a rê d'âtrŏ su la téră, d'ïu dïò avwè tàï, aboçhon su la késsĕ d'on mô.*

B] *Bossuè, Bossue, vên mĕ fârĕ vi bïô diên çli misterŏ, è avwe tô rę̃na-mên cmè ï ên n a jhin, acwâtră leu fïértâ !* Vanité, vanité ! *tò-t' é rên su la têră, d'u dïò avwé tê, d'aboçhon su onnă késsă d' mô !*

C] *Bossué (on lïĕ di dinsĕ pè r on nïon), Bossué, vin vi mé alenà cé mis-térŏ, é, avwé té rę̃on man i an n a min, écliafă leu fiértà ! Vanità, vanità, tò n'é ran su la tèră, d'i dïò avwé tĕ d'aboçhon su r on vâr.*

D] *Bossuet, Bossuet, oncor on vïâjhŏ, vin fér passâ on pou de vér bé parmi cé mistérŏ, è abâchi on bocon to cé bagou awé ta paròla man i n'a min : Vanité, vanité ! I n'a qe cen su la térra ! awé tè d'é dïò m'étò, abo-çhi su cé var !*

Depuis combien de temps l'homme médite et souffre ?
Qui peut des premiers ans sonder l'obscurité ?
Quand l'homme, de ses pleurs, comblera-t-il le gouffre
Où les peuples croulant vont à l'éternité ?

A] *Guérŏ t ou ('t-ou) q' ï a d' tê q' l'òmŏ é-t ê pensirĕ è sofràï ? Cwi tou ('t-ou) q' pu vi bïô diê la né d' lô-z âtrŏ cou ? Qan-tou ('t-ou) q' l'òmŏ arà prèü plïorâ p' ênouly i la dânnă ïeu lé jhê s' dérôçhŏn (s'arbatŏn) avà p' l'étarnità ?*

B] *Guérĕ d' tên ï a t-ou q' l òmŏ é-t ên grandĕ pênsirĕ e sofrê ? Cwi 't-ou (tou) q'a pu arguétâ lé d'amò p' lé nïolĕ du tèn dé-z âtrŏ cou ? Qan-t ou q' ï é q' l'òmŏ arà rênpli awwé sé lârmĕ çla grandă bornàlă ïeu lé jhên s'ar-bàtŏn è von drê lé-bà p' l'étarnitâ ?*

C] *Guérĕ dĕ tan i a t-ê q' l'òmŏ salotĕ é sĕfi ê ? Cwi té q' pu éguèti avô pé lé nïolĕ du tan dé-z âtrŏ cou ? Qan té q'i é q' l'omŏ ara compli awwé sou pleurŏ cé grou crò, la wĕ lé jhan se déroçhon é von ba pé l'étarnità ?*

D] *Ce q' i a de ten qe l'òmŏ échafôrrĕ é s'conpârê ! Tê q' pu savê to ce q'i a jhà bà pè la né nèi é dé viò ten ? Qan t ê qe l'òm' arà compli awé sé lérmê le golaôvrŏ ïô le natïon se dérròçhăn bâ pe l'étarnité ?*

Les siècles ont passé, mais l'âme est immortelle ;
Sans cesse elle s'élève, en l'infini des cieux,
Vers la sphère plus pure où, divine parcelle,
Elle s'unit enfin au Grand-Tout radieux

A] *Lô-z an on passâ lô z on apré lô-z âtrŏ ; mé l'armă n' pu pâ mori. Sê s'arêtà l' monte dràï ïô ê-n amò, pĕ l' cïel q' n'a pŏè d' bé, vé l' fin son-jhon du paradi ïeu l' teurnĕ ênfin awwé l' bon Dïù d' ïeù le vntivĕ.*

B] *Lô-z an on passâ lò-z on apré lô-z âtrŏ, mé l'ârmă morê pâ. Sên définichon, lĕ montĕ drê ïô vé l' fên sonjhon du cïèl, q' a jhin d' rivé, è lénô, lïê q'étê vnwà de çli q'é tò brilïên, l'i rteurnĕ u dari momên.*

C] *Lou-z an on passà lou-z on apré lou z âtrĕ, mé l'armă ne meur pa. San rĕfin le mântĕ vé le ciél q' n'a jhin dĕ bé, vè lĕ fin sonjhon du paradi, é itiĕ, lïê q' étê vênwà du Bon Dïù q'é tò brilïan, l'i reteurnĕ u déri moman.*

D] *Lou ten pàssăn ; mé l'ârmă ne meur pâ ! San jhin de refinna, le va tojhor s'abadàn, iô pè r on cïèl qe n'a min de rivé, vè r on-n' ôtre mondŏ ôtramen mïò, ïowe, man le n'iré sôrtïà, l'ârmă reteurné pè la toùta ne fér qe ïon awé Cé q'é Gran, Cé q'é To, ë Bïô a-r ébawâ.*

La matière n'est pas : au roc l'esprit sommeille,
Bientôt il deviendra chaleur ou mouvement ;
Dans la plante, plus libre, il tressaille, il s'éveille,
Et, pour grandir encor, s'agite obscurément.

A] *C' q'é dïon d' la matiră, é n'è pâ vré ; dïê la rôçhĕ dromàï l'émŏ'qĕ bastou éçheüdrà u rmwerà ; la pliantă livĕ, e l'émŏ pĕ libre s'abadĕ, e pĕ cràïtrĕ oncò sĕ rmwe sè ïu savàï.*

B] *Ieu la trovâ la matirĕ ? Nïon-cên ! Dïên l' roçhe, l'émo a pâ l'arò mé devên bênstou d' la çhô u bèn d' la feurçă ; la pliantă livĕ, ï é djhà d' l'emŏ pĕ librŏ q' se révelie e pĕ crêtrè oncò éjharate tan q'é pu d'acaçhon.*

C] *Cĕ q'on an di la matirĕ, mé ï an-n a jhin : dian le roché, l'éspri dërmê pé dëveni binstou dë la çhaleu u be dè la fourcĕ ; lé plântĕ lèvon ; i é jhà on éspri pe librŏ q' sĕ déchângĕ, é pé crêtre ådé sĕ remwĕ tan q'é pu a bornïon.*

D] *E se i irè pi la matire qe n'existè pà ! I e d'òtrŏ qe d' la matirè ce qe dermê aô sé, pè r en sôrti tout òrà en çhalaô é en travô. Qan lé plante levăn, i e t on-n espri pl' alìgrŏ q' s'ê déssonjhe, e i épârrĕ à novïon pè se baly i de l'acrè.*

L'animal a surgi, l'homme naît ; consciente,
Vers l'immense Bonté l'âme s'élance un jour ;
Plus haut, toujours plus haut, elle ira confiante,
Car la mort n'est qu'un vol vers l'immortel Amour...

A] *La bétïe s' drissĕ pwé ; l'òmŏ vin u mondŏ. L'armă q' se chê d' l'émŏ pràï s' n' élan to p'r on jhò vé la grantà bontà. Lè vrà pi amò, tojhò pi amò ên plïênnă fiancĕ, parqàï la mô no fâ vulâ ïeu l'amô a tojhò drâ e n' finàïtrà jamé.*

B] *La bétïĕ s'é drefïà : l'òmŏ vên u mondo ; l'ârmă, q'a preu d'émò, s'abàdĕ tò pe-r on vïajhŏ vé l'admirâblă bontâ, pĕ ïô, tojhò pĕ ïô, lĕ vrà avwé fïancĕ. parqè l' chên preu q' la mô é t on n élan vé c' q'e tan t amitâblŏ è q' finêtrà jhamé.*

C] *La bétïé sĕ drêfĕ pwé : l'omô vin u mândŏ : l'armă, q'a dĕ l'échan, pran s'n' ândă to pé-r on iajhŏ vê cé q'é to bon, pĕ ïô, tojheur pĕ ïô, lĕ va san pûrĕ, câr an mwĕran, lĕ vûlĕ vè cé q' no z amĕrà tojheur.*

D] *T'lé l'animal q' se drefè vivàn : pŏe i è l'òmŏ qe vin àô mondŏ, awé on-n ârmă, qe, on vïâjhŏ l'échen venu, to pè-r on jhor, pren sa tirè vé Cé q'ë Bon san lô de lé. Pe ïô, tojhor adè pe ïô, le s'en va toută resolwà, câr awé la môr, le ne fô q' échôdr' ïô vé Cé q'a non « l'Immortel Amour » !*

Oui, tout est vanité, tout, sauf une âme bonne :
Qu'importe le savoir sans l'humble charité ?
Vanité tous les biens que la fortune donne,
Et le plus grand génie est vain sans la bonté.

A] *Adan, to n'ë rê s'é n'ï a pâ rna bonn' armă. T ou q'é l' ser d'ê savàï mé q' lô-z âtrŏ, rli q' n'è pâ bon ? To c' qè la fortnà balïĕ n'e rê du tò, e la pè fortă tétă e pu d' chusă sê la bontâ*

B] *Asmétĕ, tò-t ë rên, mé rên, à mwên q'é s'aïèsĕ onnă bon' ârmă. Avê d' la lectură, conïêtrĕ la chifră, è étrĕ pâ bon, tou q'é sarvê ? Lô-z ézĕ q' balïĕ la fortnà, tò cên ï é rên, è çli q'a onnă fôrtă tétă é-t on nïon s'al e pâ on brav' òmŏ.*

C] *Bin seur adan, to n'é ran, mé ran, a man qi s'ôsse na bwen' armă. Avè dĕ la lectură é n'étrĕ pa bon, té qi sarvè ? Lou-ʒ éʒĕ q' balië la fortĕnă, to çan n'é ran, è cè q'a na forta tétă n'a ran, sè n'é pa on brav' òmŏ.*

D] *Wé,* tout est vanité ! *to !... feur d'étre boună jhen !* Vanité, *tu lou-ʒ avantâjhŏ q' la fortenà pu balyı. D'étre instrwı à cé qe n'e pâ brâv' òmŏ, tè q'ı sarvê ? È la pe fortă tétă ĭ ë nìon, s'ĭ e pâ na boună jhen.*

O mère, tu fus bonne : à mon âme ravie
De l'austère devoir apprends donc le secret ;
Que ma fin soit sereine ainsi que fut ta vie,
Que tes fils, comme toi, s'endorment sans regret !

A] *C' qè t'ità bona tàĭ, ma poură mâre ! A m'n armă q' sarà contèlă, moutră dan à ferĕ tọn dràĭ son devàĭ : q' mon darı jhò sàĭ tranqılŏ cme ta vià, e q' tò-ʒ êfan s'êdromséʒon cme tàı sê repròjhŏ !*

B] *O mârĕ, t'étâ onnă bonă parsnà. A m'n àrmă q' s'ên éleçhe moutră lĭu dan l' sĕcrê pë bèn fèrĕ son devê ! Q' mon darı jhò saĭêʒĕ tranqılŏ cme ta vĭà, è q' tò tò ʒ ènfan s'èndromseʒon cme tê sèn rpròjho !*

C] *O marĕ, t'étĭà bwenă jhan. A m'n' armă q' s'an élèjhĕ, apran liè le secré pĕ bin fârĕ son devê ! q' mon derı jheur fôssĕ tranqılŏ cman ta vĭà é q' tu tou-ʒ enfan s'andrĕmèchŏn cman te san rĕplòjhŏ !*

D] *Ce qe te l'à ıtò, boună jhen ! të, ma poură mârè ! I è to mon bouneur d'ê pensà !... Pè fèr dınchè ce q'on dê, tan rud' q'ı siè, dı mè ton sècrë ; pè q' le réstan de mou jhor sĭàn péĭıblŏ man ta vĭà ; ë qe tu tlaô q' te lâche en aprè de tè, peùchan èto partı san qe ran lou reprojhè !*

Seigneur, la sombre Mort l'effleura de son aile,
Et je n'ai point maudit la main qui m'a brisé :
J'ai baigné de mes pleurs sa dépouille charnelle,
Et j'ai baisé le Christ que sa bouche a baisé !

A] *Senĭèŭ, la mô l'a totĭà du bè d' sé-ʒ âlĕ nàĭrĕ, ĕ d' n'é pâ sacramêtâ contrĕ la man q' m'a brıjhà . D'é plĭorâ su son pourŏ cô è d'é mâmâ l' crucifi q' sé lâvrĕ avô mâmâ.*

B] *Senĭò, la nèrà mò l'a toçhĭà du bè de s'n âlă, e d'é pâ môdı la man q' m'a brıjà : D'é tò molĭandrâ èn plorên dsu ma poură mârĕ, qan d' l'è vıu môrta, è d'e màmâ l' crucifi q' sé làvrĕ (pòte) avon mâmâ.*

C] *Sènĭeur, la nèrĕ môr la toçhĭà, du bé dĕ s'n' àlă, è dé n'é pâ môdı la mân q' m'a brĕjhá : D'é totà molià ma poura qan l'étê an cor an pleuran dessu, é d'é béjhà lĕ crĕcĕfi q' sé potĕ avĭon béjhâ.*

D] *Senìeur, è ĭ a sufi qe tla léda môr la toçhè daô bè de sé-ʒ âlè nère !... Cé cou m'a metò bà !... Mé de n'é pà mò parlò de Cé qe n'ë l'Oteur... D'e tan varsò de lérme su cé pour' còr, e d'é béşĭà cé Crecefi qe sé boçhè avìàn béşià !*

Qu'il est doux, qu'il est doux, dans la douleur suprême,
D'avoir en l'au delà quelque suprême espoir !
O mère, tu m'entends, tu sais combien je t'aime,
En l'infini bonheur quand t'irai-je revoir ?

A] *S' vo savâ c' qè cê fâ d' bin dĭê la grantă sofrancĕ d'espĕrâ d'sĕ rtrovâ dĭê l'âtrŏ mondŏ ! Mârĕ, t' m' awı, t' sâ prèŭ cmè d' t'âmŏ ; dĭê l' bonèŭ q' n'a poê d'bë qan tou ('t-ou) qè d' tè vràì rvi ?*

B] *Ç' qe cên ʒ e deu, dïên on pari çhagrên, d'avê on mulïon d'espérancĕ pĕ l'âtrŏ mondŏ ! O mârĕ, t' mĕ parchê, t' sà bên me d' t'âmŏ : dïén l' bonò q' a ɟhin d' bé, qan-t ou q' dĕ vrê t'arvi ?*

C] *Qi fa bon, qi fa bon d'achurà dian on pari chagrin d'avê na mită d'espérancĕ pè l'âtrŏ mândo ! O mârĕ, tĕ m'avwi, tĕ sâ bĕ man dĕ t'àmŏ, dïan le bwĕneur q'a ɟhin dĕ bé, qan t é q' d'irê te revi ?*

D] *Q'i fô bon !... qinta lèyïĕ !... qan la sefrancè éxedĕ en ci mondö, de povê contâ su cé qe dê veni aprè ! O mare, t'è pâ, te m'ou, orandrê ? E te sô praò man de t'âmŏ... En ton bouneur san fin qan-t è qe d'erê te revér ?*

* * *

Il serait aisé de multiplier les tentatives analogues. Elles aboutiraient toutes, croyons-nous, à la même constatation.

« Le patois, nous écrit M. Gavard, bon pour rendre une parabole évangélique *(L'Enfant Prodigue)*, ou une fable de La Fontaine, est presque impuissant devant les abstractions, les idées métaphysiques, les figures. »

Telle est aussi l'opinion de M. Buttin. Pour lui, le patois ne se prête qu'à l'expression des idées concrètes.

Rien de plus juste, en général. Les parlers de la Savoie, délaissés ou dédaignés, ne sauraient avoir ni la richesse ni la valeur esthétique des dialectes qu'une longue suite de penseurs et d'artistes ont à la fois polis et enrichis. Ne pourraient-ils pas cependant offrir à un écrivain original des ressources plus abondantes qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord ?

La version même de M. Gavard risque de donner un démenti à son allégation. En ce qui concerne les images principalement, elles abondent dans le patois de la Savoie, comme dans tous les parlers populaires. Malheureusement, si elles sont parfois très pittoresques. elles ne sont guère relevées et manquent trop souvent de délicatesse.

Les lettrés et les érudits savoyards qui constatent cette « impuissance » relative doivent-ils essayer d'y porter remède ? Se borneront-ils à déplorer à leur tour « l'ignorance de leurs majeurs qui, ayans en plus grande recommandation le bien faire que le bien dire, et mieulx aymans laisser à leur postérité les exemples de vertus que les préceptes [1] », n'ont pas songé à défendre et à illustrer leur idiome natal ? Mais n'est-ce pas à bon escient que ces mêmes ancêtres ont abandonné jadis leur « vulgaire », pour adopter le francien ou parler de l'Ile de France ?

1. Joachim du Bellay : *Deffense et Illustration de la Langue francoise,* II, 3.

Pour que l'un des patois savoyards fût érigé à la dignité de dialecte littéraire, il faudrait qu'un puissant génie tentât pour sa petite patrie ce que Dante a fait pour le toscan, ce que Mistral vient d'accomplir pour le provençal. Ce grand poète surgira-t-il un jour, dotant la Savoie d'un chef-d'œuvre et imposant l'autorité de ses formes grammaticales et de son vocabulaire ? Tous les Savoyards et les amis de la Savoie, ainsi que les philologues curieux de recherches dialectologiques, ne pourraient que s'en réjouir. Mais il est trop tard sans doute. Selon toute vraisemblance, les multiples idiomes locaux auront bientôt vécu.

Plusieurs s'attristent en songeant à cette prochaine disparition. Ce sentiment n'a rien que de très naturel. Avec le parler des ancêtres, c'est un peu de leur âme qui s'éloigne dans l'infini. Cependant il serait inutile de lutter contre les forces qui refoulent chaque jour les patois et finiront par les détruire. Ne vaut-il pas mieux d'ailleurs, dans l'intérêt de tous, que nos poètes provinciaux, pour être compris d'un public moins restreint, s'écrient volontiers, au rebours de Montaigne : « Que le français y arrive, si le gascon (ou le savoyard) n'y peut aller? »

A) Petit Glossaire

des mots les plus intéressants ou qui ne figurent pas dans le *Dictionnaire Savoyard* (= *D. S.*)

Alôtâ *(s'alôtâ)*, v. [Viuz-en-Sallaz] : soulever, se soulever par élans, bondir. Cf. *D. S* : *arlotâ*, batifoler (à Samoens et à Taninges).

Angòr, sm. [Viuz en-Sallaz]. Ce mot est relevé *(D. S.)*, comme subst. et comme adj , au sens de : gourmand, glouton, à Samoëns et à Taninges.

Arô, sm. [Annecy] : énergie, force, intelligence, compréhension.

Bé (dans la locution *vér be*) [Morzine], adj. neutre pris adverb. : beau, au sens de clair. La locution *vér bé*, voir clair, s'emploie substant. pour signifier lumière.

Bêdrê, adv. [Morzine], formé de la juxtaposition *bê* (de *bene*) + *drê* (de *d(i)rectum*) : bien comme il faut, tout à fait.

Çhalenâ, vn. [Morzine] : lancer des éclairs. De *çhalon,* éclair (et aussi : petit bouton provenant d'une éruption). Cf. *D. S.*, v^is^ *çhalnâ* et *çhalne*.

Çhtâ, va. [Morzine] : mettre dehors, laisser sortir ; vn. : essaimer. Cf. *D. S* , v^o^ *çhtâ*.

Corps *(être en)*. Cet idiotisme, usuel à Viuz-en-Sallaz, signifie : être cadavre.

Dlënâ, va. [Morzine] : glaner. Cf. *D. S.*, v^o^ *glïénâ*.

Ébawâ, va. [Morzine] : éblouir. Le même mot peut encore signifier : pousser de violents cris de detresse. A Samoëns, *ébarwatâ*, éblouir.

Eçhafôrrë, vn. [Morzine] : se démener péniblement ; faire de tout le corps, et surtout des jambes, des mouvements pénibles, et sans résultat, pour se remettre sur pied.

Éçhôdrë, vn. [Morzine] : arriver au but, au terme d'un essor.

Épârrë, va. [Morzine] : faire des efforts pénibles pour remuer, soulever une masse, comme avec un levier, une *épârre*. Cf. *D. S.*, *épârâ* et *eparâ*. A Viuz-en-Sallaz, *épârâ* a aussi le sens de lutter en poussant, en se frayant la voie.

Feur de, loc. prép. [Morzine] : excepté, hormis. C'est le vieil adv. *fors*, du lat. *fŏris*.

Golaôvrŏ, sm. [Morzine] : gouffre, pente, trou, qui aboutit à un abîme. Un trou, un abime sans fond se dirait *parwanfŏ*.

Grou *(se teni en grou)*. Cette locution, usuelle à Morzine, signifie : se tenir comme un gros personnage, se prendre pour un homme d'importance.

Lêyïë, sf. [Morzine] : joie, consolation, réconfort. Correspond à *liesse*, de *laetitia*.

Maôdechon, sf. [Morzine] : malédiction, mauvaise parole, blasphème.

Novïon *(à)*, loc. adv. [Morzine] : dans l'obscurité. *Novïan* (vx) signifie aveugle.

Porïafri, sf. [Annecy] : chair corrompue et par extension derniers débris d'un organisme qui tombe en poussière. Ce mot semble être un composé, dont le premier terme serait le pp. du verbe *pori*, pourrir. Mais la finale ? Pourrait-on rapprocher *afri* du suffixe français complexe *asserie (révasserie, paperasserie)* ? En ce cas, *porïafri* serait simplement un dérivé de *pori*.

Tchwâ, va. [Morzine] : tuer, éteindre. De même à Viuz : *twà*, à Annecy *twâ*. « *Tuer* le feu », est un provincialisme répandu. L'étymologie si controversée de ce mot est très vraisemblablement le latin vulgaire *'tudare*, frapper, tuer. Voyez l'article récent, fort probant, de M. A Cuny, in *Revue des Langues romanes* (tome LI ; janvier-février 1908, p. 64).

Tounŏ, sm. [Viuz en-Sallaz] : sot, fou, insensé.

Vâr, sm. [Morzine] : cercueil, bière. Cf. *D. S.*, vis *vâ* et *var*.

Vârmé, sm. [Morzine] : ver Correspond exactement au fr. *vermeil* (du latin *vermiculum*, petit ver).

B) Note sur la Graphie.

La graphie est celle qui a été employée dans le *Dictionnaire Savoyard* et dans les publications philologiques qui l'ont suivi.

Pour la diphtongue *aô* [Morzine], à défaut de caractères indiquant que le circonflexe intéresse également les deux voyelles, on a adopté la graphie *aô*. M. Marullaz fait observer à ce sujet que l'accent tombe plutôt sur l'*ô* que sur l'*â* ; mais ces deux sons n'en doivent pas moins être produits, autant que possible, d'une seule émission de voix.

A Morzine, *ĕ* demi-sourd n'existe pas. *E* correspond au son d'*e* ouvert, noté *è* en français (ou si l'on veut à la conjonction *et*, au verbe *est*). C'est là un son très net, sans nuance. Les syllabes de ce genre ne sont pas atones ; même à la fin des mots la voix appuie sur elles. Elles sont fort nombreuses (M. Marullaz)

Ajoutons que le son d'*a* nasal, transcrit souvent en français par *en*, ne se prononce jamais *in*, à Viuz-en-Sallaz : « *L'armă s'an éléjhĕ* », l'âme s'en réjouit.

A remarquer enfin le son nasal des mots tels que *man-nte* = monte [Viuz], et le redoublement d'*r* intervocal [Morzine].

J. Désormaux.

Le Corégone du Lac d'Annecy

Il existe depuis vingt ans dans le lac d'Annecy une magnifique espèce de Salmonidé qui mérite d'être connue.

En 1888, l'Administration des Eaux et Forêts fit jeter dans le lac 3,334 alevins de « Féras ». Ces poissons trouvèrent dans notre lac des conditions de développement si favorables qu'il y a cinq ou six ans on commençait à capturer des individus de taille et de poids respectables 0^m60 à 0^m70 de longueur. pesant de 2 à 2^k500, que les pêcheurs n'hésitèrent pas à qualifier sur le marché du nom de Féras.

Désireux de déterminer rigoureusement cette espèce, j'entrepris des recherches en collaboration avec M. l'Inspecteur des Forêts Crettiez, directeur de l'établissement de pisciculture de Thonon. Nos observations respectives concordèrent entièrement et nous acquîmes la certitude que la soi-disant Féra d'Annecy n'était autre que *Coregonus Schinzii helveticus* = *alpinus* Fatio, le Weissfelchen ou Sandfelchen, le **Corégone alpin** *spécial au lac de Constance*. Des renseignements demandés au pisciculteur M. Lugrin, fournisseur de la commande, vinrent confirmer notre détermination ; les œufs ayant produit les alevins immergés dans le lac provenaient bien du lac de Constance.

Le *Corégone alpin* est gris olivâtre avec reflets bleuâtres en-dessus, les flancs sont argentés jaunâtres, le ventre est blanc. Un pointillé pigmentaire est abondant sur le bord des écailles des faces supérieures. La dorsale et la caudale sont d'un gris noirâtre un peu mâchurées vers les extrémités. Les anales, ventrales et pectorales sont grisâtres et largement mâchurées de bleu noir sur moitié à partir de l'extrémité. Les pectorales sont moins mâchurées.

La tête est assez forte, convexe devant l'œil, le museau carrément tronqué. L'intermaxillaire assez élevé et un peu incliné en arrière, la bouche pré inférieure. Les pectorales sont subtriangulaires et acuminées, la caudale assez échancrée.

La formule des écailles est $90\frac{10}{8}$ c'est-à dire : ligne latérale 90, au dessus 10, au-dessous 8.

Le C. alpin diffère sensiblement de la Féra du Léman comme aussi de la Palée du lac de Neuchâtel.

Si on le compare à la Féra, le C. d'Annecy est moins massif, plus comprimé latéralement, le dos est moins convexe, la tête moins trapue, plus conique, l'opercule moins allongé dans le sens vertical, les écailles moins grosses et plus nombreuses. Au lieu de couper la partie supérieure de

l'opercule, la ligne latérale passe au-dessus de celui-ci ou lui est tout au plus tangente.

Mis en regard de la Palée, notre Corégone a la tête plus grosse et moins conique, le museau moins pointu, l'intermaxillaire plus oblique, la bouche placée plus inférieurement.

En ce qui concerne les conditions du frai il ne semble pas qu'il y ait des différences biologiques entre le C. helveticus de Constance et le C. d'Annecy.

Les Weissfelchen frayent en effet sur les bords en novembre et décembre. Or j'ai observé le 15 décembre 1906 deux femelles du Corégone d'Annecy chargées d'œufs : elles avaient été capturées dans une troupe nageant non loin du rivage, à la recherche de sa frayère, dans une profondeur d'eau ne dépassant pas 7 à 8 mètres.

Le Corégone alpin vit également en profondeur pendant la saison froide ainsi qu'il résulte de l'examen du contenu de l'estomac de plusieurs individus qui m'a fourni certaines espèces d'organismes habituels des grands fonds. Dès que la température remonte, il apparaît chassant au bord de la beine à la limite du bleu, au moment où le plancton est en plus grande abondance (mai, juin).

A côté de l'intérêt scientifique présenté par cette acclimatation d'un nouveau Corégone dans le lac d'Annecy, il y a surtout à considérer la valeur commerciale de ce poisson, à en encourager la pêche (en maintenant toutefois proscription absolue pendant l'époque du frai), car c'est un des meilleurs parmi les Salmonidés, sa chair étant très ferme et d'un goût absolument exquis.

Marc Le Roux.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Idées nouvelles sur la durée de l'époque glaciaire

M. J. Vallot vient de communiquer à l'Académie des sciences (22 juin 1908) le résultat des séries de nivellement exécutés par lui pour mesurer l'ablation, c'est-à-dire la variation du niveau de la Mer de Glace depuis 1891 jusqu'en 1907. Il a constaté que l'ablation atteint le quart de l'ablation totale depuis le maximum d'extension glaciaire dans les temps modernes. Après le maximum de 1826, le glacier a de nouveau rempli ses moraines vers 1850, celles-ci se sont conservées intactes et

ont permis à M. Vallot de reconstituer les profils en travers de cette époque.

Dans la partie plane, entre les Echelets et le Montanvert, l'ablation a été de 50^{m} en 50 ans. D'autre part, les roches polies aux alt. 3755^{m} et 2250^{m} montrent qu'au maximum de l'époque glaciaire, la Mer de Glace s'élevait à 400^{m} plus haut que les moraines actuelles. Elle n'a pas laissé de moraines latérales supérieures, ce qui prouve que *le glacier a cru et décru avec rapidité.*

L'époque glaciaire ne se présente donc pas comme la longue période d'équilibre qu'on se figure généralement, puisque la vie d'un homme a suffi, de nos jours pour voir l'ablation de 50^{m} de glaces soit $\frac{1}{8}$ de l'épaisseur totale de 400^{m} disparue depuis l'époque glaciaire.

M. L. R.

ÉPITAPHE

A M C. Buttin.

Lorsque j'aurai vécu, ma fille, sur ma tombe
Tu n'érigeras pas de hautain monument :
Le marbre fastueux ne dure qu'un moment
Et l'orgueil ne sied point au rêveur qui succombe.

Souviens-toi des anciens : dans l'humble catacombe,
Riche et pauvres, égaux, dormaient, pieusement ;
Leur âme s'envolait vers le bleu firmament,
Et sur leur cendre en paix veillait une colombe.

Comme eux, garde l'espoir, enfant ! Sèche tes pleurs;
Mais, quand avril renaît, tu joncheras de fleurs
La terre bienfaisante où revit toute chose.

Pourtant, si tu voulais dire ce que je suis,
Grave ces quelques mots sur une croix de buis :
« Ci-gît un travailleur qui maintenant repose. »

J. Désormaux.

Annecy, 24 avril 1908.

LE GUET DE GENÈVE
AU XVE SIÈCLE

(*Suite.*)

IV. — **La Brigandine ; histoire et étymologie.**

Nous arrivons maintenant à la partie la plus neuve et la plus intéressante de notre commentaire ; il nous reste à dire quand et comment la Brigandine a pris naissance, et quels noms elle a portés tout d'abord.

Viollet-le-Duc date son apparition de 1395 [1] ; Victor Gay la fait commencer également avec le quinzième siècle [2], et à leur suite. tous les archéologues ès-armes ont adopté cette date. Quel que soit notre respect pour ces deux pionniers de l'archéologie du moyen âge, nous ne pouvons être de leur avis ; si le mot paraît en effet dater du xve siècle, la chose est, croyons-nous, bien plus ancienne. Plus que jamais nous allons donc faire table rase de toute compilation et chercher à nous éclairer seulement par des documents contemporains.

Le quatorzième siècle fut, on l'a dit souvent. l'époque de transition entre le haubert et l'armure. Le Livre de la taille de Paris en 1313 distingue déjà nettement les *armeuriers* des *aubergiers*, et les premiers sont même en bien plus grand nombre [3].

Cherchons donc dès avant cette date. cette distinction semblant en 1313 établie depuis plusieurs années déjà, quelle pouvait être la composition de cette armure qui n'était plus le haubert de mailles, puisque sa fabrication n'était plus confiée aux haubergiers. Le testament d'Odon de Roussillon va nous en énumérer les pièces :

1298. « Do et lego domino Petro de Monte Ancelini unam « *integram armaturam* de armaturis meis, videlicet meum « *pourpunctum de cendallo*. meum godbertum, meam gor- « gretam, meas buculas, meum gaudichetum, meas trumulie- « res d'acier, meos cuissellos, meos chantones, meum ma- « gnum cutellum, et meam parvam ensem [4]. »

1. Viollet-le-Duc : *Dict. du Mob. français,* vol. V. p 230.
2. V. Gay : *Glossaire archéol.*, p. 218.
3. *Livre de la taille de Paris en 1313,* édition Buchon. Cf. notamment p 22, 23, 96, 102, 103, 195, etc.
4. Du Cange : *Glossaire,* v° armatura ; édition Firmin Didot, vol. I, p. 399, col. 1.

La traduction de ce texte ayant été déjà plusieurs fois donnée [1], nous croyons inutile de la rapporter ici ; il n'y figure d'ailleurs que des mots français à terminaison latine. Mais il est un de ces mots sur lequel il est surprenant qu'aucun commentateur ne se soit arrêté : « meum pourpoinctum de cendallo. » Que vient faire ce pourpoint de cendal, c'est-à-dire en étoffe de soie, au milieu de ces armures ? Remarquons d'ailleurs qu'il s'agit d'une armure complète ; le testateur dit : « meam *integram* armaturam », et que ce pourpoint de cendal est la seule des pièces énumérées qui puisse être destinée à couvrir le torse. De toute nécessité il devait donc être muni d'une défense cachée, et le testateur l'a désigné par ce qui pouvait le faire reconnaître le plus facilement, par l'étoffe extérieure. Cette défense ne pouvait être la maille sur laquelle on n'a jamais *fixé* une étoffe qui en eut empêché le fourbissage ; des textes innombrables le prouvent, et le bliaud que les chevaliers revêtaient par dessus le haubert est toujours mentionné à part et ne se confond jamais avec ce dernier ; il en est de même des étoffes destinées à matelasser ou « garnir » les armures de mailles.

D'autres textes de la même époque vont nous dire ce que pouvait être cette défense qui s'unissait à une étoffe et était recouverte par elle :

1296. « Item, que nuls ne fasse gantelès *de plates*, que les « plates ne soient estaimées ou coivrés, et *que il ne soient pas* « *couverts de basaine noire ne de mesgueiz*, et que dessus « les testes de chascun clou ait un rivet d'argent pel ou d'or « pel, ou autre rivet, quel que il soit, et que touz *cuisson de* « *plates et toutes trumelles de plates soient faites en ceste* « *manière*, ou en meilleur [2]. »

1297. « Item que nul ne fasse gans de plates que les plates « ne soient estamées ou verniciées et limées, et pourbattues « bien et nettement chascune plate..... et qu'il y ait sous chas- « cune teste de clou un rivet d'or pel ou d'argent pel, que le « clou ne pourrisse l'endroit [3]. »

Nous voilà servi à souhait. Ces *plates* ou écailles de fer, de petite dimension puisqu'elles doivent doubler un gantelet articulé, et qui doivent être *estaimées ou coivrées ou verniciées*, nous les connaissons déjà ; nous ne sommes pas

1. Cf. notamment J.-B. Giraud : *Préface du Catalogue des Armes*, collection Spitzer, vol. VI, p. x, note 6.

2. *Ordonnances sur le Commerce et les Métiers rendues par les Prévôts de Paris depuis 1270 jusqu'a l'an 1300*, XI. des Armuriers, p. 372.

3. Id : *Ibid.*, p. 371 note 3.

surpris de voir qu'elles devaient toujours être couvertes de cuir ou d'étoffe, car il leur fallait un lien pour les relier entre elles ; et les précautions prises au sujet des clous qui les rivent à ce revêtement, et qui doivent être munis d'un paillon d'or ou d'argent pour éviter l'oxydation ne nous étonnent point, nous en avons vu la raison au cours du chapitre précédent.

Donc les gantelets, les cuissons ou cuissots, et les trumelières ou tassettes se faisaient en 1296, comme nous avons vu faire les brigandines au XVe siècle, et *les plates* étaient les écailles rivées sous l'étoffe ou le cuir.

Le corselet ou pourpoint se faisait déjà aussi de même, et c'est la doublure probable du « pourpoinctum de cendallo » d'Odon de Roussillon. Son testament n'est pas d'ailleurs le seul document dans lequel on ait donné ce sens au mot pourpoint, et les chroniqueurs de l'époque désignent parfois eux aussi cette nouvelle défense par ce terme :

1324. « Or vous diray des hommes d'Ars
« Qui *sont armei* moult noblement
« Espées ont, *pourpoint* et dars
« Dont s'aident vigoreusement [1]. »

Ce défaut de terme propre pour la désigner semble bien indiquer que l'armure d'écailles rivées sous étoffe était alors à ses débuts et qu'on peut placer son apparition à la fin du XIIIe siècle.

Les plaques de fer forgé commençaient à s'introduire dans l'adoubement de l'homme d'armes qui jusqu'alors n'avait été défendu que par la broigne ou le haubert. Le testament d'Odon de Roussillon, d'accord avec les documents iconographiques de l'époque [2], mentionne notamment les tassettes « meas trumulieres d'acier » et les ailettes « meos chantones » de l'armure léguée, et le « heaume à vissère » (visière) qui en faisait partie également était autrement difficile à forger qu'un plastron ou une dossière de fer rigide.

Ce qui arrêtait l'armurier dans la création de l'armure du torse, c'était donc moins la difficulté de forger de grandes pièces que celle de les articuler, et la brigandine pour laquelle cette difficulté n'existait pas fut tout naturellement le premier type qui se présenta au batteur d'armures. Il n'eut qu'à s'inspirer d'un vêtement militaire usité dans les siècles précédents,

1. *De la Guerre des IIII Rois qui mirent le siège devant la bonne cité de Mets en l'an Mil CCC et XXIIII*, strophe 209.
2. Cf. DEMAY : *Le Costume d'après les sceaux*, p. 118 et 126.

la broigne clavaine, composée d'un tissu ou d'un cuir couvert à l'extérieur d'écailles de fer, et à le retourner en mettant les écailles à l'intérieur. Cette disposition était préférable en raison du sens de l'imbrication de ces écailles, contraire par le fait même à celui de la broigne. Avec cette nouvelle disposition en effet, les coups de bas en haut, les plus à redouter et les plus faciles à porter, glissaient d'une écaille sur l'autre sans arriver jamais à s'insérer entre elles [1]. Dans la broigne clavaine au contraire, rien n'était plus facile, l'imbrication se faisant à l'extérieur, et de haut en bas.

Nous venons de le voir, ces écailles étaient appelées *plates,* et c'est à tort que tous les commentateurs ont cru voir dans *ces plates* l'armure rigide faite de grandes pièces de fer et désignée plus tard sous le nom de harnois blanc. Ces plates qui n'auraient été, sans l'étoffe qui les recouvrait et les unissait, qu'un amas de morceaux de fer sans cohésion, sont le plus souvent mentionnées avec cette étoffe à laquelle elles servent de doublure, et c'est ainsi que nous allons les trouver dans la plupart des inventaires, dès la fin d i XIIIe siècle :

1298. « Quedam laminie cohoperte de fustanio croceo [2]. »

1316. « 4 paires de plates couvertes de samit vermeil, les « deux neuves [3]. »

1332. « I paire de plates couvert d'un drap d'or....

« I paire de plates couvertz de rouge samyt [4]. »

1339. « I^a^ sargua escadada et I^a^ platas que singlo davant. » (Une serge échiquetée et une plate qui se boucle devant) [5].

1352. « Deux paires de plates, dont les unes sont couvertes « de veluyau asuré et les autres de veluyau vert ouvré de « broderie [6]. »

1358. « Premiers, II paires de plates de Wière ; s'en sont « les unes couvertes d'un drap d'or et les autres d'un bleu vel- « luiel...

« Item II paires de plates à jouster, de coy li une est cou- « vierte d'un noir velluiel et li autre d'un bleu...

1. Cf. J.-B.-L. CARRÉ : *La Panoplie,* p. 31 § 2, même observation au sujet du sens de l'imbrication des lames dans les armures (Châlons-sur-Marne, 1783 et 1795).

2. *Chargement de la barque Saint-Jean, frétée à Cannes pour Marseille.* ap. LOUIS BLANCARD : *Doc. inéd. sur la Com. de Marseille au Moyen âge,* t. II, p. 471. (Communiqué par M. J.-B. Giraud, conservateur des Musées de Lyon.)

3 Inventaire des armeures de Louis X, ap. DU CANGE : *Glossaire,* v° armatura, édition Firmin Didot, p. 398

4 Kalendars of Eschequer, ap. V. GAY : *Glossaire archéol.,* p. 62, col. 1.

5. E. FORESTIÉ : *Les Livres de comptes des Frères Bonis,* 1re partie, p. 2.

6. DOUET D'ARCQ : *Comptes de l'Argenterie,* p. 128.

« Item une paire de plattes à jouster qui sont couvertes d'un « drap d'or...

« Item une paire de plattes de rouge velluiel...

« Item une paire de grandes plattes couviertes d'une rouge « tarse [1].

1363. « Unes plates, couvertes de cuerf noir, fermans pour « devant [2]. »

1375. « XXII fr. à un marchand de Bruges pour un satanin « taint en grainne dont Mgr a fait couvrir ses plates à armer [3]. »

La résistance de ces « plates », sans atteindre tout à fait celle des plaques de fer rigide, était suffisante pour les faire adopter quelquefois pour toutes les pièces de l'armement défensif, en concurrence avec les brassards, cuissots et tassettes de fer, qui, nous l'avons vu, étaient déjà connus. Nous allons, en un seul document, trouver en « plates » toujours mentionnées avec l'étoffe ou le cuir qui les couvre, les brassards (manches), les gantelets (wans), les cuissots (quissieus), les chaussures (estivalles), en même temps que le corselet désigné seulement par le mot « plates » comme étant la pièce la plus communément faite avec cette contexture :

1322. « Une paire de manche de Lombardie à plates et uns « pans..., unes petites plates clauées d'argent, couvertes de « sainct de flours et unes manches et uns wans de ce mesme..., « 3 paires de wans de plates et une paire de wantelès de ba- « lainnes, entrètes de blanc chendal..., une paire de quissieus « de plates et deux paires wambisiés, une paire de quissieus « de plates des armes Mgr... une estivalles de plates couirers « de blanc cuir... une plates couvertes de un drap de soie es- « tinchelet de rouges molètes a manches [4]... »

On prend même ici, on le voit, la peine de nous indiquer que ces plates sont *clouées d'argent* à l'étoffe qui les recouvre ; il est difficile d'être plus explicite. Aussi dans toutes ces plates de fer couvertes d'étoffe ou de cuir, de même que dans les textes de 1351, 1352, 1371 et 1385, cités au chapitre IV, mention-

1. *Chest li escris dou harnas Mons' de Haynnau*. (Archives de la ville de Mons, n° 146). Edité par M. de Prelle de la Nieppe, *Annales de la Société arch. de Nivelles*, t. VII (1900).

2 B. Prost : *Inventaires Mobiliers et extraits des comptes des Ducs de Bourgogne de la Maison de Valois*, fasc. I, p. 7, n° 62 (Paris, Leroux, 1902-1904.)

3. Id. : *Ibid.*, fasc. II. p 449. n° 2369

4. Archives du Nord, ch. des comptes B. 278 (ext. Dehaisnes, p. 246). Nous remercions vivement M. J.-B Giraud qui nous a indiqué cette source, capitale pour la thèse que nous soutenons.

nant des cottes à plates et des cottes d'acier également couvertes d'étoffes, nous ne pouvons voir que l'armure à écailles intérieures connue plus tard sous le nom de brigandine.

Qu'on nous pardonne d'insister; l'autorité de Viollet-le-Duc et de Victor Gay n'est pas de celles auxquelles on peut s'attaquer sans s'étayer solidement; pour lever les derniers doutes s'il en reste encore, nous allons entrer dans les détails de fabrication et de réparation, et voir changer sept pièces, — sûrement sept écailles, — dans *une paire de plates*, c'est-à-dire dans une brigandine composée d'un plastron et d'une dossière :

1327, 21 janvier. « Item predicto Andree, pro repara-
« cione unius paris plactarum copertarum zamelloto celesti
« prefati domini, in quo pari plactarum refecte fuerunt pecie
« septem de aczaro [1]. »

Où pourrait-on refaire *sept pièces* dans le plastron et la dossière d'une cuirasse..., si cette cuirasse n'était une brigandine?

Nous allons voir, à l'époque, où, comme pour la cotte d'acier du Duc de Bourgogne dont il a été question au chapitre IV, on mettait cette défense de corps « entre deux pourpoints », des cottes à plates et des cottes à armer placées entre deux toiles, l'une recouvrant l'envers de ces plates, l'autre s'interposant au « contrendroit » entre ces plates et l'étoffe plus luxueuse qui les recouvrait ; disposition exceptionnelle qui se comprend si les plates sont les écailles d'une brigandine reliées entre elles par ces toiles, mais qui serait absurde pour un corselet de fer rigide qu'on ne pourrait plus fourbir.

1352. « Pour 10 aunes de toille de Morigny baillées au dit
« Estienne, à une fois, par sa lettre, pour faire envers et con-
« trendroit *à cotes plates* ;
« 10 aunes de fine toille déliée, délivrée pour faire envers et
« contrendroit aus doubles et cotes à armer de Mons. le
« Dauphin [2]. »

Nous allons voir les ouvriers chargés de réparer ces armures à plates se munir non seulement de toile (on vient de voir pourquoi) mais encore d'un nombre énorme de rivets ou clous à plates, nombre tel qu'il ne peut s'expliquer que par la contexture de la brigandine.

1323. « Brachia *panni cannabacii* pro renovandis coraciis

1. A Angelucci : *Docum inéd.*, 2e partie, p. 515, note; cf. également les autres Doc. rapportés dans cette note.

2. Douet d'Arcq : *Comptes de l'argenterie du roi de France*, compte d'Etienne de Lafontaine, p. 143-144.

« dictorum castrorum mille. Clovorum pro clovandis et repa-
« randis dictis coraciis *miliaria quinquaginta* [1]. »

1352. « Pour faire et forger la garnison de deux paires de
« plates, dont les unes sont couvertes de veluyau asuré, et les
« autres de veluyau vert ouvré de broderie : pour les deux pai-
« res. *6 milliers de clo*, dont les 3 milliers sont au crois-
« sant, et les autres sont roons dorez..... Item pour faire et
« forger la garnison de gardebras, avant bras, coutes, cuissos,
« grêves, pouloins et soulers ; pour tout *cinq milliers et quatre*
« *cens de clous* au croissant... [2]. »

1355. « Pour faire et forgier pour les hernois de guerre (du
« roi) *3750 clos à plates* [3]. »

Nous allons voir ces plates tomber en rebut dès que l'étoffe qui les unit est usée :

1382-1384. « Autre recepte de plates couvertes de toille pour
« armer les vaugueurs des galées, lesquelles il fault toutes rap-
« pareillier et recouvrir de neuf qui s'en vouldra aidier...
« Item de semblables plates où il ne faut que rappareillier.
« Item de semblables plates qui sont toutes pourries par faulte
« des couvertures des garnisons [4]. »

Et, pour trancher la question, nous allons voir le même compte appeler parfois ces plates « escailles », et en parler dans les mêmes termes :

1382-1384. « Item, de gorgières d'escaille couvertes de
« toille qui fallent toutes à rappareillier [5]. »

Enfin, dernier argument, irréfutable celui-là, pensons-nous, lorsque ces armures du XIVe se retrouvent dans les inventaires du XVe, elles sont décrites sous le nom de brigandines :

1497. « Les brigandines du Conte Verd, couvertes de vel-
« lours verd, ouvrées au mylieu d'orfavrerie aux lacz de Sa-
« voye [6]. »

Amédée VI, le Comte Vert, régna de 1343 à 1383, et sa brigandine conservée au château de Chambéry était facilement

1. A. Angelucci : *Docum. inéd*, loc. cit. Nous avons vu plus haut (chap. IV) l'identification de la coracia ou corazza avec la brigandine ; il est donc inutile d'y revenir ici. Seul de tous les commentateurs, Angelucci fait voir dans cette note qu'il a vu l'identification des plates avec la brigandine.

2. Compte d'Et de Lafontaine, ap , Douet d'Arcq : *Comptes de l'Argenterie*, p. 128 et ap. J.-B. Giraud, préface Spitzer, p. XVI.

3 V. Gay : *Glossaire archéol*, p. 62

4. *Le Compte du Clos des galées de Rouen au XIVe siècle*, publié et annoté par Charles Bréard, p. 108 (Rouen, Lestringant, 1893).

5. Id. : *Ibid., loc. cit.*

6. P. Vayra : *Inventari dei Castelli di Ciamberi, di Torino, e di Ponte d'Ain*, n° 671, p. 107 (Torino, Bocca, 1883).

reconnaissable en 1497 tant par sa couleur bien connue que par les armoiries brodées sur le plastron et décrites dans l'inventaire. En 1497 d'ailleurs, la tradition qui s'attachait à cette armure était encore trop récente pour être suspectée d'erreur.

* * *

La brigandine se rencontre souvent dans les peintures et miniatures du XIVe siècle, mais la richesse de l'étoffe qui la recouvrait, étoffe presque toujours brochée ou surchargée de broderies, s'est souvent opposée à ce que le peintre put reproduire les clous des écailles perdus dans les dessins du décor. C'est ce qui explique qu'on ne l'ait pas jusqu'ici remarquée dans ces peintures.

On la devine déjà aisément dans les fresques de Giotto (mort en 1336) à la chapelle d'Arena à Padoue [1]; on la retrouve dans les peintures de Simon Memmi (mort en 1344) au Louvre [2] et à Anvers [3]; mais dans toutes ces peintures, comme à bien plus forte raison, vu leur petite dimension, dans les miniatures du temps, on ne fait que la deviner sous les broderies; presque jamais les clous qui rivent les écailles ne sont visibles.

Ce détail minuscule, le seul qui permette de *prouver* la peinture d'une brigandine, nous l'avons longtemps cherché en vain dans les peintures et les miniatures du XIVe siècle; enfin nous avons eu la chance de la rencontrer à Padoue, à la basilique Saint-Antoine, dans une des fresques d'Altichieri [4] qui fait partie des scènes de la vie de saint Jacques, peintes de 1376 à 1379. On y distingue nettement et sans doute possible les clous des brigandines qui, portées par des gens de pieds, des *brigands*, sont, pour cette raison, sans ornement.

La recherche d'exactitude et la précision dans le détail qui sont les principales caractéristiques du talent d'Altichieri nous ont heureusement conservé ce témoignage irrécusable de l'existence de la brigandine au XIVe siècle.

Quant aux brigandines conservées dans les musées et collections, nous n'en connaissons aucune qu'on puisse attribuer avec certitude au XIVe siècle, et la difficulté de protéger l'étoffe à laquelle est liée l'existence de la brigandine l'explique suffisamment. Il n'est d'ailleurs pas toujours aisé de savoir à quelle

1. Les soldats qui entourent le Christ devant Pilate, et ceux qui dorment autour du tombeau dans le *Noli me tangere* en sont revêtus.
2. Le Christ portant sa croix.
3. Le coup de lance.
4. Bataille entre les Espagnols et les Arabes avec l'apparition de saint Jacques.

époque ces armures appartiennent, et, s'il en existe d'aussi anciennes, il ne sera pas facile de les différencier de celles plus récentes. Peut-être, si des recherches faites en suite du présent travail en font découvrir, le style des broderies, ou le fait que les écailles sont placées entre deux toiles permettront-ils de les dater.

* * *

L'union intime dans la brigandine de la doublure d'écailles de métal et du revêtement d'étoffes parfois luxueuses et richement brodées, — plusieurs des documents cités le prouvent surabondamment, — amena au XIVe siècle la réunion en une seule personne de deux professions qui semblaient ne se devoir jamais rencontrer, et fit créer les *armuriers-brodeurs* dont la mention est fréquente dans les comptes de cette époque :

1352. « Estienne Castel armeurier et broudeur Monsgr le « Dauphin... [1]. »

1352. « Belhomet Thurel, pour 25 pièces de velluyaux yndes « des fors, baillez à N. Waguier armurier du roy et brodeur [2]. »

1352. « Thévenin le Bourguignon, *armeurier et brodeur* « de mons. le Duc d'Orléans [3]... »

1370. « Ymbert, *brodeur et armurier* [4]... »

1374. Guillaume de Leiry, *brodeur et armurier*, reçoit la façon d'une cote d'armes brodée aux armes du Duc d'Orléans [5].

1378. Le même G. de Leiry, toujours qualifié « *brodeur et armurier* », confesse « avoir eu et receu de Jehan le Franc tré- « sorier de Ms. Charles de Navarre la somme de 45 fr. pour la « façon d'une cote d'armes qu'il a fait de broderie pour le dit « seigneur et à ses armes [6]. »

1383. Robinet de Varennes est qualifié dans les comptes royaux de « brodeur armurier et valet de chambre du roy » de 1383 à 1408 [7].

1. Comptes d'Et. de Lafontaine, ap. DOUET D'ARCQ : *Comptes de l'Argenterie des rois de France*, p 132, 145 et 147.

2 Comptes d'Et. de Lafontaine, ap. GAY : *Gloss.*, p. 72, col 1. Sur ce N Waguier, aliàs Nicholas Waquier, cf DOUET D'ARCQ : *op. cit.*, p 141.

3. B PROST : *Op. cit*, 3e fasc, p. 513-514, note 5. Cf. également sur ledit Thévenin ou Et. le Bourguignon : DOUET D'ARCQ : *Comptes de l'Argenterie des rois de France*, p 180.

4. ID : *Ibid.*, 1re fasc, p. 218, note 4.

5. Comte DE LABORDE. *Les Ducs de Bourgogne*, t. III, p. 20, n° 5368 (Paris, Plon, 1852).

6. ID : *Ibid.*, t. III, p 466. n° 7305

7. B PROST : *Op. cit*, 1re fasc, p. 112, note 9 Cf également sur le dit Robinet ou Robert de Varennes, toujours qualifié brodeur et armeurier, DOUET D'ARCQ : *Nouveau recueil de Comptes de l'Argenterie des rois de France*, p. 192 et 199.

Ces armuriers-brodeurs ont intrigué bien des archéologues-ès-armes, et plusieurs d'entre eux nous ont fait l'honneur de nous questionner à ce sujet. L'explication en est simple, et découle du fait même que nous venons d'établir, l'existence de la brigandine à l'époque de ces armuriers-brodeurs. Les deux choses d'ailleurs s'expliquent l'une par l'autre; s'il s'était agi comme on l'a cru jusqu'ici de vêtements brodés simplement ajustés sur une cuirasse *sans en faire partie*, les deux professions seraient restées distinctes et ne se seraient jamais confondues.

Quelques commentateurs, et notamment M. Douët d'Arcq [1], ont vu dans ce titre d'*armeurier* donné au brodeur une relation avec les *armoiries* qu'il brodait sur les vêtements; quelle que soit la haute autorité du savant archéologue, nous ne pouvons nous ranger à son avis. Le mot *armeurier* avait au XIVe siècle le sens nettement déterminé de fabricant d'armures; nous l'avons vu au commencement de ce chapitre par le Livre de la Taille de Paris en 1313. Au reste, une seule des commandes faites à Etienne Castel, le premier des Armuriers-brodeurs que nous avons cités, suffira pour nous fixer sur cette question :

1352 « ... pour une pièce et aune et demie de cendal « vermeil, des fors, en grainne, bailliées audit Estienne Castel, « par sa lettre, pour faire cotes à plates, et garnir gardebras, « avantbras, cuissos, grevètes, heaumes, bacinès, et hernois « de maille. Pour tout, 13 escuz [2]. »

Si l'armurier-brodeur brodait des armoiries, c'était comme brodeur et l'on voit que son rôle consistait en tout autre chose.

Les armuriers-brodeurs ne se rencontrent plus au XVe siècle; à cette époque en effet, la brigandine, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, tire surtout sa décoration des têtes plus ou moins ciselées, dorées ou argentées des clous qui rivaient les écailles.

*
* *

La diffusion de ces armuriers-brodeurs qui figuraient à la cour de chaque prince rend plus difficile la recherche des centres armuriers réputés au XIVe siècle. La facilité de forger et de tremper des écailles de petite dimension permit, dès le début de la brigandine ou des plates, de fabriquer presque partout ce genre d'armures; à Genève même, nous verrons dans un des chapitres suivants nos gardes avoir au XVe siècle leur brigandinier attitré, bien qu'une partie de leurs brigan-

1. Douet d'Arcq : *Comptes de l'Argenterie*, p. 348 col. 1.
2. Id. : *Op cit.*, p. 142.

dines vinssent de Milan. La plupart des plates dont nous venons de parler sont mentionnées sans aucune indication de provenance ; rappelons cependant que nous avons vu en 1322 « une paire de manche de Lombardie à plates ». Milan semble avoir déjà alors la réputation qui ne fit que grandir d'un des premiers centres armuriers de l'Europe. Un texte curieux va nous montrer comment on s'y prenait pour se commander des plates à Milan des points les plus éloignés de la France :

1387. « Item, pour la façon de un petit doublet fait de « 3 aulnes de toille de Rains,... pour mons. de Thouraine, « pour envoyer en Lombardie pour faire unes plates pareilles « audit doublet pour ledit Seigneur [1]. »

L'obligation d'envoyer semblable patron prouve une fois de plus combien l'armure était alors ajustée, comme nous l'avons vu au cours du chapitre précédent.

Constatons de suite que l'Allemagne faisait déjà alors à Milan la redoutable concurrence qui devait s'affirmer de façon si brillante au cours des siècles suivants, et que les mêmes soins étaient pris pour se commander des plates en Allemagne :

1387. « pour trois aulnes de fine toille de Reins,... pour « faire un patron à un petit pourpoint. pour mons. le Duc de « Thouraine, pour envoier en Allemaigne, pour faire et forger « unes plates d'acier pour son corps [2]. »

Louis, duc de Touraine, plus tard duc d'Orléans, second fils de Charles V, avait alors quinze ans ; il avait à sa disposition tous les armuriers-brodeurs de la cour ; il fallait donc, pour qu'il fit l'énorme dépense que supposent les voyages des envoyés chargés de porter le patron, de commander et de rapporter les plates dont nous venons de parler, que la suprématie de la Lombardie et de l'Allemagne fut établie alors de façon indiscutable.

* * *

Nous pensons l'avoir suffisamment démontré : l'expression « les plates » que l'on rencontre pendant tout le XIVe siècle désigne les écailles de la brigandine et par extension la brigandine elle-même. Encore au commencement du XVe siècle les rédacteurs de comptes se servent parfois de ce mot pour désigner cette sorte d'armure :

1414. « Ce sont les despens faitz pour la jouste qui doit se

1. Douet d'Arcq : *Nouveau recueil de Comptes de l'Argenterie*, p. 290.
2. Id. : *Op cit.*, p. 152.

« faire à Thonon l'an 1414 au mois de janvier. Premièrement « por reparellier I plattes couvertes de satin roge que a repa- « reillé Brulafer [1]. »

Le mot brigandine cependant commençait à se rencontrer :

1411. « 3 brigandines dont l'une est couverte de velours « vermeil... [2]. »

Mais on le trouvait encore avec des hésitations dans sa terminologie encore mal fixée :

1415. « Je devise... à Thomas Beauchamp *mes brigandiers* « couvertes de rouges velvet chequeté noire et blank, à John « Popham mes nouvelles brigandiers couvertes de rouge velvet « que Grave me fist [3]. »

Et c'est ici peut-être le moment de se demander d'où vient ce mot bizarre.

*
* *

Au XIVe siècle le mot *brigand* avait une tout autre acception qu'aujourd'hui, et signifiait simplement fantassin ; il nous suffira pour l'établir de renvoyer à Littré (v° brigand), et à Du Cange (v° brigancii), qui tous deux rapportent de nombreux documents à l'appui de cette assertion.

Parfois même on disait par superfétation brigands de pied :

1393. « La somme de 5403 florins d'or pour yceulx dis- « tribuer, convertir et emploier au paiement de certains *bri-* « *gans de pié* que Mds. le Duc avoit pour lors à son service et « à ses gaiges [4]. »

L'Italie elle aussi employait le même mot au moins dans les régions voisines de la France ; on le rencontre fréquemment dans les comptes des archives camérales de Turin [5], et là aussi on employait parfois l'explétif brigands de pied.

1400. « Libravit... undecim brigantis peditibus .. pro sti- « pendiis suis unius mensis... [6]. »

La réunion de ces brigands ou fantassins en troupe a créé

1. Max Bruchet : *Le Château de Ripaille*, pièces justificatives, preuve XXIII, p 363. Au sujet de Brulafer, célèbre armurier des comtes de Savoie, cf. Ch. Buttin : *Notes sur les Armures a l'épreuve*, p. 12 et suiv.

2. Inventaire de l'ecurie du roy, f° 118 ; ap V Gay : *Gloss. archéol.*, p. 219, col. 1, et ap Godefroy . *Glossaire*, supplément, v° brigandine.

3. Testament du duc d'Yorck, ap. V Gay *Glossaire archéol.*, p. 64, col. 1.

4. Laborde : *Les Ducs de Bourgogne*, t. III, p. 74, n° 5573.

5. Cf. notamment Ferd Gabotto : *Estratti dai conti dell' Archivio camerale di Torino relativi a Ivrea*, doc. de 1351, p. 388 ; de 1356, p. 391, 392, 423, de 1363, p. 408.

Cf. également Stanislao Cordero di Pamparato : *Il Tuchinaggio e le imprese di Facino Cane nel Canavese*, doc. de 1387, p. 437 ; de 1385, p. 411 ; de 1399, p. 479 ; de 1400, p. 490, 491, 498 et 505.

6. Pamparato : *Op. cit.*, p 499.

le mot brigade dont Viollet-le-Duc constate l'étymologie [1] ; sans uniforme au sens propre du mot, ces brigands formaient un assemblage de vêtements de diverses couleurs, d'où encore l'adjectif brigaillé qui se dit pour bigarré dans le centre de la France, et son équivalent, brigalia et bregalia, qui s'applique en patois savoyard aux animaux à robe bigarrée. A toutes ces étymologies devaït s'en ajouter une autre, celle du mot qui nous occupe.

Ces fantassins s'empressèrent d'adopter la nouvelle armure, moins coûteuse, lorsqu'on la faisait simple et sans décor, que l'ancien haubergeon de mailles, et protégeant bien mieux contre les armes de choc ; moins lourde d'autre part et surtout plus souple que l'armure de fer rigide, le harnois blanc, qui commençait à paraître, mais ne pouvait à cause de son prix, de son poids et de sa rigidité, convenir qu'aux chevaliers.

Infiniment plus communes que les plates de luxe, ces plates de fantassins finirent à la longue par tirer leur nom de ceux qui les portaient en plus grand nombre ; dès ce moment, on ne trouve plus mention de ces plates couvertes d'étoffe et l'on rencontre à leur place les brigandines. Le nom seul était changé, et le fait que le mot brigandine apparaît quand disparaît le mot plates, et qu'on ne les trouve pas réunis dans un même texte, est une preuve de plus que l'un a succédé à l'autre pour désigner la même chose. On trouve désormais à chaque instant la brigandine dans les inventaires et les récits militaires, et la citation des innombrables passages où elle figure serait sans utilité, Claude Fauchet qui composa son ouvrage avant 1580 constate déjà l'étymologie de ce mot :

1600. « La brigandine... dont ces brigands s'armoient le « corps, pour l'avoir plus à délivre que s'ils eussent été vestus « d'une pièce ou deux de fer, ainsi que se font les cuirasses « du jourd'huy.

« Mais il y a bien tant d'apparence que les hommes ont « donné le nom aux harnois que les harnois aux hommes qui « les ont portés tels [2]. »

Le mot brigands ayant, comme nous l'avons vu, précédé d'un siècle celui de brigandine, la question ne peut même se poser.

* * *

Nous avons, pensons-nous, suffisamment prouvé l'identifi-

1. Viollet-le-Duc : *Dictionnaire du mob. fr.*, vol V, p. 229.
2. Claude Fauchet : *Origine des Chevaliers*, p 36 v° (Paris, Perrier, 1600.)

cation des plates avec la brigandine ; il reste cependant à résoudre une objection sérieuse. Le XIVe siècle fut l'époque de formation de l'armure de fer de grandes plaques (et non plates) [1], le *harnois blanc* du XVe siècle. Qu'était donc ce harnois blanc pendant le XIVe siècle, nous dira-t-on, s'il n'était pas, comme on l'a cru jusqu'ici, désigné par l'expression « les plates » ?

Observons d'abord que la hoguine, c'est-à-dire l'armement des bras et des jambes était complète dès la fin du XIIIe ; nous l'avons vu déjà ; il restait donc à créer seulement l'armure du torse. De nombreux essais furent faits, c'est incontestable, avant d'aboutir au corselet de l'armure du XVe siècle ; mais précisément ces essais sont nettement distingués des plates par les anciens auteurs comme nous allons le voir.

Il est souvent question dans les chroniques du temps de la plaque de métal dont on essaye au début de couvrir la poitrine. Cette plaque n'a pas encore de nom particulier ; on l'appelle généralement *poitrine d'acier*. Du Guesclin, au dire du poëte qui a célébré ses exploits, dédaignait cette défense :

1383. « Quant vint à lendemain que Bertrand se leva. .
« Le noble capitains de cuer li présenta
« Et *poitrine d'acier*, mès il les refusa [2] ; »

Ses contemporains n'avaient pas tous le même dédain pour la protection de ce nouvel armement, et parfois lui devaient la vie :

1383. « N'i ot celui ne fasse l'escu escartelier ;...
« Les *poitrines d'acier* ne puet empirer [3]. »

On disait aussi la pièce d'acier :

1385. « Chaicun queroit et fer et fust,
« Harnoiz de jambes et gantellez...
« Ains queroit chaicun *forte piecze*
« Que la poitrine ne se despiecze [4] »

Quelquefois même, la plate d'acier ou la pièce de plate :

1381. « Nicolas Cliffort consuivit de son glaive Jean Bour-
« cinel en *la poitrine d'acier* amont. Le fer du glaive coula ou-
« tre à l'autre lez, et ne le prit point à *la plate d'acier*, mais
« esclissa amont [5]. »

1. Claude Fauchet : *Op. cit*, liv. II, de l'origine des armes, p. 42 v° de l'édition de 1600 (citant un passage de Froissart).

2. Clvelier : *La Vie vaillant Bertran du Guesclin*, version du ms. de la Bibl. de l'Arsenal, mise en note vol. I, p. 64 et 65 de l'édition Charrière.

3. Id. : *Ibid.*, ms. de la Bibl. nat. vers 16185.

4. Guillaume de Saint André : *C'est le Libvre du bon Jehan Duc de Bretagne*, vers 2841 et suiv.

5. Froissart : *Chroniques*, liv. II, chap. LXXXV.

1415. « Je devise à Diprant... le pièce de plate que M. le « Prince m'a donné, appelé Brestplate [1].

Mais jamais ce plastron de l'origine n'est compris sous la dénomination *les plates* exclusivement réservée à l'armure d'écailles, et il en est même parfois expressément distingué.

1382. « ... Se consuivirent en my les écus si roidement que « les fers qui de Bordeaux étoient. entrèrent ens et percèrent « *la pièce d'acier, les plates*, et toutes les armures jusques en « chair [2]. »

Ce plastron prit peu à peu de l'importance, se dédoubla en plastron et pansière, se complèta d'une dossière, et forma enfin vers la fin du XIVe siècle l'armure de fer rigide, le Harnois blanc ou Harnois plain :

1385. « Adieu harnois, tant clouez comme plains [3]. »

Le harnois cloué, ainsi opposé au harnois plain, était, on le devine sans peine, la brigandine ou les plates.

Le mot *Harnois* a toujours été employé comme terme générique pour désigner tous les genres d'armures, et comprenait naturellement au XIVe siècle la brigandine ou les plates [4]. Quant à l'expression *Harnois blanc*, elle s'est appliquée quelquefois à cette époque à des armures de plates, peut-être parce qu'elles étaient recouvertes d'étoffes blanches, ou que, destinées à la guerre elles étaient sans broderies [5]. Mais, au XVe siècle, le Harnois blanc est *toujours* l'armure rigide, ainsi appelée pour la différencier soit de la brigandine, soit du jacque ou même du haubergeon :

1446. « lesdiz hommes darmes sont armez... de tout *har-* « *nois blanc*... les archiers portent gros *jacques* doublés de « grant foyson de toylles, ou *brigandines*...

« len use encore d'une autre manière de gens armez seule- « ment de *haubergeon*... [6]. »

1467. « Seront tenus lesd. armeuriers et brigandiniers de « faire *harnois blanc* et *brigandines* d'espreuve [7]. »

1470. « à Pierre Lambert, orfèvre, pour avoir fait et gravé

1. *Testament du Duc d'York*, ap. V. Gay : *Gloss.*, p. 64, col. 1.
2. Froissart . *Chroniques*, liv. II, ch. cxlvi ; et ap. J.-B. Giraud : *Doc. pour l histoire de l'Armement*, vol I, p. 71
3. Eustache Deschamps : *Œuvres inédites, Adieux à Paris*, p. 105 (Reims-Paris. 1849). Nous remercions vivement M. J -B. Giraud qui nous a indiqué ce document.
4. Cf. Douet d'Arcq : *Comptes de l'Argenterie*, p 127.
5. Cf Id. : *Ibid.*, p. 141, 142, etc.
6. *Ms. Anonyme du Cost. milit. des Français en 1446*, p. 1 et 4 (édition de Belleval)
7. *Ordonnances sur les Métiers*, ap. V. Gay : *Glossaire*, p. 220, col. 1

« 6 poinssons de fer acérez pour marquer les *harnois blancs* « et *brigandines*...

« à Jean Haranc. orfèvre, pour avoir gravé... deux poins- « sons de fer pour marquer les harnois blancs et brigandines [1]. »

Nous avons vu la brigandine régner en maîtresse pendant tout le XIVe siècle, époque à laquelle elle fut la défense du torse la plus usitée ; nous l'avons vue au cours du XVe siècle encore disputer la première place même au harnois blanc avec lequel elle se maria parfois de la façon la plus élégante. Une dernière question se pose. A quelle époque cessa-t-elle d'être usitée ?

Plusieurs des passages que nous avons cités au cours du chapitre V prouvent qu'elle était encore d'un emploi courant pendant la première moitié du XVIe siècle ; elle commençait cependant à être démodée, s'il faut en croire du Bellay :

1537. « Les harquebusiers, archers et arbalestriers seront « armez de chemise et manches de maille et de cabassets : ou « en défaut de chemise de maille ils auront des pourpoints « d'escaille et de bonnes Brigandines, jaçoit que cecy *sente un* « *peu son temps jadis*, ce qui ne peut chaloir, mais que l'on y « connoisse quelque avantage [2]. »

Une des dernières en date fut probablement celle de Claude Gouffier, duc de Roannès, grand écuyer de France, mort en 1570 ; elle figurait à l'exposition historique de Madrid (1892-1893) comme appartenant au comte de Valencia. Les têtes des clous rivant les écailles de cette belle pièce sont ciselées en monogrammes du grand écuyer [3].

A la fin du XVIe siècle, on ne parle plus de la brigandine que comme d'une chose du passé :

1596. « Autour de la quasse ou du cercle (du tambourin de « basque) il y a... des lames ou pièces de cuivre semblables à « celles dont on souloit composer les brigandines [4]. »

Le rôle de la brigandine est terminé ; elle appartient désormais à l'histoire.

(A suivre.) Ch. BUTTIN.

1. *Archives de Tours*, GRANDMAISON : *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XX, p. 268-9.

2. LANGEY : *Discipline militaire*, liv I, chap. IV, f° 24 r°.

3. Cf. FERNAND MAZEROLLE : L'Exposition d'art rétrospectif de Madrid, 2e article ; (*Gazette des Beaux-Arts*, 1893, p. 163). LE MÊME : *Le Testament de Claude Gouffier*, planche, et p. 9 et 10 du texte (Roanne, Roustan, 1896).

4 DINET : *Les Hiéroglyphes*, I, 4, p. 506 ; ap. GAY : *Glossaire*, p. 221, col 1.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

8143. — Annecy. Imprimerie J. ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 1er juillet 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures, le Président adresse les sincères félicitations de la Société à M. Lavorel qui vient d'être nommé membre correspondant de l'Académie de Savoie, pour son ouvrage récent : *Les Martyrs de la Savoie;* à M. Bruchet, qui a obtenu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le prix Saintour (1.000 fr.), pour son bel ouvrage : *Le Château de Ripaille.*

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. Le Roux fait la proposition suivante : En reconnaissance des services rendus par l'Inspecteur des forêts Ernest Guinier à la cause de l'alpinisme et du tourisme, par sa création des chemins forestiers qui sillonnent les montagnes des environs d'Annecy, la Société Florimontane prendrait l'initiative d'une souscription, avec la participation de la Société des Amis des Arbres et du Syndicat d'Initiative, dans le but de faire poser, à l'entrée de la forêt du Crêt du Maure, une plaque commémorative de l'œuvre si utile accomplie par notre regretté collègue.

Cette plaque en fonte porterait en relief l'inscription suivante :

A ERNEST GUINIER
INSPECTEUR DES FORÊTS, ANNECY (1888-1898)
QUI CRÉA LES SENTIERS FORESTIERS
DES MONTAGNES
DU BASSIN DU LAC D'ANNECY

La Florimontane, les Amis des Arbres, le Syndicat d'Initiative.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et le Secrétaire est chargé de toutes démarches nécessaires.

L'échange de la *Revue* avec les publications de l'Université de Toulouse, et en particulier avec le *Bulletin de Pisciculture* de cette Université est adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Ch. A. Bouchet : *Les Archives de la ville d'Evian en Chablais*, br. in-8°, Evian, 1908.

Valentin Grandjean : *Flaneries dans les Alpes,* in-8°, Genève, 1908.

Norbert DUNOYER : *Almanach paroissial de Ville-la-Grand pour 1908.*

Ch. MARTEAUX : *Le Répertoire archéologique* ; période romaine et burgunde. (Ext. de la *Rev. sav.*, 1908.)

Marc LE ROUX : *Le Lac d'Annecy*. Etude de géographie biologique. (Ext. de la *Rev. sav.*, 1907-1908.)

Cl. MICHAUD : *Les saintes Epines de Saint-Pierre d'Albigny* avec une courte étude sur Saint-Pierre d'Albigny et Miolans, br. in-8°, Chambéry, 1908.

Robert MUNRO : *Les Stations Lacustres d'Europe aux Ages de la Pierre et du Bronze*. Adaptation française par le Dr Paul Rodet, 1 vol. gr. in-8° avec 81 figures dans le texte, 35 planches et un frontispice [1].

Signalons l'apparition de ce *très intéressant* ouvrage qui représente la seule publication d'ensemble sur les Stations Lacustres de France et des différents pays d'Europe.

Le célèbre ouvrage de Robert Munro, dont l'édition anglaise fut si rapidement épuisée a été traduit, complété et mis à jour par le Dr Paul Rodet, membre de la Société Préhistorique de France.

Abondamment illustré de dessins originaux faits d'après nature, il offre une documentation précise et de premier ordre et constitue un tableau absolument complet de l'évolution de l'industrie humaine à l'une des époques les plus intéressantes de la Préhistorique.

Il donne un aperçu des mœurs et des habitudes des hommes, déjà très civilisés, de la fin de la période de la Pierre polie et de l'âge du bronze, et rendra. *grâce à sa riche documentation* d'importants services aux Préhistoriens, aux Archéologues, aux Directeurs de Musées, aux Collectionneurs.

(Don des auteurs.)

M. CL. ROBERT offre, de la part des Dames de la Visitation, les neuf volumes des Œuvres complètes de saint François de Sales, si savamment éditées par leurs soins, qui manquaient à la Bibliothèque florimontane. La collection, soit quinze volumes, est donc complète à ce jour. La Florimontane adresse aux donatrices l'expression de sa vive reconnaissance.

M. J. SERAND donne quelques détails sur l'excursion qu'il a faite récemment à la montagne de la Sambuy. Il montre un fragment de minerai de fer, en précisant la situation exacte de l'ancienne mine, à 2.000 m d'altitude environ, qui n'avait pas été repérée depuis l'abandon de l'exploitation.

LE MÊME remet pour l'album de la Florimontane, de la part de M. BRUCHET, la photographie du comte Amédée de Foras, l'auteur de l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie*.

M. SERAND fait également circuler les belles planches de l'album dessiné par M. André Jacques, représentant les vues pittoresques et caractéristiques de la ville d'Annecy. L'ouvrage est édité à 12 fr. et sera précédé d'une préface écrite par l'éminent écrivain Henry Bordeaux. La Florimontane s'inscrit au nombre des souscripteurs pour un exemplaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

1. Schleicher frères, éditeurs, 61, rue des Saints-Pères, Paris. Prix : 12 fr.

LES SAVOYARDS
ET
L'ORDRE IMPÉRIAL DES TROIS TOISONS D'OR

Après la célèbre et meurtrière bataille de Wagram, Napoléon parvenu au faîte de la puissance et croyant avoir brisé à jamais toute résistance, ayant vaincu successivement l'Autriche, l'Espagne, la Prusse et la Russie, voulut donner à son armée victorieuse un témoignage de sa satisfaction.

Dans ce but, il imagina de créer un nouvel Ordre de chevalerie, exclusivement militaire, sous le nom d'**Ordre impérial des Trois Toisons d'Or.**

« Mes aigles, expliqua-t-il au colonel Lejeune, ont conquis la *Toison d'Or* des rois d'Espagne, et celle des empereurs d'Allemagne ; je veux créer pour l'empire français un Ordre impérial des *Trois Toisons d'Or*. Ce sera mon aigle aux ailes déployées tenant suspendues, dans chacune de ses serres, une des toisons antiques qu'elle a enlevées et elle montrera fièrement en l'air, dans son bec, la *Toison* que j'institue. »

M. le commandant Taurignac, chef d'escadron d'artillerie, vient de publier un bel ouvrage sur l'institution de cet Ordre militaire suprême [1], qui fut créé par décret impérial du 15 août 1809, daté du palais de Schœnbrunn près de Vienne (Autriche), où Napoléon avait établi son quartier général après la bataille de Wagram.

Ce décret, en douze articles, créait trois grades dans l'Ordre : grands-chevaliers, commandeurs et chevaliers.

Pour être grand-chevalier, il fallait avoir commandé en chef soit dans une bataille rangée soit dans un siège, ou encore avoir commandé un des corps de la Grande-Armée.

Les aigles, autrement dit les drapeaux, des régiments qui ont pris part aux batailles de la Grande-Armée seront décorés de l'Ordre. Chacun de ces régiments aura le droit, qui se transmettra jusqu'à la postérité la plus reculée, d'avoir un capitaine, lieutenant ou sous-lieutenant décoré de la croix de commandeur ; et dans chaque bataillon, ayant pris part aux grandes guerres, un sous-officier ou soldat chevalier de l'Ordre.

La décoration de commandeur devait être donnée à celui

1. *L'Ordre impérial des Trois Toisons d'Or*, par le commandant TAURIGNAC, Paris, Leroy, éditeur, 1907.

des officiers qui serait désigné comme le plus brave par tous les officiers du corps.

La décoration de chevalier serait attribuée au sous-officier ou soldat désigné comme le plus brave de tout le bataillon pour l'infanterie, ou de tout le régiment pour la cavalerie.

La nomination des commandeurs ou chevaliers des régiments serait faite par l'Empereur, sur la présentation secrète qui sera adressée cachetée par le colonel, et concurremment par chacun des chefs de bataillon, pour les régiments d'infanterie, au grand-chancelier de l'Ordre. L'empereur prononcerait sur ces présentations à la réunion générale des grands-chevaliers, fixée au 15 août de chaque année.

Les commandeurs et chevaliers des régiments devaient continuer leur avancement dans leur régiment, qu'ils ne pourront plus quitter, devant mourir sous les drapeaux.

L'Ordre des Trois Toisons d'Or devait comprendre au maximum cent grands-chevaliers, quatre cents commandeurs et mille chevaliers. En aucun temps ce nombre ne devait être dépassé.

La pension des commandeurs de régiment devait être de 4.000 francs et celle des chevaliers de 1.000 francs.

En temps de paix aucune nomination ne pourrait être faite avant que le nombre fixé pour les trois grades ne soit réduit de moitié.

Comme le dit fort justement le commandant Taurignac, dans son intéressante publication, l'idée inspiratrice de l'institution que Napoléon voulait créer, apparaît clairement dans le décret du 15 août 1809.

« Ce n'est pas seulement une distinction individuelle que crée Napoléon en faveur de ceux qui se sont particulièrement signalés par leur bravoure, c'est un témoignage collectif de sa satisfaction qu'il donne à la Grande-Armée tout entière. Il veut perpétuer le souvenir des hauts faits accomplis et consacrer la gloire des régiments qu'aux grandes journées des batailles décisives, il a conduits lui-même à la victoire.

« Les aigles, c'est-à-dire les drapeaux, sont décorés des Trois Toisons d'Or, et leur auréole de gloire rejaillira sur le régiment tout entier.

« Et pour maintenir et exalter encore l'esprit de corps, qui donne aux régiments toute leur force, c'est aux régiments eux-mêmes qu'il confère le droit, transmissible jusqu'à la postérité la plus reculée, d'avoir un capitaine, lieutenant ou sous-

lieutenant commandeur, et dans chacun des bataillons présents à l'armée un sous-officier ou soldat, chevalier.

« Les commandeurs et chevaliers des Trois Toisons d'Or feront partie intégrante des régiments. Ils ne pourront plus le quitter et devront mourir sous les drapeaux. »

Jusqu'en 1811, Napoléon prit diverses mesures complémentaires pour mettre son idée à exécution ; de nombreux généraux et officiers supérieurs posèrent leur candidature et les régiments furent appelés à désigner ceux qu'ils jugeaient dignes de cette distinction suprême.

Néanmoins aucune suite ne fut donnée à ce projet de création, qui provoqua une vive émotion parmi les membres de la Légion d'Honneur et suscita une assez vive opposition. Lacépède [1] eut le courage de se faire l'interprète des inquiétudes de beaucoup de légionnaires. « La création de l'Ordre des Trois Toisons d'Or, écrivait-il à l'Empereur, a inspiré de grandes craintes relativement à la Légion d'Honneur ; les uns la regardent comme disgrâciée, d'autres la considèrent comme abandonnée par Votre Majesté, et, par conséquent près de cesser d'exister. »

Sans avoir paru prendre en considération les observations qui lui furent présentées contre le nouvel Ordre. Napoléon ne fit aucune nomination avant d'abandonner son idée, à laquelle il renonça définitivement après les désastres de la campagne de Russie en 1812 et les mécomptes de celles d'Allemagne en 1813.

Un décret impérial daté de Dresde, le 27 septembre 1813, prononça la suppression de l'Ordre des Trois Toisons d'Or, en le réunissant purement et simplement à celui de la Légion d'Honneur, qui prit possession des biens et des fonds qui devaient servir de dotation à l'Ordre supprimé.

Ceci exposé nous allons prendre dans les demandes individuelles des généraux et officiers supérieurs et dans les propositions des régiments, celles concernant les militaires originaires de la Savoie, c'est-à-dire des départements du Mont-Blanc et du Léman.

Le département du Mont-Blanc comprenait le département actuel de la Savoie, plus l'arrondissement d'Annecy et les communes de l'arrondissement de Saint-Julien situées sur la rive gauche des Usses.

1. Lacépède, grand-chancelier de la Légion d'Honneur était chargé provisoirement des fonctions de grand-chancelier des Trois Toisons d'Or.

Le département du Léman avait été formé par les territoires des arrondissements de Bonneville, Thonon, la partie de celui de Saint-Julien au nord des Usses, celui de Gex (Ain) et la ville de Genève avec ses possessions.

Nous reproduisons les indications de M. le commandant Taurignac, en les complétant par les états de services et par les notices individuelles recueillies dans les archives du Ministère de la Guerre et de la Légion d'Honneur, par notre concitoyen, M. le lieutenant V. Paulier, originaire de Sixt (Haute-Savoie), attaché à la section historique de l'Etat-Major général de l'armée, que nous sommes heureux de remercier de l'obligeance qu'il a mise à faire les recherches nécessaires pour nous fournir les moyens de remettre en lumière les hauts faits de nos concitoyens, au service de la France, pour laquelle ils ont combattu avec tant de fidélité et de bravoure, et versé leur sang, car pour être décoré de l'Ordre des Trois Toisons d'Or, il fallait, aux termes de l'article 4 du décret du 15 août 1809, avoir fait la guerre et reçu trois blessures dans des actions différentes.

***

DEMANDES ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

Généraux de division [1].

Quarante généraux de division adressèrent une demande à l'empereur à l'effet d'obtenir la décoration nouvelle; parmi eux, un seul Savoyard :

PACTHOD, Michel-Marie, commandant dans la Légion d'Honneur. — Né le 16 janvier 1764 à Saint-Julien, département du Léman, ci-devant du Mont-Blanc. (Aujourd'hui Saint-Julien-en-Genevois, chef-lieu d'arrondissement de la Haute-Savoie.)

—

« Blessé d'un coup de canon à la jambe droite au siège de Toulon, en 1793 ; d'un biscaïen à la hanche droite à Morhügen (25 janvier 1807). A Wagram, en 1809, légères contusions au bras et à la cuisse gauches.

« Etant général de division, sauta le premier dans le retranchement du fort Malborghetto, le 17 mai 1809. »

—

1. Nous reproduisons entre guillemets les notices de l'ouvrage du commandant Taurignac, et entre crochets les états de services provenant des archives administratives du Ministère de la guerre et les notices tirées des archives historiques du même Ministère ou de celles de la Légion d'Honneur que nous devons à l'obligeance du lieutenant Paulier.

[ETAT DES SERVICES MILITAIRES.]

[PACTHOD, MICHEL-MARIE, né à Saint-Julien, chef-lieu des bailliages de Ternier et de Gaillard, le 16 janvier 1764, fils de spectable Louis Pacthod, avocat-fiscal des dits bailliages, et de Rosset, Marie-Anne, son épouse.

Garde du corps du roi de Sardaigne, — sans date.

Avocat, commissaire auditeur des guerres pour la province de Carouge [1], — le 18 octobre 1786.

Capitaine d'une compagnie franche du département du Mont-Blanc, nommé par le représentant du peuple Hérault de Séchelles, en mission dans le Mont-Blanc, — le 15 décembe 1792.

Elu premier lieutenant-colonel, commandant le 2e bataillon des volontaires nationaux du Mont-Blanc, organisé dans le district de Carouge, — le 1er mai 1793.

Nommé provisoirement adjudant-général, chef de brigade, par les représentants du peuple près l'armée d'Italie, — le 5 janvier 1794.

Sous-chef d'état-major de l'expédition maritime, — janvier 1795.

Commandant temporaire à Marseille, — mai 1795.

Nommé provisoirement général de brigade, commandant en chef l'armée sous Toulon, par les représentants du peuple en mission dans le Midi, — le 26 mai 1795.

Confirmé dans le grade de général de brigade, — le 6 juin 1795.

Employé avec son grade à l'armée des Alpes et d'Italie, — le 13 juin 1795.

Employé à l'armée des Alpes, par le représentant du peuple Fréron.

Affecté à la 3e division, puis chargé des fonctions de commandant en Tarentaise, — le 2 novembre 1795.

Admis au traitement de réforme, — le 18 mars 1797.

A cessé ses fonctions, — le 2 mai 1797.

Employé à l'armée du Rhin-et-Moselle (a commandé l'arrondissement de Landau, puis la place de Strasbourg), — le 26 septembre 1797.

Admis de nouveau au traitement de réforme, — le 24 mai 1798.

Employé dans les troupes françaises en Hollande, au camp de Nimègue, puis à l'armée de Hanovre, — le 1er septembre 1799.

1. La province de Carouge avait été formée en 1780, avec les anciens bailliages de Ternier et Gaillard et d'autres territoires limitrophes.

Chargé en outre de la formation des bataillons auxiliaires, — le 9 septembre 1799.

Commandant une brigade de la 1re division du 1er corps de la Grande-Armée, — le 20 août 1805.

Passé avec sa brigade au 1er corps de l'armée d'Espagne, — le 7 septembre 1808.

Général de division, — le 16 novembre 1808.

Employé à l'armée d'Italie, — le 21 mars 1809.

Commandant la 4e division de cette armée d'Italie, à la réorganisation, — le 16 juillet 1809.

Employé à l'armée de Naples, — le 9 mai 1810.

Disponible, — le 23 octobre 1811.

Employé à l'armée d'Illyrie, commandant la 2e division, — le 16 mars 1812.

Commandant la 1re division du corps d'observation d'Italie, — le 18 janvier 1813.

Commandant la 2e division du même corps, — le 17 mars 1813.

Commandant la 14e division d'infanterie du 12e corps de la Grande-Armée, — le 24 avril 1813.

Disponible au quartier-général, — le 17 septembre 1813.

Commandant la 3e division de la Jeune Garde impériale, — le 28 septembre 1813.

Commandant les gardes-nationales de Sens, Montereau, etc., — le 24 janvier 1814.

Prisonnier de guerre, — le 25 mars 1814.

Rentré de captivité, — en avril 1814.

Commandant la 4e division militaire, — le 26 mai 1814.

Commandant la 22e division d'infanterie à l'armée des Alpes, — le 18 mai 1815.

N'a pas rejoint et a été remplacé dans ce commandement, — le 12 juin 1815.

Resté disponible à cette date.

Inspecteur général d'infanterie dans les 8e et 9e divisions militaires, — le 1er juillet 1818.

Compris comme inspecteur général d'infanterie dans le cadre de l'Etat-major général, — le 30 décembre 1818.

Membre de la Commission d'examen des fusils de nouvelle invention, — le 20 août 1819.

Disponible, — le 30 décembre 1819.

Membre de la Commission de révision du Code de justice militaire, — le 15 juin 1822.

Disponible, — le 1er mars 1823.

Retraité par Ordonnance royale, — le 12 novembre 1826.
Décédé à Paris, — le 24 mars 1830.

CAMPAGNES.

1792-1793. Armée des Alpes et siège de Toulon.
1794-1795-1796 et 1797. Armée des Alpes et armée des Alpes et d'Italie.
1798. Armée du Rhin-et-Moselle.
1799-1800-1801. Armée de Batavie.
1803-1804. Armée de Hanovre.
1805-1806-1807. Grande-Armée, Allemagne et Pologne.
1808. Armée d'Espagne.
1809. Armée d'Italie, puis Grande-Armée d'Allemagne.
1810-1811. Armée de Naples.
1812. Armée d'Illyrie.
1813. Grande-Armée en Saxe et en Allemagne.
1814. France.

BLESSURES.

Sept blessures par suite d'un boulet de canon au siège de Toulon, le 1er novembre 1793.
Blessé à la bataille de Mohrüngen, le 21 janvier 1806.
Coup de feu à l'épaule gauche, à l'attaque du pont de Saxenhausen, le 31 octobre 1813.

ACTIONS D'ÉCLAT.

A repoussé près du Beausset, le 24 mai 1795, avec 900 hommes de la garnison de Marseille, 6.000 Toulonnais révoltés. (La ville de Marseille lui offrit un sabre d'honneur pour cette affaire.)
S'est particulièrement distingué aux batailles de Castricum, de Mohrüngen, de Friedland, d'Espinosa, et à la prise de Lubeck.
Sauta le premier dans les retranchements du fort de Malborghetto, le 17 mai 1809.
A Villeseneux (Fère-Champenoise), le 25 mars 1814, à la tête des gardes-nationales de l'Yonne, il résista pendant six heures aux efforts des armées alliées commandées par l'empereur de Russie et le roi de Prusse. Fait prisonnier, il reçut les félicitations des deux monarques, témoins de son héroïque ténacité et de sa bravoure. (Cette affaire est connue sous le nom de combat de Fère-Champenoise.)

DÉCORATIONS.

Chevalier de la Légion d'Honneur, — le 11 décembre 1803.

Commandant, — le 14 juin 1804.
Grand-Officier, — le 22 juillet 1813.
Chevalier de Saint-Louis, — le 13 août 1814.
Chevalier de la Couronne de fer d'Italie.

TITRES.

Baron de l'Empire, — le 19 mars 1808.
Comte, — le 20 mai 1813.

DOTATIONS.

4.000 fr. de rente annuelle sur les biens réservés en Westphalie, — le 17 mars 1808.

4.000 fr. de rente sur le département de Rome, — le 15 août 1809.

—

Le nom du général Pacthod, naturalisé français le 14 août 1816, est inscrit au côté sud de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile, à Paris.]

OFFICIERS SUPÉRIEURS

Colonels.

« MARTHOD, LOUIS, colonel-major des dragons de la Garde-Impériale, officier de la Légion d'Honneur, — né le 7 novembre 1771, à Chambéry, département du Mont-Blanc.

« Sert depuis 1792.

« A la tête d'un peloton. il mit en fuite un escadron de hussards autrichiens et s'empara des portes de la ville de Vicence qu'il garda jusqu'à l'arrivée de la division française, le 24 fructidor an IV.

« *(Proposition du général Saint-Sulpice.)* »

[ETAT DES SERVICES MILITAIRES.]

[Entré dans la Légion Allobroge, — le 13 août 1792.
Sous-lieutenant au choix, le même jour, — le 13 août 1792.
Lieutenant à l'ancienneté, — le 20 septembre 1793.
Incorporé au 15e dragons, — le 13 germinal an II.
Capitaine à l'ancienneté, — le 25 ventose an V.
Chef d'escadron par arrêté des Consuls, — le 7 ventose an XI.
Nommé major au 23e dragons, — le 6 brumaire an XII.
Passé chef d'escadron aux dragons de la Garde-Impériale par décret, — le 8 juillet 1807.
Nommé major du régiment, — le 5 juin 1809.
Prisonnier de guerre en Russie, — le 25 septembre 1812.

Mort en Russie à la suite des blessures reçues au combat de Bourzowo, — le 5 octobre 1812.

[Actions d'éclat.]

[Le 24 fructidor an IV, commandant un peloton, il chargea un escadron de hussards autrichiens, le mit en fuite, s'empara des portes de la ville de Vicence et les garda jusqu'à l'arrivée de la division française.

Le 25 du même mois, il sauva la vie d'un de ses camarades mutilé, qu'il arracha des mains de l'ennemi.

Aux affaires d'Arcole, il traversa, à la tête d'un détachement peu nombreux, une colonne ennemie de 700 à 800 hommes, qui mirent bas les armes.

En Egypte. à l'affaire de Kedesir, le 28 pluviose an VII, ayant eu son cheval tué sous lui, il arrêta le cheval d'un dragon qui venait d'être tué, prit le commandement du régiment, le 15e de dragons, qui avait perdu son chef et la moitié des soldats qui le composaient, et, par sa fermeté et son courage, parvint à en sauver les débris.

S'est distingué à l'affaire du 30 ventose an IX, près d'Alexandrie.]

Campagnes.

Marthod a fait les campagnes de 1792-1793 dans le Midi, au siège de Toulon et aux Pyrénées.

Celles des ans II, III, IV et V en Italie.

Celles des ans VI, VII, VIII et IX en Egypte.

Celles de 1808, 1809, 1810 et 1811 en Espagne.

Celle de 1812, en Russie.]

(Archives du Ministère de la Guerre.)

—

[MARTHOD servit en Espagne jusqu'en 1811. Il prit ensuite une part distinguée à la campagne de Russie, en 1812. Envoyé avec un escadron, en reconnaissance dans les environs de Moscou, le 25 septembre 1812. il fut attaqué par une nuée de Cosaques au village de Bourzowo. Quoique bien inférieur en nombre, il les chargea, les culbuta et rompit ensuite un régiment de cuirassiers, qu'il poursuivit vigoureusement. Mais bientôt le nombre des ennemis s'étant augmenté jusqu'à 4,000, nos dragons de la Garde se défendirent avec bravoure et se couvrirent de gloire.

Marthod, après avoir reçu deux coups de sabre sur l'épaule

gauche, eut le bras droit cassé, la cuisse gauche ouverte par deux autres coups de sabre, et, criblé de coups de lance, il tomba, avec une cinquantaine des siens, au pouvoir de l'ennemi.

Il mourut le 5 octobre 1812, de ses blessures.]

(Fastes de la Légion d'Honneur.)

Adjudants-Commandants.

« FORESTIER, Louis-François, chevalier de la Légion d'Honneur, né le 3 mars 1776, à Aix-les-Bains, département du Mont-Blanc.

« Campagnes depuis 1792, blessé en l'an IV, en montant à l'assaut de la redoute Saint-Jean près de Ceva ; blessé le 4 juin 1809, à Raab, d'un coup de feu à la cuisse droite.

« En l'an VIII, avec dix hussards du 10e régiment, il chargea quatre compagnies d'Autrichiens, près de Pignerol, et les força de mettre bas les armes. »

(Proposé par le général Grenier.)

[Etat des services militaires.]

[FORESTIER, François-Louis, baron de l'Empire, général de brigade, fils de Gaspard Forestier et de Marie Demenget, né le 3 mars 1776, à Aix-les-Bains (Savoie).

Chasseur dans l'infanterie légère de la Légion des Allobroges, — le 13 août 1792.

Caporal-fourrier, — le 6 octobre 1792.

Sergent-major, — le 8 novembre 1792.

Lieutenant, — le 7 décembre 1792.

Capitaine, — le 2 juin 1794.

Passé à la 4e demi-brigade d'infanterie légère (formée avec la Légion Allobroge), — le 6 novembre 1795.

Passé à la 27e demi-brigade d'infanterie légère formée avec la 4e, — le 7 octobre 1796.

Adjoint provisoirement à l'état-major de Naples, — le 25 janvier 1799.

Aide-de-camp du général Duhesme, — le 10 septembre 1800.

Chef d'escadron, — le 19 août 1803.

Aide-de-camp du général César Berthier, — le 20 juillet 1806.

Adjudant-commandant, — le 22 juin 1807.

Employé aux îles Ioniennes, — en 1808.

Employé à l'armée de Naples, — en janvier 1809.

Employé à l'armée d'Italie, — en avril 1809.

Chef d'état-major de la 14e division d'infanterie de la Grande-Armée, — le 16 février 1812.

Chef d'état-major de la 6e division du 2e corps de la Grande-Armée, — le 18 juillet 1813.

Commandant provisoirement cette division, — le 18 octobre 1813.

Général de brigade, — le 19 novembre 1813.

Employé à la 3e division du 2e corps de la Grande-Armée. — le 25 décembre 1813.

Décédé par suite de ses blessures, — le 5 février 1814.

CAMPAGNES.

1792, 1793, 1794, 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800. 1801, armées des Alpes, des Pyrénées. d'Italie et Gallo-Batave.

1806-1807, armée de Naples; 1808, Iles Ioniennes; 1809, armée d'Italie; 1812, en Russie; 1813, Saxe et Allemagne; 1814. France.

BLESSURES.

Eclat d'obus à la jambe droite au siège de Toulon, le 6 octobre 1793; coup de feu à la jambe gauche, sur les hauteurs de Ceva, Italie, le 14 avril 1796; coup de feu à la jambe droite à la bataille de Raab, Hongrie, le 14 juin 1809; coup de feu à la bataille de Krasnoë, Russie, le 16 novembre 1812.

Blessé mortellement à la bataille de Brienne, le 29 janvier 1814.

DÉCORATIONS.

Membre de la Légion d'Honneur, — le 14 juin 1804.

Officier de la Légion d'Honneur, — le 22 août 1809.

Baron de l'Empire. — le 15 août 1809.

Dotation de 4.000 fr. sur le département de Rome. — le même jour.]

(Archives de la Guerre.)

—

[FORESTIER, FRANÇOIS-LOUIS, né à Aix-les-Bains, 1776-1814. Chasseur allobroge le 13 août 1792. Lieutenant le 7 décembre. Blessé à la jambe droite par un obus au siège de Toulon. Pénétra un des premiers dans la redoute de la Convention. Capitaine de carabiniers le 14 prairial an II. Le 30 messidor, avec deux compagnies, soutint la retraite de la division Charlet et défendit Campredon. Le 25 juin an IV, eut la jambe cassée d'un coup de feu, en tête de sa compagnie à l'assaut de la redoute de Saint-Jean, sur les hauteurs de Ceva. Prit part aux campagnes de Rome et de Naples, adjoint à l'état-major le

6 pluviose an VII, accomplit la mission périlleuse de se rendre de Pescara à Capoue, auprès de Championnet et perdit la moitié de son escorte. Après la retraite de l'armée de Naples, fut cité à l'ordre du jour pour avoir fait prisonniers 300 Autrichiens à Pignerol, le 6 frimaire an VIII. Pendant la campagne de Marengo, envoyé de Crémone à Brescia, passa le premier l'Adda. Aide-de-camp du général Duhesme, se distingua à l'armée gallo-batave en l'an IX. Chef d'escadron en l'an XI, membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, passa aide-de-camp de César Berthier en 1806. Adjudant-commandant en 1807, reçut un coup de feu à la main droite à Raab, fut créé baron et officier de la Légion d'honneur en 1809. En Russie, il reçut un coup de biscaïen à Krasnoë. Général de brigade en 1813, prit le commandement de la division Vial, fit des prisonniers à Hanau et reçut une blessure mortelle à la bataille de Brienne, le 25 janvier 1814.]

(André FOLLIET : *Les Volontaires de la Savoie, 1792-1799.*)

Chefs de bataillon.

« BOCHATON, JEAN-MARIE, aide-de-camp du général de division Dupas. Chevalier de la Légion d'Honneur. Né à Evian-les-Bains (Léman), le 3 décembre 1771.

« Campagne de 1793 et des ans II, III, IV et VIII ; des ans XII. XIII et XIV aux grenadiers Oudinot ; de 1806-1807, à la Grande-Armée ; de 1808, en Danemark et de 1809, en Allemagne.

« Blessé étant en reconnaissance dans la vallée d'Arran, en 1794 ; d'un coup de feu à l'épaule droite, à la bataille de La Fluvia, le 26 plairial an III ; a eu son cheval tué par un boulet et a reçu une forte contusion à Friedland ; a eu deux chevaux tués et a été blessé d'un coup de feu à Wagram. »

(Proposé par le général Dupas, le 15 octobre 1809.)

[ETAT DES SERVICES MILITAIRES.]

[BOCHATON, JEAN-MARIE, né à Evian, département du Léman, le 31 décembre 1771.

Lieutenant au 5e bataillon des volontaires nationaux du Mont-Blanc, incorporé ensuite dans la 11e demi-brigade d'infanterie de ligne, — le 9 juin 1793.

Capitaine dans le même bataillon, — le 29 prairial an III.

Capitaine aide-de-camp du général Dupas, — le 12 vendémiaire an XIII.

Chef de bataillon, toujours aide-de-camp, — le 3 juin 1807.

Major en second, toujours aide-de-camp, — le 15 avril 1811.

Major en premier au 34e régiment de ligne, — le 25 novembre 1811.

Major en premier au 44e régiment de ligne, — le 21 mars 1813.

Colonel en second, — le 21 avril 1813.

Colonel du 3e régiment d'artillerie de marine, — le 17 août 1813.

Colonel du 53e régiment d'infanterie de ligne, — le 13 octobre 1814.

Licencié, — le 1er septembre 1815.

Retraité, — le 7 août 1816.

Décédé, — le 14 février 1830.

—

Campagnes.

1793, Italie; 1794-1795, Pyrénées-Orientales; 1796, Italie; 1800, Corse; an XII, Côtes de l'Océan; an XIII, 1806-1807, Grande-Armée; 1808, Danemark; 1809, Allemagne; 1813, Allemagne; 1814, France (1815, Savoie).

Blessures.

A reçu une blessure au bras droit à la bataille de La Fluvia, le 26 prairial an III. A eu un cheval emporté sous lui par un boulet de canon à la bataille de Friedland et a reçu une forte contusion au genou. A eu deux chevaux tués sous lui à la bataille de Wagram et a reçu un coup de feu à la jambe droite au-dessous du genou. A reçu un coup de feu, le 14 octobre 1813, à la bataille de Leipzig, où il a perdu un cheval tué. S'est trouvé à la bataille de Hanau; a commandé le 25e régiment provisoire du 2 mai au 17 août 1813 et s'est trouvé aux batailles de Lützen, Bautzen; aux affaires de Champaubert, Etoges. Montmirail et à la bataille de Paris. A reçu un coup de baïonnette au coin de l'œil droit, le 26 mars 1814, à la retraite de Sézanne.

Décorations.

Membre de la Légion d'Honneur, — le 26 mai 1806.

Officier, — le 24 juin 1813.

Baron de l'Empire, — le 19 novembre 1813.

Chevalier de Saint Louis, — en 1814.

(Archives de la Guerre.)

« JACQUEMET, Michel, chef de bataillon au 67e régiment d'infanterie de ligne, chevalier de la Légion d'Honneur, né le 21 septembre 1771, à Collonges (département du Léman).

« Sert depuis 1792. A reçu un coup de feu à la jambe gauche, le 25 juin 1794 ; un coup de biscaïen à l'épaule gauche et une balle au coude gauche le 1er germinal an VII. »

(Proposé par le général Molitor.)

[Etat des services militaires.]

[JACQUEMET, Michel, colonel, né le 21 septembre 1771, à Collonges, département du Léman (Collonges-Fort-l'Ecluse).

Entré au service comme capitaine au 7e bataillon des volontaires nationaux de l'Ain, — le 5 août 1792.

Passé au 21e bataillon des volontaires nationaux faisant partie de la 67e demi-brigade de ligne, — le 21 septembre 1792.

Chef de bataillon dans la même demi-brigade, — le 17 fructidor an X.

Major au 52e régiment d'infanterie de ligne, — le 27 avril 1811.

Colonel du 40e régiment de ligne, — le 22 juillet 1813.

Passé au 38e régiment de ligne, le jour de l'organisation de ce régiment, — le 7 décembre 1814.

Passé au 1er régiment de ligne, — le 21 juin 1815.

Licencié et parti pour ses foyers, — le 16 février 1814.

Campagnes.

1792, 1793, ans II, III, IV et V, à l'armée de Sambre-et-Meuse, armée de Belgique et armée du Nord).

An VI. Armée d'Allemagne.

An VII. Armée du Danube.

Ans VIII et IX. Armée du Rhin et armée d'Italie.

Ans XIII et XIV. Expédition maritime de Toulon aux Antilles et dans la Méditerranée.

1806, 1807-1808. Grande-Armée en Allemagne.

1810. Allemagne, Hollande, Catalogne.

1811, 1812, 1813 et 1814. Armée du Nord, en Espagne et France.

Embarqué le 1er nivose an XIII, sur le vaisseau *Le Formidable*, avec le bataillon du 67e qu'il commandait, a fait la campagne des Antilles. Passé ensuite à Cadix sur le vaisseau *L'Aigle* lequel prit part à la bataille navale de Trafalgar.

Blessures.

Blessé d'un coup de feu à la jambe gauche, au combat qui eut lieu en avant du Pont à Marqué, le 25 juin 1793.

Blessé d'un coup de biscaïen à l'épaule gauche, à la bataille d'Ostrach, le 1er germinal an VII, pour laquelle blessure, quoique très grave, Jacquemet ne voulut pas quitter le combat, malgré qu'il en fut fortement pressé par ses chefs et ses camarades. Blessé de nouveau à la même bataille par un coup de feu qui lui a fracassé le bras gauche, dont il reste une ankylose complète.

Blessé par un éclat de bois à la cuisse gauche, au combat naval de Trafalgar, le 29 vendémiaire an XIV (21 octobre 1805) ; blessé d'un coup de feu à la jambe gauche, le même jour.

Blessé d'un coup de feu à la poitrine à la bataille d'Essling, le 22 mai 1809.

A reçu une forte contusion à la jambe droite à Manierû, le 15 octobre 1812.

Blessé d'un coup de feu à la partie droite des reins, à Novan, le 3 novembre 1812.

Blessé d'un coup de feu à la jambe gauche, qui a été complèment fracturée. à Romal, le 3 mai 1813.

Actions d'éclat.

A la bataille de Sulsbrack, le 30 thermidor an IV, Jacquemet, alors capitaine de grenadiers, pénétra sous une fusillade très vive de l'ennemi, dans le bois situé avant cette ville, défendu par l'ennemi avec une opiniâtreté sans exemple, et à une distance aussi éloignée des grenadiers-tirailleurs qu'il commandait, il se précipita seul sur deux grenadiers hongrois qu'il fit prisonniers.

Fait prisonnier au combat de Trafalgar, le 29 vendémiaire an XIV, rendu sur parole le 18 brumaire, même année, le vaisseau *L'Aigle* ayant été obligé de se rendre, il fit démonter le drapeau de son bataillon. parvint en le cachant à le soustraire à l'ennemi; parvint à jeter 200 hommes sur la dunette et quoique blessé, Jacquemet réunit quelques marins et grenadiers remonta sur le pont et en chassa l'ennemi à la baïonnette.

A la bataille d'Essling, au moment où l'ennemi déployait ses plus grandes forces contre Grote-Alpan, il déboucha avec son bataillon du village et le déploya sous le feu le plus vif de l'artillerie ennemie. Tous les corps repassaient le village pour prendre position au delà, Jacquemet soutint seul pendant

longtemps, tous les efforts des bataillons autrichiens; il fut blessé alors d'une balle à la poitrine et dut se retirer.

A la bataille de Wagram, il fut chargé d'enlever le village d'Anderose, dont l'ennemi venait de s'emparer ; il y réussit en peu de temps. Ensuite des forces considérables l'obligeant à se reployer sur la division Molitor, dont le 67ᵉ régiment faisait partie, il y prit le commandement du régiment pendant le reste de la journée, en l'absence du colonel qui avait été blessé. Le commandant Jacquemet se fit remarquer par son sang-froid et sa valeur accoutumée.

Pendant toute la campagne de Catalogne, du 14 novembre 1810 au 18 novembre 1811, Jacquemet, toujours plus désireux de bien faire, n'a cessé de se signaler d'une manière brillante aux affaires d'Alot, dans les montagnes de Miéras, et de Saint-Apan, où il donna presque toujours le premier. Il y mérita plus que jamais le titre d'être un des meilleurs officiers supérieurs de l'armée et des plus distingués. Enfin pendant le siège mémorable de la forteresse de Figuières, où Jacquemet commandait le 67ᵉ régiment, il déploya toutes les ressources et toute l'activité de son génie, soit pour établir des lignes de contrevallation soit pour rejeter l'ennemi dans la place, quand il tenta de sortir, soit pour électriser ses troupes auxquelles il prêchait d'exemple pendant les travaux de jour et de nuit qu'on était obligé d'établir contre toutes les tentatives des Espagnols; on doit dire à la louange de Jacquemet, que ses lignes étaient ce qu'il y avait de plus parfait entre toutes celles établies par les différents corps ; il en a reçu plusieurs fois des marques de satisfaction de la part des principaux chefs de l'armée, qui ont regardé son départ comme une des plus grandes pertes qu'elle pouvait faire.

Dans la campagne qu'il a faite en Navarre, avec les deux bataillons d'élite du 52ᵉ régiment, il était ordinairement chargé des expéditions les plus épineuses, qui ont constamment réussi par ses soins. Dans toutes les affaires qu'on eut avec l'ennemi, on lui confia le commandement des colonnes destinées à porter les coups décisifs; et ce fut à son intrépidité, au talent qu'il avait d'électriser les troupes en leur donnant l'exemple du dévouement ; à la sagesse de ses dipositions ; et à l'habileté de ses manœuvres qu'on doit, en grande partie, tous les succès dont furent couronnés les combats où il s'est trouvé. Les généraux Caffarelli et L'Abbé ont consacré, dans leurs ordres du jour, la satisfaction et le juste tribut d'éloges qu'ils lui doivent,

notamment pour les affaires près de Trafailla, le 11 octobre 1812, de Manierû, le 15 octobre 1812, de Noman et Moain, le 3 novembre 1812 et du Romal, le 3 mai 1813.

Jacquemet a eu quatre chevaux tués sous lui :

Le 15 mars 1811, à l'affaire d'Alot (Espagne).

Le 11 octobre 1812, à l'affaire de Tafailla (Navarre-Espagne).

Le 15 novembre 1812, à l'affaire de Manierû (Navarre-Espagne).

Et le 3 mai 1813, à Romal (montagnes des Pyrénées).

DÉCORATIONS.

Chevalier de la Légion d'Honneur, — le 25 prairial an XII.
Chevalier de Saint-Louis, — le 5 octobre 1814.
Officier de la Légion d'Honneur, — le 17 mars 1815.

(Archives du Ministère de la Guerre [1]*.)*

(A suivre.) César DUVAL.

APERÇU HISTORIQUE SUR LE SERVICE DES EAUX POTABLES A CLUSES

Au moment où la ville de Cluses se propose d'améliorer son service d'eau potable, il peut être intéressant de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'organisation de ce service à travers les âges.

Les premiers Clusiens s'alimentèrent d'eau dans l'Arve et dans la bézière ou ruisseau qui traversait dans toute sa largeur le pré de foire actuel. Mais ces eaux étaient fréquemment contaminées, les eaux de l'Arve par les riverains d'amont de Cluses et celles de la bézière par les résidus des tanneries qui se trouvaient à proximité ; c'est pourquoi l'eau qui sourd de terre au bas de la muraille de l'ancienne propriété du marquis de Cluses, actuellement butte de Chessy, fut utilisée de bonne heure de préférence à toute autre.

Le 14 août 1729, on facilita l'accès de cette source, elle fut aménagée et plus soigneusement captée. On connaît les inconvénients présentés par cette source : elle était éloignée de la ville, située à sa limite et ne pouvait jaillir en ville sa source étant à une altitude plus basse que les habitations. Le 16 octobre 1746, les nobles syndics, en vue d'obtenir de l'eau jaillis-

1. On peut s'étonner de voir que les longs et brillants services de Jacquemet aient été si peu récompensés par Napoléon, car ses deux dernières décorations lui ont été données par Louis XVIII.

sante, décident de conduire l'eau de Diglay ou du Jorant sur la « place de l'hasle » de Cluses. Ils chargent l'ingénieur Cheneval des études à faire pour la captation de l'eau. Le 21 octobre 1749, la pose des « bourneaux » ou tuyaux de bois liés entre eux par des « boettes de fer d'Annecy » ou manchons, est confiée à M. Dunand, de Scionzier. Ces bourneaux en bois de « vuargne » ou sapin avaient 5 ou 6 pousses d'épaisseur « en queue » et 8 pieds de chambre de longueur, ils furent payés 21 sous la toise y compris les « boettes ». Le tout devait être posé pour les fêtes de Pentecôte 1750. Le 19 février, les nobles syndics prenaient les dernières mesures pour faire poser à la place du tilleul où se placardaient les affiches, un bassin en bois de chêne avec une chèvre et piédestal en pierre de taille, « le tout comme le bassin de la Bonneville ».

Cette fontaine desservait la place de l'hasle; les habitants du quartier de l'hôpital voulurent aussi profiter des avantages de leurs voisins. Le 9 avril 1750, les nobles syndics, afin de leur donner satisfaction, firent conduire la vidange du bassin de « l'hasle » vers l'hôpital afin de permettre aux riverains du nouveau canal de s'alimenter en eau et de combattre plus efficacement les incendies le cas échéant et aussi pour débarrasser la place de l'hasle de l'eau qui l'inondait.

Le 27 février 1757, Joseph Simond fut chargé d'orner le piédestal du bassin en y taillant « les armoiries de la ville et le millésime relevé en bosse ».

Le couvent de l'Observance réclama le 24 janvier 1751 « un filet d'eau » en vertu de certains droits qu'il avait sur la source du Jorant. A cette demande le noble conseil répliqua que la fontaine fournissait une quantité d'eau si petite qu'il était à peine possible « de remplir un seau d'eau dans un demi quart d'heure » et qu'ils ne pourraient rien céder étant donné de plus que le couvent posssédait un puits dans son enclos. Toutefois un accord survint entre les parties.

Le 10 juin 1755, les syndics, afin d'éviter le plus possible la contamination des eaux du bassin de l'hasle dont la vidange était utilisée comme nous l'avons vu, prennent un arrêté pour interdire de laver dans le bassin.

De mars à juillet 1765, de nombreux bourneaux furent remplacés. Néanmoins le service de l'eau restait défectueux si bien qu'à ce moment on fit venir de Colombi, bailliage de Morge, un fontainier du nom de Samuel Stauffer qui prétendit découvrir au lieu dit le petit étang une source suffisamment abondante.

Il se chargeait de la faire monter en hauteur de 3 pieds au devant de l'hôpital moyennant une somme de 48 louis d'or neufs de France. Il n'obtint, hâtons-nous de le dire, aucun résultat et le 31 octobre 1780, le conseil considérant que cette ville n'a encore pas réussi à capter de l'eau en quantité suffisante, décida de faire un puits en face de l'hôpital, travail qui fut exécuté par Paul Pasquier, fontainier à Genève. La pompe de laiton fut fournie par Anthoinoz, de Thonon. Le bassin de pierre qui existe encore à l'heure actuelle fut exécuté plus tard dans l'année 1792.

A partir de cette date jusqu'en 1848, la question des eaux ne fut plus guère soulevée ; à cette époque, on avait construit une pompe au-dessus de la dite fontaine Pellet. Mais il demeure que jusqu'à ce moment toutes les tentatives pour pourvoir Cluses d'eau potable et par fontaines jaillissantes restaient infructueuses. Le 6 août 1851, on projeta l'établissement d'un puits sur la place du marché, projet vite abandonné et, en 1857, le conseil décida de s'adresser aux lumières des fontainiers pour établir un projet définitif. Parmi un grand nombre d'offres d'études faites par des ingénieurs hydrauliciens, dont quelques-unes sont sérieuses, l'une d'elles, celle de Aeschliman, fut agréée par le Conseil. Cet ingénieur prétendait qu'avec ses « connaissances du système géologique et magnétique et de l'emploi du procédé de l'abbé Faramel », il découvrirait sans frais des sources abondantes, il donnait à l'appui un grand nombre de références.

Comme bien l'on pense, il ne trouva rien et le conseil remercia le distingué Aeschliman. Il fut décidé qu'on suivrait la trace des aïeux et qu'on irait tout simplement s'alimenter d'eau potable dans l'Arve. Un projet de dérivation vers la maladière avec bassin de décantation, bornes fontaines, conduites, fut étudié, dressé, puis enfoui dans les cartons de la mairie, lorsqu'une trentaine d'années plus tard intervint entre M. Carpano, industriel et la ville de Cluses, le traité qui assure le service actuel des eaux.

Notons pour être complet que, depuis deux ou trois ans, la municipalité clusienne, sous l'énergique impulsion de M. Thouna, maire, a fait dresser l'état des travaux nécessaires pour amener à Cluses une source abondante située à Magland. Les plans et devis ont reçu l'approbation des autorités, l'eau a été reconnue de bonne qualité par les chimistes, si bien que le projet est prêt à être exécuté.

PERROUD.

LE GUET DE GENÈVE

AU XVE SIÈCLE

(Suite.)

VII. — **Les Brassards.**

Une première remarque est à faire dans l'énumération des armes défensives distribuées aux Gardes avec leurs brigandines : les brassards sont presque toujours mentionnés à part.

Ce n'est qu'au XVIe siècle en effet, ou tout au plus dès la fin du XVe qu'on rencontre des brigandines avec brassards faisant corps avec elles, comme les manches d'un vêtement moderne. Nous avons vu, il est vrai, dans les Musées et Collections, bien des brigandines avec brassards adhérents attribuées au XVe siècle, mais nous regardons ce classement comme erroné et nous croyons que ces armures appartiennent au XVIe siècle. Nous ne connaissons pas un seul texte des XIVe et XVe siècles qui mentionne une brigandine ainsi faite, ni un seul document figuré antérieur à 1500 qui en reproduise une ; au contraire nous pourrions citer de très nombreux documents et un grand nombre de peintures du XVe siècle qui établissent que les brassards étaient toujours indépendants.

Ces brassards, le plus souvent d'une autre contexture que la brigandine elle-même, s'attachaient à cette dernière par des aiguillettes ; la jointure était cachée et protégée par le *garde-bras*, sorte d'épaulière défendant l'articulation de l'épaule, qui, lui, était au contraire presque toujours de fabrication identique à celle de l'armure dont il faisait partie.

1432. « Et les ai vus (les habitants de Belgrade) porter des « brigandines assez belles de plus menu escalle que nous « portons, *et des garde bras de mesme* [1]. »

1449. « Cinquante brigandines couvertes de futaine noire. « Trente trois *garde bras de même couleur* [2]. »

Quelquefois cependant les écailles des garde-bras restaient à découvert ;

1450. « Le garde-braz sera de petites lametes couvertes de

1. Bertrandon de la Broquière : *Voyage d'Outremer*, ap. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 763, col. 2.

2. Joseph Garnier : *L'Artillerie des Ducs de Bourgogne*, p. 130 (Paris, Champion, 1895).

« la couleur de ladicte brigantine, ou non couvertes, au plaisir « et voulunté du porteur [1]. »

Une brigandine est souvent mentionnée sans les brassards, presque jamais sans les garde-bras ; ceux-ci cependant étaient généralement détachables, et le soin qu'on prenait de les mentionner toujours dans les inventaires indique assez qu'ils ne faisaient pas corps avec elle de façon absolue, sans quoi leur mention eut été inutile.

1468. « Une brigandine complète garnie de salade, gorgerin, « *gardebras* et harnois de jambes [2]. »

1480. « Item, deux brigandines de velours noir garnies de « tassettes et de *gardebras* [3]. »

Mais, comme on pouvait dévêtir la brigandine sans les en séparer, ce qui n'avait pas lieu pour les brassards, les garde-bras restaient presque toujours fixés à l'armure du torse, et c'est probablement pour cette raison qu'il n'en est pas question dans l'énumération des armes du Guet.

Rien, dans les délibérations du Conseil de Genève, ne nous renseigne sur la contexture des brassards donnés aux Gardes, et nous sommes sur ce point réduit aux conjectures. Voyons donc quelles étaient, à l'époque où la brigandine était en usage, les différentes sortes de brassards qui pouvaient l'accompagner, et cherchons parmi ceux-là les brassards probables du Guet de Genève.

Tous les genres de défense de bras qui avaient été en usage dans les siècles précédents étaient encore employés au XVe siècle ; ils s'étaient accrus de ceux nouvellement créés, s'étaient combinés entre eux, et présentaient une diversité extraordinaire. Or on peut dire que tous se sont plus ou moins souvent combinés avec la brigandine.

Pour s'y reconnaître, il faut étudier au moins les principaux types et voir ceux dont l'adoption pour l'armement de nos Gardes présente les plus grandes probabilités.

*
* *

1° Manches de mailles. — Tout naturellement, lorsque les plates vinrent se substituer au haubert pour la défense du torse, on garda longtemps les manches de mailles chez lesquelles on trouvait une souplesse qu'on ne sut d'abord donner

1. Merlin de Cordebœuf : *Ordonnance et manière des chevaliers errants*, édition de Belleval, p. 79.
2. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 220, col. 2.
3. Joseph Garnier : *L'Artillerie des Ducs de Bourgogne*, p. 232.

à aucun autre système de brassards. Aussi, les pierres tombales et les tableaux du XIVe, du XVe et même du XVIe nous montrent fréquemment des manches de mailles accompagnant soit la brigandine soit même l'armure de fer rigide.

A l'époque que nous étudions [1], nous pouvons citer le portrait de Lucas Paumgartner en St Eustache, par Albert Dürer, à la Pinacothèque de Munich, dans lequel les manches de mailles sont parfaitement visibles sous les crevés des bouffants, plusieurs des gravures de Dürer dans la petite Passion et la grande Passion, et un dessin au lavis d'Holbein, au Musée de Bâle représentant Pilate se lavant les mains.

La maille a été combinée à toute époque avec tous les genres de brassards, pour défendre les défauts aux joints ou pour fournir les articulations ; parfois même les manches de mailles se sont unies avec les plaques d'acier, soit en se renforçant d'un demi-brassard en tuile du côté extérieur du bras, système employé dans l'armure d'un des soldats qui gardent le tombeau, dans la Résurrection de N. S. au Musée de Cologne, par le peintre anonyme dit le Maître de la Passion de Lijversberg ; soit en joignant un canon d'avant-bras en fer rigide à une manche de mailles qui couvrait seulement l'arrière-bras, comme on peut l'observer dans un tableau de Vittore Pisano représentant St Antoine et St Georges à la National Gallery de Londres, et dans le tableau du Musée de Glascow que nous avons cité au chapitre précédent, et dans lequel St Victor porte avec sa brigandine des brassards ainsi composés.

Malgré tous ces exemples de l'emploi des manches de mailles au XVe siècle, il nous paraît peu probable que la maille ait été employée pour armer les bras de nos Gardes. Dans les nombreux textes que nous connaissons mentionnant des bras défendus par la maille, on dit toujours *manches de mailles*, et jamais *brassards* ; en voici quelques exemples allant des premiers temps de la brigandine jusqu'à l'époque que nous étudions :

1345. « ... per guarnir 1^a^ marguas de malha [2]. »

1346. « ... parium unum manicarum de magia [3]. »

1. Pour les époques antérieure et postérieure, voir notamment :
Pour le XIVe siècle : HEFNER-ALTENECK : *Waffen, ein Beitrag zur historischen Waffenkunde,* pl. 20, 21, 24 B, 27 etc , reproduisant toutes des pierres tombales du XIVe avec manches de mailles ;
Pour le XVIe siècle : Un portrait d'homme par le Tintoret au Musée du Prado et le portrait de Philippe II, par Alonso Sanchez Coello au Musée de Berlin, qui tous deux ont des manches de mailles.

2. EDOUARD FORESTIÉ. *Le Livre de Compte des Frères Bonis,* 1re partie, p. 221.

3. A. ANGELUCCI : *Doc. inéd* , p. 18-19.

1365. « ... quasdam manucas mallie ad armandum [1]. »

1488. « Jacquemin de Millan obrjonier fut gaigé d'unes « manches, et unes faudes de maille [2]. »

Remarquons-le. ce dernier texte est exactement contemporain de nos Gardes, et, de plus, relatif à un armurier de Milan, compatriote par conséquent de Capelli qui avait fourni leurs premiers brassards.

Quant aux documents du XVIe qui parlent de manches de mailles, ils sont si nombreux que nous renonçons à les citer, nous bornant à donner quelques références [3]. Toujours, nous le répétons, soit au XIVe, soit au XVe, soit au XVIe siècle, nous avons trouvé cette défense sous le nom de manches de mailles et jamais de brassards. Or l'armement de bras du Guet de Genève est toujours appelé *brasali* dans les délibérations. Nous pensons donc que la maille doit être écartée de nos recherches.

*
* *

2° Brassards de cuir bouilli. — Les brassards de cuir bouilli paraissent également avoir été employés dès le début de la brigandine ; du moins l'existence de brassards de cette nature, mentionnés comme étant couverts de velours, à une époque où, nous l'avons vu, la brigandine existait déjà sous le nom de *plates*, permet de présumer qu'ils étaient destinés à accompagner une brigandine couverte de cette étoffe :

1318. « Item, magistro Hugolino de Florencia pro precio « duorum parium gamberiarum, cossalium, *brachialium* et « pugnalium *de corio bollito*, de opere levato et plano, *muni-* « *torum de velluto* [4]. »

Mais souvent ils restaient au naturel avec, parfois, une garni-

1. *Invent. de J. de Saffres,* ap. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 763, col. 1.

2. *Archiv. Com. de Lyon,* CC. 218, f° 3, v° ; ap. J.-B. Giraud : *Documents pour l'histoire de l'armement,* vol. I. p. 235-236.

3. Cf. notamment :

Guillaume du Bellay : (Langey) . *Discipline militaire,* liv. I, p. 24, r°, et pass. (édition Rigaud, Lyon, 1592).

Martin et Guillaume du Bellay : *Mémoires,* liv. VIII, p. 475, liv. IX, p. 257, etc. (édition Gilles Beys, Paris, 1582).

Fausto da Longiano : *Duello regolato*, p. 62 (Vinezia, 1559).

Blaise de Montluc : *Commentaires,* t. I, liv. II, p 246 et pass. (édition Barbin, Paris, 1661).

Le Frère de Laval : *Vraye et entière histoire des troubles et guerres,* liv. III, p. 64 r°, liv. VII, p. 161 r°, etc. (édition Hulpeau, Paris. 1576).

François de Rabutin : *Comment. des Guerres en la Gaule Belgique*, p. 408, 457, etc.

Brantôme : T. II. p. 278 ; t. VII, p. 151, 153 ; t. VIII, p. 63, 64, etc. (édition elzévirienne).

4. A. Angelucci . *Dino Compagni militare,* p. 70 (Firenze, 1879).

ture de fer pour les renforcer ; malgré ce, ils étaient souvent destinés à accompagner des brigandines, car, parmi ceux que nous allons rencontrer sous ces nouvelles formes, il en est qui sont destinés à des arbalétriers dont l'armure est précisément une brigandine (des plates) comme l'établit le même texte :

1345. « Item, deu per *un brasalot... de cuer nègre* [1]. »

1347. « Item deu per I brasalot guarnit de cuer et de feradura [2]. »

1351. « Ordenons que l'arbalestrier... sera armé *de plates*... et *de harnois de bras de fer et de cuir* [3].

1358. « Item VII paires d'avans-bras de cuir et X paires de « cuir de bras deseure [4]. »

1368. « Une garnison de bras qui est de cuerf [5]. »

1364. « I brachiale de corio... 2 paria brachiorum de « corio [6]. »

1365. « ... Cum quodam arnesio brachiorium facto de « corio [7]. »

Les brassards de cuir bouilli sont fort difficiles à distinguer des brassards de fer rigide soit dans les peintures des Primitifs, soit dans les bas-reliefs et pierres tombales ; on ne peut les reconnaître avec certitude que lorsqu'ils sont renforcés par des bandes de fer qui eussent été inutiles sur un brassard de métal. Un certain nombre des pierres tombales relevées dans l'ouvrage de Hefner-Alteneck déjà cité [8] nous montrent ce détail que nous retrouvons également dans les peintures de Stephan Lochner (1400-1451) au Musée de Francfort, représentant le martyre des douze apôtres.

Dans la plupart de ces peintures et sculptures le brassard de cuir laisse voir la maille aux jointures où la rigidité du cuir bouilli n'aurait pu se prêter à l'articulation.

Mais tous les documents écrits ou figurés dans lesquels

1. Edouard Forestié : *Les Livres de Comptes des Frères Bonis,* vol. I, p. 174.

2 *Op. cit.,* vol. I, p. 261. Cf. également vol. I, p. 28, 37, 242 ; vol. II, p. 23, 24, etc.

Tous les brassards mentionnés dans ces comptes sont, comme ceux ci-dessus, toujours vendus à part, chaque « I brasalot » correspondant à une paire de brassards Cela confirme une fois de plus ce que nous avons dit au sujet des brassards alors toujours indépendants de la brigandine.

3. *Ordonnances du roi Jean,* t. IV, p. 69.

4. De Prelle de la Nieppe : *Inventaire de l'armurerie de Guillaume de Hainaut,* p. 4.

5. B. Prost : *Inventaires de Bourgogne,* t. I, p. 5, n° 38.

6. *Inventaire du Donjon de Vosticza,* ap. V. Gay : *Gloss. archéol.,* p. 62, col. 2.

7. *Invent. de J. de Saffres,* p. 342, ap. V. Gay : *Gloss. archéol.,* p. 763, col. 1.

8. Hefner-Alteneck : *Op. cit.,* pl. 22, 26 etc.

nous avons rencontré ces brassards de cuir bouilli sont antérieurs à 1450 ; le texte ci-après, il est vrai, est un peu postérieur :

1458. « Après les armeront des gardebras et des avant bras, « qui de cuir bouilly seront, tenans tous enssemble, qui « dedens seront lassiez, et pardessus garnis au long de menus « bastonnez, du plus fort bois que sur les gardebras, et les « bracellez sont cousus [1]. »

Mais il s'agissait là d'une armure de tournoi qui n'avait rien de commun avec l'armement de simples gardes.

On trouve également, dans un inventaire de l'artillerie de Dijon :

1480. « ... onze gands et huit brasselets de cuir pour « archiers [2]. »

Mais il ne s'agit pas là de brassards, bien que le mot *bracelet* ait été parfois employé dans ce sens ; ces bracelets de cuir sont destinés à préserver le bras gauche de l'archer du choc de la corde de l'arc.

Il est donc probable que les brassards des Gardes de Genève qui datent de la seconde moitié du xve siècle n'étaient pas en cuir bouilli.

*
* *

3° Brassards jacqués. — Bien qu'employés le plus souvent comme complément d'un jacques, ou vêtement de toile matelassée, les brassards ayant cette contexture furent parfois adjoints à des cuirasses ou à des brigandines. Leur usage devait être fréquent en Allemagne, car Dürer en a souvent armé les soldats qui figurent dans ses gravures, notamment celle de la Grande Passion et de la Petite Passion.

Le roi René qui nous indique la fabrication de ces brassards matelassés, renforcés parfois de cuir bouilli aux avant-bras et aux épaulières, nous les peint bien en effet comme une mode allemande :

1450. « En Brebant, Flandres et Haynault, et en ces pays là « vers Almaignes... mettent unes bracières grosses de 4 dois « d'espèz et remplies de couton, sur quoy ils arment les avant- « bras et les garde-bras de cuir bouilly [3]. »

On le voit, les brassards jacqués se combinaient avec le cuir

1. Antoine de La Salle : *Des anciens tournois de Faictz d'Armes,* édition B. Prost, p. 210 (Barraud, Paris, 1878).

2. Joseph Garnier : *L'Artillerie des Ducs de Bourgogne,* pièces annexées, p. 230 ; cf. également, pour un brassard d'archer en cuir l'*Inventaire de Philippe-le-Bon en 1420*, ap. V. Gay : *Gloss. archéol.*, p. 206, col. 2.

3. Le roi René : *Devis d'un Tournoi,* t. II, p. 13 (édition Quatrebarbes).

bouilli ; ils se renforçaient encore de bien d'autres manières, et c'est le cas de constater une fois de plus ce que nous avons dit au commencement de ce chapitre : tous les systèmes de brassards se sont mariés entre eux de toutes les façons possibles.

Nous les trouvons en effet renforcés de chaînes de fer dans les peintures de Memling qui décorent la châsse de sainte Ursule à Bruges dont nous avons parlé déjà ; ce type était d'ailleurs réglementé depuis longtemps dans les Ordonnances :

XIVe siècle. « Ordonnons que les gens du commun de notre « pays... soient armés de forts jacques garnis de laisches, « chaînes, ou mailles pour couvrir les bras [1]. »

Nous trouvons enfin ces brassards jacqués unis avec les plaques d'acier des deux façons déjà signalées pour la maille : d'abord avec un canon de fer rigide à l'avant-bras, l'arrière-bras n'étant protégé que par le jacques ; nous avons vu à la Pinacothèque de Munich un tableau de Dierich Bouts (l'entrevue d'Abraham et de Melchisédech) dans lequel Abraham porte des brassards de ce type ; ensuite avec un demi-brassard de fer en tuile recouvrant le brassard jacqué sur toute sa longueur du côté extérieur du bras, et nous en trouvons à Genève même un exemple à la Pinacothèque dans un tableau de la fin du XVe siècle dû au pinceau d'un anonyme flamand et qui représente la Passion ; un des soldats qui se disputent les vêtements du Christ, au premier plan, est armé de brassards ainsi faits.

Mais, comme on le voit, ces documents écrits ou figurés sont tous, comme l'observe le roi René, des pays flamands ou allemands, à l'exception de l'Ordonnance de Jean V qui est de Bretagne, c'est-à-dire plus éloignée encore de Genève. Or, la première commande de l'armée des Gardes avait été faite, comme nous l'avons vu, à un armurier de Milan, ville où la mode allemande des brassards jacqués n'était guère en honneur ; d'ailleurs un armurier étranger eut été bien inutile pour des brassards de toile matelassée qu'on eut facilement pu faire dans la ville. Ce n'est donc pas de brassards jacqués que devaient être armés les Gardes de Genève.

*
* *

1. *Ordonnance de Jean V, Duc de Bretagne,* ap. V. GAY : *Glossaire archéol.*, p. 66, col. 1.

Par une erreur inexplicable, Gay, ordinairement si exact, place ce texte avec ceux du XVIe siècle. et le date de 1525. Jean V, né en 1339 étant mort en 1399, il y a lieu de restituer son Ordonnance au XIVe siècle.

4° Brassards a écailles. — Les brassards en cuir ou étoffe doublés d'écailles de fer, soit de même contexture que la brigandine, ont été fréquemment employés pour compléter cette défense de corps ; parfois même, les écailles étaient extérieures et nous en trouvons un exemple dans une gravure d'Albert Dürer qui fait partie de la Grande Passion (la Flagellation).

Ces brassards à écailles paraissent à peu près en même temps que la brigandine elle-même, d'abord, bien entendu, sous le nom de plates dont nous avons vu le sens :

1322. « Une paire de manche de Lombardie à plates [1]. »

1322. « 2 bracers de plate [2]. »

1344. « Item, deu per un brasalot platonat [3]. »

Au xve siècle ils paraissent un peu abandonnés et l'on n'en trouve plus guère de trace ni dans les peintures ni dans les textes ; sans doute la difficulté de faire des articulations en écailles, et d'autre part le perfectionnement des brassards de fer rigide en étaient les causes. A l'extrême fin du xve ils reparaissent, comme on le voit dans la gravure de Dürer dont nous avons parlé ; ils ont emprunté alors les formes exactes du brassard de fer et ont comme lui une cubitière pour couvrir l'articulation du coude.

Dès ce moment, et nous l'avons signalé au commencement de ce chapitre, on en trouve qui font corps avec la brigandine ; on comprend qu'en ce cas toute l'armure est inventoriée en bloc sans qu'il soit question des brassards.

Mais parfois aussi ils sont indépendants, et alors ils sont, comme les brassards de plates du xive, toujours mentionnés avec la désignation de leur contexture :

1530. « une paire de manches de fustaine blanche garnyes « d'escailles [4]. »

Aucune indication de ce genre n'étant donnée lors de l'énumération des pièces d'armes livrées aux Gardes, et l'époque à laquelle ils reçoivent leur armement étant précisément celle pendant laquelle les brassards d'écailles semblent avoir été extrêmement rares, nous pensons que ce n'est pas encore là le type des brassards qu'ils portaient.

* * *

1. De Prelle de la Nieppe : *Loc. cit.*
2. *Inventaire de Roger de Mortimer*, p. 359 ; ap. V. Gay : *Gloss. arch.*, p. 214. col. 1.
3. Edouard Forestié : *Compte des Frères Bonis*, vol 1, p. 98.
4. *Inventaire de l'Armurerye qui est à Nancy*, loc. cit., p. 8, n° 90.

5° Brassards de fer rigide. — Nous avons vu les divers systèmes de brassards que nous venons d'étudier usités concurremment au cours du XIVe siècle lorsqu'on abandonne le haubert pour la brigandine. On cherchait ce qui pourrait mieux compléter la nouvelle armure pour défendre les bras et les jambes ; en même temps que les types précédents on mit en usage des plaques de fer rigide qui entouraient le bras partiellement ou entièrement et formaient contre les coups une défense supérieure à toutes les autres. A côté des manches de mailles, des brassards de cuir, de toile matelassée ou de plates, ces nouveaux brassards apparaissent dans les inventaires sous le nom de brassards de fer, soit pour la joute, soit pour la guerre :

1358. « Item, VIII paires de bras de fier à jouster... item, « une paire de bras de fier de wière [1]. »

1377. « paria II braziarorum de ferro [2]. »

La pierre tombale de Bernard de Masmünster († 1383) à la cathédrale de Bâle nous montre ce qu'étaient ces brassards de fer, déjà complets et munis d'une cubitière articulée. La difficulté de donner de la souplesse à l'articulation faisait cependant souvent préférer le système dont nous avons parlé précédemment, dans lequel l'avant-bras seul est muni d'un canon de fer, l'arrière-bras restant défendu seulement par la maille. En ce cas, on désignait ce demi-brassard sous le nom d'avant-bras :

1389. « cotte de fer harnois de jambes et avant-bras,... cotte « de fer, bassinet, avant-bras [3]. »

Nous en avons vu un excellent exemple dans une des statues des Scaliger à Vérone, celle de Can Signorio († 1375).

Ces brassards ou demi-brassards semblent avoir été alors l'apanage des chevaliers, les autres défenses de bras, maille et surtout cuir et jacques étant réservées aux hommes de pied. Mais au XVe siècle les progrès faits dans l'art du batteur d'armures permirent de faire ces brassards de fer à assez bon compte pour qu'on put en armer les archers et les gardes ; le manuscrit anonyme sur le costume militaire des Français en 1446 édité par le comte de Belleval nous initie de façon complète aux détails de fabrication de ces brassards [4]. Le passage est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le reproduire.

1. De Prelle de la Nieppe : *Op. cit.*, p. 3.
2. A Angelucci : *Docum. inéd*, p. 221.
3. *Test. de R. Picque*, p. 93 ; ap. V. Gay : *Gloss.*, p. 91, col. 1.
4. Cte de Belleval : *Du Costume militaire des Français*, pp. 2 et 3.

Dès ce moment, si le brassard de fer rigide se multiplie dans les textes, on ne le trouve presque jamais plus avec l'indication de sa contexture. Il devient le brassard par excellence, les autres types continuant seuls à être différenciés par des mentions spéciales et il serait oiseux de rapporter les innombrables passages dans lesquels il est question de brassards.

Tout naturellement il se multiplie aussi dans les peintures et sculptures où il est le complément le plus ordinaire de la brigandine. Déjà les *brigands* peints au XIVe siècle par Altichieri à la Basilique Saint-Antoine à Padoue, bien que simples piquiers, portaient avec leurs brigandines des brassards de fer, mais c'était alors un peu exceptionnel ; pour l'armement, comme sur bien d'autres points, l'Italie était alors en avance. Au XVe siècle ce n'est plus une exception, et nous n'aurons que l'embarras du choix ; nous nous cantonnerons exclusivement dans les peintures ou miniatures d'une authenticité indiscutable, à peu près contemporaines de nos Gardes, et dans lesquelles des hommes de pied de condition à peu près semblable à la leur porteront, avec des brigandines nettement reconnaissables, des brassards de fer rigide.

Ces conditions ainsi étroitement circonscrites, nous les trouvons au Musée Condé à Chantilly dans les célèbres miniatures de Fouquet, surtout dans la scène de l'Adoration des Mages dont les gardes armés de brigandines, salade en tête et vouge en main, donneraient l'idée la plus exacte de ce que devaient être nos Gardes s'ils n'avaient en même temps les jambes armées de fer, ce qui n'existait pas à Genève.

Nous les trouvons au Musée de Cologne dans le tableau du baiser de Judas (Christus in Gethsemani) par le Maître de la Passion de Lijversberg ; à la Pinacothèque de Turin, dans la Passion par Hans Memling, où plusieurs soldats sont ainsi vêtus dans les diverses scènes du tableau, notamment dans l'Arrestation du Christ, au premier plan, à gauche ; à la Galerie impériale de Vienne, dans la Résurrection du même peintre, où il ne manque au garde de droite, devant le Tombeau, qu'un vouge en place de son marteau d'armes pour réaliser exactement la figuration de l'armement du Guet de Genève.

Nous ne citerons que pour mémoire une des peintures du même Hans Memling décorant la châsse de sainte Ursule à Bruges, et représentant le martyre de la Sainte. L'homme d'armes de l'extrême droite a bien une brigandine et des bras-

sards de fer, mais il paraît être plutôt un chevalier qu'un simple garde.

Enfin, — à défaut d'un document genevois que nous avons vainement cherché [1], — pour en citer un aussi rapproché que possible de Genève et tiré du pays avec lequel cette ville avait alors les relations les plus étroites, la Savoie, nous en trouvons dans les fresques de la Chapelle de Bessans et surtout de la Chapelle Saint-Sébastien à Lanslevillard [2]. Construite en 1446 [3] et entièrement décorée de fresques dans les années qui suivirent [4] cette dernière nous a conservé dans 60 scènes du Nouveau Testament et du martyre de saint Sébastien l'iconographie du costume et surtout de l'armement du milieu du xve siècle, reproduits avec cette minutie et ce réalisme que les Primitifs apportaient à leurs peintures.

Et certes, au pied de ce Mont-Cenis où passaient sans interruption les armées de la Savoie et de la France, les auteurs anonymes des fresques de ces deux Chapelles ne devaient pas manquer de modèles exacts pour reproduire d'après nature tous les détails de l'armement offensif et défensif de l'époque.

Comme tous les hommes de pied armés de brigandines que l'on voit dans les peintures que nous venons de citer, les Gardes du Guet de Genève devaient donc être munis de brassards en fer.

Destinés à des hommes de pied, ces brassards devaient être symétriques, et, passant successivement à des hommes de tailles différentes, ils devaient être avant tout ajustables. Nous sommes donc conduits à les faire rentrer dans le deuxième type des brassards décrits par l'anonyme de 1446 [5] déjà cité ; symétriques pour les deux bras, et faits de pièces indépendantes rattachées par des aiguillettes, ils étaient ajustables à toutes les tailles. On en voit un exemple dans la Marche au Calvaire, de Boccaccino (1500 env.) à la National Gallery de Londres ; le garde à gauche du Christ montre que ces brassards étaient bien ceux des hommes d'armes dont la condition correspondait à celle des Gardes de Genève.

(A suivre.) Ch. Buttin.

1. Nous remercions à cette occasion M. V. van Berchem qui a bien voulu nous aider dans nos recherches malheureusement infructueuses.
2. Monuments historiques.
3. Comme l'atteste une inscription gravée sur une pierre du mur extérieur.
4. La décoration paraît n'avoir été terminée qu'en 1508, comme semble l'indiquer cette date peinte sur une poutre au dessus d'une des fenêtres.
5. De Belleval : *Op. cit*, p. 3.

NOTE SUR LA CHRONOLOGIE DES VASES NOIRS ALLOBROGES

La poterie en argile grise ou jaunâtre micacée à enduit noir, trouvée sur le territoire allobroge a été l'objet d'une étude approfondie de G. de Mortillet. J'en ai parlé aussi ici-même. Il plaçait sa date de fabrication au premier siècle avant l'ère chrétienne [1] tandis que je la supposais contemporaine des Antonins [2]. La question mérite d'être élucidée et c'est ce que je vais essayer de faire.

Disons tout d'abord que cette poterie à enduit noir n'a pas été fabriquée seulement dans la Viennoise ; on en retrouve des spécimens en Aquitaine et dans l'ouest de la Gaule, datant du premier comme du quatrième siècle, et également pailletés du mica dont on saupoudrait aussi les pâtes blanches de l'Auvergne [3]. Dans l'Allobrogie cette argile micacée se trouvait au bord des torrents, sur les rives du Rhône, où s'élevaient de nombreuses *figlinæ*. Tain (Drôme) exporte encore maintenant une argile micacée qui sert de terre réfractaire.

Pour fixer au commencement du premier siècle avant C. la fabrication de cette poterie, G. de Mortillet s'appuyait sur ce fait que des débris avaient été trouvés sous ceux de la poterie rouge. Les fouilles que j'ai observées dans la plaine des Fins, ne confirment pas cette manière de voir. J'ai plutôt vu ces débris associés et le conservateur du musée d'Annecy, L. Revon, qui en recueillit les plus intéressants, ne semble pas avoir été frappé de l'existence prétendue de deux couches archéologiques distinctes. Ce qui a pu arriver, c'est que dans certaines localités pauvres, la poterie noire ait longtemps prévalu sur la poterie rouge qui ne l'a remplacée que peu à peu. Mais sur l'emplacement du vicus de Boutae qui a livré des poteries rouges dont la date de fabrication va du temps d'Auguste à celui des Antonins, les deux genres de poterie sont généralement mélangés et ont dû être conséquemment contemporains pendant une période qu'il reste à déterminer.

1. G. DE MORTILLET : *Les Potiers allobroges,* dans *Revue savois.*, 1879 ; cp. H. DE VILLEFOSSE : *Rev. celtique,* IV, p. 290.
2. MARTEAUX et LE ROUX : *Catalogue des Marques de fabrique,* 1896.
3. J. DÉCHELETTE : *Vases ornés de la Gaule romaine,* 1904, II, p. 316, 328; A. NICOLAI : *Le Mas d'Agenais,* 1896.

Ce qui pourrait même faire supposer que certaines officines étaient d'une époque plutôt récente, c'est que, alors qu'on trouve aux Fins la poterie rouge en morceaux, on a retiré parfois de la couche romaine des vases noirs entiers : tel est le cas pour les produits de Q. Verrius Achillæus. Une écuelle plate à bords droits de ce fabricant est sortie intacte des fouilles du clos Bonetto [1] et j'en ai vu moi-même une semblable extraite lors du creusement du puits Malfroid.

C'est aux sépultures qu'on pourrait demander des indications chronologiques précises. Malheureusement les fouilles opérées en Savoie ont donné des résultats à peu près négatifs. Nous en parlerons à propos de chaque potier.

Disons seulement que lors des fouilles exécutées près d'Aime par Borrel, on trouva dans la tombe de T. Vireius Onesimus, un fragment de poterie noire, marqué... S... associé à des fragments de belle poterie rouge avec oves et rinceaux provenant sans doute de Lezoux [2]. D'après la forme du cippe et la rédaction de l'inscription, cette tombe daterait du début du IIe siècle.

En relatant les fouilles opérées le 1er nov. 1874 dans la rue de Trion et près de la maison Brevard (*Rev. épigr.*, nº 331, p. 303), Allmer n'a pas dit si la poterie noire trouvée dans une sépulture du temps de Titus était marquée. D'autre part il se borne à énumérer les marques nos 272, 285 à 287, sans indication d'origine (*Trion,* dans *Mém. Acad. des lettres de Lyon*, XXV.)

Laissant de côté la forme des vases, nous énumérerons les fabricants en demandant : 1º à leur nom et à l'extension de leurs produits ; 2º à la forme de la marque circulaire imprimée à l'aide d'un cachet en bronze ou en bois; 3º à celle des lettres. 4º aux signes, tous les renseignements utiles qu'ils peuvent nous fournir [3].

* * *

C.-A. Domesticvs ne s'est rencontré qu'une fois à Aoste. L'abréviation du gentilice indique qu'il était fort connu. Ce potier appartenait peut-être à la famille de C. Atisius, dont je parlerai plus loin, mais comme affranchi.

Agenor. *1)* Ce nom grec d'esclave, n'apparaît qu'une fois dans le Corpus XII ; comme les vieux noms d'origine his-

1. *Revue savoisienne*, 1868, p. 82 ; *Catal. des Marques,* nº 162.
2. *Mém. de l'Académie de Savoie,* 1872, XII, p. CXXXII et CXXXV.
3. Allmer : *Insc. de Vienne*, atlas; Corpus XII, nos 5686. M. Le Roux, conservateur du Musée d'Annecy, a bien voulu en dessiner pour ce travail les marques les plus intéressantes Qu'il reçoive ici l'expression de ma vive reconnaissance.

torique ou légendaire, il ne peut guère appartenir qu'au premier siècle. Son officine, d'après le nombre des exemplaires trouvés, devait être établie à Vienne ; elle a exporté dans l'Isère, la Savoie (cimetière de la villa de Détrier), la Haute-Savoie [1] et Genève.

2) Comme la plupart de ses confrères, Agenor imprimait son cachet sur le vase en protégeant les lettres au moyen de filets circulaires en relief analogues aux cercles tracés sous les lampes, les vases en verre et les patères. Le cachet aussi est circulaire. Mais Agenor ne l'a pas toujours tracé ainsi. Le Corpus mentionne une de ses marques où son nom est renfermé dans une semelle, *in planta pedis*. Or cette forme n'existait pas sous Auguste. on ne la trouve que sur des vases arétins de la décadence [2] et à Pompéï, sous des fonds de lampes fabriqués antérieurement à 79. Elle fut donc en usage entre le règne de Tibère et celui de Titus. Comme elle est actuellement seule contre vingt-quatre circulaires, Agenor l'a à peine utilisée et a dû l'abandonner parce que l'on ne l'employait pas en Gaule. La marque à la semelle ne se trouvant chez aucun autre potier, nous devons reconnaître qu'Agenor en est le plus ancien et que son officine a été fondée au plus tôt sous Tibère, mais plus vraisemblablement à une époque se rapprochant de la période flavienne, à la fin du règne de Néron.

A quelle époque a commencé l'usage de la marque circulaire? Sûrement à partir de la fin du règne d'Auguste et non en Italie, car elle est absente des vases arétins. En Gaule, elle est rare sur les vases rouges des potiers ruthènes, gabales et arvernes qui inscrivaient habituellement leurs noms dans un cartouche rectangulaire. J'ai recueilli quelques exemples cependant.

Corpus XII, 5686, Julius Satullus, au musée de Marseille, (n° 459) ; S. Avilius Felix à Genève (n° 114) ; Allmer et Dissard : *Inscriptions antiques du Musée de Lyon*. IV, 1892 : Ateius Ma(h)es (n° 136) avec une palme. Ce potier, peut-être narbonnais, a été relevé à Autun, donc postérieurement à l'an 5 avant l'ère chrétienne [3] ; S. Avillius Manus (n° 184) avec un point au centre et dont le surnom est rare et archaïque; Eptacus, nom grec (472) pour Eptachus inscrit sur sept pétales d'une rosace, la huitième étant inoccupée, et suivi de

1. Le n° 167 de notre *Catalogue des Marques,* se rapporte à ce potier.
2. J. Déchelette : *Vases ornés de la Gaule romaine,* 1904, I, p. 12, 14.
3. Id. : I, p. 16.

F(*ecit*); on retrouve cette fleur comme motif de décoration sur les vases rouges de Lezoux de la fin du premier siècle [1]; T. Flavius Sec. (518), selon Allmer, et qui, d'après son nom, serait contemporain de Vespasien ou de Titus. Ce potier était gaulois, et aussi de la fin du premier siècle, par le fait que ce nom est suivi des sigles OF (*ficina*).

Revue épigraphique, coll. Kuhn, nos 1511 et suiv. : Borillus, Cocatus et Maccius ont écrit aussi parfois leur nom circulairement. Borillus et Maccius sont connus; ce sont des potiers de Lezoux [2] qui ont travaillé entre 75 et 110 et qui ont sans doute voulu simplement imiter une mode de leur temps.

Cette marque en cercle existe aussi sur tuile (C. XII, 5679. 30) au nom de Seneca, bien connu sous Néron; sur des lampes (id., 5682, 63, 75, 82); sur verre (d., 5696, 10, 11, 13), et même sur une amphore (id., 5683, 54), où un fragment de nom a été lu ..CIM.. Il a été trouvé dans la villa des Barattes (Annecy-le-V.), avec des fragments de briques fabriquées dans l'officine Clariana, de A. Decius Alpinus, dont les produits se trouvent aussi à Lyon. Or, il est probable qu'ils datent du temps où Lyon fut rebâti, après le grand incendie de 65; c'est donc sous Néron que Decius vendait ses briques et ses tuyaux d'hypocauste, et, par suite, cette marque circulaire est contemporaine de ces débris ou leur est postérieure.

Le nom d'Agenor est suivi de F pour *Fecit*. Cette sigle, qui n'existe pas sur les marques arétines, est fréquente sur les vases de l'Auvergne. Cependant, elle n'est pas apparue dès le début des officines. Parmi les plus anciens potiers de la Graufesenque, M. J. Déchelette cite [3], comme ayant vécu de Tibère à Néron, Ardacus, Balbus, Bassus, Crestio, Maccarus, Moius et Sabinus. Or, un seul, Balbus, a son nom suivi de F. Sur les vingt-deux noms des plus anciens potiers ruthènes, qui ont fabriqué de la fin du règne de Caligula à Vespasien, huit seulement employaient cette abréviation. On peut donc avancer que cet usage date de Néron pour la poterie rouge, et sans doute aussi pour la noire; il s'est continué jusqu'au troisième siècle.

3) Au sujet de la forme des lettres, celles-ci sont de la meilleure époque; la haste du G est droite; les barres de E et de F sont égales et élargies en triangle; A est parfois sans barre.

1. J. DÉCHELETTE : *Vases ornés*, etc., II, p. 165.
2. ID. : I, et p. 159 et 171.
3. ID. : I, p. 94.

Sur un exemplaire, A est pointé au lieu d'être barré, et G a la haste remplacée par un demi-cercle. Le relief en est fort. Les points, arrondis ou triangulaires, séparent A comme F du reste du mot. Cet usage de séparer les syllabes par des points a commencé au premier siècle *(v. Cassiolus)*.

4) On sait que les signes décoratifs dont les anciens ornaient leurs objets mobiliers n'étaient pas tracés pour le seul plaisir de l'œil ; c'étaient des symboles religieux, et la plupart avaient une vertu prophylactique. Leurs figures, même réduites à l'état schématique, sont toujours de vieilles représentations de forces ou de productions naturelles quelconques, physiques ou physiologiques.

Agenor a gravé près de son nom la feuille en forme de cœur et la feuille triangulaire, toutes deux à pédoncule [1]. Ni l'une ni l'autre ne ressemblent à notre feuille de lierre trilobée et à nervure centrale. La feuille en point triangulaire, à pédoncule, est constatée sur les tombes des soldats de Varus, sous Tibère. La feuille cordiforme est d'origine étrusque et peut-être asiatique. Un miroir, dont la fabrication remonte au IIIe siècle av. C., est orné d'un rinceau circulaire de feuilles cordiformes, avec tiges terminées par une boule, qui est une fleur ou un fruit. Ce rinceau apparaît encore sur un vase à parfum en argent du IVe siècle, mais les tiges ont trois boules [2]. La feuille de lierre proprement dite, dont la feuille cordiforme n'est peut-être après tout, chez les Romains, qu'une image dégénérée, était consacrée à Bacchus et l'on s'explique qu'elle se retrouve sur les vases destinés à contenir du vin. Les monnaies appelées cistophores étaient ornées d'une guirlande de lierre avec ses baies ou corymbes qui ont fini, dans l'ornementation, par affecter l'image de rosaces à petites pétales arrondies ou de couronnes de points [3].

Assez commune dans la décoration des vases dits de Saint-Rémy [4] et sur les rebords barbotinés de certains petits vases rouges, la feuille est rare sur les marques des vases de même vernis et encore n'apparaît-elle que sur ceux du premier siècle. Voici les noms que nous avons remarqués : *Revue épigraphique* (fouilles de Trion) II, nos 574 et 587 : Ateius, potier italien ou narbonnais, qui vivait avant l'an 5 avant C.; Gale-

1. V. fig. dans *Catal. des Marques*, p. 69 et plus loin n° 2; diam. o"06.
2. Daremberg et Saglio : *Dictionnaire archéologique*, 1887, *cælatura*, p. 770, fig. 915 ; *capsa*, fig. 1178.
3. *Dictionnaire archéologique, cista mystica*.
4. J. Déchelette : *Vases*, I, p 54, 55.

nus F. qui, avec cette sigle, lui est certainement postérieur d'un demi-siècle; Reburrus, suivi de OF.; ce potier, sans doute arverne, a exporté à Caistor (Northamptonshire). Or,

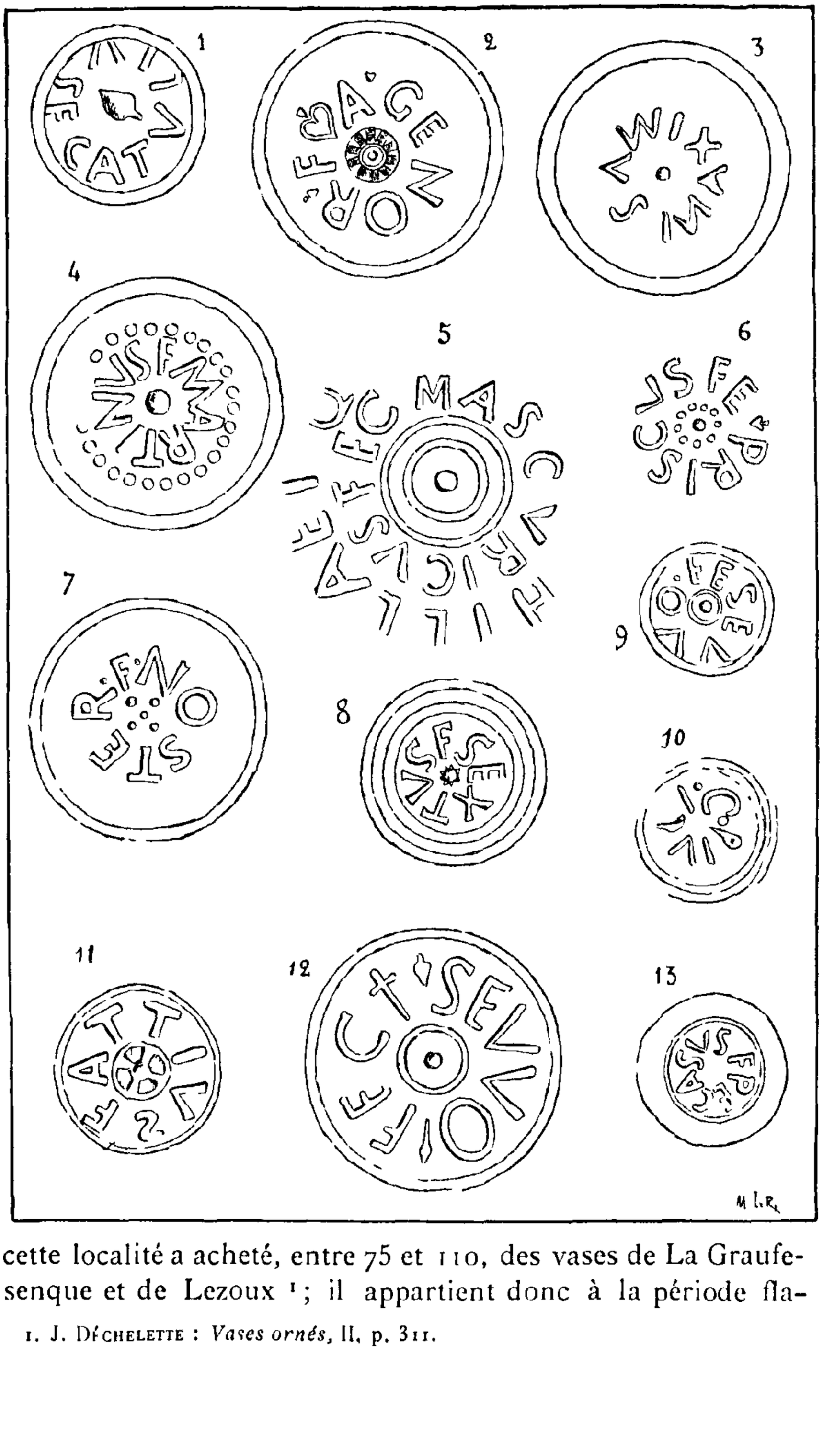

cette localité a acheté, entre 75 et 110, des vases de La Graufesenque et de Lezoux [1]; il appartient donc à la période fla-

1. J. DÉCHELETTE : *Vases ornés*, II, p. 311.

vienne. Il en est de même de Macro, Silvinus, Suobnillus, seuls mentionnés avec lui comme ayant la feuille de lierre sur la liste de la collection Kuhn.

Allmer et Dissard : *Insc. de Lyon*, IV : Aper (n° 92) est un potier ruthène de la fin du premier siècle; Valerius (n° 1280) un potier de Montans qui travaillait sous Vespasien. Ainsi, en s'appuyant sur l'emploi de la feuille de lierre, Agenor appartiendrait au premier siècle.

Sur les marques qui, par d'autres caractères, sont postérieures on ne trouve pas ce signe symbolique. Il apparaît, il est vrai, sur les conduites de plomb, sans doute avec la signification d'un souhait de durée éternelle, et sur les inscriptions de l'empire, mais il semble bien que ce n'est qu'au premier siècle et au début du second qu'on le mêle à la signature des potiers des vases rouges et noirs.

Au centre du cachet Agenor a gravé, sur un fond, autour du point central, une série de chevrons. Ce genre de décoration géométrique est si ancien, qu'il ne peut fournir aucune indication chronologique. — Sur un autre fond, Agenor a dessiné autour d'un petit point central un cercle de huit points. C'est certainement là encore une figure prophylactique dont on retrouve des exemples ailleurs. Sur les grains d'un collier trouvé à Kertch (Crimée) étaient dessinées un grand nombre d'amulettes parmi lesquelles un cercle de dix points avec point central. Sur un vase de Coghill, on voit un jeune homme sur la tunique duquel sont figurées des croix gammées et des couronnes de sept points [1]. Ces deux genres de couronnes existent aussi sur les fonds de vases d'Agenor : ce sont les corymbes du lierre dionysiaque dégénérés.

Ainsi on est amené à conclure de ces menus détails d'observation qu'Agenor était un potier du premier siècle, le plus ancien en vases noirs allobroges, qu'il travaillait sûrement après Auguste, très probablement sous Néron et sous Vespasien.

ATEBELINVS F. Nous lisons ainsi la marque de ce potier de Genève, ΓATEPLINVS, P pouvant être B avec ligature de E (n° 349).

C. ATISIVS F., au musée de Vienne. Le Corpus (5686, 204) lit Catisius, mais ce gentilice étant inconnu, il faut lire C. Atisius, qui se retrouve sur des terrines des musées d'Aoste, de Vienne, de Lyon, etc., soit seul, soit suivi des surnoms Gratus et Sabi-

1. DARFMBERG et SAGLIO : *Dictionnaire archéologique*, 1877, art. *amuletum, bestiæ mansuetæ*, p. 695.

nus. L. Atisius Secundus était un de leurs parents. Le fait que dans Secundus c englobe v, et que dans Atisius Sabinus les v sont petits, dénote la période flavienne. D'après Artaud, la fabrique de jattes de Sabinus se trouvait à Lyon ; il approvisionnait de ses divers produits la vallée du Rhône ; on a même recueilli une de ses marques à Herculanum [1].

ATTALVS n'existe que sur un seul exemplaire de Boussieu (Bourgoin, Isère). Le nom grec de cet esclave potier n'apparaît plus dans le Corpus XII. Il le portait donc à une époque où il n'était plus en usage. C'est à la fin du premier siècle que les noms serviles simples d'origine historique ont commencé à disparaître.

ATTIVS. *1) 2)* Ce potier, homme libre, porte un nom bien connu dans la cité de Vienne : il semble avoir été établi à Aoste où il fabriquait modestement des vases noirs ou blanchâtres (il se serait alors appelé Lucius). et des terrines, sur lesquelles, selon l'habitude, il répétait son nom plusieurs fois [2]. Cet usage n'existait pas sur la vraie poterie à vernis rouge, il est très rare sur la noire. Son nom est suivi de F placé entre deux points ; il vivait donc dans la période Flavienne, au plus tôt.

3) Les lettres sont de fort relief avec des points triangulaires et larges.

4) Comme signe, il a gravé dans un cercle une fleurette composée d'un petit bouton central et de quatre pétales en croix, fusiformes, c'est-à-dire que les extrémités n'en sont point arrondies, mais amincies en fin d'ellipse. Cette fleurette est une amulette, car elle est gravée sur un des grains du collier de Kertch. On la voit aussi sur le débris du fourreau d'un glaive romain avec une autre fleurette du même genre à dix pétales ; on les retrouve encore sur les habits d'apparat des consuls du cinquième siècle et sur une rondelle en os d'un cimetière franc d'Oberolm (Hesse rhénane), du quatrième siècle. Celui de Niederolm (id.) a livré en revanche un vase que M. J. Déchelette date du premier siècle, avec ceux de Saint-Rémy. Or il porte sur la panse une fleurette à quatre pétales. Ces deux genres de fleurettes font partie de la décoration pompéïenne. Mais c'est en Asie qu'il faut encore chercher l'origine de leur représentation : une fleurette à six pétales, dessin d'une fleur sacrée, encore inconnue, apparaît sur la plaque d'un collier du VIIIme siècle

1. ALLMER et DISSARD : *Insc. du Musée de Lyon,* IV, p. 263 ; C, 5685, 4 et p. 713 *pelves*.
2. C, 5686, 101 ; 5685, 6.

avant notre ère, que l'on suppose de fabrication phénicienne [1].

Attius gravait encore au centre du cachet une roue à quatre rayons qui est bien l'image de la roue du char antique ou de la rouelle de Jupiter [2]. *(V. fig. 11*, diam. o^{m}065.)

Bellicvs, potier d'Aoste, avec F*(ecit)* ; cp. sur une anse d'amphore Nica, Bellici *(servus)* [3].

Bvdarrvs, id.; il modelait aussi des lampes sur lesquelles sa signature se montre identique avec un A sans barre et la sigle F. Celle-ci est absente sur les marques des fabricants de lampes italiens, dont le nom au génitif indique qu'ils sont propriétaires de la fabrique où travaillent leurs esclaves. Buddarus était un petit industriel qui produisait des lampes simples et sans ornement.

Les DD de son nom sont barrés pour indiquer une prononciation celtique inconnue aux latins. Cette notation semble s'être faite rare en Narbonnaise après le premier siècle. *Meddilus*, potier de La Graufesenque, vivait sous Vespasien.

(A suivre.) Charles Marteaux.

LES PRIEURS DE TALLOIRES

Une liste de ces Prieurs a été publiée par Besson ; une autre par Jules Philippe dans le tome V des *Mémoires de la Société Savoisienne d'Hist et d'Archéologie ;* mais, comme elles sont toutes deux très incomplètes, nous croyons faire œuvre utile en publiant la nôtre. J.-F. G.

Dans le courant du XIe siècle, des moines bénédictins établirent, au lieu de Talloires, une *cella* soit un embryon de monastère, dont Boson, roi de la Bourgogne cisjuranne, fit, le 6 novembre 879, donation à l'abbaye de Tournus (Haute-Saône). Avec Talloires, Boson cédait plusieurs localités du Genevois, telles que Marlens, Vergloz, Héry-sur-Alby et Thusy. Selon toute apparence, cette cella ne prospéra guère, car elle n'a laissé aucune trace dans l'histoire.

Mais au commencement du XIe siècle (en 1016), Rodolphe III, dernier roi de la Bourgogne transjuranne, à la prière de son

1 L. Lindenschmit : *Die alterthumer unserer heidnischen Vorzeit,* 1889, III. 2, 3 ; 1864. I, 4, 7 ; J. Déchflette : *Vases ornés,* I. p. 57 ; *Dictionnaire archéol.*, art. *caelatura,* fig. 935, *consul,* p 1475 ; v. aussi fig 2744. 2808.

2. Cp. XII. 2981, v. Mowat : *Bull. épigr de la Gaule,* I, p. 57.

3. *Revue épigr.,* IV, p. 237.

épouse Ermengarde, donna au monastère de Savigny, près de Lyon, ce même lieu de Talloires et son église, avec les terres d'Echarvine, de Ramponet et de Chère, ainsi que les villas de Bluffy et de Charvonnex et les seigneuries de Doussard, de Marlens et de Vesonne, dont il réserva l'usufruit à Ermengarde [1].

L'abbé de Savigny, Ithérius, se hâta d'envoyer à Talloires deux saints frères d'origine belge, Germain et Ruph, auxquels il adjoignit deux diacres, Ismius et Ismido. Ceux-ci, grâce aux largesses de la reine, bâtirent un nouveau monastère et une nouvelle église qui fut solennellement consacrée le troisième dimanche d'octobre 1031 par Léger, archevêque de Vienne, assisté de l'archevêque de Tarentaise, Emmon, de Frédéric, évêque de Genève, de Ponce, évêque de Valence, d'une multitude de seigneurs et de la reine elle-même [2].

Toute à la joie de voir son œuvre achevée, Ermengarde, par acte du même jour, abandonne au monastère les droits que son époux lui avait réservés. A ces donations vinrent bientôt s'ajouter celles des églises de Menthon, d'Alex, de Montmin, de Serraval, de Thônes, de La Clusaz, de Vieugy, de l'Hôpital (aujourd'hui Albertville) [3], d'Annecy-le-Vieux et d'Annecy-le-Neuf, de Lullier, près de Saint-Julien, d'Archamps et de Collonges-sous-Salève, ainsi que le prieuré de Faucemagne, puis celui de Saint-Jorioz.

Après avoir édifié les riverains du lac par plusieurs siècles de régularité, les moines de Talloires tombèrent dans le relâchement et donnèrent même plus d'un scandale. Dom Claude Granier, devenu ensuite évêque de Genève, et dom Justiniani tentèrent de les réformer ; l'abbé de la Tour essaya de leur substituer les Feuillants (1610), puis les Camaldules. Enfin saint François de Sales parvint à les ramener à une vie plus régulière.

Aussi le pape Urbain VIII, en 1624, érigea-t-il leur couvent en Congrégation indépendante avec pouvoir de s'annexer, au fur et à mesure des vacances, les prieurés bénédictins du dio-

1. Jules PHILIPPE : *Inventaire de Talloires*, p. 80 ; *Mon. Hist. patr.*, Chartes, t. II, col. 184 ; BESSON, etc.

2. BRASIER : *Acad. Sal.*, X. 56 62.

3. Anciennement, l'Hôpital près Conflans se nommait *Villa franca*, soit Francheville. Ce serait donc l'église de l'Hôpital qui est désignée sous ce nom dans la bulle du Pape Eugène III, que j'ai publiée dans le tome XXI de l'*Académie Salésienne* Cependant il ne conste point que Talloires ait possédé quelques droits dans la paroisse de l'Hôpital, tandis qu'elle en possédait de nombreux dans la paroisse voisine de Conflans (auj. Albertville). — Voir l'Inventaire de Talloires aux années 1286, 1317, 1355, 1389, 1416, etc.

cèse, comme Chindrieux, Rumilly, Sillingy, Thiez, etc. Plus tard (1674), Clément X unit l'abbaye à la Congrégation du Mont-Cassin. Toutefois les allures très mondaines de ces religieux, et plus encore les difficultés qu'ils eurent avec les curés des églises dont ils étaient les patrons, finirent par indigner contre eux les autorités civile et religieuse. En 1766, un ordre royal fit rentrer à Talloires tous les religieux qui desservaient les prieurés du voisinage, et vingt ans après, on décida la suppression du monastère par extinction en défendant d'y recevoir des novices. En 1793, on n'y comptait plus que sept ou huit religieux avec quelques frères convers.

Vendus comme biens nationaux à MM. Petel et Recordon, d'Annecy, qui y installèrent une fabrique de salpêtre, les bâtiments de l'abbaye passèrent ensuite à divers particuliers. L'église des moines a été démolie vers 1820. L'ancien prieuré, situé au N.-E., présente encore une tour percée de fenêtres du XIIIe siècle. L'abbaye moderne est devenue un hôtel : c'est l'*hôtel de l'Abbaye*. On y montre encore les cloîtres et les caves ; et au 1er étage, la chambre de l'abbé ornée des figures des Apôtres entremêlées de sujets de chasse ou de pêche ; on voit même, sur le plafond, voltiger de folâtres amours. Ces décorations ont été exécutées, en 1732, par le peintre Vanhelmont.

L'église de Talloires était située entre le monastère au couchant et le cimetière au levant ; elle avait la forme d'une croix latine. La grande nef était consacrée aux offices de la paroisse, tandis que le transept et le chœur étaient réservés aux moines. Dans l'église paroissiale se trouvaient le maître-autel dédié à S. Maurice et cinq chapelles latérales, savoir, à droite en entrant, la chapelle des SS. Grat et Benoit, que l'on voit déjà en 1489, celle de S. Antoine, dotée en 1446 par Englene de Talloires, celle de S. Etienne, et, à gauche, la chapelle de Notre-Dame et S. Michel, fondée en 1309 par les nobles du Cengle, et celle de Notre-Dame de Grâce ou de S. Nicolas, fondée en 1419.

Dans le transept, qui était surmonté du clocher, on remarquait, à droite, les chapelles de S. Martin et du Rosaire, auxquelles faisaient pendant, à gauche, la chapelle du Saint-Esprit, fondée en 1501 par dom Nicolas Friand, et celle de Notre-Dame de Consolation que le prieur F. de Charansonay avait fondée en 1431. Le maître-autel dédié à la Vierge occupait l'entrée du sanctuaire qui se terminait par une abside demi-circulaire. derrière laquelle était le chœur des religieux.

Sur le cimetière, se trouvaient encore les chapelles suivantes :

Celle de sainte Catherine, fondée avant 1310 par les nobles de Menthon ; celle de S. Jacques majeur, que le prieur Henri des Balmes dota richement par acte du 4 novembre 1385 ; celle de S. Thomas de Cantorbéry, fondée, en 1336, par le prieur Alaman, avec charge pour le recteur d'enseigner la grammaire aux novices ; enfin celle de S. Jean l'évangéliste, dont le fondateur fut Jacques de Lullier (1288), et dont le recteur séculier était à la nomination de l'ouvrier du couvent [1].

A la grand'messe, qui se célébrait tous les jours, on allumait, au moment de l'élévation, deux flambeaux de cire jaune fournis par l'ouvrier ; un autre flambeau de cire, connu sous le nom de *chandelle du roi Rodolphe*, brûlait jour et nuit devant le maître-autel de l'église abbatiale. Cette église possédait également une relique de la vraie croix, enchâssée dans la petite croix patriarcale avec laquelle on donnait la bénédiction à la fin de la messe.

Le monastère comptait vingt religieux non compris le prieur, plus trois prêtres séculiers prébendés, savoir le curé ou vicaire-perpétuel, le recteur de la chapelle Sainte-Catherine et celui de Saint-Jean l'Evangéliste.

Les principaux dignitaires étaient :

Le *prieur claustral*, qui était chargé de l'administration spirituelle et qui était nommé par les religieux ; le *sacristain*, chargé de fournir le luminaire et les ornements, de sonner Matines et Complies et de fermer les portes ; l'*ouvrier*, qui devait tenir en bon état les couverts du monastère et de l'hôpital ; et l'*infirmier*, chargé de visiter les religieux malades.

Chacun d'eux avait ses revenus particuliers. C'est ainsi que le sacristain possédait, entre autres, les revenus du prieuré de Faucemagne ; l'infirmier, une cense de onze livres viennoises sur l'église de Conflans et 35 fossorées de vignes. L'ouvrier, mieux renté encore, possédait la dîme de Ruange sur Doussard, et dans cette même localité, de nombreuses censes qui lui furent cédées, en 1413, en échange d'autres revenus (personat d'Arbusigny, prieuré de Luillier, et grange d'Archamp) cédés par le cardinal de Brogny à son Chapitre des Machabées ; les

1. Les trois dernières étaient adossées au transept. C'est le recteur de S. Jean l'Evangéliste qui administrait l'hôpital et devait en visiter les pauvres tous les jours : il recevait pour cela la somme dérisoire de 4 livres genevoises par an. L'hospitalière, soit portiere, recevait vingt sols.

novales de Vieugy et de la val des Clefs, des terres à Veyrier, des vignes à Presles. des censes nombreuses à Menthon, Talloires, Quintal, etc., enfin les moulins de la Cluse et de la Caille soit de Coppet sur les Usses. Chacun de ces dignitaires pouvant disposer par testament ou autrement, des biens acquis pendant sa gestion, par son industrie privée, ces emplois devenaient un appât dangereux et ne pouvaient manquer d'amener à chaque vacance des conflits regrettables et de secrètes jalousies.

En dessous d'eux venaient le clerc qui était chargé de soigner les religieux malades; le marguiller ou sonneur qui percevait pour sa peine la dîme des chevreaux à Talloires et celle des blés à Montcharvin sur les Balmettes; le mesier ou panetier, chargé de fournir le pain aux religieux pendant un mois; et le portier.

Il y avait en outre de nombreux officiers laïques; et d'abord les officiers de justice — juge, greffier, notaire, — les officiers de la maison : l'écuyer, le garde-bois, le garde-vignes, le cuisinier, le barbier qui devait faire la barbe et la tonsure aux religieux tous les samedis, saigner et baigner les malades; le granetier ou fournisseur des blés; l'horloger, *gubernator horologii*; le gonfalonnier, *signifer*. et le balayeur [1].

On voit que nombreuses et lourdes étaient les charges du couvent. A l'entretien de tout le personnel, au salaire de tous les officiers, il faut ajouter en effet l'entretien de nombreux édifices, des églises et chapelles, les aumônes, les frais de culte, les dépenses de l'hôpital, les subsides réclamés par le prince, les frais énormes nécessités pour la perception des dîmes, censes et autres revenus, etc.

Ces revenus eux aussi étaient considérables, je l'avoue. Dans sa Vie de Mgr de Granier, écrite en 1639, Constantin de Magny les évaluait à près de neuf mille livres. Cent trente ans plus tard, d'après une enquête officielle, les revenus s'élevaient à 14.307 livres 18 sols, et les charges à 11.579 livres 17 sols; restait un boni de 2.728 livres sur lesquelles on en alloua 2.500 à l'abbé commendataire [2].

Dans les charges, les aumônes figurent pour 1.894 livres.

Tous les jours en effet, aux trois coups de la grand'messe, on distribuait un morceau de pain d'avoine à tout venant, et 6 livres de pain de froment avec trois pots de bon vin aux pauvres

1. Les offices de maître-cuisinier et de barbier étaient souvent tenus par des bourgeois, voire par des nobles.
2. *Revue sav.*, février 1884.

étrangers. ou, à leur défaut, à ceux de Talloires. On y ajoutait de Noël à Septuagésime et de Pentecôte à l'Avent, trois portions de mouton cuit, et trois de veau de Pâques à Pentecôte, tous les dimanches, mardis et jeudis. On distribuait tous les jours de l'Avent treize deniers et une obole ; en Carême, neuf deniers genevois ou trois harengs pendant la semaine, et 18 bugnettes ou beignets, le dimanche. Le prieur devait en outre à tout venant : le jour de la Quinquagésime, du pain d'avoine avec une demi-livre de lard salé; le Jeudi-Saint, un pain de froment d'une livre et demie avec du vin et une écuellée « *sentellatam* » de pois ou de fèves ; de la Septuagésime à la Quinquagésime, on distribuait 4 livres de fromage tous les jours ; et de Pâques à Pentecôte, 27 œufs par jour.

Outre l'aumône susdite, appelée l'*aumône du mandat* [1], il y avait l'aumône dite des Albergées, en vertu de laquelle le Chapitre du monastère élisait, chaque année, dix pauvres de Talloires. Ceux-ci recevaient chacun : un pain de froment de 4 livres, deux pots de vin, deux livres de viande de bœuf ou de vache fraîche avec jus, aux fêtes suivantes : Noël, saint Etienne, Circoncision, Epiphanie, Purification, Pâques et lundi de Pâques. Ascension, Pentecôte et lundi de Pentecôte, Assomption et Toussaint. Si l'un de ces jours tombait un jour maigre, on remplaçait la viande par du fromage. Le jour de Pâques et le lendemain on y ajoutait cinq épaules ou gigots de veau. Enfin, au décès d'un religieux prêtre, on distribuait sa prébende, pendant les 40 jours qui suivaient le décès ; pendant sept jours, si c'était un novice.

Parfois il est vrai, par la faute des fermiers qui en avaient assumé la charge, ces aumônes ne se distribuaient pas intégralement ; mais surgissaient aussitôt des protestations, au besoin des appels au Sénat. C'est ainsi que le 5 juillet 1586, le notaire Gabriel Bouvard, de Duingt, venu à Talloires à la requête du prieur Amé de Quoex, trouve une foule de mendiants qui attendaient l'aumône. Le fermier, Dominique Machet, déclare qu'il n'a que 48 « tortes » de cuites et qu'il n'a pas de blé pour en faire davantage ; mais qu'après avoir reçu le blé qu'on était allé acheter, il fera « le possible de sa charge ». Le prieur lui ordonna de fournir le reste en argent monnayé ; il répond qu'il n'en a pas. Mêmes sommations l'année suivante.

1. Pour la seule aumône du mandat, on distribuait en moyenne, par année, 300 livres de viande, 18 douzaines de beignets de 6 à la livre, 144 œufs, 654 livres de fromage et 15 sommées de vin.

Les religieux de Talloires portaient un scapulaire noir sur une tunique de même couleur. Leur journée se partageait entre les exercices religieux (prière, messe et office), la lecture et le travail manuel. Quant à la clôture, elle n'était guère observée : car la règle leur permettait de sortir seuls depuis vêpres du soir jusqu'aux matines du lendemain. Ils pouvaient recevoir des visites seuls dans leur chambre et parler seuls même à des femmes : cette liberté excessive engendra naturellement des abus et parfois des scandales.

Chaque religieux mangeait dans sa chambre : il recevait par jour quatre livres et tiers soit 104 onces de pain et deux pots, soit 3 litres et 32 centilitres de vin rouge [1] ; et par semaine, une livre et demie de veau, une livre de mouton, quatre livres et demie de fromage; plus, en certains jours, un peu de bœuf ou de vache et de lard qu'on remplaçait les jours maigres (Carême, Avent, mercredis et vendredis de l'année) par du poisson (truites, perches, vairons), des harengs ou des sardines et des beignets.

Cependant les religieux devaient manger en commun toute la journée aux fêtes solennelles (Noël, saint Etienne, Circoncision, Epiphanie, Pâques et lundi de Pâques. Ascension, Pentecôte et lundi de Pentecôte, Fête-Dieu, Assomption, Nativité, Toussaint, saint Jean-Baptiste et sainte Madeleine) ; le soir seulement à la collation de la veille de ces fêtes ; à midi seulement le Jeudi-Saint et le Samedi-Saint, et les jours de l'Annonciation et de la Purification. Le menu de ces repas pris en commun est détaillé avec le soin le plus minutieux dans le Coutumier de 1568 : il est à croire que nos moines n'auraient pas pris tant de précautions si précédemment les commendataires ou leurs fermiers ne leur avaient parfois mesuré les vivres avec trop de parcimonie.

Les religieux, tous rangés du même côté, se partageaient en deux tables. A la première se plaçaient le prieur commendataire qui était servi seul — ayant à sa droite le prieur claustral et le sacristain, à sa gauche l'ouvrier et l'infirmier, servis deux à deux ; à la seconde table, les autres religieux. Une troisième table réunissait le curé de Talloires, les deux autres prêtres séculiers, le curé de Bluffy et les serviteurs.

1. Le pot de Talloires était de 1 litre 40 centilitres ; celui du couvent était un peu plus fort. L'ordinaire des moines était, on le voit, composé de mets substantiels, sans respirer la gastronomie. seule, la quantité de vin allouée à chaque religieux pourra paraître excessive, bien qu'il s'agisse du vin rouge de Talloires. qui est d'un faible degré alcoolique.

Le curé de Talloires ne payait que 25 sous, par an, pour sa pension et 20 sous pour les hosties, le vin de la messe et les chandelles; il devait en retour assister aux vêpres des religieux tous les dimanches de l'année et les fêtes solennelles, aux Matines les dimanches du Carême et de l'Avent, enfin aux sépultures des religieux. Quant au curé de Bluffy, s'il avait son couvert aux jours où les religieux vivaient en commun et trois jours de prébende, il devait recevoir dans sa cure la procession du couvent le jour des Rogations et donner à tous les religieux ainsi qu'aux prêtres séculiers, au porte-croix et au porte-bénitier un déjeuner composé de pain de froment, de vin, d'un œuf frais cuit sur le plat, de beurre frais, de sérac frais et de fromage.

Un détail curieux, c'est que douze fois l'an soit la veille et les jours de Noël, de saint Etienne, de la Circoncision, de l'Epiphanie, de la Purification et de la Toussaint, les religieux avaient droit à un demi-verre de vin chaud, *vinum coctum*, qu'on leur servait avant le dîner.

*
* *

PRIEURS.

Saint Germain (1018-1031). Le monastère et l'église étant bâtis, le premier prieur Germain obtint de faire le pèlerinage de la Terre-Sainte. A son retour à Talloires, il résolut de vivre dans la solitude et choisit dans ce but une grotte sauvage qui domine Talloires. Descendant le matin pour assister aux offices du couvent, il remontait, le soir, dans son ermitage où il passait la nuit dans la prière ou dormant sur le roc. Après quarante années de cette vie austère, il s'endormit paisiblement dans le Seigneur [1].

Saint Rupii (1031-1041), succéda à son frère Germain; puis voulant imiter jusqu'au bout ce dernier, il se retira dans un val sauvage qui s'ouvre au-dessus de Faverges entre deux hautes montagnes, la Sambuy et le Charbon. C'est là qu'il mourut saintement. Ses reliques reposent dans la sacristie de Seythenex [2].

Saint Ismion (1041-1062).

Saint Ismidon (1062-1095 environ), mort le 19 décembre.

N. (1095).

1. Sur ce personnage, lire les ouvrages du chanoine Brasier : *Etudes sur Saint Germain*, dans *Acad. Sal.*, tome I; et *Vie de Saint Germain*.

3. Sa vie a été écrite par M. Brasier (*Ac. Sal.*, tome II). On trouvera dans le même volume quelques renseignements sur les prieurs qui suivent : Ismion, Ismidon et Bompar.

Saint Bompar (1108-1120), était probablement déja prieur, lorsque le pape Pascal II, par bulle datée de Cluny (4 février 1107) confirmait à l'abbaye de Savigny la possession du prieuré de Talloires et de ses dépendances, ainsi que des églises de Saint-Jorioz, de Lovagny, de Saint-Paul et d'Annecy. Si l'on en croit la tradition, Bompar aurait passé les quarante dernières années de sa vie dans un ermitage qu'il se bâtit sur le roc de Chère.

Guy (1120).

Rodolphe (1126).

Odilon (1143-1145). C'est entre les mains d'Odillon que l'évêque de Genève, Arducius, fit don à Talloires de l'église d'Alex (31 août 1143). A cette époque, le prieuré possédait quatorze églises comme on peut le voir dans la bulle du pape Eugène III, qui a été publiée dans le tome XXI des *Mémoires de l'Académie Salésienne*. Odilon mourut le 7 des ides d'octobre (Nécrologe) [1].

Reymond (1185-1192). A cette dernière date, Guillaume I, comte de Genève, lui fit donation de la seigneurie sur les églises d'Annecy-le-Vieux et d'Annecy-le-Neuf qu'il possédait en qualité de comte et d'avoué, du droit de faire paître les porcs dans sa forêt de Chennuz (Chevêne ou Seynod) plus de quatre maisons dans le territoire d'Annecy. (Guichenon : *Bibl. Sebus.*, Centurie, I, charte 68e.)

G...., des Clefs, 1198. Vers ce temps, les religieux d'Abondance font donation au monastère de Talloires de la grange du Devens, dans les Bornes [2].

Jean (1219). Est témoin à Genève d'une sentence arbitrale rendue par l'archevêque de Vienne sur un différend existant entre l'évêque de Genève, Aimon de Grandson, et l'abbaye d'Abondance au sujet de quelques églises.

Jacques (1220-1222). *Acad. Sal.*, XXII, p. 168 : c'est probablement le Jacques inscrit au Nécrologe le 4 des ides de juillet.

(A suivre.) J.-F. Gonthier.

1. Le nécrologe de Talloires, que l'on conserve au Musée Britannique de Londres, a été copié par M. Louis Ritz et publié en partie dans la *Rev. sav.*, juillet-octobre 1904.

2. Cette grange se trouvait, croyons-nous, dans la commune de Thorens.

CHANSONS RUSTIQUES SAVOYARDES

LES CHANSONS DE BERGÈRES

Un certain nombre de chansons populaires touchant à la vie pastorale peuvent être groupées sous le titre de CHANSONS DE BERGÈRES, suffisamment justifié par la prédominance et l'intérêt du rôle des bergères qui en sont les personnages principaux. Chansons féminines aussi, au point de vue de leur exécution : les « bocagères » en égaient et poétisent leur solitude, lorsqu'elles sont « en champ [1] » dans le « *pâqi* [2] », en plaine, « sur ces vallons », ou bien « la haut sur la montagne », dont elles suivent avec plaisir l'écho qui prolonge leur voix ; comme si elles éprouvaient le besoin de se dégager pour un instant des vulgarités de leur existence et de leur situation, sur les ailes de la chanson, elles s'envolent jusqu'aux merveilleux pays de rêve où seigneurs et rois épousent les bergères. Ces mélodies s'échappent aussi, en lentes mélopées, des lèvres des bonnes vieilles qui savent leur donner un timbre archaïque doucement enveloppé, tout à fait caractéristique. A la veillée, l'hiver, dans le « *pélŏ* [3] », bien au chaud, les aïeules au front ridé, mais à l'âme sereine, tricotant, dévidant la « *colôgnĕ* [4] » au ronron du « *bêrgŏ* [5] », évoquent en les disant, l'heureux temps de leur jeunesse avec tout le cortège des attendrissants souvenirs qui s'y rattachent. Ces chansons apportent encore la note réjouissante au grand jour de la fête traditionnelle des bergers, la « *Pélâ* », fête au parfum champêtre, charmante de simplicité rustique : chaque année, le premier dimanche de mai, bergers et bergères du même village se donnent rendez-vous, et, le cabas à la main, gonflé d'abondantes provisions, s'en vont faire joyeuse dinette ou « mérander » au bois.

* * *

Les mélodies, généralement très douces et mélancoliques, conviennent surtout au chant individuel ; pourtant quelques-

1. Etre « en champ » : faire paître.
2. *Pâqi* : pâturages.
3. *Pélŏ*, la grande pièce qui fait suite à la cuisine, dans une maison de campagne, sert de chambre à coucher, et, de plus, pendant l'hiver, de salle à manger et de réunion, parce qu'elle est chaude.
4. *Cologně, colognettě*, etc. : fuseau (colonne, ette).
5. *Bêrgŏ*, rouet pour filer, dont les vieilles seules ont conservé l'usage ; devient de plus en plus rare.

unes sont parfaitement adaptées à l'exécution collective ; elles revêtent alors un caractère plus rude et plus large. Celles-ci sont aussi chantées par les « garçons » qui en ornent certains passages, très souvent le dernier vers, en accompagnant la ligne mélodique au-dessus et au-dessous, aux intervalles harmoniques : c'est ce qu'ils appellent : « faire la contrevoix ». Ces chœurs finals sont d'un gracieux effet dans leur cadre, surtout si les bergères, venant s'y joindre, en adoucissent le timbre. Il y a là une jolie et curieuse tentative d'art harmonique, bien moins maladroite qu'on pourrait le supposer de prime abord. Ce mode d'exécution (qui, toutefois n'est pas absolument restreint aux CHANSONS DE BERGÈRES) est surtout familier à la montagne ; on peut l'entendre dans les vallées des Dranse, dans celle des Habère ; nous avons eu le plaisir d'écouter à Reyvroz, brodés sur une mélodie quelconque : *Petits Oiseaux*, des accords riches et variés, fort bien étoffés, inspirés par le seul instinct auditif, et que pourtant un musicien n'eût pas désavoués. On pouvait y suivre notamment, au grave, une marche de basse ascendante très correcte, dirigée sur la tonique finale. Les CHANSONS DE BERGÈRES affectionnent surtout le rythme ternaire : les jeunes filles, les vieilles surtout, lui impriment généralement cette cadence favorite de berceuse ou de barcarolle, assez monotone dans son uniformité, mais dont s'accommode fort bien le ton dolent de la mélodie.

*
* *

Dans ces pastourelles, aussi bien que dans les autres chants rustiques, il semble que le peuple n'ait pas su ou voulu exprimer le sentiment de la nature. Ce sentiment existe en son âme — c'est peut-être bien la racine la plus forte, la plus profonde, de son attachement à la terre, à la campagne — mais presque à son insu, et à l'état latent, parce qu'il n'a cherché ni à l'analyser, ni à le traduire. De temps à autre apparaît le « vert bocage », où chante le « gai ranssignolet », confident et messager, à la fois, des amoureux. C'est l'amour, en effet — le sentiment le plus fort et le plus universel — qui fournit le sujet des CHANSONS DE BERGÈRES ; rien de plus naturel, du reste, puisque c'est surtout « en champ » que bergers et bergères « font l'amour », lorsqu'il n'y a plus de veillées.

L'analyse des situations et des sentiments peut fournir une base à une classification méthodique en deux groupes à peu près égaux. Dans le premier, les personnages (presque toujours

Sylvie et Colin) expriment, le plus souvent par dialogue, leurs joies ou leurs peines d'amour : douces ou langoureuses idylles, brouilles d'amoureux, abandons mélancoliques, amours contrariées, etc.

Les chansons du second groupe, aussi important par le nombre, et bien plus homogène que le premier, procèdent toutes du même thème : la bergère étant « seulette » au champ, vient à passer un galant, généralement riche, et de haute considération qui, ravi de sa beauté, lui offre sur le champ une vie somptueuse [1] en échange de son « petit cœur ». Que fait notre bergère? Dans une seule chanson, elle accepte ; gagnée par l'appât de la fortune, du bien-être, dont, au surplus, elle se réjouit de faire profiter ses parents, elle suit son « noble millionnaire », devient sa châtelaine, « Prussienne et maîtresse au château ». Dans les neuf autres, les promesses de ces amants de rencontre ne trouvent pas crédit, et ils se heurtent à un refus catégorique. Les dialogues peuvent varier de ton, mais toujours la « bocagère » restera fidèle à son berger. Ici, elle se défend comme à regret, et, sentant peut-être sa volonté fléchir devant la tentation d'offres séduisantes, elle se fait suppliante :

« Laissez la pauvre fille
Que vous trouvez gentille ;
Elle a promis son cœur. »

Ailleurs, c'est une résistance doucement, mais fermement obstinée ; ou bien feignant de ne rien comprendre, la bergère répond en patois, avec une niaiserie voulue, où perce un esprit malicieux et sarcastique : la chanson de *Sylvie* « Bonjour, Sylvie, *Bonjhor, Monssu* », typique et originale, est des plus populaires : cette fille du peuple qui met le gentilhomme en si ridicule posture n'est pas seulement le personnage au beau rôle d'une aventure galante divertissante, mais aussi l'héroïne d'un triomphe — véritable revanche — du petit, de l'humble, sur le « gros », le « Monsieur » ; et cette situation ne manque pas de flatter l'amour-propre des auditeurs villageois auprès de qui elle obtient toujours un joyeux succès. Autre situation : Un berger se présente-t-il, qui a mauvais renom d'inconstance, d' « amant trompeur et volage », il est vivement rabroué et lestement éconduit. Est-ce un « vieux gris » ? Oh ! alors, gare à lui ! L'apostrophe devient virulente, et les épithètes brutales et cruelles pleuvent dru, impitoyablement cinglantes, accom-

1. « Eternel mirage d'une immense fortune qui, dans l'esprit du paysan gagne-petit, ne saurait arriver que par un coup du sort. » (Despine : *Recherches*, 60.)

pagnées de la menace d'un bon coup de houlette. Ne savourez-vous pas l'ingénue sincérité de cet aveu ? La bonne nature, aurait dit Molière, « parle là toute pure ».

« J'aime mieux mon doux berger,
Qui n'a pas vingt ans passés. »
. . . . . .
« Au diable les richesses,
Quand les plaisirs n'y sont pas !... »

A un « beau Monsieur » qui remplace dans son troupeau quinze moutons ravis par le loup ; au fils du roi lui-même, qui a poussé la condescendance jusqu'à lui ramener une brebis égarée, elle offre par reconnaissance... la laine de ses « blancs moutons », mais refuse son cœur qu'elle a « promis à Pierre ». Ce n'est certes pas sous cette forme candide et rustique que nos soupirants envisageaient la récompense...; dépités, ils se retirent penauds, dénouement plaisant, où la bergère a le beau rôle. Voici venir à son tour un beau Capitaine ; c'est précisément celui de son berger : très curieuse coïncidence, mais qui ne laisse pas de placer la bergère dans une situation assez délicate. Cependant, elle n'est pas intimidée et elle écarte la représaille qui menace son amant, en invoquant la protection du « Maréchal Blaissonnié », un ami de son père, un « bon garçon ».

* * *

La fiction, on le voit, joue un grand rôle dans les CHANSONS DE BERGÈRES et leur donne une certaine originalité. Si d'autre part, nous considérons les sentiments mis en œuvre, il nous apparaît que cette poésie populaire est d'une inspiration saine qui ne manque pas de caractère : noble fierté d'une vie simple ; sereine philosophie de la vie, qui limite l'ambition au tranquille bonheur d'une condition modeste ; vertu de la fille du peuple, « fille sage » qui tient à « son honneur garder », sa constance et sa fidélité à toute épreuve, capables de tous les sacrifices, jusqu'à celui d'une vie brillante qui lui est offerte, et qui devrait bien la griser, puisque ce désir hante ses rêves et berce son imagination. Pour la campagne, où l'on apprécie le bien-être et l'intérêt matériels d'autant plus que les gains y sont le fruit très modique de bien des sueurs, où l'on sait combien un morceau de pain est dur à gagner, ce détachement des richesses, ce renoncement, a quelque chose d'élevé qui idéalise très heureusement ces productions rustiques.

Claudius SERVETTAZ.

PREMIER GROUPE

Il y a six mois que c'était le printemps.

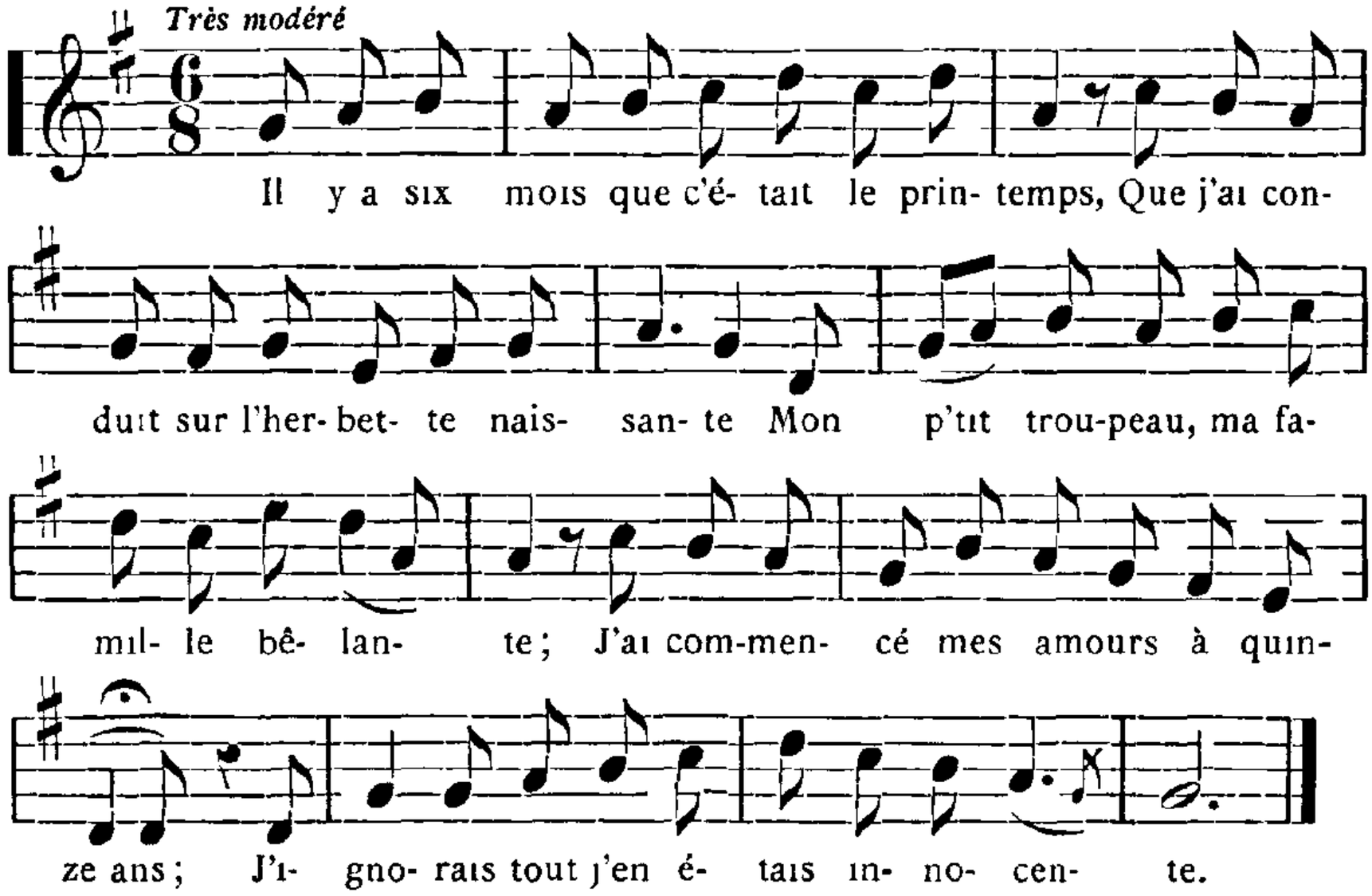

Il y a six mois que c'était le printemps,
Que j'ai conduit sur l'herbette naissante,
Mon p'tit troupeau, ma famille bêlante ;
J'ai commencé mes amours à quinze ans,
J'ignorais tout; j'en étais innocente.

J'ignorais tout, jusqu'au nom de l'amour,
Rien n'y troublait la paix de ma chaumière !
Seulette au bois, j'y restais la dernière ;
Pour m'amuser, je filais tous les jours,
Je ne craignais que le loup et ma mère.

Par un matin vient à passer Colin.
— « Que fais-tu là, mon aimable bergère ? »
— « Moi, je suis là dans ce bois solitaire,
Tire-moi donc de ce mauvais chemin,
Tends-moi le bras comm' si nous étions frères. »

Au lieu du bras, il me tendit la main
En me disant des paroles si tendres ;
Moi de l'aimer, je n'ai pu m'en défendre ;
J'aurais voulu prolonger le chemin,
Tant de plaisir que j'avais à l'entendre.

— « Belle bergère, je vais te quitter,
C'est pour aller voir une autre bergère.
Elle est là-bas dans ce lieu solitaire,
Qui dit toujours : « Mon berger vient-il pas ?
— Ah ! je n'ai plus que mon chien de fidèle !

Mon cher Colin, que t'ai-je donc bien fait ?
Qu'y a-t-il en moi qui puisse te déplaire ?
Ne suis-je pas aussi fraîche que la rose ?
Puisque l'amour est gravé dans nos cœurs,
Voudrais-tu bien me répéter la chose ? »

Hery sur-Alby *(Chantée par M. Folliet).*

Cf. TIERSOT, *Ch. pop. Alpes,* p. 343.

Je sens augmenter mes peines.

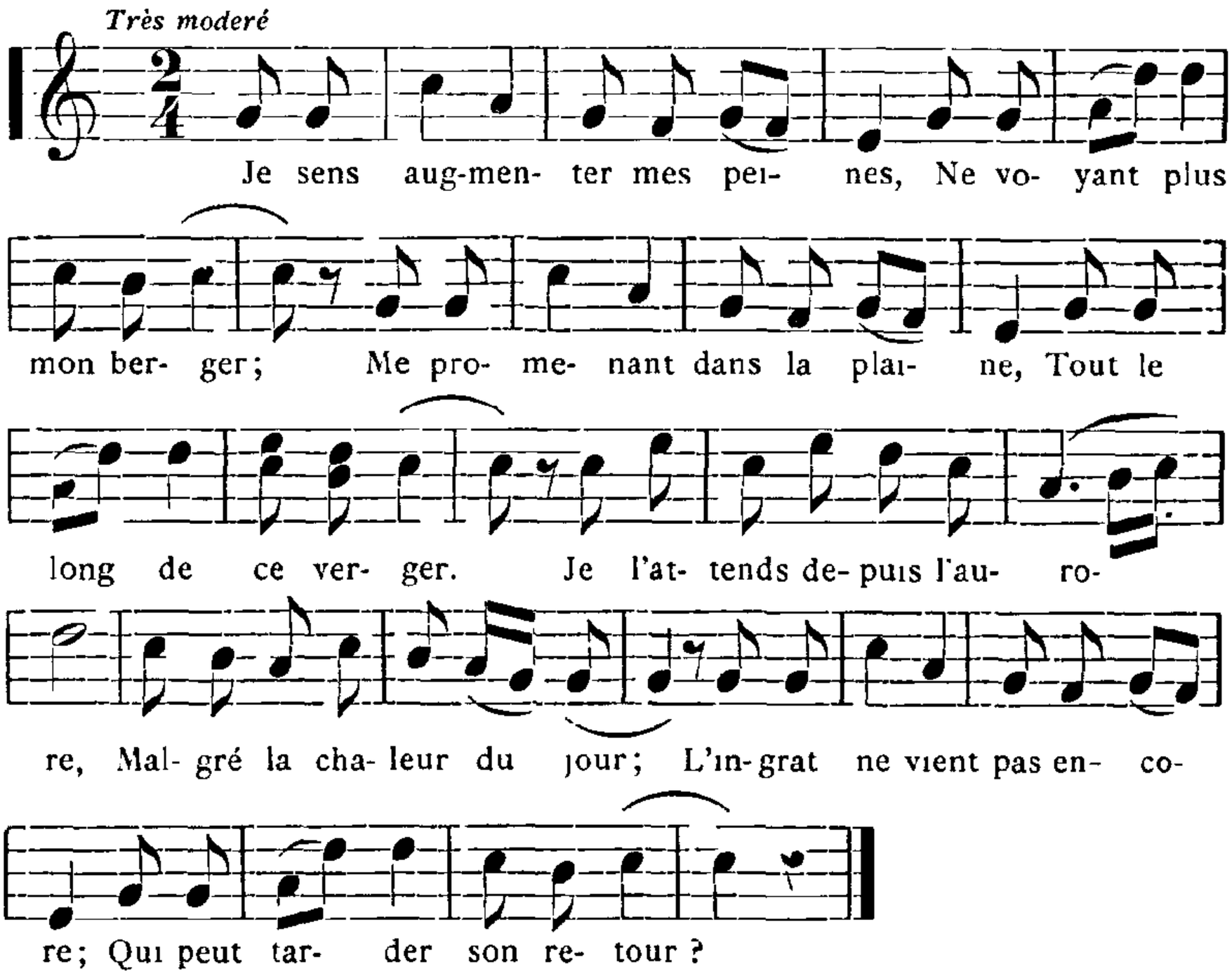

Je sens augmenter mes peines,
Ne voyant plus mon berger ;
Me promenant dans la plaine,
Tout le long de ce verger.
Je l'attends depuis l'aurore,
Malgré la chaleur du jour ;
L'ingrat ne vient pas encore ;
Qui peut tarder son retour ?

— Oublie ton berger, ma chère [1] ;
Car c'est en vain d'y penser ;
Il aime une autre bergère
Et ne peut s'en séparer.
Là bas, je le vois près d'elle,
Il a soin de son troupeau ;
Il brûle d'amour pour elle,
La caressant sous l'ormeau.

1. C'est le rossignol qui répond ainsi à la bergère qui lui a fait confidence de ses alarmes, dans une strophe immédiatement précédente, absente de cette version, et que nous empruntons à M. Tiersot. V. *Ch. pop. Alpes,* p. 352.

Rossignol du vert bocage,
Messager des amoureux,
Tout le jour dans le feuillage,
Oh ! que tu dois être heureux !
Va t-en chercher au plus vite
Le berger que j'aime tant,
Et dis-lui que je l'invite
A se rendre en cet instant

— Te souviens-tu, dis-moi, traître,
Quand tu venais autrefois ?
Près de moi au pied d'un hêtre,
Tu jouais de ton hautbois.
Tu me faisais des promesses
Que tu m'aimerais toujours :
A présent tu me délaisses,
En méprisant mon amour.

Ah ! ce berger, quand j'y pense,
Il venait soir et matin ;
Il m'appelait : douce mie,
Moi, je l'appelais : mon cœur.
Et nous goûtions, dans la vie
Un bien doux parfait bonheur;
Il m'appelait : douce mie,
Moi je l'appelais : mon cœur.

Oh ! reviens, mon cher et tendre,
Reviens vite auprès de moi.
Mon cœur reste toujours tendre,
Il languit d'amour pour toi.
Mais si tu restes volage,
Tu n'auras plus mon amour ;
Reviens vite et sois plus sage
Par un bien juste retour [1].

Recueillie au Mont-Forchat *(Chantée par deux bergeres d Habere Poche : MM^lles Françoise Chédal et Marie Mamet.)*

M. Bouchor, adaptant à cette mélodie populaire une poésie appropriée, en a fait la *Chanson Tourangelle*; un des plus gracieux morceaux de l'excellent répertoire dont, avec la collaboration de M. Tiersot, il a si heureusement doté nos écoles. (Cf. Bouchor et Tiersot : *Recueil de Chants populaires pour les écoles*, 3e série.)

Plaignez mon infortune.

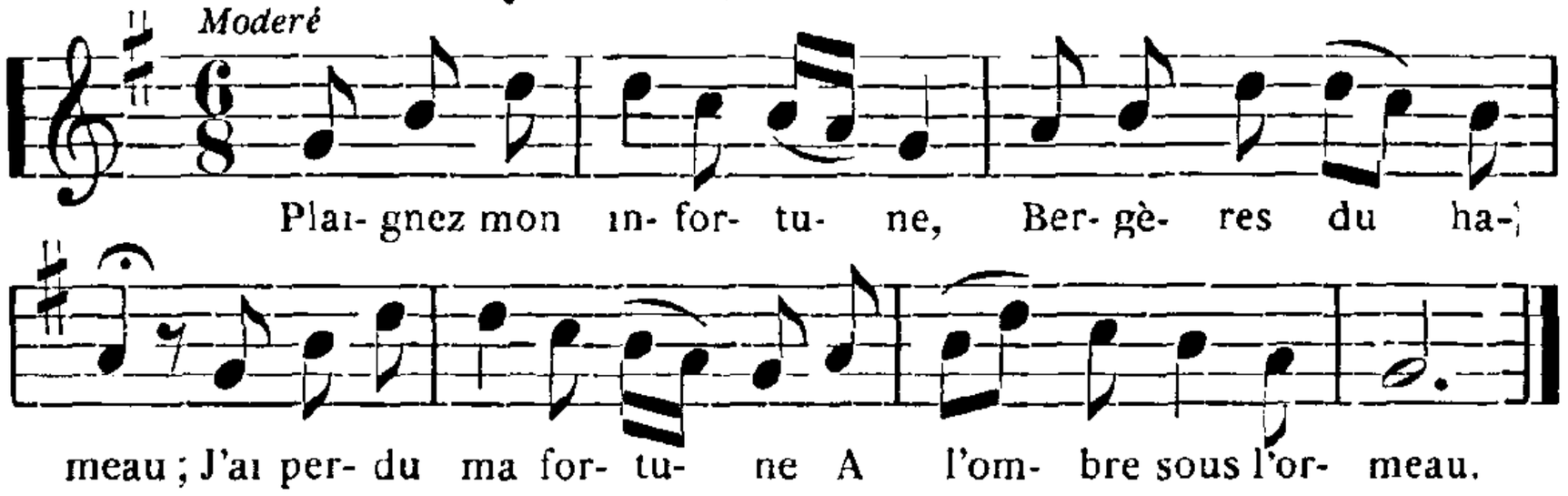

Plaignez mon infortune,
Bergères du hameau ;
J'ai perdu ma fortune
A l'ombre sous l'ormeau.

J'ai tout fait pour lui plaire,
Je le croyais constant ;
Mais une autre bergère
M'a ravi mon amant.

Pour lui j'étais si bonne,
Assise sur le gazon ;
Mais l'ingrat m'abandonne
Sans aucune raison.

Oh ! comme il était tendre
Sur ces coteaux charmants !
Il ne vient plus m'attendre,
Cet infidèle amant.

La vie est une rose,
La rose piquera ;
Mais si l'amour l'emporte,
L'épine tombera.

Habere-Lullin (*Mlle Ducrot*)

A peu de chose près, cet air reproduit le deuxième motif de la *Bergère aux Champs*.

1. *Var.* : Je ne m'en prends qu'à l'amour.

Petits Moutons.

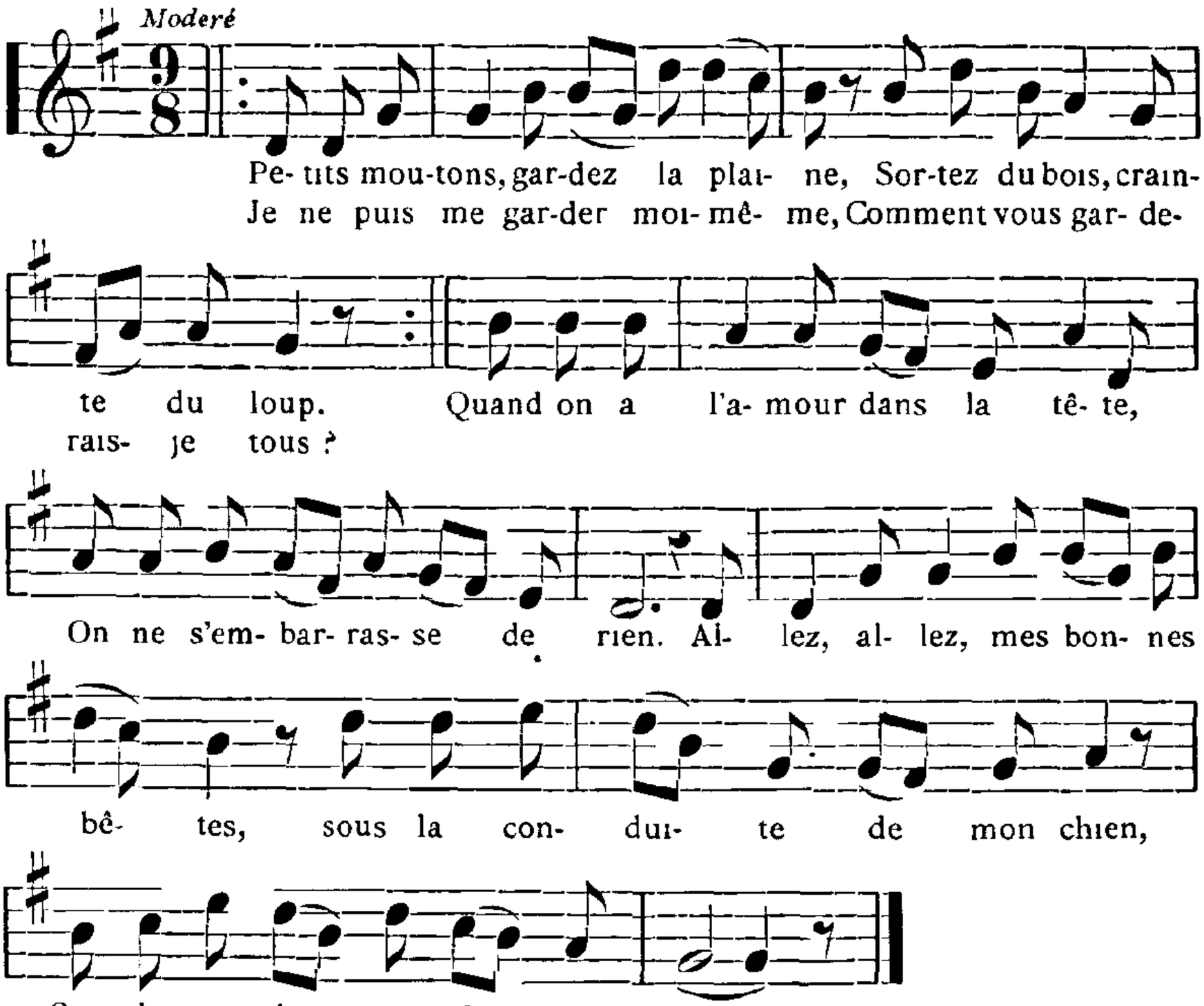

Petits moutons, gardez la plaine,
Sortez du bois, crainte du loup;
Je ne puis me garder moi-même,
Comment vous garderais-je tous ?
Quand on a l'amour dans la tête,
On ne s'embarrasse de rien.
Allez, allez, mes pauvres bêtes,
Sous la conduite de mon chien. *(bis)*

Le papillon suit la chandelle
Comme l'amant suit la beauté ;
Mais s'il vient à brûler ses ailes,
Il a perdu sa liberté.
J'entends tambour, j'entends trom-
J'entends le son du violon. [pette,
J'entends la voix de ma bergère
Qui chante une jolie chanson. *(bis)*

Petit ruisseau, fontaine belle [1].
Soyez toujours doux à mes yeux;
Comme l'aimable tourterelle
Que j'entends gémir vers les cieux.
Je voudrais bien passer ma vie,
Dans le désert le plus affreux ;
Avec mon aimable Sylvie
Je me croirais le plus heureux. *(bis)*

Abondance (*M. Joseph Cretin*). — Vacheresse.

Remarque : Les quatre derniers vers du deuxième couplet se retrouvent textuellement en tête d'une chanson de soldats intitulée : *J'entends tambour...*, à laquelle ils paraissent plus logiquement appartenir; l'interpolation est une anomalie fréquente dans la chanson populaire.

1. *Var. :* Claires fontaines.

La Bergère endormie

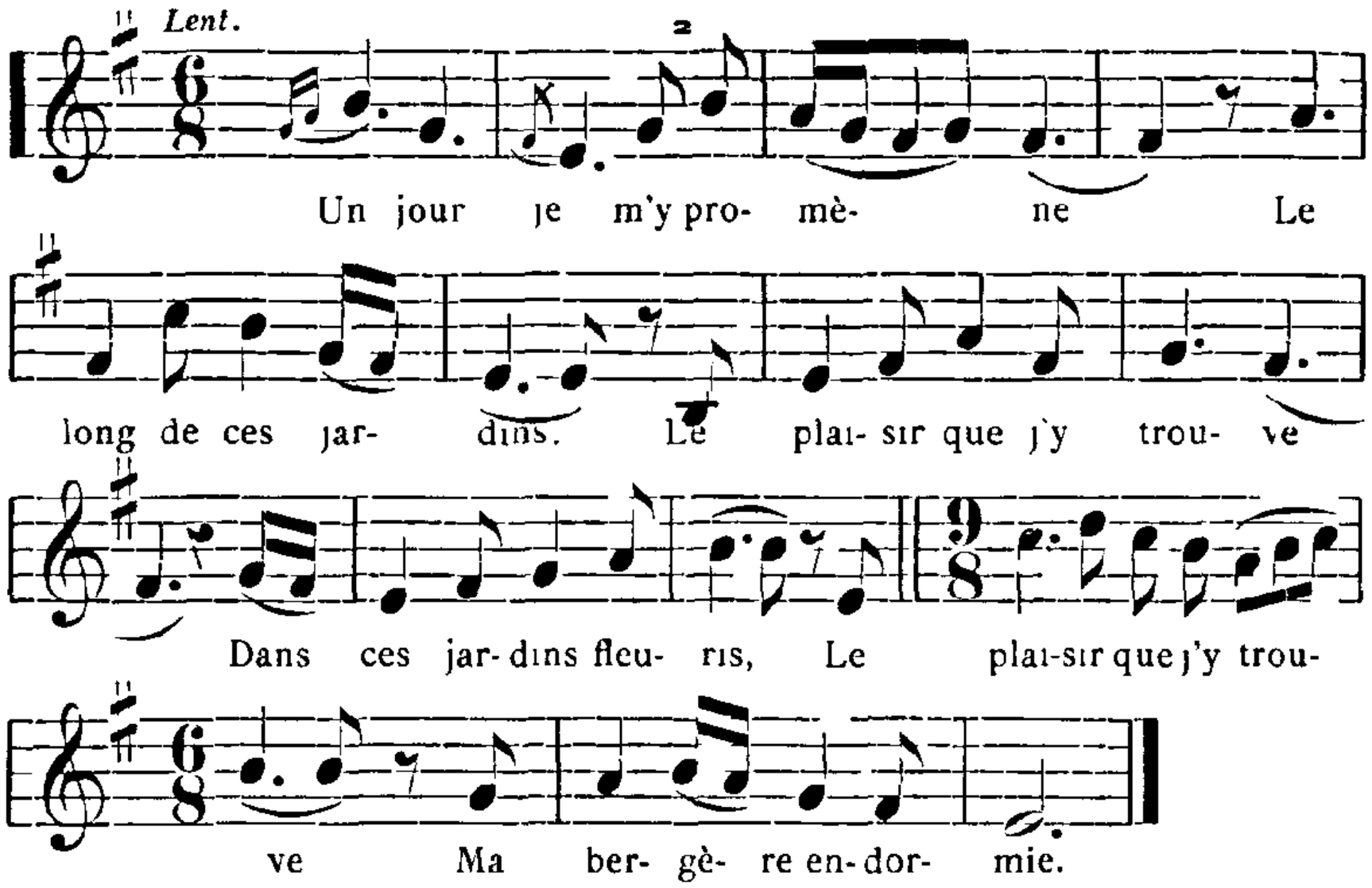

Un jour je m'y promène
Le long de ces jardins.
Le plaisir que j'y trouve
Dans ces jardins fleuris,
Le plaisir que j'y trouve
Ma bergère endormie.

Oiseaux du vert bocage
Ne chantez pas si fort.
Douce et fidèle aurore, (?)
Voltige doucement,
La beauté que j'adore
Dort bien tranquillement.

Je m'y réveille en songe,
J'ouvre les yeux, je vois
Mon Colin dont je rêve !
« Oui, Colin, c'est bien toi ;
Faut-il que je me lève
Pour aller avec toi ? »

— Bell' n'allez pas si vite,
Belle, arrêtez vos pas.
— Mais pourquoi tu m'arrêtes ?
Sois toujours mon vainqueur ;
Je suis prête à me rendre,
A t'y donner mon cœur.

Thonon-les-Bains *(Mme Victorine Fontanel dite Bonnaud)*

Cette mélodie doit son caractère à la limpidité de sa tonalité mineure.

Quel plaisir d'être à table !

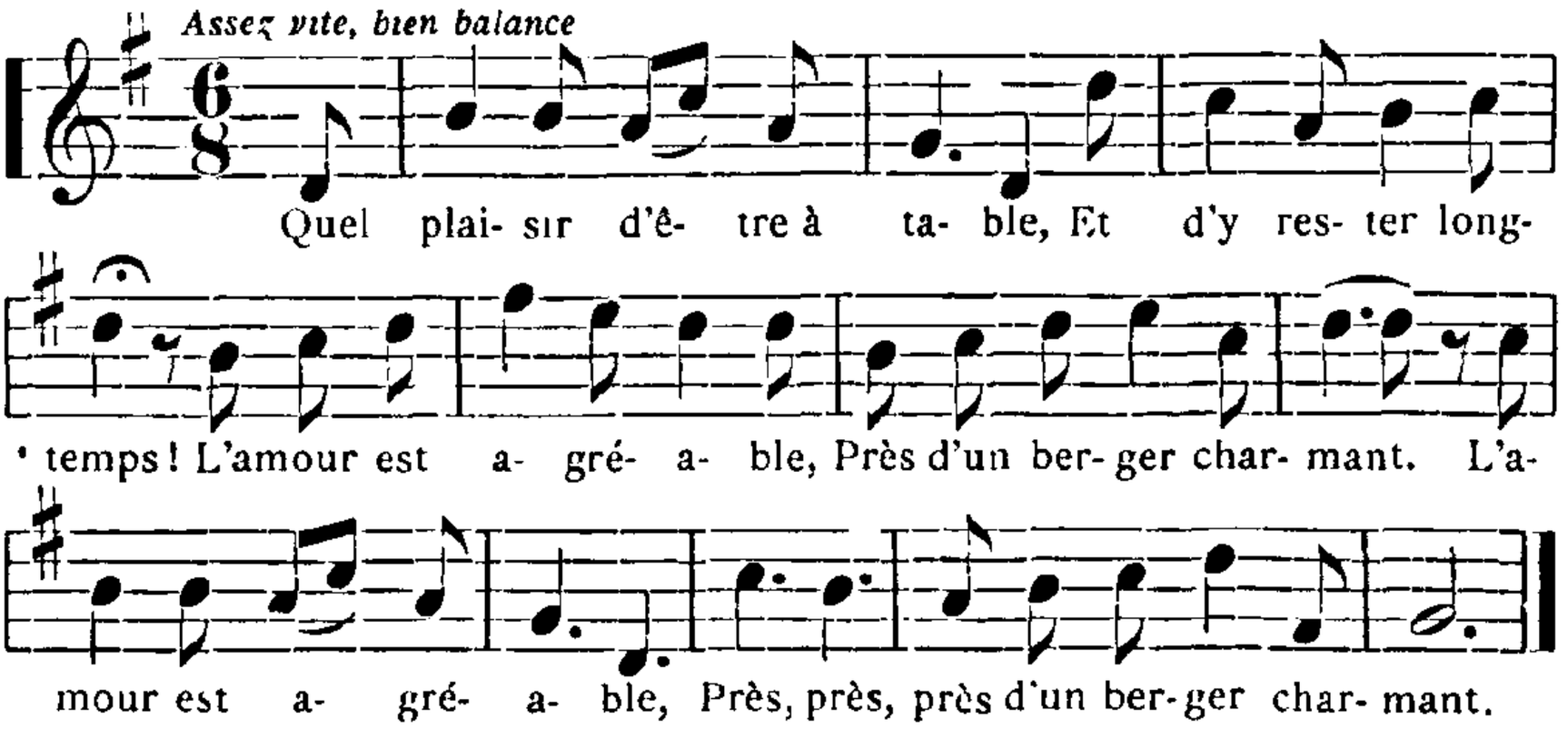

Quel plaisir d'être à table,
Et d'y rester longtemps !
L'amour est agréable
Près d'un berger charmant [1].

J'ai un coquin de frère
Qui me fait enrager,
S'en va dire à ma mère
Que j'aime le berger.

Ma mère tout en colère
S'en vient pour me frapper;
Mais moi, pour me défendre,
J'appelle le berger.

— Berger du voisinage,
Viens donc me secourir;
Aurais-tu le courage
De m'y laisser mourir ?

— J'n'aurais pas le courage
De t'y laisser mourir;
Mais j'aurai le courage (ou l'avantage)
De t'y laisser languir.

Thonon les-Bains (*Chantee par Mme Victorine Bonnaud*) — Habere-Lullin (*Mlle Ducrot*).

Cf. TIERSOT : *Ch. pop. Alpes*, p. 328, qui la donne comme chanson de noce dans l'Isère et la Drôme.

Voici à titre purement documentaire deux autres strophes dont le rapport avec la chanson n'apparaît pas bien clairement :

(Entre le 1er et le 2e couplet)

L'amour vient me surprendre
Quand je suis dans le vin;
Et moi pour m'y défendre,
J'ai pris mon verre en main.

(A la fin)

Si j'étais hirondelle,
Que je puisse voler,
Sur le sein de ma belle,
J'irais m'y reposer.

Ce dernier est vraisemblablement placé là par interpolation. On le retrouve avec plus d'à propos dans les chansons d'amour : *Le Retour de l'amant. — Le Retour d'Amérique. — Charmante Rosalie.*

La Bergère et l'Amant soldat.

Tout le long de la rivière [gère
Me promenant, j'aperçois t'une ber-
Qui gardait ses blancs moutons
En filant sa colognette;
L'on n'y voit rien d'aussi beau.

Je lui dis tout en riant :
« La belle êtes-vous mariée ? »
— Non, mariée, je ne le suis pas ;
Les garçons de cette ville
M'ont déjà assez demandée.

Vous qui parlez de mariage,
Vous allez à la guerre.
— A la guerre, si j'y vais
Je t'enverrai de mes nouvelles,
Par l'oiseau rossignolet,
Qui chante sur l'herbette
Aux quatre coins du bois seulet.

L'oiseau en prit la volée
Dans le château de la belle,
Lui dit : « Bonjour, fille et princesse,
Vous qui faites tant l'amour,
Votre amant qui est à la guerre
Vous envoie bien le bonjour. »

— « Vous qui êtes son messager
Montez là-haut dans ma chambrette
Prendre de l'or et de l'argent.
Prenez-en en abondance,
Portez-en à mon amant. »

— « Pour de l'or et de l'argent
Je n'en veux pas.
Je n'en veux que ma plumette
Qui me coûte cent deniers
Pour passer la mer courante
Et pour me rendre à l'armée. »

Abondance Transcrite d un vieux cahier chansonnier (*Mlle Marchand*) Nous n'en avons pas retrouvé la mélodie.

1. Bisser les deux derniers vers en répétant trois fois la première syllabe du dernier vers.

Malgré sa distribution irrégulière en couplets, sa versification informe et l'incohérence des six derniers vers, nous avons cru bon de donner ici cette chanson, à seule fin d'en conserver le thème, et de provoquer peut-être la recherche d'une version plus pure.

Buvons toujours et vive l'amour !

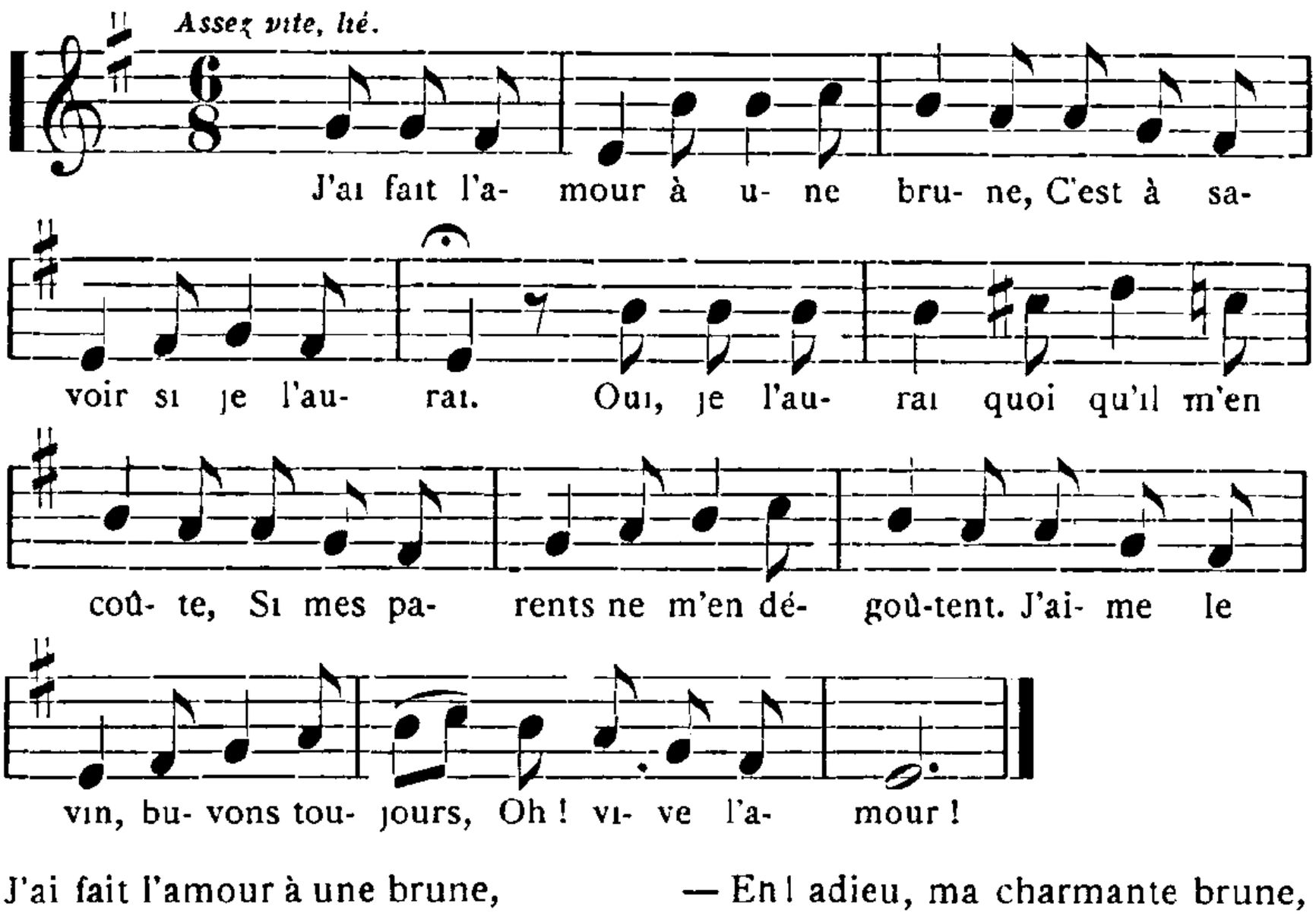

J'ai fait l'amour à une brune,
C'est à savoir si je l'aurai.
Oui, je l'aurai, quoi qu'il m'en coûte,
Si mes parents ne m'en dégoûtent.
J'aime le vin, buvons toujours.
Oh ! vive l'amour !

Oh ! si l'amour prenait racine,
J'en planterais dans mon jardin ;
J'en planterais si long, si large,
J'en f'rais part à mes camarades.
J'aime le vin, etc.

— En ! adieu, ma charmante brune,
Veux tu venir dans mon jardin ?
Nous y sèmerons de la salade,
Des artichauts, des pastonades [1].
J'aime le vin, etc.

— « Des artichauts, j'm'en soucie guère,
J'aimerais mieux mon doux berger,
Mon doux berger fait mon affaire ! »
— « Verse du vin tout plein mon verre,
J'aime le vin, etc. »

Variante des 4e et 5e mesures :

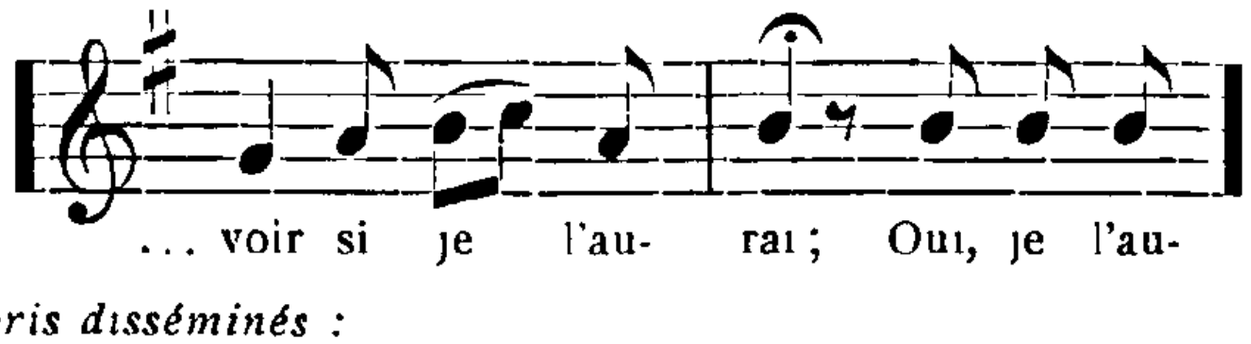

Débris disséminés :

1er A la santé de nos maîtresses,
Ceux qui n'en ont pas,
Qu'ils en cherchent.

2e Et si tu ne veux pas boire,
Tu ramasseras les pépins
Qui te causeront grande maladie.

Scionzier (*Chantée par ma mère*, très répandue au temps de sa jeunesse). — Le texte, se retrouve également dans le vieux cahier d'Abondance (*de Mlle Mathilde Marchand*) — Nangy. — Etercy, sous le titre : *Chanson d'un soiffeur (M Excoffier)*.

1. *Pastonade* : carotte.

L'Amant soldat renié.

« Il y a bien cinq à six ans,
Que je n'ai pas vu
Mon très cher amant.
Il s'est engagé pour sa majesté,
C'est ce qui m'a chagrinée.
Mon plus grand désespoir
C'est de ne pas savoir
Quand je pourrai le revoir. »

Au bout de six années au plus
Son cher amant est revenu.
Au logis il s'en va,
Sa mie n'y est pas ;
— « Je viens exprès pour la voir. »
Sa mère lui répond à l'instant :
— « Ma fille en est aux champs,
Etes-vous son amant? »

Sans attendre d'autres discours,
Il s'en va vers ses tendres amours.
Là-haut dessous l'ormeau
Il l'a trouvée; elle gardait son trou-
Elle tournait son fuseau. [peau,
Lui dit : « Bonjour, mie, mon cœur,
Je suis ton serviteur,
Reçois donc mes faveurs. »

— Oh ! non, vous n'êtes pas mon
Il est parti, il y a six ans, [amant,
Il est au service du roi
Dans ses nobles emplois,
N'y pensant plus à moi.
Mon cœur est tout à lui,
Monsieur, je vous en prie,
Retirez-vous d'ici. »

— Oh ! oui, je suis bien votre amant,
Mie, vous me connaissez.
Et voici le diamant,
Que j'ai pris en partant,
N'en es tu pas contente ?
Mon plus grand bonheur,
C'est de venir ici
Pour te tirer d'ennui,

Voyant cet anneau d'or charmant,
« Oui, je vous reconnais pour mon
Vous étiez, en partant, [amant,
Comme un vrai paysan,
A présent changement.
Vous voilà arrivé,
Vous voilà habillé
Comme un vrai chevalier.

Texte seulement, tiré du cahier de *Mlle Mamet Marie*, Habère-Poche

Malgré son incorrection, nous donnons cette chanson à cause de son thème original. L'attitude de la bergère qui feint de ne pas reconnaître son amant trop bien habillé nous paraît significative : ne décèlerait-elle pas finement l'indifférence ou l'antipathie gouailleuse qu'inspirent instinctivement aux gens simples de la campagne le *facheu d'gôgnës* (faiseur d'embarras). celui qui, revenant de la ville. veut faire le *monchu* (monsieur). C'est le même sentiment qui a fait la popularité de l'amusant et spirituel incident du « Monsieur au râteau ».

La Bergère et son frère Simon.

1re Version.

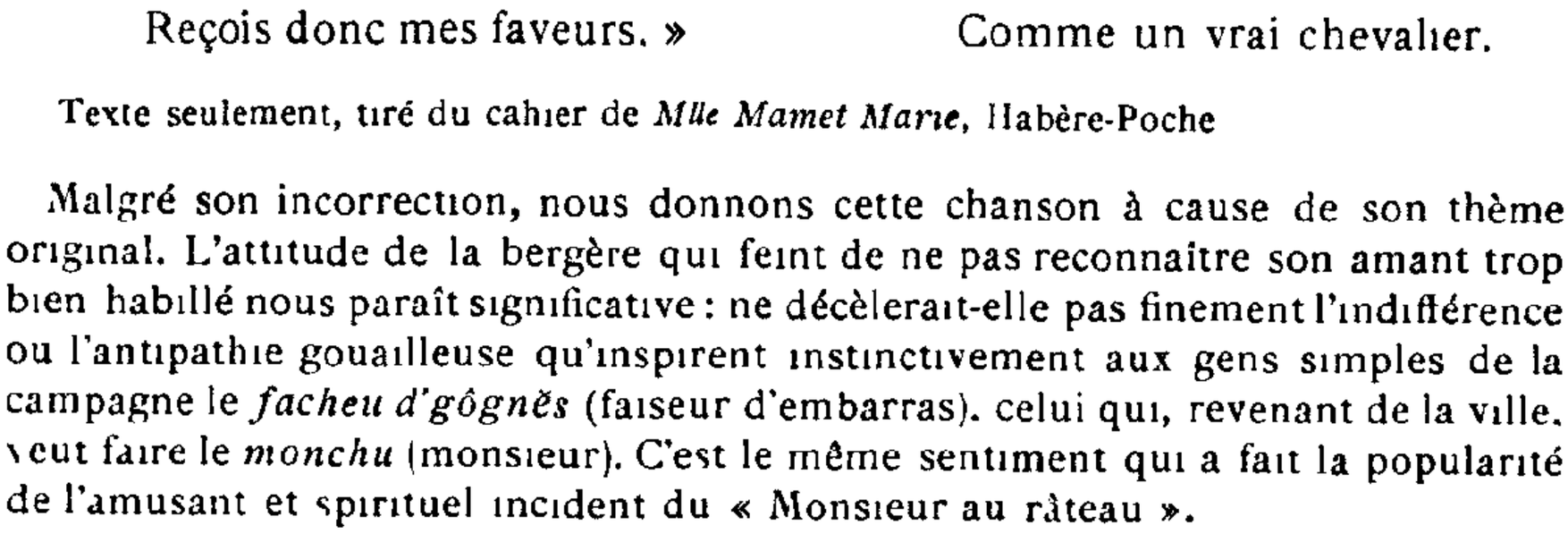

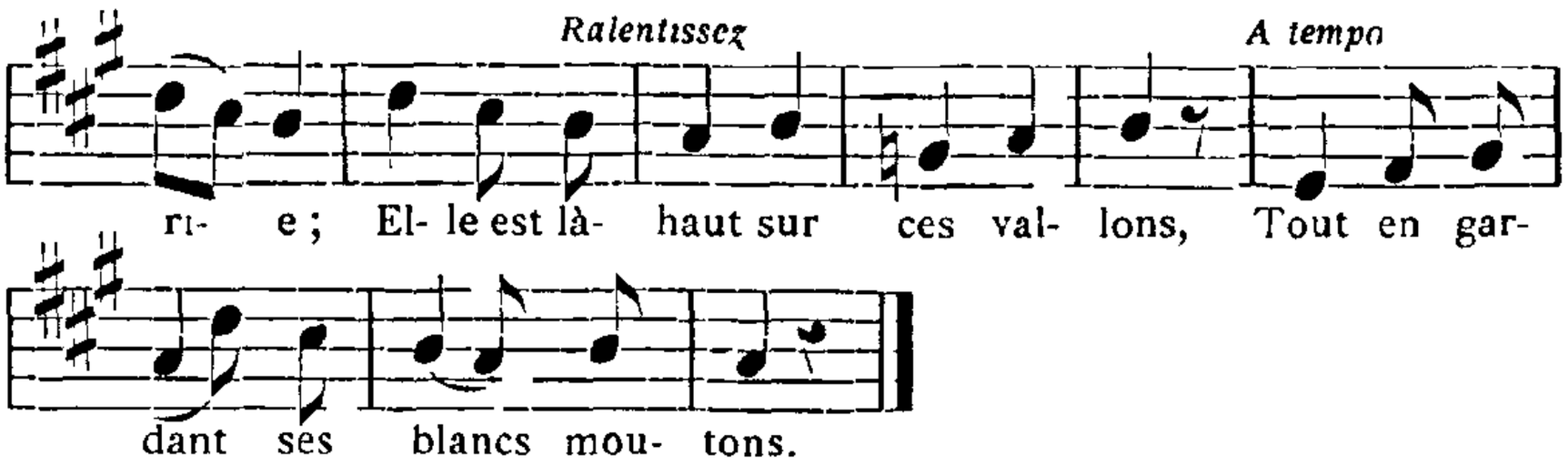

Abondance : *Communiquée par M. J. Crétin* — Autre provenance : *Chantée par un berger de Draillant* (Chatillonnet, chalets au pied du Mont Forchat).

Modulation caractéristique à la treizième mesure.

« Mère, où est allée ma sœur ?
Il y a sept ans que je n'l'ai vue. »
— Elle est là-bas dans la prairie ;
Elle est là-haut dans ces vallons,
Tout en gardant ses blancs moutons.

— Oh ! mère, n'avez-vous rien peur
De laisser là-haut ma sœur soulette,
De la laisser là-haut soulette,
Toute soulette, à l'abandon ?
Les bergers la débaucheront.

— Malheureux, que me dis-tu là ?
Ta pauvre sœur qui en est si sage.
– Oh ! mère, j'en ferai la gageure
Pourvu qu'elle ne connaisse rien.
Moi, je la débaucherai bien.

Dessus l'herbette il est monté,
Lui dit : « Bonjour, ma mie bergère. »
Lui dit : « Bonjour, ma mie bergère,
Combien gardez-vous de moutons ?
V'nez avec moi, nous les compterons »

— Je les compterai bien sans vous,
Retirez-vous, mon beau gentilhomme.
Voici la nuit, voici l'orage,
Voici le temps qui va changer.
Je vous prie de vous rentourner.

— Oh ! ma belle, si tu voulais,
J'ai cent écus dans ma boursette,
J'en ai autant dans ma chambrette,
Un anneau d'or que j'ai z'au doigt,
Belle, si tu veux, sera pour toi.

Se levant d'un air décidé,
Et puis, jetant au loin sa houlette,
— Adieu, mon père, adieu, ma mère,
Gardera mes moutons qui voudra,
Avec mon berger je m'en va.

Quand ils furent sur ces vallons [1] :
« Où t'en vas-tu jeune malheureuse,
Retire toi, maudite fille,
Rentourne-toi vers tes moutons.
Car je suis ton frère Simon. »

— Si tu es mon frère Simon,
Pourquoi m'avoir ainsi tant tourmen- [tée ;
Ne va pas le dire à ma mère,
A ma mère, à la maison,
Car elle m'en tiendrait mauvais nom.

A ma mère, je n'le dirai pas,
Mais j'en ferai la chansonnette,
Oui, j'en ferai la chansonnette.
Que tous les bergers chanteront
En l'honneur du frère Simon.

2me Version.

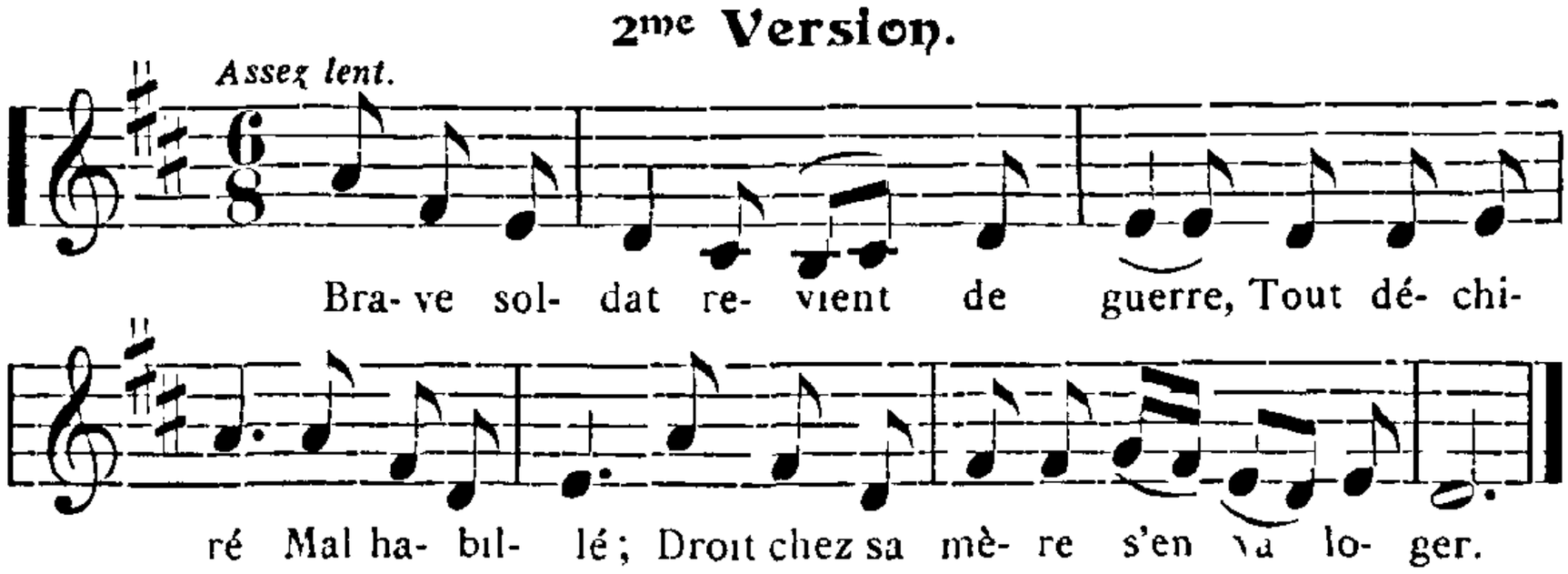

1. *Var.* . Quand ils furent dedans le bois.

Brave soldat revient de guerre,
Tout déchiré, mal habillé,
Droit chez sa mère s'en va loger.

S'en va loger droit chez sa mère,
A sa mère n'a dit : « Bonjour,
Où est allée ma chère sœur ? »

— Ta chère sœur, elle est en champ,
Elle est en champ les blancs moutons,
Sur la montagne, dans ces vallons.

— Ma mère, n'avez-vous point honte
De mettre ma sœur en vallon ?
Les gens de guerre vous la prendront.

— N'ayez point peur, ô mon fils Pierre,
Toutes filles se sont parlées [1]
Jamais personne n'les a robées [2].

— Que voulez-vous gager, ma mère,
Qu'avec moi-même, si j'y vais,
Aussitôt s'abandonnerait.

— N'a dit : « Bonjour, jeune bergère,
Avez-vous besoin d'un berger ?
J'suis ici pour vous soulager. »

— Pour un berger, j'en ai pas faute,
Pour un berger, il m'en faut pas,
Retirez-vous, joli soldat.

— J'ai des rubans dans ma boursette ;
Bergère, si tu veux m'aimer,
Ce sera pour te les donner.

— Pour des rubans, j'en ai pas faute,
Pour des rubans, y m'en faut pas,
Retirez-vous, joli soldat.

J'ai anneau d'or dans ma boursette,
Bergère, si tu veux m'aimer,
Ce sera pour te le donner.

Jetant au loin sa verjoulette [3] :
« Ira en champ c'lui qui voudra,
Avec mon berger, je m'en va. »

Tout droit chez sa mère il l'emmène,
A sa mère n'a dit : « Bonjour,
J'amène ici ma chère sœur. »

Elle prend un baton pour la battre ·
« Mère, ne la frappez donc pas,
Elle n'y retournera pas. »

Héry-sur-Alby (*Chantée par Mme Folliet*)
Cf. Tiersot : *Ch. pop. Alpes*, p. 364.

La mélodie et la première strophe offrent une étrange réminiscence de la fameuse chanson légendaire : *Brave marin revient de guerre.*

L'Aveu de la bergère amoureuse.

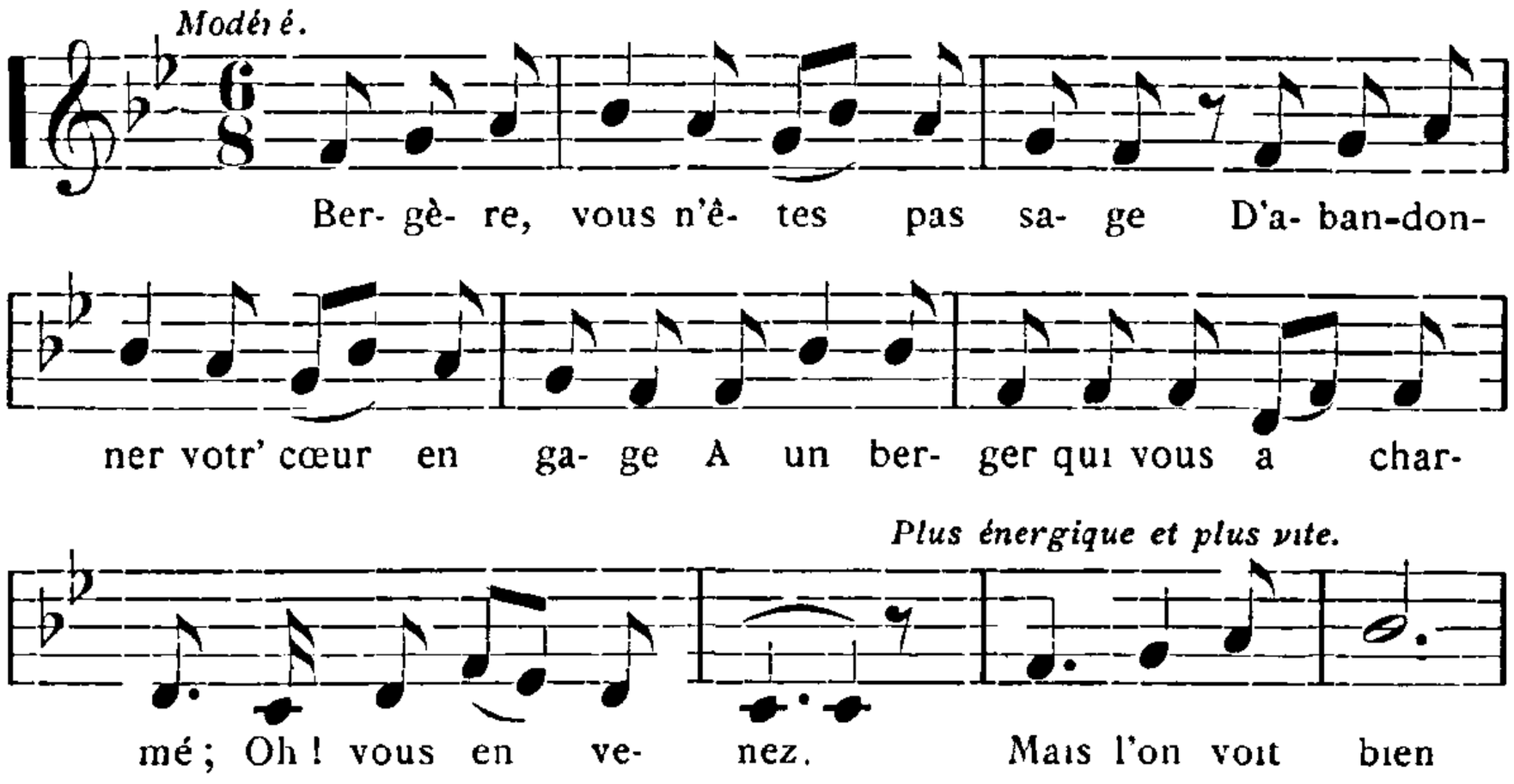

1. *Se parler, parler à* . à la campagne signifie . se faire la cour, faire la cour à...
2. *Rober :* dérober, voler, ravir.
3. *Verjoulette* probablement diminutif mignard de verge.

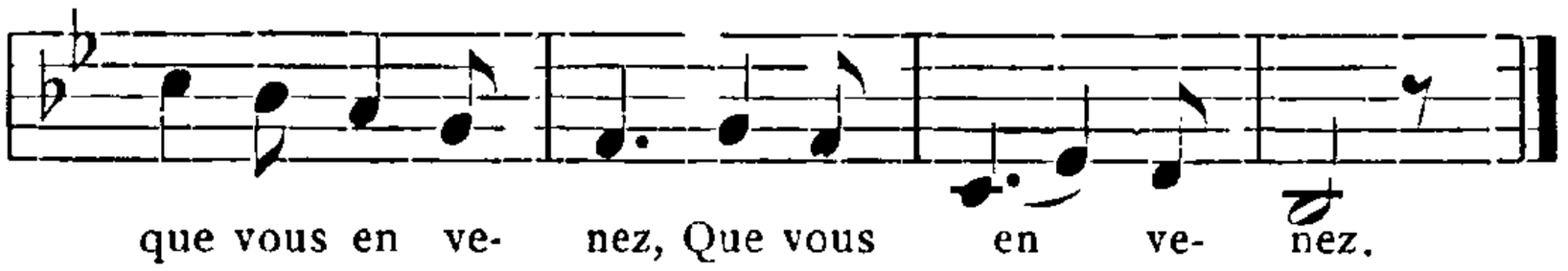

Bergère, vous n'êtes pas sage
D'abandonner votr' cœur en gage
A un berger qui vous a charmé ;
Oh ! vous en venez !
Mais l'on voit bien
Que vous en venez. *(bis)*

Vieugy. *Chantée par M. Germain,* à Thonon, qui la tient de sa grand'mère, de Vieugy, morte en 1886, à l'âge de 89 ans ; chanson déjà bien vieille, on le voit ; il n'est donc pas étonnant que la mémoire n'en ait pas conservé les autres couplets ; mais c'est bien dommage, parce qu'elle repose sur un thème dialogué original : La bergère en butte aux taquineries des camarades, se défend d'abord joliment, puis finit par avouer qu'elle revient d'un rendez-vous amoureux.

Amant, cueillez la rose

ou Le Jardin d'amour.

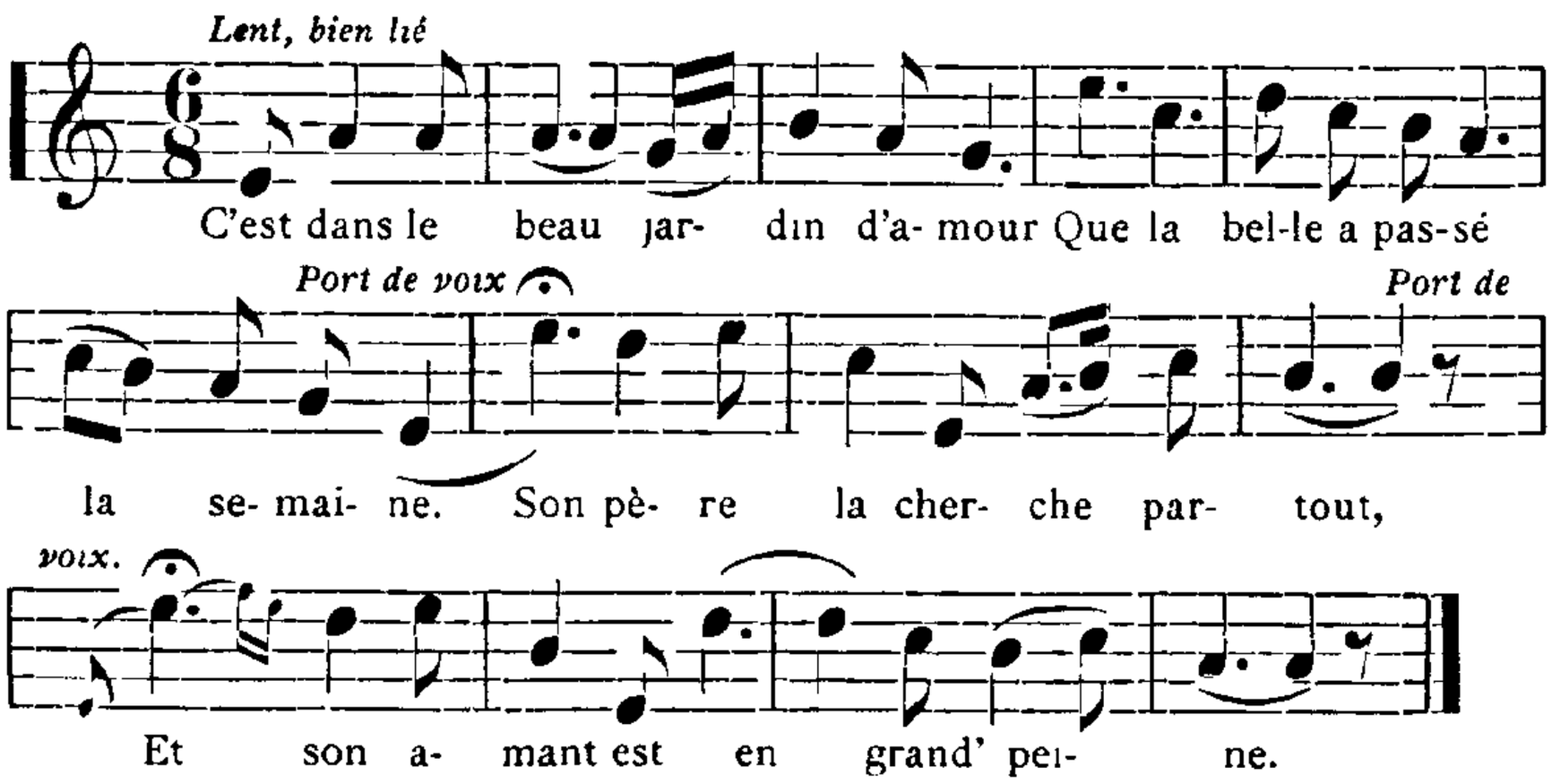

Habère-Poche : *Chantée par une bergère, Mlle Chédal Françoise,* « en champ » au Mont-Forchat — Etercy sur-Rumilly.

Pour les autres strophes, voir Ritz : *Ch. pop. de la Haute-Savoie,* p. 46 ; Tiersot : *Ch. pop. Alpes,* p. 226.

ERRATA

Page 97, 6e ligne : au lieu de : par exemple, lire : par excellence.
Page 100, avant-dernière ligne du texte : au lieu de : si agréable, lire : si favorable.
Page 101, 3e ligne du texte : au lieu de : bien que, lire : quoique.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

8636. — Annecy. Imprimerie J. Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 7 octobre 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures. le Président dit en termes émus les profonds regrets causés à la Société Florimontane par la mort d'un de ses plus éminents membres honoraires, François Descostes, président de l'Académie de Savoie, frappé soudainement au moment où il se rendait à l'une des séances du Congrès préhistorique de France à Chambéry.

C'est une illustre personnalité du barreau qui a disparu dans la pleine maturité de son beau talent. Longtemps les Lettres savoyardes porteront le deuil et garderont pieusement le souvenir de ce littérateur élégant, de cet historien des plus informés.

François Descostes, membre effectif de la Florimontane depuis 1867, publia de nombreux articles dans la *Revue Savoisienne*. A la suite du Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, tenu sous sa présidence à Aix-les-Bains, en 1905, il fut, à l'une des séances suivantes de notre Société, élu, par acclamation, membre d'honneur.

François Descostes aimait notre Florimontane et il n'a pas peu contribué à resserrer les liens fraternels qui l'unissent à sa grande sœur, cette Académie gardienne fidèle des nobles traditions savoyardes, ayant grandi vieille d'années et de gloire dans le reflet de la pensée des écrivains et philosophes qui ont illustré depuis deux siècles le pays de Savoie. Il fut leur émule et leur digne continuateur.

La Société salue respectueusement la mémoire du grand homme de bien disparu et adresse à la famille de François Descostes l'hommage de sa profonde et douloureuse sympathie.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion dont la rédaction est adoptée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus, dons des auteurs :

César Duval : *Il y a cinquante ans,* 1 br. in-8°, Annecy, 1908.
Ph. Guinier et Maire : *Sur l'orientation des réceptacles des Ungulina.* (Ext. *Bull. Soc. Mycolog. de Fr.*, t. XXIV.)

Id. : *Remarques sur quelques Abies méditerranéens.* (Ext. *Bull. Soc. Bot. de F.*, 4e sér., t. VIII, 1908)

Geo Mamby : *Sur les Bords de l'Isère.* (Album du *Savoyard de Paris.)*

Désormaux : *Un Detracteur de la montagne : Chateaubriand et le Voyage au Mont-Blanc;* 1 br. in-12. Annecy, 1908. (Ext. d'*Annecy, son lac.)*

Camille Renaux : *Humbert aux Blanches Mains et le royaume de Bourgogne à son époque 1000-1048 :* 1 br. in-8°, Carcassonne, 1906.

R. Munro : *Les Stations lacustres en France et en Europe à l'époque de la Pierre et du Bronze ;* 1 vol. in-8°. (Don de M. Louis Dépollier.)

A. de Mortillet : *La Classification palethnologique.* Album petit in-8° de 12 planches, contenant 117 figures [1].

Très intéressant petit recueil, abordable à tous, accompagné de dessins très clairs et très fidèles des objets les plus typiques de chacune des époques de l'âge de la pierre, du bronze et du fer. C'est un excellent aperçu de la marche suivie, dans la voie du progrès par les habitants de notre sol depuis les plus anciennes manifestations d'un travail intelligent jusqu'à l'avènement de Charlemagne, date à laquelle notre pays entre tout à fait dans l'histoire.

Illustré de 12 belles planches hors-texte et orné de nombreuses vignettes, cet élégant petit volume, de format très pratique est appelé à rendre de grands services, non seulement aux préhistoriens, mais aussi aux personnes peu versées dans l'archéologie préhistorique et qui désirent se mettre au courant de cette science si intéressante.

A. Jeanroy : *La Passion Nostre Dame et le « Pelerinage de l'Ame » :* (Extrait de la *Romania,* tome XXXVI). (Don du Bibliothécaire)

Carte du département du Mont Blanc et Billet de logement de 1771. (Dons de M. Pernoud.)

L'événement capital qui s'est produit pendant les vacances a été la réunion du Congrès préhistorique de France à Chambéry, et sa visite au Musée et aux stations lacustres d'Annecy, le 27 août dernier. Notre confrère, M. Louis Dépollier a rendu compte en détail de cette solennité dans le journal les *Alpes.* Le compte-rendu officiel paraîtra dans le volume consacré aux travaux du Congrès auquel la Florimontane a souscrit. Les recherches préhistoriques relatives à la Savoie sont représentées par plusieurs mémoires lus au Congrès. L. Schaudel, *Les Pierres à cupules ;* E. Vuarnet : *Les Pierres à cupules de Savoie ;* B. Reber : *Les Gravures préhistoriques des environs de Thonon et d'Evian ;* L. Jacquot : *Les Pierres à cupules et à sculptures hiéroglyphiques du Chablais ;* Fenouillet : *Pierres à cupules de Savigny ;* A. Blanc : *La Station néolithique de Saint-Saturnin ;* M. Le Roux : *Les Palafittes du lac d'Annecy : la station néolithique du Port;* O. Costa de Beauregard : *Pièces protohistoriques trouvées en Savoie.*

MM. Buttin et J. Serand présentent la candidature de M. Gaston Letonnelier, archiviste de la Haute-Savoie ; MM. Serand et Dupont celle de M. Morand, ancien président

1. Lib. Schleicher frères, 61, rue des Saints-Pères, Paris. — Prix : 2 fr.

de la Société Philanthropique savoisienne de Paris ; MM. Le Roux et Nanche, celle de M. Marius Simon, avocat.

M. Serand offre, pour les archives de la Florimontane, de la part de M. Pernoud, architecte, la photographie d'un peuplier géant (20 m de circonférence) qui se trouve à Bassy près Seyssel.

M. Buttin rend compte d'une excursion qu'il fit dernièrement en Maurienne et donne quelques détails sur les fresques très remarquables de la chapelle de Lanslevillard, précieuses à cause de la documentation précise qu'elles offrent sur les costumes et les armes du xve siècle.

M. Marteaux fait la communication suivante :

Le regretté F. Mugnier a exposé les causes du différend qui surgit en 1768 entre les Pères Missionnaires et les Capucins d'Annecy [1]. L'évêque Jean d'Arenthon d'Alex avait été mêlé à ce procès, comme à beaucoup d'autres, et attaqué avec violence par ces derniers qui répandirent un article contre lui jugé diffamatoire. Ils reprochaient sans doute à cet évêque d'être tombé dans l'erreur à la mode, c'est-à-dire dans le jansénisme ; car ayant appris que le clergé vallaisan semblait faire cause commune avec les Capucins d'Annecy, il écrivit le 3 septembre 1678 à l'évêque de Sion, Adrian, une lettre à laquelle celui-répondit en ces termes :

« J'ai reçu avec des sentiments de ioye et de respect celle de V. illme G. du 3 7^mbre^ avec ses trois Ordonnances dont ie luy reste beaucoup obligé ; mais iay esté bien surpris d'apprendre qu'auprès de ma personne, et dans tout cet Estat, on aye publié que vous, Monseigneur, et votre vénérable Clergé soyez dans le mauvais party et que dans votre diocèse on y enseigne le Jansénisme ; Je les supplie très humblement d'estre persuadés que c'est une chose inventée et une fausse imposition ; ie ne suis pas une personne si facile à croire, ny à souffrir de tels discours d'un si illustre et renommé Prélat sans une sévère correction à qui prétendroit s'y hazarder ; jay des sentiments bien éloignés de ceux qu'on a voulu împrimer dans l'esprit de V. Ill^me^ G. sans fondement. Et pour ce qui regarde les RR. Pères Capucins de mon Diocèse, ie prie V. G. de croire qu'ils ne m'ont iamais parlé des choses cy dessus mentionnées ; mais au contraire leurs discours auprès de moy ont esté des hautes qualités de sa Grandeur, et de la vénération qu'ils ont pour un Prélat de votre illustre naissance, mérites & éminentes vertus. Et de votre Clergé, ils ne m'en ont parlé que dans les termes d'honneur et de piété. Les RR. Pères vivent de parfaite union avec moy et en travaillant avec zèle Apostolique, très bon exemple, fidélité et intégrité de doctrine et à notre pleine satisfaction pour le salut des Ames : ils n'oublient pas les respects qu'ils doivent à V. G. et à son Clergé. Et moy en conservant la par-

1. *Revue Savoisienne,* 1886 : *Notes et documents sur l'Evêché de Genève depuis* 1535 ; v. p. 383.

faite union d'inviolable Confraternité avec vostre Grandeur, ie la supplie de croire que ie suis de tout mon cœur et avec vénération.

Monseigneur de V. Illme G.

Le très humble et très obéissant serviteur et confrère.

ADRIAN, Evesque de Sion.

A Sion, ce 2 octobre 1678.

Au dos : Copie de Monseig' de Sion à la lettre de Monseig'. L'Evesque de Genève, signée de sa main du 3 7bre 1678.

(Communiqué par M. J. Rougelet, de Rumilly.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 4 novembre 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

LE PRÉSIDENT fait part de deux demandes de souscription l'une pour le monument François Descostes. l'autre pour le monument Berthelot. Ces propositions sont adoptées.

LE BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus, dons des auteurs :

Max BRUCHET : *La Savoie d'après les anciens voyageurs,* 1 vol. in-12, Annecy, 1908.

Catalogue sommaire des ouvrages de la Bibliothèque de la ville d'Annecy.

A. DE MORTILLET : *Souterrains et Grottes artificielles de France.* (Ext *Rev. Ec. anthrop.*, septembre 1908)

Inauguration du monument G. de Mortillet. (Ext. de l'*Homme préhistorique,* 1905, nº 11.)

L.-E. PICCARD : *La Révolution en Chablais,* actes administratifs de la commune de Saint-Paul (1792-1793), 1 vol , in 8º, Chambéry, 1908.

Construction et mobilier d'une Ferme suivant le système usité dans le bassin d'Annecy, présenté à l'exposition de Turin (1858) par la Société d'Agriculture d'Annecy, 1 br., in 8º, Turin, 1858. (Don de M Louis Dépollier.)

Sur la proposition de M. DÉSORMAUX, la Société renouvelle le vœu que la tradition d'une réunion périodique des Sociétés Savantes de la Savoie soit conservée ; elle souhaite que le Congrès prochain, ainsi que l'idée en a été émise antérieurement, se tienne à Genève en 1909. La question a en effet été soulevée par M. Gonthier dans une conversation avec M. Ritter, qui formula cette proposition au nom des Sociétés savantes de Genève.

Il est procédé au vote sur les candidatures présentées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Letonnelier, Morand, Simon sont proclamés membres effectifs de la Société.

MM. Désormaux, Serand et Guerby proposent la candidature de M. Ruffier, professeur d'histoire au Lycée.

Le Secrétaire remet entre les mains du Président les œuvres présentées au Concours de poésie de 1908. Après l'élection des membres du Jury de poésie, la Société décide que l'attribution des récompenses sera faite à la séance générale de 1909, soit le deuxième mercredi de janvier.

M. Gardier offre pour la collection des autographes du Musée une lettre de Lamartine datée du 16 septembre 1846, dans laquelle le poète adresse à une solliciteuse l'autographe qu'elle lui demande ainsi que quelques-unes de ses œuvres poétiques.

Le même présente deux photographies d'après des gravures à la manière noire du commencement du XIXe siècle, représentant les illustrations de deux célèbres pages des *Confessions* : la scène du Gué et celle des Cerises. Il offre gracieusement un exemplaire de chaque reproduction à la Florimontane et au Musée.

M. Gardier, bibliothécaire-adjoint, prévient les membres de la Société qu'il se tiendra à la Bibliothèque chaque semaine pour délivrer des livres, le jeudi de 2 heures à 4 heures. Le Président remercie notre collègue de son aimable proposition.

M. Marteaux fait la communication suivante :

« Il ne faut pas croire que le mot de *Savoie* ne désigne que les deux départements issus de l'Etat de ce nom. D'après les dictionnaires topographiques et les inventaires des archives, on le trouve aussi employé dans le reste de la France. Il y a à cela plusieurs causes. Et d'abord la nature du sol. « Dans l'Yonne, dit M. Moiset (*Origine des noms de communes*, in *Bull. de la Soc. des Sciences*, 1891), certaines terres montueuses et froides sont appelées *Savoie*. » De là le nom de certains hameaux, fermes ou écarts, comme dans l'Aisne, *la Savoie*, commune de Montreuil, mais non Ville-Savoye, au XIIe siècle *Villa-Savoir*, de *salvatorium*, vivier, à comparer avec le Sauvoy, près de Nancy (Meurthe); dans la Nièvre, *les Savoies*, commune d'Arquion, en 1775; dans la Vienne, le grand et le petit *Savoie*, commune de Nueil-s-Dive ; dans l'Hérault, *la Savoye*, commune de Vendres ; dans les Hautes-Alpes, *la*

Savoie; dans la Drôme, au XVIIIe siècle, *Savoye* (LACROIX : *Arch. Hospital. Romans*, p. 16). Il est plus difficile d'expliquer *Savoie*, commune de Moussey, dans l'Aube, *Savoa* en 1145... C'est ensuite un souvenir historique. Ainsi, il y a dans l'Eure, devant les Andelys, une île de la Seine appelée autrefois *île de Savoie*. Elle possédait un ancien château dont le propriétaire avait dû être apparenté à la famille ducale. On pourrait trouver d'autres exemples de ce genre. »

M. LE ROUX présente un certain nombre d'objets gallo-romains découverts récemment aux Fins d'Annecy, lieu dit les Parons. — Il fait ressortir le soin très minutieux employé par le propriétaire, M. Vincent, qui ne se contente pas seulement de recueillir les objets dans le sol, mais relève aussi les niveaux archéologiques et dresse à l'échelle le plan des substructions antiques.

La Société adresse ses félicitations à M. Vincent pour son intelligente initiative.

La description des objets prendra place dans la monographie en préparation sur le vicus gallo-romain des Fins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 2 décembre 1908.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

LE BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages suivants, dons des auteurs :

E. DEMOLE : *Numismatique de l'Evêché de Genève aux XIe et XIIe s.* (Ext. *Mém. et Doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, t. XXXI, liv. I.)

Catalogue général d'Archéologie préhistorique, Schleicher f., éd., Paris.

Cte O. COSTA DE BEAUREGARD : *Le Torques d'Herzegmaroz et les Colliers d'or gaulois du bassin de la Garonne.* (Ext. de *Cong. de la Soc. préh. de Fr.*, Autun, 1907.)

P. MASSIA : *Per le origini del nome locale di Gressoney ;* 1 vol. in-8°, Ivrea, 1908.

ID. : *Su l'étimologia di « Etroubles » ;* 1 br. 8°, Ivrea, 1908.

ID. : *Toponimia biellese ;* 1 br. in 8°, Ivrea, 1908.

ID. : *Per l'etimologia di Soperga ;* 1 br. in-8°, Torino, 1907.

Le Ministre de l'Instruction publique adresse le programme

du Congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra à Rennes en 1909.

Il est procédé au vote sur la candidature inscrite à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Ruffier est proclamé membre effectif de la Société.

M. Le Roux présente la candidature de M. Duc, professeur à l'Ecole primaire supérieure d'Annecy.

M. Serand dépose pour la Bibliothèque de la Société l'ensemble des documents relatifs à la fondation des concours Andrevetan. Il donne lecture de certains passages relatifs au règlement.

A ce sujet, MM. Serand, Désormaux et Le Roux proposent d'introduire dans le programme du Concours de Beaux-Arts qui aura lieu en 1909, une section de Photographie. Ils font ressortir tout l'intérêt documentaire que présenteront les collections d'épreuves ainsi formées aux Archives florimontanes, relativement aux costumes, monuments, sites pittoresques, etc.

La Société approuve cette proposition et nomme une commission qui étudiera la rédaction des conditions de ce concours destinées à figurer dans le prochain programme.

Le Président rappelle que l'année 1909 sera marquée par le cinquantenaire de la *Revue Savoisienne*, qu'une délibération a été prise à ce sujet dans l'une des précédentes réunions. Cette solennité, de l'avis de tous, pourrait être fixée au mois de juin prochain. M. Désormaux a bien voulu se charger de la rédaction de l'historique de la *Revue Savoisienne*. MM. Serand et Gardier rassemblent actuellement des notes, dans ce but, en dépouillant les volumes de cette publication.

M. Marteaux fait sur l'origine des vocables de certaines paroisses la communication suivante : « On a découvert à Volx (Basses-Alpes) une inscription romaine mentionnant une dédicace à la déesse Victoire, *deæ Victoriæ*. M. Héron de Villefosse (*Bull. de la Soc. des Antiquaires*, 1897, p. 198), en rapprochant le nom antique de celui de sainte Victoire, patronne de la localité, s'est demandé non sans raison si le culte de la sainte n'avait pas été suggéré par ce nom. J'ai constaté ici-même (*Rev. Savois.*, 1904, 209) un fait semblable pour saint Romain, de Syon. Voici une autre coïncidence singulière. L'ancienne église d'Annecy-le-Vieux était dédiée à saint Laurent. D'après Guichenon (*Hist. généalogique*, etc., I, 39), au seuil de la grande porte gisait un bloc de marbre jaunâtre, long de huit

pieds, soit 2 m. 64, sur lequel se lisait une inscription en deux lignes à demi effacée. Or, les premières lettres LAVRI/// sont justement celles du début du nom du saint. Il pouvait même y avoir LAVREI/// et cela justifierait la restitution suivante déjà entrevue par Muratori (v. CILXII, 2527), l'inscription complète étant lue : « L. AVRELIVS. L. F. APOLLINAR(IS) | EX STIPE DVPLA. » Elle indiquerait que L. Aurelius Apollinaris. fils de Lucius, aurait, grâce à une double quête, élevé un monument au dieu, sans doute Jupiter, dont le temple existait au même endroit. La formule sacerdotale rend impossible le nom de *Laurentius* usité par les chrétiens. Il faut donc admettre que la pierre avait déjà été employée et que le nom complet n'était déjà plus visible lors de la construction de l'église paroissiale au XIe siècle. Est-ce à ce moment que les lettres subsistantes suggérèrent l'idée de prendre comme vocable le nom du martyr à la place d'un autre ? La confusion se fit-elle bien avant ? Cette dernière supposition est la plus probable, LAVRELIVS, avec une cassure vers L pouvant fort bien être pris pour LAVRENTIVS et les habitants croyant avoir sous les yeux le débris d'un très ancien sanctuaire consacré à saint Laurent. Une pareille confusion n'a pu se faire qu'à une époque où l'on n'avait conservé qu'un souvenir bien vague des temps romains et chez une population simple et ignorante, par conséquent, non pas au siècle d'Avitus et de Sidoine Apollinaire, mais dans le cours du septième ou du huitième siècle, quand la première chapelle fut bâtie en pierre et en bois. »

M. CROLARD fait circuler des diagrammes relatifs : 1° aux variations de niveau du lac d'Annecy de 1892 à 1907 ; 2° aux observations pluviométriques de la station météorologique d'Annecy, tableaux comparatifs de 1900 à 1903 ; 3° pour la même période, aux variations de débit calculées du Thiou, résultant de la manœuvre des barrages régulateurs. Ces schémas, très instructifs, seront exposés au Musée. Notre savant collègue montre comment il a été amené à rectifier les calculs hydrauliques de Carnot, et donne d'intéressantes explications, résumé de son travail sur la « Régularisation du débit des cours d'eau par le moyen des lacs ou des réservoirs artificiels », paru dans le volume du Congrès de la Houille blanche, en 1902.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

LES SAVOYARDS

ET

L'ORDRE IMPÉRIAL DES TROIS TOISONS D'OR

(Suite et fin)

« TISSOT, JEAN-MARIE, chef de bataillon au 92e régiment d'infanterie de ligne. — Né le 5 avril 1772, à Allemogne (département du Léman).

« Sert depuis 1791. Prisonnier de guerre des Turcs, de l'an VII à l'an X. Plusieurs blessures reçues à Preveza, en Albanie, où six cents Français tinrent assez longtemps contre quinze mille Turcs. »

(Proposé par le général Broussier.)

[ETAT DES SERVICES MILITAIRES.]

[TISSOT, JEAN-MARIE, colonel.

A fait les campagnes des années 1791-1792 en Belgique, sous les ordres des généraux La Fayette et Dumouriez.

Celles de 1793 et des ans I, II et III en Vendée sous les ordres de Léchelle et de Canclaux.

Celles des ans IV, V, VI et VII en Italie sous Bonaparte et Gouvion-Saint-Cyr.

Celles des ans XII, XIII et XIV, au camp d'Utrecht (Hollande).

Celles de 1806, 1807 et 1808, à la Grande-Armée en Allemagne et Pologne, sous Marmont.

Celles de 1809 en Italie et en Allemagne, sous le prince Eugène.

Celle de 1810 en Tyrol.

Celle de 1811, en Italie.

Celle de 1812, en Russie, sous le prince Eugène.

Celles de 1813-1814, en Italie, sous le prince Eugène.

Celle de 1815, en Belgique, sous le général comte Reille.

BLESSURES.

Blessé d'un coup de feu au bras gauche, le 19 mars 1793, en avant de Tirlemont.

Blessé d'un coup de feu à la jambe gauche, en l'an IV, devant Mantoue.

Blessé d'un coup de feu à la poitrine, en l'an V, à San-Vitto en Romagne (Italie).

Blessé d'un coup de feu à la partie postérieure du col, le 17 brumaire an VII, à Prevezza (Turquie).

Blessé d'un coup de feu au pied droit et d'un autre à l'épaule droite, le 3 novembre 1812, à Viasma (Russie).

[Observation. Il n'a point eu d'interruption dans les services; il a été prisonnier des Turcs pendant deux ans; la place est restée vacante au corps, où il n'a cessé de compter. Sa captivité a eu lieu pendant les années VIII et IX de la République.

—

Sous-lieutenant au 94e régiment d'infanterie, — le 1er mai 1791.

Lieutenant, — le 8 octobre 1792.

Capitaine adjudant-major, — le 7 juin 1793.

Chef de bataillon à la 92e demi-brigade de ligne, — le 11 fructidor an II.

Major en 2e au 35e régiment d'infanterie, — le 11 avril 1812.

Colonel en 2e au 92e régiment d'infanterie, — le 22 août 1812.

Colonel en 1er. — le 11 mai 1813.

Retiré dans ses foyers au licenciement de l'armée, — le 23 septembre 1815.

Campagnes [1].

1792, Belgique. Ans I, II et III, Vendée. Ans IV, V, VI, VII, Italie et Orient. An XI, Naples. Ans XII, XIII, XIV. 1806, 1807, 1808, Grande-Armée. 1809, 1810, 1811, Italie. 1812, Russie. 1813-1814, Italie.

Fait prisonnier par les Turcs, en l'an VII, à Prevezza, où il reçut plusieurs blessures. Conduit dans les prisons de Constantinople, il fut rendu le 1er novembre an X.

Actions d'éclat.

En 1793, le 19 mars, auprès de Tirlemont, le régiment d'Armeschstadt, sacrifié au salut de l'armée, restait à découvert dans une position en butte aux coups des ennemis. Une formidable artillerie le foudroya longtemps sans l'ébranler; mais enfin des soldats effrayés par le carnage de leurs camarades, s'écrient qu'ils sont à la boucherie, tournent le dos en jurant de frapper quiconque osera s'opposer à leur fuite. Tissot ne s'est point laissé intimider par leurs menaces; il a volé au devant d'eux, et, le sabre à la main les a forcés à rentrer dans les rangs. Les soldats admirent en silence cet excès d'audace

1. Autre etat des services militaires du colonel Tissot.

et ne murmurent plus. Le régiment tient encore longtemps et fait une superbe retraite après que l'armée est tout à fait en sûreté.

Le 3 avril suivant, Tissot de garde dans les bois de Rhême avec cinquante hommes, est attaqué à la pointe du jour. On fait de vains efforts pour les débusquer ; mais les Chasseurs des Cévennes, qui sont à la gauche, ayant été surpris, sont obligés de céder à la ruse jointe à la force : l'affaire s'engage partout et devient universelle. Le général Hédouville désespérant de pouvoir tenir sans risquer d'être enveloppé, ordonne la retraite sur Valenciennes. L'ordonnance qu'on a envoyé pour prévenir les postes de rentrer, a été tué. La retraite s'effectue ; Tissot qui est resté dans sa position cerné de toutes parts, ne songe point à se rendre ; il fait face de tous côtés comptant être secouru. Il combat ainsi quelque temps, puis voyant que son espérance est fausse, il réunit ses hommes, se jette impétueusement sur les ennemis et se fraie un passage jusqu'au terrain qu'occupait son régiment ; mais il y trouve encore des Autrichiens qu'il faut forcer. Sa troupe se débande, il tombe entre les mains des Croates qui le menacent plusieurs fois de lui donner la mort et auxquels il n'échappe qu'après avoir été dépouillé.

Au combat du 13 avril, livré par le général Dampierre, Tissot fait plusieurs prisonniers parmi lesquels un officier hongrois.

En Vendée, Tissot se signale en occupant avec 150 hommes la place de Challans, qui était presque au pouvoir des ennemis ; ceux-ci intimidés par son audace n'osèrent pas l'inquiéter.

Dans la malheureuse affaire de Saint-Fulgent, Tissot conserva tout son sang-froid pendant la retraite.

En Italie, en l'an v, après la seconde expédition contre le Pape, Tissot marche avec une faible avant-garde contre quatre mille paysans et repousse leurs avant-postes dans la ville de Monte-San-Vitto, qui est bientôt prise par deux cents hommes de la 6e demi-brigade ; mais bientôt les Français sont attaqués par les paysans. Tissot réunissant les plus braves, combat corps à corps avec les ennemis, en tue plusieurs de sa main et finit par être pleinement victorieux. après avoir eu deux chevaux tués sous lui.

Envoyé en l'an VI en Albanie (Turquie d'Europe), pour commander Prevezza et ses dépendances, il fait cesser l'anarchie qui y règne. La Turquie ayant déclaré la guerre à la France, Tissot s'empare de trois vaisseaux ottomans. Dans la

nuit du 1er au 2 brumaire an VII, les Turcs au nombre de quinze mille attaquent le petit corps français, dont chacun des six cents hommes a à combattre plus de trente Turcs. Mais ceux-ci s'étant emparés de Prevezza, Tissot se jette dans la ville avec quelques braves, fait un massacre terrible de Turcs à l'arme blanche, mais fut alors fait prisonnier.

DÉCORATIONS.

Chevalier de la Légion d'Honneur, — le 26 prairial an XII.
Officier, — le 18 octobre 1812.]

(Archives du Ministère de la Guerre.)

Capitaines.

« EVÉRARD, *aliàs* EVRARD Louis, capitaine au 2e régiment d'infanterie légère. chevalier de la Légion d'Honneur. — Né le 24 avril 1771 au Bourget (département du Mont-Blanc).

Campagnes depuis 1793. Le 22 frimaire an V, sous les ordres du général Murat, il passa le premier le pont d'Anfour et, à la tête d'un détachement d'éclaireurs, fit prisonniers une partie des défenseurs.

Blessé en 1793, d'un coup de feu au genou gauche, à la prise du camp de Pereslot, en Espagne.

Blessé, en l'an II, d'un coup de feu au pied droit à la prise de Figuières.

Blessé d'un coup de feu à la jambe gauche, le 4 nivôse an V, au passage du Mincio.

Coup de feu au bras droit, à Friedland, le 14 juin 1807.

Coup de feu à l'épaule droite, le 21 août 1808, à Vimeira en Portugal. »

[ETAT DES SERVICES MILITAIRES.]

[EVÉRARD. Louis, né au Bourget (Mont-Blanc).

Entré au service dans le 1er bataillon des volontaires nationaux du Mont-Blanc, — en mai 1793.

Sergent, — le 12 germinal an II.

Passé à la 12e demi-brigade légère, — le 4 prairial an IV.

Sous-lieutenant à l'ancienneté, — le 14 nivôse an X.

Lieutenant au 2e régiment d'infanterie légère par décret impérial, le 31 mai 1806.

Capitaine par décret impérial, — le 31 mai 1807.

Chevalier de la Légion d'Honneur, — le 1er octobre 1807.

[Campagnes.]

A fait les campagnes des ans II. III, IV, V, VI, VII, VIII et IX aux armées de la République : Pyrénées Orientales, Italie, Rome, Danube et Rhin.

Celles des ans XII et XIII, aux Côtes de l'Océan, à Belle-Ile-en-Mer.

Celle de l'an XIV, à l'armée du Nord.

Celles de 1806, 1807, à la Grande-Armée en Allemagne.

Celles de 1808, 1809, 1810, Portugal. Allemagne, Brabant.

Admis à la retraite, — le 8 mai 1811.

Nommé au commandement de la compagnie de réserve du dépôt du Calvados, — le 14 août 1811.

Licencié, — le 30 juin 1814.

Décédé à Paris. — le 27 mars 1844.

[Actions d'éclat.]

Le 22 frimaire an V. sous les ordres du général Murat, Evrard. étant à la tête d'un détachement d'éclaireurs, passa le premier le pont du lac d'Anfour, qui était défendu par trois cents Autrichiens, les força par sa valeur et son courage à abandonner cette position avantageuse et en fit une partie prisonniers.

Le 26 frimaire an V, sous les ordres du même général, à l'affaire de la Corona, il fut un des premiers qui forcèrent la colonne ennemie à mettre bas les armes. ce qui contribua beaucoup au succès de cette journée.

Le 27 thermidor an VII, près le lac de Zürich, sous les ordres du général Laval, il s'est distingué, étant à la tête de quelques tirailleurs, avec l'aide desquels il obligea l'ennemi à battre en retraite et fit un grand nombre de prisonniers.]

(Archives du Ministère de la Guerre.)

« SAVOYE, Claude, adjudant-major capitaine au 27e régiment d'infanterie légère (ancienne Légion des Allobroges), né le 8 novembre 1772, à Chambéry (département du Mont-Blanc).

Quatre blessures : éclat d'obus à la tête au siège de Toulon, le 10 frimaire an II. Coup de feu et coup de baïonnette à la cuisse et à la hanche, à la bataille de Salo (Venise), le 4 thermidor an IV. Coup de feu à la cuisse droite, à la bataille de Durango (Espagne), le 31 octobre 1808. »

[Etat des services militaires.]

[SAVOYE, Claude, né à Chambéry, le 8 novembre 1772.

Soldat à la Légion des campements, armée sarde, — en 1789.
Volontaire à la Légion Allobroge, — le 9 octobre 1792.
Sergent, — le 6 décembre 1792.
Sous-lieutenant de carabiniers, — le 4 thermidor an II.
Lieutenant, — le 5 vendémiaire an IV.
Adjudant-major lieutenant, — le 1er vendémiaire an IX.
Adjudant-major capitaine, — le 1er germinal an X.
Admis à la retraite, — en octobre 1811.
Rappelé à l'activité, comme capitaine aide-de-camp du général de division comte Dessaix, — le 14 janvier 1814.

Chef de bataillon au 8e régiment d'infanterie légère, — le 1er mars 1814.

Réadmis à la retraite, — le 1er septembre 1815.
Décédé à Grenoble, — le 1er octobre 1841.

[Campagnes.]

1792. Armée des Alpes.
1793. Armée d'Italie et siège de Toulon.
Ans II et III. Armée des Pyrénées Orientales.
Ans IV, V et VI. Armée d'Italie.
An VII. Armée de Naples.
An VIII. Suisse et Hollande.
An IX. Armée Gallo-Batave.
Ans XI, XII et XIII. Armée de Hanovre.
An XIV. Grande-Armée, Autriche, Austerlitz.
1806. Prusse.
1807. Pologne.
1808, 1809, 1810. Armée d'Espagne.
1814. Armée de Lyon. Campagne de Savoie.
1815. Armée du Nord. Campagne de Waterloo.

[Blessures.]

Eclat d'obus à la tête, au siège de Toulon, — le 10 février an II.

Coup de feu dans la cuisse droite et coup de baïonnette à la hanche gauche, pendant qu'il gisait à terre, à Salò, en Vénétie, — le 11 thermidor an IV.

Prisonnier de guerre ledit jour et rendu par l'Autriche, — le 7 nivôse an V.

Blessé d'un coup de feu à la cuisse gauche, à la bataille de Durango (Espagne), — le 31 octobre 1808.

Blessé par un coup de boulet à la cuisse droite, à Annecy, — le 24 mars 1814.

[Actions d'éclat.]

Le 21 floréal an IV, Savoye fut un des premiers à passer le pont de Lodi.

En prairial an IV, Savoye passe l'Adige à la nage et, suivi de quelques grenadiers, il enleva un poste ennemi, qui gardait une barque sur la rive opposée et le ramena prisonnier sur la barque même qu'il était chargé de défendre.

Le 14 thermidor suivant. au combat de Salo, il reçut un coup de feu qui lui traversa la cuisse droite et un coup de baïonnette à la hanche gauche. pendant qu'il gisait sur le champ de bataille.

En l'an VII et en l'an VIII, il était à l'armée de Naples. Le 8 brumaire an VIII, à la retraite de l'armée d'Italie. le général Calvin lui ordonna de se porter, avec vingt-cinq carabiniers, à la tête du pont sur le Tanaro. pour en défendre le passage ; mais l'ennemi l'avait déjà effectué quand le lieutenant Savoye arriva. Sans calculer l'infériorité de ses forces, il se précipite sur les Autrichiens et, après un combat très opiniâtre, il les contraint à repasser le pont et leur enlève une pièce de canon.

Officier de la Légion d'Honneur le 23 janvier 1811 et admis à la retraite en octobre 1811, le capitaine Savoye fut rappelé à l'activité le 14 janvier 1814, comme aide-de-camp du général de division comte Dessaix, il fit en cette qualité la campagne de France à l'armée de Lyon. Nommé chef de bataillon au 8e régiment d'infanterie légère le 1er mars 1814, il donna le 24 du même mois, au combat d'Annecy (Mont-Blanc), l'exemple de l'intrépidité et du dévouement le plus héroïque et fut atteint d'un coup de boulet à la cuisse droite.

Il fit la campagne de 1815 à l'armée du Nord et fut réadmis à la retraite le 1er septembre 1815.

Il mourut à Grenoble le 1er octobre 1841.]

(Archives du Ministère de la Guerre.)

PROPOSITIONS FAITES PAR LES RÉGIMENTS.

CHEVALIERS.

GARDE IMPÉRIALE. — Grenadiers.

Le général Dorsenne, colonel du corps et les chefs de bataillon des divers régiments de grenadiers de la Vieille Garde Impériale proposent, le 2 octobre 1809 :

PERCEVAL, Pierre, grenadier au 2e bataillon. — Né le

8 décembre 1779, aux Marches près de Chambéry (département du Mont-Blanc).

« Douze ans de services ; douze campagnes ; ancien Guide de Bonaparte ; douze blessures dont quatre à la tête. Ne sachant ni lire ni écrire, a refusé le grade de caporal. »

[ETAT DES SERVICES MILITAIRES.]

[Entré au service le 14 germinal an V.
Campagnes des ans V et VI à l'armée des Alpes.
Campagnes des ans VII, VIII et IX, en Egypte, où il fut Guide du général en chef Bonaparte, et reçut quatre coups de sabre à la tête, le 8 prairial an VII.

Campagnes des ans XIV, 1806 et 1807, en Prusse et en Pologne.

Campagne de 1808, en Espagne.
Id. de 1809, en Allemagne.
Id. de 1813, en Saxe et Allemagne.
Id. de 1814, en France.

Congédié le 1er juillet 1814.

Il avait alors douze blessures, dont les quatre coups de sabre à la tête. En 1809, ne sachant ni lire ni écrire, a refusé le grade de caporal qu'on lui offrait.]

(Archives du Ministère de la Guerre.)

2e régiment de Conscrits-Grenadiers.

« JEANNIN ou JANIN, CLAUDE, sergent au 1er bataillon, né le 24 janvier 1787, à Chambéry (département du Mont-Blanc).

« Trois ans de services ; trois campagnes : Prusse, Espagne, Autriche. »

[ETAT DES SERVICES MILITAIRES.]

[JEANNIN ou JANIN, CLAUDE, sergent au 2e régiment des Conscrits-Grenadiers de la Garde Impériale en 1809. Né le 24 janvier 1787, à Chambéry (Mont-Blanc).

Entré au service, — le 28 janvier 1807.
A fait les campagnes de 1807, en Prusse et en Pologne ;
De 1808, en Espagne ;
De 1809, en Autriche ;
De 1810 et 1811 en Espagne ;
De 1812, en Russie.
Resté *(sic)* en Russie, le 31 décembre 1812.

(Archives du Ministère de la Guerre.)

Chasseurs à pied de la Garde Impériale.

« Proposition du général comte Curial [1], colonel-général des Chasseurs à pied de la Garde-Impériale, en date du 2 octobre 1809. Le général fait observer que le 2e régiment de tirailleurs et les régiments de Conscrits-Chasseurs, étant en route ou en séjour à Paris, les propositions des chefs de bataillon ne pourront parvenir en temps utile.

1er régiment de Conscrits-Chasseurs.

« DEREYDET, Jules-César [2], sergent-major au 1er bataillon. né le 13 février 1787, à Choisy. près d'Annecy (département du Mont-Blanc).

« A fait les campagnes de Prusse, d'Espagne et d'Autriche. A été blessé à Friedland et Polveda (Espagne). »

[Etat des services militaires.]

[DEREYDET, Jules-César. sergent-major aux Conscrits-Chasseurs de la Garde-Impériale en 1809. — Né le 13 février 1787, à Choisy, arrondissement de Sillingy *(sic)*. Mont-Blanc.

Entré au service, — le 19 février 1807.

1807, a fait la campagne d'Allemagne ; blessé à Friedland.

1808, a fait la campagne d'Espagne. Blessé d'un coup de feu au nez, le 28 novembre 1808, à Polveda.

1809, campagne d'Allemagne.

1810, campagne d'Espagne.

Tué à Castillon-Tegarillo, le 21 avril 1810.

(Archives du Ministère de la Guerre.)

5e régiment d'Infanterie légère.

« Propositions du général de division Panellier, du colonel Dubreton et des chefs de bataillon du régiment.

« MEUNIER. Claude, sergent au 2e bataillon, né le 1er août 1766, à Copponex, près de Cruseilles (département du Léman).

« Sert depuis 1793. Il a toujours donné l'essor *(sic)* à ses camarades dans les combats. »

[Etat des services militaires.]

[MEUNIER. Claude, né le 1er août 1776, à Copponex près de Cruseilles (département du Léman).

1. Le général Curial est né à Saint-Pierre d'Albigny Savoie). le 21 avril 1774.
2. De la famille de Reydet de la Vulpillière.

Enrôlé volontaire (probablement au 3e bataillon des volontaires du Mont-Blanc, organisé à Annecy le même jour), — le 15 mai 1793.

Fourrier, le 16 mai 1793.

Sergent, le 28 nivôse an VI.

CAMPAGNES.

1793. Armée des Alpes et siège de Toulon.

Ans II, III, IV, V, VI et VII. Armée d'Italie.

An IX. Armée Gallo-Batave.

Ans XII et XIII. Armée d'Angleterre.

1807 et 1808. Grande-Armée, en Allemagne et Pologne.

1809. Grande-Armée, en Autriche.

1811-1812. Armée d'Espagne.

Le 20 juillet 1813. Passé comme soldat à la 6e compagnie du 5e bataillon du train d'artillerie, puis maréchal-des-logis à la 4e compagnie.

1813. Grande Armée, en Allemagne.

1814. Campagne de France.

1814, le 1er octobre. Passé au 8e escadron du train d'artillerie.

Le 1er juillet 1816. Passé au 3e escadron du train d'artillerie, à Valence.

Congédié avec solde de retraite le 11 mars 1817.

(Archives du Ministère de la Guerre.)

18e régiment d'Infanterie légère.

« Propositions du général de division Claparède et des chefs de bataillon du régiment.

« PERRIER, PIERRE, sergent au 1er bataillon. — Né le 8 décembre 1777, à Pont-de-Beauvoisin (département du Mont-Blanc).

« Sert depuis l'an VII [1]. A reçu un coup de sabre sur la tête le 10 germinal an VII, et un coup de feu à l'épaule droite le 4 messidor suivant.

[ETAT DES SERVICES MILITAIRES.]

PERRIER, PIERRE, né le 8 décembre 1777, à Pont-de-Beauvoisin (département du Mont-Blanc).

Enrôlé dans la Légion des Allobroges le 18 octobre 1792. Il quitta le corps le 1er nivôse an IV, peu après le moment où

1. C'est une erreur. Perrier avait servi dans la Légion Allobroge depuis 1792, comme l'indique l'état de ses services.

la Légion Allobroge devenait la 4e demi-brigade d'infanterie légère et arrivait à l'armée d'Italie.

Passé à la 18e demi-brigade d'infanterie légère ;

Caporal, le 20 vendémiaire an XI,

Sergent, — le 16 pluviôse an XIII.

CAMPAGNES.

A fait les campagnes de 1792 à 1812.

BLESSURES.

A reçu un coup de sabre sur la tête le 10 germinal an VII, et un coup de feu à l'épaule droite le 4 messidor an VII.

Présumé mort prisonnier de guerre en Russie, en 1812.

(Pas d'autres renseignements aux Archives de la Guerre.)

Il est probable que Perrier avait quitté la Légion Allobroge, autrement dit la 4e demi-brigade légère, pendant le trajet que ce corps fit pour se rendre de Toulouse à l'armée d'Italie, en pluviôse et ventôse an IV.

André Folliet dans son bel ouvrage, si documenté, sur *Les Volontaires de la Savoie, de 1792 à 1799*, raconte que la Légion Allobroge souffrit énormément du froid en se rendant de Toulouse à l'armée d'Italie. La journée de Lunel à Nîmes fut terrible. La neige, les glaçons tombaient si fortement qu'à peine la troupe pouvait cheminer et chacun avait le visage enflé et plein de glaçons. Sur quatre cents hommes que comptait le 2e bataillon. cinquante seulement purent arriver à Nîmes. Le reste se dispersa et resta pris dans la neige. Le parcours de Nîmes à Beaucaire fut aussi désastreux. Beaucoup périrent en route et d'autres ne purent rejoindre, étant tombés malades.

Il est à présumer que Perrier fut du nombre de ces derniers et que n'ayant pu suivre ses camarades. on l'incorpora dans la 18e demi-brigade légère ; où il arriva au grade de sergent neuf ans après.

* * *

Nous complèterons cette nomenclature des Savoyards, d'origine authentique dont nous avons relevé les noms dans l'ouvrage du commandant Taurignac, comme ayant demandé ou ayant été proposés pour l'Ordre militaire suprême que voulait instituer Napoléon, en publiant les états d'un autre de nos concitoyens, qui aurait été bien digne de figurer et aurait sans doute figuré sur cette liste, s'il n'avait été admis à la retraite le 17 septembre 1809.

Nous voulons parler du capitaine SIBELET, JEAN-PIERRE, né au Grand-Sacconnex, alors appartenant au pays de Gex, cédé à la Suisse en 1815 et aujourd'hui commune du canton de Genève.

Mais le père de Sibelet était originaire du canton de Cruseilles (Haute-Savoie), et c'est pourquoi nous pouvons le revendiquer pour un des nôtres.

Le capitaine Sibelet, reprit du service le 9 août 1812, et fut retraité une seconde fois définitivement, ayant reçu à la bataille de Bautzen, un coup de biscaïen qui lui brisa la cuisse droite et le rendit impropre au service. Il se retira d'abord au Grand-Sacconnex, près de Genève ; mais son pays natal ayant été réuni à la Suisse en 1815, Sibelet alla se fixer à Ferney-Voltaire et devint par la suite, maire de ce chef-lieu de canton du département de l'Ain, auquel le pays de Gex avait fait retour à la même époque.

Le capitaine Sibelet fut maire de Ferney, de mai 1817 à décembre 1824.

C'est alors qu'il rédigea ses mémoires, qui sont un véritable journal de route, dont le titre touffu est trop long pour être reproduit.

Ce manuscrit autographe forme un volume in-4° de 396 pages et se termine par une prière à l'Etre Suprême. Il a été découvert et appartient à un des membres les plus érudits de la Société « La Sabretache », M. Georges Bertin, auteur de très intéressantes publications militaires, notamment sur les campagnes de 1813 et 1814 [1] ; M. Georges Bertin a communiqué ce manuscrit au général Vanson, qui en a publié quelques extraits dans le *Carnet de la Sabretache*, publication mensuelle illustrée, qui a pour but de faire connaître les documents inédits sur l'histoire militaire de la France. Il l'a communiqué également à M. Frédéric Masson, le consciencieux historien de Napoléon, qui a reproduit le récit de Sibelet concernant la bataille d'Austerlitz, dans son bel ouvrage *Aventures de Guerre de 1792 à 1809, Souvenirs et récits de Soldats* [2].

Comme on le verra dans les états de services du capitaine Sibelet, il s'était enrôlé le 4 janvier 1781 dans le régiment de Foix-Infanterie, lorsque ce régiment vint cantonner dans le pays de Gex, pour faire partie du petit corps des troupes fran-

1. Paris, Flammarion, éditeur.
2. Paris, Boussod et Valadon, éditeurs.

çaises qui, conjointement avec les contingents du roi de Sardaigne et des cantons Suisses, occupèrent la ville de Genève en 1781-1782, pour mettre fin aux troubles causés dans cette république par les partis politiques aux prises depuis longtemps.

Au moment de sa retraite définitive, le capitaine Sibelet comptait près de *soixante-trois ans* de campagnes.

Etat des services militaires.

SIBELET, Jean-Pierre, capitaine, né au Grand-Sacconnex (département du Léman), — le 4 mars 1763.

Entré au service au ci-devant régiment de Foix-Infanterie, — le 4 janvier 1781.

A obtenu son congé de grâce, — le 26 mars 1783.

Entré au 11e régiment de chasseurs à cheval, — le 2 mars 1785.

Brigadier-fourrier, — le 1er janvier 1791.

Maréchal-des-logis, — le 1er avril 1793.

Sous-lieutenant, - – le 11 avril 1793.

Lieutenant, — le 11 messidor an XII.

Adjudant-major, — le 20 frimaire an XIV.

Capitaine, — le 20 novembre 1806.

Retraité, — le 17 septembre 1809.

A repris du service comme capitaine dans la 25e cohorte, — le 11 avril 1812.

Capitaine des grenadiers au 145e régiment d'infanterie formé avec la 25e cohorte, — le 7 février 1813.

Admis définitivement à la retraite, — le 20 octobre 1813.

Campagnes.

1781-1782. Campagne de Genève.

1792, 1793, les ans II, III, IV, V, VI, VII, VIII et IX, avec le 11e chasseurs à cheval, partout où ce régiment a combattu.

Ans XII et XIII. Embarqué sur le vaisseau *La Ville de Brest*, sous l'amiral Magon, contre les Anglais.

L'an XIV, 1806. 1807 et 1809. et les trois campagnes accordées par l'empereur, comme ayant pris part aux batailles d'Ulm, Austerlitz, Iéna, Eylau, Friedland et Wagram.

Décorations.

Membre de la Légion d'honneur, — le 14 mars 1806.

Officier de la Légion d'honneur, — le 15 juin 1809.

Actions d'éclat.

Le 16 octobre 1793, au déblocus de Maubeuge, il prit une pièce de canon à l'ennemi et lui fit dix prisonniers.

Le 2 messidor an II, à la bataille de Fleurus, il dégagea son colonel des mains de l'ennemi.

Le 2e jour complémentaire an II, à la bataille de Sprimont, il dégagea un chef d'escadron et un lieutenant des mains de l'ennemi.

Le 21 messidor an IV, il se trouva cerné à Nider-Ulm, par onze hussards du régiment autrichien de kaiser ; il se débarrassa, en blessa cinq et reprit cinq de ses camarades qui étaient au pouvoir de l'ennemi.

Blessures.

Blessé d'un coup de sabre à l'épaule droite. — le 6 novembre 1793, à la bataille de Jemmapes.

Blessé d'un coup de sabre sur le côté droit de la tête, près de Mayence, — le 2 messidor an IV.

Blessé d'un coup de feu à la cuisse droite, au passage du Rhin près de Neuwied, — le 27 germinal an V.

Blessé d'une forte contusion à la hanche droite, par la chûte de son cheval tué sous lui, à la bataille de Meskerick, — le 15 germinal an VIII.

Blessé d'un coup de feu au genou droit, à la bataille d'Iéna, — le 14 octobre 1806.

Blessé de deux coups de biscaïen à la hanche droite, à l'affaire de Mortausen, en Prusse, — le 17 octobre 1806.

Blessé d'un coup de feu au pied droit à la bataille d'Heilsberg, — le 10 juillet 1807.

Blessé d'un coup de biscaïen à la cuisse droite à la bataille de Bautzen, le 21 mai 1813, blessure grave qui le rendit impropre au service et le força à prendre définitivement sa retraite.

* * *

Autre notice datée de 1803.

SIBELET Jean-Pierre, sous-lieutenant au 3e escadron, 3e compagnie du 11e régiment de chasseurs à cheval, 21 ans de services. Né au Grand-Sacconnex (département du Léman).

Le 16 novembre 1793, au blocus de Maubeuge, accompagné de vingt-six chasseurs, il reprit à soixante hussards ennemis une pièce de canon qui était tombée en leur pouvoir; il y eut

plusieurs hussards ennemis tués, huit blessés et les autres prirent la fuite.

Le 22 floréal an II, à la tête de vingt-trois chasseurs, il s'empara du passage important du Guay de la Vacherie sur Sambre, qui était gardé par des chevau-légers ennemis ; sept y furent tués, quatre prisonniers, plusieurs blessés et les autres mis en fuite.

Le deuxième jour complémentaire an II, à l'affaire de Sprimont, il reprit entre les mains des hussards ennemis, un chef d'escadron et un lieutenant du régiment.

Le 1er brumaire an III, près d'Andernach, il parvint avec quelques chasseurs. à reprendre l'aide-de-camp du général Marceau, qui était fait prisonnier.

Le 21 messidor an IV, à l'affaire de Nider-Ulm, se trouvant sous les ordres du capitaine Chevereau il fut cerné par onze hussards ennemis, reçut un coup de sabre sur la tête et un sur le bras ; blessa cinq hussards, se débarrassa des autres pour se porter au secours d'un brigadier et de quatre chasseurs de son régiment, qu'il reprit à l'ennemi.

Le 29 germinal an V, au passage du Rhin, près Neuwied, étant sous les ordres du capitaine Cheverau, il entra dans une redoute, après avoir reçu un coup de feu, fit déposer les armes à l'officier commandant et à quatre-vingt-dix hommes qu'il fit prisonniers de guerre.

Le capitaine Sibelet est décédé à Ferney-Voltaire le 7 mars 1832.

***

En terminant la publication de ces exploits fabuleux de nos héroïques concitoyens, nous avons la conviction que la France trouvera chez nos Savoyards, la même bravoure et le même dévouement lorsqu'elle les appellera à sa défense.

César DUVAL.

ETUDE DES INDUSTRIES DE LA HAUTE-SAVOIE

LES FONDERIES & FORGES DE CRANS

Dans sa séance du 1er avril 1908, la Société Florimontane a décidé, sur la proposition de son Vice-Président, M. A. Crolard, d'entreprendre, dans la *Revue Savoisienne*, une description technologique des industries du département.

Le distingué Directeur de la *Revue*, M. Le Roux, m'a fait l'honneur de me demander d'ouvrir le feu en parlant des « Fonderies et Forges de Crans ». Je souscris d'autant plus volontiers à cette demande, faite toute de sympathie à l'égard de la vieille industrie métallurgique qu'est l'ancienne « Manufacture Royale » de Crans, que je considère comme excellente l'idée de la Société Florimontane. Notre beau département de la Haute-Savoie, déjà si bien partagé avec ses superbes montagnes, ses sites merveilleux, son lac si coquet, ses vallées fertiles. a aussi, comme côté très intéressant, des industries aussi nombreuses que variées dont la divulgation ne pourra que contribuer à le faire mieux apprécier encore.

*
* *

Historique.

La fondation de l'usine métallurgique de Crans remonte à la fin du dix-huitième siècle.

Elle avait été créée, à l'origine, pour la fabrication des instruments d'agriculture, en utilisant le charbon de bois comme combustible et les eaux du déversoir du lac d'Annecy comme force motrice. Les documents relatifs à cette époque sont rares et peu précis, mais il est établi que, pendant le premier Empire, l'usine fut transformée en fabrique d'armes de guerre.

Après 1815 et le rétablissement du gouvernement sarde en Savoie, l'usine de Crans devint la propriété de la famille Frèrejean à laquelle elle a toujours appartenu depuis lors, au moins en grande partie.

C'est de cette époque que date l'installation à Crans de la fabrication de la tôle mince et du fer-blanc, fabrication qui y fut prospère pendant assez longtemps.

Pour protéger cette industrie naissante, le gouvernement sarde, dès l'année 1816, accorda à M. Frèrejean le privilège

exclusif de la fabrication et de la vente de la tôle noire et du fer-blanc dans tout le royaume de Piémont pendant quinze ans; il frappa de droits prohibitifs les matières similaires venant de l'étranger, tandis qu'il permit l'entrée en franchise de l'étain nécessaire à l'étamage du fer-blanc. De plus, pour témoigner sa satisfaction à M. Frèrejean et l'encourager à développer son industrie, le roi Victor-Emmanuel octroya à l'usine de Crans le nom de « Manufacture royale » [1].

Un peu plus tard, on entreprit à Crans la fabrication des ustensiles de ménage et de cuisine en fer fondu, et M. Frèrejean obtint encore, en 1822, le privilège exclusif de cette fabrication dans tout le Piémont pendant dix ans [2]. La fusion de la fonte et les pièces de moulage se faisaient alors au haut-fourneau au bois de Giez (près Faverges), dans l'usine de M. le comte de Villette exploitée par M. Frèrejean.

Ce haut-fourneau était alimenté par les minerais d'oxyde de fer hydraté, qui se trouvaient dans la région.

Les fontes étaient de si bonne qualité qu'elles purent être employées à la fabrication des canons, ainsi que l'établit le compte-rendu des essais très satisfaisants faits en 1826 par le Ministère de la Guerre sur une pièce fondue à Giez [3]. C'est à la suite de ces essais, et pour répondre à la demande du gouvernement concernant les prix, les délais et la quantité de pièces qu'il pourrait fournir que M. Frèrejean, en vue de cette fabrication, demanda l'autorisation de construire un haut-fourneau à Crans. Cette construction, toutefois, n'eut pas lieu alors et ce n'est qu'en 1838 que le gouvernement autorisa le transfert à Crans du haut-fourneau de Tamié [4].

Il est à remarquer que, dès cette année 1826, et une des premières du continent, l'usine de Crans entreprit l'affinage de la fonte, c'est-à-dire l'extraction du fer de la fonte, à l'aide de la houille comme combustible, par le procédé anglais *(puddlage)*, et l'étirage du fer en barres à l'aide des laminoirs [5].

Un peu plus tard encore, toujours attentive aux progrès des sciences et de la métallurgie, c'est encore elle qui devait être

1. Lettres patentes de Victor-Emmanuel, du 30 avril de l'an de grâce 1816, et de son règne, le quinzième.
2. Lettres-patentes de Charles-Félix, du 26 février de l'an de grâce 1822, et de son règne, le second.
3. Voir : Demande de construction d'un haut-fourneau à Crans, en date du 13 août 1826.
4. Arrêté du Ministre de l'Intérieur du 31 octobre 1838.
5. Voir : Demande de construction d'un haut-fourneau à Crans en date du 13 août 1826.

une des premières à transformer la houille en gaz combustibles et à employer ceux-ci au chauffage de ses fours. Les résultats qu'elle obtint alors furent remarquables, et la disposition actuelle de ses gazogènes et de ses fours ne présente que de très faibles modifications par rapport à celle qui avait été adoptée à cette époque.

Enfin, vers 1848, alors que, dans quelques usines seulement, les gaz produits par les haut-fourneaux étaient captés et employés au chauffage du vent ou des chaudières, on était arrivé à Crans à *puddler* couramment sans autre combustible que les gaz perdus du haut-fourneau au bois qui fonctionnait à cette époque, procédé peut-être inconnu partout ailleurs à cette date.

Protégée, d'ailleurs, de la concurrence des usines françaises par la frontière, la Manufacture royale de Crans continua à s'accroître et à prospérer jusqu'à l'époque où la Savoie fut de nouveau annexée en 1860. Elle comprenait alors un haut-fourneau au bois (et un second autorisé), six feux comtois au charbon de bois, deux fours à puddler. deux fours à gaz pour le réchauffage du fer, trois fours à tôle, huit paires de cylindres pour le laminage du fer en barres, deux lamin oirs à tôle. cinq marteaux ou martinets, une fonderie pour pièces de fonte de première et deuxième fusion, et elle utilisait une force hydraulique de plus de 300 chevaux.

Les matières premières étaient : 1° le minerai de fer de la région ; 2° le charbon de bois de la région ; 3° le lignite d'Entrevernes (arrondissement d'Annecy). dont la concession lui avait été accordée ; 4° les fontes du haut-fourneau d'Epierre, en Maurienne, que MM. Frèrejean tenaient à bail, et où ils traitaient les minerais spatiques de Saint-Georges-d'Hurtières et de diverses autres concessions ; 5° enfin, la houille de la Loire qui venait par bateaux, par le Rhône et le lac du Bourget, jusqu'à Aix-les-Bains, puis de là à Crans par voiture.

La possession des chutes d'eau du Thiou assurait à l'usine la force motrice dont elle avait besoin. Cette possession, concédée depuis de longues années et à diverses reprises par le gouvernement sarde, lui avait été à nouveau confirmée de la façon la plus formelle et pour une durée de trente années, en 1858, moyennant une redevance annuelle de 990 francs, par lettres-patentes du roi Victor-Emmanuel II, en date du 20 juin 1858 [1].

1. Voir : Soumission de MM. Tardy frères et Frèrejean frères, du 11 mai 1858, énumérant les conditions de la concession.

En 1846, la moitié de la propriété de l'usine avait été cédée à MM. Tardy frères qui devinrent associés de M. B. Frèrejean, mais, en 1859, cette association fut dissoute et M. Benoît Frèrejean resta seul propriétaire.

Avec la prospérité de l'usine, la population de Crans s'était accrue, et c'est alors, en 1860, que M. B. Frèrejean dota le village d'une église qu'il fit construire entièrement à ses frais. Elle fut terminée en 1863, puis cédée ensuite à la commune de Gévrier qui en prit possession le 11 novembre 1866.

A la suite de décès et d'arrangements de famille, à partir du 1er avril 1863, la raison sociale est devenue « Frèrejean, Roux et Cie », puis, enfin, le 21 juin 1890, a été créée la *Société anonyme des Fonderies et Forges de Crans,* qui existe aujourd'hui. Nous ferons remarquer, en passant, que la nouvelle Société, dans sa raison sociale, a conservé l'ancienne orthographe du mot *Crans* avec un *s*, aimant ainsi à payer le tribut du souvenir à ses origines florissantes.

Le retour de la Savoie à la France exerça une grande influence sur les destinées de l'usine. Le débouché du Piémont, où s'écoulaient tous ses produits, lui fut fermé, et la concurrence des usines françaises vint notablement restreindre la vente de ses produits sur le seul marché qui lui était désormais ouvert. La consommation locale et la supériorité incontestable de ses produits lui permettaient cependant une prospérité relative, lorsque les nouveaux procédés de fabrication et l'apparition, sur le marché, des aciers doux et extra-doux à bas prix ont porté le dernier coup à la vente des fers fins, dont le prix était bien élevé. Dès lors, il a fallu renoncer aux produits chers et fabriquer économiquement. Le haut-fourneau au charbon de bois a dû être éteint, puis démoli ; il en a été de même, petit à petit, des feux comtois, et l'usine s'est alors adonnée à la production obtenue par le traitement des ferrailles, et au laminage de la tôle mince soit en fer soit en acier doux. En même temps, on développait les fabrications accessoires ; à la poêlerie on donnait plus d'extension à la production des tuyaux et coudes, on entreprenait la fabrication des fourneaux de cuisine en fonte et tôle, celle des petits calorifères, et enfin, plus tard, celle des bidons à soude caustique et à carbure de calcium.

Fidèle aux anciennes traditions de la maison, la *Société anonyme des Fonderies et Forges de Crans* a tenu à honneur, pendant ces dernières années, d'améliorer son outillage et de développer ses installations.

Le matériel de l'atelier de laminage a été en grande partie rénové ; des machines-outils nouvelles ont été installées dans les ateliers d'ajustage et de poêlerie.

En 1905, a été construite une fonderie de fonte destinée à remplacer l'ancienne. Elle est actuellement pourvue des installations les plus modernes pour les moulages à la machine et à la main.

En 1906, a été construite une fonderie d'aluminium.

En 1907, la Société a commencé une fabrication d'ustensiles de ménage en aluminium fondu. Elle a déposé une marque de fabrique pour ces articles et installé un dépôt spécial à Paris pour leur vente.

En 1908, de nouvelles installations de moulage mécanique ont été faites et l'industrie des ustensiles de ménage en aluminium se développe.

Description et situation de l'Usine.

L'usine est plus particulièrement connue sous le nom de *Forges de Crans.*

Elle occupe environ 350 ouvriers et employés.

Elle est située à deux kilomètres d'Annecy, sur la route départementale n° 1 d'Ugine à Seyssel et sur le canal du Thiou, au point où il se jette dans le Fier. Le Thiou, avant son confluent, forme une vaste boucle qui enveloppe l'usine en sorte que cette dernière forme comme une presqu'île entre les eaux du Thiou et du Fier, le côté terre étant la route départementale d'Ugine à Seyssel.

Le Thiou fait une chute de 10 mètres environ après avoir traversé la route. Un barrage en maçonnerie nouvellement établi permet de capter le débit entier de la rivière pour la production de la force motrice de l'usine, qui est presque exclusivement hydraulique. La puissance développée sur les turbines, à part les époques de grande sécheresse, est de 500 à 700 chevaux. Les influences des variations ordinaires de débit des cours d'eau sont d'ailleurs ici très notablement amoindries, le lac d'Annecy, qui alimente le Thiou, étant un réservoir de volume et de surface exceptionnels qui permet, à l'aide d'un système complet de vannage spécial, de retenir les eaux quand elles sont en abondance et de régulariser le cours du Thiou en lui maintenant un minimum de débit déterminé. L'usine demande, en outre, à la Société des Forces du Fier un léger supplément de force électrique pour certaines installations spéciales.

Elle est entièrement éclairée à l'électricité.

Les Forges de Cran sont une usine métallurgique, c'est-à-dire qu'elles ont en vue la *production* ou la *transformation* des métaux.

Les différentes fabrications sont assurées dans sept ateliers principaux, savoir :

1° Un atelier pour laminage du fer et de l'acier sous la forme de barres et de tôles, avec atelier annexe pour triage et paquetage des ferrailles ; dans l'atelier de laminage existe aussi un marteau-pilon pour le forgeage ;

2° Un atelier de fonderie de fonte ;

3° Un atelier de fonderie d'aluminium et de bronze :

4° Un atelier de modelage et de menuiserie ;

5° Un atelier de construction et d'ajustage avec forges maréchales pour le forgeage à la main ;

6° Un atelier de poêlerie ;

Pour en entreprendre la description sommaire nous allons répondre le plus succinctement possible aux questions suivantes qui se présentent tout naturellement à l'esprit et qui envisagent les points capitaux de *fabrication, matières premières. procédés de fabrication, produits fabriqués, débouchés :*

1° Quelle est la nature des fabrications de l'usine ?
2° Quelles matières premières emploie-t-on ?
3° Par quels procédés transforme-t-on ces matières ?
4° Quels produits ou objets finis en résulte-t-il ?
5° Où s'écoulent ces produits ?

Nature des fabrications de l'Usine.

Les Forges de Crans *fabriquent du fer*. Elles *transforment* ensuite *ce fer* en *tôles* ou en *barres laminées* de différentes sections ou en *pièces forgées* de différentes formes.

Elles *transforment* de *l'acier brut* en *tôles* ou en *barres laminées* de différentes sections ou en *pièces forgées* de différentes formes.

Elles *transforment* une deuxième fois ces tôles ou ces barres laminées de fer ou d'acier, en objets ou *produits finis* divers.

Elles *transforment* de la *fonte brute* en pièces de formes diverses pour la mécanique industrielle, l'agriculture, les usages domestiques.

Enfin, elles *transforment* de la même façon des métaux spéciaux et tout spécialement le *cuivre* et l'*aluminium* en pièces diverses pour la mécanique ou les usages domestiques.

En thèse générale, l'usine est donc une usine de *fabrication* pour un seul métal, le fer, et une usine de *transformation* ou dénaturation pour divers métaux et surtout : *le fer*, *l'acier*, *la fonte*, *le cuivre* et *l'aluminium*.

Matières premières employées.

Pour la *fabrication du fer*, on emploie uniquement des vieilles *ferrailles* bien choisies et bien triées achetées dans le commerce. Ces ferrailles sont du vieux fer provenant de pièces hors d'usage.

Pour la *transformation* du fer et de l'acier, on part des fers et aciers *bruts*, c'est-à-dire préparés ou achetés sous la forme de masses ou lingots qu'on n'a plus qu'à chauffer et à façonner. Les aciers bruts sont presque tous achetés aujourd'hui dans les usines de l'Est de la France (en Meurthe-et-Moselle), qui ont le minerai de fer sur place, ce qui leur permet de produire l'acier et la fonte dans des conditions économiques très avantageuses.

Enfin, pour la *transformation* de la *fonte*, du *cuivre* et de l'*aluminium*, on part des métaux *bruts* eux-mêmes qui sont achetés informes, c'est-à-dire en lingots ou en masses non façonnées, aux usines qui les produisent directement : l'Est et le Centre pour la fonte, les usines Electro-Métallurgiques des Alpes pour l'aluminium ; quant au cuivre, il est acheté chez les marchands de métaux.

Procédés de transformation des matières premières.
Fabrication du fer brut.

La *fabrication du fer*, en partant de ferrailles comme il est dit plus haut, se fait par voie de *soudage*.

Les ferrailles, après avoir été soigneusement choisies et classées, sont *paquetées*, c'est-à-dire renfermées entre de vieilles tôles ou de vieux morceaux de fer plats, puis le tout est ficelé avec des liens ou fils de fer pour constituer des *paquets*.

Ces *paquets* sont introduits dans des fours spéciaux dits « fours à souder ». Le chauffage s'opère avec des charbons gazeux de la Loire, lesquels sont brûlés dans des appareils spéciaux appelés *gazogènes*. Les flammes résultant de la combustion des gaz produits par les gazogènes sont dirigées dans l'intérieur du four et portent les paquets à la température du *blanc soudant*, soit à 1.200° environ. A cette température très élevée, les paquets sont passés au *laminoir*, appareil qui les

étire en les comprimant. Cette compression, comparable à un vrai forgeage, produit ce qu'en terme de forge on appelle le *corroyage*; les nombreux morceaux de fer constituant le paquet sont resserrés, leurs molécules se pénètrent et, grâce à la température élevée, il se forme une *soudure* parfaite. La compression et l'étirage que produit le laminoir font, en outre, sortir de la masse les scories d'oxyde de fer qui se produisent toujours sous l'action de l'air pendant le chauffage.

Voilà donc le paquet de ferrailles inutilisables devenu, grâce à la soudure qu'a produite la double action de la température élevée et de la compression du laminoir, un bloc de *fer brut* homogène et d'excellente qualité. C'est la purification par le feu.

Transformation du fer brut.

Il s'agit maintenant de *transformer le fer brut* en produits commerciaux utilisables.

Cette transformation se fait à Crans, soit encore au *laminoir*, soit au *marteau-pilon*, soit à la forge à main ordinaire, connue ordinairement sous le nom de *forge maréchale*.

Les grosses barres de fer brut produites par le laminage des paquets sont coupées, soit à chaud, soit à froid, en morceaux plus petits à l'aide de machines spéciales dénommées *cisailles*. La puissance de certaines de ces cisailles est telle qu'elles coupent un morceau de fer carré de 5 centimètres de côté avec la même facilité et la même netteté que s'il s'agissait d'un morceau de pain. Les morceaux de fer brut ainsi obtenus sont chauffés dans des fours dits *fours à réchauffer*, jusqu'à la température, du rouge clair (900 à 1.000°). Ils sont ensuite, à cette température, passés de nouveau au laminoir qui, à travers des cannelures spéciales, les étire et les transforme en produits marchands, tels que fers ronds, fers plats, fers carrés. fers à T, cornières, etc... de dimensions diverses.

Dans certains cas, ces mêmes morceaux de fer brut, au lieu d'être *laminés* après avoir été *réchauffés*, sont *forgés*, soit à l'aide d'un gros marteau commandé mécaniquement, appelé *marteau-pilon*, soit à la main sur une enclume ordinaire, pour être transformés en pièces de forme irrégulière, telles que essieux de voitures, ferrures de charrue, etc.

Avec le même fer brut obtenu par le traitement des paquets comme il a été expliqué plus haut, on fabrique aussi des *tôles*. Par une première transformation. on transforme le fer en

bandes larges et minces lesquelles, coupées à la dimension voulue, forment ce qu'on appelle les *largets*. Ces largets sont chauffés de nouveau et étirés au laminoir, entre des cylindres lisses qui les transforment en *tôles*. L'étirage de ces tôles, dont quelques-unes sont obtenues à moins de un demi-millimètre d'épaisseur, produit un durcissement, un *écrouissage,* qui rend les tôles dures et cassantes. Pour les adoucir et les malléabiliser, on les *recuit* en les chauffant à la température du rouge (600° environ) et on les laisse refroidir lentement.

Transformation de l'acier brut.

La transformation de l'acier brut acheté aux usines productrices sous la forme de blocs et barres dénommés *blooms* et *billettes* se fait exactement de la même façon que celle du fer brut. Les blooms ou billettes sont réchauffés et passés ensuite soit au laminoir, soit sur l'enclume pour en faire des barres de diverses sections. des tôles ou des pièces façonnées.

L'acier étant plus dur et plus résistant que le fer, on emploie l'un ou l'autre de ces métaux suivant les usages des produits et suivant les désirs de la clientèle.

Les procédés de transformation des matières premières qui viennent d'être exposés jusqu'ici pour le fer et l'acier, constituent ce qu'on peut appeler la *métallurgie solide*, c'est-à-dire que la fabrication se fait par voie de soudage, laminage et forgeage à chaud, mais *sans aller jusqu'à la fusion des matières*.

Il n'en va pas de même pour les opérations de fabrication qui, aux Forges de Crans, ont pour objet la transformation de la *fonte*, de l'*aluminium* et du *cuivre*. Ces métaux sont *refondus* puis *coulés* sous la forme de pièces diverses. C'est l'industrie de la *fonderie* qu'on peut appeler la *métallurgie liquide*.

Transformation de la fonte brute.

La fonte brute employée à Crans provient des hauts fourneaux de l'Est et de la Loire. Elle est refondue dans des appareils appelés *cubilots*, vastes cylindres garnis intérieurement de terre réfractaire dans lesquels on entasse des couches successives de coke et de fonte. Le coke brûle sous l'action d'un courant d'air insufflé par un ventilateur. Il en résulte une température très élevée (1200 à 1300°) sous l'action de laquelle la fonte fond. Cette fonte liquide est recueillie dans une *poche*,

récipient en forme de marmite, et de là elle est versée dans des *moules* préparés au préalable.

Ces moules ne sont autre chose que l'empreinte exacte, faite dans du sable spécial de fonderie, de la forme de la pièce qu'on veut reproduire. A cet effet. la pièce est d'abord exécutée en bois : c'est le *modèle*. Autour de ce modèle est comprimé le sable de fonderie pour en épouser exactement tous les contours. Le modèle est ensuite retiré, il en résulte le moule dans lequel est versée la fonte liquide. La fonte se solidifie très vite, puis on la laisse refroidir lentement avant de l'enlever du moule.

Le sable de fonderie, provenant du terrain dit sidérolithique, se trouve à Bromines. non loin de Crans. Il est mélangé à du sable fin de qualité supérieure. venant des environs de Paris. Le mélange est broyé et malaxé soigneusement dans des appareils spéciaux avant de l'utiliser à la préparation des moules. Il contient, comme constituants principaux, 88 à 92 °/₀ de silice et 8 à 10 °/₀ d'alumine.

De grands progrès ont été faits depuis quelques années dans les questions de fonderie et principalement dans la préparation des moules. Les Forges de Crans ont suivi le mouvement en installant plusieurs *machines à mouler* qui permettent, par une compression hydraulique du sable, d'obtenir des moules très réguliers donnant des pièces de formes très exactes et d'un très bel aspect.

Transformation de l'aluminium et du cuivre.

La transformation de ces deux métaux en produits commerciaux a beaucoup d'analogie avec celle de la fonte. L'aluminium, de même que le cuivre, se fond dans des *creusets* en terre réfractaire chauffés au coke et non dans des cubilots. Le métal ainsi fondu est versé, comme pour la fonte dans des moules en sable qui sont l'empreinte des pièces à obtenir.

Produits ou objets obtenus.

Les produits obtenus par les procédés de fabrication dont il vient d'être parlé se divisent en deux classes :

1° Ceux qui vont directement à la consommation sans aucun travail de parachèvement, d'ajustage ou de montage. Ce sont :

Les fers ou aciers marchands sortant des laminoirs, barres rondes, carrées, plates, feuillards, cornières, fers à T ;

Les tôles de toutes épaisseurs et de toutes dimensions obtenues en fer ou acier ;

Les pièces de fonte pour les constructeurs et mécaniciens, les fontes pour bâtiment, pour appareils de chauffage, etc...

Les pièces de bronze pour divers usages ;

Les pièces d'aluminium pour l'industrie automobile, telles que carters, boîtes de vitesses, couvercles, etc...

2° Ceux qui sont façonnés, dénaturés, ajustés pour être livrés au commerce sous la forme d'appareils, mécanismes ou pièces finies. De ce nombre sont :

Les charpentes métalliques, marquises, passerelles, les réservoirs et conduites en tôle pour usines hydrauliques ;

Les essieux de voiture en fer qui sont tournés aux extrémités et ajustés avec des boîtes de roues en fonte ;

Les pressoirs composés de vis en acier avec mécanisme de serrage en fonte ;

Les scies mécaniques, les vannages pour conduites d'eau, les transmissions complètes pour ateliers ;

Les sémaphores et mouvements de manœuvres de signaux pour le P.-L.-M ;

Les cuisinières en tôle et fonte, les calorifères, tuyaux de poële et coudes ;

Les emballages métalliques étanches, en tôle plombée et ondulée pour le carbure de calcium et la soude caustique ;

Les ustensiles de ménage en aluminium pur fondu dont la création est toute récente et pour lesquels les Forges de Crans ont déposé une marque de fabrique spéciale ainsi que les modèles.

Cette industrie nouvelle des ustensiles de ménage en aluminium *fondu* mérite une mention toute particulière. Elle est encore à ses débuts. Les Forges de Crans ont innové en fabriquant les différents articles d une batterie de cuisine en métal *fondu,* c'est-à-dire en les obtenant par voie de fonderie. Jusqu'ici, on ne trouvait ces mêmes articles qu'en tôle d'aluminium. Les pièces obtenues jouissent d'une grande faveur. L'usine a installé et développé la fabrication complète de ces articles, depuis le moulage jusqu'au polissage.

Débouchés.

La clientèle des Forges de Crans est en grande partie régionale.

Les fers et tôles s'écoulent dans les deux Savoie, à Lyon,

dans la région de Grenoble, dans le Sud-Est et le Midi jusqu'à Avignon et Nîmes :

Les fontes, dans les usines électro-métallurgiques de la région, à Lyon, à Genève, à la Cie P.-L.-M ;

Les cuisinières et poëles dans les deux Savoie, l'Ain, l'Isère, la Suisse ;

Les emballages à carbure de calcium, dans les usines électro-métallurgiques fabriquant ce produit ;

Les appareils mécaniques divers, chez les mécaniciens et industriels de la région. à la Cie P.-L.-M. ;

Les pièces d'aluminium pour automobiles, à Lyon. Paris, Orléans, Saint-Etienne, etc. ;

Les ustensiles de ménage en aluminium, un peu partout.

L. Lalanne,
Ingénieur, Directeur de la Société des Fonderies et Forges de Crans.

NOTE SUR LA CHRONOLOGIE DES VASES NOIRS ALLOBROGES

(Suite et fin)

Cassiolvs. *1)* nom latin inconnu ailleurs dans le Corpus XII. Les surnoms affectueux en *olus* dérivés de gentilices n'apparaissent qu'au deuxième siècle où ils étaient surtout attribués aux femmes. Ce qui le prouve, c'est que les inscriptions qui les mentionnent offrent la plupart le signe de l'ascia. Le plus ancien paraît avoir été Tertiolus, nom du dernier de trois enfants ; ensuite les noms en *olus, ola* vinrent de gentilices comme Catiola, Conniola, Domitiola, puis enfin de surnoms ou de gentilices rares tels que Justiola, Probatiola, Severiola. Ils furent employés fréquemment par les chrétiens : Constantiola, Eunomiola, Marsiola, Sofroniola, etc. Venons maintenant à la question de date.

L'usage de faire figurer l'image de l'ascia, outil du tailleur de pierre sur les tombeaux, paraît venir des bords du Rhin. R. Weynand, qui a étudié deux cents monuments funéraires datant du premier siècle appartenant presque tous à des soldats, en a vu la représentation une seule fois, il est vrai, mais sur un monument datant de Claude ou de Néron [1]. Je ne crois

1. *Form und Dekoration der rœmischen Grabstein der Rheinlande.* (Bonner Jahrbuecher, 1902); analysé dans *Revue épigr.*, V, p. 27.

pas que l'on trouve, avec l'ascia. une pierre funéraire de cette période dans la Viennoise et même à Lyon [1].

Cet usage se répandit en Gaule dans les villes où les soldats de Germanie se retiraient après leur retraite, ainsi à Lyon où un vétéran d'origine thrace, fait citoyen par Domitien, mais qui, vu son âge, meurt sous Hadrien, fait graver l'ascia sur son tombeau. Cette représentation devint de plus en plus fréquente sous Antonin, à Lyon, mais moins dans la cité de Vienne, avec la formule *D(iis) M(anibus) et memoriæ*, puis de Marc Aurèle à Sevère Alexandre avec les formules *memoriæ dulcissimae* (Commode) *memoriæ æternæ* dès Septime Sévère ; et *quieti æternæ,* dès Marc Aurèle et surtout sous Caracalla, jusqu'à Alexandre. Cette dernière est une expression toute militaire, *quies æterna* étant, pour ces vétérans, le sommeil, le repos éternel, la cessation de toute activité, de tout service ; cp. les expressions classiques : *corpora quieti dare, se dare*. La formule *memoriæ æternæ*, plus employée, se rencontre sur les pierres tombales d'anciens soldats de Septime Sevère ou de négociants d'origine germanique venus à Lyon avec eux après leur retraite [2].

A Nîmes, à Bordeaux, à Saintes, ces pierres avec le signe de l'ascia datent également de la fin du deuxième siècle [3].

J'ai dépouillé la table du Corpus XII et celle des *Inscriptions de Lyon*. Sur vingt cinq inscriptions funéraires complètes renfermant un ou plusieurs noms en *olus*, *ola*, dix-neuf, dont onze à Lyon, huit dans la Narbonnaise, ont le signe de l'ascia, et dix seulement, dont aucune à Lyon, ne l'ont pas. Parmi celles-ci, l'une offre l'épithète *pientissimus*, non antérieure à Hadrien. Sur les onze inscriptions de Lyon, une a l'expression *memoriæ dulcissimæ*, elle renferme trois noms en *olus*, *ola* ; deux ont l'expression *quieti æternæ* et huit celle de *memoriæ æternæ*. Thermiola se lit en outre sur une inscription que l'on peut maintenant dater de Commode [4]. Il faut donc en conclure que les noms en *olus*, *ola*, ne sont pas antérieurs à Hadrien, et qu'ils ont été surtout en usage sous Commode, Septime Sevère et Caracalla. Le potier Cassiolus, et le suivant.

1. Dans le Corp. XII, les n°s 789, 801, 2503, 2832, etc., ne peuvent appartenir au premier siècle.

2. Allmer et Dissard : *Inscript. antiques du Musée de Lyon,* 1888, t. I, II. III.

3. *Revue épigraphique,* n°s 599 ; 481 ; 295, 304 ; 629, 766, etc. En remontant la Saône, à Mâcon, par exemple, la formule *diis manibus memoriae* est encore employée en 224. (C., XIII, 2589.)

4. *Inscript. de Lyon,* 1889, II, p. 70

Luciolus, auraient donc vécu dans la seconde moitié du deuxième siècle. Remarquons que parmi les potiers ruthènes et arvernes du premier siècle, il n'y en a pas un seul dont le nom soit terminé en *olus*, Tertiolus seul, potier dont le lieu d'officine est encore inconnu, appartiendrait donc à la fin du siècle suivant [1].

Cassiolus, potier d'Aoste, a exporté aux environs.

2), 3). Les lettres élargies, sont écrites circulairement, mais la base est en dehors, c'est-à-dire que la lecture se fait dans le sens de la convexité ; A est sans barre. Le nom est au génitif seul, en entier ou abrégé ; *Cassiolfe* semble une mauvaise lecture. Un exemplaire donne CAS.SI.OL.I, en séparant les syllabes par des points. Ce procédé d'écriture a été employé avant 79, par les potiers ruthènes, tels que Germanus, Macer, Paullus, Primigenius, Vitalis. Ils ont été imités par d'autres potiers arvernes ou viennois, contemporains ou vivant au début du suivant, comme Cadgatis, Caius, Calvinus, Carinus, Cassinetus, Cerialis, Genitor, etc. Mais le nom de Cassiolus s'oppose à ce qu'il ait vécu sous Trajan ou Hadrien ; il serait donc contemporain d'Antonin au plus tôt. Du reste cette mode de séparer les syllabes était usitée encore au deuxième siècle dans les inscriptions funéraires ; v. Corp. XII, 8111 [2], 858.

CATVLLVS. potier établi vraisemblablement à Boutae (Les Fins d'Annecy), où l'on a recueilli douze marques sur treize connues. Son nom est suivi de F et se lit par le sens convexe ; toutefois, il ne semble pas que l'on doive attacher de l'importance à cette particularité. Le centre du cachet est marqué d'un point ou d'une feuille de lierre grossière. (*V. fig. 1*, diam. 0,06.)

CORNELIVS. *1), 2)*, est connu par deux exemplaires de Vienne. L'un offre en deux lignes circulaires le nom écrit d'une manière rétrograde et cursive, puis en capitales et suivi de FEC ; l'autre, incomplet, offre dans trois cercles : Cornelius, en capitales, avec ƎN liés, puis un surnom rétrograde qui se lit ELV. .VS I = F ou L(*ibertus*) ou FLA(*vi*)NVS F ; enfin CORNELIVS FEC. C'était donc un affranchi ou un homme libre.

3) Dans le premier, la cursive paraît être de la fin du premier siècle et ressemble à celle de Pompeï ; la ligature de Ǝ retourné et de N dénote le règne de Nerva au plus tôt ; dans le

1. J. DÉCHELETTE : *Vases ornés*, etc., I, 213, 301.

2. *Litteris sæculi tertii*, dit-il, c'est peu exact. *Afrodisia* pour *Aphrodisia* postule la deuxième moitié du deuxième ou tout au plus le début du siècle suivant.

deuxième, on ne peut guère faire fond ni sur A sans barre, ni sur L à jambage oblique, car on les signale sous les Flaviens et au début du deuxième siècle, comme dans le nom de potier Proclianus daté par une monnaie assez usée de Nerva. On peut donc assigner à la vie du nôtre la période qui va de Nerva à Hadrien [1].

COTTVS, potier de Vienne, est connu par un seul exemplaire. Sa marque, COTTI avec OFF entre deux points, se retrouve sur le fond d'un unique vase rouge également à Vienne : c'est probablement le même potier. L'origine de faire précéder, puis suivre le nom au génitif de *officina* remonte à la période des potiers ruthènes, sous Néron et Vespasien. Cottus leur est donc contemporain. De Mortillet a remarqué que les barres des deux T se touchaient et ne formaient qu'une seule ligne.

EPPIVS F. Cette lecture n'est pas bien sûre, la marque trouvée à Lémenc n'étant pas complète. La pâte du vase était grisâtre et friable (*Mém. de l'Ac. de Savoie*, 1843, XI, p. XLIX). Comme ce vase ressemblait à ceux de la trouvaille de Chaffardon, à peu près datés par une monnaie fruste d'Hadrien (id., 1851, I, p. XLVIII), on peut supposer ce potier contemporain au plus tôt d'Antonin.

EVTICVS. *1)* N'est connu que par un exemplaire de Décines ; c'est un nom grec pour Eutychus, doublet d'Eutyches. A l'époque romaine, CH a faibli de bonne heure en C et Y a été remplacé par un I. La table du Corpus XII donne quelques noms avec cette orthographe. Il semble que ce soit au début du deuxième siècle que ce dernier changement s'est opéré ; il devient moins rare à la fin et est fréquent au Ve siècle. Euticus, Eutices sont cités sur des inscriptions de la moitié du deuxième siècle [2]. Euticus est aussi le nom d'un potier en vases rouges et il est en outre associé à un autre esclave, Eroticus, à Vienne [3] ; je crois que c'est le seul et même potier.

3) Les lettres sont nettes et d'une bonne époque.

4) Après le nom, une feuille cordiforme. L'exemple d'Agenor nous oblige à placer Euticus, malgré la forme vulgaire du nom, au début du deuxième siècle ou à la fin du premier.

FIRMINVS. *1)* N'est connu qu'à Vienne sur un seul fond de

1. ALLMER : *Insc. de Vienne*, atlas 228, 8 ; C., 5686, 262 ; musée Carnavalet, fouilles de Naulage, 1873-1874.
2. C., nos 913, 1193, 3476.
3. *Revue épigraphique*, IV, p. 98 et fig. C, 343.

vase. C'est dans la deuxième moitié du premier siècle que les noms en *inus*, dérivés d'adjectifs simples, ont été d'abord en usage. Un exemplaire de Lyon offre après le nom F. Les deux ont un point au centre [1].

C. F. Q. F. deux fois répété sur un fragment de poterie noire provenant de Trion [2].

GRATVS, potier en vases noirs, inscrit dans Allmer parmi les vases rouges [3].

2) Il est le seul qui ait écrit son nom à l'intérieur du vase GRATVS FECIT en un carré divisé en deux registres. D'autres potiers, au musée de Lyon, Catus, Frontinus, S. Varius Niger, ont fait de même; on trouve en trois ou quatre registres T. Malius Fortunatus *feci*. Quelle est la date de cet usage? Il apparaît sous Auguste dans les marques des potiers d'Arezzo, où le nom du propriétaire et celui de l'esclave occupent chacun un compartiment. L'encadrement est parfois perlé, comme chez Cobnertus, potier de Lezoux qui vivait de 40 à 75. Il en est de même de Catus, mais l'emploi de *fecit* oblige à faire vivre celui-ci non antérieurement à Néron. S'il est le même que le potier de Montans mentionné par J. Déchelette (*o. c.*, I, p. 259), il aurait produit sous Vespasien. On peut donc dire que la marque *Gratus fecit*, en deux compartiments, a dû être en usage, mais rarement, de Néron à Titus.

IVLIANVS. *1)* De Mortillet cite, d'après Allmer, deux exemplaires de vases à ce nom provenant d'Aoste. Le Corpus mentionne l'un au nominatif et l'autre au génitif suivi de M*(anu)*. Cette dernière marque est celle d'un potier en vases rouges et il y a en réalité deux fonds noirs au nom de Julianus, potier d'Aoste.

3) L'un offre le nom avec les syllabes séparées par des points. Il aurait donc vécu entre Vespasien et Hadrien.

L, à barre tombante, appartient à la cursive de Pompéï.

C. IVLIVS SECVNDVS? Cette marque a été lue différemment. Elle se présente sous la forme C.VIVLI *(opus)* aux Fins et à Aoste, avec, avant le premier I, un point triangulaire exagéré et déformé [4] qu'on a pris pour un P ou un F (deux exemplaires); *2)* IVLIVS seul ou suivi de F à Aoste (4 ex.), *3)* CIVLS·FE, avec ligature de VL et cercle pointé central à Lyon (un ex.),

1. Le Corpus donne Gamus, cité par Revon sur vase rouge ; il y a donc erreur.
2. ALLMER et DISSARD : *Insc. du Musée de Lyon,* IV, p. 269 et Trion n° 285.
3. *Insc. de Vienne,* IV, p. 105.
4. Une légère excavation fait croire à une panse de P ; elle est accidentelle, de plus l'extrémité inférieure est triangulaire. *(V. fig. 10,* diam. 0m05.)

Sainte-Colombe (id.) et Vienne (5 ex.). Il est probable qu'il s'agit ici d'un même potier, C. Julius Secundus.

Lvcanvs, potier connu par trois exemplaires provenant d'Aoste, du Mont du Chat ou de Gilly et d'Aix. Son nom prouve simplement qu'il était originaire de Lucanie. Il est suivi d'un F et fautivement une fois de E, entre deux points. Il est encadré circulairement d'un filet orné d'un cercle extérieur fait d'oves ou de perles et de petits traits cylindriques horizontaux, décoration que je n'ai pu trouver ailleurs et qui figure peut-être un collier. Le sens des lettres est convexe. A l'intérieur, un cercle plus petit encadre une fleurette à sept pétales ; v. *Attius*.

Lvcinvs, nom d'un potier en vases noirs dont il n'est cité qu'un exemplaire au musée de Marseille et sous la forme rétrograde et confuse vcinvsiꟻ (C. 5686, 914).

Lvciolvs, connu par un seul exemplaire à Aoste. Son nom est suivi de F. L est archaïque avec haste oblique, mais ce n'est pas un signe évident d'ancienneté. Ce nom n'apparaît plus sur les inscriptions du C. XII, mais seulement une fois à Trion, avec la mention de l'ascia (v. *Cassiolus*) ; il ne peut donc avoir vécu qu'à la fin du deuxième siècle. Au quatrième, Luciolus, Luciola sont cités par Ausone.

Mansvetvs, est connu par un seul exemplaire de Bourgoin.

Marcellinvs, n'est connu que par un seul exemplaire d'Aoste. Le nom est suivi de F avec, au centre, une fleurette à quatre pétales cantonnés de points ; v. *Attius*, *Cassiolus*, *Firminus*.

Marcvs. Dix de ses marques ont été recueillies à Vienne ou aux environs. Son cachet a deux formes : *1)* lettres capitales avec v renversé d'où la mauvaise lecture *Marcas*, et a sans barre suivi d'un point et de f. ; au centre, une couronne de cinq points, avec point central ; on l'a remarquée à Pompéï sur la cuisse gauche d'un gladiateur cornicien [1]. *2)* lettres en capitales, mais tendant à la cursive, a sans barre; au centre, un annelet ; à l'intérieur, une couronne de points et un filet. Ce dernier caractère se retrouve dans la marque d'un potier rouge, l'esclave Gamus, nom connu au premier siècle et dans celles de potiers antérieurs à 79. Un vase en verre trouvé à Vienne (C. 5596, 10) offre en marque circulaire marcvs e pour f. On peut se demander si les potiers en vases noirs n'auraient

1. *Dictionnaire archéol.*, fig. 1957.

pas adjoint à leurs *figlinae* une fabrique de verre, *vitrarium*, leurs fours servant ainsi à deux fins ; v. *Merco, Priscus*.

MARTINVS. La presque totalité des quarante exemplaires connus a été exhumée des Fins d'Annecy ; on peut donc en conclure que ce potier avait à Boutae sa fabrique. Il avait plusieurs cachets décorés tantôt d'un triple filet horizontal globuleux, tantôt d'une couronne extérieure de petits losanges, sortes de feuilles de lierre dégénérées sans pédoncule avec cinq points au centre en croix. Le nom est seul ou suivi de F FE avec des points triangulaires. Les lettres assez belles sont plutôt longues, toujours serrées, se touchant même par la base ; le sens en est convexe ou concave, ce qui enlève toute valeur chronologique à cet indice, qui dépendait du caprice des ouvriers. A est barré, ou sans barre ou l'a verticale, d'après le Corpus qui n'indique pas l'origine de cet exemplaire ; on trouve cette dernière forme dans la cursive de Pompéï [1]. *(V. fig. 4*, fond ébréché.)

MASCARPVS est connu à Annecy (3 ex.) à Vienne (3) et à Sainte-Colombe (1) ; son nom ne se rencontre qu'une fois dans le Corpus XII. La hauteur des lettres (0^m09) d'assez belle facture, les points triangulaires, F. *(fecit)* à haste verticale dérivé de la cursive pompéïenne, P à panse non fermée, A sans barre dénotent encore une bonne époque. Au centre, le point est orné de deux cercles concentriques et le nom même est limité par un grand cercle extérieur. Ces cercles rappellent le cachet des fabriques impériales de briques sous Trajan et Hadrien ; v. Cornelius, Mascuricus, Severinus.

MASCVRICVS seul cité dans la table du Corpus, est connu à Vienne et aux environs, surtout aux Fins d'Annecy, soit seul, soit associé au nom du propriétaire de la poterie, Q. Verrius Achillæus. Leurs vases étant souvent réduits à l'état de fragments, il est difficile de déterminer le nombre de chaque catégorie, v. *Q. Verrius Achillæus*. *(V. fig. 5*, diam. 0^m065.)

MAXIMVS est connu par plusieurs exemplaires de Vienne, Bourgoin, les Fins d'Annecy, Lyon et Saint-Romain-en-Galle. Son nom est écrit sans F et sans aucun signe au centre du cachet qu'un point. Les lettres, grêles, tendant à la cursive, avec x empâté comme dans la marque de Sextinulus, font de notre

1. Un potier, du nom de Martinus, a gravé son nom sur le manche d'une casserole en argent lui appartenant et qui faisait partie d'un trésor d'argenterie enfoui avec des monnaies de Gallien, dit Comarmond. à Ruffieu, près Bourgoin. La décoration du manche de la casserole de C. Didius Secundus paraît du IIe siècle. Mais ce Martinus serait-il notre potier ? C., XII, nos 2355 et 5697, 6 ; ALLMER, *Insc.*, I, pp. 452, 455 ; H. DE VILLEFOSSE, *Rev. épigraph.*, V, p. 221.

potier un contemporain de ce dernier. D'après Comarmond, les débris de sa poterie noire étaient mélangés à des lampes grossièrement faites, qui appartiennent certainement à une époque de décadence, la fin du deuxième ou le commencement du troisième [1]. (*V. fig. 3*, diam. 0,07.)

MERCO paraît avoir été un potier de Vienne dont le nom n'existe qu'une seule fois dans le Corpus; il a fabriqué aussi des vases en verre (C. 5696, 11). Les lettres paraissent belles avec C et O arrondis. Au centre du cachet apparaît une étoile ou roue à sept rayons. Ces étoiles multiradiées faisaient partie de la décoration pompéïenne.

MINVSO. potier d'Aoste n'est connu que par un seul exemplaire. Son nom occupe un cartouche rectangulaire et est suivi de F. Ce nom existe sur une inscription lyonnaise du temps de Marc-Aurèle [2].

NOSTER est le potier qui a le plus produit après Seuvo. Il travaillait à Aoste (vases, 28 ex; lampes, 2 ex); ses vases se rencontrent aussi abondamment aux Fins, à Aix, etc. Les lettres sont tour à tour assez soignées et négligées et les variantes sont nombreuses. Le nom est généralement suivi de F; il n'apparaît qu'une fois dans le Corpus. Le centre du cachet est nu; cependant il offre parfois un quinconce de points. (*Fig. 7*, diam. 0m057.)

NOTVS F. Cette marque a été signalée sous le fond d'un plateau en terre trouvé dans une tombe, à Bassens, avec des grains de collier en verre à côtes, dit A. Perrin, et deux grands bronzes frustes [3]. Le rapporteur a oublié de dire quelle était la couleur de la pâte et si le nom était inscrit dans un cartouche rectangulaire ou en cercle. Le fait qu'il se trouve sous le fond indique un potier viennois qui doit avoir sa place ici. Malheureusement il est difficile d'indiquer l'époque précise où il vivait. Notus est, dans le Corpus, un nom d'affranchi du premier siècle; d'autre part, l'existence de deux grands bronzes frustes, l'emploi de F nous reportent à la période flavienne. C'est donc encore à la fin du premier siècle qu'il aurait vécu.

M. P. B. Marcus P... B... est un potier d'Aoste sur lequel nous n'avons pas d'autres renseignements, sinon qu'il est postérieur à Néron puisque son nom est suivi de F. Spécialisé dans

1 *Description des antiquités et objets de la ville de Lyon,* 1855, p 125, n° 745 et 584.
2. ALLMER et DESSARD : *Insc. du Musée de Lyon,* III, p. 86, 171, 242.
3. *Mém. de l'Acad. de Savoie,* 1886, XI. p. XXVIII, C., 5686, 643.

une fabrication, ayant une clientèle restreinte, il était suffisamment connu par ses initiales.

PEGASVS, potier de Vienne. Ce nom mythologique paraît de la fin du premier siècle ; il n'y a qu'un unique autre exemple dans le Corpus, vraisemblablement du même temps (n° 1297). Pegasus était aussi le nom d'un jurisconsulte sous Vespasien. Ce potier est le seul qui ait fait suivre le sien de V ou de VF, *Viennæ fecit*, imitant l'exemple des fabricants de conduites de plomb de cette ville. Les lettres sont à sens rétrograde avec S cursif, A est sans barre ou piqué. Le musée d'Annecy possède une marque à ce nom qui s'ajoute aux quatre trouvées à Vienne et à Sainte-Colombe. Il est probable qu'il faut lire aussi le n° 160 de mon *Catalogue des Marques*. *Pega*SVS. V. (*Fig. 13*, diam. $0^{m}034$.)

PRISCVS est un potier bien connu à Vienne où il avait une fabrique de vases en verre (C. 5696, 13). Comme Seuvo, il faisait suivre son nom de *fecit* avec IT ligaturés en croix ou de *feci* ou de *fe* ; ils doivent donc être contemporains, ainsi que du potier lyonnais T. Malius Fortunatus, qui fait précéder de *feci* son nom distribué en trois registres : tous trois ont le point hederiforme. D'autre part j'ai remarqué que la ligature de IT en croix apparaît surtout à la fin du premier siècle, sous les Flaviens comme celle de TI à la fin du deuxième. Les lettres sont belles. Le centre du cachet est nu ou orné soit d'un point, soit d'une couronne de sept ou neuf points ; V. *Agenor*. (*Fig. 6*, diam. $0^{m}06$.)

PVPASIVS. Ce potier, fabricant de vases grossiers, n'est connu que par un seul exemplaire des Fins d'Annecy (*Catal. des marques*, n° 149). Son nom, unique aussi, est suivi de F. C'est un dérivé de *pupus*, avec le suffixe *asius*, d'origine grecque. Les noms en *asius* ne sont usités qu'au Vme siècle. Gelasius est cité cependant sur une inscription (C. XII, 300) qui, par suite de l'abréviation M M (*memoriæ*) paraît être du troisième.

PVPVS est un potier de Vienne dont il ne reste que deux exemplaires. *Pupus* est un nom commun, de sens analogue à notre mot *bébé*. Il désigna d'abord les enfants morts en bas âge auxquels on élevait un tombeau ; puis il servit de prénom à des enfants [1], et de surnom à de grandes personnes, probablement à la fin du premier siècle. Pupus est suivi de FE (*cit*).

QVINTINVS est connu par trois exemplaires des Fins d'An-

1. R. CAGNAT . *Cours d'Epigraphie latine*, 1890, p 46.

necy, de Gilly et de Champagne (Ain). Les lettres sont ramassées sur un court espace avec une ligature de IN ; celle-ci est unique sur les vases noirs et rare sur la poterie rouge où elle apparaît dans la marque de Rufinus, potier de Montans, sous les Flaviens. Mais notre potier aurait plutôt vécu au siècle suivant.

QVINTVS, potier d'Aoste (2 ex.) connu aussi à Vieu (Ain). Les lettres, assez belles, sont suivies de F avec un point au centre du cachet. L'appendice de Q ressemble à celui de son homonyme en vases rouges (70 à 110).

SACIRO. On a deux marques de lui trouvées à Décines et à Optevoz. Le nom est suivi de FE; A sans barre; lettres épaisses; Au centre, un cercle pointé; cp. *Cotti offi*.

SCOTTVS. Deux ex., l'un au musée de Vienne. l'autre à celui de Lyon. s c sont rétrogrades sur le premier; le nom, suivi de F. Cachet nu. Ce potier est vraisemblablement le même qui, à Vienne, moulait de ces petites pyramides en terre cuite rougeâtre que l'on croit être des contrepoids de tisserands, des poids vulgaires ou des autels minuscules. Son nom est alors écrit rétrograde dans un cartouche rectangulaire orné aux deux extrémités d'un appendice en forme de E lunaire ou d'un croissant à excroissance centrale. Ce motif de décoration, qui est le schéma d'une fleur asiatique à volutes rentrantes ou de l'Artemis assyrienne, était employé par les artistes pompéïens. On le retrouve plus tard, par exemple sur le sarcophage de S. Pollius Demosthenianus aux deux génies ailés. L'adjectif *pientissimo* en reporte la date après Hadrien, mais ce genre de tombeau le rapproche de la fin du deuxième siècle. De plus F de *fecit*, qui suit la signature *Scottus*, a la branche supérieure montante : c'est une caractéristique de la cursive du deuxième et du troisième siècle, période à laquelle appartiennent beaucoup de ces pyramides d'argile [1].

En admettant donc l'identité des deux potiers, Scottus aurait vécu au début du troisième siècle.

SECVNDVS a été trouvé à Vienne et à Genève; il est suivi de F; au centre, un cercle.

SEVERINVS est connu par deux marques : la première, suivie de F, a été recueillie à Aix-les-Bains, Châtillon et Aoste (4 ex.), où travaillait sans doute le potier; lettres minces et nettes; simple point central. La seconde, suivie de *fecit*, provient de

1 AILMER : *Insc. de Vienne*, atlas, 218, 9 et 111.

Soleymieu (Ain); lettres plus grandes; deux cercles concentriques et point central; v. *Mascarpus*.

Sevvo est le fabricant le plus important de vases noirs. Il a exporté jusque dans les Hautes-Alpes, l'Ardèche, la Vaucluse, l'Allier, la Côte-d'Or et les cités rhodaniennes. Il résidait à Vienne, où l'on retrouve le plus de ses marques. De Mortillet était arrivé au total de 44; le Corpus donne le chiffre de 48; le musée de Lyon y ajoute une vingtaine; d'autres enfin ont été exhumées depuis des Fins d'Annecy, ce qui ferait un total de 70 marques environ connues, sans compter celle du C. III, nº 12014, 522.

D'après Tudot, Sevvo ou Seuvo se serait aussi essayé dans la fabrication des vases rouges; en réalité, d'après la liste de la collection Kuhn, il s'agit d'un vase noirâtre avec *Sevvo, fec.* rétrograde; cp. C. XIII, 10.010, nº 1803.

Les variantes des marques sont fort nombreuses, et, suivant la main de l'ouvrier, les lettres sont assez soignées avec les barres de E triangulaires, ou grossières.

Son nom est suivi de F, FE, FEC, FECIT, avec IT en croix et FECI avec une feuille de lierre dégénérée ici en une sorte de feuille triangulaire, ou avec deux groupes de chevrons superposés, représentation d'un pays montueux peut-être. Le centre est décoré d'un cercle pointé ou d'une rose, ou d'un quinconce, ou d'un simple point, ce qui nous incite encore à faire de Sevvo un contemporain des Flaviens ou de Trajan. (*V. fig. 9 et 12.*)

Ce nom a été recueilli par M. A. Holder dans son *Altceltischer Sprachschatz*, 1902, col. 1530, sous la forme *Seuvo*. Notre potier aurait été originaire de la Gaule cisalpine.

Sextinvlvs est connu par un seul exemplaire au musée de Vienne. Son nom appartient à la classe des noms en *inulus*, formés sur ceux en *inus*, usités à la fin du premier siècle, avec l'adjonction du suffixe diminutif et affectueux *ulus, a*, qui n'affecte guère que les trisyllabes; tels sont Carula, Gratinula, Lucinulus, Macrinula, Paulinula, Sabinula, Secundinula, Verinula, etc. On voit qu'on donnait rarement cette sorte de surnoms aux hommes. Sur huit inscriptions du Corpus XII renfermant des noms en *ulus, ula*, une seule paraît du premier siècle (nº 2203), une autre, dont le cippe est orné d'un cône strié, doit être avec une troisième (nº 4684) contemporaine de Trajan ou d'Hadrien (nº 2333); une autre est certainement postérieure à ce dernier prince, à cause de l'emploi sur la pierre

de la mère de l'épithète *sanctissimæ* (n° 2264, 2277), enfin les quatre dernières ont le signe de l'ascia dont deux avec la formule *memoriæ* ou *quieti æternæ* (Lucinulus), ce qui les place entre Antonin et Alexandre Sevère (v. *Cassiolus*). On peut en conclure que les noms masculins en *inulus* ont été surtout usités dans la classe populaire au début du troisième siècle.

3) Cette date devient presque une certitude pour notre potier à cause de la forme plutôt négligée des lettres ; elles sont petites ; x est empâté. Elles sont dans le sens rétrograde et sont encore suivies de F.

SEXTINVS. 3 exemplaires à Vienne et à Aoste Les lettres paraissent de bonne facture ; un point placé après S indique l'inintelligence de l'ouvrier. Son nom est suivi de F et le centre est occupé par un petit cercle.

SEXTVS est un potier d'Aoste qui exportait aussi dans les bourgs environnants. L'exemplaire des Fins d'Annecy offre des lettres minces, soignées et bien en relief. C'est un potier de la bonne époque, car les barres de E sont triangulaires. Son nom est suivi de F avec la feuille de lierre bien gravée. Le centre est décoré soit d'une étoile à sept rayons, soit d'un point à huit rayons, soit de deux cercles concentriques. (*Fig. 8*, diam. $o^{m}044$.)

On a du même Sextus une tessère en argile blanche en forme de disque trouvée à Lemenc. (C. XII, 5695, 16.)

Il se peut que ces trois potiers aient appartenu à la même famille dans l'ordre généalogique suivant Sextus, Sextinus, Sextinulus.

SILO n'est connu que par une marque de Champagne (Ain). Ce nom, qui n'est autre qu'un nom commun, qui signifie *camard*, appartient à la classe des surnoms en *o* en usage sous la République et que l'on commença d'abandonner à Rome au premier siècle, mais qui fut encore en usage ensuite dans les provinces. Il est suivit de *fecit* et d'une feuille de lierre.

G.S.H MAR F. Cette marque renferme deux noms, l'un, celui de l'affranchi ou homme libre propriétaire C.S...H..., l'autre, celui de l'esclave *Mar*... Elle a été trouvée à Bourgoin et est au musée de Lyon.

C.T.S. provient des Fins [1]. Ces initiales sont celles d'un potier de Montans (Tarn) ; mais ce n'est là qu'une pure coïnci-

1. Trouvée en 1879 dans la parcelle n° 399 (jardinet Ducruet) avec des débris d'inscriptions, un g.b. d'Hadrien et un m.b. de Trajan (Revon) sans indication de niveau ou de profondeur des fouilles.

dence. On les trouve aussi sur une tuile de Die (Drôme ; C. 5679, 69) ; elle pourraient alors désigner le même potier.

C.T.S. est suivi de FEC en deux lignes inscrites dans un cercle avec, au-dessus, une feuille de lierre. Cette marque est certainement d'une bonne époque. Elle forme une transition individuelle entre les marques à deux registres rectilignes et les marques circulaires.

VALLO est connu par onze marques de Vienne, d'Aoste et des environs ; c'était un potier de Vienne qui a fabriqué aussi des lampes (C. 5682, 115). Sa marque est tantôt circulaire avec FECIT, FEC, FE ou F, séparé du nom par un point, parfois triangulaire. Sur un exemplaire un point sépare également les deux syllabes. Les lettres sont belles, bien gravées ; A est parfois sans barre. Au centre un point seul ou entouré d'une couronne de cinq points (v. *Marcus*.)

Q. VERRIVS ACHILLÆVS était le propriétaire d'une poterie dont Mascuricus (v. ce nom) était le principal ouvrier. Sur dix-huit exemplaires, les Fins d'Annecy en ont livré huit, Vienne et Sainte-Colombe sept ou neuf (Lyon), Aoste un. Le gentilice Verrius, et non Virrius, est bien connu dans la Viennoise ; le surnom Achillæus est un doublet d'Achilleus, plus employé : l'un et l'autre apparaissent au deuxième siècle. Les lettres sont tantôt bien gravées, tantôt usées, avec les barres de E et F *(ecit)* presque inexistantes. Le cachet à filets concentriques encadrant les noms daterait du deuxième siècle. (V. encore *Rev. épigraphique,* V, p. 217.)

VITALIS n'existe qu'au musée de Vienne, en lettres rétrogrades avec une petite couronne pointée au centre, et à Trion en lettres archaïques tracées à la pointe. (*Trion,* n° 287).

... VNIVS PRIMIGENIVS n'est connu que par une marque incomplète à Vienne. C'est le nom du propriétaire de l'officine, celui de l'esclave ouvrier n'offre plus que les lettres LVL (?) d'après le dessin d'A. Allmer (*Insc.*, atlas 223, 26). Comme ces noms sont inscrits dans deux cercles concentriques, il y a lieu de les comparer à ceux de la marque de Q. Verrius Achillæus dont Primigenius serait le contemporain, sans doute un affranchi comme lui.

Le Corpus XII donne encore d'autres marques incomplètes qui ne fournissent aucun renseignement, comme V. II. T. O (5686, 925) ///C. V. I. O/// (894) CLINVS FECIT (674) VRB.V.T. (959) *Urbanus Viennæ fecit* (959), etc. D'autres marques, mal lues ou mutilées, doivent être ainsi attribuées : n° 1022 ..IVS.F..

à Attius; 1027 ..MEI.. à Merco; 1037 ..OLC.. à Cassiolus; 1129 M ...NVS à Martinus; 581 MENOS F avec raison à Noster, etc. Enfin Villo est un nom de potier en vase rouge du musée de Genève (C. id. 935) dont la marque non circulaire à L archaïque ou non, suivie de *fecit*, *fec* se retrouve sur des vases noirs des musées de Bâle et de Berne [1]. Il est possible que ce nom soit celui d'un même potier genevois.

En résumé, la fabrication de la poterie noire micacée a eu lieu surtout dans la deuxième moitié du premier siècle et s'est continuée au siècle suivant jusqu'au début du troisième. La pâte provenait de l'argile même du pays compris entre l'Isère et le Rhône, mais c'est aux Italiens que les potiers ont emprunté la forme et l'ornementation de leurs cachets.

Le plus ancien est Agenor. La première période de sa fabrication, à cause de la marque unique en forme de semelle, serait contemporaine de Néron; la seconde se serait étendue sous Vespasien. A cette époque appartiendraient donc la feuille de lierre, les points triangulaires, la belle gravure des lettres avec les barres de E ayant la forme d'un petit triangle dont la pointe touche la base verticale, et les signes qui décorent le centre du fond.

A Agenor auraient donc succédé Attius, Cottus, Gratus, Lucanus, Priscus, Seuvo, Sextus, Silo, C. T. S., Vallo; puis, de Trajan à Antonin, et par suite des particularités ou de la similitude des marques, C. Atisius, Buddarus, Cornelius, Euticus, Julianus, C. Julius Se., Marcellinus, Marcus, Martinus, Mascarpus, Mascuricus, Merco, Noster, Notus, Pegasus, Primigenius, Pupus, Quintus, Quintinus, Saciro, Secundus, Severinus, Sextinus.

Enfin, au troisième tiers du second siècle et au début du troisième appartiendraient d'abord Cassiolus, puis Catullus, Eppius, Luciolus, Maximus, Minuso, Pupasius, Scottus, Sextinulus et peut-être Vitalis.

1. MOMMSEN : *Insc. confœderat. helveticæ latinæ*, 1854, p. 99, n° 217.

Charles MARTEAUX.

LE GUET DE GENÈVE
AU XVE SIÈCLE
(Suite.)

VIII. — **Les Gantelets.**

Les Gantelets furent de bonne heure considérés comme une pièce essentielle de l'armement défensif ; la raison en est naïvement exposée par un ancien poëte :

« Des ganteletz aussi te di
« Que boin est que soies muni
« Car se ès mains blechiés estoies
« Du remanant mult peu feroies [1] . »

En raison de cette importance reconnue, ils ont été l'objet de perfectionnements continuels, et présentent autant de variétés que les brassards, variétés qui se sont aussi bien souvent combinées entre elles. Comme nous l'avons fait dans le chapitre précédent, nous allons passer en revue les principaux types pour y chercher les gantelets probables du Guet de Genève.

1° Gants de mailles. — Presque seul employé avec le haubert, le gant de mailles ne fut à l'origine que le prolongement de la manche. On le voit pour la première fois sur un sceau de Richard Cœur-de Lion, appendu à une charte de 1195 [2], et l'un des derniers exemples de ce type se rencontre dans un des bas-reliefs du commencement du XIVe siècle, encastrés dans le mur du chœur de l'église du Bourget-du-Lac (Savoie) [3].

Ce n'était alors qu'une poche pour les doigts ; le pouce seul était séparé Au repos on pouvait dégager la main et laisser pendre le gantelet au-dessous du poignet, comme le montrent la pierre tombale de Bernard VI, Comte de Comminges († 1241) [4], la statue funéraire en marbre de Robert d'Artois († 1317) [5], et l'effigie funéraire gravée de Rasse de Grez († 1318) [6].

1. Guigneville, ap. Du Cange : *Glossaire,* v° Chirotheca de guerra.
2. Demay : *Le Costume au Moyen âge d'apres les sceaux,* p. 114.
3. Ce bas-relief qui représente les soldats endormis auprès du tombeau lors de la Résurrection est directement derrière l'autel.
4. Musée de Toulouse, Cette pierre tombale est intéressante par l'extraordinaire minutie avec laquelle sont reproduits tous les détails de l'armement.
5. Executé en 1318-1320 sur l'ordre de la comtesse Mahaut d'Artois, mère du comte Robert, ce tombeau, qui se trouvait autrefois dans l'église des Cordeliers de Paris, est aujourd'hui à Saint-Denis Il en existe un moulage au musée du Trocadéro. Cf. Dehaisnes : *Histoire de l'Art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XV° siècle,* p. 425 (Lille, Danel, 1886).
6. Musée du cinquantenaire à Bruxelles. Ce musée possède en outre une pierre tombale sans nom ni date, mais appartenant sans doute possible au XIII° siècle, sur laquelle se remarque aussi le même détail.

Il n'est pas question de ces gants dans les comptes et inventaires ; faisant partie du haubert, ils ne peuvent être mentionnés à part. Au contraire, à partir du moment où le haubert est remplacé par les plates, le gant de mailles ne fait plus corps avec la manche ; naturellement, il reçoit alors une mention spéciale :

1322. « Item une paire de wans de haubergerie de France [1]. »

Le plus souvent le gant de mailles était à doigts non séparés ; quelquefois cependant les doigts réunis deux par deux avaient une séparation entre le médius et l'annulaire [2].

Pendant qu'il avait fait partie de la manche, il était sans doublure pour permettre le fourbissage du haubert que l'on roulait dans un baril rempli de sable ; on portait alors des gants de peau ou d'étoffe indépendants de la maille pour préserver la main de son contact rugueux. Lorsqu'il cessa de faire corps avec la manche on le fixa sur ce gant de cuir ou d'étoffe qu'on trouve parfois mentionné avec lui :

1365. « Quasdam cyrothecas de maillia parvi valoris *cum* « *quibusdam cyrothecis de tela* [3]. »

Le gant de mailles s'est combiné de diverses façons avec les autres types de gantelets ; nous verrons en les étudiant les résultats de ces combinaisons.

La maille se fait de plus en plus rare dans les gantelets à partir du milieu du xve siècle ; on ne la retrouve plus guère qu'à l'intérieur de ces *gants de prise* employés par les spadassins pour saisir de la main gauche la lame de l'adversaire, et si bien étudiés par de Beaumont [4] qui en a légué deux au musée de Cluny, ou dans des gantelets qui, sans être des gants de prise, semblent faits plutôt pour l'escrime et le duel.

Charles-Quint en possédait une paire, perdue aujourd'hui, et dont l'*Inventario iluminado* contemporain de cet Empereur nous a conservé le dessin [5], mais cela n'infirme en rien notre thèse ; on sait qu'il était un fervent de l'escrime, et nous avons parlé ailleurs du cartel qu'il aurait envoyé à François Ier [6].

1. Dehaisnes : *Doc. et extraits divers concernant l'histoire de l'Art*, vol. I, p. 246 (Lille, Danel, 1886).
2. Hefner-Alteneck : *Waffen*, Ein Beitrag zur historische Waffenkunde, pl. 13.
3. *Invent de Jean de Saffres*, p. 342 et suiv. ap. V. Gay : *Gloss. arch.*, p. 763, col. 1.
4. Ed. de Beaumont : *Les Armes méconnues*, Gazette des Beaux-Arts, mai 1878 : tirage à part, p. 6. Cf. également Garzoni : *La Piazza universale*, p. 391 et p. 675.
5. Ms. classé à l'Armeria de Madrid sous le n° N. 18.
6. Ch. Buttin : *Notes sur les Armures à l'épreuve*, ch. ix, p. 70.

Une autre paire a été inventoriée dans la boutique de Benvenuto Cellini avec des manches de mailles :

1538, 28 octobre « uno paro di maniche e guanti de ma« glia [1] ».

Mais n'oublions pas que l'irascible Florentin dégaînait facilement ; il s'agit là probablement plutôt de l'armement d'un spadassin que de celui d'un soldat.

Quelques années après, Fausto da Longiano mentionne aussi les gants de mailles :

1559. « Tu ti provedrai d'un paro di guanti di maglia che « armino sin al gombito [2]. »

Ce sont là également des pièces spéciales pour duel et peu usitées en dehors de cet usage. Dans sa remarquable étude sur les gantelets, le Baron de Cosson a donné la photographie d'un gant de mailles [3] contemporain à peu près de l'ouvrage de Fausto da Longiano ; lui aussi y voit un gant pour duel et nous sommes heureux de nous rencontrer avec un maître d'une compétence aussi indiscutée.

Pâris Bordone (1500-1571) il est vrai, dans son tableau de la Résurrection [4], peint un des soldats qui gardaient le Tombeau du Christ avec les mains défendues par des gants de mailles à doigts séparés ; mais nous ne connaissons aucun autre exemple iconographique aussi récent, et ce cas exceptionnel n'est peut-être qu'une fantaisie du peintre.

Bref, passé le XIVe siècle, les gants de mailles, qu'ils soient gants de prise ou gants ordinaires, paraissent avoir été exclusivement une défense pour rencontres à l'épée. Exception est faite pour les gantelets où la maille unie au fer ne joue qu'un rôle secondaire ; ces derniers dont nous parlerons plus loin sont d'ailleurs extrêmement rares.

Nous avons vu précédemment les manches de mailles toujours appelées manches et jamais brassards, probablement parce que la souplesse de la maille les rendait semblables aux manches du costume civil ; pour une raison analogue, sans doute, les gantelets de mailles, comme on a pu le constater par les textes que nous avons cités. furent toujours appelés *gants* de mailles. Or, les gantelets du guet de Genève sont toujours appelés *gantelli* dans les délibérations ; de plus, ils

1. E. Plon : *Benvenuto Cellini,* pièces justif , p. 379, col. 2 (Paris, Plon, 1883).
2. Fausto da Longiano : *Duello regolato,* p. 63 (Vinegia, MDLIX).
3. Bon de Cosson : *On Gauntlets* in *Archæological Journal*, vol. XII, pp. 272 et suiv.; n° 33 de la planche photographique.
4. Musée de Stuttgart.

appartiennent à une époque où les gants de mailles étaient tout à fait exceptionnels et réservés à un usage spécial. Nous sommes donc amenés à chercher ailleurs les gantelets de nos Gardes.

*
* *

2° Gants de cuir. — Complément fort ancien du costume civil, les gants de cuir ont probablement, dès leur origine, été employés parfois comme gants à armer. A partir du XVIIe siècle, ils devaient remplacer tous les autres pour cet usage ; mais, avant cette époque, cette utilisation étant accidentelle et en dehors de leur destination primitive, n'est jamais mentionnée à propos des innombrables gants de cuir portés dans les anciens inventaires.

Tous les cuirs, même les plus rares, ont été mis à contribution pour les gants[1], et l'on pourrait s'étonner qu'on n'en ait pas fait pour la guerre à une époque où l'on savait donner au cuir la résistance révélée par le passage suivant :

1597. « ... en la ville de Nérac... un maistre corroyeur « nommé Bernardin... acoustre des cuirs qui sont si forts « et si bons qu'il n'y a ni espées ni hallebardes qui les puisse « percer[2]. »

Mais les cuirs ainsi traités perdaient toute souplesse comme on le voit en étudiant les casques et boucliers de cuir conservés dans les musées ; on ne pouvait donc en faire des gants.

Cependant, à défaut de document écrit mentionnant l'emploi des gants de cuir comme complément de l'armure, on peut établir cet emploi par les sculptures dans lesquelles les plis des gants indiquent le cuir, et par les peintures qui le révèlent de façon plus certaine encore. Nous pouvons citer notamment, pour le XIVe siècle, la pierre tombale d'un comte d'Orlamünde (1350 env.), au monastère d'Himmelkron (Bavière)[3], et, pour le XVe, le saint Victor du Musée de Glascow dont nous avons déjà parlé à deux reprises. Le comte d'Orlamünde et saint Victor, tous deux armés de toutes pièces, ont des gants de cuir dont les plis ne peuvent laisser supposer qu'ils sont plaqués sur les écailles dont il sera question plus loin.

Enfin, dans les joûtes, alors que la main gauche exposée aux coups se couvrait d'un miton de fer, la droite, abritée

1. Cf. Douet d'Arcq : *Nouveau Recueil de comptes de l'Argenterie des Rois de France*, p. 215 à 223.
2. Laffemas : *Règlement général*, projet au roi ; ap. Leber. t. XIX. p. 327, et ap. V. Gay : *Gloss.*, p. 518, col. 1.
3. Hefner-Alteneck : Op. cit., p. 18 et pl. 20.

par la rondelle de la lance, se contentait souvent d'un gant de cuir ; une des aquarelles de l'*Inventario iluminado* déjà cité, montre une armure de joûte ainsi composée.

Les gants de cuir se sont naturellement mêlés à tous les autres, soit en s'interposant entre la maille et la main, soit en servant d'assemblage aux écailles de diverses espèces et aux plaques de métal que nous étudierons plus loin ; mais, dans tous ces cas, ils perdaient leur nature pour prendre celle de leur revêtement qui jouait dans l'ensemble le rôle principal. Quelquefois, cependant, le gant de cuir, tout en s'adjoignant un renfort, ne passait pas au rang d'accessoire ; l'*Inventario iluminado* reproduit une paire de gants de cuir renforcés par des bandes de mailles espacées et isolées, se continuant sur les doigts et la main. Il y eut aussi des gants avec main en fer et doigts en cuir, et nous en parlerons aux gantelets de plaques de métal.

Que le cuir soit entré pour partie dans les gants de nos Gardes, c'est certain puisque tous les gants de métal, au XVe siècle, étaient montés sur cuir. Mais que ces gants aient été exclusivement en cuir, c'est improbable. D'abord, on les eut appelés gants et non gantelets ; ensuite, on n'eut pas eu besoin de les commander à un armurier de Milan.

* * *

3° Gants a écailles de baleine. — Presque aussi anciens que les gants de mailles, les gants de baleine sont déjà signalés au XIIIe siècle par Jacques de Bretex qui n'en parle pas comme d'une nouveauté :

1285. « Là véissiez garçons acoure...
« Troncons d'espées recoillir
« Wans de balainne, trumelières [1]... »

Souple et légère, la baleine présentait une excellente défense, et les gants de baleine semblent avoir été aussi estimés que les gants d'écailles de fer à côté desquels ils figurent sur le même pied dans les inventaires, les comptes et les chroniques :

1296. « ... pour 751 père de gantelez que de fer que de « baleine[2]. »

1305. « Les mains couvertes de baleine
« Et de gans de plates clouées [3]. »

1. J. de Bretex : *Les Tournois de Chauvenci,* vers 3803 (Edition Delmotte, p. 142).
2. *Compte de J. Arrode,* ap V. Gay . *Gloss. arch.,* p. 762, col. 2.
3. Guill. Guiart : *La Branche des royaux Lignages,* vers 4654 et suiv.

1322. « 3 paire de wans de plates et une paire de « wantelès de balainnes, entrètes de blanc chendal [1]. »

Les écailles restaient parfois à nu. mais souvent aussi elles étaient, comme celles de la brigandine que ces gants de baleine accompagnaient, couvertes d'étoffe ou de cuir. L'exemple précédent en montre couvertes de cendal ; en voici revêtues de samit, de velours, de cuir, et avec les armes du porteur brodées sur la main :

1358. « VI paires de lons wans de balaine, s'en sont les « deux paires æscucées des armes de Haynnau et les autres « d'un vert samit et les autres paires d'un rouge veluiel, et « une autre paire couviers de blanc cuir [2]. »

Nues ou revêtues d'étoffe, les écailles étaient toujours montées sur une toile qui leur servait de doublure intérieure et la fabrication de ces gants de baleine était réglementée comme celle des gants de plates :

1296. « Que l'en ne puisse brochier ne arneis pointer « gantelès de baleine, fors sur telles nueves et qu'ils seront « de bone balène [3]. »

Vers la fin du XIVe siècle, les gantelets de baleine se font rares ; Douët-d'Arc a rencontré encore dans une lettre de rémission, en

1360. « Uns gantelez de balaine [4]. »

Il semble les considérer comme exceptionnels. Quelques années plus tard, Froissart ne les décrit qu'aux mains de gens un peu arriérés dans leur armement :

1382. « Ceux de Bruges, du Dam et de l'Escluse et ceulx « du Franc de Bruges... estoient armez la greigneur « partie de maille, de huvettes, de capeaulx de fer, de auque- « tons et de gans de balaine [5]. »

Au XVe siècle, ils paraissent complètement abandonnés. Il ne saurait donc en être question pour l'armement du guet de Genève.

* * *

4° GANTS A ÉCAILLES DE FER. — Un peu moins anciens que les gants à écailles de baleine qui en ont peut-être suggéré

1. *Inventaire des objets mobiliers trouvés à Courtrai après la mort de Robert de Bethune,* ap. DEHAISNES : op. cit., p. 247.
2. DE PRELLE DE LA NIEPPE : *Inventaire de Guillaume de Hainaut,* p. 4.
3. *Ordonnances sur le Commerce et les Métiers rendues par les Prévôts de Paris depuis 1270 jusqu'à l'an 1300 ;* XI. des Armuriers, p. 371.
4. DOUET-D'ARCQ : *Comptes de l'Argenterie des rois de France,* p. 378, col. 2.
5. FROISSART : *Chroniques,* chap. CCCXXXIII.

l'idée, les gants à écailles de fer apparaissent néanmoins dès la fin du XIIIe siècle. Ils ont été la première application des plates ; les plus anciens textes relatifs à cette défense concernent précisément les gantelets [1].

Ce nouveau modèle. plus coûteux que les gants de baleine, fut établi d'abord avec parcimonie et à raison d'un gant par homme :

1294. « Et est à savoir que ce sont les armeures qui fail-
« lent... pour chascune galée... 60 plates et 60 gorgières de
« plates, et 60 gantz *de plates d'une main* [2]. »

Ce gant unique était destiné à la main droite, mal protégée par la garde de l'épée qui n'avait alors que les quillons, tandis que la gauche était à l'abri derrière le bouclier ; plus tard, à la fin du XVIe siècle, l'abandon du bouclier et les branches multiples des gardes d'épée devaient faire adopter l'ordre inverse, un gantelet unique pour la main gauche seule exposée [3].

De même que les gants de baleine auxquels nous les avons vus assimilés dans le chapitre précédent, les gants d'écailles de fer étaient souvent recouverts de cuir ou d'étoffe :

1302. « 2 paires de gantelès couvers de rouge cuir [4]. »

1315. « pour velvet soussiet pour couvrir deux paires de
« gans de plates [5]. »

1316. « Uns gantelez couvers de velveil vermeil [6]. »

1337. « Un grans wans de plates couviers de gaunne
« camokas [7]. »

Mais parfois aussi, toujours comme les gants de baleine, ils étaient cités sans mention de couverture d'étoffe, ce qui laisse supposer que les écailles restaient alors à découvert :

1322. « 1 pari cirothecarum de plate [8]. »

Les écailles de ces gantelets étaient fort petites ; il semble qu'on peut déjà le déduire du passage suivant :

1387. « La peussies ouyr grant martellis à reclaver *petites*
« *plates*, gantellès,... [9]. »

Mais leur petitesse est prouvée mieux encore par la quan-

1. V. chap. IV ci-devant, les premiers documents cités, de 1296 et 1297.
2. *Arch. Journal*, 387, n° 12 : et ap. V. Gay : *Gloss. arch.*, p. 69, col. 1.
3. Cf. Ch. Buttin : *Notes sur les Armures à l'épreuve*, ch. XII, p. 90 et 91.
4. *Invent. de Robert de Nesle*, p. 146, ap. V. Gay : *Gloss. arch.*, p. 762, col. 2.
5. *Compte de l'hôtel de Robert d'Artois*, Arch. du Pas-de-Calais, A 342, et ap. V. Gay : *Gloss. arch.*, p. 762, col. 2.
6. *Inventaire des armeures de Louis X*, ap. Du Cange : *Glossaire*, v° Armatura ; vol. I. p 330 de l'édition princeps.
7. Arch. départ. du Nord, ap. Dehaisnes, op. cit, p. 326.
8. *Inventaire de Roger de Mortimer*, ap. V. Gay . *Gloss. arch.*, p. 68, col. 1.
9. J. d'Arras . *Mélusine*, p. 137 (Edition elzév., Paris 1854).

tité d'écailles qu'il fallait pour une seule paire de gantelets, et par le nombre de clous nécessaire pour les river :

1352. « Pour faire et forger un millier et 2 cens de clo au « croissant, 2 boucles et 2 mordans et 10 jointes, tout d'argent, « pour une paire de gantelez, tout pesant 2 mars 1 once « d'argent.

« Pour faire et forger un millier de bocectes roondes, 2 « boucles et 2 mordans pour une autre paire de gantelès, pe- « sant 1 marc 2 onces.

« Item, pour faire et forger 8 cens et 60 cloux roons, 2 « boucles et 2 mordans pour uns autres gantelez, pesant l'ar- « gent 1 marc 5 onces [1]. »

1355. « Et pour garnir 2 paires de gantelez c'est assavoir : « un millier de clos, 224 grosses bocetes, 240 plus petites, « 8 paires de boucletes et de mordans esmaillés de France [2]. »

On voit qu'il ne saurait être question de confondre ces gants à écailles ou gants de plates avec les gantelets de fer dont il sera question plus loin.

On peut étudier la façon dont ces écailles étaient imbriquées sur l'effigie tombale de sir Richard de Burlingthorpe (1290 env.) [1]. Sur la main, en allant du poignet à l'extrémité du métacarpe, chaque écaille recouvrait le joint d'entre deux des écailles du rang suivant, absolument comme pour les tuiles d'un toit. Il n'y avait ensuite sur chaque doigt qu'une ligne d'écailles dont chacune recouvrait une partie de la suivante.

On ne peut savoir si les gantelets dessinés sur cette plaque tombale étaient de fer, de laiton ou de baleine, mais le pied d'égalité sur lequel étaient cités ces trois types laisse croire qu'ils étaient faits de même et donne peu d'intérêt à la question. La représentation figurée de ces écailles est au reste extrêmement rare; on en comprendra la raison en se rappelant qu'elles étaient le plus souvent recouvertes d'étoffe.

Les gants à écailles de métal se sont combinés avec la maille pour former des gants de *jaʒeran* dans lesquels de petites écailles de fer sont unies entre elles par des mailles de métal.

L'*Inventario iluminado* de Charles Quint en reproduit deux paires, et un gantelet ainsi fait est conservé au musée de Vienne; mais ce tissu de fer, ordinairement de fabrication orientale, est

1. Douet-d'Arcq. *Comptes de l'Argenterie des rois de France*, p. 129.

2. Waller dans l'ouvrage duquel figure le dessin de cette plaque tombale lui donne la date de 1290. W. Bœheim · *Handbuch der Waffenkunde*, p. 79 fig. 75 la reproduit également, mais la date de 1310 d'après. dit-il, l'ouvrage de Planché : *History of the British Costume*, dans lequel nous l'avons vainement cherchée.

absolument distinct des gants à écailles et remonte à une époque moins ancienne.

Les gants à écailles de fer ont été usités plus tard que ceux de baleine ; on trouve encore en

1431. « 2 gantelets noirs en fasson d'écailles, clouez de « clous de léton [1]. »

Mais c'est la mention la plus récente que nous ayons rencontrée ; délivrés aux Gardes en 1452, les gantelets du Guet de Genève n'étaient probablement pas à écailles de fer.

* * *

5° Gants a écailles de laiton. — Nous venons de voir des clous de laiton employés pour river des écailles de fer ; ces écailles étaient d'ailleurs, nous l'avons vu aussi, étamées ou cuivrées. Toutes ces précautions contre la rouille devaient amener à employer parfois des écailles de laiton, moins résistantes que celles de fer, mais aussi moins oxydables.

1358. « Item, VII paires de wans de plattes, s'en sont les III « paires de laiton [2]. »

Simple variété dans les gants à écailles, ces gants n'offrent avec les précédents que la différence du métal, et il y a peu d'observations à faire sur eux ; parfois même les deux types se sont combinés en un type mixte :

1386. « Uns gantelets *de fer, d'acier et de laiton* garnis « dedans la main de haubrège de fer ou d'acier, garnis de « cuir ou de toile, de boucles, hardillons, et de rivets de fer, « d'acier ou de léton [3]. »

Au XVe siècle, les gants à écailles de laiton semblent d'ailleurs être complètement démodés :

1423. « I pare cirothecarum cum condolis de latone, *de « antiqua forma* [4]. »

Pas plus que des précédents il ne saurait donc en être question pour l'armement du Guet de Genève, qui date de 1452.

* * *

6° Gantelets de plaques de métal. — Très utiles aux articulations à cause de leur souplesse, les petites plates étaient inférieures aux grandes plaques de métal là où aucun jeu

1. *Inventaire de l'artillerie du château de Blois*, ap. V. Gay . *Gloss. arch.*, p. 763, col. 1.
2. De Prelle de la Nieppe *Invent de Guillaume de Hainaut*, p 3.
3. Costume de combat de P. de Tournemine, ap. Lobineau : *Hist. de Bretagne*. t. II, col. 672.
4. *Comptes de l'exécut. de H. Bowet*, in *Archæol. Journal*, t. XIX, p. 164.

n'était nécessaire. Aussi furent-elles de bonne heure remplacées par une plaque unique pour couvrir le dessus de la main et le poignet. Les gantelets ainsi faits sont désignés dans les anciens comptes sous le nom de gantelets de fer pour les distinguer des gantelets de plates :

1345. « Item deu per 1ª marguas de malha e per 1 guan-« telet de fer [1]. »

1346. « paria duo guandorum de ferro [2]. »

1377. « guandos II ferri [3]. »

1390. « uns bracellês. et uns wantelés de fier [4]. »

Parfois aussi ces gantelets, comme les gantelets d'écailles, se faisaient en laiton ; les gantelets du Prince Noir († 1376), les plus anciens peut-être de ceux parvenus jusqu'à nous, sont de laiton doré. Conservés avec le heaume, la cotte d'armes et l'écu du Prince dans la cathédrale de Cantorbéry où il voulut être enseveli et à laquelle il légua son costume de guerre [5], ils sont dans un état de conservation qui permet de les étudier parfaitement.

La main et le canon sont d'une seule pièce dont les bords viennent se rejoindre librement au-dessous du poignet, de façon à faire ressort pour faciliter l'entrée du gant. Les écailles des doigts sont fixées au cuir de la garniture intérieure qui existe encore.

Mais le laiton céda vite la place au fer plus solide et dans la forge duquel les batteurs d'armures faisaient chaque jour des progrès. Les documents que nous venons de citer montrent les gantelets de fer connus dès le milieu du XIVe siècle ; au XVe, on ne trouve plus trace de gantelets en laiton.

Les gantelets de fer présentent à eux seuls autant de variétés que tous les autres ensemble et il faudrait un volume pour les décrire à fond. Mais ils sont contenus en grand nombre dans les Musées et collections, soit parce qu'ils ont été les derniers en usage, soit par suite de leur contexture plus favorable à leur conservation ; ceux que les armes intéressent trouveront donc facilement à étudier toutes ces variétés sur les objets eux-mêmes.

1. Forlstié : *Les Livres de comptes des Freres Bonis*, vol. I, p 168.
2. A. Angelucci : *Doc. inéd.*, p. 19
3. Ibid , p. 221.
4. Dehaisnes : op. cit.. p. 673.
5. Cf. Moisant : *Le Prince Noir en Aquitaine,* Pièces justificatives, Testament du Prince Noir. p. 225 et suiv., et J.-R Planché : *History of the British Costume,* p. 138 et 139 (London, Charles Knight, 1836).

Au contraire du gant de mailles qui débuta par le miton, poche recevant tous les doigts, le pouce excepté. le gantelet de métal fut fait à l'origine avec doigts séparés. Au xve siècle, le miton prévalut, au moins pour la chevalerie; composé, du poignet à l'extrémité des doigts, de plaques de fer articulées transversalement, et ne laissant isolé que le pouce, il présentait une défense infiniment plus rigide et plus résistante que le type à doigts séparés. Souvent les doigts étaient figurés sur les plaques articulées du miton; cette disposition était plus élégante et surtout augmentait la résistance.

Parfois la plaque de l'extrémité du miton droit était percée d'un trou destiné à s'agrafer, quand la main se fermait, sur un piton fixé au poignet [1]. Ce dispositif, qui se fit avec quelques variantes, retenait de façon inébranlable la poignée de l'épée, de la masse ou de la hache, mais il ne fut employé que pour des armures de champ clos, de combat à la barrière ou de tournoi à l'épée. Dans une armure de guerre, il eut été plus gênant qu'utile.

Quelquefois aussi, mais très exceptionnellement, les doigts étaient réunis deux par deux, disposition que nous avons déjà rencontrée dans les gants de maille. Les gantelets d'une armure de la seconde moitié du xve siècle, dans la collection du duc de Dino, sont ainsi faits ; le baron de Cosson les regarde comme uniques [2], mais la même disposition existe dans une armure ayant appartenu à Charles-Quint [3]. Ce type n'offrait, d'ailleurs, aucun avantage sur le miton qui permettait de manier aisément la lance, l'épée et la masse.

L'habitude de passer l'index sur les quillons de l'épée, déjà usitée en Italie au xiiie siècle, et qu'on remarque dans certaines fresques de Giotto [4], revint à la mode vers la fin du xve siècle et nous est signalée à cette époque par un tableau de Matteo di Giovanni di Bartolo [5]. Il fallut pour cela renoncer au miton dont on peut suivre l'abandon dans les portraits en armure de cette époque ; ainsi, alors que le portrait d'Hercule I d'Este par Dosso Dossi [6] le représente armé de mitons, le portrait de son

1. Cf. notamment les mitons des armures de Claude de Vaudrey (1480) et de l'empereur Ferdinand I (1560) au Musée impérial de Vienne.
2. Bon de Cosson : *Catal. de la Collection du Duc de Dino,* A^2^, p. 12, et pl. 1. Cette armure fait aujourd'hui partie du *Metropolitan Museum* de New-York
3. Real Armeria de Madrid, n° A. 165.
4. Notamment le *Massacre des Innocents,* dans la crypte de l'église Saint François, à Assise.
5. *Le Massacre des Innocents* dans l'église Saint-Augustin, à Sienne.
6. *Galleria Estense,* à Modène.

fils Alphonse Ier, par le même peintre[1], reproduit ses gantelets avec doigts séparés.

Le miton garda néanmoins bien des préférences pendant quelques années encore, surtout en Allemagne ; ainsi, le portrait de Georges Fruntsberg, l'un des généraux de Charles-Quint, peint après sa mort, arrivée en 1528, par Christophe Amberger[2], nous le montre encore avec des mitons à doigts figurés.

Mais l'apparition du pistolet en 1534[3] porta le dernier coup au miton, au moins pour le costume de guerre ; cette arme nouvelle, dont l'usage se répandit rapidement, exigeait impérieusement les gantelets à doigts séparés. A partir de cette époque, tous les tableaux où se trouvent des armures nous montrent des gantelets à doigts séparés : le miton ne se rencontre plus qu'avec les armures de joûte que nous laissons de côté dans cette étude.

Observons d'ailleurs que le miton ne fut jamais adopté pour les gens de pied qui n'auraient pu avec lui se servir ni de l'arbalète, ni surtout de l'arc.

La partie couvrant la main ne subit pas moins de transformations que celle qui défendait les doigts. Nous avons vu la main et le canon battus d'une seule pièce dans les gantelets du Prince Noir ; cette disposition, d'une forge plus commode, paraît s'être conservée longtemps ; elle se retrouve encore dans un tableau de 1445 environ dans lequel Pisanello a représenté sous les traits de saint Georges[4] Lionel d'Este, marquis de Ferrare, son protecteur († 1450).

A partir de cette époque, on commence à voir au poignet une, puis deux et trois articulations, formées par des plaques transversales rentrant les unes sous les autres lorsque la main se redresse et se renverse en arrière. Peu à peu, la partie recouvrant la main fut faite tout entière de plaques ainsi articulées, ce qui assurait une plus grande souplesse aux mouvements sans nuire à la solidité et à l'impénétrabilité de la défense. Au XVIe siècle, ce système avait atteint son maximum de perfection et s'étend parfois à tout le canon.

1. *Galleria Estense,* à Modène.
2. *Kgl. Galerie* à Berlin.
3. Du Bellay : *Mémoires,* liv. II, et le P. Daniel : *Histoire de la Milice française,* liv. VI, ne datent l'apparition du pistolet que de 1544 ; mais un pistolet ayant appartenu à l'empereur Charles-Quint, et conservé à l'Armeria de Madrid sous le nº K. 44 porte la date de 1534.
4 National Gallery de Londres. Ce tableau dont nous avons parlé déjà à propos des brassards est très important pour l'étude de l'armement en Italie au milieu du XVe s. Cf. Ch. Buttin : *Notes sur les Armures à l'épreuve,* ch. X., pp. 77 et 78.

Mais à ce moment plus n'est besoin d'indiquer des documents figurés et des objets pour l'étude de cette disposition que l'on voit dans tous les musées d'armes et que montrent d'innombrables peintures de cette époque.

Disons cependant qu'au XVIe siècle il s'est encore fait des gantelets sans autres articulations que celles correspondant aux phalanges ; mais c'étaient là des pièces de joûte que nous laissons de côté ici, l'armement de nos gardes n'ayant rien de commun avec elles. C'est pourquoi également nous ne parlerons pas du gantelet dit *gagnepain*.

Quelle que fut sa forme, le gantelet avait toujours une garniture intérieure, véritable gant, ordinairement en cuir, parfois en étoffe, qui s'usait naturellement plus vite que le gantelet, mais que l'on pouvait changer à volonté :

1422. « A Girart l'armurier, pour avoir fait remettre à « point et garnir de neuf les gantelez de mondit S^r^, « XXX sols [1]. »

Le gantelet de fer s'est combiné avec tous les autres types, sinon pour la défense de la main, au moins pour celle des doigts. L'union avec la maille a dû être plus fréquente au début ; le plus ancien monument que nous connaissions où cette combinaison s'observe est la pierre tombale de Conrad von Bickenback († 1393)[2]. La plaque de métal qui couvre le dessus de la main se complète par des doigts séparés en mailles de fer dont le sculpteur a fidèlement figuré l'entrelacement. Cette combinaison existe encore dans un gantelet de 1460 environ, étudié par le baron de Cosson au cours du travail déjà souvent cité [3] ; les doigts en mailles sont assemblés deux par deux comme dans l'armure de la collection Dino ; mais des trous pour rivets montrent qu'à l'origine les doigts étaient couverts d'écailles de métal. Elle se voit aussi et cette fois avec tous doigt séparés dans deux paires de gantelets peints dans l'*Inventario iluminado* de Charles-Quint.

L'union du fer avec le cuir se rencontre dans une paire de gantelets ayant fait partie de la collection Hefner-Alteneck [4] ;

1. *Troisième Compte de Guy· Guilbaut, Receveur général des finances du Duc de Bourgogne,* du 3 octobre 1421 au 3 octobre 1422 (Archives du Nord. B 1925, f° 117.)

2. Aujourd'hui au Musée national Bavarois, à Munich

3. B^on^ DE COSSON : *On Gauntlets,* p. 12, n° 2, et fig. 23.

4. HEFNER-ALTENECK : Op. cit., pp 36 et 37 ; Gantelets B et C de la planche 58. Ces gantelets ont été décrits dans le catalogue de la vente (Munich, 1904) sous le n° 45, p. 17 et pl. XIV. Cette planche et la suivante présentent, pour l'étude des gantelets de fer, la meilleure leçon de choses que l'on puisse désirer.

la main et la première phalange sont seules protégées par des plaques de fer, et les deux dernières phalanges ne sont défendues que par un moufle de cuir sans séparation.

Enfin la combinaison des plaques de fer avec les écailles se rencontre dans la plupart des gantelets à doigts séparés, les articulations des doigts exigeant naturellement la plus grande souplesse possible.

Le gantelet de fer ne s'est pas contenté de se combiner avec les autres types, il s'est combiné avec les armes de façon à devenir une arme lui-même. Les chroniqueurs du XIVe siècle nous parlent déjà des « broches de fer » qui hérissaient parfois les gantelets à cette époque, et les donnent comme armes de chevalier :

1373. « Très bien se fist Bertran richement adouber
« A loi de chevalier qui doit en champ entrer,
« De plates et de grèves se fist bien atourner...
« Gans à broches de fer qui sont à redoubter [1]. »

Les plus grands seigneurs portaient des gantelets ainsi faits ; à côté de ceux dont Cuvelier arme Du Guesclin, nous pouvons citer ceux de son illustre rival, le Prince Noir, décrits précédemment, et qui portent bien, en effet, sur les articulations des pointes de métal en pyramides quadrangulaires.

Le poing ainsi armé devenait une véritable masse d'armes et en tenait lieu dans les corps-à-corps :

1380 env. « Post hastiludia et pedestres congressus luctando « simul in aream profusi, Thomas *quibusdam stimulis curtis* « *et acutis* quos manum dextram comprimendo digitorum « nodi radicales id est chirothecis laminatis, expresserunt, et « eos moderni vocant gadelinges, nudam Joannis faciem vul- « neravit [2]. »

Aussi ces gantelets à *broches*, à *gadelinges* ou à *picots* sont assimilés aux masses d'armes dans les bans contre les armes prohibées :

1395. « Défense de porter plommées, martiaulx de plonc, « martiaulx d'estain, martiaulx de fier à picot ne sanz pi- « cot..., *wans de fier à picot...*, ne autre armeure de « broigne [3]. »

1. Cuvelier : *La Vie vaillant Bertran du Guesclin*, vers 2392 et suiv.
2. Le Baker de Swinbroke : *Chronicon Angliæ*, p. 208 (edidit. J.-A. Giles, Londini, ap. Jacobum Bohn, MDCCCXLVII).
3. De la Fons-Mélicocq : *De l'Artillerie de la ville de Lille*, p. 44.

Cette mode qui date, on le voit, de l'origine même du gantelet de fer, devait atteindre son apogée dans la dernière moitié du XVe siècle, avec ces beaux « harnois blancs » que les collectionneurs appellent des armures gothiques, et disparaître vers la fin du siècle avec ces mêmes armures. Au XVIe et au XVIIe, on eut parfois l'idée originale de faire river sur le gantelet de véritables lames de dagues [1]; mais ce genre, inspiré sans doute des gantelets-épées de l'Inde, dans lesquels la lame qui continue le gantelet atteint un mètre de longueur, resta en Europe absolument exceptionnel.

* * *

Nous avons écarté successivement tous les autres types de gantelets de l'armure de nos Gardes. et nous sommes par le fait amenés à conclure qu'ils étaient munis de gantelets de fer. Mieux encore que par cette élimination, cette probabilité est confirmée par les miniatures et les tableaux où nous avons trouvé des gardes de condition équivalente à ceux du Guet de Genève et que nous avons cités au cours de ce travail ; tous ont des gantelets de fer. Mais, devant la variété des types de ces gantelets, on peut se demander quel était plus probablement celui de nos Gardes.

Tout d'abord, il devait être à doigts séparés et non à mitons. Nous avons vu que ce dernier modèle ne fut jamais adopté par les gens de pied; bien que nos gardes n'eussent à tirer ni de l'arc ni de l'arbalète puisqu'ils n'avaient pour arme offensive qu'un vouge, ils avaient trop souvent dans leur service à faire œuvre de leurs dix doigts pour pouvoir garder des mitons, et les multiples besognes qui rentraient dans leurs fonctions s'en seraient mal accomodées.

Reste à déterminer la forme de la main; ce ne sera pas, ce semble, plus difficile. Nous avons vu la forme des gantelets primitifs, ceux du Prince Noir, persister pendant une grande partie du XVe siècle dans sa condition essentielle, la main et le canon d'une seule pièce. Nous avons retrouvé cette particularité dans les gants de Lionel d'Este, peints par Pisanello peu d'années avant la commande des gantelets du Guet de Genève. Ce modèle était à ce moment le plus usité; choisi par le marquis de Ferrare probablement à cause de la supériorité de sa résistance, il se recommandait, je dirai presque qu'il s'im-

1. Demmin : *Guide des Amateurs d'Armes et Armures anciennes*, p. 355, en reproduit deux qui font partie de la collection Ambras à Inspruck.

posait à la ville par une autre qualité : son prix relativement bas. Les délibérations analysées dans nos premiers chapitres montrent en effet que si les syndics de Genève savaient, quand il le fallait, se montrer à la hauteur des circonstances, ils n'admettaient pas de dépense inutile. Ils ont donc sûrement choisi les gantelets les moins chers.

Si nous passons maintenant à l'étude des documents figurés, nous allons voir qu'ils confirment cette probabilité. Les fresques de Lanslevillard, consultées déjà pour les brassards, montrent les gardes de la Passion — c'est-à-dire des hommes d'armes de condition semblable à celle de nos Gardes — munis de gantelets de ce type. Comme dans le tableau de Pisanello, la plaque de fer en gouttière qui couvre la main et une partie de l'avant-bras est d'une seule pièce, légèrement coudée au poignet pour permettre, dans une certaine mesure, le renversement de la main et suppléer de la sorte au défaut d'articulation. Elle dépasse sensiblement le métacarpe, de façon à fournir encore à la première phalange une protection efficace et à couvrir le point de départ des écailles qui défendent les doigts.

C'est ainsi qu'étaient faits. selon toute probabilité, les gantelets du Guet de Genève. Evidemment, ils n'avaient pas les épines des gantelets gothiques, dont un seul coûtait plus que l'armement entier d'un de nos gardes ; mais il n'était pas besoin de ces broches pour que le gantelet devint, au poing d'un homme robuste, quelque chose comme le ceste antique, et. en tout cas, un instrument suffisant pour faire rentrer dans le devoir les perturbateurs de l'ordre. Rabelais nous peint de façon humoristique son *Chicquanous*,

1532 « festoyé *à grands coupz de ganteletz*, si bien qu'il « resta tout estourdy et meurtry, un œil poché au beurre noir, « huit costes froissées, le bréchet enfondré, les omoplates en « quatre quartiers, la maschouère inférieure en troys « loppins [1]. »

On comprend, en lisant ce magistral *passage à tabac*, pourquoi les Gardes de Genève négligeaient si souvent de prendre leurs vouges, comme nous l'avons vu au chapitre III. Sauf dans les grandes circonstances, les gantelets devaient leur suffire pour mettre à la raison les précurseurs de nos modernes apaches.

(A suivre.) Ch. Buttin.

1. Rabelais : *Pantagruel,* liv. IV, chap. xiii ; cf. également les chap. xiv, xv et xvi du même livre.

LES PRIEURS DE TALLOIRES

(Suite)

Vullielme soit Guillaume (1231-1256). Transige en 1231 avec les nobles de Duingt touchant les différends qu'ils avaient à cause des biens et hommes de Montmin ; avec le curé de Thônes relativement aux dîmes du lieu (1238) ; et avec les nobles de Vesone pour la dîme de Ruange ; il reçoit des nobles des Clets d'importantes donations rière la Clusaz (1235) ; est témoin, en 1252. de la donation que Guillaume de Menthon fit du château de Menthon à son frère Thomas. et scelle de son sceau, le 5 octobre 1256, la donation qu'Alix, comtesse de Genève, fait du château de Cornillon à son fils Rodolphe. (*M.D.G.*, XIV, p. 389.)

Durand (1258).

Vaultier, en 1267, emprunte 30 liv. gen. de Rodolphe, seigneur d'Entremont, pour payer certaine dette au prieur de Sillingy.

Jacques de Lullier (1270-1295). Il transige avec le curé d'Alex pour les dîmes et oblations de ce lieu (1280), cède à l'archevêque de Tarentaise certains droits sur les églises de Moûtiers, de Hautecour et de Saint-Martin de Belleville contre onze livres viennoises annuelles sur l'église de Conflans (1286) et fonde (1288) la chapelle de Saint-Jean l'évangéliste en faveur de l'office de l'ouvrerie auquel il affecte les dîmes de novales par lui acquises du comte de Genève dans la paroisse de Vieugy et dans le val des Clets ainsi que les moulins de la Tine, de la Cluse et des Usses. Choisi par Guillaume de Conflans, évêque de Genève, pour arbitrer un différend qu'il avait avec Amédée V, comte de Savoie, il refuse cette mission délicate (20 mai 1291). A sa mort (25 décembre 1294), il lègue au monastère la somme de 50 livres pour les frais de sa sépulture, et pareille somme (environ 2.500 francs) pour la fabrique de l'église. (Besson.)

Albert de Menthon (1295-1297).

Jacques de Menthon (1297-1324). Fils de Thomas II de Menthon, il est arbitre le 7 des calendes d'octobre 1297 entre Henri de Menthon, son frère, et Vullielme, de Lornay, son cousin (Foras); et dans le mois de mars 1300, entre le même Henry et R[d] Guy de Gignia, prieur de la Cluse Saint-Bernard, soit du prieuré de Saint-Clair, au sujet du droit de pâture en

aval du pont de Dingy-Saint-Clair [1]. Il transige avec les nobles des Clets au sujet d'une redevance d'épices; avec le curé de Seythenex relativement aux hommes de Faucemagne (1298); avec Pierre Bonjour, curé d'Annecy, au sujet des oblations de l'hôpital fondé depuis peu à côté de l'église de Notre-Dame de Liesse (1316) [2]; avec Aimon Suchet, curé d'Annecy-le-Vieux, relativement aux dîmes de cette paroisse (3 avril 1320); avec le curé de Choisy (1322); enfin avec Jacques de Menthon, curé de Menthon, qui s'engage à payer au monastère la cense annuelle de 40 sols pour les obventions et oblations de son église (1324). En 1310, Jacques cède à Guillaume III, comte de Genève, et à Richard de Duin certains droits dans le territoire de Ruange (Doussard et la Thuille), contre la seigneurie de Montmin; et, le 16 novembre 1314, il est présent à l'hommage qu'Aimonet de Menthon prête au même comte de Genève. Deux ans plus tard (novembre 1316), ce dernier, mû par son affection pour ce même prieur, donna au monastère de Talloires le pouvoir de juger les délits et même les crimes, excepté ceux qui entraînaient le dernier supplice. Jacques mourut le 27 octobre 1324. (Nécrologe.)

Thomas Allamand (1327-1340). Etait sacristain en 1308. Devenu abbé, il passe une transaction avec le curé de La Clusaz au sujet des oblations de l'église de ce lieu (1328). L'année suivante, il fonda dans le village de Talloires, pour les pauvres malades du lieu, un hôpital dont l'administration fut confiée au recteur de la chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste, qui devait visiter les pauvres tous les jours et qui recevait pour cela la modique somme de quatre livres genevoises par an. Cet abbé est présent, le 21 juin de cette même année 1329, à l'acte par lequel dom Antoine de Ville, infirmier du couvent, fonda son anniversaire. Etaient présents : « G. de Lyure, Mermet d'Yongie [3], Henri et Richard des Clets, Henri d'Hauteville, Arnaud, Pierre de Lancy, Berthet de Lullier, Aimeric des Clets, Bo. de la Forest, Robert de Thoire, Jean de Sales et Hugonin de Tournon [4]. » L'année suivante, Thomas Allamand céda à l'évêque et au Chapitre de Genève le prieuré de Sévrier que le pape Jean XXII venait d'unir au prieuré de Talloires; et ceux-ci, en compensation, lui cédèrent l'église de Groisy en

1. Archives dép., E. n° 117.
2. Mercier : *Souvenirs d'Annecy*, p. 618.
3. On lit ailleurs : de Dingie.
4. Charles-Aug de Sales : *Pourpris historique*, p. 162.

Bornes avec le droit de nomination et les deux tiers de la dîme. C'est encore le prieur Allamand qui fonda la chapelle de Saint-Thomas de Cantorbéry; par un acte du 9 mars 1356, il assignait au recteur des vignes et des censes par lui acquises, sous la charge pour ce dernier d'enseigner la grammaire aux novices du couvent. Nous trouvons ce même abbé présent, le 18 mai 1340, à une transaction entre Amé, comte de Genève, et Thomas, seigneur de Menthon (Besson.) D'après le Nécrologe de Talloires, il serait mort le onze des calendes de juin, soit le 22 mai 1344.

Anthelme de Duin (1340). Exécuteur testamentaire d'Albert II de Menthon. (Foras : *Nobiliaire*, art. Menthon.)

Pierre de Droysier (1347-1349). Transige le 8 février 1348 avec Amé III, comte de Genève, lequel reconnaît aux religieux de Talloires la juridiction omnimode sur les hommes du couvent habitant dans le Genevois. Est encore prieur le 9 juillet 1349 qu'il cède à la sacristie du couvent une vigne située à Vertier-Dessous. Mort le 13 du même mois. (Nécrol.)

Aimon alias Raymond Allamand (1349-1352). Aberge, en 1350, à Mermet Culliery certaines terres sises dans la paroisse de Bornand, et figure en juin 1352 parmi les témoins d'une reconnaissance passée par le curé des Ollières en faveur de Jean de Duin.

Rodolphe de Menthon (1354-1361). Cède à l'ouvrier du monastère une vigne à Presle. contre d'autres vignes situées au clos de Chères. Il eut avec le curé d'Annecy, au sujet des oblations de N.-D. de Liesse, un différend[1] qui fut apaisé quelques semaines après sa mort, arrivée le 22 juin 1361. (Nécrologe.)

Humbert de Theysie (1361).

Henri des Balmes (1372-1386). Aberge une maison à Annecy. le 21 août 1375, et transige le 4 février 1379 avec le vicaire de Thônes. Cet abbé, ayant fait construire sur le cimetière du couvent une chapelle en l'honneur de S. Jacques le Majeur, céda au religieux qui en sera le recteur, les vignes qu'il avait acquises aux lieux dits Au Vivier-Dessous, Entre-Deux-Voies et Aux-Balmettes. (Acte du 4 novembre 1385.)

Guillaume Mestral (1392). Inventaire : son obit est du 20 août.

Humbert de Choisy, mort le 31 août 1395. (Nécrologe.)

Dieulefils (1395-1398). En 1398, les religieux de Talloires

1. Mercier : *Souvenirs d'Annecy*, p. 619.

eurent un différend avec Vaultier de Lornay, seigneur de Soyrier, au sujet de la dîme des hameaux de Dossoney, Soyrier et Malpertuis, rière la paroisse de Groisy. Les deux parties choisirent pour arbitres M^res^ F. Marchiand et F. Soffredi, juges-mages du Genevois, P. Venens, licencié ès lois, P de Monthouz, P. Gaillard et le bâtard de Montferrand. Ceux-ci adjugèrent ces dîmes au prieuré de Talloires, tout en décidant que celles de l'année courante seraient retirées par Vaultier de Lornay. Acte passé dans l'église de N.-D. de Liesse, en présence de P. de Cusinens cadet, d'Olivier, bâtard de Genève, etc., par J. Bothon, d'Annecy-le-Vieux. (Arch. Académie Salésienne.)

Vers cette époque (1397), eut lieu un évènement très important pour Talloires. Ce prieuré fut cédé en commende par le pape Benoît XIII au célèbre Jean Fraczon, de Brogny, évêque de Viviers et cardinal de la sainte Eglise romaine. Depuis lors, le couvent eut deux prieurs : le *claustral* qui, nommé par les religieux, était chargé de la direction spirituelle du couvent, et le prieur *commendataire,* de qui relevait l'administration temporelle. Cette dualité n'amena pas de graves inconvénients sous le cardinal de Brogny qui procura même l'union à Talloires de l'antique et important prieuré de Saint-Jorioz (30 mai 1412) [1] ; mais elle amena fatalement par la suite, entre les deux administrations, des différends et même des procès sans fin qui amenèrent la décadence matérielle et morale du couvent.

PRIEURS COMMENDATAIRES.

1. Jean Fraczon (1397-1426, 15 février). Représenté par Amédée de Charansonay, religieux d'Ainay et prieur de Chindrieux. — Lire sur ce fameux personnage la notice fort détaillée que je lui ai consacrée dans mes *Œuvres historiques*, tome III, p. 192-217.

2. François de Charansonay (1426-1439). Nommé le 8 juin 1426, par le pape Martin V à condition qu'il passerait de l'obédience d'Ainay à celle de Savigny. On voit celui-ci présenter un curé pour Chevaline en 1429 et pour Doussard en 1438 [2] ; il aberge, en 1431, à Claude *donné* de Charansonay, les biens de noble Pierre de Vesone, échus au monastère, et par

1. Voir Lavanchy : *Monographie de Saint-Jorioz*, dans *Acad. Sal.*, XVI, 24.
2. L'église de Doussard se trouvait entre le hameau de Verthier et la grand'-route actuelle de Faverges. Elle a été transportée à l'endroit où elle s'élève aujourd'hui, sous M. le curé Maistre, vers 1737.

acte du 8 juin, même année, il fonde la chapelle de N.-D. de Consolation. Suivant le Nécrologe, il mourut le 8 décembre 1439, après avoir fait de très grandes largesses au monastère.

3. Amédée de Charansonay, le Vieux (1439-1484). Cet abbé assistait au concile de Bâle en 1439. Personnage important, il jouit de la confiance de Louis, duc de Savoie, qui lui céda, moyennant 200 ducatons d'or, le droit de faire mourir du dernier supplice rière Talloires, Vesonne et Saint-Jorioz (1448), et lui fit donation, en 1450, des protocolles, abréviatures, collations et commissions des notaires du ressort de Talloires et de ses membres. Il lui délivra même des patentes de conseiller d'Etat (1464). Amédée était en même temps administrateur du prieuré de Nantua et vicaire général du prévôt de Montjoux, au nom duquel il présida le Chapitre général à Montjoux, en 1474, à Aoste, l'année suivante.

Amédée de Charansonay dota richement la chapelle de N.-D. de Pitié, fondée par son prédécesseur (Inv., nos 97 et 135). Par son testament du 11 janvier 1484, il institue héritiers universels ses frères Amédée le Jeune, en faveur duquel il résigna son prieuré, et Jacques, religieux au même monastère, et légue à la communauté de Talloires, sous la charge de trente services trentenaires, un bois à Seythenex, avec une aiguière et un bassin d'argent, et six tasses d'argent pour faire des calices (Nécr). Amédée vit encore en 1487.

4. Amédée de Charansonay, bachelier ès décrets (1484-1515). Ce prieur est en procès en 1499 avec noble Amédée de

---

PRIEURS CLAUSTRAUX.

François de Mez, neveu du cardinal de Brogny (1420). (Jules Philippe.)

Pierre Champolli (1431, mort le 22 oct.)

Jean de Verel (1433, mort en 1434). (*M. D. Rom.* XVIII.)

Jean de Dingy (1453). (Inventaire.)

Jacques de Villens (1456).

Charles de Menthon (1471-1472). (*Pourpris hist.*, p. 310-311.

Aimon de Mouxy (1471-1476).

Louis de la Croix (1486-1489, 21 mars). (Nécrol.)

Nicolas Friard, *aliàs* Friand (1501-1505). Fonde la chapelle du Saint-Esprit.

Jussy, seigneur des Plagnes. En 1509, la peste régnant dans le bourg de Talloires, les religieux barricadèrent les portes de leur enclos pour empêcher les habitants de pénétrer dans l'église ; mais ceux-ci en enfoncèrent les portes. Pour toute punition, le prieur les obligea à demander pardon à genoux. Le même passe une convention avec le curé de Giez, en 1514, et meurt le 31 mars de l'année suivante, après avoir testé le même jour [1].

5. Amédée III de Charansonay (1515-1533). Fonde son anniversaire en 1525.

6. Jean de Charansonay (1535). Devint prévôt de la cathédrale de Genève en 1551 et mourut en 1563.

7. Jacques de Savoie (1537-1563). Fils naturel de Philippe de Savoie, duc de Genevois-Nemours, Jacques devint chanoine de N.-D. de Liesse, prieur de Talloires, abbé d'Entremont (1540), enfin prieur, puis abbé commendataire de Pignerol.

En 1562, ce prieur accorde aux habitants du bourg de Talloires la faculté d'édifier une tour et celle de créer des ports pour charger les bateaux et porter toutes sortes de marchandises, sous la charge d'entretenir un bateau pour le service du prieuré. Jacques mourut le 27 septembre 1567 et fut inhumé dans son abbaye de Pignerol.

*
* *

Claude de Granier (7 nov. 1563-1579). Etait fils de noble Bernardin de Granier, seigneur du Châtelard.

Le nouveau prieur n'ayant alors que 15 ou 16 ans et n'étant que simple clerc, s'en alla d'abord à Rome continuer ses

---

Nicolas de Quoex (1520).
Jacques des Clets (7 mars 1524). (Nécrol.)
Guigues d'Alex (1525).
Amédée de Quoex (1536).
Pierre de Age (1545-1561, 2 octobre [2]).
François Sogney (1568-1570, 25 août). (Nécrol.)
Claude de la Faverge (1572-1576). Etait, croyons-nous, frère de Louis, tige des La Faverge de Saint-Jeoire.

1. Certains auteurs croient que quatre Amédée se succédèrent comme prieurs.

2. Le 8 novembre 1550, Jean de Sales, religieux de Talloires, oncle de saint François de Sales, fit sa profession entre les mains du sacristain, F. de Maillard, en présence de dom Claude de Charansonay, Cl Clavel, F. de la Chèze, Amé de Quoex, Nic. Duche et de Claude des Oches, religieux de Talloires. (*Pourpris Hist.*, p. 467.) Jean de Sales est peut-être le proche parent de la famille de Sales qui « suscita les plus grandes difficultés » à Mre de Granier (C. de Magny), à moins que ce ne soit Claude de la Faverge ou Claude de Charansonay.

études. A son retour, un de ses premiers soins fut de faire rédiger un *Coutumier* où sont déterminés les us et coutumes du Monastère, les devoirs et les droits de chacun, et même le menu que l'on devait servir, chaque jour, au repas. Ce travail achevé, il réunit ses religieux qui en entendirent la lecture, y apposèrent leurs noms et jurèrent d'en observer fidèlement le contenu (1er février 1568). Etaient présents : le prieur claustral, F. Sogney; le sacristain, J. Pelard; l'ouvrier, J. de Sales; l'infirmier, Jean de Charansonnay; doms Claude de la Faverge, Claude de Charansonnay, Aimon Machet, Amédée Quoex, F, d'Ossens, Claude des Oches et Michel de Manessy, religieux; George de Charansonnay, Jacques de Beaufort et Jean Pascal, novices [1].

Le prieur exhorta ensuite ses religieux à mieux observer les règles de leur Ordre. Quelques-uns se montrèrent dociles; la plupart résistèrent. Pour les y contraindre, Granier frappa d'une amende ceux qui n'étaient pas assidus aux offices et fit fermer les portes du couvent. Ces mesures irritèrent tellement les récalcitrants que deux ou trois d'entre eux causèrent de grands scandales et portèrent l'audace jusqu'à tramer un complot contre la vie du prieur. Celui-ci résolut alors d'échanger son prieuré contre le siège épiscopal d'Annecy que lui offrait Mgr Justiniani (16 décembre 1578). Les efforts de M. de Granier ne furent pas complètement stériles [2].

Pierre de la Faverge (1581).

Amédée de Quoex (1586-1592), meurt le 30 septembre 1595 [3]. Il mérita par ses vertus la note suivante : « *In officio præposituræ claustralis nec minus pie quàm in utilitatem conventus laudabiliter vere professus vixit.* » (Nécrol.)

Nicolas de Quoex, prieur de Talloires, parrain à Annecy. le 2 avril 1595. (Reg. par.)

1. En 1572, on trouve avec doms La Faverge, Pelard, Sales, Desoches, Manessy, Pascal et Beaufort, doms J.-L. Pelard, P. de Pelly, Jacques de Marthod et Nicolas de Polinge.

2. « Il y avoit pour lors, nous dit Constantin de Magny, quantité de jeunes « escholiers à Thalloyres qui donnaient de grandes espérances de bien réussir « aux sciences. Il les aida les uns et les autres autant qu'il put, et contribua « beaucoup à l'avancement de plusieurs qui ont autant honoré par leur vertu et « par une doctrine solide, la cathédrale de S. Pierre de Genève et la collégiale « de N.-D d'Annecy, comme ils ont receu d'éclat eux-mesmes avec la qualité de « chanoines, qu'ils ont possédé en l'une ou l'autre église. » — Parmi ces chanoines nous citerons Claude-Etienne Nouvellet, Claude Grandis et Philibert Rogès, tous excellents prédicateurs.

3. Dans les Registres paroissiaux d'Annecy, il est Nre Nicolas.

ANGE JUSTINIANI (1579-1590), ne fut pas plus heureux que son prédécesseur. Voyant, après dix années d'efforts, échouer ses projets de réforme, il céda sa commende à R^d^ Jacques de Savoie, abbé d'Entremont, moyennant une pension viagère de 1.200 écus d'or (1590) et se retira à Gênes, sa patrie, où il mourut le 22 février 1596.

JACQUES DE SAVOIE-NEMOURS (9 février 1591-1595), fils naturel du célèbre Jacques de Savoie-Nemours que Brantôme appelait la « fleur de la chevalerie ». Nommé, cinq années auparavant, abbé d'Entremont, il y avait rétabli la discipline régulière, et l'on espérait qu'il en serait de même à Talloires. Il prit possession de son prieuré le 29 avril 1593. Après avoir baisé les reliques que lui présenta Nicolas Duche, prieur claustral, il aspergea les moines et le peuple, et prit les clefs du couvent. Outre Nicolas Duche et les dignitaires séculiers, étaient présents à la cérémonie : doms Alexandre Petit, ouvrier; J.-L. Pelard, sacristain; Claude de Charansonnay, Amédée de Quoëx, F. d'Ossens, J. de Quoex, J. Pascal, Pierre de Chissé, Jean Ballaison. J. Adam, François Machet, l'aîné, Humbert de la Grange. Jacques de Savoie n'eut pas le temps de mener à bien la réforme de ses religieux, car il mourut le 13 décembre 1595. (Voir *Rev. sav.* 1898.)

NICOLAS DUCHE (1592-1606). Déjà religieux en 1550 ; était natif des environs de Namur « Nemurcensis ». Il est parrain à Annecy le 2 avril 1594 et meurt le 6 octobre 1603.

(A suivre.) J.-F. GONTHIER.

PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGUE

(APPENDICE)

Aux quatorze traductions de la *Parabole* en différents parlers savoyards que nous avons publiées jadis[a], nous ajouterons cinq versions nouvelles. La première est due, comme les notes qui l'accompagnent, à M. l'abbé Gavard. Elle est en patois de Viuz-en-Sallaz (arrondissement de Bonneville). La seconde (parler de Morzine, arrondissement de Thonon) nous a été obligeamment communiquée par M. Marullaz. On pourra

a. Voir la *Revue Savoisienne*, 1903, p. 11, sqq., et 102, sqq. (Tirage à part de 50 exemplaires avec carte, distribués aux romanistes.)

la comparer avec le texte inséré par Verneilh, en 1807, dans la *Statistique* du Département du Mont-Blanc [b]. Les trois autres versions représenteront les parlers de la Maurienne : patois de Montricher, de Valloires et de Bonvillard-sur-Orelle. Nous les avons trouvées, postérieurement à la publication de notre recueil, dans la correspondance d'Aimé Constantin. Elles lui avaient été envoyées, en 1895, par l'un de ses collaborateurs, originaire de Bonvillard, M. H. Francoz, curé de Montricher. Nous donnerons, avec le texte, les observations du traducteur, qui mérite de figurer au nombre des premiers « patoisants » de la Savoie [c]. [J. D.]

* * *

I. Parler de Viuz-en-Sallaz (arrondissement de Bonneville).

On- n òmŏ avê do garçon. Lè pe jwannè dze 1 *à son pâre : bălĭu me la porchon d'értàjhŏ qe dê me revèni. E le pâre lĭeu fĕ* 2 *le partĭajhò de son bé. Câq jheur apré, le pe jwanne vandĕ* 3 *tu sou drê à ĭon dĕ leu vĕzin, arjhan contan, è qità le pài, mé non pa se conduirĕ cm'i fô, é vcivĕ* 4 *cman on polisson, è cman çan al a-z-u binstou mĕjhĭà to cĕ qu'al avê. Adan i arvà na groussă famnà, é nutron pour' òmŏ fĕ* 5 *bin bwĕnésŏ* 6 *dĕ trovâ à alâ à métre çhi ĭon dé plĕ pourŏ farmi* 7 *de l'endrê. Itĭĕ al' arĕ bé volu mèjhi son su* 8 *dĕ cé qĕ mĕjhìvŏn lou pwêr, mé nĭon nĕ lĭ-an balĭivĕ. A la fin é révënĭĕ u dĕdĭan dĕ lĭu mimŏ* 9 *é sĕ dzĕ : Dĕ nĕ pwè pa mé i tĕni. Dé vêlŏ arandrê qintă foléră d'é fé dĕ qitâ* 10 *mon pârĕ. Guèrĕ dĕ jhan n'i a t-ê pa vé çhi no q'on du pân* 11 *à discrèchon, é mĕ dĕ meurŏ dĕ fân* 11. *D'irê vé-r lĭu* 12 *é de lĭi drê q'é fàche dĕ mĕ cé q'é vodrà, fénaman* 13 *q'é mĕ pardĕnê é mé rĕprénĭe vé çhi lĭu. Su çan é sé lêvĕ é pran lĕ çhmin de la mézon. Lĕ pârĕ lĕ vĕ* 14 *veni dĕ lĭwan é lĕ recwenié* 14. *Prê dĕ pĕdĭà an lĕ véĭan dĭan on-n étà asè misérablŏ, é coré à sa rancontrâ é lĭi sôté u*

b. Voir aussi la *Revue Savoisienne*, 1879, p 121 et 1880, p. 14.

c. M. H. Francoz est l'auteur de *Notes sur les Variétés du Patois* dans les cantons de Lanslebourg, Modane, Saint-Michel et Saint-Jean de Maurienne (in *Congrès des Soc. sav. savoisiennes*, XII, 196).

1. 2. 3. C'est le parfait défini, plus usité que le parfait indéfini . *a dié, a fé, a vandu, a qità,* et qui surtout répond mieux au sens du récit.

4. *E vcivĕ,* imparfait, il vivait. Le parfait indéfini est : *al a vcu.*

5. *Fĕ,* fut. — Plus haut on a aussi *fĕ,* fit.

6. Lors même que bien se dise *bĕ,* par euphonie ici on dira *bin,* plutôt que *bĕ.*

7. *Gronjhi,* fermier, est archaique. Il se comprendrait cependant encore.

8. L'expression vraie. typique, est : son *béni su* C'est la béate satiété.

9. *Rentrà,* que je vois dans toutes les traductions, me semble inspiré par le français et, à vrai dire. n'est guère patois.

10. Mieux que le tour français : *an qitan.* Comme choix de mot, le verbe *laçhi,* laisser, me semblerait préférable.

11. *Ân,* syllabe nasale qui n'est pas *an* ni *on,* mais quelque chose comme *pâ-on, fâ-on, mâ-on,* main.

12. *Vé,* vers, devient ici par euphonie *vér* ou *vé-r lĭu.* Cette préposition est d'un emploi fréquent. Ainsi, plus haut, *vé çhi no,* vers chez nous, qui du reste est du français local.

13. *Fénaman,* seulement, mais. Le *Dict. Sav.* donne le mot, mais non ce sens.

14. Parfait défini. Le parfait indéfini se dirait *l'a vĭu veni, l'a recwenĭu.*

cou pé l'anbrassi [15]. *S'n anfé lui dzĕ an pleuran. Pâre* [16], *d'é péçhïà contrĕ lĕ cïèl é contré vò, pardĕnà-mĕ, magrà qĕ nè sosse pamé dinïĕ qe vo mĕ dzi vutrĕ-n anfĕ. Mé lé pârĕ dzĕ à son vâlè : aportà d'aborè lou pĕ bravè-z ablïèman, é mètà lou lïê* [17]. *Mètà lïê na bagă u dé é dé solar pé lou pi* [18] ; *amannà lĕ vé gra é twa le. Mèjhin é dévertĕssin-nò. Adan i sé mĕtàrŏn à trâblă. Le prèmi dé-z anfan* [19] *rĕvĕnivĕ d'an çhân à cé moman é al awĕ* [20] *lĕ brui dé la musică é dé dânfĕ. È démondà à dawè vilïe fène q'étïon assĕtaïĕ cotà* [21] *lĕ beu cĕ qĕ çan volê dire. I é vutron frârĕ q'é rĕvĕnu é vutron pâre a cmondâ q'on l'apĕdânfê* [22], *q'é lïi on réponïu* [23]. *Çlà rèzon* [24] *fĕ biscà lĕ jwann' òmŏ qe dze q'é n'irĕ pa dedïan. Lĕ pâre fĕ doblija dè sourti pé le préi dè grâce* [25] *dĕ vĕni dĕdïan* [26]. — *Nà, qe lïi dzĕ, de nĕ vwé pa étre dé vutro. — E pèqĕ ? — I a jhà bĕ du tan qe dé vo sarvêssŏ dĕ mon mïo, qĕ çtiché lïi répondïĕ, é pwèré* [27] *m'i-vŏ jamé balïà la mandră chusă pé m'amwĕsà awé mou-z ami ? Tandi qĕ mon frârĕ, q'a mĕjhïà to çan sinnŏ awé dè trannétĕ, n'è pa ptou arvâ qĕ vo fassi twâ le vè gra par lïu. — Mon fïu, qe lïi dzĕ lĕ pâre, vo-z étĕ tojheur awé mĕ, é to cĕ q'é minnŏ z'é vutrŏ. N'i é-tê pa justŏ q'on pârĕ fassĕ vi la jwé q'al a d'avê rètrovâ an bwènă santà l'anfe q'é créïê morĕ* [28] *é pardu ?*

II. Parler de Morzine (arrondissement de Thonon) [a].

On-n òmŏ avê dou-z enfàn. Le pe jwènnŏ dié à son pârë : balu-mé la porsïon d'értâjhŏ q' dê me reveni. E le pârè laô-z a fé le partchâjhŏ de son bin. Càq jhor aprè, le pe jwènno a vendu tu sou drê à ïon de sou vun [1], *arjhèn contan, ë de tiré* [2] *s'e-t en n alô daô païï : mé na pâ s' condwérre m' i fô, él a vcù man* [3] *on polisson, é men cen él a ïù vite mejhïà to ce q'él avê. Adàn i e venù na groùssă famenà, è notròn pour' òmŏ a itô bi éyë* [4] *de trovâ à s'achuri* [5] *vè ïon dé pour' granjhi de tl' endrê.*

15. Tour qui s'éloigne du texte, mais plus conforme au patois

16. En patois on supprime *mon, ma* Dans ce cas. *pâre, mârè* sont pour *mon pâre, ma mârĕ.*

17. On dirait aussi : *abelïi lïĕ awé.*

18. Remarquez le tour *par les pieds* et non *aux pieds.*

19. *Anfan,* pluriel, tandis qu'au singulier on dit *l'anfĕ.* Voyez *Dict. Savoyard,* v° *ênfan.*

20. *Al awe,* parfait défini, il entendit.

21. *Cotà,* préposition, auprès de, *de cotà,* adverbe. sans complément

22. *Apedânfi (Dict. Sav.,* p. 20 et p 307), se nourrir de toute *pitance* bonne et nourrissante. *Fârĕ fêta,* qu'on a donné, n'inclut pas l'idee de manger.

23. La similitude du français a amené en patois le participe passé *répondu*

24 J'ai traduit réponse par *rézon* et non par *réponsă,* patois également, mais d'allure moderne.

25. On dit « *prier de grâce* ». pour dire solliciter ; *préi* tout seul a le sens de prier Dieu.

26. Voir note 9 *Antrà, rantra* : patois moderne, inspiré par le français.

27. *Pwèré,* cependant Mot à ajouter au *Dict. Savoyard.*

28. J'ajoute un *e* muet à la fin pour faire sentir qu'on prononce l'*r* très accentué, comme *more* en deux syllabes.

a. Cette traduction suit littéralement le texte français donné. en respectant les parfaits employes.

1. *Vun (vesin).* Le patois de Morzine remplace ici *s* par *z*. ou. plus exactement, le *c* intervocal de *vicinum* n'a pas produit la sifflante *s* ; (du moins il n'en reste plus trace dans la prononciation actuelle).

2. *De tire.* Sans arrêt, sans attendre.

3. *Man* pour *cmen,* comment, comme.

4 *Bi éyë, bin éyë,* bien aise.

5. *S'achuri.* Ce terme traduit seul et complètement le texte. On dirait encore *s'amouvi* (même pour les personnes) ; mais *achuri* ne se dit pas des choses.

Lé, él ar' bin volù mejhì son su de ce q' mejhìvan lou pwèr, mé nïon ne l'en balïive.

A la fin, é rintrà en lïu mìmŏ, è se dïè : De n'ê pwê pâmé tnì. De viò orendrê [6] *qin trè* [7] *de fou d'é fé en lachàn mon pârè.*

Dïér n'a-t ê pâ çhi no q'an daô pan à laô fan, è mè de mwèr chè de fan.

D'èrê var lïu, e d'le derê q'é me tratê man è vaôdrà, finnamen [8] *q'é me pardenè è me repàrnè çhi lïu.*

Su cen, é se lèvé, è pren le çhemìn d'la mêion.

Le pâr' l'a vìu venì de lïwàn è l'a recounïu. Prê de pedïà de le vér en-n étà dìnche misérâblŏ, é cor à se-n écòntrŏ, è le sôt' aô cou en l'enbrachàn.

Se-n ènfé l'a de en ploràn : Mon pârè, d'é mancô [9] *contre le Ciël è contre vo ; pardenô-mè, apoé q' de ne sïò pâmè dinïe q'ò me dïè vòutr-n ènfè !*

Mè le pârè a de a sou vôle : aportô orà [10] *lou pe biô-ʒ âlïon* [11]*, e fetì-l-en. Metô-lo na vejhetà aô de ë dé solâr é pià. Amenô l' vé grâ e tchwô-lò ; mejhàn è fàn fétă. Adan ı se san àtrablô.*

Le grou dé-ʒ enfàn revenïévè d'en çhan à cé momen, è él a awı le brwı d'la musìcă ë de lé dànfe. E' dmandà a lé dawë vilïe fènè q'ìran asseté ve le baô ce qe cen volê dirè. — I e votròn frâre q'è revenù, e volròn pârè a cmandô de le [12] *regâlâ, q'lé répwènïëran. Tlà répwènsă enbronçhà* [13] *le jwenn òmŏ, qe dïè q'é n'intrèrre pâ. Son pârè a dju sorti pe le pressâ* [14] *d'intrâ. — Nà, q'él a dè, de ne wè pâ étre dé voùtro. — E pramaô ?* [15] *— I a jha bin de lé campànïè qe d'vo sarvêchŏ d'mon mïò, a répwàndu ci-chè, ë portàn m'ı-v' jamé balïà la mwìndră soùjhă pe me revér* [17] *awé mou-ʒ amì ? Tandi q'mon frârè, q'a mjhià tu sou-ʒ avê awé d'lé tranné, n'è pâ peloù arrevô q'o fédë tchwâ le vé grâ par lïù.*

Me-n ènfe, dïë le pârë, vo-ʒ été tojhor [18] *awé mè e tò ce q'è min-ʒ ë voùtro. N'è-tê pâ jùstŏ* [19] *q'on pâr' fàchè vér la jwé q'él a d'avê retrovô en boùnă sandô l'enfè q'é crêïivë* [20] *môr ë pardù ?*

6. *Orendrê :* à l'instant même (vx. fr. *orendreit, orendroit)* ; on dit aussi *drê oră* . il n'y a qu'un instant

7. *Tré de fou — folérô* est une folie en paroles . absurdité. On dirait encore : *foulŏ, folı,* mais *tré de fou* (trait, indice de folie) est mieux.

8. *Finnamen — seulamen* n'est pas du vrai patois.

9 *Mancô. Péchïa* est bien admis, mais n'est qu'un emprunt fait au français : on dirait encore *d'é mô fé* ou *d'e fé daô mô.*

10. *Oră* a aussi le sens de : vite, de suite, à l'instant

11. *Alïon* n'a pas le sens péjoratif du français haillon ; *linjhŏ,* à Morzine, ne désigne pas les effets d'habillement.

12 Qu'on le régalât. *On* à Morzine signifie toujours : *nous.* — On pourrait lui substituer : *q'ı le regâlïàn,* mais le sens n'est pas assez indéfini dans le sujet.

13. *Enbronçhı* . offusquer.

14. *Pressâ.* — A Morzine *preyi* a toujours le sens d'acte religieux.

15. *Pramaô,* terme courant. On dira aussi bien *parqë ?* ou encore *péqë ?*

16. *Canpanie.* — On dirait aussi très bien : *I a jha bin dé-ʒ an.* A Morzine les années se comptent volontiers par le nombre de *campagnes* de maçon ou de tailleur de pierre faites à l'étranger.

17. *Se revér* . se revoir, se faire tête, ne s'emploie que dans ce sens.

18 *Tojhor.* — On dirait aussi : *to daô lon.*

19. Toutes les finales *a, o* qui ne sont pas affectées du circonflexe ou du signe ` de l'accent tonique se prononcent uniformément brèves. (L'emploi de *à, ŏ* a pour but de rappeler avec plus d'insistance que ces finales sont atones.)

20. *Crêïivé.* — On a les deux imparfaits : *de crêïivo, te crêïivè, é crêïive ; de crêïaô,* — mq., *é crêïê.*

(A suivre.)

LE SERGENT COMBET

A LA BATAILLE D'AUSTERLITZ (2 DÉCEMBRE 1805)

Dans un magnifique ouvrage ayant pour auteur Maurice Loir et pour titre *Au Drapeau !* (Paris, Hachette, 1897), on peut lire le passage suivant (pages 59-60) :

« Le sergent Combet, porteur du drapeau du 111e, fournit, pendant la bataille d'Austerlitz, un bel exemple de courage et d'intrépidité. Son régiment était obligé de passer en terrain découvert sous les feux plongeants de l'artillerie russe. La situation était critique; l'ennemi serrait de près les nôtres ; une grosse colonne d'infanterie, descendant des hauteurs en poussant des cris de carnage, menaçait leur retraite. Les compagnies précipitaient leur marche en arrière et une déroute semblait imminente, lorsque Combet, sortant des rangs, brandit son drapeau en s'écriant :

« *A moi, soldats du 111e !*

« Les grenadiers, électrisés par son exemple et ne voulant pas laisser leurs aigles aux mains de l'ennemi, firent volte-face. Aussitôt après, le 1er, puis le 2e bataillon, entraînés par leurs chefs, se retournèrent, coururent sur les Russes baïonnette croisée, les culbutèrent et entrèrent en vainqueurs dans le village. »

Ce brave était un de nos compatriotes. Né le 4 décembre 1769 à Sainte-Marie-de-Cuines (Savoie), Pierre Combet entra comme soldat, le 22 juillet 1792, au régiment de Savoie-Infanterie, et fut nommé caporal le 1er mars 1793, sergent le 1er novembre de la même année et sergent-major un mois après. Il passa avec son grade au service de la France et fut incorporé au 111e de ligne le 10 juillet 1800. C'est ainsi qu'il prit part, comme porte-drapeau, à la bataille d'Austerlitz. Il fut fait sous-lieutenant le 3 janvier 1806, chevalier de la Légion d'honneur le 14 mars suivant, lieutenant le 6 septembre 1808 et capitaine le 20 janvier 1810. Retraité pour cause de blessures le 21 janvier 1812, il reprit du service en 1814 pour défendre la Savoie envahie, se retira à Grenoble après la chute de l'Empire, se fit naturaliser français le 31 janvier 1815 et mourut le 2 janvier 1833.

François MIQUET.

CONCOURS : NOUVELLES ARTISTIQUES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE SAVOIE

Prix de la Fondation Caffe

Programme du Concours de 1910

Le prix de *quinze cent francs* de la fondation Caffe sera décerné, en 1910, au meilleur ouvrage sur les sciences naturelles pures ou appliquées ayant rapport à la Savoie.

Les auteurs ne seront pas tenus de garder l'anonyme; les ouvrages imprimés seront admis, pourvu que la publication en soit postérieure au 1er janvier 1906.

Les ouvrages présentés devront être écrits en français et adressés au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er juillet 1910. — Les ouvrages imprimés seront envoyés en trois exemplaires. — Ceux dont les auteurs voudraient garder l'anonyme, devront porter une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Les étrangers aux deux départements de la Savoie sont admis à concourir. Sont seuls exceptés du concours les membres effectifs de l'Académie, résidants ou non résidants.

Les ouvrages couronnés dans d'autres concours ou qui auront été soumis au jugement d'une autre Société savante, ne seront pas admis à concourir.

Les ouvrages imprimés ou manuscrits présentés au concours restent acquis à l'Académie.

Prix de la Fondation de M. le général comte de Loche

Programme du Concours de 1910

Le prix de la fondation de Loche sera décerné en 1910, à l'œuvre la meilleure sur un sujet relatif à l'histoire ou à l'archéologie historique de la Savoie.

Le prix sera de *sept cent cinquante francs*.

Les ouvrages présentés devront être écrits en français et adressés au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er janvier 1910.

Les concurrents ne sont pas tenus de garder l'anonyme. — Les ouvrages imprimés seront admis, pourvu que la publication en soit postérieure au 1er janvier 1905.

Les étrangers aux deux départements de la Savoie sont admis à concourir. Sont seuls exceptés du concours les membres effectifs de l'Académie, résidants ou non résidants.

Les ouvrages qui auront été soumis au jugement d'une autre Société savante ne seront pas admis à concourir.

Les ouvrages imprimés ou manuscrits présentés au concours restent acquis à l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel, D'ARCOLLIÈRES.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1908

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

CROLARD A. Trouvailles archéologiques aux Fins 4
FENOUILLET. Pierre à cupules 81
LE ROUX M. Le Congrès de la Société préhistorique en Savoie et présentation de dessins. 12, 200
MARTEAUX Ch. Le Répertoire archéologique (période romaine et burgunde *(avec figures)*. 27
— Note sur la chronologie des vases noirs allobroges *(avec figures)* 167, 233
— Trouvailles à Faverges. 4
— Les notes archéologiques de Revon. 10
— Communication archéologique sur Arenthon 81

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie savoisienne :
J. DÉSORMAUX. *Les Provincialismes suisses-romands et savoyards de J.-J. Rousseau,* par M. A. François. 63
— *Etude comparée des Patois de la Savoie, du Dauphiné et de la Suisse,* par M. Emile Vuarnet 66
— Sur le *Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande.* 68
M. G. *Etudes exécutées au Glacier de Tête-Rousse,* par MM. Mougin et Bernard. 69
C. *Détermination des Stations topographiques par relèvement,* par M. H. Vallot.. 70
M. L. R. Idées nouvelles sur la durée de l'époque glaciaire, par M. J. Vallot. 117
— Le *Schintoïsme*, par Michel Revon. 11

BIOGRAPHIE.

BRUCHET Max. Lettres inédites de Germain Sommeiller. 92
— Photographies de G. Sommeiller. 11
DUVAL César. Les Savoyards et l'Ordre impérial des Trois Toisons d'Or 137, 207
MIQUET F. Le sergent Combet à la bataille d'Austerlitz. 274

HISTOIRE.

BUTTIN Ch. Le Guet de Genève au XVe siècle *(suite)*, 14, 119, 156 247
GONTHIER J -F. Les Prieurs de Talloires 175, 263
MARTEAUX Ch Sur l'évêque J. d'Arenthon d'Alex. 201
PERROUD. Aperçu historique sur le service des eaux potables à Cluses. 153
RITTER Eugène. La Philothée de saint François de Sales et la maison de Clèves 85

HISTOIRE NATURELLE.

CROLARD A. Sur l'acclimatation du peuplier Eucalyptus 6
LE ROUX Marc. Le lac d'Annecy (Faune et Flore : Etude de géographie biologique *(avec planche hors texte)*, *(suite et fin)* 45
— Le jardin alpin du Crêt-du-Maure 4, 11
— Le Corégone du lac d'Annecy 114
SERAND J. Notes de géographie alpine : Le Rocher de Lachat ou Pic de la Buffaz (environs de Thônes). . . 56
— Mine de fer de la Sambuy. 136

GRAVURES.

Tufs lacustres et galets sculptés *(hors texte)* 45
Trouvailles de la période romaine et burgunde. 29, 32, 37
Portrait de M. Ernest Guinier (1839-1908). 77
Inscriptions sur vases noirs allobroges. 172

INDUSTRIES DE LA HAUTE-SAVOIE

CROLARD A. Communications diverses sur l'industrie. 72
LALANNE L. Les Fonderies et Forges de Crans 222

PHILOLOGIE.

DÉSORMAUX J. Notes de dialectologie savoisienne : *Mors et Vita*. Pièce de vers traduite en patois savoyards . . 104
— Parabole de l'Enfant Prodigue 270
— Projet de Congrès du Folklore et de Comité philologique régional. 75
— Introduction à la Flore populaire de Savoie, ... 81
MARTEAUX Ch. Sur le mot *Savoie*. 203
— Sur l'origine des vocables de certaines paroisses 205
SERVETTAZ Claudius. Chansons rustiques savoyardes :
Les Chansons de moisson 97
Les Chansons de bergères 184
Programme du Concours de l'Académie de la Chanson. 13

POÉSIE.

DÉSORMAUX J. *Epitaphe* 118
MARTEAUX Charles. *Béatitude* 55

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

Liste des membres de la Société Florimontane. v
Liste des Sociétés qui échangent leurs publications avec la *Revue savoisienne* ix
Nécrologie : MM. CHARVIER, 5 ; L. BOUVIER, 11 ; E. GUINIER, 76 ; FITREMANN, 84 ; FRANÇOIS DESCOSTES. 199
Démissions : MM. GUILLERMIN, 5 ; MOISY. 12
Nouveaux membres : MM. Cl. ROBERT, 3 ; BOUGIER, SERVETTAZ, PINELLI, 5 ; GAILLARD, 71 ; LALANNE, 81 ; BLANC, F. SERAND, 84 ; LE TONNELIER, MORAND, SIMON, 205 ; RUFFIER 205
Distinctions : MM. RITZ, 80 ; LAVOREL, BRUCHET. 135
Dons au Musée 7, 13, 203, 206
Dons à la Société. . . . 3, 5, 12, 71, 80, 135, 136, 199, 201, 202, 204
Société Florimontane : Bureau 2
Compte-rendu financier de 1907 1
Budget pour 1908 3
Plaquette commémorative pour M. Marteaux. 5
Rapport sur le Concours de Poésie de 1907. 7
Noms des lauréats 8
Rapport sur le Concours d'Histoire de 1907. 9
Noms des lauréats. 8
Concours. — Nouvelles artistiques. 62, 275
Projet pour le cinquantenaire de la *Revue savoisienne*. 75, 205
Vœu pour le transfert du Musée au Château. 82
Plaque commémorative d'E. Guinier 135
Vœu pour le Congrès des Soc. sav. de Savoie. 202
Heures d'ouverture de la Bibliothèque florimontane. 203
Section de Photographie dans le concours des Beaux-Arts. 205

En supplément :

CONSTANTIN et GAVE. Flore populaire de la Savoie ou Dictionnaire des noms populaires de nos plantes *(suite et fin)*.

9195. — Annecy. Imprimerie J. ABRY.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de la

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1896

1909

Cinquantième Année

BIBLIOTHEQUE NATIONALE
CENTRE DE PRÊT
Réf. Postale 1101
78011 VERSAILLES CEDEX

ANNECY
Imprimerie J. Abry, Editeur

1909

Per. 8°

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Présidents d'honneur : MM. C. Dunant ✻ ✠ ❦ I, conseiller de préfecture honoraire; Dr Thonion ❦ I, ancien député; Ch. Marteaux ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, et Max Bruchet ❦ I, archiviste départemental du Nord.

Trésorier d'honneur : M. Jean Ritz ✠ C ✠ ❦ I, compositeur de musique.

Président : M. Ch. Buttin, notaire à Rumilly.

Vice-Présidents : MM. Albert Crolard, ingénieur et Isidore Nanchie ❦ I, chirurgien-dentiste.

Secrétaire : M. Marc Le Roux ❦ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. Letonnelier, archiviste départemental de la Haute-Savoie.

Bibliothécaire : M. J. Désormaux ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Archiviste : M. Joseph Serand.

Bibliothécaire-adjoint et trésorier : M. François Gardier.

Comité de rédaction : MM. Le Roux, Buttin, Désormaux, Letonnelier, Gonthier, Guerby ❦ I et Dumont ❦ I.

Directeur de la Revue : M. Le Roux.

MEMBRES HONORAIRES.

DATES d'admission	MM.
1882	Balliard Charles, à New-York.
1906	Borson (le général) G O ✻ ❦ I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1892	Bruchet Max ❦ I, archiviste départemental à Lille (Nord).
1902	Camus Jules ❦ I ✠ ✠, professeur à Turin.
1872	Chantre Ernest ✻ ✠. sous directeur du Museum des sciences naturelles de Lyon.

1900 S. A. I. le Grand-Duc Constantin Constantinovitch, président de l'Académie impériale des sciences de St-Pétersbourg.
1906 Courtois d'Arcollières ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1882 Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1878 Dufour Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1904 Dufour-Vernes, archiviste d'Etat à Genève.
1898 Fouquet (Dr) ❦ A, officier de l'Osmanieh, chevalier de Ste-Anne de Russie, au Caire.
1881 Hollande ❦ I ★, directeur de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
1900 Manno Antonio (le baron) G C ✠ G C ✠, membre de l'Académie des sciences, à Turin.
1872 Papier ❋ ❦ I, président de l'Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
1872 Régnier Antony ❦ I, peintre, à Marseille.
1881 Revil, géologue, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 Revon Michel ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, professeur honoraire à l'Université de Genève.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.

1887 Aliart, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy-le-Vieux.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1900 Balleydier ❦ I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 Barut Jules, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
1907 Belleville François, négociant à Annecy.
1904 Bellier-Klecker (Mme), à Sèvres (Seine-et-Oise).
1909 Bernard, receveur principal des Contributions indirectes en retraite, à Annecy.
1908 Blanc Félix, président du Tribunal de Saint-Julien.
1907 Blandin Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
1896 Boiret ❦ I O ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
1904 Bonald, administrateur de la Caisse d'épargne, à Annecy.
1876 Bouchet Pierre, négociant, ancien maire d'Annecy.
1908 Bougier, conducteur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1896 Buttin Charles, notaire, à Rumilly.
1903 Carle, lieutenant au 30e de ligne, à Annecy.
1895 Carnot François ❋ ★, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1874 Carron Jacques, avocat, à Annecy.
1905 Cattin, notaire, à Annecy.
1879 Chatelain Maurice, notaire, à Faverges.
1874 Chaudier J. ❦ I, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
1874 Chevallier Etienne, prévôt de la cathédrale, à Annecy.
1907 Choulet Frédéric, garde principal de la garde indigène de l'Indo-Chine, à Vinh (Annam).
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1890 Crolard Albert, conseiller général, ingénieur des Arts et Manufactures, à Cran Gevrier.

1897 Crolard Francis ❦ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset F. ★, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Croyn A. ❦ A, directeur des Contributions indirectes, à Grenoble.
1907 Denarié Jean, notaire à Annecy.
1906 Dépollier Louis. imprimeur, à Annecy.
1906 Deschamps ★, conducteur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1896 Désormaux J. ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Despine Antoine, à Annecy
1892 Domenjoud Henri, percepteur, à Faverges.
1907 Douxami H., maître de conférences à la Faculté des Sciences, à Lille.
1909 Duc Alfonse, professeur à l'Ecole supérieure, à Annecy.
1898 Dumont ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1909 Dunand Alexis, à Annecy
1852 Dunant Camille ❋ ❦ I ✠, conseiller de Préfecture honoraire. à Annecy.
1885 Duplan ❦ I, ancien magistrat, à Evian-les Bains.
1889 Dupont François ❋ ❦ A C ★ O ✠, ingénieur-chimiste, à Paris.
1897 Dussaix, propriétaire à Megève.
1879 Duval ❦ A, sénateur de la Hte-Savoie, à Collonges-sous-Salève
1904 Favre Asghil, étudiant en médecine, à Faverges.
1906 Favre-Lorraine, propriétaire, à Saint-Jean de Sixt.
1900 Fenouillet ❦ A ★, instituteur honoraire, à Savigny par Valleiry.
1904 Ferrero Marius, maire d'Annecy.
1898 Fontaine Ant., architecte ordinaire des Monuments historiques, à Annecy.
1907 Fournier Auguste ★, maire d'Annecy-le-Vieux.
1901 Frey Charles ❦ A, ancien conseiller municipal, à Annecy.
1892 Frézat Simon. à Bonneville.
1908 Gaillard, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1906 Galley, docteur en médecine, à Annecy.
1883 Galliard Louis, docteur en médecine, à Annecy.
1906 Gardier François, à Annecy.
1905 Gave (l'abbé), professeur au Pensionnat d'Uvrier (Valais).
1897 Geley Gustave, docteur en médecine, à Annecy.
1904 Genevois, docteur en pharmacie. à Annecy.
1893 Germain, directeur de l'école primaire de Thonon-les-Bains.
1892 Gonthier, chanoine honoraire, aumônier des Hospices, à Annecy.
1886 Grivaz Louis ❦ A, notaire. à Annecy.
1894 Guerby ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Guinier Phil. ★, professeur de botanique à l'École forestière, à Nancy.
1906 Hérisson Jean, imprimeur à Annecy.
1907 Laeufler Eugène, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1908 Lalanne L., directeur des Fonderies et Forges de Crans, près Annecy.
1905 Lavorel J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 Laydernier Léon ❦ A, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ❦ I, docteur ès sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1909 Letonnelier Gaston, archiviste départemental, à Annecy.
1909 Marès Léon, au château de Montrottier, près Lovagny.
1891 Marteaux C. ❦ I. professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.

1894 Meyer ❦ I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
1906 Michel Amédée, conseiller général, à Thônes.
1893 Millet ❦ A ★, ingénieur des Ponts et Chaussées, a Annecy.
1885 Miquet François ❦ A, percepteur à Brest.
1899 Monnet (Mlle), à Annecy.
1909 Morand, ancien Président de la Société philanthropique savoisienne de Paris.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 Nanche Isidore ❦ I, chirurgien-dentiste, a Annecy.
1901 Ogier (l'abbé), à Annecy.
1906 Orlyé Philibert (d'), propriétaire, à Menthon.
1906 Orlyé Jean (d'), licencié ès-sciences, à Paris.
1906 Paraz, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1902 Périllat, ancien administrateur du Bon Marché, à Paris.
1902 Pernoud, architecte, à Annecy.
1907 Perravex, inspecteur des postes et télégraphes, à Annecy.
1888 Philippe Charles ❦ A, principal du collège de Moissac.
1894 Piccard Louis (le chanoine) ❦ A, aumônier du collège de Thonon.
1908 Pinelli, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy
1897 Raillon ❦ A, architecte départemental, à Annecy.
1909 Rannaud Marie (le chanoine), à Annecy.
1903 Rey ❦ A, procureur de la République, à Saint-Jean de Maurienne.
1901 Richard J. ★, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean ✠ C ✠ ❦ I, compositeur de musique, à Annecy.
1894 Robert Victor, a Annecy.
1908 Robert (le chanoine), aumônier de la Visitation.
1905 Rollier Pétrus, à Annecy.
1865 Roussy de Sales (le comte de) ❋ O ✠, à Thorens.
1909 Ruffier Jean ❦ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, entrepreneur de transports, à Annecy.
1884 Sallaz, chimiste à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, à Lyon.
1904 Schoendoerffer O ❋ ★ ❦ A, ingénieur en chef de la Hte-Savoie.
1891 Serand Joseph, archiviste adjoint, à Annecy.
1908 Serand François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
1908 Servettaz, professeur à l'Ecole supérieure de Thonon.
1901 Seyssel-Cressieu (le cte Marc de) ✠, château de Musin, à Belley.
1909 Simon Marius, avocat, à Annecy.
1902 Terrier Auguste ❋ ❦ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris
1871 Thonion ❦ I, docteur en médecine, ancien député, à Annecy.
1874 Tissot (l'abbé), curé de Cluses.
1904 Varray, docteur en médecine, à Annecy.
1897 Vernaz C ★ ❦ A, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1900 Bosson, pharmacien, à Saint-Jeoire.
1907 Gavard (l'abbé), à Monthey (Valais).

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ECHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BÉZIERS. Bulletin de la Société archéologique.
BÔNE (Algérie) Académie d'Hippone.
BOURG Société d'émulation de l'Ain.
Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
BRIVE. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire)
Revue d'histoire de Lyon.
MACON. Académie des sciences.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn et-Garonne.
MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val d'Isère.
NANCY. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle)
— Comité des travaux historiques et scientifiques

PARIS Société nationale des antiquaires de France.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— L'Homme préhistorique.
PAU. Société des sciences et lettres.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
PUY (LE). Société agricole et scientifique.
SAINT-JEAN-DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Bibliothèque de l'Université (Bulletin de l'Université et de Pisciculture).

ETRANGER.

AOSTE Société académique du duché d'Aoste.
BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft. -
— Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
— Société d'archéologie.
CINCINNATI (Ohio, U. S. A.). The Lloyd Library.
FRIBOURG. Société d'histoire de Fribourg.
GENEVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Comité des archives des sciences physiques et naturelles.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
— Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande.
MILAN. Atti della Societa italiana di scienze naturali.
MONTANA. (U. S. A.) University of.
MONTEVIDEO. (Uruguay). Museo Nacional.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
SAINT-LOUIS. (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputatione di storia patria).
— Société des Beaux-Arts.
URBANA. (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
VERONE. Museo Civico.
WASHINGTHON. (U. S. A.). Smithsonian Institution
WISCONSIN (U. S. A.) Academy of sciences, arts and letters.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
PARIS. Le Savoyard.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Assemblée générale annuelle du 13 janvier 1909.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

Sont présents : MM. Bougier, Buttin, Carle, Cattin, A. Crolard, Désormaux. Despine, Dumont, Fontaine, Gaillard, Gardier, Genevois, Guerby, Lalanne, Lavorel, Le Roux. Letonnelier, Marteaux, Nanche, Cl. Robert, F. Serand et Simon.

En ouvrant la séance, le Président rappelle la perte sensible que vient de faire la Florimontane en la personne de M. Louis Boch, ancien maire d'Annecy, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 1er janvier dernier, après une longue maladie.

Louis Boch s'intéressa toujours aux travaux et à la prospérité de notre Société, dont il était membre actif depuis 1890. Il examina toujours avec bienveillance les vœux et demandes qui lui étaient soumis en qualité de maire d'Annecy. C'est sous son administration que notre Bibliothèque Florimontane, trop à l'étroit dans son local primitif, fut installée dans une des plus vastes salles du Musée. Ce fut également grâce à lui que le Musée, qui occupait seulement onze pièces en 1898, put se développer dans vingt-deux salles ou galeries.

Une grande affluence de population assista aux obsèques de Louis Boch. Sur sa tombe, M. Ferrero, maire d'Annecy, prononça l'éloge funèbre de son prédécesseur. de l'homme de bien qui fut pendant quinze ans à la tête de la municipalité et dont la sagacité éclairée jointe à une grande droiture lui avait mérité la reconnaissance de tous ses concitoyens.

La Société Florimontane adresse à la famille de notre très regretté collègue l'hommage de sa profonde et douloureuse sympathie.

L'ordre du jour porte le renouvellement annuel du bureau.

M. Buttin déclare qu'il n'a compté remplir qu'à titre intérimaire en 1908 les fonctions de Président et sollicite M. Marteaux d'accepter la candidature pour 1909.

M. Marteaux, en remerciant sincèrement notre collègue,

rappelle qu'il a été fort touché de la sympathie qui lui a été témoignée l'année dernière à cette occasion, mais qu'il ne peut accepter cette fonction, que M. Buttin remplit avec tant de compétence et de distinction.

Il est procédé au vote. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Président : M. Ch. Buttin.

Vice-Présidents : MM. Albert Crolard et I. Nanchil.

Secrétaire : M. Marc Le Roux.

Secrétaire-adjoint : M. Letonnelier.

Bibliothécaire : M. Désormaux.

Bibliothécaire-adjoint et Trésorier : M. Gardier.

Archiviste : M. Joseph Serand.

Directeur de la Revue savoisienne : M. Marc Le Roux.

Comité de rédaction : En outre du Président et des Secrétaires, membres de droit. sont élus : MM. Désormaux, Dumont, Gonthier. Guerby, Marteaux.

Ce dernier. en raison de ses occupations professionnelles et du surcroît de travail imposé par elles, déclare ne pouvoir accepter cette fonction.

M. Désormaux, auquel s'associe M. Buttin, faisant ressortir les nombreuses publications de M. Bruchet sur l'histoire de Savoie et les importantes contributions apportées à la *Revue savoisienne* par l'ancien archiviste de la Haute-Savoie. propose de nommer notre collègue, actuellement archiviste du Nord, président d'honneur.

M. Buttin propose d'attribuer la même distinction à M. Marteaux, l'un des travailleurs les plus féconds de la Société qui, malgré les sollicitations du Président, n'a pas cru devoir reprendre des fonctions actives.

M. Désormaux demande en outre que M. Bruchet soit inscrit comme membre honoraire et M. Marteaux ajoute qu'en cette qualité le service de la *Revue* lui soit fait gracieusement.

Ces propositions sont adoptées, et MM. Bruchet et Marteaux sont nommés présidents d'honneur de la Société.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. L Dépollier demandant à la Société d'émettre un vœu en faveur de la conservation de la rampe de l'escalier de l'ancien Hôtel-de-Ville, place Notre-Dame, qui est un spécimen intéressant de l'art de la ferronnerie au XVIIIe siècle.

Cette proposition est accueillie avec empressement et il est

décidé qu'une demande dans ce sens sera transmise à la municipalité.

La parole est donnée à M. GARDIER pour la lecture du compte-rendu financier de l'exercice 1908 :

A) RECETTES.

En caisse au début de l'année	1,559 10
Intérêts des fonds placés	53 18
Cotisations des membres actifs	1,288 20
Abonnements à la *Revue savoisienne*	292 15
Publicité-annonces dans la *Revue savoisienne*	90 »
Produit de ventes	167 50
Profits divers	13 90
Fondation Andrevetan — Concours de Poésie et d'Histoire.	500 »
TOTAL	3,964 03

B) DEPENSES

Service de la *Revue* (factures Abry)	1.439 40	
Clichés	38 55	
Bibliothèque (achats, assurances, souscription au Congrès préhistorique de France ; boîtes pour clichés)	93 60	
Imprévu (jardin alpin, colonne des Fins, étrennes)	45 25	
Frais de recouvrements	37 40	
Correspondance du Bureau pour la *Revue sav.*	26 60	
Fondation Andrevetan. Poésie et Histoire. Prix et médailles	495 25	
REPORT DES DÉPENSES	2,176 05	2,176 05
En caisse au 6 janvier 1909		1,787 98

De la somme de 600 francs attribuée par la fondation Andrevetan pour le concours de poésie et d'histoire de fin d'année 1907, 500 francs seulement ont été dépensés. Le reliquat, converti en un titre de rentes par les soins de la Municipalité sera ajouté, comme d'habitude, au capital de la fondation.

De même que l'année passée, les opérations du Jury du Concours de poésie de 1908 n'étant pas terminées au moment du compte-rendu financier de cette année, la somme attribuée au concours Andrevetan de 1908 n'a été ni prise en charge ni portée en dépenses. Cette opération aura lieu après l'approbation des conclusions des rapports du Jury par la Société Florimontane.

La situation financière de la Société présente une plus-value de 229 fr. par rapport à la période correspondante de 1907, laquelle était déjà en augmentation de 402 fr. sur celle de fin d'année 1906.

L'encaisse actuellement de 1,787 fr 98 est répartie comme suit :

Livret de caisse d'épargne	1.752 97	
Numéraire	35 01	
TOTAL	1.787 98	

à porter au compte de l'exercice 1909.

Les comptes de gestion sont approuvés et le Président en

présence de cette situation toujours de plus en plus florissante adresse les félicitations de la Société à son dévoué Trésorier.

Le Secrétaire donne lecture du projet de budget pour 1909, élaboré dans la dernière séance du Comité :

RECETTES	En caisse	1,780	»
	Intérêts	50	»
	Cotisations	1.280	»
	Abonnements	280	»
	Publicité	50	»
	Vente de volumes de la *Revue* et divers	40	»
	Total	3,480	»
DEPENSES	Service de la *Revue*	1,200	»
	Archives	20	»
	Bibliothèque	50	»
	Jardin alpin	30	»
	Recouvrements	30	»
	Correspondance	25	»
	Imprévu	150	»
	Impression du questionnaire du Folklore	150	»
	Id. de l'ouvrage sur la ville romaine des Fins	660	»
	Souscriptions aux monuments Descostes	25	»
	Id. id. Berthelot	10	»
	Impression de la notice pour le cinquantenaire de la *Revue*	120	»
	Total	2,470	»
Recettes		3,480	
Dépenses		2,470	
Excédent des Recettes		1,010	

La Société approuve ce projet de budget.

Il est procédé ensuite au vote sur la candidature proposée à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Duc est proclamé membre actif de la Société.

Les candidatures suivantes sont présentées :

M. Bernard, receveur principal des Contributions indirectes en retraite à Annecy, par MM. Désormaux, Gardier et Le Roux ;

M. Léon Marès, propriétaire du château de Montrottier, par MM. Caitin et A. Crolard ;

M. le Chanoine Rannaud, par MM. Lavorel et Despine.

Le Président donne acte des démissions de MM. Blanchard et Trolliet.

La parole est donnée au Rapporteur du Jury de poésie pour le Concours Andrevetan de 1908.

Le Concours Andrevetan, consacré à la poésie en 1908, mal-

gré le grand nombre de pièces envoyées (quarante-trois), est encore, comme l'année précédente. d'un niveau très faible. Il y a disette de vrais poètes.

La tâche du Jury a été particulièrement ardue. pour ne pas dire impossible. Il était, en effet. délicat d'établir un classement parmi ces envois de niveau sensiblement égal et, disons-le tout de suite, médiocre.

Pour la plupart ce sont des compositions qui semblent être œuvres de débutants ; bourrées de réminiscences, de fautes de prosodie et de naïvetés. C'est ainsi que le jury a été amené à rejeter toute une série de productions d'une faiblesse extrême et de reporter son attention sur onze pièces seulement.

L'auteur des *Deux Patries* (n° 15) semble être profondément impressionné par l'âme bretonne et par l'intense poésie du pays d'Armor. Il chante de sa petite patrie les menhirs, les dolmens, la tristesse et le parfum des landes, l'évocation moyenâgeuse de ses clochers, l'austère majesté des cathédrales gothiques, les pommiers et les scènes villageoises. De la France, il célèbre les étapes et la glorieuse épopée, et son œuvre est toute imprégnée d'un profond amour pour sa province et pour son pays, sentiment qui justifie bien la devise qu'il a choisie : « Dans l'une on voudrait vivre et pour l'autre mourir. »

Du n° 17 (devise « Honos alit artes. ») il faut citer en première ligne une scène très pathétique intitulée *La Défense du Braconnier*. L'auteur semble s'être trop inspiré de Coppée ou de Manuel. Néanmoins l'action est vivement menée, le vers bien ordonné et le sentiment assez pénétrant. Les autres pièces sont présentées dans un style élégant et facile. mais ce qui manque surtout c'est la note bien personnelle.

Viennent ensuite et sur la même ligne les auteurs des nos 34, 35 et 42. Le Jury s'est arrêté longuement sur ces productions de valeur diverse. Il a été impossible d'établir un classement autre qu'un ex-æquo.

Le n° 34 (devise : « Un peuple d'inconnu créa vos altitudes. ») donne dans *Les Ignorés* une note Lamartinienne peu originale et à l'intelligence assez nébuleuse. Le n° 42 (devise : « Les plus belles fleurs sont celles qui se cachent. ») est un recueil d'où surgit en bonne lumière *Le Chemineau*, *Avril*. *Les Petites mains* sont d'aimables poésies qui caractérisent la variété de l'œuvre. Le n° 35 (devise : « Art et Patrie. ») présente une seule poésie *Conte Barbare*, courte mais visiblement inspirée par le souvenir de la *Légende des Siècles*.

Les autres envois. nos 1 (devise : « Excelsior. ») ; 13 (« Ovations. je suis la poésie ardente. ») ; 24 (« Par le cœur plutôt. ») ; 30 (« Loisirs d'un occupé. ») : 32 (« Ad alta. ») : 40 (« Nil novi sub sole. »). se présentent. avec des valeurs sensiblement égales comme qualités et comme défauts, où les réminiscences, les inégalités, les lieux communs fourmillent. Quelques idées touchantes cependant et des vers au rythme assez soutenu relèvent un peu cet ensemble que le jury a cru devoir noter pour des encouragements.

En raison de la faiblesse du Concours, le prix de 600 fr. ne peut être décerné en totalité. D'autre part. aucune pièce ne se faisant remarquer par des qualités exceptionnelles et n'étant digne d'un premier prix, les récompenses suivantes sont soumises à l'approbation de la Société Florimontane :

N° 15, 2e prix, 150 fr.
17, 3e prix, 100 fr.
34, 35, 42, 4e prix. 50 fr. chacun.
Nos 1, 13, 24, 30, 32, 41, mentions honorables.

Ces conclusions sont adoptées par la Société. Le Président procède à l'ouverture des plis cachetés portant les devises et les numéros ci-dessus mentionnés, et les récompenses sont décernées dans l'ordre suivant :

Pas de premier prix.

2e prix, 150 fr. : (n° 15), M. Eugène Bahier. pharmacien à Barneville (Manche) ;

3e prix, 100 fr. : (n° 17), M. François Basin, docteur à Leysse-Saint-Alban (Savoie) :

4e prix ex-æquo, 50 fr. chacun : (n° 34). Mlle M.-A. Fontbonne. 7. rue A. Dumas, à Thiers (Puy-de-Dôme) ; (n° 35). M. Edmond Martin, 74, quai d'Asnières, à Villeneuve-la-Garenne (Seine) ; (n° 42), M. Charles Marinier-Comte, commis des Contributions indirectes à Romans (Drôme).

Mentions honorables : (n° 1), M. Ernest Lafont, à Saint-Pastour (Lot-et-Garonne) : (n° 13), M. Jean Arandel, professeur au collège de Romans (Drôme) ; (n° 24), Mlle Alphonsine Baron, à Varambon, par Pont-d'Ain (Ain) ; (n° 30), M. L. Monville, directeur du Cours complémentaire, à Valleiry (Haute-Savoie) ; (n° 32), M. Blanchet, 13, rue Saint-Joseph, à Toulon-Morillon (Var) : M. Ely Nevil, 44, rue du Bellay, Angers (Maine-et-Loire).

Une somme de deux cents francs n'ayant pas été distribuée

reste disponible. Suivant l'usage, elle viendra accroître le capital du legs primitif du Dr Andrevetan.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Ch. MARTEAUX : *Note sur la Chronologie des vases noirs allobroges.* (Ext. *Rev. Sav.*, 1908.)

E. MURET : *De quelques Désinences de noms de lieu, particulièrement fréquentes dans la Suisse Romande et la Savoie.* (Ext. de la *Romania*, t. XXXVII.)

M. BRUCHET : *Le Fonds de la Collégiale de Sallanches.* (Ext du *Bull. hist. et philol.*, 1907.)

(Dons des auteurs.)

L. BOUVIER : *Flore de la Suisse et de la Savoie. Le Mont-Cenis : son histoire et sa végétation.* (Don de M. Bouvier, d'Annecy.)

Lettre de faire part du mariage de G. Maillard, ancien conservateur du musée, encadrée d'illustrations à la plume par l'auteur. (Don de M. Nanche.)

M. LE ROUX annonce que deux importantes inscriptions romaines entreront prochainement au musée lapidaire. Il s'agit de deux pièces encastrées dans les murs d'une grange et d'une maison à Novel. L'une d'elles, NVMINIBVS ET VICANIS BO... est extrêmement précieuse, car c'est le seul monument épigraphique qui mentionne le nom, malheureusement mutilé, BO *(Boutae)* de l'antique vicus gallo-romain des Fins d'Annecy.

M. Cattin, notaire, chargé de la vente de ces immeubles a obtenu de l'acquéreur l'abandon de ces deux pierres au profit du Musée d'Annecy, à charge par cet établissement de les remplacer dans les constructions en question. La Société adresse ses vifs remerciements à notre collègue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 3 février 1909

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Bougier, Buttin, Carle, Désormaux, Despine, Duc, Fontaine, Gaillard, Gardier, Guerby, Lalanne, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Nanche, Cl. Robert, J. Serand et Simon.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT annonce qu'un des membres honoraires de la Florimontane, M. J. REVIL, le géologue bien connu par ses

remarquables travaux sur les Alpes, vient d'être élu Président de l'Académie de Savoie. La Société Florimontane adresse ses chaleureuses félicitations à notre distingué collègue.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Bruchet, remerciant la Société de la distinction qui lui a été conférée dans la dernière séance.

Il fait part ensuite du don généreux qui vient d'être fait à la bibliothèque Florimontane par le Touring-Club de France, de la collection des *Sites et Monuments de la France*, soit 32 volumes. En adressant des remerciements au Dr Léon Petit pour les aimables paroles qu'il a prononcées à l'adresse de la Société, lors de la réception de la caravane de la Semaine sportive à l'Hôtel de Ville, il félicite quatre de nos collègues, MM. F. Crolard, Serand, Schoendoerffer et Ch. Ruphy, auxquels le sympathique administrateur du T. C. F. a décerné, dans cette réunion, les médailles d'honneur de la puissante et généreuse Association.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin. MM. Bernard, Marès et Rannaud sont proclamés membres actifs de la Société.

M. Guerby fait la communication suivante sur les dépressions abordant le Sud de l'Europe et leur retentissement sur le climat d'Annecy :

« Dans de précédentes communications [1], nous avons essayé de montrer que notre région se trouvait dans une position spéciale par rapport aux dépressions qui abordent l'Europe. Pour celles qui nous viennent du N.-W., nous participons aux mêmes conséquences que le nord de la France. Pour celles au .contraire qui abordent l'Europe soit par le golfe de Gascogne, soit par l'Espagne, ou même pour celles qui atteignent le nord de l'Afrique, elles nous amènent, au bout de quelques jours, un vent E. ou N.-E, c'est-à-dire le beau temps. Les dépressions qui rencontrent la partie sud des Alpes sont rejetées sur la Méditerranée, puis remontent sur la Haute-Italie, contournant ainsi ce grand massif montagneux. On peut se demander quelle est la cause de ce mouvement tournant. Il semble que la règle de M. Guilbert. secrétaire de la Commission météorologique du Calvados, règle qui a donné de si bons résultats pour le Nord, pouvait s'appliquer aussi à notre région. « Lorsqu'un vent de surface,

1. *Rev. sav.*, 1904, p. 271 ; 1906, p. 5 et 187.

dit M. Guilbert, vient frapper un tourbillon, ce dernier est repoussé vers la gauche du courant. » Considérons une dépression arrivant soit sur le sud de la France, soit même sur l'Espagne ; les vents tournent en sens inverse des aiguilles d'une montre, et il arrive un moment où ils viennent frapper la haute muraille que constituent les Alpes et donnent, après réflexion, un vent de surface qui va se trouver de même sens que le vent sur la partie nord de la dépression, lorsque la trajectoire du centre de cette dernière se trouve assez bas. Si bien que ce bord, qui est le bord maniable, peut devenir susceptible de donner lieu à des phénomènes météorologiques beaucoup plus intenses qu'on aurait pu s'y attendre. Ne pourrait-on pas expliquer par les vents de surface la violence de certains orages dans la région de Montpellier ? Enfin la dépression va être refoulée sur la Méditerranée à la gauche du courant réfléchi.

Lorsque la dépression se trouve sur l'Italie, les vents qui ont toujours leur même direction en sens inverse des aiguilles d'une montre vont venir frapper les Alpes sur le versant est ; il va en résulter après réflexion un vent de surface dirigé vers l'est et, par suite de la règle de M. Guilbert, le tourbillon attiré à la gauche de ce vent de surface va être en quelque sorte aspiré vers le nord, sur la Haute-Italie. L'on comprend dès lors que la dépression puisse se diriger soit du côté de Vienne, soit sur la Suisse orientale. Dans ces conditions, à Annecy, les vents passeront au N.-E., ce qui montre pourquoi, dans nos régions, il peut arriver que les vents passent du S. au N. en passant par E, ce qui est le contraire de ce qui se passe dans le nord de la France soumis aux dépressions du nord-ouest. »

M. Désormaux donne lecture de quelques notes de Sémantique :

« On sait que nombre de substantifs sont d'anciens adjectifs. Point n'est besoin de remonter aux lointaines origines : les langues romanes ont accru et accroissent encore leur vocabulaire en donnant la valeur d'un nom à une foule d'adjectifs. C'est là un des procédés de la dérivation appelée dérivation impropre. Pour trouver aussitôt de nombreux exemples, il suffit de songer aux adjectifs qui désignent une couleur. Que de noms, masculins ou féminins, en sont issus ! Un blanc, une noire, un bleu, un grison, etc., etc. Dans le langage populaire : un jaunet, une verte, une grisette, la rousse, etc. Ce mode

d'enrichissement n'est pas moins fréquent dans les parlers dialectaux que dans le français propre. Il ne serait pas sans intérêt de dresser la liste des animaux et des végétaux qui, dans les patois savoyards, doivent leur appellation à des épithètes de couleur. Oiseaux et poissons, notamment, fourniraient de multiples exemples. Bornons-nous pour le moment aux poissons. Ces quelques remarques nous permettront, chemin faisant, de rappeler à nos concitoyens, comme nous l'avons fait jadis pour « ceux de Rumilly », l'étymologie du sobriquet que les Annéciens transmettront sans doute à leurs arrière-neveux.

Les adjectifs de couleur substantivés qui désignent des poissons sont presque tous d'origine latine ou d'origine germanique. Outre les termes signifiant des bigarrures, les principales couleurs sont le blanc, le vert, le bleu, le gris, le rouge ou roux.

A) Origine latine.

L'adjectif *varium* a donné le français *vair*, dont *vairon* est un dérivé. *Vairon* (ou *véron),* encore employé comme adjectif, suppose un type **varionem*. Le provençal a *veirou*. Ces mots désignent ordinairement le Leuciscus Phoxinus. Comme l'a remarqué M. P. Barbier [1], ce poisson « a des teintes si variées qu'il a pris des noms de toutes les couleurs *(grisetta*, en Valais; *sanguigneu, rossigneu,* dans le Tessin ; *verdon*, dans la Vienne, etc. » (Cf. Rolland : *Faune popul.*, III, 139.) Sur les bords du lac d'Annecy, une sorte de vairon s'appelait autrefois *bisola* (voir plus loin) [2].

On peut reconnaître une métaphore analogue dans l'un des noms que les pêcheurs de Chambéry donnent au meunier : « *baroulă*, petit poisson bariolé de noir, qui sert d'amorce ».

Dans les parlers savoyards, le terme *moutêlă* [3] désigne une sorte de tache blanche qu'on voit souvent au milieu du front d'un cheval ou d'une vache noire ou brune. Ce mot s'emploie adjectivement, avec le sens de maculé, tacheté, bigarré. Les pêcheurs du Léman (Thonon) l'ont appliqué à la loche franche, voisine de la lotte, dite *motaile* de rivière *(moutêle, moutêye, moutâye, moutaille).*

Le diminutif de l'adjectif *albus*, blanc, *albulus*, *albula*, était devenu par dissimilation **ábulus*, *ábula*, d'où le français *able*,

1. *Revue des Langues Romanes,* LI, 389.
2. D'après le *Coutumier de Talloires* de 1568, conservé aux Archives de la Société Florimontane et cité par M. Bruchet, *Ripaille*, 598.
3. Voyez ce mot dans le *Dictionnaire Savoyard.*

diminutif *ablette* [1], également usité en Savoie. On dit aussi fréquemment un *blanc*, un *blanchet* [2], de la *blanchaille*. C'est le vocable d'origine germanique substitué à son synonyme latin.

A la famille du latin *viridem*, vert, appartiennent les *verdons* [3], *verdelets*, *verdelots* des pêcheurs du Léman. Ils appellent ainsi le vairon commun. Le *verdelot* a les flancs verdâtres. Il est assez rare dans le Léman. Par contre, suivant M. Servettaz. il abonde dans le lac de Montriond. C'est le poisson que les Valaisans désignent sous le nom de *grisette*.

Les types latins *rubeum* et *russum* nous ont donné le *rouget* ou *rougeot*, la *rousse (rôsse)*. *roussette (rôssette)*, *roussot*, patois *rostà*. termes appliqués le plus souvent à la vandoise. En Suisse, comme à Thonon, on l'appelle aussi *vaugeron*, c'est-à-dire vigneron [4]. Suivant M. P. Barbier, ce nom a été donné au Leuciscus rutilus à cause de la couleur rouge de toutes ses nageoires.

B) Origine germanique.

Les noms d'origine germanique donnés aux poissons sont assez nombreux. Par exemple, comme le français *brême*, le patois *brâme* a été emprunté de l'allemand *Brachsme*.

Le radical germanique *blau*, auquel on rapporte le français *bleu*, se retrouve, semble-t-il, dans le dérivé savoyard *blajhon* (de **blavionem* ?). On peut rapprocher de ce terme le provençal *blavié* [5], Spare alcyon (Mistral). et le neuchâtelois *blavin*, qui désigne, suivant Bonhote, le Leuciscus phoxinus Cuv.

C'est par extension de sens, ou par suite d'une confusion, que le nom de *blajhon* a été attribué parfois au goujon, comme le constate le *Dictionnaire Savoyard*. Il s'applique aussi à tout menu fretin. On trouve une dérivation sémantique analogue dans le provençal *veirou* (véron). Ce nom désignait tout d'abord le Leuciscus phoxinus ; il a fini par être donné, si l'on en croit un *Dictionnaire languedocien-français* publié à Nîmes en 1785 et cité par M. Barbier, au « frai », au « fretin », à l' « allevin », à la « poissonnaille » ou menu poisson [6].

1. Cf. P. Barbier fils, in *Revue de Philologie fr. et de Litt.*, XXI, 241 ; et aussi *Revue des Langues Romanes*, LI, 385.

2. Forel *(Monographie du Lac Léman)* indique comme variété du gardon commun le « blanchet » des Savoyards d'Evian, à cause de son ventre blanc.

3. Conviendrait-il de rapprocher *verdon* de *gardon*, mot dont l'origine est inconnue, suivant le *Dictionnaire Général* ?

4. A Thonon, on l'appelle encore « truite de cordonnier », à cause de sa valeur infime, nous dit M. Servettaz.

5. Cf. *Revue des Langues Romanes*, LI, 388.

6. Pour désigner la laitance, certains parlers savoyards emploient un terme issu du latin *ova* (pl. de *ovum*, œuf) C'est le mot *uvë* (Thônes), qui correspond au genevois *euve, uve*. (Cf. *Dict. Sav.*, v° *uve.)*

Du terme *blajhon* on peut rapprocher le nom donné au bluet (barbeau) à Montricher (canton de Saint-Jean-de-Maurienne) : *blavëlă* [1].

A la même famille que le français *bis*, gris foncé (italien *bigio*, d'où *bigello*, qui, entre autres sens, a celui de bure, gros drap gris), d'origine controversée, nous rapporterions volontiers le savoyard *besoule*, *bisolă*, *bẓoulă*, dans le patois du Bourget [2]; genevois *besole*, un des noms vulgaires de la *féra*. Ces mots peuvent être rapprochés du vénitien *bisatelo*, nom d'une petite anguille (diminutif de *bisato*, dérivé lui-même de *biso)*, et, plus sûrement, du nom donné à Thônes au vent coulis : *bisolet*, *besolë* ou *bisolë*. A Albertville (Brachet), *bisollet*, petite bise froide.

La *bise*, comme on sait, est à proprement parler « la grise ». Une dérivation sémantique analogue se retrouve dans le savoyard *burle*, qui remonte à un diminutif de *burrum*, gris sombre, d'où le provençal *burel*, brun. Une anguille du Léman s'appelle *burlôt* ou *barlôt*.

La *besoule* serait donc le poisson gris. La même métaphore a fait désigner du nom de *biset* un pigeon sauvage de couleur grise et a valu au sterne, oiseau de passage appelé aussi hirondelle de mer, le nom de *besolet*, à cause du plumage cendré de cet oiseau. Ce mot figure dans la *Nouvelle Héloïse*, IV, 17 : « J'avais pris un fusil pour tirer des *besolets*. » En note : « Oiseau de passage sur le lac de Genève. Le besolet n'est pas bon à manger. »

Quant aux vocables *swêçă*, *swafi*, *souëf*, *soif*, que nous avions proposé de rapporter au latin *suavem*, l'existence du type *sofia* [3], attesté par Polemius Sylvius, infirme cette étymologie.

On trouvera, dans l'article cité plus haut de M. P. Barbier, un ingénieux rapprochement entre diverses variantes de ce mot, *chiffe*, *sife*, *suiffe*, et le nom donné au Chondrostoma nasus : *hottiche*, *hotu* [4]. »

1. Cf. *Flore populaire de la Savoie*, 197, et *Dictionnaire Général*, H. D. T. v[is] *blavelle* et *blavet*.

2. Nicot dit *bezolle* espèce de poisson du Léman. Cf Gaudy-Lefort : *Glossaire genevois*, v° *besule*, et Blavignac : *L'Empro genevois*, p. 202 : « Se dit du lavaret ou féra. Bonivard dit *bysolle* et Du Villard, en 1588 : *besoles* soit *ferra* » Voir aussi A. François : *Les Provincialismes de Rousseau*, p. 37, et M. Bruchet : *Ripaille*, au Glossaire, v° *bisola*. On y trouvera énumérés les textes anciens et modernes concernant ce nom de poisson, « appliqué en Savoie à trois types du genre des corégones et à un type du genre ablette ».

3. D'où le provençal *sofi*, cité par Mistral, dont l'origine était regardée comme douteuse. (Cf. M A. Thomas : *Romania*, XXXV, 191.)

4. *Revue des Langues Romanes*, I.I, 398. *Sofia*, dit à ce sujet M Barbier, « a

M. Marteaux fait sur les antiquités de la commune de Boussy la communication suivante :

« Dans la commune de Boussy, au nord du village de Marlioz, à l'est et à une centaine de mètres du chemin, au lieu dit les Sablons, M. Clerc, en labourant autrefois son champ, car il est aujourd'hui d'un âge avancé, me dit que la charrue soulevait des tuiles à rebord et des fragments de mortier. Il est à présumer que là s'élevait la villa romaine, peut-être de basse époque, qui a donné son nom à Marlioz. Au bord du chemin même, dans le terrain compris entre la boucle qu'il décrit en descendant à gauche, et qui s'appelle le Marteret, on a écrêté vers 1878, un mamelon qui, à un mètre de profondeur, livra des squelettes de tout âge, dont plusieurs d'une taille remarquable : mais, suivant M. Clerc, sans qu'il y eût des dalles ou des objets. Bien que le souvenir du cimetière en cet endroit ait été complètement perdu, cependant une croix s'y élevait et le curé s'y arrêtait dans la procession des Rogations. Il me dit aussi que d'anciennes fondations existaient au l. d. à la Tour, dans le champ Dizain, près du Chéran. (V. aussi *Rev. Savois.*, 1908, 33.) »

M. Le Roux fait part des nouvelles trouvailles des Fins, acquises récemment de M. Vincent pour le Musée :

« Deux pierres en grès représentant des têtes de bélier grossièrement sculptées, dans lesquelles M. Marteaux reconnaît deux chenets de foyer gallo-romain. Ces ustensiles reposaient sur des dalles régulièrement taillées, qui devaient constituer les pierres de l'âtre.

D'autres objets qui indiquent un milieu gaulois ont été recueillis au même endroit : deux monnaies allobroges en argent, l'une à l'hippocampe, l'autre à l'imitation des deniers romains au type des Dioscures, un fragment de bracelet en verre analogue à ceux de la Tène III, trouvés à Bibracte et à Stratonic, et un petit vase en terre blanche à goulot et à anse représentant un sanglier couché, et présentant encore des traces d'une couverte à vernis vert plombifère ; enfin quelques monnaies, l'une de Lyon au revers du navire surmonté de la meta et à la légende COPIA ; une pièce en bronze d'un monétaire plébéien C. PLOTIVS RVFUS, de l'an 15 avant J.-C. Dans le même champ ont été

fourni des noms au Leuciscus alburnus, au Leuciscus vulgaris, au Cyprinus bi punctatus, au Thymallus vulgaris, etc. » Ajoutons que le Chondrostoma nasus, vulgairement *nase* ou *hotu*, remonte actuellement le Rhône jusqu'à Bellegarde, mais n'est pas encore répandu dans le Léman.

recueillies quelques autres monnaies : un denier de Trajan en argent, un antoninien de Gallien, revers au Centaure, et un Constantin le Jeune. »

M. Buttin fait circuler les belles photographies qu'il a exécutées des fresques de la chapelle de Lanslevillard datées de 1456, et de celles, plus récentes (1523), de la chapelle de Bessans. Il en promet une série d'épreuves pour le musée d'Annecy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 3 mars 1909

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

Sont présents : MM. Bernard, Bougier, Buttin, Cattin, Carle, A. Crolard, Désormaux, Duc, Gaillard, Gardier, Guerby, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Rannaud, F. Serand, J. Serand et Simon.

En ouvrant la séance, le Président se fait l'interprète des profonds regrets causés à la Société Florimontane par la perte que la France et en particulier la Savoie viennent de faire en la personne du marquis Costa de Beauregard.

Une illustre figure vient de disparaître, Charles-Albert Costa de Beauregard a succombé subitement à Paris le 5 février dernier et c'est sous le coup d'une émotion profonde que le monde entier des Lettres françaises a appris la pénible nouvelle.

Que reste-t-il à glaner pour nous dans cette floraison radieuse et funèbre des éloges et des regrets qui embaume cette tombe à peine fermée, sinon que d'y apporter l'humble fleur du souvenir, tribut de notre admiration émue et de notre reconnaissance envers l'illustre Savoyard qui n'est plus ?

A côté du grand honneur que lui firent ses pairs en l'accueillant à l'Académie française en 1897, combien peu de chose était ce témoignage de respectueuse admiration que venait lui offrir, quelques années après, la modeste Société Florimontane en l'acclamant avec tout son cœur en qualité de membre d'honneur !

L'éminent académicien n'en a pas jugé ainsi, et les Florimontans auront toujours présents à la mémoire les termes affectueux de la charmante lettre toute vibrante de sympathie,

qu'à cette occasion, il voulut bien écrire au président de notre Société.

En adressant notre suprême adieu à celui qui apporta une fois de plus le nom savoyard sous la Coupole immortelle, au au digne continuateur de l'académicien du XVIIe siècle dont il a été dit que « personne ne connaissait mieux les finesses de la langue française que ce Savoyard », ce serait le moment de paraphraser ici la touchante et mélancolique parole dont Costa saluait la mémoire de son prédécesseur dans son discours de réception : « Il avait toujours souhaité de finir sa vie à la façon d'un livre qui se ferme, Dieu l'a exaucé en mettant doucement le signet à la quatre-vingt-troisième page. »

Le marquis Costa ne nous a pas quittés plein de jours, il n'avait pas achevé sa tâche, et son œuvre littéraire féconde et moralisatrice ne se serait pas arrêtée là si l'inexorable signet n'avait été brusquement posé bien avant la fin du livre !

Le SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le PRÉSIDENT adresse les chaleureuses félicitations de la Société à deux de nos confrères. MM. NANCHE et PICCARD. qui viennent d'être nommés, le premier officier de l'Instruction publique, le second officier d'Académie.

LE BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

M. RANNAUD : *Le Bienheureux Ponce de Faucigny.* (Don de l'auteur.)

J CAMUS : *La Lonza de Dante et les Léopards de Pétrarque, de l'Arioste,* etc. (Ext. del *Giornale storico della litteratura italiana,* Torino, 1909)

Le SECRÉTAIRE donne lecture d'une lettre du Président de la Société des Beaux-Arts, nouvellement fondée à Annecy, qui demande que la Florimontane veuille bien faire installer les œuvres présentées au concours Andrevetan de 1909 dans la salle où la Société des Beaux-Arts compte installer son Exposition.

En adressant ses vœux sincères de prospérité à la jeune Société, la Florimontane décide qu'il n'y a pas lieu de s'écarter de la ligne de conduite suivie dans ses Expositions depuis la fondation des Concours Elle désire continuer à installer d'une manière indépendante les œuvres qui lui sont présentées, dans le local à elle attribué chaque année. Il serait d'ailleurs contraire à la tradition et aux volontés du donateur que ces œuvres soient groupées à côté de celles d'une Exposition dont les entrées sont, la plupart des jours, payantes. Afin de ne pas contrarier les efforts de la jeune Société, elle décide, à l'una-

nimité, que son Exposition publique aura lieu après la fermeture de celle de la Société des Beaux-Arts. Une délégation est nommée à l'effet de s'entendre avec le Comité de cette dernière au sujet des dates à choisir pour l'ouverture et la fermeture de ces Expositions.

M. Serand donne lecture du programme du Concours de 1909, dont, à une précédente réunion, il avait été chargé de rédiger les termes. Ce programme est adopté par la Société.

MM. J. Serand et F. Crolard présentent la candidature de M. Alexis Dunand, d'Annecy.

Sur la proposition de M. Carle, la Société vote une somme de 10 francs comme souscription au monument à élever à Victor Curtat, d'Annecy, ex-franc-tireur du Mont-Blanc, qui, en 1871, s'empara, à la bataille de Dijon, d'un drapeau allemand.

M. Marteaux fait une communication sur une grotte refuge qu'il a explorée au pied du Mont-Rampon :

« Sur les indications de notre collègue M. J. Serand, j'ai visité un nouveau lieu de refuge d'une époque ancienne. Il se trouve au pied même du mont Rampon, en face et au-dessus de la maison de la propriété Ruphy, aux Barattes. On a utilisé une excavation naturelle de 5 à 6 mètres de long et de 2 mètres de large, au moyen d'un mur dont il reste quelques vestiges et qui est construit sur la dernière assise du roc. Il est fait en un appareil de moyenne grandeur, formé de pierres plates provenant de débris calcaires et adhérant en assises assez régulières grâce à un mortier très grisâtre, peu riche en chaux et quelque peu friable. Une entrée, ainsi qu'en témoigne le parement de gauche bien conservé, avait été ménagée entre deux portions du mur et à gauche, tout près du rocher, une moitié de fenêtre existe, qui paraît avoir été restaurée à la base ou même faite à une date plus récente. En face, la paroi rocheuse est entaillée de plusieurs encoches rectangulaires où s'emboîtaient des poutrelles qui s'appuyaient sans doute sur les pieds droits plus volumineux reposant sur le roc visiblement taillé et aplani et sur lequel on distingue même par place la trace des coups d'outil.

Ce refuge est à comparer aux autres refuges de la montagne de Veyrier (grottes des Sarrazins et de la Cheminée), à ceux des Balmes de Sillingy et de Thuy, et du roc de Chère.

La plupart étaient complétés, agrandis et fortifiés par un

1. *Rev. Savois.*, 1890, 239; 1891, 108; 1893, 198; 1907, 80.

mur antérieur. Les fouilles ayant livré des foyers, des objets, et des monnaies du IIIe siècle, il est probable que les refuges de cette nature sont contemporains et qu'ils remontent à l'époque troublée où. sous les règnes de Gallien, d'Aurélien et de Probus, les habitants des villas, épouvantés par la venue des Alamans et le passage des troupes impériales, se cachèrent dans ces anfractuosités en s'y ménageant une demeure provisoire. S'il était possible de faire des fouilles sérieuses, ce petit problème historique serait définitivement résolu. »

Le MÊME fait une communication sur le *passage de Charles-Emmanuel III à Rumilly*.

« Charles Emmanuel III venait de monter sur le trône, quand en 1731, il se disposa à visiter la Savoie et le Chablais. Prévenu « le commandeur Dom Antoine Petiti, chevallier de la Sacrée Religion et ordre militaire des saints Mauris et Lazare et intendant général de justice, police et finances de S. M. deça les monts, étant informé du mauvais état des chemins de la grande route de Rumilly de cette ville à Marlioz et à Annecy par la négligence des officiers locaux de faire travailler aux réparations qu'ils exigent » commit le 27 juin, le Sr abbé Nuer pour se transporter dans tous les endroits de la route en dessus c'est-à-dire celle qui va à Marlioz et celle qui va à Annecy, et d'examiner les réparations qui devaient être terminées le 15 juillet prochain. A son tour, le 15 juillet, le Sr abbé Nuer fait savoir aux nobles sindics de Rumilly qu'ils « prendront la peine de faire ôter dans toute l'étendue de leurs villes toutes sortes de bois, pierres, fumiers, et tout ce qui peut embarrasser les rues où leurs Majestés doivent passer, *de faire couper les avant toits* qui seront plus bas que 12 pieds afin que les carrosses et tout ce qui accompagne leurs dites M. ne rencontrent rien qui puisse les embarrasser, et qu'ils prendront la peine de faire raccommoder les pavés où ils sont gâtés et de mettre des parapets à l'entrée de la ville. » (*Communiqué par M. J. Rougelet, à Rumilly*.)

M. Albert CROLARD fait la communication suivante :

« Comme suite à mes précédentes communications relatives aux *Procédés modernes d'impression*. j'ai pensé qu'il serait intéressant pour vous aujourd'hui d'avoir quelques indications sur un mode d'impression qui, s'il n'est pas absolument récent, tend du moins à se développer beaucoup dans l'édition de la carte postale.

Le procédé le plus en usage actuellement pour le tirage de

la carte postale est la *phototypie*, procédé analogue à la lithographie, mais dans lequel la gélatine remplace la pierre et l'objectif photographique fait le travail de l'écrivain lithographe. — Le résultat obtenu est très satisfaisant, les demi-teintes sont bien rendues; par un choix judicieux du papier, on obtient des effets très artistiques. et, de plus, les épreuves sont inaltérables.

Un autre procédé employé quelquefois est la *simili-gravure*, procédé typographique dont vous connaissez les avantages : rapidité, bon marché, et aussi les inconvénients : nécessité d'employer un papier couché, manque de finesse dans le dessin par suite du grain du réseau. — Ce procédé donne également des épreuves inaltérables.

Le procédé dont j'ai l'intention de vous entretenir, à l'encontre des deux précédents, ne donne pas une impression directe ni des épreuves inaltérables. C'est un procédé purement photographique. mais industrialisé pour produire des épreuves magnifiques, on peut dire parfaites, à un prix de revient excessivement bas pour des épreuves photographiques. En effet, il y a quelques 3 ou 4 ans, on n'aurait pas pensé qu'il fût possible de livrer au détail des cartes à 10 ou 15 centimes l'une. Ce procédé s'appelle photographie rotative ou *photographie au kilomètre*. — Le papier employé est spécialement fabriqué pour cet emploi et doit présenter des qualités de grain, de pureté de composition, de résistance dans les liquides que réclament les réactions photographiques courantes. Le papier, produit en bobines, est enduit (on dit *couché*) sur une de ses faces avec du blanc de baryte (c'est-à-dire qu'il reçoit une couche) qui lui donne un aspect de porcelaine en même temps qu'une teinte éclatante. — Il est ainsi éminemment propre à recevoir l'émulsion au bromure, c'est-à-dire la couche qui le rend sensible à la lumière.

Imaginez alors une bobine d'un tel papier, déroulez-la sur une table chargée de clichés photographiques, juxtaposés en forme de planche d'imprimerie (clichés évidemment de même valeur au point de vue transparence, ou rendus de même valeur par des caches), passez le papier sur la planche, donnez un coup de lumière (la lumière électrique offre toutes les commodités à cet effet) — l'impression est faite. — Il suffit alors d'avancer la bande de papier de la longueur de la planche, ou des planches si elles sont groupées, sur un tambour polygonal et de continuer la même opération pour avoir finalement une

bobine de 100, 200 ou 500 mètres (de là le nom de photographie au kilomètre) toute impressionnée comme le serait une glace de gélatino-bromure.

De même que l'impression est restée en bande continue, de même le développement de cette bande se fait d'une façon continue. On fait passer le papier dans une série de bains, et comme l'immersion dans ces bains doit être variable selon l'opération considérée du développement, on proportionne la longueur des bains à la durée de l'opération, le cheminement du papier restant continu. — On assiste ainsi à une très curieuse fabrication : d'un côté, une bobine blanche, immaculée, et, à l'autre extrêmité, le défilé d'une théorie innombrable d'épreuves, car la bobine ayant généralement 0^m 50 de largeur dans ce procédé, chaque mètre donne 30 à 40 cartes,

J'ai le plaisir de pouvoir mettre sous vos yeux des spécimens de ces épreuves aux différents degrés de la fabrication.

Vous reconnaîtrez, avec moi, qu'il y a là un procédé réellement perfectionné pour la traduction du cliché photographique, mais la traduction, si parfaite soit-elle, n'est intéressante qu'à la condition que l'œuvre soit belle elle-même. Il est donc à souhaiter que les éditeurs, pour faire œuvre complète, choisissent artistiquement leurs sujets.

Je suis persuadé que vous déplorerez comme moi ce mésusage que l'on observe actuellement dans toutes les expositions de cartes postales d'un si délicat procédé, en l'appliquant à des sujets bas et grossiers, alors que nous avons tant d'œuvres d'art à vulgariser et tant de beaux paysages à faire admirer. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Fondation Andrevetan (1909)

36e Concours de Poésie et 12e Concours de Beaux-Arts

Les concours de 1909 sont consacrés à la Poésie et aux Beaux-Arts. 200 fr. sont affectés à la Poésie et 400 fr. aux Beaux-Arts.

Sont admis à concourir : 1° Les étrangers qui sont membres de la Société Florimontane

2° Tous les Français, excepté les membres de la Société Florimontane ainsi que les personnes qui ont fait partie de cette dernière et dont la démis-

sion remonte à moins de quatre années révolues au moment de l'ouverture du concours.

Les personnes qui ont obtenu un premier prix dans un concours de la fondation Andrevetan ne sont également pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Les œuvres devront parvenir franco au Secrétaire de la Société Florimontane (Hôtel-de-Ville), avec la mention « Concours de 1909 » avant le 20 octobre 1909, terme de rigueur.

POÉSIE.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents : seront exclues cependant les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique : le nombre minimum des vers en une ou plusieurs pièces est fixé à cent. Les travaux devront être composés en langue française ou en patois savoyard.

Les concurrents qui se feraient connaître seront exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualités et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra déclarer en plus que ses travaux sont inédits et qu'ils n'ont été présentés à aucun autre concours. Chaque auteur pourra également pour le cas échéant, en plus de ces noms, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société : les auteurs pourront en prendre copie.

BEAUX-ARTS.

1re Section. — Peinture, Sculpture et Gravure.

Somme attribuée aux prix : 350 fr. Seront acceptées les œuvres de peinture, sculpture et aquarelle.

Les œuvres pourront être signées ; les auteurs devront joindre à leurs envois un pli contenant leurs nom, prénoms, domicile, le titre des œuvres qu'ils présenteront ainsi qu'une déclaration indiquant que ces dernières n'ont été couronnées dans aucun concours.

La Société décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir aux œuvres d'art et elle se réserve le droit de les présenter dans une exposition publique.

La Société se chargera, *aux frais des exposants* n'habitant pas Annecy, de l'emballage et du retour des œuvres présentées qui devront être retirées après la clôture de l'exposition publique et avant le 15 novembre 1909.

2e Section. — Photographie documentaire.

Récompenses attribuées : 2 médailles d'argent, 1 médaille de bronze d'une valeur totale de 50 fr. ; et des mentions honorables.

Cette deuxième section du concours de Beaux-Arts comprendra des photographies des *monuments anciens de la Haute-Savoie (châteaux, églises, vieux ponts, ruines féodales ou religieuses, etc.).*

Les concurrents devront envoyer leurs épreuves du format minimum 9/12 sur papier, tirage direct ou agrandissements, au siège de la Société, également avant le 20 octobre 1909, ainsi qu'une note indiquant leurs nom, prénoms et domicile.

Les épreuves seront déposées en double exemplaire dont une montée sur carton et porteront au revers le nom du monument qu'elles représenteront.

Elles resteront la propriété de la Société Florimontane, qui pourra demander aux lauréats le prêt de leurs clichés pour toutes reproductions éventuelles.

CONTRIBUTION
A L'HISTOIRE DU FAUCIGNY
AU XIVe SIÈCLE

La baronnie de Faucigny fut donnée en dot par Aymon, seigneur de Faucigny, à sa fille Agnès, lorsque celle-ci épousa, au mois de février 1234, Pierre, comte de Savoie [1]. Par son testament du 13 septembre 1252, Aymon de Faucigny fit donation de tous ses biens à sa fille Agnès [2].

Béatrix de Savoie, l'unique fille issue du mariage de Pierre de Savoie et d'Agnès de Faucigny, recueillit, dans l'héritage de ses parents, le Faucigny, tandis que le comté de Savoie était attribué à Philippe Ier, frère de son père. Le 4 décembre 1241, elle épousa Guigues VII, dauphin de Viennois, comte d'Albon. Après la mort de Guigues VII, survenue vers la fin de l'année 1269, elle épousa en secondes noces, le dimanche des Rameaux de l'année 1273, Gaston, vicomte de Béarn [3].

De son mariage avec Guigues VII, Béatrix de Savoie eut un fils, Jean, et deux filles, Anne et Catherine. Anne épousa, en 1273, Humbert, sire de la Tour, et, après la mort de son frère, en 1281, elle prit possession de toutes les terres des dauphins de Viennois, comtes d'Albon [4]. Béatrix conserva la propriété du Faucigny jusqu'en 1296. Le 15 septembre de cette année, à la requête du roi de France, elle en fit donation entre vifs à son gendre Humbert Ier, en faveur d'un des fils de celui-ci [5]. Le Faucigny forma une sorte d'apanage pour Hugues Dauphin, fils cadet d'Humbert Ier. Hugues fut émancipé le 3 février 1297 et, le 3 janvier 1303, Guigues Alleman, seigneur de Valbonnais, lui remit la terre de Faucigny, à l'exception des mandements de Châtillon et de Sallanches [6].

Hugues Dauphin, seigneur de Faucigny, épousa, en 1309,

1. Guichenon *Histoire généalogique de la Maison de Savoie*, Turin, 1778, t. I. p. 286 : U. Chevalier : *Inventaire des Archives des Dauphins de Viennois en 1346*, n° 1644.
2. Guichenon. *Op. cit.*, t. I. p. 287; t. IV *Preuves*, p. 78.
3. Id : *Op. cit.*, t. I. p. 287.
4. Valbonnais : *Histoire du Dauphiné*, t. I. p. 227; t. II. p. 11.
5. Valbonnais t. II. p. 83; Chevalier : *Inventaire des Archives des Dauphins*, n° 1500.
6. Valbonnais t II, p. 84-85.

Marie, fille d'Amédée V, comte de Savoie [1]. Il n'en eut pas d'enfant et institua pour héritiers, le 24 février 1321, ses neveux Guigues et Humbert [2]. Celui-ci, devenu seigneur de Faucigny, après la mort de son oncle, en 1321, recueillit, en 1333, la succession de son frère le dauphin Guigues VIII. C'est ainsi que se trouva opérée la réunion du Faucigny au Dauphiné.

Cette union ne subsista que pendant vingt-deux ans. Si les desseins du dauphin Humbert II s'étaient réalisés, elle aurait même été de moindre durée. On sait, en effet, qu'Humbert II, en 1338, offrit au pape Benoît XII de lui céder la suzeraineté de la majeure partie du Dauphiné, notamment du Faucigny [3]. Il disait posséder dans cette baronnie 14.000 feux et y percevoir des revenus s'élevant chaque année à 10.000 florins. Il était suzerain de divers fiefs où l'on comptait 3.000 feux, donnant un revenu annuel de 6.400 florins [4].

Le pape Benoît XII envoya en Dauphiné des commissaires pour contrôler les estimations du Dauphin. Le procès-verbal de leur enquête en Faucigny avait échappé à mes premières recherches dans les Archives du Vatican et j'avais cru pouvoir affirmer qu'il était perdu. J'ai eu depuis lors la bonne fortune d'en retrouver un fragment important, contenant la description des alleux, à l'exception du mandement d'Hermance [5].

Les commissaires pontificaux, Jean de Cojordan, évêque d'Avignon, et Jean d'Arpadelle, archidiacre de Brie en l'église de Paris, procédèrent en Faucigny, au mois d'avril 1339, comme dans les autres parties du Dauphiné. Ils interrogèrent les curés, les vicaires, les fonctionnaires delphinaux, les notaires, les vieilles gens.

Quelques-uns de ces témoins firent des déclarations tout particulièrement intéressantes sur la situation générale du pays. Le dauphin Humbert II en était seigneur, en qualité d'héritier de son oncle Hugues Dauphin. Celui-ci l'avait gou-

1. Valbonnais : t. I, p. 199.

2. U. Chevalier : *Inventaire des Archives des Dauphins en 1346*, n° 1457 ; *Ordonnances des Rois de France relatives au Dauphiné*, n° 98 (avec la date du 4 avril 1321).

3. Voir mon article : *Un Projet de cession du Dauphiné à l'Eglise romaine*, dans *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire* publiés par l'Ecole française de Rome, t. XXVII (1907), p. 153-225.

4. U. Chevalier . *Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné*, p. 70-71.

5. Archives de la Chambre apostolique, *Collectoria* 109 ; cahier de 26 feuillets de papier, sans couverture, intitulé : *Super terra Fucigniaci et castris et mandamentis contentis in ea, et primo de allodiis*. Au bas du folio 26 v°, on lit ces mots : *Super castro et mandamento Armancie*.

verné, en toute souveraineté, jusqu'au jour de sa mort. Il en avait fait donation à son neveu Humbert : Pierre Leydier (*Lederii*), de Bonneville, clerc et notaire du Châtelet de Credoz déclara qu'il avait rédigé lui-même l'acte de donation [1]. Messire Jacques de Chamonix *(de Campo Munito)*, curé de la paroisse de Pontchy, déposa que, douze années auparavant, il avait vu Humbert. qui n'était pas encore dauphin, s'intituler seigneur de Faucigny et tenir sa cour de justice comme seigneur du pays [2].

Plusieurs témoins s'accordèrent à dire que le Dauphin possédait le Faucigny en franc-alleu et qu'il n'en faisait pas de reconnaissance à l'Empereur. Hugues de Faucigny avait bien accompagné l'empereur Henri VII en Italie où il était resté pendant trois ans environ. Mais ce n'était point comme vassal qu'il y était allé; c'était comme stipendié, et, lorsque sa solde ne lui était pas payée, il menaçait de se retirer [3]. Pierre de Mont-Saxonnex, clerc et notaire, habitant du château de Faucigny, qui avait suivi son seigneur en Italie, affirma qu'il ne l'avait jamais vu faire de reconnaissance à l'Empereur pour le Faucigny et qu'il n'en avait jamais été requis [4]. Cependant, en échange de ses services, Hugues de Faucigny reçut de l'Empereur l'autorisation de lever des péages à Beaufort, à Flumet, à Saint-Michel. à Bonneville, à Bonne, péages qu'il ne percevait pas avant son voyage en Italie. Le notaire du Châtelet de Credoz, dont nous avons déjà cité le témoignage, rapporta qu'il avait vu la lettre de concession, scellée de la bulle d'or de l'Empereur, mais il ne se rappelait plus exactement la teneur de cet acte [5].

1. *Coll.* 109, fol. 2 v° : « dictus quondam dominus Hugo donationem fecit in sua vita de tota terra predicta dicto domino dalphino antequam esset dalphinus et idem loquens, sicut asseruit, fecit instrumentum donationis predicte. » Cf. U. Chevalier : *Inventaire...*, n° 1457.

2. *Coll.* 109, fol. 3 v° : « jam sunt XII anni elapsi, vidit ipsum dominum dalphinum qui tunc non erat dalphinus, nominantem se dominum Humbertum dominum terre Fucigniaci et tenentem curiam suam sicut dominus ipsius terre. »

3. *Coll.* 109, fol. 15 v° ; déposition de maître Jacques Saultier *(Salterii)*, de la paroisse de Saint-Jean d'Aulph : « Dixit tamen quod dictus quondam dominus Hugo Dalphini non ivit ut vassallus ad ipsum dominum imperatorem, sed ut stipendiarium *(sic)*, quia sicut audivisse se dixit a quibusdam clericis ipsius domini Hugonis qui fuerant cum ipso in Italia presentes, idem dominus Hugo, quando non solvebantur sibi gagia volebat recedere et fecisset nisi fuissent persoluta eidem. »

4. *Coll.* 109, fol. 6 r° : « ipse loquens fuit in Italia cum domino Hugone quondam domino Fuximaci in curia domini Henrici quondam imperatoris, qui dominus Hugo fuit ad stipendia sicut dixit per triennium vel circa et non vidit quod faceret recognitionem ipsi domino imperatori de dicta terra Fuximaci nec vidit, nec audivit, sicut dixit, quod super hoc fuerit requisitus. »

5. *Coll.* 109, fol. 3 r° : « Dixit etiam quod dominus quondam Henricus im-

Si le Dauphin n'était pas obligé de faire hommage à l'Empereur pour le Faucigny, il reconnaissait tenir du comte de Savoie une partie de cette terre : depuis le Giffre jusque vers Genève. Le notaire du Châtelet déclara qu'il avait été présent lorsque Hugues avait fait hommage au comte de Savoie, à Bonneville. pour cette portion du Faucigny. Un autre témoin, Rolet de Bellegarde, de la paroisse de Sallanches, rappela avec une étonnante précision les circonstances qui avaient provoqué cet hommage des seigneurs de Faucigny au comte de Savoie. Il avait entendu dire à son feu père, qui était très âgé, qu'une discussion s'était élevée entre le comte de Savoie et Humbert, sire de la Tour, lorsque celui-ci avait épousé Anne, fille de Béatrix de Savoie. Le comte voulait qu'Humbert lui fît hommage pour la Terre de la Tour. Pour ramener la paix, Béatrix reconnut tenir du comte une partie du Faucigny, depuis le Giffre jusque vers Genève [1]. Le fait ainsi rapporté aux commissaires du pape était vieux de 46 ans. C'était le 27 mai 1293 que la dauphine Béatrix avait reconnu tenir en fief d'Amédée V, comte de Savoie, les châteaux de Faucigny, de Bonneville. de Monthoux, des Allinges et du Châtelet de Credoz avec leurs mandements et leurs appartenances [2].

La plupart des témoins déposèrent seulement sur la population d'un mandement ou d'une paroisse, sur les revenus qu'y percevait le Dauphin, sur les biens qu'il y possédait.

Le mandement du Châtelet de Credoz était contigu au territoire de La Roche, qui était au comte de Genève, au territoire de Mornex, qui appartenait à Hugues de Genève, et à la terre du seigneur de Chaulay. La paroisse de Jussy était du mandement de La Roche ; le Dauphin n'y possédait que 12 feux. Celle de La Muraz était en partie du mandement de Mornex ; on comptait 50 feux dans la portion qui était du mandement du Châtelet. La paroisse de Pers était partagée entre les trois mande-

perator concessit pedagia dicto quondam domino Hugoni in terra Fucigniaci, que antea non recipiebantur ibidem. et dixit se vidisse litteram concessionis facte ipsi domino Hugoni, bulla aurea bullatam ipsius domini imperatoris; quid autem contineretur in ipsa littera specifice dixit se non recordari. »

1. *Coll.* 109, fol. 19 r° : « Dixit tamen se audivisse dici dictus testis a quondam patre suo, qui erat multum antiqus, quod, cum dominus Imbertus quondam dominus de Turre cepisset in uxorem dominam Agnetem. filiam domine quondam Beatricis, et esset inter dominum comitem Sabaudie et dictum dominum Imbertum dissensio super recognitionem Terre Turris, quam dictus dominus comes ab eodem domino Imberto sibi fieri petebat, dicta domina Beatrix ut esset tranquillitas inter ipsos certam partem terre Fucigniaci, videlicet a flumine Jeffrie usque versus Gebennam, ab eodem domino comite recognovit. »

2 Valbonnais : t. II, p 42.

ments du Châtelet de Credoz, de La Roche et de Mornex ; le Dauphin y possédait 45 feux. Le Châtelet de Credoz était compris dans la paroisse de Cornier ; la tour seule dépendait de la paroisse de Pers.

Le mandement comptait plus de 300 feux ; six nobles y possédaient des maisons fortes avec des tours et d'autres défenses et quatre autres nobles n'avaient pas de maisons fortes. Les hommes du Dauphin étaient tenus de le suivre à la guerre, à leurs frais, pendant un jour et une nuit, ou pendant deux jours et une nuit ; après ce temps, le Dauphin devait subvenir à leurs besoins. Les hommes des nobles étaient seulement obligés d'aider le Dauphin à défendre le pays.

Le Dauphin exerçait dans le mandement la juridiction haute et basse. Il y percevait des revenus considérables, en nature et en argent : froment, avoine, poules, noix, cire, poivre, tailles et cens. Les produits de la juridiction étaient variables et pouvaient valoir 400 florins par an.

Dans le mandement de Bonneville[1], le Dauphin avait aussi toute juridiction, sauf sur les hommes de Hugues *Dardelli,* chanoine de Genève, d'Humbert de Chaulay et d'Hugonin Wanguart. On y comptait environ 900 feux, en y comprenant 85 feux situés dans les paroisses de Saint-Pierre-de-Rumilly, d'Arenthon, de Saint-Hipolyte, de Scionzier, appartenant à des mandements voisins. Les revenus consistaient en froment, fèves, pois, orge, avoine, vin, noix, poules, cire ; les cens étaient estimés 46 livres, les péages 42, les tailles générales 130, les produits de la juridiction 800 florins. C'est, du moins, à ces chiffres que les évaluait Pierre *Lederii,* clerc et notaire du château de Bonneville. Raymond du Mur, mistral du château et mandement de Bonneville depuis l'Arve jusqu'au Môle (*a flumine Arve versus partes Malve)*, et Aymery de Mont-Saxonnex, mistral de l'autre partie du mandement, au delà de l'Arve, vers La Roche *(ultra flumen Arve versus partes Roche)*, déclarèrent que les revenus s'élevaient en moyenne à 500 livres genevoises.

Dans le mandement de Faucigny[2], on comptait plus de 900 feux, mais 50 seulement ou environ appartenaient au Dauphin. Les autres étaient aux prieurs de Contamine et de Peillonnex et

1. *Collectoria* 109, fol 3 v° : « Super castro et mandamento Boneville, diocesis Gebennensis. »

2. *Coll.* 109. fol 6 r°. « Super castro et mandamento Fucigniaci, diocesis Gebennensis »

à des nobles, vassaux du Dauphin, notamment à Pierre Wenguart. Le Dauphin avait la juridiction sur presque tous les feux, mais il ne pouvait pas exiger de tailles des hommes des prieurs et des nobles. Les revenus ordinaires étaient de 160 livres genevoises. Les propriétés delphinales étaient considérables : une vigne de plus de 60 fosserées, pouvant valoir 60 livres genevoises, sise au lieu de la Perrine, dans la paroisse de Contamine, au dessous du château de Faucigny, une montagne boisée appelée *de Manlo* ayant environ deux lieues de tour, une autre montagne appelée de *Chasteu*, les bois de *Pinocley* ou *Pinoche*, de la Perrière, de *Chanissia*, de *Chaubes*, de Perraz, de Montpiton. de la Serrée [1].

Dans le mandement de Bonne [2]. la situation de certaines paroisses était assez complexe. A Lucinges et à Cranves, les feux appartenaient en partie aux enfants de François et d'Etienne de Lucinges, qui avaient sur eux l'exercice de la basse juridiction, en partie à l'église de Genève et à des nobles qui n'avaient pas de juridiction. Le Dauphin exerçait sur les premiers la haute juridiction et infligeait les châtiments corporels, ce qu'on appelait les peines du sang. A Fillinges, Humbert de Chaulay et Thomas, seigneur de Menthon, possédaient 9 feux, sur lesquels ils avaient juridiction. Les 160 feux de Boëge appartenaient à des nobles, vassaux du Dauphin ; ceux de Saxel à l'abbé de Saint-Jean-d'Aulph ; mais le Dauphin exerçait sur tous la juridiction haute et basse.

Les revenus du Dauphin dans le mandement de Bonne s'élevaient à 800 florins. Hugues Mistral *(Ministralis)*, de Fillinges, qui les avait perçus plusieurs fois, déclara qu'il les prendrait volontiers à ferme, pour ce prix, pendant une période de trois ou quatre ans. Le Dauphin possédait deux montagnes, contenant des prés, des bois et des terres labourables : l'une, appelée le mont *de Folia*, valait 500 florins ; l'autre, nommée *de Grosse*, en valait 1.000. Un pré, nommé la Combe Vercheys *(de Comba Vercheys)*, était estimé 500 florins.

Le petit mandement de Monthoux [3] ne comprenait que trois

1. *Coll.* 109, fol 6 r° : « unum montem nemorosum vocatum de Manlo continentem in circuitu duas leucas vel circa, et alium montem vocatum de Chasteu, et montem et nemus de Pinocley, montem et nemus de Perreria, et nemus vocatum de Chanissia, et nemus de Chaubes, et nemus de Perras, et nemus de Montepitone, et nemus de Serrata. »

2. *Coll.* 109, fol. 9 r° : « Super castro et mandamento de Bona, Gebennensis diocesis. »

3. *Coll* 109, fol 12 r° : « Super castro et mandamento de Montheus, Gebennensis diocesis. »

paroisses. A Monthoux et à Annemasse, tous les feux appartenaient au Dauphin ; à Vétraz, il avait juridiction haute et basse sur les 65 feux que comptait cette paroisse ; mais il n'en possédait que huit ; les autres étaient au chapitre de l'église de Genève et aux seigneurs de Lucinges. Le Dauphin était propriétaire d'un pré et d'un bois ; un témoin estima ce bois à 800 florins; il contenait 300 journaux *(jornalia)*, 100 journaux à 20 sous le journal, et 200 à 40 sous.

Le mandement du vieux château des Allinges[1] était contigu aux terres du comte de Savoie, qui possédait le château neuf des Allinges. La paroisse d'Orcier faisait partie du mandement de ce nouveau château[2]; le Dauphin n'y avait que 15 feux ; il n'en avait que cinq à Margencel et trois dans les paroisses de Draillant *(de Drallenis)* et de Perrignier qui appartenaient au comte de Savoie. Les paroisses d'Allinges-ville *(parrochia de Alingio villa)* et d'Armoy n'étaient aussi que partiellement comprises dans le mandement du vieux château des Allinges.

Le mandement de Samoëns[3] ne comprenait que deux paroisses : Samoëns et Sixt. Les 113 feux de la paroisse de Sixt appartenaient tous à l'abbé du monastère. Il exerçait sur eux toute juridiction ; mais lorsqu'un criminel devait être mutilé d'un membre, pendu ou livré à quelque autre peine capitale, on le remettait aux gens du Dauphin, et l'exécution avait lieu hors de la paroisse[4]. Le Dauphin possédait des bois et des montagnes qui auraient pu être affermés 1.000 livres par an. Un témoin signala l'importance défensive de ces forêts qui interdisaient aux ennemis l'accès du pays[5].

Le mandement de Châtillon[6] était le plus vaste et le plus peuplé du Faucigny. Dans les treize paroisses qui le composaient, on comptait plus de 3.000 feux, dont cinquante à des nobles vassaux du Dauphin. Celui-ci possédait plus des deux

1. *Coll.* 109, fol. 13 r°. « Super castro et mandamento Alingii veteris, Gebennensis diocesis. »

2. « In parrochia de Ortie, que est de mandamento castri Alingii novi, quod est domini comitis Sabaudie. » *(Ibid.)*

3. *Coll.* 109, fol. 14 v°. « Super castro et mandamento de Saymont, Gebennensis diocesis. »

4. Déposition de Pierre de Taninges, chanoine du monastère de Sixt : « Quando quis mutilari membro vel suspendi aut alia morte destrui debet redditur, sicut dixit, gentibus domini dalphini extra parrochiam. » *(Ibid.)*

5. *Coll.* 109, fol. 14 v° : « Si sinderentur nemora esset periculum et dampnum notabile totius terre, cum ipsis destructis nemoribus ad dictam terram haberent. sicut asseruit, liberum aditum inimici. »

6. *Coll.* 109. fol 15 r° : « Super castro et mandamento Castillionis. Gebennensis diocesis »

tiers de ces feux, taillables ou francs. Il avait juridiction sur tous, excepté sur ceux d'Humbert de Chaulay et de Jean de La Ravoire *(de Roverea)*. A Mégevette, où l'on comptait 140 feux, à Saint-Jean-d'Aulph, où il y en avait 340, l'abbé de Saint-Jean-d'Aulph possédait la juridiction haute et basse. Le Dauphin n'y exerçait que la juridiction d'appel ou rendait la justice lorsque les officiers de l'abbé ne le faisaient pas[1]. François de Sainte-Marie, curé de la paroisse de Saint-Jean-d'Aulph, rapporta que les familiers de l'abbé déclaraient que les feux n'étaient pas du mandement de Châtillon, ni du ressort du Dauphin[2]. Les 180 feux de la paroisse des Gets appartenaient tous au prieur de Contamine, qui exerçait la juridiction jusqu'à la mutilation des membres et au dernier supplice exclusivement ; la haute juridiction était au Dauphin. La plus petite paroisse du mandement était celle de la Maladière de Cluses ; elle comptait seulement 15 feux : 3 de gens bien portants et 12 de lépreux[3].

Sermet *de la Monteis,* sergent *(maynerius)* du château et du mandement, et Pierre Prévôt, clerc du châtelain de Châtillon, fournirent des renseignements sur les revenus du Dauphin et sur ses propriétés dans le mandement. Les revenus, consistant en froment, fèves, orge, avoine, chapons, cire, deniers censuels, valaient chaque année 1.750 florins d'or. Les lods et ventes, droits de justice, droits de succession étaient évalués à plus de 600 livres.

Le Dauphin avait des propriétés immenses : un bois et des prés au lieu de *Mercocer* (ou *Marcocier)*. contenant 160 journaux de terre ; des îles d'une contenance de 200 journaux ; au lieu de *Vernos*, un pré de 80 séterées, entouré de nombreux chênes, avec une grange à serrer le foin ; au lieu dit *les Arables*, une vigne de 240 fosserées, avec un pressoir et des cuves ; à Châtillon, un pré, appelé *dou Vivier*, contenant plus de 50 séterées, avec une grange pour y mettre le foin ; près de ce pré, un bois, appelé *le Fais*, contenant 200 journaux ; au lieu

1. Déposition du curé de Mégevette : « in casu in quo a judice dicti domini abbatis provocaretur, appellaretur ad dominum dalphinum ut dixit, et si officiales dicti domini abbatis non facerent justitiam, ipsam faceret dominus dalphinus predictus. » *(Ibid.)*

2. « Dictus abbas non confitetur quod dicti foci sunt de mandamento dicti castri Castillionis nec de resorto predicto, prout audivisse se dixit a familiaribus ipsius domini abbatis. » *(Ibid.)*

3. *Coll.* 109, fol. 16 r° : Déposition de Raymond de la Frasse *(de Fratia)*, curé de la paroisse de la Maladière de Cluses : « Interrogatus quot foci sunt in dicta parrochia, respondit quod XV foci, quorum III sunt sanorum et XII sunt leprosorum. »

dou Lairon (ou *del Laron)*, une montagne contenant des bois et des pâturages, capables de nourrir 6.000 têtes de gros bétail depuis la Pentecôte jusqu'à la Saint-Michel; d'autres montagnes, appelées *Lopissour, Chaureins, Vormies, li pas de les Batier et Derbres, li pas de Goitrouse, Ladorion*, contenant de grands et beaux sapins et d'autres arbres, de diverses sortes, en nombre infini; au lieu nommé la Combe du loup *(Comba lupi)*, une montagne contenant des bois et des pâturages immenses. Les deux témoins s'accordèrent à dire que ces vastes forêts constituaient une excellente défense pour le pays : si elles étaient arrachées, les ennemis du Dauphin pourraient librement entrer du comté de Savoie dans le Faucigny [1].

Le mandement de Sallanches [2] touchait à celui de Châtillon. Il était formé de quatre paroisses où l'on comptait plus de 1.300 feux. Il y en avait 700 à Sallanches, dont 20 nobles : douze ou quinze maisons fortes s'élevaient dans cette paroisse. A Combloux, le Dauphin ne pouvait lever des tailles que sur dix des 180 feux qui peuplaient cette paroisse. Le seigneur de Gex *(de Jas)* et Humbert de Chaulay exerçaient la juridiction sur les feux qu'ils y possédaient.

Plusieurs témoins estimèrent à 1.500 florins les revenus du Dauphin dans le mandement. Jean Delaporte, damoiseau, garde des bois dans la châtellenie, déclara que le Dauphin possédait sur le territoire de Cordon un bois et une montagne d'une lieue et demie de tour, appelés la Jeoire noire *(Joria nigra)*; une montagne boisée, de deux lieues de tour, appelée *Vacherens;* une autre montagne, couverte de pâturages, qui mesurait aussi deux lieues de tour. Il ignorait la valeur de ces propriétés et ne pouvait pas les apprécier à cause de leur grandeur. Un autre témoin les estima à 2.000 livres et dit que les habitants y avaient un droit d'usage : si les bois étaient arrachés, ils ne pourraient plus vivre et le pays deviendrait complètement désert.

Le mandement de Flumet [3] ne comprenait que deux paroisses. Dans celle de Flumet, on comptait 626 feux roturiers et 12 feux nobles; la paroisse de Megève était peuplée de 622

1. *Coll* 109. fol. 18 r° : « Dixit insuper quod si dicta nemora extirparentur inimici domini dalphini de comitatu Sabaudie intrandi terram Fucigniaci haberent liberum aditum, quia dicta nemora faciunt totaliter ad defensionem dicte terre et prohibent introitum ipsius terre inimicis predictis. »

2. *Coll.* 109, fol. 19 r° : « Super castro et mandamento castri de Salenches. »

3. *Coll.* 109. fol. 21 r° : « Super castro et mandamento Flumeti, Gebennensis diocesis. »

feux, dont 100 étaient compris dans le mandement de Sallanches. Les revenus du mandement étaient de 800 florins en moyenne chaque année. Le Dauphin possédait dans la paroisse de Flumet un bois appelé *de Coveton :* Perrin Laugier déclara que si ce bois lui appartenait, il l'aimerait mieux que 1.500 florins [1]. D'autres bois delphinaux, situés dans la paroisse de Megève, furent estimés à 3.000 florins. Les habitants du pays avaient un droit d'usage dans ces forêts. Messire Jean *de Orsino*, prêtre, curé de la paroisse de Megève, déclara que si elles étaient coupées et arrachées, les habitants abandonneraient le pays parce qu'ils ne pourraient plus y vivre [2].

Trois paroisses : Saint-Gervais, Saint-Nicolas de Véroce et La Gorge, formaient le mandement de Montjoie [3], qui s'allongeait dans la vallée du Bornand. Le château de Montjoie était situé dans la paroisse de Saint-Nicolas de Véroce. Quelques feux appartenaient à des nobles, notamment à Humbert de Chaulay. Guillaume de Cupelin, de la paroisse de Saint-Gervais, rappela qu'il avait une fois perçu les revenus du mandement, qui s'étaient élevés à 700 livres et 25 sous. Depuis lors, le prix du blé avait diminué et certains revenus avaient été aliénés. Humbert II avait en effet donné à Humbert de La Croix, sa vie durant, le tiers des lods et ventes du mandement de Montjoie [4]. Cependant, les revenus étaient encore de 500 livres genevoises chaque année. Là aussi le Dauphin possédait de vastes forêts, où les habitants du pays avaient un droit d'usage moyennant une certaine redevance. C'étaient les bois de La Gorge, de Beys, de Miage, de Voza, de Prarond, de Fenilhos, d'Arza, de Montjoie, de Lassia, de Bezent [5]. Un témoin. Aymonet *Laverii,* paroissien de Saint-Nicolas, affirma qu'il ignorait la valeur de ces bois, mais que, pour les gens du pays, une perte de 4 000 livres serait préférable à leur destruction [6].

1. « Dixit quod nemus, si esset suum sicut est domini dalphini et esset dominus sicut est dominus dalphinus, plus diligeret quam MV^{c} florenos. » *(Ibid.*, fol. 21 v°.)

2. « Si dicta nemora sinderentur et eradicarentur, homines ipsius patrie dimitterent patriam sicut dixit, quia sine ipsis nemoribus non possent vivere in eadem. » *(Ibid.)*

3. *Coll.* 109, fol. 22 v° : « Super castro et mandamento Montisgaudii, Gebennensis diocesis. »

4. U. Chevalier : *Inventaire des Archives des Dauphins,* n° 1480.

5. Déposition de Pierre *de Capilino,* vicaire de la paroisse de Saint-Gervais : « nemus de Gorgia, nemus de Beys, nemus de Miage, nemus de Vosa, nemus de Prato rotundo, nemus de Fenilhos, nemus de Arsa, nemus de Montegaudio, nemus de Lassia et nemus de Bezent. » *(Coll.* 109, fol 22 v°.)

6. « Sed prevaleret gentibus patrie quod amissisent IIII^{M} libras quam si dicta nemora essent avulsa vel destructa quia sine illis non possent vivere comode. » *(Ibid.)*

Le mandement de Beaufort [1] était situé dans la vallée du Doron et faisait partie du diocèse de Tarentaise. Il était presque complètement entouré par les terres du comte de Savoie et ne tenait que d'un côté au mandement de Flumet. Quelques nobles, vassaux du Dauphin, dont Peyronet de Beaufort, possédaient un certain nombre de feux dans ce mandement. Le Dauphin avait juridiction sur tous, sauf sur les 27 feux que Peyronet de Beaufort avait dans la paroisse de Saint-Jacques. Les témoins interrogés déclarèrent ignorer la valeur des revenus. Le Dauphin possédait de beaux bois, de douze lieues de tour, dont la destruction aurait amené la ruine du pays.

Le mandement de Saint-Michel [2] ne comprenait qu'une seule paroisse : Notre-Dame du Lac. On y comptait 101 feux, dont 35 appartenaient à des nobles et leur payaient la taille. Le Dauphin exerçait la juridiction sur tous ; il n'avait aucune propriété dans le mandement et ses revenus n'y dépassaient pas 100 florins. Ce qui faisait l'importance de ce petit mandement, contigu aux terres du comte de Savoie, du comte de Genève, de l'évêque de Sion et du prieur de Chamonix, c'était le château de Saint-Michel, qui surveillait l'entrée de la vallée de l'Arve. Aymon *de Vouseriis*, lieutenant du mistral de Saint-Michel, rappela que Béatrix de Faucigny avait élevé ce château sur un emplacement appartenant au prieur de Chamonix *(de Campo Munito)*. En échange de ce terrain, elle lui avait fait remise d'une obole d'or qu'il devait chaque année aux seigneurs de Faucigny pour droit de sauvegarde. Le château était d'un accès difficile. Il était construit sur un roc élevé et se composait d'une enceinte carrée, au centre de laquelle était une tour ronde, haute de sept toises, contenant deux étages. Il y avait aussi, dans cette enceinte, une petite maison en ruines [3].

(A suivre.)

Claude Faure.

1. *Coll.* 109, fol. 24 r° : « Super castro et mandamento Bellifortis, Tarentasiensis diocesis. »

2. *Coll.* 109, fol. 25 r° : « Super castro et mandamento Sancti Michaelis, Gebennensis diocesis. »

3. Déposition de Hugues *Ferrens*, de Genève, curé de la paroisse de Notre-Dame du Lac : « difficilis et pericolosus erat aditus ad castrum predictum quod dictum castrum est quadratum, in alto et forti rupe constructum, infra quam quadraturam est quedam turris rotunda, altitudinis, sicut credere se dixit, VII tessiarum, continens duo solaria et coperta et est infra dictam clausuram quemdam domunculam dirutam *(sic)*. »

LE GUET DE GENÈVE
AU XVE SIÈCLE

(*Suite*)

IX. — La Salade ; Technique, types divers et décoration.

1606. « Salade est une espèce d'armure pour la teste descen-
« dant et couvrant la teste et le corps de l'homme de guerre
« jusque sur les espaules [1]. »

Il n'y a pas grand chose à ajouter à cette définition donnée par le célèbre introducteur du tabac en France ; d'ailleurs, si son dictionnaire ne fut imprimé qu'en 1606, six ans après sa mort, et lorsque la salade était démodée, il ne faut pas oublier que Nicot né en 1530 pouvait parler en connaissance de cause d'un casque qu'il avait vu en usage pendant une partie de sa vie.

En décrivant ainsi la salade proprement dite, Nicot était plus exact que ses contemporains ; si aujourd'hui, en France du moins, le mot salade a un sens précis et restreint dans la langue des archéologues, il s'est appliqué au XVIe siècle, comme nous le verrons plus loin, à des casques de formes très différentes.

Il importe donc tout d'abord de préciser les caractéristiques de la salade et surtout de dire en quoi elle diffère de l'armet avec lequel on l'a souvent confondue.

L'assiette de la salade était à peu près horizontale ; elle prenait son point d'appui sur la tête sur laquelle elle se posait comme nos chapeaux ou comme le casque de nos cuirassiers et de nos dragons qui en est dérivé. Elle laissait par conséquent à la tête l'entière liberté de ses mouvements et n'avait de gênant que son poids.

L'assiette de l'armet au contraire était plutôt verticale ; il ne se posait pas sur la tête, mais s'y plaçait en avançant d'arrière en avant, après s'être ouvert soit à charnières dans les armets de l'origine, soit plus tard à pivots. Il se refermait ensuite sur la tête qu'il emboîtait complètement, et son poids reposait non sur la tête, mais sur les épaules, comme celui du heaume, dont il n'était qu'un perfectionnement ; d'où son nom, heaumet et helmet, puis hermet, et enfin armet.

Il semble donc extraordinaire qu'on ait pu le confondre avec

1. J. Nicot : *Thrésor de la Langue française,* v° salade.

la salade au point de ne plus faire entre eux de distinction nominale. Nous verrons plus loin les causes de cette confusion et son origine en cherchant l'étymologie de la salade; mais auparavant nous avons à l'étudier de façon plus complète.

Son timbre rond et généralement sans crête se prolongeait à l'arrière en un couvre-nuque plus ou moins long qui, dans certains modèles, descendait jusque sur les épaules. Le plus souvent tout d'une pièce avec la salade, ce couvre-nuque était parfois, surtout lorsqu'il avait un grand développement, fait de lames articulées pour permettre au porteur de lever la tête.

Une calotte de cuir isolée du timbre auquel elle était fixée tout autour par des rivets préservait le crâne du contact immédiat du métal qui eut sans cela transmis à la tête le contre-coup de tous les chocs.

Enfin une courroie bouclée sous le menton maintenait la salade en place. Il est rare de pouvoir distinguer ce détail dans les anciennes peintures, et impossible de l'observer lorsque la salade a la bavière dont nous parlerons plus loin, la jugulaire étant alors cachée par la bavière. Cette jugulaire est parfaitement visible dans la miniature de l'Adoration des Mages de Jean Fouquet, citée déjà plusieurs fois au cours de ce travail.

Tel était dans ses formes essentielles ce casque qui se complétait, sur le devant de la tête, de diverses façons se rattachant à trois types principaux.

1° Salade sans visière. — Le plus simple avait sur le front une avance fixe, tantôt d'une même pièce que le timbre, tantôt faite d'une pièce rapportée. On le distinguait parfois des suivants en le désignant sous le nom de *petite salade* ; ses dimensions étaient en effet plus réduites que dans les autres types :

1422. « Item, pour deux salades, l'une grande, l'autre petite [1]. »

Parfois aussi on l'appelait *salade sans visière* :

1465 env. « Les Archers auront les salades sans visières [2]. »

Ce casque. moins usité peut-être que le type qui suit, se rencontre cependant assez souvent dans les anciennes peintures; on en voit notamment des exemples dans la Marche au-Calvaire de Boccacino [3] et dans la Résurrection de Memling [4] dont

1. *4e Compte de Guy Guilbaut, Recev. gen. des fin. du Duc de Bourgogne,* f° 199 (Archives du Nord, B. 1917).
2. Le Bailli de Mantes : *Projet d'armement soumis à Louis XI,* ap. le P. Daniel : *Histoire de la Milice française,* t I, p. 176
3. *Londres, National Gallery*
4. *Vienne, Kaiserl. Gemalde Galerie.*

nous avons déjà parlé. Les fresques de Bessans et de Lanslevillard, déjà citées également, en montrent aussi plusieurs modèles avec diverses variantes.

Enfin, parmi les nombreuses salades du Musée d'Artillerie, celle cataloguée H. 28 en donnera la plus juste idée.

Bien que la salade sans visière fut plutôt réservée aux gens de pied, les chevaliers en usaient quelquefois ; celle que nous venons de voir mentionnée en 1422 était faite pour Philippe le Bon, et Olivier de la Marche nous apprend que Jacques de Lalain se servait d'un casque de ce genre au Pas d'armes de la Pélerine :

1446. « Messire Jacques de Lalain... en sa teste avait une « petite salade de guerre toute ronde et avait le visage et le col « tout découvert [1]. »

Gérard de Rossillon, l'un des adversaires de Jacques de Lalain dans ce Pas d'armes, se contenta lui aussi d'un casque du même genre [2]. Enfin, dans son portrait par le Pinturricchio [3], c'est encore une salade sans visière qu'Alberto Aringhieri, chevalier de Malte, a déposée à ses pieds.

Ces casques portent souvent sur le devant une pièce rapportée pour ornement ou renfort qui les fait parfois confondre avec le modèle qui suit.

2° Salade a visière. — Ensuite venait la *salade à visière*. Elle tirait son nom d'une pièce mobile qui tournait autour de deux pivots et pouvait soit se lever entièrement sur le timbre en découvrant la figure, soit se rabattre sur le visage qu'elle couvrait jusqu'à la bouche, parfois même jusqu'au menton :

1422. « Item, pour une *salade à visière* [4]. »

1433. « Ung bacinet, ungs brachelets et une *salade à visière* « tous garniz de tissus de soye, boucles et morgans d'argent [5]. »

Deux fentes horizontales pour la vue, parfois réunies en une seule, étaient, soit percées dans cette visière, soit ménagées entre elle et le timbre lorsqu'elle était baissée. Somme toute, cette visière n'était pas d'invention nouvelle ; c'était simplement l'application à la salade de ce qui existait déjà pour certains heaumes, et surtout pour les bacinets à visière.

1. Olivier de la Marche. *Mémoires*, liv. I, chap. xviii (Edition Buchon, p. 327, col. 2).
2. O. de la Marche : *Mémoires*, liv. I, ch. xxi, p 439.
3. Cathédrale de Sienne, chapelle de St-Jean.
4. *4e Compte de Guy Guilbaut, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne,* f° 199 (Archives du Nord, B. 1927).
5. *5e Compte de Jean Abonnel, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne,* f° 283 v° (Archives du Nord, B. 1948).

Cette forme de la salade est la seule que décrive l'auteur anonyme du *Costume militaire des Français en 1446*, déjà souvent cité, et c'est pourquoi nous n'avons pu nous servir de sa description pour la salade en général. Après avoir parlé du bicoquet et du chapeau de Montauban, il s'exprime en ces termes :

1446. « La tierce armeure et la plus comune et la meilleure « à mon semblant est l'armeure de teste qui se appelle sallades, « car elles couvrent tout la plus part du coul derrière et toute la « temple, l'oreille et la plus part de la joue, et davant couvre le « fronc jusques au sourciz. En laquelle sallade y a une visière « petite, laquelle visière quand elle est abessée recouvre les « yeulx, le nés et la bouche [1]. »

On peut étudier cette salade sur la tête du St Georges du rétable de la chapelle du château de Gaillon [2], par Michel Colombe (1430-1512) et, mieux encore, parce que la visière levée tout au sommet de la tête ne permet pas de la confondre avec le renfort d'une salade sans visière, dans deux des gravures les plus connues d'Albert Dürer, le St Georges à cheval (datée de 1508), et le Chevalier, la Mort et le Diable (datée de 1513).

Dans la multitude des salades des Musées d'armes, nous en citerons deux seulement comme types : la salade H. 42 du Musée d'artillerie, qui a la vue ménagée entre le timbre et la visière mobile ; et la suivante. H 43 qui montre au contraire la vue pratiquée dans la visière. Cette dernière a de plus le couvre-nuque articulé, particularité dont nous avons parlé précédemment.

La salade à visière était évidemment le type le plus commun au milieu du xve siècle, et c'est pourquoi l'auteur anonyme de 1446 s'est borné à décrire celui-là ; d'ailleurs après l'avoir donné aux gens d'armes, c'est-à-dire à la grosse cavalerie, il nous apprend que les archers le portaient aussi :

1446 « Et premièrement lesdiz homes darmes sont armez... « quant ils vont en la guerre, de... salade à visière...

« Les archers portent... sallades comme dessus est dict [3]. »

Plus loin il en arme également les coustilleux [4].

Nous avons vu cependant le bailli de Mantes demander pour les archers la salade *sans visière* ; mais ils reçurent, comme nous le verrons plus loin. une salade à visière réduite. Pour

1. Edition de Belleval. p 2.
2. Aujourd'hui au Musée du Louvre. Il en existe un moulage au Trocadéro, au Musée de sculpture comparée.
3. Id., p. 4.
4 Id., *ibid.*

les autres corps, lui aussi leur donne à tous sans distinction la salade à visière :

1465 env. « Lesdits guisarmiers ayant salades à visière...

« Ceux qui porteroient lances doivent avoir salades à visière.

« Les arbalestriers devroient avoir salades à visière « qu'ils pussent lever assez hault quand ils vouldroient [1]. »

C'était donc bien le modèle le plus usité; il y avait naturellement des différences entre les salades des gens d'armes et celles des hommes de pied; celles de ces derniers devaient être plus légères et avaient une visière plus petite. La visière des salades des archers était surtout. avons-nous dit, de dimensions fort restreintes :

1458. « Après entrèrent les archiers du roy bien habillés, « saulf qu'en lieu de harnois blanc ils avoient brigandines, « et estoient leurs salades à ceste fachon qu'elles ne avoient « point deux doigts de visière [2]. »

Cette visière couvrait le visage d'une défense plus ou moins efficace suivant ses dimensions; mais, surtout quand elle était grande, elle ne laissait pas d'être gênante.

Baissée, elle ne permettait de voir que par les fentes ménagées pour cela, et d'aucuns préféraient renoncer à sa protection pour avoir la vue plus libre :

1450. « Ainsi marchèrent les deux chevalliers l'un contre « l'autre; et quand le Seigneur d'Espiry eut marché environ « six pas, il s'arresta et prit la visière de sa salade de sa main « dextre, et l'arracha de la salade, et la getta loing de luy en « arrière, et demoura le visage moult fort découvert; et ce fit « il pour ce qu'il estoit homme de courte veüe, et la vouloit « désempescher [3]. »

Jacques de Lalain avait, pour adopter la salade sans visière dont nous l'avons vu se servir, une autre raison que nous explique son chroniqueur Chastelain en signalant un autre inconvénient des visières baissées :

1453. « Messire James combattoit... la visière fermée; et le « dit de Lalain étoit sans visière. par quoi il avoit son haleine « tout à délivre, et celui messire James avoit tout le contraire; « et bien y parut... quand on lui leva la visière [4]. »

1. Le Bailli de Mantes : loc cit.
2. J. du Clercq : *Mémoires,* liv. III, chap. xxxvii (Edition de Reiffenberg, vol. 2, p. 300).
3. Olivier de la Marche : *Mémoires,* livre I, chap. xxi Edition Buchon, p. 444, col. 2).
4. G. Chastelain : *Chronique de J de Lalain,* chap lv (Edition Buchon, p. 655, col. 2).

Enfin cette visière mobile avait un désavantage encore, son manque de solidité :

1443. « Le dict de Vaudrey donna tel coup au clou de la vi-« sière du Comte qu'il rompit le dict clou. et demoura la dicte « visière déclouée et pendant à l'autre clou, et avoit le Comte « le visage découvert [1]. »

3° Salade a vue coupée : C'est peut-être pour parer à ce manque de solidité que fut créé le troisième type, la salade à visière fixe, ou à *vue coupée*. Dans ce modèle, la fente horizontale pour la vue était pratiquée, et comme *coupée* dans la salade elle-même qui devait se relever dans son ensemble et se porter en arrière pour dégager le visage. Le timbre dans ce type devait être forgé de façon à faciliter le port dans les deux positions, salade levée, salade baissée, et la coiffe de cuir était disposée de façon à emboîter commodément la tête dans les deux cas.

Comme pour le type à visière mobile, c'était une application à la salade d'un système déjà connu. Il existait déjà en effet des chapeaux de fer à visière fixe, et, somme toute, c'était une réédition du casque grec qui coiffe certaines statues de Minerve.

La salade était d'ailleurs dans sa forme essentielle, dérivée des casques antiques, et plusieurs des beaux casques de parement du xvie siècle, dits casques à l'antique, se rattachent au type de la salade.

Solide, et relativement légère, la salade à vue coupée avait la préférence de bien des hommes de guerre. Guillaume du Bellay, en fait le casque d'ordonnance des chevau-légers :

1537. « Les chevaux légers seront bien à cheval, et armez de « Haussecol, de Hallecret, avec les Tassettes jusques au-dessous « du genou, de Gantelets, d'Avantbras, et grandes Espaulettes, « et d'une *Selade* forte et bien couverte *à veuë couppée* [2]. »

Les documents figurés dans lesquels on peut observer la salade à vue coupée sont assez rares ; les meilleurs que nous connaissions sont les tapisseries de l'histoire de David et de Bethsabée au Musée de Cluny, surtout la quatrième de la série.

L'armée de Joab se prépare à l'assaut de la ville de Rabbath. A gauche, Urie achève d'endosser son harnois. Dans l'escadron de gens d'armes, en armures de la fin du xve, qui défile au

1. O. de la Marche : *Mémoires*, liv. I, chap. ix, p. 390, col. 1.
2. Langey : *Discipline militaire*, liv. I, chap xii (Edition Rigaud, Lyon, 1592, p. 51).

premier plan, de nombreuses salades à vue coupée se remarquent au milieu des armets, et peuvent être étudiées dans les moindres détails, grâce au souci de minutieuse exactitude qui a visiblement guidé l'auteur des cartons de ce chef-d'œuvre [1].

A ceux qui tiennent à rapprocher des documents écrits et figurés l'objet lui-même, le casque H-40 du Musée d'artillerie fournira le type exact de la salade à vue coupée.

Très probablement d'ailleurs, un grand nombre des textes mentionnant la salade à visière et dans lesquels rien n'implique la mobilité de cette visière doivent être appliqués à la salade *à vue coupée*. Nous n'avons rencontré cette dernière expression qu'à partir du XVIe siècle ; or, la salade à visière fixe était, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, connue dès le XIVe siècle ; au XVe, elle était, surtout pour les armures de cavaliers, presque aussi fréquente que la salade à visière mobile.

Ainsi, c'est le casque de la plupart des beaux harnois du type des Ordonnances, dits aujourd'hui armures gothiques. et notamment des Armures G. 1 du Musée d'artillerie, et B. 14 de l'Armeria de Turin.

Il est facile de comprendre pourquoi cette salade était surtout un casque de cavalier. Devant pouvoir être portée dans deux positions, levée et baissée, elle avait une assiette moins ferme que le type précédent. Par suite, elle nécessitait, lorsqu'elle était baissée, *un point d'appui* sans lequel elle aurait pu se déplacer et mettre devant les yeux du porteur. au lieu de l'ouverture pour la vue, un bandeau de fer. Ce point d'appui indispensable, elle le trouvait dans *la bavière* dont nous allons parler et qui n'était guère portée que par les cavaliers.

(A suivre.) Ch. BUTTIN.

1. Ces tapisseries passent pour avoir été tissées en Flandre pour la Cour de France sous le règne de Louis XII. Avant d'entrer au Musée de Cluny elles ont fait partie des collections du Duc d'York. des Marquis Spinola, et enfin des Serra de Gênes.

Chose curieuse, celle précisément dont nous venons de parler a, au Musée municipal de Padoue, une réplique exacte, à cela près que le chevalier qui se fait armer à gauche n'a pas dans la tapisserie de Padoue l'inscription *Urias* qui se lit en lettres gothiques sur la cuirasse de son Sosie à Cluny. Aussi n'a-t on pu à Padoue découvrir quelle scène elle représentait et l'a-t-on qualifiée *Passage de troupes*. Les critiques d'art italiens la donnent comme exécutée sur les cartons de J Vermeyen, mais ce peintre naissait en 1500 au moment où on la tissait.

LES PRIEURS DE TALLOIRES

(Suite et fin)

PRIEURS COMMENDATAIRES *(suite)*.

Charles de la Tour (1596-1615). Durant la vacance, plusieurs personnages sollicitèrent l'abbaye en faveur de François de Sales, prévôt de la cathédrale et missionnaire en Chablais. Mais le duc de Savoie, Charles-Emmanuel. nomma Vialo Calcagni, qui était précepteur des princes. Celui-ci étant mort à la fin de janvier 1596, sans avoir reçu sa bulle, le pape pourvut (16 mai 1596) un clerc milanais, nommé Charles de la Tour, qui prit possession le 13 décembre suivant. Dans le procès-verbal, on trouve mentionnés parmi les religieux doms F. du Châtelard et J. de Rossillion, avec trois novices, savoir : Jacques Deléaval, Claude-Nicolas de Quoex et N. Marchand.

Charles de la Tour obtint du pape l'union à la mense commune des divers offices du prieuré (21 octobre 1604) : ce qui souleva contre lui l'opposition de maints religieux, même celle du Sénat et en empêcha l'exécution.

François de Sales, qui était alors évêque du diocèse, s'en vint faire la visite canonique du couvent. Il y trouva 18 religieux au lieu des 20 que porte la fondation, savoir : Mathieu Degie, prieur claustral; J. Pelard, sacristain; P. de Pelly, ouvrier; Jean d'Usillon. infirmier; J. Ballayson, Humbert Grange. J. de Quoex, Jacques Deléaval, Nic. de Quoex et Claude Trombert, prêtres; Robert de Bonnevaux, Gaspard Aragain. J.-B. de Bavod, Philibert de Saint-Jeoire, Claude de Thorens, Eustache Bertrand, G. Masson et Philibert de Montfalcon. (21 octobre 1607).

PRIEURS CLAUSTRAUX *(suite)*.

François Machet (1596-1598, 21 août).

Constantin Bertrand (1603).

Robert de Bonnevaux (1604-1605).

Mathieu Degie, aliàs Dogret (?) (1607).

Claude-Nicolas de Quoex (1609-1623). Elu en présence de l'évêque F. de Sales, qui passa deux journées à l'abbaye. Ce fervent religieux, après avoir obtenu la réforme de son monastère, se retira avec un religieux nommé Pierre, à l'ermitage de Saint-Germain où il vécut jusqu'à une extrême vieillesse (14 janvier 1660).

Sur les instances de Charles de la Tour et du nonce de Turin, l'abbé de Savigny délégua Jacques de Prades, l'un de ses religieux, pour hâter la réforme de Talloires. Ce dernier, rencontrant trop de difficultés, le Sénat de Chambéry y envoya le sénateur de Buttet avec mission d'assister l'évêque du diocèse et le visiteur de Savigny, et de contraindre au besoin les récalcitrants par la saisie de leur temporel ou tous autres moyens de justice (25-26 octobre 1610). La résistance n'en continua pas moins. En désespoir de cause, le commendataire se rendit à Rome pour en conférer avec le général de l'Ordre qui députa dom Jean de Malachie pour examiner cette affaire, et avec le pape Paul V qui, le 22 août 1612, adressa à l'évêque de Genève une bulle contenant tous les points de la réforme et le chargea de les faire observer.

Avant que ce résultat pût être atteint, Charles de la Tour résigna son prieuré, sous la réserve d'une pension de 800 écus d'or, et fut remplacé par le suivant[1].

César Perron (1616-1645), issu des comtes de Saint-Martin d'Yvrée, était un jeune homme de seize ans et un simple clerc. A peine nommé, il eut des difficultés avec ses religieux au sujet de leurs prébendes, et tenta de faire unir à la mense commendataire les bénéfices claustraux et même la châtellenie de Talloires que possédait le sieur Pierre Mermier ; mais il fut débouté de ses prétentions. François de Sales ayant été nommé par l'abbé de Savigny supérieur conventuel du monastère (1617), obtint l'union de tous ces bénéfices à la mense commune, remplaça les domestiques séculiers par des frères lais et

---

Michel Rambert (1623-1627). C'est lui qui obtint de Rome le démembrement de Savigny.

Benoît Vallier (1627-1629). C'était, au dire du chanoine Hauteville, « un homme dévot et un savant philosophe ».

Benoît-Théophile de Chevron-Villette (1629-1631). Ce fervent religieux devint archevêque de Tarentaise en 1632, et mourut en odeur de sainteté le 16 juin 1658.

Juste Duplatre (1631-1637). En 1634, il fut réélu par doms

1. La bulle de Paul V qui nomma César Perron, commendataire de Talloires est du 8 des ides de juin 1615 ; mais elle ne fut homologuée par l'évêché de Genève que le 1er mars 1616, et fulminée le lendemain à Talloires. Il y eut opposition des religieux ; et c'est encore sur la présentation de Charles de la Tour que J. F. de Sales, vicaire-général de l'Evêché, unit, le 13 décembre 1616, à l'église de Saint-Jorioz, la chapelle de saint Jean l'Evangéliste, vacante par la mort de Claude Etienne de Thollaz, clerc tonsuré.

réussit enfin à rétablir un si bel ordre dans la maison que, peu après, le pape Urbain VIII, la démembrant de Savigny, permit aux religieux de nommer un abbé et d'agréger à leur communauté tous les couvents bénédictins de la Savoie dont on composerait cinq communautés régulières qui formeraient avec elle la *Congrégation des Bénédictins réformés Allobroges* (4 juillet 1624).

Eugène-Maurice de Savoie (1647-1656). César Perron ayant fini par renoncer à sa commende, le pape Innocent X la donna au prince Eugène-Maurice de Savoie, fils de Thomas de Savoie-Carignan, qui achevait alors sa dixième année[1]. Onze ans plus tard, le jeune prieur perdit son frère aîné, Joseph-Emmanuel ; il en profita pour troquer le froc contre l'épée, entrer au service du roi de France qui le nomma colonel des Suisses, et pour épouser Olympe Mancini qui devint la mère du fameux prince Eugène. Mais avant de résigner sa commende, il affranchit noble Noel feu F. Galley de l'hommage libre et franc qu'il devait à l'abbaye pour le château de la Clusaz (17 mars 1656). et R^d^ Maurice Darit. de Talloires, chanoine de Genève.

Cl.-Nic. de Quoex, Michel Rambert, Benoît Vallier, Martin Pernet, Anselme de la Fléchère, J.-B. Jared, Emmanuel du Mullin, B^d^ Floccard, Léandre de Fésigny, J.-F. Bouvard, Romuald Pignier, Paulin de Sales, André Magnin, Germain Bertrand et Valentinien Tollent ; absent : Antoine Maur.

Pierre-Célestin Truffon (1638-1642).

Michel Rambert (1643-1645).

Romuald Pignier (1645-1661). La communauté comptait, en 1658, doms Cl.-L.-Nic. de Quoex, Michel Rambert, Antoine Maur, Placide de Crans, 2e doyen, Anselme de la Fléchère, B^d^ Floccard, Basile Salteur, Emilien Bouvard. 1er doyen, Gabriel de Motz, Victorin Marchand, procureur, Fauste Ginier, Joachim Lorsier, Nicolas de Rossillion, maître des novices, Romain Delespine, Georges Thovex, Benoît de la Tournette, André Delacroix, Benoît-Anastase de la Grave, avec J. Pequex et F. Machet : ces deux derniers résidant à Saint-Jorioz.

1. Les Bulles de nomination sont du 24 octobre (IX cal., nov.) 1645 ; elles ne furent enregistrées par le Sénat que le 31 juillet 1647 ; et c'est le 9 août suivant que le prince fut mis en possession dans la personne de J.-F. Garnier, son procureur. Etaient présents : doms Romuald Pignier, prieur claustral ; F. Coddey, Placide de Crans ; B^d^ Floccard ; Emile Bovard ; Joachim Lorcier ; Théophile Brun ; Romain Delespine ; Anastase Peannet ; Victorin Marchand ; Fauste Geny, Nic. de Rossillon ; J.-M. Nacet ; P. de Quoex, et Claude-Nic. de Quoex, tous profès.

Eugène-Maurice eut pour successeur :

Charles-Louis des Lances, de Turin (1657-1724). Le nouveau prieur était âgé de 19 ans. Nommé par bulle du 20 mars 1657, il fut mis en possession de la commende le 7 août 1658 en la personne de Jean d'Arenthon d'Alex, et la conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 8 avril 1724. Pendant ces 66 années, le commendataire vécut en bonne harmonie avec ses religieux; on le voit en effet passer avec eux divers accords et même leur acenser les revenus du Monastère. Il eut, par contre, maintes difficultés avec le curé de Talloires, avec ceux de Saint-Jorioz [1] et de Montmin qui se plaignaient de l'état de délabrement dans lequel il laissait leur sacristie et leur église, et, par suite, avec Mgr d'Arenthon d'Alex.

A sa mort, le pape Benoît XII nomma abbé commendataire :

ABBÉS COMMENDATAIRES.

Philibert-Amédée de Mellarède (1727-1764). Fils de Pierre Mellarède, de Montmélian, premier président de la Chambre des Comptes de Turin.

Joachim Lorcier (1663).

Emilien Bouvard (1667).

Romuald Pignier (1670). Religieux : outre doms de Crans, Delespine, Grave, Salteur, Thovex et Tournette, signalés en 1658, doms Blanc Isidore et Pierre, Hyacinthe de Collomb, Germain, dit Gindre, Jérôme Pirollet, maître des Novices, et Anselme Rubellin.

ABBÉS CLAUSTRAUX.

Nicolas de Gemilieu (1674).

Fauste Ginier (1684).

Nicolas de Gemilieu (1690).

Fauste Ginier († 1696).

Anselme Rubin (1696).

Maure de Millioz (1699).

François Serrasin (1702).

Maure de Millioz (1708). Pour le personnel du couvent à cette époque, voir *Archives Dép.*, E., nº 927.

F. Serrasin (1720 † 1723).

Célestin Truffon (1726).

Ildefonse Belly (1732), de Yenne.

1 *Acad. Sal.*, XVI, 38

Nous avons vu le pape Urbain VIII faisant de Talloires la tête d'une Congrégation nouvelle des Bénédictins réformés Allobroges. Bien qu'en vertu de cette bulle, Talloires eut réussi à s'annexer les prieurés de Thiez, de Rumilly, de Sillingy, de Chindrieux et de Lovagny, on ne put jamais, faute de sujets et de ressources, ériger ces prieurés en communautés régulières. C'est pourquoi le pape Clément X obligea les religieux de Talloires à s'unir à quelque Congrégation de leur Ordre ; ceux-ci choisirent le Mont-Cassin, et l'union fut prononcée par bref du 18 juillet 1674. C'est à partir de ce jour que les supérieurs de Talloires changèrent le titre de Prieurs contre celui d'*Abbés*.

Cette union ne produisit point les heureux effets qu'on attendait. L'abbé du Mont-Cassin était trop éloigné, et les visiteurs, étrangers au langage du pays et à ses mœurs, ne connaissaient, dans leur trop courte apparition, que ce que les moines faisaient parvenir à leur connaissance. Aussi l'indiscipline et le désordre régnèrent à nouveau dans le couvent, et l'abbé Mellarède, écœuré de cet état de choses non moins que des tracasseries incessantes que les religieux lui suscitaient à propos des revenus du Monastère [1], résigna-t-il l'Abbaye (16 décembre 1764) pour se retirer dans son château du Bettonet, où il mourut en 1780 [2].

Michel de Rolland (1738). Le 19 septembre de cette année, le couvent acquiert de noble Louis-Henri de l'Allée. Interviennent dans l'acte, doms M. de Rolland, abbé régulier ; Ildephonse Belly, abbé de Sainte-Anne ; Jérémie Jaquet, prieur de... ; P. Delachenal, prieur de Sillingy ; Emilien Gay, d'Annecy, doyen ; Pierre-Damien Pignier ; Placide Mégevand, doyen et procureur de Saint-Germain ; J.-B. Ribitel, doyen ; Romain de Remilliet, Anselme de Chassey ; F. Estivent, lecteur ; Germain de Saultier, Antoine Constantin, Antoine Dunand, procureur et cellerier ; Florentin Devieux et Ferdinand Jaillet.

F. Estivent (1753).

Ildefonse Belly (1759). Pour le personnel du Monastère, lors de son élection, voir *Arch. Dép.*, E., n° 376. Belly mourut en 1768, âgé de 94 ans.

1. Voir *Revue Sav.*, 1864. p. 21.

2. Cet abbé, qui avait été réformateur des études à Turin et qui a laissé une Histoire de Provence, légua sa bibliothèque et son cabinet d'histoire naturelle à la ville de Chambéry (Foras : *Armorial*).

Rodolphe-Hyacinthe Duclos du Fresnoy, d'Esery (1765-1773). Fils de noble François-Hyacinthe du Clos, comte de Bonne.

Le nouvel abbé voulant éviter les inconvénients subis par son prédécesseur, fit demander par le roi Charles-Emmanuel III que ses revenus fussent arrêtés à un chiffre fixe. Grâce à l'intervention royale et à la rare sagesse du sénateur Biord, délégué à cet effet, une transaction intervint (17 décembre 1767) entre l'abbé d'Esery, dom Florentin, abbé régulier, dom Léandre Carron, procureur, et les autres religieux : les revenus de l'abbé commendataire furent fixés à 2,500 livres, qui représentaient l'excédent des recettes sur les dépenses annuelles, et par ainsi se trouvèrent apaisées des discussions qui duraient depuis un siècle [1]. La conduite des moines, toutefois, n'étant pas plus régulière, Mgr Biord prit à tâche de les réformer. Il rappelle à la Maison-Mère les religieux de Rumilly [2], de Saint-Jorioz et de Sillingy (1766); transfère les offices de la paroisse de Talloires de l'église du couvent dans l'église qu'il fit élever au centre du bourg (1772); amène les religieux, moyennant la modique somme de 200 livres, versée une fois pour toutes, à renoncer au droit de *spoglio* qu'ils prétendaient sur les cures dont ils avaient le patronage (1769); enfin, le 12 novembre 1784, après en avoir reçu l'ordre du Pape, il se rendit à Talloires, accompagné de l'abbé de Thiollaz, son vicaire général, et traça aux religieux une ordonnance en 21 articles. dont on trouvera le résumé dans la *Revue savoisienne* (1881, p. 39), ou dans la Notice de Jules Philippe (p. 55).

Jean-Xavier Solar, de Villanova (1778-1788, etc.).

A la mort de l'abbé Duclos (25 février 1773), la Commende de Talloires demeura vacante pendant cinq années, car la nomination de son successeur, Jean-Xavier Solar, est du 14 mars 1778.

Florentin Dévieux (1766). Etait fils de noble Philibert de Condon, d'Evian.

Jacques Gavent (1771).

Maur de Regnaul de Launoy (1772).

1. Voir l'article déjà cité de la *Revue Sav.*, où l'on trouve le nom des quinze religieux qui composaient alors la Communauté.

2. Résidaient alors à Rumilly, doms Fd de Gavand, Jh-Mie de Grailly et Rapin, à Saint-Jorioz : dom Théophile Audé ; à Sillingy : Gibal (Charles) et Courtois d'Arcollières.

L'ordonnance de Mgr Biord n'ayant pas réussi à rétablir la discipline à Talloires, le Pape, sur le conseil du cardinal Gerdil, délégua le chanoine Paget qui somma les religieux de choisir entre la réforme proposée ou la dissolution, leur imposa une taxe et nomma d'office supérieur provisionnel, dom Maur de Launoy. dont il connaissait l'énergie. Malheureusement, ce dernier mourut d'une chute, quelques mois après, à Bissy, près de Chambéry (28 février 1787). On lui donna pour successeur dom de Sirace, remplacé peu après par dom Dévieux.

La Révolution survint qui dispersa les moines et vendit le couvent à MM. Petel et Recordon, d'Annecy, lesquels y installèrent d'abord une fabrique de salpêtre.

A cette époque, le couvent comptait 7 à 8 religieux, savoir, doms :

Florentin d'Evieu, abbé claustral, profès 1735.

J.-B. de Sirace, de la Balme-de-Sillingy, profès 1779.

Léandre Carron, de Thonon. profès 1756.

Benoît (François-Alexis) Nicod de Maugny, de Draillant, profès 1770.

Zacharie de Mouxy — Charrières (Charles), qui mourut à Annecy le 14 mai 1817, en léguant 7.000 livres aux Hospices de la ville.

François Dufour, de Rumilly, qui émigra et mourut en 1805.

Bernard Rubellin (Charles-Maurice), de Rumilly, profès 1765, mort en 1812. C'était, au dire de Croisollet, un mathématicien distingué, qui a laissé sur cette science deux gros cahiers manuscrits dignes d'être imprimés.

Florentin Dévieux (1778).
Maur de Launoy (1786).
Louis-Philibert de Sirace (1787).
Florentin Dévieux (1792).

PRIEURS (quelques-uns des).

Ottavio Crova (1675).
Germain Hoste (1699).
P. Célestin Buffon (1702).
Romain Mottet (1711).
Joseph Machet (1728).
Germain Saultier (1767).
Antoine Constantin (1780).

J.-F. Gonthier.

CHANSONS RUSTIQUES SAVOYARDES

LES CHANSONS DE BERGÈRES

PREMIER GROUPE

(*Suite.*)

La Jeune Sylvie.

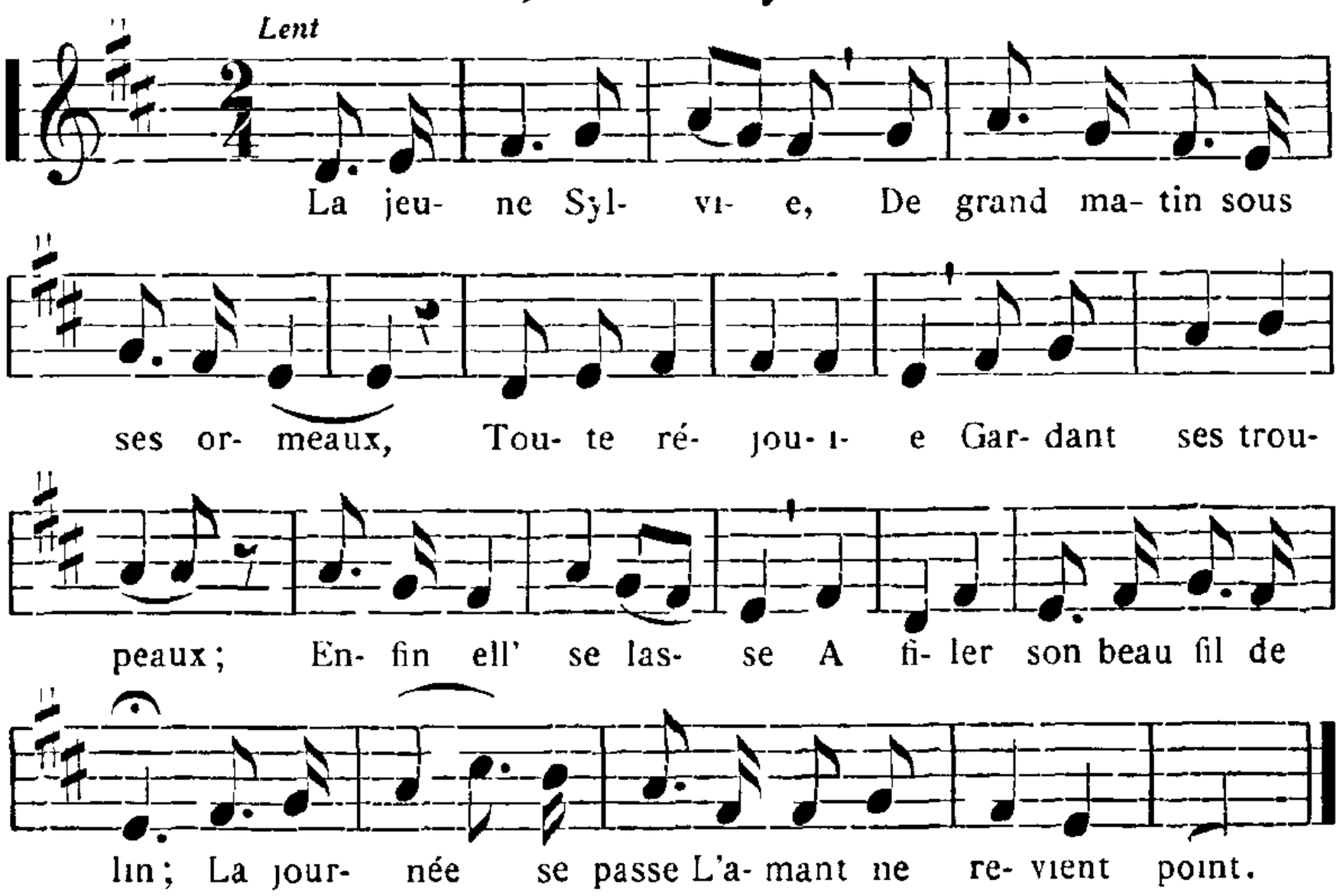

Habere Lullin : *M. Bouvet.*

La jeune Sylvie,
De bon matin sous ses ormeaux,
Toute réjouie,
Gardant ses troupeaux ;
Enfin ell' se lasse
A filer son beau fil de lin ;
La journée se passe
L'amant ne revient point.

Voyant la journée
Presque tout à fait écoulée,
Elle s'est écriée,
Toute chagrinée ·
« Je suis délaissée,
Je ne vois plus mon cher amant ;
Oh ! quelle destinée
Le retient si longtemps ! »

L'aurore brillante,
Un beau soleil à son lever,
La pauvre dolente
Attend son coucher.
Les oiseaux sauvages,
Surtout le beau rossignolet,
Par un doux langage,
Vont la r'consoler.

Au rossignol elle s'adresse :
« O toi, le prince des amants,
Tu vois ma tendresse
Et mon grand tourment ;
Ton aimable zèle
Te rendra mon bon voyageur.
Dis-moi des nouvelles
De mon serviteur.

— Oh ! quelles nouvelles,
Sylvie, demandes-tu de moi,
De ton infidèle ?
Il est loin de toi.
Il a pris les armes,
Il est au service du roi ;
Apaise tes larmes,
Reconsole-toi.

— Rossignolet sauvage,
Toi qui entretiens tous les jours,
Sur ces verts bocages,
Nos tendres amours,
Porte-lui, je t'en prie,
Dedans ton bec cet anneau d'or ;
Dis-lui que Sylvie
Est presque à la mort.

Cet oiseau sauvage,
Reprend, guerrier, son vol vaillant,
D'un léger plumage
Va droit à Milan [1].
Il voit notre armée,
Campée dans ces pays flamands,
Très bien arrangée,
Rien d'aussi charmant.

L'oiseau prit sa pose
Sur la tente de son amant ;
Là, il se repose
Et par son doux chant
Dit : « Sors de la tente
Promptement pour venir me voir ;
Ta beauté brillante
T'envoie le bonsoir. »

Il sort de sa tente
Avec courage et transport ;
Pleure, se lamente.
Voyant l'anneau d'or :
« Ah ! ce sont les gages
Que ma Sylvie tient de moi ;
De ses pâturages
Ell' me les renvoie. »

— Elle est trop fidèle
Pour un cruel, perfide amant ;
Je t'ai vu près d'elle
Dans ce bois charmant.
Te croyant fidèle,
Te donnait toutes ses faveurs,
Tu te moques d'elle ;
Tu n'es qu'un trompeur.

Dis-moi si tu l'aimes,
Je lui ferai tes compliments,
Demain, à l'aurore.
Au soleil levant,
Je dirai : « La belle,
Reprends tes gages et tes amours ;
Ton amant fidèle
T'aimera toujours. »

Petit Oiseau.

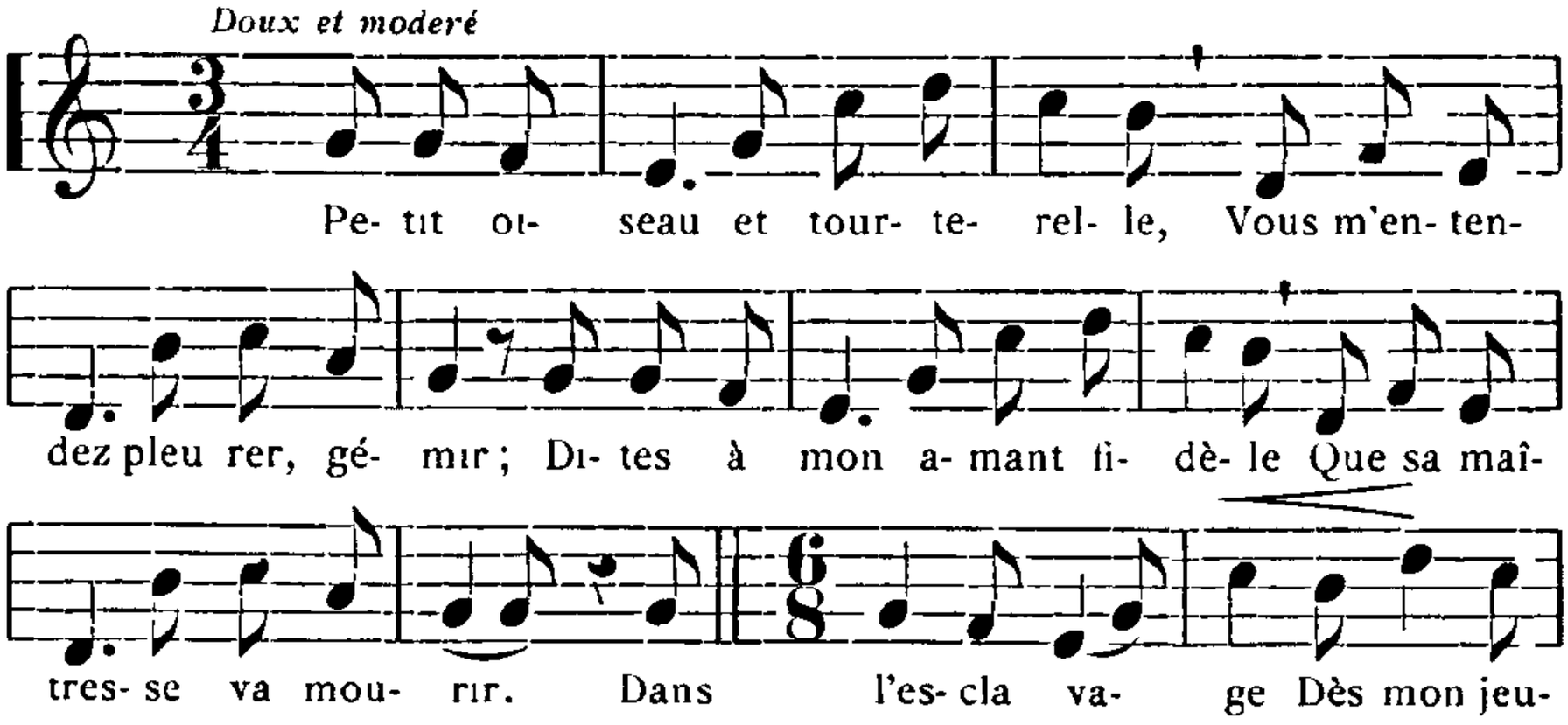

1. Dans une version de M. J. Tiersot (*Ch. pop. Alp.*, p 348.) il s'agit de la ville belge de Menin (Flandre occidentale).

Cet..
Reprend son vol badin
... .
Arrive à Menin

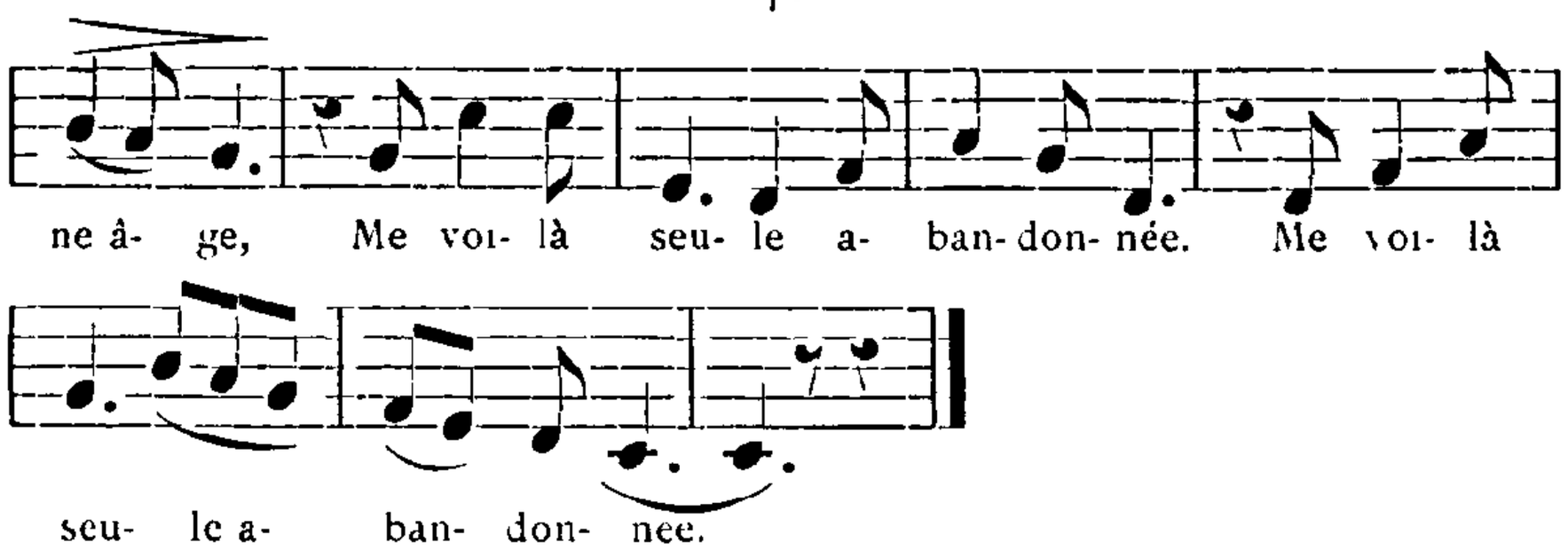

Petit oiseau et tourterelle,
Vous m'entendez pleurer, gémir [1] ;
Dites à mon amant fidèle
Que sa maîtresse va mourir.

— Mon père ainsi que ma mère
M'ont défendu de te parler ;
M'ont défendu en ta présence
Ni de te voir, ni de t'aimer.

J'ai tant pleuré, versé de larmes,
J'ai arrosé le vert gazon ;
Je n'en puis plus, je rends les armes ;
Oui, j'abandonne mes moutons.

Lorsque l'amour est trop volage,
Et qu'on a des amants trompeurs,
Ils nous prennent notre cœur en gage,
Et se sourient de nos malheurs.

Refrain : Dans l'esclavage
Dès mon âge,
Me voilà seule, abandonnée.

Habere Lullin *(M Bouvet)*

L'Amant soldat renié.

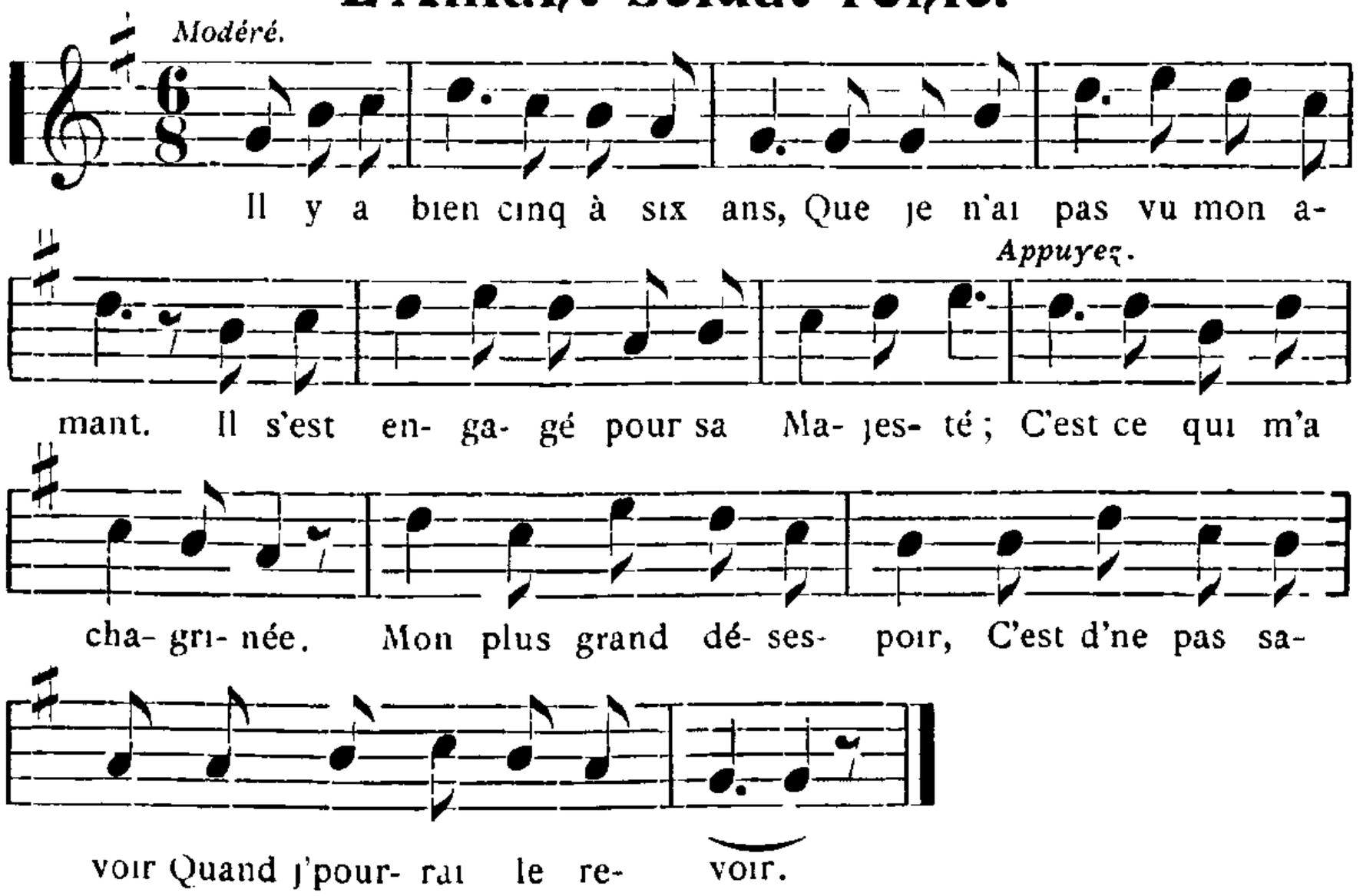

C'est la mélodie récemment retrouvée à Abondance, grâce à l'obligeance de M. J. Crétin, de la chanson de même titre dont nous avons donné le texte précédemment.

1. *Var.* Qui m'entendez...
ou I'oi qui m'entends...
Va dire a ..

DEUXIÈME GROUPE

(Les Dialogues)

La Bergère infidèle.

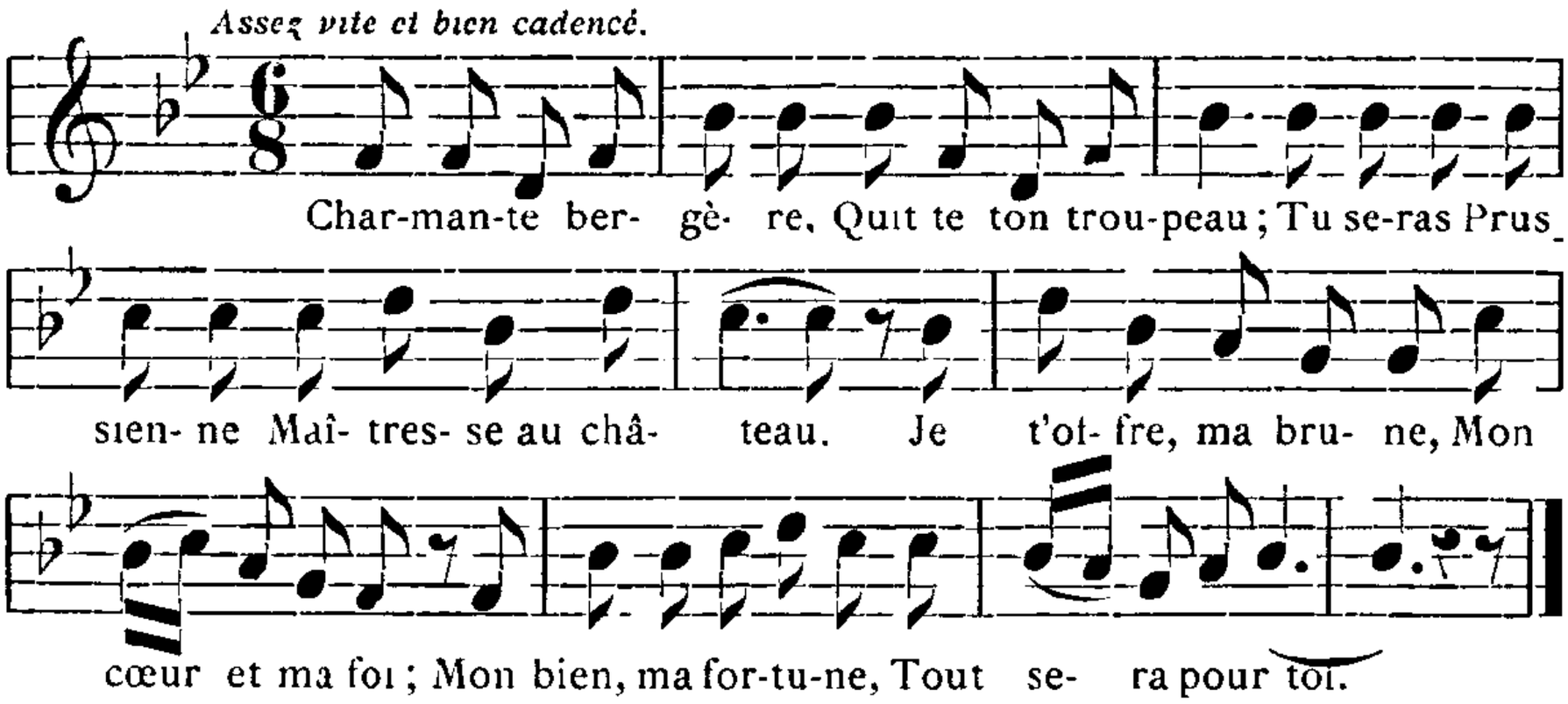

1 Charmante bergère,
Quitte ton troupeau ;
Tu seras Prussienne,
Maîtresse au château.
Je t'offre, ma brune,
Mon cœur et ma foi,
Mon bien, ma fortune,
Tout sera pour toi.

9 — Monsieur, ce langage
Me paraît flatteur ;
Je connais l'adresse
D'un très grand seigneur,
A votre langage,
Oh ! oui, Monseigneur.
Toute fille sage
Tient à son honneur.

17 — Charmante bergère,
J'n'en suis point flatteur.
Je suis millionnaire
D'un très grand honneur ;
Or et bijout'rie
Brill'nt autour de moi ;
Ma grande noblesse,
Tout sera pour toi.

25 — Mon père et ma mère
Sont de pauvres gens,
Souvent la misère
Leur caus' du tourment.
Vivre en opulence
En s'éloignant d'eux,
Mon cœur, en silence,
Serait malheureux.

33 — Charmante bergère,
J'connais ton bon cœur ;
Ton père et ta mère
Auront du bonheur.
Un bel équipage
Comblera leurs vœux.
Notre mariage
Les rendra z'heureux.

41 — Dans mon beau village,
Au jeune Colin,
J'ai promis pour gage
Mon cœur et ma main.
— Colin dit qu'il t'aime
Mais peut te tromper ;
Moi, je suis sincère
Je veux t'épouser.

49 — J'renonce aux promesses
Que j't'ai fait, Colin,
Car pour la richesse
J'engage ma main ;
Mon père et ma mère,
Pauvres villageois,
Bientôt, je l'espère,
Vivront en bourgeois.

57 — Charmante bergère,
Vers ces doux vallons,
Une autre bergère
Sera mon tendron.
Que tout te prospère
Et de jour en jour,
Que ton millionnaire
T'aime pour toujours.

Héry sur-Alby *(M. Folliet)* — Lully. — Chablais *(Mme Baud)* — Vallee d Aulps.

Var 9 Votre doux langage
13 Je tiens ce langage
30 Trop eloigné d'eux.
48 Si tu veux m'aimer.

49 Colin, mon ami,
Je viens te dire adieu ;
Adieu, bois, verdure
Adieu pour toujours.

La 3e strophe est propre à la version de Lully et la 8e à celle d'Héry.

Que faites-vous Bergère ?

Mouvement de berceuse légèrement acceleré

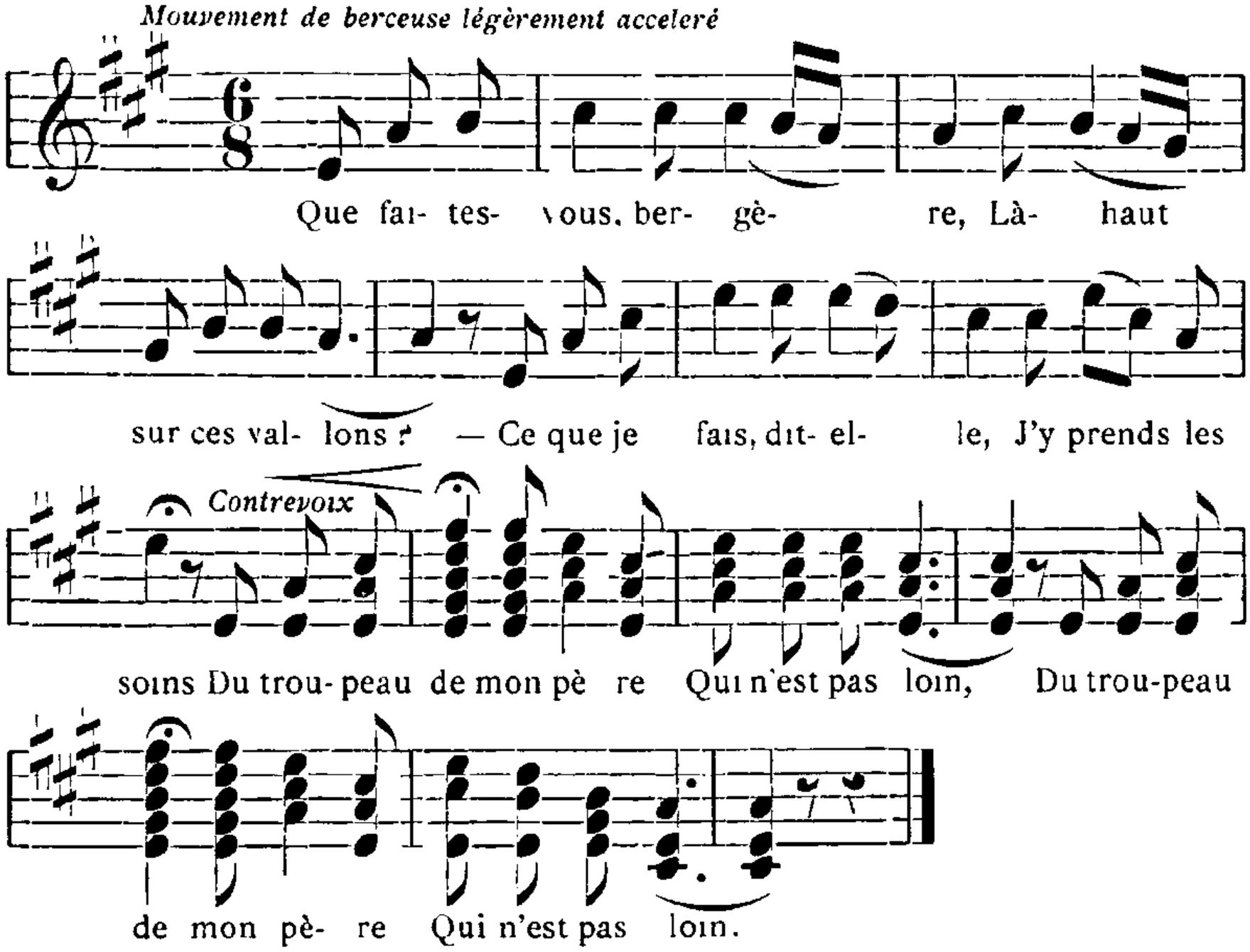

Que faites-vous, bergère,
Là haut, sur ces vallons ?
— Ce que je fais, dit-elle,
J'y prends les soins
Du troupeau de mon père
Qui n'est pas loin. } *bis.*

— Je voudrais bien, bergère [1],
M'asseoir auprès de vous.
— Oh ! non, oh ! non, dit elle,
Retirez-vous,
Car les chiens qui me gardent
N'en sont pas doux. } *bis.*

1. *Var.* : Ne pourrait-on. . S'...

Une version recueillie par M. Tiersot a Névache (Briançonnais) se termine par le couplet suivant (voir J. Tiersot : *Ch. pop. Alpes*, p. 362) :

Là haut, là haut, bergère,
Là haut, dans ce vallon.
Le rossignol y chante.
Soir et matin,
Me dit en son langage
Son doux refrain.

Voilà une des plus populaires chansons de bergères, une de celles auxquelles participent les « garçons », et qu'on orne de la contrevoix. Par sa tonalité, l'aptitude de sa mélodie à l'accompagnement harmonique, par son rythme élargi et flottant, elle se prête très bien à l'exécution en plein air et par groupe. On la chante beaucoup en chœur dans la vallée des Habère où c'est plaisir de l'entendre.

— Je ne crains pas, bergère,
La fureur de tes chiens,
Ce que je crains. bergère.
C'est ton honneur ;
Chose la plus certaine, } *bis.*
J'aurai ton cœur.

Chose la plus certaine,
Mon cœur, vous n'l'aurez pas ;
Vous êtes amant volage,
Garçon trompeur ;
Le berger du village } *bis.*
Aura mon cœur.

La Vernaz Chablais *(Mlle Duc)* — Feternes — Châtel Allinges — Vallée des Habère.

A la Chasse de la Bécasse.

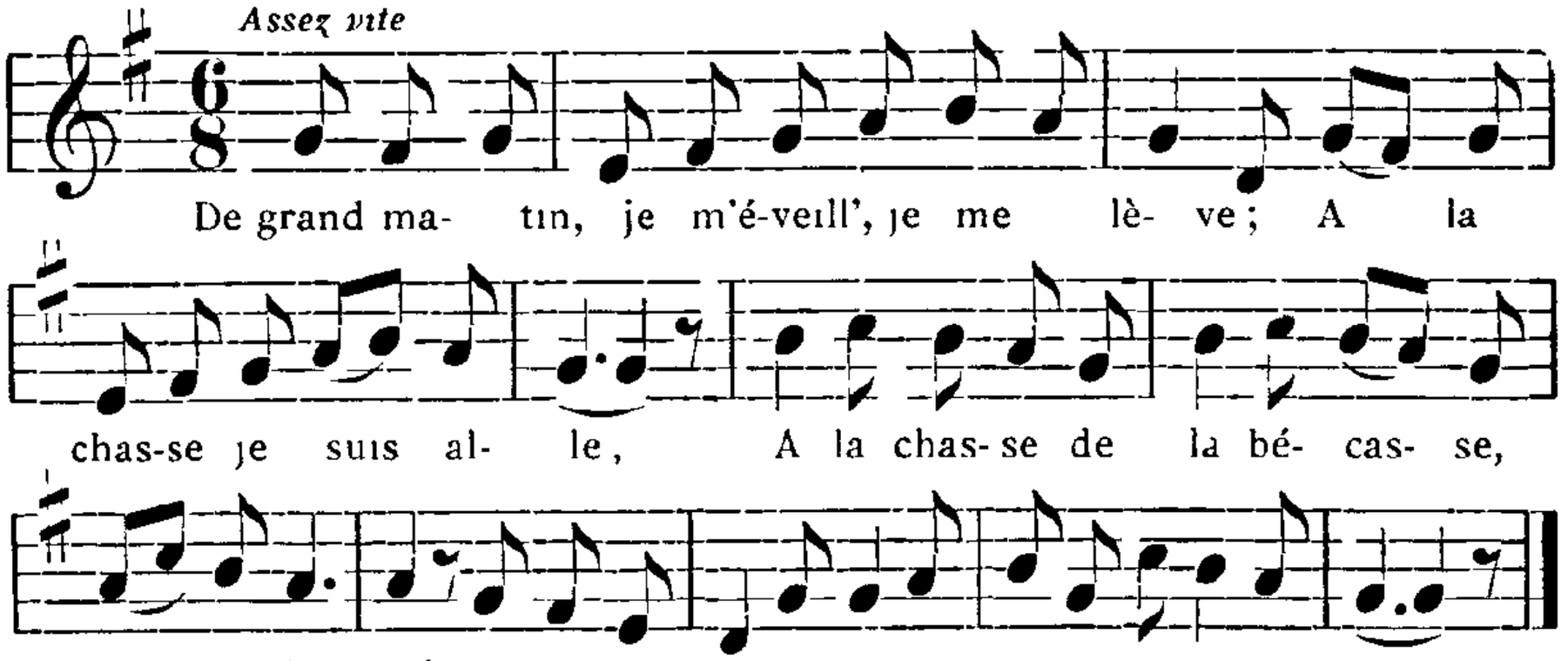

1 De grand matin, je m'éveille, je me [lève ;
A la chasse je suis allé ;
A la chasse de la bécasse,
Dans les bois ;
J'n'ai rien trouvé qu'une bergère
Qui dormait là.

7 Je lui dis : « O mon aimable ber- [gère,
Aurais-tu besoin d'un berger ? »
— Non, non, me répondit la belle,
J'n'en veux point.
J'n'ai besoin dans ma bergerie
Que de mon chien.

13 — Oh ! pour ton chien, mon ai- [mable bergère,
Pour ton chien, c'n'est pas un amant.
— Retirez-vous de ma prairie,
Vieux grognard ;
Vous n'êtes qu'un amuseur de filles,
Un babillard !

19 — Pour babillard, mon aimable [bergère,
Pour babillard, je ne le suis pas.
J'ai fait l'amour à cinq cents filles
Avant vous [1],
Sans jamais faire de tromperie
Dedans l'amour.

25 — J'ai fait l'amour, je ne veux [plus le faire,
J'ai de l'argent pour passer mon [temps ;
Je m'en irai passer ma vie
Au cabaret,
Tout en buvant du bon vin rouge
Et du claret.

(Couplet supplémentaire tiré d'une version d'Abondance.)

31 — Au cabaret, répondit la bergère,
Au cabaret, ton argent s'en ira [2] ;
Tous tes biens, tout's tes richesses
S'en iront ;
La pauvreté et la misère
Te poursuivront.

1 2. On voit que chaque personnage tantôt voussoie son interlocuteur, tantôt le tutoie. Le sens ne suffit pas toujours à justifier ou à expliquer cette irrégularité.

Châtel *(chantée par Mlle Belleville)* (2 versions). — Abondance — Anthy-Séchex — Etercy. — Cruseilles — Cette chanson est très commune dans le sud-ouest de la France

Cf TIERSOT, p. 359.

Var.

1 De bon matin je me lève et je prie;
De bon matin, priant Dieu, je me lève
ou ... je me prends, je me lève:
2 ... seul je m'en va:
3 Croyant tirer une bécasse.
5 J'y *(ou* quand j') aperçois t'une ber-[gère,
7 « Oh ! donc, bonjour, mon aimable [bergère.
10 Promptement *ou* · à l'instant.
14 Ce n'est pas un amant plaisant.
16 Amant trompeur *ou* : badineur
17 . . qu'un engueuseur...
18 Et un menteur.
21 . . à cinq cents brunes
22 Nuit et jour *ou* Bell's comme vous
23 Jamais j'n'ai eu d'affronterie
24 Sinon de vous.
29 . . du blanc, du rouge.

Bergère, quel plaisir avez-vous seulette ?

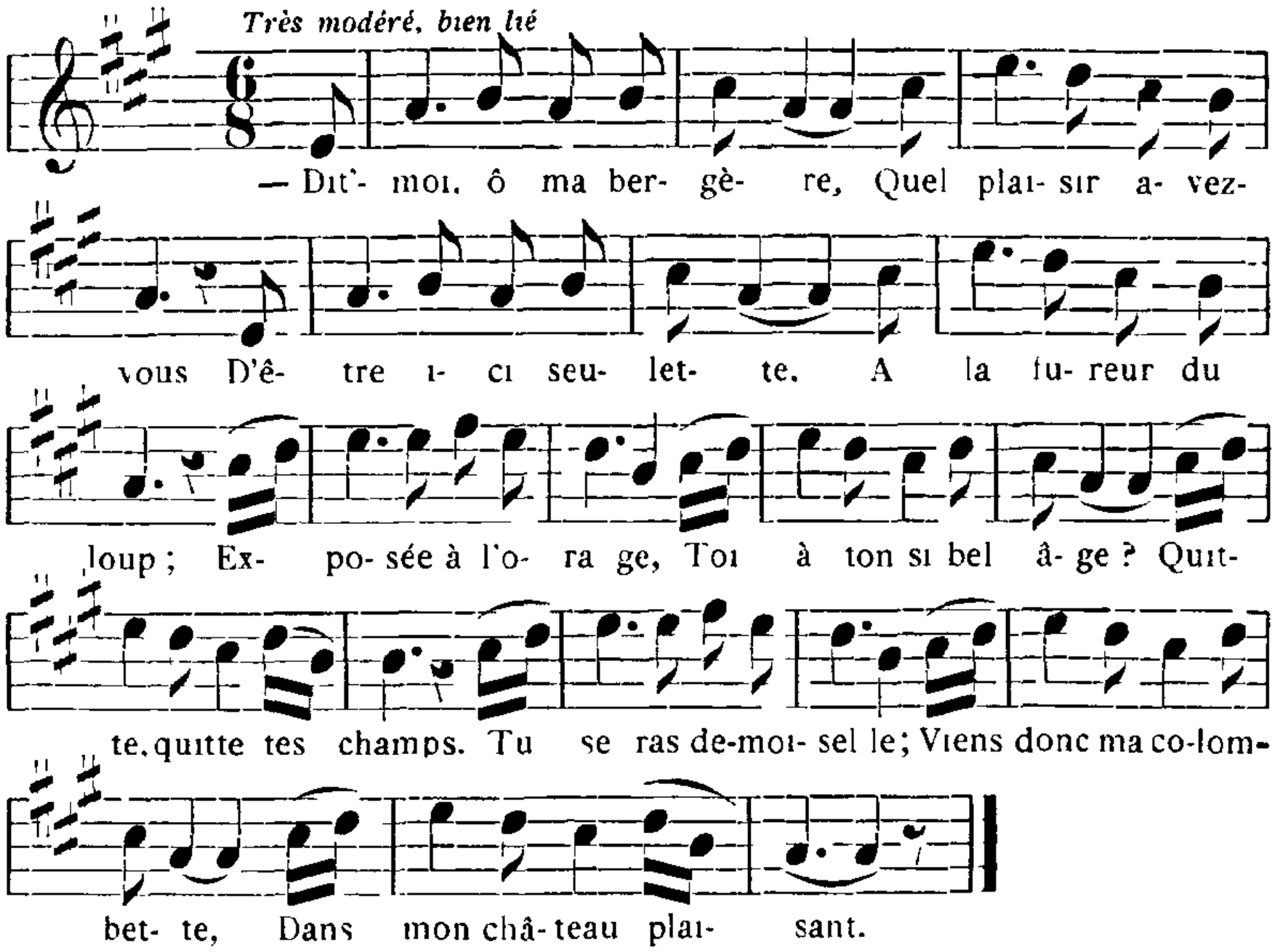

— Dit'moi, ô ma bergère [1],
Quel plaisir avez-vous
D'être ici seulette,
A la fureur du loup,
Exposée à l'orage ?
Toi, à ton si bel âge,
Quitte, quitte tes champs ;
Tu seras demoiselle ;
Viens donc, ma colombette,
Dans mon château plaisant.

— Monsieur, je n'aurais garde
De quitter mon troupeau ;
Je me rendrais volage
D'entrer dans votr' château.
J'ai bergers et bergères
D'la plus forte forgère (?) [2].
Tous cents fois plus contents
Que tout' ces demoiselles
Qui font si bien les fières
Avec leurs courtisans.

1. Même remarque que dans la chanson précédente au sujet de l'emploi de vous et de tu, successivement par le même personnage.

2. *Forgere* : Nous n'avons pu débrouiller avec certitude le sens de ce mot ; tout au plus pouvons-nous le rapprocher de l'ancien français : *forière* « sf. lisière d'un bois, d'un champ, quelquefois bord d'un bois où les bestiaux paissaient. » *(Dict. Godefroy.)*

— Veux-tu bien, ma bergère,
Me donner tes amours ?
Je quitt'rai la noblesse
Et ces dames de Cour.
Mon château de plaisance
T'servira d'assurance
Pour tout' tes bergeries.
Et puis, belle bergère,
Je quitt'rai la forgère
Avec joie et plaisir.

— Monsieur, je n'aurais garde
De quitter mon troupeau ;
Je me rendrais volage
D'entrer dans votr' château.
J'ai mon berger fidèle
Que j'aime avec grand zèle,
Je ne puis le changer ;
Il est joli et sage.
Il tient mon cœur en gage,
Lui seul a su m'charmer.

— Ce garçon de village
Aurait il le bonheur,
Aurait-il l'avantage,
D'avoir ce noble cœur ?
Je ne saurais comprendre
Qu'une beauté si tendre
Soit pour un paysan ;
Si belle, vous pouvez m'croire,
Vous faites la victoire
A ces jeunes courtisans.

— Que vous êtes terrible.
Retirez-vous d'ici.
Il n'sera pas possible
Qu'vous soyez mon ami.
J'ai mon chien de vitesse
Qui vous saute à la tête ;
J'm'en va vous le lancer.
Il n'épargne personne,
Je crains qu'il vous talonne ;
Evitez le danger.

— Permettez une chose
Avant de m'en aller,
Que j'vous dis'une parole
Et puis vous embrasser.
Permettez-le, bergère,
Pour soulager mes peines,
Que me font vos beaux yeux.
Et puis, belle bergère,
Je quitt'rai la forgère
En vous disant adieu.

— Monsieur, tout' vos caresses
Me font mettre en courroux ;
J'crains plus votre finesse
Que la fureur du loup :
Si un loup en furie
Vient dans ma bergerie,
N'emporte qu'un agneau ;
Vous, par votr' langage tendre,
Vous tâchez de me prendre
Tout c'que j'ai de plus beau.

Habere-Poche — Lullin *(Chantée par Mlle Françoise Chedal)*

La Bocagère.

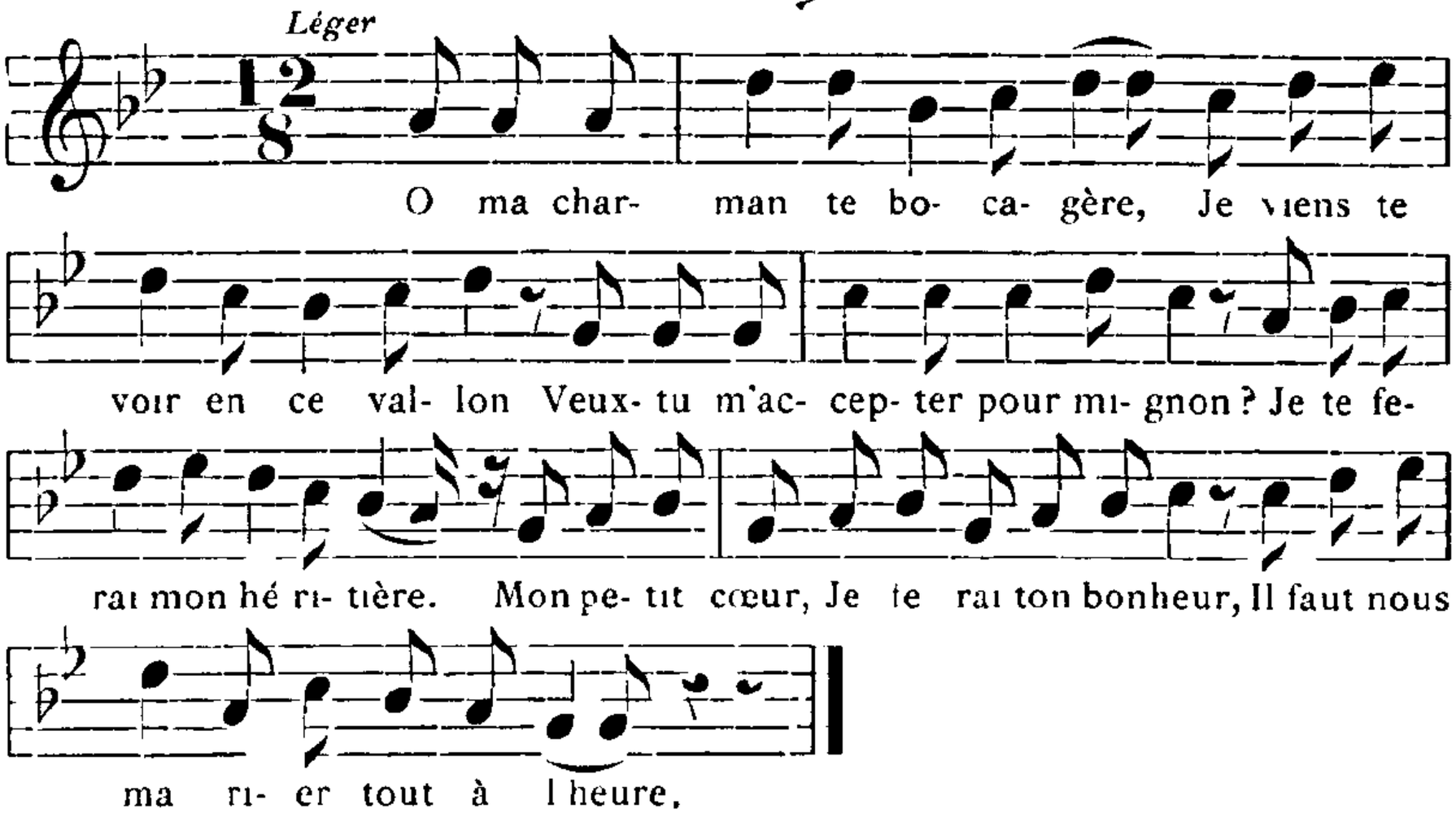

1 O ma charmante bocagère,
Je viens te voir en ce vallon :
Veux-tu m'accepter pour mignon ?
Je te ferai mon héritière.
Mon petit cœur,
Je ferai ton bonheur ;
Il faut nous marier tout à l'heur'.

8 — Monsieur, cela ne presse guère,
Cela mérite attention,
Aussi un peu de réflexion.
Vous allez en r'gardant la terre,
Vilain grison,
Vous perdez la raison ;
J'aime bien mieux un jeune garçon.

15 — Ma fille, quoiqu'je sois sur l'âge,
Je vaux bien un jeune garçon,
Je suis gai comme un papillon,
Va, je ferais bien ton ouvrage !
Rien n'est si doux
Que d'avoir un époux ;
Mon petit cœur, oui, marions-nous

22 — Vous me parlez de mariage,
Vous avez les cheveux tout blancs ;
Vous ressemblez au juif-errant ;
La couleur de votre visage
Me fait horreur ;
Oui, vraiment, j'en ai peur,
Allez, vous reviendrez tout à l'heur'.

29 — Tu me parais bien difficile,
Moi qui t'aime avec tant d'ardeur ;
Si tu voulais, mon petit cœur,
Venir voir chez moi ; tout y brille :
Maison dorée,
Argentée, bien parée,
Et pour toi toute bien préparée.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

39 C'est pour toi si tu veux, ma fille,
Tu trouveras
Des florins, des ducats ;
Et en carrosse, tu rouleras.

43 — Monsieur, si je prends ma houlette,
Sur votre dos je vais frapper ;
Je m'en vais vous carillonner
A grands coups sur votre (é)squelette,
Vilain hibou,
Oh ! oui, vous êtes fou !
Jamais mon cœur ne sera pour vous.

Abondance *(communiquée par M. J. Crétin)*. — Recueillie également à Habère Poche et Lullin.

M. Tiersot a trouvé des débris de cette chanson à Aime (Tarentaise) Cf. Tiersot : *Ch. pop. Alpes*, p. 384.

Dans le Midi, on chante sur cet air une chanson de vendange : *La Vendemia*, cf. L. Lambert : *Les Chants de Travail*, in *Revue des Langues Romanes*, 7 septembre 1908, p. 448.

Var. :

1 O mon aimable bocagère,
10 Un moment de réflexion.
11 Monsieur, retournez en arrière
12 Vieux mathurin,
13 Passez votre chemin,
14 Allez et vous reviendrez demain.
31 Viens avec moi...
32 Tu verras chez moi...
42 Et en calèche...
46 ... de mon escopette,
49 Allez-vous-en, il n'y a rien pour vous.

Vers en surplus dans le 3e couplet de la version d Habère-Poche .

De la beauté
Mon cœur est enchanté,
Unissons-nous au mariage.

Ce sont probablement les débris d'un couplet qui précèderait ou suivrait le 3e ci-dessus.

(A suivre.) Claudius Servettaz.

ESSAI DE GRAMMAIRE

DEUXIÈME PARTIE [1]

CHAPITRE V.

DU VERBE [2].

§ Ier. — **Voix et Modes. Temps. Personnes et Flexions.**

1. *Voix et Modes.* — Dans le parler de Thônes, ainsi que dans les autres parlers savoyards, les voix et les modes sont les mêmes qu'en français.

2. *Temps.* — Il en est de même, en général, pour les temps. Cependant il n'y a pas, à proprement parler, de participe présent, c'est-à-dire de forme verbale pouvant remplacer le pronom relatif suivi d'un verbe actif.

A Thônes, le passé défini est peu usité. Aussi pourrait-on supprimer ce temps dans le tableau des conjugaisons. Sauf pour quelques formes, telles que celles du verbe *avê* [avoir], ce temps ne se maintient que grâce à l'influence du français scolaire ou « livresque » [3].

Par contre, le subjonctif a trois temps simples.

L'un correspond au présent du subjonctif français. Les deux autres sont issus du plus-que-parfait du subjonctif latin. De là deux séries de formes. La première répond à

1. Voir *Revue Savoisienne,* 1907, fascicules 1 et 2.

2. Texte [J.D.]; paradigmes [A.C.], revus et classés par J. D.

3. Le passé défini est également inusité dans les vallées vaudoises et dans celle de Barcelonnette. On le remplace par le passé indéfini (Chabrand). Cf. « Nos dialectes manquent totalement de parfait défini. » (Brunet : *Essai sur les patois des arrond. d'Albertville et de Moûtiers,* in *Mémoires de l'Acad. de la Val d'Isère,* 1867, I, 206.)

Cependant, dans un certain nombre de patois savoyards, le passé défini est encore d'un usage courant. (Cf. *Parabole de l'Enfant Prodigue,* p. 8. sqq., et Appendice. in *Revue savoisienne,* 1908, p. 271, note 1.)

Nous n'avons pas constaté à ce sujet de limites géographiques nettement tracées.

Les seules formes vraiment usitées à Annecy sont celles des troisièmes personnes : *al ala* [il alla] ; *é-z alirŏn* [ils allèrent]. Il en est à peu près de même dans tout l'arrondissement, sauf dans le canton d'Alby, où le passé défini est souvent employé à toutes les personnes.

A Leschaux (canton d'Annecy-sud), on ne connaît guère que la 1re personne du singulier : *d'ali* [j'allai] ; *de rêdi* [je rendis].

Rappelons que, dans le français populaire, le passé défini n'est guère plus employé que l'imparfait du subjonctif. Ces deux temps, comme le constate M. P. Stapfer, sont pareillement « évités par les personnes du monde soigneuses de ne rien dire et de ne rien écrire qui ait l'air affecté. Ce sont deux pertes sans compensation ». (*Récréations grammaticales et littéraires,* p. 44. Paris, A. Colin, 1909.)

l'imparfait du subjonctif français. La seconde est usitée quand on parle de l'avenir, et de préférence après les verbes qui expriment la nécessité ou la volonté. Nous pouvons donc l'appeler subjonctif futur, comme le proposait A. Constantin.

Exemples (SUBJONCTIF PRÉSENT) : *Vorĕ é fô qĕ dé garnêssŏ lou çhvô* [il faut que je harnache aussitôt les chevaux].

(SUBJONCTIF FUTUR) : *E fô qĕ dman dĕ garn'sêzŏ lou çhvô* [il faut que demain je harnache les chevaux].

D'li drê q'é m' trĕtêzĕ (trĕtêssĕ) com' é vodrà [je lui dirai qu'il me traite comme il voudra] [1].

Ce subjonctif futur est très usuel dans toute la Savoie [2].

Des chansons de J. Béard, en patois de Rumilly, nous extrayons la citation suivante :

D'vwé
Qĕ dsu sa bràvă ròbă d' lannă
Le ptéze on drôlŏ fĕüdà d' swé.

[Je veux que sur sa robe de laine elle mette un joli tablier de soie.]

Il arrive souvent qu'on ne tient pas compte de la différence qui existe entre le subjonctif présent et le subjonctif futur : on emploie sans nuance de sens l'une ou l'autre de ces deux formes.

Nous remarquerons que le patois peut rendre, à l'aide de l'imparfait du subjonctif, une idée exprimée en français par l'une des formes périphrastiques du conditionnel passé :

Avwé l' mépu q' tĕ ptissâ su la trâblĭă
T' povâ dinâ cmé r'n ange ê paradi. (J. BÉARD.)

[Avec le (petit) peu que tu aurais mis sur la table, tu pouvais (=tu aurais pu) dîner comme un ange au paradis.]

On voit que le patois, comme l'ancien français, a conservé l'une des valeurs du plus-que-parfait du subjonctif latin.

REMARQUE. — Les verbes *devê* [devoir], *alâ* [aller] et aussi *volê* [vouloir] peuvent être regardés comme des verbes semi-auxiliaires et servent souvent à exprimer l'idée du futur [3].

3. Formation des temps. — Du présent de l'indicatif se forment tous les autres temps simples, excepté le futur et le conditionnel présent.

Le futur de l'indicatif et le conditionnel présent sont formés de l'infinitif par le changement de *â*, *i* en *erê* ou *eri* (*ĕrê*, *ĕri* après yod), et de *ê*, *rĕ*, en *rê*. *ri*.

1. Cf. *Parabole*, p 13 et 18.

2. Les parlers locaux sont parfois plus riches que le français propre. « Il est certain que le futur du subjonctif serait bien commode », disent nos grammairiens

3. De même, dans le français régional, « il ne *veut* pas pleuvoir » s'emploie couramment pour signifier : il ne pleuvra pas.

Les temps périphrastiques se forment comme en français.

L'impératif se forme du présent de l'indicatif en supprimant les pronoms personnels. Les verbes en *â* font exception : la 2e personne du singulier est terminée par *a* atone et non par *ĕ*. Cet *ă* peut devenir tonique s'il est suivi des pronoms indiqués au § Ier du chap. IV. (Cf. *Essai de Gramm.*, 1re part., p. 25, note 2.)

Le subjonctif présent a les mêmes formes que le présent de l'indicatif ; mais la 1re et la 2e personne du pluriel sont en général inusitées.

Le subjonctif imparfait et le subjonctif futur se forment également du présent de l'indicatif, par l'adjonction de leurs désinences respectives.

Pour ces deux temps (ainsi que pour l'imparfait de l'indicatif), il faut recourir au radical de la 1re personne du pluriel (radical atone), quand le présent de l'indicatif a deux radicaux différents, dont l'un est tonique et l'autre atone.

4. Personnes. — Le patois savoyard, comme on l'a vu (§ VI, chapitre IV), peut exprimer à tous les temps et dans tous les verbes la 1re personne du pluriel à l'aide du pronom indéfini *on*. Ainsi *on di, on va, on farà* signifient non seulement : on dit, on va, on fera, mais encore : nous disons, nous allons, nous ferons [1].

Il faut ajouter que *on* est de beaucoup le plus usité. En outre, *no (nó)* est rarement employé à l'imparfait de l'indicatif et l'est moins encore au mode subjonctif [2]. Par suite, les formes verbales de la 1re personne du pluriel tombent peu à peu en désuétude dans une foule de verbes. Les temps où elles se maintiennent le mieux sont le présent et le futur de l'indicatif.

La seconde personne du pluriel est également inusitée [3] dans bon nombre de localités.

S'il pouvait échapper à l'influence du français, le patois tendrait donc à réduire les formes personnelles du verbe.

1. Cette phrase . « Comme nous sommes bien ici ! » peut se traduire : « *Cmè nó sèn bĭèn ichë !* » Mais un vrai campagnard dirait · « *Nó, ç' q' on-n ë bĭèn ichè !* » [A.C.]

2. Dans certaines localités, par exemple à Conflans et à Beaufort, l'indéfini *on*, généralement employé à la 1re personne du pluriel, est de rigueur devant les verbes exprimant une habitude, une coutume. On se sert de *nó* [nous] quand on veut exprimer un fait momentané. Cette distinction n'a lieu qu'au présent de l'indicatif. [A.C.]

3. L'observation suivante d'A Constantin nous fournit l'explication de ce fait : « Les gens de la campagne, quand ils parlent à une personne qu'ils ne peuvent tutoyer, emploient rarement *vous* ; ils diront de préférence · *Ntra dòmă i sa mĭeu qe nò* [vous le savez mieux que nous, madame]. *De vodrou bĭèn qĕ le monchu mĕ balĭssĕ cêntĭë* [je voudrais bien, monsieur, que vous me donniez cela]. » — Ce dernier tour devient archaïque, surtout dans les bourgs

5. Flexions. —

	SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT et SUBJONCTIF PRÉSENT	*ŏ, ĕ, ĕ* / *ŏ, [diverses]*	*èn, â, ăn*, pour les verbes issus de *are* [1] latin [2]; *èn, i, ăn*, pour les autres verbes.
IMPARFAIT	*âvŏ, âvé, âvĕ* / *ivŏ, ivâ, ivĕ*	*âvăn, âvé, âvăn*. pour les verbes issus de *are* [1]; *ivăn, ivâ, ivăn*. pour les autres verbes.
FUTUR	*erê(é).eré.erà* / *rê(é), ré, rà*	*erèn, eri, eron*, pour les verbes en *â, i*; *rèn, ri, ron*, pour les autres verbes.
CONDITIONNEL	*eri. erâ, erë* / *ri, râ, rė*	*er(ĭ)an, erâ, er(ĭ)an*, pour les verbes en *â, i*; *rĭan, râ, rĭan*, pour les autres verbes (*ran*, après yod ou consonne).
SUBJONCTIF IMPARFAIT :	*issŏ, issĕ, issĕ*	[ ], *issâ, issăn*, pour tous les verbes.
SUBJONCTIF FUTUR	*êssŏ, êssĕ, êssĕ* / ou *êzŏ, êzĕ, êzĕ*	[ ], *êssé, êssăn*, pour tous les verbes (forme archaique); [ ], *êzé, êzĭn*, pour tous les verbes (forme actuelle).

REMARQUE. — La désinence de la 1re personne du pluriel est *èn* au présent et au futur de l'indicatif, ainsi qu'à l'impératif. Aux autres temps, cette désinence est semblable à celle de la 3e personne du pluriel : *nóz alâvăn* [nous allions]; *ĭ alâvăn* [ils allaient]. De même, si l'on insiste auprès d'un paysan pour qu'il traduise par *nous* la 1re personne du pluriel de l'un des temps du subjonctif, il donne constamment à cette personne la forme de la 3e personne du pluriel :

É ne vu pâ qe nó modêssăn [il ne veut pas que nous partions];
é ne volê pâ qe nó modissăn [il ne voulait pas que nous partissions].

Rappelons que, dans la conversation usuelle des paysans, on ne trouve jamais employé, en pareil cas, le pronom *nous*.

§ II. — **Alternances** [3] **(Radical tonique et radical atone).**

Les flexions de l'indicatif présent sont tantôt accentuées, tantôt sans accent.

Sont atones : *ŏ, ĕ, ĕ, ăn*, c'est-à-dire les 3 personnes du singulier et la 3e personne du pluriel.

1. Sauf, comme on le verra, pour les verbes en yod+*are*, et les verbes assimilés.
2. A Annecy, Rumilly, Mûres : *ŏ, ĕ, ĕ* | *èn, â, ŏn.*
   A Conflans (Albertville) : *e, e, e* | *ĭn, â, ŏn.*
   A Onex (canton de Genève) : *ŏ, ă, e* | *èn, â, ŏn.*
   A Sainte-Foy (Tarentaise) : *ŏ, ĕ, ĕt* | *in', â, on'.*
   A Beaufort . *e, e, e* | *ĭn, â, ŏn.*
   A la 3e personne du pluriel, la desinence *ăn* est relevée à Samoëns, Ugines, Chamonix; la désinence *ŏn*, à Leschaux et dans les localités indiquées ci-dessus.
3. Pour plus de détails, voir l'article que nous avons publié sous ce titre : *Mélanges savoisiens VI. — Les Alternances dans le parler de Thônes* (in *Revue de Philologie fr. et de Littérature,* tome XXII, 1er trim. 1908).

On consultera avec fruit l'ouvrage intéressant de M. Karl Jaberg : *Über die assoziativen Erscheinungen in der Verbalflexion einer südostfranzœsischen Dialektgruppe* (Aarau, 1906)

Sont toniques : *èn*, *â* (ou *i*), c'est-à-dire les deux premières personnes du pluriel.

La seconde et la troisième personne du singulier, selon les conjugaisons, sont atones ou toniques.

Par suite, le radical verbal peut offrir deux formes différentes, suivant qu'il est ou qu'il n'est pas frappé de l'accent tonique.

On sait, en effet, qu'une même voyelle latine a généralement abouti en français à des sons divers, suivant qu'elle était tonique ou atone. Il en est de même dans les parlers savoyards.

Dans ces parlers, comme dans l'ancien français, les alternances vocaliques sont plus nombreuses que dans le français actuel. Les patois, et en particulier les patois savoyards, ont mieux résisté à l'unification des formes due à l'analogie. Aussi les verbes à double radical sont-ils en plus grand nombre et le système de la conjugaison est-il plus compliqué que dans le français propre.

Dans les verbes, les principales alternances vocaliques sont les suivantes :

Alternance de *â* fermé et de *a* ouvert [1] : *dĕ lâvŏ* [je lave]; *nó (no) lavèn* [nous lavons].

— de *ê* et de *a* ouvert [2] : *de vêrsŏ* [je verse]; *nó varsèn* [nous versons].

— de *a* ouvert et de *e* [3] : *d'apàlŏ* [j'appelle]; *nz apelèn* [nous appelons].

— de *é* et *e* [4] : *dĕ ménŏ* [je mène]; *nó menèn* [nous menons].

— de *ê* et *e* [5] : *dĕ parchêvŏ* [je perçois]; *nó parchevèn* [nous percevons].

— de *i* et *e* [6] : *dĕ crivŏ* [je crève]; *nó crevèn* [nous crevons].

— de *ou* et *o* ouvert [7] : *dĕ pourtŏ* [je porte]; *nó portèn* [nous portons].

— de *u* et *o* ouvert [8] : *dĕ pruvŏ* [je prouve]; *nó provèn* [nous prouvons].

1. A tonique, libre ou suivi d'un groupe de consonnes dont l'une est une liquide, a donné *â* fermé. Le même son, frappé de l'accent secondaire dans une syllabe initiale, est représenté par *a* ouvert.

2. Cette alternance, qui n'existe pas en français, provient du traitement du groupe latin *er* + consonne. *E* tonique a donné *ê*, atone, il est devenu *a*.

3. Cette alternance correspond à l'alternance française de *è* et *e*.

4. Elle correspond à l'alternance française *è-e*, provenant du traitement de *ĭ* : *minare, pilare*. Elle dérive aussi du traitement de *é* du latin populaire : *de pésŏ* [je pèse] et *nó pesèn* [nous pesons].

5. En français, alternance de *oi-e*, *é* (issue du traitement de *ĭ* ou de *e* long).

6. L'alternance qui correspond en français est celle de *ié-e*, issus de *ĕ* latin. Elle peut aussi provenir du groupe palatale + *á*.

7. Cette alternance n'existe pas en français dans les mots correspondants. Elle résulte en effet du traitement de *ò* entravé par un groupe de consonnes dont la première est généralement *r*. Or, le son latin *ò*, qu'il soit tonique ou protonique initial, aboutit au même son français, tandis que, dans le patois de Thônes, *ò* tonique entravé donne *ou*, protonique *o*.

A Annecy et à Rumilly, l'alternance correspondante est *eu-o*.

8. Elle correspond à l'alternance française *eu-ou*, provenant de *ò* libre En

Alternance de *on* et *o*, *e* [1] : *dĕ fonmŏ* [je fume]; *nó femèn* [nous fumons] [2].

Une voyelle du radical tonique peut même disparaître quand le radical est atone. Il en résulte une nouvelle série d'alternances. Exemples : *dĕ virŏ* [je tourne], *nó v(e)rèn* [nous tournons]; *d'arculŏ* [je recule], *nʒ arclèn* [nous reculons].

Pour les modifications du radical de l'infinitif présent au participe passé, telles que *bris-i* [briser], p. p. *brij-à* [brisé], *lâçh-i* [laisser], *lâch-à* [laissé], *kêʒ-i* [se taire], *kêj-à* [tu], etc., voir plus loin, § VI.

§ III. — **Classification.**

Indépendamment des verbes dits auxiliaires, on peut diviser les verbes en 6 catégories, caractérisées par les formes de l'infinitif et du participe passé.

La 1re catégorie comprend les verbes en *Â* (participe passé *â)*;
La 2e — — — en *I* (— — *à)*;
La 3e — — — inchoatifs en *I* (participe passé *i)*;
La 4e — — — en *I* non inchoatifs, à participes divers;
La 5e — — — en *Ê* (participe passé *u)*;
La 6e — — — en *Rĕ* (— — *u* et participes divers).

Dans une catégorie spéciale nous classerons le verbe *alâ* [aller], formé à l'aide de radicaux d'origines différentes.

L'infinitif *â* *ā* représente le latin áre (1re conjugaison latine);
— *i* (p. p. *à)* représente le latin palatale +áre (1re conjugaison latine) [3];
— *i* (p. p. *i* et participes divers) représente le latin íre (4e conjug.);
— *ê* représente le latin ére (2e conj.);
— *rĕ (rė)* — — ĕre (3e conj.).

effet, dans le parler de Thônes, *ò* tonique est devenu *u*; protonique initial, il reste *o* ouvert.

La même alternance peut résulter du traitement de *ū*, qui donne *u*, s'il est tonique, *o*, s'il est protonique (en français, *u* dans les deux cas) : *d acusŏ* [j'accuse], *nʒ acosèn* [nous accusons].

1. Sous l'influence de la nasale qui suit, *ū* tonique est devenu *on*, tandis qu'en syllabe initiale il donne *o*, qui s'affaiblit parfois en *e* et tombe. Alternance inconnue en français

2. Dans certaines localités, on trouve aussi l'alternance *an*, *a* : *d anmŏ* [j'aime], *ĭ anmăn* [ils aiment], *ouʒ aman* [vous aimez], *d'amanvŏ* [j'aimais]; infin. *aman* (mais *trovâ*). Cette alternance, qui rappelle l'alternance du vieux français *ai*, *a* (j'aime, nous amons), est due au traitement de *a* suivi d'une nasale.

3. On remarquera le traitement différent de l'*a* tonique libre latin, suivant qu'il est ou non soumis à l'influence d'une palatale. Dans un cas, il reste *a*, dans l'autre il aboutit à *(ĭé) i*.

Cette loi phonétique est d'une grande importance. Ascoli l'a prise pour base d'un nouveau groupe linguistique roman, le franco-provençal (cf. *Arch. Glott.*, III, 61-70). Au lieu du terme franco-provençal, M. Suchier a proposé l'expression « mittel rhonisch », moyen-rhodanien. Constatons toutefois, avec M. Meyer-Lübke (*Gram. des Langues romanes*, I, 8, Phonétique, trad. Rabiet), que cette locution « n'est pas très juste, attendu que le domaine de tout le Haut-

§ IV. — **Verbes auxiliaires.**

1° Verbe *Étrĕ* [être].

		SINGULIER	PLURIEL
Indicatif présent	1re personne	*d' sé* [1]	*nó sèn (=sin)* [4]
	2e —	*t' é* [2]	*vóz (vó-z) (vz) étĕ* [5]
	3e —	*él (é-l) e* [3]	*i san* [6]
Imparfait	id.	*d' étòŭ* [7]	*nóz étĭan*
		t' étâ	*vóz étĭâ*
		él étê	*ĭ étĭan (étan)*
Passé défini	id.	*(de fe, fò)*	*(nó fûran)*
		(te fė, fò)	*(vó furâ)*
		é fė, fò	*i fùrăn*
Futur simple	id.	*d' sarê* [8]	*nó sarèn*
		t' sarė	*vó sari*
		é sarà	*i saran*
Conditionnel présent	id.	*d' sari* [9]	*nó sarĭan*
		t' sarâ	*vó sarĭâ*
		é sare	*i sarĭan*
Subjonctif présent	id.	*qĕ d' sêĭŏ* ou *sôsse* [10]	*qĕ nó sêĭèn*
		q' tĕ sêĭĕ ou *sôssè*	*q' vó sèi*
		q'é sê ou *sêĭĕ* ou *sôssĕ*	*q' i sêĭăn* ou *sossăn*

Rhône présente ce même caractère linguistique ». Aussi M. Meyer-Lubke préfère-t il l'expression de « français du sud-est ».

Nous ajouterons que l'on n'a pas encore tracé les limites précises de ce domaine linguistique, si tant est qu'elles puissent être rigoureusement déterminées. En Savoie, par exemple, la loi phonétique dont nous parlons ne s'applique pas à tous les patois. (Voyez plus loin : Verbes en *â*, § V, note 1.)

L'expression « franco-provençal » peut être commode ; elle n'a, comme toutes les appellations générales désignant des dialectes, qu'une valeur approximative.

1. Même forme à Annecy, Rumilly, Mûres, Samoens, Chamonix. — Variantes *saĭ* (Alex), *si* (Leschaux, Albertville, Faverges, Montagny).

2. Forme relevée en Savoie dans la plupart des localités.

3. Cette forme est générale. On a *e-t* (devant voyelle), réduit à *'t*, à Thônes comme à Annecy et à Rumilly.

4. Forme générale. Variante : *san* (Samoens).

5. A Montagny : *éçhĕ*.

6. *San* alterne avec *son*, forme relevée à Annecy, Leschaux, Rumilly, Mûres, Chamonix, Albertville, Faverges, Montagny.

7. Au lieu du radical issu du latin *sta...*, on trouve fréquemment en Savoie les substituts de *eram*. Ainsi, à Chamonix : *îrŏ, irâ, irĕ ; irĭan, irĭâ, irĭan*. A Montagny : *érou, érâ, érĕ, éran, érâ, éran*. Dans plusieurs localités, par exemple à Albertville, les deux radicaux coexistent : *étìou* et *érou*.

8. Id. à Annecy, Samoens, Chamonix, etc. : *sĕràĭ* (Alex) ; *saràe* (Leschaux) ; *sarâ* (Albertville, Montagny). A la 2e et à la 3e p. du sing., *saré* et *sarà* sont à peu près généralement répandus.

9. Au conditionnel, *sari* est général (à Annecy, à côté de *sarou*, de *saru* à Samoens).

10. Les variantes relevées pour le subjonctif sont très nombreuses et fort différentes suivant les localités.

A Alex, notamment, c'est la forme de l'imparfait qui est couramment employée pour le présent : *fôssŏ, fòssé, fôsse* (ou *sàĭ*) : *fôssèn, fôssi, fôssăn*.

Les formes les plus curieuses sont peut-être celles de Montagny . *sissŏ, sissá, sàtsĕ, sàtsăn, sissá, sissăn*. Sauf la première, elles servent également pour l'imparfait.

		SINGULIER	PLURIEL
SUBJONCTIF IMPARFAIT	id.	*q' dĕ fùssŏ*	*( )*
		q' te füsse	*( )*
		q' é fù, fùssĕ	*(q' i fùssàn)*
IMPÉRATIF		*sêĭè*	*sêĭèn*
			sêi (sêhi)

INFINITIF PRÉSENT : *étrĕ* [1]
PARTICIPE PRÉSENT (Gérondif) : *(ên-n) étên*
PARTICIPE PASSÉ : *étâ*

2° VERBE *Avê* [AVOIR].

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*d' é*	*nóʒ (nʒ) èn (=in)*
	2e —	*t' â*	*vóʒ (vʒ) i*
	3e —	*él a*	*ĭ an*
IMPARFAIT	id.	*d' avèĭŭ*	*nóʒ (nʒ) avĭan*
		t' avâ	*vóʒ (vʒ) avâ*
		él avê	*ĭ avĭan*
PASSÉ DÉFINI	id.	*d' u*	*nóʒ ûràn*
		t' u	*vóʒ urâ*
		él u	*ı ûràn*

PASSÉ INDÉFINI : *d' é avu*, etc.

FUTUR SIMPLE	id.	*d' arê*	*nóʒ arèn*
		t' aré	*vóʒ ari*
		él arà	*ĭ aran*
CONDITIONNEL PRÉSENT	id.	*d' ari*	*nóʒ arĭan*
		t' arâ	*vóʒ arĭâ*
		él are	*ĭ arĭan*
IMPÉRATIF		*êĭĕ*	*aĭèn (=aĭin)*
			êĭi
SUBJONCTIF PRÉSENT	id.	*qĕ d' êĭĕ*	*qĕ nóʒ aĭèn*
		qe t' êĭe	*qĕ vóʒ êĭi (êĭé)*
		q' él êĭĕ	*q' ĭ êĭăn*
SUBJONCTIF IMPARFAIT	id.	*qé d' ôssĕ*	*qĕ nóʒ ôssèn*
		qe t' ôssĕ et *ôssé*	*qĕ vóʒ ôssé (ôssâ)*
		q' él ôsse	*q' ĭ ôssàn*

INFINITIF PRÉSENT : *avê*.
PARTICIPE PRÉSENT : *(ên-n) aiên*.
PARTICIPE PASSÉ : *avu*.

Les temps périphrastiques se forment comme en français. Ainsi le passé indéfini est : *d' é avu* [j'ai eu]; le plus-que-parfait : *d'avèĭŭ avu* [j'avais eu]; le conditionnel passé : *d' ari avu* [j'aurais eu], etc.

Variantes relevées à Annecy, Alex, Leschaux, Rumilly, Gruffy, Mûres, Albens, La Balme-de-Sillingy, Demi-Quartier, Samoëns, Ugines, Faverges, Conflans, Beaufort, Chamonix, Sainte Foy, Montagny et Onex (Genève). — La forme usitée dans ces localités, lorsqu'elle n'est pas indiquée ci-dessous, est la même qu'à Thônes. Pour Onex, cf. la *Grammaire savoyar-*

1. A Montagny : *éçhrĕ* ; p. prés. *éçhên* ; pp. *éçhá*

de, de Duret. où sont également relevées les formes usitées à Annecy. à Albertville (Brachet) et à La Thuille, commune de Sainte-Foy.

INDICATIF PRÉSENT. — *Singulier.* 1re personne : *àĭ* (Ste-Foy, Montagny) ; 2e p. : *á* et aussi *â* (Annecy, La Balme-de-Sillingy, Montagny, Ste-Foy, Onex), *à* (Ugines) ; 3e p. *á* (Sainte-Foy, Onex). *Pluriel.* 1re p. : *an* (Samoëns), *ên* (Chamonix), *avèn* (Onex), *in'* Sainte-Foy ; 2e p. : *é* (Ugines, Faverges), *â* (Conflans, Beaufort), *ai (ahi)* (Chamonix), *avi* (Onex), *éi* (Ste-Foy), *á* (Montagny) ; 3e p. : *on* (Annecy, Leschaux, Rumilly, Gruffy, Mûres La Balme-de-Sillingy, Albens, Faverges, Ugines, Onex), *ĭan* (Demi-Quartier), *ĭon* (Conflans, Beaufort).

IMPARFAIT [1]. — *Singulier.* 1re p. : *avou* (Annecy, Rumilly, Mûres, Faverges, Ugines), *avâw* (Alex), *avĭėŭ* (Demi Quartier), *avĭou* (Onex), *aveu* ou *avĭeu* (Samoens), *ávo* (Ste-Foy), *aĭou* (Conflans, Montagny) ; 2e p. : *avĭâ* (Samoens, Demi-Quartier, Onex), *aĭâ* (Ugines, Conflans, Beaufort), *aĭá* (Montagny) ; 3e p. : *avàĭ* (Rumilly, Mûres), *avàc* (Leschaux), *avà* (Ugines), *avâ* (Beaufort, Montagny), *avâĭ* (Alex), *avêt* (Ste-Foy), *avé* (Chamonix). — *Pluriel.* 1re p. : *avĭon* (Annecy, Onex, Leschaux), *avô* (Rumilly, Mûres), *avèn* (Faverges), *avan* (Ugines), *aĭon* (Montagny, Conflans), *avan'* (Ste-Foy) ; 2e p. : *avĭâ* (Samoens, Demi-Quartier, Faverges, Onex), *avá* (Ste-Foy), *aĭâ* (Chamonix, Conflans, Beaufort), *avé* (Ugines), *aĭá* (Montagny) ; 3e p. : *avĭon* (Annecy, Leschaux, Demi Quartier, Onex), *avô* (Rumilly, Mûres, Faverges, La Balme-de-Sillingy), *avan* (Alex, Ugines), *avan'* (Ste-Foy), *ĭaĭon* (Conflans, Beaufort) ; *aĭon* (Montagny), *aĭan* (Chamonix).

PASSÉ DÉFINI. — (Les formes de ce temps n'ont été relevées qu'à Thônes, Annecy, Rumilly, Mûres et Samoëns) : *Singulier.* 1re p. : *î* (Rumilly, Mûres). *ò* (Samoëns) ; 2e p. : *îtĕ* (Rumilly, Mûres) ; *orâ* (Samoëns) ; 3e p. : *è* (Rumilly, Mûres, et aussi Leschaux). — *Pluriel.* 1re p. : *urŏn* (Annecy), *irŏn* (Rumilly, Mûres), *orăn* (Samoëns) ; 2e p. : *îtĕ* (Rumilly, Mûres), *orâ* (Samoens) ; 3e p. : *ûrŏn* (Annecy), *îrŏn* (Rumilly, Mûres), *orăn* (Samoëns).

FUTUR. — (Formes relevées à Annecy, Rumilly, Mûres, Faverges, Onex, Samoëns, Demi-Quartier, Chamonix, Ugines, Conflans, Beaufort, Ste-Foy, Montagny) : *Singulier.* 1re p. : *aràĭ* (Rumilly, Mûres), *aré* (Demi-Quartier, Ste-Foy), *arâ* (Beaufort, Montagny) ; 2e p. : *arê* (Ste-Foy) ; 3e p. : *ará* (Ste-Foy, Onex). — *Pluriel.* 1re p. : *aran* (Samoëns), *arin'* (Ste-Foy) ; 2e p. : *are* (Demi-Quartier, Chamonix, Faverges), *arê* (Conflans), *arâ* (Beaufort), *aréĭ* (Ste-Foy), *arâ* (Montagny) ; 3e p. : *aron* (Annecy, Rumilly, Mûres, Faverges, Onex, Demi-Quartier, Montagny), *ĭaron* (Conflans, Beaufort). *arin'* (Ste-Foy).

CONDITIONNEL PRÉSENT. (Mêmes localités que pour le futur) : *Singulier.* 1re p. : *arou* (Annecy), *arĭou* (Onex) ; 2e p. : *arĭâ* (Samoëns, Chamonix, Demi-Quartier, Beaufort, Conflans, Onex), *ará* (Montagny, Ste-Foy) ; 3e p. : *ârė* (Conflans), *arê* (Onex), *arıt* (Ste-Foy). — *Pluriel.* 1re p. : *arèn* (Annecy, Faverges), *arô* (Rumilly, Mûres), *arĭon* (Beaufort, Conflans) ; *arĭèn* (Onex), *aran'* (Ste-Foy), *aran* (Montagny) ; 2e p. : *arâ* (Annecy, Rumilly, Mûres), *ará* (Ste-Foy, Montagny) ; 3e p. : *ar(ĭ)on* (Annecy, Onex), *arô* (Faverges, Rumilly, Mûres), *ĭarĭan* (Demi-Quartier), *ĭarĭon* (Beaufort, Conflans), *aran'* (Ste-Foy), *aran* (Montagny).

1. Mêmes localités, mais les formes de La Balme-de-Sillingy et de Gruffy ne sont pas indiquées.

Impératif. — (Formes relevées à Annecy, Leschaux, Chamonix, Samoëns, Montagny) : *Singulier.* 2ᵉ p. : *aïė* (Annecy, Chamonix, Samoëns, Leschaux), *a* (Montagny). — *Pluriel.* 1re p. : *èn* (Montagny) ; 2ᵉ p. : *ossé* (Samoëns), *aï (ahi)* (Annecy), *aïi* (Leschaux), *aïá* (Montagny).

Subjonctif présent. — (Formes relevées à Annecy, Leschaux, Chamonix, Samoëns, Demi-Quartier, Onex, Albertville, Beaufort, Conflans, Montagny, Ste-Foy) : *Singulier.* 1re p. : *aïĕ* (Annecy, Albertville, Onex), *ô* (Ste-Foy), *àïŏ* (Leschaux) ; 2ᵉ p. : *aïĕ* (Annecy, Albertville, Leschaux, et également à Onex, à côté de *êïĕ*), *ê* (Ste Foy) ; 3ᵉ p : *aïĕ* (Annecy, Albertville, et aussi à Onex, à côté de *êïĕ*), *êt* (Ste-Foy). — *Pluriel.* 1re p. : *êïèn* (Annecy, Onex), *eun'* (Ste-Foy) ; 2ᵉ p. : *aïi* (Albertville, Onex), *éi* (Ste-Foy) ; 3ᵉ p. : *êïon* (Onex), *aïŏn* (Annecy, Leschaux, Albertville, et aussi Onex), *eun'* (Ste-Foy).

A côté des formes issues du présent du subjonctif latin, on trouve également employées, notamment à Thônes, ainsi qu'à Annecy, Chamonix, Samoëns, Albertville, Conflans, Beaufort. Demi-Quartier, Montagny, avec la valeur d'un présent, des formes analogiques ou se rattachant au plus-que-parfait du subjonctif latin. Exemples :

Singulier. 1re personne : *aïêsŏ* et *êïêsŏ* (Annecy), *aïasse* (Albertville), *aisse* (Conflans), *ossŏ* (Chamonix), *osse* (Samoens), *usse* (Beaufort), *ôsse* (Montagny), *ussŏ* (Demi-Quartier). *êïêsŏ* (Thônes) ; 2ᵉ p. : *aïêsĕ* (Annecy), *aïassĕ* (Albertville), *ôssâ* (Conflans), *ossâ* (Chamonix), *osse* (Samoëns), *ussĕ* (Beaufort, Demi-Quartier), *ôsse* (Montagny), *êïêsĕ* (Thônes) ; 3ᵉ p. : *aïêsĕ* (Annecy), *aïassĕ* (Albertville), *ôssĕ* (Conflans, Montagny), *ossĕ* (Chamonix), *osse* (Samoëns), *ussĕ* (Beaufort, Demi-Quartier), *êïêsĕ* (Thônes). — *Pluriel.* 1re p. : *aïassèn* (Albertville), *aïssŏn* (Conflans), *ossan* (Chamonix), *ossïan* (Samoens), *ussèn* (Beaufort), *issăn* (Montagny), *ussăn* (Demi-Quartier) ; 2ᵉ p. : *aïêsĕ* (Annecy), *aïasse* (Albertville), *ôssâ* (Conflans), *ossâ* (Chamonix), *ossïé* (Samoëns), *ussâ* (Beaufort, Demi-Quartier), *issá* (Montagny), *êïêsĕ* (Thônes) ; 3ᵉ p. : *aïêsŏn* (Annecy), *ïaïassŏn* (Albertville), *ïôssŏn* (Conflans), *ossăn* (Chamonix, Samoëns), *ussŏn* (Beaufort). *issŏn* (Montagny), *ussăn* (Demi-Quartier), *êïêsăn* (Thônes).

A Leschaux, *àïŏ* s'emploie pour le présent, *aïêsŏ* pour le futur.

Subjonctif imparfait. — *Singulier.* 1re p. : *issou* (Annecy), *osse* et *usse* (Samoëns), *ussŏ* et *ossŏ* (Onex), *issŏ* (Leschaux, Montagny), *ussŏ* (Ste Foy), *usse* (Conflans, Beaufort, Demi-Quartier) ; 2ᵉ p. : *issâ* (Annecy, Leschaux), *ossâ* et *ussâ* (Samoens), *ussâ* (Onex, Demi Quartier). *ossa* (Onex), *ussĕ* (Ste-Foy), *ôssâ* (Conflans, Beaufort), *issá* (Montagny) ; 3ᵉ p. : *ussĕ* (Annecy, Onex), *osse* et *usse* (Samoëns), *ossĕ* (Onex), *issĕ* (Leschaux, Montagny), *ussèt* (Ste-Foy), *ôssĕ* (Conflans, Beaufort), *usse* (Demi-Quartier) — *Pluriel.* 1re p. : *ossïan* et *ussïan* (Samoens), *ussïon* et *osson* (Onex), *ussan* (Ste-Foy), *ôssïn* (Conflans, Beaufort), *issăn* (Montagny) ; 2ᵉ p. : *issâ* (Annecy, Leschaux), *ossïé* et *ussïâ* (Samoëns), *ussïâ* et *osta* (Onex), *ussá* (Ste-Foy), *ossà* (Conflans), *ussà* (Beaufort, Demi-Quartier), *issá* (Montagny) ; 3ᵉ p. : *ossön* (Annecy), *ossàn* et *ussăn* (Samoens), *ussŏn* et *ossŏn* (Onex), *issŏn* (Leschaux), *ussăn* (Ste-Foy), *ïussŏn* (Conflans), *ïôssŏn* (Beaufort), *ïussăn* (Demi-Quartier), *issăn* (Montagny).

L'Infinitif est *avél* à Valmeinier (Maurienne) ; *avàï* à Rumilly et à Moûtiers ; *avâ* à Cruseilles, Montagny, Albertville ; *avàe* à Leschaux.

Le Participe présent est *aïê* dans de très nombreuses localités.

§ V. — **Verbes en *Â*** [1].

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*d' âmŏ*	*nóz (nz) amèn* [2]
	2e —	*t' âmĕ*	*vóz* [3] *(vz) amâ*
	3e —	*él âmĕ*	*ĭ âmăn*
IMPARFAIT	id.	*d' amâvŏ*	*nóz amâvăn*
		t' amâvé (amavâ)	*vóz amâvé*
		él amâvĕ	*ĭ amâvăn*
FUTUR	id.	*d'âm(e)rê* [4]	*nóz âm(e)rèn*
		t' âm(e)ré	*vóz âm(e)ri*
		él âm(e)rà	*ĭ âm(e)ron*
CONDITIONNEL PRÉSENT	id.	*d' âm(e)ri*	*nóz âm(e)rĭan*
		t' âm(e)râ	*vóz âm(e)râ*
		él âm(e)rė	*ĭ âm(e)rĭan* [5]
IMPÉRATIF		*âmă* [6]	*amèn*
			amâ
SUBJONCTIF PRÉSENT	id.	*qe (qĕ) d' âmŏ*	[*q' on âmĕ*]
		qe t'âmĕ	[inusitée]
		q' él âmĕ	*q' ĭ âmăn*
SUBJONCTIF FUTUR	id.	*qe d' amêzŏ (êssŏ)* [7]	[*q' on amêzĕ*]
		qe t' amêzĕ (êssĕ)	*qĕ vóz amêzé (êssė)*
		q' él amêzĕ (êssĕ)	*q' ĭ amêzĭn (êssăn)*
SUBJONCTIF IMPARFAIT	id.	*qe d' amissŏ*	[*q' on amissĕ*]
		qe t' amissĕ (issâ)	*qĕ vóz amissâ* [8]
		q' él amissĕ	*q' ĭ amissăn*

1. Cette flexion est générale en Savoie (avec ses variantes *ô, á*). Notons toutefois les infinitifs consonantiques en *el, él,* à Valmeinier ; en *èr,* à Modane, à Montricher ; en *âr,* à Sainte-Foy.

2. Quand le radical est terminé par *ĭ* (yod), la flexion de la 1re personne du pluriel est *ên nó nó marĭên* [nous nous marions].

Finale atone à Albertville, Beaufort, Moûtiers : *no modĭn* [nous allons] ; *no pârlĭn* [nous parlons].

Le radical s'est unifié récemment dans la prononciation de beaucoup de gens : *âmâ, nz âmèn.*

3. Nous nous bornerons désormais à donner la forme pleine du pronom *(nó-z) nóz* et *(vó-z) vóz,* réduite souvent devant voyelle à *nz, vz.*

4. L'*e* initial de la flexion est un véritable *e* muet ; mais, après l'yod ou une consonne mouillée, cet *e* se fait entendre : *Nó nó marĭĕrèn* [nous nous marierons] ; *dĕ mĕ marĭeri* [je me marierais]. Cette remarque s'applique au futur et au conditionnel présent de tous les verbes.

5. Après un radical terminé par *ĭ* (yod), la flexion de la 3e personne du pluriel se réduit à *eran* par euphonie : *ı se marĭĕran* [ils se marieraient].

6. Rappelons que la désinence atone *ă* de la 2e personne du singulier devient tonique lorsque le verbe est suivi d'un pronom personnel enclitique : *amà-le bèn* [aime-le bien] : mais on prononce *âmă-lé* [aime-les].

7. Au subjonctif futur, les formes *êssŏ. .* tombent en désuétude.

On remarquera le report de l'accent sur l'antépénultième dans *dĕ sàlŭŏ* [je salue], *dĕ contìnwŏ* [je continue] ; à l'impératif : *contìnwă dan* [continue donc]. De même, *d' mĕ màrĭŏ* [je me marie].

8. On voit qu'à l'imparfait du subjonctif l'analogie a introduit la flexion *iss. .* Il y aurait à écrire, sur l'emploi de ces formes dans les verbes de la 1re conjugaison et sur leur expansion dans les divers parlers, un curieux chapitre de grammaire historique. Le français propre n'a pas échappé à pareille analogie. Au XVIe siècle, les grammairiens sont loin de s'accorder sur les paradigmes de l'im

INFINITIF : *amâ*
PARTICIPE PRÉSENT : *(èn n) amên*
PARTICIPE PASSÉ : *amâ*

(A suivre.) A. CONSTANTIN et J. DÉSORMAUX.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

E. MURET : **De quelques désinences de noms de lieu particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie,** 1908. (Extr. de la *Romania*, t. XXXVII.)

M. Ernest Muret vient de publier dans la *Romania* une remarquable étude qui, soigneusement documentée et d'une méthode scientifique irréprochable, devra être lue et méditée avant tout par ceux qui s'intéressent à l'origine des noms de lieux de la Suisse romande et de la Savoie. Elle fait grand honneur au professeur de l'Université de Genève qui y élucide avec précision bien des points restés obscurs dans un sujet que personne jusqu'à lui n'avait su traiter à fond, parce que personne avant lui n'avait contrôlé les formes médiévales à l'aide d'un critérium linguistique rigoureux. Son attention s'est, en outre, portée sur la prononciation des différents patois locaux, et ce n'est pas là la partie la moins utile et la moins nouvelle de son œuvre.

Personnellement, je lui sais grand gré d'avoir mis en lumière la part que méritaient mes modestes travaux, bien que la cri-

parfait du « meu conjonctif », ou optatif. En 1540, dans son *De Gallica verborum declinatione,* Robert Estienne recommandait les formes en *issions, issiez,* à la 1re et à la 2e personne du pluriel. (Cf. LIVET : *La Gramm. fr. et les Grammairiens du XVIe siècle,* p. 461.)

L'auteur du *Gallicae linguae Institutio,* J. Pillot, écrivait : Gardez-vous de dire *aimassions, aimassiez ;* il faut dire *aimissions, aimissiez (Ibid.,* p. 313.)

C'est ici le lieu de rappeler l'opinion du chantre de la *Savoye,* J. Peletier du Mans : « Et quand les uns disent *allassions,* les autres *allissions,* desquels l'un est regulier et l'autre non, si est-ce que tout le monde sait que c'est à dire. » *(Ibid.,* p. 157.)

Ailleurs Peletier, par l'intermédiaire d'un personnage de ses dialogues, donne une singulière explication de cet usage : « Depuis que les François ont été en paix, ils ont commencé à parler plus doucement, et, si j'osois dire, plus mollement. Ne les avons-nous pas vus si sujets à leurs dames, qu'ils eussent cuidé estre peché mortel de prononcer autrement qu'elles ?.. Et de là est venu *aimissions, parlissions, donnissions.* » *(Ibid.,* p. 160.)

Dans un article intitulé « La Déformation de la Langue française », publié dans le *Temps,* 19 août 1905, et reproduit dans les *Recréations grammaticales et littéraires,* p. 5, M. P. Stapfer regrette que ces formes moins lourdes *aimissions, aimissiez,* n'aient pas prévalu. Rabelais n'a-t-il pas souhaité que « nous *allissions* à tous les diables ?» (Voir également F. BRUNOT : *Histoire de la Langue française,* tome II, p. 339.)

tique assez brutale qu'il fasse d'une méthode jugée avec raison défectueuse, me soit peu agréable (p. 1 et 2). d'autant plus qu'en m'aventurant sur les terres défendues des linguistes [1] je n'avais cherché qu'à signaler l'erreur où la plupart d'entre eux se complaisaient, laissant volontiers à un autre plus compétent le soin de professer *ex cathedra* une thèse vraiment savante. Quoiqu'il en soit, heureux d'avoir donné, il y a neuf ans, quelques coups de hache utiles dans ce maquis, je n'aurai pas l'outrecuidance d'analyser à fond une étude de cette valeur. Je me contenterai d'en faire connaître brièvement les conclusions. en y ajoutant ce qui peut intéresser notre onomastique régionale.

M. E. Muret a étudié dans sa brochure les noms de lieux terminés en *in* ou *ins*, *inge* ou *inges*, *enges* ou *anges*, *ens* ou *eins* ou *ans*, dont l'origine germanique n'avait été, jusqu'à présent. à peu près contestée par personne [2]. En s'appuyant sur la prononciation des formes actuelles, locales et patoises, il montre l'existence de ces quatre séries de désinences parfaitement distinctes et dont les graphies actuelles correspondent à des formes anciennes différentes. « Des données que j'ai pu recueillir, dit-il, il résulte de la façon la plus évidente que les sons constamment notés par *en* ou *ein* (parfois *an*) répondent à *ên*, *ĕn* ou *ĭn* latins ou germaniques, et les sons notés par *in* à *în*, libre ou entravé, ou à *an* libre et accentué, précédé d'un phonème palatal [3] ».

Ce sont ces noms en *in* (féminin *ine* ou *enaz*) dont nous allons passer en revue les exemples de la Haute-Savoie. Ils proviennent généralement, au masculin et au féminin, soit de gentilices latins en *ius*, suivis du suffixe *anus* et qui forment des noms de lieux en *i-anus*, *i-ana*, soit de surnoms latins en *înus*, soit de noms germaniques en *înus*, rarement de gentilices en *înius*. Mais ils peuvent avoir aussi une autre origine.

1. Voir l'analyse que M. E. Muret a faite dans les *Archives suisses des Traditions populaires*, X, 1907, du travail très méritoire, bien qu'impartait. de M. Jaccard : *Essai de Toponymie, Origine des noms de lieux habités et des lieux-dits de la Suisse romande* (Mém. et doc de la Soc. d'hist. de la Suisse romande, VII, 1906).

2. En 1897, M Philipon publia dans la *Revue de Philologie française*, XI, p 109, etc. un article sur l'*Emploi du suffixe burgonde* inga *dans la formation des noms de lieu*. En 1900, je lui envoyai un tirage à part de mon travail par l'entremise de M. Clédat. Je ne sus jamais s'il l'avait reçu ; en tout cas, son article resta inachevé et en 1906 (*Romania*, XXV. p 10 et 6. n.), « il abjurait tacitement. dit M. Muret, l'erreur qu'il avait contribué à propager ».

3. M Muret avait pris date le 8 février 1906 dans une communication à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. bull. III. liv I.

Ajoutons que les propriétés terminées originairement en *i-anus*, *i-ana*, paraissent avoir été les plus anciennement fondées par des Romains venus d'Italie qui apportèrent en Gaule, surtout dans la vallée du Rhône, ce mode de formation. Peu à peu. on lui substitua une formation en *acus* où le suffixe est gaulois. M. Muret a remarqué que les noms en *in, ins,* étaient surtout répandus en Suisse, sur le territoire correspondant à celui de la Colonia Equestris, ce qui fait supposer qu'un grand nombre des propriétaires nouveaux étaient, lors de sa fondation, vers la fin du premier siècle avant C., italiens. En Haute-Savoie et en Savoie, on les trouve surtout non loin des grandes voies de communication, mais ils sont plutôt rares.

Arcine, *Arsiana (villa)* de Arsius, Arcius ou Artius.

Le mas d'Arcine, à Gevrier, ne paraît pas devoir son nom à une villa romaine, mais plutôt à la famille seigneuriale dont le château était situé au pied du Vuache et qui sans doute possédait la des terres.

Barberine (Vallorcine) *Barbariana*, de Barbarius.

C'est le même nom qu'une station de l'itinéraire d'Antonin dans la Betique; mais on ne voit pas bien une propriété romaine des premiers siècles dans ce coin perdu des Alpes. De Salvan à Vallorcine, *vallis ursina,* on n'a recueilli aucun fragment de tuile à rebord. Le surnom *Barbarinus,* attesté par la forme *Barbarina* qui paraît en 1307 (Mém. de la Soc. d'histoire de Genève, XIV, p 334) après celle de *Barberina (aqua que vocatur* 1260, id. p. 51 et *Prieuré de Chamonix)* a, pour l'explication de ce nom, une valeur historique plus sûre. J'ai déjà dit l'avoir rencontré. On peut encore le comparer au nom d'homme méridional Barbarin. Il appartient à cette nombreuse classe de mots en *inus* qui désignèrent d'abord le lieu d'origine, puis la descendance, la filiation et la familiarité hypocoristique. Barbarinus est donc latin, mais il semble bien que ce ne fut que postérieurement au ve siècle qu'un homme de ce nom fonda le domaine de Barberine.

On peut comparer à ce nom de torrent celui de la Valentine (Les Gets et Verchaix) *aquam de Valentina* v. 1209 (Mém. de la Soc. d'hist. de Genève, XV, doc., p. 5) qui s'explique par celui de Valentinus. appliqué à une ancienne localité.

Burdignin, *Burdinianum*.

On ne connaît pas de gentilice Burdinius; mais il est attesté par Burdignes (Loire), qui peut venir de *Burdinias,* à l'ac-

cusatif pluriel féminin (V. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : *Origines de la Propriété foncière*, p. 439).

Cevins ou Cevens (Pers-Jussy), *Caepianum*, de Caepius.

Je ne comprends pas très bien cette étymologie, car *sapientem* donne *sachant* en français, et en Savoie, *haçhon* ou *açhon*, petite hache, remonte à *hapjonem* (CONSTANTIN et DÉSORMAUX: *Dictionn. Savoyard*). Cevins, en 1730 *Civin* (cadastre), est le même que Cevins (Savoie), *Civins* 1100 ; — de *Civinis* 1139 (J.-J. VERNIER : *Dictionn. topographique*). On peut leur comparer *alpe illa que dicitur civina* 1190 (*Patriae historiae monumenta*, I, col. 955), *valle civina* 1169 (*id.*, col. 855), et le nom de famille Jean *Civini*, en 1463 (BRUCHET : *Arch. dép.*, Inv. E, 156).

Chessin (Taninge, Magland) *Cassianum fundum*, de Cassius, ou du surnom Cassianus.

Il y a lieu en effet ici de bien distinguer entre l'origine d'un nom de localité et la valeur historique de ce nom. Chessin est un nom d'homme qui vient de Cassianus ; mais Chessin, en 1292 *Chessim* (H. FEIGE : *Hist. de Mélan*, Mém. de l'Académie Salésienne, XX, 1896), petit village situé à un kilomètre de Taninge et à deux kilomètres de Flerier, un *fundus Floriacus*, ne peut avoir une origine aussi ancienne. Ce dernier domaine paraît avoir été fondé vers le milieu du deuxième siècle [1] par Florius, Floriacus aboutissant à *Flori* 1227, Mém. de la Soc. d'archéol. de Genève (= SHAG) VII, p. 350, et à *Fleyrie* 1303 (id., XIV, p. 313, n° 288). Au contraire, Chessin est un simple manse médiéval créé par un nommé Cassianus, certainement après les invasions, plus probablement après le IXe siècle, ainsi qu'en témoigne l'âge des cimetières qui, postérieurs à celui de Flerier, avoisinent les petites localités de la vallée du Giffre.

M. Muret lui compare Chessine (Ruffieux, Savoie) écrit sans doute à tort Chesine par M. Vernier, dans son *Dictionnaire topographique* et Saicine sur la carte de l'Etat-Major du type de 1889.

La forme patoise *Sessenâ* donnée par M. Fenouillet aurait besoin d'une explication, car la finale y est accentuée (*Monographie du patois savoyard*, p. 11).

A côté de Chessenaz. nom de commune, je citerai Chessenaz

1. H TAVERNIER : *Taninge et ses environs*, p. 65 (Mém de la Société savoisienne. 1888).

(Sevrier) en pat. *Sessenà, Chyssina* en 1238 (Bruchet : Arch. Inv., E, 108); *Chessina* 1271 (Id. : E, 110, p. 42); mais alors comment expliquer Chessenex (Dingy-St-Clair) *Chissinay* 1408, *Chessenay* 1560 (Bruchet : id., p. 50 et 114) et en 1730 à Sillingy le mas de *Cichinay* ?

Langin (Bons) *Lamianum* de Lamius. — J'ajoute *de Lingino* 1311 (Mém. de l'Acad. de Savoie, s. I. XI, p. 288).

Loisin, *Lotianum*, de Lotius. — A Passy, le Loisin.

Lugrin peut avoir trois origines : il peut venir par *Locrianum* de Locrius, ou encore de Lucrinius, Lucrianus ou de Lŭcrinus. — L's analogique (Muret. p. 26) apparaît dans *Lugrins* 1275 (Mém. de la Soc. d'hist. de Genève = SHAG, XIV, n. 159).

Lullin, *Lollianum*, de Lollius.

Marin, par *Marianum*, de Marius ou de Marinus. Dim. Marinel (Marin). Une charte de 1268 (Rev. Savoisienne = RS, 1866, 19) mentionne dans la paroisse du Reposoir *Alpibus de Marins.* Serait-ce une fausse lecture pour Marnas?

Moisin (Neydens), *Mosianum* ou *Matusianum*. de Mosius, Matusius.

Près de Draillens, se trouve la localité appelée Aux Moises avec le col du même nom, *Moèses* 1258 (Gonthier : *Inv. de l'abb. St-Jean d'Aulps*) et *aux Moyeses* en 1730. Ce nom était aussi au singulier, ainsi qu'en témoigne *pratum de la Muesii* 1274 (Mém. de l'Acad. chablaisienne, VII, doc. 10. = ACH). Serait-ce un ancien Mosia ?

Montmin. « Peut-être (par *Mummianum)* du gentilice Mummius; plus probablement de *mont* et d'une ancienne forme dialectale de *medianus*, p. 41. » C'était mon opinion depuis longtemps, étant donnée surtout la forme explicative *de Montemedio* 1145 (Mém. de l'Acad. salésienne = AS, XXI, p. 230). Même lieu-dit à Allonzier, au pied d'une montagne.

(A suivre.) Charles Marteaux.

9694. — Annecy. Imprimerie J. Abry.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Camille Dunant

Camille Dunant n'est plus ! La Florimontane est en deuil : elle pleure son cher et très vénéré Président honoraire qui, le 4 juin dernier, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, s'endormit doucement pour l'éternel repos, après avoir noblement rempli sa tâche.

La belle et sympathique figure qui vient de disparaître, chargée d'années, laisse après elle l'impérissable souvenir d'une existence toute entière employée au Bien.

Ses concitoyens reconnaissants lui ont donné un touchant témoignage de respectueuse affection en lui faisant d'imposantes funérailles.

Camille Dunant, dans sa modestie, n'a voulu aucun discours sur sa tombe où il est descendu devant le recueillement ému de toute une population se pressant autour d'elle pour le suprême adieu.

La *Revue Savoisienne*, dans son prochain fascicule, dira ce que fut ce grand citoyen à qui incomba l'heureuse destinée de traverser presque un siècle entier et qui resta debout, survivant à sa génération disparue, témoin oculaire de faits enregistrés aujourd'hui par l'histoire.

Respectueusement écouté, ainsi que les vieillards des sociétés antiques, il distribuait aux jeunes les fruits de sa longue expérience. En d'exquises causeries, il évoquait ses lointains souvenirs avec son âme d'artiste toute imprégnée du parfum subtil et délicieusement fané des vieilles choses !

Ce sera pour nous un pieux devoir de rappeler l'impulsion profonde que Camille Dunant imprima au mouvement intellectuel de son temps, son action efficace dans le développement économique d'Annecy, l'œuvre féconde et désintéressée que cet homme de bien accomplit, poussé par son dévouement sans bornes et son profond amour du pays natal.

La Rédaction.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 7 avril 1909.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Bernard, Buttin, Cattin, A. Crolard, Désormaux, Dumont, Fenouillet, Gaillard, Gardier, Guerby, Guinier, Letonnelier, Marès, Marteaux, Nanche, J. Serand et Simon.

En l'absence de M. Le Roux, excusé, et M. Letonnelier, secrétaire-adjoint, étant indisposé, M. DÉSORMAUX, bibliothécaire, remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Il est procédé à l'élection d'un nouveau membre. M. Alexis DUNANT est proclamé membre actif de la Société.

Le PRÉSIDENT donne lecture d'une adresse de l'Université de Genève, invitant la Florimontane à participer aux fêtes qui doivent avoir lieu les 9, 10 et 11 juillet prochain, en l'honneur du 350e anniversaire de la création de l'Université. La Société Florimontane est heureuse de l'occasion qui lui est offerte d'adresser à l'Université Genevoise, avec ses meilleurs vœux, ses respectueuses félicitations. Elle désigne M. Le Roux pour la représenter à ces fêtes universitaires.

Le PRÉSIDENT annonce qu'il a reçu de la Société des sciences, lettres et arts de Pau un vœu adressé aux pouvoirs publics, à la suite de l'incendie des archives de Pau. Cette Société demande que les précautions les plus minutieuses soient prises, afin de prévenir dorénavant pareil désastre. La Florimontane s'associe très volontiers à ce vœu. En ce qui concerne les archives de la Haute-Savoie, en particulier, il est indispensable qu'on procède le plus tôt possible à l'installation d'une conduite d'eau. M. Crolard se fera l'interprète de ce vœu auprès du Conseil général.

Le PRÉSIDENT fait connaître que le Congrès préhistorique aura lieu cette année à Beauvais, du 1er au 6 août.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Lieutenant BUTTIN : *Notes sur l'emploi des Mitrailleuses d'infanterie dans le combat offensif,* Rumilly, 1909. (Don de l'auteur.)

TAINE : *Discours de réception à l'Académie française*, Firmin-Didot, 1880. (Don de M. Brunier.)

M. L. BRUNIER fait don aux archives de la Société, par l'entremise de M. GARDIER, d'un parchemin de 1443 (reconnaissance d'un pré).

M. GRIVAZ offre également aux archives diverses pièces intéressantes, entre autres un billet de logement de 1851.

M. FENOUILLET enrichit l'Album de la Société des photographies de Jules Philippe et du sénateur Folliet.

Remerciements aux donateurs.

La demande d'échange de publications présentée par la *Murithienne*, société valaisanne des sciences naturelles, est acceptée.

M. SERAND rend compte de la mission dont il a été chargé, avec MM. Crolard et Désormaux, auprès du bureau de la Société des Beaux-Arts. Les délégués de la Florimontane, très cordialement accueillis par le président et le vice-président de cette Société, leur ont exprimé, de la part de la Florimontane, leurs meilleurs souhaits pour l'œuvre de décentralisation artistique qu'ils ont entreprise.

Le comité de la Société des Beaux-Arts, par l'entremise de M. J. Serand, prie la Florimontane d'agréer l'expression de sa gratitude pour les décisions qu'elle a prises en vue de favoriser la 1re exposition artistique, qui aura lieu cette année au mois d'octobre.

Le BIBLIOTHÉCAIRE transmet à la Société les remerciements des savants romanistes (France, Suisse, Allemagne, Italie), qui ont reçu en hommage un des exemplaires de la *Flore Savoisienne* laissés à la disposition du comité.

Le PRÉSIDENT annonce le décès de M. le chanoine Chanoux, prieur du Saint-Bernard, dont les touristes et les savants garderont longtemps le souvenir. Le chanoine Chanoux ne faisait pas partie de notre Société, mais il était fort connu dans nos régions. C'est une noble figure qui vient de disparaître. Le créateur de la *Chanousia* laissera d'unanimes regrets.

Le PRÉSIDENT, en s'excusant de la longueur que doit avoir son étude sur *Le Guet de Genève*, publiée actuellement dans la *Revue*, indique à la suite de quelles recherches et constatations il s'est vu obligé de dépasser les limites tout d'abord fixées à son premier article. Il propose de prendre à sa charge les frais que coûterait l'impression d'une feuille de la *Revue*. La Société remercie son président de sa générosité et profite de l'occasion pour le féliciter de ses belles études, que tous les

Florimontans, quoi qu'il veuille dire, suivent avec un vif in térêt.

Sur la proposition de M. Désormaux, il est convenu que, dans le cas où le précédent créé par le président actuel serait invoqué par tel ou tel membre désirant prendre à ses frais, en totalité ou en partie, l'insertion de ses études dans la *Revue*, celles-ci n'en seraient pas moins soumises à l'approbation du comité de publication de la *Revue Savoisienne*.

M. Marteaux fait la communication suivante :

« En Savoie, comme dans le Dauphiné et le pays de Vaud, *via* aboutit à *vi* dans le parler local. Dans l'anc. fr. on disait régulièrement *veie*. Après la chute encore mal expliquée de la finale, *vei* paraît s'être réduit à *vii*, écrit *vy* au XIIIe siècle. (*S H A B*, XIII, p. 107 ; *Franchises de Gex.)* Certains patois, par exemple celui de Morzine [1], offrent une forme plus normale *vê*, où *e* a un son ouvert, et qu'on peut rapprocher de *fê*, foi, noté aussi *fei*, en dauphin. *fey*, de *fidem*. Il est à se demander si *vê* ou *vei* ne se serait pas conservé dans d'autres patois, surtout dans les mots d'ordre topographique, comme par exemple Balvey (Rumilly), qui serait alors une notation inexacte de *Bală vey*, Bellevoie. Ce village se trouvant situé sur le tracé de la voie romaine d'Albens à Rumilly, il semblerait qu'on ait voulu la désigner par ce vocable admiratif. Un peu plus loin et dans la même direction, un autre Balvey, écrit en 1730 *Balvet*, mas habité au sud et à l'ouest de Lyon, était certainement traversé par la même voie. Enfin, près de Loisin, existe, sous une forme plus correcte, *Ballavay* (1730) ou Ballavais (Etat-Maj.), un village qui pourrait indiquer un point précieux pour le tracé de la voie si discutée de Genève dans le Vallais. Un autre nom analogue, devenu nom de famille, c'est Bonnevay. »

Le Président rappelle que les canons de bois de Thônes et les canons peints de Rumilly ne sont pas les seuls dont l'histoire ou la légende aient fait mention. Une récente publication nous apprend que longtemps on a conservé à la Tour de Londres des canons peints ayant servi, pendant la guerre de Cent Ans, à effrayer les adversaires des Anglais.

M. Désormaux, à cause de l'état de sa santé et de ses multiples occupations, regrette de ne pouvoir écrire en temps

1. M. Marullaz : *Gloss. du patois de Morzine*, renseignement dû à l'obligeance de M. Désormaux ; v. aussi A. Constantin et J. Désormaux : *Dictionnaire savoyard*, et Fenouillet : *Monographie du Patois savoyard.*

utile l'historique de la *Revue Savoisienne* dont il a été chargé par la Florimontane. (Cette publication devait coïncider avec la fête du cinquantenaire.) Il prie la Société de vouloir bien désigner un autre membre, qui mettra à profit les 1.800 fiches déjà établies dans cette intention par notre si dévoué trésorier et bibliothécaire-adjoint, M. GARDIER.

Aucun membre ne désirant rédiger cet historique, M. SERAND propose de renvoyer à 1911 l'exécution du « Livre d'Or » de la Florimontane. Cette date coïncidera en effet avec le 60e anniversaire de la fondation de notre Société. Cette proposition est adoptée.

Il n'en reste pas moins décidé que le cinquantenaire de la *Revue Savoisienne* sera célébré cette année par une excursion suivie d'un succulent dîner, dont M. Nanche sera l'organisateur. L'itinéraire choisi est le suivant : Rumilly (visite des collections du président), Val de Fier (déjeuner à l'entrée du Val). Cette promenade aura lieu le 16 mai ; en cas de mauvais temps, le 23 mai. Des lettres seront envoyées à tous les membres de la Florimontane. Les dames seront spécialement invitées. Les membres des sociétés correspondantes qui désireraient se joindre à la caravane archéologo-philologo-gastronomique seront les bienvenus.

Sur ces paroles pleines de promesses, la séance est levée à 6 h. 3/4.

Pour les Secrétaires excusés,

Le Bibliothécaire : J. DÉSORMAUX.

Séance du 5 mai 1909

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Aussedat. Bernard, Boiret, Bougier, Buttin, Carle, Cattin, A. Crolard, Duc, Dumont, Gaillard, Le Roux, Letonnelier, Nanche, J. Serand.

Excusés : MM. Marteaux et Désormaux.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages et documents reçus :

E. GUINIER : *Notes sur des Questions forestières diverses*, 23 brochures.

Ph. GUINIER : *Contribution à l'histoire de la végétation dans le bassin du lac d'Annecy.* (Ext. *Bull. de l'Herbier Boissier*, 1908, nº 12. (Dons de M. Ph. Guinier.)

J. BERNARD : *Le Poème de Job*, 1 br. in-16, P. Lemerre, 1885.

ID. : *L'Orpheline de Bethoncourt*, 1 br. in-8º, Paris, 1876. Ces deux poèmes couronnés par l'Académie de Savoie. (Dons de M. Bernard.)

H. BOIRET : *La Production mulassière en France*, 1 br. in-8º, Annecy, 1909.

ID. : *Bulletin agricole*, 5e année, 1908. (Dons de l'auteur.)

Norbert DUNOYER : *Almanach paroissial de Ville-la-Grand pour 1909*. (Don de l'auteur.)

Parchemin contenant Lettres patentes de bourgeois d'Annecy (6 janvier 1663) au nom de Louis Philippe fils de feu Soly. (Don de M. L. Brunier.)

La demande d'échange de publications présentée par la Société scientifique, historique et littéraire de Belley *Le Bugey* est acceptée.

M. LE ROUX fait la communication suivante :

« Le Musée a fait récemment l'acquisition de deux morceaux de sculpture sur bois provenant, suivant les indications du vendeur, de Nancy-sur-Cluses. Ce sont deux statuettes en bois sculptées d'un seul côté, hauteur : 45c/m et 39c/m, représentant deux personnages assis, réunis par un système assez primitif de chevilles de bois pénétrant obliquement dans des mortaises.

On peut reconnaître un type fréquemment reproduit dans l'iconographie chrétienne : l'Education de la Vierge. Sainte Anne est assise à droite, un livre ouvert sur les genoux, la main gauche qui devait tenir une tige de lys s'appuyant sur le livre. A gauche, la Vierge couronnée dans l'attitude de la méditation, les cheveux ondulés tombant de part et d'autre sur les épaules jusqu'au dessous du coude droit qui est replié.

Les costumes des personnages sont certainement ceux de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe siècle. La robe de la Vierge est à corsage plat formant *surcot* ajusté et taillée carrément et ouverte à l'encolure. (Voir la figure représentant *une dame de la fin du règne de Louis XII*, mss. français nº 145, de la Bib. nat.; QUICHERAT : *Histoire du Costume*, p. 138.) La robe possède des manches d'une ouverture extrêmement large avec un parement retroussé de fourrure. (QUICHERAT : *l. c.*, p. 137.) Dans la figure de la Vierge, la manche large, malgré l'inexpérience de l'artiste, est suffisamment indiquée et le revêtement de pelleterie en parement se termine en pointe.

Dans les deux personnages, la ceinture est large et placée haut. La coiffe de sainte Anne se compose d'une large pièce

d'étoffe. (V. Livre d'heures de Henri II, mss. lat. n° 1429 de la B. nat. miniature VIII), ou grand béguin dont les plis retombent très bas, *un tour de visage* est également visible. La Vierge porte en outre un collet à revers qui garnit le cou.

On voit, ainsi que le fait remarquer Quicherat, dans l'habillement des dames françaises de cette époque, l'influence de la reine Anne, qui résista avec une véritable opiniâtreté de Bretonne à l'invasion des façons italiennes.

En somme, quoique la technique de ces sculptures soit quelque peu fruste, ces morceaux sont cependant largement traités par plans vigoureux et construits avec une certaine habileté artistique. Les plis des draperies sont d'une belle venue et adroitement stylisés, l'allongement et le modelé des visages est caractéristique du début du XVIe siècle. Au surplus, le sentiment qui s'en dégage est assez pénétrant ; ainsi l'expression sereine de la Vierge, la rêverie grave de sainte Anne, contribuent à donner à ces œuvres une note d'art qui est à remarquer.

M. J. SERAND donne lecture de deux intéressantes lettres de Jacques Balmat, qui sont conservées aux Archives de la Haute-Savoie (Série M, police de la province du Faucigny).

A Monsieur l Intendant de la province du Faucigny,

Le sieur Jacques Balmat dit Mont Blanc, premier guide de la Compagnie, pour les courses des glaciers et autres lieux remarquables, demeurant à Chamonix, a l'honneur d'exposer avec profond respect :

Que le premier, en 1786 il a osé franchir la hauteur du Mont-Blanc et qu'en 1787 il fut choisi par le celèbre naturaliste De Saussure pour une seconde ascension qui eut tout le succès désiré et dont la relation a été publiée.

Dès ces deux époques, à la sollicitation des voyageurs distingués dans les diverses nations de l'Europe, il a toujours servi comme chef des guides pour dix ascensions en outre il a fait plusieurs courses et voyages autour de la chaîne des Alpes passant même dans l'Italie.

Ses contemporains qui sont comme lui portés pour servir de guides suivant le règlement en vigueur, jaloux de mériter les considérations et l'estime qu'il s'est justement acquises pendant 44 ans, le sollicitent pour leur faire connaître et communiquer ses connaissances particulières soit pour leur apprendre ce que son expérience lui a démontré de plus utile et d'agréable dans les courses et voyages et l'engagent à cet effet de faire des élèves et de les accompagner attendu que c'est lui, par son hardiesse et connaissance qui a excité et augmenté le concours des voyageurs étrangers dans la vallée de Chamonix et dont l'affluence procure des avantages réels.

D'après cet exposé qu'il établira au besoin par écrit et pour procurer de mieux en mieux tout le bien qu'il peut désirer à son pays, il déclare continuer avec tout le dévouement dont il est capable sa place de premier guide et il s'offre à faire des élèves dans la vallée et de leur donner ainsi qu'à ceux désignés par le règlement en vigueur les renseignements nécessaires. Mais comme il a déjà communiqué à ses deux fils tout ce que l'expérience et ses observations continuelles lui avaient appris et que Jean Gédéon l'un d'eux âgé de 34 ans a déjà fait trois ascensions au Mont-Blanc.

Il ose recourir avec une respectueuse confiance à vous, Monsieur l'Intendant, pour qu'il vous plaise lui accorder votre autorisation spéciale afin qu'il lui soit permis de se faire accompagner dans les ascensions et courses qu'il fera par la suite, (à son tour et sans déroger au règlement) par son fils Jean Gédéon ainsi que par tous autres élèves qui se présenteront et qui offriront une indemnité. Il ose espérer que vous lui accorderez son humble demande et que vous agréerez les respectueux hommages avec lesquels il se dit, Monsieur l'Intendant, votre très humble et soumis serviteur.

Pour le suppléant. Signé : BERNARD-JOSEPH DUC notaire.

Le 22 décembre 1831, le Conseil d'Administration des guides de Chamonix, donnait un avis favorable à cette demande qui lui avait été transmise par l'Intendant du Faucigny, le 17 août de la même année :

L'Administration de la Compagnie des guides de Chamonix, soussignée, attendu que le S' Balmat dit Mont-Blanc guide, se trouve d'un âge déjà

avancé, que différentes courses lui deviennent trop pénibles et sont dans le cas d'altérer sa santé ; vu l'état de sa famille composée de deux fils majeurs de vingt ans, robustes et connaissant les localités, dont l'aîné est dans la classe des porteurs, et le cadet est au servis alternatif dans le régiment aux gardes actuellement sous les drapeaux ; qu'ainsi le premier peut très bien remplacer son père et le second son dit frère, déclare que le dit Balmat père consent librement et même ose prier Monsieur le Commandant, à ce que son dit fils aîné le remplace comme guide, et l'autre prenne la place de son frère, telle étant l'intention des membres de cette famille et celle de la d^e^ Administration

Chamonix le 23 avril 1832.

Suivent les signatures de COUTTET sindic ; BALMAT Jacque dit Mont-Blanc ; M^l^ Ambroise PACCARD ; Le Guide-Chef COUTTET ; Jean DU CROZ vice-sindic.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 2 juin 1909

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Bougier, Buttin, Carle, Cattin, A. Crolard, Désormaux, Gaillard, Gardier, Gonthier, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Nanche, F. Serand, J. Serand.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les candidatures suivantes sont proposées : M. RAGINEL, notaire à Annecy, par MM. SERAND et HÉRISSON ; M. Jean LEUFFER, par MM. GARDIER et LE ROUX.

Dans le but très louable de ne pas laisser tomber la tradition des Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, l'Académie de Savoie demande, par l'intermédiaire de son président, que la prochaine réunion ait lieu à Annecy en 1910, sous les auspices de la Société Florimontane.

M. DÉSORMAUX avait le premier émis cette idée. Il rappelle que la Florimontane a déjà été saisie d'un projet de Congrès des Sociétés de Savoie à Genève pour 1909. Mais, en raison des fêtes du Jubilé de l'Université, la Florimontane ne peut pas donner suite à cette offre faite au nom des Sociétés savantes de Genève. (V. *Rev. Sav.*, 1908. p. 202.)

La date de 1910, mise en avant par l'Académie de Savoie, ne pourrait être acceptée, objecte M. J. SERAND, à cause de la

célébration du Cinquantenaire de la réunion de la Savoie à la France et aussi en raison d'un Congrès possible à Annecy des Syndicats d'initiative de France. Il y aurait donc lieu de choisir l'année 1911 comme étant la plus favorable, car cette date coïncidera avec le soixantième anniversaire de la fondation de la Société Florimontane.

Cette proposition est adoptée. A l'unanimité, M. DÉSORMAUX est élu secrétaire général du Congrès projeté pour 1911, M. F. SERAND, secrétaire adjoint, MM. NANCHE et J. SERAND, organisateurs.

Le PRÉSIDENT soumet à l'assemblée la proposition suivante : La Florimontane ne devrait-elle pas inscrire dans son coutumier une légère modification au mode d'élection de son Président ? Il serait nécessaire, à son avis, de ne pas laisser un même membre occuper indéfiniment ces fonctions au détriment de collègues dont la valeur et l'activité pourraient être utilisées pour le plus grand bien de la Société. En conséquence, l'élection du président aurait lieu chaque année aux termes des statuts, mais les pouvoirs de celui-ci ne pourraient être prorogés que pendant trois années consécutives, au maximum, c'est-à-dire qu'au bout de ce laps de temps il deviendrait inéligible, sauf à être appelé de nouveau à remplir ces hautes fonctions après une période nouvelle de trois années. Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

MM. MARTEAUX et LE ROUX présentent les trois premières feuilles déjà imprimées, soit 48 pages, de leur ouvrage sur le Vicus gallo-romain des Fins.

M. DÉSORMAUX annonce que de nouvelles fouilles effectuées aux Fins, dans la propriété Lacombe, ont amené la découverte d'une série de tombes anciennes (gallo-romaines?), et notamment d'un squelette enseveli sous un amas de cailloux roulés, ainsi que de nombreuses pièces de monnaie. MM. Lacombe ont également mis à jour les substructions de seize murs diversement orientés.

M. MARTEAUX fait la communication suivante : « A. de Foras, dans son *Armorial*, etc. (II, p. 295), a tenté de la famille Dyvonne, bourgeois noble de Chambéry, une généalogie où dominent avec des inexactitudes les points d'interrogation. Un document qui m'a été remis en communication par M. Ern. Dubettier, lui-même descendant d'un bourgeois d'Annecy, et qui est entré en sa possession par voie d'achat, jette un peu de lumière sur cette famille. Il s'agit du contrat dotal

fait le 1er septembre 1437 entre Pierre de Dyvonne, fils de Jean, conseiller du Duc de Savoie, et Marguerite, fille de noble Jacques Catinel de La Bauche, du mandement des Echelles. Il serait intéressant de publier au moins le texte latin de cette charte, d'ailleurs bien écrite et en fort bon état, mais c'est une tâche qu'il m'est impossible de remplir. »

M. Le Roux annonce que le Musée vient de faire l'acquisition de trois petits tableaux signés Adrien Guignet, représentant des scènes de brigands : *La Sentinelle*, *Bivouac de Brigands*, *L'Alerte*.

A. Guignet est né à Annecy en 1816. Elève de Blondel de 1832 à 1839, il exposa au Salon de Paris à partir de 1840 « de nombreux tableaux remarquables par leur énergie et leur originalité [1] ». Il mourut en 1854. Le célèbre critique Théophile Gautier a écrit de lui [2] :

> Impressionné par les œuvres de Delacroix, de Decamps surtout et des peintres de l'école romantique, il quitta Blondel et se cloîtra dans une solitude profonde, étudiant, travaillant et surtout imaginant beaucoup. Il est un des artistes peu nombreux qui ont porté dans leur âme un microcosme complet, il a ses ciels, ses bois, ses rochers, ses eaux, sa lumière, ses personnages qui forment un tout harmonieux et qui s'accordent admirablement ensemble. Le jeune artiste semblait avoir fondu dans sa manière Rembrandt, Salvator Rosa, Decamps, mais en y ajoutant sa propre personnalité. Il leur ressemblait comme on ressemble à quelqu'un de sa famille par race, mais non par imitation et sans cesser d'être reconnaissable Ce fut un génie peu connu. Dans la postérité, Adrien Guignet tiendra sa place entre Salvator Rosa et Descamps.

M. Gardier annonce que, d'après des renseignements qui lui ont été fournis par M. Jean Laeuffer, il existe, dans un château appartenant à la famille royale d'Italie, un tableau représentant saint François de Sales au milieu des membres de son Académie Florimontane. Il est inutile de faire ressortir l'intérêt de premier ordre qu'il y aurait pour la Société d'obtenir une reproduction photographique ou une copie de ce précieux document historique.

La Société remercie chaleureusement MM. Laeuffer et Gardier de leur communication et le Président est chargé des démarches à faire à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

1. F. Miquet : *Les Savoyards contemporains* (*Rev sav*, 1898. p. 166).
2. *Magasin pittoresque*, année 1869, p. 27 à 31.

Le Cinquantenaire de la *Revue Savoisienne*

Dernier venu dans la famille florimontane, je n'étais guère désigné pour dire quelques mots de sa fructueuse carrière, au seuil de sa cinquantième année. En attendant la publication d'un historique plus complet qui paraîtra lorsqu'on célébrera le soixantième anniversaire de la « résurrection » de l'Académie fondée par François de Sales, qu'on veuille bien accueillir favorablement les renseignements sommaires qui suivent sur la naissance et le fonctionnement de la Revue Savoisienne.

Il est écrit en manière d'épigraphe sur le volume d'éphémérides publié en 1884 par Eloi Serand : « L'histoire de la contrée, de la province, de la ville natale, est la seule où notre âme s'attache par intérêt patriotique ; les autres peuvent nous sembler curieuses, instructives, dignes d'attention, mais elles ne nous touchent point de cette manière. » Voilà bien le programme des Bulletins de l'Association Florimontane *et de la* Revue Savoisienne. *Revivre la vie de ceux qui ont foulé la terre natale avant nous, être émus des événements qui les ont agités, connaître les efforts, les luttes qu'ils ont soutenus pour arriver à l'épanouissement de la vie moderne, remonter le cours des ans comme le pieux voyageur qui s'arrête à chaque endroit où sa vie d'enfant s'est éveillée un peu plus, n'est-ce pas le but le plus noble pour une Revue comme la nôtre ?*

La Revue Savoisienne *a répondu à l'attente de ses fondateurs ; c'est comme une vaste encyclopédie savoyarde où, grâce au véritable travail de bénédictin accompli par M. Marteaux, le moissonneur peut récolter à coup sûr. Elle est née le 15 janvier 1860, et c'est Jules Philippe qui en avait eu l'idée un mois auparavant. Depuis deux ou trois ans, le nombre des membres de l'Association avait considérablement diminué, ce qui rendait difficile la publication des* Bulletins. *Jules Philippe proposa alors la création d'un organe littéraire et scientifique qui porterait le titre de* Revue Savoisienne *et qui répondrait mieux à l'intention de la Société de vulgariser la science et l'histoire de Savoie. On adopta à l'unanimité ce projet et l'on choisit sur le champ les membres du premier Comité*

de rédaction, Jacques Replat, Louis Revon et Jules Philippe, chargé de la direction et de la gérance de la Revue.

On inscrivit en tête du nouveau journal la belle parole de Cicéron : Omnes omnium caritates patria una complexa est, *et l'on chercha à la justifier. — « L'Association Florimontane ne compte pas sur ses seules forces : elle fait un appel à tous les travailleurs pour qu'ils l'aident dans son œuvre, lit-on dans l'Avertissement aux lecteurs... La Savoie est un champ presque neuf à cultiver, et les richesses de toute sorte que la nature y a semées ne demandent qu'un peu d'effort de la part de l'homme pour profiter au pays... » La* Revue Savoisienne *fut dirigée par Jules Philippe depuis sa fondation jusqu'au 4 septembre 1870, époque où notre éminent compatriote devint préfet de la Haute-Savoie. Elle passa alors sous la direction de Louis Revon, le toujours très regretté conservateur du Musée, jusqu'en 1884, date de sa mort, puis d'Aimé Constantin (1884-1889), de Gustave Maillard (1890-1891), mort lui aussi prématurément, de François Miquet (1891-1893), et enfin de Marc Le Roux qui en est encore aujourd'hui non seulement le directeur très apprécié, mais un des plus savants collaborateurs. Personne n'a oublié son beau travail :* Recherches biologiques sur le Lac d'Annecy, *seul ouvrage écrit en France sur un bassin lacustre et qui lui a valu, aux fêtes récentes du jubilé de l'Université de Genève, les plus flatteuses appréciations.*

Le mode de publication a varié assez souvent. De l'origine à 1884, la Revue Savoisienne *est publiée mensuellement dans le format in-4° ; pendant cinq ans elle est irrégulière, paraissant tous les un, deux ou trois mois ; depuis 1894, la périodicité trimestrielle a été adoptée.*

Citer les membres du Comité de rédaction serait écrire tous les noms de ceux qui, depuis cinquante ans, ont illustré notre pays. En tête est Jacques Replat, le délicat auteur de Bois et Vallons, *du* Voyage au long cours *et de tant d'autres œuvres historiques où la poésie et la légende se mêlent agréablement à la réalité. Et voici ses contemporains et ses continuateurs : Louis Revon, le savant naturaliste et l'archéologue distingué ; le docteur Bouvier, mort l'année dernière à Buenos-Ayres : Jules Philippe ; le chanoine Ducis et son prédécesseur aux Archives de la Haute-Savoie, Lecoy de la Marche ; H. Déléan, Eloi Serand, l'ingénieur Eugène Tissot, le philologue Aimé Constantin et son collaborateur J. Désormaux, l'é-*

rudit professeur Charles Marteaux, l'abbé Gonthier, Max Bruchet dont il est inutile de faire l'éloge après ce qu'en a dit M. Le Roux dans son discours, et d'autres encore comme François Miquet, le regretté Camille Dunant, MM. Guerby, Nanche, Buttin, Letonnelier, Dumont, etc.

Bien modeste au début, malgré son grand format, la Revue Savoisienne, *grâce au goût excellent de mon confrère J. Abry et du premier de ses collaborateurs, Jean Terrier, a pris peu à peu une allure de grande dame qui tient à se montrer sous un aspect des plus attrayants. Depuis une dizaine d'années, ses pages sont parsemées de nombreuses illustrations dont plus de 400 sont dues à la plume de Marc Le Roux et depuis 1908, notre bonne amie se vêt d'un parchemin égayé de belles couleurs qui l'a complètement rajeunie. Qu'elle garde cette jeunesse comme une précieuse qualité jusqu'au moment où elle verra luire l'aurore de sa centième année; qu'elle continue à réunir, pour communier dans le même ardent amour de la petite patrie, des hommes venus de tous les points de l'horizon politique. C'est le vœu d'un de ses plus jeunes amis, car c'est là le secret de la force et de la vitalité de la* Revue Savoisienne *et de notre chère Florimontane.*

Louis Dépollier.

***

Donc, ce dimanche 23e de may 1909, la Florimontane était en vacances et l'on avait décidé d'aller tenir séance en le Val-de-Fier, où est située la bonne hostellerie de maîstre Juge, expert en l'art d'accommoder les poissons, viandes et aultres mets savoureux.

Il n'y avait plus là. hélas'! ni le guide en tête, jeune antiquaire donnant des espérances, ni le touriste urgonien et néocomien, ni le vice-secrétaire, format de petit journal, ni maître Lopé-pas-de-Véga, ni le bourgeois très sérieux représentant noblement l'industrie de notre cité, ni le professeur de la professionnelle, ni surtout maître Jacobus qui savait si bien conter les ascensions de la Florimontane au Semnoz ou ses voyages au long cours sur le lac d'Annecy [1]. Que n'ai-je sa plume alerte et spirituelle pour écrire, comme il conviendrait, les splendeurs et les enchantements de cette belle journée où l'amitié franche et la bonne camaraderie régnèrent en souveraines maîtresses sur tous les assistants.

1. V. J. Replat : *Voyage au long cours sur le Lac d'Annecy. Ascension au Semnoz,* Annecy, 1858.

* * *

Le départ d'Annecy avait été fixé au train de 9 heures du matin et bientôt après un voyage sans incidents, on arrive à Rumilly où attend le sympathique autant que dévoué président Me Buttin. Les congratulations échangées, la caravane composée de trente-quatre personnes se dirige rapidement vers la mairie que l'on doit visiter. On admire en passant l'inscription romaine déposée dans le vestibule et l'on entre dans la salle des réunions du Conseil municipal décorée de quatre grandes peintures murales de l'artiste lyonnais Lévigne, illustrant quatre des plus beaux faits de l'héroïque histoire de Rumilly. Ce sont le fameux « *E Capoë !* » qui rappelle, coïncidence singulière, le 23 mai 1630 ; la mort glorieuse de Marcoz d'Ecle, tué en 1742, à la porte de Montpellaz, en répondant aux Espagnols qui lui demandaient ses armes : « *Sont-lié voûtré ?* », — et en face, Mademoiselle de Pesieu de Salagine. religieuse bernardine obtenant de son parent, maréchal commandant les troupes françaises au siège de 1630, la grâce de ses concitoyens, la révocation du pillage et de l'incendie de Rumilly. Enfin voici les Rumilliens, dominés par l'étendard à la croix de Savoie orné de l'oiseau héraldique, l'albane, qui, en 1690, résistent aux troupes de Louis XIV. La lutte fut chaude et les victimes nombreuses. On peut en retrouver les noms dans les registres de l'état civil. Il y a encore, au-dessus de la porte d'entrée, un tableau des armes de la ville entourées des produits agricoles, où l'on distingue la traditionnelle *passenaille*. C'est une œuvre remarquable du regretté Jacques Rubellin.

La visite est terminée. On se rend alors au domicile de M. Buttin qui doit ouvrir pour les Florimontans tous les trésors de sa collection d'armes dont la réputation est, on peut le dire, universelle. Pendant près d'une heure, devant un auditoire attentif, notre président explique la provenance, l'usage des différentes pièces qu'il fait passer sous nos yeux. Il y a là des armes de toutes les parties du monde, datant de toutes les époques ; voici l'arbalète du moyen âge et voici les fusils modernes qui ont « fait merveille » en 1870. A côté sont des fusils sardes dont la crosse, enveloppée d'ornements métalliques, ferait penser à une toute autre origine. On admire surtout un casque superbe, du XVIe siècle, d'une grande rareté et que M. Buttin regarde comme la plus belle pièce de sa magnifique collection. Ce casque est orné de splendides figures dont la principale est une chimère à tête et poitrine de femme, ailes

d'aigle et corps de lion [1]. Cependant, le temps passe rapidement et bien qu'on ne se lasse pas d'écouter les explications prodiguées avec une inlassable bienveillance par le président, il faut se hâter si l'on veut arriver à Saint André à l'heure dite. Mais, notre « amateur d'espées » et surtout la gracieuse et charmante Mme Buttin ne veulent pas laisser partir ainsi leurs hôtes de quelques instants. Par leurs soins la caravane est conduite dans le jardin ombreux contigu à la maison présidentielle, et là des rafraîchissements sont servis, très favorablement appréciés de tous.

Quelques instants après, deux grands breaks nous emportaient à travers la riante plaine de l'Albanais vers le pittoresque village de Saint-André, dont les maisons se groupent autour de l'entrée du Val-de-Fier. Trois tables ont été disposées sur la galerie de l'hôtel Juge qui surplombe le cours du torrent. A droite, c'est la table d'honneur où s'assoient les dames qui ont bien voulu rehausser de leur souriante présence cette fête de l'amitié. Elles ont comme chevaliers galants et empressés, MM. Buttin, président : Albert Crolard, vice-président ; Marteaux, président honoraire ; Marc Le Roux, directeur de la *Revue Savoisienne* ; Croyn, qui malgré son départ de la Savoie est resté un Florimontan convaincu, et Marès, châtelain de Montrottier.

Chaque place était marquée par un antique parchemin scellé aux armes de la Société et sur lequel l'artiste enlumineur avait célébré la grâce des gentes et aimables dames présentes, ou les mérites et qualités de leurs compagnons. Oh ! rassurez-vous ; pour cela point n'avait été besoin de dévaliser nos archives départementales ou municipales. Le sympathique premier « clavaire du duché de Savoye » ne l'aurait certes pas permis, mais c'est à l'ingéniosité et à l'amabilité extrême du second « clavaire » aidé du « grand argentier de la noble compagnie » que nous devons cette attention dont chacun a savouré toute la jolie délicatesse.

Rapidement et régulièrement, comme il est de tradition à l'hôtel Juge, les mets succèdent aux mets et, le champagne pétillant dans les verres, l'heure des toasts est arrivée. « Spectable maistre Ch. Buttin, notaire collégié, président de la présente compagnie », prend le premier la parole. Il lit d'abord les lettres d'excuses et de regrets des personnes empêchées

1. Ce casque a été fort bien décrit par M. Buttin lui même dans la *Revue Savoisienne* de 1897 (4e fascicule).

d'assister à la fête de ce jour : MM. Costa de Beauregard ; Charles Philippe, principal du collège de Bar-sur-Aube ; abbé Gonthier ; Laydernier, Ferrero, Bouchet, Barut et Carle ; puis il dit que si jamais il a apprécié l'honneur que la Société lui a fait en le nommant président, c'est aujourd'hui, dans cette réunion unique de Florimontans auxquels se sont joints d'aimables et gracieuses Florimontanes qu'il voudrait voir le plus souvent possible au sein de la Société et il attribue à leur présence le sourire du ciel qui n'a pas voulu jusqu'ici être trop inclément et qui voudra bien garder son averse pour ne pas peiner de charmantes personnes avec lesquelles il est en si bons rapports.
« Mes chers collègues, ajoute M. Buttin, nous célébrons aujourd'hui le cinquantenaire de la *Revue Savoisienne*. Si elle a pu se soutenir aussi longtemps, n'est-ce pas à cause du dévoûment et de tous les efforts de ceux qui se sont succédé à sa tête depuis le jour de sa fondation. A d'autres plus qualifiés que moi je laisse le soin de vous en parler tout à l'heure. Mais personne ne m'en voudra si aujourd'hui j'adresse tous nos remerciments à ceux qui ont tenu le gouvernail de la barque, et, parmi ceux-là, nul ne l'a tenu plus longtemps que le directeur actuel, M. le Roux, à qui je suis heureux d'offrir un souvenir qui perpétuera cette circonstance.

« Messieurs, je bois à la Société Florimontane, à la *Revue Savoisienne*, à M. Le Roux, son directeur actuel, qui est à sa tête depuis dix-sept ans ! »

L'émotion de M. Le Roux est à son comble et c'est en pleurant qu'il reçoit des mains de M. Buttin un superbe vase de bronze. Lorsque les applaudissements ont cessé, le «gardien des trésors de la ville d'Annecy » remercie, puis il s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames, Mes chers Collègues,

« Vous avez bien voulu répondre avec empressement à l'appel que vous faisait le Comité de la Florimontane, dans le but de marquer d'une pierre blanche, par une amicale réunion, le cinquantenaire de notre *Revue Savoisienne*.

« Veuillez agréer les sincères remerciements de son Directeur et de ses Rédacteurs. Nous ressentons vivement cet honneur que nous considérons comme un encouragement précieux qui stimulera nos efforts dans la marche en avant, toujours vers le mieux, en vue de la prospérité et de l'action efficace de l'organe de la Société Florimontane dans le domaine intellectuel.

« La célébration d'un cinquantenaire dans la vie des hommes n'est pas exempte d'une pensée mélancolique. On jette un regard sur l'espace parcouru, sur les temps lointains déjà des enthousiasmes juvéniles, et on se recueille dans la maturité de l'âge, les regrets tempérés toutefois par le contentement légitime qu'évoque le labeur passé.

« Il n'en est pas de même dans la vie des Institutions scientifiques : les premiers pionniers défrichent le terrain, accumulent les documents qui sont repris, étudiés, interprétés par leurs successeurs. On en déduit des lois et à la lumière de la critique scientifique contemporaine, la lignée des travailleurs apporte sa pierre à l'édifice commun. C'est donc pour les groupements de l'intelligence un perpétuel renouveau, une éternelle jeunesse et on peut regarder l'avenir avec joie et confiance.

« A ceux qui ont présidé aux destinées de la *Revue Savoisienne,* aux grands anciens disparus qui nous ont tracé la route, j'apporte ici le témoignage de notre souvenir reconnaissant.

« Jules Philippe, le fondateur, l'homme d'une si belle intelligence encyclopédique, dont l'ardeur sut grouper autour de lui un faisceau rare de citoyens désintéressés, celui dont le plus beau titre de gloire a été le nom « d'écrivain patriote » qu'il a noblement mérité.

« Louis Revon, — qui continua et développa l'œuvre entreprise par Eloi Serand, l'un des fondateurs de cette Revue et créateur du riche Musée dont la ville d'Annecy a le droit d'être fière aujourd'hui — posa les jalons de l'archéologie de la Savoie et nourrit pendant vingt ans notre bulletin de ses travaux.

« J. Replat, dont la plume élégante et délicate sut joncher de brillantes fleurs littéraires les récits anciens du pays et chanter nos admirables paysages avec l'âme profondément éprise d'un poète.

« Le chanoine Ducis, fervent chercheur de vieux documents, qui condensa dans de nombreuses brochures la gerbe d'une fertile moisson historique.

« Aimé Constantin, le patient bénédictin de la linguistique savoyarde dont les notes, minutieusement accumulées, ont servi de point de départ aux travaux de l'un de vous, qui compléta l'œuvre en mettant à son service les méthodes sûres et le solide critère de la philologie moderne.

« Maillard, le géologue perspicace, à qui la carte géologique de France doit le tracé des contours de la feuille d'Annecy et

qui sut débrouiller la tectonique si compliquée de la Haute Savoie, dont un résumé substantiel parut dans la *Revue*.

« Parmi ceux qui restent, que des obligations professionnelles ont entraînés loin du pays, mais dont la pensée est certainement en ce jour avec nous, tous se rappellent la sympathique figure de François Miquet, spécialisé dans les biographies de Savoyards anciens et actuels et qui défriche toujours avec ardeur son champ de recherches.

« Le savant archiviste de la Haute-Savoie, aujourd'hui aux Archives du Nord, Max Bruchet, dont l'activité inlassable a marqué par des travaux de tout premier ordre, une empreinte durable dans l'orientation de la *Revue* vers les fortes études de la critique historique.

« La tâche m'est douce, en qualité de Directeur actuel de la *Revue*, fonctions que votre confiance m'a renouvelées pendant dix-sept ans, de dire ma reconnaissance aux collaborateurs que je vois autour de moi et dont le dévouement ne m'a jamais fait défaut.

« Il est quelquefois des moments difficiles dans la vie d'une Revue savante soumise aux exigences de la publication de travaux purement originaux.

« S'il y a parfois pléthore de manuscrits et de mémoires que l'on est obligé de sérier, sans parvenir à satisfaire complètement l'impatience bien légitime des auteurs, certains jours la copie manque et il faut faire appel à tous les collaborateurs.

« M. Charles Marteaux se présenta toujours au premier rang de ceux-ci. Tout en publiant dans notre Bulletin les beaux mémoires d'archéologie gallo-romaine qui ont consacré sa réputation, il s'occupait de travaux de linguistique et ses notes sur l'étymologie et l'onomastique ont intéressé chaque séance de la Florimontane pendant quinze ans. Les travailleurs lui sauront gré, en outre, d'avoir dépouillé les quarante-neuf volumes de la *Revue* pour leur offrir ce précieux outil de recherches qui est la Table des matières de ce recueil. J'ajouterai que pendant le cours de sa présidence, il m'a apporté son concours le plus actif à l'élaboration de la *Revue* dont il s'astreignait à relire minutieusement les épreuves.

« M. Désormaux, le très érudit philologue, dont les travaux sont accueillis avec faveur par les grandes revues spéciales, recueillit les notes éparses de Constantin, et y apportant l'appoint de ses recherches personnelles, il édifia ce monument

qui s'appelle le *Dictionnaire Savoyard*. Dans presque chaque fascicule, vous avez lu ses remarquables études sur les parlers régionaux, et nous terminons aujourd'hui la publication de sa grammaire du patois savoyard.

« M. Charles Buttin publia chez nous ses magnifiques recherches sur les armes, qui furent tout de suite remarquées dans le monde savant et valurent à son auteur le témoignage spontané d'estime des Sociétés les plus réputées qui l'agrégèrent dans leur sein. Je déclare hautement — dût sa modestie en souffrir — que notre très érudit président est l'un des deux ou trois spécialistes les plus écoutés de l'Europe.

« M. Joseph Serand, le digne fils du créateur du Musée, le charmant camarade au dévouement duquel on ne fait jamais appel en vain, à qui vous devez les exquises et spirituelles invitations marquant vos places à cette table, s'est fait dans nos colonnes une spécialité pour les questions d'alpinisme et de géographie alpine.

« M. Jean Ritz s'est donné pour tâche de réunir les chansons populaires de Savoie. Il en a établi le recueil avec un excellent sens critique et une véritable autorité artistique.

« M. Gonthier a donné les fruits de son patient labeur dans le dépouillement des archives paroissiales, par des contributions importantes à l'histoire régionale.

« M. Ph. Guinier publia chez nous sa magistrale étude de géographie botanique sur le Roc de Chère.

« A citer encore, le Dr Thonion, à qui nous devons la reconnaissance d'utilité publique de notre Société, MM. le sénateur Duval, Ch. Philippe, Nanche, Fenouillet, Dumont, Guerby, les professeurs Jules Camus, Ritter, etc.

« Que ceux dont j'oublie les noms, me pardonnent. ma reconnaissance et la vôtre va d'ailleurs à tous ceux qui ont contribué par leurs écrits à la prospérité de la *Revue Savoisienne*.

« Il ne suffit pas d'écrire, toute production de la pensée doit voir le jour et être présentée au public. Aussi n'aurai-je garde de passer sous silence la belle disposition typographique de la *Revue*, sortant depuis 1883 des presses du maître-imprimeur Joseph Abry, qui met à cette publication tous ses soins, admirablement secondé par M. Terrier, qui apporte à la composition et à la mise en pages souvent très délicate en raison de la variété des sujets une habileté professionnelle remarquable et un sens artistique très délicat.

« Je vous ai rappelé tout à l'heure quels furent les fondateurs de la *Revue* et ceux qui pendant près de trente-cinq ans lui donnèrent le meilleur d'eux-mêmes.

« De ces nobles artisans de l'œuvre intellectuelle de la Société Florimontane, nous nous efforcerons de suivre le fécond exemple. Ils nous ont transmis le flambeau et *quasi cursores vittai lampada trahunt*, nous l'avons recueilli de leurs mains pour le porter, comme les coureurs antiques, d'un nouveau trait de souffle, et le transmettre à ceux qui viendront après nous, dans tout le rayonnement de sa flamme, pour la plus grande gloire de la patrie savoyarde.

« En ce jour radieux des noces d'or que nous fêtons, nos souhaits ardents de prospérité et de longue vie vont à notre ancienne mais toujours jeune *Revue Savoisienne*. Je lève mon verre au très vénéré président d'honneur de la Société Florimontane, M. Camille Dunant, que son grand âge empêche d'être aujourd'hui parmi nous, — à tous les Florimontans qui concourent par leur appui généreux au développement de la Revue et à la diffusion des travaux de la Société, — à vous, Mesdames, qui avez bien voulu apporter la note gracieuse à notre amicale réunion, — à mes chers collaborateurs, à l'activité desquels la *Revue Savoisienne* doit la place qu'elle occupe dans le monde savant et dont l'effort désintéressé n'a qu'un but : celui de concourir à mettre notre Savoie au premier rang de la production scientifique provinciale. »

On ovationne l'aimable M. Le Roux qui a su trouver les paroles justes et qui a touché tous les cœurs. Et maintenant, ce sera au gré de chacun que les toasts se succèderont tous plus empreints de cette bonne et franche amitié qui restera comme la caractéristique de cette fête charmante, hélas ! sans lendemain pour la plupart des convives.

* * *

C'est d'abord M. Croyn qui croit juste d'évoquer le souvenir des ancêtres de l'Académie florimontane de 1606, fondée quinze ou vingt ans avant l'Académie française : François de Sales et Favre de Savoie.

M. d'Orlyé, dans une humoristique allocution, félicite les directeurs et rédacteurs de la *Revue* qu'il lit depuis longtemps, puis il annonce que le Club-Alpin-Français vient de décerner sa grande médaille d'or au vénéré président d'honneur de la Société, M. Camille Dunant, qui fonda la section d'Annecy et

dont le dévoûment à la cause de l'alpinisme n'a pas de limites. Passant à un autre ordre d'idées, il félicite le président de la Florimontane de son accession récente à une autre présidence, celle de la chambre des notaires de l'arrondissement d'Annecy.

M. Charles Frey termine la série des toasts en évoquant tout spécialement la mémoire d'Eloi Serand dont le nom est cher à tous les Annéciens. Eloi Serand fut un des fondateurs de la *Revue*, il en fut aussi le collaborateur régulier et c'est grâce à son énergie persévérante qu'Annecy fut doté d'un Musée. Le Conseil municipal s'est honoré en donnant son nom à une rue de la ville. Il était donc juste de parler de cet excellent citoyen auquel il faut associer ses fils : Joseph Serand dont il n'est pas besoin de faire l'éloge et son frère François, « docte compagnon très versé dans l'art de connoistre les diverses plantes », qui portent tous les deux si dignement le nom de leur regretté père.

Des bravos accueillent cette touchante allocution... Le banquet est fini. C'est l'instant des photographes. Plusieurs groupes sont pris par les deux vice-présidents de la Florimontane, MM. Nanche et Albert Crolard, cependant que retentit la gauloise éloquence d'un conquérant autant que discret notaire en la cité d'Annecy...

* * *

Après, vient la promenade à travers le val, jusqu'aux portes du Fier. Emportées sous la véhémente impulsion donnée aux chevaux par un Florimontan, « magnifique et fougueux bourgeois d'Anneci », les voitures nous amènent rapidement aux sites les plus remarquables. Et c'est ainsi qu'on a revu une dernière fois avant leur disparition sous les flots amoncelés par un barrage qui sera construit un peu en amont des célèbres Portes du Fier, les merveilles du pont Navet, de l'ancienne voie romaine, les pittoresques ruines de la Chambre de la Dame et aussi les multiples points de vue sur les gorges dont la magnificence étonne et éblouit.

A 7 heures, tout le monde était de retour à Rumilly et une demi-heure plus tard à Annecy, enchanté de sa journée. On ne ménageait pas, et avec raison, les compliments aux organisateurs, MM. Serand, Nanche, « le joyeux et galant chirugien », Le Roux, Gardier l'infatigable, sans oublier le président Buttin et sa toute gracieuse dame dont nul n'oubliera la parfaite bonne grâce et l'exquise urbanité.

Louis Dépollier.

***

Nous reproduisons ci-dessous, à titre documentaire, un autre compte-rendu de la Fête du Cinquantenaire paru dans le journal Annecy, son Lac, ses Environs, *dû à la plume de notre confrère J. Désormaux.*

Samedi soir, 22 mai, je rencontrai sur les rives du lac un de mes vieux amis. C'est un fureteur, curieux des légendes ancestrales et des rustiques parlers. Il aime Annecy comme s'il y était né. « Savez-vous, me dit-il, ce que je viens de découvrir ? Il est bon, il est utile de secouer parfois la poussière des antiphonaires et de tirer de leur linceul les manuscrits où dorment les pensées de nos pères. Ai-je perdu mon temps ce matin ? Voici ma découverte. Tenez, ajouta-t-il, en me présentant plusieurs feuillets jaunis. Lisez ces quelques pages. Vous me direz plus tard si elles vous ont intéressé. »

Je remerciai le savant bibliophile et je revins en hâte au logis. Les rats avaient rongé le titre, mais le sous titre m'intriguait fort : « Ce qui se passera dans cinquante ans, le 23 mai 1909, à travers les bois et vallons d'Annecy, Rumilly, Val de Fier et environs, par l'astrologue florimontan. » Jugez de mon étonnement : Nous étions précisément à la veille du jour indiqué ! J'allais connaître l'avenir, un avenir tout proche et qui serait bientôt le passé. Au dernier feuillet, je pus déchiffrer, non sans quelque difficulté, ces deux mots incomplets : MAGIST. IACOB. Plus de doute : c'était un manuscrit de maître Jacobus, l'auteur de *Bois et Vallons*. Il avait échappé aux pieuses recherches de ses biographes et de nos éminents archivistes. L'auteur, à l'en croire, aurait ainsi vaticiné « dans sa maison de campagne des Barattes, au retour d'un voyage au long cours entrepris avec de joyeux amis sur le lac d'Annecy, un jour que la Florimontane était en vacance ». Archivistes et bibliothécaires essayeront peut-être de traiter d'apocryphe ce précieux récit. Pour leur édification, je me fais un devoir de transcrire ici, avec la permission de mon ami l'antiquaire, les principaux passages de l'œuvre inédite. Au lecteur de nous dire si le style décèle la première ou la seconde maniere de maître Jacobus, de très honorée mémoire.

* * *

« Le dimanche 23 mai 1909, il fera beau. Vous qui lirez ces lignes, ne croyez pas que cette prédiction d'un Nostradamus annécien n'ait aucune importance. Le dimanche 23 mai 1909, dis-je, il fera beau ; car Dieu protège les Florimontans, et, ce dimanche, les Florimontans auront la joie de fêter le cinquantenaire de leur *Revue savoisienne*. Cinquante ans ! Ils ne seront plus là les ouvriers de la première heure, l'archiviste au pied léger [1], le président un peu obèse, et le jeune antiquaire donnant des espérances, et le touriste urgonien et néocomien, qui, un jour de tranquille audace, firent

1. Pour plus de détails, voir le *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy*, par Jacques Replat.

l'ascension du Semnoz, flanqués d'un professeur de la professionnelle et d'un bourgeois très sérieux. Depuis longtemps, hélas ! ils auront cessé d'admirer les derniers rayons du soleil empourprant de reflets moirés la cime de la Tournette. Depuis longtemps, maître Jacobus ne rêvera plus à la forêt de Lompnes et aux riants vallons de Sainte-Catherine. Mais des jeunes auront grandi, qui continueront l'œuvre entreprise. Ceux-là du moins auront le culte du souvenir et, dans l'au-delà, notre âme se réjouira... (Ici une lacune dans le manuscrit. A la page suivante la prédiction continue. Mais, chose étrange, les verbes ne sont plus au futur. Il semble que, par un puissant effort d'imagination, l'auteur ait assisté aux évènements qu'il a prédits. Sans chercher plus longtemps à expliquer cette bizarrerie, je relève encore ce qui suit.)

« Avec tous les membres du Bureau, deux douzaines de Florimontans, accompagnés d'aimables Florimontanes (Mesdames Cattin, Dépollier, Désormaux, Le Roux, Marteaux), arrivent en gare de Rumilly. Ils sont reçus par Me Buttin, président de la Société, qui leur souhaite la bienvenue dans l'antique cité. A la gare se trouve également le très sympathique directeur des contributions indirectes de l'Isère, M. Croyn, venu exprès de Grenoble pour témoigner de sa ferveur florimontane. Une courte visite à l'Hôtel-de-Ville est le prélude de cette journée de fête. Les édiles rumilliens ont l'obligeante courtoisie de retarder la séance du Conseil municipal, pour permettre à leurs bons amis les Vérons d'admirer les hauts faits des grands ancêtres, retracés par un habile artiste sur les murs de la salle d'honneur. Un Rumillien au sourire narquois semble murmurer, en regardant la théorie des visiteurs annéciens : « *Jhamé Véron n' vôdrà Pasnalïë, pâ vré ?* » — « *É Capwé* », répond un Annécien chevelu, en s'appropriant le fameux mot historique. — Mais la paix règne aujourd'hui entre de vieux rivaux. D'ailleurs tout ce qu'a pu faire la cité qui règne sur le Chéran pour se protéger contre l'invasion véronne, c'est de sillonner le sol de fossés peu profonds. Çà et là gisent aussi de vagues fragments métalliques. On dirait de minuscules bouches à feu. Nos doctes archéologues n'ont pas de peine à identifier ces vestiges de l'art antique. Pareils moyens de défense font sourire de belliqueux « ex-militaires », tel M. Victor Robert. Quelle joie, hein, d'avoir pris Rumilly ! — Donc, sautant de cailloux en pavés, anciens bombardiers et Florimontans escortent d'un pas léger, bien qu'hésitant, leur colonel, Me Buttin, déjà nommé. Il les conduit au « Naos » de l'oplophile. Là, Mme Buttin reçoit avec une grâce vraiment charmante. Après avoir dégusté la liqueur aimée des dieux (c'est le vieux Porto, et non le Crépy, n'en déplaise à M. Nanche, qu'Isis adore), vieux guerriers et jeunes gens d'humeur pacifique suivent le très érudit président, qui fait les honneurs de son musée. Il y a là des pièces d'un fini merveilleux et d'une grande rareté. M. le conservateur de l'Armeria d'Annecy en est sûrement jaloux. Avec quel regret il s'arrache à la fascination des dagues miroitantes, des armures à l'épreuve et des tchakras hindous pour se hisser dans l'un de ces cars très confortables qui vont emporter la caravane sur la route du Val de Fier !

La halte a lieu chez maître Juge, un de ces braves hôteliers savoyards pour qui « bon visage » et « bonne chère » continuent à rester synonymes. Site ravissant, déjeuner succulent, calembours truculents : tous les plaisirs de la vue, de l'esprit et de l'estomac, dira quelque érudit gastronome.

L'organisateur, M. Nanche, a bien fait les préparatifs. Chaque convive trouve à sa place un parchemin moyen-âgeux, ou sont enluminés en belle gothique écriture les titres qui doivent protéger son nom de l'oubli. Les dignes fils d'Eloi Serand ont toujours quelque délicate attention. Aussi méritent-ils, ainsi que M. Gardier, d'unanimes remerciements. Quand détonnent Champagne et Saint Péray, le président se leve. Il lit d'abord les lettres ou télégrammes d'excuse qu'ont envoyés plusieurs Florimontans, entre autres M. le Maire d'Annecy, M. O. Costa de Beauregard, M. Miquet, M. Philippe, principal du collège de Bar-sur-Aube, Abbé Gonthier, M. Laydernier, M. Bouchet, M Carle, M. Barut. Puis, M. Buttin offre, au nom de la Société Florimontane, à M. Le Roux, qui dirige avec tant de compétence la *Revue Savoisienne*, un bronze artistement ciselé, et prononce le toast suivant, que, cinquante ans d'avance, l'astrologue florimontan se fait un plaisir de relater scrupuleusement :

« Mesdames,

« Messieurs et chers Collègues,

« Si jamais j'ai apprécié hautement l'honneur que l'on m'a fait en m'appelant à la présidence de notre Société, c'est aujourd'hui, puisque cet honneur me vaut le plaisir de présider une réunion, non plus seulement de Florimontans, mais d'aimables et gracieuses Florimontanes. Mieux qu'à nous, Mesdames, ce nom vous convient, et, pour que notre Société le justifie, il faudra que vous vous joigniez de plus en plus souvent, et de plus en plus nombreuses, sinon à nos séances, du moins a nos excursions et à nos sorties.

« Le ciel, avec lequel vous devez être en bons rapports, s'est mis de la fête en abattant hier la poussière qui aurait pu souiller vos toilettes ; nous espérons qu'à votre requête il voudra bien aujourd'hui se montrer clément et nous faire grâce de l'averse qui nous menace

« Nous célébrons aujourd'hui le cinquantenaire de la fondation de notre Revue. Si, pendant cette période déjà longue, elle a pu se soutenir sans faiblesse et si, ce cap franchi, elle cingle aujourd'hui dans un succès toujours croissant vers le centenaire, que verront peut-être quelques-uns d'entre nous, ce résultat est dû, vous le savez, à la réunion de nombreux efforts et de nombreux dévouements. A d'autres, qui de plus près que moi et depuis plus longtemps ont pu les apprécier et les mesurer, je laisse le soin de vous en parler tout a l'heure d'une voix plus autorisée.

« Mais ce résultat est dû surtout à ceux qui, de Jules Philippe à M. Le Roux, ont tenu d'une main infatigable le gouvernail de la barque : aux dévoués directeurs de la Revue. Ces fonctions toujours délicates et parfois difficiles, nul ne les a exercées plus longtemps que M. Marc Le Roux, le directeur actuel ; nul n'y a apporté un plus entier dévouement et une plus haute compétence.

« Au nom de la Florimontane qui le remercie, je suis heureux de lui offrir aujourd'hui un souvenir qui perpétuera la mémoire de notre reconnaissance.

« A la Florimontane,

« A la Revue Savoisienne,

« A Marc Le Roux, son dévoué Directeur. »

Ce toast est accueilli par d'enthousiastes acclamations.

A M. Buttin succède M. Le Roux. D'une voix émue il remercie ses collegues Florimontans des marques d'estime et de sympathie qu'ils viennent de lui témoigner. Il rend également hommage aux fondateurs de la Société, aux précédents directeurs de la *Revue Savoisienne*, à la phalange de ces travailleurs désintéressés qui sont ses collaborateurs, en particulier à MM. Bruchet, Marteaux, Désormaux, Serand, Buttin, Ritter, Miquet, Jean Ritz, Dr Thonion, sénateur Duval, abbé Gonthier, Guinier, Nanche, Guerby, Dumont, Fenouillet, etc , à l'imprimeur M. Abry, sans oublier les braves typos, représentés au banquet par l'habile prote M. Terrier. La *Revue Savoisienne* continue sa marche ascendante. De plus en plus elle devient l'un des périodiques les plus estimés du monde savant. Hourrah ! pour la *Revue Savoisienne*, pour ses fondateurs, pour ses rédacteurs et pour ses lecteurs !

On applaudit vigoureusement.

M. Croyn, à son tour, évoque le souvenir des ancêtres qui ont fondé l'Académie Florimontane de 1606, trente ans avant l'Académie Française : François de Sales, le Président Favre.

Ensuite, M. d'Orlyé félicite les directeurs et collaborateurs de la *Revue Savoisienne*, qui ont su rendre cette publication si intéressante. Il annonce en outre que « le Club-Alpin Français vient de décerner sa grande médaille d'or au vénéré président d'honneur de la Florimontane, M. Camille Dunant, qui fonda la section d'Annecy, et dont le dévouement à la cause de l'alpinisme n'a pas de limites ».

Puis c'est le tour de MM. Serand, Nanche, Frey, Ch. Ruphy. De nouveaux bans accueillent leurs spirituelles improvisations. Entre temps, MM. Crolard et Nanche prennent une dizaine de clichés de la cohorte Florimontane, groupée sur une taupinée qui fut peut-être un oppidum préligure. Un de ces clichés illustrera le prochain numéro de la *Revue*.

Avec la visite du Val de Fier commence le 3e acte. Superbe ou magnifique, admirable ou grandiose, etc., etc., choisissez l'épithète. Elle sera fort banale, évidemment. Disons donc simplement que la vue des Portes du Fier et du Pont naturel ravit les Florimontanes qui ne connaissaient pas encore ces merveilles.

Sur une roche dominant « le refuge à. Mandrin », un savant épigraphiste découvre une inscription tracée en espéranto (dialecte encore ignoré du chanoine Ducis) par quelque touriste enthousiaste ou misogyne. En voici la traduction :

LA PLVS BELLE GORGE DV MONDE
EST LA GORGE DE NOTRE FIER

Mais le soleil décline. Il faudra songer au retour. Une nouvelle halte chez maitre Juge, et la caravane rentre à Rumilly, puis à Annecy. Florimontans, mes disciples et mes amis, ne vous bercez pas trop de l'espoir de fêter aussi gaiement le futur centenaire ! »

* * *

Ainsi finit le manuscrit. Je l'ai depuis communiqué à un gone de Lyon, devenu annécien par adoption. « Vraiment, me dit-il, maitre Jacobus devait être sorcier. Je fus l'un des quarante immortels qui assistèrent à la charmante excursion qu'il a prédite. Tous les détails, ou peu s'en faut, sont très exacts. Mais ce que vous ne savez pas encore, ce que Jacques Replat n'a pas dit, c'est que chaque année dorénavant, au retour du printemps, Florimontanes et Florimontans se réuniront pour de joyeuses agapes et d'amicales excursions ». — Pourquoi pas ? J. Dx.

LA RÉUNION DU COMTÉ DE GENEVOIS A LA SAVOIE

PAR AMÉDÉE VIII DE SAVOIE

LE 5 AOUT 1401

MŒURS FÉODALES

L'antique famille des comtes de Genève ou de Genevois, revendiquait pour ancêtre Olivier, le célèbre paladin des chansons de geste, qui mourut à la bataille de Roncevaux, aux côtés de Rolland, le neveu de Charlemagne. Après avoir tenté inutilement d'établir sa prépondérance dans notre région, en soutenant des luttes opiniâtres, d'abord contre les évêques de Genève, ses suzerains, et successivement contre les barons de Faucigny et les comtes de Savoie, cette dynastie s'éteignit le 16 septembre 1394, en la personne de Robert, 16e comte de Genevois, le dernier des cinq enfants mâles du comte Amédée III, tous décédés sans enfants.

Robert fut comte de Genevois de mars à septembre 1394. Il est plus connu comme antipape, établi à Avignon, sous le nom de Clément VII. Il avait été chanoine de Paris; évêque de Thérouanne de 1361 à 1368; évêque de Cambrai de 1368 à 1372; cardinal en 1371 et antipape dès le mois de septembre 1378. Il mourut à Avignon.

Amédée III, onzième comte de Genevois, avait eu cinq fils et six filles :

1° Agnès, qui fut religieuse, au dire de Guichenon.

2° Jeanne, mariée à Raymond IV, des Baux, prince d'Orange, le 12 juillet 1367.

3° Blanche, mariée à Hugues de Châlon d'Arlay le 21 juin 1363.

4° Yolande, mariée à Aymon, vicomte de Narbonne, le 7 janvier 1359.

5° Catherine, mariée à Amédée de Savoie-Achaïe, comte de Piémont, le 7 septembre 1380.

6° Aymon III, 12e comte de Genevois, de mars à août 1367. D'après le *Regeste Genevois* il serait mort en Grèce, où il séjourna effectivement en 1366. Mais Guichenon affirme qu'il testa le 31 août 1367, c'est-à-dire au moment de son décès, à Pavie, en faveur de son frère, Amédée.

7° Amédée IV, 13e comte de Genevois, de 1367 à 1369, décédé à Paris, sans enfants de son mariage avec Jeanne de Frolois, dame de Savoity, veuve en premières noces de Geoffroy, seigneur de Charmes.

8° Jean ou Janus, 14e comte de Genevois, de 1369 à 1370, célibataire.

9° Pierre, 15e comte de Genevois, de 1370 à mars 1394, marié à Marguerite de Joinville, en mars 1374, décédé sans enfants.

10° Robert, antipape, 16e comte, de mars à septembre 1394, mentionné ci-dessus.

11° Enfin Marie, fiancée d'abord à Rodolphe de Savoie-Achaïe, épousa, le 3 octobre 1361, en premières noces, Jean de Châlon d'Arlay, mort sans enfants avant 1366, et remariée en secondes noces à Humbert VII, sire de Thoyre-Villars.

De ce dernier mariage naquit Humbert VIII de Thoyre-Villars, qui succéda à son oncle Robert comme comte de Genevois.

Marié à Louise de Poitiers, Humbert VIII, décéda sans enfants en mars 1400, légant le comté de Genevois à son oncle Odon de Thoyre-Villars.

Mais ce legs fut contesté par Marie des Baux, du chef de sa mère, Jeanne de Genève, fille d'Amédée III, laquelle avait épousé le 12 juillet 1367, comme on l'a vu plus haut, Raymond IV des Baux, prince d'Orange.

Marie des Baux, qui avait épousé en 1388 Jean de Châlon, baron d'Arlay, revendiqua le comté de Genevois, à la mort de Humbert VIII de Thoyre-Villars; ses droits paraissaient

légitimes, et c'est probablement pour ce motif que Odon de Villars, sentant l'impossibilité de conserver ce fief, se décida à vendre le comté de Genevois au comte Amédée VIII de Savoie, bien mieux placé que lui pour soutenir un procès long et compliqué.

Peut-être céda-t-il simplement aux instances d'Amédée VIII, dont il avait été le gouverneur, et qui voulait arrondir ses possessions. Quoiqu'il en soit, la cession eut lieu par un acte authentique, le cinq août 1401.

En outre des revendications de Marie des Baux, la légitimité de la vente consentie par Odon de Thoyre-Villars était si contestable que la plupart des seigneurs du Genevois, les plus importants en tête, refusèrent tout d'abord de prêter serment et de rendre hommage à leur nouveau suzerain, le comte de Savoie.

Ce ne fut que le 24 février 1405. quatre ans après l'acquisition, qu'Amédée VIII, en menaçant ces seigneurs de la confiscation de leurs biens, obtint, sous toutes réserves, de se faire rendre hommage par ses nouveaux vassaux, après que ceux-ci eurent épuisé toutes sortes de délais.

Parmi les seigneurs du Genevois, dont les noms suivent, on remarque les meilleurs et les plus importants : Girard, seigneur de Ternier; François, seigneur de Grésy; Henri, seigneur de Menthon; Albert, seigneur de Dingy; Antoine, seigneur d'Hauteville; Jean de Compey, seigneur de Thorens; Guigon, seigneur de Sallenôves; Antoine de Clermont, seigneur de la Bâthie en Albanais; Girard d'Arles, tous chevaliers; Jean de Verbouz, en qualité de tuteur de Guillaume, fils de feu François Verboux; Gauthier de Lornay, seigneur de Seyrié; Aubert des Clefs; Pierre de Duingt, seigneur de Châteauvieux; Pierre de Duingt, seigneur de Beauvivier; Antoine des Clefs; Rolet de Rochette; Humbert de Bamuliez, seigneur de Myonnaz; Jean de Brunelle, fils de feu Jean de Brunelle; Hugonin Dorliez; Georges de Dreysier, en son nom et au nom de Jean, fils de feu Humbert de Dreysier, pour lequel, ainsi qu'il dit, il supporte hommage; Guillaume de Rochette, Jacques, fils de Jean, vidomne de La Roche, affirmant qu'il a mandat de son père; Antoine de Crépignier; Jean Damaciez; Jacques d'Albiez; Nicod de Oynmo; Pierre Vidomne; Pierre de Menthon; Thomas de Menthon; Jean de Sallenôves; Henri de Menthon de Lornay; Pierre de Charrière, pour lui et pour sa femme Hélène, fille de feu Rollet de

Belnezer ; Guillaume de Ranguis ; Jean de Cuchet ; Henri de Monthoux de Proméry ; Jean feu François de Lornay ; Jean de Folliet de Talloires ; Jacques Emyonis ; Jacques d'Orlyé ; Hugonin Brunier ; Rolet Porta ; Jacquemet Porta ; Péronnette, fille de Pierre Dompère, femme de Jacques de Menthon de Dingy [1].

Malgré cette manifestation, Marie des Baux, épouse de Jean de Chalon, baron d'Arlay, petite-fille d'Amédée III, de Genève et par conséquent nièce des cinq derniers comtes de Genevois, ne perdit pas courage et ses droits furent énergiquement soutenus par son époux, Jean de Chalon, et par son fils, Louis de Chalon, prince d'Orange.

Par testament du 9 octobre 1409, Blanche de Genève, épouse de Hugues de Chalon d'Arlay, avait instituée comme héritière Mathilde de Savoie, fille de sa sœur Catherine et d'Amédée de Savoie, prince d'Achaïe, en lui substituant, à défaut de descendance mâle, les enfants de sa sœur cadette, Marie des Baux, princesse d'Orange [2].

De son mariage avec Jean de Chalon d'Arlay, frère ou neveu du mari de Blanche de Genève, Marie des Baux, avait eu quatre enfants : Louis de Chalon ; Jean de Chalon ; Huguenin de Chalon et Alix de Chalon, mariée à Guillaume de Vienne.

Louis de Chalon avait donc double titre pour revendiquer le comté de Genevois, comme fils de Marie des Baux et comme neveu et héritier de sa tante Blanche de Genève, sœurs des cinq derniers comtes et filles d'Amédée III [3].

Louis de Chalon fit preuve de la plus persévérante énergie, dans la lutte très âpre qu'il soutint contre son puissant adversaire. Même de nos jours un litige de cette importance entraînerait de longs débats et durerait longtemps, à plus forte raison au moyen âge, où les moindres procès occupaient une ou plusieurs générations.

Au surplus l'acquisition du comté de Genevois par Amédée VIII, avait heureusement achevé l'œuvre si patiemment entreprise par la Maison de Savoie depuis quatre siècles, avec

1. V. *Revue savoisienne,* 1860.

2. Archives de Cour à Turin, province du Genevois, paquet 13, pièce 4.

3. Louis de Chalon, dit *Le Bon*, épousa en premières noces, en 1408, Jeanne, fille d'Etienne, comte de Montbeliard ; en secondes noces, en 1446, Eléonore, fille de Jean IV, comte d'Armagnac, morte en 1456 ; enfin en troisièmes noces Blanche de Gamaches, décédée le 14 mai 1474. Du premier il eut un fils : Guillaume ; du second Louis, seigneur de Château Guyon, tué en 1476 et Hugues, seigneur d'Orbe, ainsi que deux filles, Jeanne mariee à Louis, comte de la Chambre et Philippe, religieuse d'Orbe Le troisième mariage fut stérile. Louis de Chalon mourut en 1463.

la tenacité, l'habileté et la constance, que les princes de Savoie mirent plus tard à étendre leurs possessions de l'autre côté des Alpes et à établir leur souveraineté sur l'Italie entière, avec Rome pour capitale, comme nous l'avons vu en 1870.

Amédée VIII fut un des plus grands princes de cette antique Maison de Savoie. Comme nous l'avons dit dans un autre ouvrage [1], la longue paix de son règne de soixante ans, car ce prince continua à diriger les affaires de Savoie, même pendant son pontificat, la modération et l'équité de son gouvernement donnèrent à nos contrées une tranquillité inconnue pendant les siècles précédents. Et un chroniqueur contemporain, Olivier de La Marche disait que la Savoie était un pays si sagement gouverné, qu'il était le plus riche, le plus sûr et le plus plantureux de tous ses voisins.

Amédée VIII, dont la réputation était bien établie au loin, eut l'occasion en 1414 de recevoir à Rivoli, l'empereur d'Allemagne, Sigismond, lorsque ce monarque se rendit en Italie pour y rétablir l'autorité impériale. Amédée VIII l'accompagna jusqu'à la frontière d'Allemagne.

L'année suivante Sigismond, se rendant en Provence et à Perpignan, arriva à Seyssel, où Amédée VIII l'attendait et s'embarqua avec lui jusqu'à Lyon.

Enfin au commencement de 1416, l'empereur Sigismond, revenant d'Espagne où il avait fait visite au roi d'Aragon, vint en Savoie, au dire de Guichenon, pour communiquer ses desseins à Amédée VIII « et se prévaloir des lumières et des connaissances qu'il avait des affaires du temps ».

C'est à cette occasion que l'empereur d'Allemagne « voulant par là laisser un monument éternel de l'estime qu'il faisait d'Amédée VIII, et des grands services que lui et ses prédécesseurs avaient rendus à l'Empire », érigea le comté de Savoie en Duché, par patentes datées à Chambéry, le 19 février 1416 ; ce qui fut célébré par de magnifiques fêtes.

Mais les brillantes destinées de son adversaire ne découragèrent pas Louis de Chalon. Le 5 mai 1416, dans une audience solennelle tenue à Thonon, en présence du chancelier Guichard Marchand, du prévôt de Montjoux, de François, sire de Challant et de Montjovet, de Boniface de Challant, maréchal de Savoie, de Lambert Oddinet, docteur ès-lois et de François de Russin, écuyer, le nouveau duc de Savoie fut requis, de la

1. *Précis de l'Histoire du département de la Haute-Savoie,* par A. Folliet, C Duval et Max Bruchet.

part de Jean de Chalon, prince d'Orange et de sa femme Marie des Baux, père et mère de Louis de Chalon, de bien vouloir prononcer la main-levée du comté de Genevois et en décider l'attribution auxdits requérants. Les ambassadeurs de la famille de Chalon d'Arlay, étaient Léon de Nozeroy, doyen de Besançon, Jean de Vauldrey, chevalier, et Guillaume de Saulieu, licencié ès-lois.

Amédée VIII, par l'organe de son chancelier, fit répondre que ses droits sur le comté de Genevois étaient très-puissants, malgré les prétentions de divers seigneurs, toutes basées sur un dédommagement à Louis de Chalon, prince d'Orange, comme il l'avait fait en faveur de Mathilde de Savoie. Le duc de Savoie censentit à une entrevue avec lui; elle eut lieu à Morges, le 25 juin 1424, par la négociation de Jean de Bertrand, archevêque de Tarentaise, et de Guillaume de Challant, évêque de Lausanne.

Amédée VIII était accompagné d'une brillante suite : Jean d'Arces, prévôt de Montjoux; le comte de Fribourg et de Neufchâtel; Antoine, comte de Gruyère; Urbain, seigneur de La Chambre; François, seigneur de Challant; Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix; Jean de Beaufort, chancelier de Savoie; Jacques, seigneur de Miolans; Jean de Montluel, seigneur de Chautagne; Henri, seigneur de Menthon; Guy de Sallenôves; Pierre de Compey; Antoine, seigneur d'Hauteville; Hugonin, seigneur de Chandée; Lancelot, seigneur de Luyrieux; Humbert Maréchal, seigneur de Meximieux; Aymon de La Serraz, seigneur de Monts au pays de Vaud; Henri de Colombier, seigneur de Vouflans; Jean de Gingins, seigneur de Divonne; Jean de Fresnay; Pierre des Amblards et Jean de Ballaison, chevaliers; Urbain de Cerisier; Amé de Challan; Pierre de Menthon; Pierre de Grôlée; Jean de Compey; Pierre de Bonnivard, Robert de Montvuagnard; Amé de Crescherel; Guy Maréchal, trésorier de Savoie, et Jean de Divonne, secrétaire du duc.

Les principaux de ceux qui suivaient le prince d'Orange étaient Jacques de Vienne, seigneur de Ruffey; Jean, seigneur de Montjoie; Léon de Nozeroy, doyen de Besançon; Jean de Vaudrey, seigneur de Corlaon, et Hugues, seigneur de l'Aubespin.

(A suivre.)

C. DUVAL, *Sénateur,*

Président du Conseil général de la Hte-Savoie.

3 mai 1909.

ESSAI DE GRAMMAIRE

DEUXIÈME PARTIE

(Suite et fin)

§ VI. — **Verbes en *I* (participe *À*).**

Cette conjugaison dérive, comme on l'a vu, des verbes latins en *áre* dont la flexion était soumise à l'influence d'une palatale : necáre > *nĕï*, pacáre > *pêï*, bajuláre > *balıi*, *quetiáre > *kêʒi*, carricáre > *çharjhi*, ou des verbes assimilés [1].

Dans les verbes d'origine germanique, à l'ancienne terminaison *ân* correspond ordinairement, dans le patois de Thônes, la flexion *â : adbâ* [adouber], *spâ* [souper]. Mais, quand cette terminaison était *jân*, l'infinitif est *i*, comme pour les verbes d'origine latine où *are* était précédé d'une palatale. Ainsi l'on a *déçhĕri* [déchirer], *vânĭi* [labourer, ensemencer], *gânĭi* [gagner].

Rappelons qu'en français l'ancienne terminaison germanique *jân* a été généralement remplacée par la flexion *ir* : choisir, guérir, garnir, haïr.

Nous distinguerons trois cas :

Le radical du verbe savoyard est terminé à l'infinitif :

a) Par une consonne mouillée : *balĭ-i (balyi)* [donner [2]];

b) Par une voyelle : *pê-ï* [payer];

c) Par une consonne non mouillée, *jh*, *çh*, *r* (précédée en patois de *ĕ)*, *s* douce (et parfois *s* dure ou *f* = *s* dure) : *(se) kêʒ-i* [se taire].

INDICATIF PRÉSENT :

		SINGULIER	PLURIEL
a)	1re personne	*dĕ balĭŏ* [3]	*nó balĭên*
	2e —	*tĕ balĭĕ*	*vó balĭi*
	3e —	*é balĭĕ*	*i balĭăn*
b)	id.	*dĕ pêĭŏ*	*nó pêĭên*
		tĕ pêĭĕ	*vó pêi*
		é pêĭĕ	*i pêĭăn*
c)	id.	*d' mĕ kêʒŏ*	*nó nó kêʒèn*
		tĕ t' kêʒĕ	*vó vó kêʒi*
		é se kêʒĕ	*i se kêʒăn*

1. Dans l'arrondissement d'Albertville, ainsi que dans la Maurienne et la Tarentaise, on trouve la flexion *ĭér, ĭé · vânĭér* et *vannĭér. vĕnĭé* et *vánĭé*, *ĭél* à Valmeinier. De même à Vionnaz (Bas-Valais), *ĭe*.

2. Dans le *Dictionnaire Savoyard*, la graphie *y* est employée devant *i*, notamment pour les finales des infinitifs : *balyi* [donner], et nous l'avons maintenue dans la *Parabole de l'Enfant Prodigue*. La notation uniforme *ĭ* nous semble préférable : *balĭi*.

3. Cf. DURET : *Gramm. Savoyarde*, p. 44.

La conjugaison de *kêʒi* ne diffère de celle de *balĭi* qu'à la 1re personne du pluriel.

Quant à celle de *pêï*, elle est aussi la même que celle de *balĭi*, mais l'yod a disparu devant la flexion *i* (à l'infinitif comme à l'imparfait et à la 2e personne du pluriel de l'indicatif).

		SINGULIER	PLURIEL
IMPARFAIT	1re personne	*dĕ balĭivŏ*	*nó balĭivăn*
	2e —	*tĕ balĭivâ*	*vó balĭivâ*
	3e —	*é balĭivĕ*	*i balĭivăn*

On conjugue de même : *dĕ pêïvŏ, d' mĕ kêʒivŏ.*

Au futur et au conditionnel présent, les flexions sont les mêmes que celles du verbe *amâ.*

On dira *i balĭĕron* [1] ; mais *i s(e) kêʒ(e)ron* (futur), et *i s(e) kêʒ(e)rĭan* (conditionnel), à côté de *i balĭĕran, i pêĭĕran.*

	SINGULIER	PLURIEL
IMPÉRATIF	*balĭĕ*	*balĭên*
		balĭi
	pêĭĕ	*pêĭên*
		pêi
	kêʒe te	*kêʒèn-nŏ*
		kêʒi-vŏ

Les trois temps du subjonctif, pour tous les verbes en *I* de cette classe, se conjuguent absolument de la même façon que le verbe *amâ.*

Le participe présent est aussi le même : *balĭên, pêĭên, se kêʒên.*

Le participe passé se termine en *à* (et non en *â*) : *balĭà, pêĭà, kêjà.*

Parmi les verbes de cette classe. on peut citer les suivants :

a) Radical terminé par une consonne mouillée :

ablĭi [habiller]
aconpanĭi [accompagner]
alinĭi [aligner]
bablĭi [babiller]
bâlĭi [bâiller]
bânĭi [baigner]
barbolĭi [barbouiller]
batalĭi [batailler, lutter]
bilĭi [† biller]
brâlĭi [brailler]
brilĭi [briller]
broulĭi [brouiller]
calĭi [cailler]
çhamalĭi [chamailler]
colĭi [cueillir]
dalĭi [faucher]
dépolĭi [dépouiller]
détalĭi [détailler]
éborнĭi [éborgner]
écâlĭi [écailler]
égoʒlĭi (s') [s'égosiller]
élonĭi [éloigner]
ênpalĭi [empailler]
ênponĭi [empoigner]
ênsĕnĭi [enseigner]
êntalĭi [entailler]
éparnĭi [épargner]
éralĭi [érailler]
ésparsalĭi [disperser]
étrelĭi [étriller]
évĕlĭi (s') [se tenir sur ses gardes]
folĭi [fouiller et feuiller]
froulĭi [frauder]
gânĭi [gagner]
grĕmalĭi [émonder les noix]
grilĭi [griller]
gronĭi [grogner]

1. A côté du futur et du conditionnel *balĭĕrê, balĭĕri*, on emploie également les formes resserrées *barê, bari.*

groulĭi [grouiller] *piâlĭi* [piailler] *travalĭi* [travailler]
mâlĭi [plier] *rpunĭi* [répugner] *trolĭi* [pressurer]
manĭi [manier] *sânĭi* [saigner] *vânĭi* [semer]
molĭi [mouiller] *sonĭi* [soigner] *vartolĭi* [entortiller]
pĕnĭi [peigner] *témonĭi* [témoigner] *vêlĭi* [veiller]

b) Radical de l'infinitif vocalique :

aloi [rhabiller, remettre un membre démis] *ênrĕi* [enrayer] *nĕtêi* [nettoyer]
apoi [appuyer] *ênvòï* [envoyer] [1] *plĕï* [plier]
balĕi [balayer] *ésséi* [essayer] *prĕi* [prier]
ênplĕi [employer] *jhòi* [jouer] *rudòi* [rudoyer]
nĕi [noyer] *sĕi* et *sêï* [faucher]

c) Radical terminé par une consonne non mouillée :

1° *jh : çharjhi* [charger] et autres verbes en *jhi*, correspondant au français *ger*, de *icare*, tels que *bujhi* [bouger], *plonjhi* [plonger], *ronjhi* [ronger], *forjhi* [forger], etc. ;

Le verbe *mjhi* [manger] se conjugue ainsi :

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*dĕ mjhò*	*nó mjhèn*
	2e —	*tĕ mjhi*	*vó mjhi*
	3e	*é mjhi*	*i mjhan*

IMPARFAIT : *dĕ mjhivŏ*, etc.
FUTUR : *dĕ mjhĕrê*, etc.
PARTICIPE PASSÉ : *mjà*.

[A Annecy : *mdĭi* : PARTICIPE PASSÉ : *mdĭà*.

INDICATIF PRÉSENT	id.	*dĕ mdĭò*	*nó mdĭèn*
		tĕ mdĭu	*vó mdĭi*
		e mdĭu	*i mdĭon*

IMPARFAIT : *dĕ mdĭivŏ*, etc.
FUTUR : *de mdĭĕrê*, etc.]

On conjugue de même *démjhi* [démanger] et *s(e) marmjhi* [s'invectiver].

2° *çh : cuçhi* [coucher] et autres verbes en *çhi*, correspondant au français *cher*, tels que *marçhi* [marcher], *écorçhi* [écorcher], *sĕçhi* [sécher], *moçhi* [moucher], *toçhi* [toucher], *lâçhi* [lâcher], etc. ;

De ces verbes la flexion *i* a été étendue par analogie à beaucoup d'autres, et notamment à un certain nombre de verbes récemment patoisés. Aux infinitifs français obliger, corriger, correspondent *oblijı*, *coriji ;* à empocher, défricher, *ênpochi*, *défrichi* [1], etc.

3° *r : vĕri* [virer], *tĕri* [tirer].

Le verbe *tĕri* [tirer] se conjugue ainsi : *dĕ tirŏ, no tĕrèn.*

Le participe passé est *tĕrĭà*.

Le composé *atĕri* [attirer] fait *atĕrĭà ; d'atirŏ, nóz atrèn* : futur *d'atrêrê*.

Vĕri [virer, tourner] se conjugue comme *tĕri*.

4° *s* (douce) *(z) : brisi* [briser], *awisi* [aiguiser], *prisi* [priser], *crwêsi* [croiser], *nêsi* [rouir le chanvre], *pwêsi* [puiser], etc.

Au suffixe savant *iser* du français, issu d'un suffixe gréco-latin *izare*, correspond le savoyard *isi : favorisi* [favoriser]. Ces verbes appartiennent pour la plupart au français patoisé.

1. Le futur est *ênvoïĕrê*, et aussi *ênvarê*.

5° Les verbes en *S* dure suivent tantôt la conjugaison en *â*, tantôt la conjugaison en *i*. Il en est de même en lyonnais, où la sifflante dure détermine le plus souvent une finale en *i* [1].

Citons les verbes suivants en *i*, précédés de *s* dure ou de *f* = *s* dure :

abéssi [abaisser]
avanci [avancer]
blĕssi [blesser]
brĕci [bercer]
carĕssi [caresser]
chassi [chasser]
cmênci [commencer]
drĕssi [dresser]
ênbrassi [embrasser]
forci [forcer]
glissi [glisser]
lanci [lancer]
léssi [laisser]
réssi [scier]
soci [sucer]

Ajoutons *(a)rmassi* [remercier [2]]; mais on dit *pchi* [pisser].

Par contre, on a *ramassâ* [ramasser], *cassâ* [casser], *passâ* [passer], *pênsâ* [penser], *confessâ* [confesser]. *taxâ* [taxer], *ôfênsâ* [offenser]. Ces verbes sont empruntés, ou n'appartiennent pas à la classe des verbes en yod + *are*.

f : parfi [percer]. *danfi* [danser], *blofi* [pincer], *rmafi* [balayer]; mais *brafâ* [brasser], *éclĭafâ* [écraser un objet mou].

A côté de *vĕri*, *tĕri*, on a de même *admirâ* [admirer], *sospirâ* [soupirer], *éclĭarâ* [éclairer], etc.

On remarquera la différence de l'accent en patois et en français dans les verbes tels que *étudĭi* [étudier] : *d'étùdĭŏ* [j'étudie]; *ĭ étùdĭăn* [ils étudient] [3].

Modification du Radical au Participe passé.

Au participe passé, le radical de ces verbes éprouve une modification.

Les verbes en *çhi* ont le participe en *chà* : *marçhi, marchà* (Annecy, *tĭà*).
— en *jhi* — en *jà* : *partajhi, partajà* (— *dĭà*).
— en *si (zi)* (s douce) en *jà* : *brisi, brijà* (*jà*).
— en *si (ci)* (*s* dure) en *chà* : *cmênci, cmênchà* (— *chà*).

N'éprouvent aucune modification les radicaux terminés par une consonne mouillée : *balĭi*, *balĭà*, et les verbes en *ji*, *chi*, tels que *coriji, corijà ; défrichi, défrichà*. On a vu que ces derniers sont des emprunts faits au français propre et patoisés.

Les verbes en *ri*, *fi* et les verbes à radical vocalique ont leur participe en *ĭà* : *jhòi, jhoĭà ; tĕri, tĕrĭà ; parfi, parfĭà* (Annecy, *ĭà*, pareillement).

Un des dialectes voisins qui, pour le traitement de ces verbes, se rapprochent le plus des parlers savoyards, est le lyonnais. En lyonnais, comme généralement en savoyard, *are* > *î* « toutes

1. Puitspelu constatait que le phénomène est en voie de formation, ce qui explique les exceptions telles que *cassô (cassâ)* [casser], *passô (passâ)* [passer]. (*Très humble Essai de Phonétique lyonnaise,* en tête du *Dictionnaire Etymologique du Patois lyonnais,* p. XXXI.)

2. *Dĕ vò rmàchŏ* [je vous remercie].

3. A Thônes, *nz étudĭèn* (accent sur la finale, comme en français); à Beaufort et à Albertville, *noz étùdĭĭn* (avec accent sur l'*u*).

les fois qu'il se trouve dans le voisinage d'une articulation palatale [1]. » L'absence de vieux textes en patois savoyard ne nous permet pas d'affirmer que cet *i* moderne ait été jadis *ié(r)* en savoyard ; mais il est très vraisemblable qu'il en fut ainsi. C'est la forme usuelle en vieux français, comme en dauphinois et en lyonnais, du XIIIe siècle au XVIe. Les infinitifs en *ĭé, ĭér*, se retrouvent d'ailleurs en Savoie dans un certain nombre de localités *(balĭé, balıér = balĭi)*. Ainsi, au lieu de la forme *vĕri, vri* [tourner], généralement usitée, on a *vĕrĭé*, à Albertville, *vrĭé* à Chambéry. Cette diphtongue *ĭé* s'est réduite à *i* [2], soit par analogie avec les verbes en *i* d'une autre classe, comme le fait s'est produit pour les anciens infinitifs français *accourcier, enforcier, étrécier*, actuellement accourcir, enforcir, étrécir, soit après être devenue une diphtongue descendante, au lieu d'être une diphtongue ascendante. Il en a été de même pour le groupe *ier* issu de *arium : farmi* = fermier.

En lyonnais, comme le remarque Puitspelu [3], l'*i* de l'infinitif a protégé *a* dans les participes, et *ia* n'est jamais devenu *iô*. Ainsi, tandis que cantatum donnait *chantô*, carricatum donnait *chargia*. Cette forme en *ia*, « est à peu près disparue au masculin, et a été conservée au féminin pour marquer le genre. » Ici encore le caractère archaïque des patois savoyards est frappant. La plupart, en effet, comme les parlers d'Annecy et de Thônes, ont maintenu *a* au participe des verbes en áre précédé d'une palatale [4].

Reste à expliquer d'où provient cette différence entre le traitement du suffixe de l'infinitif latin yod+*áre* et celui du participe passé yod+*átum* [5]. Pourquoi navigare a-t-il abouti à *najhi*, masticare à *mâçhi*, et navigatum, masticatum à *najà* (Annecy, *nadĭà), mâchà* (Annecy, *mâtĭà)* ?

M. Devaux a posé la même question à propos des parlers dauphinois [6]. La théorie qu'il adopte est celle que M. Philippon a présentée pour le lyonnais et le bressan. En la modifiant légèrement, nous l'appliquerons également au savoyard. On

1. PUITSPELU : *Dictionn. étymol. du Patois lyonnais*, XXX.

2. A côté de *baillier*, l'ancien français a une forme en *ir*, *baillir*, qu'on a parfois rapportée à un type *bajulire*.

3 PUITSPELU : loc. cit., XXXII.

4 On trouve pourtant *ĭó* en Savoie, notamment à Savigny : *balĭó* [donné].

5. Sur le sort de *áre, átum*, dans les parlers du Sud-Est de la France, cf. ASCOLI : *Schizzi fr.-prov.*, in *Arch. Glott.*, III, 61-120 ; GILLIÉRON : *Patois de Vionnaz*, p. 20 sqq et 92 sqq. (verbes en *yé)*, MEYER-LÜBKE : *Gramm. des Langues Romanes*, trad. E. Rabiet. tome I, p. 233 (sur les verbes en *ié, é*, p. 237, 238. 240).

6. DEVAUX : Thèse citée, in *Acad. Delphinale*, 1891, p. 218.

peut, en effet, attribuer à l'*r* devenue finale de l'infinitif la transformation de l'*á* tonique latin en *é* : yod + *áre* > *ĭér* (réduit postérieurement, comme on l'a vu, à *i)*, tandis que le participe yod + *átum* > *ĭa* conservait l'*a* de la flexion latine.

§ VII. — **Verbes inchoatifs (infinitif *I* ; participe *I*).**

Les verbes de cette catégorie correspondent aux verbes inchoatifs du français propre, tels que *blanchir*, *pâlir*. Ils sont comme eux caractérisés par la flexion *ss*, représentant le suffixe latin *isc*, à plusieurs temps.

On sait que primitivement ce groupe latin *isc* indiquait le commencement d'une action ; mais, dès l'époque gallo-romaine. il n'était plus qu'un simple suffixe verbal. « Appliquée d'abord à un nombre restreint de verbes, cette flexion a étendu peu à peu son domaine et a servi à créer un type particulier de conjugaison [1]. » On remarquera que le nombre des verbes à forme inchoative est encore plus grand en patois que dans le français propre.

La plupart des verbes de cette classe offrent une double forme à l'infinitif présent (l'une en *i*, l'autre en *êtrĕ*) et au participe passé. Ils ont aussi parfois une double forme aux autres temps, ce qui complique beaucoup la conjugaison.

Les inchoatifs ont, dans le patois de Thônes, une syllabe de plus qu'en français à la 1re personne du singulier de l'indicatif présent : *d' finêssŏ* [je finis] [2].

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*d' finêssŏ* [3]	*nó fin'sèn*
	2e —	*t' finê*	*vó fin'si*
	3e —	*é finê*	*i fin'sàn*
IMPARFAIT	id.	*d' fin'sivŏ*	*nó fin'sivăn*
		t' fin'sivâ	*vó fin'sivà*
		é fin'sivé	*i fin'sivăn*

FUTUR : *d' finirê*, etc. (conjugaison non inchoative).
CONDITIONNEL : *d' finiri*, etc. (conjugaison non inchoative).

IMPÉRATIF		*finê*	*fin'sèn* / *fin'si*
SUBJONCTIF PRÉSENT	id.	*qĕ d' finêssŏ*	[inusité]
		q' tĕ finêssĕ	*q' vó finêssé*
		q' é finêsse	*q' i finêssăn*
SUBJONCTIF FUTUR	id.	*qĕ d' fin'sêzŏ*	[inusité]
		q' tĕ fin'sêzĕ	*q' vó fin'sêzé*
		q' é fin'sêzĕ	*q' i fin'sêzĭn*

1. L. SUDRE : *Gramm. Fr*., cours supérieur, p. 97.
2. Les flexions des inchoatifs sont particulièrement intéressantes à Montagny : Présent : .. *âchŏ, â, â, âchĭn, i, âchŏn*. Imparfait. ...*(ĕ)chou, (ĕ)chá, (ĕ)châ, (ĕ)chan, (è)chá, (ĕ)chan*. Cf. l'Appendice donné plus loin.
3. Et aussi *dĕ fornêssŏ, tĕ fornê*, etc.

		SINGULIER	PLURIEL
SUBJONCTIF IMPARFAIT	1re personne	*qĕ d' fin'sissŏ*	[inusité]
	2e —	*q' tĕ fin'sissĕ*	*q' vó fin'sissâ*
	3e —	*q' é fin'sissĕ*	*q' i fin'sissăn*

PARTICIPE PASSÉ { singulier *fini*, féminin *finĭà*
pluriel *fini*, — *finĭė* (formes non inchoatives).

PARTICIPE PRÉSENT : *(ên) fin'sên.*

Les formes secondes, se rattachant à la conjugaison inchoative, sont les suivantes :

INFINITIF PRÉSENT : *finêtrĕ* (représente *finiscere*, tandis que *fini* est issu de *finire).*

INDICATIF FUTUR	id	*dĕ finêtrê* [1]	*nó finêtrèn*
		tĕ finêtré	*vó finêtri*
		é finêtrà	*i finêtron*

CONDITIONNEL : *dĕ finêtri*, etc.

On conjugue de même *avarti* [avertir], *étarni* [éternuer], *garni* [garnir], *nori* [nourrir], *pori* [pourrir], etc.

Sarvi [servir] : *dĕ sarvêssŏ, tĕ sarvê, nó sarvsèn ;* fut. *sarvêtrê*; pp. *sarvi.*

Nori [nourrir] : *dĕ norêssŏ, tĕ norê ;* fut. *norêtrê;* pp. *norê,* fém. *norêtă* [3].

Pori [pourrir] : *de porêssŏ, tĕ porê ;* fut. *porêtrê*; pp. *pori*, fém. *porĭà* 4.

Beni [bénir] : *dĕ bĕnêssŏ, tĕ bĕnê ;* imparf. *dĕ bĕn'sivŏ :* fut. *dĕ bĕnêtrê ;* subj. *q' dĕ bĕnêsso, dĕ bĕn'sêẓŏ, dĕ bĕn'sissŏ* ; pp. [5] *bĕni, bĕnĭà.*

Dromi [dormir], participe passé *dromê*, se conjugue comme *d' finêssŏ*, mais on dit aussi :

INDICATIF PRÉSENT	id.	*dĕ dronmŏ*	*nó dromèn*
		tĕ dronmĕ	*vó dromi*
		é dronmĕ	*i dronmăn*

IMPARFAIT : *dĕ dromivŏ*, etc. [2]

Pour les formes inchoatives d'*uvri* [ouvrir], *sorti* [sortir], etc., voyez le § suivant.

§ VIII. — **Verbes en *I* (latin *ire*) non inchoatifs.**

Ces verbes, issus de la quatrième conjugaison latine, offrent divers types de participes.

a) PARTICIPE EN U :

Vnĭi [venir].

1. On dit aussi : *dĕ fornêtrê.*

Le verbe *s'ênrichi* [s'enrichir] se conjugue ainsi : *d'm'ênrichèssŏ, tĕ t'ênrichê*, futur : *dĕ m'ênrichêtrê,* etc. (A Leschaux : *de m'èrçhêssŏ, de m'êrichivŏ (ch* sans cédille), *de m'êrçherê*, infin. *s'êrçhi*, pp. *êrtĭà.)*

2. A Leschaux : *dĕ drumŏ, nó dromen*, futur *dè drumerê* ou *dromerê.* A La Balme-de Sillingy le futur est *dĕ dromêtrê.*

3. A Annecy, les participes passés sont *nori, norĭà,* et *pori, pòrĭă,* fém. pl. *pòrĭĕ.* A Leschaux, présent : *norêssŏ, norê, vó nori*, impf. *norivŏ*, fut. *norĕrê*, pp *nori, norĭa.* De même *pori.*

4 Cf. *Dictionnaire Savoyard*, XXVIII, v° *pori.*

5. L'infinitif *bĕnêtrĕ* a disparu. Le participe *benê, bĕnêtă* n'est resté que dans *ègă benêtă* [eau bénite], à côté de *pan bĕni* [pain béni]. On dit aussi : *qèntă bĕnêtă fènă !* [quelle benête femme].

INDICATIF PRÉSENT : *dĕ vnĭò, tĕ vèn*, etc.
IMPARFAIT : *dĕ vnĭivŏ*, etc.
FUTUR : *dĕ vèndrê*, etc.
SUBJONCTIFS : *q' dĕ vnĭêzŏ* et *q' dĕ vnĭissŏ*.
PARTICIPE PASSÉ : *vnĭu* (invariable) [1].

Se conjuguent de même les composés de *vnĭi* [venir], et *tnĭi* [2] [tenir], ainsi que ses composés.

Cori [3] [courir]; participe passé *coru*.

b) PARTICIPE EN Ê :

Uvri [ouvrir].

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*d' uvrŏ*	*nóz uvrèn*
	2e —	*t' uvrĕ*	*vóz uvri*
	3e —	*él uvrĕ*	*ĭ uvrăn*

IMPARFAIT : *d' uvrivŏ*, etc,
FUTUR : *d' uvrerê*, etc.
CONDITIONNEL : *d' uvreri*, etc.

IMPÉRATIF	*uvrĕ*	*uvrèn*
		uvri

SUBJONCTIF PRÉSENT : *qĕ d' uvrŏ*, etc.
— FUTUR : *qĕ d' uvrêzŏ*, etc.
— IMPARFAIT : *qĕ d' uvrissŏ*, etc.
PARTICIPE PRÉSENT : *uvrên ;* P. PASSÉ : *uvê*, fém. *uvêrtă*.

Ce verbe a une double conjugaison, sauf à l'infinitif et aux participes [4]. Il en est de même pour les verbes *ofri* [offrir], *covri* [couvrir] et *sofri* [souffrir], qui se conjuguent comme *uvri*. On trouve en effet également employées les formes inchoatives :

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*d' uvrêssŏ*	*nóz uvrĕssèn*
	2e —	*t' uvrê*	*vóz uvrĕssi*
	3e —	*él uvrê*	*ĭ uvrêssăn*

FUTUR : *d' uvrêtrê ;* CONDITIONNEL : *d' uvrêtri.*

Colĭi [cueillir] fait aussi *colĭêtrĕ* (inchoatif).

c) PARTICIPE EN I :

Sorti [sortir] [5].

1. Invariable également à Annecy et à Mûres; *vnĭùtă* à Sevrier.
2. Remarquons la flexion *èn*, à Samoens : *tnèn* [tenir], *vnèn* [venir].
3. Pour les infinitifs en *rĕ*, issus du latin *ère*, qu'on trouve à côté des infinitifs en *i*, voyez la conjugaison des verbes en *rĕ*, § X.
4. Dans les environs d'Annecy, les infinitifs en *être* sont encore très usités.
5. A Annecy on trouve aussi employée la conjugaison inchoative, *sourtêtrĕ*, à côté de *sourti*, et *d' sourtŏ, t' sour*, à côté de *d' sourtêssŏ, t' sourtê*. Au futur et au conditionnel, les deux radicaux sont *sort* et *sortêt*. Le participe passé est *sourti*, fém. *sourtia*, pluriel *sourti*, fém. *sourtiè ;* le participe présent *ê(n) sortê(n)*, ou *ê(n) sourtsê(n)*.

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re pers.	*dĕ sôrtŏ* (et *dĕ sourtŏ*)	*nó sortèn*
	2e —	*tĕ sôr (sour)*	*vó sorti*
	3e —	*é sôr (sour)*	*i sôrtăn* (et *i sourtăn*)

IMPARFAIT : *dĕ sortivŏ*, etc.

FUTUR : *dĕ sorterê*, etc. ; CONDITIONNEL : *dĕ sorteri*, etc.

IMPÉRATIF	*sôr*	*sortèn*
		sorti

SUBJONCTIF PRÉSENT : *q(e) dĕ sôrtŏ*

— FUTUR : *q(e) dĕ sortêssŏ*

— IMPARFAIT : *q(e) dĕ sortissŏ*

PARTICIPE PRÉSENT : *(ên) sortên ;* PASSÉ : *sorti.*

d) PARTICIPE TERMINÉ PAR UNE CONSONNE :

Mori [mourir] fait au participe passé *môr*, fém. *môrtă* [mort, morte] [1].

§ IX. — **Verbes en *Ê* (latin *ére*).**

Les verbes de cette classe, comme les verbes français correspondants en *oir*, sont très peu nombreux. La plupart ont une double forme à l'infinitif présent.

Ceux qui n'ont pas une double forme à l'infinitif sont : *avê* [avoir], conjugué plus haut, *povê* [pouvoir], *savê* [savoir], *valê* [valoir], *volê* [vouloir] [2].

Tous ces verbes, conformément aux lois de la phonétique, ont des formes qui leur sont particulières et ne peuvent par suite être choisis comme paradigmes.

Quelques autres sont défectifs ou unipersonnels, comme *i fô* [il faut], *i falê* [il fallait] ; *çhô*, dans l'expression *i m'ên çhô guérŏ* [peu m'en chaut].

Ce dernier verbe est employé au présent et à l'imparfait de l'indicatif et du subjonctif : *cên le çhalĭivĕ pâ tan* [cela ne l'inquiétait pas beaucoup] ; *i fô pâ qe cên tĕ çhalĭĕ* [il ne faut pas que cela t'inquiète].

Devê [devoir].

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*dĕ dêvŏ*	*nó dĕvèn*
	2e —	*tĕ dê*	*vó dĕvi*
	3e —	*é dê*	*i dêvăn*

FUTUR et CONDITIONNEL : *devrê ; devri.*

1. A Annecy, chute de *r* finale au participe *mô*. A Thônes, on dit plutôt *fôr, tôr, môr* que *fô, tô, mô* [fort, tort, mort].

Il est curieux de constater que ce verbe tend à disparaître dans certaines localités. Ainsi, à Leschaux, il n'est usité qu'au futur : *â morà* [il mourra]. Aux autres temps, on emploie *défni* [= définir] : *â dĕfnê, é defnêssŏn* [il meurt, ils meurent].

2. *Vê* [voir] offre une seconde forme *vi*, seule employée dans le composé *r(e)v* [revoir], notamment dans la formule de politesse *à vo rvi* [à vous revoir].

Recevê [recevoir] (autre forme *arc(h)êvrĕ*).

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*d' archêvŏ*	*nó rchevèn*
	2e —	*t' archê*	*vó rchĕvi*
	3e —	*él archê*	*ĭ archêvăn*
IMPÉRATIF		*(a)rchê*	*rchĕvèn* *rchevi*

SUBJONCTIF IMPARFAIT : *q' é rchĕvissĕ.*

PARTICIPE PASSE : *archu.*

Les verbes *devê* [devoir], *parcevê* [percevoir], *recevê* [recevoir], *décevê* [décevoir], ont à côté de la forme en *ê*, issue de la 2e conjugaison latine, une forme seconde se rapportant à la 3e conjugaison latine (en *ĕre*) : *dêvrĕ*, *archêvrĕ* [1], *parchèvrĕ*. L'emploi de l'une ou de l'autre de ces formes est une question d'euphonie.

Ces verbes pourraient donc être compris dans la classe des verbes en *rĕ*. Le futur et le conditionnel présent se forment en effet de l'infinitif en *êvrĕ*. (Voyez le § suivant.)

Volê se conjugue ainsi :

INDICATIF PRÉSENT	id.	*dĕ vwê*	*nó volèn*
		tĕ vu	*vó voli*
		é vu	*ı vulăn*
IMPARFAIT	id.	*d' volivŏ*	*nó volivăn*
		tĕ volâ	*vó volâ*
		é volè	*ı volivàn*

PASSÉ DÉFINI : *é volu* ; PARTICIPE PASSÉ : *volu.*

Au futur et au conditionnel le radical est *vodr : d' vodrê, d' vodri.*

Savê [savoir] fait *d' se* [je sais].

INDICATIF PRÉSENT	id.	*d' sé*	*nó savèn*
		t' sâ	*vó savi*
		é sâ	*ı sâvăn*

IMPARFAIT : *dè savivŏ, te savâ, é savê*, etc.

PASSÉ DÉFINI : *e chu ;* FUTUR : *de sarê ;* PARTICIPE PASSÉ : *chu.*

Povê [pouvoir], *d' pwê* [je peux].

INDICATIF PRÉSENT	id.	*d' pwê*	*nó povèn*
		te pu	*vó povi*
		e pu	*ı puvan*

IMPARFAIT : *d' poveu, tè povâ, é povê*, etc.

PASSÉ DÉFINI : *é pu* ; FUTUR : *dĕ porê :* PARTICIPE PASSÉ : *pu.*

§ X. — **Verbes en** *RĔ (rë)* [2].

On sait que le français, à côté des infinitifs en *ir*, issus de *ire* latin, présente un certain nombre de doublets archaïques provenant des infinitifs latins de la 3e conjugaison (*ĕre*) :

1. Le préfixe *re* se présente en général sous la forme *ar* lorsque la consonne suivante est une explosive.

2. Dans ces infinitifs, l'accent est sur la pénultième, comme en français; la finale est cependant bien plus sonore que dans le français propre.

courre et courir. Les infinitifs en *rĕ* sont plus nombreux et d'un usage plus fréquents en patois. Ainsi l'on a *sakëürĕ* (de succútĕre), fr. secouer [1] ; *bòŭdrĕ*, de *bullere, à côté de *bolĭi*, de bullíre, fr. bouillir ; *qérĕ* [chercher], de quaérĕre, fr. vieilli querir, de *querire ; *chédrĕ* [tomber], de cádĕre, fr. choir, de *cadére. L'analogie a également introduit l'infinitif *chêntrĕ* [sentir].

De même, comme on l'a vu plus haut, *dêvrĕ* coexiste à côté de *devê* [devoir]. Le futur et le conditionnel sont *devrê*, etc., *devri*, etc. (3e pers. du pluriel : *i devran*).

Les verbes patois en *rĕ* ont une syllabe de plus à la première personne du singulier que leurs analogues en français (ainsi que les inchoatifs et *sorti*) : *dĕ rêndŏ* [je rends], *dĕ pêrdŏ* [je perds]. Les participes passés ont des formes très diverses.

Rêndrĕ [rendre].

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*dé rêndŏ*	*nó rêndèn*
	2e —	*te rên*	*vó rêndi*
	3e —	*é rên*	*i rêndàn*

IMPARFAIT : *de rêndivŏ*. etc.

FUTUR : *de rêndrê*, etc.; CONDITIONNEL : *de rêndri*, etc.

IMPÉRATIF	*rên*	*rêndèn*
		rêndi

SUBJONCTIF PRÉSENT : *q(e) dĕ rêndŏ*, etc.

— FUTUR : *q(e) dĕ rêndèssŏ*, etc.

— IMPARFAIT : *q(e) dĕ rêndissŏ*, etc.

PARTICIPE PRÉSENT : *(èn) rêndèn ;* PASSÉ : *rêndu.*

Parmi les verbes en *rĕ*, les uns ont un radical unique, comme *rêndrĕ*. *batrĕ*, *fêndrĕ*, *déchèndrĕ* [descendre], *èntêndrĕ*, *fondrĕ*, *pêndrĕ*, *pondrĕ*, *têndrĕ*, *vêndrĕ*, *répondrĕ*. D'autres un radical tonique et un radical atone : *mudrĕ* [moudre], radical atone *mol ; tourdrĕ* [tordre], *dĕ tourdŏ* et *nó tordèn* (voyez plus haut, §11 : alternances) ; *pêrdrĕ*, participe passé *pardu*. Enfin, dans un certain nombre de ces verbes, le radical de l'infinitif subit au présent de l'indicatif des modifications qui affectent la dernière consonne : *écrirĕ*, *d' écrisŏ* [j'écris], *conĭêtrĕ*, *dĕ conĭêssŏ* [je connais], imparfait, *con'sivŏ*, participe passé *conĭu*.

Écrirĕ se conjugue ainsi :

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*d' écrisŏ*	*nóz écrivèn*
	2e —	*t' écri*	*vóz écrivi*
	3e —	*él écri*	*i écrivăn*

1. Le fr. a conservé *secousse*, subst. particip. de *secourre*, ancienne forme de *secouer*. L'infinitif *querre* est encore employé par La Fontaine.

FUTUR : *d' écrirê*, etc.

CONDITIONNEL : *d' écriri*, etc. (3e personne du pluriel, *ĭ écrirĭan).*

Verbes *Férĕ* [faire], *Dirĕ* [dire] et *Mètrĕ* [mettre] :

Férĕ :

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*d' fé*	*nó fassèn*
	2e —	*t(ĕ) fâ*	*vó fassi*
	3e —	*é fâ*	*i fan*

IMPARFAIT : *dĕ fassivŏ*, etc. ; PASSÉ DÉFINI : *é fe ; i firăn.*

FUTUR et CONDITIONNEL : *dĕ farê : dĕ fari*, etc.

IMPÉRATIF	*fâ*	*fassèn*
		fassi

SUBJONCTIF : *q' dĕ fassŏ ; q' dĕ fassêssŏ ; q' dĕ fassissŏ.*

PARTICIPE PRÉSENT : *(ên) fassên ;* PASSÉ : *fé, fetă.*

Dirĕ :

INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*dé dĭò*	*on di (nó dʒèn)*
	2e —	*tĕ di*	*vó dʒi* [1]
	3e —	*é di*	*i dĭan*

IMPARFAIT : *dĕ dʒivŏ*, etc. *(vó dʒivi*, à côté de *vó dʒivâ).*

FUTUR	id.	*dĕ drê*	*nó derèn*
		tĕ dré	?
		é drà	*i dĕron*
CONDITIONNEL	id.	*dè deri*	*nó derĭan*
		tĕ dĕrĭâ	*vó derĭâ*
		e dre	*i dĕrĭan*
IMPÉRATIF		*di*	*dʒèn*
			dete

SUBJONCTIF : *q' dĕ dĭêʒŏ*, etc. *(dʒêssŏ* et *dʒissŏ).*

PARTICIPE PRÉSENT : *(ên) dʒên ;* PASSÉ : *dé, détă.*

Metrĕ :

INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*dĕ mètŏ* (et *dĕ mtò)*	*nó mtèn (mĕtin)*
	2e —	*tĕ mté (te me)*	*vó mtâ*
	3e —	*é mté (e mé)*	*i mtan (mĕtan)*

IMPARFAIT : *d' mtâvŏ*, etc.

PASSÉ DÉFINI : *dé mé*, 3e personne du pluriel, *i mtirăn.*

FUTUR et CONDITIONNEL : *dĕ mĕtrê ; dĕ mĕtri.*

IMPÉRATIF	*me*	*metèn*
		mtâ

SUBJONCTIF : *q' dĕ mtêssŏ ; q' dĕ mtissŏ.*

PARTICIPE PRÉSENT : *mtên (mĕtên) ;* PASSÉ : *mé.*

On trouve également employées les formes en *â* : *mtâ* (infinitif et participe) [2].

Le composé *armètrĕ* [remettre] fait au participe *armĕtu.*

Voici les formes les plus intéressantes de quelques verbes en *rĕ* très usuels :

Crêrĕ [croire] : *dĕ crêĭŏ, é crê ;* imparf., *dĕ crĕĭivŏ ;* futur, *de crêĭĕrê.*

Bêrĕ [boire] : *dĕ bêvŏ, tĕ bê ;* imparf., *dĕ bevivo ;* fut., *dĕ bêrê ;* subj., *q(e)*

1. Dans les phrases interrogatives, *detĕ : qĕ détĕ-vo ?* [que dites vous].

2. Sans doute sous l'influence analogique de *bètâ* [bouter], devenu *btâ, ptâ,* avec lequel on le confond souvent.

dĕ bêvŏ : q(e) dĕ bevêzŏ ; q(e) dĕ bevissŏ ou *bĭussŏ ;* pp., *bĭu*, fem , *bĭussă.*

Pêrdrĕ [perdre] : *dĕ pêrdŏ, tĕ pêr* (ou *pê) ;* fut , *dĕ pardrê ;* pp., *pardu*, fém., *pardwà.*

Parêtrĕ [paraître] : *dĕ parêssŏ, tĕ parê,* etc.

Rênplêrĕ [remplir] : *dĕ rênplêzŏ, tĕ rênplê ;* imparf. *dĕ rênplĕzivŏ ;* fut., *dĕ rênplêrê ;* subj., *q' dĕ rênplêssŏ ; q' dĕ rênplezissŏ ;* pp., *rênplê.*

Prêndrĕ [prendre] : *dĕ prènĭŏ, tĕ prên ;* impf., *dĕ prĕnĭivŏ :* fut., *dĕ prêndrê :* subj., *q' dĕ prènĭŏ, q' dĕ prĕnĭêzŏ, q' dĕ prĕnĭissŏ* (ou *q' dĕ prissŏ) ;* pp. *prê,* fém., *prêssă.*

Cŏêrĕ et *cwêrĕ* [cuire] : *de cŏêsŏ* et *dĕ cwêsŏ, tĕ cŏé* et *cwé, é cwé* et *é cu, i cwêsăn ;* impf., *dĕ cwêsivŏ ;* pp., *cŏé* et *cwé,* fém., *cŏétă* et *cwétă*

Chêntrĕ [sentir] : *dĕ chêntŏ, tĕ chên ; dĕ chêntivŏ ; d' chêntrê ;* subj., *q' dĕ chêntŏ, q' dĕ chêntêzŏ, q' dĕ chêntissŏ ;* pp., *chêntu.*

De même *rchêntrĕ* [ressentir] ; mais on dit *consêntı* [consentir], *dĕ consêntŏ, tĕ consên ;* pp. *consênti.* Le futur est *dĕ consêntêntrê.*

Crêndrê [craindre] : *dĕ crènĭŏ, tĕ crên, é crên, nó crĕnĭèn ;* pp., *crên, crêntă.*

Rıĕ [rire] : *dĕ risŏ, nó risèn ;* impf., *risivŏ ;* fut , *dĕ rirê ;* impér., *ri, risèn, risı :* subj , *q' de risêssŏ, q' dĕ risissŏ ;* pp., *risu.*

Nêtrĕ [naître] fait au participe passé *nêssu.*

Sŭivrĕ [suivre] : *d' sŭivŏ, t' sŭı,* etc.; pp., *sŭivı,* mais le composé *porsŭivrĕ* fait au participe passé *porsŭi, porsŭităă* [1].

Étêrdrĕ [étendre de la litière sous le bétail] se conjugue comme *pêrdrĕ,* mais le participe passé est *étêr, étêrsă* (Voyez *Dictionnaire Savoyard,* v[is] *étêrdrĕ* et *étarnı*) L'imparfait est *d' étardsivŏ ;* le futur, *d' étêrdrê.*

Condŭirĕ [conduire] : *dĕ condŭisŏ :* impf., *dĕ conduisivŏ ;* fut., *condŭirê ;* pp. *condŭı.*

Éssŭirĕ [essuyer, sécher] : pp. *éssŭi,* fém , *éssŭităă.*

Avwı est le participe passé d'un verbe *avwirĕ* [entendre], issu de *audire* (fr. ouir), et dont les autres formes sont maintenant à peu près inusitées (Cf. *Dict. Sav.*, v° *avwirė*)

Crêtrĕ [croître] : *dĕ crêssŏ, tĕ crê :* pp. *crĕssu*

Còŭdrĕ [coudre] : pp., *cosu ; mudrĕ* [moudre] : pp., *molu : vêndrĕ* [vendre] : *vêndu ; vivrĕ* [vivre] : *v'cu ; têndrĕ* [tendre] *têndu.*

Ékëŭrĕ, écòŭrĕ [vanner], de excutere, pp. *écò,* fém., *écossă.* De même *sakėŭrĕ,* de succutere [secouer], fait au pp. *sacò,* fém., *sacossă.*

Plérĕ [plaire] : *dĕ plé,* etc.; pp. *plu.*

Répondrĕ [répondre] : pp. *répandu* [2].

Apondrĕ [ajouter] : pp. *apondu.* L'ancien participe passé survit dans le substantif féminin *aponsĕ* [ajouture].

Le verbe unipersonnel *pluvrĕ* [pleuvoir] fait *é plu, é plovivĕ ;* fut., *é plovra ;* subj., *q'é plovêzĕ, q'é plovissĕ :* pp. *plu.*

Notons également le verbe unipersonnel *nêvrĕ* [neiger].

Remarques. — *a)* Les verbes cités comme défectifs dans la *Grammaire Savoyarde* de Duret (p. 66) sont presque complètement tombés en désuétude. Sauf le premier (*féri*, férir),

1. Il en est de même à La Balme-de-Sillingy, Conflans, Villard sur-Doron, où *po(u)rchŭivrĕ* fait *po(u)rchŭi, pou(ı)chŭităă,* à côté de *chĕvê, chĕvı* [suivi].

2. *Responsum* a donné *répò* à Saint-Jean de Sixt ; *repou* à Saint-Michel de Maurienne.

inconnu à Thônes, et *çhy-èdre* [choir, de cadĕre]. ils proviennent tous d'infinitifs latins en *ére*.

b) Nous n'avons pas jugé utile de faire une catégorie spéciale pour les verbes unipersonnels. La plupart appartiennent à la conjugaison en *â*. Les plus usités sont, outre *pluvrĕ* et *nêvrĕ* cités plus haut : *grĕlâ* [grêler], *jhĕlâ* [geler], *çhalnâ* [faire des éclairs non suivis de tonnerre], *tonnâ* [tonner], *plovotâ* [pleuviner] [1], *s'ênraẓnâ* [se couvrir de petits nuages de forme allongée, de *raẓon*, stratus].

Voyez ce qui est dit antérieurement de *fô* et *çhô*.

§ XI. — **Verbes à radicaux de diverse origine.**

1° On a donné plus haut la conjugaison du verbe *étrĕ*, formé à l'aide des radicaux issus des verbes latins **essere* et *stare*.

2° *Alâ* [aller].

		SINGULIER	PLURIEL
INDICATIF PRÉSENT	1re personne	*d' vé*	*n(ó)ẓ alèn*
	2e —	*t' vâ*	*v(ó)ẓ alâ*
	3e —	*é va*	*i van*
IMPARFAIT : *d' alâvŏ*			
PASSÉ DÉFINI : *él alà, ĭ alinăn*			
FUTUR	id.	*dĕ vi ê* ou *d'êrê*	*nóẓ irèn* ou *vrên*
		te vrà	*vóẓ iri* ou *ivri*
		é vrà	*i vron*
IMPÉRATIF		*va*	*alèn*
			alâ

SUBJONCTIFS : *qĕ d'alĭŏ : qè d'alêẓŏ : qĕ d'alissŏ*, etc.

§ XII. — **Syntaxe.**

Le français populaire emploie l'auxiliaire *avoir* au lieu de l'auxiliaire *être* pour conjuguer des verbes réfléchis. Il en est de même en patois : *é s'a mé tronpâ* [il s'est de nouveau trompé] ; *d' m'é ênsôvâ* [je me suis sauvé, enfui ; fr. loc. ensauvé].

En ce qui concerne l'accord en genre et en nombre des participes passés, il ne semble pas possible d'énoncer une règle absolue. On constate cependant une tendance manifeste à laisser le participe invariable [2].

1. Le français local a *pleuvoter*, pleuviner.

2. Le patois suit la même direction que certaines langues modernes (l'anglais par exemple), où l'adjectif est devenu ou tend à devenir invariable. Dans le français même, l'accord en nombre a souvent disparu au masculin dans la prononciation Ne pourrait-il pas en être de même, par analogie, pour l'accord en genre ? De plus, à côté des participes passés *troblâ, abadâ, ênflâ, arêtâ, gatâ, gonflâ*, le patois emploie, comme le français vulgaire, des radicaux verbaux invariables : *troblŏ, abadŏ, ênflŏ, arêtŏ, gâtŏ, gonflŏ* (cf « J'ai le cœur *gonfle* », du fr. vulg). On comprend que *troblâ* puisse être employé au féminin et au pluriel, comme *troblŏ* sert pour les deux genres et pour les deux nombres

Quand il est employé adjectivement (participe avec être, participe passif), l'accord est généralement observé [1].

Sur les verbes réfléchis en patois qui seraient intransitifs en français, cf. chap. IV, § 1, c. (*Essai*, p. 27.)

Sur l'emploi des temps du subjonctif, voyez chapitre V, § 1er, 2.

APPENDICE.

Afin de donner un aperçu de la variété des formes verbales usitées en Savoie, nous ajoutons en appendice quelques paradigmes relevés à Montagny, canton de Bozel, arrondissement de Moûtiers en Tarentaise.

Árá [labourer].

Indicatif présent : *dʒ' árŏ, t' árĕ, al árĕ, nŏ ʒ árĭn, vŏ-ʒ árá, ĭ árŏn.*
Imparfait : *dʒ' árávŏ, t' áréĭá, al árávĕ, nŏ ʒ árávŏn, vŏ ʒ áréĭá, ĭ árávŏn.*
Futur : *dʒ' árĕrâ, t' árĕré, al árĕrà, nŏ ʒ árerèn, vŏ ʒ árĕrâ, ĭ árĕron.*
Cond. prés : *dʒ' árĕrı, t' árĕrá, al árèrĕ, nŏ-ʒ árèran, vŏ ʒ árĕrá, ĭ árĕran.*
Impératif : *árá, árĭn, árá.*
Subjonctif : *qĕ dʒ' árıssĕ, qĕ t' árıssâ, q'al árissĕ, qĕ nŏ-ʒ árissăn. qĕ vŏ-ʒ árıssá, q'ĭ árıssăn.*
Infinitif : *árá.* — Participe passé : *árá.* Participe présent : *árên.*

Bĕlĭé [donner].

Indicatif présent : *dʒĕ bèlĭĕ, tĕ belĭĕ, a bèlĭĕ, nŏ belĭĭn, vŏ bĕlĭé, ı bèlĭŏn.*
Imparfait : *dʒè bĕlıévŏ, tĕ bĕléĭá, a belĭévĕ, nŏ bĕlĭévăn vŏ bĕléĭá, ı bĕlĭévăn.*
Futur : *dʒĕ bĕlĭerâ, tĕ bĕlĭĕré, a bĕlıĕrà, nŏ belĭĕrèn, vŏ bĕlĭĕrâ, ı bĕlĭĕron.*
Conditionnel présent : *dʒĕ belĭĕrı, tĕ bĕlĭĕrá, a belĭérĕ, nŏ belĭĕran, vŏ belĭĕrá, ı bĕlĭeran.*
Impératif : *bèlĭĕ, belĭĭn, bĕlĭé.*
Subjonctif : *qĕ dʒĕ bĕlĭou, qĕ tĕ bĕlĭissá, q'a belĭâ, qĕ nŏ bĕlĭan, qĕ vŏ bĕlĭıssá, q'ı bĕlĭıssăn.*
Infinitif prés. : *bĕlĭé.* Participe prés. : *bĕlĭèn* — Participe passé : *bĕlĭà.*

Dĕvâ [devoir].

Indicatif présent : *dʒĕ dâvŏ, tĕ dâ, a dâ, nŏ dâvĭn, vŏ dâtĕ, ı dâvŏn.*
Imparfait : *dʒĕ déĭou, tĕ déĭá, a déĭà, nŏ déĭan, vŏ déĭá, ı déĭan*
Futur : *dʒĕ dĕvrâ, tĕ dĕvrá, a dĕvrà, nŏ dĕvrèn, vŏ dĕvrá, ı dĕvron.*

1. Cf *Essai de Grammaire*, 1re partie. p. 18, 19. et *Dict. Sav.* XXVI : « A Annecy, les uns diront *la toblă é cassôĭĕ,* et les autres *la tabl' é cassâ* (sans faire l'accord). »

Nous avons relevé *passá, passâıe* (Douvaine, Evian, Thonon) ; *passâ, passâĭĕ* (Bonneville, Samoëns) ; *passá, passáĭĕ* (arrondissement d'Annecy et d'Albertville).

Dans certaines localités, le même participe employé comme verbe est invariable, notamment dans les verbes réfléchis, mais il varie quand il a une valeur adjective.

Ainsi, à La Balme de Sillingy, on dit *l' s'é lĕvá, l' s'é marĭá* [elle s'est levée, elle s'est mariée] ; mais *l' n'é pá lĕváĭĕ, pá marĭáĭe* [elle n'est pas levée, pas mariée]. *Ma máre é modá, é vnu* [ma mère est partie, est venue].

A Mûres, les participes passés accompagnés du verbe *étrĕ* s'accordent avec le mot auquel ils se rapportent ; mais ceux qui sont terminés en *â* sont invariables au singulier. Au féminin pluriel, *â* se change en *é* ; l'accord est facultatif pour les participes en *i* (fém pl. *ı* ou *ĭe*) ; pour les participes en *u* l'accord est généralement observé (*u*, fém pl. *wë*). Ex. : *La fenă dĕ ntron vʒın 't-ou arvâ ?* [La femme de notre voisin est-elle arrivée ?] *Lé flıe sont-ou arvé ?* [Les filles sont-elles arrivées ?] *Â-to vĭu ta mârĕ é té sĕrèu ? É sont-ou sorti* ou *sortĭĕ ? É sont-ou déchêndwe ?* [As tu vu ta mère et tes sœurs ? Sont-elles sorties ? Sont-elles descendues ?]

Cond. prés. : *dʒĕ dĕvrı, tĕ devrá, a dèvrĕ, nŏ dĕvran, vŏ dĕvrá, i dĕvran.*
Impératif : néant.
Subjonctif : *qĕ dʒĕ dĕvissĕ, qĕ tĕ dĕvissá, q'a dĕvissĕ, qĕ nŏ dĕvissăn, qĕ vŏ dĕvissá, q'ı dĕvissăn.*
Infinitif présent : *dĕvâ.* — Participe passé : *dĕvu.*

Trérë [traire].

Indicatif présent : *dʒĕ tréjŏ, tĕ trâĭ, a trâĭ, nŏ tréjĭn, vŏ tréjá, i tréjŏn.*
Imparfait : *dʒĕ tréjou, tĕ tréjá, a tréjà, nŏ tréjan, vŏ tréjá, ı tréjan.*
Futur : *dʒĕ trérâ, tĕ trérá, a trérà, nŏ trĕrèn, vŏ trérá, i tréron.*
Condit. présent : *dʒè tréri, tĕ trérá, a trérĕ, nŏ tréran, vŏ trérá, i tréran.*
Impératif : *trâĭ, tréjèn, trédĕ.*
Subjonctif : *qĕ dʒĕ tréjıssĕ, qĕ tĕ tréjıssá, q'a tréjissĕ, qĕ nŏ tréjissăn, qĕ vŏ tréjıssá, q'ı tréjıssăn.*

Écpi [cracher].

Ind. prés. : *dʒ' écpâchŏ, t' écpâ, al écpâ, nŏ-ʒ écpâchĭn, vŏ-ʒ écpi, ĭ écpâchŏn.*
Imp. : *dʒ' écpchou, t' écpchá, al écpchâ, nŏ-ʒ écpchan, vŏ-ʒ écpchá, ĭ écpchan.*
Futur : *dʒ' écpĕrâ, t' ecpĕré, al écpĕrà, nʒ écpĕrèn, vʒ écpĕrâ, ĭ écperon.*
Condition. prés. : *dʒ' écpĕri, t' écpĕrá, al écpérĕ, nʒ écpĕran, vʒ écpĕrá, ĭ écpĕran.*
Impératif : *écpâ, écpâchĭn, écpı.*
Subjonctif : *qĕ dʒ' écpıssĕ, qĕ t' écpıssâ, q'al écpissĕ, qĕ nʒ écpissăn, qĕ vʒ écpıssá, q'ĭ écpıssan.*
Infinitif : *écpı.* — Particıpe passé : *écpı.*

Écharni [étendre la litière].

Indicatif prés. : *dʒ' écharnâchŏ, t' echarnâ, al écharnâ, nŏ ʒ écharnâchĭn, vŏ-ʒ écharni, ĭ écharnâchŏn.*
Imparfait : *dʒ' écharnchou, t' écharnchá, al écharnchâ, nŏ-ʒ écharnchan, vŏ ʒ écharnchá, ĭ écharnchan.*
Futur : *dʒ' écharnĕrâ, t' écharnĕré, al écharnĕrà, nʒ écharnĕrèn, vʒ écharnĕrâ, ĭ écharnĕron.*
Conditionnel présent : *dʒ' écharnĕri, t' écharnĕrá, al écharnérĕ, nʒ écharnĕran, vʒ écharnĕrá, ĭ écharnĕran.*
Impératif : *écharnâ, écharnâchĭn, écharnı.*
Subjonctif : *qĕ dʒ' écharnchôsse.*
Infinitif : *écharnı.* — Particıpe passé : *écharnı.*

*
* *

Nous terminons ici cet *Essai de Grammaire.* Nous nous faisons un scrupule d'ajouter de nouveaux chapitres à ces quelques notes, dont l'aridité risque d'importuner nos collègues Florimontans. On voudra bien, en ce qui concerne les Mots invariables, consulter les listes publiées dans la *Grammaire* de Duret-Koschwitz. La plupart des formes usitées dans la vallée de Thônes sont de simples variantes phonétiques et figurent à leur place alphabétique dans le *Dictionnaire Savoyard.* Nous nous permettons de renvoyer à cet ouvrage les lecteurs de la *Revue Savoisienne* qui s'intéressent aux recherches dialectologiques.

A. Constantin et J. Désormaux.

LE GUET DE GENÈVE
AU XVE SIÈCLE

(Suite)

La Bavière. — La visière, fixe ou mobile, pouvait se compléter par une bavière, pièce qui couvrait le bas du visage et que la visière venait joindre quand elle était baissée. Indépendamment de sa protection. cette bavière servait alors de point d'appui à la salade ; elle était surtout utile aux cavaliers, plus exposés que les fantassins au déplacement de leur casque par suite des mouvements du cheval. Fixée au plastron dans les armures de joûte, tantôt par des vis, tantôt par des vervelles traversées par une clavette, elle était plus souvent dans les armures de guerre le complément du colletin, ce qui facilitait les mouvements de la tête.

Les auteurs qui ont édité d'anciens textes ont souvent lu *banière* pour *bavière*, faute de connaître suffisamment les pièces de l'armure. Le v gothique ne peut se distinguer de l'u et de l'n que par l'interprétation du sens ; nous verrons au cours de ce travail quelques exemples de cette lecture vicieuse.

La confusion est d'autant plus facile qu'il est aussi question de *bannières* à propos de salades, et que l'on donnait parfois ce nom à la banderole qui remplaçait en certaines occasions le plumail dont nous parlerons plus loin :

1453. « Ils promettent, estant arrivés en Turquie, de prier « qu'on leur donne congé d'estre les avant-coureurs et qu'en « ce cas ils porteront l'enseigne de Notre-Dame en banneroles, « alias *bannières*. sur leurs salades ou sur les habillements de « teste qu'ils auront [1]. »

La visière baissée s'ajustait et se fixait sur la bavière ; on disait alors que la salade avait la visière close, ou la bavière close :

1461. « Poncet d'Erime... tout armé sans faillir pièce ne « boucle, vint saluer le duc en my les champs *à banière* « (bavière) *closé* [2]. »

Parfois enfin, la visière était indépendante de la salade et

1. Mathieu d'Escouchi · Chronique
2. G. Chastelain *Chronique des Ducs de Bourgogne,* 1re partie. chap vi (Edition Buchon, p. 139).

fixée à la bavière elle-même. Nous avons vu un exemple remarquable de cette disposition un peu exceptionnelle dans la magnifique collection de M. W.-H. Riggs à Paris.

Dans ce cas, naturellement. la commande de la visière était réunie non à celle de la salade, mais à celle de la bavière :

1440. « à Massin Fromont, varlet de chambre et armurier « de mondit Sr..., pour la façon de *certaine visière et bavière* « qu'il a faite pour mondit Sr [1]. »

En Italie, la bavière ajustée sur un colletin s'est portée pendant le XIVe et le XVe siècle avec le costume civil sous le nom de *gorgiera*. Ed. de Beaumont a étudié cette curieuse coutume [2]; aux documents qu'il cite on peut en ajouter qui montrent le port de cette pièce si bien admis qu'elle était exemptée de prohibitions défendant toutes autres armes offensives ou défensives [3]. Et l'on trouvera une nouvelle confirmation de ce fait dans un tableau de Giov. Francesco Caroto [4] dont la vue eut rempli d'aise de Beaumont ; il nous montre un écuyer sans aucune autre pièce d'armure, mais ayant au cou sa gorgière.

*
* *

Quelques variétés de la salade. — Ces trois types principaux, salade sans visière, salade à visière mobile, salade à visière fixe, présentaient naturellement bien des variétés suivant les pays et suivant qu'ils étaient destinés à des chevaliers ou à des hommes de pied. On ne peut à cette époque donner que des classifications générales ; l'ingéniosité des batteurs d'armures se donnait libre carrière pour inventer mille modifications faites parfois à un exemplaire unique. Chercher à les décrire toutes serait prétendre décrire toutes les pièces qui existent et dont fort peu se répètent de façon absolue ; on peut cependant indiquer au moins les principales variantes :

1° *La salade vénitienne ou barbute* qui emboîtait la tête et s'avançait parfois sur les joues comme le casque de l'hoplite grec. La collection de M. Riggs que nous avons citée déjà en possède une suite bien complète.

Usité surtout en Italie et particulièrement à Venise, ce modèle ne fut cependant pas exclusif à l'Italie ; les miniatures

1. *4e Compte, et dernier de Jean de Visen, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne,* f° 393 (Archives du Nord, B 1969).

2 Ed. de Beaumont : *Armes méconnues.* Gazette des Beaux-Arts, mai 1878 ; tirage à part, p. 7.

3. A. Angelucci : *Documenti inediti*, p. 19, note 63.

4. Florence, R. Galleria degli Uffizi.

du livre des tournois du roi René [1] montrent des salades de ce type qui étaient sûrement françaises. Cependant, comme pour la salade proprement dite, l'origine de ce casque était italienne. En Flandres et en Bourgogne, notamment, la mode en avait été apportée par Valentin du Cornet [2], armurier milanais qui, sur l'invitation de Philippe le Bon, était venu s'installer à Valenciennes :

1465. « A Valentin du Cornet, armoïeur de mondit Sr... « pour deux barbutes garnies de leurs pièces,... XVI escus [3]. »

1468. « à Valentin du Cornet, armoyeur, demourant à Valen- « ciennes... pour une barbute pour mondit Sr,... XII livres. »

« Item, pour avoir remis à point deux autres barbutes pour « icellui . . . . . LXXII sols [4]. »

Et bientôt, à son exemple, les autres armuriers du Nord fabriquèrent des barbutes :

1468. « à Lancelot de Ginderdale, armoyeur demourant à « Bruxelles... ung harnois de guerre tout complet atout une « barbute, pour le prix de. . . . . XXXVI livres [5]. »

Mais, bien qu'ayant ses principales caractéristiques communes avec la salade, ce casque était ordinairement désigné sous le nom seul de barbute. Ce n'est donc pas le lieu de l'étudier ici de façon approfondie.

2° La *salade espagnole*, dont le timbre rond avait de chaque côté une échancrure sur l'oreille. Une salade de ce type a été ainsi classée par le baron de Cosson dans la collection du duc de Dino [6]. Nous avouons avoir vainement cherché dans les documents écrits ou figurés la confirmation du classement fait par le savant archéologue.

3° La *salade à rouelles*, qui, au contraire de la précédente, présentait deux plaques circulaires placées de chaque côté de la tête [7]. Ces rondelles pouvaient d'ailleurs cacher et proté

1. Ms. de la Bibl. nat , n° 2692. intitulé : *L'ordre et la manière comment les tournois doivent estre faicts et conduis, par Mr René Danjou, roi de Sicile, duc de Lorraine,* cf. les planches : Comment le seigneur appelant et le seigneur deffendant assemblent au Tournoi ; et comment les Tournoyeurs se vont battant par trouppeaulx.

2. Prénommé dans les Comptes de Bourgogne tantôt Valentin, tantôt Ectorin, tantôt Othenin.

3. *Premier Compte de Guillaume de Ruple, Recev. gen. des fin. du Duc de Bourgogne,* f° 190 v° (Archives du Nord, B. 2054)

4. *1er Compte de Guilbert de Ruple, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne,* f° 59 v° (Archives du Nord, B. 2068).

5. *Même Compte,* f° 58 v° et 59.

6. Bon DE COSSON : *Le Cabinet d'Armes de Maurice de Talleyrand Périgord, Duc de Dino,* n° B. 16 (p. 26 et pl 8).

7. ALLOU . *Etudes sur les casques du Moyen-Age,* p. 42.

ger des échancrures semblables à celles dont nous venons de parler.

Ce casque semble avoir été adopté plutôt dans les pays du Nord ; l'Italie lui a toujours préféré la barbute qui présentait les mêmes avantages à un degré supérieur. Hewitt reproduit une salade à rouelles d'après un manuscrit de la bibliothèque royale d'Angleterre, daté de 1479 [1] ; ce type est fréquent dans les miniatures des manuscrits français du XVe siècle [2] et dans les gravures sur bois des ouvrages d'art militaire des XVe et XVIe [3] ; enfin on le rencontre souvent dans les tableaux de Memling. Particulièrement dans un Calvaire de ce peintre, au Musée Kums, à Anvers, les rondelles de la salade de l'un des personnages frappent par leur dimension exceptionnelle [4].

4° *La salade à la bourguignote*, probablement dérivée de la précédente ; dans ce modèle, les rouelles deviennent de véritables oreillères ordinairement articulées sur des charnières de fer ou de cuir. et le couvre-nuque serre la tête de plus près; enfin le timbre est ordinairement surmonté d'une crête. Comme la salade proprement dite, elle pouvait s'adjoindre la bavière mais n'avait presque jamais de visière et laissait le visage à découvert comme le constate Brantôme [5].

Ce type intermédiaire entre la salade et l'armet n'a guère été en usage qu'à partir du XVIe siècle et fut usité jusqu'à la fin du XVIIe. Commun dans tous les Musées d'Armes, il est fréquent dans les anciennes peintures. Citons au hasard, pour le XVIe, le portrait de Philippe II, par Titien [6] et, pour le XVIIe, une « Rixe entre soldats » (1630 environ), du peintre français Valentin [7]. Mais il fut vite connu sous le nom seul de *Bourguignote* et n'a par conséquent pas à être étudié à fond dans ce travail.

1. HEWITT : *Ancient Armour and Weapons in Europe*, vol III, p. 500 (Oxford and London, 1860).

2. V. notamment une miniature conservée au Musée de Cluny, représentant Camille, vainqueur des Volsques, et la plupart des 105 miniatures en grisaille des ms. 9066, 9067, et 9068 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, *Chronicques et Conquestes de Charlemaine*, enluminées en 1460 par Jean Le Tavernier.

3. Cf FL. VÉGÈCE : DE RE MILITARI, Parisiis, ex officinâ Christini Wecheli, MDXXXV, particulièrement les planches des pages, 38, 39, 152, 155 ; et GUILLAUME DU CHOUL : *Discours sur la castramétation et discipline militaire des Romains*, Lyon, G. Rouillé, 1555, pl. de la page 11.

4. Ce tableau qui provenait de l'Abbaye de St Bertin à St Omer a été vendu avec la collection dont il faisait partie le 17 mai 1898.

5. BRANTÔME : *Vies des grands capitaines estrangers*, ch. XVII, n° 42 (Alisprand Mandruzzo).

6. Madrid, Musée du Prado.

7. Munich, vieille Pinacothèque.

5° Enfin la salade s'est combinée avec d'autres modèles de casques pour former des types intermédiaires que les archéologues ont souvent grand mal à classer. Ainsi, elle a emprunté quelquefois le timbre aigu du bicoquet :

1453. « à Othenin du Cornet, armurier et valet de chambre « de mondit seigneur (le duc de Bourgogne)... pour IIII *sala-* « *des à bicoquet* avec les bavières que mondit seigneur a aussi « fait prendre et achetter de lui [1]. »

La salade à bicoquet avait son timbre terminé en pointe. L'auteur anonyme du manuscrit déjà souvent cité au cours de ce travail, décrit en termes très explicites la forme qui caractérisait le bicoquet :

1446, « Premièrement, les bicoquès sont de faczon ague sur « la teste [2]. »

La salade de cette forme se rencontre assez souvent dans les tableaux du XVe siècle et particulièrement dans ceux d'Hans Memling; elle coiffe un des gardes endormis auprès du Tombeau dans deux des Résurrections peintes par lui [3], et la salade à rouelles du Calvaire de ce peintre dont nous avons parlé précédemment était en même temps une salade à bicoquet. Enfin on en voit plusieurs dans les fresques de Lanslevillard déjà souvent mentionnées, notamment dans les scènes du martyre de saint Sébastien.

Le Musée d'artillerie en possède un excellent type catalogué sous le n° H. 34, mais le col. Robert ne lui a pas donné la désignation qui lui convenait et l'a appelée simplement « salade [4]. »

* * *

Nous en aurons fini avec la technique de la salade quand nous aurons dit que, comme tous les autres casques, elle était souvent soumise à l'épreuve de l'arbalète. Les comptes du XVe siècle nous ont laissé mainte trace de ce fait que nous avons déjà relevé ailleurs [5], et dont voici une preuve encore :

1423. « A Massin de Froimont, armurier demourant à

1. *8e Compte de Guillaume Poupet, Recev gén. des Fin. du Duc de Bourgogne,* f° 311, v° (Archives du Nord, B. 2012).
2. De Belleval : op. cit., p. 2. Par une erreur inexplicable, le Comte de Belleval a lu « faczon à que » au lieu de « faczon ague », en sorte que la leçon publiée par lui ne veut rien dire et dénature ce texte capital. (Voir à la Bibliothèque nationale le ms. 1997, p. 64, ligne 1).
3. Paris, le Louvre, n° 2828, et Vienne, Kaiserl. Gemalde Galerie, n° 639.
4. Col. Robert : *Catalogue du Musée d'artillerie,* vol. 2, p. 172.
5. Ch. Buttin : *Notes sur les Armures à l'épreuve,* chap. IV, p. 34.

« Paris,... pour *une salade d'espreuve*... que mondit Sr a fait... « bailler et délivrer à Guyot, Bastard de Bourgoigne, son « escuier [1]. »

Mais nous avons suffisamment étudié cette question de l'épreuve pour ne pas avoir à y revenir ici.

X. — **La Salade ; Décoration et plumails.**

La salade a reçu les ornements les plus variés et les plus riches. et a parfois été décorée avec un luxe inouï. Dès le xve siècle on lui a appliqué déjà le décor au repoussé, assez rare à cette époque. Dans un Massacre des Innocents [2] de Fra Angelico (1387-1455), un des sbires qui ont accepté l'odieuse besogne porte une salade en forme d'ammonite. Le visage sort de la coquille dont la spirale descend en couvre-nuque et revient former sur chaque oreille une volute du plus heureux effet.

Jean van Eyck (1390-1461) a donné une salade forgée d'après une inspiration analogue à St-Michel [3] et à St-Georges [4], mais la coquille est moins naturelle et moins bien disposée. Le réalisme avec lequel ces peintres ont traité leurs accessoires permet de croire qu'ils ont reproduit des casques existant réellement.

L'Armeria de Madrid possède d'ailleurs une salade italienne de la fin du xve siècle, attribuée à Philippe-le-Beau ou à son père [5] et dont la visière amovible représente un mufle de bête fantastique, repoussé dans l'acier avec une liberté de travail extraordinaire.

La gravure au burin a été également mise en œuvre, particulièrement à Milan, pour donner à quelques salades du xve siècle un décor vraiment artistique. Celles cataloguées à l'Armeria de Madrid sous les nos D. 12 et D. 13, la première surtout qui rehausse ses merveilleuses gravures de nielles et de damasquines, sont là pour l'affirmer. L'*Inventario ilumi-*

1. *5e Compte de Guy Guilbaut, Recev. gen des fin. du Duc de Bourgogne,* f° 167, v° (Archives du Nord, B 1929).
2. Florence, Galleria degli Uffizi.
3. Dresde, Pinacothèque. Triptyque dont le panneau de gauche représente St Michel et le donateur.
4. Bruges, Musée : Notre Dame à qui St Georges présente le donateur, le chanoine van der Paële. Ce dernier tableau est daté de 1436 ; il en existe une réplique au Musée d'Anvers.
5. Comte de Valencia : Catalogo, p. 131.

nado déjà tant de fois cité reproduit ces deux salades et donne une base sérieuse à l'opinion du comte de Valencia qui les attribue, comme la précédente, à Philippe-le-Beau ou à Maximilien I. Sorties des ateliers si réputés des Negroli de Milan dont elles portent la marque, elles peuvent compter en tête des plus belles que conservent les Musées.

Repoussé et gravure étaient cependant alors un peu exceptionnels. La mode n'était pas généralisée encore des casques ainsi décorés qui comptèrent, au siècle suivant, parmi les plus beaux chefs-d'œuvre de la Renaissance ; l'armurier cherchait surtout la solidité et savait rarement donner au fer une autre beauté que celle des lignes. Mais après lui venait l'orfèvre ; métaux précieux et pierres fines entraient en jeu pour ajouter aux armes du XVe siècle, sinon une beauté que le fer devrait surtout recevoir de l'art et du travail, du moins une valeur énorme.

Ce décor d'orfèvrerie a été à cette époque bien plus fréquent que celui du repoussé et de la gravure. Ecoutons un témoin oculaire, mieux encore, un porteur de la salade dont il va parler, nous décrire les splendeurs des pages de Philippe-le-Bon :

1443. « Ses pages estoyent richement en point, et por-
« toyent divers harnois de teste garnis et ajolivés de perles, de
« diamans et de balais, à merveilles richement, *dont une salade*
« *seule estoit estimée valoir cent mille escus d'or... et de ce je*
« *parle comme celuy qui estoye lors page du duc, et de celle*
« *pareure* [1]. »

Lorsque le Duc accompagna Louis XI à sa première entrée dans Paris, ses pages étaient plus richement vêtus encore, et J. du Clercq s'accorde avec O. de la Marche pour l'énorme estimation de leurs salades ornées de pierreries :

1461. « Ledit duc avoit après lui neuf pages qui estoient
« couverts de houssures d'orfèvrerie, les plus riches qu'on
« eust sceu trouver. et portoit l'ung des pages *une salade qu'on*
« *disait valoir cent mille couronnes. d'or*, sans les autres sa-
« lades [2]. »

Sur celle du Duc lui-même, que l'on portait après lui, était enchâssé, nous dit un autre chroniqueur, le plus beau rubis qui fut au monde :

1. O. DE LA MARCHE : *Mémoires*, liv. I, chap. X (Edition Buchon, p. 394).
2. J. DU CLERCQ : *Mémoires*, liv. IV, chap. XXXIII (Edition de Reiffenberg, vol 3, p. 166).

1461. « En la sallade portée après estoit assis ung riche « balais de Flandres, l'outrepas de chrestienneté [1]. »

Exagérations peut-être; cependant, même en tenant compte de l'exagération, il est certain que la salade, comme tous les casques de cette époque, fut parfois décorée avec la plus grande richesse. Il semble même qu'elle était privilégiée à ce point de vue, et les salades luxueuses paraissent mentionnées plus souvent que les bacinets ou armets du même genre :

1434. « à Thierry du Chastel, brodeur et varlet de chambre « de Monsgr, pour avoir fait percer deux salades et mis des « cloz dorez, I salut [2]. »

1442. « à Estienne de la Poulle, orfèvre demeurant à Brou- « xelles... pour une boucle et ung mordant d'or pour la vieille « salade de mondit seigneur, avec la couverture d'or de plu- « sieurs cloz d'acier...; pour avoir garny d'argent trois sa- « lades [3]. »

1467. « à Gérard Loyet, orfèvre et varlet de chambre de « mondit Sr..., pour la fachon, deschiet et émaillure de la « garniture des boullons servans alentour de ladicte sallade « et une chainture à fermer sous la gorge, lesdits boullons « esmaillez en bende de rouge cler et de noir, et ladite chain- « ture aussi esmaillée comme dit est et garnye de clous et de « rivetz. . . . . X livres [4]. »

Comme on le voit, la jugulaire appelée ici *chainture à fermer sous la gorge*, était elle-même richement ornementée.

Ces salades ainsi décorées ne sont guère parvenues jusqu'à nous avec les métaux précieux dont elles étaient chargées, mais on peut juger de leur effet d'après les tableaux de l'époque, parmi lesquels nous citerons un chef-d'œuvre de Jean Bellini représentant la Vierge avec saint Paul et saint Georges [5]. Ce dernier porte une salade décorée de clous à tête dorée — les *cloz* ou *boullons* des documents qui précèdent, — de l'effet le plus riche. Même dans le sévère harnois des Ordonnances, alors que le reste de l'armure était d'acier au clair, la salade était ordinairement décorée :

1. Georges Chastellain. *Chronique des Ducs de Bourgogne*, 1re partie, chap. xvi (Edition Buchon, p 148, col. 2).
2. 6e *Compte de Jehan Abonnel, dit le Gros, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne*, f° 261 (Archives du Nord, B. 1951)
3. 2e *Compte de Pierre Bladelin, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourg.*, f° 173 (Arch. du Nord, B. 1975).
4. 2e *Compte de Barthélemi Trotin, Recev. gen. des fin. des Comte de Charolois et Duc de Bourgogne*, f° 378 v° (Arch. du Nord, B. 2064).
5. Venise, Academia di Belle Arti.

1450. « Estoit chacune lanche d'ung homme d'armes, armé « de cuirasse, harnas de jambes, sallades, bannieres (bavière), « espée et tout ce qu'il faut à ung homme armé au cler, *ses « sallades et espées garnies d'argent...* [1]. »

En plus de cette dorure ou argenture, on surchargeait la salade d'ornements rapportés. parfois d'une richesse compliquée :

1443. « à Jehannin le Clerc, coustellier, pour son sallaire « d'avoir doré une creste d'achier pour mettre sur une des « salades de mondit seigneur, et avoir livré la dorure. . . . . « . . . . . XI frans roy [2]. »

La crête dont il est ici question n'avait rien de commun avec la crête repoussée dans la masse qui devait surmonter au XVIe siècle le timbre des armets, des bourguignotes et des morions; c'était une sorte de cimier mobile, comme l'indique au reste le passage cité. Un St-Georges peint par Dosso Dossi (1479-1542) porte sur sa salade à timbre cannelé une crête dorée répondant bien à cette description [3].

Ces cimiers ou crêtes mobiles pouvaient affecter toutes les formes, et les orfèvres qui les faisaient rivalisaient d'ingéniosité dans leurs inventions extraordinaires; en voici quelques exemples :

1467. « Une houppe d'or à mectre sur une salade, à faceon « d'un rosier, esmaillée et semée de roses et de boutons, et « semée de plusieurs petites fleurs blanches, pesant II m. « VII o. [4]. »

1467. « à Gérard Loyet, orfèvre et varlet de chambre de « mondit S[r]..., pour la fachon, dechiet et esmaillure d'une « poume servant sur une sallade en lieu de plumas, faicte de « petites plumes garnie de fil d'or trait, et esmaillées de rouge « cler et de blanc, ladite poume assise sur ung pié fait de huit « plumes aussi garnies de fil d'or trait, et entre deux rayons « d'or bruny. . . . . XX livres [5]. »

Un des dessins qui illustrent le célèbre manuscrit Warwick [6] (dernier quart du XVe siècle) nous montre Philippe le Bon sous les murs de Calais en 1436, le seul échec de la longue carrière

1. J DU CLERCQ : *Mémoires*, liv. I, chap. XXXVII (Edition de Reiffenberg, vol. I, p. 396).

2. *3e et dernier Compte de Pierre Bladelin, Recev. gen. des fin. du Duc de Bourgogne*, f° 231 (Arch. du Nord, B. 1978).

3. Dresde, Vieille Pinacothèque.

4. LABORDE : *Ducs de Bourgogne*, vol. II, p. 136, n° 3231 a.

5. *2e Compte de Barthélemi Trotin, Rec gen. des fin. des Comte de Charolois et Duc de Bourgogne*, f° 378 (v° Archives du Nord, B. 2064).

6 *The pageants of Richard Beauchamp Earl of Warwick*, Ms. du British Museum de Londres.

militaire de ce prince. Le duc de Bourgogne et ses trois vainqueurs, le duc de Glocester et les comtes de Warwick et de Stafford, portent bien sur leurs salades des *pommes* répondant à la description du document qui précède.

D'autres moyens encore étaient mis en œuvre pour le décor des salades. On les recouvrait des plus riches étoffes, surtout lorsqu'elles étaient destinées à accompagner une brigandine avec laquelle elles devaient être assorties :

1439. « A Thierry du Castel, varlet de chambre et brodeur « de mondit seigneur,... pour avoir couvert deux salades de « drap d'or. . . . . VI salus. »

« ... A luy, pour avoir couvert une salade et y mis III marcs « d'argent, comprins le tuel, valent audit pris, XXX salus [1]. »

1460. « A Claix de Nyenowhe (Claës de Ninove) brodeur et « varlet de chambre de mondit Sr.. pour avoir brodé d'or et « de soye la couverture d'une salade et sur icelle avoir fait de « brodure plusieurs lettres d'or à la devise de mondit Sr... « VI livres [2]. »

Ces étoffes n'épousaient pas toujours la forme de la salade qu'elles recouvraient et masquaient entièrement ; on ne peut donc signaler qu'à titre de probabilité les salades ainsi décorées dans les anciennes peintures. Parfois cependant, la probabilité touche à l'évidence. Ainsi dans trois tableaux de Paolo Uccello (1396-1475), représentant des batailles du premier quart du xve siècle [3], des personnages en armure complète, donc probablement casqués, ont leur casque, — une salade, puisqu'elle laisse le visage et le cou découverts — entièrement voilé sous une sorte de turban d'étoffes richement brodées.

Comme l'indique le *tuel* ou tuyau du compte de 1439 qu'on vient de lire, la salade pouvait en outre porter un porte-plumail, le plus souvent ajusté par un orfèvre et qui était déjà par lui même un riche ornement :

1420. « A Ernoul Clotinch, varlet de chambre et orfèvre de « mondit Sr, pour I marc IIII onces et IIII estrelins d'autre « argent qu'il a livré et employé en la façon d'un tuyau d'ar- « gent pour la salade de mondit Sr. XXXIX frans XIII s. t. [4] »

Ce tuyau n'avait pas de place fixe et se posait au gré de

1. *3e Compte de Jean de Visen, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne,* f° 283. r° et v° (Archives du Nord, B. 1960).

2. *2e Compte de Robert de la Bouvrie, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne,* f° 261 (Archives du Nord, B. 2040)

3. Paris, Le Louvre ; Florence, Galleria degli Uffizi ; Londres, National Gallery.

4. *Second Compte de Guy Guilbaut, Recev. gen. des fin. du Duc de Bourgogne,* f° 140 v° (Archives du Nord, B. 1923).

l'orfèvre. Sur la salade du portrait d'Aringhieri par le Pinturricchio dont nous avons parlé déjà, il est sur le front. Sur celle d'un des soldats qui se disputent les vêtements du Christ dans la Passion de la Pinacothèque de Genève que nous avons citée également, il est sur le côté ; enfin. sur celle d'un des archers du martyre de saint Sébastien par Giacomo da Milano [1], il est au contraire sur le sommet de la tête, place à laquelle nous l'avons plus souvent noté.

Ce tuyau recevait le plumas ou plumail fait soit de plumes d'autruche, soit de plumes de paon :

1421 « A Adenet le Tixerant, chappelier demourant à Paris, « pour LXIX plumes d'otrisse noires que icellui Sr fist mettre « et asseoir en manière de houpes, crête et plumes de paon « sur les bassins. armet et salade, chascune plume du pris de « I franc. valent LXIX frans. Item pour deux vix d'acier chas- « cune à trois tuyaulx que mondit Sr fist mettre sur iceulx « armet et salade [2]. »

1421. « A lui, pour une queue de paon de XIIII plumas et « III plumes pour sa salade. XVII frans... et pour la façon et « estoffe de III tuyaulx d'argent pesans III onces et demie pour « la queue de la dite salade, XIIII frans [3]. »

L'inventario iluminado de Charles-Quint déjà souvent cité consacre deux pages entières à la reproduction de ces plumails de toutes formes qui figuraient en nombre énorme dans la garde-robe militaire de l'Empereur.

On peut juger de l'effet décoratif de cet amas de plumes dans les Tapisseries représentant des scènes de batailles conservées au Musée de Berne sous le nom de Tapisseries de Bourgogne [4]; et, mieux encore, dans les tapisseries de Cluny et de Padoue dont nous avons parlé ; là, salades et armets rivalisent dans le déploiement de leurs plumes dont les unes retombent presque jusqu'à la croupe du cheval, tandis que d'autres se dressent superbement sur le casque.

Ces plumails n'étaient pas, comme on pourrait le croire, l'apanage exclusif des Chevaliers. Nous allons en voir distribuer aux archers de Charles le Téméraire dont la condition était analogue à celle de nos Gardes ; et si celui de leur capi-

1. Castello, Pinacoteca Comunale.
2. *Second Compte de Guy Guilbaut, Rec. gen des fin. du Duc de Bourgogne,* f° 218 v° (Archives du Nord, B. 1923).
3. Même compte, f° 220.
4. Sur la date et l'origine de ces tapisseries du XVe. cf. JACOB STAMMLER : *Die Burgunder-Tapeten im historischen Museum zu Bern* , Berne, 1889.

taine coute 4 livres 16 sols. ceux des simples archers ne lui cèdent guère et coûtent encore 3 livres pièce :

1467 « à Jehan de Moncheaulx, plumetier de mondit Sr... « pour ung aultre plumas de sallade donné au bastart de la « Viefville, capitaine des archiers de corps, III livres XVI sols; « et pour trente et ung aultres plumatz de sallade donné aus- « dits archiers de corps, IIIIxxXIII livres [1]. »

Les gravures du Maître W. A., ce peintre de Charles le Téméraire dont nous avons parlé au chapitre III à propos de la brigandine des Gardes, sont parfaitement d'accord avec le document que nous venons de citer et nous montrent les salades des archers, piquiers et vougiers de Bourgogne surmontées de plumails ou d'aigrettes [2]. Nous reviendrons sur ces plumails d'archers lorsqu'il s'agira de dégager de cette étude ce que devaient être les salades du Guet de Genève.

Enfin la salade a été souvent le casque choisi pour porter en cimier la couronne royale. Un portrait de Philippe le Beau attribué à Jacques van Laethem [3], et un portrait de Maximilien Ier peint par Rubens [4], les montrent tous deux ayant en tête une salade surmontée d'une couronne d'orfèvrerie. Le réalisme des détails du premier de ces tableaux tend à faire croire que le peintre a reproduit son modèle avec une exactitude photographique, et, dans le second, Rubens semble avoir copié une armure de Maximilien qui lui aurait été confiée à cet effet.

On le voit, nous n'avons pas exagéré en disant que la salade avait reçu les décors les plus variés comme les plus riches.

XI. — **La Salade. Etymologie et histoire.**

Nous n'avons pas eu à parler, pour les brassards et les gantelets, d'une étymologie dont l'évidence s'impose, et celle de la brigandine a été facile à établir. La tâche est moins aisée pour la salade, comme on le verra par la divergence des opinions sur ce sujet. Nous allons passer en revue les principaux dictionnaires en suivant l'ordre chronologique de leur apparition, et, après avoir étudié les diverses étymologies proposées par eux, nous verrons quelle est celle qui semble le mieux d'accord avec les anciens auteurs et les premiers textes qui mentionnent la salade.

1. 2e *Compte de Barthélemi Trotin. Recev gen. des fin. des Comte de Charolois et Duc de Bourgogne,* f° 372 (Archives du Nord, B. 2064).
2. Max Lehrs : *Der Meister W. A.*, pl. x, fig 28 et 29.
3. Bruxelles, Musée. (Volet de triptyque).
4. Vienne, Kais. Gemælde Gallerie.

D'après Nicot [1], ce mot vient du latin, *sila*. casque, d'où *silata* et *selata*. Borel [2] et longtemps après lui Roquefort [3] se contentent de reproduire purement et simplement l'étymologie de Nicot.

Les étymologistes tiennent en général trop peu compte du milieu dans lequel les mots ont dû prendre naissance. Le mot salade apparaît, comme nous le verrons, au commencement du xve siècle ; sûrement les batteurs d'armures et les hommes d'armes qui l'employèrent les premiers étaient peu familiers avec la langue de Cicéron, et ce n'est pas là qu'ils durent aller chercher les mots nouveaux dont ils voulaient baptiser des choses nouvelles.

Furetière. à côté de l'étymologie précédente qu'il cite lui aussi, ajoute :

« D'autres le dérivent de *Saladinus* et que c'est une arme « venue des Orientaux. D'autres de l'italien *celata, sic dicta* « *quod ea caput indutus miles celetur* ; d'autres qu'il vient de « *celada* espagnol, qui appellent (sic) ainsi un petit casque [4]. »

On ne s'attendait guère à voir le Turc en cette affaire, et l'adversaire de Richard Cœur-de-lion ne pensait sûrement pas qu'on songerait à lui. trois siècles après sa mort. pour baptiser un casque européen. Nous ne croyons pas devoir réfuter cette assertion qui tombe d'elle-même.

Nous verrons plus loin qu'il faut écarter aussi l'origine espagnole, le mot *celada* étant un dérivé et non une racine. Quant à l'étymologie italienne et à son explication, nous sommes pleinement d'accord avec Furetière, et nous en donnerons plus loin les raisons.

Ménage [5], et, avec lui, de Caseneuve [6] donnent toutes les étymologies précédentes, mais attribuent celle de l'italien *celata* et de l'espagnol *celada* au P. Bertet jésuite, et à du Cange. Ils en ajoutent ensuite une autre : salade viendrait de *salatta*, qu'ils forgent de « *salattarius* » mot qu'ils ont trouvé dans les gloses d'Isidore avec le sens de « *portator armorum* ».

1. Nicot : *op. cit.*, v° Salade (1606).
2. Borel : *Dictionnaire des termes du vieux françois, ou Trésor des recherches et antiquités gauloises et françoises*, v° Salade (1655-1667).
3. Roquefort : *Glossaire de la Langue romane*, v° Salade. (Paris, Crapelet, 1808.)
4. Ant. Furetiere : *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes*, v° Salade. (La Haye et Rotterdam, MDCXCI.)
5. Ménage : *Dictionnaire etymologique de la Langue françoise*, v° Salade. (Paris, Imp. royale, MDCXCIV.)
6. De Caseneuve : *Origines de la Langue françoise*, v° Salade. (Paris, Imp. royale, 1694.)

Isidore de Séville étant mort en 636, il est inutile de faire ressortir l'absurdité de cette supposition Le mot salade apparaît, avons-nous dit. au commencement du XVe siècle ; voit-on les armuriers de cette époque allant prendre texte d'un auteur du VIIe siècle pour baptiser un casque !

Le dictionnaire de l'Académie [1] garde au sujet de l'étymologie de la salade un silence prudent ; sans doute Conrart avait été chargé de la rédaction de ce mot.

Voltaire se range bien à l'origine italienne, mais montre qu'il ne savait pas ce qu'avait été la salade :

« Du mot italien *celata,* qui signifie *elmo*, *casque*, *armet*, les « soldats français firent *en Italie* le mot salade, de sorte que « quand on disait, il a pris sa salade, on ne savait pas si celui « dont on parlait avait pris son casque ou des laitues [2]. »

N'en déplaise au spirituel auteur dont la plaisanterie est ici bien peu spirituelle, le mot *celata* en Italie a, comme nous le verrons plus loin, désigné la salade bien avant de s'appliquer à l'armet. et le mot salade s'est introduit dans la langue française bien avant les Guerres d'Italie.

Larousse donne une étymologie dont quiconque connaît l'histoire des armes voit l'absurdité, et il aggrave son erreur en niant l'étymologie vraie :

« Salade, du latin *cœlata cassis,* casque ciselé, et non pas, « comme le disent plusieurs dictionnaires, de *celatus*. caché [3]. »

La salade s'est appelée *celata* en Italie et salade en France bien avant que ce type de casque ait reçu la moindre ciselure. Nous allons du reste retrouver encore une fois cette origine impossible.

Littré [4] voit dans la salade une « corruption de l'espagnol « *celada* ou de l'italien *celata*, du latin *cœlata*, sous-entendu *cassis*, casque ciselé ».

Si. au lieu de chercher midi à quatorze heures, le savant lexicographe s'était borné à la première partie de son étymologie, nous pourrions nous rallier à son avis, au moins pour l'origine italienne ; mais la fin de la phrase montre qu'il attribuait aux mots *celada* et *celata* un sens qu'il n'ont jamais eu. Bien avant le dictionnaire de Littré, Allou avait cependant fait justice de cette étymologie qu'il attribue à Roquefort [5].

1. La première édition date de 1694.
2. VOLTAIRE : *Dictionnaire philosophique,* v° Langues, t. VI, p. 390 (Paris, Delangle, 1826.)
3. LAROUSSE : *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle,* v° Salade (1875).
4. LITTRÉ : *Dictionnaire de la Langue française,* v° Salade (Paris, Hachette, 1881).
5. ALLOU : *Etudes sur les Casques du Moyen-âge,* p. 41.

Le Dr Llewelyn-Meyrick [1] et J.-R. Planché [2] font dériver le mot salade de l'allemand Schale (coupe, coquille) ou de l'anglais shell (coquille). Bien entendu, Demmin, qui s'est toujours montré dans les moindres détails d'une partialité qu'expliquait son origine germanique, a adopté la première de ces étymologies [3]. Que *Schallern* — l'équivalent allemand de salade — dérive de *Schale*, c'est possible ; nous laissons aux lexicographes d'Outre-Rhin le soin d'élucider cette question. Mais que notre mot français salade d'où vient évidemment la salade anglaise [4] ait quelque lien avec cette origine teutonne, c'est une autre affaire.

Nous ne nions pas les qualités de l'armurerie allemande au XVe siècle, mais les pays de langue française importaient bien plutôt à ce moment casques et harnois de l'Italie, comme il est facile de l'établir par les comptes princiers ou royaux de France, de Bourgogne et de Savoie.

Aux premières années du XVe siècle, c'est de Milan qu'Amédée VIII, 1er Duc de Savoie, fait venir trois salades destinées à ses capitaines :

Février 1417. « Libravit magistro Paganino de Mediolano, « armerio, pro precio trium [5] *cellatarum* datarum p. prefatum « Dominum nostrum Petro Bonivardi, Petro de Menthone et « dicto Monbuyron, pro tanto. VI flor. VI d. gr. ps. [6]. »

L'équivalent français n'était probablement pas encore d'usage courant, car le Trésorier enregistre simplement le mot italien avec une terminaison latine ; peut-être même le mot italien était-il de création récente, *car c'est la plus ancienne mention de la* CELATA *que nous ayons rencontrée.* Le major Angelucci, cet infatigable fouilleur des archives italiennes n'en cite aucune d'une date aussi reculée, et l'inventaire Bolonais de 1397, relevé par le prince Napoléon, dans lequel sont mentionnés un grand nombre de casques de noms divers ne parle pas de la salade [7].

Plus tard, si le Duc de Savoie veut se fournir de salades

1. LL. MEYRICK : *History of Ancient Armour* (London, 1830).
2. J.-R. PLANCHÉ : *History of British Costume*, p. 195 (London, Knight, 1836).
3. DEMMIN : *Guide des amateurs d'armes et armures anciennes*, p. 278.
4 Comme tant d'autres mots passés de France en Angleterre, celui là est le même dans les deux langues
5 Le ms. porte « tercentum » mais le contexte et le prix montrent qu'il faut lire *trium*.
6. *Compte des Trésoriers généraux de Savoie*, vol. 62, f° 604. (Archives camérales de Turin)
7 PRINCE NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE : *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, tome I, Pièces justificatives. p. 354.

ailleurs qu'à Milan, c'est toujours en Italie, mais cette fois à Gênes qu'il adresse sa commande :

1434. « Libravit Babillano Cena de Janua... pro precio 12 « *celladarum* de Janua verniciatorum... qualibet constante « I ducato auri [1]. »

En Bourgogne, si Philippe-le-Bon s'adresse hors de ses Etats pour une salade, c'est aussi à Milan qu'il a recours :

1447. « A Othenin du Cornet, armurier demeurant à Mil- « lan... pour ung harnois de Millan à faire armes, tout com- « plet, garni de *salade* et bavière [2]. »

Et si, à partir de ce moment, il fait moins de commandes d'armes à l'étranger, c'est qu'il a appelé chez lui cet Othenin (alias Ectorin) du Cornet dont il a apprécié l'habileté. Les comptes le mentionnent à partir de 1449 comme valet de chambre et armurier du Duc [3] qui lui accorde même en 1460 une indemnité pour l'installation à Valenciennes de sa famille, appelée de Milan, et de son atelier d'armurier [4].

Les armuriers flamands du Duc se tiennent d'ailleurs toujours approvisionnés de salades de Milan pour pouvoir à l'occasion le satisfaire suivant ses désirs :

1467. « A Lancelot de Ghindertale... pour unze *sallades* de « Milan qu'il a délivrées à unze des archiers de corps de mondit « Seigneur, à deux escus pièce valent. . . . . xxvi livres.

« .... pour deux brigandines et deux sallades de Millan par « lui délivrées à... archiers de corps d'icelui Seigneur [5]. »

Il en est de même pendant tout le règne de Charles le Téméraire; les produits des armuriers d'Augsbourg et de Nuremberg ne commencent à s'introduire de façon suivie en Bourgogne et en France qu'à la fin du XVe siècle, lorsque Maximilien a succédé à Charles le Téméraire, soit près de cent ans après que le mot salade y a acquis droit de cité.

C'est donc bien du côté de l'Italie qu'il faut chercher l'étymologie de ce mot ; quant à l'origine espagnole, de l'équivalent *celada*, juxtaposée à côté de l'origine italienne par presque tous les auteurs, y compris Littré, elle ne supporte pas l'examen.

1. *Comptes des Trésoriers généraux de Savoie*, vol. 79, f° 481. (Archives camérales de Turin.) Ap. MAX BRUCHET : *Ripaille*, p. 90, note 3.

2. *4e Compte de Martin Cornille, Recev. gen. des Fin. du Duc de Bourg.* f° 177. (Archives du Nord, B. 1994.)

3. *4e Compte de Guillaume de Poupet, Rec. gen. des Fin. du Duc de Bourg.*, f° 194, v°. (Archives du Nord, B 2002).

4. *2e Compte de Robert de la Bouvrie, Rec. gen. des Fin du Duc de Bourg*, f° 211. (Archives du Nord, B. 2040)

5. *2e Compte de Barthélemi Trotin, Rec. gen. des fin. du Comte de Charolais et du Duc de Bourgogne*, pp. 313 v° et 377. (Arch. du Nord, B 2064).

Si les armes blanches de l'Espagne avaient déjà au xve siècle et bien avant une réputation méritée, il n'en était pas de même pour les armes défensives, et sûrement l'Espagne n'en exportait pas à cette époque.

Bien mieux, elle en faisait, elle aussi, venir de Milan, et les belles salades du xve conservées à l'Armeria de Madrid, celles même dans l'ornementation desquelles on a cru longtemps voir le style hispano-mauresque, sont, nous l'avons vu au commencement du chapitre précédent, d'origine milanaise. Même au xvie siècle, Charles-Quint tirait encore la plupart de ses armures d'Augsbourg et de Milan, comme en font foi les archives de Simancas, et comme il est facile de le constater dans les catalogues des Armeries de Madrid et de Vienne où sont conservées les armures de l'Empereur avec justification de leur origine.

La *celata* milanaise est devenue la *celada* espagnole, de même qu'elle s'est changée en la salade française et la salade anglaise.

L'origine italienne du mot salade semble donc indiscutable. Quant à l'étymologie de la *celata* elle-même, il faut évidemment s'en tenir à celle recueillie par Furetière et que nous avons citée précédemment : « Celata, sic dicta quod ea caput indutus miles celetur. » Elle est rationnelle, et en Italie même, il semble qu'elle n'ait jamais fait doute. Le rédacteur du catalogue de l'extraordinaire collection du marquis Cospi la constate déjà au xviie siècle :

1677. « ... le celate, le quali tutta la faccia celavano ; *onde* « *ne trassero il nome* [1]. »

* * *

Nous venons de voir, au cours de ces recherches archéologico-philologiques, *le mot* salade paraître vers les premières années du xve siècle en Italie et se répandre de là, avec quelques modifications, en France, en Espagne et en Angleterre. Est-ce à dire que *la chose* remonte à la même époque ? nous ne le pensons pas, et nous croyons son origine bien plus ancienne.

Bien avant le xve siècle les tableaux des maîtres italiens nous montrent des casques qui se rattachent évidemment au type de la salade. et cette armure de tête que nous trouvons chez

1. Lorenzo Legati : *Museo Cospiano*, p. 227 (In Bologna, per Giacomo Monti, mdclxxvii). Nous remercions une fois de plus M. J.-B Giraud dont l'inépuisable complaisance a mis à notre disposition ce volume introuvable.

nos Gardes avec la brigandine semble avoir toujours marché de pair avec elle, et dater du même temps.

Dès la fin du XIIIe siècle Giotto (1266 1336) nous en montre dans ses peintures, notamment dans ses fresques de la Passion [1]. Le soldat qui se tient derrière le Christ, lorsque Caïphe déchire ses vêtements, et les gardes qui dorment à gauche du tableau dans le « Noli me tangere » sont coiffés de salades. L'un de ces derniers surtout en porte une de la forme exacte des petites salades du XVe siècle.

On peut en dire autant de quelques-unes des salades peintes par Altichieri dans la bataille entre Espagnols et Arabes, avec l'apparition de St Jacques [2]. Cette fresque qui fait partie de celles consacrées à la vie de ce saint (peintes de 1376 à 1379), et dans laquelle nous avons trouvé déjà des brigandines, nous montre des salades et des barbutes de divers types, dont la forme ensuite n'a pas varié pendant plus d'un siècle.

On en voit aussi quelques unes dans la Crucifixion peinte par Altichieri et Jacopo Avanzo [3], et dans la fresque des soldats qui jouent aux dés les vêtements de N.-S. [4]. Cette dernière scène peinte par J. Avanzo seul, date également du dernier quart du XIVe siècle.

Ces casques rentraient probablement en France dans les cervelières et les huvettes, en Italie aussi dans les « cervelliere », et peut-être encore dans ces casques innommés, ces « armures de tête » que mentione l'inventaire bolonais déjà cité :

1397. « Duodecim armaturas de ferro a capite sine camaro « et sine vixeriis [5]. »

Les salades de l'origine des tableaux de Giotto et d'Altichieri étaient bien en effet sans visières mobiles. Plus tard, lorsqu'on eut l'idée de leur appliquer la visière déjà connue pour le bacinet et le heaume, la tête se trouva entièrement cachée, *celata*, par cette nouvelle coiffure. Il fallait lui donner un nom ; celui-là était tout trouvé.

Aussi, dans les premiers textes italiens qui la mentionnent la *celata* sans adjectif est toujours avec visière, et, lorsqu'il s'agit d'une salade sans visière, on l'indique expressément et on l'appelle salade découverte pour la distinguer :

1. Padoue, chapelle des Scrovegni d'Arena.
2. Id., Basilique Saint-Antoine.
3. Id., Chapelle Saint Georges.
4. Id., Basilique Saint-Antoine.
5. PRINCE NAPOLÉON : *op. cit.*, vol. I, p 364.

1460. « Cinque cielate scoperte... quatro cielate [1]. »

A ce moment, la salade était, chez nous, parfaitement distincte de l'armet :

1422. « à Marc Ontcorne, chapelier, demeurant au dit lieu « de Bruges, pour... trois plumas à façon différente l'une de « l'autre, c'est assavoir cellui pour l'armet à manière de « houppe, cellui pour la salade à façon de queue de paon [2]. »

1438. « à Girard de Haynau armurier de mondit Seigneur, « pour avoir fourby... X salades, IIII chapeaux de fer, IIII « armets... [3]. »

Il en était de même alors en Italie, quoique bien des auteurs aient écrit que la salade avait toujours été confondue avec l'armet dans ce pays et que tous les ouvrages italiens modernes sur l'archéologie des armes fassent à ce sujet la confusion la plus absolue. La voici, dans un inventaire de Sienne, nettement différenciée du chapeau de fer et de l'armet :

1460. « Dodici elmetti...
« Due cappelli di ferro
« *Cinque cielate* scoperte [4]. »

Et quelques années plus tard Alphonse d'Aragon commandant des armets à Antonio Missaglia se garde bien de lui commander des « celate » :

1473. « Ricevute queste... insieme con la coraza manderai « quattro elmetti [5]. »

La distinction, quoique de plus en plus rare, se rencontre jusqu'à la fin du XVe siècle :

1496. « Coraciam unam cum armeto [6]. »

A partir de ce moment on ne trouve plus aucune différence; le mot *celata* s'applique indistinctement à la salade, à l'armet et même parfois à d'autres casques. L'origine du mot d'ailleurs conduisait logiquement à ce résultat; la tête était aussi bien cachée et même mieux sous un armet que sous une salade.

Nous avions à ce moment avec l'Italie un contact trop permanent pour que cette confusion ne pénétrât pas dans notre langue ; bientôt le mot salade s'appliqua à tout casque fermé, et il

1. *Inventario della Camera del Comune di Siena*, ap. Angelucci. *Doc. ined.*, pp. 546 et 547.
2. *3e Compte de Guy Guilbaut, Rec. gen des Fin. du Duc de Bourg.*, f° 117. (Archives du Nord, B. 1925.)
3. *2e Compte de Jean de Visen, Rec. gen. des Fin. du Duc de Bourg*, f° 206, v°. (Archives du Nord, B 1963.)
4. *Inventario della Camera del Comune di Siena*, ap Angelucci : *Doc. ined.*, p 546.
5. Angelucci · *Catalogo della Armeria reale*, p. 196, note.
6. Id. : *Docum. ined.*, p. 61.

devint d'un usage si courant qu'il servit même à désigner l'homme d'armes muni de ce casque qui impliquait généralement une armure complète :

1552. « Cent arquebuziers des plus lestes,... et environ « cinquante *salades* bien choisies [1]. »

1569. « Messire Martin du Bellay avecques deux cens « *salades* dont il avoit la charge [2]. »

1569. « Le capitaine Francisque Bernardin, avec vingt-cinq « sallades de sa bande [3]. »

(A suivre.) Ch. BUTTIN.

LA PHILOTHÉE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

(Deuxième article [4])

Je donne d'abord un tableau généalogique, qui aidera à comprendre ce qui suit :

CHARLES DE VIDONNE, seigneur DE CHARMOISY, † 1599,
épousa Françoise de Bellegarde.

ANTONIE-FRANÇOISE DE CHARMOISY, ép. (contrat du 14 janvier 1595) Jacques de Gex, seigneur de Vallon, † 8 mars 1631.	CLAUDE DE VIDONNE, seigneur DE CHARMOISY, † 28 octobre 1618, ép. (contrat du 11 juillet 1600), Louise Duchatel, † 1er juin 1645.
FRANÇOISE DE CHARMOISY, ép. (conventions matrimoniales du 28 mars 1620) M de Ballon.	HENRI DE VIDONNE, seigneur DE CHARMOISY, ép. (contrat du 27 février 1626) Jeanne Michelle de la Faverge.
	FRANÇOIS-LOUIS, baptisé le 6 février 1627, † en bas âge.

L'année 1626 fut pour Madame de Charmoisy un temps d'épreuves douloureuses. Son fils voulut, à toute force, se marier contre son gré. L'union accomplie, elle refusa de recevoir les visites de sa belle-fille : c'est ce qu'elle explique à son

1. VIEILLEVILLE : *Mémoires*, p. 165, col. 1.
2. MARTIN et GUILLAUME DU BELLAY : *Mémoires*, liv. VII (année 1537)
3. ID., ibid.; liv. IX (année 1542).
4. Voir *Revue sav.*, 1908, p. 85.

beau-frère. M. de Vallon, dans une lettre sans date [1], mais qui fut écrite aux fêtes de Pâques (12 avril 1626) quelques semaines après le mariage :

« Il vous faut dire que pendant ce temps de Pâques, chacun se trouvait mal édifié de ce que je ne voulais voir cette créature ; et pour empêcher l'importunité que chacun m'en faisait, et pour fermer la bouche à chacun, je l'ai vue trois fois cette semaine sainte : dont l'une a été après nos Pâques ensemble publiquement devant chacun, afin que tous sussent que je le faisais pour l'amour de Dieu, et pour lever au monde le murmure; vous assurant, cher frère, que ce n'a pas été petite mortification. Mais pour l'amour de Dieu il faut faire toute chose, qui a aussi fait toute chose pour nous.

« Elle voulait continuer les visites ; mais je lui fis dire que c'était assez, et qu'elle demeurât chez son mari ; et à lui, quand il serait nécessaire de parler de ses affaires, ou je les saurais mieux que lui, qu'il me pouvait venir parler. Mais autrement, qu'il me laissât faire mes affaires : de façon que nous en sommes en ces termes-là.

« D'ailleurs, ils vont disant que, sans ma fille qui est auprès de moi, qu'ils seraient prou avec moi, et que c'est elle qui m'entretient en cette résolution de ne les point voir, et que, sans elle, je me retirerais à Marclaz avec eux.

« Et en effet Charmoisy fait une si froide mine à sa sœur, quand il vient céans me trouver pour quelque affaire, qu'à peine lui peut-il donner le salut qu'elle lui présente.

« Et pour leur lever ce soupçon à l'un et à l'autre, et au monde, nous nous sommes résolues toutes deux qu'elle irait faire un tour chez elle pendant que j'achèverai mes comptes [2] ; et puis quand je m'en irai à Annecy, elle m'y reviendra trouver, Dieu aidant ; et connaîtront donc tous deux, pendant qu'elle n'y sera pas, si je serai plus prompte à les voir.

« Et s'il avait de l'esprit, quand ces imaginations-là lui arrivent, il se ressouviendrait que personne que lui n'en est cause, et qu'il ne s'en doit prendre qu'à sa propre faute.

« Il faut que je vous dise encore ce mot, qui est que lorsque l'on a vu cette femme en cette ville [3], l'on a bien eu une plus

1 M. Mugnier, qui a publié cette lettre (*Mémoires de la Société savoisienne d'histoire*, XXIII, 146) la place « vers 1627 », ce qui me semble impossible, puisque la réconciliation était déjà faite en février 1627, comme on va le voir.

2 Elle se préparait à rendre ses comptes de tutelle, son fils, institué héritier universel par son mari, étant sur le point d'atteindre sa majorité.

3. Cette lettre a été sans doute écrite à Thonon.

forte créance du peu d'esprit de ce garçon : car je vous assure qu'elle se peut dire laide, et un air si vieux, que personne ne lui donne rien moins que trente-cinq ans. Elle fait profession d'être ménagère et femme d'état, et ne parle que par compas et mesure. »

Henri de Charmoisy était né vers le milieu de l'année 1601 [1] ; il atteignit donc sa majorité quelques semaines ou quelques mois après cette lettre. Il avait été évidemment choqué des procédés de sa mère ; ce qui l'entraîna à y répondre, devenu majeur, par un acte de violence, comme nous le raconte le préambule d'un acte que M. Vuy a heureusement retrouvé : c'est alors qu'entré dans la maison de Marclaz [2], il rompit les portes de la chambre où sa mère avait serré les droits. titres, linges et mobilier, dont elle avait à répondre en qualité de tutrice. comme aussi les papiers et mémoires qui justifiaient ses comptes.

Ce qui se passa ensuite, on peut le deviner, l'imaginer. Mais nous ne savons qu'une seule chose : c'est qu'Henri de Charmoisy, quelques mois plus tard, faisant baptiser son jeune enfant (à Thonon, le 6 février 1627) Madame de Charmoisy, la grand'mère, consentit à être marraine. La famille était donc réconciliée : Dieu soit loué !

« La lettre de Madame de Charmoisy démontre, dit M. Mugnier, qu'elle avait un caractère impérieux et raide... » Mais qui de nous, je le demande, s'il avait le malheur d'être impliqué dans une de ces pénibles querelles de famille, accepterait le jugement d'un tiers qui serait aussi peu informé que nous le sommes ?

Le fils de Madame de Charmoisy, orphelin de père, et mineur, s'était hâté de se marier avec une femme plus âgée que lui. contre le gré de sa mère qui était une personne de jugement : celle-ci n'avait-elle pas le droit d'être mécontente ? Elle écrit d'un ton qui nous blesse ; mais elle avait été elle-même cruellement blessée.

Il serait possible, j'imagine, de réunir quelques indices encore négligés, qui nous renseigneraient sur les détails du débat. Mais nous n'en saurons jamais que trop peu de chose, et je crois que le plus sûr et le plus sage est de suivre le précepte du Christ : *Ne jugez point.*

* * *

1. Vuy : *La Philothée,* page 34.
2. Ibid : page 324.

Quoiqu'on n'ait pas conservé de portrait de Madame de Charmoisy, — et même il n'est fait nulle part mention d'un portrait d'elle, — quoiqu'aucun de ses contemporains ne nous ait assuré nettement qu'elle était belle, M. Vuy a parlé plus d'une fois de sa beauté. A cet égard, serait-ce trop « solliciter les textes », que d'invoquer le témoignage de saint François de Sales? On lit dans l'*Introduction à la Vie dévote :*

« Considérés les grâces corporelles que Dieu vous a données : quel corps, quelles commoditez de l'entretenir ; quelle santé, quelles consolations loisibles pour iceluy ; quels amis, quelles assistances. Mais cela, considérez-le avec une comparaison de tant d'autres personnes qui valent mieux que vous, lesquelles sont destituées de ces bénéfices : les uns gastez de corps, de santé, de membres ; les autres abandonnez à la merci des opprobres, du mépris et déshonneur ; les autres accablez de pauvreté ; et Dieu n'a pas voulu que vous fussiez si misérable.

« Considérez les dons de l'esprit : combien y a il au monde de gens bébétez, enragez, insensez ; et pourquoy n'estes-vous pas du nombre? Dieu vous a favorisée. Combien y en a il qui ont estez nourris rustiquement et en une extrême ignorance ; et la Providence divine vous a fait élever civillement et honorablement [1]. »

Voilà un passage qui ne semble pas adressé à « une Philothée en l'air ». Au contraire : c'est sans doute un spécimen de ce que le saint évêque avait écrit d'abord à Madame de Charmoisy [2], de ce qu'il a ensuite transcrit dans son *Introduction*, sans s'arrêter à l'idée que parmi ses lectrices, il pourrait y en avoir qui auraient une figure ingrate, un corps mal fait, qui seraient pauvres, qui auraient été rustiquement élevées.

« Considérez les grâces corporelles que Dieu vous a données », c'est donc un mot à retenir. Et si l'on avait chicané M. Vuy sur ce qu'il a dit de la beauté de Madame de Charmoisy, n'eût-il pas pu le citer comme étant ce qu'on appelle, en langage juridique, *un commencement de preuve par écrit?*

Eugène Ritter.

1 Edition princeps : Partie I, chapitre IX. méditation 3e. — Edition définitive : Partie I, chapitre XI.

Aucun changement n'a été apporté à ces deux paragraphes dans les éditions successives de l'*Introduction*

2. Les deux paragraphes cités font partie d'une série de méditations qui avaient été certainement, on peut le dire, envoyées à Madame de Charmoisy : son patron saint Louis y est allégué aux méditations 9 (édition princeps) et 10 (toutes les éditions).

Assassinat d'un Officier municipal pendant la Révolution

A MEGÈVE

I.

Nous donnons ici l'historique d'une sanglante tragédie avec ses principales phases, d'après les documents officiels de l'époque, c'est-à-dire du meurtre de l'officier municipal Melchior Gaiddon. A Megève, son pays natal, il passait pour un gros rustre, un poltron sous l'habit d'un vantard, un fanatique aux opinions versatiles. Continuellement en désaccord avec ses collègues de la municipalité, il entravait leurs bonnes intentions à l'égard des émigrés et des prêtres réfractaires. Il périt victime de ses vantardises, des mains d'hommes aussi fanatiques et exaltés que lui.

Lors de l'insurrection contre-révolutionnaire de Megève du 23 avril 1793, il prit les armes contre les soldats de la République; et à l'entrée des troupes piémontaises à Megève, le 16 août suivant, se trouvant sur la place publique, près l'arbre de la liberté, il se mit à crier plusieurs fois à pleins poumons : « Vive le roi sarde, crêve la nation. » Dénoncé pour ces faits au conventionnel Albite, commissaire dans le département du Mont-Blanc, et après une enquête minutieuse, il fut reconnu « que si Gaiddon avait poussé ces cris, c'est qu'il avait eu « peur; et que s'il avait porté les armes contre la France, c'est « qu'il n'avait pas d'autres moyens pour se soustraire à la « mort dont il était menacé. » (Extrait du procès-verbal du district de Cluses du 13 fructidor an II, 30 août 1794.)

Le 26 brumaire an II (16 novembre 1793), sur la proposition de Jean Million, ancien notaire et châtelain de Megève, membre du directoire du district de Cluses, il était nommé officier municipal de Megève. En reconnaissance de sa nomination, pour se faire pardonner ses anciennes opinions, il devint l'un des plus fougueux jacobins du district. Il ne se gênait pas de crier à tout venant « que le maximum des blés était trop bas, « qu'il le ferait hausser et qu'il s'opposerait à ce que les culti- « vateurs de sa section aillent approvisionner le marché ». La rumeur publique l'accusait aussi de s'être emparé d'une statue de saint Pierre, placée au lieu dit sur le Joux, de l'avoir traînée attachée à une corde jusqu'au chef-lieu et de l'avoir brûlée

pendant une séance municipale ; il avait même coopéré à l'arrestation de l'abbé Joguet, à Crest-Voland ; mais de tous ces récits nous ne possédons aucune preuve authentique.

Le 14 floréal an III (dimanche 3 mai 1795), l'abbé Ours, dit Orsy, devait célébrer la messe dans sa maison paternelle, sise au hameau de la Mottaz, à 1.500 mètres de la ville de Megève. L'abbé Orsy était un enfant de la commune : bien qu'ayant émigré en 1793, il était revenu dans sa paroisse avec plusieurs de ses collègues, pour y exercer autant que possible son ministère.

Or, Gaiddon ayant appris que l'abbé Orsy devait officier à la Mottaz ce jour-là, projeta de le faire arrêter comme émigré et prêtre réfractaire, pour le livrer ensuite aux tribunaux révolutionnaires. C'était le condamner à la déportation, peut-être à la peine de mort.

Le directoire du district de Cluses avait fait un arrêté en date du 17 nivose an II (8 janvier 1894), portant que « tout « individu qui saisira mort ou vif ou fera saisir un prêtre « réfractaire dans le district aura 1 200 francs de récompense ».

Etait-ce pour toucher cette prime de sang, que Gaiddon faisait arrêter l'abbé Orsy ? En conscience. on ne peut l'affirmer, cependant il est reconnu que Gaiddon n'avait pas de fortune, qu'il était même dans la gêne. Quoi qu'il en soit, il prévint la gendarmerie de Flumet de venir perquisitionner sur-le-champ dans la maison Ours, à la Mottaz. La patrouille ne put ou ne voulut rien trouver. L'abbé Orsy fut sauvé, et Gaiddon ne put arriver à bout de son détestable projet.

Voici, à ce sujet, le procès-verbal du conseil général du canton de Megève, du 14 floréal an III (3 mai 1795).

« La séance ouverte, et le conseil général assemblé, se présente ; le citoyen Vially, brigadier de gendarmerie, accompagné du citoyen Pomet, gendarme de résidence à Flumet, nantis d'un drap qu'ils ont déclaré avoir enlevé dans une maison, lieu appelé la Mottaz, lequel était étendu sur une table servant d'autel prêt à y dire la messe, pour la célébration de laquelle il y avait un rassemblement ; et ont demandé les dits citoyens gendarmes, si ce rassemblement était pour l'audition d'une messe célébrée par un prêtre conformiste qu'ils y étaient autorisés par la loi, mais dans le cas contraire ils y contrevenaient ; personne n'ayant rien répondu, à quel effet ils ont dissipé l'attroupement et se sont fait remettre le drap qu'ils ont consigné à la municipalité avec invitation d'en instruire le directoire du district de Cluses.

« Sur ce, l'agent national requiert qu'un extrait du présent soit aussitôt envoyé au directoire du district, et qu'information soit prise sur tous les

faits qui ont donné lieu au présent. Le conseil général arrête conformément et observe qu'il ignorait complètement qu'il y eût un rassemblement au dit lieu, et qu'il y eut un prêtre réfractaire dans la commune.

« Signé : Chamosset, maire, J. M. Dussaix, agent national, Coutin, officier municipal, Mabboux, officier municipal, J. P. Million, notable, J. C. Soquet secrétaire et Vially brigadier et Pomet gendarme. »

En marge de la délibération, est écrit :

« La municipalité de la commune de Megeve a livré à la Jeanne Marie Morand, femme de Jean Baptiste Ours de cette commune, le drap mentionné au présent proces verbal ci-contre, laquelle a déclaré ne savoir écrire a fait sa marque. Megève, en salle municipale, le 6 thermidor an III (24 juillet 1795. » Suivent les signatures.

On voit que Gaiddon n'assistait pas à la séance ; son projet ayant échoué, il se cachait quelque part, isolé, maugréant de sa déconvenue.

Le lendemain, 15 floréal (4 mai). dans la matinée, on trouva un cadavre sur la route qui conduit à Beaufort (Savoie), au sommet de la montée dite des Mouilles. C'était Melchior Gaiddon, la face tuméfiée, les yeux en bouillie, le crâne fracassé, entr'ouvert, laissant apercevoir la cervelle sanguinolente ; tout près de lui, gisait une grosse bûche de fayard, maculée de sang et d'éclaboussures de cervelles ; il avait été assassiné pendant la nuit, à un quart d'heure environ de son domicile.

On rapporte que son corps fut descendu au chef-lieu, déposé, avec la bûche instrument du crime, en face de la halle, sur un mur en contre-bas du cimetière et bordant la place publique, à l'endroit même, dit la légende, où, quelques jours auparavant, Gaiddon avait juré que « la tête de l'abbé Orsy ou la sienne « serait exposée ».

Ce meurtre causa une si grande panique dans tout le clan jacobin que, pour mieux protéger la municipalité, on transporta à Megève le poste de gendarmerie de Flumet.

Voici, à ce propos, l'acte de décès de la victime :

« Du 16 floréal an III de la République française une et indivisible, à neuf heures du matin, par devant moi Jacques Perrin membre du conseil général de la commune de Megève, district de Cluses, département du Mont-Blanc ; élu pour recevoir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, sont comparu en la maison commune Joseph Nicolas Gaidon meunié âgé de trente ans, et Pierre François Chabord marchand de vins âgé de vingt neuf ans, tous deux dans la municipalité de Megève au présent bourg, tous deux cousins de Melchiord Gaidon officier municipal et cultivateur âgé de quarante trois ans demeu-

rant dans la municipalité du dit Megève hameau de Planellet époux de Marie Anne Socquet-Clerc, lesquels Joseph Nicolas Gaidon et Pierre François Chabord m'ont déclaré que le dit Melchiord Gaidon est mort le quatorze du présent mois d'un coup d'assassin dans le chemin tendant du bourg au Planellet lieu de sa demeure, sur le territoire des Mouilles. D'apres cette déclaration je me suis assuré du décès du dit Melchiord Gaidon, et j'en ai dressé le présent acte que Joseph Nicolas Gaidon et Pierre François Chabord ont signé avec moi. Fait en Maison de commune de Megève les jours, mois et an ci dessus. Suivent les signatures. »

II.

Malgré les recherches laborieuses de la justice, cet assassinat mystérieux aurait été à jamais enseveli dans le tombeau de l'oubli, si quelques paroles indiscrètes, imprudentes, de Marie-Antoine Mathieu-Coudurier n'étaient venues soulever un coin du voile qui cachait ce drame.

Etant un jour pris de boisson, il aurait avoué à un nommé Pierre Allard, qu'il était l'auteur de la mort de Gaiddon et qu'il avait pour complices les nommés Jean-Baptiste Morand et Benoît Emonet-Dénand. Ceci se passait les premiers jours de septembre 1797, plus de deux ans après le tragique événement.

Pierre Allard parla, il parla même beaucoup trop, car il fut aussitôt mandé à Sallanches, devant l'accusateur public, pour y faire sa déposition. « En s'en retournant chez lui, à neuf « heures du soir, on lui lâcha un coup de pistollet au passage « d'un ruisseau bordé d'aunes entre les lieux appelés Lady « et les Granges à quelque distance de sa demeure. » (Extrait du rapport du commissaire Jean-Nicolas Emonet.)

Cet attentat fit réfléchir Allard, qui se promit de mieux tenir sa langue à l'avenir. A la deuxième déposition, il se désavoua, tergiversa tant et si bien qu'il fut incarcéré séance tenante jusqu'au 9 vendémiaire an VIII (1er octobre 1799).

Le 4 vendémiaire an VI (25 septembre 1797), Mathieu-Coudurier était appréhendé à son tour et conduit à la maison d'arrêt de Sallanches, et le 16 vendémiaire (8 octobre), le citoyen Dubois, accusateur public, lançait un mandat d'arrêt contre Jean Baptiste Morand, puis tous les deux furent transférés à la prison centrale de Chambéry, et plus tard à celle de Genève.

Entre temps, le directeur du jury d'accusation ouvrait une enquête contre le suppléant du juge de paix Dussaix, lequel, tandis qu'il était agent national, aurait, dans une discussion,

dit à Melchior Gaiddon, en pleine séance municipale : « Tu n'es qu'un entêté et un coquin, tôt ou tard tu feras mauvaise « fin. » Les membres de la municipalité déclarèrent à l'unanimité que si Dussaix avait adressé ces paroles à Gaiddon, c'est que celui-ci l'invectivait sans cesse à l'occasion du service de la police locale, mais qu'il était incapable d'avoir commis un pareil forfait. On lui reprochait en outre d'avoir eu de fréquents colloques avec Jean-Baptiste Morand avant son arrestation, et qu'il cherchait constamment à le disculper du meurtre qu'on lui imputait. « Depuis l'arrestation de Mathieu-Coudurier, l'on « voit l'assesseur Dussaix avoir de fréquents entretiens avec « son protégé Jean-Baptiste Morand connu pour un ennemi « juré de Gaiddon et complice de Mathieu-Coudurier. C'est lui « que Dussaix défend avec tant de zèle ; il assure partout qu'il « ne sera pas difficile à Morand de prouver son alibi lors du « meurtre de Gaiddon. L'air inquiet et remuant de Dussaix « ne paraît pas celui d'une âme calme, il gesticule comme un « maniaque, il court sans cesse d'un endroit à l'autre, il « s'agite en tous sens, on le dirait tourmenté par les furies, « ou acteur s'exerçant dans l'art de peindre les passions. Le « greffier Brèches et l'huissier Marie Gabriel Emonet ses « créatures se donnent aussi beaucoup de mouvements ; ils « ont sans cesse des conciliabules ensembles. » (Extrait des Registres du Tribunal criminel du Mont-Blanc. Lettre du commissaire Emonet Jean-Nicolas aux directeurs du Jury de l'arrondissement.)

L'instruction, comme on le voit, se poursuivait avec acharnement. Pour plus de sûreté elle avait été confiée au juge de paix de Sallanches, celui de Megève, Jean-François Muffat et son suppléant Dussaix ayant été évincés pour cause de suspicions. Malgré tous les efforts elle restait stationnaire. Bien plus, la justice était déconcertée ; les dépositions contradictoires des témoins à charge, obscurcissaient l'enquête au lieu de faire un peu de lumière.

Un des accusés Benoît Emonet-Dénand dont on n'avait pu se saisir, vivait caché dans les montagnes. chez des amis qui le tenaient au courant de l'affaire, et qui de leur côté cherchaient des témoins pour la défense. « On était même allé, « dit le rapport du commissaire Jean Nicolas Emonet, jusque « dans la commune de Cordon, canton de Sallanches, pour « trouver des gens qui attestassent que les détenus étaient à « danser dans cette commune la même nuit que Gaiddon avait

« reçu la mort. Comment après un intervalle de plusieurs « années oser fournir à des juges, des assertions aussi équivo- « ques ? N'est-ce pas outrager leur bonne foi et leur lumière « que de prétendre qu'ils puissent les admettre, que toutes ces « preuves mendiées sont l'ouvrage de l'imposture. »

Le 24 ventôse an VIII (15 mars 1800), Dussaix était assigné comme témoin à décharge à la requête de Jean Baptiste Morand et consort « à comparaître par devant le tribunal criminel du « département du Mont-Blanc, séant à Chambéry, le 29 du « courant mois (20 mars), à huit heures du matin. pour faire « sa déclaration sur les faits et circonstances dont il serait « interrogé ».

Enfin le 8 prairial suivant (28 mai 1800) il était cité à la requête de l'accusateur public « à comparaître le 14 courant « (3 juin 1800) à huit heures du matin, à l'auditoire du tribunal « criminel du Léman séant à Genève, afin de déposer dans la « procédure instruite contre les citoyens Jean Baptiste Morand « et Marie Antoine Mathieu-Coudurier *prévenus d'émigra-* « *tion* ». (Extrait des archives de famille déposées aux archives départementales.)

L'accusation de meurtre ayant été écartée faute de preuves, on les retint sous l'inculpation d'émigration. De ce chef Mathieu-Coudurier et Morand n'eurent pas de peine à se justifier, puisqu'ils n'étaient jamais sortis du territoire de la République, ils furent donc acquittés après deux ans et huit mois de prison préventive. Quant à Benoît Emonet-Dénand, il ne fut pas inquiété. Ainsi fut réduite à néant cette enquête de la justice qui fit un si grand bruit dans tout le district. L'assassinat de Melchior Gaiddon resta donc impuni.

Après ce tragique évènement, l'abbé Orsy continua courageusement d'exercer son ministère dans les hameaux les plus éloignés, se cachant par-ci par-là, le plus souvent chez Joseph Ligeon, agent municipal de Demi-Quartier, où pendant des semaines entières il célébrait la messe devant une nombreuse assistance. Quelquefois aussi il était ainsi que ses collègues le commensal de l'agent national Dussaix. Cette hospitalité leur coûta cher ; Dussaix fut révoqué de ses fonctions de commissaire du pouvoir exécutif par décret du Directoire du 11 germinal an VII (31 mars 1798) pour avoir « laissé séjourner dans son « canton les nommés Defforges fils, Grosset Ambroise, Tissot « Angelon, émigrés, et Grosset du Pratz, Berthet et Orsy « prêtres réfractaires, qui prêchent l'avilissement de la Répu-

« blique, l'assassinat des patriotes et des acquéreurs des biens « nationaux et le rétablissement de la royauté, pour avoir « fréquenté ces ennemis irréconciliables de la liberté, bu et « mangé avec eux ». Quant à l'agent municipal Joseph Ligeon, « pour avoir retiré chez lui en l'an cinq (1796-97), le prêtre « réfractaire Orsy, y a fait exercer le culte, et a même assisté « à ses messes contre les dispositions des lois dont l'exécution « lui était confiée ». (Archives de famille déposées aux archives départementales.)

Après le Concordat l'abbé Orsy fut nommé desservant d'Ayse, près Bonneville, puis du Petit-Bornand. C'est dans cette dernière localité qu'il mourut.

Quoi qu'il en soit ce meurtre n'en est pas moins un crime horrible qui méritait toutes les rigueurs de la loi.

J. Dussaix.

CONTRIBUTION
A L'HISTOIRE DU FAUCIGNY
AU XIVe SIÈCLE

(Suite et fin)

Le dernier mandement du Faucigny était celui d'Hermance, sur la rive du lac de Genève. Sa description, comme celle des fiefs, manque au procès-verbal des commissaires pontificaux.

Nous connaissons du moins les résultats généraux de leur enquête. En Faucigny, comme dans les autres parties du Dauphiné dont la suzeraineté avait été offerte au Pape, le nombre des feux et le total des revenus étaient très inférieurs à ce qu'avait indiqué le Dauphin. On ne trouva en Faucigny que 7547 feux appartenant en propre au Dauphin. Les revenus s'élevaient seulement à 7276 florins, non compris les impôts extraordinaires de sept châteaux. Or, Humbert II avait annoncé que le Faucigny était peuplé de 14.000 feux et qu'il y percevait chaque année 10.000 florins[1]. Dans ces conditions, le pape Benoît XII ne voulut pas acquérir la suzeraineté du Dauphiné.

Les commissaires pontificaux n'avaient pas encore quitté le

1. U Chevalier : *Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné*, p. 70-71.

Faucigny lorsqu'Humbert entama des négociations avec Hugues de Genève. Il lui proposa de lui céder le château de Vizille, les châteaux de Samoëns, du Châtelet de Credoz, de Monthoux, la bâtie de Chaulay, en échange d'Anthon, de Saint-Romain et de diverses terres en Bresse [1]. Cette convention ne fut pas exécutée.

Quelques années plus tard, le 10 avril 1344, Humbert II fit à Béatrix de Viennois, dame d'Arlay, sa tante, une donation viagère des châteaux de Samoëns, de Châtillon et de Bonneville. Elle devait les reconnaître en fief du Dauphin. Les châtelains, choisis parmi les hommes liges du Dauphin, devaient jurer de remettre ces châteaux au Dauphin ou à ses successeurs, après la mort de Béatrix [2].

Un an environ avant cette donation, le 23 avril 1343, Humbert II avait cédé ses états au fils du roi de France. Il s'était réservé le droit de percevoir chaque année 10.000 livres de rente sur divers châteaux, notamment sur ceux de Châtillon et de Sallanches en Faucigny [3]. C'est seulement le 30 mars 1349 que le Dauphiné fut définitivement donné au roi de France, et c'est au mois de juillet de la même année que Charles, fils aîné de Jean, duc de Normandie, et petit-fils de Philippe VI, vint prendre possession des états du dauphin Humbert II.

Ces vastes domaines, limités à l'ouest par le Rhône, atteignaient l'Ouvèze au sud, avec les baronnies de Mévouillon et de Montauban, dépassaient à l'est la ligne de faîte des Alpes, avec le marquisat de Césane, s'étendaient au nord jusqu'au delà du Rhône. Il y avait quelques enclaves indépendantes dans ce territoire, mais toutes les parties étaient proches les unes des autres. Le Faucigny seul était isolé, loin vers le nord-est, environné de tous côtés par des terres étrangères, surtout celles du comte de Genève et du comte de Savoie.

En temps de guerre, il était difficile d'en sortir. Aussi le dauphin Humbert II, par un article de l'acte célèbre du 14 mars 1349 connu sous le nom de Statut delphinal, établit-il en Faucigny un juge des appellations, chargé de juger toutes les causes civiles et criminelles. Il décida aussi que la baronnie de Faucigny resterait toujours unie au Dauphiné [4].

Le dauphin Charles confirma le Statut le 16 juillet 1349.

1. Valbonnais : t. II, p. 379 (22 avril 1339).
2. Ibid. . p. 495.
3. Ibid. : p. 452-457.
4 Ibid : p. 590.

Mais la clause relative à l'union du Faucigny ne fut pas longtemps respectée.

Le 13 janvier 1355, le roi de France conclut un traité avec Amédée VI, comte de Savoie. Il lui céda le Faucigny et tout ce qu'il possédait au nord du Rhône ; il reçut en échange tout ce que le comte de Savoie possédait entre le Rhône, l'Isère et le Guiers, notamment de nombreux châteaux dans le Viennois [1].

La réunion du Faucigny à la Savoie ne s'effectua pas sans difficultés. Par des lettres des 11 et 12 février 1355, le roi de France Jean, et Charles, son fils aîné, dauphin de Viennois, avaient confié à Aymar de Poitiers, comte de Valentinois et de Diois, le soin d'exécuter le traité du 5 janvier et de remettre les châtellenies du Faucigny au comte de Savoie [2].

La population du pays refusa d'obéir aux ordres du lieutenant du Dauphin. Léon Ménabréa a raconté, dans les *Mémoires de l'Académie royale de Savoie* [3], d'après des documents empruntés à la comptabilité des anciens trésoriers des guerres, conservée aux archives de la Chambre des Comptes, à Turin, les deux expéditions entreprises par le comte Amédée VI pour soumettre le pays à son autorité. Elles ne furent que partiellement couronnées de succès. On dut avoir recours à des négociations.

Les châtelains du Faucigny affirmaient qu'ils ne pouvaient pas livrer les châteaux dont ils avaient la garde au lieutenant du Dauphin. Ils avaient fait le serment de ne les remettre qu'au Dauphin lui-même ou à celui qu'il aurait verbalement désigné. On décida d'envoyer une ambassade à Paris. Les ambassadeurs du comte de Savoie furent Galois de La Balme, le seigneur de Grandmont, le seigneur de Saint-Amour et Philippe, seigneur de Saix [4]. Guillaume de Compoix, châtelain d'Allinges, Guiffrey Sadout, châtelain de Faucigny, Girard de Chissé, châtelain de Flumet, Henri de Chissé, châtelain du Châtelet de Credoz, Pierre de Hauteville, châtelain de Montjoie, Jean de Lucinges, représentant Jean *de Suyrie*, châtelain de Samoëns, se rendirent aussi auprès du Dauphin. Celui-ci, le 15 mai 1355, au château royal de Saint-

1. Guichenon : *Histoire généalogique de la Maison de Savoie*, t. IV, p. 188-196 ; G de Mantfyer : *Les Origines de la Maison de Savoie en Bourgogne*, dans le *Moyen Age*, 1901, p. 284-289.
2. Archives de l'Isère, B. 3865, fol. 1-3.
3. 2e série, t. Ier, 1851, p. 192-202, 214-221.
4. L. Ménabréa : *Op. cit.*, p. 201 et 218.

Germain-en-Laye, leur donna l'ordre de remettre les châteaux qui leur avaient été confiés au comte de Valentinois et Diois, ou aux commissaires qu'il enverrait à sa place[1]. Les envoyés du comte de Savoie étaient de retour à Genève le 5 juin, après une absence de 41 jours[2].

Le jeudi 2 juillet 1355, à Moirans, dans le verger du couvent des Frères Mineurs, Jean Mistral, chanoine de Genève, conseiller d'Amédée VI, comte de Savoie, comparut devant le comte de Valentinois, lieutenant du Dauphin, et demanda qu'on exécutât le traité conclu entre le roi de France et le comte. La veille, Aymar de Poitiers avait nommé Henri, seigneur de Montagnieu, et Artaud Cara, chevalier, commissaires pour procéder à la remise du Faucigny. Le même jour, des lettres avaient été rédigées à l'adresse des châtelains du Faucigny, leur ordonnant de remettre leurs châteaux aux commissaires. D'autres lettres avaient été préparées pour les communautés de Sallanches, de Beaufort, de Flumet, de Bonne, d'Allinges, de Bonneville et pour toutes les autres du pays : on leur prescrivait de faire hommage au comte de Savoie [3].

Munis de ces lettres, les deux commissaires delphinaux se mirent en route. A Conflans, ils eurent une conférence avec le conseil du comte de Savoie où siégeaient Jean, seigneur de La Chambre, Hugues, seigneur de Grandmont, Guillaume de La Balme, seigneur de l'Abergement, Humbert, bâtard de Savoie, seigneur d'Arvillard et de Molettes, Aymon de Chalant, seigneur de Fenis et d'Aymeville, et Jean Mistral, licencié en l'un et l'autre droit, chanoine de Genève. Les conseillers demandèrent aux deux commissaires de venir en Faucigny et de leur remettre cette terre, qu'ils recevraient au nom du comte de Savoie, en vertu des pouvoirs qu'ils avaient reçus de lui le 29 juin. Il n'y avait pas lieu de tenir compte des objections des communautés du Faucigny : elles disaient que le Dauphin n'avait pas le droit de céder cette terre, en raison de ses propres engagements et de ceux pris par ses prédécesseurs. On ne devait pas s'arrêter à ces objections en considération de l'intérêt général, et aussi parce que la plus grande partie du Faucigny avait été tenue en fief du comte de Savoie. Les commissaires delphinaux déclarèrent qu'ils s'en tiendraient aux termes de leurs pouvoirs.

Le mardi 7 juillet, les conseillers du comte de Savoie et les

1. Archives de l'Isère, B. 3866, fol. 23.
2. L. Ménabréa : *Op. cit.*, p. 219.
3. Archives de l'Isère, B. 3865, fol. 1-5.

commissaires delphinaux se mirent en route, accompagnés d'une troupe nombreuse de cavaliers et de fantassins armés, précédés de bannières aux armes du Dauphin [1]. Ces deux bannières avaient été faites aux frais du comte de Savoie et avaient coûté 9 florins [2]. Ménabréa, qui en avait trouvé la mention dans les comptes, supposait qu'on avait usé de quelque stratagème pour occuper le Faucigny.

Le cortège parvint au pont du Doron, dans le mandement de Beaufort. Des nobles, dont Jean et Guigon de Beaufort, des curés, des gens du peuple s'y assemblèrent. Les commissaires demandèrent quel était le seigneur du château et du pays de Beaufort. Tous répondirent que c'était le Dauphin, qu'ils étaient prêts à lui obéir, à vivre et à mourir pour lui. Les commissaires exposèrent alors la teneur du traité de paix conclu entre le roi de France et le comte de Savoie ; ils montrèrent les lettres patentes scellées du sceau du Châtelet en l'absence du grand sceau royal et du sceau du Dauphin, leurs lettres de commission, les lettres adressées aux châtelains du Faucigny par Aymar, comte de Valentinois et Diois. Ils ordonnèrent aux représentants du pays de reconnaître pour seigneur de Beaufort le comte de Savoie et ses descendants et de prêter serment de fidélité à son conseil.

Les nobles, le clergé, les syndics et le peuple examinèrent les pièces, délibérèrent sur la question qui leur était soumise, puis reconnurent le comte de Savoie pour leur véritable seigneur; ils lui jurèrent, sur les saints évangiles. fidélité, hommage, soumission et obéissance ; ils déclarèrent qu'il avait dans la châtellenie de Beaufort tous les droits qu'y avait eus le Dauphin [3].

Les conseillers du comte de Savoie et les commissaires du Dauphin furent alors conduits à Saint-Maxime, où étaient réunis les hommes de la communauté qui n'étaient pas allés

1. Arch. de l'Isère, B. 3865, fol. 6 v° : « prepositis sibi vexillis dalphinalibus in equis et armis iter arripuerunt. »

2. *Mémoires de l'Académie royale de Savoie,* 2e série, t. I, p. 216 : « Libravit pro duabus banderiis de armis Dalphini factis ex ordinatione locumtenentis Dalphini pro faciliori ingressu terre Foucigniaci, IX florenos. »

3. Arch. de l'Isère, B. 3865, fol. 8 r° : « Quibus omnibus exauditis visis et deliberatis, predicti nobiles sindicique clerus et plebs, nominibus quibus supra, sicut decet obedire volentes, dictum dominum comitem Sabaudie ad instanciam dicti sui consilii et infrascriptorum notariorum et cuiuslibet eorumdem, pro eodem domino... comite Sabaudie et suis successoribus stipulantium, in suum verum dominum habentes et recipientes, fidelitates, homagia, subiectionem, obedienciam, redditus, res, bona et jura habere in eos et eorum bona quos, quas et que dictus dominus dalphinus habuit huc usque, eidem domino comiti tanquam domino vero dictorum castri et castellanie Bellifortis... tactis evangeliis sacrosanctis pepigerunt. »

au pont du Doron. Ils prêtèrent serment de fidélité au comte de Savoie.

On passa la nuit à Saint-Maxime.

Le lendemain, mercredi 8 juillet, Henri de Montagnieu et Artaud Cara laissèrent à Saint-Maxime des officiers pour gouverner la châtellenie de Beaufort au nom du comte de Savoie, puis s'acheminèrent vers Megève par le col de Véry et le pas de Sion [1]. Ils envoyèrent des messagers au châtelain et à la communauté de Sallanches pour leur annoncer l'objet de leur mission. Des chevaliers, des damoiseaux, des syndics de la communauté de Sallanches vinrent trouver les commissaires. Guiffrey Burdin, lieutenant du châtelain de Sallanches, les accompagnait : on lui remit les lettres d'Aymar de Valentinois adressées au châtelain. Les envoyés déclarèrent qu'ils voulaient délibérer et repartirent pour Sallanches [2].

Le lendemain, jeudi 9 juillet, les commissaires dauphinois et les gens du comte de Savoie traversèrent Megève et arrivèrent à Sallanches. Le lieutenant du châtelain et les habitants vinrent à leur rencontre et leur offrirent avec respect les clefs de la ville et du château. On fit crier, à la halle et aux autres endroits accoutumés, que tous, nobles et non nobles, devaient se réunir à l'église pour prêter serment au comte de Savoie. Puis, pour plus de sûreté, diverses personnes, au nom de la communauté, prêtèrent serment sur les saints évangiles, entre les mains des notaires savoyards.

Le même jour, les commissaires dauphinois remirent au conseil du comte de Savoie la ville et la châtellenie de Samoëns, puis le château et la châtellenie de Montjoie. La communauté de Montjoie prêta serment comme celle de Beaufort.

Le 10 juillet, Girard de Chissé, châtelain delphinal, remit le château et la ville de Flumet au seigneur de Montagnieu, qui les livra aussitôt à Guillaume de La Balme, les recevant au nom du comte de Savoie [3].

Après avoir adressé des lettres au châtelain de Châtillon et à

1. Arch. de l'Isère, B. 3865, fol. 9 v° : « recedentes de loco Sancti Maximi, dimissis ibi officiariis nomine et ex parte dicti domini comitis Sabaudie, regentibus castellaniam Bellifortis, ascendentes per montes Bocie devenerunt ad passum Jurie supra Megevam, in qua Juria pernoctaverunt. »

2. Ibid., fol 10 r°. « Acta fuerunt hec prope passum predictum de Passano super Megevam. » Il s'agit probablement du Pas de Sion

3. Ibid , fol. 11 v° : « Castrum et villam Flumeti cum pertinenciis expedita domino Montagniaci predicto per dominum Girerdum, castellanum dalphinalem, et per ipsum dominum Montagniaci domino Guillelmo de Balma recipienti pro domino comite Sabaudie, dictum consilium habuit pro receptis et quittationem inde fecit dicto nomine dominis comissariis supradictis. »

la communauté de Cluses, les commissaires vinrent avec leur suite à la Maladière de Cluses [1] le dimanche 12 juillet. Ils y rencontrèrent diverses personnes de Cluses, envoyées par les communautés de Cluses et de Châtillon. Elles demandèrent des informations. Les commissaires montrèrent leurs lettres, expliquèrent ce qui avait été fait pour Beaufort, Sallanches, Flumet, Montjoie, Samoëns. Les gens de Cluses répondirent qu'ils n'avaient pas d'autre seigneur que le Dauphin, successeur des seigneurs de Faucigny, qu'ils n'en avaient jamais eu d'autre et qu'ils ne voulaient pas en avoir d'autre [2]. Les commissaires leur enjoignirent d'obéir aux ordres du Roi. Les envoyés déclarèrent qu'ils désiraient conférer avec les communautés de Cluses et de Châtillon et se retirèrent.

Le lendemain, 13 juillet, Jean Chissier, syndic de la ville de Cluses, vint trouver les commissaires et leur dit que la communauté était prête à les recevoir et à leur obéir comme de bons et loyaux sujets. Le clergé et le peuple de la ville et de la châtellenie de Châtillon vinrent aux portes de Cluses, au-devant des commissaires et leur présentèrent les clefs de la ville. Ceux-ci les acceptèrent et les remirent aux conseillers du comte de Savoie. Les habitants furent convoqués à la halle pour prêter serment de fidélité au comte, qui fut reconnu comme vrai seigneur et véritable possesseur du château de Châtillon, de la ville et de la châtellenie de Cluses. Le 14 juillet, devant la maison de Robert Pugin, à Cluses, divers hommes de la châtellenie de Châtillon jurèrent encore fidélité au comte de Savoie.

Le 15 juillet, à Bonneville, le château de Châtillon ayant été remis à Artaud Cara, commissaire, le conseil de Savoie y établit pour châtelain au nom du comte de Savoie Pierre d'Ameysin. Messire Jacques d'Aspremont fut nommé châtelain de Bonneville. Robert Astier, notaire, dressa l'acte de ces deux nominations dans la rue de Bonneville.

Le même jour, à Bonne, on remit aux commissaires dauphinois les châteaux de Bonne et de Faucigny. Le conseil de Savoie choisit pour châtelain à Bonne, Pierre de Montdragon, à Faucigny, Guigues de Somont (*de Submonte*), damoiseau [3].

1. Arch. de l'Isère, B. 3865, fol. 12 r° : « Ad locum Maladerie prope Clusas. »
2. Ibid., fol. 12 r° : « Non habuerunt nec habent nec intendunt habere alium dominum quam dictum dominum dalphinum, sed se habent in subjectione dalphinali, in qua fuerunt hactenus et sunt, nec in alia volunt esse et quod alium dominum quam dominum terre Fucigniaci et successive dominum dalphinum nunquam habuerunt illi de castro, villa et castellania supradictis nec unquam habebunt. »
3. Ibid., fol. 14 v°.

Le peuple de Bonne s'assembla sous la halle et prêta au comte de Savoie les mêmes serments de fidélité qu'il avait prêtés au Dauphin.

Le 16 juillet, le châtelain delphinal du Châtelet de Credoz vint à Bonne et fit remise de ce château et de la châtellenie aux commissaires. Le comte de Savoie y établit pour châtelain Pierre Viboud, chevalier [1].

C'est ainsi que fut accomplie la réunion du Faucigny au comté de Savoie, dont il devait partager les destinées. Il est intéressant de voir comment les habitants de ce pays résistèrent au traité qui disposait d'eux-mêmes, qui, de sujets du Dauphin, les faisait devenir sujets du comte de Savoie. La raison de cette résistance est très probablement qu'ils préféraient un seigneur éloigné à un seigneur tout proche. C'est le désir de conserver leur indépendance qui les poussa à prendre les armes contre le comte de Savoie. Deux expéditions ne purent venir à bout de leur résistance. Il fallut avoir recours aux négociations. Des ordres directs du Roi de France enjoignirent aux habitants du Faucigny de se soumettre au comte de Savoie. Nous avons vu comment les gens du pays examinèrent et discutèrent ces ordres. C'est, en somme, à la suite d'un véritable plébiscite que le Faucigny fut réuni à la Savoie [2].

APPENDICE.

Etat du Faucigny en 1339.

On trouvera ici les renseignements fournis par l'enquête des commissaires pontificaux sur la division du Faucigny en mandements et en paroisses. Les paroisses sont rangées par ordre alphabétique. Le nom moderne est suivi du nom ancien, donné tel qu'il se trouve toujours dans le document, sous la forme d'un génitif ou d'un ablatif avec *de*, précédé du mot *parrochia*. Chaque mandement est identifié par le départe-

1. Arch. de l'Isère, B. 3865, fol. 15 v°-16 r°.

2. Mon excellent confrère, M. Jean Cordey, attaché à la Bibliothèque Nationale, a présenté, en 1906, à sa sortie de l'Ecole des Chartes, une thèse intitulée : *Le Comte Vert (Amédée VI de Savoie), sa politique extérieure au nord des Alpes. (Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1906 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe,* Toulouse, Privat, 1906, p. 59-67.) Reprenant cette première étude, il prépare en ce moment et publiera prochainement un important travail sur la Savoie, la France et le Dauphiné au XIVe siècle (1329-1391), dans lequel l'histoire de la réunion du Faucigny sera exposée et rattachée à l'ensemble de la politique extérieure d'Amédée VI.

ment et l'arrondissement (arr.), chaque paroisse, par le canton (c.) et, s'il y a lieu, par la commune (cne). Le chiffre qui suit indique le nombre de feux de la paroisse.

Mandement du Chatelet de Credoz.
(*Mand. Castelleti de Credo*).

7 paroisses; 378 feux — Haute-Savoie, arr. de Bonneville et Saint-Julien.

Arenthon (*de Arantone*), c. La Roche, 48 feux.
Cornier (*de Cornerio*), c. La Roche, 64.
Jussy (*de Gissiaco*), c. Reignier, cne Pers-Jussy, 12.
La Muraz (*de Mura*), c. Reignier, 50.
Pers (*de Paers*), c. Reignier, cne Pers-Jussy, 45.
Reignier (*de Rignier*), ch.-l. de c., 63.
Scientrier (*de Sintrier*), c. Reignier, 96.

Mandement de Bonneville.
(*Mand. Boneville*).

5 paroisses ; 900 feux environ. — Haute-Savoie, arr. Bonneville.

Ayse (*de Aysia*), c. Bonneville, 162 feux.
Bonneville, ch.-l. d'arr., 240.
Marignier (*de Marigniaco*), c. Bonneville, 155.
Mont-Saxonnex (*Montis de Sercenay, de Sersenaco*), c. Bonneville, 127.
Pontchy (*de Ponchier*), c. Bonneville, 145.

Mandement de Faucigny.
(*Mand. Fucigniaci*).

7 paroisses ; 986 feux. — Haute-Savoie, arr. de Bonneville.

Contamine (*de Contamina*), c. Bonneville, 300 feux.
Faucigny (*castrum Fuxiniaci*), c. Bonneville, 82.
Marcellaz (*de Marcela*), c. Bonneville, 52.
Peillonnex (*de Pellenay*), c. Bonneville, 66.
Saint-Jean de Tholome (*S. Joannis de Tholona*), c. Saint-Jeoire, 168.
Saint-Jeoire (*Sancti Georii*), ch.-l. de c., 224.
La Tour (*de Turre*), c. Saint-Jeoire, 70.

Mandement de Bonne.
(*Mand. de Bona*).

9 paroisses : 1101 feux. — Haute-Savoie, arr. Saint-Julien et Thonon

Boëge (*de Bogio*), ch.-l. de c., 160 feux.
Bonne (*de Bona*), c. Annemasse, 160.
Burdignin (*de Bordignigno*), c. Boëge, 149.

Cranves (*de Cranves*), c. Annemasse, 86.
Fillinges (*de Filingio*), c. Reignier, 259 [1].
Loëx (*de Lues*), c. Annemasse, 26.
Lucinges (*de Lussingio*), c. Annemasse, 114.
Saxel (*de Sacello*), c. Boëge, 31.
Villard (*de Villario*), c. Boëge, 116.

Mandement de Monthoux.
(*Mand. de Montheus*).

3 paroisses ; 198 feux. — Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien.

Annemasse (*Anamatie*). ch.-l. de c., 88 feux.
Monthoux (*de Montheus*), c. Annemasse, 45.
Vétraz (*de Vetras*), c. Annemasse, 65.

Mandement des Allinges.
(*Mand. Alingii veteris*).

4 paroisses ; 236 feux. — Haute-Savoie, arr. Thonon.

Les Allinges (*de Alingio villa*), c. Thonon, 97 feux.
Armoy (*de Armoix*), c. Thonon, 119.
Margencel (*de Margencello*), c. Thonon, 5.
Orcier (*de Ortie*), c. Thonon, 15.

Mandement de Samoens.
(*Mand. de Saymont*).

2 paroisses ; 783 feux. — Haute-Savoie, arr. de Bonneville.

Samoëns, ch.-l. de c., 670 feux.
Sixt (*de Siz*), c. Samoëns, 113.

Mandement de Chatillon
(*Mand. Castillionis*).

13 paroisses ; 3233 feux. — Haute-Savoie, arr. Bonneville et Thonon.

Arâches (*de Arachia*), c. Cluses, 140 feux.
Châtillon, c. Cluses, 470.
Cluses (*Maledrie de Clusis*). ch.-l. de c., 15.
Flérier (*de Fleiriaco*), c. et c^ne^ Taninges, 495.
Les Gets (*Delgier, de Gres*), c. Taninges, 180.
Marignier (*de Marinhieu*), c. Bonneville, 83 [2].
Mégevette (*de Megeveta*), c. Thonon, 140.
Mieussy (*de Myontie*), c. Taninges, 595.

1. 55 feux de la paroisse de Fillinges faisaient partie du mandement de Faucigny.
2. On comptait de plus dans cette paroisse 137 feux compris dans le mandement de Faucigny.

Saint-Hypolite (*Sancti Ypoliti*), c. Cluses, c^ne^ Scionzier, 30 [1].
Saint-Jean d'Aulph (*S. Johannis de Alpibus*), c. Le Biot, 340.
Saint-Sigismond (*S. Sigismondi*), c. Cluses, 205.
Scionzier (*de Syonzier*), c. Cluses, 336.
Thiez (*de Taes*), c. Bonneville, 221.

Mandement de Sallanches.
(*Mand. castri de Salenches*).

4 paroisses ; 1329 feux. — Haute-Savoie, arr. Bonneville.

Combloux (*de Comlou*), c. Sallanches, 180 feux.
Domancy (*de Domensier*), c. Sallanches, 109.
Magland (*de Maglen*), c. Cluses, 240.
Sallanches (*de Salenchia*), ch.-l. de c., 700.

Mandement de Flumet.
(*Mand. Flumeti*).

2 paroisses ; 1160 feux.

Flumet, Savoie, arr. Albertville, c. Ugines, 638 feux.
Megève (*de Megeva*). Haute-Savoie, arr. Bonneville, c. Sallanches, 522 [2].

Mandement de Montjoie.
(*Mand. Montisgaudii*).

3 paroisses ; 702 feux. — Haute-Savoie, arr. de Bonneville.

Notre-Dame-de-la-Gorge (*Gorgie*), c. Saint-Gervais, c^ne^ Les Contamines, 30 feux.
Saint-Gervais (*Sancti Gervasii*), ch.-l. de c., 442.
Saint-Nicolas de Véroce (*S. Nicholay de Varassia*), c. Saint-Gervais, 230.

Mandement de Beaufort.
(*Mand. Bellifortis*).

2 paroisses ; 470 feux. — Savoie, arr. Albertville.

Saint-Jacques (*Sancti Jacobi*) — ? —, 300 à 360 feux.
Villard-sur-Doron (*S. Petri de Villari*), 110.

Mandement de Saint-Michel.
(*Mand. Sancti Michaelis*).

1 paroisse ; [Le Lac (*Beate Marie de Lacu*). Haute-Savoie, arr. Bonneville, c. Chamonix, c^ne^ Les Houches, 101 feux.]

Claude Faure.

1. Sur ces 30 feux, 17 faisaient partie du mandement de Bonneville.
2. Il y avait de plus à Megève 100 feux compris dans le mandement de Sallanches.

CHANSONS RUSTIQUES SAVOYARDES

LES CHANSONS DE BERGÈRES

PREMIER GROUPE

(Suite.)

La Bergère et le vieil Amoureux.

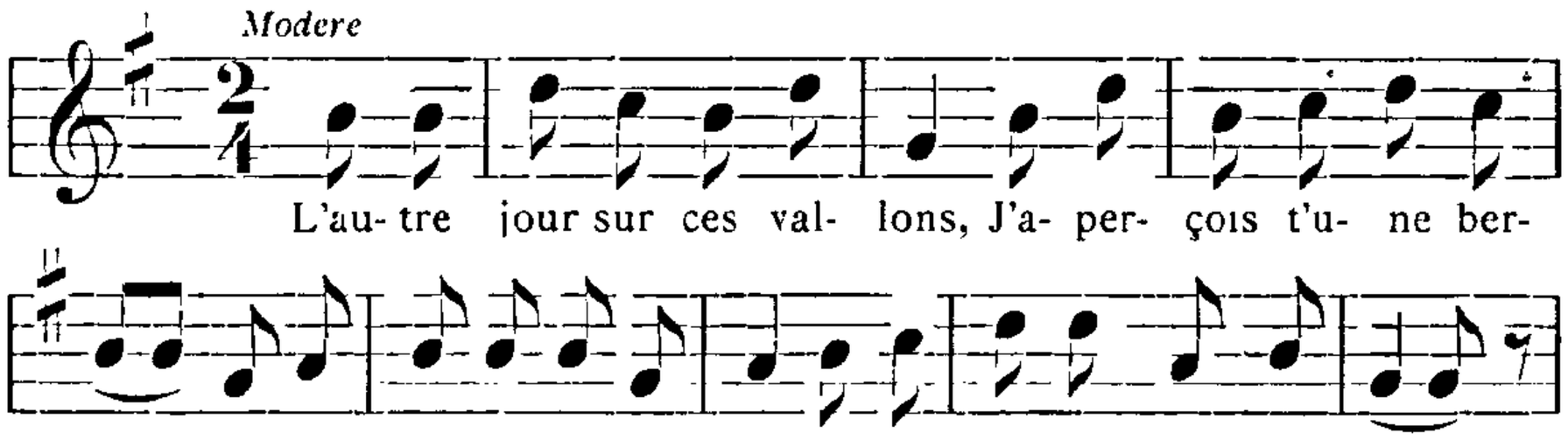

L'autre jour, sur ces vallons,
J'aperçois t'une bergère
Qui disait une chanson,
En gardant ses blancs moutons.
Je me suis approché d'elle
En lui disant : « Ma bergère,
Ne voudrais tu pas m'aimer
Un jour dedans ces forêts ? »

— Monsieur, ne vous trompez pas,
J'en connais votre dessein,
Et vous n'me tromperez pas.
Allons, filez votr' chemin,
Car. si vous en êtes riche,
Il ne manque pas de filles
De toutes les qualités,
Sans vouloir vous abaisser.

— Oh ! ma fille, en vérité,
Ce n'est point pour te tromper,
Mais fais moi seul'ment l'honneur
D'en accepter mes faveurs.
Je te trouve la plus belle
De toutes ces demoiselles ;
Eh bien ! quitte ton troupeau ;
Vite, viens dans mon château.

— Allez, allez donc, vieux gris,
Allez donc, vieux intrépide,
Allez dans votre maison
Vous faire faire un bon bouillon ;
Ça vous sera plus utile
Que d'y caresser les filles ;
D'penser à vos derniers jours,
Et d'abandonner l'amour.

Et moi, jeunett' que j'en suis,
Un vieillard tout accroupi ;
N'ayant plus qùe deux, trois dents,
Qui veut être mon amant !
Je méprise ses richesses,
Je méprise ses caresses ;
J'aime mieux mon doux berger
Qui n'a pas vingt ans passés.

Chablais : Anthy-Sechex *(chantee par Mme Plassal)* — Abondance Le texte est tire d un vieux cahier obligeamment communiqué par *M. Bernaz, juge de paix*

Voici une version au caractère archaique savoureux, de la chanson si populaire : *Mon père avait cinq cents moutons.*

Belle, que faites-vous ici ?

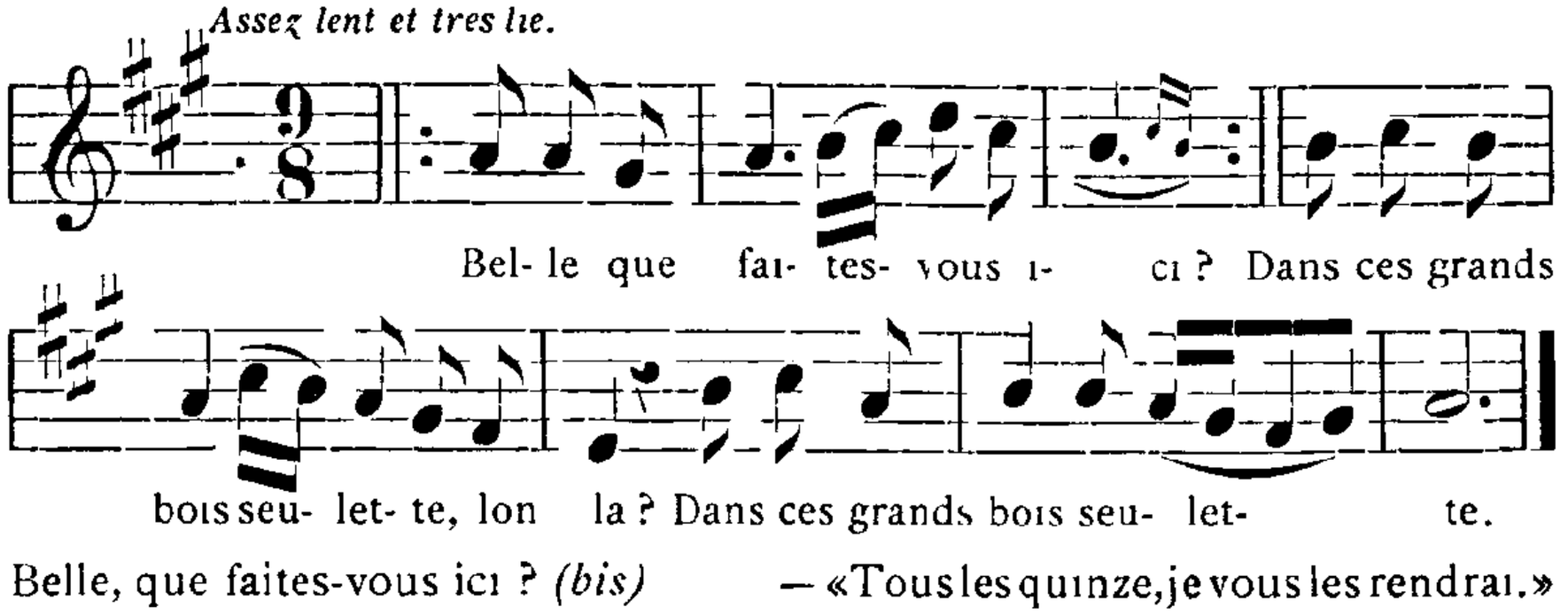

Belle, que faites-vous ici ? *(bis)*
Dans ces grands bois seulette
Lon la
Dans ces grands bois seulette.

Je suis en champ trente moutons,
Le loup m'en a pris quinze.

Et tous ces quinze, tous les plus beaux,
Les plus beaux de ma troupe.

— «Tous les quinze, je vous les rendrai.»
— Je vous donn'rai la laine.

— Oh ! pour la laine, je n'la veux pas,
Je veux ton cœur en gage.

— Oh ! pour mon cœur, tu n'l'auras pas,
Ni pour quinze, ni pour mille.

Oh ! pour mon cœur, tu n'l'auras pas,
Je l'ai donné z'à Pierre.

Cusy *(chantee par Mme Antoinette Grosjean, 70 ans)*
Cf. Tiersot : *Ch. pop. Alpes,* p. 369 ; Ritz : *Ch. pop. Haute-Savoie,* p. 89.

La Belle et le Seigneur.

REFRAIN

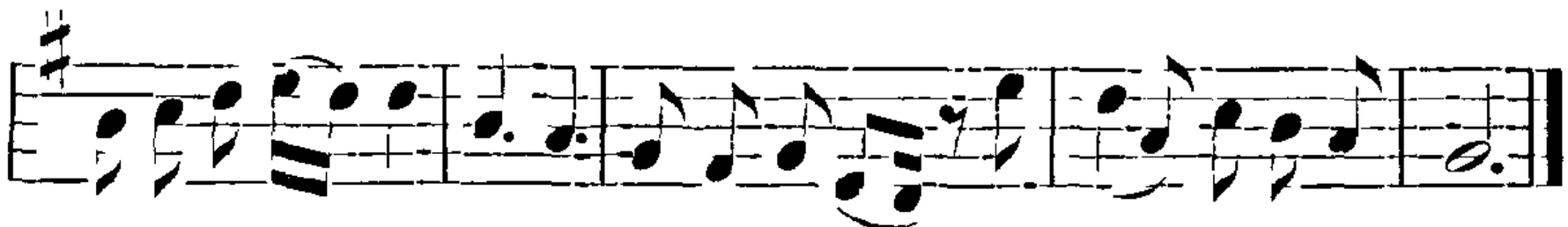

la pauvre fil- le Que vous trouvez gen-til le; El- le a promis son cœur.

Près de moi, ma gentille,
Viens pour rester toujours;
Viens donc, viens, jeune fille,
Viens passer d'heureux jours.

REFRAIN.

Non, non, non, mon Seigneur,
Laissez la pauvre fille
Que vous trouvez gentille;
Elle a promis son cœur.

Si ton cœur tu me donnes
Tu seras à la Cour;
Je t'y ferai baronne
Et riche pour toujours.

J'ai une forteresse
Et un coffret plein d'or;
Je t'y ferai comtesse,
Si tu le veux encore.

Thonon les Bains (Chablais) *(Chantée par Mme Victorine Bonnaud).*
Une des rares chansons populaires à refrain constant.

La Bergère et le Fils du Roi.

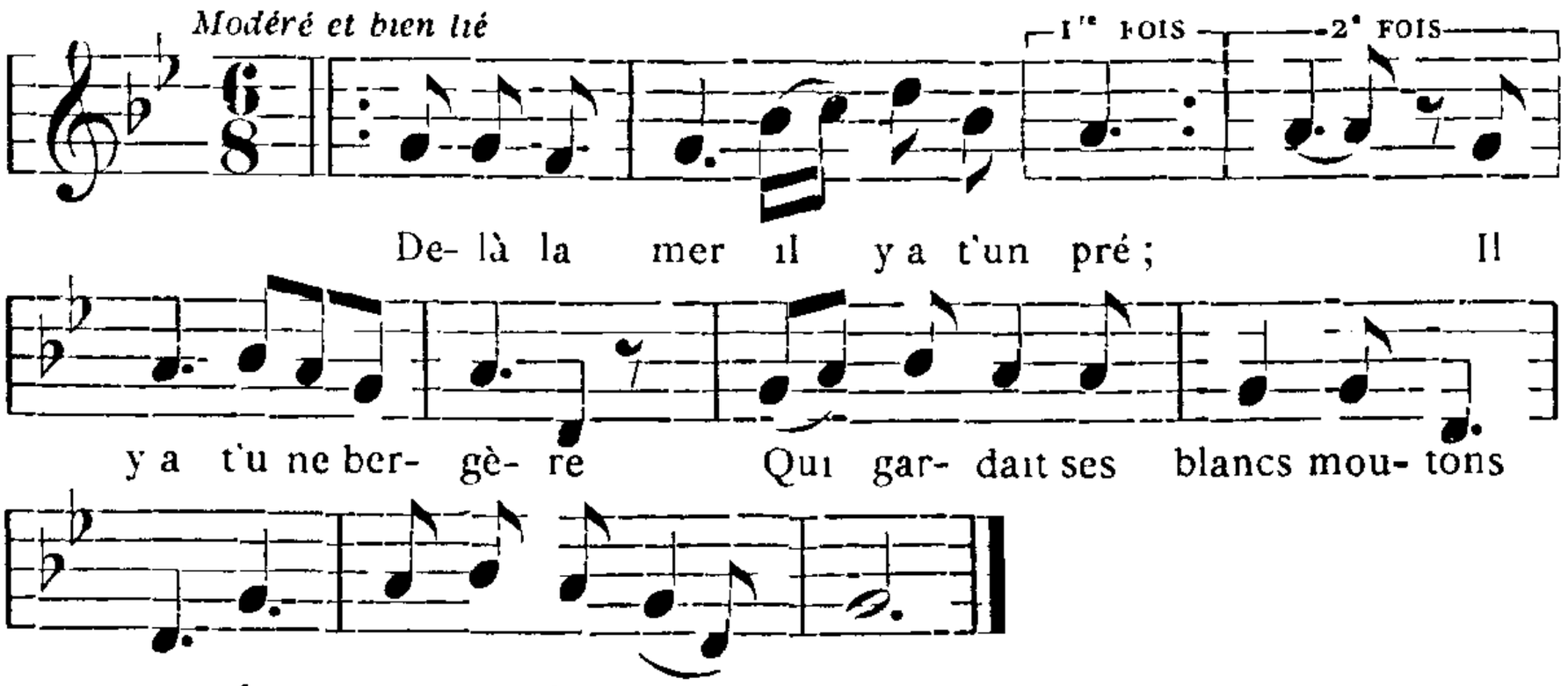

Delà la mer il y a t'un pré *(bis)*,
Il y a t'une bergère
Qui gardait ses blancs moutons
Sur la verte fougère.

Qui gardait ses blancs moutons *(bis)*,
Sur la verte fougère;
Le loup sort du bois et prend
L'plus beau mouton de la belle.

La belle se mit à prier *(bis)*,
La bonne Vierge Marie,
Qu'elle lui rende son blanc mouton [1],
Qu'ell' le lui rende en vie.

Le fils du roi vient à passer *(bis)*,
Avec sa grande épée.
Il fait trois fois le tour du bois,
L'mouton blanc il retrouve.

— Tenez, belle, votre mouton *(bis)*,
— « Pour votre grande peine,
Quand nous tondrons nos moutons,
Nous vous donn'rons d'la laine. »

— « Je ne suis pas marchand dra-
Ni revendeur de laine; [pier *(bis)*,
Un doux baiser entre nous
Soulagera mes peines. »

Hery-sur-Alby *(Chantee par Mme Folliet)*

« C'est une des plus anciennes chansons françaises, » dit M. J. Tiersot, *(Ch. pop. Alpes,* p. 368), ses traces remontent au XVe et même jusqu'au XIIIe siècle.

---

1. *Var.* : Qui me rendra mon blanc mouton,
Et j'en serai la mie.

A 14 ans mon père m'y marie,

ou

La Belle et le Chasseur du Roi.

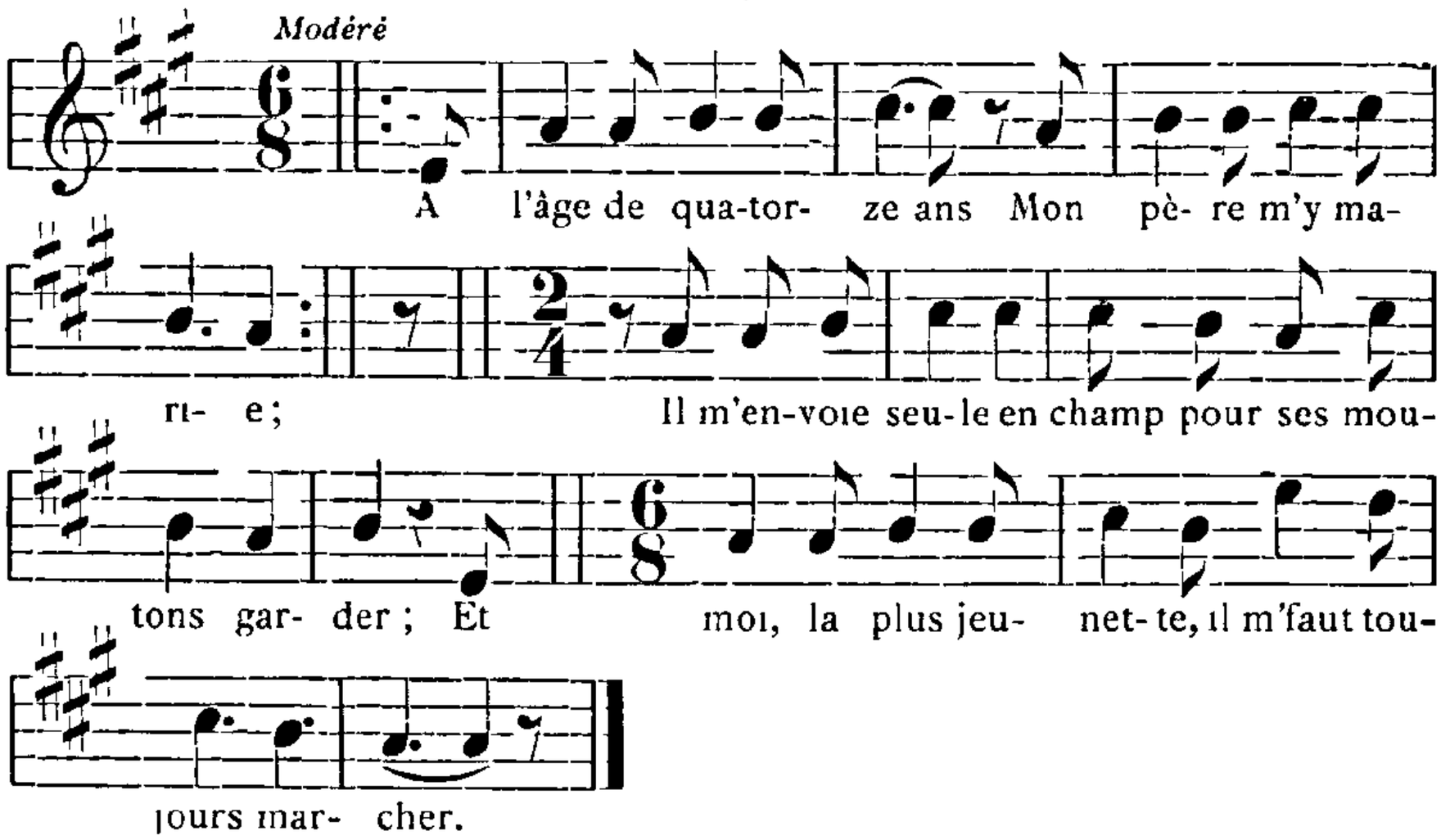

1 A l'âge de quatorze ans, mon père m'y marie ;
Il m'envoie seule en champs pour ses moutons garder ;
Et moi, la plus jeunette, il m'faut toujours marcher.

La 1re strophe est souvent remplacée par la suivante .

A l'âge de quatorze ans, mon père m'y marie ;
Pour gage il m'a donné un beau bouton doré ;
Et moi, fille d'Italie, je l'ai conservé.

4 A l'ombre d'un buisson, la belle s'est endormie ;
Alors vient à passer le grand chasseur du roi.
Il lui dit : « Ma mignonne n'avez-vous rien froid ?

7 Oh ! si vous avez froid, vous n'avez qu'à le dire,
Car j'ai mon manteau gris et ma capote aussi,
Et mon p'tit cœur en gage, s'il vous fait plaisir.

10 — De votre gentil cœur, je vous en remercie,
Apprenez que je serai bientôt mariée,
Que j'ai mon cœur en gage ; je veux le garder.

13 A qui veux tu l'garder, Marguerite, ma belle ?
— Je veux le bien garder à mon mignon berger ;
Au son de la musique, il me fait danser.

16 — De ton mignon berger, n'en fais pas tant la fière,
Engagé avec moi dans le service du roi,
Je suis son capitaine depuis hier soir.

19 — Mon père, dedans Paris, a bien des connaissances,
L'maréchal Mac-Mahon est un très bon garçon ;
Il donn'ra bien congé à mon berger mignon.

Abondance (*Communiquée par M. J. Crétin*) — Châtel — Habère-Lullin. — Etercy.

Cf. J. Tiersot : *Ch. pop. Alpes,* p. 347.

Deuxième Version mélodique.

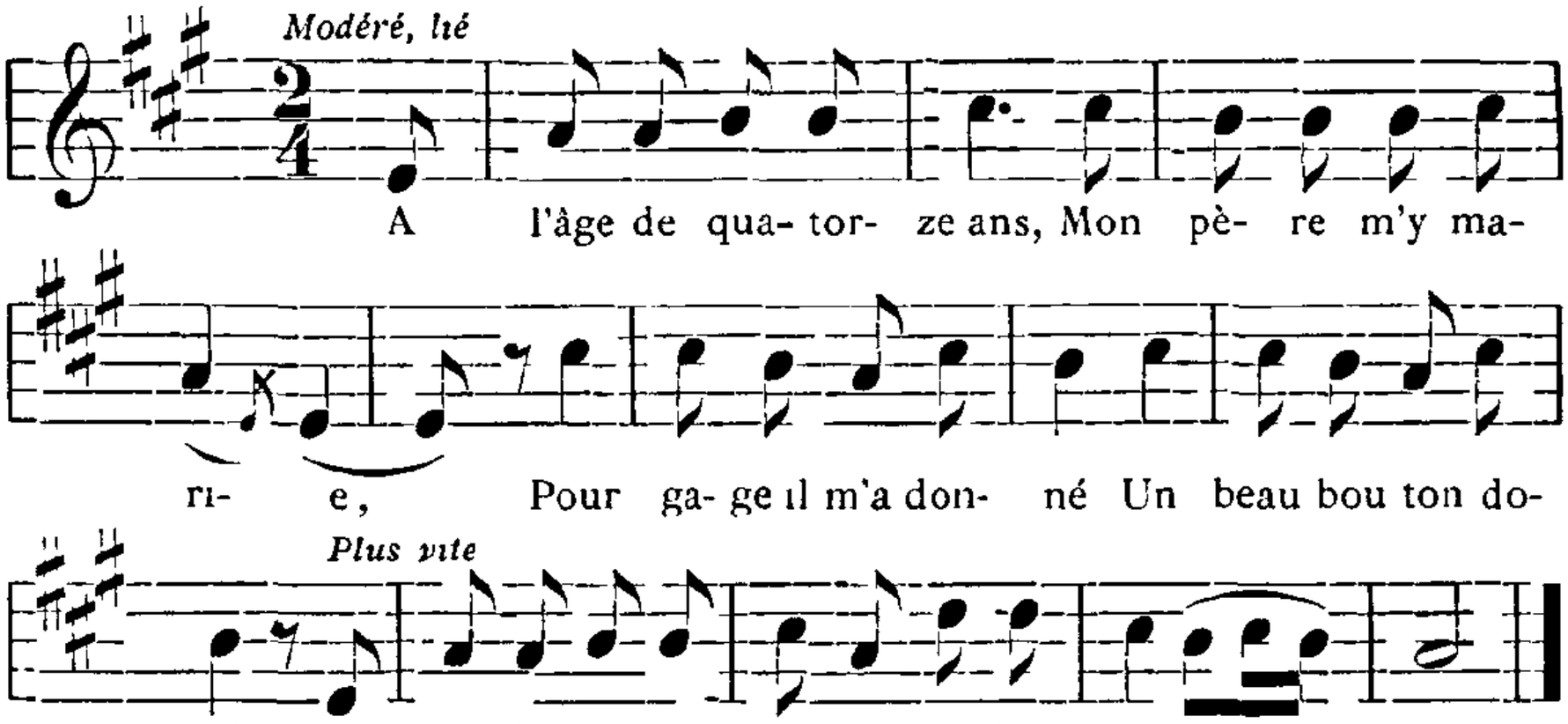

Châtel (*Chantée par Mlle J. Belleville*).

Var.

4 Là bas sous le feuillage ..
ou. Tout en entrant au bois...
ou Un jour dedans le bois...
5 Alors vient à passer un chasseur dans le bois.
6 Me dit : « Belle bergère,. .
7 ... je vous f'rai couverture
8 Et de mon manteau vert je vous en couvrirai;
9 Mon gentil cœur, la belle, je vous le donnerai.
10 De votre beau manteau...
10-16 *Ces deux strophes sont condensées en une seule dans la version d Abondance* ·
De votre petit cœur .
Je suis déjà promise à mon mignon berger,
Au son de la musique il me fait danser.
11 Apprenez que j'en suis nouvelle mariée.
ou · Je suis encore, Monsieur, jeune fille à marier ;
12 J'ai encore mon honneur et je le veux garder.
13 A qui veux tu le garder ton gentil cœur, la belle ?
14 Moi, j'ai promis le mien...
15 Qui joue de la musique et m'apprend à danser.
18 ... faut parler à moi.
19 Mon père est à Paris, ma mère est à Versailles.
20 L'Maréchal Blaissonnié...

Le texte en a été transcrit d'un cahier chansonnier d Etercy *(Mlle Bouvier)* comme étant le plus correct La dernière strophe appartient à la version d Abondance

Rem. I. Dans quelques strophes, le second vers se partage régulièrement en deux hémistiches qui riment ou assonent.

Rem. II. Dans la première strophe, la bergère se met elle-même en scène : récit à la première personne ; dans la deuxième strophe, à la fin : récit à la troisième personne. Nous avons plus d'une fois rencontré cette double position dans les poèmes populaires.

(A suivre.) Claudius Servettaz.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

E. Muret : **De quelques désinences de noms de lieu particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie,** 1908. (Extr. de la *Romania*, t. XXXVII)

(Suite)

Morzine par *Murdiana*, de Murdius. — L'hypothèse d'une propriété d'origine romaine et de la première période de l'empire en ces parages est historiquement peu admissible. Cette *Morzina Alpium*, comme on l'appelait au XVIe s., sans doute pour la distinguer d'une autre (Bruchet : Inv. E. 1014 et 797 = AIE), en 1180 *Morgenes* (AS II, 276), représenterait plutôt une villa allobroge, Morgina, sur le sentier qui gagnait le val d'Illiez par le col de Couz.

Morginus, que j'ai relevé dans mes lectures, paraît un nom d'homme venu d'un des cours d'eau appelés assez fréquemment Morga et qu'on avait donné à ceux qui vivaient sur leurs bords; (cp. Atax, Atacinus qui vit au bord de l'Aude, dans Holder, *Altceltischer Sprachschatz* 1896). L'un d'eux fonda, autant qu'on peut le supposer en l'absence de formes anciennes, la propriété de *Morginacus*, Morgenex (Vallières), au confluent de la Morge, affluent du Fier, et d'un autre petit nant.

On peut comparer, pour le suffixe celtique *innum*, à Morgins (Valais) non seulement Albinnum (Albens, Sav.) mais encore Duginnum (cp. dans Holder : *Dugeontes*, *Dugius* col. 1364), Duin (H.-Sav.) dont j'ai relevé les formes suivantes : peut-être *Doghino* 1193 (*Hist. patriæ monum.* = HPM ; I, col. 106 et RS 1906, p. 154); *Duig* 1198 (Cibrario e Promis, *Sigilli, docum.*, etc.), *Dugino* XIIIe s. et *Dugino* 1419 (L. Ritz : *Nécrologe de Talloire*, RS, 1904, 238, 239); *Duign* 1250, 1252, (SHAG, VII, 305); *Duygn* 1324 (Bruchet : AIE, 14 et AS, VII, XVI, docum.); *Doing* 1543 (Bruchet : id. 518); v. aussi RS, 1905, 128, 162; sur l'orthographe moderne, Duingt, v. Romania, 1878, 107; 1879, 110.

Semine de Semmius, Semnius ou Septimius, par un surnom ou le nom d'une villa en *ana*, *Semmiana*, etc. — Le nom d'une montagne près d'Annecy, à l'aspect caractéristique, le Semnoz paraît infirmer l'étymologie de M. Muret. Semine et Semnoz désignent un territoire montagneux et je n'ai jamais trouvé de lieu dit de ce nom pouvant remonter à l'établissement d'une

propriété romaine. De plus la forme syncopée de Semnoz et la persistance de l'*ŏ* final, qui indique une forme masculine (pat. *Semeno*, Fen. p. 277) correspondant à Semine, incitent à penser à l'un de ces mots proparoxytons où l'accent était marqué sur l'antépénultienne. On en jugera par les formes médievales. Je citerai pour Semine, outre celles données par M. Muret, *in nemoribus de Semana* 1377 (Bruchet : AIE, 156) et les noms d'hommes Jacquemet *Semena* 1354 et Jeannot *Semene* 1411 (id. 6 et 1043). Les formes masculines offrent : *Seymeno* 1311 (Lavanchy : *Châteaux de Duin et de Dérée* AS VII Doc.) *Cemenoz* et *Semenoz* 1442 (Bruchet : id. 1003). *Semynuz* 1522 (id. 370). *Seyminuz* 1556 (id. 452), le mas à Gruffy de *Semenoz* 1730 (cadastre), enfin *Semenaiz* [1] en 1466 où la finale semble indiquer que *Semine* désignait aussi le Semnoz.

Je ne vois guère comme explication que celle que les auteurs du Regeste genevois ont déjà fournie en 1866 (v. à la table), non pas sous la forme *sèdimen* [2], dépôt, par suite sans doute amas montagneux, mais sous la forme féminine médiévale *sedimina*, masculinisée à son tour en *sediminus*. On a un autre exemple d'un neutre pluriel devenu féminin singulier dans *bitùmina* (class. *bitùmen*, bitume), désignant un cours d'eau à alluvions boueuses et graveleuses d'où Bionnaz (Savoie) et en Hte-Savoie, Bionnet écrit Bionnay (Saint-Gervais, en 1565, Bruchet : AIE, 470 et Essert-Esery) et *Bionnasset* 1264 (Bonnefoy et Perrin, *Prieuré de Chamonix*, N° 12). On trouve en outre *sediminas* dans une charte lombarde de 999 (HPM. I. col. 329).

On aurait alors un exemple patois du type *imàgĭnem* devenant en vieux fr. *imàgene* (plus tard *image)* stade auquel seraient restés Sémine et Sémenoz, la voyelle métatonique n'étant pas tombée comme en français et ayant été notée indifféremment par *i. a, e* avant le déplacement tardif de l'accent, dans *Semine*, sur la pénultième.

Je n'ai pas trouvé d'autre mot montrant, après la chute de la dentale intervocalique, la réduction de *ei* à *e* ; mais M. Devaux a cité en Dauphinois l'exemple unique aussi de *redimere*, devenant *reymer* et *remer (Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional* nos 164 et 63). Il cite en revanche d'autres mots similaires au nôtre dans *inclùdinem*, *encluenos* ;

1. Reconnaissances de la ville d'Annecy en faveur de Janus de Savoie (E Serand : Manusc. n° 7, obligeamment communiqué par M J Serand)

2 En Lombardie, dès le IXe s, *sedimen*, plur *sedimina*, ont chez les scribes un sens analogue à *sedes*, siège, emplacement, demeure (Hist. patr. monum I, col. 322, 1021, 1041 = HPM).

* *bùccenas*, *bucenes* et *càrpĭnam*. *chàrpena* (id. nº 64) qui existe en savoyard sous les formes *chàrpenă* et *charponnă* (Constantin et Désormaux : *Dictionnaire savoyard* nº 97 = DS). On peut ajouter *chĕnàvŏ* et *chnëvŏ* (DS), lat. *cànnăbem* v. fr. *chaneve*, *chanve*, puis chanvre, ital. *cànapa*.

Dans les noms topographiques, j'ai recueilli les exemples suivants qui montrent que dans cette classe de proparoxytons dont Semnoz est la forme tardive et écourtée, le savoyard se rattachait plus à l'italien *(immàgine, incùdine, càrpine)* qu'au français ; ce sont :

Termine, qui jusqu'au XVIIe s. a conservé le sens de borne, limite, ital. *termine*, pat. *termeno* (Fenouillet : *Monogr.*) lat. *terminum*, ou b. l. *terminem* d'après Diez (*Gramm. des langues romanes*, I, p. 22). C'est un v. du Petit-Bornand.

Pormenaz chalets, mont et seigneurie près de Servoz, du lat. * *prominus*, *a*, à restituer d'après *prominulus* et *prominare*, être saillant. Le son final des formes du XVIe s. *Pormonayt* et *Pormenay* (Bruchet : AIE. 91, 77, 78) se retrouve dans *Semenaiz* (v. plus haut). *Pormenaz* est aussi, d'après M. Fenouillet (*o. c.* p. 277) le nom local de la montagne de Parmelan.

Binagine 1294 (Mont-Saxonnex. Congrès des Soc. Savoisiennes, 1896, p. 387).

Chanoginë 1306, entre Cranves et Viuz-en-Sallaz (SHAG XV p. 40, doc.)

Salagine (Bloye) *Sallagine* 1612 (Bruchet : id. 13 et 526) peut-être apparente à *seligĭnem*, froment, tous mots qui paraissent paroxytons et qui ne devaient pas l'être à l'origine.

Vesin, de *Vitianum*, Vitius; **Visine**, de *Vitiana*. — Je verrais le plus souvent dans ce nom le mot *vicinus, vicina*, employés, le premier, comme nom propre, le deuxième, s'accordant avec villa. Il a dû apparaître à une époque tardive dans la topographie. En patois, on dit *vesin* (Fenouillet : *Monographie*, etc., p. 267) et *vesënà* (DS). Il y a en France 1 Voisin (Somme) 6 Voisins, 5 Vezin et Vézins pour le masculin et pour le féminin 2 Voisines et 1 Vezinnes, sans compter les dérivés. J'ai relevé en Haute-Savoie Vesine (Balmont) et, en 1208, *alpe que dicitur Visienna*, près de Bellevaux (Mém. de l'Acad. de Savoie, 2e s. II, 280) qui postule bien un primitif Vitiana ; cp. *Vitziana* 997 (Bruel : *Chartes de l'abb. de Cluny* III, 2425).

(A suivre.) Charles Marteaux.

10225. — Annecy. Imprimerie J. Abry.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 7 juillet 1909.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Buttin, Carle, Désormaux, Despine. Duc, Dumont, Fontaine, Galliard, Gardier, Lavorel, Marteaux, Nanche, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, Dépollier, Letonnelier et Le Roux (notre secrétaire représentant en ce moment la Société Florimontane aux fêtes du Jubilé de l'Université de Genève).

En l'absence de MM. Le Roux et Letonnelier, M. Désormaux, bibliothécaire, remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Président rappelle avec émotion la perte cruelle que la Florimontane vient d'éprouver en la personne de M. Camille Dunant, qui fut pendant près d'un demi-siècle son très honoré président. Il ne saurait, dit-il, exposer, même brièvement, la biographie d'un homme dont la vie est inséparable de l'histoire d'Annecy au XIXe siècle. Aussi se bornera-t-il à saluer respectueusement une dernière fois celui qui fut dans toute la force du terme « un parfait honnête homme » et un grand citoyen.

Tous les Florimontans s'associent au suprême hommage rendu à leur regretté Président. Une biographie détaillée sera insérée prochainement dans la *Revue*. M. Dépollier est chargé de la rédiger, avec le concours de M. J. Serand, en mettant plus spécialement en relief le rôle joué par M. Camille Dunant comme écrivain et comme Florimontan.

Le Président rappelle ensuite les démarches qu'il a faites de concert avec les présidents des diverses Sociétés annéciennes, en vue de perpétuer le souvenir de Camille Dunant. Il donne lecture, à ce sujet, de la lettre suivante, qui lui a été adressée par M. J. Serand, le jour de la mort du président d'honneur :

Annecy, le 4 juin 1909.

Monsieur le Président,

Camille Dunant, notre cher et vénéré président vient de s'éteindre après une longue vie consacrée à son pays natal. Le vœu unanime de tous les

Annéciens qui connaissent son œuvre est que son souvenir soit perpétué et serve d'exemple aux générations futures.

La Municipalité d'Annecy se fera certainement un devoir de mettre à exécution la proposition présentée il y a quelques années au Conseil Municipal de donner son nom à l'une des rues de la Ville ; mais il appartiendrait plus particulièrement à la Société Florimontane, à la Section du Club Alpin et au Syndicat d'Initiative, ces trois Sociétés dont il fut l'âme et qui lui doivent tant, de traduire par une manifestation publique les sentiments de reconnaissance de la population envers le bon citoyen que nous pleurons.

D'une nature douce et simple, Camille Dunant faisait le bien sans ostentation et pour ainsi dire en cachette. Il aimait son pays d'un amour profond qui s'est manifesté jusqu'aux dernières heures de sa vie. Il aimait, en artiste enthousiaste, ses beautés naturelles, ses montagnes ; surtout, et son souci continuel a été de faire partager ses admirations par les étrangers qu'il voulait voir toujours plus nombreux parmi nous pour le plus grand bien de tous.

Camille Dunant était un modeste, redoutant les honneurs et la réclame personnelle ; aussi, semble-t-il qu'un monument élevé à sa mémoire sur l'une de nos places publiques ne conviendrait ni à son caractère, ni à son œuvre.

Il faudrait trouver autre chose : Parmi nos montagnes qu'il affectionnait tant, le Parmelan occupe la première place. Il en a pour ainsi dire, révélé au public les sauvages beautés et nul ne saura jamais les sacrifices personnels qu'il a faits pour en faciliter l'accès et permettre, même au plus inexpérimenté des touristes, d'aller y goûter aisément les saines émotions de la nature alpestre.

Pourquoi ne confierait-on pas au Parmelan lui-même le soin de conserver sa mémoire à travers les âges, loin des foules bruyantes, dans la paix sereine et auguste des altitudes ?...

Si vous partagiez cette manière de voir, je vous prierais, Monsieur le Président, de vouloir bien proposer au Comité de prendre, de concert avec les deux autres sociétés, auxquelles j'adresse la même lettre, l'initiative d'une souscription publique pour faire graver au Parmelan, sur l'un des rochers du Grand Montoir, une inscription lapidaire, en lettres suffisamment grandes, qui rappelerait l'œuvre de Camille Dunant.

Cette inscription, dans le genre de celle inscrite en l'honneur de Schiller sur le célèbre rocher du lac des Quatre-Cantons, serait moins banale qu'un buste ou qu'une statue.

Elle serait simple comme était le cœur de celui que nous regrettons, et grande comme le fut son dévouement à son pays.

Veuillez agréer, etc.

L'Archiviste de la Société Florimontane,

J. SERAND.

Le PRÉSIDENT explique qu'à la suite de cette lettre, et sur l'invitation du Comité de la Section d'Annecy du Club Alpin, une réunion de délégués des trois sociétés pressenties a eu lieu le 22 juin, au siège du Syndicat d'initiative, où il s'est rendu avec MM. A. Crolard, vice-président, et Marc Le Roux, secrétaire, pour représenter la Société Florimontane.

Après échange de vues, cette assemblée a adopté à l'unanimité la proposition de M. Serand et a décidé en outre :

De n'ouvrir la souscription qu'entre les Sociétés annéciennes et celles dont faisait partie Camille Dunant ;

De faire les démarches nécessaires auprès de la municipalité d'Annecy pour que le nom de Camille Dunant soit donné à une avenue de la ville ou de préférence à la Place-aux-Bois ;

Enfin, de réaliser également le projet présenté par M. A. Crolard et qui consisterait à placer au jardin public, après autorisation de la ville, dans un endroit bien en vue, un bloc de rocher entouré de plantes alpines, sur lequel on fixerait une inscription en bronze qui rappellerait le souvenir et le grand dévouement de Camille Dunant à son pays natal.

Le Président est persuadé que la Société approuvera ces diverses décisions, dont l'exécution est en ce moment étudiée par le groupement des délégués du Club-Alpin, du Syndicat d'initiative et de la Société Florimontane.

A l'unanimité, la Société approuve ce qui a été fait par ses mandataires pour honorer la mémoire de son regretté président d'honneur.

Le Président lit ensuite une lettre de M. Balleydier, professeur à l'Université de Grenoble, qui « transmet aux membres de la Société Florimontane les vifs remerciements de la famille de M. Camille Dunant pour les marques de sympathie qu'ils lui ont données et pour le suprême honneur qu'elle a rendu à son Président honoraire en assistant à ses funérailles ».

Lecture est également donnée de la lettre suivante, adressée par M. Bruchet, président honoraire, en réponse à la carte collective que les Florimontans lui avaient envoyée le jour de leur excursion au Val de Fier :

« J'ai été très sensible, mon cher Président, à l'aimable souvenir dont la carte florimontane m'est la précieuse preuve. L'union de nos collègues à la promenade du Val de Fier aura été une joie pour notre vénéré président, Camille Dunant, dont l'œuvre s'affirme ainsi vivante. Et il est heureux qu'il ait eu cette vision d'avenir. J'ai partagé votre deuil et vous prie d'exprimer toute ma sympathie à nos amis d'Annecy. »

L'Archiviste remet pour les archives tous les documents (comptes-rendus parus dans les journaux, etc.) concernant la fête du cinquantenaire de la *Revue savoisienne*.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Congrès préhistorique de France. Compte-rendu de la 4ᵉ session, tenue à Chambéry en 1908; Paris, Schleicher, 1909.

Ce beau volume in 8° de 955 pages sera lu avec fruit par tous ceux qui s'intéressent à la préhistoire Il contient le récit de l'excursion faite par les congressistes à Annecy et aux stations lacustres (texte de l'allocution de M. Chamoux, adjoint au maire d'Annecy). Les études qui concernent plus spécialement la Savoie sont les suivantes :

Abbé Bergeret : Signalement de gravures pédiformes, d'une grotte et d'abris sous roche à la montagne de La Balme (commune de Cléry, Savoie).

F. Fenouillet : Les pierres à cupules et à gravures de Savigny (H^te-Savoie).

M. Gforges : Chêne trouvé dans le lit du Rhône à La Balme (Savoie).

Ph. Guinier : La palafitte néolithique du lac d'Annecy.

E Hue · Contribution à la faune des palafittes françaises.

L. Jacquot : Pierres à cupules et à sculptures hiéroglyphiques du Chablais.

Id. Présentation d'un pieu lacustre du Léman.

Le Roux : La palafitte néolithique du lac d'Annecy.

Morin Jean La céramique du lac du Bourget.

Schaudel . La station néolithique de Saint-Saturnin (Savoie).

Id. Les blocs à gravures des Alpes.

Id. La station néolithique du lac d'Aiguebelette.

Vuarnet : Les pierres à sculptures préhistoriques de la Savoie.

Ajoutons que le discours de M. Michel, président de la Société savoisienne d Histoire, est une sorte de résumé des travaux effectués en Savoie dans cette branche des études historiques.

C. Dunant (1819-1909), par L. D , club-alpiniste et florimontan, Annecy, Dépollier, 1909, brochure in-8°, extraite du journal *Les Alpes.* (Don de l'auteur.)

M. Gardier offre, de la part de M. Cochon, cinq brochures, thèses de doctorat (droit ou médecine), œuvres des Savoyards suivants :

J. Bontempo (d'Annecy), Turin, 1860 ; L. Collomb (d'Annecy), Turin, 1829 ; Fr. Girod (de Rumilly), Turin, 1830 ; Ch.-Ad. Morfi (de Faverges), Turin, 1837 : L. Weitz (de Bonneville), Turin, 1862.

MM. Jean Laeuffer et Raginel, présentés lors de la précédente séance, sont élus membres actifs de la Société.

Un certain nombre de nouvelles candidatures devant être soumises à l'Assemblée, et étant donné que la Société doit s'ajourner au mois d'octobre, ce qui repousserait à trois mois l'élection des candidats présentés, M. J. Serand propose qu'il soit immédiatement procédé au vote sur ces candidatures.

Cette proposition est adoptée.

MM. Gardier et Le Roux présentent M. Cochon, inspecteur honoraire des forêts à Chambéry ;

MM. Carle et J. Serand, M. Dinjeon, lieutenant au 11ᵉ bataillon de Chasseurs ;

MM. Marteaux et J. Serand. M. Rosset, instituteur honoraire à Groisy.

Après dépouillement des bulletins, MM. Cochon, Dinjeon, Rosset sont proclamés membres actifs de la Société.

M. Marteaux fait la communication suivante :

« M. E. Dubettier a bien voulu m'autoriser à relever la liste des parchemins et des papiers dont se compose sa collection. Ce sont :

« 1° Seize chartes ou actes notariés des XIV, XV et XVIe siècles sur parchemin. Trois ont été analysés par M. Bruchet (RS., 1902, 41. 42). Un autre paraît cette année.

« 2° Des billets, lettres ou simples autographes du cardinal de Tencin en date d'Oulins, 10 juin 1756; des généraux Mac-Donald et Dembrowsky ; du sénateur de Grégory de Marcorengo, à Paris, 16 janvier 1806; d'Albanis Beaumont; de Marie de Solins, née Bonaparte Wyse, d'Aix-les-Bains, 12 avril 1855; de François-Marie Vibert, évêque de Saint-Jean de Maurienne et de Louis, archevêque de Turin ; du comte de La Blache ; de Canrobert, d'Eugène Sue au sujet de l'organisation d'une loterie de bienfaisance pour les exilés (Annecy, 8 janvier 1855), de Sadi-Carnot, etc.

« 3° Des papiers ou parchemins religieux dont un extrait des registres de l'Evêché de Genève concernant la dispense d'un religieux profès avant le temps, du 19 juin 1610; deux permis de participation aux messes et jeûnes des Chartreux, 1725 et 1735 ; certificat et permission accordée à Jacques-Aimé Beauquis, prêtre d'Armoy, 1735; une quittance de Bonaventure Branche, procureur du couvent de Sainte-Marie Egyptienne à Chambéry, pour aumône donnée par les Seigneurs de Chailles, 16 février 1685.

« 4° Des papiers militaires dont un laissez-passer accordé par François, duc de Modène, le 6 décembre 1657, au baron de Clermont, avec un certificat; une nomination du sieur de Beaumont-Cara comme gentilhomme de la Chambre de Victor Amé, d'août 1634; un ordre de changement de garnison adressé le 5 janvier 1625 au sieur du Fleschet, colonel du régiment de Chablais et divers ; une autorisation au baron de Morand de passer au service de Sa Majesté britannique, accordée le 23 mai 1815 par le marquis d'Ormond, ambassadeur du roi de France à Turin.

« 5° Des papiers divers parmi lesquels une lettre de famille du chevalier de Mondragon, du 8 décembre 1710 ; un contrat de mariage entre Séb. Cohendet et Marguerite Fenouillet, du 10 janvier 1628 ; des factures adressées au prince Eugène par

Christ. Fréd. James, graveur de l'Electeur Palatin en 1735, et le 24 décembre 1734 par Ch. Eder, maréchal-ferrant à Mannheim ; de quittances du sieur de Commène, de la famille Zacker, de Munich ; des copies des testaments du cardinal de Mazarin, du prince Eugène, etc. »

M. Marteaux lit ensuite la lettre du chevalier de Montdragon, écrite à Avressieux.

M. François Gardier fait la communication suivante sur un graveur savoyard peu connu, Jacques Sinton :

« Jacques Sinton, le père, exerçait à Annecy la profession multiple d'artiste en taille-douce, de mécanicien, d'horloger et d'arquebusier. Il avait épousé Jacquemine Machet.

Bien que l'on ne puisse préciser l'année de sa naissance ni celle de sa mort, on peut toutefois affirmer avec certitude qu'il vivait à Annecy de 1630 à 1697, puisque, des relevés de l'état civil effectués à la Mairie d'Annecy par mes soins, accusent, dans l'intervalle de ces deux dates, une longue lignée d'enfants.

Jacques Sinton faisait partie de cette pléïade d'artistes qui maniaient alternativement le marteau et le burin de graveur, suivant les nécessités de leur profession.

De la diversité de ces travaux devait forcément résulter une certaine raideur graphique dans l'exécution de ses œuvres de gravure, qui se ressentent surtout de son métier de mécanicien et d'arquebusier. Telle, la façon des travaux gravés de plusieurs de ses collègues de son époque, de Laune dit Stephanus, par exemple.

D'ailleurs, la gravure que je vous présente, Messieurs, et qui appartient au Musée de la ville d'Annecy, accuse bien tous les caractères que je signale plus haut. Elle reproduit les traits de saint Paul, d'après l'inscription figurée dans la partie supérieure : « *Sanctus Paulus Barnabitorum protector.* » Au bas, l'abréviation I.S.F. (*Iacques Sinton fecit*), identique aux marques des ex-libris des De Lucinge qui portent la date 1676 et à celle de la reproduction de la machine de feu d'artifice des cérémonies de la béatification de saint François de Sales en 1662 ; seules œuvres de Sinton que possèdent actuellement la Société Florimontane et la Bibliothèque municipale d'Annecy.

Voici la liste des compositions de Jacques Sinton connues à ce jour, qu'a bien voulu me communiquer le distingué bibliophile, M. J. Cochon, de Chambéry :

— Ex-libris de l'abbé Lucas de Lucinge, daté de 1676, avec légende R^dus^ professor Franciscus Lucas De Lucinge, etc. (Col-

lection Florimontane et Bibliothèque municipale d'Annecy.)

— Autre ex-libris du même. Anonyme 1683. Bibliothèque d'Annecy, nº 3249.

— Une taille-douce dans l' « Office de la Sainte-Croix », à l'image des Pénitents noirs de la ville de Chambéry 1674. (DUFOUR et RABUT : *Imprimeurs de Savoie*, Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, XVI, page 111.)

— Une taille-douce représentant la machine du feu d'artifice des cérémonies faites à Annecy pour la Béatification du B. H. François de Sales, le 30 avril 1662. (Bibliothèque de la Florimontane : Société savoisienne, 1877, page 240.)

— Dessin du tableau offert à N.-D. de Myans en 1630 par la ville d'Annecy pendant la peste, « *représentant au naturel les Nobles Scindiqs de la ville d'Annessy* ».

— François de Sales, Evêque et Prince de Genève, instituteur de l'Ordre de la Visitation Sainte-Marie. Grande taille-douce de 30 centimètres sur 28, représentant le Saint avec son frère Jean et son neveu Charles-Auguste et des scènes de miracle. (Bibliothèque de l'abbé Collonge.)

— Frontispice d'un livre non connu représentant les armes de l'évêque (?) entourées d'un philosophe et d'une veuve. (Œuvre ayant appartenu à M. de Montréal.)

— Enfin, le *Sanctus Paulus Barnabitorum protector*, (Bibliothèque municipale d'Annecy) qui fait l'objet de la présente communication. »

M. F. GARDIER fait une seconde communication, concernant l'iconographie de saint François de Sales :

« Les traits de la physionomie de saint François de Sales ont, durant plus de trois siècles, illustré par l'image un nombre considérable d'ouvrages imprimés dans toutes les nations. Comparant entre eux ces différents portraits, on s'aperçoit presque toujours, soit fruit d'imaginations fantaisistes ou souvent erreurs de la part du dessinateur ou du graveur, qu'il existe quelque dissemblance faisant douter de la sincérité des reproductions.

Exemple : *La Vie du B. H. François de Sales*, imprimée à Lyon en 1628, soit 6 ans après la mort de saint François.

Ce petit livre, qui appartient à la Bibliothèque de la Ville renferme, placé après sa dédicace, un portrait du Saint, signé : Gaignères, dont la composition, vraisemblablement, doit être antérieure à l'impression de l'ouvrage et probablement contemporaine de saint François.

D'autre part, en 1622, le graveur Gaignères devait habiter Lyon, dernière résidence de saint François, et lieu d'impression de l'ouvrage. Ce concours de circonstances militerait donc en faveur de la ressemblance du portrait.

Dans l'iconographie de saint François qui précède l'*Introduction à la Vie Dévote*, M. Ducloz, auteur et imprimeur à Moûtiers, a mentionné tous les portraits connus de ce Saint, publiés tant en France qu'à l'étranger depuis l'époque la plus reculée. Or, cette longue liste ne fait aucune allusion à celui de 1628, signé : Gaignères.

Il conviendrait d'ajouter ce nouveau portrait gravé, à l'inventaire donné par l'imprimeur Ducloz. »

M. le chanoine Lavorel fait part à la Société du décès, survenu le 2 juillet. de Madame Babin, en religion Révérende Sœur Anne-Marie. qui fut pendant 27 ans supérieure du Couvent de la Visitation. Douée de la plus vive intelligence, elle entourait de sa sollicitude cette belle édition complète des Œuvres de saint François de Sales publiée par les soins des Religieuses de la Visitation d'Annecy. Madame la Supérieure avait fait remettre à la bibliothèque florimontane un exemplaire de tous les volumes. (Le dernier paru est le tome XVe, 5e volume des Lettres; Annecy. Abry, 1908.) La Société florimontane adresse aux Religieuses de la Visitation l'expression de ses bien respectueuses condoléances.

M. Désormaux rappelle qu'au nombre des *Etudes philologiques savoisiennes* dont il a conçu le projet figure un *Glossaire* des termes anciennement usités dans les parlers savoyards. Il montre l'intérêt que présenterait un semblable recueil : un glossaire médiéval est le complément nécessaire de tout travail lexicologique concernant les patois et le français local ou régional. En l'absence d'anciens textes littéraires, le dépouillement méthodique des inventaires et autres actes du moyen âge rédigés en latin contribuerait à combler une lacune regrettable. Le lexique dont M. Bruchet a fait suivre sa belle étude sur le château de Ripaille a pour le philologue un très vif attrait. M. Désormaux pense qu'il serait bon d'élargir cette voie et de tenter pour nos régions ce que M. Girolamo Rossi a si bien fait pour la Ligurie [1]. Ce serait une sorte de complément de Ducange (et aussi de Godefroy).

1. Le dernier volume paru des *Miscellanea di Storia Italiana* (tome XIII de la 3e série, Turin, 1909) contient un très important appendice au *Glossario medioevale Ligure* de M. G. Rossi.

Pareil glossaire pourrait rendre aux historiens de réels services. Des érudits de la valeur du comte de Foras n'ont pas toujours évité des erreurs, parce qu'ils connaissaient insuffisamment les études dialectologiques. Il serait facile de citer des exemples tirés de l'*Inventaire du mobilier de Robert de Montvuagnard* en 1439, publié en 1900 dans la *Revue savoisienne* (p. 48 : alius *yricornio* [cf. p. 54]; p. 51 : de ventribus et *cochonis* martrarum usque ad *grillas* longam.....; ibid. : duos *escues equeviarum* ; p. 52 : unam *meys*, etc.)

En attendant le prochain Congrès des Sociétés savoisiennes et l'apparition de la *Revue des Traditions et des Parlers populaires de la Savoie,* M. Désormaux sera heureux de la collaboration que voudraient bien lui apporter ses collègues et les membres des autres Sociétés savantes, en communiquant à la Florimontane la liste des termes qui les auraient frappés au cours de leurs recherches ou de leurs lectures. Il y aurait là matière à un important travail collectif.

Sans doute, comme le fait remarquer M. Marteaux, il faudrait, pour être plus complet, publier auparavant les nombreux manuscrits conservés dans les archives de Turin, et en particulier les comptes des trésoriers-payeurs généraux de Savoie. Mais peut-être n'est-ce pas trop s'aventurer que de commencer l'entreprise en dépouillant les documents d'archives déjà imprimés et les textes insérés dans les revues des Sociétés savantes de la Savoie.

Cette proposition est suivie d'une causerie sur le latin médiéval, à laquelle prennent part MM. Buttin, Désormaux, Marteaux. M. Buttin, notamment, donne d'intéressants détails sur les registres des tabellions et sur l'application en Savoie de l'ordonnance de Villers-Cotterets (15 août 1539), qui avait rendu obligatoire en France « l'emploi du langage maternel françois » dans les actes publics, « registres, enquestes, contrats, commissions, sentences, testaments et autres quelconques actes et exploits de justice, ou qui en dépendent ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Pour les Secrétaires absents, excusés,

Le Bibliothécaire : J. Désormaux.

DOCUMENTS SUR LA VILLE DE CLUSES

La garde et le guet à Cluses.

La création de la garde et du guet à Cluses remonte à la plus haute antiquité. Lorsque Hugues Dauphin, seigneur de la terre de Faucigny, accorda en 1310 des privilèges à son bourg de Cluses, il formula des règlements au sujet du guet et de la garde. Mais ce service se fit sans doute avec beaucoup d'intermittence et à partir de 1310 il faut remonter à 1610 pour trouver de nouveaux renseignements à ce sujet. A ce moment, le guet et la garde ne se faisaient plus depuis fort longtemps, car le 6 janvier 1610 c'est d'une réorganisation complète dont il s'agit. Le noble conseil venait de prendre ensuite d'un mandement du juge du Faucigny la décision de dresser le rôle des vagabonds et de ceux qui « dépensaient leur bien par les tavernes contre leur pouvoir et la raison ». Soit pour éviter les scandales que ces ivrognes pouvaient occasionner, soit aux fins d'assurer la paix et la sécurité des habitants, les nobles sindics créent à nouveau le service de la garde. « Le guet et la garde » sont faites aux termes de la décision du noble conseil, par 4 hommes capables, c'est-à-dire vigoureux. Le guet est commandé par le serviteur de ville, alors M. Fillard, qui le présentera au 1er sindic, seul juge de la capacité ou de l'incapacité des hommes. Les peines pour les hommes qui négligent de faire leur service sont les suivantes : 60 sols pour la première fois, la moitié à Monseigneur (le duc de Savoie), l'autre à l'hôpital de Cluses, le double de la peine pour la 2e fois, et la 3e fois les délinquants seront poursuivis par la justice ordinaire. A partir de cette date il ne semble pas que la garde ait été dans la communauté de Cluses un rouage administratif bien important, car il n'en est plus guère parlé que dans les époques troublées ou quand il faut poursuivre les voleurs. Il en est notamment question au lendemain de l'invasion espagnole en 1749, et enfin en 1759. A ces époques différentes il fut fait divers mandats pour payer soit les dépenses faites par la garde en bois, huile, soit pour le montant de la location de la boutique Vuargniez qui servait d'abri à la garde.

Personnel. Toutes les personnes capables de Cluses étaient tenues de faire la garde, ainsi que les bourgeois forains et même les soldats et les bas officiers rentrés dans leur famille.

Il est vrai que ceux-ci jouissaient en récompense de leurs services de plusieurs privilèges honorifiques. Ils devaient avoir le commandement sur tous les particuliers, dans les processions et à l'église ; ils occupaient la place immédiatement voisine de celle du vassal, si toutefois il n'y avait pas concours d'officiers ou d'autres personnes qualifiées (v^e^ lettre de l'Intendant Revillod, 11 juin 1775). Celui qui battait la garde avec son tambour recevait 6 deniers par jour, monnaie courante.

Service de la garde. Le guet ou garde fut, comme il a été dit, organisé pour la sécurité des habitants. Une lettre du substitut de l'avocat fiscal en date du 6 février 1749, précise la mission des hommes de garde. Ils devront, dit la lettre, arrêter tous fainéants et vagabonds, gens sans aveu et les rechercher dans les lieux où on aura soupçon que des voleurs se réfugient. Le 3 mai 1789 le noble conseil définit encore mieux le service de la garde, les sindics considérant que la population de Cluses est nombreuse et cosmopolite, que les maisons sont couvertes de bois et que les fontaines sont rares, le guet devra veiller pendant la nuit à ce qu'il n'arrive aucun vol ni incendie ; pour cela le guet sera fait par des personnes probes qui affermeront ce service et qui veilleront pendant la nuit, avertiront le public à chaque heure et crieront en cas d'accident.

En prévision des événements de la Révolution, le 30 octobre 1792 les autorités sardes arment le guet.

Enfin, en 1817, au début de la restauration sarde, le conseil de ville élabore de nouveau un service du guet dont voici la teneur :

Art. Ier. — Toute personne propriétaire et locataire de maisons en ville est tenue de faire le service du « gay ».

Art. II. — Il est permis de se faire remplacer dans ce service, toutefois par des personnes qui seront agréées par l'autorité locale ou ses délégués spéciaux.

Art. III — La taxe de remplacement est de 40 centimes en été et 75 centimes en hiver.

Art. IV. — La personne qui refusera sera remplacée d'office et punie d'une amende de 2 livres.

Art. V. — Le service sera fait chaque nuit par 2 personnes au moins ; il commencera à 9 heures en hiver et à 10 heures en été et ne finira qu'au jour.

Art. VI. — Toutes les heures le gay se portera hors de ville sur les hauteurs d'où l'on peut être à portée de voir le feu et fera des tournées dans tous les quartiers et toutes les rues, muni

d'une sonnette dont il se servira pour faire connaître au public que le service se fait.

Art. VII. — Il suivra de près et en cas de suspicion arrêtera et traduira devant l'officier de police tout individu inconnu qui sera rencontré en rue sans lumière.

Suivent d'autres articles sans intérêt. Le règlement est signé : .Hugard, Pernat, Rassiat, Joseph Larmaz, Chavoat, Debiol et approuvé par l'intendant Greyfié.

Le service de la garde disposait d'une (capite) ou tonnelle en bois, construite à l'extrémité du pont le 26 septembre 1725.

Répression des vagabondages. Le 20 août 1743 les voleurs courent le pays, dans l'espace de 5 jours ils ont volé 3 chevaux (il y aurait peut-être lieu de rechercher si ce ne fut pas là un exploit de la bande à Mandrin qui opérait à cette époque). Aussi le guet se fit-il à ce moment avec exactitude, le serviteur de ville battait de la grosse caisse ; à 8 heures les gens du guet se rassemblaient et commençaient à opérer leurs fouilles armés jusqu'aux dents. Le 6 février 1749, la garde composée de 4 hommes armés de fusils opérait non seulement en ville mais faisait aussi des patrouilles dans les campagnes. Le 12 janvier 1781 des battues semblables étaient faites dans la ville et le voisinage pour arrêter les malfaiteurs ; le 9 fructidor an V les patrouilles pour le même objet sont aussi très nombreuses.

Abolition du guet. Le guet fut pratiqué jusqu'à ces dernières années dans la ville de Cluses. Par mesure d'économie ce service fut supprimé il y a quelque temps. Cette coutume ancienne a laissé dans la mémoire de tous un bon souvenir et même certains clusiens regrettent encore vivement sa suppression. La sonnette du veilleur donnait une note gaie pendant la nuit et assurait une sécurité que chacun se plaît encore à regretter.

Fortifications de la ville de Cluses.

Comme la plupart des villes du moyen âge, la ville de Cluses était fortifiée. Son système de défense comprenait mur d'enceinte, fossés, portes.

En 1626, la ville était protégée par 4 portes qui furent complètement refaites à cette époque par Jehan Bel, maître charpentier de la paroisse de Saint-Sigismond. Si on consulte la note des travaux, rédigée par Me De Chignin, notaire, on remarquera que ces 4 portes étaient situées l'une vers le haut de la ville du côté de Sallanches. la 2e vers le pont, la 3e vers le

couvent de l'Observance et la 4e à l'extrémité du faubourg Saint-Nicolas.

Dans la suite, la porte du Pont fut elle-même défendue par des rateaux ou portes à claire-voie, fermés la nuit par la garde. (Voir délibération du 21 décembre 1720.)

Le 26 mai 1740, la porte de Vers « L'haut-Faucigny » fut réparée, mais on ignore les réparations qui y furent faites. Les avenues qui conduisaient à cette porte furent aussi aménagées quelques mois plus tard.

On répara aussi à cette époque le « portail vers les Cordeliers »: il était si délabré que le 24 mai 1741 il tombait presque, menaçant la vie de ceux qui étaient obligés de le traverser. Les réparations ne furent cependant commencées que le 14 octobre 1743. Elles furent les suivantes : on reconstruisit le montant du côté du jardin de moine; l'angle du mur du côté du même jardin fut réédifié en pierres brutes, l'entrepreneur se chargeait en outre de la pose de l'arcade avec les garnissages et les récrépissages nécessaires; l'arcade côté de la ville devait être faite en pierres brutes, le seuil en pierre taillée. L'entrepreneur devait ensuite recouvrir la porte d'un toit ardoises, tel qu'on en voit encore sur certaines portes cochères. dont les dimensions étaient de 2 pieds en largeur et 2 toises en longueur, et le tout pour 65 livres.

Le 6 février 1749, les nobles syndics firent encore réparer la porte de « l'Haut-Faucigny » avec de solides pièces de bois et achetèrent un cadenas pour en assurer la fermeture pendant la nuit.

A partir de cette date, les ouvrages de défense n'occupèrent que très peu les assemblées communales. Ces portes étaient réunies par un mur d'enceinte qui fut démoli par un entrepreneur après l'incendie de 1844. A ce moment. les vestiges des fortifications disparurent; il ne reste même plus trace des fossés, et, dans sa réédification, la ville de Cluses a perdu tout aspect moyenageux, que ces fortifications étaient bien de nature à lui donner.

Camille PERROUD.

PIÈCES JUSTIFICATIVES : V' Archives municip. Délibérations consulaires. — V' Inventaire des archives série O, sous série 1 ; série M, sous série 1.

Acte portant réparation des 4 portes de Cluses.

L'an 1626 et le 19e jour du mois de novembre devant moy notaire public soussigné se sont présentés les temoins sous-nommés personnellement se sont constitués noble Claude De Bellegarde, discret Nicolas Jourdan et Jehan

Renand modernes consindics du dict Cluses faisant acte tant à leur nom propre comme syndics prédits que aussi au nom d'honorable Louis Debosson leur consindic, pour lequel ils se font forts et promettent faire rattifier quand sera requis lesquels sachant pour eulx et leurs successeurs au dit scindical et au nom de la dite ville et communaulté du dict Cluses, en suite de la somaire apprise faite de l'estat des grands portes de la dite ville de Cluses de diverses mises faictes par divers maistres chappuier (charpentier) du tache de la réparation d'icelles le tout en présence du commandeur au seigneur conseiller Me et auditeur Vibert (?) et expédition du dict tache par luy aujourd'huy faicte à Me Jean Bel, chappuier de la paroisse de Saint-Sigismond, ont baillé tache et priffait au dict honorable Jehan, fils de feu Jehan Bel m. chappuier prédict présant et acceptant pour luy, ses héritiers et successeurs quels qu'ils soient. Savoir de refaire les dites portes de la dite ville qui sont au nombre de quattre pour lesquelz il faudra en premier la porte qui est du costé de Sallanches. Une douzaine de platteaux de douze pieds de longueur chacun et de quatre doigts d'épaisseur, un angon la senaillie avec son tiroir (verrou) et clefs... trois pannes de quatorze pieds de longueur, deux douzaines de longs de douze pieds l'ung, quatre milliers de clavins autant de prima que du second loz (côté), deux pieces de bois.....

En la seconde porte qui est celle qui joincte au pont estant sur la rivière d'Arve près le dict Cluses, cinq pièces de chesne de 14 pieds de longueur, le tout équarré, deux autres pièces de chêne de 16 pieds de longueur..... quatre grandes esparres et deux autres pour les dictes portes et portairon d'icelles et quatre ongons la serraillie, tirroir et clef.

En la troisième grande porte de la dicte ville qui est du costé du couvent de Saint François deux grandes éparres... et deux éparres pour le portayron et du reste autant qu'en la susdite seconde porte. En la porte quattrième de la dicte ville cinq esparres de fer, deux angons et aultant du reste que à l'une des aultres portes susdictes et finallement pour les dictes quattre portes et portayrons ung millier de gros clous semblables à ceux qui étaient auparavant... et a promis faire le dict Bel et fournir touttes matières requises à ses frais et despens d'icy aux prochaines festes de pentecôstes à la forme que dessus est dit à l'obligation de sa personne et biens .. moiennant la somme de cinq cents florins monoye de Savoye, que les SSrs sindics promettent de lui faire payer en paix et sans procès de l'argent qui proviendra de la répartition... faite sur les forains, bourgeois et habitants du dict Cluses .. et c'est à l'obligation de tous et ung chacun les biens des dits Srs Srs sindics de la dicte ville et communaulté du dict Cluses, qu'à cet effet ils se constituent bons à condition que le dict Bel sera tenu comme il a promis faire bailler bonne et suffisante caution pour l'observation de ce que par luy a été promis..... fait et prononcé au dict Cluses dans la maison des hoirs de feu honorable Claude Girod, présent Me Claude Moenne, notaire... Spectable Defloug, docteur en médecine, Me Pierre Pernet et honorable Claude Bochut du dict Cluses témoingts requis.

De Chignin, *notaire*.

CONTRAT DE MARIAGE

DE PIERRE DE DYVONE ET DE MARGUERITE CATINEL (1437)

M. Gaston Letonnelier, archiviste de la Haute-Savoie, a bien voulu lire et reproduire in-extenso le contrat de mariage de P. de Dyvone, de Chambéry, et de M. Catinel, de La Bauche (1437) que j'avais communiqué à la dernière séance. Je lui en suis bien reconnaissant et vois avec plaisir la *Revue savoisienne* publier le commencement et la fin de cette charte, le reste n'offrant guère qu'une suite de conventions et de formules connues et sans grand intérêt. Notons cependant ce fait que le futur beau-père donne entre autres à sa bru 400 florins de petit poids comptés à raison de douze deniers gros de bonne monnaie courante du duc de Savoie et, *pro jocalibus et nomine jocalium et ornamento capitis*, cent florins.

Il résulte des noms cités dans cette charte qu'elle éclaire sur certains points l'obscure généalogie des Dyvone sans pour cela l'élucider complètement (v. DE FORAS : *Armorial*, I. 294). Il faut attendre d'autres documents. Il semble cependant que Marguerite du Bochet. épouse de Pierre, conseiller, fils de Jean de Dyvone, soit la même personne que M. Catine. Nous voyons d'autre part que noble Pierre Bovet était mort avant 1437.

De Foras n'a pas fait un article spécial pour la généalogie de la famille de Catinel, qualifiée de noble dans la charte ; il cite l'union de Marguerite avec Pierre de Dyvone et mentionne simplement son frère Thomas appelé ici *Thomasselo, ipsorum conjugum filio et dicte Margarite fratri*.

Parmi les témoins, Jean Ambroys appartenait à une famille appelée aussi de la Charnée, mais il ne paraît pas dans l'*Armorial* (I. 369) avec son surnom. Les de Champrovent était une famille noble de St-Jean de Chevelu. C. M.

*
* *

In nomine Domini, amen. Anno a nativitate eiusdem Domini millesimo quatercentesimo trigesimo septimo, indicione quindecima, et die prima mensis septembris. Tenore huius veri, publici et auctentici instrumenti cunctis tam presentibus quam futuris sit notum et fiat manifestum quod cum tractum fuerit de matrimonio contrahendo per verba de futuro inter

nobilem Petrum de Dyvona, filium nobilis Johannis de Dyvona consiliarii domini nostri ducis Sabaudie, burgensis Chamberiaci ex una parte, - et nobilem domicellam Margaritam, filiam nobilium Jacobi Catinelli de Bochia, mandamenti Scalarum, et Caterina Bovetaz, coniugum, filie quondam nobilis Petri Boveti de Ayma, ex alia parte, hinc est quod in nostrum Aymoneti Eyrvardi de Chamberiaco et Johannis Choutagnie alias Tillieti notariorum publicorum ac testium inferius nominatorum presencia personaliter constituti dictus Petrus de Dyvona de auctoritate, jussu, licencia et consilio supradicti nobilis Johannis de Dyvona sui patris, gratis ac eius spontanea voluntate, promittit per juramentum suum proprium supra sancta Dei Euvangelia ab eodem sponte corporaliter prestitum, dictam nobilem Margaritam in uxorem et sponsam suam legitimam accipere et ipsam in facie sancte matris ecclesie canonice disponsare, Deo et ipsa sancta matre ecclesia in hoc faventibus: et vice-versa dicta nobilis Margarita de licencia, auctoritate, jussu, mandato et voluntate supradictorum nobilium Jacobi Catinelli eius patris et Catherine Bovetaz eius matris ibidem presencium, jubentium et sibi quoad infrascripta peragenda licenciam dantium et prestantium, etiam promittit, per eius juramentum proprium ad Sancta Dei euvangelia ab eadem sponte corporaliter prestitum, dictum Petrum de Dyvona in virum et sponsum suum legitimum accipere, et ipsum in facie sancte matris ecclesie canonice disponsare, ipsa sancta matre ecclesia concedente, et quod ipsi futuri coniuges non fecerunt nec infuturum facere intendunt quicquam quominus dictum futurum matrimonium valeat retardari sed potius adimpleri.

. . . . . .

Acta fuerunt hec apud Chamberiacum in domo habitacionis heredum viri venerabilis domini Jacobi Marchiaudi legum doctoris quondam, presentibus nobilibus viris domino Amedeo de Viteriis milite, Johanne Ambrosii alias Bernardeti domino Breyssiaci in Bogiis, Gaspardo Belletruche de Chamberiaco, Turpino de Chauprouent, Vincencio de Ruppe de Matiscone, Johanne Liobardi juniore de Ponte Yndis Ludonensis diocesis, ducali Sabaudie secretario Petro Martini clerico et Aymone Calonis clerico habitatoribus Chamberiaci testibus ad premissa vocatis et specialiter rogatis. Et me Johanne Choutagnie de Rumilliaco in Albanesio Gebennensis dyocesis habitatore Chamberiaci, notario publico, auctoritate domini nostri ducis Sabaudie qui hoc instrumentum publicum rogatus recepi, una mecum Aymone Yvrardi notario supra nominato ipsum conscribi et levari feci per Laurencium Girardi notarium coadiuctorum meum hic me subscripsi, signetis michi consuetis signavi fideliter et tradidi ad opus dictorum nobilium Jacobi Catinelli et Gaterine Bovetaz coniugum.

RECHERCHES SUR LES FAMILLES DES ÉMIGRANTS SAVOYARDS

fixés en France avant 1860

> « Il serait bien intéressant de connaître le sort des familles savoisiennes fixées à l'étranger. On s'apercevrait que les descendants de ces petits colporteurs ont occupé les premiers rangs de la bourgeoisie de leur pays d'élection, et on pourrait restituer à la race savoisienne bien des gloires. »
>
> (Max Bruchet : *Rev. Sav.*, 1894, p. 258.)

« De tout temps, les Savoyards ont peuplé au loin les armées de militaires distingués, le clergé d'esprits supérieurs, les collèges d'excellents instituteurs, les académies de savants, les capitales de l'Europe d'hommes intelligents et actifs, de négociants heureux. »

Cette constatation faite par Sayous, dans son *Histoire de la littérature française à l'étranger* (tome I, page 7), n'est qu'un juste hommage rendu à la vérité. J'en donne la preuve en rappelant quelques noms :

— Amé de Viry, lieutenant-général de Charles VI, Charles de Sales, vice-roi des Antilles sous Louis XIV, Bouvard et Muffat-Saint-Amour, majors-généraux en Hongrie, Monet et Montfalcon en Pologne, Mongellaz en Bavière, les de Bellegarde en Saxe et en Autriche, Burnod et Xavier de Maistre en Russie, de Boigne et de Motz de Lallée aux Indes ;

— Les Papes Nicolas II, Célestin IV, Innocent V, Clément VII et Félix V ; les cardinaux de Challant, de la Chambre, de Brogny, Maillard de Tournon, Gerdil ; les évêques Fenouillet à Montpellier et Claude de Seyssel à Marseille ; les jésuites Pierre Le Fèvre, Monet. Monod :

— Les recteurs de la Sorbonne Guillaume Fichet et Jean Cochet ; — Eustache Chappuis, fondateur des collèges de Louvain, d'Avignon et d'Annecy, Ducoudray, qui créa ceux de Turin et de Mondovi, Le Jay, réorganisateur de l'Université d'Ingolstadt ; les professeurs Dulcis à Cassel et Milliet de Challes à Marseille ;

— Les savants Berthollet, Bouvard, Nicollet, Socquet,

Tochon à Paris, Fodéré à Strasbourg, Baud à Louvain, Carron du Villard au Brésil, Borson, Daviet de Foncenex et Vichard de Saint-Réal à Turin ;

— Les banquiers Pillet-Will à Paris, Ducruz à Augsbourg. Jaccoud à Lyon, Maurice-Roux à Vienne ;

Enfin les négociants Angley et Galliffet à Marseille, Corajod à Lyon, Monet à Saverne, Décret, Falquet, Passy, Poncet, Jacques Roux, Saillet à Vienne en Autriche, Cartier et Pernet à Munich, Pétollaz, Fontaine, Ducrest, Forestier, Girard et Challamel à Fribourg en Suisse. Vaudaux, Perrier, Granger. à Estavayer, Morel à Saint-Gall, Ducroz, Girod, Avet, Pargoux à la Nouvelle-Orléans, etc., etc.

Ces hommes remarquables appartenaient, sauf quelques négociants, à la bourgeoisie ou à la noblesse ; ils s'expatriaient pour donner carrière à leur esprit aventureux, par tradition plutôt que par nécessité. Ce n'est pas la moindre gloire de notre province que d'avoir, pendant des siècles, fourni des soldats du progrès, guerriers. diplomates ou éducateurs, à la plupart des nations, car, ainsi que l'a dit un éminent magistrat, « la grandeur d'un pays se mesure moins aux limites souvent étroites qu'il a reçues de la nature, qu'à sa force d'expansion civilisatrice et nationale ».

Or, à côté de cette élite, dont on a justement conservé les noms dans nos annales, il y avait des milliers de prolétaires qui, chaque année, malgré les défenses les plus rigoureuses, allaient chercher à l'étranger, je ne dirai pas la fortune, mais le pain quotidien.

Que sont devenus ces déracinés dans leur pays d'adoption ? Jusqu'à ce jour, on s'en est assez peu préoccupé. Si j'excepte un manuscrit, *La Savoie émigrante*, de notre compatriote J. Manecy, qui s'est principalement attaché à l'œuvre des *Petits Savoyards*, et les *Naturalisés* d'Albrier, je ne connais rien de bien précis sur la question.

Cependant, c'était encore là une élite, car il fallait être entreprenant et doué d'un courage peu commun pour affronter tous les dangers de l'émigration. Cette graine de parias, qu'un vent de misère a poussée hors de notre pays, où est-elle tombée ? A-t elle germé ? Quelles traces pouvons-nous en retrouver ? C'est ce que je vais chercher à découvrir.

* * *

Si le problème était posé pour la Corse, il serait d'une solu-

tion facile. En effet, les noms de ce pays sont assez caractéristiques pour qu'on ne puisse pas les confondre, en France, avec ceux des originaires d'autres provinces. Tout au plus risquerait-on d'englober parmi les Corses quelques Italiens, peu nombreux ailleurs que sur la frontière de l'Est et dans le Midi. Mais tout autre est notre cas. Les noms de nos émigrants n'ont rien qui les distingue, à première vue, de ceux de la vieille France, et il faut une connaissance assez approfondie du pays pour pouvoir discerner ceux qui nous appartiennent. Il va sans dire qu'à moins de données spéciales et précises, j'élimine de mon enquête non seulement les noms répandus partout, comme Dupont et Durand, mais ceux tirés des prénoms (André, Charles, Philippe, Vincent), des couleurs (Blanc, Blondin, Brun, Rouge. Violet), des qualités ou défauts (Long, Court, Gros, Léger, Sage), etc., etc. Réduite ainsi, cette enquête est encore considérable. J'ai parcouru toute la partie supplémentaire du *Bulletin des Lois* depuis 1815, et j'y ai relevé plus de mille pensionnaires de l'Etat nés dans l'ancienne France, un peu partout, d'ascendants savoyards. J'indiquerai les lieux de naissance de ces pensionnaires, leur profession, la durée de leurs services et les localités où ils ont joui de leurs retraites.

J'ai aussi relevé, dans le même recueil, près de sept cents nominations ou promotions dans l'ordre de la Légion d'Honneur, concernant des familles d'origine indiscutablement savoisienne.

Au nombre de ces familles, il y en a beaucoup qui sont fixées depuis plusieurs générations dans les diverses régions de la France où nous les retrouvons : quelques-unes même ignorent leur provenance. Il n'en est pas moins vrai que tous les noms cités sont sortis de nos montagnes et qu'ils y sont encore portés, de nos jours, en plus grande quantité qu'ailleurs.

Ce dépouillement fait, j'ai choisi, parmi les plus en vue, une soixantaine de familles dont j'ai rétabli la généalogie en remontant jusqu'à l'ancêtre qui, le premier, a quitté notre pays pour aller faire souche de Français, — et c'est là la partie la plus délicate de ma tâche.

A ceux qui trouveraient que ce chiffre de soixante est bien faible, je ferai remarquer que, pour aboutir à ce résultat, j'ai dû rechercher l'état civil de plus de deux cents familles, et que je me suis égaré très souvent sur de fausses pistes.

Il faut, en effet, se garder d'accepter sans contrôle toutes les

légendes plus ou moins accréditées sur l'origine savoisienne de certains personnages.

En voulez-vous des exemples? A la page 94 des *Gloires de la Savoie*, Jules Philippe donne à croire que les ascendants de Murat, roi de Naples, sortaient des Avanchers en Tarentaise. Il ajoute que dans une famille de cette commune « on conserve une lettre de l'illustre général de cavalerie par laquelle il annonce à un de ses parents l'envoi d'un subside en argent ». Or, un de mes collègues, M. Teulière, a bien voulu dépouiller pour moi les registres de baptême de La Bastide-Fortunière, où naquit le roi de Naples, et dès 1671, c'est-à-dire aussi loin qu'on peut remonter dans ces registres, on trouve des Murat qui n'ont rien de commun avec les Muraz des Avanchers. Le nom de Murat est très répandu dans les départements qui avoisinent le Lot.

Autre cas. Une de ces revues qui savent tout publiait, en 1901, les Mémoires du docteur Ménière (1799-1862) et les faisait précéder d'une biographie où l'on racontait, avec anecdotes à l'appui, que ce médecin célèbre était le fils d'un colporteur savoyard. Après de longues recherches, j'ai fini par découvrir que le colporteur en question était né dans le Puy-de-Dôme.

Au moment de la mort du grand chirurgien Ollier (26 novembre 1900), plusieurs de mes amis, généralement mieux informés, m'avaient donné l'assurance que la commune de Valloires pouvait revendiquer comme un de ses enfants le père de cet homme illustre ; et les registres de la commune des Vans (Ardèche) établissent que Louis-Xavier-Edouard-Léopold Ollier était fils, petit-fils et arrière petit-fils de médecins nés dans ladite localité.

Plusieurs journaux de la Savoie ont signalé Chatrian comme issu d'un émigrant de la Tarentaise. Et, sur les indications qui m'ont été données, avec une extrême obligeance, par M. J.-B. Chatrian, avocat près la Cour d'appel de Bruxelles, il a été reconnu que Martin Chatrian, trisaïeul du romancier, était né en 1701, au hameau de Chatrian, commune de Targnon, près d'Aoste.

Controuvée également l'information d'Hippolyte Tavernier d'après laquelle (*Histoire de Taninge*. page 73) « l'héroïque général Humbert, immortalisé par le poète Ponsard dans la légende du *Lion amoureux*, serait originaire de Bellentre en Tarentaise ».

Le général en question, né à Saint-Nabord (Vosges) le 22 août 1767, était le petit-fils de Nicolas Humbert né le 9 mai 1711 dans le même village où les Humbert pullulent depuis un temps immémorial.

J'en ai dit assez pour établir que, s'il ne faut pas écarter de parti pris les renseignements transmis par la rumeur publique ou la tradition, on ne doit les accepter que sous bénéfice d'inventaire.

*
* *

A première vue, il semble aisé de reconstituer la généalogie d'un personnage. Etant donné, par exemple, que, sous le nom du général Sucillon, vous avez flairé un Montminois, vous demandez le lieu et la date de naissance de cet officier. On vous répond : Né à Besançon. le 19 novembre 1853. Vous envoyez un questionnaire à la Mairie de Besançon : « 1° De qui est fils M. Sucillon Hippolyte-Gilbert-Joseph, né dans votre ville en 1853 ? (Prénoms, profession et âge du père, nom et prénoms de la mère.) — 2° Sait-on d'où cette famille est originaire? » La réponse est concluante : « 1° Fils de Nicolas, 31 ans, négociant, né à Maizières, canton de Rioz (Haute-Saône) et de Cécile Rueff, 26 ans, native de Besançon. — 2° L'aïeul paternel, Maurice Sucillon, est décédé à Faverges (Haute-Savoie) le 1er octobre 1837. »

Avec ces renseignements, vous écrivez à la Mairie de Maizières et vous y apprenez que Nicolas *Sussillon*, né à Maizières le 1er juin 1822, était fils de Maurice *Sucion*. marchand drapier, âgé de 33 ans, natif de *Montmain* en Savoie, et de Cécile Grosperrin. Une dernière demande, adressée à M. le Curé de Montmin, vous fait connaître que Maurice Sucillon, fils de Jean Sucillon et d'Anne Rulland, était né à Montmin le 2 mai 1789. Et voilà le personnage identifié. Mais rarement les choses se passent d'une manière aussi simple. Il y a peu de mairies où les registres soient aussi bien tenus et où l'on apporte autant de complaisance qu'à Besançon.

Toutes les fois qu'on remonte au XVIIIe siècle, on se heurte aux lacunes de l'état civil. Qu'on juge de ces lacunes d'après ce qu'un historien autorisé dit des registres de Commercy.

« Au milieu du XVIIe siècle. on se contentait encore de la simple inscription du nom de l'individu au registre, unique pour les naissances, mariages et morts. Le plus souvent même, pour les décès, on n'y trouve que le surnom : ainsi,

le gros Nicolas, la grande Jeanne : ou bien la profession : *un potier d'étain, un soldat, la servante de Pierre, un homme de Mécrin,* etc. Il y a des années entières où personne ne fut inscrit. Souvent, après coup, on y intercalait une inscription quand il s'agissait de quelque personne notable dont les parents avaient sans doute réclamé. Les mariages s'inscrivaient par le seul nom du mari, rarement celui de la femme, à l'exception des personnes marquantes. Il en fut ainsi presque jusqu'en 1774, qu'intervint l'ordonnance sur cette matière, à laquelle il fut si difficile de se conformer, dans le principe, que le bailliage se vit contraint, en 1776, de condamner le curé Prenelle en dix francs d'amende pour le forcer de s'y soumettre *(Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy*, par C.-E. Dumont, tome III, p. 140-141. 1843). Il faut croire que Commercy n'était pas la seule ville à laquelle ces critiques fussent applicables. En général, les actes de décès sont d'une concision déplorable. Exemples :

« L'an 1724, le 22 may, Alexandre Taponier, homme vefve, âgé d'environ 60 ans, mourut, après avoir reçu les S.S. Sacrements de l'Eglise, et son corps fut inhumé le lendemain dans le cimetière de cette paroisse, en présence de Jean Braban, Jérôme Duprey et autres bourgeois de Saint-Diey, témoins. P. Vamboing, curé de Saint-Diey. » Ni filiation, ni profession, ni le nom de la femme. (Saint-Dié.)

« L'an 1774, le 8 de maÿ fut enterré au cimetière Benoit Villien, veuve, mort la veille, âgé de soixante-six ans. Furent témoins, Jean-Maurice Villien, son fils, et Jean-Baptiste Muller, son beau-fils, qui ont signé. » (Avesnes.)

Dans les actes de mariage, on n'indique généralement pas la filiation, ni la profession, ni le pays d'origine des époux. Les actes de naissance sont également très brefs, quelquefois même, surtout dans le Midi, l'on ne trouve que des tables relatant simplement les noms, prénoms et dates du baptême. Dans les pays de langue germanique, les actes ne mentionnent jamais le nom de famille de la mère ; on se contente de ses prénoms :

1769. Die sextâ novembris baptizatus est Jacobus Franciscus, filius Francisci Marula et Mariæ-Barbaræ, conjugum. Levabat Jacobus Rode, ex Herd. » (Zeiskam.)

Il faut aussi compter avec les correspondants qui ne répondent pas. Quelquefois, ces demandes de renseignements intriguent les maires, qui, malgré les explications données, y

cherchent des motifs intéressés (successions, mariages, etc.). Tel, celui qui répondait à une question concernant les héritiers d'un important personnage : « Il n'y a qu'une héritière, Mlle Emilie, mais je crains bien que vous n'arriviez trop tard : les candidats sont nombreux, et la demoiselle passe pour avoir fait son choix. »

* * *

La plupart des émigrants dont j'ai retrouvé la trace étaient des merciers ambulants. Dans son livre intitulé *Soldats de Lorraine,* M. Paul Despiques, professeur d'histoire, a voulu peindre un de ces colporteurs, dont le fils y occupe une assez belle place. Il s'exprime ainsi : « Là (à Bar-le-Duc), était arrivé un beau jour un solide gaillard de cinq pieds, trois pouces, aux membres énormes, au dos légèrement voûté par l'habitude des fardeaux, presque terrible par sa haute stature, mais dont une bonne figure ronde, éclairée de grands yeux bleus, corrigeait la rude apparence. Il se nommait Pierre-François Ponty, et était originaire de Saint-Feriol (sic) en Savoie. Il était parti de son pauvre pays comme tant d'autres enfants, et Guiraud a chanté tous ces petits colporteurs dans sa touchante poésie du *Petit Savoyard.* »

Passons sur les membres énormes et le dos voûté de ce *terrible Savoyard* de 22 ans : ce sont là des phrases ; mais Guiraud n'a jamais chanté les petits colporteurs. Sa *touchante poésie* s'applique exclusivement aux ramoneurs et montreurs de marmottes, plus ou moins originaires de notre pays. Les colporteurs n'étaient pas des mendiants. Combien plus exact est le portrait tracé par Laurent de Jussieu dans *Simon de Nantua :*

« Pierre qui roule n'amasse pas mousse, dit un vieux proverbe ; aussi le père Simon de Nantua, qui voyageait depuis quarante ans de foire en foire, n'était-il pas devenu bien riche à ce métier. Mais il y avait gagné l'expérience, qui vaut de l'or ; car il avait de bons yeux et de bonnes oreilles ; il avait vu beaucoup de pays, beaucoup de gens et entendu beaucoup de choses. Sa mémoire était excellente, en sorte qu'il se souvenait très bien de tout cela ; et comme la nature l'avait doué d'un sens droit et d'un esprit juste, il pouvait donner à chacun de bons conseils. » Ceci s'applique aux vieux. Quant aux jeunes, on trouve assez fréquemment, dans les registres de l'état civil, la preuve qu'ils n'étaient pas dépourvus de moyens de séduction — et qu'ils savaient s'en servir. Ils avaient l'esprit vif et enjoué :

la marche excite le cerveau. Généralement bien accueillis, ils savaient remettre à leur place ceux qui les recevaient mal. Témoin la scène des laquais dans *Simon de Nantua :* « Pensez-vous m'humilier en m'appelant porte-balle ? Et vous figurez-vous que je ne vaille point autant que vous ? Si mes habits ne sont point aussi beaux et aussi élégants que les vôtres, j'ai l'avantage de ne servir personne, entendez-vous ? et je dis tout franc ce que j'ai sur le cœur à ceux qui le méritent. »

Au bout de peu de temps, ils avaient acquis droit de cité ; le marchand devenait bourgeois *(mercator et civis)*, prenait part à toutes les manifestations de la vie nationale, et l'assimilation était si complète que plusieurs de ces « hommes de bon conseil » occupèrent des emplois publics sans être naturalisés. L'un d'eux fut même élu député, sans qu'on se doutât qu'il n'était pas né en France, et ce n'est qu'après sa mort qu'on reconnut sa qualité d'étranger, — quand ses héritiers l'invoquèrent pour ne pas déclarer sa succession.

*
* *

Les naturalisations étaient très rares, et ne représentaient qu'une proportion infime du nombre des émigrants. Le répertoire des arrêts d'entérinement rendus de 1698 à 1790 par la Chambre des Comptes de Lorraine, que j'ai compulsé aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle, à Nancy, n'en contient que 22, dont exactement la moitié concerne le Faucigny. Or, dans sa remarquable étude sur l'émigration des Faucignerands au XVIIIe siècle, M. Max Bruchet signale, d'après la *Consigne des mâles* dressée en 1726, 101 individus de cette province établis en Lorraine. Ajoutons que 3 de ces actes sont relatifs à des enfants qui n'étaient pas des émigrants véritables : appelés pour recueillir les successions d'oncles enrichis, mais restés sujets sardes, on demandait pour eux des lettres de naturalité dans le seul but de les soustraire au droit d'aubaine.

Le nombre des *naturalisés de Savoie en Bourgogne* pendant la période de 1508 à 1769, étudiée par Albrier, s'élève à 98 ; mais ce chiffre comprend 15 Bressans, 3 Valdôtains, 1 Bas-Alpin de Barcelonnette, et 1 Niçard. Il se réduit donc à 78 pour la Savoie actuelle. C'est bien peu, pour une période aussi longue, si l'on songe que la Bourgogne a été pendant longtemps le pays de prédilection de nos émigrants.

Le même auteur a signalé, pour la période de 1814 à 1848, 700 naturalisés de Savoie en France. Il en a omis 122. Si l'on y

ajoute 638 lettres de naturalité délivrées de 1848 à 1860, on arrive au total de 1460. Ce chiffre, appliqué à 46 années d'émigrants, pour toute la France, est peu élevé, mais il n'est même pas normal. En effet, il comprend 220 officiers, 133 soldats ou sous-officiers, et 160 fonctionnaires du premier Empire, obligés de se faire naturaliser en bloc, en 1816, pour conserver leurs situations ou leurs pensions, enfin 298 industriels (ouvriers ou patrons), et 26 journaliers auxquels l'intransigeance de leurs concurrents, en 1848, imposa la même obligation sous peine d'expulsion. Il se réduit, en somme, à 623. Le détail, par profession, ne manque pas d'intérêt :

Architectes, ingénieurs civils	2	*Report*	245
Artistes peintres.....	2	Hommes de peine, manouvriers, portefaix.....	3
Aubergistes, cabaretiers, maitres d'hôtel	19	Industriels (patrons et ouvriers)..... ...	27
Avocats..	11	Instituteurs et professeurs ..	40
Cochers	8	Légistes, clercs de notaire, notaires	6
Commissionnaires	23	Marchands et négociants....	98
Concierges.....	20	Médecins et chirurgiens	23
Cultivateurs, jardiniers.....	6	Militaires retraités	31
Domestiques, valets de chambre, cuisiniers.....	10	Pharmaciens.....	3
Employés de commerce.....	38	Prêtres	18
Entrepreneurs, maîtres maçons.....	12	Propriétaires.....	49
Fonctionnaires et employés..	32	Ramoneurs	1
Garçons et gardiens de bureau	36	Rentiers	3
Garçons de recettes.....	24	Sans profession désignée. ..	76
Hommes de lettres.....	2	TOTAL.....	623
A reporter..	245		

Mes recherches sur les naturalisés feront l'objet d'une publication distincte. Je me contenterai, pour le moment, de mentionner quelques particularités du tableau qui précède :

Dans le nombre des concierges, on en comptait : 1 au ministère des Affaires étrangères, 1 au Ministère des Finances, 1 aux Archives impériales, 1 à l'Ecole des Beaux-Arts, 1 au lycée Corneille, 1 au Crédit foncier et 1 au château de Versailles.

Sur 28 garçons de bureau, 12 appartenaient aux divers ministères et 2 à la Cour des Comptes.

Dix-neuf garçons de recettes, sur 24, étaient à la Banque de France : les Savoyards, quoique étrangers, détenaient, en fait, le monopole de cette fonction, et cette simple constatation donne un singulier relief à leur probité. Les cinq autres servaient à l'Imprimerie Nationale, impériale ou royale, au Trésor

(mêmes qualificatifs suivant les temps), et à la Compagnie d'assurances l'*Union*.

Le nombre élevé des prêtres s'explique par le fait que le recrutement du clergé des anciens départements était moins exclusif que celui du nôtre ; on y accueillait les enfants naturels, les fils de bouchers, de geôliers, et autres sujets auxquels leur origine, considérée en Savoie comme une tare, interdisait l'accès de la prêtrise : ce qui ne veut pas dire que tous les prêtres naturalisés rentraient dans cette catégorie.

*
* *

Il n'y a rien d'étonnant à ce que les actes de naturalité soient très rares. Il suffit de se rendre compte des conditions dans lesquelles l'émigration se produisait.

Sans remonter trop loin, tous les historiens sont d'accord pour reconnaître qu'au XVIIe siècle la situation économique de nos campagnes était déplorable : les familles nombreuses étaient forcées d'envoyer à l'étranger tous les enfants valides, et, pour les mêmes raisons qui poussent aujourd'hui les Lucquois en Corse et les Valdôtains en Tarentaise, le trop plein de nos forces vitales se déversait dans les contrées qui en avaient besoin. Ces contrées, trop souvent, ne rappelaient que de très loin la Terre promise. En effet, ce serait une erreur de croire que la Savoie était seule malheureuse. Et Vauban écrivait, en 1707, dans la *Dîme royale*. que les six dixièmes du peuple mendiaient et que l'on ne comptait pas en France cent mille familles qui fussent à leur aise.

En Lorraine, sous le règne du duc Charles IV (1624-1674), à la suite des guerres, de la peste et de la famine, « la dépopulation était devenue effrayante [1] ».

« La misère, la détresse générale s'étaient principalement abattues sur la partie allemande, de sorte que celle-ci était toute dépeuplée. C'est de ces localités qu'on a vu des communes émigrer en procession, bannière en tête, et s'établir en Hongrie [2]. »

« Des villages entiers étaient déserts. Faute d'habitants, les bras manquèrent à l'industrie... *Des privilèges et des dons invitèrent les étrangers à venir repeupler la Lorraine et le Barrois* [3]. »

C'est à cette époque, vraisemblablement, qu'il faut faire

1. DIGOT : *Histoire de Lorraine*, v. 265, 365.
2. RAVOLD : *Histoire démocratique et anecdotique du pays de Lorraine, de Bar et des Trois Evêchés*, tome IV, 1071, note.
3. Même ouvrage, IV, 1169.

remonter l'apparition, dans la Meuse, des familles dont les noms suivent : Avet, Bel, Bosson, Bottollier, Bouvard, Chappet, Cheneval, Curt, Frézet, Frézier, Gaide, Gavard, Genin, Guebey, Marmod, Miguet, Payot. Pernet, Pissot, Rabut, Saillet, Sommeillier, Vigny.

En Franche-Comté, pour les mêmes causes, il y avait une situation pareille.

Or, à la même époque on constate un véritable exode des Savoyards vers ces régions. La découverte par M. Bruchet d'une colonie savoisienne à Chissey, petit village des environs de Dôle (*Revue Savoisienne* de 1894, page 241), peut être rapprochée d'une semblable, constatée à Filain (Haute-Saône), par M. Boisselet, maire de cette localité, conseiller général du canton de Montbozon, qui m'écrit :

« J'ai été surpris de trouver sur l'état civil de ma commune de Filain tant d'habitants venant de la Savoie. Les plus anciennes notes, mentionnant des baptêmes, sont ici de 1678, et je copie :

« 1698. Balthazard, fils de Chistophe Perousot, sa femme, et de Balthazard Masson, ex loco Sabaudiæ

« 1701. Francisca Bally, ex Sabaudiâ...

Filius Jacobi Saillet et Martinæ Passaud, ex Sabaudiâ.

Maria de Baudry, ex Sabaudiâ.

« 1708. Filius Nicolaï Favre, ex Sabaudiâ, et Christinæ Brix, ejus uxoris.

« Je pourrais multiplier ces citations.

« On voit qu'il y a des femmes qui venaient de la Savoie.

« Nous savons que Joseph de Baudry a été curé de Filain jusqu'en 1699 (sans doute l'année de sa mort).

« Faudrait-il croire qu'en ce temps le clergé du diocèse de Besançon se recrutait aussi en Savoie ?

« Il y a eu à Filain d'autres immigrations, anciennes, et il est venu, en ce temps, des Picards.

« Le marquis d'Andelarre, qui fut député de la Haute-Saône pendant longtemps, disait qu'Andelarre (près de Vesoul) avait été repeuplé par des Savoyards : c'était une tradition locale.

« Sur la carte de l'état major, carré de Gray, à l'angle N.-E., se trouve tracé un petit chemin qui coupe la route de Vesoul à Besançon à l'endroit marqué « la grange Besson » ; ce chemin se dirige à l'ouest sur Andelarre, Andelarrot, etc., et à l'est dans une région à pentes arides où son tracé a souvent disparu : c'est le « *chemin des Savoyards* ».

« A Vesoul, les familles Bouvier, Ruffier et autres sont venues de la Savoie; à Luxeuil, les Dufa ou Duffat.

« A Chariez (près Vesoul) il existe un vieux manuscrit, journal d'un habitant, rappelant que les Savoyards sont venus vers la fin du règne de Louis XV, dans ce village pour reconstituer le vignoble (le phylloxéra ne serait peut-être pas une découverte fin de siècle).

« Dans le Jura, il y a un plant de vigne, qu'on appelle le *Savoyard.* »

Des constatations du même genre peuvent être faites dans toute la région de l'Est.

Indépendamment de ces transplantations en masse, un courant commercial très actif attirait les jeunes gens vers les points les plus reculés de l'ancienne France. On en trouve à Avesnes, Cambrai, Cherbourg, Rochefort aussi bien qu'à Saint-Quentin, Reims, Auxonne ou Dijon.

Nos émigrants suivaient généralement l'itinéraire indiqué par Simon de Nantua : Saint-Claude, Besançon, Dijon, Semur, Bar-sur-Aube, Châlons-sur-Marne, Amiens, Elbeuf, Honfleur, Rennes. Comme on en peut juger, ce n'était pas un parcours direct. On séjournait assez longtemps dans chaque ville, prise comme centre, et l'on rayonnait de là dans les campagnes du voisinage. Arrivés à Besançon, beaucoup prenaient la direction d'Epinal, Nancy, Metz et l'Alsace. Les colporteurs de la Tarentaise et surtout ceux de la Maurienne se répandaient également dans le Midi.

La commune de Valloires est un foyer d'émigration tel, qu'un Français de n'importe quelle province peut y rencontrer quelqu'un qui a parcouru son département. Elle présente cette particularité curieuse d'avoir fourni deux ministres de l'Instruction publique à la République française : M. Rambaud et M. Bienvenu-Martin.

*
* *

J'ai nommé l'Alsace ! Agréable et riche province, aux industries florissantes et aux cultures variées, où la vie était facile et la population accueillante, elle attirait beaucoup, et depuis longtemps, les Chablaisiens, les Faucignerands, et même les Tarins.

Nombreux sont ceux qui s'établirent dans ce pays privilégié et qui prospérèrent. Mais un jour, les descendants de ces hommes qui avaient dû changer de nationalité pour acquérir le bien-être, furent obligés de sacrifier celui-ci pour conserver celle-là. Recommençant le douloureux exode de leurs ancêtres,

on vit ces Français d'alluvion faire fi de leur fortune et abandonner leurs foyers pour rester fidèles à la patrie de leur choix.

C'est par centaines qu'on retrouve leurs noms dans les listes des Alsaciens-Lorrains qui ont opté pour la nationalité française en exécution du traité du 10 mai 1871. Je citerai, comme exemples, les familles Bastian, de Welferding ; Boymond, Burtin, Dunand, Forel, Geny, Hugard, Ruffier, de Strasbourg ; Burnier, de Dannemarie ; Chavanne, d'Altkirsch ; Cochet, Crottet, Danis, de Forbach ; Coutin, de Kilsprich ; Donzel, de Molsheim ; Falconnet, Tagand et Tavernier, de Mulhouse ; Fodéré, de Wasselonne ; Gavard, Grevey, de Mulhouse ; Grivel, Pissard, de Mutzig ; Grosset, de Saar-Union ; Monet, de Saverne et Marmoutier ; Nicolet, de Soulzmatt ; Paclet, de Lutzelhausen ; Pignard, d'Aumetz ; Ravier, de Bitche ; Rossat, de Soultz ; Rouge, Trombert et Violland, de Saverne ; Sautier, de Guebwiller ; Violland, de Neuf-Brisach, de Danne-et-quatre-Vents, et de Traubach ; Villien, de Thann et de Moosch.

* * *

Quelle que fût la contrée où ils s'établissaient, les nouveaux venus savaient se faire apprécier. Marchands ou simples gagne-deniers, rémouleurs, maçons, commissionnaires ou canuts, — toutes les variétés de travailleurs, même ceux qu'on englobe dans l'expressive qualification d' « hommes de peine » ont, par leur bonne conduite, leur endurance, leur courage et les services rendus, forcé la sympathie de ceux qui les voyaient à l'œuvre. Aussi leurs descendants, si haut placés qu'ils soient, n'ont pas à rougir de leur origine et si, par hasard, il s'en trouve qu'une tentation pareille aurait effleurés, je leur dédie ces nobles paroles de l'un d'entre eux, M. Bienvenu-Martin, qui, dans une circonstance solennelle, à Albertville, le 14 août 1905, étant ministre, a rappelé le souvenir de sa famille avec une sincère émotion :

« Je suis un peu des vôtres, et j'en suis fier, car le Savoyard est un homme caractérisé par des qualités qui lui assurent une place honorable partout où il passe.

« Je ne puis oublier qu'il y a bientôt un siècle, un modeste enfant de ce pays, issu d'une famille nombreuse, partait vers une région où plusieurs des siens étaient déjà établis, je veux dire dans l'Yonne, pour y gagner sa vie : il portait sur le dos la balle du colporteur. Cet homme était mon père. Il n'était pas riche, mais il avait ce qui fait la noblesse d'une famille : la probité et l'honneur. »

GÉNÉALOGIES

—

AGNELLET

AUGUSTIN, fils de François-Marie Agnellet-Lapierraz et de Péronne ou Perrine-Dorothée Favre-Berthin,
né à Saint Jean-de-Sixt (Haute Savoie), le 28 octobre 1803 ;
négociant à Paris, marié dans cette ville, le 30 décembre 1841, avec Dlle Louise-Hortense Corusarthe.

PIERRE LOUIS EDOUARD ✻, né à Paris, le 25 août 1844, *Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées*, décédé célibataire à Paris, le 10 août 1900.	AUGUSTIN-DÉSIRÉ-LOUIS, notaire à Paris.	MARIE-AUGUSTINE-EMMA, célibataire, décédée à Paris en 1909.	MARIE-SOPHIE, épouse de M. Lachenal Arthur ✻.	EUGÉNIE-HORTENSE-JOSÉPHINE, épouse de M. Laeuffer Emile ✠.

M. Pierre-Louis-Edouard Agnellet entra à l'Ecole polytechnique le 1er novembre 1862 ; il en sortit en 1864 et fut nommé élève ingénieur au corps des ponts et chaussées. Chargé d'une mission sur les travaux du canal maritime de Suez le 27 juin 1867, il fut promu ingénieur de 3e classe le 1er novembre suivant.

Attaché, à la résidence de Soissons, au service ordinaire du département de l'Aisne et au service de la navigation de l'Aisne le 1er octobre 1868. Attaché, en outre, au service du contrôle des études et travaux du chemin de fer d'Amiens à Dijon (partie située dans le département de l'Aisne) le 1er février 1870. Chevalier de la Légion d'honneur le 5 mai 1871. Ingénieur ordinaire de 2e classe le 1er janvier 1874. Attaché, à la résidence de Corbeil, au service ordinaire du département de Seine-et-Oise et au service du contrôle des travaux du chemin de fer de grande ceinture autour de Paris, 1er octobre 1875.

Mis, sur sa demande, en congé illimité et autorisé à entrer au service de la Compagnie des chemins de fer du Nord, le 1er juillet 1876.

Ingénieur ordinaire de 1re classe le 1er décembre 1889. Mis en congé renouvelable (même Compagnie), le 20 janvier 1880. Ingénieur en chef de 2e classe le 1er janvier 1884. Placé, sur sa demande, dans la situation de congé illimité (même Compagnie), 21 juillet 1897. Ingénieur en chef de 1re classe le 1er mai 1898. Décédé à Paris le 10 août 1905, il était à ce moment ingénieur principal de la Compagnie des chemins de fer du Nord.

ALBRIET

PIERRE, né aux Chapelles en Tarentaise le 6 mai 1753, commerçant à Paris, marié dans cette ville avec Dlle Catherine Chemin.

ALBRIER JOSEPH, né à Paris le 4 octobre 1791.
Artiste peintre (histoire et portraits), mort à Paris en mars 1883.

Elève du baron Regnault, Joseph Albrier exposa successivement : *Narcisse se regardant dans une fontaine et devenant épris de lui-même* (1819), *Cyparisse métamorphosé en cyprès* (1819), acquis par la Société des Amis des Arts ; ces deux tableaux ont été gravés, le premier par Tavernier, et le second par Mme Couet ; *Aminte délivrant Sylvie* (1822), lithographié par Hénon-Dubois et Vilasse ; *Daphnis montrant à jouer de la flûte à Chloé* (1822), gravé par Blanchard ; *une Naïade endormie près d'une fontaine* (1824) ; *Astrée* (1827), lithographié par Zollner ; *un Intérieur d'atelier* (1827) ; *Louis XIV et Mlle de La Vallière au bois de Vincennes* (1828), gravé par Pauquet ; deux sujets de la vie du Grand Frédéric, gravés par Huet (1828) ; *Léda* (1836). *Le premier chapitre de la Toison d'or,* qui passe pour sa meilleure composition, figure au musée de Versailles, avec une quarantaine de portraits. L'artiste donnait des leçons particulières. Il fut assez longtemps à la mode sous la Restauration : son œuvre est correcte, mais un peu froide.

(Larousse.)

AMOUDRUZ

JACQUES, fils de François et de Louise Rouge, né à Samoëns le 25 septembre 1652, horloger en Lorraine, marié à Ubexy (Vosges) en 1681, avec Elisabeth Gillet.

JEAN (1685-1732), époux d'Anne Chausse, d'Adompt (Vosges), horloger.

CLAUDE (1715-1760), époux de Jeanne Briqué en 1744, horloger et régent des écoles d'Adompt.

MARIE.

JEAN, régent d'école à Brantigny.

JEAN-ANTOINE *MAUDRU*, né le 5 mai 1748 à Adompt, aujourd'hui Gelvécourt (Vosges).
Evêque constitutionnel des Vosges,
mort à Belleville (Seine) le 13 septembre 1820.

Jean-Antoine Maudru fut vicaire d'Adompt (1775-1783), puis de Jussarupt (1783-1788) ; il devint curé d'Aydoilles en

1788 et il exerçait son ministère dans ce poste, à la satisfaction de tous, quand il fut élu évêque des Vosges le 1er mars 1791.

« Ordonné prêtre à Toul en 1775, il avait été l'élève de Brocqueville et de Lamourette et avait embrassé toutes les idées de ses maîtres. C'était un homme ardent et convaincu, zélé, tenace et dévoué. Mais, comme beaucoup d'autres à cette époque, il se grisait de mots sonores, de pompeuses déclamations. et, en rompant avec les nobles et la vieille Eglise de France, il crovait travailler à la réforme du christianisme et de la société. » (*Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Die,* par l'abbé Eugène Martin, docteur ès-lettres. Nancy, 1903).

Après le Concordat, il fut nommé curé de Stenay. Il démissionna en 1808 et continua d'exercer les fonctions pastorales comme « prêtre habitué » jusqu'en 1814. Exilé à Tours par le gouvernement de Louis XVIII, il obtint peu après l'autorisation d'habiter Belleville, où il écrivit son *Procès historique des persécutions dirigées par l'esprit de parti dans l'Eglise et dans l'Etat contre M. Maudru, ancien évêque de Saint-Dié.* C'est à Belleville qu'il mourut, et Grégoire, son ancien collègue resté son ami, présida ses obsèques et y prononça son éloge le 15 septembre 1820.

Philanthrope éclairé, l'abbé Maudru avait fondé des écoles dès son arrivée à Stenay ; il avait établi dans cette ville une filature de laine dans le genre de celles de Sedan ; et y avait ajouté plus tard une fabrique de droguet. *Le Narrateur de la Meuse* renferme de nombreux témoignages d'affection des habitants de Stenay pour leur pasteur, tant en prose qu'en vers.

AMOUDRUZ

JEAN, *alias* JEAN-JACQUES, né à Samoëns le 1er novembre 1663,
tailleur de pierres à Quingey (Doubs),
marié avec Claudine Roubey, d'Arc-et-Senans.

ETIENNE, né à Quingey le 4 septembre 1685,
cordonnier, marié en juillet 1706 avec Etiennette Fourquet.

GUILLAUME, né à Quingey le 5 novembre 1707,
arpenteur royal à la maîtrise de Dôle (Jura), marié le 18 juin 1737 à Dôle
avec Philippe-Françoise Delaporte.

ANATOILE, né à Dôle le 7 janvier 1739, *architecte.*

Anatoile Amoudruz suivit à Paris les cours de Blondel et

fut admis au nombre des élèves de Louis. Ce dernier l'emmena en Pologne, où il avait été appelé par les magnats pour donner les plans et diriger la construction de plusieurs palais à Varsovie. De retour en France, il éleva en 1765 le château de Fresnes, près Vendôme. En 1775, il fut nommé architecte de la maîtrise des Eaux et Forêts pour les provinces de l'Est, fonctions qu'il exerça jusqu'à la Révolution. Il voulut ensuite étudier le droit et devint maire de Dôle en 1790 En 1797 il entreprit l'exécution du plan cadastral de la ville de Dôle, travail qui dura dix ans. On lui doit plusieurs publications. Il mourut en 1812. *(Larousse)*

ARPIN

JACQUES, fils de Jean-Baptiste et de Jeanne Fudral, né le 30 novembre 1762,
à Montvalezan-sur-Séez (Savoie),
négociant, puis manufacturier, marié à St Quentin, paroisse St-André,
le 17 mai 1785, avec D^lle^ Anne-Angélique-Frédérique Pluvinage ;
élu *député de l'Aisne* à la Chambre des Cent-Jours, le 8 mai 1815,
décédé à Roupy (Aisne) le 27 octobre 1831.

CHARLES-JULIEN-FRÉDÉRIC, né à St-Quentin le 22 mai 1786, négociant à St-Quentin	PIERRE-ACHILLE, né à St-Quentin paroisse de St-André le 19 septembre 1787, décédé le 16 avril 1802.	EMILIE, épouse Dollé Laurent-Charles-Emile, propriétaire à St-Quentin	GÉRARD-AUGUSTE, né à St Quentin le 4 mars 1790, paroisse St Jacques, époux de Marie-Louise-Aline Briffaut, décédé à la Havane le 22 décembre 1850.	SCŒVOLA-EMILE, né à St-Quentin le 18 floréal an II, négociant, décédé à St-Quentin le 4 février 1871, veuf de D^lle^ Eugénie-Zoé Lemercier.	HIPPOLYTE, né à St-Quentin paroisse de St-Jacques le 19 brumaire an VII (9 novembre 1799, propriétaire à Ham, décédé à Alexandrie d'Egypte le 24 octobre 1850.	EUGÈNE, né à St Quentin le 7 mars 1806, négociant.	ZÉLIE, épouse de François-Louis-Emile Dufour, négociant à St-Quentin

CAMILLE.	EDOUARD-AUGUSTE.

Quand Jacques Arpin fut élu député de l'Aisne (par 64 voix sur 117 votants), la vallée de l'Isère, où il était né, n'appartenait plus à la France depuis le traité de Paris du 30 mai 1814. Aussi, il se donna comme natif de Saint-Quentin. Il prit la parole dans la séance du 7 juillet 1815, sur la question de la pairie, et combattit très vivement le principe de l'hérédité, qui fut d'ailleurs adopté ce même jour par la Chambre. au milieu

d'une agitation des plus vives Très opposé au gouvernement de Louis XVIII, Arpin, non réélu, vécut jusqu'à sa mort loin des affaires publiques. D'après l'inventaire fait à son décès, sa fortune s'élevait à 278.900 fr. en valeurs mobilières, et le *revenu* de ses immeubles atteignait 82.125 francs. Ses héritiers ne déclarèrent pas sa succession, sous prétexte que cet ancien représentant de la France était *né à l'étranger*.

Frédéric Arpin, fils aîné de Jacques, prit la direction de l'industrie à la mort du père. Il avait obtenu, le 27 juin 1820, un brevet d'invention pour une machine appelée par lui *tendeur perpétuel*, destinée à tendre les tissus à la largeur du peigne dans l'opération du tissage.

* * *

Un autre Arpin, prénommé Antoine, né à la Guillotière (Lyon), le 5 juillet 1786, fils de Jean-Jacques-Marie Arpin, de Montvalezan, tisseur à Lyon, a été décoré de la Légion d'honneur le 16 août 1850, avec les titres suivants :

« Ouvrier en soie à Lyon; ancien militaire de 1803 à 1814; deux fois prisonnier de guerre; blessé à Trafalgar; a rendu de grands services à l'industrie et au pays. » Il est mort à Lyon le 5 juillet 1854.

* * *

Enfin, par ce temps de sports, je m'en voudrais d'oublier Joseph Arpin, *le terrible Savoyard*, né à Montvalezan en 1828, qui fut un précurseur, et qui à l'âge de vingt ans connut la célébrité.

Dans un article intitulé « La lutte et les lutteurs », *les Nouvelles illustrées* du 20 novembre 1902 rappellent ainsi son souvenir :

« La première vogue de la lutte dans la capitale date de 1848. Arpin, le terrible Savoyard, était alors le maître indiscuté du tapis, à la salle Montesquieu. C'est là que Marseille aîné, parti de Provence avec son bâton de route et un enjeu de 500 francs dans sa poche, vint le provoquer et le tomba. »

AVRILLON

Jean-Claude, né à Thônes le 29 mai 1728, fils de Jacques Avrillon et de Marie Sondaz. Parti jeune pour Paris, il entra comme « garçon de cuisine » chez le prince de Condé. Il resta au service de ce prince jusqu'à la Révolution. Le 8 floréal an II

il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire pour avoir, avec vingt-trois autres, « attesté de faux certificats de résidence pour les conspirateurs Mortet, agent de l'infâme Condé, et Maussion, qui ont été frappés du glaive de la Loi. » Mais « n'ayant pas attesté sciemment ces certificats », il fut acquitté et mis en liberté.

De son mariage avec une Parisienne dont je n'ai pu trouver le nom, il eut quinze enfants, dont la treizième fut :

Mlle Avrillon, *dame d'atours et première femme de chambre de l'impératrice Joséphine*, auteur de curieux *Mémoires*, publiés en 1833, et réédités en ce moment.

Ces mémoires « fourmillent d'incidents et de faits qui font le plus grand honneur au tact de Mlle Avrillon. »

La chronique du temps la tenait pour « une agréable et fine soubrette, dont la sobre élégance, le joli maintien et aussi les grands yeux caressants avaient troublé plus d'un page. »

« Elle ne fut pas seulement la femme de chambre que l'on consulte sur une toilette, à laquelle on fait essayer les robes pour mieux juger de leur effet ; ce fut aussi l'amie, *la petite âme* qui comprend mieux que toute autre les tristesses de la vie, qui souffre avec ceux qu'elle aime, et qui sait, par un gentil sourire, ramener un peu de gaieté sur un visage en pleurs. »

L'éditeur des Mémoires, auquel j'emprunte ce qui précède, ajoute : « Napoléon eut un valet de chambre dont il avait presque fait son ami. Ce valet, qui s'appelait Constant, le vola et le trahit. Joséphine eut Mlle Avrillon... Mlle Avrillon lui resta fidèle dans sa détresse, lui fut encore plus dévouée dans le malheur et conserva pieusement son souvenir. »

*
* *

C'est, sans doute, à cette famille qu'il faut rattacher François Avrillon « premier écuyer de France et originaire Savoisien » qui avait acquis une certaine célébrité comme directeur de cirque au commencement du XIXe siècle. Dans le *Journal de Savoie* du 5 avril 1828, il annonce son passage à Chambéry « pour donner en cette ville quelques représentations de ses exercices d'équitation, danses, voltiges à cheval et chevaux dressés ».

Signalons encore Hippolyte Avrillon, capitaine, et Hippolyte-François Avrillon, sous-chef de bureau au Ministère de la Maison de l'Empereur, né à Paris, l'un en 1804, et l'autre en 1819.

BARRACHIN

ANTOINE, né à Marlens (Haute-Savoie) le 30 juillet 1746,
fils de Claude Barrachin et d'Anne Cohendet,
fixé à Reims (Marne). paroisse de Saint-Michel, et successivement qualifié
de marchand (1773), négociant (1800), propriétaire (1819),
marié à Reims le 3 juillet 1773 avec Marie-Anne-Nicolle Bruyant,
décédé à Reims le 13 février 1819.

JEAN-NICOLAS, né à Reims le 18 avril 1774,
maître des postes aux chevaux à Stenay (Meuse), époux de :
1° Charlotte-Augustine Raux, née en 1778 à La Neuville aux Joutes, canton
de Signy-le-Petit (Ardennes), morte à Reims à 19 ans dans la maison
du citoyen Barrachin son beau-père le 26 frimaire an VI (16 décembre 1797);
2° Clémentine Ponsardin, de Reims, née le 23 novembre 1783,
mariée le 29 juillet 1800 ;
décédé à Reims le 22 mars 1831.

(1er lit) ‖ *(2e lit)*

AUGUSTIN ✻,
né à Reims le 9 fructidor an V (26 août 1797),
« en la maison du citoyen Barrachin,
son aïeul paternel, rue Cérès »,
maître de forges dans les Ardennes,
maire de Signy le-Petit (Ardennes),
conseiller général, *député*, chevalier de la
Légion d'honneur,
mort à Signy-le-Petit le 6 mai 1883,
veuf d'Elisabeth Andrieux.

AUGUSTINE,
née
à Reims
le 1 prairial
an XI
(21 mai
1803).

MARCEL,
né
à Reims
le 21
brumaire
an XIII
(12 no-
vembre
1804).

BALSAMIE,
née
à Reims
le 25
frimaire
an XIV
(16 dé-
cembre
1805).

LÉOPOLD.
né à Signy-le-Petit
le 20 février 1821,
ingénieur des Ponts et
chaussées en retraite
et propriétaire
à Châtillon-s/-Seine
(Côte-d'Or).

EDMOND,
né à Reims le 11 no-
vembre 1823,
propriétaire-rentier
à Paris,
rue St Florentin, 4,
gendre du maréchal
Magnan, mort
à Paris, 16 août 1909.

Auguste Barrachin, élu député du premier collège électoral des Ardennes le 5 juillet 1831, siégea dans les rangs de la majorité conservatrice et ne fut pas réélu le 21 juin 1834 : il n'obtint alors que 142 voix contre son concurrent, M. Oger, qui en eut 148.

Il possédait à Signy-le-Petit un haut fourneau où l'on fabriquait des articles de cuisine et de chauffage. Propriétaire de la majeure partie de la forêt de Signy-le-Petit, il avait dans la région des domaines considérables. Il vécut jusqu'à l'âge de

85 ans, laissant une fortune évaluée à trente ou quarante millions.

Son fils aîné fut admis à l'Ecole polytechnique en 1840 et en sortit dans les Ponts-et-Chaussées.

Le second, qui vient de mourir, devint le gendre du maréchal Magnan.

BARRACHIN

CLAUDE-ETIENNE, né à Marlens (Haute-Savoie) en 1751,
maître de la poste aux chevaux à Rethel, époux d'Anne TISSOT.

LOUIS-GASPARD, né à Reims, paroisse Saint-Pierre, le 31 juillet 1791, docteur en médecine, époux de Charlotte-Anne-Caroline THIBERT, décédé à Paris le 27 août 1854.

CHARLES-ANATOLE O ✻, né à Paris le 5 octobre 1826, *général de brigade*, décédé à Arras le 20 avril 1882.

Remarquons, en passant, ces deux Marlinois (Claude-Etienne et Jean-Nicolas Barrachin, sans doute proches parents), qui étaient, dans le même temps, maîtres de la poste aux chevaux de Réthel et de Stenay, c'est-à-dire depuis Reims jusqu'à la frontière belge...

Louis-Gaspard Barrachin, reçu docteur en médecine à la Faculté de Strasbourg le 6 février 1823, avait été, en 1814, chirurgien aide-major de la garde impériale. Il fit plusieurs séjours en Turquie et sa thèse est une *Dissertation sur la fièvre adéno-nerveuse, dite peste orientale*.

Il se fixa à Paris, où il mourut à l'âge de 63 ans.

Son fils, Charles-Anatole, entré à l'Ecole de Saint-Cyr le 25 novembre 1844, devint sous-lieutenant au 74e de ligne le 1er octobre 1846, lieutenant le 13 octobre 1849, capitaine au corps le 21 septembre 1854; capitaine-adjudant-major le 19 juin 1859; chef de bataillon au 15e de ligne le 4 juillet 1859, lieutenant-colonel au 1er régiment de tirailleurs algériens le 27 février 1869, colonel du 1er régiment de zouaves le 20 août 1870, commandant de la subdivision d'Aumale le 26 novembre 1878, général de brigade le 14 janvier 1879; disponible, 21 juillet 1879; commandant la 3e brigade d'infanterie de la 2e division du 1er corps d'armée et les subdivisions d'Arras et de Béthune, le 28 juillet 1880. Il mourut à Arras le 20 avril 1882.

Campagnes : 1855, 1855, 1856, Orient. — 1859, Italie. — 1869, 1870, Algérie. — 1870, 1871, contre l'Allemagne. — 1871-1879, Algérie.

Blessures : Eclat d'obus à la tête devant Sébastopol, 25 octobre 1854. Deux coups de feu, l'un au côté gauche, l'autre au bras gauche, 18 juin 1855, devant Sébastopol.

Décorations : Chevalier de la Légion d'honneur à 29 ans, le 27 juin 1855, pour la bravoure éclatante dont il donna la preuve devant Sébastopol : signalé comme *officier vigoureux et rempli d'élan.* Officier le 6 mars 1867. — Médailles de Crimée et d'Italie, etc.

BARRUCAND

JOSEPH MARIE, né à Annecy le 27 janvier 1826,
négociant à Poitiers, marié dans cette ville le 6 juillet 1859
avec Dlle Laure Stenot.

VICTOR, né à Poitiers le 8 octobre 1864, *homme de lettres.*

On a. de Victor Barrucand. deux volumes de vers : *Rythmes et rimes,* à mettre en musique, et *Amour et Idéal* ; — quelques œuvres dramatiques : *Le Chariot de terre cuite,* drame social ; *Pour le Roi* ; — des études historiques et philosophiques : *La Vie véritable du citoyen Jean Rossignol, vainqueur de la Bastille* ; *Bouddhisme* (1893) ; *Mémoires et notes sur Choudieu, conventionnel* (1897) ; *Dans l'Ombre chaude de l'Islam* (1905).

Ce publiciste s'est toujours beaucoup occupé de questions sociales. Une série de conférences, réunies en un volume sous le titre *Le Pain gratuit* (1895), eut un grand retentissement dans la presse. Barrucand est un des rédacteurs fondateurs du journal international *Le Courrier Européen,* créé en 1904 ; il est devenu directeur de l'*Akhbar,* à Alger. *(Nouveau Larousse).*

BEAUSSANT

FRANÇOIS, né à Mégevette, le 26 juin 1733,
marchand dans le Midi, puis receveur aux aides pour la ville de Châteauneuf,
élection de Cognac, époux de Jeanne Le Louis.

FRANÇOIS, né à Châteauneuf-sur-Charente (Charente-Inférieure),
le 17 novembre 1767, huissier, marié le 10 pluviôse an VII,
à Rochefort, avec Dlle Corbin Julie-Désirée.

HYACINTHE-ADOLPHE ✲, né à Rochefort, le 12 pluviôse an VIII,
avoué à La Rochelle, maire de cette ville, conseiller général de la Charente-Inferieure, décédé à La Rochelle le 3 avril 1878.

HYACINTHE ERNEST ✲, né à La Rochelle le 25 décembre 1830,
ancien préfet des Basses-Alpes.

M. Hyacinthe-Adolphe Beaussant, maire de La Rochelle, avait été décoré de la Légion d'honneur le 4 janvier 1852, comme ayant « prêté un concours dévoué au Gouvernement dans les dernières circonstances. »

Son fils Hyacinthe-Ernest, licencié en droit, fut successivement : conseiller de préfecture de la Vendée le 1er mai 1858, de la Dordogne le 18 mai 1861, sous-préfet de Montmorillon le 22 juin 1863, de Belley le 4 décembre 1867, révoqué le 6 septembre 1870; sous-préfet de Castelnaudary le 7 juin 1873; de Libourne le 22 avril 1874; de Toulon le 17 juin 1876 et préfet des Basses-Alpes de mai à décembre 1877, pendant la période dite du Seize-Mai.

BONJEAN

VICTOR-AMÉDÉE, né à Chambéry le 26 octobre 1733,
marchand orfèvre à Vienne (Isère), époux de Dlle Jeanne Richier.

PIERRE, né à Vienne, le 18 juillet 1761.	JEAN-BAPTISTE, né à Vienne, le 23 août 1766.	LOUIS-BERNARD, né à Vienne, le 28 août 1767, orfèvre à Valence, époux de Dlle Pâris Antoinette, de Chambéry.	VICTOR-AMÉDÉE, né à Vienne, le 10 janvier 1769.	PIERRE-HENRI, né à Vienne le 3 mai 1772, orfèvre à Valence, époux de Dlle Bresson François-Adélaide, décédé à Valence le 5 août 1819.

LOUIS-BERNARD, G. O ✻,
né à Valence le 13 frimaire an XIII, docteur en droit,
député de la Drôme, ministre de l'Agriculture et du Commerce,
président de section au Conseil d'Etat, sénateur,
président de la Chambre des requêtes à la Cour de Cassation,
époux de Dlle Adélaide-Marie-Flore de Malherbe,
fusillé comme otage par la Commune le 24 mai 1871.

PIERRE-HENRI,
né à Valence, le 10 octobre 1816,
percepteur retraité à Valence le 3 janvier 1882.

Quelques-uns des enfants de Victor-Amédée Bonjean restèrent à Vienne, où ils sont encore représentés aujourd'hui, tandis que deux autres s'établirent à Valence. Il faut croire qu'ils avaient conservé des rapports avec la Savoie, car c'est à Chambéry que Louis-Bernard (père du Président) vint prendre femme, ainsi que le constate l'acte de décès de celle-ci, morte à Valence, à 41 ans, le 7 décembre 1822.

Travailleur infatigable et jurisconsulte éminent, Louis-Bernard Bonjean fut toujours à la hauteur des divers postes qu'il occupa, si élevés qu'ils fussent.

En léguant à ses enfants l'exemple de sa vie, il leur recommanda de ne pas chercher à le venger. Son fils aîné, M. Georges Bonjean, né à Paris le 18 août 1848, décoré à vingt-deux ans pour la part glorieuse qu'il prit à la défense de Paris, est actuellement juge au tribunal de la Seine. Dès la mort de son père, il résolut de consacrer ses forces, son intelligence, sa fortune, à l'adoucissement du sort des malheureux.

Sa première création fut celle de l'établissement d'Orgeville, dans l'Eure, où il reccueillit tout d'abord .. les orphelins de la Commune, et peut-être parmi eux, les enfants des bourreaux de son père!

Depuis ce moment il multiplie les œuvres d'assistance et de solidarité. On lui doit, avec l'établissement d'Orgeville et celui de Fontgombault, la ligue des familles nombreuses ; la cité des aveugles de Pacy ; la cité des tisseurs d'Armentières ; la cité des mineurs de Saint-Pol ; des coopératives de consommation et de production dans l'Indre, dans l'Eure, et dans Seine-et-Oise ; la grande association des *Médaillés militaires*, avec orphelinat et asile de retraite, l'*Oasis* de la Presse des Arts, etc.

Il suffirait de quelques hommes comme cet apôtre pour que la question sociale soit résolue. On ne peut faire un plus noble usage de sa fortune et de ses facultés.

BORREL

VALENTIN, fils de Bartholomée Borrel et de François Leisnez, né à St Marcel (Savoie) le 18 février 1776,
marchand forain, époux de Dlle Marguerite Jacquemoux.

VALENTIN-MAURICE ✠, né le 24 juillet à Montataire (Oise),
graveur en médailles, époux de Dlle Aglaé Boncourt, décédé le 29 mars 1882, à La Rue, commune de Chevilly (Seine).

ALFRED ✵ ✠ ❦ I, né à Paris le 18 août 1836,
graveur en médailles, marié à Paris (6e arrondissemt) le 20 octobre 1863, avec Dlle Jenny-Emma Desjardins.

Consulter sur cette famille, la *Revue Savoisienne* de 1882 (p. 39-40 et 74), de 1898 (p. 172 et 173) et de 1899 (p. 226).

Alfred Borrel a été nommé membre du jury du salon des artistes français, membre du comité des graveurs près l'administration des monnaies et médailles. A la liste de ses œuvres

il faut ajouter : la médaille d'honneur agricole, les nouvelles médailles des récompenses du Ministère du Commerce et de l'Industrie (1902), la médaille offerte par le Gouvernement à Victor Hugo à l'occasion de son 82e anniversaire, la médaille du centenaire de la fondation de l'Ecole des langues orientales vivantes ; les monnaies de Grèce, de Crête, de Bulgarie, de la Martinique.

BOUVARD

DENIS, né à Savigny en 1722,
homme de peine en Beauce, époux de Mathurine Deshayes.

|

JACQUES, né en 1747 (lieu de naissance introuvable),
journalier ambulant, marié le 24 novembre 1767 à Corancez (Eure-et-Loir)
avec Marie-Geneviève Lamireau.

|

JEAN-LOUIS-ELOY C ✻, né à Corancez le 1er décembre 1768,
maréchal de camp.

Jean-Louis-Eloy Bouvard, enrôlé au 3e bataillon de Loir-et-Cher le 23 août 1792, fut nommé sous lieutenant à la 7e compagnie du dit bataillon le 29 août 1792, lieutenant le 25 novembre suivant et adjudant-major le 1er prairial an IV. Adjoint à l'adjudant général Devaux le 19 fructidor an IV, il devint capitaine le 19 ventôse an VI. Adjoint à l'Etat-Major de l'armée d'Italie par ordre du général Suchet le 1er vendémiaire an VII ; capitaine de grenadiers à la 52e demi-brigade le 11 ventôse an IX ; il passa dans la garde royale du roi de Naples le 1er août 1806 et fut promu chef de bataillon aux voltigeurs de la garde du dit roi le 13 mars 1809, major le 31 mai suivant, colonel au même corps le 20 juillet 1812, colonel du 14e voltigeurs de la Jeune Garde le 11 février 1814, maréchal de camp le 17 mars 1814. Il fut admis à la retraite le 1er décembre 1824.

Campagnes : 1792, 1793, ans II, III, IV, armée de la Vendée ; — an V, VI, VII, VIII, IX, Italie ; — 1806, 1807, 1808, Naples ; — 1809 à 1813, Espagne ; 1814, France.

Blessures, actions d'éclat : Se distingua sous les murs de Vérone, en floréal an V. en réprimant une révolte à la tête de cent Polonais ; il fit une centaine de prisonniers et prit plusieurs canons. Fait prisonnier de guerre par les Autrichiens le 12 floréal an VII, il fut délivré le 10 ventôse an IX. Blessé le 31 août 1813 à l'affaire de la Montagne de Saint-Martial près d'Irun (Espagne), d'une balle qui lui traversa l'épaule droite.

Décorations : Membre de la Légion d'honneur le 30 prairial

an XIII ; chevalier de l'O. R. des Deux-Siciles le 19 mai 1908, et de l'O. R. d'Espagne le 26 décembre 1809.

BUSSAT

PIERRE, né au Petit-Bornand, le 28 mai 1828,
fils de Claude-François Bussat et de Claudine Comtat, commerçant à Paris, puis rentier, époux de Dlle Eugénie-Victoire-Laurence Morillon.
décédé à Paris (boulevard de la Chapelle, 14), le 28 janvier 1908.

EDOUARD-FRANÇOIS, C. ✠, né à Paris, le 30 août 1863,
député de la Seine

D'abord employé de commerce, puis industriel (distilleries) M. Edouard-François Bussat devient membre du conseil municipal de Paris en 1900, vice-président de ce conseil en 1903-1904 et conseiller général de la Seine.

Il se présenta à la députation, dans l'arrondissement de Thonon, le 27 avril 1902, comme nationaliste, et obtint 7308 voix contre 8390 à M. Mercier, qui fut réélu. Plus heureux dans la 3e circonscription du 18e arrondissement de Paris, il fut élu député, le 6 mai 1906, comme radical socialiste, par 7351 voix, contre 6816 à M. Lucas, socialiste unifié.

Il est commandeur de la Couronne d'Italie.

CARQUILLAT

PIERRE, né au Grand-Bornand, le 17 novembre 1808 ;
d'abord messager, puis (après l'établissement des chemins de fer) marchand-tanneur à Noyon (Oise) ;
marié à Noyon, le 22 avril 1835, avec Mlle Rose Foyant.

PIERRE, né à Noyon, le 22 janvier 1836, marchand-tanneur.

- MARIE, épouse de M. Gérard, percepteur de Salency, a Noyon.
- THÉRÈSE, veuve Viret, rentier à Noyon.
- HENRI, né à Noyon, le 15 juillet 1875, ingénieur agronome, brasseur à Pierrepont-en-Laonnais (Aisne)
  - PIERRE.
  - ANDRÉ.

ALBERT, né à Noyon, le 8 mai 1841, marchand-tanneur.

- EMILE-ALBERT-PIERRE-RENÉ, né à Noyon, le 20 avril 1869, notaire à Limours (Seine et-Oise), depuis 1898.
- JEANNE-CLAIRE-ELISABETH, épouse de M. Vittart, attaché au Crédit foncier de France à Paris
- PIERRE-AUGUSTIN, né à Noyon, le 12 août 1888.

(Signalé par M. C. Duval.)

M. Henri Carquillat, industriel ingénieux, fait fabriquer un vin de champagne qui porte la marque « Vicomte du Grand-Bornand. »

M. Emile Carquillat, son cousin, notaire, est délégué cantonal à Limours depuis 1905.

Tous deux portent dignement un nom déjà rendu fameux, sur la place de Lyon, par le tisseur Carquillat.

CHALLAMEL

JEAN-MARIN, fils de Louis et de Marie-Joséphine Delacquis,
né à Sallanches le 1er avril 1743,
employé à la Compagnie des Indes, à Paris,
époux de Dlle Marie-Barbe Blouet, rue des Vieux-Augustins,

CLAUDE-FRANÇOIS, né à Paris, le 31 octobre 1777 (baptisé à Saint-Eustache),
fabricant de cartes,
époux de Dlle Marie-Geneviève Compiègne (5e arrondt),
outre deux filles, il eut deux fils qui ont honoré son nom :

PIERRE-JOSEPH, né à Paris,
le 7 juillet 1813,
peintre et dessinateur,
décédé en 1892.

JEAN-MARIE-EMILE ✻,
né le 2 novembre 1853,
avocat à Paris,
conseiller général de Sallanches.

JEAN-BAPTISTE-MARIE-*Augustin* ✻,
né à Paris,
le 18 mars 1818,
litterateur et historien,
conservateur
de la bibliotheque Sainte-Geneviève,
décédé en 1894.

Elève d'Ingres et de Rémond, Pierre-Joseph Challamel a été un des collaborateurs des *Voyages pittoresques de l'ancienne France*, s'est adonné à la lithographie et a publié des *Revues* des expositions artistiques, l'*Œuvre d'Eustache Lesueur*, etc.

Son fils, aujourd'hui conseiller général de la Haute-Savoie, « auteur de publications remarquées sur le régime de la propriété foncière », a été décoré de la Légion d'honneur le 10 janvier 1894, comme membre de la commission extra-parlementaire du cadastre, « pour sa collaboration particulièrement active et distinguée ».

Augustin Challamel étudia d'abord le droit et fut reçu licencié en 1838. Mais bientôt l'amour des lettres l'absorba complètement.

Devenu conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève en 1848, il occupa pendant quarante-deux ans cet emploi, qui lui permit d'accumuler des trésors d'érudition et de publier des

ouvrages de longue haleine au premier rang desquels nous citerons les *Mémoires du Peuple français (1866-1873)* couronnés par l'Académie française, l'*Histoire de la mode en France*, l'*Histoire de la liberté en France, Récits d'autrefois, La France et les Français à travers les siècles*, etc., etc. Collaborateur de la *France littéraire* et de la *Revue française*, c'était, dit Larousse, un travailleur actif et intelligent, un fouilleur sagace qui a fourni au *Grand dictionnaire* de nombreuses notes, très appréciées. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 14 juillet 1880.

CHARLET

ETIENNE, fils de Louis et de Jeanne-Antoinette Bouverat,
né le 26 janvier 1699, aux Allues,
manouvrier à Dijon, marié dans cette ville avec Claudine Berthiot,
décédé avant 1756.

JUST, né à Dijon, le 3 octobre 1736, manouvrier,
marié à Dijon, le 4 février 1756, avec Anne Gatey, (paroisse Notre Dame).

ETIENNE, né à Dijon, le 8 avril 1756 (paroisse Notre-Dame),
général de division, tué à Loano, le 23 novembre 1795.

Le général Charlet s'était engagé comme dragon au Régiment du Roi, en 1773. Passé comme soldat au régiment de Penthièvre-Infanterie le 7 février 1774, il devint caporal le 21 mars 1775, sergent-fourrier le 26 mars 1776 et fut congédié avec ce grade en 1786. Ses treize ans de services militaires n'avaient pu faire de ce roturier un officier. Mais la Révolution le dédommagea. Coup sur coup il fut nommé lieutenant dans la garde nationale de Paris le 19 juin 1791, capitaine dans la légion des Pyrénées le 16 septembre 1792, lieutenant-colonel le 28 juillet 1793, chef de brigade le 8 septembre suivant, général de brigade provisoire le 13 vendémiaire an II, et général de division le 3 nivôse an II.

Campagnes : de 1780 à 1783 sur mer, contre les Anglais à Gibraltar, 1792, 1793, ans II et III, à l'armée des Pyrénées orientales ; an IV à l'armée d'Italie.

Actions d'éclat : Se distingua au passage de la Fluvia, à Campo-Pietri, à Rocca-Barbena, et surtout à Cadix, le 5 septembre 1782, où il sauva plus de cent malades prêts à périr dans un naufrage.

Blessé mortellement, d'un coup de feu à la tête, au combat de Loano, le 2 frimaire an IV, il mourut le 6 du même mois.

Dans un rapport du 4 pluviôse an III, le général en chef Pérignon s'exprimait ainsi : « Je reconnais le général Charlet pour un officier d'un grand mérite. Il a donné plusieurs fois des preuves de son expérience à la guerre : on doit s'attendre à le voir toujours remplir ses devoirs avec honneur et à l'avantage de la République. »

* * *

Des recherches sérieuses m'autorisent à croire que Nicolas-Toussaint Charlet, le grand artiste, était le petit-fils d'un Savoyard ; mais la preuve reste à faire.

CHENAL

JOSEPH, né à Ronchat (commune de Nâves en Tarentaise), le 7 mars 1801),
(fils de François Chenal et de Josette Martinet),
jardinier à Maisons-Alfort (Seine), puis rentier, époux
de Dlle Ledent Marie-Catherine.

|

FRANÇOIS-AMÉDÉE, né à Maisons-Alfort (Seine), le 2 septembre 1852,
propriétaire, conseiller général
de la Seine, *député de la 2e circonscription de Sceaux (1909).*

A la date du 7 juillet 1834, des lettres de naturalité furent accordées à Joseph Chenal, chevalier de la Légion d'honneur, vétérinaire au 1er régiment de chasseurs à cheval, né à Nâves. Mais la date de naissance de ce naturalisé n'étant pas mentionnée dans le décret, j'ignore s'il doit être confondu avec Joseph Chenal, père du député de Sceaux, ou s'il est un personnage distinct.

Ce nom de Chenal est encore porté, de nos jours, avec une rare distinction, par une artiste des plus goûtées du public parisien : Mlle Chenal qui est certainement d'origine savoisienne.

CHEVALIER-JOLY

JOSEPH-PROSPER, né à Beaufort (Savoie), le 20 mai 1792,
hôtelier à Lyon, rue Louis-le-Grand, naturalisé français le 3 avril 1848,
époux de Jacqueline-Philippine Doërr.

|

HENRI, né à Lyon, le 15 avril 1845,
conseiller à la Cour de Lyon.

M. Henri Chevalier-Joly a fait toute sa carrière dans le ressort de la Cour de Lyon. Juge de paix à Meximieux en 1877, il devint successivement substitut à Gex en 1880, juge d'instruction à Roanne en 1882, président à Trévoux en 1883, juge d'instruction à Lyon en 1893, vice-président le 21 juillet 1897 et conseiller à la Cour le 30 décembre 1899.

COGNE

CLAUDE, né à Vers (Haute-Savoie), le 19 janvier 1732,
marchand à Lens-Lestang (Drôme), époux de Françoise Mueton.

PIERRE, né à Lens-Lestang (Drôme),
le 4 septembre 1769,
retraité le 1er janvier 1819,
comme brigadier de gendarmerie,
à St-Jean-de-Bournay (Isère).

JÉROME-ÉTIENNE,
né à Lens-Lestang (Drôme)
le 30 septembre 1774,
lieutenant-colonel d'infanterie.

Etat des services de Jérôme-Etienne Cogne : Volontaire au 2e bataillon de la Drôme en 1791, caporal fourrier en 1794, sergent en 1796, sergent major en 1799, sous-lieutenant en 1803, lieutenant aux grenadiers à pied de la garde impériale en 1806, lieutenant en premier en 1809, capitaine au 3e tirailleurs en 1811, capitaine-adjudant-major en 1812, major le 15 mars 1813, il commanda le 13e de ligne provisoire depuis le 10 avril jusqu'au 19 octobre, jour où il fut fait prisonnier, par suite de blessures, à Leipzig. Rentré en France le 9 juillet 1814, il fut placé à la suite du 13e de ligne, puis nommé chef de bataillon à l'arme des grenadiers à pied le 19 mai 1815, lieutenant-colonel au 31e de ligne quelques jours après et fut fait prisonnier de guerre le 18 juin 1815, à la suite de blessures graves, au combat du Mont-Saint-Jean. Rentré en France le 16 juin 1817, il fut mis en non activité le même jour, puis retraité en 1818.

Campagnes : De 1792 à 1803, armée d'Italie ; 1804-1805, côtes de l'Océan ; 1806-1807, Grande Armée ; 1808, Espagne ; 1809, Allemagne ; 1810-1811 Espagne ; 1812-1813, Russie et Saxe ; 1814-1815, France.

Neuf blessures : Blessé à la tête au col Ardente, pays de Gênes, le 14 floréal an II ; blessé à la cuisse gauche à Larpiola, en Piémont, le 25 thermidor an II ; blessé au bras gauche, à Dego, le 25 germinal an IV ; blessé au genou droit à Leipzig, le 16 octobre 1813 ; blessé au flanc droit, à l'omoplate et au ventre, à Leipzig, le 19 octobre 1813 ; blessé par une balle aux côtes et par un éclat d'obus au-dessus du sacrum à Mont-Saint-Jean, le 18 juin 1815.

Décorations : Membre de la Légion d'honneur le 5 novembre 1804 ; officier le 14 septembre 1813 ; chevalier de Saint-Louis le 11 octobre 1814.

C'est par des prodiges d'héroïsme que le colonel Cogne conquit les grades supérieurs, auxquels une instruction négligée l'avait mal préparé.

COMMUNAL

URBAIN, né à Lathuille (Haute Savoie), le 7 février 1767.
négociant à Reims, époux d'Agnès Guérin, mort à Reims en 1836.

LOUIS, né à Reims, le 13 juin 1810,
époux de Marie-Thérèse-Appoline Dambreville,
mort à Hermonville (Marne) le 14 décembre 1857.

PAUL, agriculteur, décédé à Hermonville le 3 décembre 1898, époux de Collet Anne Elisabeth.	CHARLES, né à Hermonville, le 20 mai 1839, agriculteur, décédé à Neung-sur-Beuvron le 8 février 1875, époux de Bonfils Claire-Alexandrine.	GEORGES, né à Hermonville (Marne) le 24 mai 1840, *capitaine de vaisseau*, maire d'Hermonville.

HENRI, né à Hermonville le 25 février 1867 capitaine au 1er zouaves, 30 décembre 1902.	MAURICE, né à Hermonville, le 6 mars 1865, lieutenant 6e compagnie de cavaliers de remonte.	MARTHE.	ALINE-GEORGETTE-MARIE-ZOÉ.	LOUIS-CHARLES-VICTOR, lieutenant d'artillerie à Nice, capitaine au 33e régiment d'artillerie.	MARIE-ANNE-PAULINE.	MARIE-APPOLINE-RENÉE.

Entré à l'Ecole navale le 6 octobre 1857, M. Georges Communal en sortit aspirant de 2e classe le 1er août 1859, et devint aspirant de 1re classe le 5 juillet 1861, enseigne de vaisseau le 5 juillet 1863, lieutenant de vaisseau de 2e classe le 9 mars 1867 et de 1re classe le 15 octobre 1873 ; capitaine de frégate le 29 janvier 1879 ; et capitaine de vaisseau le 9 mai 1885.

Il fut admis à la retraite par décision du 11 mai 1887, comptant quarante-un ans, dix mois et dix-neuf jours de services, campagnes comprises.

Campagnes : A la mer, en paix, 17 ans ; à la mer, en guerre, 2 ans et dix mois ; en rade, un an et dix mois.

Décorations : Chevalier de la Légion d'honneur à l'âge de 22 ans, le 2 juillet 1862, pour sa courageuse conduite au Mexique, où il fut blessé. Officier le 6 juillet 1881. — Médaille du Mexique en 1865.

Rentré dans la vie civile. M. Communal est devenu maire de sa commune natale.

CONS

Pierre, né à Vulbens (Haute-Savoie) le 6 mars 1678, fils d'honorable Claude Cons et de Clauda Magnin, marié le 26 janvier 1612 avec Pernette Chapuis, veuve de Louis Charvet, de Logras, commune de Peron (Ain).

Anthelme, né à Peron (Ain) le 10 mars 1715, époux de Françoise Déprez.

Jean-Pierre, né à Peron (Ain), le 18 octobre 1745,
entrepreneur de travaux publics à Gex, époux de Françoise Jacquemin,
mort à Gex le 20 décembre 1792.

Prosper, né à Gex le 7 avril 1781,
charpentier-entrepreneur, premier adjoint ff^ons^ de maire de Gex de 1832 à 1838, époux de Christine Pinier, mort à Gex le 27 janvier 1838.

François, né à Gex le 26 mai 1808,
pharmacien à Orléans, époux de Zoé-Justine Lemeignen.

François-Louis Henri, né à Orléans le 22 octobre 1839,
recteur de l'Académie de Poitiers, décédé en 1909.

Admis à l'Ecole normale supérieure en 1859, M. Henri Cons a longtemps enseigné l'histoire dans divers lycées. Il fut reçu docteur ès-lettres en 1882 et devint, peu après, professeur à la Faculté des lettres de Lille. Il occupait cet emploi quand il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, le 29 mai 1895. L'année suivante le vit promu aux fonctions de recteur de l'Académie de Poitiers, qu'il a exercées jusqu'à sa mort, en 1909.

Outre sa thèse de doctorat *(De Atace ; La Province romaine de Dalmatie)*, M. Cons a publié une *Histoire de France*, devenue classique, et un très bel ouvrage sur le département du Nord.

CORAJOD

Claude-Louis, né à Mornex le 27 octobre 1765 ; négociant à Lyon (ruiné par la Révolution) ; époux d'Hélène-Victoire Molin.

Charles-Edme, né à Lyon le 27 mai 1805, employé de commerce à Paris ; marié dans cette ville, le 8 mai 1833, avec Augustine Félicité Monnot ; dans son acte de mariage, il est appelé *Courageot*.

Louis *Courajod* ✻, né à Paris le 22 février 1841,
Conservateur au Musée du Louvre
décédé célibataire, à Paris, le 26 juin 1896.
Voir la *Revue savoisienne* de 1883, p 6 et 25 et celle de 1896, p. 201.

(A suivre.)

François Miquet.

CHANSONS RUSTIQUES SAVOYARDES

LES CHANSONS D'AMOUR

Les *Chansons d'Amour* sont très répandues dans notre région ; elles constituent la série la plus importante et la plus variée du répertoire traditionnel savoyard. Nous en avons recueilli plus d'une centaine qui peuvent être classées dans les cinq groupes suivants :

1er groupe : *L'Amour et ses Vicissitudes.*
2e groupe : *Les Rendez-vous ; Visites et Sérénades.*
3e groupe : *Impatients Désirs de Mariage.*
4e groupe : *Les Instances en Mariage.*
5e groupe : *Mariage et Ménage.*

Nous présenterons ici quelques types intéressants de chacun d'eux.

PREMIER GROUPE.

L'AMOUR ET SES VICISSITUDES.

L'Epreuve d'Amour.

(Chanson des Métamorphoses.)

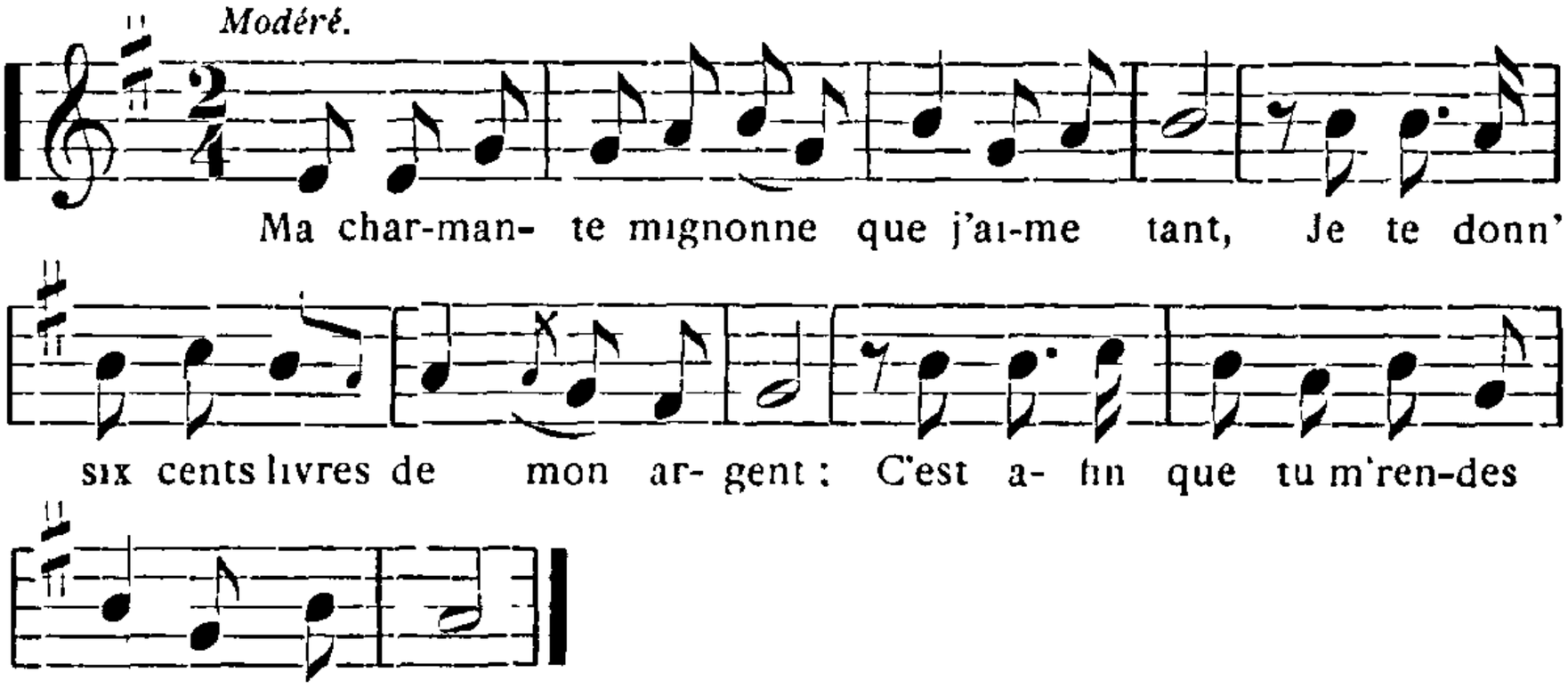

Ma charmante mignonne que j'aime tant,
Je te donn' six cents livres de mon argent ;
C'est afin que tu m' rendes le cœur content.

— Oh ! s'il faut que je rende ton cœur content,
J'irai me rendre anguille dans la rivièr' ;
Jamais, galant, tu n'auras mes amitiés.

— Si tu te fais anguille dans la rivièr'
Je m'y tiendrai ami du poissonnier;
J'attraperai l'anguille dans la rivièr'.

— Si tu te tiens ami de mon poissonnier,
J'irai me rendre lièvre courant aux champs;
Jamais, galant, tu n'auras mes amitiés.

— Si tu te rends le lièvre courant aux champs,
Je m'y tiendrai ami du chien courant:
J'attraperai le lièvre courant aux champs.

— Si tu te tiens ami du chien courant,
J'irai me rendre caille parmi les blés;
Jamais, galant, tu n'auras mes amitiés.

— Si tu vas t' rendre caille parmi les blés,
Je m'y tiendrai ami du moissonnier;
Et j'attrap'rai la caille parmi les blés.

— Si tu te tiens ami du moissonnier,
J'irai me rendre rose sur le rosier;
Jamais, galant, tu n'auras mes amitiés

— Si tu deviens la rose sur le rosier
Je m'y tiendrai ami du jardinier:
Je cueillerai la rose sur le rosier.

— Si tu tiens ami du jardinier,
J'irai me rendre étoile au firmament.
Jamais, galant, tu n'auras mes amitiés.

— Si tu te rends étoile au firmament,
Je s'rai ami de Pierre portant les clés:
J'attraperai la vierge qui fait l'entrée.

— Si tu attrap's la vierge qui fait l'entrée,
Marions-nous tous deux, mon fidèle amant,
Puisque tu m'as suivie au firmament.

Cusy : *Chantée par Antoinette Grosjean (76 ans).*

Les métamorphoses varient et se multiplient avec les diverses versions : chasseur pour te chasser — malade dans mon lit — prêtre pour te confesser — morte dans mon lit; et à la suite de cette dernière, un dénouement légèrement différent de celui de la version savoyarde : L'amant qui se fait saint Pierre recevra son amie à son arrivée au Paradis.

Cette chanson, dont le duo de Magali *(Mireille)* reproduit la jolie fiction, est des plus répandues en France et en Piémont. Pour les autres versions savoyardes, cf. TIERSOT, *Ch. pop. des Alpes*, p. 232.

Jeune et Jolie.

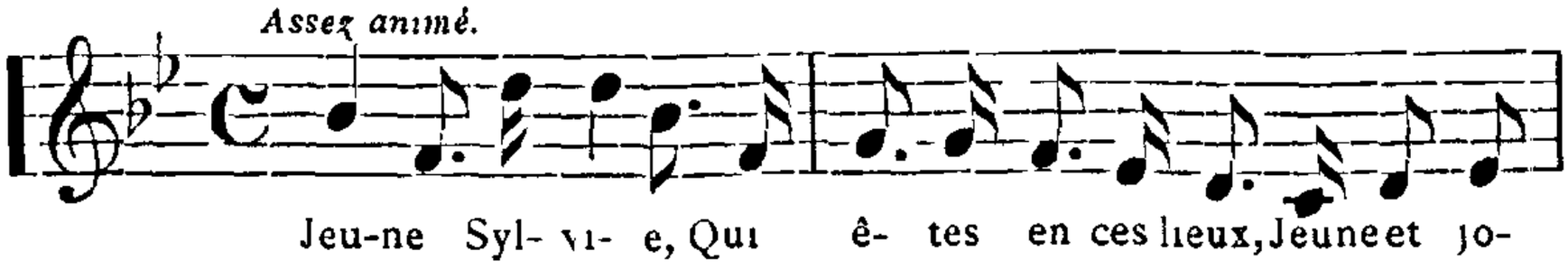

Jeune Sylvie
Qui êtes en ces lieux,
Jeune et jolie,
M'y paraît par vos yeux.
Enfin n'êtes-vous pas
Par vos brillants appas
Si belle que l'aurore ?
Partout je suis vos pas ;
Je vous honore.

Je vous honore,
Le monde en est jaloux ;
Peut-être encore,
Me refuserez vous ?
Vous méprisez toujours
Mes fidèles amours [1],
O ma belle Sylvie,
Croyez-vous d'être toujours
Jeune et jolie ?

Dans la jeunesse,
Il y a de l'agrément ;
Dans la vieillesse
Il y a du changement.
Le printemps a ses fleurs,
L'été a ses chaleurs,
L'hiver a sa rudesse ;
Enfin tout est glacé
Dans la vieillesse.

Si pèr', mèr' grondent
Laissez-vous donc gronder,
Sans rien répondre,
Sans dire qui vous aimez.
Si tout'fois par discours
Ils vous défend'nt l'amour,
N'êtes-vous pas dans l'âge,
Bell', d'y pouvoir entrer
En mariage ?

Le mariage,
C'est l'union des époux,
Et le vrai gage,
Le soutien de l'amour.
Dès qu'on est marié,
L'on doit toujours s'aimer,
Voilà le vrai partage
Qu'on doit se proposer
En mariage.

Il m'en faut une
Comm' du pain quotidien,
Soit blonde ou brune,
La couleur n'y fait rien.
Eh non ! je n'y tiens pas
Qu'elle ait de beaux appas
Ni talent, ni fortune ;
Eh oui ! je le soutiens,
Il m'en faut une.

Saint-André : Val de Fier *(Chantée par M Martin André)*. — Héry sur-Alby — Etercy. Scionzier.

---

1. *Var.* : Mes plus tendres amours.

Derrière chez nous, il y a t'une montagne.

Assez lent — Bien soutenu et lié.

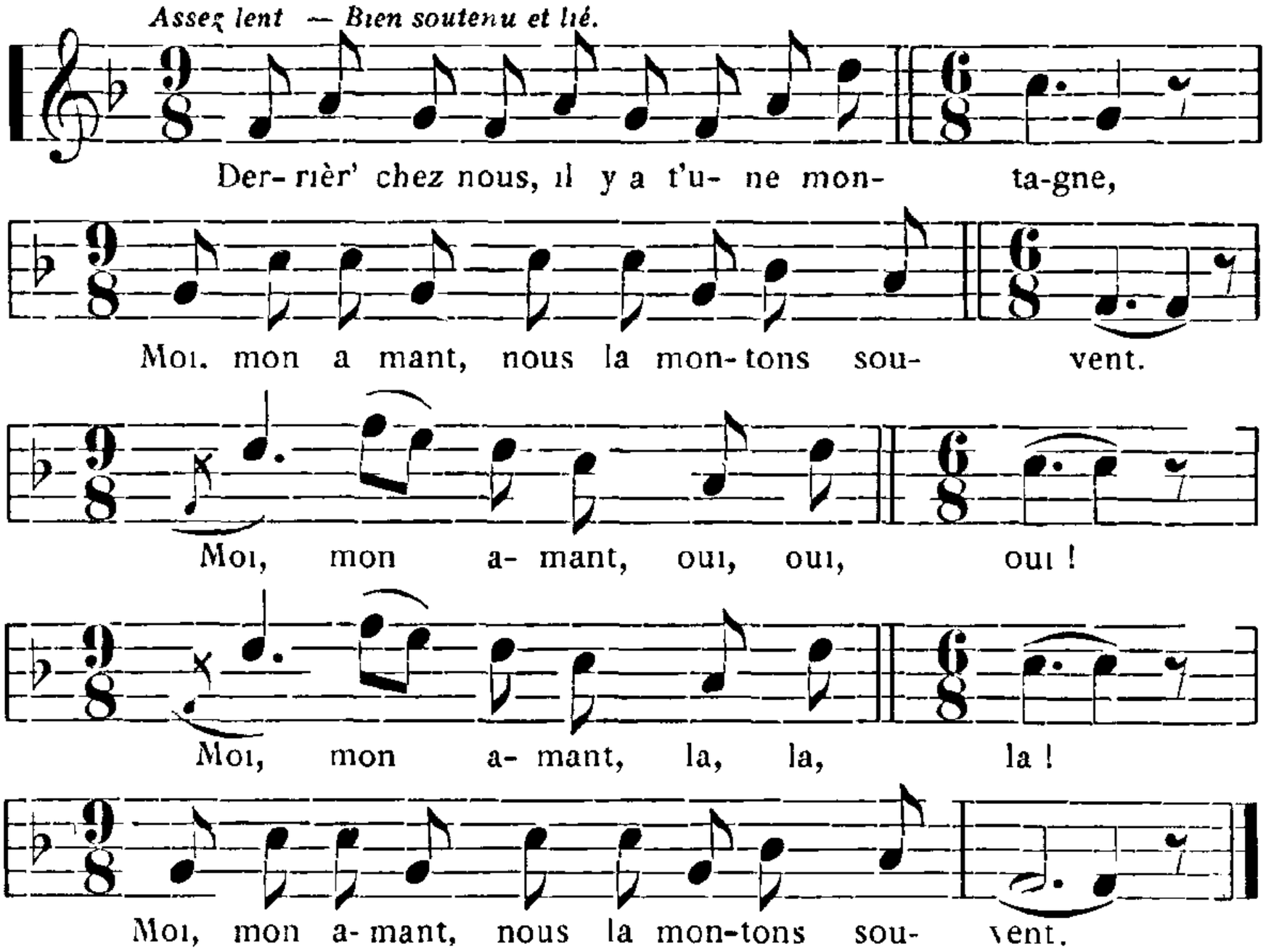

Derrièr' chez nous, il y a t'une montagne,
Moi, mon amant, nous la montons souvent.
Moi, mon amant, oui, oui, oui !
Moi, mon amant, la, la, la !
Moi, mon amant, nous la montons souvent.

A la montée, il y a de la peine,
A la descente, il y a du soulag'ment.
A la descente, oui... etc.

Derrière chez nous, le rossignol y chante,
Soir et matin, dès la pointe du jour.
Soir... etc.

J'entends qu'il dit dans son charmant langage :
« Les amoureux sont toujours malheureux.
Les amoureux... etc.

Pour faire l'amour, il faut la savoir faire :
Il faut s'aimer et ne pas tant parler.
Il faut... etc.

De trop parler tout le monde s'en mêle,
Et c'est souvent ce qui gât' les amours. »
Et c'est... etc.

(Un sixième couplet a échappé à la mémoire du chanteur.)

Le Châble Beaumont . *Chantée par M Em Bayard.*

D'une facture assez semblable à celle des Chants de moissons, cette mélodie donne tout son effet quand on l'exécute comme ces derniers, en bande, en plein air, à voix déployée. Les mesures 5 6 et 7-8 peuvent être chantées respectivement par des groupes successifs qui se répondent.

Dans une version dauphinoise, recueillie par M. Tiersot *(Ch. pop. Alpes,* p. 230), on rencontre les deux strophes suivantes :

Dedans Paris, y a t un' grande fontaine
Tout entouree de beaux lauriers d'amour

Allons y donc, ma charmante maîtresse,
Nous y prendrons les plaisirs les plus doux.

A Briançon et aux environs de Grenoble, on chante une romance patoise :

Le mâ d'amour est una maladie,
Le mâ d amour, ren ne poûo lo gari !
L herba du pra qu il est tant soulagère,
L herba du pra ne poûo pas lo gari.

dont ces quatre vers ont seuls subsisté. D'après M. Tiersot, ce serait (traduit en patois dauphinois) le dernier couplet de la chanson ci-dessus, populaire dans les régions du Centre et de l'Est.

Enfin, par suite d'un amalgame assez curieux, la plupart des strophes qui précèdent se retrouvent dans la chanson que nous donnerons plus loin : « Chère Eugénie, tu dors bien à ton aise » ; L'amant, en serénade, repoussé de la belle, se retire, tristement résigné, dans un « bois solitaire », où il « y a t'une fontaine » ; « le rossignol y chante », etc. Voir aussi Ritz : *Ch. pop. Haute-Savoie* (2e édition), p. 43 . Les amoureux sont toujours malheureux.

Elise, vous êtes une Ange.

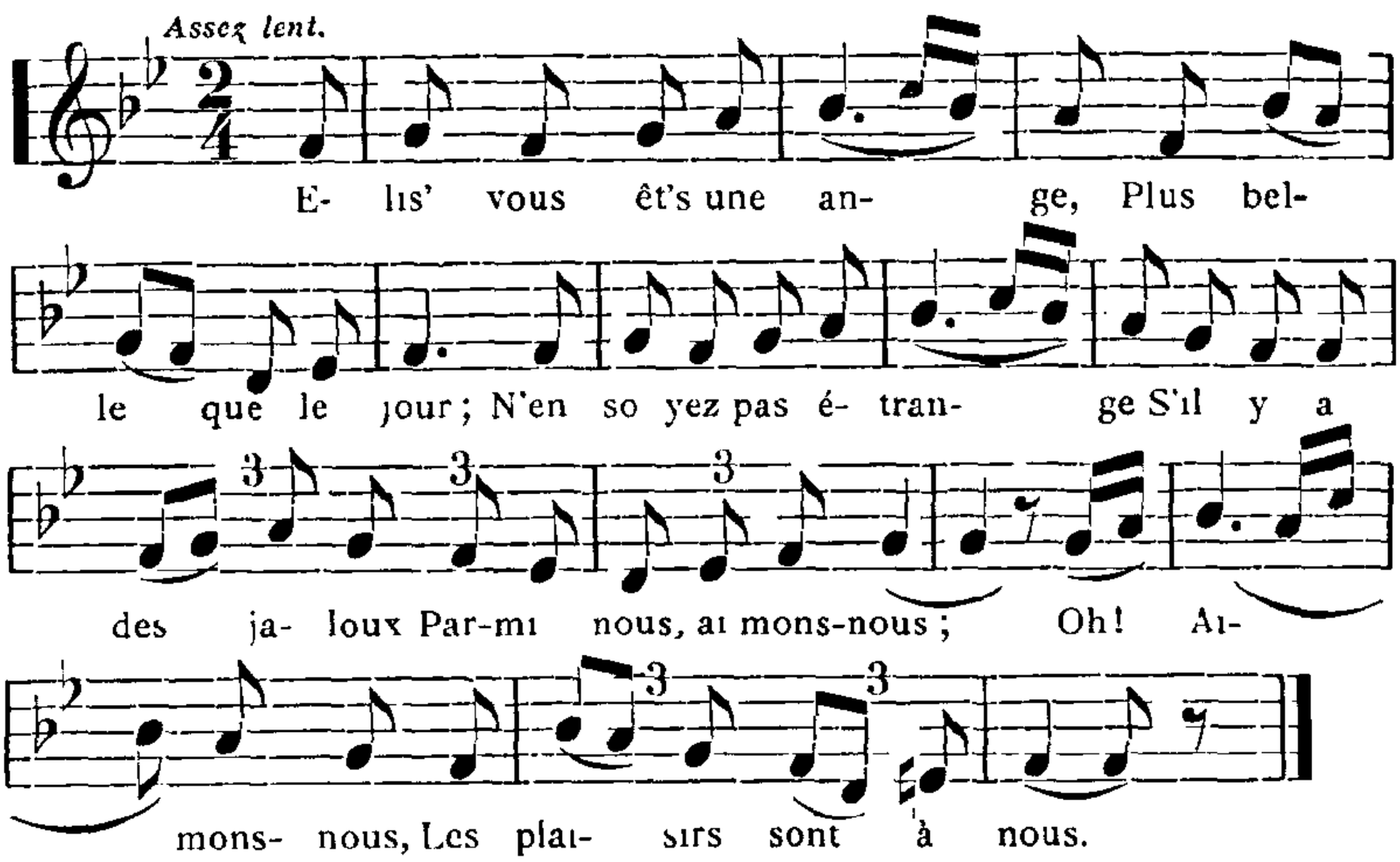

— Elis' vous êt's une ange,
Plus belle que le jour ;
N'en soyez pas étrange
S'il y a des jaloux
Parmi nous, aimons-nous ;
Oh ! aimons-nous,
Les plaisirs sont à nous [1]

— Ici, dans le village,
Tout le monde me dit
Qu' vous êt's amant volage,
Qu' vous êt's un insolent,
Mon amant ; *(bis)*
Oh ! mon amant,
Qu' vous êt's un insolent.

---

1. Entre ce couplet et le suivant certaines versions donnent :

J'ai quitté mes études.
Ainsi que mon latin.
Pour aller voir Elise
Du soir jusqu'au matin

J' l'aime bien, *(bis)*
Oh ! j' l'aime bien,
Mon cœur est toujours sien.

— N'écoutez pas le monde,
Ma charmante beauté ;
Soulagez la personne
Qui vous a tant aimé.
Soulagez ; *(bis)*
Oh ! soulagez
Mon cœur qu'est enflammé.

Marions-nous, Elise,
Marions-nous les deux ;
Brûlons des mêmes flammes,
Faisons du même feu,
Je le veux ; *(bis)*
Oh ! je le veux,
Marions-nous les deux.

Abondance *(M. Cretin)* — Etercy *(M Excoffier)*

Eugénie, belle Eugénie.

Tres lent, d un accent langoureux.

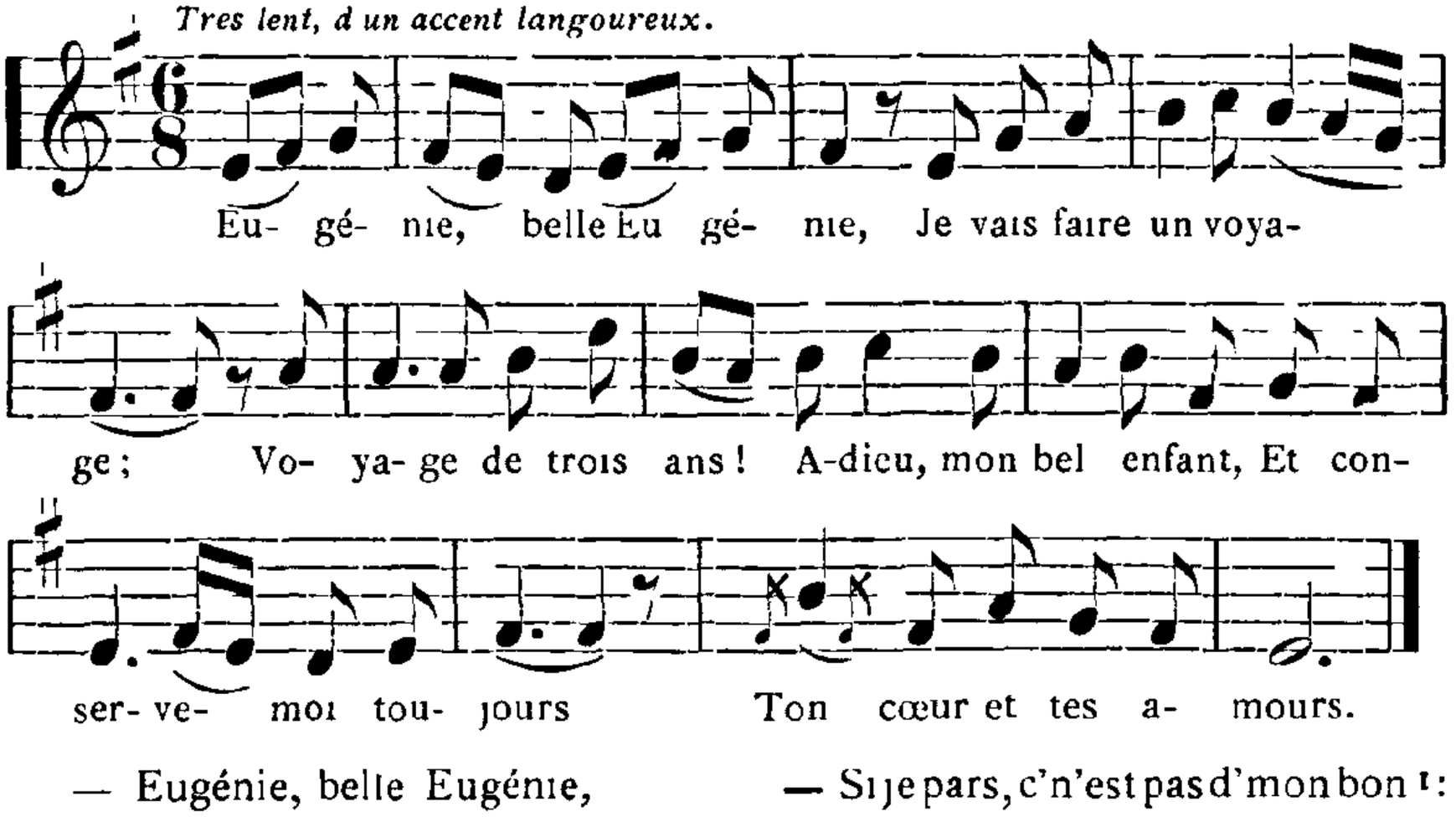

— Eugénie, belle Eugénie,
Je vais faire un voyage ;
Voyage de trois ans !
Adieu, mon bel enfant,
Et conserve-moi toujours
Ton cœur et tes amours.

— Pour te conserver mon cœur,
Cela m'est impossible ;
Tu vas au régiment,
Tu resteras longtemps,
Et tu trouveras des fleurs
Qui charmeront ton cœur

— Si je pars, c'n'est pas d'mon bon [1] :
La nation qui m'appelle.
Avant de nous quitter
Laisse-moi t'embrasser.
O mia, mon petit cœur,
Ne verse pas des pleurs.

— Marinier, beau matelot,
Ingrat, tu m'abandonnes.
Souviens-toi du moment
Que tu m'as fait l' serment
De ne jamais me quitter
Sans m'avoir épousée.

J'adress'rai des vœux pour toi
A ce grand Dieu suprême,
Qui te conservera,
Qui te garantira ;
Et au milieu des combats,
Jamais tu n' périras.

Héry sur-Alby . *Chantée par Mme Folliet.*

Cf Tiersot : *Ch. pop. des Alpes*, 422 (texte).

---

1. Pas de mon bon = ce n'est pas de ma propre volonté.

L'Amant buveur.

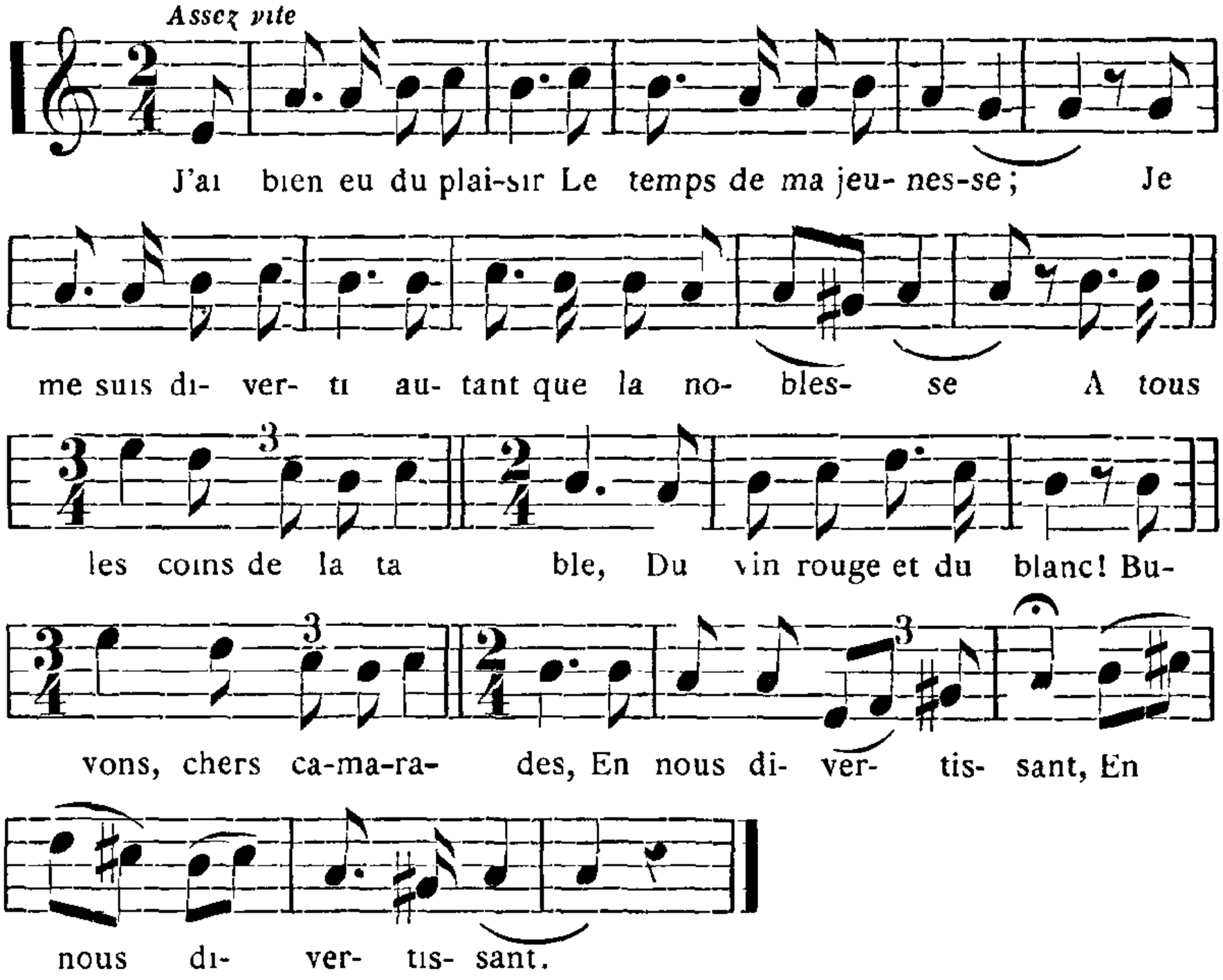

J'ai bien eu du plaisir
Le temps de ma jeunesse ;
Je me suis diverti
Autant que la noblesse.
A tous les coins de la table,
Du vin rouge et du blanc !
Buvons, chers camarades,
En nous divertissant. *(bis)*

Un jour me prit envie
D'aller voir ma maîtresse ;
Je l'ai trouvée au lit,
Qui gémissait sans cesse :
« Oh ! qu'avez-vous donc, la belle,
Qu'avez-vous à pleurer ?
Vos amitiés, ma chère,
N'en sont-elles point changées ?» *(bis)*

— Galant, j'ai entendu
Parler de tes nouvelles,
Que tu devais partout,
Dans toutes les auberges.
— Oh ! bien, si je dois, la belle,
Qu' cela n' te fasse rien ;
J'ai de l'argent en bourse,
Je payerai fort bien. *(bis)*

Galant, j'ai entendu,
Parler d' bien d'autres choses ;
Que ton père mendie,
S'en va de porte en porte
— Oh ! si mon père mendie,
C' n'est pas un déshonneur ;
Il a suivi la trace
De Jésus, mon Sauveur. *(bis)*

Garçons à marier,
Sur moi prenez exemple ;
C'est d'avoir trop aimé
D'une amitié trop tendre,
Et toujours dans l'espérance
D'avoir ma bien aimée ;
Ce sont les mauvaises langues
Qui m'en ont empêché. *(bis)*

Abondance : ***Communiquée par M. J. Cretin.***

Les Yeux de ma Maîtresse.

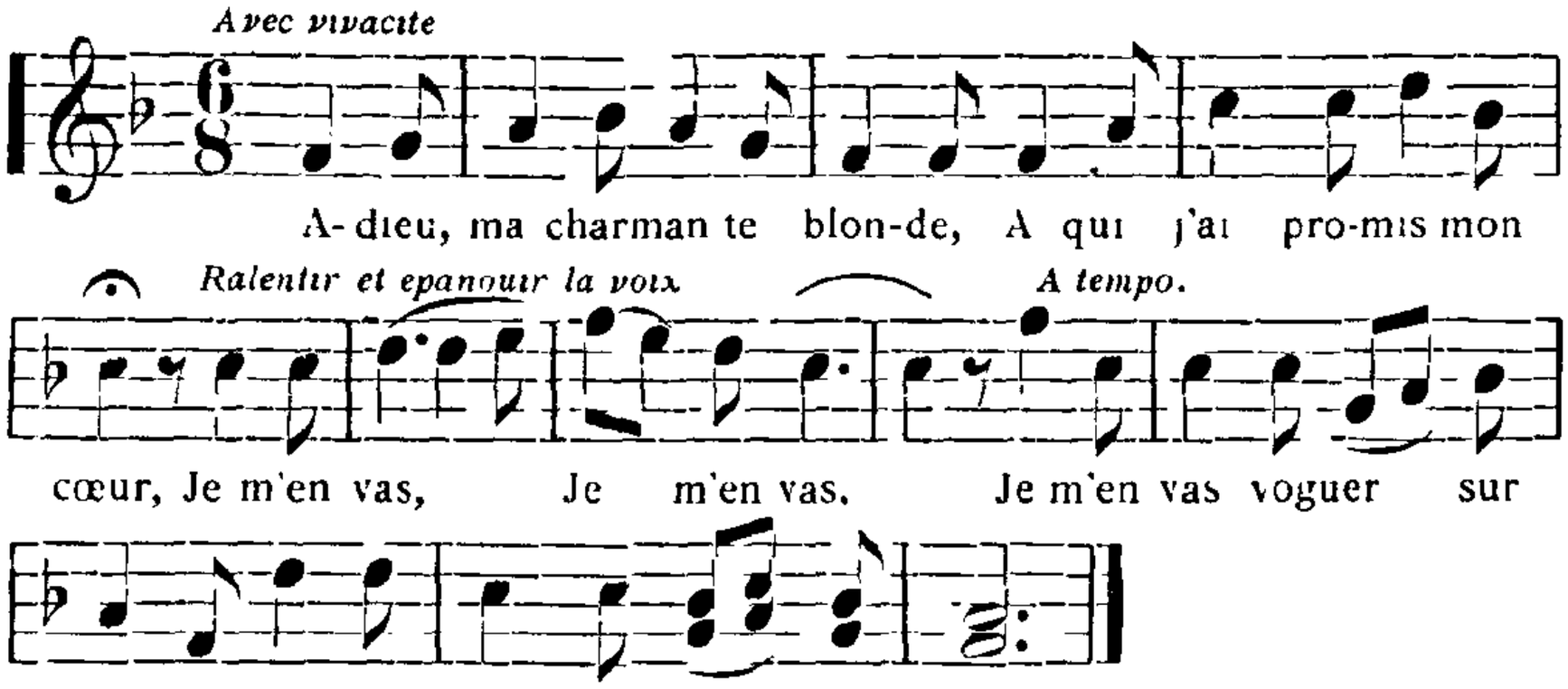

1 « Adieu, ma charmante blonde,
A qui j'ai promis mon cœur,
Je m'en vas *(ter)* voguer sur l'onde
Pour apprendre à naviguer.

5 — Si tu vas voguer sur l'onde,
Cher amant, tu m'oublieras.
Souviens-toi *(ter)* de la promesse
Que tu m'as faite hier au soir.

9 — La promess' que je t'ai faite,
La bell' je m'en souviendrai :
Au retour *(ter)* de mon voyage,
Belle, je t'épouserai.

13 — Mais, pour un amant volage
Mes amours seront passées.
Au retour *(ter)* de ton voyage,
Moi, j'en serai mariée.

17 — Les étoiles sont brillantes,
Le soleil est éclatant ;
Mais les yeux *(ter)* de ma maîtresse
Sont encore bien plus charmants.

21 Les garçons sont comme la lune
Tout' la nuit s'en vont roulant ;
Ils s'en vont *(ter)* de porte en porte,
Bien souvent perdre leur temps.

25 — Les filles sont comm' les roses,
Les roses sur les rosiers ;
Le matin *(ter)* elles sont fleuries,
Et le soir n'en sont plus rien.

29 O montagn' que tu es haute,
Connais-tu le mal d'amour ?
Mal d'amour *(ter)* n'est pas grand'cho-
Et les filles l'aiment beaucoup. [se

La Chapelle d Abondance *(Chantee par M Bron)*. — Etercy. Héry. — Cusy — Scionzier.

Cf J. Tiersot : *Ch. pop. Alpes*, p. 285.

Var. : 9-10 Si j' t'ai fait quelque promesse,
La bell', je te la tiendrai.
Var. 22 ... s'en vont rôdant.
28 *S'il y a des jeunes filles présentes, elles ripostent*
Et le soir tout aussi bien
29 Couplet propre à la version d'Etercy.
32 *Les jeunes filles présentes répondent a cette taquinerie*
Et les garçons n'en sont fous.

Je fais l'amour, je bois du vin.

ou L'Amant repoussé.

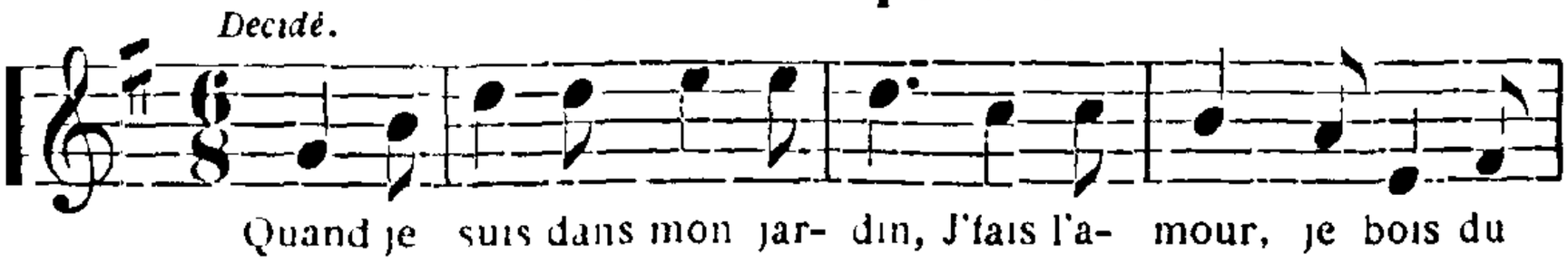

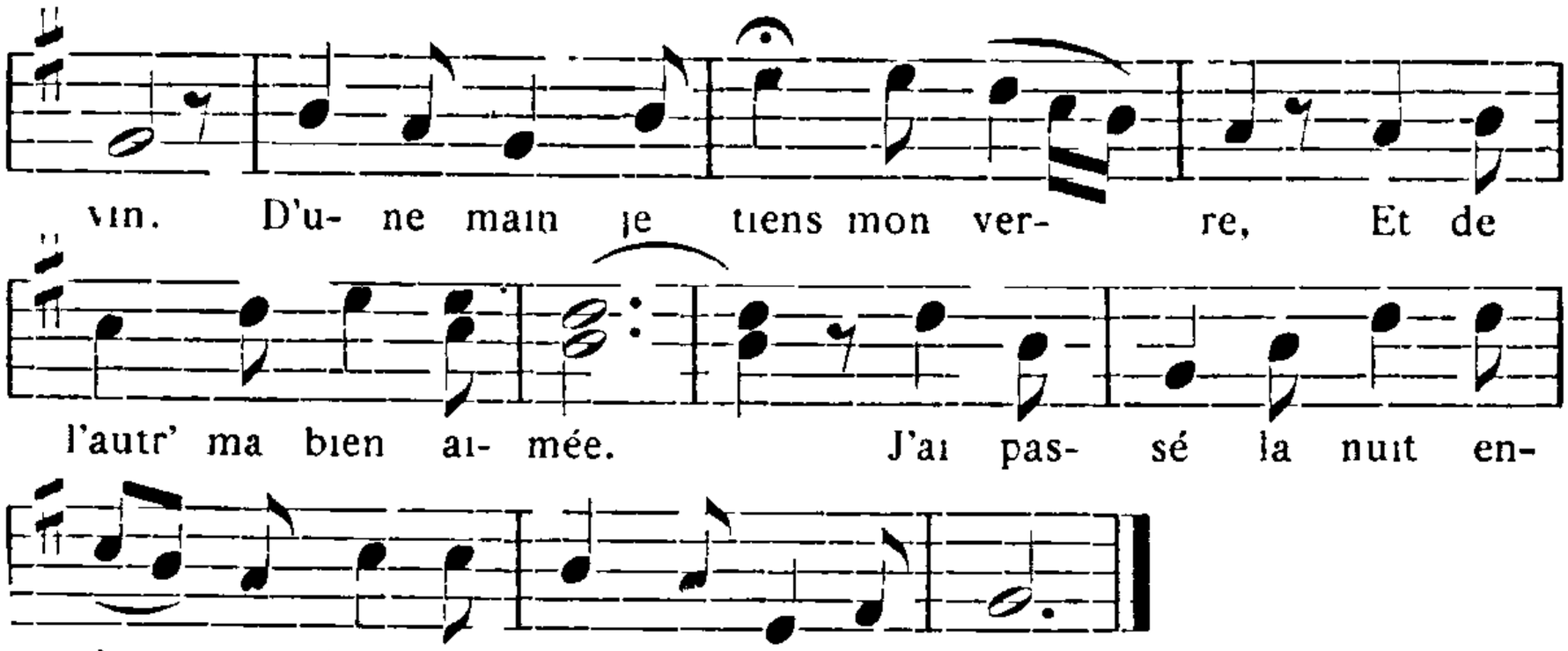

Quand je suis dans mon jardin,
J' fais l'amour, je bois du vin.
D'une main je tiens mon verre,
Et de l'autre ma bien-aimée;
J'ai passé la nuit entière,
Ma maîtresse à mon côté

« Oh! la bell', si tu voulais
Ton bonheur je le ferais.
J'en ai parlé à ton père,
Et ta mère le sait bien.
Tout dépend de toi, la belle,
Ton bonheur fera le mien. »

Et la bell' m'a répondu :
« De m'aimer, n'y pense plus;
J'en suis encore trop jeunette,
Trop jeunette à marier ;
Vous en trouverez bien d'autres
Qui seront plus fortunées. »

— Oh! ma belle, combien de fois
A ta porte j'ai eu froid !
J' vis toujours dans l'espérance,
L'espéranc' de t'épouser.
J'ai enduré mill' souffrances,
C'est pour toi, ma bien aimée.

Hery sur-Alby *(Chantee par M Folliet)* — Etercy — Abondance

J'ai fait l'amour à une rose.

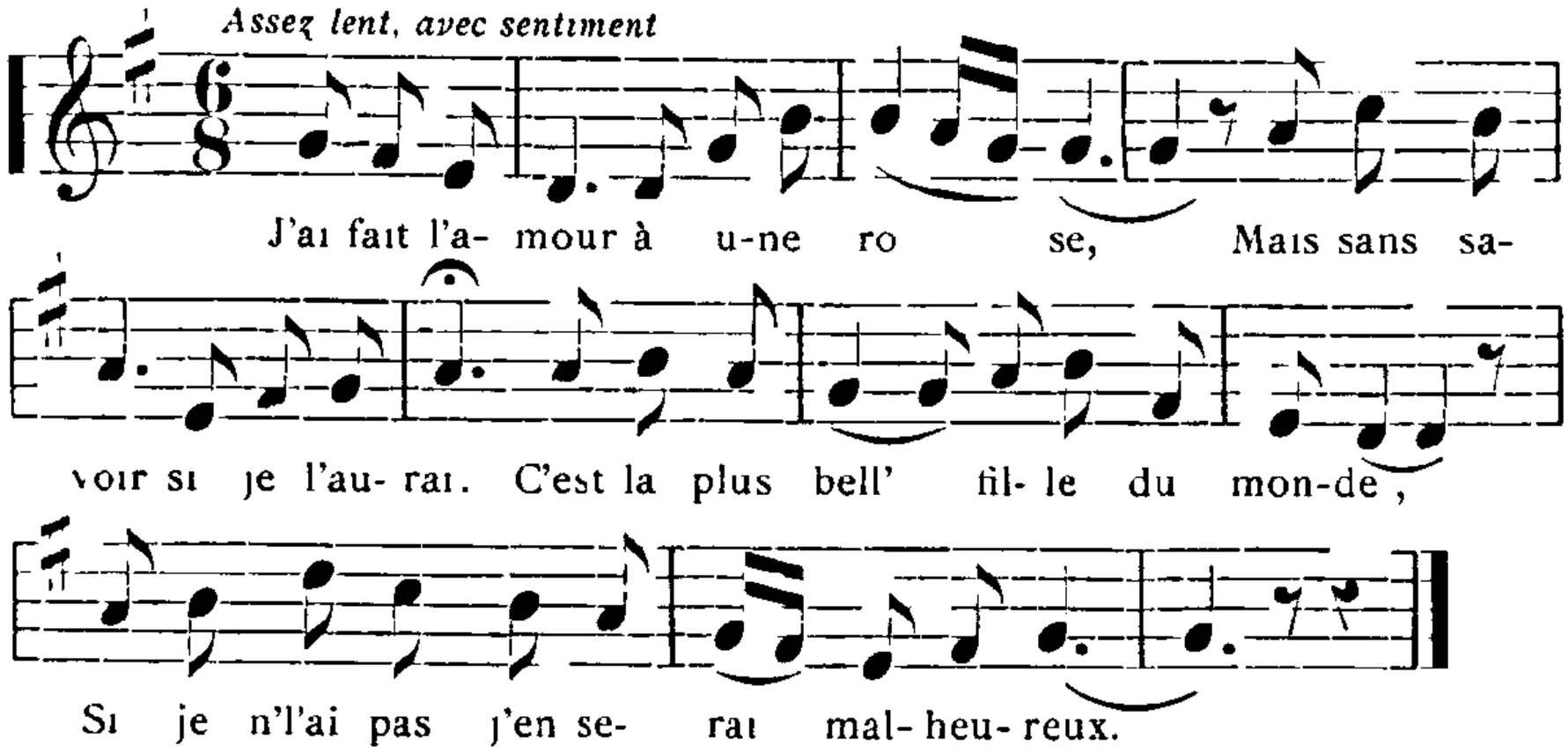

J'ai fait l'amour à une rose,
Mais sans savoir si je l'aurai.
C'est la plus bell' fille du monde;
Si je n'l'ai pas, j'en serai malheureux.

« Rose, si tu n' veux pas me croire,
Je t'en verserai de mon sang;
Je t'en verserai un plein verre,
Tu connaîtras l'amitié d'un amant.

— Si tu me prends pour ta maîtresse,
Oh! tu te trompes bien vraiment.
Je connais bien à ta finesse
Que tu n'es pas mon cher fidèle amant.

— Si tu n'en es plus ma maîtresse,
Je m'en irai servir le roi ;
Au régiment, dans la Lorraine,
J'en trouverai d'aussi belles que toi.

— Si tu t'en vas dans la Lorraine,
Moi, je m'en vas dans un couvent,
Dans un couvent de religieuses;
J'y prierai Dieu pour mon fidèle amant.

J'ai tant pleuré, versé de larmes
Que les ruisseaux ont débordé;
Petits ruisseaux, grandes rivières,
Et les moulins se sont mis à virer.

Chapeiry *(Chantée par Mme Guillot).* — Héry sur-Alby. — Scionzier. — Abondance.

Cf. TIERSOT : *Ch. pop. Alpes,* p. 255.

Amant, tu as bien pris ma rose.

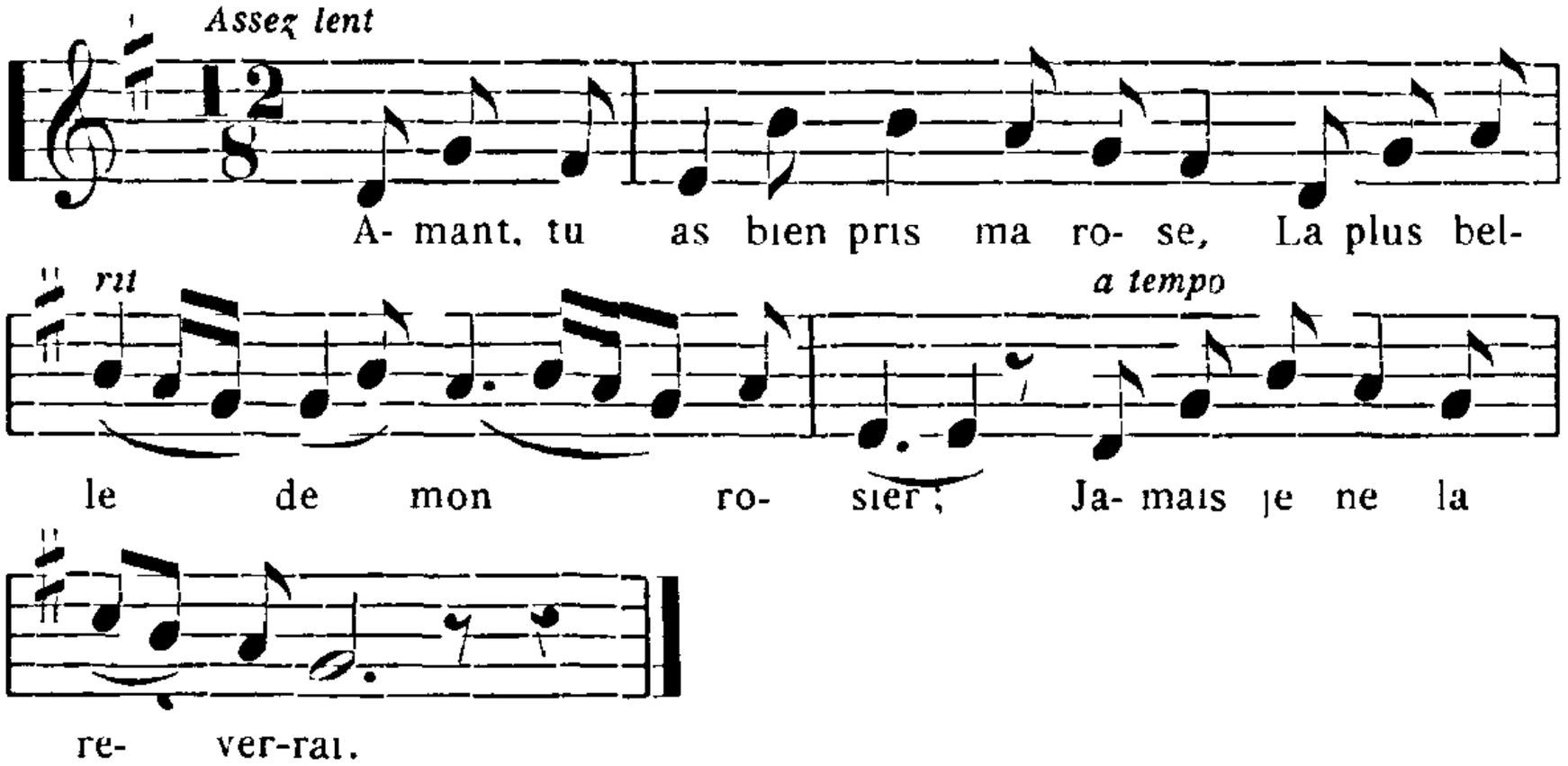

1 « Amant, tu as bien pris ma rose,
La plus belle de mon rosier;
Jamais je ne la reverrai. »

4 — Oh! non, je n'ai point pris ta rose,
Elle est encore sur ton rosier,
Aussi merveilleus' qu'elle était.

7—Amant, tu m'as fait des promesses.
— Si j' t'en ai fait, je m'en repens.
D'avoir rendu ton cœur content.

10 — Amant ingrat, tu m'abandon-
Je te ferai mettre en prison, [nes;
Dans la plus grand' tour d'Avignon.

13 — Je me moqu' bien de toi, la belle,
Je me moqu' bien de tes prisons,
De la plus haut' tour d'Avignon.

16 Il n'eut pas lâché la parole,
Quatre gendarm's l'ont arrêté;
Dans la prison, l'ont emmené.

19 — Ayez pitié de moi, la belle,
Ayez pitié de votre amant
Qui vous aimait si tendrement.

22 — Oh! je n'ai point pitié des hom-
Ni des amants, ni des garçons, [mes,
Lorsqu'ils me quittent sans raison.

La Vernaz *(Chantée par Mlle Duc)* — Habere-Lullin — Chapeiry.

Var. :

3 Jamais je n' la recueillerai.
6 Cent fois plus belle qu'elle était.
13 ..... de Lyon.
16 La parole ne fut pas dite,
22 Je ne prends point...
24 Lorsqu'ils ont perdu la raison.

T'en souviens-tu, Jeannette, ma mie.

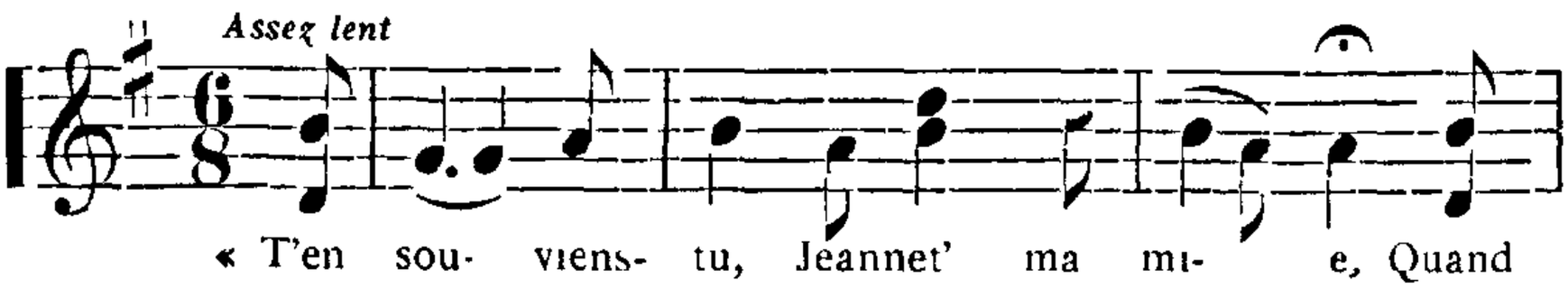

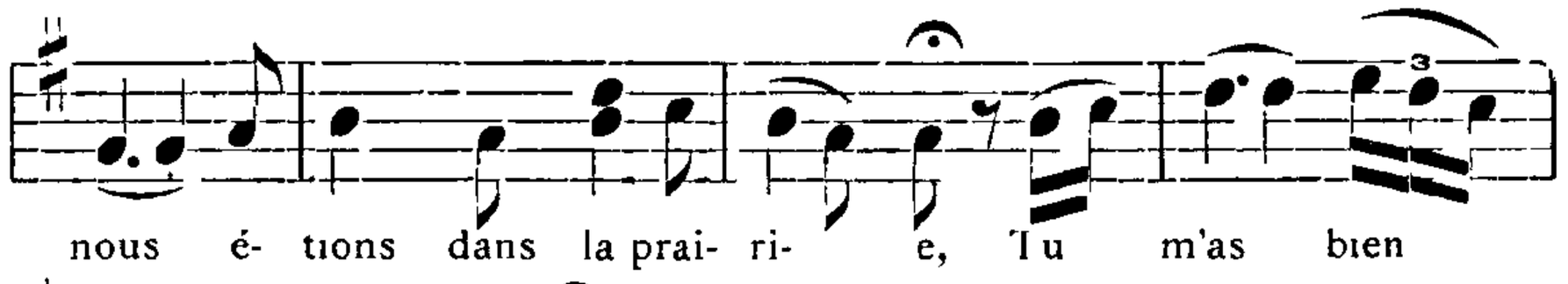

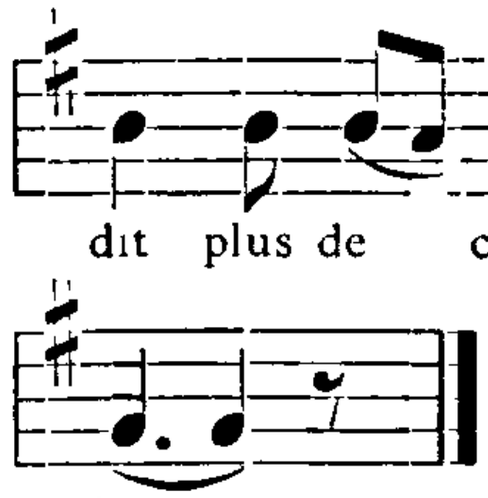

1 « T'en souviens-tu, Jeannette, ma mie,
Quand nous étions dans la prairie,
Tu m'as bien dit plus de cent fois
Que j' t'y mettrais la bague au doigt.

5 — Quand nous étions dans la prairie,
J'étais trop jeune et trop petite ;
Mais à présent que j'en suis grand',
Je t'y connais garçon méchant.

9 — N'en suis-je pas beau, n'en suis-je pas riche,
N'en suis-j' pas garçon sans malice,
N'en suis-j' pas doux et gracieux,
Ma bell', pour plaire à vos beaux yeux ?

13 — Que tu sois beau, que tu sois riche,
Que tu sois garçon sans malice,
Que tu sois doux et gracieux,
Jamais, tu n'auras mes beaux yeux.

17 — J' t'achèt'rai z'une belle robe,
Un cotillon fait z'à la mode,
Un beau caraco z'en velours,
Ma bell', pour porter tous les jours.

21 — Je me moqu' bien de ta bell' robe,
D' ton cotillon fait z'à la mode,
De ton caraco z'en velours ;
Jamais, tu n'auras mes amours.

25 — Eh bien ! j'irai de ville en ville
Faire l'amour à d'autres filles ;
Si d'autres filles sont comme toi,
Je m'en irai servir le roi.

Six versions : Cusy (*Chantee par Mme Carrichon*) — Etercy. — Marcellaz — Abondance — Habere Poche — Anthy.

Cf. J. Tiersot : *Ch. p. Alpes,* 235.

Var. :

1 Fanchon, Fanchett' ma douce mie,
7 Mais, maintenant ..
18 *On dit aussi* . taille, robe, jupe.
25 . j'irai bas par la ville
27 La première fois que j'ai parlé
La bell' m'a donné mon congé.

(Vers. d Etercy)

Barcarolle rustique.

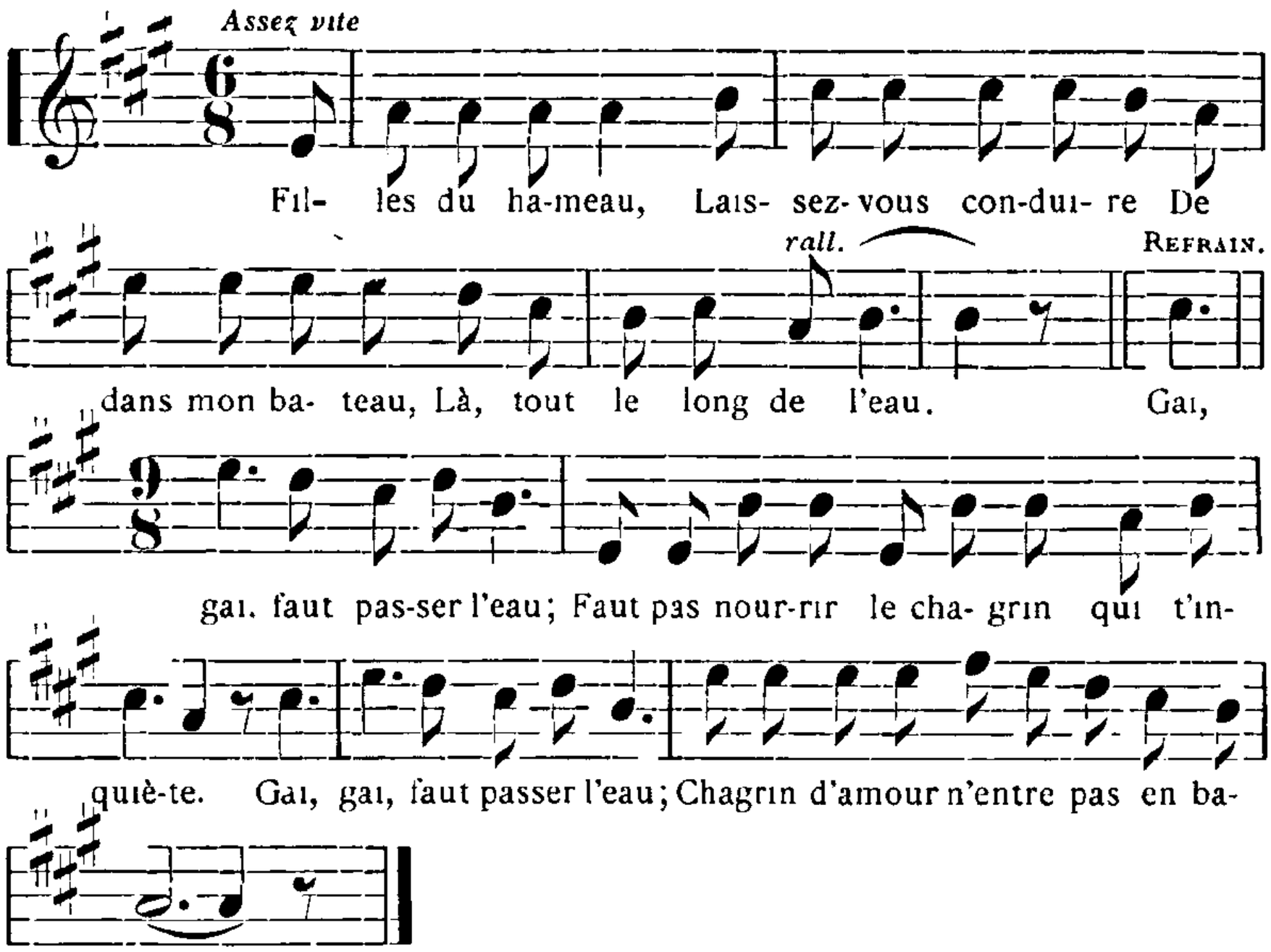

Filles du hameau,
Laissez-vous conduire,
Dedans mon bateau,
Là, tout le long de l'eau.

La belle Suzon,
Qui rêvait seulette,
Du fond du vallon
Entendit la chanson.

Refr. : Gai, gai, faut passer l'eau,
Faut pas nourrir le chagrin qui t'inquiète;
Gai, gai, faut passer l'eau,
Chagrin d'amour n'entre pas en bateau.

De la pauvre enfant
La peine secrète
Venait d'un amant
Qui était inconstant

Refr. : Gai, gai, tout en voguant,
Le batelier consola la pauvrette;
Gai, gai, tout en voguant,
Chagrin d'amour s'enfuit au gré du vent.

Thonon les Bains — Massongy *(Mme C. Servettaz)*

J'ai perdu ma Maîtresse.

ou L'Amant désolé.

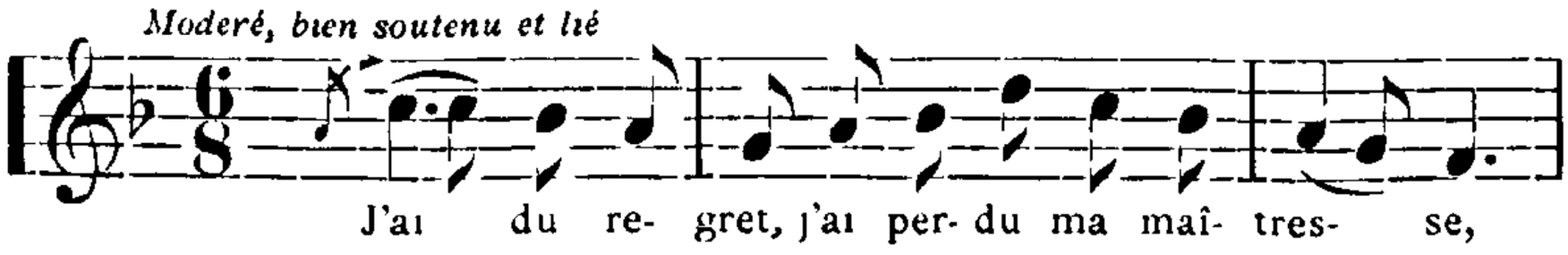

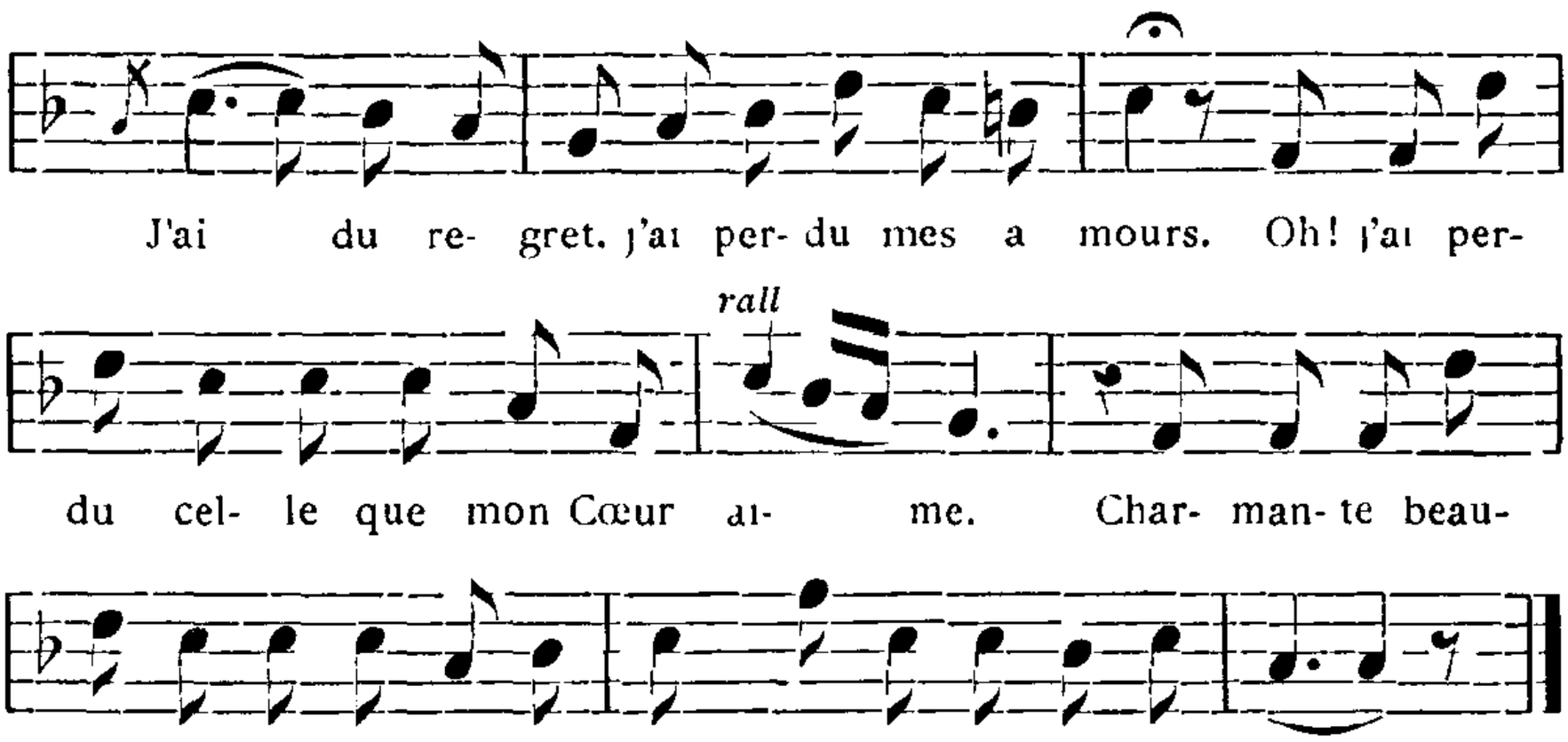

— J'ai du regret, j'ai perdu ma maîtresse,
J'ai du regret, j'ai perdu mes amours.
Oh ! j'ai perdu celle que mon cœur aime.
Charmante beauté, prête-moi du secours.
Prête-moi du secours.

— Oh ! quel secours, veux-tu donc que j' te donne ?
Je ne suis pas fille de médecin.
Je ne suis pas celle que ton cœur aime,
Va-t'en chercher un autre cœur que le mien,
Autre cœur que le mien.

— J'ai traversé les ruisseaux, les campagnes,
J'ai entendu le rossignol chanter,
Et qui disait dans son joli langage :
Les amoureux sont parfois bien heureux,
Trop souvent malheureux.

Scionzier *(Chantée par ma mere).*

Petite Rosalie.

ou La belle Citoyenne.

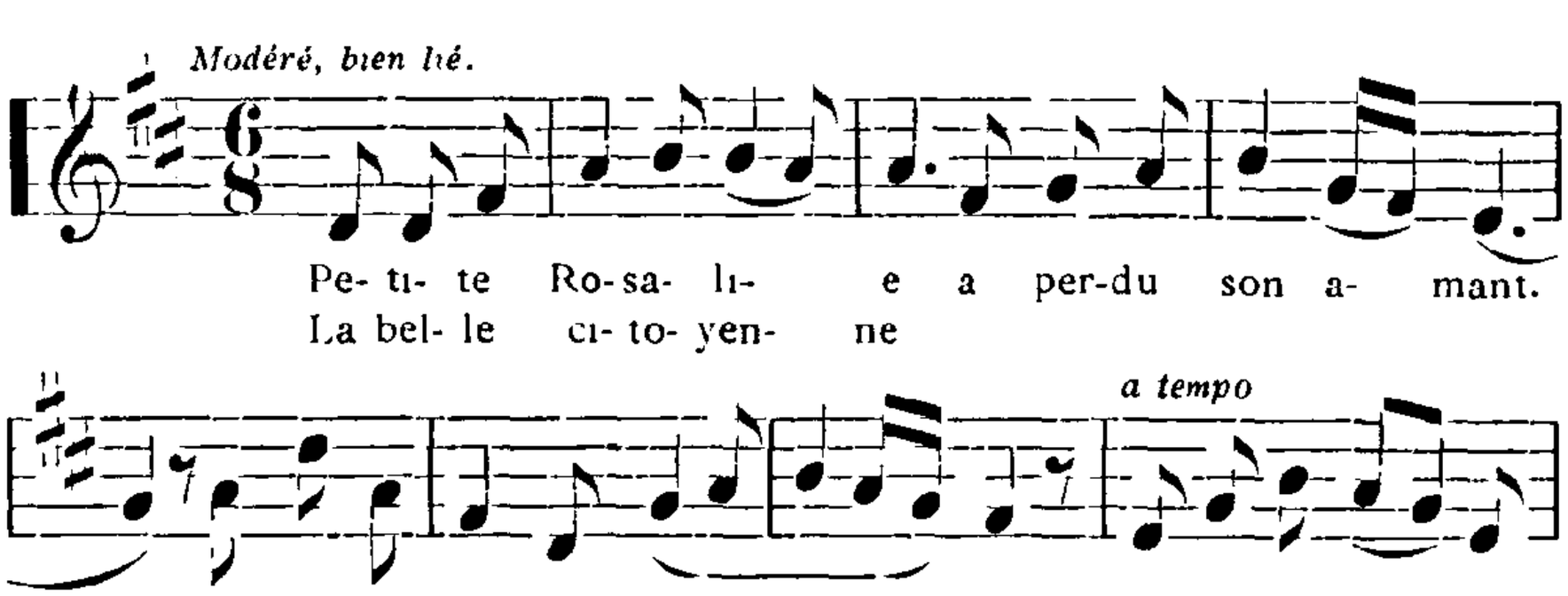

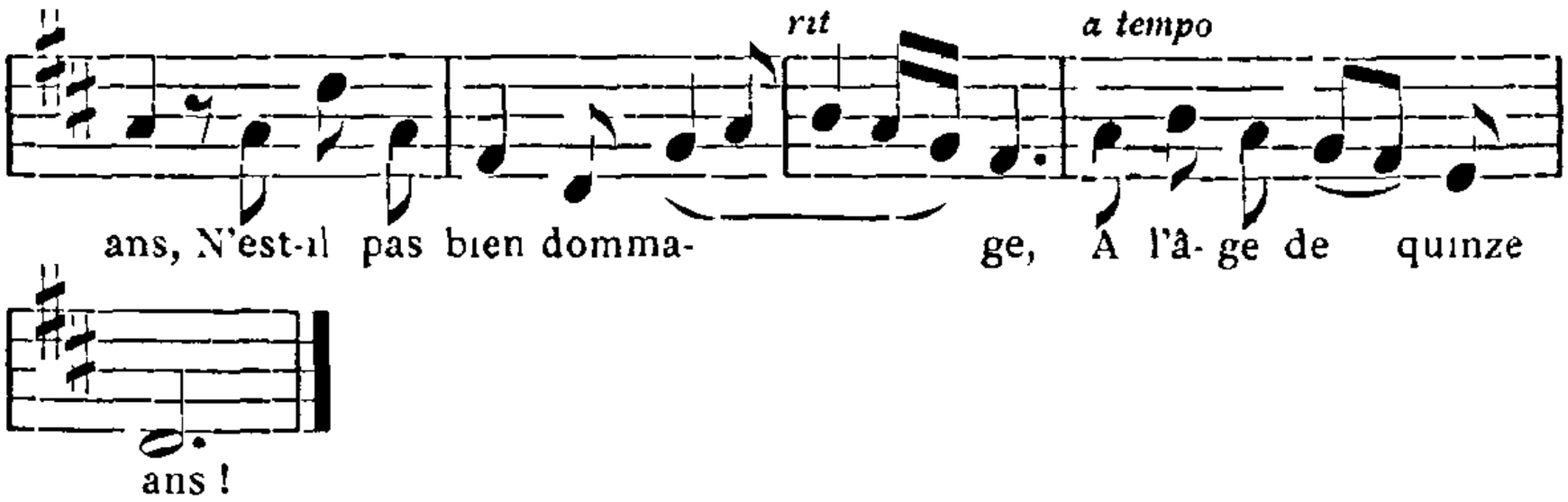

Petite Rosalie [1] a perdu son amant.
N'est-il pas bien dommage,
A l'âge de quinze ans,
A l'âge de quinze ans !

Petite Rosalie [1] a perdu son amant ;
S'en va partout l'attendre
Tout le long de ce bois,
Tout le long de ce bois.

« Rossignolet sauvage.
Rossignolet du bois,
Apprends-moi des nouvelles
De mon très cher amant. »

— Quitte tes habits, vite,
Habill' toi en guerrier ;
Nous marcherons ensemble
Quarant' six jours entiers.

— Ton amoureux, la belle,
Il est bien loin d'ici ;
Il est allé en Prusse,
Au grand palais du Roi.

Quarant' six jours de marche,
Et tout autant de nuits,
On arriva en Prusse,
Là, on s'y reconnut.

— Si j'avais su, la belle,
Que tu m'aies reconnu,
J'aurais passé en Flandre,
Jamais tu n' m'aurais vu.

Scionzier *(Chantée par ma mère et Mme Caux)*. — La Vernaz.

Ce touchant geste d'attachement méritait un meilleur accueil ; dans une version de Tarentaise, donnée par M. J. Tiersot (V. *Ch. pop. A.*, 136), le dénouement est moins amer : l'amant volage, d'abord courroucé contre celle qui s'attache à ses pas, se laisse enfin toucher, et lui promet de l'épouser « Dans un pays de France » « Ou bien dans le Piémont ».

Dedans Paris, il y a des jolies filles.

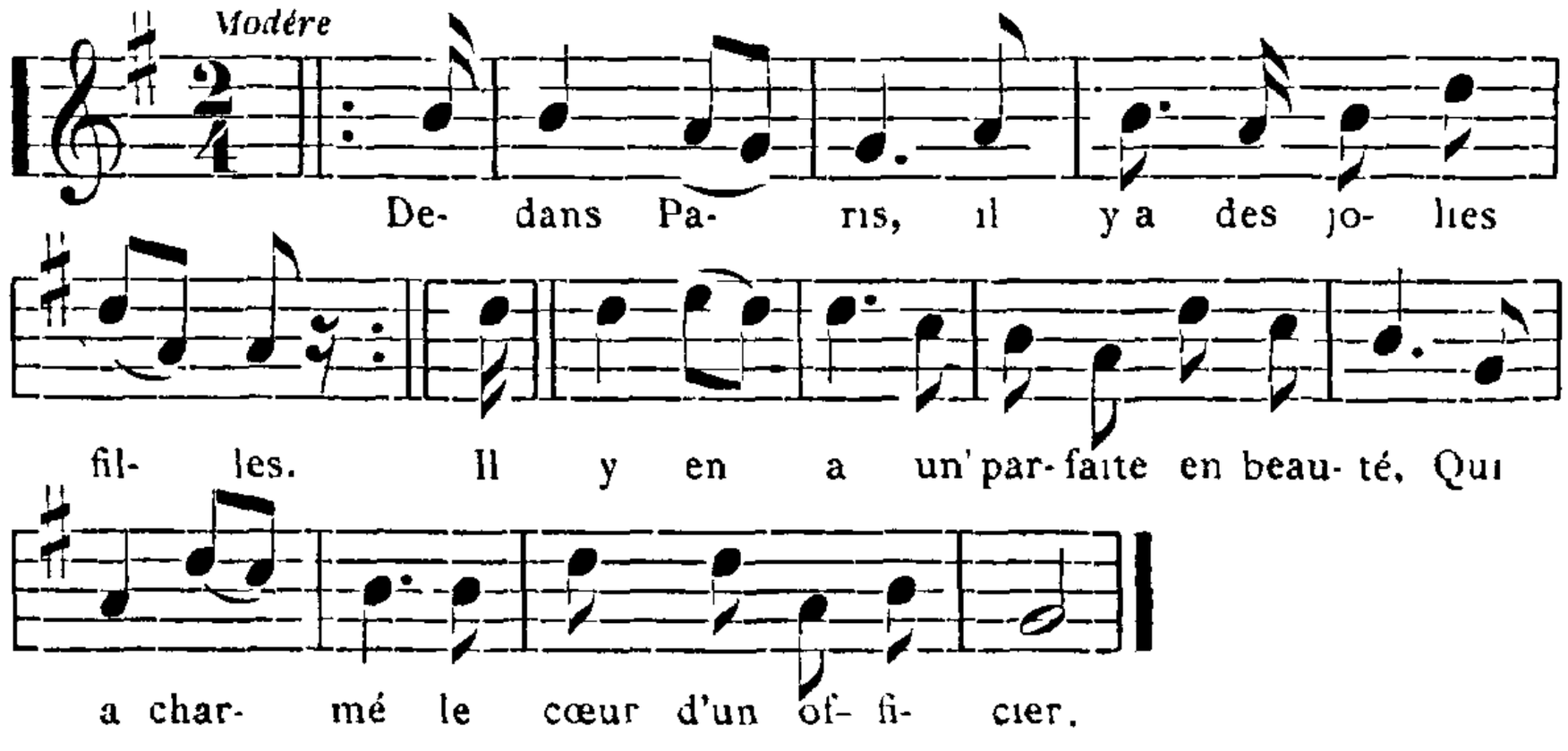

1. *Ou* La belle Citoyenne.

Variantes mélodiques des 4' et 5' mesures.

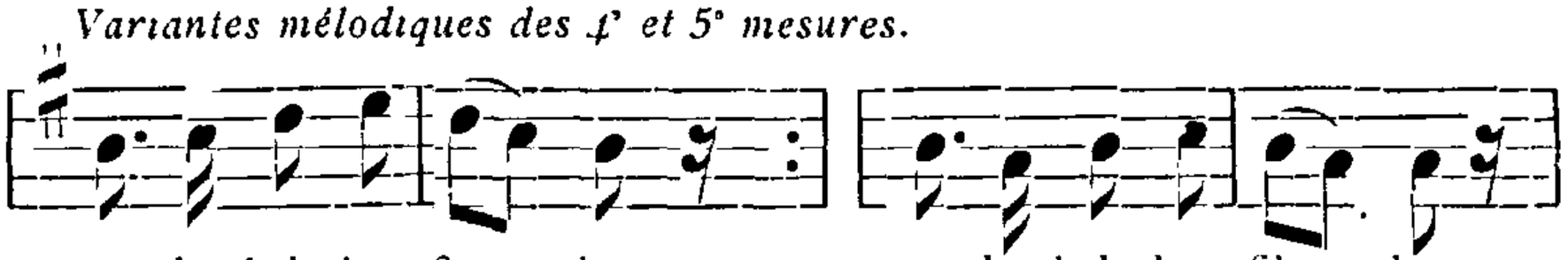

1 Dedans Paris, il y a des jolies filles,
Il y en a un' parfaite en beauté,
Elle a charmé le cœur d'un officier.

4 « Bel officier, mène-moi dans ta chambre. »
— Dedans ma chambre, oui, je t'y mènerai :
Un anneau d'or, je te le donnerai.

7 Ils n'en fur'nt pas au milieu de la chambre,
L'on n'y voyait que des embrassements
Entre la belle et son fidèle amant.

10 Un autre amant, dernier (derrière) la porte écoute,
Croisant les bras, levant les bras aux cieux,
Disant : « Grands Dieux ! Qu' mon sort est malheureux !

13 D'avoir aimé une tant belle brune,
D'avoir livré toutes mes amitiés,
Et maintenant, c'est pour un officier ! »

16 La bell' lui fit un beau bouquet de roses,
Tout alentour, garni de beaux lauriers,
Lui dit : « Amant, pour calmer ton chagrin. »

Thonon-les Bains : *Chantee par Mme Vict Bonnaud* — Vacheresse — Châtel — Etercy

Var ·

1 A Briançon, il y a des jolies brunes.
2 Ell' sont jolies, parfaites et à mon gré.
3 Elles ont. . . . . .
11 Les bras croisés, les larm's coulant des yeux.
12 . . . . Que j'en suis malheureux ! »

Le 6' couplet présente des variantes qui modifient la conclusion :

Texte d'Etercy *(Mlle Bouvier)*

Va-t'en, amant. va t'en vite chez ton père,
Reste chez toi, ne reviens plus chez moi ;
A présent, j'ai un autre amant que toi.

Texte de Sallanches (V. J. Tiersot : *Ch. p. A.*, 412) :

Viendra t'un jour, j'en aurai ma vengeance,
Chaque officier suivra son régiment,
Et toi, la belle, tu n'auras plus d'amant.

La Critique des Filles.

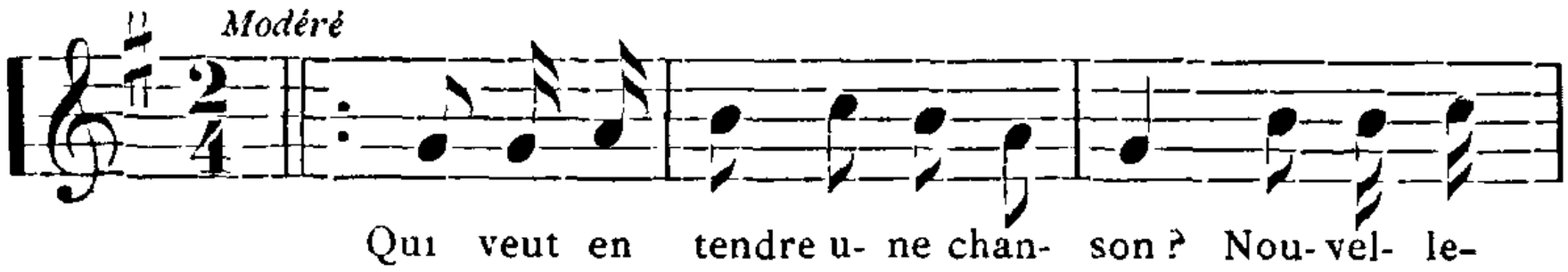

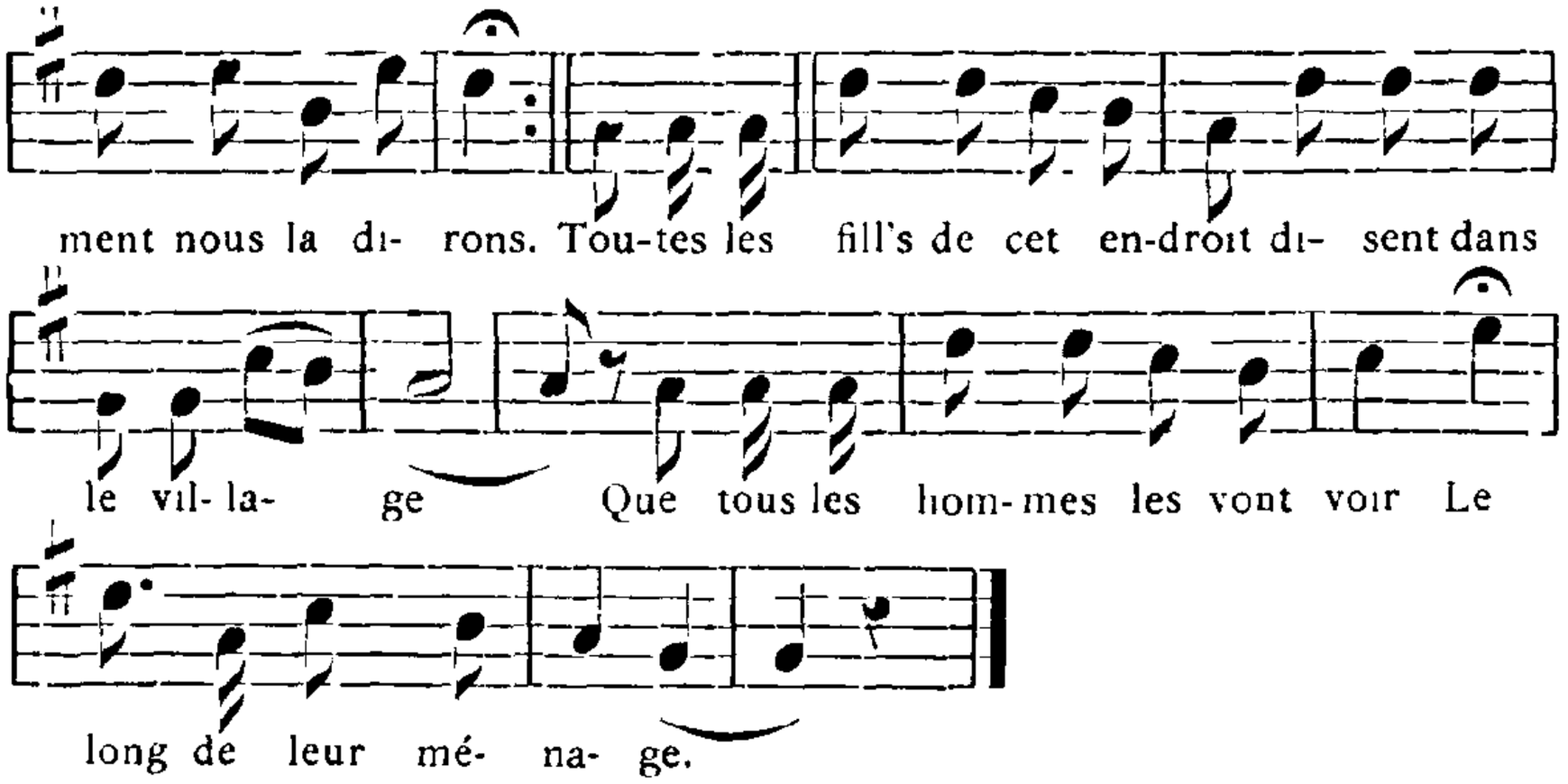

Qui veut entendre une chanson ? } *bis*
Nouvellement nous le dirons.
Toutes les filles de cet endroit,
Disent dans le village
Que tous les hommes les vont voir
Le long de leur ménage

Et quand les amants les vont voir, } *bis*
Elles se font belles le soir.
Ell's prennent tout's leurs beaux habits
De couleurs de parade :
C'est pour attirer leurs amants
Le long de leur ménage.

— « Ma belle, si je viens chez vous, } *bis*
C'est bien pour me railler de vous.
C'est bien pour me railler de vous,
Faisant comme bien d'autres :
Pourvu que je passe mon temps,
Je ne cherche rien autre.

Belle, vous vous êtes vantée } *bis*
Que je vous avais demandée.
Que je vous avais demandée
Au nom du mariage.
Jamais j' n'en[ai eu la pensée,
Ni même le courage. »

Quand une belle est sans amant, } *bis*
Elle s'en va t'au mandement.
Elle s'en va t'au mandement
Pour y chercher des Suisses ;
Ell' s'en va t'au son du violon,
Jouant de la musique.

Héry-sur-Alby · (*Chantée par M. Follet*)

(A suivre.) Claudius Servettaz.

ERRATUM. — Page 159, Chansons de Bergères, au lieu de *Premier Groupe*, lire *Deuxième Groupe*.

LE GUET DE GENÈVE
AU XVE SIÈCLE

XI. — La Salade. Etymologie et histoire.

(*Suite*)

Une dernière fois cependant la distinction se rencontre, et en Italie même, au milieu du XVIe siècle; Garzoni donne la salade aux chevau-légers et l'armet aux gendarmes :

1560. « Il cavallo leggiere suole adoperare *la celata*... ma « l'huomo d'arme porta l'*elmo* [1]. »

Mais Garzoni est un auteur d'une rare exactitude et qui se piquait d'employer toujours le mot technique. Cet exemple ne peut être considéré que comme une exception.

La confusion entre l'armet et la salade persista jusqu'à la disparition de ces deux casques ; Brantôme se sert souvent du mot salade pour désigner tout casque fermé [2], et de Billon, voulant interdire le casque à visière aux arquebusiers, parle de la salade et non de l'armet, bien qu'à son époque la salade proprement dite fut depuis longtemps démodée :

1617. « A la teste ils auroyent un casque ou mourion de fer « autrement faict que les salades, auquel si l'on vouloit on « feroit une bavière pour couvrir le menton ; mais il faut que « tout le visage soit descouvert pour bien tirer [3]. »

Les guerres du Milanais avaient mis l'Espagne comme la France en contact intime avec l'Italie ; de l'autre côté des Pyrénées, la même cause produisit les mêmes effets, et le mot *celada* finit par désigner l'armet comme la salade. Parlant du plat à barbe dans lequel il voit l'armet de Mambrin, don Quichotte s'écrie :

1614. « Y se tambien que es yelmo, y que es morrion y *ce* « *lada de encaxe* [4]. »

La précision des termes employés par Cervantès ne peut

1. Tomaso Garzoni : *La Piazza universale,* discorso LXXXII, p. 547. (In Venetia appresso il Barezzi. MDCLI ; la 1re édition est de 1560)

2. Brantôme : *Discours sur les Duels,* liv. II, chap. II, et passim (édition elzévirienne, vol. VIII, p. 62).

3. De Billon : *Les Instructions militaires,* liv. I, chap. IV, p. 91 (Lyon, Barthélemi Ancelin, 1617)

4. Cervantès Saavedra . *Don Quijote,* vol II, p 332 (Edition de l'Académie de Madrid, 1780)

laisser aucun doute ; en espagnol les mots *celada de encaxe* désignent cette sorte particulière d'armet que les Italiens appellent *celata da incastro* [1] et que nous nommons *armet à gorge*, de la gorge qui unit cet armet au colletin. Cette expression ne peut donc s'appliquer à la salade proprement dite, toujours indépendante du colletin.

A la fin du XVIIe siècle, la salade avait disparu depuis longtemps, et les corps ayant conservé l'armet se faisaient rares ; la confusion cependant existait toujours, et Dangeau nous apprend que leur armet était toujours appelé salade :

1684. « S. M. résolut de faire sept régiments de sept batail-« lons de vieux corps qu'on appelait bataillons de la salade [2]. »

Si la chose avait devancé le mot, on voit que le mot survivait à la chose, appliqué à un autre objet. Il allait disparaître lui aussi : l'Académie dont nous avons constaté le mutisme au sujet de l'étymologie, constate du moins cette disparition :

1694. « SALADE : Sorte de casque et d'habillement de teste « pour la guerre. *Il n'est d'usage qu'en parlant des siècles* « *passés*. »

* * *

Il nous reste à déterminer aussi exactement que possible, à l'aide de tout ce que nous venons de voir, ce qu'était la salade donnée à nos Gardes.

Tout d'abord c'était une salade proprement dite et non un armet ; nous avons vu que la confusion entre ces deux casques s'est établie bien plus tard.

Ensuite, c'était probablement une salade à visière mobile, et, pour l'établir les raisons ne nous manquent pas :

1° Ce type était le plus ordinaire ; c'était, pour ainsi dire, la salade par excellence. Nous avons vu que le mot salade tout court s'appliquait presque toujours à ce modèle ; or, les délibérations du Conseil. de même que la vente des armes du Guet par le Milanais Capelli, parlent toujours de salade sans aucune adjonction.

2° Le chevalier Aymar de Puissieu dit Cadorat, ce conseiller de Louis XI que le P. Daniel désigne sous le nom de Bailli de Mantes, dans le Projet d'armement qu'il élabore sur l'ordre du roi, donne ce modèle de salade aux Guisarmiers. Nous ver-

1 Sur cette expression *celata da incastro*, cf. ANGELUCCI : *Catalogo dell' Armeria reale*. p. 172, note 2.

2. DANGEAU : *Journal*, 29 août 1684

rons, dans le chapitre qui suit, le vouge dont nos Gardes étaient armés souvent assimilé à la guisarme, et les vougiers être l'équivalent des guisarmiers.

Il est donc à peu près sûr que cette salade était à visière mobile, visière plutôt petite comme il en allait pour celles qui ne devaient pas venir s'appuyer sur une bavière. Nos Gardes, on le sait, n'avaient pas ce complément de la salade réservé aux cavaliers.

Enfin, dernière question, cette salade avait-elle un plumail? Nous penchons pour l'affirmative, malgré les habitudes d'économie de la ville; nous avons vu à la fin du chapitre X les simples Gardes du Téméraire munis de plumails. La richesse du Duc, il est vrai, n'était pas à mettre en parallèle avec les ressources de Genève; mais le goût personnel des Gardes devait jouer un certain rôle dans cet accessoire, et, ce goût, nous pourrons nous en faire un idée par le passage qui suit :

1579. « Au reste, comme Polybe escrit que la parade du sol-
« dat romain estoit de porter un panache de trois plumes rou
« ges ou noires de la longueur d'un pied et demy, pour ce que
« cela joint au reste de l'équippage de guerre fait paroistre le
« soldat deux fois plus grand qu'il n'est, le rend beau à voir,
« terrible à l'ennemy : aussi les soldats Suisses qui désirent
« paroistre entre tous autres, portent en teste un plumart en
« partie blanc et en partie de la couleur de l'enseigne de leur
« canton [1].»

On objectera que Genève n'était pas alors en Suisse, mais le voisinage et le contact devaient avoir amené sur bien des points similitude de mœurs entre les futurs confédérés. On dira encore que Simler écrivait un siècle après l'armement de nos Gardes; c'est vrai, mais l'habitude qu'il constate comme bien établie ne devait pas avoir pris naissance en un jour. Si nos Gardes ne portaient pas de plumails en temps ordinaire, sûrement ils devaient en avoir un pour les jours *de montre*, eussent-ils dû se le payer eux-mêmes.

A part ce léger sacrifice à la vanité, leur salade était évidemment dépourvue de tout ornement et n'avait rien des richesses que nous avons passées en revue au chapitre X. Très probablement elle était simplement d'acier fourbi au clair, et nous espérons que, d'après les documents que nous avons cités, on pourra s'en faire une assez juste idée.

1. Josias Simler, de Zurich : *La République des Suisses, nouvellement mise en françois*, p. 295 (Paris, Jacques du Puys, 1579).

Supplément au chapitre V. — Avant de quitter l'armement défensif de nos Gardes, nous devons ajouter quelques mots au chapitre V. Un oubli nous a fait dire que nous ne connaissions aucune brigandine avec un arrêt ; nous en avons vu au moins une, celle de Jacob von Embs († à Ravenne en 1512) conservée au Musée impérial de Vienne. Sa contexture confirme bien d'ailleurs ce que nous avons dit : l'arrêt est fixé sur une large plaque d'acier qui garnit tout le haut de la poitrine.

—

Supplément au Chapitre VI. — Enfin, notre chapitre VI était depuis longtemps imprimé, lorsque des recherches entreprises pour un autre sujet nous ont fait découvrir la confirmation éclatante de notre théorie sur l'identification des plates avec la brigandine.

Nous allons voir, à l'époque où le mot brigandine commençait à être en usage, les *écailles d'une brigandine* encore appelées *plates :*

1435. « A Girard de Haynau, armurier de Monseigneur,... « pour un lot de vin aigre à mettre temprer les plates des « dictes brigandines pour les nettoyer III sols ; pour vernir « et vernissier les dictes brigandines, III sols [1]. »

Nous nous garderons de rien ajouter à ce document qui se passe de tout commentaire.

XII. — **Le Vouge ; Technique et formes diverses.**

Pour toute arme offensive, nous l'avons vu, nos Gardes n'avaient qu'un *vouge*. Nous serions en peine de commencer ce chapitre par une définition contemporaine de l'objet, comme nous l'avons fait pour la salade ; le vouge a cessé d'être en usage longtemps avant l'apparition des dictionnaires auxquels nous avons fait appel pour définir ce casque, et pour tout ce qui était déjà archéologie au moment de leur rédaction, il faut, on le sait, faire les plus extrêmes réserves.

Quant aux anciens chroniqueurs, tous parlent du vouge, mais aucun ne prend la peine de le définir ni même de le dé-

1. 7e *Compte de Jean Abonnel, dit le Gros, Rec. gen. des Fin. du Duc de Bourg.*, f° 162 (Archives du Nord, B 1954).

Nous sommes heureux de saisir cette occasion pour remercier notre ami et collègue de la Société Florimontane, M. Max Bruchet, Directeur des Archives du Nord Avec une infatigable complaisance, il a bien voulu guider nos recherches dans le riche dépôt qui lui est confié. Qu'il reçoive ici l'expression de notre vive reconnaissance.

crire ; l'objet, semble-t-il, était assez connu pour que son nom suffît à le désigner. Il n'est pas aisé cependant de dire exactement à quelle arme répondait ce mot suivant le chroniqueur chez lequel on le rencontre.

Les archéologues-ès-armes ont établi aujourd'hui des désignations et des démarcations par trop conventionnelles et qui reposent rarement sur les textes. Si encore ces désignations étaient admises après avoir été étudiées par une commission internationale composée de spécialistes, suivant les idées que nous exposait au Congrès de Nüremberg [1] notre savant confrère le Dr Camillo List, Custos du Musée impérial d'armes de Vienne ; mais il s'en faut qu'il en soit ainsi, et dans des pays voisins, dans des pays de même langue, le même mot s'applique souvent à des choses différentes.

Le vouge en est un exemple frappant. En Suisse, ce mot désigne aujourd'hui une arme d'hast à lame large, finissant en pointe aiguë fournie en général par le dos de la lame, et tranchante d'un seul côté ; le dos s'applique contre la hampe de l'arme et porte deux frettes ou bagues dans lesquelles s'engage cette hampe. Ce type présente dans sa forge une particularité curieuse : il est ordinairement fait d'une plaque d'acier repliée sur elle-même, de façon à ce que les frettes soient prises dans le pli ; les deux bords de la plaque appliqués l'un contre l'autre fournissent le tranchant dans leur réunion qui doit par conséquent être parfaitement homogène, et demande une exécution d'une perfection fort difficile à obtenir. Parfois l'arme est complétée par une pointe opposée au tranchant, pointe qui tantôt fait corps avec le dos de la lame, tantôt est fixée à la hampe par une frette indépendante placée entre les deux frettes de la lame.

Ce vouge emmanché de façon exceptionnelle a par là quelque parenté avec les haches de Lochaber écossaises et les bardiches russes. Bien qu'il soit plus particulier à la Suisse, il se trouve aussi en Allemagne, concurremment avec le troisième type que nous verrons ci-après ; on en voit quelques exemples dans l'œuvre de Dürer, notamment dans le Crucifiement qui fait partie de la Petite Passion en gravures sur bois. Le garde debout derrière le bourreau qui perce le bras droit de la Croix est muni d'un vouge de ce modèle.

Cette arme paraît même avoir été usitée en France à une époque ancienne ; un Calvaire du XIVe siècle formant l'un des

1. *Verein fur historische Waffenkunde,* congrès de 1906.

côtés d'un des deux diptyques de la Collection Carrand [1] et attribué à l'Ecole de Paris, montre aux mains des soldats, sous le bras gauche du Christ, deux vouges de ce type, un peu différents l'un de l'autre dans leur pointe.

En France cependant, et notamment dans le catalogue du Musée d'artillerie, le mot vouge s'applique aujourd'hui à une arme d'hast dont la lame est une sorte de coutelas ; au lieu d'être parallèle à la hampe comme dans le type précédent, cette lame rentre dans la règle de la généralité des armes d'hast, et prolonge cette hampe à laquelle elle est fixée par une douille munie ou non de branches.

On rencontre souvent ce deuxième type dans les Primitifs français, notamment dans plusieurs des miniatures de Fouquet [2], l'Adoration des Mages, Jésus devant Pilate, le Portement de Croix, etc. Mais il n'était pas absolument exclusif à la France ; on le trouve aussi, muni parfois d'une ou deux pointes dans le dos de sa lame, chez les Primitifs des écoles de Flandres et de Cologne, par exemple dans la Passion de Hans Memling [3], et dans le Christ à Gethsemani et le Christ devant Pilate du Maître anonyme de la Passion de Lyversberg [4].

Enfin, il était connu en Italie dès le XIVe siècle. car on le voit aux mains d'un des soldats qui jouent aux dés les vêtements du Christ, dans une fresque de Jacopo Avanzo du dernier quart du XIVe siècle [5], et quelques hommes de pied d'une des batailles de Paolo Uccello en sont munis [6].

Un modèle intermédiaire entre ces deux types paraît avoir été usité surtout en Allemagne où il se rencontre souvent aujourd'hui dans les Musées et les collections. Le fer se rapproche de celui du vouge suisse par sa forme, mais il est ordinairement monté comme le type français avec une douille et des branches.

Ce modèle est fréquent dans les tableaux et gravures des maîtres allemands de la fin du XVe siècle ; citons notamment les scènes de la Passion, peintes au lavis par Hans Holbein [7], et la grande et la petite Passion d'Albrecht Dürer. Il se rencontre aussi dans les tableaux italiens de la même époque, aux mains des lansquenets qui y figurent parfois. Dans une fres-

1. Florence, Bargello (Museo Nazionale).
2. Chantilly, Musée
3. Turin, Pinacothèque.
4. Cologne, Wallraf-Richartz Museum
5 Padoue, Basilique St-Antoine.
6. Florence, Galerie des Offices
7. Bâle, Musée.

que du Pinturricchio, Frédéric III décernant à Æneas Sylvius la couronne des poëtes [1], un garde campé au milieu de la scène, au second plan, est muni de cette arme.

Ce vouge-là semble avoir été le type primitif de la hallebarde, il est difficile de faire le départ pour classer certaines de ces armes dans les vouges ou dans les hallebardes de l'origine.

Ce troisième type se rencontre aussi, avec diverses modifications dans plusieurs des cantons Suisses, où il est également donné comme vouge.

Qui a tort, qui a raison ? Il nous semble que le mot vouge n'a pas été autrefois circonscrit dans les limites étroites qu'on lui assigne aujourd'hui de part et d'autre, et qu'il était plutôt un terme générique.

Les armes d'hast des gens de pied [2] se divisaient alors en deux classes. L'une ne comprenait que la pique ; généralement très longue, et munie d'un fer aigu et sans saillie, cette arme ne pouvait frapper que d'estoc. Excellente pour une cohorte compacte qui se hérissait d'une infranchissable barrière de pointes, la pique perdait beaucoup de sa valeur dans le combat individuel ; sa longueur seule suffisait d'ailleurs à la mettre dans ce cas en état d'infériorité.

L'autre classe comprenait toutes les armes d'hast avec lesquelles on pouvait frapper d'estoc et de taille, et auxquelles les archéologues donnent aujourd'hui les noms les plus divers : fauchards, couteaux de brèche, guisarmes, vouges, hallebardes, etc.

Inférieures à la pique pour l'armement d'une troupe serrée, parce que leur hampe était nécessairement moins longue pour permettre les coups de taille, ces armes reprenaient. pour le même motif et à cause de leur double usage, une grande supériorité dans les luttes individuelles et les combats d'approche. Aussi furent-elles toujours préférées pour armer des corps analogues à nos Gardes.

A cette classe se rattachaient les armes d'hast dérivées des armes de choc, comme la hache à deux mains, le morgenstern et le marteau de Lucerne, parce qu'elles pouvaient aussi piquer et frapper.

Exception faite de ces dernières, nous verrons plus loin que le mot vouge paraît s'être appliqué à toutes les autres armes

1. Sienne, Cathédrale. Bibliothèque Piccolomini
2. Nous ne comprenons pas dans ces armes les javelines. dards, et autres armes *de jet*.

de cette classe, et qu'il semble avoir désigné toutes les armes d'hast avec lesquelles on pouvait à la fois tailler et piquer. Si nous ne nous trompons pas, cela expliquerait la diversité des armes rangées aujourd'hui sous ce nom ; il faut donc se garder d'être trop exclusif dans les classements si l'on veut qu'ils soient toujours d'accord avec les documents.

Reprenant la méthode de la table rase que nous avons appliquée déjà aux armes défensives de nos Gardes, nous allons donc chercher dans les anciens textes ce qu'était le vouge en rapprochant, chaque fois que ce sera possible, les textes de l'iconographie. Nous espérons arriver de la sorte à nous faire une idée exacte, non de ce que les archéologues appellent aujourd'hui vouge, — il suffirait pour cela d'ouvrir un catalogue de Musée, — mais de ce que l'on entendait par ce mot alors que l'arme qu'il désignait était en usage.

Et d'abord, le vouge était une arme d'hast ; Rabelais le place toujours avec les armes de cette espèce dans les fréquentes énumérations auxquelles il se complait :

« Esguisoyent *vouges*, picques, rancons, hallebardes, etc. [1].»

« ... comme piques, lances, javelines, hallebardes, *vouges*, « pertuisanes, rancons.... [2]. »

Cette arme était tranchante et permettait de frapper de taille comme avec une hache. Dans Garin le Loherain lorsque son écuyer le croit mort et veut lui couper le bras pour en faire une relique, il se sert pour cela du tranchant de son vouge :

XIIe siècle. « Li maires tient son seigneur por martir,
« Et hauce *un vouge* que entre ses mains tint,
« Le braz senestre li a copé par mi ;
« En blanc argent le metra ce a dit [3]. »

D'autre part sa pointe pouvait fournir de terribles coups d'estoc :

1465. « Il ne se retourna qu'un homme à pied qui luy « donna d'*un vouge* parmi l'estomach [4]. »

1474. « Sy y vinrent à leur doloreuse heure, car tout aussi « tost furent perciés de vouges de part en part [5]. »

1. Rabelais : *Pantagruel*, prologue du livre III, p. 194 (Edit. du bibl. Jacob).
2. Id. : *Ibid.*, liv. V, chap. ix, p 473.
3. La mort de Garin le Loherain, vers 4762 et suivants.
4. Commines : *Mémoires*, liv. I, chap. iv, p. 12 (Edition Buchon).
5. G. Chastellain : *Chronique*, liv. IV, chap lxxxv ; tome III, p. 436 de l'édition Kervyn de Lettenhove (Bruxelles, Heussner, 1864).

Ce passage ne se trouve pas dans l'édition Buchon. En note, on a cru devoir donner du mot vouge l'explication suivante : « espèce de glaive : selon d'autres, arme en forme de faucille. » Voit-on une « arme en forme de faucille » perçant des hommes « de part en part » ?

Comme toute arme que l'on pouvait utiliser à la fois d'estoc et de taille, le vouge devait avoir une hampe plutôt courte ; nous allons voir cette probabilité confirmée par un texte qui précise en même temps la double fin du vouge :

1465 env. « Ceulx qui porteroient *voulges* les devroient « avoir *moiennement longs* et qu'ils eussent un peu de ventre, « et aussi qu'ils fussent *tranchans* et *bon estoc* [1]. »

Cette double qualité nous explique comment il suffisait à l'armement offensif de nos Gardes. Il était d'ailleurs naturel qu'ils en fussent munis ; le vouge était, au XVe siècle, l'arme d'hast des archers qui jouaient, notamment en France, le rôle de gardes, et dont le nom resta affecté aux gardes bien après la disparition de l'arc. Nous allons le voir dans des documents aussi voisins que possible de la date des délibérations genevoises que nous avons étudiées :

1467. « Au premier (hourd) estoyent chevaliers, au second « estoyent escuyers, et au troisième *les archers de la couronne*, « chacun *un voulge* en la main [2]. »

1468. « A Jaquemin le Prévost, ouvrier de vouges demeu- « rant à Lille, la somme de seize livres dix solz qui lui fu deue « à cause de unze *vouges* que mondit S^r^ a nagaires fait prendre « et acheter de luy et iceulx donnés à unze *de ses archiers* de « corps [3]. »

1468. « En après les *archiers de corps* de monseigneur le « bastart en nombre de XII et leur capitaine... *chascun por-* « *tant* vouge [4]. »

Les vouges des archives de Bourgogne dont O. de la Marche nous parle ici avaient peut-être été faits par ce Jacquemin le Prévost dont nous avons la fourniture à la même date; le modèle nous en a été conservé par les dessins du graveur attitré de Charles le Téméraire, ce maître anonyme connu d'après sa signature sous le nom du maître W. A., et que nous avons déjà cité souvent [5]. Ils différaient du type des vouges suisses et allemands que nous avons décrits et se rapprochaient plutôt du type français. C'était une sorte de lame de

1. Le Bailli de Mantes : *Projet d'armement soumis a Louis XI,* ap. Du Cange : v° Gisauma.

2. Olivier de la Marche . *Mémoires,* liv. I, chap. xxxvii, § 2 (Ed. Buchon, p. 523, col. 1).

3. *Premier compte de Guilbert de Ruple, Rec. gen des fin. du Duc de Bourg* , f° 206, v° (Archives du Nord. B 2068).

4. Olivier de la Marche : *Historia Nuptiarum Caroli Ducis Burgundiæ,* p. 11 (Edité par Dufour et Rabut. Dijon, Jobard. 1877).

5. Max Lehrs : *Der Meister W. A.,* planche 10, dessins 28 et 29.

cimeterre emmanchée dans la prolongation de la hampe.

Nous l'avons dit, nombreuses étaient les armes d'hast aptes, comme le vouge, à frapper d'estoc et de taille. Les « ouvriers de vouges » qui forgeaient ces armes devaient sans doute employer des désignations techniques que répétaient le plus souvent les trésoriers rédacteurs des comptes ; mais il s'en faut qu'il faille accorder la même créance aux chroniqueurs qui semblent avoir souvent employé le mot vouge comme terme générique. On ne se piquait guère d'ailleurs d'uniformité dans l'armement. Jusqu'au XIIe siècle, cette uniformité semble avoir été recherchée, et la tapisserie de Bayeux nous montre les soldats de Guillaume embarquant des armes toutes de même modèle. Mais, au moment des Croisades, chacun dut s'équiper suivant son goût et ses moyens, et cette diversité dans l'armement des gens de pied, qui offrait parfois l'avantage d'une meilleure utilisation des aptitudes particulières de chaque combattant, devint pour ainsi dire la règle.

Guillaume Guiart le constate déjà la fin du XIIIe siècle :

1300 env. « Cil de pié, qui *divers bastons*
« *Tiennent* dont ils sont en saisine [1]. »

Froissart nous montre cette coutume bien établie au XIVe siècle :

1380 env. « Si estoient bien 700 lances et 2000 d'autres « gens, que nous appelons maintenant gros vallets, *à vouges*, « *dagues, et bastons d'armes* [2]. »

Enfin on la relève souvent chez les chroniqueurs du XVe contemporains de l'époque que nous étudions :

1460. « Et entour de son cheval (du Duc Philippe-le bon) « trente ou quarante de ses archiers de corps à pied, chacun « portant *ung gouge, ou hache, ou avoit baston de guerre* [3]. »

1461 « et à l'environ de ly (Louis XI) tout à l'enthour, « alloient de pied ceux de la petitte garde, embastonnés de « *leurs bouges et aullres bastons deffensables* [4]. »

Mieux encore que dans les textes on trouve dans les documents figurés la confirmation de cette diversité dans l'armement, et elle est si fréquente dans les Primitifs de toutes les

1. G Guiart : *La Branche des royaux lignages*, vers 7165 (Edition Buchon, Paris, 1828. Ce vers est numéroté 6865. mais il y a une erreur de numérotation de 300 vers à la p. 295).

2. Froissart : *Chroniques*, vol. II, ch. IX ; ap. Ménage : *Dict. étymol.*, v° vouge (Paris, 1694).

3. J du Clercq : *Mémoires*, l. IV Edition de Reiffenberg. tome III, p. 172).

4. G. Chastellain : *Chronique des Ducs de Bourgogne*, 1e partie, chap. XVIII (Edition Buchon, p. 151, col. 1).

Ecoles qu'il ne semble pas téméraire d'en conclure qu'elle a été adoptée dans toute l'Europe.

Parmi les peintures les plus caractéristiques à ce sujet, on peut citer notamment :

Pour l'Ecole Française, de nombreuses miniatures de Jean Fouquet, et. en particulier le martyre de St André [1] ; puis surtout, de l'Ecole du même Jean Fouquet, et peut-être de la main de l'un de ses fils, le Calvaire peint sur bois à l'œuf et à l'huile qui forme le centre du célèbre triptyque provenant de l'ancienne Chartreuse du Liget [2]. Dans cette œuvre datée de 1485 et par conséquent exactement contemporaine de nos Gardes, le peintre a mis aux mains des soldats plus de vingt sortes différentes d'armes d'hast.

Pour l'Ecole Italienne, quelques-unes des fresques de Giotto et surtout le Baiser de Judas [3] que nous avons déjà cité ; le départ d'Avignon et le retour à Rome du Pape Grégoire XI [4]. par Benvenuto di Giovanni (1436-1518) ; enfin les fresques du Pinturricchio (1454-1513) et en particulier les fiançailles de Frédéric III et d'Eléonore de Portugal [5].

Pour l'Ecole Flamande, une tapisserie de la fin du XIVe siècle, représentant les exploits de Jourdan de Blaye [6] ; La Passion du Maître de l'Abbaye d'Afflighem, et surtout le Portement de la Croix [7] ; enfin, à Genève même, la Passion, par un maître flamand inconnu de la fin du XVe siècle [8].

Pour l'Ecole Allemande, la Passion du Maître de Lyversberg, surtout le Christ devant Pilate [9] ; de nombreuses gravures de Dürer et en particulier l'arrestation de Jésus, de la série de la Grande Passion gravée sur bois. Comme l'auteur du Calvaire de la Chartreuse du Liget, le Maître semble ici avoir pris à tâche de varier à l'infini les armes qu'il met aux mains des soldats entourant le Christ. Enfin, les scènes de Passion dessinées au lavis par Holbein [10], chefs-d'œuvre créés pour servir de modèles de vitraux, et qui montrent une variété d'armes d'hast non moins grande.

1. Chantilly, Musée.
2. Loches, Eglise St-Antoine. Ce tableau a figuré à l'Exposition des Primitifs français en 1904.
3. Padoue, Chapelle des Scrovegni.
4 Sienne. Hôpital de la Scala.
5. Sienne, Bibliothèque de la Cathédrale
6. Padoue, Musée civique.
7 Bruxelles, Musée.
8. Genève, Pinacothèque
9. Cologne, Musée Walraf Richartz
10. Bâle, Musée.

Ajoutons encore, pour la Savoie, les fresques de Bessans et de Lanslevillard précédemment décrites.

Au XVIe siècle, l'uniformité devait redevenir la règle. et, passé le premier quart, elle semble avoir été établie partout. Les gravures de Nicolas Hogenberg reproduisant l'entrée triomphale de Charles-Quint à Bologne montrent le Pape et l'Empereur entourés de gardes armés de fauchards que les chroniqueurs du XVe auraient sûrement appelés vouges, et qui sont tous absolument du même modèle ; de nombreux documents iconographiques confirment ce retour à l'uniformité dans l'armement d'un même corps.

Mais. à l'époque à laquelle nous étudions le Guet de Genève, la diversité de l'armement était la règle, et il est naturel que les chroniqueurs, sans se mettre martel en tête pour chercher les désignations techniques, aient parfois englobé sous le nom de vouges des armes fort différentes, mais répondant au même but.

Même chez nos Gardes, où cependant l'uniformité semble avoir été plus recherchée, nous avons vu au chapitre III Jean Voland recevoir « unum goardum » alors que ses camarades Robert Ducrest, Aymond Jaquinod et Etienne de Thiria reçoivent « unum vogium [1]. » Ce *goardum* répondait évidemment à l'instrument que dans nos campagnes on appelle aujourd'hui goyard ; c'était une forte serpe emmanchée d'une hampe, ou, si l'on veut, c'était la guisarme de l'origine. Howel qui le cite l'assimile formellement au *roncone* italien (dérivé de *ronca*, serpe) et à notre guisarme qui en est l'équivalent.

1659. « Arma contadesca, rancon, goiart, vizarma [2]. »

En donnant indistinctement à leurs Gardes guisarmes ou vouges, les syndics de Genève étaient dans la tradition de l'époque ; si différentes d'aspect que fussent ces deux armes, elles rendaient les mêmes services, et les porteurs de vouges s'appellent indistinctement *vougiers* ou *guisarmiers :*

1465 env. « Ceulx qui porteroient *Voulges* les devroient
« avoir moiennement longs et qu'ils eussent un peu de ventre,
« et aussi qu'ils fussent tranchans et bon estoc, et que *les dits*
« *Guisarmiers* aient salades à visières, gantelets, et grans
« dagues sans espées [3]. »

1. V. ci-devant, chap. III, p 13.
2. HOWELL : *Partic. vocab.*, sect. 44 ; ap. V. GAY : *Gloss. archéol.*, p 805.
3. LE BAILLI DE MANTES . *Projet d'armement soumis à Louis XI*, ap. DU CANGE . *Glossaire,* v° Gisauma ; ap LE P. DANIEL : *Histoire de la Milice Française,* tome I, page 176, et ap. DE BELLEVAL : *Costume militaire des Français en 1446,* p. 42.

Jean Marot, dans son Voyage de Gênes, mêle également les deux armes et les donne à la même bande :

1507. « Une aultre bende a voulges et guysarmes
« Venoient soubz terre, en myne et trahison [1]. »

Au reste, le départ était parfois difficile à faire ; les armuriers du xve siècle avaient d'étranges fantaisies et mariaient souvent les types les plus divers. Nous avons dans un précédent chapitre une salade en façon de bicoquet ; nous allons voir des *vouges en façon de guisarmes :*

1450. « A Jehan de Chaussay, armurier demeurant à Rouan, « la somme de soixante douze livres de XL gros... qui deue « lui estoit pour cinquante vouges à façon de guisarmes de « guerre que mondit seigneur a fait prendre et acheter de lui « au mois de septembre l'an mil CCCC cinquante pour les « bailler et distribuer à ses archiers de corps [2]. »

A l'inverse, nous allons voir une serpe, — soit la forme primitive de la guisarme [3], — qualifiée de *vougeresse*, ce qui semble signifier : faite en façon de vouge :

1471. « Item, une grande serpe vougeresse [4]. »

Voici enfin un bédoil, autre arme d'hast, fait lui aussi en façon de vouge :

1451. « Ung baston ferré appelé bédoil tirant sur la façon « d'un vouge [5]. »

L'arme des officiers d'archers ou de voulgiers contribuait encore à augmenter cette inextricable confusion. Eux aussi en effet portaient un vouge, comme nous l'avons vu ci-devant dans le document de 1468 tiré des noces du Téméraire par Olivier de la Marche ; mais ce vouge était différent de celui des simples archers comme son prix suffirait déjà à l'indiquer. Alors que celui de ces derniers coûtait 30 sols, le vouge de leur capitaine coûtait le double :

1468. « A Jaquemin Prévost demeurant à Lille, la somme « de dix livres dix sols, pour, du commandement de mondit « Seigneur, avoir délivré cinq vouges à cinq archiers de corps, « VII livres X solz ; et à Messire Anthoine de Rosimbos che-

1. J. Marot : *Voiage de Gênes,* f° 12, r° éd. de 1532 ; ap. Godefroy.
2. *5e Compte de Guillaume de Poupet, Recev. gen des fin du Duc de Bourg.,* f° 370, v° (Archives du Nord. B. 2004).
3. Nous avons vu précédemment la *vigarma* ou guisarme assimilée par Howell au *roncone* italien qui n'est autre qu'un augmentatif de la *ronca* ou serpe
4. Lecoy de la Marche : *Extraits des Comptes et Mémoriaux du roi René,* Inventaire du château d'Angers, p. 259
5. *Arch. J.-J.*, reg. 183 pièce 198 ; ap. V. Gay : *Glossaire,* p. 142, col. 2.

« valier, aussi capitaine des archiers, ung vouge de LX sols [1]. »

Et il n'était pas seulement de double prix. il était encore d'une forme particulière :

1467. « A Jaquemin Prévost, hacheteur, demourant à « Lille... pour vingt-quatre vouges dont les deux sont *de* « *double fachon et de double pris* qui font à l'argent XXXV « vouges qu'il a délivrez pour les archiers de corps de mondit « Seigneur, *dont les deux doubles ont esté délivrez aux* « *capitaines des archiers*, au pris de trente solz pièce. . . . « . . . . . LII livres, X sols [2]. »

Nous aurions peine à comprendre ce que pouvait bien être ce vouge double, ou « de double fachon », si nous n'avions vu dans la collection de M. Pauilhac à Paris une arme à laquelle semblent s'appliquer quelques-uns des textes précédents. C'est un vouge « en façon de guisarme » qui présente des deux côtés le profil du devant d'une guisarme, et qui se trouve exactement, par le fait, être « de double façon ».

Le Duc de Bourgogne lui-même ne dédaignait pas de placer dans les armes à son usage personnel un vouge qui devait sans doute être fort luxueux, assez du moins pour mériter un fourreau spécial :

1467. « A Guillaume Rondel, cordewanier et varlet de « chambre de mondit S[r]... pour deux couvertures doublées « de drap, l'une pour une hache de guerre, et l'autre pour un « vouge. . . . . XX sols [3]. »

Le vouge dont il s'agit ici appartenait à Charles le Téméraire ; il devait être semblable au vouge en façon de guisarme qui porte les armes et les initiales de ce prince et fait partie de la collection de M. Charles Boissonnas à Genève. Nous en reparlerons dans le dernier chapitre de ce travail.

On le voit, si l'on veut s'en tenir aux anciens textes, il faut se garder de cantonner le vouge dans des limites trop étroites. Il est probable que les chroniqueurs des XIVe et XVe siècles ont quelquefois désigné par ce mot toute arme d'hast pouvant servir d'estoc et de taille.

1. *Premier Compte de Guilbert de Ruple, Recev. gen. des fin. du Duc de Bourgogne,* f° 334 (Arch. du Nord, B. 2068).

2. *2e Compte de Barthélémi Trotin, Rec. gen. des fin. du Duc de Bourgogne,* f° 268 v° (Archives du Nord, B. 2064).

3. *2e Compte de Barthélémi Trotin, Rec. gen. des fin. des Comte de Charolois et Duc de Bourgogne,* f° 432, v° (Archives du Nord, B. 2064).

Nous n'aurons pas, en ce qui concerne la décoration du vouge, à nous étendre aussi longuement que pour la salade. Devant être aiguisée à la meule, sa lame. comme celle de la plupart des armes d'hast antérieures au XVIe siècle, était le plus souvent unie ; c'est ainsi que nous voyons les vouges conservés aujourd'hui dans les Musées et collections, comme aussi ceux qui figurent dans les tableaux des Primitifs.

Quelques exceptions cependant sont à signaler, et nous montrent des lames gravées parfois avec art. De ce nombre est le vouge de M. Boissonnas, dont nous venons de parler. Il montre au milieu d'élégantes gravures un K couronné, initiale de Karolus (Charles le Téméraire). Mais c'était au XVe siècle une rareté absolument exceptionnelle et qui ne pouvait se rencontrer que dans une cour aussi fastueuse que celle des Ducs de Bourgogne.

XIII. — **Le Vouge ; Etymologie et Histoire.**

Si diverses que soient les armes désignées par le mot vouge, les orthographes sous lesquelles on le rencontre le sont plus encore peut-être.

Le général Bardin [1] relève les formes *vouge, vœuge. voge, voouge, voulge. voulgi, voulgue.*

La Grande Encyclopédie [2] en donne quatre : *vouge, vœuge, volge et veulge*, ces deux dernières non mentionnées par Bardin.

A ces neuf variantes, nous pouvons en ajouter neuf autres : *Bouge* [3], *gouge* [4], *vieuge* [5], *voige* [6], *vooge* [7], *vougesse* [8], *vougle* [9]. *voulje* [10], *vulge* [11].

1. Général BARDIN : *Dictionnaire de l'armée de terre.* v° vouge. (Paris, Perrotin. 1841-1851.)
2. Paris, 1902, v° vouge.
3. G. CHASTELLAIN : *Chronique des Ducs de Bourgogne,* 1re partie, ch. XVIII, p 151, col 1 (Edition Buchon).
4. J. DU CLERCQ : *Memoires,* livre IV. tome 3, p. 172 (Edition du Bon de Reiffenberg).
5. P. VAYRA : *Inventari dei Caltelli di Chambery, di Torino, e di Ponte d'Ain,* 1497-1498, p. 181. n° 1341 (Torino. Bocca. 1883).
6. Inventaire de 1411 à Chambéry, ap *Mémoires de la Soc d'Hist. et d'Archéol. de Chambéry,* tome XXXII. p LXVIII.
7. GUILLAUME DE SAINT PAIR : *Mont Saint Michel,* ap Godefroy, v° vouge.
8. Lettre de rémission, ap. DU CANGE, v° vougetus.
9. JEAN DE ROYE : *Livre des faits advenus au temps du Roy Louis XI,* année 1467. p. 274. col 1 (Edition Buchon).
10. Anciens textes anglais. d'après DEMMIN : *Guide des amateurs d'armes,* p. 453.
11. Ordonn. de Philippe II en 1589, ap Comte DE VALENCIA : *Catalogo de la Real Armeria de Madrid.* p. 102

Comme si cette diversité ne suffisait pas, ce mot se trouve avec les deux genres, et bien des auteurs, surtout parmi les modernes, le mettent au féminin ; la plupart des anciens textes cependant le donnent au masculin. En latin, c'est mieux encore ; Du Cange enregistre entre autres les formes *vougetus* et *vanga*, et nous avons vu les délibérations de Genève l'appeler *viogium*, *vogium* et *vojuꝛ*, en sorte qu'il se classe dans les trois genres.

Ces diverses façons de présenter ce mot se rattachent évidemment toutes à une même origine, bien que la consonne initiale soit tantôt B, tantôt G, tantôt V. On sait que ces trois lettres s'équivalent étymologiquement, et l'exemple des Vascones qui ont formé les Gascons et les Basques est connu de tous. Mais il n'est guère facile de déterminer cette étymologie de façon certaine, et la plupart des dictionnaires et glossaires, même ceux qui s'occupent le plus d'étymologie, restent muets à cet égard.

Du Cange, qui a rencontré le mot *vanga* dans d'anciens textes le propose comme origine de *vouge* [1], et Ménage, qui se rallie à cette opinion, explique ainsi la transition : *Vouge*, de *vanga*, *vauga*, par le changement d'*n* en *u*. puis *voga* et *vouge* [2].

L'origine des mots doit se chercher plutôt dans la langue parlée que dans la langue écrite, et ce n'est pas dans le parler que l'*n* se change en *u*. La dérivation de Ménage semble donc un peu tirée par les cheveux.

MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas [3] tirent vouge du latin populaire *vidubium*, mot d'origine celtique (de *vidu* bois et *bi* couper) devenu vedoge, veoge, veouge et vouge. Mais ce sens de vidubium est tellement exceptionnel qu'il semble risqué de le proposer comme étymologie. Pour nous, nous n'avons rencontré ce mot en basse latinité qu'avec le sens de *veuvage* qui ne paraît guère avoir de rapports avec l'arme dont nous nous occupons, et Du Cange n'enregistre ce mot qu'avec cette acception.

S'il nous était permis d'exprimer une opinion personnelle, nous proposerions *guvia* que Ménage a trouvé dans les Gloses

1. Du Cange : *Glossaire*, v° vanga.

2. Ménage : *Dictionnaire étymologique de la Langue française*, v° vouge (Paris, Imp. royale, MDCXCIV).

3. *Diction gen. de la langue française, du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours* (1890-1900). Cette étymologie a été adoptée par Holder : *Alt-celtischer Sprachschatz* (1908) et par le *Nouveau Larousse illustré*.

d'Isidore avec le sens d'outil de charpentier et qu'il donne comme étymologie de gouge, mais sans avoir remarqué l'assimilation de ce mot avec le vouge.

Qu'il dérive de *guvia* ou de *vanga*, le vouge d'ailleurs a toujours pour point de départ un outil, car c'est bien dans le sens d'outil que Du Cange cite *vanga* :

1193. « Unde factum est ut rustici impetiti, *vangis* et fos-« sariis assueti, armis militaribus gloriarentur inviti [1]. »

Mais, avec *vanga*, et malgré la gradation proposée par Ménage, la dérivation semble plus difficile à expliquer; avec *guvia*, au contraire, le simple changement des consonnes d'ailleurs équivalentes, changement fréquent dans la langue parlée, donne *vugia* et semble plus conforme aux règles étymologiques.

En tout cas, il n'y a pas à faire état des autres formes latines sous lesquelles on trouve le mot vouge dans les textes du XVe siècle, comme *vougetus*, *vogium*, etc. Loin d'être des étymologies possibles, ces mots ne sont que des altérations latines, des essais de traduction en latin du mot vouge.

Dérivé d'un mot qui désignait un outil, le vouge, à l'origine, a été un outil lui-même. Ce sens, d'ailleurs, a toujours persisté à côté du vouge arme, comme l'indiquent les documents ci-après, échelonnés du XIIIe à la fin du XVe siècle :

XIIIe s. « Que ovec lui par ban alassent
« Et lor ostuiz ou els portassent;
« Vooges, besches et picois,
« Et cognies a trenchier bois [2]. »

1389. « Icellui Paillart meuz de chaleur prist un vouge dont « l'en trenche les espines [3]. »

1421. « Un voulge qui est un instrument pour retranchier « buissons et faire cloisons de hayes [3]. »

1440. « Un vouge de quoi on plesse les haies [3]. »

1456. « Le suppliant féri ung coup d'un goy autrement « appelé vougesse de quoi l'en arrache les buissons [3]. »

1479. « Une serpe emmanchée en ung baston pour coupper « bois qu'on appelle voulge [3]. »

(A suivre.) Ch. BUTTIN.

1. *Gervasius Dorobernensis*, ap. DU CANGE, v° vanga.
2. GUILL. DE SAINT-PAIR *Mont Saint-Michel*, ap. Godefroy, v° vouge.
3. Lettre de rémission, ap DU CANGE, v° vougetus.

LA RÉUNION DU COMTÉ DE GENEVOIS A LA SAVOIE

PAR AMÉDÉE VIII DE SAVOIE

LE 5 AOUT 1401

MŒURS FÉODALES

(Suite et fin)

Cette conférence se termina par un traité dans lequel le prince d'Orange renonçait en faveur du duc de Savoie à tous les droits qu'il pouvait avoir sur le comté de Genevois, à la réserve seulement des terres que la Maison de Genève possédait en Dauphiné, comme Theis, Falavier et autres ; en considération de quoi Amédée VIII inféoda au prince d'Orange, pour lui et ses successeurs, les seigneurs d'Arlay, la troisième partie qu'il possédait sur les châteaux et mandements d'Echallens et de Montaigny ; Le Corbe, indivis avec Jeanne de Montbéliard, épouse du prince; et outre cela le château, ville et mandement de Grandson, de douze cents florins d'or de rente, à charge d'en rendre hommage au duc de Savoie. sans préjudice de celui que le prince lui devait pour le château de Cerlier et pour la succession de Blanche de Genève.

En outre, Amédée VIII accorda deux cents florins de rente assignés sur le péage de Chillon et Villeneuve, au pays de Vaud, inféodés autrefois à Jean de Chalon, seigneur d'Arlay, père du prince d'Orange.

Par le traité de Morges, Louis de Chalon, débouté de ses prétentions par le tribunal de l'Empire, se réconcilia avec son adversaire, Amédée VIII, lequel heureux de voir la fin de ce long procès, fit preuve de beaucoup de grandeur d'âme et de générosité, car au cours de ce litige, le prince d'Orange exaspéré par la résistance apportée à ses prétentions par le duc de Savoie, avait prémédité un crime abominable, en chargeant trois bandits de faire périr les nouveaux sujets d'Amédée VIII, en empoisonnant les fontaines de la région.

L'étrange document qu'on lira plus loin, fait connaître par qui et comment fut organisé ce crime. Il démontrera à quels excès pouvaient se porter les grands seigneurs féodaux du

moyen âge, lorsque leur orgueil, leurs passions ou leurs intérêts étaient en jeu.

L'œuvre criminelle du prince d'Orange, assisté du seigneur abbé de Saint-Claude, et d'autres partisans, fut découverte grâce à une conversation imprudente qu'un des agents chargés de l'exécution, nommé Chollet, eut à Vienne en Dauphiné avec Pierre de La Ravoire, qui dénonça le forfait.

Arrêté et traduit devant le juge-mage du comté de Genevois, siégeant à La Roche. condamné par ce magistrat, Jean Cholet, avant d'être exécuté, fit les aveux et déclarations suivants recueillis par le notaire Nycolet de Veyrier, qui en dressa acte authentique dont nous publions plus loin l'expédition authentique et dont voici la traduction.

L'an du seigneur 1420, la 13e indiction et le premier jour de février, à Pinchat, sur le *Molard* [1], lieu où sont érigées les fourches patibulaires de Ternier [2] pour la décapitation des criminels, et ou se trouvait enchaîné dessous les épaules, *Jean Cholet*, alias *Hugues*, en exécution de la sentence rendue contre lui par vénérable personne messire Jean Burdet, docteur en droit, juge mage du comté de Genevois, le 13 janvier de ladite année, pour avoir été inculpé par le dit juge, ensuite de l'instruction ouverte à la Cour de justice de La Roche, d'avoir de son propre aveu empoisonné les fontaines ou sources de certaines localités du comté de Genevois.

Ledit Jean Cholet, délivré de ses entraves, a déclaré, sur le péril de son âme, avoir empoisonné ces fontaines sur l'ordre de l'abbé de Saint-Claude, et de noble et égrége messire Louis de Chalon. Parmi les personnes qui assistaient et aidaient de leurs conseils ledit seigneur Abbé et le seigneur Louis de Chalon, se trouvaient Jean Janin, Jean Guillaume de Saint-Claude, Jean Probi de Montangio, habitants de Saint Claude ; Aymonet Dart, maître d'hôtel dudit seigneur Louis, Guillaume Fournier de Saint-Claude, Nycolard Pernyau de Nozeroy [3], Guillaume de Champagnole, receveur dudit Seigneur Louis, et Pierre de Virycul.

Il dépose en outre que quand les dits seigneurs abbé de Saint-Claude et Louis de Chalon, lui donnèrent l'ordre de commettre son crime, il se trouvait à Jougne [4], dans la maison de maître Lyon, dans une certaine salle où ces deux seigneurs étaient assis sur un banc, en compagnie de deux personnes qui devaient aussi empoisonner les fontaines ou sources dans le duché de Savoie. Et lesdits seigneurs, l'abbé et Louis de Chalon, et les

1. *Pinchat*, colline à l'entrée méridionale de la ville de Carouge, canton de Genève, cédé à la Suisse en 1816.

2. Le château de Ternier, dont les ruines dominent la gare de Saint-Julien-en Genevois et le village de Ternier, ainsi que la seigneurie qui en dépendait, firent retour au duc de Savoie, possesseur du comté de Genevois à la mort de Girard, le dernier seigneur de l'antique famille de Ternier, décédé sans enfants le 11 juin 1418. Nous avons publié son testament, véritable monument d'orgueil féodal. (*Ternier et Saint-Julien*, par C. Duval Mariat. imp. 1879).

3. *Nozeroy*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Poligny (Jura).

4. *Jougne*, commune du canton de Mouthe, arrondissement de Pontarlier (Doubs)

autres personnes ci-dessus nommées, convinrent de donner aux trois, auxquels il donnaient cette mission, s'ils remplissaient bien l'acte demandé, à chacun trente florins. Ces déclarations, sur la requête de discrète personne Pierre Mestral, de Perlier [1] lieutenant du Châtelain de Ternier, ont été reçues par moi, notaire soussigné, pour en dresser un acte public.

Fait au lieu ci-dessus en présence de noble Aymon, co-seigneur de Viry, Jean du Bois, le jeune. Pierre Gaillard, damoiseau. Girard Clavel, Pierre Réalis, notaire, Mermet Badel, de Certoux [1], Jean Curtet, de Lancy, Pierre Bovier, de Lully [2], Hugues Gruz, du même lieu. Mermet Trolliet, habitant de Genève, Etienne Peyrolier, notaire, Mermet Mistral (Métral) de Cruseilles, damoiseau, ainsi que plusieurs autres venus pour assister au supplice de Jean Cholet, voulant voir et entendre et requis comme témoins.

Et moi, Nycolet de Veyrier, notaire public, etc... ai reçu le présent acte, que j'ai fait écrire par Humbert Bachelard...

On pourra s'étonner de la participation de l'abbé de Saint-Claude, à l'organisation d'un crime aussi exécrable contre de malheureux habitants, bien étrangers aux déceptions de Louis de Chalon.

Mais les bénéfices ecclésiastiques de l'importance de l'abbaye de Saint-Claude étaient généralement attribués aux cadets de familles princières ou de haute noblesse, et il faut remarquer, à propos de cette abbaye, que pour y être admis comme simple moine, il fallait, entr'autres conditions, faire la preuve rigoureuse de seize quartiers de noblesse, et ces religieux, pourvus de revenus considérables vivaient noblement. La noblesse de la région tenait beaucoup à cette prérogative et deux siècles plus tard. à la suite de quelques admissions qui dérogeaient à cette condition, le Parlement de Dôle, saisi d'une plainte de quelques nobles du pays, rendit le 23 août 1647, un arrêt portant que « nul ne peut être reçu religieux à Saint-Claude, Beaune et Gigny qu'il ne soit gentilhomme de naissance et n'ait fait preuve de huit lignées, dont quatre paternelles et quatre maternelles, par devant quatre gentilshommes à ce députés ». Puis les trois Chambres des Etats de la province, réunies à Dôle, en 1654, à la réquisition de celle de la noblesse, supplièrent le roi de confirmer cet arrêt, ce qui fut accordé en ces termes : « L'intention de Sa Majesté est que le droit mentionné en cet article. soit à toujours maintenu et conservé à la

1. *Perly* et *Certoux*, anciens villages de la commune de St-Julien-en-Genevois, cédés à la Suisse par le traité de Turin. du 16 mars 1816 ; forment aujourd'hui la commune genevoise de Perly-Certoux. La famille Badel y existe encore.

2. *Lully*, village de la commune de Confignon, aussi cédée à la Suisse en 1816. La famille du Bois ou Dubois, possédait une maison-forte à Lully, connue encore sous le nom de château Dubois.

noblesse, ainsi qu'il est requis et comme il a toujours été ci-devant, d'un temps immémorial [1]. »

On comprend, si l'on se reporte au commencement du xve siècle, c'est-à-dire à l'apogée du régime féodal, que le seigneur abbé et les moines de Saint-Claude devaient partager les sentiments, les préjugés et les passions orgueilleuses de la caste à laquelle ils appartenaient.

Peut-être aussi le seigneur abbé de Saint-Claude était-il apparenté à la famille de Chalon-Arlay, l'une des plus considérables de la Bourgogne et de la Franche-Comté. Mais c'est un point qu'il nous a été impossible de vérifier.

L'abbé de Saint-Claude, à l'époque de la mission donnée à Chollet et à ses complices, était François II, qui fut à la tête de l'abbaye de 1404 à 1424, qui prêta serment devant les échevins de Saint-Claude, le 6 novembre 1412. et dont on retrouve le nom en 1413, 1414, 1417 et 1424. Malgré toutes les recherches, il nous a été impossible de savoir à quelle famille

1 Saint Claude était à l'origine un des nombreux *Condate*, de l'époque gauloise. nom donné aux localités situées au confluent de deux cours d'eau, comme Seyssel (Haute-Savoie) situé entre les confluents des Usses et du Fier qui se jettent dans le Rhône. Sur les ruines de la bourgade celtique, au milieu du ve siècle, les deux frères Romain et Lupicin, grands fondateurs de monastères dans la région du Jura. vinrent former une communauté religieuse qui. d'un de ses premiers abbés, Oyend (Eugendus), s'appela pendant cinq ou six siècles *Saint Oyend-de Joux*, ce qui explique le nom d'*Eugendi*. qui désigne l'abbaye de Saint-Claude dans l'acte du notaire Nycollet de Veyrier, dont nous donnons le texte en latin.

Le nom de Saint-Claude vient d'un évêque de Besançon, qui était venu mourir en pénitent parmi les moines, au viie siècle.

L'abbaye de Saint-Claude, acquit bientôt des richesses immenses, notamment à la fin du xe siècle, lors de la terreur occasionnée par la fin du monde annoncée pour l'an mil. Elle eut aussi une haute puissance politique qu'elle conserva presque intacte. avec les droits de justice à tous les degrés. jusqu'à la Révolution française. L'abbé avait ordinairement à sa suite plusieurs gentilshommes ses vassaux. Au ixe siècle, dans le dénombrement fait à Aix-la-Chapelle en 817, elle devait fournir au roi des subsides et des soldats. Pépin le Bref avait accordé aux abbés le droit de battre monnaie, et Philippe le Bon, duc de Bourgogne, par lettres patentes du 9 mars 1436, leur avait maintenu le droit d'anoblir, de légitimer et de faire grâce.

On sait avec quelle énergie, les moines de Saint-Claude, même après l'érection de l'abbaye en évêché en 1742, retinrent sous le joug leurs serfs, et les droits de main morte, coutume, que l'abbé Suger, dans une charte qui en délivrait les habitants de Saint-Denis en 1125. qualifiait d'exécrable *(pessima)* ce fut en vain que Voltaire mena une vigoureuse campagne, à l'instigation du célèbre avocat Christin, de Saint Claude. en invoquant l'exemple du roi de Sardaigne qui venait d'abolir les droits seigneuriaux en Savoie. Ce fut en vain que le roi Louis XVI et même l'évêque de Saint Claude, émus par le patriarche de Ferney, interposèrent leur autorité Le Chapitre, fort de ses parchemins, ne voulut rien entendre et, gagna son procès devant le Parlement de Besançon. L'abolition générale des privilèges dans la célèbre nuit du 4 août 1789, put seule affranchir les tenanciers de Saint-Claude.

L'abbaye de Saint-Claude avait aussi de nombreuses possessions en Savoie, notamment dans le Vuache et la Semine

appartenait cet abbé, désigné par son seul prénom dans les divers documents le concernant.

Mais si l'abbé François II n'avait pas de liens de parenté ou d'amitié pour se solidariser avec Louis de Chalon-Arlay, prince d'Orange, l'abbaye elle-même avait intérêt à soutenir les prétentions de ce prince, qui était à la fois le vassal et le défenseur attitré des droits de l'abbaye.

Voici comment s'exprime, à cet égard, un des historiens de Saint-Claude [1] :

« Entre toutes les familles nobles qu'a possédées la Franche-Comté, se distingue cette glorieuse famille de Chalon, qui a jeté tant d'éclat sur les châteaux de Nozeroy, d'Arlay et de Lons-le-Saunier, dont un si grand nombre de lieux ont gardé le souvenir et qui a si largement contribué à la construction de la cathédrale de Saint-Claude. »

La famille de Chalon-Arlay fut fondée par Jean de Chalon, Ier du nom, baron d'Arlay, issu du troisième mariage de Jean de Bourgogne. Il eut en partage la seigneurie d'Arlay, d'une grande étendue, située dans la partie la plus belle et la plus fertile de la Bourgogne. Jean Ier de Chalon-Arlay vécut de 1190 à 1267. Il possédait à proximité de l'abbaye de Saint-Claude les seigneuries de Nozeroy, de la Rivière et de Jougne. La forteresse de Jougne commandait un des défilés les plus importants du Jura. Il possédait dans la région les châteaux de Roche-Jean, de Castelblanc et de l'Aigle.

Comme les vastes possessions de l'abbaye de Saint-Claude, contiguës au monastère. formaient un domaine de quinze lieues de France en longueur sur six à sept de largeur, ce domaine était souvent l'objet d'incursions soit des seigneurs du voisinage, soit des bandes de pillards qui pullulaient au moyen âge; les moines avaient cherché des protecteurs et des défenseurs parmi les familles les plus puissantes de la région, au premier rang desquelles figuraient les seigneurs de Chalon-Arlay.

Aussi, pour récompenser les services de cette famille, l'abbé Guy avait inféodé, en novembre 1266, à Jean de Chalon-Arlay, *in perpetuo feudo et casamento*, une étendue considérable de terres et forêts, dans la haute région du Jura; l'acte fut un véritable traité d'association, dont les conditions furent améliorées en faveur du seigneur de Chalon-Arlay par un nouveau traité accordé par le seigneur abbé Etienne de Vil-

1. Dom Paul Benoît.

lars, le 12 août 1301, et le même jour, le même abbé fit une nouvelle concession de territoires encore plus étendus. Cette nouvelle inféodation est motivée en ces termes :

« Nous, abbé et couvent de Saint-Oyend [1], connaissant « tout l'avantage qui nous revient à nous et à notre monas- « tère, de la puissance, du dévouement et de la protection de « Jean de Chalon, seigneur d'Arlay [2]; considérant la singulière « affection que ledit seigneur Jean nous témoigne depuis « longtemps à nous et à notre monastère, nous aidant et nous « défendant; persuadés que les vexations de plusieurs sei- « gneurs qui nous entourent peuvent être mieux répri- « mées par lui que par tout autre; voulant pour cela « combler le seigneur Jean et les siens de faveurs spéciales, « nous donnons à lui et aux siens, à titre perpétuel, nos joux « (forêts), vers le diocèse de Lausanne et la terre des Alle- « mands, situées dans le voisinage de celles que nous avons « données au seigneur de Thoire-Villars sur les confins de la « baronie de Vaud. »

Suivent les confins de la nouvelle concession [3].

En 1291, l'empereur d'Allemagne Rodolphe de Hapsbourg avait accordé à Jean II, de Chalon-Arlay, la garde du monastère de Saint-Oyend, et le droit de battre monnaie. Cette concession fut confirmée par les princes de l'empire : Albert, duc de Saxe, Othon, marquis de Brandebourg, Sigefroy, archevêque de Cologne, Gérard, archevêque de Mayence, Bohemond, archevêque de Trêves, Venceslas, roi de Bohême et Rodolphe, duc de Bavière.

Cette situation de la famille de Chalon-Arlay vis-à-vis de l'abbaye de Saint-Claude, fera comprendre les motifs de la participation de l'abbé de Saint-Claude à la défense des droits incontestables de Louis de Chalon, prince d'Orange, à la possession du comté de Genevois, mais ne saurait excuser le fait exécrable commis contre nos ancêtres.

Louis de Chalon-Arlay était né en 1300 et avait été élevé au château de Noseroy, ce qui explique la sympathie et l'assis-

1. Nom que portait alors l'abbaye de Saint-Claude.
2. Jean II de Chalon-Arlay.
3. Les trois actes dont nous faisons mention ont été publiés par l'avocat Christin, qui suscita l intervention de Voltaire en faveur des serfs de l'abbaye de Saint-Claude quelques années avant la Révolution, dans un ouvrage intitulé : « Dissertation sur l'établissement de l'abbaye de Saint Claude, ses chroniques, ses légendes, ses chartes, ses usurpations, et sur les droits des habitants de cette terre. 1772. »

tance qu'il reçut des Francs-Comtois cités par Jean Cholet, au moment de son supplice.

Il nous reste à faire connaître ce qu'il advint ensuite de cette famille de Chalon-Arlay.

Après son mariage en 1389, avec Marie des Baux, fille unique et héritière de Reymond des Baux et de Jeanne de Genève, Jean de Chalon, IIIe du nom, prit le titre de prince d'Orange, la principauté de ce nom faisant partie de la dot de Marie des Baux. Il écartela son blason des armes de cette principauté, posant sur le tout les armes de Genève, pour marquer ses prétentions sur le comté de Genevois.

Jean de Chalon III, gouverneur du Languedoc en 1417, mourut de la peste, à Paris, en 1418, son fils Louis, qui lui succéda, marié trois fois, mourut le 20 septembre 1463. Il eut pour successeurs. son fils Guillaume, décédé en 1475, puis son petit-fils Jean, IVe du nom, mort le 25 avril 1502

Ce dernier, marié en secondes noces à Philiberte de Luxembourg, eut un fils unique nommé Philibert de Chalon, prince d'Orange. et une fille, Clauda. Les princes d'Orange, de la famille de Chalon-d'Arlay, prirent une part active aux guerres qui eurent lieu aux xve et xvie siècles, tantôt pour le roi de France, tantôt contre lui, au gré de leur ambition, de leur intérêt ou d'autres convenances.

Le dernier prince de cette famille, Philibert, prit résolument parti pour Charles-Quint contre François Ier. Charles-Quint le tenait en grande estime et le combla de faveurs et de dignités. Il lui confia le commandement d'une armée qui alla faire le siège de la ville de Florence ; aussi brave soldat que bon général, Philibert de Chalon Orange, fut tué, le 3 août 1530, dans un combat qu'il livra aux troupes qui venaient au secours des Florentins. Il n'avait pas 28 ans et il devait épouser Catherine de Médicis qui devint reine de France par son mariage avec Henri II.

L'abbé de Saint-Claude, en reconnaissance des services rendus par sa famille à l'abbaye, fit ramener son corps en France et lui fit de somptueuses funérailles.

Il fut inhumé dans l'église des Cordeliers à Lons-le-Saunier, et son épitaphe était ainsi conçue :

« Ci-gît messire Philibert de Chalon, prince d'Orange, comte de Tonnerre et de Penthièvre, vice-roi de Naples, lieutenant-général de l'empereur Charles-Quint en Italie, gouverneur de Bourgogne, qui mourut le 3 août 1530. »

Philibert de Chalon-Orange avait institué pour héritier son

neveu René de Nassau, fils de Henri de Nassau et de sa sœur Claude de Chalon-Arlay, à la condition qu'il relèverait son nom et ses armes.

C'est de cet héritier qu'est issue la famille de Nassau-Orange dont les descendants règnent aujourd'hui sur la Hollande et sur l'Angleterre.

Notons en passant que dans le courant de juillet 1909, à l'occasion des fêtes célébrées à Genève pour le quatrième centenaire de la naissance de Calvin, Guillaume II, empereur d'Allemagne a revendiqué comme ancêtres les princes de la Maison de Nassau-Orange.

D'autres souverains pourraient en dire autant et revendiquer l'honneur de descendre de l'antique famille des comtes de Genevois.

C. Duval, *Sénateur*,

Président du Conseil général de la Hte-Savoie.

*
* *

Acte authentique existant dans les Archives de Cour à Turin. *Duché de Genevois* (paquet 13, pièce 16).

Anno Domini, millesimo quater centesimo vicesimo, indicione XIII, die vero prima mensis februarii, apud Pinchat, suprà molare, in loco in quo patibulum seu furche Terniaci sunt erecte, ad decapitandum, et persubtus humeros cum cathena ferrea Johannes Cholet, aliàs Hugonis, sentencie contra eumdem late per venerabilem virum dominum Johannem Burdeti, legum doctorem, judicem majorem Gebennensis comitatus apud Ruppem die 13 mensis januarii premisso, pro eo quia per dictum dominum judicem repertum fuit per processum per curiam Ruppis formatum eumden Johannem sua propria confessione imposuisse venenum in fontibus in certis locis comitatus Gebennensis, idem Johannes existens ab omni vinculo liberatus, dixit et sub periculo anime sue venenum quod posuerat in dictis fontibus posuisse de mandato venerabili domini Abbatis Sancti Eugendi et nobilis et egregii domini Ludovici de Cabillione cum dicti domino abbate et domino Ludovico astantibus et consulentibus Johanne Janini ; Johanne Giullelmi de Sancto Glaudio ; Johanne Probi de Montangio, habitatoribus S. Glaudii ; Aymoneto Dirt, magistro hospicii dicti domini. Ludovici ; Giullelmi Fornerii de S. Glaudio ; Nycolardo Pernyau du Userey (Nozeroi); Giullelmo de Champigniollaz, receptore dicti domini Ludovici et Petro de Vyricul. Dixitque quod ipsi domini abbas et Ludovicus quando predicta sibi Johanni dixerunt ut faceret quod fuit, apud Jogniam, in domo magistri Lyonnis, in quadam aula ubi ipsi domini sedebant supra unum scanum et quo erant duo alii qui similiter debebant venenum ponere in fontibus in ducatu Sabaudie. Et dicti domini et alii supra nominati convenerunt ipsis

tribus dare 30 florenos, si bene complererent illud quod eis dicebant, de quibus omnibus et singula predictis, discretis vir Petrus Mistralis de Perlier, locumtenens castellani Terniaci peciit per me notarium subscriptum sibi fieri publice instrumentum.

Actum ubi supra, presentibus Aymone, condomino Viriaci ; Johanne de Nemore, junior ; Petro Gaillardi, domicello ; Girardo Clavelli ; Petro Realis, notariis ; Mermetto Badelli, de Sertoux ; Johaneto Curtet, de Lancier ; Petro Boverii, de Lullier, Hugone Gruz, de eodem ; Mermeto Trolliet, habitator Gebennarum ; Stephane Peyrolerii, notario ; Mermeto Mistralis de Crusillia, domicellis, unacum pluribus aliis ibidem ad suppli-cium de Johanne Cholet faciendum astantibus ac videre et audire volentibus pro testibus rogatis.

Et ego Nycoletus de Veyrier, notarius publicus, omnibus presens fui qui vocatus et rogatus presens instrumentum recepi et ipsum per Humbertum Bachelardi scribo feci et in formam redigere tanquam coadjutorium meum mihi juridice concessum signoque meo signavi fideliter et complevi et me subscripsi in testimonium omnium premissorum.

Datum ut supra. Signé : Nycoletus de Veyrier [1].

1. Nous devons communication de ce curieux document, recueilli aux archives de Cour à Turin, avec les notes dont nous avons indiqué la même provenance, à l'obligeance de notre érudit ancien archiviste départemental de la Haute Savoie, M. Max Bruchet, qui a mis tant de zèle et de persévérance à rechercher partout les documents concernant l'histoire de notre pays, et qui a publié de si nombreux ouvrages sur le même sujet.

Nous lui exprimons ici nos sincères remercîments pour son obligeant concours et nos félicitations pour l'œuvre considerable accomplie pendant son séjour parmi nous. Nous citerons plus particulièrement sa belle publication sur *Le Château de Ripaillle (a)*, et celle plus récente *L'Abolition des Droits seigneuriaux en Savoie de 1761 a 1793 (b)* ouvrages considérables qui jettent une si vive lumière sur deux périodes importantes de l'histoire de notre beau pays de Savoie.

Tous les Savoyards conserveront le souvenir et lui sauront gré de son labeur et de ses efforts pour glorifier leur pays.

Nous remercions également M. J. Serand, archiviste adjoint, qui nous a procuré des renseignements complémentaires très utiles pour cette notice.

C. D.

(a) Paris, Ch Delagrave, éditeur, 1907
(b) Annecy, Hérisson freres, imprimeurs, 1908.

ENCORE
LES PRIEURS DE TALLOIRES

L'automne dernier, alors que je commençais de donner, dans la *Revue Savoisienne*, la liste des prieurs de Talloires, un chroniqueur, M. Dominique Brienne, publiait, à Paris, le *Coutumier du Couvent* [1], et le faisait précéder de Notes Introductives qui accusent une érudition peu commune. Pour rédiger ces notes, en effet, M. Brienne a fouillé les archives départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie, celles de la Florimontane et de Talloires; il a lu attentivement plus de trois cents ouvrages. Aussi j'avoue volontiers que si j'eusse prévu l'apparition de son travail, j'eusse gardé le mien dans mon portefeuille ou j'en eusse tout au moins différé la publication.

Je crois cependant que ma liste des prieurs et des abbés de Talloires peut, sans désavantage, soutenir comparaison avec celle que M. Brienne nous donne à la fin de ses notes.

Relativement aux cinq ou six Charansonnay qui se sont succédés sur le siège prioral, j'ai eu tort, je crois, de les présenter comme des prieurs commendataires. Ce qui m'a trompé, c'est une phrase assez obscure de la bulle par laquelle le pape Martin V nomme François de Charansonay, prieur de Talloires et de Saint-Jorioz [2], et la pensée que la commende une fois introduite à Talloires en la personne du cardinal de Brogny, avait dû continuer en la personne de ses successeurs.

En dehors des Charansonay, M. Brienne énumère sept prieurs ou abbés que je n'ai point signalés, savoir : deux prieurs réguliers, Jacques de Menthon, en 1268, et Jean de Lutry; deux prieurs commendataires, le cardinal de Saint-Marc et Hilaire de Sainte-Colombe (1596), enfin trois prieurs ou abbés claustraux, Jean Russ, Jacques de la Forest et de Lovery. Les deux premiers toutefois ne sont donnés par M. Brienne que sous forme dubitative; Hilaire de Sainte-Colombe ne fut certainement point pourvu de la commende de 1596 à 1598,

1. Beau volume in-4° édité par Champion.
2. *Acad. Salés.*, XVI, p. 226.

puisque le 13 septembre 1596, il assista comme simple religieux à la mise en possession, en faveur de Charles de La Tour, clerc milanais, de cette commende vacante par la mort de Mre Jacques de Savoie (Arch. Episcopales, auj. Départ.). Jean Russ, qui a copié la prétendue sauvegarde de Bérold de Saxe, ne nous dit point s'il était prieur ou simple religieux ; Jacques de la Forest n'est signalé par M. de Foras que sous forme dubitative ; enfin de Lovery me semble faire double emploi avec Florentin Dévieux, seigneur de Veyrin. De ces sept prieurs ou abbés un seul donc est à retenir, c'est le cardinal de Saint-Marc, Guillaume Filastre, qui, ayant été nommé commendataire de Talloires à la mort du cardinal de Brogny, résigna ce bénéfice au bout de quelques semaines avant même peut-être d'en avoir pris possession. (*Ac. Sal.*, XVI, 226.) On pourrait signaler encore Nicolas de Nemours, prieur en 1595; mais celui-ci n'est autre que Nicolas Duche, que les registres paroissiaux qualifient de *Nemurcensis*, expression qui nous semble signifier natif de Namur ou du diocèse de ce nom.

De mon côté, j'énumère vingt-quatre prieurs ou abbés inconnus à M. Brienne ; encore en ai-je omis un 25e, savoir : Aimon, fils de Thomas II de Menthon, qui est présent à l'hommage prêté, le 19 mai 1319, dans le château d'Annecy, au comte de Genève par les grands vassaux du Genevois [1] et qui remplaça son frère Jacques du vivant de ce dernier. J'aurais encore pu citer Jean Philibert Maillard, qui, si l'on en croit M. Mugnier, aurait été prieur de Talloires vers 1560. (*M.D. Sav.*, XXVIII, 275.)

Pour quelques-uns de ces vingt-quatre prieurs, j'ai donné des références. En voici d'autres : Robert de Bonnevaux paraît dans les archives de l'évêché en janvier 1605 ; Mathieu Degie aliàs Dogret est nommé dans la visite que saint François de Sales fit à l'abbaye le 21 octobre 1607 (Arch. Domenjoud) ; et dans un Mémoire de l'an 1776, le curé de Talloires, Dussolier, nous dit que Mgr d'Arenthon d'Alex, le 23 mai 1663, manda par devant lui dom Joachim Lorcier, prieur claustral de Talloires, doms Romuald Pignier, Emilien Bouvard et André Lacroix, accusés d'avoir usurpé les droits paroissiaux, et qu'il leur fit promettre de s'amender.

Pour un certain nombre d'autres prieurs, grâce à la mau-

1. Costa : *Les Compeys*, p. 81.

vaise habitude que j'ai de ne pas toujours noter les sources où je puise, il m'est impossible, à cette heure, d'apporter la preuve de leur gestion. Mais je ne les ai pas inventés et je ne doute pas que des recherches ultérieures confirmeront mes assertions.

Je croirais pourtant volontiers qu'Humbert de Choisy, dont la mort est signalée en 1395, doit être supprimé comme faisant double emploi avec Humbert de Theysieu, mentionné à la page 620 des *Souvenirs Hist. d'Annecy* ; de même Nicolas de Quoex avec Nicolas Duche [1]. Disons encore que Philibert de Sirace, abbé claustral en 1787, est le même personnage que J.-B. de Sirace, prieur en 1793.

* * *

En terminant ces observations, je signalerai quatre ou cinq coquilles échappées dans la livraison de la *Revue savoisienne* parue en janvier. On a imprimé, page 39, 11e ligne : septembre pour décembre ; page 41. ligne 12 : 14 mars pour 17 mars ; page 45, Buffon pour Truffon ; page 44, Cordon d'Evian pour Cordon d'Evieux ; enfin à l'avant-dernière ligne, il y a un « et » qu'il faut supprimer. Charles — en religion Gibal — Courtois d'Arcollières, fils de noble Pierre d'Arcollières et d'Anne de Bienvenu, religieux de Talloires, fut prieur de Rumilly, 1750, de Sillingy, 1758, et de Chindrieux, 1760.

* * *

Note. — Dans son livre, M. Brienne me prête deux erreurs que je n'ai pas commises : La lettre de saint François de Sales au Père de Quoex, dont il parle à la page LXXIX, est bien de 1609 et non point de 1621 (voir la nouvelle édition des Œuvres du Saint), et la *Franchivilla* de la bulle du pape Eugène III que j'ai publiée dans le tome XXI de l'*Ac. Sal.*, n'est point Francheville près de Lyon, qui n'a jamais dépendu de Talloires ; mais bien Conflens ou l'Hôpital de Conflens qui portait anciennement le nom de *Franca villa* [2], et sur lesquels le prieuré de Talloires possédait des droits divers. (Inventaire de 1720, p. 113, 125, 134, etc., etc.)

* * *

1. Je viens de relire les Registres des naissances de 1593 à 1595 ; j'ai trouvé que Rd Nicolas Duche, prieur claustral de Talloires, fut parrain, le 2 avril 1595 d'un Claude-Nicolas Betaz, mais il n'y est pas question d'un Rd Nicolas Quoex, et je ne puis comprendre par quelle méprise ce personnage a été introduit, à cette date, dans mon avant-dernier article sur les prieurs de Talloires.

2 Dessaix : *Savoie hist*, p. 416 ; Menabréa : *Orig. féodales*.

— Avant de quitter Talloires, je veux signaler une inscription que je crois inédite et qui nous fait connaître le nom du peintre qui décora, au XVIIIe siècle, les appartements du prieur [1]. Dans un angle de la principale pièce, on lit ces mots :

SOUS LE RÈGNE DE L'ABBÉ BELLY, 1732,

VANHELMONT, PEINTRE D'ANNECY,

A PEIN TOUT CET APPARTEMENT — RESTAURATA 12 7^BRIS^ 1744.

J.-F. GONTHIER.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

E. MURET : **De quelques désinences de noms de lieu particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie,** 1908. (Extr. de la *Romania*, t. XXXVII.)

(Suite)

A cette liste qui montre la rareté des noms en *i-anum* et leur remplacement probable par une autre dénomination au cours des âges, j'ajouterai les mots suivants :

Dérivé de gentilice : *Terra de Gincinaz* 1249 (Desingy) par Gentiana. nom de femme en 1181 (Genciana. Gentiana SHAG I p. 42), de Gentius (id. IV doc. p. 73).

Dérivé d'un surnom en *ius : ès Paricins* 1289 (SHAG, XIV. n° 211 ; Ville-en-Sallaz) *Patricianum*, Patricius.

Noms d'origine ancienne, romaine ou germanique : *Angelina*, cp. *Englina de Balmis* 1474 (BRUCHET : AIE, 84) *Anglenaz* 1310 SHAG XIII, 126, Angline (Cluses) et Anglène (Sixt).

**Bessinus*, dér. de Bessus, au fém. Bessine (Moye) cp. Bessenay (Rhône) qu'on a voulu faire remonter à un plus hypothétique Bessenus.

Caballinus, dér. de *caballus*, Chevaline, *Chavallina* 1145 AS, XXI, 230 et à Marlens.

Castellinus, dér. de *castellum*. au f. dans les *Chattellines* 1730 (Draillant).

Christianus dans Montcrétin (Saint-Martin-sur-Arve) *montem de Cretini* 1453 (BRUCHET : AIE, 993).

Crispinus au fém. dans Crépine (Sillingy).

1. D'après M. Brasier. cette partie du monastère, ainsi que le cloître, daterait de l'an 1622 (*Vie de saint Germain*, p. 37.)

**Cuppellinus*, dér. de *cuppella*, petit broc, Cupelin (Saint-Gervais). *Cuperinum* 1204, SHAG, 50 ; *de Cupilino* 1307, id.. XIV. 337, n° 305 ; *Cupilin* 1730 et mas à Thiez ; cp. *Cupilis* (?) 1202 SHAG, VII, 293 ; *de Cuppillino* 1650 (Bruchet : AIE, 272); *Cuplin* 1730 (Thiez).

Felinus, dér. de *felis*, Vers Felin (Chilly).

Fodinus, cp. *fodina*, fouine, dans Champfouin (Pers-Jussy).

Marullinus, dér, de Marullus, au fém. dans Marline (Rumilly) et peut-être aussi dans Merlinaz (Douvaine).

Mascarinus, dér. de Mascarus, CIL, XII, 4985, Macherine (Doussard); cp. Macheron (Alinge) *Mascheron, Mascharon* 1730 et Macherin (Isère) *Mascharinum* 1100 (J. Marion : *Cartul. de Saint-Hugues de Grenoble).*

Sclavinus, dér. de Sclavus, à partir du xme siècle ; au fém. Echarvine (Talloire) *Esclavina, Escalvina*, (Mém. de la Soc. Sav., V, 85; Bernard : *Cartulaire de Savigny*, n° 639; Reg. Genevois, p. 50, err.) *Esculivina* (Ritz : *Nécrologe de Talloire*, RS, 1904, 144).

Ursinus, dér. de *ursus*, Orsin (Saint-Gervais-les-Bains) *de Orsino* 1339, RS, 1909, 30.

Valerianus, Vallarin (La Tour).

Vassalinus (HPM, I, c. 619, en 1069) de **vassallus*, Vasseline (Le Bouchet).

On désigne encore à l'époque moderne les propriétés par le genre féminin comme la Francoline (Archamps), la Perrine (Contamine-sur-Arve), la Rigaudinaz (Cluses) en 1730.

Le suffixe *inus, ina* s'est en outre ajouté à des radicaux de noms de chose comme dans *presia (?) de Balmina* 1334 (*Prieuré de Chamonix* n° 81), de *balma ; Custinaz* 1236 *(Inv. de St J. d'Aulps,* n° 705) à Saint-Cergues, dériv. de *costa ; Gissina* 1730 (Feigères) dér. de *gesse,* sorte de légumineuse.

Les Glaisins. bois (Annecy-le-Vieux), dér. de *glaise*,, par **glĭtia*, de *glis, glitis*, terre tenace (glos. d'Isidore; V. Hatzfeld, Darmesteter et A. Thomas : *Dictionn. général de la langue française* = HDT.); cp. Glaise, les Glaises, l. d. à Allonzier et Megève.

Le Gorin, la Gorine, nants à Poisy et à Cervens, dans lesquels il ne faut pas voir le n d'h. Gaurinus, mais plutôt un diminutif de *gora* (du Cange) canal, conduit pour eaux de pluie. fossé où s'écoulent les eaux d'un moulin ou d'une habitation ; ital. *gòra*, id. *gòra mòrta*, eau morte ; anc. anglais *gore,* boue ; suédois *gorr ;* pat. *gueure* (Manigod), creux qui

recueille l'eau des pentes; *gorra*, *gurra* (F. Brachet : *Dict. du patois savoyard)*, l. d. la Guerraz, torr. à Lovagny, les Guerres ou les Gurres (Allonzier, Boëge, Passy, Veyrier-du-Lac). Dériv. *gorretum*, canal de dérivation (Rossi : *Glossaire ligure)* d'où *Goreta* 902 (HPM, I, col. 103) et Gorey (Chaînaz-les Frasses) ; *gurralia*, Gourailles (Giez).

Graverin (Valleiry) peut être dériv. du b. lat. *gravarium*, gravier.

Les Pessines (Feigères) dér. de *picea*, arbre à résine. pesse.

Tronchine (Thônes) dér. de *trunca*, tronc d'arbre. souche, autrefois adj. dans *trunca pinus*, pin dépouillé de ses branches (Virgile), *Tronchina* 1350 (SHAG, XIII, p. 205, franchises).

Il serait intéressant, pour finir, de chercher l'origine des mots suivants : Blansin (Saint-Pierre-de-Rumilly) ; en *Cheresin* 1730 (Balmont) et *Cheresin* (Samoëns); Coussin (Verchaix); *en Crebin* 1650 (Abondance ; Bruchet : AIE, 272); *Gilbennaz* 1240 (J.-F. Gonthier : *Inv. de S*t *J. d'Aulps*, n° 912), à Saint-Paul ; Gravin (Magland) cp. Gravinum, station de la Table ; les *Mustines* ou les *Mutines* 1305, (*Inv. de S*t *J. d'Aulps*. n° 215), près du Biot ; la carte d'Etat-Major donne les Murtines, à Cordon ; Provins (Annecy-le-Vieux) *Preyvins* XVme siècle (Arch. de Turin ; *comptes des subsides*, Inv. 57, commun. par M. Bruchet); nant de *Rochina* 1372 à Cruseille (Mém. de la Soc. Savois., IV, p. 154); Ruphilin (Reyvroz) 1281 *(Inv. de S*t *J. d'Aulps*, n° 440); Ubine, mt à La Vacheresse et à Montriond, *Ubinaz*, *Ubennaz* XIIIme siècle (*Inv. de S*t *Jean*); Ugine, torr. à Saint-Paul, pat. *Uvênă (Dict. des Communes* dans Annuaire de la Haute-Savoie, 1892, p. 175) *Ugine* 1279 (SHAG, XIII, p. 10; 1322 (Bruchet : AIE, 1003); Ugine (Savoie) *in Ulgine* 1055 (HPM, I, col. 584), *Olgyna* 1221 (Id , col. 1265), de (?) *uligo*, *uliginis*, humidité, avec déplacement de l'accent; Urine (Le Biot) 1259 (Wurstemberger : *Peter* II, IV, n°505) ; *Voussinaz* (Montriond) 1441 *(Inv. de S*t *Jean,* n° 441), peut-être de *Vulsiana* [1].

(A suivre.) Charles Marteaux.

1. La découverte très récente faite au cours des travaux de restauration du cloître d'Abondance d'une monnaie de Caligula, au rev. de Vesta, prouve maintenant que des propriétés romaines, fondées au premier siècle, mettaient en valeur ces vallées alpines. (D'après un renseignement de M. Marc Le Roux, conservateur du Musée d'Annecy.)

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

10684. — Annecy. Imprimerie J. Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 6 octobre 1909.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

Sont présents : MM. Bernard, Bougier, Buttin, Carle, A. Crolard, Désormaux, Dinjeon, Dumont, Fontaine, Galliard, Gardier, Guerby, Le Roux, Letonnelier, Marès, Marteaux, Nanche, Rannaud, J. Serand, Schoendoerffer, Simon.

En ouvrant la séance à 5 heures, le Président annonce le décès de M. Dufour-Verne, archiviste à Genève et membre honoraire de la Florimontane. Cette perte sera vivement ressentie, car le savant archiviste fut toujours très accueillant pour les membres de notre Société qui étaient amenés à effectuer des recherches dans le riche dépôt de Genève.

Le Président transmet les félicitations de la Société à M. Schoendoerffer, qui vient d'être nommé Inspecteur général des Ponts et Chaussées. En disant les regrets sincères que tous éprouvent du départ de notre éminent collègue, il exprime le désir de le voir rester toujours membre actif de la Florimontane.

M. Schoendoerffer remercie en affirmant qu'il s'intéressera toujours vivement aux travaux et à l'œuvre de la Florimontane. Il ajoute qu'il se fera un plaisir d'offrir à la Société, pour son Album, les épreuves des clichés photographiques présentant un caractère documentaire, qu'il a faites pendant son séjour en Haute-Savoie.

Il fait don, en outre, au Musée, avant son départ, d'un moulage en plâtre du buste de Carpeaux : *L'Esclave noire*, ainsi que d'une brique babylonienne portant en caractères cunéiformes : Je suis Nabuchodonosor.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Congrès de l'Afrique du Nord, tenu à Paris du 6 au 10 octobre 1908. Compte-rendu des travaux. 2 vol. in-8°. Paris, 1909.

Le Tafilelt, d'après M. W. Harris. 1 br. in-8°, Paris, 1909.

(Dons de M. Terrier, secrétaire de l'Afrique Française.)

Annuaire de la Société des Touristes du Dauphiné. Collection de 1875 à 1906. 16 vol. in-8°, Grenoble, Allier. (Don de M Philibert Guinier.)

Irénée Lameire : *Les dernières survivances de la souveraineté du Saint-Empire sur les Etats de la monarchie piémontaise*, 1 br. in-8°, Paris, 1909.

E. Vuarnet : *Les Pierres à sculptures préhistoriques de la Haute-Savoie*, 1 br. in-8°. Ext. du 4e Congrès préhist. de France.

Marc Le Roux et Ph. Guinier : *La Palafitte néolithique du Lac d'Annecy*, 1 br. in-8°. Ext. du 4e Congrès préhist. de France.

Joseph Orsier : *Un Ambassadeur de Savoie, poète d'amour au XIVe siècle, Othon de Granson*. 1 br. in-12, Paris. 1909.

M. Rannaud : *La Chartreuse de Pomier (1170-1793)*. 1 br. in-8°, Annecy, 1909.

A. Constantin et J. Désormaux : *Essai de Grammaire savoyarde*, 2e partie. Ext. de la *Rev. Sav* , 1909.

C. Duval : *La Réunion du comté de Genevois à la Savoie par Amédée VIII de Savoie (1401-1422). — Mœurs féodales*. 1 br. in 8°. Ext de la *Rev Sav.*. 1909.

(Dons des auteurs.)

Le Ministre de l'Instruction publique adresse le programme du Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à Paris aux vacances de Pâques 1910.

M. Le Roux rend compte des fêtes du 350e anniversaire de la Fondation de l'Université de Genève, qui ont eu lieu du 7 au 10 juillet dernier. Le Sénat universitaire et les autorités du canton de Genève ont fait à leurs invités la plus cordiale et la plus chaleureuse réception. Les délégués des corps savants de tous les pays, qui ont participé à ces fêtes, en garderont un souvenir ému et pénétrant. Le délégué de la Florimontane a remis à l'Université de Genève l'adresse suivante :

La Société Florimontane d'Annecy, héritière de la tradition intellectuelle de l'Académie fondée à Annecy en 1606,

En commémoration des Fêtes jubilaires de 1909, adresse le témoignage de sa respectueuse sympathie et de son admiration à la très Noble et très Illustre Université de Genève qui, depuis plus de trois siècles, entretient inextinguible le Foyer de la haute culture littéraire et scientifique.

Qu'elle vive, dans le lointain Avenir, pour le plus grand Bien de la Civilisation et pour la gloire de la Pensée humaine.

M. Dussaix présente la candidature de M. Maurice Carrier, avoué à Bonneville.

Il est procédé ensuite à l'élection des membres des Jurys de Poésie et des Beaux-Arts, pour le concours Andrevetan de 1909.

Il est décidé que l'exposition des œuvres artistiques aura lieu, comme précédemment, à l'Hôtel-de-Ville, après la clôture de l'Exposition de la Société des Beaux-Arts de la Haute-Savoie.

M. Crolard offre à la Société l'agrandissement, fait par ses soins, de la photographie de la réunion du Cinquantenaire de la *Revue Savoisienne*, qu'il avait prise le 26 juin dernier.

M. Nanche offre également un agrandissement qu'il a fait exécuter d'une petite photographie du Dr Bouvier, l'un des fondateurs de la Florimontane.

Remerciements sincères aux donateurs.

M. Désormaux lit une note de M. Jean Bernus, professeur au lycée d'Annecy, sur une pierre à cupules (ou présumée telle) :

En faisant une ascension de la chaine des Aravis, je crois avoir trouvé une pierre préhistorique.

Cette pierre est située à environ 1600 m d'altitude, à l'endroit précis ou finit la forêt de Paccaly et ou commence le pâturage de la Bombardelle, a côté du petit sentier qui relie le chalet de Paccaly-Dessous à ceux de la Bombardelle. C'est un bloc de calcaire, assez régulier, couché à plat et offrant en haut une surface plane. Comme il n'y a pas de rocher à proximité immédiate, il s'agit sans doute d'un bloc erratique laissé par l'ancien glacier descendant de la chaîne des Aravis

Ce bloc sert de limite entre les communes du Grand Bornand et de La Clusaz. Il porte une croix gravée ainsi que deux fois la date de 1730, année où les communes limitrophes ont été cadastrées C'est sans doute à cause de cela que la pierre est connue des bergers des chalets environnants sous le nom de *Pierre marquee* Cependant il serait intéressant de rechercher dans les proces-verbaux de délimitation (ou elle doit être indiquée, ainsi que sur la mappe cadastrale originale), si elle ne portait pas déja ce nom auparavant.

Car le bloc porte sur sa surface plate, du côté orienté vers la vallée du Grand-Bornand, deux cupules reliées par une tres courte rigole. Ces cupules, par leur forme réguliere et leur fond lisse (obtenu sans doute par frottement), me semblent être très nettement des signes intentionnels. Je dis « me semblent », car je ne me sens pas assez compétent pour affirmer péremptoirement l'origine préhistorique de ces cupules

La « Pierre marquée » est remplie de signes, lettres et chiffres modernes, plus ou moins effacés.

Il sera utile : 1° De débarrasser la pierre des mousses et lichens sur les côtés, pour l'examiner de plus pres.

2° De prendre une photographie de la face ou se trouvent les cupules.

3° De rechercher dans les documents cadastraux tout ce qui concerne cette pierre.

4° De rechercher s'il existe une légende à son sujet.

En tout cas, la « Pierre marquée » me semble être digne d'attirer l'attention de ceux des membres de votre savante Société qui s'intéressent au préhistorique. (Juillet 1909.)

M. Marteaux fait une communication sur *d'anciens cimetières des vallées de l'Arve et du Giffre :*

« A Ayse, il y a neuf ans, on découvrit au bord du chemin, quand on construisit la fruitière dans le mas de *Mura,* près des ruines du vieux château, une trentaine de tombes de toutes dimensions sises à 2 m de profondeur. faites de dalles cimen-

tées avec soin et renfermant de grands squelettes aux os énormes dont la tête regardait le sud-ouest. On n'y trouva, dit-on, aucun objet. On défonce de ces cimetières dans toutes les petites localités des vallées de l'Arve, des Voirons à La Tour, comme à Douvaine, Ballaison, Cranves, etc. (v. A. BEAUMONT : II, p. 116, 240), et du Giffre, à Quincy (Mieussy), Vernallaz (Taninge), à Samoëns, au l.d. *Sous les Vys* où l'on exhuma, en 1904-1906, en établissant l'hôtel Bellevue, à 0^m50, des tombes en dalles de grès schisteux, dont les squelettes, d'après les renseignements de M. Riondel, étaient en fort mauvais état, etc. Celui de Chatillon a été détruit anciennement au l.d. le *Martellet*, où la tradition dit avoir existé une *ville* ; on a trouvé du reste en bas de l'église des tuiles à rebord.

Ces cimetières, où les corps étaient enfouis nus, ne sont pas antérieurs au IXe siècle ; mais ils témoignent que dès Charlemagne la vie agricole était déjà assez intense dans ces contrées. Il n'est pas prouvé cependant, comme le pensait Ducis, qu'une voie romaine passait par Ayse *(Rev., Savois.*, 1890, 154). A quelques mètres plus haut que les sépultures précitées, on constata, en creusant la cave d'une maison, que le chemin vicinal n° 1, recouvrait en partie l'ancienne route dite *estraz ;* car, à deux mètres de profondeur, on sortit une quantité de pierres unies de grosseur moyenne, et qui n'étaient pas unies en un pavé solide comme celui d'une voie. Cette route suivait au sud la même direction que le chemin, et, au lieu d'aller droit vers Cluses, prenait comme lui, mais plus rapproché de la montagne, la gauche vers Marignier. »

M. J. SERAND donne lecture du programme d'une fête organisée à Annecy à l'occasion de la naissance du roi de Rome :

Ville d'Annecy.

Programme pour la fête du 9 juin 1811.

La naissance du Roi de Rome, cet événement qui réalise toutes les espérances des français, et leur promet pour successeur de Napoléon-le-Grand, un fils digne d'un tel père, sera célébrée le 9 juin, par des cérémonies religieuses et des fêtes publiques.

Le 8 juin au soir, cent et un coups de boîtes et le son de toutes les cloches annonceront la fête du lendemain ; cette salve sera répétée le 9 au matin, au moment ou sera chanté le *Te Deum*, et le soir pour donner le signal de l'illumination.

A six heures, mariage des militaires et des filles dotés en exécution du décret impérial du 12 mai 1811.

Le conseil municipal, MM. les officiers, sous-officiers en retraite et MM. les employés du gouvernement seront invités à se réunir à l'hôtel de

la mairie, pour se rendre, avec le maire et l'adjoint. précédés et suivis de la gendarmerie, de la garde nationale avec sa musique, chez M. l'auditeur au Conseil d'Etat, sous-préfet de l'arrondissement, à 8 heures.

Le cortège, auquel seront réunies les autorités judiciaires, se mettra en marche à huit heures et demie pour se rendre à l'église de S. Maurice ; après la célébration de la messe, les époux recevront la bénédiction nuptiale ; il sera ensuite chanté un *Te Deum* en actions de grâces, accompagné par les amateurs de musique ; apres cette cérémonie religieuse, le cortège accompagnera, à son hôtel, M. l'auditeur au Conseil d'Etat, sous préfet.

A 11 heures, réunion au château, sur la tour duquel sera placé un *Papegai*, a la hauteur de 65 metres, auquel on tirera avec l'arquebuse ; M. le sous-préfet sera invite à commencer l'exercice ; il sera donné pour prix, à celui qui abattra le *papegai*, un superbe fusil.

A midi, il sera fait une distribution supplémentaire aux prisonniers.

A trois heures, mât de cocagne : une montre pour le premier prix ; deux autres prix pour ceux qui atteindront à la hauteur de 6 à 7 mètres. Danses sur la Pelouse.

A cinq heures, tours d'adresse, fanfares et fantonini.

A huit heures, comédie exécutée par des amateurs.

A neuf heures, illumination générale.

Le lendemain dix, à 3 heures, ouverture du prix à la cible ; trois prix seront donnés aux tireurs qui, ayant trois coups en cible auront le moins de mesure.

M. l'Auditeur au Conseil d'Etat, sous-préfet, sera invité à décerner les prix aux vainqueurs.

A neuf heures, grand bal à l'hôtel de la sous préfecture.

Fait à Annecy, le 4 juin 1811.

Signé : Collomb, maire.

Vu et approuvé par nous Auditeur au Conseil d'Etat, sous-préfet de l'arrondissement d'Annecy. Signé De Roussy.

Extrait du *Journal du Département du Mont-Blanc*, du 10 juin 1811 (publié à Chambéry)

M. Le Roux fait la communication suivante sur *un Bloc erratique au Crêt du Maure :*

« Au cours des fouilles exécutées pour la construction du nouveau monastère de la Visitation, les ouvriers mirent au jour un bloc énorme d'environ 2 mètres cubes, qui était enfoui à moitié dans la terre végétale. Notre collègue M. Cattin eut l'obligeance de me prévenir de cette trouvaille. Le bloc reposait dans une dépression du calcaire urgonien raviné et usé par le frottement des matériaux de transport entraînés à l'époque glaciaire.

A première vue, il était facile de s'assurer que l'on se trouvait en présence d'une roche exotique, c'est-à-dire étrangère à la région, amenée là pendant l'une des phases de l'extension glaciaire, probablement lors de la glaciation wurmienne.

La structure pétrographique peut être définie comme une brèche à éléments anguleux très divers liés entre eux par un ciment légèrement micacé et quartzifère. C'est le troisième spécimen des roches de cette nature dont j'ai décrit autrefois deux autres blocs dans la forêt communale du Crêt du Maure [1].

En comparant avec les échantillons déjà connus, on voit que cette roche est un agrégat de nombreux fragments assez volumineux de calcaires noirs, probablement liasiques, associés à des morceaux plus petits de calcaire dolomitique et saccharoïde, de beaux éclats de chloritoschistes, des quartzites mêlés à des débris de schistes cristallins. Il faut écarter, au point de vue de son âge. toute attribution de cette brèche à la période anthracolithique. Elle offre une singulière similitude pétrographique avec la Brèche dite *polygénique,* découverte en Tarentaise, en 1893, par MM. Kilian et Révil, et attribuée par eux au Nummulitique.

On la trouve, en effet, en place au Cormet d'Arêches et ses débris démantelés par l'érosion encombrent la combe de Roselend et le vallon de Treycol.

Il serait vraiment utile de signaler, dans nos régions, tous les blocs erratiques de roches étrangères au pays, qui jalonnent le trajet des grands courants de glace ; leur statistique permettrait de déterminer le point d'origine, les contours et l'extension des glaciers quaternaires. »

M. Le Roux montre une Tortue boueuse *Cistudo Europaea* Schmidt, trouvée entre les murs de la prison d'Annecy et donnée au Musée par M. Husson, gardien chef. Un exemplaire du même animal, recueilli au bois des Glaisins en 1879. figure déjà dans nos collections. La question de l'indigénat de ce Chélonien en Savoie et en Suisse a été souvent débattue, et demeure encore sans solution. Les circonstances des trouvailles, relevées par Victor Fatio [2], sont assurément étranges et on ne peut dire actuellement s'il faut inscrire au nombre des formes de la faune régionale la *Cistudo Europaea* qui habite dans le midi de la France, l'Italie et la Grèce, jusque dans certaines parties de l'Allemagne et même de la Russie.

M. Gardier fait circuler une nouvelle œuvre du graveur annécien Jacques Sinton, faisant partie de sa collection.

Le même dit qu'il résulte de renseignements obtenus par lui

1. M. Le Roux : *Le Terrain glaciaire et les Blocs erratiques du Crêt du Maure (Rev. Sav.*, 1905, p. 55).

2 Victor Fatio : *Faune des Vertébrés de la Suisse,* vol III, Reptiles, p 40

que le tableau représentant saint François de Sales au milieu des membres de son Académie Florimontane, n'a pas été, comme on le croyait, exécuté à l'époque du Saint, mais date seulement de 1840. Il n'y a donc pas lieu de donner suite aux démarches entreprises à l'effet d'en obtenir une reproduction photographique.

MM. les lieutenants Dinjeon et Carle, chargés par le Ministère de la Guerre d'effectuer des recherches sur le mode de recrutement des armées au temps de la Révolution, prient leurs collègues florimontans de bien vouloir leur faire part des documents dont ils auraient connaissance à ce sujet.

M. A. Crolard dit qu'à l'occasion de la publication de l'ouvrage de MM. Marteaux et Le Roux sur la ville romaine des Fins, il offrira très volontiers les fonds pour exécuter sur son terrain des fouilles à leur convenance. Ces recherches auraient pour but principal de déterminer la chronologie des diverses couches archéologiques sur l'emplacement de Boutae.

Il offre, en outre. au Musée les objets recueillis par lui au cours de ses fouilles antérieures, objets qui sont actuellement déposés dans la cabane édifiée sur son terrain.

Le Président, ainsi que les auteurs de l'ouvrage, remercient bien cordialement M. Crolard de sa proposition si généreuse, qu'ils acceptent avec reconnaissance.

M. J. Serand propose à la Florimontane de prendre l'initiative d'organiser, lors des fêtes du cinquantenaire de l'Annexion en 1910, une petite exposition des souvenirs historiques relatifs à cette époque. Il sera adressé un appel, par la voie des journaux, pour la recherche des objets intéressants en vue de cette exposition.

Cette proposition est adoptée et une commission est nommée à cet effet, composée de MM. Désormaux, Gardier, Le Roux, Letonnelier, J. Serand, Simon.

M. J. Serand donne lecture du programme qu'il a rédigé en vue du concours établi pour le Folklore savoyard en 1910. Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 10 novembre 1909

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures. Sont présents MM. Bernard, Buttin, Carle, Désormaux, Dinjeon, Fenouillet, Fontaine, Gardier, Guerby, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Nanche, J. Serand, Simon. Excusés MM. Crolard, Dépollier, Gaillard.

Le Président annonce le décès survenu à Paris, le 11 octobre dernier, de M. F. Morand, membre effectif depuis 1908. négociant à Paris, trésorier général de l'Union des Allobroges, ancien président de la Société philanthropique savoisienne.

La Société vient de perdre également le peintre Antony Regnier, de Marseille, membre correspondant, puis honoraire, depuis 1872. Cet artiste, né vers 1830, exposa pendant longtemps aux Salons de Paris. Il fit de nombreux séjours dans les Pyrénées et dans les Alpes, pour étudier les costumes régionaux. Le Musée d'Annecy possède de lui : *Montagnard de Hautecour*, *Jeune Fille de Bellevaux*, *Vigneron de Talloires*, *Montagnarde de Fontcouverte*. Il fit don, en outre, de *Mireille et Andreloun dans la Crau* et *Paysanne de Bono* (*Sardaigne*).

La Florimontane adresse aux familles de nos anciens collègues, l'expression de ses plus sympathiques condoléances.

Le Président a le très grand plaisir d'annoncer les distinctions qui viennent d'être conférées à deux de nos présidents honoraires.

La médaille d'or, prix Metzger, a été décernée par l'Académie de Savoie à M. Marteaux pour l'ensemble de ses publications sur l'archéologie gallo-romaine. M. Max Bruchet vient d'être nommé par le roi d'Italie, *proprio motu*, chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie, pour son très important ouvrage sur les affranchissements féodaux en Savoie.

La Société florimontane se réjouit de l'honneur qui est fait à deux de ses plus savants membres et leur adresse ses plus chaleureuses félicitations.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au vote sur la présentation faite à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Carrier est proclamé membre de la Société.

Sont présentés : M. PERRET, avocat à Bonneville, par M. DUSSAIX, et M. DESHUSSES, répétiteur au Lycée d'Annecy, par M. MARTEAUX.

LE SECRÉTAIRE donne lecture des résultats de l'examen, par le Jury des Beaux-Arts, des œuvres présentées au Concours Andrevetan de 1910.

1re SECTION. — *Pastel, Fusain et Dessins.* — 1er prix. 70 fr., M. André Jacques ; 2e, 50 fr., M. Bugnard ; 3e, 30 fr., Mlle Taupenot.

2e SECTION. — *Lavis rehaussé.* — 1er prix, 30 fr.. M. André Jacques.

Aquarelle. — M. Mirguet, professeur de dessin au Lycée d'Annecy, est déclaré hors concours.

1er prix, 50 fr., M. Bugnard ; 2e. 30 fr., M. Moret ; 3e, 20 fr., Mlle Taupenot.

3e SECTION. — *Peinture.* — M. Mirguet est déclaré hors concours.

Pas de premier prix.

2e prix ex-œquo, 20 fr. chacun. M. Jacquet, Mlle Monnet et Mlle Taupenot ; 3e prix, 10 fr., M. Perret.

Mentions honorables, MM. Bugnard, Ceria, Laimond, Saillet.

4e SECTION. — *Art décoratif.* — Mention très honorable avec 25 fr., M. Bonnet.

5e SECTION. — *Photographie.* — Diplôme d'honneur et une somme de 25 fr., avec les félicitations et remerciements de la Société Florimontane, à M. Pittier, pour l'ensemble de son œuvre artistique, qui a hautement contribué à faire connaître et apprécier la Savoie.

Le PRÉSIDENT met aux voix les conclusions qui, à mains levées, sont adoptées.

Le PRÉSIDENT remercie, au nom de la Société Florimontane, la Société des Beaux-Arts de la Haute-Savoie, qui a bien voulu mettre à sa disposition le matériel d'exposition pour l'installation à l'Hôtel-de-Ville des œuvres présentées au concours Andrevetan.

Le SECRÉTAIRE donne lecture d'une lettre de M. A. CROLARD, qui offre au Musée lapidaire. au nom de la Maison Aussedat et Cie, des pierres taillées, fûts de colonne, bases et chapiteaux, et un écusson aux armoiries de la ville d'Annecy, fragments trouvés lors de la démolition d'une partie de la Papeterie qui a servi, vers 1800. de manufacture d'armes.

M. NANCHE offre pour l'album de la Société la photographie d'un dessin représentant Camille Dunant en 1853.

Remerciements aux donateurs.

Le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre du Bibliothécaire, M. DÉSORMAUX, proposant à la Société de témoigner à M. GARDIER, bibliothécaire-adjoint et trésorier, sa vive reconnaissance pour l'infatigable dévouement dont il fait preuve en consacrant la majeure partie de ses loisirs à compléter les divers catalogues par fiches des ouvrages et à prêter à M. Serand un concours empressé pour le classement des Archives.

Le BIBLIOTHÉCAIRE a entrepris, en collaboration avec M. Gardier, de publier une suite du catalogue imprimé de la Bibliothèque. Le premier chapitre de ce travail concernera les Parlers de la Savoie. D'autres suivront, ayant trait à l'histoire d'Annecy, à l'archéologie, etc. Cette bibliographie comprendra non seulement les ouvrages conservés à la Florimontane, les articles de Revue, etc.. avec leur cote et toutes autres indications utiles, mais encore les publications relatives à la Savoie qui manqueraient à nos collections.

L'assemblée s'associe à l'unanimité à ces éloges, en remerciant M. Gardier de ses efforts.

M. SERAND fait circuler le programme du concours de Folklore ouvert pour 1910. Il prie les personnes s'intéressant à ce sujet de bien vouloir participer à l'œuvre en lui communiquant tous renseignements utiles.

A propos de l'enquête relative au Folklore, M. DÉSORMAUX appelle l'attention sur les nombreuses publications de M. Van Gennep (*Revue des Idées. Revue des Études ethnographiques et sociologiques, Revue de l'Histoire des Religions. Mercure de France*, etc.). Le savant ethnographe et folkloriste a consacré plusieurs de ces études à la Savoie. Un compte-rendu succinct en sera donné dans la « Bibliographie savoisienne ».

M. FONTAINE signale la disparition de l'ancienne chapelle d'Excenevex, surmontée d'un clocher arcade, qui a été démolie pour livrer passage à un chemin vicinal.

La Florimontane ne peut, en présence du fait accompli, que déplorer cet acte de vandalisme qui n'a pu être empêché, malgré les efforts tentés de tous côtés pour conserver ce curieux vestige du passé.

M. DÉSORMAUX fait circuler une dent de mammouth, qu'il vient d'offrir au Musée. Cette dent a été découverte, au mois d'août 1909, par un ouvrier qui creusait un puits, près de

l'église de Mervans (canton de Saint-Germain-du-Bois, Saône-et-Loire), localité bien connue des archéologues bourguignons. Dans ce puits, comme dans ceux qui ont été percés récemment à Saint-Germain-du-Bois, notamment au lieu dit La Motte ou Futigny, on a trouvé, entre cinq et sept mètres de profondeur, outre de nombreux coquillages, d'abondants débris de chênes transformés en lignite.

M. Le Roux donne quelques détails sur les argiles de la vallée de la Saône où l'on a trouvé des mollusques aquatiques et terrestres en compagnie de restes de grands mammifères. Delafond et Depéret attribuent ces argiles aux Basses terrasses et à leurs alluvions. Dans ces couches sont enfouis des troncs de chênes subfossiles et des dents d'*Elephas primigenius*. Il serait intéressant de connaître exactement les circonstances de la trouvaille de cette dent de mammouth, d'avoir une coupe de ce niveau, et d'y rechercher des indices d'industrie préhistorique, puisqu'on a trouvé autrefois à la Truchère, en compagnie de troncs d'arbres, au milieu de ces argiles, de dents de Mammouth et de bois de Renne, un crâne humain qui fut étudié par Pruner Bey [1].

M. Désormaux offre au Musée, de la part de M. Mugnier-

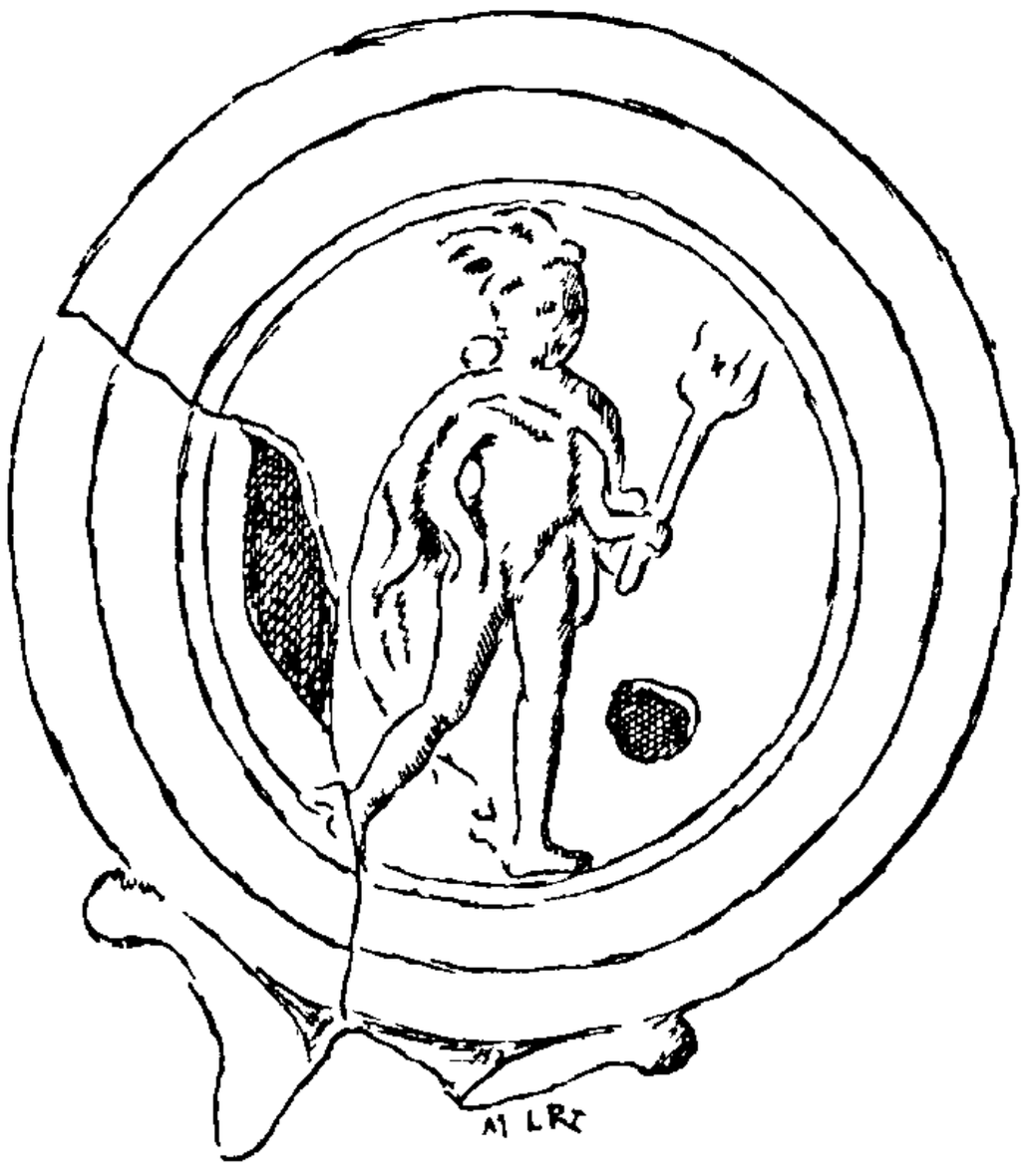

Pollet, élève au Lycée d'Annecy, une jolie lampe gallo-romaine en terre cuite, non munie d'anse, et datant du 1er siècle. Elle est ornée d'une figure finement dessinée représentant Mercure au

1. Penck et Brückner : *Die Alpen im Eiszeitalter*. (Trad. Schaudel. Grenoble, 1907, p. 63.)

pétase ailé. Cette lampe a été découverte avec une monnaie grand bronze d'Antoninus pius (également offerte au Musée), dont les légendes sont illisibles, à Saint-Jorioz, lieu dit la Vieille Eglise, par M. Littoz, ancien maire de cette commune.

Le même offre aussi, de la part de M. Favre, élève au Lycée, une monnaie de Ferdinand IV de Naples, au revers *publica commoditas* 1795, et de la part de M. Sagnard, élève au Lycée, un douzain de Clément VIII, frappé à Avignon en 1593, au nom du vice-légat Sabellus et contremarqué d'une fleur de lys, trouvé dans la cour du lycée Berthollet [1].

M. Fenouillet annonce qu'il a fouillé à Savigny une grotte présentant trois foyers superposés. Il se propose de continuer des recherches afin de déterminer la chronologie des foyers et les époques d'occupation de ces abris. Dès à présent il fait circuler quelques débris de poteries et des ossements.

M. Le Roux croit reconnaître dans l'un de ces derniers un fragment d'humerus de cochon des tourbières, dont la perforation de la fosse olécranienne est caractéristique.

M. Marteaux dit que ces poteries ne sont pas assez caractéristiques pour en déterminer la date ; en tout cas, ce ne sont pas des débris de vases en pierre ollaire.

M. Letonnelier fait une communication sur le mariage de Louise de Savoie avec le Comte Janus.

M. Le Roux fait une communication sur quelques fragments d'architecture du XVe siècle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 h.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 1er décembre 1909

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Bernard, Buttin, Carle, A. Crolard, Despine, Désormaux. Dinjeon, Dumont, Gaillard, Genevois, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Nanche, J. Serand, Simon.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

1. Cf. avec le n° 22, deuxième variété du Trésor trouvé en 1872 à la Blonnière. Ces monnaies devaient être en circulation dans la Savoie.

Le Président annonce avec tristesse la perte qu'a faite la Florimontane en la personne de deux de ses membres effectifs, M. Félix Blanc, président du tribunal de Saint-Julien, membre de la Société depuis 1908. et M. Antoine Pernoud, ancien inspecteur-voyer, architecte, membre de la Société depuis 1902. La Florimontane adresse aux familles de nos regrettés collègues, l'expression de sa bien profonde sympathie.

Le Président fait part de la récente nomination de Mgr Piccard, membre effectif de la Société, au grade d'officier de l'Ordre des Saints-Maurice et Lazare.

Le même donne lecture d'une lettre de M. Bruchet, remerciant ses collègues de l'adresse de félicitations qui lui a été envoyée au nom de la Florimontane, au sujet de la récente distinction obtenue par le savant archiviste du Nord.

Le même fait part de la nomination de M. Désormaux en qualité de membre correspondant de la Société internationale de Dialectologie romane pour nos régions.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques reçus et quatre parchemins, dont l'un : diplôme de bourgeoisie en date de 1699 avec le sceau de la ville d'Annecy, au nom de Jean Montanier, et huit papiers divers acquis par M. L. Dépollier pour le compte de la Société.

Le Secrétaire donne lecture des lettres de remerciements des lauréats du concours des Beaux-Arts.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Perret et Deshusses sont proclamés membres actifs de la Société.

Les présentations suivantes sont faites : M. Leiir, proviseur du Lycée d'Annecy, et M. Orsier, avocat, docteur en droit, professeur de droit à Paris, par M. Désormaux ; M. Henri Blanc, étudiant en droit à Lyon, par MM. Le Roux et Nanche.

M. Duc, professeur à l'école supérieure d'Annecy, adresse sa démission de membre actif.

M. Gardier dépose sur le bureau de la part de M. Cochon, de Chambéry, deux reproductions de miniatures, tirées des mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome XLVII : Présentation de l'*Albertan à Amédée VIII* et *Philippe de Savoie-Nemours*.

M. Marteaux fait la communication suivante :

« Les noms de propriétés formés avec le suffixe *acus* ne remontent pas tous à un gentilice des deux premiers siècles.

Au début du troisième siècle, ainsi qu'en témoignent les inscriptions, apparaissent. par exemple, des surnoms dérivés de participes présents employés auparavant eux-mêmes comme surnoms: tels sont Constantius, Crescentius, Decentius, Florentius, Gaudentius, Lactentius, Venantius, Viventius, dérivés de *constans, crescens*, etc. *Entius* ne tarde pas ensuite à jouer le rôle d'un suffixe qu'on accole à des racines d'adjectifs, comme Maurentius, Magnentius. Ces noms sont portés fréquemment. surtout par les chrétiens. aux IVe et Ve siècles, et on les retrouve dans les noms de domaines en *ancy*, *ency* qui conséquemment n'ont été fondés ou n'ont reçu cette nouvelle dénomination qu'à partir du troisième siècle. On peut citer en Haute-Savoie, Amancy. *Amantiacho* 1280. SHAG. XIV. p. 164. n° 176. d'Amantius, et Domancy, de Domantius, non encore signalé. Quant aux surnoms en *antia*. *entia*, donnés à des cités, ils sont beaucoup plus anciens et ne rentrent pas dans cette catégorie. »

M. Marteaux apprend que M. Malfroid a acquis et peut-être sauvé de la destruction une enclume ancienne en fer qui porte gravée sur un de ses côtés, la date de 1785. et entre laquelle s'épanouissent deux fleurs de lys; le centre est concave. Au dessus court une sorte de guirlande. M. Malfroid cèdera volontiers au musée cet intéressant modèle.

M. Désormaux propose l'échange de la *Revue savoisienne* avec le *Mercure de France*. — Adopté.

M. J. Serand lit une statistique sur les tremblements de terre en Haute-Savoie depuis 1572 jusqu'en 1907.

M. Crolard fait une causerie sur les plantations de peupliers à croissance très rapide qu'il a récemment visitées dans les propriétés de MM. Marion, à Pontvallain (Sarthe). Il s'agit du peuplier suisse, dit peuplier eucalyptus, dont il a déjà à plusieurs reprises entretenu la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire. Marc Le Roux.

SUR LE MARIAGE DE LOUISE DE SAVOIE AVEC LE COMTE JANUS

L'historien Guichenon. au tome II, p. 156, de son *Histoire généalogique de la Maison de Savoie*, rapporte que Yolande de France, veuve d'Amédée IX, le bienheureux, duc de Savoie. conclut, le 11 avril 1473, au château d'Annecy, le mariage de son fils. Charles, plus tard duc de Savoie, avec Louise de Savoie, fille du comte Janus de Genevois. Il ajoute que « le mariage fut différé à cause du bas âge des parties ». En effet, à cette époque les deux fiancés étaient encore des enfants : Charles né en 1468 n'avait que 5 ans. et Louise de Savoie avait juste un an de plus que son fiancé.

On fut donc obligé d'attendre de part et d'autre que les parties eussent atteint l'âge nubile. Or, le 1er registre des délibérations du conseil d'Annecy nous apprend incidemment que la célébration du mariage devait avoir lieu en 1483 c'est-à-dire 10 ans après les fiançailles. Les fiancés étaient alors âgés respectivement de 15 à 16 ans. A la séance du conseil général de la ville du 11 janvier 1484, les 2 syndics exposèrent qu'il était nécessaire de lever une taxe pour solder les dépenses qu'ils avaient à faire pour la ville. entre autres l'acquisition d'une croix et d'un custode pour l'église paroissiale Saint-Maurice, les réparations du pont de Bouz, et la construction de latrines au pont des Pâquis. Ils ajoutèrent qu'il leur fallait rembourser 21 florins prêtés par Me Jean Barbier. bourgeois d'Annecy pour la confirmation des franchises d'Annecy par le duc de Savoie, Charles, qui se trouvait alors en Piémont *(in partibus Pedemontium)* « où notre prince et seigneur Janus de Savoie, comte de Genevois se rendit l'année passée (je traduis le texte latin) pour célébrer le mariage de notre dit prince et seigneur, monseigneur Charles de Savoie. et de dame Louise de Savoie, fille de notre dit seigneur Janus de Savoie, comte de Genevois ».

Bien que le duc et la fille de Janus eussent été fiancés pendant 10 ans, quoique le jour de la célébration du mariage eut été arrêté définitivement, et que le père de dame Louise fut déjà rendu au lieu où il devait s'accomplir, le mariage n'eut pas lieu.

C'est ici que l'on peut compléter Guichenon. non plus avec les registres d'Annecy, mais avec la *Chronica latina Sabaudiæ* qui date vraisemblablement du commencement du XIVe siècle.

On lit, en effet, dans cette chronique qu'en 1485. « Charles, duc de Savoie, épousa la fille du marquis de Montferrat, avec le consentement dudit marquis et des habitants en haine du marquis de Saluces, qui poussé par l'esprit du mal, tua le frère naturel dudit marquis de Montferrat. » C'est donc pour une raison politique que le mariage de Charles avec Louise ne fut pas célébré.

Le marquis de Montferrat qui était en lutte contre le marquis de Saluces, ami de la France avait réussi à marier sa fille avec le puissant duc de Savoie, dont il se conciliait ainsi l'amitié et l'appui. (v. V. de SAINT-GENIS.)

Louise de Savoie, fiancée délaissée par Charles Ier, fut alors donnée au frère puîné de ce prince. Jacques-Louis de Savoie, marquis de Gex *(marchio Gay)* et ce mariage eut lieu en 1485 ; mais, la même année la malheureuse princesse devint veuve. C'est au sujet de la mort de son mari, que j'ai trouvé trois éléments d'information de la Maison de Savoie en désaccord. J'ai pensé qu'il pouvait être intéressant de signaler ce fait : la *Chronica latina Sabaudie* rapporte qu' « il mourut dans la ville de Turin au **commencement** du mois de juillet : on rapporte, y est-il dit, qu'il fut empoisonné avec cinq de ses familiers ». Guichenon affirme, d'après Pingon. « qu'il mourut à Turin le 27 de juillet 1485, et fut inhumé en l'église cathédrale ». Enfin, la troisième source originale. celle-là. contemporaine de l'évènement, nous donne à ce sujet d'autres informations toutes différentes. Je veux parler encore des registres d'Annecy. A la séance du conseil général du 8 août 1485, les syndics déclarèrent à l'assemblée qu'ils avaient absolument besoin de 17 florins pour payer les flambeaux *(faces)* qui avaient servi à l'occasion de la sépulture du seigneur marquis, inhumé la veille *(pridie sepulti)*. A la séance du 23 octobre de la même année, ils renouvelèrent leur demande, et le procès-verbal nous donne à ce sujet un renseignement de plus. On y lit que les flambeaux avaient servi « pour la sépulture de l'illustre seigneur marquis de Savoie, autrefois marquis de Gex, enseveli à Annecy, au temps desdits syndics » *(de tempore ipsorum syndicorum Annesy sepulti)*. Il résulterait donc de cette déclaration que le corps du marquis de Gex se trouverait à Annecy même, mais il n'est point fait mention de l'emplacement exact où il fut déposé.

G. LETONNELIER.

RECHERCHES SUR LES FAMILLES
DES ÉMIGRANTS SAVOYARDS
fixés en France avant 1860

(*Suite.*)

DANTIN

JOSEPH, fils de Gaspard et d'Anthelmette Justin,
né le 23 avril 1801 (3 floréal an IX) à Yenne (Savoie);
établi comme serrurier à Auxerre; marié dans cette ville le 14 février 1827
avec Dlle Catherine-Ursule Miraut; naturalisé Français le 1er avril 1848.

LOUIS-JOSEPH C ✠, né à Auxerre le 7 juillet 1828,
Colonel d'infanterie, chef de l'état-major du 11e corps,
retraité le 7 juillet 1888.

Entré à Saint-Cyr, avec le n° 1, le 6 décembre 1848, Louis-Joseph Dantin fut nommé sous-lieutenant le 1er octobre 1850, lieutenant le 1er janvier 1853, capitaine le 24 janvier 1855, chef de bataillon le 1er août 1870, lieutenant-colonel le 15 mai 1880, et colonel le 30 décembre 1884. Il a fait toute sa carrière dans l'état-major.

DIIÉRENS

FRANÇOIS ✠, né à Droisy, le 3 brumaire an IX (25 octobre 1800);
ouvrier, fabricant d'étoffes de soie. à Lyon;
naturalisé Français le 30 juin 1852;
Décoré de la Légion d'honneur par décret du 14 novembre 1855,
comme *ouvrier*, chef d'atelier « pour ses services remarquables à l'industrie
et à la Société de secours mutuels de Lyon. »

DUBONNET

JOSEPH ✠ ✠, né le 4 décembre 1818 à Saint-Cassin (Savoie)
D'abord marchand de vins, puis négociant en spiritueux à Paris;
époux de Dlle Désirée Lebon.
Décoré de la croix des SS. Maurice et Lazare en 1856
et de celle de la Légion d'honneur le 18 juillet 1867,
pour « nombreux actes de dévouement et de bienfaisance. »

PAUL-JEAN-STANISLAS ✠, né le 12 janvier 1852, à Paris; négociant en spiritueux,
hors concours, Paris, 1889; décoré de la Légion d'honneur le 2 avril 1894

La maison Dubonnet, qui a poussé si loin l'art de la réclame, et dont le nom s'étale sur les murs des plus humbles villages,

est aujourd'hui connue dans le monde entier. Elle peut rentrer dans la catégorie des *négociants heureux* dont parlait Sayous.

DUCIS

PIERRE, né à Hauteluce (Savoie) le 8 octobre 1699. Aîné des douze enfants de « discret André Ducis et de la Marguerite Ligeon, sa femme ».
Partit très jeune pour Versailles, et s'y établit comme marchand de toiles.
Il s'y maria en 1728, avec Thérèse Gleyron-Rappe, d'Ugines.
Naturalisé Français en 1755, il mourut en 1770
Sa veuve lui survécut jusqu'au 30 juillet 1787.
Elle lui avait donné onze enfants, nés à Versailles, entre autres :

- JEAN-FRANÇOIS ✻, né le 22 août 1733, poëte tragique. *Membre de l'Académie française* époux de : 1° Claire-Elisabeth Heuillard morte en 1733 ; 2° Marie-Madeleine Moreau morte en 1815. Décédé le 30 mars 1816.
  - du premier lit : 4 enfants morts en bas âge.
- GEORGES ✻, né le 19 février 1743, émigra à Saint-Domingue et s'y maria en 1788 avec Catherine-Laurence Duvergier ; revint en France en 1800 ; fut *conseiller à la Cour de Paris* et mourut en 1811.
  - PAUL-AUGUSTE O ✻, né le 6 mai 1789 à Torbeck (Ile d'Haïti) *Lieutenant-colonel* au 8e chasseurs à cheval mort célibataire en 1844.
- LOUIS, né le 8 avril 1744 ; négociant en faïence ; tenait le dépôt de la manufacture de Sèvres ; épousa en 1769, à Versailles, Marie-Geneviève Létang, et mourut à Versailles en 1814.
  - MARIE HENRIETTE-CAROLINE, née en 1774 à Versailles supérieure du couvent du Sacré-Cœur d'Amiens, puis de Conflans Ste-Honorine, morte en 1844.
  - JEAN-LOUIS ✻, né le 14 juillet 1775 à Versailles, officier de cavalerie puis *Peintre d'histoire* épousa en 1810, Euphrosine Talma, sœur du célèbre tragédien, et mourut en 1847.
  - GEORGES ✻, né le 15 décembre 1776 à Versailles, *Administrateur des Forêts*, mort en 1851.

La vie et les œuvres de J.-F. Ducis sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter. Disons seulement que le poëte aimait à rappeler, en toute circonstance, son origine savoisienne. Resté des nôtres, par le caractère et par le cœur,

De père en fils, Allobroge il était.

« Tout Savoisien qui, voyageant en France et attiré par la

réputation de M Ducis, venait le visiter, était sûr de recevoir de lui l'accueil le plus cordial et le plus hospitalier. » Jusqu'à la fin de sa vie, il aimait à parler de la patrie de ses ancêtres. « Ma famille, écrivait-il, tant du côté paternel que maternel, est de temps immémorial établie en Savoie. Mon père, un des plus vertueux hommes qui soient sortis de ces montagnes, ne pouvait me parler du roi Emmanuel, son souverain, qu'avec des larmes d'admiration et de tendresse. On connaît le caractère de cette nation fidèle, simple et laborieuse. »

Fier, libre, indomptable, a dit Villemain, jamais Ducis ne porta, ni ne subit, aucun joug, même celui de son siècle.

Georges frère du poëte, était substitut du procureur du roi à Torbeck (île de Saint-Domingue), quand naquit son fils Paul-Auguste.

Celui-ci s'engagea, le 1er septembre 1802, à l'âge de treize ans, dans les Guides du général Leclerc. Fait prisonnier de guerre, par suite de la capitulation de Saint-Domingue. il rentra en France le 15 novembre 1808, et fut incorporé au 2e hussards le 6 janvier 1809. Sous-lieutenant le 31 juillet 1811, lieutenant le 10 septembre 1813, capitaine le 19 février 1814, il fut agréé comme maréchal des logis (rang de capitaine) à la 2e compagnie des mousquetaires, le 22 juillet 1814, et porte-drapeau (rang de chef d'escadron) le 8 juillet 1815. Chef d'escadron aux hussards de la Garde le 12 octobre 1815, il rentra dans ses foyers, sans solde, sur sa demande, le 23 avril 1817 ; fut replacé comme chef d'escadron aux hussards de la Meurthe le 14 novembre 1821 et passa au 5e chasseurs à cheval le 24 août 1827.

A la date du 24 septembre 1828, un rapport adressé au Ministre de la Guerre appela l'attention sur le commandant Ducis. « Les journaux ont fait connaître que M. Ducis s'est chargé de la Direction du Théâtre royal de l'Opéra-comique, et déjà son entrée en fonctions a été signalée par plusieurs actes d'administration.

« L'entreprise que dirige cet officier est peu d'accord avec sa qualité de chef d'escadron attaché aux cadres d'activité de l'armée, et il s'est placé dans une position qui ne semble pas lui permettre de concilier ses devoirs comme militaire et ses intérêts comme particulier. Il paraîtrait donc convenable de le rendre à la vie civile, en lui accordant le traitement de réforme auquel il a, du reste, des droits par ses services, ses blessures et une faiblesse de santé souvent constatée depuis 1823 et qui

ne lui permettrait pas de rentrer en activité. » Ce rapport, approuvé par le roi, fut suivi d'un décret de mise en réforme du 6 octobre 1828.

Il est probable que la Direction de l'Opéra-comique ne fut pas fructueuse. Le 25 avril 1834, Ducis fut remis en activité comme commandant de la place de Mostaganem. Cet emploi ayant été supprimé le 26 septembre 1836, le titulaire dépossédé fut affecté au 3e chasseurs d'Afrique, le 31 décembre suivant, et promu lieutenant-colonel au 3e chasseurs à cheval le 11 novembre 1837. Une décision du 22 juin 1840 l'admit d'office à faire valoir ses droits à la retraite. Il comptait alors 19 campagnes et 30 ans de service actif. Il était déjà malade et mourut en 1844.

Blessures. Actions d'éclat : Coup de lance à la cuisse droite au passage du pont de Guebora (Espagne). — Coup de feu à la cuisse, bataille d'Albaera Espagne); coup de feu au bras droit, à Montereau. Chargea, à Montereau, à la tête de 50 hussards, s'empara du pont de Montereau. prit 2 canons et fit 200 prisonniers, dont un général.

Décorations : Chevalier de la Légion d'honneur le 19 février 1810 ; officier le 22 août 1814 ; chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 29 décembre 1815 et de l'ordre de Saint-Ferdinand le 18 novembre 1823.

Jean-Louis Ducis, atteint par la réquisition en sortant du collège, servit quelques années dans un régiment de cavalerie et devint officier. Il entra ensuite dans l'atelier de David et alla en Italie pour s'y perfectionner dans la peinture. Il exposa successivement : *Un Tableau de famille* (1804); *Héro et Léandre* (1808) ; *Orphée et Euridice* (1808) acquis par le prince de Mecklembourg ; *L'Origine de la Peinture* (1808) ; portrait en pied de la *Princesse d'Aremberg* (1810) ; *Pyrame et Thisbé* (1810); *Napoléon sur la terrasse du château de Saint-Cloud, entouré de ses neveux et nièces* (1810); portrait de *Mme Talma* (1810) ; portrait du *Général Colbert* (1810) ; Portrait de la *Reine de Naples,* fait à Naples en 1811. En 1812, il exécuta à la Malmaison le portrait en pied de l'*Impératrice.* A l'exposition de 1812 figuraient *Le Tasse et sa sœur ; Sapho* (pour le général Rapp). Aux salons suivants on remarqua : plusieurs *portraits* (1813) ; *Mlle de la Vallière* (1814) ; *Le Tasse lisant son poëme à la princesse Léonore* (1814) ; *La Captivité du Tasse* (1814); *François Ier armé chevalier par Bayard* (1817) au musée de Saint-Cloud ; *la Mort du Tasse* (1819) au

musée de Lyon ; *Van Dyck* (1819) ; *Marie Stuart* (1822) ; *Bianca Capello* (1824) ; *Jeanne d'Arc* (1824) ; *Charles X entouré de sa famille au grand balcon des Tuileries* (1824).

Les quatre tableaux des *Arts sous l'empire de l'Amour : la Poésie, la Musique, la Peinture, la Sculpture* font partie de la galerie du Luxembourg. Il ont été exécutés de nouveau pour le château de Rosny, à la duchesse de Berry. Citons enfin : *Débuts de Talma* (1830).

Louis Ducis avait obtenu une médaille de 1re classe à l'exposition de 1808. « Ses ouvrages sont pleins d'imagination et de noblesse, d'un dessin correct et d'un riche coloris. » La plupart ont été gravés par Pauquet, Baquoy, Gudin, Bossellmann, Allais, etc.

DUCRETET

JEAN-BAPTISTE, né à Queige le 6 octobre 1785,
fixé à Paris dès sa jeunesse ; profession inconnue :
époux de Dlle Augustine Bongrand.

LOUIS-JOSEPH, né à Paris le 5 mai 1812 ;
profession non indiquée dans les actes reconstitués ;
marié à Paris, le 10 janvier 1842,
avec Dlle Marie-Adrienne Adèle Bruant.

ADRIEN-EUGÈNE ✻, né à Paris le 27 novembre 1844.
Fabricant d'instruments de précision pour les sciences.

M. Ducretet (Adrien-Eugène) a obtenu une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878 (électricité), des diplômes d'honneur aux expositions d'Amsterdam, d'Anvers, etc. Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 29 décembre 1885, il est l'auteur d'ingénieux appareils pour la télégraphie et la téléphonie sans fil.

DUFOUR

PIERRE-ANTOINE-CHARLES-JOSEPH, dit *Antonin* ✻,
né à Moûtiers (Savoie) le 10 juillet 1808 ;
fils de « Discret Dufour, magistrat de sûreté de l'arrondissement
et de Marie Vinagio ».

Le père était originaire de Saint-Michel, et fut, après 1815, avocat à Conflans. La mère était veuve de M. Burnier, de Reignier, officier de gendarmerie, de qui elle avait eu une fille, Fanny, dame Mongellaz, connue par des publications dont Charles Nodier a fait un juste éloge.

Avec son frère *Jean-Pierre*, né en 1817, Antoine se fixa au Hâvre et y fonda une importante maison de commerce. Il

contribua puissamment à l'organisation du Comptoir national d'escompte du Hâvre, le 1er avril 1848, et fut longtemps administrateur de cette société. Plus tard, il abandonna à son frère la maison du Hâvre et s'établit au chef-lieu de la Loire-Inférieure, vers 1855. Il fut *maire de la ville de Nantes* de 1866 à 1870 et reçut, en cette qualité, la croix de la Légion d'honneur le 7 octobre 1867. Il est mort à Nantes, le 15 juillet 1885, laissant pour héritiers deux fils : Henri-Philippe, né au Hâvre le 29 août 1843, rentier au Vésinet, et Charles-Joseph, propriétaire à Paris. Il avait été naturalisé Français le 24 avril 1848.

Jean Pierre, élu *conseiller général du Canton-Est du Hâvre* le 3 mars 1878, fut réélu le 1er août 1880 et donna sa démission le 4 janvier 1886. Il se retira dans son domaine du Mottay, commune de Publier (Haute-Savoie) et y mourut le 18 juillet 1894. De son mariage avec Mlle Victorine Garin, de Faverges, il avait eu un fils, Antoine-André-Pierre-*Victor*, qui lui survécut seulement quelques années et qui mourut au Mottay, le 24 mars 1906, à l'âge de quarante-six ans.

Le testament de Jean-Pierre Dufour, millionnaire fantaisiste, instituait une rente viagère de mille francs « pour soigner son chien Bernard et ses six chats, cette rente devant être diminuée de cent cinquante francs pour chaque tête de chien ou de chat qui mourrait dans l'année. »

DUGIT

FRANÇOIS, fils de Claude et d'Agathe Bouchet,
né à Queige (Savoie) le 11 novembre 1810 ; domestique à Passy ;
marié le 6 mars 1834, à Passy,
avec Françoise Monique Chauvrie, cuisinière,
née à Saint-Martin-du-Bû (Calvados) le 8 mai 1811.

ERNEST-ARISTIDE ❋, né à Saint-Martin-du-Bû
(aujourd'hui Saint-Martin de Mieux) (Calvados), le 22 octobre 1834,
au domicile de son grand père maternel Louis Chauvrie ;
Doyen de la Faculté des Lettres de Grenoble.
décédé célibataire, à Grenoble, le 17 avril 1900.

Issu d'une famille des plus modestes, le doyen Dugit a prouvé que, même dans une société qu'on dit si mal organisée, il est possible à un travailleur intelligent de se faire une place au soleil. Son exemple doit servir d'encouragement à la jeunesse. M. Dugit avait pris sa retraite le 1er janvier 1900, après quarante-sept ans de services ; il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 31 décembre 1888.

EMONET

MICHEL, né à Samoëns (Hte-Savoie) le 23 octobre 1799;
tailleur de pierres;
était employé aux fortifications de Belfort quand il fut naturalisé français
le 12 décembre 1839;
époux de Catherine Wagner, de Belfort;
décédé à Belfort le 17 février 1880, « en sa maison, sise rue des Bons enfants ».

EDMOND-FRANÇOIS O ✻, né à Belfort le 29 juillet 1834;
marié le 22 janvier 1878 avec Dlle Marie-Madeleine-Joséphine Baffrey;
Colonel du 50e de ligne; retraité à La Flèche.

Etats de services du colonel Emonet. Elève à l'Ecole spéciale militaire le 13 novembre 1854; sous-lieutenant au 1er régiment d'infanterie le 1er octobre 1855; lieutenant le 8 septembre 1861; capitaine le 12 août 1864; adjudant-major le 4 mars 1865; prisonnier de guerre le 18 août 1870; rendu, comme blessé, par l'Autorité allemande, le 20 janvier 1871; chef de bataillon au 44e régiment d'infanterie le 25 mars 1875; commandant le 14e bataillon de chasseurs à pied le 4 avril 1878; lieutenant-colonel au 134e le 29 janvier 1883; passé au 56e le 11 juin 1887; colonel du 50e de ligne le 16 février 1888: retraité par décret du 16 août 1894.

Campagnes : du 15 novembre 1855 au 8 mai 1859, Algérie; du 10 mai 1859 au 4 juin 1860, Italie; 1870-71 contre l'Allemagne; 1871, intérieur.

Blessures : coup de feu au poumon droit, à la bataille de Saint-Privat, 18 août 1870.

Décorations : chevalier de la Légion d'honneur, 22 mai 1872; officier, 8 juillet 1889. Médaille d'Italie.

Un M. Emonet, maire de Jubécourt (Meuse), a été décoré de la Légion d'honneur le 15 mars 1864, avec les motifs suivants : « 47 ans de services municipaux, dont 33 comme maire; entièrement dévoué à ses fonctions; âgé de 79 ans. » Il était né à Rarécourt (Meuse) le 26 octobre 1784, d'Hubert Emonet, potier d'étain, et de Jeanne Huraut. Hubert était fils de Jean, dont je n'ai pu retrouver l'origine exacte, à coup sûr savoisienne.

Des lettres de naturalité, portant la date du 5 septembre 1736, à Lunéville, furent accordées par le duc de Lorraine à François Emonet, « marchand banquier en la bonne ville de Nancy, natif de Flumet, diocèse de Genève, qui depuis trente-huit ans avait fixé sa résidence dans le duché, dans le dessein d'y finir ses jours. »

FAVRE-CLAVEIROZ

CLAUDE-ANTOINE, né à Beaufort (Savoie) le 15 mars 1730 ;
négociant à Clermont-Ferrand ; époux de Marie Verdun.

AUGUSTIN,
né à Clermont-Ferrand le 7 décembre 1777 (paroisse de St-Genès-les-Carmes);
marchand-drapier à Lyon, rue des Bouquetiers, 22.
Marié à Lyon le 16 avril 1806, avec Dlle Marrel Marie-Cécile
(née à Lyon le 14 novembre 1785)

PIERRE-*Léon*, O ✻
né à Lyon
le 2 février 1807 ;
consul général de France ;
décédé
le 10 avril 1881.
(Voir *Rev. Sav.*, 1881, p. 73.)

GABRIEL-CLAUDE-JULES,
connu sous le nom de *Jules Favre*,
né à Lyon le 21 mars 1809 ;
avocat, publiciste, secrétaire général au ministère de l'Intérieur, représentant du peuple, député, membre de l'Académie française, ministre des Affaires étrangeres, vice-président du Gouvernement de la Défense nationale, sénateur :
mort à Versailles le 20 janvier 1880.

Léon Favre-Claveiroz, qui était docteur en droit, fut nommé consul général de France à New-York le 14 avril 1848. Il n'accepta pas et fut appelé au consulat général de Gênes le 23 avril suivant. Le 22 décembre 1849, il fut décoré de la Légion d'honneur « pour s'être spécialement distingué par les services rendus à la cause de l'ordre, lors des troubles de Gênes, au mois d'avril 1849. » Il occupa successivement les postes de Chuquisaca (Bolivie). le 27 août 1849; Tampico, 10 juin 1857; Corfou, 29 septembre 1865; Tripoli, 3 février 1869; Trieste, 23 avril 1871 et fut admis à la retraite le 8 novembre 1877. Collaborateur à la *Revue Savoisienne* et bienfaiteur du Musée d'Annecy, il se plaisait à entretenir des relations avec son pays d'origine. Il avait même accentué le rapprochement en faisant rétablir. par un jugement du 24 février 1862, le nom de Claveiroz, porté par ses ancêtres, et qui avait été omis dans l'acte de naissance de son père.

En ce qui concerne son illustre frère, je me contenterai de reproduire ici la toute récente appréciation d'Emile Bergerat, dans les *Annales* du 3 octobre 1909, page 329 :

« Qu'on pense de Jules Favre ce qu'on voudra, qu'on en médise ou qu'on le préconise, la qualité d'honnête homme public ne lui a jamais été marchandée, même par Millière. Sa vie politique fut droite comme un I. Il est l'une des cinq cariatides du temple de la République. »

FOREL

Joseph (fils de Charles et de Michelle Raffin, de Viuz), né à Bogève (Haute-Savoie), le 24 octobre 1752.

égociant à Nancy ; colonel de la garde nationale de cette ville pendant la Révolution ; époux de Catherine Mouton, de Phalsbourg, sœur du maréchal Mouton, comte de Lobau ; se fixa plus tard à Remiremont (Vosges), où il mourut le 2 avril 1825.

Catherine Mouton mourut à Remiremont, le 15 octobre 1852, âgée de 79 ans.

- ierre-Louis-Joseph-*Carlos*, né à Nancy le 27 octobre 1795 époux de 1° Laure Kœchlin, de Mulhouse, en 1825 ; 2° Eugénie Noël en 1834. Associé à la maison Kœchlin frères pour la construction des chemins de fer d'Alsace ; *député des Vosges à l'Assemblée constituante de 1848 et à la Constituante de 1849*. Mort à Paris le 28 janvier 1872.
  - N. fils
  - N. fille

  Morts sans postérité.
- Claude-Catherine Michel-Adolphe * né à Nancy, le 15 février 1797. capitaine au 26e de ligne. retraité le 16 juillet 1837. puis négociant et industriel à Remiremont. Mort à Maxéville. le 28 avril 1862 Epoux de Marie-Louise Augusta Rusl de Maxéville
  - Arthur industriel à Rupt (Vosges).
- Sophie-Catherine, née à Nancy, le 17 août 1799, epouse de Scœvola Monchy
  - Mme Boullay
  - Mme Bourgeaud
- Georges-Joseph-Jean-Napoléon dit Léon, né à Nancy, avril 1805, époux de Clémence Surleau, de Montbéliard, négociant et industriel à Rupt-sur-Moselle, avec son frère Adolphe. Maire de Rupt. Mort en 1893.
  - Léon, mort celibataire
  - Georges, industriel à Breuches, né à Rupt. le 15 janvier 1838. mort en 1867.
    - Joseph industriel à Breuches (Hte-Saône)
    - Georges chimiste à Strasbourg
    - Gustave industriel à Servance (Hte-Saône)
  - Paul né à Rupt-s-Moselle, le 27 janvier 1842, industriel et négociant à Remiremont, conseiller municipal
    - Louis
    - Mme Parisot
    - Mme Krafft
- Caroline-Hubertine-Clémentine, née à Nancy, 1811 décédée à Remiremont, célibataire, le 7 juin 1835

En 1815, Carlos Forel se rendit comme volontaire à l'armée de la Loire. A la Restauration, il fut inquiété pour ses opinions libérales et dut s'éloigner momentanément de la France en 1820. En 1825, il s'allia à la famille Kœchlin, de Mulhouse, et devint l'associé de la maison de filature Nicolas Kœchlin et frères. Puis, il voyagea en divers pays, notamment en Angleterre. Conseiller municipal et adjoint au maire de Mulhouse après 1830, il fut, en 1847, un des promoteurs du banquet réformiste à Colmar et fut élu, le 23 avril 1848, le troisième sur onze, par 69,432 voix, représentant des Vosges à l'Assemblée constituante. Il siégea à gauche, fit partie du comité du travail et vota avec les républicains modérés. Réélu à la

Législative, par le même département, le 13 mai 1849, il prit place dans les rangs de la minorité démocratique, combattit la politique de l'Elysée, et rentra dans la vie privée après le coup d'Etat de 1851.

Son frère Claude-Catherine-Michel-Adolphe, retraité à quarante ans comme capitaine, se lança dans les affaires et fut, avec son cadet Napoléon, dit Léon, l'un des créateurs de l'industrie cotonnière dans les Vosges, en construisant les filatures et tissages du Rupt-sur-Moselle, en 1837.

Cette famille est encore très honorablement représentée à Remiremont par M. Paul Forel, ancien industriel, ancien membre de la chambre de commerce des Vosges, actuellement, négociant et conseiller municipal.

GALLAY

FRANÇOIS, fils de Claude et de Françoise Requet, né au Biot en 1734 ; cafetier à Perpignan, marié dans cette ville, le 9 octobre 1758, avec Jeanne Pons.

JOSEPH-*François* ETIENNE, né à Perpignan le 7 juillet 1766 ; cafetier ; marié le 18 mai 1790, avec Marie Bertin.

JACQUES-FRANÇOIS ✻, né à Perpignan le 8 décembre 1795,
célèbre corniste, professeur au Conservatoire de Paris.

Admis au Conservatoire de Paris en 1820, J.-F. Gallay, après une année d'études, remporta le premier prix. Il entra à l'orchestre des Italiens en 1825, et fut appelé en 1832 à faire partie de la musique particulière du roi Louis-Philippe. En 1842, il succéda à son maître, Dauprat, dans les fonctions de professeur de cor au Conservatoire. Les succès de ce virtuose l'ont placé au rang des cornistes les plus habiles et les plus célèbres.

(Larousse.)

GAVARD

JACQUES, né à St André-sur-Boege, le 16 juin 1761, marchand bijoutier à Paris ; marié dans cette ville, en 1786, avec D[lle] Elisabeth Gorlier.

JACQUES-DOMINIQUE-CHARLES ✻, né à Paris le 9 août 1794,
ingénieur-géographe et graveur ;
marié à Saverne, le 25 juin 1823, avec D[lle] Thérèse Gœtz, de Saverne (1805-1899) ;
décédé à Paris le 26 mai 1854.

ELISE-THÉRÈSE, rentière célibataire, à Paris, morte en 1901.	CHARLES-RENÉ C ✻, Né à Metz (Moselle) le 17 décembre 1825, *ministre plénipotentiaire*, décédé le 11 juillet 1893, à Paris.	GEORGES-ALBÉRIC-GUISLAIN, chanoine honoraire à Amiens.

Entré à l'Ecole polytechnique à seize ans, et dans les premiers, J.-D.-C. Gavard en sortit en 1812, et fut admis dans le corps des ingénieurs hydrographes. Il fit la campagne de France en 1813-1814, passa dans l'état-major. devint capitaine et prit sa retraite par anticipation, le 5 juin 1841, pour s'occuper de travaux d'art. Le 18 mai 1830, étant encore lieutenant, il avait pris un brevet d'invention « pour un appareil propre à dessiner et à graver de suite, par un mouvement continu et sans aucune notion du dessin. » Cet appareil est le *diagraphe*, instrument qui sert à donner en petit l'image de toutes sortes de lignes droites ou courbes. Il a gravé et édité *Les Galeries historiques de Versailles* (1847) : *La Galerie Napoléon* ; *La Galerie Aguado* ; *Batailles et Victoires de l'armée française de 1792 à 1814* ; de nombreux *portraits*.

Le catalogue de son œuvre est considérable. Les *Galeries historiques de Versailles* contiennent 1,200 planches de gravures et 1,800 sujets. Il y en avait trois éditions, l'une sur papier de Chine à 1,800 fr., l'une sur papier blanc à 750 fr.. et l'autre ne contenant que les principaux sujets. au prix de 300 fr.

Son fils Charles-René, après avoir fait son droit, fut admis comme surnuméraire à la Direction commerciale du Ministère des Affaires étrangères le 14 novembre 1848, et fut successivement : élève consul le 22 juin 1850 ; rédacteur et Agent spécial près la Cour des Comptes le 27 septembre 1856 ; sous-directeur adjoint le 22 janvier 1866 ; secrétaire d'ambassade de 1re classe à Londres le 9 février 1872 ; ministre plénipotentiaire de 2e classe le 8 février 1873 et de 1re classe le 1er janvier 1878. Mis en disponibilité en 1880, il fut retraité le 4 mars 1882. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

GAY

Jacques (fils de François Gay et de Marie Signat),
né à Saint-Genix-sur-Guiers (Savoie) le 22 août 1747 ;
« marinier » à Lyon ; époux de Favret Françoise.

Louis O ✻, né à Lyon le 23 août 1772 ;
Général de brigade, mort à Mâcon le 7 mars 1838.
(Voir *Rev. Sav.*, 1892, p. 223.)

Rappelons ici que, d'après les recherches de M. Jules Marnecy. Delphine Gay, qu'on surnomma longtemps la dixième Muse, était fille de Sigismond Gay (1768-1822), receveur général, dont le père, Joseph Gay, négociant à Lyon, était né à Aix-les-Bains le 4 août 1723.

GENOUD-PRACHEX

PIERRE, fils d'Antoine et de Michelle Genoud, né le 16 janvier 1729, au village de chez Prachex, paroisse et commune des Habères, aujourd'hui Habère-Poche (Haute-Savoie).
Marchand colporteur en Lorraine. Marié le 8 janvier 1761, à Monthureux-sur-Saône (Vosges), avec Elisabeth Durpoix, née à Mulhouse le 11 août 1728, morte à Vesoul le 24 juillet 1828.
Décédé négociant à Vesoul, le 5 septembre 1815

Genoud-Prachés ETIENNE, né le 20 mai 1762, à Monthureux-sur-Saône (Vosges), négociant, décédé à Vesoul le 21 juin 1811.

Epoux de 1° Colombier Madeleine. — 2° Jeanne-Josèphe Maréchal, le 19 janvier 1790.

JEAN BAPTISTE *Genoux-Prachée*, né le 17 avril 1787, à Vesoul, négociant, époux d'Anne Dard, de Provenchère (Haute-Saône), (1790 1858).
Décédé à Dôle (Jura) le 25 avril 1849.

GEORGES *Genoux-Prachée*, né le 13 novembre 1794, à Vesoul, avocat, conseiller de préfecture, *député de la Haute-Saône*, mort à Vesoul le 29 octobre 1846, sans postérité : c'est sa mère qui fut sa légataire universelle.

LOUIS-JOSEPH-GUSTAVE né le 21 février 1814, à Vesoul; percepteur ;
époux de Jeanne-Marie Ployer, décédée à Luxeuil, le 15 mai 1896.

EDMOND, mort, commissaire de la marine à Brest	ALFRED, tanneur à Pont-Audemer.	PAUL, comptable à la Raffinerie Say à Paris.	VICTOR-JOSEPH, né le 12 juin 1854, à Vy-les Lure, pharmacien, *maire de Luxeuil ; député de Lure ; sénateur de la Haute-Saône.*	HENRY, percepteur, à Belfort, né en 1858

Georges Genoux fit son droit à Paris et s'inscrivit au barreau de Vesoul. Il se fit remarquer par ses opinions libérales. Conseiller de préfecture après 1830, il fut élu député du 1er collège électoral de la Haute-Saône, le 5 juillet 1831, et réélu à chaque renouvellement, jusqu'à sa mort, survenue le 29 octobre 1846. Il siégeait au centre gauche, dans le groupe de l'opposition que dirigeait Odilon Barrot.

Son petit neveu Victor-Joseph, maire de Luxeuil-les-Bains, conseiller général, fut élu député de la 2e circonscription de Lure en 1894 et échoua en 1898 contre M. Colle, nationaliste.

Il prit sa revanche en 1904 et fut élu sénateur par 472 voix contre 360 à M. Colle.

GUMÉRY

AUGUSTIN, né le 12 avril 1755, à Notre-Dame des Millières (Savoie), établi à Paris dès sa jeunesse (profession inconnue) ;
époux de D^lle^ Marie-Madeleine Faucon.

NICOLAS-ACHILLE, né le 21 frimaire an XI (12 décembre 1802) à Paris, (profession inconnue) ;
époux de D^lle^ Tarlé Jeanne-Françoise-Adolphine.

CHARLES-ALPHONSE ✲,
né le 14 juin 1827, à Paris ;
sculpteur, grand prix de Rome en 1850 ;
mort à Paris, le 19 janvier 1871.

FRANÇOIS-ADOLPHE ✲,
né le 3 septembre 1828,
à Paris :
capitaine au 95e de ligne,
retraité a Paris,
le 7 février 1875, après
26 ans de services
et 6 campagnes.

ADOLPHE-ERNEST, né à Paris,
artiste peintre.

(Voir *Revue Savoisienne* de 1898, pp 174-175)

LACHENAL

CLAUDE, fils de Jean et de Josèphe Blanchin,
né à Tournon (Savoie) le 18 mai 1823 ; fixé à Paris dès sa jeunesse :
(profession inconnue)
Marié à Paris le 11 octobre 1847, avec D^lle^ Antoinette-Jeanne-Marie Carton.

Edmond-ANDRÉ-JEAN-BAPTISTE,
né à Paris, rue Saint-Gilles, 12 (alors 8e arrond^t^), le 23 novembre 1855,
céramiste d'art.

D'abord apprenti chez un potier de Vaugirard, Edmond Lachenal entra en 1870 à la maison Deck et obtint, en 1873, une médaille comme collaborateur de cette maison, où il dirigea ensuite un atelier de décoration. Il put organiser en 1885 sa première exposition annuelle et dès lors il appela l'attention des connaisseurs. Lachenal recherche dans la nature, dans le règne végétal ou animal, le motif de toutes ses décorations, et souvent même le galbe proprement dit de l'objet. Il est le créateur de l'émail mat velouté ou givré, et il emploie de préférence les nuances délicates, les verts dits « verts de rêve » et les bleus nocturnes. Plus tard, les grès flammés vinrent varier sa palette habituelle et y ajouter des tonalités plus puissantes.

Il a obtenu une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889. *(Nouveau Larousse.)*

MAISON

JOSEPH, né à Jarsy-en-Bauges (Savoie) le 20 avril 1731 ;
marchand-épicier à Epinay-sur-Seine (Seine) ;
époux de Marie-Geneviève Guiard.

NICOLAS-JOSEPH, marquis, G. C ❋,
né à Epinay-sur-Seine le 19 décembre 1771.
maréchal de France, ministre des Affaires étrangères, ambassadeur à Vienne et à Saint-Pétersbourg, ministre de la Guerre, pair de France ;
époux de Weygold Marie-Madeleine-Françoise,
née à Simmern le 26 décembre 1776 ;
mort à Paris le 13 février 1840.

ANDRÉ-JOSEPH,
né à Epinay-sur-Seine,
le 18 mars 1774.

ANDRÉ-PIERRE-JOSEPH
né à Epinay
le 11 ventôse an V.

JOSEPH LOUIS FRANÇOIS,
né à Epinay
le 15 floréal an VII

JEAN-BAPTISTE-EUGÈNE-JOSEPH, né à Hanôvre
le 15 prairial an XIII.

Nicolas-Joseph Maison s'enrôla, le 22 juillet 1792, dans le 3e bataillon des volontaires de Paris et fut nommé capitaine quelques jours après. Il se distingua à Jemmapes, en ralliant ses hommes et en reprenant à l'ennemi le drapeau du bataillon.

Destitué, comme suspect, par les représentants du peuple en mission, il redevint simple soldat et n'en continua pas moins de servir brillamment. Blessé à Maubeuge et à Mons, il fut de nouveau promu capitaine, en 1794, s'empara du pont de Limbourg, sur la Lahn et reçut un coup de feu qui le priva de la vue pendant quelques mois. Ce fut alors que le général en chef Jourdan le fit apporter tout sanglant et presque aveugle devant le front du 88e régiment et le proclama chef de bataillon. Il fit avec ce grade la campagne de 1796 en Allemagne et celle de 1797 en Italie. Encore blessé à Wurtzbourg, il fut nommé adjudant-général à la paix de Campo-Formio. La bataille d'Alkmaïr (Hollande). lui valut une nouvelle blessure grave. Il se signala pendant toute la durée de l'Empire, principalement à Austerlitz, où il conquit le grade de général de brigade; à Iéna, à Lubeck, qu'il emporta lui-même ; en Espagne et en Hollande ; en Russie, d'où il revint général de division ; enfin dans les campagnes de 1813 et 1814. A cette dernière époque, il disputa la Belgique aux Alliés, à la tête de l'armée du Nord. Plus tard, l'heureux succès de l'expédition de Morée, qu'il commanda en chef en 1828, lui valut le bâton de maréchal de France (22 février 1829).

Il avait été fait baron de l'Empire le 2 juillet 1808, comte le 14 août 1813 et marquis le 31 août 1817. Il fut compris. comme pair de France, dans la promotion du 4 juin 1814 et fut com-

blé d'honneurs par Louis XVIII et Charles X. Après 1830, il reçut le portefeuille des Affaires étrangères dans le cabinet Laffitte, fut ambassadeur à Vienne et à Saint-Pétersbourg, et ministre de la Guerre en 1835-1836.

Grand-Croix de la Légion d'honneur et Grand-Cordon de Saint-Louis, il était « Grand-Officier d'honneur du Grand-Orient de France », Grand-Croix des Ordres de la Réunion, de Léopold de Belgique, de Charles III d'Espagne et du Sauveur de Grèce.

Maison. ami de Bernadotte, fut longtemps dédaigné par Napoléon. Ce n'est que lentement qu'il avança dans la hiérarchie militaire et ce n'est qu'après avoir gagné deux fois chacun de ses grades par une action d'éclat ou un service rendu qu'il les obtint. Il fallut les savantes manœuvres qui assurèrent la victoire de Spinosa et l'héroïsme déployé à Leipsik pour dissiper les préventions de l'Empereur.

Les régimes qui suivirent rachetèrent les torts de Napoléon, et ce fut justice.

MANIGLIER

JEAN-FRANÇOIS, né le 10 décembre 1788
à Saint-Sigismond sur-Cluses (Haute-Savoie) ;
sculpteur,
époux de Dlle Marguerite-Adélaide de Saint Martin.

HENRI-CHARLES ✻, né le 11 octobre 1826, à Paris,
sculpteur, Grand prix de Rome 1856,
mort à Paris, le 16 mars 1901
(Voir la *Revue savoisienne* de 1898. page 175.)

MARTIN

JEAN-BAPTISTE, fils de Bienvenu Martin, colporteur.
et de Dlle Séraphine Martin, née à Valloires (Savoie), hameau des Clos,
le 5 février 1803 ; colporteur, puis marchand drapier
à Saint-Bris (Yonne) ;
marié le 27 mai 1826, à Saint-Bris. avec Dlle Félix Antoinette Geneviève ;
naturalise Français le 12 septembre 1837 ;
décédé à Saint-Bris le 31 juillet 1868.

BIENVENU MARTIN ✻, né à Saint-Bris (Yonne) le 22 juillet 1847 ;
Député d'Auxerre, Ministre de l'Instruction publique.
Sénateur de l'Yonne.

Docteur en droit, M. Bienvenu Martin fut successivement conseiller de préfecture et secrétaire général de l'Yonne, sous-préfet de Sens, directeur au Ministère des colonies. Conseiller général du canton d'Auxerre-Est. il remplaça M. Doumer

comme député de la première circonscription d'Auxerre, le 14 mars 1897, fut réélu le 8 mai 1898 et le 11 mai 1902.

Président de la gauche radicale socialiste en 1903, il reçut le portefeuille de l'Instruction publique et des cultes dans le cabinet Rouvier (24 janvier 1905-7 mars 1906).

Il a été élu sénateur de l'Yonne le 4 juin 1905.

MARULLAZ

JACQUES (Jacobus), né à Morzine le 24 août 1686 ; marchand à Belfort ; époux de Madeleine Stephan.

JACQUES (Jacobus) *Marula,* né à Belfort le 6 mars 1728 ; marchand ; marié dans cette ville, le 4 février 1766, avec D^lle^ Ursule Cornillet.
Dix enfants, entre autres :

JOSEPH-PHILIPPE ✻,
né à Belfort le 11 août 1767
capitaine
au 6e cuirassiers,
retraité pour infirmités
en 1809 ;
décédé le 24 décembre
1814.

NICOLAS O ✻,
né à Belfort
le 14 novembre
1769 ;
capitaine
au 6e cuirassiers ;
époux de Louise-
Clotilde Déjardin,
de Maubeuge.

JACQUES-CHRISTOPHE ✻,
né à Belfort
le 31 août 1773 ;
capitaine, blessé,
retraité pour infirmités
en 1815.

VICTOR-ALEXIS ✻,
né à Mons (Belgique)
le 17 avril 1804,
inspecteur des Forêts,
décédé à Fontainebleau
le 22 juillet 1884,
veuf de D^e^ Victoire
Delafosse.
(Sans postérité)

LOUIS-AMÉDÉE ✻,
né à Plaisance
(Italie)
le 9 novembre 1806,
capitaine
au 1er régiment de
chasseurs d'Afrique
époux de Marie-Julie-
Hortense Jonvelle ;
décédé
le 15 octobre 1865.

RENÉ-VICTOR O ✻,
né à Abbeville (Somme)
le 18 février 1811,
chef d'escadron
au 6e régiment d'ar-
tillerie,
retraité en 1860,
mort à Milan en 1888

PIERRE ✻,
né à Paris
le 17 décembre 1834,
capitaine
au 2e régiment de
Chasseurs d'Afrique

Cette famille, qui a produit des officiers distingués, ne doit pas être confondue avec les suivantes.

(A suivre.)

François MIQUET.

LE GUET DE GENÈVE
AU XVᴱ SIÈCLE

XIII. — **Le Vouge ; Etymologie et Histoire.**

(Suite et fin)

De bonne heure cependant le mot vouge a été connu aussi dans le sens arme, puisque nous l'avons trouvé avec cette acception, et cité au cours du chapitre précédent, dans Garin le Loherain, poëme qui date du XIIᵉ siècle.

Nous avons vu à ce moment qu'alors déjà il devait avoir ce fer apte à percer et trancher avec lequel nous l'avons suivi au cours du XIVᵉ et du XVᵉ siècle. Il resta tel jusqu'à sa disparition, car après le milieu du XVIᵉ une chanson satirique parisienne le compare encore à un coutelas emmanché de long :

1562. « Nos capitaines corporiaux
« Ont des corsellets tout nouveaux
« Dorez et beaux
« Et des cousteaux aussi longs comme un voulge [1]. »

Mais à cette époque il n'était plus usité en France où la hallebarde l'avait depuis longtemps remplacé ; en Angleterre, au contraire, son usage persistait, comme nous allons le voir, mais les termes mêmes par lesquels du Bellay nous l'apprend montrent que cette arme était chez nous complètement abandonnée :

1545. « En cest instant ledit chevalier (d'Aux) fut frappé « d'une flesche au genoil, qui le fist tresbucher : puis se « relevant fut frappé sur la teste d'un coup de *vouge, (qui « sont des armes que portent lesdits Anglois)* si rudement « qu'on luy fist voler le morion hors de la teste, et tresbucher « une autre fois, et alors un autre coup luy fut redoublé, lequel « luy fist tomber la cervelle à terre [2]. »

En Espagne aussi l'usage s'en est conservé assez tard. Les archers de Philippe II, peut-être par respect de la tradition, portaient encore le vouge en 1589, à l'instar des archers de ses aïeux Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire. Une ordonnance de ce Prince fixant l'armement des dits archers soit à pied, soit à cheval, dit formellement qu'ils devaient porter. quand ils l'accompagnaient à pied. leurs vouges habituels :

1. Leroux de Lincy *Chants historiques,* tome II
2. Martin du Bellay *Mémoires,* livre X, p 601 (Paris. Gilles Beys. MDLXXXII).

1589. « Y para me acompañar á piè en poblado saliendo en « público, sus *vulges* acostumbrados [1]. »

On voit d'ailleurs que le mot n'est pas espagnol. C'est le « voulge » français du XVe siècle introduit dans un texte espagnol de la fin du XVIe, et la modification orthographique n'affecte que l'œil, la prononciation de la première syllabe restant la même.

C'est la mention la plus récente que nous connaissions de l'emploi de l'arme que nous venons d'étudier; mais il était dans la destinée du mot vouge de s'appliquer à des choses différentes.

Dès la fin du XVIe et pendant tout le XVIIe siècle, on donna souvent cette désignation à l'épieu de veneur; sa lame large, aiguë et tranchante n'était pas sans avoir quelque analogie avec celle du vouge, au moins pour le type français, et la série des Grands Dictionnaires qui allait paraître n'enregistra parfois que cette acception.

Le premier peut-être, Nicot [2], copié ensuite par Ménage [3], interprète vouge par « venabulum lato ferro », et dit que c'est « une sorte d'arme à large fer usitée par les veneurs ». Furetière [4] lui aussi avait défini le mot vouge : « Terme de vénerie; c'est un espieu de veneur à large fer. »

Fidèle à la maxime « dans le doute abstiens-toi ». l'Académie ne crut pas devoir accorder l'hospitalité au mot vouge, ni dans un sens ni dans l'autre; décidément. Conrart faisait école quand il s'agissait de termes d'armes.

Mais la plupart des Dictionnaires, même ceux qui semblent un peu spécialistes en fait d'armes, comme celui de Lacurne de Sainte-Palaye [5], donnèrent au vouge ce dernier sens, qui en faisait le synonyme d'épieu. C'est pour cela peut-être que Mistral, dans sa traduction française de son chef-d'œuvre *Mireille*, a cru devoir traduire par vouge le mot provençal *visplo* (épieu), appliqué par l'un de ses héros à la pique d'abordage [6].

C'est la dernière fois qu'il s'est agi du vouge ailleurs que dans une étude archéologique.

* * *

1. Comte DE VALENCIA : *Catalogo de la Real Armeria de Madrid*, p. 102.
2. NICOT : *Op cit.*, v° vouge.
3. MENAGE : *Id.*, ibid.
4. FURETIERE : *Op. cit.*, v° vouge.
5. LACURNE DE Ste PALAYE : *Dictionnaire historique de l'ancien langage français*, v° vouge.
6. MISTRAL : *Mireille*, chant premier, chanson de maître Ambroise, strophe VII.

Après la lecture des deux chapitres consacrés à cette arme, on comprendra qu'il soit difficile de préciser ce que pouvaient être les vouges de nos Gardes. Observons cependant qu'ils n'avaient pas fait partie de la livraison du Milanais Capelli, laquelle n'avait compris que l'armement défensif. Pour le vouge, les syndics s'étaient donc adressés aux couteliers et fourbisseurs de Genève, où, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, ces artisans ne manquaient pas, et où l'on pouvait même leur imposer la fourniture d'un vouge lorsqu'ils acquittaient le droit de bourgeoisie.

Cette origine locale nous permet de croire que ces vouges étaient, soit du type allemand, soit plus probablement du type suisse que nous avons décrits. Sans doute, nous l'avons observé déjà. Genève ne faisait pas alors partie de la Confédération ; mais ses rapports avec les pays suisses, dans lesquels se trouvaient plusieurs vassaux du duc de Savoie, étaient assez fréquents pour qu'il y ait lieu de supposer une grande similitude dans l'armement.

C'était donc probablement de vouges du type suisse qu'était armé le Guet de Genève.

XIV. — **Les Armuriers et fournisseurs du Guet de Genève.**

Qu'on veuille bien nous pardonner si nous nous sommes laissé entraîner trop loin par notre commentaire sur les armes du Guet de Genève dans les chapitres qui précèdent ; nous désirions qu'on put se faire, sur chacune des pièces de l'armement des Gardes, non seulement une idée exacte, mais encore une idée comparative relativement aux pièces de même type antérieures, contemporaines ou postérieures. C'est là notre excuse ; puissions-nous avoir atteint notre but.

Nous serrerons désormais de plus près notre sujet, et, pour en finir avec l'équipement de nos Gardes, nous allons étudier quels étaient leurs armuriers et fournisseurs.

L'achat raconté dans le chapitre III, fait en 1452 au Milanais Capelli, de l'armement un peu sommaire des huit Gardes de la ville, semblerait indiquer que jusqu'au milieu du XVe siècle Genève était, au moins pour les armes défensives, tributaire de Milan dont les produits étaient alors justement estimés dans toute l'Europe. Ce marchand n'était d'ailleurs pas seul à

importer des pièces d'armures sur le marché de Genève; plusieurs de ses compatriotes avaient précédemment, à diverses reprises, sollicité et obtenu du Conseil l'autorisation d'y vendre « des harnois ». Semblable licence avait notamment été accordée, le 26 juillet 1429, à Ayrold de Médicis [1]. et, le 2 août de la même année, à Barthélemi de Bresensoles [2].

Les comptes des Receveurs du Péage de Villeneuve-de-Chillon au XVe siècle, conservés aux Archives Camérales de Turin, sont au reste à ce sujet d'une éloquence particulière, et montrent l'énorme quantité d'armes et armures qui, par le Saint-Bernard, se déversait du Milanais dans la vallée du Léman [3].

Cependant, malgré cette formidable importation d'armes milanaises, si la ville avait eu recours au marchand lombard pour la fourniture des armures de ses Gardes, c'était plutôt, croyons-nous, parce que les syndics y avaient trouvé leur compte au point de vue économique que par nécessité. Genève avait toujours rêvé de conquérir son autonomie et cherchait depuis longtemps à trouver sur son territoire les ressources d'armement indispensables pour résister à ses puissants voisins. Dès 1411, nous voyons la ville obtenir. le 31 mars, de l'évêque de Genève Jean de Bertrandis, l'autorisation de construire, sur le Rhône et sous la ville, des « moulins, battoirs et machines pour brunir les armes [4] », ce qui suppose une industrie armurière locale déjà d'une certaine importance.

En même temps le Conseil attirait à Genève des fabricants d'armes offensives et défensives et favorisait leur établissement. En 1413, un Jannin Quitiens Terra, « de Parys », batteur d'armures se fait recevoir bourgeois de Genève [5] ; en 1452, un autre batteur d'armures, Louis de Baussis « arnesiorum factor », est également admis à la bourgeoisie [6] ; en 1454, un troisième armurier. Antoine Douz Cornet, reçoit la même faveur [7].

1. Vol. I, p 115 Nos références se rapportant de nouveau pour la plupart aux « Registres du Conseil de Genève » nous nous bornerons, comme dans les premiers chapitres, à indiquer seulement par le volume et la page celles relatives à cette publication.

2. Vol. I, p. 116.

3. Frédéric Borel : *Les Foires de Geneve au XVe siècle,* pièces justificatives : cf. notamment p. 29, 30, 31, 32. 37, 38, 39, 40. 44. 45, 46. 47, 49, 52. 53. 54, 58, 59, 60. 61. 62. 63 et 207 (Genève. Georg. 1892).

4. *Archives de Genève,* pièces historiques. 403.

5. Vol. I, p. 51.

6. Alfred Covelle : *Le Livre des Bourgeois de l'ancienne République de Genève,* p. 31 (Genève. Jullien. 1897) Nous avons signalé à la première page de cette étude la lacune existant à cette date dans les Registres du conseil.

7. Id. . *ibid* . p 34

A côté de ces armuriers, des brigandiniers, comme ce Jean Brassard et ce Théric Manz dont nous allons parler, viennent s'installer à Genève pour y exercer leur industrie et y ouvrent boutique de leurs produits.

Aussi, à partir de 1460, c'est désormais à leurs concitoyens exclusivement que les syndics auront recours pour l'armement des Gardes. Le 25 janvier de cette année, le brigandinier Jean Brassard soumet aux membres du Conseil huit brigandines pour cette destination, et, après un examen minutieux, l'achat de douze brigandines, mais de meilleure qualité *si possible* que celles-là est décidé en principe [1].

Jean Brassard devait sans doute être bien fourni, car les douze *bonnes brigandines* furent livrées par lui douze jours après, le 6 février, et payées à raison de 8 florins et 4 sols la pièce [2].

L'augmentation du nombre des Gardes allait bientôt obliger le Conseil à un nouvel achat de même importance ; la délibération du samedi 23 octobre 1462 ordonne :

« ... Quod emantur duodecim brigantine pro vigilibus. Et « ita concluditur [3]. »

Mais il est probable que le Conseil ne s'adressa pas cette fois à Jean Brassard ; un brigandinier réputé, Théric Manz, venait en effet de se faire recevoir bourgeois de Genève le 23 mars précédent. On lui avait même fait remise, à cette occasion, du droit habituel payé par les nouveaux bourgeois, parce que, ayant fourni déjà douze brigandines à la Ville, il jura avoir perdu six écus sur cette fourniture. On lui avait promis d'ailleurs son admission gratuite pour services rendus lors de la guerre avec le Dauphin [4].

Ces ressources que Genève trouvait dans son sein, dès le milieu du XVe siècle pour la fabrication des brigandines, et qui lui permettaient de ne plus s'adresser à Milan pour cela, sont d'autant plus à remarquer que le fait était alors très exceptionnel. Cent ans après, en 1545, Paris était encore réduit à réclamer le concours des maîtres indigènes pour s'affranchir d'un tribut que la France continuait à payer à l'étranger, en faisant venir de Milan la majeure partie de ses brigandines [5].

*
* *

1. Vol I, p. 386. Ce brigandinier est appelé aussi Jean Braczard.
2. Vol. I. p. 396.
3. Vol. II, p. 145.
4. Vol. II. p. 95.
5. V. Gay : *Glossaire archéol.*, p. 219, col. 1

Si de l'armement défensif nous passons aux armes offensives, nous voyons de suite que Genève était mieux fournie encore de ce côté ; les Registres du Conseil nous montrent de nombreux ouvriers dans cette branche d'industrie, fourbisseurs [1], couteliers [2], éperonniers [3], gainiers [4], s'installant à Genève ou y faisant constater leur présence.

Aussi, nous l'avons déjà fait remarquer à la fin du chapitre précédent, les vouges des Gardes n'avaient pas été commandés au milanais Capelli, ce qui fait supposer leur achat à des fournisseurs locaux. Les Registres du Conseil vont nous livrer le nom de ces faiseurs de vouges, et aussi, détail fort intéressant, le prix de ces armes.

Le vendredi 1er février 1460, Pierre Amoudry, éperonnier, touche 4 florins pour prix de trois vouges livrés aux Gardes [5]. Chaque fer de vouge revenait donc à 1 florin et 1/3 la pièce.

Parfois d'ailleurs la ville trouvait moyen d'en obtenir à meilleur compte. Les bourgeois nouvellement créés payaient, — nous l'avons constaté déjà à propos du brigandinier Théric Manz —, un droit de bourgeoisie qui pouvait être acquitté en nature lorsqu'ils étaient artisans ; le 23 février 1462 Louis Fenys, coutelier admis à la bourgeoisie, fut à cette occasion imposé de 7 florins *et d'un vouge* [6].

* * *

Eperonniers et couteliers ne fournissaient bien entendu que la lame du vouge ; chaque corporation avait alors la spécialité de telle ou telle fourniture, et aucune ne pouvait empiéter sur les attributions d'une autre. Les hampes des armes d'hast étaient fabriquées par les boitiers ou coffriers ; les archives de Lille qui nous ont fourni déjà tant de renseignements précieux vont encore nous confirmer ce détail :

1. Vol. I, p. 21 et 90.
2. Id., p. 178 et 179.
3. Id., p 51. 178, 389 Comme on le verra, les éperonniers ne se bornaient pas à la fabrication des étriers et éperons, mais vendaient aussi des armes d'hast, comme le vouge dont les Gardes du Guet étaient armés
4. Vol. I. p. 226.
5. Vol I, p. 389. Le mandat, d'après les éditeurs des Registres du Conseil, est délivré « Petro Amondrici ». Nous avons collationné ce texte aux Archives de Genève (Vol. IV. p 82 in fine) ; rien ne permet de différencier l'u de l'n gothique, mais il faut évidemment lire Amoudrici, les Amoudry étant nombreux à Genève où il n'existe pas d'Amondry.

Nous nous sommes aussi reporté au passage où cet éperonnier est admis à la bourgeoisie (Vol. I, p 178, et Covelle : *op. cit.*, p. 41) ; mais il est appelé là Petrus Admodricus, ce qui n'éclaircit pas la question
6. Vol II. p 88,

1420. « A Jehan Grenier, *cofrier*, demourant au dit lieu « de Paris. pour XL lances de guerre *defferrées*. . xx francs [1]. »

C'est donc aux boitiers que devaient s'adresser les syndics pour les hampes des vouges, et les Registres du Conseil vont nous indiquer celui qui avait le privilège de cette fourniture.

Le mardi 19 novembre 1476 furent reçus bourgeois de la ville Jean Reynaud, de Burdignin, et Pierre Vougier (Petrus Viogerii) d'Annecy, tous deux boitiers [2]. En marge de leur admission à la bourgeoisie figure cette mention :

« Et ordinatus pro viogiis vigilium ».

Les éditeurs des Registres du Conseil ont cru devoir rapporter cette note marginale à Jean Reynaud ; nous pensons que c'est une erreur. La note que nous avons collationnée avec soin sur le manuscrit original [3] figure en marge, à peu près entre les deux mentions de bourgeoisie, et même il est vrai plus près de celle de Jean Reynaud ; mais, si elle a été commencée un peu plus haut que vis-à-vis de l'admission de Pierre Vougier, c'est croyons-nous, parce que le scribe craignait de manquer de place, la page étant à sa fin. Le nom même de Pierre Vougier [4] qui n'est évidemment qu'un ancien surnom indique assez quelle était la spécialité de cet Annécien devenu Genevois ; on sait combien les métiers étaient alors héréditaires dans les familles. C'est sûrement à cause de cette spécialité que, sitôt devenu citoyen de Genève, il est désigné pour la fourniture des hampes des vouges.

*
* *

Pour le braquemard qui complétait probablement l'équipement de nos Gardes (voir la fin du chapitre III) et dont l'acquisition était laissée à leur initiative et à leurs ressources personnelles, ils n'avaient que l'embarras du choix. Les fourbisseurs et les couteliers étaient très nombreux à Genève, comme nous l'avons dit déjà au cours de ce chapitre, et comme on pourra le voir en consultant soit les Registres du Conseil, soit l'excellent travail de M. Covelle que nous avons cité plusieurs fois.

Et même, à côté des fourbisseurs ou forgeurs d'épées de

1. *Second compte de Guy Guilbaut, recev. gen. des fin. du duc de Bourg.*, f° 160, v° (Arch. du Nord, B. 1923).
2. Vol. II, p. 465.
3. Archives de Genève, vol. VII, p. 145.
4. Petrus *Viogerii*, remarquer que le scribe de cette partie des délibérations appelle le vouge *viogium* et non *vogium*.

Genève cités par eux, il en est qui ne figurent dans aucun de ces ouvrages et qui méritent cependant une mention spéciale. En première ligne, citons Emonet ou Aymonet auprès duquel le Duc de Savoie Amédée VIII venait se fournir d'épées, même dans les grandes circonstances, par exemple quand il s'agissait d'armer son fils chevalier :

1434. « Item, ay livré à Emonet. l'armoyer de Genève. « pour l'achet de 2 espées, l'une pour Mons. le prince, l'autre « pour Mons. de Genève, quant il furent fait chivallier, 2 fl. « la pièce : somme les deux, 4 fl.; item ay livré audit Aymonet, « l'armoyer, pour covrir les deux geines et les deux corroes des « dictes espées de drapt de damas blans, 2 fl. et dim.; item, ay « livré à Gabe, pour dourer les deux pommeaulx des deux « espées, les croysies, 4 fl. et dim. [1].

Ou encore quand il voulait gratifier les Seigneurs ou les Dignitaires de sa cour :

1435. « Item, pour 3 espées achetées à Genève de Aymonet, « l'armeour, que mons. le prince a donné à mons. messire « Humbert, à mons. de Rauconix, mareschal de Savoie. et « au sr de Varambon. qui costent 6 fl.; item pour 12 aulnes « de corjons de soye pour garnir les manges desdictes espées « qui costent tant d'achet comme d'employer ausdictes man- « ges 12 gr.

« Item, ay livré à maistre Hans. dourer de Genève, qui a « fait les garnisons desdictes espées et a mis en chescune gar- « nison 5 onczes d'argent, et costet la garnison de chescune « espée tant por l'argent que de dorer que de faczon commes « des armes qu'il a mis aux sonjons des pomeaux desdictes « espées, 10 fl. qui valent en somme 30 fl. [2]. »

Il s'agit, on le voit, d'armes de grand luxe, à poignées dorées et à pommeaux armoriés, et il fallait qu'Amédée VIII et son fils tinssent cet Aymonet en haute estime pour lui faire semblable commande.

Amédée VIII avait encore à Genève un autre fourbisseur que ne mentionnent non plus ni l'ouvrage de M. Covelle ni les Registres du Conseil ; c'était Janin Rascel, originaire de Metz, plus d'une fois cité dans les comptes ducaux :

1435. « Item, a livré à Janin Rascel, de Mes en Laurenne,

1. Archives camérales de Turin, *Compte du Trésorier général 80*. f° 153. Ap. Max Bruchet : *Le château de Ripaille*, pièces justificatives, p. 479 et 480 Paris, Delagrave. 1907).

2. Archives Camérales de Turin, *Compte du Trésorier général 81*, fol 247 Ap. Max Bruchet : *Op. cit*, p. 501

« habiteur de Genève. pour 6 douzaines de dagues de deux « sortes, desquelles les 4 douz. costent à 4 fl. pour douz. 16 fl.. « et les 2 douz. costent 11 fl , pour donner aux chevalliers et « escuiers, qui costent en somme 22 fl.

« Item, pour 36 paires de costeaulx achetés dudit Janyn « Rascel pour estrenner les chevalliers et escuiers si dessoubz « nommés, coste la paire 6 gr., valent 18 fl.

« Item pour fere garnir de lotton douré une dozenne de « dagues et 7 pares de cuteaux dessusdis pour donner aux « chevaliers, costent 2 fl. 6 gr. [1] »

Les doreurs d'épées Gabe et Hans qui viennent d'être mentionnés dans les documents qui précèdent ne figurent non plus ni dans le Livre des Bourgeois de Genève ni dans les Registres du Conseil. C'est le cas de constater une fois de plus la puissante contribution apportée par M. Bruchet à l'histoire et à l'archéologie de la Savoie et de Genève, grâce à ses fructueuses recherches dans les archives de Turin,

Le fait qu'Amédée VIII achetait à Genève épées et dagues prouve quel cas il faisait de la fabrication de cette ville. Il avait en effet toute facilité pour s'approvisionner d'armes à Milan, alors le centre armurier le plus réputé de l'Europe. étant par ses possessions d'Italie voisin de cette ville dont au reste le Duc était son gendre.

*
* *

On pourrait encore se demander d'où les armuriers et fourbisseurs de Genève tiraient le fer et l'acier de leurs produits. La question a été déjà étudiée et résolue par M. Borel : ce fer venait de la Savoie et en particulier d'Allevard [2]. La richesse de la Savoie en fer spathique et sa surproduction à cette époque ont été trop bien étudiées par M. J.-B. Giraud [3] pour qu'il soit nécessaire d'y revenir.

XV. — **Les Restes de l'Armement des Gardes.**

On sait combien il est difficile d'attribuer avec certitude à leurs anciens possesseurs les armes et armures même les plus remarquables, et même lorsque l'art et la richesse de l'arme

1. Archives de Turin, loc. cit Ap Max Bruchet. *Op cit.*, p. 502
2. Fréderic Borel. *Les Forges de Genève au XVe siecle*, p. 153.
3. J -B. Giraud *Documents pour l'histoire de l'Armement*, vol. I. p. 80 à 107.

ou la célébrité du personnage semblent avoir rendu impossible toute lacune dans la tradition de l'attribution : il paraîtra donc chimérique de tenter un essai d'attribution aux Gardes du Guet de Genève. modestes subalternes dont le nom semblait voué à l'oubli absolu et dont l'équipement était plus modeste encore.

Et pourtant leur anonymat a été percé ; nous avons retrouvé dans les Registres du Conseil et les Archives de Genève les noms d'un grand nombre de ces Gardes et ceux des fournisseurs de leur armement. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour l'attribution de leurs armes ? Du moins, ce résultat nous engage à tenter de compléter notre étude en signalant aux archéologues quelques pièces qui semblent pouvoir être données, non avec certitude, mais avec grande probabilité comme les restes de cet armement.

Le Musée des Armures de Genève conserve trois brigandines dont nous avons parlé déjà ailleurs [1]. Assez bien conservées pour être classées avec autant de probabilité que possible, elles présentent les signes les plus caractéristiques des brigandines du XVe siècle : elles n'ont pas de brassards faisant corps avec elles ; leurs plates ou écailles sont de grande dimension et à peu près pas cintrées, méritant vraiment ce nom de *plates* qui est aussi impropre que possible pour désigner les deux coquilles. — plastron et dossière, — de l'armure rigide, auxquelles de nos jours on l'a appliqué par erreur [2].

De plus, les écailles de ces brigandines portent les poinçons de l'épreuve par l'arbalète qui n'a plus été en usage passé le XVe siècle [3] ; enfin, les lettres qui forment le sigle ou la marque de l'armurier dans l'un de ces poinçons sont en caractères nettement gothiques. Toutes les présomptions sont donc réunies pour que l'on puisse dater ces brigandines du XVe siècle et dire qu'elles sont contemporaines de l'époque que nous étudions.

Elles ont évidemment appartenu à des hommes de pied de la classe de nos Gardes; tout en elles révèle l'absence de luxe la plus absolue. Les écailles sont simplement étamées ; l'étoffe sur laquelle elles sont rivées est des plus grossières ; enfin, les clous qui les rivent sont aussi simples que possible.

Quand nous aurons ajouté qu'elles appartiennent de temps

1. Ch. Buttin : *Notes sur les Armures à l'epreuve*, ch. IV, p. 35.
2. Les écailles de brigandines du XVIe s. sont généralement plus petites, et, au moins dans certaines parties, beaucoup plus cintrées.
3. Ch. Buttin : *Op. cit.*, chap. V, p. 40.

immémorial à la ville et que les inventaires du Musée constatent leur présence sans que l'on puisse retrouver l'époque de leur entrée, nous pourrons dire que tout concorde à rendre vraisemblable l'attribution de ces brigandines au Guet de Genève.

A toutes ces présomptions d'ailleurs vient s'en ajouter une plus précise. L'une de ces brigandines porte sur chacune de ses écailles la marque de la *double épreuve*, et les lettres gothiques insculpées par le poinçon de l'armurier qui a signé ces écailles

sont précisément **i b**, soit les initiales de *Iohannes Brassardi*, Jean Brassard, le brigandinier genevois auquel nous avons vu les syndics acheter douze brigandines destinées aux Gardes du Guet. Il est donc possible que celle-là ait fait partie de ces douze livrées par Jean Brassard le 6 février 1460.

Les écailles de cette brigandine ont la forme d'un trapèze dont le grand côté a 112 m/m de long. et le petit côté 100 m/m, sur 38 m/m de hauteur. Les rivets sont le long du petit côté, à raison de neuf par écaille, assemblés trois par trois. Dans chaque assemblage les trois rivets sont disposés en triangle et tellement serrés les uns contre les autres que leurs têtes se touchent, en sorte qu'au premier abord on dirait qu'il n'y a que trois rivets par écaille.

Ces écailles sont plus épaisses du côté des rivets que du côté opposé, disposition bien comprise pour la solidité de l'ensemble. Le métal en est extraordinairement dur comme celui de toutes les armures du XVe siècle qui portent le poinçon de la double épreuve. Aussi les poinçons sont-ils peu marqués, et comme l'étamage a encore contribué à les rendre moins nets, nous avons dû prendre les empreintes d'un grand nombre d'écailles pour les reproduire d'une façon exacte.

Les poinçons de brigandiniers identifiés sont extrêmement rares. Bien qu'il ne s'agisse, pour celui que nous attribuons à Jean Brassard, que d'une présomption. elle se rapproche assez de la certitude pour présenter grand intéret.

Une autre de ces brigandines, dont le poinçon unique accuse l'épreuve simple, porte sur chaque écaille un cœur couronné. Ce sigle

présente les caractéristiques des poinçons milanais, et il est possible que cette brigandine ait fait partie des huit achetées le 2 mai 1452 au lombard Capelli.

L'installation de ces brigandines dans l'ancien Musée des

Armures était, nous l'avons contaté déjà, aussi défectueuse que possible; sûrement le nouveau Musée. dont l'installation se termine en ce moment dans le splendide monument qui lui est affecté, tiendra à honneur de consacrer une meilleure place à ces reliques rarissimes d'une époque intéressante entre toutes pour l'histoire des armes.

* * *

Alors que les brigandines étaient mises au rebut avant la fin du XVIe siècle, ce qui nous permet de retrouver celles-ci dans la vitrine du Musée genevois. les salades, brassards et gantelets furent au contraire souvent l'objet de modifications et d'adaptation à des armures d'une date très postérieure. Aussi, malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu trouver aucune de ces parties de l'armure présentant une possibilité d'attribution vraisemblable.

* * *

Quant aux vouges de nos Gardes. s'il en est quelque part, c'est sûrement dans la riche collection de ces armes formée à Genève même par M. Charles Boissonnas. Il est bien difficile que. dans les nombreux vouges qu'il a rassemblés, il ne s'en trouve pas qui leur aient appartenu. Mieux que nous. M. Boissonnas, qui sait où il a trouvé chacune de ses armes. pourrait dire ceux que l'on peut avec le plus de vraisemblance attribuer au Guet de Genève.

Ch. Buttin.

SUR QUELQUES FRAGMENTS D'ARCHITECTURE

Notre musée lapidaire doit à la générosité de la maison Aussedat et Cie un certain nombre de fragments d'architecture, qui proviennent de la démolition d'un ancien bâtiment de la papeterie de Cran, ayant servi de manufacture d'armes en 1800.

Ce sont quatre bases et fûts de colonnes, un morceau de colonne engagée, deux bases de colonnettes, une amorce ou clef de croisée d'ogives, un fragment de remplage en arcature d'une baie du XIV ou XVe siècle. et enfin une large pierre taillée portant un écusson aux armes d'Annecy. Le relief du poisson héraldique a été arasé par suite d'un piquetage malencontreux,

pratiqué par l'ouvrier dans le but de faire entrer la pierre dans l'appareil de la construction. En ce qui concerne cette pièce, la forme de l'écu, l'évidement à gorge qui l'entoure, le dessin du poisson, tout indique. à mon avis, que ce travail ne peut être très ancien. Il remonte vraisemblablement au XVIIIe siècle. Quelle était la destination de ce fragment ornemental ? Décorait-il le fronton d'un édifice public ? Provient-il, par exemple. de l'ancienne « maison de ville ». voisine de l'église Notre-Dame. d'où il aurait pu être transporté à Cran en même temps que la pierre timbrée des armoiries du Chapitre de cette église, retrouvée il y a quelques années par M. Crolard et donnée par lui au Musée ? On en est réduit aux conjectures.

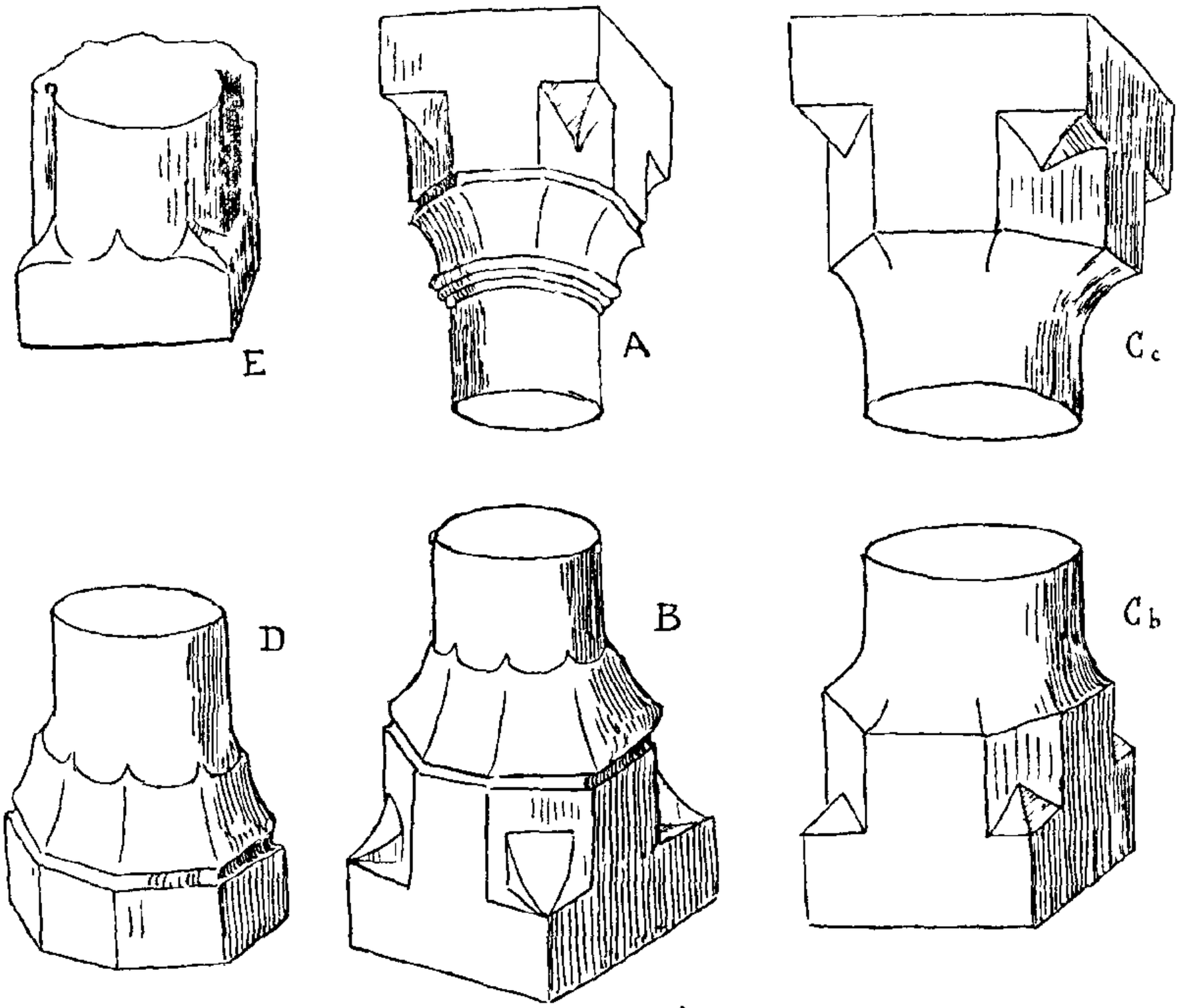

Ce qui est tout particulièrement intéressant dans cet ensemble de la trouvaille récente de Cran. c'est de constater, pour les bases de colonnes. une facture qui rappelle une des formules caractéristiques de la fin de l'époque romane. Examinons en effet les bases *A* et *B*. Elles présentent un soubassement carré relié au fût par un tronc de pyramide octogonale. Le passage des deux solides est obtenu par ablation des arêtes vives qui donnent une facette amortie par la pénétration d'une pyramide

triangulaire qui est homologue des griffes fréquemment employées dans les bases des XIIe et XIIIe siècles.

Dans les types *B* et *D* le passage au fût cylindrique est racheté par le prolongement des arêtes de la pyramide octogonale qui s'effilent pour se perdre dans le fût.

Le même résultat est obtenu pour la colonne engagée *E* par de véritables griffes qui viennent s'éteindre sur la surface.

La base d'une autre colonnette, non figurée ici, est munie d'une gorge assez profonde au-dessus du tore, rappelant les bases bien connues du XIIIe siècle.

Maintenant d'où proviennent ces fragments ? Faut-il y voir des débris des églises Saint-Maurice ou des Chevaliers de Saint-Jean. qui furent démolies sous la Révolution et dont les matériaux, revendus par l'acquéreur ont été utilisés dans de nouvelles constructions. Aucun document iconographique ou historique ne nous renseigne sur les éléments architectoniques de ces édifices disparus. Nous devons donc chercher d'un autre côté.

Dans sa très savante monographie du château d'Annecy [1], M. Bruchet qui a appuyé son travail archéologique sur une documentation serrée, a décrit la salle dite du Grand Pêle, dont le plafond est supporté par quatorze piliers aux chapiteaux et aux bases identiques de masse et de profils.

Un texte précis [2] apprend que ces colonnes furent taillées en 1430, en même temps que l'escalier de pierre « grand viret » dont l'axe et son soubassement existent encore. Il y a lieu de s'étonner. dit l'auteur. que cette dernière base dont le profil est constamment employé au XVe siècle, ait été construit à la même époque que ces piliers dont les tailloirs et les bases reproduisent un type de sculpture beaucoup plus archaïque.

En comparant maintenant ces éléments avec les fragments qui viennent d'être retrouvés à Cran, on est frappé de leur singulière similitude comme facture,et comme style. *(V. fig. Cb, Cc.)*

Il importe au surplus de se rappeler qu'il existait, au milieu du XIVe siècle [3], deux chapelles construites depuis longtemps, qui avaient déjà besoin de réparations en 1430 et qui, très délabrées en 1756, ont été détruites peu après cette date.

Si donc on admet l'hypothèse que les matériaux résultant de ces démolitions ont été vendus au XVIIIe siècle, pour être

1. Max Bruchet : *Etude arch. sur le Chat. d'Annecy.* (*Rev. Sav.*, 1900-1901.)
2. Id. : Pièces justificatives. (*Rev. Sav.*, p. 10.)
3. Id. : *Rev. Sav.*, 1900, p 298.

employés ailleurs. ne serait-il pas possible. en raison des faits de ressemblance étrange constatés, de conclure que les fragments en question proviennent de ces édifices ?

On peut imaginer d'autre part que le maître sculpteur Jean Martin. qui avait sous les yeux. à quelques pas de lui. les tailloirs et les bases des colonnes de ces chapelles existant encore de son temps, a pu s'inspirer de leur style et même les copier, et ainsi on s'expliquerait ce fait d'archaïsme, c'est-à-dire le retour. en plein milieu du XVe siècle, à une formule architecturale déjà vieille de plus de deux siècles.

MARC LE ROUX.

BEAUX YEUX BRUNS

Beaux yeux de velours brun bordés de cils jaloux,
Gemme rare où brille une flamme enchanteresse.
Que vous soyez en joie ou voilés de tristesse,
Vous êtes toujours beaux et vos regards sont doux
Ainsi qu'une caresse.

En d'autres yeux s'incruste l'émail du ciel bleu,
Feux de rêves, perles de candeur ingénue :
D'autres ont le froid reflet de l'acier qui tue,
En vous seuls, beaux yeux bruns, toute une âme s'émeut
De bonté revêtue.

Dans d'autres une colère de flot toujours.
Sous la houle sombre qui l'exaspère, gronde ;
D'autres sont lumineux comme l'été des jours
Et vous, beaux yeux, vous avez la splendeur profonde
Des discrètes amours.

O beaux yeux bruns, qui ne vous ouvrez que pour plaire.
Joyaux du soir, étoiles du cœur solitaire,
Ne nous enviez pas le désir de vous voir,
Car ce que nous avons de tendresse et d'espoir
S'illumine à votre lumière.

Charles MARTEAUX

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

CONCOURS POUR 1910

1° Enquête sur le Folklore de la Haute-Savoie.

Prix : 350 francs et des médailles.

Le programme du concours et le sommaire de l'enquête seront adressés à toute personne qui en fera la demande à M. J. Serand, archiviste de la Société Florimontane, avenue du Parmelan. à Annecy.

2° Poésie.

La somme affectée à ce concours est de 200 francs.

Sont admis à concourir : 1° Les étrangers qui sont membres de la Société Florimontane.

2° Tous les Français, excepté les membres de la Société Florimontane ainsi que les personnes qui ont fait partie de cette dernière et dont la démission remonte à moins de quatre années révolues au moment de l'ouverture du concours.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents : seront exclues cependant les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique : le nombre minimum des vers en une ou plusieurs pièces est fixé à cent. Les travaux devront être composés en langue française ou en patois savoyard.

Les concurrents qui se feraient connaître seront exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualités et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). *Il devra déclarer en plus que ses travaux sont inédits et qu'ils n'ont été présentés à aucun autre concours*. Chaque auteur pourra également pour le cas échéant, en plus de ces noms, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

Les œuvres devront parvenir franco au Secrétaire de la Société Florimontane (Hôtel-de-Ville d'Annecy). avant le 20 octobre 1910, terme de rigueur.

Le Comité de la Société Florimontane.

CHANSONS RUSTIQUES SAVOYARDES

LES CHANSONS D'AMOUR

(Suite)

DEUXIÈME GROUPE

LES RENDEZ-VOUS : VISITES ET SÉRÉNADES

Les Garçons de chez nous.

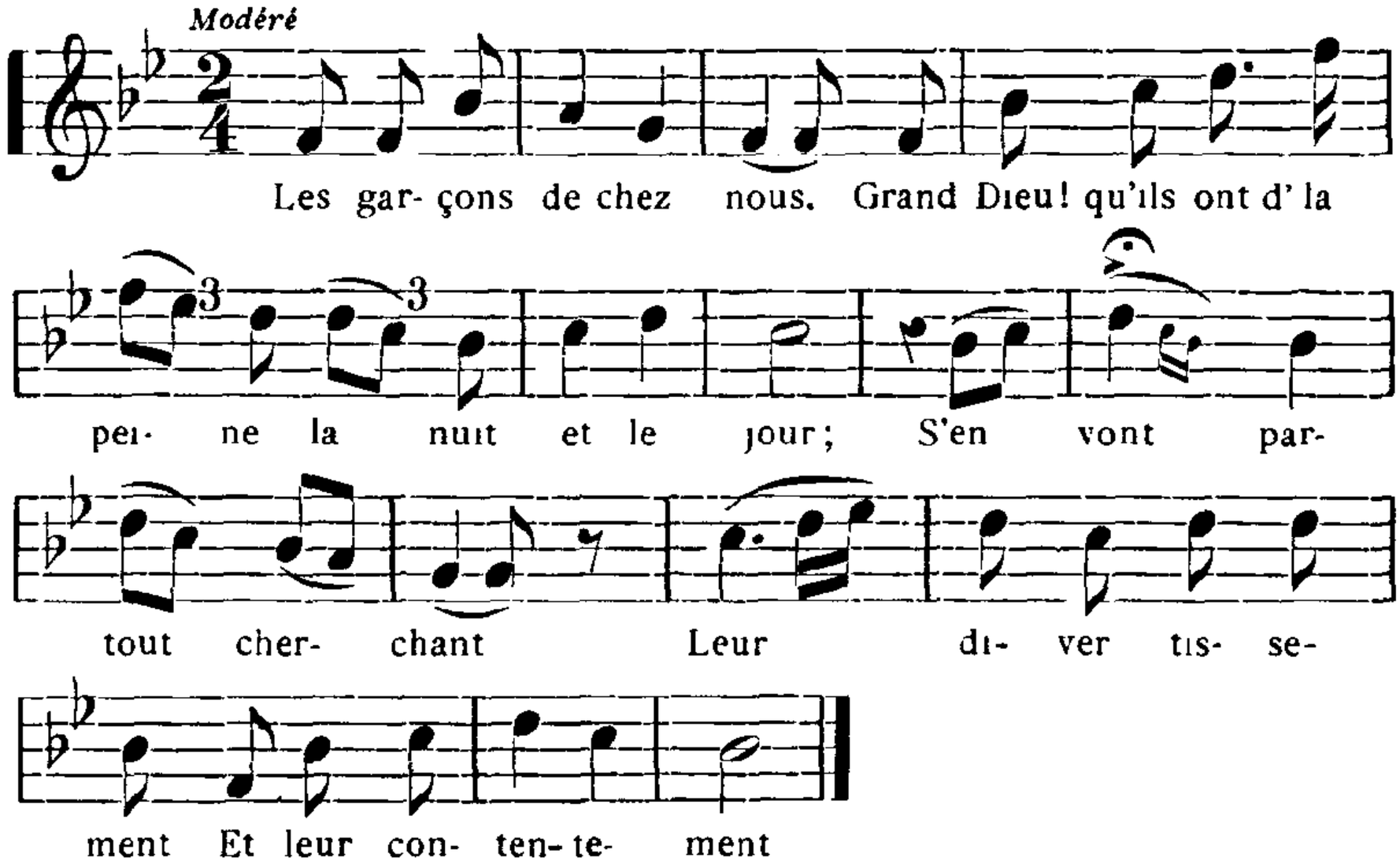

Les garçons de chez nous,
Grand Dieu! qu'ils ont de la peine
La nuit et le jour ;
S'en vont partout cherchant
Leur divertissement
Et leur contentement.

— « Bonjour, mia, bonjour,
Tu fais bien la rebelle
Quand je viens te voir ;
Je viens te dire adieu
Pour la dernière fois,
Mie, adieu, je m'en vas. »

— Cher ami, tu t'en vas ;
Ainsi tu m'abandonnes.
Un jour tu reviendras ?
— Oh ! oui, je reviendrai,
Pour finir nos amours
Qui brûlent nuit et jour.

Si j'avais un tambour
Couvert de violettes,
Gentil cœur d'amour,
Je le ferais rouler
Sur la fidélité
De ma chèr' bien aimée.

Rossignolet des bois,
Porte-moi cette lettre
A ma bien aimée.
Quand tu seras là-bas,
Tu t'y reposeras
Et tu y chanteras.

Les oiseaux dans les bois
Sont cent fois plus heureux
Que ces pauvr's amoureux ;
Heureux dedans ces bois,
Passant toute la journée
Avec un chant d'espoir.

(Ce dernier couplet est particulier à la version d'Abondance)

Boussy . *Chantée par M Maillet*, Héry, Eterey, Abondance

Variante mélodique finale de la version d'Abondance :

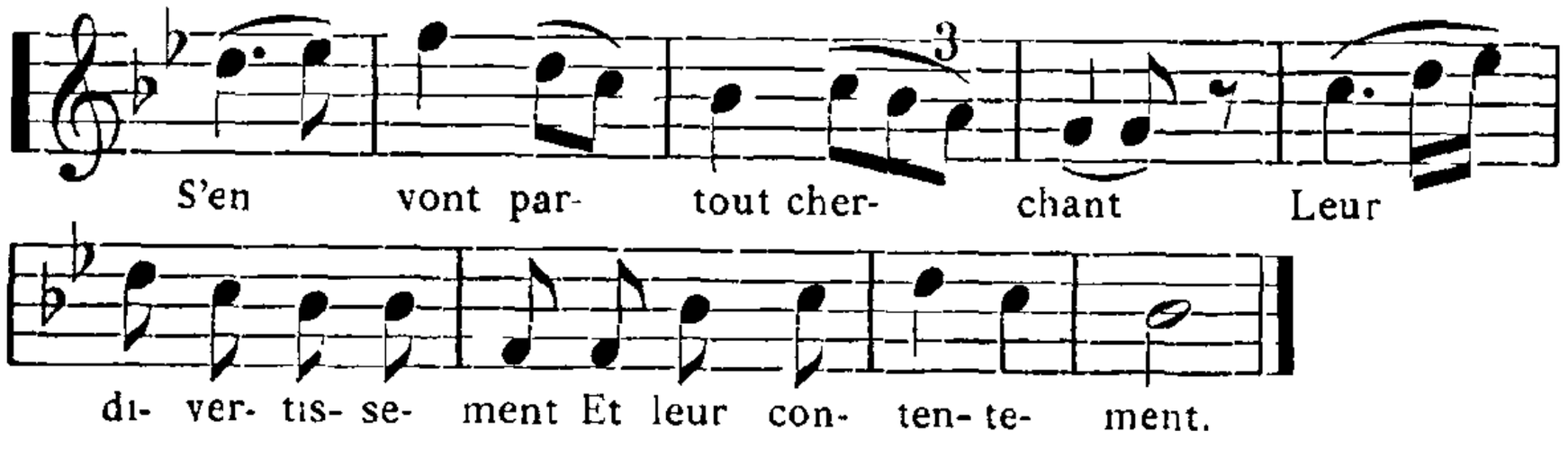

(Chantee par M J. Cretin)

Préparez le Souper, dame l'Hôtesse

ou Jeanneton.

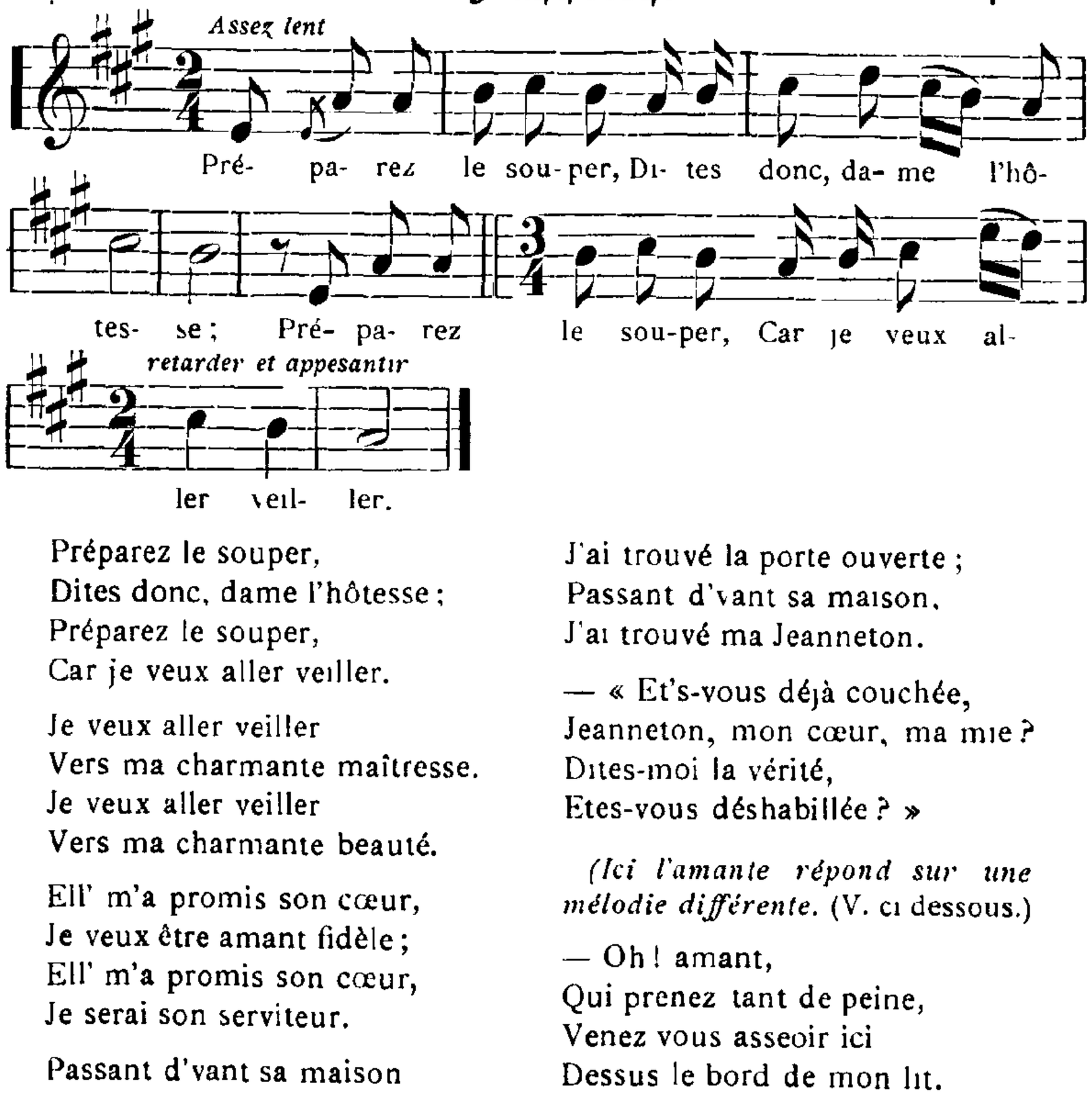

Préparez le souper,
Dites donc, dame l'hôtesse ;
Préparez le souper,
Car je veux aller veiller.

Je veux aller veiller
Vers ma charmante maîtresse.
Je veux aller veiller
Vers ma charmante beauté.

Ell' m'a promis son cœur,
Je veux être amant fidèle ;
Ell' m'a promis son cœur,
Je serai son serviteur.

Passant d'vant sa maison
J'ai trouvé la porte ouverte ;
Passant d'vant sa maison,
J'ai trouvé ma Jeanneton.

— « Et's-vous déjà couchée,
Jeanneton, mon cœur, ma mie ?
Dites-moi la vérité,
Etes-vous déshabillée ? »

(Ici l'amante répond sur une mélodie différente. (V. ci dessous.)

— Oh ! amant,
Qui prenez tant de peine,
Venez vous asseoir ici
Dessus le bord de mon lit.

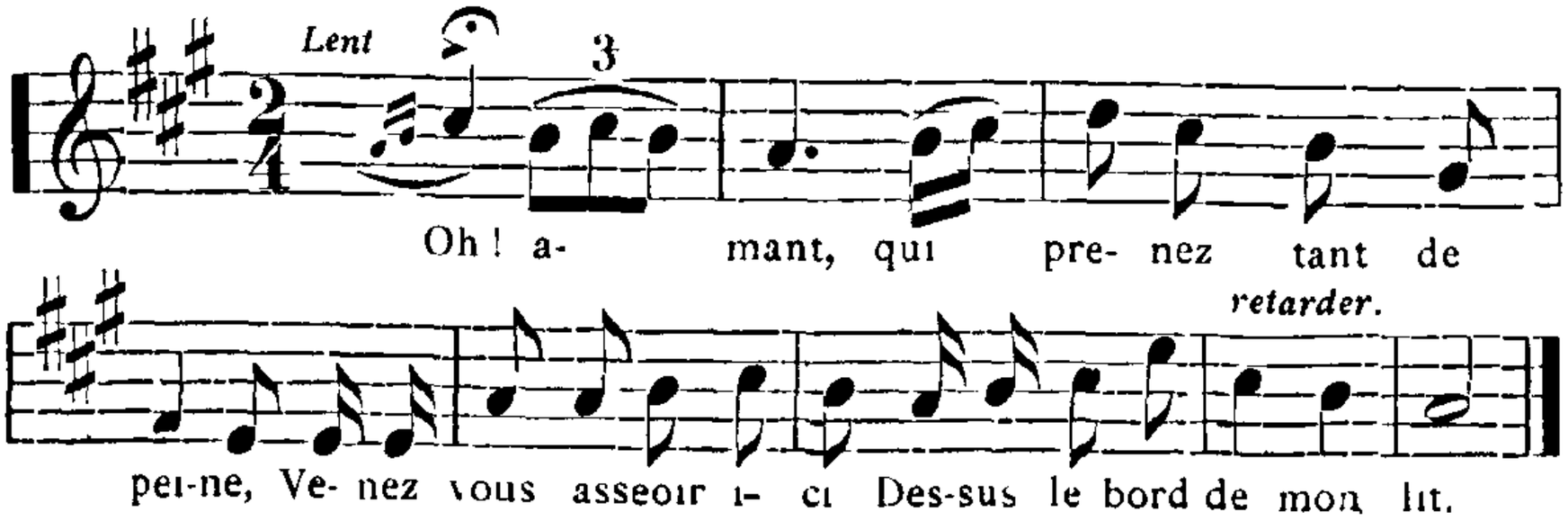

Pour les strophes qui suivent, reprendre la première mélodie.

Sur le bord de mon lit
Mon amant qui se repose ;
Sur le bord de mon lit.
Mon amant s'est endormi.

A la pointe du jour
Mon amant qui se réveille ;
A la pointe du jour
Mon amant s'est en allé.

Abondance . *Chantée par M. J Cretin* — Vacheresse . *(Tupin)* — Habere-Poche : *(Marie Mamet)* — Scionzier *(ma mere)*

Sont trois jolis Garçons.

ou L'Amant rebuté.

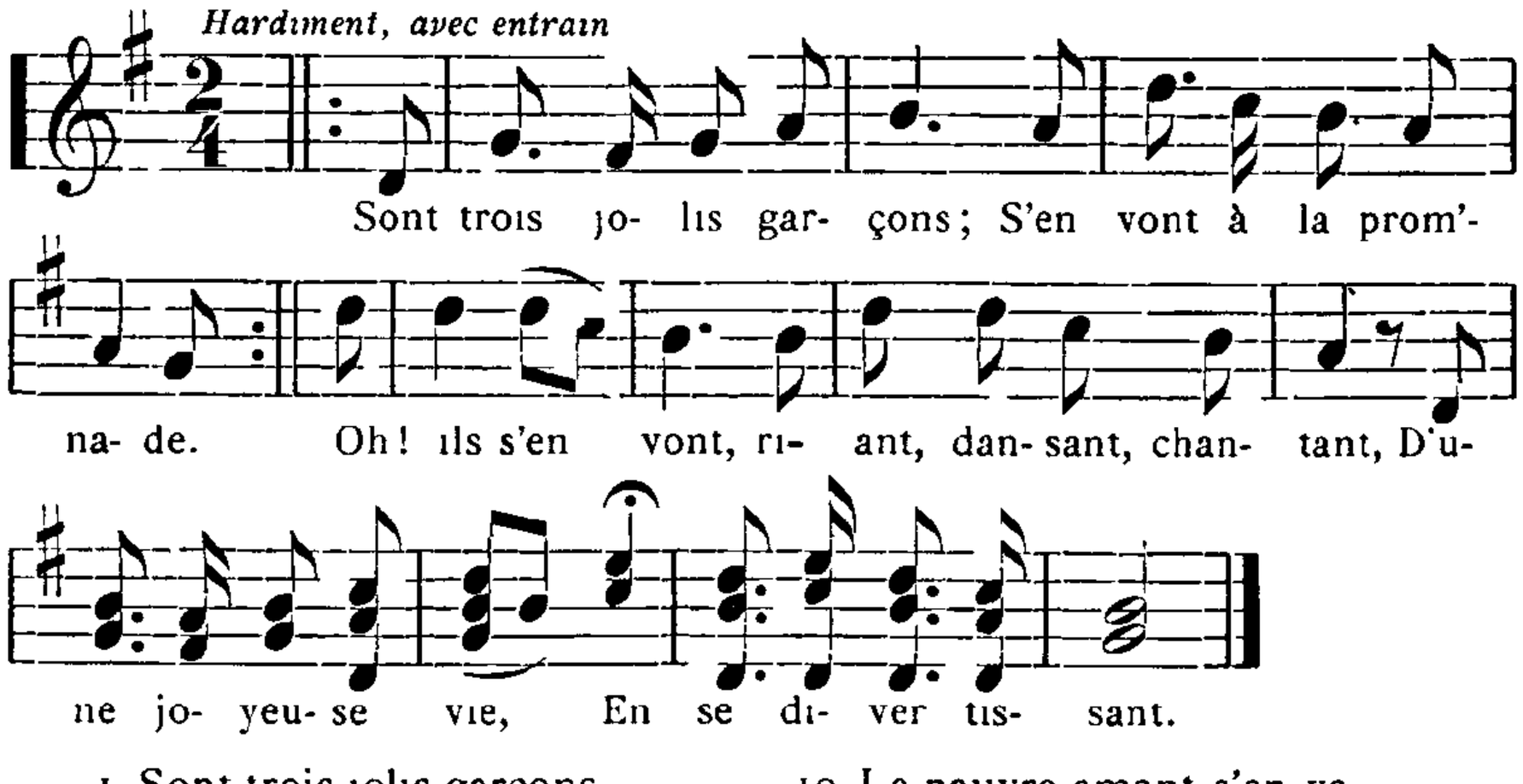

1 Sont trois jolis garçons
Allant en promenade ;
Oh ! ils s'en vont,
Riant, dansant, chantant,
D'une joyeuse vie,
En se divertissant.

7 Le plus jeune des trois
S'en va trouver sa mie :
« Ouvrez, ouvrez,
Belle, si vous m'aimez,
Vous êtes à la chaleur,
Et moi dans la rigueur. »

13 — Je n'ouvre point ma porte
A tout amant qui passe.
Allez, allez,
Tantôt vous reviendrez :
Mon père s'ra au repos,
Alors, j' vous ouvrirai.

19 Le pauvre amant s'en va
Trouver ses camarades :
« Ah ! d'où viens-tu,
Pauvre amant tout transi ?
— Je viens d' trouver ma mie,
Ce soir elle m'a promis.

25 La belle étant là-haut
Entendit ces paroles,
Et s'écria :
« Grand Dieu, j'ai mal au cœur
D'entendre ces amants
Qui toujours parlent tant ! »

31 Le pauvre amant revient
A la port' de sa mie :
« Ouvrez, ouvrez,
Mie, si vous m'aimez,
Il est minuit sonné,
Je suis à la gelée. »

---

1. Dans le texte de Vacheresse, on trouve, à la suite du 2e couplet, les deux suivants :

— Oh ! oui, oh ! oui, allez,
Mais vous n'y resterez guère.
Tâchez de revenir
Pour la messe de minuit

A la mess' de minuit
Notre amant voulait s'y rendre,
A la mess' de minuit
Notre amant s'y est trouvé.

37 — Gèle comm' tu voudras,
Je n'ouvre point ma porte ;
Car dans la ville,
Amant, tu t'es vanté
Que j'étais jeune fille
Faisant tes volontés.

43 « Si tu avais été
Mon cher amant fidèle,
T'aurais passé
La nuit entre mes bras ;
Jamais jour de ma vie
Tu n'y reposeras. »

Thonon-les-Bains. — Châtel

Cf. : J. TIERSOT : *Ch. pop. A.*, p. 272.

Var : 24 Son cœur elle.....
28 Grand Dieu ! Ça m'perce le cœur.
30 Qui sont toujours trompeurs.
47 . . . . . jour de ta vie.

L'Amant bavard.

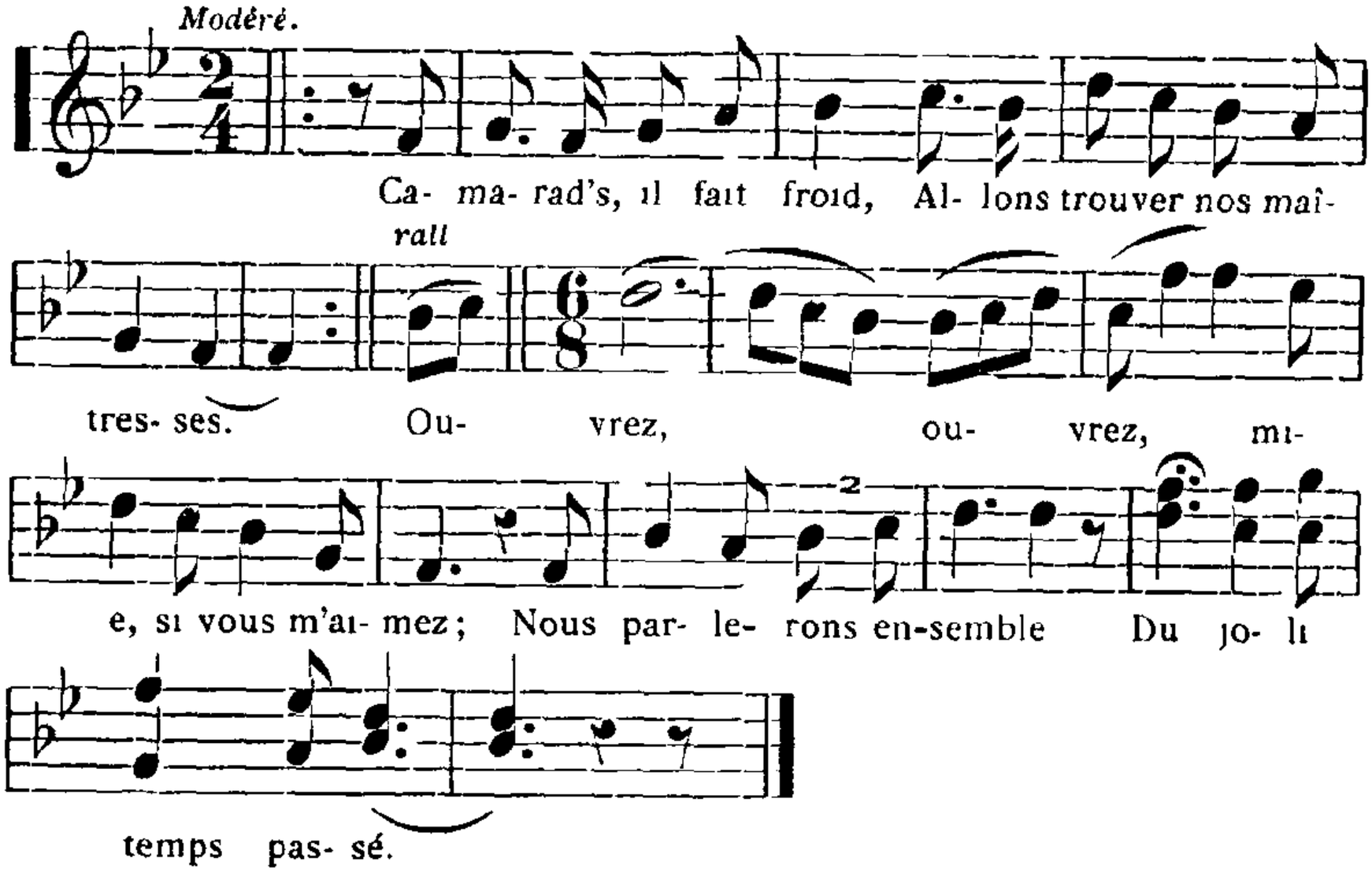

1 Camarad's, il fait froid
Allons trouver nos maîtresses :
« Ouvrez, ouvrez,
Mie, si vous m'aimez ;
Nous parlerons ensemble
Du joli temps passé. »

(Variante de ce couplet.)

7 Un samedi au soir
J' vais trouver ma maîtresse :
« Ouvrez, ouvrez,
La bell', si vous m'aimez ;
Vous êtes à la chaleur,
Et moi à la rigueur. »

13 — Amant, parlez plus bas,
Ma mère vous écoute :
Allez, allez,
Faire un p'tit tour en ville,
Et quand vous reviendrez
Ma mère sera couchée.

(Variante du 2ᵈ couplet.)

19 La belle lui répond
Comme une fille bien sage :
Allez, allez,
Faire un p'tit tour en ville,
Et puis vous reviendrez
Quand l' mond' sera couché.

25 Le pauvre amant s'en va
Fair' un p'tit tour en ville.
En son chemin,
Rencontre trois amants,
Parlant de leurs maîtresses
A la rigueur du temps.

31 Le plus jeune des trois
Dit : « Où vas-tu, camarade ? »
— Je vais, je vais
Trouver ma bien-aimée,
Plus de cent fois la belle
Ell' m'a promis son cœur.

37 La bell' qui n'est pas loin
Entend tout's ces paroles,
Et dit : « Grand Dieu !
Que le cœur m'y fait mal,
D'entendre ces amants
De moi en dire autant ! »

43 Le pauvre amant revient
A la port' de sa mie :
« Ouvrez, ouvrez,
Mie, si vous m'aimez,
Je viens de par la ville,
Tout le monde est couché. »

49 Si tu avais été
Un amoureux fidèle
T'aurais passé
La nuit entre mes bras ;
Mais, jamais de ta vie,
Tu n'y reposeras [1].

55 Le beau galant s'en va
En pleurant sa maîtresse !
« Je l'ai perdue
Pour avoir trop parlé,
Jamais garçon ni fille
Ne saura mon secret.

Abondance . *Chantee par J Cretin* — Hery-sur-Alby (Cf TIERSOT : *Ch. pop A.*, p. 276)

On remarquera la frappante analogie de la 1re phrase mélodique avec le début de la chanson de conscrits si connue : « Le beau jour du tirage ».

Var. .

26 Tout droit, bas par la ville.
28 Rencontre compagnons
Parlant de leurs maîtresses
Avec perfection
39 « Fermez, fermez,
Ma mère, si vous m'aimez ;
Jamais garçon du monde
Ne saura ma pensée.
53 Jamais jour de ma vie
Tu n'y repasseras.

Variante finale de la version d'Etercy.

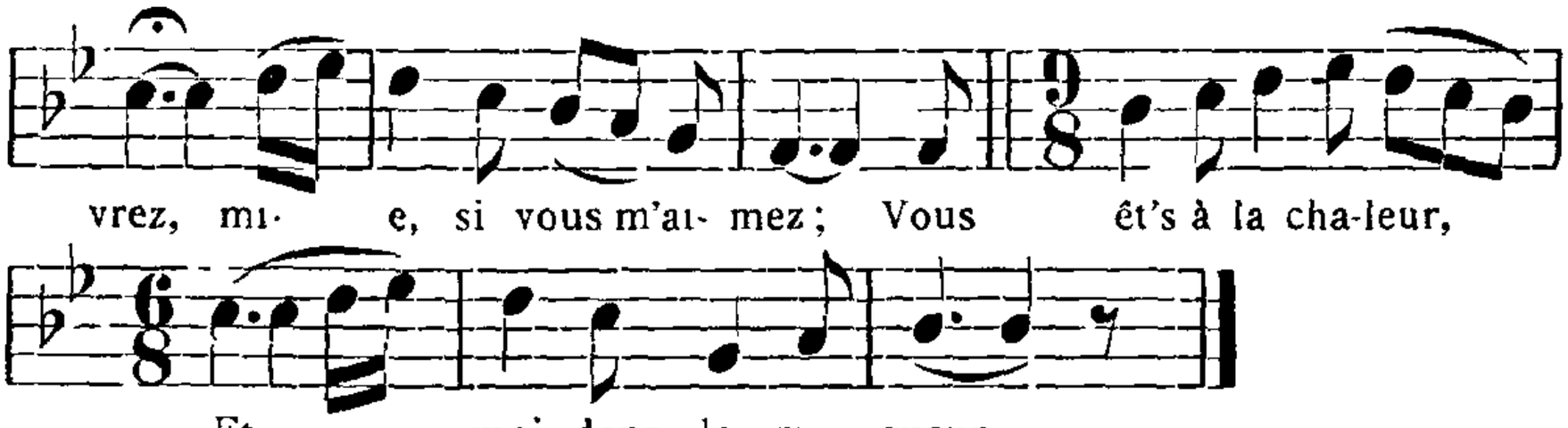

Etercy : *MMlles Delavy et Pételat.*

Pensant à ma Mie, je me suis levé.

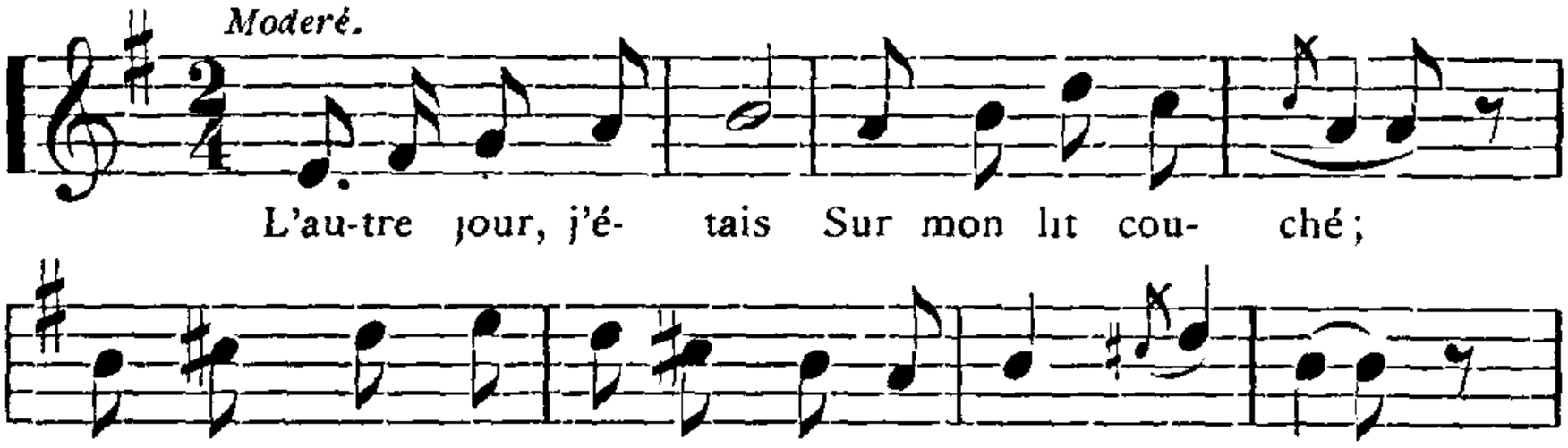

1. On intercale parfois ici la strophe suivante (Abondance).

— Et que me donn'rez-vous,
Mie, pour ma récompense,
— Je te donn'rai
La mer pour t'y baigner
Et la grand' rout' de France
Pour t'aller promener

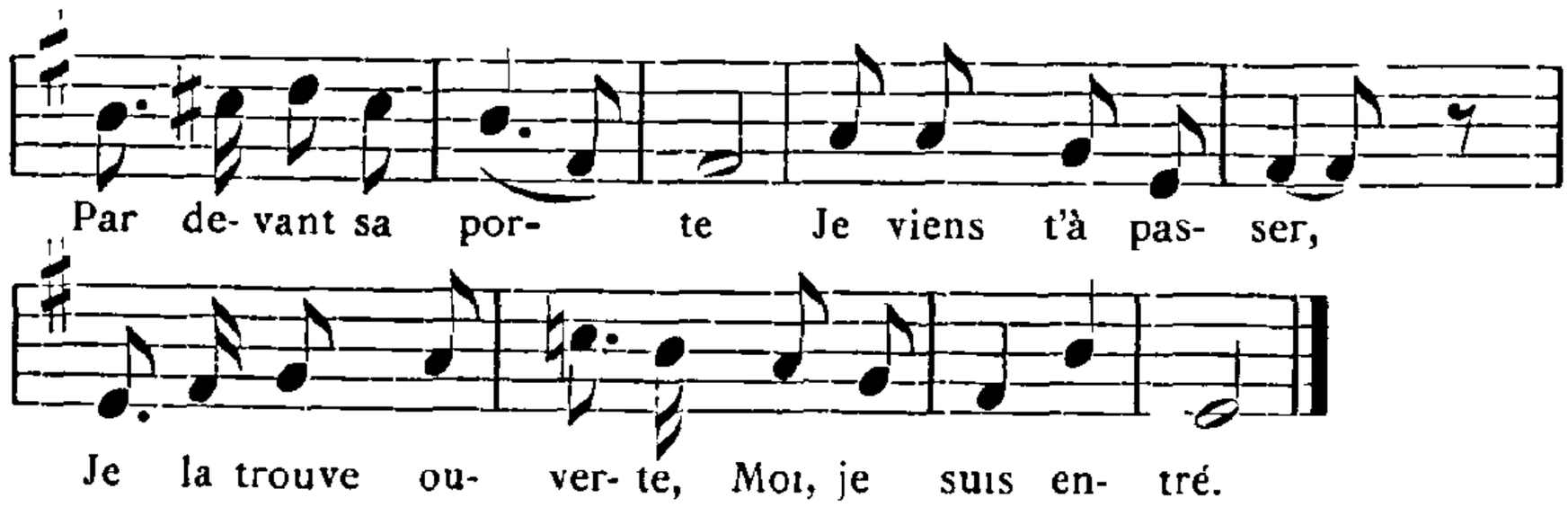

L'autre jour, j'étais
Sur mon lit couché ;
Je pense à ma mie,
Je me suis levé.
Par devant sa porte
Je viens t'à passer ;
Je la trouve ouverte,
Moi, je suis entré.

J'ai trouvé ma mie
Sur son lit couchée,
Sa bouche vermeille,
Ses beaux yeux brillaient,
Sa coiffe bien mise,
Ses cheveux frisés,
Sa belle main blanche.
Ell' m'a rebuté.

L' m'a dit : — Mon ami,
Tu es si hardi,
D'entrer dans ma chambre,
Quand je suis au lit.
Je t'y ferai prendre
En prison mener,
Dedans une chambre ;
J'en aurai la clé.

— Serais-tu cruelle,
A ton serviteur ?
Belle, si tu m'aimes,
Aurais-tu ce cœur ? [1]
— Je n' suis pas cruelle,
Ce n'est que douceur ;
Il faut être telle
Pour garder l'honneur.

Si l'amour nous presse
De nous marier,
Faisons la promesse
De nous épouser.
L'amour est un charme
Quand on s'aime bien,
Belle, si tu m'aimes,
Ne me quitte point.

Thonon-les-Bains : *Chantee par Mme Victorine Bonnaud.*

Cette mélodie présente dans sa structure une remarquable symétrie ; une modulation en *si* mineur de 9 mesures encadrée par les 4 mesures initiales et les 4 mesures finales en *mi* mineur.

Mie, ouvrez-moi donc la porte.

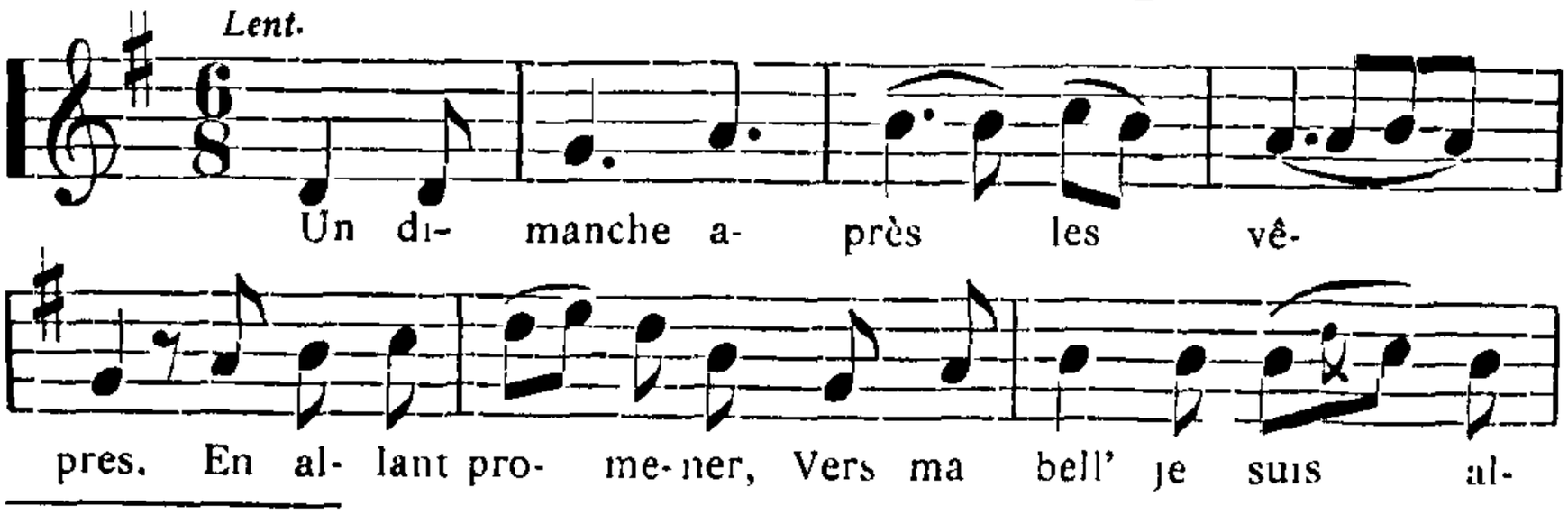

1. Ce cœur = ce triste courage = cette dureté.

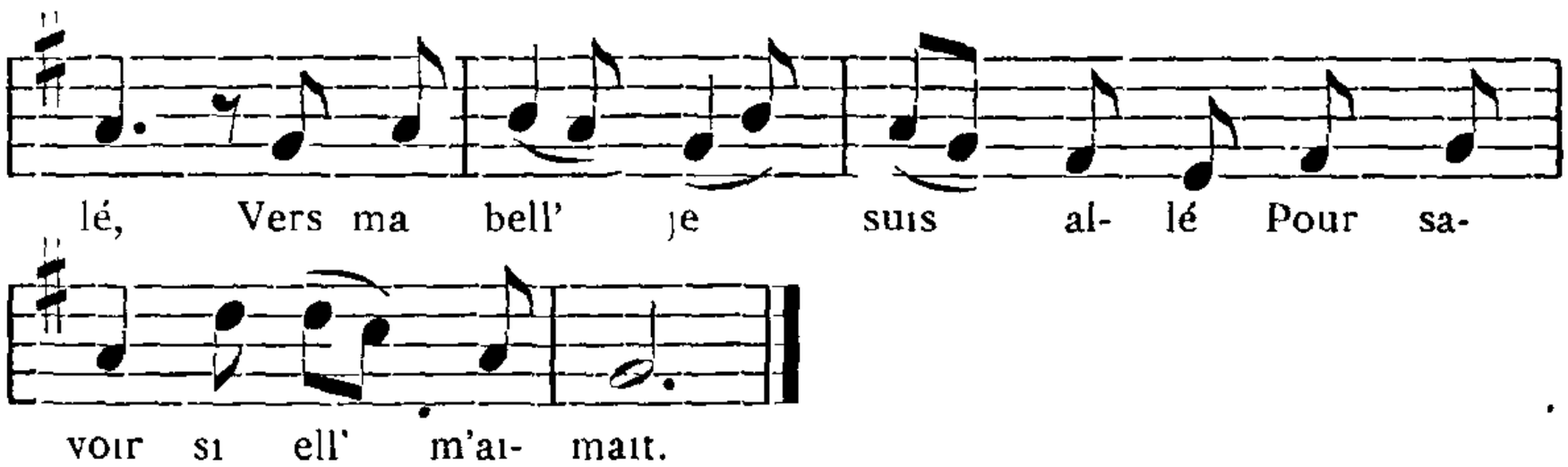

(Bisser toujours le troisieme vers.)

Un dimanche, après les vêpres,
En m'allant promener,
Vers ma bell' je suis allé.
Pour savoir si ell' [1] m'aimait.

— « Mie, ouvrez-moi donc la porte,
Belle, si vous m'aimez,
Car j'ai grand désir d'entrer,
La belle, pour vous parler.

Je suis votre amant, la belle,
(Ne l'entendez-vous pas ?)
Qui vous demande à parler.
Oseriez-vous refuser ?

— Non, je n'ouvre point ma porte.
Deux heures après minuit,
Qu'il en soit mon cher ami,
A qui ma foi j'ai promis.

La belle dans sa chambrette,
En se sortant du lit
La porte lui vient ouvrir
A qui sa foi a promis.

— Pierre, mon ami, Pierre,
L'anneau qu' tu as au doigt.
Je t'en prie, donne-le-moi ;
Je me souviendrai de toi.

— Prends-le donc, je te le donne,
En disant : « De ton cœur,
Je serai le serviteur ; *(bis)*
Tu n'en cherch'ras pas ailleurs.

Qui en ont fait la chansonnette ?
Sont trois jolis garçons.
Le dimanche au cabaret,
En buvant du vin claret.

Abondance. *Communiquee par M. J Cretin*

Le Galant rusé

ou Ah! mon père, consolez-moi !

Gai et delure

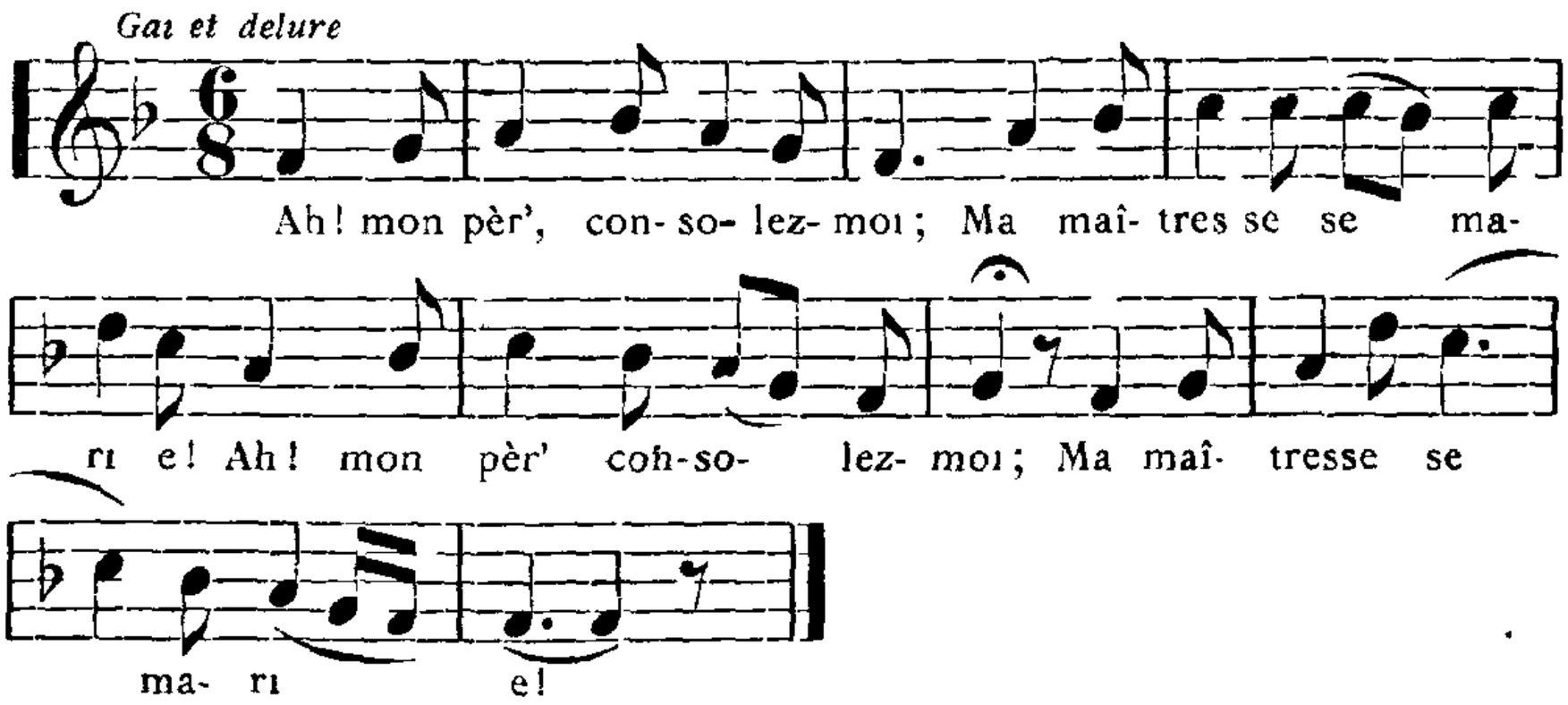

(On bisse ainsi chaque strophe)

Ah! mon pèr' consolez moi,
Ma maîtresse se marie.

Ah ! tu ne sais pas, mon fils,
Il faut t'habiller en fille.

---

1 (Est couchée).

Va demander à loger
Chez le père de la belle.

— Bonjour, père Loisineau,
Logez-vous les demoiselles ?

— Qu'êt's-vous pour un' demoiselle
Qui passe la nuit seulette ?

— En passant par ces grands bois
Je viens d' perdre ma compagne.

— Entrez, mad'moiselle, entrez,
Vous couch'rez avec la servante.

— Une demoisell' comm' moi
Ne couche pas avec la servante.

— Entrez, Mad'moisell' entrez [1],
Vous couch'rez avec la fillette.

Quand il vient d'aller coucher [2],
La demoisell' n'veut point d'chandelle.

— Qu'êt's-vous pour un' demoiselle [3]
Qui ne veut point de chandelle ?

— Ah ! c'est la grand'peur que j'ai
De mettr' le feu à la chambre.

Quand il vient vers les minuit
Je lui parle d'amourette.

— Qu'êt's-vous pour un' demoiselle
Qui me parle d'amourette.

— Ah ! ne parlez pas si fort ;
Je suis votre amant, la belle.

Le matin, en me levant,
Je vais faire un tour en ville.

— Bonjour, père Loisineau,
Me donnez-vous votre fille ?

— Ah ! ma fille n'est point pour vous ;
Mais pour un garçon de ville.

— Que vous la donniez ou pas
J'ai passé la nuit avec elle.

Si tu as passé la nuit,
Prends-la donc, je te la donne.

Massongy-Thonon. *Chantée par M Ch Mathieu et par Mme Clot. Servettaz* — Habere-Lullin.

M. Ernault a retrouvé cette vieille chanson en Bretagne sous le nom de : « Le Clerc déguisé ». (Cf. *Mélusine,* t VII, n° 6).

Var .

1. Soupez, Mademoiselle, soupez,
2. Quand vient l'heure de coucher.
3. Quell' demoiselle est-ce çà ?

TROISIÈME GROUPE.

IMPATIENTS DÉSIRS DE MARIAGE.

J'ai quinze ans, c'est l'âge d'amour

ou Les Filles de quinze ans.

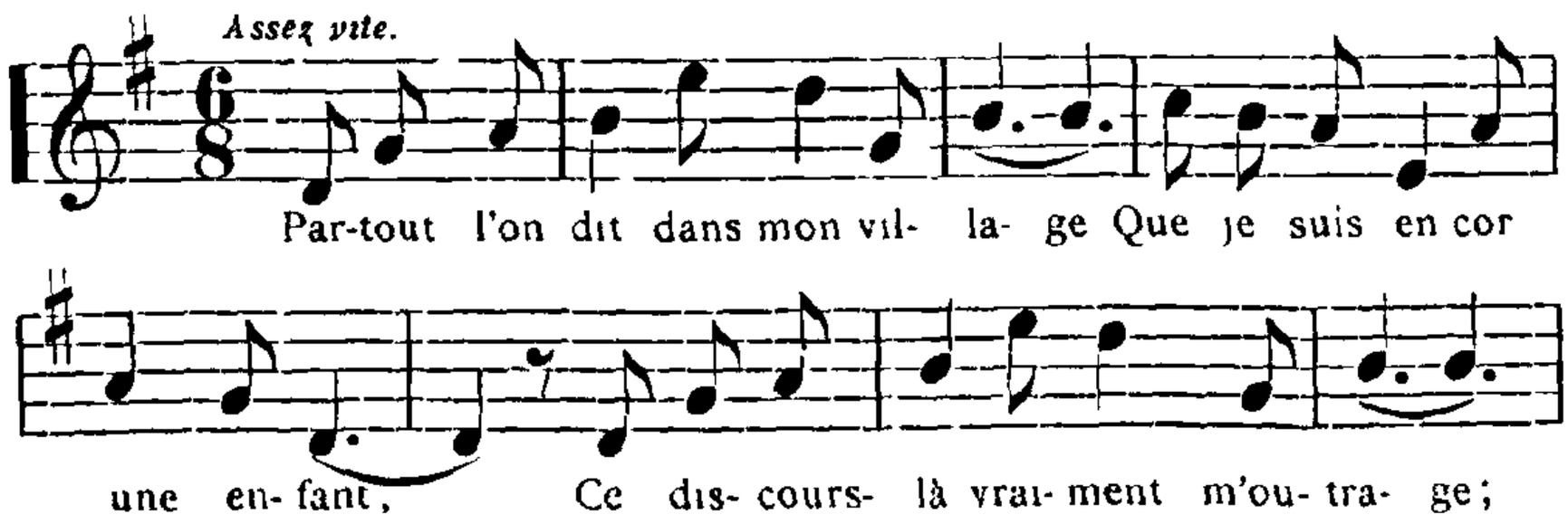

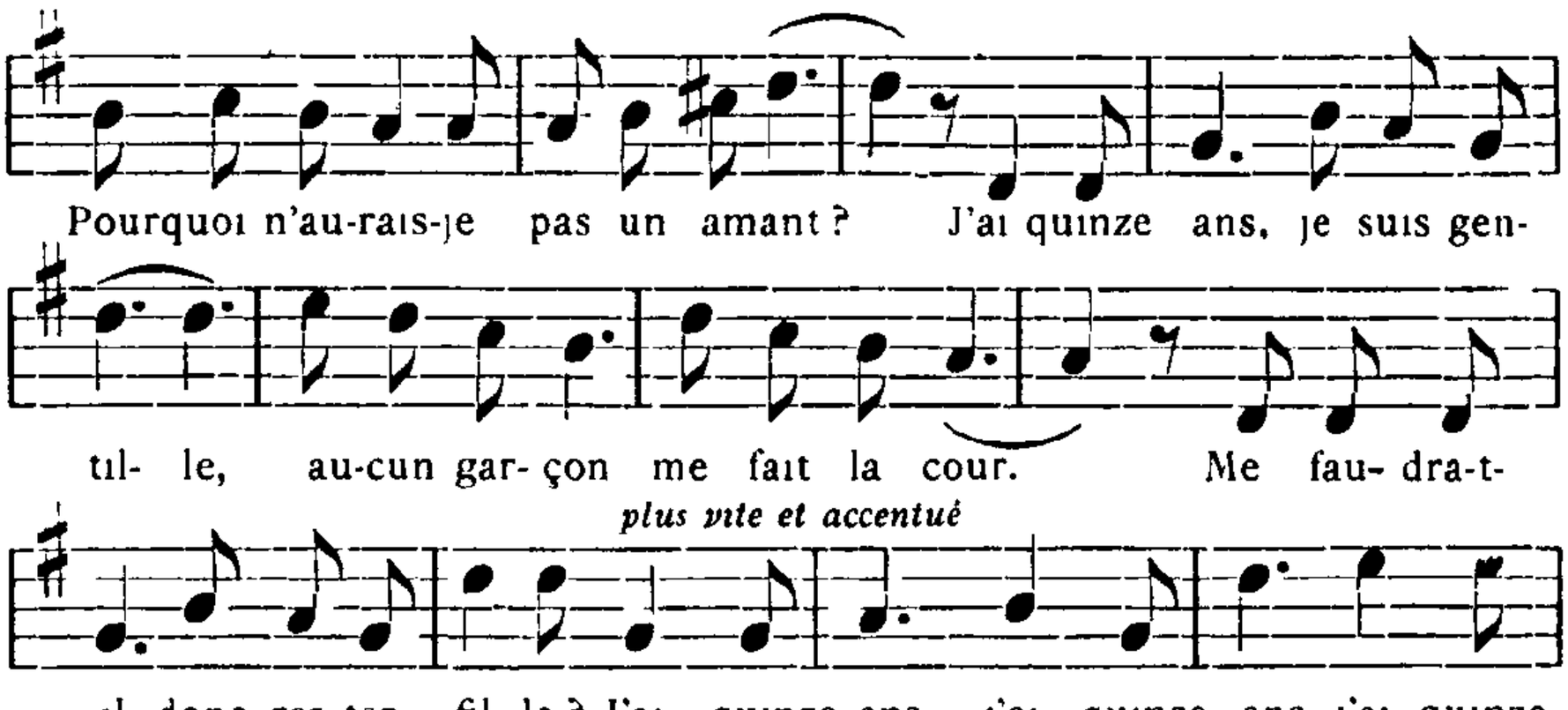

1 Partout l'on dit dans mon village
Que je suis encore une enfant ;
Ce discours-là vraiment m'outrage,
Pourquoi n'aurais-je pas un amant ?
J'ai quinze ans, je suis gentille,
Aucun garçon me fait la cour,
Me faudra-t-il donc rester fille ?
J'ai quinze ans, *(ter)* c'est l'âge d'a- [mour.

9 Lucien, c'est celui que j' préfère,
Lui seul au bal me fait danser ;
Je n' lui serais pas trop sévère,
Pourquoi voudrait-il pas m'aimer ?
Si dans mon cœur il pouvait lire,
Que je serais heureuse un jour !
Pourtant mes yeux semblent lui dire :
« J'ai quinze ans, *(ter)* c'est l'âge [d'amour. »

17 Aujourd'hui toutes mes compagnes
Ont fait choix de leurs amoureux ;
Et je les vois dans la campagne
Se promener de deux à deux.
D' leur bonheur, je suis jalouse,
Ah ! oui, vraiment, j'attends mon tour ;
J'attends que mon Lucien m'épouse,
J'ai quinze ans, *(ter)* c'est l'âge d'amour.

Héry-sur-Alby. *Chantee par Mme Folliet* — Lully-Châtel *(Mlle Marchand, Mlle Baud)*

Cette mélodie se présente sous un aspect assez moderne.

Var. 3 ... m'enrage
ou. me rend malade

5 Je suis jeunette, je suis jolie,

7 Pourtant, je n' veux pas rester fille,
10 Je voudrais bien le marier.
15 Et c'est pourquoi j'ose lui dire.

Les Filles d'Héry [1]

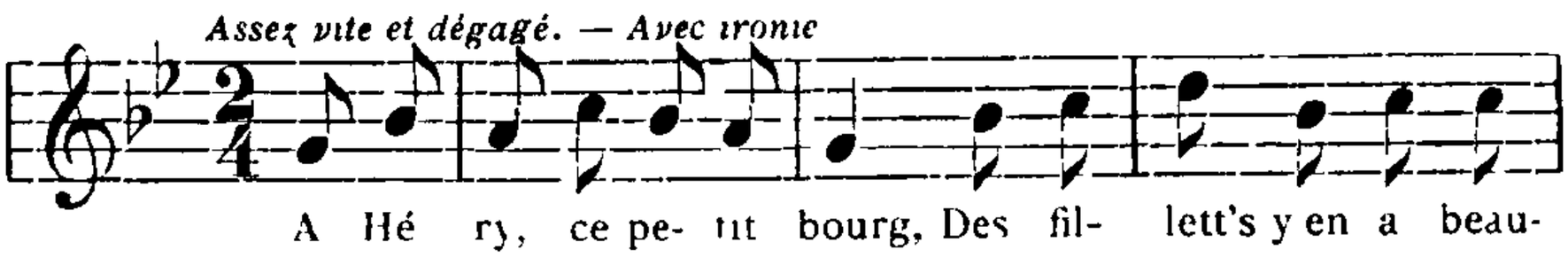

1. Le titre varie naturellement avec les localités :
Les filles de chez Liaudit (Héry). — *Les filles d'Etercy.* — *Lully.* — *Vongy*, etc.

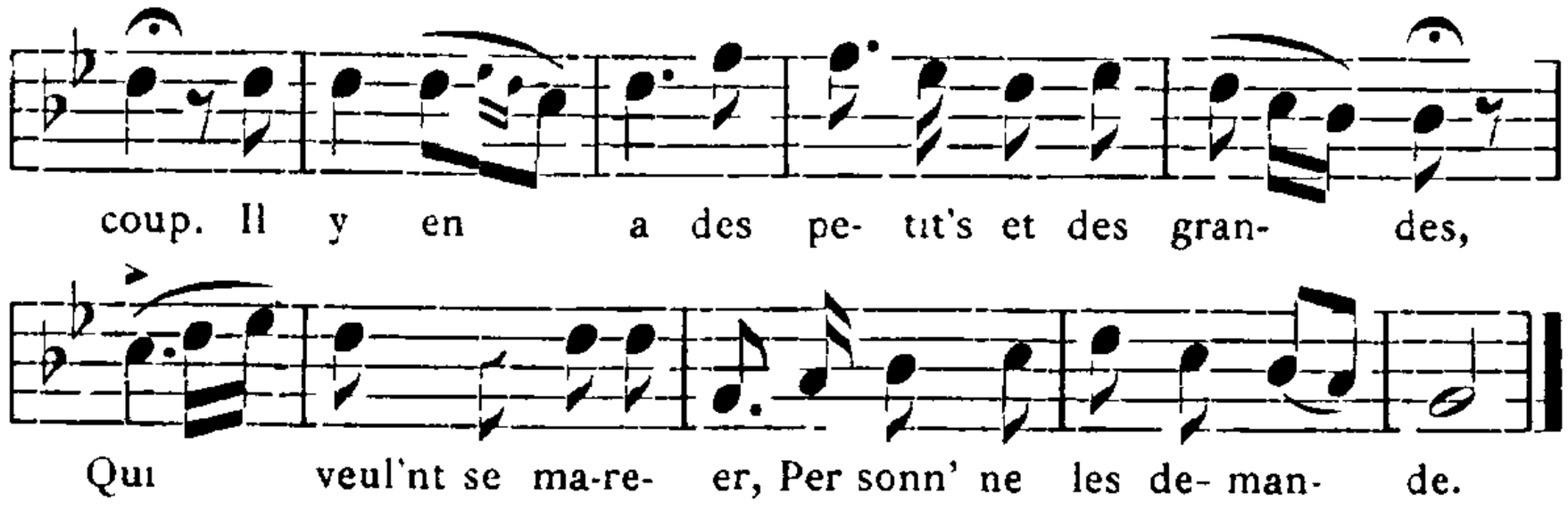

1 A Héry, ce petit bourg,
Des fillett's, y en a beaucoup.
Il y en a des petit's et des grandes,
Qui veulent se marier.
Personn' ne les demande.

6 Les filles se sont rassemblées,
Une lettre ont composée.
Ell's l'ont portée, l'dimanche à la grand' [messe :
« Tenez, Monsieur l' Curé,
Publiez cette lettre. »

11 Au sermon n'y a pas manqué ;
Le Curé l'a publiée :
« Ecoutez tous, garçons, je vous en [prie,
C'est que les filles d'Héry
Veulent qu'on les marie. »

16 Les garçons s' sont rassemblés,
Au cabaret sont allés :
« Amis, buvons, faisons réjouissance;
Car les filles d'Héry
Ont bien le temps d'attendre. »

21 Les fill's s' sont rassemblées,
A Annecy elles sont allées ;
Ell's ont ach'té des rubans et dentel- [les,
Et des mouchoirs brodés
A la mode nouvelle.

26 Les garçons s' sont rassemblés :
« Nous pouvons nous en moquer,
De ces chiffons, de ces filles si fières,
Car nous les connaissons
Toutes pour des chiffonnières.

31 Les rubans qu'ell's ont ach'tés
Valent mieux que les poupées.
Ils val'nt bien plus, ils coûtent davantage.
Tout's nos filles d'Héry
N'ont pas grand mariage. »

Héry *Chantée par M. Folliet* — Etercy, Thonon les Bains, Lully, etc

Chanson satirique très connue dans les deux Savoies. (Cf. J. Tiersot : *Ch. pop. Alpes*, p. 211.)

Var. : 1-2 A Héry, en vérité
Y a des fill's à marier
18 Buvons, trinquons, chers Camarades, ensemble.
23 ..... coiffures et dentelles.

Les Filles du quartier

ou Désirent tant de se marier !

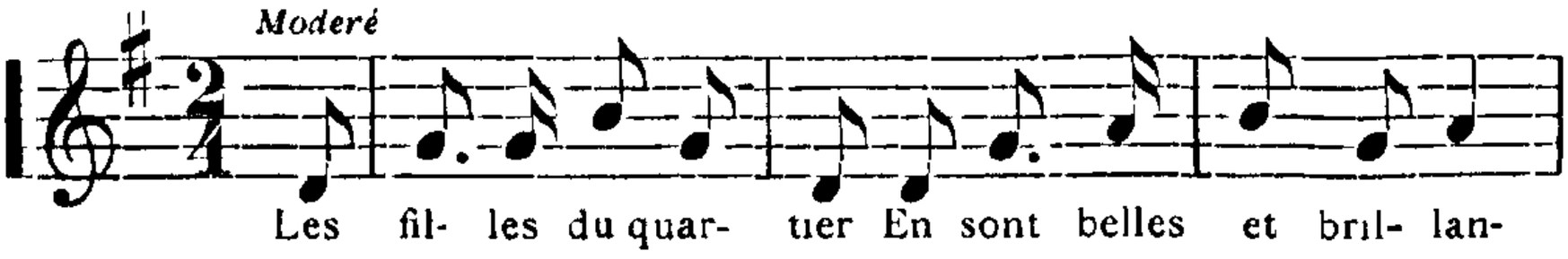

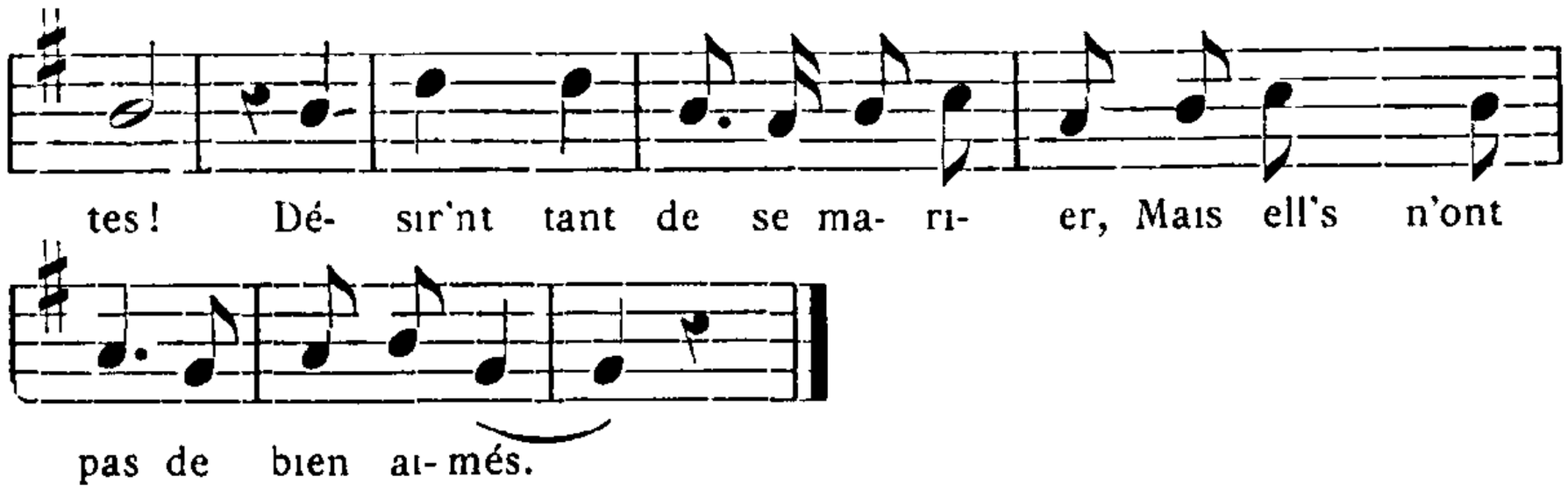

Les filles du quartier
En sont belles et brillantes !
Désir'nt tant (tout's) de se marier,
Mais elles n'ont pas de bien aimés.

« Mère, vous savez bien
Que le printemps se passe ;
Le printemps revient tous les ans,
Mais la beauté s'en va t'en champ ! »

Thonon les-Bains . *Chantée par Mme Vict. Bonnaud*

Mârĕ, mariâ-mĕ ç'ti an.

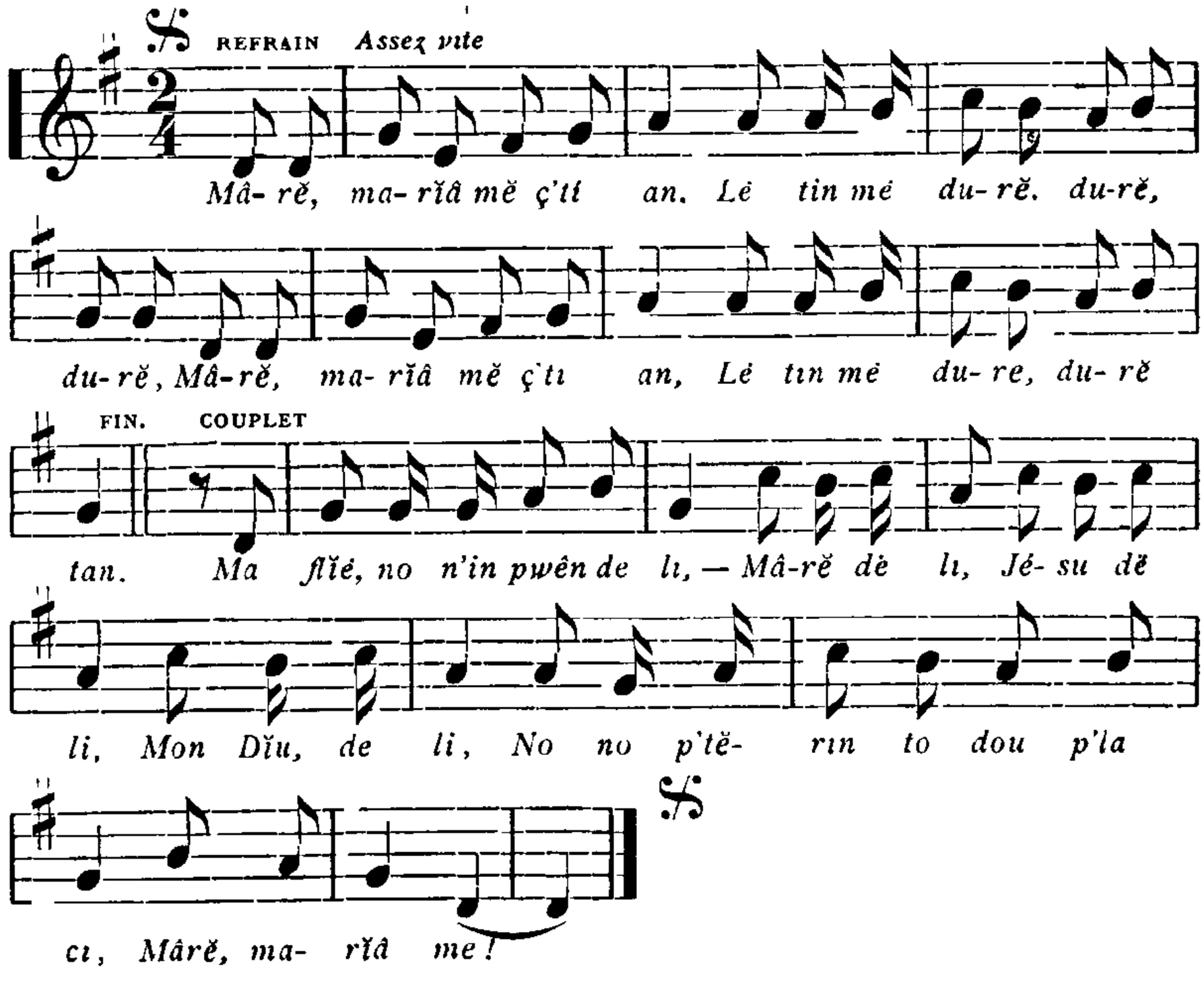

REFRAIN

« Mârĕ, marĭâ-mĕ ç'ti an,
Lė tin mė dure, durĕ, durĕ,
Mârĕ, marĭâ-mĕ ç'ti an,
Le tin mĕ durĕ, durĕ tan ! »

— Ma flĭė, no n'in pwên dė li,
— Mârĕ, dĕ li, Jésu, de li,
Mon Dĭu, dė li ;
No no ptĕrin to dou p' la ci :
Mârĕ, marĭâ-mĕ !

— Ma flĭė, no n'in pwên dė dra.
— Mârĕ, de dra, etc.
No no pterin d'diên qn gran sa
Mârĕ, etc.

— Ma flïė, no n'in pwên dė bwė,
— Mârĕ, etc.
No ʒ'écliap'rin to n'tro tonė.
Mâre, etc.

— Ma flïė, no n'in pwên dė pan.
— Mâre, etc.
A be, no bdïerên d' matafan.
Mâre, etc.

Cusy : *Chantée par Mlle Antoinette Grosjean.*

Cf. Tiersot : *Ch pop. Alpes.* 302 ; Despine : *Recherches,* 106 (texte très complet).

Traduction : « Mère, mariez-moi cette année, — Le temps me dure, dure, dure ; — Mère, etc., — Le temps me dure, dure tant.

— Ma fille, nous n'avons point de lit, — Mère de lit, Jésus de lit. — Mon Dieu, de lit, — Nous nous mettrons tous deux sous la cheminée. — Mère, mariez moi.

— Ma fille, nous n'avons point de drap. — Mère de drap, Jésus. etc. — Nous nous mettrons dans un grand sac. — Mère, etc.

Ma fille, nous n'avons point de bois. — Mère de bois, etc. — Nous fendrons (ferons du bois avec) tous nos tonneaux. — Mère, etc.

— Ma fille, nous n'avons pas de pain. — Mère, etc. — Eh bien ! nous mangerons du matefaim. — Mère, etc.

Chanson des Filles à marier.

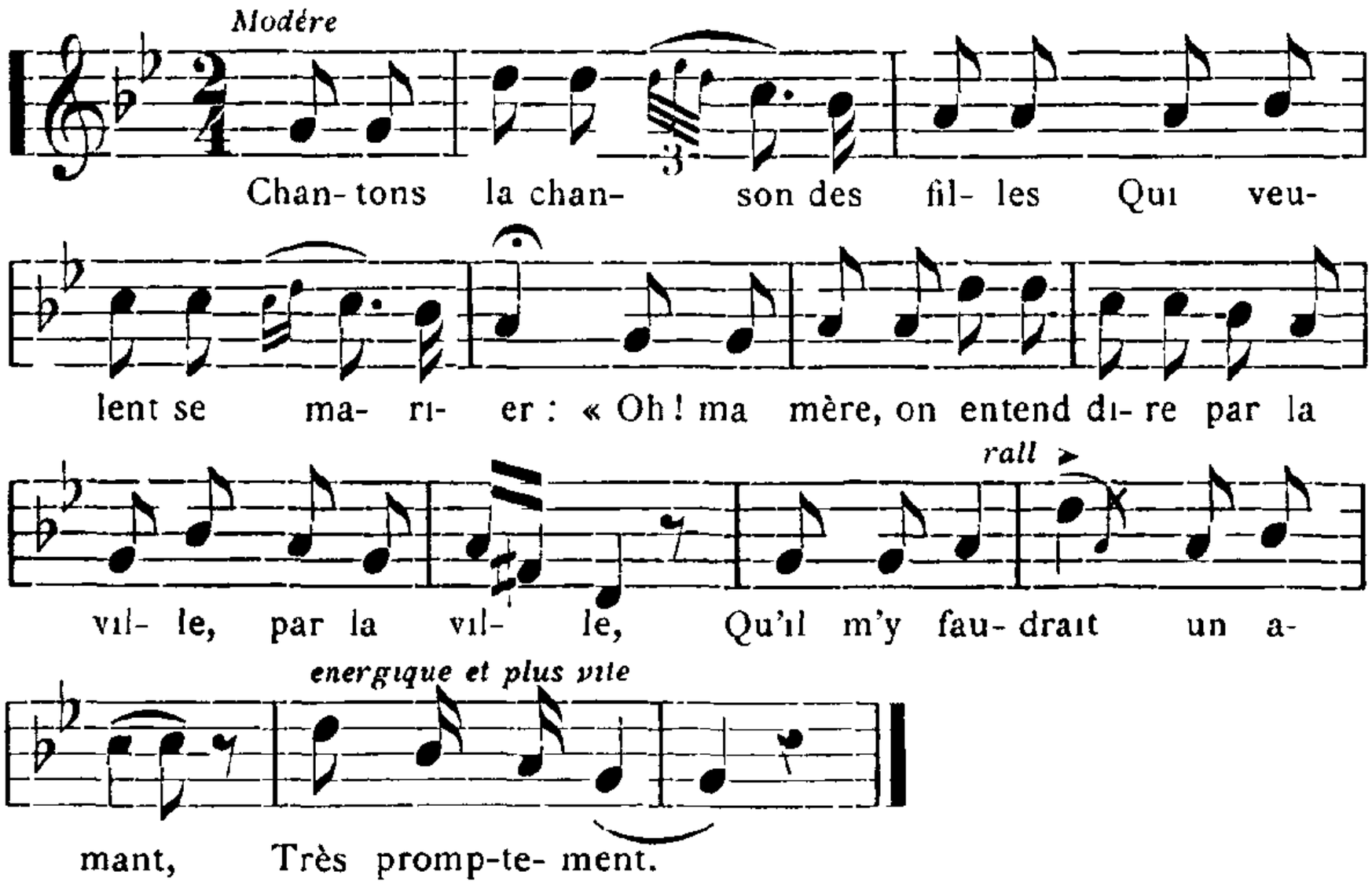

Chantons la chanson des filles
Qui veulent se marier :
« Oh ! ma mère, on entend dire
Par la ville, par la ville,
Qu'il m'y faudrait un amant,
Très promptement.

Variante du 1er couplet (Thonon-les-Bains).

Chantons la chanson des filles ;
Quand ell's veul'nt se marier,
Ell's s'en vont bas par la ville,
Elles rient, elles badinent :
« Mère, il m'y faut un amant,
Absolument ! »

— Tais-toi donc, petite sotte,
Tu n'as pas encore quinze ans ;
Une fille à votre âge,
(Soyez sage, soyez sage)
Jusqu'à l'âge de vingt ans,
N'a pas d'amant !

A vingt ans, si j'en suis morte
J' n'aurai pas besoin d'amants !
Y a là bas un gentilhomme
Qui me dit : « O, ma mignonne,
Voudrais-tu te marier
Sans retarder ? »

— Prends-y garde, ô ma fille,
Ces garçons sont si trompeurs !
Les amants sont des volages
Quand ils parlent de mariage.
Les amants sont des trompeurs,
Dedans leur cœur.

— Tais-toi donc, ma bonne mère,
Tu n' sais pas c' qu'il m'a promis.
M'a promis son cœur en gage ;
Oui, je l'aurai en mariage ;
Mère, il m'a promis son cœur ;
Oh ! quel bonheur !

Variante du 5e couplet (Vacheresse)

— Oh ! non, mère, pas cet homme ;
D' la manièr' qu'il m'a parlé !
M'a promis son cœur en gage,
Oui, je l'aurai en mariage.
Il est gravé dans mon cœur
Oh ! quel bonheur !

Couplets finals de la version de Vacheresse :

— Tiens, ma fille, voilà cent francs
Pour t'y conduire au couvent,
— Avec cette belle somme
J'achèterai bien un homme
Qui me rendra le cœur content
Assurément.

— Tiens, ma fille, voilà la route
Pour t'y conduire au couvent.
— Ma mère, voici la mienne ;
Qu'elle me prenne, qu'elle m'emmène,
Qu'elle m'emmène au régiment
Vers mon amant !

Thonon-les Bains *Chantee par Mme Vict Bonnaud* — Vacheresse, Hery-sur-Alby

---

La Fille de Lyon.

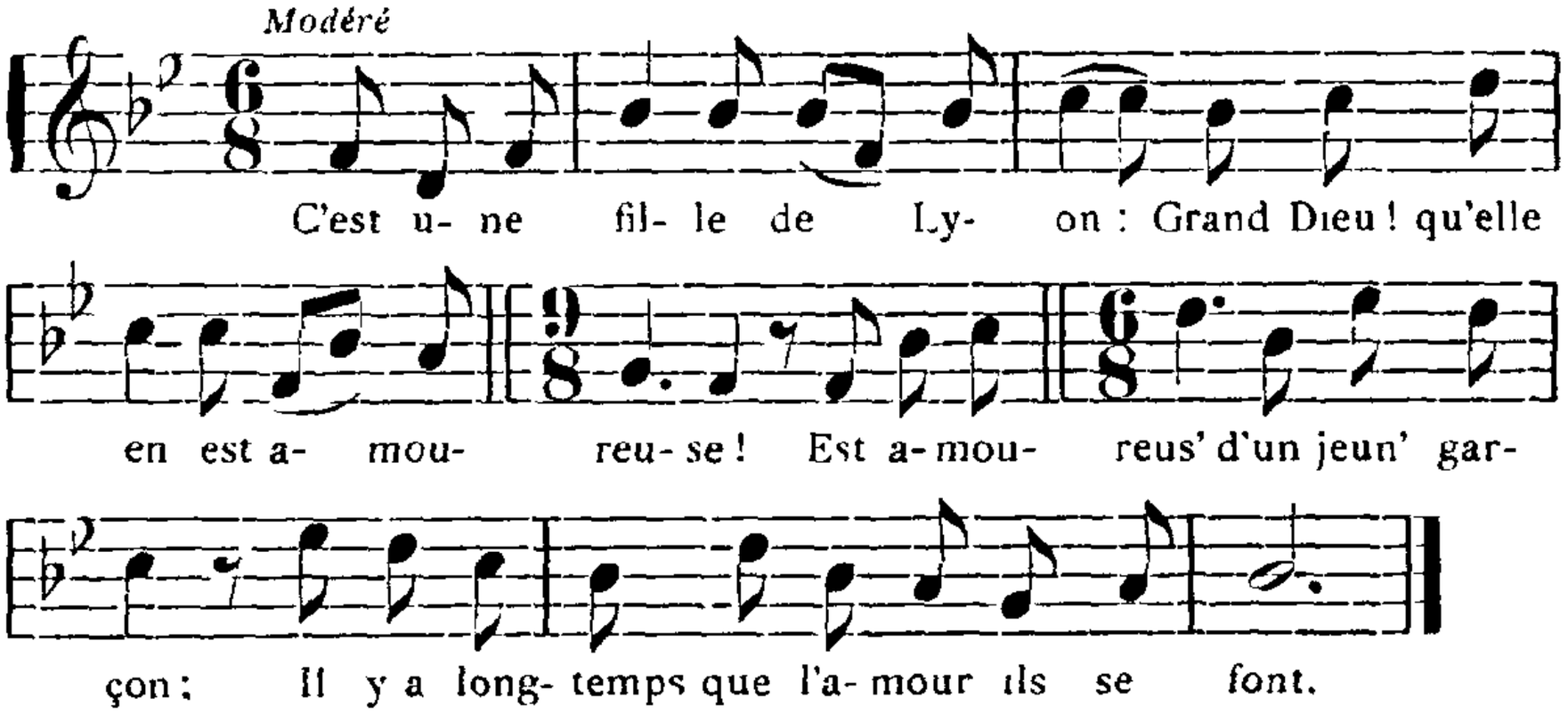

On bisse ordinairement les deux premiers vers.

1 C'est une fille de Lyon :
Grand Dieu qu'elle en est amoureuse !
Est amoureus' d'un jeun' garçon.
Il y a longtemps que l'amour ils se font.

5 Mais quand son père s'en aperçut
Que sa fille était amoureuse :
« L'on m'a bien dit, ma chère enfant,
Bien des fois que tu avais un amant. »

9 Oh ! oui, mon père, c'la est bien vrai ;
Il y a longtemps que mon cœur l'aime ;
Si vous voulez me l'accorder,
En mariage, oh ! oui, je le prendrai !

13 Que dis-tu là, p'tite effrontée,
Tu as le cœur encore trop tendre,
Je te mettrai dans un couvent ;
Là, tu n'auras pas besoin d'un amant.

7 Quand la belle entendit cela,
Ell' mit les deux genoux à terre.
Genoux à terre, les larmes aux yeux,
Disant adieu à son cher amoureux !

21 Son cher amant entend cela :
« Ne te chagrine pas, la belle ;
Je reviendrai après souper,
Ce soir, la belle, je t'emmènerai ».

25 Quand il vient vers onze heures, minuit,
Son cher amant frappe à la porte :
« Mets les plus beaux de tes habits,
La bell', nous allons partir pour Paris. »

29 Et quand la bell' fut à Paris,
Ecrivit une lettre à son père :
« Venez me voir dans mon château ;
Dedans Lyon, n'y en a pas d'aussi beau. »

33 Pères et mères qu'avez des enfants,
Sur mon malheur, prenez exemple :
Quand on n' veut pas les marier
Leurs amants veul'nt alors les emmener

Abondance . *Communiquee par M J Crétin.*

Var. . 11 Et si vous me le permettez,
14 Tu es, ma fille, encore trop jeune
15 Je t'y ferai mettre au couvent.

La petite Brunette amoureuse.

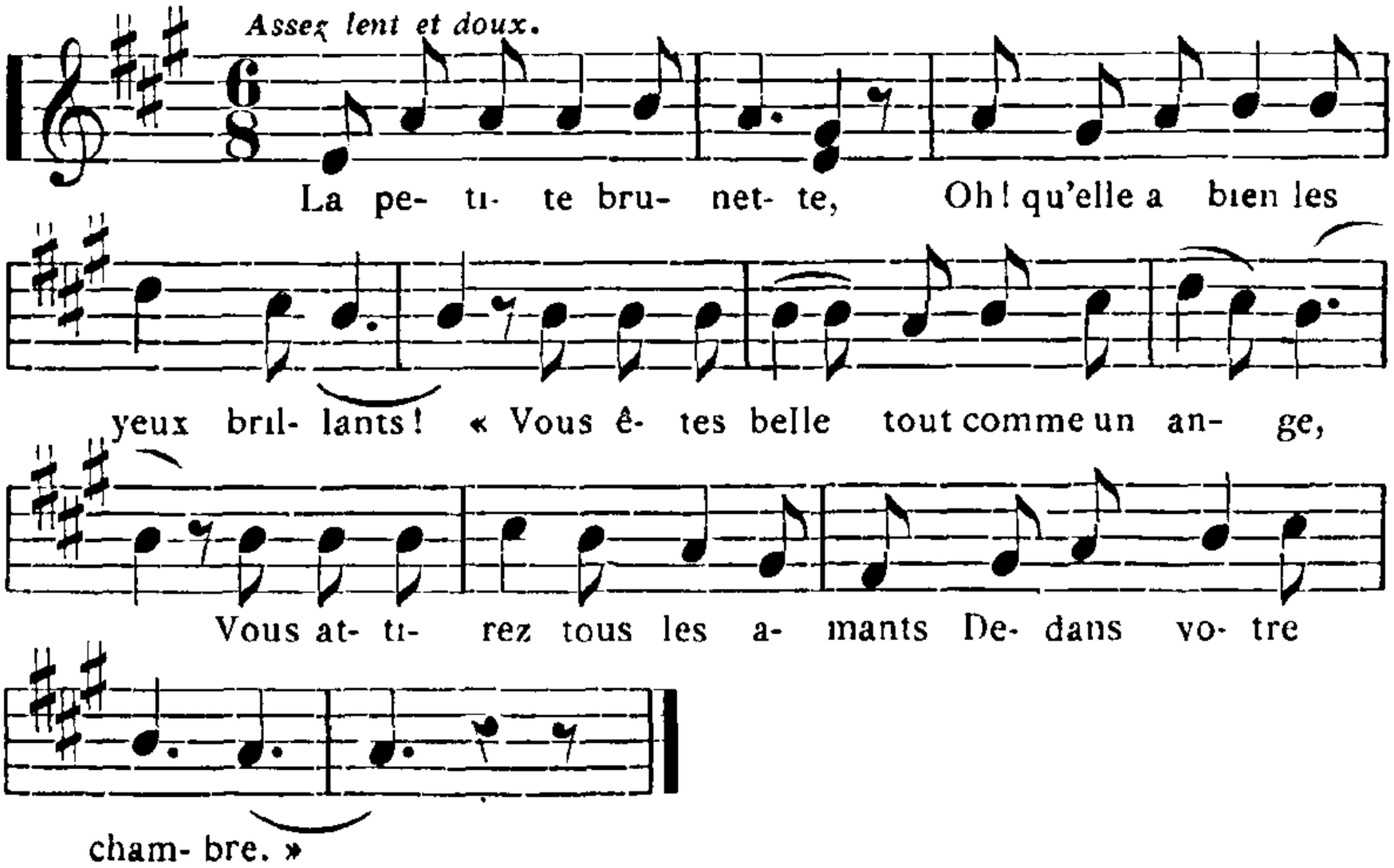

La petite brunette,
Oh ! qu'elle a bien les yeux brillants !
« Vous êtes belle tout comme un ange;
Vous attirez tous les amants
Dedans votre chambre. »

— Si j'en suis toute belle,
Père z'et mèr', mariez-moi.
J'ai quatorze ans et davantage.
Père z'et mèr', mariez-moi,
Car mon temps se passe.

— Oh ! ma pauvre fillette,
Il faut attendre encore un an.
— Encore un an, ça n'se peut guère [1],
N'en faut parler à mes amants,
Je ne sais qu'en faire.

Hélas ! la pauvre fille,
A l'égliz' s'en va en pleurant,
Implorer la Vierge Marie,
Pour que son papa la marie
A sa fantaisie.

Alors, son petit frère
De pas à pas va la suivant :
« Rentourne toi, ma sœur jolie,
Notre papa te mariera
A ta fantaisie.

Hery sur-Alby *Chantee par Mme Folliet*

Lamentations d'une Fille de trente ans.

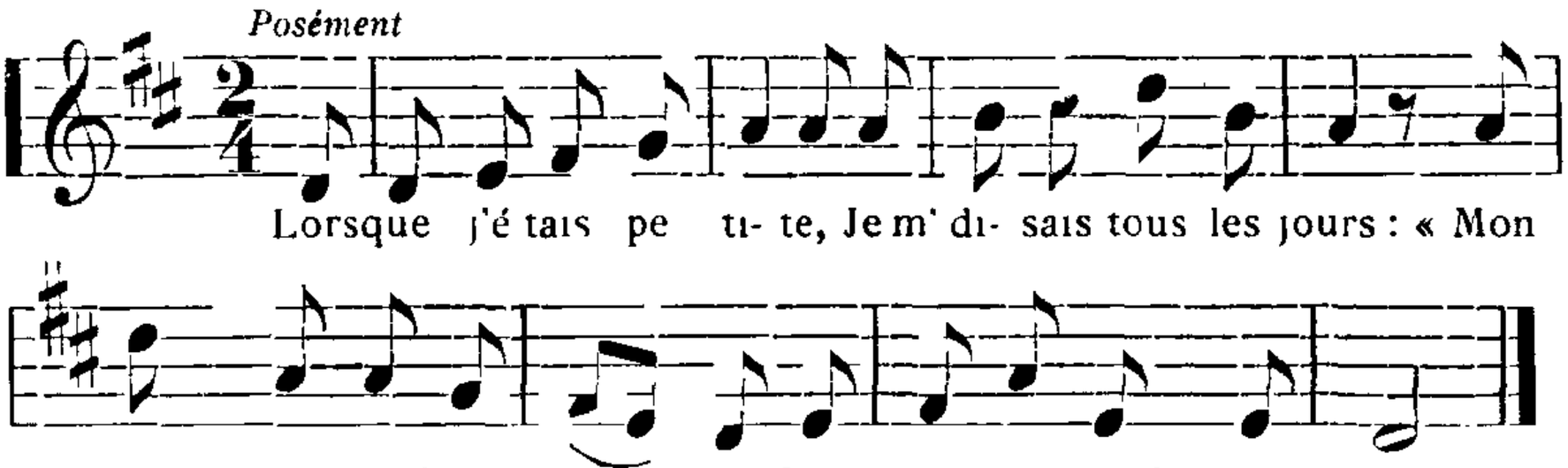

Lorsque j'étais petite,
Je m' disais tous les jours :
« Mon temps passe bien vite ;
Je serai grande un jour. »

Ma mère me chagrine ;
Ell' me dit tous les jours :
« Marie-toi, ma fille,
Tu seras mère un jour ! »

Et moi, je la regarde
Toujours en soupirant :
« Marie-toi donc seule,
Quand tu n'as point d'amant ! »

Je vois mes camarades
Ont tout's de bons partis ;
S'en vont en promenade
Avec leurs bons amis.

Et moi je les regarde
Toujours en soupirant :
« Va t'y promener seule
Quand tu n'as point d'amant ! »

Le matin quand j' me lève,
Je m'arrange très bien ;
Je soigne ma toilette,
Mais çà n' me sert à rien.

Je sais lire et écrire,
Encore bien mieux danser ;
Malgré toutes ces parures,
Je reste à marier.

Me voilà fille faite,
A trente ans parvenue,
Je reste encore fillette [2] ;
Je n' l'aurais jamais cru ! »

Hery sur Alby : *Chantée par Mme Folliet*

---

1. *Var* . Ça n' peut pas s' faire.
2. *Var.* : Me faut rester fillette. (Etercy.)

Autres couplets tirés d'une version d'Etercy·

C'est une jeune fille
Qui a subi le sort.
Chagrin de rester fille
Lui causera la mort.

« Je m'en vais à la messe,
Mon chignon bien frisé ;
Malgré tant de promesses
Je reste à marier. »

Etercy : *Mlle Françoise et M Jacques Bouvier*

Le premier est placé en tête, en guise d'exposition ; le second est visiblement une variante du 7ᵉ ci-dessus.

La Chanson des vieilles Filles.

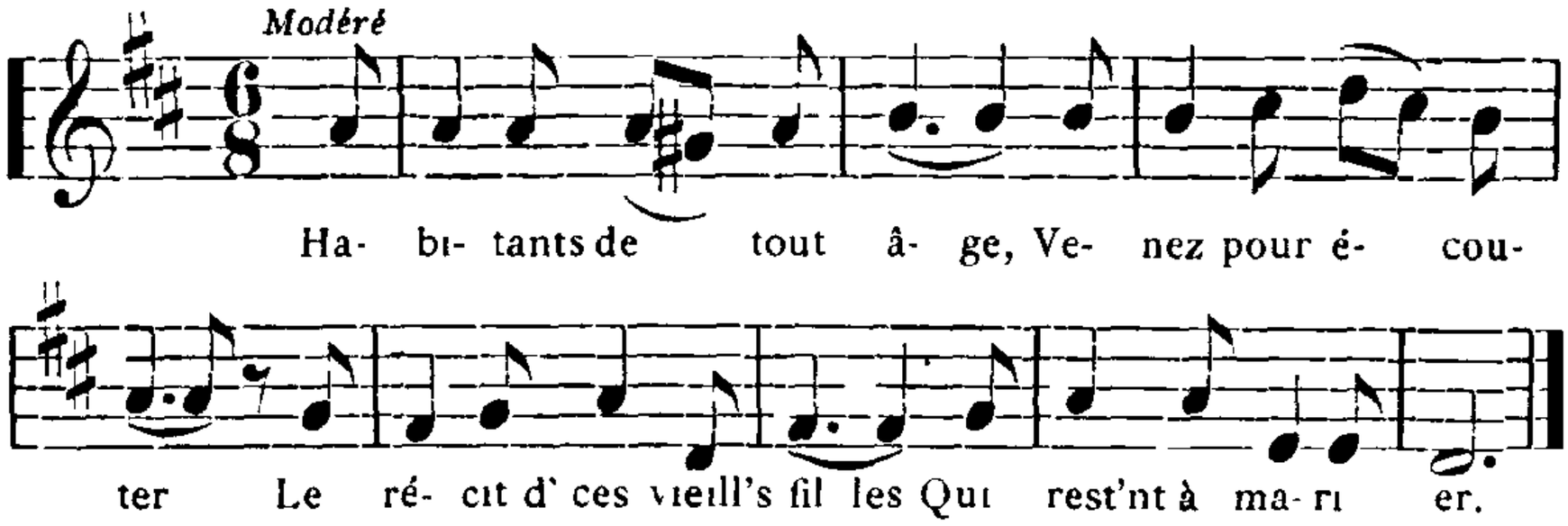

Habitants de tout âge,
Venez pour écouter
Le récit d' ces vieill's filles
Qui restent à marier.

— Le matin quand j' me lève
Je m'habille fort bien ;
Et tout en m'habillant
Je pense aux amants !
Je port' la tête droite,
Les yeux modestement ;
Je n'en suis pas la cause
Si je n'ai pas d'amant.

Réponse narquoise des garçons :

— Ell's port'nt la crinoline,
Les ch'veux à tire-bouchons ;
Ell's ont de belles mines,
Ell's port'nt de blancs jupons.

Si la bouteille se casse,
On pourra la changer :
Si la femme est méchante,
Il faudra la garder.

Feternes : *Chantée par M Forestier*

(A suivre.)

Claudius Servettaz.

ERRATUM. — Page 230, deuxième ligne du texte, c'est
Nouvellement nous *la* dirons
au lieu de *le*.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES TREMBLEMENTS DE TERRE

observés

dans le département de la Haute-Savoie

Par une circulaire en date du 17 mai dernier, le Directeur du Bureau central météorologique de Paris, s'est adressé à toutes les Commissions de météorologie des départements, pour les charger de réunir les observations faites sur les tremblements de terre ressentis dans leur région. depuis ces 20 dernières années.

Chargé, par la Commission de la Haute-Savoie, de rassembler ces renseignements pour notre département, nous avons pensé qu'il serait intéressant d'étendre cette enquête à tous les mouvements sismiques qui se sont manifestés dans la région et dont on a gardé le souvenir.

Pour cela, nous avons dépouillé minutieusement les ouvrages suivants dans lesquels nous n'avons pris que les citations strictement relatives au département de la Haute-Savoie :

Billiet : *Mémoire sur les tremblements de terre ressentis en Savoie*, Chambéry, 1848.

Commission de Météorologie de la Haute-Savoie : Bulletin de 1876 à 1909.

Association Florimontane d'Annecy : Bulletin de 1851 à 1859.

Revue Savoisienne de 1860 à 1909.

Max Bruchet ; *Inventaire sommaire des archives départementales de la Haute-Savoie*, série E, Annecy, 1904.

Journal de Savoie, de 1816 à 1842.

E. Serand : *Ephémérides Annéciennes et Savoyardes*, Annecy, 1884.

C. Pissard : *Ephémérides d'Annecy*, Annecy, 1905.

Spon : *Histoire de Genève*, Genève, 1730.

Jacques Peletier du Mans : *La Savoie*, Annecy, 1572.

Monographies diverses. Observations de Despine, Exertier et Vaullet, etc., etc.

Nous avons ainsi arrêté la liste ci-dessous, certainement très incomplète, mais qui, nous l'espérons du moins, intéressera cependant malgré ses nombreuses lacunes, les lecteurs de la *Revue Savoisienne*.

Liste chronologique des tremblements de terre observés dans le département de la Haute-Savoie

1572. Pas de date, minuit ; Annecy. — Mentionné dans le poëme de Jacques Peletier, du Mans « La Savoie », par ces deux vers qui s'appliquent très probablement à l'année 1572, date de la publication de l'ouvrage :

Vers la minuit, la Terre s'ébranla
Dans Anecy, Peletier étant là.

1584. 11 mars, 11 h. du matin. — Annecy, Duingt, Talloires, Saint-Jorioz, etc. « Le dit jour dymenche en caresme, envyron « les onze heures matin, a esté faict tremblement de terre au « dit lieu de Duing, Talloyres, Saint-Jore et ailleurs. Dieu nous « doing sa grace et conduyse le tout à bon présage, à sa louange « et prouffit de son pauvre puple amen. » (Minutaire de Bovard, notaire à Duingt. Archives départementales de la Haute-Savoie. série E.)

1593. 7 janvier, soir ; Duingt. (Minutaire de Bovard, notaire à Duingt.)

8 janvier, matin ; Duingt. (Minutaire de Bovard, notaire à Duingt.)

1621. 20 mai, matin ; Chablais.

1682. 11 au 12 mai, nuit ; Chablais.

1755. 9 décembre, 2 h. 1/2 (?) ; Annecy. (Minutaire de Bovard, notaire à Duingt.)

1784. 29 novembre ; Toute la Savoie.

1803. 12 décembre ; Chamonix. — Le Mont Blanc fut violemment ébranlé ; une grande masse de glace s'en est détachée.

1804. 3 février ; Tout le département du Mont-Blanc.

1808. 2 avril, 5 h. 45 soir ; Annecy.

16 mai ; Département du Mont-Blanc.

1817. 17 janvier, 1 h. soir ; Chamonix, Les Houches.

19 janvier, 5 h. matin ; Chamonix, Les Houches.

20 janvier, 4 h. matin ; Chamonix, Les Houches.

11 mars, 9 h. 10 soir ; Chamonix, Annecy, Sud-Ouest au Nord-Est. « La secousse a été accompagnée d'un bruit semblable à une forte détonation ; elle a fait fendre les voûtes des églises des Houches et de Saint-Gervais, et fait craquer les glaciers. Dans le même moment on a vu un éclair sur le Mont-Blanc, par un ciel serein, et une lueur du côté opposé. On prétend avoir entendu pendant la nuit, des bruits sourds semblables à celui que cause la chute d'une grosse masse dans une

cavité souterraine. Cette première secousse a été suivie de onze autres qui se sont succédées jusqu'au lever du soleil. A Annecy, les eaux du lac se sont troublées d'une manière très sensible. Au Grand-Bornand, des hommes furent renversés, le mur d'une maison fendu et une pierre de foyer brisée en son milieu. On entendait mugir les vaches et hennir les chevaux. »

(Journal de Savoie).

13 mars, 10 h. 50 matin ; Vallée de Chamonix, Annecy.
13 mars, 11 h. matin ; Vallée de Chamonix, Annecy.
13 mars, 2 h. 10 soir ; Vallée de Chamonix, Annecy.
13 mars, vers le soir ; Vallée de Chamonix, Annecy.
13 mars, 11 h. 20 soir; Vallée de Chamonix, Annecy.
14 mars, 7 h. matin ; Vallée de Chamonix, Annecy.
14 mars, midi ; Vallée de Chamonix, Annecy.
15 mars ; Vallée de Chamonix, Annecy.
28 mars ; Vallée de Chamonix, Annecy.
30 mars ; Vallée de Chamonix, Annecy.
31 mars ; Vallée de Chamonix, Annecy.
1er avril ; Vallée de Chamonix (direction : midi au nord).
2 avril ; Vallée de Chamonix (violente secousse).

1818. 17 mai, midi ; Canton de Rumilly (direction : Sud-Est au N-W).

1822. 19 février, 8 h. 55 matin ; Annecy, Rumilly, Saint-Gervais, etc., etc.—Trois violentes secousses; la voûte de l'église de Rumilly a été ouverte et par endroits séparée des murs latéraux ; les sources ont été troublées. A Annecy plusieurs personnes ont été blessées par la chute des tuiles ; des vieilles maisons sont devenues inhabitables. A Alby, un mur de l'église s'est fendu. A Seyssel, deux maisons ont été renversées. On a compté environ 80 à 100 cheminées renversées à Rumilly, 50 à Annecy et autant à Seyssel. *(Journal de Savoïe).*

23 février, 3 h. 43 soir ; Rumilly.
7 avril, 10 h. soir ; Rumilly (légère secousse).

1824. 29 octobre, 8 h. soir ; Faverges (légère secousse).

1833. 13 mai. 2 h. matin ; Annecy (légère secousse).

1839. 7 août, 8 h. 5 matin ; Annecy (légère secousse).
8 août, 3 h. 30 et 10 h. soir ; Annecy (2 légères secousses).
9 août, 8 h. matin ; Annecy (1 légère secousse).
11 août, 8 h. soir ; Annecy (forte secousse).
16 août, 6 h. 30 soir ; Annecy (forte secousse). — La secousse du 11 et celle du 16 ont renversé à Annecy un grand nombre de cheminées. L'une d'elles a tué un enfant de 10 ans, dans une rue.

21 août, 3 h. matin ; Annecy (petite secousse).

23 août, 11 h. 10 matin ; Annecy (faible secousse).

27 août ; Annecy.

1840. 22 mars, 8 h. 15 soir ; Annecy (une secousse assez forte).

1841. 2 décembre, 8 h. 18 soir ; Annecy, Rumilly, Saint-Gervais. — A Annecy, plusieurs cheminées sont tombées, à Rumilly également et en plus des voûtes et plafonds ont été lézardés.

9 décembre, 11 h. 32 soir ; Annecy, Rumilly (1 secousse).

14 décembre, 2 h. 30 (?) : Annecy, Rumilly.

1844. 10 décembre 0 h. 40 m. ; Rumilly et Annecy (1 secousse assez forte).

1847. 5 mars, 11 h. 22 soir ; Annecy (forte secousse dans le sens vertical).

1851. 23 ou 24 août, nuit ; Annecy (3 secousses).

1854. Pas de date ; Saint-Gervais.

1855. 5 janvier, 5 h. matin ; Chamonix (1 secousse).

23 juillet, midi 45 ; Annecy, Chamonix, Faverges, Rumilly. — Deux secousses du S-E au N-W, de 6 à 7 secondes ; le mouvement d'oscillation a été très sensible sur les arbres. A Annecy le lac s'est agité et quelques cheminées ont été renversées.

25 juillet, midi 45 ; Annecy, Boëge. — Forte secousse du S-E au N-W.

26 juillet, 10 h. matin 2 h. 10 soir ; Annecy.

1877, 8 octobre, entre 5 h. 10 et 5 h. 22 matin ; Tout le département de la Haute-Savoie, quatre ou cinq secousses assez fortes du S-W au N-E.

1878. 24 juin, 9 h. 20 matin ; Annecy (3 secousses S au N).

1879. 25 juillet.

26 juillet.

27 septembre, 4 h. matin ; Annecy (2 secousses).

15 au 16 octobre (nuit du) ; Annecy.

30 décembre, midi 24 ; cantons de Taninges, du Biot et de Thonon, N au S.

30 décembre, 8 h. 7 soir ; cantons de Taninges, du Biot et de Thonon, E à W (1 secousse).

31 décembre, 1 h. 30 matin ; Montriond.

1880. 8 juin, 10 h. 20 soir ; Seythenex.

9 juin, 12 h. 30 à 12 h. 35 soir ; Annecy, Montriond, Taninges.

28 juin, 3 h. 5 matin ; Vétraz-Monthoux et Douvaine.

1881. 3 mars, 3 h. 32 matin ; Taninges, N-E au S-W.

9 juin ; arrondissement de Bonneville.

22 juillet, 1 h. 50 à 2 h. 40 matin ; Seythenex, Annecy, Salanches, N-W au S-E avec secousses verticales (3 secousses).

5 août, 1 h. 30 matin ; Annecy.

25 novembre, 6 h. 22 à 6 h. 30 soir ; Taninges, Chamonix, Megève, Montriond, E-W.

17 décembre, 6 h. 15 matin (?) ; Taninges, Les Gets, W à E (3 secondes).

20 décembre, midi 40 ; Seythenex.

1883. 15 septembre, 2 h. 45 matin ; Seythenex (1 secousse).

1884. 26 novembre, 11 h. 30 soir ; Leschaux.

27 novembre, entre 11 h. 15 et 11 h. 40 soir ; Bonneville, Annemasse, Annecy, Rumilly.

1885. 26 janvier, 3 h. 40 matin ; Douvaine (2 secousses).

1887. 23 février, 6 h. 02 matin ; Annecy, Chamonix, Leschaux (2 légères secousses).

1891. 20 janvier, 4 h. matin ; Annecy, Cruseilles, Thonon, Taninges, E-W.

1898. 6 mai, 1 h. 20 soir ; Annecy.

1900. 26 mai (?), nuit ; Saint-Gingolph.

1901. 10 février, 3 h. 10 matin ; Bonneville.

14 février, 6 h. 30 matin ; Bonneville.

15 février. 5 h. 45 et 7 h. 35 matin ; Thonon et Annemasse, N-W au S-E.

17 février, 5 h. 50 matin ; Thonon.

1902. 31 août, 2 h. 45 matin ; Taninges (2 légères secousses).

1905. 29 avril, 1 h. 55 matin ; Annecy, Thônes, Chamonix, Boëge, Frangy. etc., etc. E à W. — A Chamonix les secousses ont été particulièrement violentes ; la plupart des vieilles maisons ont été lézardées ; aux Praz, aux Tines, etc., il y a eu des dégâts très importants. A Argentières une dizaine de sources d'eau froide surgirent de terre. La route de Vallorcine a été fendue sur plus d'un demi-kilomètre, et des blocs de pierre de 500 k. environ sont descendus de la montagne.

On évalue à plus de 80.000 francs les dégâts causés dans la région par ce tremblement de terre. (Journaux).

13 juillet, 10 h. 15 matin (?) ; Bonneville (légère secousse).

13 août, 10 h. 30 matin ; Chamonix, St-Gervais S-E à N-O. (2 secousses). — A Chamonix l'hôtel de Genève, qui a quatre étages, a été fendu du haut en bas ; la gare a été lézardée de

tous côtés, une certaine quantité de plâtre est tombée des plafonds, et nombreuses sont les maisons qui ont été lézardées. (Journaux).

5 décembre ; Bonneville.

Nuit du 6 au 7 décembre. 0 h. 30 ; Samoëns ; N-E au S-E:

1909. 10 février, 2 h. 40, 5 h. 39, 5 h. 58 et 6 h. 43 soir ; Abondance (légères secousses).

17 février, 4 h. 58 soir ; Abondance et environs, secousse de 10 secondes, qui a fait osciller les arbres et lézardé une voûte de l'église.

6 mars, 1 h., 5 h. 31 du matin et 10 h. 4 du soir ; Abondance, faibles secousses S-W. N-E. de 2 secondes.

7 mars, 7 h. 37 matin ; Abondance, faible secousse S-N de 2 secondes, suivie d'un grondement souterrain.

25 novembre, 9 h. 50 soir ; Grand-Bornand, faible secousse verticale.

En résumé, il ressort de l'examen de cette liste, que généralement les tremblements de terre ressentis en Haute-Savoie ont été peu importants ; que les plus violentes secousses éprouvées seraient celles de 1817, 1822 et 1839, et qu'enfin, pour ce qui concerne plus spécialement la région du Mont-Blanc, il est à remarquer que les secousses de 1905 ont produit, à quelque chose près, les mêmes dégâts que celles observées en 1817.

J. Serand.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Arnold van Gennep : **Religions, mœurs et légendes** (éditions du *Mercure de France* ; 1re série, 1908 ; 2e série, 1909)

La Société Florimontane vient d'admettre le folk-lore au programme de ses concours. Il n'est donc pas hors de propos d'appeler l'attention du lecteur de la *Revue Savoisienne* sur les dernières publications d'un érudit folk-loriste, qui est aussi un fervent admirateur de la Savoie.

Sous ce titre compréhensif *Religions, mœurs et légendes*, M. van Gennep a rassemblé en deux volumes, dont le second vient de paraître, une série d'études publiées pour la première fois dans plusieurs revues, soit générales (*Revue des Idées*,

Mercure de France), soit spéciales (*Revue de l'Histoire des Religions*, *Revue des Traditions populaires*, *Revue des Etudes ethnographiques et sociologiques*, etc.)

Parmi ces divers « essais d'ethnographie et de linguistique », nous signalerons particulièrement l'article intitulé *Antiquités et Chansons de la Haute-Savoie* (2e série, p. 239).

Récemment encore, l'auteur s'était, nous dit-il, installé à Bonneville, « pour y poursuivre ses recherches sur le folk-lore savoyard, commencées depuis tantôt dix ans [1]. » Jadis, c'est à Publier qu'il s'était établi. En effet, pour mener à bonne fin son enquête, le savant directeur de la *Revue des Etudes ethnographiques et sociologiques* s'est proposé de « parcourir la Savoie et la Haute-Savoie commune par commune et presque hameau par hameau ». A Publier, il a recueilli une tradition locale concernant une ancienne ville, fort peuplée jadis, dont une épidémie aurait fait disparaître tous les habitants. C'est une simple légende étiologique. L'attention de M. van Gennep fut également attirée par les vestiges du « camp de Champanges », ainsi que par les rangées de tombes récemment découvertes au-dessous de Marin, à la limite de Publier. Il y aurait eu, suivant lui, dans cette nécropole, « deux races enterrées côte à côte, races qui survivent encore juxtaposées dans plusieurs régions de la Savoie ».

On peut regretter, avec M. van Gennep, que nombre de matériaux très utiles pour la connaissance de l'histoire ou de la préhistoire aient disparu ou disparaissent encore de nos jours. Actuellement toutefois, il me semble que les paysans sont moins portés à détruire les vestiges du passé. Peut-être même en exagèrent-ils parfois la valeur. Le moindre caillou vaudrait son poids d'or, pour peu qu'un archéologue l'eût exhumé dans le voisinage d'une tombe burgonde ou de débris gallo-romains. Heureux travers sans doute, s'il ne conduit pas jusqu'à dérober à tous les regards, avec un soin jaloux, des découvertes peut-être fort intéressantes.

M. van Gennep se plaît aussi à transcrire les chansons populaires, dont il note les variantes locales. Tel est ce quatrain destiné à faire enrager ceux qui se nomment Jean : *Dʒan patagan*... L'auteur en a relevé trois versions différentes (parlers de Publier et de Bonneville). Il serait aisé, comme le fait remarquer M. Dumur, de les multiplier [2]. Mais quelle peut

1. *Mercure de France,* 16 octobre 1909. p. 692.
2 Voyez à ce sujet une lettre de M Louis Dumur. publiée dans le *Mercure de*

bien être l'étymologie de ce terme « *patagan* » ? Nous n'avons pu répondre à la question que nous posait M. van Gennep. Même après les observations présentées par M. Dumur, le problème ne paraît pas complètement résolu. Peut-être l'un de nos collègues florimontans sera-t-il mieux documenté.

Toute cette région, pays de Gavot et Chablais, comme le constate M. van Gennep à la fin de son article, est très riche en légendes et en traditions. On peut étendre cette assertion à la Savoie entière. Aussi nul doute que l'enquête due à l'initiative de M. Serand n'aboutisse à de féconds résultats.

Cette enquête coordonnera, nous l'espérons du moins, les recherches patientes de nombreux érudits locaux. Ils ne seront pas seuls à fouiller cette mine. M. van Gennep n'est pas Savoyard. Peut-être d'aucuns songeront-ils à lui en faire un grief. Raison de plus, répondrait M. van Gennep, pour aborder semblables études. Ce qu'il faut avant tout, c'est éviter toute source d'erreurs, même involontaires.

En effet, la méthode que préconise M. van Gennep diffère de celle qu'a suivie M. Sébillot. Elle est d'une exactitude bien plus rigoureuse, car elle prétend être complètement objective. « Je me place, dit l'auteur, à l'égard des Savoyards comme s'ils étaient des sauvages [appellation qui ne laissera pas de choquer nombre de lecteurs] et que leur pays fût situé au centre de l'Afrique. Je suppose que l'on ne sait rien d'eux, et que surtout moi-même j'ignore tout de leur langue, de leurs maisons, de leurs légendes, etc. Ceci revient à garder les yeux ouverts tout le temps, à s'étonner de tout, à vouloir que tout soit nouveau et à noter chaque observation. Il suffira ensuite de contrôler les observations personnelles par celles d'autrui et de laisser tomber tout le ballast inutile [1] ».

Cette méthode est évidemment discutable. C'est du moins une méthode. Beaucoup la trouveront excellente.

Pour en apprécier plus exactement la portée, on fera bien de méditer les idées générales que M. van Gennep a exposées,

France, sous la rubrique « *Folk-lore savoyard et genevois* » (1er nov. 1907, p. 189). L'écrivain genevois propose l'étymologie *Patagan* = *Patagon*, et réclame pour le parler de Genève le titre de savoyard par excellence. « Il faut, dit-il, considérer Genève et le territoire connu au moyen-âge sous le nom de pays, puis *comté genevois* (ou plus simplement *le Genevois*) comme le véritable centre linguistique du dialecte dit savoyard. » M. van Gennep a inséré une excellente réponse dans le n° suivant, p. 376. M. Caussy est encore revenu sur cette question, qui (on ne s'en douterait guère au premier abord) intéresse ethnographes, philologues, folk-loristes et numismates, dans le n° du 1er décembre de la même année.

1. *Mercure de France*, 16 octobre 1909, p. 692.

notamment sur la « La valeur historique du folk-lore » (II, 173), et sur « La méthode comparative » (II, 22).

Si le chercheur local est doublé d'un linguiste. il trouvera dans certains articles, tels que « Le sexe des mots » (I, 265), « Genres et classes linguistiques » (I, 276), et surtout dans l' « Essai d'une théorie des langues spéciales » qui termine le second volume, une ample matière à réflexions.

A un moment où « idistes » et « espérantistes » luttent parfois avec acharnement, où se dressent en face d'eux de nouveaux partisans de l'hégémonie ou de l'universalité de la langue française [1], les conclusions de M. van Gennep ne peuvent manquer de paraître piquantes : « Toute discussion, toute propagande en faveur d'une langue internationale, soit factice, soit actuelle, est pire qu'une survivance du XIXe siècle ou qu'une naïveté d'ignorant : c'est proprement un obstacle qu'on oppose à la marche de l'humanité entière vers une richesse et une variété plus grandes dans la production intellectuelle » (I, 316).

Que de controverses pourrait soulever cette simple phrase !

Bornons-nous à constater qu'en linguistique, comme en sociologie, comme partout, il y a conflit entre partisans et adversaires de l'individualisme.

Nombreux sont ceux qui ont admiré l'enthousiasme des espérantistes. Les plus élevés (entre autres les fondateurs du groupe annécien) n'ont pas seulement la pensée d'être utiles. principalement aux commerçants et aux industriels : ils ont l'ambition généreuse de contribuer à l'union des peuples. L'espéranto (ou l'ido) serait en effet un merveilleux instrument de cosmopolitisme. Pourquoi donc tant de linguistes demeurent-ils encore réfractaires ou sceptiques ? C'est que l'espéranto, comme tout langage, sera soumis à l'évolution. En admettant qu'un idiome, naturel ou conventionnel, devienne un jour la langue seconde universelle, le lendemain, c'est-à-dire dès la génération suivante, cette langue aura déjà donné naissance à des dialectes différents. Il en serait de cette universalité comme de l'égalité absolue que rêvent certains esprits chimériques.

1. Voyez dans la *Revue du Mois* les articles intéressants de MM. Couturat et Aymonnier. et, dans *La Grande Revue,* la thèse soutenue par M. A. Dauzat. avec autant de conviction que de talent. en faveur de l'expansion de la langue française et de son adoption comme « langue seconde » (fascicule du 10 novembre 1909 : *Espéranto, Ido* ou *Français ?*)

Voir également la récente brochure publiée par MM. O Jespersen, Couturat, R. Lorenz, etc , sous ce titre *La Langue internationale et la Science* (considerations sur l'introduction de la langue internationale dans la science) ; Paris, Delagrave, 1909 , Général Sebert : *L'Espéranto et les Langues nationales* (Paris, 1909).

Telle est l'objection fondamentale. Au lecteur de juger si elle est irréfutable.

Mais nous voilà loin de la Savoie. Le dernier article que M. van Gennep a publié dans le *Mercure de France* nous y ramène. N'étant nullement ethnologue, je ne puis que le signaler ici.

L'auteur nous y donne son avis sur les Pygmées du Salève, sur les crétins du Valais et de la Savoie, comme sur les rites du mariage recueillis à Brizon. En ce qui concerne les crétins, M. van Gennep pense que ces individus « sont les derniers survivants, plus ou moins métissés, d'une race déterminée, antérieure aux grands blonds nordiques (Germains), aux grands bruns (Méditerranéens) et aux petits bruns (*homo alpinus*), qui se côtoient actuellement en Savoie ».

On le voit, une foule de problèmes, aussi intéressants que variés. peuvent se poser aux folk-loristes. Qu'ils se mettent résolument à l'ouvrage. Pour peu qu'ils aient l'esprit curieux, ils ne tarderont pas à être récompensés de leurs peines. Il n'est que juste d'appliquer au folk-lore ce que M. van Gennep a si bien dit de l'ethnographie (II, 238) : Le charme le plus grand peut-être de cette science, « c'est que, les premiers éléments acquis et la méthode spéciale conquise, la vie quotidienne change d'aspect. Tel petit fait isolé, telle réflexion surprise par hasard évoquent. par leur lien avec l'ensemble tout entier des croyances et des coutumes, un monde d'analogies et de souvenirs ».

J. Désormaux.

E. Muret : **De quelques desinences de noms de lieux particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie,** 1908. (Extr. de la *Romania*, t. XXXVII.)

(Suite)

M. Muret étudie ensuite l'origine des noms de lieux en *inge* dont plus des deux tiers appartiennent à la Haute-Savoie et qu'on a tant cités sans faire avancer la question d'un pas. Avec la même méthode sûre et rigoureuse, le savant professeur genevois élucide cet intéressant problème dont je n'avais fait qu'entrevoir la solution. Il prouve que cette désinence, où l's finale est négligeable, répond à la finale masculine latine *i-anicum* en démontrant que l'*a* latin accentué suivi d'une consonne nasale et précédé d'un phénomène palatal a été

changé en *in* dans toute l'étendue du territoire de ces noms. Il s'appuie surtout sur des formes de transition connues comme *Satiniango*, *Luciniango* et sur la réduction de *ian* à *ien* et à *in* dans les noms de saints comme *S. Cassianum*, St-Cassin (Chambéry). Le suffixe *icus* a donc formé des noms de lieux en s'ajoutant à des surnoms en *anus* tirés eux-mêmes de gentilices en *ius*. Les exemples les plus anciens remontent à 101 ap. C. et concernent tous des noms en *i-anus* (Insc. des Ligures Baebiani, C. IX, 1455).

Je crois qu'on s'est servi du suffixe *icus*, qui désignait un rapport d'utilité et de dépendance entre deux êtres ou deux choses coexistant en un lieu donné (*murus civicus*, Plaute; *nautae Rhodanici*, Insc. [1]) pour éviter une confusion entre la désignation des propriétés formées au moyen du suffixe locatif *anus* (Pontius, *fundus Pontianus*) et celle des propriétés fondées par des hommes dont le surnom était aussi terminé en *anus* (Oppianus, *Oppianicus*). Plus tard ce suffixe *icus* s'ajouta à n'importe quel radical de nom d'hommes, mais en affectionnant plus particulièrement les noms terminés en *an*, *in*, *on*.

Les premiers noms en *i-an-icum* n'ont certainement pas apparu à l'époque d'Auguste, car les itinéraires n'en citent point, mais plutôt à partir de la fin du Ier siècle quand l'usage de ces surnoms se généralisa de plus en plus. On a dû créer de ces noms de propriétés jusqu'au Ve siècle, mais non après, car on ne trouve pas un seul radical germanique. L'esprit d'imitation, dans l'appellation de ces propriétés, a fait qu'elles sont groupées non seulement dans le même pays, mais encore dans la même commune. Enfin la plupart d'entre elles paraissent n'avoir été au début qu'une petite agglomération de *casae* où vivaient quelques colons ou hommes libres de la villa. Avant de supplanter Flérier comme chef-lieu de la paroisse, Taninge, puis Gelinge, Jutteninge ont dû n'être que des points habités et isolés. Leur fondation est donc certainement postérieure à la fondation même de la villa *Floriacus*, c'est-à-dire à une époque plus rapprochée de la fin du IVe siècle. Un fait digne de remarque, c'est que les familles seigneuriales qui portaient leur nom se sont presque toutes éteintes.

M. Muret appelle l'attention sur certains phénomènes phonétiques, comme, par exemple, la fréquence des cas de dissimilation, l'influence du *g* palatalisé qui « réduit *li* et *ni* termi-

1. Oppianicus surnom d'un Romain cité par Cicéron indiquait simplement que celui-ci était originaire du *fundus Oppianus*.

nant le radical des gentilices à *l* et *n* non mouillés » et qui change souvent l'*n* du radical en *l*; le changement de *ti* en hiatus et de *ce* ou *ci*, non précédés d'une voyelle, en *f* [1] etc.

La *Romania* n'étant pas à la portée de tout le monde, les lecteurs de la *Revue savoisienne* nous sauront gré de reproduire, mais sans les formes anciennes, la liste de ces noms, enrichie par les publications de M. l'abbé GONTHIER : *Inventaire de l'abbaye de S*t *Jean d'Aulps* (AS. XXVIII, 1905) et l'*Abbaye de Filly* (RS, 1892, 1893), que j'avais entre temps dépouillées pour ma propre part, et celles de M. l'abbé L.-E. PICCARD : *L'abbaye de Filly* (Acad chablaisienne, VII) sans compter les *Monographies des paroisses* publiées dans les Mémoires de l'Académie Salésienne. J'ai laissé de côté les noms qui intéressent le canton de Genève. Pour quelques-uns l'indication des communes a été rectifiée, la cause des confusions étant due à ce que leurs limites n'ont pas toujours été marquées sur la carte de l'Etat-Major.

Allinge, *Allianicum*, d'Allianus, surnom dérivé d'Allius.

Arculinge (Reignier) et les Arculinges (Amancy), *Herculianicum*, d'Herculianus, dér. d'Herculius.

Aricinge (St Cergues) *Aristianicum* ou plutôt *Atrectianicum*. Gentilices : Aristius, Atrectius. — D'après l'*Inv. de S*t *Jean d'Aulps* et une charte de 1263 (Reg. genev., n° 958 et WURSTEMBERGER : *Peter*, IV. n° 618 *a nemore de Aricingio*) la limite occidentale du Faucigny se trouvait à cette forêt de St Cergues. Cette dernière forme pourrait-elle expliquer la fausse graphie *Aritinge* ? Si celle-ci est bien exacte, elle s'expliquerait, d'après M. Muret, par *Atrectinicum*, du surnom Atrectinus. Mais il n'y a aucun mas de ce nom dans les communes de St-Cergues et de Cranves-Sales.

Baisinge (Publier) *Basianicum*, de Basianus, Basius. — En 1218 *Basinge* (*Inv. de S*t*-J. d'Aulps*. n° 914).

1. Ce changement du *c* palatal se retrouve, ailleurs, dans le mot *parofia* paroisse, que M. P Meyer aurait signalé, en béarnais, à C Joret (*Du c dans les langues romanes*, 1874. 212). Je l'ai trouvé en 1100 dans le Limousin (Bull. de la Soc archéol., *Cartul. du prieuré d'Aureil*, n° 13). Il semble que dans le bassin du Fier et en Isère. *ss* suivis d'un yod. aient subi la même modification. Ainsi Bluffy, qui paraît venir de *Blussius, gentilice dérivé de Blussus (H.) offre les formes *villam Blusiacum*, 1031 (HPM, I, c. 496. err. à la table, Mém. de la Soc. savoisienne, V, 85), *Blufiacum* (GUICHENON *Hist. genéalog.*, Pr., p 3), *Bulfiacum*, 1037 *Cartul. de Savigny*, I, 318, n° 639), *Bliffie* (Reg. genevois), *Bluffiey*, 1271 (BRUCHET : AIE). Cp Blussy (Sallenôve) *Blisiaci*. 1160 (SHAG. XIV, 378. n° 330) Gruffy, *Grusfies*, 1316 (M. CHEVALIER : *Inv, des arch des dauphins*) remonterait à Grussius par Grussiacus En Dauphiné, le plus ancien exemple est *Caleffianum*, 830 (*Cartul. de S*t *Hugues*, p. 13) orthographié aussi à la même date *Calessianum*, auj. St-Just de Chaleyssin (Isère).

Bissinge (id.) *Bessianicum*, de Bessianus, Bessius.

Baussinge, mentionné, dit M. Muret, dans un document du XVIIIe s. concernant l'*Abbaye d'Abondance* (doc., p. 93) n'est pas cité dans le cadastre de 1730. Il viendrait par *Bellicianicum*, de Bellicianus, G. Bellicius. Un document, cité par M. BRUCHET (AIE, 1057, p. 340) donne les deux formes suivantes en 1339 : « Acquisition par Jean Margencez, bourgeois d'Evian, de Nicod de Besinges, d'une vigne située *in territorio* de *Bissingio*. »

Boisinge (Viuz-en Sallaz) *Busianicum*, de Busianus. Busius ou Boutius. — Ou encore Bosius (Holder). La forme *Boisingium* est citée dès 1275 (SHAG, XIV, p. 141).

Boringe (St Cergues) ; villages de Nangy, Reignier ; l. d. à Chens ; *Burianicum*, de Burianus. Burius. — Les tabelles cadastrales de 1730 ne donnent pas de mas de ce nom à Menthon ; mais il en existait dans les paroisses de Contamine-sur-Arves (écrit aussi *Borenge*) Marlens (la *Boringe*). Celui de St Cergues ou de Cranves est *Bueringium* en 1306 (SHAG. XV, p. 40).

Bougninge (Bonne) *Bonianicum*, de Bonianus, Bonius.

Commelinge (Allinge) *Cominianicum*. G. Cominius. Comenius, Cumelius.

Corninge (Féterne) les Curninges en 1730. *Cornianicum* G. Cornius *ou* Coronius.

Corsinge ou **Cursinge** (Draillant) *Cursianicum*, G. Cursius ou Curtius. — *Coursinge*, 1651 (BRUCHET : AIE, 1040) ; écrit *Corsenge* sur la *Carte des Etats Sardes* de Borgonio 1683-1772. Le l. d *Moulin de Cursinge* n'existe pas à Fillinge, mais à la limite de Draillant.

Croisinge (La Roche). M. Muret n'ose se prononcer, en regard de graphies incertaines comme Groisinge et Groissinge, Misinge et Miossinge. Cette forme semble exacte cependant, si on lui compare Croisonnaz (Thusy) *Croysenaz*, 1465 (Mém. de l'Acad. Chablaisienne, = ACH, XIII, doc. 8), *Croysonaz*, 1538 (BRUCHET : AIE. 568 et le nd'h. Croyson, au XVIe s.) Je ne vois comme explication qu'un gentilice *Crausius, d'origine germanique (cp. all. *Kraus*, crépu. frisé, et Drausius d'où Droisy par Drausiacus). Il existe du reste un nom de lieu Croisy (Eure et Seine-Inf.) qui ne peut guère s'expliquer non plus que par un ancien *Crausiacus* ou *Crŭsiacus*.

(A suivre.) Charles MARTEAUX.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1909

N.-B — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

Bernus Jean. Sur une pierre à cupules 265
Crolard A. Subvention pour fouilles dans les Fins. 269
Désormaux. Fouilles, champ Lacombe aux Fins. 80
— Lampe et monnaies romaines. 273
Fenouillet. Sur une grotte à Savigny. 274
Fontaine. Démolition de l'ancienne chapelle d'Excenevex. 272
Le Roux Marc. Sur quelques fragments d'architecture. 306
— Objets antiques du champ Vincent aux Fins. 13
— Statuettes en bois du XVIe siècle 76
Marteaux. Sur une grotte refuge au Mont Rampon. 16
— Sur d'anciens cimetières des vallées de l'Arve et du Giffre. . . . 265
— Sur les antiquités de Boussy 13
Marteaux et Le Roux. Premières feuilles de l'ouvrage sur Boutae . 80

BEAUX-ARTS.

Gardier F. Sur le graveur annécien J. Sinton. 172
— Sur un portrait de saint François de Sales. 173, 268
Le Roux M. Trois tableaux d'Adrien Guignet. 81

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie savoisienne :
Désormaux J. Religions, mœurs et légendes, par M. A. van Gennep. 332
Marteaux Charles. De quelques désinences de noms de lieux particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie, par M. E. Muret. 66, 164, 260, 336

BIOGRAPHIE.

Marteaux. Sur la famille de Dyvonne. 80
Miquet François. Recherches sur les familles des émigrants Savoyards fixés en France avant 1860. . 183, 279
La Rédaction. Camille Dunant 71
Serand J. Lettres de Jacques Balmat 78

GRAVURES.

L'Education de la Vierge (statuette en bois) 77
Fragments d'architecture 307
Lampe romaine 273
Marques d'armuriers. 305

HISTOIRE.

BUTTIN Ch. Le Guet de Genève au XVe siècle *(suite et fin)*. 32, 119, 231. 295
DUVAL César. La réunion du Comté de Genevois à la Savoie par Amédée VIII de Savoie le 5 août 1401 97, 248
DUSSAIX J. Assassinat d'un officier municipal pendant la Révolution à Megève. 142
FAURE Claude. Contribution à l'histoire du Faucigny au XVe siècle 21, 148
GONTHIER J -F. Les Prieurs de Talloires *(suite et fin)*. 39. 257
LETONNELIER G. Sur le mariage de Louise de Savoie avec le comte Janus 277
MARTEAUX et LETONNELIER. Contrat de mariage de Pierre de Dyvonne et de Marguerite Catinel (1437). 181
MARTEAUX. Sur le passage de Ch. Emmanuel III à Rumilly . . 17
— Sur des parchemins (collection Dubettier) 171
PERNOUD Camille. Documents sur la ville de Cluses . . 176
RITTER Eugène. La Philothée de saint François de Sales (2e article) 138
SERAND J. Fête à Annecy pour la naissance du roi de Rome. . . . 266
— Exposition historique des souvenirs de l'annexion. 269

HISTOIRE NATURELLE.

CROLARD A. Sur le peuplier eucalyptus. 276
DÉSORMAUX et LE ROUX. Sur une dent de Mammouth. . . . 272, 273
LE ROUX Marc. Sur un bloc erratique au Crêt du Maure 267
— Sur une Tortue boueuse. 267

INDUSTRIE.

CROLARD A. Procédés modernes d'impression. 17

MÉTÉOROLOGIE.

GUERBY. Les dépressions du sud de l'Europe et le climat d'Annecy. 8
SERAND J. Liste chronologique des tremblements de terre observés dans le département de la Haute-Savoie . . . 327

PHILOLOGIE.

CONSTANTIN A. et DÉSORMAUX J. Essai de grammaire (2e partie). 55, 103
DÉSORMAUX. Notes de Sémantique 9
— Projet de glossaire savoyard 174
MARTEAUX. Communication philologique, *via, vii*. 74
— Sur des noms de propriétés 275

SERVETTAZ Claudius. Chansons rustiques savoyardes :
. Chansons de bergères *(suite et fin)* 46, 159
Chansons d'Amour. 215, 311

POÉSIE.

MARTEAUX Ch. *Beaux yeux bruns*. 309

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

Liste des membres de la Société Florimontane. v
Liste des Sociétés qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne* ix
DÉPOLLIER J. et J. DX. Le Cinquantenaire de la *Revue Savoisienne (avec gravure hors texte)*. 82
Programme des concours de Poésie et Beaux-Arts. . . . 19
Nécrologie : MM. BOCH. 1 : Mis COSTA DE BEAUREGARD, 14 ; C. DUNANT, 71 ; Projet de monument, 167 ; DUFOUR VERNE, 263 ; F. MORAND, ANTONY REGNIER. 270 ; FÉLIX BLANC, 275 ; A. PERNOUD, 275
Nouveaux membres : MM. BERNARD. MARÈS, RANNAUD, 8 : Al. DUNAND, 72 ; J. LAEUFFER, RAGINEL, 170 ; COCHON, DINJEON, ROSSET, 171 ; CARRIER, 270 : PERRET, DESHUSSES 275
Démissions : MM. BLANCHARD, TROLLIET, 4 ; DUC. 275
Distinctions : MM BRUCHET, 2, 270 ; MARTEAUX, 2, 270 ; REVIL, 8 ; NANCHE, PICCARD, 15. 275 ; DÉSORMAUX 275
Dons au Musée. 7, 14, 263, 271, 273, 274
Dons à la Société. Bibliothèque 7, 8, 15, 72, 73, 75, 170, 263, 264, 272, 272, 275, 275
Société Florimontane : Bureau, 2 ; Publications, 74 ; Livre d'or, 75 ; Cinquantenaire de la *Revue Savoisienne* 75
Compte-rendu financier de 1908 3
Budget pour 1909 4
Programme des Concours de Folklore et de Poésie. 310
Rapport sur le Concours de Poésie de 1908. 4
Lauréats du Concours de Poésie de 1908. 6
Lauréats du Concours de Beaux-Arts de 1909. 271
Souscription au monument Curtat 16
Participation au Jubilé de Genève 72
Adresse à l'Université 264
Congrès des Sociétés savantes de Savoie en 1911. Bureau de ce Congrès 80

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

11577. — Annecy. Imprimerie J. ABRY.

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de la

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1896

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SOCIÉTÉS SAVANTES
N° 5293
IMPRIMÉS

1910

Cinquante-unième Année

ANNECY
Imprimerie J. ABRY, Editeur

1910

Pér. 8°

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

FONDATEURS

Louis Bouvier (1851 † 1908). | Jules Philippe (1851 † 1888).
Etienne Machard (1851 † 1887). | Eloi Serand (1851 † 1891).

BIENFAITEURS

Andrevetan (1865 † 1879). | Melville-Glover (1879 † 1897).

LISTE DES MEMBRES

BUREAU.

Présidents d'honneur : MM. Dr Thonion ⚘ I, ancien député ; Ch. Marteaux ⚘ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, et Max Bruchet ⚘ I ✠, archiviste départemental du Nord.
Trésorier d'honneur : M. Jean Ritz ✠ C ✠ ⚘ I, compositeur de musique.

Président : M. Ch. Buttin, notaire à Rumilly.
Vice-Présidents : MM. Albert Crolard, ingénieur et Isidore Nanche ⚘ A, chirurgien-dentiste.
Secrétaire : M. Marc Le Roux ⚘ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.
Secrétaire-adjoint : M. Letonnelier, archiviste départemental de la Haute-Savoie.
Bibliothécaire : M. J. Désormaux ⚘ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.
Archiviste : M. Joseph Serand.
Bibliothécaire-adjoint et trésorier : M. François Gardier.
Comité de rédaction : MM. Le Roux, Buttin, Désormaux. Letonnelier, Gonthier, Guerby ⚘ I et Dumont ⚘ I.
Directeur de la Revue : M. Le Roux.

MEMBRES HONORAIRES.

DATES d'admission — MM.

1882 Bailliard Charles, à New-York.
1906 Borson (le général) G O ✵ ⚘ I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1892 Bruchet Max ⚘ I ✠, archiviste départemental à Lille (Nord).
1901 Camus Jules ⚘ I ✠ ✠, professeur à Turin.
1872 Chantre Ernest ✵ ✠, sous-directeur du Museum des sciences naturelles de Lyon.

1906 Courtois d'Arcollières ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1882 Demole Eugène, conservateur du médailler de Genève.
1878 Dufour Th , directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1898 Fouquet (Dr) ❦ A, officier de l'Osmanieh, chevalier de Ste-Anne de Russie, au Caire.
1910 Fruttaz (le chanoine), président de la Société d'Aoste.
1881 Hollande ❦ I ★, directeur de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
1900 Manno Antonio (le baron) G C ✠ G C ✠, membre de l'Académie des sciences, à Turin.
1872 Papier ❋ ❦ I, président de l'Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
1881 Revil, géologue, à Chambéry.
1888 Revon Michel ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, professeur honoraire à l'Université de Genève.

MEMBRES EFFECTIFS.

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1887 Allart, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy-le-Vieux.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1900 Balleydier ❦ I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 Barut Jules, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
1904 Bellier-Klecker (Mme), à Sèvres (Seine-et-Oise).
1909 Bernard, receveur principal des Contributions indirectes en retraite, à Annecy.
1910 Blanc Henri, étudiant en droit, à Lyon.
1907 Blandin Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
1896 Boiret ❦ I O ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
1904 Bonald, administrateur de la Caisse d'épargne, à Annecy.
1875 Bouchet Pierre, négociant, ancien maire d'Annecy.
1908 Bougier, conducteur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1896 Buttin Charles, notaire, à Rumilly.
1903 Carie, lieutenant au 30e de ligne, à Annecy.
1909 Carrier Maurice, avoué, à Bonneville.
1895 Carnot François ❋ ★, député, ingénieur des Arts et Manufactures à Paris.
1874 Carron Jacques, avocat, à Annecy.
1905 Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
1879 Chatelain Maurice, notaire, à Faverges.
1873 Chevallier Etienne, prévôt de la cathédrale, à Annecy.
1907 Choulet Frédéric, garde principal de la garde indigène de l'Indo-Chine, à Vinh (Annam)
1909 Cochon ❋ ❦ I O ★, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Chambéry.
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1890 Croiard Albert, conseiller général, ingénieur des Arts et Manufactures, à Cran-Gevrier.
1897 Crolard Francis ❦ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset F. ★, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Croyn A. ❦ A, directeur des Contributions indirectes, à Grenoble.

1907 Denarié Jean, notaire, à Annecy.
1906 Dépollier Louis, imprimeur, à Annecy.
1906 Deschamps ★, conducteur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1909 Deshusses Jules, répétiteur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1896 Désormaux ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Despine Antoine, à Annecy.
1910 Desservetaz Alfred, comptable, à Annecy.
1909 Dingeon Joseph, lieutenant au 11e chasseurs alpins, à Annecy.
1892 Domenjoud Henri, percepteur, à Faverges.
1907 Douxami H , maître de conférences à la Faculté des Sciences, à Lille.
1910 Dubettier clerc d'avoué, à Annecy.
1898 Dumont ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1909 Dunand Alexis, rentier, à Annecy.
1885 Duplan ❦ I, ancien magistrat, a Evian-les-Bains.
1889 Dupont François ❋ ❦ A C ★ O ✠, ingénieur-chimiste, à Paris.
1897 Dussaix, propriétaire, à Megève.
1879 Duval César ❦ A, sénateur de la Hte-Savoie, à Collonges-sous-Salève.
1904 Favre Asghil, propriétaire, à Faverges.
1906 Favre-Lorraine, propriétaire, à Saint-Jean de Sixt.
1899 Fenouillet ❦ A ★, instituteur honoraire, à Savigny par Valleiry.
1901 Ferrero Marius, conseiller général, à Annecy.
1898 Fontaine Ant., architecte ordinaire des monuments historiques, à Annecy.
1907 Fournier Auguste ★, maire d'Annecy-le-Vieux.
1901 Frey Charles ❦ A, conseiller municipal, à Annecy.
1892 Frézat Simon, à Bonneville.
1908 Gaillard Claudius, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1906 Gallet, docteur en médecine, à Annecy.
1883 Galliard Louis, docteur en médecine, à Annecy.
1906 Gardier François à Annecy.
1905 Gave (l'abbé), professeur au Pensionnat d'Uvrier, par St-Léonard (Valais).
1897 Geley Gustave ❦ A, docteur en médecine, à Annecy.
1904 Genevois, docteur en pharmacie, à Annecy.
1893 Germain, directeur de l'école primaire de Thonon-les-Bains.
1892 Gonthier, chanoine honoraire, aumônier des Hospices, à Annecy.
1886 Grivaz Louis ❦ A, notaire, à Annecy.
1894 Guerby ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Guinier Phil. ★, professeur de botanique à l'Ecole forestière, à Nancy.
1906 Hérisson Jean, imprimeur, à Annecy.
1907 Laeuffer Eugène, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1909 Laeuffer Jean, rentier, à Annecy.
1908 Lalanne L., directeur des Fonderies et Forges de Crans, près Annecy.
1905 Lavorel J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 Laydernier Léon ❦ A, banquier, à Annecy.
1910 Lehr Alfred ❦ I, proviseur du Lycée Berthollet, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ❦ I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston, archiviste départemental, à Annecy.
1909 Marès Léon, au château de Montrottier, près Lovagny.
1891 Marteaux C. ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Martin G. ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy,
1894 Meyer ❦ I, inspecteur d'Académie. à Annecy.

1906 Michel Amédée, conseiller général, à Thônes.
1893 Millet 🌿 A ★, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 Miquet François 🌿 A, percepteur, à Brest.
1899 Monnet (Mlle), à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 Nanche Isidore 🌿 A, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier (l'abbé), à Annecy.
1906 Orlyé Philibert (d'), propriétaire, maire de Menthon.
1906 Orlyé Jean (d'), licencié ès-sciences, à Paris.
1910 Orsier, avocat, docteur en droit, professeur de droit, à Paris.
1902 Périllat, ancien administrateur du Bon Marché, Paris.
1907 Perravex, inspecteur des postes et télégraphes, à Annecy.
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1888 Philippe Charles 🌿 A, principal du collège de Bar-sur-Aube.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) 🌿 I O ✠, proton. ap., chanoine à Thonon.
1908 Pinelli, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1909 Raginel François, notaire à Annecy.
1897 Raillon 🌿 I, architecte départemental, à Annecy.
1909 Rannaud Marie (le chanoine), à Annecy.
1903 Rey 🌿 A, procureur de la République, à St-Jean de Maurienne.
1901 Richard J. ★, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean ✠ C ✠ 🌿 I, compositeur de musique, Annecy.
1894 Robert Victor, à Annecy.
1908 Robert (le chanoine), aumônier de la Visitation, à Annecy.
1905 Rollier Pétrus, à Annecy.
1909 Rosset 🌿 I, instituteur honoraire, à Groisy-le-Plot.
1873 Roussy de Sales (le comte de) ❋ O ✠, à Thorens.
1908 Ruffier Jean, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, entrepreneur de transports, à Annecy.
1884 Sallaz, chimiste, à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, propriétaire à Veyrier-du-Lac.
1904 Schoendoerffer O ❋ ★ 🌿 A, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, à Paris.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1908 Serand François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
1908 Servettaz, professeur à l'Ecole supérieure de Thonon.
1901 Seyssel-Cressieu (le cte Marc de) ✠, château de Musin, à Belley.
1908 Simon Marius, avocat, à Annecy.
1902 Terrier Auguste ❋ 🌿 A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1871 Thonion 🌿 I, docteur en médecine, ancien député, à Annecy.
1874 Tissot, (l'abbé), curé de Cluses.
1904 Varay François, docteur en médecine, à Annecy.
1897 Vernaz C ★ 🌿 A, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1900 Bosson, pharmacien, à Saint-Jeoire.
1907 Gavard (l'abbé), à Monthey (Valais).

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BELLEY. Le Bugey.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BÉZIERS. Bulletin de la Société archéologique.
BÔNE (Algérie). Académie d'Hippone.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
BRIVE. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
MACON. Académie des sciences.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn et-Garonne.
MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANCY. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle).
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.

PARIS. Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— L'Homme préhistorique.
— Le Mercure de France.
PAU. Société des sciences et lettres.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
PUY (LE). Société agricole et scientifique.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Bibliothèque de l'Université (Bulletin de l'Université et de Pisciculture).

ETRANGER.

AOSTE. Société académique du duché d'Aoste.
BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
— Société d'archéologie.
CINCINNATI (Ohio, U. S. A.). The Lloyd Library.
FRIBOURG. Société d'histoire de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Comité des archives des sciences physiques et naturelles.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
— Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande.
MILAN. Atti della Societa italiana di scienze naturali.
MONTANA. (U. S. A.) University of.
MONTEVIDEO. (Uruguay). Museo Nacional.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
SAINT-LOUIS. (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
SAINT-MAURICE (Valais). La Muritienne.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputatione di storia patria).
— Société des Beaux-Arts.
URBANA. (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
VÉRONE. Museo Civico.
WASHINGTON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
WISCONSIN (U. S. A.). Academy of sciences, arts and letters.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
PARIS. Le Savoyard.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Assemblée générale annuelle du 12 janvier 1910.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Bernard, Bonald, Buttin, Carle, Cattin, A. Crolard, Dépollier, Désormaux, Despine, Dinjeon, Dumont, Fontaine, Galliard, Gardier, Guerby, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Nanche, Ruffier, F. Serand, J. Serand, Simon.

Le Président annonce que M. Fleury Raillon, vient d'être nommé officier de l'Instruction publique et transmet à notre collègue les félicitations sincères de la Société.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

Th. Dufour : *J.-J. Rousseau, La première rédaction des Confessions*, 1 vol. in-8°, Genève, Jullien, 1909.

IXe Congrès international de géographie : Compte-rendu des travaux du Congrès tenu à Genève en 1908, par Arthur de Claparède, 1 vol. in-8°, Genève 1909.

(Dons des auteurs).

La parole est donnée à M. Gardier, trésorier, pour l'exposé du compte-rendu financier de 1909.

A) RECETTES.

En caisse au début de l'année.	1.787 98
Intérêts des fonds placés.	57 80
Cotisations des membres actifs.	1.349 45
Abonnements à la *Revue savoisienne*.	297 70
Publicité-annonces dans la *Revue*.	60 »
Produit de ventes.	31 30
Profits divers.	8 25
Fondation Andrevetan :	
Concours de poésie 1908	400 »
Concours Beaux-Arts 1909.	400 »
Plaque commémorative à E. Guinier (parts du Syndicat d'Initiative et de la Société des Amis des Arbres)	37 15
Total des recettes	4.429 63

B) DEPENSES.

Service de la *Revue* (factures Abry)		1.252 80
Clichés		9 75
Archives.		25 55
Bibliothèque (assurance, abonnement, reliure et achats) . . .		80 50
Imprévu (fournitures de bureau, rayonnages, cartons, chemises et divers)		130 50
Frais de recouvrements		35 95
Correspondance du Bureau pour la *Revue*		26 35
Jardin alpin		20 95
Folklore (impression du sommaire et frais d'envoi)		71 15
Boutae (impression de l'ouvrage sur la ville romaine des Fins 220 fr. 85 et clichés 117 fr.)		337 85
Fête du Cinquantenaire de la *Revue savoisienne*		165 80
Fondation Andrevetan :		
Prix du concours de poésie 1908.		402 50
Prix du Concours des Beaux-Arts 1909		401 75
Souscription au monument Descostes		25 35
Id. id. Curtat.		10 »
Plaque commémorative à E. Guinier.		55 75
TOTAL DES DÉPENSES		3.052 50
RECETTES	4.429 63	
DÉPENSES	3.052 50	
EN CAISSE au 12 janvier 1910.	1.377 13	
Livrets de caisse d'épargne.		1.317 30
Numéraire.		59 83
TOTAL ÉGAL à l'encaisse.		1.377 13

On remarquera que le nombre des feuilles publiées dans la *Revue* en 1909, est supérieur à celui du volume de la *Revue* de 1908, et que, malgré cela, les dépenses sur ce chapitre en 1909 sont inférieures à celles del'année 1908.

Cette anomalie s'explique par l'offre gracieuse de prise en charge personnelle de trois feuilles de texte, par MM. Buttin, Miquet et Servettaz, pour leurs publications. De plus, une feuille est consacrée aux compte-rendus de la fête du Cinquantenaire de la *Revue Savoisienne*. Cette dépense figure au chapitre qui lui a été affecté.

De nombreux aménagements d'installation continueront à être apportés en 1910 à la Bibliothèque, notamment pour le classement des revues et autres ouvrages venant sans cesse grossir le fonds de la Société. En outre, l'intéressant travail en voie de publication sur Boutae, l'ancienne ville romaine des Fins, ne sera pas sans exiger aussi un surcroît de dépenses

en 1910. Néanmoins, la situation financière de la Société restera satisfaisante, le nombre de nos adhérents augmentant chaque année; indice de progrès et de prospérité.

Les comptes de gestion sont approuvés. En présence de cette situation florissante, le PRÉSIDENT adresse les félicitations de la Société à son dévoué trésorier.

M. GARDIER, trésorier, soumet à l'Assemblée la proposition suivante :

Beaucoup de grandes Sociétés savantes, surtout celles reconnues d'utilité publique, ont coutume de désigner chaque année deux membres choisis en dehors du Bureau, qui, sous le titre de Commission de comptabilité sont chargés d'effectuer la vérification de la gestion financière et d'apposer leur visa à la suite du compte-rendu de la situation de chaque exercice annuel. La Florimontane verrait-elle un inconvénient à se conformer à cet usage et à prendre cette mesure en vue de la décharge du trésorier vis-à-vis de la Société ?

La proposition de M. GARDIER est acceptée et MM. BERNARD et BONALD sont élus membres de la Commission de comptabilité.

LE PRÉSIDENT donne la parole à M. DÉSORMAUX, rapporteur du Concours de poésie pour 1909. M. BUTTIN lit ensuite son rapport sur les pièces en patois savoyard.

Les conclusions du Jury sont adoptées à l'unanimité et les récompenses décernées dans l'ordre suivant :

Poésies en patois savoyard : 1er prix, 50 fr. (n° 19), M. Alfred Desservetaz, d'Annecy.

Mention honorable (n° 14), M. Just Songeon, d'Annemasse.

Poésie française : Pas de premier prix.

2e prix, 60 fr. (n° 20) : Mlle Léonie Gardon, de Nice.

3e prix, ex-æquo, 30 fr. chacun : (n° 24) M. Alphonse Bonhomme, de Vienne ; (n° 4) Mme J. Carrier-Boissard, de Lyon ; (n° 9) M. Albert Mathieu, de Besançon.

Mentions honorables : (n° 25) MM. E. Hinot, d'Annecy et (n° 1) Ludovic Loubon, de Cambremer (Calvados).

Les pouvoirs du Comité pour l'année 1909 étant expirés, M. BUTTIN cède le fauteuil à M. MARTEAUX, président honoraire, qui va procéder aux opérations du scrutin pour le renouvellement du Bureau.

Le président honoraire est heureux de cette circonstance qui lui permet de remercier, au nom de la Société Florimontane, le Comité sortant de l'activité qu'il a déployée et du souci

constant qu'il a eu de continuer à maintenir la *Revue Savoisienne* au premier plan des publications régionales et à lui conserver le rang très honorable qu'elle occupe parmi les Revues savantes de France.

Il est ensuite procédé au vote.

A la suite du dépouillement du scrutin, le même bureau est réélu.

M. Marteaux cède la présidence à M. Ch. Buttin, qui remercie au nom du Comité l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui renouveler, et donne lecture du projet de budget pour 1910 établi par le Comité.

RECETTES	En caisse.	1.377 13
	Intérêts.	55 »
	Cotisations.	1.292 »
	Abonnements.	260 »
	Publicité et Profits divers.	50 »
	Vente de volumes de la *Revue* et divers . .	35 »
	Total.	3.069 13
DEPENSES	Service de la *Revue*	1.200 »
	Clichés pour la *Revue*	40 »
	Archives	20 »
	Bibliothèque (abonnements, achat de livres, reliure et divers)	80 »
	Correspondance et frais de bureau	30 »
	Frais de recouvrements	40 »
	Jardin alpin	20 »
	Matériel.	90 »
	Souscriptions diverses	110 »
	Impression de l'ouvrage sur la ville romaine des Fins (2e annuité)	350 »
	Dépenses imprévues	80 »
	Total.	2.060 »
	Recettes	3.069 13
	Dépenses	2.060 »
	Excédent des Recettes	1.009 13

Article hors budget. — Legs Andrevetan pour les Concours annuels (pour mémoire). . . . . 600 »

Le Budget ainsi présenté pour 1910 est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la

dernière réunion. MM. Orsier, H. Blanc et Lehr sont proclamés membres actifs de la Société.

M. J. Serand rappelle au souvenir de l'assemblée les noms des fondateurs de notre Société et de quelques bienfaiteurs, comme le Dr Andrevetan, Melville-Glover, qui par des dons importants en espèces ou en ouvrages, ont contribué à la prospérité de la Florimontane. Il serait de toute justice de faire figurer en tête de chaque volume annuel de la *Revue Savoisienne* les noms des fondateurs et des bienfaiteurs décédés. Ce témoignage de reconnaissance serait à l'avenir décerné dans l'assemblée générale annuelle, qui examinerait et discuterait les propositions exposées.

Ce projet est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 2 février 1910.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Bernard, Buttin. Carle, A. Crolard, Désormaux, Despine, Dinjeon, Dumont, Gaillard, Gardier, Guerby, Lalanne, Le Roux, Marteaux, Nanche, F. Serand, J. Serand.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus.

La Chiesa de S. Domenico in Torino, op. storico artistica pub. sotto il patronalo dell. Soc. piemont. di archeol. e belle Arti. 1 v. 8o, Torino, 1909.

(Don de cette Société.)

O. C. Reure : *La vie et les œuvres de H. d'Urfé,* 1 v. 8°, Paris, 1910.

Notice des titres et travaux scientifiques de M. Arnold van Gennep.

Jolanda : *Il bardo della Savoia* (Amélie Gex). 1 broch. 8°, Lugano, 1909.

Joseph Orsier : *La Moquerie savoyarde,* apologue en vers patois de la fin du xvi' siècle et ses origines, 1 broch. 8°, Paris, Champion, 1910.

(Dons des auteurs.)

Louis Odier : *Mémoire sur la vaccination*, 1 v. 8°, Genève 1804.

Indicateur du duché de Savoie, 1 vol. in-12, Chambéry, 1847.

(Don de M. Dussaix.)

Le Bibliothécaire annonce que le *Mercure de France* fait échange désormais avec la *Revue savoisienne.*

Les candidatures suivantes sont proposées :

M. Desservetaz, d'Annecy, par MM. Nanche et Buttin.

M. Martin, professeur agrégé au Lycée, par MM. Désormaux et Le Roux.

M. Abry, imprimeur, par MM. Buttin et Désormaux.

M. Nanche a retrouvé un document (Almanach Royal, par Laurent) indiquant que la loi sur l'Inspection du travail était appliquée sous l'ancien régime. Par exemple, en 1785, cette Inspection était assurée par 59 inspecteurs pour Paris et les Provinces. Actuellement pour plus de 4 millions de travailleurs se répartissant en 550.000 usines ou ateliers, l'Inspection du Travail compte 139 inspecteurs.

M. Buttin engage à rechercher si pareille chose avait lieu avant 1793 en Savoie, où existaient, comme en France des Corporations et des Jurandes.

M. Marteaux fait la communication suivante :

On a cherché quelle pouvait être l'étymologie du mot *Chautagne*, nom de ce pays de Savoie qui s'étend le long du Rhône et qui est célèbre par ses coteaux fertiles en vignes. On trouve, en 1287, la forme française *Choutaigne* (SHAG, XIV, p. 197) latinisée en *Choutagnia* au début du XIVe siècle (id., IX, p. 227). Le Regeste genevois cite à la table la forme *Chostagnia*, malheureusement sans référence. Mais l'explication étymologique *Caldum stagnum* d'un curé de Ruffieux (J.-J. Vernier, *Dictionn. topogr. de la Savoie)* prouve bien que le nom s'écrivait originairement avec une *s*. Pingon qualifie ce pays d'*æstivia regio*, ce qui prouve aussi que le nom de Chautagne éveillait dans l'esprit l'idée d'un terroir chaud. L'origine vraie serait donc le latin *caustus*, employé par Primasius au XIe siècle et ayant formé plus tard avec le suffixe *ania* un nom de terroir sur le modèle de *Compania*, *Caustanea*, *Chostagne*, *Choutagne*, *Chotagne*, écrit *Chautagne*, c'est donc le pays brûlé. En Suisse, Choutagne est une localité du Grand-Sacconnex, près Genève (H. Jaccard : *Essai de toponymie*).

M. J. Serand ajoute qu'un lieu dit de ce nom, très chaud en été, existe entre Chavoire et la pierre Margeria, sur la commune de Veyrier.

Au sujet de sa note publiée dans le 4e fascicule de la *Revue savoisienne* de 1910, M. Letonnelier fait remarquer qu'une faute d'impression s'est glissée dans le titre. Les lecteurs ont

d'ailleurs rectifié d'eux-mêmes. Il faut lire : *Sur le mariage de Louise de Savoie, fille du Comte Janus*, et non avec le comte Janus.

M. A. Crolard lit une note accompagnée de diagrammes sur les inondations à Annecy.

M. J. Serand ajoute la liste des crues relevées dans l'histoire depuis le XVIe siècle.

Cette communication paraît dans le présent fascicule.

Le Conservateur du Musée annonce que M. Crolard a fait transporter au Musée le produit des fouilles exécutées dans son champ aux Fins et qu'il a généreusement offert pour nos collections. Ces matériaux sont à l'étude et leur description paraîtra dans l'ouvrage en cours de publication sur l'ancienne ville gallo-romaine. La Société remercie chaleureusement notre collègue de sa libéralité.

M. Crolard offre également au Musée une série (10 échantillons) des bois de Madagascar en coupes longitudinales et transversales, employés pour divers usages par les indigènes de ce pays.

En présentant l'ouvrage de M. Reure sur d'Urfé, M. Désormaux demande s'il ne serait pas possible d'obtenir en communication le ms. fonds français n° 12.486 de la Bib. nat. contenant, en rédaction originale et autographe, les 6 premiers livres de la *Savoysiade*. Il fait ressortir le puissant intérêt qu'il y aurait à faire copier cette œuvre d'un littérateur qui fut membre de l'Académie florimontane de 1606, en vue d'une étude littéraire et historique, et le cas échéant, d'une publication intégrale.

Cette proposition est adoptée et M. Le Roux se charge de demander à M. le Ministre de l'Instruction publique la communication de ce manuscrit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 2 mars 1909

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents MM. Aussedat. Bernard, Buttin, A. Crolard, Désormaux. Gaillard, Gardier, Genevois, Guerby, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Nanche, F. Serand, J. Serand, Simon.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

Palmarès du Collège royal d'Annecy, 1838. (Don de M. L. Dépollier)

Eloge de Gabriel de Mortillet, suivi de la liste complète de ses publications. Allocution du Dr Chervin à l'occasion de l'inauguration à Paris du monument commémoratif, et notice biographique par M. Nicole.

Le Président rappelle le vœu émis l'année dernière par la Florimontane, de voir attribuer à une rue d'Annecy le nom du célèbre Maître de la Préhistoire, Gabriel de Mortillet, qui fut de 1854 à 1859, directeur de notre Musée. Ce désir est maintenant accompli. La Florimontane adresse ses plus vifs remerciements au Conseil et à la municipalité d'Annecy, qui ont tenu à honneur de perpétuer la mémoire de l'illustre savant, en décidant, dans une récente séance, de donner son nom à l'une des rues de la ville.

Il est proposé au vote sur les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Abry, Desservetaz et Martin sont proclamés membres de la Société.

MM. Marteaux et Serand proposent la candidature de M. Dubettier, clerc d'avoué à Annecy.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance

En réponse à la demande de communication du manuscrit de d'Urfé, la *Savoysiade,* conservé à la Bibliothèque nationale, M. le Ministre de l'Instruction publique exprime le regret de ne pouvoir accueillir favorablement cette demande : le manuscrit, étant entièrement autographe, ne peut être communiqué au dehors.

M. Jacquot, préhistorien à Grenoble, à propos de la découverte de M. Bernus d'une pierre à cupules aux Aravis (*Rev. Sav.*, 1909, p. 265), revient sur la question de ces sculptures, en développant ses idées à ce sujet. Il indique les moyens de faire connaître et d'assurer la conservation de ces monuments.

M. Fenouillet signale l'existence, sur l'arête rocheuse qui sépare Entrevernes de Lathuille, de deux blocs erratiques en grès brun-rougeâtre, analogues à certaines roches de la Tarentaise, d'environ deux mètres cubes. Notre collègue a relevé en outre une traînée de plus petits blocs, au nombre d'environ 500, semés à l'altitude de 950 à 1.000 mètres le long du versant ouest.

Le même adresse la note suivante :

En m'occupant ces jours derniers, du folk-lore savoyard, j'ai eu le plaisir de trouver la véritable signification des mots : *liau bas !* ou *iau bas ! por aria* qui reviennent à chaque couplet du célèbre chant pastoral suisse dit : *Ranz des Vaches.*

J'ai reconnu que ce refrain, sous sa tournure bizarre, et que personne ne comprend aujourd'hui, est tout simplement l'appel — déformé — que les bergers montagnards, en Savoie comme en Suisse, lancent dans leur patois à leurs vaches, vers le soir, pour les faire rentrer à l'étable ou au chalet.

Chacun sait qu'en patois savoyard et suisse-romand, l'équivalent du mot féminin français « étable » est le masculin *beu, bau, bou, bâŏ, bâoŭ,* selon la prononciation particulière des localités. De même l'article contracté français « au » (pour à le) se rend en patois par *u, eu, au* selon les lieux. D'autre part, le verbe *allins* et *allei* (allons) s'abrége souvent en *all,* principalement quand il est suivi d'un mot commençant par une voyelle. C'est de cette manière qu'on a :

En bas Faucigny et plaine du Genevois : *All' u beu !* = Allons à l'étable !
Au pays de Gex : *All' eu beu !* = Id.
Dans les Bauges : *All' u bou !* = Id.
Dans la vallée de Thônes : *All' u bau !* = Id.
En pays de Gavot (canton d'Evian) en Valais, montagnes de Vaud et Fribourg : *All au bâŏ !* = Id. et *All' au bâŏu* (ou *baw*) Id.

Dans les deux dernières prononciations, qui se confondent presque, *bâ* est fort et long, tandis que *ŏ* comme *ŏu* final est très faible, et presque atone ; de sorte qu'en lançant l'appel d'une voix chantante et traînante, comme cela se fait, ces *o* et *ou* faibles vont s'éteignant et ne s'entendent presque pas.

Eh ! bien, c'est ce *bâŏ* ou *bâŏu* que le ou les auteurs du *Ranz des Vaches* ont voulu reproduire ; seulement, étant peut-être étrangers et ne comprenant pas le sens de la phrase, et n'ayant entendu que ce *bâ* prolongé en point d'orgue, ils l'ont seul noté ; ou bien, si le chant a été transcrit d'abord fidèlement, ces mots ont été défigurés dans la suite par les copistes (et aussi par les chanteurs) au point qu'ils sont devenus *liau-ba* et *iau-bas,* sorte de rébus qui semble vouloir dire *iaut-bas* (haut-bas) et a perdu toute signification. Quant à *por ariâ* (pour traire) c'est du vrai patois employé tous les jours en pays de Gavot, Valais, Vaud et Gruyère.

Le sens que je viens de restituer aux mots *liau-bas* (allons ! à l'étable !) s'adapte parfaitement bien au surplus du refrain qu'ils accompagnent et aux couplets de la chanson qui roule en entier sur la vie des bergers. Cette fin du refrain dit :

Veni toles	Venez toutes
Blantzes, neires,	Blanches, noires,
Rodzes, mouteiles,	Rouges et tachetées,
Les sonnailleires	Les sonnaillères
Vont les premeires	Vont les premières
Les toles neires	Les toutes noires
Vont les derreires.	Vont les dernières.

on reprend :

Alli au baŏ ! alli au baŏ !	A l'étable ! à l'étable !
Por aria.	Pour traire.

Cette défiguration n'a d'ailleurs rien d'étonnant : elle s'est produite chez

nous aussi bien qu'en Suisse, quoique d'une autre manière. Notre charmant écrivain savoyard Jacques Replat, passant un jour à La Clusaz, entendit les bergers lancer leur cri d'appel : *All' u bau ! al' u bau !* Aussitôt il traduisit cet appel ainsi : *Au libot ! libot !* [1]. Cela ne vaut pas mieux que *liau-bas*, il me semble. Cependant, cette erreur a été répétée par plusieurs écrivains savoyards.

Quant au mot *ranz*, que Littré fait venir de l'allemand *ranz* = COURSE, je crois plutôt que c'est, avec la prononciation propre aux pays de Vaud et Valais : *rantze*, l'équivalent du patois savoyard *rançhe*, rangée (en français local genevois *ranchée*), exprimant un ensemble de choses rangées en ligne, ici les vaches marchant les unes après les autres. Le chant tout entier est en patois ; il serait étonnant qu'on eut introduit dans le titre ce mot allemand, absolument inconnu dans notre patois.

M. DUSSAIX envoie le texte d'une délibération de la municipalité de Megève, du 6 nivôse an VI, concernant la réception faite à Chambéry au général Bonaparte, se rendant au Congrès de Rastadt, ainsi que la copie d'une chanson satirique, composée en 1800 par J.-N. Emonet, secrétaire de mairie à Megève.

M. DÉSORMAUX donne lecture d'un article écrit par M. Gavard, membre correspondant, sur le récent ouvrage : *La Vie et les Œuvres d'H. d'Urfé*, par M. O. C. REURE. Cette note paraîtra dans la Bibliographie savoisienne.

L'Académie de Savoie communique le programme du Concours de poésie de 1910 (Fondation Guy). Le prix est de 600 fr. Les manuscrits devront être adressés au secrétaire perpétuel de l'Académie de Chambéry avant le 1er juillet 1910. Chaque envoi devra contenir, en une ou plusieurs pièces, un minimum de cent vers.

M. LE ROUX annonce que, grâce à l'obligeante entremise de M. Emile Duparc, M. le comte Vialardi di Verrone a bien voulu offrir au Musée d'Annecy :

1° le Diplôme de Comte de l'Empire décerné à Berthollet, par décret impérial de 1808, revêtu de la signature de Napoléon, contresigné par l'archi-chancelier d'empire, Cambacerès et le chancelier du Sénat, Laplace. Il y est fait mention des armoiries conférées au titre : *Quartier du Sénat, au 2e de gueules à l'Ibis d'or, au 3e de gueules au chien d'or triomphant, au 4e d'azur à l'appareil chimique d'argent* et pour livrée, les couleurs : bleu, jaune et rouge.

2° Diplôme de Pair de France, accordé à Berthollet en 1818 avec la signature du roi Louis XVIII, contresigné par le chancelier Pasquier et le ministre duc de Richelieu, attribuant au

1. Jacques REPLAT : *Bois et Vallons*, page 241.

dignitaire les armoiries : *d'azur à un appareil chimique d'argent, parti de gueules à un Ibis d'or, coupé de gueules à un levrier rampant.* A ce document, est appendu le grand sceau de majesté en cire verte.

3° Diplôme de sociétaire *honoris causa,* décerné à Berthollet par le Collège royal des Médecins d'Edinburg.

La Société Florimontane adresse ses vifs remerciements au généreux donateur. En outre de l'intérêt présenté par les autographes dont elles sont revêtues, ces pièces constituent un document extrêmement précieux pour le Musée du pays natal de Berthollet.

M. Désormaux demande qu'à l'occasion du prochain Congrès des Sociétés savantes de Savoie, la Florimontane prenne l'initiative de dresser, de concert avec les Sociétés participantes, une liste des principales questions de tout ordre qu'il serait utile de traiter. Pareille liste, sans être exclusive, servirait d'indication. Chaque membre pourrait la compléter en exposant, comme précédemment, un sujet qu'il aurait choisi à son gré. Cette proposition est adoptée.

M. Marteaux fait la communication suivante :

Mornex. près Monnetier, se présente, en 1153, sous la forme *Maorne* (SHAG. XIV, p. 9). On peut lui comparer Mornay (S et L *Madornaco* en 750 (Bernard et Bruel : *Ch. de Cluny*, I, n° 768. La vraie forme ancienne est fournie par Mornex. près Lausanne, *Modernacum* en 720 (H. Jaccard : *Essai de toponymie).* Modernus est un adjectif qui apparaît seulement au ve siècle dans Cassianus et qui est devenu propre. Les domaines ainsi appelés paraissent donc n'avoir été fondés qu'à cette époque ou postérieurement.

M. Gardier offre à la Florimontane trois monnaies romaines recueillies dans le canal du Thiou, à Annecy, et un denier consulaire d'argent trouvé à Faverges.

Les premiers sont : un moyen bronze d'Auguste : Revers PROVIDENT, S. C (ti) frappée sous Tibère ; (Cohen n° 272) un petit bronze de Tibère : Revers, Autel ROM. ET AVG. frappée à Lyon en l'an 10 (Cohen n° 42) ; un grand bronze de Lucilla. Revers PIETAS S. C. (Cohen n° 70.)

Le denier de la République trouvé à Faverges près de Chambellon, fut frappé au nom du monétaire Hostilius en 46 av. J. C. année du triomphe de Jules César après la conquête de la Gaule [1]. L'effigie est celle d'une femme. les cheveux dénoués,

1. Daremberg et Saglio : *Dictionnaire des Antiquités,* Art. Pallor, p. 294.

le visage empreint d'une douleur profonde. Certains auteurs, entre autres Eckel, ont cru y voir la représentation de la Pâleur, tandis que M. Babelon a démontré qu'on devait plutôt y reconnaître la personnification de la Gaule [1], avec derrière, dans le champ, le carnix ou trompette gauloise. Au revers on lit : L. HOSTILIVS SASERNA... Diane appuyée sur une haste tenant un cerf courant par les cornes.

Cette pièce qui est d'ailleurs connue (le Musée en possède un autre exemplaire trouvé également dans le pays) est d'autre part intéressante par trois contremarques en creux : deux croissants au droit et F au revers.

M. SERAND a découvert dans les archives de la société le curieux document suivant : *Adresse du Conseil général provisoire de la commune d'Annecy, à la Convention nationale :*

« Citoyens législateurs,

Le Conseil général d'Annecy créé d'après le principe de l'égalité, se prosterne devant la majesté du peuple que vous représentez et dont vous soutenez et défendez les droits avec tant d'énergie et de vigueur : il vous présente sa soumission à la souveraineté du peuple et son adhésion à la République.

La Convention nationale, en déclarant que la Savoie fait partie intégrale de la République française, a fixé pour toujours le sort du peuple Allobroge et a posé la base éternelle de son bonheur ; en prononçant la peine de mort contre ceux qui oseraient proposer le démembrement d'une partie de la République, elle a rassuré les timides, désespéré les mal intentionnés et déjoué la politique perfide des cours.

Législateurs ! notre reconnaissance ne sera pas stérile, nous rassemblons tous nos moyens, toutes nos facultés et toutes nos forces, et nous allons, pour ainsi dire, les séparer de nous-mêmes pour les livrer et concentrer dans la République.

Déjà il nous tarde de voir les députés du département du Mont-Blanc siéger parmi vous et coopérer à l'achèvement de cette constitution qui doit être le signal de la liberté universelle ; sans doute ils n'ajouteront pas des lumières aux vôtres, mais vous leur trouverez des vertus ; déjà il nous tarde de voir des bataillons levés dans notre sein, marcher sur les traces des vainqueurs de Jemmapes. Nos citoyens s'empressent à l'envie de s'inscrire sur le registre que la nouvelle municipalité, à peine organisée, vient d'ouvrir pour la formation d'une garde nationale ; ils s'exercent tous les jours au maniement des armes et l'ardeur qui les anime est un heureux présage qu'ils combattront avec succès pour la liberté et qu'unis à leurs libérateurs ils cueilleront ensemble les lauriers de la victoire.

Et nous premiers magistrats du peuple, tandis que les armées de la République triompheront des ennemis du dehors et achèveront de les anéantir, nous veillerons au dedans, nous démasquerons les ennemis intérieurs, nous déconcerterons leurs projets patricides et nous les livrerons

1. BABELON : *Rev. Numismat*, 1902, p. 10.

au glaive de la justice. Nous ne négligerons rien pour faire aimer les lois ; nous les faisons exécuter et nous périrons plutôt que de les voir impunément violées. Nous dirons sans cesse qu'il n'y a de vrai républicain que celui qui coucha sa tête sous le joug de la loi, parce qu'il a concouru à sa formation, et que son règne seul peut assurer la félicité publique.

Recevez, Législateurs, notre serment, que nous prononçons, de vivre libre, ou mourir, vivre républicain, ou mourir, vivre français, ou mourir.

Annecy ce 1er janvier 1793, l'an 1er de la République.

Les Magistrats provisoires de la municipalité de la commune d'Annecy. »

Cette copie sans signature fut probablement écrite par J.-F. Favre. député Allobroge.

M. Crolard, donne connaissance d'un rapport qu'il a lu devant la Chambre de Commerce d'Annecy, sur le *Projet de transfert d'énergie électrique du Rhône à Paris, au moyen d'une usine hydro-électrique à installer près de Génissiat (Ain), avec aménagement du Haut-Rhône pour la navigation internationale*, présenté par MM. Blondel, Harlé et Mahl.

Le double but du projet est nettement indiqué :

1° Utiliser l'énergie produite pour l'alimentation en force motrice de Paris et des régions traversées par les lignes.

2° Rendre le haut Rhône navigable dans la partie actuellement la moins accessible de son cours. c'est-à-dire entre Genissiat et la frontière suisse et ultérieurement entre Genissiat et Chancy.

C'est surtout au point de vue des intérêts de la navigation intérieure et du commerce en France qu'il vous est demandé de vouloir bien examiner le projet.

Avant d'aborder ce point spécial, je suis persuadé qu'un exposé du projet d'ensemble malgré la brièveté que le temps m'impose vous intéressera beaucoup.

Le projet qui nous occupe n'est pas celui qui a été étudié en premier lieu par MM. Blondel, Harlé et Mahl. Dans ce premier projet, le Rhône était dérivé en partant d'un barrage de faible hauteur par un canal de plusieurs kilomètres avec tunnels, l'usine était établie à Monthoux, donc sur la rive Haute-Savoie. Cette usine était toute entière projetée dans le rocher sur le type des usines américaines (Niagara et Snoqualmie Falls.) (f° 24) [1].

Le deuxième projet comporte au contraire un très haut barrrage (toute la hauteur de la chute) et pas de canal de déri-

1. Ces numéros correspondent à la pagination du Mémoire de MM. Blondel. Harlé et Mahl.

vation. l'usine étant installée au pied même du barrage (1re page).

Pour fixer les idées, je dois faire ici l'énumération des chutes successives sur le Rhône entre Genève et Génissiat. (Voir le tableau de M. de la Brosse, page 2 de sa conférence sur *l'aménagement de l'énergie du haut Rhône en vue de l'alimentation de Paris*[2].)

A signaler, au point de vue administratif, les importantes questions à résoudre pour écarter les demandes précédentes de concessions et pour fixer les conditions de révocation données à l'usine de Bellegarde en 1871. Cette usine disparaît en effet dans le projet, le niveau de la retenue se poursuivant depuis Génissiat jusqu'à la frontière suisse — la plaine de Colligny sera inondée et des maisons d'Arlod et d'Essertoux seront submergées. la route de Bellegarde à Genève et le chemin de fer ne seront pas compromis par la retenue et les consolidations utiles seront faites (fo 43). — Le bief aura 22 kilomètres de longueur et constituera une réserve d'eau des plus favorables à la marche par éclusée que comporte au plus haut degré la distribution d'énergie électrique. La hauteur de la chute sera de 69 mètres en basses eaux et de 67 mètres en hautes eaux. D'après le régime connu pour 12 années le débit par le réservoir de Génissiat aurait été au minimum de 120 mètres cubes, ce qui fait qu'aux basses eaux on peut compter sur une puissance d'au moins 59.000 kilowats, puissance qui évidemment ne sera pas employée uniformément pendant les 24 heures puisque le réservoir permet de la répartir comme les besoins à satisfaire l'exigent. On pourrait avoir par exemple 30.000 kilowats pendant 12 heures, 60.000 pendant 8 heures et 150.000 pendant 2 heures, de façon à franchir la pointe quotidienne. — On voit toute l'élasticité que donne le réservoir à l'installation.

L'usine comporterait 24 groupes de 10.000 kilowats soit 325.000 chevaux. Tel est, dit M. de la Brosse, l'ordre de grandeur de l'énergie qui s'offre à nous à Génissiat. On en appréciera l'importance si l'on réfléchit à ce qu'il faut brûler de charbon pour obtenir cette quantité d'énergie dans l'année, 1.300.000 à 1.800.000 tonnes, suivant le rendement adopté pour le charbon. On peut donc dire que l'aménagement de la chute du Rhône à Génissiat équivaudra à la découverte d'une

2. R. DE LA BROSSE. Assoc. franç. pour l'avancement des Sciences, Congrès de Clermont-Ferrand, 1908.

mine de houille produisant 1.500.000 tonnes par án soit la moitié de la production du bassin d'Anzin.

Jusqu'à ce jour, cette énorme richesse est demeurée inexploitée. Dans l'intérêt général, on ne peut que souhaiter sa prompte mise en valeur.

Pour compléter la description de la station hydro-électrique, j'ajouterai qu'à côté de l'usine productive d'énergie, il y aura l'usine transformatrice pourvue de groupes transformateurs où la tension sera portée à 120.000 volts entre fils.

Deux lignes principales de transports se dirigeront sur Paris et des dispositifs seront appropriés pour la livraison de l'énergie nécessaire aux régions voisines du barrage ainsi que sur le parcours entre Bellegarde et Paris.

J'arrive maintenant à l'aperçu relatif à la navigation, aperçu qui, comme je vous le disais au début, est spécialement signalé à votre attention.

Il est certain d'abord que le réservoir constituera un bief navigable magnifique, long de 22 kilomètres précisément dans la zone qui a opposé jusqu'ici les obstacles les plus infranchissables à tout essai de navigation (Perte du Rhône à Bellegarde).

Le projet réserve les emplacements nécessaires pour l'établissement d'un ascenseur à bateaux au pied du barrage (f° 36) et ouvre ainsi des aperçus extrêmement dignes d'attention sur la création d'une grande voie navigable reliant le Rhône au Rhin par Lyon et Genève.

A signaler dans le mémoire du projet l'étude sur l'établissement d'une voie navigable entre le lac du Bourget, Genève et Soleure, avec les chapitres suivants :

Navigation entre Lyon et le Bourget.

Navigation de Yenne à Chanaz et Anglefort.

Franchissement du grand barrage de Génissiat (2 types d'ascenseurs étudiés, le type funiculaire de Leslie et le type Oëlhafen et Lôhle dans lequel le sas est soutenu par un charriot porté par des galets mus électriquement.

Navigation de Génissiat à Chancy.

Utilisation de la perte du Rhône entre la frontière et Genève (trois biefs).

Pénétration des bateaux dans le Léman.

Traversée du lac de Genève.

Voie de jonction entre les lacs de Genève et de Neuchâtel.

Raccordement entre le lac de Neufchâtel et le Rhin.

Quant au mode de traction, il pourrait être celui usuel ou éventuellement électrique. On pourrait organiser un service de remorqueurs sur le lac et sur les parties du Rhône où ce système serait plus économique que la traction sur les berges.

Pour régulariser le Rhône à l'aval de Génissiat en raison des emmagasinements soit par le lac du Bourget, soit par un forrage compensateur à Dorches.

Les barrages établis à la suite du barrage de Génissiat (Dorches, Corbonod, Charbonnière, Anglefort, Vions), pourraient être équipés en usines hydro électriques et donner une puissance de 25.000 kilowats au maximum.

Au point de vue de l'intérêt général, il y a lieu de comparer ce projet de grande chute avec celui des chutes morcelées. Le mémoire montre que le morcellement des chutes n'est pas admissible au point de vue de la navigabilité du Rhône.

Suit la considération des intérêts régionaux en présence de l'intérêt général. Je citerai un passage bien typique (f° 67).

« Les habitants des deux départements simplement riverains, Ain et Haute-Savoie, où le Rhône n'est pas né et qu'il longe au fond de gorges profondes sans sortir jamais de son lit, n'en ont tiré jusqu'ici pendant des siècles aucun profit appréciable et ne peuvent prétendre à aucun droit préexistant sur ses eaux ; le Rhône, dès son entrée en France, constitue un bien national et on doit en utiliser la force motrice de la manière la plus utile pour l'intérêt général. »

Quant à l'intérêt général de la navigation du haut Rhône, il est bien supérieur aux intérêts régionaux.

Quelque idée qu'on se fasse de notre réseau de navigation intérieure, il est bien évident que le nœud gordien du problème consiste actuellement dans la mise en état de navigabilité du Rhône entre Marseille et Lyon. La navigation du haut Rhône est un complément extrêmement important de l'utilisation du Rhône inférieur.

L'établissement d'une liaison directe et relativement aisée par eau entre Lyon et Genève et ultérieurement Neufchâtel et Bâle, aura pour effet de faire rentrer dans la zone d'influence économique non seulement de Lyon mais de Marseille, toute une région importante de l'Europe centrale dans laquelle nos produits peuvent trouver d'importants débouchés, en même temps que nos bateaux pourront s'y procurer le frêt de retour nécessaire sous forme de matière pondéreuse dont Marseille a grand besoin.

On sait que la Suisse et plus généralement les pays du centre de l'Europe qui avoisinent le lac de Constance sont des régions de faible production agricole, présentant de grands besoins alimentaires et qui n'ont pas jusqu'ici de communication directe par eau avec les grandes voies navigables. Les transports par eau rendus économiques, permettraient d'y transporter dans de bonnes conditions les vins et les produits agricoles de notre riche région de l'Est et du Sud de la France, ainsi que les produits de l'Algérie et de la Tunisie.

La Chambre de Commerce de Genève a pris le plus vif intérêt à cette entreprise du « Rhône navigable ». Les Chambres de Commerce d'Alger, Toulon, Oran, Lyon, Marseille, Tunis, Vienne, Cette, Chambéry lui ont donné leur adhésion.

Je ne puis mieux terminer l'analyse du très intéressant projet de MM. Blondel, Harlé et Mahl, qu'en citant les observations de M. de la Brosse : « L'aménagement de la chute du Rhône dotera notre pays d'un superbe bief navigable entre Lyon et Genève, d'une richesse équivalente à la découverte d'un important bassin houiller jusqu'à présent inconnu. Il apportera à la capitale une puissance considérable de nature à donner à ses industries des facilités nouvelles et à améliorer ses services publics. A tous ces points de vue sa réalisation est désirable. »

A remarquer enfin que le prix de l'énergie demandée à la houille ne peut aller dans l'avenir qu'en augmentant, en raison de la main-d'œuvre dont le prix augmente sans cesse, tandis que l'énergie demandée à la houille blanche qui ne s'épuise pas et où la main-d'œuvre ne joue qu'un rôle infime, s'achemine vers la gratuité et ne coûtera presque plus rien lorsque les dépenses de premier établissement seront amorties. Il est donc d'une sage prévoyance d'en favoriser l'extension et de puiser dans ce réservoir providentiel qui se renouvelle indéfiniment et dont l'usage ne peut que devenir sans cesse moins coûteux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

CESSION DE CHATILLON ET DE SALLANCHES

à Jean de Châlon, seigneur d'Arles, par Humbert II, ancien Dauphin de Viennois

(25 OCTOBRE 1352)

Le dernier Dauphin Humbert II, qui céda sa province à la France par les traités de 1343 [1] et de 1344 [2], possédait les châteaux de Sallanches et de Chatillon, en Savoie. Quelques mois après sa nomination aux fonctions d'administrateur de l'église de Reims [3], le 25 octobre 1352, il consentit à désigner Jean de Châlon, seigneur d'Arles, comme son héritier pour ces deux châteaux. Il adressa ce jour-là, de Paris, une lettre aux châtelains de ces deux localités pour leur faire connaître sa décision. Il déclarait dans cet acte qu'il agissait conformément aux conventions passées par lui avec feue Beatrix de Viennois, la mère de Jean de Châlon.

Guillaume de Compains, châtelain de Chatillon, à la réception de cette missive, jura d'observer les ordres d'Humbert II et fit connaître solennellement les intentions de son suzerain, dans un acte du 28 novembre 1352, écrit au château de Thorens, dont il était le seigneur.

La lettre d'Humbert et celle de Guillaume de Compains furent vidimées toutes les deux, le 6 septembre 1355, par Guillaume Staise, garde de la prévôté de Paris. Quelques mois auparavant, Humbert était mort à Clermont (le 22 mai)

Nous publions ci-après ces trois actes dont nous avons trouvé le texte en faisant le catalogue de la collection Morin-Pons, léguée à la Bibliothèque de Lyon.

Louis CAILLET.

I.

1352, 28 novembre, château de Thorens [1]. — **Acte par lequel Guillaume de Compains, châtelain de Chatillon en Faucigny, seigneur de Thorens, déclare avoir juré de rendre le château de Chatillon [2] à Jean de Châlon, seigneur d'Arles et de Cuiseaux [3], à la mort de l'ancien Dauphin Humbert II, patriarche d'Alexandrie, et administrateur de l'église de Reims, conformément au texte d'une lettre de ce dernier aux châtelains de Chatillon et de Sallanches [4] en Faucigny, donnée à Paris, le 25 octobre 1352, dans la maison des Frères Prêcheurs.** (Bibl. mun. de Lyon. — Coll. de chartes léguée par M. Henry Morin-Pons, en cours de classement et d'inventaire.)

[*Sur parchemin*].

Noverint universi quod ego Guillelmus de Compains, castellanus per-

1. Le 13 avril 1343. Il était né en 1313, et était Dauphin depuis 1333.
2. Le 16 juillet 1344.
3. C'est le 30 avril 1352 qu'il fut nommé.

En 1345, il s'était croisé. Il entra chez les Dominicains de Lyon, le 17 juillet 1349, fut ordonné prêtre à Avignon, le 25 décembre 1350, et fut nommé patriarche d'Alexandrie, le 1er janvier 1351. Le 25 janvier 1355, il fut élu évêque de Paris.

petuus Castri Castellionis, in terra Foucigniacy, Dalphinatus Viennensis, dominus de Torent, || miles, vidi et recepi litteras nobilis et potentis viri domini patriarche Alexandrensis, administratoris perpetui ecclesie Remensis, ac antiquioris Dalphini Viennensis ||, pro parte nobilis et potentis viri domini Johannis de Cabilone, domini de Arlato et de Cussello, die penultima novembris, anno Domini millesimo cccº LIIº, michi presentatas, || seriem que sequitur, continentes : *Humbertus, miseracione divina, patriarcha Alexandrensis, administrator perpetuus ecclesie Remensis et Dalphinus* || *antiquior Viennensis, castellanis nostris castrorum Castellionis et Salanchie, in terra Foucignyaci, modernis et futuris, salutem. Cum, per certas convenciones* || *dudum initas et factas inter nos et carissimam amitam nostram, dominam Beatricem de Viennensi, defunctam, matrem carissimi fratris nostri domini Johannis de* || *Cabilone, domini de Arlato et de Cuissello, dicta castra Castellionis et Salanchie, cum omnibus suis juribus et pertinenciis, post obitum nostrum, pertinere de* || *beant eidem fratri nostro de Arlato seu successoribus suis aut ab eo causam habentibus, pleno jure, et virtute dictarum convencionnum, castellani dictorum* || *castrorum jurare debeant reddere dicta castra post dictum obitum nostrum dicto fratri nostro de Arlato seu successoribus suis aut ab eo causam habentibus* || *et nulli alii, idcirco vobis et vestrum cuilibet, prout ad eum pertinuerit, serie presencium, districte precipiendo, mandamus quatinus, si, visis instrumentis super hec confectis* || *nostro que sigillo sigillatis, dicto fratri nostro domino de Arlato, quociens ab eo vel ejus certo mandato fueritis requisiti, faciatis et prestetis juramentum* || *antedictum, prout in ipsis instrumentis videbitis plenius contineri. Datum Parisius, in domo fratrum predicatorum, sub sigillo nostro secreto, die* XXV *mensis* || *octobris, anno Domini millesimo* CCCº *quinquagesimo secundo,* virtute quarum litterarum, *et instrumentorum predictorum michi eciam, pro parte dicti domini exhibitorum* [5], ego Guillelmus supradictus promisi et in fidelitate mea juravi dicto domino de || Arlato, tanquam vero proprietario et possessori. tenere, custodire et fideliter gubernare castrum Castellionis supradictum et iddem reddere dicto domino de || Arlato vel ejus certo mandato, si et quandocunque dictum dominum patriarcham contingerit decedere ab humanis, incontinenti et sine difficultate qua || cunque, formam mandati in dictis litteris contenti, quantum in me est, totaliter adimplebo ; propter hoc tamen, juri meo castellanie nullatenus intendo || derogare ; in quorum omnium testimonium, sigillum meum presentibus litteris sigillum meum [6] apposui. Datum in dicto castro de Torent, anno et || die supradictis.

(Au dos) : Anno IIIe, XXV octobris. || Juramentum domini G. de Compois ||.

1. Thorens-Sales (Haute-Savoie. Ch -l. de cant. de l'arr. d'Annecy).
2. Chatillon (Haute Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Cluses).
3. Sans doute Cuiseaux (Saône-et-Loire. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Louhans).
4. Sallanches (Haute-Savoie. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bonneville).
5. Ajouté à la fin, suivi de cette mention. *Datum ut supra.*
6. On remarquera que *sigillum meum* est répété deux fois.

II.

1355, dimanche 6 septembre, Paris. - **Lettres patentes de Guillaume Staise, garde de la prévôté de Paris, vidimant une lettre d'Humbert II, patriarche d'Alexandrie, administrateur de l'église de Reims, Dauphin de Viennois, aux châtelains des châteaux de Chatillon et de Sallanches en Faucigny, leur prescrivant de jurer de céder à sa mort à Jean de Châlon (seigneur d'Arles et de Cuiseaux), Chatil¹on et Sallanches, conformément aux conventions passées entre lui et Béatrice de Viennois, la mère de ce dernier.** (Paris, 25 octobre 1352.)

[*Sur parchemin*].

A touz ceux qui ces presentes lettres verront, Guillaume Staise, garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que nous, l'an de grace mil ccc cinquante et cinq ||, le dymanche six jours du mois de septembre, vismes unes lettres saines et entieres en seel et en escripture seellée, si comme il apparoit, du seel du secret de feu || Monseigneur l'ancien Daulphin de Vienne, contenant ceste fourme : *Humbertus, miseracione divina, patriarcha Alexandrensis, administrator perpetuus ecclesie Remensis et* || *Dalphinus antiquior Viennensis, castellanis nostris castrorum Castellionis et Salanchie, in terra Foucigniaci, modernis et futuris, salutem. Cum per certas convenciones dudum* || *inictas et factas inter nos et carissimam amictam nostram dominam Beatricem de Viennensi deffunctam, matrem carissimi fratris nostri domini Johannis de Cabilone, domini* || *de Arlato et de Cuisello, dicta castra Castellionis et Salanchie, cum omnibus suis juribus et pertinenciis, post obitum nostrum, pertinere debeant eidem fratri nostro domino de* || *Arlato seu successoribus suis aut ab eo causam habentibus, pleno, jure et virtute dictarum convencionum, castellani dictorum castrorum jurare debeant reddere dicta castra post* || *dictum obitum nostrum dicto fratri nostro, domino de Arlato, seu successoribus suis aut ab eo causam habentibus et non nulli alii, idcirco vobis et vestrum cuilibet, prout ad eum pertinuerit,* || *serie presencium, districte precipiendo, mandamus quatinus, visis nostris super hec confectis nostroque sigillo sigillatis, dicto fratri nostro domino de Arlato, quocciens ab eo vel* || *ejus certo mandato fueritis requisiti, faciatis et prestetis juramentum antedictum, prout in ipsis instrumentis videbitis plenius contineri. Datum Parisius, in domo fratrum predi* || *catorum, sub nostro sigillos ecreto, die* XXV *mensis octobris, anno Domini m° ccc^m quinquagesimo secundo*, — ainsi signées en la marge de dessuz : *per dominum Oresteum* [1] ||, *presente domino Amblardo, domino Bellimontis* [2], *milite et magistro Philippo Bruerie, camerario domini Rosselin*, et nous, en cest transcript, avons mis le seel de la prevosté de || Paris, l'an et le jour dessus diz. Lavenant. ||

(*Sur le repli du parchemin:*) Collacion est faite et par moy, P. de Montigny. ||

(*Au dos*) : Mandamentum domini Dalphini antiquioris || de juramento. || Anno liie. — XXV octobris, || G. ||

1. Il y a Oreteu, et une abréviation. Sans doute, pour Orestem.
2. Peut être Beaumont (H^te-Savoie, arr. et cant. de Saint-Julien.)

III.

1355, dimanche 6 septembre, Paris. — **Lettres patentes de Guillaume Staise, garde de la prévôté de Paris, vidimant un acte, fait à Thorens, le 28 novembre 1352, par lequel Guillaume de Compains, châtelain de Chatillon en Faucigny, seigneur de Thorens, déclarait avoir juré de rendre le château de Chatillon à Jean de Châlon, seigneur d'Arles et de Cuiseaux, à la mort de l'ancien Dauphin Humbert II, conformément au texte d'une lettre de ce dernier aux châtelains de Chatillon et de Sallanches en Faucigny, donnée à Paris, le 25 octobre 1352, dans la maison des Frères Prêcheurs.** (Bibl. mun. de Lyon. – Coll. de chartes léguée par M Henry Morin-Pons, en cours de classement et d'inventaire.)

[*Sur parchemin. — La pièce a dû être scellée sur double queue. Les trois pièces sont réunies par une petite bande de parchemin*]

A touz ceux qui ces presentes lettres verront, Guillaume Staise, garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que nous, l'an de grace mil ccc cinquante || et cinq, le dymanche six jours du mois de septembre, veismes unes lettres saines et entieres, seellées, si comme il apparoit, du seel de noble homme Monseigneur || Guillaume de Compains, sire de Torent, contenant la fourme qui s'ensuit : *Noverint universi quod ego Guillelmus de Compains, castellanus perpetuus ca* || *stri Castellionis, in terra Foucigniaci, Dalphinatus Viennensis, dominus de Torent, miles, vidi et recepi litteras nobilis et potentis viri domini patriarche Alexan* || *drini, administratoris perpetui ecclesie Remensis ac antiquioris Dalphini Viennensis, pro parte nobilis et potentis viri domini Johannis de Cabilone, domini* || *de Arlato et de Cuissello, die penultima novembris, anno Domini millesimo ccc*mo *quinquagesimo secundo michi presentatas, seriem que sequitur* || *continentes :* HUMBERTUS, MISERACIONE DIVINA, PATRIARCHA ALEXANDRENSIS, ADMINISTRATOR PERPETUUS ECCLESIE REMENSIS ET DALPHINUS VIENNENSIS ANTIQUIOR, CASTELLANIS || NOSTRIS CASTRORUM CASTELLIONIS ET SALANCHIE, IN TERRA FOUCIGNIACI, MODERNIS ET FUTURIS, SALUTEM. CUM PER CERTAS CONVENCIONES DUDUM INITAS ET || FACTAS INTER NOS ET CARISSIMAM AMICTAM NOSTRAM, DOMINAM BEATRICEM DE VIENNENSI, DEFFUNCTAM, MATREM CARISSIMI FRATRIS NOSTRI DOMINI JOHANNIS DE CABILIONE, DOMINI || DE ARLATO ET DE CUSSELLO, DICTA CASTRA CASTELLIONIS ET SALANCHIE CUM OMNIBUS SUIS JURIBUS ET PERTINENCIIS POST OBITUM NOSTRUM PERTINERE DEBEANT EIDEM FRATRI || NOSTRO DOMINO DE ARLATO SEU SUCCESSORIBUS SUIS AUT AB EO CAUSAM HABENTIBUS PLENO JURE ET VIRTUTE DICTARUM CONVENCIONUM, CASTELLANI DICTORUM CASTRORUM, JU || RARE DEBEANT REDDERE DICTA CASTRA POST DICTUM OBITUM NOSTRUM DICTO FRATRI NOSTRO DOMINO DE ARLATO SEU SUCCESSORIBUS SUIS AUT AB EO CAUSAM HABENTIBUS ET NULLI || ALII, IDCIRCO VOBIS ET VESTRUM CUILIBET, PROUT AD EUM PERTINUERIT, SERIE PRESENCIUM, DISTRICTE PRECIPIENDO, MANDAMUS QUATINUS SI, VISIS INSTRUMENTIS SUPER HOC || CONFECTIS NOSTRISQUE SIGILLO SIGILLATIS, DICTO FRATRI NOSTRO DOMINO DE ARLATO, QUOCIENS AB EO VEL EJUS CERTO MANDATO FUERITIS REQUISITI, FACIATIS ET PRESTETIS || JURAMENTUM ANTEDICTUM, PROUT IN IPSIS INSTRUMENTIS VIDEBITIS PLENIUS CONTINERI. DATUM PARISIUS, IN DOMO FRATRUM PREDICATORUM, SUB SIGILLO NOSTRO SECRETO, DIE || XXV MENSIS OCTOBRIS, ANNO DOMINI MILLESIMO CCCmo QUINQUAGESIMO SECUNDO,

— virtute quarum litterarum [1], *ego Guillelmus supradictus promisi et, in fidelitate* || *mea. juravi dicto domino de Arlato, tamquam vero proprietario et possessori, tenere, custodire et fideliter gubernare castrum Castellionis supradictum et idem* || *reddere dicto domino de Arlato vel ejus certo mandato, si et quandocunque dictum dominum patriarcham contingerit decedere ab humanis, incontinenti et, sine difficul* || *tate quacunque, formam mandati in dictis litteris contenti, quantum in me est, totaliter adimplebo ; propter hoc tamen* [2], *juri meo castellanie nullatenus intendo* || *derogare ; in quorum omnium testimonium, sigillum meum presentibus litteris sigillum meum* [3] *apposui.*

Datum in dicto castro de Torent, anno et die || *supradictis* [4] *et instrumentorum predictorum michi eciam, pro parte dicti domini, exhibitorum. Datum ut supra,* et nous, en cest transcrypt, avons || mis le seel de la presvoté de Paris, l'an et le jour dessus diz.

LAVENANT.

(*Sur le repli*) : Collacion est faite a et par moy P. de Montigny.

(*Au dos*) : Ano IIIº, penultima novembris. || S[*ac*]o[*men*]a [5] domini Dalphini. || Copie d'un mandement de faire || le sayrement par le chastellain || de Chastellun et de Salianches. || Dalphino. || Juramentum domini de Compoys || . Septime. || XLVII. || G.

1 et 4. Le passage *et instrumentorum* .. qui devrait être après *virtute quarum litterarum* a été copié servilement sur la pièce, n° 1.

2. « Bien qu'il y ait *tm* et une *abréviation horizontale*, il est visible qu'il faut *tamen* et non *tantum*, car dans le 1er document, il y a hoc *tn*. ce qui est l'abréviation classique de hoc tamen.

3. Cf. pièce n° 1,

5. Sans doute pour *Sacramenta*. Il semble qu'il y ait Soa (peut-être *somata*, pour *summata*) et non Saa.

RECHERCHES SUR LES FAMILLES
DES ÉMIGRANTS SAVOYARDS
fixés en France avant 1860

(*Suite.*)

Au moment de livrer cet article à l'impression, j'apprends que M. J.-H. Marullaz, officier d'administration de 1re classe à Dijon, natif de Morzine, est sur le point de publier, avec la collaboration de son frère, M. l'Abbé F. Marullaz, professeur, une biographie du général J.-F. Marulaz, « pour lancer, à la veille du cinquantenaire de l'annexion, le projet d'une plaque commémorative de ce général à Morzine, en même temps qu'on éléverait une autre plaque à la mémoire des enfants de cette commune morts pour la France en 1870 ». Il m'est agréable d'annoncer cette publication, d'autant plus que M. l'Abbé Marullaz m'a fourni plusieurs renseignements sur le capitaine François Marulaz, tué à Golymin, et sur sa descendance, dont je ne m'étais pas préoccupé dans le principe.

MARULLAZ

Claude François, fils de Claudy et de Pernette Grivel, né à Morzine le 20 février 1696 ; marchand et bourgeois de Germersheim (Palatinat) ; époux de Marguerite Zigler ; mort avant 1764
Par acte du 20 octobre 1738, Mes Haxo et Drouineau, notaires à Colmar, il vendit ses droits maternels à son frère Pierre et à ses sœurs Marie et Françoise.

François-Claude *Marula* ✲, né à Germersheim le 2 février 1740, marié le 17 mai 1764 à Sarralbe (Moselle), avec Dlle Marie Barbe Schuler : *capitaine au 8e hussards*, puis *maire de Sarralbe* (Moselle), décédé à Sarralbe le 9 mars 1822.

Susanne Elisabeth, née à Germersheim le 7 janvier 1745.

Jacob-François C ✲, né à Zeiskam le 6 novembre 1769, *lieutenant général, baron de l'Empire*, marié le 19 février 1800, avec Dlle Froidot Antoinette-Marguerite-Sophie, née à Vesoul le 24 décembre 1779
Décédé le 10 juin 1842 au château de Filain (Haute Saône).

Elisabeth, née à Sarralbe le 7 août 1775, épouse de M. Maréchal, chef de bataillon, tué à Wagram.

François ✲, né à Rocroy le 18 juillet 1779, *capitaine au 8e hussards*, époux de Caroline Haller (Hallez), mort le 3 janvier 1807 à Varsovie, des blessures reçues le 25 décembre 1806 au combat de Golymin (Pologne).

Louis-François-Auguste *Marulaz* (baron) C ✲, né à Vesoul le 12 mars 1801, *intendant militaire*, marié le 17 avril 1834, avec Dlle Christophe Pauline-Rose-Hyacinthe-Marie, décédé à Tarbes le 3 décembre 1888.

- Georges, né à Besançon le 20 mars 1841, *inspecteur de la Cie du Midi* à Toulouse.

Louis-Yves G O ✲, né à Vesoul le 15 août 1802, *général de division*, époux de Dlle Descallar Marie-Thérèse-Manuelle, décédé à Perpignan le 25 avril 1882.

- Edmond, né en 1836, *ancien sous préfet*, décédé à Toulouse, époux de Dlle Lamy Eugénie.
  - Edmond-Paul, né à Pontarlier le 10 mai 1868, *Lieutenant au 160e de ligne* à Toul.
  - Jeanne

Marie-Hélène-Catherine-Idalie, née à Vesoul le 29 avril 1804, épouse de M. Lebris, à Vesoul.

Charles-Napoléon O ✲, né à Besançon le 8 avril 1810, *chef de bataillon au 11e de ligne*, décédé aux Invalides à Paris.

César-François O ✲, né à Besançon le 5 avril 1811, *chef d'escadron au 7e régiment de chasseurs à cheval*, décédé en activité le 1er avril 1870, époux de Dlle Maréchal Valentine-Claire-Thérèse.

- Henri François-Joseph ✲, né à Paris le 27 novembre 1853, *sous-intendant militaire* à Nice.
- Pierre-Charles-Louis-Franz, né à Tarascon le 22 avril 1858, commerçant à La Haye, mort en 1902. (2 enfants.)
- Loyde-Cesarine-Emilie-Marie, née à Longwy, rentière à Paris.

Célestine, née à Besançon 25 nov 1812, épouse de M. Compagny de Courvières, décédé chef d'escadron, à Etréchy (Seine-et-Oise) (2 fils).

- François-Xavier-Isidore ✲, né à Saar-Union en 1831, *capitaine au 72e de ligne*, époux de Dlle Lancepleine Marie-Etienne-Yveline, mort en captivité, le 25 septembre 1870, à Magdebourg.
  - Franz, époux de Dlle de Boisjoli.
    - Yves
    - Antoinette
    - Alain
  - Iveline

Caroline, née à Besançon le 14 juillet 1815, épouse de M. Bailly à Vesoul. 2 fils).

François-Xavier-Isidore, né en 1804 à Hagueneau (Bas-Rhin), *contrôleur des Contributions indirectes*, époux de Marie Cécile-Polyxène Decker, mort à Saar-Union (Bas-Rhin) le 26 septembre 1842, laissant 2 filles (Emilie et Anna) et 3 garçons

- Léon ✲, né à Sierck le 23 avril 1838, *capitaine au 103e de ligne*, décédé le 25 février 1878, à Brives, époux de Dlle Jeanne-Menehould-Marthe Lepointe ✲ I (sans postérité)
- Charles, né à Bitche le 8 mai 1840, *lieutenant au 70e de ligne*, mort à Paris en 1884

François-Claude Marulaz, le premier soldat de cette famille qui a acquis une si grande illustration dans la carrière des armes, entra au service comme hussard au régiment de Nassau, le 15 juin 1758. Onze ans plus tard, il était encore simple hussard; il passa comme brigadier dans le régiment d'Esterhazy le 29 septembre 1769; devint maréchal des logis au 3e hussards en 1771, fourrier en 1772, maréchal des logis chef le 1er juillet 1776 et fut classé dans les vétérans le 6 janvier 1785. Au cours des campagnes de Hanovre, de 1758 à 1762, il avait reçu 3 coups de feu : l'un au poignet droit, qui lui avait fracassé plusieurs doigts, un autre qui lui avait traversé le bras droit, et le troisième qui lui avait cassé trois côtes. Malgré ces blessures, il n'hésita pas à répondre à l'appel de la patrie en danger (il était devenu Français par son mariage avec Mlle Marie-Barbe Schuler, de Sarralbe (Moselle) et s'était fixé dans cette ville). Il fut nommé capitaine au 8e hussards, le 1er octobre 1792, fit les campagnes du Rhin en 1792-1794, et continua de servir dans son grade jusqu'au 24 novembre 1803, date de sa mise à la retraite pour infirmités résultant de ses blessures et d'une hernie. Il obtint une pension de 1,356 francs, qui fut supprimée en 1815, comme celles de tous les militaires nés à l'étranger; mais cette pension fut rétablie sur la réclamation de l'intéressé, qui, rappelant justement ses titres. exposa : « qu'il avait été revêtu par deux fois de la charge de maire de Sarralbe, charge dont il s'était finalement démis par rapport à son grand âge; — que ses enfants avaient servi la France avec distinction, et qu'il avait à déplorer la mort d'un fils et d'un gendre morts au champ d'honneur, le premier avec le grade de capitaine, le second avec celui de chef d'escadron. » Il ajoutait que son fils aîné « servait encore le prince et la patrie avec le grade de lieutenant-général ».

Incorporé comme enfant de troupe au régiment de son père (3e hussards) à l'âge de neuf ans, le 16 septembre 1778, *Jacob-François Marulaz* devint hussard le 1er novembre 1784, brigadier-fourrier le 1er janvier 1791, maréchal des logis le 23 juin 1792 et lieutenant dans le corps des éclaireurs, devenu 8e hussards, le 1er octobre 1792, le jour même où son père était nommé capitaine au même régiment.

Dès lors, il franchit tous les grades avec rapidité : capitaine le 1er mars 1793, chef d'escadron le 7 mai 1794, chef de brigade le 23 décembre 1798, général de brigade le 6 mars 1805, général de division le 12 juillet 1809, inspecteur général de cavalerie

le 20 juin 1814. Si précipitées que paraissent, au premier abord, quelques-unes de ces nominations, elles sont justifiées par des actes d'héroïsme sans cesse renouvelés.

Actions d'éclat : en août 1793, il fait mettre bas les armes aux insurgés vendéens réfugiés dans Pontorson. En septembre, il pénètre de vive force dans Laval et force les Vendéens à l'évacuer. En vendémiaire an II, il contribue puissamment à la défaite des Chouans, à Angers. Le 27 fructidor an II, à Boxtel, à la tête de 30 hussards seulement, il fait mettre bas les armes à deux bataillons hessois, forts de 1.500 hommes. Cette action hardie motiva, dans la séance du 2e jour complémentaire suivant, le décret de la Convention nationale qui prescrivait l'inscription, dans son bulletin, des noms de ces trente braves. Le 1er brumaire an III, il s'empare d'Oppenheim. Le 12 ventôse an V, il entre dans Berne, à la tête de son régiment. Il fait des prodiges de valeur à Zurich, le 16 et le 20 prairial an VII. Le 13 floréal an VIII, à Stockach, après plusieurs charges brillantes, il fait plus de 2.000 prisonniers et s'empare de magasins immenses. Le 7 prairial an VIII, il enlève la formidable position de Landsberg et s'empare du pont du Lech. A la suite de ce fait d'armes, il reçoit un sabre d'honneur le 1er germinal an IX. Il déploie une bravoure au-dessus de tout éloge devant Salzbourg, le 23 floréal an IX. Le 27 décembre 1806, près de Golymin, il enlève 27 pièces de canon, une grande quantité de caissons de bagages et 2.000 prisonniers. (C'est dans cette affaire qu'il eut la douleur de voir atteint mortellement par une balle son frère François, capitaine, qui lui servait d'aide de camp.)

Le 4 janvier 1807, il s'empare d'Ostrolenka et fait 200 prisonniers. Le 6 février 1807, en arrière d'Eylau, il charge les Russes avec vigueur, leur prend 3 pièces de canon et 700 prisonniers. Le 17 juin suivant, en avant de Labiau, il fait rendre les armes à un corps de 5.000 hommes Les 21 et 22 avril 1809, à Mosburg, il fait 6.000 prisonniers. A Essling, le 22 mai 1809, il a deux chevaux tués sous lui. A Wagram, il enfonce trois carrés et enlève onze bouches à feu. En 1813-1814, avec de faibles ressources, il défend vitorieusement Besançon contre les alliés.

Dix-neuf blessures, entre autres : coup de biscaïen à la cuisse gauche, à Laval (1793) ; coup de sabre à la joue droite, au combat de Menin (11 floréal an II) ; criblé de blessures au combat de Brousback (29 floréal an II) ; coup de feu au bras droit devant Huningue (3 frimaire an V) ; cinq coups de feu

dans la poitrine, le 7 prairial an VII, près de Zurich ; coup de baïonnette au genou droit, à Pulstusk, 26 décembre 1806 ; coup de feu à la cuisse droite, à Essling ; coup de feu à la jambe, à Wagram. En outre, au cours de ses exploits, ce sabreur intrépide avait eu 26 chevaux tués sous lui.

Décorations, distinctions : Compris comme commandeur dans la première promotion de la Légion d'honneur, le 25 prairial an XII ; oublié depuis. Créé baron de l'Empire le 7 décembre 1808. Chevalier de Saint-Louis le 19 juillet 1814. Commandeur de l'ordre de Hesse-Darmstadt et de l'ordre militaire de Frédéric de Bade.

Malgré tant de titres et son mariage avec une Française, il fut obligé de se faire naturaliser le 17 septembre 1817.

Le général F.-J. Marulaz figure au premier rang des grands cavaliers de l'Empire. Né sur la terre allemande, le glorieux blessé d'Essling et de Wagram, le vainqueur d'Eylau et de Labiau ne peut pas être Allemand. Il n'a pas d'autre pays que celui de son grand-père, c'est-à-dire la Savoie, et la ville de Thonon s'honorerait en donnant le nom de cet illustre compatriote à une de ses rues.

Son fils aîné *Louis-François-Auguste*, entré à Saint-Cyr le 5 janvier 1822, fut nommé sous-lieutenant au 8e de ligne le 1er octobre 1823, lieutenant dans la garde royale en 1830, et capitaine en 1836. Détaché en mission en Belgique, en 1831, il fut ensuite professeur d'histoire et d'art militaire à Saint-Cyr, de 1836 à 1839. Il passa dans l'intendance militaire comme adjoint de 2e classe le 20 octobre 1839 ; et fut successivement adjoint de 1re classe en 1841, sous-intendant militaire de 2e classe en 1847, à Cambrai, puis à Paris ; de 1re classe en 1853 et intendant de la 11e division militaire le 15 janvier 1861. Admis au cadre de réserve le 26 février 1863, il fut retraité le 4 novembre 1878.

Décorations : Chevalier de la Légion d'honneur le 30 avril 1849 ; officier le 30 décembre 1857 ; commandeur le 12 août 1864, chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique.

Ses notes le représentent comme « instruit, capable, ferme, rédigeant avec facilité et précision, mais apportant un peu de raideur dans ses relations de service ».

Louis-Yves, frère cadet du précédent, admis à Saint-Cyr en 1820, fut nommé sous-lieutenant le 1er octobre 1822, lieutenant le 11 août 1830 ; capitaine le 8 décembre 1833 ; commandant le 19 mars 1841 ; lieutenant-colonel le 8 novembre 1846, et

colonel du 20e régiment d'infanterie le 21 février 1849. Promu général de brigade le 3 août 1851, trois mois avant le Deux décembre, il prêta son concours au coup d'Etat, et reçut en récompense le grade de commandeur de la Légion d'honneur le 12 décembre 1851 (il était officier de l'ordre depuis le 30 juin 1849). Général de division le 28 décembre 1855 ; grand-officier de la Légion d'honneur le 15 août 1860, il fut admis à la retraite le 21 juillet 1878. Il comptait alors 57 ans de services et 24 campagnes.

Son fils *Edmond*, liciencié en droit, fut successivement conseiller de préfecture de la Vendée le 5 janvier 1861, de la Sarthe le 4 février 1865, du Pas-de-Calais le 4 novembre 1865, de la Somme le 31 décembre 1866, sous-préfet de Pontarlier le 11 décembre 1867, révoqué le 14 septembre 1870; réintégré comme sous préfet de Corte le 2 juin 1877 et définitivement remercié le 30 décembre 1877.

M. Henri-François Joseph Marulaz entra à St-Cyr le 21 octobre 1873, en sortit sous-lieutenant le 1er octobre 1875 et fut successivement : lieutenant, le 10 juillet 1881, capitaine au 162e de ligne le 13 juillet 1887, adjoint à l'intendance le 2 janvier 1889, sous-intendant militaire de 3e classe le 29 décembre 1891, de 2e classe le 5 avril 1900, et de 1re classe le 23 juin 1907. Il est chevalier de la Légion d'honneur depuis le 31 décembre 1895.

La veuve de M. Léon Marulaz a consacré sa vie à « l'Union des Femmes de France », Croix-Rouge française. Après avoir été longtemps secrétaire générale de cette Association, elle est entrée en 1906 dans le conseil d'administration et lui prête un concours des plus actifs. Elle a reçu la rosette d'officier de l'Instruction publique.

Mlle Anna Marulaz, née à Bitche le 21 août 1836, a été retraitée comme receveuse des postes et télégraphes à Mouzon (Ardennes); elle habite actuellement Saint-Menehould (Marne). Elle m'a fourni très aimablement plusieurs indications, dont je la remercie.

MARULLAZ

ANTOINE-FRANÇOIS, né à Morzine le 3 février 1724, fils de François Marullaz, marchand, domicilié à Colmar depuis 1746, et de Nathalie Marullaz : marchand à Colmar et bourgeois de cette ville ; marié le 25 novembre 1766, avec Dlle Anne-Marie Haffner, de Colmar.

FRANÇOIS XAVIER *Marula*, né à Colmar le 13 mai 1777 ;
huissier à Oppenheim et plus tard avoué à Colmar; époux de Dlle Elisabeth Hoeffler, *alias* Lœffler.

FRANÇOIS-XAVIER, né à Oppenheim (Hesse) le 4 juillet 1810, *supérieur du grand séminaire catholique* de Strasbourg, puis *vicaire général* et *chanoine*, décédé le 7 avril 1893.

FÉLIX-ACHILLE ✻, né à Colmar le 20 décembre 1818, *capitaine de gendarmerie* de la compagnie de l'Aisne, retraité en cette qualité le 1er février 1872, puis commissaire de surveillance administrative des Chemins de fer, de 1875 à 1887.

FRANÇOIS-XAVIER, né à Benfeld le 25 décembre 1851 (sans renseignements).

FÉLIX-ACHILLE, né à Reischoffen le 25 mars 1853, ancien élève de Saint-Cyr, Docteur en médecine à Roanne, époux de Dlle Perrin Valentine-Marie-Marguerite.

L'abbé Marula, ordonné prêtre en 1834, débuta comme professeur au petit séminaire de La Chapelle, dont il devint supérieur en 1845 ; mis plus tard à la tête du grand séminaire de Strasbourg, il occupa ce poste depuis le 10 novembre 1852 jusqu'au 27 juillet 1864. Il exerça pendant vingt ans les délicates fonctions de vicaire général de l'évêché (1864-1883) ; donna sa démission quand Mgr Stumpf succéda à Mgr Rœss et fut nommé chanoine le 27 mars 1883. Prêtre estimé et capable, il avait composé un ouvrage en trois volumes sur Mgr Rœss.

MÉRANDON

JOSEPH, fils de Philibert et de Maurise Ruffier, né à Champagny (Savoie), le 18 février 1711 ; marchand mercier à Beaune (Côte-d'Or) ; marié dans cette ville, paroisse St-Pierre, le 27 avril 1745, avec Dlle Françoise Albrier, fille de Barthélemy Albrier, marchand à Beaune (originaire des Chapelles). A ce mariage figuraient comme témoins : Antoine, Michel et Jean-Baptiste Mérandon, marchands demeurant à Beaune, frères de l'époux.
Huit enfants nés à Beaune, paroisse Saint-Pierre.

JOSEPH-PHILIBERT, 24 avril 1748

JEANNE, 11 juin 1749

CHARLES, 17 novembre 1750

PIERRE, 7 mai 1753

BARTHÉLEMY, 20 août 1754

JEAN-BAPTISTE, 10 octobre 1755, marchand à Autun, membre du tribunal de commerce du district d'Autun, époux de Reine Coquin.

REINE, épouse de Gaspard Mérandon, décédée à Paris, le 11 juillet 1808.

GASPARD, né le 26 octobre 1756 ; *Administrateur du district d'Autun ;* marié le 26 février 1794, avec sa nièce Reine Mérandon ; mort à Paris, chef d'institution, le 10 juin 1810.

ALBERT-FORTUNÉ, né à Autun, le 6 frimaire an VII, propriétaire, marié à Saulieu, le 12 septembre 1820 avec Dlle Pernin Caroline, née à Saulieu, le 29 frimaire an VII.

ADRIEN-VICTOR ✻, né à Saulieu, le 20 mars 1830, *Conservateur des Forêts,* à Paris.

FRANÇOISE, 5 mars 1758

Gaspard Mérandon, dans l'acte de naissance de son fils, est désigné comme propriétaire et professeur à l'école centrale du département de Saône-et Loire. Il s'établit plus tard à Paris, comme chef d'institution, et c'est là qu'il mourut.

Adrien-Victor entra à l'Ecole forestière de Nancy en 1849 et fut successivement : garde général stagiaire le 23 octobre 1851, garde général le 4 mai 1853 ; sous-inspecteur le 25 mai 1861 ; inspecteur le 27 mai 1874; conservateur à Charleville le 19 octobre 1882; conservateur à Paris le 20 avril 1886. Admis à faire valoir ses droits à la retraite par décret du 15 avril 1890, il quitta ses fonctions le 19 mai suivant.

MERMOUD

JOSEPH-MARIE, fils de Joseph-Marie et de Marguerite Bouvard.
né aux Contamines (Haute-Savoie) le 14 février 1804 ;
facteur des Messageries générales à Châlons-sur-Marne ; marié dans cette ville, le 28 juillet 1829, avec Dlle Gertrude Marthé.

JOSEPH-ALEXANDRE ❋, né à Châlons-sur-Marne le 6 février 1830 ;
chef de gare à Marseille.

Retraité le 1er janvier 1893, M. Mermoud Joseph-Alexandre avait reçu la croix de la Légion d'honneur le 30 mars 1885, comme chef de gare à Marseille.

MIQUET-SAGE

JEAN-ANTOINE, fils de Joseph Miquet-Sage et de Marie Miquet-Borret,
né à Serraval le 20 février 1735 ;
marchand dans les Ardennes, fixé à Vouziers dès 1754 ; marié dans cette ville, le 11 mai 1762, avec Marie Catherine Aubert ;
décédé à Vouziers le 11 juillet 1811.

MIQUET	MIQUET	MIQUET	MIQUET
JEAN-BAPTISTE ❋ né le 6 mars 1764 à Vouziers ; *sous-lieutenant au 25e dragons ;* mort le 12 mars 1809.	NICOLAS-AMBROISE *Gaspard*, né le 6 décembre 1765 à Vouziers ; *chef de brigade (colonel) ;* marié le 30 pluviôse an VII avec Dlle Antoinette Bleslin, de Sablé (Sarthe) ; mort à Saint-Domingue de maladie épidémique le 28 thermidor an X (17 juillet 1802).	JEAN-ANTOINE ❋ né le 9 janvier 1768 à Vouziers ; *Capitaine au 24e de ligne;* décédé le 20 juin 1835 à Sablé (Sarthe), célibataire.	JOSEPH-NICOLAS, né le 3 novembre 1769, marchand à Vouziers.

En parcourant l'édition réimprimée de l'ancien *Moniteur*, je fus surpris de trouver, dans un rapport de Laurent, représen-

tant du peuple près l'armée du Nord. en date, à Maubeuge, du 28 floréal an II, le passage suivant (tome 20, page 563) :

..... « Un trait d'un autre genre doit avoir sa place dans ma lettre : c'est le désintéressement républicain des quatre premiers capitaines du 2e bataillon du 56e régiment. J'avais promu au grade de général de brigade le citoyen Gelly, leur commandant, officier d'un patriotisme et d'une bravoure reconnus. Ces quatre braves, se défiant de leurs talents pour commander à une place qui revenait de droit au premier d'entre eux, refusèrent généreusement, afin de mettre à leur tête le citoyen Miquet, que ses talents militaires appelaient à ce poste. »

Et, dans le tome 28 du même recueil, page 636, on lit un rapport de Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au Directoire exécutif, où il rend compte du passage de l'Isonzo et de la prise de Gradisca. Ce rapport. daté du quartier général de Gradisca. le 30 ventôse an V, se termine ainsi : « Le citoyen Miquet. chef de la 88e demi-brigade, a été blessé. »

J'ai voulu me renseigner sur ce brave, et c'est ainsi que j'ai découvert cette famille (avec laquelle, d'ailleurs, je n'ai aucun lien de parenté).

Gaspard Miquet débuta comme soldat au régiment de Vivarais, devenu plus tard le 71e d'infanterie, le 19 novembre 1786. Caporal le 1er mai 1787, il comptait cinq ans de service quand il fut nommé adjudant sous-officier au 3e bataillon des Ardennes, le 1er octobre 1791. Capitaine adjudant-major le 8 mai 1792, il fut promu lieutenant-colonel en 2e le 19 avril 1793, et attaché comme chef de bataillon à la 24e demi-brigade d'infanterie légère. S'il commandait, en 1797, à l'affaire de Gradisca, la 88e demi-brigade, comme l'indique le général Bonaparte, ce ne pouvait être qu'en second, et à titre momentané, car son acte de mariage, en date du 18 février 1799, le qualifie *chef de bataillon* à la 71e demi-brigade, et le grade de chef de brigade (colonel) ne lui fut conféré que le 21 janvier 1802. Il faisait partie du corps expéditionnaire envoyé à Saint-Domingue, et mourut dans cette ville, de maladie épidémique, le 17 juillet 1802. Il avait, pendant dix ans, fait toutes les campagnes de la Révolution, aux armées du Centre, du Nord, de la Moselle, de Sambre-et-Meuse, d'Angleterre, de l'Ouest et de Saint-Domingue. Sa veuve obtint une pension de 600 francs, le 17 avril 1804. Dans son dossier, aux archives de la Guerre, j'ai relevé le certificat suivant :

« Nous, officiers soussignés, certifions à tous ceux qu'il

appartiendra que le citoyen Gaspard Miquet, natif de Vouziers, département des Ardennes, âgé de 31 ans, chef de bataillon en second du mois d'avril 1793 (vieux stil) où il a servi en cette qualité jusqu'à l'embrigadement dudit bataillon, qui a eu lieu le 13 vendémiaire an v (4 octobre 1796), s'est constamment comporté avec la bravoure la plus intrépide dans les combats, tant contre les ennemis du dehors que contre ceux du dedans ; il s'est distingué dans beaucoup d'affaires, et notamment dans les départements de la Sarthe et de Maine-et-Loire; ami de l'ordre et de la discipline, joignant au talent de bien commander les connaissances nécessaires pour bien administrer, avec la probité la plus délicate, a mérité de tous les temps l'amitié, l'estime et la confiance générale des officiers et soldats qui ont servi sous son commandement.

En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent, comme gage du sincère attachement que nous lui avons voué et qu'il s'est mérité à juste titre. A Brest, le 27 nivôse an v (16 janv. 1797).

Signé : Pintart, Naquart, Granger. Boucher. »

Deux frères de Gaspard Miquet s'étaient enrôlés comme lui dans les volontaires des Ardennes.

L'aîné, Jean-Baptiste, devint sous-lieutenant au 25e dragons, fit toutes les campagnes de 1792 à 1807, fut blessé grièvement devant Maëstricht le 3e jour complémentaire an II; à Albeck (1805), et il reçut devant Mauer, le 2 frimaire an VIII, deux coups de sabre sur la tête qui occasionnèrent des troubles cérébraux dont il mourut, à l'asile de Charenton. Une pièce de son dossier le note comme étant « d'une bravoure peu ordinaire ». L'Historique du 25e dragons, par le capitaine de Bourqueney, le mentionne plusieurs fois.

Jean-Antoine, frère cadet des précédents, volontaire au 3e bataillon des Ardennes le 26 septembre 1791, fut nommé caporal le 22 septembre 1792, sergent au 24e de ligne le 22 mars 1793, sous-lieutenant au corps le 14 octobre 1799, lieutenant le 8 novembre 1803, et capitaine le 23 février 1807. Il fut retraité pour infirmités le 16 avril 1811, et se retira chez sa belle-sœur, à Sablé (Sarthe), où il mourut en 1835. Il avait fait toutes les campagnes de 1792 à 1811, avait été blessé à Marengo, le 25 prairial an VIII, et à l'affaire de la Passarge en Prusse, le 5 juin 1807.

Joseph-Nicolas, le dernier des frères, établi comme marchand à Vouziers, a laissé des enfants qui sont encore représentés dans cette ville.

MONET

Augustin, fils de Jacques et de Jeanne Violland, né à Nancy-sur-Cluses le 5 mars 1725 ; marchand colporteur en Lorraine et en Alsace, et plus tard marchand d'ornements d'église à Saverne [1].

Augustin Monet et son frère Joseph, né en 1728, avaient obtenu du roi de Pologne, duc de Lorraine, des lettres de naturalisation, en date, à Lunéville. du 16 octobre 1751. Dans l'acte, il est dit qu' « ils sont venus, depuis plusieurs années, négocier, tant en Alsace que dans les Etats de Sa Majesté ».

De son mariage avec Jeanne-Marie Violland, Augustin eut cinq enfants, *nés à Nancy-sur-Cluses :*

Pierre-François, né le 2 juin 1769 ; *avocat au Conseil souverain d'Alsace ; maire de Strasbourg en 1793-1794*, époux de Dlle Lavaux.	Antoine, né en 1771.	Marie-Louise, née en 1774.	Claudine-Charlotte, née en 1776.	Marie-Françoise, née en 1779.
Eugénie.				

Malgré sa jeunesse, Pierre-François Monet avait déjà rempli d'importantes fonctions lorsqu'il accepta celles de maire de Strasbourg. « Bien avant que le triomphe de la République fût certain, ou même prévu, il s'était affirmé comme républicain. Au club du Miroir, ses discours, d'où l'enthousiasme n'excluait ni la parfaite netteté des idées ni la logique, l'avaient rapidement mis en évidence. Aussi avait-il été nommé membre du Directoire du département, puis procureur général syndic. Il fit, dans ces emplois, preuve de zèle et de patriotisme. Mais ce fut surtout son influence de clubiste qui le désigna au choix des commissaires de la Convention [2]. » Il avait été signalé par les représentants Dentzel et Couturier, dans un rapport du 21 janvier 1793 comme « le seul homme réunissant tout le patriotisme et les talents qu'exige cette place difficultueuse ». Il prit le pouvoir le même jour.

« Les fonctions de maire, à cette époque, surtout dans une grande ville, et dans une ville frontière comme Strasbourg, étaient d'une importance capitale et d'une difficulté extrême. Très compliquées, très étendues et très mal définies, elles

1. Ce commerce, exercé par plusieurs de nos compatriotes, était prospère, à Saverne, sous l'ancien régime, car, pendant des siècles, cette ville a été la résidence d'été et le centre de l'administration des évêques de Strasbourg. Les trois cardinaux de Rohan y ont mené un train princier et y tenaient une cour.

2. Seinguerlet : *Strasbourg pendant la Révolution*, passim.

comprenaient à peu près tous les pouvoirs qui aujourd'hui sont partagés entre la mairie, la préfecture et l'intendance militaire. Il faut ajouter encore à cette large responsabilité les graves embarras résultant d'une guerre combinée avec une révolution : l'ennemi aux portes et les partis aux prises dans l'intérieur de la ville[1] ! »

« Il y avait deux partis à Strasbourg : l'un, conduit d'abord par Dietrich, puis par Monet, s'appelait le *parti français* ; l'autre, qui représentait l'esprit allemand et luttait contre l'identification absolue de l'Alsace avec la France, reconnaissait pour chef Euloge Schneider.

« Transformé en proconsul dans les circonstances les plus terribles, Monet saisit la dictature d'une main ferme, sans s'émouvoir des plus effrayantes responsabilités. Ce maire de vingt-cinq ans fit face aux périls, comme aux besoins, avec décision et succès.

« Etranger aux influences locales, aux souvenirs historiques de l'Alsace, doué d'ailleurs de l'esprit de discipline, il devait être et fut l'agent le plus précieux du gouvernement révolutionnaire dans le Bas-Rhin. Tenant tête à des ennemis de toute sorte, et plus encore à ses amis, il put remplir sans défaillance et sans emportement la mission qu'il avait acceptée : il fut digne de son poste, un des plus importants de la République [2]. »

Il est presque inutile d'ajouter que Monet se fit un grand nombre d'ennemis, et d'ennemis très ardents, et que sa conduite a été diversement appréciée suivant l'opinion des historiens qui en ont parlé.

M. Rodolphe Reuss [3] dit que son rôle fut néfaste et que son nom survivra, comme celui d'Euloge Schneider, « chargé de souvenirs de haine et de mépris ». « Hardi, présomptueux, actif, beau parleur, hautain vis-à-vis de ses égaux, servile vis-à-vis des conventionnels en mission, ce Savoyard était l'étranger qu'il fallait pour anéantir le vieil esprit indépendant de Strasbourg : tout son mérite fut là. » Le même auteur cite un numéro de la *Gazette de Strasbourg*, du 26 novembre 1784, qui dépeint Monet comme « le sultan de Strasbourg, impitoyable pour les enfants gémissants qui demandent à voir un père se mourant en prison, mais jetant volontiers le mouchoir aux belles, imberbe, aux yeux baissés vers terre, à la figure féminine, etc. ».

1. SEINGUERLET.
2. ID.
3. *L'Alsace pendant la Révolution*, tome II, pages 375 à 378.

Peut-être l'auteur de ce portrait a-t-il oublié que, quand on veut juger les hommes « il faut se demander à quelles difficultés ils étaient en proie, quel était le péril ou la pesanteur de leur tâche, et rendre justice à chacun sous le fardeau ».

M. Ad. Seyboth voit dans Monet « un homme extraordinaire, qu'on a beaucoup calomnié, et qui était admirablement doué pour tenir tête aux évènements de cette période troublée [1]. »

D'après M. Seinguerlet, « Monet resta jusqu'au bout un caractère pur, inattaquable dans la vie privée, entièrement dévoué à ses convictions, et absolument au-dessus de tout soupçon d'intérêt personnel ».

Enfin l'opinion de Louis Blanc [2] se résume ainsi :

« Monet avait vingt-cinq ans à peine ; il était grand, beau, bien fait, quoique un peu voûté ; plein d'aménité, de politesse et de je ne sais quelle grâce triste qui attache... Dans un document adressé à la Convention par les contre-révolutionnaires de Strasbourg, au plus fort de la réaction thermidorienne, le nom de Monet se trouve associé à beaucoup d'injures, mais sans aucun fait à l'appui ; ou plutôt, ce qu'on lui impute à crime, c'est d'avoir, à deux reprises différentes, refusé à des enfants la permission d'aller voir leur père prisonnier et malade. Du reste, pas de noms cités ; nulle indication des circonstances. Et d'un autre côté, que lui reprochèrent les ultra-révolutionnaires ? son penchant à s'entretenir avec les aristocrates et à élargir les suspects ! Un homme qui, investi de grands pouvoirs, dans un temps d'orage, n'a pas fourni contre lui-même d'autres armes que celles-là à ses plus implacables ennemis, a certes droit de compter sur l'indulgence de l'histoire ! »

Quoi qu'il en soit de ces appréciations, dès la chûte de Robespierre le représentant Foussedoire, envoyé à Strasbourg avec une mission de conciliation et d'apaisement, à la fin d'août 1794, destitua Monet. Celui-ci quitta Strasbourg, pour n'y plus revenir, et se rendit à Paris où il trouva un petit emploi dans les bureaux de la préfecture de la Seine. Il fut oublié là par le Directoire et l'Empire, et il était chef du bureau militaire quand il fut naturalisé français le 31 janvier 1815. Mais en 1817, la Restauration se souvint de son passé révolutionnaire et le chassa de son bureau. Dès lors, on perd sa trace. Il avait épousé une fille de Charles Laveaux, fervent jacobin, rédacteur du seul journal de langue française publié à Strasbourg pendant la Révolution.

1. *Strasbourg historique et pittoresque*, page 139.
2 *Histoire de la Révolution française*, livre II, chap IV (Les Proconsuls).

MONET

JEAN-PIERRE, dit l'aîné, né à Nancy-sur-Cluses, le 3 avril 1721, fils de Pierre et de Marie Violland ; négociant et plus tard rentier à Saverne ; bourgeois de cette ville ; époux de Dlle Marie-Elisabeth Mehlem ; décédé le 30 juillet 1813. Neuf enfants, nés à Saverne.

PIERRE-FRANÇOIS, né le 9 novembre 1765 ; négociant ; marié le 17 frimaire an XI, avec Dlle Marie Catherine Imfeld.	MARIE-ANNE (1767-1777).	JOSEPH-XAVIER (juin-octobre 1769).	MARIE-ELISABETH JOSÉPHINE, née le 28 mars 1771, mariée le 7 prairial an III avec François-Joseph Ostermann, administrateur du district de Hagueneau.	MARIE-JEANNE-FRANÇOISE, née le 11 septembre 1772.	CLAUDE PIERRE ✻, né le 14 octobre 1773, marchand d'ornements d'église ; *maire de Saverne*, mort célibataire le 28 janvier 1844.	MARIE-REINE LOUISE, née le 26 janvier 1774.	LOUIS-AUGUSTIN, né le 1er novembre 1774 décédé le 19 mai 1775	LOUISE-MADELEINE-JOSÉPHINE, née le 18 janvier 1777

Pierre-François, premier né de cette nombreuse famille, eut cinq enfants : Marie-Joséphine-Elisabeth, née à Saverne le 7 février 1807 ; Marie-Françoise-Joséphine, née le 18 février 1811 ; François-Joseph, né le 17 mars 1814 : Pierre-François-Bruno, né le 6 octobre 1816, mort le 24 novembre suivant, et Marie-Louise, sœur jumelle du précédent.

L'aînée survécut à toute la famille et mourut à Strasbourg le 17 juillet 1880, léguant sa fortune à l'hôpital de Saverne pour des fondations pieuses et pour la création d'un orphelinat. D'après un historien allemand, M. Stième. ce legs ne serait qu'une restitution de la fortune acquise par le père de la testatrice pendant la Révolution. Mais les actes publics établissent que la famille Monet n'a jamais acheté de biens nationaux.

Claude-Pierre fut maire de Saverne à trois reprises différentes : du 18 avril 1800 au 12 avril 1808 ; — du 16 avril au 21 juillet 1815 ; — du 7 août 1830 au 8 février 1835. Il était chevalier de la Légion d'honneur. Sa succession fut recueillie par son neveu, M. Joseph Ostermann, notaire à Saverne, qui fut maire de cette ville de 1843 à décembre 1851 et qui mourut le 12 juin 1854. Le fils de celui-ci, M. Gustave Ostermann, avocat, né à Saverne le 18 septembre 1825, fut le dernier maire français de Saverne ; élu député du Bas-Rhin à l'Assemblée nationale, il fit partie du groupe des protestataires. Il est mort célibataire le 29 octobre 1873.

MONET

CLAUDE FRANÇOIS (frère de Jean-Pierre qui précède) ; né à Nancy-sur-Cluses en 1714 ; négociant à Saverne, époux de Marie-Barbe Pallas.

CLAUDE-AUGUSTIN, né à Saverne le 29 septembre 1760 ; négociant à Saverne, décédé célibataire le 27 juin 1836.

MONGE

JACQUES, fils de Claude Monge et de Jacqueline *Gay* [1] ; né à Saint-Jeoire-en-Faucigny (Haute-Savoie), le 24 juin 1718 ; fixé à Beaune (Côte-d'Or) à partir de 1737 ; qualifié successivement de gagne-denier (1745), marchand-forain (1746), artisan (1750) et marchand (1775) ; marié le 19 mai 1744 avec Jeanne Rousseau, fille de Pierre Rousseau, voiturier, de Beaune ; décédé à Beaune, le 17 septembre 1775.

MAGDELEINE, née à Beaune, le 16 mars 1745

GASPARD GO ✻, né à Beaune, le 10 mai 1746, géomètre ; *professeur à l'école du génie à Mézières* (1768 ; *membre de l'Académie des sciences* (1780) ; *examinateur de la Marine* (1783) ; *député à la Convention ; ministre de la Marine* (1792-1793) ; *fondateur de l'école polytechnique* (1794) ; *président de l'Institut d'Egypte* (1798) ; *sénateur* (1799) ; titulaire de la sénatorerie de Liège (1803) ; *comte de Péluse* (18 juin 1809) ; marié à Rocroy, le 12 juin 1777, avec Marie-Catherine Huart veuve de Jacques Horbon. mort à Paris le 18 juillet 1818 ;

- JEANNE-CHARLOTTE-EMILIE, née à Rocroy, le 7 mars 1778, épouse de Nicolas-Joseph Marey, de Nuits, négociant et député.
- LOUISE-FRANÇOISE, née à Mézières, le 30 juin 1779, épouse de Joseph Eschassériaux, de Corme-Royal, près Saintes.
- ADÉLAIDE, née à Mézières, le 18 juillet 1780, morte à Paris, le 5 décembre 1783.

LOUIS ✻, né à Beaune, le 11 avril 1748 ; d'abord clerc tonsuré, professeur de philosophie au petit séminaire d'Autun, puis professeur à l'école royale du génie de Mézières en 1774 ; marié le 9 février 1796, avec Marie-Adélaïde Deschamps, de Bourg-la-Reine. *Astronome ; professeur de mathématiques à l'école militaire ; examinateur d'hydrographie* (1787) et des élèves de la marine ; retraité le 6 janvier 1824 ; mort à Paris, le 5 octobre 1827 sans postérité.

GERMAIN, né à Beaune, le 22 février 1750, mort très jeune

JEAN ✻, né à Beaune, le 27 juin 1751 ; *professeur de mathématiques à l'école militaire de Rebais* (1785-1789) ; *consul de France à La Corogne* (1772-1795) ; *professeur de navigation à l'école de Nantes* (1798) ; *professeur d'hydrographie au port d'Anvers* (1799-1810) ; époux de Claudine Poulleau, de Chaudenay (Saône-et-Loire) ; retraité le 20 août 1810, mort à Chaudenay, le 8 juin 1813.

- JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS-GASPARD, né à Beaune, le 12 mai 1780, officier d'infanterie, marié en Hollande avec Jeanne-Marie-Etiennette Hancel ; mort à Chaudenay, le 14 mars 1830.
- MARGUERITE-LOUISE-ANGÉLIQUE, née à Beaune, le 7 novembre 1781, épouse de Jean-Pierre Berrieux, d'Autun, puis de Pierre Bidault, de Chaudenay.

HENRY, né vers 1814, époux de Françoise Lafay.

- CLAUDE-ARTHUR, né à Chalon-sur-Saône, le 8 mai 1839.
- LOUISE, épouse Perraux.

1. C'est à tort qu'on a imprimé jusqu'ici : Jacqueline *Quet*.

La biographie de Gaspard Monge se trouve partout. Je me contenterai de rappeler qu'il eut pour parrain un Savoyard, Gaspard Deschamp, de Servoz, marchand à Beaune depuis 1720. Nos compatriotes étaient nombreux dans cette ville et conservaient entre eux d'amicales relations.

MONGE

Jean-Marie, né à Onnion le 30 juin 1729; marchand à Marseille; marié dans cette ville avec Dlle Anne Lieutaud.

Jean Illuminé, né à Marseille le 26 mars 1755; négociant dans cette ville; époux de Marie-Madeleine Barbe Second.

Jean-Alphonse-Illuminé, né à Marseille le 14 février 1784; négociant à Tunis; époux de Dlle Virginie Vachier; décédé à Tunis le 15 février 1843.

Paul-Jules ❋,
né à Tunis le 24 septembre 1829;
consul de France à Beyrouth;
décédé à Beyrouth le 1er octobre 1891.

Lucien ❋,
né à Tunis le 4 mars 1835;
consul de France à Port-Saïd.

M. Paul-Jules Monge fut d'abord drogman auxiliaire à Tanger (11 février 1857); second drogman à Tunis (2 juillet 1861); drogman-chancelier à Tanger (25 novembre 1865); premier drogman de cette légation (30 octobre 1873). Il fut nommé consul de seconde classe le 31 octobre 1878; chargé du vice-consulat de Caïffa le 30 septembre 1881, et promu consul de première classe le 1er avril 1891. Il avait été décoré de la Légion d'honneur le 9 janvier 1877. En souvenir de son origine, il s'était fait recevoir membre effectif de la Société Florimontane, en 1880.

Son frère Lucien débuta comme élève à l' « école des jeunes de langues »; il devint élève drogman à Tunis le 19 août 1854; drogman à Smyrne le 10 juin 1857; drogman-chancelier à Djeddah le 15 mars 1859; au Caire, le 16 janvier 1864; vice-consul à Zeïla, 3 juin 1864; drogman-chancelier à Jérusalem, 6 janvier 1866; à Alep, 6 mars 1867; chargé de la gestion du consulat de Suez, 5 septembre 1872; du consulat de Port-Saïd, 24 avril 1874; promu consul de 2e classe le 30 octobre 1877; désigné pour le Caire le 31 août 1878; consul de 1re classe le 12 juillet 1881; affecté au consulat d'Alexandrie le 7 mars 1882; à celui de Jérusalem le 31 décembre 1884 et, finalement, à celui de Port-Saïd le 15 août 1887.

Le nom de Monge a été porté par plusieurs officiers de marine, et il est mis en relief, actuellement, par un peintre connu, M. Jules Monge, natif de Marseille.

MONGELLAZ

JEAN-MARIE, fils de Joseph-André et de Perrine Joly, né le 15 novembre 1791 à Héry-sur Ugines (Savoie) ; garçon de bureau à Paris ; marié à Paris, le 28 avril 1821, avec Dlle Marie-Thérèse Geneviève Dorré.

EUGÈNE-ALPHONSE *Mongellas* ✻, né à Paris le 17 janvier 1827 ; propriétaire en Algérie ; *président du Conseil général d'Alger* ; époux de Dlle Barbe Augustin.

M. Eugène Mongellas fut décoré de la Légion d'honneur par décret du 11 juillet 1882, comme président du Conseil général d'Alger ; il comptait alors vingt-deux ans de services.

MONGELLAZ

LAURENT, natif d'Héry-sur-Ugines ; Employé à Paris, rue de la Michodière, 15 ; époux de Dlle Marie Poulain.

FRANÇOIS-EUGÈNE *Mongellas* ✻, né à Paris le 30 mars 1807, *capitaine d'artillerie*, époux de Dlle Artus Angélique-Emilie-Marie-Thérèse, née à Perpignan, le 25 mai 1818 ; retraité à Perpignan le 10 décembre 1861, après 31 ans de services et 5 campagnes. Il mourut à Perpignan le 1er juin 1866.

MARIE-LAURENT-*Hippolyte Mongellas* ✻, né à Paris le 1er juillet 1815 ; ancien magistrat ; *président de la société des Beaux Arts d'Alger* ; époux de Dlle S. Macary Alexandrine-Clémence ; décédé à Alger le 29 mars 1884

ARMAND-ANTOINE, commissaire-priseur à Alger.

MARIE-JOSÉPHINE, épouse Renoux, à Alger.

EUGÈNE-ALPHONSE à Alger.

M. Hippolyte Mongellas reçut la croix de la Légion d'honneur le 2 avril 1880, comme président de la Société des Beaux-Arts d'Alger.

MONTMAYEUR

MAURICE, né le 12 mai 1676, à Longefoy. Marchand colporteur en Franche-Comté, il se fixa, vers 1700, à Dôle, où il se maria, le 7 janvier 1716, avec Dlle Louise Jaillet. Il attira près de lui maints compatriotes, dont il facilita les débuts en leur fournissant à des conditions avantageuses les marchandises de leur commerce. A son instigation, ces colporteurs fondèrent la « Société des négociants de Longefoy », qui avait au pays un mandataire chargé de faire aux cultivateurs momentanément dans la gêne une avance de fonds, au taux de 4 % seulement. C'était, en fait, une caisse de crédit agricole, deux cents ans avant la création officielle de ces établissements.

(A suivre.) François MIQUET.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE DE 1909

Messieurs,

Le Jury du Concours de poésie m'a prié de soumettre ses conclusions à l'approbation de l'Assemblée générale. Je le ferai rapidement, l'ordre du jour de cette première séance étant déjà très chargé.

Cette année, 29 concurrents ont répondu à l'appel de notre Société. Deux d'entre eux nous ont envoyé des vers en patois savoyard. Pour la première fois, en effet, les parlers de nos régions sont admis. Serait-ce l'aube d'une ère nouvelle ? La Florimontane, par ses encouragements, suscitera-t-elle quelque chef-d'œuvre digne d'être comparé aux épopées du félibrige? En attendant. notre très honoré Président. qui est, vous le savez, un distingué patoisant. a bien voulu vous traduire l'impression produite par la lecture des pièces rédigées en dialecte savoyard [1]. Au nom du Jury, je l'en remercie vivement.

La Commission a décidé tout d'abord d'établir deux sections. Aux 27 poésies françaises 150 francs ont été attribués, sur les 200 dont nous pouvions disposer. Le restant de la somme est réservé aux poésies patoises.

A l'unanimité, l'un de ces deux concurrents (n° 19) a été déclaré digne d'un premier prix (50 francs). Son envoi contient une pièce vraiment charmante, intitulée *Mon Vĭon*. Une mention honorable est décernée à l'auteur de l'*Annecchon* (n° 14).

Parmi les poésies rédigées en français, aucune ne s'est imposée aux éloges unanimes du Jury. Le concours, dans son ensemble, est d'une honnête médiocrité : rien de plus.

Un certain nombre de pièces très faibles ont été écartées après une première lecture. (Il en a été de même pour plusieurs autres, qui ne contiennent pas le nombre de vers règlementaire.)

On relève çà et là quelques traits heureux, des images gracieuses ; mais la composition et le style trahissent souvent, semble-t-il, l'inexpérience d'adolescents qui ignorent tout de la vie et presque tout de la versification.

Comme chaque année. nous avons salué au passage de nombreuses imitations. pâles reflets de chefs-d'œuvre connus.

1. Nous en ferons plus tard. s'il y a lieu, la critique philologique.

Parfois la réminiscence est un pur plagiat. Rares sont les concurrents qui font preuve d'originalité. Aussi la banalité. de l'avis unanime de la Commission. est-elle la note dominante de ce concours.

* * *

Il est inutile, Messieurs, de nous attarder sur les envois éliminés. Six seulement (sur 27) ont paru dignes de retenir l'attention du Jury et la vôtre.

L'auteur du n° 1 *(Hellas, Les Pipeaux, Væ Victis*, etc.) a de la facilité ; mais ses vers, souvent prosaïques, sont parfois d'une grande vulgarité. Exception a été faite pour les deux meilleures pièces, *Les Pipeaux* et *Væ Victis*, qui ont mérité les encouragements du Jury.

Une mention honorable est aussi décernée au n° 25. pour le pittoresque de certains détails. *Séparation* est d'un rythme gracieux. Le refrain, bien amené :

M'aimez-vous, ne m'aimez-vous pas ?
Loin, bien loin, je m'en vais là-bas...

rappelle quelque villanelle du moyen âge. Mais un poète devrait-il écrire des quatrains tels que le suivant :

Chacune de mes mains enfoncée en sa poche.
Je suivais lentement, le cerveau nébuleux,
Admirant le dessin *combien pas anguleux*
De votre buste plein, *ferme comme la roche !!*

(Rue Sainte-Claire, Sonnet de Mardi-Gras.)

* * *

Au-dessus de ces fantaisies faciles, le Jury a classé sur le même rang les auteurs des numéros 4, 9 et 24.

L'Horloge (n° 4) se recommande moins par la nouveauté du sujet que par la sensibilité du poète. Nous avons déjà lu tant de pièces analogues ! Parmi les envois soumis aux précédents concours, on pourrait aisément. croyons-nous, retrouver la même veine poétique.

Qui de nous, à la vue de quelque horloge antique, n'a pas tressailli, comme au souvenir des neiges d'antan? Nous revivons les heures trop brèves, évoquant les amours fugitives et les rêves envolés ; nous entendons aussi, hélas! le glas lugubre des heures qui, dans les nuits d'angoisse, parurent des siècles à notre douleur. Puis ce sont les aimés disparus qui viennent nous remercier de notre tendresse ou nous reprocher notre oubli. Si la vieille horloge tinte de nouveau, quelle

émotion pour celui qui a dans le cœur, suivant l'expression d'un poète, « de la musique et de l'absence » !

L'écueil, dans un pareil sujet, est la banalité. Aussi a-t-on préféré quelques strophes d'*Impression d'hier*. L'inspiration est encore la même, mais la forme est plus parfaite malgré quelques vers de remplissage :

Et votre voix, Ami, me sembla plus lointaine,
Car je crus voir renaître un lambeau du passé,
Dans ces souvenirs faits de tendresse et de peine
Qui voulaient se lever du fond d'un cœur glacé :
Et votre voix, Ami, me sembla plus lointaine.

Loin de toi est d'un tour aisé, et le coloris de *Souvenir d'Arles*, du même poète, n'a pas laissé de plaire.

C'est également le coloris qui fait le mérite des *Sonnets polychrômes* (nº 9). L'auteur est un visuel : il a le don de l'image; il en abuse parfois. Les meilleurs de ses sonnets, comme *Effet de Lune*, *Les Corbeaux*, ont des vers faibles, durs ou prosaïques. Nous les remarquons d'autant plus que l'habileté merveilleuse de nos grands sonnettistes contemporains nous a rendus plus difficiles. On exceptera *La Grêle*, d'une facture originale.

L'auteur du nº 24 est plutôt un penseur qu'un peintre. Il sait condenser l'idée en quelques vers pleins, très expressifs. Malheureusement, elle est parfois reprise et développée dans une des strophes suivantes, jugée inutile. Pourquoi ne pas laisser au lecteur le plaisir de collaborer. en quelque sorte, avec l'auteur? Faut-il le répéter, après tant d'autres qui l'ont dit ? Le véritable écrivain ne met pas tout dans son œuvre : chez lui, la puissance de suggestion égale, sinon dépasse, la force de l'expression.

La Loi d'Amour est, à ce point de vue, bien remarquable. La pensée ne diffère pas de celle qui a inspiré à nos grands lyriques du XIXe siècle tant de vers mélancoliques :

Aimez ce que jamais on ne verra deux fois,

avait dit Alfred de Vigny. Ne devrait-on pas toujours vivre, se demande à son tour notre poète, auprès de ceux qu'on aime,

En songeant que peut-être ils mourront le soir même,
Et qu'il faut se hâter d'aimer qui va mourir ?

Nous sommes loin, comme on voit, de la pensée de Carlyle : « L'homme doit vivre comme s'il était immortel. »

Toute la pièce pourrait se résumer en cette devise : *Moritu-*

rum te amo, ou, mieux encore, en ce seul vers, d'un puissant relief :

C'est désespérément que nous devons aimer [1].

Aimer..., et peut-être chanter, s'il est vrai que « les plus désespérés sont les chants les plus beaux ». N'avions-nous pas raison de prétendre qu'un seul vers vaut mieux parfois que de très longues pièces ?

Nous retrouverons la même inspiration dans les strophes dédiées *A un poète*; l'expression est moins originale. *A un sceptique* est plus faible; mais les « pensées » groupées sous le titre *Sans Amour* sont très élevées et le vers généralement bien frappé. *Soir d'automne* offre aussi de fort belles strophes. On en jugera par les deux dernières :

Dans l'air tiède du soir flotte un vague parfum.....
C'est l'heure d'accalmie où les cœurs se recueillent,
Où tant de souvenirs au même instant s'effeuillent,
Fleurs d'un passé vivant que l'on croyait défunt.

Et, tandis que là-bas le soleil agonise,
L'âme des jours enfuis s'éplore auprès de nous,
Et, dans le charme né de ce soir triste et doux,
Vainqueur de tout oubli, le passé s'éternise.

Ces vers sont d'un poète. Si le ton était toujours aussi soutenu, le Jury lui aurait avec plaisir décerné un premier prix.

* * *

Il me reste, Messieurs, à vous entretenir d'une suite de sonnets, groupés sous le titre de « *Trilogie sacrée* ». Quatre sont en l'honneur du Vendredi-Saint; deux célèbrent le Samedi suivant; les deux derniers sont un chant d'allégresse : Christ est ressuscité !

En rendant compte, dans le numéro du *Mercure de France* du 1er janvier 1910, des poèmes récemment parus, un critique, M. P. Quillard, fait les réflexions suivantes : « Il faut essayer de comprendre les esprits les plus différents des nôtres et ne pas écarter de nos lèvres le miel de fleurs pour nous monstrueuses. C'est ainsi qu'il sied de lire de nobles lamentations et des cantiques à la gloire du Seigneur par qui fut infligée la suprême douleur..... »

1. A condition de ne pas commettre un contre-sens, en faisant de ce vers une fade variante du couplet connu :

Belle Philis, on désespère.
Alors qu'on espere toujours.

L'auteur de ces lignes répond indirectement à tous ceux qui ne comprennent pas, ou feignent de ne pas comprendre, que le sentiment religieux peut encore susciter des chefs-d'œuvre. N'est-ce pas à cette source que tel de nos poètes contemporains a puisé quelques-unes de ses plus belles inspirations ?

Mais il faudrait que la même règle de critique s'imposât à tous et pour tous. Ceux qui jettent l'anathème à Leconte de Lisle, uniquement parce qu'ils n'ont pas les mêmes opinions philosophiques, peuvent être sincères : ils ne seront pas des juges impartiaux. Quiconque se laisse égarer par les passions, religieuses ou politiques, est indigne du nom de critique.

Donc, c'est à la *Trilogie sacrée* que le Jury (dont trois membres sur cinq sont des universitaires) vous propose de décerner la plus haute récompense. Ce n'est pas que ces huit sonnets soient sans défauts. Qu'ils soient irréguliers, nous n'y attachons pas plus d'importance qu'il ne convient ; mais l'expression est souvent faible, parfois obscure ou impropre. Certaines rimes sont bien médiocres. Dans le premier sonnet de *Samedi-Saint*, les quatre rimes féminines des deux quatrains sont les adjectifs suivants : *coupable*. *misérable*, *impénétrable*, *secourable*. La disposition elle-même des alternances est parfois contraire à l'harmonie. Ainsi, le second quatrain s'achevant sur une rime féminine, *suaire*, le tercet suivant débute par deux vers également à rime féminine : *cesse*, *tendresse*. Dans *Samedi-Saint* (II), la première rime du premier tercet est *élire ;* pour en trouver l'écho, il faut aller jusqu'à la fin de la pièce : *désire*, mot séparé de son congénère par une série de quatre vers, tous terminés par des rimes masculines : *deuil*, *orgueil*, *émouvant*, *vivant*. Assurément, c'est un entrelacement plus original qu'il n'est harmonieux.

Les images sont fort nombreuses. mais quelques-unes sont trop eschyléennes ou d'un symbolisme peut-être outré : *l'énorme gibet de l'impureté*, *les clous pervers de l'orgueil infâme*, etc. Dans les tercets, de fort beaux vers sont suivis d'un troisième qui est vide. ou languissant. ou maniéré :

> Votre cœur a besoin de s'éprendre sans cesse,
> Parce que je l'ai fait d'un peu de ma tendresse,
> *Mais dans ses mouvements bat l'infidélité.*

Enfin il y a des strophes franchement mauvaises. Telle est la première du 4e sonnet. en l'honneur du *Vendredi-Saint :*

« Ne désespère plus. Contemple-moi sans crainte :
Mes bras sont élargis pour te donner l'étreinte
De l'amant à l'amante, afin qu'en te serrant
Je te fasse passer mon amour dévorant. »

Ces défauts, assez nombreux, assez graves, ne peuvent nous faire oublier les qualités du poète. Evidemment, il se rattache bien plus à l'auteur de *Sagesse* qu'à celui des *Trophées*. Pour lui, comme pour Verlaine, la poésie semble n'être souvent qu'une musique imprécise, aux rimes capricieuses. Pourtant elle n'est ni sans « composition », ni sans « éloquence ». La pensée est d'une haute inspiration chrétienne; la forme, qui en est le vêtement, en dissimule parfois ou en altère la beauté. Nous regrettons que *Trilogie sacrée* ne fasse pas songer plus souvent à ce « Beau vase athénien plein de fleurs du Calvaire », dont parlait Clair Tisseur. Le sonnet final, que nous publions, peut donner une idée assez exacte de l'œuvre entière :

Christ est ressuscité !... Je sens que tous mes rêves,
Après avoir souffert le dur crucifîment,
Dans l'oubli de la mort, un par un, lentement,
Se laisseront aller comme des choses brèves !...

Pauvres petits bateaux dont les voiles, sans trêves,
Se gonflent d'infini..... qui s'en vont fièrement
Jusqu'à ce que la mer les couvre entièrement,
N'ayant pu jeter l'ancre un seul jour sur les grèves !

Mais bientôt le Seigneur, ouvrant les tombes mornes,
Répandra la clarté de son paradis bleu...
Et nos âmes verront des horizons sans bornes.

Alors sera fini le temps de la disgrâce,
Chaque rêve, joyeux d'avoir pour lui l'espace,
Comme un alleluia s'envolera vers Dieu.

* * *

Messieurs, votre rapporteur croit avoir assez exactement traduit les impressions du Jury. Celui-ci, à l'unanimité, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de décerner cette année un premier prix. Il vous propose de répartir ainsi la somme disponible de 200 francs :

Ire SECTION. — Poésies patoises (50 fr.) : 1er prix (à l'unanimité), nº 19, *Mon Vïon,* etc.

Mention honorable, nº 14, l'*Annecchon*.

IIe SECTION. — Poésies en français (150 fr.) : 2e prix (à la majorité), 60 fr., à l'auteur du nº 20 : *Trilogie sacrée*. Devise : « Aujourd'hui plus qu'hier, moins que demain. »

3e prix (ex-œquo, à la majorité), 30 fr. : Au nº 4, *L'Horloge. Impression d'hier*, etc. Devise : « Au hasard » ; — Au nº 9 : *Sonnets polychrômes*. Devise : « Patience et longueur de temps » ; — Au nº 24 : *La Loi d'Amour, Soir d'Automne*, etc. Devise : « Tous pour un, un pour tous. »

Enfin, une mention honorable est accordée aux auteurs des nos 1 : *Hellas, Les Pipeaux*. Devise : « Cave canem » ; et 25 : *Rue Sainte-Claire, La Chapelle de Héas*, etc. Devise : « Ut pictura poesis. »

Nous félicitons les vainqueurs. nous donnons plusieurs jours aux vaincus pour maudire leurs juges, et, aux futurs concurrents. qui déjà peut-être cisèlent de nouveaux sonnets, nous envoyons un très cordial salut!

Le Rapporteur.
J. Désormaux.

***

Messieurs.

Deux concurrents seulement ont profité cette année de la clause nouvelle introduite dans les règles du Concours de poésie et ont traité leurs sujets en patois. La qualité heureusement remplace la quantité et les pièces envoyées méritent toutes, bien qu'à des degrés inégaux. de retenir l'attention du jury.

Le nº 14 a pris pour devise le

Silvestrem tenui musam meditaris avena

de la première églogue. Peut-être eût-elle mieux convenu à son concurrent ; en tout cas, elle ne caractérise guère sa première pièce.

L'*Annecchon* est une blague énorme d'un baron de Crac qui aurait servi dans la Brigade de Savoie. La campagne de 1859 tourne au désastre ; les Franco-Sardes plient partout devant les troupes autrichiennes :

Lô p'lurons dé p'lurons parlivont d'drapeau blianc,

mais la brigade de Savoie est là ! Tout cède à sa valeur ; elle ramène la victoire, et c'est à elle seule qu'on la doit.

Vainqueurs, les Savoyards rentrent dans leurs foyers et, se trouvant trop à l'étroit pour y engranger leurs lauriers, ils décident de *s'annexer la France!* Cela fait, ils n'ont pas d'ailleurs à s'en louer outre mesure et se plaignent d'être exploités par leurs nouveaux concitoyens.

C'est amusant et conté avec assez de verve ; mais au point de vue prosodique, nous sommes contraint de relever quelques fautes. De plus, l'auteur ne partage pas l'opinion de Th. de

Banville en matière de licences poétiques ; il n'obtient souvent le nombre de syllabes voulu qu'en multipliant des élisions qui ne se feraient pas dans le patois parlé, et souvent aussi il manque à la règle de l'alternance et fait suivre des rimes masculines ou féminines qui ne riment pas ensemble.

Comme il a pris soin de nous le dire dans un avant-propos, l'auteur a recherché les vieux mots patois. Il en a en effet employé un certain nombre ; mais peut-être sent-on un peu la recherche dans leur emploi. La tentative, cependant, est intéressante et mérite d'être signalée. Malheureusement, à côté de ces mots, il y a de l'argot, comme *matraque*, ou du français déformé, comme *grand décim'galop*. Les paysans qui parlent mal emploient ces expressions, c'est possible, mais cela n'a jamais été du patois.

La deuxième pièce, *Les Conscrits*, nous décrit ces bandes bruyantes et parfois un peu avinées qui, précédées d'un tambour et d'une grosse caisse, parcourent les campagnes au moment du tirage au sort. La description est imagée et plus d'un mot porte juste ; mais les mêmes fautes prosodiques sont à signaler. plus fréquentes encore.

Parfois même, lorsque l'auteur est amené à intercaler une phrase française dans son texte, comme à la 6e et à la 9e strophe, il fait des vers faux.

Dans sa troisième pièce enfin, *Mon Péri*, il essaye de justifier sa devise virgilienne; mais le sens poétique qui eût été ici indispensable fait quelque peu défaut, et les vers continuent à se permettre des licences exagérées.

Ces trois compositions seraient sûrement mieux comprises des paysans que celles que nous allons étudier; le sel en est bien à la portée d'esprits illettrés et un peu frustes. Si l'auteur a voulu non seulement parler patois, mais encore parler comme les paysans, en employant leurs mots, leurs tournures de phrases et même leurs idées, il a pleinement réussi.

Peut-être eût-il mieux valu faire porter l'effort plus haut; dans toute langue et dans tout dialecte, la poésie doit toujours garder un ton plus relevé que le langage habituel. A lire ces vers d'un ton toujours trivial, il semblerait vraiment que le patois soit condamné à rester absolument terre à terre; au « silvestrem tenui musam » de notre auteur, on est tenté de répondre « paulo majora canamus ».

Ces trois compositions ne sont cependant pas sans mérite, et votre jury propose de leur décerner une mention honorable.

* * *

Le n° 19 qui ne parle pas. lui, de la Brigade de Savoie, en a pris pour devise le fameux cri de guerre : *Ardi-ʒ-êfans, gro-pin-nŏ,* et il est curieux de constater que l'échange des devises eût bien mieux caractérisé les compositions des deux concurrents.

Celui-ci a plus d'une corde à sa lyre ; il présente au jury une idylle, une églogue et une pièce comique, et dans les trois il révèle une égale supériorité.

Son *Vargonĭeu*, ou timide, n'est pas un ver de terre amoureux d'une étoile, et celle pour laquelle il brûle est bien de sa condition ; elle n'a pas

..... l'bĕnon su la tétă.

Seule l'invincible timidité de notre *Vargonĭeu* lui ferme la bouche ; mais de quelle façon charmante il sait écrire ce qu'il n'ose pas dire. et quelle est la femme qui résisterait à cette touchante promesse :

Mé pênnĕ saron sreu d' sé larmĕ.
E mé çhanfon lé flĭë d' sa jwé.

Si les strophes du *Vargonĭeu* tombent sous ses yeux, sûrement, lisant ces vers tout remplis d'elle, elle ne dira pas, comme l'héroïne d'Arvers : « Quelle est donc cette femme ? » Elle comprendra et prononcera le mot tant attendu qu'implore d'elle la dernière strophe.

La deuxième pièce, le *Révŏ d'Fanfwé*, donne la note gaie. *Fanfwé* s'est adonné à la boisson depuis son veuvage ; — est-ce bien pour se consoler ? — Un jour, plein comme une outre de vin et de *bidolĭon*, il s'endort et rêve qu'il s'enfle comme un ballon et monte au ciel assis sur un nuage.

Des filets qui sèchent au soleil lui font comprendre qu'il est chez saint Pierre ; il frappe. Pendant que le portier céleste cherche le *livret matriculŏ* du visiteur pour savoir quel accueil il mérite, un dialogue impayable s'engage entre *Fanfwé* et le Saint, qui paraît avoir des affaires annéciennes une connaissance parfaite et qui réclame force détails.

Fanfwé veut profiter d'un moment d'inattention pour se glisser en Paradis, mais saint Pierre, qui a enfin trouvé le livret et qui sait à quel ivrogne il a affaire, l'arrête, et ne pouvant le jeter dans le Purgatoire qui déborde, lui annonce que pour châtiment il le renvoie sur terre et lui rend sa femme !

A cette menace terrifiante, *Fanfwé* se réveille sur le coup de midi... avec la chair de poule.

La troisième pièce, *Mon Vĭon*. est une églogue délicieuse, et, comme nous l'avons dit, le *silvestrem tenui* lui eût convenu à merveille. Quelle meilleure réplique à l'ombre tombante du « Majoresque cadunt... » que l'ombre montante qui gagne les sommets un à un :

L'onbră maçhrĕ lŏ cré, ĭon pë ĭon, ên montên.

Mais, comme il convient à toute églogue, l'idylle n'est pas loin ; le bleu du ciel et le bleu du lac, tous deux chers à notre poète. éveillent de suite en son âme la pensée d'un autre bleu :

Blu du lé, blu du cĭel, blu dé ju qu'on vò-ʒ âmĕ.

Plus encore que les deux autres pièces, celle-ci révèle un sens poétique des plus délicats. Dans les trois compositions, la prosodie est très soignée, et, malgré la liberté du patois au point de vue des élisions, l'auteur ne se permet que celles exigées par la langue dont il se sert.

Enfin, il a prouvé que le patois peut, aussi bien qu'une autre langue, traduire des pensées nobles, délicates et poétiques, tout en gardant ses mots et ses tournures propres qui leur conservent une saveur particulière.

Votre jury propose de lui décerner le premier prix du concours patois et de publier ses trois pièces dans la *Revue Savoisienne*.

Ch. BUTTIN.

* * *

VARGONĬEU

Pâ fĭéră pr' on sou ni gôssârdă,
D' son pa tranqilŏ, l' va p' lé vı :
É mê sovên, rên qĕ p' la vı,
D' mont' awé pachêncĕ la gârdă.
Du câr' ĭeu d' mé sé catĭà,
U fon d'onnă cortnà, dĭên l'onbră.
D' mé vëlĭŏ l'êntrâ d' l'alĭeu sonbră
Q' mênn' à sô-ʒ égrâ... La vêtĭà !

La rwa, du cou, mĕ sênbl' ên fétă.
Portan. la moudă du momên
S'é pâ méclĭâ d' sŏ-ʒ ablĭëmên,
Ë l' a pâ d' bĕnon su la tétă...
Mé, së l'âmĕ pâ finĭolâ,
Awé vò sên peu d' fé la paçhĕ
Q' vò trovrâ pâ la mwêndră taçhĕ
Su lĭê, du çhapé é solâ.

TIMIDE

Pas fière pour un sou, ni blagueuse, de son pas tranquille. elle va son chemin *(elle va par les chemins)* [1] : et moi. souvent. rien que pour la voir je monte avec patience la garde.

Du coin où je me suis caché, au fond d'une petite cour, dans l'ombre, je guette l'entrée de l'allée sombre qui mène à son escalier... La voilà !

La rue, du coup, me semble en fête ; pourtant, la mode du jour ne s'est pas mêlée de sa toilette, et elle n'a pas le banneton sur la tête ..

Mais si elle n'aime pas à se parer. avec vous sans crainte je fais la gageure que vous ne trouveriez pas la moindre tache sur elle. du chapeau aux souliers.

1. Notre traduction est aussi littérale que possible. Parfois, cependant, la tournure française nous a quelque peu écarté du mot à mot : nous l'avons alors rétabli en italique et entre parenthèses. (Ch B) La graphie est celle du *Dictionnaire Savoyard*

L' s'avancĕ .. Mê. d' fé l' non d'a-
Qâqon d'âtrŏ, l'ê inocên... [téndrĕ
L' sori on pu ên m'arcon'sên :
L'é trô fênnă pé pâ conprêndrĕ...
L' m'arguétĕ d' sô bô ju sĕrïeu,
D' sô ju q' vô ʒ ébarclĭŏn dĕ lmirĕ.
É sarė l' momên d' tò la dirĕ...
Lâssă ! d' sé bin trô vargonïeu !
Cê cou, d' mĕ sé fé la promèssă
D' prêndrĕ mon corajh' à dŭė man.
Cê cou, d' mĕ sé dė : ï ë pë dman,
Can l'arvêndrà soltà d' la mëssă...
Mé d'é bô m' crëïâ : ardi, don !
Dë n' sé plë l' mémŏ can-t ël passĕ :
D' réstŏ tïė, capŏ cmë na rmassĕ
E pwêreu tò cm' on-n abadon.

Ë çpêndên, q' la vïà sarė drôlă.
Ë qė l' travail sarë lėjhi.
Sė tojhò, pė m'êncorajhi,
D' l'avou à coûté d' mon-n épôlă...
On mtĕrė tò-t u mémŏ mwé,
Ntrò chagrin comë ntrë-ʒ épârmĕ:
Mé pênnĕ saron sreu d' sé lârmĕ
E mé çhanfon lé flïë d' sa jwé.
É vĕlïë, can uteur d' la trâblă.
Dė ptïou saron pwé vnïu s'achtâ,
Q'é farë bon lo-ʒ écutâ
Nô parlâ d' leu wé amitâblă...
Vêtïà mé që d' révŏ dênpi !
Â ! canbên cên n'avancĕ guérŏ,
Q'é fâ d' bin. can-t on-n a d'istwérŏ,
D' lé dirĕ u d' lé mtâ su l' papi.

Ptïoută, q' d'âmŏsên q' nïon saïêsĕ
Qwi vô-ʒ étĕ, ên lisên çlò mò,
Pênsâ q'é n'ên fou rên q'ïon d' vò
U pourŏ vargonïeu q' sĕ kêsĕ...

L' RĖVŎ D' FANFWĖ

Çli jheur tïë, Fanfwé avê tan sochà
(Ė dê son vĕvajhŏ q'al a cmênchà)
D' bidolïon pë gran topin à manolïĕ
Ë d' vin d' l'an passâ pë ïêntĕ botolïĕ.
Q'as'tou-t ênfatâ cm' é fou êntrĕmi
Lô linfu d' son lïê, é sé-t êndromi.

Elle s'avance... moi, je fais semblant d'attendre quelqu'un autre, l'air innocent... Elle sourit un peu en me reconnaissant ; elle est trop fine pour ne pas comprendre.

Elle me regarde de ses beaux yeux sérieux, de ses yeux qui vous éblouissent de lumière ; ce serait le moment de tout lui dire .. Hélas ! je suis bien trop timide.

Cent fois je me suis fait la promesse de prendre mon courage à deux mains ; cent fois je me suis dit : c'est pour demain, quand elle reviendra seule de la messe.

Mais j'ai beau me crier : hardi, donc ! Je ne suis plus le même quand elle passe. Je reste là, sot comme un balai et craintif comme un jeune oiseau.

Et cependant, que la vie serait belle et que le travail serait léger, si toujours, pour m'encourager, je l'avais à côté de mon épaule !

Nous mettrions tout au même tas, nos chagrins comme nos épargnes ; mes peines seraient sœurs de ses larmes, et mes chansons, filles de sa joie.

Aux veillées, lorsqu'autour de la table des enfants seraient plus tard venus s'asseoir, qu'il ferait bon les écouter, nous parler de leur voix sympathique.

Voilà encore que je rêve debout ! Ah, quand même, cela n'avance guère. Que cela fait du bien, quand on a des peines *(quand on a des histoires)*, de les dire ou de les mettre sur le papier.

Enfant que j'aime, sans que personne sache qui vous êtes, en lisant ces mots, pensez qu'il n'en faut rien qu'un de vous pour le pauvre timide qui se tait.

LE RÊVE DE FRANÇOIS

Ce jour-là, François avait tant liché (c'est depuis son veuvage qu'il a commencé) du cidre par grands pots à anse et du vin de l'année dernière par profondes bouteilles, que, sitôt glissé comme il faut entre les draps de son lit, il s'est endormi.

Mé, vêtïà q' pêndên q' sa cornïulă ronflĕ,
Ë révĕ q' son vêntr' ôgmênt' apwé s' gonflĕ
(U riscŏ d' sĕ fér' éclïapâ la pïô)
Comĕ çlò balon q' navigŏn drê ïô...
Ë l' pourŏ Fanfwé, assi rïon q' na bòlă,
S' vê amò pė l' cïel achtâ su na nïòlă.
« L' va m' mënâ cmė cên tan q'ên paradi »,
S' pênsĕ-t-é d'abô. « Va bïên... » Pwé é s di :
« Së l' voïajh' é lon, cmên tou që d' vé férĕ ?
« D'é rên ênportâ d' tòlĕ mé-z afére ;
« Ë na cou lé-n-ô, ïeu tou që d' pass'rê ?
« Potòflŏ cmë d' sé, jamé d'êntrĕrê...
« Porvu q'ên m' frotên u fwà d' na comėtă,
« Dë m'almêse pâ tò com' on' almëtă !
« Qwï tou q' m'amortré ? »... Mé ireusamên.
Çlò q'armassŏn l' cïel avon fé lė çhmin ;
Sên bàlyi du nâ su la mwêndr' étêlă
(Ç' qė l'ar' fé, pâ vré, na lourdă moutêlă,)
Ntron Fanfwé s'arét', on pu ésoflâ,
Dvan na peurtă ïeu sëçhivŏn dė flâ.
« Dë flâ, s' di Fanfwé, m' vêtïà çhu sin Pïêrŏ :
« Ë dê, d' tên-z ên tên, êntrĕ dou tonêrŏ,
« Arférĕ l' pétïeu, p' sĕ çhanjhi l'z idé..
« Al a bên rêson... Vėïên vi, à dé
« S'é vòdrà m'uvri. La peurtă-z é lârjhĕ,
« Mâgrâ mn' enborë ênflŏ, ï arà d' mârjhĕ... »
E s'apruçh' alô d' na sourtă d' guichė
Q'avê dsu écri : « Ï ë-t ichĕ, p' lô blïė. »
« Vėïên, sė d' démande onnă promir' classĕ,
« Al-t oncò dïên l' ca d' férĕ la grimacĕ...
« Rin q'à mon nâ rojh', ê va dir' : al' fou !
« É-t on polalyi, à çlitïĕ, q'é l' fou. »

Mais voilà que, pendant que son gosier ronfle, il rêve que son ventre augmente et puis se gonfle, au risque de faire éclater sa peau. comme ces ballons qui montent droit en l'air *(droit haut)*... Et le pauvre François. aussi rond qu'une boule, se voit enlevé au ciel *(en haut par le ciel)*, assis sur une nuée.

« Elle va me mener comme ça jusqu'en paradis, » pense-t-il d'abord. « Va bien ... » Puis il se dit : « Si le voyage est long. comment vais-je faire ? Je n'ai rien emporté de toutes mes affaires ; et une fois là haut, où passerai-je ? Enflé comme je suis, jamais je n'entrerai. Pourvu qu'en me frottant au feu d'une comète je ne m'enflamme pas comme une allumette ! Qui est-ce qui m'éteindrait ? »

Mais heureusement, ceux qui balaient le ciel avaient fait le chemin. Sans donner du nez sur la moindre étoile (ce qui lui aurait fait, n'est-ce pas, une vilaine marque), notre François s'arrête, un peu essoufflé, devant une porte où séchaient des filets.

« Des filets. se dit François, me voilà chez saint Pierre ; il doit, de temps en « temps, entre deux tonnerres, refaire le pêcheur pour se changer les idées .. il « a bien raison... Voyons donc *(voyons voir)* maintenant, s'il voudra m'ouvrir. « La porte est large ; malgré mon nombril enflé, il y aura de la marge » Il s'approche alors d'une sorte de guichet sur lequel était écrit *(qui avait dessus écrit)* : « C'est ici, pour les billets. »

« Voyons, si je demande une première classe, il est bien capable *(il est encore « dans le cas)* de faire la grimace... Rien qu'à mon nez rouge, il va dire : il est « fou ! C'est un poulailler qu'il lui faut. à celui-là. »

On gran vïeu tê tïė q' portâvĕ la bârbă
Lârjh', épëssă, lonjh' ë blançhĕ cmë l'ârbă.
« Bïên l' bonjheur, gran Sin ! — Tou q' tė vu, soulô ?
— « Vêtïà : d' sé arvâ u bë d' mon roulô.
« E dė vnyivŏ vi... — Â-te rên vargonïĕ ?
— « Pëqê ? ï a tou pâ on Dïu p' lô-ʒ ivronïĕ ?
— « D'ïeu vên-te cmë cên ? — D'arivŏ d'Ênnci...
— « Â ! t'é-t on Vêron !... Êntră... — Gramaci !
— « Êntră dïên l' burô : vôte : ï a preu d' salĕ :
« T' t'achtré on momên ë t' mė dré d' nòvalĕ
« Pêndên qė d' tâçhrê d' trovâ tô papi...
« Mé d'abô avan, pana-te lô pi !
« Ė vtron casinô, ïeu tou q' vô-ʒ ên élĕ ?...
« Vtrė voutĕ, lė-ba, lė-ʒ i-vŏ défétĕ ?...
« P' la trwêtă, tou bon çtï an vé l' pon d' Sin Clïâ ?...
« Apwė la Velluʒ, l' vên tojhò d' moucliâ ?...
« I-vŏ tojhò vtra fâbrică d' l' lunëtĕ...
« Tou vré q' la régi fâ d' bonnë-ʒ almëtė ?...
« Tou vré q' vò pĕyi prisqĕ plė d'inpô ?. .
« Ë vtrò rlojhŏ ? on di q'é son tô d'acô ?...
« Apwė vtrė platanï', é son tojhò brâvĕ ?...
« Péçhĕ-t-on la lnà dïên lô baçhé d' Nâve ?...
« Tou oncò lė dmâ q' vô ʒ i vtron marçhi ?...
« Lė rbloçhon t'é çhé ?... Ë lô cocati,
« Tou q'é prënïŏn tò, l' matin u passajhe ? »
Qestïon su qestïon... è Fanfwé bïên sajhe,
L' çhapé à la man, répondiv' u Sin...
Mé, dïên lŭi, tò plan, é dʒiv' : « Ï è pâ cên,
« S'é tonbĕ su mon livrë matriculŏ,
« Farà pâ on pli : Ên ênfé d' basculŏ...
« Ma fê, d' vėïŏ lé on portail tò blan ;
« Sė d' pwê m'u fouflâ sên férĕ sênblan,

Un grand vieillard était là qui portait la barbe large. épaisse, longue et blanche comme l'aube.

Bien le bonjour, grand saint ! — Qu'est-ce que tu veux, soulard ? — Voilà : je « suis arrivé au bout de mon rouleau et je venais voir... — N'as-tu pas honte ? « — Pourquoi ? N'y a t il pas un Dieu pour les ivrognes ? — D'où viens-tu comme « ça ? — J'arrive d'Annecy. — Ah, tu es un Véron !... Entre... — Grand merci ! — « Entre dans le bureau : vois : les chaises ne manquent pas *(il y a assez de « chaises)*, tu t'asseoiras un moment et tu me diras des nouvelles pendant que « je tâcherai de trouver tes papiers. . mais d'abord, avant, essuie-toi les pieds !

« Et votre casino, où en êtes-vous ? Vos voûtes, là bas, les avez-vous démolies ? « Pour la truite, est-ce bon cette année vers le Pont de Saint-Clair ? Et *(et puis)* « la Velluz, elle vend toujours des hameçons ? Avez-vous toujours votre fabrique « de lunettes ? Est il vrai que la Régie fait de bonnes allumettes ? Est-il vrai que « vous ne payez presque plus d'impôts ? Et vos horloges, on dit qu'elles sont « presque toutes d'accord ?... Et *(et puis)* vos platanes, ils sont toujours beaux ?... « Pêche-t-on la lune dans les bassins de Nâves ? Est-ce encore le mardi que vous « avez votre marché ?... Le reblochon est-il cher ?... Et les coquetiers, est-ce qu'ils « prennent tout, le matin, au passage ? »

Question sur question... et François, bien sage, le chapeau à la main, répondait au saint... Mais en lui-même *(dans lui)*, tout bas, il disait : « C'est pas çà, « s'il tombe sur mon livret matricule, ça ne fera pas un pli : je bascule en enfer... « Ma foi, je vois-là un portail tout blanc ; si je puis m'y faufiler sans faire sem-

« Ï ë d' cheu l' Paradi : mon afér' é fétă ;
« Onnă cou pė d'dïên... tò l' mond' ï é t ên fétă...
« Dégliĕsi dïên l' mŏé !... malin q' m'artrovrà !...
« Pwé, ïon d' plë, ïon d' mwên, qwı s'ên ênqïėtrà ?... »
Su l' fin bë dé pi, mon Fanfwé s'aprûçhĕ,
Fassên d' bri, pâ mé q' n'ên farė na mûçhĕ...
« Plė q'on pa, coraȷh'..., apwé t' ï é..., ardi ! »
Mé lô vïeu pétïeu son trô dégordi !
Al on tan sovên, leu, fé la bricôlă,
Q'é n'ë pâ éjà d' lé tri na macôlă...
Ntron Fanfwé s' crëïê déjhà cheu d' son cou :
Can l' Sin d' na canbâ, l'atrapĕ pë l' cou :
— « Â ! leu d' la Parir', on t'u prên, çti vïajhŏ !
« T' pu bin t' prépară à rférĕ l' voïajhŏ :
« Ta conchênç' é cofă, së t' la veïâ.
« T'arâ peu d' povê jamé la boïâ...
« D'é, dïên mô papi, vïu tô tô-ʒ istwérŏ.
« T' méritĕ, pë l' mwên, on an d' prĕcatwérŏ,
« Mė, com' al tò plên tanqĕ su lô tê :
« T' faré pénitênç' ên vïà ë çhu tê :
« D' m'ên vé t'arbalyi qâqĕ tên ta fënă :
« E t' fou na pon'chon, ên vêtïà bên ïënă !
« D' t'ênvarê çharçhi can t' dëvré rmontâ.
« Alé, ʒou ! fò l' can, sourtă d'éfrontâ !... »

Ë vêtïà cmė qê, tïė-bà, v' la moralïĕ,
Awé la grĕvôl' ë la pïô d' polalïĕ,
D' la peu d'êtrĕ plė vėvŏ, saqin jheur,
Fanfwé s' révėlïà, can snâvĕ mijheur.

« blant, c'est sûrement *(de sûr)* le paradis ; mon affaire est faite... une fois « dedans... tout le monde est en fête... Cherchez *(triez)* dans le tas !... malin qui « me retrouvera ! .. Puis, un de plus, un de moins, qui s'en inquiétera ?... »

Sur le « fin bout » des pieds, mon François s'approche, faisant du bruit pas plus que n'en ferait une mouche... « Plus qu'un pas, courage, et puis tu y es... hardi ! »

Mais les vieux pêcheurs sont trop dégourdis ! Ils se sont si souvent, eux, mis en contravention, qu'il n'est pas aisé de leur tirer une carotte... Notre François se croyait déjà sûr de son coup, quand le saint, d'une enjambée, l'attrape par le cou :

« Ah, loup de la Perrière, on t'y prend, cette fois ! Tu peux bien te préparer à « refaire le voyage ; ta conscience est sale, si tu la voyais, tu aurais peur de ne « pouvoir jamais la lessiver... J'ai, dans mes papiers, vu toutes tes histoires ; tu « mérites pour le moins un an de Purgatoire ; mais, comme il est tout plein jusque « sur les toits, tu feras pénitence en vie, et chez toi : je m'en vais te redonner « quelque temps ta femme. Il te faut une punition, en voilà bien une ! Je t'en- « verrai chercher quand tu devras remonter. Allons, zou ! fiche le camp, espèce « d'effronté !... »

Et voilà comment *(comme quoi)* ici-bas, tourné contre le mur, avec la tremblette et la chair de poule, de crainte de n'être plus veuf, certain jour François se réveilla quand sonnait midi.

MON VĬON

Dĭên la tropă dé çhmin q' patalŏn dzò lé pèssĕ,
Ên fassên d' vartolĭon tan q'u fon dé bwë nê,
D'ên sé ĭon q' d'âmŏ rvi, dé cou, së rên n' më prèssĕ,
Can m'n uvră-z ë çhamnaĭ ë q' la jhornâ finê...

Pourŏ vĭon ! on-n ênfan porë l' canbâ sên scossă...
Mé, q'al plésên awé sô-z âbrŏ bornalu
Q'étêndŏn leu gran bré tò-t ênguĕrlandâ d' mòssă,
Ĭeu s'ên vnĭon bĕcatâ lô pëcabwë golu...

E mont' on ptĭou milĭon : juste pé q' ma pĕrêsĕ
S'ên épolalĭê pâ can d'u marçh' on momên.
Mênnĕ-t-é ĭô ?... qwi sâ ?... Dé tnĭò pâ q'on m'u dĭêsĕ...
Ptétr' à qâqĕ çhalê .. Ptétr' à r-on-n âtrŏ çhmin...

On dèrè q'é m' conĭê ; s'é m'u prên l'ênvĭà d' rirĕ
Tò solè, ên pênsên à d' folré, q'al joyeu !...
U contréró, s'é vê që d' sé dĭên la pênsirĕ,
Comĕ tô sô bosson m' fon tô lâssă[1] d' leu mĭeu...

D' l'é sŭivu tò planplan. Su la rivă d' ma ròtă,
Onnă sorçă sourtê du câró d'on roçhé.
E contêntă d'arvi l' çhëlwê, va gòt' à gòtă
Ên barjaqên u crò q' l'a chwêjà pe baçhé.

É pass' on bisolè, mé si prên, q'é-t à pênnă
S' lé snalĭĕ dé morguë ésseĭŏn d' grĕvolâ...
D' mè sé mtâ d'aboçhon dĭên l'érbă drwà ë fênnă.
Ë d' décréss' à mêtĭà la sòrçă d' na golâ...

MON SENTIER

Dans le grand nombre des chemins qui serpentent *(galopent)* sous les sapins, en faisant des lacets jusqu'au fond des bois noirs. j'en sais un que j'aime revoir parfois. si rien ne me presse. quand mon travail est terminé et que la journée s'achève

Pauvre sentier ! un enfant pourrait l'enjamber sans élan... mais qu'il est plaisant avec ses arbres creux qui étendent leurs grands bras tout enguirlandés de mousse, où viennent becqueter les épeiches *(les pique-bois)* goulus.

Il monte un petit peu . juste pour que ma paresse ne s'en épouvante pas quand j'y marche un moment. Mène-t-il haut ?... Qui sait ?... Je ne tiens pas à ce qu'on me le dise... Peut être à quelque chalet... Peut-être à un autre chemin...

On dirait qu'il me connaît : s'il m'y prend envie de rire tout seul, en pensant à quelques folies. qu'il est joyeux !... Au contraire, s'il voit que je suis dans la tristesse, comme tous ses buissons me caressent de leur mieux pour me consoler[1] .

Je l'ai suivi tout doucement ; sur le bord de ma route, une source sort de l'encoignure d'un rocher, et. contente de revoir le soleil, va goutte à goutte en bavardant au creux qu'elle a choisi pour bassin.

Il passe un zephyr, mais si léger que c'est à peine si les clochettes des muguets essaient de trembloter... Je me suis étendu dans l'herbe drue et fine et je décrois à moitié la source d'une gorgée.

---

1. *Férĕ lâssă* (m. à m. faire hélas) expression patoise pour désigner l'action du petit enfant qui caresse sa mère affligée en lui répètant : *lâssă, lâssă*

Mon lïê-ʒ ë deu. L' coçhon dïên lé dŭë man-ʒ uvertĕ,
D'arguétŏ l' cïel si clïâ, tò lé-n-ô, pë dsu mê,
\vwé lïeutră, lé dʒò, pɪrmi lé fòlïĕ vɐrtĕ :
Blu com' on âtrŏ cïel, l' lé d'Ênnci q' s'êndromê...

Blu du lë, blu du cïel, blu dé ju, q'on vô-ʒ âmĕ !
Vô carëssi, lò-ʒ on, si deuçamên ntrò rgâ...
E tê, l'âtrŏ, si bïên t' sâ calmâ dïên n'trė ʒ âmĕ
Lô tormên, lô dégò, qė vnïon nô fatıgâ...

D' chêntŏ la sònŏ vnyi ; mé peupirĕ pesantĕ
Mâgrâ mê von s' fromâ, to-t òrĕ... L' lon du vïon
L' tropé gri d' mé misér' ardéchên... L'égă çhantĕ .
Q'é fâ bon, d' momên q'ï a. pênsâ à rên, à nïon...

Mé l' çhélwê n'ên pu plė ! On pu d' sa clïartâ ròjhe,
— Dari sınïŏ d'adïu avan qė d' sė caçhi. —
Trênn' oncò pė l' sonjhon dé montanïĕ farojhĕ...
E déjhà, on-n anjlus s'ênvulĕ d'on clïoçhı...

Tô lô bri s' son kêjà, snïò çli d' l'égă tonbêntă...
L'onbră maçhrĕ lô cré, ïon pĕ ïon, ên montên...
Vêtïà l'eură par mê d' m' ênsôvâ lŭın d' ta pêntă.
Mon vïon... Portan d'étou, awė tê, sı contèn !...

Dïên la tròpă dé çhmin q' patalŏn dʒò lé pėssĕ.
Ên fassên d' vartolïon tan q'u fon dé bwė nê,
D'ên sé ïon q' d'âmŏ rvi, dé cou, sė rên mė pressĕ.
Can m'n uvră-ʒ ë çhamnaï' é q' la jhornâ finê...

Mon lit est doux. La nuque dans mes deux mains ouvertes. je regarde le ciel si clair. tout là-haut au-dessus de moi, et dans le lointain. là-bas. parmi les feuilles vertes, bleu comme un autre ciel, le lac d'Annecy qui s'endort ..

Bleu du lac. bleu du ciel, bleu des yeux. qu'on vous aime! Vous caressez les uns. si doucement notre regard... et toi. l'autre. tu sais si bien calmer dans nos âmes les tourments. les dégoûts qui viennent nous fatiguer.

Je sens le sommeil venir ; mes paupières alourdies vont malgré moi se fermer tout à l'heure... le long du sentier. le troupeau gris de mes misères redescend... l'eau chante... Qu'il fait bon. à certains moments *(des moments qu'il y a),* ne penser à rien, à personne...

Mais le soleil n'en peut plus! Un peu de sa clarté rouge — dernier signe d'adieu avant qu'il ne se cache— traîne encore sur la cîme des montagnes farouches... Et déjà un angelus s'envole d'un clocher...

Tous les bruits se sont tus, sauf celui de l'eau qui tombe .. L'ombre noircit les sommets un à un. en montant... Voilà l'heure pour moi de fuir loin de ta pente, mon sentier.. Pourtant, j'étais, avec toi. si content !...

Dans le grand nombre des chemins qui serpentent *(galopent)* sous les sapins. en faisant des lacets jusqu'au fond des bois noirs. j'en sais un que j'aime revoir parfois. si rien ne me presse, quand mon travail est terminé et que la journée s'achève.

ANNECY — LE CHAMP-DE-MARS

CRUE DU 21 JANVIER 1910

NIVEAU NORMAL

ANNECY ET LES CRUES DU LAC

Note historique et technique

Les renseignements journaliers que mes fonctions de secrétaire du Syndicat libre des Industriels du Thiou me font recueillir sur la pluviométrie du bassin d'Annecy, les niveaux du lac, le débit des canaux, me permettent d'apporter sur la récente crue des aperçus qui peuvent être intéressants en raison de l'actualité de la question des Crues.

Les points que je désire mettre en évidence sont les suivants :

1° La crue de janvier 1910, qui nous a paru considérable puisque le lac a atteint un niveau tel qu'on ne se rappelle pas l'avoir vu si élevé — cette crue, dis-je, est minime en comparaison de celles qui sont citées dans l'histoire d'Annecy et dont une étude très originale de M. l'ingénieur Tissot permet de repérer les hauteurs par rapport aux échelles hydrométriques actuelles. (*Revue Savoisienne* du 31 décembre 1875.)

2° La cote maxima de 1^m45 atteinte par le lac le 27 janvier aurait été dépassée de 15 centimètres, c'est-à-dire aurait été de 1^m60, sans le curage des canaux émissaires dans la traversée de la ville effectué en 1906.

3° Quoi qu'on fasse, il y aura toujours des crues du lac, mais de même que la suppression d'un certain nombre d'artifices sur les canaux et la rectification de ceux-ci ont apporté une énorme amélioration dans l'évacuation des crues, de même on peut parachever cette œuvre de sage prévoyance par quelques travaux de détail que nous nous permettrons de signaler.

§ I. — **Les crues du lac dans l'histoire.**

J'ai la bonne fortune, pour cette partie de mon étude, de profiter du travail de M. Joseph Serand, toujours si dévoué pour les recherches intéressant notre région et qu'il avait préparé pour la même séance de la Société Florimontane.

Je transcris donc ici ses notes très typiques sous forme de liste chronologique, avec l'indication des sources, en le remerciant bien vivement de fournir cette précieuse contribution à mon étude.

Liste chronologique des principales Crues du Lac d'Annecy

(par M. Joseph Serand.)

1570. 25 décembre. — D'après le notaire Bovard, de Duingt, qui a noté dans ses minutaires plusieurs observations météorologiques, en l'année 1570 « furent inondations d'eaues et desbordements de revières, les non parellies, au moys de décembre. Le lac battoit ..... Noël du puys à la porte du setour des Mermers et à la porte de la cure de Duing » [1].

1575. 17 mai. — En cette année, « les eaux des rivières furent fort grandes et les ponts s'en allèrent presque tous. Le lac d'Annecy estoit espanché en tout le Pasquier et une partie de la ville et l'on prenoit force carpes au dit Pasquier. L'eau couloit devant la maison Dangeville ». (Maison Dunand, rue du Pâquier.)

1583. Octobre. — D'après un ancien manuscrit, au mois d'octobre de cette année « le lac d'Annessy s'espancha en la ville sans causer dommages ».

1640. 19 mai. — Dans la délibération du Conseil d'Annecy, séance de ce jour, il est dit « qu'en raison de la grande quantité d'eau. plusieurs lieux sont gâtés ».

1649. 16-24 juin. — Débordement du lac; les eaux du Thiou se répandirent dans la ville et le feu de joie de la Saint-Jean, qui se faisait habituellement le 24 juin au Pâquier, fut établi au Pâquier du Sépulcre « attendu que le premier était rempli d'eau en grande abondance ».

Les Capucins furent priés par la Ville de faire des processions pendant neuf jours, « à cause de l'injure du temps et de l'abondance des eaux ».

1651. 15 au 26 janvier et 30 novembre. — Inondation qui s'est étendue dans toutes les rues sauf celles de Sainte-Claire et de Bœuf (aujourd'hui rue Carnot), si bien que les marchés ont cessé jusqu'au 26 janvier. Deux pieds d'eau sous la voûte Notre-Dame. Ecroulement de la Tour Saint-François sur le canal.

Le 30 novembre de la même année, les eaux du Thiou inondèrent de nouveau la rue de la Halle (aujourd'hui rue Grenette).

1658. 28 février. — Débordement du lac.

1665. 24 avril. — D'après le rapport d'une commission, sur

1. Minutaire de Bovard, notaire à Duingt (1569-1571, folio 125).

les dégâts occasionnés par la crue des eaux du lac, « dans les rues du Pâquier et de Notre-Dame, l'eau s'élevait à 3 pieds et montoit jusques au-dessus du Puys de Saint-Jean. La Hasle de la dite ville étoit toute pleine d'eau, de la hauteur de trois à quatre pieds et toutes les rues de la Hasle, Saint-François et Perrière estoient pareillement occupées d'une si grande quantité d'eau que bateaux marchoient partout et maintenant jusqu'au dessus des bancqs des boutiques, avec une notable incommodité des habitants des maisons voisines, plusieurs desquels ont été contraincts de deloger pour se mettre en seureté et éviter le danger des eaux ».

1673. 13 juillet. — Débordement du lac.

1689. 6 juin. — D'après la délibération municipale de ce jour, « l'abondance des eaux ayant été si grande ces temps passés qu'une partie des bas étages des maisons voisines des canaux qui passent dans la ville, ont été pleins d'eau, laquelle y croupit, et comme nous allons entrer dans les grandes chaleurs il est à craindre que cela n'engendre un air corrompu qui pourrait causer des maladies populaires », ordre est donné de nettoyer les maisons.

1703. 7 juillet. — Des mesures sont prises pour faire sauter les écluses qui empêchent l'écoulement des eaux dans les canaux, tous les environs du lac et une partie de la ville étant inondés. « Les eaux ont été si grandes dans toute la Savoye que l'on a pensé estre tous perdus.

« Il a plut et fait mauvais temps depuis Pasques sans faire aucun été. »

On a fait sauter les écluses du Vannel.

1711. 11 février au 1er mars. — Inondation du Pâquier, de la rue du même nom, et de celles de Saint-François, Notre-Dame, Grenette, de l'Evêché. Eau jusqu'au perron de l'église Saint-François.

La plus importante inondation d'Annecy. (Voir *Revue Savoisienne* de 1870, p. 83.)

Abatage de la digue des Cordeliers. Ecroulement de la Tour des Cordeliers, du mur de quai, du cimetière de l'hôpital; coupure du Jardin, sur l'idée de M. de la Soge d'Imecourt, brigadier des armées du roi de France, coupure qui permit le dégagement de la crue.

1728. 21 janvier. — La ville prescrit diverses précautions pour faire cesser l'inondation existante et décide « d'enlever

les écluseaux de tous les moulins qui sont dans la ville et les faubourgs et de les porter en maison de ville, afin d'empêcher que les meuniers ne les mettent pendant la nuit ».

1740. Décembre. — Inondation des rues longeant les canaux.

1758. 25 juillet. — D'après une lettre de l'intendant Passier, au comte Capris de Castellemont, gouverneur à Chambéry, « les eaux du lac d'Annecy se sont si prodigieusement enflées qu'elles couvrent une grande étendue des environs de ce même lac qui se trouvent en plaine, et se répandent aujourd'hui avec abondance dans les rues basses de cette ville où elles ont rempli plusieurs boutiques et la plupart des caves.

« Le Palais de l'Isle en particulier, où sont les banches des procureurs, est tout inondé jusqu'à la hauteur d'environ un pied, un pied et demi. Il en est de même des boucheries et de la maison qu'occupe Mgr l'Evêque.

« Les digues de sept moulins placés sur le canal de Thioux ont été totalement emportées.

« Pour peu qu'un dérangement de saison aussi extraordinaire continue, nous avons à craindre des désastres encore plus funestes. »

1774. Août. — Les eaux ont fait beaucoup de dégâts pendant le mois d'août de cette année

1778. Septembre. — Inondation causée par des pluies qui durèrent du 26 septembre au 26 novembre.

1801. Décembre. — Au commencement du mois, pluies abondantes et continuelles qui ont tellement augmenté les eaux du lac, qu'elles ont couvert tout le Pâquier, l'allée d'Albigny et une partie des Fins; on pouvait se promener en bateau dans les rues du Pâquier, de la Halle et de la Filaterie.

1806. 5 mars. — Inondation en ville, causée par la fonte des neiges et une pluie abondante.

1807. 28 février. — Débordement du lac et inondation des rues Grenette, Filaterie et du Pâquier.

1816. 15 juillet. — Débordement du lac. « Des pluies très abondantes ont tellement grossi les sources et les ruisseaux, qu'ils ont débordé et entraîné, dans la ville, le sable et le gravier destiné à être étendu sur le pavé dans les rues pour l'entrée du roi, qui a eu lieu le 19, sur les 6 heures du soir. »

1820. 24 au 25 octobre. — D'après le *Journal de Savoie*,

« les pluies abondantes tombées pendant la dernière moitié d'octobre ont fait enfler prodigieusement les rivières et causé beaucoup de dégâts. Albigny, hameau situé au bord du lac d'Annecy, était submergé. Le Thiou roule un volume d'eau considérable et les canaux de Cran présentent un spectacle unique. Le Fier a inondé Thônes et causé des dommages. Il a enlevé le pont dit des Liasses, haut de trente pieds au-dessus des eaux ordinaires.

1840. 18 novembre. — Le 18 novembre. les eaux du lac d'Annecy s'élevèrent tellement qu'elles envahirent non seulement les parties basses des rues du Pâquier, de la Halle et de l'Evêché, mais encore les quais, le Champ de Mars et l'allée du Pâquier, où l'on pouvait se promener en bateau. La route provinciale de Faverges fut interceptée ainsi que la chaussée d'Albigny, pendant deux jours. On ne pouvait arriver en ville qu'en bateau.

1876. 14 mars. — Inondation de la promenade du Pâquier, depuis la préfecture jusqu'à Albigny.

Une des maisons en travers du Pont-Morens, contre laquelle s'appuie le *Château branlant*, a subi une secousse qui a produit des lézardes de deux à trois centimètres d'ouverture. La maison a été étayée. (*Les Alpes* du 16 mars 1876.)

1882. 26-27 novembre. — Inondation de la place au Bois et du Pâquier. La route d'Annecy-le-Vieux a été coupée sur un espace de plus de 200 mètres. Les nos 2, 4 et 6 de la rue Grenette ont été inondés jusqu'à la rue et la rentrée dans les maisons portant ces numéros s'est faite au moyen de petits ponts volants.

1895. 30 mars. — Inondation de la promenade d'Albigny et du Pâquier jusque devant la Préfecture.

1899. 16 janvier. — Tout le Pâquier jusqu'à Albigny est inondé. On n'aperçoit que quelques touffes d'herbes par ci par là ; les quais de la Tournette et du Pâquier sont sous l'eau. Les jardins des Marquisats en ont 10 centimètres ; la route est coupée près de La Tour, ancienne habitation d'Eugène Sue.

1902, 31 mars. — Inondation du quai de la Tournette ainsi que d'une partie de l'avenue d'Albigny et du Pâquier.

Les propriétaires des maisons qui bordent l'avenue d'Albigny ont dû établir des passerelles en planches pour communiquer avec l'extérieur.

1910. 21 janvier. — Inondation du Champ de Mars et de l'avenue Eugène Suë.

L'eau arrive jusque près du théâtre et l'on ne peut pas passer entre la Préfecture et le pont des Amours.

Bibliographie.

M. Bruchet. — *Inventaire des Archives départementales de la Haute-Savoie*, série E.

Revue Savoisienne, 1860-1909.

Bulletin de l'Association Florimontane, 1851-1859.

Bulletin de la Commission de météorologie de la Haute-Savoie, 1876-1908.

Notes historiques relatives au climat d'Annecy, extraites des observations météorologiques de MM. Despine et Vaullet.

E. Serand. — *Ephémérides annéciennes et savoyardes*, 2 vol.

C. Pissard. — *Ephémérides d'Annecy*.

E. Serand. — *Notes manuscrites*.

A. Billiet. — *Notice historique sur quelques inondations qui ont eu lieu en Savoie*. (Mémoires de l'Académie de Savoie, seconde série, tome III.)

Journal de Savoie, 1816-1843.

Journaux divers d'Annecy.

Différents travaux exécutés pour se défendre des eaux.

1711. — L'auditeur Ennard Carron, de Grésy, délégué par la Chambre des Comptes de Chambéry, fit nettoyer les canaux, élargir et curer le canal reliant les deux Thioux, entre la Visitation et le pré Lombard, établir des écluses au pont Saint-Joseph et derrière le Sépulcre.

1712. — Rectification du Thiou vers l'Evêché et les anciennes boucheries.

1854. — Exhaussement du Pâquier. — Curage des canaux.

1858. — Construction d'une partie du quai de la place au Bois.

1863. — Construction d'une partie du quai du Champ de Mars.

1906. — Curage des canaux.

* * *

Pour fixer les idées, il importe de rappeler la base d'établissement des échelles hydrométriques actuelles.

TABLEAU DES PLUS GRANDES CRUES

DU LAC D'ANNECY

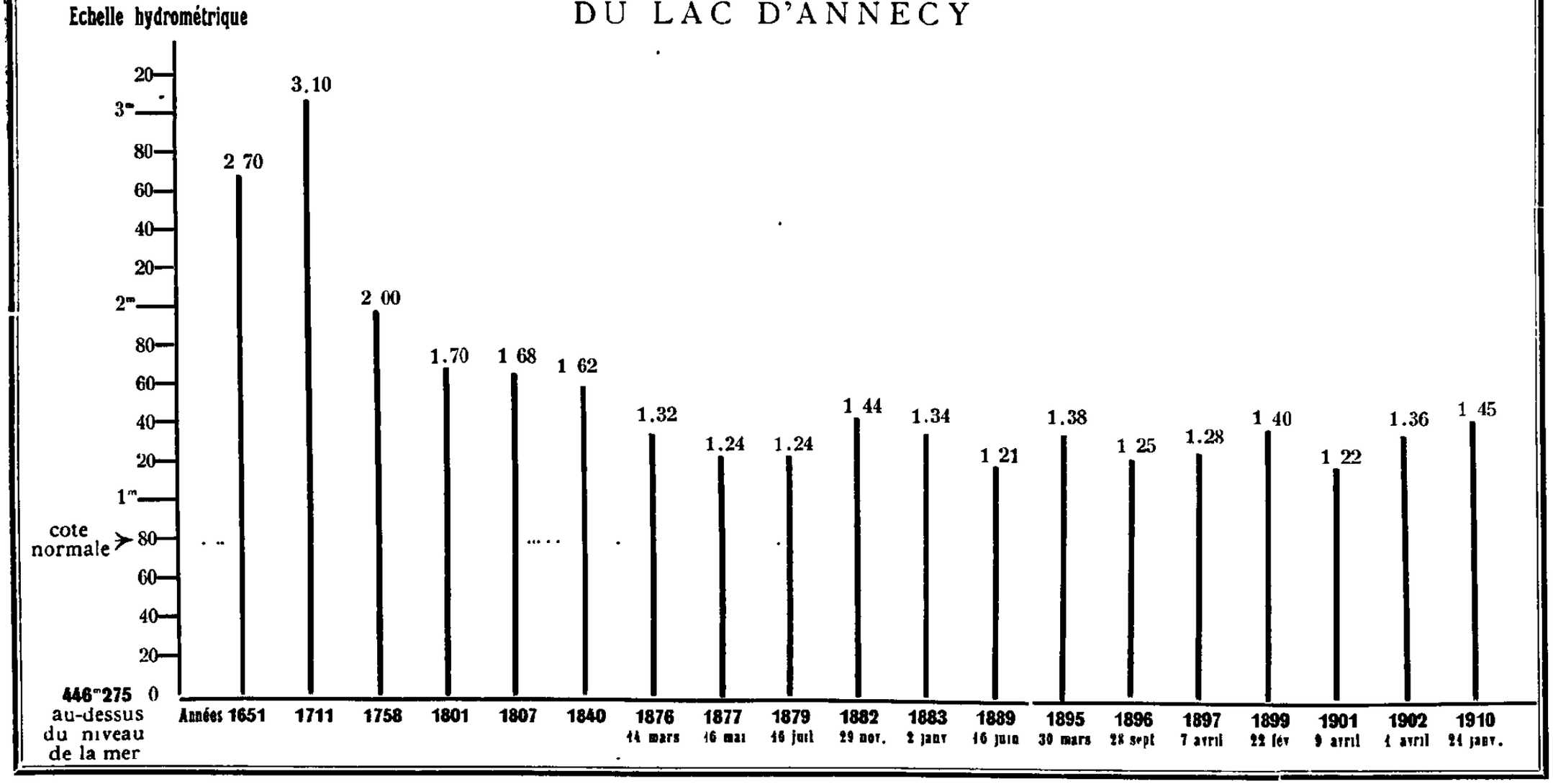

Leur zéro est à la cote 446^m275 au-dessus du niveau de la mer et le niveau moyen ou normal du lac correspond à la cote 80 de ces échelles.

Les échelles sardes établies en 1840 par M. Justin avaient leur zéro à 66 centimètres plus haut, et ce zéro était qualifié de « niveau moyen », ou plutôt niveau qui était le plus favorable au fonctionnement des fabriques et qu'il était le plus désirable de voir se maintenir.

La cote 80, considérée depuis la création des barrages régulateurs comme niveau normal, ne diffère donc que de 0^m14 avec la cote sarde comme niveau moyen ; mais, avec les échelles sardes, le niveau oscillait autour de zéro, tandis qu'avec les échelles actuelles il oscille autour de la cote 80.

Sur le *Tableau des plus grandes crues du lac d'Annecy* [1], les hauteurs indiquées se rapportent aux échelles actuelles. — Les hauteurs ont été établies par E. Tissot pour les inondations de 1651, 1711, 1758, 1801, 1807 et 1840, en calculant la différence de 'niveau qui existe entre le zéro des échelles actuelles et les points indiqués comme inondés à ces dates. (Voir *Revue Savoisienne*, 1875, p. 101.)

Il est à remarquer que si les niveaux des crues diminuent, cela tient à ce que les obstacles du débit des canaux ont disparu successivement.

De 1862 à 1872, le niveau maximum a été de 1^m15.

En 1882, il a été de 1^m44. cas très voisin de celui du 21 janvier dernier (1^m45).

A citer l'observation suivante relative aux inondations des 15-16 janvier 1651, observation qui se rapporte tout-à-fait à ce qui vient de se passer :

A cause que les nèges qui estoient abondantes ont esté fondues par un vent chaud avec de grandes pluies on avait cru devoir démolir les moulins de Sainte-Catherine. (Rive droite du Thiou, en face de l'Evêché.)

§ II. — Quel aurait été le niveau du lac le 21 janvier dernier, sans le curage de 1906 ?

L'énorme quantité de déblais retirés des canaux en 1906 a montré l'utilité de leur curage.

A la sortie de la voûte de la rue Vaugelas, dans l'intérieur de la caserne Saint-Dominique, les canaux contenaient des amon-

[1] Voir page 60.

cellements de plus d'un mètre de hauteur. On a profité du curage pour faire disparaître dans le grand Thiou, en amont du Pont-Morens, la saillie formée par la conduite de l'eau des Balmettes (0^m60), et dans le canal Saint-François on a rectifié la pente par des approfondissements tels qu'on a dû reprendre en sous-œuvre les immeubles voisins. Il y a donc eu de ce fait du curage en 1906 une modification considérable dans la section et dans la pente des canaux.

Possédant toute une série de jaugeages effectués en 1902 par moi-même au barrage supérieur de la papeterie Aussedat, qui se compose d'une série de vannes entre poteaux en fer sur un seuil de maçonnerie, donc à section bien définie, j'ai pu les comparer avec une série de nouveaux jaugeages effectués au cours de la crue et de la décrue de janvier dernier.

Les deux courbes obtenues (planche I) par interpolation entre les points résultant des jaugeages, montrent que le curage a fait gagner dans le débit total des canaux :

A la cote 0^m80..... 19^{m3} à la seconde.
A la cote 1^m00..... 23^{m3} —
A la cote 1^m10..... 24^{m3} —

Il venait dès lors naturellement à l'esprit l'idée de rechercher quel aurait été le niveau maximum du lac si les canaux étaient restés ce qu'ils étaient en 1902.

La planche IV montre que ce niveau aurait été de 1^m60 et que le 29 janvier, le niveau, au lieu d'être descendu à 0^m89, aurait été encore de 1^m15.

Pour arriver à ce résultat, il a suffi de partir de la courbe réelle des niveaux (planche II), d'en déduire la valeur moyenne de l'alimentation du lac chaque jour. (L'alimentation est égale au volume débité par les canaux, augmenté du volume par 1" qui correspond à l'élévation du lac d'un jour à l'autre.) (Planche III.)

Cette alimentation maxima a été de 155^{m3} dans la journée du 19. — En 1899, on a trouvé pour cette valeur de l'alimentation 182^{m3} (janvier, 14-15).

Connaissant l'alimentation jour par jour, il a été facile de retrouver la cote de chaque jour en tenant compte, d'autre part, du débit aux différents niveaux. (Planche IV.)

Il y a lieu de faire remarquer ici le rôle de modérateur de crue joué par le lac pour le cours d'eau qui aurait servi d'émissaire à son bassin si le lac n'avait pas existé, le débit du

Thiou ayant été de 82 mètres cubes à la seconde alors que l'alimentation du lac a atteint 155 mètres cubes.

L'allure torrentueuse du Fier, dont le bassin est tout voisin, (le débit passe de 2 à 600 mètres cubes à la seconde au pont de Tasset, avant la jonction avec le Thiou), montre d'une façon très frappante la modification apportée par le lac au régime de la rivière qui le traverse [1].

1. Il me paraît intéressant de rapprocher des chiffres donnés pour le lac d'Annecy ceux de la note suivante *Le Lac de Genève et la crue* parue dans le *Nouvelliste de Lyon* le 4 février 1910 :

« Les dernières crues que nous avons subies ont mis en évidence d'une façon caractéristique l'influence régularisatrice du lac. il est intéressant de se rendre compte par quelques chiffres de l'action bienfaisante de cet immense réservoir naturel sur le régime des eaux du Rhône.

« Au plus fort de la crue du 20 janvier dernier, l'Arve débitait environ 800 mètres cubes par seconde. Pendant ce temps, le Rhône était tenu entièrement barré, au pont de la Machine, de sorte que le débit total, après la Jonction, n'était pas sensiblement supérieur à celui de l'Arve.

« Mais, entre temps, le niveau du lac avait considérablement monté sous l'action de ses affluents ; aussi, une fois la crue de l'Arve passée, a-t-on dû ouvrir le barrage en grand pour évacuer cet excédent ; le débit du Rhône seul a alors oscillé entre 5 et 600 mètres cubes par seconde, tandis que celui de l'Arve est retombé à 100 mètres cubes par seconde environ.

« En définitive, le débit du Rhône après la Jonction s'est élevé d'abord à 800 mètres cubes environ puis s'est maintenu ensuite à 6 à 700 mètres cubes pendant quelque temps.

« Supposons maintenant que le lac n'existe pas et que, par conséquent, le volume d'eau amené par ses affluents doive trouver un écoulement immédiat par le débouché de Genève. Voici ce que l'on peut déduire des chiffres observés :

« Du 18 au 20 janvier, le niveau du lac s'est élevé de 193 millimètres en 24 heures. L'on sait d'autre part que, pour faire varier ce niveau de 1 centimètre en 24 heures, il faut une différence entre les entrés et les sorties de 66 m c. 88 par seconde. Une simple multiplication montre que la dite élévation de 193 millimètres a correspondu à un apport du bassin du Rhône de 1,290 m c, soit en nombre rond de 1,300 m. c. par seconde.

« Si le lac n'eût pas existé, il eût donc fallu que le Rhône à Genève offrît un débouché à un volume d'eau de 1,300 m c. par seconde. A la Jonction, ce débit eût été augmenté de celui de l'Arve, soit 800 mètres cubes. C'eût donc été, au lieu de 800 mètres cubes au maximum, 2.100 mètres cubes par seconde qui eussent dû trouver passage ; c'est-à-dire un débit plus de 2 fois 1/2 supérieur à celui qui s'est manifesté en réalité.

« Pour illustrer ces quelques chiffres, disons qu'un pareil débit correspondrait, en supposant une vitesse d'écoulement de 3 m. 50 par seconde dans le voisinage de la roue de Vieusseux, à une élévation du plan d'eau de 3 m. 50 environ. L'inondation qui en résulterait à Genève causerait des ravages au moins comparables, toutes proportions gardées, à ceux dont Paris vient d'être le théâtre. En effet, tous les quartiers bas de la ville seraient submergés : le Jardin Anglais, l'Ile, les quais et toutes les rues et places avoisinantes seraient recouverts d'environ un mètre d'eau.

« Ce sont, comme on peut en juger, de véritables désastres dont le lac est notre grand protecteur. »

Je rappellerai aussi la fermeture des vannes du lac de Genève sur la demande du maire de Seyssel le 30 octobre 1888, fermeture qui préserva cette ville d'une inondation certaine ; les quelques heures de fermeture permirent à l'énorme crue de l'Arve (1,100 mètres cubes à la seconde) de passer sans trop de dommages. Un cas analogue s'est présenté plusieurs fois pour la ville de Lyon en permettant d'éviter la coïncidence absolue entre les crues du Rhône et de la Saône.

§ III. — **Améliorations à apporter aux canaux.**

Les chiffres donnés plus haut pour l'alimentation du lac montrent qu'il y aura toujours des crues quand les circonstances relatées au tableau des inondations feront qu'il surviendra une pluie chaude sur la plaine et la montagne couvertes de neige, particulièrement en janvier et février ou en novembre.

Les canaux ont débité plus de 80 mètres cubes à la seconde à la dernière crue, et nous estimons qu'il ne faut pas compter leur demander davantage en raison des érosions produites par la vitesse de l'eau à ces débits,— érosions qui pourraient provoquer la chute des immeubles ou des murs bordant les canaux et on risquerait de revoir les cataclysmes de 1651 ou de 1711.

Il y a donc lieu d'abord de conserver par des nettoyages périodiques toute leur section aux canaux.

Il sera d'autre part indispensable de s'assurer de la solidité de tous les murs ou immeubles bordant les canaux, pour éviter une fatale surprise lors d'une crue.

En outre, pour prévenir la montée trop élevée du lac et faire débiter davantage les canaux à de moindres cotes, il sera très utile : 1° de reconstruire le pont Morens qui, par ses arches mal orientées par rapport au cours de l'eau, lui offre un obstacle important. — (Quand on reconstruira ce pont, il sera tout indiqué de l'établir dans le prolongement de la rue Filaterie pour aboutir au pied de la rampe du Château. En ouvrant sur celui-ci une perspective des plus heureuses, ce tracé aurait en outre le très grand avantage de dégager complètement le Palais de l'Isle.)

2° De refaire également le petit pont de l'Evêché, dont les arches sont trop basses et les piles encombrantes.

3° D'augmenter le débouché du canal du Vassé au droit des anciennes boucheries par l'établissement d'une vanne de décharge supplémentaire.

Je souhaite que ces aperçus précisent désormais, en ce qui concerne notre région, l'allure de phénomènes qui malheureusement n'attirent l'attention que lorsqu'ils se manifestent par des cataclysmes du genre de ceux qui viennent de frapper Paris et de nombreuses régions en France.

Albert Crolard.

LE MIROIR

Bleue et blanche, sur la terrasse illuminée,
Vous souvenez-vous de vos yeux
Et du doux miroir de leurs feux ?
Quand il en resplendit, fûtes-vous étonnée ?

Certes votre beauté s'y réfléchit longtemps
Se jouant de sa propre image
Et sous le marbre du visage
Riait l'orgueil des suprêmes contentements.

Ainsi toute il vous prit, vos grâces angéliques
Et votre sourire caché
Et votre air de bleuet penché
Et l'attrait singulier de vos yeux métalliques.

Mais le jeu fut cruel ; traversant le miroir
L'ironique et perfide flamme
Pénétra jusqu'au fond de l'âme
Et causa la douleur qui vous fit rire un soir.

Charles Marteaux.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Honoré d'Urfé

Jusqu'à ce jour nous étions assez mal renseignés sur Honoré d'Urfé. Les fortunes diverses de l'immense œuvre littéraire qu'est l'*Astrée* avaient décidé à peu près exclusivement de l'estime et de l'intérêt que, suivant les occurrences, l'on portait à son auteur. M. le chanoine Reure, en nous donnant du gentilhomme forézien, son compatriote, une vie complète et puisée aux sources les plus sûres, nous a révélé un personnage réellement nouveau [1].

Les nombreux ouvrages (*Epîtres morales*, *Sireine*, *Savoysiade*, *Astrée*, *Sylvanire*...) sont analysés, replacés dans leur milieu et l'identification est parfaite entre le héros et l'auteur. Le livre, poème ou pastorale en prose, fait comprendre l'homme,

1. *La Vie et les Œuvres de Honoré d'Urfé*, par le chanoine O.-C. Reure, professeur à la Faculté libre des lettres de Lyon, in-8°, 1910, Plon-Nourrit et Cie, rue Garancière, Paris.

qui partout fut un beau caractère, un chevalier loyal et généreux.

Mais, à côté de l'intérêt général qu'excite un écrivain, qui eut dans notre XVIIe siècle commençant une influence littéraire incroyable, il en est un autre plus restreint, si l'on veut, mais cependant plus vif pour nous autres « gens de Savoie ». Honoré d'Urfé servit notre pays et l'honora comme les meilleurs de ses enfants. M. René Bazin, à l'inauguration du monument de Virieu-le-Grand, le 20 septembre 1908, le salua comme l'ancêtre lointain, le père du roman. Après l'illustre académicien, d'autres orateurs ont célèbré le forézien s'acclimatant en Bugey et vivant de longues années sur les terres du duc de Savoie. M. Reure, qui, depuis tant d'années, fréquentait chez les anciens châtelains de la Bâtie et de Châteaumorand et fouillait leurs riches archives avec un bonheur sans égal, nous a donné tout récemment une vie qui sera, ce semble, définitive. S'il reste encore malheureusement des problèmes et des lacunes dans cette histoire du marquis de Valromey, c'est que les documents font défaut et que le biographe, au sens critique très éprouvé, ne prend les conjectures que pour ce qu'elles sont et ne mentionne les hypothèses que pour mémoire.

Nous connaissions les voyages d'H. d'Urfé en Savoie, sa liaison avec saint François de Sales, le président Favre, ses rapports de bon voisinage avec Camus, évêque de Belley. Son pélerinage au berceau du bienheureux Lefèvre, à Saint-Jean-de-Sixt, n'était pas ignoré de nos chroniqueurs locaux [1]. On savait aussi, plus ou moins vaguement, que l'auteur de l'*Astrée* avait fait figure à la cour de Turin et même avait eu un commandement dans les armées du duc de Savoie. Mais, si je ne m'abuse, c'était bien tout.

En lisant la *Vie* qui vient de paraître, on découvre, dans le Céladon enrubanné auquel nous nous étions forcément accoutumés, un guerrier plein de bravoure. Ligueur opiniâtre, Honoré d'Urfé soutint avec ardeur dans le Forez une cause qui déjà était perdue. Trahi, emprisonné, il put cependant accompagner à Annecy, où il devait bientôt mourir d'un mal mystérieux (15 août 1595), son maître, le duc de Genevois-Nemours. En 1597-98, il prend part, pour le duc de Savoie, à

1. Après la guerre de Montferrat, H. d'Urfé ramena ses troupes en Savoie, en attendant le licenciement. Au début de 1618, son quartier général est à Thônes. C'est là qu'il se rendit au Villaret et y fit ses dévotions.

l'expédition de Maurienne, et, si la paix de Vervins fut une déconvenue pour Charles-Emmanuel, on ne saurait s'en prendre aux hommes d'armes qui tinrent tête à Lesdiguières et à Créquy. Plus tard (1616-17) il fait la campagne de Montferrat et se jette avec courage dans la guerre de la Valteline (1625). C'est à la suite de cette expédition, après de bien glorieux mais inutiles succès, que notre capitaine meurt à Villefranche, près de Nice, le 1er juin 1625.

Ses rapports avec son parent, le duc Charles-Emmanuel Ier [1], les missions diplomatiques dont il est chargé à Paris pour Son Altesse, à Turin pour la cour de Sa Majesté Très-Chrétienne, nous ouvrent des aperçus curieux sur les complications diplomatiques du temps. Si le marquis de Valromey, chevalier de l'Annonciade, s'en tire avec honneur, sans compromettre jamais ni lui-même, ni les grands intérêts qui lui étaient confiés, sans doute, sur les bords du Lignon, il s'était familiarisé avec des intrigues et des raffinements non moindres.

Un livre comme celui que vient d'écrire M. Reure, avec tant de probité littéraire, méritait plus qu'une mention dans une *Revue* qui ne peut oublier un des membres de l'ancienne Académie Florimontane, ni se désintéresser du vaillant soldat et du Savoyard de cœur que fut Honoré d'Urfé [2].

A. Gavard.

E. Muret : **De quelques désinences de noms de lieux particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie,** 1908. (Extr. de la *Romania,* t. XXXVII.)

(Suite)

Fillinge, *Fillianicum*, de Fillianus; G. Fillius. — J'ajoute *Felinio* 1206 SHAG, IV, p. 15, et *de Filingis* 1119 (Bruel : *Rec. des Chartes de l'abb. de Cluny*, V, n° 3940) ; mas à Beaumont, *Philinges* 1730. M. Muret compare à Fillinges Filly dont voici les formes anciennes : *villa Fillez* 1026 (HPM, I, c. 499), *Filiaco* 1154 (SHAG, II, doc. n° 35), *de Fideliaco*, *Fideliaci* 1155-1470 (Gontiiier : *Abbaye de Filly*, RS, 1893, 116), *Fylie* 1191 (SHAG, II, p. 48), *Phylliaco* 1248 (ACH, VII, doc. 4). *Fideliaco* est-il une étymologie de scribe ou un

1. La mère d'Honoré d'Urfé était Renée de Savoie-Tende, d'une branche légitime de la Maison de Savoie.

2. Nous n'avons pas une liste officielle des premiers membres de l'Académie Florimontane. Mais tout le monde lettré a toujours considéré H. d'Urfé comme l'un d'entre eux.

souvenir écrit de la forme première? Dans ce dernier cas, on aurait une formation de basse époque où le suffixe *acus* s'ajoutait à des surnoms en *is*. Le gentilice *Fidelius* étant hypothétique, il n'a pu donner un dérivé en *anus* et par suite Fillinge et Filly paraissent étrangers l'un à l'autre [1].

Gelinge (Taninge), *Gellianicum ;* G. Gellius ou Gennius.

Groisinge (Amancy), *Grusianicum ;* G. Grusius.

Jussinge (Margencel) et **Jossinge**, mas à Yvoire, *Justianicum* ; G. Justius.

Jutteninge (Taninge), *Justinianicum;* G. Justinius. — C.-A. de Sales, dans son *Pourpris*, cite à la table un *Intigninge* qui paraît une faute d'impression pour *Jutigninge* (p. 262); v. aussi E.-A. de Foras : *Armorial et Nobiliaire*, etc., III, p. 430.

Larringe, *Latrianicum,* G. Latrius.

Livringe (ancien village de la paroisse d'Excenevex), *Liberianicum,* G. Liberius.

Loisinge (Pers-Jussy), *Lotianicum,* G. Lotius. — J'ai recueilli en 1607 une forme *Luysinge* (J.-M. Chevalier : *Monogr. de Reignier*, AS, XXIII et XXV).

Lucinge, *Lucianicum,* G. Lucius. — J'ajoute *Lusingo,* XIme siècle, SHAG, I, part. 2, p. 145. Mas à Passy : le clos de Lussinge 1730.

Marninge (Larringe), *Marinianicum*, G. Marinius ou Matrinius, Maternius, Maronius.

Marsinge (Reignier, à la limite d'Esserts-Esery), *Marsianicum*, G. Marsius ou Marcius ou Martius. — Mas à Chilly.

Massingio (rivulum de —, dans l'ancien mandement de Thiez en Sallaz), *Macianicum*, G. Macius, Mattius. C'est **Massinge** (Marignier) 1240, *Inv. de S.-J. d'Aulps*, 628.

Matringe (Mieussy). *Mastrianicum*, G. Mastrius. — *Matrinigio* 1304 (U. Chevalier : *Inv. des archives des Dauphins du Viennois)* ; en patois, on fait sentir l'*a* long. Mas de Matrenge à Cluses, en 1730.

Maxilinge (Sciez), *Massellianicum,* G. Massellius ou Massilius, Marcellius ou Marcilius. — Ecrit aussi *Massilinge* (Piccard : *Abb. de Filly* (ACH, VII, p. 119).

Merlinge, mas à Veigy et Chens, *Marilianicum*, G. Marilius, Marulius, Marinius, etc. — Le fief de la famille de *Marlinge* était à Meynier (Bruchet : AIE, p. 340).

1 A propos de *Franiens* (p. 70-401, n.), ce sont les auteurs mêmes du *Regeste Genevois* qui y ont vu Frainant=Trainant (Clarafond); je me suis aperçu trop tard de leur erreur.

Mesinge (Allinge), *Matianicum*, G. Matius ou Medetius. — *Mezingium* 1302 (U. Chevalier : *o. c.)* ; écrit plus tard Messinge.

Miosinge (plus tard Miossinge), à Scionzier, de *Militianicum*, G. Militius. — En 1730, *Miozinge* et *Miozenge*; 1536 *Myozingio* (Bruchet : AIE, 418). A Saint-Jeoire, la *fin de Miuzinge*. M. Muret admet et explique le doublet médiéval *Melsinges* 1151 (Guichenon : *Bibl. Sebus*., I, 8); 1185 (SHAG, XIV, p. 12, nº 15 et 1202, id., p. 17, nº 20).

Mosinge (Cran-Gévrier) ou Mouzinge (en 1730), *Magusianicum*, G. Magusius, Magutius, Matusius. — Ecrit *Muzinge*. sur la carte du dépôt de la guerre.

Paconinge (Juvigny), *Parconianicum*, G. Parconius.

Pessinge (Cervens), *Persianicum*, G. Persius, *Pessenge* en 1730.

Pisselinge ou Pesselinge (Margencel), *Pescennianicum*, G. Pescennius.

Pistilingio, ancien nom de la villa d'où est sortie la paroisse de Saint-Cergues (Mém. Acad. de Savoie. s. I, XI, nº 4). *In villa Pistilingionis* 1113 (Besson : *Mémoires*, etc., p. 14) doit être une mauvaise lecture.

Polinge (Reignier), *Paulianicum*, G. Paulius ou Pollius. En 1587 *Pullinge* (AS, XXV) [1].

Reninge (non Sallanches, mais Saint-Martin-sur-Arve), *Renniannicum*, C. Rennius, Runius. — Ecrit aussi *Relinge*. en 1730.

Silinge (Marin), *Silianicum*, G. Sîlius, Sillius.

Sussinge (Marin), *Siscianicum*, G. Siscius ou Sextius, d'après *Sissingo* ; Soc(c)ius, Suttius, Saltius, Surtius, d'après *Sucinga*. — Cf. le nom de famille Claude de *Susginge* 1730.

Taninge, *Tannianicum*, G. Tannius. — Mas à Peillonnex en 1730, la *Fin de Taninge*.

Thuringe (Nangy), *Taurianicum*, G. Taurius, Thôrius, Torius, Tŭrius.

(A suivre.) Charles Marteaux.

1. Je n'ai pas confondu Pressinge avec Presinge (Genève), mais j'ai eu le tort, croyant à une prononciation locale, d'écrire ce dernier avec deux *s*. Cp. Miosinge, Miossinge. De son côté, M. Muret doit confondre avec Pessinge (Cervens) ce prétendu Pressinge qui n'existe pas dans cette commune d'après le cadastre de 1730.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

12101. — Annecy. Imprimerie J. Abry.

Courbes des débits des canaux émissaires du lac d'Annecy

établies d'après les jaugeages effectués au barrage supérieur de la Papeterie Aussedat et Cie à Cran-Gevrier

en 1902 (février-mars) = avant le curage des canaux

en 1910 (janvier) = après le curage des canaux

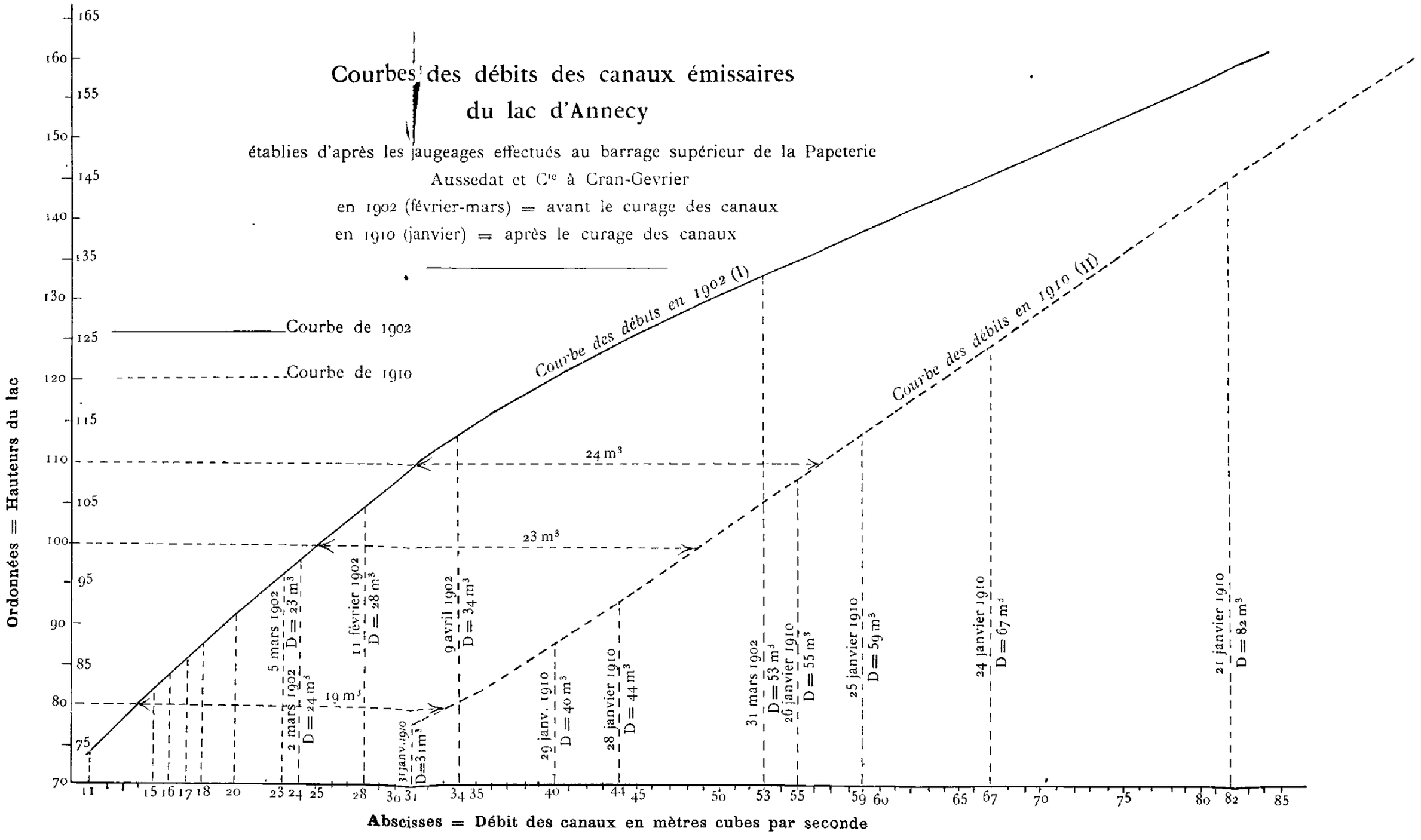

PLANCHE I

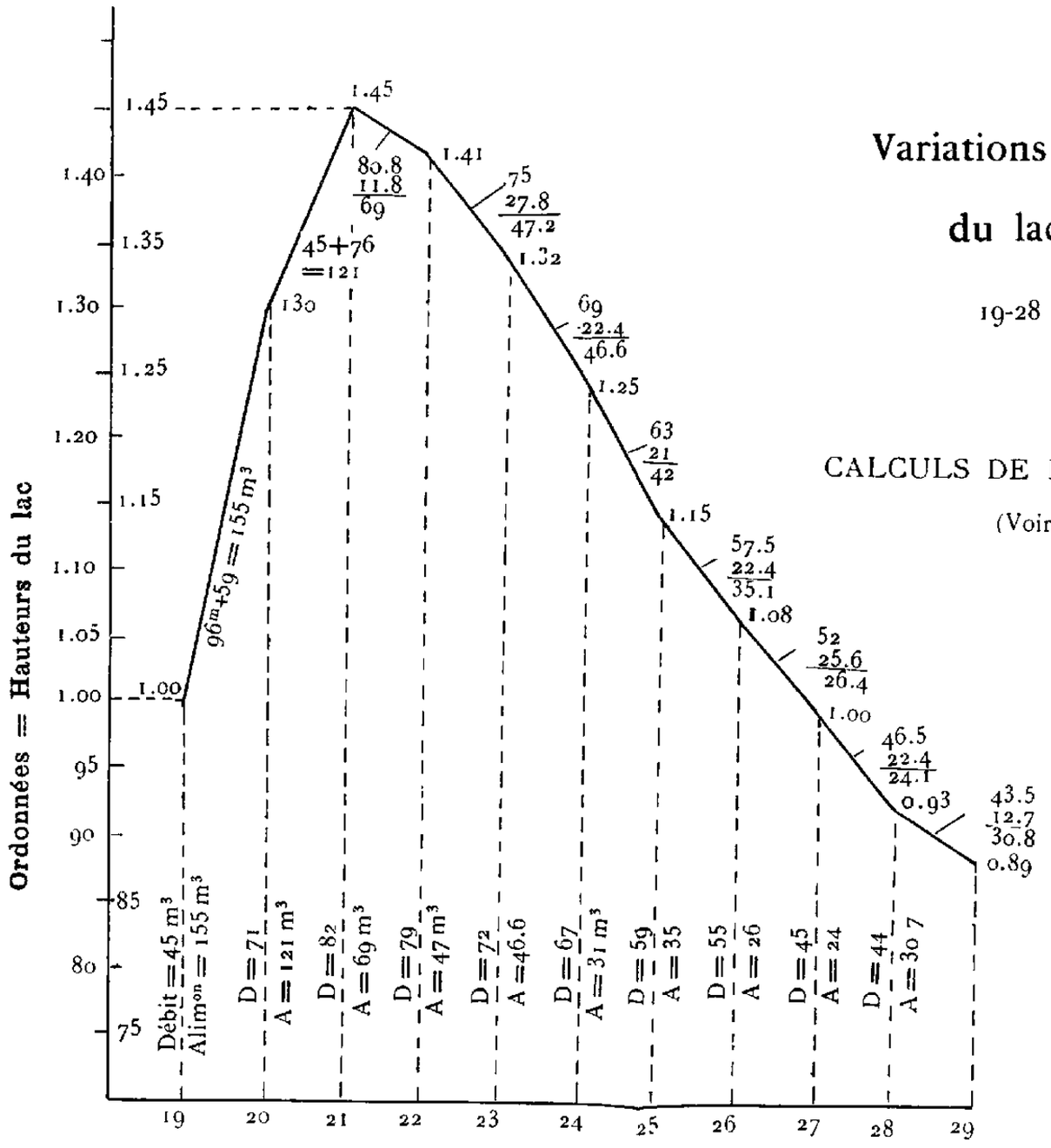

Variations des niveaux du lac d'Annecy

19-28 janvier 1910

CALCULS DE L'ALIMENTATION

(Voir Planche III)

PLANCHE II

Variations de l'alimentation

du lac d'Annecy

19-28 janvier 1910

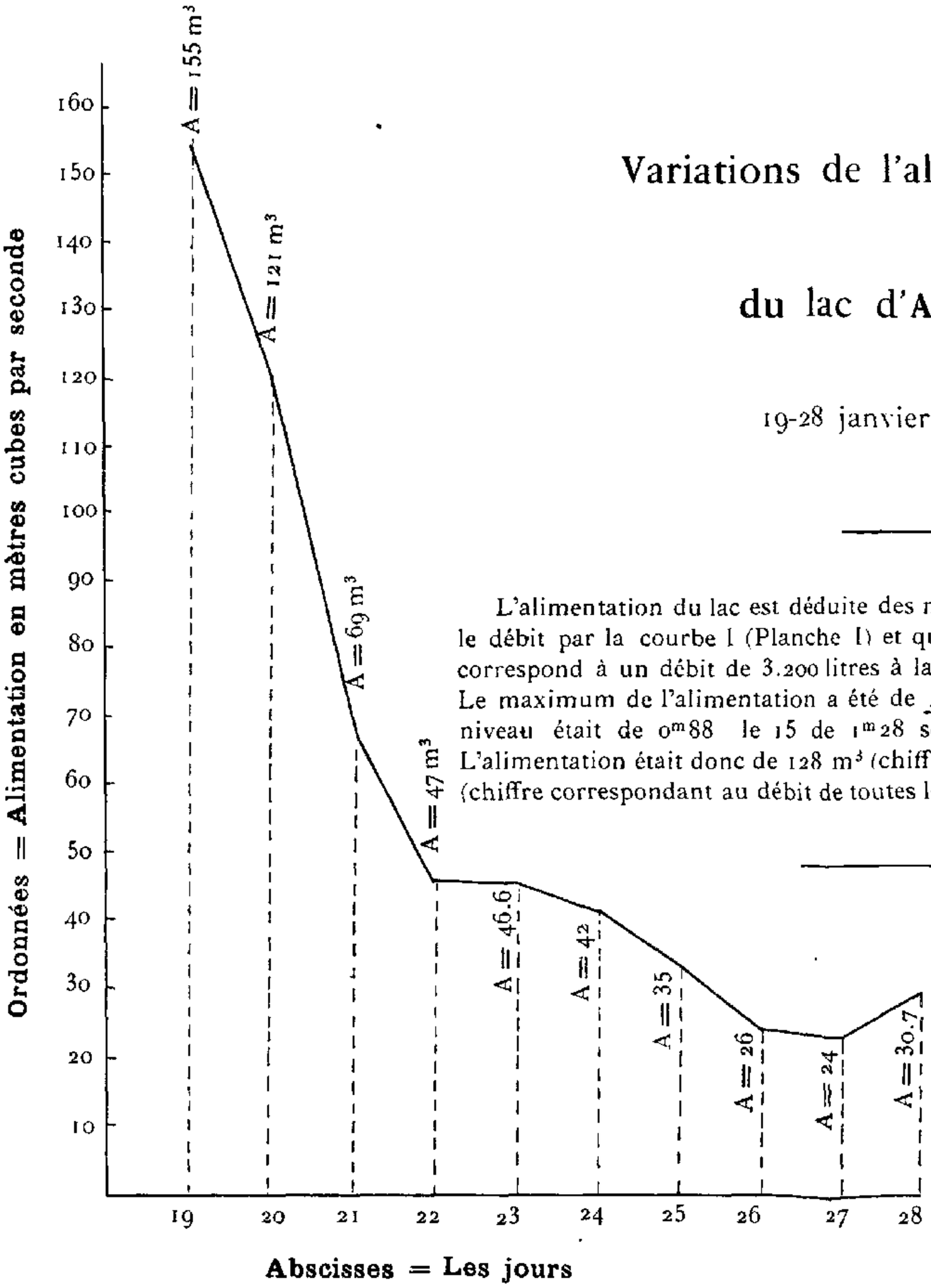

L'alimentation du lac est déduite des niveaux parce qu'on connaît pour chaque niveau le débit par la courbe I (Planche I) et qu'une différence de 1 centimètre dans le niveau correspond à un débit de 3.200 litres à la seconde, le lac ayant une surface de 27 km □. Le maximum de l'alimentation a été de *155 mètres cubes.* — En 1899, le 14 janvier, le niveau était de 0^m88 le 15 de 1^m28 soit une différence de 0^m40 pour une journée. L'alimentation était donc de 128 m³ (chiffre correspondant à la montée du lac) plus 54 m³ (chiffre correspondant au débit de toutes les vannes levées), soit au total *182 mètres cubes.*

PLANCHE III

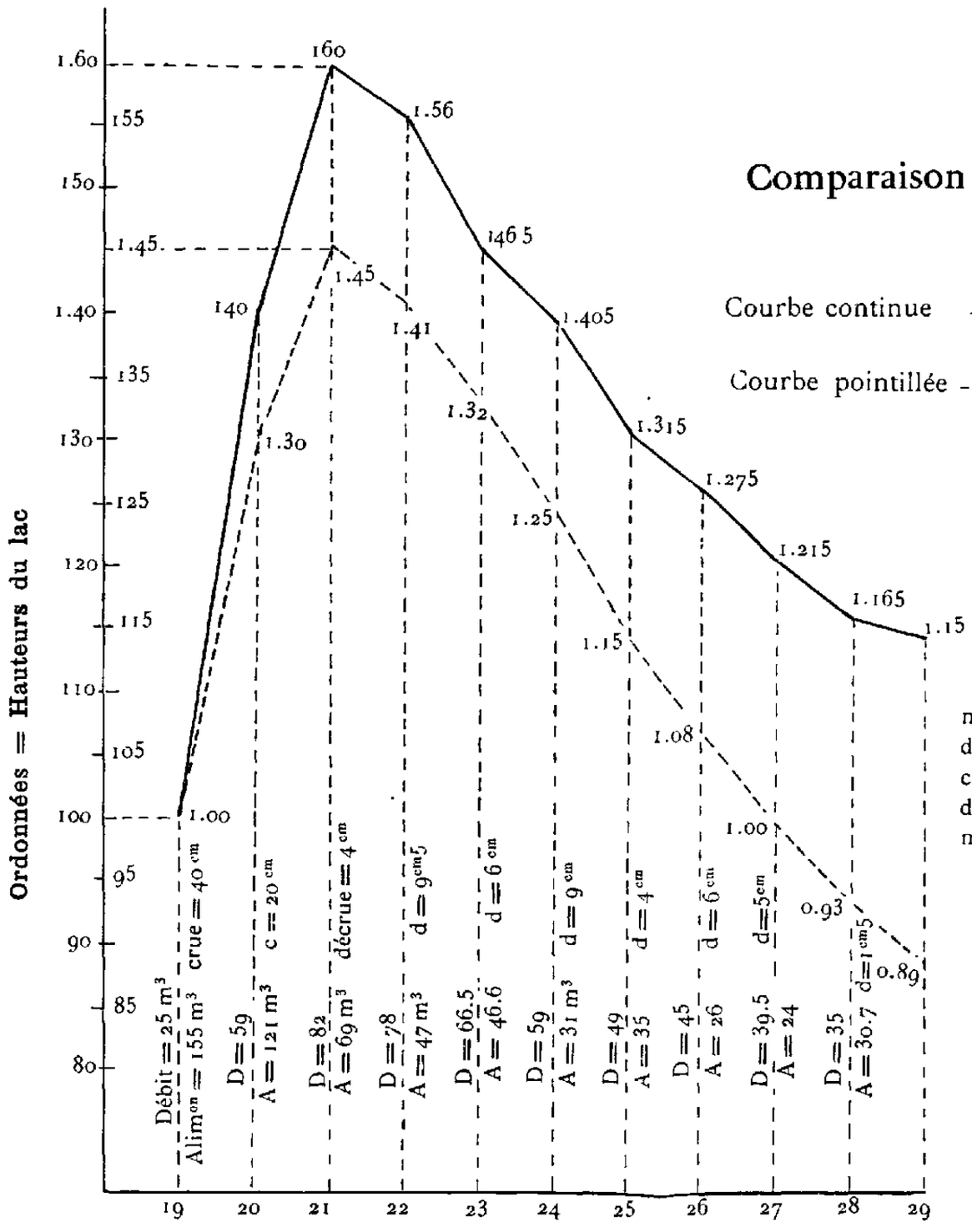

Comparaison des niveaux du lac

Courbe continue (1) ——— Ce qu'ils auraient été sans le curage des canaux

Courbe pointillée (2) - - - - - - Ce qu'ils ont été en réalité

19-28 janvier 1910

La courbe (1) se déduit de la courbe (2) par la connaissance de l'alimentation (Planche III) pour chacun des jours et du débit des canaux émissaires pour chacun de ces mêmes jours d'après la courbe (Planche I) des débits avant le curage des canaux. — Le niveau maximum aurait été de 1m 60 au lieu de 1m 45.

PLANCHE IV

SOCIETÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 6 avril 1910.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Bernard, Buttin, A. Crolard, Désormaux. Despine, Fenouillet, Gaillard, Gardier, Genevois, Guerby, Lehr, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Martin, Nanche, Rannaud, Sautier-Thyrion, F. Serand, J. Serand. M. Ruffier se fait excuser.

Le Président a le profond regret d'annoncer la mort de M. A. Richard, ancien greffier du tribunal, qui fut membre de la Florimontane de 1889 à 1908. Une cruelle maladie qui le minait depuis longtemps, obligea Richard à donner sa démission de membre actif. Quoique éloigné de nous, il s'intéressait toujours aux travaux de la Société. Le Président adresse à la famille de notre confrère le dernier adieu et l'expression de la douloureuse sympathie de la Florimontane.

Il est fait part des distinctions récemment attribuées à deux membres de la Société, M. le Dr Geley, nommé officier d'académie et M. Bruchet, élu le 3 avril dernier, à la session historique de Gênes, membre de la *Reale deputazione di storia patria*.

Le Président fait ressortir l'accueil cordial que réserve à tous les Florimontans qui passent les monts, M. Fruttaz, inspecteur des monuments historiques en Italie, président de la société d'Aoste. et ardent propagateur et défenseur de la langue française de l'autre côté des Alpes. Il propose de nommer le savant italien membre honoraire de la Société.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques reçus et les ouvrages suivants :

O. Costa de Beauregard : *Les Casques dits de Falaise, leur âge et leur origine véritables*, 1 br. in-8º, Caen, 1910.

J. Copcelle : *L'Enseignement supérieur. Les Sociétés savantes et le Réveil de l'esprit provincial*, 1 br. in-8º.

Constant Tissot : *Essai historique sur la commune de La Biolle (Savoie)*. Manuscrit gr in-4º de 16 pp.

(Dons des auteurs)

Il est procédé au vote sur la candidature proposée à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Dubettier est élu membre actif de la Florimontane.

M. Gardier dépose sur le bureau les 1200 fiches rédigées par lui, dans le but de continuer le catalogue de la bibliothèque. Ces fiches se rapportent à des brochures qui sont maintenant numérotées et groupées dans des cartons. Le président adresse les remerciements de la Société à M. Gardier pour son activité.

Le même donne lecture d'un document portant compte-rendu d'une fête civique qui eut lieu, sous la Convention, à Montmin, petite commune située à près de 1100^{m} d'altitude, au pied de la Tournette.

Aujourd'hui trente nivose an deuxième Républicaine à Montmin à onzes heures du matin. le Conseil General de la ditte commune, en execution de l'art second du Decret de la Convention nationnale du quatre du courant relatif à la prise de Toulon, c'est rendu, sur la place et au pied de l'arbre de la Liberté, accompagné de la garde nationnale et du Battallion d'Espérance et de tous les citoyens et citoyenne de la ditte com^{e} pour y cellebrer la fête civique prescrite par la ditte loi fixée au premier decady qui en a succedé la publication ; la fête a commencé par les chants d'allégresse de Ça ira, de l'himne marceloise et de plusieur autre chanson, le cortège a deffilé, à droite ; le tambour précédoi le convoi et etoi suivy de la garde nationnale en ordre, que suivoi les san cullotes qui portoient la guirlande de chêne, et les attribus de l'agriculture ; et ensuite le Conseil General precedé d'un guidon et de l'Etendar tricolore, surmonté du Bonnet de la liberté ; aprè marchoit, le Battallion d'esperance precedé de la musique ; et finalement marchoient, les citoyen et citoyenne de la commune ; le cortège c'est rendu dan les rues et quartier du chef lieu avec des acclamations de joye et des cris de Vive la République, Vive le peuple françois, Vive la nation, Vive la montagne ; après avoir parcouru le chef-lieu, le cortege c'est rendu au pied de l'arbre de la liberté, là tous les citoyens et citoyennes, au son du tambour, du viollon et autres instrument de musique, on dancé la farandole, la carmagnole et autres dance, au son des airs Républicains qui ce sont joués ; tous les assistant y on temoignés la plus grande joye en Beuvant à la santé de la nation ; en repettant le cri de Vive la République ; tous les Bons patriottes et les san cullottes ce sont ensuite assemblés pour consommer la fête par un Repaz Républicain ; et le Conseil General en la personne des citoyens Antoine Maniglier, maire ; Bernard ; Perond ; Vallet ; Rulland ; Gardier, officiers municipaux. Brachet ; autre Brachet ; Sucillon ; autre Sucillon ; Clavel ; Rulland ; Perond ; Vausselin ; Gardier, notables ; arrete oui l'agent de la com^{e} qu'estrait du présent procès-verbal, serat envoyé à l'administration du district d'Anneci ; et les membres présents litere[1] signeront.

(Suivent les signatures.)

1. litterati.
2. Le manuscrit est conservé aux archives de la Société.

M. J. Serand propose d'ouvrir pendant les journées des 12, 14, 15 et 16 juin la petite exposition rétrospective des souvenirs de l'annexion de 1860, que la Florimontane doit organiser dans l'une des salles du Musée. Ce projet est adopté.

A ce sujet, le Secrétaire donne connaissance d'une lettre de M. de Roussy de Sales, qui offre de prêter, pour cette exposition, un magnifique portrait de Cavour. La Société adresse ses vifs remerciements à M. de Roussy de Sales pour son aimable attention, dont elle apprécie tout le prix.

La Société revient sur la date du prochain Congrès des Sociétés savantes de la Savoie et décide de renvoyer cette question à une Commission qui étudiera la date la plus favorable, sur laquelle il sera statué dans une séance ultérieure.

M. Désormaux, bibliothécaire, fait la proposition suivante :

Tous les travailleurs qui ont fréquenté notre belle bibliothèque florimontane ont pu se faire une idée des richesses qu'elle contient déjà et qui vont chaque année s'accroissant. Mais comment connaître, même d'une manière approximative, les articles si nombreux et si divers insérés dans les publications des Sociétés savantes qui sont nos correspondantes? Bon nombre d'entre elles, en effet, n'ont pas édité une table des matières de leurs travaux. Le chercheur est obligé de parcourir chaque volume : labeur rebutant et perte de temps. L'idéal serait qu'un Florimontan de bonne volonté pût dépouiller et rédiger par fiches une table de chaque périodique. Mais qui oserait entreprendre ce travail ? M. Gardier lui-même reculerait sans doute. A l'avenir, cependant, n'y aurait-il pas un moyen assez simple de tenir un répertoire au courant ? Il suffirait que les Sociétés savantes s'entendissent pour tirer en double exemplaire la table annuelle. Ces exemplaires seraient ajoutés au volume qui est envoyé à titre d'échange. Si la table était imprimée sur le recto seulement, il n'en serait que mieux. Dans ce cas, un exemplaire suffirait. Les bibliothécaires n'auraient plus qu'à découper les titres d'articles, à les coller sur fiches et à les classer ensuite méthodiquement, suivant les sujets traités, avec l'indication d'origine. Cette idée m'a paru féconde en résultats. Ne vaut-elle pas la peine que la Florimontane prenne l'initiative de la soumettre à la discussion et peut-être à l'approbation des autres Sociétés savantes ?

M. Désormaux a dressé la liste suivante des sujets de recherches qui pourraient être proposés en vue du Congrès des Sociétés savantes de la Savoie :

(A) PHILOLOGIE (B) LITTÉRATURE.

*1. Les provincialismes (et italianismes) de Saint François de Sales.
*2. Les provincialismes de Joseph ou de Xavier de Maistre.
3. Les images ou métaphores qui caractérisent le style de Saint François.
*4. Recueillir les locutions usitées dans le français local d'une ville de Savoie.
5. Comment le mouvement romantique a été accueilli en Savoie.
*6. Influence de la langue italienne sur les parlers locaux.
*7. Rechercher les traces de l'apparition et étudier la diffusion du dialecte de l'Ile de France dans l'une des régions de la Savoie.
*8 Etudier le vocabulaire et le style du « Mystère de Saint Bernard de Menthon ».
*9. Etudier le parler d'une localité donnée (vocabulaire, phonétique, morphologie, syntaxe).
*10. A quel moment le patois a-t-il cessé d'être d'un usage général dans les diverses classes de la société ?
*11. Les mots patois dans les documents latins.
*12. Rechercher si les prédicateurs ont fait usage des parlers locaux et jusqu'à quelles époques.
*13. Comparer un parler de la vallée d'Aoste à l'un des parlers de la Maurienne ou de la Tarentaise.
14. Les descriptions des sites alpestres et des lacs savoyards, dans nos écrivains contemporains.
15. Comparer l'*Apologie pour la Savoie*, de M.-Claude de BUTTET, à la *Deffense*, de Joachim du BELLAY, et aux sources italiennes de la *Deffense* (Le *Dialogue des Langues*, de SPERONE SPERONI).
16. Les universités italiennes et les érudits savoyards du XVIe siècle.
17. Compléter l'ouvrage de Rabut sur les imprimeurs savoyards.
*18. Rapports de Lyon, de Genève, de Grenoble avec la Savoie. Rôle de ces villes en ce qui concerne la diffusion du français (francien) en Savoie.
*19. Donner une étude d'ensemble concernant les mots d'origine franco-provençale qui ont pénétré dans le vocabulaire français usuel.
20. Compléter la liste des premiers membres de l'Académie florimontane.
20*bis*. A quel point cette première Académie a-t-elle imité les Académies italiennes et l'Académie de musique de Baif (Académie de Charles IX) ?
*21. Traitement du C latin en Savoie. Tracer les limites des différents phonèmes.
22. Esquisser l'historique du collège Chappuisien.
23. De l'influence scientifique, littéraire, sociale des Sociétés savantes en Savoie.
24. Les diverses bibliothèques d'une ville de Savoie.
*25. Les études de philologie en Savoie (ou concernant la Savoie). Historique.
*26. Le vocabulaire du *farià* (l'argot des ramoneurs)
27. Les régents des écoles en Savoie, au XVIe siècle.
28. Notice sur Jacques Bertrand, l'imprimeur annécien qui publia en 1572 la « Savoie » de Peletier du Mans.
29. Dégager des écrivains savoyards les principaux traits de ce qu'on

pourrait appeler l'esprit savoyard. Rechercher les traces de ce même esprit dans les locutions, métaphores, proverbes populaires.

30. Etude critique de la « Savoysiade » d'Honoré d'Urfé.

*31. Etudier scientifiquement le *Terratsu*. Sès rapports avec le *Mourmé*.

*32. Les éléments celtiques et les éléments germaniques du vocabulaire savoyard. Jusqu'à quel point est-il vrai de dire qu'ils sont plus nombreux que dans le francien ?

*33. Toponomastique d'une région donnée.

*34. Le français et l'italien dans la vallée d'Aoste. (Limites, lutte. Etat actuel de la question).

M. Marteaux fait la communication suivante sur le nom topographique de *Gotreusă*.

Du lat. *guttur*, gosier, ont été dérivés la forme populaire **gutturiosum*. fr. goîtreux, celui-ci par l'intermédiaire du prov. *goitros* (HDT, *Dict. Gén. de la langue franç.*) et le class. *gutturosum* d'un scholiaste de Juvénal (XIII, 162). cité par Du Cange. En parler savoyard. *guttur* a donné *gotrŏ*, *gotrĕ* et *gutturosum*, *gotreu*, fém. *gotreusa* (Fenouillet : *Monogr. du patois sav.*; Constantin et Désormaux : *Dict. savoyard*). Ce dernier apparaît dans la topographie comme lieu dit de la c. d'Amancy, sous la forme francisée *Goutrousă*, dans le cadastre de 1730 et, en 1276, sous la forme française latinisée, *villam de Goytrosà* (Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève SHAG, XV, doc. p. 17). De même existe dans la c. de La Balme de Sillingy, le mas de *Gautrosaz* en 1730 et dans celle de La Baume, *Goutreuse*, sur la carte de l'Etat-Major. Quelle est l'origine de cette appellation ? M. H. Jaccard (*Essai de Toponymie*), énumérant les l. d. valaisans *Gottreux*, *Gættreux*, *Gottraux*, f. *Gottrausa*. l'explique par l'existence d'un certain nombre de petits monticules arrondis évoquant une image de goîtres. Je n'ai pas relevé ce qualificatif dans le *Dict. topogr. de la Savoie* par M. J.-J. Vernier. ni dans ceux des autres départements jusqu'ici publiés ; mais l'existence à Passy d'un *mas des Goutres* en 1730 paraît confirmer cette explication. C'est à cet ordre d'idées qu'il faut sans doute rattacher le nom du mas dit des *Poiriers goîtreux* (Chilly), moins bizarre encore que celui des *Poiriers amoureux*, à Cercier.

M. Désormaux lit un travail sur les chansons historiques en Savoie, qui figurera dans le prochain fascicule.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 4 mai 1910.

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Boiret, Buttin, Carle, A. Crolard, Désormaux, Dubettier, Dumont, Gaillard, Gardier, Genevois, Le Roux, Marteaux, Martin, Nanche, Rannaud, F. Serand, J. Serand, Simon.

Le Président a le regret d'annoncer la mort de M. J.-M. GERMAIN, directeur de l'école primaire de Thonon. Entré dans la Florimontane en 1893 comme membre actif, notre regretté collègue publia dans la *Revue Savoisienne* deux travaux très intéressants : *Guide pratique pour la détermination des Roches des terrains de la Haute-Savoie,* et *Origine et formation géologique du lac d'Annecy*. Pendant son séjour à Annecy, dans ses fonctions d'instituteur primaire, il fut l'élève du géologue Maillard qu'il accompagna souvent dans ses courses. Il profita des leçons sur le terrain que lui donna son maître et acquit pour l'interprétation de la tectonique et de la stratigraphie une grande perspicacité et une vision nette des phénomènes géologiques. Travailleur infatigable, il poursuivit ses chères études pendant les rares moments de répit que lui laissa la maladie inexorable à laquelle il devait succomber. La Société Florimontane adresse à la famille de J.-M. Germain l'expression sincère de ses condoléances attristées.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

J. CORCELLE : *Comment il faut attirer et retenir les touristes,* broch. in-8°, Nantua, 1910.

A. CROYN : *L'Ame savoyarde,* broch. in-12, Annecy, 1907.

ID. : *Les Haltes de la vie,* broch. in-12, Annecy, 1907.

ID. : *Prose et Poésie,* broch. in-12, Annecy, 1905.

ID. : *Le Général J.-M. Dessaix,* broch. in-12, Annecy, 1908.

ID. : *Savoie et Dauphiné,* broch. in-12, Annecy, 1909.

ID. : *Annecy, le lac et ses environs,* broch. in-12, Annecy, 1904.

BUTTIN et J. DÉSORMAUX : *Rapport sur le 36e concours de Poésie* (1909).

Eug. DEMOLE : *Les Jetons représentant les Métamorphoses d'Ovide,* 1 broch. in-8°, Genève, 1910.

(Dons des auteurs.)

G. BONNIER et G. DE LAYENS : *Nouvelle flore pour la détermination facile des plantes sans mots techniques,* avec 2145 figures. Vol. in-12°, Paris.

P. Gave : *Rapport sur l'excursion faite par la Société Murithienne à Sierre et à la Bellalui (1908)*, broch. in-8°, Sion, 1909.
Id. : *Excursions botaniques dans les Hautes vallées de la Tarentaise (1894)*, broch. in-8°, Chambéry, 1895.
Annalas della Societa Reto Romantscha, XIX à XXIV, 6 vol. in-8°, Coira, 1905 à 1909.
(Echanges faits par MM. Gave, R. de Planta et Kleinhans avec la Flore populaire de Savoie, fonds de la Florimontane.)

L'Université de Genève adresse gracieusement à la Florimontane les ouvrages publiés à l'occasion de son Jubilé (350e anniversaire de sa fondation, juillet 1909).

Borgeaud : *L'Académie de Calvin dans l'Université de Napoléon.*
C. Julliard et F. Aubert : *Catalogue des Ouvrages et Mémoires* publiés par les Professeurs et Privat Docents de Genève
Chodat : *Etude expérimentale sur le Polymorphisme des Algues.*
de Claparède : *Les Burgondes jusqu'en 443.*
de Crue : *L'Action politique de Calvin hors de Genève* d'après sa correspondance.
Eternod : *L'Œuf humain.* Implantation et Gestation. Trophoderme et Placenta.
Fulliquet : *Le Problème de la Souffrance.* Essai d'apologétique moderne.
Marlin *Observations sur les Pouvoirs attribués au Juge par le Code civil Suisse.*
Meumann : *Observations sur le système de Droit privé.*
Montet : *Le Culte des Saints musulmans dans l'Afrique du Nord et plus spécialement au Maroc.*
Naville Ed. : *Les Têtes de pierre déposées dans les tombeaux égyptiens.*
Naville Ad. : *La Logique de l'Identité et celle de la Contradiction.*
Nicole : *Textes grecs inédits de la Collection papyrologique de Genève.*
Oltramare : *La Formule bouddhique des douze Causes.*
Partsch : *De L'édit sur l'alienatio judicii mutandi causa facta.*
Reverdin : *Quelques remarques sur l'énucléation interglandulaire dans le goitre.*
Seitz : *L'Historien Niebuhr, citoyen de Genève.*
Wuarin : *L'Avenir des Campagnes.*

La Florimontane remercie vivement l'Université de Genève pour ce don très important.

M. Genevois donne lecture d'un très curieux document (appartenant aux archives florimontanes), portant compte des « Parties fournies pour feu M. Greffié, avocat fiscal par Gabriel Roch, apothicaire à Anneci » daté du 18 janvier 1692. On trouve dans cette pièce d'intéressants détails sur les produits pharmaceutiques employés dans la médecine au XVIIe siècle.

M. Marteaux fait connaître que M. Robert Dusaugey, élève au lycée, en creusant dans la propriété paternelle, derrière la maison située à gauche de l'ancienne route de Thônes, entre

Vignières et le château de la Pesse (Annecy-le-Vieux), trouva une monnaie en bronze du temps de Néron, du poids de 14 gr. AV: IMP. NERO CAESAR AVG P MAX TR POT II (54-55). Rev. VICTORIA AVGVSTI SC, faisant allusion à quelque vague succès sur les Parthes. A côté, à la même profondeur de o m 15, il rencontra un canal profond de o m 20, taillé à même dans la molasse et recouvert d'une dalle de même roche. Celui-ci se dirigeait du N.-E. au S.-W., suivant la pente qui descend du petit village de Bray.

M. DÉSORMAUX fait la communication philologique suivante :

La Bibliothèque de la ville d'Annecy vient de faire l'acquisition d'un volume qui rendra les plus grands services aux Florimontans curieux de lexicologie ou d'étymologie. Il s'agit de la 3e édition du grand ouvrage de Gustav KOERTING : *Lateinisch-romanisches Woerterbuch* (Etymologisches Woerterbuch der romanischen Hauptsprachen), Paderborn, 1907. L'éloge de ce dictionnaire excellent n'est plus à faire. Nous remercions vivement le Comité de la Bibliothèque municipale et M. le Bibliothécaire de la ville d'Annecy, qui ont bien voulu encourager les travailleurs en mettant à leur disposition cet outil précieux.

Le dictionnaire de Koerting indique, en les rapportant à leur origine commune, les termes usités dans les principales langues romanes (y compris certains dialectes ou parlers régionaux, tels que le piémontais, le sarde, le vénitien, etc). Il serait à désirer que l'on publiât une traduction française de cette 3e édition. Nous souhaiterions surtout que le savant allemand (ou l'un de ses disciples) donnât, en suivant le même plan, fort commode, un complément de son ouvrage, qui contiendrait les locutions usuelles de tous les parlers romans ayant quelque importance, ceux de la Savoie par exemple [1]. Travail de bénédictin, sans doute ; mais quelle impulsion en recevraient les études dialectologiques [2] !

Quant au profit que nous pouvons retirer du *Lateinisch-romanisches Woerterbuch*, il suffira de citer quelques exemples de mots ayant cours en Savoie ou dont l'origine a été discutée dans la *Revue Savoisienne*.

Lavanche doit être rapporté a un dérivé de *labina* (de *labi*) [n° 5355], tandis que *avalanche*, avec lequel *lavanche* s'est en quelque sorte confondu, est de la famille de **ad-vallo* [n° 284].

1. Quelques termes lyonnais et savoyards figurent çà et là. Cf. n° 4290, *gobio* (lyonn. *goifon*, rapporté à **gofionem*. HORNING).

L'article **guttrio* renvoie à Gaston PARIS (Romania X, 59), qui donne le mot *goître* comme savoyardisme (n° 4411)

Le lyonnais *Gourguillon*, nom d'une montée bien connue, pourrait être mentionné à côté du v. fr. *gourgueillon* (n° 2699, v° *curculio*).

Pour *gavache* et *gavot* (cf l'étude d'A CONSTANTIN), les addenda donnent comme référence : SAINÉAN, *Zeitschrift fur roman. Philol.*, XXXI, 273.

(Comme on le voit, le *Woerterbuch* renvoie aux articles récents de revue et autres sources lexicologiques).

Sur les noms de la pomme de terre, cf. n° 9476, *terra+tuber*, et 9794, *tuber*.

2. M. G Koerting a publié en 1908 un nouvel ouvrage : *Etymologisches Woerterbuch der franzosch. Sprache* (Paderborn). N'ayant pas encore ce dictionnaire, je ne saurais dire à quel point il répond, en ce qui concerne les parlers de France, au souhait exprimé ci-dessus.

Alouĭă semble être issu de *'alodia*, et *alouĭâ* (voyez ces mots in *Dict. Savoyard*), de *'alodiare*, avec contamination de *allocare*.

Alodium provient de l'ancien franc *al-od*, d'où le fr. *alleu*. *Alouĭă*, fr. local *alouille*, n'aurait donc rien de commun, contrairement à ce qu'on a souvent pensé, avec les descendants de *abellana*. *aulan (i) a* (nux), et *abellina*, aulagne et aveline [cf. nº 528].

Rappelons que ce mot est l'un de ceux qui, depuis Blavignac et Duret, ont le plus tenté la sagacité des érudits de notre région. Ils en ont rapporté l'étymologie à *alleluia*, à *avellanea*, (*'aulania*). à *élieuda*, éclair. (BLAVIGNAC, à cause des torches ou feux du dimanche des Brandons), à *oleum*, à son dérivé *ouiller* (patois *oulyi*); (cf. *Gramm. savoyarde*, de DURET); etc., etc. (Voyez, sur l'usage des *alouĭĕ*, le *Bulletin du Glossaire de la Suisse romande*. VIe année, 1-2)

Pour *pasnalĭe* (*Rev Sav.*, 1898), cf. nº 6910.

Pour *aisi* (*êʒi*), cf. nº 120; pour *vairon*. *vêron*, nº 10 003; pour *huguenot*, dont il a été souvent question dans la *Revue Sav.*, cf nº 3215 (*Eidgenossen*); pour *moutêlă* [1], nº 6413.

L'article *atrium* (nº 1010) confirme l'étymologie que j'ai proposée du terme annécien bien connu *ê (êr)* : *dʒŏ lô-ʒ ê*. (Voyez *Rev. Sav.*, 1905).

J'ai signalé jadis, à propos du terme *marron* (*Rev Sav*, 1902. p 9. sqq), une confusion de mots qui avait échappé aux auteurs du *Dictionnaire Général*. Quelle était l'étymologie de ce *maron*. *marron*, guide des Alpes ? Je n'avais pas alors trouvé de réponse certaine à cette question. M. A. Thomas, consulté à ce sujet, avait bien voulu m'informer qu'il n'avait pas été plus heureux [2]. M. Marteaux a depuis proposé l'hypothèse *matronum*, > *marron*, qui serait le masculin de *matrona* > marronne [3].

On pourrait aussi songer à *marra* (nº 5971), sorte de houe dentée Un scoliaste de Juvénal donne « *marrae*, vulgo *vidubia* dicuntur » (A. THOMAS, *Essais*, 255.)

L'étymologie indiquée par G Koerting est vraiment curieuse. Le nom du modeste guide des Alpes n'évoquerait rien de moins que le plus parfait des poètes latins, Virgile, qui servit de guide à Dante lors de sa descente aux enfers. Rappelons également le souvenir des « sortes Vergilianae » (voyez l'ouvrage bien connu de Comparetti). Au moyen âge. Virgile, en prédisant l'avenir, fut aussi une sorte de guide spirituel. On aurait dit, en moyen français, un *maron*, comme on a dit un *cicerone*. (*Latein. roman. Woerterb.*, nº 5969.)

Au sens de guide, le mot *maron* est surtout fréquent à partir du XIVe siècle. Le premier texte que j'ai cité est de l'année 1379. Mais nous pouvons produire un exemple plus ancien du dérivé *maronnier*.

On lit, en effet, dans le conte intitulé *La Comtesse de Ponthieu :* « Fors que les *maronniers* qui les nagierent » [excepté les bateliers? qui les conduisirent à la rame]. *La Comtesse de Ponthieu* (Histoire d'Outremer) a été publiée dans les *Nouvelles Françaises en prose du XIIIe siècle*, par L. Moland et C. d'Héricault (Paris, 1856).

Evidemment, si l'on trouvait un exemple de *maron*, guide, antérieur à

1. Sur l'attribution du nom de la belette à un poisson, cf *Rev. Sav.*, 1909, p. 10. et P. BARBIER fils. in *Revue des Langues romanes*, 1910, p. 41.
2. *Revue Savoisienne*, 1902, p. 50.
3. *Ibid*, 1906. p 187.

la *Divine Comédie*, l'étymologie indiquée dans le Woerterbuch serait moins sûre, sans être toutefois compromise, car Dante s'est fait l'écho d'anciennes traditions.

Il serait possible, d'après Koerting, que *marron*, guide et *marron* [1], châtaigne, fussent primitivement le même mot. Virgile et ses ancêtres auraient dû leur cognomen *Maro* à une appellation de même nature que Cicero, Fabius, etc. A notre avis, c'est pousser bien loin l'hypothèse.

Nous nous bornons actuellement à ces quelques notes rapides, satisfait d'avoir appelé sur ce dictionnaire l'attention de nos collègues qui ne connaîtraient pas encore l'œuvre si méritoire de M. Gustav Koerting [2].

M. Marteaux fait la communication suivante :

M. Letonnelier, archiviste de notre département, a bien voulu, avec son obligeance habituelle, examiner la charte n° 10 de la collection de M. Dubettier, que je lui avais soumise. Il l'a transcrite en entier sans se laisser rebuter par la phraséologie judiciaire et peu intéressante qui remplit la presque totalité des cent lignes fines et serrées de ce parchemin. En voici le résumé. *Paulus de Capisucchis*, chapelain du pape Clément VII, a été commis en remplacement de feu *Bartholomeus de Petra Sancta* pour faire connaître la situation d'un différend pendant dans le diocèse de Genève. Il s'agit d'un procès porté devant Pierre Gruet [3], vicaire général du diocèse et qui s'était élevé entre le clerc Jean d'Epagny et un autre clerc, Humbert Muset, au sujet d'une chapelle sise à l'autel des saints Antoine et Sébastien, dans l'église paroissiale de Saint-Eusèbe, près de Hauteville. Gruet avait rendu une sentence affirmant les droits de Jean d'Epagny. Son adversaire en appela à la cour métropolitaine de Vienne. L'official cassa alors la

1. En ce cas, l'étymologie que j'ai signalée. *(Revue de Philol fr. et de Litt.*, XX, 175*)*. de *marron*, fruit : *'amaronem* (d'*amarum*), avec déglutination de l'article, *l amaron*, *la marron*, devenu *le marron* (sous l'influence de la terminaison masculine), serait controuvée.

2. Pour l'étude critique de cet ouvrage, nous renvoyons aux revues spéciales, et notamment à l'analyse que M. Grammont a donnée de la 2e édition dans la *Revue des Langues romanes*, XLVI, 6 (nov. 1903).

3. Ce Pierre Gruet pourrait bien être celui au sujet duquel M. Letonnelier m'a bien voulu fournir les notes suivantes extraites des Registres municipaux d'Annecy, qu'il est en train de dépouiller :

« Chanoine du Chapitre N.-D. de Liesse, *Decretorum doctor* , 1484, I, 328, v°.

« Curé de l'église St-Maurice, 1488, I, 562, v°.

« Il est décidé de lui demander, en tant que Curé de S Maurice, son assentiment p' la construction d'une barrière dans le chœur de l'église. 1489, I, 575, v°.

« Protonotaire, sacristain, 1490. II, 90.

« Célébre le 26 juin une messe, et organise avec son vicaire une procession pour faire cesser les pluies, 1491, II, 173.

« *Sacrista, vicarius et officialis curie spiritualis*, 1491, II, 195, V°. — P. Gruet était le fils de M. Claude Gruet, Sr de la Poype Il testa le 2 avril 1531. Vicaire-général, il fut révoqué en 1527 « parce que soupçonné d'être ducal » et remplacé par Aimon de Gingins. *(Note de M. l'abbé Gonthier)*

sentence et en rendit une autre en faveur de Muset. Le clerc J. d'Epagny en appela alors à Rome.

Le chanoine *Alexius de Cherena* condamna Muset et un autre clerc, Parcival Durand, qualifiés tous deux d'intrus, à vider les lieux et à payer les revenus indûment perçus et le premier clerc rentra en possession de la chapellenie. Mais ses adversaires l'assignèrent devant *Guillermus de Malobecco*, chanoine du diocèse de Vienne, en s'appuyant sur un prétendu bret papal. Or, à ce moment, le Dauphiné appartenait à la France et des troubles agitaient tout le royaume. Craignant de ne pouvoir comparaître en sûreté à Vienne et se défiant du chanoine, Jean d'Epagny supplia le pape d'appeler à lui le différend.

Sont témoins de la rédaction du bref papal, les notaires *Johanne Riliani* et *Martino Lupi*, clercs des diocèses de Brême et de Mayence. La présente copie est faite par Heynemann Bulderman de Nyenborch, notaire et clerc du diocèse de Minden, en présence de P. de Capisucchi et de Jean Jovictilet, du diocèse d'Aoste, Nov. 1525. David Brunsereli, *visitator*.

M. Buttin fait remarquer qu'*Alexis de Cherena* pourrait bien appartenir à la famille de Lescheraines, en Savoie [1].

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 1er juin 1910

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Cattin, Dépollier, Désormaux, Despine, Dubettier, Fontaine, Gaillard, Gardier, Genevois, Le Roux, Marteaux, Martin, Nanche, Rannaud, F. Serand, J. Serand.

Le Président, en ouvrant la séance, constate avec peine que la mort ne cesse de frapper dans nos rangs. La Société a encore à déplorer la perte de notre excellent collègue J. Sallaz, décédé à Cruseilles, le 9 mai dernier. Ayant fait partie de la Florimontane depuis 1884, pharmacien et chimiste distingué,

1. On trouve en effet dans l'*Armorial* de Foras les formes *Escherena*, *Excherena*, mais le nom de ce chanoine n'y apparaît pas. Il mourut à Genève en janvier 1529 *(M. D. Gen.)*, t. X, 134, 193. *(Note de M l'abbé Gonthier.)*

il fut longtemps directeur du Laboratoire départemental de chimie et président du Syndicat des Pharmaciens de la Haute-Savoie. Sallaz ne comptait que des amis et il est parti entouré de la sympathie de tous ceux qui l'ont connu. Tous se rappellent l'obligeance inépuisable et le dévouement de cet homme essentiellement bon, qui se prodiguait chaque fois que l'on avait recours à sa science ou à son habileté professionnelle. Doué d'un esprit inventif extraordinaire, c'était le véritable et modeste savant de laboratoire, aux connaissances précises, qui savait trouver des procédés commodes et nouveaux dans les difficiles recherches d'analyses.

Les Florimontans ressentent vivement la perte de leur excellent confrère et adressent à Mlle Sallaz, sa fille, l'hommage de leur respectueuse sympathie. La Société s'était fait représenter aux obsèques par M. GARDIER, trésorier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

J. SERAND : *Guide de l'alpiniste dans la région d'Annecy. Massif des dents d'Alex : Lanfont, Lanfonnet et Cruet.* 1 br. in-12, Annecy, 1910.

J. RITZ : *Les Chansons populaires de la Haute-Savoie,* 1 vol. 8°, dernière édition, Annecy, 1910.

J. JEANJAQUET : *L'extension du français et la question des langues en Suisse.* [*Bibliographie analytique*], 1 vol. grand in-8°, Neuchatel, 1910. (Echange avec la *Flore*).

MM. REPLAT frères offrent pour l'album de la Société la photographie de leur grand-père Jacques Replat, l'un des premiers membres de la Florimontane.

M. RANNAUD dépose pour nos archives un papier dit " Sauve Garde ", timbré du grand écu couronné de Savoie, en date du 31 mars 1690.

M. PERROUD, d'Annecy, offre à la Société la série complète des billets de la Banque de Savoie qui furent annulés en 1800.

M. FONTAINE montre un fragment de mortier antique (*rudus*) qui avait été utilisé comme moellon lors de la construction du clocher d'Annecy-le-Vieux au XIIe siècle, et qui avait été probablement pris dans les ruines du *fanum* gallo-romain dont les substructions apparaissent encore à la base ouest de l'édifice

M. NANCHE donne connaissance de l'avis de la Commission nommée sur la proposition de M. Martin, dans le but de décider s'il y avait lieu de rétablir la distribution solennelle des prix

des Concours Andrevetan. La Commission est d'avis de maintenir en principe le statu quo; toutefois si un concours se présentait dans des conditions exceptionnellement brillantes, la Société pourrait décider de faire cette année-là une distribution des récompenses en séance publique. Ces résolutions sont adoptées.

M. J. Serand expose le résultat des démarches qu'il a entreprises dans le but d'organiser l'excursion de la Florimontane à Aix et à l'abbaye d'Hautecombe, le dimanche 5 juin. Les détails de ce programme sont adoptés.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Fenouillet qui rectifie les noms de deux personnages cités dans l'article de M. Caillet (*Revue Sav.*, 1910, 1er fasc.). Dans le premier, Guillaume de Compain, seigneur de Torrent, dit-il, on doit reconnaître G. de Compey, bien connu dans l'histoire de Savoie. Quant au second, au lieu de Jean de Châlon, *seigneur d'Arles* (de Arlato), il faut lire : seigneur d'Arlay.

Ce personnage appartenait à l'une des plus grandes familles de la Bourgogne, qui s'allia plusieurs fois avec celle de Genève. Agnès de Châlon (de Scabilone), notamment, épousa Amédée II, comte, et accorda les *Franchises* de Châtel en 1307 et celles de Chaumont en 1310.

Les Châlon possédaient plusieurs fiefs en Savoie, entre autres les châteaux de Bassy et d'Etrables (à Desingy). On les appelait communément les Châlon-Arlay.

« Les différences de nom dont je parle peuvent induire le lecteur en erreur : le second surtout risque de faire croire qu'il s'agit d'Arles en Provence, tandis qu'Arlay est le nom d'un château et d'un village de la Franche-Comté, à 10 kilomètres au nord de Lons-le-Saulnier.

« Jean de Châlon dont il est question est Jean II de Châlon-Arlay, que l'on croit avoir été le premier mari de *Marie* ou Marguerite de Genève, sœur du pape Clément VII. »

A ce propos, M. Désormaux fait remarquer qu'il avait déjà relevé cette erreur et prié l'auteur d'envoyer une rectification.

M. Désormaux fait une communication sur « Les noms de rivières en *an (Ain)* », sur l'étymologie de *Fier* et de *Chéran*, et sur le suffixe *on* des patronymiques ou des prénoms. Cet article, qui sera inséré dans le prochain fascicule, donne lieu à un échange d'observations entre MM. Marteaux et Désormaux.

M. Le Roux présente de la part de M. Jacquet, instituteur

à Annecy, une notice sur l'ancienne chapelle de Mouxy, près Cornier, dont la description monumentale est accompagnée d'une planche. Ce mémoire paraîtra dans le prochain fascicule.

M. Désormaux donne lecture de lettres patentes royales de conservateur et trésorier des bailliages de Ternier et Gaillard conférées par Victor-Amédée II, à la date du 31 janvier 1701, en faveur de Ch.-François de la Place, bourgeois d'Annecy. La copie de ce document a été obligeamment transcrite pour les archives florimontanes par M. Orsier, de Paris.

Le même communique, de la part de M. Van Gennep, un ancien cahier de chansons manuscrites, avec airs notés, relatives pour la plupart à l'Escalade de Genève, et dont l'une, inédite, en patois savoyard, sera publiée ultérieurement.

M. Marteaux fait la communication suivante :

Il existe dans le parler topographique savoyard un mot *étrivă* que l'on est amené à comparer avec le fr. *étrive*, mais dont le sens n'a pas encore été élucidé. Il remonte évidemment à une racine germ. *strĭp*, citée par Koerting (*Lateinisch-romanisches Woerterbuch*, Paderborn, 1907, n° 9113), et qui a formé les mots allem. *streif*, *streifen*, bande, ruban, raie, *strippe*, sous-pied. tirant de botte, *strippfe*, fouet à neuf cordes, de même que l'angl. *strive*, *stryfe*, combattre, se quereller. dans Palsgrave. En fr. la famille est nombreuse ; ce sont, le masc. *estrif*, *estrivium*. sorte de flèche ou de baliste, dit Du Cange, actionné sans doute au moyen d'une courroie ; angle que fait le bateau qui lutte contre le vent, puis, au fig. lutte. Diez (*Gr. des langues romanes*, I, 61) et M. Meyer-Lübke (*Phonétique*, I, 502, trad. Rabiet) ont vu, à tort, je crois, en *estrif*, le même mot qu'*estrit* au xe s., lutte, que l'on doit plutôt rapporter directement à l'all. *streit*, combat. En fr., au fém., nous avons *étrive*, terme de marine ; position, dit Littré, d'une manœuvre à laquelle la rencontre d'un objet quelconque fait faire un angle ; amarrage fait sur deux cordages à l'endroit où ils se croisent ; *étriver*, faire croiser deux cordages par un troisième, se dit d'un cordage qui agit en faisant un coude (Littré) ; v. fr., lutter contre le vent (Froissard), mettre le pied dans l'étrier pour combattre (Nicod); cp. esp. *estrivar*, s'appuyer sur ; et popul. faire naître une difficulté, tricher ; *estrivance*, *etrivée*, contestation (F. Godefroy) ; *estrivot*, bâton qu'on passait dans les deux jambes de devant d'un animal (Gay, *Glossaire archéolog.*) ; *étrivier*, qui a le même sens que

étrier. dans le centre de la France ; *étrivières*, courroies de l'étrier, étrille, etc.

On voit que le sens général est toujours celui d'une corde qui revient sur elle-même et par suite, au fig.. celui d'une difficulté, d'une lutte. En Savoie, ce sera donc l'angle formé par un chemin qui revient sur lui-même ou par deux chemins qui se croisent : de là, à Doussard, le mas de l'Etrivaz, qui est le terrain situé entre le chemin de Bredannaz à Verthier et le petit chemin de Bredannaz à Chaparon. Ce lieudit se retrouve à Ferrières, La Clusaz, Maxilly, Villy-le-Pelloux et à Viuz-en-Salaz, *estriva* en 1296, lu probablement par erreur *estrina* (SHAG. XIV, p. 255). Un dérivé, c'est les Etrevets, à Meillerie.

M. Fontaine présente un plan du clocher d'Annecy-le-Vieux et donne quelques explications sur la restauration récente de ce monument ainsi que sur la forme des chapiteaux des baies géminées à plein cintre.

M. Le Roux fait une communication sur *la cuvette polie et striée et sur la direction d'une branche latérale du glacier quaternaire du Lac d'Annecy*.

Les dépôts quaternaires sont intéressants à étudier sur plus d'un point de l'extrémité nord du Semnoz, dans cette région où le pli s'abaisse pour se raccorder avec la plaine. Au-dessus des coupes vives des calcaires compacts de la masse urgonienne inférieure, mises à nu par l'exploitation des carrières où le plongement périclinal des couches se dessine avec la précision d'un schema, la surface du terrain, ravinée pendant une longue période d'émersion, a été largement creusée et modelée par l'érosion aqueuse. C'est ainsi que se sont formées des poches irrégulières assez profondes remplies aujourd'hui par la terre végétale et des apports alluvionnaires.

Mais il est un cas particulier où les cavités préexistantes ont été comblées et pour ainsi dire surcreusées par l'action des phénomènes survenus à l'époque de l'extension des glaces dans les Alpes.

Au sommet du chemin d'accès à la forêt de la Jeanne, juste en face du nouveau monastère de la Visitation, existe une sorte de crêt rocheux qui est destiné à devenir l'esplanade de la future église. Cette éminence a été récemment attaquée en déblai par le tracé de la route en pente douce qui débouchera sur ce terre-plein. Les travaux ont entamé une belle *moraine de fond* caractérisée par de la boue glaciaire enrobant un mélange confus de nombreux cailloux arrondis et striés ainsi

que plusieurs gros blocs. L'un de ces derniers, arrêté à la partie supérieure de la moraine, est formé d'une roche dont j'ai déjà signalé plusieurs exemplaires sur le Crêt-du-Maure : une brèche polygénique provenant de la Haute-Tarentaise.

La cuvette rocheuse de cette moraine s'inclinant doucement vers le nord-est se trouve, sur le versant de la carrière, complètement mise à nu et débarrassée de ses matériaux. Le profil de la section est à peu près triangulaire et l'une de ses faces est formée par une portion d'un *miroir de faille* que l'on observe un peu plus bas.

Les parois et le fond de cette cuvette sont d'un poli admirable et les stries d'une netteté parfaite. Longues de 5 à 6 mètres elles sont toutes orientées dans le même sens, vers le nord-est. Il est donc facile de déterminer la direction de l'écoulement de la glace qui se faisait nettement vers le bassin du lac. Cette branche latérale était à un niveau supérieur à celui du grand glacier du lac et devait être en pleine activité à une époque où la fusion de ce dernier était déjà très avancée.

A quelques mètres du nord, s'élève la paroi verticale du miroir de faille dont j'ai parlé et qui est le résultat d'une dénivellation avec striction de deux masses rocheuses ayant affecté le pli, probablement lors de la dernière phase de son évolution tectonique.

J'ai voulu attirer l'attention sur ce phénomène géologique montrant des roches admirablement polies et striées et qui présentent dans toute leur fraîcheur, des parois finement striées, comme si ces coups de burin naturels dataient d'hier. C'est grâce à la couverture protectrice de boue glaciaire constituée par cette moraine de fond, que leur surface a été garantie contre les phénomènes rapides d'altération par dissolution dus aux précipitations atmosphériques et au ruissellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

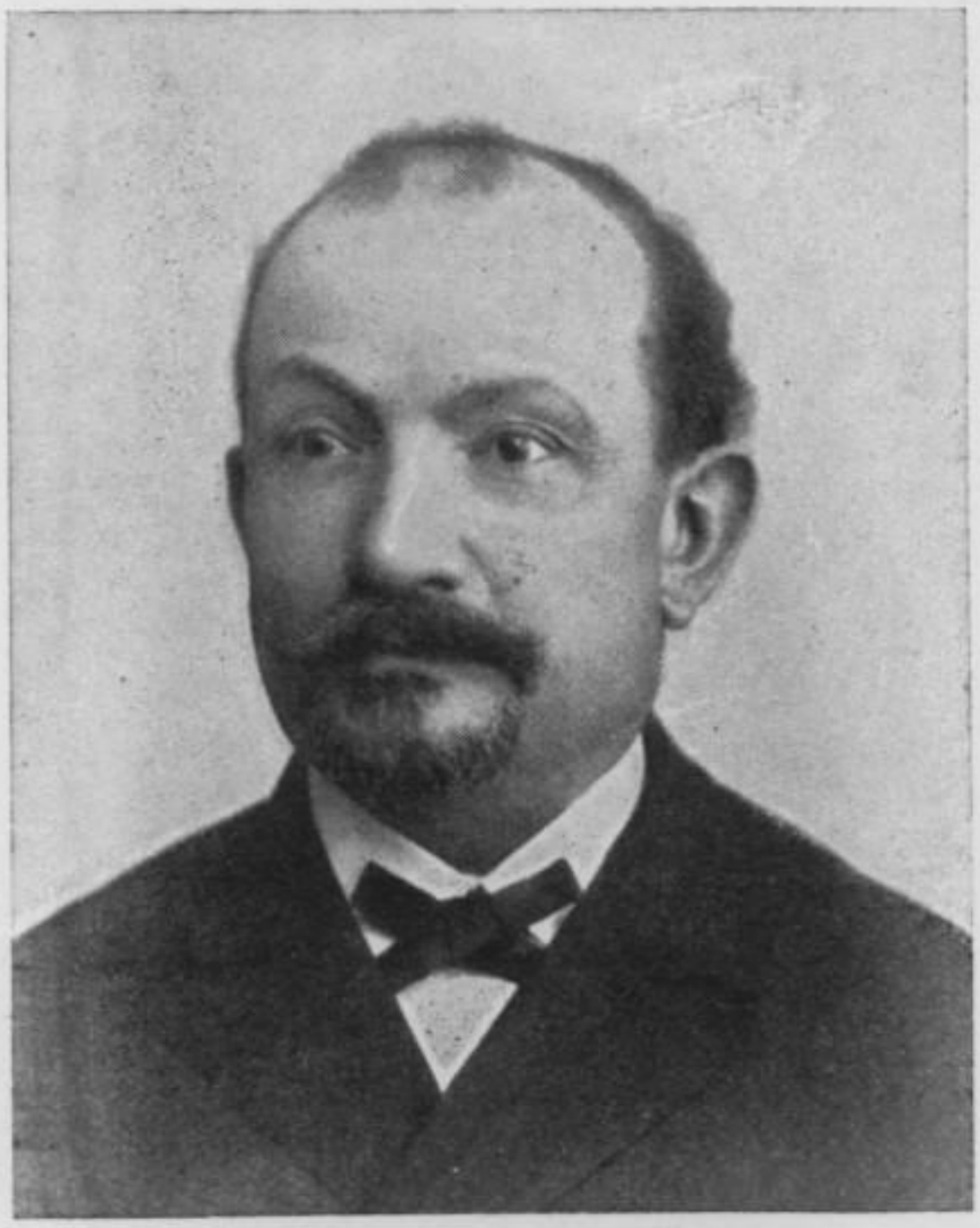

Cliché du *Savoyard de Paris*.

CÉSAR DUVAL

(1841-1910)

CÉSAR DUVAL

Le 21 avril dernier, à Collonges-sous-Salève, est mort, après plusieurs mois de souffrances courageusement supportées, M. César Duval, sénateur, président du Conseil général de la Haute-Savoie, membre de l'Institut national genevois, de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, de l'Académie chablaisienne, de la Sabretache et de la Florimontane.

Quoique cette perte irréparable fût, depuis quelque temps, prévue, elle a vivement impressionné nos populations, non seulement dans le monde politique, où elle creuse un vide difficile à combler, mais dans toutes les classes de la société, qui appréciaient en notre cher sénateur, un type accompli de Savoyard loyal et désintéressé, dont la fortune souriante n'avait altéré ni l'affabilité cordiale, ni la simplicité.

La Société Florimontane, qui avait couronné l'historien de *Saint-Julien et Ternier* il y a plus de trente ans, et qui était heureuse de le compter, depuis cette date, parmi ses membres les plus actifs, est particulièrement atteinte par ce deuil, ainsi que la *Revue Savoisienne*, dont le défunt fut un collaborateur aussi persévérant qu'estimé. Toutes deux donnent la mesure de leurs regrets en choisissant pour les manifester celui des Florimontans qui doit le plus à M. Duval et qui n'a qu'à céder à l'impulsion de son cœur pour rendre un suprême hommage à cet homme de bien.

* * *

M. Joseph-César Duval était né à Saint-Julien le 20 janvier 1841, d'une ancienne famille qui, pendant plusieurs siècles, avait fourni à cette ville des syndics et des conseillers municipaux. Mais il se réclamait surtout de ses deux grands-pères : François-Gaspard Duval, engagé le 4 mars 1793 au 2e bataillon des volontaires du Mont-Blanc, caporal au siège de Toulon, sergent au siège de Gênes, — et Jean-Marie Colly, vieux soldat de Leipzig, de Montmirail et de Waterloo, blessé sept fois au service de la France et élevé dans les idées de la Révolution, auxquelles il resta fidèle toute sa vie. C'est de ce dernier qu'il subit particulièrement l'influence.

Son père, Jean Duval, « homme de premier mouvement, de caractère généreux, fier et même emporté, souvent aux prises

avec les agents du *Buon Governo*, soit pour se défendre lui-même, soit pour venir au secours de ses concitoyens victimes d'actes arbitraires », lui avait inspiré l'horreur du despotisme. Un séjour qu'il fit à Lyon pour commencer ses études de pharmacie, puis à Paris pour les terminer, le mit en contact avec la jeunesse libérale des écoles et compléta sa première éducation politique. Aussi, quand, en 1867, il s'installa comme pharmacien dans sa ville natale. il y arrivait avec un programme nettement tracé : lutter contre l'Empire, jusqu'au renversement de ce régime et y substituer une République ouverte à tous les progrès.

C'est à cet idéal qu'il a consacré sa vie. Il en a poursuivi la réalisation sans faiblesse et jusqu'au bout, car il n'était pas de ceux « qui s'arrêtent en route, ne comprennent plus rien aux idées nouvelles ou ne suivent qu'à regret, d'un pied boîteux, la marche en avant de notre temps ».

Mais la *Revue Savoisienne* n'est pas une tribune politique et ses lecteurs n'attendent pas de moi que je leur retrace par le menu les péripéties, d'ailleurs remarquables, des luttes engagées contre l'ancien ordre de choses pour arriver au régime actuel.

Le rôle de M. Duval, en ces périodes mémorables, a été brillamment mis en lumière par des orateurs compétents, pendant les fêtes célébrées en 1908, à l'occasion du 25e anniversaire de son entrée au parlement, et il n'est pas opportun d'y revenir. Je me bornerai donc à signaler les faits saillants de sa carrière, pour m'attacher plus spécialement à son œuvre d'historien savoyard, qui est considérable. Il est, néanmoins, nécessaire de dire quelques mots de l'homme, pour mieux connaître l'œuvre.

A l'exemple de son père, qui prenait fait et cause pour les pauvres gens plus ou moins victimes des lois ou des agents chargés de les appliquer, le jeune pharmacien s'intéressait vivement au sort des humbles. « Toujours en quête de bonnes actions, attentif au bonheur d'autrui, compatissant à ceux qui souffrent », il était le confident naturel de ceux qui croyaient avoir à se plaindre et, quoique dépourvu de tout caractère officiel, on le voyait souvent accompagner dans les bureaux des administrations publiques des gens de condition plus que modeste, dont il exposait victorieusement les réclamations.

C'est par ces attentions qu'il acquit très vite une popularité du meilleur aloi, dont les effets ne tardèrent pas à se manifes-

ter sous diverses formes. En 1872, il fut élu conseiller municipal ; en 1882, choisi comme maire, il fut maintenu dans ces fonctions jusqu'en 1896, époque où il les abandonna volontairement. Plus tard, en 1895, les électeurs du canton de Seyssel le nommèrent conseiller général en remplacement de M. de Lavenay.

D'autre part, ceux de ses concitoyens qui détenaient de vieux parchemins. des titres et documents manuscrits ou imprimés, les lui apportaient pour lui être agréables. Il examinait tout, soigneusement, avec la curiosité d'un chercheur et la sagacité d'un érudit, et c'est ainsi qu'il rassembla les éléments d'un travail de longue haleine, qu'il présenta au concours d'histoire de la Société Florimontane en 1878. C'était un fort volume de 450 pages, intitulé : *Ternier et Saint-Julien, essai historique sur les anciens bailliages de Ternier et Gaillard et le district de Carouge.*

Avec une grande modestie, l'auteur déclarait dans la préface que son œuvre se bornait à un apport de matériaux susceptibles d'être utilisés plus tard. « Ce n'est pas, disait-il, une histoire, dans le sens ordinaire du mot, que j'ai voulu écrire. J'ai recueilli un grand nombre de faits, que j'ai rapportés chronologiquement. Je laisse à d'autres le soin de les grouper, de les comparer et d'en tirer, au point de vue philosophique ou politique, une conclusion que je n'ai même pas cherchée. » En réalité, cette incursion sur un terrain encore inexploré lui avait coûté beaucoup de peine. Sa tâche avait été rendue plus difficile par le défaut d'archives locales et la nécessité d'aller consulter bien loin les documents conservés dans les dépôts de Paris, Lyon, Turin, etc. La Commission reconnut dans ce mémoire « une marche soutenue, une allure historique, quelquefois un peu chronicale, enfin un style convenable au genre ». Il obtint le prix ex-œquo avec les *Souvenirs historiques d'Annecy*, du chanoine Mercier.

Cet ouvrage de patience et d'érudition n'était pas un début. Dès 1874, et comme pour se faire la main, M. Duval avait publié dans le journal *La Zône*, puis mis en brochure sous le titre *Un Curé de Collonges-sous-Salève, il y a cent ans*, des notes anecdotiques très curieuses sur l'état de la Savoie au XVIIIe siècle. Ces notes étaient extraites des manuscrits laissés par l'abbé Jean-Marie Frère, né à Saint-Julien le 3 janvier 1703, qui fut curé de Collonges de 1735 à 1777. Emu de compassion pour ses concitoyens victimes de l'incurie administrative et des impôts écrasants qui paralysaient tout com-

merce, le bon curé compare la situation faite aux sujets du roi de Sardaigne avec celle des paysans de la campagne genevoise environnante et, de lamentation en lamentation, il arrive à cette conclusion : « Vive l'état républicain ! » Les manuscrits de l'abbé Frère, soit en prose, soit en vers, n'ont qu'une valeur médiocre, au point de vue littéraire, mais ils servent de pièces probantes pour constater l'état navrant de notre pays à la veille de la Révolution.

Encouragé par l'accueil qu'il avait reçu de la Société Florimontane, M. Duval communiqua au Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, tenu à Annecy en 1879. un *Mémoire du juge-mage de Saint-Julien, relatif aux terres de Saint-Victor et Chapitre, dans l'ancien bailliage de Ternier.* On y trouve de précieux détails sur un grand nombre de localités situées dans les parages de Saint-Julien et Genève. Ce mémoire, accompagné de commentaires judicieux, a été publié en 1880.

L'année suivante, en collaboration avec son ami M. Duboin, aujourd'hui conseiller à la Cour de Cassation, il donna à l'Institut Genevois une étude aussi documentée que remarquable sur divers *Procès de sorciers à Viry, de 1534 à 1548.* Ces procès, très nombreux au XVIe siècle. se terminaient presque tous par l'exécution des accusés. Car la procédure était fort simple à l'égard de ces malheureux : « Leur aveu suffisait pour les faire condamner ; s'ils refusaient d'avouer, la torture les y amenait naturellement. »

En même temps, la *Revue Savoisienne* publiait une attachante *Notice* généalogique *sur la famille Paget.* Cette famille, originaire de Saint-Gervais en Faucigny, s'était d'abord fixée à Annecy, d'où un rejeton, Pierre Paget, s'établit à Saint-Julien, comme notaire ducal, en 1611. Plusieurs de ses descendants se distinguèrent, notamment Charles-Antoine (1681-1764), juge-mage et sénateur, qui fut chargé de diverses missions dont il se tira toujours avec honneur. Il laissa de nombreux enfants, dont trois se firent remarquer : l'un fut choisi comme précepteur du duc de Chablais, fils cadet du roi, et devint conseiller d'Etat. Un autre fut évêque de Genève et le troisième succéda à son père comme juge-mage et sénateur.

En 1883, un collectionneur obligeant ayant mis à sa disposition les registres des délibérations de l'administration municipale et du Conseil général de la commune de Viry pendant la Révolution, M. Duval fut frappé du zèle et de l'activité

avec lesquels les administrateurs locaux avaient répondu à l'impulsion qu'ils recevaient du gouvernement républicain et, pour honorer leur mémoire, il publia *L'Administration municipale de la commune et du canton de Viry, de l'an I à l'an VII de la République Française.* C'est un volume de 300 pages qui fit sensation lorsqu'il parut. Il n'était accompagné d'aucun commentaire, mais il empruntait une allure de polémique aux circonstances qui accompagnaient sa publication. L'auteur, en effet, venait, à ce moment même, d'être élu député de l'arrondissement, et il comptait parmi ses adversaires quelques-uns des descendants de ces administrateurs, dont le rôle, précédemment insoupçonné du public et brusquement dévoilé, n'était pas fait pour rehausser le prestige de leurs héritiers réactionnaires.

L'élection avait eu lieu le 8 mai 1883. Le nouveau député, qui devait conserver son mandat jusqu'au 6 février 1898, jour où il l'échangea contre celui de sénateur, n'avait accepté la situation qu'à son corps défendant. Marié depuis peu, père de famille modèle, aussi simple dans ses goûts que dépourvu d'ambition, il lui en coûtait de quitter les siens, même momentanément et de rompre avec ses habitudes pour aller habiter Paris. Mais il comprit que c'était le devoir et il céda aux sollicitations de ses amis. Ce jour-là pouvait être marqué d'une pierre blanche par la ville de Saint-Julien. car on peut dire, sans déprécier personne. qu'elle ne trouvera probablement jamais un représentant capable de l'aimer et de la servir davantage.

M. Duval, que ses fonctions municipales avaient dès longtemps familiarisé avec les affaires publiques, donna vite au Parlement la mesure de sa compétence, de son activité et de son dévouement. Membre de toutes les commissions importantes, agriculture, armée, budget, chemins de fer, douanes, il se fit remarquer par la netteté de ses vues, la facilité avec laquelle il s'assimilait les questions les plus diverses, et le bon sens qui inspirait ses réflexions. Plus que jamais, le besoin de se rendre utile excitait son zèle. Il obligeait sans distinction de parti, tous ceux qui sollicitaient son intervention pour des causes justes. et l'ardeur qu'il apportait pour réussir a souvent transformé des indifférents et même des adversaires de la veille en amis véritables. Un riche propriétaire de Collonges-sous-Salève, qui avait depuis longtemps des démêlés avec l'administration des péages fédéraux du canton de Genève, au

sujet de l'introduction en franchise de ses récoltes, et qui n'avait jamais pu se faire rendre justice, fut tellement satisfait de l'intervention de M. Duval et des résultats obtenus, qu'à quelque temps de là, ce propriétaire, célibataire, sans proches parents, lui légua toute sa fortune en témoignage de sa gratitude. Ce qui donne à cet acte une signification particulière, c'est que le testateur ne s'occupait aucunement de politique et que ses relations habituelles le rattachaient plutôt aux adversaires du député.

* * *

On put craindre un instant que le surcroît d'occupations résultant de son mandat ne détournât le nouvel élu des recherches historiques auxquelles il se complaisait. Mais sa puissance de travail lui permettait de mener de front toutes les tâches et, dès 1885, il publia *L'Administration de la commune de Saint-Julien pendant la Révolution*. Nous y remarquons que cette commune, dont la population ne dépassait pas 600 âmes, donna 34 volontaires à la patrie en danger, et que la Convention servit régulièrement des secours à leurs familles.

Le souci de préserver notre pays de toute attaque par surprise, lui suggéra la *Notice sur l'invasion du Faucigny par l'armée sarde en 1793*. Cette notice, imprimée en 1891, fut complétée en 1892 par l'adjonction d'un grand nombre de pièces justificatives et une dédicace à M. de Freycinet, ministre de la Guerre, en vue d'attirer l'attention du Gouvernement sur la trop grande facilité qu'un corps d'armée ennemi pourrait trouver, en cas de guerre, pour pénétrer par les cols du Faucigny dans une région complètement dégarnie de troupes.

La même année, il avait écrit pour la *Revue Savoisienne* une intéressante biographie du capitaine de Viry, blessé mortellement à la bataille d'Essling, quelques instants avant le maréchal Lannes, dont il était aide-de-camp.

Son patriotisme ardent l'attirait vers les sujets militaires. Il prenait plaisir à remettre en relief le rôle glorieux joué par un bon nombre de nos concitoyens pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, et il recueillait avec empressement tous les faits susceptibles de jeter plus d'éclat sur le nom Savoyard. C'est dire avec quelle indignation il vit reparaître, en 1893, dans un prétendu traité d'histoire à l'usage des écoles, une indigne accusation lancée en 1870, contre nos mobilisés, par un général affolé qui, sur de faux renseignements, les avait

accusés d'avoir refusé de marcher contre les Prussiens, « au moment même où nos bataillons arrivaient à Dijon, où ils ont fait tout aussi bonne figure que les autres, bien que n'étant ni armés, ni équipés, ni même organisés ».

Devant cette « calomnie effroyable », il bondit sous l'outrage et, pour rétablir les faits, il écrivit *ab irato* la notice intitulée : *Un Aventurier napolitain en 1870 : Franzini, commandant des mobilisés de la Haute-Savoie*. C'est une de ses meilleures productions. Pour remettre chacun à sa place, il cloue au pilori le percepteur concussionnaire, ancien sergent de la Légion étrangère, qui avait surpris, probablement avec de faux papiers, la bonne foi du Gouvernement de la Défense nationale, et qui s'était fait nommer commandant supérieur des mobilisés de notre département. Ce malandrin. affublé d'un uniforme de général de brigade, n'était bon qu'à parader au milieu d'un état-major composé en majeure partie d'anciens sous-officiers de sa parenté, qu'il avait illégalement nommés officiers. Révoqué le 31 janvier 1871. il fut réclamé par le parquet de Joigny pour rendre compte de sa gestion de percepteur avant la guerre, et on releva contre lui 73 abus de confiance et 21 faux, plus le détournement des fonds contenus dans la caisse au moment de son départ. Il fut condamné, le 20 juin 1872, par la Cour d'assises de l'Yonne, à huit ans de réclusion.

« Voilà l'homme mis à notre tête en 1870 ! s'écrie M. Duval. Est-il étonnant qu'avec un chef pareil notre bonne volonté et notre ardeur patriotique aient été paralysées pendant un temps ! »

Dans le même esprit, M. Duval fit au Congrès des Sociétés savantes savoisiennes, tenu à Evian-les-Bains en 1896, une communication très appréciée sur *Les Souvenirs de guerre du général baron Pouget*, où il est beaucoup question des contingents savoyards, de leur bravoure et de leur endurance. Mentionnons également l'article intitulé : *Un Vieux de la vieille : Jean-Pierre Sibelet*, publié dans la *Revue Savoisienne* de 1896.

L'année suivante, il donna à la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry *Le 2e bataillon du Mont-Blanc, la 19e demi-brigade de bataille à l'armée d'Italie et le brigadier géneral Dichat*. Cette étude relève un fait singulier : c'est que le général Dichat, qui était notre compatriote et dont la famille avait habité longtemps Saint-Julien, tomba mortellement frappé d'une balle au front, à la tête des troupes sardes, à la

bataille de Mondovi, en défendant une redoute contre la 19e demi-brigade républicaine qui comptait dans ses rangs le 2e bataillon du Mont-Blanc, recruté dans la province de Carouge. Tels sont les tristes hasards de la guerre.

De 1898 date *Une Enquête agricole et économique dans le bailliage de Ternier, en 1756*. C'est un recueil des rapports adressés à l'intendant du Genevois par les châtelains et curiaux des seigneuries du bailliage de Ternier, en réponse à un questionnaire qu'ils avaient reçu. Ces rapports, curieux à plus d'un titre, mettent en lumière d'une façon complète la triste situation de nos ancêtres et nous permettent de mesurer les progrès accomplis depuis cent cinquante ans. Comme document comparatif, M. Duval publie un extrait de la statistique agricole de la Haute-Savoie en 1896, et il termine ainsi : « Que les partisans d'un passé a jamais disparu, *laudatores temporis acti,* gémissent à leur aise sur les malheurs du temps présent ! constatons avec satisfaction que la même terre fait vivre à l'aise une population huit fois plus nombreuse que celle qu'elle était impuissante à nourrir il y a un siècle et demi. »

La Société savoisienne d'histoire de Chambéry reçut pour son volume de 1899, *Un Procès de lèse-majesté à Viry, en 1547*. Cet opuscule, écrit en collaboration avec le regretté François Mugnier, rend compte des procédures qui furent dirigées contre Nicolas Vindret et divers habitants d'Annecy, accusés d'avoir injurié la mémoire de François Ier au moment de son décès, en apposant des placards où on lisait : « Le roy est mort et allés a tous les diables. » Vindret, qui avait pu s'enfuir, fut condamné par défaut « à avoir la tête tranchée sur le pont Notre-Dame, à Annecy, dès qu'il pourra être saisi. » Comme cette éventualité ne se produisit pas, le peintre Mazeri fit. au prix de trois écus, un *fantaume*, qui fut coupé en quatre quartiers, dont chacun fut mis à l'une des portes de la ville et la tête fixée à un pilier devant l'église.

En 1903, sur l'initiative de M. Duval, le conseil municipal et les habitants de Saint-Julien célébrèrent le troisième centenaire du traité de paix signé dans cette ville le 11-21 juillet 1603, en érigeant une plaque commémorative sur l'ancienne tour d'où la paix fut annoncée et proclamée, le 21 juillet 1603, par le président de Rochette, représentant du duc de Savoie. Une grande fête eut lieu, le 14 juillet 1903, dans laquelle des orateurs de choix rappelèrent tous les incidents qui avaient précédé le traité. C'est une page d'histoire qui méritait d'être

conservée, et le promoteur de la fête en fit une excellente relation.

La même année, en collaboration avec son collègue et ami le sénateur Folliet, il publia *La Vérité sur la Zone franche de la Haute-Savoie*. C'était au moment où les droits de la zone, âprement contestés, risquaient, sinon de sombrer, du moins, d'être fort compromis. Les deux auteurs démontrèrent que la zone était une nécessité géographique. Solennellement promise avant le vote de 1860 à des populations qui vivaient dans la gêne sous l'ancien régime des douanes et qui, depuis l'abolition de ce régime, ont prospéré d'une manière inouïe, elle constitue, après quarante-trois ans d'existence, un droit acquis qu'aucun gouvernement ne pourrait supprimer sans violer des engagements formels et sans encourir les plus graves responsabilités. Cette question, vitale pour son pays, tenait au cœur de M. Duval et elle fut le souci le plus constant de sa carrière parlementaire.

Peu de temps après, M. Folliet mourait. Ce fut un rude coup pour son ami qui le considérait comme un frère. Il lui consacra dans la *Revue Savoisienne* de 1895 une biographie émue, qu'on dirait inspirée par cette pensée de Petit-Senn : « La tombe d'un ami est un creuset où s'épure sa mémoire ; on ne s'en souvient plus que par les côtés de sa vie qui le font regretter. » M. Folliet méritait, d'ailleurs, cet hommage. Fort bien doué sous tous les rapports, il aurait certainement joué un plus grand rôle sur la scène politique, si la maladie ne l'avait trop souvent mis dans l'obligation de quitter son poste pour aller chercher dans le pays natal un allègement à ses souffrances. Son biographe appréciait d'autant mieux ses remarquables qualités qu'il les possédait lui-même au plus haut degré. Quand il parle du bon cœur de son ami, du labeur écrasant, de l'énergie persévérante et du dévouement sans bornes mis par M. Folliet au service de son pays et de ses concitoyens, n'est-ce pas son propre éloge qu'il fait inconsciemment ? Tous deux comprenaient le devoir de la même manière et le remplissaient avec la même élévation de caractère.

Le regretté défunt laissait inachevée une *Histoire du département de la Haute-Savoie* destinée aux écoles. Cette histoire, commencée avec la précieuse collaboration de M. Max Bruchet, fut terminée par M. Duval, qui l'enrichit notamment d'un *état sommaire des améliorations réalisées depuis quarante-six ans*, où sont énumérés tous les sacrifices faits par la

France pour transformer notre pays, sacrifices se chiffrant par une dépense de *deux cent quarante millions*. C'est un témoignage de gratitude, en même temps qu'une exhortation à la jeunesse pour qu'elle se montre digne d'une si grande sollicitude. Ce petit livre peut être considéré comme un modèle du genre. Il renferme au plus haut point toutes les qualités qui distinguent les œuvres de M. Duval : la clarté, la franchise, l'amour du pays et de ses libertés. L'auteur, surmené par les multiples occupations de sa charge, attache plus d'importance aux idées qu'à la manière dont il les habille, mais il dit nettement ce qu'il veut qu'on comprenne. et il est impossible, après avoir lu ses écrits, de ne pas songer au mot de Montaigne : « Cecy est un livre de bonne foy. »

Simple et naturel dans son style, il l'était encore plus dans ses discours : « Le genre d'éloquence de Duval », a dit M. Jules Gros, député du Doubs, dans le *Petit Comtois*. « est fait principalement de bon sens et de bonhomie. Quand il parle, ses yeux pétillent et son visage sourit d'un bon sourire communicatif qui entraîne la salle. On sent qu'il aime son pays et qu'il en est aimé. »

* * *

La plume de M. Duval fut particulièrement féconde en 1908. On vit paraître coup sur coup : *La Guerre autour de Genève à la fin du* XVIe *siècle* ; intéressante contribution à l'étude d'une époque trop peu connue ; *Il y a cinquante ans*, brochure de polémique insérée dans le journal *Le Volume ; Les Savoyards et l'ordre des trois Toisons d'or*, notice écrite pour la *Revue Savoisienne* avec l'obligeant concours d'un aimable compatriote, M. le lieutenant Paulier, attaché à la section historique de l'Etat-major général de l'armée ; enfin, *Deux chansonniers Savoyards : Erasme Bonier et Georges Bernard*. Cette dernière brochure, inspirée par le désir de rendre hommage à deux vaillants propagateurs de l'idée républicaine dans l'arrondissement, reproduit des chansons de combat dont la valeur poétique est discutable, mais qui eurent un grand succès au moment de leur apparition.

Nous sommes à l'apogée de la carrière de M. Duval.

A l'occasion du 25e anniversaire de son entrée au Parlement, ses amis organisèrent, à Paris le 30 mai 1908, et à St-Julien le 14 juin suivant, de superbes fêtes où fut acclamé « l'excellent citoyen, le chef autorisé du parti républicain de la Haute-

Savoie, en qui se résumait son espoir aux jours des grandes luttes pour la République, en qui s'incarne aujourd'hui l'honneur de la démocratie victorieuse ».

Ces fêtes eurent un succès sans précédent, grâce aux ardentes sympathies que le héros du jour avait su se créer partout, « sympathies qu'il devait à l'inflexible rectitude de sa ligne de conduite et à la constance avec laquelle il a toujours cherché le bien de son pays et l'affermissement des institutions républicaines ».

« On ne saurait dépeindre, dit un témoin oculaire, la joie qui se reflétait sur tous les visages, et cette heure dut paraître bien douce à celui qui fut l'objet d'un tel enthousiasme. »

Hélas ! les fêtes ont de tristes lendemains.

M. Duval publia encore dans la *Revue Savoisienne* de 1909 *La Réunion du Comté de Genevois à la Savoie* (1401-1422) ; mais déjà le mal qui devait l'emporter commençait son œuvre.

Au mois d'août 1909, on apprit avec peine qu'il n'avait pu se rendre à la session du Conseil général, dont il était le président depuis la mort de M. Folliet. Pour ceux qui connaissaient son exactitude et l'importance qu'il attachait à l'accomplissement de ses obligations, cette abstention était de mauvais augure. En fait, la situation était très grave.

On espéra pendant quelque temps que la robuste constitution du malade, son énergie et les soins admirables dont il était entouré le sauveraient.

Malgré les tortures qu'il endurait, il trouva la force de se rendre à Paris pour défendre au Luxembourg les intérêts du département, qui lui semblaient menacés.

« Je n'oublierai jamais, dit M. le sénateur Mercier, cette séance du 23 décembre où, déjà si gravement malade, il voulut monter à la tribune du Sénat et prononça un discours très applaudi (le dernier, hélas !) sur la convention de Berne et les voies d'accès au Simplon. Tous, nous admirions son énergie. C'était comme un défi jeté à la mort, qui déjà l'avait marqué du sceau fatal. Aussi toutes les mains se tendirent vers lui lorsque, chancelant, il regagna sa place. Homme du devoir avant tout, Duval avait fait une dernière fois son devoir. »

Quelques jours plus tard, il partait pour Hyères où il espérait trouver la guérison. Mais la maladie continua son évolution. Miné par des souffrances terribles, à bout de forces, il demanda à revoir le pays natal pour y mourir.

Ramené à Collonges le 18 avril, il expira le 21.

* * *

Jamais Saint-Julien ne fut plus éprouvé que par cette mort. Ce fut un deuil public. Beaucoup perdirent un bienfaiteur, tous un ami.

Modeste jusqu'à la fin, M. Duval, ennemi de la pompe et des discours solennels, avait signifié par testament que seul un ami prendrait la parole au cours de la cérémonie. Cet honneur fut confié par la famille à M. Corbaz, le sympathique maire de Saint-Julien, que son titre d'ancien élève et successeur de M. Duval, qualifiait spécialement pour y satisfaire. M. Corbaz fut à la hauteur de sa tâche et s'en acquitta pour le mieux.

Des milliers de personnes, accourues de tous les points du département et du canton de Genève, assistèrent aux funérailles et rendirent les honneurs à la famille, sur la place du Crêt : ce fut une manifestation touchante et grandiose. malgré son caractère de simplicité.

Puisse ce témoignage de sympathie, donné par toute une population au meilleur de ses concitoyens, calmer la douleur de sa digne compagne et de ses chers enfants ! Le nom regretté de César Duval vivra dans la mémoire des hommes et sera toujours le symbole d'une vie intègre, entièrement consacrée au bien public.

François MIQUET.

* * *

Nous ne pouvons mieux terminer cette nécrologie qu'en reproduisant ci-après l'allocution prononcée à l'ouverture de la séance du mercredi 1er juin 1910, par M. Antonin Dubost, président du Sénat :

Mes chers collegues, en reprenant nos travaux après une longue interruption pendant laquelle le pays a renouvelé, dans l'ordre et la paix, une partie de sa représentation nationale et manifesté une fois de plus son attachement aux institutions républicaines, nous avons le regret de trouver encore une place vide dans nos rangs, celle de César Duval, senateur de la Haute-Savoie.

Arrière-petit-fils d'un Conventionnel, ardent ouvrier de la réunion de la Savoie à la France, militant de la démocratie sous le régime impérial, combattant de 1870-1871, ce fut un républicain et un patriote que les électeurs de Duval, en 1883, envoyèrent sans concurrent à la Chambre des députés où il joua un rôle actif et utile. Il vint parmi nous, en 1898, et ce ne serait pas assez de dire qu'il y fut un bon collegue, car un grand nombre d'entre nous regrettent aujourd'hui, en lui, un véritable ami. *(Très bien ! Vive approbation.)*

Sa longue experience, son sens avisé et fin des réalités, l'absolue probité de son caractere lui conféraient l'autorité d'une personnalité incontestée à laquelle sa simplicité democratique et sa bonhomie affectueuse ajoutaient un grand charme.

Son patriotisme républicain était fait, comme celui de tous les Savoyards, d'une double et indissoluble fidélité a la terre natale et a la grande patrie qu'ils ont volontairement adoptée. Duval avait fouillé l'histoire de son pays dans un grand nombre d'opuscules pleins d'intérêt et de vie, et il n'est pas douteux que, s'il a connu les regrets impuissants de la derniere heure, il a souffert de partir avant les fêtes qui, dans quelques semaines, solenniseront le cinquantième anniversaire de la réunion à la France de sa chere Savoie ! (*Très bien ! très bien !*)

En votre nom, j'adresse à sa famille l'expression sincère de nos condoléances attristees ! (*Applaudissements vifs et répetés.*)

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

E. Muret : **De quelques désinences de noms de lieux particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie,** 1908. (Extr. de la *Romania*, t. XXXVII)

(Suite)

Toisinge (Bonneville), *Tusianicum*, G. Tusius, Tutius, Toutius ou Tautius. — En 1500, *Thuesingium*, SHAG, XIII, p. 235.

Véringe (Féterne), *Varianicum*, G. Varius, Verius, Verrius[1].

J'avais recueilli encore les noms suivants que j'aurais mis volontiers à la disposition de M. Muret :

Arfinge (Juvigny), *Arcianicum*, par Arcianus, d'Arcius.

Corlinge, mas à Cercier en 1730, « bien d'église appartenant à la commanderie de Compesière », peut-être le même que Corninge, bien qu'il puisse s'expliquer par un *Corel(l)ianicum*, de Corel(l)ius, cp. Corlier (Vétraz-Monthoux) 1203 (SHAG, IV, 15, doc.) ; v. Holder, col. 1124.

Maufingio, XIIme siècle (A. Gavard : *Prieuré de Peillonnex*, AS, XXIV, p. 19), dans la vallée supérieure de l'Arve ; peut être encore un doublet de Melsinge-Miosinge.

Mellinge (Allinge), Melinge, *Melenge, Melenche* 1730, *Mallianicum*, G. Mallius ou Mellius.

1. Les noms comme Gletringe, Sottinge, Cortinge seront expliqués plus loin. J'ai cité le premier sur la foi de H. Tavernier (RS, 1881, 20). « Ainsi, dans le Bas-Chablais · commune d'Allinges et aux environs, les hameaux *Gletringe*, Jussinge, Messinge, Pisselinge » Mais ce nom n'est pas cité en 1730 dans les paroisses d'Allinge, Cervens, Draillant, Orcier, Armoy et Lyaud.

Rutilinge (nant de) à Sallanche en 1281 (H. Feige, *Hist. de Mélan*, doc. 5, p. 429, AS, XX), *Ruttonianicum*, G. Ruttonius (Holder).

Satiniango (in — 1015 ; J. Marion : *Cartul. de S.-Hugues de Grenoble*, p. 173-174 : *sunt namque fines istarum villarum, ab oriente aqua que dicitur Menobia. ab occidente, laccus, a septentrione Drancia, a meridie Arva aqua fluens)* ; *de Satiningio* 1300 SHAG, XIV, n° 269), loc. à retrouver ; *Sattonianicum*, G. Sattonius (Muret).

Au point de vue de la répartition topographique, on voit que les noms de propriétés en *i-an-icum* s'étendent surtout le long de la rive méridionale du Léman depuis Genève jusqu'au-delà de la Dranse, ce qui prouverait encore, s'il était besoin de le faire, que le territoire des Nantuates, où ces noms n'existent pas, n'a jamais eu ce torrent comme limite. Ils apparaissent encore nombreux dans la vallée de l'Arve, d'Annemasse à Passy, non loin de la frontière ceutronique. La vallée du Fier n'en renferme qu'un, et je n'en connais pas en Savoie.

Il paraît par suite que le défrichement et le peuplement des vallées alpines se sont effectués, surtout à partir de la fin du 1er siècle, par une marche progressive du sud au nord et de l'ouest à l'est en remontant les cours d'eau.

Erratum : lire *phonème* au lieu de *phénomène* (R. S 1909, p. 336).

III.

M. Muret consacre le chapitre IV à l'étude du suffixe *ĭcus* formant des noms de *fundi* en se joignant à des noms de personnes autres que les surnoms en *anus*. C'est ainsi qu'il reconnaît dans Mécringes (Marne) un ancien *Mercurinicus* et dans *Carantonicus*, dérivé de Caranto. un type de noms en *onge* qu'on rencontre en Italie *(onico)* et en Bourgogne, par exemple. Il cite en Haute-Savoie [1] :

Challonges, *Calonicum*, du surnom Callo. — *Chalungio* 1303 (SHAG, XIV, p. 307). A Samoëns, Chalonges, écrit aussi Challonges; cp. Chalonges, près Rumilly, *Chalungia* 1337 (Bruchet : AIE, 51) où le suffixe est féminin.

Messonge (Abondance), *Messionicum*, de Messio.

1. Cp. le n commun *Colonica* (casa) chaumière du colon au IVme s. (Ausone) et au Vme siècle (loi Gombette), puis le terrain à cultiver qui en dépend et qui est alloué à un homme libre avec ses serfs pour une période déterminée avec, comme paiement, un certain nombre de journées de travail à fournir au propriétaire (875. HPM, I, col. 561. Plur. : *Colonicæ*, groupe d'habitations rurales : Collonges, *Colunges*, 1201, SHAG, II, 54, et à Vétraz-Monthoux, 1282, id., XIV, 171, n° 180 ; à Annemasse, Archamps, Frangy, Sillingy, etc.

Sacconge, *Sacconicum*, de Sacco. — *Sacungio* 1343 (Bruchet : *id.*, 978). C'est un village de Seynod.

Je trouve dans mes notes :

Bourbonge (Lovagny) *Borvonicum*, de Borvo (Holder), *Borbonges* 1519 (Bruchet : *id.*, 109). Le surnom Borbonicus existe également.

Provonge (Sales), *Probonicum* de * Probo.

M. Muret n'a pas poussé son étude jusqu'aux autres noms de lieux en *ĭcus* qui sont dérivés de noms d'hommes [1]. Il ne faut pas voir en effet dans ces formations des noms d'h. simples, comme Urbicus, d'où Urbicius, Urbicio, Firmicus (poëte du IVme siècle), Licinicus (Allmer : *Insc. de Vienne*, III, p. 85), Victoricus, mais des dérivés dans lesquels le suffixe joue aussi un rôle locatif. Ce sont d'abord Marlioz et Verlioz, mots dans lesquels l'accent s'est déplacé.

Marlioz, de *Marul(l)icus*, de Marul(l)us; *Marlio(z)* 1259, 1262 (SHAG, XIV, p. 393 et 58); *Marlios* (*id.*, n° 86) ; v. de Passy, *Marlo* XIIme s. (A. Gavard : *Prieuré de Peillonnex*, p. 19), *Marlyu* 1285 (Bonnefoy et Perrin : *Prieuré de Chamonix*, n° 23).

Verlioz (Seynod), près de Sacconge, de *Virilicus*, de Virilis; *Virilgum* 866 d'après une photographie faite sur la charte originale de Lothaire conservée aux Archives de Parme (Archives dép. à Annecy) ; *curtem Verilico* 879 (Mém. de la Soc. Savoisienne, V, p. 78); v. à Vallières. *Vargloz* est une notation piémontaise.

D'autres noms sont les suivants, où le *c* s'est changé en la sonore *g*, comme en provençal, sur le modèle de * *narica*, nargue, et de *Camarica*, Camargue (Holder).

Limargue (Bonne), *in Limargo* 1015 (Cartul. de St-Hugues de Grenoble, p. 173-174), de * *Limaricus* ; cp. Limarius, attesté par *Limariaco* VIIme s., Limeray, en Indre-et-Loire (Holder).

Monargue (St-Roch), cité en 1630, peut-être, par *Molinaricus*. de Molinarius, employé comme nom propre.

Nouargue, pour Novargue, d'après la prononciation vulguaire, *Noüargue* 1730 (Sillingy) *Novaricus*, de Novarus (H).

Musiège, enfin, *Musiaci* en 1160 (SHAG. XIV, p. 378, n° 330), dérivé de *Musiaticum*, où le suffixe *icus* s'est ajouté à un premier suffixe locatif féminin, *ata*, sur lequel je pense attirer prochainement l'attention.

1. M. Muret prouve que Champange ne peut s'expliquer légitimement que par l'hypothétique * *Campenicus*, de * Campenus (p. 83-414).

IV.

M. Muret aborde ensuite (ch. V) la question des noms de lieux, anciens ou modernes, en *-ens*. *-eins* ou *an(s)*, parfois *-ant*, et *-enge(s)* ou *-ange(s)*, et y introduit de l'ordre et de la clarté. Il constate tout d'abord « la présence de types fort divers, confondus avec le temps dans la prononciation ou dans l'écriture. » Ceux qui intéressent la Haute-Savoie sont : *devens*, *Marlens*, *Neydens*, *Bublens*, etc. (p. 540-90). Je continue à les reproduire avec les anciennes formes que j'ai notées autrefois de mon côté.

(A suivre.) Charles Marteaux.

RECHERCHES SUR LES FAMILLES DES ÉMIGRANTS SAVOYARDS

fixés en France avant 1860

(Suite.)

Parmi les nombreux Tarins que Maurice Montmayeur avait appelés en Franche-Comté, se trouvait un de ses parents, Jean-François, dont le fils devint plus tard son légataire universel :

MONTMAYEUR

François, *alias* Jean-François, né à Longefoy, le 27 avril 1699 ;
marchand-colporteur, fixé dès 1715 à Moissey (Jura) ;
époux de D^lle^ Anna-Claude Major

|

François, né à Moissey, le 13 octobre 1726, marchand et bourgeois de Dôle,
marié dans cette ville le 3 juillet 1759 avec D^lle^ Louise Martin.

|

Claude-François, né à Dôle, le 12 février 1764 ; propriétaire, époux de D^lle^ Jeanne-Etiennette Ruty. — Denis — Reine — Simone — Jean-Baptiste

|

Claude-Louis-Théodore O ✻,
né à Dôle, le 6 septembre 1806,
chef d'escadron
au 5e régiment d'artillerie.

Le commandant Montmayeur, retraité le 10 novembre 1862, après 40 ans de services et quatre campagnes, est décédé à Dôle le 9 juillet 1865. Il était célibataire.

MUNIER-TROMBERT

ANTOINE, fils de Noël et de Nicolarde Delerce,
né le 15 avril 1678, à la Merlerie, alors paroisse de Saint-Jean-d'Aulps,
aujourd'hui commune d'Essert-Romand,
négociant à Strasbourg, reçu bourgeois de cette ville le 8 juillet 1713;
décédé à Strasbourg le 4 novembre 1746.
Les témoins de l'acte de décès sont : Amédée Munier-Trombert l'aîné
et Jean-Baptiste Munier-Trombert le cadet,
sans doute les fils du défunt.

AMÉDÉE *Trombert*, né à Strasbourg en 1715, négociant et bourgeois, *sénateur (membre du Conseil) de la ville de Strasbourg* pour la tribu du Miroir en 1763 et 1764; époux de D^lle^ Catherine-Louise Venino. Décédé à Strasbourg le 25 juillet 1781, à l'âge de 66 ans.
De ce mariage sont nés à Strasbourg, 14 enfants, dont 5 filles (Madeleine-Catherine, Victoire-Louise, Françoise-Caroline, Marie-Anne-Louise, Marie-Anne) et 9 garçons.

JEAN-BAPTISTE *Trombert*, négociant et bourgeois de Strasbourg, époux de D^lle^ Marie-Françoise Krœmer.

JEANNE-CHRISTINE, baptisée le 14 octobre 1754.

AMÉDÉE-JEAN-BAPTISTE, baptisé le 7 mars 1756.

FRANÇOIS-JOSEPH, baptisé le 18 juillet 1759.

MADELEINE-CATHERINE, née le 15 janvier 1751, épouse de Claude François Dechavassine, bourgeois et négociant de Strasbourg, morte à 33 ans, le 17 mai 1761.

CHARLES-AMÉDÉE, né le 6 mai 1752, décédé le 30 juin suivant.

JOSEPH-JEAN, né le 3 septembre 1754, décédé le 17 mai 1756.

ERNEST-AMÉDÉE, né le 26 avril 1757.

PIERRE-LOUIS, né le 27 juin 1758.

CLAUDE-PIERRE-AMÉDÉE, né le 14 mai 1753.

CHARLES-DOMINIQUE, né le 17 novembre 1755.

AMÉDÉE-LOUIS, né le 27 janvier 1765, décédé le 3 juin suivant.

AMÉDÉE, né le 14 août 1768, décédé le 6 décembre suivant.

CLAUDE-ANTOINE, né le 27 mai 1772.

Un membre de cette famille, sans indication de prénom, figure sur une liste de suspects dressée en 1793 par le Comité de surveillance de Strasbourg.

Le grand ouvrage du chanoine Dacheux sur la cathédrale de Strasbourg mentionne un Trombert (sans autre indication) sur une liste de quinze citoyens de Strasbourg qui, en août 1795, à la reprise du culte romain à la cathédrale, acceptèrent les fonctions et responsabilités d'administrateurs du culte. Le 30 octobre 1796, on dut, conformément à la loi, procéder à la réélection. 288 électeurs déposèrent leurs suffrages et Trombert fut élu le premier sur la liste de douze administrateurs et six suppléants.

MUNIER-TROMBERT

CLAUDE, né le 10 novembre 1703, à Morzine, fils de Joseph et de Stéphanie Vuépier, *alias* Vuépy; marchand, établi dès 1725 à Saverne; bourgeois de cette ville *(civis et mercator)*; marié le 23 novembre 1745, à Saverne, avec D^lle^ Marie-Madeleine Romer.

(On a retrouvé un acte du 2 mai 1736, Plagnat, notaire, par lequel il fonda à Morzine une messe pour le repos de l'âme de son pere, décede le 4 janvier 1734 Claude Munier Trombert mourut a Saverne le 7 avril 1769 Son acte de déces le dit « oriundus ex Caballico agro, in Sabaudiâ » L'un des témoins est le frere du défunt, Laurent, marchand à Wasselonne)

- ELISABETH GENEVIÈVE, religieuse au couvent de Notre-Dame de Saverne (1748-1826)
- JOSEPH, mort en bas-âge (1751-1757).
- ANDRÉ-LAURENT, né à Saverne, le 13 novembre 1752, fondé de pouvoirs, puis associé du chevalier de Livio, banquier français à St-Pétersbourg, de 1787 à 1804, plus tard rentier à Strasbourg, chevalier de l'ordre du Lys, en 1814, mort célibataire à Molsheim, le 19 juin 1835.
- CLAUDE-FRANÇOIS *Trombert*, né à Saverne, le 8 octobre 1754, vérificateur des Poids et Mesures, époux de D^lle^ Anne-Marie Rieffel. Deux filles et trois fils.
  - CLAUDE-MICHEL, fabricant de tabacs à Landau.
  - JEAN-BAPTISTE, né à Saverne le 19 janvier 1781, secrétaire de la Sous-Préfecture, puis receveur-économe de l'Hospice civil; marié le 26 novembre 1810 avec D^lle^ Marie-Elisabeth Voltz; décédé à Saverne le 9 juin 1848.
    - JEAN-BAPTISTE, né à Saverne, le 9 février 1811, curé de Bergbieten (Bas-Rhin), décédé le 1er décembre 1870.
    - FRANÇOIS IGNACE, né à Saverne, le 31 décembre 1812, négociant à Colmar, décédé le 12 avril 1871, époux de D^lle^ Philippine Bleicher. Deux filles, Philippine et Marie, et deux fils.
      - EUGÈNE, né à Colmar, 1843, militaire au service de la Hollande, décédé à Padang (Sumatra), le 7 février 1883, époux de D^lle^ Marie Jordan.
      - ALBERT ✻, né à Colmar, le 8 mars 1847, chef du service de la librairie à l'imprimerie Chaix
        - VICTOR,
        - MAURICE,
    - LOUIS, né à Saverne, le 3 mai 1814, négociant à Colmar, décédé le 25 août 1878. Quatre enfants.
      - 1° LOUIS, né à Colmar, en 1838, négociant à Guise;
      - 2° MARIE, religieuse (1840-1903);
      - 3° ELISA, célibataire (1850-1882);
      - 4° CHARLES, né à Colmar en 1852, décédé
    - CLAUDE-FRANÇOIS, né à Saverne, le 26 décembre 1815, négociant à Strasbourg, époux de D^lle^ Célestine Thomas, décédé à Bergerac le 14 septembre 1903.
      - EMILE, décédé en bas âge (1852-1868).
      - *Jules* GEORGES-HENRI, né a Strasbourg le 27 mars 1858, trésorier-payeur général de l'Ariège
        - Deux enfants.
    - LOUIS-JOSEPH, né à Saverne, le 22 juillet 1817, juge de paix, décédé à Paris le 6 janvier 1895
      - FERNAND ✻, né le 16 mars 1843 à Altkirch, inspecteur des forêts à Bar-s-Seine, époux de D^lle^ Thérèse Ducoudré
      - LOUIS, licencié en droit à Paris, époux de D^lle^ Louise
  - LAURENT
- JEAN, dit Jean-Baptiste, *Trombert*, né à Saverne le 9 avril 1758; huissier près le tribunal civil de Saverne dès 1784, suppléant du juge de paix en 1816; membre de la commission administrative de l'Hospice; marié le 30 mai 1805, avec D^lle^ Marie Madeleine Graëff, de Saverne. Décédé le 31 août 1834. Deux filles et trois fils.
  - JEAN-BAPTISTE-LAURENT ✻, né à Saverne, le 7 avril 1806; conseiller à la Cour d'Appel de Dijon; époux de D^lle^ Wendling Marie-Louise-Eugénie, d'Altkirch; décédé à Dijon, le 25 octobre 1879 — 2 filles et 3 fils, dont un mort jeune.
    - EMILE, né à Saverne le 12 sept. 1844, juge au tribunal civil d'An-
    - PIERRE, né à Saverne le 29 juin 1846, ancien officier de la garde mobile du Bas-Rhin,
  - ANTOINE-EUGÈNE, né à Saverne le 22 février 1811, notaire à Saverne, décédé le 9 décembre 1861. 2 filles et 2 fils
    - EMILIE, décédée épouse de M. Jules Huin, lieutenant-colonel.
    - LOUISE, épouse de son cousin Louis Trombert.
  - LOUIS-HENRI-STANISLAS ✻, né à Saverne le 14 juillet 1815, directeur de l'Enregistrement, décédé à Dijon le 27 avril 1893.

M. Jean-Baptiste-Laurent Trombert fut successivement chef de cabinet de M. Dugier, préfet du Bas-Rhin; Substitut à Gaillac et à Belfort; Procureur du Roi à Altkirch; Procureur de la République à Schlestadt et à Colmar; Conseiller à la Cour de Colmar et à celle de Dijon. Retraité le 19 avril 1876, après quarante-trois ans de services, il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 9 mars 1876.

Son fils Fernand, retraité comme Inspecteur des Forêts à Bar-sur-Seine, après quarante ans de services, le 16 novembre 1906, a été décoré le 12 juillet 1905, au titre militaire, en qualité de sous-intendant de l'armée territoriale.

M. Louis Henri-Stanislas débuta comme surnuméraire de l'Enregistrement à Colmar et parcourut tous les degrés de la hiérarchie dans les postes suivants : receveur à Bischwiller, puis à Rosheim; Vérificateur à Colmar; Inspecteur à Annecy; Directeur à Saint-Lô, à Colmar et à Dijon. Admis à la retraite le 15 juillet 1882, il était chevalier de la Légion d'honneur du 4 janvier 1873 et comptait trente-cinq années de services.

M. Emile Trombert, juge au tribunal civil d'Angers depuis le 26 mai 1903, avait été précédemment juge suppléant à Lure (1872), substitut à Saint-Claude (1877), à Belfort, à Limoges; Procureur à Rochechouart (1885), et président à Beaugé (1887). C'est un magistrat érudit, très versé dans les questions historiques et littéraires, qui connaît à fond le passé de sa province natale. Il partage ses sympathies entre sa chère Alsace et le pays de ses ancêtres, et il me l'a prouvé de la manière la plus aimable en me fournissant de précieux renseignements sur plusieurs familles d'émigrants dont j'ignorais presque entièremet l'existence.

Dans la branche aînée, M. Louis-Joseph Trombert a été juge de paix à Drülingen (Bas-Rhin), puis, après l'annexion, à Essoyes (Aube). Il a laissé une fille qui est mariée à Paris avec M. Degrond, chef de service de trésorerie à la Chambre syndicale des Agents de change.

M. Albert Trombert a été décoré par décret du 11 août 1900, comme secrétaire de la Société pour l'étude pratique de la participation aux bénéfices et comme rapporteur des Comités et du Jury de la classe 102 à l'Exposition universelle.

M. Jules Trombert, après avoir fait son droit, fut nommé surnuméraire à l'administration centrale des finances le 1er mai 1880, commis ordinaire le 16 janvier 1882, et receveur particulier des finances à Castellane le 1er avril 1894, à Ambert le

21 mars 1895, à Mirande le 1er avril 1897, à Bergerac le 1er août 1898, à Pontoise le 1er octobre 1906. Il a été promu trésorier-payeur général de l'Ariège par décret du 16 août 1909.

MURGER

CLAUDE-GABRIEL, né le 14 septembre 1789, à La Biolle (Savoie)
Tailleur, rue Saint-Georges, 17, à Paris ;
épouse de Dlle Hortense Henriette Tribou.

|

LOUIS-HENRI ✱, né à Paris le 27 mars 1822,
Homme de lettres,
auteur de la *Vie de Bohême*, du *Pays latin*, des *Nuits d'Hiver*, etc.
mort à Paris, le 28 janvier 1861.

Henri Murger est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le présenter à nos lecteurs. Répétons seulement, en insistant sur ce point, qu'il était d'origine savoisienne bien établie; que son nom, commun en Savoie, où il signifie amas de pierres, doit se prononcer Murgé et non Murjèr comme le dit le *Larousse pour tous*, et qu'il ne s'écrit pas à l'allemande avec un tréma sur l'u.

Tout, d'ailleurs, dans l'œuvre de Murger dénote son origine. Dans les personnages qu'il met en scène aussi bien que dans les propos qu'il leur prête, on retrouve cette philosophie douce et narquoise du Savoyard « toujours porté à regarder sous le côté plaisant les choses parfois si tristes de la vie ». Et quand je vois la gaieté de ces bohêmes au milieu de leurs misères, quand j'entends des réflexions comme celles-ci : « Mon habit commence à rire, j'ai bien peur qu'il n'éclate ! » il me semble que seuls nos émigrants malheureux savent associer tant de peines et tant de joies, tant de francs rires et de pauvreté vaillante !

PACCARD

JEAN-MARIE, né à Saint-Gervais (Haute-Savoie), le 20 janvier 1754,
époux de Dlle Anne-Thérèse Richebourg.

|

JEAN EDME, né le 30 septembre 1777, à Paris,
paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois ;
successivement garcon de bureau, garçon pâtissier, acteur, littérateur,
époux de Marie-Elisabeth Launay :
mort à Paris en 1844.

|

ALEXIS ✱, né à Paris le 19 janvier 1813 ;
Architecte, Grand prix de Rome en 1841 ;
Professeur à l'Ecole des Beaux-Arts ;
Mort, à Aix-les-Bains, le 18 août 1867.

Les romans de Jean-Edme Paccard sont aujourd'hui complètement oubliés. Citons seulement : *Clémence et Julien* (1807) ; *Dieu, l'honneur et les dames* (1813) ; le *Château du lac* (1819). Une comédie, l'*Orpheline du hameau* (1807), eut quelque succès. Les *Scènes de la vie malheureuse* (1835) et les *Mémoires et confessions d'un comédien* (1839) ne sortent pas de la médiocrité, mais renferment des observations curieuses.

Alexis Paccard, élève d'Huyot et d'Hippolyte Le Bas, entra à l'Ecole des Beaux-Arts à l'âge de 17 ans et remporta, en 1841, le premier grand prix de Rome et le prix départemental.

Son concours, *Palais d'ambassadeur à l'étranger*, révélait un goût très vif pour l'archéologie, au point de vue architectonique. Pendant un séjour de quatre ans à Rome, le jeune artiste fit une étude toute particulière des monuments du siècle d'Auguste, puis il alla étudier à Athènes ceux de l'époque de Périclès (1845). Là, Paccard exécuta la *Restauration polychrome du Panthéon*. Cette excellente étude, qu'il envoya en France et qui fut exposée au Salon de 1847, fut très remarquée et valut à l'auteur une grande notoriété dans le monde des artistes. Elle obtint une grande médaille d'or à l'exposition universelle de 1855.

De retour à Paris, Paccard entra dans l'inspection des travaux publics. C'est à ce titre qu'il surveilla les constructions du Ministère des Affaires étrangères, que l'on bâtissait alors, et qu'il travailla aux Tuileries sous les ordres de Visconti. Le zèle et l'intelligence dont il fit preuve dans ces fonctions modestes, le firent nommer, en 1852, architecte du Palais de Rambouillet. Peu après (1853) il fut appelé à remplir les mêmes fonctions au château de Fontainebleau. Il apporta dans ces établissements d'importantes et heureuses transformations, restaurations ou créations.

On doit à Paccard la restauration de la tour de Gaston Phœbus, au château de Pau, et la chapelle funéraire d'Ajaccio, travail à la suite duquel il fut décoré (1857). En 1863, lors de la réorganisation de l'Ecole des Beaux-Arts, il fut nommé professeur d'architecture. (Lance : *Dict. des Architectes.*)

PERRET

Claude-François, né à Samoëns le 17 septembre 1747 ;
entrepreneur de travaux publics dans le département de Saône-et-Loire ;
époux de Françoise Riondel, de Samoëns.

JOSEPH-MARIE,
né à Samoens,
le 2 juillet 1772 ;
propriétaire des mines
de Blanzy ;
décédé à Blanzy,
le 16 août 1831.

JOSEPH
né à Samoëns,
le 22 octobre 1776 ;
propriétaire à Buxy ;
époux de Dlle Pierrette
Bignier ou Bignet ;
décédé à Dijon,
le 9 septembre 1841.

né à Samoëns,
le 1er mars 1783 ;
propriétaire
à Cray-les-Buxy
(Saône-et-
Loire).

PAULINE-JOSÉPHINE

CLAUDE-FRANÇOIS-LOUIS,
épouse de Dlle Claudine-
Philiberte Fricaud.

JULES-JOSEPH-MARIE,
né à Blanzy,
le 28 août 1833.

JACQUES-JOSEPH, *alias* FRANÇOIS-JOSEPH,
dit Hippolyte O ✻,
né à Dijon, le 8 novembre 1827,
Conseiller d'Etat,
marié à Paris, le 22 octobre 1853,
avec Dlle Félicie Barthe,
fille de M. Félix Barthe,
1er président de la Cour des Comptes.
sénateur, ancien ministre.

Claude-François Perret acquit une fortune considérable en construisant le canal de Saint-Quentin (avec M. Hainguerlot) et le canal du centre, reliant la Saône et la Loire (avec Claude Deplace, de Vallon).

Concessionnaire des mines de houille de Blanzy et du Creusot, il commença l'exploitation de ces mines, qui devaient plus tard être rangées parmi les plus importantes de la France.

Après lui, ses trois fils consacrèrent leur temps et leur activité au développement des mines de Blanzy.

M. Hippolyte Perret se destinait aussi à une carrière industrielle et, en 1852, il était élève à l'Ecole des Mines ; mais, à la suite de son mariage avec Mlle Barthe, il donna sa démission. Reçu auditeur au Conseil d'Etat en 1854, il fut quelque temps chef de cabinet du Ministre de l'Intérieur, devint maître des requêtes et finalement (1873) conseiller d'Etat. Il démissionna de ces fonctions en 1879. Soit comme rapporteur, soit en qualité de commissaire du Gouvernement, il fut chargé d'affaires très importantes, et se signala par une connaissance approfondie du droit, autant que par une intelligence très vive et un jugement des plus sûrs.

Il a également représenté le canton de Samoëns au Conseil Général de la Haute-Savoie, de 1862 à 1880.

Chevalier de la Légion d'honneur le 13 août 1864, il avait été promu officier le 7 août 1877.

Il se présenta inutilement, comme « candidat de la délivrance », aux élections générales du 4 octobre 1885, dans la Haute-Savoie et rentra complètement dans la vie privée.

PERSONNAZ

JEAN-ANTOINE, né à Bessans en 1797 ; négociant à Bayonne ;
époux de D^lle^ Boulade Jeanne-Marie ;
décédé à Bayonne, le 30 janvier 1881.

GABRIEL-LOUIS-JEAN ; né en 1842 ; négociant à Bayonne.	ANTOINE-EMILE-GÉRAUD-JEAN, négociant.	JEANNE-LUCIE, épouse de M. Lasserre, François-Paul, docteur en médecine, à Bayonne.

Parti presque enfant de son village, avec dix francs en poche. Jean-Antoine Personnaz débuta à Lyon, comme employé de la maison Mazart et Clavel (commerce de tissus et commission). Son intelligence, sa conduite et son travail le firent apprécier si bien qu'il devint associé de cette maison, et qu'il fut chargé de la succursale de Bayonne. Il donna une grande extension à ses affaires en ouvrant des débouchés dans des provinces espagnoles délaissées jusque-là à cause des difficultés des communications. Il fonda, plus tard, d'importants magasins à Madrid, où il rencontra une famille française dont il épousa la fille aînée. Il s'établit alors à son compte et parvint à une brillante fortune. Le millionnaire qui avait fait bâtir au Petit-Bayonne, entre l'Adour et la Nive, une maison splendide, n'oublia pas son pays. Sans parler d'un refuge qu'il fit construire sur la route de Bessans à Lanslevillard, il légua à sa commune natale une rente perpétuelle de 2.200 francs.

La dernière fois qu'il se rendit en Savoie, ce fut avec toute sa famille, à qui il voulait faire voir l'humble chaumière où il était né. Il demanda qu'on rappelât sur sa tombe qu'il était natif de Bessans en Savoie.

(Signalé par M. J. Manecy.)

POSSOZ

NICOLAS, né le 7 décembre 1770 à Montvalezan-sur-Séez (Savoie),
fils de Léonard et de Marie Arpin ;
négociant à Paris ; épouse de D^lle^ Marie-Thérèse Huiart

JEAN-FRÉDÉRIC O ✻. né le 1er octobre 1797 à Paris ; fixé à Passy en 1827,
comme négociant ; *Maire de Passy* de 1834 à 1848 et de 1852 à 1860 ;
membre et doyen du conseil général de la Seine ;
décédé à Paris (16e) le 7 mai 1875.

Jean-Frédéric Possoz s'était signalé par son dévouement pendant le choléra de 1832 : il avait refusé la médaille d'honneur.

Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1838, il fut promu

officier le 11 août 1864. Un décret du 23 mai 1863 donna son nom à une rue de Paris-Passy. (Voir le *Bulletin de la Société d'Auteuil et de Passy).*

RAMBAUD

BARTHÉLEMY, né à Valloires (Savoie), le 30 avril 1764, (fils de Bertrand et d'Anne Feutrier); colporteur en Franche-Comté, puis marchand-drapier époux d'Anne-Françoise Boussain. Deux filles et un fils. à Gray;

PIERRE-FRANÇOIS, né à Gray (Haute-Saône), le 31 décembre 1804; fixé à Besançon, comme relieur-papetier; époux de Dlle Colombe-Joséphine Rouget; décédé à Besançon le 2 mars 1871.

ALFRED-NICOLAS O ✻, né à Besançon, le 2 juillet 1842, *docteur ès-lettres, professeur agrégé à la Faculté des lettres de Paris, directeur de la Revue Bleue, historien, sénateur du Doubs, Ministre de l'Instruction publique et des cultes, membre de l'Académie des sciences morales et politiques,* époux de Dlle Marie-Aline-Eugénie Contal, décédé à Paris, le 10 novembre 1905.	JUSTINE, religieuse à Arbois.	ANNE-LUCIE, femme de M. Collomb Alphonse, négociant à Paris.	CHARLES-CLAUDE-FRANÇOIS, libraire à Besançon.	LÉON-EUGÈNE-JEAN-BAPTISTE.

MARIE-SOLANGE-STANISLAS-JOSÉPHINE, épouse de M. Jules-Emile Haumont à Paris.	PIERRE-FÉLIX, à Paris, rue d'Assas, 76.	JACQUES-MARIE-ALBERT, à Paris, rue d'Assas, 76.	JULIETTE-SOLANGE, épouse de M. Vidal de la Blache Henri-Joseph, à Verdun.

Barthélemy Rambaud, dit Samaritaine, figure à l'état des soldats du régiment de Maurienne qui se rendirent à la revue passée le 23 mai 1793, sur le Mont-Cenis, et qui donnèrent un si remarquable exemple de fidélité au drapeau sarde.

Son petit-fils, Alfred-Nicolas, après de brillantes études au lycée de Besançon et au lycée Louis-le-Grand, quatre fois lauréat du concours général, entra à l'Ecole normale supérieure en 1861, en sortit en 1864 agrégé d'histoire, avec le numéro deux, et professa l'histoire à Nancy, Bourges et Colmar. De retour à Paris, en 1868, il prit le grade de licencié en droit, fut attaché, cette même année, comme répétiteur, à l'Ecole des hautes études, devint, en 1869, suppléant d'histoire au lycée Charlemagne et fut reçu docteur ès-lettres en 1870. Professeur

d'histoire à la Faculté de Caen en 1871, il passa à celle de Nancy en 1875. En 1879, Jules Ferry, qui l'estimait beaucoup, l'appela au Ministère de l'Instruction publique, comme chef de son cabinet et du secrétariat. Après la chute du cabinet Ferry, il rentra dans l'enseignement comme chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, et, en 1883, une chaire d'histoire contemporaine y fut créée pour lui.

Chargé de missions scientifiques en Russie en 1872 et en 1874, Rambaud apprit la langue russe. L'un des premiers, il prit à tâche de faire connaître en France la littérature et l'histoire du peuple russe; il contribua beaucoup au rapprochement de la France et de la Russie. (V. la *Rev. bleue*. du 9 novembre 1895)

Il a publié de nombreux ouvrages, et notamment l'*Histoire de la Russie*, traduite en anglais, en allemand, en danois, et en russe ; *La Russie épique*, où se trouvent analysées pour la première fois les chansons populaires de ce grand pays ; *Français et Russes : Recueil des Instructions aux ambassadeurs français en Russie*, pour lesquels il a fallu dépouiller deux ou trois cents volumes manuscrits des affaires étrangères ; *Russes et Prussiens*. Enfin, son *Histoire de la Civilisation française*, en trois volumes, son *Histoire de la Révolution française* et son *Histoire générale* (en collaboration avec Ernest Lavisse) ont permis à M. Lyon-Caen, président de l'Académie des Sciences morales et politiques, de classer Rambaud dans les premiers rangs de l'Ecole historique française (*Journal officiel*, du 15 novembre 1905).

REQUIN

JEAN, *alias* JEAN-CLAUDE, ne le 21 avril 1722, à Epersy,
fils de Claude (1688-1759) et de Françoise Berthet.

Parti de sa commune vers 1750, il se fixa successivement dans plusieurs communes du département de l'Ain, notamment à Brénod, où il eut un fils et il épousa D^lle^ Marie-Josèphe Massonnet.

PIERRE C ✻, né Brénod, le 12 août 1757 ;
Adjudant général, chef de brigade en 1796,
Marié à Lyon le 26 juillet 1792 avec D^lle^ Jeanne Borgel, née à la Guillotière, le 9 juin 1772, fille de Claude Borgel et de Nicolle Bussat, de Présilly.
Mort à Paris, le 31 juillet 1817.

ACHILLE-PIERRE ✻, né Lyon en 1803, docteur et agrégé, médecin des hôpitaux, *professeur à la Faculté de Médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine*, auteur de nombreux ouvrages scientifiques. Mort à Paris, en 1854. (Voir : *Larousse*.)

Etat des services de Pierre Requin. — Dragon au régiment de Custine le 24 juin 1775 jusqu'au 25 juin 1783. — Garde de la Prévôté le 1er avril 1784 jusqu'au 28 février 1785. — Sergent de grenadiers dans Agenais le 1er mars 1785 jusqu'au 19 septembre 1789. — Officier d'état-major le 1er novembre 1792. — Adjudant-major capitaine dans la Légion nationale des Pyrénées le 1er février 1793. — Adjudant-Commandant le 22 brumaire an II. — Adjudant-Général, chef de brigade le 1er frimaire en IV.

Suspendu de ses fonctions par le représentant du peuple Reverchon, à Lyon, le 5 pluviôse an IV; décision approuvée par le Directoire le 13 pluviôse an IV.

Remis en activité et employé à l'armée d'Italie le 6 germinal an V. — Destitué par arrêté du 24 germinal an VII pour avoir fait venir sa femme à l'armée de Naples avec une escorte. Réintégré et mis en activité à l'armée des Alpes le 25 messidor an VII et à celle d'Italie en messidor an VIII.

Employé à l'armée de Hanôvre le 16 prairial an XII;

— à la Grande-Armée : avril 1806;

— dans la 7e division militaire : 22 juillet 1807;

— au 2e corps d'observation de la Gironde : 7 juin 1808;

— au 7e corps de l'armée d'Espagne : août 1808.

Admis à la retraite le 24 octobre 1809.

A commandé la 7e compagnie du *Bataillon sacré* formé des officiers qui ont suivi l'Empereur de Lyon à Paris en mars 1815.

Mort à Paris le 31 juillet 1817.

RETORNAZ

ANTOINE, né à Valloires (Savoie), le 16 janvier 1701 ;
Marchand.
Parcourut la Lorraine dès 1742 et se fixa à Rambervillers (Vosges) vers 1748 ;
époux de Claire Lamarque (morte le 19 mars 1805).
Mort à Rambervillers le 30 août 1774.

FRANÇOIS-JOSEPH *Retournard*, né à Rambervillers (Vosges),
le 31 décembre 1753 :
marchand ; époux d'Anne Boulanger ;
décédé le 11 septembre 1783.

NICOLAS-FRANÇOIS, né le 9 janvier 1776, à Rambervillers ;
marchand ; époux de Marie-Catherine Billot ;
décédé le 12 janvier 1852.

CHARLES-JOSEPH,
né à Rambervillers,
le 21 octobre 1800;
Percepteur,
retraité le 5 juin 1871,
après 46 ans de services.
décédé à Rambervillers, le 21 novembre 1883.

CHARLES,
né à Rambervillers le 1er août 1833
Directeur des Contributions Directes de la Savoie (1891-1898)

FÉLIX,
né le 16 novembre 1864
contrôleur à Nemours

MARIE-CHARLES-LOUIS,
docteur-médecin à Baccarat.

FRANÇOIS-MARC
époux de Dlle Vaillant Marie-Antonie.

FRANÇOIS-ANTOINE ❋,
né à Rambervillers,
le 24 mai 1836,
chef d'escadron de cavalerie,
retraité
le 1er mars 1878,
à Saint-Dié
(perte de l'usage de deux membres).

LOUIS-ANTOINE,
né à Rambervillers le 10 octobre 1817,
négociant,
époux de Marie-Adrienne Drouet
décédé le 28 octobre 1888

MARIE-ANTOINE-*Adrien* ❋,
né à Rambervillers le 20 décembre 1856,
ancien capitaine du génie,
percepteur à Saint-Laurent du-Pont (Isère).

M. Charles Retournard, entré dans l'Administration des Contributions Directes le 6 décembre 1855, devint contrôleur le 29 janvier 1858, inspecteur à Epinal le 19 juillet 1880 et directeur à Chambéry le 28 février 1891.

Admis à la retraite le 1er août 1898, il a laissé en Savoie les meilleurs souvenirs.

Son neveu Adrien, reçu à l'École polytechnique en 1876, était devenu capitaine du génie, officier d'ordonnance du général Segrétain, gouverneur de Lille, lorsqu'un accident de cheval l'obligea à renoncer à sa carrière militaire.

Retraité pour perte de l'usage d'un membre, le 1er mai 1898, il obtint alors la perception de Saint-Etienne (extra muros) et fut transféré à celle de Saint-Laurent-du-Pont en 1908.

REVILLOD

CLAUDE-FRANÇOIS, fils de Claude-François et de Françoise Nicodex,
né le 8 octobre 1702, à La Rivière-en-Verse,
alors paroisse de Taninges (Fleyrier); marchand en Franche-Comté,
fixé dès 1725 à Port-sur-Saône (Haute-Saône);
époux d'Anne Loriferne; mort avant 1759

PIERRE *Revillout*, né à Port-sur-Saône
(date inconnue : l'acte n'a pas été retrouvé);
négociant à Favernay;
marié le 22 août 1759, à Vauvillers, avec Dlle Pierrette Patzius.

CHARLES-LAURENT, né à Favernay, le 7 juin 1760 ;
marchand-drapier, brasseur, propriétaire ;
époux de Marie-Marguerite Jacquot, de Vy-lès-Lure (1761-1849) ;
décédé à Vauvillers, le 21 juin 1815.

PIERRE-ETIENNE,
époux de Dlle Marie-Thérèse-Charlotte Javelet,
décédé à Igny le 26 avril 1813.

- DELPHINE-CAROLINE, dame Perrin, remariée avec M. Clère (1812-1868).
- CAROLINE-PHILIPPINE-OCTAVIE, mariée avec son oncle, Victor Revillout. décédée à Paris en 1878.

CHARLES-PHILIPPE dit Cadet, né le 13 février 1789, époux de Marie-Célestine Pernet décédé à Lavencourt.

- MARIE-CATHERINE-STÉPHANIE, née à Polaincourt le 23 septembre 1814, receveuse des Postes, décédée à S'-Loup sur Semouse

CHARLES-MARIE, né le 25 février 1793, époux de Jeanne-Françoise-Amélie Maignien, rentier aux Petites-Maisons près Paris, tué par un éclat d'obus en 1871.

- EUGÈNE-CHARLES FIDÈLE (1814-1841), célibataire.

VICTOR ✻, né à Vauvillers, le 21 février 1796, Docteur en médecine, inspecteur des eaux de Luxeuil, époux de :
1° Dlle Victoire Robert ;
2° Dlle Caroline Philippine-Octavie Revillout, décédé à Paris le 10 avril 1874.

(1er lit)

- CHARLES-JULES ✻, né à Issoudun le 30 janvier 1821, *professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier*, décédé le 18 novembre 1899.
  - Mme BRU.
  - Mme BONNELLE.
- ALFRED-CHARLES MARIE-PHILIPLE-*Victor* ✻, né à Issoudun, le 2 mai 1835, docteur en médecine et en droit, rédacteur en chef de la *Gazette des Hôpitaux*, décédé à Paris le 5 mars 1894.

(2e lit)

AUGUSTIN-STANISLAS, né à Vauvillers le 11 mai 179[illegible], percepteur, époux de Dlle Anne Bury, retraité le 26 mai 1866, décédé à Vauvillers le 28 mars 187[illegible]
Il eut 3 enfants dont

- AUGUSTE-JEAN-FRANÇOIS, percepteur (1822-1885)
- CHARLES-EUGÈNE ✻, né à Besançon le 2 mai 1843, égyptologue, *professeur et conservateur au Louvre*, directeur de la *Revue égyptologique*

M. Victor Revillout, père, et son fils Alfred-Charles-Marie-Philippe-Victor, ont été décorés de la Légion d'honneur par décret du 16 mars 1872, le premier comme médecin aux ambulances du 7e arrondissement de Paris ; le second comme médecin aux Ambulances des Missions étrangères.

— Auguste-Jean-François, né à Vauvillers le 17 juin 1822, fut retraité comme percepteur, après 29 ans de services, le 1er janvier 1879. De son mariage avec Mlle Fallot (Irma-Elise-Amélie), il eut six enfants : trois garçons morts jeunes et trois filles : Marie, Louise-Eugénie et Victorine-Suzanne-Célina. La seconde a épousé son cousin, M. Charles-Eugène Revillout, égyptologue. La troisième, veuve de M. Camus, ingénieur au

Raincy, s'est mariée en secondes noces avec M. Marius Vachon, publiciste.

— Charles-Jules Revillout fut élève de l'Ecole normale supérieure de 1839 à 1842 ; agrégé d'histoire en 1843 ; professeur d'histoire aux lycées de Saint-Etienne (1842) ; Besançon (1843) ; Grenoble (1848) ; Versailles (1862).

Docteur ès-lettres dès 1850, il fut nommé, en 1863, professeur suppléant de Littérature à la Faculté des lettres de Montpellier. Titularisé dans cette chaire le 18 juillet 1868, il l'occupa jusqu'au 1er novembre 1891, date de son admission à la retraite, après cinquante-deux ans de services.

Officier de l'Instruction publique en 1856, chevalier de la Légion d'honneur en 1875, correspondant du Ministère de l'Instruction publique en 1884, président de la Société des Amis de l'Université de Montpellier, il a publié de nombreux ouvrages, notamment : *De l'Arianisme et des Peuples germaniques qui ont envahi l'empire romain*, thèse de doctorat (1850) ; *Etude sur l'histoire du colonat chez les Romains* (1856) ; *Dissertation sur l'occupation de Grenoble au Xe siècle* (1860) ; *Les Familles politiques d'Athènes et les « gentes » de Rome* (1862) ; *L'Ancienne Académie delphinale et la Bibliothèque publique de Grenoble* (1864) ; *La prose avant le XVIIe siècle* (1864) ; *La Littérature du moyen âge et le Romantisme* (1870).

M. Eugène Revillout fait autorité, depuis longtemps, dans les questions d'égyptologie. Il est docteur, *honoris causâ*, en philosophie de l'Université de Louvain et en Droit de l'Université d'Utrecht. Collaborateur à la *Revue des Questions historiques*, il a publié un grand nombre de dissertations et de documents intéressant l'archéologie égyptienne, entre autres : *Le Concile de Nicée, d'après les textes coptes* (1873) ; *Premières Etudes sur le mouvement des Esprits dans les premiers siècles de notre ère* (1873) ; *Mémoire sur les Blemmyes* (1874) ; *Actes et contrats des Musées égyptiens de Boulaq et du Louvre* (1876) ; *Cours de langue démotique* (1881) ; *Cours de droit égyptien à l'Ecole du Louvre* (1885) ; *Les Obligations en droit égyptien* (1887). Il est chevalier de la Légion d'honneur.

REY

François, né à Rumilly, le 3 janvier 1760 ;
marié le 9 frimaire an x avec Nicolle Dégeorges (1777-1840) ;
sergent royal (huissier) ; décédé à Rumilly le 16 avril 1834.
Il laissa dix enfants, dont sept restés au pays ne rentrent pas dans le cadre de mon travail. Les trois autres sont :

PIERRE-IGNACE,
né à Rumilly le 22 août 1801 ;
négociant au Sénégal : naturalisé français
le 2 février 1835 ;
gouverneur de la Banque de France à St-Louis ;
marié en 1838, à Bordeaux,
avec Mlle Eucharis Macaire ; mort *directeur*
de la Compagnie du Gaz à Bordeaux,
le 20 décembre 1857.

PIERRE-*François,*
né à Rumilly le 3 février
1806 ; *industriel à Paris*
(bronzes d'art) ;
époux de D^lle^ Catherine
Palluy, décédé en 1882,
Quatre enfants
dont deux s'expatrièrent.

PIERRE
Louis,
né à
Rumil
ly,
le 25 oc
tobre
1822 ;
explo
rateur
au Sé-
négal.
gou-
ver-
neur de
Bakel ;
mort en
1857.
A laissé
une
relation
de son
voyage.

LÉON,
né à Bordeaux,
le 20 avril
1839,
négociant
célibataire,
décédé
le 16 mars
1903.

ALEXANDRE-ABEL,
né à Bordeaux, le 3 février 1841,
négociant à
Londres,
puis à Paris,
marié le
16 avril 1868,
avec D^lle^
Charlotte
Coopland.

HENRY-MARCEL,
né à Bordeaux le
2 février
1843,
négociant
époux de
D^lle^ Isabelle Peyrelongue,
décédé en
1896.

EDMOND-FERNAND, né
à Bordeaux,
le 26 avril
1844,
négociant à
Londres,
marié le 22
août 1876,
avec D^lle^
Adeline
Graham.

LOUIS O ✻,
né à Paris en
1839,
ingénieur des
Arts et Manufactures ;
ingénieur de
la Société
Dyle et Bacalan, de
Bordeaux ;
ex-président
de la société
des Ingénieurs de
France.

EUGÈNE,
né à Paris, en
1841,
ingénieur des
chemins de
fer du Nord
de l'Espagne,
à Valladolid ;
marié en
Espagne ;
mort en 1907.
6 enfants :
MERCÉDÈS,
LOUISE,
JULES,
ADRIENNE,
EDOUARD,
LOUIS,
à Madrid

JEANNE,
épouse
Mallik
à
Douvres.

CÉCILE,
épouse
Blanc
à St-Nazaire

CLOTILDE,
épouse
Schœn
à
Paris.

7 enfants
dont
6 vivants :
HENRI,
PIERRE,
RENÉ,
et 3 filles.

CHARLES-FERNAND,
né en
1877,
secrétaire général au Ministère du
Commerce à Londres.

CHRISTIAN
né
en
1881.

GEORGES,
directeur des
chantiers
de Bacalan à
Bordeaux.

Cette famille offre ceci de particulier, qu'elle possède des membres de trois nationalités différentes, qui ont conquis brillamment droit de cité dans leurs pays d'adoption.

M. Charles-Fernand Rey, secrétaire de l'*Office-exchange* et directeur du *Guardian*, à Londres, est Anglais.

M. Eugène Rey, ingénieur des chemins de fer du Nord de l'Espagne, à Valladolid, marié avec une Espagnole, est Espagnol.

M. Louis Rey, ingénieur de la Société Dyle et Bacalan, de Bordeaux, est un Français d'avant l'annexion, qui occupe une situation des plus en vue : ex-président de la Société des Ingénieurs de France, il a reçu la rosette d'officier de la Légion d'honneur à l'occasion de l'exposition de Bordeaux.

(Signalé par M. Carle.)

RIVOLLET

ANDRÉ, né au Noyer (Savoie), le 5 mai 1802, fils de Nicolas et de Péronne Tasset ;
employé, à Paris. 5, rue du 29 juillet (1er arrondissement ancien) ;
marié le 4 octobre 1851, à Paris, 1er arrondissement ancien avec Dlle Françoise Hermil, lingère.

GEORGES-CÉLESTIN, né à Paris, le 2 novembre 1852,
Auteur dramatique et Conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

Après avoir publié, dans la *Revue libérale*, la *Petite comtesse en paradis*, et écrit en collaboration avec G. Jollivet et A. de Bertier une fantaisie en vers libres, *Sans rimes ni raisons*, M. Rivollet fit jouer au théâtre d'Orange, en 1899, un drame en quatre actes, en vers, d'après Euripide, *Alkestis*, qui obtint assez de succès pour être repris l'année suivante à la Comédie française. Le théâtre antique d'Orange a également représenté de lui, en 1902 et 1903, une nouvelle pièce tirée d'Euripide *Les Phéniciennes*. Ces deux tragédies abondent en beaux vers classiques, d'une inspiration parfois racinienne. et les scènes sont conduites avec une entente certaine de l'art théâtral (Nouveau Larousse).

D'autre part, M. G. Rivollet, licencié en droit, fut reçu auditeur de 2e classe à la Cour des Comptes, le 9 janvier 1878 ; devint auditeur de première classe, rapporteur, le 31 mai 1884, et fut promu conseiller référendaire de 2e classe, le 5 décembre 1890. Il a été élevé à la première classe de sa fonction le 2 mai 1909.

RIVOLLET

FRANÇOIS, *alias* NICOLAS-FRANÇOIS, né au Noyer vers 1775.
Parcourut les pays étrangers pour recueillir des informations comme *géographe* : se maria en Russie avec Mlle Caroline-Luce Lazowsky, et se fixa à Paris, où il mourut.

CHARLES-CLAUDE *Rivolet*,
Né le 8 avril 1813 à Paris, 212 rue Saint-Jacques (12e arrondissement ancien) ;
Avocat à la Cour d'appel de Paris :
époux de Mlle Louise-Eglé Vuatrin, de Lunéville ; *bienfaiteur des pauvres de Lunéville :* décédé le 14 avril 1825, à Paris, rue Guénégaud, 9.

Suivant testament, reçu par Me Carré, notaire à Paris, en 1885, M, C. C. Rivolet a légué 300.000 francs au bureau de bienfaisance de Lunéville, « en souvenir des liens de famille qui l'attachaient à ce pays ».

Une rue de Lunéville porte son nom.

ROCHET

François, fils de Jean-Pierre et de Françoise Pochat,
né au Grand-Bornand (Haute-Savoie), le 24 octobre 1754 ;
époux de Marie-Nicole l'Epine.

Jean-Marie, né à Paris, le 7 juillet 1775, « employé »
puis « sculpteur ornemaniste »,
époux de Marie-Louise-Charlotte Matthieu.

Louis-Eléonore ✻,	Charles,
né à Paris le 25 août 1813 ;	né à Paris, le 9 décembre 1815 ;
statuaire ;	*sculpteur et peintre* ;
professeur à l'Ecole des Beaux-Arts.	époux de Louise-Léontine Postel ;
	mort à Athis-Mons le 16 avril 1900.

J'ai donné, dans la *Revue savoisienne* de 1898, la notice concernant Louis Rochet.

Charles débuta par des peintures. Son *portrait de Louis Rochet*, au salon de 1844, fixa l'attention sur lui. On cite encore une *Religieuse* et une *Tête d'homme*. Mais il ne tarda pas à se consacrer à la sculpture, et l'exemple de son frère l'inclina vers la statuaire historique. On lui doit, notamment, une statue de *Sylvestre de Sacy*, bronze, à l'Ecole des Langues orientales. Le *Monument de Charlemagne* est l'œuvre des deux frères.

Charles Rochet a publié : le *Prototype humain* (1884) ; la *Figure humaine* (1892) ; un *Traité d'anatomie*, etc.

Il n'a laissé qu'une fille, Mme Boyreau, décédée peu de temps après lui. (Nouveau Larousse.)

(*A suivre.*) François Miquet.

CHANT

Et les frivolités se turent ; un bruit d'aile,
Doux comme une prière d'ange, palpita ;
Les cyclamens retinrent leur haleine frêle,
Ses mains blanches effleurèrent l'ivoire et belle,
Dans le recueillement du soir, elle chanta.

Ce ne fut qu'une chanson d'amour surannée,
De ces accords où frissonnent de pauvres cœurs ;
Le salon s'emplit d'un parfum de fleur fanée
Et l'heure que jadis la cloche avait sonnée
Exquisement tinta sur nos âmes en pleurs.

Charles Marteaux.

QUELQUES CHANSONS HISTORIQUES

I. — La Chanson du Duc de Savoie.

Parmi les chansons qui doivent leur origine à un évènement historique, l'une des plus répandues dans nos régions est connue sous le nom de « Chanson du Duc de Savoie ». Cette chanson satirique raillerait, pense-t-on, les projets hostiles à la France de Charles-Emmanuel. Elle nous est parvenue sous deux formes principales : l'une est savoyarde et l'autre bressane.

La version bressane, tirée d'un manuscrit de 1715, a été publiée par Philibert Le Duc [1]. Une version française altérée figure dans les *Chansons populaires de l'Ain*, de Ch. Guillon. A la même origine se rattacherait la version insérée par M. Ritz dans les *Chansons populaires de la Haute-Savoie* [2], dont la 3e édition vient de paraître. Une des versions savoyardes a été imprimée par A. Despine, dans ses *Etudes sur le Patois savoyard* [3]. C'est le texte que M. Tiersot a reproduit, avec la mélodie qu'il avait lui-même recueillie [4].

Enfin, sous ce titre : *Ballade du Roi de Savoye, La Tradition* (1890, II) a publié une variante d'origine douteuse, caractérisée par les graphies *Frince*, *chimbre*, *bignes* (bugnes ou beignets), *avient*, *suivient*.

En constatant la popularité de cette chanson dans nos contrées, M. Tiersot reconnaît qu'elle a dépassé les limites de la

1. *Chansons et Lettres patoises, bugeysiennes et dombistes* (Bourg, 1881).

2. J. Ritz : *Les Chansons populaires de la Haute-Savoie*, 3e éd., Annecy, Abry, 1910, p. 37.

On a reproché à M. J. Ritz d'avoir fait figurer cette chanson parmi les chansons populaires de la Haute-Savoie. (Voir Tiersot : *op. cit.*, p. 42). Ce reproche ne nous semble pas justifié. L'auteur avait bien le droit de recueillir une adaptation en parler savoyard (comme c'est ici le cas, semble-t-il), d'une chanson populaire (fût-elle de source bressane), chantée en Savoie par des Savoyards. Sinon, il faudrait adresser un reproche identique aux lexicographes qui donnent place dans le vocabulaire d'un parler dialectal à des expressions provenant d'une autre région ou même à des vocables français assez récemment patoisés. Le folkloriste n'échapperait pas non plus à une critique analogue.

« La version donnée par M. Ritz, dit M. Tiersot, n'est pas savoyarde, mais bressane, par sa provenance comme par sa langue. » Sauf quelques expressions, la langue ne peut-elle pas être regardée comme savoyarde ? Entre tel parler savoyard et tel parler bressan ou bugiste les différences sont peu tranchées ; elles le sont moins, à coup sûr, qu'entre les parlers du Genevois et tels patois de la Maurienne ou de la Tarentaise.

Sur cette controverse, voyez ce qu'écrit M. J. Ritz : *Op. cit*, p. 156.

3. *Revue Savoisienne*, 15 août 1865.

4. J. Tiersot : *Chansons populaires recueillies dans les Alpes françaises*, p. 43.

Savoie et de la Bresse. Ne la retrouve-t-on pas, en effet, dans un recueil de chansons enfantines, publié à Paris, en 1879 [1] ? Elle a même, depuis longtemps, franchi nos frontières. On en redit les couplets, ou des variantes, non seulement dans le Lyonnais et la Bourgogne, mais encore dans la Suisse romande. A. Constantin, qui en avait chanté quelques-uns à M. Tiersot, lors de son passage à Annecy, avait recueilli une version nouvelle, en patois gruyérien, tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque de Berne.

Nous publions ici, avec la traduction, ce texte fort curieux et peu connu.

CORAULA [2].

Nousshron Prinschou de Schavouye	Notre Prince de Savoie
Liè mardjuga on boun infan ;	Est, ma foi, un bon enfant ;
I l'ia léva oun' armée	Il a levé une armée
Dè quatrouvans paijans.	De quatre-vingts paysans.
O, vertuchou, gare, gare, gare,	Oh, ventrebleu, gare, gare, gare,
O, rantanplan, garda devant !	Oh, rantanplan, gardez devant !
Y lian léva oun armée	Il a levé une armée
De quatrouvan païjans,	De quatre-vingts paysans,
Et pour Général d'armée	Et pour Général d'armée
Christophliou de Carignan.	Christophe de Carignan.
O vertuchou, etc., etc.	Oh, ventrebleu, etc., etc.
Et pour Général d'armée,	Et pour Général d'armée,
Christophliou de Carignan ;	Christophe de Carignan ;
Oun ânou tzerdzi dè ravè	Un âne chargé de raves
Por nuri le Régiment.	Pour nourrir le Régiment.
O vertuchou, etc., etc.	Oh, ventrebleu, etc., etc.
Oun ânou tzerdzi dè ravè	Un âne chargé de raves
Por nuri le Régiment.	Pour nourrir le Régiment.
Pour toute Cavalerie	Pour toute cavalerie
Quatro pitis cayons blians.	Quatre petits cochons blancs.
O vertouchou, etc., etc.	Oh, ventrebleu, etc., etc,
Pour toute Cavalerie	Pour toute cavalerie
Quatro pitis cayons blians,	Quatre petits cochons blancs,
Et pour toute artillerie	Et pour toute artillerie,
Quatro canons de fer blian.	Quatre canons de fer-blanc.
O vertouchou, etc., etc.	Oh, ventrebleu, etc., etc.

1. *Rondes et Chansons populaires* (Imprimerie Générale).

2. « Cette chanson nationale, qu'on désigne sous le nom de « Coraulés » en général, ou ronde. est en patois gruérien (ou gruyérien) et mêlée d'expressions savoyardes (?) telles que *mardjuga,* — ma foi, *vertuchou,* — ventrebleu ». (Note de la copie manuscrite.)

Sur le patois gruyérien, on peut lire le recueil d'anecdotes et d'historiettes publié par *Tobi di-j èlyudzo* [C. Ruffieux], sous ce titre : *Ouna fourdèrâ dé-j èlyudzo* [un tablier plein de bons mots]. Cf. *Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande,* 8e année, 2-4, 1909, p. 56, *On drôlo dè chin*, anecdote en patois gruyérien, avec notes par L. Gauchat.

Et pour toute artillerie,
Quatro canons de fer blian.
Quand nous fum sur la montagne,
Grand Dieu! què lou mondeestgrand !
O vertuchou, etc., etc.

Quand nous fum sur la montagne,
Grand Dieu! què lou mondeestgrand !
Fayin vito ouna dètzèrdze
E pu retornin nojan.
O vertuchou, gare, gare, gare,
Et rantanplan, garda dèvant !

Et pour toute artillerie
Quatre canons de fer-blanc.
Quand nous fûmes sur la montagne,
Grand Dieu! que le monde est grand!
Oh, ventrebleu, etc., etc.

Quand nous fûmes sur la montagne,
Grand Dieu! que le monde est grand !
Faisons vite une décharge,
Et puis retournons-nous-en.
Oh, ventrebleu. gare, gare, gare,
Et rantanplan, gardez devant !

* * *

De ces multiples versions, quel est le prototype ? Laissons de côté la transcription gruyérienne, évidemment postérieure : la chanson est-elle originaire de la Savoie ou de la Bresse ? Un Savoyard, né malin, peut fort bien en avoir conçu le premier la pensée. Cependant aurait-il ainsi raillé ses compatriotes, sous prétexte de critiquer les projets de l'un de ses ducs ? Longtemps, au contraire, il fut de mode de sourire en rappelant l'attachement des Savoyards à leur souverain. Déjà Montaigne s'était fait l'écho de bruits semblables : « A qui il gresle sur la teste, tout l'hémisphère semble estre en tempeste et orage; et disoit le Savoiard que « Si ce sot de roy de France eust sceu bien conduire sa fortune, il estoit homme pour devenir maistre d'hostel de son duc : son imagination ne concevoit aultre plus eslevée grandeur que celle de son maistre [1] ».

On ne peut s'empêcher de songer à cette réflexion de Montaigne, en lisant le dernier couplet de la version bressane :

Pi, fassan [2] trinquo leur varre,
I déciron [3] bravoman :
Qu'ét-ou [4] celi ray de France?
Noutron Du an vau bin çan !
Lironfa, gara, gara, gara !
Lironfa, gara de devan !

Rappelons à ce propos le fait suivant, relaté dans le compte particulier du bailli de Chalon-sur-Saône, Girard de Longchamp (1353) : « Bertholomy Vaicher navetier et pauvres homs pour ce que bauldement il avoit dit en plusieurs lieux que li contes de Savoie vailloit mieulx que li rois de France... pour ce com-

1. *Essais*, I, 25.
2. Faisant.
3. Ils dirent.
4. Qu'est il.

pousat au bailli a 11 francs ». (*Arch. de la Côte-d'Or*; cité in *Rev. Sav.*, 1867, p. 75.)

Aussi bien, j'inclinerais plus volontiers pour l'origine bressane. C'était également, suivant M. Tiersot, l'opinion de M. Devaux, qui fut un dialectologue très estimé.

Savoyards et Bressans n'ont pas toujours fait bon ménage. Il est assez vraisemblable qu'un Bressan, dont la patrie avait été enlevée à la Savoie pour être rattachée à la France, ait jugé bon de tourner en ridicule l'un de ses anciens maîtres.

Au surplus, on nous saura gré de transcrire ici les réflexions suivantes d'Aimé Constantin [1] :

Manuscrit Gruyérien, de BERNE *(7 couplets)*.
Manuscrit Bressan, de BOURG *(11 couplets)*.
Manuscrit Savoyard *(13 couplets)*.

Différences : Dans les leçons gruyérienne et savoyarde, chaque couplet n'a, à partir du premier, que 2 vers, car les deux derniers du couplet se répètent au commencement du couplet suivant, et le refrain reste le même pour chaque couplet.

La leçon bressane ne présente pas cette particularité. Chaque couplet est de quatre vers et le refrain varie à chaque couplet ; ce qui fait que la leçon bressane comporte 44 vers, sans compter le refrain, tandis que les autres n'en ont que 18 et 28.

A propos de cette chanson, M. Despine dit *(Revue Savoisienne*, 1866) :

« Cette chanson est ancienne : par ses détails elle rappelle sa date. J'ajouterai l'avoir lue dans les notes de mon grand-père. Elle devient (?) et elle est restée populaire ; car elle m'est revenue de plusieurs côtés et principalement de la Maurienne, mais revue, refondue et considérablement augmentée; elle me plaît moins que le texte primitif. Je préfère celui-ci, quelque heureuses que puissent être les modifications. »

M. Despine a donc eu en mains des variantes, venues en grande partie de la Maurienne, et il nous en a donné une qui lui a paru représenter le texte primitif. Les raisons par lesquelles il croit justifier son opinion n'ont pas une grande valeur et la question est encore à résoudre. Quoique le manuscrit bressan date de 1715, et qu'il ait pour lui plus d'une raison à faire valoir, il n'est pas démontré que ce soit le texte primitif. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le manuscrit est le plus ancien, celui de Berne étant d'une écriture du commencement du XIXe siècle.

*
* *

Nous ajouterons quelques remarques, suggérées par la comparaison de ces différentes modifications d'un même texte original.

Le duc de Savoie, qualifié de « bon » dans les versions bressane et savoyarde, est devenu *bon ra* (roi), dans une variante mauriennaise, prince (sans épithète), dans la « bal-

1. Note manuscrite.

lade » reproduite par *La Tradition ;* mais toutes les versions s'accordent à le proclamer « bon enfant ». Son armée est de 80 paysans (accord unanime). La ballade ne donne pas le nom du chef (ou général, ou capitaine) : Christophe de Carignan (Bresse et Gruyère), Thomas de Carignan (Savoie). L'adversaire est devenu (en Savoie) Louis-le-Grand ; les autres versions ne le nomment pas. Pour nourrir le régiment, un âne [1] chargé de raves (allusion au sobriquet connu : *pique-raves* [2]) est suffisant, selon la version gruyérienne. Il en faut 20, d'après le texte bressan ; 80 (autant que de soldats), si l'on en croit la ballade. Il n'est pas fait mention de l'équipement dans la ballade, non plus que dans les versions gruyérienne et savoyarde. Les armes sont : hallebarde et épée de bois (version bressane) ; fusil chargé de fèves (version savoyarde) L'artillerie se compose de quatre canons de fer blanc (accord unanime). Le manuscrit de Berne y ajoute la cavalerie · quatre petits « cayons » blancs.

Sur la frontière *(alias* sur la montagne), même exclamation : « Oh, oh ! (ou Grand Dieu,) que le monde est grand ! »

C'est la réflexion que prête la Fontaine au rat qui abandonne son trou pour « courir le pays » :

> « Que le monde, dit il, est grand et spacieux !
> Voilà les Apennins, et voici le Caucase ! [3] »

Comme le fait observer M. Tiersot, ce vers caractérise fort bien l'esprit du chansonnier.

Remarquons aussi que certaines versions portent : nous fûmes, tandis que d'autres disent, à la 3e personne : sont montés (ballade et version savoyarde). Dans la version bressane et ses dérivées, il y a passage (à la 5e strophe) du style indirect au style direct :

> *Ils* vont attaquer la France
> Par dehors et par dedans ;
> Si quelqu'un se veut défendre,
> *Nous* le mettrons tout en sang.

Le manuscrit de Berne, peut-être incomplet, ne fait pas mention de la fin de l'équipée. La décharge faite. (nous allions dire la cérémonie, comme dans la chanson de Malborough), les guerriers s'en retournent chez eux. Mais toutes les autres versions relatent à peu près de la même façon les exploits qui

1. La version savoyarde dit *onna choma* (alias *onnă sômă*), une ânesse. Notons que cette version ne parle pas des raves.
2. Voyez dans le *Dictionnaire Savoyard* l'article *Pică-râvă*.
3. La Fontaine : *Le Rat et l'Huître,* livre VIII, ix, 6.

suivirent. Partout on fait honneur aux beignets et « matafans ». L'auteur, ou plutôt le remanieur, de la ballade a seulement oublié, ou dédaigné, de mentionner les pots de vin blanc vidés à la confusion du roi de France. Il préfère donner aux gaufres absentes un souvenir, qui est un regret :

Aux quatre coins de la troble,
Les bignes pendroillant ;
Si avient ayu de gofres,
Y n'aurient mingié autant.

Signalons enfin les variantes du refrain :

Version bressane :

Lironfa, gara, gara, gara,
Lironfa, gara de devan !

Lironfa fait place à des expressions différentes à la suite de chaque couplet.

L'exclamation *vartubleu* du deuxième couplet est devenue *vertuchou* dans dans la version gruyérienne, *vertugai* dans la version savoyarde [1].

Version gruyérienne :

O. vertuchou, gare, gare, gare,
O, rantanplan, garda devant !

Version de *La Tradition :*

Credienne ! *(bis)*
Gore à *(bis)* de devant,
Et gore à patapan !

Version savoyarde :

Vertugai, gara, gara, gara,
Rataplan, gara de devan !

Quant aux deux vers qui terminent cette version :

Dio bénisse n'tros Liaudos !
Y é de bravos combattants ;

ils sont probablement une addition postérieure.

II. — Panavo.

Sous ce titre, on connaît une chanson satirique contre les Espagnols, dont *panavo (panâ-vŏ*, essuyez-vous, ou si l'on

1. A rapprocher de l'anc. fr. *vertugoi,* (à côté de *vertuguieu*), vertu de Dieu, dont le dernier élément *goi,* qui provient du germ. *god, got,* se retrouve aussi dans *mort-goi, sang-goi, jarnie* (=je renie) —*goi*. (Cf. KOERTING : *Lat.-roman. Woerterbuch,* 3ᵉ éd., nº 4291).

veut : mouchez-vous, torchez-vous, brossez-vous) est le refrain. C'est presque ce qu'il y a de mieux dans la chanson. Elle date de 1750 et a été publiée par J. Dessaix, dans les *Mémoires de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, tome I.

« Quoique assez triviale, dit J. Dessaix, elle a joui pendant plusieurs années d'une certaine popularité. Il n'y a rien là de bien étonnant, quand on songe aux productions de ce genre qui courent dans les villages [1]. »

Cette chanson ne se trouve pas, et l'on ne peut s'en étonner, au nombre des chansons historiques recueillies par M. Tiersot, car sa « popularité » n'a pas dû se prolonger bien longtemps après les évènements auxquels elle dut sa naissance.

« Le manuscrit d'où elle est tirée, écrivions-nous jadis [2], offre un mélange de différents patois avec quantité de mots français. Toutefois le parler de Chambéry y domine.

« Dans les manuscrits d'A. Constantin figure une copie des neuf premiers couplets de cette chanson, relevés par M. Tavernier, l'auteur de l'*Histoire de Samoëns*, sur un original conservé dans les archives de la mairie de Morzine. Ils sont écrits dans le dialecte de Chambéry. »

La comparaison des deux versions peut offrir quelque intérêt.

TEXTE DE J. DESSAIX	TEXTE TRANSCRIT PAR M. TAVERNIER [3]
Montemar, en bonna fay,	Montemar s'étay campà [4]
Que pretendié-vos fare ?	Bien pré du Panario
Vos vodras le Milanois,	Y vollièvе le passà
Mais vos ne l'arez jamais.	Lo Savoyars on crià
Panavo, panavo, panavo	Panavo. panavo, panavo.

Montemar (s') était campé [5]
Bien près du Panaro [6];
Il voulait le passer,
Les Savoyards ont crié :
Torchez-vous !

---

1. *Mémoires,* I, p. 186 : Notice sur Jean-Marie Frère, docteur de Turin, ancien chanoine de Chambéry, curé de Collonges-sous-Salève, et sur les manuscrits qu'il a laissés.
2. *Dictionnaire Savoyard.* Essai de bibliographie, LIX.
3. En titre de cette copie : *Les Espagnols en Italie* (1742-1749).
4. Ce premier couplet manque dans le texte imprimé par J. Dessaix.
Cf. J. DÉSORMAUX : *Revue de Philologie fr.,* XVII, 162.
5. Traduction de la version Tavernier.
6. Le Panaro, affluent du Pô, qui séparait le Bolonais de l'ancien duché de Modène.

Sé dai être pé quaquon,
E pé notron ray Charle ;
Car votron dom Philippon
De cho morcho n'ara boccon.
Panavo...

Ramena à sa mama
Cho popon tant bravo ;
Dette-liai : Madama, héla !
Ma fay, pé cetta forna,
Panavo...

Los Modenais, megieux d'ognons,
Fassiévont bin los bravos,
Mais y se sont recoulas
Quand notros Liaudos ont cria :
Panavo...

A-t-eille bin grou gagna
Avoy monchu Modéne?
— Le lia bailla bin d'argent.
Que n'éton ne mai ne min.
Panavo...

Magra sen nos en montra
A cho duc politico
Qu'avoy no il faut alla
A la bonna écalafra.
Panavo...

Vos y par ma fay, bien fay
De gagni lé serralie.
Castropiniano et vos,
Quand vos panseré à nos,
Panavo...

Lo Modenois megiou d'ognon [1]
Fachevo bien lo bravo
Mais y se son recollà
Quand notro Liodo on crià
Panavo, etc.

Montemar en bona fay [2]
Que pretendié vo fare ?
Vo vollié le Milanay
Mais vo ne l'aré jamay
Panavo, etc.

Sy day étre pè quâcon
Y est pè notron Rey Sarde
Car pè votron don Philipon
De cho morchau n'arà bocon
Panavo, etc.

Ramenà à sa mama
Cho prinço qu'est tant bravo
Dete lyet, Madame. helà
Ma fay, pè ceta fornà
Panavo, etc

A te lyet bien grou gagnia
Avoué monchu Modeino
Le ly a bien ballia d'argen
Qu'en est tou ne may ne moën
Panavo, etc.

Avoué cen nos in montrà
A cho Duc politico
Qu'avoué no y fau allà
A la bona ecalafrà.
Panavo, etc.

Les Modenais, mangeurs d'oignons,
Faisaient bien les braves,
Mais ils ont reculé,
Quand nos « Claudes 3 » ont crié :
Torchez-vous !

Montemar, en bonne foi,
Que prétendez-vous faire ?
Vous vouliez le Milanais,
Mais vous ne l'aurez jamais.
Torchez-vous !

S'il doit être pour quelqu'un,
C'est pour notre roi Sarde.
Car pour votre Dom Philippe,
De ce morceau il n'aura miette (bouchée)
Torchez-vous !

Ramenez à sa maman
Ce prince qui est si brave ;
Dites-lui, Madame, hélas !
Ma foi, pour cette fournée,
Torchez-vous !

A-t-elle bien gagné (gros)
Avec Monsieur (de) Modène ?
Elle lui a donné beaucoup d'argent :
Qu'en est-il, ni plus ni moins ?
Torchez-vous !

Avec cela nous avons montré
A ce duc politique
Qu'avec nous il faut aller
A la bonne (?)
Torchez-vous !

---

1. Ce couplet est le 4e dans le texte Dessaix.
2. Ce couplet est le premier dans le texte Dessaix.
3. Sur cette expression, voyez *Dictionnaire Savoyard*, v° *Lyôdŏ*.

N'attendié pas de secor
De contre la Provance,
Car on y entend cria
Los Anglos et los Niçards :
Panavo...

. . . . . .

Vos y poè ma fay bien fait
De gagny le Serralio
Castropiano, et vo
Quand vo pensen à no
Panavo, etc.

N'attendié pas de secor
De contre la Provença
Car on y entend crià
Ah ! los Anglois, Ah ! lo Nissar
Panavo, etc.

Vous avez, par ma foi, bien fait
De gagner le « Serralio »(les serrures ?)
Castropiano *(Alias* Castropiniano) et
Quand vous pensez à nous, [vous,
Torchez-vous !

N'attendez pas de secours
Du côté de la Provence,
Car on y entend crier :
Ah ! les Anglais, ah ! les Niçois !
Torchez-vous !

L'auteur de cette chanson est l'abbé Frère, natif de Saint-Julien, comme l'a dit Grillet [1]. En 1735, il devint curé de Collonges-sous-Salève et y mourut en 1777 (J. Dessaix).

Au nombre de ses écrits, J. Dessaix mentionne [2] une « Chanson savoiarde sur le mauvais succès des Espagnols en Italie puis en Savoye » ; trois chansons « sur les Espagnols chassés de Savoye par l'invincible Roy Charles-Emanuel, le 22 octobre 1742 » [3], et une chanson intitulée « Dialogue entre un Savoiard et don Philippe ».

Ces chansons, écrivait J. Dessaix. « sont en général d'un assez mauvais goût et les expressions saugrenues sont loin d'y manquer ». Il n'y a rien à modifier à ce jugement, un peu moins acerbe que celui du président de l'Assemblée nationale des Allobroges, J.-F. Décret ; pour lui, les ouvrages du curé Frère, « contenus dans un manuscrit in-folio relié en veau doré sur tranche, peuvent faire comparer l'auteur à un âne couvert d'une housse de brocard à fond d'or [4] » !

1. Et non de Cranves, comme l'écrivait J. Dessaix, en pensant corriger une erreur de Grillet. L'acte de naissance de J.-M. Frère figure en effet dans les registres de Saint-Julien, et le testament de l'abbé Frère indique aussi Saint-Julien comme sa ville natale. (Rectification que M. le chanoine Rannaud a bien voulu nous signaler au cours de la lecture de cette notice ; séance d'avril 1910).
2. *Mémoires* cités, p. 176.
3. « Comment concilier cette date avec celle que des documents authentiques donnent ? » (A. Constantin).
4. Cité par J. Dessaix : *Ibid.*, 193.

III. — Deux chansons historiques de 1814 et 1815.

Les évènements de 1814 et de 1815 ont fait naître un certain nombre de chansons patoises [1]. On a surtout conservé le souvenir du chanoine Gazel [2], originaire de Cruseilles, qui a chanté le retour des princes de la maison de Savoie. Parmi les chansons qui datent de cette époque, en voici deux, bien différentes de ton et d'inspiration, comme on le verra. Elles ont été recueillies par A. Constantin. M. Tiersot ne paraît pas en avoir eu connaissance. Nous extrayons la seconde, en patois de Faverges, du recueil manuscrit intitulé *La Muse Savoisienne II*. La première, en patois de Thônes, intitulée *Le Retour du Roi* (24 vers), figurait au nombre des fiches laissées par l'érudit patoisant. Ces deux textes, transcrits suivant la graphie adoptée pour le *Dictionnaire Savoyard*, pourront permettre de comparer les parlers actuels de Faverges et de Thônes avec ce qu'ils étaient il y a un siècle environ.

LE RETOUR DU ROI (1815).

Conpâre, â-t' êntêndu dirĕ
Q'on nou rên à ntron bon Sirĕ ?
— Wê, ma fĭon, on-n i di bin ;
Lĭôd' i dzivĕ çti matin.
— Alin, conpâr', convin-z-ên, *(bis)*
N'ên-n ĕtê-t-ou pâ bin tên ?

I (y) ên-n a qĕ dron lŏ contrérŏ,
I an peur dĕ n'i gânyi guéro ;
I âmăn la blançhĕ color
Pĕ rwinnâ lŏ laboror.
Alin, conpâr', convin-z-ên, *(bis)*
Lou blu ne fan pâ com' cên.

Avwé totĕ lòu centimĕ,
Nou pêyin mé qĕ lé dîme.
Çti métrĕ Finâr Barô
Vu la têr' é lou tarô.
Alin, conpâr', convin-z-ên, *(bis)*
Lou blu ne fan pâ com' cên.

Métrĕ Gripe avwé sa plonmă
Dé bin prên tota l'éconmă.
Qan-t é nou-z a mjà tŏ vi,
É môr fâ oncor pêi.
Alin, conpâr', convin-z-ên, *(bis)*
Lou blu ne fan pâ com' cên.

Compère, as-tu entendu dire qu'on nous rend à notre bon roi ? — Oui, ma foi, on le dit bien ; Claude le disait ce matin. — Allons, compère, conviens-en ; n'en était-il pas bien temps ?

Il y en a qui diront le contraire ; ils ont peur de ne pas gagner beaucoup à ce changement ; ils aiment *mieux* la couleur blanche (la fleur de lys), pour ruiner le laboureur. Allons, compère, conviens-en, les bleus [3] ne font pas comme cela.

Avec tous leurs centimes, nous payons plus que les dîmes Ce maître Finard Barreau veut la terre et les fossés. Allons, compère, conviens-en, les bleus ne font pas comme cela.

Maître Grippe (le percepteur) avec sa plume prend toute l'écume des biens. Quand il nous a mangés tout vifs, aux morts il fait encore payer, etc.

---

1. « Le patois a surtout servi à la politique et à la satire. Genève a toute une petite littérature de pamphlets, de chansons d'occasion ». Ce que dit M. Gauchat de Genève (article *Langues et Patois*, in *Dict. géogr. de la Suisse*, tome V, p. 267 ; Neuchâtel, Attinger, 1907) est également vrai de la Savoie.
2. Cf. J. Désormaux : *Revue de Philologie fr.*, XVII, 162 et XIX, 87.
3. Les partisans du roi de Sardaigne.

CHANSON DE 1814 (patois de Faverges).

[Sur l'air de La Chasse des Aristocruches].

Võ-z é don tô fornê de rirë !
Ne féte plë lô fanfaron,
Ton ton ton ton, tontaine tonton !
Avõé votre-z âneri,
Võ-z é lô na d'on pïé de lon !
Tontaine tonton tonton,
Tontaine ton ton !

Võ-z éte dépastià trô vitõ
A stantâ voutron Té-Déon !
(Tonton, etc.)
Së võ-z étâ politicõ,
Võ ne sarâ pâ se coion !
(Tontaine, etc.)

Võ-z é éluminâ la vela
De cuquelie de lemaçon.
Canbin vo-z avâ ſa novela
Qe no-z étô pâ u Piémon.

Cagô, promenâ la banïére
È féte voutre procëchon,
Mé en stanten voutre prëïére.
Standié lô *Dominé Salvum !*

Qan võ-z é fê lé fïançalïe,
Par võ ne chentive pâ bon.
Ne pensâ pâ é répetalïe,
Lé nôce, d'âtro lé faron.

Võ-z éte tô de grou boricõ,
Q'on mén'rà à cou de bâton
Se võ bavardâ en publico
Lô bon Francê vo brideron

Nõ vo préparin on-n établo
Avõé de stardon é de son,
Dien la mêson dé-z incurablõ
Ieu tô voutrõ confrâre son.

Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont dites ! Mais faut-il chercher dans l'œuvre d'un chansonnier politique la politesse et surtout la délicatesse ? Nous risquerions fort de ne pas mieux les trouver de nos jours qu'il y a un siècle. En ce genre, s'il y a progrès, avouons qu'il n'y a pas eu révolution. Quand les auditeurs seront plus instruits, peut-être les chansonniers seront-ils plus raffinés.

* * *

Qu'il me soit permis, en terminant, d'aborder une question plus générale. Après avoir passé mes loisirs [1] à recueillir ces quelques notes, il me vient un scrupule. N'est-ce pas perdre son temps que de le consacrer à ces infiniment petits ? N'aurais-je point fait perdre également leur temps à ceux de mes collègues qui liront ces lignes, comme aux Florimontans qui ont bien voulu écouter le résultat de mes recherches ? Si l'on en croyait Malherbe, un poète serait moins utile à l'Etat qu'un joueur de quilles. Il se pourrait qu'un folk-loriste, un patoisant, voire un « dialectologue », si l'on préfère un terme plus ambitieux, fût moins utile encore. Au moment où notre Société a mis le folk-lore au programme de ses concours, la question peut n'être pas sans intérêt. « Je suppose, disait Renan, qu'il fallût mille existences laborieuses pour recueillir toutes les variétés

1. Article écrit pendant les vacances de Pâques 1910.

locales de telle légende..... Il n'est pas bien sûr qu'un tel travail amenât aucun résultat sérieux [1]. » Il y aurait bien là de quoi décourager les plus fervents folk-loristes. Et que dirait le fureteur, curieux de chansons et de chansonnettes, si, par surcroît, l'article plein d'âpreté d'un critique tel que F. Brunetière, sur l'importance du rôle historique des chansonniers, venait à tomber sous ses yeux?

A l'en croire, « le propre d'un satirique c'est. en général, de ne voir les hommes et les choses que par leurs mauvais côtés; mais le propre des chansonniers, c'est de ne les voir que par leurs côtés honteux » [2]. Et Brunetière, si sévère pour les chansonniers. ne l'est pas moins pour les érudits qui exhument les vieilles chansons. Le seul résultat de leur labeur serait de développer dans le public le goût de l'histoire anecdotique et de la chronique scandaleuse.

S'il en était ainsi, il ne faudrait pas hésiter à jeter au feu ces quelques pages, avec tous les recueils de chansons, anciens ou récents, y compris le beau volume de M. Tiersot, malgré les regrets de tout bibliophile.

Mais que les folk-loristes et les découvreurs de chansons se rassurent. Les infiniment petits ont leur rang dans la biologie. Si l'histoire littéraire est, suivant une définition célèbre, l'histoire naturelle des esprits, il faut laisser, tout à la fin du catalogue, une place, si minime soit-elle, pour un Jean-Marie Frère et pour un Collombat. L'historien psychologue peut aimer à scruter ces âmes naïves ou enfantines, comme le naturaliste fouille les algues et les protozoaires.

Je passe sous silence l'intérêt que l'étude comparée des vieilles chansons peut offrir au philologue [3]. Il suffirait de rappeler que le maître des études romanes, Gaston Paris, n'a pas dédaigné de publier un recueil de *Chansons du XVe siècle*, où figurent deux des plus vieux textes connus en patois savoyard. Mais comment ne pas reconnaître que l'analyse critique de l'œuvre des chansonniers, parfois même des plus

1. Renan : *L'Avenir de la Science*, p. 224.
2. F. Brunetiere : *Histoire et Littérature*, I, 71.
3. Voyez ce que nous avons dit des *Poésies du XVIe s.* publiées par Gabotto (*Revue savoisienne*, 1896, p. 273), et des chansons patoises relatives à la Révolution (*Revue de philologie fr. et de Littérature*, XIX, 81, sqq.).

Est-il possible de faire abstraction complète de la chanson ? Si l'on recherche quelle est l'influence sociale des chansonniers, on ne peut s'empêcher de reconnaître tout au moins l'importance numérique de leurs productions. Suivant une récente étude, « le nombre de chansons éditées par an est de plusieurs milliers » ! (E. Morel : *La Production de l'Imprimerie fr. en 1909*, Mercure de France, 1er avril 1910).

vulgaires, peut être une source précieuse d'information historique? En écoutant ces sons lointains, nous percevons comme l'écho de sentiments abolis. Ce que la foule a pensé de tel évènement, la chanson peut contribuer à nous l'apprendre, à défaut de textes décisifs. Lisez, malgré leur trivialité, les grossiers couplets, écrits en français, d'une satire du XVIIIe siècle contre les Espagnols, dont le manuscrit est conservé dans les archives de la Société Florimontane: vous serez bien près de savoir comment le peuple de Savoie appréciait alors les adversaires de ses princes.

Il existe au moins trois complaintes de Collombat sur l'assassinat de Mgr Sibour, archevêque de Paris, par le prêtre Verger [1]. La diffusion de ces complaintes dans les campagnes atteste la répercussion qu'eurent dans nos régions le crime et l'expiation.

En pareille matière, il faut évidemment procéder avec une grande prudence et ne pas se hâter de conclure en faisant des généralisations qui seraient excessives. Il ne viendrait à l'esprit de personne de prétendre que la *Chanson à la Savoyarde,* par exemple, publiée par Gariel [2], a l'importance d'un document diplomatique. Il n'est que trop vrai qu'un chansonnier peut transformer l'histoire; il lui arrive même, comme à tel prétendu historien, de la falsifier. Ceux qui sont nés du peuple et qui écrivent ou chantent pour le peuple, éprouvent toutes les passions populaires. C'est dire que le sens critique, non moins que l'impartialité, doit être la première qualité de celui qui étudie les chansons historiques. Elles peuvent être très sincères, et pourtant très éloignées de la vérité. C'est le rôle d'un véritable historien de rétablir les faits avant de les apprécier.

Un intéressant article d'un journal local [3] rappelait récemment ce que fut la tentative des « Voraces ». Voyez ce que l'histoire est devenue dans la chanson de Collombat qui porte

1. Cf. *Chansons de Savoie,* L'aveugle Collombat(éd. Niérat), p 30. sqq.— Est-ce aux complaintes de Collombat que M. F. Descostes faisait allusion, en écrivant les lignes suivantes dans la *Revue savoisienne,* dix ans après le meurtre de l'archevêque de Paris : « Le discours et la complainte que nous venons d'analyser (il s'agit du *Discours véritable d'un Usurier de Remilly,* complainte rumillienne de 1604) sont bien supérieurs à ces chansons grotesques et absurdes que, de nos jours, des chanteurs ambulants viennent, après les grands crimes, répéter et débiter de ville en ville, de village en village. Il serait bien à désirer, pour l'honneur de la littérature et du bon sens, que ces élucubrations malsaines fussent sévèrement prohibées... » (*Revue savoisienne,* 1867, p. 12).

2. GARIEL : *Revue Savoisienne,* 1870, 17.

3. *L'Industriel savoisien,* 26 mars 1910.

ce titre. Mais, si dénuée soit-elle de « littérature », cette chanson, malgré ses erreurs, nous intéresse, parce qu'elle est sincère, et, comme telle, elle nous apprend ce qu'une bonne partie du public savoyard, dont Collombat s'est fait l'écho volontaire ou involontaire, a pensé de l'équipée des ouvriers allobroges de Lyon.

Aussi bien peut-on dire d'un grand nombre de chansonniers semi-lettrés, avec certaines réserves cependant, ce qu'un érudit historien écrivait récemment de ce demi-littérateur que fut Restif de la Bretonne : « Ils ont éprouvé les idées dominantes; ils les ont éprouvées avec naïveté, avec sincérité et ils les ont exprimées de même [1]. » Voilà pourquoi il est légitime de muser parfois en leur compagnie et de feuilleter les pages poudreuses où ils ont transcrit leurs couplets souvent boîteux. Après tout, comme dit l'autre, « cela nous fait toujours passer une heure ou deux ».

J. DÉSORMAUX.

1. Fr. FUNCK-BRENTANO : *Rétif de La Bretonne* (in *La Grande Revue,* 10 mars 1910, p. 53).

INVOCATION

O lac, fils du torrent et de la source claire
Toi, qui dédaigneux des horizons inconstants
Enclos entre les monts ta nappe solitaire,
Miroir des pics neigeux et des rochers géants.

O toi dont la beauté souriante et discrète
Accueille le regard du voyageur lassé
Et fait que sur ton bord son pas errant s'arrête
Sans craindre que jamais le temps qu'il a passé
Gâte ton souvenir ou ruine ton image,
Combien d'êtres, debout au seuil de tes flots bleus,
Qui contemplaient soucieux ton divin mirage,
Ont senti s'éclaircir l'ombre de leur visage
Et s'alléger la peine qui pesait sur eux !
Que la saison soit blanche ou brûlante de flamme,
Ta splendeur embellit et repose notre âme ;
Troublée, elle s'épure et faible, s'affermit ;
La douleur s'émiette à ton contact ami.
Plaignons celle dont l'heure en vain s'est envolée.
Qui s'attarda pensive au charme de tes eaux
Et qui, mêlant sa plainte aux plaintes des roseaux
Se sentit émouvoir sans être consolée.

Charles MARTEAUX.

CHANSONS RUSTIQUES SAVOYARDES

LES CHANSONS D'AMOUR

(Suite et fin)

QUATRIÈME GROUPE

INSTANCES EN MARIAGE

La Youyette.

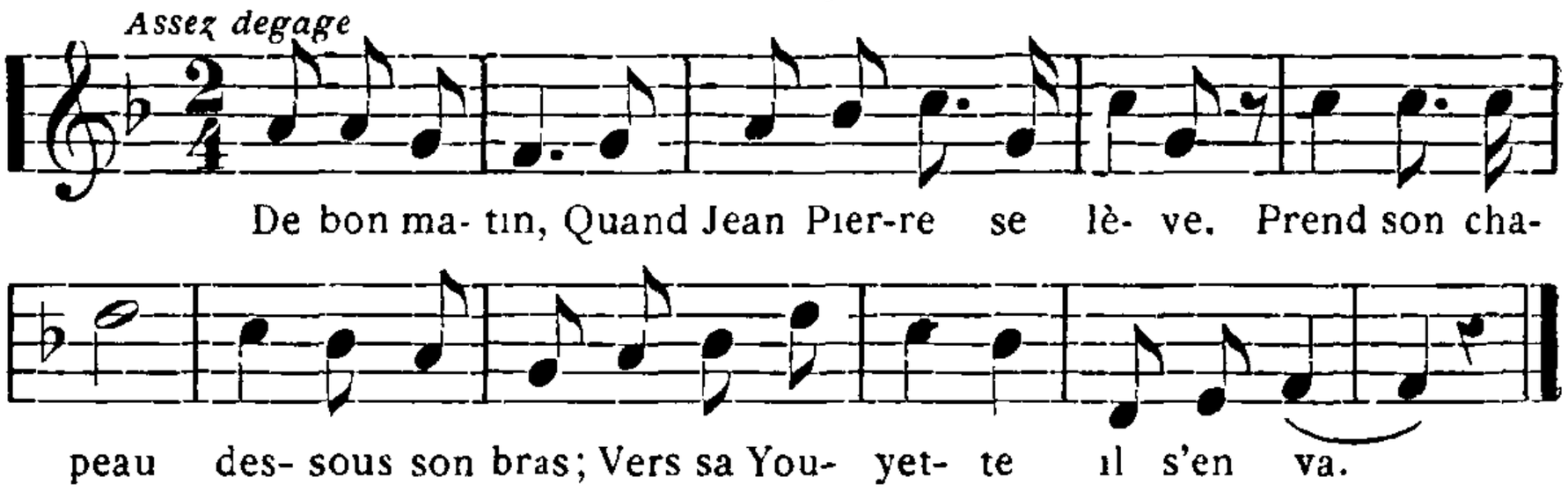

De bon matin, quand Jean-Pierre se lève,
Prend son chapeau dessous son bras ;
Vers sa Youyette [1] il s'en va !

« Bonjour, beau-père, et bonjour belle-mère,
Que le bonjour vous soit donné ;
A la Youyette je veux parler. »

— Mais la Youyette, elle est à la grand'messe,
A la grand'messe à Saint-Denis ;
Ne tard'ra pas de revenir.

— Oh ! donc par qui l'enverrai-je chercher ?
— Son petit frère. un bon garçon,
Te fera bien la commission.

Tout en entrant dedans la sainte église,
Prit l'eau bénite en se signant :
« Oh ! la Youyette, allons-nous en ! »

— Qu'y a-t-il donc à la maison qui presse ?
– Ton ami Pierre est arrivé ;
Son tendre cœur veut t'embrasser.

— Apportez-nous une bonne bouteille,
Du saucisson et du jambon,
Pour régaler ce compagnon !

— Je ne suis pas venu ici pour boire
Non, ni pour boire, ni pour manger,
Du mariage, il faut parler.

---

1. Youyette : Problablement altération, diminutif de Josephte.

— Oh! la Youyette, elle est encore trop jeune,
Oh ! la Youyette n'a que quinze ans,
Faites l'amour en attendant.

— Tant fis l'amour que j' n'veux plus la faire.
Celui qui fait l'amour longtemps
Risque bien d'y perdre son temps.

Abondance : *Chantee par M J. Cretin.*

Cf. : VINCENT D'INDY et J. TIERSOT : *Ch. pop. Vivarais et Vercors,* 12.

Bon Paysan, donne-moi ta Fille

ou L'Amant chagriné.

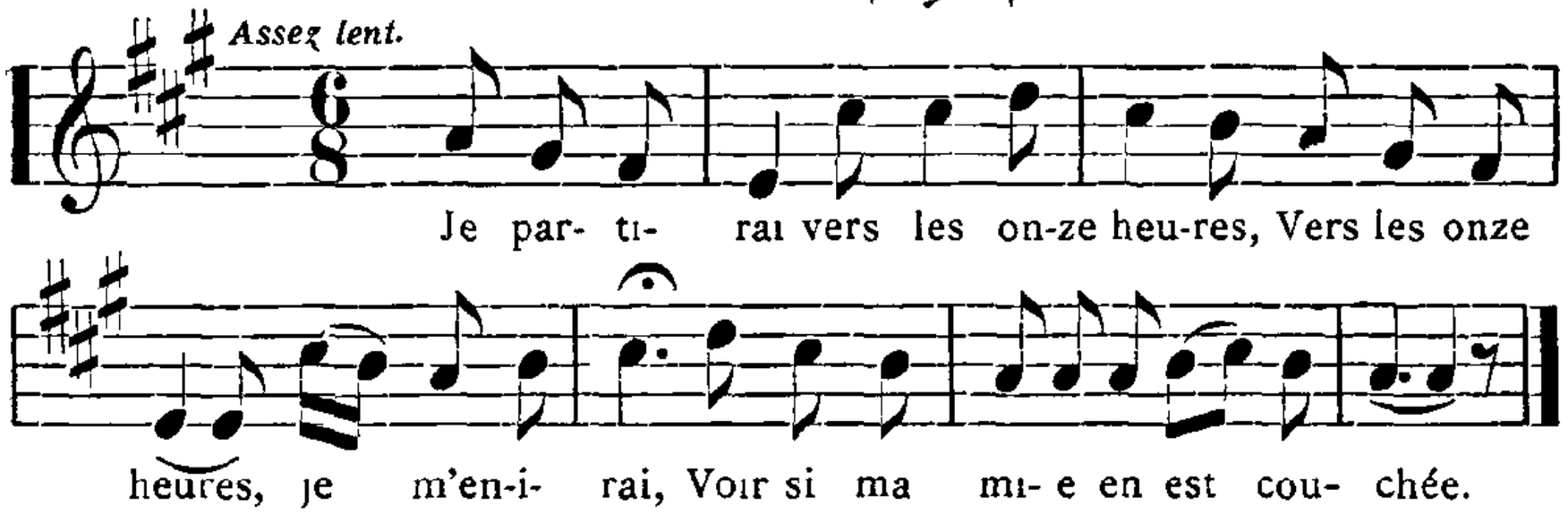

1 Je partirai vers les onze heures ;
Vers les onze eures je m'en irai
Voir si ma mie en est couchée.

4 « Oh ! dormez-vous, mie bergère ?
Si vous dormez, réveillez-vous ;
C'est votre amant qui pense à vous ! »

7 — Oh ! je ne dors, ni ne sommeille ;
Toute la nuit je pense à vous.
Mon cher amant, marions-nous.

10 — Il en faut parler à ma mère.
A mon père, à tous mes parents.
S'ils veulent bien, j'en serai content !

13 — Bon paysan, donn'-moi ta fille,
Donne-la moi en te priant.
Tu lui rendras son cœur content.

16 — Oh ! pour ma fille elle est trop jeune.
Elle est trop jeune à dix-huit ans,
Faites l'amour en attendant.

19 — Oh ! pour l'amour, j' veux plus la faire ;
Garçon qui fait l'amour longtemps
S'expose bien à y perdre son temps.

22 Je m'en irai sur ces montagnes,
Pleurer mes jours, mon temps passés,
En regrettant ma chère bien-aimée.

25 Je ferai faire une chapelle,
Tous les amants qui passeront
Y prieront Dieu pour un pauvre garçon !

Abondance : *Chantée par M J. Cretin,* Châtel *(S'exécute par de nombreux accords d'un très bel effet (contrevoix) dans toute la vallée d'Abondance.)*

Cf. : J. TIERSOT : *Ch. p. A.,* 257.

Var. :

1-3 *Voir dans les versions ci-après les variantes pour le 1er couplet.*
4 Oh ! dormez-vous, belle brunette,
5 6 Réveillez-vous si vous dormez,
C'est votre amant qui vient vous trouver.
6 . . . . Qui parle à vous.
6 C'est votre amant qui vient vous faire l'amour.
7-9 Mon cher amant, l'amour m'réveille,
A tout moment je pense à vous.
Mon petit cœur, marions-nous.
10-12 Allez demander à mon père,
A ma mère, et si l'on veut,
Nous nous marierons tous les deux.
13 Bon compagnon, etc...

13-15 Bon paysan, marie ta fille,
Donne la moi donc promptement ,
Je lui rendrai le cœur content.
15 Tu lui.....
16 Oh ! elle est encor' trop jeunette,
17 Ell' n'a que quatorze à quinze ans.
17 Elle est encore a quatorze ans.
ou bien, Elle n'a pas passé quinze ans.
18 Fait's-lui l'amour en attendant.
21 Est en danger d'y perdre son temps.
ou bien C'est bien souvent qu'il perd [son temps.
26 Toutes les fill' qui passeront,
Prieront Dieu pour ce bon garçon.
25-27 Perdre son temps, perdre sa [peine !
Je ferai bâtir une tour
Pour les garçons qui vont faire l'amour.

2e Version mélodique.

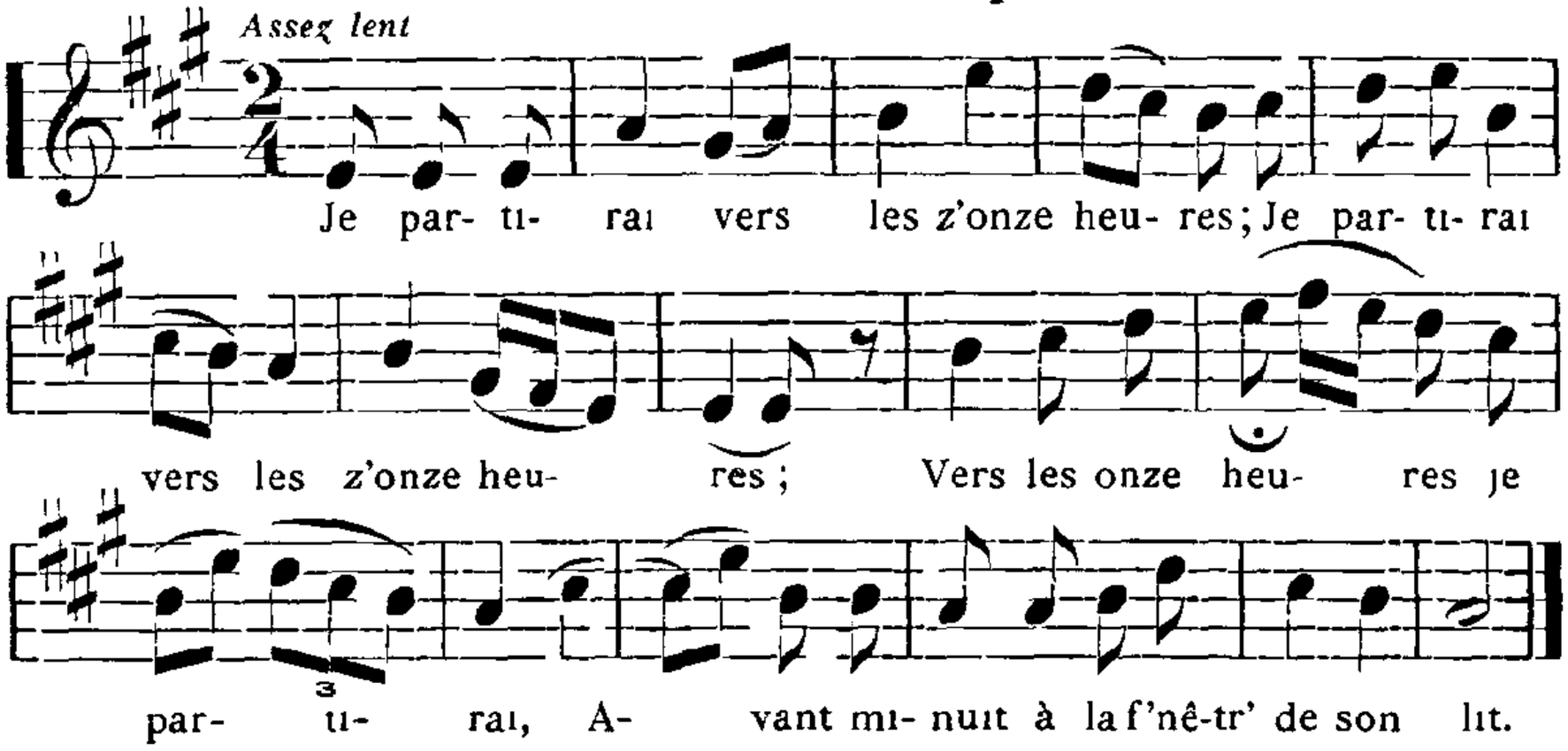

La Chapelle-d'Abondance. *(Chantée par M Bron).* — Connue sous le titre : Vers les onze heures

Les quatre versions mélodiques qui suivent comportent. à quelques variantes près, le même texte que précédemment et reproduisent ou imitent le début caractéristique des sérénades : *Réveillez-vous, belle endormie,* avec lesquelles il ne faut pourtant pas les confondre.

3me Version.

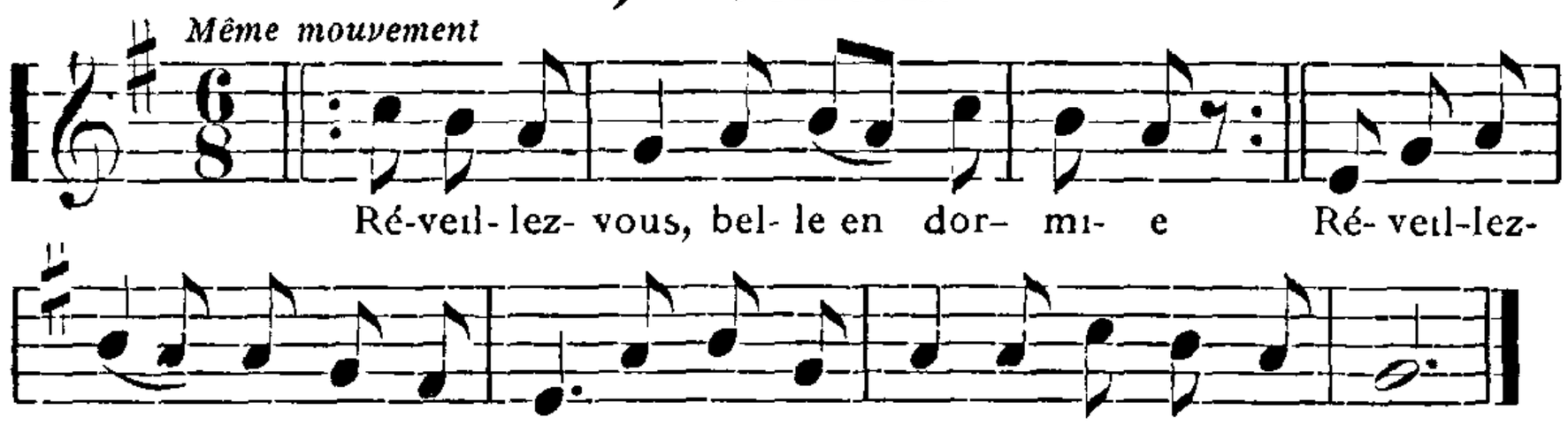

Cusy : *Chantée par Mme Carrichon* — Connue sous le titre : *Réveillez-vous, belle endormie*

4me Version.

Le début (1er vers) comme la précédente, puis aux 3e et 4e vers, comme suit :

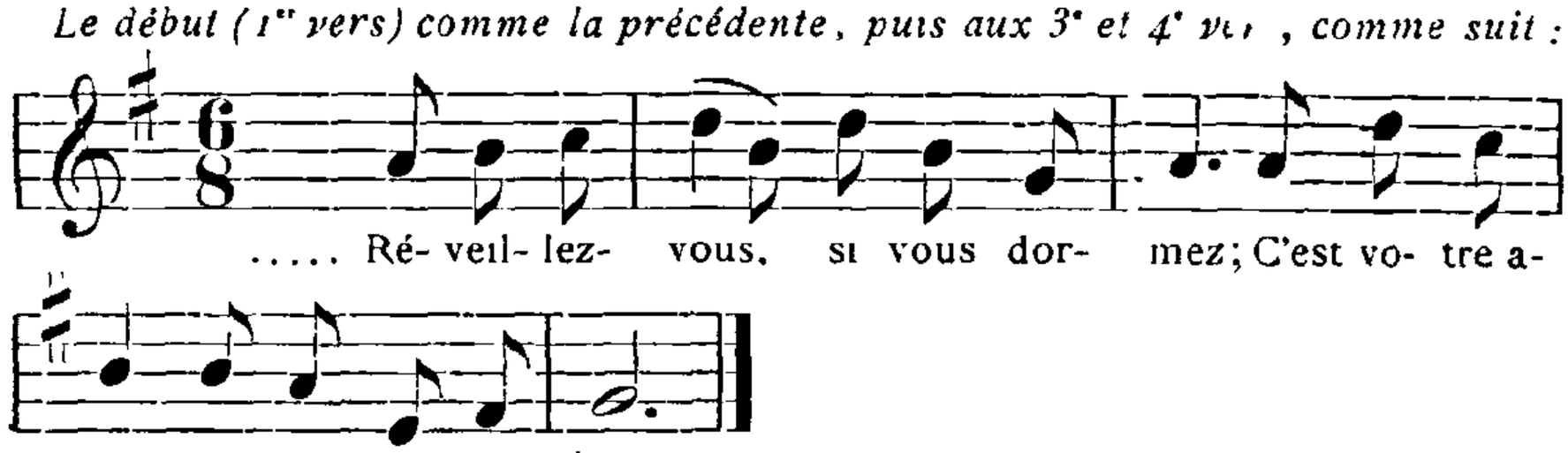

Etercy : *Chantée par M. J Excoffier*, connue sous le même titre.

5me Version.

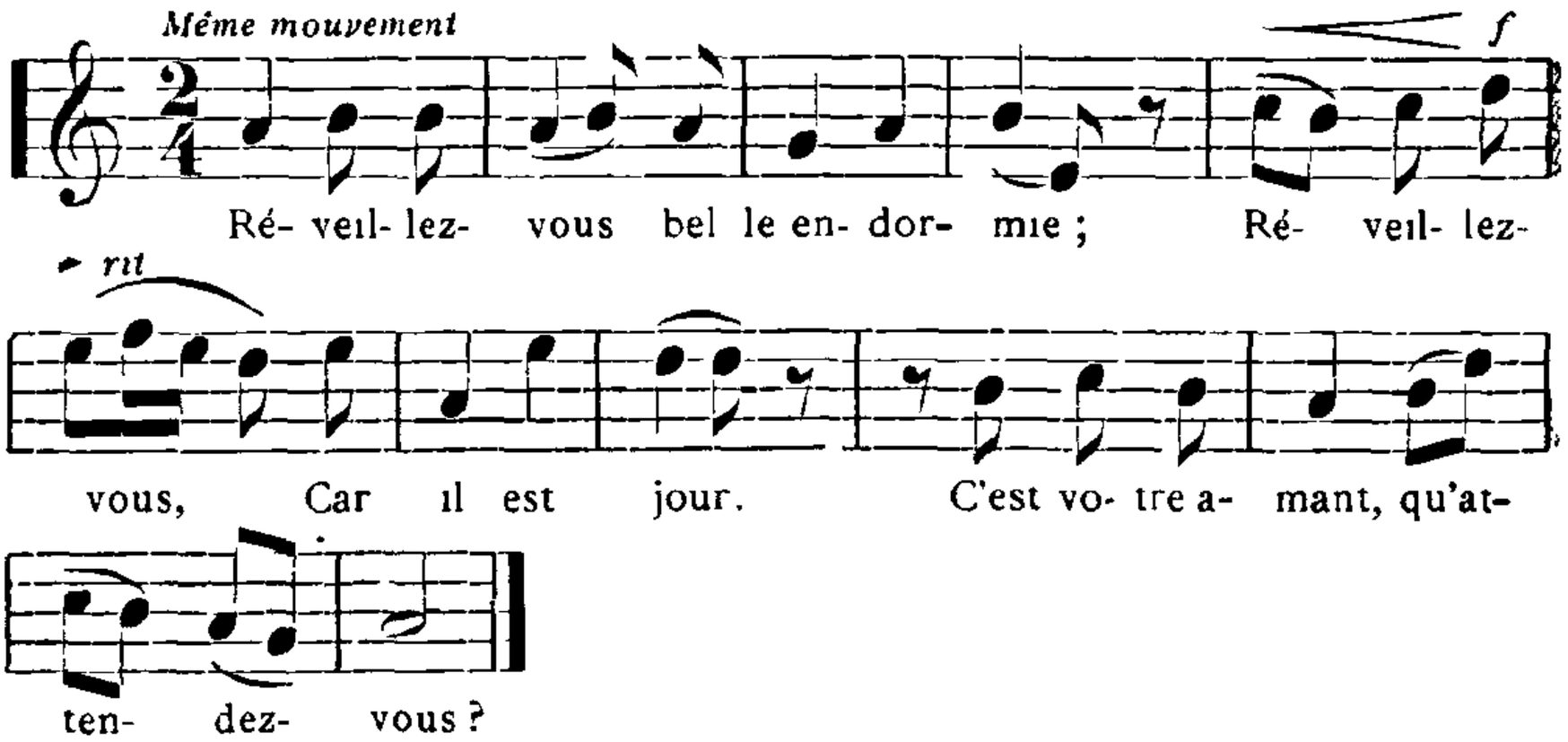

La Vernaz (Chablais) : *Chantée par Mlle Duc*, connue sous le titre de *Paysan, donne-moi ta fille*

Nous retrouvons dans : Vincent d'Indy et Tiersot : *Ch. pop. Vivarais et Vercors*, p. 14, une version de même caractère mélodique.

6me Version.

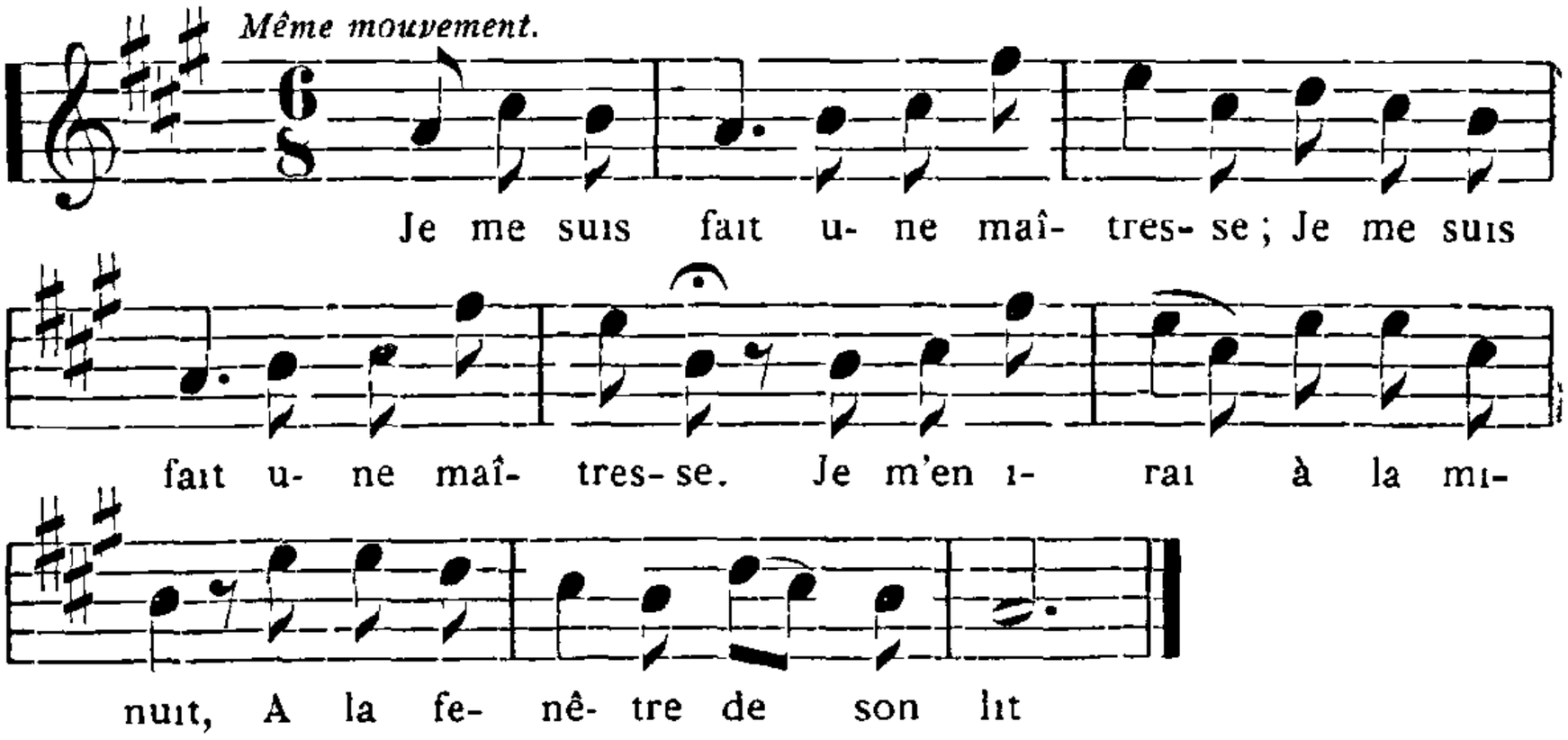

Boussy : *Chantée par Mlle Maillet*, connue sous le titre précédent

---

Amant, tu perds ton temps.

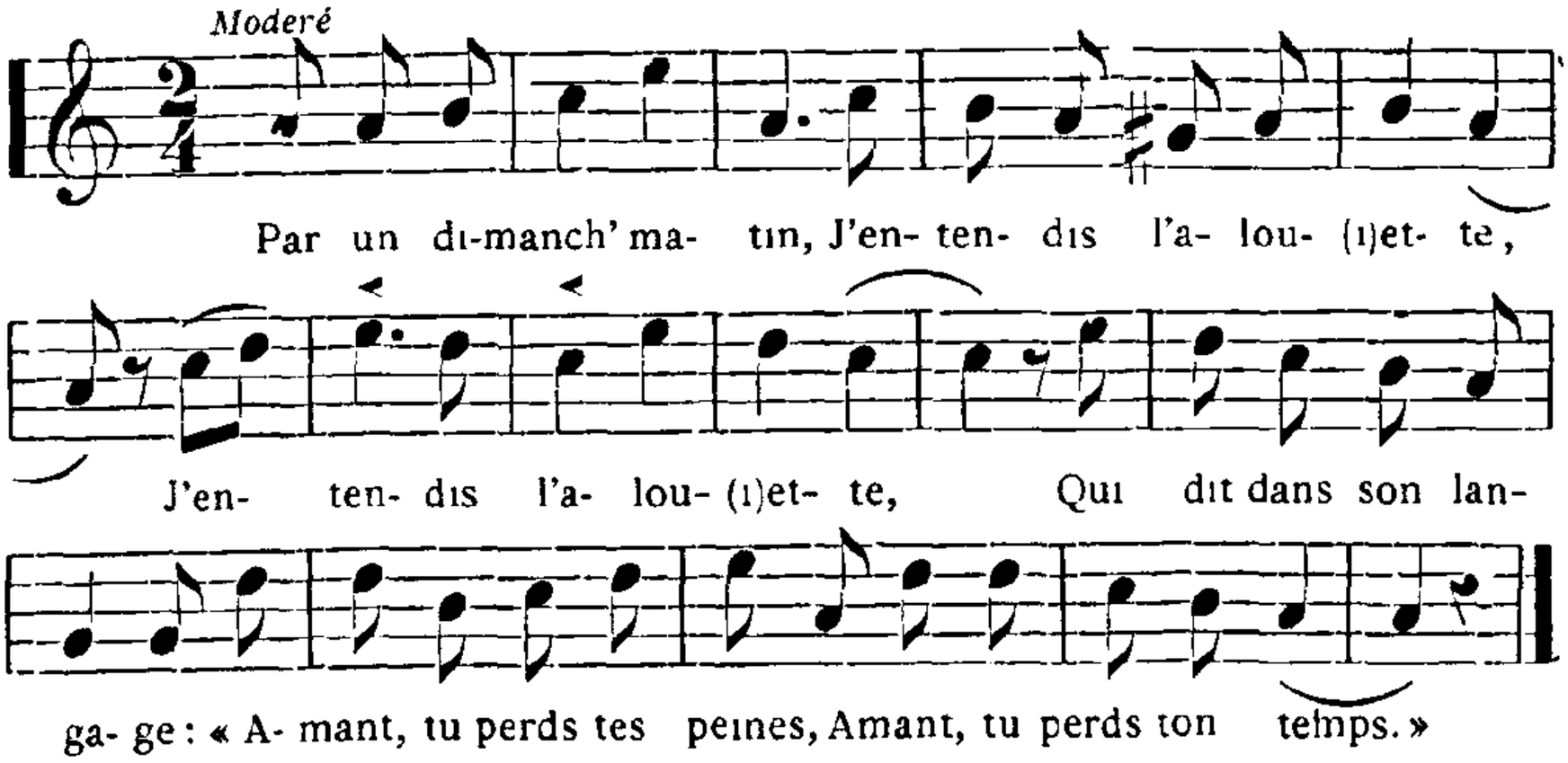

Par un dimanche matin
J'entendis l'alou(i)ette ;
J'entendis l'alou(i)ette,
Qui dit dans son langage :
« Amant, tu perds tes peines,
Amant, tu perds ton temps. »

— J'ai bien passé mon temps,
Si j'ai perdu mes peines ;
J'ai fait une maîtresse [1].

....

Par un dimanche matin,
J' m'en vas trouver son père ;
« Bonjour, père z' et mère,
Voulez-vous me donner
Votr' fille en mariage ?
Mon cœur en est charmé. »

— Si ton cœur est charmé,
Elle en a charmé d'autres ;
Elle en a charmé d'autres
D'aussi jolis que toi,
Qui n'ont pas eu la belle,
Et toi, tu n' l'auras pas.

— Eh bien ! si je n' l'ai pas,
Je m'en irai z' en guerre ;
Je m'en irai z' en guerre,
En guerr' dans les combats ;
Combattre ses amis,
Et ils ne l'auront pas.

La Chapelle-d'Abondance : *Chantée par MM. J. Cretin et Bron.*

CINQUIÈME GROUPE
MARIAGE ET MÉNAGE

Enfin, vous voilà donc,
Madame la Mariée,
Enfin, vous voilà donc
A votre époux liée,
Avec un beau fil d'or
Qui s' délie qu'à la mort.
(Chanson populaire [2].)

Dans nos chansons populaires le mariage est considéré sous un point de vue très pessimiste. Ainsi, deux seulement — sur une cinquantaine de ce genre que nous avons recueillies — ont rapport au bonheur en ménage [3]. Dans toutes les autres, c'est un événement regrettable, comportant de fréquentes mésaventures fâcheuses, tout au moins beaucoup de soucis, d'ennuis et de peine ; donc forcément incompatible avec le bonheur. Plus d'amour dans le mariage : ceci a tué cela. Presque toujours l'un des époux, par ses vices ou ses travers, brise l'affection, détruit l'union intime et désorganise la vie en ménage. Aussi la plupart des CHANSONS DE MARIAGE sont-elles des CHANSONS DE MAL MARIÉS.

*
* *

Nous sommes ici en présence d'un thème qui anime déjà tout un groupe important de compositions lyriques du moyen

1. D ici au 5e couplet, suit un texte incorrect, que nous négligeons Les deux amants se querellent et cherchent à exciter mutuellement leur jalousie.
2. *Madame la Mariée.*
3 *Le Bien marié* — « Aimons-nous, Jeanrette » ; et il est à noter qu'elles sont d'allure assez moderne.

âge : la critique du mariage [1]. Toutefois, en les rapprochant de nos chansons populaires. certains traits distinctifs apparaissent.

Tout d'abord, dans l'œuvre médiévale, c'est *toujours* la femme qui est *mal mariée*, invariablement jolie et malheureuse, partant, doublement sympathique, tandis que le mari, parfois l'amant, sur qui l'on daube ferme. bafoué et berné, y joue un rôle ridicule et odieux de mari trompé et de rustre brutal et grossier.

Honis soit maris ki dure plus d'un mois !

dit une jeune épouse [2].

Notre répertoire est moins outré et moins exclusif ; la satire, plus imprégnée de réalité, n'y épargne pas intentionnellement un sexe pour accabler l'autre ; elle s'attaque aussi bien à la femme qu'au mari ; et il semble même que. par compensation, elle s'acharne plus volontiers sur celle-là [3].

En outre, l'ancienne Chanson de Mal mariée revêt presque toujours la forme d'un drame amené par la présence de l'amant dans le ménage, avec la complicité de la femme. Nos Chansons de Mariage donnent une forme moins tragique aux infortunes conjugales, et s'accommodent, de préférence, du ton satirique ou plaisant, ce qui est assez conforme à certaines tendances caractéristiques du tempérament français. De tout temps la vie conjugale a défrayé notre verve ironique. On dirait que la Muse populaire ait voulu exploiter ce sujet pour s'ébrouer quelque peu en se dépouillant un moment du ton mélancolique qui lui est habituel.

Il n'y a en effet rien d'amer dans le pessimisme qui est au fond de ce genre de productions ; il se fait goguenard ; l'infortune est envisagée dans ses aspects ridicules propres à provoquer le rire malicieux et jovial ; certaines scènes de ménage sont d'un burlesque achevé, et donnent matière à mainte plaisanterie ; la tragédie tourne à la comédie : Il y a dans la vie à deux, semble dire la chanson, des désagréments fatals, des malheurs auxquels nous sommes voués, et dont il faut rire pour ne pas être obligés d'en pleurer.

---

1. P. Aubry. *Trouvères et Troubadours,* III. p. 40 et ss., Paris, Alcan, 2e édit., 1910 : A. Jeanroy : *Les Origines de la poésie lyrique en France au moyen âge,* p 218, Paris, in-8°, 1889.

2. Extrait d'une chanson en langue d'oil Cf. : Karl Bartsch : *Altfranzœsische Romanzen und Pastourellen*, Leipsig, 1870, cité par Aubry.

3. Voir : *La Femme ivrogne, La Vieille amoureuse, Nos Femmes sont mortes, J'en suis soûl de ma femme.*

* * *

Essentiellement narratifs, ces poèmes ne sont généralement pas des sujets à scènes dialoguées. A ce point de vue, ils constituent un groupe exceptionnel dans l'ensemble de nos chansons touchant aux situations d'amour, qui ont bien, pour la plupart, les caractères des CHANSONS DE PERSONNAGES ANECDOTIQUES, celles qu'on appelait aussi au moyen âge : CHANSONS D'HISTOIRE OU CHANSONS DE TOILE.

*

C'est dans les CHANSONS DE MARIAGE que le patois est le plus fréquemment employé ; il se prête, en effet, très aisément, à l'expression des choses communes, et rend l'humour avec assez de bonheur. Le paysan dit l'amour en français ; mais c'est dans son familier dialecte local qu'il retrouve sa verve pour plaisanter ; c'est ainsi que le patois donne une allure pittoresque et savoureuse à un burlesque dialogue entre le jovial mari et sa femme ivre, aux *coïonades* malignes destinées à celle qui vient d'épouser un « crève-faim : »

L' bô tin q' l'arâ l'épéusă qan l' vindrâ !

Nous donnons ci-après quelques spécimens de ces CHANSONS DE MARIAGE qui constituent dans notre répertoire populaire un groupe des plus intéressants par l'originalité de ses thèmes et de sa langue.

Turlututu.

ou : **Amusez-vous, jeune Fillette.**

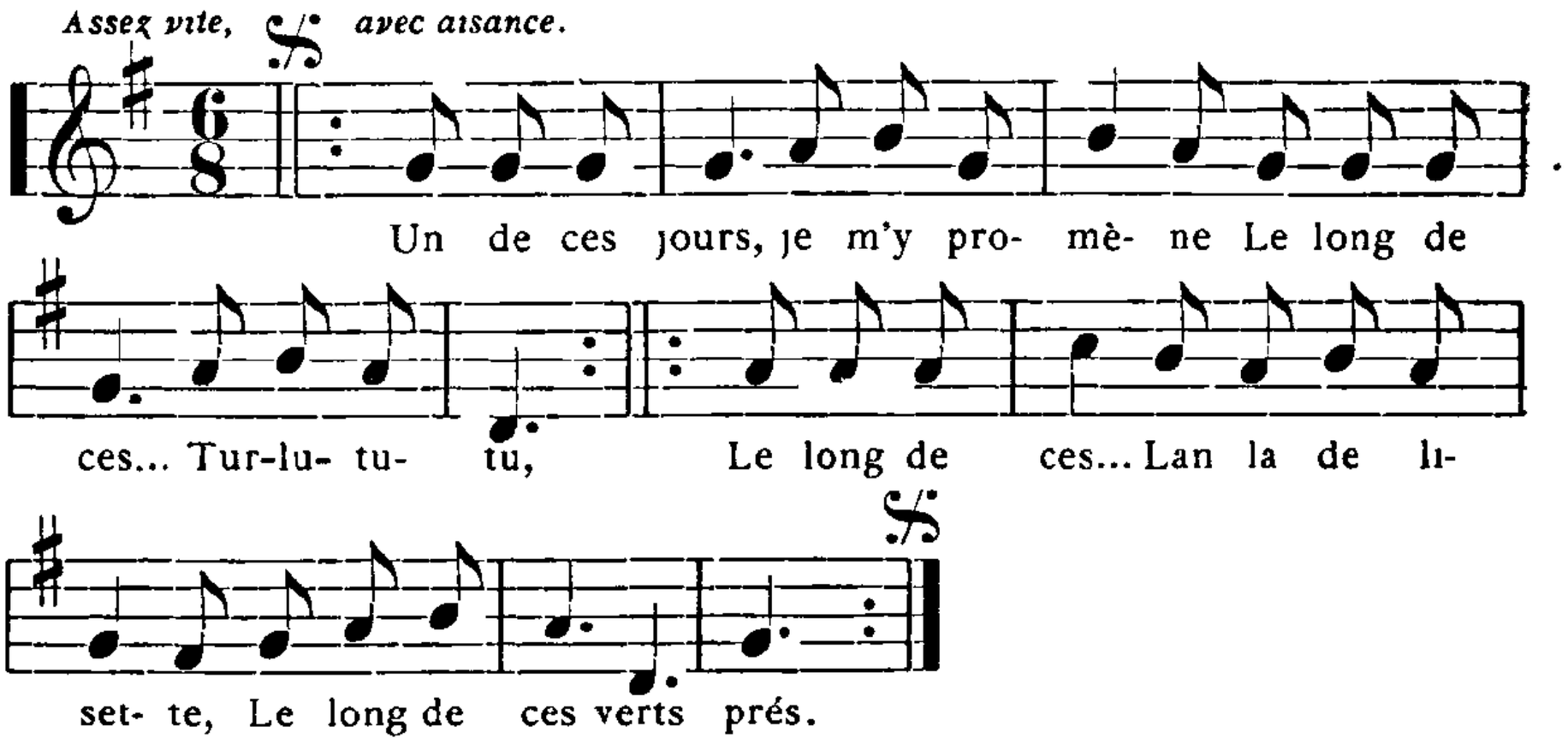

Un de ces jours, je m'y promène
Le long de ces... Turlututu,
Le long de ces... Lan la de lisette,
Le long de ces verts prés.

Dans mon chemin j'ai fait rencontre
D'une jeune. . Turlututu,
... Lan la de lisette.
... beauté.

Et je me suis approché d'elle,
Pour lui vouloir... Turlu...
... Lan la ..
... parler.

Elle a tiré sa colognette
Pour me vouloir... Turlu...
.. Lan la...
... frapper.

« Oh ! doucement ! jeune fillette,
Il ne faut pas... Turlu...
... Lan la...
... frapper.

Amusez-vous, jeune fillette,
Tandis qu' vous êt's... Turlu...
... Lanla...
... à marier.

Car quand vous serez mariée
Vous aurez des... Turlu...
... Lan la...
... enfants.

Il y en a un qui voudra boire
Et l'autre son... Turlu...
... Lan la...
. . soulier. »

Cusy : *Chantée par Mme Blanchet*

Cette chanson est très populaire en Haute-Bretagne, Elle a été recueillie et notée par M. Em. Allion, à Bains (Ille-et-Vilaine). — Cf. : MÉLUSINE, IV, 46

Les Soucis en Ménage

ou : Dans la Pralière [1].

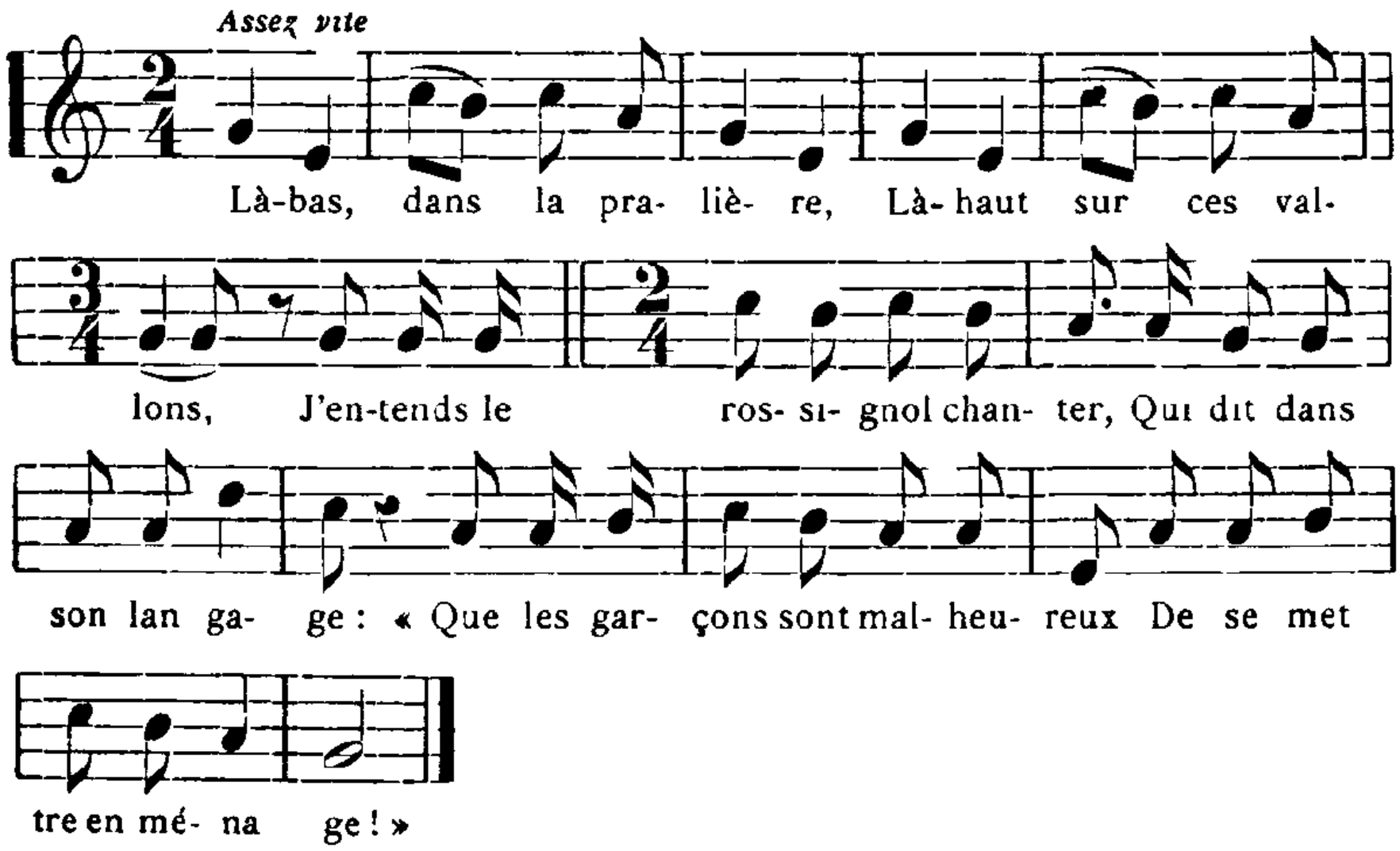

Là-bas, dans la pralière,
Là-haut sur ces vallons,
J'entends le rossignol chanter,
Qui dit dans son langage :
« Que les garçons sont malheureux
De se mettre en ménage ! »

— Le jour de vos fiançailles.
Belle, préparez-vous,
Préparez-vous un mouchoir blanc
Pour essuyer vos larmes ;
Sera pour dire : « Adieu, beau temps,
Adieu, le badinage »

Et le jour de vos noces
Belle, préparez-vous,
Préparez-vous un habit noir,
Habit de repentance ;
Sera pour dire : « Adieu, beau temps,
Adieu, réjouissance.

---

1. « Pralière » = pré à pâturer. — C'est la signification attribuée par le chanteur à ce terme que nous n'avons pas rencontré dans les dictionnaires français et patois.

Quand on s' met en ménage
On a bien des soucis ;
Il faut nourrir femme et gamins.
Vite embrasser l'ouvrage ;
Voilà tous les plaisirs qu'il y a
Dedans le mariage

Après quelques semaines,
La belle s'est rentournée :
« Oh ! père, vous m'avez donné
A un garçon ivrogne.
Qui boit et mange tout mon bien,
Ne fait pas sa besogne. »

— Prends patience, ma fille,
Peut' êtr' qu'il changera.
Embrasse-le, caresse-le
Sera ton avantage ;
Et tu verras qu'un jour viendra
La paix dans ton ménage.

Au bout d' quelques années,
Voilà du changement ;
Il y eut une troupe d'enfants :
L'autre pleure, l'un crie.
C'est, je vous jure, sur ma foi,
Une vraie comédie.

Et vous, jeune fillette,
N'y pensant qu'à l'amour,
Mieux vaudrait boire et puis chanter
Et caresser la tasse,
Et puis de vivre en liberté
Que d'être en mariage.

Et vous, garçons, bons diables,
N'y pensant qu'à l'amour,
Mieux vaudrait boire et puis chanter
Et caresser bouteille,
Et puis de vivre en liberté
N'avoir qu'une maîtresse.

Héry-sur-Alby *Chantee par M Cl. Guillot* — Thonon-les-Bains.

Cf. : J. Tiersot. *Ch p A.*, 322.

2me Version mélodique.

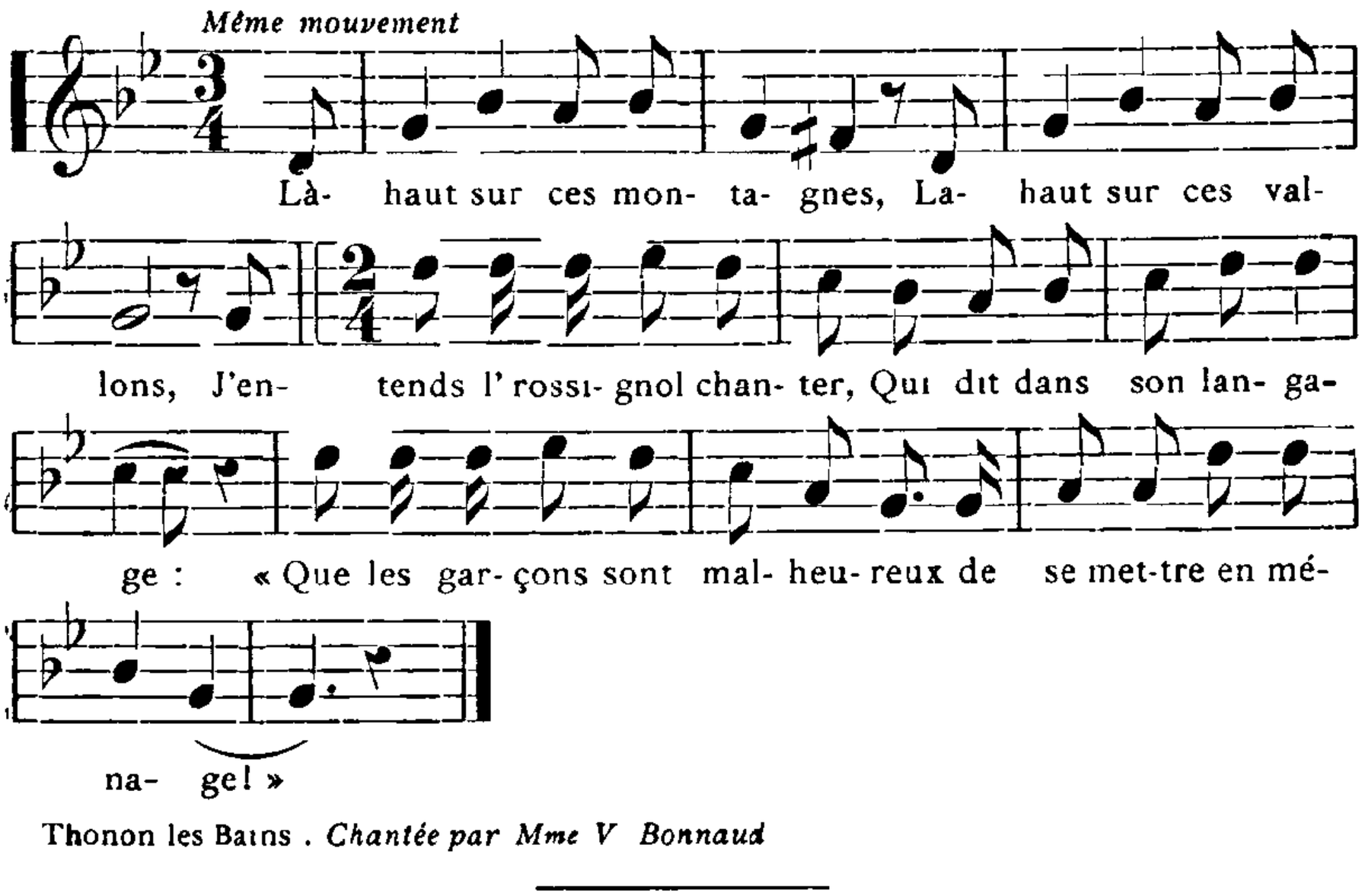

Thonon les Bains. *Chantée par Mme V Bonnaud*

Le Mal Marié.

1re Version.

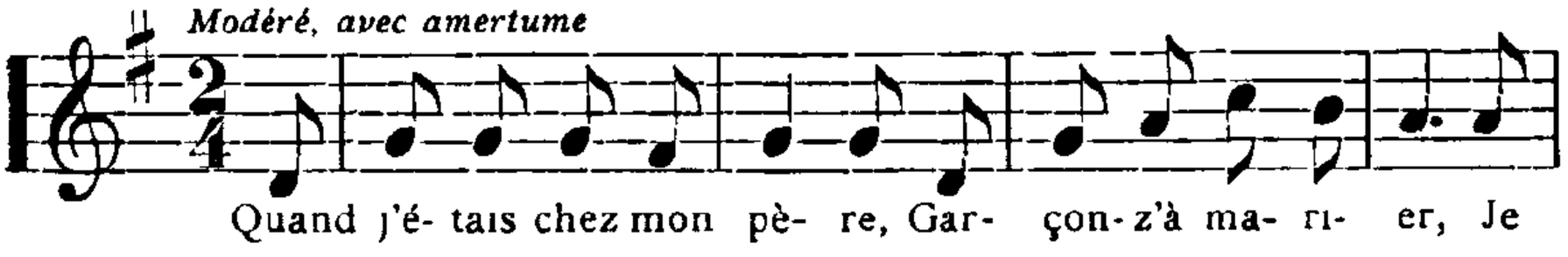

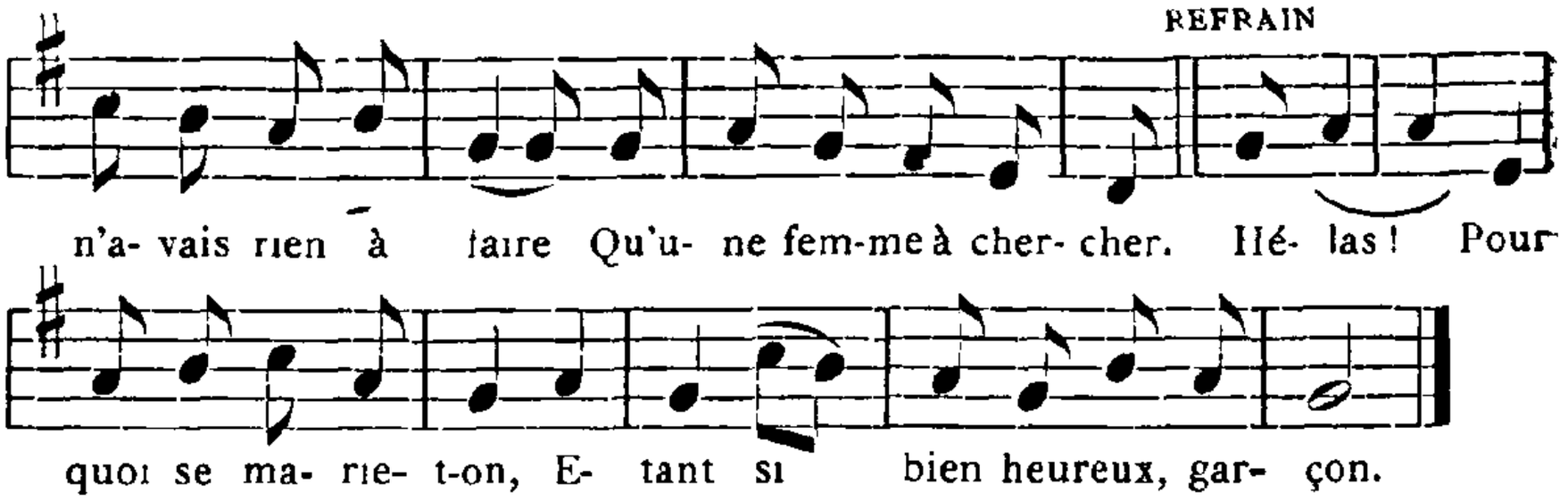

Quand j'étais chez mon père,
Garçon-z' à marier,
Je n'avais rien à faire
Qu'une femme à chercher.

Refrain :

Hélas ! Pourquoi me marie-t-on,
Etant si bien heureux, garçon !

Maint'nant que j'en ai une
Ell' m'y fait enrager ;
Ell' m'envoie t à la vigne
Sans boire et sans manger.

Quand j' reviens de l'ouvrage,
Je n'en suis tout mouillé ;
J' m'assis devant la porte
Comme un pauvre étranger.

Alors, je dis : « Ma femme,
Ne pourrait-on souper ? »
— Et soupe que ressoupe
Moi, j'ai déjà soupé.

J'ai mangé une poule,
Chapon bien arrangé [1] ;
Les os sont sous la table,
Si tu veux les ronger.

— Je m'en irai z' à maître
Chez quelque bon curé ;
Y a du vin dans sa cave,
Du blé dans son grenier.

Etercy *Chantée par M. J Bouvier.*

2me Version.

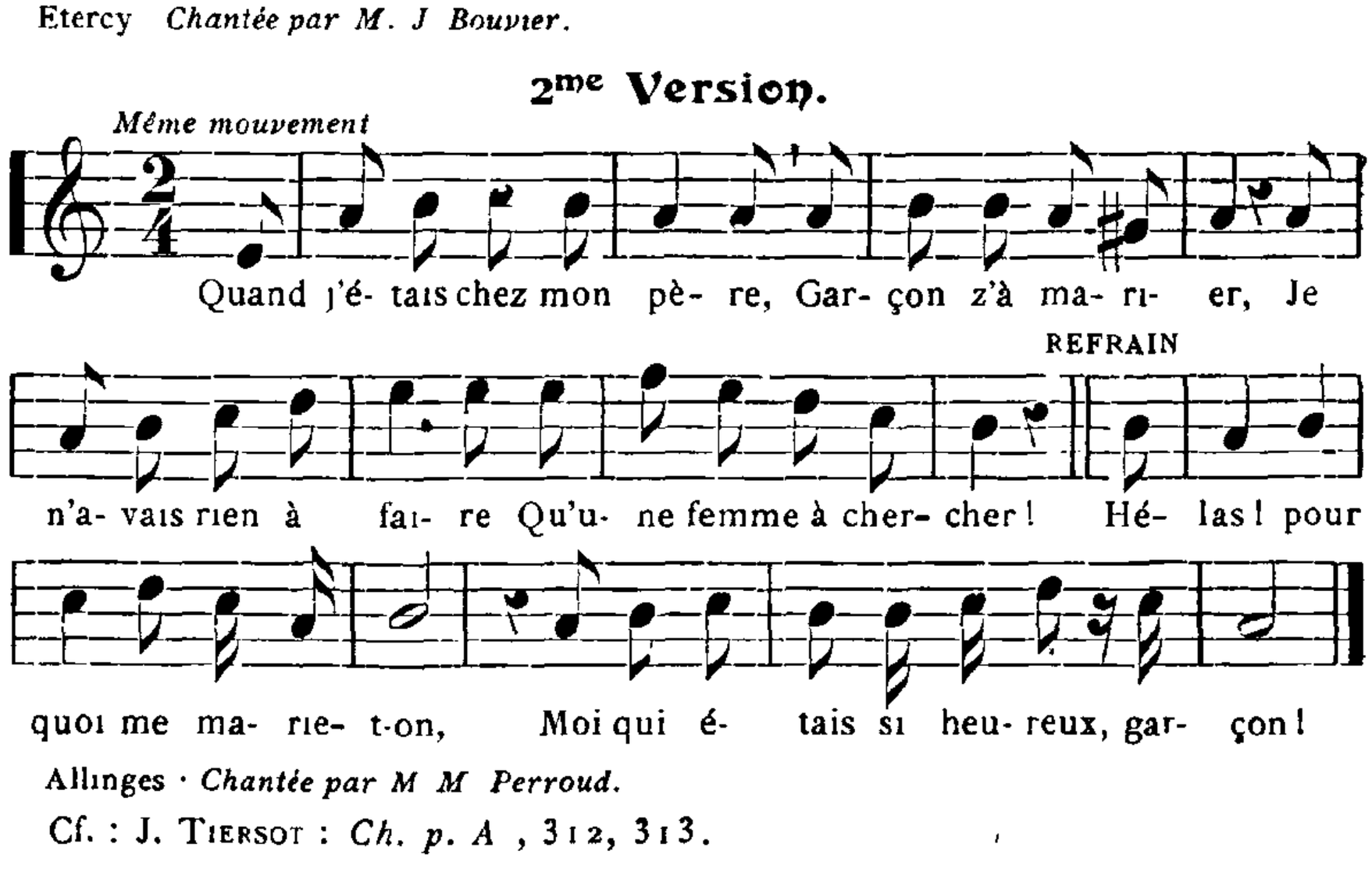

Allinges · *Chantée par M M Perroud.*

Cf. : J. Tiersot : *Ch. p. A* , 312, 313.

J'en suis soûl de ma Femme.

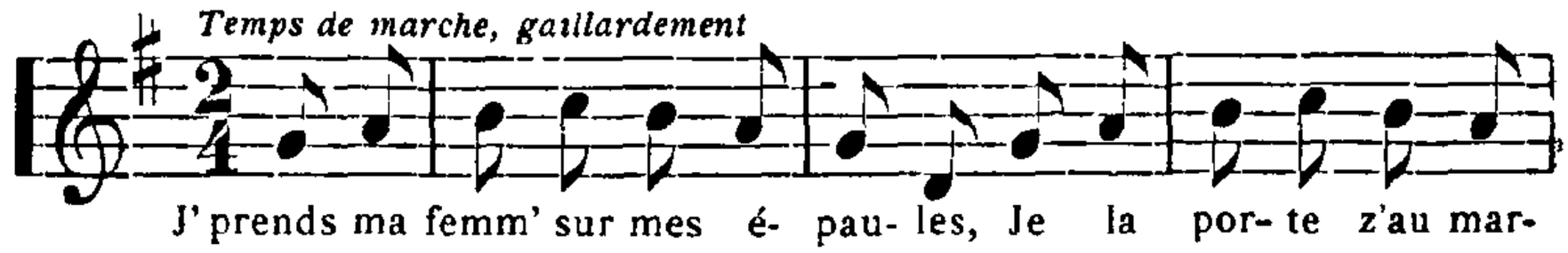

1. *Var.* : Pigeon entrelardé.

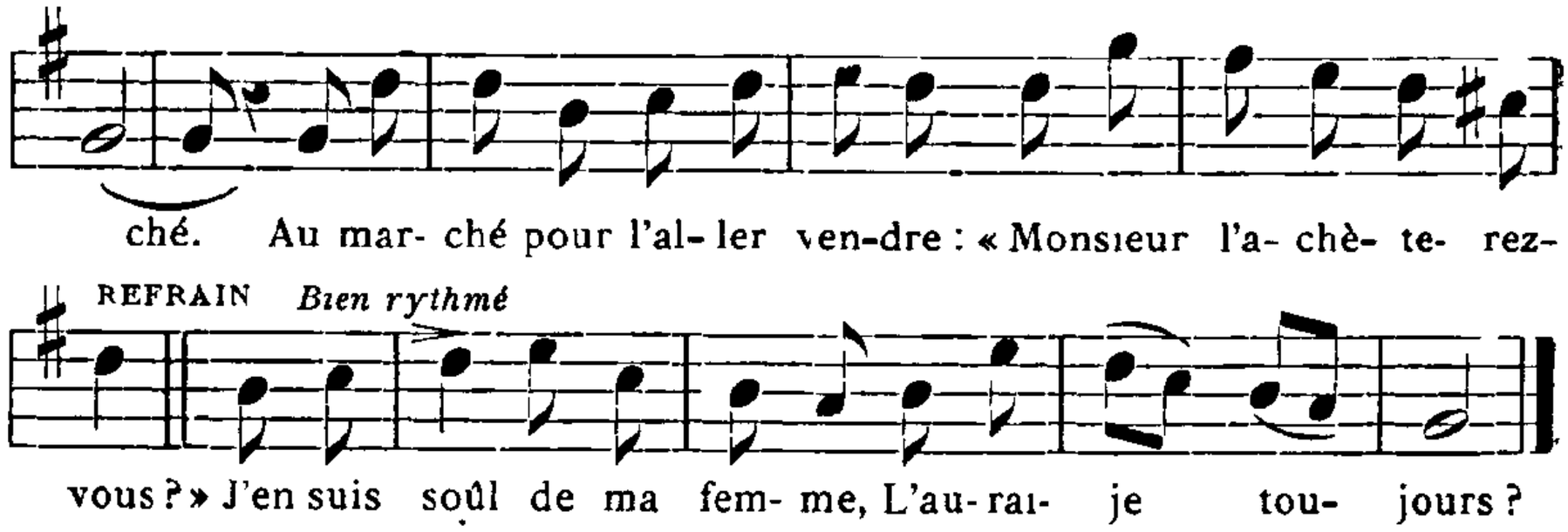

J' prends ma femm' sur mes épaules,
Je la porte z' au marché,
Au marché pour l'aller vendre :
« Monsieur l'achèterez-vous ? »

Refrain :

J'en suis soûl de ma femme,
L'aurai-je toujours ?

Au marché pour l'aller vendre :
« Monsieur l'achèterez-vous [1] ?
Je la donne-z' à l'épreuve
Pour une huitain' de jours.

Si l'épreuve n'est pas bonne
Renvoyez-la vers chez nous.

Si la porte en est fermée,
Attachez-la au verrou.

De craint' que l' verrou se casse,
Mettez-la dedans le four.

Remplissez le four d'épines
Mettez le feu alentour.

J' m'en irai crier en ville :
« Venez voir brûler le loup. »

Ell' me coûte six cents livres ;
Je la donne pour cinq sous.

A cinq sous j'en rabats quatre,
Je la donn' pour rien du tout. »

Héry-sur-Alby *Chantée par M Cl. Guillot* — Scionzier

La Mêson d' la Povrĕtô.

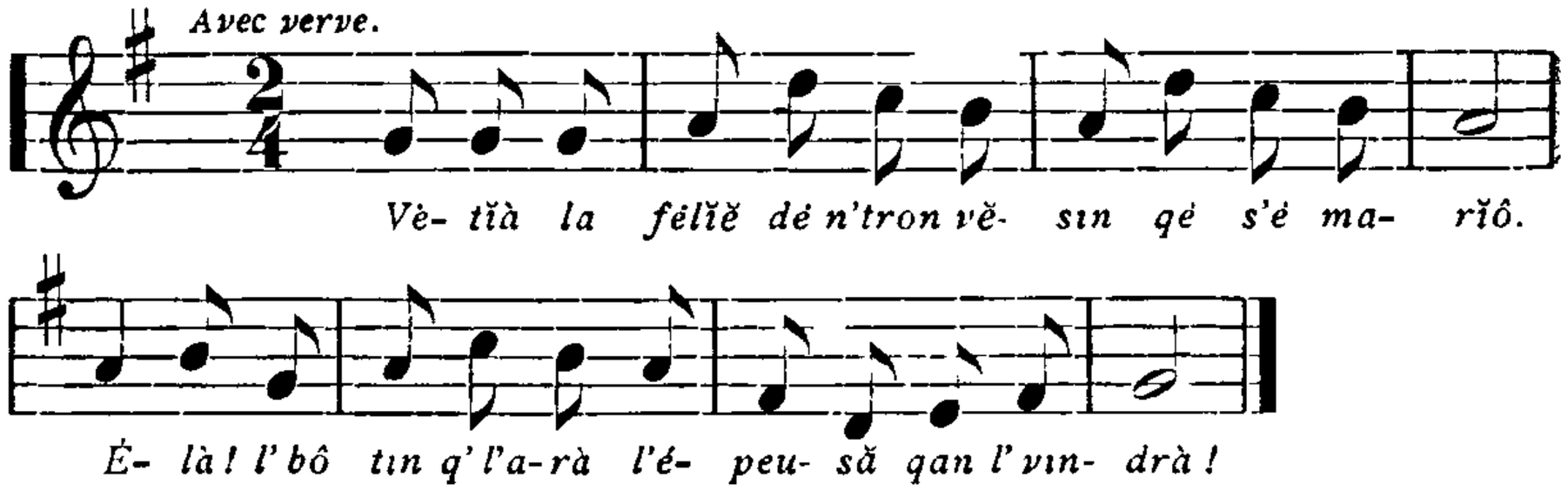

Vètïà la fèlïè dè ntron vèsin qè s'è marïô.
È la ! l' bô tin q' l'arà l'épeusă qan l'vindrà ! [1]
E la ! l' bô tin q' l'arà l'épeusă qan l' vindrà [2] *!*
A la mêson d' la povrĕtô no l'in menô. [2]

Traduction : 1 Voilà la fille de notre voisin qui s'est mariée.
Eh la ! le beau temps qu'elle aura l'épouse quand elle viendra !
2 A la maison de la pauvreté nous l'avons menee.

---

1. De même pour tous les autres couplets qui commencent par les 2 derniers vers du couplet précédent.
2. On commence ainsi chaque couplet par le dernier vers du précédent.

A la mêson, etc...
E' n'y avê ni ban ni sàlĕ pè s'astô. [8]

E' n'y, etc ..
L'avè sa bòçhĕ su la tòblă pè plorô. [4]

L'avê, etc ..
Alô sa mérĕ l'y vin dirĕ : « Pleură pô. [5]

Alô, etc...
Të nè tréré pa ran lé vaçh' ; é lé-z on pô. [6]

Te në tréré, etc...
Tè nè lavré pa lé-z écwal', é lé-z on pô. [7]

Tè nè lavré, etc.
Tè ne mĕnré pô u molin : n'on jhin de blô. [8]

Tè nè mĕnré, etc .
Te sarĭô pô dan qe l' mĕtô : n'on jhin dĕ sa. [9]

Te sarĭô, etc...
Tè n'aré pa à fér' lou lĭe, n'ion jhin d' lanfwa. [10]

Tè n'aré, etc...
Vo povi bin alô dromi d' su le soli. » [11]

3 Il n'y avait ni banc ni chaise pour s'asseoir.
4 Elle avait la bouche sur la table pour pleurer.
5 Alors sa mère lui vient dire : « Ne pleure pas.
6 Tu ne traîras pas les vaches ; ils n'en ont pas.
7 Tu ne laveras pas la vaisselle ; ils n'en ont pas.
8 Tu ne porteras pas au moulin ; ils n'ont pas de blé.
9 Tu ne saurais pas dans quoi le mettre ; ils n'ont pas de sac.
10 Tu n'auras pas à faire les lits ; ils n'ont pas de draps
11 Vous pourrez bien aller coucher au grenier »

Thonon-les Bains : *Chantée par Mme V. Bonnaud.*

La pauvreté dans le ménage constitue déjà le thème d'une chanson précédente : *Mârĕ, marĭâ mĕ ceti an* (V. 3e Gr.)

En revenant du Bois joli.

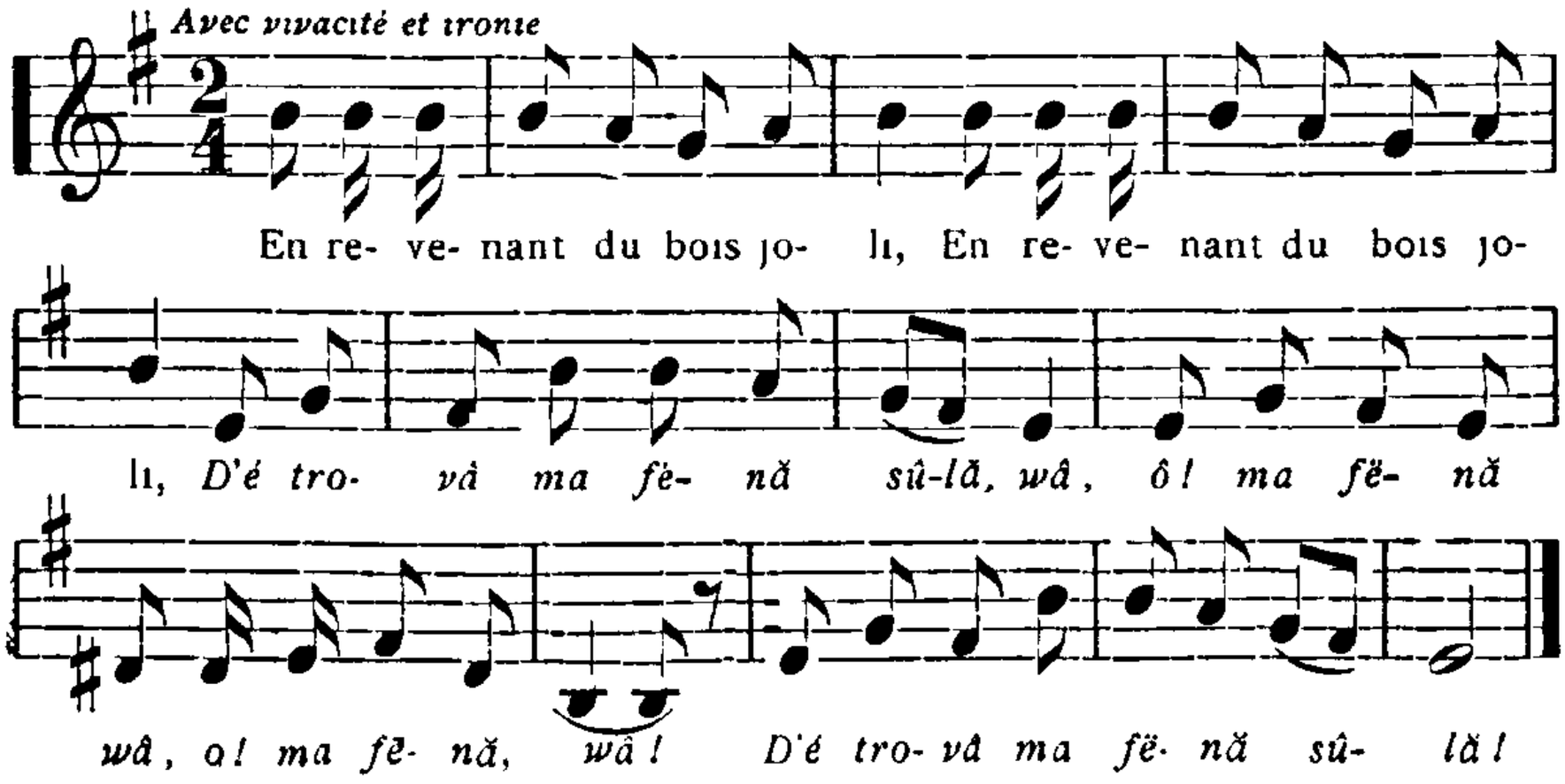

On bisse le premier vers.

En revenant du bois joli
D'é trovâ ma fenă sûlă, wâ !
O ! ma fenă, wâ ! O ! ma fenă, wâ !
Ou bien .
O ! ma fĭon, wâ : Ta na margă, wâ !
D'é trovâ ma fenă sûlă ! [1]

« E fo allâ u médecin,
U médecin dė la velă, wâ ! » [2]

Dé që lė médecin fu arr'vâ
E conĭ(ĕ)ssu la maladiă. [3]

« E fô l'u fârĕ on bon bolĭon,
On bon bolĭon dė borafĭă. » [4]

— D'amerı mieu n'a sop'(a) u vin,
Bĭen trimpâ d'dĭen 'nna sĕlĭotă. [5]

Et se de vėnĭo-z a morı,
Interâ-mĕ d'dĭen la câvă. [6]

Lo dou pı contre la moralĭĕ
Et la tétă dzo la guilĭă [7]

Totĕ lé gotĕ qė tombron
M'arozėron bın la danĭĕ. [8]

Traduction :

1 En revenant du bois joli
J'ai trouvé ma femme ivre.
Oh ! ma femme, oui ! *(bis)*
(4e ligne rengaîne sans signification)

2 « Il faut aller au médecin,
Au médecin de la ville, oui ! »

3 Le médecin dès son arrivée
Connut la maladie

4 « Il faut lui faire un bon bouillon
Un bon bouillon de bourrache »

5 — J'aimerais mieux une soupe au vin
Bien trempée, dans un petit seau.

6 Et si je viens à mourir,
Enterrez moi dans la cave,

7 Les deux pieds contre la muraille
Et la tête sous le robinet.

8 Toutes les gouttes qui tomberont
M'arroseront bien la gorge.

Tous les Jours

ou : Le Mari jaloux.

Décidé

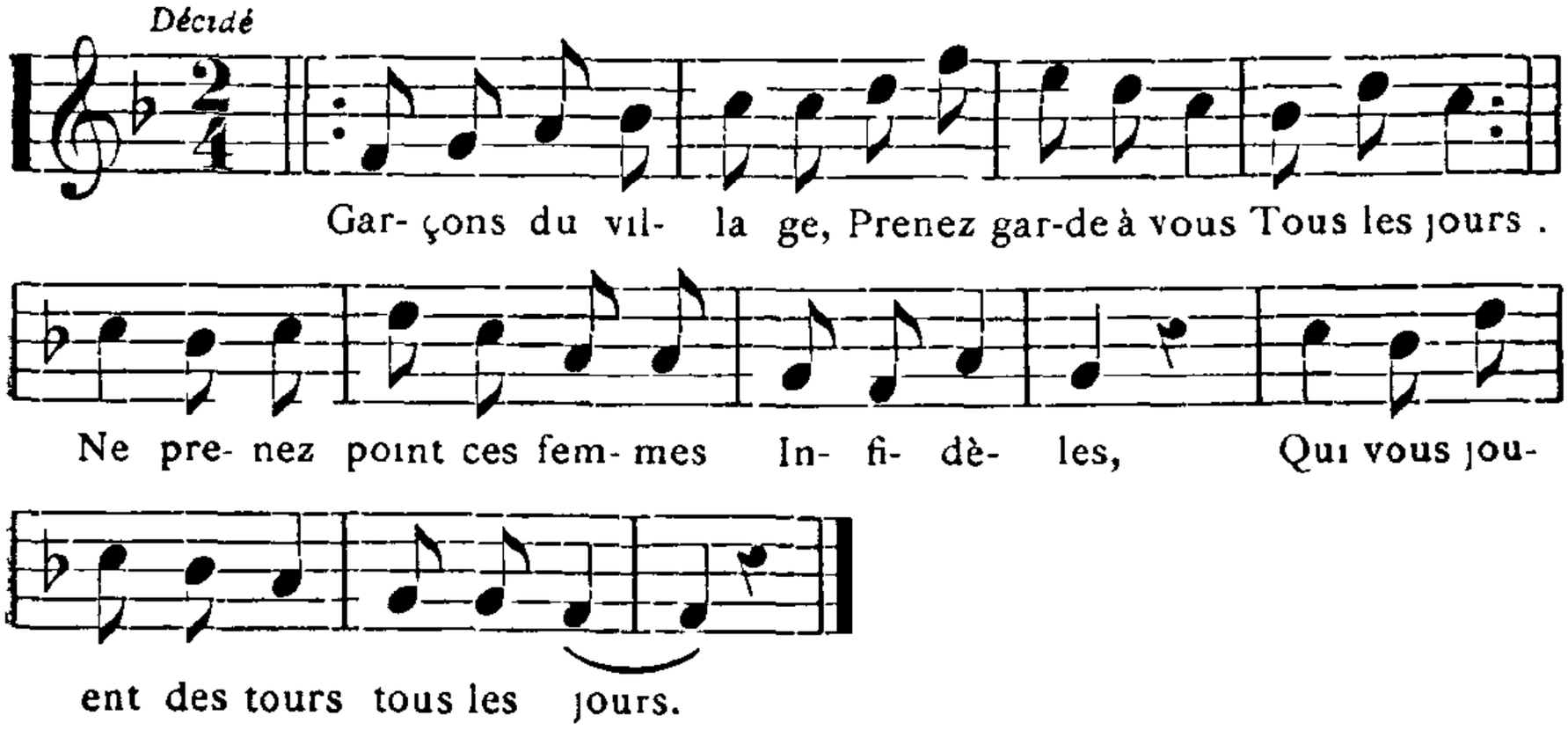

1 Garçons du village,
Prenez garde à vous
Tous les jours :
Ne prenez point ces femmes
Infidèles,
Qui vous jouent des tours
Tous les jours.

8 Moi, j'en ai pris une
Qui me joue des tours
Tous les jours
Ell' s'en va t' à la lune
D' chez elle ;
Ne revient que le jour
Tous les jours.

15 Je lui dis : « Ma femme,
Où diable allez-vous,
Tous les jours. »
— Je m'en vais à la ville,
Dit-elle,
Rejoindre mes amours
Tous les jours.

22 — Je lui dis : « Ma femme,
Combien gagnez-vous
Tous les jours ? »
— J' gagne cent écus par heure,
Dit-elle,
Et mille écus par jour
Tous les jours.

29 — D' cet argent, ma femme,
Dit's, qu'en ferons-nous
Tous les jours ?
— Nous irons à la foire,
Dit-elle,
Pour acheter des bœufs
Deux à deux.

36 — De ces bœufs, ma femme,
Dit's, qu'en ferons-nous
Tous les jours?
— Nous mangerons la viande,
Dit-elle,
Les corn's seront pour vous,
Vieux jaloux !

On y ajoute parfois le couplet suivant :

De ces queues, ma femme,
Dit's, qu'en ferons-nous
Tous les jours ?
Des lames de rasoir,
Me dit-elle.
Pour raser les jaloux
Comme vous !

Abondance : *Communiquee par M J Cretin*

Var. 29-30 Je lui dis ma femme :
« Et qu'en ferons-nous ?
36-37 id.

L'Oiseau volage

ou : **Le Coucou.**

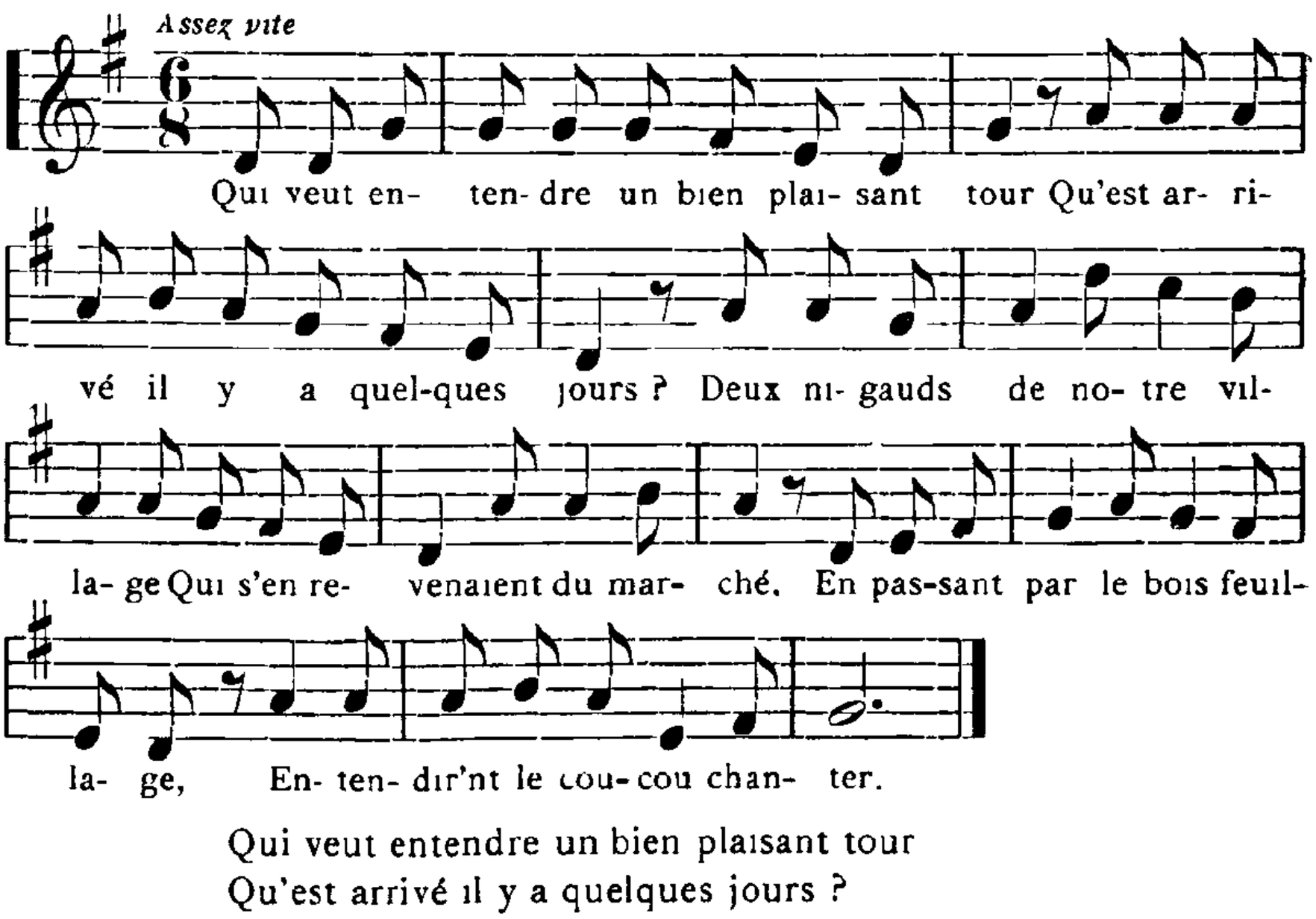

Qui veut entendre un bien plaisant tour
Qu'est arrivé il y a quelques jours ?
Deux nigauds de notre village
Qui s'en revenaient du marché,
En passant par le bois feuillage,
Entendirent le coucou chanter.

Le premier en a dit : « Oh ! par ma foi,
Ami, s'il a chanté, c'est bien pour toi !
— Oh ! non, ma femme, elle est trop sage
Pour me faire infidélité ;

Mais toi, la tienne qu'est si volage,
C'est pour toi qu'il aura chanté.

— Eh bien, pour qu'il n'y ait aucune erreur,
Allons vite trouver un procureur.
Oui, un bon procureur en ville
Qui nous dise la vérité,
Explique la chos' difficile
Pour qui l' coucou aura chanté.

Le procureur les ayant entendus
Leur dit : « Comptez-moi chacun dix écus. »
Ils mir'nt tous deux la main en bourse ;
Chacun dix écus ont donné :
« Ne craignez point le mal de tête,
C'est pour moi qu'il aura chanté. »

Les deux nigauds se sont pris par la main :
« Allons-nous en vite boir' du bon vin,
Puisque nos femmes sont si sages,
Ayons la joie dedans le cœur ;
Qu'(i) aurait cru qu'un oiseau volage
Eût chanté pour un procureur ? »

Héry-sur-Alby . *Chantée par M. Folliet*, Saint-Girod (Savoie) *Chantée par M Collomb, instituteur*

Christophle et le Meunier badin.

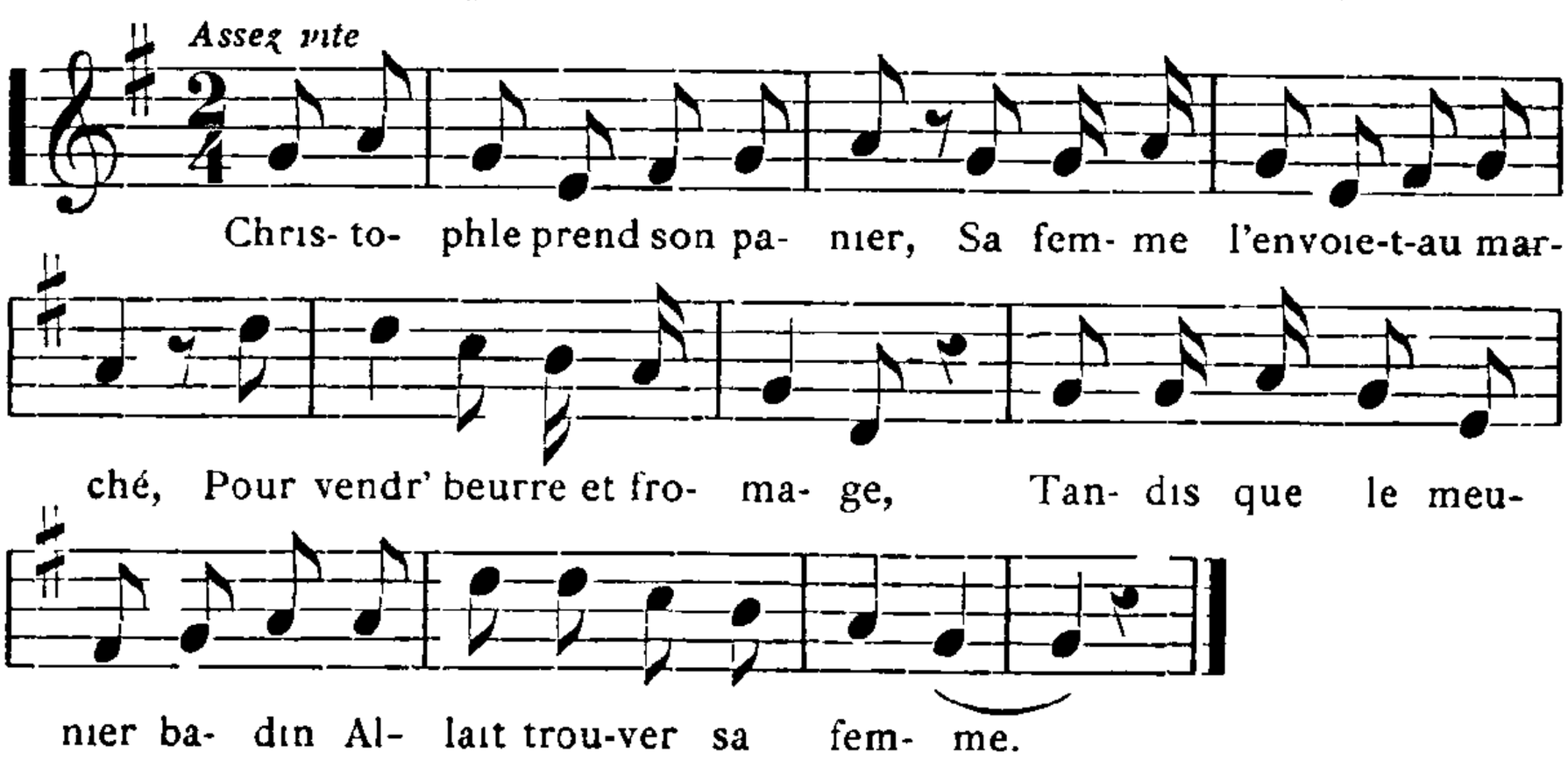

Christophle prend son panier ;
— Sa femme l'envoie-t-au marché,
Pour vendr' beurre et fromage ;
Tandis que le meunier badin
Allait trouver sa femme.

Sa femme sur un haut point,
Elle le voit venir de loin.
Ell' dit : « Voici Christophle ;
Aussi, de crainte qu'il vous voie,
Mettez-vous dans ce coffre. »

— Ma femme, il fait mauvais temps,
Je viens du marché à présent ;
Personn' ne m'a fait d'offre.
Je suis un homme sans argent :
Je veux vendre ce coffre.

— Ami, n' fais pas l'étourdi ;
Où mettrons-nous nos beaux habits,
Tous nos grands draps, Christophle ?
Oh ! vends ma robe, je t'en prie,
Et laisse-moi le coffre.

— Ce coffre-là vaut de l'argent ;
Je le veux vendre dix-huit francs,
Il est beau-z' et valable.
Je ne sais pas c' qu'il y a dedans,
Il pès' comme le diable [1].

Au premier qu'(i) l'a marchandé,
Le meunier s'est mis à parler :
« Ach'tez, vous aurez l' double ;
Car je suis ici enfermé ;
La cervelle m'y trouble. »

Vous autres meuniers badins,
O vous qui aimez la catin,
N'allez pas chez Christophle,
Car il va vendre au marché
Les homm's dedans un coffre.

Cusy : *Chantée par Mlle Ernestine Grosjean, et Mme Carrichon.*

Cf. : J. TIERSOT : *Ch. p. A.*, 184.

La Vieille qui se marie

(Version patoise.)

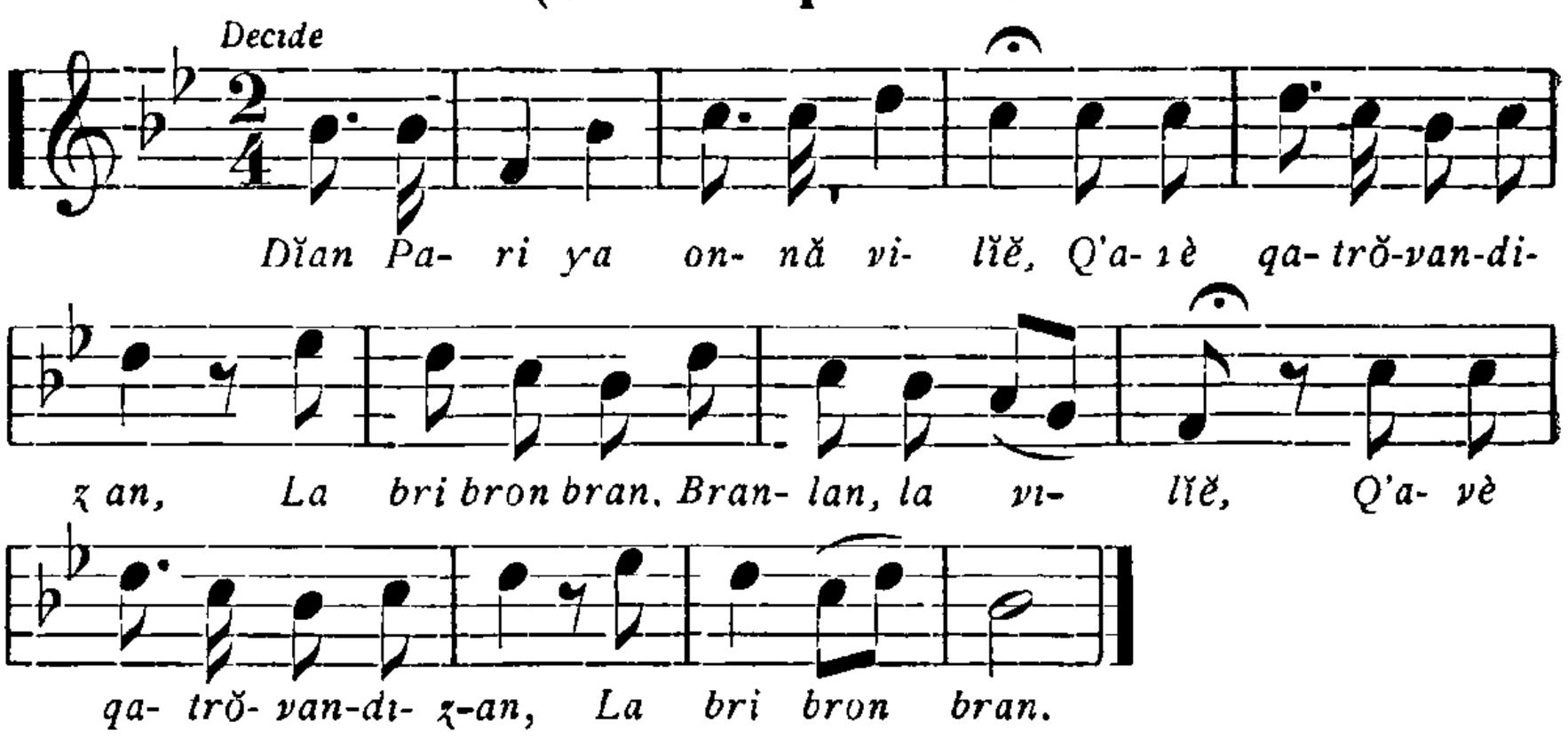

Dĭan Pari y a onnă vilĭĕ,
Q'avè qatrŏ van di-z an, [1]
La bri bron bran,
Branlan la vilĭĕ.
Q'avè qatrŏ van diz an,
La bri bron bran.

Ë la vilĭĕ va à la danfĕ
Pè çharçhi son ver-galan.

(Agencer la rengaine Labri, etc.,
avec le 2e vers,
comme au 1er couplet.)

TRADUCTION : 1 Dans Paris, il y a une vieille — Qui avait quatre-vingts-dix ans.
2 Et la vieille va à la danse — Pour chercher son vert galant.

---

1. Dans un texte nous trouvons intercalé le couplet suivant ,

Le plus jeun' de ses enfants
Dit : « Papa, l' meunier est dedans. »
—N'en dis pas davantage,
Je m'en vais vendre l'oiseau
En mêm' temps que la cage.

La démand' en marĭajhŏ :
« Marĭin nô, d' pardré pa tô : [3]

D'é oncŏ dédĭan ma çhambră
Qatrŏ copĕ de froman. [4]

D'é oncŏ dédĭan ma câvă
Qatrŏ ché de bon vin blĭan. » [5]

Lé delĭon, firŏn la nŏfĕ,
L'endéman, l'entéraman. [6]

I l'ĭeguétĕ dédĭan la gueulă :
L'avĕ pa mé qué trè dan. [7]

I l'ĭéguétĕ a ra l'orlĭĕ :
La mossă cressê dedĭan. [8]

I l'ĭéguétĕ a ran la panfë :
Le pan mousissĕ dedĭan. [9]

I l'ĭéguétĕ a ra la tétă :
Lou pĭu alliv' en pleuran. [10]

3 La demande en mariage . « Marions-nous . tu n'y perdras pas tout.
4 J'ai encore dedans ma chambre — Quatre coupes (vieille mesure encore usitée) de froment.
5 J'ai encore dedans ma cave — Quatre pièces de bon vin blanc. »
6 Le lundi, ils firent la noce ; — Le lendemain, l'enterrement.
7 On la regarde près de la bouche : — Elle n'avait pas plus de trois dents.
8 On la regarde près de l'oreille : — La mousse croissait dedans.
9 On la regarde près du ventre : — Le pain moisissait dedans.
10 On la regarde près de la tête : — Les poux s'en allaient en pleurant.

Thonon-les Bains : *Chantee par Mme V Bonnaud*

Voir une autre version patoise de Bonneville dans J. TIERSOT : *Ch. p. A.*, 197.

La Vieille qui se marie

(Version en français).

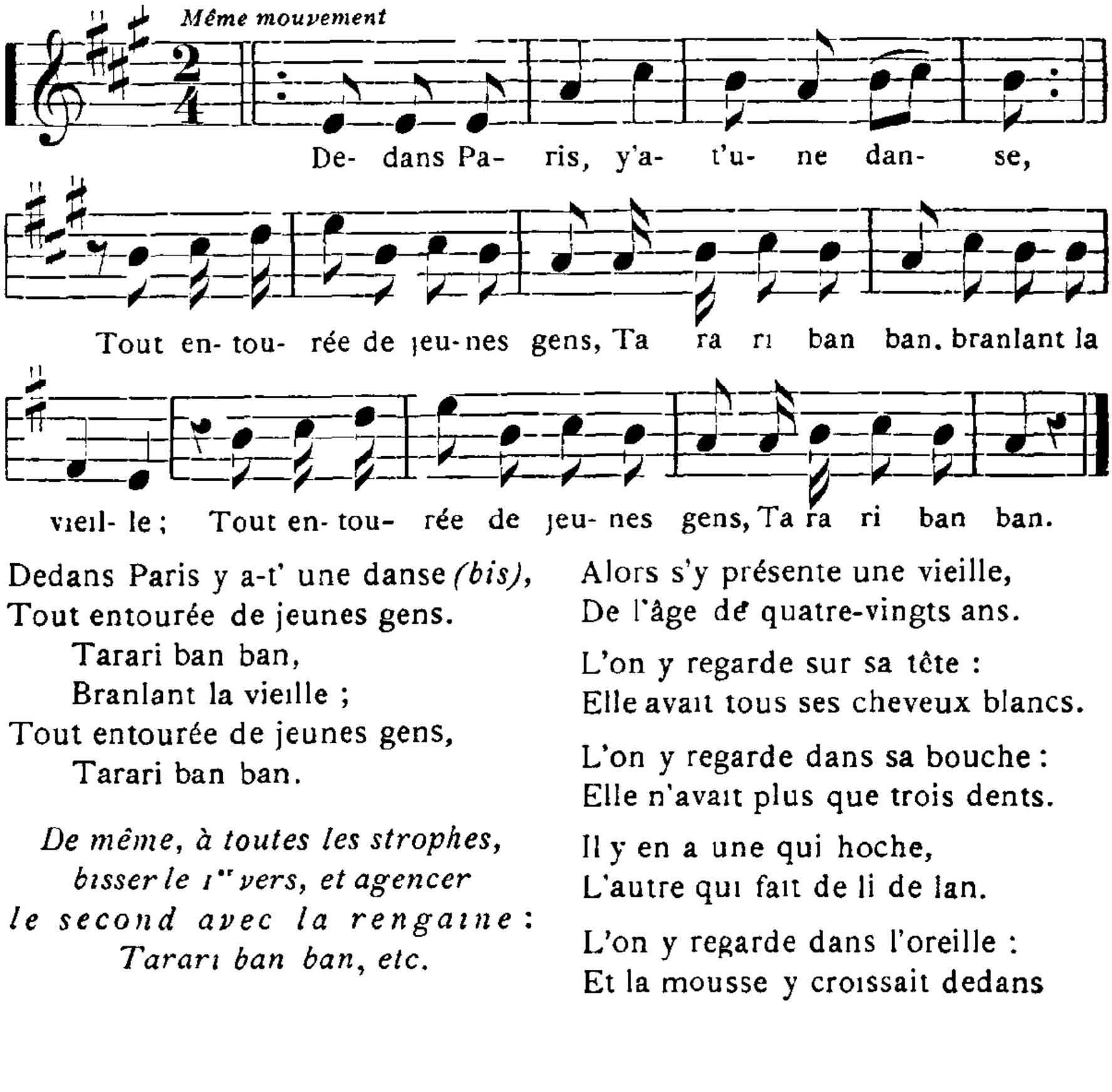

Dedans Paris y a-t' une danse *(bis)*,
Tout entourée de jeunes gens.
Tarari ban ban,
Branlant la vieille ;
Tout entourée de jeunes gens,
Tarari ban ban.

De même, à toutes les strophes, bisser le 1er vers, et agencer le second avec la rengaine : Tarari ban ban, etc.

Alors s'y présente une vieille,
De l'âge de quatre-vingts ans.

L'on y regarde sur sa tête :
Elle avait tous ses cheveux blancs.

L'on y regarde dans sa bouche :
Elle n'avait plus que trois dents.

Il y en a une qui hoche,
L'autre qui fait de li de lan.

L'on y regarde dans l'oreille :
Et la mousse y croissait dedans

L'on y regarde dans sa marche :
Elle s'en va tout en « creulant [1] ».

Et le lundi l'on fait la noce,
Le mercredi l'enterrement.

Et avec l'argent de ma vieille,
J'en aurai une de quinze ans.

Quand on s' marie avec des vieilles,
On se marie bien plus souvent.

Cusy · *Chantée par Mlles Ernestine et Antoinette Grosjean*

Collombat a traité le même sujet dans sa chanson : *La Vieille Amoureuse.* (V COLLOMBAT : *Ch. de Savoie,* 2e édit.. Niérat, 1901, n° 17, p, 40.)

Le Sire de Francboisy

ou : A jeune Femme, jeune Mari.

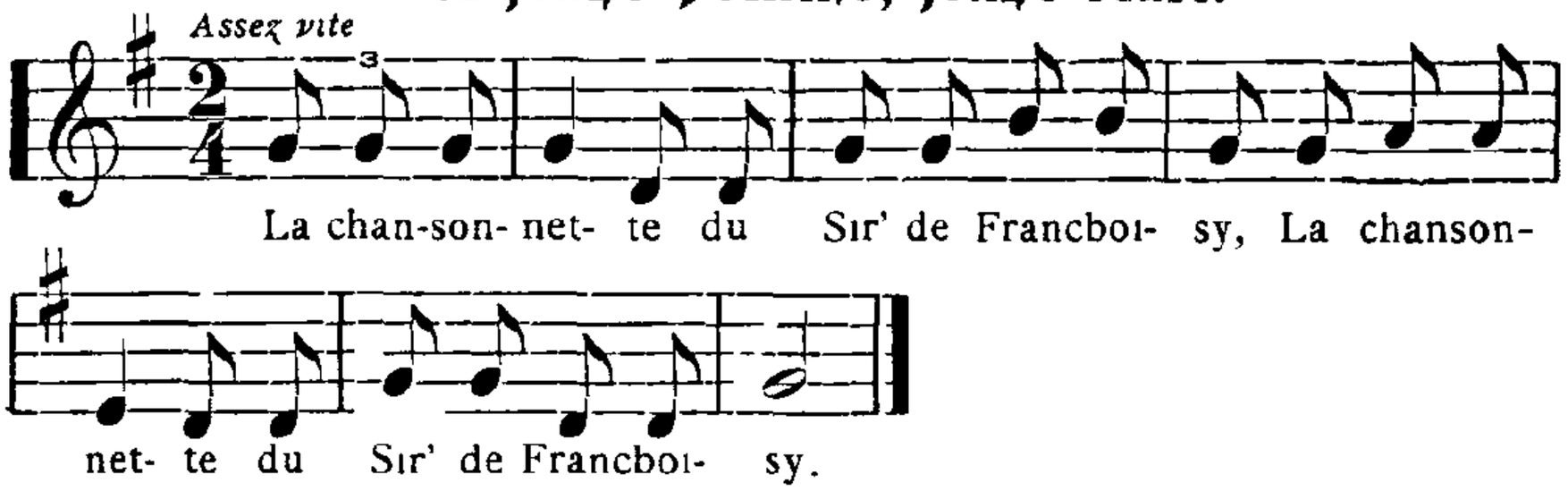

La chansonnette du Sir' de Francboisy.
(On bisse chaque fois).
Avait pris femme le Sir' de Francboisy.
La prit trop jeune, bientôt s'en repentit.
Partit en guerre pour battre l'ennemi.
Laisse sa femme au château d' Francboisy.
Revient de guerre au bout d' sept ans et demi.
De son domaine, tout l' monde était parti.
Cherche sa femme trois jours et quatre nuits.
Trouve sa femme dans un bal de Paris.
— Parbleu, Madame, que faites-vous ici ?
— Je ris. je danse avec tous mes amis.
— Parbleu, Madame, où est votre mari ?
— Oh ! je suis veuve de cinq ou six maris.
— Parbleu, Madame, cette vie va finir.
— Qu'êtes-vous donc, pour me parler ainsi ?
— Je suis moi-même le sir' de Francboisy.
La prend, l'emmène au château d' Francboisy.
Tue sa femme d'une ball' de fusil.
Creuse sa tombe du bout d' son parapluie.
Sèm' sur sa tombe de la grain' de persil.
De cette histoire. la moral' la voici :
A jeune femme, il faut jeune mari.

Cusy : *Chantée par Mlle Ernestine Grosjean ;* Annecy . *M. J. Terrier*

Claudius SERVETTAZ.

---

1. « Creulant : » de « creuler » ; fléchir en tremblant (français local).

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

12730. — Annecy. Imprimerie J. ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 10 juillet 1910

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Buttin, Carle. Désormaux. Dumort, Gardier, Le Roux. Letonnelier, Marteaux. Nanche. F. Serand, J. Serand.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Quatre candidatures sont proposées. Etant donné l'ajournement au mois d'octobre des séances de la Florimontane, il va être procédé au vote, si aucune objection ne se produit. L'assemblée approuve à l'unanimité. A la suite du dépouillement du scrutin, sont proclamés élus :

M. Anthonioz, présenté par MM. Carle et Serand ;

M. Robert, clerc de notaire, présenté par MM. Letonnelier et Serand ;

MM. Adé, architecte, et Grimont, sous-intendant militaire, présentés par MM. Nanche et Le Roux.

Le Président rappelle la proposition faite par M. Désormaux de fixer la date du prochain Congrès des Sociétés savantes de la Savoie. Le Comité de la Florimontane, auquel cette proposition a été soumise. a décidé de renvoyer ce Congrès à une année qu'on ne peut déterminer encore, afin de permettre l'étude approfondie des importantes questions dont une première liste a été publiée dans le deuxième fascicule de 1910. Le Congrès, ainsi compris, aura une utilité scientifique dont l'importance n'échappera à personne. L'assemblée approuve cette décision.

La Société déclare adhérer au Congrès archéologique qui doit avoir lieu prochainement sous les auspices de l'Académie de Mâcon, et décide de souscrire à un exemplaire du volume qui sera publié à l'occasion du millénaire de la fondation de l'abbaye de Cluny.

M. Désormaux propose que la Florimontane décerne, lors de l'assemblée générale de chaque année. le titre de membre honoraire à l'un des écrivains qui ont le plus contribué à faire honneur à la Savoie. Le nom serait présenté par le Comité. Cette proposition est adoptée.

M. Marteaux fait la communication philologique suivante :

« Le dérivé latin *limitáris*, qui est relatif à une limite. de *limes*, *limĭtĭs*, semble être resté dans un l.d. de la Savoie, le Lindar, nom d'un nant qui sépare, sur la carte de l'Etat-Major, les cantons de Saint-Pierre d'Albigny et de Chambéry, entre La Thuile et Aillon et aussi les anciens diocèses de Genève et de Grenoble. Il en est de même du mont Landard, à la limite des communes de Lucey, Chanaz et Saint-Pierre-de-Curtille, et des deux diocèses, d'après la carte du Regeste genevois. De *limĭtem* est venu *linde*, en 1340 *linda* (Bruchet : RS, 1900, p. 308), en pat. *landă*, au sens de linteau (*limitellus*, Koerting, nos 5603, 5606), poutre soutenant le manteau des anciennes cheminées (Constantin et Désormaux : *Dict. Sav.*. et Fenouillet : *Monogr.*) ; mais dans la topographie *linde* paraît avoir conservé son sens de limite. Faut-il y rattacher le diminutif *Lindion* ? C'est le nom d'un nant rapproché de la limite de Verchaix-Taninge, avec les chalets des *Landions*. Le Lindion est également le nom d'un chalet situé près d'un nant à la limite d'Alex et de la Balme-de-Thuy, appelé aujourd'hui le nant du Cruet. (J. Serand : *Guide de l'Alpiniste*, I, 1900, carte p. 57.) Il est difficile de préciser les conditions dans lesquelles s'est produite l'adjonction du suffixe, dont la forme féminine déjà apparaît en 1000 dans *in loco Lindiona* (HPM, I, col. 336) ».

M. Letonnelier pose la question d'identification du mot Dantanaz : « Parochie-Dantanaz », relevé par lui dans un des registres de la mairie d'Annecy en date de 1499.

Le Conservateur du Musée rend compte de l'Exposition du Cinquantenaire de la réunion de la Savoie à la France, que la Florimontane avait organisée dans l'une des salles du Musée sous la direction de MM. Le Roux, J. Serand et Gardier. Cette exposition, qui devait n'être ouverte que du 14 au 18 juin, a dû être prolongée de quinze jours en raison du succès qu'elle a obtenu et de l'affluence des visiteurs, groupes scolaires et autres.

Pour cette exposition rétrospective, on avait pu réunir : une collection complète des affiches et proclamations officielles de 1860 ; des bulletins de vote ; les portraits des principaux artisans de l'annexion : les portraits officiels en pied de l'Empereur et de l'Impératrice d'après Winterhalter, donnés à la ville en 1860, ceux de Victor-Emmanuel II et de Cavour, de Lachenal, gouverneur de la province, Jacques Replat, député, Levet, syndic, du Prince impérial ; un autographe de l'Impératrice donné à Jacques Replat, qui fut membre de la délégation des Savoyards

à l'Empereur; les clefs de la ville d'Annecy, offertes à Napoléon III, en 1860, sur un coussin de velours marqué à ses initiales ; des croquis, par l'architecte Monnet, des arcs de triomphe, gondole, tribunes, décorations du théâtre, organisés pour les fêtes d'Annecy de 1860 ; un costume de Syndic d'Annecy avec la canne de cérémonie surmontée d'une couronne de ville; un costume rouge de valet de ville avant 1860 ; une collection importante de vues, tableaux et peintures d'Annecy avant l'annexion ; l'ancien drapeau des pompiers ; le drapeau de Savoie, « de gueules à la croix blanche » ; le sceau de la ville ; les monnaies en usage et la collection des billets de la banque de Savoie annulés en 1860 [1] ; des gravures représentant les divers costumes de la brigade de Savoie, de l'armée sarde et des gardes nationales ; des autographes de Napoléon III, etc., etc.

M. Le Roux rend compte de la promenade organisée par la Société à Aix et à Hautecombe, le dimanche 5 juin. Après la visite du très intéressant musée d'Aix, un banquet a réuni les sociétaires à l'hôtel Beau-Rivage, au Grand Port. De là un bateau spécial a conduit les excursionnistes à l'abbaye d'Hautecombe. A leur retour, ils ont terminé l'après-midi au Grand Cercle, dont M. le Maire d'Aix-les-Bains leur avait gracieusement facilité l'entrée. Après l'audition d'une heure de musique par le septuor, les Florimontans ont regagné Annecy à 7 heures.

Au cours de cette promenade, notre confrère M. Léon Marès invita les membres présents à visiter le château de Montrottier et ses collections. Cette excursion a eu lieu le dimanche 3 juillet. Tous les Florimontans, qui eurent le privilège d'admirer les merveilleuses collections d'art et d'archéologie réunies avec un goût si sûr par M. Léon Marès, garderont un souvenir exquis de la charmante réception qui leur a été faite par l'aimable et érudit châtelain de Montrottier.

A l'occasion du soixantenaire de la Florimontane, qui aura lieu en 1911, MM. Serand, Buttin et Désormaux font une proposition tendant à reprendre le nom de l'Académie fondée à Annecy au commencement du XVIIe siècle. La Société charge les membres du bureau d'étudier ce projet et d'en rédiger les termes, qui seront soumis à la décision de l'assemblée générale en janvier prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

1. Rectifier à ce propos une erreur typographique : Lire *1860*, et non *1800*, *Revue Sav.*, 1910, p. 82.

EXCURSIONS LICHÉNOLOGIQUES

DANS LE

MASSIF DU MONT-BLANC

Au mois d'août 1906, MM. Couderc, Harmand et moi, avions décidé de faire quelques excursions dans les environs de Chamonix, afin de récolter des espèces intéressantes pour les beaux exsiccata de M. l'abbé Harmand. M. de Touzalin, en villégiature à Saint-Gervais-les-Bains est venu nous rejoindre, et nous avons fait ensemble quelques courses.

Nous avons exploré les environs immédiats de Chamonix, les abords du glacier des Bossons, la Flégère, le Montanvert et les abords de la mer de glace, le col des Montets, les environs de Vallorcine et de la cabane de la Pierre à Bérard, au pied du Buet.

C'est le résultat de ces diverses courses que je publie ici.

Je me suis attaché, afin de ne pas répéter ce qui a été dit dans l'excellent catalogue de M. l'abbé Harmand [1], à ne mentionner dans le présent travail que les espèces ou les variétés de lichens qui n'ont pas été trouvées par Venance Payot.

Ce travail sera donc un complément de celui déjà paru.

J'espère qu'il sera utile à quelques-uns de nos confrères. Je serais très heureux, si cette modeste étude pouvait donner à quelques-uns des milliers de touristes qui visitent actuellement la si belle vallée de Chamonix, le goût de la recherche de ces très curieux et intéressants végétaux.

M. Couderc, dont la compétence pour les *Collémacés* est si connue, a examiné les *Porocyphus* et les *Pyrenopsis*, M. Harmand a vu les espèces litigieuses. Ce n'est qu'après avoir pris son avis et ses conseils que je me suis décidé à publier les espèces nouvelles. C'est lui qui a décrit celles qu'il a récoltées.

Comme résultat, ces explorations nous ont donné 99 espèces et 28 variétés ou formes, nouvelles pour la *Lichénologie du Massif du Mont-Blanc*, ce qui joint au total du catalogue de M. Harmand donne pour ce massif 407 espèces et 122 variétés ou formes.

De nouvelles recherches augmenteront très certainement

1. HARMAND : *Lichens recueillis sur le Massif du Mont-Blanc par M. Payot.* (Bulletin de la Société botanique de France, 1901.)

ce chiffre, car il est à noter que le versant français seul a été étudié et pas encore dans son entier. Il serait à désirer que des lichenologues explorassent le versant italien, où il y a très probablement beaucoup à récolter.

Les espèces ou formes, *nouvelles pour la science*, sont :

Candelaria Couderci.
Lecanora ferruginata.
Lecidea Montanvertiana.
Lecidea ?
Lecidea Touzalini.
Lecidea Bossoniana.
Verrucaria lignyodes
» **xilophila.**
» **Vallorcinensis.**
Lecanora subintricata f. ochracea

POLYCHIDIUM Krb.

P. muscicola Krb.

Sur la terre moussue et sur les rochers autour de Chamonix. Environs de Vallorcine.

POROCYPHUS Krb.

P. furfurellus Harm.

Sur les rochers de l'ancienne carrière de Chamonix, à environ cinq cents mètres en aval de ce bourg.

Thécium par iode passant directement à un beau rouge orange, lavé le rouge persiste, mais devient vineux.

Epithécium incolore, hypothécium légèrement jaunâtre.

Asques en général cylindriques, parfois en massue atténuée au bout. Paraphyses grêles, un peu cohérentes, se dissociant par K. Spores par 8, unicloisonnées, pouvant atteindre dans un sens 16-18 μ de long sur 8-9 μ de large, dans l'autre 16-18 μ de long sur 5,5-6 μ de large, ce qui démontre qu'elles sont bilenticulaires-ovales. Elles sont souvent plus petites.

P. fuliginascens (Nyl.) Couderc in litt.

Sur des rochers granitiques souvent submergés, au-dessous du glacier des Bois.

Thalle entièrement celluleux, Gonidies jaune-brunâtre pâle, presque incolores (devenant vert-brunâtre par Hcl), en courts chaînons ou en amas, plus ou moins irrégulières de forme et de taille, mais en général orbiculaires, de 8 à 9 μ de diamètre (à rapporter aux Rivulariés). Apothécies d'abord presque pyrénoides, à ouverture poriforme avec disque imprimé brunâtre et rebord saillant laissant voir tout autour par transparence le reste de l'apothécie enfermé dans le thalle. sous forme de sphéroide aplati, de diamètre de 220 μ, le disque mesurant 110 μ. A la fin, l'apothécie atteint 3 à 400 μ et est entièrement ouverte, à rebord très saillant et à épithécium tantôt incolore, tantôt brun-verdâtre, mais le plus souvent à partie centrale surélevée en petit cône et brunâtre-verdâtre, le reste plat étant incolore. Thécium par iode jaune. Hypothécium incolore. Asques en général cylindriques, mesurant 25-36μ de long, sur 8-10 μ de large, Paraphyses entièrement cohérentes, dissociées par K simples et très minces, 1 μ à peine d'épaisseur. Spores par 8, en une ou deux rangées dans les asques, simples, incolores, finement granuleuses, mesurant dans une apothécie 9/6, 9/7,5.

9/6, 9/5,5, 10,5/9, 9/6 μ; dans une autre 11/7, 10/6, 11/6, 9/6, 10/6, 9/6 μ. En général 9/10 μ de long sur 6 μ de large.

Ce lichen correspond à la description du *Collemopsis fuliginascens* Nyl, Flora, 1873, p. 289, sauf l'épithécium qui n'est pas toujours incolore. Il pourrait se faire d'ailleurs que le *C. fuliginascens* et le *C. fuliginea* Nyl. Syn., p. 97, fussent le même lichen à apothécies plus ou moins développées.

P. areolatus Nyl.

Sur les rochers granitiques submergés, dans les torrents au-dessous du glacier des Bois.

C'est avec un point de doute que M. l'abbé Harmand a déterminé ce lichen comme étant le *P. areolatus*.

Thalle noirâtre-verdâtre, très mince presque partout ; quelques points seulement laissent voir un thalle plus développé, grossièrement inégal, fendillé, ce qui permet de supposer que tout le reste a été usé par l'eau courante. Gonidies de plusieurs sortes, les scytonémées paraissent dominer.

Apothécies saillantes, verruciformes, subglobuleuses, de 0,4 à 0,7 ᵐᵐ/ᵐ de diamètre, lécanorines, d'abord complètement enveloppées par le thalle, qui s'ouvre bientôt au sommet par un pore punctiforme, lequel s'élargissant peu à peu, laisse paraître l'épithécium déprimé, d'un beau rouge vineux à l'état humide, et entouré d'un bord propre concolore, qui fait ensuite saillie sous forme d'une couronne de 0,2 à 0,3 ᵐᵐ/ᵐ de diamètre.

Epithécium presque incolore, hypothécium jaunâtre. paraphyses très grêles ne dépassant pas 1 μ d'épaisseur.

Thèques allongées, à 6-8 spores ovoides atteignant 23 × 12 μ. Par l'iode, l'hyménium prend une teinte bleuâtre pâle, à laquelle succède un jaune-rougeâtre, mais l'hypothécium reste bleu.

Cette espèce se rapproche beaucoup du *P. areolatus*, dont elle se distingue par son thalle et ses apothécies ; mais il se peut que ces deux caractères soient anormaux et dus à la chute de l'eau.

SPILONEMA Born.

S. paradoxum Born.

Sur les rochers qui dominent l'ancienne carrière de Chamonix en aval du bourg.

S. pannosum Hy.

Sur les rochers au-dessus du glacier des Bois.

Ce lichen traité par le procédé ci-dessous, indiqué par M. Couderc paraît très bien lichénisé.

Traiter par K une bonne demi-heure, puis laver à fond : traiter ensuite par le bleu coton dissous dans l'acide lactique 24 heures, puis laver. On voit alors courir des hyphes septés dans la gélatine de la gaine. Mettre une goutte de Hcl et écraser ; le réseau des hyphes teintés en bleu se dégage nettement.

M. Couderc a vu sur ce lichen deux apothécies, mais il ne peut certifier qu'elles appartiennent à S. pannosum (ce sont peut-être des apothécies du *Porocyphus*). Une seule a été examinée. Elle est sphéroïde, close, de 150 μ de diamètre, aux trois quarts émergente, à péridium épais entièrement celluleux, jaune, passant à un hypothécium à éléments extrêmement serrés et fins. Thécium par iode directement rouge-vineux, devenant jaune au lavage. Paraphyses libres, simples, longues, large de 2 μ. Asques cylindriques arrondies au bout, très nombreuses, mesurent 40-60 μ de long sur 8-10 μ de large. Spores par 8 incolores, de taille très diverse dans la même asque, la plupart simples, mais quelques-unes nettement monoseptées et un peu rétrécies à la cloison, mesurant 12/6, 12/6,5, 13/6,5, 10/6, 11/6 μ. Quelques-unes sont plus petites.

Sous le réceptacle sont des cellules confuses, avec des gonidies fort semblables à celles des *Stigonema*, mais plus en chaîne ou plus dissociées. Ce serait un genre nouveau, mais avant de se prononcer, il faudrait retrouver ce lichen avec des apothécies nombreuses.

Je signale le fait afin de porter l'attention des chercheurs sur ce si curieux lichen.

PYRENOPSIS Forss.

P. pleiobola Nyl.

Sur les rochers granitiques. En face le village des Bossons, et sur la rive droite de l'Eau-Noire en amont de Vallorcine.

Hyphes extrêmement fins, formés en majeure partie d'éléments toruleux de forme et de dimension variable, mais enchevêtrés, en général ovoïdes, mesurant 2-5 μ de long, sur 1-2 μ de large, en masses relativement lâches autour des gonidies et denses sous les apothécies où elles passent à un hypothécium à peine différencié par une condensation un peu plus forte.

Gonidies glæocapsées, par 2 rarement par 3, à membrane très épaisse, 4 μ, et à grain gonidial en général ovoïde, 8-10/5 μ, rouges vers la surface du thalle sur une très grande épaisseur et y devenant violet par K.

Thécium par iode bleu puis rembruni-rougeâtre ou rougeâtre redevenant au lavage soit bleu assez franc, soit bleu sale avec les asques rouges. Paraphyses absentes, leur absence étant manifeste par l'emploi de Hcl iodé qui dissocie le thécium. Asques en massue, à pédicelle court (8 μ), à parois épaisses, mesurant 45-50 μ de long sur 18-20 μ de large sans le pédicelle. Spores nombreuses 30-50 par asque, paraissant jaunâtres en masse, globuleuses ou subglobuleuses, mesurant 3-4, rarement 5 μ de diamètre. Les asques sont par fois un peu courbes. Ce lichen est nouveau pour l'Europe centrale. (Couderc).

P. fuliginoides Rehm.

Sur les rochers granitiques au-dessous du glacier des Bois.

Thécium par iode devenant rouge vineux, et restant rougeâtre au lavage. Paraphyses simples, assez épaisses, libres, quelquefois terminées en massue au sommet. Asques en outre subcylindriques, plus renflées à la base qu'au sommet, à pédicelles très courts presque sessiles sur un hypothécium incolore, bourrées des spores sur lesquelles elles se moulent presque, leurs parois étant très minces et flasques : elles mesurent 36-40 μ de long sur 12 μ de large, quelquefois plus courtes. Spores de deux tailles ; dans les

asques du milieu mesurant 10/6, 10/9 µ, dans la plupart des autres 5/5 µ, toujours au nombre de 8, hyalines, à contours très nets et à parois raides et minces (Couderc).

COLLEMA Hill.

C. nigrescens Ach.

Sur les rochers granitiques ombragés et moussus au-dessous du glacier des Bois.

LEPTOGIUM Fr.

L. subtile Nyl.

Sur la boue glaciaire de la moraine de gauche du glacier des Bossons, au pied du glacier.

L. tenuissimum Krb.

Sur la terre non loin du pavillon du glacier des Bossons.

TRACHYLIA Fr.

T. tympanella Fr.

Sur de vieilles barrières. aux alentours du village des Bois.

CALICIUM (Pers.) Nyl.

C. adspersum Pers.

Sur de vieux sapins non loin de la cascade du Dard.

BÆOMYCES Pers.

B. roseus Pers.

Sur terre, non loin de la cascade du Dard. Quelques rares échantillons fructifiés.

STEREOCAULON Schreb.

S. denudatum Flk.

Sur les rochers granitiques. Rive droite de l'Eau noire, en amont de Vallorcine.

CLADONIA (Hill.) Nyl.

C. macilenta Hoffm.

Sur terre, dans les environs de l'hôtel du Montanvert.

C. coccifera var. **pleurota** Harm.

Même localité que le précédent.

C. squamosa var. **multibrachiata** Flk.

Sur terre. Sur les bords du sentier de Chamonix au Montanvert. Plusieurs formes.

C. verticillata Hoffm.

Sur terre. Abords de la gare du chemin de fer de Chamonix au Montanvert.

PLATYSMA Hoffm.

P. sæpincola Hoffm.

Sur les branches des pins rabougris. à côté de l'hôtel du Montanvert. Fructifications abondantes.

P. ulophyllum Nyl.

Sur les branches des sapins dans la forêt du Dard. Toujours stérile.

PARMELIA Ach. pr. p. Nyl.

P. acetabulum Duby.

Sur divers arbres, près du village des Bossons.

P. prolixa var. **pannariiformis** Nyl.

Assez commun sur les rochers granitiques.

P. fuliginosa var. **lætevirens** Nyl.

Sur divers arbres, près du village des Bossons.

PELTIGERA Willd.

P. spuria D. C. var. **erumpens** Tayl.

Sur terre, au pied du Brévent.

NEPHROMIUM Nyl.

N. lævigatum (Ach.) Nyl. var. **parile** (Ach.) Nyl. f. **glomelliferum**.

Sur les rochers granitiques. Environs de Vallorcine.

Thalle d'un brun foncé, couvert principalement vers les bords et dans la partie centrale de nombreuses granulations concolores, entières, atteignant ou dépassant même o,2"/" en diamètre.

Cette forme se distingue de la variété *parile* typique, par ses granulations plus grosses, non couvertes de sorédies.

N. tomentosum Nyl. var. **rameum** (Schær.) Nyl.

Sur de petites branches mortes de pin, sur les bords du Nant du Dard.

Parfaitement caractérisé par les points blancs très nombreux et les pseudocyphelles blanches, saillantes, qui ornent sa face inférieure.

SOLORINA Ach.

S. spongiosa Nyl.

Sur la boue glaciaire de la moraine de gauche du glacier des Bossons, avant d'arriver au pavillon des Bossons.

CANDELARIA Mass.

C. Couderci Harmand in litt.

Sur un pin en montant au Montanvert

Thalle jaune-ochracé-pâle, assez épais, environ o,180 "/", consistant, à l'origine, en squames arrondies, subréniformes, très entières, d'un diamètre de o,2 à o,4"/", paraissant ombiliquées-déprimées au centre, à bord

épais. Peu à peu, autour des petites squames, se dessinent des crans peu profonds, dont quelques-uns se transforment à la fin en petits lobules courts. entiers ou un peu crénelés. La rosette finale ne dépasse guère 1"/" en diamètre, et présente parfois, à son centre, un petit glomérule de lobules glonflés. En dessous, le thalle est pâle blanchâtre ; pas de rhizines apparentes ; k =.

La structure anatomique est analogue à celle du *C. Concolor*, c'est-à-dire que la couche gonidiale est entre les deux cortex, qui occupent tout le reste de l'épaisseur. Mais le cortex supérieur surtout est plus épais que chez le *C. Concolor*. Dans la coupe faite, il atteint 0,040"/", et est entièrement incolore. L'inférieur, qui est un peu obscur-brunâtre dans la couche extérieure, est épais de 0,025. Les apothécies manquent.

En somme, ce lichen paraît être une espèce nouvelle du genre *Candelaria*, différant du *C. Concolor* par l'épaisseur et la rigidité de son thalle qui est crénelé lobulé, mais jamais lacinié-déchiqueté.

PHYSCIA Schreb.

P. albinea Nyl.

Sur les rochers granitiques, près de la cabane à Bérard.

GYROPHORA Ach.

G. cinerascens Ach. var. **pallens** Nyl.

Sur des blocs de granit au pied du Buet.

PANNARIA Del.

P. triptophylla Nyl.

Sur les rochers granitiques à côté de la cabane à Bérard.

LECANORA (Ach) Nyl.

L. alphoplaca Ach.

Sur les blocs de granit parfois inondés, sur les bords de l'Eau-Noir à Vallorcine.

L. gelida Ach.

Sur le granit. Sentier du Montanvert, non loin de Chamonix.

L. nivalis Nyl.

Sur les rochers moussus, à côté de l'hôtel du Buet à Vallorcine quelques très rares échantillons.

Thalle à peu près nul, grisâtre. Spores par 8, cylindriques, simples ou à une cloison, mesurant 28-34 μ de long sur 5-6 μ de large. Epithécium devenant rosé sous l'action de la potasse.

L. teïcholyta Ach.

Sur le granit, près de la cabane à Bérard.

L. vitellina Nyl. f. ferruginata.

Sur les vieilles barrières autour de Chamonix.

Thalle brun rougeâtre.

L. oreina Ach.

Sur le granit au pied du Buet.

Mêlé au L Mougeotioides dont il se distingue très nettement par son thalle presque blanc, complètement insensible à l'action de la potasse.

L. sophodes Ach.

Sur les bouleaux, dans les environs de Chamonix.

L. exigua Nyl.

Avec le précédent.

L. submilvina (Nyl).

Sur le granit, non loin de l'hôtel du Buet à Vallorcine.

L. adunans Nyl.

Sur le granit. Au pied du Buet.

Thalle jaunissant un peu sous l'action de la potasse, hyphes bleuissant par l'iode. Spores mesurant 13-18 μ de long, sur 6-7 μ de large.

L. lusca Nyl.

Sur le granit. Moraine de gauche du glacier des Bossons et près de la cabane à Bérard.

Spores 19-21 μ; spermaties 18-21 × 1 μ.

L. oculata Ach.

Sur les rochers au pied du Buet.

L. badia Ach., var. **cinerascens** Nyl.

Sur les rochers des environs de Vallorcine.

L. subfusca Ach., f. **chlarona, planta rhododendri** Arn, in Lich. Aus f. XIV, XXII.

Sur les rhododendrons, à côté de l'hôtel du Montanvert.

Thalle farineux-pulvérulent.

L. glaucoma Ach., var. **cryptarum** Stenh.

Sur les rochers ombragés à côté de la cabane à Bérard.

L. subplanata Nyl.

Sur les rochers, au pied du Buet.

L. subintricata Nyl.

Sur le granit, non loin de l'hôtel du Buet à Vallorcine.

L. subintricata Nyl., f. **ochracea** Harmand in litt.

Sur un pin, sentier du Montanvert.

Thalle ochracé jaunâtre; finement squamuleux-subgranuleux, K—. Apothécies jeunes larges de 0,5$^{m}/_{m}$. environ, à bord thallin entier, peu saillant, à disque carné-brunâtre; les apothécies plus âgées, atteignent 1$^{m}/_{m}$ en diamètre, le bord thallin est refoulé et invisible; le disque est très convexe, inégal, parfois un peu pruineux, brunâtre obscur ou noirâtre, ou versico-

lore. Hypothécium incolore, épithécium brunâtre, granuleux, paraphyses étroitement soudées. Spores par 8. longuement ellipsoides mesurant 7-11 μ de long sur 3 μ d'épaisseur ; hyménium I + bleu persistant. Spermaties très peu courbes 6-7 × 1 μ.

L. ferruginata Harmand in litt.

Sur des blocs schisteux dans le bois qui est au-dessous du glacier des Bossous.

Thalle rouge-ferrugineux, K —, Klacl —, I + bleu violacé, finement aréolé, à aréoles un peu convexes se gonflant presque toutes et donnant naissance à une apothécie ; gonidies jaunes-verdâtres mesurant de 6-10 μ en diamètre. Apothécies atteignant à peine 0,5^{m}/^{m} de diamètre, entourées d'un bord thallin. à disque d'abord déprimé-urcéolé, puis plat, égalant à peine le thalle, vert obscur à l'état sec, jaunâtre-verdâtre pâle à l'état humide, K — ; hypothécium incolore, reposant sur une couche assez épaisse de gonidies, épithécium granulé, brun ; paraphyses épaisses, assez lâchement cohérentes; thèques ellipsoides, un peu gonflées à la partie supérieure. Spores par 8, hyalines, nettement biloculaires, la cloison étant parfois un peu épaissie ; ces spores mesurent 10-11 μ de long sur 3-4 μ d'épaisseur ; hymenium I + bleu puis brun.

Cette espèce remarquable se rapproche, croyons-nous, du **L. vittellina**.

L. orosthea Ach.

Sur les rochers granitiques ombragés. Rive droite du Nant du Dard.

L. glaucella Flot.

Sur les mélèzes. Bords du sentier du Montanvert.

L. symmictera Nyl, f. **sæpincola** Nyl.

Sur de vieux bois, dans les environs de Chamonix.

L. disereta Th. Fr.

Sur le granit, au pied du Brévent.

L. peliscypha Nyl.

Sur les rochers granitiques, non loin de la cabane à Bérard.

PERTUSARIA D. C.

P. scutellata Hue.

Sur différents arbres, dans les environs de Chamonix.

P. lactea Nyl.

Sur le granit. De Vallorcine à la cabane à Bérard.

URCEOLARIA Ach.

U. gypsacea Somm.

Sur les rochers, à côté du village des Bossons.

U. violaria Nyl.

Sur les rochers granitiques. Environs de Vallorcine.

LECIDEA Ach.

L. cupularis Ach.

Parois ombragées des rochers schisteux. Cascade de Blaitière.

L. uliginosa Ach.

Sur les rochers terreux. Sentier du Montanvert.

L. ostreata Schær.

Sur les sapins, dans la forêt du Montanvert. Rare et toujours stérile.

L. atrofusca (Flot.) Hue.

Sur les mousses, non loin de l'hôtel du Montanvert.

L.. Montanvertiana De Crozals.

Sur les mousses vivantes, dans les environs de l'hôtel du Montanvert.

Thalle blanc, formé de petites granulations solitaires ou agglomérées, devenant franchement jaune par l'application de la potasse. Apothécies biatorines, fortement bombées à la maturité, mesurant de 0.2 à 0,4$^{m}/_{m}$ de diamètre, d'un noir verdâtre, quelquefois légèrement recouvertes de pruine blanche. Epithécium verdâtre, quelquefois brun. thécium soit incolore soit teinté légèrement en vert, hypothécium incolore. Paraphyses très cohérentes, fines, simples. Thèques claviformes renfermant 8 spores ellipsoïdes, quelquefois un peu amincies aux deux bouts, et mesurant 12-17-21 μ de long sur 4-5-6 μ d'épaisseur. Sous l'action de l'iode, la gélatine hyméniale et les thèques deviennent d'un beau bleu.

Cette nouvelle espèce qui doit être placée à côté du *L. Berengeriana Mass*, en diffère par son thalle sensible à la potasse, son hypothécium incolore, sa gélatine hyméniale devenant bleue par l'iode.

L. ? Harmand in litt.

Sur une roche granitique au pied du Buet.

Apothécies brunâtres-obscures, larges de 0,6 à 0,7$^{m}/_{m}$, à bord concolore bientôt refoulé, convexes ; hypothécium incolore, épithécium brunâtre un peu vineux ; hymenium I + bleu, surtout les thèques. Spores 8, hyalines, simples, assez longuement ellipsoïdes, 12-14 × 4-5 μ

Ce lichen (parasite ?) croît sur une croûte noire, rugueuse, comprenant plusieurs sortes d'algues.

L. umbrina Nyl.

Sur les rochers, aux environs de Chamonix.

L. herbarum Nyl.

Sur des feuilles sèches de graminées, en montant au glacier des Bossons.

L. misella Nyl.

Sur les vieux bois, près de Chamonix.

L. flavovirescens Schær.

Sur la terre humide, au pied du Brévent.

L. (Bilimbia) melæna Nyl.

Sur de vieilles barrières, près de Chamonix.

L. (Toninia) Bossoniana. De Crozals.

Sur des rochers granitiques inclinés, en face du village des Bossons, à l'exposition sud.

Thalle formé à l'état jeune de petits grains isolés, convexes, de 1 à 2$^{m}/^{m}$ de diamètre et de 0,5 à 0,6$^{m}/^{m}$ d'épaisseur, très finement chagrinés, de couleur jaune paille très clair, blancs en dessous. Ces grains ressemblent en beaucoup plus petit et à part la couleur à ceux du L. mamillaris. Sous l'action de la potasse, le thalle passe au jaune vif. A l'état adulte, les grains se soudent et forment une croûte de 3 à 4$^{m}/^{m}$ de diamètre, légèrement lobée au pourtour. Apothécies d'abord enfoncées dans le thalle, puis émergentes, un peu convexes, d'un brun roussâtre, mesurant 0,2 à 0,3$^{m}/^{m}$ de diamètre environ. Epithécium brun, thecium et hypothécium incolores Paraphyses simples, nombreuses, épaisses de 1-1,5 μ, cohérentes. Thèques en massue, mesurant 30-32 μ de long sur 12 16 d'épaisseur, renfermant 8 spores simples, hyalines, soit ellipsoides allongées, soit légèrement fusiformes, de 12-15-20 μ de long sur 4-5-6 μ d'épaisseur. Sous l'action de l'iode, la gélatine hyméniale devient bleue, puis passe au vert brunâtre et au brun, mais le bleu reparaît au lavage.

Ce lichen se rapproche du *L. cristallifera* Tayl.

L. declinascens Nyl. var. **subterluescens**, f. **ochromeliza** Nyl.

Sur le granit : Col des Montets.

La potasse jaunit la médulle du thalle et l'iode la bleuit.

L. confluens var. **leucitica** Flot.

Sur le granit. Col des Montets.

Sur les rochers du col des Montets, j'ai récolté un Lecidea que j'avais déterminé pseudosilacea Nyl. J'ai adressé ce lichen à M. l'abbé Harmand qui m'a répondu :

« Dans de nombreux essais, j'ai trouvé les hyphes sensibles à I, par conséquent, ce lichen se confond avec le *L silacea*, déjà signalé. Il est à noter que le *L. silacea* a les hyphes tantôt sensibles à I, tantôt insensibles ; mais c'est très certainement la même espèce. »

L. convexa Th. Fr.

Sur granit. Environs de Vallorcine.

L. latypea Nyl.

Sur le granit. De Vallorcine à la cabane à Bérard.

L. aglæa Smft., f., **expallens** Th. Fr. Scand. p. 535.

Sur le granit. Non loin de la cabane de la pierre à Bérard.

Thalle blanchâtre, insensible à l'iode, jaunissant par la potasse. Spores 13-14 × 7-8 μ ; Epithécium bleu sur une assez grande épaisseur, hypothécium brunâtre ou brun Spermaties droites, très peu renflées au milieu 8 × 12 μ. (Note de M. Harmand).

L. ænea Duf.

Sur les rochers granitiques. Argentière et Col des Montets.

L. arctica Smft.

Sur les rochers, au pied du Buet.

Thalle blanchâtre, granulé, jaunissant un peu par la potasse. Apothécies sessiles, noires-bleuâtres, convexes, un peu bossues. sans bord apparent, atteignant au plus 0,8^{m}/^{m} en diamètre. Hypothécium brunâtre-rougeâtre, épithécium recouvert par une couche amorphe brun rougeâtre ; en-dessous il est bleu sur une assez large étendue, mais le bleu va en s'affaiblissant jusque vers la base des thèques. Paraphyses étroitement soudées, peu distinctes; hyménium I + bleu, mais bientôt il n'y a plus que le sommet des thèques qui reste bleu, le reste passe au rouge vineux. Spores par 8, oblongues fusiformes, plus longues que d'habitude, mesurant 24-27 μ de long sur 5-6 d'épaisseur.

L. neglecta Nyl.

Sur les mousses et les rochers moussus. Environs de l'hôtel du Buet à Vallorcine.

L. paratropa Nyl.

Sur les roches granitiques, au pied du glacier des Bois.

Thalle normalement cendré-blanchâtre tacheté çà et là de rouge ferrugineux, K + jaune, médulle I + un beau bleu. Les spores mesurent 12 μ de long sur 6 μ d'épaisseur ; elles sont un peu plus grandes que dans le type.

L. petrosa Arn.

Sur les rochers granitiques près de la cabane de la Pierre à Bérard.

L. petræiza Nyl.

Même localité que le précédent, mêlé au Lecanora intricata et au Lecidea geographica.

Thalle insensible aux réactifs. Spores brunes, à trois cloisons transversales auxquelles viennent s'ajouter de rares cloisons partielles longitudinales ; spores mesurant 32 μ de long sur 13 μ d'épaisseur.

L. fuscescens Smf.

Sur les mélèzes dans la forêt du Montanvert.

L. polycarpa Th. Fr.

Sur des rochers granitiques au Montanvert.

Hyphes bleuissant par l'iode. Spores hyalines, unicloisonnées, mesurant 21-27 μ de long sur 8-9 μ d'épaisseur.

L. roridula Th. Fr.
Sur les rochers au Montanvert.

L. geographica Fr. var. **urceolata** Schær.
Sur roches granitiques au Montanvert.

L. (Buellia) præcavenda Nyl. ; **Harmand** in. litt.
Sur de vieilles barrières dans les environs de Chamonix.

Thalle cendré, rugueux-inégal, insensible aux réactifs. Apothécies nombreuses, très petites, de 0,2 à 0,3$^{m}/^{m}$ de diamètre, noires. saillantes, longtemps concaves, à la fin presque planes et à bord saillant. Hypothécium brun, épithécium brunâtre. Paraphyses étroitement unies. non ou peu renflées et presque incolores au sommet Hymenium I + bleu persistant. Spores par 8, noirâtres, unicloisonnées, mesurant 15-19 μ de long sur 8-9 μ d'épaisseur.

Ce lichen peut être joint au **L. præcavenda** Nyl, dont il ne diffère que par son hyménium I + bleu très persistant.

L. nigritula Nyl.
Sur les sapins et les mélèzes dans la forêt du Dard.

L. disciformis Fr., var. **triphragmia** (Nyl.) Wain.
Sur des clôtures en sapin, près du village des Praz, sur des aulnes dans la forêt du Dard.

L. disciformis Fr., var. **papillata** Th. Fr.
Sur des mousses, au pied du Buet.

L. leptocline Flot.. **L. Mougeotii** Th. Fr.
Sur un rocher granitique au Montanvert

L. verruculosa Schær.
Sur rochers granitiques à Vallorcine.

XYLOGRAPHA Fr. pr. p. Nyl.

X. parallela Fr.
Sur de vieilles clôtures et sur les sapins pourris dans les environs de Chamonix.

X. spilomatica Anzi.
Sur de vieux mélèzes dans la forêt du Montanvert. Stérile. Douteux ?

ENDOCARPON Hedw.

E. pallidum Ach.
Sur les rochers humides. Ancienne carrière en aval de Chamonix.

VERRUCARIA Nyl.

V. fusca Pers.
Sur rochers granitiques. Au pied du glacier des Bois.

V. æthiobola Schær, var. **maculiformis** Malbr.

Même localité que le précédent.

V. lignyodes Harmand in litt.

Sur un caillou du ruisseau des Bossons vers 1.100 m.

Thalle indistinct, à gonidies d'un beau vert, globuleuses ou subgobuleuses, larges de 7-12 μ. Apothécies noirâtres-fuligineuses, enfoncées dans la pierre qu'elles dépassent à peine, larges au plus de 0,3"/", s'ouvrant largement au sommet. Pyrénium dimidié, la partie incluse est entièrement incolore. Paraphyses grêles, dépassant beaucoup les thèques, peu rameuses, enchevêtrées, un peu renflées au sommet et brièvement articulées à l'extrémité en 2-3 boutons épais de 2-3 μ. Spores par 8, simples, hyalines, ovoïdes ou ovoïdes ellipsoïdes, mesurant 21-27 μ de long sur 13-16 μ de large. Sous l'action de l'iode la gélatine hyméniale devient bleue.

V. xylophila De Crozals.

Sur la main courante d'un pont en bois sur l'Eau-Noire en amont de Vallorcine. (Pont conduisant à la cascade à Bérard.)

Thalle d'un brun plus ou moins grisâtre, épais de 0,2"/" environ, aréolé, formé de petites granulations écailleuses. Apothécies noires, de 0,2 à 0-3"/" de diamètre, dépassant le thalle du quart de leur hauteur, à pyrénium noir. Thèques renflées légèrement au milieu, souvent amincies au bout, contenant 8 spores généralement globuleuses mesurant 7-8-9 μ en diamètre, quelquefois subglobuleuses et mesurant alors 7-11 μ de longueur sur 6-8 μ d'épaisseur. Sous l'action de l'iode la gélatine hyméniale devient rouge-vineuse.

Ce lichen se rapproche du **V. Bernaicensis** Malbr. par ses spores globuleuses ou subglobuleuses ; il en diffère par son substratum et son thalle bien développé.

V. clopima Whlb.

Sur les rochers granitiques du col des Montets.

V. (Polybastia) Vallorcinensis De Crozals.

Sur les rochers granitiques humides et presque verticaux sur la rive droite de l'Eau-Noire à environ 600 mètres en amont de l'hôtel du Buet à Vallorcine.

Thalle gris cendré ou brun devenant vert foncé à l'état humide, continu quand il est mince, formé de toutes petites aréoles lisses quand il est plus épais, souvent sillonné de lignes noires. Gonidies du thalle mesurant de 6-7 μ de diamère. Apothécies d'un noir mat, au trois quart exsertes, de 0,3 à 0,6"" de diamètre, généralement arrondies, quelquefois ombiliquées à la fin. Perithécium épais. Pyrénium noir. Periphyses fines, abondantes. Thèques renflées légèrement au sommet. Spores par 8, hyalines puis brunes, ellipsoïdes, murales, généralement à 5-7 cloisons transversales ou un peu obliques, coupées irrégulièrement par des cloisons longitudinales non continues. Ces spores mesurent 25-35 μ de long sur 16-18 μ d'épaisseur ; quelques-unes atteignent 44 sur 22 μ. Sous l'action de l'iode la gélatine hyméniale devient rouge-vineuse.

Ce lichen silicicole se rapproche beaucoup du *Polyblastia intercedens* (Nyl) *Lönnr.*

V. fallax Nyl.

Sur les aulnes, bords du Nant du Dard.

LEPROCAULON Ach.

L. nanum Ach.

Rochers ombragés dans la forêt du Dard.

Ce lichen toujours stérile devrait être rangé parmi les *Stereocaulon.*

PARASITES

Lecidea parmeliarum Nyl.

Sur le thalle du *Platysma pinastri* et du *Parmelia fuliginosa* var. *lætevirens*. Environs du Montanvert.

Arthonia varians Nyl.

Sur le thalle du *Lecanora glaucoma*. Environs de Chamonix,

Bertia lichenicola De Not.

Sur le thalle du *Solorina crocea* au Montanvert.

Endococcus pseudocarpus Nyl.

Sur le thalle du *Lecanora smaragdula* au Montanvert.

Nectria erythrinella Nyl.

Sur *Peltigera spuria* dans la forêt du Dard,

Lichens de la Vallée de Mont-Joie.

Ayant dû quitter le pays, rappelé inopinément le 15 août, je n'ai pu à mon grand regret, prendre part à l'excursion dans la splendide vallée de Mont-Joie, dont M. de Touzalin, alors en villégiature à Saint-Gervais-les Bains, a bien voulu faire les honneurs à ses confrères.

M. l'abbé Harmand m'a communiqué la liste suivante de ses principales récoltes.

L'exploration n'a guère commencé que vers Notre-Dame de la Gorge, trois kilomètres plus loin que les Contamines, où Müller prenait habituellement ses vacances, et s'est poursuivie jusqu'au delà de l'hôtel du Nant-Borant, sur la route qui conduit au col du Bonhomme.

Les espèces silicicoles ont été recueillies sur les roches schisteuses qui bordent la route et la voie romaine jusqu'au pont qui se trouve au sortir du bois, avant de monter à l'hôtel du Nant-Borant. Les calcicoles, sur les nombreux blocs calcaires qui dominent, à partir de ce point. Les écorces et les bois n'ont pas été négligés, comme on le verra facilement.

Les espèces ou variétés nouvelles pour la flore lichénologique du massif du Mont-Blanc sont marquées d'une astérisque.

Le *Lecidea Touzalini* est une espèce nouvelle

Collema chalazanodes Nyl.
» **multifidum** Schær.
* » » var. **Jacobæ æfolium** Ach.
* » **polycarpon** Nyl.
Leptogium tenuissimum Krb.
Calicium trichiale Ach.
* » » f. **candelare** Schær.
Physcia albinea Nyl.
Pannaria brunnea Sw.
Lecanora cirrochroa Ach.
* » » var. **leprosa** Lamy.
Lecanora lobulata Smft.
» **aurantiaca** Ach.
» » f. **inalpina** Ach.
» **sophodes** Ach.
* » **nitens** Nyl.
» **glaucoma** Ach.
» **symmictera** Nyl var. **sæpincola** Nyl.
» **calcarea** Ach.
* » » var. **cæsiocalba** Fr.
* » » » **contorta** Flk.
* » » » **concreta** Schær.
» **chlorophana** Ach.
Lecidea protuberans Ach.
* » **symmictella** Nyl.
* » **Touzalini** Spec hov.
» **vesicularis** Ach.
* » **Berkausii** Krb.
» **enteroleuca** Ach.
» » forme à bord persistant.
Lecidea latypiza Nyl.
» **contigua** Fr.
» » f. **oxyda** Krb.
» **platycarpa** Ach.
» **crustulata** Krb.
» **lactea** Fr.
* » **Pilati** Krb.
* » **fuscocinerea** Nyl
» **badioatra** Krb.
» **geminata** Flot.
» **geographica** Fr.
* » » var. **gerontica.**
* » f. **sorediata.**
» » forme à thalle continu épais de 2mm/mm.
Lecidea obscurata Schær.
» f. **fuscescens** Harm.
» **disciformis** Nyl.
» » forme à thalle presque nul.
Lecidea myriocarpa Nyl
* » » var. **stigmatea** Wain
Verrucaria subcincta Nyl.
» **nigrescens** Pers.
* » **Sprucei** Leight.
* » **calcivora** Nyl
Lepra candelaris Schær.

Voici ci-dessous la description du *L. Touzalini* communiquée par M. Harmand :

Lecidea (Bacidia) Touzalini. Spec. Nov. Harm.

Sur de vieilles écorces de pin.

Thalle pâle-ochracé, mince, continu. Apothécies planes ou très peu convexes, noires, un peu brunâtres, sans bord propre apparent, larges au plus de 0,3mm/mm ; hypothécium pâle, épithécium noir brunâtre, presque tout le thécium est un peu brunâtre ; paraphyses indistinctes, hyménium I + rougeâtre-vineux. Spores par 8, hyalines, à 3 cloisons ; les normales sont ellipsoides-allongées, 0,009 × 0,003mm/mm, plus grosses à un bout et obtuses à chaque bout ; mais la plupart sont prolongées en queue à un ou à chaque bout et atteignent 0,027mm/mm en longueur.

Béziers, novembre 1909.

André de Crozals.

LA CHAPELLE DE MOUSSY

I. — **Historique** [1].

La chapelle de Moussy (fig. 1) est située sur le territoire de la commune de Cornier (canton de La Roche), sur la route qui va de La Roche à Genève. Elle est formée de deux parties distinctes : romane à l'ouest, gothique à l'est.

Fig. 1

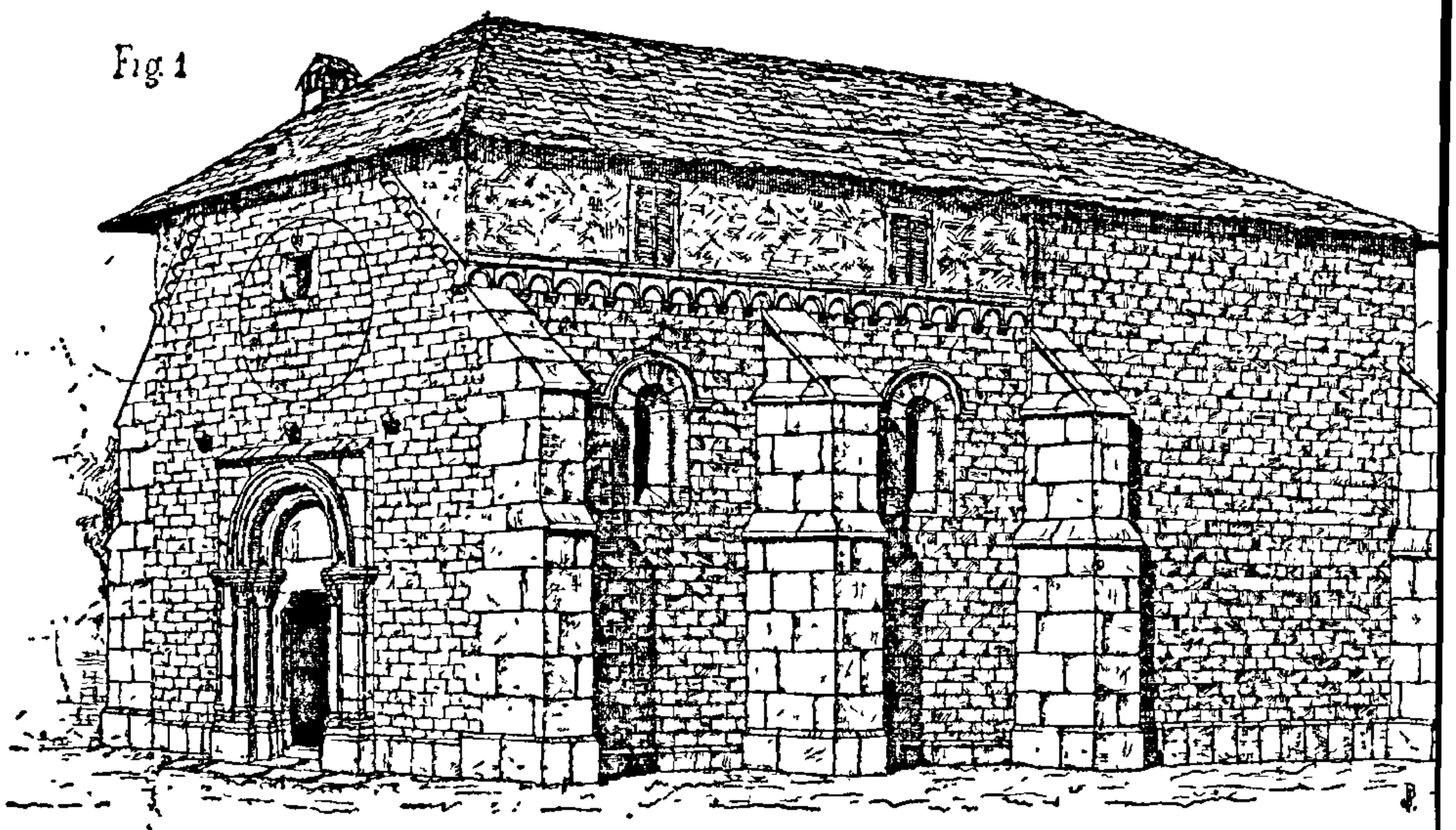

Nous ignorons qui édifia la première construction qui n'est certainement pas antérieure à la fin du XIIe siècle. M. Blavignac [2] qui la fait remonter au Xe siècle suppose, d'après Besson [3], qu'elle fut érigée dans le domaine d'une famille noble du nom de Moussy, famille qui a donné quelques abbés de ce nom. Nous avons consulté l'ouvrage de Besson, mais les abbés dont parle cet auteur étaient : 1° Abbés de Sixt (canton de Samoëns) ; 2° ils vivaient au XVIIe siècle ; 3° ils descendaient

1. Qu'il me soit permis d'adresser le témoignage de ma gratitude à la Société Florimontane qui a bien voulu accueillir et publier mon premier travail et à M. Marc Le Roux qui m'a fait profiter de son expérience archéologique et m'a précisé la nécessité de la description monumentale des édifices peu connus de notre pays de Savoie. P. JACQUET.

2. BLAVIGNAC : *Histoire de l'architecture sacrée du Ve au Xe siècle, dans les évêchés de Lausanne,* Genève et Sion.

3. BESSON : *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste,* (1759), page 150.

d'une famille noble, propriétaire à Reignier [1]. Nous ne pensons donc pas que le nom de Moussy ait été donné par les abbés de ce nom. Notre avis est que la chapelle de Moussy appartenait aux Templiers, car au XIVe siècle, juste au moment de la suppression de cet ordre, elle passait aux mains des chevaliers de Malte établis à la commanderie de Compesières près de Genève [2].

Il est donc certain que nous leur devons la partie gothique, les contreforts adossés à la partie romane et quelques modifications que nous signalons plus bas. Nous leur devons peut-être le nom de Moussy, car nous avons retrouvé des chevaliers de Malte qui portaient le nom de Moussy (Pierre de Mouxi, clerc de Moussy, mort en 1660 [2]).

Sous la Révolution, la Chapelle et ses dépendances furent saisies et louées au citoyen C. Navilloz, puis le 18 ventôse an III elle était adjugée au citoyen Perréard dont les héritiers en sont encore aujourd'hui propriétaires [3].

II. — **Description monumentale.**

Partie romane.

Intérieur. — Au début la chapelle de Moussy se réduisait à la partie romane (figurée en noir sur le Plan fig. 2). Ce vais-

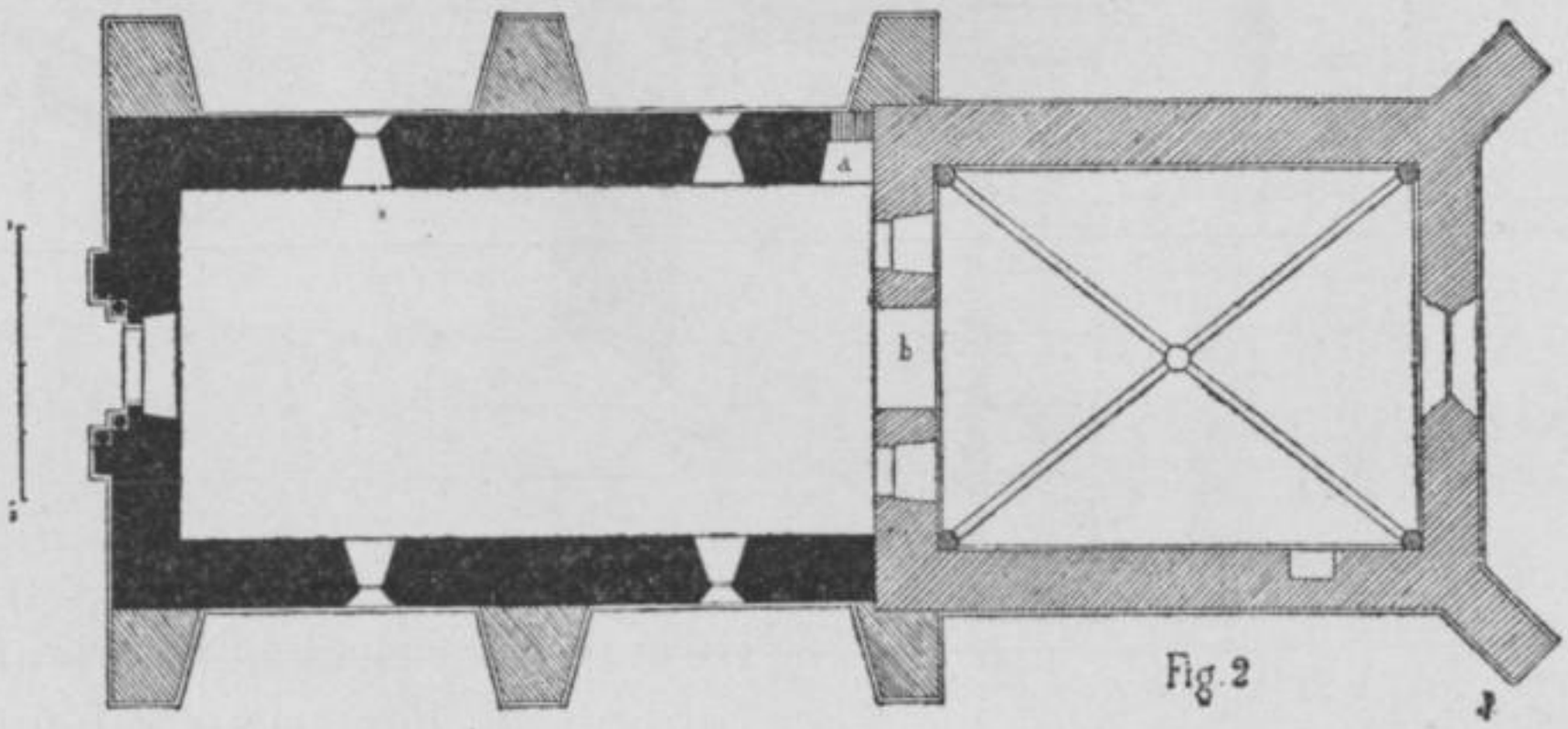

Fig. 2

seau bâti en moyen appareil mesurant à l'intérieur 5 m. sur 10 m., était recouvert d'une voûte en berceau sans arcs doubleaux, ruinée actuellement. On en retrouve cependant les premiers voussoirs en tuf appareillé au dessus de son imposte

1. Chevalier : *Histoire de la commune de Reignier*. (Bulletin de l'*Académie Salésienne*, à Annecy.

2. Besson : *loc., cit.*, pages 167, 184, 185.

3. Affiche d'avis de vente des biens nationaux en date du 29 pluviôse, an III, et conservée par M. Perréard Claude, à Cornier.

dont le profil est un cavet surmonté d'un bandeau. — Après son écroulement, cette voûte fut remplacée par un lambris composé de fortes planches clouées contre des cintres en demi-cercles qui reposaient sur l'imposte de la voûte écroulée. Ce lambris existait encore vers 1845 : les propriétaires actuels s'en souviennent et nous en firent la description. Mais les rats y ayant élu domicile, ils y faisaient un tel tapage que leur père le fit démolir pour s'assurer que son logis n'était pas hanté par de mauvais esprits.

Les murs latéraux ont 1 mètre d'épaisseur. La voûte dans sa poussée les a fait écarter de la verticale d'environ 25cm. Ils sont percés chacun de deux fenêtres fort étroites (0m20 sur

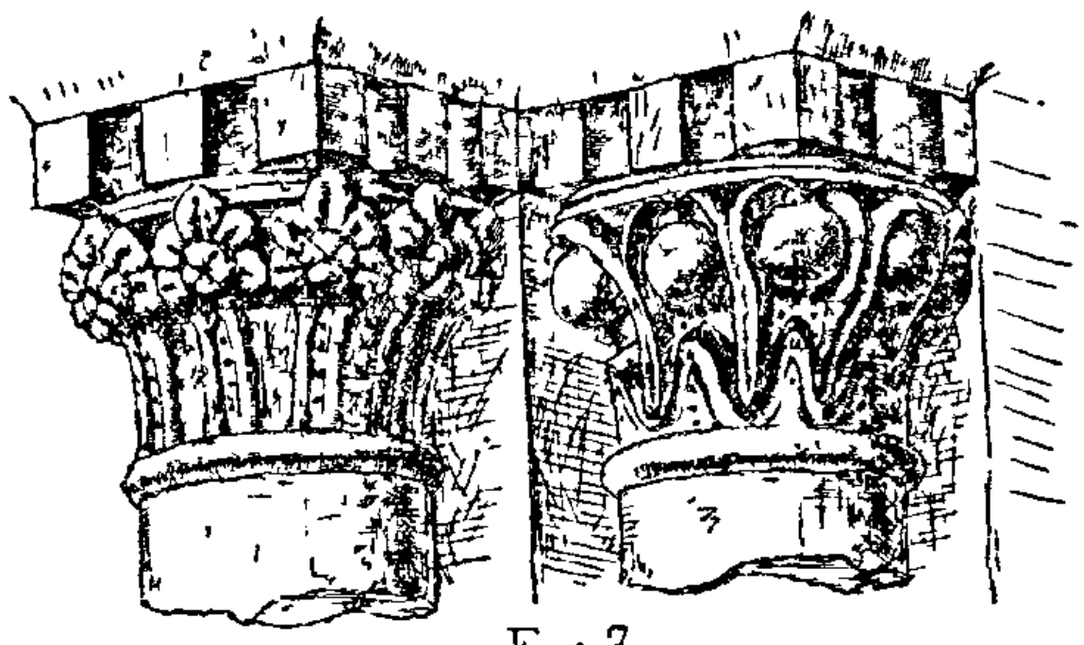

Fig 7

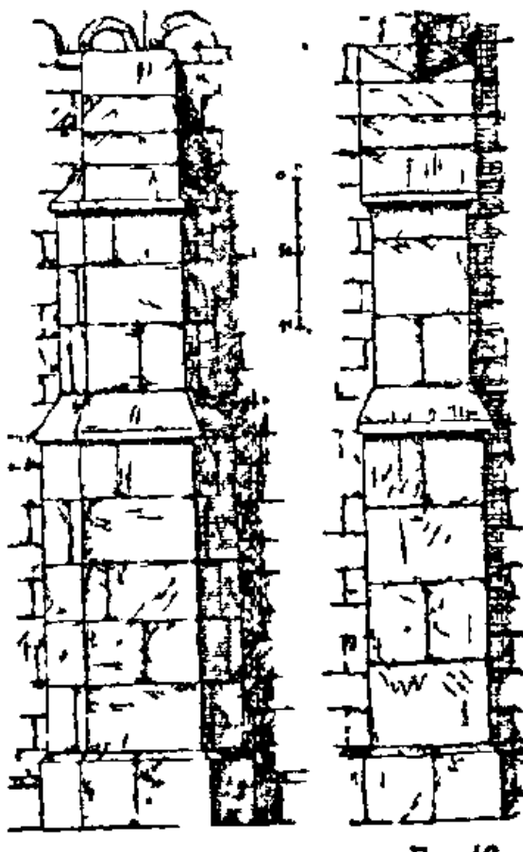

Fig 11

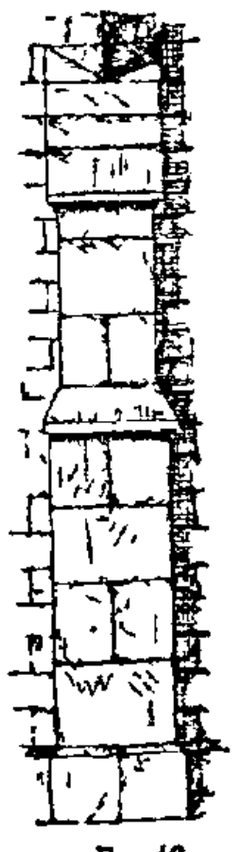

Fig 12

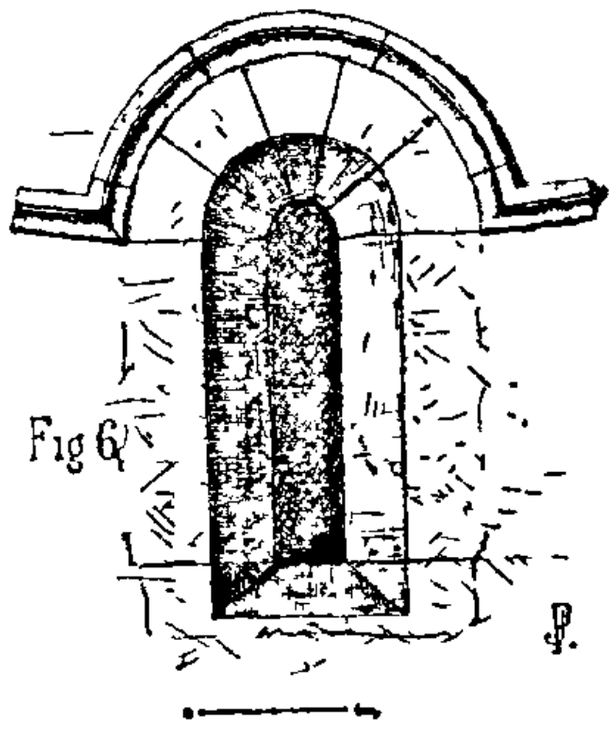

Fig 6

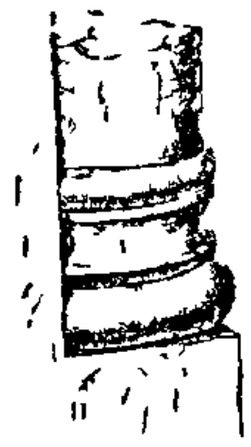

Fig 8

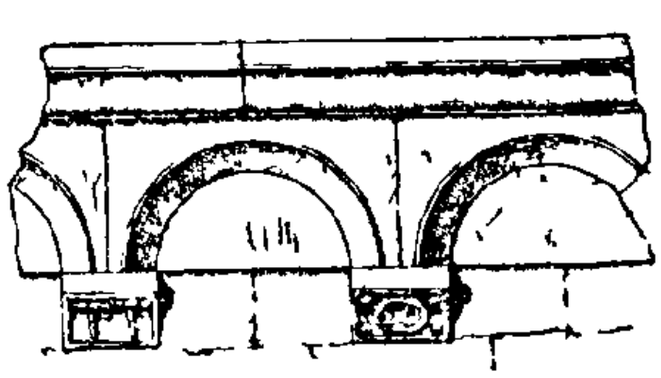

Fig 9

1m20). Elles sont en plein cintre et très ébrasées à l'intérieur comme à l'extérieur. Leur appui intérieur est taillé en talus très incliné. (Fig. 6.) Le mur de l'Est était percé de trois baies dont deux fenêtres latérales de forme quadrangulaire placées à 1m10 du sol, mesurant 0m90 de largeur et d'une porte verticale en tiers point mesurant 1m50 de largeur sur 2m40 de hauteur. Cette

dernière a ses arêtes chanfreinées et la base des montants présente une ornementation flamboyante. Elle donnait accès dans le chœur. La paroi dans laquelle sont percées ces trois ouvertures est de la période ogivale. En effet il obstrue en partie une petite porte en plein cintre (*a* fig. 2) qui se voit encore dans l'angle Nord-Est. A l'intérieur son aspect est celui d'une niche, à l'extérieur on aperçoit les claveaux qui la formaient. En outre, on retrouve dans la maçonnerie un bloc portant une décoration à billettes. Ce bloc qui devait appartenir à la paroi Est de la construction romane nous permet de supposer que cette face était percée d'une fenêtre surmontée d'un cordon à billettes, laquelle aurait éclairé le primitif autel qui, nous le supposons, était placé en face de la porte en tiers point, citée plus haut.

Extérieur. — *La façade* prolongée par deux contreforts présente un pignon dont les rampants sont ornés de fausses

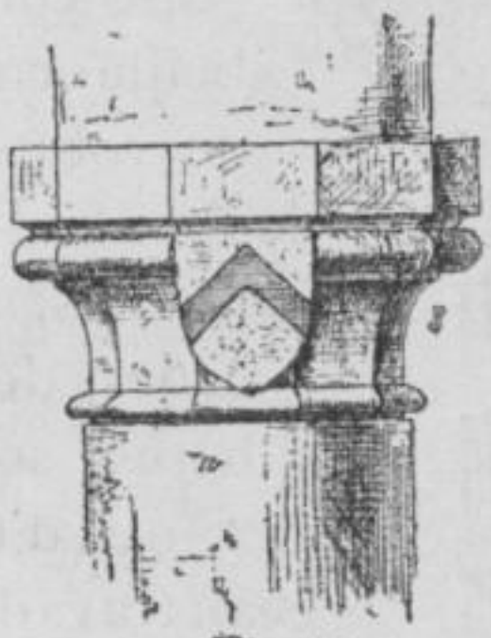

Fig. 13

Fig. 16

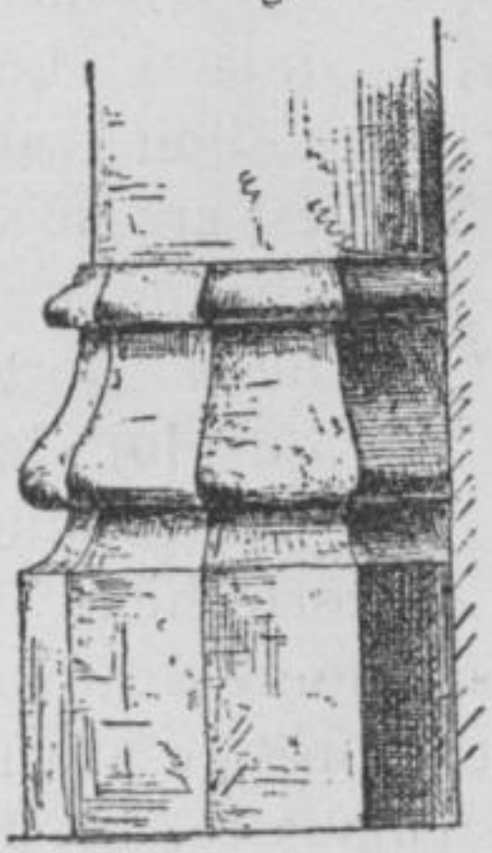

Fig. 14

Fig. 18

Fig. 17

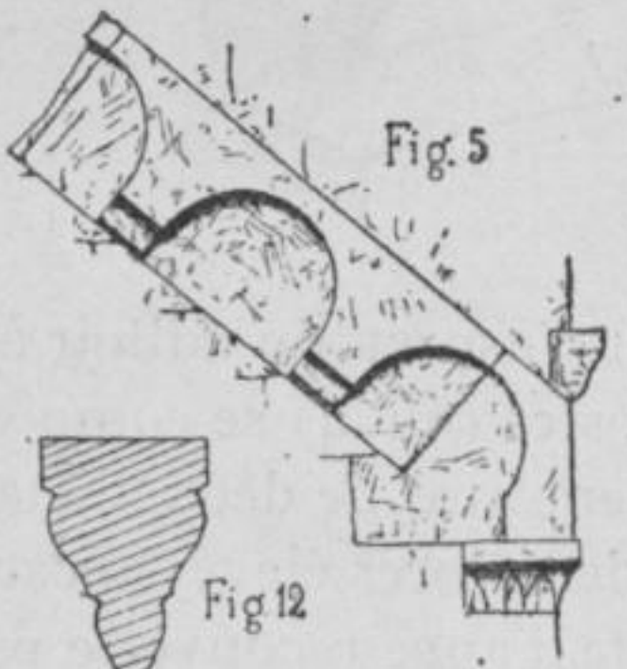

Fig. 5

Fig. 12

arcatures qui leur sont perpendiculaires (fig. 5). Leurs arêtes sont vives et elles se terminent par un faux modillon orné

d'une doucine. Si l'on s'en rapporte à M. Blavignac [1], ces arcatures étaient surmontées d'une tablette ornée d'une doucine, mais celle-ci est aujourd'hui disparue.

Dans l'angle du pignon un orifice circulaire de $2^{m}10$ de diamètre semble avoir été laissé pour former une rose. Les chevaliers de Malte le firent boucher par des blocs de même appareil et laissèrent seulement une petite ouverture rectangulaire, de style gothique, aux arêtes chanfreinées dont le linteau est orné d'un écusson portant la croix de Malte (fig. 1).

Portail. — Il est en plein cintre, encadré de 4 colonnes légèrement coniques (fig. 3). Les chapiteaux (fig. 4 et 7), formés par une corbeille ornée de volutes, de feuilles, de palmettes, de fleurs, de sphères, sont élégants, d'un beau travail et absolument intacts. Leur tailloir carré est creusé sur chaque face de deux gorges qui lui donnent vaguement l'aspect du tailloir à faces concaves du corinthien. Les impostes (fig. 4) se composent d'un cavet surmonté d'un boudin encadré de deux filets. Les bases dont le profil est formé par deux tores élevés encadrant une scotie surhaussée, ont une agrafe d'ange recouverte par une feuille (fig. 4). Les montants ont leurs angles latéraux ornés par une colonne engagée à

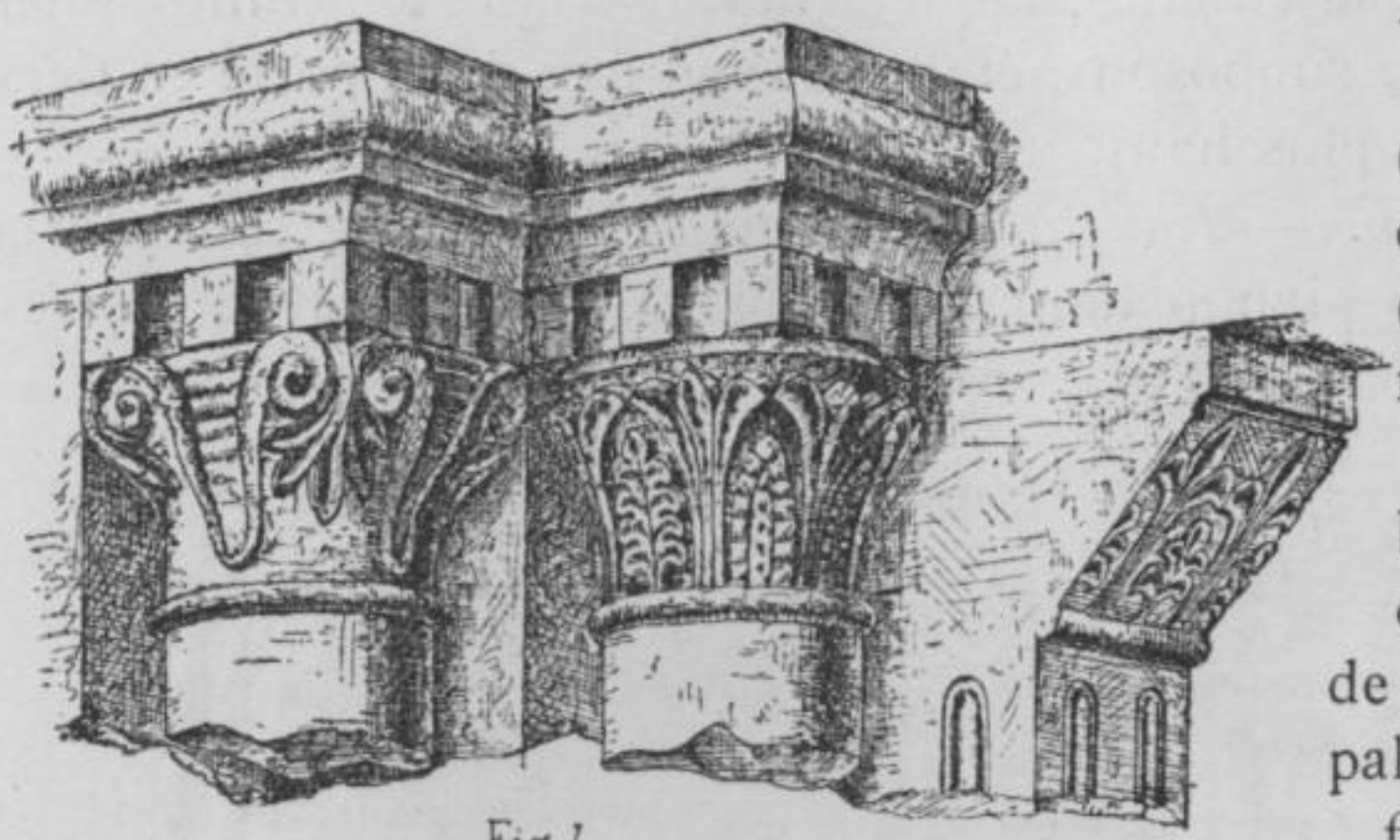

Fig. 4

1. Blavignac : *Loc., cit.,* Planche L.

base attique et au chapiteau très simple (fig. 3 et 8). Leur base porte une gorge encadrée de deux boudins (fig. 3).

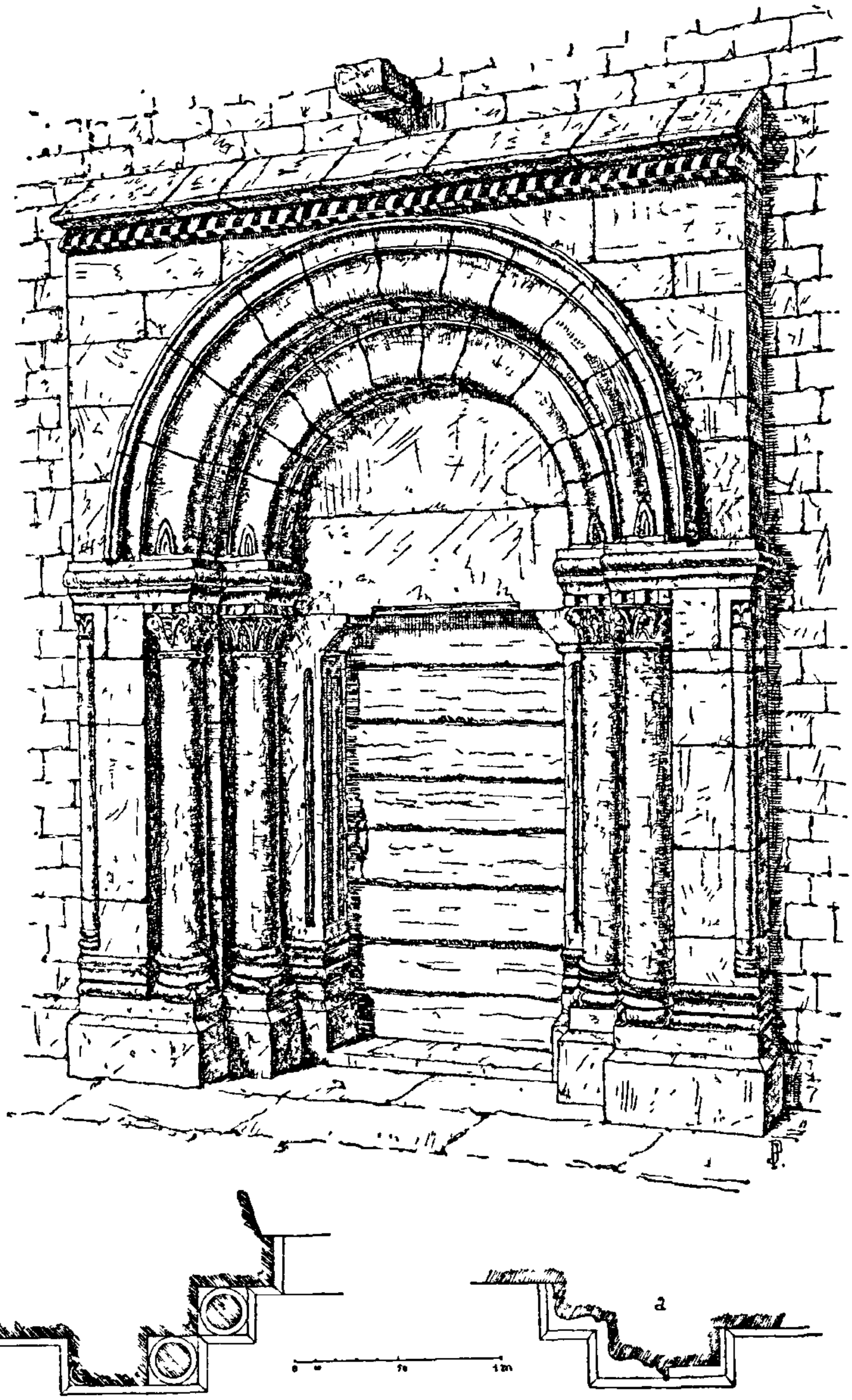

Fig 3

Les piédroits de la porte (fig. 4 et 3) surmontés d'un corbeau orné de palmettes, portent chacun trois cannelures dont une

sur la face externe. Le profil de ces canelures serait deux baguettes encadrées de deux onglets et séparées par une gorge. Leur base est ornée d'une gorge encadrée de deux boudins (fig. 4). Le linteau a son arête abattue sur une partie de sa longueur par un talon à double courbure (fig. 3). Le tympan n'a pas été sculpté, mais il a dû être peint, ainsi que les moulures de l'archivolte. On retrouve en effet les traces d'une décoration ocre rouge sur fond blanc, ainsi que des filets noirs, mais il est impossible de reconstituer un dessin quelconque.

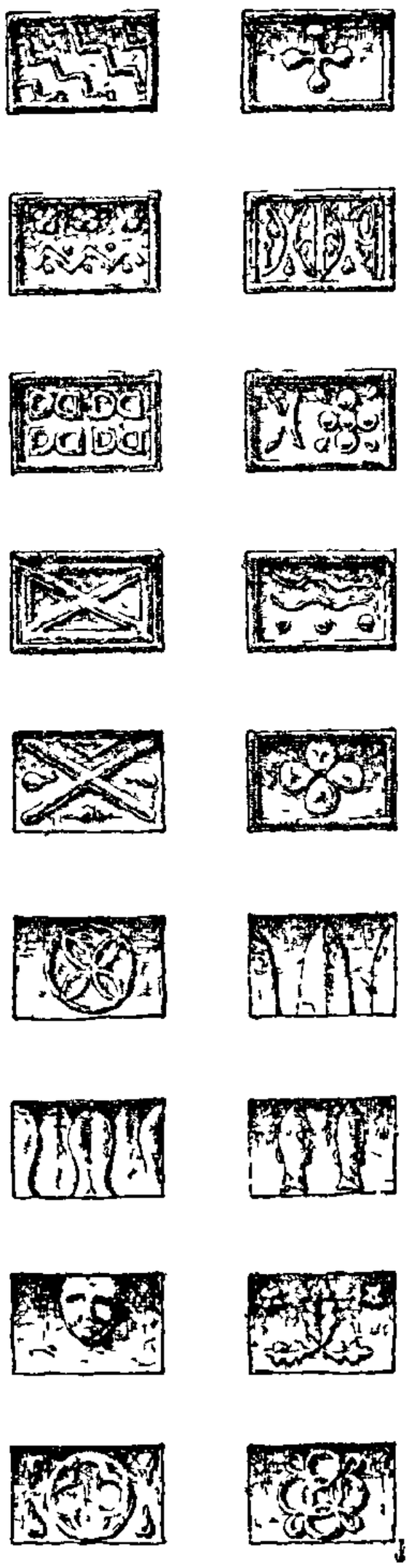

Fig 10

L'archivolte présente deux ressauts correspondant au plan des tailloirs (fig. 3 a). Chacun d'eux a son arête ornée d'un tore continué par une gorge, laquelle se termine par un onglet. Il est à remarquer que les moulures de l'archivolte s'arrêtent 5 centimètres au-dessus de l'imposte. En outre chaque gorge porte à cet endroit deux feuilles lancéolées superposées. Le cordon saillant à l'extrados présente un profil en doucine (fig. 3).

Cet ensemble se dégage d'un massif rectangulaire mesurant 4 mètres de haut sur 3 m. 20 de large, couronné par une corniche formée d'un quart de rond à billettes et d'un larmier en talus. Enfin on remarque au-dessus de ce massif 3 corbeaux de pierre qui, sans doute, devaient servir de support au toit d'un porche, dont la partie antérieure reposait sur deux colonnes de bois (fig. 3 et 1).

Les faces latérales (5 m. 85 de hauteur), sont surmontées par une corniche arcaturée formée d'une tablette supérieure ornée d'une doucine. Les arcatures (fig. 9), en plein cintre, au nombre de 21, ont leurs arêtes chanfreinées. Elles reposent sur des modillons dont le cavet est orné de motifs variés (fig. 9 et 10) tétracéphaliques, masques, poissons emblématiques, entrelacs, lézards, serpents démoniaques, zigzags, croix, feuilles, trèfles, etc. Ces sculptures dont nous avons reproduit un certain nombre, sont peut-être toutes

emblématiques, mais nous croyons qu'elles sont plutôt dues au hasard [1].

Les fenêtres sont ébrasées et leur appui est en talus (fig. 6). Leur extrados est contourné par un cordon, orné d'une doucine dont les repos sont inclinés. La face nord porte une ouverture quadrangulaire percée au niveau de la corniche à droite de la fenêtre Est. Elle est très étroite, ses arêtes sont chanfreinées.

Les 3 contreforts (fig. 11) adossés à chaque face sont simplement posés contre elles. Ils sont très postérieurs à la construction des murs. En effet, le biseau de leur base est plus haut que celui des murs (fig. 1), leur talus supérieur cache les modillons sculptés des arcatures. Enfin les contreforts de l'Est sont appuyés en partie contre le mur gothique, et celui du nord obstrue la moitié de la porte latérale dont nous avons parlé ci-dessus. Ils ont donc été posés au moment de la deuxième construction pour maintenir la voûte qu'ils furent impuissants à contrebuter. Ils ont un plan trapézoïdal et mesurent 1 m.45 de saillie sur 0 m. 90 de largeur à la petite base (fig. 2).

Étant donnée sa situation, cette construction porte l'empreinte de plusieurs influences. Par sa corniche arcaturée elle se rattache à l'Ecole germanique [2], mais ses chapiteaux à corbeilles ornées et son portail couronné témoignent d'une influence provençale [3]. Quant à la date de cette construction, nous ne pensons pas qu'elle soit antérieure à la fin du XIIe siècle même au début du XIIIe. En effet ses sculptures très belles, ses modillons ornés, son archivolte simplement moulurée sont de la fin de la période romane [4].

Partie gothique.

Intérieur. — Les chevaliers de Malte annexèrent à l'est de la partie romane un second rectangle mesurant 7 m. sur 5 m. 60 (fig 2 — hachures). Ils le recouvrirent d'une voûte d'arêtes en tuf appareillé sur croisée d'ogives et arcs formerets. Ces arcs dont la coupe est figurée (fig 12) se réunissent aux angles pour former des tas de charge cylindriques. Ceux-ci reposent sur des colonnes à demi engagées ainsi que les chapiteaux et les bases. Les chapiteaux (fig. 13) seraient décagonaux s'ils étaient vus en entier. Leur corbeille se réduit à un cavet surmonté d'un tore, lequel est séparé du tailloir prismatique par un

1. Enlart, page 385.
2. Id , pages 399, etc
3. Id , pages 367, etc
4 Id., pages 357, etc.

autre cavet. Ils portent sur leur face médiane un écusson peint, portant d'or au chevron de sable[1], cet écusson est répété sur la clef de voûte. — Le profil de la base (fig. 14) est formé d'un talon supérieur relié par une contre-courbe à un tore inférieur, lequel est séparé du socle par un cavet renversé. Comme le chapiteau, cette base aurait 10 faces légèrement concaves si 5 d'entre elles n'étaient engagées. La face orientale est percée d'une seule fenêtre en tiers point mesurant 2 m. 60 d'ouverture.

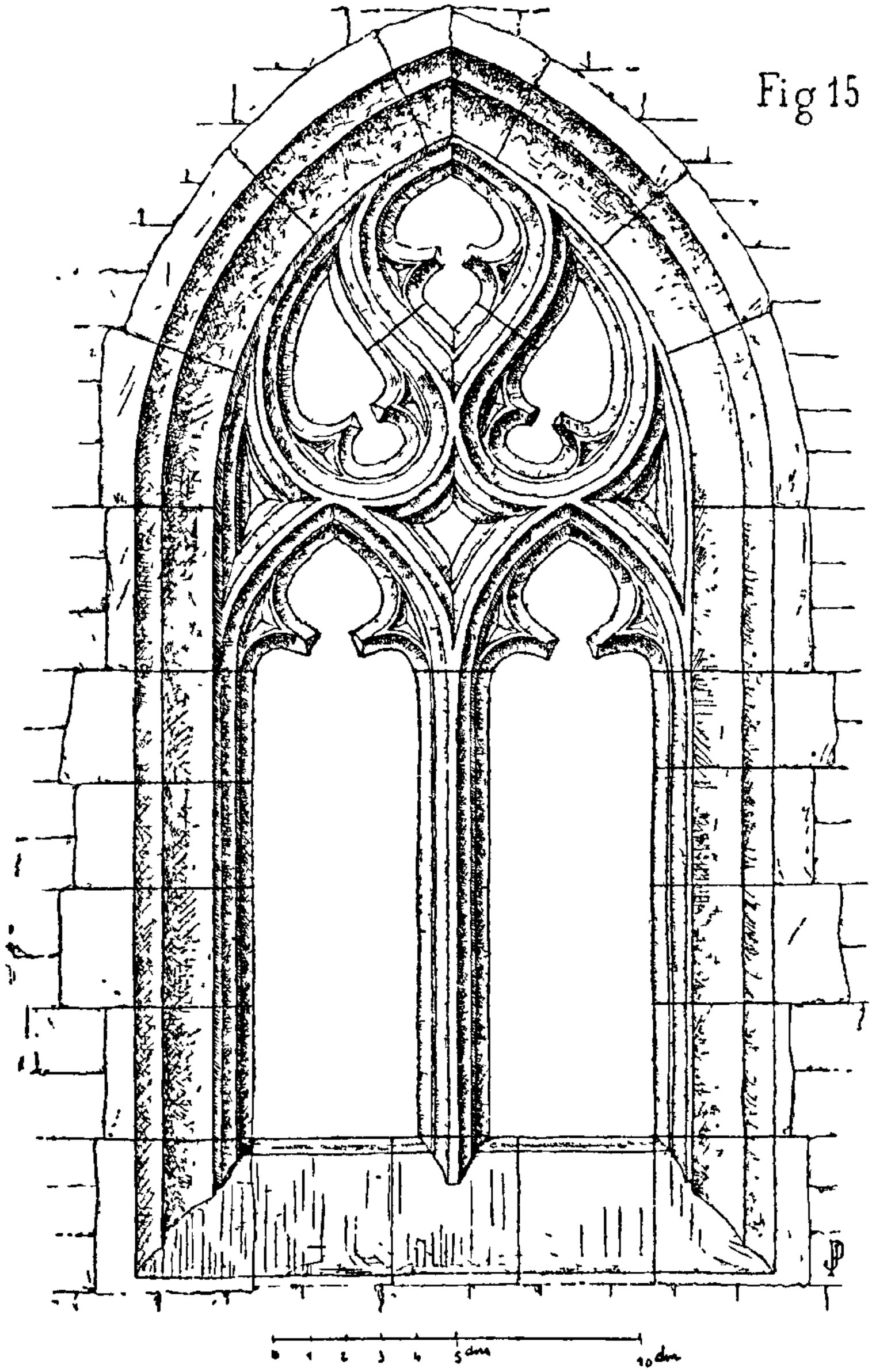

Fig 15

Cette baie (fig 15) a ses arêtes ornées d'un double cavet qui se

1. Les nobles de Luyrieu portaient un écusson semblable. Comme nous retrouvons Guy de Luyrieux qui fut commandeur de Compesières au XVe siècle (BESSON, p. 167), nous pouvons lui attribuer cette construction.

perd dans le talus légèrement concave de l'appui. Un meneau central orné de deux cavets sert de point d'appui à deux arcs brisés surmontés de soufflets et de mouchettes. Les jours du remplage sont actuellement bouchés par du mortier, mais il nous a été facile d'en reconstituer le dessin, leur squelette restant apparent. Au pied de cette fenêtre se trouvait l'autel qui existait encore en 1836. Pour placer le nécessaire de celui-ci on voit sur la paroi Sud une niche dont l'archivolte en accolade a son arête ornée d'un boudin encadré de deux cavets (fig. 16) qui repose sur deux bases flamboyantes. Le seuil de cette niche présente en saillie sur le nu du mur un boudin surmontant un cavet.

Cette deuxième construction ayant accès dans la partie romane par la porte en tiers point (b. fig. 2) dont nous avons parlé, elle devint le chœur de la chapelle. Celle-ci eut alors l'aspect d'une église dont la nef romane était séparée d'un chœur gothique par un jubé élevé jusqu'à la voûte.

L'extérieur de cette seconde partie n'offre rien de particulier. La corniche a été démolie mais on voit les deux contreforts normaux à l'angle contre lequel ils sont adossés (fig. 19 et 2).

Les profils des chapiteaux, des bases, des ogives, le remplage de la fenêtre, l'emploi général des contre-courbes, sont des caractéristiques du style flamboyant. Nous pensons donc être dans le vrai en datant cette construction de la fin du XVe siècle, même du début du XVIe, si l'on considère que l'architecture de notre pays est en retard de près d'un siècle sur celle des autres parties de la France [1].

* * *

Tel était l'aspect de la chapelle de Moussy vers 1836. A cette époque, le propriétaire fit percer des fenêtres, abattre le chanfrein de celles qui existaient, puis l'ayant fait diviser intérieurement il y élut domicile. Heureusement, aucune sculpture n'a été détruite, mais chaque année les éléments adoucissent les contours, et désagrègent la pierre qui n'est pas très dure. Il est donc à souhaiter que l'Etat par une restauration, assure la conservation du plus beau spécimen de l'architecture religieuse du moyen âge en Savoie.

Dépendances.

Cette chapelle occupait le centre d'un ensemble de construc-

1. Marc le Roux : *La Haute-Savoie*, p. 99 ; *Le Clocher d'Annecy-le-Vieux*, Rev. Sav., 1896, p. 310. — Max Bruchet : *Le Château d'Annecy*, Rev. Sav., 1900, p. 247.

tions, parmi lesquelles on voit encore une grange. une écurie et une maison d'habitation. La porte de la grange a la forme d'une arcade légèrement surbaissée, dont la clef porte un écusson gironné à 4 branches (fig. 17). Le même écusson, mais à 3 branches se voit sur le linteau de la porte d'entrée de la maison d'habitation (fig 18). Ces écussons n'étant pas peints et ne portant pas les hâchures conventionnelles, nous pouvons les attribuer soit aux nobles de Seyssel qui portaient gironné d'or et d'azur [1], soit à la famille de Grolée qui portait gironné d'or et de sable [2]. Nous retrouvons en effet [3] Amédée de Seyssel qui fut commandeur de Compesières en 1415, et Jean de Grolée, puis François qui furent commandeurs en 1491 et 1518. Comme tous vivaient au XVe siècle ou au début du XVIe, nous pouvons leur attribuer ces constructions.

Enfin, l'accès dans l'enceinte des murs était donné par une arcade en tiers-point recouverte d'un petit toit à deux rampants, dont l'arête ornée avait un aspect semblable à celle de la figure 16. Elle s'est écroulée vers 1850, mais une des pierres de la base se voit encore près de la chapelle.

P. JACQUET,
Instituteur à Annecy.

1. DE FORAS : *Dictionnaire du blason*, page 160.
2. ID. . *Armorial de la Savoie.*
3. BESSON : *Loc. cit.*, page 167.

ONOMASTIQUE SAVOISIENNE

I. — **Sur les noms du Chéran et du Fier.**

Dans un très intéressant mémoire sur « les noms de rivière en *ain* », mémoire reproduit dans les *Essais de Philologie française* (1re série) [1], M. A. Thomas a démontré que des appellations comme *Loing*, *Mesvrin*, *Morin*, sont des restes de l'ancienne déclinaison française féminine, d'origine germanique. Ces noms « doivent être mis sur la même ligne que les deux débris conservés par la langue actuelle et souvent cités : *nonnain* et *putain* [2] ». On déclinait autrefois *Meure*, *Morain*, *Orne*, *Ornain*, comme *Berte*, *Bertain*, *ante*, *antain*.

Au moyen âge, les noms de rivière s'employaient ordinairement sans article, comme c'est encore l'usage dans les

1. Paris, Bouillon, 1898.
2. *Essais* .., p. 32.

parlers savoyards [1]. On peut cependant conjecturer, d'après M. Thomas, que ces mots en *ain* étaient alors féminins. « La substitution du masculin au féminin, à une époque relativement récente, s'explique par la confusion qui s'est produite entre la terminaison féminine *ain*, relativement rare, et les terminaisons masculines *ain, ein, in,* très nombreuses [2]. »

Suivant les traces de J. Quicherat, qui le premier constata pareils faits, M. Lindstrom avait cité six rivières dont les noms lui semblaient être des vestiges de cette ancienne déclinaison féminine en *ain*. M. Thomas en a relevé environ 80, dans le français propre. Il ajoute cette remarque fort intéressante pour les recherches onomastiques en Savoie : « L'usage de la déclinaison germanique féminine n'est pas limité au français propre; s'il est rare en provençal, il est très répandu, en revanche, dans les dialectes intermédiaires entre le français et le provençal, et particulièrement dans l'est. Là la terminaison n'est plus *ain,* mais *an* [3]. »

M. Thomas a dressé une seconde liste comprenant les noms de rivière usités en provençal ou en franco-provençal. M. A. Devaux a augmenté cette liste de quelques noms de la région lyonnaise. Plusieurs de ces cours d'eau traversent les départements du Rhône, de l'Ain, de l'Isère. Un seul est savoyard : c'est le *Chéran*, affluent du Fier.

Suivant le savant romaniste. il est probable que, si l'on soumettait ces noms à un examen historique, « l'on arriverait à constater que beaucoup d'entre eux sont d'anciens régimes féminins [4] ».

Tel nous semble être le cas de *Chéran*. Ne pourrait-on pas, en effet, appliquer presque exactement au *Fier* et au *Chéran* ce que dit M. Thomas du *Séran*, affluent du Rhône, qui se grossit de la *Serre :*

« Le *Séran* est mentionné dans une charte de 1135 : fluvius qui dicitur *Serana*. Il ne paraîtra pas téméraire sans doute de conclure de cette forme que *Seran* était féminin au XIIe s.

1. Cf. A. Constantin et J. Désormaux : *Dict. Savoyard,* v° *Fé.* et *Essai de Grammaire,* 1re partie, p. 17.

2. *Essais...*, p. 33.

3. *Essais...*, p. 41. A l'exemple que donne M. Thomas. *Isère*, *Iseran,* ne pourrait-on pas ajouter *Soman*, *Somens* a, montagne près d'Onnion, à côté de *Somme*, et *Brévent* b, mont, col et lac, à côté de *Bevro* (charte de 1138), dont le cas régime masculin est actuellement le *Brevon*, à rapprocher de la *Brévenne* (Devaux, p. 13), forme féminine plus récente, sans doute refaite d'après *Bréven* ?

4. *Essais...*, p. 42.

a. C Marteaux. *Rev. Sav*, 1897, p. 116

b. *Ibid.*, p. 44.

et que le nom primitif latin de ce cours d'eau était *Sera*. On notera que Guigue mentionne un ruisseau appelé la *Serre* comme affluent du *Séran :* il semble donc que le même nom ait été appliqué à l'origine aux deux cours d'eau, habitude fréquente dans la nomenclature hydrographique [1]. »

Il en serait à peu près de même pour *Fier* et *Chéran*.

Comme son analogue *Séran*, *Chéran* devait être primitivement féminin, ainsi que l'a conjecturé M. Thomas. Au XIIIe s., en effet, la forme latine correspondante est *Cara* (Regeste).

M. Marteaux, s'appuyant sur cette forme, compare le nom de l'affluent du Fier à ceux du *Cher* (*Caris*, VIe s.), de la *Chiers*, de la *Charente*. Il voit dans semblables appellations des dérivés d'un thème *car*, rocher (le pierreux, la pierreuse [2]).

Cette même racine *Car*, nous la retrouverions volontiers dans le nom du *Fier*.

Au XIIIe siècle, le Regeste mentionne *Cyers* et *Gyer*. M. Marteaux [3] rapproche ces formes anciennes de *Sierroz* [4] (Grésy-sur-Aix), très justement, semble-t-il. La comparaison avec l'italien *Serio* (au VIIe s. *Sarius*) serait plus discutable. « Le thème *Sara*, écrit notre érudit collègue, a donné les noms de la *Sarre*, la *Serre*, etc. La racine serait ligure. »

C'est à une racine différente, comme on l'a vu, que nous proposons de rapporter le nom du *Fier*.

Car(um) expliquerait bien. croyons-nous, les formes diverses de ce nom, dont *Chéran* ne serait qu'une variante féminine.

Car(um) > *Cier* (changement de l'*a* tonique en *ié* sous l'influence de la palatale). *Cier* aurait été traité ultérieurement comme les mots où le groupe initial *ci* était d'origine latine. De là le changement de *ci* en *f*, fait bien connu dans la région de Thônes particulièrement [5].

Or cette transformation de *ci* en *f*, que nous constatons dans **cinque* > *fin*, *cinerem* > *findrĕ* ou *fêdrĕ*, *cinctum* > *fĭên*, etc., (comme aussi dans *parfi* = percer, *danfi* = danser),

1. *Essais...*, p. 46.

2. *Revue Savoisienne*, 1897, p. 47. Voyez aussi *Dict. Savoyard*, v^is^ *çhar* et *çharvêron*.

3. *Revue Savoisienne*, 1897, p. 113.

4. Si l'on admet notre étymologie, *Sierroz* serait pour *Cier(roz)*. Il est possible qu'il y ait eu de nombreuses confusions entre les mots issus de *Car...* et les mots issus de *Sar...*

5. Le traitement de *ce* latin initial protonique semble plus compliqué Si l'on a **cerasium* > *f(e)rije* et *frise*, **cerebella* donne, à côté de *fĕrvelă*, *çarvàlă*, forme qui est de beaucoup la plus répandue. (Voyez l'indication des localités dans le *Dictionnaire Savoyard*.) En Maurienne, *f* initial peut aussi provenir de *c*+*a*. (Cf. JORET, *Du C dans les Langues romanes*, 212).

nous ne l'avons pas relevée dans les mots commençant en latin par *sa...*, *se...*[1] C'est le motif pour lequel l'étymologie *Sara* nous paraît moins acceptable.

Actuellement le nom du *Fier* est en patois *Fĭé (Fyé)* ou *Fé(r)*, suivant les localités[2].

Au cas régime féminin (déclinaison germanique), la même voyelle qui a donné *ié* sous l'accent tonique, en position protonique initiale devient *é*, puis *e*. Cet *e* finit par disparaître dans la prononciation patoise actuelle: *ên Çhran* [dans le Chéran] ; fr. local *Cheran*, plus rarement *Chéran*..

Une seule objection, sérieuse, il est vrai. Dans *Çhran, Chéran,* la gutturale initiale aboutit au son du *th* dur anglais (noté *çh*), son représenté en français par la chuintante *ch*. Cette transformation est normale. Mais pourquoi *Kar (Carum)* n'a-t-il pas donné en patois le même mot que son homonyme latin *carum*, cher, devenu *çhé*, fém., *çhire*, à Rumilly comme à Thônes et à Annecy ?

Sans doute l'évolution phonétique dans les noms de lieux est plus lente ; les prononciations archaïques sont conservées plus longtemps. Tandis que *carum* devenait *çhé, Kar* se serait maintenu au stade *Cier* (XIIIe s.), jusqu'au changement de *ci* en *f*. Ce n'est là qu'une hypothèse. Au moyen âge, les documents patois font défaut. Nous ne pouvons donc pas établir avec quelque certitude la chronologie des faits phonétiques[3].

M. Thomas avait établi, nous dit-il, sa liste de termes franco-provençaux pour provoquer des recherches ultérieures. Nous nous empressons de soumettre à la critique du maître ces quelques réflexions[4].

II. — **Sur les prénoms et patronymiques en *on*.**

Les doublets féminins en *ain, an*, peuvent être rapprochés des doublets masculins en *on*, dont *Gier, Garon*[5], et sans doute *Gard, Gardon*, offrent des exemples.

1. Ajoutons que le groupe protonique initial latin *so* aboutit sporadiquement à *fe*, (vallée de Thônes), dans *fĕléŭ, fĕlòŭ*, de *soliculum ; fĕlĭwê*, à La Balme de Sillingy. La forme générale est *solwê* (ou une variante avec *s*).

2. *Dict. Sav.*, v[is] *Fĭé, Fér*.

3. Les transcriptions latines du moyen âge risquent également de nous induire en erreur. La base qu'elles offrent est souvent bien fragile. Telle graphie pourrait n'être que la notation approximative (ou déjà due à une fausse étymologie populaire) du vocable préromain.

4 Ajoutons que, dans la liste de M. Thomas, figure le *Serain*, affluent de la Seille (Jura), et un autre *Serain*, affluent de l'Yonne. Mais le nom latin de ce dernier est *Sedena*.

Faut-il dériver de la racine *Sar* le second élément de *Valserine* ?

5. Cf. A. Devaux : *Les Noms de lieux dans la région lyonnaise*, p. 13.

Des expressions telles que *Doron*, *Foron*, fréquentes dans nos régions, sont des accusatifs masculins dont les radicaux ont également survécu sous une forme féminine : *Doire*, etc.[1].

Peut-être n'a-t-on pas suffisamment remarqué tout le parti que la langue populaire a tiré de ces doublets et des doublets voisins, du type *ber*, *baron*, *gars*, *garçon*, ou *Charles*. *Charlon*, *Hue*, *Huon*.

Telle est l'origine de nombreuses appellations provenant de noms de baptême, comme *Dôdon*.

Simples doublets syntaxiques à l'origine, ces accusatifs finirent par marquer divers rapports de parenté. D'abord le rapport de femme à mari[2] : la *Dôdon*, la femme de *Dôdŏ*, Claude ; puis le rapport de filiation : la fille de Claude.

Cette finale *on* fut dans la suite assimilée au suffixe *on* des diminutifs (cf. aigle, *aiglon*) : *Marion*, *Maĭon*.

Les formes en *on* s'employèrent ainsi comme simples prénoms, masculins ou féminins, sans évoquer nécessairement une idée de sexe ou de parenté. Par exemple, à Morzine, *Dôdon* signifie Claude ou Claudine ; *Françon* ou *Sançon*, simplement Françoise, et *Péron*, Péronne ; mais *Joson* (ou *Ioĭon*), Joseph ou Josette, indifféremment[3].

On sait que bon nombre de patronymiques ont un féminin formé comme celui des adjectifs[4]. Ainsi *Bourni (Burnier)*, fém. *Bournire*. Les noms en *on* furent souvent traités de même : *Dĭédon* (Gaydon) a pour féminin *Dĭednà*.

Il y aurait lieu, à ce propos, de noter dans chaque commune la prononciation patoise des noms de famille, ce qui permettrait fréquemment d'en expliquer les origines.

J. Désormaux.

1. Cf. *Drujhe* et *Durgeon* ? Le *Laudon* ne serait-il pas [le] *l'Audon*, avec agglutination de l'article (cf. *Elz*, Luxembourg. et l'*Ozon*), nom défiguré dans les chartes par suite des fantaisies étymologiques des scribes ? Voyez une explication différente proposée par M. C. Marteaux, in *Rev. Sav.*, 1897, p. 113.

2. Cf. A. Constantin et J. Désormaux : *Essai de Grammaire*, 1re partie, p. 14.

3. D'après les renseignements fournis par M Marullaz

4. Cf. *Essai de Grammaire*. 1re partie, p. 10

Quelques autres exemples : *Parnè* (Pernet), *Parnetă*, *Bô* (Baud), *Bôlă* ; *Brêĭà* (Braizat), *Breĭàtă*, etc., (Morzine).

A ALBERT SAMAIN

Quand je relis tes vers, ô grand poëte aimé,
Près du vase de style où s'effeuille une rose,
Il semble qu'une âme palpite à chaque chose
Et qu'un peu de toi dans l'ombre douce est semé.

Comme un coffret où toute tendresse repose,
Tu nous ouvris ton cœur suave et parfumé,
Et si dans la paix du soir il s'est refermé,
C'est que rien ne montait plus à ta lèvre close.

Délicat affamé d'un idéal subtil,
Tu consumas ton être exquis et puéril
Aux pieds de celles qui sourirent de tes charmes.

Douloureux amant, si femme j'avais été,
J'aurais fleuri tes jours pâles, comme un été,
Et ma lèvre à tes yeux j'aurais séché tes larmes.

Charles MARTEAUX.

RECHERCHES SUR LES FAMILLES DES ÉMIGRANTS SAVOYARDS

fixés en France avant 1860

(*Suite.*)

ROSSAT

JEAN-PIERRE, fils de Claude et de Marie Champlong ;
né à Fontcouverte (Savoie), le 13 décembre 1751 ; apprêteur de gazes à Lyon ;
époux d'Antoinette Vernay.

LOUIS O ✠,	JEAN,
né à Lyon le 8 décembre 1789 ; *évêque de Gap* (1840) *et de Verdun* (1844), décédé à Verdun le 24 décembre 1866.	né à Lyon le 5 mars 1805 *vicaire général de Verdun*, mort à Verdun le 14 août 1854.

Louis Rossat, ordonné prêtre, en 1813, par le cardinal Fesch, alors archevêque de Lyon, fut successivement professeur au Petit-Séminaire de Meximieux, vicaire à Bourg; pénitencier du Diocèse de Lyon; curé de Saint-Jean, église primatiale de Lyon (1829), et évêque de Gap. Il fut sacré le 11 février 1841, par le cardinal de Bonald.

L'exercice de son ministère dans un pays montagneux lui devint bientôt pénible, en raison d'infirmités précoces. Une ordonnance royale, du 21 avril 1844. le transféra à l'évêché de Verdun, dont il prit possession le 13 août suivant.

Pendant les 22 ans qu'il passa à la tête de ce diocèse, il donna un grand essor, par sa parole et ses exemples, aux diverses œuvres chrétiennes et particulièrement à l'œuvre de la propagation de la foi. Epris d'architecture religieuse, il usa de toute son influence pour doter ses paroisses d'églises convenables. Il avait eu, pendant quelques années, pour vicaire général son frère Jean, prêtre des plus distingués, mort prématurément.

Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1853, Mgr Rossat avait été promu au grade d'officier, le 15 juillet 1866, à l'occasion du voyage de l'Impératrice en Lorraine.

SAVIOZ

CLAUDE, né à Marlens le 28 décembre 1714 ;
marchand-colporteur dans les Ardennes, fixé à Charleville dès 1740 ;
époux de Marie Fay ; décédé à Charleville le 22 novembre 1768.

JEAN-BAPTISTE *Saviaux*,	LOUIS *Saviot* ✵,
né à Charleville le 5 janvier 1749 ; marchand, marié à Charleville le 31 janvier 1769 avec Poncette Cochard.	né à Charleville le 14 août 1751 ; *capitaine*. retraité à Tours, après 38 ans de services, en 1809.

JEAN-BAPTISTE *Saviot* O ✵,	JEAN-LOUIS *Saviot* ✵,
né à Charleville le 22 décembre 1770 ; *maréchal de camp ;* marié le 12 juillet 1802 avec Dlle Cécile-Marianne-Joséphine-Martine Valée ; mort à Paris le 8 novembre 1830.	né à Charleville le 25 septembre 1781 ; *lieutenant* à la 1re cie des sous-officiers vétérans ; retraité après 30 ans de services et 11 campagnes, en 1839 ; mort à Paris le 24 mars 1848.

Jean-Baptiste Saviot débuta comme lieutenant de grenadiers au 2e bataillon de volontaires nationaux des Ardennes, le 22 septembre 1791. Il fit preuve d'héroïsme à la bataille de Jemmapes, où il reçut treize coups de sabre.

Prisonnier de guerre le 7 novembre 1792, il rentra de captivité le 1er mars 1793 et fut nommé sous-lieutenant au 1er régiment de hussards par le général en chef Dampierre, le 12 mars 1793. Aide-de-camp du général Walther, le 8 décembre suivant, il fut promu lieutenant le 23 septembre 1794.

Blessé par un éclat d'obus au passage de la Piave, le 12 mars 1797, il attira l'attention du général en chef Bonaparte, qui le nomma, le 22 septembre suivant, capitaine à la suite du 1er hussards, pour prendre rang du 22 septembre 1796.

Adjoint à l'adjudant général Grandjean, le 21 novembre 1798, il fut donné comme aide-de-camp à cet officier quand il devint général, le 19 avril 1799.

Nommé chef d'escadrons sur le champ de bataille de Fossano, le 4 novembre 1799, il fut confirmé dans ce grade et placé au 23e régiment de cavalerie le 30 décembre 1801. Mis à la suite au 6e régiment de cuirassiers, le 3 janvier 1803; chef d'Etat-major de la 2e division de l'armée d'Italie, le 12 septembre 1805; remis à la suite du 6e cuirassiers, le 9 février 1806; mis en pied au 7e régiment de cuirassiers le 7 janvier 1807; major du 5e dragons le 25 juin 1807; chef d'état-major de l'armée du Nord, le 25 août 1809; rentré au 5e dragons le 25 janvier 1810. Colonel du 21e dragons le 29 mars 1813; passé au 4e dragons et mis en demi-solde le 25 août 1814; colonel du 13e dragons le 21 avril 1815; maréchal de camp le 3 juillet 1815; mis en non-activité le 20 février 1816; retraité le 6 juin 1821; décédé, à Paris, le 8 novembre 1830.

Campagnes: 1792-1793, armée du Nord; 1794, armée des Alpes; 1795-1799, armée d'Italie; 1799 à 1802, armée du Rhin; 1804 à 1808, Grande armée; 1809, armée du Nord; 1813, Saxe; 1814-1815, France.

Blessures : Outre les treize coups de sabre reçus à Jemmapes, il fut blessé par un éclat d'obus au passage de la Piave, le 12 mars 1797; par un coup de canon à la bataille d'Hohenlinden, le 3 décembre 1800, par un coup de canon à l'attaque d'une redoute, le 18 octobre 1805; par un éclat d'obus au bras gauche à la bataille d'Heilsberg, le 10 juin 1807.

Actions d'éclat : S'est distingué à la bataille de Jemmapes, au passage de la Piave, à la bataille de Tagliamento; dans les reconnaissances sur Drixen et Marbourg, aux batailles de Vérone, de Fossano et de Hohenlinden.

Décorations : Membre de la Légion d'honneur, le 9 juin 1805; officier, le 14 juillet 1812; chevalier de Saint-Louis, le 27 juin 1814; chevalier de la Couronne de Fer, le 10 mai 1807.

Saviot fut une victime de l'ordonnance du 1er août 1815, qui annulait toutes les nominations de généraux faites depuis la période des Cent-Jours, et il ne jouit du grade de maréchal de camp que pendant un mois.

SERRAZ

JOSEPH, né à Montpascal (Savoie) le 29 octobre 1796 ;
manouvrier en Bourgogne ; marié
le 9 mai 1826, à Auxonne, avec Anne Robin (née le 27 août 1796 à Auxonne).

PIERRE-HENRI O ❋,
né à Auxonne le 17 août 1827 ;
colonel d'artillerie à Oran ;
marié le 4 mai 1857 avec
Dlle Louise-Irma
Cassanéa de Mondouville ;
décédé à Paris le 14 août 1886.

ANTOINE-VICTOR O ❋,
né à Auxonne le 12 février 1829 ;
Chef d'escadron d'artillerie,
retraité à Mézières
le 12 février 1885.

Engagé volontaire au 14e régiment d'artillerie le 19 août 1845, Pierre-Henry Serraz devint brigadier le 3 novembre 1846, brigadier-fourrier le 12 mars 1847, maréchal des logis fourrier le 16 mars 1848, maréchal des logis chef le 10 février 1849, adjudant le 3 mai 1854 et sous-lieutenant au 6e régiment d'artillerie (pontonniers) le 29 décembre 1854. Lieutenant en 2e le 29 décembre 1856, lieutenant en 1er au 7e régiment le 19 mars 1858, il passa au 16e le 1er avril 1860, fut promu capitaine en 2e au 7e régiment le 12 août 1862, capitaine en 1er au 16e (pontonniers) le 6 juin 1867 et chef d'escadron le 18 septembre 1870. Il reçut trois blessures graves, le 23 août, le 13 et le 22 septembre 1870, au siège de Strasbourg et fut fait prisonnier de guerre le 28 septembre. Rentré de captivité le 18 avril 1871, il passa au régiment d'artillerie-pontonniers le 2 février 1874, fut nommé lieutenant-colonel du 37e régiment le 20 avril 1877 et colonel, directeur d'artillerie à Toul le 5 avril 1881. Le 21 juin 1882, il prit le commandement du 2e régiment de pontonniers, poste qu'il occupa jusqu'au 12 décembre 1885. A cette date, il fut classé comme directeur adjoint d'artillerie à Oran, mais il n'y resta que jusqu'au 12 février 1886, époque où il dut prendre sa retraite pour cause de santé. Il mourut quelques mois après.

Campagnes : 1859, Italie ; 1870-71, contre l'Allemagne ; 1871, Intérieur.

Blessures : Contusion à la jambe gauche, par un éclat d'obus, à la bataille de Solférino, le 24 juin 1859 ; fortes contusions au bras droit et plaies contuses à la jambe gauche au siège de Strasbourg.

Décorations : Chevalier de la Légion d'honneur à 32 ans, le 25 juin 1859 ; officier le 6 février 1877. — Médaille d'Italie. — Médaille à la valeur militaire de Sardaigne.

SUSCILLON

MAURICE, fils de Jean et d'Andréanne Rulland, né à Montmin (Haute-Savoie) le 2 mai 1789 ; négociant à Charcenne (Haute-Saône) ;
marié, le 13 mai 1818, à Maizières (Haute-Saône) avec Cécile Grosperrin ;
(dans l'acte de mariage son nom est orthographié *Susion).*
Décédé à Faverges (Haute-Savoie) le 1er octobre 1837.

NICOLAS *Sussillon*, né à Maizières (Haute-Saône) le 1er juin 1822, négociant (marchand-drapier) à Besancon ;
époux de Cécile Rueff, née à Besançon en 1827 ;
décédé à Paris le 22 mai 1880.

HIPPOLYTE-GILBERT-JOSEPH *Sucillon* C ❋, né à Besançon (Doubs) le 19 novembre 1853 ;
Général commandant la 5e brigade d'infanterie coloniale, à Paris.

Entré à l'Ecole polytechnique en 1872, M. H.-G.-J. Sucillon passa à Fontainebleau le 1er novembre 1873, fut nommé sous-lieutenant au 37e régiment d'artillerie le 1er novembre 1874, reçut l'épaulette de lieutenant le 1er octobre 1876, suivit les cours de l'Ecole de cavalerie de Saumur pendant l'année d'instruction 1876-77, et passa au 36e régiment, avec le grade de capitaine instructeur, le 5 avril 1881. Du mois de novembre 1882 au mois de novembre 1884, il suivit les cours de l'Ecole supérieure de guerre.

En sortant de cette Ecole, le capitaine Sucillon fit un court séjour en Algérie, comme stagiaire à l'État-Major de la division de Constantine, et passa avec son grade au 4e régiment d'infanterie de marine. Il s'embarqua pour le Tonkin le 20 juillet 1885, fut affecté successivement au 1er, au 2e et au 3e régiments de tirailleurs tonkinois, et se distingua, le 2 février 1887, en défendant avec une seule compagnie, contre 800 pirates, le poste de Mo-Xat qui lui avait été confié. Félicité par la voie de l'ordre, le capitaine Sucillon fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 7 novembre suivant, inscrit d'office au tableau d'avancement le 7 avril 1888, et promu chef de bataillon le 23 du même mois.

Rentré en France, il servit au 4e régiment d'infanterie de marine à Toulon, fut, dans cette ville, aide-de-camp du vice-amiral préfet maritime, et, le 26 juillet 1891, il s'embarqua de nouveau pour le Tonkin.

Il y séjourna trois ans, pendant lesquels il commanda le cercle de Lao-Kay, fit partie de la commission de délimitation de la frontière sino-annamite, et occupa le poste de chef d'état-

major du général commandant en chef les troupes de l'Indo-Chine. Il était dans cette situation quand il fut promu lieutenant-colonel le 28 décembre 1893.

Le 4 janvier 1895, il fut appelé au ministère des colonies, comme chef du bureau technique à la direction de la défense, et, le 22 février 1896, on lui donna le commandement du groupe des bataillons d'infanterie de marine détachés à Paris.

Affecté, le 27 février 1897, au 13e régiment d'infanterie de marine, à Madagascar, il s'embarqua à Marseille le 10 mars suivant et exerça dès son arrivée le commandement du 2e territoire militaire. Le 7 avril 1898, on le mit hors cadre. Promu colonel le 8 juillet 1898, il continua près d'un an à seconder le général Galliéni, dont il fut un précieux auxiliaire, et rentra dans la métropole le 24 juin 1899. Le 11 octobre suivant, il reçut la rosette d'officier de la Légion d'honneur, pour faits de guerre à Madagascar.

Il prit, au mois de novembre, le commandement du 4e régiment d'infanterie de marine, à Toulon.

Chef d'état-major du corps expéditionnaire de Chine (16 juillet 1900), le colonel Sucillon fut promu au grade supérieur le 9 juillet 1901 et placé à la tête de la brigade d'occupation de Chine.

En 1902, on le remplaça par le général Lefèvre, et il revint en France pour commander la 5e brigade d'infanterie coloniale, à Paris.

Après un séjour de trois ans dans la capitale, il reprit le commandement de la brigade d'occupation de Chine, à Tien-Tsin. Il est commandeur de la Légion d'honneur depuis le 11 juillet 1908.

TANTET

PIERRE-ANTOINE, né aux Chapelles en Tarentaise, le 20 juin 1809,
fils de Pierre et de Péronne Jarsuel ;
marié dans cette ville, le 9 octobre 1839, avec Dlle Etienne Anne-Marie,
native de Clefmont.

CHARLES JOSEPH ✻ ⏻ I O ★, né à Nogent-en-Bassigny, le 19 décembre 1841,
négociant à Paris,
ancien maire du 3e arrondissement, vice-président du conseil municipal,
membre du conseil général de la Seine.

M. C.-J. Tantet est président honoraire de la chambre syn-

dicale de la passementerie, mercerie, boutons et rubans ; vice-président honoraire du Syndicat général du commerce et de l'industrie ; grand-officier de l'Etoile polaire ; ancien Président de la Société philanthropique savoisienne de Paris. Il a obtenu la médaille d'or de la mutualité.

TAPPONIER

GABRIEL, fils d'Antoine, né à Andilly en 1634 ; serrurier en Lorraine ; époux de Catherine Masurier.

ALEXANDRE *Taponier*, né en 1664 (lieu de naissance inconnu) ; serrurier à Saint-Dié (Vosges) ; époux de Marie Pierre ; décédé à Saint Dié, le 22 mai 1724, à l'âge de 60 ans.

GABRIEL, né à St-Dié le 5 mars 1702.

AUGUSTIN, né à Saint-Dié le 17 février 1711 ; maître serrurier à Valence (Drôme) depuis 1742 ; marié dans cette ville, paroisse de Saint-Jean le 20 août 1743 avec D^lle^ Janne Lagier, d'Etoile (Drôme).

GASPARD-PHILIPPE, né à Valence le 15 janvier 1746 ; serrurier ; époux de Jeanne Audrat ; décédé le 7 juillet 1809.

ALEXANDRE-CAMILLE O ✻, né à Valence le 2 février 1749, *général de division ;* décédé à Paris le 15 avril 1831.

HENRI C ✻, né à Valence le 26 pluviôse an III (14 février 1795), *colonel, commandant de place à Rochefort,* époux de D^lle^ Barthe Cécile-Erneste-Vincente ; décédé le 24 janvier 1874.

Alexandre-Camille Taponier s'engagea à 18 ans dans un régiment de grenadiers : à quarante ans, il n'était encore que premier sergent aux gardes françaises, quand la prise de la Bastille lui fournit l'occasion de jouer un rôle qui appela l'attention sur lui. Nommé lieutenant de la garde nationale de Paris, il fut presque aussitôt promu capitaine-major des compagnies soldées. Versé au 103e régiment d'infanterie en 1792, il devint adjudant-général le 24 vendémiaire an II et général de division un mois après. Il se distingua à l'armée du général Lucker, à celles de Rhin-et-Moselle, de la Moselle, etc.

Retraité le 21 mai 1801, il comptait alors 37 ans de services.

Son nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile.

Son neveu Henri fut nommé commandeur de la Légion d'honneur le 15 août 1860 ; retraité le 26 juillet de la même

année, il comptait 46 ans, huit mois et 10 jours de services et 14 campagnes.

THOMASSET

FRANÇOIS, fils de Claude et de Pernette Pittolat, né à Vallières (Haute-Savoie) le 4 novembre 1749 ; époux de Chalende Claudine ; fabricant de bas à Lyon, paroisse Saint-Paul.

JOSEPH-FRANÇOIS, né à Lyon (Saint-Paul) le 11 janvier 1778 ; employé des postes à Rennes ; époux de Joséphine Gaudon ; décédé en 1845.

RENÉ-EDMOND G C ❋, né à Rennes le 2 novembre 1819, *vice-amiral.*

Admis à l'école navale en 1835, R.-E. Thomasset fut successivement aspirant de 2e classe, le 1er septembre 1837, aspirant de 1re classe le 1er novembre 1839 ; enseigne de vaisseau le 1er décembre 1841 ; lieutenant de vaisseau le 18 décembre 1848 ; capitaine de frégate le 5 octobre 1855, capitaine de vaisseau le 28 juillet 1862 ; contre-amiral le 23 janvier 1871, et vice-amiral le 1er décembre 1877.

Retraité sur sa demande à compter du 2 novembre 1884, il réunissait à cette date 48 ans, 11 mois, 17 jours de services effectifs, dont 5 ans, 5 mois, 9 jours à la mer en guerre, et 23 ans, 1 mois, 17 jours à la mer en paix.

Décorations : Chevalier de la Légion d'honneur le 19 décembre 1847 (à 28 ans) ; officier le 10 août 1858, commandeur le 15 août 1868, grand-officier le 11 juillet 1880 ; grand-croix le 30 novembre 1891. Commandeur de la Couronne d'Italie le 12 juin 1875. Médaille de 4e classe de l'ordre du Medjidié de Turquie ; médailles de Crimée et du Mexique.

Il avait fait campagne à Taïti sous les ordres de l'amiral Dupetit-Thouars en 1845 et s'y était brillamment conduit. Il s'était également distingué en Crimée et au Mexique. Commandant de l'Ecole navale à partir de 1866, il était sur le point de passer contre-amiral au moment où éclata la guerre franco-allemande. Il reçut la mission d'organiser et de commander la petite flottille de canonnières qui rendit de si grands services à la défense de Paris, pendant le siège. Commandant de l'escadre de l'Atlantique en 1873, commandant en chef du 4e arrondissement maritime, à Rochefort, en 1877, il fut enfin mis à la tête de l'escadre du Nord qu'il dirigea pendant deux ans, de 1880 à 1882. Atteint par la limite d'âge, il avait conservé la

pleine possession de sa vigueur physique et intellectuelle, qu'il dépensa sans compter jusqu'à ses dernières années, présidant la société des études coloniales et maritimes et s'attachant surtout aux destinées de la compagnie civile Paris-Port-de-Mer. La préparation de cette immense entreprise usa ses dernières forces. Il mourut le 16 janvier 1907, « laissant le souvenir d'un marin vigoureux et expérimenté doublé d'un véritable savant ».

(Larousse mensuel.)

TROMBERT. Voir MUNIER-TROMBERT

UZANNAZ

ANTOINE, fils de Maurice-Joseph et de Marie-Agnès Péronnier ;
né le 24 mai 1784, aux Chapelles (Savoie) ;
était « marchand rubanier » à Rouen quand il se maria dans cette ville,
à 19 ans, le 10 août 1803, paroisse de Notre-Dame de la Ronde,
avec D^lle^ Désirée-Julie Delacroix, née à Rouen le 19 février 1783.
Se fixa quelque temps à Evreux, puis, définitivement, à Auxerre, où il devint un des principaux négociants. Il mourut dans cette ville le 22 janvier 1858.
Tous ses enfants sont inscrits à l'état-civil d'Auxerre sous le nom d'*Usanne*.

- JULES-ANTOINE ✻, né à Evreux le 10 vendémiaire an XII ; négociant à Auxerre ; naturalisé français le 26 avril 1835 ; *président du tribunal de commerce ; maire d'Auxerre ; commissaire du gouvernement dans le département de l'Yonne en 1848 ; conseiller général ;* décédé à Paris le 1er février 1880, époux de D^lle^ Sidonie Delaunay.
  - MARIE-PAULINE, née à Auxerre le 8 décembre 1833.
- JOSEPH-ANTOINE-GUSTAVE, né à Auxerre le 12 thermidor an XII, décédé le 19 août 1804.
- AGNÈS-HONORINE, née à Auxerre le 13 février 1807, décédée à Auxerre le 27 février 1887.
- MAURICE-FABIEN, né à Auxerre le 22 décembre 1809, décédé à Auxerre le 20 décembre 1846.
- CHARLES-AUGUSTE-OMER, né à Auxerre le 28 novembre 1812 ; marchand-mercier ; époux de D^lle^ Laurence-Octavie Chaulmet ; naturalisé français le 1er avril 1848 ; décédé à Auxerre le 16 août 1866 (la veuve à Paris).
  - JOSÉPHINE-SOPHIE-ALIX, née à Auxerre le 25 juin 1845, décédée le 8 septembre 1846.
  - JOSEPH-OMER, né à Auxerre le 5 septembre 1850, publiciste à Paris.
  - LOUIS-*Octave*, né à Auxerre le 14 septembre 1851. *Homme de lettres à Paris.*

Jules-Antoine Usanne fut candidat à l'Assemblée nationale de 1848, mais il ne fut pas élu. C'était un des hommes marquants du département de l'Yonne et l'un des plus en vue de

la ville d'Auxerre. Mort à Paris, il fut ramené dans son pays d'adoption et inhumé dans une concession offerte par la ville.

Octave Uzanne a publié de nombreux ouvrages très appréciés des bibliophiles. Nous citerons : *Le Calendrier de Vénus* (1879) ; *Les Surprises du Cœur* (1880) ; *L'Eventail* (1881) ; *L'Ombrelle, le Gant, le Manchon* (1882) ; *Son Altesse la Femme* (1884) ; *La Française du Siècle* (1886) ; *Les Zigzags d'un curieux* (1888) ; *Le Paroissien du Célibataire* (1890). Il fonda, en 1880, l'importante revue *Le Livre,* éditée par la maison Quantin, revue qui, depuis 1890, a changé de forme et de nom et s'appelle *Le Livre moderne.* « La double caractéristique de cet écrivain, dit Larousse, est la variété de l'érudition, et la personnalité du style, élégant et raffiné ; il se fait aussi remarquer par son entente artistique de l'illustration, de la décoration dans les livres de luxe ; à cet égard, quelques-unes de ses publications, *L'Eventail, L'Ombrelle, Son Altesse la Femme,* ont chacune marqué ou consacré un véritable progrès dans l'art typographique. »

(A suivre.) François Miquet.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

E. Muret : **De quelques désinences de noms de lieux particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie,** 1908. (Extr. de la *Romania,* t. XXXVII.)

(Suite)

devens, *defensus,* (bois) gardé, défendu, interdit aux hommes et aux animaux et réservé à la chasse ou aux besoins du seigneur (Du Cange); cp. *prata defensa,* prés clos de haies et de fossés. La plupart des communes ont dans le cadastre de 1730 le mas du *Devens,* écrit aussi *Devin* ou *Devant* par ex. à Allonzier, Annecy, La Balme de Sillingy, Passy, Pringy, St-Martin-du-Mont, Seythenex, Sillingy, Talloire, Vieugy, etc. Un composé semble être Verdevant (Taninge) *Verdevens* 1292. (AS, XX, Feige : *Hist. de Mélan*).

Marlens, du n.d'h. german. Merilind(us) ; *Marlindam* 866 (s. e. *villam*) d'après une photographie de la charte originale de Lothaire, aux Archiv. dép. ; *curtem Marlandis* 879 (Mém. de la Soc. Savois., V, Pr. p. 78) *Merlendis* 1016-1018 (*id.* p. 9 et 80) *potestatem Marlensis* 1031-32 (*id.* p. 84; IIPM, I col. 496, nº 285).

Parmi les noms germaniques en *inus-enus*, M. Muret admet les suivants (p. 541-91).

Bublens (Allonzier, auj. Corbet) Bobolenus.

Draillant, Dracolenus. — *Drallens* 1227 (SHAG, IV, doc. p. 42). *Drallyens* 1273 (id. XIV, nº 146) *de Drallenis* 1339 (Cl. Faure: dans RS 1909, p. 27). *Drailleins* 1371 (Bruchet: *Chât. de Ripaille,* p. 300) ; en 1730 *Drailliens et Drailland* ; pat. *Drailleint* (Fenouillet).

Franclens, **Francolenus*, d'après Francolinus. — Franclin (Fen [1].)

Un nom gaulois est cité par lui plus loin (p. 565-115), c'est ; *Vens, Vans* (Seyssel) du dieu celtique *Vintius* (CILXII, 2558) comme aussi des gentilices Vencius, Vensius, Ventius ou Vintius, d'où pareillement *nemus de Vanz* en 1267 (SHAG, VII, p. 318) non loin de Viuz en Sallaz.

Un autre type de gentilice donné par M. Muret, c'est Lentius, d'où Lens (Vallais) et Lens (Montriond) appelé cependant en 1140, *alpem Lans* (SHAG, XV, p. 4, doc.) forme qui prouve la confusion ancienne des deux sons.

« Les désinences en *ĕnus*, — *ennus*. — *ĕnius*, — *ĭnius*, peuvent avoir aussi fourni, dit-il, leur contingent de noms en *ens*, moyennant l'addition de cette *s* adventice qui s'est attachée à la plupart des noms en *in* ». Je ne trouve guère que :

Brens, écrit de même en 1305 (SIIAB, IX, p. 199) pat. *Brein* (Fenouillet), de Brenius (Holder).

M. Muret essaye ensuite (p. 92-542) de résoudre le problème soulevé par l'étymologie des noms vaudois Herens et Mollens. Il les fait venir d'Aeronius et de Molonius. Plus loin, (p. 108-558) il préfère pour le premier, Herodius + *incus*. On attendait ici la comparaison de ces noms avec nos noms savoyards en *oëns :*

Gemoëns (Combloux), Gemoin, 1730.

Samoëns, *Samoen* 1167 (Besson : *Mém.*, Pr. 31), *Semoing* 1204 (SHAG, XVI, p. 169) *Somoin*, corrigé en marge en *Samoin* 1219 (Spon: *Hist. de Genève*, II, p. 440) ; *Samoin* 1259 et *Samoins* 1261 (Wurstemberger: *Peter der Zweite*, IV, nos 520 et 560), *Samuins* 1266 (SHAG, XIV, p. 86, nº 97) *Say-*

1. L'étymologie de Vulbens, *Virbens* 1259 (SIIAG, XIV, 393, nº 344) *Vulbens* 1307 (id. p. 322) est difficile à expliquer, à cause, remarque M. Muret, de la forme anormale du pat. *Verbin* (Fen.). Ce nom est aussi celui d'une localité de Dingy-Saint-Clair sur la carte de l'Etat-Major. On ne peut admettre Volventius, nom du IVe s. dans Sulpice Sévère, à cause de l'absence du *z* final et on hésite entre Vulvinus et Volvingus (*Ch de Cluny*. III, au Xe s.) Le *v* a pu devenir *b* comme dans *Borvo*, Bourbon (Holder). Cp. Vijutrens (Ferrières), pat. *Vieutrin*.

moyn 1305 (id. nº 299) *Semogniaco* 1309 (Guichenon : *Hist. généal.*, Pr. p. 158) *Samoëgii* 1318, d'après Ducis (RS, 1869, 65) peut être pour *Samoëgn* ; Saymont 1339 (RS, 1909, 157), forme qui est l'origine de l'étymologie populaire, *Septmonts*, et des armes de Samoëns (RS, 1869, 65) ; en pat. *Samoan* (Fen.: *Monogr.*, p. 275).

Secoën (Samoëns) *Secoëgii* (RS., 1869, 65) = *Secoëgn* (?) et **Secouant** 1730 (Boëge).

On constate que plusieurs de ces formes ressemblent à celles des noms vaudois en question et que le son *in* écrit *en* à la fin du XIIe s, prédomine jusqu'à l'époque où, sous l'influence du patois, *in* sonne *an*. M. Fenouillet fait en effet remarquer la tendance en Faucigny à prononcer *an* des sons notés *in* en français, même comme dans *soin*, *choan* (p. 19, 252). Je ne crois donc pas qu'il faille voir en nos noms des dérivés en *incus* ou en *ingis*. M. Muret suppose, avec doute, pour Samoëns, un primitif *Samutingis* (p. 110-560). Gemoën s'expliquerait de même par **Gemautingis*. Mais je n'ai jamais trouvé cet élément *aud* deuxième ; il occupe toujours, comme le dit M. Longnon, la première place du nom germanique [1].

Il y a deux explications possibles : 1º ou bien l'on pourrait voir ici des dérivés germaniques en *winus*.

« Cette racine, employée comme second terme, dit M. Longnon (*o. c.* I, p. 378), est ordinairement latinisée dans le Polyptique — *oinus*, plus rarement — *oenus*, — *uinus*, — *uenus*, — *winus*, — *vinus*, — *ovinus* ; elle figure même dans ce document sous la forme romane — *oin*, — *oen* ou — *ven*, au masculin, d'où la terminaison française — *ouin* ». Je sais bien que dans nos chartes, ce sont les formes *uinus*, *oyn* qui prédominent (Frodoinus, Frodoenus, *Froyn*, SHAG, IV, p. 87, en 1237) ; mais il faut dire que, par leur mobilité, leur facilité à se déplacer, les noms de personnes subissent moins que les noms de lieux l'influence du parler local. On pourrait donc faire descendre Gemoëns, Herens, Samoëns, des germaniques Gemwinus, Hariwinus ou Airoinus, cité dans le *Polyptique*, Samwinus, etc. ; (cp., plus haut, p. 195).

2º ou bien ces noms en *oëns* viendraient de gentilices en *onius* et, sur le modèle de Molonius, j'invoquerais finalement pour Samoëns, le gentilice Sam(m)onius (Holder) retrouvé dans Samognat (Ain) auquel on peut comparer notre graphie *Semogniaco* ; pour Secoën, * Secconius, de Secco (H.) ; pour

1. *Polyptique de l'abbaye de St-Germain-des-Prés*, 1895 ; I, p. 286.

Gemoëns un hypothétique *Gemonius, Gimonius, dont le radical dérivé d'un surnom *Gemo, Gimo apparaît dans Gemenus, Gemilius, Geminus, Gemmanus ou dans Gimia, Gimio, Gimmius, Gimocanescum (H.)

« Dans les autres noms en — *ens* ou — *ans* la désinence. dit M. Muret, a le caractère d'un véritable suffixe joint à un radical qui est le plus souvent un nom de personne romain ou germanique. Des plus récents travaux, il résulte qu'on y peut reconnaître tantôt le suffixe — *ĭng* des langues germaniques, tantôt le suffixe probablement ligure — *ĭncus* ». J'analyserai plus tard un travail du même savant : *Le suffixe germanique* — ing, *dans les noms de lieux de la Suisse française et des autres pays de langue romane* [1], suffixe qui a donné des noms gallo-romains en *enge*(*s*) ou — *ange*(*s*). « Parmi les noms en — *ens*, — *eins* ou — *ans*, continue-t il, la majorité sont tirés de noms de personnes germaniques et beaucoup de formes anciennes en — *ingos*. — *ingus*, — *ingis*, voir même — *ingorum*, montrent clairement la dérivation en — *ing*. Quant au suffixe — *incus*, il peut seul ou presque seul, comme l'a très bien montré M. Philippon [2], rendre un compte satisfaisant des noms de lieux en — *ens* ou — *ans* dérivés d'éléments toponymiques indigènes ou de noms de personnes romains, notamment de gentilices, la plupart tombés en désuétude après l'établissement des royaumes barbares ». (P. 93-543 et suiv.)

M. Muret aurait pu faire remarquer qu'il existait des noms propres en *incus* et en *ingus* dans lesquels les suffixes étaient eux-mêmes patronymiques et n'indiquaient pas le lieu. Je sais bien qu'il est difficile de les distinguer les uns des autres, si l'on ne s'appuie pas sur des formes anciennes. En voici quelques-uns :

Ardens (Montriond) XIIIe s. Cp. le n. pr. Ardencus 830 (Cartul. de St-Hugues de Grenoble) plutôt que Ardingus (Longnon, Polypt. de St-Germain, p. 342) et Ardengus IXe s. (HPM, I, 16) à cause du diminutif Ardenchet (St-Jean d'Aulps). Le thème est le celtiq. Arda (HOLDER : col 185).

Arnand (Doussard) ; cp. le n. pr. Arnengus IXme s. (HPM, I, col, 85) germ. d'après Arno, Arnebertus. etc.

Blens (Châtillon) 1234 (SHAG, XV, p. 54) 1292 (FEIGE,

1. *Mélanges de linguistique* offerts à M. F. de Saussure, Paris 1908.
2. *Romania,* XXXV ; v. aussi SALVIONI, *Ancora i nomi leventinesi in-engo*, 1903 (Boll-Storico della Svizzera Italiana).

Hist. de Mélan), de Belingus (?) ; cp. *Belingo* (HPM, I, 445).

Bouan (Passy) 1730 ou *Boen, Bueyn* 1283 (Bonnefoy et Perrin: *Prieuré de Chamonix* n° 18), du celt. Bodincus (H) ; cp. Bohan (Ain) *Buenco* 1145 (C. Guigue: *Topographie hist. du dép. de l'Ain*) G. *de Buenco* 1398 (Bruchet : AIE 1054) ; mas à Perrignier. La racine *Bod* est également germanique d'après Bodigisilus, Bodulfus, Boderadus.

Cormand (St-Jeoire) *Corman* 1234 (SHAG, XV, p. 54) ; cp. all. Krumm et ndl. *Crumingo* (HPM).

Coutan m^t (Passy) de *monte Coteyn* 1370 (*Prieuré de Chamonix* n° 94, de * Cottingus ; cp. Cotila, Cotto.

Dondein *pra* 1730 (Andilly) ; cp. Dondo, Dondibertus.

Isans (St-Julien) 1730 de * Isingus, d'après Isingarius.

Jovan (Clermont) de Jovincus ; cp. Jovinca (Holder).

Manan (Boëge) ; cp. *prato Manenco* 974 (*Ch. de Cluny*, II, n° 1380) ou *Masningo* (HPM, I, table).

Morens (Marlens) Moringus ou Maurengus 739 (Test. d'Albon, dans *Cartul. de St-Hugues*).

Naursans, *vinea de* — en 1306 (SHAG. XV, p. 39) près Ayse; cp. Nodelsingus (*Polyptique de St-Germain*, table, sous Natal-.)

Parmant (le) tor. à Moye, de Permincus (*Ch. de Cluny* II. a. 982).

Roan (Sixt.) Raudingus, Rodingus ; cp. le n. de famille Ruand (Bruchet: AIE, 154).

Verdan m^t (St-Jorioz), Werdingus.

Vouan (St-André-s.-Boëge et St-Jeoire), * Vodingus ; cp. Vodaldus.

(A suivre.) Charles Marteaux.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

13230. — Annecy. Imprimerie J. Abry.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 12 octobre 1910

PRÉSIDENCE DE M. CH. BUTTIN, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Adé, Bernard, Buttin, A. Crolard, Désormaux. Despine, Fontaine, Gaillard, Genevois, Gonthier, Guerby, Guinier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Nanche, Rannaud, Sautier-Thyrion, Robert, J. Serand, Simon.

Excusés : MM. F. Serand, Dépollier, Gardier, Grimont.

Le Président annonce le décès de M. Auguste Fournier, maire d'Annecy-le-Vieux, survenu le 29 juillet dernier. Notre collègue, membre de la Florimontane depuis 1907, avait tourné son activité vers les études agricoles. Il était vice-président de la Société d'agriculture de l'arrondissement d'Annecy, canton Nord, et président du Conseil d'administration de la Caisse régionale du Crédit agricole de la Haute-Savoie et du pays de Gex. Hautement estimé dans notre pays, il n'y comptait que des amis. La Société Florimontane adresse à la famille de notre regretté collègue ses respectueuses et sympathiques condoléances.

Le Président fait part des distinctions récemment accordées à plusieurs membres de la Société : MM. Désormaux et Ruffier, nommés officiers de l'Instruction publique ; MM. Servettaz et Deshusses, officiers d'Académie, et M. J. Serand, qui vient de recevoir la médaille de bronze décernée par le Bureau météorologique central.

M. Buttin, qui doit se fixer définitivement à Paris, fait avec émotion ses adieux à la Florimontane. Il gardera le plus cher souvenir des trois années au cours desquelles la confiance de ses collègues l'a maintenu au fauteuil de la Présidence. Il constate combien sa tâche a été légère, grâce à l'aide précieuse de collaborateurs dévoués qui n'ont en vue que le développement de notre belle Société et la prospérité de la *Revue Savoisienne*. Quoique éloigné de la Savoie, il sera de cœur avec ses amis florimontans et sa pensée ira vers eux lors de chacune des

réunions mensuelles. Il fera tous ses efforts pour être, le cas échéant, utile à la Société ; il espère revenir à Annecy et ce sera une grande joie pour lui de se retrouver pour quelques instants au milieu de ses collègues.

Des applaudissements unanimes accueillent les paroles du Président.

M. Albert CROLARD, vice-président, dit qu'il est certain d'être l'interprète de tous en exprimant à M. Ch. Buttin le profond regret causé par son départ. Notre savant président a promis de ne pas oublier notre Société ; il continuera à donner à la *Revue Savoisienne* la primeur de ses belles études qui sont toujours marquées au coin de l'érudition la plus haute.

Au nom de la Florimontane, M. Crolard remercie M. Buttin et lui exprime les sentiments d'affection de tous ses collègues.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le SECRÉTAIRE donne lecture de la correspondance.

M. FRUTTAZ transmet à la Société l'expression de sa reconnaissance pour sa nomination de membre honoraire.

Le Ministre de l'Instruction publique adresse le programme du Congrès des Sociétés savantes des départements, qui se tiendra à Caen le 18 avril 1911.

Une demande d'échange des publications de la *Société zoologique de Genève* avec la *Revue Savoisienne* est adoptée.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Cl. SERVETTAZ : *Vieilles Chansons savoyardes*, in-8°, Annecy, 1910.
Ch. BUTTIN : *Le Musée Stilbert à Florence* (*Les Arts*, septembre 1910).
Mme BELLIER-KLECKER : *Jeanne d'Arc*, drame en 5 actes, in-12°, Paris, 1910.
Cluny : Album du Millénaire, in-4°, Mâcon, 1910. (Achat)
J. CORCELLE : *L'Ecole centrale et le Département du Mont-Blanc*, in-8°, Paris, 1900.
ID. : *Le Savoyard* (*Revue scientifique*, 17 septembre 1910).
ID. : *La Savoie et Henri IV* (*Les Débats*, 6 septembre 1910).
ID. : *L'Annexion de la Savoie à la France en 1848* (*Le Temps*, 4 septembre 1910).
Supplément à l'Armorial de Riestap (Masson, Savoie).
ASSOCIATION AMICALE DES LYCÉES D'ANNECY : *Hygiène et Santé scolaire*, brochure in-8°, Annecy, 1910, rédigée par M. Marteaux [1]. (Don de l'Association)
L. CAILLET : *Etude sur les rapports de Lyon avec la Savoie et la Bourgogne, de 1428 à 1434*, in-8°, Paris, 1910
ID. : *Note sur la peste à Lyon, à la fin du règne de Louis XI* (*Rev. de l'Hist. de Lyon*, 1910).

1. Voir le compte-rendu publié sous la signature J. D. dans *Annecy, son Lac...*, n° du 18 août 1910, article reproduit par la presse locale. Cf. dans *La Solidarité universitaire*, 1er décembre 1910, une analyse de M. Lévitte.

L. Caillet : *Note sur le passage à Lyon de Madeleine, fille de Charles VII,* in-8°, Lyon, 1910.
J. Désormaux : *Quelques Chansons historiques* (ext. *Rev. sav.*, 1910).
F. Miquet : *César Duval* (ext. *Rev. sav.*, 1910).
Vte de Maugny : *Le Général Cs Hector de Gerbaix de Sonnaz d'Habères. Sa vie (1787 à 1867)* ; in-8°, Thonon, 1910.
L.-E. Piccard : *L'Annexion de 1860 de la Savoie à la France,* br. in-8°, Thonon, 1910.
A. Buinoud : *Les Savoyards à Paris.* Historique de la Mutualité et des 40 Sociétés Savoisiennes de Paris, in-8°, Paris, 1910.
E. Demole : *Emission irrégulière de pièces de six deniers frappées à Genève en 1654,* in-8°, Genève, 1910.

M. Dépollier offre à la Société les années 1907 (depuis octobre), 1908, 1909, de *La Grande Revue,* publication dont il remettra périodiquement les exemplaires à la Bibliothèque.

Remerciements aux donateurs.

MM. Le Roux et Serand présentent la candidature de M. A. Lachenal, fils de l'ancien gouverneur de la province en 1860 et premier président de l'Association Florimontane.

M. J. Serand rappelle en quelques mots l'inauguration de l'inscription commémorative gravée sur un rocher au sommet du Parmelan, en l'honneur du regretté Camille Dunant. Il a recueilli pour les archives de la Société les diverses photographies faites à l'occasion de cette solennité qui a eu lieu le 26 septembre et à laquelle assistaient plusieurs Florimontans [1]. Il dépose, en outre, le dossier des pièces consacrées à la célébration du Cinquantenaire de la réunion de la Savoie à la France.

M. Fontaine fait circuler les dessins des différentes parties du château de Montrottier, cheminée, plafonds, machicoulis et toiture du donjon, qu'il exécuta il y a déjà plusieurs années.

M. Letonnelier fait une communication sur la pierre de Choin employée dans la construction au moyen âge.

M. Simon lit, d'après J.-J. Rousseau, le portrait du juge mage Simon et donne connaissance d'un discours de ce personnage : conseils aux avocats au sujet de leurs devoirs (pièce des Archives Florimontanes).

M. Gonthier fait la communication suivante :

« Pierre de Faucigny, mort évêque de Genève, le 28 mars 1342, eut pour successeur un Alamand, qui occupa le siège épiscopal pendant un quart de siècle.

A quelle famille appartenait le nouvel évêque? Mgr Della

1. Le compte-rendu de cette fête, a été publiée par notre collègue M. Louis Dépollier, dans le journal *Les Alpes*, n° du 29 septembre 1910.

Chiesa, dans sa *Corona reale*, le rattache à l'illustre maison des Alamand du Bugey. Besson et Grillet ont adopté cette version. Grillet va même plus loin : il affirme que ce prélat se nommait Guillaume de son nom de baptême. Enfin M. de Foras, admettant qu'il appartient à une famille Alamand, doute qu'on puisse accoler à son nom celui de St-Jeoire ; car, dit-il, rien ne prouve que les nobles Alamand aient jamais possédé des biens dans cette localité.

A l'encontre de tant de ces savants chroniqueurs, nous pouvons affirmer les choses suivantes :

1° Alamand est ici un simple prénom. Dans tous les actes émanés de lui, l'évêque en question signe tout simplement Alamandus ; or, on sait que les prélats comme les papes signent toujours de leur nom de baptême.

2° Cet évêque appartenait à une famille noble dite de Saint Jeoire ou Saint Jorioz, « de *Sancto Jorio* ».

Dans la liste de la Bible de Saint-Pierre, que nous a conservée Bonivard, il est appelé *Alamandus de Sancto Jorio*. Douze jours après sa mort, le Chapitre de Genève, parlant d'une chapelle du Saint-Esprit fondée par le défunt, le nomme Alamandum de Sancto Jorio, et Guillaume de Marcossey, son successeur, conférant divers personats qui lui avaient appartenu, dit que ces bénéfices étaient vacants « *per obitum Alamandi de S. Jorio* ». (M. D. G., tom. XVIII, p. 294-296.)

Enfin les frères Tavel. contemporains et adversaires de notre Alamand, énumérant leurs griefs contre un noble Nicod de Santo Jorio, déclarent que ce Nicod était neveu de l'évêque Alamand et son proche parent du côté paternel « *nepos et agnatus proximus prefati dni episcopi* ». (M. D. G., t. XVIII, p. 247.)

C'est donc à tort qu'on a rattaché cet évêque à la maison des Alamand du Bugey, ou aux Alamand de Saint-Jeoire, qui n'ont probablement jamais existé. Il était de la famille de *Sancto Jorio*.

Est-ce à dire que les nobles de Saint-Jeoire, qui possèdent le château de ce nom, puissent le revendiquer pour un des leurs? — Nous ne le pensons pas trop. S'ils avaient eu ce droit, ils en auraient usé depuis longtemps. Mais il a dû appartenir à la famille noble de Santo-Jorioz possessionée dans le xve siècle aux environs d'Annecy et probablement originaire de Saint-Jorioz-en-Genevois, ou bien à une famille de Saint-Jeoire, qui serait éteinte depuis plusieurs siècles. »

M. Marteaux fait la communication suivante :

« Il existe en Haute-Savoie et ailleurs des noms de lieux terminés en *ogne* et dans lesquels on serait tenté de voir au premier abord un suffixe péjoratif emprunté à des mots comme *ivrogne*, *charogne* (Koerting : *Lat. rom. Woert.* 3170-73, 1957). En réalité ces noms viennent de noms d'hommes ; mais il y a deux cas à examiner : 1° Les uns peuvent être d'anciens gentilices gallo-romains en *onius*, dérivés de surnoms en *o*, *onis* et employés au féminin en s'accordant adjectivement avec *villa*, au singulier ou au pluriel. D'A. de Jubainville *(Origines de la propriété foncière)* a cité Amognes (St-Jean aux Amognes, Nièvre), *Ammonias*, et Pompogne (Lot-et-Garonne) *Pomponia*, d'Ammonius et de Pomponius. Les noms comme Aco, Atto, Baro, Bucco, Cœpio, etc., ont donné des gentilices dérivés Aconius, Attonius, Baronius, Bucconius, Caeponius, etc. et c'est du féminin de ces gentilices que sont dérivés la plupart des noms en *ogne* correspondant aux masculins français *oin* comme Antoingt (Puy-de-Dôme), d'Antonius (d'A. de Jub, *o. c.*, p. 350). Réciproquement, étant donné un surnom en *o* et une localité en *ogne*, on peut restituer le gentilice intermédiaire, comme dans Bourogne (Belfort), *Buronius, Buro ; Charbogne (Ardennes), *Carbonius, Carbo ; Vassogne (Aisne), *Vassonius, Vasso ; Varogne (Haute-Saône), *Varonius, Varo, etc. 2° Les autres ont un radical germanique ; leur formation est donc postérieure au vme siècle. Ils peuvent s'expliquer soit par des noms propres féminins dont la finale aurait été, dit M. Longnon (*Polyptique d'Erminon*, p. 355), empruntée de toutes pièces aux noms romains, comme Adalonia, Abelonius, soit plutôt par un nom familier en *o*, adjectivé au cas indirect par l'adjonction de *ia* s'accordant avec *villa*. Randogne (Vallais) s'expliquerait donc par *Ragando-n-ia villa*, de Ragando, *onis*. Cette formation adjective existe pour d'autres noms germaniques comme dans *Gerulfia silva* et *Rudolfia curtis* (HPM., I, table) de Gerulfus, Rudolfus.

Je n'ai recueilli en Haute-Savoie que les noms de mas : la Bellogne (Feigères), de Bellonius (Holder) ;—Clamogne (Messery), même nom dans HPM, *id.*, 1276 ; *Clamogna*, 1222 ; — Cocogne (Petit-Bornand) l. d. venu plutôt du n. d. h. Cocogne, originaire de Cocogne (Ain), de Cosconius (H.); — la Davogne (Chilly) d'Abonius, Avonius ? — la Vosogne, nant à Valleiry, etc. »

M. Guinier rend compte de la session de la Société mycolo-

gique de France qui s'est tenue à Annecy les 1, 2 et 3 octobre. A ce sujet, la Société Florimontane émet un vœu qui sera transmis à la municipalité, tendant à étudier la réglementation de la vente des champignons, en s'inspirant des mesures prises à cet égard dans diverses villes de France et de l'étranger.

Le PRÉSIDENT remercie vivement M. Guinier de son intéressante communication et le félicite de l'initiative qu'il a prise de cette réunion à Annecy de la Société mycologique. La Florimontane et ses concitoyens lui en sont vivement reconnaissants.

A la suite de la réception faite à nos visiteurs par la Florimontane, cette dernière s'est inscrite en qualité de membre de la Société mycologique de France. Nos collègues trouveront donc désormais à la bibliothèque de la Florimontane le *Bulletin mycologique*, publication spéciale très utile à consulter soit par les amateurs de champignons soit par les botanistes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 9 novembre 1910.

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Bernard, Carle, Désormaux, Dingeon, Dumont, Fontaine, Gaillard, Gardier, Genevois, Gonthier, Grimont, Guerby, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Martin, Nanche, Robert, F. Serand, J. Serand, Simon.

Le PRÉSIDENT annonce le décès de M. Charles PHILIPPE, survenu à Troyes le 19 octobre dernier. Notre collègue, principal du Collège de Bar sur-Aube, membre de la Société Florimontane depuis 1888, a été enlevé prématurément sans avoir terminé sa tâche. Les biographies qu'il avait publiées : *L'astronome Bouvard*, *Le général Badelaune*, ont appelé l'attention sur ce jeune écrivain doué d'un excellent sens critique. Ch. Philippe a réveillé et emporté avec lui le souvenir d'un homme qui fut l'un des rénovateurs de la Florimontane, son père Jules Philippe, l'historien érudit et l'ardent patriote. La Société Florimontane adresse à Mme Ch. Philippe et à ses enfants l'hommage de ses vives condoléances et de sa douloureuse sympathie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au vote sur la candidature proposée à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, M. A. LACHENAL est proclamé membre de la Société.

Sont élus membres du jury pour l'examen du Concours de poésie de 1910 : MM. CARLE. DÉSORMAUX, MARTIN et SIMON. La réunion de ce comité est fixée au mercredi 30 novembre, à 5 heures, afin que la lecture du rapport puisse être faite à la séance de décembre.

Le SECRÉTAIRE donne lecture d'une lettre de M. Albert CROLARD, qui offre pour les collections de la Société la plaque en plomb ornée, débris d'un sarcophage du IVe siècle, trouvée dans sa propriété aux Fins [1]. Des remerciements sont adressés au généreux donateur.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques reçus et les ouvrages suivants :

Eug. DEMOLE : *De la Codification des méthodes descriptives en numismatique*, 1 br. in-8°, Genève, 1910.

Dr GELEY : *L'Etre subconscient*, 2e éd., 1 vol. in-12°, Paris, Alcan. 1905.

A. CROLARD : *Annecy et les crues du lac*, 1 br. in-8°, Annecy, 1910. (Extr. de la *Rev. Sav.*)

H. MARZELL : *Uber Zauberpflanzen in alter und neuer Zeit*. Abdr. Naturwissenschaft. Wochenschrift, Iéna, 1909. (Echange avec la *Flore*.)

F. MARULLAZ : *Le Général de division J.-F. Marulaz (1769-1842)*, 1 v. in-12°, 1910.

Documents et notices publiés par le Conseil général de la Savoie à l'occasion de la Réunion de la Savoie à la France, 1 br. in-12°, Chambéry, 1910.

F. MIQUET : *Recherches sur les familles des émigrants savoyards fixés en France avant 1860*, 1 br. in-8°, Annecy, 1910. (Extr. de la *Rev. Sav.*)

(Dons des auteurs.)

M. MARTEAUX expose que l'adjectif latin *internum*, qui est en dedans, à l'intérieur, a pris dans nos contrées un sens topographique ; il signifie alors : qui est au milieu, entre des montagnes. C'est ainsi qu'il est l'origine probable d'Antart (Taninge) *in monte d'Antart*, 1306 (SHAG, XV, p. 38) et, au féminin, d'Anterne (Marignier, Servoz, Sillingy). Il a été confondu parfois avec *infernum*, qui est situé en dessous, d'où *Enfer*, l. dit à Arthaz, Faverge, La Balme de Sillingy, Sévrier, au bord du lac et aux Gets, où le roc d'Enfer doit sans doute son nom à quelque localité ou mas situé dans une dépression au pied de ce sommet. C'est ainsi qu'Enfer (Côte

1. Voir MARTEAUX et LE ROUX : *Boutae*, Vicus gallo-romain de la cité de Vienne, p. 7 (ouvrage sous presse).

d'Arbroz, est au XIIIe s. *in loco qui dicitur Enterth (Mém. de l'Acad. de Savoie,* s. 2, II, 274). Dans cette dernière forme, la nasale finale s'est relevée en *t*, changement qu'on observe également dans Andert, localité de l'Ain, *Anderno*, puis *Anderto* en 861, d'après la *Topographie historique de Ch. Guigue.*

LE MÊME fait la communication suivante :

Dans le cadastre de 1730. le mont Rampon désigne généralement la montagne de Veyrier d'après les mas de ce nom sis dans les communes d'Annecy-le-V., Veyrier et Menthon. Aller à Rampon, pour les gens d'Alex, c'est fréquenter le versant qui regarde le Fier : de là aussi le hameau de Rampon, près de la gare de Dingy. A un point de vue particulier, les cartes désignent sous le nom de Mont Rampon un mamelon qui se dresse sur la pente nord-ouest et sous lequel surgit un autre mamelon plus petit appelé Rampignon. Le premier nom s'applique au même endroit dès le XIIIe siècle, car, en 1294, le pré Vernay est cité comme étant situé près du mont Rampon (BRUCHET : Arch. dép. E. 49) ; ce n'est donc que plus tard que ce nom se serait étendu à toute la montagne. Le sens de ce mot est expliqué par ital. *rampone,* croc. En effet, vus d'Albigny, ces ressauts montagneux ont l'aspect de dents de scie. *Rampo* dériverait d'un bas lat. **rampus*, d'où ital. *rampa,* serre, griffe, et *rampare,* grimper sur ses griffes. Quelle qu'en soit l'origine germanique, la dénomination en est due probablement aux Burgondes, qui ont désigné bien des points naturels négligés par la population gallo-romaine. Rampignon, de son côté, vient d'un bas lat. **rampinus*, ital. *rampino,* crochet, avec le suffixe *io*, comme *campinionem,* champignon. Rampillon, c. de Seine-et-Marne, s'explique par un diminutif *rampil(l)io* (IXe s. GUÉRARD : *Cartul. de N.-D. de Paris*). Un autre dérivé, c'est Ramponnet ou Ramponnex (Talloire) ; *unam mansum qui vocatur Ramponeto,* 1031 (Mém. de la Soc. Savois., V, p. 85), endroit où il y a un ressaut montagneux en forme de croc. Quant à *rampon, ramponet*, nom patois de la valerianelle potagère ou doucette, humble plante dont la touffe sort à peine de terre (CONSTANTIN et GAVE : *Flore populaire,* 1223), il dériverait de *rampe,* nom verbal, de *ramper*. M. Marteaux remercie MM. Désormaux, Dingeon, Fr. et Jos. Serand des renseignements qu'ils ont bien voulu lui fournir.

M. LE ROUX fait une communication sur les fragments de la *Mise au Tombeau,* chef-d'œuvre de l'art français de la fin

du XVe siècle, découverts en l'église du Saint-Sépulcre et qui sont un des joyaux du Musée d'Annecy. Il réunit en ce moment les éléments d'un travail critique sur ces admirables morceaux de sculpture. Il a été amené, à ce propos, à examiner ce qui subsiste de l'ancienne église du Sépulcre, qui est peu connue au point de vue architectural, car les auteurs qui en ont parlé n'appuient leur description sur aucune référence. Comme documents iconographiques, nous ne possédons que la gravure de Chastillon (fin du XVIe siècle) et celle du Theatrum Sabaudiœ (XVIIe siècle), et tous deux sont peu précis.

M. Le Roux a donc entrepris, en collaboration avec M. Jacquet, la reconstitution du plan de ce monument, en y joignant les dessins détaillés des éléments architectoniques. Une premièie visite de ce qui reste des bâtiments, facilitée par l'obligeance de MM. Hertz et Reignier, a donné déjà des résultats intéressants et imprévus. Une étude complète sur ce monument paraîtra donc dans l'un des fascicules de la *Revue Savoisienne* de 1911.

M. Letonnelier fait une communication sur les dîmes perçues dans l'ancien diocèse de Genève.

M. Désormaux rappelle l'étymologie qu'il a récemment proposée du mot *Fier* [1].

Je me suis empressé, dit-il, de communiquer à M. A. Thomas l'article concernant l'étymologie de *Chéran* et de *Fier* paru dans le dernier fascicule de la *Revue*. De la réponse que l'éminent membre de l'Institut a bien voulu m'adresser, avec son amabilité habituelle, il convient de retenir le passage suivant :

« Pour le *Chéran*, je suis avec vous, mais non pour le *Fier*, pour le nom duquel je ne vois pas d'autre point d'attache préromane que **Cĕr-um*, et cela d'après les données que vous me fournissez vous-même... »

Telle est aussi l'opinion de M. Muret, le savant professeur de philologie romane à l'Université de Genève : « Permettez-moi de n'être pas de votre avis au sujet du *Fier*. L'*f* actuelle et l'ancienne graphie *Cyers* me paraissent incompatibles avec l'étymologie *Carus*. La forme *Chéran* postule un nominatif féminin *Cara*, qui ne s'accorde pas non plus avec la forme masculine *Fier*. A mon sentiment les deux noms doivent être séparés, et l'étymologie de *Fier* est encore à trouver... »

Nous devrons donc abandonner l'étymologie *Car*, à cause

1. *Revue Savoisienne*, 1910, p. 180.

des difficultés indiquées. Il en sera de même pour *Sar*, *Ser*, et, à plus forte raison, pour *fer-um*, explication qui repose sur un simple jeu de mot.

Quant à **Cĕr-(um)*, si ce n'est pas une variante affaiblie du thème *Car*, j'ignore ce que ce mot peut signifier et s'il faut le rapporter au celtique ou au ligure.

Le même offre à la Bibliothèque une brochure extraite de la *Revue de Philologie française et de Littérature* (3e trim. 1910) et contenant le 7e article de ses *Mélanges Savoisiens*.

Cette brochure est la réimpression, avec commentaire et traduction, d'une très rare et très curieuse plaquette en patois savoyard, intitulée *Discours veritable de deux Savoyards, l'un Charpentier et l'autre Tailleur...* (Lyon, 1604).

En la présentant à la Société, M. Désormaux en donne une rapide analyse. Il ajoute quelques détails sur les productions patoises contemporaines de ce factum. Douze d'entre elles ont vu le jour en dix ans, de 1594 à 1604. « Ces infiniment petits de l'histoire littéraire sont la plupart d'un médiocre intérêt. On peut cependant tirer de leur comparaison des renseignements utiles aux études dialectologiques. »

La brochure est suivie d'un appendice établissant une statistique des formes verbales (*être* et *avoir*) relevées dans dix compositions patoises de la fin du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe.

Une traduction en patois actuel d'Annecy, due à M. J. Terrier, sera publiée ultérieurement.

M. Letonnelier, au sujet de l'identification du mot *parrochie d'Antonnaz* qu'il avait proposée à la séance de juillet, dit que d'après les renseignements obligeamment fournis par M. Morel, archiviste de l'Ain, il s'agit de la paroisse de *Hotonnes* dans le département de l'Ain.

Le même demande si la Société ne pourrait adopter, pour l'élection annuelle du bureau, le mode de vote par correspondance. Cette proposition sera soumise à l'assemblée générale de janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/4.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 7 décembre 1910.

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Bernard, Carle, Désormaux, Dingeon, Fontaine, Gaillard, Gardier, Genevois, Grimont, Guerby, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Martin, Nanche, Rannaud, F. Serand, J. Serand, Simon.

M. A. Crolard excusé.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. A. Lachenal, récemment élu membre de la Florimontane, adresse ses remerciements et fait hommage à la Société d'une magnifique reproduction photographique du portrait de son père, le commandeur Lachenal, par Chartran.

Le Président, au nom de tous ses collègues, remercie vivement M. A. Lachenal de son don généreux.

M. Schoendoerffer, ayant quitté définitivement la Savoie, adresse sa démission de membre de la Florimontane.

MM. Le Roux et Nanche présentent la candidature de M. Henri Callies, industriel à Annecy.

MM. Gardier et Le Roux proposent également celles de M. Georges Replat, juge d'instruction à Gex, et de M. Jacques Replat, directeur de la Société d'assurances l' « Union », à Annecy.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

D. Behrens : *Bibliographie des Patois Gallo-romans,* 2e éd., trad. par E. Rabiet ; in-8°, Berlin, 1893. (Achat.)

L.-E. Piccard : *Un Poète de la famille de Gerbaix de Sonnaz au XVIII, siècle et l'origine de cette famille.* (Ext. des Mém. de l'Ac. Chablaisienne, t. XXIII.)

Georges Autran : *Du Rhône au Rhin,* études des voies navigables : Marseille-Lyon-Mulhouse-Bâle et Marseille-Lyon-Genève-Bâle.

Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce française de Genève, août 1910. (Rapport sur la voie navigable du Rhône au Rhin.)

M. Dussaix, de Megève, fait don d'une affiche relative à un exercice de belles-lettres du collège royal de Chambéry, en date du 27 juillet 1765.

La parole est donnée à M. Martin, rapporteur du Concours de poésie. (Voir plus loin ce rapport.)

Les conclusions du Jury sont adoptées et les récompenses décernées dans l'ordre suivant :

Pas de *premier prix*.

Deuxième prix : 50 francs (envoi n° 12), Mlle Louise Revil, à Annecy.

Mentions honorables : (N° 1) Mme Balthazard Boissard, à Lyon. — (N° 13) M. Jules Giguet, facteur de 1re classe à la gare du Fayet (Haute-Savoie). — (N° 17) M. Alph. Bonhomme, à Vienne (Isère). — (N° 21) M. P.-F. Teilliet, à Adervieilles (Hautes-Pyrénées). — (N° 22) M. Paul Berton, correcteur à Mâcon. — (N° 25) M. Jacques du Gardin, à Chambéry.

M. Marteaux fait la communication suivante :

L'Arve. affluent du Rhône, a comme nom le plus ancien *Araris*, le même que celui de la Saône, que d'Arbois de Jubainville admet comme ligure (*Araris*, 1265, SHAG [1], XIV, n° 93 ; *aqua de Araris*, 1306, id., XV, p. 38 ; *Areram*, 1310, XIII, p. 127). Au moyen âge apparaît concurremment un autre nom, *Arva*, que le même auteur (*Premiers habitants de l'Europe*, II, 172) fait descendre de la même racine, *ar*, mais sans expliquer le suffixe anormal *va*. La forme *Alva* citée en 1269 (SHAG, XIV, n° 113) à côté de *Arva* 1015 (*Cartul. de St-Hugues*) 1151 (Besson : *Mém.*, Pr. 24) *ripam fluvii qui vocatur Arva* 1083 (*Ch. de Cluny*, IV, n° 3599) *in piscaria vennarum de Aravi (?)* 1276 (SHAG, XV, p. 17) indique au contraire que l'origine en est due au fém. b. latin **alva*, d'*alvus*, ventre, qui, comme *alveus*, aurait eu par comparaison le sens de bassin, lit de rivière. Dans l'Ain, le torrent d'Arvière, près de Lochieu (Belley), est également *Alveria* en 1135 (Guigue : *Topographie hist.*). C'est le fém. d'*alvarium*, ruche d'abeilles, qui est à *alvearium*, pétrin, dans Tertullien, ce qu'*alvus* est *à alveus*, et qui a pu facilement s'entendre du fond concave d'un cours d'eau.

Il semble que le nom d'Arveyron, affluent de l'Arve, dérive normalement d'*Alva*, *Alvarium* par *Alvario*. Mais la forme médiévale *aqua que dicitur Alberon*, 1298 (Bonnefoy et Perrin : *Prieuré de Chamonix*, n° 59), si elle est exacte, réclame *Albarionem*, d'Albario, nom romain dérivé du n. commun *albarius*, crépisseur. Un Albario aurait ainsi donné son nom à une propriété disparue et au torrent qui l'arrosait. En Italie, près

1. Ces quatre lettres sont l'abréviation de : Société d'histoire et d'archéologie de Genève ; le lecteur corrigera donc les erreurs d'impression de notre RS, 1909, p. 74 et 1910, p. 195.

d'Asti, Albrione est au IXe s. un *vicus Albarionis* (HPM, I, col. 52). Albeyron se serait ensuite changé en *Arbeyron*, puis en *Arveyron* sous l'influence d'Arve.

Il faudrait également rayer des mots ligures *Mura* cité par le même auteur (p. 146) et qui paraît n'être que le fém. médiéval de *murus* (v. RS, 1900, p. 227 n.); ç'est à lui que doivent leur nom beaucoup de localités où subsistaient des portions de murs antiques, telles que, en Haute-Savoie, La Muraz et Mûres, identiques aux Mauer germaniques; ce nom aurait été ensuite donné aux cours d'eaux qui les arrosaient. Morat (Veyrier) comme Morat (Vaud) n'est pas non plus celtique, comme le croit Holder. *Murattum*, la forme la plus ancienne, vient de *murus* et d'un suffixe germanique retrouvé dans les noms propres Cariatto, Rainattus, Sehattus (*Polyptique de St-Germain*) et dans le n. de lieu *in Lugiatto*, Xe s. (*Chartes de Cluny*, I, nº 233), en fr. *at*.

M. J. Serand annonce que dans un carnet d'éphémérides de son père Eloi Serand, il a relevé la note suivante qui donne la date exacte de la fondation de la Société : « 15 janvier 1851 — De concert avec le Dr Louis Bouvier, Etienne Machard et Jules Philippe nous avons jeté les premières bases d'une société pour le progrès et l'encouragement des sciences, arts et métiers à laquelle nous avons donné le nom d'*Association Florimontane*. »

Notre collègue demande que, en commémoration de cette date importante de l'histoire de la Florimontane, la Société décide que son Assemblée générale de 1911 soit fixée au 15 janvier prochain.

Cette proposition est adoptée.

M. Gardier analyse deux articles de M. Van Gennep récemment parus dans le *Mercure de France* et relatifs au Folklore savoyard. Ce compte-rendu sera publié dans la *Revue*.

Il est procédé ensuite à la constitution du Jury pour le Concours du Folklore de 1910, dont la date de clôture a été fixée au 31 décembre. Sont élus : MM. Désormaux, Gardier, Martin, Nanche, J. Serand et Servettaz.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE 1910

Messieurs,

Vingt-six pièces ont été envoyées au Concours de poésie de 1910.

Trois d'entre elles, dont les auteurs s'étaient fait connaître, ne remplissaient pas les conditions exigées. Seize autres, dont une en patois, n'ont pas semblé dignes de récompense.

Le Jury n'a retenu que sept pièces, dont il vous propose de reconnaître les mérites de la façon suivante :

Pas de 1er prix.

2e prix : n° 12 (50 francs).

Mentions : nos 1, 13, 17, 21, 22 et 25.

La suppression du 1er prix démontre suffisamment que le Concours ne présente aucune œuvre de premier ordre, et que de graves critiques peuvent être adressées même au poète qui a obtenu un deuxième prix.

L'auteur du n° 12 (*Coq du matin ou Rossignol du soir* : « On n'a jamais le chant que l'on voudrait avoir. ») nous envoie tout juste cent vers. Encore la dernière pièce, *Volupté*, de quatorze vers, ne semble guère là que pour faire nombre, et certains défauts de l'auteur y sont poussés à l'extrême. Restent trois morceaux, de genres fort différents. Une pièce morale intitulée *Vivre* et deux pièces impressionnistes qui s'appellent *Soir au Jardin, Matin au Jardin*. L'auteur a des impressions vives, et les rend à l'aide d'images hardies, les unes risquées, les autres saisissantes ; ainsi évoque-t-il magnifiquement :

Sous l'horizon au doux bleu de chapelle
Où monte une marée de nuages d'argent,
Azur suggestif que cinglent par moments
Des vols tourmentés et frondeurs d'hirondelles...
Les œillades noires des Tournesols hauts
... les pourpres Roses aux visages farauds
Où de riches Insectes heurtent leurs éclairs,
Les fraîches porcelaines des Tulipes rares...
Le deuil mitigé des Pensées en simarres
Les tragiques airs des Géraniums fous
Eblouissant dans leurs vases verts...

et pour terminer

La paix du Jardin d'été tout en moiteur
Sous l'horizon léger, au bleu chaste de nef
Où des nuages dessinent, en relief,
Leur argent mat cinglé de vols d'oiseaux frondeurs.

Il y a vraiment là un tempérament de poète, qui sait voir les choses et trouver en elles des rapports subtils. Sans doute il est tout voisin du maniérisme, et il faut reconnaître qu'il y tombe souvent, que ce maniérisme est le péché mignon de notre époque, et qu'il ne plaira sans doute pas longtemps. On peut dire aussi qu'il abuse des images et que la pensée n'est pas variée. Ainsi dans la première pièce, *Vivre*, il affirme la nécessité de rester droit et franc, et, sans creuser l'idée, il l'exprime par un grand nombre d'images dont quelques-unes d'ailleurs sont fort belles :

Vivre, c'est préférer n'être qu'une plaie
Plutôt qu'une chair flasque insensible aux soufflets...
La main qui vibre bien dans celle qui se tend...
C'est s'ouvrir ainsi qu'un calice de fleur
Ou qu'un bois sonore aux subtiles rumeurs
A toute la Beauté qui plane sur le monde...
Vivre... C'est n'être jamais
Une glaise docile entre des doigts épais,
Mais une âme qui garde au sein des douleurs
L'or vierge, qui la fit unique pour un cœur.

Vous avez reconnu, Messieurs, par ces citations, que le poète appartient à l'école dite décadente, qui rejette à peu près toutes les règles de la versification classique. Les vers ont du moins le mérite de rester harmonieux. Le rythme semble moins heureusement traité, et l'on ne peut saisir la raison des nombreux changements de mètres, surtout dans la première pièce. Le Jury d'ailleurs ne s'est aucunement laissé influencer par le système décadent ou vers libristes ; et s'il n'a pas donné à ce poète un prix plus élevé, c'est que ni l'originalité de la pensée, ni les qualités de la forme ne lui ont paru mériter davantage.

Quant aux six pièces mentionnées : elles sont, avec des mérites divers, de valeur sensiblement égale.

Le nº 1 (« Par le livre et par la parole. ») présente de la souplesse, de la facilité, une forme harmonieuse, mais des pensées peu originales et un style un peu lâche.

Le nº 13 (« Plaire, c'est satisfaisant et joli, Toucher, c'est très doux et très beau. »), a exprimé en vers d'une simplicité parfois touchante, parfois gauche, l'amour d'un fils pour sa mère. Vous aurez un exemple des défauts et des qualités de l'auteur dans sa dernière strophe :

Vis longtemps, bien longtemps, pour que je sois heureux ;
Je partirai devant sans nulle jalousie,
Si tu me restes, toi dont je reçus la vie,
Pour recueillir mon âme et me fermer les yeux !

Le nº 17 (« Aimez-vous les uns les autres. ») d'inspiration un peu courte, a de jolis détails. Les strophes de *Ratés* ont une allure piquante à la Banville. Le *Cri* nous offre une belle strophe :

J'aime le cri ; lui seul est sincère vraiment.
La parole et le chant sont souvent improvistes ;
Le mensonge est aussi dans les choses écrites ;
Hors le cri, tout est faux ; hors le cri, tout nous ment

Mais il n'y a pas de développement et la thèse n'est pas incontestable.

Le nº 21, *L'Encre de Vie* est un fragment, en sonnets, d'un poème qui a pour titre : « Aux portes de la mort. » Sully-Prudhomme a passé par là ; et l'auteur a parfois sa vigueur un peu rude. Sans doute il y a de la force et du métier. Seulement l'auteur a oublié d'éclairer sa lanterne. Que dis-je, a oublié ! Il n'a pas voulu l'allumer. Il prévient ses lecteurs que

Ils ne comprendront pas !

et il a été bon prophète : les juges n'ont pas compris, ou du moins pas suffisamment pour récompenser par autre chose qu'une mention les qualités réelles du poète.

Le nº 22 (« Tentare non nocet. ») traite un vieux thème rebattu, la vie saine des champs, avec quelque originalité. *L'Orgueil du Peuplier* n'est pas sans mérite, bien que cet orgueil semble peu justifié. Mais enfin l'œuvre ne dépasse point une honnête moyenne.

Il y a à la fois plus de défauts et de qualités dans le nº 25 :

. . . . . ne crois pas, ô poète
Que la voix ici bas doive rester muette.

Des impropriétés, des expressions obscures, des détails maladroits déparent des vers d'une belle sonorité, d'une solidité rare, et qui s'apparentent visiblement à Leconte de Lisle. L'auteur, en soignant davantage le style, peut composer des œuvres vraiment intéressantes.

En résumé, un deuxième prix de 50 francs et six mentions, c'est tout ce que le jury vous propose d'accorder au concours de cette année. Que les poètes ne se découragent pas ; même dans certaines pièces non mentionnées, il y a des promesses d'avenir ; un travail persévérant conduit au but ; et bien que l'inspiration semble au premier abord toute spontanée et instinctive, il est indéniable que, même dans l'art divin de la poésie, le génie n'est souvent qu'une longue patience.

Georges MARTIN.

UNE SALLE
de
L'Art Français du Moyen Age
AU MUSÉE D'ANNECY

Le Ministère des Beaux-Arts vient d'offrir au Musée d'Annecy [1] une magnifique collection de moulages d'œuvres d'art du moyen âge. Ce don généreux constitue un ensemble d'une importance capitale, car la sélection qui a été faite avec un goût averti, parmi les pièces du Musée de Sculpture comparée du Trocadéro permet de présenter en raccourci une histoire suffisamment documentée de la sculpture des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

Cette collection offre en effet les types les plus purs dus à l'inspiration des sublimes « maîtres imagiers » français dont, pour la plupart, l'histoire n'a pu garder les noms afin de les mettre au niveau des artistes de l'antiquité grecque qui élevèrent à un si haut degré de perfection la traduction plastique de l'immortelle Beauté.

Il était réservé à ces artistes anonymes qui écrivaient de leur ciseau dans la pierre, sous la dictée des clercs, les naïvetés de la Légende dorée, les récits merveilleux, les Mystères et les Gestes des livres saints pour les enseigner au peuple, d'être les initiateurs de cet art éminemment français, sorti tout armé de leur cerveau génial pour aller rayonner de par le monde d'un inaltérable éclat.

1. Déférant au désir d'un certain nombre de nos collègues florimontans qui ont lu dans les journaux locaux une note parue à l'occasion de l'ouverture d'une nouvelle salle de l'art français du moyen âge au Musée d'Annecy, j'ai essayé d'écrire une note plus complète.

Je m'empresse d'ajouter qu'il ne faut y voir qu'un petit catalogue raisonné très sommaire, une leçon non alourdie par un appareil bibliographique encombrant ou mieux une sorte de *guide pour une promenade archéologique* au Musée, en prenant comme exemples de démonstration les moulages ou les pièces originales qui figurent dans nos collections.

Ces quelques pages ont pour but de faire ressortir aux yeux du public non spécialisé, la grandeur de notre art national du XIIe au XVe siècle, de cet art *uniquement français* qui fut si longtemps méconnu et dédaigné sous le nom de Gothique — et surtout de servir à l'illustration des leçons des professeurs et maîtres des divers enseignements en les engageant à utiliser, comme complément indispensable de leurs cours, les précieuses ressources documentaires de notre beau Musée.

M. L. R.

Parcourez les églises abbatiales, les cathédrales qui recèlent de si précieux trésors, richesses d'art de la France, c'est une floraison exubérante, inouïe de sculptures qui jaillit des portails, des archivoltes, des galeries hautes, des chapiteaux et envahit tous les éléments architectoniques de l'édifice.

La patine des siècles a mordu la pierre, les contours se sont épaissis, émoussés, des membres ont disparu, les corps sont fragmentés et malgré cela, il se dégage de ces œuvres admirables si mutilées un sentiment pénétrant, un idéal émouvant de beauté accomplie.

*
* *

En visitant les collections que le Musée d'Annecy doit à la libéralité de l'Etat, on se rendra compte des étapes suivies par les diverses formules monumentales ou ornementales qui sont la caractéristique des divers styles.

Une galerie nouvelle où les œuvres d'art sont présentées et mises en valeur sur un fond rouge très discret, a été installée au Musée. Elle est la suite naturelle des salles consacrées aux arts grec et romain. Tous les documents relatifs à l'histoire de l'art du moyen âge y ont été groupés, et on a réuni à l'envoi récent les pièces de l'ancienne collection.

Quelques lignes d'introduction sont nécessaires.

Voici aux embrasures des portes, les reproductions photographiques des monuments les plus typiques. Elles démontrent les caractères de l'architecture des périodes. Ce sera l'occasion de dire ici à quel style se rattachent les édifices religieux de la Haute-Savoie [1].

*
* *

Remarquez ces basiliques aux tours carrées, trapues, flanquées de contreforts massifs et percées de baies peu nombreuses qui sont toutes à *plein cintre* ou géminées sous un arc du même ordre. Leurs voûtes sont en *berceau*, c'est-à-dire demi-cylindriques et bandées à chaque travée par des arcs de renforcement ou *doubleaux,* ou bien ce sont des *voûtes d'arêtes*, engendrées par la pénétration à angle droit de deux voûtes en berceau.

1. Il est à remarquer qu'en Haute-Savoie les XIIe et XIIIe siècles se pénètrent l'un et l'autre de manière assez complexe. Les chartes de fondation et de consécration manquent souvent. Dans notre pays, il y a un archaïsme marqué. Le simple examen des monuments datés par leurs comptes de construction, indique que les maîtres d'œuvres utilisaient le plus souvent des tracés et des profils vieux de plus d'un siècle. Je me contenterai donc de situer les édifices dans le cadre de leur style sans rien affirmer à l'égard des dates de construction.

Nous reconnaissons ici le style **Roman,** celui des grandes églises monastiques du XIe et du commencement du XIIe siècle.

Abbatiales de la Trinité et Saint-Etienne de Caen, Poitiers, Autun, Vezelay, Saint-Benoît-sur-Loire.

En Haute-Savoie : chapelles de *Mouxy*, des *Allinges,* de *Gevrier*, crypte de *Thonon,* églises de *Peillonex* et d'*Annecy-le-Vieux*.

Voici d'autres édifices d'une allure bien différente. Les églises ou les cathédrales **Gothiques** s'ornent de façades aux portails somptueux. Elles pointent vers le ciel des flèches aiguës accompagnées de merveilleuses tours sur leur transept. Les nefs s'élèvent magnifiquement, soutenues par des faisceaux de colonnes qui portent les voûtes à une hauteur prodigieuse. Une nouvelle formule de construction s'est imposée. Pour contre-buter la poussée des voûtes on invente les *arcs-boutants* et surtout l'élément fondamental de la construction gothique : la *croisée d'ogives,* c'est à-dire que les voûtes sont appareillées sur des nervures en arcs diagonaux qui se substituent aux arêtes des voûtes romanes en s'adjoignant des *arcs doubleaux* et des *formerets*.

Cathédrales de Paris, d'Amiens, de Reims, de Chartres, de Bourges, de Sées, de Coutances.

L'art gothique se développe pendant le cours des XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles. On y a distingué quatre styles [1].

1° Le **Gothique de Transition**. — L'apparition de la croisée d'ogive vers 1120 détermine l'époque de transition qui inaugure la période gothique. Elle commence donc au règne de Louis-le-Gros et prend fin au commencement du règne de Philippe-Auguste, vers 1180

Elle est caractérisée par des essais de croisée d'ogives avec fractionnement des voûtes, la coexistence de l'arc plein cintre avec l'arc brisé, l'agrandissement notable du chœur et de l'abside, la grande richesse sculpturale des portails.

Cathédrales de Chartres, Laon, Noyon, Sens, chœur de N.-D. de Paris et enfin Saint-Denis, joyau des édifices de transition.

1. Voir Gonse : *L'Art Gothique.* — Id. : *La Sculpture française.* — Quicherat : *Mélanges d'Archéologie.* — Viollet le Duc : *Dictionnaire de l'Architecture.* — Enlart : *Manuel d'Archéologie française.* — A. Saint Paul . *Les Origines du Style flamboyant* et C. Enlart : *Même sujet* (Bull. monumental, 1906 à 1909). — Lecoy de la Marche : *Le Treizième siecle artistitique* — E Male : *L'Art religieux du XIIIe siècle en France.* — Id. : *L'Art de la fin du Moyen Age.*

En Haute-Savoie. Abbaye d'*Aulps* et église d'*Abondance* en partie, église de *Viuz-Faverges*.

2° Le **Gothique primitif** ou **lancéolé**, se développe depuis Philippe-Auguste en 1180, jusqu'au temps de Saint Louis, 1226. Les caractéristiques sont : Arcs brisés en forme de lancette, fenêtres divisées par un montant léger (meneau) en deux arceaux surmontés d'une rose. Croisée d'ogives à chaque travée. Arcs boutants à deux étages superposés. Décoration copieuse de pyramides, clochetons ; flore monumentale très belle. Colonnes flanquées de colonnettes. Grandes verrières avec roses.

C'est l'époque des grandes cathédrales : Chartres, Bourges, Troyes, Reims, Amiens, Beauvais, etc.

En Haute-Savoie : Partie de l'église et cloître d'*Abondance*, églises de *Mélan*, du *Reposoir*, partie de *St-Jean d'Aulps*, porte de l'église d'*Abondance* ornée de statues de style bourguignon fin du XIIIe.

3° Le **Gothique rayonnant**. C'est le style par excellence du XIVe siècle, mais qui commence pendant le règne de Saint Louis, vers 1240, et dure jusqu'en 1370. « L'église n'est plus une combinaison de pleins et de vides, c'est un simple assemblage d'espaces vides maintenus par une carcasse solide, en somme le triomphe complet du vide sur le plein. » La dimension énorme des fenêtres exige une armature de meneaux surmontés d'arcs brisés et se découpant en cercles, trèfles, quatre-feuilles, triangles curvilignes [1]. Les piliers ne sont plus que des faisceaux de fines colonnettes. L'arc boutant est à double ou triple volée.

Cathédrales de Bourges. de Paris, de Chartres, de Reims en partie, la Sainte-Chapelle.

En Haute-Savoie : Eglises d'*Evian*, de *Meillerie*, d'*Abondance* (cloître, 2e moitié du XIVe), le *Saint-Sépulcre d'Annecy*, *Contamine-sur-Arve*.

4° Le **Gothique flamboyant** prend naissance en 1265, il reste mêlé et juxtaposé au Rayonnant pendant tout le XIVe siècle et devient en possession complète de ses éléments vers 1435. C'est le style par excellence du XVe siècle.

Il est caractérisé par des voûtes d'ogives compliquées de nervures de second ordre (liernes et tiercerons) et de pendentifs. L'arc des ouvertures devient moins aigu, il est en anse de

1. Cette décoration s'applique à toutes les parties de l'édifice, clochetons, pinacles, bas reliefs. Voir plus loin cadre du bas relief de l'Assomption (n° 25) console gothique (n° 26).

panier ou en accolade. Les fenestrages sont formés d'ingénieuses combinaisons d'ellipses aigues, dentées et droites (soufflets) ou recourbées (mouchettes). Les supports sont dépourvus de vrais chapiteaux. La décoration végétale est portée au maximum. L'usage des fleurons en forme de choux-frisés s'étend sur les pignons, les frontons, le dos des archivoltes ; enfin les moulures à profil prismatique se pénètrent les unes les autres ou s'effilent dans la masse des piliers.

Eglises N.-D. de l'Epine, Saint-Pierre de Caen, Trinité de Vendôme, Saint-Maclou de Rouen, Tours de Saint-Ouen et de la cathédrale de Rouen.

En Haute-Savoie : *Saint-Maurice d'Annecy*, *Chaumont*, *Mieussy*, *Cluses* et un grand nombre d'églises urbaines ou rurales plus ou moins surchargées de réfections entreprises depuis l'époque de la Renaissance.

LA SCULPTURE ORNEMENTALE.

Le Douzième Siècle.

Les Chapiteaux. — Le chapiteau qui était antérieurement un élément de support important, orné d'entrelacs ou de combinaisons géométriques, se couvre de la parure la plus variée et parfois la plus étrange.

Dès l'aurore du XIIe siècle, les artistes recherchent leurs modèles parmi les fleurs des champs et des bois qu'ils ont sous les yeux. Ils utilisent la flore vernale, en particulier les Aroidées (Arum) ou l'Iris, qui sont pour eux le symbole du retour du printemps. Ils copient et surtout interprètent dans un esprit décoratif très habile leurs feuilles, leurs pédoncules floraux avec leurs baies nombreuses et serrées.

Ce chapiteau du commencement du XIIe (n° 1) [1] témoigne encore de l'indécision de l'artiste qui tend à s'écarter des traditions romano-byzantines, pour aller choisir ses modèles dans la nature, tout en traitant ceux-ci conventionnellement. La large feuille est encore l'acanthe dégénérée, mais elle est accompagnée de deux feuilles triangulaires d'arum fortement stylisées et munies de leurs grappes de fruits.

Dans le *chapiteau de l'Abbaye de Saint-Denis* (n° 2), la

1. Ces numéros correspondent à ceux qui sont appliqués sur les objets exposés au Musée.

décoration de l'abaque carrée et très élevée, utilise encore les entrelacs et les rinceaux perlés des siècles précédents. Mais on voit apparaître ici la feuille d'Arum avec ses fruits, qui se relie à un Iris traduit fort librement. Cette dernière fleur deviendra plus tard, par une stylisation élégante, le Lys héraldique. La corbeille ou tailloir est ornée de deux rangs de feuilles découpées et les crochets sont inspirés des feuilles fanées du Nénuphar.

Les animaux fournissent des éléments décoratifs très féconds, et c'est ici que l'imagination fantaisiste des sculpteurs prodigue ses plus étranges productions.

Arrêtez-vous, à cet égard, devant ces deux énigmatiques chapiteaux provenant de la vieille abbaye bénédictine *de Talloires*. (Nos 3 et 4.)

Hanté par le symbolisme des vieux *Bestiaires*, un rude imagier du XIIe siècle, a grossièrement sculpté deux bas reliefs, dont le sujet, emprunté au monde des animaux fantastiques, est expliqué par la mystique du *Miroir de l'Eglise*, le livre fameux du moyen âge. On y reconnaît, dit CAHIER (*Nouveaux mélanges d'archéologie et d'histoire*), d'abord le *Salvage home*, personnage muni d'un bec d'oiseau pour rappeler sa nature animale, poursuivant de ses flèches un Centaure ou *Sagetaire* coiffé d'un bonnet. « L'homme sauvage débarrasse la terre des monstres, comme son cœur du péché. »

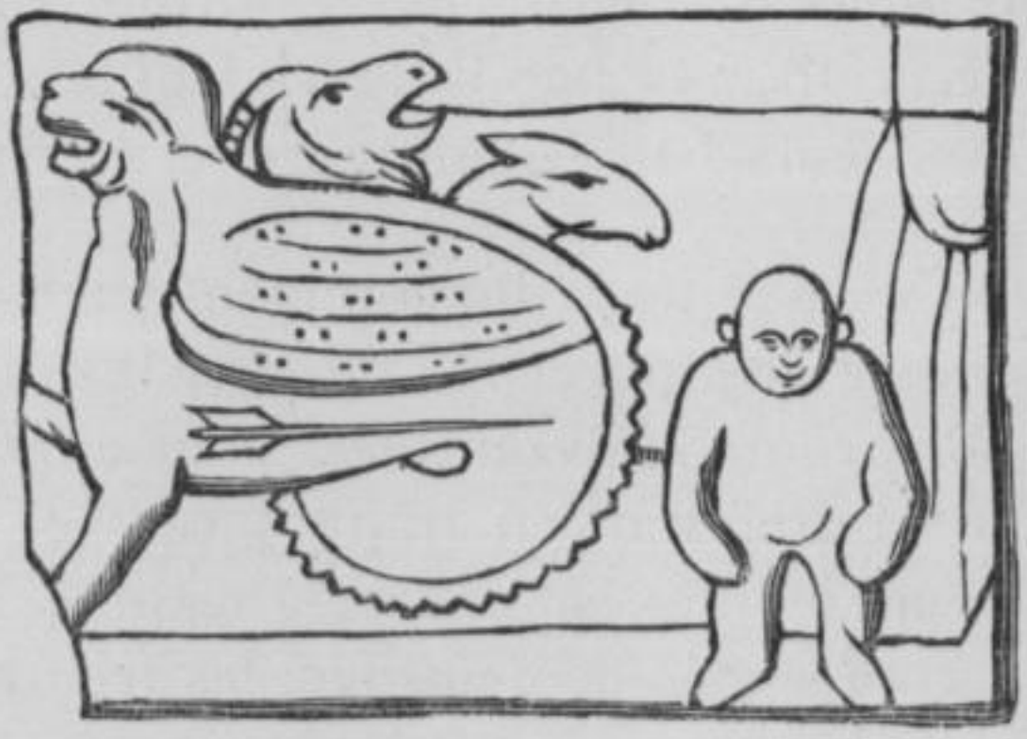

A côté, une hydre, bête à tête de lion, de chèvre et d'âne, est percée d'un trait lancé également par le sauvage, tandis qu'un

petit homme semble très égayé en voyant le monstre frappé. Cette figure, toujours d'après les symbolistes, personnifierait « l'âme qui se réjouit d'avoir échappé à l'attente du chasseur ».

* * *

Les Statues. — Le XIIe siècle est le moment d'une poussée d'art inouïe en ce qui concerne la grande sculpture monumentale, c'est-à-dire la représentasion de la forme humaine. L'appareillage des portails des églises disparaît littéralement sous un revêtement de statues. L'art est symbolique, en quelque sorte stéréotypé, les figures sont construites et vêtues à la manière romano-byzantine. Le style est essentiellement *hiératique*.

Dans le *Prophète Isaïe* de l'abbatiale de Souillac (n° 5) le corps se déhanche en un mouvement rapide et imprévu ; des plis onduleux, comme mouillés, plaquent en orbes serrées le somptueux vêtement sur les membres grêles et à l'allure cassée. L'école toulousaine qui produisit ce bas relief était encore visiblement influencée par les conceptions byzantines.

Tout autres sont les figures d'archivolte du portail central de Chartres qui datent de la fin du XIIe siècle. Ces *Vieillards de l'Apocalypse* (n°s 6 et 7) avec leurs instruments de musique et leurs vases à parfums, offrent une intensité de vie extraordinaire, un visage souriant traité avec une verve joyeuse. Le drapé est ici harmonieusement disposé et artistement rendu.

Voyez à côté les admirables *Statues-colonnes* décorant les pieds droits du portail royal de Chartres (n°s 8 et 9). De même que les *Statues royales* de Corbeil (n°s 10 et 11) aujourd'hui conservées à Saint-Denis, elles datent du milieu du XIIe siècle.

Ce sont des œuvres de prodigieuse allure et d'une imposante fierté d'aspect. Ces hautes figures se rattachent encore à un type absolument conventionnel. Gainées dans leurs vêtements brodés aux minces tuyaux, les cheveux nattés en tresses, toutes en longueur, elles sont figées dans une immobilité extatique, les pieds joints et les bras collés au corps. Quel sentiment exquis se dégage de ces figures calmes, recueillies, aux contours délicats, aux yeux grands ouverts, à la bouche mince et souriante. Il semble que la vie semble uniquement concentrée dans ces visages d'une inexprimable suavité.

L'école chartraine s'est déjà affranchie du type hiératique ;

elle s'occupe maintenant d'interpréter par le portrait le caractère de la race locale et d'étudier le costume dans ses plus minitieux détails.

Le Treizième Siècle.

Les Chapiteaux. — Dès le commencement du XIIIe siècle, l'ornementation végétale devient dominante, la flore y est d'ailleurs comprise d'une manière nouvelle. On ne rencontre plus la feuille symétriquement découpée du XIIe siècle, dernier souvenir de l'acanthe antique. La feuille se replie, se chiffonne, la fleur, les fruits et les bourgeons apparaissent, ces derniers se recourbent aux angles des chapiteaux en *crochets* qui sont une des caractéristiques du style ogival ; tout le cycle biologique de la plante est décrit.

L'imitation de la nature devient très serrée et les sculpteurs prennent leurs modèles dans la flore locale en s'adressant d'abord aux plus humbles plantes des champs et des bois.

Patients observateurs, ils saisissent le caractère et l'allure des végétaux et en tirent un ingénieux parti en les stylisant élégamment.

C'est, par exemple, l'étude de la vulgaire feuille de cresson qui a fourni l'élément décoratif du gracieux *chapiteau de N.-D. de Paris* (n° 12), commencement du XIIIe siècle. Les feuilles garnissent sur deux rangs le tailloir et la foliole supérieure se recourbe en crochet sous l'abaque circulaire.

Nous retrouvons encore une ornementation analogue dans la stylisation d'une fleur d'Iris sur le *chapiteau* d'une demi-colonne du XIIIe siècle (n° 13).

Voici maintenant un *rinceau d'archivolte*. Porte de la Vierge, N.-D. de Paris (n° 14). Cette belle frise décorative court en surplomb sur une gorge profonde. La nature est observée et serrée de très près, mais ce travail n'est pourtant pas la copie exacte d'une plante. On y reconnaît la feuille de Chélidoine (Eclaire). Le sculpteur n'a pas oublié ces trous qui sont d'un bel effet décoratif en allégeant le limbe et il y a ajouté des grappes de fantaisie qui ne sont là que pour équilibrer la ligne de l'ornement.

Il y a lieu d'admirer dans cette composition, l'accent robuste obtenu par le jeu des ombres et des lumières. C'est une des

préoccupations des sculpteurs du moyen âge d'escompter les effets lumineux dans le modelé d'œuvres, qui étaient destinées à être vues à de grandes distances.

Les Statues. — Avec le XIIIe siècle commence l'ère *spiritualiste* de la sculpture monumentale qui évoluera au XIVe siècle vers un *naturalisme* sobre et bien équilibré, harmonieux dans l'agencement des masses et qui tendra au XVe siècle vers un maniérisme non dépourvu toutefois de grâce naïve, et enfin vers un pathétique saisissant.

Voici les grandes figures de *Saints ou d'Apôtres* de la porte royale de Saint-André de Bordeaux (n°s 15 et 16) Ces figures admirables datent du temps de saint Louis; elles sont touchantes par leur simplicité calme et pourtant profondément expressive. Le sentiment religieux illumine les visages d'une sérénité idéale.

Le *Prophète* (n° 17) fait partie d'une étourdissante décoration murale. C'est une sorte d'immense tapisserie de bas reliefs en pierre ornant les faces intérieures du portail de la cathédrale de Reims ; elle est composée de cent vingt-deux statues, presque grandeur nature, logées dans des niches trilobées richement décorées de feuillages. Ce personnage relevant sa robe d'un geste familier, marche le bâton à la main, dans un mouvement souple et admirablement étudié. La tête, traitée avec une grande énergie d'expression, fait reconnaître chez l'artiste le souci de la copie exacte d'un portrait. Cette œuvre d'art marque l'apparition du naturalisme dans la moitié du XIIIe siècle.

Plus loin, deux bas-reliefs de N.-D. de Paris : les *Travaux des Mois* (n°s 18 et 19). Le faucheur aiguisant son outil, le moissonneur portant sa gerbe, sont traités avec un charme infini et une vérité exceptionnelle. Les vêtements tiennent bien au corps. Ces figures sont celles de paysans du XIIIe siècle saisis dans leurs attitudes de travail. On sent dans de telles œuvres les principes consignés sur son album par le vieux maître d'œuvres, Villard de Honnecourt, sa sûreté de dessin, sa recherche du balancement rhytmique des lignes.

Les bustes colossaux des grandes figures : *Groupes de la Purification* de la cathédrale de Reims (n°s 20 et 21) sont devenus classiques comme représentants des types les plus parti-

culiers de l'iconographie du XIIIe siècle. Fait à peu près unique pour cette époque, elles sont drapées à l'antique. On reste sous le charme de ces visages empreints d'une grâce familière et souriante.

Enfin voici le *Christ-enseignant* ou le *Beau-Dieu* du portail central d'Amiens (n° 22). Il tient le livre des Evangiles, élève la main droite dans un geste de mansuétude divine et foule aux pieds le lion « image de l'Antéchrist » et le dragon « symbole du démon ».

Cette statue s'élève à la place d'honneur comme étant la manifestation la plus noble du spiritualisme pendant l'ère glorieuse des grandes cathédrales. Elle est construite avec une simplicité et une pureté de lignes qui peut rivaliser avec les plus grands chefs-d'œuvre de l'architecture grecque : c'est de l'art d'une essence suprêmement belle.

Le Quatorzième Siècle.

Avec le XIIIe siècle finissant, l'art sculptural perd son caractère idéaliste ; il devient plus humain et s'affine dans la recherche du détail gracieux et de l'élégance du mouvement.

Ainsi dans la célèbre statue de la *Vierge dorée* du portail méridional d'Amiens (n° 23), le style et la pensée religieuse s'effacent, mais une grâce souveraine et un naturalisme un peu maniéré en sont la principale expression. Nous ne reconnaissons plus ici la Vierge divine portant son Enfant-Dieu : objet du culte ardent du XIIIe siècle qui consacre les églises sous le vocable de Notre-Dame. Non, « ce n'est plus qu'une noble dame joyeuse de sa maternité et qui sourit à son enfant. » Le corps s'abandonne dans une flexion harmonieuse, la tête est modelée avec un art de premier ordre ; les mains sont d'une finesse et d'une élégance rares.

Admirez, tout près, cette exquise *Statue d'évêque* (n° 24) qui orne le portail de Saint-André de Bordeaux construit au commencement du XIVe par Bertrand de Goth, le futur pape Clément V. La vie intense qui illumine les traits du visage, l'expression du sourire, la vérité du geste et la belle ordonnance du vêtement font de cette figure l'une des plus belles œuvres de l'art du XIVe.

Enfin le *Bas-relief de l'Assomption* de N.-D. de Paris,

montre la science de composition vraiment remarquable des artistes de ce temps (n° 25). Les masses et les lignes s'équilibrent adroitement et l'ensemble est d'une exquise harmonie. La vierge s'enlève dans une auréole de nuées qui est soutenue par six anges tandis que deux autres l'encensent. Le cadre de cet admirable morceau est formé d'un quadrilobe élégamment encadré de feuilles de lierre et accosté de clochetons et pinacles fleuris ciselés d'arcatures et de menaux, formes caractéristiques du rayonnant.

On retrouve les éléments décoratifs du même style dans l'ornement d'une *Console gothique* (n° 26) ciselée d'arcatures redentées. de trèfles et de quatre feuilles.

Le Quinzième Siècle.

Nous venons de voir, dans un bas relief du siècle précédent, une ornementation de feuilles de lierre rendues avec une vérité exceptionnelle. C'est la tendance bien marquée de l'époque qui va suivre, de copier désormais scrupuleusement la nature. Les artistes choisissent leurs modèles parmi les feuilles aux contours élégamment découpés, ondulés, déchiquetés ou plissés. Ils rendent ainsi avec une perfection accomplie le lierre, l'érable, la vigne, le chêne, les ombellifères, les chardons, la chicorée, les choux frisés. Ils les font entrer en les chiffonnant à l'excès dans la composition de ces fleurons qui ornent les arcs en accolades, les pinacles, les rampants des gables et sont les éléments décoratifs caractéristiques du style flamboyant.

Deux *Frises* (nos 27 et 28) offrent des exemples typiques de cette nouvelle manière. Sur la profonde gorge de l'une, s'étale un rinceau de feuillages minutieusement découpé et refouillé. Le sculpteur a ici fidèlement copié les feuilles anguleuses de l'érable et a noté exactement la forme de ses fruits ailés.

Dans l'autre, court une jolie composition obtenue avec des feuilles de vigne accompagnées de grappes de raisin. Sur une tige, un escargot rampe et redresse ses tentacules pour palper la feuille qu'il convoite.

Le *Chapiteau de l'hôtel de la Trémouille* (n° 29) montre comment s'est produite la transformation de cet élément de

la construction au xve siècle. Le tailloir prismatique bordé de deux filets, est complètement envahi par une branche et des feuilles de vignes mêlées de grappes.

Un fragment d'*Archivolte* (n° 30) est décoré de feuilles de chêne nerveusement modelées, accompagnées de glands.

En somme toute cette décoration florale est expressivement naturaliste et d'une grande sincérité de facture.

En ce qui concerne la sculpture monumentale les tendances s'affirment toujours de plus en plus naturalistes. Les œuvres, maintenant traitées avec passion, sont le résultat d'une observation très aiguë. Le maniérisme y tient encore une grande place, mais l'art va atteindre au pathétique le plus puissant car il s'attache à traduire les sentiments humains, la douleur et les affres de la mort. C'est l'époque de l'apparition des plates tombes, des tombeaux avec leurs gisants d'un effrayant réalisme.

C'est le temps où, à la fin du xive siècle, en dépit des troubles de la guerre de Cent-Ans, les frères de Charles V, de grands seigneurs, humanistes, curieux d'art et épris des belles choses, collectionnent ardemment. et appelent auprès d'eux les maîtres les plus renommés. On déplore amèrement, à la lecture des inventaires de leurs mobiliers, la perte irréparable de tant de trésors.

La cour de Bourgogne étale ses magnificences, elle devient un incomparable foyer d'art et revêt les églises d'une parure merveilleuse en même temps qu'elle les remplit d'œuvres dues aux célèbres sculpteurs de l'époque. Le duc Philippe fait ainsi élever son fastueux tombeau par un flamand de génie, Claus Sluter ; Claus de Werwe termine le monument en 1465.

Voyez ces admirables *Pleurants* (n°s 31 et 32) encapuchonnés ou coiffés du chaperon, drapés avec une ampleur tragique et modelés avec un art si vivant et si délicat : Ces petites figures. déroulant leur théorie autour du sarcophage rappellent le souvenir de la pompe funéraire et expriment les regrets des proches et des serviteurs du maître.

Plus loin, de la même époque, voici les *Pleurants* d'un tombeau de Baume les Messieurs n°s 33 et 34) : un homme du peuple, serf de l'abbaye, chaperonné, déroule son chapelet tandis

que l'autre joint les mains dans l'attitude d'une fervente prière.

Les *stalles* de l'église de Saint-Claude forment un ensemble d'une complication extrême, présentant une surcharge de statuettes, de sculptures de tout genre qui envahit le moindre espace libre de cette boiserie monumentale.

C'est l'iconographie complète du XVe siècle qui se déroule.

A côté de la joyeuse fantaisie de l'artiste qui transforme les consoles en grotesques tels : ce petit personnage coiffé d'un chaudron (n° 35), voici une tête de moine en bas-relief (n° 36) décorant l'intérieur d'une stalle dont les grands panneaux dorsaux sont garnis de personnages variés. Voici l'un de ceux-ci (n° 37) un *prophète* de belle allure, au visage expressif et savamment modelé, à la robe artistement drapée. Cette vaste composition est l'œuvre de Jean de Vitry, un genevois, qui travailla à ces stalles de 1449 à 1465.

*
* *

Comme *conclusions*, on peut formuler ainsi les caractères qui permettent de dater à peu près les œuvres de la statuaire au moyen âge.

L'art, au début du XIIe siècle est encore sous l'influence des traditions byzantines. Les personnages sont d'une maigreur extrême, d'allure anguleuse et cassée. L'exagération même des mouvements indique la sincérité de la vision du geste qui est rendu avec gaucherie mais comme fixé dans sa fugitive impression. Les cheveux sont traités par petites mèches agglomérées, la barbe s'effile en pointes, souvent rebelles, le visage est construit suivant une formule conventionnelle ; les yeux, largement ouverts sont parfois exorbités, les sourcils très arqués, et les draperies traduisent par petits plis mouillés tous les contours du corps.

Au milieu du XIIe siècle, les imagiers cherchent une voie nouvelle. L'allure de la statuaire devient extrêmement calme, les vêtements, aux riches ornements, sont disposés par longs plis tuyautés, mais le corps s'immobilise et se rétrécit dans la nécessité de s'appliquer intimement sur la colonne dont il est l'élément décoratif. L'art devient physionomique, le sculpteur regarde un modèle chez lequel il étudie les caractères de race. L'exécution est ferme ; les yeux en amande sont largement

ouverts et les paupières incisées d'un coup de ciseau. Le modelé du nez, aux narines un peu dilatées, est très délicat, la lèvre supérieure s'avance et les coins de la bouche souriante un peu relevés donnent au visage un sentiment inexprimable de joyeuse sérénité ou d'extase.

Au XIIIe siècle, toute raideur a disparu ; les formes sont simplifiées, comme synthétisées, en quelques types d'un grande noblesse d'expression. L'interprétation du vêtement est toute autre, les plis sont étudiés et rendus avec une harmonieuse simplicité. L'ovale du visage aux pommettes saillantes est finement dessinée, la bouche spirituelle est animée d'un exquis sourire, les yeux un peu obliques sont relevés à la partie externe, et les paupières sont bien enveloppantes. Le cou est dégagé, les cheveux bouclés s'étalent par grandes masses sur les tempes.

Pendant tout le XIVe siècle, les types individuels s'accusent, le pur sentiment idéaliste disparaît pour faire place à l'interprétation exagérée et surtout maniérée des attitudes. La technique acquiert en habileté ce qu'elle perd en simplicité. Les figures féminines hanchent gracieusement sous les plis du vêtement qui tombent en lignes d'un beau style et font deviner la forme parfaite du corps, établi dans des proportions dont les mesures se rapprochent de la réalité. La paupière inférieure très relevée, l'œil tiré aux angles, le sourire de la bouche, donnent au visage un caractère qui permet de reconnaître, entre toutes, les œuvres de cette époque.

Enfin au XVe siècle, la statutaire est délibérément réaliste. Les figures sont construites avec une grande nervosité d'accents ; elles ne sont plus que des portraits, illuminés d'une vie intense ou vibrant de sensations douloureuses ou joyeuses. La recherche des détails est poussée jusqu'à la minutie, la draperie du vêtement tombe lourdement avec des plis épais rompus aux angles saillants. L'ovale des visages est allongé, les traits excessivement fins, le front très découvert, les paupières bombées enveloppent le globe de l'œil, les cheveux sont traités en boucles ondulées et à incisions parallèles et serrées. — L'artiste s'attache désormais à copier sincèrement la nature, et s'il accuse volontiers le caractère de ses modèles c'est dans

le sens d'un réalisme qui arrive parfois au pathétique le plus pénétrant.

*
* *

A défaut de pièces originales, la collection des moulages de bois sculptés et de fragments d'architecture montre que les *huchiers* et les sculpteurs de pierre au XVe siècle ne s'écartent jamais de la formule caractéristique du style flamboyant, tout en compliquant leurs compositions décoratives au gré de leur ingénieuse invention.

Ces œuvres sont d'une grande richesse d'ornementation et produisent un effet décoratif éblouissant. C'est un enlacement de motifs aux courbes flexibles, de détails fouillés et refouillés, qui semblent être la synthèse des efforts de trois siècles d'art gothique.

Voici des fragments de bois sculptés. Les arcs en accolade ou les pinacles (n°s 38 et 39) se couvrent de fleurons qui s'épanouissent en choux frisés. D'autres panneaux sont une dentelle de gracieuses courbes ou un réseau lozangé enchassant des roses ou des fleurs de lis (n°s 40, 41, 42, 43, 44).

En somme le type, à peu près immobilisé de la décoration à cette époque, est constitué par des panneaux rectangulaires divisés en séries d'arcatures en arc brisé ou en accolade dont les contours extérieurs sont fleuris de choux frisés. L'intervalle des meneaux est rempli d'un dessin alliant des courbes et des contre-courbes plus ou moins redentées qui créent les éléments décoratifs habituels : mouchettes et soufflets.

Les Sceaux. — L'étude des œuvres que nous devons à l'art du moyen âge ne s'arrête pas là. Il existe une autre série de petits monuments qui présentent un intérêt de premier ordre, ce sont les sceaux. Ces cires multicolores aux tons éteints par le temps constituent une iconographie précieuse qui a été souvent interrogée en l'absence d'autres sources d'informations. Leur documentation est précise à l'égard des costumes, du mobilier et des armes.

Voici réunis dans une vitrine les grands sceaux de majesté des rois de France, leurs contresceaux, ceux des reines, les sceaux équestres des grands féodaux, d'autres relatifs aux abbayes, aux villes, aux universités.

Les caractères particuliers de l'art de chaque siècle se retrou-

vent inscrits dans ces pages minuscules. Voici le type conventionnel et encore hiératique du XIIe, les poses gracieuses des nobles dames et la précision du portrait au XIIIe ; les admirables sceaux de la fin du XIVe et du commencement du XVe qui deviennent d'une richesse de composition étonnante et remarquables par la recherche du détail. Ce sont ceux des grands seigneurs, protecteurs des arts : Jean de Berri, Louis de Bourbon et Philippe-le-Hardi qui se dressent sous des tentes brodées ou enchassés dans des niches gothiques. Rien de plus expressif que cet inoubliable sceau de Jean sans Peur où l'aventureux duc est représenté galopant l'épée haute, haut sur les étriers et enlevant son cheval dans un mouvement étourdissant.

* * *

Avec les dernières années du XVe siècle, l'art du moyen âge va disparaître dans une étincelante apothéose. Avant de mourir le Flamboyant se revêt d'une prodigieuse parure, multiplie hâtivement ses ciselures, avive le scintillement de ses joyaux, sculpte et entasse ses dentelles de pierre subtiles et compliquées pour en édifier une chasse magnifique et somptueuse où s'abritera son œuvre fécondée par l'inspiration créatrice de quatre siècles.

Un art nouveau va éclore, qui aidé d'apports étrangers ira puiser aux sources de l'antiquité romaine et pourtant, hésitant dès ses premiers pas sur la route à suivre, en suprême hommage à l'œuvre sublime du moyen âge, il va retenir, pendant quelque temps encore, à l'aube de la Renaissance, pour en illuminer sa pensée, les rayons les plus précieux de l'astre qui s'éteint.

Marc Le Roux.

NOTE SUR LA PIERRE DE CHOIN

employée dans les constructions au moyen âge

Il est fait mention, à plusieurs reprises, dans les registres du conseil d'Annecy (fin du xve s.) de la pierre dite de Choin, employée pour la construction et la restauration des édifices publics. C'est ainsi qu'en 1475, pour d'importantes réparations à l'hôpital de N.-D. de Liesse, on se servit *de bonis carteriis petre de Chuyn* [1]. En 1476, on employa les mêmes pierres pour construire un arc au-dessus du Thiou, entre l'hôpital et la maison d'Ossens. [2] La fontaine des Clercs, au faubourg du S. Sépulcre, dont l'eau était d'une saveur si agréable [3], fut en 1490, reédifiée avec des matériaux semblables [4]. Enfin lorsque les syndics procédèrent à la réception d'œuvre du pont de Tasse, remis à neuf, en 1496, le clerc-secrétaire de ville nota sur son procès-verbal l'emploi de *grossis lapidibus de chuet carratis* [5].

D'autre part, ce mot de Choin a été relevé par M. Marteaux dans les *Inscriptions du Musée de Lyon* [6], d'Allmer et Dissard, et dans les *Inscriptions de Vienne.* où Allmer relate « des monuments en pierre de Choin que Chavernod qualifie même de Choin de Fay [7] ». Je l'ai retrouvé mentionné à trois reprises dans le *Recueil général des bas-reliefs* du commandant Espérandieu, lequel nous apprend que la pierre de Choin est un calcaire jurassique [8].

Pour identifier avec certitude ce nom de lieu, qui ne figure point sur les dictionnaires topographiques, je me suis adressé

1. Reg. Cons. d'Annecy, tome I, f° 35.
2. *Ibidem*, f° 44 v°. Cf. Bruchet (Max) : *Etude sur le Château d'Annecy*, dans *Rev. Savois.*, 1900, p. 269, note 3.
3. *Ibidem*, et 223 v°, f° 492 v°.
4 Ad idem fuit ordinatum quod ipsi sindici fieri et construi faciant in bono forma, et de bonis carteriis petre de chuyn, cum edificiis et aliis opportunis, fontem nuncupatum Clericorum, retro et prope menia Annessiaci... *Ibidem*, f° 79.
5. Reg. Cons. tome III, f° 304. Cette forme *chuet* ne se rencontre qu'une seule fois. Elle doit être une faute du scribe, et le mot ne saurait être confondu avec celui de Chuet, seigneurie située sur le territoire de Saint-Pierre de Rumilly. Cf. Cte Henri de la Forest-Divonne : *Notes sur le château et le mandement de Rumilly-sous-Cornillon*, dans *Rev. savois.* 1900, p. 24.
6. Allmer et Dissard: *Musée de Lyon, inscriptions antiques*, tome III, p. 476.
7. Allmer : *Inscriptions de Vienne*, tome I, p. 277.
8. Espérandieu (E.) *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule Romaine.* (Doc. inéd sur l'Histoire de France), n°s 346, 367, 1777.

à M. Paul Dissard, conservateur du Musée des Antiquités de Lyon, lequel a bien voulu me donner les renseignements suivants : « On donne le nom de Choin, Vieux-Choin ou Choin-de-Fay, aux roches calcaires dures extraites des carrières de Fay, commune située dans le département de l'Ain, sur la rive droite du Rhône, au dessous de Cordon. La pierre de Choin, Choing, Chuin, Chuyn, etc., est mentionnée dès la fin du XIIe s. Les carrières de Fay ont surtout été exploitées à l'époque romaine : ce sont les innombrables blocs de cette pierre provenant des édifices antiques de *Lugdunum* qui servirent, au moyen âge, à construire les églises et les autres monuments élevés à cette époque dans notre ville, et ce sont eux qui, dans les anciens textes sont désignés sous le nom de Choin. Les carrières de Fay rarement exploitées pendant le moyen âge, à peu près abandonnées de nos jours, à cause des difficultés de l'exploitation, ont été remplacées par celles de Villebois dont le calcaire est plus blanc, moins dur et, par conséquent, plus facile à travailler. »

Les textes cités plus haut prouvent cependant que la pierre de Choin était encore en usage même à la fin du XVe s. On l'amenait à Annecy en remontant le cours du Rhône depuis Cordon jusqu'à Chanaz, de là on gagnait le lac du Bourget, par le canal de Savières : puis, à partir d'Aix, le trajet s'effectuait par voie de terre. Mais ce transport de matériaux sur une aussi grande distance était trop long et trop coûteux pour qu'il fût possible d'employer la pierre de Choin à la construction de tous les édifices d'Annecy. En réalité, on peut dire que son usage fut exceptionnel : elle ne servait que pour les constructions que l'on voulait à la fois luxueuses et solides. Or, à l'époque où nous nous plaçons, la majorité des habitations n'avaient ni l'une ni l'autre de ces qualités. Elles se composaient d'un rez-de-chaussée en pierre ordinaire, surmonté d'un étage en bois, couvert de chaume. La grande préoccupation des syndics, au cours des nombreuses visites de la ville était de substituer des étages en pierre et des toits formés de tuile, au bois et au chaume, trop facilement dévorés par de fréquents incendies. Mais, lorsqu'ils recommandaient aux habitants d'élever jusqu'au toit la maçonnerie de leurs maisons, de la *surmurer*, *(surmurari usque ad tectum)*, ils n'imposaient nullement l'usage de la pierre de Choin. Une seule fois en cinquante ans, il est fait mention d'une autre pierre particulière, le tuf : En 1525, en effet, la veuve de Thomas Mingon

reçut l'ordre de remplacer sa cheminée en bois, par une cheminée *de lapidibus tuffeis* [1]. Il n'en est pas moins vrai que les matériaux ordinaires venaient de la carrière de Perrière; « c'est sa roche calcaire qui a donné à Annecy depuis des siècles sa pierre à bâtir [2] ».

G. Letonnelier.

RECHERCHES SUR LES FAMILLES DES ÉMIGRANTS SAVOYARDS

fixés en France avant 1860

(Suite et fin)

VILLIEN

Benoit, fils de Maurice et d'Antonie Udry, né au Bourg-Saint-Maurice
le 24 octobre 1712 ;
marchand colporteur dans le Nord ; fixé dès 1740 à Avesnes ;
marié dans cette ville, le 27 août 1743, avec D^lle^ Catherine Mandron ;
décédé à Avesnes le 7 mai 1774.

Jean-Maurice, né à Avesnes en 1753, négociant ; marié à Avesnes le 4 novembre 1775 avec D^lle^ Rosalie-Josèphe Louvet, de Boulogne.	Une fille, mariée avec Jean-Baptiste Muller	Augustin-François-Joseph ✻, né à Avesnes le 8 juillet 1759 ; *chef de bataillon ;* époux de D^lle^ Félicité-Josèphe Laurent ; mort à Avesnes le 7 mars 1819.

Augustin-Joseph ✻,
né à Laval le 23 août 1796 ;
colonel du 46e de ligne ; bienfaiteur d'Avesnes ;
décédé à Paris le 28 janvier 1860.

Augustin-François-Joseph Villien entra au service à 18 ans, le 14 mai 1777. Quinze ans après, comme tant d'autres, il était encore sous-officier, quand il fut nommé lieutenant dans un bataillon des Volontaires du Nord (1792).

Il devint capitaine au 3e bataillon de la 54e demi-brigade en 1795 ; fut promu chef de bataillon le 21 décembre 1805 et prit sa retraite à 55 ans. le 1er août 1815, après 38 ans de service actif.

1. Reg. Cons. d'Annecy, tome V, f° 95.
2. C. Marteaux et M. Le Roux : *Voie romaine de Boutae à Casuaria*, dans *Rev. savois.*, 1903. p. 30.

Son fils Augustin-Joseph, admis au prytanée militaire en floréal an XI, quitta l'école le 21 mai 1813 pour entrer au bataillon d'instruction des fusilliers-grenadiers de la garde impériale. Nommé sous-lieutenant aux tirailleurs de la garde impériale le 29 novembre 1813, il fit ses premières armes pendant la campagne de France et reçut un coup de feu à la cuisse, le 3 mars 1814, à Laubressel, près Troyes. Passé au 87e de ligne le 1er août 1814, il fut licencié le 1er septembre 1815. Le 24 décembre 1817, il fut rappelé au service et nommé sous-lieutenant à la légion de la Meurthe. Mais, en 1822, il fut mis en congé illimité, à cause de ses opinions. Le 30 juillet 1823, il obtint un emploi de lieutenant au 61e de ligne. Il attendit jusqu'au 22 juin 1831 le grade de capitaine. Il fit en cette qualité la campagne de Belgique en 1832. Après un séjour de plusieurs années en Afrique, il fut promu chef de bataillon au 9e léger le 25 avril 1840 ; devint lieutenant-colonel du 14e léger le 27 avril 1846, colonel du 65e de ligne le 31 août 1848 et colonel du 46e le 29 août 1849.

Il fut retraité d'office, le 13 mai 1850, à la suite d'un acte de mutinerie survenu au 46e, à Limoges. (Le régiment fut déplacé et envoyé à Bordeaux.)

Ses dernières notes le désignent ainsi : « Chef instruit, très capable, d'un zèle soutenu, d'une activité infatigable. Homme vif, assez irritable, d'une trop grande rigueur. La dureté de son caractère a porté atteinte à sa carrière. »

Il avait pris le commandement du 46e dans des moments difficiles « où il fallait, pour le moins, autant de circonspection que de fermeté », et chez lui, la seconde de ces qualités l'emportait sur la première.

Le colonel Villien était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 14 janvier 1833.

Il légua sa fortune à la ville d'Avesnes, qui abrite, sous le nom d'*Institut Villien*, un musée, une bibliothèque, des cours d'enseignement secondaire pour les jeunes filles, des cours de dessin et des sociétés savantes.

Il ne faut pas confondre cette famille avec celle du général Villien dont j'ai donné la généalogie dans la *Revue Savoisienne* en 1907. Mais il est fort possible que Louis Villien, trisaïeul du général, né à Bourg-Saint-Maurice en 1717, ait été proche parent, peut-être même frère de Benoît. Une lacune dans le registre des naissances empêche tout éclaircissement sur ce point.

VIOLLAND

FRANÇOIS, *alias* Jean-François, fils de Pierre et de Jeanne-Françoise Jugaux;
né à Nancy-sur-Cluses le 12 février 1670, marchand à Belfort,
et bourgeois de cette ville en 1697,
puis marchand et bourgeois à Pontarlier (Doubs);
époux d'Anne-Marie Clerc.
Exempt de la taille et du logement des gens de guerre comme père
de douze enfants, dont trois garçons.

CLAUDE-FRANÇOIS, né à Belfort, le 20 mai 1692.	JEAN-LOUIS, né à Belfort le 25 août 1696, religieux de l'ordre de St-Bernard, décédé à Pontarlier en 1791.	JEAN-FRANÇOIS, né à Belfort le 16 avril 1702, marchand bourgeois de Pontarlier, époux d'Elisabeth Pitet.

JACQUES-XAVIER, né à Pontarlier le 5 novembre 1755;
homme de loi;
député du Doubs au Conseil des Anciens;
mort à Besançon le 11 septembre 1843.

ANATOILE-ANTOINETTE-JOSÉPHINE, épouse de M. Félix Bevalet, à Nancy.	JOSÉPHINE-FLORE, épouse de M. Etienne Collombat, à Besançon.

Jacques-Xavier Violland fut successivement procureur-syndic du district de Pontarlier (21 juin 1790), juge au tribunal de ce district (26 novembre 1792), commissaire du Gouvernement près le tribunal (11 brumaire an IV), et président du tribunal criminel du Doubs (22 pluviôse an VI).

Le 22 germinal suivant, il fut élu député du Doubs au Conseil des Anciens par 152 voix sur 203 votants. Il devint secrétaire de cette Assemblée le 1er messidor an VII. Rallié à Bonaparte après le 18 brumaire, il fut nommé, le 28 prairial an VIII, juge au tribunal d'appel de Besançon, titre qu'il échangea. le 19 mai 1811, contre celui de conseiller à la cour impériale dans la même ville. Confirmé dans ses fonctions, le 27 mars 1816, il les exerça jusqu'à l'âge de la retraite et mourut à quatre-vingt-huit ans.

VIOLLAND

JOSEPH, né à Nancy-sur-Cluses le 6 avril 1754,
fils de Claude et de Jeanne Grattin; marchand à Saverne;
époux de Marie Madeleine Jaccoud; agent municipal faisant fonctions de
maire de Saverne, du 15 août 1798 au jour de son décès, 20 janvier 1799.
Comme déclarant du décès figure Joseph Hugard, marchand,
domicilié à Strasbourg, natif de Nancy-sur-Cluses, cousin du défunt.

PIERRE-HENRI, né à Saverne le 21 novembre 1789;
marchand d'ornements d'église;
marié à Saverne, en 1825, avec D^lle Thérèse Fischer;
adjoint au maire de Saverne; décédé le 12 janvier 1848.

DAGOBERT,	HENRIETTE,	MARIE-GEORGETTE,	HENRI,
né à Saverne en 1828; mort élève de l'Ecole polytechnique en 1848.	décédée célibataire.	épouse de M. Pierre Acker, inspecteur des Contributions directes en retraite à Charleville, et mère de Paul Acker, le brillant écrivain, rédacteur à l'*Echo de Paris*.	né à Saverne en 1844; docteur en médecine; ancien élève de l'Ecole normale supérieure; décédé en 1889.

Le nom de Violland devenu plus commun en Alsace qu'en Savoie, était porté, en 1871, par de nombreuses familles de Neuf-Brisach, Colmar, Saverne, Schirmeck, Danne-et-Quatre-Vents.

C'est dans cette dernière localité, voisine de Phalsbourg, qu'est né, le 20 mai 1850, M. Edouard Violland, ancien huissier, maire de Phalsbourg et député de ce cercle à la délégation d'Alsace-Lorraine.

VOUTIER

NICOLAS, né le 17 février 1641 à Conflans (Albertville);
fils de Claude et de Bernardine Ducrest;
marchand; marié le 6 juin 1677, à Villefranche-en-Mer (Alpes-Maritimes),
avec Catherine Viala-Lorange.

FRÉDÉRIC, né le 1er mai 1683 à Villefranche-sur-Mer;
marchand; marié le 18 février 1708, à Champis (Ardèche),
avec Alexandrine Benengut.

PIERRE, né le 10 juillet 1712 à Champis (Ardèche);
« procureur en la cour ordinaire du comte de Tournon »;
marié le 22 juillet 1738, à Tournon (Ardèche), avec Marianne Chandon.

PIERRE-JOSEPH ✻, né le 24 janvier 1745 à Tournon;
colonel, commandant d'armes à Maubeuge.

Pierre-Joseph Voutier s'enrôla, le 18 août 1759, dans le régiment d'infanterie d'Aquitaine, qu'il joignit en Allemagne, où il guerroyait. Congédié « pour défaut d'âge, sur la réclamation de ses parents, son inclination pour le service militaire lui fit fermer l'oreille au cri de leur tendresse. Il ne quitta point l'Allemagne. » Entré, le 1er février 1760, au régiment de

Champagne (Infanterie), il y devint sergent le 1er juillet 1764 et se retira le 30 août 1766 pour des arrangements de famille. Il fut sergent au régiment de Bretagne du 1er février 1768 au 1er février 1775. En 1778, il était garde-magasin des vivres de l'armée, à Nantes. Il quitta ces fonctions pour celles d' « architecte dans les ponts et chaussées » à Nantes, puis à la Rochelle.

Il était, depuis quelques années, rentré dans son pays, quand éclata la Révolution. Elu capitaine-adjudant-major de la garde nationale à Tournon, en 1789, il forma, dans le district de Mézenc, 33 bataillons, qui se groupèrent en trois légions, dont il fut nommé adjudant général. Chef du bataillon de l'Ardèche le 28 août 1792, il fut promu colonel le 1er germinal an III. Il fit fonctions de général de brigade à Irun (messidor an III), à l'armée des Pyrénées-Orientales, dans la Vendée et dans le département de la Charente-Inférieure « en remplacement du général Chailloux, qui avait cessé toute communication avec les patriotes ». Un rapport de Dubois-Crancé aux Consuls, en date du 7 brumaire an VIII, s'exprime ainsi : « Le chef de brigade Voutier, réunissant le patriotisme et les connaissances militaires nécessaires pour occuper le commandement de la place de la Rochelle, où il est urgent d'employer un officier qui inspire de la confiance aux républicains, je vous propose, citoyens Consuls, de le nommer à ce commandement. » Désigné pour Maubeuge le 14 ventôse an VIII (5 mars 1800), Voutier conserva cet emploi jusqu'au décret du 12 mars 1814 qui l'admit à la retraite, en raison de son âge et de ses infirmités.

Il comptait alors 36 ans de services effectifs, et avait fait les campagnes de 1760-1761-1762 en Allemagne, celles de 1768-1769-1770 en Corse et toutes celles de la Révolution, de 1792 à l'an VIII. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 4 germinal an XII. Il laissa deux fils officiers, dont je n'ai pas retrouvé la trace, et une fille admise à la maison impériale d'Ecouën par décret du 21 mai 1807.

Il s'était distingué à la retraite de Clisson, le 1er de l'an II. « Toute l'artillerie et l'ambulance de l'armée étant tombées au pouvoir des insurgés, Voutier, à la tête de ses grenadiers et de ceux de Saône-et-Loire, battit et repoussa l'ennemi, reprit l'artillerie, plus six pièces aux assaillants, et sauva plus de cent malades à l'ambulance. »

* * *

APPENDICE

CLAVEL

JOSEPH, fils de François et de Jacqueline Niclou,
né à Saint-Pierre d'Albigny le 27 mars 1790 ;
était négociant à Nancy quand il s'y maria, le 25 octobre 1817, avec sa cousine, Hortense Niclou, fille de défunt Louis Niclou, commandant du fort Saint-Nicolas de Marseille, née à Nancy le 22 février 1797. Il fut ensuite professeur à Lyon, puis à Marseille, où il fut chargé du cours de philosophie et eut pour élève M. Thiers. Plus tard, il devint pro-censeur au collège de Versailles et quitta l'enseignement pour occuper, le 15 octobre 1826, l'emploi d'inspecteur comptable à la Chambre des Députés. Naturalisé Français le 17 février 1842, il fut nommé trésorier de l'Assemblée nationale, le 20 octobre 1849, et prit sa retraite le 1er avril 1852. Il mourut le 4 avril 1858 *(jour de Pâques)*.

- JULES
- CLARA
- HIPPOLYTE
- FRÉDÉRIC O ✻, né à Paris le 12 septembre 1822, trésorier de la Chambre des Députés, puis Secrétaire général de la questure, marié le 14 novembre 1845 avec Dlle Amélie Philippe ; président de la Fédération des Sociétés coopératives de France, décédé à Paris le 30 mars 1902 *(jour de Pâques)*.
  - EMILE ✻, né au Palais-Bourbon le 18 juillet 1848, licencié en droit, archiviste de la Chambre des Députés, époux de Dlle Berthe Hoffmann.
    - GEORGES, ingénieur né le 26 février 1866.
    - MARIE-ROSE.
  - LÉON ✻, connu sous le pseudonyme d'**Iwill** Marie-Joseph, né au Palais-Bourbon le 28 août 1850 ; sténographe-rédacteur au Sénat et artiste peintre, époux de Dlle Pauline Ravaisson-Mollien.
    - Mme HENRI GAULT.
    - Mme CLAUDE DE SÈZE.
    - GERMAINE, peintre et littérateur.
- JOSÉPHINE
- EMILIE
- AUGUSTE
- EDOUARD, né à Paris le 7 avril 1837.
  - HENRI, né à Paris le 6 novembre 1877, sténographe de la Chambre des Députés.

M. Frédéric Clavel, après de brillantes études au lycée Bourbon (actuellement Condorcet), fit son droit et entra dans l'Administration de la Chambre des députés le 8 décembre 1839 ; il devint trésorier de cette assemblée le 1er janvier 1855 et secrétaire général de la questure le 1er juin 1871. Il prit sa

retraite le 11 mars 1879. Chevalier de la Légion d'honneur le 14 août 1868, il fut promu officier le 2 août 1876.

Il s'était livré de bonne heure à des études sur l'économie politique et avait fondé à Suresnes la première Société coopérative. Il fut, durant de longues années, président de la Fédération des Sociétés coopératives de France, et, par une décision de septembre 1902, le Conseil municipal de Suresnes a donné à l'une de ses rues le nom de Rue Frédéric Clavel, faisant suivre cette désignation de la mention « économiste et philanthrope ».

M. Emile Clavel fit son droit et entra comme attaché à la bibliothèque de la Chambre des députés le 1er juillet 1866. Il est archiviste de la Chambre depuis le 5 mars 1888, chevalier de la Légion d'honneur du 13 juillet 1889 et officier de l'Instruction publique du 6 janvier 1885. Il fait partie, en tant qu'*artiste peintre*, de la Société des Artistes français, depuis trente ans, et en tant qu'*auteur*, de la Société des Gens de lettres.

M. Léon Clavel, connu en peinture sous le pseudonyme d'Iwill, fut élève de Kuwasseg et Lansyer. Il a obtenu une mention honorable en 1884, une médaille d'argent en 1889 à l'Exposition universelle, un grand prix à l'Exposition de Lyon et la croix de la Légion d'honneur en 1894. Hors concours, il expose au Champ de Mars depuis 1890. Ses principales œuvres sont : *La Seine à Rouen* (1880), *La Meuse à Dordrecht* (1881) ; *Dordrecht le matin* (1884) au Musée de Tunis ; *Lynmouth* (1889) au Musée de Melbourne ; *Solitude* ; *Le Jour se lève* ; *Venise endormie* ; *Brumes et Lauriers roses* ; *Le Soir dans la dune* ; *Nuit grise*, au Musée du Luxembourg ; *Après l'orage*, pastel (Musée du Luxembourg) ; *Routes de France* ; *Le Matin sur la Lagune*, etc. Il a aussi publié plusieurs œuvres littéraires : *Autour d'une sérénade*, tragédie en vers (1905) ; *Le Triomphe d'Eros* ; *La Dernière cartouche* ; *La Liqueur merveilleuse* ; *L'Annonciation* (1906).

DOUCET

JEAN-FRANÇOIS, né à Faverges le 22 février 1693.

Ses lettres de naturalité, datées de Lunéville, 15 septembre 1751, et accordées par le duc de Lorraine, roi de Pologne, portent que « depuis sa jeunesse il est venu en France et ensuite dans nos Etats. Pendant quinze ans au service du duc Ossolinski, grand maître de notre maison, comme maître d'hôtel, il est devenu l'un de nos maîtres d'hôtel ordinaires. » Je n'ai pas pu retrouver le nom de sa femme.

François-Xavier, né en 1718 ;
capitaine au régiment de Monthureux, puis capitaine des grenadiers royaux ;
époux de Dlle Marie Martin, de Bains (Vosges) ;
rétraité le 22 janvier 1779 et décédé à Bains le 7 juillet 1780.

Charles François, né à Bains le 13 février 1749 ;
Colonel du 157e régiment d'infanterie ; époux de Marie-Rose Cardé ;
décédé à Bains le 26 novembre 1837.

François-Xavier, né à Bains le 28 septembre 1787, *rentier, célibataire*;
décédé à Bains le 15 novembre 1881.

Charles-François Doucet, lieutenant au bataillon des milices provinciales de Sarreguemines et de Nancy, de 1760 à 1772, devint lieutenant aux grenadiers de France et conserva cet emploi jusqu'en 1782. Il se retira alors dans sa ville natale. En 1789, il fut élu commandant de la garde nationale de Bains. Le 15 août 1792, il partait lieutenant-colonel en 1er du 13e bataillon des volontaires des Vosges. Il prit part au siège de Mayence en 1793, et à la guerre de Vendée, où il fut blessé d'un coup de feu à la tête, à la bataille de Cholet. Lors de l'amalgame des bataillons de volontaires avec les régiments de l'ancienne armée, il fut nommé chef de la 157e demi-brigade d'infanterie, le 15 juillet 1795. Il prit sa retraite le 31 mars 1796 et se fixa à Bains, où il mourut dans un âge avancé.

PERRISSOUD

Jean-*Edouard*-Dominique, né le 15 mars 1842, à Annecy,
fils de Louis-Antoine Perrissoud, marchand et d'Antoinette Dunoyer ;
négociant à Paris, boulevard Voltaire, 43 ;
époux de Dlle Guelard Claudine-Eugénie.

Raphael-Hector, né le 23 décembre 1879, à Paris (XIe) ;
avocat à la Cour d'Appel de Paris, député de Meaux.

M. R. H. Perrissoud a été élu, le 21 mars 1909, député de la première circonscription de l'arrondissement de Meaux, par 6.886 voix, contre 4.458 à M. Laffitteau.

Il a été réélu le 24 avril 1910 par 7.904 voix, contre 3.500 à M. Laffitteau.

ADDITIONS, RECTIFICATIONS ET ERRATA

Page 198 de 1909, ligne 17, au lieu de *Procès* historique, lisez : *Précis* historique.

Page 201, ligne 39, au lieu de *né* à Paris, lisez : *nés* à Paris.

Page 211, article CHENAL. M. Joseph Chenal a été réélu, le 8 mai 1910, par 5.202 voix, contre 3.074 à M. Fraënzel et 2.017 voix à M. Coste.

Mlle Anthelmine Chenal, de l'Opéra-Comique, est la fille de M. Gaspard-Lucien Chenal, né à Aime (Savoie), le 12 février 1841 et retraité comme Directeur des postes, le 1er mai 1901.

Elève de Martini pour le chant et de Melchissédec pour l'opéra, Mlle Chenal obtint au Conservatoire, en 1905, un premier prix de chant et un premier prix d'opéra. Elle a conté avec brio, dans *Femina* du 15 août 1905, page 374, *les impressions d'un premier prix*. Le même numéro donne son portrait, qui est charmant.

Douée d'une voix mélodieuse et prenante, elle a remporté de grands succès, notamment dans *Aphrodite* (1906), dans le rôle de *Sanga* (1908), dans celui de *Senta*, du *Vaisseau fantôme* (1910), etc.

Page 279, article DUBONNET. M. Joseph Dubonnet est mort à Paris le 8 juillet 1871. Il avait un second fils, Marius, né à Paris le 26 août 1855, qui vient de mourir en 1910, propriétaire et chef d'une des maisons Dubonnet. Très sportif, membre des principaux clubs et cercles de Paris, notamment de l'Aéro-Club de France, Marius Dubonnet a lui-même laissé un fils, Emile, qui s'est signalé comme aviateur, le 3 avril 1910, en gagnant le prix du journal *La Nature*, pour un parcours de 109 kilomètres effectué en 1 heure 50 (de Juvisy à la Ferté-Saint-Aubin).

Page 283, DUCRETET. Dès 1897, le physicien Ducretet, dans son laboratoire de la rue Claude-Bernard, démontrait qu'on pouvait surprendre les dépêches hertziennes en reliant à une conduite de gaz un détecteur d'ondes et un microphone.

Page 291, LACHENAL. Consulter l'article qui lui est consacré dans *Musica* de juillet 1908, page 110.

Page 27 de 1910, ligne 32. Au lieu de *Saint*-Menehould, lire : *Sainte*-Menehould.

Page 34, *in fine*, MONET. Un aimable correspondant

M. l'abbé A. Gavard, de Monthey (Valais), m'informe qu'après son départ de la préfecture de la Seine en 1817, l'ancien maire de Strasbourg avait repris la robe d'avocat et qu'il exerçait encore cette profession à Paris, en 1829, date à laquelle son neveu et filleul Pierre-François Poncet, plus tard chanoine et grand vicaire d'Annecy, lui dédiait des thèses de philosophie soutenues au Collège chappuisien avec cette mention « optimo avunculo et patrino Petro Francisco Monet, Lutetiæ causarum actori ».

Page 108, ligne 1, PERRET. Le premier fils de Claude-François-Perret s'appelait Joseph-Marie *(aîné)*, le second Joseph et le troisième *Joseph-Marie* (cadet). Rétablir ce dernier qui a été omis.

Page 110. Article POSSOZ. La *Biographie des hommes du jour*, tome IV, pages 22 à 32, donne de curieux détails sur la lutte homérique engagée, de 1830 à 1835, par Frédéric Possoz, comme maire de Passy, contre l'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, au sujet de la nomination d'un curé que la population ne voulait pas et que le maire refusa d'installer. La ténacité du Tarin l'emporta sur l'obstination de l'archevêque et la nomination du curé fut rapportée.

« A une époque où la résistance aux prétentions du clergé ne semble guère entrer dans les habitudes du pouvoir, la conduite de M. Possoz est une anomalie qui mérite d'être signalée et qui fait le plus grand honneur à ce magistrat. »

Le même recueil parle longuement d'un procès retentissant soutenu, de 1835 à 1838, par Possoz contre le prince de Talleyrand, duc de Dino, son débiteur, lequel « donnait d'autant moins aisément de l'argent qu'il donnait plus facilement des signatures. » Ce procès, « qui mit en relief l'improbité diplomatique de l'ex-évêque d'Autun et la probité confiante de M. Possoz » se termina par la condamnation du duc de Dino.

Page 111. REQUIN, ligne 33, au lieu de : né Brénod, lire : né *à* Brénod ; ligne 38, au lieu de : né Lyon, lire : né *à* Lyon.

Le chef de brigade Requin avait obtenu de l'Empereur, en récompense de ses services, la place d'entreposeur principal des tabacs à Lyon. Mais, au retour des Bourbons, cette place lui fut retirée. Le chagrin qu'il éprouva abrégea ses jours. Son fils Achille eut des débuts difficiles et fut obligé de donner des leçons pour gagner l'argent nécessaire à ses études médicales. Externe des hôpitaux en 1824, docteur en 1828, agrégé la même année, il fut décoré en 1835 sur la demande du Conseil

général de Vaucluse pour son dévouement pendant l'épidémie cholérique qui avait envahi ce département.

Page 113. RETORNAZ (Retournard). — M. Félix Retournard, surnuméraire des Contributions directes le 21 septembre 1883, contrôleur le 31 mars 1888, contrôleur principal à Calais le 16 août 1904, vient d'être nommé inspecteur à Annecy. « Mon père, m'écrit-il. gracieusement, avait été très heureux que les hasards de la vie administrative, en l'envoyant à Chambéry, lui permissent de rechercher les origines de sa famille... Aujourd'hui, c'est moi que le destin appelle en Savoie. On dirait qu'il veut nous y faire reprendre racine... »

M. Charles Retournard avait été, pendant quelques mois, inspecteur à Guéret (du 15 juillet 1880 au 14 janvier 1881).

Page 113, ligne 25. — Au lieu de son *neveu*, lire : son *cousin*.

Si peu nombreuses que soient les familles dont je viens de donner les généalogies, on a pu voir qu'elles ont fourni à leur pays d'adoption 6 ministres, 12 députés, 4 sénateurs, 1 maréchal de France, 8 généraux, 9 colonels, 1 vice-amiral, 1 capitaine de vaisseau, 1 ambassadeur, 1 ministre plénipotentiaire, 1 consul général et plusieurs consuls, 3 académiciens, 4 professeurs de Faculté, 2 conservateurs du Louvre, 1 recteur d'Académie, 1 conseiller d'Etat, 1 préfet, 2 évêques, 2 vicaires généraux, 1 conservateur des forêts, 1 ingénieur en chef, 1 trésorier général, 1 directeur des Contributions directes, 1 directeur de l'Enregistrement. des magistrats, des architectes, des artistes peintres, graveurs, sculpteurs (au nombre desquels 3 grands prix de Rome), 1 céramiste, 1 professeur au Conservatoire, des hommes de Lettres, des industriels et des négociants.

Beaucoup de ces fils d'étrangers s'engagèrent dans les armées de la République au premier appel de la patrie en danger : Bouvard, Charlet, Cogne, Gay, Maison, Marulaz, les trois frères Miquet, Requin, Savioz, Villien, Voutier donnèrent la preuve, renouvelée plus tard par Gambetta, fils d'un Gênois, que le sol de la France n'a pas de plus fervents défenseurs que ceux qui s'y sont volontairement fixés, et qu'il n'est pas nécessaire. pour être bon Français, de compter dans ses ascendants plusieurs générations d'aborigènes.

*
* *

Arrêté par des difficultés typographiques insurmontables, je suis obligé d'ajourner la publication des tableaux détaillés présentant les renseignements relatifs aux pensionnaires de l'Etat, ainsi que les listes des membres de la Légion d'honneur. J'étudierai le moyen de reproduire ces listes et tableaux par les procédés plus commodes de la lithographie.

En attendant. il me reste à remercier les personnes qui ont facilité ma tâche. Au premier rang, je dois citer MM. les Curés de nos deux départements qui, jusqu'à la loi de Séparation, étaient détenteurs des registres de l'état civil antérieurs à la Révolution. La plupart m'ont fourni, avec le plus patriotique empressement, les indications dont j'avais besoin. Je dois une gratitude particulière à MM. les abbés J. Pissard, curé de Morzine; F. Marullaz, professeur; Paccard, curé de Nancy-sur-Cluses; Perret, curé du Grand-Bornand; Carton, curé de Taninges; Bouloz, curé de Mégevette; Biord, curé de Marlens; Fontaine, curé d'Habère-Lullin; Moris, curé de Beaufort; Albert, curé de Fontcouverte; Michel, curé de Bourg-Saint-Maurice; Chanvillard, curé d'Aillon-le-Jeune, et Emprin, curé de La Gurraz.

Ils ont fait pour mon compte, avec le plus grand désintéressement, des recherches longues et minutieuses qui m'ont été très utiles.

Je déplore que, dans le département de la Savoie, le Conseil général ait demandé et obtenu le dépôt des registres paroissiaux dans les greffes des Tribunaux, où on ne peut les consulter qu'en payant. Si on voulait les centraliser, il était préférable de les verser aux Archives départementales, où les recherches sont gratuites.

Enfin, c'est un devoir pour moi de rappeler le concours soutenu que m'a prêté le regretté sénateur Duval, concours grâce auquel j'ai eu libre accès dans les archives du Ministère de la Guerre, et de présenter l'expression de ma reconnaissance à MM. les Archivistes de la Seine, à MM. les secrétaires généraux des mairies de Besançon, Grenoble et Valence, à M. Trombert, juge au tribunal civil d'Angers, à M. Wilmoth, directeur honoraire de l'atelier général du timbre à Paris, à M. Bru, directeur des Contributions directes de l'Isère, et à M. Joseph Serand, qui m'ont fait de précieuses communications.

François Miquet.

É MONTANĬĔ [1] *!*

Mô-ʒ ami, q' son-t ireu qė l' dari su na sală,
Lô codŏ su na trâbl' ë lé cârtĕ p' lė man,
N' sâvŏn qên fĭon m' lanci qan d' lé dĭò : « D' modŏ dman... »
— « T'é pi qė l' Juif-ėran !... T'é t on fou ! .. T'â la mdală !... »

« Ĭeu vâ-te mé cori ?... T' t'ésquintĕ lô porpė ..
« T'égllavandĕ ton linjhe, à fran, t' wèdĕ ta borsă...
« Apwé qan t' nô ʒ arvên, érnalâ, d' onnă corsă,
« Di-nô vi, bon-n ênfan, ç' qė l' pu bên n'avê d' plė !... »

Lė dirĕ c' qė d' n'é d' plė l... Â lô poure !... La lmirĕ
T' l'ė fétă p' lô-ʒ avuglĭe ! e dê qan lô cheur-mwë
S' méclĭon-t é dé çhanfon q' soblŏn l' ʒ'êsé p' lô bwë ?
È portan ! Clĭâ dė lnà, ĭô sonjhon blu, fomirĕ

Q' s'ênvûlŏn dé crò ĭên... Cri d' jwė dĭên l' Gran Montĭeû,
Çhin q' jhapŏn dĭên la né, vardĭafĕ dʒò lé pėssĕ...,
Sorcĕ q' barjaqŏn, vĭon, ûră që nô carėssĕ...
Sinĭe, q'ên s'arcon'sên, on s' fâ d' lŭin, du motĭeû...

Fatiguĕ d' la montâ, q' sĕ garêssŏn pė mrâclĭŏ
Dé q'on n'-t arvâ... Çhanfon q' rinmalŏn lô bronʒin
Su l' jwa... Pipă, q' to plan. ju fromâ, ên s' kêsin,
On fonmĕ p' lô çhalê, lô dôu pi dvan lė cmâclĭŏ...

TRADUCTION FRANÇAISE.

AUX MONTAGNES !

Mes amis, qui ne sont heureux qu'assis sur une chaise, les coudes sur une table et les cartes à jouer aux mains, ne savent quel quolibet me lancer lorsque je leur dis : « Je pars demain... » « Tu es pire que le Juif-errant !... Tu es fou !... Tu as le diable au corps (traduction de *mdàlă* impossible). Où vas-tu de nouveau courir ? Tu te fatigues les mollets... Tu abîmes tes habits, tu vides ta bourse... Et puis, quand tu nous reviens fourbu d'une longue course, dis nous-donc (voir), bon enfant, ce que tu peux bien en avoir de plus. »

Leur dire ce que j'en ai de plus ! Ah ! les pauvres !... La lumière est elle faite pour les aveugles ? Et depuis quand les sourds-muets s'occupent-ils des chansons que sifflent les oiseaux dans les bois ?

Et pourtant ! Clairs de lune, hauts sommets bleus, fumées qui s'envolent des précipices (creux profonds)... Cris de joie dans le grand montoir (Parmelan)... Chiens qui aboient dans la nuit, écureuils sous les sapins, sources qui babillent, sentiers, vent qui nous caresse, signes que, en se reconnaissant, de loin, on se fait du mouchoir, fatigues de la montée qui guérissent comme par miracle dès qu'on est arrivé, chansons que fredonnent obstinément les marmites sur le feu, pipe, que doucement, les yeux fermés, en se taisant, on fume dans (par) les chalets les deux pieds près (devant) la crémaillère, plaisirs des ascensions,

1. La graphie est celle du *Dictionnaire Savoyard* et des publications qui l'ont suivi.

Plïésî dė-ʒ açênchon, dê që d' vô-ʒ é âmâ,
Vtrò souvenî tojhò m'arfon na jwé novală
Ë vò rôdâ bên tan dïên ma poură çarvală
Qė l' tên passâ sên vò m' sêmblë d' tên açhtâmâ !...

Ë vò, lô gran tropé ! vò, campârnė-ʒ ë snalïë !
Comë vô m' porsuivi dė vtrò gai carilïon...
Ë tê, plojhë tétwà, cmė su lô tavalïon
T' sâ tambornâ, to plan, p' nô brëci dïên la palïë !. .

Tornëtă, Parmëlan, Pwintă parfïà, Semnò,
Sreu që s'arsênblŏn guérŏ ë çpêndên si parirë
Pė nô robâ ntron cœur, qwi jamé porà dirë
Vtrė bôté-ʒ étarnelë ë vtron povê su nò ?...

Â ! vô-ʒ étë bên fėnë ë vô savi nô prêndrë...
Montanïë ! Ė vite fé par vò d' nô-ʒ ênçharmlyi...
Dou trê rgâ... ë binstou li q' volê pâ s' balyi
Vô-ʒ apartên... La mô soltà s'le farà rêndrë...

Par mê, d'argrëte rên. Méme qan d' sé solë,
Vô m'aportâ tan d' bin, u côr ass' bïen q'à l'ârmă,
Qė, to contïe çhamnâ, é-t oncò onn' épârmă
Sė d' dépênse, dé cou, pė rėstă vtron vâlė...

Vò, du mwin, s' vô m'i prê, vô-ʒ étë tojhò mênnë :
On s' comprên ar' on mwé, ė, pë m'arconsolâ
D' na fémală, é-t à vò që d' sé d'abô alâ,
Montanïë ! mé-ʒ amïė, mé médsë, ë mé rênnë...

Alfred Desservetaz.

---

depuis que je vous ai aimés, vos souvenirs toujours me refont une joie nouvelle. Et vous rôdez bien tant dans ma pauvre cervelle que le temps passé sans vous me semble du temps gaspillé.

Et vous, les grands troupeaux ! vous, clarines et sonnettes ! Comme vous me poursuivez de vos gais carillons !... Et toi, pluie têtue, comme sur les tavaillons (toiture en lamelles de bois) tu sais tambouriner tout doucement pour nous bercer dans la paille !

Tournette, Parmelan, Pointe Percée, Semnoz, sœurs qui ne se ressemblent guère, et cependant si pareilles pour nous dérober notre cœur, qui jamais pourra dire vos beautés éternelles et votre pouvoir sur nous ?

Ah ! vous êtes bien femmes et vous savez nous prendre, montagnes ! Et vous avez bientôt fait de nous jeter un charme. Deux ou trois œillades... et celui qui ne voulait pas se donner vous appartient... La mort seule le reprendra (se le fera rendre).

Pour moi, je ne regrette rien. Même quand je suis seul, vous me faites tant de bien au corps comme à l'âme que tout compte fait, c'est encore une épargne, si je dépense parfois pour rester votre serviteur.

Vous, du moins, si vous m'avez pris, vous restez toujours miennes. Nous nous comprenons (ensemble). Et, pour me reconsoler d'une femme, c'est à vous que je suis tout de suite allé, montagnes, mes amies, mes maîtresses, mes reines !

OBSERVATIONS GÉOLOGIQUES

aux environs de Saint-Gervais-les-Bains (H^te^-Savoie)

Saint-Gervais-les-Bains et ses environs ont déjà été étudiés par un grand nombre de savants au point de vue géologique en particulier par : *H. de Saussure, Ph. de La Harpe, A. Favre, A. Michel Lévy, Hollande, E. Ritter, E. Haug*. La Société géologique de France y a séjourné lors de sa réunion extraordinaire de 1875 à Genève et à Chamonix. C'est qu'en effet cette localité se trouve être singulièrement favorisée pour l'étude d'une foule de problèmes géologiques intéressant à la fois la pétrographie, la stratigraphie et la tectonique. Aussi les quelques observations de détail que nous avons pu faire pendant nos séjours à Saint-Gervais ont-elles simplement contribué à préciser les découvertes de nos nombreux devanciers qui n'ont pas pu comme nous profiter des travaux exécutés dans ces dernières années aux environs de Saint-Gervais.

Certains phénomènes actuels comme ceux qui ont donné naissance aux Pyramides des Fées dans le grand ravin encombré de glaciaire qui descend du col de la Forclaz, ou ceux plus douloureusement célèbres provoqués par la rupture d'une poche d'eau intra-glaciaire du petit glacier de Tête-Rousse en 1892 et dont on peut voir encore les traces dans le vallon des Bains et vers le pont de Bionnay, sont bien connus. Les flancs du Mont-Joli, du Prarion, du Mont-Lachat et de toutes les montagnes qui bordent la vallée de Mont-Joie offrent aux yeux les moins avertis de magnifiques exemples de l'action torrentielle à ses différents degrés. Les eaux redevenues sauvages, ici comme dans un si grand nombre de régions, surtout par suite de l'action de l'homme donnent naissance à des « laves » plus ou moins désastreuses après les pluies d'orages ou provoquent par infiltration des glissements de terrains comme ceux très nets que l'on peut observer dans le Nant-Rouge du Badieu (ou Battieux), près des Contamines-Saint-Gervais, qui coule presque au contact du trias (calcaires phylliteux, dolomies, cargneules, cargneules bréchoïdes) et du lias [1].

1. Ce sont des schistes marno gréseux, très noirs, analogues à ceux qu'on rencontre au col Joli et qui rappellent certains facies du flysch et aussi du houiller. Ils sont probablement infraliasiques et surmontés par les calcaires en plaquettes du lias inférieur proprement dit.

Dans ce Nant-Rouge on peut observer, comme sur une grande partie de sa rive gauche, une curieuse formation de tufs-calcaires : les plus anciens renferment de nombreuses empreintes d'aulnes, de cônes de pins à moitié ou complètement enfoncés dans le calcaire déposé par les eaux descendues des flancs du col et du Mont-Joli. A la surface des prairies et des pâturages de la rive gauche du torrent, ces tufs forment une couche continue plus ou moins épaisse là où les eaux sont répandues sur le sol imperméable. Le long des ruisseaux ou des rigoles artificielles faites de main d'homme pour irriguer les prairies ou amener l'eau aux chalets et aux maisons du village, le tuf en se déposant a peu à peu exhaussé son lit et ses rives et arrive à couler plus haut que le sol de la prairie : le sentier du col Joli entame un de ces lits de tufs récents ayant plusieurs mètres d'épaisseur [1] : l'aspect de ces ruisseaux ainsi endigués au-dessus du niveau général des prairies est au premier abord assez déconcertant et énigmatique.

De nos jours aussi se forment encore, dans beaucoup des petites dépressions marécageuses qui sont fréquentes aux environs de Saint-Gervais, des dépôts tuffacés et des dépôts tourbeux en particulier sur le Prarion et au col de Voza. La ligne du tramway du Mont-Blanc a entamé avant le col de Voza un de ces dépôts marécageux dont la traversée et l'assèchement ont nécessité des travaux assez considérables.

A ces formations actuelles il faut rattacher aussi tous les dépôts glaciaires (moraines latérales, frontales et de fond, alluvions fluvioglaciaires avec lesquelles elles sont en relation) qui avoisinent les glaciers de la Griaz (plateau de la Tête-Ronde) de Bionnassey en amont du village [2], où il y a jusqu'à sept moraines latérales d'âge plus ou moins ancien emboîtées les unes dans les autres, de Miage (au-dessus des chalets) de La Frasse et enfin de Tré-la-Tête. Ce dernier glacier dont l'étude complète vient d'être entreprise par la commission glaciaire de Savoie [3] et dont la carte d'état-major (et les cartes à plus grande échelle du massif du Mont-Blanc) indiquent l'extension au milieu du siècle dernier a reculé de plus d'un

1. Pour les gens du pays la carnieule dont l'aspect rappelle, comme on sait, beaucoup le tuf, est appelé tuf et confondu avec ces tufs qui se forment encore sous nos yeux.

2. Celles qui bordent le village en amont et à fortiori celles situées plus bas en amont du « riegel » sous Champel sont plus anciennes et datent probablement du dernier stade glaciaire.

3. Cette commission comprend MM Mougin et Bernard, inspecteurs des eaux et forêts, bien connus par leurs travaux au glacier de Tête-Rousse et l'auteur de ces lignes.

kilomètre depuis cette époque et les « laisses » glaciaires qu'il a abandonnées depuis cette époque ainsi que celles plus anciennes que l'on observe vers le hameau de la Jat et en amont de Nant-Borrand sont des plus intéressantes à étudier.

En outre des dépôts d'alluvions (a^2 de la carte géologique feuilles d'Albertville et d'Annecy) déjà connus entre la Barme et Nant-Borrand sur le chemin du col du Bonhomme, entre Notre-Dame de la Gorge, les Contamines et Tresse, et qui forment la grande plaine des Praz au sud de Saint-Gervais, il en existe de nombreux lambeaux résultant du lavage des dépôts glaciaires et du ruissellement d'une façon générale. Ils sont peu étendus, se manifestent cependant par de petites surfaces régulièrement planes et ont comblé quelques-uns des creux que présentaient les dépôts glaciaires de la région. Ils sont constitués parfois par des sables assez purs pour pouvoir être utilisés dans les constructions [1].

Les dépôts glaciaires jouent naturellement un rôle important aux environs de Saint-Gervais et dans la vallée du Bon-Nant ils ont été étudiés en particulier par *A. Favre, A. Martin, Viollet-le-Duc*. A côté des moraines dont la forme et la structure sont encore assez reconnaissables malgré les constructions et les routes, ce qui doit surtout frapper le promeneur c'est l'abondance des blocs erratiques qui parsèment aussi bien les pentes et les sommets du Prarion (1967^m), le sommet du Mont-Lachat (2113^m), le flanc du Mont-d'Arbois (1800^m) que toute la région. Les blocs apportés par le glacier de l'Arve qui, de la vallée de Chamonix, a atteint la vallée du Bon-Nant par les cols de La Forclaz et de Voza et par dessus le Mont-Lachat et le Prarion sont particulièrement abondants sous le col de la Forclaz, de Saint Gervais (Bois des Amerands) à Combloux, Ormaret, Vaunay et de là jusqu'à Sallanches. Ils faisaient partie d'une ancienne moraine latérale du glacier de l'Arve datant probablement du stade de Wurm des géologues allemands. Les blocs de protogine [2] venus du massif du Mont-Blanc ont été de tout temps recherchés et exploités. On utilise aussi souvent dans les constructions des blocs durs et résistants que l'on rencontre dans ces dépôts morainiques plus ou moins

1. Ex. : la plaine du Châtelet. Il en est de même des lentilles sableuses plus ou moins grossières que l'on trouve intercalées dans les petits amas morainiques qui parsèment tout le pays.

2. Vulgairement appelé par tout le monde granite alors que le vrai granite n'a été signalé jusqu'ici dans la région qu'à Servoz par MM. Haug, Lugeon et Corbin. Quelques blocs sont profondément altérés (kaolinisés) comme on peut le constater sur le chemin de la Fontaine froide.

délavés par les eaux de ruissellement, parfois même les sables grossiers qui résultent de leur altération ou de leur remaniement. L'étude de la répartition de ces blocs erratiques de protogine permet de se faire une idée de l'extension qu'a pu avoir autrefois le glacier de l'Arve proprement dit dans la région que nous étudions. L'on constate ainsi que, si probablement ce glacier a pu rejoindre par la vallée de Megève la vallée de l'Isère où quelques blocs de protogine du Mont-Blanc ont été signalés, il n'a pu dans la vallée du Bon-Nant dépasser la vallée de Bionnassay. Au sud de Bionnay les dépôts glaciaires les plus anciens comme les plus récents que l'on puisse constater sont dus au puissant complexe glaciaire formé par la réunion des masses de glaces qui descendaient de la région du Col du Bonhomme, du bassin de Tré-la-Tête, des flancs orientaux de la Berengère, du Miage, de Bionnassay.

Saint-Gervais-les-Bains, la vallée de l'Arve et du Bon-Nant sont trop près du massif du Mont-Blanc pour qu'il soit possible de distinguer dans ces dépôts glaciaires — d'ailleurs profondément démantelés et remaniés par les eaux torrentielles — des formations d'âges géologiques bien distincts.

Une observation intéressante peut cependant être faite à ce sujet : à l'entrée de la vallée du Bon Nant existe sur la rive droite [1] un paquet d'alluvions torrentielles inclinées vers la vallée et signalées depuis longtemps par les géologues. Les travaux effectués pour l'utilisation des eaux du Bon-Nant ont montré que ces alluvions se suivaient en amont jusque sous Faicy, et aussi qu'elles étaient recouvertes par des dépôts morainiques (moraine du fond) qui paraissent bien en place : il y aurait donc eu une oscillation du glacier assez importante et qui ne doit pas être très ancienne puisque ces alluvions atteignent au Fayet presque le niveau actuel de la vallée. Il est probable d'ailleurs que lorsque le glacier de l'Arve existait encore dans la vallée principale, le glacier du Bon-Nant proprement dit avait déjà reculé dans sa vallée. C'est de cette période de retraite que datent les moraines et amas glaciaires que l'on observe à Champel, aux Contamines, à la Frasse, aux Plans des Contamines, à Nant-Borrant, au Plan Jovet et au Plan des Dames à l'altitude de 2055 mètres.

1. La rive gauche est occupée par le glaciaire comme on peut le constater dans le vieux chemin du Berchat, dans les tranchées du tramway du Mont-Blanc jusqu'au-dessus de Saint-Gervais.

Le trias n'affleure que tout à fait dans le fond de la vallée principale et de quelques vallées affluentes comme le Nant Gibeloux.

Les terrains tertiaires, crétacés, jurassique supérieur et jurassique moyen [1] n'existent pas aux environs immédiats de Saint-Gervais. C'est le Lias (Jurassique inférieur) à l'état de schistes calcaires (Lias supérieur) et de calcaires (Lias inférieur) qui constitue plusieurs fois replié sur lui-même la grande masse du Mont-Joli. Ce complexe a été admirablement étudié par MM. Marcel Bertrand et Ritter et il est difficile d'y faire des observations nouvelles. Les fossiles y sont rares et si dans la petite écaille calcaire qui constitue le sommet même on peut ramasser de nombreux morceaux de Bélemnites *(B. Niger)* dans le reste du massif je n'ai recueilli que de mauvaises empreintes d'ammonites *(A Murchisonae; A Scissus)*. C'est ce lias qui, par sa composition calcaire et schisteuse imprime le caractère spécial que présente toute la partie occidentale de Saint-Gervais : les eaux y donnent naissance à de nombreux petits ravins, les sources y sont nombreuses mais toujours assez superficielles et souvent calcaires.

Le Trias peut s'étudier facilement dans le Nant-Gibeloux jusqu'au-dessous du Mont-Paccard, dans le Bont-Nant depuis les Bains jusqu'au Nant-d'Orcin, à Saint-Nicolas de Véroce, aux Hochettes sur les flancs du Prarion avant le Pavillon, au-dessus de Motivon où les tranchées du tramway ont entamé profondément ces formations. Ce terrain comprend comme l'a montré M. A. Michel-Lévy [2] à la base 1° cette curieuse roche appelée *Bésimaudite :* c'est un ensemble de quartzites et de schistes chloriteux principalement formés d'arkoses laminés ; c'est cette formation qui constitue le sommet du Prarion (1968 mètres), le sommet du Mont de la Charme; elle affleure tout à côté de Motivon, dans la tranchée du tramway sous la montagne de la Charme en discordance sur le houiller, les schistes chloriteux et les gneiss. C'est à ce niveau qu'appartient la curieuse brèche à jaspe rouge déjà signalée par de Saussure et dont tous les guides parlent ; l'ancienne carrière se trouve dans le lit du Nant Gibeloux ou de Farney.

2° des quartzites blancs avec grains de quartz rose alternant en quelques points (Bains, Pont du Diable) avec des schistes gréseux, verdâtres ou grisâtres, et avec des schistes bruns plus ou moins épais : on les voit dans la gorge des bains, à la cascade de Crépin et en une foule de points sur le flanc occidental

1 Ces derniers affleurent cependant comme l'indique la carte sous le Mont-Lachat et se suivent jusqu'au nord des Contamines dans les pentes de Tricot, de Vorassey et sous les chalets de Miage.

2. Bul. Serv. carte géol., n° 27, 1892.

du Prarion. Les Rochers du Dard en sont constitués et ils ont été exploités avec activité dans ces dernières années pour les travaux d'art du tramway du Mont-Blanc et pour la construction du barrage du vieux pont du Diable. La galerie de dérivation des eaux établie pour la construction du barrage aurait trouvé un petit filon de galène d'après un échantillon qui nous a été gracieusement remis par Me Conseil, notaire à Saint-Gervais.

3° Des brèches dolomitiques, des dolomies et des cargneules inférieurs (tuf des gens du pays [1]) enfin des cargneules supérieures renfermant (Verchex, les Contamines) des lentilles de gypse exploitées autrefois.

Le houiller du Prarion où il est exploité pour ardoises est bien connu. Celui des environs immédiats de Saint-Gervais l'est moins. bien qu'il renferme de la houille et qu'il ait donné lieu à quelques tentatives d'exploitation de charbon dont le souvenir est toujours vivant dans le pays.

M. Ritter [2] a signalé les petits lambeaux difficiles à retrouver dans les prés du versant oriental du Mont-Joly au-dessus de Saint-Nicolas-de-Véroce et surtout le lambeau du ravin d'Orcin qui, vertical et compris entre deux couches de cargneule, devient complètement horizontal et s'enfonce sous le Mont-Joli à la scierie de la route de Saint-Nicolas où l'on voit encore quelques tentatives d'exploitation dans le talus de la route [3]. Ce lambeau de terrain houiller constitue le noyau anticlinal de l'un des cinq plis couchés et empilés les uns au-dessus des autres dont est formé le Mont-Joli.

Nous avons pu étudier un nouvel affleurement de terrain houiller, prolongement septentrional probable des affleurements précédents. Ce lambeau est probablement celui indiqué déjà par de la Harpe et A. Favre comme Permien, comme liasique par M. Hollande [4]. Il aurait déjà donné lieu autrefois à une fouille et il a été traversé par le tunnel creusé pour amener les eaux du Bon-Nant du vieux Pont du Diable à l'usine électrique du Fayet. La coupe des terrains traversés est la suivante :

1° Sur environ 300-350 mètres calcaires bleus veinés de blanc

1. Tuf en patois se dit *Tovet* ; la *Tovassière* est un endroit où il y a soit des tufs réels soit des cargneules.

2. Bul. Serv. carte géol n° 60.

3. Cette coupe décrite et figurée par M. Ritter et que j'ai fait voir à un grand nombre de personnes est une des plus instructives que je connaisse dans la région.

4. Bul. Soc. géol. de France.

avec « tufs » (cargneules) et quelques bancs très homogènes : c'est le niveau inférieur des dolomies et cargneules du Trias.

2° Grès bleus micacés, 25 mètres avec petits lits schisteux bleus noirâtres.

3° Sur 50 mètres schistes et grès renfermant 3 couches de charbon dont l'épaisseur atteignait 0^m50 à 0^m60 [1].

4° 30 mètres de grès compacts avec petites couches argileuses provenant des schistes altérés.

5° 90 mètres de schistes argileux, gréseux et micacés.

6° 378 mètres de schistes et grès avec pyrites fréquents formant des couches très disloquées et plissées.

7° 352 mètres de sables et graviers inclinés vers le N.-W. avec gros blocs à peine roulés représentant les dépôts d'un ancien cône d'alluvions du Bon-Nant.

Ces alluvions avec placages glaciaires se continuent à la sortie du tunnel et se rattachent aux alluvions inclinées de la rive gauche du Bon-Nant dont nous avons parlé plus haut.

Toutes les couches inclinent de 25° du Nord vers le Sud, la grande épaisseur constatée tient à ce que la galerie coupe très obliquement toutes les couches.

Ce houiller bien caractérisé ne nous a malheureusement fourni aucun débris de fossile. Il constitue le noyau anticlinal d'un pli dont les deux flancs seraient constitués par le Trias. Le gypse de Verchex pourrait appartenir au flanc occidental de ce pli.

C'est probablement aussi au terrain houiller qu'il faut rattacher une grande partie des schistes cristallins métamorphiques comme ceux que l'on observe au-dessus de Monfort et de Mont-Paccard, à Champel et de l'autre côté du torrent de Bionnassay.

Enfin le versant du Prarion, à Vernet, à Motivon, à Bionnay et de l'autre côté de la vallée est constitué par des Micaschistes à mica blanc présentant quelques filons d'amphibolite (route des Contamines et sous Champel) de porphyrite micacée (flancs du Prarion.)

Les Micaschistes présentent vers Motivon à Saint-Nicolas-de-Véroce de belles surfaces moutonnées, striées et polies par les anciens glaciers. Ils sont traversés par des filons de plomb sulfuré argentifère au Miage d'en haut, à la Gruvaz, au Sangle,

1. Le charbon extrait du tunnel a été utilisé par les ouvriers et par les habitants du pays, il était très brisé et se réduisait en poussière avec la plus grande facilité.

avec cuivre pyriteux, cuivre gris et blende à la Bérengère, à Tré-du-Chosal, à Leschaux, à Notre-Dame de la Gorge, aux lieux dits les Rieux et l'Aretaz. La concession de ces divers filons dont quelques uns (Notre-Dame de la Gorge) avaient déjà été exploités au siècle précédent fut demandée en 1855 par le Prince de Pauliny qui fit effectuer des travaux au Miage et à Tré-du-Chosal. Les filons de Notre Dame de la Gorge ont donné lieu à plusieurs tentatives d'exploitation de nos jours.

Henri Douxami,
Maître de Conférences de géologie
à l'Université de Lille.

EN DEUIL

J'aime à voir quelque joli visage
Cerclé de noir.
Cachant sa jeunesse sous l'image
Du désespoir.

Les cheveux blonds et fins s'évaporent
De leur tombeau,
Et leurs volutes de flamme dorent
Le froid bandeau.

Gravement sous le voile s'incline
Le front pieux,
Mais l'âme attristante s'illumine
De deux yeux bleus.

Le cœur semble choisir sa retraite
Pour s'y flétrir,
Mais la lèvre purpurine est prête
A s'entrouvrir.

C'est la vie en rose et noir qui passe
Sur le chemin,
Où l'espoir sourit au deuil fugace,
Sans lendemain.

Charles Marteaux.

NOTE SUR LA PERCEPTION DE LA DIME

dans l'ancien diocèse de Genève

Les dîmes perçues dans l'ancien diocèse de Genève étaient d'une façon générale recouvrées par les décimateurs, suivant des cotes qui variaient d'une paroisse à l'autre [1].

On croit généralement que les revenus de cet impôt allaient exclusivement aux curés de chaque paroisse, mais, il s'en faut de beaucoup que ceux-ci en fussent les seuls propriétaires. Rares étaient les curés qui, comme ceux d'Arenthon [2] ou d'Esery [3] percevaient intégralement la dîme sur tout le territoire de leurs paroisses. La plupart du temps, ils partageaient avec les seigneurs laïques, les fondations pieuses, ou les établissements monastiques, et la plus grosse part de revenus n'était pas toujours pour eux [4]. Quelquefois même, ils ne percevaient rien, et l'année 1626, les curés de Bellecombe et de la Giettaz demandèrent humblement à l'évêque qu'il leur fût accordé une portion congrue sur le produit de la dîme que prélevaient à eux seuls les Jésuites de Chambéry [5].

Si la cote de cet impôt et l'attribution de ses revenus étaient variables il n'en était pas de même du mode de perception qui était toujours direct et prélevé en nature. Les décimateurs re couvraient eux-mêmes, sans passer de contrat avec personne, le dixième des produits de la terre, auquel ils avaient droit.

C'est au XVIIe siècle seulement que l'on voit apparaître les contrats aux termes desquels les dîmes sont amodiées. Mais, ces amodiations sont très rares : en 1626, sur soixante-seize paroisses visitées, il n'y en a que trois [6] : et de 1662 à 1667,

1. Cf. A. M. Brasier : *Notice sur la dîme,* Annecy, Abry, 1902, 8° 16 p.
2. Cf. Visite de la paroisse d'Arenthon en 1626, Reg. de visite aux Arch. dép. de la Haute-Savoie,
3. Cf. Visite de la paroisse d'Esery en 1666. Reg. de visite *ibidem.*
4. Voici un exemple de la façon dont étaient morcelées la plupart des paroisses en ce qui concerne la dîme au XVIIe s : « Le grand diesme (de la paroisse de S. Jeoire-en-Faucigny) se partage en sept parties desquelles le curé en a 3 : le s[r] de S. Joyre une, la dame de Jalesse une, et une autre partie d'une. le Sr de Boëge une partie d'une, Mre Pierre Boverat aussy une partie d'une, et la Chappelle de Nostre Dame fonde en l'eglise dudict St Joyre par les Srs de la Fleschere une autre partie d'une..... La diesme de Channaz appartient audict s[r] curé qui prend sept parts de douze, et au s[r] abbé de Six qui prend les autres cinq. .. Le diesme de Cormont est possédé par le s[r] de la Faverge. Le diesme d'Averans appartient au dict s[r] curé, avec le s[r] de St Joyre, au s[r] de Bellegarde, et au s[r] de Senoche : duquel le s[r] curé en prend la moitié et les autres l'autre. Les autres diesmes susnommés sont possedez par divers particuliers. » (Reg. de visite de 1626, f° 361.)
5. Reg. de visite de 1626, f° 68 et 79,
6. Reg de visite de 1626 : paroisses de Thyez, Peillonex et Arâches.

sur quarante-trois paroisses inscrites au registre de visites, on en rencontre seulement cinq [1], dans lesquelles des amodiations de dîmes soient mentionnées. Encore n'est-il question que de dîmeries amodiées en partie seulement. En outre l'amodiataire, s'acquitte toujours en nature, et non en espèces : enfin l'expression « admodiées par communes années » nous laisse penser qu'il s'agit ici de louages renouvenables tous les ans.

Tout différent de ces amodiations est le contrat concernant une dîmerie située sur le territoire de Magland, que M. François Perret, conseiller de Préfecture a bien voulu me communiquer, et qui, par son caractère exceptionnel mérite notre attention. C'est un acte rédigé en français, sur parchemin, dont l'écriture est blanchie, et dont il manque malheureusement tout le commencement, et notamment la date. On peut pourtant arriver à la déterminer, quoique sans beaucoup de précision [2]. En effet, ce document est un contrat d'albergement passé entre le curé de Magland et un certain Me Gurge ou Gourge [3], aux termes duquel ce dernier devient albergataire d'une dîmerie située du côté de la montagne de la Vernaz, sur le territoire de Magland, moyennant un cens annuel de..... florins. Or, il n'est point fait mention de cet acte dans la visite de Magland passée par saint François de Sales, en 1606; — mais, vingt ans plus tard, en 1626, il est question d'un « acensement perpétuel » de dîme à la Colonaz et au Combet, lieux situés dans la même région que la Vernaz. On est donc fondé à penser que cet acte a été rédigé entre ces deux dates, 1606 et 1626; — l'écriture et les formules ne peuvent d'ailleurs que confirmer cette hypothèse.

L'albergement, auquel M. François Richard a consacré une intéressante étude [4] était une forme de contrat particulièrement usitée en Dauphiné et en Savoie, et que l'on peut définir un bail emphytéotique aux termes duquel l'un des contractants, l'albergateur, cède un meuble ou un immeuble à

1. Reg. de visite de 1662-1667 : paroisses de Cholex, Hermance, Anthy. Massingy, Scionzier.

2. L'acte est reçu par « je Francoys le puisne Flamen, bourgeoys de Salanche, notayre au duché de Savoye, le même vraisemblablement que « Me Flamen le jeusne » qui le 1er juillet 1584 reçut le testament de nre Jean de Loche. en faveur de la paroisse de Magland. (Reg de visite : 1664, f° 353 v°.)

3. Lors de la visite de Magland en 1664. il est aussi fait mention parmi les revenus de la cure « d'une piece de pre du couste d'Arve .. contenant environ demy seytoré legué a ladicte cure par ledict Me Gourge, » (Reg. de visites : 1664, f° 353)

4. François Richard : *Essai sur le contrat d'albergement, particulièrement dans la province du Dauphiné.* — Thèse pour le doctorat ès-sciences juridiques, Grenoble, Brotel, 1906, in-8°.

l'autre, l'albergataire, moyennant une première redevance appelée introge, qui est quelquefois supprimée, et moyennant aussi un cens ou servis annuel. Le contrat est toujours à long terme : l'albergateur garde le domaine direct, et le domaine utile passe à l'albergataire. De cette forme de contrat, l'église a usé comme les laïques, mais à partir du XVIe siècle, l'emphytéose étant devenue « entièrement patrimoniale », et l'emphytéote pouvant « disposer d'une façon absolue de sa terre » [1], on la rencontre beaucoup moins souvent. La dation en emphytéose des biens d'église était soumise à des règles canoniques particulières. Son domaine étant en principe inaliénable; c'est pour cela qu'une des conditions de l'albergement ci-dessus visé est que les droits de *lods et ventes*, qui sont l'indice de la propriété doivent être acquittés par les successeurs de l'albergataire, aux mains du curé de Magland, albergateur, ou de ses successeurs.

Il n'y a rien dans la teneur de l'acte qui offre une particularité à noter; mais l'albergement ou « acensement perpétuel » de dîme dont nous avons un exemple n'en doit pas moins être considéré comme une sorte d'exception. M. Richard qui dans son travail cite de nombreux exemples de cette forme de contrat, n'a pas parlé de celle que nous signalons.

On peut donc dire, en résumé, que la perception des dîmes se faisait toujours en nature et d'une façon directe; que l'amodiation ou bail à cens ordinaire était très rare, et l'acensement perpétuel ou albergement exceptionnel [2].

G. LETONNELIER.

1. *Ibidem*, p. 143.

2. Voici la teneur de ce qui nous reste de l'acte ci-dessus visé : « . ... le chemin descendant de la montagne de Vernaz .. . Et ce a alberge led. s^r^ cure, comme dict est. pour et soubz la cense et servis annuels de .... florins petit poids. monnoye de Savoye. courante au present pays de Faucigny, payables tous les ans desorénavant et perpetuellement par led. Me Gurge et les (siens ; ce quil) promet par son serment. et soubz lobligation de uns et chacungs ses biens presents et advenir quelsconques, lesquelz il se constitue tenir (pour lui), ses hoirs et successeurs en icelle quelz quilz soient, tous les ans a chascune feste de Sainct Michiel (soubz peyne des) domaiges et interetz divers qui a faulte de payement sen porroient ensuyvre, Soy devestissant ledict seigneur cure (de Magland), et ledict Me Gurge enalbergatorie et les siens investissant par la traditon dune plume descripvain a la maniere accoutumee (avec pouvoir) en qualité que dessus de jouir, gaudir et posséder lesd. diesmes sus alberges au nom dud. Me Gurge albergataire et des siens, (et mettant) en possession dicelles reelle et corporelle laquelle il porraz prendre toutes foys et quantes il luy plaira sans licence de personne.... Et soubz les convencions, pasches et astrictions soubz escriptes : premierement quil ne sera loisible audit Me Gurge (ou a ses successeurs de changer) les confins par cy devant qui par ses predecesseurs curez dudit Maglans auroit esté desposé ou traicter aultrement. Item. que toutesfois (si lesd diesmes) alberge viendroit a soy allener en tout ou en part, et comme ce soit tant par le dict Gurge, les siens que aultres possesseurs dicelles (diesmes), le dict sieur cure

LA SOCIÉTÉ MYCOLOGIQUE DE FRANCE
A ANNECY

La Société mycologique de France a tenu cette année sa session extraordinaire à Grenoble et à Annecy. La Société a herborisé les 1er, 2 et 3 octobre dans les environs d'Annecy, au bois du Mont, au-dessus de Thônes, au bois des Glaisins, au Roc de Chère et au Crêt du Maure. Le 4 a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville une exposition publique de champignons, suivie d'une conférence sur les champignons comestibles et vénéneux, par M. R. Maire, Maître de conférences à l'Université de Caen. La Société Florimontane s'est associée à cette manifestation scientifique. Plusieurs de ses membres, MM. Nanche, Le Roux, F. et J. Serand, Gardier, Dumont, Carle, ont suivi les excursions mycologiques. De plus, le 3 octobre, au retour d'une herborisation au Crêt du Maure, a eu lieu une réception intime au cours de laquelle M. Nanche, vice-président, a salué la Société mycologique au nom de la Flo-

et ses dicts successeurs en icelle cure ayent et doibgent avois loudz et vendz a la maniere accoustume en ce pays, sans toutesfois (que puissent) le dict Gurge, les siens et aultres possesseurs dudict diesme desfallier audict payement annuel dicelles cense et servis, lesquels (concernant) ledict diesme susalberge soit et appertienne de plain droict audict seigneur cure et a ses dicts successeurs (sans) aucune licence, mandement de juge, ni incoursion... Item, que ledict Me Gurge (pour lui et ses successeurs) promect par expres, recognoistre et prester recognoissance en faveur dudict sieur cure et de ses successeurs predicts, toutes foys et quantes (le voudont ses successeurs) en ladicte cure, presens et advenir, soubz les conditions soubz escriptes, sans aulcune difficulté et sans astriction daulcune (sorte)... Promettantz en apres lesdictes parties susnommees, pour elles et les leurs predictz, par leurs sermentz faicz (en presence) de moy notaire soubsigne, et soubz lobligation que dessus, et pour les chouses susescriptes et audict publicq instrument contenues (de ne) aller a lencontre, en jugement ou dehors : renonceans en oultre les dictes parties, pour elles et les leurs predicts, (par leur dict) serment susecritz, a tous aultres droix canon et civil, escript et non escript, par et moien desquelz au contre des chouses suescriptes (se pourroit) aller, ou venir au contraire de ce que dessus, ou sen deffendre aulcunement, et mesmement au droict disant la generale renonciation (non valoir si la) speciale ne precede : desquelles chouses sus escriptes lesdictes parties on requis et commande a moy notaire soubsigne leur estre faicz a chascun deulx (un publicq instrument) de mesme teneur et soubstance, desquelz le present est cellui dudict Me Gurge et des siens. Faict et passe au lieu de Sainct Gervaix, ou poile de... Presens a ce venerable maistre Doterand, prebtre, Me Nycolas, filz de feu Michiel de Chosalz, Michiel Guigard de Sainct Gervaix, et discret. . de Comblouz, cler tesmoins a ce appelles et requis.

Lequel instrument dalbergement sus, combien d'aultre main a moy fidele soit escript, je Françoys le puisne Flamen, bourgeoys de Salanche, (notayre au duche de) Savoye, selon quil est sus narre lay receu, si que laiant collacione et treuve accordant me suys soubscript et signe en foy et tesmoignaige de (ce que) dict et contenu. Le present au prouffit dudict Gurge albergataire et des siens.

FLAMEN.

rimontane; M. Maire, président de la Session, lui a répondu au nom de ses collègues.

Il importe de faire ressortir ici les résultats de cette session.

Au point de vue scientifique, la région d'Annecy s'est révélée comme possédant une flore mycologique des plus intéressantes et sur laquelle il était utile d'appeler l'attention. Il est à remarquer, en effet, que nous ne possédons à peu près aucune donnée sur les champignons de la région, et, d'une manière plus générale, de la Haute-Savoie. La flore phanérogamique a été depuis longtemps l'objet de recherches minutieuses, et grâce à des botanistes, parmi lesquels il suffira de citer Puget, Bouvier, V. Poujet, nous possédons un inventaire satisfaisant de cette flore. Les Muscinées, les Lichens même ont été l'objet de quelques publications, plus rares, il est vrai. Sur les Champignons, presque rien n'a été publié : on ne peut même pas citer de mycologue savoyard. Il y avait là une lacune à combler; dès à présent elle l'est partiellement, et le Bulletin de la Société mycologique nous donnera un premier aperçu de notre flore mycologique. Sans insister sur ce point, on peut dire que cette flore doit son intérêt et sa richesse à la grande diversité de nos terrains, à la variété des essences qui peuplent nos forêts et aux différences d'altitude qui se rencontrent dans la région : c'est ce qui fait notamment que l'on retrouve dans notre pays certaines espèces de l'Europe boréale.

Pratiquement, la session a eu un autre résultat des plus importants. La Société mycologique ne poursuit pas qu'un but purement spéculatif; elle a inscrit aussi en tête de ses statuts la diffusion des connaissances relatives aux champignons comestibles et vénéneux. C'est à cette idée que répondaient l'exposition de champignons et la conférence qui l'a suivie. L'une et l'autre ont eu un réel succès : le public s'y est beaucoup intéressé et l'on avait l'impression que cette tentative de vulgarisation venait à son heure. Il y avait déjà à Annecy des amateurs de champignons; le nombre s'en est accru, leurs connaissances ont augmenté et surtout le désir de se perfectionner dans leurs études favorites est venu à beaucoup d'entre eux. La mycophagie, il ne faut pas l'oublier, est le premier stade de la mycologie. Un mouvement en faveur de la mycologie est né ; la Société mycologique, se conformant à son programme, en a donné le signal ; il ne reste qu'à l'entretenir et à le développer. C'est évidemment là le rôle de la Société

scientifique locale, de la Florimontane. Par des excursions, par des expositions de champignons, nous pouvons très facilement atteindre le but et faire œuvre utile.

Dès à présent, une question s'impose à notre attention. La région est riche en champignons, et en particulier en espèces comestibles. Il est inutile de rappeler les avantages des champignons au point de vue alimentaire : on a comparé le champignon à la viande et il existe en effet une certaine analogie de composition chimique et de valeur nutritive entre ces deux catégories d'aliments. Il est donc désirable de voir l'usage des champignons se répandre dans toutes les classes de la société. Mais on ne peut demander à tous les consommateurs d'aller eux-mêmes en faire la récolte ; beaucoup n'ont ni le temps ni les moyens physiques de se livrer à cette cueillette. Il faut qu'on leur offre le produit, que le marché soit approvisionné en champignons comme il l'est en fruits et en légumes. Envisagée sous cet aspect, la consommation des champignons ouvre de plus un débouché aux campagnards qui peuvent tirer parti des champignons qu'ils trouvent autour d'eux : il y a là une petite question économique non dépourvue d'intérêt. Or, il est facile de constater que le marché d'Annecy est très mal fourni en champignons : on ne vend guère, même au moment le plus favorable, qu'une demi-douzaine d'espèces, et en faible quantité.

La situation est bien différente dans deux villes suisses voisines, Genève et Lausanne : à Lausanne, notamment, ville de 56,000 habitants, une statistique officielle accuse, pour 1909, la vente sur le marché de 60.000 kilos de champignons, valant environ 90.000 francs. Il importerait de développer à Annecy le commerce des champignons, dans l'intérêt de la population urbaine comme de la population rurale.

Pour arriver à ce résultat, il ne suffit pas de répandre dans le public le goût des champignons et les connaissances mycologiques : on ne peut demander à toutes les ménagères d'acquérir les notions indispensables à ce sujet. L'acheteur qui fait emplette de champignons, sachant qu'il y a des espèces vénéneuses, est toujours méfiant, et si un campagnard lui présente une espèce inconnue de lui, il ne l'achète pas. D'autre part, si un paysan, plus instruit ou plus entreprenant, apporte des champignons autres que les quelques espèces tout à fait banales que l'on rencontre actuellement sur le marché, il risque fort de ne pas les vendre et ne renouvellera pas sa tenta-

tive Bref, le citadin n'achète pas de champignons parce qu'il n'a pas de garantie de leur comestibilité, le campagnard n'en apporte pas parce qu'il n'a pas la certitude de les vendre. Pour développer le commerce des champignons, il faut sortir de ce cercle vicieux. La solution du problème est simple et a été expérimentée dans un bon nombre de villes en France et à l'étranger : il faut instituer un contrôle officiel et obligatoire des champignons vendus sur le marché et offrir ainsi à l'acheteur la garantie qui lui manque. Le contrôle étant institué, la méfiance disparaît, le citadin achète et le campagnard, encouragé, récolte de plus en plus.

La Société Florimontane rendrait un service réel au pays et à la cause mycologique en prenant l'initiative de demander à la Municipalité d'Annecy l'établissement d'un contrôle du marché aux champignons et de proposer en conséquence le vœu suivant :

« La Société Florimontane,

« Considérant que les champignons constituent une ressource alimentaire importante pour les habitants de la ville, que leur vente est susceptible de fournir des ressources pécuniaires appréciables aux habitants de la campagne, qu'il importe donc de développer le commerce des champignons à Annecy ;

« Considérant d'autre part que la présence, parmi les champignons, d'espèces vénéneuses, en déterminant une certaine méfiance de la part de l'acheteur, rend la vente plus difficile et est cause du faible apport de champignons sur le marché ;

« Que le seul procédé pour éviter cet inconvénient et donner au marché le développement désirable est l'institution d'un contrôle officiel des champignons mis en vente ;

« Que ce contrôle est d'ailleurs aussi justifié par des considérations d'hygiène publique ;

« Emet le vœu que la Municipalité d'Annecy veuille bien étudier la règlementation de la vente des champignons en s'inspirant des mesures prises à cet égard dans diverses villes de France et à l'étranger [1]. »

Ph. GUINIER.

1 Ce vœu a été adopté à l'unanimité dans la séance du 12 octobre dernier et transmis à la Municipalité, qui étudie en ce moment la question.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

FONDATION ANDREVETAN (1911)

38me CONCOURS DE POÉSIE

Le concours de 1911 sera consacré à la Poésie. La somme à distribuer sera de 600 fr.

Sont admis à concourir : 1° Les étrangers qui sont membres de la Société Florimontane.

2° Tous les Français, excepté les membres de la Société Florimontane ainsi que les personnes qui ont fait partie de cette dernière et dont la démission remonte à moins de quatre années révolues au moment de l'ouverture du concours.

Les œuvres devront parvenir franco au Secrétaire de la Société Florimontane (Hôtel-de-Ville), avant le 31 octobre 1911, dernier courrier du soir. terme de rigueur.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents : seront exclues cependant les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique : le nombre minimum des vers en une ou plusieurs pièces est fixé à cent. Les travaux devront être composés en *langue française* ou en *patois savoyard*.

Les concurrents qui se feraient connaître seront exclus : les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualités et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra déclarer en plus que ses travaux sont inédits et qu'ils n'ont été présentés à aucun autre concours. Chaque auteur pourra également pour le cas échéant, en plus de ces noms, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter le même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

BIBLIOGRAPHIE DIALECTOLOGIQUE [1]

BALDENSPERGER : Série de *Notes lexicologiques* dans la *Rev. de Phil. fr.*, sur les termes curieux et les sens nouveaux : citations de passages datant le néologisme. Un mot surtout nous intéresse : *combe* (1910, 2e fasc.), opinion de Nodier.

D. BEHRENS : Compte-rendu de la *Flore populaire de la Savoie* (in *Zeitschrift fur franz. Sprache und Litter*, XXXV 2. p. 43.) Très favorable.

E. BOURCIEZ : *Eléments de Linguistique romane* (Paris, collection Klincksieck, 1910). Publication capitale, que devront posséder et feuilleter sans cesse tous ceux qui explorent un petit coin du vaste domaine roman. Idées générales exposées avec une lumineuse clarté. (Cf. un intéressant compte-rendu de J. Ronjat, in *Revue des Langues romanes*, juillet-octobre 1910, p. 437.) La place faite au franco-provençal est un peu restreinte. Mais il entrait dans le plan de l'auteur « d'embrasser d'une vue rapide l'ensemble des faits ».

F. BRUNOT : *Histoire de la Langue fr des origines a 1900*. Tome III : La Formation de la Langue classique (1600-1660), 1re partie ; in-8°, Paris, A. Colin, 1909 Quand le second vol. de ce 3e tome aura paru, nous en donnerons une analyse critique. Cette *Histoire* est l'une des œuvres qui font le plus d'honneur à la science française.

J.-B -C CERLOGNE : *Dictionnaire du Patois valdôtain*, précédé de la *Petite Grammaire* ; Aoste, 1907, in 8°. C'est l'œuvre d'un ardent patriote et d'un ami de la France, qui est le barde de la vallée d'Aoste. Ce dictionnaire a été composé sans prétention philologique. L'auteur n'écrit-il pas : « Je n'entends pas faire ici de la science ni un ouvrage de linguistique donnant les variantes de prononciation des diverses localités, cela serait au-dessus de mes forces. » La vallée d'Aoste tient à la Savoie par tant de liens que le *Dictionnaire* du vénérable J.-B. Cerlogne doit trouver un cordial accueil parmi nos concitoyens Quelque travailleur de la Tarentaise ou de la Maurienne profitera peut-être de l'occasion pour comparer l'un des parlers des hautes vallées de la Savoie aux dialectes valdôtains.

A. DAUZAT : *La Question des Patois* (in *La Revue du Mois*, 10 janvier 1908). L'auteur, qui est un linguiste de grand talent (voyez son *Essai de Méthodologie linguistique*), avait jadis publié sur le même sujet un remarquable article : *L'Etude des Parlers provinciaux* (in *Revue Universitaire*. 15 mars 1898). Les pages insérées dans la *Revue du Mois* sont reproduites dans un livre d'un vif intérêt : *La Langue française d'aujourd'hui* (Paris, A Colin, 1908). Lire, dans ce dernier ouvrage, les développements sur la lutte du français et de l'italien dans les vallées alpestres, sur le fr. devenu la langue litt. des états primitifs de la Maison de Savoie et franchissant les Alpes, sur les efforts récents de l'Italie pour évincer notre idiome des vallées de langue fr. — Cette IIIe partie du livre, qui a trait aux luttes du fr., est de tout point excellente. Signalons surtout le chap. 2. : « La disparition des patois de France et l'étude des parlers populaires ».

DEMENTHON : *Principales sources des études sur le Bugey* ; (in-8°, Belley,

1, Sous ce titre, pour repondre à un désir exprimé par les membres de la Société Florimontane lors de la séance du 6 avril 1910, nous signalerons brièvement chaque annee, dans le dernier fascicule de la *Revue Savoisienne*, les publications qui auront trait, directement ou indirectement, aux parlers de notre région

Nous donnerons egalement, a partir de l'an prochain, une bibliographie succinte des travaux concernant l'histoire littéraire de la Savoie. [I.D.]

Montbarbon). Répertoire bibliograph. utile à consulter. Des travaux dialectol. y sont indiqués. A paru dans *Le Bugey* [1], 1909, juillet-octobre.

J. Désormaux : *Discours de deux Savoyards...* (1604). Voir plus haut, séance de novembre. Si nous mentionnons ici le plus récent article de nos *Mélanges Savoisiens*, c'est pour compléter quelques remarques, après une nouvelle lecture des textes patois, ou pour rectifier des erreurs d'impression qui nous avaient échappé

Au vers 11 : *Et poitte que* .. Nous avons traduit : « et depuis que »... On peut aussi comprendre : « puisque... » Les vers 51 et 52 : *Me coyonna de la façon, Crey que ge narey ma reison,* traduits : « (Pour) me *couillonner de la sorte (être si sot), Crois que je n'aurais ma raison ». pourraient bien signifier : « M'avoir dupé de la sorte ! Crois que j'en aurai [ma] raison ». En effet, la loc. vulg. « *couillonner quelqu'un » a aussi le sens de : se moquer de quelqu'un sottement.

A l'appendice, 1° Verbe *Etre* : 3° colonne, ajouter : *etay*, 3° sing impf. ; *ita* (et peut-être *esta*, sens douteux). pp. ; 5° col., *étivon*, en face de 1 pl. ; 7° col. lire : ? *sary*, 2° pl. fut. ; ? *sary*, 2° pl. condit. ; 8° col. *sey*, en face de 2° sing. ; ajouter pp. *yta* ; 9° col., lire : *sin*(5), *son*(8) ; *soci* = soyez.

2° Verbe *Aioir* · 3° col., *ouse* (au lieu de *ousse*), ajouter *ara*, 3° sing. fut. ; *avey* , 3° sing. impf. (aussi infin.) et la curieuse forme *ave* [*espleca*] = avoir [expliqué]. 4° col., placer *ara* en face de 3° sing. ; 5° col., *ussian* en face de 3° pl ; 6° col., ajouter *ossi*, 2° pl subj impf., 7° col , *avey*, en face de 2° sing. impf , et lire *oussey* (au lieu de *ousey*) ; 8° col., *avin*, en face de 1 sing. ; la forme de fut. 2° sing. est *aret* ; *ousey* (non *oussey*) est une 2° p. sing. ; 9° col., *osi* = ayez ; le pp. est *u*, (*z*) *u*, mais on trouve aussi *ais an ou*.

A. François : *Les Caracteres distinctifs du français moderne* ; in 8°, Genève, Kündig, 1908 ; leçon inaugurale du cours d'histoire de la langue fr. moderne (2 mai 1908).

D. Fryklund : *Les changements de signification des expressions de droite et de gauche* dans les langues romanes et spécialement [en français. Thèse ; Uppsala. 1907, Almqvist et Wiksell. (Cf. compte-rendu de J. Jud, in *Archiv fur das Studium...*, CXXII, 1-2, 1909, Braunschweig)

L. Gauchat : *Les Noms gallo-romans de l'écureuil* (in *Mél. de Philol. rom. et d'H. litt.* offerts à M. M Wilmotte, I, p 175 : (Paris, Champion, 1910). Erudite notice due au savant romaniste suisse. Lire plus spécialement, I, p. 188, ce qui concerne le dernier type des noms relevés, **verjat* ou **verjasse*, Savoie *vardafe* (et variantes citées, issues de *viverra*). « Les patois fr -prov. permettent aussi bien une base *vi(v)errica* que *ve(v)errica* ; même *verrica* non redoublé pourrait suffire. . Les formes modernes sont tirées d'un ancien **vierdze*, fém., éteint, au moyen de *-attus* et *-acea*. [1] »

L. Gauchat : *Langues et Patois de la Suisse romande*, Neuchâtel, Attinger,

1. Voir dans cette même revue (1909, 3 et 4) qq spécimens des patois du Bugey, de la Bresse et de la Dombe en 1909

Voir aussi (in *Annales Soc. Emul de l'Ain*, 1910, 2e fasc) *La Piedmontaise*, poeme bressan (XVIIe s) célebrant la campagne de Lesdiguières contre les Espagnols en Italie (1617)

1. On nous permettra, bien qu'il ne s'agisse plus de linguistique, de signaler ici, dans les mêmes *Melanges*, l'article de M E Gerard Gailly intitulé *Hélene Gillet* (Une exécution capitale au XVIIe s) — Cette etude historique intéressera vivement nos concitoyens, puisqu'elle met en scène, à ce qu'il paraît, en un drame d'un pathétique depassant tout ce que pourrait imaginer le plus horrifique mélodramaturge, une petite fille du President Favre, père de Vaugelas (I p. 203) [Avis aux érudits historiens de la Savoie et aux lecteurs avides d'émotions fortes.] Mentionnons egalement . II, 653, M Souriau, *Lettres de Ducis a N Lemercier ;* et II, 417-443, le travail très fouillé de Fr. Novati : *La canzone popolare in Francia e in Italia nel più alto medio evo* [Puisque la Florimontane encourage les recherches des folkloristes locaux, nous leur conseillerons de lire, sur les chants populaires, les suggestives remarques de M F Castets, à propos des *Canti popolari Velletrani* raccolti e annotati (par A. Ive, Rome, 1907), in *Rev des Langues romanes*, LIII (janv -juin 1910, p 236) Voyez aussi dans les *Etudes critiques sur la tradition litteraire en France*, de M Wilmotte, in 12, 1908, Champion, l'article intitule *Les Origines de la chanson populaire*].

1907 (extr. du *Dict. Géogr. de la Suisse*, publié sous les auspices de la Soc. Neuchâtel. de géogr.) [1] Cette étude, suivie d'une utile bibliographie, est peut-être la plus substantielle que nous ayons sur cette question. Cf, du même auteur : *Les Limites dialectales dans la Suisse romande* (in *Bull. du Gl. des Pat. de la S rom.* III, 17).

L. Gauchat : *La Trilogie de la Vie* (I. Naissance et baptême) ; (in *Bull. Gloss. Pat. Suisse rom.*, 1910, p. 3.) Très intéressante etude, accompagnée d'une planche ; spécimen des articles du futur *Glossaire Romand.*

L. Gauchat : *Les Noms patois des clochettes de vaches* (avec une planche). Extrait du *Bull. Gloss. Suisse rom.*, VIII.

Van Gennep : série d'articles *(Mercure de France),* analysés plus loin [2]. Nous ne pouvons que mentionner ici deux récents volumes du même auteur, qui ne manqueront pas d'intéresser les curieux d'histoire littéraire comme les ethnologues et les folkloristes : *Les Rites de Passage,* Paris, Nourry, 1909, étude systématique de divers rites, et *La Formation des Légendes,* Paris, Flammarion, 1910 (Livre I : Le conte, la fable, la légende et le mythe, II : Les Thèmes des légendes ; III : Les légendes relatives au monde naturel ; IV : Les légendes relatives au monde surnaturel ; V : Les légendes historiques ; VI : Les légendes dans la littérature ; VII : La formation et la transmission des légendes). Cf. J. de Gourmont, compte-rendu, in *Mercure de France,* 1er mars 1910.

Van Gennep : *Un Cas de possession* (Extr. des *Archives de Psychologie,* X, 37, septembre 1910). Document curieux pour ceux qui étudient les phénomènes psychiques. Il offre aussi certain intérêt linguistique, si l'on y reconnaît, avec l'éditeur, des prononciations particulières au Genevois et au Chablais. La question posée au début pourra être élucidée par un lecteur au courant des menus faits ecclésiastiques de notre région.

J.-F. Gonthier : *Origine des Noms de famille savoisiens* ; feuille in-8°, Annecy, Abry, s. d. [1910] ; ext. des *Mémoires de l'Acad. Salésienne.* Il conviendrait de distinguer parmi tous ces patronymiques ceux qui sont spéciaux à la Savoie, car une foule de ces noms sont également usités en diverses contrées. Quel sera le criterium ? L'étude des lois phonétiques particulières à telle ou telle région pourrait offrir une base sérieuse. Il y a la matière à un travail nouveau et qui serait accueilli avec gratitude. M Gonthier saura le mener à bonne fin, puisqu'il unit à la connaissance des usages locaux et des parlers savoyards une érudition assurément peu commune.

Mlle Haberli : *Les Groupes latins* kl, gl, pl, bl, fl *en franco-provençal.* (Thèse présentée à l'Université de Berne en 1906 et publiée en 1908 dans le tome 33 de la *Zeitschrift fur franz. Sprache und Litteratur.)*

Hoffmann Krayer : Compte-rendu de la *Flore populaire de la Savoie* (in *Archives suisses des Traditions populaires,* XIII [1909], p. 306). Très favorable.

J. Jeanjaquet : *Formules enfantines accompagnant la fabrication des sifflets de saule.* « Lorsqu'au printemps les garçons enlèvent l'écorce du saule en sève pour en fabriquer des sifflets, et qu'ils frappent du manche de leur couteau le tronçon de branche qu'ils ont coupé à cet effet, ils accompagnent l'opération d'un refrain traditionnel cadencé, qui se rencontre dans les différents cantons sous des formes très variées. » L'auteur a extrait des matériaux du *Glossaire des Patois de la Suisse romande* toutes les formulettes patoises de ce genre qui ont été recueillies. Cf. *Dict. Sav.*, v° *châvă.*

J. Jeanjaquet : *Etymol.: Suisse rom.* Cetour « cellier » (in *Bull. du Gloss des Patois de la Suisse romande,* 9e année, 1910, n°s 1-2, p. 26.) Discute l'étym.

1. Le 18e fascic. (livr. 201 212) contient un excellent article sur le folklore, de M. Hoffmann-Krayer. Nous le signalons avec plaisir aux folkloristes savoyards. Il sera pour eux d'une grande utilité

2. Sur Van Gennep, *Religions, mœurs et légendes,* cf notre compte rendu, in *Rev Sav*, 1909, p 332.

subturnus. Voir p. 31 quelques réflexions à propos de c initial latin + *e* ou *i* dans nos régions.

J. Jeanjaquet : *L'Extension du français et la question des langues en Suisse.* Bibliographie analytique, qui est un modèle. Extrait de la *Bibliogr. ling. de la Suisse romande,* 1er fascic. in-8°, Neuchâtel, Attinger frères, 1910. Très complet. Renseignements fort intéressants. notamment sur les polémiques linguistiques. Sera aussi indispensable aux érudits savoyards que la *Bibliographie des Patois gallo-romands* de Behrens, dont la biblioth. florimontane vient d'acquérir la 2e éd. (trad. Rabiet).

J. Jud : *Poutre,* thèse (Université de Zurich), Braunschweig. 1908; avec 5 cartes. Cf. savoyard *peudra,* p. 13; *ponna.* p. 22.

J. Jud : *Franz.* Aune, « erle », belle étude de géogr. linguistique, extr. de *Archiv fur das Studium* etc. CXXI, 1-2, 1908, avec 3 cartes, Braunschweig, et CCXIV, 1-2, 1910, 2 cartes.

Jullian : *Histoire de la Gaule.* L'œuvre monumentale de l'éminent historien a droit de figurer ici pour les pages consacrées à la langue des Gaulois; elles mettront nos lecteurs au courant de l'état actuel de la question (II, 360 sqq.). Cf. II, 32 : « Certaines frontières dialectales ne sont autres que d'anciennes limites de cités ». Pourrait-on préciser cette assertion en ce qui concerne la Savoie ? (Renvoie en note aux cartes du *Grundriss de Groeber* (2e éd, I, 1904-1906.)

C. Marteaux. Voyez E. Muret.

P. Massia. *Su l'Etimologia di* « Etroubles », note de toponomastique valdôtaine, in 8°, Aoste, Marguerettaz, 1908; extr. de la Revue *Classici e neolatini,* 2-3, 1908. A comparer utilement avec les continuateurs savoyards de *stipula. stupula.* L'auteur s'est fait une spécialité de la toponomastique. Signalons également :

Toponimia biellese (extr. de *Bollettino storico della prov. di Novara,* 2e et 4e fasc. 1908).

Intorno all' etimo del nome locale di Charvensod. note de toponomast. valdôt, in-8°, Aoste, 1909, extr. de la Rev. *Classici e neolatini,* 2-3, 1909.

Sul nome locale di Settimo Rottaro, recherches historico-linguistiques, Ivrée, 1909 (extr de *Il Canavesano.* 15 et 19 janv. 1909.)

Per le Origini del Nome locale di Gressoney, note de topon. vald, in-8°, Ivrée, 1908.

Del Nome locale di Chivasso, recherches historico-lexicogr.. in-8°, Ivrée, 1909; extr. de *Rivista Canavese e Valle d'Aosta,* 1 et 2.

Toutes ces brochures sont intéressantes à parcourir, étant donnée la parenté des parlers savoyards et valdôtains.

P. Meyer. Voyez Philipon.

W. Meyer - Lübke : *Einfuhrung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft* ; 2e éd., Heidelberg, Winter, 1909. Compte rendu très détaillé de J. Jud. in *Archiv fur das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen,* CXXIV, 3-4, 1910, Braunschweig.

Morf : *Mundartenforschung und Geschichte auf romanischem Gebiet* (in *Bulletin de Dialectologie Romane,* janv.-mars 1909, p. 1, 1er fasc.). Aperçu nouveau sur le domaine franco-provençal.

Mugnier : *Les adjectifs dans le patois d'Arvillard* (in *La Savoie litt. et scient.,* 3e trim. 1907). Contient, p. 102, des observations sur la syntaxe.

E. Muret : *Le Suffixe germanique* — ing *dans les noms de lieu* de la Suisse fr. et des autres pays de langue romane; in-8°, Paris, Champion; extr. des *Mélanges de Linguistique* offerts à M. F. de Saussure (Collection linguistique publiée par la Soc. de Linguistique de Paris, II)

E. Muret : *De quelques desinences de noms de lieu* particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie; in 8° (extr. de *Romania,* XXXVII.) Voyez

l'analyse critique de cet ouvrage et les additions ou corrections proposées par M. C. Marteaux, in *Rev. Sav.*, 1909, p. 66 et fascic. suivants.

E. Muret : *Les Patois de la Suisse romande.* (Extr de la *Bibl. Universelle et Revue Suisse)*, Lausanne, Bridel, 1909. Excellente brochure de vulgarisation, que feront bien de méditer ceux de nos compatriotes pour qui les patois sont de simples débris du celtique. ou du français corrompu

Mme L. Odin : *Glossaire du Patois de Blonay*. M. E. Muret nous prie d'annoncer la prochaine publication. sous les auspices de la Société d'Histoire de la Suisse romande, de cet important glossaire, où seront recueillis près de douze mille mots.

Nous le faisons d'autant plus volontiers que l'auteur fut la mère de deux savants enlevés l'un et l'autre à la fleur de l'âge. L'un fut Alfred Odin. à qui l'on doit le meilleur ouvrage d'ensemble sur les patois du canton de Vaud ; l'autre un jeune mathématicien sur qui la science fondait les plus grandes espérances.

Dès que ce *Glossaire* aura paru. nous en donnerons une analyse critique dans la *Revue de Philol. fr. et de Littér.* [1].

J. Orsier : Propos historiques et Littéraires. *Un poète musicien au XVIe s.* : Nicolas Martin, ses Noëls et ses Chansons (1498-1566) ; in 8° (extr. de la *Revue de la Renaissance*), Paris, Champion, 1910. L'auteur s'était déjà occupé du poète-musicien de St-Jean de Maurienne, dont il avait réimprimé les *Noelz et Chansons en français et en patois,* (paroles et musique) en 1879, dans la Collection du Trésor des Vieux Poètes éditée par Wilhem. Vers la même époque, A. Constantin avait de son côté publié. dans la *Revue Savoisienne*. l'œuvre de N Martin. M. Orsier apporte une nouvelle contribution à l'étude du vieux poète. grâce à qui « tant de seigneurs françois » ne dédaignaient pas de « prendre plaisir au langage patois ». N. Martin mérite bien qu'on consacre à son rustique parler une étude philologique détaillée. M. Orsier est, croyons-nous, disposé à l'entreprendre. Comme pour la *Moquerie Savoyarde*, ce sera le complément de la présente notice.

J. Orsier : Propos historiques et littéraires. *La Moquerie Savoyarde,* in-8°, Paris, Champion, 1910. Apologue en vers (patois savoyard) de la fin du XVIe s., déjà publié et commenté par A. Constantin Peut-être convenait-il de le mentionner L'auteur s'est placé à un point de vue différent. Il recherche surtout les origines de cet apologue, dont une variante devait inspirer à La Fontaine sa belle fable du *Meunier, son fils et l'Ane*. Un index des sources bibliographiques sur l'origine des contes et fableaux termine cette agréable plaquette, extraite de la *Revue de la Renaissance,* tome X, juillet-sept. 1909. A compléter par une étude du vocabulaire et du style (Cf. compte-rendu in *Revue Universitaire,* XIX, 15 nov. 1910, par G. Rudler). Sur une version italienne de cet apologue dans un sermon de saint Bernardin de Sienne, d'après une rédaction de 1427, cf. *Actes de l'Acad. de Bordeaux,* 1901, 147-155 ; E. Bouvy, in *Bull ital.* 1902, 97. et *Revue Universitaire,* 15 mai 1907, p. 451. Sur la *Moquerie*, cf. Van Gennep, in *Mercure de France*, 16 février 1910.

E. Philipon : Dans les *Documents linguistiques du Midi de la France* publiés par P. Meyer (Ain, Basses-Alpes. Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes), Paris, Champion, 1909, gr. in-8°, M. Philipon a donné une étude générale des parlers bressans et dombistes du XIIIe au XVe s. (p. 105). bugistes (p. 139), pays de Gex (p. 153). Ces régions. qui appartinrent à la Savoie, nous intéressent trop pour que le précieux travail de M. Philipon ne soit pas accueilli par les Savoyards avec la plus grande faveur. (Cf. Jules Ronjat, in *Rev. Langues Rom.*, LIII, p. 186.)

Danielle Plan : *Un Genevois d'Autrefois,* in *Bull. de l'Inst. nat. Genevois*

1 Ces lignes etaient sous presse quand nous est parvenu ce beau volume in-8° de XVI 715 p., publie avec l'appui de la Confédération et de la Commission du *Glossaire* des patois de la Suisse romande (Lausanne, Bridel ; *Mém. et Docum. publies par la Soc. d'H. de la Suisse rom*), préface d'E. Muret.

XXXIX, 1909, Genève. Il s'agit d'Albert Gosse (1753-1816). Nous n'avons pas à analyser ici cette copieuse biographie. Nous désirons signaler simplement, parmi les pièces annexes, la XXXIIe : *Refrains de Pierre Penard,* l'aveugle de Mornex, composés à l'occasion de la naissance du roi de Rome, (certains couplets rappellent singulièrement telles productions de Collombat), et surtout l'annexe XXX : lettre de Jacques Balmat à H.-A. Gosse, sur les soins à donner aux abeilles. Cette lettre datée de « Chamonyx » est, comme le dit Mr Plan, très curieuse, non seulement pour les apiculteurs, mais encore pour les philologues (orthographe et style, surtout syntaxe). Voyez plus loin, P. Stapfer.

E Ritter : *Chanfon de la Complanta et desolafion dé paitré,* texte en patois savoyard du second quart du XVIe s. (in *Mélanges Chabaneau*, Erlangen, 1907.) Tirage à part de 6 pages.

J. Ritz : *Les Chansons populaires de la Haute-Savoie ;* 3e éd., Annecy, Abry, 1910.

Ronjat : *Les Noms de lieux dans les montagnes fr.* (in *La Montagne,* Revue du Club-Alpin, IV, 8 et 9, 1908, p. 318 et 354.) Cf. compte-rendu par M. Grammont, in *Rev. des Langues rom.*, LIII, janv -juin 1910, p. 182

C Servettaz : *Vieilles Chansons Savoyardes,* recueillies et notées avec commentaires Chansons de moissons, ch de bergères, ch. d'amour) : in-8°, 1910, Paris, Leroux, et Annecy, Abry. Les lecteurs de la *Revue Sav*, où plusieurs chapitres de cet important travail ont d'abord paru, connaissent la valeur des recherches de M. C. Servettaz. Il serait donc peu utile d'insister ici. (Cf. une analyse rapide de cet ouvrage dans *Annecy, son lac* . . 8 sept. 1910. D'autres articles élogieux ont été insérés dans la presse locale.)

P. Stapfer : *De quelques Jargons* (in *Revue Universitaire,* 15 janv. 1909, p. 30. « A Grenoble, écrit M. Stapfer, on a licence de dire « J'irai vous voir *puis* », et je n'ai ni constaté moi-même, ni lu dans les auteurs qu'on s'exprime ainsi ailleurs que dans le Dauphiné. » M. Stapfer n'est sans doute jamais venu en Savoie et n'a jamais conversé avec un Savoyard demi lettré -- On trouvera notamment deux exemples de cet emploi dans la lettre de J Balmat dont nous avons parlé plus haut. (Voyez D. Plan). — La locution que M S. cite ensuite, « avoir peur de sa peau » = n'être point brave, n'est pas seulement employée dans les Charentes, elle est usuelle dans le Lyonnais, dans la Bourgogne et aussi, croyons nous, dans toute la Savoie. — L'article de M. Stapfer forme un chapitre des *Récréations grammaticales et littéraires* (Paris, A. Colin, 1909), livre d'une lecture aussi utile qu'attrayante.

Tappolet : *Les termes de fenaison dans les patois romands*, Lausanne, Bridel. A comparer avec les variantes usitées en Savoie. (Extrait du *Bull. Gloss. Suisse rom.*, 1909)

A. Thomas : *Notes lexicographiques sur la plus ancienne traduccion latine des euvres d'Oribase* (in *Mélanges* Louis Havet, 1909). Discute l'étym. du savoyard *setor* < *subturnus*. Cf *Dict. Savoyard*, v[is] *cëtor* et *fartò*.

A. Thomas : *Franco-provençal* Vorze (in *Notes étymol et lexicogr.; Romania*, série continuée par la suivante).

A. Thomas : *Notes étymologiques et lexicographiques*, nouvelle série ; (in-8°, Paris, Champion, s. d., extr. de *Romania*, 1910, p. 184). Le maître romaniste continue ces analyses philologiques pleines d'attrait dont il a rassemblé les résultats antérieurs dans les *Essais de Philol fr.* et dans les *Nouveaux Essais*. Cette série traite de plusieurs vocables usités dans nos régions, ou, plus généralement, dans le domaine fr.-provençal. On pourra rechercher les variantes locales que nous n'avons pas relevées dans le *Dict. Savoyard*. Citons en particulier : lyonn *bardana* (de **paretana*) ; anc. bressan *batior* (corresp. au fr. *battoir*) ; anc. bressan *chenava* (de **canapatum.* : forez. et lyonn *gorgosson* ; anc. lyonn. *moutia* (de **multitatem*) ; anc bressan *sei* (de *sedem*). Parmi les autres formes

fr.-prov dont il est question plus ou moins incidemment, indiquons *afeiti, amoirous, bicheta, chandir, chapit, coumba, crêt, dérupe. desaima, écherpir, écossou, farâ, jouclia, poumentar, wandille,* etc. — Peut on rapprocher *bartou* (Chambéry), punaise, des continuateurs de **paretana* (avec un suff. différent) ? Au fr -comtois *charevoste, charevate,* on peut comparer le sav. *charavoute.*

H. Urtel : *Sur l'Agglutination de l'article dans les dialectes fr.* (in *Philologische und Volkskundliche Arbeiten Karl Vollmœller*, p. 75 81 ; in 8°, Erlangen, F. Junge, 1908) Les exemples sont tirés surtout des parlers de l'Est. Cf. Tappolet, *Bulletin du Gloss des Patois de la Suisse rom* , 2e année. fasc. I. II, III, IV, et J. Désormaux, *L'Agglutination de l'article dans les Parlers Savoyards*, in *Revue de Philol. fr.*, 1906, p. 168.

Eug. Vial . *Un Noël en patois lyonnais* (in *Revue d'H. de Lyon*, tome 8. 6e fasc., nov.-déc. 1909, p 447.) « L'auteur de ce *Noël,* « l'enfant d'Un-An de la place des Terreaux », s'appelait de son vrai nom *Dunant,* et on peut l'identifier de façon certaine avec le chirurgien lyonnais Claude ou Jean Claude Dunant, qui, le 14 déc. 1651, fut élu maître de métier par la corporation des maîtres-chirurgiens. » Ce patronymique *Dunant* est vraisemblablement originaire de nos régions Aux généalogistes savoyards d'approfondir cette question.

L. Vignon : *Les patois de la région lyonnaise* (suite). Le rég. indir. de la 3e p ; formes du sing (in *Rev. de Phil. fr.*, 1er trim. 1908). Continuation d'une vaste enquête, déjà signalée antérieurement.

G Wissler · *Das schweizerische Volksfranzœsisch* (Les provincialismes de la Suisse française). Dissertation inaugurale (Univ. de Berne); in-8°, Erlangen, 1909. Etude très utile Nombreuses comparaisons, indiquées ou suggérées, avec les provincialismes de la Savoie. L'auteur. au courant des récents travaux dialectologiques. signale lui-même un grand nombre de semblables rapprochements. Il serait aisé d'en accroître la liste (Cf. compte-rendu critique de H. Urtel, in *Bull. de Dialectol. romane,* janvier juin 1910, p. 47.)

X. : *Guappi, gouape et gwapa*, in *Annecy, son Lac...*, 31 mai 1910.

Y. : *Luge, toboggan, bobsleigh,* in *La Dépêche de Lyon,* 24 décembre 1907. Distinction à établir entre ces trois dénominations, définition et description.

Z. : *Parret* (terme du fr. local). in *Industriel Savoisien*, nos des 13 et 20 février 1909. Notice sur l'emploi du *parret* (ou *bochet*) à Manigod et aux Clefs ; locutions et usages intéressants

Annecy, 26-12-10.

J. Désormaux

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

A. Van Gennep : **Légendes, Chansons, Jeux, Coutumes et Croyances de la Haute-Savoie.**

Dans le *Mercure de France* (fasc. des 1er et 16 septembre 1910), M. Van Gennep, ethnologue et philologue bien connu, consacre d'intéressantes pages aux *Légendes et Coutumes de la Haute-Savoie.*

L'auteur trace d'abord une rapide esquisse historique et descriptive de la vallée de l'Arve et de la région de Bonneville, qu'il a prise comme centre de ses recherches.

Il a rapporté de ses investigations, avec une scrupuleuse sincérité, des légendes, chansons, jeux, coutumes et croyances d'origine savoyarde dont il donne une copieuse nomenclature.

Prétendre faire ici une analyse des recherches de M. Van Gennep, serait répéter inutilement les citations et les explications qu'il donne d'après les documents recueillis avec un soin méticuleux sur le terrain même où ses légendes se sont développées. Il nous suffira de rappeler que certains de ces contes et de ces légendes ont un cachet caractéristique : un fonds de malice gauloise, rehaussée de sel savoyard.

Les chansons figurent au nombre d'une vingtaine, dont quatre seulement avec la notation musicale. Toutes sont inédites et n'ont, par conséquent, été données ni dans Tiersot, ni dans Ritz, ni dans Servettaz, dit M, Van Gennep, sauf quelques versions ou variantes figurant dans les ouvrages de ces trois auteurs. Citons entre autres : *La Plainte des amants séparés ; L'Amoureux ; La Confession surprise ; La Surprise amoureuse ou la belle endormie ; Le Choix d'un mari ; La Chanson des Vignerons d'Ayse ; En revenant de Noces ; Descendez à l'ombre ; Les Adieux du marin ; Le Déserteur ; Les Saisons ; Chansons à boire ; Les deux Commères ; Les Filles à marier*, etc.

Outre MM. Dumont et Mallinjoud, de Bonneville, qui ont contribué aux recherches de M. Van Gennep, on remarque que Mlle Marie Gay, La Marie Gay — on met l'article devant les prénoms féminins en Savoie — type de la chanteuse populaire de nos campagnes, que l'on invite généralement aux noces et aux diverses cérémonies de famille, a donné à M. Van Gennep la plupart des textes reproduits dans son ouvrage. Malgré l'importance de cette glane fructueuse, il est regrettable que la notation des mélodies n'ait pu être transcrite. Il appartiendrait à un musicien de la région de combler cette lacune en notant, sous la voix de La Marie Gay, si possible, l'adaptation musicale qui convient à chacune de ces chansons, et constituerait le complément obligé des paroles.

Très nombreuses sont les vallées savoyardes non encore explorées par le folk-loriste, et rares sont les voyageurs friands de la récolte des vieux usages, des légendes et des chansons de crû. Beaucoup de ces traditions sont communes à toute la région savoyarde et, comme les plantes, un assez grand nombre se différencient suivant les localités.

Après quelques citations en patois savoyard, M. Van Gennep

termine par une description de plusieurs coutumes savoyardes, non moins suggestives que les légendes et les chansons qu'il a reproduites.

Enfin, rendons un tribut d'hommages à M. Van Gennep, pour l'importante contribution qu'il a apportée aux recherches folk-loristes en Haute-Savoie. Ce n'est probablement qu'un chapitre de son grand ouvrage sur le peuple savoyard, ouvrage qui pourra servir de premiers fondements à l'œuvre folk-loriste dont la Florimontane a entrepris la réalisation.

Les éléments contenus dans les deux fascicules du *Mercure de France*, cités plus haut, sont dès maintenant précieux à consulter. Certes, le lecteur qui parcourra les *Légendes, Coutumes et Chansons savoyardes*, saura gré à M. Van Gennep de lui avoir procuré un moment de satisfaction et de gaieté ; son seul regret sera de le voir sitôt prendre fin avec le texte.

François GARDIER.

E. MURET : **De quelques désinences de noms de lieux particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie,** 1908. (Extr. de la *Romania*, t. XXXVII.)

(Suite)

Parmi les noms de lieux dérivés de noms d'hommes germaniques au moyen du suffixe — *ing* où l's final caractéristique montre « leur correspondance avec les noms de lieu germaniques en — *ingum*. ou — *ingen*, qui étaient, à l'origine, des noms de famille patronymiques employés au pluriel pour désigner la propriété ou l'habitation des descendants d'un ancêtre éponyme » (p. 94-544), M. Muret ne cite, avec Gemoëns et Samoëns (v. *plus haut*) que :

Asserens (Feigères) de Ansheringis, là où demeurent les descendants d'Ansheri, d'après Foerstemann, *Altdeutsches Namenbuch* I, 1900) — *Assereins* 1730.

Borcherens (Moye) — peut-être de * *Burcarius* + *ingis*.

Daudens (Evire) ; cp. Dando? — En 1572 *Dodens* (BRUCHET: AIE, n° 483) ; pat. *Deudan* (FENOUILLET: *o. c.*, p. 276) cp. au IXme s. *Doddane* (*Ch. de Cluny*, I).

En réalité, ces noms en *ens* ou *ans* sont plus répandus en Savoie qu'on le croit ; seulement ils n'y existent plus guère qu'à l'état de petits villages ou de lieux dits. Ils sont assez fréquents dans la Semine, pays peu productif et dans la haute montagne. J'ajoute donc :

Abertans (aux), près Montriond, par *Alabertingis*, d'Alabertus.

Artanens (Montriond) en 1200 (SHAG, XV, doc. p. 4) d'Altanus, du Polyptique de St-Germain.

Amerans (bois des) à St-Gervais-les-B., d'Amar.

Avenens, aux environs de St-Jeoire, en 1303 (SHAG, XIV, p. 324) d'Abo.

Bosonens (Usinens) *Bossunens*, 1273, de Boso.

Bostans (Samoëns) par *Bositingis* de *Bos* et de *ît*, cette racine plutôt finale [1].

Bovinens (Usinens) *Bovenens* 1273 (SHAG, XIV, nº 348, lu *Bonenens*) 1339 (Bruchet : AIE, 43) de Buvinus ; cp. *Alpem de Bovinant* 1100 (Trepier : *Décanat de St-André* nº 32 ; mém. de l'Ac. de Savoie ; Doc. t. VI).

Cusinens (St-Germain-s.-Rhône) ; de *Cusinus* (Holder) ; cp. *Cusiningo* (HPM, I, col. 103) auj, Cusnengo (Verceil) et le n. pr. Cuzon.

Hudrezens (Morzine). les Edressants (Carte de l'Et.-Maj.), ou les Udrezants, par *Uldricingis*, d'Oldericus.

Malant (vignes de) à Fillinge, en 1730 ; *vinea de Malens* 1306 (SHAG, XV, doc. p. 40.), *Madalingis*.

Therens (Thairy) ; cp. *Therengo* (HPM, I, table).

Usinens 1273 (SHAG. XIV, p. 400, nº 348), *Usunens*, *Usenens* 1303 (id. p. 307).

M. Muret rattache au suffixe masculin *-incus* les noms propres suivants où d'anciens gentilices en *ius* sont attestés par l'influence de l'yod.

Avugnens (Fessy) G. Abonius ou Aponius. — *Avugnans* 1337 (J.-F. Gonthier : *Inv. de St-Jean d'Aulps*, nº 855). D'après les formes patoises venues d'*acucula* et d'*acuculio*, *avolià*, *aiguillée* et *avolion*, *aiguillon*, comme d'*aquila*, *avoulïĕ* (Constantin et Désormaux : *Dict. sav*), le gentilice pourrait être Aquinius. Je verrais de même dans Avusy (Genève), *Avuysie* 1302 (SHAG, XIV, nº 283, p. 300), *Acutiacum*, d'Acutius ou Aqutius.

Avulliens (Montagny) Abullius. — De même, Aquilius ; cp. Avully (Brenthonne), *Awilie* 1257 (SHAG, id., p. 39, nº 54) rappelant peut-être aussi une terre possédée par un seigneur d'Avully (Genève) *Avullyacus* 1220 (id., IV, 28) ; *Avaliaco*

1. *Polyptique*, etc. p. 340. Botans, au xive s *Bostans*, existe près de Montbéliard ; cp. Perrenot dans *Mém. Soc. Emulation de Montbéliard* XXXIe, v. 1904, p. 62.

1012 = ? *Avuliaco* dans GUICHENON, GAVARD : *Prieuré de Peillonnex*, 14, Ac. Salés., XXIV ; = AS mas à Sillingy.

Cervens, Cervius, — *Cervenc* 1138-1203 (*Ac. de Sav.*, II, p. 271, 274), *Cervenz* 1311 (id., XI, p. 288), id., 1413, (BRUCHET : *Château de Ripaille*, p. 334) : pat. *Çarvan*, *Cervein* et *Fervein* (FENOUILLET : p. 273 et 29). On peut noter la présence singulière du *z* final.

Cessens (Savigny), Sextius. — *Sercens*, *Sersens* 1160 (SHAG, XIV, 378), *Sesens* 1225 (id., VII, 296).

Chignan (Alinge), Canius. — *Chygnan* 1730.

Chullien (Marin) Caulius. — Je maintiens *Caulianum* d'après *Chulins* 1306 [1].

Corzent (Thonon), Curisius. — *Corsenz* 1228 (J.-F. GONTHIER : *Inv. de St-Jean d'Aulps*, n° 915) ; cp. *Corsant* 1382 (RS [2], 1902, p. 157, n° 82) ; *Corsan* sur la carte de Borgonio. Le *z* médial ne serait-il pas dû à une prononciation locale ?

Marignan (Sciez), Marinius, Matrinius. — *Marriniens* 1258 (SHAG, XV, doc. n° 16) *Margignens* (?) 1274 (Acad. Chabl.. VII, doc. 10) ; *Marrignyens* 1327 (AS, XXXIII, 1910, p. 316).

Marzan (Cluses). Marsius, Marcius, Martius. — *Marzain* 1730 ; v. plus haut Corzent, qui s'expliquerait alors mieux par Curtius, comme *Marzan* par Martius ; cp. Marzano (HPM, I, 681) de Martianum.

Neydens; *Noydent* 1179 (BESSON : *Mém. Pr.*, 36) et 1246 (SHAG, IV, p. 65, n° 57, doc.). *Neydenz* 1271 (id., XIV, p. 118, n° 130 [3]) et v. près de Jussy (Genève), *Necdens* 1261 (SHAG, XIV, n° 66) auj. Neydan, et à St-Cergues. N'y aurait-il pas là le gentilice Nigidius + *incus*, d'une formation antérieure au ve siècle ?

Pernens (Neydens), Paternius, Parronius, Paternus. — *Pernain* 1730.

Sauterens (St-Pierre de Rumilly) Saltorius, Salitorius (add., p. 122). — *Sauterens* ne me paraît pas venir du « terme médiéval et dialectal *sautier* » (p. 544-94), mais de *saltuarius*, usité dans Petrone au premier siècle et devenu plus tard nom

1. RS, 1897, p. 163 Cette forme est synchronique de *Bissingio*, *Marningii*, *Cissingio*, *Massinge* en regard de *Champengii*.

2. S. CORDERO DI PAMPARATO *Dernière campagne d'Amédée VI* (1382-1383). Table des noms

3. M. Muret dit que le *z* final de Neydens (p. 561-111) ne semble compatible avec aucun des quatre suffixes *ianus*, *inus*, *ingus*, *incus* : v. cependant plus haut Cervens et Corzent.

propre ; cp. Vacherens (Cordon) 1339 (RS [1], 1909, p. 29), de *Vaccarius* + *incus* (ou *ingis*).

Thorens, Thorius, Turius. — *Thorinc* 1264 (SHAG. XIV, n° 86, écrit Thorina ; cp. Reg. gen , n° 976), *Thoyrens*, 1273 (id., n° 140, p. 130) ; *Toren* (Fenouillet). Même nom à la Cluse et à Douvaine, la *Toranche*, en 1730.

Veytrens (Bassy), Victorius, Victrius, Victor.

M. Muret me permettra d'y ajouter les suivants qui ne pourraient trouver ici une meilleure place :

Andans, seigneurie à Megève d'après de Foras (*Armorial et Nobiliaire de l'anc. duché de Savoie*, 1863-1900), de Andus(H.)

Blecheins (Archamps), *Bléchens* 1309 (*Reg. genev.*, n° 1632) 1546 (Bruchet : AIE, 986) et *pra Blesseins* 1730 (Neydens) ; cp. Blessens (Vaud), *Blessens* 1160 (*Mém. de la Suisse rom.*, XII) peut-être de Blescius (H.)

Brécorens (Perrignier), *Brescuyrens* 1272 (Acad. Chabl., VII, doc. 4), *Brescurens* 1289 (Acad. sav., sér., 2, VII, 306), *Bracorand* 1624 (Bruchet : AIE. 533) *Bricourant*, *Bracorant* 1730.

Bussellant (Chessenaz), Buscilla (H.), Bussilius (Ch. de Cluny, II, xe s.)

Carrignan (Boëge) de Quadronius.

Chevran (La Frasse), *Chevrens* 1310 (SHAG, XIII, 126) de Caper ; écrit aussi Chevrent.

Cleran (en) 1730, à Neydens ; de Clarius.

Corgnens (Lugrin), *Cornens*, xive s. (RS, 1902, p. 179, n° 91) de *Curnius, dér. de Curnus (Holder) ou de Curinius.

Curriens, ndh. près de Doucy (Clermont) 1551 (Bruchet : AIE, 140) venu certainement d'une terre, de Corrius (H.)

Digneins (*pratum de*) 1264 (Acad Chablais., VII, doc. 10) mas disparu à Draillens, de Dinius.

Donian (le pas de) près de Dingy-St-Clair, de Donnius (Arch. de Turin ; *Comptes des subsides*, Inv. 57 ; communiqué par M. Bruchet).

Evian *Aquianum* 1150 (Cibrario e Promis, *Doc.*, p. 64 et 67) ; *Aiviano* 1195 (HPM, I, 1027), *de Aquiano* 1219 (SHAG, IV, p. 26), *Ayviens* 1420 (J. Camus : *La cour du duc de Savoie, Amédée VIII, à Rumilly*, RS, 1901, p. 343), *Eyviens* xvie s. (Bruchet : *Chât. de Ripaille*, p. 557) ; Aquius. Ce serait par simple coïncidence qu'Evian posséderait également des eaux renommées et *Aquianum* serait une étymologie de scribe.

1. Cl. Faure : *Contribution à l'histoire du Faucigny au XIVe s.*

Fillient (Orcier) *Fillens* XIVe s. (RS, 1902, nº 110, p. 163) et en 1730, *Figlian* ; de Fillius.

Fœnens (St-Germain sur Rhône) ; Fœnius.

Jurens (Dingy en Vuache), *Jurens* 1278 (SHAG, VII, nº 42) ; Jurius, d'après *Juriaco* (H.)

Marilliand, *Marlian* 1730 (Arenthon) ; Marillius.

Mayrans (Reignier) *Mayrens* 1309 (SHAG, XIV, p. 348, nº 311) ; Marins, Matrius.

Mercurens (Ballaison) 1340 (*Inv. St-Jean d'Aulps*, nº 807) ; Mercurius.

Moirens (Franclens) *Moyrens* 1402 (Institut genev., XII, p. 23) ; Maurius.

Molliens, terre en Semine 1377 (Bruchet : AIE, nº 156) ; Mulius, *Mullius. de Mullus (H.)

Moltans (les) à Marignier 1366 (*Inv. de St-Jean d'Aulps*, nº 610) ; cp. Molt-inus (H.)

Monnant (La Côte d'Hyot) *Mounant* 1234 (Acad. Sav. 2me s., II, p. 286 ; err. dans le Reg. genev., nº 670) ; mas à Arbusigny. On peut supposer Monnus, Munnus (H.) ou une racine germ. retrouvée dans Monegundis, ou encore *molinus*, d'où *molinincus*.

Mornant (Messery) *Modernincus*, de Modernus. Cet adjectif, devenu nom propre, apparaissant comme néologisme dans les écrits de Cassien et de Priscien, cette dérivation en *incus* ne serait pas antérieure ici au VIe s. Mornand, à Chaînaz-les-Frasses.

Pellans (Chaumont) *via antiqua dou Pellans* XIIIe s. (RS, 1869, 53) auj. fontaine du Pellan ; id. à St-André ; mas dit *aux Pellans* 1730 à Clermont ; Pellius, Pellus (H.)

Poignent 1730 (Cervens) ; *Punius. d'après *Puniaco* (H. c. 1052).

Poysans, id. (Perrignier) ; Potius.

Polens (Archamps) ; Paulus.

Polliens, n. de famille en 1500 à St-Gervais (Bruchet : AIE, nº 1023) ; cp. *Wilhemi Poyllem* 1276 (SHAG, XIV, p. 151) ; Pollius.

Serzin (Contamine-s/-Marlioz) *Serziaci* 1160 (SHAG, XIV, nº 330) ; sur les anciennes cartes *Sarzan* ; cp. Serzy (Marne) de *Seretiacus* d'après Holder, ici avec substitution du suffixe *incus*.

Sulens, mt de — (Le Bouchet) Sulus, Sullus (H.)

(A suivre.) Charles Marteaux.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1910

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

JACQUET P. La chapelle de Mouxy (*avec figures*). . . . 170
LE ROUX Marc. Une salle de l'art français du moyen âge au Musée d'Annecy. 215
— Sur l'église du Saint-Sépulcre 206
MARTEAUX. Sur les antiquités gallo-romaines. 78

BIBLIOGRAPHIE.

DÉSORMAUX J. Bibliographie dialectologique 263
Bibliographie savoisienne :
GARDIER Fr. Légendes, chansons, jeux, coutumes et croyances de la Haute-Savoie. par M. A. Van Gennep. 269
GAVARD A. Honoré d'Urfé. 66
MARTEAUX Charles. De quelques désinences de noms de lieux particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie, par M. E. Muret (*suite*). 68, 99, 194, 271

BIOGRAPHIE.

GONTHIER. Sur l'évêque Alamand. 201
MIQUET François. Recherches sur les familles des émigrants Savoyards fixés en France avant 1860 (*suite et fin*) 22, 102, 185, 233
— César Duval (*avec portrait hors texte*). 87

GRAVURES.

Annecy : Le Champ de Mars (crue du 21 janvier 1910 et niveau normal du lac) (*hors texte*). 55
Graphiques des crues du lac (*hors texte*). 66
Portrait de César Duval (*hors texte*). 87
Plans, coupes et motifs divers d'architecture de la chapelle de Mouxy 170
Chapiteaux provenant de l'abbaye de Talloires. 220

HISTOIRE.

CAILLET Louis. Cession de Châtillon et de Sallanches à Jean de Châlon, seigneur d'Arlay, par Humbert II, ancien Dauphin de Viennois (25 octobre 1552). 18

Désormaux. Sur des lettres patentes royales de 1901. 84
Fenouillet. Note rectificative. 83
Gardier F. Fête civique à Montmin l'an II 72
Genevois. Sur un compte d'apothicaire du XVIIe siècle. 77
Letonnelier G. Note sur la pierre de Choin employée dans les constructions au moyen âge. 231
— Note sur la perception de la dîme dans l'ancien diocèse de Genève 255
Serand J. Sur une adresse à la Convention 12

HISTOIRE NATURELLE.

Crozals (André de). Excursions lichénologiques dans le massif du Mont-Blanc. 154
Douxami. Observations géologiques aux environs de Saint-Gervais-les-Bains 247
Fenouillet. Sur deux blocs erratiques. 8
Guinier Ph. La Société mycologique de France à Annecy. 258
Le Roux M. Sur la cuvette polie et striée d'une branche du glacier quaternaire du lac d'Annecy. 85

INDUSTRIE.

Crolard Albert. Sur le projet de transfert d'énergie électrique du Rhône à Paris. 13

MÉTÉOROLOGIE.

Crolard Albert. Annecy et les crues du lac (*avec gravures et graphiques hors texte*). 55

PHILOLOGIE.

Désormaux J. Quelques chansons historiques : *La Chanson du duc de Savoie*, 119 ; *Panavo*, 124 ; Deux chansons historiques de 1814 et 1815. 128
— Onomastique savoisienne : Sur les noms du Chéran et du Fier, 180 ; Sur les prénoms patronymiques en *on*. 183
— Sur l'étymologie de *Cheran* et de *Fier*. 207
— Sur le Dictionnaire roman-latin de Koerting. 78
— Chansons sur l'Escalade 84
Fenouillet. Sur le mot *liau-bas*. 9
Marteaux. Communication sur le mot *Chautagne* 6
— Sur le mot *Monnetier*. 11
— Sur le mot *Gotreusă* 75
— Sur un procès religieux au XVIe siècle. 80
— Sur le mot *étrivă* 84
— Sur le dérivé latin *limitaris*. 152
— Sur les noms de lieu terminés en *ogne*. 203
— Sur l'adjectif latin *internum* et *infernum* 205

– Sur le mot *Rampon*. 206
— Sur les mots *Arve* et *Arveyron*, *Muraz* et *Morat*. 210
SERVETTAZ Claudius. Chansons rustiques savoyardes : Chansons d'Amour (*suite et fin*). 133

POÉSIE.

DESSERVETTAZ Alfred. *Vargonïeu ; Le Révŏ de Fanfwé ; Mon Vïon*, 48 ; *É Montanïĕ !* (poésies patoises) . . . 245
MARTEAUX Ch. *Le Miroir*, 66 ; *Chant*, 118 ; *Invocation*, 132 ; *A Albert Samain*, 185 ; *En Deuil*. 254

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

Liste des membres de la Société Florimontane. v
Liste des Sociétés qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne* ix
DÉSORMAUX J. et BUTTIN Ch. Rapport sur le Concours de Poésie de 1909. 39
MARTIN Georges. Rapport sur le Concours de poésie de 1910. 212
Programme du Concours de poésie de 1911. 262
Nécrologie : A. RICHARD, 71 ; J.-M. GERMAIN, 76 ; SALLAZ, 81 ; A. FOURNIER, 199 ; Ch. PHILIPPE. 204
Dons à la Bibliothèque. . . . 1, 5, 11, 71, 72, 76, 82, 200, 205, 209
Dons au Musée. 7, 10
Distinctions : MM. RAILLON, 1 ; GELEY, BRUCHET, 71 ; DÉSORMAUX, RUFFIER, SERVETTAZ, J. SERAND. 199
Compte-rendu financier de l'exercice 1909. 1
Liste des lauréats des Concours de Poésie de 1909. 3
Budget pour 1910 4
Règlements des concours. 83
Lauréats du Concours de Poésie de 1910 210
Date exacte de la fondation de la Société. 211
Nouveaux membres : MM. ORSIER, BLANC, LEHR, 5 ; DESSERVETTAZ, MARTIN, ABRY, 8 ; DUBETTIER, 72 ; ANTHONIOZ, ROBERT, ADÉ, GRIMONT, 152 ; A. LACHENAL 205
Démission : M. SCHOENDOERFFER 205
Exposition du Cinquantenaire de l'Annexion. 73, 152
Congrès des Sociétés savantes de Savoie. Liste des recherches proposées par M. Désormaux, 74 ; Décision 151
Promenades à Hautecombe et à Montrottier 153
Inauguration de l'inscription C. Dunant 201

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

13754. — Annecy. Imprimerie J. ABRY.

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1896

SAVANTES
N° 5595
IMPRIMÉS

1911

Cinquante-deuxième Année

ANNECY
Imprimerie J. ABRY, Editeur

Per. 8° 1911
17290

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606

par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.

Réorganisée en 1851

par

Louis Bouvier (1819 † 1908). | Jules Philippe (1827 † 1888).
Etienne Machard (1824 † 1887) | Eloi Serand (1826 † 1891).

BIENFAITEURS

Dr C. Andrevetan (1802 † 1879). | Melville-Glover (1834 † 1897).
Dr F. Dagand (1815 † 1886).

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Dr Thonion ❦ I, ancien député ; Ch. Marteaux ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, et Max Bruchet ❦ I ✝, archiviste départemental du Nord.
Trésorier honoraire : M. Jean Ritz ✠ C ✝ ❦ I, compositeur de musique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU.

Président : M. Guerby, ❦ I, professeur au Lycée Berthollet.
Vice-Présidents : MM. Albert Crolard, député, ingénieur et Isidore Nanche ❦ I, chirurgien-dentiste.
Secrétaire : M. Marc Le Roux ❦ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.
Secrétaire-adjoint : M. G. Letonnelier, archiviste départemental de la Haute-Savoie.
Bibliothécaire : M. J. Désormaux ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet.
Archiviste : M. Joseph Serand, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.
Trésorier-bibliothécaire : M. François Gardier.
Comité de rédaction : MM. Le Roux, Désormaux. Letonnelier, Gonthier, Guerby et Dumont.
Directeur de la Revue : M. Le Roux.
Membres du conseil : MM. Grivaz, Lavorel et Martin.

MEMBRES HONORAIRES.

DATES d'admission — MM.

1882 Balliard Charles, Metropolitan Museum of Art, à New-York.
1906 Borson (le général) G O ✲ ❦ I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1892 Bruchet Max ❦ I ✠, archiviste départemental à Lille (Nord).
1901 Camus Jules ❦ I ✠ ✠, professeur à Turin.
1872 Chantre Ernest ✲ ✠, ancien sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.
1906 Courtois d'Arcollières ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1882 Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1878 Dufour Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1898 Fouquet (Dr) ❦ A, officier de l'Osmanieh, chevalier de Ste-Anne de Russie, au Caire.
1910 Fruitaz (le chanoine), président de la Société académique d'Aoste.
1881 Hollande ❦ I ★, directeur honoraire de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
1900 Manno Antonio (le baron) G C ✠ G C ✠, membre de l'Académie des sciences, à Turin.
1911 Muret Ernest, professeur de philologie romane à l'Université de Genève.
1881 Revil, ❦ I, docteur ès-sciences, géologue, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 Revon Michel ✲, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, professeur honoraire à l'Université de Genève.
1911 Van Gennep, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS.

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1910 Adé Henri, architecte, à Annecy.
1887 Allart, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1910 Anthonioz Charles, sculpteur, à Genève.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1900 Balleydier ❦ I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 Barut Jules, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
1904 Bellier-Klecker (Mme), à Sèvres (Seine et-Oise).
1909 Bernard, receveur principal des Contributions indirectes en retraite, à Annecy.
1910 Blanc Henri, licencié en droit, à Lyon.
1907 Blandin Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
1896 Boiret ❦ I O ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
1904 Bonald, administrateur de la Caisse d'épargne, à Annecy.
1911 Bordeaux Henry ✲, homme de lettres, à Paris.
1911 Bordeaux, bâtonnier de l'ordre des avocats, à Thonon.
1875 Bouchet Pierre, négociant, à Annecy.
1908 Bougier, conducteur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1896 Buttin Charles, ancien président de la Société Florimontane, à Paris.
1911 Callies Henri, industriel, à Annecy.

1903 Carle, lieutenant au 30e de ligne, à Annecy.
1909 Carrier Maurice, avoué, à Bonneville.
1874 Carron Jacques, avocat, à Annecy.
1905 Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
1879 Chatelain Maurice, à Faverges.
1873 Chevallier Etienne, prévôt de la cathédrale, à Annecy.
1909 Cochon ❋ ❦ I O ★, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Chambéry.
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1911 Costaz, directeur du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1890 Crolard Albert, député, conseiller général, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1897 Crolard Francis ❦ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset F. ★, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Croyn A. ❦ A, directeur des Contributions indirectes, à Grenoble
1907 Denarié Jean, notaire, à Annecy.
1906 Dépollier Louis, imprimeur, à Annecy.
1906 Deschamps ★, conducteur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1909 Deshusses Jules ❦ A, répétiteur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1896 Désormaux J. ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Despine Antoine, à Annecy.
1910 Desservetaz Alfred, comptable, à Annecy.
1909 Dingeon Joseph, capitaine au 22e bataillon de chasseurs alpins, à Albertville.
1892 Domenjoud Henri, percepteur, à Faverges.
1907 Douxami H., maître de conférences à la Faculté des Sciences, à Lille.
1910 Dubettier, commis greffier, à Annecy.
1898 Dumont ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1909 Dunand Alexis, rentier, à Annecy.
1885 Duplan ❦ I, président de l'Académie chablaisienne, à Evian-les-Bains.
1889 Dupont François ❋ ❦ A C ★ O ✠, ingénieur-chimiste, à Paris.
1904 Favre Asghil, propriétaire, à Faverges.
1906 Favre-Lorraine, maire de Saint-Jean de Sixt.
1899 Fenouillet ❦ A ★, instituteur honoraire, à Savigny, par Valleiry.
1901 Ferrero Marius, conseiller général, à Annecy.
1898 Fontaine Ant., architecte ordinaire des monuments historiques, à Annecy.
1901 Frey Charles ❦ A, entrepreneur de transports, à Annecy.
1892 Frézat Simon, à Bonneville.
1908 Gaillard Claudius, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1906 Gallet, docteur en médecine, à Annecy.
1883 Galliard Louis, docteur en médecine, à Annecy.
1906 Gardier François, à Annecy.
1905 Gave (l'abbé), professeur au Pensionnat d'Uvrier, par St-Léonard (Valais).
1897 Geley Gustave ❦ A, docteur en médecine, à Annecy.
1904 Genevois, docteur en pharmacie, à Annecy.
1892 Gonthier, chanoine honoraire, aumônier des Hospices, à Annecy.
1910 Grimont ❋, sous-intendant militaire, à Annecy.
1886 Grivaz Louis ❦ A, notaire, à Annecy.
1894 Guerby ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.

1906 Guinier Phil ★, professeur de botanique à l'Ecole forestière, à Nancy.
1906 Hérisson Jean, imprimeur, à Annecy.
1910 Lachenal, rentier, à Paris.
1907 Laeuffer Eugène, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1909 Laeuffer Jean, rentier, à Annecy.
1908 Lalanne L., directeur des Fonderies et Forges de Cran, près Annecy.
1905 Lavorel J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 Laydernier Léon ❦ A, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ❦ I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston, archiviste départemental, à Annecy.
1911 Maillot (le général) O ✻ ❦ I O ★, à Annecy.
1911 Marchand Francis, avoué à Annecy.
1909 Marès Léon, au château de Montrottier, près Lovagny.
1891 Marteaux C. ❦ I, ancien président de la Société Florimontane, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Martin G. ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Michel Amédée, conseiller général, à Thônes.
1893 Miliet ❦ A ★, ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, à Annecy.
1885 Miquet François ❦ A, percepteur, à Brest.
1899 Monnet (Mlle), à Annecy.
1911 Moutte, caissier de la Caisse nationale d'épargne postale, à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 Nanche Isidore ❦ I, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier (l'abbé), à Annecy.
1906 Orlyé Philibert (d'), propriétaire, maire de Menthon.
1906 Orlyé Jean (d'), licencié ès-sciences, à Paris.
1910 Orsier, officier du Sauveur de Grèce, avocat, docteur en droit, professeur de droit, à Paris.
1902 Périllat, ancien administrateur du Bon Marché, Paris.
1907 Perravex, inspecteur des postes et télégraphes, à Annecy.
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1894 Piccard L.-E (Mgr) ❦ I O ✠, proton. ap., chan. hon. à Thonon.
1908 Pinelli, professeur, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint Julien en-Genevois.
1909 Raginel François, notaire à Annecy.
1897 Raillon ❦ I, architecte départemental, à Annecy.
1909 Rannaud Marie (le chanoine), à Annecy.
1911 Replat Georges, juge d'instruction, à Gex.
1911 Replat Jacques, directeur de la Société d'assurances « L'Union », à Annecy.
1903 Rey ❦ A, procureur de la République, à St Jean de Maurienne.
1901 Richard J. ★, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean ✠ C ✠ ❦ I, compositeur de musique, Annecy.
1894 Robert Victor, à Annecy.
1908 Robert (le chanoine), aumônier de la Visitation, à Annecy.
1910 Robert Joseph, clerc de notaire, à Annecy.
1905 Rollier Pétrus, à Annecy
1909 Rosset ❦ I, instituteur honoraire, à Groisy-le Plot.
1873 Roissy de Sales (le comte de) ✻ O ✠, à Thorens.
1908 Ruffier Jean ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.

1897 Sautier-Thyrion, propriétaire à Veyrier-du Lac.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1908 Serand François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy
1908 Servettaz Claudius ❦ A, professeur à l'Ecole supérieure d'Annecy.
1901 Seyssel-Cressieu (le c^te^ Marc de) ✠, château de Musin, par Belley.
1908 Simon Marius, avocat, à Annecy.
1902 Terrier Auguste ❋ ❦ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1871 Thonion ❦ I, docteur en médecine, ancien député, à Annecy.
1874 Tissot (l'abbé), curé de Cluses
1904 Varay François, docteur en médecine, à Annecy.
1897 Vernaz C ★ ❦ A, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1900 Bosson, pharmacien, à Saint-Jeoire.
1907 Gavard (l'abbé), professeur à l'Ecole supérieure de Théologie, à Chens.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ECHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

Amiens. Société des antiquaires de Picardie.
Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Auxerre. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'histoire et d'archéologie.
Belley. Le Bugey.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Bulletin de la Société archéologique.
Bône (Algérie) Académie d'Hippone.
Bourg Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
Brive. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
Chalon-sur-Saône. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
Chambéry. Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
Cherbourg. Société des sciences naturelles
Dijon. Académie des sciences, arts et belles lettres.

GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
— Société des Touristes du Dauphiné.
LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
— Revue alpine (don).
MACON. Académie des sciences.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val d'Isère.
NANCY. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle).
— Comité des travaux historiques et scientifiques
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— L'Homme préhistorique.
— Le Mercure de France.
— La Grande Revue (don).
— Bulletin de la Société mycologique de France (souscription).
— Revue archéologique (souscription).
PAU. Société des sciences et lettres
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
PUY (LE). Société agricole et scientifique.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Bibliothèque de l'Université (Bulletin de l'Université et de Pisciculture).

ÉTRANGER.

AOSTE. Société académique du duché d'Aoste.
BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
— Société d'archéologie.
CINCINNATI (U. S. A.). The Lloyd Library.
FRIBOURG. Société d'histoire de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.

— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Archives des sciences physiques et naturelles.
— Bulletin de la Société Zoologique.
Lausanne. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
— Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande.
Milan. Atti della Societa italiana di scienze naturali.
Montana. (U. S. A.) University of.
Montevideo. (Uruguay). Museo Nacional.
Moscou. Société impériale des naturalistes.
Neufchatel. Société des sciences naturelles.
Padoue. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
Saint-Louis. (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
Sion (Valais). La Murithienne.
Turin. Miscellanea di storia italiana (Regia deputatione di storia patria).
— Société des Beaux-Arts.
Urbana. (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
Vérone. Madona Verona (Museo Civico).
Washington. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
Wisconsin (U. S. A.). Academy of sciences, arts and letters.
Zurich. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

Annecy. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
Paris. Le Savoyard de Paris.

Prix des Ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane

Désireuse de faciliter les recherches historiques sur la Savoie, en mettant à la portée des travailleurs les documents déjà publiés dans la **REVUE SAVOISIENNE**, *l'Académie Florimontane a décidé, dans sa séance du 8 mars 1911, de céder ses ouvrages de fonds aux prix ci dessous :*

Bulletin de l'Association Florimontane, *de 1851 à 1859 inclusivement,* quatre volumes in-8°. — Il ne reste que des volumes dépareillés — Un volume, 2 francs ; un numéro séparé, 0 fr. 25 ou 0 fr. 50, suivant le nombre de pages.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1860 à 1884 inclusivement sauf l'année 1870 ;* volumes illustrés de 100 à 144 pages in-4°, composés dé 12 numéros. — Un volume broché, 2 fr.; un numero séparé, 0 fr. 20.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1885 à 1889 inclusivement ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages). — Un volume broché, 4 fr. ; un numéro séparé, 1 franc.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1890 à 1910 inclusivement, sauf les années 1893 et 1898 ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages avec illustrations. — Un volume broché, 0 francs ; un numéro séparé, 2 francs. L'Académie Florimontane ne possède plus que quelques numéros séparés des années postérieures à 1890.

Collection complète de la REVUE SAVOISIENNE *de 1860 à 1910 inclusivement,* composée de 51 volumes brochés dont 25 in-4° et 26 gr. in-8° avec illustrations, plus la table des matières de 1851 à 1900 : 240 francs.

Les volumes de 1870, 1893 et 1898, très rares, sont cotés 20 fr. chaque et ne sont vendus qu'avec des collections complètes.

Les ports sont à la charge du destinataire.

Charles Marteaux : **Table des matières des Bulletins de l'Association Florimontane et de la REVUE SAVOISIENNE,** *de 1851 à 1900 ;* vol. gr. in-8° de 88 pages, 2 fr. ; franco 2 fr. 50.

Charles Marteaux et Max Bruchet : **Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés à la Bibliothèque de la Société Florimontane.** Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr ; franco, 2 fr. 50.

E.-G. Camus : **Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de La Clusaz (Haute-Savoie).** Brochure in 8° avec carte et gravures hors texte, 1 fr.; franco, 1 fr 25.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVI° session), 1 vol in-8° de XLVIII-448 pages avec gravures et planches hors texte, 10 francs ; franco, 11 francs.

Jacques Replat : **Voyage au long cours sur le lac d'Annecy précédé d'une ascension au Semnoz.** 2e édit. accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes par Jules Philippe. Annecy, 1807. Brochure in-8° de 180 pages, 1 franc ; franco 1 fr. 25.

La plaisante ville et chasteau d'Anissy en Savoie, lithographie de 33/25 représentant une très curieuse vue de la ville d'Annecy, en 1598, extraite de la « Topographie françoise de Claude Chastillon ».

Une légende des monuments représentés complète ce précieux document.

Prix de l'exemplaire : 1 fr. ; franco 1 fr. 25.

Le prix de l'abonnement à la REVUE SAVOISIENNE est de 6 fr par an pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale

Adresser tout ce qui concerne les demandes d'achats et d'abonnements au Secrétaire de l'Académie Florimontane, Hôtel-de-Ville d'Annecy (Haute-Savoie).

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Assemblée générale du 15 janvier 1911

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT.
PUIS DE M. GUERBY, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents : MM. Adé, Barut, Bernard, Bonald, Carle, Croset. Dépollier, Désormaux. Dingeon, Domenjoud, Dubettier, Dumont, Fontaine, Gaillard, Gardier, Genevois. Grimont, Grivaz, Guerby, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Martin, Nanche, d'Orlyé, Victor Robert, Robert fils, Cl. Robert, F. Serand, J. Serand, Simon.

Le Président rappelle en quelques mots l'objet de cette réunion dont la date habituelle a été modifiée. afin de commémorer dans une séance solennelle. le jour anniversaire de la fondation de la Florimontane.

C'est en effet le 15 janvier 1851 qu'un petit nombre d'hommes désintéressés et ardents patriotes se réunirent pour établir les bases d'une *Association* « ayant pour but de contribuer au progrès et à l'encouragement des sciences, des arts et des métiers ».

Avec des moyens limités, mais riches de dévouement et d'activité, Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand tentèrent de faire revivre, sous le rayonnement des grands noms de François de Sales et du Président Favre, l'Académie fondée à Annecy en 1606.

Ils résumèrent leur pensée d'abnégation et leurs généreuses aspirations dans cette noble parole de Cicéron : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

La petite *Association Florimontane* a tenu parole. Elle a parcouru un chemin glorieux depuis ce mémorable jour. Soixante ans ont passé et la *Société Florimontane* actuelle peut offrir aujourd'hui au monde savant la moisson copieuse d'une somme immense de travaux historiques, archéologiques et scientifiques, publiés dans son organe périodique la *Revue Savoisienne.*

Le rôle utile de la Florimontane ne s'arrête pas là. Elle a

tenu à honneur de fonder le beau Musée d'Annecy, en y déposant, avec un louable désintéressement, ses collections personnelles et a contribué en outre, par son influence et les relations mondiales de ses membres, à faire affluer dans cet établissement les dons de toute nature.

Depuis longtemps la Société Florimontane a obtenu la consécration officielle, un hommage précieux rendu à son œuvre : la reconnaissance d'utilité publique, grâce aux actives démarches du Dr Thonion, actuellement son président honoraire.

L'histoire de son passé est un gage de vitalité puissante pour l'avenir qui s'ouvre devant elle. En lui souhaitant une longue existence rayonnante d'éclat et de prospérité, nous devons, en ce jour, saluer d'un hommage de reconnaissance émue, la mémoire des fondateurs qui nous ont tracé la voie.

Nons garderons intangibles leur esprit et leur pensée directrice, c'est-à-dire : la cohésion, en un faisceau irréductible, des bonnes volontés, du dévouement et de l'activité de tous pour la glorification de la commune patrie.

Le Président félicite ensuite M. Dingeon, nommé capitaine au 22e chasseurs alpins à Albertville, et exprime la satisfaction de ses collègues qui sont heureux de le voir rester en Savoie.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale de 1910, puis du compte-rendu de la dernière séance, qui sont adoptés sans observations.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

A. Van Gennep : *Légendes populaires et Chansons de geste en Savoie.* (Ext. de la *Revue des Idées,* 15 novembre 1910.) [Sera analysé par J. D.]

Id. : *Un Cas de possession.* (Ext. des *Archives de Psychologie,* septembre 1910.)

L. Dépollier : *L'Annexion et la Presse savoisienne*, Annecy, 1910.

Th. Dufour : *Quelques lettres de J.-J. Rousseau*, in-8°, Genève, 1910.

Almanach du Mont-Blanc pour 1911, Fetz, éditeur.

(Dons des auteurs.)

Saint François de Sales : Lettres, vol. VI. (Don des Dames de la Visitation.)

Remerciements aux donateurs.

L'échange de la *Revue Savoisienne*, demandé par la Société des Touristes du Dauphiné, est adopté.

La parole est donnée à M. Gardier, trésorier, pour l'exposé du compte-rendu financier de 1910 :

L'encaisse au début de l'exercice 1910 était de 1377 fr. 13, inférieure de

133 fr. 55 à celle de 1510 fr. 68 qui figurera en reprise au commencement de l'exercice 1911, qui va s'ouvrir. L'année 1910 a été fructueuse, ainsi que vous allez en juger par l'exposé suivant de nos opérations financières :

RECETTES.

En caisse au début de l'Exercice		1.377 13
Intérêts des fonds placés		74 50
Cotisations		1.463 45
Abonnements		330 15
Publicité : Annonces dans la *Revue*		60 »
Produit de ventes		69 65
Profits divers		6 40
TOTAL	3.381 28	
Concours Andrevetan 1909 et 1910 (pour mémoire)	250 »	
TOTAL DES RECETTES	3.631 28	3.631 28

DEPENSES.

Service de la *Revue* (factures Abry)			1.171 40
Clichés			30 25
Bibliothèque — Assurances	11 »		
Abonnements	42 »		
Achats de Livres	22 55		
Reliure	4 50		110 55
Imprimés	28 50		
Divers	2 »		
Imprévu (fournitures de bureau, cartons, chemises et divers			49 60
Matériel (rayonnages pour la Bibliothèque)			75 35
Frais de recouvrements			40 45
Correspondance du Bureau pour la *Revue*			32 90
Archives			24 »
Boutae — Impression	129 15		
Clichés	89 50		234 35
Plans	15 70		
Souscription au monument « A Camille Dunant », au Parmelan			100 »
TOTAL		1.868 85	
Concours Andrevetan, Poésie, 1909 et 1910 (pour mémoire)		251 75	
TOTAL DES DÉPENSES		2 120 60	2.120 60
RESTE en caisse au 1er janvier 1911			1.510 68

On remarquera, au chapitre des recettes, que les intérêts des fonds placés ont produit, en 1910, une augmentation de 16 fr. 70, comparés à ceux de l'année précédente, déjà supérieure aux intérêts des années antérieures. Par rapport à la période correspondante de 1909 les cotisations en 1910 accusent : une plus-value de 114 fr., les abonnements 32 fr. 45 et les ventes de volumes et fascicules de la *Revue* 38 fr. 35.

Au chapitre des dépenses, le service de la *Revue* n'a pas atteint la somme

qui avait été prévue au budget ; de plus cette somme est inférieure de 81 fr. à celle dépensée en 1909. De même, l'article des dépenses dites imprévues et la publication de « Boutae » ont, non seulement pas atteint les chiffres de crédit qui leur avaient été affectés dans le projet de budget, mais présentent d'importantes différences en moins dans leur comparaison avec leurs correspondants de 1909, soit 81 fr. sur l'article imprévu et 104 fr. sur « Boutae. »

Le jardin alpin, ayant été définitivement abandonné par la Société, n'a, par conséquent, occasionné aucun frais en 1910.

Il a été versé la somme de 100 fr. à titre de souscription en faveur de l'inscription lapidaire « A Camille Dunant », au Parmelan.

D'autre part, on constate que, par rapport à 1909, des augmentations de dépenses ressortent : sur les clichés pour la *Revue*, 20 fr. 50 ; bibliothèque, 30 fr. 05 ; frais de recouvrements, 4 fr. 50 ; frais de correspondance, 6 fr. 55. Toutefois, sans que ces dépenses effectuées en 1910 surpassent le crédit prévu au commencement de l'année dans le projet de budget, sauf concernant l'article bibliothèque dont le crédit en 1910 a été supérieur de 30 fr. aux prévisions, par suite d'un abonnement contracté à la *Revue Mycologique*, de souscription aux ouvrages publiés par le Congrès du Millénaire de Cluny, de frais d'impressions, de reliures, etc.

Les Concours de poésie de deux années ont été réglés en 1910. Pour le premier, celui ouvert en fin 1909, 200 fr. ont été attribués par le Jury ; pour le second, de 1910, 50 fr. seulement. L'ensemble des deux reliquats non employés, sera converti en titres de rentes par les soins de la municipalité et ajouté, comme d'habitude, au capital de la fondation Andrevetan.

En somme, la situation financière de la Société est excellente et ne peut que prospérer. L'on ne prévoit aucune charge qui viendrait inopinément peser sur nos finances, dans le courant de l'exercice 1911, qui va commencer.

L'encaisse actuellement de 1510 fr. 68 est répartie comme suit :

Livret de Caisse d'épargne.....	1391 80
Numéraire	118 88
TOTAL	1510 68

A porter au compte de l'exercice 1911.

Ces comptes de gestion sont approuvés. En présence de cette situation très florissante, le PRÉSIDENT adresse les félicitations de la Société à son dévoué Trésorier.

Il est procédé à l'élection de deux membres vérificateurs des écritures pour 1911. Sont réélus MM. BERNARD et BONALD.

Les comptes de l'année, vérifiés par MM. Bernard et Bonald, ont été reconnus exacts.

MM. MARTEAUX et LE ROUX présentent à l'assemblée les trois feuilles, imprimées en 1910, de leur ouvrage sur le Vicus gallo-romain des Fins. Le total des pages publiées à ce jour est de 128.

MM. LETONNELIER et GRIVAZ présentent la candidature de M. PISSARD, notaire à Saint Julien.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Georges et Jacques Replat, M. Henri Callies sont proclamés membres de la Société.

On passe à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

M. Letonnelier propose de remplacer les élections annuelles par une élection triennale, afin d'économiser du temps et de donner aux membres élus une marque de confiance. A la suite d'une discussion et d'un échange d'idées entre plusieurs membres, M. Simon combat cette proposition et demande le *statu quo*. MM. Barut et d'Orlyé formulent ainsi la nouvelle rédaction de l'article 5 des Statuts :

1° Le Président est élu par l'Assemblée générale pour trois ans et rééligible.

2° Le Conseil d'Administration est composé de douze membres, non compris le Président, élus par l'Assemblée générale pour trois ans, renouvelables par tiers et par voie de tirage au sort les deux premières années. Ces membres sont rééligibles. Le Conseil d'Administration élit dans son sein un Bureau et un Comité de rédaction.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

M. Letonnelier demande également l'admission du vote par correspondance. Il expose que cette modification, déjà admise dans un grand nombre de Sociétés, permettrait à tous les membres de la Société sans exception de manifester l'intérêt qu'ils prennent à ses travaux et d'indiquer l'orientation qu'ils voudraient lui voir donner sur le terrain où elle se place. Il montre que les frais supplémentaires qui en résulteraient et que l'éparpillement des votes que l'on pourrait craindre ne sont pas en réalité des obstacles à l'adoption de sa motion.

Après discussion, ce mode semblant présenter certains inconvénients qui sont mis en lumière par quelques membres, le projet mis aux voix, est repoussé à la majorité.

M. J. Serand donne lecture de son rapport ayant pour objet de substituer le nom d'Académie à celui de Société Florimontane :

« Dans sa séance du 10 juillet dernier, MM. Buttin, Désormaux et J. Serand ont proposé de changer le titre actuel de la Société en celui d'Académie Florimontane, afin de faire revivre plus complètement la tradition de la savante Compagnie fondée en 1606, à Annecy.

« Cette proposition ayant été renvoyée pour étude au Comité,

celui-ci, dans sa séance du 9 novembre, a émis un avis favorable et nous a chargé de vous présenter un rapport à ce sujet.

« En remontant aux origines de la Société actuelle, votre Comité a d'abord constaté que, tout en se défendant de vouloir fonder une Académie et même une simple société savante, les fondateurs de 1851 arrêtèrent cependant un programme qui contenait toutes les grandes idées énoncées dans le règlement de l'Académie Florimontane, qu'ils voulaient reconstituer à Annecy sous une forme nouvelle.

« Mais, guidés probablement par un sentiment de grande modestie, ils ne prirent que le joli nom de Florimontane et n'osèrent pas donner le titre d'académie à leur œuvre naissante, qu'ils appelèrent simplement Association.

« Plus tard, à la fin de 1862, encouragés sans doute par les progrès rapides de leur petite phalange et persuadés qu'après 10 ans d'existence elle était plus qu'une simple association et qu'elle pouvait désormais avoir foi en l'avenir, les hommes qui présidaient alors à ses destinées changèrent son titre et lui donnèrent celui de Société qu'elle porte actuellement.

« C'est certainement depuis cette date qu'avec le temps et les circonstances, notre programme d'action modifié et agrandi, s'est développé d'une façon si heureuse que des personnes autorisées ont pu dire que par la diversité, le grand nombre et la valeur de ses travaux, la Société Florimontane s'est acquis une des premières places parmi les Sociétés savantes provinciales.

« Il semble donc qu'après plus d'un demi-siècle d'existence elle a non seulement le droit, mais aussi le devoir, de prendre enfin le titre d'Académie Florimontane.

« Cette modification, qui s'impose surtout au point de vue de la tradition, serait d'ailleurs conforme à l'article 1er de nos statuts, et aurait pour résultat immédiat d'éviter des erreurs qui se produisent souvent par suite de la fausse interprétation d'un nom que beaucoup prennent pour celui d'une Société botanique ou horticole.

« Il est à remarquer, en effet, que généralement les Sociétés savantes qui ne sont pas désignées sous le nom d'Académie ont un titre ou sous-titre indiquant le but qu'elles poursuivent. Tel n'est cependant pas notre cas et, comme notre programme est très vaste, il serait inutile, pour éviter l'erreur signalée plus haut, de vouloir le résumer dans un nouveau titre, lorsque

nous pouvons prendre celui d'Académie, que nous donnent d'ailleurs la plupart des Sociétés savantes en relations avec nous.

« Toutefois, la principale raison, celle qui prime toutes les autres et qu'ont plus spécialement invoquée les promoteurs du projet, c'est que, dans la pensée de nos fondateurs, la Société ayant été créée pour faire revivre à Annecy une institution surtout célèbre parce qu'elle a précédé de 29 ans l'Académie française, il importe de continuer dans notre ville cette tradition séculaire.

« Tels sont, Messieurs et chers collègues, les motifs qui ont déterminé la majorité de votre Comité à vous proposer de marquer le soixantenaire que nous célébrons aujourd'hui, en donnant à notre Société, sans rien changer ni dans son organisation ni dans le but qu'elle poursuit, le titre devenu historique d'Académie Florimontane.

« Si vous partagez cette manière de voir, en renouant par votre décision une tradition de deux siècles et demi, vous unirez plus étroitement encore l'Académie de saint François de Sales, d'Antoine Favre. de Vaugelas et d'Honoré d'Urfé à l'Association Florimontane que fondèrent Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, le 15 janvier 1851. il y a exactement soixante ans aujourd'hui. »

M. Le Roux expose les raisons qui l'empêchent de voter le changement de nom.

M. Martin apporte des arguments en faveur du projet.

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité.

Le Président déclare qu'à partir de ce jour la Société Florimontane s'appellera Académie Florimontane.

Il est procédé ensuite aux élections du Président et des membres du Conseil d'administration, conformément aux nouveaux statuts qui viennent d'être votés.

M. Nanche cède le fauteuil à M. d'Orlyé qui va procéder aux opérations du scrutin.

M. Le Roux donne lecture d'une lettre de M. Buttin, s'excusant, en raison de son éloignement, de ne pouvoir assister à la réunion d'aujourd'hui et adressant ses meilleurs vœux à ses collègues florimontans.

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'adresser à son ancien président une adresse de sympathie, qu'elle charge le Secrétaire de lui faire parvenir.

M. Le Roux lit ensuite une lettre de M. Albert Crolard,

député, vice-président sortant de la Florimontane, qui demande de faire savoir à l'Assemblée, avant l'élection, qu'il n'est pas candidat à la présidence, et de remercier en son nom ceux de ses collègues qui avaient manifesté l'intention de lui accorder leurs suffrages.

Il est procédé au premier tour de scrutin, qui ne donne pas de résultats, le quorum des voix n'étant pas atteint. M. Nanche remercie les Florimontans qui lui ont accordé leurs suffrages, et déclarant qu'il n'est pas candidat à la présidence. les engage à se grouper sur le nom de M. Guerby, qui a obtenu le plus grand nombre de voix. En agissant ainsi, la Florimontane rendra un juste témoignage d'estime et de confiance à la phalange des universitaires qui apportent à la *Revue* une contribution importante autant que désintéressée.

Au second tour, M. Guerby est proclamé président de l'Académie Florimontane.

En prenant place au fauteuil, le sympathique professeur prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Je vous remercie du grand honneur que vous venez de me faire en m'appelant aux fonctions de président. Certes, j'étais loin de m'attendre à cette distinction. Peut être avez-vous voulu montrer que les sciences avaient leur part dans vos discussions, et, de fait, les notices insérées parfois dans votre publication semblent le prouver.

« Je ne vous cacherai pas que je me sens quelque peu inquiet de succéder aux hommes distingués qui ont eu déjà vos suffrages, et plus immédiatement à M. Buttin, qui, par sa haute compétence dans l'étude des armes anciennes, a su se faire une réputation qui a largement passé nos petites frontières.

« Quoiqu'il en soit, c'est un scientifique que vous avez distingué, et vous ne serez pas étonné de ne pas avoir de lui le discours long et fleuri qui conviendrait dans une Société fondée par le charmant écrivain que fut saint François de Sales. Mais si je n'ai pas le beau parler, soyez sûr que je vous apporterai tout mon dévouement pour la tâche que vous menez avec tant de persévérance. de désintéressement, et, si je ne craignais de blesser vos modesties, avec tant de talent.

« Vous avez fait de notre Société une œuvre forte, solide, qui n'a rien à renier de son passé, rien à craindre de l'avenir. Grâce à vous, elle a franchi les limites où elle s'enfermait

volontiers jadis. et sa Revue s'impose à l'attention des chercheurs par la conscience de ses investigations, par la valeur intrinsèque et formelle de ses travaux, qui réunissent à la fois l'érudition, la littérature, la science et l'art. Il me suffira de citer l'œuvre déjà importante de notre érudit philologue Désormaux, la subtilité, la patience, la science archéologique de M. Marteaux, les travaux biologiques si remarquables sur la vie interne et insoupçonnée du lac, dus à votre Secrétaire, M. Le Roux, directeur depuis bientôt vingt ans de votre organe la *Revue Savoisienne*. L'Académie Florimontane, qui retrouve son ancien nom, ne démeritera pas de la Société qui la remplace depuis 60 ans, et déjà nous en avons la promesse dans la publication à la fois si documentée et si artistique que préparent MM. Marteaux et Le Roux, sur l'antique Bautas ensevelie dans les Fins.

« Aussi, Messieurs, la tâche de maintenir notre œuvre dans ces hautes traditions est-elle si lourde que je ne me croyais aucunement désigné pour y présider. L'aménité que vous apportez dans vos discussions me rassure déjà. Mais je me souviens que je suis un scientifique, que je dois être bref. Vous m'imposez un devoir, je l'accepte. Je compte pour l'accomplir sur votre concours et permettez-moi de le dire, sur votre amitié. »

Ces paroles sont vivement applaudies.

Il est procédé ensuite à l'élection du Conseil d'Administration, composé de douze membres.

Le Président proclame les résultats du scrutin.

Sont élus : MM. Albert Crolard, Désormaux, Dumont, Gardier, Gonthier, Grivaz, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Martin, Nanche, Joseph Serand.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion d'une proposition d'érection d'un monument à saint François de Sales sur une place publique d'Annecy.

M. Letonnelier rappelle que déjà, en 1862, la Société Florimontane préconisa un projet dans ce sens et que le moment semble opportun de le reprendre. Le titre d'Académie qui vient d'être adopté, le transfert des reliques du Saint qui aura lieu prochainement d'une façon solennelle, sont autant de motifs pour appeler l'attention sur le projet et en faire une question d'actualité. L'idée de ce monument ne peut qu'être favorablement accueillie, du reste, non seulement en Savoie,

mais dans toute la France. Le nom de saint François de Sales est trop populaire, son souvenir est trop vivant pour qu'il y ait la moindre hésitation à ce sujet. Sans doute, il s'agit de reproduire les traits d'un évêque et d'un saint, c'est-à-dire d'un personnage dont les pensées et les idées sont discutées quelquefois, peuvent ne pas plaire à tout le monde; mais il ne faut pas oublier qu'il fut aussi un écrivain dont la Savoie et la France s'honorent et dont les œuvres ont exercé une influence considérable, non seulement à l'époque où il vivait, mais encore de nos jours.

Les membres du Comité ont d'ailleurs accueilli avec enthousiasme cette idée, et le souvenir des difficultés qui mirent obstacle à la réalisation d'un vœu cher à tous les Florimontans de 1862 ne saurait paralyser leur volonté d'agir. La question de l'emplacement du monument, au sujet de laquelle on ne put s'entendre et qui fit échouer le premier projet, ne soulèverait plus les mêmes difficultés. La place au Bois offrirait, par exemple, tous les avantages. Elle est assez vaste pour qu'on puisse songer à y placer une statue ; elle est située près du lac ; elle est un des endroits les plus passagers d'Annecy, surtout au moment où les étrangers affluent ; elle rappelle en outre un souvenir salésien par son voisinage de la « Galerie ».

Quant à la réunion des fonds nécessaires à la réalisation du projet, elle ne saurait être un obstacle. Les uns apporteront leur offrande dans un but de piété, pour honorer la mémoire d'un Saint et d'une des lumières de l'Eglise; d'autres la donneront parce que Savoyards et pour glorifier un compatriote illustre, ou parce qu'Annéciens, pour embellir leur ville d'une magnifique œuvre d'art ; — d'autres enfin tiendront à contribuer à l'érection de cette statue parce qu'ils auront à cœur d'honorer un des plus illustres citoyens de la République des Lettres.

Les questions de formation d'un comité de patronage, du choix de l'artiste et de l'esquisse, de l'inauguration, sont ensuite envisagées.

Après un échange d'idées, les membres de l'Assemblée générale, à l'unanimité, votent le projet d'érection d'une statue à *saint François de Sales, premier fondateur de l'Académie Florimontane, gloire de la Savoie et des Lettres françaises.*

L'Académie Florimontane, en donnant pleins pouvoirs à son Conseil d'administration, le charge d'étudier les voies et moyens propres à mener le projet à bonne fin.

M. Martin, en sa qualité de président de la Société des

Beaux-Arts de la Haute-Savoie, annonce que cette Société désirerait adjoindre à son exposition de 1911 une section rétrospective relative à l'iconographie et aux souvenirs de saint François de Sales. Il demande que l'Académie Florimontane veuille bien lui accorder son patronage et son autorité morale. Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Le Trésorier donne lecture du projet de budget établi pour 1911 par le Comité sortant.

RECETTES.

En caisse	1 510 68	
Intérêts.	70 »	
Cotisations	1.470 »	
Abonnements.	330 »	
Publicité (mémoire)	» »	
Vente de volumes de la *Revue* et divers.	300 »	
Total des Recettes	3.680 68	3.680 68

DEPENSES

Service de la *Revue*	1 300 »	
Clichés pour la *Revue*	50 »	
Archives	25 »	
Bibliothèque (assurances, abonnements, achat de livres, reliure et divers)	120 »	
Correspondance et frais de bureaux . . .	35 »	
Frais de recouvrements.	40 »	
Matériel	20 »	
Souscriptions diverses et imprévus (fête du soixantenaire)	160 »	
Impression de « Boutae » (ouvrage sur la ville gallo-romaine par MM. Marteaux et Le Roux) . .	380 »	
Impression de livrets contenant les Statuts de la Société	25 »	
Total des Dépenses. .	2.155 »	2.155 »
Excédent des Receties. . . .		1.525 68

Ce projet de budget pour 1911, mis aux voix, est adopté.

Les membres du Conseil d'administration se réunissent ensuite pour procéder à l'élection des membres du bureau et du comité de rédaction.

Sont élus : *Bureau* : Vice-présidents, MM. Albert Crolard et Nanche ; secrétaire, M. Marc Le Roux ; secrétaire-adjoint, M. Letonnelier ; bibliothécaire, M. Désormaux ; bibliothécaire-trésorier, M. Gardier ; archiviste, M. Joseph Serand ; directeur de la *Revue Savoisienne*, M. Marc Le Roux.

Comité de rédaction : MM. Guerby, Le Roux, Letonnelier, Désormaux, Dumont et Gonthier.

Il est procédé au tirage au sort des membres sortant la première et la deuxième année. Les résultats sont :

Sortants la 1re année : MM. Nanche, Le Roux, Crolard, Désormaux.

Sortants la 2me année : MM. Lavorel, Gonthier, Martin, Grivaz.

Le Conseil d'administration décide qu'il se réunira le 31 janvier prochain pour s'occuper du projet de monument à saint François de Sales et de la rédaction nouvelle des statuts décidée par l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du Conseil d'Administration

du 31 janvier.

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents tous les membres, excepté MM. Désormaux, Gonthier et Lavorel, excusés.

M. J. Serand donne lecture de la rédaction nouvelle des Statuts, qui sera transmise à l'Administration préfectorale, puis il expose les conditions modifiées des concours de la fondation Andrevetan.

Après échange de quelques observations, ces deux rédactions sont approuvées à l'unanimité.

Le Conseil s'occupe ensuite de la question du monument à élever à saint François de Sales et nomme le Comité d'action dont le Secrétaire général élu, M. Letonnelier, tiendra, à partir de ce moment, le compte-rendu des séances.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire de la Florimontane,
Marc Le Roux.

Séance du 1er février 1911.

PRÉSIDENCE DE M. GUERBY, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures

Sont présents : MM. Bernard, Carle, Callies, Désormaux, Fontaine, Gaillard, Gardier, Gerevois, Grimont, Le Roux,

Letonnelier, Marteaux, Martin, Ruffier, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, Nanche et Grivaz.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

Paul-E. MARTIN . *Un Document inédit sur le duel d'Oton de Grandson et de Gérard d'Estavayer*, 1397. (Ext. *Anzeig. f. Schweiz. Geschichte*, 1910, nº 4.)

J. REVIL : *Les Glaciers et leurs variations.* (Ext. *Savoie litt. et scientif*, 1910, 3e trim)

ID. : *Les Glaciations des Alpes françaises.* (Ext. de la *Géographie*, 1910.)

Marc LE ROUX : *Une salle de l'Art français du moyen âge au Musée d'Annecy.* (Ext. *Rev. Sav.*, 1910, 3e fasc.)

Le SECRÉTAIRE donne lecture de la correspondance. Lettre de M. Buttin remerciant ses collègues de l'adresse de sympathie que lui a votée l'Assemblée générale de janvier. Lettres de remerciements de MM. Replat et Callies, récemment admis en qualités de membres.

Le SECRÉTAIRE soumet à l'Académie florimontane l'adoption des vœux suivants :

Le premier relatif au nouveau projet de loi sur les fouilles préhistoriques et paléontologiques, contre lequel un grand nombre de sociétés savantes ont déjà protesté :

« L'Académie Florimontane d'Annecy, estimant le projet de loi relatif aux fouilles archéologiques et paléontologiques préjudiciable aux intérêts de la science, en ce qu'il enlève à l'initiative privée et aux recherches désintéressées toute liberté et tout stimulant, s'est associée, par un vote unanime dans sa séance du 1er février 1911, à la protestation formulée par les nombreuses Sociétés savantes françaises qui se sont émues de ce dangereux projet, et se rallie aux trois articles constituant l'amendement proposé par la Société préhistorique française, le 2 décembre 1910. »

Le second, relatif aux projets d'endiguement et de remblaiement d'une partie du lac en vue de la construction d'un Casino. qui serait transmis à la municipalité :

« L'Académie Florimontane considérant qu'il importe de conserver intangibles les beautés naturelles de notre pays, que l'admirable avenue qui longe la partie nord du lac est menacée dans son intégrité en ce qui concerne la vue du panorama dont les promeneurs jouissent de cet endroit, supplie instamment le Conseil municipal de sauver cette merveilleuse avenue en s'opposant au remblaiement partiel du lac projeté par la Société

de construction d'un Casino, en insistant en outre pour que cet établissement soit édifié sur un terrain choisi de manière à ne pas détériorer irrémédiablement le site unique et incomparable dont la ville d'Annecy a le droit d'être fière. »

Ces deux propositions, mises aux voix, sont adoptées.

M. Le Roux fait une communication sur l'*existence de seiches* dans le lac d'Annecy.

C'est un des plus curieux parmi les phénomènes relatifs à l'hydrodynamique des lacs. Il s'agit de dénivellations rythmiques, sortes de marées minuscules à très courte période. Elles ont été étudiées depuis longtemps dans les lacs suisses et sont connues sous le nom de *seiches*.

La masse liquide est animée d'un mouvement pendulaire de grande amplitude qui se traduit par une onde soulevant l'eau à un bout du lac en même temps qu'elle l'abaisse à l'autre.

Les seiches doivent exister en toute saison au lac d'Annecy ; mais elles se produisent surtout au printemps et à l'automne. Leurs causes sont loin d'être aujourd'hui nettement établies : cependant, dans l'état actuel de nos connaissances, on s'accorde généralement à les attribuer à des variations brusques et locales de la pression atmosphérique.

Toutes les causes mécaniques, telles que les agitations de la masse liquide causées par les vagues ou le mouvement des bateaux à vapeur doivent être écartées dans l'explication de ce phénomène, car par des temps absolument calmes, en dehors de ces perturbations irrégulières, on observe la répétition *constante* de la dénivellation et de la pulsation, suivant un *rythme* très net.

M. Le Roux n'a que trois observations à présenter sur ce phénomène qui, dès à présent, est nettement constaté. La durée de la période d'oscillation, à défaut d'appareils précis, n'a pu être notée qu'avec une approximation relative Les résultats en tant que chiffres, n'ont donc pu être rigoureusement établis ; il convient au surplus d'attendre leur confirmation à l'aide d'un mécanisme enregistreur, avant de les publier.

Cependant, en introduisant les éléments numériques du lac dans la formule du mouvement pendulaire applicable aux seiches, établie par Merian et simplifiée par Forel $t = \frac{l}{\sqrt{gh}}$ la résolution de l'équation fournit à peu près les temps observés dans l'expérience.

Au moyen d'un appareil suffisamment sensible, il sera possible d'examiner de plus près ce phénomène qui n'avait pas

encore été constaté au lac d'Annecy. La Commission météorologique de la Haute-Savoie s'est montrée favorable à la transformation du limnimètre des Marquisats. Il suffira simplement de retarder à la vitesse de $1^{m}/^{m}$ par minute le déplacement du cylindre enregistreur, afin de pouvoir lire dans le graphique compliqué par les divers mouvements du lac, la courbe sinusoïdale des seiches.

M. Désormaux fait la proposition d'enquête suivante sur l'état actuel des *parlers en Savoie* :

S'il est un droit qui nous semble sacré — parce qu'il est le corollaire de la liberté d'opinion, — c'est bien celui que nous reconnaissons à tout homme, à tout groupe d'hommes, de s'exprimer dans le langage qui lui convient, ou qu'il a reçu de ses ancêtres. Cette affirmation nous paraît si naturelle qu'elle ne saurait au premier abord rencontrer de contradicteurs. Il est curieux cependant de constater que les tendances de nos contemporains en général ne sont rien moins que libérales. Ni la Grèce, ni Rome n'ont eu recours à la violence pour répandre leur idiome. Les conquêtes faites par le français sur le latin et sur les parlers dialectaux furent toujours pacifiques. Jadis la question des langues ne se posait guère qu'entre érudits. A l'époque de Rivarol, on se bornait encore à rechercher les causes de la suprématie ou de l'universalité du français. Vers la fin du XVIIIe siècle pourtant, des querelles surgissent, qui prennent bientôt une singulière acuité et risquent de dégénérer en luttes sauvages. De nos jours, on produit, ou l'on reproduit. des arguments étranges. Des sophismes captieux servent à masquer les entreprises les plus contraires à la liberté. Malheur aux faibles, aux vaincus, aux minorités : les plus forts, les plus nombreux, s'arrogent le droit de leur imposer leur langue. Songez à la Pologne, à l'Alsace-Lorraine, à la vallée d'Aoste. Qui ne connaît l'âpreté des luttes que soutiennent Wallons contre Flamingants ? Plus que jamais, la question des langues est en Suisse d'actualité. Le récent répertoire bibliographique dû à M. Jeanjaquet suffit à le prouver, ne fût-ce que par le nombre des ouvrages consacrés à ce débat.

En France même, nous avons assisté récemment à des polémiques très vives. On a décrété la mort des parlers provinciaux. Ces projets nous ramènent à l'époque de la Convention, alors que le fameux abbé Grégoire, dans un rapport souvent cité, proposait d'anéantir brusquement tout dialecte différent du français de Paris. Pour lui, comme pour nos

contemporains, le conflit était le même : dans un plateau de la balance, les droits de l'individu (cette « personne » fût-elle une province); dans l'autre. l'intérêt de l'Etat. Et ce n'est pas l'un des spectacles les moins curieux que nous offre la Révolution : tel droit de l'homme, qui nous paraît intangible. sacrifié à l'omnipotence de l'Etat par ceux-là mêmes qui votèrent la célèbre proclamation.

Suivant Grégoire, « l'unité de l'idiome est une partie intégrante de la Révolution ». Les dialectes ou patois, qu'il appelle jargons, sont « les derniers vestiges de la féodalité détruite ». Cette tendance au nivellement, qui caractérise les projets de Delorme ou de Barrère, comme ceux de Grégoire. nous l'avons vu renaître de nos jours. Est-ce Barrère, est-ce un polémiste actuel qui s'exprime ainsi : « Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton... et le fanatisme parle le basque. Brisons ces instruments de dommage et d'erreur [1]. » Le salut public. disons plus simplement l'intérêt de l'Etat, doit primer toute autre considération. Tel est l'axiome. Surtout, pas de sentimentalisme inutile ou ridicule. Ainsi parlent les successeurs de Grégoire et de Barrère, les apôtres modernes de l'unité de langage et de l'unité de pensée. Et ils ajouteraient volontiers : « Le français recule dans la vallée d'Aoste; l'Italie unifie sa langue ; l'Allemagne veut prussifier la Pologne et germaniser la Lorraine. Faisons comme nos voisins. Si nous avions jadis imposé le français aux habitants de Colmar et de Strasbourg, le problème de l'Alsace ne se poserait plus dans les mêmes termes. Donc, sus aux dialectes ou patois ; parlons français, uniquement français [2]. »

1. Barrère *Rapport et projet de décret* présentés au nom du Comité de Salut public, sur les idiomes étrangers et l'enseignement de la langue française.

2. Ceux qui rêvent d'évincer brutalement les survivances des vieux dialectes ignorent peut être la situation exacte des divers parlers de notre pays. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte linguistique de la France actuelle pour comprendre l'une des raisons que pourraient invoquer ces partisans de l'unification, comme aussi les résistances qu'ils auraient à briser La statistique suivante, que nous empruntons à un article de M. Ronjat publié dans le dernier fascicule de la *Revue des Langues Romanes* *, nous semble assez exacte. Il y a en France environ 39 millions d'habitants, « dont 1 million d'étrangers ressortissant à diverses nationalités, 150.000 Flamands, 1 million de Bretons, 150 000 Basques, 300.000 Corses, et environ 9 millions de Provençaux, Languedociens et Gascons, et 2 millions de Savoyards, Bressans, Foreziens, etc , soit environ 13 millions 600.000 personnes qui savent en général le français, mais se servent habituellement d'une autre langue. Reste environ 25 400 000, parmi lesquelles il serait interessant de distinguer celles qui ne se servent que du français (littéraire ou régional), et celles qui, tout en sachant le français (littéraire ou régional), parlent le plus souvent un patois français (picard, normand, etc. . **) »

* Tome I III, juillet octobre 1910, p 448. (Analyse critique du livre de M Bourciez, *Elements de Linguistique romane*, dont nous avons recemment signale la publication)

** Il y aurait en effet une statistique tres curieuse à etablir pour la Savoie . 1° les Savoyards qui parlent le français et le patois, 2° ceux qui ne parlent que le français, 3° ceux qui ne parlent que le patois (Ce pourrait être une partie du questionnaire à etablir lors du prochain recensement)

L'opinion inverse pourrait se résumer brièvement dans le passage suivant de Brunetière : « Quelques prétendus patois, comme le provençal et le breton, [sont] des langues véritables, c'est-à-dire un signe d'indépendance antique, de liberté native, qu'un peuple n'abdique pas volontiers, même quand pour tout le reste il se fond volontiers dans une grande unité nationale [1]. »

Il n'est point dans notre pensée de développer ici les divers arguments que peuvent faire valoir les partisans ou les adversaires de ces thèses contradictoires. Nous désirons simplement connaître l'état d'esprit de nos concitoyens

La question d'ailleurs est loin de se poser dans les mêmes termes en Savoie et en Bretagne, en Corse, ou même en Gascogne et en Provence.

La Savoie fut longtemps bilingue [2]. Nombre de Savoyards emploient encore volontiers le patois dans la conversation familière, tout en connaissant parfaitement le français littéraire. (Rappelons que notre département est en tête de liste pour l'instruction élémentaire.)

La lutte du francien et des parlers locaux n'a pu manquer d'attirer l'attention. Nous nous permettons donc de poser à nos collègues Florimontans, et plus généralement à tout Savoyard que cette discussion ne saurait laisser indifférent, la question suivante :

« Trouvez-vous un avantage à ce que les divers parlers locaux (ou patois) continuent à subsister à côté du français ? Ne conviendrait-il pas au contraire de hâter leur prochaine disparition ? — Indiquer les motifs sur lesquels vous appuyez votre décision, quelle qu'elle soit. »

On le voit, il y a là matière à une consultation très intéressante de l'opinion actuelle en Savoie.

Nous prions instamment nos collègues et les lecteurs de la *Revue Savoisienne* de vouloir bien répondre à la question posée. Nous nous ferons un plaisir d'extraire les développements essentiels des communications que l'on nous fera parvenir, et nous nous empresserons de les porter à la connaissance du public et de l'Académie Florimontane.

Le même fait la communication suivante : *Hélène Gillet était-elle arrière-petite-fille du Président Favre ?*

1. F Brunetière : *L'Enseignement primaire avant 1789* (in *Histoire et Littérature*, tome Ier, p 119) Cet article a trait, précisément à la publication par M. Gazier des « Lettres à Grégoire sur les patois de France ».

2 Voyez le passage de Topffer que nous avons cité in *Le français parlé en Savoie*, p 4.

Dans le dernier bulletin bibliographique de la *Revue Savoisienne*, j'ai incidemment appelé l'attention sur un très curieux article de M. E. Gérard-Gailly, inséré dans les *Mélanges de Philologie romane et d'Histoire littéraire* offerts à M. Maurice Wilmotte, professeur à l'Université de Liège [1]. Cet article est intitulé : « Une exécution capitale au XVIIe siècle. » Il s'agit d'une jeune fille nommée Hélène Gillet, condamnée à mort pour infanticide, et qui dut son salut à des circonstances vraiment extraordinaires.

La condamnée, je n'ose dire la coupable, tant son crime paraît peu démontré, était fille de noble Pierre Gillet, qui, vers 1623, était châtelain royal de Bourg en Bresse. Pierre Gillet aurait épousé, d'après une conjecture de M. Gérard-Gailly, « une petite-fille de ce président Favre qui avait honoré le Parlement de Lyon ». Ainsi Hélène Gillet, l'héroïne du drame poignant qui devait se jouer au Morimont de Dijon, en 1625, ne serait autre qu'une arrière petite-fille du président Favre.

L'auteur, il est vrai, n'appuie cette assertion que sur de vagues traditions. Révérend du Mesnil, écrit-il en note, avoue dans la *Revue du Lyonnais* (1870, p. 200-201) n'avoir pu contrôler la parenté Favre-Gillet. Pourtant Edouard Fournier, d'après le manuscrit du Puy, fait bien d'Hélène Gillet l'arrière-petite-fille « de feu M. le président Fabry ». D'autre part, l'auteur de l'*Histoire du Parlement de Bourgogne*, le président De la Cuisine, l'appelle « arrière-petite-fille du Président Fabre ».

Ce président Fabre, ou Favre, « qui a honoré le parlement de Lyon », ailleurs dénommé président Fabry, est-il le même que le père de Vaugelas ? Le parlement de Lyon, dans le passage que je viens de citer, serait mis alors pour : le parlement de Chambéry, ou plutôt le Sénat de Savoie. Mais est-il vraisemblable qu'il y ait eu, en 1625, une arrière-petite-fille de l'illustre jurisconsulte âgée déjà de 23 ans ? (Hélène Gillet était née en 1602 ; le président Favre en 1557).

Telles sont les deux questions que nous soumettons à nos érudits collègues. Dès maintenant, il me semble bien que la seconde doit recevoir une réponse négative. Le président Favre est père, en 1597, d'un neuvième rejeton ; cinq ans après, il

[1] Tome I, 201 ; Paris, Champion, in 8°, 1910. Cf p. 203 : Les Gillet « avaient trouvé alliance parmi des familles titrées comme la leur, et notamment celle des Favre de Savoie dont Vaugelas est issu »

serait déjà arrière-grand-père ! La première fille qu'il eut, son septième enfant, naît en 1589, d'après l'Armorial de M. de Foras. Lucrèce, la dernière fille, aurait eu seulement cinq ans de plus que sa petite-nièce. Le fait serait au moins bien rare. Il nous semble inadmissible, d'après la chronologie indiquée pour la descendance du président. En tout cas, il est regrettable que M. Gérard-Gailly n'ait pas eu recours aux remarquables recherches dont M. F. Mugnier a enrichi les *Mémoires et Documents* publiés par la Société Savoisienne d'Histoire : XL, 130 sqq., et surtout XLI (1902) : *Histoire du Président Favre.* (Cf. p. 19, sa descendance ; p. 22 et 527, l'orthographe de son nom.) Cet important ouvrage devait être consulté et figurer dans la bibliographie qui termine l'article, d'ailleurs très intéressant, de M. Gérard-Gailly.

M. Marteaux fait une communication sur *l'origine des noms de Ballaison, Solaison, Viaison.*

Le suffixe latin *atio (-etio, -itio, -tio, -sio)* est d'origine verbale ; il désigne, avec ou sans l'intermédiaire d'un dérivé en *ius, ia, ium* marquant la même action devenue une qualité attribuée à un être quelconque, une action qui dure et l'endroit ou le temps où on la fait. Par exemple : *stare*, se tenir debout ; sup. *statum*. **statius* (n. pr.), *statio*, action de se tenir debout et lieu où l'on se tient debout ; poste militaire, station de route. Les noms de ce genre abondent surtout dans le langage technique et populaire (*ficatio*, Soc. des Antiq. de Fr., *Bull.*, 1897, p. 445). Plusieurs sont demeurés dans notre patois comme *mundatio,* purification, *mondaison*, temps où l'on teille le chanvre ; *impedatio* (Columelle), espace de terre mesuré entre deux échalas ; *empiaison* (Fenouillet) et *piaison,* fondation ou peut-être mieux fossé profond d'un pied pour les recevoir (Bruchet : *Chât. de Ripaille* ; Gloss., *piesona*). La topographie offre Ballaison, Solaison, Viaison.

Ballatio (*balare*, danser) danse, endroit où l'on danse ou *balatio* (*balare*) endroit où les brebis bêlent, peuvent expliquer l'origine de Ballaison, *de Balleysone*, 1138 (Mém. de l'Acad. de Savoie. s, 2, II, p. 271 et 300) ; *Baleisone*, 1180 (id. XI, p. 271) : *Baleisun*, 1201 (SHAG, II, p. 54, partie 2) ; *Balleysum*, 1250 (id., VII, p. 300). C'est aussi un lieu dit de Sallenove et de Perrignier. Ce ne peut être un nom propre de propriétaire, les formes de ce genre n'ayant affecté que des noms serviles, comme Speratio.

Solatio. endroit exposé au soleil (**solare*, brûler en parlant

du soleil, d'où *solatus*, qui a reçu un coup de soleil ; *solatium*), Solezon ou Solaison (Brison).

**Viatio*, endroit où l'on fait route (*viare*, faire route ; **viatius* (n. pr. Holder) qui possède un chemin ou habite près d'un chemin) d'où Viaison, nom d'abord donné à la partie du chemin d'origine indigène qui descend dans le lit du torrent, puis au torrent lui-même, affluent de l'Arve, cité, semble-t-il, à tort comme celtique par Holder, et au hameau proche situé sur le mas *en Viaison* (Monnetier-Mornex). Ce mot apparaît comme surnom sous la forme *Viezo* en 1306 (RS, 1897. 163) [1].

M. Guerby fait circuler les graphiques qu'il a établis relativement aux calculs des pluies par années. par saison et par mois pour la période allant de 1875 à 1910.

Cette communication sera insérée dans le premier fascicule de 1911.

M Letonnelier fait la lecture suivante sur la *Critique d'un privilège du pape Pascal II :*

Les documents relatifs à Annecy sont extrêmement rares pour la période du haut moyen âge. On connaît les deux premiers, dont l'authenticité est indiscutable ; savoir : le diplôme de Lothaire II, de l'année 867, et le diplôme de Rodolphe III, de 1011. Le troisième en date serait, d'après le Regeste Genevois, un privilège accordé par le pape Pascal II, le 4 février 1107, en faveur des Religieux de Savigny, diocèse de Lyon, auxquels il donne un certain nombre d'églises, parmi lesquelles celle d'*Annecy*. Ce document, dont l'original est perdu, nous est connu par quatre copies, dont les deux principales sont : l'une du commencement du XVIIIe siècle, à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, l'autre du commencement du XVIIe siècle, qui se trouve dans des archives privées. Il a été publié en outre, d'après ces copies, dans le *Gallia Christiana*, tome IV, p. 264, et par M. Aug. Bernard, dans le *Cartulaire de Savigny*, tome I, p. 425. C'est au sujet de ce privilège que j'ai quelques observations à présenter. Il me paraît, en effet, que les copistes ont lu à tort Annecy, et qu'il faudrait remplacer, pour les raisons exposées ci-dessous, ce nom par celui d'Annemasse.

Remarquons, en premier lieu, la manière dont sont énumérées les diverses églises données par le pape à l'abbaye de

1. Le village de Viaison cité dans une charte de 1258 (*villa de Veeson*, SHAG, VII, p. 311) est corrigé dans le Regeste genevois par Avouson (pays de Gex).

Savigny. D'abord, l'église de Talloires, puis celle de Duingt, puis celle de Lovagny, celle de Saint-Paul en Chablais, et enfin « *ecclesias de Anesseu* ». On est étonné que le rédacteur de l'acte, qui semble s'être donné à tâche de suivre rigoureusement l'ordre géographique. l'ait brusquement abandonné et qu'il ait négligé de placer le nom d'Annecy entre Duingt et Lovagny, suivant sa position géographique. Mais, ce n'est là qu'une simple présomption, et non une preuve scientifique.

Un argument plus probant nous est fourni par la forme même du mot *Annasseu*. M. Bernard, éditeur du texte, qui l'a adoptée telle que je viens de l'écrire, déclare au bas de la page, qu'il y a deux autres variantes : *Anassetu* (Montpellier) et *Anasseu* (archives privées). Quelle que soit la leçon pour laquelle on opte, il faut reconnaître qu'elle est sensiblement différente du mot en usage pendant tout le moyen âge, *Anassiacum*. que l'on trouve déjà dans les diplômes de 867 et 1011. D'autre part, si Anassiacum a pu donner Annecy. comment Anesseu ou Anassetu a-t-il pu donner un résultat semblable ?

En réalité, la diversité des formes que nous venons de constater provient de ce que le mot à transcrire était, suivant l'usage au moyen âge, écrit en abrégé sur le texte original. Les hésitations des copistes en sont la preuve. Est-il possible de dire ce qu'il y avait au juste sur ce texte ? Nous le pensons, grâce à ces hésitations, justement, qui nous permettent de faire les conjectures suivantes. Le mot qui fait l'objet de cette critique est écrit tantôt avec un *n*, tantôt avec *deux*, sur les copies. Cela indique qu'il était abrégé, c'est-à-dire que sur le texte. on devait avoir deux *a* surmontés d'une barre horizontale (a̅a̅), abréviation courante, et que l'on peut interpréter en *ana* ou *anna*. Ces deux manières d'interpréter ces signes sont régulières, sans doute, mais il y en a une troisième, qui n'est pas moins employée. Le mot *anima* s'écrit également en abrégé a̅a̅. Et si l'on adopte cette leçon, nous aurions alors non plus *Anassetu*, mais bien *Animassetu*, ou *Animasseu*, soit Annemasse.

Ajoutons que cette prétendue donation des églises d'Annecy aux religieux de Savigny n'a point laissé de traces, et il est curieux qu'aucun historien n'en ait parlé, qu'aucun autre document n'en fasse mention. Au contraire, on pourrait encore tirer argument de ce fait que l'église d'Annemasse, en même temps que celle de Duingt, sont de nouveau confirmées

ensemble, en 1250, par le pape Innocent IV, en faveur du monastère d'Ainay [1], voisin de Savigny. Il est à présumer qu'il y eut, entre ces deux dates 1107 et 1253, échange de propriétés et de titres entre les deux établissements religieux.

En résumé, le mot Annemasse nous semble devoir remplacer celui d'Annecy, dans notre texte, pour des raisons d'ordre philologique, paléographique et historique. Je disais tout-à-l'heure que les documents relatifs à Annecy, pour le haut moyen âge, étaient peu nombreux : si nous adoptons ma manière de voir, cela les réduit encore ; mais c'est encore un moyen de contribuer à l'histoire d'Annecy, que de tenter de rectifier les erreurs qui ont pu être émises à son sujet.

M. Marteaux fait remarquer que la terminaison *eu* convient très bien à Annecy, car c'est la forme que prennent un certain nombre de noms de lieux en *iacus* à cette époque, non précisément en Haute-Savoie, mais surtout dans l'Ain et près de Lyon, ce qui prouve que la charte a été rédigée par un scribe du pays lyonnais ; les formes anciennes d'Annemasse présentent toujours, au contraire, une terminaison féminine *i*, *y*, *e*. Quant à la forme *Anassetu*, sans doute pour *Anassetum*, il faut probablement la lire *Anasseum*, autre notation médiévale du suffixe *iacus*, dans le pays genevois *ei*, à la fin du XIIe siècle.

M. Joseph Serand donne lecture des statuts primitifs de l'Académie Florimontane, instituée en 1606 par saint François de Sales.

MM. Désormaux et Gardier proposent la nomination de M. van Gennep en qualité de membre honoraire ; MM. Désormaux et Marteaux celle de M. Muret au même titre.

L'Académie Florimontane, rendant hommage à ces distingués savants qui, l'un dans le domaine de l'ethnographie, l'autre dans la science philologique, ont pris souvent la Savoie comme sujet de leurs remarquables études, vote à l'unanimité cette distinction.

Au sujet de la réunion des Sociétés savantes de la Savoie à Annecy, que la Florimontane a ajournée à une époque indéterminée pour des causes diverses, M. Désormaux demande s'il ne serait pas utile de faire coïncider le Congrès en question avec les fêtes de l'inauguration de la statue projetée de saint François de Sales. L'Assemblée décide de mettre à l'étude cette proposition.

1. Reg Genevois, n° 827.

M. Désormaux annonce l'échange de la *Revue Savoisienne* avec la revue *Pro Alesia*, revue mensuelle des fouilles d'Alise.

M. Letonnelier fait circuler l'estampage d'un plat en cuivre repoussé, datant probablement de la fin du XVIe siècle, et conservé en l'église de Viuz-Faverges. Il montre que l'inscription, qui est indéchiffrable, n'est qu'un assemblage de lettres disposées autour du plat dans un but décoratif.

Il est procédé au vote sur la candidature proposée à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Pissard est proclamé membre de l'Académie Florimontane.

MM. Le Roux et Nanche présentent la candidature de M. Marchand, avoué à Annecy ; MM. Serand et Adé, celle de M. Moutte, de la Caisse d'épargne postale ; MM. Letonnelier et Ruffier, celle de M. Costaz, directeur du Syndicat agricole d'Annecy.

Le Conseil d'administration demande ensuite de fixer dans quelles proportions l'Académie Florimontane devra prendre part à la souscription pour le monument de saint François de Sales. L'Académie décide de s'inscrire pour la somme de 300 francs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 8 mars 1911.

PRÉSIDENCE DE M. GUERBY, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Sont présents : MM. Carle, Désormaux, Dumont, Genevois, Grimont, Guerby, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Martin, Nanche, Ruffier, Servettaz, F. Serand, J. Serand.

Excusé : M. Gardier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lecture est donnée des lettres de remerciements de MM. Van Gennep et Muret, récemment élus membres honoraires de l'Académie.

M. Van Gennep fait connaître, dans sa lettre, que la Société des fouilles archéologiques de Paris va prochainement disposer d'une grosse somme destinée à favoriser les recherches scientifiques ; qu'en conséquence il est tout disposé à

appuyer auprès de ses membres une demande d'allocation en faveur de notre Académie pour des fouilles à exécuter sur le territoire des Fins, sur l'emplacement du vicus gallo-romain, *Boutae*.

Une discussion s'engage au sujet de la destination des objets trouvés ; il faudrait d'abord désintéresser le propriétaire du terrain et d'autre part il serait profondément regrettable de voir les découvertes passer en des mains étrangères, alors que le Musée d'Annecy, qui est pourtant tout indiqué pour les recevoir, n'en posséderait qu'une faible part ou pourrait même en être totalement frustré.

M. Martin propose de demander une allocation pour fouiller les palafittes du lac d'Annecy qui sont encore imparfaitement connues, mais qui ont déjà fourni un grand nombre de documents très précieux pour l'étude de la préhistoire de notre pays. M. Le Roux fait remarquer que la station néolithique pure, découverte en 1884, est la plus complète de France et peut rivaliser avec les plus remarquables palafittes de cette époque en Suisse. Elle a été récemment étudiée et décrite [1] et ce mémoire a apporté des connaissances nouvelles sur l'outillage, l'industrie. la faune, les plantes sauvages et cultivées de cette lointaine époque.

La Florimontane décide de demander à la Société des fouilles archéologiques de bien vouloir seconder ses efforts désintéressés en lui accordant une subvention dans le but d'entreprendre, au moyen d'une drague à vapeur, des recherches méthodiques sur l'emplacement de nos villages lacustres.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance.

A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Marchand, Moutte, Costaz sont proclamés membres de la Florimontane.

Les candidatures suivantes sont proposées : MM. Henry Bordeaux et Bordeaux, bâtonnier de l'ordre des avocats de Thonon, par MM. Cattin, Le Roux et J. Serand.

M. le général Maillot, par MM. Le Roux et J. Serand

MM. Leiir et Meyer adressent leur démission de membres de la Florimontane.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

1. M. Le Roux et Ph. Guinier : *La Palafitte néolithique d'Annecy. Outillage, industrie, faune, les restes végétaux.* Congrès préhist. de France. Session de Chambéry 1908, pp 547 à 571

H. Ferrand : *Les Sites pittoresques des environs de Grenoble.* Conférence, 1 br. ; Grenoble, 1911.

Clément Jugé : *Jacques Peletier du Mans.* Thèse ; in-8°, Paris, Lemerre, 1907 [1]

Louise Odin : *Glossaire du patois de Blonay* . préface de E. Muret ; in-8°, Lausanne, Bridel, 1910 [1]. (Don de M. E. Muret.)

John L. Gerig : *Barthélemy Aneau. A study in humanism,* 3 br. 8°. (Ext. *The Romanic Review,* 1910 [1].)

Id : *The Family of Maurice Sceve,* br 8° (Ext. *Pub. of the Mod. Lang. Assoc. of America,* xxiv, 3 [1].)

Id : *Le Collège de la Trinité à Lyon avant 1540,* br. 8°, Paris, 1910. (Extr. *Revue de la Renaissance* [1].)

Id. : *Jean Pélisson de Condrieu,* br. 8°, Paris, 1910. (Extr. *id* [1].)

Charles Montmayeur : *Choses de Savoie vers 1860,* 1 vol. 8°, Paris, 1911. Intéressante publication sur les faits politiques qui ont précédé l'annexion et dont il sera parlé ultérieurement dans la Revue bibliographique savoisienne.

P. E. Martin : *Etudes critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne,* (Thèse, in-8°, Genève. Kundig, 1910 [2].)

Van Gennep : *De quelques rites de passage en Savoie* (Extr. *Rev. Hist. des Religions,* in-8°, 1910, Paris. Leroux (Annales du Musée Guimet [1].)

(Dons des auteurs.)

Annuaire administratif et commercial du Département de la Haute-Savoie pour 1911 (avec plan de la ville d'Annecy). (Don de M. J. Abry, éditeur.)

Plan d'Annecy, par M. Guerry (achat).

Remercîments aux donateurs.

La parole est donnée à M. Servettaz. rapporteur du 14e Concours d'histoire (1910), Enquête sur le Folk-lore de la Haute-Savoie :

Le Jury chargé d'examiner les travaux présentés à l'Académie Florimontane en vue du 14e Concours d'histoire : Enquête sur le Folk-lore de la Haute-Savoie, qu'elle a organisée en 1910, vous propose d'attribuer :

1° *Un premier prix (200 fr.),* à M. Pellarin, géomètre-architecte à Cruseilles, auteur d'un mémoire abondant et précis, le seul touchant toutes les différentes parties du programme de l'Enquête. M. Pellarin se fera sans doute un devoir de continuer et d'étendre pour les compléter les recherches déjà importantes qu'il a heureusement abordées, particulièrement pour sa région.

2° *Une mention très honorable,* à M. Pernoud, instituteur à Evian-les-Bains (huit légendes chablaisiennes).

3° *Une mention honorable,* à MM. Pollier, instituteur en

1. Cet ouvrage sera analysé par J. D. dans le *Bulletin bibliographique* annuel concernant la *Dialectologie* et l'*Histoire Littéraire.*

2. Cet ouvrage sera analysé par M. Letonnelier.

retraite à Sallenôves (renseignements divers sur trois parties), et Falconnet, instituteur à Mésigny (une légende des environs d'Annecy).

En outre des mémoires présentés au Concours, un certain nombre de documents ont été obligeamment adressés à l'Académie Florimontane, comme contribution à l'enquête entreprise, par M. Bernus, professeur au Lycée d'Annecy, nos collègues MM. le chanoine Gonthier et Fenouillet, instituteur en retraite à Savigny. par M. Riondel, à Samoëns. M. l'abbé Emprin, curé de Sainte-Foy (en Tarentaise), nous a fourni des renseignements intéressants sur le Folk-lore de Savoie. Nous les prions de recevoir nos meilleurs remerciements ; et nous n'aurions garde d'oublier dans l'expression de notre gratitude, M. J. Serand qui a bien voulu assumer la charge délicate d'organiser pour la première fois en Haute-Savoie les recherches générales sur notre Folk-lore, et les faciliter par l'établissement et l'envoi d'un questionnaire qui a été pour les chercheurs un excellent instrument d'investigation.

Cette enquête malgré le nombre assez restreint de concours qu'elle a suscités. a donné un résultat satisfaisant : une vue d'ensemble sur notre folk-lore ; c'est une première provision de matériaux, une amorce pour les recherches ultérieures qui viendront peu à peu enrichir ce premier fonds.

Maintenant que les jalons sont posés, si l'Académie Florimontane, pour approfondir cette enquête, décidait d'encourager à nouveau les recherches, il suffirait de reprendre le sommaire de M. J. Serand par tranches successives présentées sous forme de questionnaires détaillés et abondamment circonstanciés.

Les conclusions du jury sont adoptées.

Le Conservateur du Musée annonce que M. Antoine Lettraz vient d'offrir gracieusement au Musée une partie des trouvailles, faites l'automne dernier, dans sa propriété aux Fins : le tombeau en tuiles du IVe siècle et le crâne d'enfant gallo-romaine qu'il contenait ainsi que quelques ossements et la bague en bronze recueillie près du squelette, deux crânes de Burgondes et enfin le couvercle du grand sarcophage gallo-romain en pierre, décoré d'acrotères et d'un croissant, dans lequel avait été inhumé postérieurement un Burgonde [1].

M. Le Roux fait une communication sur ces crânes qui

1. Martdaux et Le Roux : *Boutae, vicus gallo-romain de la cité de Vienne*, pp. 121-127 (ouvrage en cours de publication).

représentent deux des types ethnologiques se rapportant aux anciennes populations de la Savoie.

Le Musée d'Annecy ne possède que trois têtes osseuses Romaines, deux provenant de Pringy (champ du Paradis), nettement mésaticéphales et la troisième récemment exhumée aux Fins. L'indice céphalique est de 81, 31 pour le dernier crâne. ce qui le place à la limite supérieure de la mésaticéphalie. Or il est établi par les travaux de Nicolucci. que le crâne des anciens Romains est nettement mésaticéphale ; d'autre part les caractères secondaires de la tête osseuse de ces populations, précisés par Rochet, en font un type spécial ovalaire, difficile à rattacher à quelque autre [1]. Notre crâne appartient à un individu très jeune, un enfant de cinq à six ans, et s'il paraît dépasser l'indice 80, il faut se rappeler que dans la première enfance les crânes sont souvent plus brachycéphales qu'ils ne seront à un âge plus avancé.

Les crânes burgondes recueillis avec des ossements épars en pleine terre dans le même champ, présentent les caractéristiques de la race. l'un d'eux Ic = 70,12 est d'une dolichocéphalie extrême ; l'autre, Ic = 76 rentre dans le type général.

M. Le Roux montre deux pièces d'argent du moyen âge provenant des couches superficielles du terrain de M. A. Crolard, aux Fins, d'où sont sortis un grand nombre d'objets gallo-romains, donnés par notre collègue au Musée. Ces pièces se trouvaient mélangées parmi les 75 monnaies de l'Empire Romain allant du Ier à la fin du IVe siècle, qui nous ont été obligeamment communiquées par M. Crolard en vue de leur détermination.

Il est important de ne pas laisser passer sous silence les trouvailles d'époques plus rapprochées, qui peuvent jeter quelque lumière sur les relations commerciales de la Savoie au cours du moyen âge. Tels sont : un denier des évêques de Lausanne de la fin du XIIIe siècle. correspondant aux types de cet atelier monétaire, n°s 30*a* et *b* décrits par M. Grossmann [2] + SEDES LAVSANE ; ℞. CIVITAS EQ^v^STRI, diam, 0^m^017, un soldino de Gênes frappé vers 1436 au nom du doge Tommaso Campofregoso T. C. DVX. IAN. XXI ; ℞. CONRAD. REX ROM.

M. Marteaux fait une communication *sur les noms en ande :*

1. De Quatrefages *Histoire générale des Races humaines,* Introduction, p. 492.
2. Th. Grossmann · *Trouvaille de Monnaies.* (Rev. Suisse de Numismatique, t. X, 1901, p 15.)

Le participe latin en *dus, da, dum*, qui a simplement exprimé plus tard le but et la destination, a été employé comme surnom, avec son sens primitif d'obligation, surtout à partir de la fin du IIe siècle. Le plus ancien et le plus fréquent semble avoir été Amandus ; les inscriptions citent ensuite Fruendus, Servandus, Tuendus, Venerandus, etc. D'autre part ce suffixe *andus* quoique se rattachant à un radical verbal, a été employé adjectivement sans idée de futur, mais avec une vague idée d'obligation reculée dans le passé. Ainsi de *camerare*, construire en forme de voûte (Pline) est venu l'adj. *camerandus*, qui a dû être construit en forme de voûte, d'où en 995 *Cameranda villa*, du pays lyonnais (BERNARD et BRUEL : *Chartes de l'abb. de Cluny* III, nº 2301). Ce nom de Chamarande, où le *b* transitoire n'a pas été noté dans l'écriture, se retrouve dans l'Ain, la Haute-Marne, la Seine et la Haute-Savoie, près de Chilly, *territorium Chamarunde* 1160 (SHAG, XIV, nº 330) *Chamaranda* 1275 (id., p. 143). A *confirmare*, fortifier, se rattache également La Confermande, l.d. de La Muraz, correspondant à une La Ferté française.

En patois les noms communs en *ande* ne sont pas rares ; je rappelle *liande*, de *ligare*, lier : *molande*, de **molare*, moudre, *muande*, de *mutare*, changer, etc. *Merandae* est venu directement du latin *merenda*, goûter ; on le retrouve dans Chauffemérande, l.d. de Viuz-en-Sallaz. Je ne sais si le mas de la Ferrande, nom d'un chemin pierreux qui va de Jussy (Andilly) à Copponex, doit être interprété par *via ferranda* = *via ferrata*, chemin pavé dur comme le fer, ou s'il doit être ramené à un nom propre. Il resterait de même à expliquer la *Bovanda* (Musiége) et la Suandaz, nom d'une source près de Samoëns.

M. DÉSORMAUX donne lecture d'une remarquable étude critique, intitulée *Le Chariot d'Or d'Albert Samain et la Revue savoisienne*, où il fait ressortir les divergences qui existent entre le manuscrit du poète envoyé au concours Andrevetan de 1893 et la version imprimée dans le volume plus récemment publié par le *Mercure de France*. (V. dans le présent fascicule.)

M. LETONNELIER fait une communication sur la peste au XVe siècle, en particulier à Annecy, où un document de 1496 écrit en français, édicte les précautions à prendre contre la terrible épidémie. (V. dans le présent fasc.)

M. J. SERAND donne connaissance de la petite brochure qu'il a rédigée, et qui est destinée à être mise entre les mains

de tous les Florimontans, contenant les Statuts de l'Académie, le règlement de la bibliothèque, et la liste des ouvrages de fonds en vente au siège de la Société. Cette rédaction est adoptée.

Le même demande des modifications aux prix de vente des volumes de la Revue. Il propose encore de mettre en vente au prix de un franc la vue d'Annecy, reproduction de la gravure de Chastillon (1598). Adopté.

On envisage ensuite l'organisation du prochain concours d'histoire de 1913. Il serait utile de fixer dès à présent les questions qui seront proposées.

La précédente commission du Folklore, à laquelle sont adjoints MM. Leionnelier et Ruffier, est chargée d'élaborer la liste des sujets les plus intéressants à mettre à l'étude.

Le Président donne lecture de la circulaire qui sera envoyée aux personnes que l'Académie Florimontane serait heureuse de voir inscrire en qualité de membres d'honneur du Comité de la statue de saint François de Sales. Recevront en outre cette adresse tous les Florimontans, qui sont instamment sollicités d'agir activement, chacun dans sa sphère d'influence, en vue de la réussite du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

LA CAVERNE

Le feu, dans la caverne humide et tortueuse
Fait une tache rouge et tout autour assis,
Les hommes, dans l'âcre odeur des lichens roussis
Goûtent, repus et las, l'heure voluptueuse.

Un vieux tremble, les bras vers la flamme tendus
Qu'avive à chaque instant la pelotte de graisse
Et dans l'ombre un enfant suce avec allégresse
La blanche et tendre moëlle aux os qu'il a fendus.

Sur le roc enfumé qu'un rayon pâle éclaire
Raho de son silex mordant la dure pierre,
Dessine quelque monstre errant aux alentours,

Peut-être sans penser qu'après dix mille années
D'autres hommes, promenant leurs mains étonnées,
Admireront son œuvre et revivront ses jours.

Charles Marteaux

« LE CHARIOT D'OR » d'ALBERT SAMAIN et la « REVUE SAVOISIENNE »

(Etude comparee des variantes [1].)

A notre Collègue, M. Georges Martin

L'Académie Florimontane nous permettra volontiers, ne fût-ce que pour la distraire (une fois n'est pas coutume) de son labeur habituel. de rappeler aujourd'hui, dix années après la publication d'un dernier recueil posthume, le souvenir d'un précieux artiste, qui fut l'un de nos plus délicats poètes contemporains.

Albert Samain n'était pas un fils de la Savoie. Nulle part, cependant, il ne mérite d'être plus estimé que dans cette région, dont la beauté l'avait si vivement ému, et dans le sein de notre Société. La Florimontane, on l'ignore trop, n'a-t-elle pas couronné quelques-uns de ses essais ? Jadis. vous ne l'avez point oublié. elle décernait un premier prix à Albert Samain, dans un tournoi poétique où. parmi les concurrents qui obtinrent une mention honorable, nous relevons le nom de M. Henry Bordeaux (concours de 1893) [2].

Le rapporteur était alors notre très distingué collègue, M. G. Martin. à qui nous avons le plaisir de dédier cette étude rapide. Il a eu le rare mérite de juger comme le fera la postérité l'œuvre de l'auteur inconnu.

Celui que, dès ce moment. on proclamait un grand poète [3], devait, hélas ! mourir peu d'années après (1900), dans tout l'épanouissement de son talent.

Mais Albert Samain n'a pas disparu tout entier. Il a laissé « le souvenir attendri d'une âme douce et fière, timide et grave, lié à une œuvre d'harmonie mélancolique [4] ».

1. Les pages suivantes, lues à l'Académie Florimontane (séance de mars 1911). sont extraites d'un volume en préparation, qui paraîtra prochainement sous ce titre. *Etudes et Rêveries annéciennes.*

2. Il convient aussi de rappeler que M. H. Bordeaux devait plus tard analyser très finement *Aux Flancs du Vase* (*Revue Hebdomadaire*, 2 septembre 1899).

3 *Revue Savoisienne*, 1894. p 15.

4. A van Bever. *Poetes d'Aujourd'hui*, p 308.

Ce poète, d'une exquise sensibilité, vécut assez pour beaucoup souffrir, mais aussi pour cueillir quelques-unes de ces « belles feuilles toujours vertes qui gardent les noms de vieillir ». Il en a tressé une couronne que ne rougirait point de porter José Maria de Hérédia, ni même André Chénier.

Certes, la grâce langoureuse du *Jardin de l'Infante* n'est pas exempte de mièvrerie. Le symbolisme en est parfois laborieusement obscur. Mais ce recueil est paré de bijoux délicats, comme ceux qui seront précieusement sertis « *aux Flancs du Vase* ». *Le Chariot d'Or* est rehaussé d'élégantes statuettes dont le fin sourire se voile parfois de larmes.

Certaines pièces, élégies ou idylles, sont déjà devenues classiques. Elles illustrent telles anthologies en usage dans les établissements secondaires de France ou de Belgique [1]. Tous nos compatriotes devraient savoir par cœur la « symphonie » intitulée *Les Monts*, et surtout celle qui la précède dans le même recueil, *Forêts*. Ces vers plairont toujours à ceux qu'un « infaillible instinct » ramène

> Vers les vieux troncs drapés de mousses de velours,
> Et les étroits sentiers feutrés de feuilles mortes.

Mais, si nous évoquons avec un mélancolique plaisir « ce poète de douces et morbides langueurs et de noble tristesse », ainsi que l'a caractérisé François Coppée, c'est bien moins dans le secret espoir de vous inviter à lire ou à relire « ses vers fluides, au rythme savant », que pour esquisser un petit chapitre de critique littéraire dont la *Revue Savoisienne* elle-même et les archives de la Florimontane nous ont fourni tous les éléments.

* * *

Les vers d'Albert Samain parurent pour la plupart dans le

1. Cf. par exemple G. Pellissier et Me Bondois : *Morceaux choisis* (Enseignement secondaire des Jeunes filles, cours élémentaire, 2e éd., p. 246-253 ; Delagrave éd.); I. Fonsny et J. van Dooren : *Poètes lyriques français* (2e éd., s. d., Verviers, ouvrage adopté comme livre classique par le Conseil de perfectionnement de Belgique pour les établissements d'enseignement moyen, recommandé par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg ; p. 563-567.)

Deux pièces de vers récemment insérées dans la *Revue Savoisienne* pourraient témoigner au besoin de l'influence grandissante d'Albert Samain : J. D , *Souvenirs d'Antan* (1903, p 84), et C. Marteaux, *A Albert Samain* (1910, p. 185). Les vers du poète inspirent également les artistes C'est bien là ce qu'a voulu exprimer l'un de nos anciens collègues au Lycée Berthollet, M. Gaston Varenne, en invoquant A. Samain sur la première page du *Catalogue* relatif à la 3e exposition (qui eut lieu ces jours ci) des Sociétaires de la Cimaise.

Ajoutons que les récentes histoires, même élémentaires, de la Littérature française font parfois une place à Albert Samain, place quelque peu restreinte. Voyez par exemple les manuels de Lanson et de Pellissier.

Mercure de France, dont le poète fut l'un des fondateurs. Ces courtes pièces ont été réunies en trois volumes, édités par le *Mercure.*

Au Jardin de l'Infante date de 1893 ; *Aux Flancs du Vase,* de 1898. (La dernière édition est suivie de *Polyphème* et des *Poèmes inachevés*). *Polyphème* est une pastorale dialoguée, d'un sens philosophique profond et douloureux. Ce petit drame a été représenté pour la première fois au Théâtre de l'Œuvre, le 10 mai 1904[1]. *Le Chariot d'Or* est un recueil posthume, comprenant des poèmes composés à différentes époques (de 1888 à 1900 pour la dernière partie, *Symphonie héroïque*). La 17e édition a vu le jour en 1910. Elle est précédée de cette courte annotation :

« Les pièces dont ce livre est composé ont été classées d'après des notes laissées par l'auteur ; quelques poèmes, cependant, qui ne figuraient point dans ce classement, ont été réunis à ceux d'un même caractère dont la place était déterminée. D'autres pièces inachevées seront publiées en un volume avec *Polyphème* et *Aux Flancs du Vase.* »

Enfin les œuvres poétiques sont complétées par une série de *Contes* en prose (*Mercure de France,* 5e édition).

* * *

Seul *Le Chariot d'Or* nous occupera aujourd'hui. Ce recueil est divisé en deux parties :

a) *Le Chariot d'Or*. . . . .
1° *Les Roses dans la Coupe.*
2° *Elégies.*
3° *Intérieur.*

b) *Symphonie Héroïque*
1° *Evocations.*
2° *Symphonie héroïque.*

C'est dans cette seconde partie que figurent deux des pièces couronnées par la Société Florimontane : *Le Sphinx* et *le Fleuve.*

Quant à cette exquise *Chanson Violette*, « mélancolique remembrance d'amour, délicieusement brumeuse et décadente[2] », elle a été reproduite dans *Au Jardin de l'Infante* postérieurement aux premières éditions.

1. Musique de scène de Raymond Bonheur, exécutée par un orchestre et des chœurs de la Société des concerts Lamoureux.

2. G Martin : *Revue Savoisienne,* 1894, p. 15. *Chanson Violette* a été mise en musique par Sogny (1903) et par A. Bertelin (Demets, édit., 1903).

Nous avons vainement cherché dans les trois recueils les autres poésies qu'Albert Samain avait soumises à l'appréciation du Jury de notre Société. Nous n'avons trouvé nulle part [1] ni *Ville morte*, ni *La Vache, David* [2], *Les Dompteuses*.

S'il n'y a pas erreur de notre part, nous signalons cette lacune au *Mercure de France*, ou à M. Léon Bocquet, le biographe

1. Ces pièces auraient-elles été insérées dans une édition du *Jardin de l'Infante* que nous n'avons pu consulter ?

2. Nous transcrivons ici, pour l'agrément du lecteur, la belle pièce intitulée *David* et le sonnet descriptif *La Vache*. Il pourra être fort intéressant de comparer ce sonnet, « d'un réalisme puissant », soit au *Taureau* de Leconte de Lisle, soit aux vers de C. de La Fayette

> La vache [1] pacifique et bonne creature. *(Poèmes des Champs)*,

ou de Brizeux .

> La vache, avec sa blanche robe,
> Languissamment marchait, secouant son jabot ..

soit surtout avec le magnifique poème des *Voix intérieures* portant le même titre · *La Vache*, qui est dans toutes les mémoires.

DAVID

La lampe d or massif oscille sous la voûte
Le vieux roi sur son trône, immobile et fiévreux,
Songe, le cœur ronge de péches ténebreux,
Avec des yeux lointains ou la nuit descend toute

Lys suave à ses pieds sur la pourpre splendide,
David, l'ephebe * au col de vierge, vient s'asseoir
Il prélude, et sa voix dans l'or sombre du soir
Monte etrangement triste, angelique et limpide.

« O nuits sur la montagne, ô tentes des pasteurs,
Solitude . Silence etoilé des hauteurs .
Paix des rameaux ombreux ou chante la colombe. . »

Ainsi, la harpe aux doigts, rêve l enfant sacré.
Et le roi sépulcral, sous son manteau doré,
Tressaille, et dans son cœur, profond comme la tombe,

Sent le divin pardon d'une larme qui tombe.

LA VACHE

Rousse dans le pré vert que le soleil inonde,
Elle va, lente, avec de l'herbe dans les dents.
Son cuir flasque à ses os s'attache en larges pans
Et sa queue alentour de ses flancs vagabonde

Entre ses cuisses pend sa mamelle profonde,
Comme une outre gonflée aux contours débordants,
D ou coule sans tarir, depuis les temps des temps,
Le lait, fleuve sacré, nourricier du monde

Grave et douce elle vit, vaguement végétale **.
La sourde attraction de la terre natale
Pese en ses membres pleins d'une auguste lenteur ;

Et, quand midi répand la lumière par douches,
Elle ferme à demi, beate de chaleur,
Ses grands yeux chassieux, où pullulent des mouches

* Ce terme évoquerait les bords de l Ilissos, et non ceux du Jourdain.

** A noter que la regle des alternances n est pas observee, puisque deux finales féminines se suivent sans rimer (On attendrait une rime masculine) Voyez une disposition rythmique analogue dans *Antigone* (in *Le Chariot d Or*, p. 171 , cf *Le Repos en Egypte*).

A Samain n a fait que reprendre une des libertés de Ronsard Cf. par exemple le sonnet bien connu

> Je veux lire en trois jours l *Iliade* d Homère ..

diligent de notre poète [1]. Nul doute que l'éditeur n'accueille avec gratitude ces petites pièces oubliées. En les insérant dans un prochain tirage, il ne peut qu'ajouter à l'attrait du volume. Les amis et les admirateurs du charmant poète ne manqueront pas de lui en savoir gré, ainsi qu'à notre Société.

* * *

Le *Sphinx* fait partie du groupe intitulé *Evocations*.
Le Fleuve termine, avec la *Symphonie héroïque*, le volume lui-même.

Si l'on compare le texte des manuscrits d'A. Samain conservés dans les archives de notre Académie (texte reproduit dans la *Revue Savoisienne* de 1894) avec celui du *Chariot d'Or*, on ne peut s'empêcher de remarquer, dès la première lecture, d'assez nombreuses divergences. Nous les avons relevées avec soin. L'étude de ces variantes nous a conduit à d'intéressantes conclusions. Ce sera, si l'on veut, une sorte d'appendice au livre curieux de M. A. Albalat : *Le travail du style* enseigné par les corrections des grands écrivains.

Voici d'abord *Le Sphinx :*

a) Texte du « Chariot d'Or »

LE SPHINX

Seul, sur l'horizon bleu vibrant d'incandescence,
L'antique *Sphinx* s'allonge, énorme et féminin.
Dix mille ans ont passé : fidèle à son destin,
Sa lèvre aux coins *serrés garde l'énigme immense.*

De tout ce qui vivait au jour de sa naissance,
Rien ne reste que lui. Dans le passé lointain,
Son âge fait trembler le songeur incertain ;
Et l'ombre de l'histoire à son ombre commence

Accroupi sur l'amas des siècles révolus,
Immobile au soleil, dardant ses seins aigus,
Sans jamais abaisser sa rigide paupière,
Il songe, et semble attendre avec sérénité
L'ordre de se lever sur ses pattes de pierre,
Pour rentrer à pas lents dans son éternité.

b) Texte du manuscrit et de la « Revue Savoisienne »

LE SPHYNX

Blanc, sur l'horizon bleu vibrant d'incandescence,
L'antique *Sphynx* s'allonge, énorme et féminin.

1. L. Bocquet . *Albert Samain,* sa vie, son œuvre, avec un portrait et un autographe. Préface de Francis Jammes (Edit. du *Mercure de France;* 1905.)

Sur l'énigme des temps, fidèle à son destin,
Sa bouche aux coins *fermés scelle encor le silence.*

De tout ce qui vivait au jour de sa naissance,
Rien ne reste que lui Dans le passé lointain,
Son âge fait trembler le songeur incertain ;
Et l'ombre de l'histoire à son ombre commence.

Accroupi sur l'amas des siècles révolus,
Seul, vis à vis du sable ardent qui les a bus,
Sans jamais abaisser sa rigide paupière,

Il songe, et semble attendre avec sérénité
L'ordre de se lever sur ses pattes de pierre,
Pour rentrer à pas lents dans son éternité

Le deuxième quatrain et le deuxième tercet sont identiques. Un vers entier du premier tercet a été modifié ; mais les remaniements portent surtout sur le premier quatrain.

De ces deux textes. quel est le plus récent, quel est le meilleur ? Deux hypothèses sont admissibles. Il se peut que *Le Chariot d'Or*, bien que postérieur, ait reproduit une première ébauche, trouvée dans les papiers du poète après sa mort : le manuscrit soumis à la Florimontane serait une rédaction corrigée dont toute autre trace aurait disparu. Ou bien le poète lauréat a remanié son œuvre après la publication de la critique dans la *Revue Savoisienne*. Le rapporteur avait jugé le sonnet digne de Leconte de Lisle ou de Hérédia, « à qui on l'attribuerait sans hésiter ». L'auteur a-t-il voulu justifier davantage encore cette appréciation flatteuse ?

A notre avis. c'est le texte de notre manuscrit qui est le meilleur. De cette opinion, fondée sur la critique des variantes, mais toute subjective, nous ne pouvons pas, il est vrai, inférer avec une certitude absolue que *Le Chariot d'Or* reproduise ou non la dernière forme dont le poète avait revêtu sa pensée. En voulant améliorer son œuvre, l'écrivain peut l'affaiblir, atténuer le coloris. Une image saisissante fera place à une expression banale ou sans relief. Scrupule de puriste parfois Aussi bien l'étude comparée des variantes relevées dans les éditions successives de Ronsard, de Corneille ou de Victor Hugo, ne manque-t-elle pas d'intérêt. Le texte primitif est loin d'être toujours le moins parfait [1].

1 Ce qui est vrai des poètes peut aussi l'être de certains prosateurs, principalement de ceux qui allient à une imagination puissante une très vive sensibilité. — Outre l'ouvrage cité de M Albalat, il sera très utile de lire les réflexions qu'a suggérées à M Lanson la comparaison des variantes du *Tableau de la France*, de Michelet. (Notes sur le texte de 1833 ; in *Mélanges de Philol. romane et d Hist littér.* offerts à M Maurice Wilmotte, I, 267, et spécialement p. 298).

Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne le sonnet de Samain, nous préférons sans hésiter le vers

Sa bouche aux coins fermés scelle encor le silence

au vers

Sa lèvre aux coins serrés garde l'énigme immense,

que termine une épithète d'une grande banalité. *Scelle le silence* est bien plus expressif que la locution *garde l'énigme.*

Au début du sonnet, *blanc* remplace heureusement *seul* (opposition de couleurs : blanc, bleu), rejeté au premier tercet. *Dix mille ans ont passé* disparaît de notre manuscrit. Le chiffre a peut-être semblé contestable au poète. De plus, cet hémistiche rappelle trop quelques vers connus, par exemple celui de M.-J. Chénier.

Trois mille ans ont passé sur la cendre d'Homère. . .

On regrettera que l'expression *coins fermés* ait remplacé *coins serrés,* sans doute pour éviter la fâcheuse allitération *serrés scelle*

Je ne sais si le vers

Vis à vis du sable ardent qui les a bus (les siècles)

n'a pas choqué quelques délicats. Pourtant, si l'on se souvient que le Sphinx surplombe un temple enseveli dans les sables [1], l'image ne paraîtra pas trop audacieuse, d'autant plus que « dardant ses seins aigus » n'a rien de bien original et semblerait passablement inexact.

Tout en faisant ces réflexions, par suite d'une association d'idées fort naturelle, un autre sonnet des *Evocations* chantait dans notre souvenir. C'est toujours le Sphinx qui domine les sables illimités ; mais ici la scène s'anime. Quel merveilleux tableau que ce *Repos en Egypte* [2] !

La nuit est bleue et chaude, et le calme infini.....
Roulé dans son manteau, le front sur une pierre,
Joseph dort, le cœur pur, ayant fait sa prière :
Et l'âne à ses côtés est comme un humble ami.

Entre les pieds du Sphinx appuyée à demi,
La Vierge, pâle et douce, a fermé la paupière
Et, dans l'ombre, une étrange et suave lumière
Sort du petit Jésus dans ses bras endormi.

1. Auprès du Sphinx surgit pareillement un colosse d'Osiris, découvert par Mariette.

2. *Le Chariot d'Or,* p. 179, 17e édition.

ALBERT SAMAIN

(1858-1900)

[Ce portrait, qui figure en tête de la biographie de M. L. Bocquet, appartient à la collection du *Mercure de France*. Il nous a été très obligeamment communiqué par M. van Gennep, Directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*. Nous le remercions bien vivement de sa grande amabilité, ainsi que M. A. Vallette, Directeur du *Mercure*.]

Autour d'eux, le désert s'ouvre mystérieux :
Et tout est si tranquille à cette heure, en ces lieux.
Qu'on entendrait l'enfant respirer sous ses voiles.

Nul souffle.... La fumée immobile du feu
Monte ainsi qu'un long fil se perdre dans l'air bleu...
Et le Sphinx éternel atteste les étoiles [1].

*
* *

Abordons maintenant l'étude, plus instructive encore, des variantes du *Fleuve* [2].

« *Le Fleuve*, écrivait M. G. Martin, est un symbole de la vie humaine ; avec une ampleur de forme, une magnificence d'images, une grandeur d'expression et une netteté de pensée incomparables, l'auteur nous a montré le fleuve naissant du glacier, ravageant les vallées, parcourant les plaines, traversant les villes en triomphateur, nourrissant les peuples et unissant les nations, arrivant enfin à la mer, où la mort lui dresse

..... le lit universel
Brodé d'écume blanche et parfumé de sel. »

Ce poème est daté de mai 1889. L'auteur avait alors trente et un ans. [3]

Comme le texte du manuscrit, celui du *Chariot d'Or* est précédé de l'épigraphe suivante, empruntée à Victor Hugo :

Sous l'être universel, vois l'éternel symbole.

Telle était la devise choisie pour son envoi par Albert Samain.

Le rapporteur avait relevé quelques faiblesses d'expression,

1. Le *Sphynx* (noter cette graphie : les deux sont admises dans le *Chariot d'Or*) reparaît encore au dernier vers du sonnet *Emeraude* (*Chariot*, p. 176) :

Mers vertes — vision de naufrages tragiques .
Emeraudes Grands yeux fascinants et magiques
Du vieux sphynx allonge — fatal — à l'horizon.

Il semble bien que le Sphynx (ou *Sphinx*) ait hanté l'imagination de Samain. Déjà, dans *Au Jardin de l'Infante*, il préside au tercet qui termine l'un des sonnets consacrés à Cléopâtre :

Et le Sphynx, immobile aux sables de l'ennui,
Sent un feu penetrer son granit taciturne,
Et le désert immense a remué sous lui.

(Aucune analogie, comme on le voit, avec le *Sphinx* de Th. Gautier, ni avec celui de Hérédia).

2. Nous n'avons pas relevé les divergences d'accents, de ponctuation, de majuscules (*Mort*, mort, *Epouse*, épouse, *Histoire*, histoire), non plus que les différences typographiques dans la disposition des diverses parties du développement, parfois réunies en une seule dans l'édition du *Chariot d'Or*. Ces menus détails sont sans importance et relèvent d'ailleurs de l'imprimeur.

3. Samain était né à Lille, le 3 avril 1858. Il mourut le 18 août 1900, à Magny-les-Hameaux, près de Port-Royal-des-Champs

nous ajouterions volontiers quelques longueurs, au début du poème. Elles n'ont été ni supprimées, ni remaniées. A signaler seulement la variante du 7e vers, devenu le 8e dans le *Chariot d'Or*. Nourriciers de la source, les vieux rocs pensifs,

Comme une mère tient son fils sur ses genoux,
L'écoutent gazouiller dans son lit de cailloux... .

Cf.

L'écoutent gazouiller dans son lit de cailloux,
Si faible encore. avec un murmure très doux .... (Chariot)

Evidemment ces pères nourriciers qui sont des rocs et font l'office de mère sont un peu étranges. Mais le vers correspondant du *Chariot d'Or* semble bien n'être qu'une cheville de douze pieds.

Dans une pièce datée de septembre 1888, intitulée *Les Monts*, que nous avons mentionnée plus haut, le poète avait exprimé une pensée analogue avec autant de relief et plus de netteté :

Les Monts ont les glaciers d'argent. les sources neuves
D'où sort la majesté pacifique des fleuves.

Tout notre poème est condensé, pour ainsi dire, en ces deux vers.

Frémissant. le fleuve s'élance des glaciers. Il emporte en bouillonnant

[vers 16] *De l'herbe*, des *graviers* et des *rameaux* tordus (texte du mns);
Des herbes, des *rochers* et des *sapins* tordus *(Chariot d'Or)*.

L'expression du manuscrit paraîtra plus exacte : le ruisselet ne roule pas encore sapins et rochers.

[vers 18] Il se *tue* aux abîmes *(Revue Savoisienne)*,
Il se *rue* aux abîmes *(Chariot d'Or)*.

Le manuscrit porte bien « se *rue* ». L'*r* a pu être très facilement confondue par le typographe avec un *t*. A l'initiale ces deux lettres se ressemblent presque dans l'écrituré, d'ailleurs très nette et artistique, d'Albert Samain. Ainsi disparaît du texte imprimé dans la *Revue Savoisienne* une expression qui ne laissait pas de sembler bizarre ou du moins recherchée. Moins bizarre cependant à mesure qu'on y réfléchissait. Ce fils des monts géants qui se précipite pour mourir, puis renaît et meurt de nouveau, de roc en roc, d'abîme en abîme, n'était-ce pas une image fort originale? La fantaisie du poète moderne n'avait-elle pas créé un mythe séduisant, analogue à ces belles légendes qu'enfantait l'imagination des aèdes d'Ionie? Tel revivait l'adorable Adonis, pleuré d'Aphrodite..... La

vérité est, comme on voit, beaucoup plus simple. Le mythe merveilleux est né, fort prosaïquement, d'une vulgaire coquille!

Nous avons eu déjà l'occasion de corriger une erreur absolument identique, altérant plus gravement un vers de la *Chanson Violette* [1].

Le manuscrit d'Albert Samain porte :

Il est des soirs de *rancœur,*

vers imprimé dans la *Revue :*

Il est des soirs de *ton cœur,*

ce qui n'offrait aucun sens [2].

[vers 26] Le décor symétrique et *riant* des cultures (mns)
Le » » » *calme* » » *(Chariot).*

Calme n'est peut-être pas l'épithète appropriée. *Riant* est plus juste, mais assez banal.

[vers 31 et 32] Les deux vers de la *Revue Savoisienne :*

Çà et là des châteaux reflètent dans son cours
Leurs donjons crénelés, leurs toits flanqués de tours.....

sont, dans le *Chariot d'Or*, remplacés par

Il rencontre, en passant, des villages, des bourgs ;
Maints châteaux dans ses eaux claires mirent leurs tours.

Au vers suivant, il *ondule* cède la place à : il *serpente.*

Autres modifications, plus importantes :

[vers 55] *Cependant le torrent en lui survit encor*
Et, parfois, quand l'Hiver *l'a terrassé, plus fort,*
Comme un taureau, etc. *(Rev. Sav.)*

Pourtant il reste en lui des flammes du passé,
Et, parfois, quand l'Hiver *plus fort l'a terrassé,*
Comme un taureau, etc. *(Chariot d'Or.)*

Ces « flammes » du torrent ont-elles choqué un goût délicat ?

1. Voyez la *Revue Savoisienne*, 1904, p. 70.

2. Constatons à ce propos que les premières éditions de *Au Jardin de l'Infante*, par exemple celle qui fut imprimée en avril 1894 (éd du *Mercure*), contiennent un vers doublement faux et incorrect :

Dans le palais qu emplit les rires de son époux (p. 85, *Galswinte* ,

vers qu'il est aisé de rétablir ainsi :

... . qu'emplit le rire de l'époux.

En revanche, voici une erreur postérieure à la 1re édition :

Et que mon âme où vit le goût secret des *fleurs* . (Texte de l'ed. de 1897).

La version exacte est celle de la 1re édition (1893) .

. . . . le goût secret des *pleurs*. .
(Au Jardin de l'Infante : Elégie)

Il y avait d'ailleurs surcharge de métaphores ou de comparaisons.

Plus loin, à une vision du moyen âge succède un tableau plus moderne :

[vers 59] La ville de créneaux couronnée, à ses pieds
Regarde avec orgueil passer ses flots altiers. *(Rev. Sav.)*

La ville avec orgueil, du haut des grands quais blancs,
Regarde s'avancer ses flots nobles et lents. *(Ch. d'Or.)*

Suivant les tempéraments, on préférera l'une ou l'autre de ces « évocations » [1].

Dans le manuscrit, le vers 59 rappelle trop peut-être le vers 32, transcrit plus haut. Si l'on cherchait un commentaire pour les deux vers du *Chariot d'Or*, nous ne pourrions mieux faire que de citer le début de l'Elégie suivante [2] :

Tout dort Le fleuve antique entre ses quais de pierre
Semble immobile Au loin s'espacent des beffrois.
Et sur la cité, monstre aux écailles de toits,
Le silence descend, doux comme une paupière

[vers 63] Les rêveurs éblouis vont voir, *au soir vermeil,*
Sur ses flots somptueux, descendre *le soleil*.....

Ici, pas d'hésitation possible. Ce texte vaut beaucoup mieux que celui du *Chariot d'Or :*

Les rêveurs éblouis vont voir, *les soirs vermeils,*
Sur ses flots somptueux descendre *les soleils*.....

A noter une correction grammaticale [vers 67] :

Un peuple de bateaux le *sillonnent* sans fin *(Ch d'Or.)*

Le verbe est au singulier dans le manuscrit. Les deux leçons, d'ailleurs, sont correctes.

Suit une modification d'ordre physiologique, pourrait-on dire. Dans le *Chariot d'Or*, le fleuve « coule *au cœur des nations* comme le sang « [vers 72]; le manuscrit porte, avec moins de vigueur, mais avec plus de justesse :

Et, *par les nations,* coule comme le sang.

Le vers 87 est faible dans les deux textes :

1. Cette « couronne de créneaux » est peut-être banale. Il y en a tant dans les armoiries ! Les « quais » modernes ne le seraient-ils pas ? C'est affaire d'imagination. L'expression est du moins très pittoresque. Mais reculons notre ville dans un vague lointain. Elle est fort belle ainsi,

Et prend cette douceur des anciennes estampes
(Au Jardin de l Infante Elégie)

2 *Le Chariot d'Or*, p. 93, 17e édition

Le vent qui souffle des lointains démesurés *(Rev. Sav.)*

ne vaut pas mieux que

Le vent lointain qui vient d'horizons ignorés *(Chariot d'Or)*.

Démesurés est impropre. Dans le second texte on regrette *souffle* [1], plus précis que *vient* ; *lointain* est inutile, puisqu'il est impliqué dans ce qui suit ; de plus le sens de cette épithète manquerait de netteté.

[vers 89] Déjà vers sa narine
Voici monter l'odeur de la vague marine. (Revue Sav.)

Déjà vers sa narine
Monte en souffle puissant la grande odeur marine. (Chariot d'Or.)

« Souffle puissant » est excellent, mais « grande odeur » est plat.

[vers 97] Alors, multipliant ses ondes *éperdues*

est infiniment supérieur à

..... ses ondes *épandues*,

qui est la leçon du *Chariot d'Or*.

De même, le vers qui suit dans ce recueil :

Superbe, débordant au loin les étendues

est vague et pourrait être taxé d'impropriété par un puriste.

La *Revue* dit, avec le manuscrit :

Sans relâche, couvrant au loin les étendues.

On regrettera toutefois l'épithète initiale, remplacée par une locution quelconque.

La dernière période rythmique n'offre pas de modification. Elle est fort belle. Rappelons seulement les deux vers qui la terminent :

Et, pareil à la mer qu'inonde un couchant d'or,
Il entre dans l'orgueil sublime de sa mort.

Tel « descendait, radieux, dans la mort » le vaisseau qu'attirait l'invincible sourire des Sirènes, lorsque

Leurs voix d'amour pleuraient des larmes dans la brise [2].

* * *

Presque toutes ces remarques, on le voit, nous portent à conjecturer que le texte du manuscrit reproduit dans la *Revue*

1. *Souffle* reparaîtra comme verbe au vers 90, ce qui explique le remaniement.
2. *Au Jardin de l'Infante* Les Sirènes.

Savoisienne doit être considéré comme l'expression définitive de la pensée du poète, autant du moins que la forme peut être définitive chez un styliste épris de la perfection hellénique et qui ne se borne pas à corriger ses vers en en faisant de nouveaux. Nous serions heureux d'apprendre que les faits confirment notre hypothèse. Fût-elle erronée, nous aurions montré, nous l'avons du moins essayé, l'intérêt qu'offre la simple comparaison des variantes d'un poème tel que *Le Fleuve*.

Cette rapide esquisse peut suggérer quelques autres réflexions.

Dans les éditions d'Albert Samain que nous possédons, les pièces sont groupées un peu au hasard, suivant des affinités ou analogies parfois toutes superficielles. Il y aurait avantage à procurer une édition critique. Les divers poèmes seraient disposés, s'il est possible, suivant la date de la composition ; les variantes relevées avec soin. On se rendrait compte ainsi des progrès ininterrompus sans doute que fit Albert Samain. On verrait cette délicatesse un peu précieuse, un peu maniérée, des premiers poèmes faire place à une grâce exquise.

Cette édition pourrait porter comme épigraphe l'hémistiche connu : *Pendent interrupta*.... Elle contiendrait, en effet, tous les morceaux, même les essais inachevés, qui offrent un si vif attrait. Chaque lecteur ne se flatte-t-il pas secrètement d'être comme le continuateur ou le collaborateur du poète ? Tandis qu'à son rêve s'unira notre rêve, nous échapperons, un instant du moins, aux prosaïques laideurs de la vie réelle.

Enfin tous ceux qui aiment les beaux vers se joindront à nous pour souhaiter que l'œuvre d'Albert Samain inspire bientôt à quelque jeune critique une étude analogue à celle dont les *Trophées* de Hérédia viennent de fournir la matière[1]. Il serait intéressant de rechercher les sources d'A. Samain, d'analyser plus complètement, outre ses procédés et ses images ou comparaisons habituelles :

Mon âme est une infante en robe de parade *(Au Jardin)*,
Mon âme est un velours douloureux que tout froisse *(Ch. d'Or)*,
Mon cœur est comme un Hérode morne et pâle *(Chariot)*,

les imitations assez nombreuses dont nous sommes frappés à la lecture du *Chariot d'Or* ou de *Aux flancs du Vase*.

1. Voyez le mémoire proposé par M. R. Thauziès à la Faculté des Lettres de Montpellier pour les épreuves du diplôme d'études supérieures, session de juin 1909 La première partie de ce mémoire a été imprimée dans la *Revue des Langues romanes*, tome LIII (nov.-déc. 1910), sous ce titre : *Etudes sur les sources de J. M de Hérédia* dans les 57 premiers sonnets des *Trophées*.

Le talent du poète ne fut pas toujours également soutenu ; il manque parfois de variété ; il n'est pas non plus absolument original. Sa manière s'est, nous l'avons dit, heureusement perfectionnée. Sous quelles influences ? Telles pièces semblent relever de Baudelaire, telles autres de Verlaine. Il y a dans Samain un parnassien, un symboliste, et aussi un pur classique, souvent plus rapproché d'André Chénier [1] que de Leconte de Lisle. C'est ce qu'une édition critique nous permettrait de remarquer davantage.

Ainsi l'histoire littéraire de notre époque s'enrichirait d'un curieux chapitre. Le concours Andrevetan et la *Revue Savoisienne* seraient pour quelque chose dans cette contribution. Par suite, nous n'aurions pas trop à regretter d'avoir rédigé ces quelques pages pendant la joyeuse soirée de « Carême prenant », loin des « masques et bergamasques » si chers au pauvre Lélian. N'est-il pas permis à ceux qui ne passeront point le carnaval à Nice ou à Venise de goûter un plaisir plus discret en respirant le mélancolique parfum de vers harmonieux, tout embaumés

D'une essence ravie aux vieillesses des roses [2] ?

J. Désormaux.

Annecy, 28 février 1911.

1 Nous ne serions pas sur cette question du même avis que M. L. Bocquet (ouvrage cité).

Pareille controverse serait ici hors de propos. Il vaut bien mieux extraire de cette biographie, dictée par une sympathie affectueuse, les lignes suivantes qui ne manqueront pas d'intéresser vivement nos concitoyens :

« A je ne sais plus quel concours de poésie [s'agirait-il d'un concours antérieur à celui de la Florimontane ?], il fut primé ; puis l'Académie française couronna son premier livre. Il eut vite trouvé l'emploi du peu qui lui advenait Et donc, une saison, il put s'offrir une villégiature d'un mois au bord du lac d'Annecy.

« *Je me suis grisé là*, écrivait-il, *de sensations de nature. Je ne crois pas encore avoir ressenti à ce point l'ivresse douce des choses épanouies dans une harmonie parfaite et j'ai des souvenirs de radieuses matinées vécues de la vie légère et exaltée du rêve, toute l'âme dissoute dans une divine lumière.* » (Lettre à M. Paul Morisse, sans date ; in L. Bocquet, ouvrage cité, p. 66.)

Quel lecteur de la *Revue Savoisienne* ne pardonnerait à M. L. Bocquet d'avoir oublié le périodique où *Le Fleuve* parut pour la première fois, puisque c'est au biographe emu d'Albert Samain que nous devons de connaître cet éloge enthousiaste d'un paysage annécien ?

Ajoutons que le poète, pendant le séjour qu'il fit sur les rives de notre lac, à Talloires, en 1893, se lia d'amitié avec M. C. Marteaux

2 Stéphane Mallarmé.

* * *

Outre l'article cité de M Henry Bordeaux, signalons encore du même critique .

Poètes d'Aujourd'hui (Revue Hebdomadaire, 29 septembre 1900) ; *Les Ecrivains et les mœurs* (Paris, Plon , 1900), *Albert Samain (Semaine Littéraire* de Geneve, 31 mai 1902) ; [Cf R Doumic: *Trois poètes, Manuel, Vicaire, Samain*, in *Rev des Deux-Mondes*, 15 oct 1900]

Sur le *Chariot d Or*, voyez entre autres comptes-rendus . Gustave Kahn · *Revue Blanche*, 15 août 1901 , A. Beaunier . *Revue Bleue*, 24 août 1901, et G Lanson *Revue Universitaire*, 15 dec. 1901.

MESURES PRISES
POUR ÉVITER LA PESTE A ANNECY
EN 1503

Pendant tout le Moyen Age, la ville d'Annecy servit de relai aux marchands et aux troupes qui franchissaient les Alpes, venant d'Italie. Elle était, de ce fait, continuellement menacée par la « contagion de peste » qui existait alors à l'état endémique, et qu'apportaient surtout les bandes armées et les caravanes.

L'approche du fléau causait aux syndics une vive inquiétude, et dès qu'il était signalé aux alentours, ils prescrivaient aussitôt de très sérieuses mesures préventives, afin d'en conjurer les terribles effets. Les registres du conseil nous font connaître quelles étaient ces mesures, et nous donnons ci-dessous le texte de la « pourvision » qui fut édictée le 23 mars 1505, alors que la « pestilence » sévissait dans plusieurs villages voisins d'Annecy [1].

Ce texte présente un double intérêt. D'abord, au point de vue philologique, il est le premier écrit en français que l'on trouve dans les registres précités. Toutes les délibérations qui précèdent sont rédigées en latin, et longtemps encore [2] on continuera à se servir de cette langue. Il constitue donc une exception curieuse, qu'il a paru utile de signaler, puisque nous nous trouvons en somme en présence du premier monument écrit en langue vulgaire ayant un caractère administratif.

En second lieu, nous y voyons résumées en quelques articles les précautions en usage jusqu'à la fin du XVIIIe siècle pour mettre obstacle à l'invasion de la peste. C'est donc une page intéressante de l'histoire sanitaire d'Annecy, puisqu'elle nous permet de connaître les ressources prophylactiques dont on disposait au moyen âge en même temps que les mesures d'hygiène jugées indispensables pour se préserver des maladies contagieuses [3].

1. Ce texte se trouve au tome IV des Registres de délibérations, f°s 276, v[o] 281.
2. Jusqu'en 1538.
3. On trouvera sur le passé pestilentiel d'Annecy des détails dans : Ch[ne] J. MERCIER : *Souvenirs historiques d'Annecy*, p. 229-233 ; C.-A. DUCIS : *L'Hôpital morbeux ou des pestiférés*. (Rev. Savois. : 1872, p. 66 et 73) ; du même : *Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Genevois et de Nemours* (Rev. Sav., 1882, p. 531) ; du même : *Henri de Savoie et Anne de Lorraine* (Rev. Sav , 1882, p. 371) ; Ch[ne] J.-F. GONTHIER : *La Peste à Annecy en 1629-1630* (Rev. Sav , 1896, p. 170-172).

* * *

La « pourvision que se doibt fere pour evicter la pestilence, aydant nostre Seigneur » fut soumise au Conseil général par M. Louis de Dérée, président du Conseil de Genevois, à qui les syndics en avaient confié la rédaction. Elle comprend deux parties : l'une est relative aux mesures propres à écarter les ravages du fléau ; l'autre est une énumération des expédients financiers nécessaires pour faire face aux dépenses entraînées par l'adoption de ces mesures.

Celles-ci peuvent elles-mêmes se diviser de la manière suivante : d'une part, les mesures *ordinaires*, que le Conseil avait l'habitude de prendre de sa propre initiative. dès que l'alarme était donnée ; — les mesures *extraordinaires*, d'autre. c'est-à-dire les moyens nouveaux, imaginés par le Président du Conseil de Genevois, apparaissant pour la première fois, et qui deviendront par la suite d'un usage courant.

L'objet principal de cette « pourvision », à vrai dire, le seul moyen efficace sur lequel on comptait était l'isolement des malades de la partie saine des habitants, le départ entre les « infects » et les « sains ». Pour cela, les mesures ordinaires étaient au nombre de trois :

1° Défense aux hôteliers de recevoir des hôtes suspects :

Premierement, deffendre a tres tous les hostes de la ville que ilz ne doegent logie, restraire ou donne a vivre a personne infecte ou suspecte de infection, sur poynne de sexante escus dor par chescune foys faysant au contraire. Lequel commandement pour le mieulx observer les devandits hostes et hostesses doegent de ceste heure fianse de cella faire, sans contrevenir aulconnement. Aultrement, ceulx qui refuseront de cella fere ne doegent tenir logis sur la dicte poynne. Et tout cella se bucte en escript au papier de la ville.

2° Ordre de garder les portes de la ville :

Secondement, que il se deputent gardes de portes soffisans aux queulx soyt commandee de soy bien garder, sur poynne de la perdition de son salaire pour chescunne foys quant homme suspect se trouvera estre entre en la ville.

3° Mise en garde des villages voisins :

Item seront adverty trestous les voysins commant ceulx de Syvry, de Very, de Seynod, dAnnessie le Vieulx, et de allieurs que il ne douegent retire gens suspectz de infections, sur poynne de cinquante livres par chascune foys.

Quant aux mesures nouvelles, extraordinaires, elles consistèrent :

1° Dans la création d'un officier sanitaire et de police, dont

les pouvoirs étaient très étendus, et qui remplissait presque le rôle de dictateur. C'est le « maistre de santé » [1], dont les fonctions sont ainsi définies :

Tiercement que lon doeget depute homme de bien. et soffisant pour aller plusieurs foys le jour visiter les portes et pourtiers de ceste ville, lequel, semblablement cas advenant, — que Dieu nous gard, — que il y eust personne dangereuse en la ville, que ledit depute aye la charge de le fere vuyde de la ville et y pourvoir comme bon luy semblera estre, ains informe le conseil de la ville du mode de proceder.

Quartement, a celle fin que les chouses viennent ad bon effect, car aultrement peu de fait seroyt de le ordonne se il n'y avoit exequucion, semble que lon doyget donner bonne puyssance audit depute, et nous oblige en celluys cas de luy obeir...

Item, sera statue et ordonne sur poynne de la confiscacion de maison devoir estre applicque la moytie ad monseigneur, et laultre moytie a la ville, quant il sera ordonne par le maystre de la saincte que ung homme partisset de la ville ou de sa maison, estre infect, aultrement suspect de infection, que allors celluy a qui sera commande dedans le terme ordonne doeget incontinant partir et sen aller dehors la ville, ou aultremant, encorra la dicte poynne. Et pour ce, gardent bien ceulx qui loyent leurs maisons que il sachent a qui il ballient, car se les habitans ne obeysent, la maison sera confisquee comant et dessusdict

Et pour ce que il a beaucop de povres estrangiers, non cogneu, possible aussy toust mauvaix comment bons. ex queulx pluseurs foys a este commande de devoir vuyde la ville, qui ont este mainteuus pour leurs hostes, sera ordonne que au cas advenant que point de dangier viendroyt esd. habitans ou pour les habitans de leurs maisons estrangiers, que leurs maisons, cas advenant, soit confisquee, la moytiee a Monseigneur, laultre a la ville.

2° Dans la création d'un fonctionnaire appelé « hospitalier » dont les fonctions sont indiquées d'une façon très incomplète, mais que l'on retrouvera quarante ans plus tard « chargé de consoler les familles, de leur subvenir selon son pouvoir, et finalement d'ensevelir les corps de ceux qui étaient morts de la peste [2]. »

En oultre, sera necessayre de depute hospitallier qui prengniet a inventayre trestous les mobles dud. hospital et a ses mains se doegent restituer avec bonnes fianses.

3° Dans l'institution de deux fossoyeurs, les « soubterroux », spécialement chargés des cadavres des pestiférés :

Apres, lon ordonnera deux, cest assavoir ung homme et une femme pour mener visiter et pourvoer es malades, cas advenant, — dont Dieu nous gard. Touteffoys, mieulx vault prevenir que estre prevenu, axquieulx semblablement lon ordonnera gage et vivre soffisant. Et semble bon que il fut

1 Ce n'est que plus tard, en 1577. que fut créé le « magistrat général de la santé publique » Cf. Ducis : *L'Hôpital morbeux*, dans Rev. Sav , 1872, p. 73.
2. Ducis : *L'Hôpital morbeux,* Rev. Sav , 1872, p. 66.

homme que euset un petit bacteau, lequel bacteau doeget repose audict hospital, jusques il fust besoing, et que celluy que sera depute a la saincte le mandet que il viennet ou que une foys le jour a tout son bacteau. Celluy qui sera a lospital nomme soubterroux doeget trouve ledict depute en leeu que sera advise sans descendre en terre.

4° Enfin, dans l'obligation imposée au curé de l'église paroissiale Saint-Maurice de consacrer un de ses vicaires au soin des seuls malades atteints dè la peste :

Il est cler que Monseigneur le cure et ses vicayres debvoynt servir, cas advenant, toute la ville comment gens sainctz et aultres infectz a eulz propres despens, que ne se peut faire sans tenir deux prebstres, lung pour les sains, et laultre pour les infectz. Bon sera de les adverty, cas advenant, — que Dieu nous gard — que il eut infection, quil fit pourvision dung homme soffisant pour confesser et administrer les infectz, que ne se doeget pas trouver avec laultre de la saincte.

Il faut en outre mentionner les prescriptions relatives aux pratiques religieuses à accomplir, et qui sont indiquées de la manière suivante :

Vray est que nous garderions se nostre seigneur se mescontentoit de nous. Bon sera les devocions acoustumees comant nostre chandoylle de saincte Sebastien, de Nostre Dame, ensemble les processions, et que lon prie a messeigneurs de l'esglise, a lhonneur de Nostre Seigneur, Nostre Dame, et sainct Sebastien. Et faysant cella, je suys dopinion que Nostre Seigneur nous preservera, comant il a fayt par le passe.

*
* *

Quant aux ressources budgétaires à créer pour payer le personnel des épidémies, et subvenir aux frais d'hôpital, elles sont aussi longuement indiquées dans notre texte :

Ce sera le commun du vin [1]. ou bien l'impôt des mailles qui serviront à rétribuer le maître de santé, l'hospitalier et les « soubterroux » :

Et pour ce que abucte a bonne fin les chouses dessus escriptes et mencionnees, il est necessaire de savoer ou prendre largent pour il pourvoer.

Semble que il aye plusieurs sortes de despens : premierement les despens de lospitallier, et de celluy qui se appellera le maistre de la saincte, ensemble de lhomme et de la femme nomme soubterroux se doegent fayre ex despens de la ville sur le comon ou aultrement comment sera advise, comment prendre largent des livres de la cher que a este recouvree pour le premier, duquel lon doeget rendre compte au personnes quilz seront elictes par le conseil.

Pour les dépenses occasionnées par les malades hospitalisés, on les range dans l'une des trois catégories suivantes :

1. Le commun du vin était un impôt indirect perçu sur toutes les quantités de vin entrant dans la ville. Quant à l'impôt dit des mailles ou des onces, c'était une redevance municipale perçue sur les bestiaux entrant à la boucherie.

Touchant les despens de ceulx que porroent estre mene a lospital, il y a troys sortes de gens : les aulcuns sont riches et ont de quoy, et ceulx poyeront leurs despens, saulve que le maystre de la sancte leur fera delivre pour les sindiques a nombre soffisant jusque il soyt guerir ou mort, a celle fin que lon demande ou a luy ou a ses houers ensemble la poynne que l'on auroyt supporte pour eulx. Et a cella fere se decerneront lettres precises.

Puys apres et secundement il sont les despens de ceulx que ne ont rens, que demourent en la maison de quelcung de la ville comant gens povres et estrangiers. Et pour ce que le maistre de ladicte maison en laquelle il se trouvera que il demoureront doueget poye leur despense que il porront fere a lospital, oultre la poynne dessus mencionnee.

Tiercement, il y a des despens que se porront faire a lospital par les povres de la ville que ne ont riens, et ceulx la se porront fayre de largent de la boycte, duquel argent lon doeget fayre inventayre et commectre a deux que le faysent

Enfin, il est décidé que les frais de garde des portes seront acquittés par chacun des habitants :

Restet largent de les portes. Sera ordonne que ung chescun doeget poye au bout de chascune sepmainne a celluy qui sera depute : aultrement que celluy qui reffusera doueget vuyder la ville sur poynne de dix livres, tant soyt pouvre comme riche gentilhomme, commant aultre.

* * *

Telles étaient au commencement du XVIe siècle les mesures préventives adoptées par le Conseil général pour préserver la ville qui comptait alors environ 300 feux. Elles n'empêchèrent pourtant pas la peste d'entrer dans les murs d'Annecy, car moins d'un mois après, une délibération nous apprend que le fléau commence à sévir [1]. Les syndics reçoivent l'ordre de faire redoubler de vigilance aux portes de la ville, et d'employer d'une manière judicieuse les aumônes versées dans la cassette de l'hôpital. L'année suivante (1er mai 1504), les mêmes syndics déclaraient [2] que les frais occasionnés par la peste ont été considérables, et que le budget s'en trouve fort obéré [3].

G. LETONNELIER.

1. *Reg. Cons.*, 19 avril 1503, 290, v° 291.
2. *Ibidem*, 1er mai 1504, IV, 331, v°.
3. Les renseignements qui précédent nous permettent-ils de déterminer la nature de la peste qui désolait alors Annecy ? S'agit il de la peste bubonique ou de la peste pulmonaire qui ravage actuellement une partie de la Mandchourie ? M Marc Le Roux, conservateur du Musée, que nous avons consulté sur ce point, nous a déclaré que notre texte ne donnait aucune indication suffisante pour préciser la nature du fléau, mais que les mesures indiquées ci-dessus lui paraissent cependant bien anodines pour combattre la peste pulmonaire. D'ailleurs, deux textes littéraires nous permettent d'accepter l hypothèse de la peste bubonique. Voir BOCCACE : *Décaméron*, préface, et MANZONI : *Promissi Sposi*, XXXIII (Renseignements obligeamment fournis par M. Billardet, professeur d'Italien au Lycée Berthollet.)

OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES

faites à Annecy

pendant une période de trente-quatre ans

(avec graphiques)

La Commission de Météorologie du département de la Haute-Savoie possède depuis 1876 des observations suivies faites à la station du jardin public. Après les chutes d'eau si considérables de ces dernières années il nous a semblé intéressant de jeter un coup d'œil sur le passé et de tâcher de trouver dans les anciennes observations un enseignement pour l'avenir. Faut-il considérer l'atmosphère comme profondément modifiée et désespérer du beau temps, ou bien au contraire, devons-nous conserver un peu d'espoir si nous nous trouvons simplement dans une mauvaise période?

Dans les tableaux que nous donnons ci-joint nous avons considéré l'année météorologique commençant le 1er décembre de chaque année, ce qui permet de mieux grouper les mois appartenant à une même saison. Dans ces tableaux on a donné les quantités d'eau recueillies mois par mois, puis saison par saison et enfin année par année. Leur examen nous révèle déjà l'existence de maxima et de minima. Toutefois pour rendre plus frappants les résultats obtenus on a essayé de traduire les nombres en graphiques. Sur une ligne horizontale sont marquées les années ou les saisons et sur les verticales sont portées des longueurs correspondant aux quantités d'eau tombées aux différentes époques.

Si nous considérons la planche 2 qui donne les chutes d'eau par année, nous trouvons en 1877-78 et 1909-10 des ordonnées sensiblement égales, $1710^m/^m4$ et $1760^m/^m1$, mais distantes de plus de 30 ans. Ceux qui prétendaient, l'an passé, n'avoir jamais vu des quantités de pluie si considérables sont donc excusables. Il est vrai que nous ne possédons pas les chutes d'eau durant une grande partie de 1891-92 et que, par suite, un doute peut subsister sur la longueur de la période précédente. Mais, d'autre part, l'abbé Moreux trouve une période de 35 ans environ dans les variations des quantités de chaleur que le soleil déverse sur la terre. Tous les 35 ans la chaleur que nous recevons est plus considérable, et l'évapora-

OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES PAR ANNÉES (1876-1893)

MOIS	18 76-77	18 77-78	18 78-79	18 79-80	18 80-81	18 81-82	18 82-83	18 83-84	18 84-85	18 85-86	18 86-87	18 87-88	18 88-89	18 89-90	18 90-91	18 91-92	18 92-93
	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m
Décembre.	126 7	84.7	112.7	27.8	64.7	65.9	227.9	127.6	128.2	24.9	166	161.7	37	33.4	18	166.3	.....
Janvier ...	89.7	88.9	80.3	7 2	88.2	24.4	80.8	61	21 5	78	31.6	31.5	2.1	93.1	9.3	52.5	43
Février ...	131.6	21.4	154.5	51.1	88.5	36.6	61.1	73.8	120.2	90.7	7.5	86.8	121.2	36.5	8.5	99.7	149.4
Mars	119	86.1	42.8	6.4	82.7	56	57.7	3	77.1	81.7	133.3	151.1	73.5	45.1	72.4	.....	55.3
Avril	146.5	258.8	176.5	164.1	68.7	158.8	73.6	41.2	67.2	43.9	77.8	142.5	92.4	96.2	111.3	.....	12
Mai.	285	238.7	134.1	46.8	89.6	174.5	79.7	98.7	174.8	103.2	98.1	67.2	191.6	129.7	170.6	.. ...	57.4
Juin.....	48 2	224.7	99.5	200.9	87	164.4	185.3	60.9	85.8	103.5	69.3	147.5	277.2	145.8	72.2	.....	71.6
Juillet .. .	150.5	126.3	290	67.4	70.4	129.1	190.1	139.6	72.6	117.1	42	187.7	111.8	80.5	90.4	. ....	111.1
Août	102.2	237.6	65.9	166.3	70.4	149	31.9	112.7	66.6	109.8	182.1	165.8	88 5	299.2	140.1	.. ...	25.3
Septembre	58.1	22.2	91.8	178.5	81.6	225 6	219.9	103.2	251.1	47.7	91.5	98.6	93.2	102.7	155.7	.....	106.4
Octobre ..	89	233 5	87	233.2	149.7	161.3	200.3	43.2	243.1	196.2	93.6	221.2	290	115 1	183 7	.....	157.8
Novembre	243.3	87.5	88.1	89.7	83.5	186.4	116	18.1	147.6	175 8	127.3	97.1	68.1	159.1	176.1	.....	150.6

OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES PAR SAISONS (1876-1893)

Hiver.....	348	195	347.5	86.6	233.4	126.9	369.8	262.4	269.9	193.6	205.1	280	160 3	163	35.8	318.5	... ..
Printemps	550.5	583.6	353.4	220.6	241	389.3	211	132.9	319.1	228.8	309 2	360.8	357.3	271	354.3	... ..	124.7
Eté.....	300.9	588.6	455.4	434.6	227.8	442.5	407.3	313.2	225	330.4	293.4	501	477.5	525.5	302.7	.....	218
Automne.	390.4	343.2	266.9	501.4	314.8	573.3	536.2	164.6	641.8	419.7	312 4	416.9	451.3	376.9	515.5	.....	414.8
Année Météorol.	1589.8	1710.4	1423 2	1243 2	1017	1532	1254.3	873.1	1455.8	1172.5	1120.1	1558.7	1446 6	1336.4	1208.3	.....	.....

OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES PAR ANNÉES (1893-1910)

MOIS	18 93-94	18 94 95	18 95-96	18 96-97	18 97-98	18 98-99	18 99-1900	19 00-01	19 01-02	19 02-03	19 03-04	19 04-05	19 05-06	19 06-07	19 07-08	19 08-09	19 09-10
	m/m	m m	m m	m m	m m	m m	m m	m m	m m	m m	m m	m/m	m m	m m	m m	m m	m m
Décembre	51.1	37.1	176.6	152.5	97 4	47.1	48 4	128.8	116.7	54.8	80.9	96.1	47.9	93.9	130.7	72.5	252.4
Janvier ..	44.9	93.3	16	44.7	18	182	199 8	73	51	71.9	43.9	57 3	87.7	57.7	50.3	61.4	180.6
Février ..	17 5	65.9	2.5	120.7	83	25.7	144.3	37 3	101.7	38.9	157.6	5.4	101.2	85.8	143.8	39	118.3
Mars.....	85.8	130 4	159.3	197 8	101.3	8.7	57.4	105.4	214.5	118	44.3	137.5	87.2	86	93.6	129.3	46 5
Avril.....	76.5	135 2	54.8	143.1	111.4	197.8	92.7	175.3	81.3	145.1	65.7	89.7	49.2	103.3	146 9	98.7	83 8
Mai. ...	154.1	93.7	20.4	57.3	206.3	89.2	85.4	104.9	223.9	161 5	117.3	101.7	124.7	121	176.5	85.5	87.4
Juin . ..	90.1	84.2	117 5	133.6	267.2	90.1	77.5	104.1	123 3	134 2	108.2	107.3	38 7	206.4	100 9	182.3	199.2
Juillet	126.5	102	88	96.8	63.1	117	102.3	195.8	105.1	165	57.9	47 6	73.4	80.9	116.5	130.1	189.7
Août. ...	85.4	157.9	134.4	280.7	60.8	60	173.6	169 1	104.2	174 9	82.3	300.3	22.2	82.2	134.1	106.4	139
Septembre	85 2	23	256.9	205.4	35 3	148.3	116.5	157.3	108.5	25 6	122.3	188 9	28.6	114.8	137.4	52.5	85 2
Octobre ..	122.1	164.8	324 1	»	218.6	152.9	64.5	121.8	159.2	212.4	54.9	89.7	55.3	150.7	17.1	232.8	64 2
Novembre	76.6	211.7	83 2	33	149.7	49.2	115	57.7	79.4	84 6	44.7	153.3	113.7	46.6	86 7	85.4	313.8

OBSERVATIONS PLUVIOMÉTRIQUES PAR SAISONS (1893-1910)

Hiver	113.5	196.3	195.1	317.9	198.1	254.8	392.5	239.1	269.4	165.6	282 4	158.8	236 8	237 2	324.8	172.9	551.3
Printemps	316	359 3	234 5	398 2	419	295.7	235.5	385.6	519.7	424.6	227.3	328 9	261.1	310 3	417	313.5	217.7
Eté	301 9	344.1	339.9	511.1	391.1	267.1	353 4	469	332.6	474.1	248.4	455 2	134.3	369.5	351.5	418.8	527.9
Automne.	283 9	399.5	664.2	238.4	403.6	350.4	296	336.8	347.1	322.6	221 9	431.9	197 6	312.1	241.2	370.7	463.2
Année Météorol.	1015.3	1299.2	1433.7	1465.6	1412.1	1168	1277 4	1430.5	1468.8	386.9	980	1374.8	829 8	1229.1	1334.5	1275.9	1760.1

tion produite sur les océans se traduit peu après par de fortes précipitations. La première remarque que nous avons faite se rapprocherait assez de cette théorie.

Les moyennes cachent forcément des phénomènes particuliers et spécialement la distribution des pluies dans les différentes parties de l'année. C'est pour la mettre en évidence que nous avons établi le graphique par saison. Une première remarque, c'est que les plus abondantes précipitations ne se font pas comme on pourrait le croire, l'hiver, mais bien plutôt en automne et quelquefois malheureusement en été. Dans ce dernier cas il faut remarquer, comme on l'a déjà fait, que la pluie tombe par violentes ondées, un peu comme dans les pays méridionaux et que cette chute abondante n'empêche pas très souvent un assez grand nombre de beaux jours.

L'automne de 1896 en particulier est marqué par $664^m/^m2$; mais cette quantité d'eau considérable est due surtout au mois d'octobre qui donne $324^m/^m1$. Un nombre presque identique $318^m/^m8$ se retrouve en novembre 1910, mais ici les données des mois d'octobre et septembre sont faibles, d'où une moyenne de $463^m/^m2$ seulement pour l'automne (septembre, octobre, novembre).

Si nous avons des renseignements sur les années très pluvieuses, nous en trouvons aussi sur les années de sécheresse. En examinant la planche 2 nous voyons immédiatement en 1883-84 et en 1905-06 de bien faibles hauteurs d'eau : $873^m/^m1$ et $829^m/^m8$. On se souvient encore de la sécheresse de 1906 et de la plage de sable qui s'étendait au-devant de l'allée d'Albigny.

L'examen que nous venons de faire est plutôt rassurant et semble venir encore à l'appui de la thèse de l'abbé Moreux. Nous traversons une période de fortes précipitations et tout semble montrer que nous venons de passer par le maximum. Peu à peu, avec des alternatives, nous marcherons vers des années meilleures. Du reste les deux premiers mois de 1911 spécialement secs semblent confirmer cette prévision.

M. Guerby.

CHUTES D'EAU EN m/m A ANNECY

(1876-1910)

Station du Jardin public N° 1

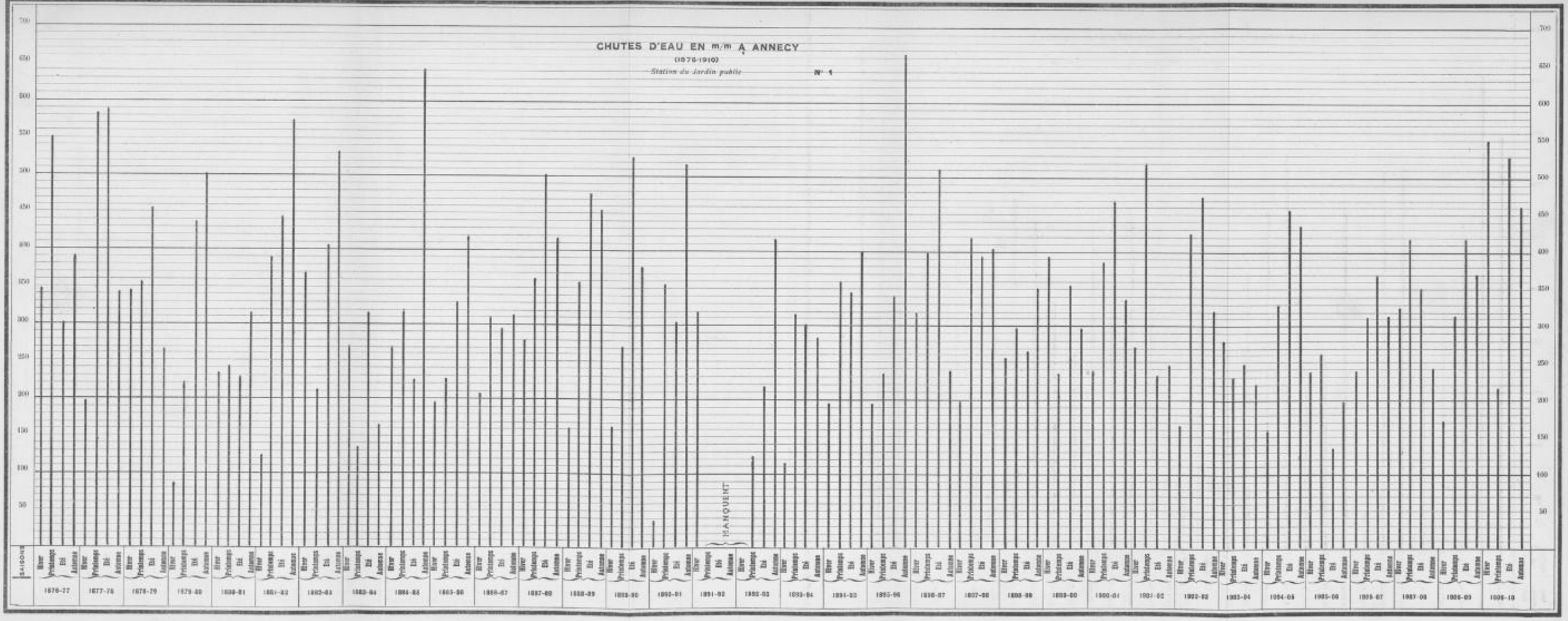

QUANTITÉS D'EAU EN m/m TOMBÉES A ANNECY

(1876-1910)

Station du Jardin public — N° 2

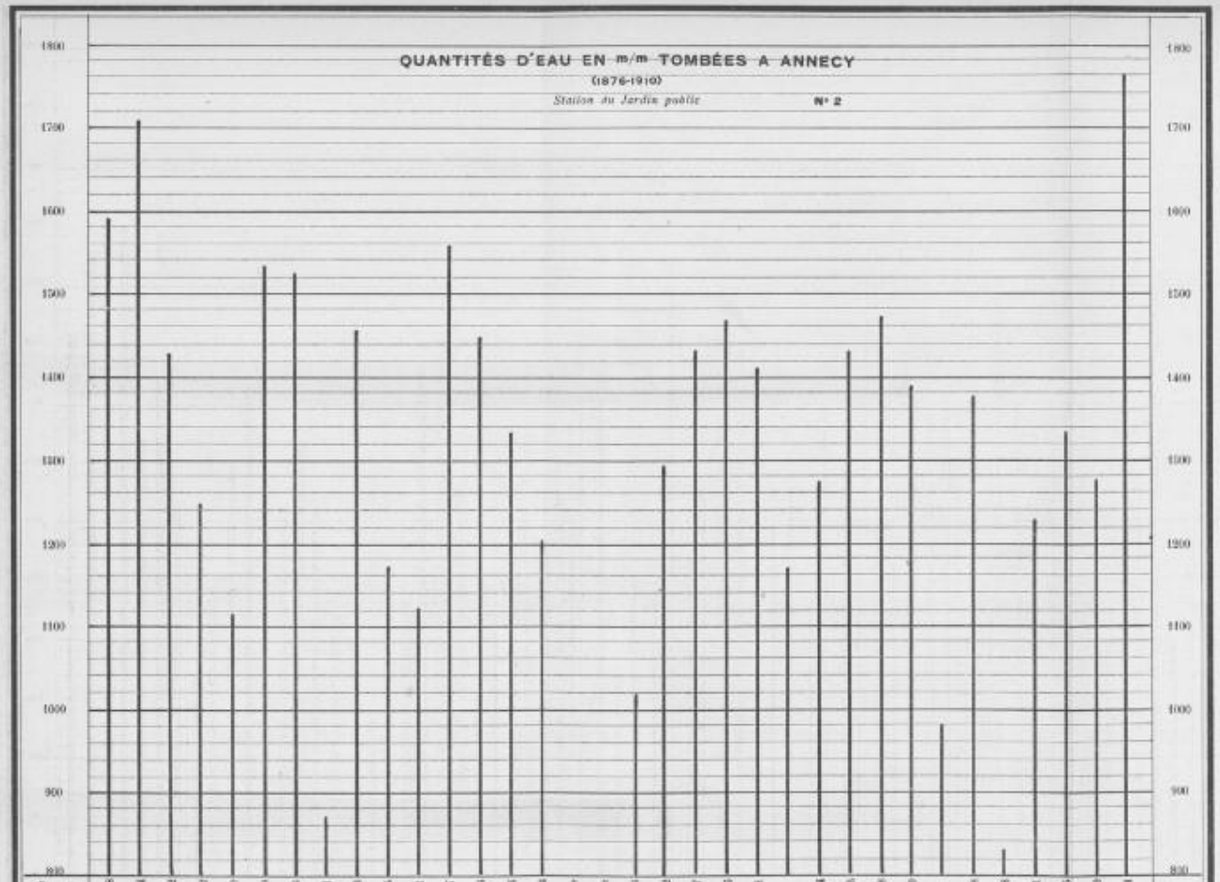

Années météorologiques	Quantité d'eau en m/m
1876-77	1580.8
1877-78	1710.4
1878-79	1428.2
1879-80	1248.2
1880-81	1017.0
1881-82	1532.0
1882-83	1524.8
1883-84	873.1
1884-85	1455.8
1885-86	1172.5
1886-87	1130.1
1887-88	1558.7
1888-89	1446.6
1889-90	1336.4
1890-91	1208.8
1891-92	Manque
1892-93	Manque
1893-94	1013.0
1894-95	1299.2
1895-96	1433.7
1896-97	1465.6
1897-98	1412.1
1898-99	1168
1899-00	1277.4
1900-01	1429.5
1901-02	1468.8
1902-03	1380.9
1903-04	960
1904-05	1374.8
1905-06	820.8
1906-07	1299.1
1907-08	1384.5
1908-09	1275.9
1909-10	1760.1

LES POISSONS DU LAC D'ANNECY

ET LES

ESSAIS DE REPEUPLEMENT

En ce moment où les Sociétés de pêche et beaucoup d'amateurs se préoccupent de l'avenir de la pisciculture dans le lac d'Annecy, il n'est peut-être pas sans intérêt de fixer l'état actuel de la question au double point de vue zoologique et biologique.

Un certain nombre, toutefois assez restreint, d'espèces sont actuellement connues dans nos eaux : 1° des espèces lacustres indigènes, 2° des poissons amenés par les torrents et constatés à l'état erratique dans le lac, 3° enfin, des espèces étrangères résultant d'introduction intentionnelle ou arrivées accidentellement.

Il m'a semblé utile d'accompagner cette liste de l'énoncé d'un des caractères biologiques les plus importants de chaque espèce, c'est-à-dire : les époques du frai, rigoureusement observées et établies pour notre pays. Cette notion primordiale devrait, soit dit en passant, dominer la réglementation raisonnée de la pêche, dont certains articles prohibitifs ont été uniformisés administrativement pour toute la France, sans que le législateur ait tenu compte des conditions climatériques différentes de chaque région.

J'ajouterai à l'énumération qualitative des espèces, les dates des essais de repeuplement ainsi que les quantités d'œufs ou d'alevins immergés, tableaux qui m'ont été obligeamment fournis par M. l'Inspecteur des Forêts, Sabatier.

Dans une courte notice, M. Poulet, de Talloires, donnant une liste des onze espèces de poissons que l'on trouve dans le lac d'Annecy, se demande anxieusement pourquoi ce bassin lacustre « est un des moins poissonneux de l'Europe ». Il attribue cette pauvreté au dépeuplement produit par les espèces voisines, à la conformation du lac et au régime des vents qui y règnent [1].

Il est toutefois reconnu que si les espèces sont peu variées, le lac n'en est pas moins aujourd'hui assez riche comme nombre d'individus. Les essais de peuplement ont

1. J.-B. POULET : *Note sur la Pisciculture dans le lac d'Annecy* (Rev. Sav., 1867, p. 67).

souvent bien réussi et de nouvelles formes se sont acclimatées définitivement. Mais le nombre des pêcheurs, celui des engins ont sensiblement augmenté : la pêche en temps prohibé est largement pratiquée et en raison de cette ardeur de destruction, les poissons ne trouvent pas la tranquillité nécessaire à leur développement.

Il est une autre raison qui doit entrer en ligne de compte, c'est la valeur nutritive des eaux. Les petits organismes animaux ou végétaux qui constituent le *plancton*, sont, ainsi que l'ai démontré ailleurs [1], en quantité *beaucoup plus faible* que dans les grands lacs suisses. Comme le plancton est un des éléments temporels et *essentiels* de la nourriture de certaines espèces, il est certain que cette pénurie doit avoir une influence considérable sur le développement des poissons.

Voici donc, sauf découvertes nouvelles, la liste des espèces existant aujourd'hui dans le lac d'Annecy.

La Perche (*Perca fluviatilis* L.). — Vit en hiver dans les profondeurs moyennes. Elle vient frayer en fin mars et avril sur la beine ou blanc-fond. Il existe dans le lac deux variétés de Perches : l'une aux bandes vivement colorées qui se tient près des bords ; l'autre à la teinte plus sombre et aux taches noires plus ou moins distinctes qui se cantonne plus particulièrement en eau profonde.

Le Chabot ou Sassot (*Cottus gobio* L.). — Fraye en mars et avril. Se tient sous les pierres du littoral et à l'embouchure des émissaires du lac.

La Carpe (*Cyprinus carpio* L.) — et ses variétés Carpe à miroir *(Cyp. specularis)* ; Carpe reine *(C. regina)*, (forme des grands lacs italiens) ; Carpe bossue *(C. elatus)*. Vit en été sur la beine ou à la limite du bleu et descend en profondeur moyenne pour y passer la mauvaise saison. Elle remonte au printemps pour frayer sur le littoral, depuis avril jusqu'au commencement de juin.

La Tanche (*Tinca vulgaris* Cuv.). — Habite pendant l'été les fonds vaseux et herbeux. Pendant l'hiver. elle se tapit dans le limon. Elle fraye en beine de mai à juin.

Le Goujon (*Gobio fluviatilis* Cuv.) — 2.000 individus adultes achetés par la Société de pêche, ont été immergés dans le lac en novembre 1909. Il paraît n'avoir pas réussi, ne pouvant

1. M. Le Roux : *Recherches biologiques sur le lac d'Annecy*, 1907 (Annales de biologie lacustre, t. II, p. 293).

d'ailleurs vivre dans nos eaux. C'est une espèce qui est au surplus presque disparue du Léman.

Le Gardon *(Leuciscus rutilus* L.*)*. — *Leuciscus pallens* de Blanchard n'en est qu'une variété. Ce-Cyprinoïde est faussement appelé *vairon* par les pêcheurs. — Il vit en société sur la beine. En hiver, il se tient dans les eaux profondes, sur les talus au niveau du bleu et se rapproche du rivage en avril et mai, quelquefois même en mars. pour frayer sur les plantes aquatiques.

Le Blageon *(Squalius Agassizii* Heck.*)*. — La Suiffe bouchesse, très commune dans l'Isère et le Drac. Appelé également Vairon, par les pêcheurs qui ne le distinguent pas du Gardon. Il fraye sur la beine en avril et mai.

Cette espèce est probablement l'une des plus anciennes du lac où elle est fixée depuis l'époque post-glaciaire. Elle a en outre émigré de l'Isère et de ses affluents, en raison de l'étroitesse et de la faible altitude du seuil géographique de Faverges, au dessus duquel peuvent se déverser indifféremment les eaux des deux bassins.

La Mirandelle *(Alburnus lucidus* Heck. *Mirandella)*. Diffère de l'Ablette par certains caractères anatomiques très nets (écailles, opercule, nageoires). — En juillet 1909, 1,000 reproducteurs pris dans le lac du Bourget furent introduits par la Société de pêche. Déjà au commencement d'avril, on avait également jeté quelques douzaines de reproducteurs et une centaine d'œufs embryonnés qui furent déposés sur un fond favorable à la presqu'île d'Albigny. Cette espèce fraye d'avril à juillet, elle paraît avoir prospéré.

L'Ide mélanote ou **Orfe** *(Idus melanotus* Heck. var. *miniatus*, rouge). — En janvier 1910, la Société de pêche d'Annecy introduit 1.000 alevins provenant de la Côte-Saint-André, Si cette espèce se développe bien, elle constituera un poisson de bord agréable à pêcher car il ne s'écarte guère de la profondeur 1m50 à 2m. Il aime en effet les eaux tièdes, et vit d'insectes, de vers, de petits mollusques. Le temps du frai doit être d'avril à mai.

Le Chevaine *(Squalius cephalus* L.*)*. — Pendant l'hiver, il se retire dans les profondeurs. Il fraye sur beine en mai jusqu'aux premiers jours de juin.

Le Vairon (*Phoxinus lœvis* Ag.). — Ce très petit poisson habite les affluents du lac et ne se trouve qu'à titre erratique dans le lac.

La Loche *(Cobitis barbatula* L.*)* — Se tapit dans les anfractuosités des murs immergés des quais et sous les pierres. Elle fraye en avril et mai.

Le Corégone alpin (*Coregonus Schinzii Helveticus = Alpinus* Fatio.). — Ce salmonidé est d'introduction récente : en 1884, immersion de 3.334 alevins de 5 à 6^{cm} de longueur. Ces jeunes provenaient d'œufs que le pisciculteur, M. Lugrin avait reçus d'un établissement de Huningue. C'est le Corégone du lac de Constance [1] fort bien acclimaté chez nous maintenant.

Il se tient dans les profondeurs pendant le jour et vient chasser, la nuit, dans les couches superficielles. Il fraye en décembre et janvier, par des profondeurs de 6 ou 7 mètres.

Le Lavaret *(Coregonus Wartmanni = Lavaretus* Cuv. et Val.). — Essai de peuplement : en mars 1992 4.000 alevins ; en mars 1905, 5.000 alevins de un mois ; en janvier 1906, 25.000 œufs embryonnés ; en février 1911, 50.000 alevins. On n'a capturé encore aucun individu de cette espèce.

La Gravenche (*Coregonus hiemalis* Jurine). — Essais : janvier 1909, 9.000 œufs ; en janvier 1908, 15.000 œufs ; en décembre 1908, 40.000 œufs ; en décembre 1910, 50.000 œufs ; en janvier 1911, 50.000 alevins. Aucun résultat n'a été jusqu'à présent constaté.

Le Saumon *(Salmo Salar* L.). — On jeta en 1892 7.000 alevins de Saumons près de Sevrier ; de même en 1896, 6.600 alevins près de Talloires. Aucun individu de cette espèce n'a été capturé.

La Truite des lacs (*Salmo lacustris* L.) et ses nombreuses variétés. — *S. alpinus*, Bloch ; *S. punctatus*, Cuv. ; *S. marmoratus*, Cuv. Les différences de couleur et de taille varient en raison du milieu où vit ce salmonidé. Dans les eaux profondes, les teintes sont plus ternes et dans l'eau plus éclairée elles sont très vives. La truite fraye en novembre, décembre et janvier, avec des écarts assez variables.

La Truite arc-en-ciel (*Salmo irideus* Gibb.) — Cette espèce a bien réussi après quelques essais de peuplement en 1900, 1902, 1905 (chiffres inconnus), en juin 1906, 5.000 individus de cinq mois ; en mars 1908, 25.000 de deux mois ; en mai 1909, 3.000 de quatre mois ; en mai 1910, 2.000. Cette espèce importée d'Amérique doit frayer en février et mars, mais il n'est pas certain qu'elle puisse se reproduire spontanément

1. M. Le Roux : *Le Corégone du lac d'Annecy* (Rev Sav., 1908, p 114).

dans le lac, on devra donc repeupler au moyen de jeunes individus.

L'Omble-Chevalier (*Salvelinus umbla*, L.). — Cette espèce n'existe dans le lac que depuis 1890. A cette époque on y jeta 2.220 alevins. D'autres repeuplements ont eu lieu : en janvier 1907, 5.000 alevins ; en janvier 1908, 5.000 alevins ; en mai 1908, 10 000 ombles de 3 mois ; en mai 1910, 10.000 individus de 4 mois. C'est un poisson qui chasse la nuit à la surface et descend facilement dans la profondeur où il fraye en décembre, janvier et février. Il existe deux variétés d'omble, l'une à chair blanche. l'autre à chair rosée. J'ai pu me rendre compte que cette coloration provient d'un régime alimentaire spécial ; les entomostracés dont ce poisson fait sa nourriture : Diaptomus et Cyclops, sont en effet communément remplis de gouttelettes huileuses d'un beau rouge orangé.

Le Saumon de fontaine (*Salmo fontinalis* Mitch.). — On a fait les essais de peuplement suivants : en mars 1905, 100 saumons de 26 mois furent jetés sur la côte de Sevrier ; en juin 1906, on immergea également 2500 individus de 6 mois. Cette espèce d'origine américaine, fraye habituellement en novembre et décembre ; elle paraît avoir prospéré car il n'est pas rare de capturer des individus de belle taille. Même observation au sujet du repeuplement que pour la truite arc-en-ciel.

L'Anguille (*Anguilla vulgaris* Turt.). — Très rare dans le lac, l'Anguille a été cependant pêchée, sous Saint-Jorioz, à Sevrier, à Albigny, au Bout du lac et à Menthon.

La Lotte (*Lota vulgaris* Jen.). — Cette espèce fraye sur les graviers en janvier et février. Très carnassière, elle se nourrit de poissons blancs, de perchettes, de truites, de jeunes corégones et détruit aussi un nombre considérable d'œufs.

Le Poisson-Chat (*Ameiurus nebulosus*). — C'est le dernier venu dans nos eaux. Il a été pêché le 11 mars dernier au Bout du Lac. La constatation de sa présence au lac d'Annecy est plutôt inquiétante car c'est un poisson carnassier qui peut causer de grands dégâts dans les frayères [1].

Nous possédons donc dans le lac d'Annecy :

9 espèces lacustres indigènes : La *Perche*, la *Carpe* et ses variétés, la *Tanche*, le *Gardon*, le *Blageon*, le *Chevaine*, la *Truite* et ses variétés, l'*Anguille*, la *Lotte*.

1. M. L. R. Article dans l'*Industriel Savoisien*, du 25 mars 1911.

3 espèces fluviatiles erratiques dans le lac : Le *Chabot,* le *Vairon*, la *Loche.*

7 espèces étrangères introduites : L'*Ablette mirandelle*, l'*Ide mélanote*, le *Corégone alpin*, l'*Omble-Chevalier*, la *Truite arc-en-ciel,* le *Saumon de fontaine.* le *Poisson-Chat*, plus 3 espèces dont l'acclimatation est douteuse : La *Gravenche*, le *Lavaret*, le *Saumon.*

Au total 22 espèces, soit : 4 de moins que dans le Léman.

On voit donc qu'en définitive, la majeure partie des essais de peuplement ont assez bien réussi.

Il serait désirable que des études prolongées sur *la valeur nutritive des eaux* soient continuées méthodiquement et scientifiquement, car c'est de cette question que dépend l'avenir de la pisciculture en n'importe quel pays.

Notre grand bassin lacustre est admirablement situé au point de vue climatique : c'est d'abord un lac tempéré soumis à la stratification thermique alternante (Forel), c'est-à-dire directe en été (décroissante de la surface au fond et inverse en hiver (croissant de la surface aux parties profondes), ce qui est un facteur biologique excellent.

Il est soumis en outre au régime de vents réguliers. Son orientation permet aux vents de la partie du Sud de le parcourir dans toute sa longueur et de donner l'impulsion mécanique aux masses de *plancton* dont les nuages flottent entre deux eaux en les ramenant à la surface. Ce sont ces organismes animaux, et végétaux, presque invisibles, proie mouvante et microscopique que pourchassent les bandes de salmonidés. Les brises du soir et du matin, vents de terre et du lac agissent dans le même sens pour la dissémination du plancton.

J'ai étudié pendant plus de quinze ans les allures du plancton en cherchant à démêler les lois qui régissent sa biologie [1]. J'ai mesuré sa périodicité, ses variations saisonnières, sa distribution spécifique, ses apparitions diurne et nocturne, sa variation inverse de la transparence de l'eau, sa réaction aux agents climatiques (lumière et température) et, malheureusement, un certain nombre de points sont restés dans l'obscurité.

Il est vivement à souhaiter que de nouvelles recherches soient poursuivies dans cette voie au moyen d'appareils perfectionnés et des ressources de la technique précise de labo-

1 M Le Roux : *Recherches biolog.*, l c , p 273 à 304.

ratoire, afin de compléter nos connaissances sur cette question vitale pour la pisciculture, d'où découleront naturellement des notions exactes sur l'ensemencement rationnel des eaux, l'acclimatation et la reproduction dans nos bassins lacustres d'espèces nouvelles judicieusement choisies.

* * *

Une maladie que j'ai eu l'occasion d'étudier ces jours derniers, sévit actuellement sur les Cyprinoïdes et en particulier sur les Gardons. Il s'agit d'une dermatomycose, affection de la peau causée par l'invasion d'un champignon oomycète de la famille des Saprolégniées *(Achlya prolifera)*.

Les poissons atteints se recouvrent d'une mousse blanchâtre qui, définie au microscope, se montre composée d'un feutrage dont chaque filament se termine par un sac en forme de massue, organe reproducteur contenant des millions de spores qui se disséminent dans l'eau et vont contaminer d'autres individus sains.

Quand l'animal n'arrive pas à se débarrasser du parasite par les frottements répétés de son corps contre les pierres ou les plantes aquatiques, l'infection gagne de proche en proche, atteint les branchies et le poisson périt asphyxié.

Dans les établissements de pisciculture, on peut traiter efficacement cette affection en recueillant au filet les poissons et en les immergeant une demi-heure dans un bassin contenant une solution au cent millième soit un gramme de permanganate de potasse pour 100 litres d'eau. Mais tout essai de traitement est impraticable dans un lac. On ne peut que conseiller aux pêcheurs de faire la recherche des poissons morts sur le blanc-fond et de ne jamais rejeter à l'eau les individus malades qu'ils peuvent capturer.

Marc Le Roux.

THÉATRE D'ANNECY. — *1859*

Il est rare. malheureusement, de voir représenter, sur le théâtre d'Annecy, une pièce dont le cadre soit la Savoie [1]. Aussi, m'a-t-il semblé intéressant, pour la *Revue Savoisienne*, de signaler la soirée du 4 mars où la Société Classique de Chambéry vint faire connaître à notre public, le *1859* de MM. Dénarié et d'Oncieu.

C'est un simple *à propos*, en un acte, en vers, écrit à l'occasion des fêtes de l'Annexion de la Savoie à la France, et il a été représenté pour la première fois sur le théâtre du Grand Cercle d'Aix-les-Bains le 27 juin 1910. Les acteurs de la Société Classique n'ont, certes, pas eu la prétention d'égaler les professionnels du théâtre de la brillante station balnéaire, mais, cependant, leur interprétation a été très suffisante et leur a valu les applaudissements d'un public fort nombreux qui

1. Au nombre des pièces locales représentées depuis une cinquantaine d'années sur notre théâtre, on peut citer . *Un Drame à Annecy* ou *Le Fauteuil de la Tournette*, drame en 4 actes tire du roman d'Eugène Sué, *Cornélia d'Alfi*, par M.*** Cette pièce n'eut qu'une seule représentation le dimanche 12 août 1855 Mlle Anais Rey, qui dirigeait la troupe, remplissait le rôle de la marquise Cornélia d'Alfi. — En 1859, on joue *Trois Pièces de 8 sous*, comédie burlesque, par un habitant d'Annecy. Les interprètes sont formés de par jeunes amateurs.

L'excellente mémoire de M. Jean Terrier, — que je remercie sincèrement, — m'a permis de préciser la date de représentation de plusieurs pièces parmi lesquelles : *Molino* ou *Le Massacre des Espagnols à Annecy*, pièce historique en un acte, par Aimé Ferraris, jouée le dimanche 7 avril 1867. Le programme est accompagné d'une notice rappelant le fameux épisode de la guerre contre les Espagnols, en 1742. où les envahisseurs furent massacrés au cri de *Empâtaz!*

Le 22 février 1868, on représente, sur le théâtre d'Annecy, *Le Mariage de la Joson*, scène de mœurs du vieil Annecy, pièce en un acte, tirée par Jules Philippe de l'ouvrage de Jacques Replat, intitulé : *Les Amours de la Joson.* Cette pièce obtint un certain succès et la *Revue Savoisienne* en a publié un compte-rendu élogieux dans son numéro du 25 février 1868. Le manuscrit du *Mariage de la Joson* est resté inédit; nous pensons qu'il se trouve dans les papiers que Mme Charles Philippe, veuve de notre regretté collègue et ami, mort récemment, destine à l'Académie Florimontane.

Rappelons encore : *Annecy, 30 minutes d'arrêt!* revue en un acte et trois tableaux. par X , représentée le 1er mars 1866. M. Gentil, chef de la musique municipale, jouait le rôle du « Progrès ». — *Bilboquet à Annecy,* revue par M Hégésippe Cler, déjà jouée à Chambéry, sous le titre de *Bilboquet à Chambéry* (1872). D'après F. Mugnier (*Le Théâtre en Savoie*), Cler était un jeune homme de talent, rédacteur en chef du *Patriote Savoisien.* M. Jean Terrier le dit fils d'un ancien libraire d'Annecy qui tenait boutique dans la rue du Pâquier. — La *Revue Salmigondis,* jouée en 1873, et les revues montées ces dernières années par M. Raisin, avocat, par le Foyer du Soldat et la Société des Cantines scolaires, toutes écrites sur les incidents de la vie annécienne et jouées au profit d'œuvres de bienfaisance.

Une nouvelle pièce savoyarde va être représentée sur le théâtre d'Annecy le 22 avril prochain. Elle est intitulée *La Corde Coupée*, par Marius Enneveux. La musique de scène qui l'accompagne est de notre compatriote Dégerine, né à Nangy (canton de Reignier), directeur de sociétés musicales à Genève.

sembla prendre le plus grand plaisir à l'audition de la pièce de nos compatriotes.

Le sujet est des plus simples. Le vieux tisserand, Claude, qui habite Valloires dans la haute Maurienne, a un fils à l'armée, en Lombardie, où il combat pour l'indépendance du Piémont et l'unification de l'Italie. Cela déplaît au vieux Savoyard qui se demande pourquoi son « beau gaillard » fait la guerre pour les gars de Turin... Voilà bien un trait d'excellente observation. A mesure que les révolutions successives ébranlent les trônes de France et d'Europe, le Savoyard, abandonné par le gouvernement qui lui demande son argent pour remplir le trésor du royaume, et ses enfants pour combattre, au-delà des monts, les ennemis de l'indépendance italienne, le Savoyard, dis-je, prend peu à peu conscience de lui-même et songe à l'avenir des intérêts de la Savoie dans ce mouvement qui pousse ses anciens princes à la conquête de la péninsule...

Cependant Claude n'aime pas les Français et il s'irrite de savoir son fils Saturnin, soldat de la brigade de Savoie, blessé dans un combat contre les Autrichiens, soigné par les soldats de Napoléon III. Mais Jeanne, sa femme, lui rappelle l'arrivée de ce fantassin de la France qui loge chez eux depuis quelques mois, en convalescence. Il a vu le fils chéri et c'est avec la pensée de l'enfant sauvé par son camarade que la mère travaille tous les jours. Justement, Pierre, le Français, vient faire ses adieux. La bonne Jeanne qui pense à son fils cherche à le retenir, mais Claude qui l'a vu faire un brin de cour à sa fille ne se soucie pas de la lui donner. Avec une bonhomie affectée, il lui vante les beautés du retour dans la famille et malgré les offres de revenir moissonner en la saison propice, cherche à l'éloigner définitivement après lui avoir offert un verre de cet excellent vin de Princent qu'aucun Savoyard n'ignore... Malheureusement, le pauvre garçon a une piètre idée en voulant obliger son hôte à boire à sa patrie, à la France. Le père Claude brise son verre et sort en criant : « Jamais ! »

Jamais ? Nous allons savoir pourquoi après un court dialogue entre Jeanne et Pierre et un duo, mêlé de musique, entre Coline et Pierre, où celui-ci exhale ses regrets en des strophes qui rappellent celles de la tragédie classique et où Coline égrène ses aveux en des vers que soutient une musique ni banale, ni commune... Mais Claude vient de surgir :

Bandit !
Tu ne viens donc ici que pour voler ma fille !...

Ici. la scène habituelle du père indigné, refusant sa fille à celui qu'il considère comme l'ennemi de son pays et plus encore de sa famille. Coline ne sera jamais à un Français, parce que les soldats de la première République ont troué de douze balles le corps du père de Claude. Resté fidèle au roi de Sardaigne, il avait voulu, entre deux combats, repasser la montagne pour voir sa femme et le fils né pendant son absence. Mais il ne put approcher de son village. Signalé aux Français, il est pris et jugé :

Le soir, un officier vint apprendre à ma mère
Qu'elle allait être veuve, et que le condamné
Demandait à la voir avec son nouveau-né.
. . . . . .
Mon père, au point du jour, fut passé par les armes

Il y a là de fort beaux vers et qui, bien déclamés par M. Challier. ont produit tout leur effet.

Mais au moment où tout semble perdu pour les deux amoureux, éclate, sous les fenêtres du tisserand, le refrain de l'immortelle brigade. la brigade de Savoie... C'est le retour de Saturnin. qui revient de la Lombardie, après Solferino. la paix étant conclue. Et voici, dans cet uniforme qui faisait autrefois l'honneur de nos provinces, et que tout Savoyard ne voyait jamais sans que le cœur batte plus fort dans la poitrine, voici le joyeux Saturnin heureux d'avoir échappé à la mort et qui ne comprend pas que l'on soit triste et morne, le jour où les « enfants » si impatiemment attendus, rentrent au pays en chantant.

Naturellement. il faut bien que tout s'arrange. Si Saturnin est encore vivant, c'est à Pierre qu'il le doit et grâce à cet acte de courage, Claude se laisse toucher et Coline épousera le soldat français chassé naguères avec des mots si durs.

Telle est la pièce de MM. Dénarié et d'Oncieu. Elle paraît un peu inégale, tout au moins au point de vue de la forme et certains vers ne semblent écrits que pour une rime commode. On pourrait aussi se demander si les caractères sont nettement dessinés et si, par exemple, Claude ne pardonne point un peu hâtivement au Français. Mais ne soyons pas trop sévère aux imperfections que peut présenter une pièce écrite dans un sentiment fort louable. Ne nous montrons point plus exigeant que l'élégant public du Grand Cercle d'Aix-les-Bains ou celui du théâtre de Chambéry et louons la Société Classique d'avoir pensé à donner aux Annéciens une représentation d'un ouvrage

bien fait pour intéresser les Savoyards dont le patriotisme et l'amour du sol natal sont toujours aussi profonds. La pièce va d'ailleurs être créée à Paris sur le théâtre Femina et il sera curieux de voir l'accueil fait par le public parisien à cet acte qui a trouvé, en Savoie, un si justifié et si vif succès.

M. Bonnel, organiste à Chambéry, qui dirigera la première à Paris, est l'auteur de la musique de scène. Elle soutient le poème en soulignant discrètement, avec une grâce charmante et émue, les scènes les plus pathétiques. On a remarqué une introduction bien venue, où passe comme une évocation de la rude vie montagnarde et un récit saisissant, d'une ligne mélodique très pure, exprimé par le violon solo. L'orchestre, formé d'amateurs d'Annecy et de Chambéry, et dirigé par M. Gentil, remplaçant obligeamment l'auteur malade, s'est tiré à son honneur du rôle qui lui était confié.

Louis DÉPOLLIER.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Louis DEPOLLIER : **L'Annexion et la Presse savoisienne.** — Annecy, Imp. J. Dépollier et Cie, 1910, in-8°, 552 pages. En vente chez tous les libraires d'Annecy. — Prix : 5 francs.

La bibliothèque de l'Académie Florimontane s'est enrichie dernièrement d'un nouveau livre de notre collègue et ami Louis Dépollier, intitulé : *L'Annexion et la Presse savoisienne.*

Avec beaucoup de patience et un grand sens critique, l'auteur, sans se laisser décourager par le nombre et la quantité, a compulsé minutieusement tous les journaux savoyards de la fin du régime sarde et du commencement de la nouvelle période française, pour en extraire les articles relatifs à l'*annexion*.

De ce labeur considérable est sorti un recueil intéressant et très utile, car dans 552 pages de texte serré, on trouve un résumé de presque tout ce qui a été publié sur la *question de Savoie*, du 1er janvier 1859 au 17 juin 1860.

Une préface donnant un état de la presse savoisienne au moment de l'annexion et de nombreuses analyses d'articles de journaux étrangers font de cet ouvrage, honoré de souscriptions du Conseil général de la Haute-Savoie et du Conseil municipal d'Annecy, un instrument de travail désormais

indispensable à tous ceux qui voudront étudier cette période importante de notre histoire provinciale.

En félicitant l'auteur de son heureuse initiative, il nous reste à souhaiter de lui voir mener à bien l'étude historique qu'il prépare sur la Presse savoisienne.

J. S.

E. Muret : **De quelques désinences de noms de lieux particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie,** 1908. (Extr. de la *Romania*, t. XXXVII.)

(Suite et fin)

Il est difficile, dit M. Muret, dans l'Italie septentrionale et dans les Alpes, de distinguer les dérivés des suffixes *-ing* et *-incus*, sauf dans les formes anciennes où ce dernier est représenté par *-enc* ou *-ench*. Au féminin, au contraire, il se laisse bien distinguer, de même que le suffixe frère **-anca* (Salvioni). C'est par ce suffixe *inca* que M. Muret explique les noms valaisans en *enze, enche, entze* et par *anca,* ceux en *anche* et *anze.* Parmi ces noms les uns sont d'anciens noms propres de lieux ou de personnes, les autres, des noms communs où le suffixe, sans être particulièrement locatif, témoigne de la persistance du ligure dans les vallées alpines. Je ne vois guère à citer en Haute-Savoie que :

Bolanches (Loisin) de *betulla* + *inca* (Muret) avec le mas du *Bolanchard* 1730 à rapprocher de Boulenches (Vaud).

Erpenches (aux), à Allinge, en 1730 ; mais alors on n'y pourrait guère voir qu'une racine germanique *-erp*, *-erb*, retrouvée dans Erpulfus, Erpoildis. *(Polypt. de Saint-Germain*, p. 303.)

Morenche (la) en 1730, à Chamonix, où il m'est impossible de voir le n. commun *mórus* ou un gentilice Murrius *(add.*, p. 123) ou Maurus ; j'inclinerais à y voir plutôt un dérivé analogue à *moraine* venant soit de *murus*, soit, comme le veut Koerting (*Lateinisch-Romanisches Woerterbuch*, 1907, n° 6379) d'un bavarois *mur*, débris de rocher. A Cranves, les Morenches.

La dissimilation qui paraît à M. Muret avoir existé dans Passenches-*Passenges* (Aigle, Vaud), lui permet de reconnaître le suffixe *inca* dans :

Chevrange (Pers-Jussy), de Caper ou Caprius.

Sentange (Reignier), de Sentius ; cp. *Sentincus*, forme très ancienne de Santans (Jura). — En 1587 et 1687, *Santenges* (AS, XXIII, *Monogr. de Reignier*, p. 27, par J.-M. Cheval-

LIER) ; id. en 1730 ; auj. Saint-Ange. Le surnom Sentus existe d'après Holder, col. 1502.

Sottinge (Vieugy) Suttius (p. 554-104). — Holder cite aussi Sottus, Sutta et Suttinus, d'où peut-être Suttinicus.

M. Muret rapporte aux noms ligures en *-anca* (p. 103-553) :

Sallanche, torrent et commune de la vallée de l'Arve, dans lequel il voit une racine hydronymique bien connue, **sal-*, *Salanca* aurait été ainsi une dénomination ligure antérieure aux Romains et même aux Allobroges. — Voici d'autres formes médiévales : *Salanchia* et *Chalanchia* [1], 1178 (GUICHENON, *Bibl. sebus.*, I, 54; SHAG, II, p. 37 loc. ; BERNARD et BRUEL : *Rec. des chartes de l'abbaye de Cluny*, V, n° 4263 et *Salanchi*, 1198, id., n° 4375), *Salancia*, 1212 (SHAG, IV, p. 21), *Salenches*, *Salenchia*. 1339 (FAURE, *o. c.*, RS, 1909, 158). On peut y joindre :

Armanche, dans le mandement de Sallanches, *Armanchie*, 1302 (WURSTEMBERGER, *Peter der Zweite*, IV, n° 916). La racine de ce nom a pu s'appliquer aussi à un cours d'eau (v. HOLDER, *Armisa*).

Vernanche (Vétraz-Monthoux), *Vernanches* 1279 (SHAG, XIV, p. 161, n° 173)

Les deux noms suivants ont une terminaison masculine qui les ferait ranger dans une autre catégorie ; c'est Seranches (Massingy), *Serancho* 1278 (Acad. Chabl., XIV, doc., p. 250) ; dim. Seranchet et un autre Vernanche (Boussy) en 1278 *villam de Nancho* (id., p. 251).

M. Muret fait encore remarquer, avec M. Philippon, que le suffixe *-incus* s'emploie pour former des adjectifs et des substantifs ethniques (p. 105-555) dérivés de noms de localités habitées, sur le type de « *Breyssencus*, en roman *Breissens*, *Breissenc*, auj. Bressan, habitant de la Bresse, Brixia » (PHILIPPON), auquel il compare *Tounen* et *Tounençhe* (CONSTANTIN et DÉSORMAUX : *Essai de grammaire*, p. 11) nom de l'habitant de Thônes [2].

Il y a un exemple médiéval, semble-t-il, dans le ndh. *Torrencus, filius Ruritii de Turre* (1103 ; Acad. de Sav., s. 2, II, p. 297) et de plus récents dans les noms de familles Aricin-

1. En Dauphiné, une source en pente, une ravine, se dit *chalance* ou *chalanche*, que M Muret explique par *calanca* (p 96-546 et 108-558). Malgré *Salanchia* 1430 (ROMAN : *Dict. top. des Hautes-Alpes)* ce mot n'a de rapport avec Sallanche que par son suffixe, cp sav. *çhâlâ (Dict. Sav.*, p. 91), sillon, chemin frayé dans la neige

2 Dans F. Mistral, un habitant d'Antibes est appelé en provençal, *Antiboulenco (Dict. Provençal-Français).*

gant d'où le bois d'*Aricingant* 1236 (*Inv. de Saint-Jean d'Aulps*, n° 705) près d'Aricinge (Saint-Cergues; MURET, p. 393-62), Balmen, en 1528, sans doute originaire de La Balme (BRUCHET: AIE. 1001), Mallevand, de Malève (Abondance), Mégevand, de Megève, Michallens (BRUCHET: id., 446) de la Michaille, Savoyant (*Bull. de la Soc. arch. de la Drôme*, 1892, n° 103) de la Savoie, Vezenand (Mons) de Vezine, etc.

Incus, ancus s'ajoutent aussi à des radicaux de verbes, d'adjectifs ou de substantifs. Après *teisserenc*, tisserand, dérivé du verbe *texere* et *chaland* [1], de *calére*, M. Muret cite entre autres, *lavanca*, avalanche, dérivé de *labi*, d'après Isidore (16, 1 ; MURET: p. 106 et 108; 556 et 558) qui donne *labina* avec le même sens [2]. Au tessinois *marenka*, vent chaud de l'après-midi (SALVIONI) peut être comparé *via marinca* 1003 (HPM. I. c. 352) [3].

Au masculin, il est difficile de distinguer *incus* de *ing*, tous deux aboutissant à *ens* ou à *an*. Comme cas particuliers, je citerai :

Arclosan, mont (Faverges) : cp. Arclusaz, mont (Savoie), *Alta Clusa* XIIIe (J.-J. VERNIER: *Dict. top.*).

Forclan (Publier), de *furcula*.

Inversan (La Chapelle-Saint-Maurice), d'*inversus* + *ingum*, côté d'un mont exposé au nord.

Marjollens (Pers-Jussy) de *majoringus* devenu n. pr. (cp. marjolaine de *majorana* ; *Dict.* HDT) ; analogue à Tortin (MURET, p. 109-559).

Morens (pont) se rencontre trop fréquemment pour être toujours rapporté à Maurengus. A Annecy, le pont Morens, *pontem Morenum* 1431 (RS, 1903, 235) aurait été le premier pont à parapet de pierre, de **murincus*.

Somens (les Boules de) à Mégevette, *in Bollum de Somens*, 1358 (Ac. de Sav., s. 2, II, 276) ou Soman (Onion) *alpem que vocatur Somenes* ap. 1160 (id., p. 273) peut être pour *Somencs*, de *summus* ; cp. *Lemincum*, Lemenc (Chambéry), *Lamenes* v. 1100 (VERNIER : *Dict. top.*)

1. Chaland (Mieussy) ; il s'agirait d'un endroit exposé au soleil. *Cheudan* (Passy) de *calidare*, chauffer ; *Piollan* (Saint Paul) de *piulâ*, pépier, *Traversent* (Marlens) le *Vernant* (Annemasse. Perrignier), de *vernâ*, suinter (FENOUILLET) semblent être en 1730 des participes présents

2. Au XIIIe siècle, *lavanchia* (SHAG, XIII, p 93), *alavanchia*. *alavanchi montis* (Dingy-Saint-Clair ; BRUCHET, AIE, 117) cp. *mons que appellatur Alavenca* 985 (*Chartres de Cluny*, II, n° 1715); v. fr. *lavenge*, *lavanche*. Cp. KOERTING : *Latein-roman. Woerterbuch*, n°s 284 et 5355 (*ad vallare*). *Lavinca* a dû coexister avec *lavanca*.

3. M. Fenouillet donne encore dans sa *Monographie*, *aiganche* (Albens), et les auteurs du *Dictionnaire savoyard*, *égannă et égangĕ* (Albertville).

Cretan (Ballaison) pourrait s'expliquer de même par *cristincus* ou *-ingus ;* Morclan (Châtel) par *muriculus*, de *murex*, caillou pointu (v. KOERTING : *o. c.*).

On trouve le suffixe *an* accolé même à des noms propres, comme à Pitet = le petit, dans *pratum de Pitetan* 1377 (*Institut genevois*, XII. p. 14 ; Minzier), à Avet, dans Avettan, dans Andrevetan, etc.

M. Muret montre aussi le rapport qui unit des noms de localités en *-ancus* (ou *incus*) avec le nom simple du cours d'eau qui les avoisine (p. 112-562). Je ne verrais guère en Haute-Savoie que Bornand, nom d'un territoire arrosé par la Borne, **Burna*. d'origine celtique, et de deux communes riveraines, le Grand et le Petit-Bornand. *castrum de Bornans* 1256 (SHAG, XIV, p. 389, n° 341) Les habitants sont appelés, il est vrai, *Bornandèn, Bornandènnă,* mais ce *d* paraît non étymologique comme dans les appellations *Saravatèn, Vlardèn, Samoëntèn* pour désigner les gens de Serraval, des Villards, de Samoëns [1].

L'auteur en arrive à étudier les suffixes similaires *-antia*. *-entia*, *-ontia*, généralement hydronymiques et considérés comme ligures par d'Arbois de Jubainville (p. 114-564).

Parmi les noms terminés en *-antia* ou *-entia*, il cite naturellement :

Dranse (la). torrent du Chablais, *Drancia* 1015 (*Cartul. de Saint-Hugues*. p. 173), *Dranciola* 1188 (SHAG, XV, doc., p. 4) d'un ancien Druantia, latin *Druentia* [2].

Hermance (l'), à la limite occidentale du Chablais, avec le village situé à son embouchure, d'Hermentia. « d'un thème *Hermo*, qui, dit M. Philippon. est dans Hermentio, l'Armançon, affluent de l'Yonne ». Mais Holder ne parle pas de ces formes. A Megève, on trouve les chalets d'Hermance, peut-être aussi torrent, et à Saint-Gervais le mas d'Armance, en 1730. Notons aussi les noms germaniques Ermenteus, Armentius et Ermentia. A ces deux noms je joindrai :

Burbancin (le), torrent des Gets en 1437 (FEIGE : *Hist. de Mélan*, p. 117, AS, XX), d'un primitif **Borvantia*.

Nussance (la), nant à Cranves et corruption probable d'un mot celtique ; cp la source divine Naria Nousantia, près de

1 HOLDER, au mot *Denises-burna*, CONSTANTIN et DESORMAUX : *Essai de grammaire*, FENOUILLET : *Monogr*. p 87. Bornand, Bornens peut aussi venir de Burnincus (Acad des Insc , XXXII, p 390) ndh. qui devait être tiré de ces cours d eau appeles Burna

2 Dans la commune de Saint-Roch existent les chalets et la cascade de Doran. Ce mot paraît une forme faucignerane pour Doron. de Dura+o. nom de cours d'eau ligure Il y a quatre Doron en Savoie.

Vienne. CIL, XIII, 5151. Comment expliquer *Jorance* (Lucinge) et *Arquolance* (Archamps) en 1750 [1] ? Tournance (Manigod) semble un dérivatif patois de *tourner* et la Cuisinance, (Annecy-le-Vieux) paraît désigner une terre dont les revenus étaient affectés à la cuisine d'une abbaye (cp. le *pouvoir de la Cuisinette*, fief que l'abbaye de Saint-Waast possédait à Arras; *Bull. hist.*, 1899, p. 66).

Parmi les noms de cours d'eau en *-ontia*, M. Muret aurait pu citer les valaisans *Trioncia* et *Salontia*, XIe siècle (HPM, I, col. 500), qui ne sont que le Trient et le Salanfe avec un autre suffixe, retrouvé dans *Merdoncia* 901 (*Chartes de l'Abbaye de Cluny*, I, n° 72). Je n'ose y joindre le Bronze (Brison) peut-être apparenté aux italiens *broncio*, colère, *brontolare*, gronder.

Enfin M. Muret, d'accord avec M. Vendryes [2], voit dans le nom des cours d'eau vaudois et valaisans, l'Avençon, non un suffixe diminutif ou un surnom latin en *onem*, mais un dérivé celtique ou ligure en *o* (*-entio* ou *-antio*) tel que dans *Hermentio*, *Derventio*, *Bregantio*, Briançon, en relation avec les simples *Aventia*, riv., dans la Table de Peutinger, **Hermentia*, **Dorvantium*, *Brigantium*, etc. Un exemple qui lui a échappé, correspondant à **Salantia*, la Salanfe, est *collis qui appellatur Salanssuns* 1260 (SHAG, XIV, p. 51, n°64), près de Vallorcine, de **Salantio*.

Tel est le beau travail du savant genevois qui apporte une contribution remarquable à l'étude de nos noms de lieux et qui résout d'une façon définitive, à part quelques points particuliers peut-être, la question si débattue et restée longtemps si obscure des noms de lieux en *inge* et en *ens*.

Charles MARTEAUX.

1. *Arquolance* pourrait être une prononciation défectueuse pour *reculance*, de **reculare*

2. *L'extension du suffixe* -o(n) *en gaulois (Mém. de la Soc. de linguistique*, XIII, p. 387); v. HOLDER, col. 537, 1271, etc.

ERRATUM.

Table des matières de 1910. Lire : MARTEAUX : *Sur des Antiquités à Annecy-le-Vieux*, p. 77. — Mettre la communication du même auteur, *Sur un procès religieux au XVIe siècle*, sous la rubrique HISTOIRE.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

14280. — Annecy. Imprimerie J. ABRY

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 5 avril 1911

PRÉSIDENCE DE M. GUERBY, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président annonce qu'un de nos membres honoraires, M. Joseph Revil, président de l'Académie de Savoie, vient de soutenir brillamment sa thèse de doctorat ès-sciences naturelles devant l'Université de Grenoble.

M. Revil, qui est un de nos meilleurs géologues alpins, a présenté pour la conquête de ce haut grade, l'ensemble de ses *Recherches sur la Géologie des chaînes jurassiennes et subalpines de la Savoie*, qui sera suivi bientôt d'un autre volume en cours d'impression. Ce travail est la première monographie d'ensemble consacrée à cette partie des Alpes françaises et représente le fruit de trente années d'observations patientes et laborieuses dans nos montagnes auxquelles l'auteur a consacré le meilleur de son activité. Le nom de M. Revil a été associé dans une glorieuse période de la géologie alpine à ceux de Charles Lory, Pillet. de son maître Marcel Bertrand, enfin du Professeur Kilian dont il est le collaborateur.

La science doit une importante série de résultats nouveaux à M. Revil qui a voulu réunir à ses recherches personnelles la série des travaux de ses prédécesseurs et de ses confrères en édifiant un véritable monument à la Géologie des Alpes.

La Société Géologique de France vient en outre, dernièrement. de consacrer par une de ses plus belles récompenses, le prix Fontannes, le labeur infatigable et l'œuvre considérable de M. Joseph Revil.

L'Académie Florimontane s'associe à cette manifestation en adressant à notre savant confrère ses plus sympathiques félicitations.

1. Sont présents : MM. Bernard, Carle, Désormaux, Fontaine, Gardier. Genevois, Grimont, Guerby, Le Roux, Letonnelier, Marchand, Marteaux, Ruffier, Sautier-Thyrion, J. Serand, F. Serand.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le SECRÉTAIRE donne lecture d'une lettre de la Société historique et d'archéologie de Pontoise et du Vexin, demandant que l'Académie Florimontane s'associe à l'appel adressé au Parlement pour la préservation des vieilles églises rurales. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

La Grande Revue, année 1910. (Don de M. Louis Dépollier.)

Henry BORDEAUX : *Portraits de Femmes et d'Enfants*. (Don de l'auteur)

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Henry BORDEAUX, Louis BORDEAUX et le général MAILLOT sont proclamés membres de la Florimontane.

Sont proposés : MM. le Commandant PERRIN par MM. LE ROUX et MARCHAND ; M. PAUL-DUBOIS, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes par MM. d'ORLYÉ et LE ROUX.

M. CARLE offre à la bibliothèque, de la part de M. le capitaine Mangin, un volume des *Ordonnances du Roy de Sardaigne* daté de 1744.

M. MARTEAUX fait une communication sur *Albert Samain*, il donne lecture de lettres à lui adressées autrefois par le charmant et regretté poète, et en même temps de quelques vers inédits du même. (Voir page 114.)

M. LETONNELIER fait une communication sur la petite *chapelle de Maraiche, près Neuvecelle.*

Le MÊME donne connaissance de l'importante étude de M. G. Pérouse, archiviste de la Savoie, intitulée : *Origine de la taille en Savoie, Bresse et Bugey.*

M. LETONNELIER fait une communication sur la fondation et les débuts de l'Académie Florimontane. Il donne lecture de deux textes inédits pouvant jeter quelque lumière sur cette institution ; savoir une lettre de Claude de Quoëx à saint François de Sales, et la déposition d'un témoin au procès de canonisation. Il cite encore un passage de *La Maison naturelle de saint François de Sales* ayant trait à notre Académie, et fait part de son intention de réunir tous les textes inédits ou publiés qui en parlent, afin d'en extraire une étude aussi précise que possible.

M. Joseph SERAND donne ensuite les chiffres de quelques recensements de la population d'Annecy, de 1476 à 1911.

De 1476 a 1525, d'après les recensements annuels, de 271 à 422 feux.	1801... 5.123 habit	1866... 11.554 habit.
En 1583, 646 feux c'est-à-dire environ 2584 habit	1802... 5.130 —	1876... 10.976 —
1726... 2.683 mâles	1804... 5.467 —	1881... 11.304 —
1796 .. 5.060 habit.	1824... 6.735 —	1886... 11.817 —
1797... 5.772 —	1828... 7.226 —	1891... 11.947 —
1799... 5.078 —	1833... 7.258 —	1896... 12.894 —
	1847... 9.903 —	1901... 13.611 —
	1848... 10.624 —	1906... 14.019 —
	1858... 10.374 —	1911... 15.622 —

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 3 mai 1911.

PRÉSIDENCE DE M. GUERBY, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. le général MAILLOT, dernièrement reçu membre de la Florimontane. Notre nouveau confrère remercie et rappelle le souvenir de son ami Mugnier, ancien président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, dont il apprécia les qualités d'esprit et de cœur et près duquel il prit comme un avant-goût des recherches historiques locales. Il adresse en particulier l'expression de sa gratitude à MM. Désormaux, Le Roux et J. Serand, ses parrains et se félicite d'être entré sous d'aussi heureux auspices dans une association dont les préoccupations scientifiques n'excluent point la bonne camaraderie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

J. DÉSORMAUX : *Le Chariot d'Or d'Albert Samain et la Revue Savoisienne* ; ext. de la *Rev. Sav.*, 1911.

Ph. GUINIER : *L'Elagage* ; ext. du *Bull. de l'Off. forestier,* février 1911.

Marius ENNEVEUX ; *La Corde coupée,* pièce en 4 actes, musique de E. Dégerine, Carouge, 1911.

(Dons des auteurs.)

1. Sont présents : MM Bernard, Carle, Désormaux, Fontaine, Gardier, Genevois, Gonthier, Guerby. Lavorel, Le Roux, Letonnelier. Général Maillot, Marteaux, Nanche, F. Serand, I Serand, Simon. M Albert Crolard, excusé.

Auguste GENIN : *Notes sur le Mexique : Mexico. Coutumes, Types*, 1 vol. in-4°, Mexico, 1910.

ID. : *Poèmes aztèques*, préface de Clovis Hugues, 1 vol. in-8°, Mexico, 1907.

ID. : *Poésies . France-Mexique, La Marseillaise, La Révolution française, Pour Paris*, 4 br., Mexico, 1909-1910 (Dons de l'auteur.)

Eug DEMÔLE : *Correspondance numismatique et archéologique de F. S. de Bailly de Montcarra (1691-1747)*, 1 br. in-8°, Genève, 1901. (Don de l'auteur.)

UNIVERSITÉ DE GENÈVE : *Actes du Jubilé de 1909*, 1 vol. in-4°, Genève, 1910.

M. LAVOREL offre à la bibliothèque de la part de son auteur, M le chanoine Robert, *L'Histoire de l'abbé de Quincy*, dont il loue la belle ordonnance et l'abondante documentation.

M. Ch. RUPHY offre à l'Académie les deux volumes sur *La Savoie*, par Léandre Vaillat. Remerciements sincères à notre aimable confrère qui apporte ainsi une généreuse contribution aux travaux de la Florimontane en dotant sa bibliothèque d'un magnifique ouvrage d'art.

Le SECRÉTAIRE donne connaissance des lettres de remerciements de MM. Henry et Louis BORDEAUX, élus récemment membres de l'Académie Florimontane.

Le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de la municipalité d'Annecy demandant l'avis de la Florimontane au sujet d'une proposition faite par M. Tissot, statuaire, qui offre à la ville le buste en plâtre de Mme de Warens, à la condition que celui-ci soit placé dans le parc de la rue Royale.

Cette question qui a été soumise au Comité est exposée à l'Assemblée. A l'unanimité les conclusions suivantes sont votées :

L'Académie Florimontane considérant :

1° Qu'il est inutile de glorifier une femme dont la vie peut donner lieu à de légitimes critiques ;

2° Que tous les admirateurs du grand Philosophe ne comprendraient pas l'existence à Annecy d'un buste de Mme de Warens. élevé dans un jardin public, alors qu'ils chercheraient en vain, dans cette ville, celui de J.-J. Rousseau ;

3° Qu'il est impossible de représenter les traits de Mme de Warens par suite du manque de documents iconographiques certains ;

4° Qu'il serait plus logique de réserver nos places publiques non à des monuments de personnages étrangers au pays, mais bien aux statues ou bustes de nos gloires locales ;

5° Que le cas échéant, le concours moral de l'Académie Flo-

rimontane serait acquis à un projet d'érection de monument à J.-J. Rousseau;

Pour tous ces motifs, la Florimontane estime que la ville ne peut accepter le buste qui lui est offert qu'à la condition, s'il a une valeur artistique. de le placer au Musée, au même titre historique que les portraits présumés de Mme de Warens dont le nom est attaché à un souvenir de notre histoire locale.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Paul-Dubois et le commandant Perrin sont proclamés membres de la Florimontane.

MM. Le Roux et Nanche proposent la candidature de M. Jacques Fournier, élève à l'Institut agricole de Beauvais.

M. Marteaux fait la communication suivante sur l'origine des noms de *Compeis* et *Compesieres* :

Compeis. *Compeys* est le nom bien connu d'une famille féodale qui le tirait d'une localité appelée aujourd'hui Compois, près de Meinier (Genève). Quelle en est l'origine ? Il peut régulièrement venir de **compĭtius*, adjectif hypothétique dérivé de *compitus*, *compitum*, carrefour. croisement de chemins ; en effet, l'*ĭ* bref accentué suivi d'un yod d'origine latine se combine avec lui sous la forme diphtonguée *ei*, devenue en fr. *oi*, resté en savoyard *ei*, *ey* ; ex. *dĭgitus*, doigt et *deit* ou *dê* suivant les lieux (Fenouillet : *Monogr.*; Constantin et Désormaux : *Dict. Sav.)* Je ne sais si Compois se trouve à un carrefour ancien d'où un **compitius fundus* aurait tiré cette appellation ; mais, vu la rareté de ce nom de lieu, il serait plus logique de le rapporter directement au gentilice Compitius, d'où le dérivé *Compitianum* (Freund : *Dict. de la langue latine.)* La forme latinisée du XIe s. *de Compisio* (SHAG, I, doc., 145) confirme cette filiation. Compois est aussi en 1730 le nom d'un mas de Cluses.

Compesières (Genève, av. 1815, St-Julien, *Compezières*. 1730) se présente tout naturellement à l'esprit comme un dérivé de Compois, *Compeisires* 1178 (SHAG, II, 37 ;) *Compeseres* XIIIe s. (id., IV, doc., 44). On peut l'expliquer en admettant qu'un sire de Compois a fondé une propriété appelée depuis *Compitiarias (villas).* Cette façon de créer un nom de lieu au moyen d'un nom d'h. suivi du suffixe *aria* serait, d'après d'A. de Jubainville *(Orig. de la propr. foncière*, p 614), postérieure au VIIIe siècle. Au XIe siècle, une *terra Bosonaria* (SHAG, I, doc., p. 151) remonte à Boso ; cp. *Bosoneri* 1272,

ham. près de Loyes (C. Guigues : *Topogr. hist. de l'Ain*). Compesières est aussi le nom d'un mas de Châtillon en 1730.

M. Letonnelier fait une communication sur les Constitutions de l'Académie Florimontane dont Ch.-A. de Sales nous a transmis le texte en français et en latin. Il s'attache à démontrer que ce texte a été tout d'abord rédigé en latin, très probablement par le Président Favre sous l'inspiration de saint François et qu'il ne doit pas nous être parvenu complet. Un mémoire détaillé paraîtra dans le prochain fascicule de la *Revue*.

M. Désormaux lit une communication intitulée : *Notes d'histoire littéraire : Le P. Horace Torsellini, Jean Tournet et saint François de Sales* (v. p. 92).

M. Le Roux fait une communication sur une monnaie du Haut Moyen Age, découverte autrefois à Gruffy, au lieu dit Beauregard, à côté de squelettes humains, et cédée dernièrement au Musée par M. Adolphe Travers, cultivateur à Gruffy.

Il s'agit d'un tiers de sou d'or ou *triens* mérovingien qui fut simplement mentionné dans la *Revue* en 1898 [1] d'après un rapide examen sur place, l'auteur n'ayant pu conserver cette monnaie le temps nécessaire à une étude approfondie.

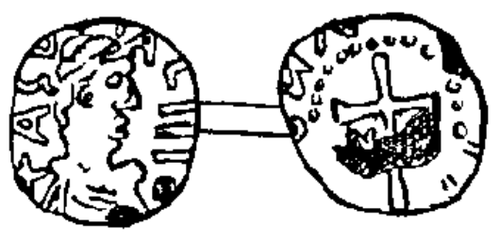

Tiers de sou d'or de Gruffy.

La pièce est fourrée, l'âme en cuivre est recouverte d'une mince feuille d'or écaillée par places. On lit au droit : AGV ///ACI FII. Tête diadémée à droite. Au ℟. une croix et dans la légende à peu près illisible, on discerne ///ON///.

Cette monnaie semble devoir être donnée à la cité d'Aoste. D'après M. de la Tour, conservateur au Cabinet des Médailles, elle ne doit pas être antérieure au milieu du VIIe siècle, car elle est beaucoup plus barbare que la monnaie d'Aoste n° 1651 de la Bibliothèque Nationale [2] et qui elle-même est d'un moins bon style que le triens de Clotaire II (613-629) frappé à Marseille [3]. Dans notre exemplaire, la légende se rapproche de celle AGVSTA CAL FIT, particulière à l'atelier d'Aoste et le buste du droit a de grandes analogies avec celui du n° 1651. Ces ressemblances permettent précisément de bien saisir les dégénérescences de style sensibles déjà dans la pièce d'Aoste, com-

1. Le Roux et Martfaux *Sépultures burgondes*, Rev. Sav., 1898, p 278.
2. M. Prou : *Les Monnaies mérovingiennes de la Bib.^e^ Nat.*, pl. XXIV, fig. 21 et n° 1651.
3. Id : *Id.*, pl. XXIII, fig 5. n° 1388.

parativement au tiers de sou de Clotaire II. mais frappantes surtout dans notre monnaie de Gruffy.

M. J. Serand propose deux itinéraires pour l'excursion annuelle de la Florimontane. Le premier aurait pour but La Roche, la chapelle de Mouxy, la plaine des Rocailles, le dolmen de Reignier, la tour de Bellecombe ; le second consisterait à tenir la séance commémorative de la reconstitution officielle de la Florimontane, le 11 juin 1851, au sommet du Semnoz. Ce dernier projet est adopté et la date de l'excursion, réservée exclusivement aux Florimontans et à leurs familles, est fixée au dimanche 11 juin prochain. Les membres recevront en temps utile la lettre d'invitation contenant le programme détaillé de la course.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

ISOLÉES

Certaines femmes ont un masque douloureux
Par où quelque peine intérieure s'épanche ;
Impénétrable et froid, il durcit la peau blanche
Que jamais un désir n'empourpre de ses feux.

Aux lèvres lourdes se dessine un pli morose,
Gardien d'un secret qu'elles ne livrent pas.
Et si dans quelque foule elles portent leurs pas,
Elles promènent leurs yeux secs sur toute chose.

Un rien les met en joie, un souffle leur fait peur ;
Les chansons les obsèdent de leurs ritournelles ;
Si quelque ridicule grimace autour d'elles,
Leur rire sans trêve éclate et fuse, moqueur.

Mais quand le soir, seules aux fenêtres vermeilles,
Elles contemplent l'adieu pensif du couchant,
Des mots longtemps rêvés effleurent leurs oreilles
Et leur cœur sanglote silencieusement.

Charles Marteaux

La Fête du Soixantenaire de la Florimontane

au Sommet du Semnoz, le 11 juin 1911

Allô? Mademoiselle, l'Hôtel du Semnoz?... Eh bien, Monsieur Jossermoz, ça va? Triste temps ici et là haut? Ne m'en parlez pas, c'est bon, c'est bon, de la pluie, on ne se voit pas du bout du nez à la longueur d'un piolet! — Allô?... de Bonneville. Partons-nous demain? Hélas, nous n'en savons rien, c'est un déluge! — Allô?... de Saint-Julien. Comptez sur moi quand même!

Telle était, aux deux bouts du fil, la conversation échangée entre Florimontans et l'aimable hôtelier du Semnoz, dans l'après-midi de samedi, où la pluie grise et démoralisante raye le ciel sans répit depuis le matin, donnant vraiment quelques légitimes appréhensions pour la journée du lendemain.

Mais dès la première heure du jour, une heureuse saute de vent de quelques degrés dans le Nord, avait ramené l'espoir d'une journée sinon belle du moins maniable.

Aussi, à 4 heures du matin, un premier groupe [1] se mettait en marche, sac au dos, pour gagner à travers la forêt, le chalet Hôtel du Semnoz but de l'excursion.

A 6 heures, sous l'œil vigilant de notre confrère M. Francis Crolard, deux des confortables autos du service des Alpes françaises démarraient de la place du Syndicat d'initiative, emportant le groupe le plus nombreux des Florimontans [2] vers le col de Leschaux d'où l'ascension du Semnoz devait se faire par le sentier muletier.

* * *

La randonnée commence dans la campagne qui s'éveille. La nappe du lac où glissent encore de lourdes vapeurs matinales éclate par places sous les rayons solaires qui se vrillent au travers d'éclaircies de nuages dont les lumineux amas accro-

1. MM. Desservettaz, Nanche, François et Jules Serand.

2. MM. Abry, Aussedat, Blanc, maire d'Annecy, Désormaux. Mme Désormaux, MM A. Dunant, Gardier, Mlle Geley, M Grimont, Mme Grimont, MM. Le Roux, Marteaux, Marteaux fils, Martin, Mme et Mlle Martin, MM. Pissart, Ch. Ruphy, Joseph Serand

chés aux pentes enveloppent presque totalement la silhouette des montagnes.

A un contour, c'est la merveilleuse route du col ombragée de noyers et de cerisiers de Sevrier aux fruits savoureux. Elle sinue au milieu des prairies ondulées, inscrit dans le cadre imprévu d'un tournant, des panoramas toujours variés, court en surplombant de douces vallées se raccordant par de belles courbes avec la vaste plaine de Saint-Jorioz qui s'estompe dans les lointains bleuis.

Voici le creux du Bourneau et ses terrains aux contours amollis, glissant lentement sur les déclivités en mottes arrondies que façonne l'érosion pluviale. C'est là que s'enchâsse la cascade du Var qui surgit large et bruyante, déversant les eaux de la rivière souterraine que collectent les fissures et cavernes de la montagne.

La route entame les sombres bancs de molasse qui se redressent contre le Semnoz et dessinent la cuvette de la large dépression de Leschaux. Ce sont des phénomènes qui seront expliqués tout à l'heure par le géologue de la bande florimontane.

L'arête des Bœufs ferme le paysage, s'élevant des belles prairies de Saint-Eustache dont le soleil éveille les vitres de vifs éclats ; le col s'abaisse, un dernier ronflement, les autos s'immobilisent et déversent leur cargaison.

Les Florimontans laissant manteaux et sacs sur le dos des mulets s'organisent en caravane qui gravit les pentes du sentier rocailleux. Quelques cailloux roulent sous les pieds, et bien que la marche soit un peu pénible, allègrement les dames mènent le train. On traverse plusieurs fois le couloir artificiel, dernier témoin qui commence à s'encombrer d'éboulis, des travaux entrepris autrefois par l'architecte Vallin pour le funiculaire Leschaux-Semnoz. On sent qu'il faudrait bien peu d'efforts pour reprendre cette idée et réaliser cet ingénieux projet.

Après quelques lacets, le sentier devient meilleur, court sous bois et atteint bientôt le plateau. Les cailloux disparaissent, on marche sur une terre grasse, indice du sous-sol argileux et fertile où vont se développer plus haut les magnifiques prairies du sommet.

Chemin faisant, les Florimontans glanent de jolies fleurs alpestres. Quelques-uns s'intéressent à un phénomène de biologie végétale dû à l'exploitation pastorale. Sur une croupe

herbeuse piquée de gentianes et abritant dans ses dépressions humides Trolles et Populages, s'arrondissent en boules singulières, des Hêtres ne dépassant pas la hauteur de 60 à 70 centimètres et végétant comme frappés de nanisme. Des animaux ont passé par là, ont brouté bourgeons et feuilles et l'arbre s'est ratatiné. Ces maigres buissons rappellent les arbres (pins maritimes, chênes yeuses) battus par l'âpre vent du large sur les côtes de l'Océan et qui poussent couchés, comme tapis sur la dune ou la falaise.

Dans une éclaircie des brumes qui traînent sur les sommets apparaissent les chalets de l'alpage et bientôt à un tournant, le Chalet-Hôtel. Le chemin déroule ses lacets au milieu de prairies accidentées de curieuses dépressions. C'est dans ces *dannes*, sortes d'entonnoirs, de bétoires, que s'engouffrent les pluies. Les eaux y disparaissent, dissolvent les calcaires tendres, s'infiltrent dans les couches marneuses et déterminent des plages glissantes au-dessus desquelles les terrains se disloquent. en imprimant à sa surface une morphologie toute particulière, l'aspect bosselé et marécageux des paysages morainiques.

* * *

Il est 9 h. 1/2... Voici l'hôtel, à peine depuis une minute, entrevu dans l'épais brouillard. Toujours pas de soleil, les nuages s'épaississent autour des sommités ; le Crêt de Châtillon, où doit se tenir tout à l'heure la séance solennelle, disparaît dans les brumes dont les volutes couleurs de suie traînent au ras du sol.

Le premier groupe tout entier n'est pas encore arrivé. Seul l'un d'eux M. Desservetaz qui a suivi le chemin direct, ancien sentier, est là pour nous recevoir.

Un peu d'inquiétude nous saisit au sujet des autres camarades qui ont pris le sentier des gardes par le pré de Benevent ; le brouillard intense a dû les retarder.

Des boissons chaudes servies devant un bon feu pétillant réconfortent les excursionnistes cependant que quelques Florimontans escaladent, malgré le brouillard, le Crêt de Châtillon, pour lancer des cris d'appel aux égarés. On voit bientôt avec joie ces derniers apparaître, points mouvants et échelonnés dans la brume, ce sont MM. François et Jules Serand, et notre très alerte vice-président M. Nanche.

Tous réunis maintenant, la question se pose de savoir si la séance se tiendra, ainsi qu'on l'avait projeté, sur le point cul-

minant du Semnoz. Il est décidé qu'en raison des circonstances atmosphériques défavorables, la réunion aura lieu dans la grande salle bien chauffée de l'hôtel.

*
* *

La sonnette présidentielle est remplacée de façon pittoresque par l'énorme et superbe *sonnaille* de l'une des belles vaches du pâturage et à 10 h. 1/2, M. NANCHE déclare ouverte la séance de juin 1911.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Il est procédé ensuite au vote sur les candidatures proposées. Sont proclamés membres de la Florimontane. M. Jacques FOURNIER présenté par MM. LE ROUX et NANCHE, M. BADIN, négociant à Annecy, présenté par MM. LAYDERNIER, SERAND et LE ROUX.

Le PRÉSIDENT annonce que notre confrère M. Auguste TERRIER, secrétaire général du Comité de l'Afrique française, vient d'obtenir le prix Therouanne de 500 fr. attribué par l'Académie française à son livre : *L'Œuvre de la troisième République en Afrique occidentale*. Son collaborateur M. Charles Mourey reçoit la même récompense.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau (virtuellement cette fois, car il eût fallu un mulet supplémentaire pour leur transport), les périodiques et ouvrages reçus. Il signale surtout le nouveau volume de M. A. Van Gennep qui vient de paraître :

Religion, Mœurs et Légendes (Essai d'ethnographie et de linguistique) 3e série, Mercure de France, 1911. — 1re partie, Pró ethnographia ; — 2e partie. Mythol. et ethnographie ; — Chansons de geste et poèmes homériques. La 3e partie est tout entière consacrée aux légendes, récits, chansons, jeux, coutumes et croyances de la Haute-Savoie. C'est une très importante contribution au folk-lore de notre région, et comme telle, l'œuvre méritait bien, dès son apparition, d'être signalée aux Florimontans, fût-ce au sommet de cette montagne du Semnoz dont la monographie est encore à faire. (Entre parenthèses, nous sommes loin d'avoir recueilli toutes les traditions qui la concernent.) — Remercîments empressés au donateur, membre d'honneur de la Florimontane.

La parole est donnée ensuite à M. LE ROUX qui fait une communication appuyée de coupes explicatives sur les recherches récentes sur la structure géologique du Semnoz, l'âge de la formation de cette montagne et ses niveaux aquifères (v. p. 103).

A propos des phénomènes géologiques remarquables du pays, M. MARTEAUX demande s'il ne serait pas utile d'indiquer par une inscription la belle surface glaciaire, polie et striée signalée dernièrement par M. Le Roux, au Crêt du Maure, comme

dernier témoin d'une des branches du glacier quaternaire du lac d'Annecy.

M. Le Roux répond que les sillons, si nets qui ont été protégés jusqu'à ce jour par la couverture de boue glaciaire, seront très rapidement effacés par l'action des agents atmosphériques ; la plaque risquerait donc dans quelques années de ne plus indiquer le phénomène naturel sur lequel on désire attirer l'attention.

Mme Martin est priée de donner lecture d'un sonnet intitulé *Gentiana* [1]. Des applaudissements accueillent le nom de M. Dé-sormaux, auteur du poème. qui fut très bien mis en valeur par la gracieuse lectrice :

Hier j'ai fait ce rêve adorable et troublant :
« Mon printemps reverdi narguait l'hiver morose;
Au lieu de marteler une pesante prose,
Je polissais des vers au rythme nonchalant. .

Si mes quatrains, parfois, boîtaient, en s'en allant
Au pas lourd de Vulcain de leur forge mi-close,
Pour allonger leurs pieds j'effeuillais une rose,
Et mon sonnet volait vers vous, d'un seul élan... »

O divin oiseau bleu que mon songe caresse.
Porte-lui ces souhaits de mystique tendresse :
« Qu'elle aime et soit aimée! » et taris tous ses pleurs! —
Elle, sereine et douce, avait souri sans doute,
Mais déjà s'effaçait au lointain de sa route
Cet ami qu'enivrait la gentiane en fleurs!

Le Président donne ensuite la parole à M. G. Martin qui, dans une pièce de vers, commémore la première ascension du Semnoz par la Société Florimontane.

Doctes Florimontans, belles Florimontanes,
Parvenus sur ce crêt à pied, ou sur des ânes,
Permettez, puisque nous sommes si près des cieux,
Que j'emploie aujourd'hui le langage des Dieux.
Voilà donc soixante ans que notre Académie,
Depuis plus de quarante lustres, endormie
Comme la Belle au Bois, a déclos ses beaux yeux
Qu'avaient ouverts jadis nos illustres aïeux.
Il sied de rappeler leurs noms sur cette crête :
Saint François, qu'à couler en bronze l'on s'apprête,
Et le Président *Favre*, et le bon *Fenouillet*,
Et d'autres que le temps exila du Bouillet.
Mais nous connaissons mieux que ces lointains ancêtres
Ceux qui d'un long oubli surent faire renaître,
Comme avec le rameau du psychopompe Hermès,
Sa devise : *Flores fructusque perennes.*

1 Pour Mlle M. T., avec cette épigraphe : « *Elle aimait l'âme enclose aux gentianes bleues.* »

Un jour même, c'était en mil huit cent cinquante
Cinq ou six, on ne sait, l'erreur est peu choquante,
Les bons Florimontans, courageux et dispos,
Gravirent, comme nous, la cîme du Semnoz.
Le jeune *Eloi Serand* marchait en tête ; toutes
Antiquités, vieux sous, vieux papiers, vieilles routes,
Romaines si possible, et le voilà content. —
Le néocomien, l'urgonien, et tant
D'autres terrains obscurs plus ou moins jurassiques,
Les fossiles, les blocs aussi gros qu'erratiques,
Aux lèvres du second touriste réveillaient
Le sourire, et c'était *Monsieur de Mortillet*. —
Un troisième, grand amateur de l'herbe tendre,
Ne perdait pas une occasion de s'étendre,
Et c'était *Louis Bouvier*, botaniste et flemmard —
Mener le peuple avec des mots était un art
Déjà connu, déjà régnait le Journaliste,
Arme à double tranchant, bouclier et baliste ;
La gazette d'alors avait nom « Moniteur »,
Jules Philippe étant son docte rédacteur. —
Saluons humblement un chanoine authentique :
Il avait le bon goût d'aimer fort le gothique,
Ainsi qu'à mesurer les altitudes ; mais,
Bien qu'il portât pieusement sur les sommets
Un vaste autant qu'anéroïde baromètre
Pour noter les hauteurs, il faut bien reconnaître
Qu'en donnant au Semnoz seize cent quatre-vingt
Dix-huit mètres, il lui coupa trois toises. Main
Experte au beau style, et c'était le chanoine
Poncet. — N'oublions point un écrivain idoine,
Le Président *Replat*, doctus, doctissimus,
Plus connu sous le nom de *Maître Jacobus*. —
D'autres Florimontans complétaient le cortège ;
Impossible de tous les nommer. Vers les neiges
Ils montaient, devisant gaîment, non sans esprit.
Partis dès l'aube, à Saint-Jorioz la faim les prit,
Une faim, comme on dit dans Chantecler, totale.
Ils font halte en un pré ; posture horizontale,
A l'antique ; repas colossal, dont le suc
Des vignes de Veyrier, baptisé par *Oldbuk*
Calès, Chio, Cœcube, et Falerne, et Massique,
Arrosa le menu, poudré de sel attique :
Olives de Venafre, huitres du lac Lucrin,
Anchois bretons, rouget grillé, hérisson fin,
Un surmulet, lamproie aux eaux du Fier pêchée,
Une poularde au sein maternel arrachée,
Et le foie opulent d'une oie obèse. O Dieux !
Quels estomacs avaient nos robustes aïeux !
Bref, s'étant mis du cœur au ventre, notre troupe
Du rustique Leschaux escalade les croupes.

Halte : nouveau festin digne de Lucullus
Sans doute ; mais le bon Président Jacobus
Ne nous a pas conté les mets exquis et rares
Que les Bojus leur ont servis. On se prépare
A partir, quand éclate un orage. Rester !
Monter par le brouillard indigeste, affronter
Un taureau peu courtois, les abîmes des Dannes !
Conseil. Discours vibrant de Iacobus. Les cannes
S'agitent vaillamment. Tout le monde applaudit.
On grimpe, on chante, on fume, on discutaille, on rit,
Si bien qu'avant le soir on plante sur la cîme
Le drapeau de la Florimontane.
L'abîme
Est plein de noirs brouillards que balayent les vents
Apollon de ses traits chasse leurs flots mouvants ;
Dieu des arts, il secourt ses serviteurs ; ses flèches
Dans les nuages font de lumineuses brèches :
Tout s'éclaire, se dore, et soudain à leurs yeux
Se découvre le panorama merveilleux.
Jacobus le décrit avec exactitude ;
Il admire ces pics glacés, ces solitudes
Rocheuses, et les lacs bleus au pied des monts dormant.
Le Crêt de Châtillon incontestablement
Surpasse le Righi ; le Mont-Blanc s'y révèle
Dans toute la splendeur des neiges éternelles.
Le Righi ne voit rien, ni le Parmelan, ni
La Tournette, ni les sommets des Aravis.
Aussi, dans un élan sublime, l'on décrète :
« Au nom de la Florimontane, sur la crête
Du Semnoz, un hôtel sera bâti. » — Voilà
L'hôtel, qu'un valeureux architecte éleva.
Nous y perpétrerons tout à l'heure une bombe
Qui fera tressaillir Jacobus dans sa tombe ;
Et, buvant frais, nous contemplerons le géant,
L'orgueil de notre sol français, qu'un mécréant
A mis en Suisse !
Or, pour réparer cet outrage,
J'invoque, Académiciens, votre courage.
Nous avons rappelé quelques chers souvenirs.
Mais, après le passé, songeons à l'avenir.
Car, ô Florimontans, nous sommes en séance,
Et puisque nous siégeons, debout, la bienséance
Veut que nous décidions quelque chose. Or donc
Etant à dix-sept cent quatre mètres, montons
Plus haut, plus haut, toujours plus haut, et je propose
Qu'Oldbuk fils étudie un projet grandiose
En l'honneur de l'Académie, afin que tous,
Grands et petits, blonds, roux et bruns, sages et fous,
Nous allions, malgré vents, rocs, glaces et tonnerre,
Au sommet du Mont-Blanc fêter son centenaire.

On applaudit d'enthousiasme cette œuvre très spirituellement écrite, élégamment tournée et farcie du sel attique de l'humaniste averti.

M. Joseph SERAND donne lecture du décret fantaisiste rendu par la Florimontane à l'occasion de son premier voyage au Semnoz. (Voir J. REPLAT : *Voyage improvisé : une ascension au Semnoz*. Bull. de l'Assoc. florimont., du 28 février 1856.)

Le MÊME attire l'attention sur l'utilité d'une plaque commémorative rappelant que dans la maison de l'ancien évêché, saint François de Sales et le Président Favre fondèrent en 1606, l'Académie Florimontane. Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé. la séance est levée à midi sonnant, et l'aimable PRÉSIDENT invite les Florimontans à prendre place au banquet.

*
* *

L'ordonnance et la rédaction du menu, typographiquement bien réussi et offert gracieusement par M. ABRY. sont dus à la spirituelle fantaisie de notre archiviste J. SERAND, le principal et dévoué organisateur de la fête.

BEURRE FRAIS DU SEMNOZ
ABLETTES DU LAC DE LA GROTTE DE BANGE
SAUCISSON DE SANGLIER DE LA FORÊT DE LONNES
OMELETTES AUX ŒUFS D'AIGLES
POMMES NOUVELLES
AUROCHS BRAISÉ A LA JACOBUS
SALADE ALPESTRE
CRÊME AU CHOCOLAT ANNÉCIEN
DESSERT
VINS ROUGES ET BLANCS DE SAVOIE
CHAMPAGNE ET CAFE

Au champagne, le PRÉSIDENT donne connaissance des lettres d'excuses des membres empêchés de prendre part à notre fraternelle réunion : MM. Guerby. Albert Crolard, Croyn, Ferrero, Sautier-Thyrion, Général Maillot, Letonnelier, Carle, Dépollier, Hérisson, Carrier, Grivaz, Dumont, et prononce l'allocution suivante :

« Mesdames,
« Mes chers Collègues,

« Pour la troisième fois depuis l'instauration de nos promenades annuelles, par suite de diverses et fâcheuses circonstances qui nous ont chaque fois privés de nos Présidents, j'ai le grand honneur, mais aussi la lourde charge de m'asseoir à cette place

et d'y prendre la parole, aucun dîner, même un dîner de Florimontans, ne pouvant s'achever sans un laïus présidentiel.

« Notre sympathique Président qui, ainsi que je viens de vous le dire, nous manifeste tous ses regrets de ne pouvoir être des nôtres, empêché par une fatigue qui nous l'espérons bien ne sera que passagère, mais certainement bien inopportune, m'a délégué pour le remplacer.

« Je le regrette pour vous et bien plus pour moi car il ne m'a pas délégué son verbe hautement scientifique et ne m'a laissé que ma bonne volonté, courageuse peut-être, téméraire sans doute.

« C'est peu. Mais je compte que vous oublierez un instant mon insuffisance à vous faire un discours académique et que vous ferez crédit à un des doyens de la Florimontane, en tous cas au doyen de tous les Florimontans qui m'entourent.

« Etre doyen, c'est-à-dire le plus ancien au tableau — et souvent autrement —- ne constitue pas un grand mérite, un titre bien enviable, mais il le devient quand il vous procure l'honneur de présider une réunion comme celle-ci, une fête comme celle que nous célébrons. C'est pourquoi je m'encourage de vos sympathies... En retour, je vous souhaite, mes Chers Collègues de devenir tous un — doyen.

« Nous célébrons aujourd'hui une grande fête, un glorieux anniversaire, le soixantenaire de notre Florimontane. Pour être plus vrai, nous clôturons cette commémoration commencée déjà dans la solennelle séance du dimanche, 15 janvier dernier, séance que j'eus déjà le grand honneur d'ouvrir et dans laquelle je rappelais qu'il y avait soixante ans qu'à cette date un petit groupe de bons Annéciens, de bons Savoyards, amis des arts et des sciences, avaient eu la généreuse initiative, la lumineuse idée de réveiller de ses cendres où elle dormait depuis bientôt deux siècles la vieille Académie Florimontane fondée en 1606 — vingt-neuf ans par conséquent avant l'Académie de Richelieu — par l'Evêque François de Sales et le Président du Sénat de Savoie, Antoine Favre, deux de nos plus illustres compatriotes.

« Modestes, nos rénovateurs hésitèrent à conserver le titre d'Académie Florimontane, ils prirent celui d'Association Florimontane qui fit place plus tard à celui de Société Florimontane remplacé lui-même, dans la séance commémorative du 15 janvier dernier, par l'ancien, celui d'Académie Florimontane.

« La première réunion de la nouvelle Association eut lieu le 15 janvier 1851.

« Mais cette première assemblée ne fut qu'une sorte de réunion pour prendre date, comme notre réunion du 15 janvier ; la première réunion officielle eut lieu le 11 juin 1851, à 1 heure de l'après-midi. Il y a donc aujourd'hui exactement 60 ans, au même jour, 11 juin, et à la même heure, 1 heure, que notre Florimontane a vu le jour.

« Aussi avons-nous décidé, sur la proposition de notre collègue Joseph Serand, l'auteur des trouvailles heureuses, que nous ne pouvions donner un cachet plus grandiose, plus original à ce solennel anniversaire qu'en vous convoquant pour la séance de juin à 1704 mètres au-dessus de la mer.

« Ce n'est pas chose banale, ce ne sera pas un de nos plus mauvais souvenirs que cette séance au sommet du Crêt-de-Châtillon (un soleil boudeur aux Florimontans, caché dans un voile de froids et humides brouillards, nous en a chassés, mais comme nous l'a dit notre collègue M. Martin, nous pouvons toujours y être par l'esprit); où notre savant secrétaire, qui a l'agréable talent pour ses auditeurs d'orner d'une riche palette les termes toujours un peu arides de la pure science, nous a tracé, démontré, expliqué tous les détails, combien intéressants, de la formation géologique de notre belvédère et des nombreuses et variées substructions sur lesquelles les puissants efforts de la nature l'ont érigé. Il nous en a même exposé une belle épure photographiée par les procédés du temps ; où notre collègue M. Désormaux, par la bouche gracieuse de la tout aimable Mme Martin, nous a fait savourer un très joli sonnet (qui vaut tout un poème) *Gentiana*, charmant rébus soumis à la sagacité des dames qui m'entourent ; où consciencieux bibliothécaire de notre Florimontane, il a poussé le respect de ses fonctions par le dépôt — en esprit — des ouvrages reçus depuis la dernière séance entr'autres l'intéressant volume bien de circonstance de M. Van Gennep, sur les mœurs, légendes et vieilles coutumes de notre Savoie; où notre distingué collègue, M. Martin, dans la jolie pièce poétique si pleine d'un esprit et d'un humour qui ont dû faire tressaillir d'aise les mânes de maître Jacobus, le spirituel historiographe de l'ascension du Semnoz par nos premiers Florimontans, nous l'a contée à son tour, et avec quel esprit athénien ; où enfin notre précieux archiviste Joseph Serand, le dévoué et diligent organisateur de nos promenades, nous a solennellement lu le décret pris par l'Association Florimontane

de l'érection sur ce beau sommet de l'hôtel qui nous abrite.

« Quelques esprits timorés — il en est partout — auront pu demander pourquoi la réunion pour être tout autant solennelle n'aurait pu se tenir à l'altitude qui se mesure par les 108 marches d'escalier qui conduisent à notre salle. Mais nous leur répondrons qu'ici encore nous fêtons aussi un autre anniversaire, un joyeux anniversaire, celui de la première ballade de la Florimontane qui eut lieu précisément au Semnoz, et qui vient de nous être si spirituellement racontée par M. Martin.

« Et quelle plus belle *salle de lecture* (le soleil repentant vient nous sourire) que celle qui nous offre ce magnifique plafond d'azur ; que cette belle salle de magique plein air, de toute part si grandement ouverte sur des paysages merveilleux aux horizons majestueux et étincelants ; au milieu de cette glorieuse Savoie qu'il faut remercier Dieu de l'avoir fait si belle, comme s'écrie en sa patriotique admiration, l'aimable Jacobus ; en face de cette Savoie si chère à nos cœurs savoyards. Ne sommes-nous pas tous ici de bons et vrais savoyards, mes chers collègues !

« Et quelle plus 'gentille clôture de séance que ce banquet, banquet modeste mais riche du plat rare mais combien succulent qu'offrent rarement les menus les plus recherchés : la gaîté, la joie de vivre ces heures douces et trop rapides. et surtout, surtout la confraternelle et réciproque sympathie.

« Permettez-moi de vous lire quelques petites notes de circonstance qu'a bien voulu me communiquer notre aimable collègue, J. Serand, le plus documenté sur notre Académie :

L'Ancienne Association Florimontane, fondée le 15 janvier 1851, s'est constituée officiellement le mercredi 11 juin 1851.

A ce sujet l'*Echo du Mont-Blanc* du lendemain donne les lignes suivantes :

Association Florimontane d'Annecy
pour le progrès et l'encouragement des Sciences, des Arts et des Métiers.

L'Association s'est réunie hier à l'Hôtel-de-Ville, à *une heure de l'après-midi*, sous la présidence de M. l'avocat Mauris, pour procéder à la formation de son bureau.

Ont été nommés :

MM. Lachenal, syndic, *président.*
Replat, avocat. *vice-président.*
Bouvier, docteur, *secrétaire.*
Jules Philippe, *sous-secrétaire.*
Lavorel, négociant, *caissier.*
Eloi Serand, *archiviste.*

Les Secrétaires,
Signé : Docteur Bouvier, Jules Philippe.

Depuis cette date, la Florimontane a fait en 1854 ou 1855 l'ascension du Semnoz, racontée par Replat, en 1856.

D'après cette relation, assistèrent à l'excursion :

L'Archiviste au pied léger, Eloi SERAND ;
Le Touriste urgonien et néocomien, G. DE MORTILLET;
Un Secrétaire non perpétuel, docteur BOUVIER ;
Un Vice Secrétaire, Jules PHILIPPE ;
Un révérend dignitaire d'un autre chapitre que le nôtre, Chanoine PONCET;
L'honoraire Président, M. LACHENAL ;
Le Trésorier, M. BACHET ;
Un Artiste peintre, M. LOPPÉ ;
Un Professeur, M. MACHARD ;
Un Industriel, M. LAEUFFER ;
Maître Jacobus, M. REPLAT.

L'Association est remontée au Semnoz le dimanche, 20 juillet 1862 ; étaient présents :

J. REPLAT ; J. PHILIPPE ; E. SERAND ; L. REVON ; LECOY DE LA MARCHE.

« Tous les Florimontans de cette époque, hommes modestes, mais d'un haut mérite, ont disparu ; ils ont payé le tribut inéluctable. Mais ils demeurent vivants dans notre filial et reconnaissant souvenir.

« Un des derniers survivants, le docteur Louis Bouvier, savant botaniste, auteur de la *Flore des Alpes de la Suisse et de la Savoie*, est mort il y a quelque temps dans sa quatre-vingt-septième année — ce qui est rassurant pour nous et surtout pour nos botanistes — à New-York qu'il habitait depuis de nombreuses années. Je l'ai beaucoup connu, c'était un ami de mon Père avec lequel il botanisait. J'ai eu le plaisir d'offrir sa photographie à la Société.

« D'après la note de M. J. Serand, il resterait encore un représentant de cette phalange, le peintre Loppé, camarade de notre peintre annécien Cabaud, que nous avons tous connu, chez lequel je le rencontrai souvent. Il est bien connu pour ses belles peintures des glaciers de nos Alpes. Il habite Londres et vient toutes les années passer quelques mois à Chamonix. Je lui envoie notre pensée.

« Le meilleur, le principal fondateur de notre Florimontane, qui m'honorait d'une particulière amitié, nous a laissé des traces vivantes. Nos collègues les frères Serand, les délicats illustrateurs de ces charmants menus qui nous sont offerts par notre collègue M. Abry que je remercie pour son aimable attention, et dont Joseph, notre Archiviste, continue les traditions précieuses pour nous des classifications précises,

d'ordre rigoureux et des recherches si heureuses et si intéressantes sur notre vieil Annecy et l'Académie Florimontane.

« A peu près seul ici je les ai presque tous connus ; j'ai été leur néophyte, puis leur jeune collègue. Cela repousse déjà dans une sensible pénombre le lointain de ma première communion !... Si j'ai eu quelque peu l'amour des belles et bonnes choses de l'esprit, c'est à leur exemple et à leur enseignement que je le dois. Et je ne pensais pas avoir l'honneur de célébrer leur mémoire...

« Aussi, mes chers collègues, m'accorderez-vous le droit de me sentir quelque peu fier d'avoir présidé ces deux mémorables séances du 15 janvier et du 11 juin, glorieux couronnement et bien belle récompense de trente-sept ans de présence à la Florimontane, ce qui console grandement d'être... un doyen !

« Un auteur ancien nous apprend qu'on lisait au-dessus de la porte du temple d'Epidaure, temple dédié à Esculape, ces mots : « Ici on n'entre qu'en pratiquant la vertu. » Nous pouvons inscrire cette belle maxime sur notre porte, car à la Florimontane nous pratiquons la vertu, non pas une vertu étroite, mesquine, dans le sens trop souvent donné à ce mot, mais cette vertu intelligente, utile à soi et aux autres, qui consiste dans l'amour des lettres, des sciences et des arts, dans la pratique des idées larges et généreuses, dans l'unique communion du bien et du beau.

« L'Académie Florimontane fondée pour la pratique et l'enseignement de ces vertus peut se rendre cette justice qu'elle a honorablement répondu au vœu de ses fondateurs : elle a bien rempli sa journée.

« C'est sous l'impression de ces sentiments que je lève mon verre : d'abord au souvenir de nos fondateurs, modestes mais glorieux pionniers qui nous ont tracé le chemin ;

« Au souvenir des Florimontans qui les ont suivis, et dans ce souvenir j'associe notre regretté Camille Dunant ;

« A notre sympathique Président dont nous regrettons l'absence ;

« Aux dames qui sont ici et que je remercie d'avoir affronté les fatigues d'une ascension quelque peu humide pour nous accompagner ; aux dames, joie et charme de nos réunions-promenades, fleurs, *flores*, ce premier terme de notre jolie devise ;

« A M. Blanc, maire d'Annecy (notre aimable propriétaire), dont l'active et intelligente initiative toujours en éveil s'exerce

sur tout ce qui peut donner gloire et renom à notre petite cité, notre protecteur, mieux — il me permettra de le dire — un collaborateur aussi dévoué que discret, et que je remercie grandement d'être venu s'associer à notre joie ;

« A notre Académie Florimontane, et tout particulièrement aux laborieux travailleurs de la *Revue* — si bien représentés ici — qui nous assurent la *pérennité*. ce dernier terme de notre devise ; à eux dont les recherches studieuses, les communications toujours intéressantes, les savants et nombreux travaux dans toutes les branches de l'activité de l'esprit sont les *fruits* savoureux et appréciés de notre arbre héraldique. Je suis heureux de leur rendre ici un solennel hommage.

« Notre aimable collègue. M. Charles Ruphy, me permettra de l'associer à ce toast, lui qui collabore en douceur par le *Chocolat d'Annecy* que nous adoptons parce que nous l'avons essayé et savouré ;

« Enfin à la promenade de l'année prochaine. »

Des applaudissements unanimes accueillent le charmant discours, d'une jolie tenue littéraire de notre aimable Vice-Président qui a su trouver les mots justes et toucher tous les cœurs.

M. Blanc répond à l'allocution du Président :

Dans un langage élevé, il exprime ses remerciements ; profondément touché de la gracieuse invitation qui lui a été faite en sa qualité de maire d'Annecy.

Après la séance si intéressante à laquelle il a eu le plaisir d'assister, il assure la Florimontane de sa vive sympathie et dit la grande estime que lui et tous ses concitoyens professent pour les précieuses et érudites recherches de la savante Académie.

Il exprime son admiration pour les travaux scientifiques et littéraires qu'elle publie inlassablement dans sa belle *Revue Savoisienne*.

La ville d'Annecy peut être fière de sa Société savante, la plus ancienne de France, riche d'années et d'œuvres et qui s'auréole d'un illustre passé de gloire intellectuelle.

M. le Maire assure en outre la Florimontane de toute la bienveillance de la municipalité qui est heureuse de lui accorder dans la Maison Commune l'hospitalité pour sa riche bibliothèque savoyarde et ses archives. Elle s'associera toujours avec empressement aux efforts que la Florimontane poursuit dans le domaine des choses de l'esprit.

En terminant, il lève son verre au distingué Président M. Guerby qu'une fatigue passagère retient aujourd'hui à Annecy et dont on regrette vivement l'absence, à l aimable vice-président M. Nanche, le doyen des Florimontans. dont tous ont écouté avec charme la délicate allocution, enfin à la vieille et toujours jeune Académie Florimontane, jalouse gardienne de la haute culture intellectuelle, en souhaitant ardemment qu'elle continue, jusque dans l'avenir le plus lointain, la noble tâche qu'elle a entreprise pour l'honneur et le plus grand bien du pays.

Ces paroles sont chaleureusement applaudies.

Un sonnet : *Toast aux typos de la Revue Savoisienne*, élégamment détaillé par Mme Grimont. fait de nouveau apprécier le talent poétique de M. J. Désormaux :

Je lèverai mon verre à nos vaillants typos :
Leur diligent labeur fait vivre ma pensée ;
Sous leurs mains elle prend sa forme cadencée
Et, quand leurs doigts sont las, elle aspire au repos.

S'envolant un matin des vallons de Lemnos,
Vers notre lac d'azur elle s'est élancée ;
Le bruit lourd de l'auto ne l'a point offensée,
Et voici qu'elle rêve en un creux du Semnoz.. ..

Elégamment drapé dans son pourpoint jonquille,
Mon sonnet lui répond, gracieux ou narquois,
En lui montrant peut-être une rare coquille.

Qu'un ægipan railleur l'incruste en son carquois,
Ou l'offre en souvenir aux Dryades sévères!...
Nous, aux vaillants typos, nous lèverons nos verres!

Notre bon poète savoyard, M. Desservetaz est prié de faire entendre une de ses jolies pièces, le *Vion*, couronnée, l'année dernière au concours de la Florimontane, que l'auteur dit avec une grande délicatesse.

Mme Grimont apporte une excellente expression dramatique dans une poésie très sentimentale de Rostand.

* * *

Le soleil brille maintenant ; il est temps, hélas ! de songer au départ ; pas toutefois sans avoir conquis le crêt de Châtillon qui étale devant nous le somptueux velours de ses prairies piquées de fleurs alpestres. En dix minutes tous se trouvent réunis au pied de la croix élevée à l'altitude maxima du Semnoz (1704m).

La vue est fort belle : sous nos pieds se creuse le petit plateau

des chalets de l'Abbaye; dans l'ouest courent les longues croupes parallèles du Jura, à l'est s'entassent les hautes chaînes calcaires alpines. Nos intrépides grimpeurs les frères Serand, qui ont parcouru tous ces sommets, intéressent les auditeurs en plaçant les noms sur les nombreuses pointes de ce superbe panorama.

On s'arrache difficilement à ce spectacle : les uns, le groupe le plus nombreux, pour rentrer à pied à Annecy par la forêt, les autres pour reprendre le sentier du col de Leschaux où l'auto recueillera le reste de la caravane.

* * *

Puis, c'est la descente inoubliable par cette route, corniche étincelante sertie d'émeraude et d'or dans la splendeur du soleil déclinant. Le calme du soir s'étend sur les campagnes et dans les âmes.

Le cristal d'une clarine tinte dans l'espace. Le coq d'un clocher se pique d'un rayon de feu.

Au loin, une voile glisse sur la nappe du Lac transparaissant dans une buée lumineuse; un flocon rose s'isole et se diffuse dans le ciel lavé d'or vert; Lanfon et Veyrier drapés de pourpre referment leur somptueux vêtement, tandis que la Tournette s'illumine d'une gloire immatérielle!

Bercé par le doux roulement de l'auto, l'esprit s'endort dans l'apaisement des choses et s'évade des réalités. Avec le soir qui tombe une pensée mélancolique vient assombrir le souvenir de la joie déjà lointaine. Douze lustres ont passé depuis la fondation de la Florimontane, combien de nous seront appelés à fêter le vingtième? Si les individus disparaissent, les collectivités se perpétuent et les œuvres de la pensée ne périssent point. Dans quarante ans nos successeurs commémoreront le centenaire; feuilletant la *Revue Savoisienne*, ils liront les noms de ceux qui furent les ouvriers de la première heure et des continuateurs de leur Idée qui, comme l'abeille industrieuse, apportèrent leur effort personnel et désintéressé à l'édification de la Ruche intellectuelle commune.

Leur mémoire pâlira déjà dans les brumes du passé, mais le grain qu'ils ont semé aura germé.

Agissons comme le sage antique. L'heure est brève.

La journée est finie, une autre commence : Travaillons!

Marc Le Roux.

NOTES D'HISTOIRE LITTÉRAIRE

I. — Le P. Horace Torsellini
Jean Tournet
Saint François de Sales

S'il est un nom parfaitement inconnu de nos jours, même à la plupart des érudits et des bibliophiles, c'est bien celui de Jean Tournet. Nous nous proposons de le rappeler pour quelques instants à la lumière. Ce n'est point que ce Parisien ait accompli une action d'éclat ou produit un chef-d'œuvre injustement tombé dans l'oubli. Mais, des essais historiques que Jean Tournet a rédigés pendant les studieux loisirs que lui laissait sa charge d'avocat à la cour du Parlement et au Conseil privé du Roi, nous avons extrait un certain nombre d'utiles renseignements.

Dans une lettre écrite en latin et adressée au sénateur Antoine Favre, saint François de Sales [1] parle incidemment du Jésuite Horace Torsellini [2]. Horace Torsellini (1545-1599), comme l'indique une note de la belle édition due aux Religieuses de la Visitation, « né à Rome, entra dans la Compagnie de Jésus en 1562. Il fut recteur du Séminaire romain, du Collège de Florence et de celui de Lorette. Ce Jésuite publia plusieurs ouvrages. »

Le plus célèbre parut à Rome (in-12) sous ce titre : *Epitome historiarum a mundo condito ad annum* 1598. Cet abrégé d'histoire universelle eut un très grand succès. L'*Epitome*, constatera l'un de ses traducteurs, « a esté fort bien recueilly en son latin original [3] ». On en louait « le style élégant et poli, le bel ordre et observation des temps [4] ». Nous en possédons plusieurs versions françaises, dont l'une date même du XVIIIe siècle. Mais, après une vogue qui dura plus de cent cinquante ans, le livre du Jésuite italien devait être brûlé publiquement, suivant un arrêt du Parlement de Paris daté du 3 septembre 1761.

1. Lettre datée de Thonon, 11 avril 1595. Edition de la Visitation, tome XI, (1er vol. des *Lettres)*, p 126

2. Ce Jésuite est appelé tantôt Torsellini, tantôt Torsellino. Son nom latin « Horatius Torsellinus » (ou Torcellinus) a été francisé en Horace Turselin, ou Tursellin.

3. Jean Tournet : *Epître dédicatoire*. 4

4. Ibid.

L'ouvrage de Torsellini est curieux à plus d'un titre. Nous y apprenons d'abord comment un Jésuite concevait une Histoire générale vers la fin du XVIe siècle [1]. Les lettrés qui se plairaient encore à faire des parallèles pourront comparer l'*Epitome* avec l'œuvre de l'historien de Thou ou avec celle d'Agrippa d'Aubigné. S'ils relisent ensuite le *Discours sur l'Histoire universelle*, ils seront effrayés de l'abîme qui le sépare de l'essai du P. Torsellini : le livre de Bossuet, s'il ne répond plus à notre conception de l'histoire, est du moins un majestueux monument et un chef-d'œuvre de style. Pour l'érudit savoyard, cependant, l'intérêt de l'*Epitome* sera grand ; car, selon toute vraisemblance, saint François de Sales dut pratiquer le recueil du Jésuite italien, dont une « charmante berceuse » l'avait jadis ému en « récréant ses oreilles » [2].

Les continuateurs les plus connus de Torsellini furent le P. Ch. Caraffa et le P. Briet. Peut-être faut-il leur attribuer les maximes condamnées comme pernicieuses par le Parlement. La traduction qu'on cite ordinairement est celle de l'abbé Lagneau (1706). On oublie toujours Jean Tournet, qui fut à la fois un traducteur et un continuateur. L'ouvrage de l'avocat parisien est dédié à Messire Pierre Brulard — (un nom cher aux lecteurs de la correspondance de saint François de Sales [3]), « vicomte de Pisieux, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé et Secrétaire de ses commandements ». Il parut sous ce titre : *Histoire Generale depuis la creation du monde jusques à l'année 1598*. Faicte par Horace Turselin de la Compagnie de Jésus. Et augmentee jusques a present, par Jean Tournet Parisien, advocat a la Cour de Parlement et au Conseil privé du Roi. A Paris. Chez Regnauld Chaudiere, Ruë S Jacques, à l'Escu de Florence. M. D C. XXII. Avec Privilege du Roy.

Ce livre n'est pas un début. Jean Tournet avait composé des ouvrages « de plus grande haleine », comme il le rappelle à

1 Indiquons aussi brièvement, comme fertiles en réflexions curieuses, les récits relatifs à la légende ou à l'histoire de Danaüs, de Didon, d'Athalie, de J. César, les appréciations portées sur Jeanne d'Arc, sur les découvreurs du Nouveau Monde, sur la Saint-Barthélemy, sur les traites conclus avec les protestants, etc.

2. Voyez la lettre que nous avons citée : « De Possevin j'ai reçu un livre magnifique, et, à peine l'ai je ouvert, que j'y trouve la charmante berceuse de la Vierge Mère au Christ enfant, composée par Horace Torsellini, » etc. (Traduction des éditeurs.)

3. Voyez notamment les tomes II page 267, note sur la Présidente Brûlart, l'une des correspondantes de saint François, et III des *Lettres* ; et surtout le tome VI, p 353 (note sur Nicolas Brûlart, seigneur de Puisieux, marquis de Sillery, président au Parlement de Paris). — Page 554, le supplément de l'*Epitome* fera mention de ce « Messire Nicolas Brulard, seigneur de Sillery ».

Messire Pierre Brulard. Sa traduction témoigne d'une certaine habileté. A défaut du style, le vocabulaire et la syntaxe mériteraient d'en être étudiés. On en pourrait tirer une contribution à la critique des traducteurs qui ont précédé Vaugelas et Perrot d'Ablancourt [1].

Mais le continuateur de Torsellini nous intéressera davantage. Le Xe livre de l'*Epitome*, qui est le dernier, conduisait le lecteur jusqu'à la paix de Vervins, « l'autheur n'ayant peu passer outre, prevenu de mort ». Tournet écrivit deux nouveaux livres « pour suppleer le discours de l'autheur et le continuer depuis la paix de Vervins où il a finy jusques au temps present ». Il relate donc les évènements qui lui semblent dignes de passer à la postérité, depuis l'année 1598 jusqu'en 1622, date de la publication de son travail. Cette période si courte tient autant de place dans l'ouvrage qu'une longue série de siècles. Tournet juge nécessaire d'excuser cette disproportion. Nourri de Tite-Live, il sait, comme l'historien latin, que le lecteur passe rapidement sur les époques lointaines et court aux évènements récents, dont l'exposé aura l'attrait de la nouveauté [2]. « Je me suis estendu, dit-il, en ce qui a esté nouvellement publié parmy nous, n'ayant encores esté divulgué ny communiqué à la postérité. » Voilà pourquoi la suite de l'*Epitome* est devenue une manière de chronique assez détaillée.

Nous pardonnerons volontiers au continuateur de n'avoir pas « usé d'une si grande briesveté que l'autheur ». Nous pourrons. en effet, plus facilement glaner çà et là quelques renseignements. Un lecteur savoyard se demandera sans doute quelle place tenait son pays dans les préoccupations du chroniqueur. Elle est minime. Il voudra connaître également l'importance attribuée aux divers évènements. Sans doute on s'attend bien à ce qu'un anecdotier mentionne les menus faits de la cour ou de la vie religieuse; mais que les réjouissances données lors d'un mariage princier [3], la mort d'un cardinal, ou

1. Cette langue est parfois savoureuse Citons quelques locutions intéressantes : « mis à vaux de route » (p. 541); « remis le cœur au ventre » (p. 542), etc.

La graphie des noms romains témoigne des hésitations de l'usage. Cf. *Crasse* et *Crassus*, dans la même page; *Cnée*, etc.

Notons que les habitants de Gênes sont toujours appelés *Gennevois*.

2. De même Tite-Live raconte les six premiers siècles de l'histoire romaine en soixante livres. Les quatre-vingts suivants ne devaient embrasser qu'une période de cent vingt ans. « Comme les annalistes, il est trop court dans les commencements, tandis que la fin s'étend indéfiniment. » (O. Riemann.)

3. Voyez par exemple, p. 644 et 646. le mariage de Christine de France, sœur du roi, et de Victor Amédée, prince de Piémont. « Ce n'estoit que carosels, balets, joustes et tournois, avec une infinité de representations de comedies et toute sorte de resjouyssance. »

l'entrée de la marquise de Belle-Isle au couvent des Feuillantines n'aient pas une moindre importance pour Jean Tournet et pour ses lecteurs que l'accord conclu entre le roi de France et le duc de Savoie touchant le marquisat de Saluces (p. 557) [1], voilà qui caractérise assez nettement les tendances d'une époque. Une prise de voile, « l'exécution à mort » de quelque huguenot, l'apparition d'une comète, qui à Constantinople prend la forme d'un cimeterre, des « inflammations de nuit aperçues au ciel », semblaient des faits dignes d'être connus de la postérité, au même titre que l'entreprise du Duc de Savoie sur Genève.

Des anecdotes recueillies par l'avocat parisien, l'une au moins ne manquera pas d'intéresser nos concitoyens, puisqu'elle concerne saint François de Sales [2].

« Apres l'advertissement des choses inanimees, Dieu suscita en France plusieurs autres tesmoignages de personnes depuis un long-temps nourries en la pretenduë religion reformee, lesquels sur la fin de leurs jours recogneurent la verité de la foy Catholique en l'Eglise Romaine. Je me contenteray d'en rapporter un de Jean Antoine de Simienne aagé de 88 ans, Seigneur de Cabanes, frère de feu Monsieur Fradel sieur de Gordes, Lieutenant pour le Roy en Dauphiné, et de monsieur de Veues: lequel ayant dés son enfance esté imbu du Calvinisme, l'abjura se voyant proche de la mort, et par la sacree Confession, Communion, et Extreme-onction, se disposa à bien mourir : estant assisté de deux Peres Capucins charitablement appellez par le mondit-sieur Fradel Advocat de Grenoble. Deux choses furent remarquables en luy : l'une qu'il estoit charitable et fort affectionné à faire l'aumosne, mesme aux Religieux, lesquels il accueilloit et traittoit humainement en sa maison; l'autre qu'on trouva chez luy apres sa mort l'introduction à la devotion du Reverendissime François de Sales Evesque de Geneve annotee de sa main, et sur la couverture ces mots : *Leu et releu. Dieu vueille que ce soit à la consolation de ma pauvre ame et edification de mon prochain.* »

On voit que certains, en 1622, appelaient « Introduction à la dévotion », l'*Introduction à la Vie dévote*.

De l'histoire « générale » ou anecdotique, le livre de saint François de Sales nous ramènera à l'histoire littéraire. L'*Epi-*

1. En vertu de cet accord, « ledit Duc quitta au Roy et à ses successeurs tous les pays et seigneuries de Bresse, Baugey, Veromey, et generalement tout ce qui luy pouvoit appartenir jusqu'à la rivière du Rhosne sans en rien reserver fors le pont de Grezin pour la commodité du passage, lequel demeureroit commun ».

2. *Histoire générale*, p. 580.

tome de Torsellini accordait un souvenir rapide à quelques écrivains. Voici, à titre de curiosité, un petit chapitre formé des citations que nous avons relevées à partir des grands trecentistes italiens. La singularité et la rareté de cette énumération en fera tout le prix. On verra que la postérité s'est chargée de reviser le « catalogue » du jésuite italien, où des écrivains immortels figuraient à côté de noms depuis longtemps oubliés.

[P. 440]. « En ce mesme temps il y eut de grands personnages, excellens en sçavoir, qui florissoient principalement à Florence. Accurse tres-fameux jurisconsulte et tres-versé au droict civil, Dantes Aligere, Poëte excellent, qui a composé des vers en langue toscane, et Jean Villano grand historien de son temps. Desquels estoit contemporain Nicephore Calliste historien, et Jean l'Escot le plus subtil esprit, et d'un discours le plus couvert et obscur qui se peut trouver.

[P. 454]. En ce mesme temps, Petrarque, De Lira, Durand, et Gregoire de Rimini, estoient en grande reputation.

[P. 461]. Ce mesme aage fut honoré d'hommes doctes et de saincte vie. Balde vivoit pour lors tres-fameux jurisconsulte, disciple de Barthole, et maistre du Pape Gregoire onziesme, Jean Bocace et Jean Columbin, fondateur de l'ordre des Jesuates. tous égaux [1] et contemporains de S. Catherine de Sienne.

[P. 471]. En ce mesme temps vivoit Paul Venitien et Chrysoloras qui apporta la cognoissance des lettres Grecques en Italie. Et quelque peu de temps apres la langue Latine qui s'abatardissoit commença d'estre cultivee.

[P. 482]. En ce temps vivoit le Poëte Maffee Aegie. Laurent Justinian, Denys le Chartreux, Antonin de Florence, qui furent tous renommez en sçavoir et sainteté de vie.

[P. 486]. Après l'éloge du Pape Eugène, énumération des « secretaires et domestiques » : Léonard Aretin, Charle Pogge, George Trapezonce. Flave Blonde, fameux historiographes.

[P. 495]. Du temps du Pape Xyste 4, Jean Triteme, Rodolphe, Agricola, Ambroise Calepin, Ange Politian, Hierosme Pontanus, Hierosme Vida, et Sanazare, furent grandement estimez pour leur sçavoir.

[P. 504]. En ce temps vivoit le Poëte Baptiste de Mantouë, lequel estoit fort renommé en son temps.

[P. 505]. Martin Luther et Ignace Loiola.

[P. 507]. Eloge de Léon X, « fauteur des lettres et des hommes lettrez », entre autres : Jean Parrhase, Augustin Niphe, et Basile Chalcondile fils de Demetrius, Pierre Bembes, et Jacques Sadolet

[P. 519]. Ce fut en ce temps que florissoient Paul Emil, Paul Jove, François Guiciardin historiens, et Ambroise Novede poete.

[P. 531]. A peine se pourra trouver un siecle plus fertile en grand nombre de personnages sçavans : entr'autres estoient en grande estime Adrian Turnebe, Pierre Victor, Pierre Perpinian, Paul Manuce, Marion Conrad, Marc Antoine Muret, Charles Sigogne, Annibal le Car, Jean Bargee. »

Cette liste est curieuse autant par les noms qu'elle contient que

1. Au sens du latin *aequalis*, contemporain.

par ceux qui n'y figurent pas. Elle suffirait à nous convaincre que l'ardent ennemi de Luther et des huguenots qu'était Torsellini fut loin d'être hostile à la Renaissance et aux humanistes.

Plus intéressante encore est l'appréciation générale que le continuateur de Torsellini devait porter sur les écrivains du XVIe siècle.

[Page 555]. «Ce siecle merite bien qu'on luy face l'honneur de mettre sur le theatre de la memoire les hommes illustres en pieté et en sçavoir, qui l'ont rendu plus florissant. En cet aage estoient renommez en Poësie Marc Hierosme Vida Evesque en Italie, Claude d'Espense Theologien des plus fameux de son temps en France, Jacques Amyot Evesque d'Auxerre, Arnauld Sorbin Evesque de Nevers, Laurent Surius, Jacques de Billy Abbé de S. Michel en Lair, Onuphre, Augustin natif de Verone, S. Charles de Borrhomee Cardinal et Archevesque de Milan. La bien-heureuse mere Terese fondatrice des Carmes deschaussez : un grand nombre de saincts et doctes personnages de la compagnie de Jesus : François Panigarole grand Predicateur de l'ordre de S. François, Evesque d'Ast : Louys de Grenade Predicateur de l'Ordre de S. Dominique : Martin Aspilcueta surnommé Navarre, grand Theologien et Canoniste : François Toled Cardinal, Gilbert Genebrard grand Theologien Evesque d'Aix, tres-versé en la langue Hebraïque, Pierre de Ronsard Prince des Poëtes françois. Jacques Cujas premier Jurisconsulte de son temps, Barnabé Brisson President en la Cour de Parlement, Pierre d'Epinac Archevesque de Lyon : Pontus de Thiard Evesque de Chaalon sur Saone, et une infinité d'autres. »

Singulière liste et bien hétéroclite ! Les deux plus grands prosateurs du XVIe siècle, Rabelais et Montaigne, ne sont même pas nommés. L'un fut sans doute moins « illustre en piété » qu'en « sçavoir » ; l'autre est probablement confondu dans cette « infinité » qui termine l'énumération. Constatons en outre que, malgré son talent, Calvin est également omis [1]. Il eût paru blessant de placer cet hérétique à côté des théologiens et des prédicateurs mentionnés. Enfin, et c'est peut-être la remarque la plus curieuse, en 1622 Ronsard est encore pour Tournet, qui ignore Malherbe, ou du moins ne le cite nulle part, « le prince des poètes français ».

Quelques pages plus loin, Tournet indique d'autres personnages « excellens en sçavoir », qui fleurissaient vers le règne d'Henri IV, « tant sacrez que profanes ». Les premiers sont le Cardinal Baronius. le Cardinal Bellarmin, le Cardinal Du Perron, « la merveille de son siecle en abondance de sçavoir », le Cardinal de la Roche-Foucaut. Parmi les « profanes » : Juste Lipse, « homme de tres grande litterature », Guillaume du

1. Torsellini l'avait d'ailleurs fustigé : « Calvin disciple, pire que Luther son maistre » (p 524).

Vair. « l'un des mieux disans de ce temps », Papirius Masson, historiographe, Charles Paschal, Louys d'Orleans, Jean Savaron, Josephe Scaliger, fils de Jules [1].

J. Tournet n'a garde d'oublier Antoine Faure, « premier president du Parlement de Savoye, et un des plus grands Jurisconsultes de son temps ». On ne fera que s'étonner davantage de voir qu'il omet saint François de Sales dans sa liste des grands hommes vivant au début du XVIIe siècle. Serait-ce parce que, dans le nombre des personnages « sacrés », il n'admet (p. 564) que des Cardinaux? « J'en laisse une infinité d'autres qui ont escrit en Theologie », nous dit-il. Comme précédemment Montaigne, saint François de Sales serait-il ici confondu dans cette « infinité »? Pourtant, à la page suivante, tout un paragraphe est consacré à cette Juliane Morelle qui, âgée seulement de treize ans, « tres-versee en langue Grecque, Latine et Hebraïque, et en la Philosophie », soutint publiquement à Lyon des thèses en philosophie, avant d'entrer au couvent de S[e] Catherine de Sienne, à Avignon.

Pour clore ce petit chapitre, citons encore quelques noms recueillis çà et là : Jacques Jusheaume ; Jean de Rouen. Celui-ci, entre autres titres pour passer à la postérité, fonda une « chaise » en théologie au Collège de Sorbonne et « fut le mieux renté de tous les beaux esprits », comme devait dire plus tard Boileau. Il était en effet « estimé le plus riche de tous ceux qui ont faict profession d'enseigner les bonnes lettres : ayant vaillant de son trespas plus de deux cens mille francs [2] ». Il y avait de quoi rendre jaloux, s'ils n'eussent été docteurs en théologie. André du Val, Durand. et même Henry de Sponde, l'abréviateur de Baronius [3].

L'ouvrage de Tournet s'achève sur le récit de menus faits qui eurent lieu le 13 décembre 1621 [4]. Saint François de Sales vivait encore à cette date. Si l'avocat parisien avait prolongé de quelques mois sa chronique, nous aimons à croire que la mort du grand évêque n'eût pas passé inaperçue. Sans doute le continuateur de Torsellini aurait rendu l'hommage qui était dû à cette « gloire de la Savoie et des lettres françaises ».

Annecy, 22 avril 1911.

1. Pages 564, 565.
2. Page 619.
3. Page 689, il sera fait mention d'Antoine de Montchrestien. Mais ce n'est pas à ses œuvres poétiques que l'auteur de la tragédie de l'*Ecossaise* doit cet honneur. Il prit part à un soulèvement de huguenots en Normandie, et fut tué dans une escarmouche, en 1621.
4. Le privilège est daté du 24 décembre 1621.

II. — « Au Jardin de l'Infante » d'Albert Samain et la « Revue Savoisienne »

L'accueil bienveillant fait à notre petit chapitre de critique littéraire relatif au *Chariot d'Or* d'Albert Samain [1] nous engage à le compléter brièvement.

Quelques-unes des poésies couronnées par la Florimontane en 1894 n'avaient-elles pas été recueillies dans une édition du *Jardin de l'Infante* que nous n'avions pu consulter [2] ? Telle est l'une des questions accessoires que nous avons posées. Ces pièces sont *La Vache, Ville Morte, David, Les Dompteuses.* Or les deux premières figurent bien dans les récentes éditions du *Jardin de l'Infante,* par exemple dans la 13e, datée de 1906. Le texte diffère assez sensiblement de celui que publia jadis la *Revue Savoisienne.*

Ces variantes offrent le même genre d'intérêt que celles dont nous avons entrepris l'examen en comparant le texte de notre Revue à celui du *Chariot d'Or.*

Nous nous bornerons cette fois à constater les divergences. Chaque lecteur pourra tirer de cette comparaison les conclusions qu'il lui plaira. Il nous saura gré de lui laisser ainsi tout le plaisir qui résulte d'un jugement personnel [3].

1. — *LA VACHE*

Les modifications ne concernent que le premier quatrain. Elles ne laissent pas d'être assez importantes.

Voici le texte de ce quatrain, tel qu'il est imprimé dans *Au Jardin de l'Infante* [4] :

> Rousse dans le pré vert que *la lumière* inonde,
> Elle va, lente, avec de l'herbe *entre* les dents ;
> *Son fanon musculeux croule à plis abondants,*
> Et sa queue alentour de ses flancs vagabonde [5].

1. *Le Chariot d'Or* d'Albert Samain et la *Revue Savoisienne* : Annecy, Abry, 1911 (extr de la *Revue Savoisienne*).

2. *Revue Savoisienne*, 1911, p. 33 : (p. 6 du tirage à part).

3 La première édition de *Au Jardin de l'Infante* est de 1893. Il serait intéressant de savoir à quelle date *Chanson Violette, La Vache, Ville Morte* ont reçu l'hospitalité dans ce recueil. Pour quels motifs *Les Dompteuses* et *David* n'ont-ils pas eu semblable honneur ?

4 *Au Jardin de l'Infante,* « augmenté de plusieurs poèmes » ; 13e éd . p. 215 : 1906 ; *Mercure de France.*

5. Cf. *Revue Savoisienne,* 1894, p. 17, et 1911, p. 33 (p. 6 de notre brochure).

Les variantes sont imprimées en italique.

II. — *VILLE MORTE*

a) Texte inséré dans « Au Jardin de l'Infante » [1]

Vague, perdue au fond des sables monotones,
La ville d'autrefois, sans *tours et* sans remparts,
Dort le sommeil dernier des vieilles Babylones,
Sous le suaire blanc de ses marbres épars.

Jadis elle régnait ; *sur* ses murailles fortes
La Victoire étendait ses deux ailes de fer.
Tous les peuples d'Asie assiégeaient ses cent portes ;
Et ses grands escaliers descendaient vers la mer.....

Vide à présent, et pour jamais silencieuse,
Pierre à pierre, elle meurt, sous la lune pieuse,
Auprès de son vieux fleuve ainsi qu'elle épuisé(.)
Et, seul, un éléphant de *bronze*, en ces désastres,
Droit encore au sommet d'un portique brisé,
Lève tragiquement sa trompe vers les astres.

b) Texte du manuscrit et de la « Revue Savoisienne » (1894)

Six vers offrent des variantes :

[1" vers] *Seule,....*
[2' vers] La Ville d'autrefois, sans *portes*, sans remparts...
[5' vers] *Puissante, elle a vécu dans* ses murailles fortes.
[6' vers] *Ses jardins merveilleux la parfumaient, l'hiver.*
[7' vers] *Les peuples sans relâche* assiégeaient ses cent portes,...
[12'vers] Et seul un éléphant de *pierre.....*

En attendant que nous ayons retrouvé les deux seules pièces *(David* et *Les Dompleuses)* dont la réimpression nous échappe encore actuellement, nous transcrirons aussi, bien qu'elles n'aient pas une grande importance, les variantes de la *Chanson Violette* [2]. On relira toujours avec plaisir cette jolie romance d'amour.

III. — *CHANSON VIOLETTE*

Texte du manuscrit (Cf. *Revue Savoisienne*, 1894).	Texte inséré dans *Au Jardin de l'Infante* [3].
Et ce soir là, je ne sais,	
Ma Douce, à quoi tu pensais	
Toute triste,	
Et voilée en ta pâleur	
Au bord de l'étang couleur	
D'améthyste.	

1. Edition indiquée, p 209.
2. Cf. *Revue Savoisienne,* 1894, p. 15 et 19; 1911, p 32 et 39 (p 5 et 12 du tirage à part).
3. Page 191, 13' éd. (*L'Urne Penchée.*)

Tes yeux ne me voyaient point ;	
Ils étaient enfuis loin, loin	
De la terre,	
Et je sentais, malgré toi,	
Que tu marchais près de moi	
Solitaire.	
Le bois était *sombre* aussi	Le bois était *triste* aussi.
Et du feuillage obscurci,	
Goutte à goutte,	
Dans nos cœurs noyés d'ennui	[les vers 4 et 5 sont intervertis]
La tristesse de la nuit	
Tombait toute.	
Un cor triste au loin sonna...	*Dans la brume un cor sonna*
Ton âme alors frissonna	
Et, sans crise,	
Ton cœur défaillit mourant,	
Comme un flacon odorant	
Qui se brise.	
Et lentement de tes yeux	
De grands pleurs silencieux,	
Taciturnes,	
Tombèrent comme le flot	
Qui tombe, éternel sanglot,	
Dans les urnes.	
Nous revînmes à pas lents.	
Les crapauds chantaient dolents	
Sous l'eau morte ;	
Et j'avais le cœur en deuil	
En t'embrassant sur le seuil	
De ta porte.	
Depuis je n'ai *pas* cherché	Depuis je n'ai *point* cherché
Le secret encor caché	
De ta peine.	
Il est des soirs de rancœur	
Où la fontaine du Cœur	
Est si pleine !	
Fleur *exquise* entre les fleurs,	Fleur *sauvage* entre les fleurs
Va garde au fond de tes pleurs	
Ton mystère.	
Il faut au lys de l'amour	
L'eau des yeux pour vivre un jour	
Sur la terre.	

Nota. - Dans cette même édition du *Jardin de l'Infante*, le vers du sonnet « Galswinte » que nous avons cité [1] est ainsi modifié :

1. *Revue Savoisienne*, 1911, p. 39 (tirage à part, p 12, note 2).

Dans le palais brutal où vit son rude époux [1].

Enfin, à propos du vers initial du *Sphinx :*

Blanc sur l'horizon *bleu* vibrant d'incandescence...
(Texte de la *Revue Savoisienne*),

un de nos collègues a l'obligeance de nous communiquer la phrase suivante de Chateaubriand :

« Le château de Salzbourg, accroissant le sommet du monticule qui domine la ville, incrustait dans le ciel *bleu* son relief *blanc* [2]. » Y aurait-il imitation de la part de Samain ? En ce cas, le poète n'aurait-il pas modifié son vers uniquement pour effacer toute trace de réminiscence ? Dès lors la variante :

Seul sur l'horizon *bleu*... (Texte du *Chariot d'Or*),

ne serait-elle pas la plus récente ?

La similitude de ces deux passages est assurément curieuse. Mais, à notre avis, cette rencontre est toute fortuite. Nous ne croyons guère à une réminiscence ; moins encore à une imitation volontaire. Cette opposition de couleurs est si naturelle qu'elle se présente spontanément à l'esprit [3]. Point n'est besoin d'être Chateaubriand, ni même Albert Samain, pour en être frappé. Aussi nous doutons fort que le poète soit allé découvrir dans les *Mémoires d'Outre-Tombe* semblable antithèse. En cherchant bien, on trouverait sans aucun doute plus d'un passage analogue dans nos grands écrivains. Imitations ? Nullement ; mais simples coïncidences. Sinon, le moyen d'écrire deux lignes où l'on ne puisse relever au moins un membre de phrase antérieurement imprimé ?

C'est imiter quelqu'un que de planter des choux !

J. DÉSORMAUX.

Annecy, 25 mai 1911.

1. Edition indiquée, p 99. — Faudrait-il lire *rit* ?
2. *Mémoires d'Outre-Tombe*, journal de Padoue à Prague, du 20 au 26 septembre 1833.
3. Cf. le début du sonnet « *La Toison d'Or* » :

Noire dans la nuit *bleue*, Argô vogue, rapide .
(Au Jardin de l Infante)

LE SEMNOZ

SA STRUCTURE GEOLOGIQUE & SES NIVEAUX AQUIFERES

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE DE LA RÉGION

(Conference faite au sommet du Semnoz le 11 juin 1911)

Le Crêt de Châtillon du Semnoz (alt. 1704^{m}) est un des points d'où l'on peut prendre un excellent aperçu des formes du terrain de la région. De quel côté que l'on se tourne, l'ensemble complexe qui frappe les yeux, n'est pas un amas chaotique de montagnes mais bien des systèmes de plissements, ordonnés suivant un certain rythme, qui sont d'excellents exemples pour servir. en quelque sorte d'illustration, à une leçon élémentaire de géographie physique.

COUP D'ŒIL A VOL D'OISEAU.

Dans toute la partie du nord, voici une vaste étendue accidentée de basses collines et de plateaux c'est la **Formation molassique** qui s'étend depuis le synclinal de *Rumilly* jusqu'à la Plaine suisse en passant par le plateau des *Bornes*. C'est une profonde dépression comblée par la molasse dont les lambeaux affleurent en de nombreux points, mais qui est souvent cachée par un énorme manteau de dépôts glaciaires ou fluvio-glaciaires atteignant parfois 200^{m} de puissance près de Rumilly et de Menthonnex. Sur ces terrains s'appuient les piles du viaduc bien connu d'Evires.

Là-dessus s'étendent tous les débris des extensions glaciaires et surtout une étonnante traînée de blocs erratiques, apports d'un glacier local quaternaire, sur la lande pittoresque des *Rocailles*.

Un peu plus loin dans l'ouest, le *Mont-Sion*, énorme moraine démantelée de l'ancien glacier de l'Arve, est le pendant de cette formation.

Tout près, s'étend le plateau de *Seynod* où des mamelons entourés de dépressions humides offrent l'aspect caractéristique des paysages morainiques. Toute cette partie de la région est due au modelé glaciaire et à l'apport formidable des puissants torrents de l'époque quaternaire.

Bordant, à l'ouest, cette vaste plaine, se profilent sur l'horizon une série de plis allongés, des rides montagneuses parallèles qui constituent le **Faisceau jurassien.**

L'un de ces plis, dans le N.-O., le *mont des Princes* est séparé par une profonde entaille (le Val de Fier) de la chaîne *Gros-Foug-Clergeon* qui domine de ses escarpements le lac du Bourget.

Une des grandes dorsales du Jura méridional, le *Credo*, disloquée par une cassure où le Rhône fraye sa voie, reparaît sur la rive gauche du fleuve avec le *Vuache*, croupe montagneuse qu'une autre cassure sépare du *mont de Musiège*, éminence conique qui n'est autre que le flanc occidental de la voûte du Vuache rompue suivant son axe.

D'une même allure structurale, le *Salève* surgit, regardant l'ouest de ses falaises escarpées et s'éteint dans la plaine de Genève, après s'être accidenté d'une dépression le *Col de Monnetier*, intéressant au point de vue de l'histoire hydrographique de la région, ainsi qu'on le verra plus loin.

Cette chaîne déviée, comme décrochée suivant son axe, se continue par la montagne d'*Allonzier*, profondément entaillée par les Usses, projette l'épaulement du *Mandallaz* au-dessus de l'immense delta torrentiel du Fier, qui a creusé son lit dans ses anciennes alluvions à Brogny, et vient s'éteindre après une dernière cassure (Gorges du Fier) dans le bombement de Chavaroche.

Ce n'est pas tout. Si l'on se tourne vers le sud, on aperçoit un autre système de montagnes dont l'aspect diffère complètement des précédentes. La pointe du *Nivolet* jalonne exactement notre Semnoz, dont il est le prolongement, tranché en cluse par le Chéran. Ce pli anticlinal délimite vers l'ouest le *massif des Bauges*, sorte de puissant camp retranché bastionné de crêtes imposantes, qui encaisse des combes ombreuses depuis le col de Leschaux et le cours de l'Isère, jusqu'à la dépression Lac d'Annecy — seuil de Faverges.

Ces Bauges sont une région bien individualisée, où plusieurs sommets montrent ce phénomène très curieux de géographie physique : savoir l'*inversion des reliefs*. En effet les falaises calcaires qui s'érigent sur leur socle de pâturages et de forêts proviennent d'anciens fonds de vallées qui sont maintenant des *synclinaux perchés* (Trélod, Charbon) ; l'érosion a détruit les voûtes correspondantes, les anticlinaux sont devenus des vallées et le relief de la contrée s'en est ainsi trouvé inversé.

Les Bauges constituent le **Faisceau sub-alpin** et leurs plis se continuent exactement dans ceux des *hautes chaînes calcaires* qui dressent leurs nobles silhouettes dans tout le pays à l'est du lac d'Annecy.

On se rend compte très bien, sur ce point élevé, de la concordance des plis. La grande voûte du *Veyrier*, rompue perpendiculairement à son axe, qui vient mourir dans le synclinal de Leschaux ; la chute rapide de l'axe du *Roc des Bœufs*, qui s'abaisse au passage du lac d'Annecy pour se relever dans l'ondulation occidentale du *Roc de Chère* ; le *Mont Beauregard* qui se relie à la faille est de Chère, et le synclinal des *Contrebandiers* qui va se perdre dans celui d'*Entrevernes*.

Toutes ces montagnes sont hardiment sculptées ; toujours des abrupts calcaires se dressent à pic sur des pentes de calcaires marneux. Les unes présentent des voûtes rompues dont les falaises montrent la tranche des couches ; les autres *(Lanfon, Cruet, Muraz)* dressant leurs singuliers fonds de synclinaux en relief inversé.

Enfin la *Tournette* émerge d'un socle qui montre l'infrastructure du pays subalpin : les plissements en profondeur du jurassique supérieur dans les escarpements de Saint-Germain, au dessus desquels montent les talus hauteriviens couverts de pâturages que couronnent plusieurs barres rocheuses d'urgonien.

Par delà, quelques échancrures permettent d'apercevoir la crête découpée des Aravis qui flanque la longue dépression synclinale *(Serraval-Le Reposoir)* comblée d'une puissante nappe de dépôts tertiaires sur lesquels reposent isolés, deux énormes paquets montagneux n'ayant aucun rapport de continuité de dépôt avec les terrains sous-jacents : les montagnes triasiques et liasiques des *Annes* et de *Sulens*. Ce sont les derniers témoins respectés par l'érosion, d'une formidable *nappe de charriage* ou *pli couché* descendu de l'intérieur des Alpes et laissé en recouvrement sur des formations plus récentes.

Enfin, dans le lointain, surgit la barrière puissante formée par les aiguilles déchiquetées et les masses revêtues de neiges et de glaciers qui constituent la **Zone cristalline** du Mont-Blanc.

Telle est sommairement décrite la vue d'ensemble du pays, prise de cet incomparable belvédère du Semnoz, qui donne une notion exacte de la morphologie générale de la région.

Nous allons maintenant étudier la montagne dans sa structure et ses origines.

* * *

Le Semnoz sort de la plaine au sud d'Annecy et allonge sa longue croupe qui s'élève tranquillement. sans inflexions, par la colline du Château et le Crêt du Maure, jusqu'aux Crêts de la Grande Dannaz (alt. 1543^{m}) et de Châtillon (1704^{m}). Son axe fléchit ensuite, jalonné encore par le Crêt de l'Aigle (1634^{m}) pour s'abaisser rapidement jusqu'au défilé de Bange et au Pont de l'Abîme où le Chéran cisaille la montagne en une cluse profonde. Au nord, à Vovray, naît en outre une autre petite voûte satellite qui pince entre elle et les escarpements des Becs, le frais vallon de Sainte-Catherine *(coupe I)*.

STRATIGRAPHIE.

Le Semnoz est un pli essentiellement crétacique. En coupe, la montagne dessine une voûte composées de couches emboîtées les unes dans les autres ; d'abord un noyau *Berriasien,* c'est-à-dire des marno-calcaires *infravalanginiens* surmontés de deux importantes formations : le *Valanginien* et l'*Hauterivien*. Le tout est recouvert d'une épaisse carapace de calcaires compacts appartenant à ce complexe dit *faciès urgonien* : comprenant la masse inférieure = *Barremien inférieur* et *Barremien supérieur* ; le *Rhodanien* ou *Couches à Orbitolines*, et la masse urgonienne supérieure qui se rapporte à l'*Aptien inférieur.*

Viennent ensuite, plaquant le flanc est, le *Gault* protégé de l'érosion, partout où il existe, par les couches du crétacé supérieur ou *Senonien = Aturien.*

Des lambeaux de *Sidérolitique*, sables jaunes ou verdâtres, ravinent çà et là les crevasses dans les parties nord et est. Enfin l'*Aquitanien = Casselien* représenté par la molasse. comble les deux synclinaux qui flanquent la montagne à l'ouest et à l'est.

Des paquets énormes de *quaternaire*, des moraines et des dépôts fluvio-glaciaires recouvrent cette formation tertiaire. Des blocs erratiques sont en outre épars sur la surface de ces terrains sédimentaires, marquant le stade de la dernière extension glaciaire *(v. coupes I, II, III, IV)*.

ORIGINE ET AGE DU SEMNOZ.

Cette ride montagneuse s'est produite sous l'influence d'une poussée latérale venant de l'intérieur des Alpes. Le pli s'est

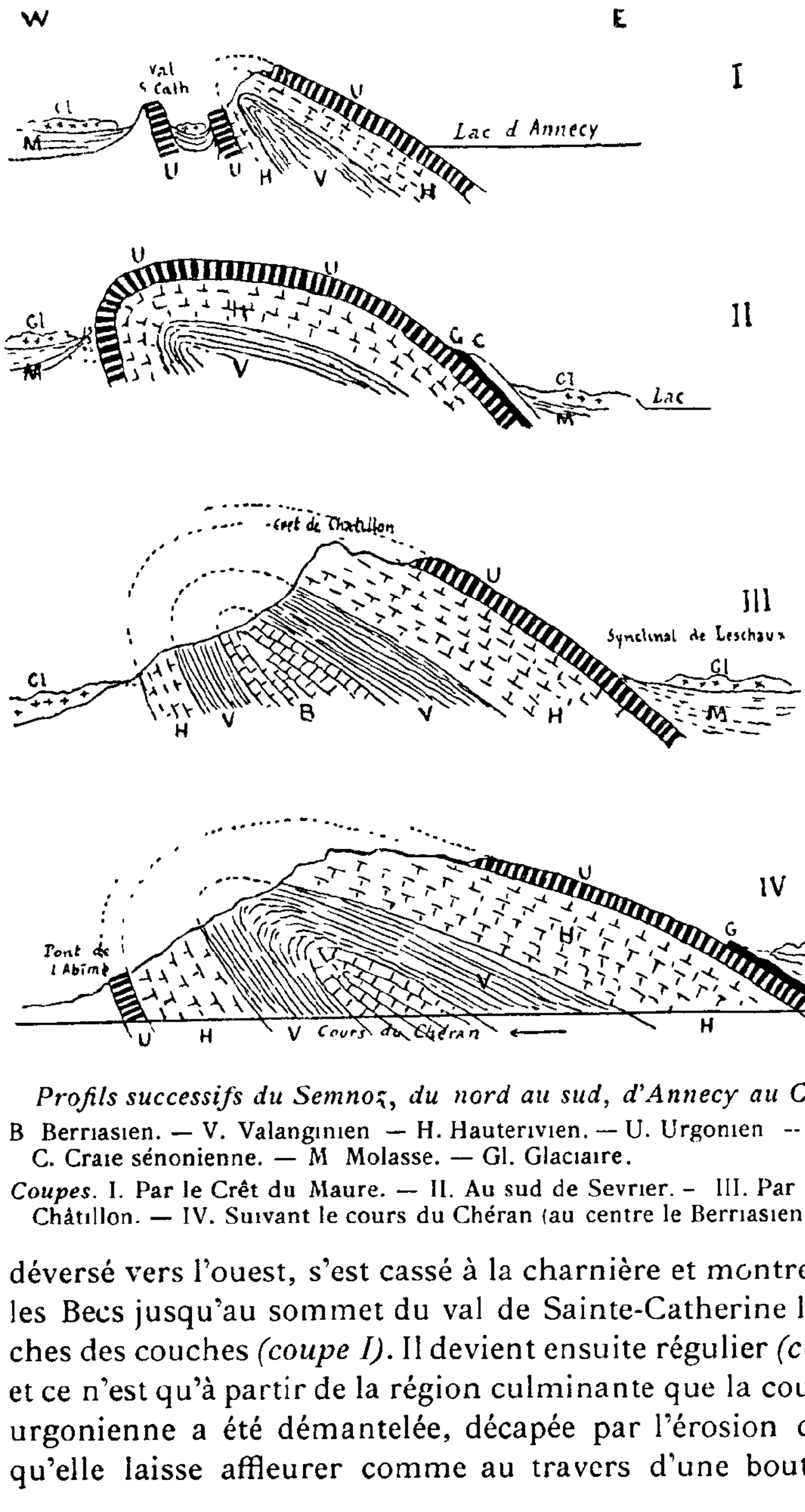

Profils successifs du Semnoz, du nord au sud, d'Annecy au Chéran.
B Berriasien. — V. Valanginien — H. Hauterivien. — U. Urgonien -- G Gault. C. Craie sénonienne. — M Molasse. — Gl. Glaciaire.
Coupes. I. Par le Crêt du Maure. — II. Au sud de Sevrier. - III. Par le Crêt de Châtillon. — IV. Suivant le cours du Chéran (au centre le Berriasien B).

déversé vers l'ouest, s'est cassé à la charnière et montre depuis les Becs jusqu'au sommet du val de Sainte-Catherine les tranches des couches *(coupe I)*. Il devient ensuite régulier *(coupe II)* et ce n'est qu'à partir de la région culminante que la couverture urgonienne a été démantelée, décapée par l'érosion de sorte qu'elle laisse affleurer comme au travers d'une boutonnière

les couches hauteriviennes sous-jacentes sur lesquelles s'étendent les pâturages (*coupe III*). L'écorchure de la nappe calcaire s'agrandit, les couches sous-jacentes sont entamées jusqu'à leur noyau et dans toute l'étendue du défilé de Bange, on voit les contacts des différents terrains. La voûte est maintenant complètement déversée à l'ouest, montrant au Pont de l'Abîme, l'Urgonien presque vertical (*coupe IV*).

De nombreux auteurs ont envisagé le Semnoz comme étant la continuation du pli du Salève; ce dernier ayant été rejeté vers l'ouest par suite d'une cassure et d'un décrochement latéral. Cette interprétation est inexacte. En effet, nous avons démontré, mon ami Revil et moi, par l'étude de la terminaison de la partie nord du Semnoz que l'axe de ce pli va en s'abaissant vers le nord pour s'éteindre dans la plaine suivant un plongement dit *périclinal*. En ce point les couches montrent leur dos, s'inclinent dans un pendage régulier et périphériquement, suivant la trace d'un cercle, de l'ouest à l'est en passant par le nord (*fig. 1*). Cette montagne est donc ce qu'on appelle en tectonique un *brachy-anticlinal*, c'est-à-dire un anticlinal raccourci ou en d'autres termes : un dôme.

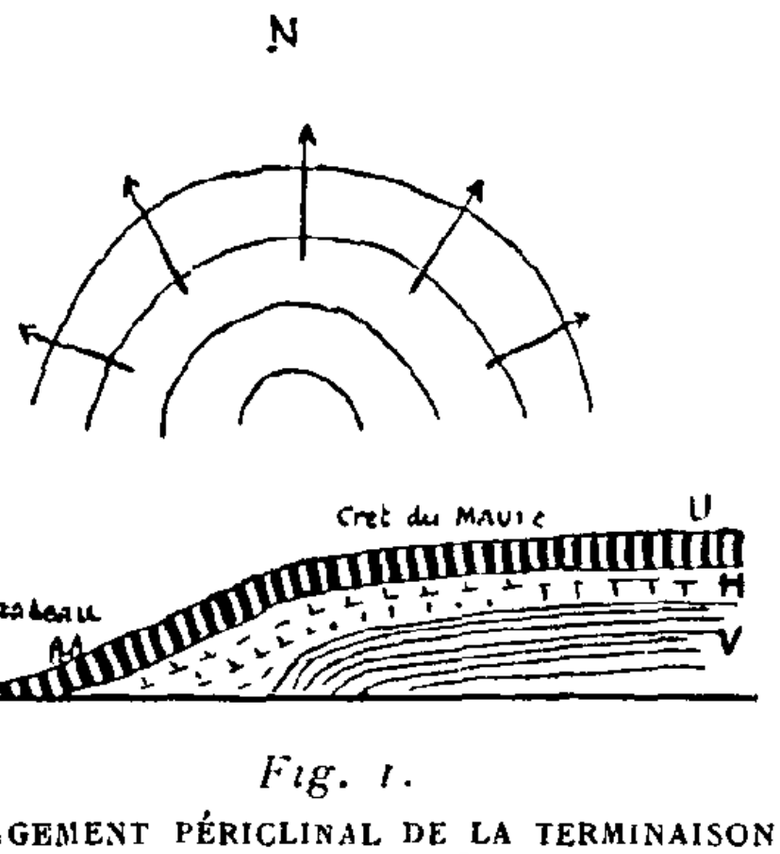

Fig. 1.
PLONGEMENT PÉRICLINAL DE LA TERMINAISON SEPTENTRIONALE DU SEMNOZ.

Ce phénomène n'est pas isolé dans la région. J'ai pu, en effet, dans la montagne de Veyrier, suivre les couches plongeant de la même manière jusqu'au lit du Fier. Le pli s'abaisse donc, sur le versant nord, au passage du torrent entre les hameaux de Sur les Bois et du Creux sur la route de Dingy-Saint-Clair. C'est là un exemple très caractéristique de la loi des *vallées transversales dans les Alpes* énoncée par M. Lugeon, constatant l'abaissement des axes des plis au passage des cours d'eau qui sortent perpendiculairement à la direction de ces plis.

L'étude détaillée des formes des restes organisés et la constitution pétrographique des terrains montre des différences notables entre les niveaux des chaînes jurassiennes et les ni-

veaux correspondants du Semnoz. On peut donc affirmer que les conditions physiques de dépôt n'étaient pas les mêmes et distraire en conséquence le Semnoz du faisceau sub jurassien.

C'est assurément un *pli intermédiaire* entre le Jura et les Alpes, une chaîne subalpine, à noyau infra crétacé et *isolé* des autres plis à l'ouest comme à l'est par un énorme synclinal de molasse. Or ces dépôts aquitaniens (molasse de la dépression de Leschaux) sont les derniers que l'on rencontre vers l'est ; ils n'existent plus à l'intérieur des hautes chaînes calcaires qui étaient déjà émergées au moment de la formation de la molasse.

Le Semnoz s'esquissa donc au cours de la période tertiaire et on peut se rendre compte de l'époque relative du premier ridement sur cet emplacement, par l'examen des relations de la molasse avec les couches sédimentaires les plus récentes de cette montagne. Elle est isolée, nous l'avons vu, au centre de la molasse. Or, il s'agit de déterminer si le Semnoz était déjà modelé au moment où les eaux aquitaniennes déposaient leurs sédiments, ou bien s'il s'est soulevé postérieurement, en redressant, dans son mouvement de surrection les couches de la molasse. Une observation faite par M. Revil et moi, résout le problème. En effet, à la carrière de Vovray, à gauche de la route, la retombée de la voûte urgonienne est presque verticale et en un point on voit très nettement le contact de ce terrain avec les couches de la molasse qui font avec le premier un angle de 25 à 30 degrés *(fig. 2)*. Il y a donc là *discordance* évidente.

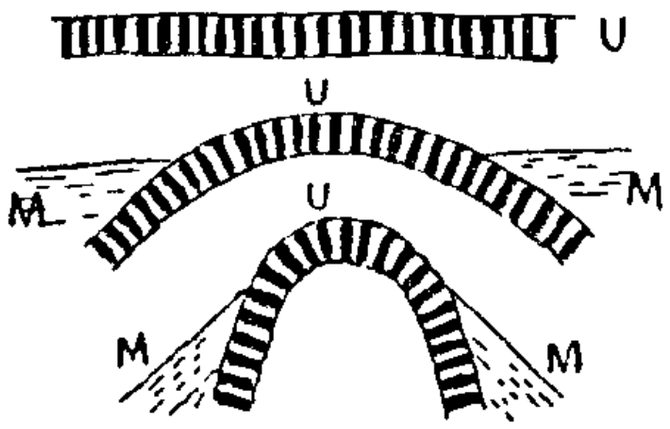

Fig. 2. — Le dépôt de la Molasse et son contact avec l'Urgonien.

Si les dépôts aquitaniens s'étaient produits sur un emplacement non encore soulevé, leurs couches seraient exactement parallèles à celles des terrains subordonnés, mais un léger ridement s'était déjà produit et les couches plus récentes de la molasse forment naturellement un angle de *discordance* avec les anciennes.

Ce fait éclaire donc la question de l'âge de la montagne. Le premier plissement, dû à l'action des forces orogéniques, a eu lieu avant l'apparition de la molasse ; le plissement s'est ensuite accentué, la molasse se déposait alors dans le golfe formé par le vallon de Sainte-Catherine et ses couches ont suivi le mouvement de la ride qui s'élevait.

C'est à partir de cette époque que, les forces internes continuant à s'exercer, se sont produits les accidents structuraux suivants :

1° Cassure de la charnière de la voûte formant l'escarpement des Becs ;

2° Faille dite du Crêt-du-Maure en arrière de la colline du Château ;

3° Faille du Val Poncet.

Ces deux accidents tectoniques déterminent par leur intersection, ainsi que je l'ai fait voir ailleurs, la formation abyssale du Boubioz, au lac d'Annecy. Plus tard ces points de moindre résistance ont donné prise à l'érosion, des dépressions se sont creusées qui ont été ensuite comblées par les dépôts de l'époque glaciaire.

La Cluse de Bange, qui coupe la chaîne Semnoz-Nivolet n'est pas un accident de cette nature.

Ainsi que l'a démontré le Professeur Lugeon, le réseau hydrographique de la région était déjà précisé au moment où le pli commençait son ridement. Le Chéran tertiaire a rencontré dans son mouvement de creusement les calcaires urgoniens fissurés, éminemment préparés pour l'érosion et comme le mouvement de surrection de la montagne était très lent, le Semnoz a été scié en deux par le Chéran, au fur et à mesure qu'il s'élevait.

Par suite du recul progressif des rivages vers l'ouest, la région se soulevant progressivement, le niveau de base du torrent s'abaissait et l'érosion régressive s'affirmait de plus en plus, concertant son action avec l'élévation lente du pli.

En jetant les yeux vers le nord, on peut observer dans le lointain, deux phénomènes du même ordre. Pour le Val du Fier c'est un processus identique qui a frayé la route du torrent au travers de la chaîne Grand Foug-Mont des Princes. Le creusement se faisait en même temps que le pli s'élevait ; le Fier avait déjà atteint l'Urgonien lorsque ce pli s'est dressé sur son passage. D'autre part les Usses qui contournent les Princes, devaient se diriger primitivement vers le Val, mais elles n'avaient pas encore rencontré l'Urgonien et elles ont été déviées vers le nord en glissant le long de la tête périclinale de cette montagne. Il en est de même de la coupure du Petit Salève (Pas de Monnetier) qui est probablement un ancien lit de l'Arve, abandonné par cette rivière avant la fin du mouvement de plissement du Salève.

LE RÉGIME AQUIFÈRE.

Dès que l'on atteint les premières prairies du sommet, en montant par le sentier du col de Leschaux, on rencontre à droite et à gauche de curieuses dépressions connues sous le nom de *Dannes*. Ce ne sont autres choses que des sortes d'entonnoirs qui abondent dans toutes les régions calcaires sous le nom de betoires, de gouffres ou d'avens ; là-dedans s'engouffrent les pluies. Ces puits naturels, la plupart du temps encombrés de matériaux dus aux glissements des terrains sous-jacents, sont un stade particulier du travail de creusement dû au ruissellement des eaux et à leur pouvoir dissolvant.

Les précipitations atmosphériques sont considérables dans le vaste bassin de réception constitué par le Semnoz. Bien que les observations pluviométriques locales n'aient pu être faites d'une façon suivie, on peut vraisemblablement leur attribuer comme moyenne la hauteur d'eau tombée dans le bassin du lac d'Annecy, soit environ annuellement $1250^{m}/^{m}$.

Une partie des pluies ruisselle sur les pentes, l'autre, la plus considérable, s'infiltre, et dans son trajet au travers des terrains qu'elle parcourt, effectue sans trêve son travail d'agent dégradateur, érosif et dissolvant. Ces phénomènes de dissolution sont très intenses, car un gramme de calcaire se dissout dans 1000 parties d'eau chargée d'acide carbonique.

Les calcaires très fissurés de la couverture urgonienne laissent passer la totalité de l'eau qui descend en profondeur. où elle atteint des zones d'argiles et de marnes imperméables. Après avoir, sur sa route, décalcifié les roches, les eaux finissent par se réunir en rivières souterraines ; elles commencent par sculpter la surface en lapiaz, elles élargissent les fissures, y creusent des cavernes qui se remplissent et sont le point de départ de la plupart des sources vauclusiennes ou *résurgences* que l'on voit sourdre sur les flancs de la montagne, en quelques points bas.

C'est par ces procédés mécaniques d'érosion ou de dissolution chimique que se sont produites plusieurs grottes ou cavernes, réservoirs intermittents d'eau, tels la caverne de la grande Danne, celle du Var et surtout la grotte de Bange.

Cette dernière est une grotte à deux issues qui est creusée au-dessus du hameau de Martinod, au point de contact entre les marnes hauteriviennes et les calcaires urgoniens. Un sou-

terrain se dirigeant de l'ouest à l'est, long de 245 m, conduit à une salle assez vaste de 10 à 12 m de hauteur, occupée en partie par un petit lac. Une source surgit dans la paroi de gauche du souterrain. (V. plan d'après un croquis d'Eloi Serand.)

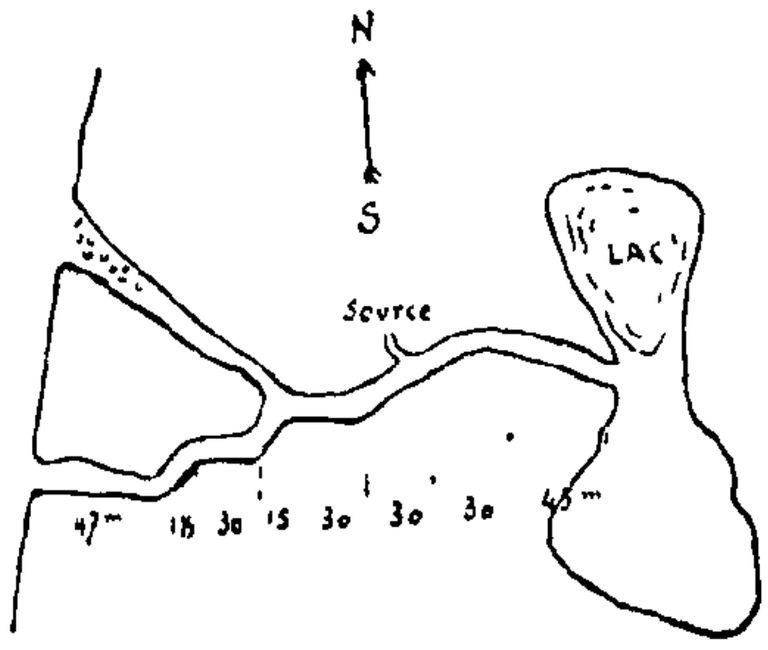

Plan de la Grotte de Bange, d'après un croquis d'Eloi Serand.

Une autre grotte, insuffisamment connue, a été explorée en 1892, suivant une relation anonyme parue dans les *Alpes* en septembre 1892, par trois touristes qui disent s'être avancés de 2 kilomètres 1/2 dans une grotte sèche, rapidement descendante, haute de 1 à 70 m. C'est probablement une ancienne rivière souterraine. Il serait intéressant d'explorer méthodiquement cette cavité, qui est située non loin du sommet de la montagne.

Les eaux, dans leur trajet, suivent évidemment l inclinaison des couches ; or il est utile de détruire ici cette légende de la prétendue communication de la grotte de Bange avec celle du Var, ou même avec le lac d'Annecy. Ce fait est géologiquement impossible, car les eaux de la grotte de Bange sont isolées du versant oriental et du bassin lacustre par toute l'épaisseur de la molasse de la dépression de Leschaux, dont le col est à l'altitude 904, tandis que la grotte s'ouvre à la cote 769 m. Il est plus vraisemblable d'admettre qu'elles trouvent leur écoulement naturel en suivant la ligne de plus grande pente des couches profondes et se dirigeant vers le Chéran en amont du pont de Bange.

Le Semnoz est en somme une gigantesque éponge très altérée, qui s'assèche rapidement, mais collecte les eaux de son bassin pour les réunir en plusieurs niveaux d'eau, qui sont déterminés par la stratigraphie des terrains.

Ces niveaux d'eau sont nombreux et importants en raison de la variété des couches géologiques imperméables.

La majeure partie des précipitations atmosphériques est collectée par le crible puissant des calcaires urgoniens et rencontre son niveau imperméable dans les marno-calcaires hauteriviens sous-jacents. C'est un débit abondant, mais irrégulier. (Balmettes, Tunnel de la ligne d'Albertville, Var.)

Un autre niveau est fourni par le Gault (cascade de Sevrier et émergences sur tout le flanc de la montagne) ; les eaux en sont remarquablement pures, ayant leur protection naturelle dans les terrains broussailleux qui les surplombent.

Un autre est constitué par les boues glaciaires, les moraines, où les graviers quaternaires jouent le rôle de collecteurs et de filtre parfait. (Source des Marquisats.) Les eaux y sont généralement peu abondantes. Au débit normal de cette dernière source, viennent se joindre les eaux collectées sur les marnes du Rhodanien. qui vient buter au val Poncet. contre l'Urgonien inférieur.

Enfin les éboulis qui entourent toute la montagne à son pied sont un excellent filtre pour des eaux d'ailleurs peu abondantes.

En résumé, il y a, en raison de la composition pétrographique de ses divers terrains, une grande abondance d'eau au Semnoz, qui est un réservoir colossal mais à *débit irrégulier*. — Ce dernier fait est la conséquence de ce que le bassin d'alimentation des rivières souterraines est constitué par des calcaires profondément crevassés, aidés des dannes aux parois béantes qui ouvrent au flot des eaux sauvages un écoulement en masse. rapide et tumultueux, entraînant après les fortes pluies une certaine quantité de matières en suspension. Une partie des eaux peut s'emmagasiner dans des cavités ou cavernes et acquérir une certaine périodicité ou des irrégularités vauclusiennes, ainsi qu'il est facile de le constater sur les nombreuses sources qui surgissent au pourtour de la montagne.

MARC LE ROUX.

Bibliographie relative au Semnoz — G. DE MORTILLET : *Géologie du Semnoz*. B. Ass. florim d'Annecy, 1855. p. 201. — HOLLANDE : *Les Dislocations des mont. calcaires de la Savoie*, Bull. soc. hist. nat. de Savoie. 1887 à 1889. — MAILLARD : *Note sur la géologie des environs d'Annecy*. Bull Carte géol. de France n° 6. — DOUXAMI. *Etudes sur les terrains tertiaires du Dauphiné, de la Savoie et de la Suisse occidentale*, 1856 — ID. : *Révision des feuilles d'Albertville et d'Annecy*. Bull. Carte géol. de Fr , 1902 — LUGEON : *Les Dislocations des Bauges*, Bull. Carte géol. de Fr., n° 77. — LE ROUX : *Points de détail de la géologie du Semnoz*. Rev. Sav., 1897, p. 9. — ID. : *Le Terrain glaciaire et les blocs erratiques du Crêt du Maure* Rev. Sav , 1905. p. 55. — LUGEON : *Origine des vallées des Alpes occidentales*. Ann. de Géographie, 1901, p. 317. — REVIL et LE ROUX : *Observations nouvelles sur la chaîne Semnoz Nivolet*. Rev. Sav., 1906. — Carte géologique détaillée au 1/80.000. Annecy 160 bis et Albertville 169 bis

LETTRES D'ALBERT SAMAIN

(1893-1897)

& SONNET INÉDIT

Par son magnifique envoi à l'un des concours poétiques de notre Académie, par l'impression profonde que laissèrent en lui, au cours d'un voyage, nos beautés alpestres, par la reconnaissance que son âme réconfortée leur voua, Albert Samain est devenu l'un des nôtres. C'est à ce titre que j'ai exhumé de l'humble coffret où elles sommeillaient enfermées depuis près de dix-huit ans quelques lettres de lui. J'en extrais ces lignes ; elles nous reportent aux jours trop vite écoulés où, heureux de fuir la vie fatigante de Paris, il s'abandonnait avec joie, grisé de lumière et d'air pur, au charme des paysages éclatants et superbes, à la douceur des vertes châtaigneraies, à l'ombre vivifiante et parfumée des sapins. C'est à Talloires, dans une chambre de l'hôtel Bellevue, aujourd'hui restaurée et méconnaissable et d'où s'est enfuie l'âme même des choses, qu'il fit une courte villégiature de la fin d'août au début de septembre 1893. Aussitôt muni des renseignements nécessaires, il m'écrivit, le 19 août :

Je pense partir pour Annecy vers les derniers jours du mois. On m'a dit tant de bien de votre pays que je me fais une grande fête de ce voyage qui me permettra, en outre, de savourer mes joies de touriste dans un milieu de sympathies choisies.

Voyage et villégiature réussirent au-delà de ses espérances ; le lac et la montagne se révélèrent à lui par de splendides journées expirant en couchers roses et s'endormant, violettes, sous les nuits étoilées. C'est durant son séjour que je l'engageai à prendre part à notre prochain concours poétique. A son retour, il m'adressa, le 17 octobre, cette lettre intéressante :

Je suis rentré dans la vie parisienne, je veux dire administrative, et cela n'a pas été avec un nouveau plaisir. L'air des cartons verts et des paperasses m'a semblé un peu désagréable à respirer après les souffles purs de Talloires et dans mon entresol un peu sombre je me prends à rouler des pensées nostalgiques en me rappelant les ravissantes journées écoulées là-bas. Je

fais même une fois de plus cette remarque psychologique, pas neuve d'ailleurs, mais qui me frappe en ce moment. Je sens tres bien qu'un travail se fait en moi, qu'inconsciemment ma mémoire est en train de composer les éléments essentiels, caractéristiques et précieux qui constitueront en quelque sorte l'élixir de mes dernières vacances. J'emploie ce mot avec intention. Ne trouvez-vous pas en effet que la vie intérieure, pour élaborer cette chose exquise et très artificielle, le souvenir, se livre à un travail d'épuration et de distillation très curieux. Il y a en nous un filtre mystérieux qui sépare les éléments inutiles, les déchets, les impressions neutres ou ratées, pour ne laisser passer que ce qui durant une heure, une minute, une seconde quelquefois, a été la plénitude. La mémoire additionne ensuite à ces quelques gouttes élues une notable quantité d'eau de songe, et nous voila riches pour toujours de quelques flacons de passé. Je crois, si j'en juge des maintenant, en avoir fait pendant ce voyage une remarquable provision et je veux encore vous en remercier, puisque vraiment c'est beaucoup a vous que je le dois. Ne m'avez-vous pas indiqué ce délicieux Talloires ? Et puis tout a été si charmant, cet accueil de sympathie que je trouvais chez vous, ce milieu cordial où je m'étais vite senti, je le dis ingénument, comme en famille, ces journées commencées le matin en touriste, achevées le soir en dilettante, ce commerce de bonne amitié qui m'empêchait de sentir jamais ce vide, ce serrement de cœur particulier qui vous prend à certaines heures du voyage et que j'avais éprouvé ailleurs...

Cependant le jury du concours poétique s'était réuni et lui avait décerné le premier prix. Ceux qui en firent partie se rappellent avec quel émerveillement ils lurent les beaux vers qui leur étaient soumis. Quand je lui en fis part, il répondit par ces mots du 30 décembre :

Je trouve ce matin en descendant pour me rendre au bureau votre lettre qui m'apporte, comme vous le dites justement, mes étrennes et de belles et de superbes étrennes... Je prendrai un abonnement à la *Revue Savoisienne* où j'aurai l'honneur de voir mes poèmes reproduits. J'avoue franchement que c'est là un épilogue aussi agréable qu'inattendu de ce voyage charmant que j'ai fait dans votre pays .. Et Talloires ?... Je vous assure que j'y pense souvent et que je voudrais bien trouver une forme quelconque d'exprimer à ce ravissant pays la reconnaissance que je lui garde des heures de souriante lumière, de paix profonde et de poésie exquise et comme d'un charme de pastorale antique que j'y ai vécues Vous me direz que le meilleur moyen d'exprimer cette reconnaissance serait de revenir. Ma foi, peut-être...

Ce peut-être ne devait jamais se réaliser, bien qu'il eût pensé à un nouveau voyage au début même de l'année 1894; mais les circonstances ne s'y prêtèrent pas. Lui-même n'avait-il pas dit dans des vers restés inédits :

... Sur la route
Où chacun marche au but fixé sans qu'il s'en doute,
La Vie, incessamment fuyante sous nos doigts,
Ne laisse point cueillir la même fleur deux fois.

Il m'écrivait quelque temps après, en avril de la même année :

Un mot en hâte pour vous remercier de l'aimable idée que vous avez eue de faire insérer les gracieuses lignes que j'ai trouvées dans le journal d'Annecy, J'avais pieusement reçu ces derniers temps la *Revue Savoisienne* avec le rapport vraiment trop élogieux en ce qui me concerne, ainsi que le diplôme sur parchemin de mon premier prix. Il y a ainsi des périodes dans la vie où tout arrive à la fois... Et voici les temps venus pour accorder les pipeaux de Théocrite et chanter quelque Galathée le long des eaux bleues de Talloires...

Du 2 juin :

Vous ne vous êtes point trompé ; les *Monts* [1], déjà largement ébauchés, il est vrai, ont été la traduction de ces heures d'enthousiasme que j'ai vécues certains jours dans vos belles montagnes avec une plénitude de sensations telles que j'en suis resté imprégné dans mes fibres profondes. L'exaltation est le seul mot qui puisse convenir à ces minutes magnifiques où vraiment l'on jouit dans son cœur de toute la lumière du ciel et de toute la beauté de la terre. Et je me rappelle certaines matinées où je m'arrêtais sur un talus, n'en pouvant plus, ébloui, étourdi, et comme grisé par l'âme puissante des choses...

C'est au retour qu'il crayonnait ces vers :

J'ai vécu de douces journées
Auprès du lac au flot changeant
Et de divines matinées
De cristal, de soie et d'argent.

Sa pensée dut se reporter plus d'une fois à ces instants inoubliables. car deux ans après. le 15 mars 1896, il m'écrivait encore :

... Et souvent il m'arrive, en sortant de la grouillante et brutale rue Montmartre, d'évoquer là-bas, au bord de votre beau lac, une vie simple comme la vôtre et cordiale, aérée du grand air de la montagne et ornée, comme on disait jadis, par les lettres et par les arts...

Enfin du 20 janvier 1897 :

Vous avez bien voulu me marquer une sympathie si cordiale et vous avez bien voulu vous intéresser si sincèrement à mes efforts d'art que je

1. Cette ode présentée au concours de l'Académie des Jeux Floraux, obtint un souci réservé. (*Recueil de l'Acad.*, 1894, p. 3 et 262.)

suis heureux de vous annoncer que j'ai reçu, sous ce rapport, de belles étrennes, ayant débuté à la *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 15 janvier, le numéro courant, où vous pourrez voir trois poèmes de moi. Cette bonne aubaine m'étant venue sans aucune intrigue de ma part (vous savez que j'en suis incapable) et Brunetiere m'ayant fait spontanément demander des vers par de Herédia, vous sentirez que la chose a eu ainsi doublement son prix à mes yeux et qu'avec mon caractere peu en dehors, j'y ai trouvé toutes raisons d'en être heureux.

J'arrête là ces courtes citations. En les publiant j'ai pensé que c'était faire revivre parmi nous le doux et modeste poète, enthousiaste admirateur de notre pays, et l'aider ainsi à payer la dette de reconnaissance qu'il disait avoir contractée envers lui.

CHARLES MARTEAUX.

* * *

CRÉPUSCULE

Sonnet inédit d'Albert Samain

Tu viendras, ô mon âme, à cette heure bénie,
Où le jour las éteint sa dernière rumeur ;
Le beau soleil d'octobre est si doux quand il meurt,
Calme comme un grand cœur royal à l'agonie.

Tu viendras... C'est le temps où l'âme communie
Avec la paix du ciel angélique et rêveur,
Où la lèvre et les yeux ont le plus de ferveur,
Où notre chair d'un jour se sent presque infinie...

Tu viendras, ô mon âme, à cette heure bénie.

L'amour que je préfère est un divin passant,
Tout baigné d'invisible obscur et frémissant ;
L'ombre autour des amants met des pudeurs de voiles.

Femme, dans le secret de la nuit qui descend,
Le cœur verse un parfum plus riche et plus puissant
Et les mots font un bruit sacré sous les étoiles.

L'amour que je préfère est un divin passant...

GLACIOLOGIE
ET MÉTÉOROLOGIE RÉTROSPECTIVES

A la séance du 14 janvier 1911 de la Commission de Météorologie de la Haute-Savoie, M. Letonnelier a fait la communication suivante :

Messieurs, au cours de mes travaux de classement d'archives, j'ai eu l'occasion de recueillir quelques notes ayant trait aux phénomènes physiques et naturels qui ont été observés dans notre région. J'ai pensé que bien qu'elles manquent un peu de précision et présentent un ensemble assez décousu, il pouvait être utile d'en faire part aux membres de la Commission de Météorologie.

1° **Glaciologie.** — Pour commencer, il m'a paru intéressant de vous faire connaître une pièce curieuse, datant du XVIIe siècle, et se rapportant aux glaciers de Chamonix. Elle se trouve, d'ailleurs, aux archives communales de cette ville. C'est le procès-verbal de la bénédiction des glaciers, faite le 3 mai 1644, par Charles-Auguste de Sales, neveu de saint François de Sales, et évêque élu d'Ebron. Voici le passage le plus intéressant de cette pièce que nous donnons, non pour rappeler une coutume religieuse disparue, mais parce qu'il offre quelque intérêt pour l'étude du phénomène de rétrogradation des glaciers : « Nous nous sommes rendus, l'évêque conduisant avec les R^ds^ SS^rs^ ses vicayres la dicte procession en nombre d'environ troys cents personnes, au lieu dict « Les Boys », sur le village duquel lieu est imminent et menassant de ruyne totale ung grand et spovantable glacier pousse du hault de la montagne, ou nous aurions faict la benediction solennellement a forme du rituel, puis en continuation a une lieue des la, aurions de mesme benict un glacier tout proche du village nommé « Largentiere », puis à ung aultre demy lieue encore, ung aultre horrible glacier sur le village dict « La Tour », et ce jourdhui nous aurions avec la mesme solemnité benict ung quattriesme et cinquiesme glacier, au lieu dict « Les Bossons »[1]. » Ce passage nous permet de

[1] La photographie ci jointe est celle d'une gravure en couleurs appartenant à M. Mallet, inspecteur-adjoint des forêts à Annecy, qui a bien voulu nous autoriser à la reproduire, et que nous sommes heureux de remercier C'est une « Vue de la valée de Chamouny pris près d'Argentière » par Carl Hackert en

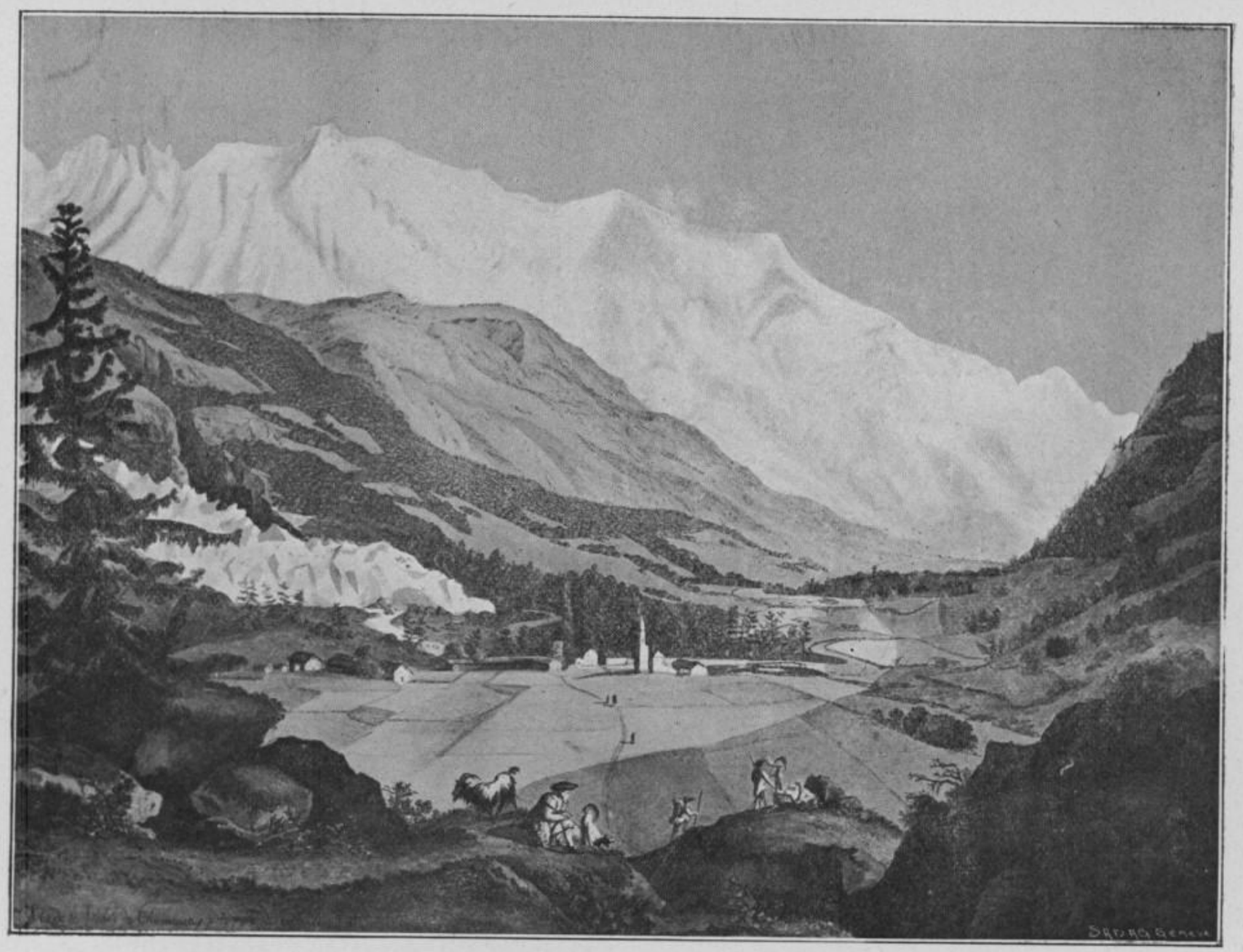

« VUE DE LA VALÉE DE CHAMOUNY PRÈS D'ARGENTIÈRE »
par Carl Hackert en 1780

constater que les cinq glaciers ci-dessus nommés ont depuis 1644 subi un recul considérable, et les termes employés dans le procès-verbal offrent même assez de précision pour que l'on puisse mesurer la longueur de ce recul. Le glacier des Bois n'est plus « grand et spovantable » ; il n'est plus pour le village « imminent et menassant de ruine totale », et l'on peut dire qu'il a presque complètement disparu : il faut du village des Bois, à une altitude de 1100^{m}, remonter presque jusqu'au Montenvers, situé à 1900^{m}, pour trouver la Mer de Glace, dont le glacier des Bois était la continuation. Le glacier « benict au lieu dict « Les Bossons » est aujourd'hui au moins à 400^{m} au-dessus de ce village. Celui de Largentière « tout proche » du village de ce nom en 1644. est maintenant à 800^{m} au-dessus de lui. Enfin, l' « horrible glacier *sur* le village dict La Tour » ne descend plus que jusqu'à 600^{m} au-dessus. (Renseignements fournis obligeamment par M. J. Serand.) On peut donc juger par là de la diminution considérable de ces fleuves de glace, diminution qui a toujours été en s'accusant, et qui à l'heure présente, suivant les glaciologues, serait momentanément arrêtée. Un autre point est à noter : c'est l'emploi des épithètes telles que « Spovantable, imminent et menassant de ruyne, horrible » appliquées aux glaciers dans le procès-verbal, et qui nous étonnent à présent. Certes. les glaciers sont pour nous des phénomènes encore imparfaitement connus ; leurs masses nous remplissent d'étonnement et nous impressionnent grandement : mais nous sommes saisis d'admiration plutôt que d'effroi à leur vue : et ils ne nous paraissent ni épouvantables ni horribles.

2° **Météorologie**. — Voici maintenant les quelques renseignements météorologiques que j'ai pu trouver au cours de mon classement d'archives. Ils ont trait à la région d'Annecy et à celle du Faucigny, et concernent les XVe et XVIIIe siècles.

Les premiers que l'on trouve se rapportent à l'année 1485. Les registres du Conseil de ville d'Annecy nous disent que cette année fut particulièrement pluvieuse. Pendant deux mois et demi du printemps, il plut en abondance et presque conti-

1780 Elle représente deux des glaciers dont parle notre texte : celui de Largentière, au premier plan, à gauche. qui vient finir tout près du village de ce nom, et un peu plus loin, celui des Bossons. se terminant encore à cette époque presque sur les bords de l'Arve. Elle est donc particulièrement intéressante et precieuse pour l'histoire des glaciers. et sert de commentaire aux informations que nous donnons ci dessus. Elle a été antérieurement publiée dans l'Annuaire du Cl Alp Fr., Forel · *Les Glaciers du Mont-Blanc en 1780,* p. 425 et seq

nuellement (« *magnis et continuis pluviis que per duos menses cum dymidio continue vel quasi regnarunt* », 1485, I, 391). Le niveau du lac et des torrents dut s'élever d'autant : le Fier en particulier dut grossir de façon inusitée et causer d'importants ravages, car en cette même année 1485, les syndics exposèrent au Conseil que le pont de Dasse qui venait pourtant d'être restauré et remis à neuf en 1482, avait besoin d'urgentes et importantes restaurations. (R. C. I. 399. v°.)

Il en fut de même en 1489, au printemps : Le niveau du lac et des Thioux s'éleva considérablement « *propter affluenciam pluviarum regnantem* ». (R. C. II. 16 v° et 17) : — les vignes et les prés de ceux d'Albigny, Veyrier et Sevrier furent menacés d'inondations *(ibidem)*. Les conséquences de ce régime furent désastreuses au point de vue économique : c'est ainsi que le prix du vin monta l'année suivante à 18, 16 et 14 deniers le quarteron, alors que les prix moyens étaient de 5 à 8 deniers. (R. C. II, 113.) D'ailleurs les deux années qui précédèrent 1489, et les deux qui suivirent ne furent pas meilleures. En 1491, le prieur du couvent du Saint-Sépulcre d'Annecy déclarait aux syndics que depuis cinq ans, il ne récoltait plus de vin [1] : en 1490, il était survenu notamment un orage dont les effets furent terribles : ses ravages furent particulièrement marqués à Annecy, et dans la région de Metz et d'Etercy. (R. C. 1490, II, 92 v° et 112) où les récoltes en blé et en vin subirent de notables dommages. A Annecy, un impôt municipal appelé *commun du vin* qui frappait toutes les quantités de ce liquide entrant en ville, avait si peu donné en 1483, que le fermier Jean Leroy fut incapable de payer sa ferme (R. C. I, 290 et 292 v°.) L'année suivante, on prit le parti de supprimer cette ressource budgétaire d'un si maigre rapport. De 1484 à 1494 il n'en est question qu'une seule fois, en 1488 ; et encore ne produit-elle que 172 florins, alors qu'en 1496, elle était évaluée à 310 florins. Encore en 1491, les pluies sévirent sur la région d'Annecy avec une telle violence que l'on fut obligé d'organiser des processions afin d'obtenir la fin de ce déplorable régime : Ce renseignement nous est donné aussi par les registres du Conseil, dans lesquels on trouve à la séance du 27 juin 1491, une vive protestation des syndics contre les chanoines et chapelains de Notre-Dame, qui peu soucieux sans doute de tremper leurs aumusses et leurs mozettes en dentelle de Tarentaise, s'abstinrent d'assister à la procession

1. R. C. 1491, II, 157. v°.

du 26 juin, laquelle du reste fut contrariée « *propter affluenciam pluvie* ». (R. C. 1491, II, 173.)

Si cette fin du XVe siècle fut marquée par la fréquence des pluies, une année tout au moins, 1493, eut un été exceptionnellement chaud Le 12 août de cette année, en effet, au lieu de se réunir à l'hôpital Notre-Dame-de-Liesse, lieu habituel de ses assemblées, le Conseil de la ville fut obligé « *propter caliditatem temporis* » de siéger à l'ombre des voutes de l'église Notre-Dame, « *sicut consuetum est* ». (R. C. III, 23.)

Nous n'avons de 1493 à 1501, trouvé aucune autre indication météorologique. Cependant, nous savons qu'en cette dernière année 1501, les récoltes de foin furent tardives. Le 3 juillet, les syndics manifestèrent en conseil leur crainte de n'avoir pas assez de fourrage à donner aux chevaux de la suite du duc de Savoie, « *quia prata nondum falcantur nec feniscantur* ». (R. C. 1501, IV, 213, v°.)

* * *

Pour le XVIIIe siècle nos renseignements concernent surtout le régime des fleuves. Nous les donnons dans l'ordre chronologique, tels que nous les avons trouvés dans les registres de correspondance des Intendants.

1765, 25 août. — Le temps s'étant mis depuis quelques jours au beau, il est bien à espérer que les bleds de montagnes parviendront à leur maturité, et que ceux du bas ne peuvent à moins que d'en faire de même. (C. 136, n° 447.)

1765, 9 septembre. — Le temps continuant d'être au beau depuis plusieurs jours, on ne peut qu'espérer que la récolte des bleds dans les montagnes du Haut-Faucigny est abondante... (C. 136, n° 447.)

1765, 23 décembre. — Ce n'est pas seulement dans votre province que les inondations ont fait des dégâts, touttes les autres de ce duché ont essuyé le même malheur : j'approuve les dispositions que vous avez donné à cet égard, et j'attendrai d'être informé des opérations du sieur architecte Cheneval. (C. 136, n° 478.)

1769, 5 mars. — Lettre au sujet d'une quête du Conseil de Pontchy sur les dommages causés par les crues d'eau du Borne. (C. 138, n° 62.)

1769, 14 mai. — Ordre de faire ouvrir des passages dans quelques paroisses « où il y a encore quantités de neige ». (C. 138, n° 105.)

1769, 2 juillet. — Dégâts occasionnés par la rivière d'Arve aux digues de Cluses. (C. 138, n° 141.)

1769, 6 août. — Dommages considérables causés par la rivière d'Arve, rière Sallanches, Saint-Martin et Passy. (C. 138, n° 156.)

1769, 10 septembre. — Etat à dresser des dommages causés par la grêle survenue le 4 du mois. (C. 138. n° 177.)

1769, 17 septembre. — Mention de la tempête du 4 septembre qui a « extraordinairement maltraité » le Chablais. (C. 138, n° 182.)

1770, 24 octobre. — Répartition de secours en blé aux paroisses grêlées. (C. 138. n° 195.)

1771, 1er juillet. — Exemption d'imposition pour les chemins, en faveur des communes de Boëge, Bogève, Burdignin, Saint-André et Ognon, « que la tempête a réduites à la misère ». (C. 138, n° 294.)

1771, 9 septembre. — Somme de L. 300 accordée à la paroisse d'Arthaz qui « a souffert la grêle pendant plusieurs années. (C. 138, n° 333.)

G. Letonnelier.

GLANES DIALECTOLOGIQUES

I. — Aimé Vaschy et les Etudes dialectologiques.

Les Florimontans n'ont pas oublié le nom d'Aimé Vaschy. Plusieurs se plaisent parfois à évoquer le souvenir du savant ingénieur des télégraphes, ravi si prématurément à la science. Le président de la Société n'a pas manqué de rappeler brièvement [1] les principaux titres du mathématicien et du physicien. On sait moins combien A. Vaschy s'intéressait à tout ce qui concerne cette Savoie dont il fut l'un des fils les plus distingués. Aimé Constantin, son oncle et son parrain, avait trouvé

1. *Revue Savoisienne,* 1899, p. 228

en lui, pour l'aider dans ses patientes études de dialectologie, le plus précieux des auxiliaires. A Londres comme à Paris, A. Vaschy ne craignait pas de consacrer de longues heures à rechercher les vieux textes patois et à les transcrire au besoin avec une scrupuleuse exactitude. Lors d'une précédente séance, nous avons eu l'occasion d'appeler l'attention de nos collègues sur ce trait de la physionomie du savant professeur qui risquait de rester dans l'ombre. Pour répondre aux désirs de plusieurs Annéciens qui l'avaient en très haute estime, nous croyons utile de publier l'une des lettres qu'Aimé Vaschy adressait à Aimé Constantin. Nous avons analysé jadis [1] cette intéressante correspondance ; mais le lecteur nous saura gré de la reproduire, soit pour les détails descriptifs qui la terminent [2], soit plutôt pour le très curieux extrait qu'elle contient d'une plaquette fort peu connue en parler savoyard du XVIIe siècle.

La première feuille de cette lettre ne porte aucune indication de lieu ni de date. Il est facile d'y suppléer grâce aux détails qu'elle renferme et à un fragment de bulletin de prêt en usage au British Museum. Ce fragment, conservé avec la lettre parmi les papiers d'A. Constantin, porte, au-dessus de la signature du lecteur, le titre du volume : (*Savoyard Rhymes*) *Rinma Savoyarda du Zaragon de Servante, nourrece et buyandire.* Il est daté du 3th september 1879. En marge de la seconde feuille on lit cette date : 15 7bre.

CHER PARRAIN,

J'ai reçu votre carte postale le 1er septembre Je regrette vraiment de n'avoir pu copier toute la *Rinma Savoyarda*, ou plutôt de ne l'avoir pas copiée sans attendre votre lettre ; je pouvais bien me douter que le temps me manquerait. Le lundi 1er et le mardi 2, j'ai été occupé du matin au soir à Silvertown avec le Directeur-Ingénieur français pour les expériences de réception après embarquement complet du câble. Le mercredi, j'ai dû encore retourner à Silvertown ; le navire partait ce jour là de l'usine. Mais comme il devait s'arrêter un jour à Greenhithe pour régler ses compas, je suis revenu à Londres pour aller copier cette pièce patoise au British Museum ; mais il était déjà tard, et malgré tout mon empressement, je n'ai pu en copier qu'une petite partie avant la fermeture. Le lendemain j'ai dû prendre le train de bonne heure pour aller m'embarquer à Greenhithe. Je suis très fâché, après vous [*avoir*] offert de vous envoyer cette pièce, de ne pouvoir tenir ma promesse. Voici toujours ce que j'ai eu le temps de prendre :

1. *Ibid.*, 1901, p. 5.
2. Ce sera, si l'on veut, une de ces « Varietés » qui étaient de tradition dans la *Revue Savoisienne*.

Rinma Savoyarda du Zaragon, de Servante, nourrece et buyandire.

LA MAISTRESSA DU FOR
appelle sa servanta, et di :

Su Zaqueminna, su feilleta,
Corazou, t'aré pecholeta
De bon vin à ton dezenon,
De voy te ne (s ?)faudré à geon :
Qu'on se levay per commanda
U for, et le fua bouta.

ZAQUEMINNA.

O Maistressa, se vo sçavia
La mala nay, vo ne deria
Que me levassou tan degran.

LA MAISTRESSA.

Que ditou, que t'a ma é ran.

ZAQUEMINNA.

Na san failly, nay pa é dan
Per avay mezia du pan blan.

LA MAISTRESSA.

Que di-tou grou amplastrou ?

ZAQUEMINNA.

Tota la nay ze n'ay fay atrou
Que de me veri et torna,
Lé pauze m'on pensa étrangla
Quasi et poy tota rauzia.
Y an a onna fremelia
En ceti crevertiau rossé,
Pattaru et plan de coupé.
Elle s'y fourron qué pedia,
Esveilli pletou la Mechia.

LA MAISTRESSA.

Satou qui a, té on fémay
Que ran ne va, may se zy vay ;
Sa depace cérche té bote
U ze te paneray lé pote
De noutron zouli écouay.

ZAQUEMINNA.

Madesay que vudre zamay
Avay demora çay d guian.
Quan zaray demora on an
Ze me porvaitray d'atrou lua,
Zameri mio étre an on fua
Que la servi apray son termou,
Z'iray an chi le Segnor Emou
Que m'a demanda tan de fay.

LA MAISTRESSA.

Se te me fa sailli du liay
Ze te bousseray to mon su.

ZAQUEMINNA.

Y ne m'en cho bouta dessu.

LA MAISTRESSA.

Te va roinnan groussa matoqua
Per marma t'en aré san dota.

ZAQUEMINNA.

Lassi me, holadi, allarma,
Ze vay coran de cour et d'arma,
Réta Maistra, per la pareille.

LA MAISTRESSA.

O va don, te saré ma feille.

ZAQUEMINNA.

(La Zaqueminna va cria per ampasta)

Françaisa, Guillama, Gouninna.

(La Gouninna respond.)

Qui atay Zaqueminna ?

ZAQUEMINNA.

Habeille té, ampasta vitou.

LA GOUNINNA.

Et bin oay, may quint' haur' estay

ZAQUEMINNA.

Y son tantou quatrou, depace.

LA GOUNINNA.

Mon Di, qui saré bella pace
Qu'on ampastasse en dremessan.

ZAQUEMINNA.

Liauda, Liauda, elle nu ran.

LIAUDA.

Coplay.

ZAQUEMINNA

O grou amplastrou,
Te ne vudria pa far' atrou
Que dremi, ampasta degran.

LIAUDA.

Lou zor s'en von déza tan gran,
Et lé nay courte, qu'é pedia,
On n'a pa dremi la maitia
De son siu, qui se fo leva.

ZAQUEMINNA.

Ho nourrece ne vu tou pa
Fare u for à la premire ?

NOURRECE.

Na cette quanqu'à la derrire ?

Perçan que zaray meillau tan.

ZAQUEMINNA.

Et bin à la derrire say.

. . . . . .
. . . . . .

Voici l'indication de la pièce précédente et celle du Discours... dans le catalogue du British Museum :

(1701. g. 5). — SAVOYARD RHYMES. — *Rinma Savoyarda du Zaragon de Servante, nourrece et buyandire* (1640, 12°).
(1208, b. 21). — SAVOYARDS. — *Discours de deux Savoyards lesquels changèrent de femmes l'un l'autre... avec leurs disputes...* .(rith. S); *Les Joyeusetez, etc.* (1829. 16°) [1].

— Le discours lui-même date du commencement du XVIIe siècle et a été fait à Lyon.

— Nous sommes arrivés à Alger hier matin 14. Nous étions en route dès le 4. La traversée a été excellente, sauf le golfe de Gascogne qui nous a passablement fait rouler : mais je n'ai pas été extrêmement incommodé. Le long de l'Espagne, du Portugal, de l'Algérie à partir du cap Tenez, nous avons eu presque constamment les côtes en vue. C'est une des principales distractions à bord que de regarder les paysages variés et en général pittoresques qui se déroulent successivement sous les yeux des voyageurs. A la hauteur de Lisbonne, il y avait émotion générale ; tout le monde sur le pont avait des lunettes braquées sur l'embouchure du Tage et cherchait à voir quelque chose de la ville entre les collines qui bordent le fleuve. Mais la ville est trop avant dans les terres ; on pouvait voir seulement les villas étagées sur la côte au soleil et le château de Cintra perché sur le sommet d'une montagne qui se termine en pointe aigüe, absolument comme une aiguille, et qui se détache sur un ciel excessivement pur. Lorsque nous sommes passés près du cap Trafalgar, j'entendais les Anglais qui se racontaient avec animation les exploits de Nelson l'immortel, et qui s'écarquillaient les yeux pour voir les moindres détails de cette terre qui ne peut certes avoir d'autre attraction qu'un souvenir historique. A ce moment-là on pouvait déjà apercevoir la terre d'Afrique et les montagnes de Tanger ; mais nous avons traversé le détroit de Gibraltar pendant la nuit, et l'on avait pour tout paysage les phares anglais, espagnols et marocains. Le jour suivant, nous avions en vue la Sierra-Nevada, mais d'assez loin. Le 13, nous avons côtoyé l'Algérie de près ; la côte paraît absolument déserte, et n'offre d'autre intérêt que celui d'un paysage très accidenté. Hier, nous avons visité Alger. On la voit de loin en mer, construite sur la pente d'une colline assez raide, et le quartier arabe présente une masse compacte d'une blancheur éblouissante et uniforme. C'est le quartier le plus curieux à voir, avec ses rues grimpantes, tortueuses, très étroites et surtout rétrécies successivement au premier. au deuxième et au troisième étages, si bien que les

1. Aimé Vaschy devait copier plus tard. à la Bibliothèque Nationale. cette seconde plaquette C'est le texte que nous avons reproduit, en l'accompagnant d'une traduction et d'un commentaire, dans la *Revue de Philologie et de Littérature,* 1910, 3e fascicule. Nous en donnerons plus tard une transcription en parler actuel d'Annecy. que nous devons à la grande obligeance de M. J. Terrier.

maisons opposées arrivent à se toucher souvent. Les boutiques sur la rue sont noires et infectes : on voit grouiller là-dedans des gens déguenillés, plus ou moins noirs, qui attendent impassiblement les acheteurs. En bas de la colline est le quartier français ou plutôt européen : on y voit un mélange de français, d'italiens, d'espagnols, d'anglais, de turcs, de maltais, d'arabes aussi et de nègres de toute sorte. Mais je m'arrête ici, et si je passe en Savoie, je pourrai vous raconter plus au long mes excursions. Je ne sais pas si je pourrai y passer, ou si je resterai quelque temps à Alger ou sur les côtes d'Algérie à relever des bouts de câble. Tout cela est possible. En attendant, nous allons partir pour Marseille en faisant des sondages dans la Méditerranée. Cela durera 6 jours, puis on fera la pose du câble a partir de Marseille en revenant à Alger. Tout sera fini vers le 25, je pense. — Il fait très-chaud et très-beau ici ; on sent qu'on est à 3.000 kilomètres de Londres. — Adieu, cher Parrain, je vous embrasse de tout mon cœur [1]...

J. DÉSORMAUX.

(A suivre.)

1. Cette longue epître avait été précedée d'une autre lettre dont A. Constantin n'avait conservé qu'un feuillet, sur lequel il avait inscrit ces mots : Patois Gallois. Voici cet extrait relatif en grande partie aux auteurs savoyards et aux analogies (toutes superficielles) qu'A. Vaschy a cru bon de signaler entre le patois savoyard et la langue du pays de Galles :

« Elle renferme (il s'agit de la Bibliothèque du British Museum) plus de 2.000.000 de livres imprimés, sans compter les manuscrits ; elle est absolument universelle. J'ai cherché par curiosité Jules Philippe, Replat, Revon, etc : j'ai tout trouvé ; il n'y a pas moins de 8 volumes de J. Philippe. — J'ai trouvé le *Discours de deux Savoyards qui changèrent de femmes* .. une centaine de vers que je pourrai vous copier si vous le désirez. Lyon, 1604) — les *Rimma Savoyarda du Zaragon de Servante, nourrece et buyandire* (1640, environ 400 vers). — J'ai regardé Philippot le Savoyard, *Recueil des Chansons du Savoyard* ; mais c'est en français c'est le Savoyard du Pont Neuf dont parle Boileau. — Je regrette vraiment de n'être pas venu plus tôt à cette bibliothèque que je n'aurais pu croire si riche en toutes sortes de branches soit littéraires soit scientifiques. Si vous avez des renseignements à me demander, répondez-moi immédiatement, vu le peu de temps qu'il me reste à passer à Londres. Si vous le désiriez, je pourrais aussi chercher des documents sur la langue du pays de Galles — je vous dis cela parce que je viens de trouver dans un guide anglais quelques mots gallois, parmi lesquels nant signifiant *ruisseau* ; y signifiant *le, du, sur le* : la prononciation mouillée de *ll* comme en Savoie, etc. — J'ai fait dernièrement une excursion à Oxford pour m'y entendre avec les Délégués des Clarendon Presses au sujet de la traduction d'un ouvrage anglais. Je n'ai pas trouvé les Délégués ; mais j'ai visité la ville, qui est petite, mais remplie de curiosités, spécialement de monuments gothiques et de collèges anciens qui sont déserts en ce moment et a l'intérieur desquels j'ai pu rôder tout à mon aise. Quelques-uns ont des jardins magnifiques sur les bords de l'Isis ou du Cherwell, les deux rivières qui par leur jonction forment la Tamise. »

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

CORDEY : **Les Comtes de Savoie et les Rois de France pendant la guerre de Cent ans (1329-1391).** — Paris, Champion, éditeur, 1911, XVI-391 pages in-8°. (Fascicule 189 de la Bibliotheque des Hautes-Etudes, section des Sciences historiques et philologiques)

La littérature historique de la Savoie, extrêmement importante grâce aux efforts des travailleurs de la Savoie, de la Suisse romande et du Piémont. vient de s'enrichir d'un remarquable travail qui constitue en même temps un précieux précédent.

Il paraissait regrettable que nôtre ancienne province ne fut point, comme tant d'autres, dans les Universités françaises, l'objet de thèses de doctorats ès-lettres, alors que certains sujets économiques ou juridiques avaient donné lieu dans les facultés de droit ou à l'Ecole des Sciences politiques à des mémoires très remarqués. Cette lacune méritait d'être signalée. M. Cordey, ancien élève de l'Ecole des Chartes, actuellement sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, en présentant sur un sujet savoyard une thèse à la Sorbonne a donné un exemple utile. Souhaitons qu'il ait quelques imitateurs.

L'auteur a étudié une période qui intéresse trois règnes de princes savoyards : Aimon, le Comte Vert et le Comte Rouge.

A sa place, pour caractériser d'un mot ces recherches, j'aurais préféré mettre en vedette le principal personnage de la Savoie au XIVe siècle : cette thèse, c'est en somme *l'œuvre du Comte Vert*, le règne d'Aimon n'étant qu'un prologue et celui du Comte Rouge, incontestablement, un prolongement.

L'effort de M. Cordey est extrêmement consciencieux. Son livre constitue l'une des neuf ou dix monographies nécessaires avant la rédaction d'une histoire de Savoie dont le besoin se fait depuis longtemps sentir. Il serait téméraire d'entreprendre cette œuvre tant que le terrain n'aura pas été déblayé par une étude minutieuse des documents originaux et des innombrables plaquettes publiées jusqu'à présent. En ce qui concerne le XIVe siècle savoyard, le terrain est maintenant bien préparé. En tête du livre de M. Cordey. on remarquera une étude sur les divisions administratives de la Savoie et sur les attributions des agents locaux. Les relations avec la France et le Dauphiné sont bien fouillées, soit sous le règne d'Aimon, soit sous celui d'Amédée VI ; la conquête du pays de Gex, la bataille des

Abrets, le traité de Paris, la conquête du Faucigny en 1355, donnent lieu à des chapitres très nourris. On lira avec une particulière attention les pages concernant la lutte contre les grandes compagnies.

Les matières traitées dans cet ouvrage sont exposées avec clarté et impartialité. L'auteur a eu le souci d'être clair et concis tout en facilitant le contrôle par des notes et une bibliographie très copieuses. Une excellente table complète ce travail.

Si l'ancien archiviste savoyard pouvait encore se permettre un conseil, il croirait devoir évoquer, en s'adressant à un érudit dont l'effort ne serait pas limité trop étroitement par le temps, l'intérêt d'une monographie du règne d'Amédée VIII qui constituerait la suite naturelle de l'œuvre de M. Cordey. Ce serait entreprendre le dépouillement d'une collection de comptes de trésorerie exceptionnellement riches, beaucoup moins connus que ceux du XIVe siècle parce que leur abondance a découragé le chercheur. Ce serait une œuvre de longue haleine qui ferait honneur à son auteur, honneur au prince qui en serait le héros. Ce serait enfin continuer une série de monographies par règnes dont la conséquence serait la rédaction d'une histoire vraiment critique du duché de Savoie.

Max Bruchet.

Gabriel Pérouse, docteur ès-lettres, archiviste de la Savoie : **Les Communes et les Institutions de l'ancienne Savoie, d'après les archives communales.** — Chambéry, Impr. Nouvelle, 1911, in-4°, 100 p.

Tous ceux qui ont le goût des recherches historiques, et s'efforcent par leur contribution personnelle de mieux faire connaître le passé et les anciennes institutions du pays. accueilleront avec reconnaissance la nouvelle étude de M. Pérouse. Elle est le fruit d'inlassables et minutieuses investigations dans les archives communales du département de la Savoie, à l'inventaire desquelles elle sert de préface [1], et constitue réellement, sous une forme brève et condensée, une véritable histoire des institutions communales de la province de Savoie jusqu'en 1792.

L'auteur, suivant à dessein le cadre de classement des archi-

1. L'ouvrage dont il est question est un tirage à part de l'introduction de l'*Inventaire des Archives de la Savoie. Arrondissement d'Albertville*, tome Ier, Chambéry, Impr. Nouv., 1911, in-4°.

ves communales, a divisé son travail en cinq parties, correspondant aux cinq premières séries du fonds ancien des mêmes archives communales. Il y étudie successivement la constitution de la commune, son administration, ses finances, ses biens, enfin les institutions militaires.

Point n'est besoin d'insister longuement pour démontrer l'utilité d'un tel travail. Les institutions de la Savoie, malgré ou à cause des gouvernements si divers qui l'ont régie tour à tour ont gardé une physionomie très particulière. Aucun des ouvrages écrits sur l'histoire des institutions de la France, ne pouvait s'adapter à celle de sa dernière province. Il en résultait que les travailleurs, manquant de guide pour leurs recherches, risquaient de s'égarer quelquefois ; ne pouvant connaître tous les documents relatifs à l'histoire des communes, s'isolaient trop dans leur monographie. présentaient souvent certains faits comme des particularités, alors qu'on les retrouve partout ailleurs, ou bien encore montraient avec une insuffisante clarté les conséquences de réformes introduites au cours des temps, et qu'ils ignoraient.

L'ouvrage sera donc pour eux un précieux instrument de travail. Ils y trouveront dans un exposé substantiel et clair, l'histoire des trois périodes des communes ; jusqu'en 1559, de 1559 à 1738, de 1738 à la première annexion, le mécanisme du régime financier, en un mot, toutes les connaissances indispensables aux auteurs de monographies, de même qu'aux secrétaires de mairies désireux de classer les archives communales qui leur sont confiées.

L'Académie Florimontane dont les sujets de concours d'histoire comportent si souvent des monographies de communes est heureuse de rendre hommage à l'érudition de M. Pérouse, et d'attirer sur son œuvre l'attention de ses collaborateurs et des candidats à ses concours. Les membres du jury pourront maintenant se poser la question suivante : L'auteur de la monographie qui nous est proposée connaît-il l'ouvrage de M. Pérouse ? Si oui, il est probable que son travail est satisfaisant. S'il l'ignore, au contraire, on peut craindre des erreurs graves qui ne manqueront pas d'avoir sur lui une influence fâcheuse, et d'en amoindrir la valeur. En un mot, l'histoire des institutions communales comble une lacune trop évidente pour qu'il soit nécessaire d'en souligner plus longuement l'importance.

G. L.

Paul-Edmond MARTIN : **Etudes critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne** (534-715). These présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Genève pour obtenir le grade de docteur ès-lettres. Avec une carte. Genève, Alb. Kundig. 1910, in-8°, XXXII-470 p.

M. Martin s'est proposé, écrit-il dans la préface de son livre, de « refaire, sur des bases critiques, un chapitre des origines nationales de la Suisse, telles que les ont popularisées les grandes histoires de ce pays, » et de « dresser sur les rapports des peuples qui l'habitaient alors, l'état de nos connaissances historiques ». En d'autres termes, son œuvre est une histoire des évènements et des institutions de la Suisse à l'époque mérovingienne, accompagnée, mêlée d'une critique des sources grâce auxquelles on peut faire revivre ces institutions ou rappeler ces évènements. C'est en cela que consiste l'originalité et l'utilité de son étude : les faits nous sont présentés tout au long, avec l'appareil critique qu'il est permis d'employer à notre époque pour la période qui va depuis la conquête de la Burgondie par les Francs (534), jusqu'à la mort de Pépin II (715), commencement de l'ère Carolingienne.

L'auteur a minutieusement approfondi les sources narratives qui concernent ce long espace de temps. Il a connu aussi les nombreux travaux publiés sur les diverses chroniques, comme celles de Marius d'Avenches, Grégoire de Tours, Frédégaire, le *Liber Historiæ Francorum*, les *Gesta Dagoberti*, les Annales Carolingiennes, etc. Sa bibliographie comprend à elle seule vingt pages.

Quant à sa méthode d'exposition elle est à la fois simple et sûre. L'évènement est présenté d'après la ou les chroniques qui le mentionnent, et dont M. Martin cite fréquemment de longs passages. Il nous met ensuite au courant de toutes les objections ou interprétations diverses suscitées par l'examen de ce passage, donne les raisons particulières pour lesquelles il partage l'opinion de tels ou tels critiques, ou bien rejetant leurs conclusions, expose ses théories personnelles, la plupart du temps neuves et heureuses.

Les résultats de cette méthode ne pouvaient manquer d'être intéressants. En outre du travail de condensation et de mise au point de tous les commentaires plus ou moins anciens publiés sur des textes plus ou moins connus, travail précieux et opportun, M. Martin nous paraît avoir apporté à l'histoire de la Suisse mérovingienne une contribution personnelle très

louable. C'est ainsi, par exemple, que la bataille de Vézéronce (524) qui d'après certains historiens était une défaite pour les Burgondes, doit être maintenant regardée comme une victoire pour eux. M. Martin nous apporte encore sur l'identification des peuples appelés « Suggentenses, Campanenses et Turenses », sur les origines du « patriciat burgonde », les limites de l'Alamanie et de la Burgondie en 535 des conclusions très justes, pour beaucoup, définitives. Nous devons une mention spéciale à sa théorie relative au « *castrum Tauredunum* ». Historiens et géologues liront avec intérêt son récit critique de la catastrophe de 563, dans lequel il expose les raisons qui l'ont amené à placer le lieu de l'éboulement près de l'endroit où le Rhône se jette dans le lac de Genève, et à identifier le « *castrum Tauredunum* » avec l' « *Ebrudunum* » de la *Notitia Dignitatum*. S'il n'a pas, ce semble, résolu toutes les difficultés provenant de l'identification des noms, il n'en reste pas moins que son hypothèse est vraisemblable et des plus séduisantes.

M. Martin, dont l'ouvrage est écrit d'après des sources la plupart narratives, quelques-unes diplomatiques, nous met en garde à deux reprises contre les découvertes de l'archéologie, de la toponomastique et de la linguistique. Les résultats de ces sciences sont d'après lui encore hypothétiques : c'est pourquoi il les néglige. Nous ne pouvons que le lui reprocher : non, les résultats de ces sciences ne sont pas aussi hypothétiques qu'il le prétend. Il le reconnaît d'ailleurs, puisque lui-même s'en sert et en tire des conclusions. (Trésor découvert à Pfyn, p. 30 : inscription de Saint-Offenge, p. 83 ; de Belley, p. 96 ; de la Gayole, p. 328 ; identifications de divers noms de lieux, etc.) En outre, si quelques-unes de ces découvertes venaient infirmer ou confirmer ses théories, il lui était nécessaire d'en informer ses lecteurs et de les discuter. Sa thèse n'en a pas moins une grande valeur scientifique, et lui fait honneur.

G. L.

L'Abbé Cl. Robert, ch. hon., aumônier de la Visitation : **L'Abbé de Quincy (Ernest de Ville), vicaire général, supérieur du Grand-Séminaire, chanoine honoraire d'Annecy (1845-1899)**. Annecy, J. Abry, 1911, in-8°, xviii-664 p. 2 grav.

En publiant ce livre, écrit principalement pour l'édification

des âmes, M. le chanoine Robert n'a pas seulement rempli un rôle, on pourrait presque dire d'hagiographe, il a aussi fait œuvre d'historien. En effet, les fonctions importantes exercées par l'abbé de Quincy, l'influence réelle qu'il eut dans le milieu où il vécut. autant que ses vertus, le placent au premier rang des membres du clergé Savoyard, et de ce chef, retiennent sur lui l'attention de ceux qui s'intéressent à l'histoire religieuse contemporaine du pays.

L'abbé de Quincy est une très intéressante et très originale figure, bien caractérisée et mise en relief par son biographe. D'abord polytechnicien, puis officier d'artillerie à Metz, soudain, à la suite d'un cruel deuil de famille qui traversa sa vie, il renonça à la carrière des armes, qui cependant s'annonçait brillante, et fit ses études de théologie, successivement à Issy, Rome et Annecy. Il alla ensuite exercer les fonctions de vicaire à Boëge et à Saint-Julien. Enfin, après avoir passé par le secrétariat particulier et le vicariat général de l'Evêché, il devint Supérieur du Grand-Séminaire, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il vécut une existence toute débordante d'activité, toute consacrée à de multiples œuvres qu'il patronna avec l'ardeur et le dévouement d'un apôtre.

Le livre de M. le chanoine Robert est abondamment documenté. Les nombreux fragments de correspondance et de sermons qu'il cite jettent de la lumière et de la vie sur son œuvre. On pourrait cependant lui reprocher d'avoir enregistré quelques témoignages oraux, sans citer leur provenance ; d'omettre dans le récit des dates intercalaires qui en eussent facilité la lecture, enfin des imperfections de détail, comme le mot *Novarre* (3 fois p. 295) au lieu de Navarre, l'expression *façade dorique* (p. 428) au lieu de Renaissance, ou encore (p. 167), les « portes du cœur » opposées d'une façon inattendue aux « portes du presbytère », mais, l'ensemble de l'œuvre est très satisfaisant : sa lecture, qu'il n'est pas besoin de recommander, très intéressante.

G. L.

Le Directeur Gérant : Marc Le Roux.

14975. — Annecy, Imprimerie J. Abry.

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 5 juillet 1911

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

Jakob Fourmann : *Uber die Uberlieferung und den Versbau des Mystères de S. Bernard de Menthon*, 1 br. in-8°, Erlangen, 1911.

A. Terrier et Ch. Mourey : *L'Expansion française et la Formation territoriale*, 1 vol. in-8°, Paris, Larose, 1910.

D'Alexandry d'Orengiani : *Voyage en Savoie de l'Empereur Napoléon III et de l'Impératrice Eugénie* (27 août 5 septembre 1860), in-8°, Chambéry, 1911.

Van Gennep : *Un Cas de possession* (Ext. *Arch. de psychol.*, t. X, n° 37, 1910.)

J Revil : *Les Glaciations des Alpes françaises*. (Ext. de la *Géographie*.)

Tancrède Tibaldi : *Storia della valle d'Aosta*, 1 vol. in-12, Aoste, 1911.

Id. : *Monumenti e belleze in dispersione nella valle d'Aosta*, 1 br. in-12, Torino, 1910.

Id. : *Les Hôtels des Monnaies de la Cité et du duché d'Aoste*. (Ext. du *Journal le val d'Aoste*, 1910.)

Id. : *Veillées valdôtaines illustrées*, 1 vol. in-8°, Torino, 1912.

Jean Cordey : *Les Comtes de Savoie et les Rois de France pendant la guerre de Cent ans* (1329-1391), 1 vol. in-8°, Paris, Champion. 1911.

Gabriel Pérouse : *Inventaire sommaire des Archives départementales de la Savoie antérieures à 1793*. Archives civiles, série E, tome 1er, 1 vol. in-4°, Chambéry, 1911.

(Dons des auteurs.)

M. Désormaux dépose également deux superbes éditions : *La Savoie*, de Jacques Pelletier du Mans, et les *Chansons de l'Escalade*, sorties des presses de l'imprimerie Ducloz, de Moûtiers, et offertes à la Florimontane par M. Paris, bouquiniste à Annecy.

M. Serand dépose la brochure contenant les Statuts de

1. Sont présents : MM. Désormaux, Despine. Fontaine, Gaillard, Genevois, Gonthier, Grimont, Lavorel. Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Nanche, Perrin, Sautier-Thyrion, F. Serand, J. Serand. Excusé : M. Guerby.

l'Académie, le règlement de la bibliothèque Florimontane et les prix de vente des publications *Revue Savoisienne* et ouvrages de fonds.

Le même annonce le don fait à M. Guerby, pour les Archives de l'Académie, par Mme Rassat, d'un acte de vente du 26 mai 1788, passé en faveur de la Confrérie des Pénitents noirs d'Annecy, par la Commanderie de Compesières. Remerciements aux donateurs.

Sur la proposition de M. J. Serand, l'Académie émet le vœu que toutes les personnes ayant des papiers intéressant la Savoie, et dont elles désireraient faire l'abandon, veuillent bien en faire hommage à l'Académie Florimontane ou aux Archives départementales.

Deux candidatures sont proposées : M. F. Marullaz, de Morzine, aumônier à Evian et professeur à la Tour de Peilz (Suisse), par MM. Désormaux et Gardier ; M. Choisy, homme de lettres, par MM. Despine et Nanche. Suivant la coutume, en raison de l'ajournement au mois d'octobre de la prochaine réunion de l'Académie, il va être procédé au vote immédiat, si aucune objection ne se produit. L'assemblée approuve à l'unanimité. A la suite du dépouillement du scrutin les deux candidats sont proclamés élus.

M. Désormaux se fait un plaisir de signaler les deux thèses de son ancien collègue au Lycée Berthollet, M. Braesch. actuellement professeur agrégé au Lycée de Belfort, et récemment reçu docteur ès-lettres en Sorbonne, avec mention très honorable. La thèse principale *La Commune du 10 août 1792*, est une étude sur l'histoire de Paris du 20 juin au 2 décembre 1792, étude qui ne comporte pas moins de 1236 pages format grand in-8°. Analyser ce travail immense dépasserait le cadre de la *Revue Savoisienne*. Cependant il ne sera pas inutile de mentionner quelques chapitres qui ne manqueront pas d'intéresser plus spécialement le lecteur savoyard ; voyez par exemple, p. 1117 sqq. le récit de la fête qui eut lieu le 14 octobre 1792 pour célébrer la réunion de la Savoie à la France.

Le même présente de la part de MM. Gave et Marullaz le complément de la *Flore populaire*, destiné à paraître prochainement dans la *Revue*.

Le même a reçu du Général Borson un manuscrit relatif au patois savoyard tel qu'il était parlé il y a environ un siècle. C'est un recueil d'observations dues à J.-M.-F. Favre. Celui-ci fut, suivant une indication de M. le Général Borson, professeur

dans la maison Borson vers 1795-1808. M. Désormaux dépouillera ce manuscrit et en tirera le meilleur parti possible pour les études de dialectologie savoisienne.

M. Letonnelier fait une communication sur une curieuse donation datée du 3 avril 1477 (original sur parchemin aux Archives communales d'Annecy), aux termes de laquelle N. Urbain de Vieugy, habitant de Cons, mandement d'Ugine, fils de feu N. Edouard de Vieugy, *alias* de Lespinier, fait l'abandon, en faveur de l'église paroissiale Sainte-Colombe, dudit lieu de Cons, de trente-et-une reliques de saints différents. Ce texte qui permet de compléter les quelques renseignements fournis par les registres de délibérations du conseil d'Annecy pour la fin du xve siècle et par le récent ouvrage de M. Stuckelberg, analysé par M. Eug. Ritter dans la *Revue Savoisienne* (1902, p. 25), offre aussi quelque intérêt pour l'histoire de la diffusion du christianisme. En effet, l'énumération des noms de saints mentionnés dans l'acte de donation, noms qui tous. sauf quatre, sont ceux d'Apôtres, d'Evangélistes, de saints de la primitive Eglise, montre qu'en Savoie comme en France a dû fleurir la théorie de l'Apostolicité des Gaules, d'après laquelle toutes les églises, même les plus obscures auraient été évangélisées par un disciple du Christ ou des premiers apôtres. Cette théorie a été combattue par Mgr Duchesne, dans ses *Fastes épiscopaux de l'Ancienne Gaule*.

M. Le Roux fait une communication détaillée (v. p. 161) sur la maladie qui sévit actuellement avec intensité sur les Gardons du lac d'Annecy. Il décrit, avec dessins à l'appui, le champignon *(Achlia prolifera)* cause de l'infection, l'évolution de la maladie, son origine et ses causes probables et indique les moyens d'enrayer cette épidémie.

Le même attire l'attention sur un champignon hyphomycète *Isaria farinosa* à conidies du genre Cordiceps qui parasite et tue le ver blanc (larve du Hanneton). La terre remuée, ces temps derniers, au jardin public d'Annecy contenait en quantité des vers tous envahis et comme momifiés par l'action de ce champignon qui est un auxiliaire de l'homme dans la destruction de ces larves justement redoutées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

ENQUÊTE
SUR LES PARLERS SAVOYARDS

A Monsieur Antoine Thomas, de l'Institut.

MESSIEURS ET TRÈS HONORÉS COLLÈGUES [1],

Avant de communiquer à la presse les réflexions suivantes sous la forme d'une plaquette extraite de la *Revue Savoisienne*, j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie Florimontane les résultats de l'enquête relative aux parlers de Savoie, dont j'ai pris l'initiative.

Cette enquête fut entreprise, vous ne l'avez pas oublié, sous les auspices de notre Société, et l'Académie de Savoie a bien voulu l'encourager de son haut patronage.

Permettez-moi tout d'abord d'adresser aux deux principales Compagnies savantes de notre région, dont les membres ont accueilli ma proposition à l'unanimité, l'expression de ma profonde gratitude.

Sans distinction d'opinion, les journaux locaux, avec une grande obligeance (il y aurait mauvaise grâce à faire ici une exception), ont informé le public de ma proposition. Plusieurs même de leurs rédacteurs, non contents de débattre la question (on en jugera par tels extraits que nous leur emprunterons), ont fait appel à leurs lecteurs, soit pour appuyer et compléter leurs assertions, soit pour les contredire. C'est pour moi un agréable devoir de rendre hommage à semblable courtoisie. Avec la presse, je remercie très vivement mes divers correspondants, Savoyards de naissance ou d'adoption, dont le concours fut si cordial [2].

La question posée dans la *Revue Savoisienne* [3] peut se résumer ainsi : Devons-nous souhaiter que les multiples idiomes locaux continuent à subsister? Serait-il au contraire utile de hâter leur disparition ?

1. Lecture faite à l'Académie Florimontane (séances d'octobre et de novembre 1911.)

2. M. van Gennep, entre autres, membre d'honneur de notre Académie, a donné à sa réponse la forme d'une brochure du plus vif intérêt. Nous ne saurions trop en recommander la lecture à tous nos concitoyens.

3 *Revue Savoisienne*, 1911, p. 15 sqq. Voyez aussi *La Savoie littéraire et scientifique*, publiée par l'Académie de Savoie, 1911, p. 178, et les divers journaux indiqués dans la Bibliographie

Tous ceux qui, après avoir lu le communiqué des journaux. ont réfléchi quelque peu, seront, j'aime à le croire, unanimes à reconnaître la portée de cette discussion. Mieux que de longs commentaires. la page suivante. extraite de *La Grande Revue* [1], témoignerait au besoin de son intérêt et de son actualité.

Dans un volume récemment paru sous ce titre : *Le Régionalisme*, M. Ch. Brun constatait la tendance marquée de nos contemporains à la décentralisation. D'après lui, le littérateur ne devrait plus se contenter d'avoir la connaissance approfondie de la région qu'il décrit, de ses traditions, de ses mœurs, mais employer en tout ou en partie l'idiome dialectal.

Un publiciste parisien, aussi mordant parfois que spirituel, Yves Scantrel, réfute ainsi cette opinion :

> La mission de la littérature française et le rôle de la langue française dans l'univers nous interdisent de pousser le régionalisme jusqu'à ses extrêmes conséquences. Paris est une force unique pour tout ce qui est français : soyons régionalistes autant que faire se peut, mais ne diminuons pas cette force unique. La langue française est une force unique pour tout ce qui est français : développons les littératures provinciales autant que faire se peut, mais ne diminuons pas cette force unique. Possible que dans les autres pays les littératures de dialecte soient un élément d'activité et d'influence ; en France, proscrivons toutes les littératures de dialecte. Le monde s'est accoutumé à chercher dans la littérature de langue française les idées par lesquelles il sera revivifié ; ne détournons pas de nous la curiosité passionnée du monde. En France, toutes les littératures régionales doivent être de langue française.

Et plus loin [2] :

> Tout effort pour la résurrection des littératures dialectales est en France un crime monstrueux, un attentat contre l'esprit français, contre l'influence française, contre la France elle-même.

Or il ne s'agit pas seulement du breton, du basque, du flamand, mais de tous les idiomes issus du latin lui-même au même titre que le francien :

> Mistral a du génie, tant mieux ! mais tant pis, s'il avait imposé à une partie de la France le dialecte provençal comme langue littéraire !

Avis aux futurs Mistral savoyards. Pourtant il n'est guère à craindre, s'ils se lèvent jamais, que leur génie finisse par « imposer » leur dialecte « comme langue littéraire » à leurs compatriotes.

Quelle que soit l'opinion qu'on ait sur l'utilité, au point de de vue purement national, de la « résurrection provençale »,

1. *La Grande Revue*, p. 182, n° du 10 juillet 1911 ; article d'Yves Scantrel, à propos du livre de J.-Charles Brun : *Le Régionalisme* (Bloud, éd.).
2. *Ibid.*, p. 183.

il ne peut être ici question que de la langue parlée, et non des productions plus ou moins littéraires rédigées en patois savoyard.

Aussi bien est-ce à la langue parlée que se rapportent presque toutes les observations qu'on m'a communiquées.

Avant de les exposer en détail, je ferai quelques constatations préliminaires.

Vous serez frappés tout d'abord de l'unanimité des réponses. Toutes aboutissent à une conclusion identique [1]. A peine peut-on noter quelques légères restrictions. Les parlers savoyards n'ont pas rencontré d'adversaires. Pourquoi ? Serait-ce par amour-propre local, ou ne trouverait-on en Savoie aucun des disciples de l'abbé Grégoire ? S'il en était un certain nombre, nous ne pouvons que regretter qu'ils n'aient pas jugé à propos de profiter de cette occasion pour exprimer leurs idées. Je les aurais mises en lumière comme celles de leurs contradicteurs, sans enthousiasme peut-être, du moins avec la plus grande impartialité.

Je constate également que le nombre de mes correspondants (24) [2] n'a pas laissé d'être assez restreint. Cette infériorité est, il est vrai, compensée par la valeur des réponses qui me sont parvenues. Tous les arguments qu'on peut faire valoir en faveur des patois ont été invoqués, souvent même avec un très grand bonheur d'expression. Et cette enquête n'eût-elle suscité qu'une seule réponse, l'étude magistrale publiée par M. van Gennep dans la *Revue des Idées* [3] sous ce titre : *La Décadence et la Persistance des patois*, je n'aurais certes pas à regretter d'en avoir pris l'initiative.

Comment d'ailleurs s'étonner que je n'aie pas eu le plaisir de dépouiller un courrier plus volumineux ? La question posée n'avait pas trait à la politique ; elle n'offrait aucun avantage commercial. En Savoie, comme ailleurs, le public se désintéresse trop peut-être des problèmes spéculatifs dont il ne conçoit pas l'utilité immédiate, problèmes dont la solution peut avoir cependant une haute portée sociale. S'il fallait une preuve entre

1. Une seule exception, comme on le verra plus loin. Elle est d'une correspondante étrangère à la Savoie. Cf. aussi l'opinion de M. Duffresne.

2. Au cours de la séance d'octobre, MM. Gonthier, Nanche et le Général Maillot, entre autres Florimontans. ont fait connaître leur sentiment. (Cf *L'Industriel,* n° du 6 octobre). M le chanoine Gonthier s'était déjà expliqué dans la *Revue Savoisienne,* 1900 : *Etude sur le Patois savoyard.* M le chanoine Lavorel discutera les résultats de cette enquête.

3. *Revue des Idées,* 15 juin 1911. brochure in-8° de 16 p. ; Paris, bureaux de la *Revue des Idées.*

cent, il suffirait de rappeler les médiocres résultats du récent concours de folk-lore ouvert par l'Académie Florimontane. Ajouterai-je, avec tels de mes correspondants, que, même dans les Sociétés savantes, le nombre des travailleurs est trop souvent infime ; que les recherches concernant le passé paraissent suspectes aux esprits prévenus ; que les dialectologues, comme les archéologues et les médiévistes, risquent parfois d'être taxés d' « obscurantisme » ? « Je me figure, nous prédisait un très distingué patoisant, que seuls les amis du patois vous écriront. Les autres estimeront sans doute que le jeu ne vaut pas la chandelle et que le patois doit être aussi quelque chose de clérical [1]. comme le latin. »

Sans me laisser décourager par cette humoristique boutade, j'ai poursuivi mon enquête. Seules. des personnes ayant reçu une forte culture avaient répondu par écrit à ma question. Par des conversations, des interrogations orales, j'ai essayé de combler cette lacune. S'il était scientifique de généraliser les attestations ainsi obtenues, je dirais volontiers qu'ouvriers et paysans sont d'accord pour conclure ainsi que les intellectuels.

Sous quelle forme convenait-il de faire connaître les résultats de cette enquête ? On pouvait publier successivement dans leur texte intégral les communications de tous les correspondants. Je préfère introduire dans cet exposé un ordre plus méthodique. J'ai essayé de classer les arguments, en évitant la répétition des formules épistolaires, qui seraient fastidieuses. En un bref appendice bibliographique, je donnerai l'indication exacte des principaux ouvrages qu'il sera bon de consulter, si l'on désire compléter les réflexions suivantes par d'utiles lectures.

* * *

I. — Il ne faut pas hâter la disparition des patois. Telle est la première assertion. Là dessus. tout le monde est d'accord : pas de mesures prohibitives. Elles seraient d'ailleurs absolument vaines : toute pression ne ferait qu'amener protestations et réaction [2].

On dit que les patois s'en vont ; c'est dommage. On risquerait beaucoup, je crois, à vouloir précipiter brutalement leur disparition. La brutalité est un aveu d'impuissance. Ne pensez-vous pas que, parmi nos Savoyards, plus

1. Un esprit vraiment libre sera t-il longtemps encore traité de « clérical », par quelques-uns, d' « anti-clérical » par quelques autres ? Quand serons nous enfin débarrassés de ces puérilités ?

2 Cf. van GENNEP, p. 4

d'un y répondrait par le mot du Rumillien : *E capwé ?* (Mlle Mathilde TROMBERT.)

Mon patois ressemble à celui que vous avez ..... étudié. Le détruire c'est faire perdre à la petite patrie sa personnalité, qui ne peut faire tort à la France. (M. J. CORCELLE.)

Imposons à tous les Français la langue française, mais laissons à chacun le droit d'exprimer par un langage particulier ses idées particulières. (M. THÉVENET)

Détruire notre patois serait un attentat gratuit et dangereux à une personnalité qui n'a rien que de respectable, à une individualité qui offre beaucoup d'avantages et ne présente aucun inconvénient. (M. Ch. DUFAYARD : in *Le Patriote républicain.)*

Toute mesure prohibitive de l'Etat froisserait les populations et aliénerait les sympathies. (M. L. VIBERT : in *L'Avenir Savoyard.)*

Le peuple a le plus grand intérêt a bien connaître sa langue nationale et un gouvernement a le devoir de lui en imposer l'étude. ce qui ne veut pas dire qu'il faille par des mesures coercitives empêcher nos paysans de faire usage de leurs patois chez eux et entre eux. (M. H. BOUCON.)

Pour quelques-uns, pareilles mesures ne seraient pas seulement dangereuses; elles seraient inutiles. Pourquoi décréter la mort des patois, puisqu'ils ne tarderont pas à s'éteindre doucement ?

Le patois mourra un jour de sa belle mort. Il n'est pas nécessaire de le tuer. (M. L. VIBERT : *L'Avenir.)* [1]

La disparition des dialectes se produira fatalement à la longue devant les progrès de l'instruction et le développement de plus en plus grand des moyens de communication. Les patois seront absorbés peu à peu par les grandes langues nationales, et certains philologues prétendent même que celles-ci à leur tour seront absorbées par l'une d'elles, français, allemand, anglais — qui deviendra la langue universelle. Point n'est besoin de l'espéranto, nous disent ils, la langue internationale se fera d'elle même avec le temps. (M. BOUCON)

* * *

Pourquoi, en effet, évincer les patois? Il ne faut détruire que ce qui est nuisible. Les patois le seraient-ils ? Nullement.

En ce qui concerne plus particulièrement nos régions, la même opinion est ainsi exprimée :

Est-ce que par hasard l'emploi de notre dialecte a jamais entravé celui du français ? (M DUFAYARD)

Il faut se garder de faire la guerre aux patois. D'autant plus que nos patois ne sont plus en général assez vigoureux pour être un danger ou une cause de faiblesse dans l'expansion du français. (M. BERNUS.)

L'usage des parlers locaux en Savoie ne nuit nullement à l'emploi partout répandu de la langue française, s'y oppose moins encore. *(Le Savoyard de Paris.)*

1. Voyez aussi les reflexions de M Gavard.

Une seule dissonance, et ce n'est pas de la Savoie qu'elle nous parvient.

Une jeune correspondante de la Bresse louhannaise m'adresse les réflexions suivantes :

Je trouve qu'au point de vue pratique [1] il serait utile de supprimer les patois, surtout maintenant que l'administration est si centralisée, que les relations commerciales sont si développées et que tant d'hommes voyagent. Ceux qui s'entêtent à garder leur patois se créent des difficultés. En même temps ils en créent aux autres.

Le patois ne peut devenir une langue nationale. Aussi sa persistance est-elle sûrement un retard, non seulement au point de vue économique, mais encore au point de vue : unité de la France [2]. (Mlle L. Boissard.)

*
* *

II. — Bien loin de chercher à détruire les patois, on doit souhaiter qu'ils coexistent longtemps encore à côté du français ; on doit même s'efforcer de les maintenir le plus longtemps possible.

Lorsque M. Désormaux demande si je trouve un avantage à ce que les divers parlers locaux subsistent à côté du français, je réponds : Oui certes ! de toutes mes forces.

Ainsi s'exprime M. van Gennep (p. 10), et cette opinion est à peu près unanime [3]. Pour quelles raisons ? Les unes sont d'ordre général, et peuvent être invoquées à propos de n'importe quel parler dialectal ; les autres sont plus spéciales à la Savoie.

Voici comment on pourrait les classer :

Nos plaidoyers en faveur des parlers locaux s'appuient **A**] sur le sentiment, ou **B**] sur l'utilité : traditionnalisme et parti-

1. Cf. van Gennep : « Quel que soit mon amour des parlers locaux, je sais qu'ils empêchent l'homme qui ne sait qu'eux de gagner sa vie aussi bien que celui qui parle la langue nationale. » (Page 4.)

2. Mlle B. atténue elle-même son appréciation en ajoutant :

« Pourtant je ne voudrais pas le voir disparaître »... Suivent des raisons de sentiment (esthétique) analogues à celles qui seront exposées plus loin.

3 Quelques exceptions cependant : « Je ne vois aucun inconvénient à ce qu'on conserve les patois Je n'y vois non plus, à mon humble avis, grand avantage. » (M L. Vibert). M. Boucon va plus loin. Selon lui la disparition des patois, qui serait un mal pour le linguiste, serait un bien pour le peuple — A compléter à l'aide des raisons invoquées par M. van Gennep (brochure citée, passim, et notamment p. 8.) Celui-ci montre fort bien le rôle des relations économiques. Elles sont pour lui « le facteur de transformation linguistique le plus important » :

« Ainsi s'est imposée à tous nos producteurs la nécessité, pour écouler leurs produits, de faire usage de la langue commune et nationale, pour ne plus garder le patois que dans l'usage domestique. Le français rapporte, le patois ne rapporte rien : le stade suivant sera que le patois gêne .. Et cette loi de concordance entre les formes de la production et le mode de langue est si nette que, partout où vous voyez un patois prédominer sur une langue nationale, vous pouvez affirmer un moindre développement économique. »

cularisme, sens de la mesure et des convenances, patriotisme, idées religieuses ou esthétiques d'une part ; de l'autre, intérêt, soit d'un groupe d'individus, soit de la langue française elle-même, soit enfin de la science (philologie, pédagogie). Des motifs d'ordre historique **C**] complèteront cet exposé.

Quant aux arguments sociologiques et économiques, je me permets de renvoyer une fois pour toutes à la brochure de M. van Gennep : elle abonde en aperçus aussi originaux qu'instructifs.

A] Appel aux sentiments.

a) Traditionnalisme. — L'attachement aux traditions ancestrales, aux souvenirs d'enfance, est bien indiqué dans l'article de M. Dufayard, comme dans une lettre fort intéressante à divers titres que m'a envoyée un curé savoyard, qui désire garder l'anonymat :

« J'aime ces pauvres vieux », écrit-il, et je crois bien que, pour n'être pas rappelé dans toutes les communications reçues, ce sentiment doit être à peu près général.

M. Marullaz, entre autres, l'a excellemment traduit :

Nos parlers locaux méritent d'être respectés et maintenus, d'abord à raison de leur vénérable antiquité.

Il serait vraiment bien étrange que notre époque, si légitimement soucieuse de conserver tous les souvenirs archéologiques du pays, négligeât dans nos parlers locaux les monuments les plus expressifs et les plus vivants des anciens âges — C'est, en effet, l'histoire de l'esprit humain lui-même qu'ont enregistrée pour nous, passez-moi l'anachronisme, les précieux « phonographes » que sont nos patois.

Mais, dira-t-on, nos richesses archéologiques une fois classées dans les salles d'un Musée, tous les intérêts qui s'y rattachent sont sauvegardés ; de même, quand les richesses philologiques de nos patois auront été recueillies et bien mises en valeur dans les savantes colonnes d'un dictionnaire, la disparition du patois ne saurait plus rien avoir de fâcheux...

Ce n'est point mon avis. — Combien de bons esprits préféreraient retrouver nos monuments archéologiques dans leurs cadres séculaires, même à l'état de dispersion, plutôt que dans les galeries d'un Musée !

Du moins l'intérêt de leur conservation a rendu nécessaire leur groupement ; mais il n'en va pas ainsi pour nos parlers locaux.

Sous prétexte que toute la flore du pays est actuellement classée dans les herbiers des botanistes, qui donc pourrait prendre son parti de la suppression du règne végétal ?

Or, de même que les plantes de nos Alpes ne peuvent vivre et fleurir que dans leurs habitats providentiels, de même les vocables et formes diverses de nos patois ne conservent leur vie, avec leur saveur et leur pittoresque, que sur les lèvres de nos paysans — Dieu nous préserve de les voir jamais s'y éteindre ! (M. Marullaz)

Personnellement, je tiens beaucoup à mon vieux patois alsacien. qui me rappelle de bons souvenirs d'enfance [1]... (M. Lehr.)

Les relations des parlers locaux avec le sol (voyez aussi plus loin : *Esthétique)* sont indiquées dans le passage suivant d'un correspondant valdôtain :

Le patois doit subsister toujours à côté du français, car le patois est la langue de l'endroit; c'est le produit du sol, c'est la figure distinctive du terroir. Comme deux paysages ne se ressemblent pas, ainsi deux patois, qui sont l'effet du paysage, ne se ressembleront jamais Le patois est une des faces de l'union du peuple avec le sol ; c'est un de ses résultats [2]. (M. l'abbé Petigat.)

b) Individualisme et Particularisme.

Le premier avantage du patois est de renforcer l'individualité de chaque homme. (Van Gennep, p. 11.)

Que ce soit un bien ou un mal, il convient de maintenir les patois pour satisfaire l'esprit de clocher, le particularisme local. *(Le Savoyard de Paris)*

Pour M. Dufayard, le patois est aussi « un élément essentiel de la vie locale et cantonale ».

C'est également l'opinion de tous les « régionalistes » :

Je crois fort aux principes de décentralisation, et les parlers locaux en sont la meilleure garantie. Souhaitons qu'ils persistent et surtout ne s'entachent pas de barbarismes modernes. (M. E. Fabre) [3]

1. Cf. les raisons de sentiment exposées au début de la brochure de M van Gennep

2. Cf. van Gennep, p. 5, sqq (sur les « pays » de France.)

3. M Jean Terrier exprime un souhait identique. (qui est plutôt une doléance) : « Je me bornerai à constater avec regret combien le patois d'Annecy, et même celui des communes environnantes, devient de plus en plus une sorte de macédoine de mots français patoisés, entremêlés de termes d'argot ou d'origine douteuse. d'où sont peu à peu exclues les expressions savoureuses et pittoresques qui en faisaient le charme et auraient permis, avec quelque raison, à notre vieux dialecte savoyard de se maintenir ou d'être cultivé par quelques fervents à côté du français pur Ne voit-on même pas nos meilleurs patoisants. dans leur langage ou leurs productions littéraires, se servir de néologismes (si l'on ose s'exprimer ainsi), alors qu'existent des mots de pur crû savoyard, dont ils ne se souviennent pas ou qu'ils ignorent ?

« S'agit-il de répondre à un questionnaire du genre de celui que vous m'avez soumis *. il faudra fouiller dans sa mémoire ou parcourir les colonnes du *Dictionnaire Savoyard* de la lettre *a* à la lettre *z*. si on l'a à sa disposition ; ou bien, si l'on questionne un paysan et qu'on lui demande le terme patois servant à désigner tel objet. telle coutume, pris de court, interloqué, il vous indiquera un mot français patoisé quelconque ou réfléchira longuement avant de trouver le mot propre. alors que dans le langage courant ce mot se présentera naturellement à ses lèvres.

« Pour remédier à ce défaut de mémoire, à cette ignorance du vieux langage savoyard. un Dictionnaire donnant, à côté du mot français, les synonymes patois ou les locutions ayant la même signification s'imposerait ; mais je sais trop à quelles difficultés matérielles vous vous êtes heurté lors de la publication du *Dictionnaire Savoyard* pour insister davantage sur ce point. et espérer qu'il paraîtra un jour. »

* Il s'agit d'un questionnaire relatif aux differentes appellations des repas en Savoie

c) Sentiment patriotique.

Nos patois sont à maintenir au nom même du patriotisme le mieux entendu. — Dans son récent manifeste pour conjurer « la crise du français » par le retour à la « culture latine », M. Richepin soutient à bon droit que l'abandon des traditions et de la langue du pays marche de front avec la désaffection du citoyen pour sa patrie. Il me semble que c'est *pour le moins* aussi vrai quand il s'agit du patois. L'abandon du patois est la conséquence non la cause hélas! — de cette folie de centralisation qui tend à absorber tous les éléments de la vie de province dans le tohu-bohu de la capitale; c'est la conséquence de ce mouvement d'émigration vers les villes qui fait le désert dans nos campagnes, le vide de tant de foyers et la désolation finale du pays. C'est la conséquence de ce besoin maladif d'égalité qui chaque jour multiplie les déclassés et les malheureux, au grand dommage de la grande et de la petite patrie. C'est la conséquence encore de cette fièvre d'égoisme et de jouissances qui, mettant au rancart les intérêts généraux et les vertus traditionnelles, bonheur et gloire des vieilles générations, fait que chacun aujourd'hui se croit autorisé à ne vivre que pour lui-même et les jouissances immédiates, lesquelles du reste il ne sait plus chercher ailleurs que dans ses intérêts matériels ou les jouissances sensuelles.

Et tout cela, si je ne me trompe, c'est à son tour la conséquence de l'éducation trop exclusivement utilitaire et individualiste qui menace de tout emporter à la ruine, dans notre pays. (M. Marullaz)

d) Sentiment religieux. — On ne s'étonnera pas que M. Marullaz, qui est prêtre. associe le sentiment religieux au sentiment patriotique. On ne s'étonnera pas non plus qu'un universitaire, infiniment respectueux de toutes les croyances sincères, reproduise ici scrupuleusement l'opinion de son correspondant. Celui-ci est le seul qui ait invoqué cet argument; mais je ne crois pas être inexact en supposant que M. l'abbé Marullaz s'est fait l'écho, ou si vous le voulez, le porte-parole de ses confrères.

En ma qualité, conclut-il, de vieux serviteur — bien fourbu — de nos vieilles humanités, en ma qualité de patriote, en ma qualité de chrétien, aussi et surtout, je regrette profondément la crise du patois, où je ne puis voir qu'une conséquence lamentable de la crise autrement grave du *français*, du *patriotisme* et de la *civilisation chrétienne*.

Si j'avais à dire mon opinion sur les moyens d'écarter ou tout au moins d'atténuer le danger, avec beaucoup de bons esprits nullement suspects d'exagération dans le sens des idées religieuses, je dirais, à ma façon, que je n'en vois pas d'autres qu'un prompt et franc retour a la culture latine pour les classes dirigeantes et à l'éducation spiritualiste et chrétienne pour tous les citoyens .. (M. Marullaz.)

A ces « théories », que M. l'abbé Marullaz, dans sa formule finale, n'hésite pas à qualifier de « rétrogrades », s'oppose diamétralement la conception de M. van Gennep :

Il n'y a plus lieu de craindre aujourd'hui que, comme le disait le conven-

tionnel Barrère, les patois puissent être « les instruments du fédéralisme, de la superstition et du fanatisme ». Je sais bien que le clergé catholique espère par le breton maintenir sous sa domination la Bretagne croyante, et que le mouvement « nationaliste » a partie liée avec les divers mouvements dits « régionalistes ». De la part de ces partis d'opposition c'est une tactique proprement enfantine, et qui se fonde toujours encore sur la conception ancienne que la politique et la religion sont des forces directrices. Elles l'ont été, elles ne le sont plus. Ce qui dirige aujourd'hui, ce sont les nécessités économiques.. (Van Gennep, p. 13.)

e) Esthétique : Beauté, richesse des patois, etc.

Je ne parle pas le savoyard. Je feuillette avec beaucoup d'intérêt votre *Dictionnaire :* je recueille çà et là une locution pittoresque en écoutant les indigènes de Saint Blaise ; mais je ne fais cela qu'en amateur, et je me donne tort. Je tiens au patois par romantisme, par goût de la couleur locale, comme je tiens aux costumes provinciaux [1]... (Mlle Trombert)

Je pense qu'il serait fâcheux de voir disparaître les parlers locaux, qui sont comme les diverses nuances d'un tableau. (M. Lehr.)

Ce qui fait l'attrait d'une région, c'est sa physionomie propre, ses costumes, son langage familial, son aspect physique. Il faut laisser à chacun sa vie propre, ses habitudes J'aime bien la mode de Paris ; mais je crois qu'il est bon de conserver aussi le clocher du petit village. (M. J. Corcelle.)

Les patois contribuent heureusement à mettre de la diversité dans l'unité nationale. (M. Dufayard).

Bien plus, ceux de nos régions méritent de survivre à cause de leurs qualités intrinsèques :

Notre patois n'est pas, en face de la langue maternelle, un élément barbare et hétérogène qui l'exclut et la contrarie. C'est un français logique et sans inconséquences, que la pierre ponce de la grammaire scientifique et le grattoir révolutionnaire du juriste ne sont pas arrivés à déformer et qui reste pour nous le parler natif et indestructible, la langue vivante et ingénue. Il a conservé ses formes robustes et ses mots primitifs qu'employaient nos vieux auteurs [2], et qui doivent rester à nos yeux un titre aussi éternel qu'honorable d'origine et de mentalité françaises. Nos paysans disent un *goy* pour une serpe : Ronsard aussi. Ils écrivent *afanner*, comme Brantôme. et *matefain*, comme Rabelais. Vous pouvez leur lire les *Regrets* de la *belle Heaulmière* tels que les écrivit maître François Villon en plein xve siècle : ils les comprendront aussi bien que les philologues les plus experts :

Ainsi le bon temps regrettons
Entre nous, pauvres vieilles sottes.
Assises bas. à croppetons,
Tout en un tas comme pelottes,
A petit feu de chènevottes.

(M. Dufayard.)

De même, M. le curé de X., nous l'avons vu, « aime ces pauvres vieux » que sont les patois. Il les aime par affection

1 Cf. van Gennep. p. 3.
2. Sur les archaismes. cf *Le français parlé en Savoie,* p. 13 sqq.

filiale sans doute, mais encore parce qu' « ils ont beaucoup d'esprit ». C'est aussi le sentiment de notre correspondant valdôtain :

Le patois est la seule langue expressive pour le peuple. Il y a une beauté littéraire dans le patois, et c'est sa propriété de termes, son adaptation à la vie et au sentiment du peuple. Sa richesse d'expression ne peut se trouver et ne pourrait vivre dans une langue générale et dans une langue qui se pique ordinairement d'idées. (M. l'abbé PETIGAT.)

Une thèse identique forme la seconde partie de la démonstration de M. Marullaz :

Nos patois méritent encore d'être respectés et maintenus à raison de leur richesse remarquable.

Dans sa *Lettre à l'Académie*, Fénelon — un auteur bien vieilli peut-être — dit qu'une langue est riche quand elle suffit à l'expression de toutes les idées de ceux qui ont à l'employer. Nul doute que nos patois n'aient, dès l'origine, possédé cette honorable aisance à l'égal du français. A ce frère rapidement embourgeoisé nos patois pourront sans fausse honte emprunter par la suite de quoi fournir aux idées successivement acquises le long des âges un vêtement sortable.

Intégralement reproduit du français ou légèrement adapté, ce vêtement d'emprunt donne même aux nombreuses acquisitions de nos patois un air de famille autrement réussi que celui des trop nombreuses formes exotiques du français actuel.

En prenant de la sorte leur bien partout où ils le trouvent, et en le faisant bien leur, nos parlers locaux ne sont pas en peine de se faire une vraie richesse — richesse relative assurément ; où donc est l'absolu en cette matière ? — mais richesse relative qui demeure bien loin de la pauvreté.

Ayant pu consigner jusqu'à près de 7,000 mots bien patois dans mon *Glossaire i Bm* [1], j'y ai relevé quantité d'expressions — près d'une centaine rien que dans les A — que le français est incapable de traduire sans périphrase, et qui, presque toutes, sont d'une joliesse et d'un pittoresque achevés.

J'y ai relevé de même l'abondance extraordinaire de la langue... « verte ». Honni soit qui mal y pense ! Le paysan caustique et retors ne peut trouver ailleurs que dans son patois l'expression entière de toutes les finesses narquoises qui constituent souvent le fonds de sa mentalité.

Il y a chez les gens du peuple de ces verves patoises, où l'esprit pétille de façon si brillante que de telles envolées — souvent très soutenues — sont absolument intraduisibles, inimitables en français. Nous ne sommes donc pas si pauvres !

Sans parler des ressources leur venant d'un vestige de déclinaison et de conjugaisons à doubles formes, personne n'ignore que nos patois donnent à certaines voyelles des sonorités spéciales, et enrichissent les consonnes de nombreuses articulations rudes ou gracieuses inconnues au français [2].

Eh bien ! quel est donc le chef d'orchestre capable de condamner au

1. Il s'agit d'un *Glossaire du Patois de Morzine,* que M. Marullaz, avec une extrême obligeance, a recueilli pour être inséré dans le *Supplément du Dictionnaire Savoyard,* et qu'il a eu l'amabilité de me dédier.

2. Cf. van GENNEP, p. 11.

silence pour toujours tout un ensemble d'instruments, c'est-à-dire de moyens d'expression, n'existant nulle part ailleurs ?

Toutes proportions gardées, c'est pourtant ce que ferait l'abolition de nos parlers locaux. Vivent donc nos patois ! (M. MARULLAZ.)

Le troisième argument de M. Marullaz est du même ordre :

Nos patois, dit-il, sont même à maintenir dans l'intérêt de l'art — sans paradoxe !

Aux esthètes qui regardent nos patois comme des parlers absolument frustes et sans capacité artistique, est-ce que le provençal n'a pas brillamment prouvé le contraire ? Pour n'être pas du pays des cigales, le patois savoyard n'a-t-il pas prouvé à son tour que toute prétention littéraire ne lui est pas interdite ? Telles poésies de Béard, Agnellet et Desservetaz sont de vrais bijoux littéraires.

Pour les goûter, il faut évidemment surmonter les difficultés — enfantines — de la graphie reçue, et puis avoir l'oreille... et l'âme quelque peu savoyardes ; mais pourquoi le langage populaire serait-il exclu à priori des régions du beau littéraire, au moins dans certains genres mieux à sa portée ? Ici encore il y a du relatif. N'est-ce pas Beaumarchais qui a dit : « Les gens du peuple réussissent plus de figures de rhétorique en un jour de marché que nos quarante académiciens en un an. »

Bien que nos patois aillent rarement sans quelques formes rudes et étranges, il en est qui sont de ravissants gazouillis ; et il n'est pas rare de les entendre parler avec une telle virtuosité, tant de finesse dans la pensée et de pittoresque dans l'expression, une telle harmonie entre le fond et la forme que c'en est une vraie musique pour l'oreille et un régal d'artiste pour l'esprit... pas moins !

Ruskin, se trouvant pour la première fois en présence d'un chalet de nos Alpes, le considérait comme le plus joli morceau d'architecture qu'il eût rencontré en Europe. Et pourtant, dit-il, ce n'était rien en soi, rien que quelques troncs d'arbres moussus, reliés entre eux grossièrement, avec deux ou trois pierres grises sur le toit ; mais toute la valeur de cette modeste habitation humaine venait de sa parfaite harmonie avec la nature environnante. C'était une note juste dans le paysage ; toute sa beauté consistait dans son adaptation parfaite à sa destination, dans l'emploi judicieux des matériaux à portée, et dans l'absence totale de prétention.

Ne sont-ce pas là autant de titres de nos patois à la capacité artistique ?

Un critique d'art, G. Fatio, conclut un joli commentaire du texte cité de Ruskin par ces paroles : « L'architecture de ces régions élevées, ayant conservé son caractère original et historique, appartient aussi bien à l'histoire de *l'art* que les chants populaires font partie de l'histoire de la musique.

Et pourquoi n'en pourrait-on dire autant de nos patois ? — En osant réclamer leur maintien au nom de *l'art*, j'ai pourtant moins en vue des productions artistiques à en espérer que des attitudes antiesthétiques à éviter [1]..... (M. MARULLAZ)

1. Cette phrase sert à introduire un développement concernant les rapports des patois et de la langue française (pureté), que nous retrouverions plus loin, avec un appel au sentiment des convenances et de la mesure.

B] Raisons d'intérêt.

a) Intérêt d'un groupe d'individus.

Le patois peut jouer le rôle de langue secrète pour les originaires d'une même région loin de leur pays, par exemple au régiment. (M. Ferrero.)

On développerait cette idée en rappelant trois ou quatre parlers plus ou moins conventionnels nés en Savoie : le *têratsu*, le *ménedigne*, le *mourmé* et le *farià* (ou argot des ramoneurs) [1]. Le *ménedigne* et le *mourmé* notamment ont longtemps servi aux maçons et tailleurs de pierre de la vallée du Giffre pour converser avec ceux de leurs compatriotes émigrés loin de la région de Morzine et de Samoëns.

Le patois, dit également M. l'abbé Petigat, est une façon de se distinguer : donc une arme d'indépendance. C'est en même temps une façon de se reconnaître entre les gens d'un même coin : donc aussi une arme de décentralisation.

Des arguments identiques sont allégués par M. van Gennep [2]. Dans les grandes villes existent des « groupements régionaux ». Ces groupements se distinguent par la langue. Ils « ont travaillé avec énergie pour le maintien, et parfois pour la renaissance de leur parler natal : par conversations, réunions, revues, etc. » M. van Gennep voit dans ce fait une de ces « contre-tendances qui agissent en faveur du maintien des patois ».

[Sur l'utilité du patois, « langue vivante », voyez plus loin l'opinion de M. l'abbé Gavard.]

b) Intérêt de la langue (et aussi de la littérature) française (expansion, enrichissement du vocabulaire, pureté, etc.)

Les patois peuvent empêcher la corruption du français. Cette assertion semble paradoxale au premier abord. Cependant le français usuel est, nous dit-on, bien plus altéré dans les régions où le français de l'Ile-de-France s'est depuis longtemps substitué aux parlers locaux. Tel est le cas, par exemple, pour la région d'Auxerre.

Ces réflexions, que l'une de nos plus distinguées collègues, Mlle I. Maugère, professeur au Lycée de jeunes filles d'Annecy, a bien voulu développer, en les appuyant sur des faits probants, coïncident avec celles de M. van Gennep, et sont confirmées par plusieurs autres de mes correspondants [3] :

1. Cf. van Gennep, p. 5. Voyez les mots *mourmé, têratsu,* in *Dict. Savoyard.*
2. *Id.*, p. 8.
3. Voir également les constatations pédagogiques de M. l'abbé Gavard, que nous transcrivons plus loin, et la dernière partie de la brochure de M. van Gennep.

J'estime qu'il y a lieu de laisser subsister les patois à côté du français, et cela dans l'intérêt même de la pureté de la langue française.

Vous n'êtes sans doute pas sans avoir remarqué que c'est dans le pays où on ne parle que le français qu'on parle le plus mauvais français.

Ce fait, quelque paradoxal qu'il puisse apparaître de prime abord, s'explique pourtant aisément.

Chaque pays a ses habitudes, son industrie, ses mœurs particulières. Pour exprimer les idées pour ainsi dire locales qui se rapportent à sa façon de vivre toute locale, il lui faut une langue locale.

Si vous imposez à ce pays une langue unique, le français. il sera obligé d'introduire dans la langue française, pour exprimer les idées qui lui sont familières, des mots. des expressions du terroir, qui bientôt déformeront la langue que nous ont laissée nos grands écrivains. Au lieu de l'unité de langage rêvée par les idéologues, vous aurez une multitude de langages divers, qui se délimiteront avec plus de facilité que la Champagne, et aussi avec plus de diversité, car non seulement chaque département, mais encore chaque canton, chaque commune aura le sien.

Si, au contraire, vous laissez au paysan, pour exprimer ses idées particulières. son langage particulier, il n'aura plus besoin. pour exprimer les idées générales, les idées courantes qui lui sont communes avec ses voisins, de maquiller la langue nationale, qui gardera ainsi toute sa pureté. (M. Thévenet.)

A cette opinion pourrait s'opposer. en partie du moins, la remarque suivante de M. le curé de X. :

Distinguons avant tout le corps et le vêtement. J'applique ce dernier nom à la manière d'écrire et de prononcer. A ce point de vue, il y a presque autant de formes que de communes. Et, sur le nombre des formes. il y en a de pitoyables, qui vulgarisent la mauvaise prononciation de certaines lettres et disposent à la conserver dans le français.

Ces indications sont un peu vagues : il y aurait lieu de les préciser. En tout cas, semblable inconvénient n'est-il pas minime, et jusqu'à quel point serait-il permis de généraliser ?

Voilà pour la pureté. Quant à l'expansion du français propre, les patois peuvent-ils y contribuer ? Peuvent-ils servir à le maintenir, dans une région donnée, contre des langues rivales ? Il semble que sur ce point les opinions soient divergentes. Il conviendrait sans doute de distinguer, avec les régions, les langues concurrentes.

Vous savez qu'on explique en partie les conquêtes du français dans le Valais par le fait que tous les Valaisans romands savent le français à côté de leur dialecte, tandis que les habitants du Haut Valais, s'ils lisent l'allemand, ne savent pas s'exprimer autrement que dans leur patois germanique.

Il y a une exception à faire pour les districts frontières, où le français se maintient difficilement. Là, la disparition du patois sera un gain pour le français [1]. Ainsi l'italien aura plus vite raison du français dans les hameaux

1. Cette opinion concorde avec les assertions d'un philologue bien connu, M. Dauzat, qu'on nous saura gré de transcrire ici :

de la Valpeline (dépendant du Val d'Aoste), parce que, ainsi que je l'ai constaté à plusieurs reprises, les habitants ne savent se servir que du patois, qui n'est pas une langue littéraire (ainsi à Oyace, dans les chalets de Chemine et du Val Soana). S'il en avait été ainsi à Aoste, l'italien aurait déjà gain de cause. (M BERNUS)

Les patois. comme on l'a dit plus haut, ont conservé de nombreux archaïsmes. Qui sait s'ils ne serviront pas à remettre en honneur quelques locutions vieillies? Ce serait une restitution faite au patrimoine national. Ils peuvent également l'accroître à l'aide de néologismes d'origine provinciale :

C'est une des sources où le français peut puiser pour s'enrichir et renouveler son vocabulaire, sans avoir recours à l'étranger. Les mots *luge*, *vire* (corniche sur rocher), *rimaye* (crevasse entre le roc et le glacier) sont tirés des parlers locaux. Il est regrettable de voir des publications alpines se servir de l'allemand *bergschrund* au lieu de notre *rimaye* romand. (M. BERNUS.)

Les rapports réciproques des patois et du français sont ainsi exposés dans le plaidoyer de M. Marullaz :

Pour notre admirable langue française, quelle disgrâce que de se voir défigurer par des esprits peu faits à ses règles aussi rigoureuses que délicates et des lèvres malhabiles à en rendre les riches nuances !

« Une des causes qui contribuent à la supériorité du français en Suisse (sur les langues rivales), c'est la décadence rapide des dialectes dans tout le pays romand Les patois ont disparu complètement de tout le canton de Neuchâtel : il faut l'astuce (?) d'un dialectologue pour en retrouver les derniers restes dans les environs de Genève et dans les parties les plus reculées du canton de Vaud ; il n'existe plus aujourd'hui de patois bien conservés que dans le Valais et le sud du canton de Fribourg (Gruyère). encore ne sont-ils usités qu'entre paysans. Il est très remarquable que les patois aient disparu précisément dans les cantons protestants, où l'on s'est de tout temps consacré au développement de l'instruction primaire. » (*La Suisse moderne,* p 272). Cette dernière phrase pourrait paraître assez blessante aux cantons catholiques. Il est curieux, à ce propos, de constater que les divergences dogmatiques peuvent avoir de très lointaines conséquences, même en linguistique ! (A rapprocher des arguments d'ordre confessionnel exposés ci dessus par M Marullaz.)

A ceux qui prétendent que le patois nuit au français, nous soumettons le curieux passage d'un romancier contemporain, qui a suivi sur ce point l'exemple de George Sand « Les patois servent à souhait le conteur : ils foisonnent d'archaïsmes savoureux, de latinismes soldatesques et césariens, qui perpétuent autour d'un pauvre mot un peu d'éternité romaine. Et, si l'on écarte les gasconismes criards et quelques menus verbes qui sont au style ce qu'une pointe d'accent est au langage, ces dialectes d'outre-Loire constituent une véritable base classique à de banales études primaires. C'est pourquoi le style et la pensée de certains méridionaux, qui n'ont jamais hanté que la « laïque », rendent un son d'humanités. Il est bon de ne pas abolir les patois Veillons à leur maintenance *... »

On verra ce qu'il faut penser des patois au point de vue pédagogique Le passage humoristique du romancier soulève également la question des provincialismes et celle de l'apport des parlers locaux à notre littérature. Elles offriraient un réel attrait, mais je ne puis que les indiquer ici.

Sur les provincialismes, cf. *Le français parlé en Savoie,* p. 16 sqq , et plus généralement, F. BRUNOT : in *H. de la Litt. fr.* publiée par Petit de Julleville, VIII, 771. Voir aussi le volume cité de J.-Ch. BRUN : *Le Régionalisme.*

* Leon LABAGE : *La Chevre de Pescadoire,* 4e ed , 1910 , preface, p 6.

Après tant de siècles passés à s'affiner, le français est devenu un instrument d'une sonorité trop délicate pour être confié — sans une préparation spéciale — au premier amateur venu ; tandis que le peuple n'a aucune peine à tirer parti de toutes les ressources de sa langue, de très libre allure, aussi bien dans son vocabulaire que dans sa syntaxe. Rien de plus grotesque et de plus lamentable que le résultat d'une certaine campagne assez récente pour l'introduction du parler bourgeois, dans nos familles rurales ! On peut apprendre le français à un petit paysan qui n'a jamais parlé que son rustique patois ; mais non pas à tel autre que l'on a cru avancer dans ses études en lui faisant saboter en famille un malheureux français, qui n'en mérite plus le nom, sur les lèvres de parents qui, par état, ne peuvent pas le savoir [1].

En réclamant pour le peuple le bénéfice du maintien de son patois, j'ai conscience de ne rien faire d'antidémocratique, au contraire !

A ces braves gens, dont je suis, je voudrais éviter un ridicule immérité, que, par analogie, G Fatio me semble utilement souligner comme suit :

« Actuellement les gens du peuple ont presque tous comme préoccupation d'avoir une habitation qui ressemble à celle d'un bourgeois et dont l'extérieur ne trahisse pas une demeure d'artisan... C'est ainsi que les jolies maisons de nos paysans tendent partout à faire place à de vilaines réductions de demeures bourgeoises aux proportions mesquines ou avortées et de matériaux inférieurs, qui ne donnent à l'œil que l'impression lamentable d'un ridicule effort d'imitation, demeuré sans autre résultat que le ridicule de l'intention doublé du ridicule de l'impuissance... et de l'échec... Hélas ! »

On ne construit plus pour soi et à sa mesure. On ne s'habille plus qu'à contre-sens de ses occupations, et nos jolies montagnardes ne voudront bientôt plus traire leurs vaches qu'en corsage à dentelles et jupons blancs empesés. Cela s'est vu. et c'est ridicule et lamentable ; mais pas plus que les rudes mâchoires de nos paysans cherchant à grasseyer un patois à peine francisé, ou quelque ignoble argot ; pas plus que les bonnes et loyales figures de nos paysannes s'essayant à minauder un français moins que quelconque.

A ces bonnes gens qui se ridiculisent ainsi. je voudrais pouvoir dire bien haut : Ne craignons donc pas d'être et de paraître ce que nous sommes, travailleurs plutôt que beaux diseurs de profession. Notre rôle en vaut beaucoup d'autres ; mais ne nous infligeons pas le ridicule d'une habitation, d'un vêtement ou d'un langage d'emprunt mal à notre mesure.

Rien ne sied en effet comme ce qui est à la mesure d'un chacun. Notre patois ne fait pas exception ; et rien ne fait mieux sur nos lèvres.

Gardons-nous surtout d'en rougir, où que ce soit, car

> Emporter de chez soi l'accent familier,
> C'est emporter un peu sa terre à ses souliers ;
> Emporter son patois de (Savoie) ou de Bretagne,
> C'est emporter un peu sa lande et sa montagne,
> Lorsque. loin du pays, le cœur gros. on s'enfuit.
> L'accent ? — Mais c'est un peu le pays qui nous suit... (Zamacoïs.)
>
> (M. Marullaz.)

c) Intérêt philologique. — J'ai moi-même insisté plus d'une

1 On pourrait également placer ce développement dans le § relatif à la pédagogie. Voyez plus loin.

fois, à la suite de romanistes éminents, sur l'utilité scientifique des recherches concernant les patois. De ma part, cette démonstration, un peu comme tout plaidoyer *pro domo*, risque de paraître suspecte. On n'a pas toujours tort de renvoyer M. Josse à son orfèvrerie. D'ailleurs mon opinion importe peu ici. Voyons donc comment un certain nombre de correspondants ont considéré cet aspect de la question :

Je tiens aux patois pour les philologues [1] (et ici je vous renvoie à vous-même : cf. *Dictionnaire Savoyard*, p. VIII-X). Il me semble qu'un patois tel que le nôtre, presque exclusivement parlé, est surtout instructif en ce qu'on y peut observer le libre jeu des lois du langage. Pour les langues littéraires, l'action des écrivains et des grammairiens l'entrave ou le ralentit. Vous ralentiriez l'évolution du savoyard, en le dotant d'un dictionnaire, si mes compatriotes n'étaient pas d'eux-mêmes très respectueux des vieilles formes. On s'en rend compte en voyant tous les archaïsmes notés dans votre ouvrage Et c'est encore une raison de laisser vivre les patois : en étudiant la nature de leur vocabulaire, les particularités de leur syntaxe, le caractère de leurs images, on voit à l'œuvre le génie du terroir, on comprend mieux l'âme de sa petite patrie. Cela fait-il du tort à la grande ? Je pense que ce serait seulement mettre à son service une énergie plus riche et plus féconde... (Mlle M. TROMBERT.) [2]

L'avantage de la non-disparition des divers patois est surtout scientifique, tout parler régional ou local constituant un document philologique précieux... (M. BERNUS.)

Vous nous demandez si la perte des patois serait un mal Je vous répondrai oui, pour le linguiste, qui peut s'attrister de leur disparition, tout comme le naturaliste regrette telle espèce de plantes ou d'animaux disparue... (M. BOUCON.)

Si le dialectologue se laisse tenter par l'attrait des problèmes étymologiques, il trouvera dans l'étude des patois des ressources trop peu soupçonnées. Un seul de mes correspondants s'est expliqué longuement sur ce corollaire du problème. Je citerai textuellement une grande partie de sa déposition, me permettant seulement de rectifier en quelques notes très brèves les assertions qui paraissent erronées :

Les patois offrent une grande ressource pour l'étymologie des noms de lieux, et même du français en général. J'y pensais l'autre jour, en subissant un affreux rhume de cerveau. En patois, cette machine s'appelle la *niefla*. Je vous assure qu'il vérifiait bien son origine latine : *nego flatum* [3]. Beaucoup de mots viennent du latin ; mais l'apport du patois ne peut pas être nié.

1. On ne saurait être plus aimable. C'est à faire souhaiter d'être « philologue », pour avoir le droit de remercier notre gracieuse Collègue.

2. Voyez un développement analogue dans van GENNEP, p. 9.

3. Etymologie controuvée. *Niflă* (l'accent est sur l'*i*) est subst. verbal de *niflâ* (voyez ce mot dans le *Dictionn Sav.*; voyez aussi *noflă*.) L'anc. fr. a *nifler*, souffler par le nez, « dérivé d'un mot germ signifiant bec, nez ». (*Dict. général*, H.D T., v° *renifler*.)

Car enfin, les Celtes se permettaient déjà de parler avant l'arrivée des Romains ; et, si les vainqueurs établirent plus tard bien des écoles, elles furent plutôt des collèges ou lycées que des écoles primaires. La langue du peuple ne put pas en être radicalement modifiée. Le principal effet fut de vulgariser plus ou moins des désinences latines accolées à des noms anciens (??) [1].

Les patois sont une grande ressource pour trouver l'étymologie des noms de lieux. Je ne songe pas à nier l'importance des gentilices pour les expliquer; mais, quand la configuration du sol traduite par le patois me donne le nom local, il semble qu'on tient une racine importante. (Suivent des étymologies proposées pour *Genève,* pour *Léman* et pour *Annecy* [2].)

On demandait dans la *Revue* jadis l'étymologie de *Ugine* et de *Gravin,* hameau de Magland. *Gravin,* c'est gravier, car le sol est un delta formé par le torrent. Pour *Ugine,* il faut rappeler qu'il y a là un torrent furieux et dévastateur. Dans ses bons moments, on l'appelle l'*eau noire.* De là pour arriver au couloir noir, *u gena,* il n'y a qu'un pas, car *noir* patois c'est *na.* L'ancien archiviste, M. Ducis, pensait que *Giet,* les *Gets,* la *Giettaz,* localités toutes dominées par des forêts en pente et des couloirs, en tiraient leur nom. [Suit une hypothèse sur l'origine du nom de Pringy](M. le Curé X.)

Les étymologies proposées par M. le Curé de X. ont beau être fort souvent contestables ou même erronées [3]. la thèse qu'il expose n'en est pas moins justifiée pour une foule de noms communs qui sont devenus des toponymiques.

Comme on le voit, mes correspondants savoyards s'accordent à commenter, sans la connaître sans doute, la phrase suivante que le savant romaniste suisse, M. Gauchat, écrivait assez récemment, en étudiant les parlers de la Suisse romande :

« Nos patois s'en vont, et on aurait tort de les laisser mourir, sans leur avoir demandé tous les secrets qu'ils peuvent encore nous révéler, sur notre vie d'autrefois, sur la signification de nos noms de lieu et de famille, sur la colonisation de nos vallées, sur la formation des grands groupes linguistiques, sur le menu détail des transformations du langage [4]... »

Tel était déjà l'avis de Renan [5] (qu'on me permette encore

1. Je me borne à renvoyer les lecteurs celtisants qui auraient encore besoin d'être éclairés sur les origines de notre vocabulaire à l'ouvrage capital de M. Brunot. *Histoire de la Langue française.*

2. Citons seulement cette dernière, à titre de curiosité : « *Nessi,* c'est le rocher, la pierre nette, bien lavée » (de *net* + *si* = rocher, pierre ; le tout précédé de la préposition *en*). Voyez C. Marteaux : *Revue Sav.,* 1894, p. 112

3 M le Curé X est le premier à nous en informer : « Vous trouverez. Monsieur. bien des détails contestables dans tout ce qui précède Mais, que voulez vous ? je n'ai pour m'éclairer que le vieux briquet du patois. La science a découvert mille autres moyens de faire la lumière Heureux ceux qui peuvent s'en servir ! Je ne suis pas de ceux-là. Si j'étais docteur en quelque chose, ce serait ès patois. » Et l'amour du patois entraîne même notre correspondant jusqu'à découvrir du patois au paradis terrestre !

4. In *Dictionnaire géographique de la Suisse,* tome V. p. 266 : Neuchâtel, Attinger, 1907.

5. Renan : *L'Avenir de la Science,* 11e éd., p 186.

une citation; elle terminera fort à propos ce chapitre) : « Le plus mauvais jargon populaire est plus propre à initier à la linguistique qu'une langue artificielle et travaillée de main d'homme comme le français [1]. »

d) Intérêt pédagogique. — Au point de vue pédagogique, la question des patois peut avoir dans certaines régions une importance capitale. Elle a depuis longtemps préoccupé nombre de maîtres et de savants. Quelques-uns ont indiqué le parti qu'un instituteur intelligent et dévoué pouvait tirer de la connaissance des idiomes locaux, en les faisant servir à l'enseignement du français lui-même [2].

Il va de soi que la langue nationale doit être enseignée dans toutes les écoles françaises. Mais, à moins de recourir à la méthode directe, il est bien évident que, dans un hameau de Bretagne où l'on ne parle que le bas-breton, l'instituteur doit aller du connu à l'inconnu.

Il y a avantage, dit à ce propos M. Bernus, à laisser subsister les parlers locaux, à condition, bien entendu, que dans les écoles le français seul [3] soit enseigné et que personne n'ignore la langue nationale [4].

J'aurais été très heureux de connaître sur ce sujet l'opinion

1. Cf. Michel Bréal : « Il n'est point de patois, si obscur et si humble qu'il paraisse, qui ne devienne précieux aux yeux de l'historien et cher à un patriotisme intelligent, si nous songeons que chaque dialecte contient une portion de notre passé et represente une des facettes du génie national. » (Voir d'autres réflexions analogues citées dans la préface du *Dictionnaire Savoyard* et dans *Le français parlé en Savoie*.)

2. Cf. *Le français parlé en Savoie*, p 6, et Michel Bréal : *Les langues vivantes dans l'Enseignement primaire*, in *Recueil des Monographies pédagogiques* publiées à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889; tome IV, notamment p. 504

Sur la possibilité d'utiliser les patois pour enseigner le français, voyez un article de M. Germonty, inspecteur primaire, dans *Le Volume*, 1er février 1908.

3. Inversement, cf van Gennep : « C'est proprement un crime envers les citoyens que d'avoir systématiquement banni les parlers locaux de l'école primaire. » P. 12.

4 C'est le cas pour l'immense majorité des Savoyards « J'ai parcouru pendant dix ans, écrit M Vibert (in *L'Avenir Savoyard*) toutes les vallées des deux Savoies, depuis Abondance jusqu'à Briançon, je n'ai jamais rencontré un homme ou une femme qui ne sût s'exprimer en un français suffisamment correct. »

Il y a pourtant maintenant encore des exceptions : j'en ai découvert moi-même à La Clusaz (il s'agissait d'une personne qui n'était jamais descendue jusqu'à Thônes.)

M. Bernus m'écrit également « Il y a quelques années, j'ai encore vu au col du Perthuis, c'est-à-dire dans les environs immediats d'Annecy, une femme qui ne pouvait pas s'exprimer en français »

Ce fait m'est confirmé par le Dr Geley. Il y a encore, me dit-il, de vieux paysans, en assez grand nombre, qui s'expriment difficilement, ou même ne peuvent s'exprimer, en français; mais il n'est pas de famille où le français soit inconnu de tous les membres. Les explications données en français sont très souvent reproduites en patois, pour qu'elles soient comprises ou mieux comprises.

A ce propos, il y a lieu de regretter, avec M Bernus, « que l'on n'ait pas profité du recensement pour faire une enquête statistique sur les parlers locaux. »

de mes collègues appartenant à l'enseignement primaire [1]. Ils ne liront pas sans un vif intérêt les réflexions suivantes d'un érudit patoisant, professeur à l'Ecole supérieure de théologie. Cette « déposition », est, ainsi qu'on en pourra juger. d'une grande importance :

Votre enquête sur le sort à faire au patois me remplit d'inquiétude. Je ne crains point, il est vrai, que des hommes experts puissent condamner notre parler savoyard ; mais je me rends parfaitement compte que d'ores et déjà le patois, succombant sous l'ostracisme du nombre, va disparaître de nos campagnes, comme il a disparu de nos villes, de nos bourgades. Les usages des aïeux s'en vont, les traditions s'oublient, les mœurs patriarcales semblent bannies de nos hameaux avec la joie d'antan et le bon laisser-aller des âmes simples.

Comme Caton l'Ancien, qui protestait contre l'envahissement de l'hellénisme, l'abaissement des caractères, nous pouvons gémir, nous, les attardés, et pleurer sur des coutumes qui ne reviendront plus. Le patois est frappé à mort ; demain il ne sera plus qu'une distraction d'érudit :

Cadentque
Quae nunc sunt in honore vocabula, si volet usus .

Car ainsi le veulent l'usage, la mode, le snobisme envahissant.

D'autres vous exprimeront leurs doléances, en vous disant tout ce que nos régions y perdent en poésie, en intérêt Ils déploreront la rupture qui se fait entre les générations présentes et leurs devancières. Les enfants sont des étrangers sur la terre qui les a vu naître ; ils ignorent le langage de leurs pères ; ils ne comprennent qu'à demi les proverbes, les dictons, les chansons où les anciens avaient laissé la marque de leur esprit, de leur malice, une partie de leur âme.

Pour moi, je me contenterai d'apporter dans cette consultation publique deux observations que j'ai pu faire durant ma carrière d'enseignement. Mais auparavant constatons ce qui se passe.

(A suivre.)

Saint Germain-du-Bois, septembre 1911.

J. DÉSORMAUX.

1. Voici toutefois quelques renseignements recueillis et communiqués par M. LETONNELIER, archiviste départemental :

Eloise (M. FENESTRAZ) : La population parle patois. Les enfants parlent français en classe, mais recommencent à parler patois dès la sortie de l'école. Les filles cependant emploient plus volontiers le français. L'instituteur constate que les parents habitant la maison voisine de l'école parlent français quand ils s'adressent à leurs enfants.

Saint-Jean de-Sixt (M. LEGRAND) . Les élèves parlent patois aussitôt qu'ils ont quitté leur instituteur La grande majorité de la population parle aussi le patois

Grand-Bornand (M. VULLIET) : A l'école les élèves parlent français, et l'on remarque que le français gagne du terrain. Pourtant, tout le monde parle patois dans la conversation usuelle.

Les Villards-sur-Thônes (M MAISTRE) : Tout le monde parle patois, avec des nuances d'un point à l'autre de la commune. Les enfants parlent français en classe, parce qu'ils y sont obligés, mais dès qu'ils ont quitté l'école, ils recommencent à parler patois.

LE CLOCHER D'ANNECY-LE-VIEUX

Historique et Description générale de la vieille église [1].

Le clocher d'Annecy-le-Vieux paraît avoir été construit dans la première moitié du XIIe siècle [2]. Il faisait partie d'une première église *(fig. 1)*, dont l'emplacement est actuellement occupé par le hangar des pompes, la mairie et un logement d'instituteur. Sa partie inférieure servait de chœur. On y remarque encore à droite et à gauche les cavités pour dépôt de burettes et autres accessoires, sur le côté est-sud-est le mur en demi-cercle de l'abside démoli jusqu'à trente centimètres environ au-dessus du sol. Les matériaux enlevés à ce mur ont sans doute servi à boucher la baie entre abside et chœur. La petite fenêtre dans l'axe, malgré ses retaillages, paraît provenir du mur circulaire démoli.

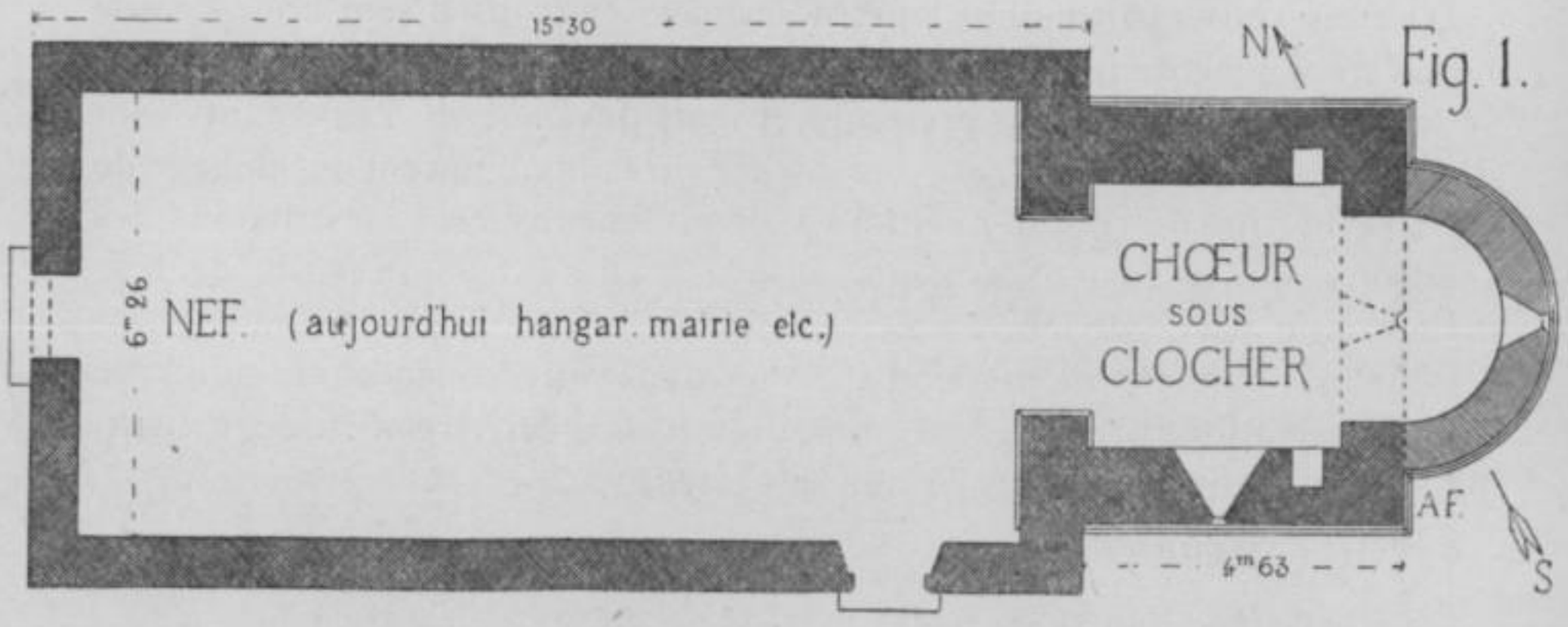

Fig. 1.

Les hachures croisées représentent les murs conservés, les hachures simples, l'abside démolie. Les maçonneries construites après coup (porte d'entrée et chœur) sont représentées par des traits pointillés.

Les transformations faites pour l'aménagement des locaux municipaux ne permettent plus de reconstituer la nef avec ses fenêtres. On retrouve néanmoins la porte d'entrée principale bouchée au nu du parement extérieur et formant placard à

1. Nous remercions : M. Paul E. Martin, archiviste d'Etat à Genève, qui a bien voulu nous envoyer copie des visites épiscopales faites à Annecy-le-Vieux en 1411, 1414, 1470, 1481 et 1516 ; M. le chanoine Gonthier, et MM. les curé et vicaire d'Annecy-le-Vieux, qui nous ont communiqué aussi plusieurs documents. Nous avons aussi consulté aux Archives départementales de la Haute-Savoie les procès-verbaux des visites épiscopales faites en 1580, 1628, 1666, 1682, 1714, 1745 et 1769.

2. Marc Le Roux : *Le Clocher d'Annecy-le-Vieux. (Rev. Savoisienne*, 1896, p. 310.)

l'intérieur. Cette porte a 1^m20 environ de largeur. Ses jambages sont en molasse sur assises en pierre dure. Son seuil est encore visible au dehors. Sa partie supérieure a été transformée pour permettre la création du premier étage.

Il existe encore une ancienne porte près du clocher. Ses jambages arrondis extérieurement sont formés de vieilles pierres dans le bas (calcaire jaune), mais les assises supérieures sont en calcaire blanc dur bouchardé et ont sans doute remplacé des molasses usées.

Cette première église devint rapidement trop petite, car en 1371 il existait déjà une église plus grande [1]. Pourtant le culte s'y perpétua probablement jusqu'à la Révolution, car elle est encore considérée comme église dans la visite épiscopale de 1769, la dernière conservée aux archives de la Haute-Savoie. Elle était sous le vocable de Notre-Dame. On y disait la messe le mardi, le jeudi, le samedi et la première du dimanche ou des fêtes principales. La grand'Messe du dimanche et les messes des autres jours se célébraient dans la seconde et grande église dédiée à saint Laurent.

Description du clocher.

REZ-DE-CHAUSSÉE.

L'ancien chœur, qui forme le rez-de-chaussée du clocher, mesure 3^m65 sur 3^m70. Son entrée a 2^m83 de largeur et 4^m30 environ de hauteur sous la clef. Les deux jambages reposent sur socles et sont surmontés de cordons moulurés de profils différents régnant à la naissance d'un arc brisé très obtus. L'inscription romaine souvent citée : *Jovi optimo, maximo,* etc., se trouve immédiatement au-dessus du socle de droite. Le cordon du même jambage est d'un profil romain. Il provient peut-être du même monument que l'inscription. L'entrée, aujourd'hui murée, de l'abside était de mêmes forme et grandeur. Ses deux cordons sont aussi de profils différents.

Pour éclairer cette extrémité de l'église il n'y a certainement jamais eu d'autres ouvertures que la petite fenêtre de 0^m13 de

1. M. le ch Gonthier a trouvé aux Archives d Annecy un acte du 3 septembre 1371, dans lequel le curé d'Annecy le-Vieux confirme avoir reçu du recteur de l'Hôpital Notre-Dame d'Annecy la somme de 60 sols légués à l'église St-Laurent d'Annecy le-Vieux par Mre Rodolphe de Nemoribus. Cet acte, ainsi que les procès verbaux des premières visites épiscopales, infirment l'assertion du ch. Grillet qui, dans son dictionnaire historique dit à propos des deux églises d'Annecy-le-Vieux : « La plus grande (St-Laurent) fut construite par les *exécuteurs testamentaires du Cardinal de Brogny* » Or ce dernier est mort à Rome le 15 février 1426.

largeur sur 0^m67 de hauteur, du côté de l'épitre et celle de même grandeur citée plus haut. Leurs linteaux sont creusés par un plein cintre. Il n'y a jamais eu d'ouverture du côté de l'évangile, le sol extérieur étant trop élevé.

Une voûte en berceau, concentrique aux deux arcs brisés et percée postérieurement d'un trou rectangulaire pour passage, couvre ce chœur.

PREMIER ÉTAGE.

Entre la voûte et les étages du beffroi le clocher était éclairé par quatre fenêtres à plein cintre (une à chaque façade) de 0^m65 de largeur sur 1^m30 de hauteur mesurée sur la face intérieure. L'exhaussement des murs et du toit de l'ancienne nef a obstrué une de ces fenêtres. Une légère teinte rosée couvre l'enduit intérieur. Les trous des boulins qui ont servi aux échafaudages pendant la construction existent encore.

BEFFROI.

La tour se termine par deux étages de beffroi ayant chacun huit fenêtres géminées, deux par façade. Notre fig. 2 représente la façade nord-nord-est qui est la mieux conservée. L'étage inférieur repose sur un cordon formant ceinture et ayant comme profil une doucine et un filet. Chaque fenêtre est munie de deux colonnettes, extérieure et intérieure, d'environ 0^m20 de diamètre accouplées par un double chapiteau formant architrave *(fig. 3)*. Tous ces chapiteaux ont une ornementation différente : denticules, feuilles, fruits, volutes, etc. Les bases extérieures sont attiques. A l'intérieur elles sont trop usées pour qu'on puisse reconnaître leur forme. La seule restée en bon état présente des feuilles. C'est probablement un chapiteau renversé *(fig. 3)*. Les angles extérieurs de ces mêmes fenêtres sont formés de colonnettes engagées, d'environ 0^m14 de diamètre avec bases attiques, chapiteaux variés. Les arcs sont à plein cintre et sans moulure, et à claveaux peu nombreux.

Le dernier étage du beffroi présente un ensemble identique à celui de l'étage inférieur, mais il est plus riche. Le cordon qui forme appui des fenêtres et ceinture comprend une trentaine de modillons sur chaque façade. Dans chacun des quatre angles sont taillées deux colonnes superposées avec chapiteaux variés. La colonne supérieure n'a pas de base, celle au-dessous a une base attique avec griffe. Les fenêtres ont des colonnes accouplées par des chapiteaux doubles comme à l'étage infé-

rieur, mais les bases, au lieu d'être isolées, sont également doubles et ornées de griffes *(fig. 3)*. Les chapiteaux sont surmontés d'une abaque se continuant en cordon autour des façades. Enfin le plein-cintre de ces fenêtres porte un tore sur l'arête extérieure *(fig. 2 et 3)*.

Classement dans les Monuments historiques.

Ce vieux clocher roman, dont les « *quatre bonnes cloches* [1] » envoyèrent pendant des siècles leurs sons harmonieux dans toute la paroisse, attira l'attention des archéologues. Blavignac dessina un de ses chapiteaux [2]. Le chanoine Poncet lui consacre une page dans son *Etude sur les églises de Savoie*. Le 2 mars 1906, sur la proposition de M. Bruchet, la Société Florimontane « émet le vœu que le clocher d'Annecy-le-Vieux soit classé parmi les Monuments historiques et soit de la part du Gouvernement l'objet d'une sollicitude aussi vive que le Palais de l'Isle et le Château d'Annecy dont l'habile restauration a été si vivement appréciée ».

Charles Suisse, architecte en chef des Monuments historiques, à qui nous avions adressé des relevés d'ensemble, de chapiteaux et autres détails, vint visiter ce clocher et intervint auprès de l'administration des Beaux-Arts pour faire aboutir ces vœux. Mais sa mort prématurée (9 août 1906) retarda le classement. Son successeur, M. Sallez, continua les démarches et le 7 mars 1908 le clocher était classé.

Restauration.

De grosses réparations étaient nécessaires. Huit lézardes traversant l'épaisseur des murs (deux par façades) et montant du rez de-chaussée au beffroi menaçaient de faire écrouler la tour. Des ceintures de fer posées depuis longtemps s'étaient rouillées et amincies et on n'osait plus sonner les cloches à la volée. Une grande partie des fenêtres étaient bouchées par mesure de précaution. La commune vota 300 francs, le Conseil

1. Visites pastorales de 1470, 1481, etc. Actuellement il n'existe que trois cloches dont la petite est félée. La plus grosse porte les vers suivants .

En l'an V français, je suis nee.
A ma voix les hommes pieux
Ecoutent l'ordre des Cieux
Telle est aussi ma destinee
Qu'a ma voix tout républicain
Ecoute un nouveau souverain

2. *Histoire de l'Architecture sacrée dans les anciens diocèses de Genève, Lausanne et Sion*. page 127, atlas. planche XIX, fig. 4

général 500 et un projet de 7266 fr. fut présenté par M. Goubert, successeur de M. Sallez, à l'administration des Beaux-Arts qui l'approuva, en confia l'exécution à M. Alloin, entrepreneur, sous notre inspection et la haute direction de M. Goubert

Les travaux exécutés furent : reprises de maçonneries en quantité suffisante pour supprimer les lézardes ; enlèvement des maçonneries qui avaient servi à boucher entièrement les fenêtres sud-sud-ouest et partiellement les autres. pour cause de consolidation ; réfection des parties disparues des deux cordons ; piquage des enduits qui recouvraient les moellons et les refouillements des sculptures et des colonnes engagées ; réfection de colonnettes, bases, chapiteaux, arcs, réfection de la toiture avec de vieilles tuiles remplaçant des feuilles de fer-blanc découpées en écailles et complètement rouillées ; réfection des charpentes du beffroi ; pose de 16 tirants ou chaînages en fer ; et. après une nouvelle allocation (612 fr.), pose d'un paratonnerre par la maison Mildé, de Paris.

A l'époque de la construction, toutes les colonnettes, compris bases et chapiteaux. avaient été faites en molasse du pays. Mais pendant le cours des huit siècles écoulés depuis, plusieurs ont été remplacées soit par des colonnettes de mêmes dimensions en pierre dure soit par d'autres trouvées dans des ruines romaines de forme et de dimensions différentes. Dans la restauration qui vient de s'achever tous les remplacements de pierres taillées et sculptées ont été faits avec du grès dur d'Ayze près de Bonneville.

Quelques morceaux de chapiteaux trouvés dans les démolitions de maçonneries qui remplissaient une partie des ouvertures, et trop mutilés pour être remployés, ont servi de modèles pour la réfection de chapiteaux manquants. Ces débris et deux bases ainsi qu'un bloc de béton romain détaché au moment du remplacement d'un morceau de cordon sont au musée lapidaire du Palais de l'Isle.

A. FONTAINE,

Architecte des Monuments historiques

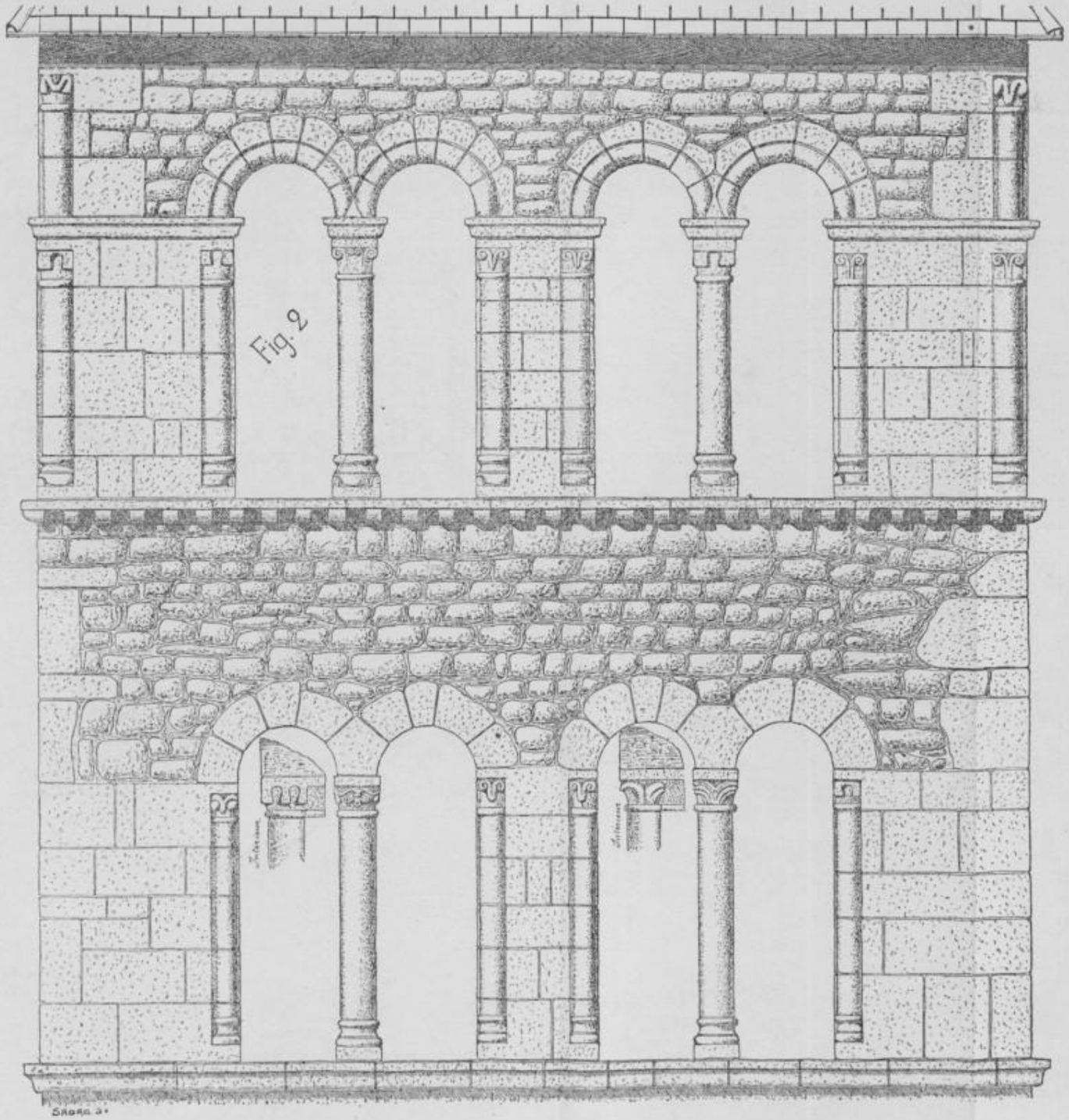

Fig. 2

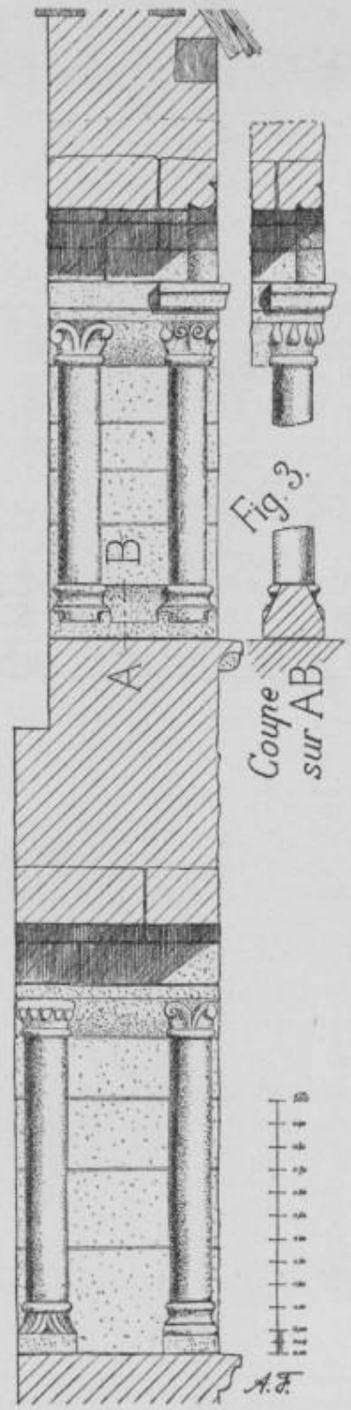

Fig. 3.

Coupe sur AB

LE CLOCHER D'ANNECY-LE-VIEUX RESTAURÉ

Façade nord-est et coupe dans le mur nord-ouest

LA MALADIE DES GARDONS du Lac d'Annecy

Une maladie dont les premiers symptômes apparurent cette année à l'époque du frai, sévit actuellement sur certains poissons du lac d'Annecy, avec une telle intensité qu'elle prend les proportions d'une inquiétante épidémie. Elle frappe en masse les Gardons, tandis que, pour le moment, les Perches sont à peu près indemnes.

Les premiers individus que j'ai eu l'occasion d'étudier dès le début présentaient des plaques dénudées, d'un gris sale en divers points du corps.

Quelques jours plus tard, l'infection se généralisait. On rencontrait alors partout, en grande quantité, des Gardons morts flottant à la surface de l'eau ou s'entassant, poussés par les vents dans les baies ou aux deux extrémités marécageuses du lac.

Les poissons atteints, se recouvrent en divers points du corps, près des nageoires. qui sont parfois rongées à leur base, principalement près des ouïes et des yeux, de sortes de masses floconneuses, une *mousse* de couleur blanc sale.

Définie au microscope, cette mousse se montre composée d'une végétation de filaments blancs, sinueux et enchevêtrés dont quelques uns se terminent par un sac en forme de massue (organe reproducteur), qui laisse échapper, lorsqu'il est mûr, des milliers de corpuscules (spores) qui vont se disséminer dans l'eau.

Voici donc un organisme qui ressemble vaguement à la moisissure bien connue des confitures ou du pain humide.

On a affaire ici à des champignons parasites microscopiques, appartenant à la famille des Saprolégniacées *(Saprolegnia ferax* et *Achlia prolifera)* causant cette maladie dite dermatomycose des poissons.

Ainsi envahi, lorsque l'animal n'arrive pas à se débarrasser instinctivement de ce végétal parasite, par les frottements répétés de son corps contre les pierres ou les plantes aquatiques, l'infection gagne de proche en proche. Le champignon envahit les organes respiratoires (les branchies) qui blanchissent ;

l'oxygène qui pourrait encore arriver jusqu'à leurs lamelles est absorbé par l'activité végétative du champignon et le poisson périt asphyxié. Il n'est pas rare, non plus, que cette mousse se développant sur les yeux, finisse par aveugler l'animal et celui-ci se trouvant incapable de rechercher sa nourriture, meurt de faim.

Les Gardons attaqués présentent, pendant l'évolution de la maladie, les caractères de l'adynamie ; leurs mouvements deviennent de plus en plus lents et spasmodiques, les nageoires se raidissent, les opercules battent convulsivement, l'animal s'immobilise et succombe. Les uns, mourant dans les parties peu profondes du lac, descendent sur le blanc fond ; les autres flottent et sont emportés au gré des courants et des vents.

D'où provient cette maladie [1] ? On sait que ces champignons se développent en recouvrant d'une mousse floconneuse les cadavres des larves et des insectes. Ces derniers sont amenés dans le lac par les affluents, d'autres proviennent d'espèces habitant sur le littoral. Ils viennent flotter dans les eaux superficielles où grâce à la température relativement plus chaude qui y règne, le champignon trouve des conditions favorables à sa multiplication.

Or les poissons blancs, tous les Cyprinoïdes s'approchent des bords pour frayer et ils y séjournent à un moment où leur état physiologique troublé peut être favorable à l'envahissement du parasite. On observe en effet ces épidémies débutant aux époques de la reproduction des poissons.

Cette maladie particulière semble au surplus être en relation avec des conditions climatériques spéciales et surtout avec les abondantes précipitations atmosphériques. On remarque son développement après les années pluvieuses. C'est le cas pour le lac d'Annecy et il est probable que si l'année en cours reste sèche et chaude, l'épidémie pourra être naturellement enrayée.

Celle-ci peut également s'éteindre sur place par le fait de l'entraînement des cadavres de poissons dans les profondeurs ; car dans ces régions la température est suffisamment basse pour

1. « Il a été démontré par Patterson dans le cas de la peste du Saumon, que les Saprolégniacées ne s'installent que sur des tissus préalablement nécrosés et il semble bien qu'il doit en être de même dans tous les cas. Il y aurait donc lieu de s'assurer s'il n'y a pas eu infection bactérienne préalable à l'envahissement du poisson par le champignon, en étudiant le foie, la rate et le cœur de l'animal. » (Drouin de Bouville : *in litt.*) Sans faire intervenir nécessairement une cause microbienne, on pourrait aussi bien admettre qu'un traumatisme quelconque a pu constituer une voie d'accès, un milieu favorable au développement du parasite. (M. L. R.)

entraver la maturité des organes reproducteurs et empêcher la dissémination active de cette poussière de spores qui propage l'infection.

Il n'en est pas de même sur le littoral, sur le blanc-fond, où l'eau est à une température plus élevée, car les individus morts qui reposent sur la vase deviennent un puissant foyer de contagion qu'il importe à tout prix d'éteindre.

On peut se demander si la consommation de la chair des Gardons contaminés peut présenter quelques dangers. Il est évident que si ces poissons sont encore vivants, suffisamment vigoureux et surtout si les branchies ont gardé leur couleur rouge normale, ils peuvent être mangés sans inconvénient, la cuisson détruisant totalement le parasite qui n'a pas encore eu le temps d'opérer des ravages organiques. Aussi bien un poisson mort doit être repoussé, car son ingestion serait susceptible de déterminer une intoxication au même degré qu'une viande gâtée.

Quel est maintenant le remède? Il n'y en a qu'un : *c'est l'enlèvement des animaux morts.* Les oiseaux de proie, agents inattendus de salubrité, se chargent dans une très faible mesure de cette besogne de voirie et c'est même un spectacle assez curieux d'observer les vols fureteurs, la chute brusque de ces carnassiers et le rapt de la proie flottante.

C'est dans l'intérêt général et pour arrêter tout court cette maladie qui a causé tant d'émotion ces derniers temps, que l'on doit faire appel à la *bonne volonté* et à l'*esprit de solidarité* de tous les pêcheurs.

La Société de pêche et l'administration des Eaux et Forêts se sont déjà préoccupées de prendre des mesures d'extrême urgence en faisant enlever tous les cadavres des poissons flottants ou répartis sur les rives et de les faire enfouir assez loin des bords du lac. Il serait utiie, pendant un certain temps, de charger un certain nombre de bateaux d'une sorte de croisière d'épuration.

Mais il faut, en outre, que l'initiative individuelle agisse. Les pêcheurs ne *devront en aucun cas rejeter à l'eau* les individus qui leur sembleraient douteux et non susceptibles d'être consommés, et auront soin de *recueillir*, pour les ramener à terre tous les poissons morts qu'ils rencontreront flottant à la surface.

Si l'on ne tenait pas compte de ces prescriptions, on s'exposerait à voir cette maladie s'acclimater et devenir chronique,

ce qui causerait finalement un dommage considérable à l'industrie de la pêche dans le lac d'Annecy [1].

Annecy, juin 1911.

Marc Le Roux.

1. Ces indications ont été suivies avec un zèle très louable par les pêcheurs et les agents forestiers et de fait la maladie a complètement disparu au bout de trois semaines. (M. L. R., août 1911)

EN MARCHE VERS LE RHIN

FLVMINI RHENO
PRO SALVTE
//////
VIENNENSIS
//////

†

Hier ruhen
tapfere Franzosen

A l'heure où l'affranchi Nicephorus s'endort,
La cohorte est en marche et le légionnaire.
Dont le casque au soleil fait une tache d'or,
Marque son pas pesant sur la route de pierre.

Sous la sueur rougit son visage martial
Et sa poitrine halète dans la poussière ;
Son bouclier repose sur l'épaule fière,
Cliquetis rythmé de membres et de métal.

Il s'en va quelque part, là-bas, vers la frontière
Où veille en ses forêts le barbare germain ;
Le meurtre de Varus fait trembler sa paupière
Et son glaive endormi frissonne sous sa main.

Encore un an, dis-tu, de luttes meurtrières
Pour qu'en paix coule l'eau féconde du vieux Rhin
Et que Rome, aux regards des images princières,
Y promène éternel son pouvoir souverain.

O soldat, que tes os pourrissent dans la terre
Ou qu'une main, triant les charbons refroidis,
Les enclose aux parois du vase solitaire,
Le sang arrosera longtemps les bords maudits,

Et plus de deux mille ans, sur les flots éphémères
Flotteront, apportés par le vent des combats,
Des villes et des champs qui s'estompent là-bas,
Le râle des blessés et les soupirs des mères.

Charles Marteaux

ORIGINE DE LA TAILLE EN SAVOIE, BRESSE & BUGEY

L'impôt, en Savoie, fut extraordinaire jusqu'au milieu du XVIe siècle. Il était consenti par les Trois Etats pour un temps limité et pour le motif exposé dans la demande que le souverain en avait faite. La base de répartition était le feu [1], unité fiscale immémoriale à laquelle la population était si habituée, que les Etats stipulaient toujours que rien ne serait innové sur ce point. Le feu, ici, n'était pas l'équivalent d'une famille ou d'une maison, ou du moins il avait cessé de l'être après l'avoir été ; il n'était plus qu'une mesure conventionnelle qui servait à évaluer la matière imposable dans chacune des circonscriptions financières, châtellenie ou mandement, en tenant compte de son étendue, de sa population, de sa richesse agricole et commerciale. La coutume faisait droit en la matière, et les mêmes usages, qui avaient fixé le nombre des feux de chaque mandement, l'avaient ensuite réparti entre ses subdivisions, qui étaient les groupes communaux, et l'impôt enfin y était recouvré sans qu'il fût plus question de feux, mais « en mitigeant les pauvres avec les riches », c'est-à-dire proportionnellement aux ressources de chacun, dans le calcul desquelles on faisait intervenir des éléments divers selon les traditions locales.

Après le traité de Câteau-Cambrésis et la fin de l'occupation française, et quand le duc Emmanuel-Philibert, rentré dans ses domaines, en entreprit la réorganisation, il convoqua les Trois Etats de Savoie à Chambéry, le 4 juillet 1560, pour pourvoir aux moyens d'y faire face. Les Etats votèrent un don gratuit, semblable à ceux de l'époque antérieure, en même temps qu'un nouvel impôt qui ouvrait l'ère fiscale moderne, destiné qu'il était à devenir un impôt ordinaire, dégagé de tout lien avec un objet dont la fin dût marquer la sienne, et à durer ainsi tout en changeant de forme. Ce fut d'abord, tel qu'il sortit des délibérations de 1560, une gabelle sur le sel, et l'édit qui l'établit fut daté du 3 novembre 1560. Une ordonnance de la Chambre des Comptes avait enjoint le mois précédent, à tous les trafiquants de sel, de déclarer quelles

1. Voir ci-après, Document I.

quantités ils en détenaient ; elle défendait d'en acheter à l'avenir ailleurs que dans les greniers ducaux, et annonçait que la fourniture du sel à ces greniers serait mise aux enchères à Chambéry le 30 novembre [1].

La gabelle consistait alors, en effet, dans le monopole de la vente du sel, au prix de dix florins le sac, dont quatre florins représentaient la valeur marchande, et six florins pour l'impôt [2]. Le contentieux en fut confié. par l'édit du 7 janvier 1561 [3]. à un nouveau magistrat, le juge et conservateur des droits de la gabelle du sel ; le 4 février, on pensa compléter cette organisation en appointant, dans chaque grenier, un contrôleur chargé de surveiller le vendeur, agent des adjudicataires de la fourniture, en tenant registre « du sel qui entrera et sera débité esdits greniers [4] ».

Le produit de la gabelle était si mince, après quelques mois d'essai, que l'édit du 19 août 1561 [5] vint en modifier le caractère. Il avait été préparé par un dénombrement général, opéré dans chaque paroisse, des habitants et du bétail ; quelques archives communales ont gardé les minutes de ces documents, si précieux pour la statistique, où les membres de chaque famille sont nommés à la suite du chef, et la récapitulation indique le nombre des familles de la paroisse, des habitants « riches » ou non misérables, âgés de plus de cinq ans, des habitants plus jeunes, des « pauvres et misérables », des absents, des bœufs, vaches, veaux, moutons, brebis et chèvres [6]. L'édit du 19 août fixait la quantité de sel que chaque individu, non misérable et majeur de cinq ans, devait consommer, au minimum, par quartier, ou trimestre ; cette quantité était de 93 onces, poids de Chambéry, à payer 6 sols et 1 quart, soit, par an, 23 livres 4 onces, à payer 25 sols ; chaque chef de fa-

1. Voir ci-après, Document II.
2. Le sac, ou émine, vaut 112 livres, poids de Chambéry (Arch. de la Savoie, C. 1728) ; la livre de Chambéry vaut 16 onces, et 418 grammes 61.
3. Duboin : *Raccolta,* III, 1143,
4 Arch. de la Savoie, C. 1728.
5. Voir ci-après, Document III
6. Voici, par exemple, la récapitulation du dénombrement de Granier (canton d'Aime, Savoie) : « Somme des feuz ou fumières de la présente parroiesse, compris 11 misérables, 134 ; les riches et oppulentes personnes excédantz l'aage de cinq ans, oultre les subnombrés, 553, leurs enfantz moindres de cinq ans, 86 ; les povres et misérables personnes, en nombre de 41 ; les absentz. 23 en nombre. Somme du bestail par eulx présentement entretenuz : bœufs tirantz, 3 ; vaches, 378 ; moges de deux à troys ans, 75 ; mogeons de ung à deux ans, 125 ; veaulx tendres, 91 ; moutons et brebis, 485 ; chèvres, 247. » Il y avait, en 1907, dans la même commune. 473 habitants, 9 bœufs ou taureaux, 350 vaches, 220 élèves d'un an et au-dessus. 130 élèves de moins d'un an, 1110 têtes de l'espèce ovine y compris les agneaux de moins d'un an, 120 chèvres.

mille devait faire ses achats en conséquence, tous les trois mois, au grenier d'où il ressortissait. Pour faciliter l'exécution de ces prescriptions, un édit du 26 novembre suivant créa de nouveaux greniers, à établir dans des lieux commodes pour les contribuables [1]. Enfin une ordonnance du conservateur de la gabelle, du 12 janvier 1562 [2], réglementa les fonctions du contrôleur chargé, dans chaque grenier, d'assister, tous les jours du premier mois de chaque quartier, c'est-à-dire en janvier. avril, juillet et octobre, à la vente du sel délivré « à ceux qui sont tenus de le prendre »; il doit avoir une liste de leurs noms [3]. sur laquelle il dresse, à la fin de ces mêmes mois, un état des *défaillants*, qui seront poursuivis et taxés au double ; il a aussi la liste des *misérables*, ou gens qui n'ont ni 250 florins vaillants, ni un métier qui les dispense de mendier, et il leur assigne, après entente avec les syndics de sa circonscription, les jours où ils viendront prendre leur sel au cours des deux derniers mois du quartier ; il doit surtout veiller sévèrement à ce que les vendeurs fassent bon poids aux contribuables, et ne les obligent pas à prolonger leur séjour au siège du grenier, faute de sel, ni à retourner chez eux sans avoir été servis, car ces contribuables seraient alors indemnisés aux dépens du fermier.

Cette organisation fut éphémère : presque aussitôt les guerres civiles de France, et notamment les troubles de Provence, pays d'où se tirait le gros du sel consommé en Savoie, empêchèrent les fermiers d'approvisionner les greniers. A mesure que le sel y manquait, il fallut entrer en arrangement avec les communes ressortissantes de chaque grenier ; partout on accorda au duc. « libéralement », de continuer à payer un impôt sans qu'il eût à bailler, en échange, du sel ; les uns consentirent à lui verser la taxe entière, « comme si le sel leur était délivré » ; d'autres ne lui promirent que la portion de la taxe équivalant à son bénéfice, « sans y comprendre la valeur du sel » ; ces concessions, au surplus, furent faites pour des durées inégales. Ces accords, toutefois, furent invoqués par le duc, avec le besoin de corriger tant d'inégalités, dans son édit du 12 juin 1563 [4], par lequel, en suspendant l'application de l'édit de 1560 qui lui avait donné le monopole du sel, et en révoquant

1. Duboin, XXI, 1274.
2. Voir ci après, Document IV.
3. Cf. le dénombrement des contribuables de chacune des communes de son ressort, dressé par le contrôleur du grenier de Saint Genix (Arch. de la Savoie, C. 1728).
4. Voir ci-après, Document V.

l'édit de 1561 qui avait obligé les contribuables à en faire une consommation certaine, le souverain commua la gabelle en un impôt direct, et ce fut ce qu'on appela la commutation du sel en deniers ordinaires. L'innovation fut gazée autant que possible ; le nouvel impôt était une capitation, au taux uniforme de 15 sols par tête et par an ; comme la gabelle. il était perçu sur les bases du dénombrement de 1561, et payable par quart, soit 3 sols 9 deniers à chaque trimestre. au chef-lieu de chaque mandement [1].

Cet impôt dura peu, car il grevait trop les familles nombreuses, et quelques mois après on projetait déjà de le modifier profondément, en renonçant au principe de la capitation. Emmanuel-Philibert, qui ne voulait plus réunir les Trois Etats en assemblées générales, mais qui ne croyait pas encore qu'on pût se dispenser de demander au peuple de consentir l'impôt. fit consulter les représentants du Tiers-Etat mandement par mandement. ou, selon les lieux. commune par commune [2]. Il obtint leur adhésion, et l'édit du 18 juillet 1564 [3] créa l'impôt qui devait plus tard prendre le nom de taille. C'était « un droit de subside », qui frappait le contribuable, non plus par tête, mais selon « ses facultés », « le fort portant le faible ». Le contingent de chaque mandement fut égal à la somme que ses habitants avaient payée sous le régime de l'édit de 1563, et c'est ce contingent qu'on indiqua, en chargeant les syndics des communes du mandement de s'entendre pour le faire payer, par les contribuables, quartier par quartier, aux exacteurs ou receveurs particuliers qu'ils devaient établir au lieu le plus commode de la circonscription. La répartition par mandement était traditionnelle, et l'édit du 14 février 1565 [4] opéra une première révolution, aux dépens de la vieille châtellenie du moyen âge, en réglant que l'impôt serait assis et levé par commune.

Maintenu par l'édit du 25 octobre 1570 [5], en dépit du rétablissement de la gabelle du sel sur les bases de 1560, ce nouvel impôt ne tarda pas d'être augmenté, à l'occasion de la suppres-

1 D'après les comptes du grenier de Saint Genix. et sous le règne de l'édit d'août 1561, il s'y payait, par tête et par quartier. 6 sols 1 quart ; à partir du 1er octobre 1562, le sel venant à manquer. on n'y paya plus, ainsi que dans d'autres circonscriptions. que les 6/10e représentant la part du duc, soit les 3 sols 9 deniers que l'édit de 1563 imposa partout. (Arch. de la Savoie, C. 1728).

2 Voir ci-après, Document VI.

3. Voir ci-après, Document VII.

4. Voir ci-après, Document VIII.

5. Duboin, XXII, 740.

sion d'une autre gabelle, instituée le 8 octobre 1567 [1] sur la vente du vin et devenue l'occasion de fraudes et de plaintes. L'édit du 7 décembre 1575 [2] en prononça l'abolition et la commutation. après calcul fait de la recette moyenne qu'elle avait produite, annuellement, dans chaque bailliage [3]. Cette somme y fut répartie entre les communes, proportionnellement au contingent que chacune avait payé pour l'impôt créé en 1564, avec lequel ce « renfort » devait être confondu et levé ; c'est ainsi que. en Savoie-propre, qui avait jusque-là payé 12 gros « pour les deniers de la commutation de la gabelle du sel », dut payer à l'avenir 16 gros 2 quarts pour ceux de la commutation des gabelles du sel et du vin ; c'était une augmentation des 3/8es, qui fut pareille en Genevois et en Faucigny, tandis qu'elle fut un peu plus forte dans les autres bailliages, où le produit de la gabelle avait été proportionnellement plus élevé ; pour 12 gros de taxe antérieure, la surtaxe fut. en effet, de 5 gros en Bugey, de 5 gros 1 quart en Maurienne et en Tarentaise, et de 6 gros 2 deniers en Bresse. Le nouveau contingent de chaque localité fut déterminé dans des « départements » dressés pour chacun de ces sept bailliages [4], et le principal intérêt de ces textes est de nous donner, avec la forme ancienne des noms de lieux, les éléments d'une carte des Etats de Savoie au xvie siècle, détaillée, notamment pour la Bresse et le Bugey, au point qu'on y retrouve les plus petits hameaux.

La commune, après l'édit de 1575, restait responsable de la rentrée de l'impôt, sans que l'Etat se préoccupât de la façon dont les communiers répartissaient la charge entre eux. L'édit du 27 mars 1584 [5] innova sur ce point, en réglant que l'impôt serait réparti par les syndics sur tous les propriétaires de la commune, y habitant ou non, sans que nul à l'avenir fût imposé dans une commune pour les biens qu'il avait dans une autre. C'était une nouvelle révolution, qui, de taxe imposée sur la commune en tant qu'association et payable par les communiers en tant que membres de cette association, transformait l'impôt en taxe foncière, imposée sur la commune en tant qu'envisagée pour la première fois comme circonscription

1. Dubois, XXII, 744.
2 Dubois, XX, 1123.
3. Exception fut faite pour les bailliages de Gex. Ternier et Chablais, qui continuèrent quelque temps de payer sous forme de subsides et dons gratuits. (Lettres du 31 décembre 1575, Arch du Sénat, Edits Bulles 1574-1577, f° 75.)
4. Voir ci-après, Document IX.
5. Dubois. XX, 24 ; et ibid., 28. autre édit du 1er octobre, qui complète celui du 27 mars.

territoriale, et payable par tous les détenteurs de biens sis dans cette circonscription, proportionnellement à la valeur de ces biens. Si dès lors certaines communes avaient spontanément fait dresser des cadastres, leur nombre était infime, et de cadastrer les autres, comme il eût fallu pour exécuter l'édit de 1584, c'était une tâche au-dessus des forces de l'administration du temps. Deux difficultés se présentaient d'ailleurs aux commissaires ducaux délégués dans les provinces pour y faire appliquer la réforme qu'on tentait, et c'était d'abord que la plupart des communes ne connaissaient pas leurs limites, et c'était aussi que l'opinion publique était généralement hostile à ce bouleversement des habitudes. Tant de chicanes s'ensuivirent entre les communes voisines qu'on voulait borner, et une opposition si forte contre le nouveau principe de la taxation foncière, substitué au vieil usage de taxer chacun d'après son revenu, que le gouvernement capitula, et l'édit du 16 mai 1586 [1] marqua un retour à des coutumes que leur ancienneté recommandait. Cet édit rétablissait la répartition de l'impôt entre les circonscriptions selon leur nombre de feux ; des commissaires étaient chargés de dresser l'assiette de ces feux, et dans leurs calculs ils devaient tenir compte « des facultés des habitants, ayant égard tant à leur industrie que bonté et fertilité de leurs biens, commerce, trafic et autres commodités et incommodités ».

Rapproché du système de 1584, celui de 1586 en diffère point par point, et ils furent quelque temps simultanément employés. Le gouvernement appliquait l'un ou l'autre selon les circonstances : il permettait aussi aux populations de choisir entre les deux, et c'était l'occasion de conflits entre les localités que l'assiette des feux avantageait et celles qui préféraient la taxation « à sols et à livres ». Enfin, devant l'opinion assouplie et quand la réforme fut mûre, le gouvernement consacra son système de prédilection, exclusivement à tout autre, par l'édit du 1er mai 1600 [2], en exécution duquel des instructions furent données, le 1er juillet 1601 [3], aux commissaires chargés de réformer le « département de la taille », et de faire dresser des cadastres.

Dès lors la taille est établie, avec son nom, sur le principe de la taxation par commune. La base en est la cote générale

1. Dubois, XX, 30.
2. Voir ci-après, Document X.
3. Dubois, XX, 39

de chaque commune, expression à laquelle se substitua rapidement le terme italianisant de cote générique. C'est la somme à laquelle elle est imposée par quartier, et cette façon de compter remonte à l'édit de 1563, qui posa la règle du versement par trimestre. On rédige chaque année le « bilan général des cotes auxquelles toutes les provinces deça les Monts sont tirées et payent pour quartier ordinaire ». Nous possédons celui de 1627 [1], qu'il est intéressant de comparer aux « départements » de 1575, pour suivre la formation territoriale des circonscriptions communales, et l'évolution de leur capacité fiscale respective.

DOCUMENT I.

Denombrement des feux de la Savoie en 1546 [2].

Et premièrement, la ville de Chambéry pour 200 feuz.

Villaiges qui sont du Mandement dudict Chambéry : Barberas-le-Gras, pour 12 feuz ; Montagniolle, pour 12 feuz ; Le Puys et le Chaffal, pour 7 feuz ; La Motte, 98 [3] ; Saint-Sulpis, 20 ; Bissy, 48 ; Cognyn. 15 ; Vimines, 40 ; Couz, 40 ; Chambéry-le-Vieulx dessoubz le chemyn, 13 ; Pugnet, 3 ; Morax dessus le chemyn, 11 ; Le Noeyrei, 4 ; Jacob, 6 ; Bellecombette, 11 ; Barbaras ou Chanaz-le-Pullieux. 7 ; Villarvarma-La-Ravoyre, 14 ; La-petite-Villete de Nycudex, 3 ; La Villete, 3 ; Boage, 4 ; Saint-Jehan-d'Arveys, 17 ; Saint-Alban, 7 ; Le Noerey et Barbiset, 13.

Ressortissans audict Chambéry : Les Eschielles, 100 ; Ayguebelette, 18 ; Entremontz-le-Neuf, 10 ; Montbel, ne s'en reçoeit rien ; Aspremont, 60 ; Les Desertz, 30 ; Sonna, 10 ; Saint-Cassin, 8 ; La Croix, 13 ; Vereil et Dullin, ne s'en reçoeyt rien ; La Colliete, 9 ; Montmellian, 224 ; les hommes de Myolans, 100.

Les terres du seigneur de La Chambre · La Chambre, 83 ; Montaymont, 83 ; Cuyne, 83 ; Saint-Remy ou Pont-Amaffreyd, 83 ; Uertières, 83 ; La Bastie d'Aix, 83 ; Chamoz, 83 ; La Rochechete, 83.

Lullie, 83 ; Chautagne, 83 ; Aix, 135.

Ribault, 7 ; Saint-Pierre-de-Soucy, 32 ; Mugnet, 3 ; Montmayeur, 10 ; Villarsallet, 29 ; Sainte-Hélayne-du-Lac, 18 ; Les Marches, 7 ; Entremontz-le-Vieulx, 47 ; Sainte-Hélayne-des-Milières, 100 ; Ayguebelle, 75 ; Eyton, 75 ; Bonvillaret, 25 ; Thournon, 134 ; Arveil, 10 ; Chasteaufort en Chotagne, 83.

Hommes royaulx de Morienne, tant dessoubs que dessus la Verne, pour 546 feuz, divisés par mestrallie comme s'ensuyt :

Mestrallie de Saint-Michiel : Saint-Michiel, Saint-Martin-d'Oultre-Arc, 53 ;

1. Voir ci après, Document XI.

2. Dressé à l'occasion des Etats qui se tinrent à Chambéry le 19 mai 1546 ; voir de Mareschal : *Etats généraux de Savoie,* au tome XI de la 3e série des Mémoires de l'Academie de Savoie.

3. On se borne à partir d'ici à indiquer le chiffre des feux.

Vermenit, 6 ; Aurelle, 6 ; Le Til, 18 ; Beaulne, 27 ; Saint-Martin de la Porte, 15 ; Saint-Jullin, 52 1/2 ; Montdenis, 14.

Mestrallie du Pont-Amaffreyd : Montpacar, Montvarnier, Nostre-Dame du Chastel d'Ermilion, 34 ; Ermillion, 14 ; Poutamaffreyd, 2 ; Sainte-Marie-de-Cuyne, 4 1/4 ; Saint-Remys, 3 ; Saint-Estienne-de-Cuyne, 5 3/4 ; Saint-Collomban, 13 3/4 ; Saint-Alban-sus-Villars, 3 1/4 ; Saint-Légier, 3 ; La Chappelle, Eypière, 3 ; Saint-Avroz, 3 ; Saint-Martin-sus-La Chambre, 2 1/2 ; Montjallafreyd, 6.

Mestralie d'Amodanne : la ville de Amodane, 41 1/2 ; Forneaulx et Freynet, 11 1/2 ; Bourget, 31.

Mestrallie de Termignion : Lenslebourg, 50 ; Termignion, 62 1/2 ; Sollières, 26 1/2 ; Auceps, 28 ; Bramant, 6 1/2.

Hommes du seigneur de Combefort, appellez Mareschaulx, pour 28 feuz, assavoir à Saint-Michiel et Saint-Martin-d'Oultre-Arc, 3 feuz ; Varmenier, 6 1/3 ; Aurelle, 18 2/3.

Hommes de chappitre de Saint-Jehan-de-Morienne, pour 40 feuz, desquelz n'est receu que 18 estans, assavoir, dans la mestrallie de Saint-Michiel et Saint-Martin-d'Oultre-Arc, 3 feuz ; au Til, 5 ; dans la mestrallie du Pont-Amaffreyd, à Montbérangier, 4 ; à Villars-de-Cuyne et Saint-Alban, 3 feuz, et les 3 feux restans ledict Chappitre les paye.

Les hommes de l'évesque de Morienne, pour 245 feuz.

Lenslevillars, 31 ; Bessans, 60.

Les hommes de Saint-Remy, pour 42 feuz ; ne s'en reçoipt en aulcune chose pour ce que le seigneur de la Chambre les comprent cy-dessus avec ses aultres places.

Conflens, 36 ; La Vaulx d'Isère, 64 ; Bley, 14 ; les hommes de Saint-Pol, dict Avallon, 14 ; Chastel-sus-Conflans, 25 ; les hommes de Sézarches, 7 ; Chivron, 88 ; Bonvillard, 25.

Les Moletes, 24 ; Arvillard, 24 ; Lorme, 3.

Les hommes royaux de Tharentaise, tant dessoubz que dessus le Saix, pour 1000 feuz ; les hommes de l'archevesque de Tharentaise, 300 ; les hommes de Villete, 30 ; Saint-Laurens-la-Coste, 15 ; les hommes de Vincent Portier, 13.

Chastellard-de-Bauges, 258 ; Leschereyne et Villeneufve, 69 ; Breyssy, 16 ; Montfalcon, 224 , La Bastie d'Arbanoys, 38 ; Loix, 14 ; Le Bourget, hommes royaux, 100 ; hommes du prieur, 102 ; Meyri, 16 ; La Sarra, 45 ; Aultecombe, 56 ; Saint-Innocent, 24 ; Bordeaulx, 7 ; Montagny, 7 ; Rumilly, 200 ; Sallagine, 18 ; Aulteville, 70 ; Du Vua, 2 ; Lornay, 12 ; Charansonay, 20 ; Thoyrie, 21 ; Du Freney, coseigneur d'Aulteville, 18.

Balliage de Genevoys.

Albie, 240 ; Annecy, 428.

Des ressortissans et gentilzhommes du Genevoys sont cotizés pour 1500 feuz en bloct.

Quintal, 40 ; le prieur de Thaluyres, 333 ; Clermont et le mandement, 319 ; Chaulmont et le mandement, 200 ; La Balme et le mandement, 117 ;

Crusilie, 217 ; le prieur de Pellionay, 12 ; La Roche, 340 ; Mornay, 131 ; Thone, 250 ; Greysy, Cessens et mandement, 150 ; Faverges, 240 ; Rumilly-soubz-Cornilion, 60 ; M. l'abbé d'Entremont, 90 ; Arloud, 40 ; Ugine, 275 ; le seigneur de Cournillion et Marthod, 35 ; le seigneur d'Hérye, 50.

Aultres feuz du bailliage de Faucigny.

Bonne, 88 ; le seigneur de la Bastied-Dardel, 20 ; Lucinge, 44 ; le seigneur de Boeyge, 35 ; le seigneur de Montouz, 60 ; les nobles de Sacconay, 8 ; Chastellet et Credoz, 200 ; le seigneur de Boringe, 28 ; le seigneur de Lucinge, seigneur d'Arenthon, 12 ; chasteau de Faucigny et le mandement, 196 ; le seigneur de Chastillion, 6 ; le seigneur de Sénoche, 12 ; Bonneville, 120 ; Samoyen, 190 ; le seigneur de Covette, 32 ; l'abbé de Six, 112 ; Chastillion et Cluses, 340 ; le seigneur de Lullyn à cause du Précier, 28 ; le prieur de Contamyne, 100 ; le seigneur de Ravoyre. 30 ; le seigneur de Confignion, 6 ; le seigneur de Viry à cause de Rozet, 60 ; le seigneur de Langyn appellé Bellegarde, 15 ; les hommes des nobles que ne ont point de jurisdiction, 689 ; Salanche, 200 ; le seigneur de Champmony, 273 : Montjoye, 147 ; Flumet, 636 ; Beaufort, 433 ; M. de Sallagine appellé Beaufort, 40.

Somme des feus de Genevoys et Faulcigni, feus 9.308.

Et en Savoye y ly an y a feus 6 754.

[Archives de Chambéry, série AA. art. 28.]

DOCUMENT II.

Ordonnance de la Chambre des comptes.

11 octobre 1560, *publication faite a Lanslebourg par un huissier de la Chambre des comptes :* De la part de Monseigneur, on faict commandement à tous subjectz de ce pays et ressort de Savoye, tant marchant que aultres de quelque estat et quallité qu'ilz soient, trafficquans et ayans sel en leurs maisons, que promptement et dans le jour ilz ayent à ballier par déclaration, dénombrement et consignation entre les mains de m^e^ Florantin de Tardi, nostre procureur patrimonial commissaire à ce député, ou de ceulx qui députera, touttes et chascunes les sommes et quantités de sel qu'ilz ont en leur puissance et pouvoir, soit pour vendre ou pour leur usaige, oultre la somme d'ung quartan messure de Chambéry [1], sur peyne de confiscation dudict sel et de mil livres pour ung chascun faisant le contraire ;

et sur mesme peyne sont faittes inhibitions et deffences à tous lesd. subjectz et aultres marchans et trafficquans sel de n'achepter d'aultre que des commis de S. A. et de n'en vendre, soit en gros que en menu, en quelque manière que soit, à la mesme peyne que dessus ;

plus, on faict assavoir de la part de S. A. que s'il y a quelques-ungs que veullient se chargé de pourvoir et fournir ez greniers de S. A., tant ez lieux de Chambéry, Saint-Genix, Montmellian, Seyssel, Montluel et aultres que par ce seront ordonnés, la quantité et somme de sel qui sera requise et

1. 2 décalitres 03.

neccessaire pour l'entretient d'iceulx greniers et fourniture dud. pais, qu'ilz comparent en la ville de Chambéry par devant les maistres et auditeurs des Comptes dud. pais de Savoye le dernier jour du mois de novembre prochain, et à icelluy ou ceulx qui se vouldront charger de lad. fourniture à mellieur pris et condition plus prouffitable à S. A , à rabbais à l'estaing de la chandoille sera lad. charge deslivrée et expédiée aux conditions et cappitullations que seront données par lesd. maistres et auditeurs des Comptes.

[Archives de Termignon, CC. 13.]

DOCUMENT III.

Edit du 19 aout 1561.

Emanuel-Philibert, par la grâce de Dieu duc de Savoye, Chablays, etc., à tous présens et advenir salut. Comme soit que le prince doibve à ses subjectz tout support, protection et maintient, ainsy qu'eulx luy sont tenus avec hobéissance donner ayde et moien de les pouvoir garder et soulager, et que, dès nostre heureuse restitution en une partie de nous terres et païs, ayons mis nostre principal soing [à] hoster touttes charges [et] impoz, soit de tallies, subsides, estapes, et aydes de fortiffications, contributions foraines, compositions. espices, dons [et] présens de justice, et d'ung tas d'aultres sortes d'exactions par lesquelles le peuple se treuvoit diversement surchargé et comme du tout abatu ; considérant toutesfoys d'allieurs noz forces et facultez sellon telle bonne entreprinse n'estre quant à présent souffisantes de fournir à tout.. sy par quelque autre plus convenable façon ne nous estoit pour tel effaict recogneu et en ung seul moien survenu par nos dictz loyaulx subjectz et vasseaulx ; et que nous, du bon gré et assentiment d'iceulx, ja eussions moiennant telle descharge érigé certains greniers à sel, esquelz chascung indifféremment doibt prendre et paier à nous commis et députez le sel à raison de dix florins Savoye pour émine estant du poys de 112 livres à 16 onces la livre ; nonobstant quoy la malinité d'aulcuns, habusantz de tel bénéfice et contrevenantz à leurs accords, auroint inventé frauldes infinies pour nous frustrer de tout proffict, se fournissant du sel à eulx neccessaire hors nosdictz greniers, terres et pays, et par subtilz moiens, tellement que, évitant ou les peynes inditttes *(sic)*, ou se trouvantz travaillez et destruictz par l'incurtion et condempnation d'icelles, nous reviendroit à chose aultant moleste qu'a tous dommajable ;

pour et à quoy obvier, et pour aultres grandes causes et considerations à ce nous mouvantz, par grande et meure délibération de nostre Conseil d'Estat, avons de nostre certaine science, plaine puissance et authorité souveraine ordonné et ordonnons... que faitte la description universelle de nous pais de Savoye et Aouste jà ordonnée... chasque chiefz de maison de nosdictz pais doibve venir ou mander enregistré, ès mains des contrerolleurs à ce députez ou à députer, l'accroissement ou décroissement de leurs famillies incontinent icelle estre advenu, et lesquelz chiefz de maison pour eulx et ceulx qu'ilz ont en leursdittes famillie et charge, de quelque qualité qu'ilz soient, fors et excepté les enfans de cinq ans completz en

bas, et les pauvres misérables personnes, seront tenus prendre et achepter esdictz greniers plus proches de leurs habitations, par nous establys ou à establir, assavoir pour personne annuellement la quantité de 23 livres 4 onces de sel, pois de Chambéry, contenant chescune livre 16 onces, et c'est de troys mois en troys mois, commençant le premier quartier au premier jour du moys d'octobre prochain, et de paier 25 solz Savoye pour lesdittes 23 livres 4 onces par quatre quartiers d'année, à raison de 6 solz Savoye 1 quart par quartier, payables en prenant ledict sel qu'ilz prendront et leur sera expédié le premier moys de chesque quartier par messeures à tant adraisonnées et exchandillonnées, et successivement d'année en année, à paine du double pour chescune foys qu'ilz ne prendront dans ledict premier moys et despens quilz s'en ensuivront, et où laditte quantité de sel ne souffira pour leur surplus à leur usaige, ne leur sera loisible en prendre allieurs qu'en nosdictz graniers à sel à raison de 10 florins Savoye pour émine, et le tout soubz les peynes des gallaires et de confiscations de biens cy-devant et naguères publiées ; pourront toutesfoys ceulx qui n'auront peu dépendre tout ledict sel à eulx distribué, vendre au bout de l'an la quot et partie esparniée ès aultres de nos subjectz qui en auront de besoing, le tout sans fraulde aux peynes que dessus ; et seront tenus lesdictz commissaires et distributeurs de sel paier et délivrer entre les mains de nostre trésorier général de Savoye ou ses commis, à la fin de chesque premier moys, estant faitte laditte distribution, les deniers qui proviendront à nostre prouffict, le tout tant qu'il nous playra et jusques aultrement soit par nous advisé,

Sy donnons en mandement à noz très chers bien amez et féaulx conselliers les gens tenantz nostredict Sénat de Savoye, Chambre des Comptes et conservateurs à sel, que ceste nostre présente ordonnance, déclaration, volloir et intention observent et gardent, facent de poinct en poinct inviolablement entretenir, garder et observer, etc. Données à Rivolles le 19e jour d'aoust 1561.

[Archives d'Aime. CC. 24.]

DOCUMENT IV.

Extraict des registres de la conservatorie de la Gabelle du sel en Savoye.

Sur la remonstrance faitte par le procureur général de S. A. tendant à fin que réglement soyt donné aux controlleurs des greniers à sel establys par S. A., par le moyen duquel réglement soit obvié aux fraudes, abuz et tromperies que journellement se font à la gabelle dudict sel, nous, conservateurs *(sic)* d'icelle gabelle, par provision et jusques a ce par S A. ou nous soyt aultrement ordonné, avons sur icelle remonstrance ordonné et décléré ce que s'ensuyt :

Premièrement, que commandement est faict à tous les controlleurs establys et ordonnés ez greniers de S. A. deça les Montz et en Aouste, sur peyne de privation de leurs estatz et aultre amende arbitraire, de bien et diligemment vacquer au faict de leur charge suyvant les déclarations, ordonnances et establissementz à eulx par cy devant donnés ; de controller au vray et sans fraude tout le sel que entrera ou sortira des greniers où ilz

seront respectivement commis, soyt en gros ou en menu, esquelz greniers lesd. controlleurs, chascun pour son regard, seront tenuz assister tous les jours du premier moys de tous les cartiers pour fère délivrer le sel à ceulx qui sont tenuz le prendre, sans interromption ; et semblablement les aultres deux moys desd. cartiers assister ung ou deux jours de la sepmaine continuellement pour faire delivrer du sel à ceulx qui en vouldront, soyt en groz ou en menu, lesquelz deux jours seront prins et choysis par les sindicques des lieux d'iceulx controlleurs et commis des greniers, ausquelz enjoignons ainsi le fère suyvant la commodité du peuple desd. lieux et à leur solagement, ausquelz jours ainsi establys et ordonnés seront tenuz tous manantz et habitans desd. lieux venir prendre le sel que se débitera soyt à pouvres misérables ou aultres qui en vouldront oultre leur cartier et cappitation ; et tiendront main que les commis et députés pour la vente du sel d'iceulx greniers facent aux subjetcz et achepteurs dud. sel bonne et loyale mesure et poys telle qu'il est porté par l'édict de S. A., en payant le pris sur ce estably, sans fraude, et sans fère séjourner les subjectz et ne les fere consumer en fraictz et despens, et là où il adviendroit que par faulte du sel lesd. subjectz seroient contrainctz retourner en leurs maysons sans sel, seront ramboursés de leurs fraictz et despens de séjour et attente par le fermier de ladıtte gabelle ou ses députés à la culpe desquelz se trouvera avoir esté faitte lad. faulte, et pour y donner ordre lesdictz controlleurs en advertiront incontinent le procureur général que en face les poursuytes neccessaires ; et affin qu'il n'y aye occasion de fere faire ausd. subjectz aulcune attente, est faict commandement ausdictz controlleurs nous advertir en toute dılligence des faultes du sel qu'ılz verront esdictz greniers et desquelz ılz se doubteront, afin d'y remédier ; et pour obvier que lesdittes faultes n'adviennent, leur est permis, advenantz lesdittes faultes ou avant icelles advenues, que icelles se doubteront qu'elles adviennent, mander quérir aux greniers plus prochains où il y aura du sel la quantité du sel qu'ılz souront estre neccessaire pour la fourniture de leur grenier et à la charge que la voyture se fera aux despens duquel apertiendra.

Déclérons aussı qu'il sera loysible à tous subjectz de S. A., pour leur commodité et pour obvier à multiplicité de voyages, frais et despens, qu'ilz [font] venans à tous les quartiers querre du sel, prendre à une foys deux, troys ou quatre [quartiers] du sel qu'ılz sont tenuz prendre, desquelz ilz rapporteront leur billet auquel sera faitte mention de la quantité de ce qu'ılz auront prins et pour combien de quartiers, lesquelz toutesfoys ne pourront exéder quatre, qu'est pour une année, et où ilz en prendront davantaige, ne leur sera compté en descharge de l'année suyvante.

Et feront aussi délivrer lesdictz controlleurs de sel à tous ceulx qui en vouldront prendre le premier moys, encoures qu'ilz ne prenent entièrement leurdict cartier, mays ce qu'ılz prendront sera en déduction et à la charge de prendre le surplus dans ledict moys, sur peyne du double de ce qu'ılz n'auront prins et aultre amende portée par l'édict de S. A.

Et pour ce que les greniers de Montmellian, Chambéry, Anessi, Seissel, Saint-Genys, Lanieu et Bourg, qui sont les greniers de la plus grande des-

duitte de sel et esquelz se vend beaucoup en groz et en menu, à quoy ung seul controlleur ne peult bonnement satisfère, est permis ausdictz controlleurs desdictz lieux tant seullement de subroger en leur lieu pour controller ce que ce vendra en menu et en fere bon et loyal registre et y mettre les noms et surnoms, habitation et qualités des achepteurs, et les expédier le plus diligemment que fère se pourra, sans leur fère faire aulcung séjour et despens.

Et pour sçavoir au vray le nombre de ceulx qui sont tenuz prendre de sel quartier en cartier, et cognoistre les déffalliantz, est enjoinct à tous lesdictz controlleurs respectivement de fère rolle et extraict spécial de tous ceulx qui sont tenus prendre ledict sel de quartier en quartier, les misérables exeptés, lesquelz misérables seront semblablement mis en aultre rolle à part, et aud. rolle seront mis les noms, surnoms, qualité et mestiers d'iceulx misérables, ensemble la valleur de leur bien, lequel lesdictz misérables décléreront au vray sur peyne de faulx et de confiscation du reste qu'ilz n'auroent décléré, et ne seront receuz pour misérables aulcungz desdictz subiectz ayanz en biens meubles ou immeubles la valleur de 50 escus, et aultres qui auroent mestier ou art avec lequel ils pourroent gaigner leur vie sans mendier ne sont exceptés ; et incontinent passé led. premier moys d'ung chascung cartier, lesdictz controlleurs feront rolle sommaire de ceux qu'auront faict faulte à prendre la part et portion de sel qu'ilz sont tenus prendre, et remettront le rolle des deffalliantz aux officiers ducaulx ou médiaulx ou immédiaulx, ausquelz mandons aussi le fère à poyne de s'en prendre à eulx a leurs propres et privés noms si par négligence ou aultrement ce que dessus n'est promptement observé, et aultrement par toutes voyes deues et raysonnables contraindre lesdictz deffalliantz a payer ce qu'ilz doibvent prendre audict quartier, ensemble le double suyvant l'édict de S. A . et fraiz et despens que à cause de ce auroent estés faictz, nonobstant opposition ou appellation quelzconques et sans préjudice d'icelles, les deniers de laquelle contraintte seront mis es mains des commissaires desdictz greniers respectivement avec bon et loyal controlle pour en rendre compte avec les deniers de la vente de leur charge ;

tous lesquelz rolles ainsy que dessus faictz lesdictz controlleurs, respectivement chascun pour son regard, seront tenuz rapporter et remettre sçavoir est ceux de Bresse et de Bieulxgeys ès mains de mestre Ducloz, controlleur général dudict pais, dans et partout le second moys de chascung cartier en la ville de Bourg, et les aultres en la ville de Chambéry ès mains de Me Philibert Mareschal, procureur au Sénat de Savoye, commis dudict Ducloz. ou bien de Me François Jordin, pour estre iceulx rolles et controlles remys à qui apertiendra et sera ordonné, pour sur iceulx contraindre ceulx que se trouveront redebvables au payement des sommes par eulx deues.

Déclérons en oultre que tous fermiers qui tiennent biens et rentes des gens d'Eglise, gentilzhommes et aultres, tant du païs que estrangers, ne seront comprins au nombre des misérables oures qu'ilz n'ouront la valleur de 50 escuz de biens, ains seront contrainctz de prendre le sel de quartier en quartier comme les aultres ; et ne feront les commissaires députés à la vente

dudict sel et controlleurs susdictz aulcune difficulté de vendre au pris ordonné à tous veulliantz acheptor la quantité de sel qu'ilz demanderont, oures qu'ilz soeient de ressort d'aultres greniers ou bien estrangiers, de laquelle vente leur donneront billiet et d'icelles *(sic)* feront lesdictz controlleurs bon et loyal controlle suyvant leur charge, sans que, pour avoir prins le sel susdict des greniers desquelz ilz ne sont ressortissantz, ilz puyssent estre exemptz et déchargés de prendre la part et portion qu'ilz sont tenuz prendre aux greniers où ilz sont ressortissantz, sinon que ausdictz greniers dont ilz sont ressortissantz n'eussent trouvé du sel, par quoy ilz eussent esté contrainctz aller aux aultres greniers.

Au surplus lesdictz controlleurs s'enformeront et prendront garde de tous les subjects de leur ressort et greniers respectivement, qui, pour fraudder le droit de laditte gabelle, auroent recellé et n'auroent déclaré entièrement toutes les personnes de leur familie suyvant l'édict de S. A., et en advertiront diligemment le procureur général pour fere contre iceulx recelleurs les poursuytes néccessaires.

Finablement nous advertiront par ledict procureur général de tous les abuz qu'ilz souront et entendront estre commis au faict de ladicte gabelle, tant pour le regard de S. A. que du peuple en quelle manière que ce soyt. — 12 janvier 1562.

[Archives de Termignon, CC. 13.]

DOCUMENT V.

Edit du 12 juin 1563.

Emanuel-Philibert, par la grâce de Dieu duc de Savoye, Chablais et Aouste, etc., à tous présentz et advenir, salut. Comme, despuis qu'il a pleu à Dieu le créateur, par sa bonté infinie, nous restituer en noz Estatz et pais et nous en donner la jouissance, nostre plus grand désir et singulière affection ayt esté de préserver nous subjectz de toute oppression et les tenir en repos et seureté, et pour à ce parvenir ayons donné ordre tant sus le faict de la justice, establissant à ces fins deux Sénatz, l'ung deçà et l'aultre delà les Montz, pour l'administration de nostre justice souveraine, et en l'une et en l'aultre province bon nombre d'aultres officiers inférieurs, et semblablement ayons faict fortiffier noz villes, chasteaulx et forteresses et lieux de préside et iceulx munir de toutes munitions avec souffisantes garnisons de gens de guerre pour les garder et deffendre, en quoy nous aye convenu et convienne journellement supporter plusieurs fraictz sans comparaison plus grandz que ne souloient fère noz prédécesseurs de très heureuse mémoire ; ce considérantz noz bons et fidelles subjectz, mesmes ceulx de Savoye et aultres nos pais dela les Montz, et que nostre revenu ordinaire n'y pourroit bonnement suffire, volans aulcunement noz ayder et affectuellement démonstrer l'affection qu'ilz nous portent, après avoir pensé les moiens plus faciles et aiséz pour fère que telle ayde feust esgallement supportée par ung chascun sans exception de personne pour privilleige que ce fust, nous auroient libéralement et voluntairement accordé une gabelle sur le sel, c'est assavoir de prendre le sel en noz greniers et nous

paier à rayson de 10 florins l'émine du poix de 112 livres, poix de Chambéry, moyennant que nous les avons exemptés et affranchiz de toutes tailles, aydes et subsides, et des espieces que nous officiers de nostredict Sénat estoient de coustume prendre ; et du despuis, pour les fraudes et abbus que commettoient plusieurs pour nous frustrer des droictz de nostre ditte gabelle, aurions faict fère description des personnes et advisé que chascun prendroit par capitation à rayson que en noz lettres-patentes sur ce expédiées est plus amplement contenu, à quoy nos dictz subjectz auroient despuis satisfaict pendant qu'il y a heu sel en noz greniers, avec bonne intention de persévérer à tousjours, cognoissantz que cela estoit le plus cler et facile moien pour nous subvenir et ayder à la moingdre folle de nostre menu peuple et le plus esgalement ; mais l'injure et calamité du temps et troubles des guerres de nous voisins n'a pas peu permettre que nostre ditte gabelle ayt peu continuer par faulte de sel, et néanlmoings ce a esté le temps aulquel moins nous avons voulu espargnier pour la deffence de nosdictz subjectz, et pour les garder d'invasion et de toute oppression et violance en levant aultres plus grandes forces et compagnies tant de pied que de cheval, renforçantz noz garnisons, redoublant le nombre de gens commis à la fortiffication et ravitaillement de noz places fortes, et en maintes aultres manières, tellement que, grâces à Dieu nosdictz subjectz et leurs biens, maisons et familles ont estez jusques maintenant préservez. Ce voians et cognoissantz que, comme membres, ilz doibvent ayder à leur prince comme leur chefz, nous auroient libéralement accordé nous paier laditte gabelle encoures que ne leur ballions poinct de sel, mais fort diversement, pour ne s'estre tous assemblés, mais chascun à part et libéralement offert plus ou moings, assavoir les ungs pour ung quartier, aultres pour deux, non seullement pour le droict que nous y prenons mais comme si le sel leur estoit délivré, aultres seullement pour nostre droict sans y comprandre la valleur du sel, aultres quatres quartiers entiers tant pour nostre droict que valleur du sel comme si le dict sel leur eust esté délivré, nous donnant occasion de plus en plus leur user de toute la bonté et doulceur que bon prince doibt exercer envers ses fidelles subjectz. et de mettre tout nostre soing à bien les conserver à la moindre foulle que nous pourrons.

A ceste cause, voyant l'inesgalité si grande en l'ayde et subvention susditte, et que les ungs se treuvent beaucoup plus surchargés que les aultres, notemment que la plus part d'entre eulx bons et affectionnez subjectz, déclarantz libérallement et au vray leur pouvoir et revenu, paient, et quelques-ungs, à faulte de cognoissance de leur debvoir ou de bonne volunté à le rendre, dissimulantz la valleur de leurdict revenu, ne paient leur part, jouissant neanlmoings de la mesme seureté et repos en quoy nous les entretenons, voulant y donner quelque bon reiglement et fere que doresenavant lesdittes charges et aydes soient esgalement portés par ung chascun, Sçavoir faisons que nous, pour ces causes et aultres bonnes considérations à ce nous mouvans, avons par ces présentes dict, déclairé et ordonné, suivant l'advis et délibération des gens de nostre Conseil d'estat, disons, déclairons et ordonnons que jusques à ce que, par la bonté et permission de

Dieu estantz appaisés les troubles qui sont de présent aux environs de nous pais, nous puissions fere seurement conduire du sel en noz greniers selon que l'on faisoit avant lesdictz troubles pour la provision de nosdictz subjectz, ilz ne seront tenuz à nous en paier le pris entier, qui estoit de 10 florins pour émine, mais tant seullement nous en paieront pour nostre droict de gabelle, selon la capitation et dénombrement jà faict ou qui se pourra fère aux lieulx où il auroit esté lors *(sic)* en icelluy, a rayson de 6 florins pour émine, revenant à 3 solz 9 deniers par chesque cartier ; ne paieront aussi par cy-apprès nostredict droict par advance d'ung ou plusieurs quartiers, mais seullement aux termes à chescun quartier accoustumez, et quant aux termes escheuz, commençantz à compter dès le temps que le sel défaillie en chescun de nosdictz greniers respectivement, seront précomptés les sommes que par forme de paiement ou de avance se trouveront avoir estés fournies, et le surplus sera payé par ceux qui s'en trouveront redebvables dans le 15e de juillet prochainement venant, entre les mains des commis à la recepte d'iceulx en chascun grenier, lesquelz s'en chargeront soubz contrerolle et seront tenuz en ballier à chascun de nosdictz subjectz particulièrement certiffication, par brevet signé par contreroleur et recepveur, contenant le jour, moys et an et le nom de celuy qui aura paié et la somme et pour quel quartier de l'année, et ce sans aulcuns frais ny coustz sur les subjectz susdictz, à peyne contre lesdictz recepveurs et contrerolleurs de mil livres pour ung chascun, privation de leurs offices et restitution de tout ce qui se trouveront en avoir receu, et du quadruple, pour par lesdictz recepveurs particuliers estre à la fin de chascun quartier, assavoir chascun premier jour d'apvril, juillet, octobre et janvier, apportez lesdictz deniers entre les mains de nostre trésaurier et recepveur général de Savoye ou son commis, ou aultre qui de ce aura charge, chascun selon sa recepte qui sera vériffiée sur lesdictz contrerolles, lesquelz lesdictz contreroleurs seront tenuz à ces fins apporter par devers nostredict trésaurier ou son commis, et après exhiber et remettre en nostre Chambre des comptes, que luy en fera fère descharge, pour [servir] à la reddition des comptes de nostredict trésaurier ; et afin que plus commodément soit faitte laditte recepte entièrement à la fin de chascun quartier, nous enjoignons à tous les chastellains des lieux ressortisantz en chascun de nous greniers de adviser entre eulx, appellez les sindicques des lieulx, de descerner les jours et sepmaines que chascune parroisse debvra apporter son quartier distinctement, pourveu que le tout ce face dans le quartier et à plus de commodité et à moingdre fraiz des nosdictz subjectz, lesquelz nous entendons et voullons en estre deuement advertiz par la publication des présentes, à ce qu'ilz saichent jour certain, et aussi que aulcuns de mauvaise volunté, soubz couleur de ignorer le contenu en icelles, ne tumbe aux peynes que nous avons ordonnées et imposées aux contrevenantz, qui sont de paier le double et aultre amende arbitraire. Déclairons néanlmoings vouloir et entendre que, si aulcun de nosdictz subjectz allant pour quelque sien afère au lieu que se debvra fere le paiement de nosdictz droitz de gabelle avant le terme préfigé à ceulx de la parroisse dont il sera, vouloit paier pour ne avoir la peyne et despens d'y

retourner une aultre foys, faire le pourra et seront tenuz lesdictz commis et contrerolleur luy en fere sa descharge à la forme et sus les peynes que dessus ; et moyennant le payement de nosdictz droictz pourront nosdictz subjectz, pendant le temps desditz troubles et jusques au restablissement de nousdictz greniers, achepter du sel aux lieulx ou ilz l'acheptent de présent, ou aultres qui seront par nous ou noz officiers pour plus grand soulaigement et descharge advisez. Déclairant aussi que nous n'entendons par ces lettres nostres de déclaration comprendre les personnes ecclésiastiques tant regulieres que séculières, ne semblablement les gentihommes noz vassaulx, nobles d'ancienne race ou annobliz par nous seigneurs et prédécesseurs les duc de Savoye et vivantz noblement, lesquelz gens d'esglise et nobles susdictz nous avons déclairé immunes et exemptz du payement desdictz quartiers par capitation, ayant esgard tant à leur qualité que à aultre ayde dont ilz nous secourent d'ailleurs, tant pour l'entretenement de noz gens de guerre que fortiffication de noz places.

Si donnons en mandement à nos très chiers, bien amez et féaulx conseilliers les gens tenantz sénat et chambre des comptes en Savoye, que ceste nostre presente ordonnance et déclaration, vouloir et intention observent, gardent, etc. Donné à Thurin le 12e jour de juing 1563.

[Archives du Sénat de Savoie, Edits-Bulles 1562-64, f° 124.]

(A suivre.) Gabriel Pérouse.

SORTIE DE MESSE

La porte, sur une nuit d'encens parfumée,
S'ouvre ; l'orgue puissant exhale ses soupirs ;
La cloche dans les airs donne les devenirs ;
Une messe en dimanche a clos la matinée.

La foule se dissémine sur les degrés
En une gerbe harmonieuse qui s'épanche ;
Sous l'arcade sombre, les regards attirés
Détaillent satin noir et mousseline blanche.

Jupes et corsages s'égrènent en bouquets
Que les messieurs rehaussent de leur ton austère,
Vision d'airs graves et de gestes coquets
Sous l'été lumineux qui sourit à la terre.

Une boutique vert et or s'ouvre à côté ;
Madame à l'enfant sage réserve l'emplette
D'un puits d'amour crémeux ou d'un petit pâté ;
Monsieur, sur le trottoir, fume la cigarette.

Charles Marteaux.

Quelques Documents inédits sur le Prieuré de Talloires

Les Archives départementales du Rhône possèdent, sous la dénomination de « Fonds de Savigny », une riche collection de documents manuscrits, la plupart fort anciens, sur parchemin, et provenant de la célèbre abbaye du Lyonnais. Les recherches n'y sont point faciles, en l'absence de tout catalogue méthodique renvoyant exactement aux pièces originales. Tout au plus peut-on se guider d'après un inventaire rédigé au XVIIIe siècle par un religieux de l'abbaye, et qui serait à peu près satisfaisant, si tous les documents qu'il mentionne avaient passé intégralement du monastère aux archives, après la dissolution. Or, en se reportant de l'Inventaire aux liasses contenant les titres, on constate un déchet très sensible, qui peut s'expliquer par la négligence ou l'indifférence des autorités chargées du transfert, sans doute aussi par l'avidité de collectionneurs sans scrupules. Déchet en tout cas qui ne se comblera pas de sitôt et prive l'historien de renseignements toujours intéressants, souvent précieux.

La déception est particulièrement douloureuse en ce qui concerne Talloires. On sait que Talloires fut donné à Savigny en 1018 [1] par le roi de Bourgogne Rodolphe III et que cette donation fut confirmée treize ans plus tard (1031) par son épouse Ermengarde. Le prieuré de Talloires resta sous la dépendance de Savigny jusqu'au jour où la bulle d'Urbain VIII (4 juillet 1624, bulle confirmée le 12 juillet 1637) l'érigea en abbaye. Durant cette période de six siècles, nombreuses durent être les pièces qui affirmaient le rapport étroit entre les deux monastères, et qui pourraient aujourd'hui préciser plus d'un point douteux de l'histoire du prieuré. Or l'inventaire de Savigny n'en mentionne que six, et sur ces six, les deux premières seules figurent actueliement aux archives du Rhône.

Nous avons pensé qu'on nous saurait gré de publier ces six numéros de l'Inventaire, qui donnent une analyse assez détaillée des originaux. Quant aux deux parchemins sauvés, le premier n'offre qu'une simple énumération de localités où Tal-

1 Cette date, proposée par D. Brienne (*Consuetudinarium insignis prioratus Tallueriarum*, 1907, p XXXI), me paraît en effet plus probable que celle de 1016, adoptée généralement.

loires est mentionné une fois ; le second, plus pittoresque de fond et de forme. nous a paru assez important pour être reproduit ici.

* * *

Encore se présente-t-il à nous entaché d'une erreur grossière qui pourrait de prime abord le rendre suspect. Ce curieux traité, dont François Josserand donne un Vidimus très circonstancié, est daté du 12 novembre 1290. Il y est fait mention d'un Jacques prieur de Talloires, — ce qui est exact. puisque Jacques de Lully (ou de Lullier) paraît dans cette fonction dès 1270, testa en 1294 et mourut le 25 décembre de la même année. Il y est également fait mention d'un Guillerme prieur de Lutry et de Saint-Jorioz. Or il y eut précisément à la fin du XIIIe siècle un religieux de ce nom qui fut à la fois prieur de Lutry et de Saint-Jorioz : c'est Guillaume de Duin, qui paraît en 1297, et rien ne s'oppose à reculer cette date de quelque six ou sept années, puisque son prédécesseur connu à Lutry, Thomas, paraît de 1276 à 1277 [1], et que son prédécesseur connu à Saint-Jorioz, Jacques, paraît de 1267 à 1276 [2]. La certitude serait plus grande encore, assurément, si nous connaissions l'époque où Bernard fut prieur de Lovagny ; mais l'on peut admettre que ce faisceau de trois concordances, dont une doublement probante, est en faveur de 1290 et de l'authenticité du document.

Pourquoi faut-il alors que cet accord ait été passé sous l'abbé Dalmace ? Le seul abbé de Savigny qui porta ce nom vivait au XIe siècle, et gouverna de 1060 à 1082. Il semble d'ailleurs fort douteux qu'un acte de ce genre ait été rédigé sous l'abbé Dalmace, le Cartulaire de Savigny n'en faisant aucune mention.

Faut-il croire à un faux ? Semblable hypothèse est toujours aisée assurément. Elle le serait d'autant plus ici qu'il s'agit d'établir un droit pouvant être contesté par Talloires, au profit d'une abbaye toujours jalouse de ses prérogatives et de sa puissance matérielle. Mais une pièce ne se forge point aussi facilement. Je ne vois réellement pas l'intérêt que François Josserand, étranger à Savigny, pouvait avoir à le faire dans son Vidimus de 1495. Serait-ce alors la lettre elle-même de 1290

1. La liste des prieurs de Lutry m'a été obligeamment communiquée par M. Notz, archiviste de Lausanne, et M. Reymond, rédacteur à la *Feuille d'Avis* de Lausanne

2 Cf. Lavanchy : *Monographie de Saint-Jorioz* (Mémoires de l'Acad. Salés., XVI, p. 20).

qui serait forgée de toutes pièces? Il est difficile de le concevoir. En raison des concordances indiquées plus haut, elle l'eût été dans l'intervalle qui sépare ces deux dates. Or l'abbé de Savigny capable d'une telle falsification n'eût pas commis l'insigne maladresse d'y introduire un anachronisme invraisemblable de deux siècles qui pouvait échapper à une lecture superficielle, mais non à une enquête sérieuse. Le bon sens le plus élémentaire lui eût tout au moins dicté de ne point citer les noms de ces trois prieurs qui pouvaient le trahir.

Il resterait d'ailleurs à prouver que Talloires se refusait à reconnaître cette dette. Or nous trouvons précisément dans l'Inventaire de Talloires de 1720. XIIe siècle, n° 7, l'article suivant : « Extrait du traité fait entre l'abbé de Savigny et le prieuré de Talloires, Saint-Jorioz et Lovagny, par lequel il fut réglé et convenu que les douze truites annuellement deues à Savigny seraient converties en quatre florins par an. Du 12 novembre 1193. »

On peut discuter cette nouvelle date. Elle peut indiquer à la rigueur qu'il y a eu deux traités successifs et variant dans leur teneur, peut-être davantage ; elle peut être erronée comme tant d'autres dans l'Inventaire. Ce qui importe ici, c'est qu'elle ne saurait infirmer en rien l'acte de 1290, et la reconnaissance même de la dette vis-à-vis de l'abbaye mère détruit du même coup l'hypothèse d'un faux.

Que conclure de là, sinon : 1° Que notre acte n'est point de l'époque de l'abbé Dalmace ; 2° qu'il est bien selon toute vraisemblance de 1290 ; 3° que Josserand a basé son Vidimus de 1495, non sur l'original lui-même comme il l'a cru, mais sur une copie ultérieure comme il s'en faisait tant à cette époque reculée. Et ceci résoud à notre avis toute la difficulté. Le scribe chargé de cette copie avait sans doute sur sa table plusieurs titres, dont quelques-uns de l'abbé Dalmace et se rapportant déjà peut-être à un accord de nature analogue. Il lui suffisait d'un moment de distraction pour introduire le nom de l'abbé Dalmace dans son acte de 1290 (il ne l'a introduit qu'une fois), et ainsi s'expliquerait cette confusion extraordinaire entre deux pièces distantes de plus de deux siècles.

Du reste, nous le répétons, l'importance et l'intérêt de ce traité résident moins dans sa date elle-même que dans l'affirmation de la dette et dans la nature de l'ancienne redevance. Quelle qu'en ait été la date, qu'il y ait eu un seul traité en 1290, ou deux, ou plusieurs dont l'un remonterait même à l'abbé

Dalmace, il n'en conste pas moins que pendant de longues années, quand revenait la Saint-Martin d'hiver, des moines de Talloires, de Saint-Jorioz. de Lovagny se mettaient en route, porteurs de vingt-quatre succulentes truites — truites de la reine Ermengarde, disait la tradition [1] — à destination de la royale abbaye de Savigny [2]. Vint un jour où la précieuse denrée ne résista pas à un pareil voyage. Pour quelle raison si ce n'est que l'itinéraire suivi jusqu'alors fut brusquement changé? M. Guigue, le savant archiviste du Rhône, qui a bien voulu revoir notre transcription, serait de notre avis. Selon toute apparence, l'ancienne route traversait les Dombes pour aboutir à Trévoux et filer directement sur l'Arbresle, puis sur Savigny. Cette route fut vraisemblablement détruite de bonne heure, coupée ou tout au moins endommagée par la mise en eau des étangs de la Bresse [3]. On peut supposer dès lors que nos religieux l'abandonnèrent pour un chemin plus sûr, mais plus long et que les truites de la reine Ermengarde en souffrirent. Peut-être y eut-il d'autres raisons cachées que les parchemins ne nous livrent pas. Quoi qu'il en soit, l'accord nouveau fut conclu à la satisfaction des deux parties. Et l'on ne trouvera pas que la nouvelle redevance soit exagérée, si l'on songe que les truites devaient être de belle taille : à royal monastère ne fallait-il pas présent royal ?

Louis Ritz.

* * *

INVENTAIRE DE SAVIGNY

(6 chapitres)

Chapitre 6. *(Pièces relatives aux prieurés forains, savoir :* Diocèse de Die : *prieuré de Bourdeaux.* — Diocese de Saintes : *prieuré de Botteville, conventuel ; prieuré de Saint-Thomas de Conac ; prieuré de Niort ; prieuré de Saint-Sébastien; prieuré de Mirebeau ; prieuré de Merpins.* — Diocèse de Lausanne : *prieuré de Lutry, conventuel.* — Diocèse de Genève : *prieuré de Talloires, conventuel ; prieuré de Saint-Jorioz ; prieuré de Lovagny.)*

1. Les douze truites de Talloires sont même expressément mentionnées dans l'Obituaire de Savigny, comme don spécial de la reine Ermengarde : « *VIII Kal. sept. (XXV[a] augusti). Obiit Domina Ermengardis, regina Vienne, que dedit prioratum Talluerıarum et XII tructuras.* » L'Obituaire de Talloires. que nous publions en ce moment à l'Académie de Savoie, reste muet sur ce détail

2. Cf. Bruchet : *Le Château de Ripaille.* 1907, p. 156. Les hôtes de Ripaille recevaient des lavarets, des truites, des lottes, et des « bechets » du lac du Bourget. Semblables redevances étaient d'usage courant au moyen âge, et n'ont rien qui doive étonner.

3. Les étangs ne sont peut-être pas seuls responsables en cette affaire Il suffit de lire le « Journal » d'André-Marie Ampère pour se faire une idée du piteux état des routes dans les Dombes en 1804. On peut se demander ce qu'elles devaient être cinq cent quatorze ans auparavant.

Pièces du Chapitre 6 se rapportant a Talloires :

N° **8**. Vidimus d'une bulle du pape Innocent II adressée à Odilon abbé (de Savigny) et aux religieux de Savigny, par laquelle Sa Sainteté prend sous sa protection et leur confirme l'église de Lustri..... l'église de Thalueres....., la dite bulle donnée l'an 1140.

N° **9**. Vidimus des lettres de l'abbé Dalmais ou l'on voit que les prieurs de Lustry, de Saint-Joyre, de Thalueres et de Lonomat [*sic* pour Lovagny] estans au chapitre général à Savigni presenterent requeste audit chapitre tendante a ce qu'il lui pleut convertir en argent les truites et autres denrees qu'ils devoient, veu l'incommodité qu'il y avoit de les porter de si loing et qu'elles estoient corrompues en arrivant, sur quoy ledit abbé du consentement de son chapitre les convertit en argent, et fut convenu que ledit prieur de Lustri et de Saint-Joyre payeroit en place des six truites qu'il devoit dix florins, celluy de Talueres pour douze payeroit 20 florins et celluy de Lonomat [*sic* pour Lovagny] pour six payeroit 10 florins, ce que lesdits prieurs promirent de faire pour eux et leurs successeurs, et de les payer à Savigni tous les ans au chapitre général de la Saint-Martin. Faict le 12 Novembre 1290. Signé Tassin et Bonat. Y joint un extrait dudit Vidimus en papier signé Dutour.

N° **13**. Visite faicte par frere Léonard de Champrenard, communier de l'abbaye de Savigni et vicaire général d'Anthoine d'Albon, abbé dudit Savigny dans les prieurez de Taluyeres et de Sainct-Joyre, lequel commença par visiter le prieuré de Talueres et fit assembler le chapitre où tous les religieux assemblez, en l'absence du Jeune prieur qui était Jacques de Savoie, convinrent unanimement qu'ils estoient dependans de l'Eglise de Savigni et que l'abbé dudit lieu estoit leur supérieur, après quoy ledit de Champrenard fit la visite ainsi qu'il est amplement porté par le verbail de ladite visite, où entr'autres il dit avoir visité les caves dudit prieuré et y avoir trouvé quantité de Tonneaux de merveilleuse grandeur, entr'autres un qui a dix pieds d'homme d'hauteur et dix-huict de longueur tenant prez de 700 asnées, un autre auprès tenant 400, et 2 autres tenants chacun 300. Il visita aussi les prieurez de Sainct-Joyre, de Lustri, Lovany et autres églises dans ledit pays comme a plein est contenu dans ledit verbail où il fit les ordonnances et reglements nécessaires et fut toujours accompaigné de lieu en lieu par les prieurs ou leurs vicaires et par les curez des églises en dependant ; faict l'an 1541. Signé de Champrenard et Micolier notaire, en papier. *(Disparu.)*

N° **14**. Liasse contenant quelques menus papiers comme sentences, règlements, excommunications et autres actes justificatifs de la domination de l'abbé de Savigni sur lesdits prieures de Talueres et de Lustri ; on y voict aussi par des écritures fournies par les religieux de Talueres contre le 1r prieur comme le Sr de Granier prieur permuta ce prieuré avec Angeloz Justinien evêque de Genève qui s'en mit en possession en vertu d'une bulle de Rome, et c'est pour lors que ledit prieuré commença à se soustraire de la domination de Savigni. *(Disparu.)*

N° **15**. Ancien rouleau en parchemin sans date contenant article par article les refusions et charges que doivent supporter les officiers de l'abbaye, les prieurs forains et les officiers des prieurez pour les jours de jeune. *(Disparu.)*

N° **16**. Cayer en papier couvert de parchemin contenant suivant sa cotte xx feuillets escrits contenant les refusions et redevances deues par l'abbé et officiers de Savigni. Commençant au 1er feuillet par ledit abbé et finissant par le prieur cloistrier chacun article par article signé par tout Morelli et ensuite sont deux feuillets non escrits et après suivent dix feuillets escrits dans lesquels sont contenues les refusions et redevances de quelques prieurés forains commençant par celluy de Montrotier [1] et finissant par le prieur de Lovagnieu diocese de Genève. Il n'y a aucune date, mais suivant le caractère il est du 13me siecle ; y joint un petit cayer couvert de parchemin qui est une copie du susdit faicte en 1516. *(Disparu.)*

Transcription du N° 9.

Nos Franciscus Josserandi utriusque juris doctor obedienciarius Sancti Justi ac officialis Lugduni noturn facimus universis presentes litteras inspecturis, lecturis et etiam audituris quod nos vidimus legimus palpavimus et inpeximus et per duos notarios curie nostre juratos collacionari fecimus quasdam litteras domini Dalmacii abbatis monasterii Savigniaci cum duplici sigillo cera alba sigillatas non rasas non viciatas non cancellatas nec in aliqua sui parte suspectas hunc tenorem continentes ;

Nos Dalmacius humilis abbas monasterii Savigniaci notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod nos audita et inspecta humili supplicatione fratrum nostrorum Guillermi prioris Lustriaci et Sancti Jori, Jacobi prioris Tallueriarum et Bernardi prioris Lovagniaci nobis in capitulo generali nostro conventu nostro ibidem assistante exibita continente quatinus eisdem tructuras per ipsos et quolibet ipsorum annuatim in quolibet festo beati Martini hyemalis nobis et conventui nostro pro pictancia nostra debitas in pecuniis convertere dignaremur, dicentes iidem priores eisdem opido (?) solvere ipsas tructuras attento viarum discrimine et temporum indisposicione ipsas illesas et incorruptas nobis et dicto conventui nostro a portantibus ipsorum ad dictum nostrum monasterium apportare. Nos vero prefatus abbas habito cum religiosis dicti monasterii prius maturo concilio et deliberacione, de ipsiusque conventus consensu et voluntate attentis causis et racionibus in eadem supplicacione contentis ipsas tructuras in summis pecuniarum subdesignatis convertimus. Ita quod dicti priores videlicet dictus prior Sancti Jori solvet pro sex tructuris per eum debitis decem florenos auri, prior —/—/ Tallueriarum pro duodecim tructuris per eum debitis solvet vigenti florenos auri, prior Lovaniaci pro sex tructuris per eum debitis solvet decem florenos auri promittentes dicti priores et quislibet ipsorum pro rata sua pro se et suis indictis eorum prioratibus in perpetuum successorum per juramenta sua manibus ad

1. Canton de Saint-Laurent de Chamousset (Rhône), à 38 km. de Lyon. Ce prieuré datait du xme siècle. Il en est fait mention dans l'Obituaire de Talloires.

pectus more religiosorum apponentes dictas summas pecuniarum secundum cujuslibet ipsorum ratam dicto conventui nostro annuatim solvere in quolibet festo beati Martini hyemalis apud Savigniacum in dicto nostro capitulo generali. Cum renunciacionibus et aliis clausulis ad hoc necessariis et opportunis in quorum robur et testimonium has presentes litteras duximus sigillis nostris et dicti nostri conventus munimine appendi et roborari. Actum et datum in dicto nostro capitulo generali die duodecima mensis novembris anno domini millesimo CC^mo nonagesimo.

In fine dictarum litterarum describuntur verba sequencia. Ita ut supra predictos dominos abbatem et priores ac conventum fuit. Actum coram me notario subscripto Guillermus Comberti.

In cujus rei testimonium nos officialis prefatus sigillum curie nostre hiis litteris presentibus duximus apponendum. Actum et datum apud Lugdunum sub sigillo curie nostre die decima tercia mensis junii. Anno domini millesimo quatercentesimo nonagesimo quinto.

Collacio facta est apud originalem per me notarium et curie domini officialis Lugduni juratum una mecum discreto viro Guigono Bonaty, eciam clerico notario publico et curie domini officialis Lugduni sub hoc signo meo manualiter fieri. — Tassin.

(A droite, au bas, d'une main très fine) :

Sic fuit per eumdem Tassini notarium collacionatum una mecum notario publico. — Bonat.

GLANES DIALECTOLOGIQUES

II. — **Formulettes en patois savoyard.**

Les formulettes ou rimailles suivantes en patois savoyard sont extraites d'un recueil manuscrit du commencement du XIXe siècle, contenant principalement des chansons ayant trait à l'Escalade (avec airs notés). Ce recueil appartient à Madame Bétant, de Genève : il nous a été très obligeamment communiqué par M. van Gennep [1].

1 [2]

A mon beau Chardon. Noga, noga
La viva a la viva
E belle fara
Raclia Semena
Lafé sans ecrama
Voli vo ran feina
On carti de tievra
Fara bon bouillion
Voli vo ran prandre
Ye bon et tendro
Prgni kaque ran
Et rave et é thiu
Lou pia de bu
Pan et patenaillie
E sapé de paillie
A mon bon oignion
E pia de meuton
A la frecassia
Bouletta farcia

1. Voir *Revue Savoisienne*, 1910, compte-rendu des séances, p. 84
2. Avec air noté.

2

Vegny u mouguet, Deba, dèba
È seudelet to so
Vegny et bon Cara
A mon ventre de vè
Et bon pia de vè
A ma bella graza
A leta ma piallie
Arzan de bonnet
Liasse des par gè
E belle remasse
Vegny a mé fre
È sua fray
La marmota envia
Vegny é serassie
E beau chavonnet
Aran soret
A mon fay de boy
A mon bon zenairro
Arzan de me de fa

3

Me bonne epingue, Vero zouli
La malise des fenne
E Griselidy
E beau polatton
Ouranze et citron
Vegny é allemetté
È fainne lunette
A mon bon sapon
E tomme de tievrè
Chalada Romanna
Molo de botton
A mon benaiton
È fasiole blanche
Egarzan de france
Vegni u seray
U bon beurre fray
A mon beau cardon
A mon beau blian chablion
Me pointe finné

4

E ravè (ranè ?) u barbo
Coutè el sisiau
Ratives et cages
E challe de paillie
Far mollo cisio
Grefion et griotte
E belle carotte
Armana nouveau
Tortollion to so
E belle bougnete
Asseta me crbellie
De bo articho
Livre nouveau
Vegni et Escargo
E beau abrico
Chapeau vieux a vandre
Belle toille blanche
E bo taillerin
E bercè et ê pome
Vegny é resin

5

Vin roso et blian
Il et bon et fran
Arzan de mous abro
Ma pollaille gracha
Mon fay de sarman
Hallaine hallaine
Vegni a la betoine
A mou bo ribans
A mou beau arang
Arzan de mou peno
A mou fé de Persé
Bon ancre luisan
Mous bon curedan
Gatiau de Milan
La taila de vita (rita ?)
De satagnè coete
E fleur de pavo
La mort o rat
Voly vo ran prandre
Pé recoura

6

A mon beau biscuin
En volivo zain
E mesé a la Roche
E belle epenose
Ny vo zain de reprain
A la zamandria
A la secoria
U bon triolet
La bella cavala
La breda et la chala
Assetta la may
Vegny u sarbon
Il est beau et bon
Point de chou de Ray
E belle allagne

La cire despagne
Rouse et ouliet
Couilli de boy
Tenivo a Caro
Pregny garde u boy

7

A mon (mou ?) beau cholard
Fade lou decrota
Monsieur il son salo
Vegny a la royala
No lou cirerain
A mon bo Pinson
A mè bonne lardoire
Mou bo champignion
U petit cabaret
Persico Fenouiltette
Ma bonne eau clairette
Mou bon ecrelet
Vegny è obelon
Asseta dè melon
A mè praimmes herbè
Asseta ma zerba
A mon beau rempon
De fleurs de lis
Chanson de Lescalada
A mou bo oublis

8

Poudre a poudrer
Cire a cirer
Belle laine blanche
De rite de france
A mon beau ratè
E belle rioutè
Bonnes eschalotte
E petti ysè
U bo piraset
Tabac a fumer
Passera Merlo
Vegni et samberè
Laisse de Porret
A mon bo Flouret
A ma bonna sia
Assetta ma Fia
E bon Trebuchet
E gru E gru
Ma semise brulé
Zai le Fua u C..

* * *

Comme on le voit, ces kyrielles sont bien loin d'être un chef-d'œuvre. Les associations d'idées dont elles témoignent ne laissent pas d'être souvent bizarres [1]. Certaines rimailles et plusieurs formes curieuses pourront intéresser le dialectologue et le folkloriste.

Annecy, 30 décembre 1910.

J. DÉSORMAUX.

1. Les lettrés n'en éprouveront que plus de charme à relire ensuite dans Charles d'Orléans la gracieuse chanson « *Petit mercier, petit panier* ».

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

FOURMANN : **Uber die Uberlieferung und den Versbau des « Mystères de S. Bernard de Menthon ».** — Erlangen, 1911.

La thèse de doctorat de M. Jacques Fourmann, soutenue devant l'Université de Strasbourg, n'est que le fragment d'un travail plus considérable qui, outre le sujet traité ici, s'occu-

pera plus particulièrement de la *langue* du mystère de saint Bernard. Ce travail paraîtra prochainement à Erlangen.

*Le chapitre I*er de la thèse traite des éditions et des manuscrits du mystère. L'auteur s'est servi pour ce travail de l'édition d'A. Lecoy de la Marche (1888), qui reproduit un manuscrit du xve siècle (manuscrit M), appartenant à M. le comte de Menthon. Mais il a complété les lacunes de ce texte par les leçons d'un manuscrit du xviie siècle (manuscrit B), dont il a eu copie par M. le comte de Menthon et qui fait partie de la bibliothèque du Grand-Saint-Bernard. L'auteur décrit en détail ce dernier manuscrit, qui n'a pas encore été publié.

Le chapitre II analyse les parties du manuscrit B, qui ne se trouvent pas dans M ; à savoir deux introductions successives qui relatent la vie de saint Bernard et quatre scènes du début du mystère proprement dit.

Chapitre III : L'auteur, comparant les deux introductions, conclut que la première n'est qu'une amplification de la deuxième, laquelle est le véritable prologue qui manque par hasard dans le manuscrit M (p. 7-15).

De même, les quatre scènes du manuscrit B ne sont pas des adjonctions postérieures, mais devaient figurer aussi dans l'ancien texte, bien que M ne les ait pas. L'auteur le prouve par une série de conclusions (grande analogie des deux textes de la partie commune ; l'ouvrage de Richard de la Val d'Isère ayant servi de source commune ; certains vers de M ne sont compréhensibles que si l'on connaît les scènes de B, etc.; p. 15-21).

Chapitre IV : M. Fourmann accepte les conclusions de M. Lecoy de la Marche sur l'auteur du mystère. qui devait être un ecclésiastique et probablement un moine du Grand-Saint-Bernard.

Quant à sa nationalité, Lecoy de la Marche, se basant sur quelques expressions dialectales, le tient pour un Savoyard ; tandis que M. Chatelain *(Le Vers français au XVe siècle)*, considérant certaines séries de rimes, voit en lui un Picard.

Pour M. Fourmann, il s'agit bien d'un Savoyard, qui écrivait du reste en français. Mais ce français est teinté de dialecte savoyard. Plusieurs fautes de versification sont attribuables au copiste. qui a voulu franciser le texte. Plusieurs rimes redeviennent correctes dès qu'on remplace le mot français par le mot savoyard.

Le chapitre V s'occupe de la représentation du mystère. Lecoy de la Marche avait supposé que, lors de la fête du Saint,

on jouait ce mystère au Grand-Saint-Bernard même. Mais aucune preuve n'a pu être tirée des archives du couvent.

M. Mugnier *(Le Théâtre en Savoie)* ne croit pas que le mystère ait été joué en Savoie. En tous cas M. Joseph Serand n'a rien trouvé dans les archives d'Annecy qui soit relatif à saint Bernard (p. 28).

Par contre, le mystère a dû être représenté à Aoste ; ainsi s'expliquent les vers adressés directement à cette ville :

« Oste aussy, tu doi les bien servir
« Sainct Bernard et toy resjoir. » Etc.

Du reste. M. le chanoine Frutaz a apporté la preuve que cette représentation a eu lieu à Aoste, entre autres en 1656, en présence de la duchesse Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours et de son fils, le prince Charles-Emmanuel (p. 23).

Il est probable qu'à Genève aussi le mystère a été représenté ; en tous cas, on y a joué, en 1484 *Montjoux*, qui touche de près à notre sujet.

Le dernier chapitre s'occupe de la structure du vers, en particulier des rimes et des assonances (p. 29-37).

Edm. Bernus.

Registres du Conseil de Genève publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève — Tome III. Du 11 février 1477 au 4 février 1487 (volumes 8 à 10). Genève, Kündig, 1911. gr. in-8°, x-636 p.

Il est superflu d'insister sur l'importance de cette publication, et de démontrer l'intérêt qu'offrent à l'historien les procès-verbaux du conseil de Genève, à la veille de la Réforme.

Les évènements survenus pendant les dix années de vie municipale qui vont de 1477 à 1487 ont leur reflet dans les délibérations prises dans ce Conseil. Elles nous font mieux connaître, en particulier, les circonstances dans lesquelles fut conclu le traité de combourgeoisie entre Genève d'une part, Berne et Fribourg, d'autre (1477) ; — la lutte des trois candidats au siège épiscopal après la mort de Jean-Louis de Savoie (1482) ; — le progrès de l'autorité savoyarde accompli sous l'épiscopat de François de Savoie.

Elles ne sont pas moins précieuses pour qui veut étudier l'organisation intérieure de la cité genevoise à la fin du xve siècle. On est frappé en lisant les procès-verbaux des séances de la ressemblance qu'offre le conseil de la ville avec celui d'Annecy à la même époque. Même composition, même nombre et mêmes attributions des syndics, même mode de nomination

du clerc-secrétaire de ville, mêmes mesures prises en fait de police, de voirie, de finances. Genève a déjà cependant son trésorier de ville, lequel n'apparaîtra à Annecy qu'au milieu du XVIe siècle.

Enfin, elles éclairent d'une vive lueur les relations de Genève et de la Savoie, relations qui sont marquées par l'intervention fréquente des ducs et des comtes de Genevois dans les affaires de la ville, l'échange de correspondances avec les principales villes du duché, en particulier Chambéry et Annecy, le nombre considérable de savoyards admis à la bourgeoisie de Genève, etc.

Le troisième volume de la belle publication entreprise par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève est dû aux soins de M. Léopold Micheli, jeune historien du plus bel avenir, enlevé brusquement à la science et à l'affection de ses amis, de MM. Frédéric Barbey et Victor van Berchem. Les éditeurs ont enrichi leur œuvre de nombreuses et intéressantes notes historiques, et l'ont complété par un index alphabétique extrêmement commode et détaillé. G. L.

E. MURET : **Le suffixe germanique *-ing* dans les noms de lieu de la Suisse française et des autres pays de langue romane** [1].

Pendant la publication du précédent travail que nous venons d'analyser [2], M. Muret faisait paraître dans les *Mélanges de Linguistique* offerts en 1908 à M. F. de Saussure une étude sur le suffixe *-ing* qui, après avoir eu tous les honneurs des linguistes, semblait devoir être rejeté de la topographie. Après avoir montré qu'au masculin, il est difficile de distinguer les suffixes *-ing* et *-incus* dans les graphies *-ens*, *-eins* et *-ans* et que même au féminin, la désinence *-enge(s)* peut être issue de *-inca* par suite de dissimilation (**Caprinca*, Chevrange = *Chevranche*), il étudie ces noms de lieux, masculins et féminins, auxquels correspondent les germaniques en *-ing*, *-ingen*, *-igen*, *-enga*, *-inga*, les italiens en *-ingo*, *-engo* et *-enga*. « C'étaient, dit-il, à l'origine des patronymiques, employés au pluriel et servant à désigner une propriété foncière, comme le patrimoine et la demeure d'une famille, soit groupée autour d'un chef, soit issue d'un ancêtre dont le nom solennel

1. Dans la collection publiée par la Société de linguistique de Paris
2. *Rev. Savois*, 1909 à 1911.

ou diminutif servait de thème au patronymique. » C'est ainsi que s'expliquent les noms en *-ens*, anciens accusatifs latins en *-os* de patronymiques en *-ing*, auxquels correspondent des féminins en *-inga*, *-ingas*, donnant des noms en *-enge(s)* et *-ange(s)*. L'auteur en recherche les origines en discutant les théories de MM. Stadelmann, Kœgel, Henning et Philipon. Il examine en particulier le cas où un nom individuel en *ingus inga* a pu passer de son emploi originel comme nom de famille dans sa fonction de nom de lieu, soit isolé, soit accolé à un nom comme apposition ou comme déterminant possessif, soit s'accordant avec lui comme adjectif. Il est arrivé aussi que le suffixe *ing* a été substitué à une désinence latine antérieure comme cela a eu lieu pour Arausio, plus tard *Arausica*, *Aurasca*, *Aurencha*, *Aurenga*, auj. Orange (Vaucluse). On peut comparer à ce dernier nom Orange [1] (La Roche), village dont une famille émigra à Pers-Jussy av. 1730. En l'absence de formes anciennes, M. Muret s'abstient de se prononcer sur son origine. M. Bruchet mentionne en 1591 seulement (AIE, 407, p. 134) un Pierre Dorenge. Dans les noms de familles germaniques, la racine *aur*, qui existe dans Aurisma, d'où Oresme, est rare (*Polyptique*, p. 344).

M. Muret cite ensuite quelques noms en *ans -ens* dont il existe des féminins correspondants en *ange -enge*, ces derniers étant peu nombreux, malgré la prédominance des autres. En Haute-Savoie apparaît, outre Gletringe (Tavernier), rapproché de Gletterens (Fribourg) jadis *Lietterens* :

Morlange (Reignier) en 1730 *Morlenge*, à comparer à Morlens (Fribourg) *Morlinge* 996, de Maurilo ou Morilo.

J'ajoute :

Blatange 1730 (Lyaud et Armoy) écrit une fois Platenge *Plattinga*, de **plattus* (v. p. 305 n° 1 et plus loin).

Branges (nant de) à Rivière-Enverse (Feige : *Hist. de Mélan)* ; cp. Branche (Yonne) *Bringa* VIe s. (?) dans le Dict. topogr. ; peut-être n. de femme.

Mortanges (mas des) en 1730 à Arenthon ; peut-être d'une racine *mort-*, rare il est vrai d'après le Polyptique de St-Germain.

Ruange (pays de) communauté formée par les paroisses de Doussard, Lathuile et Giez ; cp. Roan, de Rodingus, au VIIIe s.

1. On trouve un l. d de ce nom à Alex. *ès Preveyroz* 1560 (Bruchet : AIE, n° 367) en *Preveyre* (Lyaud-Armoy) le *Prevère* 1730 à Thônes ; *vinea presbyterorum* 1160 (SHAG, XIV, p. 378) à Chilly. Previère (Ville-en-Sallaz) viendrait de *presbyteria* et Prevy ou Privier (Minzier) de *presbyterium*.

Rothingus ; au fém. Rotinga 996 (HPM, I, col. 306) Rodinga *(Polyptiq.*, p. 339).

Venge (Contamine-sur-Arve) ou Vange, 1730 et **Trévenge** (Sallanche).

Enfin M. Muret cite quelques exemples de noms de lieux où il faut voir, non un nom propre, mais un nom commun (ou un adjectif), employé adjectivement avec *ingus, inga*. Préverenges (Vaud). qu'il explique avec raison par *preveire* [1], *presbyterum* +*inga*, en 1177 *preverengia* (SHAG, II. 2, p. 38), a son pareil à Lucinge. Il explique de même Curtinge ou Cortenge (Cernex) par *cortis* ou *curtus*. Peut-être faut-il y joindre les Huttinges (Archamp) de *altus*.

Ch. MARTEAUX.

1. Le nom se retrouve en Savoie dans le ruisseau d'Orange, près de Lescheraines (MORAND : *Les Bauges*, III, p. 445).

G. LETONNELIER, Archiviste de la Haute Savoie : **Annecy aux XVe et XVIe siècles,** conférence faite au théâtre d'Annecy, le 29 janvier 1911. — 1 vol. in-16. Annecy, imprimerie Dépollier, 1911.

M. Letonnelier vient de publier la conférence qu'il a donnée, le dernier hiver, sur Annecy aux XVe et XVIe siècles. C'est un opuscule modeste, mais il sera le bienvenu chez tous ceux qui ont étudié quelque peu l'histoire de notre ville et qui trouveront, dans ce travail, l'occasion de revivre. d'une façon plus intime, avec nos ancêtres des bords du lac et du Thiou.

Le XVe et le XVIe siècle, comme le dit l'auteur, c'est le commencement des temps modernes, c'est l'aurore des utiles institutions communales qui cherchent à se dégager de ce chaos pittoresque et vivant qu'est le moyen âge. C'est l'instant où nos aïeux tâchent de coordonner les divers services de cette cité qui, grandissant progressivement, recule peu à peu ses murailles, du Thiou au canal Saint-François, puis au Vassé, et les dépassera enfin dans la plaine. Et M. Letonnelier nous montre successivement divers tableaux très imagés de la vie municipale, en ces temps lointains. Voici les bourgeois d'Annecy, qui jouissent de certains droits et de certains privilèges ; ne l'était pas qui voulait. Il y fallait des qualités recherchées qui faisaient, en somme, de ces bourgeois, des hommes libres. Il faut lire dans l'intéressante étude de notre archiviste départemental ce qu'étaient les franchises d'Annecy obtenues en 1367 et encore en vigueur en 1792 ; comment notre ville était

gouvernée, quel rôle joua le château pendant toute cette période où il résuma, en quelque sorte, la vie de la province. Il faut surtout s'arrêter à l'étude de l'administration, du rôle des Syndics et du Conseil général. Ceci a l'attrait de la nouveauté, car les sources auxquelles a puisé M. Letonnelier, ce sont principalement les registres du Conseil de ville, au dépouillement desquels il a consacré une grande partie de son temps depuis deux années. Il y a là une foule de renseignements nouveaux, condensés en un ou deux chapitres qui évoquent à larges traits les êtres et les choses du Nissy de cette époque.

Au milieu de ces laïcs vivait un véritable peuple de religieux dont les Ordres étaient fort nombreux. Les cérémonies du culte tenaient alors une grande place dans la vie et les autorités communales y prenaient solennellement part. M. Letonnelier n'oublie pas cette partie de notre vieille histoire, si intimement liée à toutes les coutumes du temps. Annecy comptait alors une multitude d'édifices cultuels, de couvents, qui lui donnaient un aspect caractéristique, remarqué par tous les anciens voyageurs.

Ce tableau d'ensemble se termine par des chapitres consacrés aux travaux publics et à la voirie, — un service déjà important, — à l'hygiène et à la salubrité, à la justice et à la police, au commerce et à l'industrie, à l'instruction publique.

On ne peut que féliciter M. Letonnelier d'avoir réuni en un volume de format commode cette succincte histoire de la civilisation annécienne, si j'ose dire. Son plan est nouveau et séduira le lecteur. Cette étude appelle un travail plus complet. Si sa publication n'est pas réalisable pour le moment, M. Letonnelier pensera sans doute à nous faire profiter le plus souvent possible de ses laborieuses recherches dans nos archives municipales qu'il étudie avec une science si avertie et en véritable ami d'Annecy et de la Savoie.

L. D.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

15493. — Annecy. Imprimerie J. Abry.

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 4 octobre 1911

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président souhaite une cordiale bienvenue à ses collègues revenus en nombre à la première réunion de l'année scolaire, et forme les meilleurs vœux pour le succès des travaux de toute nature que les membres de la Florimontane vont continuer ou entreprendre.

Il est heureux d'adresser, au nom de tous, de chaleureuses félicitations à M. d'Orlyé, récemment nommé chevalier du Mérite agricole en raison de son concours dévoué à toutes les sociétés agricoles ou forestières ; à M. Fenouillet, nommé officier de l'Instruction publique, distinction méritée par ses patientes études d'histoire locale, et à M. le Dr Gallet, nommé officier d'Académie pour son dévouement à l'œuvre des enfants à la montagne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et les ouvrages reçus :

Etienne Roger : *Trois Chansons de moisson de la Haute-Savoie* (Extr. de la *Tribune de St-Gervais*, juillet-août 1911.)

Van Gennep : *La Décadence et la Persistance des Patois.* (Broch in 8°, extr. de la *Rev. des Idées*, 15 juin 1911.)

A Gavard : *Archives de l'Abbaye de Sixt*, br. in-8°, Annecy, 1911.

Aug. Petigat : *Croquis de Montagne*, br. in-8°, Aoste, 1911.

E. Demole : *Dissertation inédite sur une monnaie d'Auguste, écrite vers 1730 par F.-S. Bailly de Montcarra*, br in-8°, Bruxelles, 1911.

Id. : *Médailles genevoises décernées au « Secours Suisse » du XVIIe au XIXe siècle*, br. in-8°, Genève, 1911.

Ch. Bourdon : *Le Rameau d'Olivier*, poésie, in 8°, Paris, 1911.

L.-Paul Dubois : *Frédéric-le-Grand d'après sa correspondance politique*, in-8°, Paris, 1911.

Id. : *Essai sur les Finances communales*, in-8°, Paris, 1911.

Id. : *L'Irlande contemporaine et la Question irlandaise*. in-8°. Paris, 1911.

1. Sont présents : MM Bernard, A. Crolard, Désormaux, Dingeon, Gaillard, Gardier, Genevois, Gonthier, Grimont, Guinier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Martin, Nanche, Perrin, F Serand, J. Serand Excusés : MM Dépollier, Dumont, Fontaine, Guerby.

P.-E. Guarnerio : *La Rosa delle Alpi*, br. in-8°, Firenze, 1911.
G. Letonnelier : *Annecy au XVe siècle*, in-12, Annecy, Dépollier, 1911.
M. Le Roux : *La Maladie des Gardons du Lac d'Annecy*, Annecy, 1911.

(Dons des auteurs.)

J. Philippe : *A.-F. Frézier, ingénieur et architecte*, Annecy, 1885.
Charles-Félix de Savoie, roi de Sardaigne, restaurateur d'Hautecombe, Hautecombe, 1881.
J.-F. Gonthier : *Les Voirons autrefois et aujourd'hui*, Annecy, 1893.
A. Vincent : *Six Mois dans les Neiges*. Moûtiers, 1905.
Félix Despine : *Souvenirs de Sardaigne*, Grenoble, 1881.
Constant Berlioz : *La Savoie Pittoresque et les feuilles poétiques de son histoire*, Albertville, 1892.
François Mugnier : *Les Manuscrits à miniatures de la Maison de Savoie*, 1 vol. in-8°, Moûtiers, 1894.

(Acquisitions.)

M. Simon offre aux archives florimontanes une circulaire portant l'autographe de Delaplace, notaire royal à Annecy, en date du 27 mai 1770, imprimée par ordre de l'intendant Dupassier, au sujet de l'imposition des *Nouvelles et royales Constitutions* dans la chambre ordinaire du conseil de ville.

M. J. Serand fait part des dons reçus en faveur des archives florimontanes, de M. Constant Tissot, premier clerc d'avoué à Lyon : trois clichés photographiques de l'inscription commémorative située sur l'une des façades de la caserne de gendarmerie à cheval de Lyon. qui rappelle le décès de saint François de Sales en ce lieu où s'élevait, en 1622, la maison du jardinier de la Visitation.

De M. l'abbé J. Pallière, chanoine de la primatiale de Lyon : une liasse de 55 documents dont quelques-uns concernent la période révolutionnaire à Annecy, l'hôpital général, le chapitre du Saint-Sépulcre ainsi que les couvents des Dominicains, de Sainte-Claire, de Bonlieu, de Sainte-Catherine, etc., etc.

Mme Charles Philippe offre, sur la demande de M. L. Dépollier, le portrait de son regretté mari, fils du patriote Jules Philippe, destiné à l'album de la Société.

M. Pittier, photographe et éditeur. adresse deux cartes postales éditées à l'occasion des fêtes du 2 août 1911, représentant saint François de Sales, d'après la toile de Josserme dit Lange. du Musée d'Annecy : au-dessous figurent la signature du Saint d'après un autographe des archives florimontanes, ainsi que l'empreinte de son sceau.

Remerciements sincères à tous ces donateurs.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse le pro-

gramme du 50e Congrès des Sociétés savantes. qui se tiendra à la Sorbonne, du 9 au 13 avril 1912.

Les candidatures suivantes sont proposées :

M. Brocadet, pharmacien à Paris, par MM. Serand, Letonnelier et Pissard ; M. Alfred Anthonioz, sculpteur à Genève, par MM. A. Crolard et Périllat.

M. Serand annonce la mort, survenue le 27 septembre dernier. de M. Burgat-Charvillon. peintre savoyard. Cet artiste, né à Manigod, s'était attaché à décrire, avec un sentiment très véridique et un grand souci du détail. les scènes d'intérieur et campagnardes de notre pays. Le Musée d'Annecy possède de lui : *Portrait de ma Mère* (dessin), *En chauffant le Four*, *Le Kirsch du Grand-Père* (toiles), et une nature morte : *Prunes*. Un de ses tableaux figure au Musée national du Luxembourg.

Il est procédé ensuite à l'élection des membres du jury de poésie pour le concours Andrevetan de 1911. Sont nommés : MM. Désormaux, Grimont, Letonnelier, Général Maillot et Martin.

M. Crolard annonce qu'il a fait dresser le plan de traces elliptiques de substructions, et d'un fragment de voie romaine qui devinrent visibles dans son champ aux Fins. pendant la sécheresse de l'été dernier. Ce document sera noté dans l'ouvrage de MM. Marteaux et Le Roux sur Boutae.

Le même offre pour la bibliothèque florimontane un certain nombre d'ouvrages qu'il reçoit périodiquement en sa qualité de parlementaire. Ces documents seront utilement consultés par les lecteurs, entre autres le rapport intéressant de M. Boissy d'Anglas sur Naundorff.

Remerciements sincères à notre collègue.

M. Marteaux fait la communication suivante sur les noms en *ex* :

Les noms en *ex* sont fréquents dans l'onomastique toponymique et familiale de la Haute-Savoie. Cette graphie. inconnue dans les chartes anciennes et où *x* ne devrait pas se faire entendre, est la forme que les scribes ont donnée à certains suffixes d'origine diverse, en subissant l'influence des mots en *oè*, fr. *oi* = *wa*. dans lesquels *x* représentait un son sifflant final issu d'une gutturale tombée en dégageant un yod, comme dans Boex, Loex. Noex, Poex, Quoex, etc. *Ex* peut représenter *ai*, *ay* de *acum*, comme dans Charvonnex, *Calvonacum* 1031 (*Hist. patr mon.*, I, col. 496), de Calvo, et aussi dans Copponex, *Coponay* 1289 (SHAG. I, 39) de Coppo, Frontenex, Peillonnex,

Seythenex, de Frontinus, Pellio, Sextinus, etc. — *ey*, écrit *ay*, de *etum* ; ainsi *Etrepex* 1730 (Peillonnex) est le même mot que *Exterpey* (Le Biot) 1309 (SHAG, XV, 42) et *Esterpey* 1730 (Veyrier) de *stirpetum*, endroit où il y a des racines, lieu défriché ; cp. aussi Chenex, *Chenay* 1259 (SHAG, XIV, p. 393) de *casnetum*, Cernex, *Sernay* 1208 (id., IV, nº 17) de *circinetum*, Vernex, ou Verney, de *Vernetum*, etc.; — *et* (de *ittum*), écrit *ay* au XIIIe siècle, suffixe diminutif accolé souvent tardivement aux noms ; cp. les n. d'hommes Bachet et Bachex, Biget et Bigex. Mojonex, Monge et Mongex, Pontet et Pontex. D'autre part Nicodex (Rivière-Enverse, Le Biot) diminutif de Nicod = Nicolas, est écrit *Vichuday* au XIII s. (GONTHIER : *Inv. de St-Jean d'Aulps*. nº 625) ; de même il vaudrait mieux voir, en l'absence de formes anciennes, le suffixe *et* dans des noms comme Avonex (Publier, Taninge), *Avuay* 1221 (id., nº 592) *Avonex* 1306 (*R. S.*, 1897, p. 162), d'*Abo*, ou d'*Avo*, d'où Avon, Boconay (Sallenove), Bessonnex (Vieugy) *Bessonnay* 1360 (Arch. dép. *Inv.*. E, 17) de Besson ; Corbonnex (Sales) ou Corbonnet, de Corbon, etc.

A la question posée par M. DINGEON au sujet de l'étymologie de Frontenex, si fréquent en Savoie comme nom de lieu, M. MARTEAUX répond que l'origine de ce mot est latine. Il est formé du surnom d'homme *Frontinus*, auquel a été ajouté le suffixe *acus*, Frontenex sert donc à désigner une propriété fondée par Frontinus. Quant au nom de lieu de Frontonex. il vient de *Fronto*.

M. LEFONNELIER expose qu'il y a désaccord entre les historiens au sujet de la date de la création, par François Ier, du Parlement de Chambéry. Les uns, comme Grillet, disent qu'il fut créé en 1536 : d'autres comme Galli, prétendent qu'il n'est pas antérieur à 1539. Un passage des registres de l'ancien Conseil d'Annecy, parlant du « magnifique Seigneur de la nouvelle cour » qui assiste à la séance du 24 février 1537, indique que l'on se trouve en présence du président du Parlement, et vérifie par conséquent la théorie de Grillet. Ce magistrat était venu à Annecy pour prendre contact avec les habitants du Genevois et connaître l'état des esprits au moment de l'occupation française.

Le même dit que les noms des architectes du Moyen Age et de la Renaissance qui ont construit les édifices religieux sont en général inconnus. Il en est ainsi pour Annecy en particulier. Cependant, les archives communales mentionnent à plusieurs

reprises maître Jacques Rossel, de la paroisse d'Arenthon, bourgeois de Genève, comme « maître de l'œuvre » de la cathédrale actuelle d'Annecy. Ce personnage pourrait donc être l'architecte de cette église classée comme monument historique, et dans laquelle M. Poncet avait déjà remarqué des ressemblances avec certaines églises de Genève.

La parole est ensuite donnée à M. Désormaux, qui communique les résultats de son enquête relative aux parlers de Savoie. (Voir le Mémoire in-extenso page 136 du 3e fascicule et p. 248 du 4e fascicule de 1911). Les membres présents écoutent avec une attention soutenue ce remarquable rapport. L'heure étant très avancée, la suite de cette lecture est renvoyée à la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 8 novembre 1911.

PRÉSIDENCE DE M. GUERBY, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

J. Désormaux : *Les Parlers de Savoie.* (Br. in 8°, ext. *Rev. Sav.*, 1911.)
Id. : *Glanes dialectologiques* (id)
Mme Valois : *Fleurs sauvages*, poésies. 1 vol., Montréal. 1910.
Jules Carotti : *Catalogue raisonné du Musée de Chambéry.* (Dons.)
L. Franchet : *Céramique primitive*, 1 vol. in-8°, Paris, 1911.
La Revue Charlemagne, Archéol. et hist. du Haut moyen âge, fasc. 1, 2, 3.
(Acquisitions récentes.)

Au nom de M. Gustave Rivet, sénateur de l'Isère et poète, ancien lauréat du concours Andrevetan. M. le Dr Thonion a été chargé de l'agréable mission, d'offrir à la bibliothèque florimontane l'un des exemplaires *connus* des œuvres poétiques de Philippe des Portes, imprimé à Annecy en clɔ. lɔ. Lxxvi par Jacques Bertrand, un des plus célèbres typographes d'Annecy ; il en a fait la remise avec les notes suivantes :

1. Sont présents : MM. Désormaux, Desservetaz, Dumont, Gaillard, Guerby, Lavorel, Le Roux, Marteaux, Martin, Général Maillot, Nanche, J. Serand. Excusés : MM Gardier, Letonnelier

L'exemplaire est formé de six feuillets liminaires non chiffrés et de 200 feuillets numérotés, dont les derniers manquent.

Les feuillets liminaires contiennent entre autres, deux dédicaces en vers latins, à Henri, roi de Pologne, par l'auteur,— et une dédicace par l'imprimeur, de 4 pages, à très haute et vertueuse dame Claudine de Belle Garde, comtesse de Tournon. Gouvernante de Savoye, femme du Gouverneur de Savoie.

Dans ces quatre pages, Jacques Bertrand, dans le style de l'époque, expose ainsi les motifs de sa publication :

« ... Il lui semble malséant de faire à quelqu'un présent des « labeurs d'un autre, mais il s'en excuse par écrit. envers « l'imprimeur français, lequel ne doit trouver mauvais, si le « debvoir que je dois à notre Savoye, amatrice de la langue « française, comme de toutes autres honorables sciences, m'a « commandé d'y mettre la main. veu que non seulement la « distance des lieux nous rendait trop rare un si beau livre, « mais qu'aussi le desreiglé apetit de gaigner. d'aucuns qui le « vendoict trop cher, privait plusieurs de la lecture d'iceluy « et semblaient quasi qu'ils enviassent aux autres nations ce « trésor de toute propriété de bien, et proprement parler. le « se reserver en particulier. chose certainement contraire au « gentil vouloir de l'Autheur. lequel n'a voulu limiter le fruit « de ses doux et utiles écrits dans le clos de sa nation, ains « de l'espace et spacieux univers.... Et pour ce madame, « ayant arrêté du premier point, qui était de mettre par escrit « la cause de cette minime impression, restait aussi pour l'au- « tre de choisir quelque personnage de telle marque et gran- « deur, qu'à la faveur de son nom fist advouer aux autres « mon entreprise, etc., etc. »

Le volume contient : *Les Amours,* de P. des Portes ; diverses autres œuvres meslées ou mélanges ; *Les Amours d'Hippolyte* ; les élégies, imitations de l'Arioste : *Roland Furieux*, *La Mort de Rodomont*, et sa descente aux enfers. partie imitée de l'Arioste et partie de l'invention de l'auteur : *Complainte de Rodomont ; L'Angélique* qui termine le volume dont deux ou trois pages manquent.

« Philippe des Portes. natif de Chartres. célèbre poète « français. abbé de Tiron, de Josaphat, etc., etc., fut chanoine « de la Sainte-Chapelle de Paris et eut beaucoup de part aux « bonnes grâces et faveurs de Henri, duc d'Anjou, frère du « roi Charles IX. Il suivit ce prince en Pologne, quand il fut « roi de cet état, et l'accompagna en France à son avénement

« à la couronne (voir la dédicace). Il devint un ami de « Henri IV Le Grand. Son amour pour les lettres fit honneur « à la France. Nous avons de lui un volume de poésies fran- « çaises qui est celui réimprimé par J. Bertrand. à Annecy. « Il avait un génie excellent pour la poésie, le jugement bon « et la critique fine.

« La langue française lui a l'obligation d'une partie de sa « beauté. Il a purgé la poésie de ce mélange ridicule de grec et « de latin. La tendresse et la facilité de ses vers le firent com- « parer à Tibulle (Moreri) », ainsi que le rappelle notre imprimeur.

Nous relevons dans le XVIe volume des Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie qui a dû avoir connaissance de ce volume, les notes suivantes sur notre imprimeur, etc.

« Parmi les plus célèbres typographes d'Anneci, il faut « compter Jacques Bertrand qui publia dans la seconde moitié « du XVIe siècle, des œuvres de poètes français.

« Ces éditions imprimées en caractères italiques, avec des « titres d'un goût irréprochable, sont aujourd hui aussi rares « que recherchées ; mais le papier en est mauvais, et c'est « généralement dans un assez triste état que quelques exem- « plaires sont parvenus jusqu'à nous », comme c'est le cas de la présente édition.

Bertrand a employé dans ce livre de charmants petits ornements, de délicates petites vignettes ; des lettres ornées d'assez bon goût et des passe-partout pour lettres parmi lesquels se trouve celui qui est composé de deux lions et de l'Ecu de Savoie, pages 15. 22. 90, etc.. des culs-de-lampe. Il y a aussi quelques annotations manuscrites, pouvant se rapporter aux divers propriétaires du livre. C'est un livre rare dû à la générosité de mon ami M. le sénateur Rivet, m'ayant laissé libre de le remettre à la bibliothèque de la ville ou à celle de la florimontane. J'ai pensé qu'il trouverait mieux sa place dans les vitrines réservées de la bibliothèque florimontane, et serait un document précieux pour ses archives et l'histoire des imprimeurs de notre cité.

La Florimontane, en séance, s'empresse d'adresser de vifs remerciements au généreux donateur, M. Gustave Rivet, elle le prie de vouloir bien lui continuer l'intérêt qu'il vient de lui témoigner et dont elle lui est très reconnaissante.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la

dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Brocadet et Anthonioz sont proclamés membres de la Florimontane.

Les candidatures suivantes sont proposées : M. le comte Antoine de Menthon, par MM. A. Crolard et Buttin ; M. l'abbé Pernoud. curé de Bossey-sous-Salève, par MM. Gonthier et Serand ; MM. Philippe Gavard, de Rumilly, à Paris, et A. Dufournet, ancien professeur, à Nogent sur-Marne. par MM. Orsier et Désormaux.

M. Martin dépose sur le bureau la liste imprimée des souvenirs historiques relatifs à saint François de Sales qui ont été annexés à l'exposition des Beaux-Arts d'Annecy au mois d'août dernier. Il transmet les remerciements de cette Société, dont il est président. à l'Académie Florimontane qui, par son initiative et son haut patronage, a contribué à accroître l'intérêt de cette exposition.

Le Secrétaire donnè lecture d'une communication de M. Abry qui, le 23 octobre dernier, à 6 heures du soir, fut témoin d'un curieux phénomène astronomique. Un bolide dont la lumière était comparable à celle de nos grandes lampes à arc. entouré d'un anneau d'une couleur vert clair a traversé le ciel paraissant venir du nord-est et suivre un trajet incliné de 60 degrés sur l'horizon.

M. Serand offre à la bibliothèque florimontane, au nom de M. Pernoud, curé de Bossey, quelques estampes : vue d'un vieux canal à Annecy ; portrait de Mme de Warens et une scène des confessions de J.-J. Rousseau.

M. Marteaux fait la communication suivante sur *les noms de lieux d'origine germanique*. En analysant les ouvrages de M. E. Muret [1], j'ai relevé un certain nombre de noms propres. germaniques, la plupart avec suffixes locatifs. attestant la part qu'avait prise cet élément ethnique au cours du régime foncier qui s'est exercé sur notre sol après le ve siècle. Les cartulaires et les cartes topographiques ou cadastrales renferment aussi un grand nombre de noms du même genre, mais se présentant sans suffixe ; j'en citerai quelques-uns qui expliquent l'origine de nos noms de lieux. Plusieurs auraient été difficiles à identifier, si je n'avais été aidé par M. Longnon dans son *Introduction* au *Polyptique de Saint-Germain-des-Prés*. Qui penserait, par exemple, que *loco qui nominatur Naldevert,* Xe siècle

1. *Rev. Savois*, 1909, 1910, 1911 ; v aussi 1900, p. 19 à 23 avec les additions ci-dessous

(SHAG, XIV, p. 4, n° 7), près de Bursins (Vaud), représente le nom d'h. Aldeberctus. avec prosthèse de la préposition *(i)n?* Allioux (Mûres), mas d'*Alioux*. cad. 1730; Agilulfus, Aclulfus, le loup discipliné. — Allonzier, Adalhund, le noble chien, avec le suffixe locatif gallo-romain *i-acus* : cp. Allonzia (Ain), *Alongiaco*, 1271 (Guigue, *Topogr. historiq.*). — Amard (Loisin) en 1730, Ademarus, Atmarus. le très illustre; — Amarès (aux) à Perrignier; *grangiam d'Amarez*, 1309 (SHAG. XV. p. 42, doc.); Atmarellus, avec un suffixe diminutif. — Angon (Le Bouchet, Marlens, Talloires) Ingo, Engo, forme familière d'un nom plus complet. — Arenthon, *Arento*, XIIIe siècle (SHAG. VII, 350) et mas à Saint-Félix. Arintho, dérivé familier d'Arintheus, serviteur de l'armée. — Arlevé (mont d'), (Chamonix) *mons d'Arlever*, 1296. BONNEFOY et PERRIN : *Prieuré de Chamonix*, n° 53, Mém. de l'Acad. de Savoie. doc. III, 1879; *de Arleverto*. n° 54; Erlebertus, le noble illustre. — Armoy, *Armoium*, 1309 (SHAG. XV, n° 33), *Armoix*, 1339 (FAURE, RS., 1902, p. 157). Ermowidus, qui sait se servir de son bras. — Belin (Annemasse). Belinus, le doucet. — Bernion (Passy), Bernico. le bon petit ours. — Berrier (Arenthon), Berharius, le guerrier ours. — Bertigny ou Bretigny (Feigères), *Bertiniacus*, propriété de Bertinus, diminutif de Bertus. — Bertiraz (Cluses), villa de Berctharius, l'éminent guerrier. — Betton (Domancy), Betto=Berto, dérivé de Bertus [1]. — Boisy (Ballaison, Groisy). Bosiacus (*Ch. de l'Abb. de Cluny*, 1894, V, n° 3764, v. 1100), nom d'h. présentant la racine *Bos*, méchant. et le suffixe *iacus* ; v. *Polypt.*, I, p. 276. — Brantey (Saint-Cergues) en 1236 (Inv. de Saint-Jean-d'Aulps, n° 705 [2]), auquel on peut comparer pour le radical Brantius et Branthildis.

M. DÉSORMAUX continue la lecture des résultats de son enquête sur les parlers de Savoie. Ce mémoire se termine par une vibrante protestation en faveur de notre savoureuse langue savoyarde, écrite en vers patois par l'excellent poète M. DESSERVÉTAZ. que l'auteur lui-même veut bien dire. aux applaudissements unanimes de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé. la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

1. C'est la vraie origine de Betton (Chamoux) en Savoie.
2. J.-F. GONTHIER. dans Mém. et Doc de l'Acad. Salésienne. XXVIII. 1905.

Séance du 13 décembre 1911

PRÉSIDENCE DE M. GUERBY, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

G. DURAND : *Chants royaux et Tableaux de la Confrérie du Puy N.-D. d'Amiens*, reproduits en 1517 : pour Louise de Savoie. duchesse d'Angoulême. Album de planches, Amiens, 1911. (Don de la Soc. des Antiq. de Picardie.)

J.-M. LAVOREL : *Relation des Fêtes de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal*, Annecy. 1911.

J. CARRON : *L'Insurrection de la vallee de Thônes en 1793*, Annecy, 1911.

Van GENNEP : *Les Demi-Savants*, Paris, Mercure de Fr., 1911.

J. SERAND : *Trois Topo-guides de la Tournette, de la Pointe-Percée et du Parmelan*, Annecy, 1911.

Ch. MONTMAYEUR : *Œuvre des petits Savoyards parisiens à la montagne*, Paris, 1911.

ID. : *Voyage sentimental autour du Mont-Blanc*. 1re partie, Paris, 1900.

(Dons des auteurs.)

M. GARDIER présente de la part de M. Cochon. pour la Florimontane, cinq estampes, lithographies ou gravures intéressant la Savoie.

M. L. DÉPOLLIER offre à la Florimontane un certain nombre de gravures au burin exécutées par Dépollier aîné, dessinateur et graveur savoyard récemment décédé.

M. J. SERAND annonce un don très important qui vient d'être fait à notre bibliothèque par M. Allart, ingénieur, soit environ 180 volumes relatifs aux sciences pures et appliquées, photographies, nombreux plans de machines, romans, six années de la *Revue hebdomadaire* et six années de l'*Illustration*.

La Florimontane adresse ses plus vifs remerciements à tous ces généreux donateurs.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. A. de MENTHON, abbé PERNOUD. Ph. GAVARD et A. DUFOURNET sont proclamés membres effectifs.

1. Sont présents : MM Bernard, Desormaux, Gaillard, Gardier, Genevois, Grimont, Guerby, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Martin, Nanche, Perrin, J Serand, J. Serand, Servettaz. Excusés : MM. A. Crolard, Carron, Depollier.

MM. Marteaux et J. Serand présentent la candidature de M. Jean Revil, licencié en droit à Annecy.

Sur la proposition de MM. Désormaux et Le Roux, M. Charles Montmayeur est élu membre correspondant de l'Académie.

La parole est ensuite donnée à M. Martin pour la lecture de son rapport sur le concours de poésie de 1911. (V. p. 210.)

Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix et adoptées.

Le Président procède à l'ouverture des enveloppes contenant les noms des lauréats et proclame les récompenses dans l'ordre suivant :

1er prix, 300 fr. (n° 2) : Mlle Louise Revil, à Annecy.

2e prix, 120 fr. (n° 8) : M. Albert Hennequin, répétiteur au collège de Meaux.

3e prix. 100 fr. (n° 26) : M. Georges Sibert à Caluire, près Lyon.

4e prix, 80 fr. (n° 25) : M. Alphonse Bourgoin, professeur à Nevers.

Mention très honorable (n° 14) : M. Jean Arandel, professeur au collège de Romans.

Mentions honorables (n° 1) : M. Richard Chevassus, à Lyon. — (n° 3) : M. Auguste Genin, industriel à Mexico. — (n° 7) : M. Albert Mathieu, à Besançon, — (n° 13) : M. Alphonse Bonhomme, tisseur en draps à Vienne. (n° 20) : M. Charles Mariotte, à Autun. — (n° 32) : M. Michel Monnet, professeur au collège de Nantua. — (n° 34) : M. Jules Giguet, 22e chasseurs alpin, à Albertville. — (n° 36) : M. Georges Marteaux, à Annecy. — (n° 37) : M. Pierre Merlateau, à Paris.

M. Letonnelier donne lecture de quelques pièces extraites des Archives communales de Chamonix qu'il inventorie, et relatives à Jacques Balmat. Ces pièces servent de commentaire à un passage du livre de Ch. Durier, où l'historien du Mont-Blanc parle de la tentative du célèbre guide pour introduire dans la vallée de Chamonix les moutons d'Espagne [1]. C'est en l'an ix que Balmat cherche à mettre son projet à

1. Ch. Durier : *Le Mont-Blanc*, Paris, Sandoz et Fischbacher. 1877, in-8°, p. 140. — Sur Joseph Balmat, voir aussi : Michel Carrier : *Notice biographique sur Jacques Balmat dit Mont-Blanc*, Genève. Cruaz. 1854. in-8°, 23 p. — *Jacques Balmat le premier guide du Mont-Blanc . Notice biographique.* Annecy, Perrissin, 1878. in-8°, 37 p. (signé ; Stephen d'Arve) — Puiseux (P.) : *Un autographe de Jacques Balmat* (dans l'*Annuaire du Club Alpin Français*. 1902, p. 552-557). — Gex (A) : *Un autographe de Jacques Balmat, premier ascensionniste du Mont-Blanc* (dans *Rev. Sav.*, 1902. p. 293-297. — Sfrand (Joseph) : *Lettres de Jacques Balmat* (dans *Rev. Sav.*, 1909, p. 78 79.)

exécution. Il écrit au Préfet du Léman pour lui demander d'autoriser le conseil de Chamonix à lui acenser une portion de pâturages communaux. Il lui expose « qu'ayant fait l'achat de quelques moutons de race pure d'Espagne, il est dans l'intention de les faire paître avec les autres dont il a fait l'emplette dans ce païs de Savoïens, séparément de ceux du païs afin de ne pas prejudicier a la race dont la laine en seroit beaucoup plus grossiere. et conséquemment d'une valeur beaucoup plus modique. » Les avantages que son pays pourra retirer de sa tentative d'élevage lui apparaissent considérables. « Le succès qu'on a lieu d'espérer de cette entreprise, dit-il. est d'autant plus fondé qu'il procureroit non seulement au païs, mais encore au département des ressources peu communes (en faisant fleurir le commerce, par le nombre d'ouvriers que cet ouvrage exigeroit) [1]. Le 7 messidor an IX, le maire de la commune de Chamonix, J.-J. Bossonney s'adresse à son tour au Préfet pour appuyer la demande de Balmat [2]. et l'acensement des terrains demandé a lieu dans le courant du mois [3]. Balmat poursuivit la réalisation de son idée avec une louable persévérance, mais il dut renoncer à l'élevage de la race pure d'Espagne, et s'en tint au croisement des races. Le 6 avril 1809, huit ans après avoir fait ses débuts comme éleveur, il se voyait décerner par la société d'agriculture du département de la Seine, une médaille d'argent, « pour le zèle et le succès avec lesquels » il s'occupait « malgré la modicité de ses ressources de l'amélioration des bêtes à laine de la vallée de Chamouny par le croisement de la race du pays avec celle des merinos » [4].

M. Marteaux continue sa communication précédente sur les noms de lieux d'origine germanique : Ambel, l.d. aux limites de Samoëns et de Morzine, *Embel* 1140 (SHAG, XV. 4) *alpes de Ember* 1180 (*Mém. de l'Acad. de Savoie,* II, 276) de Engbertus, l'illustre Ing [5] — Chabbé (le), l.d. à Bogève ; en Chabé. à Cercier, = Chabert, de Charibertus illustre à l'armée. — Cheboudaz (la) à Marlens, nom de terre, fém. de Chariboldus, le hardi de l'armée. — Charioz (Allinge) Cha-

1. Arch. communales de Chamonix, N 1, pièce 13. La lettre n'est pas autographe.
2. Ibidem, D. 2, pièce 5.
3. Ibidem , N 1, pièce 6.
4. *Mémorial administratif du département du Léman,* 1809, p. 278.
5 En savoyard, *r* final avait fini par ne plus se faire guère entendre ; parfois il s'affaiblissait en *l*, on disait *Melchiol* pour Melchior (RS, 1866, 61) ; cp. Devaux : *Essai sur la langue vulg du Dauphine sept* n° 203 ; J. Désormaux : *Mélanges savoisiens*. IV (*Contribution a la Phonétique des communes,* patois de Val Meinier, Savoie), dans *Rev. de Philologie fr.*, XX, 189 sqq.

riwaldus, Charioldus, le chef de l'armée. — Chéry (Les Gets), Chariharius, le guerrier de l'armée. — Dollay (Groisy), et à St-Cergues, Dolley 1275 (*Inv. de St-Jean d'Aulps*, nos 737, 764); cp. Dolley, près de Jussy, en 1261 (Genève ; SHAG, XIV, n° 66), de Dodilittus, le petit parrain, dérivé de Dodilus, allongement de *dod* (*Polyptiq.*, p. 299). — Fargy (Duin) et aux Clefs, Faregarius, la lance de la génération. — Frogy (Abondance) *Frogier* 1650 (Bruchet : Arch. dép. *Inv.* E, 284), Frotgarius, la lance prudente. — *Gebuins* 1306 (ancien l.d. près Arenthon) lu *Gebiuns* dans SHAG, XV. document, p. 39 ; cp. Giboinus, n.d'h (id., XIV, p. 377) et *vico Gebuin*. près Vigevano (HPM, I, col. 199) de Gebwinus, l'ami du présent. Gerin (vers) à Présilly, Gerinus, la petite lance. — Geroux (Peillonnex) ; en Geroux (La Roche) auj. Angeroux, Gerulfus, le loup de la lance. — *Gillier*. près Taninge, 1383, d'après Inv. de St-Jean d'Aulps, n° 597, Gisleharius, le guerrier garant. — Gillon (Epagny) *de Gilo* v. 1160 (SHAG, XIV. n° 330, p. 378) de Gislo, Gilo, nom familier de Gislebertus (*Polypt.*, p. 322), le garant illustre, cp. aussi Geilo (*Mém. Soc. Savois.*, v. p. 78). — Gremouz (Châtillon) Grimoaldus, le chef cruel. — Laudon (le), torrent à St-Jorioz, *nant de Hoon*. XIIIe s.; *aqua de Hoons*, XVe (*Acad. Salésienne*, XVI. 1893) représente plus régulièrement (*corrig.* RS, 1897, p. 113) *aqua Odonis*. vraisemblablement le nom familier d'un des premiers propriétaires germaniques qui ont acquis la villa romaine préexistante. — Le Lyaud ou Lyaud, *Liauz*, *de Uliauz* 1368. 1389 (Bruchet : *Comptes de Châtellenie de Thonon*, Archiv. camérales de Turin) *Dullioudi*, *Dulliaut* 1408 (*Acad. Salés.*, XXII, doc. p. 153) de Leutowaldus, Leutaldus, le chef du peuple. — Maber (Domancy), Madalberctus, l'illustre de l'assemblée. — Maffrey (Passy), Madalfredus, la paix de l'assemblée. — Mairoud (Vinzier), *Merouz*, XVe s., Meroaldus, le chef illustre. — Manigod-*ot*, 1290 (SHAG, XIV, p. 223, n° 221) *Maningod* 1624 (Bruchet : Arch. dép. *Inv.* E, 523) Manningoaldus, le chef descendant de Mann.

M. Désormaux communique de la part de M. Ch. Montmayeur, à Longefoy-sur-Aine, d'intéressantes observations concernant les parlers de la Tarentaise (influence que peuvent avoir les touristes parisiens. et plus spécialement les colonies de vacances. sur les idiomes locaux).

L'ordre du jour étant épuisé. la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE DE 1911

Messieurs.

Le concours de poésie de cette année nous a valu trente-sept envois, dont quelques-uns fort compacts, et il parcourt toute l'échelle des valeurs, allant du meilleur au pire.

Le jury a dû écarter vingt-trois envois, dont les plus mauvais atteignent le dernier degré de l'incohérence et de la platitude. et dont les meilleurs ne dépassent pas une moyenne assurément honnête, mais qui n'a pas semblé mériter de récompense. Ce n'est point que dans beaucoup des pièces écartées, il n'y ait d'excellentes intentions, et même. par instants, des réalisations satisfaisantes. Mais enfin. une hirondelle ne fait pas le printemps, et un beau vers ne fait pas une poésie digne d'être mentionnée. Le principal défaut de beaucoup de ces pièces est la prolixité ; il faut savoir choisir ; c'est le premier précepte de l'art, et cette vieille perruque de Boileau le savait bien, qui disait :

Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire,

C'est d'ailleurs en choisissant que l'artiste affirme sa personnalité ; en disant tout. on répète nécessairement ce que tout le monde a dit.

Voici maintenant les pièces que le jury a retenues, et vous propose pour une récompense.

Le n° 1 qui a pour scène le Mexique, présente des vers nets, un peu prosaïques, d'une saveur locale appréciable. et dont l'exotisme est assez pittoresque.

Le n° 3 fait preuve dans *Chemin d'Amour* de beaucoup de facilité ; de trop de facilité dans *Rose-Pompon; Le Fou* a paru plus original ; c'est l'œuvre d'un habile versificateur.

Le n° 7, composé de neuf sonnets, a de la force et du pittoresque ; son défaut est d'être trop purement imaginatif ; il n'y a guère là de satisfaction pour la pensée ni pour le sentiment.

Le n° 13 est empreint d'une aimable sensibilité. *Vain Regret* et *Tendre Adieu* sont des morceaux un peu minces sans doute, mais d'une distinction charmante.

Avec le n° 20 apparaît la forme dramatique Il est difficile de remplir un cadre aussi vaste. et l'auteur a fait preuve d'un appréciable mérite en équilibrant un ensemble qui se tient. La

force manque trop souvent ; mais il y a des vers bien frappés. et les strophes lyriques ont souvent belle allure.

Le n° 32 est d'une bonne facture ; sans qualités bien saillantes, l'ensemble est équilibré, correct et honorable.

Une sensibilité sincère fait le mérite du n° 34. *Aveugle et Gueux* est d'une simplicité vraie et touchante.

Les courtes pièces du n° 36 présentent de charmants détails. L'ensemble est d'une distinction sans afféterie qui ne manque pas de saveur

Enfin le n° 37, assez inégal, atteint par moments une réelle originalité.

Pour ces neuf envois, le jury propose une mention honorable.

* * *

Il demande une seule mention très honorable, pour le n° 14. Leconte de Lisle et Heredia sont les dieux de l'auteur ; ses vers sonnent clairs et métalliques. et l'imitation n'est pas assez étroite pour qu'on puisse lui reprocher d'avoir suivi de tels modèles.

* * *

Restent quatre pièces qui ont paru dignes de prix. d'ailleurs de valeur inégale.

Le n° 25 nous envoie cinq pièces dont la dernière est de beaucoup la meilleure ; elle présente une netteté de facture et une délicatesse de pensées vraiment remarquables. Vous pourrez la lire dans la *Revue*.

Plus consistant et plus ample est le n° 26. *Lever de Soleil en l'an 3000* est une pièce d'une belle envolée, et où le rôle humain du poète est indiqué par un symbolisme expressif. *Le Pain* est une chanson de belle forme et de pensée solide. C'est un rare mérite de faire une œuvre intéressante sur un sujet aussi banal.

Nous montons encore un degré avec le n° 8 ; la distinction de la pensée, la netteté de l'impression. la beauté de la forme, rendent la lecture de ces vers absolument savoureuse. Les deux premiers sonnets, *Salomé* et *Bossuet*. fort bien faits, ont le tort de rappeler des formules connues. Bien plus originales sont les pièces d'essence lyrique. cette rêverie *Sur un Virgile*, où les paysages antiques se révèlent à ses yeux ; cette sieste dans *La Grange*, où

La chatière est comme une lune dans la brume,

ces rêveries nocturnes, *givrées de lune en gouttes*. cette communion avec la terre printanière,

C'est Pâque aux bois, c'est Pâque aux prés, c'est Pâque aux cœurs..
Absorbe ce printemps dont tous les arbres craquent ;
Roule-toi sur le sol plus moite que ton front
Et communie avec ta terre ; fais tes Pâques !

Cette évocation du pays natal par son *Odeur magique :*

Où que je sois, à cette époque des veillées.
Cette vision-là, ces mêmes bruits, ces cris
S'évoquent à nos sens, exquisement surpris
Par une odeur d'automne et de feuilles mouillées

Enfin cet appel exquis à *Son Enfance :*

Mon enfance, va-t en par le chemin des deuils.

Vous trouverez la prière tout entière dans la *Revue*.

*
* *

Reste le nº 2 qui se détache nettement des autres. et qui rappelle, par des qualités toutes différentes, mais de valeur égale, ce concours sensationnel de 1893, où le grand poète Samain remporta un premier prix. Il semble bien qu'un tempérament de vrai poète se révèle dans cet envoi. Une façon de penser originale et fine ; des sentiments d'une exquise délicatesse ; un don rare d'images expressives, et le sens profond du symbole, voilà ce qui ressort des pièces très variées qui nous ont été soumises. Certes, ces poésies ne sont pas sans défaut ; il y a des obscurités, des tours pénibles, des constructions heurtées, une harmonie parfois un peu grêle, et surtout un rythme insuffisant. Le vers libre dont use l'auteur n'est pas encore en sa main un instrument docile. Il a l'air bien souvent d'être employé au petit bonheur ; et ces poésies gagneraient beaucoup à être rythmées avec plus de précision, et à moins user des licences que se sont arrogées les poètes dits décadents ou symbolistes. D'ailleurs ces poètes, Moréas, Verhaeren, Vielé-Griffin ou H. de Régnier sont tous plus ou moins revenus au rythme traditionnel et classique, d'ailleurs assoupli par des nouveautés discrètes. Nous conseillons donc à cet auteur, qui donne les plus belles espérances et qui deviendra peut-être un grand poète, de composer pendant un certain temps au moins, des pièces régulièrement rimées et mesurées. Si la délicatesse de son oreille et de son sens rythmique lui impose l'emploi du vers libre. il en usera avec plus d'assurance, et en obtiendra des effets plus précis et plus expressifs.

Ces réserves faites. prouvons par quelques exemples la vérité des éloges que nous lui accordons, et qui au premier abord ont pu paraître excessifs à certains.

La première pièce, *Mon Amour*, est d'une sensibilité profonde et originale. Cet amour ne s'impose pas :

Il sait la volupté que l'on goûte à se taire,
Que le silence a un accent comme le cri,
Dans l'ombre on le distingue à peine. gris ..

Et pourtant dans cette ombre, il vit. il brûle, et le poète appelle l'être aimé :

Le large rythme de sa tempe en feu
Lui vient de toi, comme vient de Dieu
Le souffle qui tord la poitrine des mondes.

Mais il se cache, il se tait, tant que l'aimé est heureux, content de se sentir exister.

..... Il est fort d'être obscur
Et serein d'être ombre ayant droit à l'azur.

Mais si le malheur frappe, cet amour se révèlera le consolateur nécessaire.

Si tôt pointera l'heure où ton visage las
Suppliera, pour y pleurer, des mains heureuses !
C'est seulement alors que, debout. lumineuse.
Mûrie à l'ombre, ma tendresse autoritaire
Te prodiguera l'eau de ses yeux, salutaire.

Voilà assurément des pensées et des vers d'une qualité rare.

La deuxième pièce, d'inspiration romantique, est un appel à la *Forêt*, cher asile où le cœur las de garder un secret qui lui pèse, se réfugie et se console.

Car mes yeux. que brûle une unique image
Goûtent la volupté
De ne s'émouvoir qu'au grave visage
Qui les a domptés.

Quand la mort penchera sur mon cœur inutile.
Vous serez, Forêt,
Toute l'exclusive demeure subtile
De mon pur secret

Que connaissent vos arbres, toutes vos verdures
Pour l'avoir oui
Tomber, brûlant, de mes lèvres de femme pure
Qui n'a jamais trahi.

La troisième pièce, *Le Cœur des Femmes*, est une merveille d'analyse délicate ; il y a des trouvailles exquises de

style, notamment dans l'évocation de l'enfant. Lisez la pièce tout entière ; elle est dans la *Revue*.

Lisez-y aussi *Les Chrysanthèmes*, d'une beauté à la fois plastique et symbolique. une vraie pièce d'anthologie.

Quel charmant tableau que celui de ce *Canal de Province*, que l'on dirait d'Annecy. et quelle originalité de sensations !

A l'heure où les toits d'argent
Font l'horizon pâle
Le long canal d'ors chatoyants
Griffe ses dédales.

Sur son eau plate et têtue,
Au vert de grenouille,
Se renverse une douce nue,
Tandis que s'y mouillent

Quelques feuilles de peupliers
Soudain ravivées,
Et les marches d'escaliers
Blondes. surchauffées.

Tendre Conte, malgré de très jolis détails et une intéressante couleur locale, n'est pas d'égale valeur. L'auteur semble moins à son aise dans la poésie narrative que dans la poésie lyrique.

Il y a de bien curieuses notations d'impressions crépusculaires et nocturnes dans les deux pièces qui suivent, *Crépuscule* et *Lune de Mai*, qui se termine par cet exorcisme.

Puisse, Lune de Mai, benoîte et molle,
La suavité de ton extase fine
Béatifier l'influence maligne
Qui fleurit l'amour dont mon cœur s'auréole.

Le relief plastique du morceau qui s'intitule *Au Temps de Zeus* est extraordinaire. C'est une série de médaillons où revivent, avec une netteté d'intailles, les scènes familières de la vie et de la mythologie grecque. Vous signalerai-je ce sylvain que la nymphe apeurée

..... a vu souvent
Hors d'un trou, sauter, preste au soleil levant
Et danser, rythmique, d'un pied sur l'autre, en rond
Tout le temps, riant. d'un petit rire prompt,

ou la nymphe elle-même qui

..... est douce d'être nue,
Que l'eau roule le long de son flanc aiguë,
Jusqu'à l'orteil, que crispe l'attente heureuse
De la goutte qui perle, lente et amoureuse

et l'éblouissante vision de la fin, l'apparition du grand cheval aux ailes de flamme. Lisez toute la pièce dans la *Revue*. elle vous éblouira.

Lisez aussi *Mon Lac*, il vous enchantera, par la finesse et la suavité des notations. Le lac d'Annecy a trouvé son poète. Ces délicates impressions, s'il se peut, affinent encore sa beauté.

Il y a bien d'autres pièces encore, étincelantes de beautés rares et neuves ; mais je m'arrête, Messieurs, après vous avoir signalé la chute exquise d'un pseudo-sonnet où l'auteur voulant faire un cadeau à une dame lui dit : Je vous offre

> ..... un vase émouvant qui dessine,
> Sobre et classique, sa nudité latine.
> Je sais votre ferveur de la ligne, absolue.
>
> D'ailleurs, qu'est il besoin de motifs expressifs
> Puisque vous fleurirez le long du flanc massif
> Le nœud souvent refait de vos belles mains nues ?

Messieurs, le jury vous propose de répartir de la façon suivante le prix total de 600 francs :

1er prix de 300 francs : n° 2

2me prix de 120 francs : n° 8.

3me prix de 100 francs : n° 26.

4me prix de 80 francs : n° 25.

Il demande en outre une mention très honorable pour le n° 14 et neuf mentions honorables pour les nos 1. 3, 7, 13, 20. 32, 34, 36 et 37.

Georges Martin.

POÉSIES COURONNÉES

VIEILLIR.

Vieillir, c'est marcher tout tremblant
Dans le vol des feuilles fanées ;
S'en aller glacé, le front blanc,
Sous le givre lourd des années.

Ne plus voir un sourire doux,
Malgré ce regard qui l'implore,
Prêt à prendre essor jusqu'à vous
Sur une lèvre amie éclore.

C'est vivre avec le souvenir
Des âmes qui s'en sont allées
Et qu'on n'entendra plus venir
Dans la pénombre des allées.

Douter... ne plus croire au bonheur.
Et, l'âme à jamais angoissée,
Vivre seul avec sa douleur,
Vivre seul avec sa pensée.

Ne trouver où verser le sien,
Pas de cœur... pour pleurer, personne,
Ne plus espérer de soutien,
Quand un glas, dans la nuit, résonne.

Et le temps dont on fut vainqueur
Prenant une revanche austère,
Vieillir, c'est aimer à plein cœur
Et n'être plus aimé sur terre !...

A. Bourgoin *(4me Prix).*

LE PAIN.

Aux abeilles de cette ruche
Il faut de larges pains dorés,
Pour les pétrir voici la huche
Au coffre lourd, aux pieds carrés.
Pour les habitants du vieux gîte
Elle évoque une longue suite
« De gueux à la glèbe attachés ; »
Dans le clair vernis de ses planches
Ils croient revoir les coiffes blanches
Des aïeules aux fronts penchés.

En ses flancs pris au cœur des chênes
Tombe la neige des froments,
L'eau qui jase au creux des fontaines
Y met de clairs frémissements.
L'homme, avec une plainte brève,
Torse nu, se penche, se lève,
Foule, pétrit, fait une chair,
Tandis que, de rayons de lune
Auréolant sa face brune,
Un peu de farine emplit l'air.

La chair des blés est pâle et douce,
Sous les taches du son vermeil,
Ainsi qu'un teint de femme rousse
Parsemé de fleurs de soleil.
Une haleine qui vient d'y naître
De tressaillements la pénètre,

Puis. la soulève comme un sein :
Déjà, pour son œuvre charnelle,
C'est une vivante mamelle
Que gonfle un souffle de levain.

Des fagots, des fagots encore !
Dans les ténèbres de ton four
Allume une éclatante aurore
Pour la chair à son premier jour.
Entends combien cette aube est gaie :
Des bons fagots de ta futaie
S'élève un pétillant refrain,
En riant s'éteignent les flammes...
Sur les tisons dansent des âmes...
Allons, Maître. enfourne ton pain.

Le lard chaud fume sur la table.
C'est l'heure où, des profonds labours,
Poussant les bêtes à l'étable,
Rentrent les gars trapus et lourds.
La faim vient à creuser la terre :
Pour ses hommes la ménagère
Au pain taille d'épais morceaux
Et, demain, ce pain que l'on mâche
Sera pour l'éternelle tâche
Du sang, des muscles et des os !

G. Sibert *(3me Prix)*.

A MON ENFANCE.

Mon enfance, va-t-en par le chemin des deuils,
Puisqu'il est impossible, hélas ! que tu me restes.
Sans espoir de retour, sans larmes et sans gestes,
O ma petite enfance, adieu, passe mon seuil.

De mon cœur d'homme, enfin, d'amers soucis t'exilent.
Déjà je n'entends plus s'agiter les grelots
De ta joie innocente et fraîche dont l'écho
Dans mon naufrage évoquera de douces îles.

O mon enfance. te souviens-tu ? chaque Mai,
Quand nous courions les bois. brisant les fleurs, les pousses,
Arrachant aux sentiers perdus toutes leurs mousses
Pour construire à Marie un autel embaumé ?

Te souviens-tu de nos frayeurs, les soirs de lune ?
Dans un vacarme gai d'insectes nous allions
Nous tremper à l'argent fluide des rayons,
Puis revenions, épouvantés, dans l'ombre brune.

Et nos rapines au verger, t'en souviens-tu ?
Nos siestes, haut perchés dans le bosquet des guignes ?

Le ruisseau presque à sec où s'accrochaient nos lignes ?
Et les Carnavals fous : crêpes, bonnets pointus...

Un à un, dans la mort s'estompent les visages
Où tu miras dix ans, vingt ans, ton clair bonheur ;
Le décor de féerie effrite ses couleurs,
Et l'avenir t'effraie avec les glas de l'âge.

Ah ! tressaute aux sifflets du merle et du bouvreuil,
Du désir de mener la ronde sur l'herbette
Par les chemins d'Avril ourlés de violettes...

O mon enfance, adieu ! Suis le chemin des deuils.

A. HENNEQUIN *(2me Prix)*.

LE CŒUR DES FEMMES.

Tout dans le cœur des femmes n'est pas mystère ..
Il s'y blottit souvent des reliques claires
Que l'on ne sait pas évoquer sans défaillir. .
Le premier aveu qui, presque, a fait mourir
Ce cœur, y alanguit un parfum suranné
Qui persiste à travers les brumes des années.
Une amitié d'enfance, lumineuse,
Y penche ses libres tiges vigoureuses.
Evocateurs d'une chaste page d'âme.
Des vers de poète aimé brûlent leur flamme.
Oui, malgré leurs incessants désirs de lèvres
Et de rubans, et de perverses fièvres,
Tout dans le cœur des femmes n'est pas tragique...
Il s'y frappe aussi des médailles magiques
A l'effigie pure du sérieux Amour.
Un profil d'enfant y éblouit toujours,
Aux naïfs yeux ronds comme ceux des poupées
Où ne palpite point encor la destinée,
Aux lèvres rouges comme une pulpe de fruit sain
Qui connurent l'avide tendresse d'un sein.
Il y est des douceurs de linge, de rideaux.
Des éclairs de chair neuve dans un berceau,
Des mèches collées aux tempes luisantes,
Que Mai effleura de sa lèvre ardente
Dans les roses jardins. où l'Enfance jase
Avec l'eau qui bruit et l'abeille en extase.
Oh ! pour toutes ces douces choses de leur cœur,
Ne saurait-on jamais oublier les rancœurs
Que laissent trop souvent leurs désirs de lèvres,
Et de rubans, et de perverses fièvres,
Et pardonner aux savantes prunelles
Le Mystère irritant qui s'ironise en elles ?...

LES CHRYSANTHÈMES

Voici que le Jour est maussade,
Et nous fait encore grise mine !...
Nous nous moquons de ses boutades !
Nous mêlons l'or à nos hermines !

Si ténus qu'ils soient, les brouillards
Irritent de fines piqûres
Nos teints vifs aux somptueux fards .
Nous bravons toutes les morsures !

Le Ciel de sa lèvre farouche
Semble implacablement maudire ;
Nul besoin qu'un rayon nous touche !
Nous avons toujours l'air de rire...

Symboles des yeux restés clairs
Malgré le calvaire du cœur,
Nous mêlons, dans nos fiers éclairs,
De la beauté âpre à des pleurs...

AU TEMPS DE ZEUS.

Léger dans l'azur sensuel du matin,
Tenant le thyrse double et la pomme de pin,
Le Faune égrillard court, la corne empamprée,
L'oreille longue, et la lèvre pourprée.
A la source. la Nymphe est douce d'être nue,
A pointer de son sein blond la rose aiguë,
Si pareille au bouton de fleur dur qu'en passant
Galatée qu'on poursuit lui jette en riant
De son long rire grec, cruel et profane.
Ses cheveux fous défaits, rôde Ariane
En ces lieux calmes, car l'île de Naxos
Ne l'a pas encore vue, elle. fille de Minos,
Tragique... Elle passe douce et jolie
Par ses prunelles où le pur azur de Phrygie .
S'est gravé... Sous les saules sûrs, ruisselante,
La Nymphe a caché sa hanche rosissante
D'un eurythmique jet, ayant, sous les pins
Berceurs, cru ouir le furtif pas d'un Sylvain
Qu'elle redoute, et qu'elle a vu souvent,
Hors d'un tronc. sauter, preste, au soleil levant,
Et danser, rythmique, d'un pied sur l'autre, en rond
Tout le temps, riant, d'un petit rire prompt.
Une rumeur qui croît dit les gens de Gellène
Que voici, au parler pur, tous gens de plaine
Aux mœurs douces : la flûte trille, le tambourin

Gronde ; ils ont des fruits, de la cire, du vin
Epais, qui colle aux outres, trouble de résine,
Du miel roux, des galettes de mais fines.
Ces gens simples sont heureux, car c'est l'automne.
Saison du vin, chère à Zeus, car les Faunes
N'ont pas dédaigné de mêler le rythme ému
De leurs syrinx à celui boiteux, mal venu
Des pipeaux grossièrement taillés des pâtres,
De grignoter des gâteaux de miel brunâtres.
Riant tout le temps, dans leur barbe et de leurs yeux
Cyniques, ou graves. de danser voluptueux,
D'un pied sur l'autre, la corne empamprée,
De vin grec gluant la lèvre empourprée. .
Ils passent... Elle est douce d'être nue.
Que l'eau roule le long de son flanc, aiguë,
Jusqu'à l'orteil que crispe l'attente heureuse
De la goutte qui perle, lente et amoureuse.
Elle restera longtemps à la fontaine,
A ceindre ses roses tempes de verveines,
Car Aryax lui a dit, Aryax, le Faune,
Triste et vieux, veuf d'une corne, presque aphone.
Il lui a dit, hier qu'il était un peu ivre
D'avoir fêté Pomone avec les Satyres,
Qu'il est donc une heure entre nuit et matin,
Un peu avant qu'Aurore nue soit au bain,
Où, tout à coup l'on voit l'éblouissant essor
Des deux ailes de flamme d'un grand cheval fort,
La crinière orageuse et la croupe renflée,
De vie ivre et d'espace le poitrail gonflé...

SONNET A MADAME P...

Parmi toutes ces amphores qu'un nom signe,
Pour vous en faire don et que l'effleure, frais.
Le double éventail de vos clairs doigts distraits
Je ne prends pas celle dont un Maître insigne

A, d'un pouce heureux, tourmenté le flanc lisse
D'une longue liane où fronde un frêle vent,
D'une chimère prête à l'essor décevant,
D'un masque empampré de Faune au pas qui glisse..,

Mais plutôt, ce vase émouvant qui dessine,
Sobre et classique, sa Nudité latine...
Je sais votre ferveur de la Ligne, absolue.

D'ailleurs qu'est il besoin de motifs expressifs
Puisque vous fleurirez le long du flanc massif
Le nœud souvent refait de vos belles mains nues !...

MON LAC.

O toi, mon lac, où se renverse sensuel
Le ciel de Savoie, rare, spirituel
Comme un léger regard de femme aimée ;
O toi, sa forme pure à peine remuée ;
Lac, médaillier d'automnes couleur de miel,
De brefs printemps trompeurs ayant encor le sel
De l'hiver aux lèvres qu'à peine Avril émeut,
Du temps de la Saint-Jean, temps bienheureux ;
Toi, son eau des beaux soirs, irisée et clémente
Où les vifs vergers riverains oints de menthe.
Tout le long de tes bords doux, immortalisés,
En l'arrêt d'un instant, se sont cristallisés...
Eau sensuelle qui sembles l'exorcisante paume
Tendue d'une main féminine, ô baume,
Pitié ! Mon cœur a froid... mon cœur s'arrête...
Mais, soudain, tu te dresses à mes yeux, Tournette,
Titanesque défi, comme d'une Vie
A l'autoritaire Destinée, à l'Envie !...
Toi, balcon de rochers où Juin, Parmelan,
Penche la rondeur de ses lunes d'argent
Par les nuits pures ; toi, Semnoz balsamique
Où je voudrais goûter une vie biblique,
Que je ne sais jamais revoir sans angoisse...
Comme si j'allais rentrer dans ma paroisse ;
Chers horizons, tour à tour, délicats lavis,
Brouillards verlainiens ou reposoirs ravis,
Villages dont les noms, dans mon souvenir, sonnent,
Comme ceux des campagnes grecques résonnent
Sur les lèvres du pèlerin : Duingt, Talloires
Et sa chapelle du Thoron, et Chavoires
Aux montueux jardins, Angon, presqu'île naine
Et ses glauques noyers aux âcres senteurs saines,
Je vous vois, je vous vois, mes horizons tremblants
Que ciselent les doigts délicats des instants,
Où s'extasie l'ombre d'une nue naive
Parfois, esseulée au ciel, contemplative ;
Et vous, chaque atome, voluptueux autel,
Devant qui, plus souvent, nos pensers mortels
Devraient s'agenouiller en beauté. Douces choses,
Ce n'est plus vrai que mon cœur lent repose...
Il bat ! L'entends tu qui mêle, eurythmique
Son épithalame au tien, Lac idyllique ?...

MON AMOUR.

Mon grave Amour n'est pas autoritaire.
Il sait la volupté qu'on goûte à se taire,

Que le silence a un accent comme le cri ;
Dans l'ombre, on le distingue à peine, gris.
Il est assis. Ses yeux et ses doigts sont tranquilles.
Ses genoux qui jamais n'ont rampé, serviles,
Pourraient bercer ton front sans sacrilège.
Sa bouche est un pardon tendre qui allège.
Le large rythme de sa tempe en feu
Lui vient de Toi, comme vient de Dieu
Le souffle qui tord la poitrine des mondes.
Tu es sa source de vie, ô Toi, profonde.
Il Te porte en lui, naïf et résolu
Comme le prêtre, le Symbole absolu.
N'aie pas pitié !... Il est fort d'être obscur
Et serein d'être ombre ayant droit à l'azur.
Puisque tu es heureux .. n'approche pas...
Si tôt pointera l'heure où Ton visage las
Suppliera, pour y pleurer, des mains heureuses !
C'est seulement alors que. debout, lumineuse,
Mûrie à l'ombre, ma Tendresse autoritaire
Te prodiguera l'eau de ses yeux, salutaire.

Louise Revil *(1er Prix)*.

GLANES

Enthousiasme a Annecy au moment de la réunion de la Savoie à la France en 1792. *(Extr du tome 57 du Reg de delib du Conseil f° 76.)* — Le President donne lecture d'une lettre du citoyen Burnod. membre de la Commission provisoire d'administration des Allobroges. par laquelle il donne avis du décret de la Convention Nationale du 27 nov. dernier. portant l incorporation de la Savoye avec la France. et l'erection de cette première en quatrevingt-quatrième département. et pour en certiorer. y joint la feuille du journal Républicain contenant les articles dudit décret. le rapport qui a précédé, et l'expression des sentimens de joye des Savoisiens par leurs députés a laditte Convention. Cette nouvelle a causé une si grande joie que tous les assistans plongés dans le plus grand enthousiasme n'ont pû la contenir pendant la lecture. Ils l'ont interrompû par les acclamations les plus vives, en exprimant leur reconnaissance à l'attention de leur frère et ami Burnod, chacun s'embrassoit et répétoit de toutes ses forces « vivent les français, vivent nos frères. nos liberateurs, vivent les deux peuples réunis »

Le président a force de sonner a ramené l'ordre. et d'une voix unanime, il a eté arrêté que cette nouvelle seroit annoncée au public dans le moment ; qu'à ces fins deux commissaires seroient envoyés à chacun des chefs de la garnison, pour les prevenir et les prier de faire tirer le canon, et qu'au premier coup toutes les cloches seroient sonnées en quarrillon et toute la ville illuminée. Lesdits commissaires sétant acquittes de leur commission sont rentrés avec le citoyen et frère d'armes Barthe colonel du régiment des volontaires de l'Aude, qui a témoigné sa joye et satisfaction par les expressions les plus vives et amicales, a reçu l'embrassement et accolade du président Sur son ordre les canoniers ont été avertis. des commissaires ont été députés pour ordonner l'illumination, et aux marguilliers de sonner au premier coup de canon, et les officiers municipaux se sont chargés precedés de quatre flambeaux et suivis d'une compagnie de grenadiers. et d'une pièce d'artillerie qu'a bien voulu accorder le citoyen et frere d'armes Barthe. d'annoncer dans toute la ville notre réunion à la république française. La seance a été levée, et chacun s'est empressé d'aller annoncer cette heureuse nouvelle par les acclamations les plus joyeuses, et les embrassades réciproques (Séance du 3 décembre 1792)

Note sur le *Vicus Albinnum*

(Albens, Savoie)

Quand on se dirige sur Albens en venant d'Alby par la route nationale 201 de Chambéry à Genève, on remarque, à 850m de la voie ferrée et presque au bord de la route, entouré de marais. un monticule rectangulaire s'élevant de 0m à 3m au-dessus de la plaine environnante. Large de cent mètres, long de 270m, il est traversé longitudinalement en son milieu par un chemin de desserte qui part de la route et aboutit, à l'extrémité nord, au marais où il se perd. Trois maisons, les habitations Bouvier. Ducret, etc., animent la partie sud. Ce monticule s'appelle *la Ville* et les gens voient avec raison dans ce mas l'emplacement de l'ancien Albens [1].

Miné en partie, il a livré. recouverts par une couche arable de près d'un mètre d'épaisseur et sous des débris de tuiles, puits, tombeaux, fragments d'inscriptions, ustensiles. moulins à bras en lave, monnaies. bijoux et des débris de toutes sortes qui se sont dispersés un peu partout sans grand profit pour l'histoire locale [2]. Mais il reste encore de l'époque romaine des murs extérieurs dont la destination a exercé la sagacité des chercheurs. Un grand mur fait de cailloux roulés [3], en partie éboulé, mais haut encore en certains endroits de trois mètres et dont les fondations sont enfouies à près de deux mètres dans le sol actuel avec une largeur de 1m 50 à 2m à la base. borde la partie orientale du mamelon sur toute sa longueur. Il se continue à angle droit sur le côté nord, mais il n'est plus là qu'à fleur de sol ; au sud. il ne borde que la moitié du monticule jusqu'au chemin. Il est certain qu'il se continuait plus loin et que le côté occidental en était pourvu ; mais il a dû être détruit depuis fort longtemps, car les terres descendent maintenant en pente douce vers le marais.

1. Il est bien visible sur la carte de l'Etat-Major au 1/80.000, feuille 169, revisée en 1888.

2 Fr. Descotes : *D'Aix-les-B à Rumilly et Annecy*, 1867 : C.-H.-A Despine : *Essai médical sur la topographie d' Aix-les-B an* xi-1803. manusc n° 4 (Archives de l'Académie Florimontane ; *Corp. Insc latin*, XII, nos 2505-6 et aussi 2490. de St Félix.

3. Il y en a de moyens. il y en a d'énormes de 0m35×0m80 : l'épaisseur de la couche de mortier. très dur, grisâtre, atteint 0m06.

Un vieillard, M. P. Ducret [1], s'appuyant sur ce que le chemin moderne, dans son tracé du nord au sud, coupe le mur à sa sortie et sur l'existence de certaines pierres taillées, pensait qu'il y avait dans l'antique bourgade une rue centrale aboutissant à deux portes larges de deux mètres. Quelques-uns imaginèrent une ville fortifiée avec des ponts-levis ; d'autres hasardèrent l'hypothèse d'un camp romain ; ce fut celle-ci qui prévalut. Elle est mentionnée par Despine et attribuée par lui à l'auteur de la *Notice historico-topographique* (Chambéry, 1787). Descôtes la reproduit, puis Ducis qui mesura en octobre 1861 le prétendu camp et lui trouva une surface un peu exagérée de trois hectares. Revon, qui en visita l'emplacement, parle également d'un camp romain [2]. Mais une telle expression est erronée ; il n'a jamais existé de camp militaire entre le Léman, le Rhône, l'Isère et les Alpes depuis la soumission des Allobroges vers l'an 120 av. Ch. jusqu'à la fin de l'empire romain. Ceux que des légions de passage ont pu établir pendant les révoltes et les guerres civiles n'eurent rien de permanent et se réduisirent à quelques levées de terre bientôt nivelées et oubliées. Mais alors à quelle cause sont dus ces murs qui ont pu résister en partie à la pression des terres et de la végétation. Il faut, pour y répondre, faire un peu de topographie.

Les marais entre lesquels s'allonge le petit plateau du mas de *la Ville* sont traversés par deux ruisseaux coulant du nord au sud : la Deisse [3], qui draîne l'eau des marais de Sallagine et un affluent qui en fait autant pour ceux d'Albens : ils se réunissent à trois cents mètres au sud de la route nationale et la Deisse, grossie, continue son cours vers le Sierroz où elle se jette à Grésy. Presqu'à sec en été, les plaines qu'ils traversent sont inondées au temps des pluies et on a vu parfois l'affluent gonflé se jeter directement dans la Deisse au pied du mamelon, coupant la grande route et causant des dégâts aux maisons voisines.

Reportons-nous maintenant par l'imagination à plus de deux

1. Les petits enfants ont bien voulu m'aider dans mes recherches : je les en remercie.

2. *Revue Savoisienne*, 1862, p. 36 ; Id. *Insc. antiques*, 1869, n° 31.

3. La Deisse, l'Aisse, la Lesse, paraissent s'expliquer par le même mot, *Lessa* ou *Lissa*, adjectivé ensuite en (*aqua Lessia* ou *Lissia*) ; cp. en Belgique, la Lesse (*Lessia*, Holder) ; en France, la Laisse (Loiret) le Lez (Drôme et Vaucluse, *Lissius* (*Rev. celtiq.* 2, p. 437 avec la critique de d'A. de Jubainville). Pour la Lesse (Savoie), qui se jette dans le lac de Bourget : *Lesie flumen* 1042, *aqua quae dicitur Lessia* 1234 ; — *villa de Lesse*, 1234 (J.-J. Vernier, *Dict. topogr.*) Le nom de la Néphaz affluent du Chéran, paraît s'expliquer par la locution *en-Esse* (cp. en Loire) écrit *Ece*, d'où *aque Heuce* (=Heyce ?), *Aycie* XVe s. (RS, 1901, p. 327, 340).

mille ans dans le passé et il nous sera possible de nous représenter l'état des lieux. A cette époque, le niveau des terres était plus bas; les marais, plus profonds, entouraient complètement le monticule un peu plus élevé [1] qu'il l'est de nos jours, ne laissant sans doute de place qu'à un sentier qui gagnait par un pont de bois la terre ferme du côté d'Albens. C'est là, entre la Deisse et son affluent, sur cette langue de terre renflée au centre, qu'existait un vieux vicus celtique qui aurait pu s'appeler *Condate*, s'il s'était agi de cours d'eau plus importants et qui reçut le nom d'*Albinnum* [2].

La paix romaine apporta à ce petit coin du sol allobroge, comme ailleurs, ses bienfaits. Les huttes rondes firent place à des maisons en pierre qui, par suite de l'augmentation de la population, couvrirent bientôt tout le plateau jusqu'au bord des marais. Mais un jour, à la suite de pluies abondantes, les eaux s'étant élevées et en ayant miné la base, pour éviter un désastre plus grand et la ruine des édifices, les deux *magistri* du vicus, aidés des édiles et du conseil vicinal, à moins qu'ils n'aient dû ce bienfait à quelque grand propriétaire, patron riche et généreux, firent alors construire de toutes parts un mur épais et solide, capable de maintenir le sol et de résister, au printemps et à l'automne, à l'action destructive des eaux environnantes. Telle fut la raison d'être de cette enceinte de pierres [3].

Albinnum ne resta pas confiné sur son plateau celtique. Le besoin d'eau potable, le souci de l'hygiène, le surcroît de population, le voisinage de la voie pavée, construite au premier

1. P. Ducret a desséché, dans le courant du siècle, une partie des terres et a reporté le cours de la Deisse à une vingtaine de mètres à l'est.

2. D'après le nom des habitants *Albinnenses* (Revon : *Insc.* n°s 31, 33). C'était le chef-lieu probable du *pagus Dia*. (*Corpus Insc. latin.* XII, n°s 2558, 2561) qui s'étendait sur les vallées du Chéran et du Fier jusqu'au Rhône, et qui fit place au *pagus Albinnensis*, l'Albaneys, auj. l'Albanais. Au VIIe s. on frappait monnaie dans le vicus *Albenno* (M. Prou *Monnaies mérovingiennes*, 1892, p. 291). Au moyen âge, on trouve les formes *in pago albanense* 1016 *Hist. patriæ monum.*, II, n° 146; *in valle Albenensi* 1019, Bruel : *Chartes de Cluny*, IV, n° 2929; *in pago Albonensi* 1022, HPM, I, col. 437; *in Arbanesio* 1305. Spon : *Hist. de Geneve*, pr. 29 Albens a subi l'influence du suffixe *incus*, cp. *villa Albenci* 1355 (J.-J. Vernier *Dict. topogr. de la Savoie*, et E. Muret *De quelques désinences de noms de lieux*, Romania, XXXVII, p. 557) et le nom du petit nant, l'Albenche. A. Holder (*Altceltischer Sprachschatz* 1896) reconnaît après d'A de Jubainville, dans Alb-innum une racine ligure dont le sens paraît signifier *blanc*; elle aurait été (*alba*) un qualificatif de l'eau opposée à la terre noirâtre et se serait appliquée surtout aux eaux courantes ou jaillissantes. Le suffixe *innum* paraît convenir aux noms de localités venus d'une particularité du sol; cp. Ag innum. Dans Arialbinnum, de la Table de Peutinger, *ari* est un préfixe augmentatif.

3. De même à Augst (Bâle) le mur romain était destiné à retenir les terres du plateau (*Ind. d'Antiq suisses*, 1907).

siècle. d'*Aquae* à *Condate*, au confluent du Rhône et du Fier, obligèrent les habitants à bâtir plus loin. En face et à 180m du mamelon, au mas des Coutres, par delà l'affluent de la Deisse maintenant appelé *la Mare*, s'étendait jusqu'au pied des collines, un sol fertile et résistant : c'est là que fut construit le nouvel Albinnum.

Les débris en ont été perdus ou disséminés, sans qu'un habitant intelligent, soucieux de l'histoire ancienne de son pays, en ait noté les découvertes. C'est ainsi que le sol des Coutres livra des fragments de vases rouges, un beau bol de Paternus fabriqué vers le milieu du deuxième siècle, un vase noir entier, une marque sur jatte au nom de Caper, des poids d'argile, des monnaies et différents objets vendus à l'étranger [1]. En 1907, des ouvriers. en creusant une gravière pour la construction de la maison Picon, trouvèrent à un mètre de profondeur des tuiles à rebord et l'orifice d'un puits qu'ils recouvrirent, tout à fait au bord de la route 201, à 190m de la voie ferrée en venant de St-Félix. Le même propriétaire, en creusant dans un champ situé à droite de la voie ferrée, à une centaine de mètres au nord de cette même route, exhuma une meule et découvrit ce qu'il jugea être un pavé d'écurie. En face, près du vieux chemin des Coutres à la route départementale n° 2 d'Albens à Rumilly et dans la tranchée même de la voie ferrée, laquelle n'existe qu'en ce point. fut exhumée une urne en verre à cordons en losanges appartenant à un tombeau du deuxième ou du troisième siècle [2]. Des Coutres provient aussi une bouteille à anse en verre, etc.

La voie ferrée paraît avoir recouvert ici la voie romaine le long de laquelle s'étendaient vers le sud d'autres constructions, surtout sur l'emplacement de l'ancienne église et du cimetière. « Il existait dit Despine (*m. c.*, p. 277), à quelques pieds de profondeur, un plan uni paraissant être pavé de dalles; on en tira des colonnes et des chapiteaux. » Beaumont et avec lui ceux qui ont mentionné les mêmes restes antiques, Reydet et Grillet, pensait qu'il s'agissait là d'un temple et Beaumont lui supposait même, d'après la dimension des bases des colon-

1. C. Marteaux et Le Roux : *Catalogue des Marques de fabrique du Musée d'Annecy*, 1896, n°s 12 et 87. 26, 168, 193, 209 ; *Rev. Savois*, 1862, p. 36. Le musée de Chambéry possède. comme venant d'Albens, un petit miroir, des débris de verres, et de poteries, entr'autres un fond au nom de OF AFRI (J. Carotti, Musée de Chambéry, 1911) Le musee de St-Germain possède pareillement deux fonds de vases noirs aux noms de NOSTER et de PRISCVS (C.XII. 5686, 642, 718)

2. C Mariéaux : *Le Repertoire archéologique*, dans RS, 1908, p. 30, art. *Albens*.

nes en marbre blanc. larges de trois pieds, une hauteur de dix mètres. Une source, la Chaudanne, *calida + ana*, ainsi nommée parce que son eau avait une température constante, avait dû donner naissance à un culte et à une chapelle.

Quoiqu'il en soit, le vicus possédait des édifices publics : un temple de Mercure d'après les fragments transportés, il y a longtemps sans doute à St-Félix, le monument élevé entre 198 et 209, plus vraisemblablement en 208, à l'empereur Septimius-Severus et à sa famille par un ancien procurateur impérial, l'affranchi Septimius Honoratus [1], le temple construit en 116 par le fils de Certus [2], les bains de C. Sennius Sabinus, etc.

Vers la fin du premier siècle, un riche propriétaire, ancien préfet des ouvriers, sorte de commandant du génie, fit cadeau aux habitants d'une salle de bains et du terrain avoisinant, de portiques, de l'eau nécessaire et du droit de la faire venir de la source, en ligne directe, au moyen de conduits en tuiles cimentées à travers ses domaines. Cette source était située tout près de l'emplacement de l'ancienne chapelle du château de Saint-Marcel qui servait d'église au village de St-Marcel-Dessus, autrefois chef-lieu de paroisse. A. Allmer a résumé tout ce qu'on savait sur les fouilles exécutées il y a près de quarante ans et qui ont amené la découverte du point de captation (*o. c.*, 2, p. 368) et l'orientation des conduits vers le sud sur le sol plat, maintenant marécageux, qui s'étend le long de la Deisse jusqu'à Albens, soit sur un parcours de cinq kilomètres [3]. Il est probable que ces bains furent construits dans le nouveau quartier, car les Romains, qui ignoraient la théorie des vases communiquants, n'auraient pu amener l'eau sur le monticule. Aujourd'hui, le souvenir des fouilles a presque disparu ; seule, une tache humide sur le pré en pente, reconnaissable à ce que l'herbe y pousse plus drue, révèle son emplacement. Entre les mamelons des deux villages coulait en 1730 un ruisselet qui se perdait dans les terres, non loin du champ de la Bourbaz ; un nom, voilà tout ce qui reste de la source

1. Allmer : *Insc. de Vienne*, I, n° 22 ; C. XII, 2491. La pierre, transportée d'Albens à Montfalcon et de là à Albens, est aujourd'hui perdue.

2. C. XII, 2492 et 2496 ; Allmer : *o. c.*, 2, n° 233.

3. M. Hirschfeld (C. XII, *falsae* 324 et 2493) accuse faussement A. Beaumont d'avoir dit qu'un tuyau de plomb avait été trouvé non loin du village de St-Marcel et d'en avoir inventé l'inscription. En réalité, Beaumont, qui tenait ses renseignements de Despine, qui les tenait lui-même de l'abbé Cochet, curé d'Albens, dit que ce tuyau avait eté trouvé (en 1787) dans le champ Lingard, non loin du grand chemin. Il devait en effet amener l'eau d'une source à quelque maison d'Albens et avait pu être fondu dans le vicus même : mais l'inscription, rongée, a été mal lue et Reydet n'est pas d'accord là dessus avec Despine,

défunte [1]. Mais, à cette époque, Sabinus pouvait se vanter d'avoir fait acte de civilisation et d'hygiène en apprenant à ces Allobroges l'usage des bains chauds qu'ils ignoraient [2]; il pouvait aussi, en témoignage de sa générosité, faire graver en triple exemplaire sur la pierre et sur le lieu même les particularités de sa donation [3].

Près de la voie s'élevaient la *mutatio* ou maison de relai, Albinnum n'étant guère qu'à six ou sept milles d'Aquae, et des lignes de tombeaux, parmi lesquels ceux de Licinius Sextinus, d'Octavianus, de la jeune Titia, etc [4]. Enfin les Burgundes, lors de leur hospitalisation sur le territoire du vicus saccagé et presque déserté au début du ve siècle, enterrèrent leurs morts aux mêmes endroits et utilisèrent les pierres romaines [5]. C'est grâce à eux qu'une population agricole anima de nouveau cette terre fertile et amena peu à peu Albens à son point actuel de prospérité.

Charles MARTEAUX.

1. Archiv. dép ; cadastre de 1730, n°s 160, 64, 65.
2. Justinus dit (44, 2) que les Celtibères ne savaient pas non plus se laver avec de l'eau chaude et qu'ils l'ont appris des Romains
3. REVON *Inscript*. n°s 31-33, fac-simile ; C XII, p. 318-319
4. C XII, n°s 2499, 2500, 2503, 2504, 2507.
5. Des tombes barbares en pierres grises ont été défoncées en 1832, aux Coutres, quand on construisit les écoles en 1878 (tombes en molasse, grands squelettes, bracelets) et vers la fin du XVIIIe s. dans le champ Langard, au nord de la nouvelle église et près de la maison Laplace. Là, au bord du chemin qui a continué le vieux chemin des Coutres dans la direction de Futenex, un tombeau fait de briques et de pierres grossières, était recouvert par la pierre épigraphique de Titia, datée à tort du premier siècle par M O. Hirschfeld (sur ces trouvailles, v. Despine, *m. c*. p. 276 ; A. BEAUMONT : *Descript des Alpes*, I. p. 187, suiv. ; atlas, fig. 69 à 73 ; *Rev. Savois*, 1908. p. 28-30, fig. 10).

LE MONT-BLANC

dans la Géographie administrative de la France

Le 27 novembre 1792, par un décret de la Convention nationale, la Savoie était réunie à la France pour former provisoirement un 84e département, sous le nom de département du Mont-Blanc. L'organisation de ce département et sa division en sept districts furent définitivement arrêtées par un second décret de la Convention, le 29 janvier 1793.

La montagne qui avait l'honneur de donner son nom à l'importante circonscription administrative dont s'enrichissait le territoire français, était elle-même une nouvelle venue dans la science géographique. Ignorée ou confondue avec ses voisines, sous la dénomination vague et générale de « Glacières », elle n'avait été révélée au public que quand les tentatives répétées de Saussure pour en atteindre le sommet, commencèrent à attirer sur elle l'attention des voyageurs et des « curieux ». Répondant à l'appel de Bourrit, qui trouve des accents enthousiastes pour décrire les merveilles des environs de Chamonix, la foule prend, dès 1780, le chemin de la célèbre vallée. L'ascension de Balmat et de Paccard (1786), celle du savant genevois qui leur succède à une année d'intervalle, achèvent de valoir au Mont-Blanc une réputation universelle.

Du moment où l'Assemblée des Allobroges elle-même. dans sa séance du 23 octobre 1792, avait renoncé, en haine du despotisme, au nom de Savoie et de Savoisiens, la Convention nationale ne pouvait mieux faire que de placer sous l'égide d'un des plus fiers, d'un des plus sublimes monuments de la nature, le peuple qui. par amour de la liberté, venait de se donner à la France. Ce nom prit, dans les circonstances que l'on traversait, la valeur d'un véritable symbole. Le 27 novembre 1792. il inspirait au représentant Grégoire une image magnifique, exprimée dans le style grandiloquent de l'époque. « Dans cette chute nécessaire et prochaine de tous les rois ensevelis sous leurs trônes, le seul trône qui restera sera celui de la liberté, assise sur le Mont-Blanc. d'où cette souveraine du monde. faisant l'appel des nations à renaître. étendra ses mains triomphantes sur tout l'univers [1]. » Quelques jours après. à Cham-

1. *Moniteur*, réimpression, t. XIV, p. 592.

béry, le vice-président de l'Assemblée des Allobroges, Burnod, recevant les députations de la ville, célébrait, lui aussi, « la liberté du nouveau département du Mont-Blanc, devenu par ce moyen aussi immuable que les glaces éternelles qui lui ont donné son nom [1] ». Comparaison qu'ont reprise J. La Vallée et Brion, lorsqu'ils écrivaient, dans leur *Voyage* au département du Mont-Blanc : « Oublions ce nom [de Savoie]. Il a fui avec les hordes du roi de Turin ; et que celui du Mont-Blanc commence une destinée heureuse pour ce peuple, et devienne impérissable, comme le rocher immense qui le lui a prêté [2]. »

Il n'est pas inutile de constater ici en passant le service que la géographie politique a rendu à la géographie physique. Le nom du Mont-Blanc aurait eu certainement beaucoup plus de mal à s'imposer définitivement, à triompher de la routine et de l'ignorance générales, s'il n'avait été incorporé, à cette époque, dans la nomenclature administrative de la France [3]. Dès ce moment, il devient d'un usage courant ; on l'inscrit sur toutes les cartes ; il sert même d'emblème politique. En décembre 1792, une section de Paris, ne voulant plus porter le nom d'un homme qui trahissait la patrie et pour donner une preuve de son attachement aux citoyens du 84ᵉ département. échange le nom de Mirabeau qu'elle portait jusque là contre celui de section du Mont-Blanc. Ce même nom sera attribué à l'une des grandes rues de la capitale qui ne reprendra que sous la Restauration son nom de rue de la Chaussée d'Antin.

Cependant l'ancien duché de Savoie ne devait pas former pendant longtemps un département unique. La question de son démembrement se posa dès la réunion de Genève à la France (1798). Cette ville, en renonçant à son indépendance, avait pris soin de se réserver un certain nombre de privilèges. Par le traité du 7 floréal an VI (article 12), le Directoire exécutif de la République française s'engageait à intervenir auprès

1. A. Folliet, *Documents relatifs a la réunion de la Savoie à la France en 1792*, Annecy, 1899, in-8, p. 105 (extrait de la *Revue Savoisienne*). MM F. Vermale et S.-C. Blanchoz ont entrepris en 1908 de publier à nouveau les *Proces verbaux de l'Assemblée generale des Allobroges* et ceux, encore inédits, de la *Commission provisoire d'administration*.

2. *Voyage dans les départements de la France. Département du Mont-Blanc*, Paris, 1793, in-8, p. 24.

3 On remarquera que le département du Mont Blanc était le seul, avec celui du Puy-de-Dôme, qui portât le nom d'un sommet, et non d'une chaîne ou d'un groupe de montagnes. Primitivement, le département des Hautes-Pyrénées devait s'appeler département de l'Adour, celui des Basses-Pyrénees, département du Pic-du-Midi. Ces dénominations furent modifiées sur l'intervention de M. de Pinteville Cernon, membre adjoint du Comité de constitution. (Arch. nat., BB^{30} 157)

du Corps législatif pour faire placer dans la commune de Genève, outre plusieurs autres établissements publics, les tribunaux civil et criminel du département auquel le territoire genevois serait incorporé, ainsi que le tribunal correctionnel de l'arrondissement dont ce territoire ferait partie. Pour se conformer à cet engagement, il fallait nécessairement transporter à Genève, sinon l'administration centrale, du moins les tribunaux de l'un des départements voisins, l'Ain ou le Mont-Blanc, ou bien distraire de ces départements un territoire suffisamment étendu pour constituer, avec celui de Genève, un département nouveau, dont cette ville aurait été le chef-lieu. C'est cette seconde solution qui l'emporta, malgré l'opposition assez vive de plusieurs représentants, Leborgne et Mansord aux Cinq-Cents, Curial aux Anciens, qui qualifièrent ce projet d'inconstitutionnel, d'impolitique, de dangereux, non seulement pour les finances, mais pour la sécurité publique [1]. L'importance de Genève comparée à celle de Chambéry, l'étendue exagérée qu'aurait eue, par suite de ce nouvel accroissement, un département qui dépassait déjà le rayon constitutionnel (100 myriamètres carrés), enfin l'éloignement considérable des autorités judiciaires, si on les avait transportées à Genève, vis-à-vis de toute la partie méridionale du département [2], fixèrent l'opinion de la majorité des assemblées dans le sens des conclusions des rapporteurs, Marie-Joseph Chénier et Rossée [3]. « Tout se réunit, représentants du peuple,

1. Voir : *Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Opinion de Leborgne sur le projet de Chénier, au nom d'une Commission spéciale, pour faire de Genève le chef-lieu d'un nouveau département, sous le nom du lac Léman, en prenant une portion du territoire des départements de l'Ain et du Mont-Blanc. Séance du 14 thermidor an 6* A Paris, de l'imprimerie nationale, thermidor an 6, in-8 ; — *Opinion de Mansord sur le projet relatif a Geneve Séance du 13 thermidor an 6* A Paris, de l'imprimerie nationale, in-8 : — *Corps législatif Conseil des Anciens. Opinion de Curial sur la résolution du 14 thermidor dernier, relative à l'organisation de Genève et de son territoire. Séance du 8 fructidor an 6.* A Paris, de l'imprimerie nationale, vendémiaire an 7, in-8. — Tous ces députés défendaient les intérêts de Chambéry, dont, sauf Curial, né à Saint Pierre d'Albigny en 1740, ils étaient originaires. Mansord notamment, ancien avocat au Sénat de Savoie, avait été maire de Chambéry lors de la réunion de la Savoie à la France.

2. Aussi les cantons méridionaux du département s'étaient-ils empressés de protester contre ce déplacement A Paris, le conservateur général des hypothèques faisait remarquer que le transport à de grandes distances des justiciables, témoins, experts et jurés, augmenterait dans des proportions considérables les frais à la charge des particuliers et du trésor public. (Arch. nat., F² I 859)

3. *Corps législatif. Conseil des Cinq Cents Rapport fait par Marie-Joseph Chénier au nom d'une Commission spéciale, sur l'organisation de Genève et de son territoire. Séance du 8 thermidor an 6.* A Paris, de l'imprimerie nationale, thermidor an 6, in-8, — *Corps législatif Conseil des Anciens. Rapport fait par Rossée sur la résolution du 14 thermidor, relative a l'organisation de Genève et de son territoire. Séance du 8 fructidor an 6.* A Paris, de l'imprimerie nationale, fructidor an 6, in-8.

— déclarait le premier aux membres du Conseil des Cinq-Cents, — pour vous déterminer à consommer cette utile opération. C'est le vœu de la nature. En effet, quelles sont les limites du nouveau département ? au nord, la rive gauche du lac, et sur la rive droite, pour les parties éparses de l'ancien territoire genevois. la frontière du canton de Vaud ; au midi, le pied du Mont-Blanc ; à l'est. les Alpes bordant le Valais ; à l'ouest, la chaîne du Mont-Jura. C'est le résultat des localités ; car, de ces diverses montagnes. toutes les vallées descendent vers le lac et viennent aboutir à Genève. C'est l'intérêt des administrés : car, par une suite de ces localités, toutes les relations agricoles, industrielles et commerciales, pour le rayon dont il s'agit, ont leur centre dans la commune de Genève, et les parties les plus éloignées du centre en sont à peine séparées par une distance de cinq myriamètres [1]. » Et Girod (de l'Ain) répétait de son côté aux Anciens : « Il est impossible de contrarier sur ce point le vœu de la nature qui a placé Genève au milieu du bassin formé entre les Alpes et le Jura et l'a séparé de Bourg et de Chambéry par de grandes distances et des montagnes d'un très difficile accès [2]. »

Mais si l'on prétendait, dans le tracé du nouveau cadre administratif, respecter les frontières naturelles, tenir compte des relations, des échanges, des facilités plus ou moins grandes de communications, on ne tirait pourtant pas de ce principe toutes les conséquences qui y étaient contenues. Le département du Léman [3]. tel que l'organisa la loi du 8 fructidor an VI (27 août 1798), constituait au contraire un véritable paradoxe géographique, puisqu'il ne comprenait, avec la banlieue de Genève, le pays de Gex et le Chablais, que la partie basse du

1. *Rapport* cité.

2 *Corps législatif. Conseil des Anciens. Opinion de Girod (de l'Ain) sur la résolution du 14 thermidor, relative a l'organisation de Genève Séance du 8 fructidor an 6.* A Paris, de l'imprimerie nationale, fructidor an 6, in 8, p. 6.

3. A la tribune des Cinq-Cents, Félix Faucon approuva le choix qui avait été fait, pour baptiser le nouveau département. du nom d'un lac « dont l'idée attrayante, dit-il, sourit si agréablement aux amis des arts, de la liberté et des merveilles de la nature... Ah ! puissions-nous, ajoutait-il, mettre à profit l'exemple de toutes les vertus domestiques qui concourent encore à embellir les gracieux alentours du Lac Léman ! Puissent ces vertus touchantes et vraiment régénératrices germer partout avec fruit dans notre vaste République, à qui, après tant de prodiges et de succès à l'extérieur, il ne manque plus au dedans que la concorde et des mœurs ! Nous avons fait jusqu'ici bien des conquêtes ; celle-là nous reste encore à faire : elle est la plus importante de toutes... Elle nous vaudra le bonheur. » *(Corps législatif Conseil des Cinq Cents. Opinion de Félix Faucon, député de la Vienne, sur la question de savoir si Geneve sera le chef-lieu d'un nouveau département. Séance du 14 thermidor an 6.* A Paris, de l'imprimerie nationale. thermidor an 6. in 8. p 6-7)

Faucigny, la vallée de l'Arve en amont de Cluses restant dans le département du Mont-Blanc [1]. Craignit-on, en en disjoignant encore ce territoire, d'affaiblir par trop un département regardé « comme le rempart de la France du côté de l'Italie [2] »? La pauvreté générale des habitants y rendant plus lourdes les charges locales, voulut-on lui conserver une superficie assez vaste pour qu'il les supportât sans faiblir [3], tandis que Genève trouverait dans son industrie. dans son commerce, de quoi satisfaire aux dépenses d'une nouvelle administration [4]? Ces considérations expliquent, semble-t-il, la disproportion des départements du Mont-Blanc et du Léman, ainsi que la délimitation bizarre qui fut adoptée à ce moment. Mais il est un autre motif sur lequel Curial a insisté, dans le discours qu'il prononça, le 8 fructidor, aux Anciens. L'affaire, faisait-il remarquer, ne saurait être solutionnée par des arguments de fait; elle ne se ramène pas, comme on le dit, à une question de centralité. « Autrement on pourrait demander pourquoi la résolution ne détachait pas également du Mont-Blanc les cinq cantons du ci-devant Faucigny qu'elle lui a laissés, c'est-à-dire ceux de Chamonix, Saint-Gervais, Sallanches, Megève et Flumet; car Genève est encore plus centrale relativement à ces cantons que relativement à la majeure partie du territoire démembré. On ne pourrait m'en alléguer d'autre motif que celui du changement de dénomination qu'il aurait fallu faire au département, puisque la montagne qu'on appelle le Mont-Blanc se trouvant dans ces cantons, il aurait fallu donner au département une autre dénomination que celle que l'acte constitutionnel a voulu qu'il portât; on a pensé avec raison qu'on ne pouvait pas dépouiller la plus grande partie du département de sa dénomination constitutionnelle. Mais ce que l'on a reconnu inconstitutionnel à l'égard de la plus

1. Le bruit s'étant répandu que le canton de Cluses ne devait pas faire partie du département du Léman, l'administration municipale du canton adressa au Corps législatif, le 30 messidor an VI, un mémoire pour demander son rattachement à Genève. (LAVOREL, *Cluses et le Faucigny*, Annecy. 1888. 2 vol. in-8, t. II, p. 177)

2. LEBORGNE, *Opinion* citée.

3. Dans le vaste mouvement de pétitions. d'adresses, de mémoires, que suscita alors en Savoie la formation du département du Léman, la commune de Chambéry avait insisté tout particulièrement sur la médiocrité des ressources du département du Mont-Blanc et montré par suite la nécessité de ne pas en diminuer l'étendue.

4. Sur la situation de Genève depuis sa réunion à la France. voir : E. CHAPUISAT. *Le commerce et l'industrie à Geneve pendant la domination française (1798-1813), d après des documents inédits*, Genève. 1908, in-8; — *La municipalité de Genève pendant la domination française. Extrait de ses registres et de sa correspondance (1798-1814)*, Genève-Paris, 1910-1911, 2 vol. in-8.

grande partie du département, l'était-il moins à l'égard de la moindre? Le Corps législatif a-t-il le pouvoir de changer dans aucune partie des départements l'organisation que la Constitution y a établie? Peut-il y faire d'autres changements que de rectifier les limites qui les séparent les uns des autres? Voilà l'unique état de la question; elle n'était qu'en droit et non en fait [1]. »

Quoi qu'il en soit de la raison alléguée par Curial, la situation anormale qu'il signalait prit fin avec la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), portant division du territoire de la République en départements et arrondissements communaux. Cette loi rattachait à l'arrondissement de Bonneville (département du Léman), les cinq cantons de l'ancien district de Cluses qui, en l'an VI, avaient été maintenus dans le département du Mont-Blanc. C'était rendre ces cantons à leur orientation naturelle, mais aussi substituer un contre-sens à un autre, puisque, du même coup. le Mont-Blanc se trouvait exclu du département auquel il continuait à donner son nom. Cependant il ne semble pas que, sur le moment. les auteurs de cette modification, ni les députés qui la votèrent, se soient aperçus de la faute qu'ils commettaient. La raison s'en trouve dans ce fait que les conseillers d'Etat chargés de préparer le projet de loi n'avaient entre les mains. pour les départements du Mont-Blanc et du Léman. que la carte de Chanlaire [2], carte sur laquelle le nom de la plus haute montagne de l'Europe est inscrit dans l'angle nord-est du district de Moûtiers. Quant aux représentants des départements intéressés [3]. plus ou moins mal renseignés eux-mêmes sur la position exacte de cette montagne, ils ne remarquèrent pas sans doute l'erreur de dénomination qui allait résulter de la rectification de limites, ou bien, la jugeant sans importance, ils ne crurent point nécessaire de la relever [4]. Ce ne fut que quatre ans plus tard qu'une plainte fut

1. Curial, *Opin.* citée, note 6. p. 41. Dans la note 10 (p. 46) de son discours, le même orateur revendiquait pour la Savoie l'honneur de la première ascension du Mont Blanc « On a attribué à Saussure, dont je ne conteste certainement pas les talents et les lumières. d'avoir *dompté les hauteurs non abordées du Mont-Blanc* [expression dont s'etait servi Marie-Joseph Chénier]. parce que sans doute on ignorait que d'autres les avaient domptées avant lui, c'est-à-dire un honnête laboureur de la commune de Chamonix. et successivement le médecin Paccard, de la même commune »

2 Cette carte. sans nom d'auteur. parut dans l'*Atlas national de France*, publié depuis 1791 par Dumez et P.-G. Chanlaire.

3 Au Tribunat, Benjamin Constant, du Léman, au Corps législatif, Dumas et Mansord. pour le Mont-Blanc. Duvillard et Pictet-Diodati, pour le Léman.

4 Le 23 pluviôse. Daunou déclarait. au nom de la commission du Tribunat chargée d'examiner le projet de loi. que cette commission n'avait « eu, ni le

formulée à ce sujet par le préfet du département du Mont-Blanc. Dans la *Statistique* de ce département qu'il publia en 1807, M. de Verneilh a signalé la singulière conséquence qu'avait eue, au point de vue de sa dénomination, la division territoriale de l'an VIII, et indiqué les moyens qui auraient permis de réparer, selon lui, « cette espèce d'inconvenance géographique [1] ». Mais ce que l'on ignorait jusqu'ici, c'est la tentative qu'il fit lui-même, pendant son court passage à Chambéry, pour réintégrer le Mont-Blanc dans son département.

Voici en quels termes, le 30 pluviôse de l'an XII, il s'adressait au ministre de l'intérieur [2] :

Chambéry, le 30 Pluviôse an 12 de la République française une et indivisible.

Le préfet du département du Mont-Blanc au Ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre,

La lettre que j'ai l'honneur de vous écrire a pour objet d'assurer d'une manière légitime à mon département le nom qui lui fut donné lors de sa première organisation, décrétée par la Convention nationale le 29 janvier 1793 ; j'ai déjà jeté quelques idées sur cela dans la relation de mon voyage à Genève et au Mont-Blanc que je vous ai adressée le 15 vendémiaire dernier.

Le département du Mont-Blanc, Citoyen Ministre, fut composé dans son principe de toute la ci-devant Savoie, qui fut divisée en sept districts, savoir Carouge, Thonon, Cluses, Moûtiers, Saint-Jean-de-Maurienne, Chambéry et Annecy. Dans la première carte de ce département, dite de Cassini, levée en 1793 [3], la montagne du Mont-Blanc fut située dans l'arrondissement de Moûtiers ou à son extrémité nord-est [4].

temps, ni les moyens nécessaires, soit pour en vérifier les détails, soit même pour en apprécier l'ensemble. Aucune carte, représentant les démarcations projetées, ne se trouvait jointe aux pièces qui nous ont été remises, et nous n'avons pu nous former d'idées un peu distinctes de ces sous-divisions nouvelles qu'à l'égard des localités qui nous étaient plus particulièrement connues ». (*Archives parlementaires*, 2e série, t. I, p. 182.)

1. De Verneilh, *Statistique du département du Mont-Blanc*, Paris, 1807, in-8, p. 3. D'après V. de Saint-Genis (*Histoire de Savoie*, t III), cet ouvrage fut rédigé par le secrétaire général de la préfecture, Palluel, et l'archiviste Léger

2. Cette pièce et les suivantes se trouvent aux Archives nationales, F² I 862².

3 Il s'agit évidemment de la carte insérée par Chanlaire dans son *Atlas national de France* La plupart des feuilles de cet atlas sont en effet des réductions de la grande carte géométrique de la France, levée sous la direction de Cassini de Thury, à l'échelle de 1 ligne pour 100 toises, et sur lesquelles ont été tracées les limites des départements, districts et cantons, décrétés en 1790 par l'Assemblée constituante. Mais les levés de Cassini ne s'étant jamais étendus au territoire de la Savoie, il est absolument inexact d'appeler carte de Cassini la première carte du département du Mont-Blanc. Cette carte n'est qu'une copie ou plutôt une combinaison de cartes antérieures de la Savoie.

4. Par contre, la *Proclamation* des commissaires de la Convention sur la division du département du Mont Blanc, du 29 janvier 1793, portait : « Art. 7. Le district de Cluses est confiné au levant par le Mont-Blanc et autres glaciers qui le séparent du Valais, au midi par les glaciers qui le séparent de la vallée

Une partie considérable de ce département en fut démembrée par la loi du 8 fructidor an 6, pour former le département du Léman ; mais il continua de conserver les cantons de Chamony, Saint-Gervais, Mégève, Flumet et Sallanches, dont le premier était limitrophe à la montagne du Mont-Blanc ; et les choses sont restées dans cet état jusqu'à la loi du 28 pluviôse an 8 portant nouvelle division du territoire de la République ; et comme, à cette dernière époque, le canton de Chamony (avec les quatre autres susdénommés) passa aussi dans le département du Léman, cette circonstance a semblé à quelques personnes avoir aussi exhimé [*sic*] du département du Mont-Blanc la montagne qui lui a donné son nom.

D'une autre part, la carte de Cassini ayant placé cette montagne dans l'enceinte ou dans les confins de l'arrondissement de Moûtiers, resté en entier à ce département, on peut dire qu'elle fait toujours partie du département du Mont-Blanc.

Cependant, d'après les conférences que j'ai eues à ce sujet avec les citoyens Nouet et Raymond, chefs du bureau topographique chargés de lever la carte de la ci devant Savoie [1], il paraîtrait que la coupole du Mont-Blanc se trouverait située entre le département du Léman et celui de la Doire, à l'extrémité méridionale de l'un et de l'autre et tout près du département du Mont-Blanc ; mais qu'il serait facile de conserver à ce dernier département la montagne dont il a tiré son nom, en formant une petite loupe qui rentrerait tant soit peu entre ceux du Léman et de la Doire.

J'ai donc pris à ce sujet l'arrêté ci-joint, du 28 du courant, par lequel je prie le gouvernement d'autoriser les ingénieurs géographes du bureau topographique, de comprendre le Mont-Blanc dans l'enceinte de mon département et dans l'extrémité (Nord-Est) de la sous-préfecture de Moûtiers, en conformité de la première carte de ce département levée en 1793 et de celle du citoyen Raymond, ingénieur géographe [2], d'après la nouvelle délimitation qui y est marquée en petits points rouges, partant de la montagne du Bonhomme, suivant le bas des glaciers de Trelaulai [3], de la Frasse, de Miage et Bionassai, l'aiguille du Goûté, celle du Midi, celle du Géant, le bas du glacier de la Brenva et de là au Mont de la Seigne.

Cet incident, quoique minutieux en apparence, m'a paru digne de fixer l'attention du gouvernement, surtout dans cette circonstance où les travaux

d'Aoste et par les montagnes qui limitent la partie septentrionale du district de Moûtiers.. Art. 8. Le district de Moûtiers est borné au levant par une partie du Mont Iseran. le Mont Alban. les montagnes dites le Petit Saint Bernard et les glacières qui le séparent de la vallée d'Aoste ; au midi, par une partie du Mont Iseran et les montagnes qui dominent la vallée de Tignes... »

1. Le bureau topographique de la Savoie avait été constitué en prairial an X, sous la direction de l'astronome Nouet, pour lever une carte régulière de cette région. Sur ses opérations, qui furent entravées par des difficultés de toutes sortes, voir le savant ouvrage du colonel [général] Berthaut. *Les Ingénieurs géographes militaires (1624-1831) Etude historique,* Paris, 1902, 2 vol. in-4, t. I, p. 361-370, t. II, p. 339-341.

2. Sur l'ingenieur géographe Jean-Baptiste Raymond, frère du professeur et secrétaire général du département du Mont-Blanc, voir : Grillet, *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman,* Paris, 1807, 3 vol. in-8, t. I, p. 345-346, et Berthaut, *ouv. cité, passim.* Raymond est surtout connu par ses cartes du département du Mont-Blanc, du Mont-Blanc et des vallées environnantes, et sa grande *Carte topographique militaire des Alpes*, publiée en 1820. C'est de la seconde qu'il est question ici.

3. Glacier de Trelatête actuel.

du bureau topographique vont fixer d'une manière précise et définitive les limites de chacun des départements de la ci-devant Savoie et du Piémont. Il serait en effet inconvenant que le département du Mont-Blanc n'eût pas dans son enceinte, je ne dis pas toute la chaîne, maïs du moins la coupole ou la sommité de ce mont fameux dont il porte le nom, lorsque d'ailleurs ce serait sans aucune utilité qu'il serait compris dans les confins des départements environnants du Léman et de la Doire Je dis sans utilité, parce que la loupe (infiniment petite) que mon département fera, au moyen de ce, entre ceux du Léman et de la Doire, ne comprendra que quelques kilomètres de plus de neiges et d'éternels glaciers, où la végétation ne fut jamais accessible, et qui ne furent abordés que par un très petit nombre de savants courageux.

Je vous prie, Citoyen Ministre, de vouloir bien appuyer ma demande auprès du gouvernement, pour qu'il conserve à mon département son premier, vrai et légitime patron.

Salut et respect.

VERNEILH.

P.-S. — Je joins à cette lettre : 1° ampliation de mon arrêté d'avis du 28 du courant ; 2° la carte du département du Mont-Blanc dite de Cassini, levée en 1793 ; 3° celle du Mont-Blanc et des vallées environnantes, levée par le citoyen Raymond, capitaine ingénieur-géographe, contenant la délimitation proposée. V.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU MONT-BLANC

AMPLIATION

Chambéry, le 28 Pluviôse an 12
de la République française
une et indivisible.

Le Préfet du département du Mont-Blanc,

Vu la carte du département du Mont-Blanc tel qu'il fut décrété par la Convention nationale le 29 janvier 1793. divisé alors en sept districts, savoir Carouge, Thonon, Cluses, Moûtiers, Saint-Jean-de-Maurienne, Chambéry et Annecy ; de laquelle carte il résulte que le Mont-Blanc était situé entre le district de Moûtiers et celui de Cluses, mais dans l'enceinte du premier.

Vu aussi la carte topographique du Mont-Blanc et des vallées avoisinantes, levée et dessinée en l'an 6 et 7 par le citoyen Raymond, capitaine ingénieur-géographe ; de laquelle il résulterait que le Mont-Blanc est aujourd'hui situé entre le département du Léman et celui de la Doire, a environ cinq mille toises des confins actuels du département du Mont-Blanc.

Vu la loi du 8 fructidor an 6 (N° 1975), portant création du département du Léman, et démembrement à cet effet de plusieurs cantons de celui du Mont Blanc qui composaient les entiers districts de Carouge et Thonon, et une partie seulement de celui de Cluses ; de sorte que les cantons de Chamonix, Saint Gervais, Mégève, Flumet et Sallanches, en dépendant, continueront de rester dans le département du Mont-Blanc.

Vu enfin la loi du 28 pluviôse an 8 (N° 115) concernant la division du territoire de la République et le tableau y annexé, par lequel le canton de Chamonix et autres sus dénommés furent aussi démembrés du département du Mont-Blanc pour passer dans celui du Léman.

Considérant que le Mont-Blanc, qui servait autrefois de confins à la province du Haut-Faucigny et à la Val d'Aoste, fut compris dans la première formation du département du Mont-Blanc, auquel il a donné son nom, qu'il fut aussi compris (quant à son Dôme), dans le ci-devant district de Moûtiers resté en entier au département du Mont-Blanc, et non dans celui de Cluses qui est passé au département du Léman, ainsi que cela résulte clairement de la carte dite de Cassini, levée en 1793.

Considérant que les lignes de division qui, d'après la carte du citoyen Raymond, séparent le département actuel du Mont-Blanc de ceux du Léman et de la Doire, ne sont que des divisions présumées par la coupe des montagnes qui sont l'éternel domaine des neiges et des glaciers ; que les hautes sommités dont il s'agit sont inaccessibles à toute espèce de végétation ; que ce terrain n'appartient en quelque sorte qu'à la nature, qu'il n'a jamais été mappé ni cadastré, soit dans les communes environnantes du Faucigny, soit dans celles de la Val d'Aoste ou du ci-devant Piémont ;

Qu'ainsi il ne peut y avoir aucun inconvénient à comprendre dans le département du Mont-Blanc, le Dôme de ce mont fameux qui lui a donné son nom, puisque l'angle saillant que cette partie du département du Mont-Blanc fera entre ceux du Léman et de la Doire, d'après la nouvelle division projetée sur la carte du citoyen Raymond, ne comprendra qu'un espace de terrain entièrement couvert de glaciers, par conséquent inhabitable et inculti vable, et qui n'a même été abordé que par un très petit nombre de savants courageux.

Considérant qu'il y aurait une inconvenance choquante à ce que dans les nouvelles cartes géographiques que le gouvernement fait lever des anciens Etats du roi de Sardaigne, on enlevât, sans aucune nécessité, le Mont-Blanc au département qui porte son nom, pour le donner aux départements voisins, qui ne peuvent en retirer aucun avantage.

Le Préfet du département du Mont-Blanc,

Arrête que le gouvernement sera prié de donner l'ordre aux ingénieurs géographes chargés de lever la carte de la ci devant Savoie et du Piémont, de comprendre le Dôme du Mont-Blanc dans l'enceinte du département de ce nom et dans l'extrémité nord-est de la sous préfecture de Moûtiers, en conformité de la première carte du dit département, levée en 1793, et de celle du citoyen Raymond jointe au présent arrêté, d'après la ligne en petits points rouges, partant de la Montagne du Bonhomme, suivant le bas des glaciers de Trelaulai, de la Frasse, de Miage et de Bionassai, l'aiguille du Goûté, celle du Midi, celle du Géant, le bas du glacier de la Brenva et de là au Mont de la Seigne ; ce qui, dans la carte générale du département actuel du Mont-Blanc, ne formera qu'une espèce de loupe infiniment petite.

Art 2°. Expédition du présent, ensemble la carte du citoyen Raymond, capitaine ingénieur-géographe, contenant la délimitation proposée, et celle levée par suite du décret de la Convention nationale du 29 janvier 1793, par Cassini ou à son instar, seront adressées au Ministre de l'Intérieur, avec invitation de faire approuver par le gouvernement la délimitation proposée d'après le plan projeté par le dit citoyen Raymond.

Signé au registre : VERNEILH, *préfet*, et PALLUEL, *secrétaire général.*

Pour copie conforme.
Le Secrétaire général de la Préfecture,
PALLUEL.

Le 21 ventôse an XII, le ministre de l'intérieur répondait au préfet du département du Mont-Blanc par la fin de non-recevoir suivante :

J'ai reçu, citoyen préfet, la lettre du 30 pluviôse par laquelle vous demandez que le Mont-Blanc qui faisait partie de votre département lors de sa formation, et qui en a été distrait par suite de la loi du 28 pluviôse an 8, portant nouvelle division du territoire de la République, soit replacé dans le département du Mont-Blanc, auquel il a donné son nom

En général, le gouvernement répugne à faire des changements à la division actuelle de la France et ce ne serait que d'après les plus puissantes considérations qu'il pourrait s'y déterminer.

Dans ce cas particulier, le Mont-Blanc ne pourrait être enclavé de nouveau dans votre département qu'au moyen d'une sorte d'excroissance d'une forme très irrégulière [et qui figurerait d'une manière très désagréable sur la carte de la France. Cet inconvénient, si peu considérable qu'il soit, n'est pas moindre que celui qui vous fait désirer un changement de délimitation [1]. D'autre part, le Mont-Blanc étant moins un mont qu'une chaîne de montagnes, il importe assez peu qu'ayant déjà dans votre département une portion considérable de cette chaîne, vous en enclaviez encore la partie qu'on appelle coupole ou dôme.

Je ne pense donc point, citoyen préfet, qu'il soit, du moins quant à présent, convenable de donner suite à votre demande et d'en entretenir le gouvernement.

En accusant réception de cette réponse (3 germinal an XII), le préfet demandait qu'on voulût bien lui retourner le plan topographique qu'il avait joint à sa lettre du 30 pluviôse, et qui pourrait être utile dans les bureaux de la préfecture, sauf à le renvoyer de nouveau au ministère lorsque sa demande pourrait être accueillie.

Un mois plus tard, le 1er floréal, M. de Verneilh était relevé de ses fonctions de préfet du Mont-Blanc, pour avoir refusé de faire condamner 322 familles de conscrits réfractaires. Le plan qu'il réclamait lui fut remis à Paris, « hôtel Bussi, rue du Bac, n° 941 ». Il a dû rester dans ses papiers personnels, car je l'ai inutilement cherché aux Archives départementales de la Savoie.

Dans son *Dictionnaire des départements du Mont-Blanc et du Léman* [2], le chanoine Grillet fait observer qu'à la suite de la division territoriale du 28 pluviôse an VIII, « la montagne la plus élevée des Alpes et même de notre continent, qui avait donné son nom au département du Mont-Blanc, cessa dès lors de lui appartenir ». Moins bien placés pour connaître cette particularité topographique, la plupart des géographes l'igno-

1. Le passage entre crochets est barré sur le duplicata de la lettre conservé aux Archives nationales.

2. T. III, p. 691.

reront ou la laisseront ignorer à leurs lecteurs [1], de sorte que, malgré les progrès accomplis à cette époque dans la représentation cartographique de la Savoie, on peut dire que jusqu'à la fin du premier Empire, cette situation assez curieuse passa complètement inaperçue.

La question du nom à donner au département du Mont-Blanc devait pourtant se poser de nouveau, avec un caractère plus sérieux et plus urgent, quand le traité de Paris, du 30 mai 1814, eut modifié, une fois encore, les limites de ce département. Ce traité, par une disposition aussi maladroite qu'arbitraire, partageait la Savoie en deux parties, faisant perdre à la France la ligne des Alpes, ne restituant pas au roi de Sardaigne la frontière naturelle que constituent le Rhône et son affluent le Guier. Etaient conservés à la France la sous-préfecture de Chambéry (à l'exception des quatre cantons de L'Hôpital, Saint-Pierre d'Albigny, Montmélian et La Rochette), la sous-préfecture d'Annecy, sauf quelques communes du canton de Faverges, enfin, dans le département du Léman, tout ou partie des cantons de Frangy, Saint-Julien, Reignier et La Roche. La circonscription administrative issue de cette solution bâtarde, se trouvait distante d'au moins sept lieues du point culminant du Mont-Blanc et dans ces conditions il paraissait difficile de lui conserver le nom qu'elle avait porté jusque-là.

C'est ce que le baron Finot, ancien préfet du département du Mont-Blanc, nommé de nouveau à ce poste, s'empressa, dès le 2 juin 1814, de faire observer au gouvernement. Il serait à désirer, écrivait-il, que le département prît le nom de département de la Savoie. « Il ne peut plus conserver celui de Mont-Blanc, puisque le Mont-Blanc ne lui appartient plus et est à une distance considérable de ses limites. Le pays n'a aucune rivière ou montagne dont on puisse emprunter la dénomination. Le nom de Savoie se présente naturellement pour caractériser un département qui réunira toutes les parties qui nous restent de cet ancien duché. Les habitants, français de cœur, verront avec reconnaissance cette condescendance du gouvernement pour leurs anciennes habitudes [2]. »

1. Voir en particulier : P. E. Herbin, *Statistique générale et particulière de la France et de ses Colonies*, Paris, an XII-1803, in 8, t. V, p 318 ; — E Mentelle et Malte Brun, *Géographie mathématique, physique et politique de toutes les parties du monde*, Paris, an XII, in-8, t. VII, p 110 ; — D. L M . *Géographie statistique, hydraulique, minéralogique, historique, politique, commerciale et industrielle de toutes les parties du monde*, Paris, 1806, in 8, t II, p 121 : — J. Peuchet et P -G. Chanlaire, *Description topographique et statistique de la France. Département du Mont Blanc*, Paris, 1811, in-4, p. 4, 6 8.

2. Arch. nat . F[1c] I 862[2].

Le 9, le ministre répondit en demandant au baron Finot un rapport sur le nom à donner au département, ainsi que sur sa division en arrondissements et en cantons. Ce rapport ne fut rédigé que le 15 juillet. Cette fois. le préfet proposait de nommer son département, département du Fier ou des Lacs. En fait de montagnes. remarquait-il, la nouvelle division administrative ne possède que des sommets de second ordre : leurs noms sont ignorés en dehors du pays même. Le nom de chaque lac en particulier ne saurait convenir davantage. « La dénomination de département des Lacs me semblerait aussi caractéristique que celle de département du Fier. Les recherches que j'ai faites sur la statistique géographique de la France, ne m'ont présenté aucun département à qui elle pût également convenir. Plusieurs ont des lagunes et des étangs dont ils ont tiré leur nom ; un seul. celui de la Loire-Inférieure possède un petit lac dit de Grand-Lieu ; aucun, dans la circonscription actuelle, n'en possède plusieurs. »

En même temps. le préfet communiquait au ministère l'avis de l'avocat général faisant fonctions de procureur près la cour royale de Grenoble.

Nous, Avocat général en la Cour royale de Grenoble, remplissant les fonctions de procureur général de la dite Cour, en l'absence de celui-ci, autorisée par S. E. Monsr le Chancelier.

Vu : 1° La lettre de Monsieur le préfet du département du Mont-Blanc, en date du 9 courant, par laquelle ce magistrat expose que S. E. le Ministre de l'Intérieur, en le chargeant de lui adresser un projet de division du département qu'il administre en arrondissements et en cantons, l'invite à nous demander notre avis dans l'intérêt des justiciables.

2° Un projet de division qui est joint à cette lettre, en huit articles.

3° Des considérations générales sur l'ensemble du nouveau département.

4° La carte qui en a été dressée par l'ingénieur en chef.

Estimons ainsi qu'il suit :

Sur l'article 1er. Le Mont Blanc ne peut plus donner son nom au territoire de l'ancien duché de Savoie qui demeure a la France, parce qu'il n'est plus compris dans l'enclave du département.

S'il fallait choisir entre le nom de Fier et des Lacs, ce dernier nous semblerait caractériser davantage la topographie départementale ; le premier est une rivière ou plutôt un torrent dont le nom est ignoré, dont les eaux ont très peu de volume et ne sont même pas flottables.

Mais il est un autre nom qui nous paraît préférable, c'est celui même de Savoie ; ce nom rappellera toujours aux habitants un souvenir cher, et il augmenterait leur amour pour le souverain qui le leur conserverait ; il serait même rigoureusement exact, malgré l'abandon à S. M. Sarde d'une partie de l'ancien duché ; car ce duché se composait jadis de sept provinces : de Genève (dont Annecy était la capitale), de la Maurienne, de la Tarentaise, du Chablais, du Faucigny, de la province de Carouge et de la Savoie propre-

ment dite, dont Chambéry était le chef-lieu. Cette dernière province était la plus considérable ; elle comptait Rumilly dans son étendue. Ce qui reste à la France de l'ancien duche se composant donc en très grande partie de la Savoie proprement dite, il nous paraîtrait convenable et même avantageux sous d'autres rapports de lui donner le nom de département de Savoie.

14 juillet 1814.

M. Bérenger,
avoct gal ft fonct. de procureur gal.

Le 18 août, le ministre à son tour adressait au roi un rapport où la question du nom à donner au nouveau département était traitée de la façon suivante :

On a pensé que le nom de ce nouveau département ne pouvait plus être le Mont-Blanc parce que ce mont est à présent hors de ses limites, que celui qu'il conviendrait de lui donner ne pouvait être tiré que d'objets remarquables situés sur son sol.

Ces objets sont les ramifications de la grande chaîne des Alpes. les monts du Chat, du Nivolet. de Granier et de Sion, le Rhône, les eaux thermales d'Aix, les lacs du Bourget et d'Annecy, les rivières ou torrents du Fier. des Usses et du Chéran.

Le préfet du nouveau département est d'avis que la seule dénomination à adopter est celle des Lacs ou du Fier. Il ne croit pas que celles des Alpes Orientales, du Haut Rhône ou du Rhône Supérieur, des eaux thermales d'Aix puissent convenir, parce que le département ne possède pas les points élevés des Alpes, parce que la dénomination d'Alpes Orientales, qui serait exacte relativement à la France ne le serait pas relativement au département situé à l'occident des Hautes-Alpes, parce que le Rhône ne traverse pas le département et qu'il le borne seulement à l'ouest, parce que les eaux thermales d'Aix ne présentent pas un nom caractéristique.

Le procureur général de Grenoble tient pour Savoie.

Peut-être Votre Majesté jugera-t-elle que la dénomination de Savoie pourrait nourrir l'esprit de parti.

Celle du Fier paraîtrait préférable, mais ce torrent qui traverse le département n'est pas généralement connu.

Je ne vois aucun inconvénient à ce qu'on conserve à ce département le nom de Mont-Blanc.

Présenté par l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, à la Chambre des députés, le 8 octobre 1814, en même temps que le fameux projet sur la célébration des fêtes et des dimanches, le projet d'organisation du département du Mont-Blanc fut, le 17 du même mois, l'objet d'un rapport du chevalier Riboud, qui concluait à son adoption. Le rapporteur faisait cependant quelques réserves au sujet de ce nom de Mont-Blanc, qu'il lui paraissait illogique de conserver. « Néanmoins, ajoutait-il, comme cette dénomination est assez indifférente en elle-même, qu'elle ne préjudicie à aucun droit, et ne préjuge rien, il paraît qu'elle peut être maintenue sans incon-

vénient. D'ailleurs il n'existe, dans l'intérieur de ce pays, ni groupes de montagnes assez remarquables par leur forme, leur hauteur ou leurs accidents, ni rivières navigables dont il puisse recevoir le nom ; car on ne peut lui donner celui du Rhône ou de l'Isère qui appartiennent déjà à d'autres départements : néanmoins sa position en saillie. à l'extrémité orientale de la France, pourrait, selon moi, le faire désigner sous le nom de département de l'Est : cette dénomination, indiquée par sa position géographique, serait courte, précise et distinctive ; nous en avons un exemple dans celle du département du Nord [1]. »

On aurait pu faire observer au rapporteur que loin d'être situé à l'extrémité orientale de la France, le nouveau département du Mont-Blanc était dépassé en longitude par d'autres circonscriptions administratives qui s'avançaient encore plus à l'est : les Hautes et les Basses Alpes, le Var, le Haut et le Bas Rhin surtout. Mais la question ne fut pas débattue davantage à la tribune, et il est particulièrement significatif de voir l'ancien préfet du Mont-Blanc, M. de Verneilh lui-même, qui prit cependant la parole pour appuyer le projet, n'émettre aucune opinion à ce sujet [2]. Le 22 octobre, la proposition de loi était adoptée par la Chambre des députés. à l'unanimité de 166 votants. Présentée à la Chambre des pairs, le 3 novembre, elle y fut votée le 8, sans discussion.

Le quatrième département du Mont-Blanc ne devait avoir, on le sait, qu'une existence éphémère, le traité du 20 novembre 1815 l'ayant rétrocédé au roi de Sardaigne.

Lorsque, en 1860, la Savoie fit de nouveau retour à la France. on ne restitua pas aux départements entre lesquels son territoire fut partagé, les noms qu'ils avaient à l'époque de la première annexion. L'exposé des motifs du projet de loi [3] s'exprimait ainsi à ce sujet :

1. *Chambre des députés Rapport fait par M. le chevalier Riboud sur le projet de loi relatif a la circonscription du pays de Gex et au département du Mont Blanc. Imprimé par ordre de la Chambre. Séance du 17 octobre 1814.* Paris, Hacquart. in 8, p. 18-19, — *Archives parlementaires,* 2e série. t. XIII, p. 182 — La proposition du chevalier Riboud a déjà été signalée par C. Duval, *Ternier et Saint-Julien. Essai historique sur les anciens bailliages de Ternier et Gaillard et le district révolutionnaire de Carouge,* Genève-Saint-Julien, 1879, in-8, p. 257 Voir aussi Max Bruchet, *Le plebiciste occulte du département du Mont-Blanc en 1815,* in *Bulletin historique et philologique,* 1902. p. 334

2 *Archives parlementaires,* 2e série, t. XIII. p. 228-230.

3. *Exposé des motifs d'un projet de loi ayant pour objet d'etablir la répartition en ressorts de cours impériales et en départements des territoires de la Savoie et de Nice. Annexe au procès-verbal de la séance du 13 juin 1860. (Moniteu universel,* 15 juin 1860, p. 706.)

La Savoie formait naguère deux provinces du royaume de Sardaigne ; les chefs-lieux de ces provinces étaient Chambéry et Annecy.

Le Gouvernement de l'Empire vous propose de former de la Savoie deux départements : l'un, dont le chef-lieu est Chambéry, sera le département de la Savoie ; l'autre, dont le chef-lieu est Annecy, sera le département de la Haute-Savoie.

Il a paru convenable de conserver à ces deux nouveaux départements le nom ancien d'une province toute française depuis longtemps par les souvenirs, les mœurs et le langage, et qui s'est donnée elle-même à la France avec une si touchante unanimité.

Il y avait au début de la Révolution française, en 1789, un motif de ne pas donner aux départements nouvellement créés les noms des anciennes provinces dont ils faisaient partie. Ces motifs n'existent plus aujourd'hui.

On a souvent fait remarquer que les noms attribués en 1860 aux deux départements savoyards auraient pu être plus heureusement choisis. « On les désigna mal, dit très justement l'article *Savoie* de la *Grande Encyclopédie*, car si la Haute-Savoie détient le culmen de la France, même de l'Europe, elle est, dans son ensemble, en dehors de son massif du Mont-Blanc, moins élevée que la Savoie tout court ; c'est celle-ci qui est la Savoie supérieure [1]. » Aussi quelques géographes ont-ils proposé de modifier ces dénominations dans un sens plus rationnel. Au lieu de Haute-Savoie, Onésime Reclus préfèrerait département du Léman, ou mieux encore, département du Mont-Blanc. « Il est étrange que la plus fière montagne de l'Europe ne désigne pas le territoire qu'elle domine de ses glaciers, de ses aiguilles [2]. » De même, le département de la

1. Par contre, d'autres personnes se sont laissé abuser par ces dénominations impropres, ou même ont essayé de les justifier. Ainsi Joseph Dessaix, dans son ouvrage *Nice et Savoie* (Paris, 1864. in-fol., 2e part., p. 1), s'exprime ainsi sur la Haute-Savoie : « Ce departement est sans contredit le plus élevé de l'Europe. Les parties les moins hautes sont, au nord, sur les bords du Léman, et, au couchant, sur les bords du Rhône. Le point culminant est le Mont-Blanc, dont la hauteur est de 4810 mètres 73 centimètres, et le point le plus bas se trouve à Seyssel, qui arrive à 252 mètres au-dessus du niveau de la mer. L'exhaussement graduel du sol se trouve ainsi de 4558 mètres, et l'élévation moyenne de 2526. La différence qui existe sous ce rapport avec le département de la Savoie, lui a fait donner le nom de Haute-Savoie. » Il est à peine besoin de faire remarquer que l'altitude moyenne d'un département ne saurait être obtenue en prenant le juste milieu de ses altitudes extrêmes. Par suite de la direction du soulèvement alpin dans cette partie de la chaîne, la superficie occupée par le plateau molassique et la zone subalpine, est beaucoup plus grande en Haute-Savoie qu'en Savoie. Si ce dernier département ne possède aucun sommet de 4 000 mètres, crêtes et vallées y sont à un niveau moyen supérieur à celles du département voisin. C'est dans la région des sources de l'Arc, de l'Isère et du Doron de Bozel que se trouve le large socle au puissant relief que M. Paul Girardin a désigné sous le nom de « Savoie massive », en raison de son altitude générale considerable. Voir P. Girardin, *Les Glaciers de Savoie*, in *Bulletin de la Société neuchâteloise de Géographie*, XVI, 1905, p. 17-48, et *Glaciation quaternaire* in *Revue de Géographie annuelle*, II, 1908, p. 691-730.

2. *La France et ses colonies*, Paris, 1887, 2 vol. in-4, t. I, p. 575.

Savoie pourrait être appelé département de la Haute-Isère, « du cours supérieur d'une belle rivière, » ou département de la Vanoise, « d'un magnifique étincellement de glaciers » [1]. En 1889, l'auteur d'une étude sur les départements français publiée dans la *Revue de Géographie*, « Patriæ Amans », approuvait les propositions d'Onésime Reclus, et qualifiait en particulier de « dénomination vraie et poétique » le nom de département du Mont-Blanc [2]. Déjà d'ailleurs, au lendemain de la réunion à la France, un vœu en ce sens avait été émis par le Conseil général de la Haute-Savoie (séance du 28 mars 1861) et par le Conseil municipal d'Annecy (délibération du 24 novembre 1862) [3]. Cette demande n'ayant pas été approuvée par le gouvernement impérial, le Conseil municipal d'Annecy réitéra sa proposition, le 3 mai 1897, mais le Conseil général consulté repoussa cette fois le nouveau vœu. dans sa séance du 18 août suivant. M. Emile Chautemps, conseiller général du canton de Chamonix, rapporteur, déclara, et avec raison, que l'unique motif invoqué dans la délibération du Conseil municipal, à savoir « que l'Italie et la Suisse revendiqueraient l'une et l'autre le Mont-Blanc », ne suffisait point, en raison même du caractère insoutenable des prétentions de nos voisins, à motiver le changement proposé. Il y aurait cependant, ajoutait-il, d'autres raisons plus sérieuses à faire valoir.

La Haute-Savoie peut tirer un grand profit de ses beautés naturelles, et il est permis de penser que la dénomination proposée accentuerait, au regard de l'étranger, le pittoresque de ses sites, le charme de ses stations d'été, la renommée légitime de ses villes d'eaux, mais appartient-il bien aux Savoyards de déchirer de leurs propres mains l'unité historique de leur pays?

Nous rappellerons aux pétitionnaires ces quelques mots du rapport que Grégoire lut devant la Convention, dans sa séance du 27 novembre 1792 :

« A l'instant où vous prononcerez la réunion, il n'y aura plus de Savoie ; « dès lors, sous une autre dénomination, elle ne forme plus qu'un quatre-« vingt quatrième département. »

Voilà bien le véritable caractère du changement qui est demandé; c'est la Savoie rayée de l'histoire; c'est tout un noble et magnifique ensemble de souvenirs et de traditions qui disparaît.

Que les pouvoirs publics, dans un but supérieur d'unité ou d'uniformité, nous imposent un tel sacrifice, nous le comprendrions peut-être: mais n'y aurait-il pas quelque impiété à prendre nous-mêmes une pareille initiative [4]?

1. Ouv. cité, p. 574.
2. *Revue de Géographie*, XXV, 1889, p. 38.
3 Je dois la connaissance de ces faits et du suivant à M. J Serand, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie, que je suis heureux de remercier ici.
4 *Conseil général de la Haute Savoie. Procès-verbaux des séances du Conseil. Session d'août 1897*, p. 590-591.

C'est en vain que M. Léon Orsat combattit cette façon de penser et montra l'utilité qu'il y aurait à adopter une dénomination aussi « caractéristique » que celle de département du Mont-Blanc pour éviter la confusion qui se produisait fréquemment entre les départements de la Haute-Savoie, de la Savoie et de la Haute-Saône. M. Chautemps répondit que, même pour attirer et retenir l'étranger, il y avait d'autres moyens plus efficaces que le changement de nom du département, et il obtint l'assentiment général en ajoutant que ce changement, outre qu'il présenterait de grosses difficultés matérielles, n'était certainement pas désiré par la grande majorité de la population.

La question, telle qu'elle fut débattue par le Conseil général de la Haute-Savoie, était, comme on le voit, mal posée, et si jamais elle revenait à l'ordre du jour, il y aurait d'autres considérations à faire valoir. Mais même en portant la discussion sur son véritable terrain, aboutirait-elle à un résultat différent ? Il est permis de croire que non. D'abord, une assemblée politique est en général médiocrement accessible aux arguments de pure théorie et le point de vue de l'administrateur est rarement celui du géographe. D'autre part, même en se mettant à la place de ce dernier, peut-on dire qu'il y ait actuellement intérêt à modifier le nom des départements savoyards ? Depuis quinze ans, par suite du progrès incontestable des idées régionalistes, un changement très net s'est manifesté dans beaucoup d'esprits à l'égard des divisions administratives de la France. Tant d'autres critiques, et de plus graves, ont été dirigées contre elles, un si rude assaut leur a été livré, que le problème de leur dénomination se trouve aujourd'hui relégué à l'arrière-plan. Du moment où la plupart des départements ne sont que des cadres artificiels, presque complètement dépourvus de valeur géographique, qu'importe que les étiquettes qui les désignent soient elles-mêmes plus ou moins conventionnelles ! Après tout, le nom de Haute-Savoie n'est pas plus illogique que celui de Hautes-Alpes, plus mal choisi que celui de Côtes-du-Nord (dénomination qui n'a de sens qu'à la condition de sous-entendre Côtes-du-Nord *de la Bretagne*). Sous la Révolution et sous l'Empire, on n'a pas cru devoir débaptiser le département du Nord, même après qu'Anvers, Amsterdam et Hambourg furent devenus chefs-lieux de départements français. Et voici plus d'un demi-siècle que le département du Var continue à porter ce nom, bien que

la rivière qui le lui avait donné soit passée en 1860, avec l'arrondissement de Grasse, dans le département des Alpes-Maritimes. Il y a là évidemment quelque chose de choquant pour l'esprit, une incorrection géographique dont la persistance ne s'explique que par la force de la routine. Il est vrai aussi que notre situation actuelle vis-à-vis des départements est une situation provisoire, une sorte de position d'attente. Lorsque leur existence est en jeu, est-ce le moment de s'inquiéter du nom qui leur convient le mieux ? Peut-être, dans quelques années, le territoire de l'ancienne Savoie, augmenté d'une partie du Dauphiné, formera-t-il une « région des Alpes », qui devra son unité supérieure, à ses beautés naturelles sans doute, mais surtout à l'utilisation de plus en plus complète des forces hydrauliques qui constituent, pour ces pays, une richesse incomparable [1]. Si l'on conserve alors les départements comme les cellules primitives de ces grands corps, de ces organismes nouveaux doués d'une vitalité plus puissante, il sera temps de leur trouver des dénominations qui expriment mieux le trait essentiel de leur structure physique. L'étude qui précède avait simplement pour but d'insister sur un détail assez curieux, quoique généralement ignoré [2], de la géographie historique de la Savoie, en montrant comment, par suite des vicissitudes éprouvées par le département du Mont-Blanc, le nom qui lui avait été donné devint rapidement inexact, et quelles tentatives ont été faites, à plusieurs reprises, pour y remédier.

Henri METTRIER.

1. M. P. FONCIN, dans son projet de division territoriale de 1898 (*Les Pays de France. Projet de fédéralisme administratif*, Paris, 1898, in-16) maintenait la Savoie à l'état de région distincte M. Ch. BRAUQUIER, en 1902, l'unissait à une partie des départements de l'Isère, de l'Ain et de la Drôme, et M. P. VIDAL DE LA BLACHE constatait dernièrement que, comme conséquence du développement industriel, il s'était formé entre la Durance et le Léman un véritable groupe régional réunissant, autour de Grenoble comme ville maîtresse, les quatre départements des Hautes-Alpes, de l'Isère, de la Haute Savoie et de la Savoie. (*Régions françaises*, in *Revue de Paris*, 15 décembre 1910, p. 821-849) Les divers projets de division régionale de la France depuis 1851 ont été résumés par J. CHARLES BRUN, en appendice de son ouvrage *Le Regionalisme*, Paris, 1911, in-16. On peut d'ailleurs se demander si la Savoie consentira à perdre son individualité, Chambéry à céder le pas à Grenoble, quoique l'importance de cette dernière ville comme capitale régionale s'affirme aujourd'hui de plus en plus (Voir R. BLANCHARD, *Grenoble. Etude de Géographie urbaine*, Paris, 1911, in 8.) Les protestations qu'a soulevées le décret du 19 octobre 1911, abaissant de la deuxième à la troisième classe la préfecture de la Savoie, font concevoir quelques doutes à ce sujet.

2. MM. DURIER (*Le Mont-Blanc*, 4e éd. 1897, in-16, p. 24, n. 2), BRUCHET (*art. cité*, p. 330 et 334), E. PLAISANCE (*Histoire des Savoyens*, in *Mém. Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, 2e série, XXIV, 1910, p. 152) sont parmi les rares auteurs qui ont signalé cette singularité.

ENQUÊTE
SUR LES PARLERS SAVOYARDS

(Suite et fin)

Au paysan, à la mère de famille désireux de voir leurs enfants se distinguer des autres, à l'ouvrier de nos ateliers rêvant pour son fils une place de contremaître, l'on a persuadé partout qu'il fallait commencer par apprendre le français à leur descendance et pour cela renoncer à ce patois [1] bon pour des ignorants et des gens sottement résignés à vivre dans la plus humiliante des situations. Le conseil aurait été sage s'il avait pu se réaliser. Mais comment soustraire l'enfant à l'air ambiant ? L'ouvrier, le paysan garderont donc leur enfant auprès d'eux. *Emile* n'aura point d'autre maître que ses parents : le luxe d'un précepteur, l'isolement, voilà qui est bon dans le roman pédagogique de Rousseau. Et la langue qu'ils lui apprendront, ce ne sera pas le français, oh ! non, car ils l'ignorent, mais un prétendu langage qu'ils appelleront du français et qui ne vaut pas le patois.

Voilà où est le mal J'ai constaté, et beaucoup peuvent le faire avec moi, que l'habitude prise par l'enfant de mal parler le français dure pour ainsi dire autant que la vie. Un élève patoisant pourra apprendre le français, et même très bien. Car son patois, il en est persuadé, n'est pas du tout le français : il sait qu'il doit acquérir la connaissance complète d'une langue *nouvelle*. C'est ce que firent, au moins jusqu'au XIXe siècle, tous nos compatriotes qui se sont fait un nom dans l'histoire des lettres. Saint François de Sales parlait patois dans ses jeux d'enfant. Vaugelas avait sans doute été formé d'une façon identique. J. et X de Maistre entendaient parler patois à l'office, à la cuisine, peut-être même ailleurs. Si ces grands personnages et bien d'autres moins illustres, nos évêques, nos magistrats, nos officiers, nos médecins avaient débuté par le patois, l'employaient volontiers, il n'y a donc pas là un obstacle de nature à empêcher un jeune homme de devenir quelqu'un. Le patois n'a pas fermé les portes de l'Institut à Berthollet, fils du tabellion de Talloires, ni à Bouvard, humble paysan des Contamines. Tous deux l'avaient pourtant parlé dans leur enfance, dans leur jeunesse.

Il y a là, du reste, un point d'histoire parfaitement établi, et si certains faits sont contestés, il n'en reste pas moins prouvé qu'aux XVIe, XVIIe et XVIIIe s., et même au deçà de la Révolution, ceux qui formaient ce qu'on appelle la *société* avaient appris le patois dès leur naissance et le parlaient dans l'usage ordinaire de la vie familiale, à Chambéry, Genève, Annecy, Rumilly, Moûtiers, Montmélian...

Nos paysans et nos ouvriers auraient donc bien tort d'en croire M. l'Instituteur, quand il leur dit que le progrès et l'avenir de leurs enfants dépendent

1. Mais ne peut-on pas apprendre le français sans « renoncer au patois » ?

uniquement de l'abandon du patois et de l'adoption du français [1]. J'ai enseigné pendant de longues années. Parmi mes élèves ceux qui avaient employé usuellement le patois dès leurs premiers pas faisaient, à conditions égales, de meilleures compositions littéraires que ceux qui, malheureusement, avaient été habitués de bonne heure à parler un français incorrect, un langage hybride, comme on l'entend à la caserne, à l'atelier, dans la maison de gens sans instruction. Au baccalauréat. les succès des patoisants furent toujours proportionnellement plus nombreux. Je tiens chiffres et noms à la disposition des contradicteurs et. si la contradiction arrivait — tout est possible — ce ne serait certainement pas des rangs des professeurs dans nos établissements secondaires de Savoie qu'elle s'élèverait [2].

Bien plus, et c'est ma seconde observation, le patois peut même rendre de réels services à l'élève dans la connaissance qu'il doit avoir du français. Il y a beau temps que Ch. Nodier disait : « Tout homme qui n'a pas exploré les patois de sa langue ne la sait qu'à demi, » et, depuis le spirituel écrivain, les études de linguistique qui se sont faites n'ont pas été pour donner un démenti à cette assertion. L'élève patoisant, qu'on y réfléchisse bien, sait une langue de plus [3] que celui qui ne connaît que le français, même le pur français. Que de fois, en présence d'un fait grammatical, d'un phénomène de phonétique, d'un tour de syntaxe, dans l'enseignement du latin, du grec, du français du XVe, XVIe siècle, le professeur ne doit-il pas faire appel au patois, réveiller les souvenirs de ses élèves, pour leur signaler une analogie, trouver un exemple, faire comprendre le sens d'un mot ! Que de connaissances vite acquises par l'élève, si le maître sait utiliser le patois que connaît son disciple, bien que souvent il ne puisse de lui-même en deviner la valeur vraiment technique et scientifique !

Vous avez, dans votre intéressante étude sur *Le Français parlé en Savoie* et dans beaucoup de vos autres écrits, déjà mis en avant des faits qu'il est inutile de rappeler ici et qui tous démontrent que la connaissance des patois est nécessaire à qui veut étudier sa langue et faire œuvre de science. L'opinion publique est faite actuellement sur ce point.

La conclusion de cette réponse à votre enquête est donc qu'il faut garder notre patois, car il est une partie de notre histoire, le commentaire des usages et de la vie de nos aïeux.

Il faut le garder aussi pour nous préserver de cette langue que d'aucuns croient être du français et qui n'en est qu'une ridicule et prétentieuse parodie. Enfin, il faut garder notre patois, car il est une langue, une langue vivante. Donnons-lui hardiment ce titre . Or, si l'on a pu dire que l'homme qui sait plusieurs langues a plusieurs âmes, le patoisant est capable de

1 Y a-t-il des instituteurs prétendant que le progrès et l'avenir de l'enfant dépendent uniquement de cette condition ?

2. Les assertions de M Gavard pourraient-elles s'appliquer aux établissements de l'Etat en Savoie ? Il y aurait là matière à une nouvelle enquête, qui ne laisserait pas d'être intéressante.

3. Voyez les réflexions analogues de M. van Gennep, p. 10 Il montre à quel point le patois pourrait servir d'entraînement systématique à l'acquisition des langues étrangères. De là cette sorte d'axiome : « La facilité à apprendre des langues étrangères dépend directement du plus grand usage du patois à la maison et dans la vie courante. » Voyez tout le développement, très suggestif. M. van Gennep va jusqu'à dire : « Un homme qui ne sait que le patois est une moindre valeur... Mais un homme qui sait son patois en plus du français a sa valeur sociale doublée... »

sentir et de comprendre bien des choses qui échappent à qui ignore cet idiome.

Quoi qu'il en soit, je prévois que mes raisons ne sauraient prévaloir. Car, pas plus que le conventionnel Grégoire, les adversaires du patois n'ont l'ouverture d'esprit nécessaire, la science requise, la liberté d'opinion qu'il faudrait pour apprécier notre parler local. Des vues utilitaires étroites, de l'ignorance, des préventions ne suffisent point pour être équitable

Le sage ne peut donc que gémir et sa seule vengeance sera de relire les imprécations de Ronsard contre les barbares qui « dégastoient la forest de Gastine »... (M. l'abbé GAVARD.)

C] ARGUMENTS HISTORIQUES.

J'ai réservé pour la fin les arguments d'ordre historique, qui, par conséquent, concernent exclusivement la Savoie. M. Dufayard les a exposés en partie, avec la compétence de l'historien et la piété d'un fils pour la mère-patrie :

La suppression du patois serait une déformation pour notre Savoie, conclut-il, et l'un des motifs qu'il allègue, c'est que nos patois savoyards sont faits d'un pur et solide métal celtique [1], sans le moindre alliage transalpin. Notre pays a été appelé, au cours de son évolution historique, à constituer le domaine d'une race royale qui joua un double rôle et devint une dynastie amphibie, suivant le mot d'Alfieri. Or, il est curieux de constater que les provinces cisalpines de la Maison de Savoie voulurent toujours garder intact le précieux trésor de leur parler français. L'Administration piémontaise pouvait imposer l'italien au monde des fonctionnaires et des officiers : le paysan de l'Intendance de Chambéry, le fantassin de la Brigade de Savoie s'obstinaient à ne parler qu'un dialecte pur de toute compromission avec la langue officielle du *Buon Governo*. C'était là comme une obscure et instinctive protestation d'un vaillant petit peuple qui, se sachant français de race et de cœur, conservait pieusement la langue de ses ancêtres comme un titre de noblesse et un instrument d'émancipation.

* * *

III. — Qui ne voit par là combien la question s'élargit? La linguistique, unie d'ailleurs à l'ethnographie, nous conduit à des problèmes de politique nationale ou internationale que dominent, comme l'a très bien remarqué M. van Gennep, des considérations économiques et sociologiques.

Au point de vue national, « langues et patois, nous dit-on, (M. Vibert) n'ont rien à faire avec le patriotisme ». Cette thèse n'admet-elle pas des restrictions? Une controverse sur ce sujet serait hors de propos. Rappelons cependant que déjà Colbert, par politique ou par patriotisme, pour hâter la fusion

1. Remarquons toutefois que ce mot serait mal choisi, car il prête à une fâcheuse équivoque, ou plutôt il est tout à fait impropre.

des provinces et l'unité nationale, s'était préoccupé de répandre le français dans les régions où l'on parlait un autre idiome, notamment en Alsace [1].

Mon excellent collègue, M. Bernus, connaissait-il l'opinion de Colbert, quand il résumait ainsi sa déposition :

L'existence du patois est un avantage. sauf dans les quelques districts où il y a lutte entre le français et des langues vivantes, où il faut une concentration des forces

Même alors. pas de mesure coercitive !

Que devient la liberté individuelle, pour peu que l'Etat ait recours à la violence? Songez, disions-nous en annonçant cette consultation, à la Pologne, à la Finlande. à l'Alsace-Lorraine. Heureusement. tel n'est pas le cas pour nos parlers savoyards : ils ne risquent point de faire tort au français et bien moins encore au patriotisme de nos concitoyens.

Et « l'entrepreneur d'enquêtes », que pense-t-il lui-même ? Si, après avoir médité les suggestives observations de mes correspondants. quelque lecteur venait à renouveler cette question qu'on a déjà posée lors d'une précédente séance de l'Académie Florimontane, je répéterais volontiers que mon opinion n'a aucune importance. S'il insistait cependant, je me bornerais à m'approprier les lignes suivantes de M. van Gennep [2] : « Personnellement, je suis partisan de toute tentative qui empêchera l'uniformisation intellectuelle et sentimentale des hommes. » On peut être individualiste sans aboutir à l'anarchie, garder ou prendre toute liberté qui ne dégénère pas en licence, contribuer pour sa faible part au mouvement régionaliste de décentralisation, et conserver toujours intact le culte du français, le culte de la France [3].

* * *

Je ne saurais, Messieurs et honorés Collègues, mieux terminer cet exposé qu'en transcrivant la poésie suivante en parler annécien, dont « le prince des poètes patoisants savoyards », M. Desservetaz. a bien voulu me réserver (ou plutôt vous réserver) la primeur, en manière de réponse à notre enquête :

1 Cf. Brunot . *Histoire de la Langue française*, tome III. 2e partie. p. 719.
2. Ouvrage cité. p 10.
3 Je serais heureux qu'une enquête semblable fût poursuivie dans chacun des « pays » de France Quels qu'en soient les résultats. je pense qu'une nation, ou toute partie d'une nation. a le droit strict de perpétuer le langage des aïeux. Mais il est du devoir des provinciaux qui ne seraient pas encore francisés au point de vue de la langue de devenir bilingues. Toute contrainte est inutile. car c'est aussi leur intérêt.

NTRON PATWÈ.

Nan, nan, éssëyi pâ — ass' mwêndre qè vtron orlïé
L'ôssĕ trovâ dé cou — d' nô robâ ntron patwé !...
Pouvrŏ cmè sô roçhé. rudŏ cmè l' bwè d' sè gorlïĕ.
E-t on bocon dè ntra Sawé !...

Ntrò pâr ĕ l'on parlâ, cmë leu gran, cme leu pârĕ.
E nò, su leu jhĕnwê, a çhâ pu, tò ptïolin.
D' sè pë têndrĕ parol' u bên d' sé pë amârĕ
Cn s' t' anonchà sajh' u malin...

A ! d' sé bên q' al pâ fé pè lé chûsĕ trô fênnĕ...
Mé q' dé livr' al't ami dé dâlïĕ. dé çharwı.
Du mwên, é va tò drê, é dı tò fran, é brênnĕ.
Lé gônïĕ vâlŏn rên par lwı.

E qên mâ vô fâ t-é ?... Sè ntrò ptïou p' lé corsirĕ.
Leu panì à leu brè, le barjacŏn oncò,
Dïên lô ban, qan l' régên lé fâ signŏ pè lirĕ,
Mé qè l' ç-âtr' on-t-i l' sòflŏ cò ?...

E ntrò seudâ... Sè lwên, tò-t u fon de ntra Francĕ.
È vnïon-t à s'artròvâ è q' lô mò du pèyi
Lé montêsŏn du keu pè s' contâ leu sofrancĕ,
S' ï a fôtă d' leu, s' fon-t ı prèyi ?...

Pwé, s'é s' dévnâv' on jheur që d' lwé nŏ l' défêndissŏn,
Crëyi-vŏ cm' on agné q' é s' léssrè-t ênfromâ ?
E arâ-vŏ rên peu qè ntrò monchu sè mtissŏn
Dè contrĕbêndă à l'âmâ ?

NOTRE PATOIS

Traduction française : Non, non, n'essayez pas — si médiocre *moindre* que votre oreille l'ait trouvé parfois — de nous dérober notre patois. Pauvre comme ses rochers, rude comme le bois de ses treilles, c'est un morceau de notre Savoie !

Nos pères l'ont parlé, comme leurs aieux, comme leurs pères. Et nous, sur leurs genoux, petit à petit, tout enfantelets, de ses plus tendres paroles ou bien de ses plus amères, nous nous sommes annoncés sages ou méchants...

Ah ! je sais bien qu'il n'est pas fait pour les choses trop fines Plus que des livres, il est l'ami des faulx et des charrues .. Du moins, il va tout droit, il dit tout franc, il sonne. Les manières (*grimaces*) ne lui conviennent pas (*ne valent rien pour lui*).

Et quel mal vous fait-il ? Si nos petits, par les sentiers (*coursières*), leur panier au bras, le gazouillent encore, dans les bancs, lorsque l'instituteur leur fait signe afin qu'ils lisent (*pour lire*), plus que d'autres ont ils le souffle court ?

Et nos soldats ? . Si, loin, tout au fond de notre France, ils viennent à se retrouver et que les mots du pays leur montent du cœur pour se conter leurs souffrances, si l'on a besoin d'eux, se font ils prier ?

Puis, s'il arrivait (*s'il se devinait*) un jour que des lois nous le défendissent, croyez-vous que, comme un agneau, il se laisserait enfermer ?. . Et ne craindriez-vous pas (*n'auriez vous rien peur*) que nos messieurs se missent en contrebande, à l'aimer ?

E dèpwé q' Tétă d' Fé, ntron Duc, s' fassivĕ rêndrĕ
Lé velë, tan-t e tan d' brâvĕ jhên dë ntron san
L'on parlâ è son mô... Porâ-vŏ lé défêndrĕ
A çlò, d' s'ên sarvi d' l'âtrŏ flan ?

Pwé oncò, s'é s' povê q' d'on cou é défin'sêzĕ,
De tan d' chûzĕ q' saron dévnĭu vèvĕ d' leu non,
Tou q' vô farâ ?... Cmên tou q'é fadrè q'on aplêse
L' « Èçhandavu », l' « Pélŏ », le « Mjhon » ?

Nan, nan. assi lontên qè p' lé farmĕ, ntro vilĭĕ
Snïò s'é pe preyı Dĭu, nè l' vodron pâ çhanjhi,
Ass' lontên q'ên Sawé, on trovrà 'nna familiĕ
Q' tô l' conĭêtron, Métre u barjhı.

Léssi-nô ntron patwé... Ass' lontên q' lô-z onbrajhe
Guınglın contrĕ guınglın, varon lô-z amwêreu
E lé parchêvron s' dir' ên rızên, u passajhe,
Sô mò sı réçhe. vnĭu si deu...

Ass' lontên q' lô gran bu q' on l'âı mă tan pachêntă
Faron leu rê u crı d' « Jhoulı », « Fromên », « Allê »...
Ass' lontên q'é rĕstrà, par lé, p' lô prâ ên pêntă,
Dou vĭeu u fon d' qâqĕ çhalê...

Q' s'ên rapĕlron... Léssi-l'... E s' on pouvrŏ p' lé peurtĕ,
L' darı dè tô, fidel', ên l' rınmalên s'ên va,
A ! q'é pwéssŏn tò plan, com' on crwèzu q' s'ameurtĕ,
Tô dou, ên pé, modâ avà !...

Et depuis que Tête-de Fer. notre Duc. se faisait rendre les villes, tant et tant de braves gens de notre sang l'ont parlé et sont morts... Pourriez-vous leur défendre, à ceux-là. de s'en servir. de l'autre côté ?

Puis encore. s'il se pouvait que tout à-coup il disparût, de tant de choses qui seraient devenues veuves de leur nom. que feriez vous ? Comment faudrait il qu'on appelât l' « *échandavu* » (tige du chanvre dépouillée de sa filasse), le « *pélŏ* » (salle où l'on se réunit), le « *mjhon* » (sorte de résine employée par nos paysans comme remède contre les coupures) ?

Non, non, aussi longtemps que. par les fermes. nos aïeules. si ce n'est pour prier Dieu. n'en voudront pas changer. aussi longtemps qu'en Savoie, on trouvera une famille où tous le connaîtront, maîtres ou bergers.....

Laissez-nous notre patois !. . Aussi longtemps que les ombrages, verront petit doigt contre petit doigt. les amoureux, et les entendront se dire. en riant. au passage. ses mots si rudes, devenus si doux. ..

Aussi longtemps que les grands bœufs. dont l'âme est si *(tant)* patiente, traceront leur sillon au cri de « *jhoulî, fromên, allê!* », aussi longtemps qu'il restera par là bas. par les prés en pente. deux vieux au fond de quelque chalet qui s'en souviendront . laissez-le ! Et si un pauvre. par les portes. le dernier de tous, fidèle. en le murmurant encore (« *rınmalèn* » intraduisible *). s'en va ah ! qu'ils puissent tout doucement. comme une lampe qui s'éteint, tous deux en paix s'en aller'.... *(partir aval)*

* Ce verbe a le sens de prononcer à mi voix murmurer. Il signifie egalement répeter avec insistance, et l expression populaire *rimailler*, prise au figuré, pour indiquer une repetition analogue a celle de la rime. qui revient au bout de chaque vers Une mère, impatientee, dira, par exemple, a son enfant qui lui demande avec l insistance particuliere a cet âge, quelque chose qu elle ne saisit pas . « *Iou q' te rınmalĕ ?* » (qu est ce que tu rimailles ? (M Thivenin) Cf *Dict Sav* , v° *rımmi*. et les derives.

Nan, nan, éssèyi pâ — ass' mwêndre qe vtron orlïé
L'ôssé trovâ dé cou — d' nô robâ ntron patwé !...
Pouvrŏ cmé sô roçhé, rudŏ cmé l' bwe d' sé gorlïe,
E-t on bocon de ntra Sawé !...

Non, non, n'essayez pas — si médiocre *(moindre)* que votre oreille l'ait trouvé parfois — de nous dérober notre patois ! Pauvre comme ses rochers, rude comme le bois de ses treilles, c'est un morceau de notre Savoie ! (Traduction de l'auteur.)

*
* *

En guise de P. S, j'insère ici textuellement la communication de M. J. DUFFRESNE. Elle me parvient trop tard pour que je puisse répartir suivant la classification adoptée les divers arguments qu'il développe.

Est-il nécessaire de connaître le patois ? Cela est contestable. Pourquoi apprendre un langage qui ne servira jamais, surtout en dehors du pays, que dans des réunions intimes, entre des personnes du même village et qui ne le parleront pas si elles sont accompagnées d'un tiers ? Le patois est plutôt considéré comme une bouffonnerie : c'est pour celui qui le parle un manque d'éducation, une marque d'ignorance. (Opinion populaire et assurément bourgeoise.)

La Savoie, a-t-on dit, fut bilingue D'abord le patois n'a jamais été écrit, et l'on pourrait facilement affirmer qu'il ne fut parlé par la classe cultivée que dans ses relations avec le peuple.

Connu seulement d'un petit nombre, le patois ne repond pas aux besoins de notre époque, où des relations nationales, internationales, mondiales, si l'on peut dire, demandent, au contraire, un langage parlé et compris de tous. C'est pourquoi on a tenté de créer des langues artificielles basees sur différents parlers morts ou vivants, recherchant la simplicite pour les mettre à la portée de tous.

Il y aurait lieu de conclure à l'extinction du patois, qui se fera d'elle-même, et non pas à sa suppression, ce qui serait inopportun et maladroit. L'exemple de Grégoire, cité par M Désormaux, est une preuve en faveur de ce raisonnement. Nous ne sommes pas d'ailleurs en France partisans de la violence, mais bien de la libre discussion.

Donc le patois ne sera plus parlé, parce qu'il est un obstacle à la centralisation, nécessaire, quoiqu'on en dise, à la bonne direction de toute organisation ; parce qu'il comprend trop de divisions (chaque commune, chaque village ayant son parler different, non seulement comme accent et prononciation, mais aussi comme valeur des mots, ce qui donne sujet à diverses interpretations). Il peut en résulter encore un individualisme exagéré, un excès de chauvinisme, une tendance à se trop particulariser.

Quelles furent les causes, outre les intérêts matériels, sinon les divergences de vue, d'opinion et de *langage*, des dissensions, des haines, des luttes de commune à commune, lesquelles, jusqu'à ces derniers temps, donnèrent lieu à de nombreuses et regrettables bagarres, et qui n'ont pris fin que lorsque l'instruction et par conséquent l'étude du français eut élargi les idées et les intelligences, refoulant le malheureux esprit de clocher !

Les paysans l'ont bien compris. Ils commencent à parler français à leurs enfants dès le bas âge, ce qui ne se faisait pas il y a peu d'années ; et l'enfant à l'école aura moins de peine à apprendre les règles de la langue française.

Une autre caractéristique : si un habitant de la ville, un « monsieur », interroge un vieux paysan, celui-ci répondra en patois : mais si le paysan est jeune, la conversation aura lieu en français Le vieux paysan parle patois au curé et à l'instituteur, le jeune parle français (Effet d'une première instruction, du séjour au régiment, des relations plus frequentes et plus suivies avec les habitants des villes, de la lecture des journaux, de la désertion des campagnes : le paysan est attiré à la ville par des emplois ou des travaux qu'il croit moins pénibles ou plus rémunérateurs et aussi par les delassements et les distractions d'une société plus instruite.) Ce mal n'existera plus lorsque le paysan, mieux conscient des avantages de la vie campagnarde et améliorant son sort matériellement et *intellectuellement*, restera attaché à sa terre où il trouvera toujours plus de liberté et d'indépendance.

Le paysan a déjà aujourd'hui les mêmes vêtements que le citadin, il aura bientôt les mêmes goûts et le même langage. Dans les ateliers et les usines, on parle de moins en moins patois ; le Savoyard, souvent, a là pour compagnon des ouvriers étrangers qui ne comprennent pas ce langage Le jeune fils de paysan habitant la ville ne parle plus patois

Au point de vue philosophique, le patois doit il être conservé ? Ce langage fut celui de nos pères. La raison de sentiment est peut-être un titre suffisant en faveur de sa conservation Mais dans quelle condition ? A titre de curiosité et de souvenir Pas plus Tout comme on conservera une vieille estampe, un vieux bahut, une vieille faïence, le patois pourra encore trouver place chez les Savoyards que les choses du vieux temps intéressent, qui retrouvent dans ces objets ayant appartenu à leurs ancêtres pour ainsi dire un peu de leur âme, de leurs peines, de leurs souffrances, de leurs joies. Que ce soit par sentiment d'artiste ou d'intime poésie.

On a vu avec plaisir, à l'occasion des fêtes du cinquantenaire de l'Annexion, les costumes historiques de la Savoie : a t on essayé de les remettre a la mode ?

On voudrait que le paysan continuât à parler patois. Mais ce langage tel qu'il est aujourd'hui, entremêle de mots français et francisés imposés par les nécessités de la vie, ne serait pas reconnu par ceux qui le parlaient il y a cent ans. Comment s'exprimera celui qui voudra causer des sujets à l'ordre du jour, principalement des sports, automobilisme, aviation et autres ?

Ne serait-ce pas décourager l'habitant des campagnes qui, las de vivre dans sa chaumière mal aérée, mal commode, enfumée et etroite, voudrait construire une belle maison moderne avec toutes les facilités exigées par l'hygiène. — Gardez, lui dira-t-on, cette chaumière Vous y êtes ne: vos pères y ont vécu. C'est de la qu'est sortie votre famille: une génération entière a peiné ici. Les naissances, les mariages, les décès y ont apporté tour à tour la joie et la douleur. Les vogues, les fêtes, les noces, les réceptions, les marches étaient occasions de danses, de repas où régnaient les rires et la gaîté: les pertes, les maladies étaient de la tristesse. Ces murs ont retenti de l'écho des chansons et aussi des sanglots. Ne délaissez pas ces chambres nues et froides, ces petites fenêtres barrelées, ces granges et ces fenils mal installes, ces écuries trop basses ou la mauvaise odeur séjourne, où les animaux sans air souffrent et s'étiolent. Les grandes maisons, les fermes modèles, c'est l'esprit moderne, c'est le machinisme envahisseur.

O écrivains, littérateurs et poètes qui vivez dans l'abondance, vous regrettez le bon vieux temps où le paysan parlait patois ! Regrets superficiels Voudriez-vous y revenir ? Avez-vous connaissance de la situation qui lui était faite alors ? Sans remonter bien haut dans l'histoire, demandez à ceux qui ont vécu il y a plus de cinquante ans quels égards les maîtres du moment avaient pour eux, quelle était leur manière de vivre, leur nourriture, travail, etc.

On doit conserver le patois pour en étudier la source, l'étymologie, ses rapports avec d'autres langues, ajoutant ainsi quelques preuves aux recherches de l'origine savoyarde. Cela nul ne songe à le méconnaître. Travail de savants, de chercheurs, auxquels chacun doit apporter l'aide de ses connaissances

Notre patois a-t-il un passé littéraire ? Non, jamais il n'a été écrit. Les quelques pièces qu'on en a, œuvres de poètes et d'artistes, plutôt dans le genre bouffon et moqueur (exceptant quelques poésies sentimentales de A Desservetaz), proviennent d'écrivains modernes, ayant pour but l'amusement de leurs contemporains.

Les traditions ne cesseront pas de se transmettre, quoique exprimées en français On prendra toujours plaisir à connaître les récits des anciens. Le folk lore conservera les légendes, il les répandra même plus que ne l'aurait fait le patois Mais les mœurs et les coutumes se modifieront avec le temps et subiront le sort du langage

La langue française a évolue; elle a délaissé sa forme archaique. Le patois disparaîtra, parce qu'il est une vieille forme de langage. Rien n'est stable, tout change et le patois n'échappera pas à cette règle.

En résumé, toute mesure serait vaine pour hâter ou retarder la prochaine disparition des patois, car ces langages subiront les lois de l'évolution, que rien ne peut arrêter et qu'il est inutile, on le sait, de combattre. La jeune génération emploie moins le patois que les générations précédentes, chez les futures, il diminuera de plus en plus, jusqu'à complète extinction Peut-on en prévoir le moment ? Il serait téméraire à quiconque de chercher à déterminer l'instant fatal. La marche en avant des peuples est faite d'action, mais on ne doit pas oublier qu'il est aussi des moments de réaction qui la retardent et modèrent quelquefois une présomptueuse precipitation.

LISTE DES CORRESPONDANTS

CITÉS DANS CET ARTICLE :

a) Communications de :

Mlles [L. Boissard, à Saint-Germain-du-Bois (S.-et-L.)];
I. Maugère, professeur au Lycée de Jeunes Filles d'Annecy ;
M. Trombert, professeur au Lycée de Jeunes Filles d'Annecy ;

MM. Bernus, professeur d'allemand au Lycée d'Annecy ;
Boucon, professeur d'allemand au Lycée d'Annecy ;
Corcelle, professeur d'histoire au Lycée de Chambéry ;
le Curé de X [désire garder l'anonymat] :
A. Desservetaz, à Annecy ;
J. Duffresne, typographe, à Annecy ;
E. Fabre, étudiant à l'Université de Genève ;
Ferrero, conseiller général d'Annecy-Nord ;
l'abbé Gavard, professeur à l'Ecole supérieure de Théologie, à Chens (Haute Savoie) ;
Dr Geley, à Annecy ;
Lehr, proviseur du Lycée Berthollet ;
G. Letonnelier, archiviste de la Haute-Savoie ;
l'abbé Marullaz, de Morzine, aumônier, professeur à La Tour de Peilz (Vaud) ;
l'abbé Petigat, vicaire à Anthey-Saint-André (vallée d'Aoste) ;
J. Terrier, prote de l'imprimerie Abry. à Annecy ;
Thévenet, avoué, à Annecy.

b) Réponses imprimées :

MM. C. [*Le Savoyard de Paris*].
Dépollier [*Les Alpes* ; adopte l'argumentation de M. Dufayard] ;
Dufayard [*Le Patriote républicain*] ;
van Gennep [*Revue des Idées*, 15 juin 1911] ;
L. Vibert [*L'Avenir Savoyard*].

BIBLIOGRAPHIE

a) Sur l'enquête elle-même (Journaux et Revues) :

Revue Savoisienne, 1911, p. 15 sqq. ;
Revue de Philologie française et de Littérature, 1911, p. 160 ;
L'Industriel Savoisien, n^os du 22 avril, du 6 octobre et du 9 décembre 1911 ;
L'Avenir Savoyard, n° du 27 avril 1911 ;
Le Savoyard de Paris, n° du 29 avril 1911 ;
Annecy, son Lac, ses Environs, n^os du 30 avril et du 30 novembre 1911 ;
Patriote républicain de la Savoie, n° du 8-9 mai 1911 ;
Les Alpes, n^os du 4 mai, du 18 mai et du 6 octobre 1911 ;
L'Indicateur de la Savoie, n^os du 13 mai et du 28 octobre 1911 ;

La Savoie littéraire et scientifique (publication de l'Académie de Savoie), 1er trimestre 1911, p. 178) :

La Revue des Idées, 15 juin 1911 ; [voyez ci-dessous : van GENNEP] ;

La Chanson, fascicule de novembre 1911, article de M. G. L(etonnelier).

Sur une polémique à ce sujet, voir :

La Gazette d'Annecy. nos du 6 et du 13 mai 1911.

b) Publications diverses :

A. CONSTANTIN et J. DÉSORMAUX : *Dictionnaire Savoyard*, in-8°, Paris et Annecy, 1902.

[J'ai donné dans l'introduction de cet ouvrage une bibliographie détaillée des etudes dialectologiques relatives à la Savoie. Prière de s'y référer, ainsi qu'aux diverses notices bibliographiques que j'ai insérées dans la *Revue savoisienne*]

Voyez également. outre les Revues techniques, la *Bibliographie* de Behrens et le Supplément de cette Bibliographie [1] imprimé en 1903, ainsi que le répertoire de M. Jeanjaquet.

Les principaux travaux omis dans notre liste. ou parus depuis la publication du *Dictionnaire Savoyard*. et les articles pédagogiques récents concernant plus ou moins directement la question qui nous intéresse, sont les suivants :

AUROUZE : *La Pédagogie régionaliste* (Avignon, 1907).

ID. : *Lou Prouvençou à l'Escolo* (1907).

M. BRÉAL : *Quelques mots sur l'instruction publique en France* (Paris, 1886).

J. Charles BRUN : *Le Régionalisme* (Paris, 1911)

ID. : *Les Littératures provinciales* (Paris, 1907).

F. BRUNOT : *Histoire de la Langue française*. (Paris, 4 vol. parus. 1905-1911).

A. CONSTANTIN et J. DÉSORMAUX : *Parabole de l'Enfant prodigue* (Annecy, 1903).

ID. : *Essai de Grammaire* (Annecy, 1re partie, 1907 : 2e partie, 1909).

A. DAUZAT : *La Suisse moderne* (Paris, 1910).

ID. . *L'Italie nouvelle* (Paris, 1909).

ID. : *La Langue française d'aujourd'hui* (Paris, 1908) [2].

La Dépêche de Toulouse. no du 26 oct. 1911 : *Langues populaires* (article de Jean AMADE).

J. DÉSORMAUX : *Le français parlé en Savoie* (Chambéry, 1906).

ID. : *Notes de Dialectologie savoisienne* (*Revue Savoisienne*, 1908, p. 100).

Dictionnaire géographique de la Suisse (18e fasc., tome V, Neuchâtel, 1907 ; *Langues et patois*, article de GAUCHAT).

G. DOTTIN : *L'Etude des Parlers provinciaux* (*Revue Universitaire*. 15 mars 1898).

L'Echo de la Maurienne, nos des 18, 25 février et 4 mars 1911 : *Idiotismes savoyards.*

L'Ecole émancipée, nos du 27 mai et du 3 juin 1911 : *Le Patois à l'Ecole* (article de Mlle Elise ALBERT)

1. Nous préparons les matériaux d'une bibliographie critique des publications ayant trait aux parlers de Savoie.

2 Le chapitre essentiel . *La Question des Patois*, a été inséré in *La Revue du Mois*, 10 janvier 1908.

FENOUILLET : *Monographie du Patois savoyard* (Annecy, 1903).

FRANÇOIS : *Les caractères distinctifs du français moderne* (Genève, 1908).

GAUCHAT : *Nos Patois romands* (*Bullet. du Gloss. des Patois de la Suisse romande*, 1902, p. 3). — Voyez *Dictionnaire géographique.*

Van GENNEP : *La Décadence et la persistance des Patois* (Paris, 1911 ; ext. de *Revue des Idées*, 15 juin 1911).

Ph. GODET : *Parlons clair* (*Foyer romand*, 1905)

R. HENRY : *La Suisse et la Question des Langues.* (Paris, 1907).

L'Industriel Savoisien, nº du 25 nov. 1911 : *Le français dans le Val d'Aoste.*

JEANJAQUET : *Bibliographie linguistique de la Suisse romande* (Neuchâtel, 1910).

LACOSTE : *Du Patois à l'Ecole primaire* (Pau, 1900).

LE CLERC : *Le breton et l'Enseignement secondaire* (Lorient, 1910).

A. MEILLET : *Les Méthodes de la Linguistique* (in *Revue du Mois*, 1910. nº du 10 août, notamment p. 142-143).

ID. : *Différenciation et unification dans les langues* (extr. de *Rivista di Scienza :* Bologne, 1911); cf. *Revue des Langues romanes*, 1911, p. 319.

Ch MONTMAYEUR : *Choses de Savoie vers 1860*, p. 22 sqq.

MUSET : *Les Patois de la Suisse romande* (Lausanne, 1909)

H. ODDO : *De l'utilité des idiomes du Midi pour l'enseignement de la langue française* (Paris, 1898).

Le Petit Journal, nº du 8 juin 1911 · *Le Patois normand.* (article de A. GALOPIN, à propos du millénaire)

Revue Pédagogique, nº du 15 mars 1911. article de Ch GUERLIN DE GUER : *Le patois à l'Ecole.*

SAVINIEN : *Les Ecoles du Midi et la Langue d'Oc* (Montpellier, 1902).

Y. SCANTREL : *Culture et Civilisation* (*La Grande Revue*, 10 juillet 1911).

P. STAPFER : *Récréations grammaticales et littéraires* (Paris, 1909).

A. TERRIER : Compte-rendu du *Dictionnaire Savoyard* (*Revue Savoisienne*, 1902, p. 303).

T. TIBALDI : *Il trionfo dell'* « Idioma gentile » *nella Valle d'Aosta* (Turin. 1912) (Cf. une brève protestation in *Le Duché d'Aoste*, nº du 1er nov. 1911)

Le Volume, nº du 1er février 1908, article signalé de M. GERMONTY

VUARNET : *Etude comparée des Patois de la Savoie, du Dauphiné et de la Suisse* (Thonon, 1908).

ID : *Grammaire du Patois savoyard* (région du Chablais), in *Mém. Acad. Chablaisienne*, XXIV, 1910.

Les Guides de MM. LE ROUX (Haute-Savoie) ; REVIL et CORCELLE (Savoie).

J. DÉSORMAUX.

PRIVILÈGES ET FRANCHISES DE LA VILLE DE SALLANCHES

Nous avons reçu de Mgr Piccard. vice-président de l'Académie Chablaisienne, un intéressant envoi comprenant: 1° une requête de la ville de Sallanches adressée au roi de Sardaigne en 1760, pour obtenir la confirmation et l'accroissement de ses libertés et privilèges: 2° le texte des différentes franchises octroyées à la dite ville par les ducs de Savoie. à partir du XIVe siècle, le tout fidèlement transcrit. d'après les originaux déposés aux Archives de Turin. par l'érudit historien du Chablais, à qui nous exprimons nos sincères remerciements.

Les franchises de Sallanches sont en grande partie inédites. Seuls ont vu le jour 1° un fragment des franchises octroyées par Philippe de Savoie, comte de Genevois, dans l'*Inventaire des Archives départementales de la Haute-Savoie.* Série E. n° 1025, par M. Max Bruchet; 2° les privilèges accordés par Charles-Emmanuel II, le 4 juillet 1674, dans les *Mémoires de la Soc. d'Hist. de Chambéry*. Tome IX. p. 186-192.

L'Académie Florimontane, malgré son désir de favoriser le développement des sciences historiques, et particulièrement de l'histoire de Savoie. en mettant à la portée des travailleurs un grand nombre de textes. ne saurait songer à publier *in extenso*, étant donné le cadre restreint de la *Revue Savoisienne* son organe, le texte des franchises de Sallanches, et celui des nombreuses confirmations et additions obtenues au cours des temps. Son comité s'est donc vu dans l'obligation de faire un choix parmi les nombreux textes qui lui étaient soumis, et dont il appréciait toute la valeur. Il s'est arrêté aux franchises accordées le 8 décembre 1601 par Henri de Savoie et qui renferment sur l'administration et les coutumes de la ville de Sallanches au commencement du XVIIe s. des renseignements capables d'intéresser tous ceux qui s'adonnent à l'étude des institutions communales en Savoie.

Henry de Savoie duc de Genevois et de Nemours, marquis de S‘ Sorlins, Comte de Genève, Baron de Foucigny et Beaufort, etc., à tous ceux qui ces présentes verront salut Sçavoir faisons que de la part de nos bien aimés et fidèles sujets les bourgeois et habitans de notre ville de Sallanches pais de Foucigni nous a été faite humble remontrance par Noble Nicolas du Coudreys, M‘ François Jay not‘, honnete Amedee Chevret et Pierre Burnier modernes sindics d'icelle ville, exposans que pour accroitre et bonifier lad‘ ville les feus Dauphins de Viennois pour lors seigneurs de la terre et pais

de Foucigny, leur auroient concédés plusieurs privilèges, franchises, libertés et immunités dont leurs prédécesseurs et ancètres ont joui et usé jusqu'à présent, iceux confirmés et approuvés par feu de très heureuse mémoire Philippe de Savoye notre aieul et seig' dud' Foucigny comme se voit en lettres de lui signées à Cruseilles le 1" jour de Juin en lad' année 1528 joignans lesd" scindics modernes à la dernière remontrance une très humble requête qu'il Nous plaise vouloir leur confirmer de nouveau lesd" privilèges et concessions et encore les amplifier des choses contenues ez articles à Nous par eux présentés, à laquelle requête inclinans après avoir fait voir en nôtre conseil les franchises et concessions susdites ensemble lesd" articles et sur le tout apporté une mure délibération, desirans les gratifier et autant qu'en Nous est favorablement traiter nosd" sujets de Sallanches et leur donner occasion de continuer au même zèle et volonté qu'ils ont eus par ci devant à notre service et au bien public ; de notre certaine science, pour nous, nos hoirs et successeurs quelconques avons confirmé, ratifié et approuvé confirmons, ratifions et approuvons par ces présentes tous lesd" privilèges, franchises, immunités et concessions à eux faites, voulons et Nous plait qu'ils en jouissent pleinement et paisiblement de point en point selon leur forme et teneur comme ils en ont joui et usé par cy devant et en tant que de besoin feroient les leurs, avons de nouveau concédé et octroyé concedons et octroyons par cesd" présentes et de plus par nouvelles concessions et augmentations desd" franchises et libertés leur avons donné et octroié, donnons et octroions par cesdites présentes :

En premier lieu que des ores et en perpétuité il est permis et loisible aux sindics et conseil de notre ville de Sallanches, toutes les années le jour de la creation desd" sindics de faire élection et nomination d'un personnage de la ditte ville bourgeois d'icelle et homme de bien et de bonne reputation pour capitaine de lad' ville, lequel durant le tems de sa charge aura toute préférence et prééminence qui appartient et est accoutumé à semblable office et état ; pourra led' capitaine être changé toutes les années par lesd" sindics et conseil de la d' ville comme ils verront à faire ou confirmer s'il y echoit.

Que il ne sera désormais licite ny permis à aucune personne de quelle qualité et condition qu'elle soit d'achepter, arrisquer les denrées, ny les vendre hors le marché accoutume dans la d'' ville et aux lieux à ce destinés à peine de vingt cinq livres d'amende et autre plus grande s'il y écheoit.

Que pour obvier aux scandales et malheurs survenus en lad' ville par divers accidens de feu, sera enjoint à tous qui auront des cheminées en leur maison rompues et brisées et qui ne les mettent sur le toit de leur maison de la hauteur et largeur requise et aussi a ceux qui font et feront feu dans leur maison sans aucune cheminée, de les contraindre à les accomoder, construire et les hausser dans le terme qui leur sera prefixe, lequel passé est permis auxd" sindics, les faire faire et accommoder aux dépens de tels refusans et dilaguans, nonobstant opposition ou appellation quelconque et sans préjudice d'icelles et ou tels personnages se trouveront locataires, les propriétaires des maisons en seront responsables.

Il ne sera permis ni toléré à aucune personne des habitans de lad' ville de quelque état et condition qu'elle soit, de tenir en sa maison aucune paille pâturage et feuillage verd ny sec à peine de cinquante livres, dommages et interests et à cet effect le chatelain de lad' ville est des ores commis pour y tenir la main suivant les requisitions et poursuites qui en seront faites par lesd" sindics.

Que tous venans habiter dans lad' ville et après y avoir demeuré an et jour, seront et pourront être contraints prendre lettres de bourgeoisie de lad' ville et, faute de quoi. ne pourront jouir ny user des privilèges, franchises, libertés et immunités d'icelles. Ains sera permis les faire vuider dans le mois après düe sommation à eux faites.

Que pour obvier aux infections qui surviennent et qui peuvent survenir en lad' ville occasion de ce que les habitans d'icelle ne tiennent chacun en droit de soi les rües nettes, mais au contraire y mettent des fumiers et immondices et aussi aux places publiques, est permis de faire faire commandement. à tous qu'il appartiendra de lever et ôter dans trois jours après le commandement tous lesd" fumiers, ordures et immondices, passé lequel délai et à faute d'avoir satisfait tous lesd" fumiers et immondices seront comme des à présent nous les avons déclarés et déclarons appartenir a lad' ville et en outre seront tels desobeissans condamnés à l'amende de soixante sols et le tout sera exécuté non obstant opposition et appellation pour être le fait de police.

Que tous les bourgeois et habitans de lad' ville seront tenus chacun en droit de soi de paver les rues et places publiques dans le terme et délai que pour ce faire leur sera prefixé a la même peine que dessus et à faute de satisfaire permis aux sindics de lad' ville faire faire le pavement aux dépens de tels desobeissans et feront à ces fins les visites requises et nécessaires.

Est aussi permis au chatelain de notre ville de Sallanches present et avenir à la requête et poursuite des sindics dud' Sallanches de pouvoir contraindre toutesfois et quantes qu'il en sera requis tous aboutissans et contribuables aux tornes des rivières et torrens de lad' ville de Sallanches comme rivières d'Arves pour la conservation et preservation des communs d'icelle ville par toutes voies de justice de venir promptement travailler et tournoyer chacun en droit de soi, nonobstant opposition et appellation quelconques et sans préjudice comme dessus à peine contre les contrevenans de dix florins pour chacune fois applicables la moitié à Nous et l'autre moitié à la réparation desdites tornes et de tous dépens, dommages et interests.

Que toutes denrées et marchandises qui se vendent en gros et poid aux marché et foire de lad' ville se pèseront en un poid qui sera établi par lad' ville en paiant pour chacune pesée ce qui est accoutumé de paier, avec inhibition et deffense à tous de quelle qualité quils soient de vendre en gros qu'au d' poid avec pouvoir tant aux mensureurs qu'autres de s'en servir selon qu'ils verront convenables, à la charge que lesd" sindics seront tenus maintenir la halle de notre d' ville de Sallanches et banc du droit.

Que toutes maisons, édifices, batimens qui ont été et seront édifiés dans notre dite ville demeureront libres et franches sauf de paier les toises et avec devoirs qu'ils nous doivent à forme de nos reconnoissances et anciennes franchises et privilèges d'icelles villes, sans qu'il soit permis à aucun seigneur de les faire reconnoitre feudales encore qu'elles leur soient advenues en échute par le moien d'aucun de leurs taillables et ou il y auroit été contrevenu, en sera faite reformation et poursuite à la requète des sindics dud' Sallanches comme ils verront à faire.

Et finalement que notre ville venant à acquerir aucun fief noble elle le pourra garder comme gentilhomme et vassaux jusques à la somme de cinq cens écus.

Et cecy avons faict et fesons tant liberalement et de grace speciale, qu'en consideration de l'affection et bonne volonté que nous avons toujours reconnus être aux habitans de notre ville et la préservation de nos droits et manutention de nos authorités que pour et moiennant la somme de cent

cinquante écus d'or sol que liberalement ils nous ont offerts. eus et reçus d'eux par les mains de notre amé et féal Mr François Paquelet Moyron receveur général de nos finances et parties casuelles qui nous en demeurera comptable, de laquelle nous avons quitté et quittons lesdts sindics, bourgeois, manans et habitans de notre ville de Sallanches. par ces présentes et donnons en mandement à nos chers bien aimés et feaux conseillers les gens tenans notre chambre des comptes dudt genevois et autres qu'il appartiendra a chacun endroit de soi que de nos présentes lettres de confirmation et augmentation et de tout le contenu en icelles, ils fassent, souffrent et laissent jouir et user pleinement et paisiblement lesdts habitans de Sallanches sans leur faire, donner ny permettre leur être fait ny donné aucun trouble ny empèchement, car telle est notre volonté. Donné en notre chateau d'Annecy ce 8e jour du mois de decembre 1601.

HENRY DE SAVOYE

Par Monseigr et plus bas. LA BRETONNIÈRE.

ORIGINE DE LA TAILLE EN SAVOIE, BRESSE & BUGEY

(Suite)

DOCUMENT VI.

ORDONNANCE DU GOUVERNEUR DE SAVOIE

Pierre Malliard. chevallier, seigneur du Bochet, baron de Chivron, conseillier d'Estat et chambellan de Monseigneur et gouverneur pour S. A. en ses pays de Savoye, a Me Pierre Juge, juge-maje de Savoye, salut. Comme nous ayons esté commis par S. A. a proposer, requérir et accorder a ses chiers, bien amez et feaulx les gens des Troys Estatz habitantz rière nostre gouvernement la commutation et convertion du droict appartenant à S. A de la gabelle du sel. accordée par cy-devant a Saditte Alteze, en deniers clers, certains et ordinaires, pour estre imposez et levez sur lesd. subjectz par chascun desdictz Estatz a part et séparément l'ung dans *(sic)* l'aultre et asçavoir le fort des particulliers portant le foible ; et ne pouvant bonnement à présent vacquer en ce faict pour estre allieurs grandement occupez pour le service de S. A , à ceste cause, désirantz la volanté de S. A. estre exéquutée et ce que touche laditte commutation n'estre aulcunement retardée, nous vous avons subrogé et subrogeons par les présentes pour et en nostre absence, et au nom de S. A., faire appeller par devant vous les gens du tier Estat de tout le ressort de vostre balliage, mandement par mandement ou parroesse par parroesse ainsi que mieulx adviserez, en général ou particullier, et à iceulx proposer et faire entendre l'intention de S. A estre de commuer et convertir ledict droict de ladicte gabelle accoustumé de prandre et lever sur eulx en deniers ordinaires, clers et certains. pour estre imposéz et levéz sur eulx le fort portant le foible, et ou vous les trouverés disposés d'accorder à lad. commutation, vous en retirerez et ferez faire actes de leurs délibérations et voulloirs, lesquelz vous envoyrez

par devers nous pour, iceulx veuz, y pourvoir ainsi que verrons à faire pour le service de S. A., sans touttesfoys retardation du payement du présent quartier et aultres jaz excheuz ; et ce faire vous donnons tout pouvoir et auctorité, en foy de quoy nous avons signez sesdittes présentes et faict sceller de nostre scel accoustumé. A Rumilly ce 12e jour de novembre 1563. Signé Bochet, et plus bas, par commandement de mondict seignieur le gouverneur de Savoye, Malliard.

[Archives de Cevins. CC 7]

DOCUMENT VII.

Edit du 18 juillet 1564.

Emanuel-Philibert, par la grâce de Dieu duc de Savoye, Chablays et Aouste, etc., à tous présens et advenir, salut. Chescung sçayt assez l'amour paternelle laquelle nous avons tousjours usé envers nos subjectz, jusques à ne voloyr rien espargner pour les tenir en repos et seurté, les conserver et deffendre de toutes oppressions, leur fayre administrer bonne justice, ayant à ces fins estably bon nombre d'officiers et mys sus plusieurs gens de guerre entretenuz dans nos places fortes et villes de préside avec les munitions requises, et faict fere plusieurs réparations et fortifications commodes et utiles a la conservation de nostre estat et tuition de nosdictz subjectz ; et que, tant à ceste occasion que aultrement, avons supporté et supportons journellement plusieurs grandz frays et despens excédans de beaucoup nostre revenu ordinaire. Ce cognoissans noz subjectz de deçà les montz en ce que les concerne, et voullantz aucunement nous ayder et subvenir comme membres leurs chefz, démonstrantz la sincere et fidelle dévotion et affection qu'ilz nous ont tousjours portée, nous auroynt libéralement accordé le droict de gabelle que nous avons imposé sur le sel en nous pays deçà les montz, affin que telle ayde fust généralement et égallement supportee par tous nosdictz subjectz sans exception de condition ny qualité, estimantz que ce soyent les moyens les plus faciles et promptz et à leur moindre foulle. Ce néantmoins nous avons entendu puys naguères plusieurs grands plaintes et doléances, que nous ont esté sur ce faittes par nostre pauvre menu peuple, qui se sent grandement surcharge, d'aultant que, faysant laditte exaction comme elle se faict par capitation et à rayson des testes de chascune famillie, sans garder aucune égalité de leur pouvoir et faculté, les pauvres, qui le plus souvent sont les plus chargés de famille, supportantz *(sic)* beaucoup plus que le bien riche et opulent, avec inégallité si grande que presque toute la charge tombe sur lesdictz pauvres et mediocres, joinct que, procédant à la description desdites testes, le dénombrement n'en fust faict au vray, ains la pluspart de la famille des riches recellés *(sic)* par malice et connivence, oultre ce que les distributeurs dudict seel, contrerolleurs et exacteurs des quartiers d'icelluy, leur font plusieurs frays extraordinaires, tellement que les deniers qu'ilz reçoivent ne reviennent entierement à nous, aynsy que nosdictz subjectz estiment. Voulans à ceste cause obvier à tel désordre et surcharge, soulager nostredict peuple tant que possible nous sera, et rendre ledict impost égal selon la faculté desdictz

subjectz aurions advisé que le meilleur moyen pour y parvenir estoyt de convertyr nostredict droict de gabelle, pour la part d'icelle concernant le Tiers-Estat, en deniers ordinayres que seroyent imposés égallement sur chacung, le fort portant le foyble, ce qu'ayant esté proposé à nosdictz subjectz et à chescung d'eulx à part et séparément, auroyt esté accordé comme chose raysonnable par la pluspart d'iceulx, mesmement par ceulx qui désirent le soulagement des pauvres et médiocres et le bien et utilite de l'universel. Finalement auryons mys ce faict en délibération et sur ce prins advys de notre tres cher tres aymé cousin le duc de Nemours, conte de Genevoys, marquis de St-Sorlin, baron de Foucigny et Beaufort, ensemble des gens de nostre Conseil d'Estat, qui ont treuvé ladite commutation raysonnable et équitable.

A ceste cause, sçavoyr faysons que nous, suyvant leursdictz advis et délibération, et pour plusieurs aultres bonnes causes et considérations à ce nous mouvantz, avons de nostre certainne science, playne puyssance et authorité souverainne dict, statué et ordonné, et par ce présent nostre édit provisionel, que voulons estre inviolablement et irrévocablement observé par le temps et terme de six années prochainnes et consécutives à commencer au premier jour de juilliet prochainement passé, attendu que des icelluy n'a este faitte aucune exaction des quartiers ne droictz de la gabelle du jour de la publication d'icelluy, sans préjudice toutesfoys des premieres conventions et accords à nous faictz de ladite gabelle [et] reffort, desquelz pendant le dict temps seullement demeurera *(sic)* en suspend moyennant le présent édict, disons, statuons et ordonnons que doresnavant telles et semblables sommes de deniers que nous avons prinses et levés, ou deub prendre et lever annuellement sur nosditz subjectz du Tiers-Estat, tant immédiaulx que de nostre très cher et tres amé cousin le duc de Nemours et aultres noz vassaulx, pour nostre droict de gabelle, seront imposez, chastellanie par chastellanie, généralement sur tous les juridiciables d'un chascung mandement, et départyes entre tous les contribuables, le fort portant le foible, le plus égallement que fère se pourra, suyvant la modération qu'en a esté par nous faitte èz roolles sur ce particulièrement dressés, signés de nostre main, sans nul excepter fors les ecclésiastiques, pour le regard de leurs biens d'esglise, et les nobles vivantz noblement, lesquelx nous avons quant à ce exceptés et réservés, exceptons et réservons, attendu les subventions ou aultre forme d'ayde qu'ilz nous accordent d'ailleurs; et lesquelz deniers, qui aynsi seront imposés, despartiz et cottisez par les péréquateurs que les communautés esliront et députeront à ce, chascune pour son regard, sans pour raison d'icelle égallation, cottisation et despartement en prendre sallayres ny aultres fraiz que seullement les despens qui pour ce seront arbitrés, nous seront payés par quartiers et à ces fins exigez des particuliers contribuables par les scindicz ou aultres exacteurs particulliers qui par eulx seront commis et deputez en chescune parroisse, chastellanie et ressort, pour après par lesdictz particulliers recepveurs estre remys et délivrez, dans le dernier jour de chescung quartier, entre les mains de nostre trésorier et recepveur général ou de celluy qui par nous

ou par luy sera commis a ce en la ville principalle de chescung balliage, et affin que pour l'exaction desditz deniers ne soyent faict frays et surcharge sur nostre peuple, nous voulons et ordonnons que lesdictz exacteurs particulliers, lesquelz ny aussi les scindicz, conseilliers, chastellains et officiers nous entendons n'estre pour raison de ce aucunement exemptz de contribuer avec les aultres sinon que d'allieurs pour raison de leur qualité ilz en fussent exemptz, feront publier à jour de dimenche ou aultre jour de feste, à l'yssue de la grand messe, le jour que chescung devra payer sa part et cotte laquelle il seront tenus luy apporter au lieu plus commode de la chastellanie à jour nommé, à peyne de payer le double, applicable moytié à la réparation de l'esglise parrochialle dudict lieu et l'aultre moytié au proffit du commung de laditte parroisse, comme pour réparation des pontz, chemins et aultres telles choses, à peynne aussi de tous despens et intérestz ; lesqueulx exacteurs particulliers pourront faire procéder contre tous les cottizés par tous sergens, mestraulx, officiers ou familiers que par eulx seront requis, nonobstantz oppositions ou appellations quelconques et sans préjudice d'icelles, lesquelles oppositions et appellations nous voulons estre sommayrement et de plain vuidés et terminés sans figure de procès par nostre très cher, bien amé et féal conseillier et conservateur de nostreditte gabelle, lequel nous avons commis et député, commettons et députons ensemble pour cognoistre et juger, terminer et décider aussi sommairement et de plain et sans figure de procès tous procès, querelles et différens qui porroyent resortir, soyt pour raison des impositions, départemenz et égances, exactions et recouvrement desdictz deniers de quelque nature qu'ilz soyent, ou aultrement à cause de ce et de l'observation et entretènement des présentes en manière que ce soit, dont luy avons, de nostreditte certainne science, playnne puyssance et authorité souverainne, attribué et attribuons toute cour, jurisdiction et cognoissance en première instance, laquelle avons interditte et deffendue, interdisons et deffendons à tous aultres. Si donnons en mandement par ces présentes à noz tres chers, bien amez et féaulx conseilliers les gens tenantz nostre Sénat de Savoye, juge et conservateur susdict et aultres noz justiciers et officiers leurs lieutenants et chescung d'eulx, si comme luy appertiendra, que nostre présent édict ilz gardent, etc. Donné a Lagnieu le 18e du moys de juillet 1564.

[Archives du Sénat, Edits de 1559 a 1710, f° 135]

DOCUMENT VIII.

Edit du 24 février 1565.

Emanuel-Philibert, par la grâce de Dieu duc de Savoye, Chablais, Aouste et Genevoys, à tous, présentz et advenir, salut. Combien que, par nostre édict faict sur la commutation de nostre droict de gabelle du seel de noz pays dellà les Montz en deniers ordinaires, avons entre aultres ordonné et vollu que lesdictz droictz et deniers de laditte commutation seront culliz et exigé mandement par mandement, totesfoys despuis noz commissaires députez pour l'esgallation, assiète et despartement desdictz deniers, pro-

cédans au faict de leur charge et commission, ont treuve generallement qu'il est plus commode à noz et au solagement de noz subjectz que l'exaction desdictz deniers et droictz soit faitte par parroisse que mandement par mandement, et à ceste cause ont iceulx nosdictz commissaires ordonné et déclairé par provision que laditte exaction se feroit parroisse par parroisse. Sur quoy nous aiantz faict entendre leurs advis, ensemble les motifz qui les ont justement meuz à ce fère, sçavoir faisons que, désirans le solagement de nousdictz subjectz et les relever de despences et surcharges, après avoir sur ce prins l'advis de nostre Conseil d'Estat estant près de noz, et à icelluy faict considérer la teneur de nostredict édict et les motifz et advis de nosdictz commissaires sur la forme de laditte exaction de gabelle, avons de nostre certaine science, plaine puissance et auctorité souveraine et par l'advis de nostre Conseil, approvant l'ordonnance et institution provisionelle sur ce faitte par nousdictz commissaires, dict, statué et ordonné, disons, statuons et ordonnons, volons et noz plaict que l'exaction du droict de nostreditte gabelle a seel dela les montz soit cy-apres généralement faitte parroisse par parroisse et non mandement par mandement sellon nostredict édict, auquel quant à ce, pour les causes susdittes, avons de nostre certaine science et advis susdict dérogé et dérogeons, le surplus demeurant en sa force et vigueur, mandans pour ce à noz très chiers, bien amez et féaulx conseilliers les gens tenantz nostre Sénat et Chambre de noz comptes de Savoye, juge et conservateur de nostreditte gabelle, sindicqz, collecteurs et exacteurs dudict droict de commutation, et à tous nous aultres officiers, justiciers et subjectz, chescung endroict soy comme il apertiendra, que noz presentes ordonnance et déclaration, voloir et intention ilz observent, gardent et entretiennent, etc. Donné à Quiers ce 24e febvrier 1565.

[Arch. du Sénat de Savoie. Edits Bulles 1564 65, f° 54]

DOCUMENT IX.

ROOLLE DE LA COMMUTATION DE LA GABELLE DU SEL AVEC LES 5 DENIERS POUR LIVRE [1] Y JOINCTZ POUR AUGMENTATION LE DROICT DE LA GABELLE DU VIN, SUIVANT LES ÉDICTZ DE S. A. ET DESPARTEMENTZ SUR CE FAICTZ, BAILLAGE PAR BAILLAGE, CY-APRES PARTICULIEREMENT INSCRIZ (1575).

Et premierement le baillage de **Savoye,** *y compris Ayguebelle et son ressort, Ugine, Queyge et Beaufort.*

Emanuel-Philibert, par la grâce de Dieu duc de Savoye, prince de Piémont, etc. A notre cher bien amé et féal conseiller le juge maje de Savoye ou son lieutenant, salut et dilection. Comme par nostre édict d'abolition de la gabelle du vin establie en noz pays delà les Montz, et commutation d'icelle en ung ranfort et accroissement des deniers de la commutation de la gabelle du sel, en contemplation de noz subjectz et pour le solagement d'iceulx, nous ayons réservé faire déclaration de la some et

1. 3 livres valent un écu, qui vaut 5 florins; le florin vaut 12 gros ou sols, valant chacun 4 quarts ou 12 deniers

quote à laquelle chescune province est cotizée par le despartement sur ce faict, pour icelluy contribuer par mesme forme et moyen que les aultres deniers de laditte commutation de gabelle à sel, sçavoir faisons qu'après avoir veu le despartement susdict qu'a esté faict le plus également que faire s'est peu, heu esgard au revenu ordinayre que nous souloit rapporter la susditte gabelle, et considérant qu'elle nous rendoit en Savoye, Ayguebelle et son ressort, Ugine, Queyge et Beaufort. passez 5.300 escus oultre les deniers extraordinayres et casuelz provenans des amendes et delictz, avons néantmoings déclairé et déclairons que nous sommes contens que, pour tout nostreditte gabelle du vin, soit prinse et levée, sur nostredict pays de Savoye, Ayguebelle et son ressort, Ugine, Queyge et Beaufort. pour la rate et quote les concernans, la somme de 5.123 escus de cinq florins pièce pour chescun an, tellement que celuy qui doibt annuellement pour la susditte commutation de gabelle du sel 12 gros Savoye, nous en payera pour ledict ranfort 4 gros 2 quars de plus. que seront somme toute 16 gros 2 quars pour chescun an, et conséquement de plus le plus et du moings le moings à laditte proportion et rate, payable led. ranfort entre les mains de nostre trésorier et recepveur général delà les Montz ou ses commis, par quartiers dont le premier commencera au premier jour du prochain moys de janvier et finira le dernier de mars, et ainsi conséquement de quartier en quartier par mesme moyen et à la mesme forme que les aultres deniers de laditte commutation de la gabelle à sel, comme estant mesme tribut et impost, sans exceptuation d'aulcune ville et communaulté quelle qu'elle soit. Si vous mandons, commandons et expressément enjoignons qu'en procédant à la lecture et publication de nostre édict, vous publiez par mesme moyen nostre présente déclaration et despartement, et icelluy faittes publier en toutes les chastellanies et mandementz, tant ducaulx que subalternes, et parroisses tant de vostre ressort que du mandement et chastellanie d'Aiguebelle et ressort d'icelluy, et pareillement des mandementz et chastellanies de Beaufort, Ugine et Queyge, ores ilz ne soyent de vostre ressort, attendu que cy-devant, en l'exaction et recepte des deniers de lad. commutation de la gabelle du sel, ilz ont esté uniz et joinctz à laditte recepte de Savoye et désuniz de Genevoys et Mauriane respectivement ; enjoignant aux chastellains de chescun desdictz lieux de le notiffier promptement à tous les scindicques, procureurs et aultres ayans charge de l'exaction et recepte de la susditte commutation de la gabelle à sel, afin que par mesme moyen ilz exigent et recouvrent ledict ranfort, et c'est sur peyne d'en estre tenuz eulx-mesmes en leur propre et privé nom et de suspension et privation de leurs offices, car tel est nostre vouloir. Donné à Turin le 7e décembre 1575.

Audict baillage de Savoye.

Chambéry, selon l'accord faict par S. A. par lettres-patentes données à Turin le [1] jour 157 [1] vériffiées au Sénat le [1] tant pour le droict de commu-

1. Ces dates sont en blanc au texte. et ces lettres ne furent en effet signées que le 23 janvier 1576, et vérifiées le 14 février (Duboin, xx, 1124.)

tation du sel que gabelle du vin, cessant par ce moyen ce à quoy ladite ville se treuvoit auparavant cotizée, monte par an L. 3.600.

Beauvyers, tant pour la commutation du sel, les 5 deniers pour livre, que augmentation sur icelle de la gabelle du vin, monte en tout par an, L. 13, 14 solz. — Pugnet et La Croys-Rouge, L. 168, 9. — Bissy, 290. 4. — La Motte, 144, 4. — Le Molin, 44. 15. — La Teissonyère, 39, 8. — Barbi et le Villars, 165. 3 La Catoniere et Bourgoignotte, 105, 17. — Villette et Villarspéron, 133, 5 — Sale, Montanger et Curtillies, 81, 4. Rongiou et Villarsmarin, 92, 3. La Curtina, 53, 17. — Le Noyrey et Barbizet, 273, 17. — St-Sulpis, 204, 8. — Servolays, 146, 11. Ragiez, de la chastellanie du Bourget, 63. 18. — Voglens, 160. 7. — Villars-Richer, 105. 17. — Le Bourget et la ville, 130, 17. — Vivyers, 111, 18, Drumette. Clarafons, Frizinay et la moytié de Sézarches, 353, 13. La chastellanie du Bourget, 254. 11. — Le Catton, 54, 16. — Montesine et Fourneaulx, 167. — Chambéry-le-Vieulx, 274. 16. — Sonnax, 109, 10. — Cognin, 221, 15 — Bourdeaulx 68, 9. — La Serra, 59, 6. St-Alban, 45, 16. — Rafour et Thugny, 98. 11. — Estrambey et Montarlet, 193, 9. — Montagny, 68, 9. — Meyri et la moytié de Sézarches, 89. 9 — Meyry et Fournet, 242, 14. — La Croix, 72, 19 — Le Villaret, 12, 16. Monterminod. 41, 2 — La petite Leysse, 21, 18. — St-Alban, 79, 8. Bassin, 10, 19. — Le Mollard, 64, 6. — Verel, 52, 19. — Pragondran, 62, 19. — Chaffardon et St-Jehan d'Alveys, 83, 14. — Esplama, 28, 6 Chaffardon, 12, 16. — Le Villars, 147. 11. — Lovette, 43, 16. — Les Désertz. 349, 2 — La Bastie, 390, 10. Barberas-le-Gras, 173, 7. — La Ravoyre. 129. 13. — La petite Villette, 26, 10. — La grand Villette, 45. 13. — Nycudex, 78, 3. St-Bardoph, Aspremont et Rougiouz, 293, 10. — Entremontz-le-Vieulx, 1016, 12. — Barberas-le-Pellouz, 127, 15, Entremontz-le-Neuf. 27, 8. — La Fratetta, 129, 12. St-Cassin, 208, 1. — St-Thibaud-de Couz. 427, 3. — Vimines, 404, 4. — Montagnolle, 139, 15. — Jacob et Bellecombette 89, 9. — La Bastie d'Albanoys, 80, 14. — Villeneufve, 16, 9. — Le Mollard et Merlina 34, 14 — Le Montet, 73, 18. — Le Marterey et Montagnolle, 55, 14. — La Chapelle-St-Robert, 55, 14. — Les Combes et Offenge, 86, 18. Crozet, 29, 4. — La Place, 146. — Le mandement de Loes, 45, 12. — St-Offenge-dessoubz. 97, 13. St-Offenge-dessus, 74. 7.

Le mandement de Montmélian. — La chastellanie de Myolans, 1972, 4. — La ville de la Rochette. 343. 3. St-Mauris, 88, 10. — Montalban, 62, 1.

Presles, 191, 12. Rocterens. 94. Establoz. 208, 19. — St-Laurens, 174, 5. — Villarsléger. 328, 9. — Greysi, 308, 16. — La Crois-de-la-Rochette. 94 Le Bourget en l'Ullie, 154. 15. — Le Pontet, 238, 3. — La Table, 531. — Villars Sallet, 108, 12. La Trinité, 237, 5. Aultvillars, 364, 1. — Destrier, 140, 11. — Les Mollettes, 185, 5 — Villars-Roux, 196, 2. — Montmaieur, 239 19. Planeyse, 155, 2. — St-Pierre-de-Soucy, 568, 10. Ste-Héleyne-du-Lac, 153. 19. — Le Monet, 107, 16. — Riboct, 67. 11. — Le Betton et Bettonet, 135, 1. — Les Marches, 230, 17. La ville de Montmélian, y comprins Albin, 583, 8. — Francin,

120, 9 – La Chavane, 141, 9. — Coyse, 215. 8. — Aulteville, 103, 2. — St-Joyre et La Boisserette, 169, 19. — Chignin, Le Vyvier, Le Villars, Montlevin et Tormeyri, joinctz ensemble, 306, 13. — Puisgros, 187, 1. — Thoiry, 333, 19. – La Tullie, 434, 6.

Bauges. — Leschereyne, 109, 10. — Montagny, 129, 12. — Porchin, 23, 4. — Arit, 46, 15. — Charamillion, 46, 15. — Mochet, 48, 12. — La Magne, 63, 1. -- Le Noyer, 16, 2. — Du Périer, 68, 9 — Anthollet, 28, 6. — Buisson, 23, 15. – Du Montdurand, 14, 7. – Du Crozet. 45, 13. — Ville d'Andellier, 44, 15. — St-Martin, 75, 15. — Léchereyne 95, 16.

Chastellanie du Chastellard. — Ste-Reyne, 287, 8. — Escola, 352, 18. — Bellevaulx, 23, 18. — La Chappelle, 34, 11. — La Composte. 44, 13. — Jargy, 217, 13. — Doucy, 231, 15 — La Motte, 246, 7 — Bellecombe, 328, 9. - Allion, 499. — La ville du Chastellard de Bauges, 232, 4. — Attilly, 73. — Montjulliet, 60, 5. — Montlardier, 91, 9. — Villaret, 42, 5. — La Chastellanie de Breyssi. 111.

Le ressoi t de Cofflens. — La ville de Cofflens et ressort d'icelle, 506, 13.

L'Hospital de Cofflens, 206, 4. — La parroisse de St-Sigismond, 61, 3. -- La parroisse de La Bastie, 160, 15. — Le village de Thonex, 84, 17. — La parroisse de La Roche-de Cyvin. 344, 12. — Chastel-sus-Cofflens. 369, 11. — La parroisse de Venton 108, 12 — St-Paul et les Exertz, 435. — Feysson 69. 7 — Oultrechese, 129, 12. — Sézarches, 94. – Cléry et Frontenay, 381. 8. — Gilly, 162, 8. La ville de Turnon, 86. 7. — St-Vyal, 160, 12. — Plancherine, 95, 5. Verrens et Arveys, 278, 2. — Teneysol, 174, 13. — Marthod, 621, 13. - Heyrie, 869, 10. — Le mandement de Chevron, 1302, 18.

Les Eschelles. — La parroisse des Eschelles, 349, 11. — La parroisse de St-Christofle, 261, 2. — St-Franc, 247, 12. — Oncin, 379. — Attignac, 123, 16. — La Boche, 191, 4. — St-Pierre, 264, 9. Corbel, 240, 18. — St-Jehan-de-Couz, 117, 2.

Aix et son ressort. — La ville d'Aix, 794, 3. — Treisserve, 167, 3. — St-Innocent, 109, 9. — Montfalcon, 1325, 14.

Le mandement de Remilly. — St-Marcel, 58, 19. — Sallagine, 162, 17. — Ansigny, 66, 14 — Massinge, 484, 6. — Moye, 645, 14. — Aulteville, 233, 15. — Vaulx, 432. — St-Heusebioz, 393, 15. — Lornay, 204 19. — Rumilly. 999, 8. — Cusy, 772, 1. — Sales, 357. 19. — Boussy, 252, 14. – Marsalla. 631, 13. Vallières, 294, 16. — Thusie, 294, 16. — Ruffiou, 266, 14. — Chindriouz, 224, 12. — La parroisse de Moz, 331, 16. — La parroisse de Serrières, 346. 15.

Ayguebelle. — Ayguebelle, 439. — Bourgneuf, 67, 8. Chamosset, 88, 9. — La Croix-d'Aiguebelle, 89, 17. — Le Thovet, 36, 10. — Villarsheyri et Villars-Syard, 274, 16. — Montailleur, La Chaigne et leur parroisse, 508. 17. — Ste-Héleyne-des-Millières, 402, 1. — Notre-Dame des-Millieres, 501, 3 — Montion, 198. — Montendri, 242, 3. — Chamoux, Villarsdisier, Berres et Monterenger, 383, 4. – Chasteauneuf, 395 — Notre-Dame-de-Randens, avec Le Pont, Ste-Catherine d'Aiguebelle et Montfort, 285. 6.

Le Pont-de-Beauvoysin. — La ville du Pont-de-Beauvoysin, 132, 13. —

Parroisse et mandement de Domeyssin, 370, 12. — Parroisse et mandement de St Beron, 482. 18. — Parroisse et mandement de la Bridoire, 217, 12 — La parroisse de Lespin, 101, 16. — La parroisse d'Oncin. 114, 8. — Parroisse d'Ayguebellette. 160, 1. — Parroisse et mandement de Dullin, 295, 10.

Ce qu'a esté distraict du roolle de Genevoys et Foucigny et remis sur la Savoye. — La parroisse et ville d'Ugine, 1066, 16. — Queige et sa parroisse, 673, 15. — Beaufort, 3639 13.

Au baillage de **Tarentayse,** *suyvant la quote et despartement portez et contenuz par les lettres-patentes de declaration cy-apres ténorizées, joinct les 5 deniers pour livre pour le droict de commutation du sel, ainsi que cy-devant a esté observé.*

Emanuel-Philibert, par la grâce de Dieu duc de Savoye, prince de Piémont, etc., à nostre cher bien amé et féal conseiller le juge maje de Tarentaise ou son lieutenant, salut et dilection Comme par nostre édict d'abolition de la gabelle du vin, etc *(voir les lettres relatives au bailliage de Savoie)*, sçavoir faisons qu'apres avoir veu le despartement susdict qu'a esté faict le plus également que faire s'est peu, heu égard au revenu ordinayre que nous soloit rapporter la susditte gabelle, et considérant qu'elle nous rendoit en Tarentaise passez 2700 escus. oultre les deniers extraordinaires et casuelz provenantz des amendes et délictz, avons neantmoings déclairé et déclayrons que nous sommes contentz que pour tout nostredict droict de ranfort en lieu de nostreditte gabelle du vin, soit prinse et levée sur nostredict pays de Tarentaise, pour la rate et quote le concernantz, la somme de 2650 escus de 5 florins piece pour chescun an, tellement que celuy qui doibt annuellement pour la susditte gabelle du sel 12 gros Savoye, nous en payera pour led. ranfort 5 gros 1 quart de plus, que seront somme toute 17 gros 1 quart pour chescun an, etc. *(voy les lettres relatives au bailliage de Savoie).*

Audict baillage de Tarentaise.

Moustier, tant pour la commutation, les 5 deniers pour livre pour rayson d'icelle, que augmentation pour le droict de la gabelle du vin, ainsi que cy-devant a esté observé, monte en tout par an L 880, 10 solz.

Sallins, 73, 8. — Villarslurin, 111, 11. — Fontaines, 99, 16. — Le Puys, 97, 17. — Quintal, qui estoit au vieux roolle de la commutation du sel pour 13 livres 13 solz, et comprins les 5 deniers et gabelle montoit 20 livres 1 sol, est déshabité et ne s'en recovre rien, par ce n'est icy tiré en ligne. — Les Frasses, 26, 9 — Ayguebianche, 190, 16. Bellecombe, 161, 9. — St-Oyen, 223 1. — Le Boys, 136, 10. — Aultecourt, 151, 3. — Montgirod, 299, 8. — St-Marcel, 220, 3. — La parroisse du Pré, 457, 17. — Bozel, 1080. 1. — Pralognan, 445, 8. — Champagny, 457, 17. — La Perrière, 366, 18. — St-Bon, 584, 1. — Montagni, 532, 14. — Les Allues, 1153, 9 — Feisson-sus-Sallins, 211, 7. — La Perrière de St-Jehan-de-Bellesvilles, 930, 8. — La Perrière de St-Laurens de La Coste, 137, 19. — St-Martin de Bellesvilles, 1335, 8. — St-Thomas-de-Cours, 240, 14. — St-Heusebe-

de-Cours, 107, 3. — Villarsgerel, 343, 8. — Les Avanchers, 582, 12. — Doucy, 547. 8. — Naves, 493. 2. — Bonneval, 284, 14, — Brianson, 164, 8. — Pussy, 350. 15. — Rognex, 145. 6 Sollieres, 162, 18.

Le Bourg Sainct Mauris. — La paroisse d'Ayme, 1844, 12. — Mascot, 783, 13. — Villette. 457, 15. — Graniers, 507, 15. — Longefoy, 249, 10. — Bellentroz, 1206, 5. — La Chappelle, 633, 19. — Landry, 297, 18. — Pezey, 525, 7. — Aulteville, 541, 10 — La parroisse du Bourg, 2051, 10. — Le Saix. 961, 4. — Ste-Foy, 948. — Montvallesen, 358. 2. — Villars Ozier, 431, 9 — Tignes, 457. 17. — La Val de Tignes, 349 5.

(A suivre.) Gabriel PÉROUSE.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Les Archives de l'Abbaye de Sixt avant la Révolution. — Inventaires inédits de 1729 et 1754 publiés avec une Introduction et des Notes par l'abbé A. GAVARD. Annecy. Imprimerie Commerciale, 1911, in-8°, 88 p. (Extrait des Mémoires de l'Académie Salésienne. 1911.)

Il est toujours intéressant de lire un Inventaire d'Archives. A défaut de textes, on a au moins sous les yeux des analyses ou des extraits de documents qui sont d'un grand secours, et peuvent présenter les mêmes garanties que les originaux eux-mêmes. Les deux Inventaires publiées par M. Gavard pour l'abbaye de Sixt. celui du notaire Duboin (1729), et celui du notaire Perrin (1754), ne sont pas d'une précision telle qu'ils puissent remplacer des pièces disparues : et il faudra au lecteur beaucoup d'imagination pour suppléer à l'insuffisance des détails qu'on serait en droit de leur demander. Mais, ils donnent une idée générale de l'importance d'un fonds d'archives monastiques dont on déplore la perte. permettent de se rendre compte de l'immensité des biens possédés par l'abbaye, et nous font connaître les principaux personnages avec qui les religieux étaient en relation. A ce triple point de vue, la publication de M. Gavard est utile. L'éditeur a d'ailleurs enrichi son texte de nombreuses notes où il identifie les noms de lieux en parfaite connaissance de cause. et qui ne manqueront point d'intéresser l'historien comme le philologue.

* * *

DEI ACHENAL (R.) : **Deux prétendues lettres du régent fils aîné de Jean II au Comte de Savoie Amédée VI.** (Ds · *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome LXXII, 1911, p 271-278.)

Il s'agit de deux lettres publiées par Guichenon comme étant

écrites et adressées par le dauphin Charles, le futur Charles V, roi de France au comte Vert. En réalité, d'après M. R. Delachenal dont les arguments sont probants, la première a été écrite par le roi de France, Philippe de Valois, au comte de Savoie, Aymon, père d'Amédée VII, le 4 juin 1340; la seconde est adressée, dans les premiers jours de décembre 1357, au Comte Vert par le roi de Navarre, Charles le Mauvais.

* *

P. Henry Fouqueray, S. J. : **Histoire de la Compagnie de Jésus en France, des origines à la suppression (1528-1762).** T. I : *Les origines et les premières luttes (1528-1575).* — Paris, Alph. Picard, 1910, in-8°, xxv-673 p.

L'auteur parle du P. Lefèvre, compagnon d'Ignace de Loyola, et de la fondation du collège de Chambéry par le duc Emmanuel-Philibert de Savoie.

* *

Abbé Bunaz, curé de Viuz en-Sallaz : **Le déluge de Viuz.** Historique et légende (Ds *Echo paroissial de Viuz-en-Sallaz*, 1911, mai à décembre.)

Description du lieu de la catastrophe de 1715, tel qu'il est actuellement. Légendes auxquelles elle a donné lieu. Récit de l'évènement et noms des victimes, extraits des registres paroissiaux, d'après le texte du chanoine Paris, curé de Viuz-en-Sallaz.

G. L.

* *

La bibliographie philologique annuelle due à M. Desormaux est renvoyée à un prochain fascicule, en raison de l'étendue de cette étude critique. La Rédaction profite de cette occasion pour renouveler ses meilleurs remerciements aux auteurs qui ont bien voulu faire don de leurs ouvrages à la Bibliothèque Florimontane.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1911

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

FONTAINE A. Le Clocher d'Annecy-le-Vieux (*avec plan et coupes hors texte*). 156
MARTEAUX Ch. Note sur le *vicus Albinnum* (Albens. Savoie) 223
LETONNELIER. Sur un plat du XVIe siècle. 23
LE ROUX. Sur deux pièces du moyen âge trouvées aux Fins. 27
— Sur le tiers de sou d'or mérovingien de Gruffy 74

BIBLIOGRAPHIE.

Revue bibliographique savoisienne :
BERNUS Ed. Uber die Uberlieferung und den Versbau des « Mystères de S. Bernard de Menthon », par M. Fourmann 190
BRUCHET Max. Les Comtes de Savoie et les Rois de France pendant la guerre de Cent ans (1329-1391). par M. Cordey. 127
G. L. Les Communes et les Institutions de l'ancienne Savoie d'après les archives communales, par M. Gabriel Pérouse 128
— Etudes critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne (534-715). 130
— L'abbé de Quincy (Ernest de Ville), vicaire général, supérieur du Grand-Séminaire, chanoine honoraire d'Annecy (1845-1899), par l'abbé Cl. Robert. 131
— Registre du Conseil de Genève, publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. 192
— Les Archives de l'Abbaye de Sixt avant la Révolution, par M. l'abbé Gavard 271
— Deux prétendues lettres du régent fils aîné de Jean II au comte de Savoie Amédée VI par R. Delachenal. 271
— Histoire de la Compagnie de Jésus en France par P.-H. Fouqueray 272
— Le déluge de Viuz, par M. l'abbé Bunaz 272
J. S. L'Annexion et la Presse savoisienne, par M. Louis Dépollier. 63

L. D. Annecy aux XVe et XVIe siècles, par M. G. Letonnelier 195
Marteaux Charles. De quelques désinences de noms de lieux particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie, par M. E. Muret (*suite et fin*). 64
— Le suffixe germanique *-ing* dans les noms de lieux de la Suisse française et des autres pays de langue romane, par M. E. Muret. 193
Thonion. Sur un livre de Philippe Desportes. 201

GRAVURES.

Portrait d'Albert Samain (*hors texte*). 36
Tiers de sou d'or de Gruffy. 74
Profils et coupes du Semnoz 107. 112
« Vue de la Vallée de Chamouny près d'Argentière », par Carl Hacket en 1780 (*hors texte*). . . . 118
Plan et coupes du clocher d'Annecy-le-Vieux. . . 156, 160

HISTOIRE.

Désormaux J. Sur Helène Gillet. 17
Letonnelier G. Mesures prises pour éviter la peste a Annecy en 1503. 44
— Sur l'introduction des moutons d'Espagne à Chamonix. 207
— Sur un maître d'œuvres de la cathédrale d'Annecy 200
— Sur la critique d'un privilège du pape Pascal II. 20
— Interprétation du mot Anesseu. 21
— Sur la théorie de l'apostolicité des Gaules. 135
Mettrier H. Le Mont-Blanc dans la géographie administrative de la France. 229
Pérouse G. Origine de la taille en Savoie, Bresse et Bugey. 165, 262
Ritz Louis. Quelques documents inédits sur le prieuré de Talloires. 182
J. Serand. Recensements de la population à Annecy, de 1475 à 1911 71
Privilèges et franchises de la ville de Sallanches. . . . 259
Glanes : Sur la réunion de la Savoie à la France en 1892 222

HISTOIRE NATURELLE.

Le Roux Marc. Les Poissons du lac d'Annecy et les essais de repeuplement 53
— Le Semnoz : sa structure géologique et ses niveaux aquifères, géographie physique de la région (*avec profils et coupes*). 103
— La maladie des Gardons du lac d'Annecy. 161

— Sur un crâne Gallo romain des Fins d'Annecy 27
— Sur le champignon parasite du ver blanc 135

LITTÉRATURE ET POÉSIE.

Bourgoin Alphonse *Vieillir* 215
Désormaux J. *Le Chariot d'Or*. d'Albert Samain et la *Revue Savoisienne* (*avec portrait*). 30
— Notes d'histoire littéraire. — I. Le P. Horace Torsellini ; Jean Tournet ; Saint François de Sales . . . 92
— II. *Au Jardin de l'Infante* d'Albert Samain et la *Revue Savoisienne*. 99
Dépollier L. Le Théâtre d'Annecy : *1859*. 60
Desservetaz. *Ntron Patwé* (poésie patoise). 252
Hennequin Albert. *A mon Enfance*. 217
Marteaux Charles. *La Caverne*, 29 ; *Isolées*, 75 ; *En marche vers le Rhin*, 164 ; *Sortie de messe*. 181
— Lettres d'Albert Samain et sonnet inédit. 114
Revil Louise. *Le Cœur des Femmes ; Les Chrysanthemes ; Au Temps de Zeus ; Sonnet à Mme P... ; Mon Lac ; Mon Amour* . . 218
Sibert Georges. *Le Pain*. 216

MÉTÉOROLOGIE.

Guerby M. Observations pluviométriques faites à Annecy pendant une période de trente-quatre ans (*avec graphique hors texte*). 49
Le Roux M. Sur l'existence de *Seiches* dans le lac d'Annecy. . . . 14
Letonnelier G. Glaciologie et météorologie rétrospectives (*avec gravure hors texte*). 118

PHILOLOGIE.

Désormaux J. Glanes dialectologiques : I. Aimé Vaschy et les Études dialectologiques. 122
— II. Formulettes en patois savoyard 188
— Enquête sur les parlers savoyards. 136, 248
— Projet d'enquête sur les parlers en Savoie 15
Marteaux C Sur l'origine des noms de *Ballaison, Solaison. Vaison* 19
— Sur les noms en *aude* 27
— Sur l'origine des noms de *Compeis* et *Compesières*. 73
— Sur les noms en *ex*. 199
— Sur les noms de lieux d'origine germanique. 204, 208

ACADÉMIE FLORIMONTANE.

Liste des membres de la Société Florimontane. V
Liste des Sociétés qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne* IX

Prix des ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane. XII
Le Roux Marc. La Fête du Soixantenaire de la Florimontane au sommet du Semnoz, le 11 juin 1911. . . 76
Martin Georges. Rapport sur le Concours de poésie de 1911. 210
Lauréats du Concours de Poésie de 1911 207
Serand J. Reprise du nom d'Académie florimontane. 5 ; Statuts . 5. 12
Election du conseil d'administration. 9 ; Election du bureau. . . . 11
Nécrologie : Burgat-Charvillon. 199
Nouveaux membres : MM. Replat G. et Replat J., Callies Henri, 5 ; Marchand, Mourte, Costaz, 24 ; Bordeaux Henry, Bordeaux Louis, Général Maillot, 70 ; Paul Dubois, Commandant Perrin, 73 ; Fournier Jacques, 73 ; Marullaz. Choisy, 134 ; Brocadet, Anthonioz, 204 ; A. de Menthon, abbé Pernoud, Ph Gavard, A. Dufournet 206
Démissions : MM. Lehr et Meyer. 24
Dons à la Bibliothèque. . . . 2, 13, 25, 70, 71, 72, 133, 134, 197, 199, 201, 204, 206
Election de membres honoraires : MM. van Gennep et Muret. . . 22
Distinctions : MM. d'Orlyé, Fenouillet, Dr Gallet. 197
Compte-rendu financier de l'exercice 1910. 2
Budget pour 1911 11
Letonnelier. Projet de monument à saint François de Sales. . 9. 12
Sur la fondation et les débuts de l'Académie Florimontane. . . 70
— Sur la constitution de l'Académie Florimontane. 74
Servettaz Rapport sur le Concours de Folklore de 1911 et noms des lauréats 25
Décision relative à un projet de buste à Mme de Warens 72
Projet d'excursion annuelle de l'Académie 75

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

15 877 — Annecy. Imprimerie J. Abry.

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1896

1912

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SOCIÉTÉS SAVANTES
A. 5969
IMPRIMÉS

Cinquante-troisième Année

ANNECY
Imprimerie J. ABRY, Editeur
1912

Lc. Per. 8° 2209

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606

par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.

Reorganisée en 1851

par

Louis Bouvier (1819 † 1908). | Jules Philippe (1827 † 1888).
Etienne Machard (1824 † 1887) | Eloi Serand (1826 † 1891).

BIENFAITEURS

Dr C. Andrevetan (1802 † 1879) | Melville-Glover (1834 † 1897)
Dr F. Dagand (1815 † 1886).

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Dr Thonion ❦ I, ancien député ; Ch. Marteaux ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, et Max Bruchet ❦ I ✠, archiviste départemental du Nord.
Trésorier honoraire : M. Jean Ritz ✠ C ✠ ❦ I, compositeur de musique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU.

Président : M. Guerby. ❦ I. professeur au Lycée Berthollet.
Vice-Présidents : MM. Albert Crolard, député, ingénieur et Isidore Nanche ❦ I. chirurgien-dentiste.
Secrétaire : M. Marc Le Roux ❦ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.
Secrétaire-adjoint : M. G. Letonnelier, archiviste départemental de la Haute-Savoie.
Bibliothécaire : M. J. Désormaux ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet.
Archiviste : M. Joseph Serand, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.
Trésorier-bibliothécaire : M. François Gardier ★.
Comité de rédaction : MM. Le Roux. Désormaux. Letonnelier. Gonthier, Guerby et Dumont.
Directeur de la Revue : M. Le Roux.
Membres du conseil : MM. Grivaz, Lavorel et Martin.

MEMBRES HONORAIRES.

DATES d'admission — MM.

1882 Balliard Charles. Metropolitan Museum of Art, à New-York.
1906 Borson (le général) G O ✲ ❦ I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry
1892 Bruchet Max ❦ I ✠, archiviste départemental à Lille (Nord).
1901 Camus Jules ❦ I ✠ ✠, professeur à Turin.
1872 Chantre Ernest ✲ ✠, ancien sous directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon
1906 d'Arcollières ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1882 Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1878 Dufour Th , directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1898 Fouquet (Dr) ❦ A, officier de l'Osmanieh, chevalier de Ste-Anne de Russie, au Caire.
1910 Fruttaz (le chanoine), président de la Société académique d'Aoste.
1905 Gave (l'abbé), professeur au Pensionnat d'Uvrier, par St-Léonard (Valais).
1881 Hollande ❦ I ★, directeur honoraire de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
1900 Manno Antonio (le baron) G C ✠ G C ✠, membre de l'Académie des sciences, à Turin.
1911 Muret Ernest, professeur de philologie romane à l'Université de Genève.
1881 Revil, ❦ I, docteur ès-sciences, géologue, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 Revon Michel ✲, professeur de littérature orientale à la Sorbonne
1885 Ritter Eugène, professeur honoraire à l'Université de Genève.
1911 Van Gennep, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie.* à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS.

1910 Abry Joseph, imprimeur éditeur, à Annecy.
1910 Adé Henri, architecte, à Annecy.
1887 Allart, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1910 Anthonioz Charles, sculpteur, à Genève.
1912 Anthonioz Alfred, sculpteur, à Genève.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1911 Badin Charles, négociant, à Annecy.
1900 Balleydier ❦ I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 Barut Jules, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
1904 Bellier-Klecker (Mme), à Sèvres (Seine-et-Oise).
1909 Bernard, receveur principal des Contributions indirectes en retraite, à Annecy.
1910 Blanc Henri, licencié en droit, à Lyon.
1907 Blandin Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
1904 Bonald Antoine, administrateur de la Caisse d'épargne, à Annecy.
1911 Bordeaux Henry ✲, homme de lettres, à Paris
1911 Bordeaux Louis, bâtonnier de l'ordre des avocats, à Thonon.
1875 Bouchet Pierre, négociant, à Annecy.
1908 Bougier, conducteur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1912 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.

1896 Buttin Charles, ancien président de la Société Florimontane, à Paris.
1911 Callies Henri, industriel, à Annecy
1903 Carie, lieutenant au 30e de ligne, à Thonon.
1909 Carrier Maurice, avoué, à Bonneville.
1895 Carnot François ❋ ★, député, ingénieur des Arts et Manufactures. à Paris.
1874 Carron Jacques, avocat, à Annecy.
1905 Cattin Benoît. notaire, à Annecy.
1879 Chatelain Maurice, à Faverges.
1873 Chevallier Etienne. prévôt de la cathédrale, à Annecy.
1909 Cochon ❋ ❦ I O ★, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Chambéry.
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1911 Costaz G., directeur du Syndicat agricole de la Hte Savoie, à Annecy.
1890 Crolard Albert, député, conseiller général, ingénieur des Arts et Manufactures. à Paris.
1897 Crolard Francis ❦ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset F. ★, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Croyn A. ❦ A, directeur des Contributions indirectes. à Grenoble
1907 Denarié Jean, notaire, à Annecy.
1906 Dépollier Louis ❦ A. imprimeur, à Annecy
1906 Deschamps ★, conducteur des Ponts et Chaussées. à Bonneville.
1896 Désormaux J. ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Despine Antoine, à Annecy.
1910 Desservétaz Alfred, comptable, à Annecy.
1909 Dingeon Joseph, capitaine au 22e bataillon de chasseurs alpins. à Albertville.
1892 Domenjoud Henri, percepteur, à Faverges.
1907 Douxami H , maître de conférences à la Faculté des Sciences, à Lille.
1910 Dubettier, commis greffier, à Annecy.
1912 Dufournet A., ancien professeur, à Nogent-sur-Seine.
1898 Dumont ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1909 Dunand Alexis, rentier, à Annecy.
1883 Duplan ❦ I, président de l'Académie chablaisienne, a Evian-les-Bains.
1889 Dupont François O ❋ ❦ A C ★ O ✠. ingénieur-chimiste. à Paris.
1904 Favre Asghil, propriétaire, à Faverges
1906 Favre-Lorraine, maire de Saint-Jean de Sixt
1899 Fenouillet ❦ I ★, instituteur honoraire, à Savigny, par Valleiry.
1901 Ferrero Marius, conseiller général, à Annecy.
1911 Fournier Jacques, à Annecy le-Vieux.
1901 Frey Charles ❦ A, entrepreneur de transports, à Annecy.
1892 Frézat Simon, à Bonneville.
1908 Gaillard Claudius, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1906 Gallet Claudius ❨ A. docteur en médecine, à Annecy.
1883 Galliard Louis, docteur en médecine, à Annecy.
1906 Gardier François ★. à Annecy.
1912 Gavard Philippe, à Paris
1897 Gelley Gustave ❦ A, docteur en médecine, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1892 Gonthier J.-F., chanoine honoraire, aumônier des Hospices, à Annecy.
1910 Grimont ❋ ❦ A. sous-intendant militaire, à Annecy.

1886 Grivaz Louis 🌿 A, notaire, à Annecy
1894 Guerby 🌿 I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Guinier Phil. ★, professeur de botanique à l'Ecole forestière, à Nancy.
1906 Hérisson Jean, imprimeur, à Annecy.
1910 Lachenal, rentier, à Paris.
1907 Laeuffer Eugène, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1909 Laeuffer Jean, rentier, à Annecy.
1908 Lalanne Léon, directeur des Fonderies et Forges de Cran, près Annecy.
1905 Lavorel J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 Laydernier Léon 🌿 A, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc 🌿 I docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston, archiviste départemental, à Annecy.
1911 Maillot (le général) C ✲ 🌿 I O ★, à Annecy
1911 Marchand Francis, avoué à Annecy.
1909 Marès Léon, au château de Montrottier, Lovagny.
1891 Marteaux C. 🌿 I, ancien président de la Société Florimontane, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Martin G. 🌿 I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1911 Marullaz F. (l'abbé), professeur au Pensionnat Bon-Rivage, a La Tour de Peilz (Vaud).
1911 Menthon (le comte Antoine), à Charbonnière.
1906 Michel Amédée, conseiller général, à Thônes.
1893 Millet 🌿 A ★, ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, à Annecy.
1885 Miquet François 🌿 A, percepteur, à Brest.
1899 Monnet (Mlle), à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 Nanche Isidore 🌿 I, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier J.-M. (l'abbé), à Annecy.
1906 Orlyé Philibert (d') ★, propriétaire, maire de Menthon.
1906 Orlyé Jean (d'), licencié ès-sciences, à Paris.
1912 Ormond Marguerite (Mlle), au château de Crevins-Bossey.
1910 Orsier, officier du Sauveur de Grèce, avocat, docteur en droit, professeur de droit, à Paris.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris.
1902 Périllat, ancien administrateur du Bon Marché, Paris.
1907 Perravex, inspecteur des postes et télégraphes, à Annecy.
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1911 Perrin ✲, commandant en retraite, à Annecy.
1912 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) 🌿 I O ✠, proton. ap., chan. hon. à Thonon.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien en Genevois.
1909 Raginel François, notaire à Annecy.
1897 Raillon 🌿 I, architecte départemental, à Annecy.
1909 Rannaud Marie (le chanoine), à Annecy.
1911 Replat Georges, juge d'instruction, à Gex.
1911 Replat Jacques, directeur de la Société d'assurances « L'Union », à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1903 Rey 🌿 A, procureur de la République, à St-Jean de Maurienne.
1901 Richard J ★, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.

1874 Ritz Jean ✠ C ✠ ❦ I, compositeur de musique, Annecy.
1908 Robert Claude A. (le chanoine), à Annecy.
1894 Robert Victor ★, à Annecy.
1910 Robert Joseph, clerc de notaire, à Annecy.
1912 Robert Lazario, professeur à l'Université de La Plata.
1905 Rollier Pétrus, à Annecy.
1909 Rosset ❦ I, instituteur honoraire, à Groisy-le-Plot
1873 Rolssy de Sales (le comte de) ❋ O ✠, à Thorens
1908 Ruffier Jean ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, propriétaire à Veyrier-du-Lac.
1908 Serand François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1908 Servettaz Claudius ❦ A, professeur à l'Ecole supérieure d'Annecy.
1981 Seyssel-Cressieu (le c^te^ Marc de) ✠, château de Musin, par Belley.
1902 Terrier Auguste ❋ ❦ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1871 Thonion ❦ I, docteur en médecine, ancien député, à Annecy.
1874 Tissot (l'abbé), curé de Cluses.
1904 Varay François, docteur en médecine, à Annecy.
1897 Vernaz C ★ ❦ A, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1900 Bosson, pharmacien, à Saint-Jeoire.
1907 Gavard (l'abbé), professeur à l'Ecole supérieure de Théologie, à Chens.
1912 Montmayeur Charles, ancien instituteur à Longefoy (Savoie).

STATUTS

ARTICLE PREMIER. — L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy, le 15 janvier 1851, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée en cette ville. en 1606. par saint François de Sales et le président Favre.

Elle a porté successivement les titres d'Association. de 1851 à 1861 : de Société. de 1861 à 1910, et enfin elle a pris celui d'Académie dans son Assemblée générale du 15 janvier 1911.

Son but est de développer les études littéraires. historiques et scientifiques qui se rattachent de près ou de loin à l'ancien duché de Savoie : de recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire provinciale : d'augmenter les collections de toute nature du musée d'Annecy ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et à la prospérité de la grande et de la petite patrie.

Elle a été reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896.

ART. 2. — Elle s'interdit toute discussion politique ou religieuse. Elle exclut de ses concours toute polémique ou toute œuvre blessant la morale.

ART. 3. — L'Académie se compose de membres effectifs, de membres correspondants et de membres honoraires. en nombre illimité.

Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres au Bureau de l'Académie

Ils doivent être majeurs ; ils paient une cotisation annuelle de 12 francs. Si l'admission est prononcée en cours d'exercice, la somme à payer sera calculée sur le nombre de mois qui restent à courir.

L'admission des nouveaux membres agréés par le Bureau, a lieu dans la séance qui suit leur présentation à l'Académie. L'assemblée vote au scrutin secret. Pour être admis, il faut réunir les deux tiers des suffrages exprimés.

Les démissions doivent être adressées par écrit au Président : elles ne produisent leur effet que pour l'année à venir.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes n'habitant pas l'arrondissement d'Annecy et qui ont par leurs travaux rendu service à l'Académie ou collaboré à la *Revue Savoisienne*. Ils payent une cotisation de 6 francs.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages

de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie.

Ils ne paient aucune cotisation, reçoivent la *Revue Savoisienne* et sont nommés par l'Académie sur la présentation du Bureau.

ART. 4. — L'Académie tient séance à l'Hôtel-de-Ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les mois d'août et septembre, ainsi qu'en cas d'empêchement. Tous les membres résidant à Annecy sont invités, par la voie de la presse ou par lettre, à y assister.

Les procès-verbaux des séances sont publiés dans la *Revue Savoisienne*.

ART. 5. — L'Académie est administrée par un Président et un Conseil d'Administration composé de douze membres élus par l'Assemblée générale et choisis parmi les membres effectifs.

L'élection du Président et des membres du Conseil d'Administration a lieu au bulletin secret, à la majorité absolue des membres présents pour le premier tour, puis à la majorité relative pour le second tour.

Si par suite de partage égal des voix un troisième tour est nécessaire, le plus âgé sera nommé de droit.

Le Président est élu pour trois ans : il est rééligible.

Les membres du Conseil d'Administration sont renouvelables par tiers tous les ans : ils sont rééligibles et les séries sortantes sont déterminées par le sort.

En cas de vacances, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

Le Conseil d'Administration choisit chaque année parmi ses membres :

1° Un Bureau comprenant, suivant l'opportunité, deux ou trois Vice-Présidents ;
Un Secrétaire ;
Un ou deux Secrétaires-adjoints ;
Un Archiviste ;
Un Trésorier ;
Un ou deux Bibliothécaires.

2° Un comité de rédaction chargé des publications de l'Académie, comprenant :

Le Directeur de la *Revue Savoisienne* et cinq à sept membres. Le Président, le Secrétaire et les Secrétaires-adjoints font de droit partie de ce Comité.

Chacun des autres membres du Conseil peut être chargé de fonctions spéciales dans l'intérêt de l'Académie.

Des titres honorifiques peuvent être décernés par le Conseil d'administration à d'anciens membres du Bureau ou à des bienfaiteurs de l'Académie. Les noms de ces derniers continuent à être inscrits, après leur décès, en tête de la *Revue Savoisienne*.

ART. 6. — Le Président représente l'Académie, il convoque les Assemblées, à moins qu'il ne préfère déléguer ce droit à l'un des Secrétaires. Il recueille les voix, fait le dépouillement des scrutins, prononce le résultat des votes et signe les correspondances que l'Académie peut avoir avec les autorités. La police des séances lui appartient. Il prononce l'admission des nouveaux membres : il donne ou retire la parole ; il a la charge de faire observer strictement les statuts.

En cas d'absence du Président, ses fonctions sont remplies par l'un des Vice-Présidents.

ART. 7. — Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration et de l'Académie, en donne lecture, reçoit, écrit et signe la correspondance ordinaire et établit le compte-rendu des travaux de l'année. Il est secondé par les Secrétaires-adjoints, qui le remplacent en cas d'absence.

ART. 8. — Le Trésorier perçoit les cotisations, poursuit les recouvrements par tous les moyens légaux et solde les dépenses. Il donne quittance des sommes reçues et se fait délivrer des récépissés chaque fois qu'il règle une facture. Il doit présenter chaque année, à l'Assemblée générale, les comptes de l'exercice précédent.

ART. 9. — L'Archiviste classe les manuscrits, les correspondances, les registres terminés, les diplômes, gravures, médailles et autres collections. Il en a la garde et la responsabilité.

ART. 10. — Le Bibliothécaire rédige le catalogue des volumes ou imprimés de toute nature : il tient un registre de prêts pour constater la date de la sortie des ouvrages, avec les noms des emprunteurs ; il a l'initiative de toutes les dépenses qui lui semblent nécessaires pour assurer le bon entretien du dépôt qui lui est confié.

Un règlement spécial détermine l'organisation et le fonctionnement des archives et de la Bibliothèque de l'Académie.

ART. 11. — Le Conseil d'administration a la direction de l'Académie. Toutefois le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer et administrer ses affaires. C'est ainsi qu'il pourvoit à l'exécution des mesures adoptées par elle. Ses décisions sont enregistrées. Les fonctions de tous les membres du Conseil d'administration sont gratuites.

Le Conseil nomme, s'il y a lieu, des employés et fixe leur traitement.

Il peut subventionner des entreprises ou des publications utiles.

Aucune proposition d'ordre administratif ne peut être faite à l'Académie sans avoir été préalablement soumise à l'appréciation du Bureau.

ART. 12. — Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions et échanges d'immeubles, sont soumises à l'approbation du Gouvernement.

ART. 13. — Les délibérations relatives aux aliénations constitutives d'hypothèques, baux à long terme et emprunts ne sont valables qu'après l'approbation par l'Assemblée générale.

ART. 14. — Le Président représente l'Académie, dont le siège est à Annecy, en justice et dans tous les actes de la vie civile.

ART. 15. — Les ressources de l'Académie se composent :
1° Des cotisations et souscriptions de ses membres :
2° Des dons et legs dont l'acceptation aura été autorisée par le Gouvernement :
3° Des subventions qui pourraient lui être accordées :
4° De la vente de ses publications ;
5° Enfin, du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

ART. 16. — Les fonds disponibles seront placés en rentes nominatives 3 p °/₀ sur l'Etat ou en obligations nominatives de chemin de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'Etat.

ART. 17. — Le fond de réserve comprend :
1° Le dixième de l'excédent des ressources annuelles ;
2° La moitié des libéralités autorisées sans emploi.
Ce fonds est inaliénable : ses revenus peuvent être appliqués aux dépenses courantes.

ART. 18. Comme moyen d'action l'Académie Florimontane a organisé, dès le début, des cours publics, elle a entrepris des fouilles et dirigé des promenades scientifiques ; elle a contribué par ses encouragements ou par ses dons à la fondation de Sociétés ayant pour but de répandre l'instruction ; elle donne des conférences, décerne tous les ans des prix de poésie, d'histoire et de beaux-arts : elle publie un organe paraissant tous les trois mois : la *Revue Savoisienne*, que tous les membres actifs et honoraires reçoivent gratuitement et les membres correspondants moyennant le prix d'abonnement.
Elle a pour but, en outre, l'augmentation des collections de toute nature du Musée d'Annecy, dont elle a favorisé le développement depuis 1851 par l'apport de nombreux objets lui appartenant, qui y sont en dépôt, et elle attribue à la Bibliothèque municipale les livres qui existent *en double* dans sa bibliothèque.

ART. 19. — Sont admis aux concours organisés par l'Académie : 1° Les nationaux, excepté les membres effectifs de l'Académie ; 2° Les membres effectifs démissionnaires, quatre années révolues après l'effet de leur démission : 3° Les étrangers membres effectifs et les membres correspondants de l'Académie.
Un règlement spécial détermine l'organisation et le fonctionnement des concours.

ART. 20. — L'Académie peut se diviser en différentes commissions annuelles et s'associer à toute société dont l'action lui semble utile. Elle pourra se faire représenter par des délégués partout où elle le jugera convenable.

ART. 21. — Aucune publication ne peut être faite au nom de l'Académie sans l'examen préalable et l'approbation du Bureau. Toutefois, des ouvrages pourront être publiés sous ses auspices par les membres de l'Académie qui auront obtenu l'assentiment du Conseil d'Administration.

ART. 22. — Le Comité de rédaction prévu par l'art. 5 est nommé chaque année dans le sein du Conseil d'administration ; il est rééligible. Le président de l'Académie ou le directeur de la *Revue* en président les séances.

Les membres du Comité sont répartis en trois sections : Histoire et Philologie — Archéologie et Beaux-Arts Sciences pures et appliquées.

Les manuscrits adressés au Directeur de la *Revue Savoisienne* sont immédiatement transmis, pour lecture, aux membres de la section compétente ; ceux-ci acceptent ou refusent le travail présenté en mentionnant leur avis en tête du manuscrit.

A valeur égale, les travaux des membres de la Florimontane ont la priorité pour l'insertion sur ceux des personnes étrangères à l'Académie.

La *Revue Savoisienne* insérant des travaux qui se rapportent à des genres d'études très différents, le Directeur aura soin de maintenir un juste équilibre dans la répartition des publications relatives à ces diverses branches.

Toute initiative est au surplus laissée au Directeur de la *Revue* dans la limite des crédits votés chaque année pour ce service.

Le Comité de rédaction est réuni sur convocation du Directeur, qui peut en appeler à ses collègues du Comité pour résoudre certaines questions imprévues intéressant la publication.

ART. 23. — L'Académie laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

Elle prend pour devise cette phrase de Cicéron qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* » (De Officiis, lib I.)

ART. 24. — Tous les manuscrits ou imprimés communiqués pour la *Revue Savoisienne* ou pour les concours deviennent la propriété de l'Académie et ne sont pas rendus

ART. 25. — L'Assemblée générale des membres effectifs de l'Académie se réunit au moins une fois par an, dans le mois de janvier.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'administration.

Son bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, sur la situation morale et financière de l'Académie.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos. vote le budget de l'exercice suivant, et pourvoit au renouvellement des membres sortants du Conseil d'administration et du Président s'il y a lieu.

L'Assemblée nomme trois vérificateurs des comptes (dont un supplémentaire). Ceux-ci doivent dresser un rapport dont ils donneront lecture à l'Assemblée générale suivante et qui est annexé au compte-rendu.

Les décisions de l'Assemblée sont prises à la majorité des membres présents.

L'Assemblée générale ne peut délibérer que sur les questions inscrites à l'ordre du jour par le Conseil d'administration.

Chaque membre n'a droit qu'à une voix. Elle délibère valablement, quel que soit le nombre des présents.

Toute proposition nécessitant une étude, émanant d'un membre et destinée à être soumise à l'Assemblée générale, doit être adressée par écrit au Conseil d'administration quinze jours au moins avant l'Assemblée générale. Faute de remplir cette obligation, la proposition sera renvoyée au Conseil d'administration pour avis.

Le rapport annuel et les comptes sont publiés dans la *Revue Savoisienne*. organe de l'Académie et sont adressés, chaque année, à tous les membres, au Préfet du département et au Ministre de l'Intérieur.

Art. 26. — Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée sur une demande écrite signée par le dixième des membres effectifs. Cette Assemblée aura lieu dans les quinze jours qui suivront le dépôt de la demande.

Art. 27 — La qualité de membre de l'Académie se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée, pour motifs graves, par l'Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents, sur le rapport du Conseil d'administration et le membre intéressé dûment appelé à fournir ses explications.

Art. 28. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'administration ou de vingt-cinq membres, soumise au Bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée extraordinaire spécialement convoquée à cet effet ne peut modifier les statuts qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

L'Assemblée doit se composer du quart, au moins, des membres effectifs en exercice.

La délibération de l'Assemblée est soumise à l'approbation du Gouvernement.

Art. 29 — L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Académie et convoquée spécialement à cet effet doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres en exercice. Ses résolutions sont prises à la majorité

des deux tiers des membres présents et soumises à l'approbation du Gouvernement.

ART. 30. — En cas de dissolution de l'Académie, les livres, gravures, manuscrits, médailles et collections diverses deviendront de plein droit et sans formalité la propriété de la ville d'Annecy : la dévolution et l'emploi de l'actif monnayé feront l'objet d'une délibération de l'Assemblée générale qui sera soumise à l'approbation du Gouvernement.

ART. 31. — Il sera procédé de même en cas de retrait de l'autorisation donnée par le Gouvernement. Dans le cas où l'Assemblée générale se refuserait à délibérer sur cette attribution, il sera statué par un décret rendu en forme de règlement d'administration publique.

ART. 32. — Les jeux sont interdits.

ART. 33. — Les difficultés de toute nature qui pourront se présenter et qui ne sont pas prévues seront tranchées par le Bureau : les pouvoirs les plus étendus lui sont donnés à cet effet. Ses décisions seront inscrites au *Coutumier* de l'Académie.

Les modifications apportées aux présents statuts ont été votées par l'Assemblée générale du 15 janvier 1911, puis rédigées et approuvées par le Conseil d'administration, délégué à cet effet, le 31 janvier 1911.

Pour le Conseil d'administration :

LE BUREAU :

Président, M. GUERBY.
Vice-Présidents, A. CROLARD, I. NANCHE.
Secrétaire, M. LE ROUX.
Secrétaire-adjoint, G. LEFONNELIER.
Bibliothécaire, J. DÉSORMAUX.
Trésorier-Bibliothécaire, F. GARDIER.
Archiviste, J. SERAND.

PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-SAVOIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Annecy, le 16 février 1911.

RÉCEPISSE

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;
Le Préfet de la Haute-Savoie certifie avoir reçu de M. Marc Le Roux, secrétaire de la Société Florimontane, demeurant à Annecy, une déclaration en date du 12 février 1911 par laquelle il fait connaître les changements apportés aux statuts de la Société dont le titre a été en outre transformé en celui d'*Académie Florimontane*, en séance du 15 janvier 1911.
Pièces annexées : deux exemplaires des statuts modifiés.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,
Signé : A. MATRAIRE

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Assemblée générale du 10 janvier 1912

PRÉSIDENCE DE M. GUERBY, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président annonce une pénible nouvelle. Un de nos plus anciens et dévoués collègues, M. François Miquet, vient d'avoir la douleur de perdre sa fille unique, à peine âgée de 19 ans. Cet irréparable malheur frappe un Florimontan qui a conservé à Annecy de précieuses amitiés. M. Miquet a occupé avec talent, pendant deux ans, la fonction de secrétaire de notre Société et de directeur de la *Revue Savoisienne,* où il n'a cessé de publier des travaux très remarqués sur les biographies de Savoyards. Qu'il reçoive ici l'expression des bien vives condoléances de tous les membres de l'Académie Florimontane.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Le Secrétaire donne aussi lecture du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration, tenue le 9 janvier, en vue de préparer l'Assemblée générale de 1912.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et les ouvrages reçus :

A. Desservetaz : *Rimmes et Chanfons,* Annecy, 1907.

J.-L. Gerig : *Barthelemy Aneau :* A Study in humanism. [suite]. (Ext. *Rom. Rev.*, vol. II, nº 2.)

Joseph Orsier : *Henri Cornelis Agrippa, sa Vie et son Œuvre, d'après sa correspondance* (1485-1533), Paris, 1911.

(Dons des auteurs.)

Copies extraites des archives de la famille Orsier, savoir : les Patentes royales de conservation des hypothèques à Annecy en faveur de Joseph-Louis Orsier (du 26 juin 1817) ; les lettres de bourgeoisie de Révérend L. de Laplace, chanoine de Notre-Dame d'Annecy (de 1658) ; les lettres de bourgeoisie du trésorier de Laplace (du 16 juin 1704).

Il est donné lecture d'une lettre du président du XIVe Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, qui se tiendra à Genève pendant la première semaine de septembre 1912. Les Sociétés savantes sont priées d'indiquer

1. Sont présents : MM. Bernard, Bonald, Désormaux, Despine. Dumont, Gaillard, Gardier, Grimont, Grivaz, Guerby, Lavorel, Laydernier, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Martin, Murgier, Nanche, Perrin, Sauthier-Thirion. F. Serand, J. Serand. Excusés : MM Buttin, A. Crolard, Gonthier,

les questions d'intérêt général qu'elles désireraient voir porter à l'ordre du jour. Adresser les adhésions à M. le Dr Pittard. 72 Florissant, Genève.

M. Albert Crolard donne connaissance des démarches qu'il a spontanément entreprises près de M. Babelon, président de la Société française des fouilles archéologiques, en vue de solliciter le concours financier de cette société pour des fouilles à entreprendre sur son terrain des Fins. Il y a lieu d'espérer un heureux résultat à ces pourparlers, étant donné l'intérêt que M. Babelon veut bien reconnaître aux recherches déjà effectuées et dont il a pu apprécier l'importance en parcourant les feuilles de l'ouvrage de MM. Marteaux et Le Roux sur Boutae actuellement en cours de publication. La réalisation de ce projet est subordonnée à la décision de la Société française des fouilles. qui attribuerait vraisemblablement les trouvailles au musée d'Annecy ; M. Crolard abandonnant gracieusement tous ses droits sur les objets trouvés, en faveur de nos collections publiques.

Le Président loue hautement la généreuse initiative de M. Crolard et lui adresse les vifs remerciements de la Florimontane.

M. Le Roux expose, au nom de M. Marteaux et au sien, l'état d'avancement de leur ouvrage, qui est arrivé à ce jour au nombre de 225 pages de texte et de 62 planches.

Le Conseil d'Administration a décidé de présenter M. Gave, botaniste savoyard. en qualité de membre d'honneur. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cette distinction, que la Florimontane est heureuse de concéder à M. l'abbé Gave, est la récompense d'une longue vie de travail et de recherches scientifiques. Ce botaniste distingué, qui fut pendant de longues années Rédemptoriste à Contamine-sur-Arve, a parcouru toute la Haute-Savoie dont il a étudié la flore avec patience et sagacité. Par des exsiccata adressés à des savants de tous pays, il a largement contribué à faire connaître les richesses floristiques de nos hautes et basses montagnes. La *Revue Savoisienne* a publié, ces dernières années, sa remarquable *Flore populaire de la Savoie*, qui fut couronnée par l'Académie de Savoie. Aussi l'Assemblée générale de la Florimontane a-t-elle accueilli avec empressement la proposition de son Conseil d'Administration.

La parole est donnée à M. Gardier pour la lecture du Compte-Rendu financier de l'exercice 1911.

RECETTES :

Encaisse au début de l'exercice	1.510 68	
Intérêts de fonds placés	73 19	
Cotisations	1.512 25	
Abonnements à la *Revue*	309 25	
Publicité : Annonces dans la *Revue*	30 »	
Produit de ventes de publications	537 85	
Retrait d'avances	19 20	
Remboursement de quote parts (Fête du soixantenaire)	188 »	
Profits divers	9 90	
TOTAL	4.190 32	
POUR MÉMOIRE :		
Concours de Folk-Lore	200 »	
Concours Andrevetan, Poésie	600 »	
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	4.990 32	4.990 32

DEPENSES :

Service de la *Revue* :			
	Factures Abry	1.368 60	
	Factures Caboud	35 »	1.431 35
	Clichés	27 75	
Bibliothèque. —	Abonnements	52 20	
	Assurance	11 »	
	Achat de livres et documents	12 95	85 25
	Imprimés	9 10	
Boutae. —	Clichés	163 30	
	Plans	7 25	381 30
	Impression	210 75	
Archives			36 10
Correspondance du Bureau pour la *Revue*			42 30
Frais de recouvrements			42 70
Matériel			9 40
Impression des Statuts			44 »
Imprévus (Fournitures de bureau, Cartons, etc)			37 55
Envois d'Imprimés, Rapports et divers			4 15
Avances à l'occasion de la Fête du Soixantenaire.			273 50
Avances recouvrées		19 20	
TOTAL		2.406 80	
POUR MÉMOIRE :			
Concours de Folk-Lore		200 85	
Concours Andrevetan, Poésie (1911)		602 15	
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES		3.209 80	3.209 80
Encaisse au 10 janvier 1910			1.780 52

Livrets de Caisse d'épargne	1.771 99
Numéraire	8 53
TOTAL DE L'ENCAISSE	1.780 52

Ces comptes, visés par les vérificateurs des écritures. sont approuvés à l'unanimité.

Le Trésorier expose ensuite le projet de budget pour 1912, tel qu'il a été élaboré par le Conseil d'Administration :

A — RECETTES. — 1° *Ordinaires*

Cotisations	1.600 »	
Abonnements	300 »	
Publicité. Annonces	40 »	
Vente de publications	100 »	
Intérêts de fonds placés	60 »	
2° *Extraordinaires :*		
Prélèvement sur la réserve facultative résultant des économies. (Décision du Conseil d'administration)	679 »	
Total des Recettes	2.779 »	2.779 »

B. — DEPENSES — 1° *Ordinaires :*

Frais généraux :		
Recouvrements	45 »	
Correspondance	45 »	135 »
Fournitures de bureau	45 »	
Revue Savoisienne :		
Impression	1.500 »	
Clichés	90 »	1.590 »
Bibliothèque et Archives :		
Assurance	11 »	
Matériel et mobilier	50 »	
Abonnements	80 »	266 »
Achat de livres et documents.	40 »	
Reliures, cartons, etc.	85 »	
Frais de souscription et réception		40 »
Dépenses diverses et imprévues		42 »
Réserve légale (1/10 de l'excédent des ressources annuelles)		27 »
2° *Extraordinaires :*		
Publication de mémoires. Ouvrage sur Boutae. Impression et clichés	654 »	
Plaque commémorative	25 »	
Total des Dépenses	2.779 »	2.779 »
Balance		» »

Ce budget, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le Président adresse de vives félicitations au dévoué trésorier.

M. Moutte adresse sa démission, en raison de son état de santé qui l'empêche de prendre part aux réunions.

Il est procédé ensuite, aux termes des statuts, au renouvellement triennal des membres du conseil d'administration désignés l'année dernière par voie de tirage au sort. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. A. Crolard, Désormaux, Le Roux et Nanche sont réélus.

M. Jean Revil présenté à la dernière réunion est élu membre actif.

M. J. Serand fait une intéressante proposition relative au concours de Beaux-Arts qui doit avoir lieu en 1912. Ce projet a pour but de remplacer, cette année, le concours de peinture par un concours de composition musicale. Les œuvres primées pourraient être exécutées au théâtre avec le concours des artistes de la ville. Cette proposition mise aux voix est adoptée et le Conseil est chargé d'élaborer le programme de ce concours.

M. Letonnelier annonce qu'il a commencé la rédaction de la table des matières de la *Revue Savoisienne* de 1901 à 1910. Il fait ressortir la complexité de cette entreprise en rendant en passant hommage au travail de M. Marteaux qui a établi seul la table depuis l'origine jusqu'en 1900. Actuellement deux années (1901 et 1902) sont terminées avec un nombre de fiches s'élevant déjà à 3,000. M. Letonnelier fait appel à la collaboration de quelques collègues. MM. J. Serand, Gardier, Nanche et Désormaux consentent à se consacrer à cette tâche et le Président les remercie vivement au nom de la Florimontane.

M. Letonnelier donne lecture de quelques pièces extraites des archives départementales, relatives aux origines et aux étapes du développement du tourisme dans le Haut-Faucigny, depuis l'excursion de Windham et Pockocke à la Mer de Glace (1741) jusqu'à l'époque de la Révolution.

M. Désormaux fait circuler un fascicule-préface à lui adressé par M. Joseph Orsier, et concernant une nouvelle publication périodique que ce dernier va lancer incessamment à Paris. Il s'agit de la *Revue de Savoie*, publication mensuelle dont le premier fascicule est annoncé pour le 15 janvier de l'année courante. L'Académie Florimontane souhaite la bienvenue à la nouvelle revue, qui sera à la fois historique, archéologique, scientifique, économique et littéraire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

***

Les membres du conseil d'administration restent en séance pour l'élection du bureau.

A la suite du dépouillement du scrutin, le même bureau est réélu.

Le programme du concours de composition musicale est établi.

Des questions sont dès maintenant proposées pour le concours d'histoire de 1913 (voir programme du concours p. 15).

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 7 février 1912.

PRÉSIDENCE DE M. GUERBY, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président adresse les plus vives félicitations de la Florimontane à M. François Dupont, récemment promu officier de la Légion d'honneur. Cette très haute distinction vient récompenser le savant éminent qui fait honneur à la Savoie et qui a conquis par sa grande intelligence et son labeur assidu une place de tout premier ordre dans la chimie industrielle. — A M. Louis Dépollier, nommé officier d'Académie. Notre aimable confrère est un publiciste au goût délicat et averti à qui l'on doit de fines chroniques d'art et qui s'est fait remarquer par ses recherches historiques sur la Presse savoyarde à l'époque de l'annexion de 1860.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Gave qui remercie l'Académie de sa nomination en qualité de membre d'honneur.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Jacques Fournier : *La Race chablaisienne dite d'Abondance et de l'Industrie laitière en Haute-Savoie,* 1 vol., Beauvais, 1911.

Ch. Marteaux : *Note sur le Vicus Albinnum, Albens, Savoie.* (Ext. de la *Rev. Sav* , 1911.)

Dr H. Martin : *Présentation d'un crâne humain trouvé avec le squelette à la base du Moustérien de La Quina (Charente).* (Ext. *Bull. Soc. préhist. Franc.*, 1911.)

A. Van Gennep : *Etudes d'Ethnographie algérienne.* Les soufflets algériens, les poteries kabyles, le tissage aux cartons, l'art décoratif. (Ext. de la *Rev. d'Ethnogr. et de Sociologie,* 1911.)

(Dons des auteurs.)

1. Sont présents : MM. Bernard, Bougier, Désormaux, Dumont, Gaillard, Grimont, Guerby, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Martin, Nanche, Revil, F Serand, J Serand Excusés : MM Dépollier et Grivaz.

Cinq documents manuscrits relatifs à la Savoie, et COYER : *Voyage d'Italie*. 2 vol., Paris, 1776, dont le premier renferme quelques lettres écrites sur la Savoie. (Don de M. Emprin, curé de Villaroger, Tarentaise.)

M. DÉSORMAUX présente le premier fascicule de la *Revue de Savoie*. Plusieurs Florimontans sont déjà des collaborateurs de la première heure à cette intéressante Revue.

Le MÊME fait, au nom de M. Mugnier-Pollet, communication de la trouvaille d'une hache en pierre polie qui gisait à côté de quelques débris de poterie, à 2m de profondeur, dans l'argile de Saint-Jorioz, en un point situé à 300m du lac.

Sont présentées les candidatures de Mme Marguerite ORMOND, au château de Crevin, par MM. l'abbé PERNOUD, J. SERAND et LE ROUX ; Nazario ROBERT. ingénieur-professeur à l'Université de La Plata. par MM. Victor ROBERT et LE ROUX.

M. J. SERAND fait au nom de M. L. DÉPOLLIER et au sien la proposition suivante :

L'année 1912 marquera le bi-centenaire de la naissance de J.-J. Rousseau. A Genève et à Paris des comités se sont constitués et se mettront en rapport avec toutes les municipalités des villes françaises où Rousseau a séjourné afin qu'elles participent par l'organisation de fêtes locales à la commémoration de cette grande date. La Florimontane ne pourrait-elle pas, à cette occasion, reprendre et réaliser une proposition déjà votée il y a dix ans, c'est-à-dire apposer une plaque commémorative sur l'emplacement de la maison de Mme de Warens que Rousseau habita? La ville s'associerait sans nul doute à cette initiative en prenant à sa charge les frais d'apposition de cette plaque.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée. Le Secrétaire est chargé de transmettre le vœu à M. le Maire d'Annecy.

Le SECRÉTAIRE donne lecture du programme du concours de composition musicale pour 1912. dont les conditions et la rédaction sont approuvées.

M. LE ROUX fait une communication sur certains *phénomènes de l'époque quaternaire* au Crêt-du-Maure. Il fait circuler une photographie que, sur sa demande, M. Pittier a gracieusement exécutée, d'une moraine profonde qui sera malheureusement avant longtemps, complètement masquée par la végétation. A gauche du chemin du nouveau monastère, s'étalent en effet deux superbes moraines de fond à cailloux striés, reposant sur les surfaces polies et rayées du calcaire urgonien. Un bloc erratique cristallin s'est déposé après la fusion de la glace. à la surface de la moraine.

Ces deux moraines aident à résoudre le problème de la direction du glacier quaternaire qui combla la cuvette du lac d'Annecy jusqu'après la glaciation dite Wurmienne. Leurs axes et leurs lignes de plus grande pente sont dirigées respectivement vers l'O. et le S.-O. ; les rayures concordent aussi avec cette orientation.

Il est donc certain que le glacier du lac venant du Sud, *se déversait latéralement par dessus le Crêt-du-Maure* en se divisant en plusieurs branches secondaires moulées dans les dépressions préexistantes du terrain qu'elles rabotaient. Ces branches se dirigeaient vers le plateau de Seynod, où les restes de la dernière glaciation ont semé leurs débris sous la forme de buttes morainiques confusément alignées.

M. Marteaux continue sa communication sur *les noms de lieux d'origine germanique :*

Mandallaz (Allonzier) *Mandalla* 1386 (Institut genevois, IX, p. 9) Du Cange cite *mandala, mandalus*, couverture de chaume, haie, mais il est probable qu'il s'agit ici d'un nom propre à racine germanique, Mandala (cp. Wandala, *Polypt.*, p. 371) retrouvé dans Mandalfredus. Holder cite en revanche comme celtique Mandalonius dont on peut rapprocher Mandalonus (HPM, I, c. 352) en 1003 [1]. — Margan (Peillonnex) Margandus. le loup illustre; cp. à Frangy, la Margande. — Membert (Entrevernes) Marganberctus, illustre par la force. — Nantoud (Clermont) Nantwaldus, Nantoldus. le chef audacieux. — Remboëx (Reignier) en 1730, *Rambois*, Ragambodus, où *o* tonique libre se diphtongue en *ue*, écrit *oe* = *oi* ou se continue par *o*(z) [2]. — Renouz (Sallanche) Ragenoldus, le chef du conseil. — Rezier (Fessy) *Rizier* 1238 *Inv. de S.-J. d'Aulps* n° 861, *Risharius ; cp. Risoaldus, Risoud (Desingy) ; corrig. RS. 1894, 273. — Rolland (Marlioz) Chrodo, — puis Rotlandus, (qui est originaire d'une) terre glorieuse.

Thiez-sur-Arve. Parmi les villas attribuées à Thiedberge par Lothaire en 866 figure une villa *Todacium* [3], donnée ensuite en 879 par Boson, roi d'Arles, à l'abbaye de Tournus, sous la forme *curtem Tudesio,* avec d'autres propriétés déjà mention-

1 C'est abusivement qu'on appelle Mandallaz la montagne de la Balme de Sillingy, cette erreur a entraîné celle d'attribuer à la rue de l'Abattoir le nom d'avenue de Mandallaz, laquelle du reste ne conduit à rien.

2. Cf. Devaux , *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné sept.*, n°s 43, 45.

3. D'après la lecture de M Bruchet, voir la photographie de la charte de Parme à nos Archives départementales. Il semble que le nom, d'abord omis par le scribe, ait été placé après une villa du pays de Lausanne.

nées dans le précédent parchemin et situées dans le comté de Genève. M. L. Lex [1] y a vu à tort Le Thuet (Pontchy), et le Regeste genevois (p. 30), Thusy. En réalité, en s'en tenant à la forme *Tudesium*, celle-ci représenterait un nom d'homme. Theodisius, confondu par le scribe de 866 avec Theodasius, et que l'on retrouverait dans Thiez, près de Cluses, ancienne villa romaine [2]. — Vallon (Bellevaux) *eremus Valonis* 1138 (Mém. Acad. de Savoie, s. 2, II, p. 271, 272, suiv.) ; Valonnet, *alpem que vocatur Valonnet* 1138 (id.), *Valonetz* 1358 (id., p. 294), de Walo et du diminutif Walonellus. A Samoëns, Vallon, *a loco Vallonis* 1234 (SHAG, XV, p. 52). — Vaudry (Marigny-Saint-Marcel) Waldricus, puissant par le pouvoir. — Vautrans (aux), à Montriond, de Waltramnus *(Polypt.*, p. 338). le corbeau chef. — Verbouz (Arcine, Annecy-le-Vieux), Warboldus, le hardi de la défense; cp. le n. d'h. *Warbos* 1235, SHAG, IV, doc., p. 58. — Véron (Lugrin). autrefois *Verhons*, *Hons*, en 1306 (RS, 1897, 163 ; cp. p. 113), de Odo, nom familier dérivé de la racine *aut*, richesse. — Werthier (Doussard), Waltharius, puis *Wert*. — *Simone de Verterio*, 1265 (HPM. I, C. 1471), paraît avoir été un seigneur de Verthier non mentionné par le Regeste ; en 1305, *Verters*, SHAG, XIV, p. 470, n° 399. — Vion (le), à Sciez, *aquam que vocatur Viuns*, 1264, Mém. Acad. Chablais, VII, doc. 4 ; cp. n. d'h. *Wionus*, fin du xe siècle, Ch. de Cluny, II ; fém. la Vionnaz (Allinge). Vion se retrouve à Bonneville, Chapelle Saint-Maurice, Talloires. — Voillemars (Saint-Martin-sur-Arve), Willimarus, illustre par la volonté. — Vougy (Scionzier), Vulfgarius, la lance du loup ; cp. *Vulgerium*, 997 (Ch. de Cluny, III, n° 2419). — Vougron (Féterne), familier de Vulgrinus. — Vuarrier (Cruseilles, Feigères), de Warharius, le guerrier de la défense ; fém. la Vuarrière (Saint-Julien). — Yeumaz (montagne d'). à Mégevette, *Diuma*, *Dielma* au lieu de *Dietma*, 1103 (Mém. de l'Acad. de Savoie. s. 2, II, 297, append., et 301), *Dioma*, 1180 (Acad. Salés., II, 277), *Demuam (?)* (Mém. de l'Acad. de Sav., id., 276), *Dyumam*, 1358 (id., 294), montagne d'*Ejoumaz*, 1620 (Inv. de Saint-Jean d'Aulps, n° 485) ; cp. le n. d'h. Dielmus, 1186 (SHAG, IV, doc., p. 13), peut-être pour Dit-helmus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

1. Archives de Saône-et-Loire : *Docum. origin. antérieurs à l'an 1000* (Mém. de la Soc. d'Archéol. de Châlon, VIII, 1888)

2. RS, 1908. 42. Autres formes (RS, 1900, 22). *Tyes*. 1155, *Ch de l'abb. de Cluny*, v, n° 4375 ; *Thyez*, 1198, Guichenon, *Bib. sebus*, 1, 20.

Séance du 6 mars 1912

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le PRÉSIDENT transmet les chaleureuses félicitations de l'Académie à ceux de nos collègues à qui des distinctions viennent d'être accordées.

MM. ROBERT Victor et GARDIER ont été nommés chevaliers du Mérite agricole. Ce sont deux florimontans sympathiques entre tous : le premier, toujours dévoué aux œuvres agricoles et de solidarité; le second, dont tous ont pu apprécier le zèle dans le classement de la bibliothèque et dans la gestion de nos finances, et qui est en même temps trésorier de la société des Amis des Arbres.

Les palmes académiques viennent aussi d'être justement décernées à M. l'Intendant GRIMONT, officier très distingué, qui fut chargé pendant longtemps d'un cours d'enseignement technique aux officiers de réserve.

Enfin M. DÉSORMAUX a été tout dernièrement élu membre agrégé de l'Académie de Savoie, qui a ainsi donné un précieux témoignage d'estime à notre collègue dont l'œuvre philologique est hautement appréciée dans le monde savant.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus.

Sur la proposition de M. DÉSORMAUX, l'échange de la *Revue Savoisienne* est décidé avec la *Revue de la Société internationale de Dialectologie romane*, éditée à Hambourg (secrétariat) et dont le siège social est à Bruxelles.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, Mme ORMOND et M. Nazario ROBERT sont élus membres effectifs de la Florimontane.

M. LE ROUX fait une communication sur l'existence d'une *phase industrielle du cuivre* qu'il a pu constater chez les palafitteurs préhistoriques du lac d'Annecy, à la fin de l'époque de la pierre polie. La station dite de l'Ile des Cygnes ou du

[1] Sont présents : MM. Désormaux, Dumont, Gardier, Genevois, Grimont, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Nanche, Perrin, Revil, F. Serand, J. Serand. Excusés : MM. Guerby, A. Crolard, Gaillard, Martin.

Port est une palafitte néolithique très pure [1]. On y recueillit autrefois un superbe outillage de silex taillés, de haches polies, et un grain de collier en cuivre pur que l'on crut être en bronze [2]. D'autre part, à Sevrier, on découvrit, il y a une trentaine d'années, une hache plate qui fut cataloguée coin en bronze [3], mais qui, en réalité, est en cuivre presque pur.

Ces deux objets ont appartenu aux Lacustres d'Annecy, à une époque où la civilisation égéenne commençait à disséminer ses produits ou du moins à faire connaître la métallurgie du cuivre, et plus tard celle du bronze. Les alliages devinrent ensuite communs, en raison des relations commerciales avec les pays producteurs d'étain de l'Europe occidentale. Ces relations assez lointaines sont prouvées par la présence d'un grain de collier en ambre (station du Port) et d'une coquille méditerranéenne *(Cyclonassa neritea)* perforée comme grain de collier (station de Vieugy), l.d. sous les Guerres.

La présence dans nos stations de nombreuses haches polies, puis l'apparition d'abord sporadique du cuivre et l'usage progressif du bronze, démontrent la continuité de culture entre les périodes du Néolithique et du Bronze.

La découverte récente d'une hache polie en chloromélanite du même type, trouvée à Saint-Jorioz et communiquée par M. Mugnier-Pollet, qui avait déjà offert une hache en euphodite recueillie dans la même localité, vient s'ajouter à la liste des nombreuses haches polies de la station du Port. Celles-ci marquent la dernière phase du Néolithique par le choix des matériaux en pierres rares et par leur taille spéciale.

Les préhistoriques de la Haute-Savoie étaient probablement ces Ligures préceltiques, brachycéphales, qui ont été la souche des populations savoyardes actuelles. dont le type anthropologique a survécu sans avoir jamais été submergé par les vagues successives des immigrations.

Il est curieux de penser que nos ancêtres lacustres néolithiques étaient contemporains de l'antique bourgade de Troie (Hissarlik I). de la fondation de Babylone par Nimroud et de l'ancien Empire (XIIe dynastie égyptienne), c'est-à-dire vivaient au milieu du troisième millénaire avant J.-C. Ils étaient en possession du cuivre, connaissaient l'agriculture, élevaient des animaux domestiques (bœufs à cornes courtes. ancêtres de la

1. M. Le Roux et Ph. Guinier : *La Palafitte néolithique du lac d'Annecy*. — Congrès préhistorique. section de Chambéry. 1908. p. 547.
2. E. Serand . *Palafittes du lac d'Annecy*. Rev. Sav , 1884. p 101
3. L Revon : *La Haute-Savoie avant les Romains*. Annecy, 1878. p. 34, fig 128.

race tarine), cultivaient la vigne (nombreux pépins trouvés dans les fonds de cabanes lacustres) [1].

C'est donc, aujourd'hui où le problème du cuivre est à l'ordre du jour, une constatation intéressante à faire, celle de l'existence, au bord de notre lac, d'une période initiale de l'industrie métallurgique représentée par le cuivre pur, qui a commencé à la fin du Néolithique et s'est confondue avec l'aurore du Bronze.

En attendant la publication d'un travail d'ensemble qu'il prépare, M. Le Roux propose l'essai suivant de chronologie pour les palafittes du lac d'Annecy, en appliquant les coupures établies par Montelius [2] et Déchelette [3] pour l'Europe occidentale. Ces subdivisions résultent du synchronisme des types industriels, de leur association, jalonnée par les découvertes de Troie, de Mycènes et de Suze :

Station du Port ou de l'Ile des Cygnes. — **Néolithique et Cuivre.** — Types industriels : grandes lames et pointes en silex, silex minuscules, haches polies en roches exotiques. perle d'ambre, grain de collier en *cuivre*, hache en *cuivre* de Sevrier, 3.000 à 2.500 ans av. J.-C.

Station de Veyrier (sous les Guerres). — **Fin du Néolithique et Bronze II.** — Hache plate en bronze à bord faiblement relevé et à tranchant semi-circulaire. hache en pierre polie de la Margeria, 2.500 à 1.900 ans av. J.-C.

Station du Roselet — **Bronze III.** — Fusaioles en terre. vases à anses et à incisions, à supports en couronne, bracelet tordu. anneau en lignite, 1.900 à 1.600 ans avant J.-C.

Station de Châtillon. — **Bronze III-IV.** — Bracelets ouverts. couteau faucille à douille (Br. IV), 1.600 à 900 ans av. J.-C.

Les phases industrielles du Bronze III-IV ont subsisté longtemps dans notre pays, probablement jusqu'au deuxième âge du Fer (début de La Tène). C'est de cette longue période du Bronze que dateraient les cachettes de fondeurs de Meythet, de Menthon (faucilles Bronze III), et peut-être aussi la sépulture de St-Ferréol.

M. Letonnelier fait une communication sur les variations du front des glaciers du Mont-Blanc au XVIIe siècle. (Paraîtra dans l'un des prochains fascicules.)

Le même donne lecture de deux textes, l'un du XVIIe, l'autre du XVIIIe siècle, contenant le mot *luge :*

1. M Le Roux et Ph. Guinier : loc. cit
2. O. Montelius : *La Chronologie préhistorique en France et en d'autres pays celtiques*. C. R de l'Assoc. fr. pour l'av. des Sc., Paris; 1900
3. J. Déchelette : *Manuel d'Archéologie préhistorique*, tome II, p. 105.

1670 ... pourveu qu'il leur soit permis (aux habitants de Chamonix) ainsy quils protestent, de prendre en ladicte bampnie touttesfois et quantes que bon leur semblera du prives et minus estervet, sans en habuser, sinon tant seullement avec le paillet, et non avec bestes de voyctures, *loeges*, ny porter... (Arch. commun. de Chamonix, DD.)

1752, 9 déc. ... Je vous priay par une lettre que je vous ecrivi le 7 de ce mois de consinier la pierre de pretendu cristal que vous avez fait tirer chez vous pour le service, mais comme le temps présent paroit propre pour être voituree icy par le moyen d'une *lege*, vous me fairés un sensible plaisir de me lenvoyer bien conditionnée au plus tot... (Arch. dép. de la Haute-Savoie, C. 143, n° 779)

M. Marteaux ajoute que le mot *luge* est latinisé en 1400 *(Prieuré de Chamonix*, Acad. de Savoie, Doc. III, p. 357) sous la forme *unius lugie*.Il existe même un *rochacium de Lugeressia* 1370 (id., n° 94, p. 255) où le dernier mot pourrait s'expliquer par **lubricaricia*, si l'on admet l'étymologie de M. A. Thomas (*Nouveaux Essais*. p 292) ; v. aussi Constantin et Désormaux : *Dict. Savoy.* : Désormaux : *Rev. de Philologie fr.*, XX, p. 175).

Le Président rappelle le succès obtenu par M. Letonnelier dans sa conférence au théâtre, le dimanche 18 février, *Annecy pendant la Révolution*, qui fut très appréciée et lui adresse les félicitations de la Florimontane.

Au sujet des feux de joie, connus sous les noms d'*ébô, fâlïĕ* ou *brandons*, que les enfants de nos campagnes ont l'habitude d'allumer chaque année dans la soirée du premier dimanche de carême, après avoir perçu les *alouïĕ*, M. J. Serand donne lecture de l'extrait suivant des délibérations municipales d'Annecy, qui prouve que cette très ancienne coutume était observée officiellement autrefois dans notre ville :

« Ce jour d'huy lundy sixiesme mars 1634, la fallie a esté « faicte et monseigneur le marquis de Saint-Sorlin y mit le feu « et après partit pour aller par la ville dès le chasteau.

« Le s[r] de Boisy capitaine de ville avec Messieurs les scindics « l'accompagnant et après la dicte fallie fut mis le feu au feu « d'artifice et fit on descendre un Jupiter par une corde, dès « la grande tour du chasteau jusque près la porte. Ce fut un « nommé Albert Mestral, charpentier, qui pour récompense de « ce, a esté passé bourgeois gratis. »

M. Marteaux fait la communication suivante :

Campus, c'est la plaine surtout cultivée, opposée aux hauteurs ; en particulier, la partie de la propriété réservée à la culture des céréales ; il est devenu par suite un nom de propriété ; ici il peut désigner des terres défrichées dans la montagne : les Champs (Veyrier), *Campi*, xve siècle (Archiv. dép., *Inv.*, E).

Le dérivé *campellus* se dit, avant le xᵉ s., d'un petit plateau, comme Champel (Genève), *a ruina de Champeiz*, xiiiᵉs. (SHAG, VII, 318) et aux Pratz, Messery, Saint-Nicolas-de-Véroce. *Campania* désigne un territoire uni et plat, une grande plaine, comme Champagne, entre le Salève, le Rhône et le mont Vuache, 1201 (SHAG. II, 54. *Reg. genev.*. p. 461), entre Rumilly et Hauteville et à Reignier. — On trouve *campus*, accompagné d'un adjectif pour désigner une propriété d'après une caractéristique du sol : *bellus c.*, Béchamp (Les Clefs) ; — *bonus*. Chambon (Peillonnex) ; *calidus*, Chochamps (Saint-Martin-du-Mont) ; *curtus*, Corchamp (Sallenôve) et Champcourt, pat. *Çhancot* (Alex, etc.) ; *curvus*, Champcourbe (Epagny) ; *dolens*, Champdolent (Amancy, Passy), ancien cimetière ; *frigidus*, Champfroid (Chilly. Ferrières) ; *furcutus*, Champfourchu (Balme-de-Sillingy) ; *grandis*, Granchamp (Groisy) ; *longus*, Champlong, pat. *Chalon* (Argonnex, Mésigny) ; *malus*, Malchamp (Feigères). *Malocampo*, 1399 *(Instit. genev.*, IX, 26) (et à Montagny, Orcier), Machamp (Chilly, Samoëns) ; *munitus*, Chamonix, en 1090 (Guichenon : *Bibl. Sebus.*, I. 49) ; *planus*, Champlan (Passy) Planchamp (Annemasse) et Champlat (id.) ; *surdus*, Champsourd (Clermont) ; cp. *vallis surda*. en 1047 (HPM, I, col. 563) ; *vetus*, Champvieux (Contamine-sur-Arve). — On le trouve aussi suivi d'un nom de propriétaire dans Champbellon (Faverges), *c. Bellonis*, de Bello ; Champbillion (Gruffy), *Billionis ;* Champeron (Scionzier), *Petronis*, ou Champeroux (Marnaz), *Hariulfi* ; Champfoiun (Pers-Jussy), *Fodini ;* Chanqueber (Faverges), *Godeberti ;* ainsi que dans Chamenard (Machilly), *Magenardi ;* Chamenou (Allinges), *Magenulfi* ; Charandon (Brenthonne), *Randonis*. Champallier, loc. disparue de Sillingy, paraît être le *campus Aliacus* de 1039 *(Ch. de l'abb. de Cluny*, IV, nº 2928) où *Alliacus*, dérivé d'Allius, s'accorde comme adjectif avec *campus*. *Champellié*, 1730 (Cercier), peut être un *c. Acleharii*.

M. Nanche, à une demande de M. Marteaux, répond qu'en patois, une *pîră sordă,* c'est une pierre, un rocher qui fait écho. Par suite, un champ sourd serait un champ où l'on entend l'écho [1].

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 3/4.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

1. Cf. Constantin et Désormaux : *Dict. Savoyard*, p. 318, v° *pîră*.

ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

avec la participation de la Ville d'Annecy

FONDATION ANDREVETAN (1912)

39e Concours de Poésie et 13e Concours de Beaux-Arts

Les Concours de 1912 sont consacrés à la Poésie et aux Beaux-Arts; 200 francs sont affectés à la Poésie et 400 francs aux Beaux-Arts.

Sont admis à concourir : 1° Les *étrangers* qui sont membres honoraires effectifs ou correspondants de l'Académie Florimontane; 2° tous les Français *excepté* les membres de l'Académie Florimontane ainsi que les personnes qui ont fait partie de cette dernière et dont la démission remonte à moins de quatre années révolues au moment de l'ouverture des Concours.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un Concours Andrevetan ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Les œuvres devront parvenir franco au Secrétaire de la Florimontane (Hôtel-de-Ville), pour le 30 octobre 1912, dernier terme pour la réception.

POÉSIE.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents : seront exclues cependant les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique. Le nombre minimum des vers en une ou plusieurs pièces, est fixé à cent. Les travaux devront être composés en langue française ou en patois savoyard.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus. Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualités et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, *en-dessous de l'épigraphe*, la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Chaque auteur pourra également pour le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits *resteront acquis aux archives de l'Académie* ; les auteurs pourront en prendre copie.

BEAUX-ARTS.

Le Concours de Beaux-Arts de 1912 est consacré à la **MUSIQUE.**

Somme attribuée à ce concours : 400 francs.

Les œuvres musicales présentées devront se rapporter à l'un des trois genres ci-après :

a) Composition pour orchestre symphonique, partition d'orchestre et réduction au piano. — Dans le cas où l'Académie Florimontane croirait devoir faire exécuter à Annecy les œuvres couronnées, l'auteur sera tenu de mettre à sa disposition les parties séparées nécessaires

b) Musique de chambre ; trio ou quatuor, ou quintette pour cordes ou pour piano, partition et parties séparées.

c) Composition pour orgue.

Les envois porteront une épigraphe (devise) qui sera répétée à l'extérieur d'une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualité et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, en-dessous de l'épigraphe, la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été encore présentée à aucun concours. Les divers envois d'un auteur pourront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des œuvres présentées.

Les manuscrits seront renvoyés aux auteurs sur leur demande et à leurs frais.

Les œuvres musicales devront être envoyées franco au Secrétaire de l'Académie Florimontane, à l'Hôtel-de-Ville d'Annecy, avant le 15 octobre 1912, dernier terme pour la réception.

Programme du Concours d'Histoire de 1913

(Prix : 400 francs.)

Questions proposées :

1° Etudier la langue et le style d'un écrivain savoyard ;

2° Etudier l'un des parlers locaux de la Savoie : vocabulaire, morphologie, syntaxe;

3° Monographie d'une commune de la Haute-Savoie;

4° Etablir la statistique des trouvailles préhistoriques et gallo-romaines en Haute-Savoie et porter les localités sur une carte à grande échelle;

5° Biographie d'un Savoyard.

Le Programme détaillé sera publié en 1913.

Jean-Jacques Rousseau en Savoie

L'IDYLLE DES CERISES

Notes et Documents

ECRIRE quelque chose de nouveau au sujet des Confessions de Jean-Jacques Rousseau pourra paraître téméraire, après tant de travaux consacrés à son existence tourmentée et vagabonde. Cependant, une page de ce livre semble avoir été négligée par les érudits et les chercheurs ; la page la plus belle, peut-être, entre toutes, par le charme délicieux et troublant qui s'en dégage, comme un lointain parfum d'innocence et d'amour...

Nous voulons parler du récit de la promenade à Thônes avec Mlles Galley et de Graffenried.

Sans doute, des écrivains comme Jacques Replat, Francis Wey, Raverat, Th. Dufour, F. Mugnier [1] et d'autres encore, en rappelant cet épisode, ont essayé d'en fixer certains points, mais, à défaut de documents ou de renseignements précis, ils ont dû rester dans le domaine des conjectures et des hypothèses.

Ainsi, par exemple, quelle date faut-il assigner à cette journée heureuse de la vie de Rousseau ? En quel endroit a-t-il rencontré ses deux aimables compagnes et traversé un ruisseau « ayant de l'eau jusqu'à mi-jambes » ? Quelle était cette demoiselle Galley à qui il eût voulu jeter ses lèvres ? Et l'idylle du cerisier elle-même, ne serait-elle, comme on l'a supposé, qu'une invention de son imagination ?...

Ces questions, que l'on se pose encore aujourd'hui, nous

1. Jacques REPLAT : *Bois et Vallons*, Annecy, 1864, p. 211. — Francis WEY : *La Haute-Savoie, Récits d'histoire et de voyage.* (Paris, 1865, p. 173 et s.) — A. RAVERAT : *Haute-Savoie; promenades historiques, pittoresques et artistiques en Genevois, Semine, Faucigny et Chablais.* (Lyon, 1872, p. 143 et s.) — Théophile DUFOUR : *Jean-Jacques Rousseau et Mme de Warens. Notes sur leur séjour à Annecy d'après des pièces inédites.* (Annecy, 1878, p. 10 et s.) — F. MUGNIER : *Madame de Warens et J.-J. Rousseau. Etude historique et critique.* (Paris, 1891, p. 70 et s.)

avons cherché à les élucider, du moins dans la mesure où cela peut être possible.

Nous avons, dans ce but, fouillé de nombreux minutaires de notaires — ces archives de la vie familiale d'autrefois — ; consulté des plans, des généalogies, compulsé des rapports administratifs de l'époque et ce sont les résultats de ces recherches que nous allons exposer dans cette modeste étude.

Pour procéder avec clarté et méthode, nous suivrons Rousseau pour ainsi dire pas à pas depuis son départ d'Annecy jusqu'à son retour, en reproduisant, par tranches et en italiques, le texte des Confessions que l'on voudra bien nous pardonner de disséquer ainsi. Nous présenterons, au fur et à mesure, les documents ou indications que nous avons pu découvrir et qui sont de nature à corroborer le récit et nous tâcherons, enfin, de tirer les conclusions les plus vraisemblables là où le doute pourrait subsister [1].

Et, tout d'abord, il convient de rectifier, ici, une erreur commise par Rousseau en ce qui concerne l'année pendant laquelle il est allé à « Toune ».

En plaçant son récit au commencement de la première partie du livre IVe des Confessions [2] consacré aux années 1731 et 1732, il laisse supposer que la promenade à Thônes a eu lieu en 1731. Or, il se trompe d'une année, comme on le verra plus loin.

Ceci, d'ailleurs, ne doit pas surprendre, car il a, lui-même, pris soin de nous mettre en garde contre les erreurs possibles de sa mémoire : « *J'écris absolument de mémoire, sans monuments, sans matériaux qui puissent me la rappeler. Il y a des évènements de ma vie qui me sont aussi présents que s'ils venaient d'arriver ; mais il y a des lacunes et des vides que je ne peux remplir qu'à l'aide de récits aussi confus que*

1. Nous remercions bien cordialement nos amis, MM. Marc Le Roux, conservateur du musée d'Annecy, qui a bien voulu, de sa plume alerte, exécuter spécialement les dessins que l'on trouvera dans le texte; E. Perrier de la Bâthie, ingénieur agricole à Ugines, qui nous a communiqué avec une très grande amabilité, le tableau de la cueillette des cerises ; F. Perpéchon, bibliothécaire-archiviste de la ville de Chambéry, aux patientes recherches de qui nous devons des renseignements sur Mlle Sautet.

Que MM. Binvignat, Pochat Baron, Veyrat et Vacherand, de Thônes, reçoivent également nos sincères remerciements.

2. Le récit de « *l'Idylle des Cerises* » étant entièrement compris dans le livre IV de la 1re partie des *Confessions*, nous ne donnerons pas de nouvelle référence pour chaque extrait.

le souvenir qui m'en est resté. J'ai donc pu faire des erreurs quelquefois.... [1] »

C'est au retour de son voyage à Lyon avec Nicolas Le Maître, maître de musique de la cathédrale d'Annecy, qu'il a fait sa promenade à Thônes. On sait qu'à la suite d'une discussion avec l'abbé de Vidonne, chantre du chapitre de Saint-Pierre, Le Maître s'enfuit d'Annecy, emportant sa musique, pour laisser les chanoines dans l'embarras au moment des fêtes de Pâques, où l'on avait le plus besoin de lui et de ses cahiers. Sur le conseil de Mme de Warens, qui avait, comme on le croit. des raisons pour l'éloigner d'elle, Jean-Jacques accompagna son professeur à Lyon où il l'abandonna deux jours après leur arrivée pour revenir en toute hâte à Annecy [2].

Pendant ce temps, Mme de Warens était allée à Paris et l'on sait par plusieurs lettres échangées au sujet de ce voyage et publiées depuis, qu'il eut lieu en 1730 [3].

Ne pouvant retourner habiter à la maîtrise [4] qu'il avait désertée avec Le Maître dans des conditions si bizarres, ni chez Mme de Warens, qui était absente d'Annecy [5], Rousseau demanda à son ami Venture de partager sa chambre. Ce dernier habitait chez un cordonnier « *plaisant et bouffon personnage* » dont nous n'avons pas encore pu identifier le nom ni la demeure.

Venture était en ce moment « *brillant et fêté dans tout Annecy ; les dames se l'arrachaient* ». Pendant ce temps Jean-Jacques n'étant plus séminariste [6], ni enfant de chœur à la

1. *Confessions*, 1re partie, livre III.

2. Rousseau a accusé le P. Caton. cordelier, et l'abbé Dortan, chanoine de la métropole et comte de Lyon, d'avoir fait saisir dans cette ville, pour le chapitre de Saint-Pierre, la musique de son professeur Le Maître Or cet abbé était, très probablement, le même François de Gruel de Dortan. né à Annecy le 1er décembre 1706, pour lequel Mgr de Bernex, évêque de Genève. signa une lettre de dimissoire. le 17 décembre 1730.

3. Voir notamment : Burnier : *Histoire du Sénat de Savoie*, tome II, p. 48. — F. Mugnier : *Madame de Warens et J.-J. Rousseau*, p. 83 et s. — Albert Metzger : *La Conversion de Mme de Warens*, Paris, S D., p. 215 et s.

4. Il habita la maison de la *Maîtrise*, actuellement n° 13 de la rue J.-J. Rousseau, d'octobre 1729 au 2 ou 3 avril 1730.

5. L'habitation de Mme de Warens, qui a été démolie en 1784, était située à l'endroit occupé actuellement par le grand escalier et la loge du concierge de l'ancien palais de l'évêché, rue J.-J Rousseau Voir à ce sujet, *Revue Savoisienne*, 1899, p. 304 et s., ou J. Serand : *L'Habitation de Mme de Warens a Annecy* (Broch in-8, Annecy, 1900).

6. Pendant son séjour au séminaire d'Annecy, du printemps à la fin septembre 1729, J -J Rousseau aurait habité, d'après une ancienne tradition. la chambre du second étage qui porte le numéro 48 et dont la fenêtre est la 5e à partir de l'angle sud est de la façade regardant la montagne. Voir a ce sujet . *Bulletin de l'Association Florimontane d Annecy*, 1855, p. 245.

Maîtrise, ne savait que faire. Dans son désœuvrement il alla se promener dans la direction de Thônes ce matin où « l'aurore lui parut si belle » : « *et moi j'allais me promener seul, méditant sur son grand mérite, admirant, convoitant ses rares talents. et maudissant ma maussade étoile qui ne m'appelait point à cette heureuse vie* [1] ! »

Il est donc ainsi établi que la journée des cerises appartient à l'année 1730.

Le Départ

« *L'aurore un matin me parut si belle, que m'étant habillé précipitamment je me hâtai de gagner la campagne pour voir lever le soleil. Je goûtai ce plaisir dans tout son charme; c'était la semaine après la Saint-Jean. La terre, dans sa plus grande parure, était couverte d'herbe et de fleurs; les rossignols, presque à la fin de leur ramage. semblaient se plaire à le renforcer : tous les oiseaux, faisant en concert leurs adieux au printemps, chantaient la naissance d'un beau jour d'été, d'un de ces beaux jours qu'on ne voit plus à mon âge, et qu'on n'a jamais vus dans le triste sol où j'habite aujourd'hui* [2] ».

. . . . . .

Nous connaissons l'année, essayons maintenant de trouver le jour de la promenade.

Notre regretté père, Eloi Serand, qui avait cherché à fixer ce point de l'histoire de Rousseau pendant son séjour à Annecy, a cru pouvoir indiquer le 29 juin en se basant sur les faits suivants [3] :

Il existe au dépôt des archives départementales de la Haute-Savoie un registre tenu par les employés du cadastre qui travaillaient en 1730 à la confection des mappes cadastrales dans la région de Thônes et intitulé : « JOURNALIER DES GÉOMÈTRES

1. *Confessions*, 1re partie livre IV.

2. A Wootton, en Staffordshire, où il habita de janvier 1766 à mai 1767. Voir à ce sujet : *Pèlerinages historiques et littéraires : Alfieri et Rousseau*, par William HOWVIT, *Revue Britannique* de mars 1841.

3. Th. DUFOUR : *J. J. Rousseau et Mme de Warens*, p. 10 — *Gazette anecdotique*, publiée par G. d'HEYLLI. 1833. n° 12, p. 374

DU DÉPARTEMENT DU Sr ROGGIERI DÉLÉGUÉ POUR LA MENSURATION GÉNÉRALE DE SAVOIE, COMMENCÉ EN DÉCEMBRE 1729 [1]. »

Sur ce registre, chaque géomètre a indiqué pour les jours ouvrables, l'emploi de son temps ou les motifs qui l'ont empêché de travailler sur le terrain. On trouve ainsi les mentions suivantes : « TRAVAILLÉ LA MOITIÉ DU JOUR LE RESTE PLUYE » « TRAVAILLÉ EN CAMPAGNE » « PIOGGIA [2]. » Pour les dimanches ou jours fériés (nombreux à cette époque), il n'y a pas de mention ou bien « FESTA DI DOMENICA » (fête du dimanche), « FESTE DE DIEU », etc.

Rousseau a écrit : « *C'était la semaine après la Saint-Jean.* » Or, en 1730, le 24 juin, fête de la Saint-Jean, tomba un samedi. Il faut donc chercher entre les dimanches 25 juin et 2 juillet un « beau jour d'été ».

Si l'on se reporte aux indications du registre cadastral, on remarque que le temps a été mauvais dès le 16 juin ; que pendant la semaine qui nous occupe il a plu une partie de la journée des lundi, mardi, mercredi et vendredi. Le jeudi 29 juin, fête des SS. Pierre et Paul, chômée en Savoie, les géomètres n'ont pas travaillé et ont simplement inscrit sur leur registre « FÊTE DE SAINT PIERRE », sans aucun renseignement touchant le temps qu'il a fait.

De là, la supposition que la promenade a pu avoir lieu le 29.

Nous ne croyons cependant pas pouvoir adopter cette date et voici pour quelles raisons :

1° Nous n'avons aucune preuve qu'il a fait beau le 29, puisqu'il est seulement indiqué sur le registre du cadastre que ce jour-là était chômé; mais, par contre, nous savons que le samedi tous les géomètres ont travaillé pendant la journée entière, par la mention du registre « TRAVAILLÉ », sans indication de pluie. C'était donc un « *beau jour d'été* ».

2° Le jeudi 29 juin se trouve entre deux jours pluvieux, alors que le 1er juillet est le premier d'une période de beau temps succédant à une série de jours pluvieux.

3° Le 29 juin étant fête chômée et célébrée par l'Eglise, il est peu probable que des jeunes personnes comme Mlles Galley et

1. Arch. départ. de la Haute-Savoie, série C. cadastre de 1730. Cet ancien cadastre de Savoie, dont le roi Victor-Amédée II décida l'exécution par lettres-patentes du 9 avril 1728, fut terminé en 1738. C'est celui auquel travailla J.-J. Rousseau pendant son séjour à Chambéry.

2. Presque tous les géomètres employés au cadastre de 1730 étaient piémontais. Il ne faut donc pas s'étonner de trouver ici des expressions dans une langue qui n'était pas celle usitée en Savoie, où l'on a toujours parlé le français.

de Graffenried, qui étaient pratiquantes, se soient mises en route ce jour-là pour faire une course aussi longue et nécessitant un départ aussi matinal. On peut supposer également, avec quelque raison, que Jean-Jacques lui-même, récemment sorti du séminaire et de la maîtrise, et, en somme, protégé par le clergé, a dû rester à Annecy pour y suivre les offices religieux, puisque, quelques jours plus tard, étant à Lausanne, il faisait deux lieues pour assister à la messe : « *Comme j'étais catholique et que je me donnais pour tel, je suivais sans mystère et sans scrupule le culte que j'avais embrassé. Les dimanches, quand il faisait beau, j'allais à la messe à Assens, à deux lieues de Lausanne* [1]. »

4° Enfin, le 1er juillet était un samedi. jour de marché à Thônes [2]. Cette circonstance a pu décider Mlle Galley à choisir ce jour pour rencontrer plus facilement quelques uns des fermiers que sa mère avait dans la région et qui pouvaient être descendus des environs.

Pour ces diverses raisons, nous pensons pouvoir conclure que la promenade a eu lieu le samedi 1er juillet 1730. au lieu du 29 juin, comme on l'avait supposé jusqu'ici.

La Rencontre

« *Je m'étais insensiblement éloigné de la ville, la chaleur augmentait, et je me promenais sous des ombrages dans un vallon le long d'un ruisseau. J'entends derrière moi des pas de chevaux et des voix de filles, qui semblaient embarrassées, mais qui n'en riaient pas de moins bon cœur. Je me retourne ; on m'appelle par mon nom ; j'approche, je trouve deux jeunes personnes de ma connaissance, mademoiselle de Graffenried et mademoiselle Galley, qui, n'étant pas d'excellentes cavalières, ne savaient comment forcer leurs chevaux à passer le ruisseau. Mademoiselle de Graffenried était une jeune bernoise fort aimable, qui, par quelque folie de son âge ayant été jetée hors de son pays, avait imité madame de Warens, chez qui je l'avais vue quelquefois ; mais n'ayant pas eu une pension*

1. *Confessions*, Ire partie, livre IV.

2. Le marché de la ville de Thônes, qui se tenait auparavant le mercredi de chaque semaine, fut reporté au samedi, par les franchises octroyées le 20 septembre 1350. (*Revue Savoisienne*, 1862, p. 13.)

comme elle, elle avait été trop heureuse de s'attacher à mademoiselle Galley, qui, l'ayant prise en amitié, avait engagé sa mère à la lui donner pour compagne jusqu'à ce qu'on la pût placer de quelque façon. Mademoiselle Galley, d'un an plus jeune qu'elle, était encore plus jolie ; elle avait je ne sais quoi de plus délicat, de plus fin ; elle était en même temps très mignonne et très formée, ce qui est pour une fille le plus beau moment. Toutes deux s'aimaient tendrement, et leur bon caractère à l'une et à l'autre ne pouvait qu'entretenir longtemps cette union, si quelque amant ne venait pas la déranger [1]. »

. . . . . .

En 1730, Charlotte de Menthon du Marest, veuve depuis le 8 janvier 1724 de François-Marie Galley de Saint-Pierre, coseigneur de la val des Clefs, avait sept enfants, dont deux garçons et cinq filles [2]. Parmi ces dernières, deux seulement étaient en âge de faire, seules, à cheval, le voyage à Thônes : 1° Claudine, née le 27 juin 1710 et, par conséquent âgée de vingt ans ; 2° Jeanne-Rose, née le 29 juin 1712 et âgée de dix-huit ans ; les autres ayant respectivement treize, huit et six ans. On s'est naturellement demandé laquelle des deux avait été

1. Rien ne confirme la supposition de l'éditeur des œuvres complètes de J.-J. Rousseau, publiées de 1788 à 1793, qui a cru reconnaître Mlles Galley et de Graffenried dans *Julie* et *Claire*, les deux héroïnes de *la Nouvelle Héloïse*.

2 Charlotte de Menthon du Marest, fille de Paul, seigneur du Marest et de Suzanne de Riddes, dont le château seigneurial était situé non loin du col qui sépare la vallée de Thônes de celle de Serraval, appartenait à l'une des branches de l'illustre famille de saint Bernard de Menthon

De son mariage, le 20 mars 1708, avec François Marie Galley de Saint-Pierre, coseigneur de la Val des Clefs et propriétaire de la maison forte ou château de la Tour, elle eut treize enfants dont le dernier naquit trois mois après la mort du père, survenue le 8 janvier 1724. Plusieurs de ces enfants moururent en bas-âge, toutefois, à la mort de son mari, Mme Galley avait encore deux garçons et quatre filles :

Joseph-François-Marie, héritier universel de son père comme fils aîné et mort avant 1740 ; Bernard, né le 8 juin 1721, qui épousa Jeanne-Louise de Cornillon et mourut le 27 mars 1790 ; Claudine, née le 27 juin 1710, l'héroïne de *l'Idylle des Cerises* ; Jeanne-Rose, née le 29 mai 1712, qui entra au couvent des Bernardines de Rumilly le 27 mai 1729 ; Charlotte-Bernardine, née le 17 juin 1717, qui épousa le 23 février 1745, Joseph-René de Lostan ; Marie-Claudine, née le 9 novembre 1722, décédée avant 1755, et enfin une cinquième fille Jeanne-Françoise, fille posthume, née le 11 avril 1724, qui épousa le 17 mars 1752 Pierre-Gabriel de Sion, baron de Saint-André.

On trouvera des renseignements sur cette famille dans l'*Armorial* de A. de Foras et dans l'ouvrage déjà cité de F. Mugnier. *Mme de Warens et J.-J. Rousseau*. Toutefois de nombreuses erreurs sont à signaler. C'est ainsi que F. Mugnier donne Jeanne-Rose comme étant la femme de Pierre-Gabriel de Sion, erreur qu'il a d'ailleurs rectifiée, sans s'en douter, dans sa brochure relative à *l'Etat civil de Rumilly*. Quant à Amédée de Foras, il indique comme pouvant être l'héroïne des cerises, une tante de Claudine, qui vivait en 1716.

l'héroïne de l'idylle. F. Mugnier a cru pouvoir indiquer que c'était Claudine [1], mais sans fournir de preuve et en se basant simplement sur ce qu'elle était l'aînée de la famille. Le doute était donc encore permis.

Or, nous avons découvert un document qui tranche la question et établit que Jeanne-Rose était entrée depuis le 27 mai 1729, c'est-à-dire depuis plus d'un an, dans le « DÉVOT MONASTÈRE DE SAINT-BERNARD DE LA VILLE DE RUMILLY » où elle se fit religieuse [2].

C'est donc sa sœur aînée Claudine [3] qui alla à Thônes et à qui Jean-Jacques jeta des cerises à défaut de ses lèvres.

Quant à Mlle de Graffenried « la jeune bernoise fort aimable » nous n'avons pu trouver de nouveaux renseignements à son sujet. On sait seulement qu'elle figure sur le dénombrement de la population d'Annecy dressé en 1743, où elle est portée comme étant âgée de trente ans [4]. Si ce chiffre était exact, elle serait née en 1713 et aurait été plus jeune que Claudine Galley, ce qui ne concorderait plus avec le récit des Confessions. Mais peut-on bien se fier à l'âge donné par une femme sur une feuille de recensement et la jolie Bernoise n'aurait-elle pas cédé à la tentation de se rajeunir de quelques printemps ?

Le Passage du Gué

« Elles me dirent qu'elles allaient à Toune, vieux château appartenant à madame Gallay ; elles implorèrent mon secours pour faire passer leurs chevaux, n'en pouvant venir à bout

1 F. MUGNIER, *Mme de Warens et J.-J. Rousseau*, p. 73.

2. 27 mai 1729. « *Acte de réception en religion de demoiselle Jeanne Rose Galley, dans le dévot monastère de Saint-Bernard de la ville de Rumilly* », passé par Joseph-Marie Dubosson, notaire. (Arch. départ. de la Haute-Savoie, série E sup^t^. Tabellion de Rumilly, vol. de 1729, folio 253 verso.

3. Voici d'après F. MUGNIER : *loc. cit*, l'acte de naissance de Claudine : Du 27 juin 1710 est née et du lendemain a été baptisée demoiselle Claudine, fille de noble François de Galley, conseigneur de la vallée des Clefs et de demoiselle Charlotte de Menthon-Dumarest, sa femme légitime ; le parrain a été M. Paul de Menthon, seigneur du Marex du Bouchet, conseigneur en la vallée des Clez, et la marraine demoiselle Jeanne Claudine de Lallée, épouse de M Jean-Baptiste de Menthon, seigneur de la Balme, baron de Gruffy Ainsi est — Signé De Lachinal, plébain. (Registres parois. de Thônes, et Arch du Sénat de Savoie.)

4. « *Dénombrement de la population de la ville d'Annecy, en 1743, dressé par l'ordre et pour le bureau de la Délégation générale pour l'entretien des armées espagnoles en Savoie.* » Archives départementales de la Savoie, série C, article 5015.

elles seules. Je voulus fouetter les chevaux; mais elles craignaient pour moi les ruades et pour elles les haut-le-corps. J'eus recours à un autre expédient: je pris par la bride le cheval de mademoiselle Galley, puis, le tirant après moi, je traversai le ruisseau ayant de l'eau jusqu'à mi-jambes, et l'autre cheval suivit sans difficulté [1]. *Cela fait, je voulus saluer ces demoiselles et m'en aller comme un benêt: elles se dirent quelques mots tout bas; et mademoiselle de Graffenried s'adressant à moi: Non pas. non pas, me dit-elle, on ne nous échappe pas comme cela. Vous vous êtes mouillé pour notre service, et nous devons en conscience avoir soin de vous sécher: il faut, s'il vous plaît. venir avec nous. nous vous arrêtons prisonnier. Le cœur me battait; je regardais mademoiselle Galley. Oui, oui. ajouta-t-elle en riant de ma mine effarée, prisonnier de guerre: montez en croupe derrière elle, nous voulons rendre compte de vous. Mais, mademoiselle. je n'ai point l'honneur d'être connu de madame votre mère: que dira-t-elle en me voyant arriver? Sa mère. reprit mademoiselle de Graffenried, n'est pas à Toune. nous sommes seules: nous revenons ce soir, et vous reviendrez avec nous* [2]. »

. . . . . .

A quel endroit Jean-Jacques a-t-il rencontré les deux promeneuses matinales et passé un ruisseau « ayant de l'eau jusqu'à mi-jambes » ?

Ici, quelques notes géographiques sont nécessaires pour les personnes ne connaissant pas la région.

Le « vieux château de Toune » appartenant à Mme Galley était appelé en 1730 maison forte de La Tour. Il est situé à vingt-cinq minutes environ de la petite ville de Thônes dont Rousseau a désigné le nom dans sa forme patoise « Toune » encore employée aujourd'hui. Cette localité, distante de 21 kilomètres d'Annecy. occupe le centre d'une des régions pastorales les plus pittoresques de la Haute-Savoie. Elle se trouve à l'intersection des trois vallées d'Alex, de Serraval et des Vil-

1. La scène du passage du gué ainsi que celle du cerisier ont été, dès la publication des *Confessions*. popularisées par la peinture et la gravure. Ne pouvant. à notre grand regret. citer toutes les œuvres connues. nous nous contenterons de signaler, en plus du tableau dont on trouvera une reproduction plus loin : 1° Le *Ruisseau* et les *Cerises* peints par Scahl et gravés par Augustin Le Grand : 2° deux toiles de Camille Roqueplan, qui étaient. il y a quelques années. chez M de Rothschild au château de Ferrières; l'une représentant Jean-Jacques passant le gué et l'autre Jean-Jacques sur le cerisier

2 Il est à remarquer que J. J. Rousseau ne parle ici. très judicieusement. que de Mme Galley dont le mari était décédé depuis 6 ans.

lards-sur-Thônes. C'est dans cette dernière vallée qu'existe encore aujourd'hui le château de La Tour.

En 1730. on pouvait se rendre d'Annecy à Thônes, comme aujourd'hui d'ailleurs, par les deux voies suivantes :

1° Le chemin royal passant par Vignières, le château de la Peisse, la gorge et le pont de Saint-Clair, puis la rive droite du Fier par Dingy, la Balme de Thuy et Morette ; 2° le chemin qui suivait la rive droite du lac d'Annecy, passait à Chavoires. Veyrier, Menthon, le hameau des Moulins et le col de Bluffy. De ce point, un embranchement rejoignait le chemin royal au pont Saint-Clair par Château Folliet [1] ; un autre se dirigeait vers Thônes par Alex, la rive gauche du Fier, qu'il ne pouvait traverser à Morette aucun pont n'y existant ; faisait un détour pour aboutir à Thônes par Tronchine.

D'après les mappes cadastrales de l'époque, ce dernier embranchement présentait une lacune, dans les environs du pont actuel de Morette. Il était très peu fréquenté et la seule route réellement praticable pour aller à Thônes était celle de la rive droite par La Balme.

D'autre part, la section du chemin royal comprise entre le village de Sur-les-Bois et le pont Saint-Clair, c'est-à-dire dans la gorge sauvage de Saint-Clair, était en fort mauvais état si l'on en juge par les renseignements suivants extraits d'un rapport du service des « PONTS ET CHEMINS » :

« .... De grands chemins qui sont aujourd'hui encore beaucoup plus affreux et plus périlleux que jamais pour n'être qu'un précipice continuel durant toute l'étendue de cette route, attendu qu'ils sont si étroits si scabreux et remplis en un mot de pierres si monstrueuses outre quantite de rochers forts glissants et raboteux qui s'y rencontrent à tout bout de champ qu'on ne saurait sans risque se contrepasser deux personnes à cheval et même à peine les chevaux de charge peuvent-ils defiler l'un après l'autre sans un péril évident.... [2] »

On peut, il nous semble. déduire de l'ensemble de ces indications que Mlles Galley et de Graffenried ont dû suivre le chemin par Menthon, le col de Bluffy et Château-Folliet qui ne présentait pas les dangers de l'autre et avait. en outre, l'avantage très appréciable pour des jeunes filles voyageant seules, de traverser plusieurs lieux habités et d'être moins isolé et moins sauvage.

1 Ancienne gentilhommière située sur le flanc nord-est du chaînon de Beauregard, non loin du défilé de Saint Clair, et où résida pendant quelque temps, en 1601, Mme de Charmoisy, la *Philothée* de saint François de Sales.

2 Archives départementales de la Haute Savoie. série C. Travaux publics. *Ponts et chemins du Genevois.*

On sait, d'ailleurs, qu'à cette époque, les femmes montaient couramment à cheval et nous avons trouvé dans les actes d'amodiation de la ferme de La Tour, que Mme Galley se réservait, chaque année. dix journées de cheval que devait fournir le granger ou fermier [1].

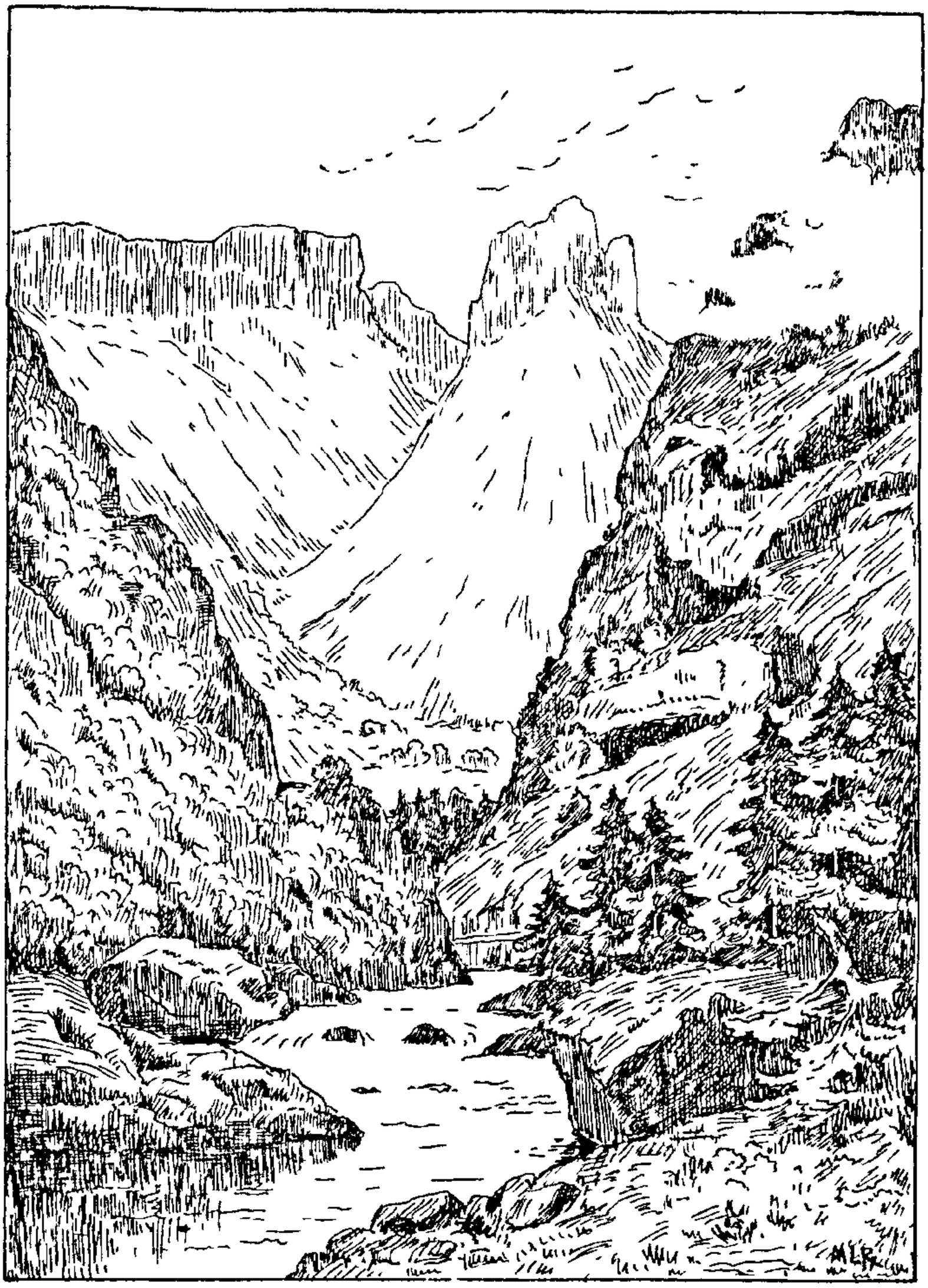

Le Défilé de Dingy-Saint-Clair

D'après un tableau de Paul Cabaud, exécuté en 1869 et conservé au Musee d'Annecy.
En bas et à droite, on aperçoit l'ancien chemin royal
qu'a très probablement suivi J.-J. Rousseau

Quant à Jean-Jacques, on connaît son amour pour les pré-

1. Cette clause, que l'on trouve stipulée dans les divers actes d'amodiation de la propriété, devait s'appliquer également aux transports des récoltes, la ferme étant louée à moitié fruits.

cipices. « *Il me faut des torrents, des rochers, des sapins, des bois noirs. des montagnes, des chemins raboteux à monter et à descendre. des précipices à mes côtés qui me fassent bien peur...* [1] »

Il a dû, sans doute, passer par le défilé de Saint-Clair [2] où il était servi à souhait. Aujourd'hui encore, ce passage est toujours impressionnant. En 1730, alors que les pentes de la montagne étaient beaucoup plus boisées, qu'il n'était traversé que par un étroit chemin taillé en corniche en certains endroits, comme à la Louvatière, par exemple ; qu'il dominait de très haut sur des escarpements le cours encaissé du Fier, il devait présenter un caractère grandiose et sauvage bien fait pour séduire Rousseau.

Examinons maintenant d'un peu près le récit des Confessions :

1° Rousseau a quitté Annecy un peu avant le lever du soleil « *Je me hâtai de gagner la campagne pour voir lever le soleil* » c'est-à-dire vers quatre heures, le soleil, au commencement de juillet se levant à 4 h. 1 minute.

2° D'autre part. on peut fixer assez exactement l'heure d'arrivée des jeunes gens au château de La Tour puisqu'aussitôt ils déjeûnèrent. Il s'agit évidemment du petit déjeûner du matin qui se prend à la campagne entre 8 et 9 heures, car on trouve plus loin qu'ils dînèrent (le repas de midi est encore communément appelé en Savoie le dîner).

3° Nous savons également l'heure de leur départ de La Tour. qui eut lieu après le goûter. c'est-à dire après la collation de quatre heures du soir : « *Après le dîner nous fîmes une éco-* « *nomie : au lieu de prendre le café qui nous restait du dé-* « *jeuner, nous le gardâmes pour le goûter.* »

Et plus loin : « *Enfin elles se souvinrent qu'il ne fallait pas* « *attendre la nuit pour rentrer en ville. Il ne nous restait que le temps qu'il fallait pour arriver de jour.* »

4° Enfin nous savons que Jean-Jacques rentra à Annecy d'assez bonne heure par cette phrase qui laisse supposer que,

1. *Confessions*, 1re partie, livre IV.

2. Ce défilé tire son nom d'un très ancien prieuré de bénédictins, fondé avant 1227 par la famille de Menthon, en l'honneur de saint Bernard et de saint Clair.

Cet etablissement qui a été détruit au moment de la Révolution. était situé sur la rive droite du Fier. non loin du pont actuel de Dingy, à l'endroit où a été élevé un petit oratoire, il y a quelques années. Voir à ce sujet : Ducis · *Le Prieuré et le Pont Saint-Clair*. Revue savoisienne, 1874, p. 18.

contrairement à son habitude, son compagnon de chambre, Venture, se coucha tôt : « *Venture qui s'était couché fort tard* « *la veille, rentra peu de temps après moi* [1]. »

Au commencement de juillet, le soleil se couchant à 8 heures, on peut admettre que Rousseau rentra à Annecy vers 9 heures, soit à la nuit, suivant le calcul de ses compagnes.

L'excursion a donc pu durer vraisemblablement de quatre heures du matin à neuf heures du soir, soit, au total, 17 heures.

Si, de ce chiffre, on retranche le temps que Jean-Jacques a passé en compagnie de Claudine Galley et de Mlle de Graffenried, soit douze heures : « *Douze heures passées ensemble nous va-* « *laient des siècles de familiarités* », il reste cinq heures qui représentent le temps qu'il mit pour effectuer, seul, le trajet d'Annecy au lieu de la rencontre et inversement.

Si, enfin, l'on admet qu'il est rentré par le même chemin que le matin, soit par la gorge de Saint-Clair, il faut fixer le passage du gué en un endroit situé à deux heures et demie d'Annecy. soit aux environs du pont Saint-Clair [2].

Parmi les personnes qui ont essayé de résoudre ce problème, les unes placent le passage du gué sur l'un des ruisseaux qui coupent l'ancien chemin royal dans la longueur comprise entre le pont Saint-Clair et le hameau de Morette, sur la rive droite [3] ; d'autres ont supposé que Jean-Jacques a traversé le Fier lui-même un peu en amont du pont Saint-Clair, à l'endroit où le torrent élargit son lit avant de pénétrer dans le défilé et où il est, en effet, encore guéable aujourd'hui [4].

A cette hypothèse on peut faire quelques objections :

Pourquoi les deux jeunes cavalières voulurent-elles traverser le Fier, dont les eaux devaient être passablement grosses après une période pluvieuse, alors qu'elles avaient, un peu plus bas, à quelques minutes, à leur disposition le pont de Saint-Clair, qui était en bon état de viabilité?

1. *Confessions*, 1re partie, livre IV.

2 Le pont Saint-Clair, situé à quelques minutes de la gare de Dingy-Parmelan, tout près d'une ancienne voie romaine avec inscription de la même époque, sculptée dans le roc. a une origine très ancienne. Reconstruit en 1404, puis en 1732, il s'écroula le 31 mars 1798 et fut remplacé par une passerelle en bois jusqu'en 1828, date de la construction du pont actuel, dû à la générosité de Nicolas Girod. né à Cluses et l'un des bienfaiteurs de la ville de Thônes Voir à ce sujet *loc. cit.* Rev. Sav. 1874. p. 18.

3. Ravérat : *Haute-Savoie*, page 134.

4. Jules Philippe : *Annecy et ses environs*, Annecy. 1885, p. 131. — J. Replat : *Bois et Vallons*, p. 185. — Idem : *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy*, Annecy. 1867. p. 69 et s. — F Wey . *La Haute-Savoie*, p. 173.

Si Rousseau avait traversé le Fier à cet endroit il est fort probable qu'il aurait eu de l'eau plus haut qu'à mi-jambes.

Enfin, pourquoi écrit-il un *ruisseau* alors qu'il s'agissait en réalité d'un torrent important, presque d'une rivière, dont le lit avait 125 mètres de largeur[1] ?

Voyons, maintenant, l'autre hypothèse. Après avoir traversé le pont Saint-Clair, si l'on remonte le Fier en suivant la route actuelle qui est, à peu de choses près, l'ancien chemin royal, on ne tarde pas. à environ dix minutes du pont, près de la scierie du hameau de chez Collet ou de Glandon[2], à traverser le petit ruisseau du Melèze qui descend de la Combe de la Blonnière.

Or, en 1730, aucun pont n'existait sur ce ruisseau, et les personnes qui suivaient le chemin pour aller à Thônes ou pour en revenir étaient obligées de traverser à gué ce petit cours d'eau. On peut s'en convaincre par l'examen de la mappe et par l'extrait suivant d'un rapport du châtelain de la paroisse de Dingy, daté du 21 février 1735. que nous avons découvert aux archives départementales :

« Je soussigné, châtelain de la paroisse de Dingy-Saint-Clair, certifie qu'en exécution de l'ordonnance de Mons. Bonnaud, intendant général de S. M. deça les monts, en date du 21 février, année courante (1735), j'ai procédé à la visite des ponts et chemins de la dite paroisse en l'assistance de Guillaume à feu Louis Delagrange et d'Estienne à feu Riotton, experts choisis par je soussigné, en légitime assemblée, le onze mars, lesquels avons trouvé en assez bon estat ayant tant seulement remarqué qu'il est d'une nécessité indispensable de faire un pont sur le torrent de Melaize qui traverse le grand chemin tendant d'Annecy à Thônes, lequel torrent à la moindre abondance d'eau grossit d'une telle sorte qu'il est impossible de le gayer ny à pied ny à cheval, outre qu'autrefois il y avait sur le même torrent un pont de pierre dont les vestiges existent actuellement y ayant encore le dessous d'un des pilliers, au couchant .. [3] »

On pourrait donc placer à cet endroit la rencontre de Rousseau avec Mlles Galley et de Graffenried. Ici, la concordance

1 Il convient de faire remarquer que le lit du Fier, en partie occupé en cet endroit par des îles de gravier, n'est recouvert entièrement par les eaux qu'au moment des grandes crues Toutefois. en temps ordinaire. il est encore plus important qu'un ruisseau

2 D'après l'examen de l'ancienne mappe, cet endroit était complètement dépourvu d'habitations en 1730

3 Extrait du registre des *Affaires des communautés du Genevois, volume 2°* (C à D) *Dingy-Saint-Clair, visite des chemins de la communaute, 10 mars 1735.* Archives départementales de la Haute-Savoie, série C.

avec le récit des Confessions est bien plus frappante et l'on ne peut guère soulever d'objections.

Jean-Jacques ayant quitté Annecy un peu avant quatre heures du matin et suivi le chemin royal décrit plus haut, pouvait se trouver vers 6 heures 1/2 au passage du Melèze. C'est. à peu près, le temps qu'il faut aujourd'hui pour y arriver à pied [1]. A cette heure, la chaleur du soleil commençait à se faire sentir. Après la période pluvieuse que l'on venait de traverser les eaux du ruisseau devaient être assez grosses pour que leur bruit effrayât les chevaux. Aujourd'hui encore. le chemin est ombragé par des arbres. Enfin, il s'agit, ici, d'un ruisseau et non plus d'un torrent comme le Fier.

On peut remarquer également que. quelques pas en amont du pont du Melèze, s'ouvre un petit vallon latéral à la chaîne montagneuse du Lachat au fond duquel coule le Melèze.

Poursuivant sa promenade solitaire, Rousseau, arrivé près du gué. et n'ayant pas encore de motif pour se mouiller les pieds, remontait peut-être le long de la rive droite dans la direction du village de Dingy, s'enfonçant dans ce petit vallon plein d'ombre dont la fraîcheur devait l'attirer, lorsqu'il fut hêlé par les deux jeunes filles arrivant près du gué et qui l'ont par conséquent surpris puisqu'elles étaient derrière lui.

Du ruisseau du Melèze à La Tour, il y a environ douze kilomètres et. en tenant compte du mauvais état des chemins en 1730, des chevaux pouvaient cependant effectuer le trajet en deux heures... même en portant deux jolies amoureuses et un homme de génie !

L'arrivée à La Tour a dû avoir lieu vers 8 heures 1/2, heure encore assez matinale pour permettre de faire le petit déjeuner. « *Arrivés à Toune et moi bien séché, nous déjeunâmes.* »

Même concordance de temps également en ce qui concerne le retour. Le départ de La Tour a dû avoir lieu entre 4 h. 1/2 et 5 heures, c'est-à-dire après le goûter. Comme d'autre part la séparation s'est faite non loin du point de la rencontre. « *Je les quittai à peu près au même endroit où elles m'avaient*

1 C'est le temps de marche qu'il faut actuellement pour se rendre d'Annecy au pont du Melèze, par l'ancienne route de Thônes qui suit. à quelque chose près, le tracé de l'ancien chemin royal de 1730.

Depuis 1898, une ligne de tramway à vapeur, qui relie Annecy à Thônes, passe précisément par le defilé de Saint-Clair. En facilitant beaucoup la visite de la vallée de Thônes. elle permet aussi, aux admirateurs de Rousseau, de suivre l'itinéraire de sa promenade et de voir, un peu après la gare de Dingy-Parmelan. sans quitter le tramway, le gué présume du Fier et l'endroit où la route de la rive droite traverse le ruisseau du Melèze. au hameau de Glandon.

pris », c'est-à-dire. sans doute, au pont Saint-Clair, on peut la fixer vers 6 heures 1/2. Il restait donc à Rousseau 2 heures 1/2 pour rentrer à Annecy, temps qui est effectivement nécessaire pour faire le trajet à pied.

Que faut-il conclure de ces rapprochements et renseignements ? On peut sans doute soutenir les deux hypothèses, mais, à notre avis, celle du passage du Melèze nous paraît la plus logique, la plus vraisemblable, celle qui cadre le plus parfaitement avec le récit de Jean-Jacques.

Dans tous les cas. il paraît difficile de placer ailleurs qu'aux deux endroits cités plus haut le point de cette heureuse rencontre.

Sur la Route de Thônes

« L'effet de l'électricité n'est pas plus prompt que celui que ces mots firent sur moi. En m'élançant sur le cheval de mademoiselle de Graffenried je tremblais de joie : et quand il fallut l'embrasser pour me tenir. le cœur me battait si fort qu'elle s'en aperçut : elle me dit que le sien lui battait aussi, par la frayeur de tomber; c'était presque, dans ma posture, une invitation de vérifier la chose : je n'osais jamais ; et durant tout le trajet mes deux bras lui servirent de ceinture, très serrée à la vérité, mais sans se déplacer un moment. Telle femme qui lira ceci me souffletterait volontiers, et n'aurait pas tort.

La gaîté du voyage et le babil de ces filles aiguisèrent tellement le mien, que jusqu'au soir, et tant que nous fûmes ensemble, nous ne déparlâmes pas un moment. Elles m'avaient mis si bien à mon aise, que ma langue parlait autant que mes yeux, quoiqu'elle ne dit pas les mêmes choses Quelques instants seulement, quand je me trouvais tête à tête avec l'une ou l'autre, l'entretien s'embarrassait un peu ; mais l'absente revenait bien vite, et ne nous laissait pas le temps d'éclaircir cet embarras. »

. . . . . .

Du ruisseau du Melèze à Thônes le chemin royal suivait la rive droite du Fier en se tenant à une certaine hauteur au-dessus du torrent qu'il surplombait en quelques endroits.

Son tracé doit être aujourd'hui, à peu de choses près ce qu'il était en 1730. D'après le rapport cité plus haut, il devait être en assez mauvais état, obstrué par les branches, envahi par les

haies et fréquemment coupé et raviné par les ruisseaux descendant de la montagne et où n'existaient pas de ponts.

Mais si le trajet était difficile et parfois dangereux, de quelle beauté calme et sévère était le paysage qui se déroulait au fur et à mesure que l'on avançait ? La vue embrassait toute la vallée depuis les croupes de la montagne de Beauregard et le col de Bluffy jusqu'à Thônes. Les montagnes, très rapprochées, étaient couvertes d'épaisses forêts de sapins d'où montaient, çà

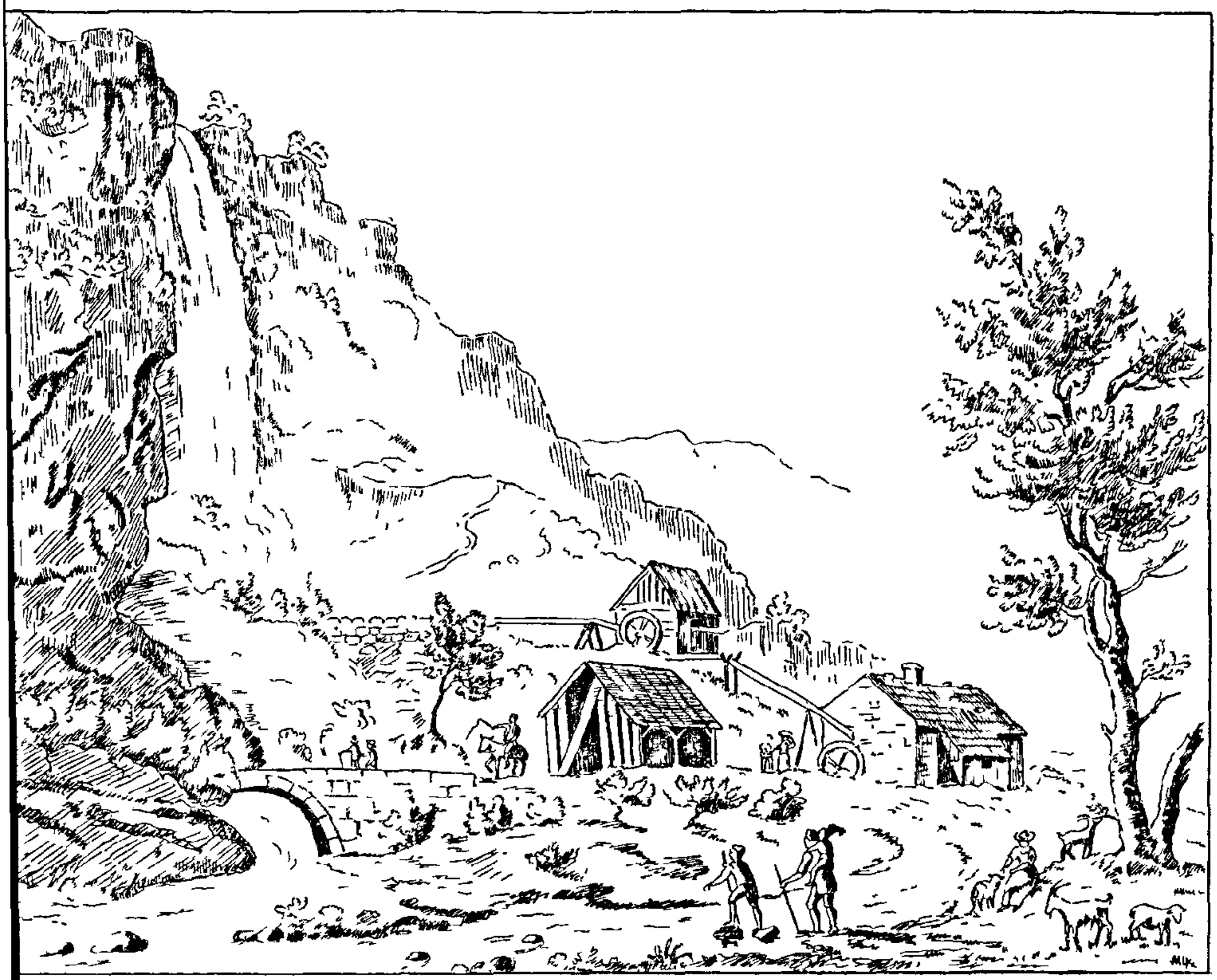

La Cascade de Morette.

D'après un dessin au crayon rehaussé de lavis, de la fin du XVIIIe siècle. (Collection Serand.)
L'ancien chemin royal passait sur le pont situé au bas de la cascade.

et là, les fumées bleues et paresseuses des charbonnières. Plus haut, les dents d'Alex, la dent du Cruet, pareille à une svelte pyramide, puis les arêtes neigeuses de la Tournette se profilaient sur le ciel pur. On entendait monter, du fond de la vallée, le bruit monotone du Fier, aux eaux limpides et scintillantes, ou la chanson mélancolique d'un gardeur de chèvres...

Rousseau n'a rien vu de ce paysage. et qui oserait l'en blâmer ?

Dès qu'il tient Mlle de Graffenried par la taille, toute la nature disparaît à ses yeux... Adieu la radieuse matinée d'été, les fleurs de la Saint-Jean et le chant des rossignols à la fin de leur ramage...

Il n'est attentif qu'au joyeux babil de ses compagnes et ne veut plus voir que leurs frais visages. Son cœur bat si fort qu'il l'empêche d'entendre la cascade de Morette, tombant à deux pas du chemin, dont les eaux faisaient mouvoir les moulins de M. de Menthon [1] et ont dû mettre, au passage, des gouttelettes limpides dans la chevelure des deux amazones...

Le Dîner

« Arrivé à Toune, et moi bien séché, nous déjeunâmes. Ensuite il fallut procéder à l'importante affaire de préparer le dîner. Les deux demoiselles. tout en cuisinant, baisaient de temps en temps les enfants de la grangère ; et le pauvre marmiton regardait faire en rongeant son frein. On avait envoyé des provisions de la ville. et il y avait de quoi faire un très bon dîner. surtout en friandises : mais malheureusement on avait oublié du vin. Cet oubli n'était pas étonnant pour des filles qui n'en buvaient guère ; mais j'en fus fâché, car j'avais un peu compté sur ce secours pour m'enhardir. Elles en furent fâchées aussi, par la même raison peut-être ; mais je n'en crois rien. Leur gaîté vive et charmante était l'innocence même; et d'ailleurs qu'eussent-elles fait de moi entre elles deux ? Elles envoyèrent chercher du vin partout aux environs : on n'en trouva point, tant les paysans de ce canton sont sobres et pauvres [2]. Comme elles m'en marquaient leur chagrin, je leur dis de n'en pas être si fort en peine, et qu'elles n'avaient pas besoin de vin pour m'enivrer. Ce fut la seule galanterie que

1 La cascade artificielle de Morette est formée par une dérivation du ruisseau *de la Ville*. qui descend du col de N.-D. des Neiges. En 1730, elle existait déjà, comme le prouve l'ancienne mappe de Thônes. et servait à faire mouvoir un moulin et un *battoir*, propriété du baron de Menthon.

2. Actuellement les habitants de la vallée de Thônes sont, en général, très à leur aise, mais la vigne n étant pas cultivée dans le pays, dont l'altitude dépasse 600 mètres, le vin pouvait y être rare en 1730.

j'osai leur dire de la journée ; mais je crois que les friponnes voyaient de reste que cette galanterie était une vérité.

Nous dînâmes dans la cuisine de la grangère, les deux amies assises sur des bancs aux deux côtés de la longue table, et leur hôte entre elles deux sur une escabelle à trois pieds. Quel dîner ! quel souvenir plein de charmes ! comment, pouvant à si peu de frais goûter des plaisirs si purs et si vrais, vouloir en rechercher d'autres ? Jamais souper des petites maisons de Paris n'approcha de ce repas, je ne dis pas seulement pour la gaîté. pour la douce joie, mais je dis pour la sensualité. »

. . . . . .

Le vieux château de Toune, cité par Rousseau, appartenant à Mme Galley, était, en réalité. une simple maison forte ou gentilhommière, bâtie ou restaurée vers la fin du XVIIe siècle [1], située à 25 minutes de Thônes, sur un coteau qui domine la rive gauche du Nom, affluent du Fier, au pied du Mont-Colomban, au lieu dit La Tour. dépendant du hameau de Glapigny.

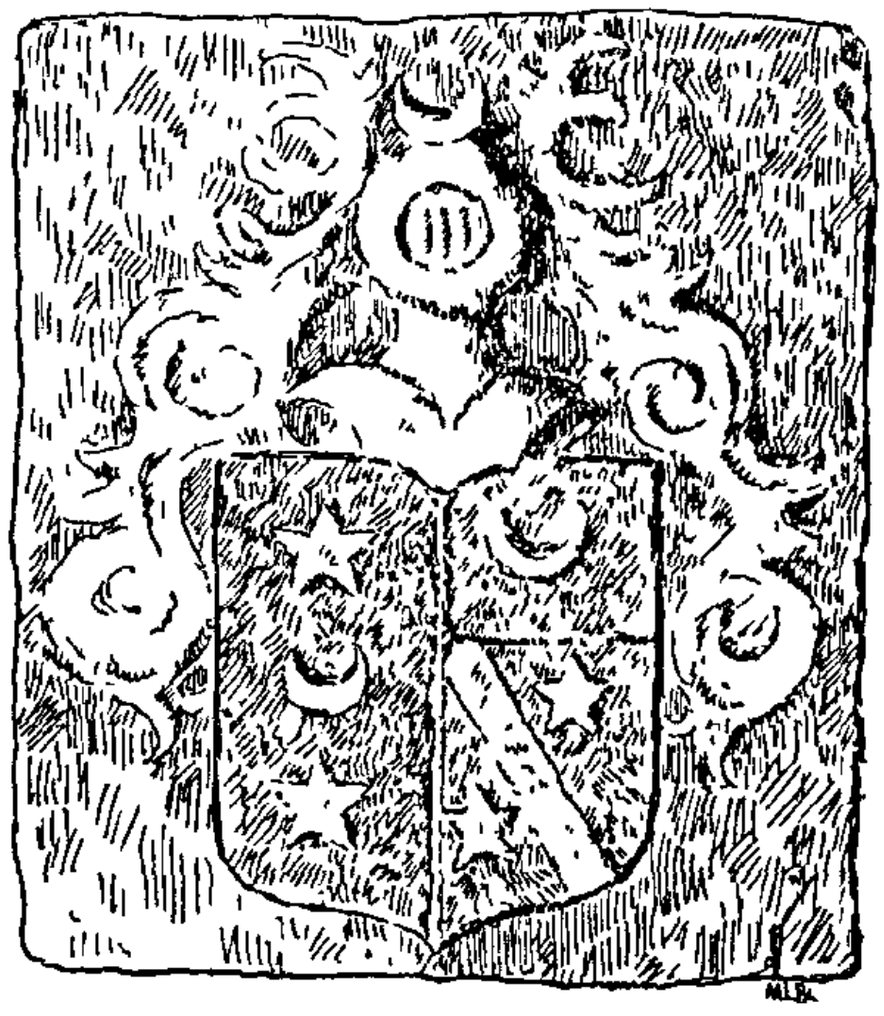

Armoiries des familles Galley et de l'Allée. d'après la pierre sculptée au-dessus de la porte d'entrée du château de la Tour.

D'après la description des « BIENS FONCIERS. DES BATIMENTS ET DES MEUBLES DÉLAISSÉS PAR FRANÇOIS GALLEY DE SAINT-PIERRE [2] », on sait qu'en 1730, la propriété de La Tour se composait : « d'une maison à double « étage avec cour et grange à deux bouvées, four. jardin, che- « nevière, verger, terre et bois », le tout d'une contenance

1. Par les armoiries sculptées au dessus de la porte d'entrée du château de la Tour, où se voit l'alliance de la famille Galley avec celle de L'Allée, on peut fixer approximativement à l'année 1669, la date de la construction ou de la restauration du château de la Tour. C'est en effet à ce moment que François Galley de Saint-Pierre épousa Claudine, fille de noble Jacques de L'Allée qui, devenue veuve. se remaria en 1687 avec Jean-Baptiste de Menthon, seigneur de la Balme, et fut marraine de Claudine. l'héroine de l'*Idylle des Cerises.*

La noblesse de la famille de Galley ne remontait guère au-delà de 1670. Voir au sujet de cette dernière : A. de FORAS : *Armorial et Nobiliaire de l'ancien duché de Savoie,* Grenoble, 1893, tome III.

2. Arch. dép. de la H. Savoie, série E sup^r, Tabel. de Thônes, 1724, fol. 289.

d'environ 40 journaux. La maison de maître, soit le château, comprenait trois pièces au rez-de-chaussée, dont une cuisine ; quatre chambres au premier étage et une tour dans laquelle se trouvait l'escalier.

Elle était séparée de la grange proprement dite par une cour avec fontaine et près de laquelle s'élevait un petit cellier ou « FARTOT » qui existe encore aujourd'hui. Au levant de la maison s'étendait un jardin aux deux extrémités duquel se trouvaient, au sud, une chapelle et, au nord, un four.

Mme Galley, riche propriétaire terrienne de la vallée de Thônes, habitait, selon les époques de l'année, soit à Annecy, en la rue Saint-François où elle louait un appartement dans la maison des hoirs de Pierre-Antoine Perréard [1], tout près de l'habitation de Mme de Warens [2], soit à Thônes, en son logis ou hôtel de la rue de la Saône [3], soit enfin à la maison forte de La Tour qu'elle occupait entièrement. Quelquefois, suivant les circonstances, elle ne gardait qu'une ou deux pièces laissant au fermier la cuisine, ainsi que cela est stipulé dans l'acte de location de 1723 [4], dont les clauses furent reproduites dans les baux de 1729 et 1731 [5].

Si l'on en juge par l'inventaire cité plus haut, le château de La Tour devait être meublé avec un certain confortable. On pouvait y voir, notamment :

« Des chaises à la Dauphine garnies de toile — un lit avec ses rideaux à l'impériale le tout de soie de lin rousse — sept tableaux avec leurs cadres ovales dorés — un miroir à petit cadre noir, de la hauteur d'environ deux pieds et demy — une table de miroir avec ses deux tiroirs et ses deux guéridons — six petites chaises bois noyer — une serrure à l'allemande avec ses garnitures, etc... [6] »

1. Actuellement la maison qui porte le numéro 14 de la rue J. J. Rousseau, ainsi dénommée par décret du Président de la République, en date du 28 septembre 1904 Cette rue avait déjà porte le nom de *Rousseau*, de 1794 à 1822.
Dans notre notice sur l'habitation de Mme de Warens à Annecy, publiée en 1900, nous avons indiqué, comme étant l'habitation de Mme Galley, la maison qu'elle possédait dans la rue Perrière, actuellement n° 3. Depuis, nous avons découvert des actes qui prouvent incontestablement qu'elle n'habitait pas sa maison en 1730, mais un appartement « *chez les hoirs de M. Pierre Antoine Perréard, en la rue Saint-François* » Elle était donc voisine de Mme de Warens.

2. Voir la note 5 de la page 19.

3. Actuellement hôtel meublé de Plainpalais, situé rue de la Saône, et facilement reconnaissable à son portail Renaissance, très probablement de la même époque que l'escalier qui porte la date 1574.

4. Acte d'amodiation du 31 juillet 1723. Archives départementales de la Hte-Savoie, série E supt. Tabellion de Thônes, vol. 1723, fol. 196.

5. Voir note 1 de la page 41.

6. Arch. dép. de la H. Savoie, série E supt, Tabellion de Thônes, vol. 1727, fol. 289.

Maintenant, en quel endroit eut lieu ce dîner à jamais célèbre ? Rousseau écrit : « *Nous dinâmes dans la cuisine de la grangère.* » On pourrait croire qu'il veut désigner la cuisine de la maison de ferme actuelle ou « grangéage » dont nous avons trouvé les baux de location à partir de 1723. Nous inclinions, nous-même, pour cette version jusqu'au moment où nous avons eu connaissance d'une réserve stipulée dans le bail et attribuant au fermier la jouissance de la cuisine du château, probablement parce que le grangeage en était dépourvu. La scène gagnerait évidemment en pittoresque et en intimité dans le cadre rustique de cette cuisine de chalet, un peu obscure, au plafond bas, noircie par la fumée, avec la flamme dansante de l'âtre qui, par moments, met de chauds reflets sur les minois espiègles des deux jeunes filles ou éclaire le visage ravi de l'amoureux !

Mais, étant donné la réserve dont nous venons de parler, il paraît à peu près certain que c'est dans la cuisine du château que les jeunes gens dînèrent sur cette « longue table » mentionnée d'ailleurs aussi dans l'inventaire dressé en 1724 par maître Héritier, notaire collégié à Thônes. Le brave tabellion ne se doutait certainement pas de la célébrité qui allait s'attacher à cette table, en écrivant son grimoire dont voici un extrait :

« On pouvait y voir une vieille table de noyer avec un méchant banc plus une vieille garde-robe de noyer à quatre buffets avec leurs ferrures, plus une crémaillère... »

Enfin, nous ajouterons que la tradition place également le dîner dans la cuisine du château, ou maison de maître.

Depuis 1730, le château de La Tour, a subi un certain nombre de transformations à la suite de deux incendies qui détruisirent la toiture et les combles ; le premier vers 1760, le second dans la nuit du 4 au 5 mars 1860. Dépourvu depuis cette dernière date de sa tourelle, qui disparut dans des agrandissements, le petit castel de la noble famille des Galley a perdu son aspect primitif pour devenir une simple habitation bourgeoise [1].

1 Le domaine de la Tour, propriété de la famille Galley jusqu'en 1837, fut divisé et vendu à cette époque par le chevalier Aubin-Bernard-Aimé de Lachenal, seul et unique héritier de sa mère, Charlotte-Marie-Josephte, fille de feu Bernard de Galley, et mariée à Joseph-Marie, fils de noble Joseph de Lachenal, vicomte d'Outrechaise.

Le château, devenu propriété de Jean-Marie Lathuille, par acte du 26 juin 1837 (Lathuille, notaire à Thônes), est actuellement indivis entre M. Veyrat et Mme Vacherand, qui font aux visiteurs, avec une grâce et une cordialité charmantes, les honneurs de leur maison

Quant à la ferme, après avoir été acquise le 11 juillet 1837 (Lathuille, notaire), par Marie Josephte Miquet, épouse de Jean André Tessier, elle appartient aujourd'hui à la famille Avrillon.

On entre toujours de plain-pied dans la cuisine mais, la fenêtre prenant jour au midi et sur laquelle Rousseau a dû s'accouder pour regarder la montagne, a perdu ses meneaux et ses bancs d'embrasures. On a muré, pour en faire un placard, la cheminée à large manteau en plateaux de chêne reliés par des boulons massifs reposant sur des pilastres à pans coupés. Enfin, le sol, qui était composé mi-partie de dalles séculaires et d'un pavage serré en moëllons sur champ, a été recouvert par un plancher, si bien qu'actuellement, il est un peu difficile

Le Château et la Ferme de la Tour.

Le château et la ferme de la Tour, dans l'état où ils étaient en 1863. Reproduction d'une lithographie dessinée d'après nature par H. Terry et publiée dans *La Haute-Savoie, Récits de voyage et d'histoire*, par Francis Wey. Edition illustrée, éditée en 1866 par Terry, Pilet et Cougnard, de Genève.

La fenêtre de la cuisine où dînèrent J -J. Rousseau, Claudine Gallay et Mlle de Graffenried, est celle à meneau que l'on remarque au rez-de-chaussée du château de la Tour.

de se représenter l'aspect qu'avait cette cuisine lorsque Rousseau y dîna.

Au-dessus de la porte d'entrée, on voit encore sculptées dans la pierre et assez bien conservées, les armoiries des Galley avec l'alliance des de Lallée [1].

1. Dans cet écu, les armes des de Galley ne sont pas absolument conformes à celles que l'on rencontre habituellement : *d'azur à trois étoiles d'argent et un croissant d'or en abîme*, mais cela ne doit pas étonner, car on connaît plusieurs

La chapelle et le four ont été remplacés par des greniers, et la ferme, elle-même, a subi des transformations vers 1868.

La seule chose qui, sans doute, n'a pas changé, est ce petit chemin pavé, bordé d'arbres à fruits et de vestiges d'anciens murs aux pierres verdies de mousses, qui conduit du Martinet à la maison de La Tour, où Jean-Jacques passa avec ses amies et où ses fervents admirateurs peuvent encore aujourd'hui, en toute confiance, et avec émotion, chercher à évoquer son souvenir [1].

On pourrait remarquer que, dans son récit, Rousseau ne parle que de la fermière et de ses enfants, oubliant le fermier... Ce détail insignifiant en soi prouverait encore que sa mémoire était fidèle et qu'il n'a rien inventé. Les actes d'amodiation de la ferme nous apprennent, en effet, que le granger ou fermier de La Tour était, en même temps, locataire d'un chalet appartenant à Mme Galley et situé plus haut, sur la montagne de Colomban. Or, au commencement de juillet, la saison d'inalpage est commencée. Les chalets de montagne sont habités et les troupeaux égrènent déjà leurs carillons aux flancs des pâturages. On peut donc supposer, avec quelque certitude que, le 1er juillet 1730, le fermier devait être monté au chalet d'en haut tandis que sa femme gardait la ferme de La Tour avec les enfants que les deux jolies filles « baisaient de temps en temps » pour faire endiabler le pauvre Jean-Jacques [2].

variantes des armes de cette famille. Quant aux de L'Allée, ils portaient : *d'argent à la bande d'azur accompagnée de deux étoiles de même, au chef de gueules chargé d'un croissant d'or* A. de Foras : *Armorial, loc. cit.*

1. Pour se rendre actuellement de Thônes au château de la Tour, en sortant de la ville par la rue de la Saône, où est située l'ancienne habitation de la famille Galley (aujourd'hui hôtel meublé de Plainpalais), il faut suivre pendant 5 à 6 minutes la route des Villards, pour prendre à droite, près d'une croix de pierre, le chemin de Glapigny.

Peu après avoir passé devant un oratoire et traversé le pont du nant Bruyant, au hameau du Martinet, abandonner le chemin à son tournant, pour suivre le sentier pavé qui s'ouvre à gauche et grimpe dans les prairies.

Il est représenté sur la mappe de Thônes de 1730, et comme à cette époque il était la seule voie desservant le château de la Tour, c'est forcément par là que passèrent J.-J. Rousseau et Mlles Galley et de Graffenried Des plaques indicatrices, placées par les soins du comité d'initiative de Thônes, facilitent cette promenade. (De Thônes à la Tour 25 minutes de marche.)

2. Probablement les enfants de Pierre Favre-Danne, de la commune du Grand-Bornand, mais nous ne pouvons pas l'affirmer.

En effet, par acte du 1er février 1729, Mme Galley loua à ce dernier la ferme de la Tour pour une année et à moitié fruits, suivant les clauses générales du bail du 31 juillet 1723, passsé en faveur de Jean Vacherand, du village de la Vacherie.

Or malgré de nombreuses recherches dans les registres du tabellion de Thônes, a part une rente constituée le 9 avril 1731, par ce même Favre-Danne, en faveur de Mme Galley, pour sa cense de 1729, nous n'avons trouvé aucun nouveau bail jusqu'au 3 septembre 1731, date d'entrée à la Tour, comme fermier, de François Missilier.

Le Cerisier

« Après le dîner nous fîmes une économie : au lieu de prendre le café qui nous restait du déjeûner, nous le gardâmes pour le goûter avec de la crême et des gâteaux qu'elles avaient apportés ; et pour tenir notre appétit en haleine, nous allâmes dans le verger achever notre dessert avec des cerises. Je montai sur l'arbre. et je leur en jetais des bouquets dont elles me rendaient les noyaux à travers les branches. Une fois mademoiselle Galley. avançant son tablier et reculant la tête, se présentait si bien et je visai si juste, que je lui fis tomber un bouquet dans le sein ; et de rire. Je me disais en moi-même : Que mes lèvres ne sont-elles des cerises ! comme je les leur jetterais ainsi de bon cœur ! »

. . . . . .

Arsène Houssaye a mis en doute cette scène. Il a supposé que Rousseau a pu se souvenir, en écrivant les Confessions. d'une gouache de Baudoin, gendre de Boucher, intitulée « Les cerises et les amoureuses » qui fit du bruit vers 1760 [1].

« Ces deux filles qui attendent des cerises gorge entr'ouverte et les bras demi-nus, ne sont-ce pas les visions de Jean-Jacques. Et ce galant qui cueille les cerises et qui les jette avec intention, n'est-ce pas Jean-Jacques lui-même ? C'est-à-dire que Jean-Jacques au lieu de se souvenir d'une page de sa vie, s'est souvenu d'un tableau de Baudoin [2]. »

Cette opinion est, évidemment, soutenable. Cependant, nous rapporterons ici quelques détails qui, jusqu'à un certain point, pourraient être invoqués à l'appui du récit de Rousseau et sembleraient en confirmer l'exactitude :

La vallée de Thônes, dont l'altitude dépasse 600 mètres. offre cette particularité de produire beaucoup de cerisiers qui disparaissent cependant de plus en plus. Autrefois, au printemps, lorsque ces arbres étaient en fleurs. on eût dit qu'il avait neigé sur les prés. Ils donnent de petites cerises noires, presque sau-

1. A Houssaye : *loc. cit.*, p 45. — Baudouin : *Les Cerises*. Pons. sc. 4 états. — E. Bénezit : *Dict. des peintres, sculp., dessin et grav.*, tome Ier, A C. page 426. (Paris, 1911.)

2. Arsène Houssaye : *Les Charmettes Jean-Jacques Rousseau et Madame de Warens*, deuxième édition, Paris, 1864, p, 45.

vages. appelées « grêfions » avec lesquelles on fait un kirsch renommé. Ces cerises sont précisément mûres à la Saint-Jean d'été, soit à la fin de juin.

La propriété de Mme Galley comprenait, outre le jardin, plusieurs vergers où existent encore aujourd'hui des cerisiers et le village de Glapigny était, il y a quelques années. le plus renommé de la région pour ce genre de production. D'autre part, les baux de location cités plus haut, nous apprennent que Mme Galley se réservait les fruits de certains arbres à son choix, avant la récolte. Il s'agit certainement ici de cerisiers, le pays ne produisant guère à cette époque d'autres arbres à fruits.

« Prélèvera la dite dame, soit fruits d'iceux auparavant que de procéder à partage des autres. »

Et, ailleurs ;

« Se réservant avec le jardin et noisetiers qui sont dedans et autour du dit jardin et encore les fruits et prises de quatre arbres fruitiers et deux noiers à son choix [1] » ou encore « huit arbres à choix dans le verger. »

On peut supposer avec quelque raison que Claudine Galley était allée le 1er juillet 1730 à La Tour précisément pour réserver quelques cerisiers au lieu et place de sa mère restée à Annecy ou pour partager la récolte. la ferme étant louée à moitié fruits.

On pourrait également invoquer la tradition qui, au château de La Tour. a transmis, de fermier en fermier, jusqu'à nos jours le souvenir de cette scène. Si l'on ne montre plus le cerisier sur lequel Jean-Jacques était grimpé et qui aurait été coupé vers 1842 [2], on indique encore, du moins, son emplacement.

Enfin, nous ajouterons ce dernier renseignement qui nous semble avoir quelque importance :

Il existe actuellement à Ugines (Savoie) dans l'intéressante collection de M. Perrier de la Bâthie, une ancienne peinture représentant la scène du cerisier décrite par Rousseau. Or, cette peinture provient de l'habitation. à Ugines, d'une nièce de Claudine Galley, Mlle Josephte-Marie-Charlotte de Galley de

1. D'après les actes d'amodiation suivants de la propriété de la Tour, conservés aux Archives dépatementales de la Haute Savoie, série E. supr, Tabellion de Thônes: 31 juillet 1723, folio 196; 1er février 1729, fol. 30 ; 3 septembre 1731, folio 309

2. D'après la tradition locale, il était situé au sud-ouest et à quelques minutes du château de la Tour, dans le verger qui s'étend entre les écarts actuels du Pinier et du Marquisat. On raconte également qu'il fut abattu et transporté à Paris pour y être vendu en détail à des amateurs de curiosités.

Saint-Pierre, épouse de noble Joseph-Marie Delachenal, avocat au Sénat de Savoie [1], dont M. Perrier de La Bâthie est un des descendants.

Ce tableau était placé dans le trumeau de la cheminée d'une salle à manger. style Louis XVI, dont les dessus de portes étaient ornés, l'un d'une peinture représentant le château de La Tour [2], l'autre d'un portrait de Josephte-Marie-Charlotte Galley, exécuté en 1790 et que possède encore M. Perrier de La Bâthie.

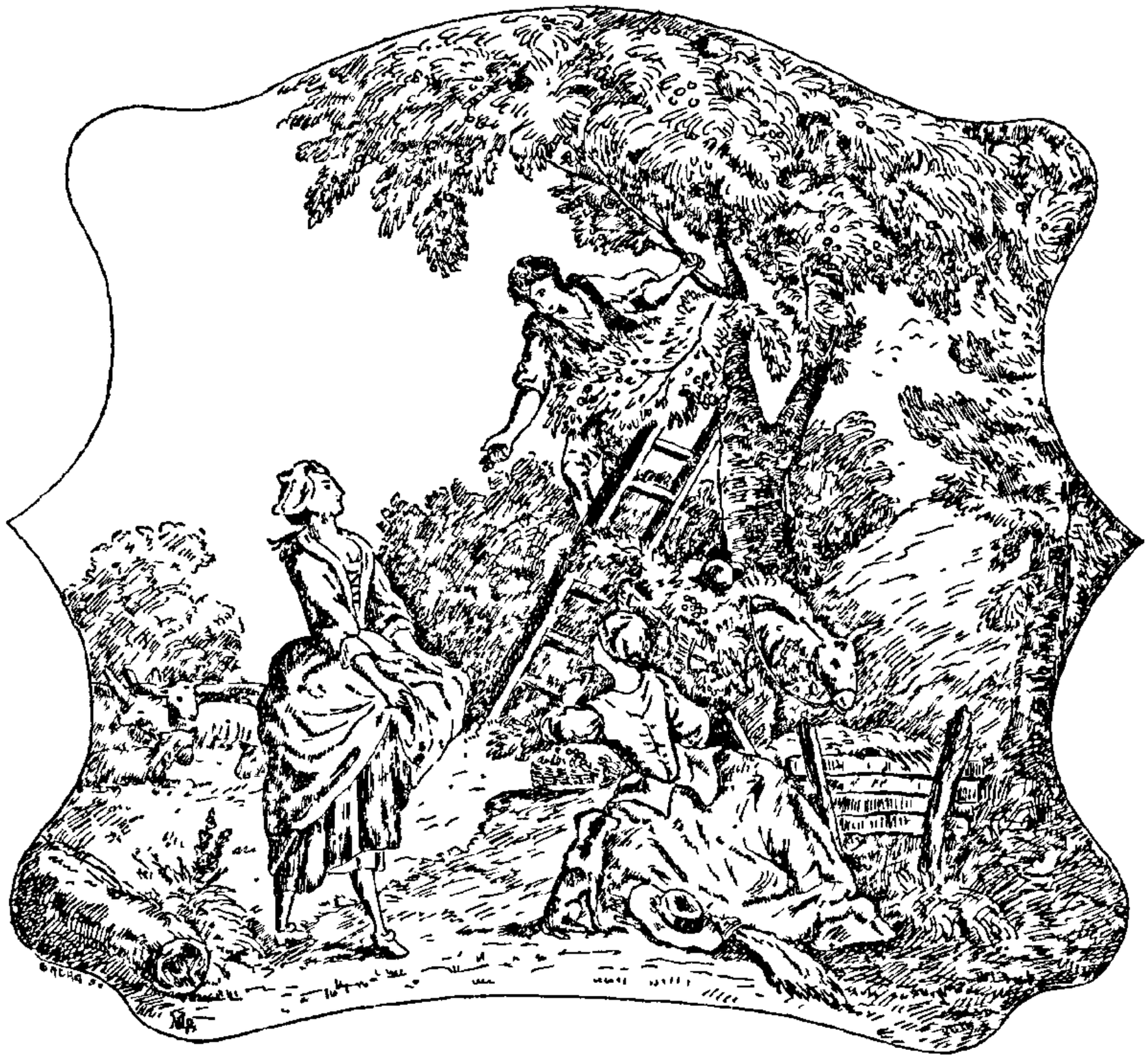

La Cueillette des Cerises.

D'après le tableau à l'huile, de la fin du XVIIIe siècle, provenant de la maison de Josephte-Marie-Charlotte Delachenal, nièce de Claudine Galley, et conservé actuellement à Ugines (Savoie) dans la collection de M. Perrier de la Bâthie, Ingénieur agricole

Le tableau en question, dont nous donnons une reproduction, est une peinture à l'huile sur panneau de bois de 1 mètre

1. Acte dotal passé le 19 avril 1785, à Thônes Dans les apports de la mariée figure une somme de 200 livres. montant d'un legs de sa tante, Claudine Galley, veuve du seigneur sénateur Sautet. l'héroïne de l'*Idylle des Cerises*.

Cet acte nous a été obligeamment communique par M. Perrier de la Bâthie.

2. Ce tableau, déplacé lors de réparations effectuées dans la maison, n'a malheureusement pas été retrouvé.

de hauteur sur 1 m. 15 de large, non signé, mais que l'on peut faire remonter à la fin du XVIIIe siècle, d'après sa facture et son encadrement. Le sujet est une pastorale du temps répondant assez bien aux détails donnés par Rousseau :

Du sommet d'une échelle appuyée contre un cerisier, un jeune homme jette un bouquet de cerises à une jeune fille debout au pied de l'arbre, qui tend son tablier pour les recevoir. Près d'elle, une autre jeune fille est occupée à remplir un panier de cerises ; un mulet chargé de fruits, des moutons et un chien complètent la scène.

Ainsi donc, dans la famille même de Claudine Galley, à la fin du XVIIIe siècle, et peu de temps peut-être après la publication des Confessions, on avait tenu à rappeler la scène du cerisier. Et, qui sait si le tableau n'a pas été exécuté d'après des indications données par l'héroïne de l'idylle elle-même ?

Et puis. pourquoi douter ? Le récit de Rousseau semble si bien s'adapter au temps, aux lieux et aux coutumes.

Aujourd'hui encore, dans cette vallée de Thônes, pendant les tièdes journées de juillet, quand les cerises noires sont mûres, des scènes semblables se renouvellent sans doute...

Dans le mystère des branches vertes, des jeunes gens font quelquefois les mêmes gestes .., mais ce n'est plus Rousseau qui est sur le cerisier !

Le Retour

« *La journée se passa de cette sorte à folâtrer avec la plus grande liberté, et toujours avec la plus grande décence. Pas un seul mot équivoque, pas une seule plaisanterie hasardée : et cette décence nous ne nous l'imposions point du tout, elle venait toute seule, nous prenions le ton que nous donnaient nos cœurs. Enfin ma modestie (d'autres diront ma sottise) fut telle, que la plus grande privauté qui m'échappa fut de baiser une seule fois la main de mademoiselle Galley. Il est vrai que la circonstance donnait du prix à cette légère faveur. Nous étions seuls, je respirai avec embarras, elle avait les yeux baissés : ma bouche, au lieu de trouver des paroles, s'avisa de se coller sur sa main, qu'elle retira doucement après qu'elle fut baisée, en me regardant d'un air qui n'était point irrité. Je ne sais ce*

que j'aurais pu lui dire : son amie entra, et me parut laide en ce moment.

Enfin elles se souvinrent qu'il ne fallait pas attendre la nuit pour rentrer en ville. Il ne nous restait que le temps qu'il fallait pour arriver de jour, et nous nous hâtames de partir en nous distribuant comme nous étions venus. Si j'avais osé, j'aurais transposé cet ordre ; car le regard de mademoiselle Galley m'avait vivement ému le cœur : mais je n'osai rien dire, et ce n'était pas à elle de le proposer. En marchant nous disions que la journée avait tort de finir ; mais. loin de nous plaindre qu'elle eût été courte, nous trouvâmes que nous avions eu le secret de la faire longue par tous les amusements dont nous avions su la remplir.

Je les quittai à peu près au même endroit où elles m'avaient pris. Avec quels regrets nous nous séparâmes ! Avec quel plaisir nous projetâmes de nous revoir ! Douze heures passées ensemble nous valaient des siècles de familiarité. Le doux souvenir de cette journée ne coûtait rien à ces aimables filles ; la tendre union qui régnait entre nous trois valait des plaisirs plus vifs. et n'eût pu subsister avec eux : nous nous aimions sans mystère et sans honte, et nous voulions nous aimer toujours ainsi. L'innocence des mœurs a sa volupté, qui vaut bien l'autre, parce qu'elle n'a point d'intervalle et qu'elle agit continuellement. Pour moi. je sais que la mémoire d'un si beau jour me touche plus. me charme plus, me revient plus au cœur, que celle d'aucuns plaisirs que j'aie goûtés en ma vie. Je ne savais pas trop bien ce que je voulais à ces deux charmantes personnes, mais elles m'intéressaient beaucoup toutes deux. Je ne ne dis pas que, si j'eusse été le maître de mes arrangements, mon cœur se serait partagé ; j'y sentais un peu de préférence. J'aurais fait mon bonheur d'avoir pour maîtresse mademoiselle de Graffenried ; mais à choix, je crois que je l'aurais mieux aimée comme confidente. Quoi qu'il en soit, il me semblait en les quittant que je ne pouvais plus vivre sans l'une et sans l'autre. Qui m'eût dit que je ne les reverrais de ma vie, et que là finiraient nos éphémères amours ? »

. . . . . .

Eh ! oui, cette journée a tort de finir !

Dans la cuisine de la grangère le goûter s'achève au milieu des rires et l'heure du départ est venue. Les chevaux attendent déjà près de la fontaine, qui murmure doucement. Au seuil de la porte, surmontée de l'écusson seigneurial, voici les deux

amies qui apparaissent, un bouquet de cerises épinglé au corsage. Elles embrassent une dernière fois les enfants de la fermière. Claudine a posé sur l'arçon de la selle sa jolie main, frissonnante encore du baiser de Jean-Jacques... Elles sont à cheval. Un peu déçu et morose, il reprend sa place derrière Mlle de Graffenried et, comme à regret, ils s'éloignent sous les ombrages, le long du petit chemin pavé de dalles glissantes où les chevaux marchent avec précaution.

Autour d'eux la campagne se fait plus douce, plus affable. Les forêts, les bois, les prairies, où les arbres allongent des ombres ténues, avivent leurs couleurs sous les rayons déjà obliques du soleil. Le ciel est d'un bleu de gentiane. Sur les pentes étagées du Colomban. baignées de lumière dorée, les chalets alpestres, épars parmi les sapins, semblent sourire, avec leurs façades bistrées dont les petites fenêtres brillent comme des soleils. On entend tinter les carillons des troupeaux dans les lointains pâturages et cette lente mélopée les accompagne longtemps comme un adieu.

Voici Thônes avec son clocher argenté [1], puis la longue vallée du Fier, qui commence à s'assombrir ; le chemin royal accroché aux flancs des ravins.

Le soleil s'abaisse toujours vers Annecy, colorant de teintes plus rares les cimes des montagnes et, peu à peu, la mélancolie du soir descend sur la vallée.

En ce moment même, Rousseau n'éprouve t-il pas l'influence mystérieuse de ce déclin du jour ? Son âme impressionnable et sensible ne s'emplit-elle pas aussi de tristesse à mesure que s'approche l'instant de la séparation ?

Depuis qu'il a rencontré les deux enchanteresses, dans quel ravissement délicieux n'est-il pas plongé ? Jamais, peut-être, sa détresse n'avait été aussi grande que ces jours derniers... « Maman » n'est plus à Annecy [2]. En revenant de Lyon, il ne l'a pas retrouvée dans son logis de la rue Saint-François. Il est seul, sans lendemain, à bout de ressources, réduit à solliciter l'hospitalité précaire de Venture. Et, ce matin même, s'il est venu errer le long du Fier. dans cette vallée de Dingy, n'était-ce pas pour demander à la nature consolatrice l'oubli de ses angoisses ?...

1. La tour du clocher de Thônes est de la fin du XVIIe siècle, quant à la galerie à jour, le dôme et la flèche revêtus de brillantes lamelles de fer blanc, que l'on admire actuellement, ils datent de 1821.

J.-F. Gonthier : Dictionnaire des communes. Thônes. *Annuaire de la Haute-Savoie,* de 1901, p. 184.

2. Mme de Warens était alors à Paris. F. Mugnier : *loc. cit* , p. 82 et s.

Il les rencontre ! Il a déjà vu quelquefois Mlle de Graffenried — exilée comme lui — mais il connaît à peine Mlle Galley. D'ailleurs, les conventions sociales, si rigides, les séparent. Elle est noble, riche, jolie, adulée. Elle appartient à l'une des plus notables familles du pays. Lui, n'est qu'un nouveau converti [1] à qui l'on fait la charité. Et, cependant, avec une exquise bonté elle l'accueille et se penche vers lui. Pendant des heures divines il a vécu dans l'intimité de ces charmantes filles qui l'ont à ce point ensorcelé qu'il ne conçoit plus la vie sans l'une et sans l'autre !

. . . . . .

Sans doute. maintenant, il chevauche encore en leur compagnie, tenant toujours Mlle de Graffenried serrée dans ses bras et regardant avec extase Claudine Galley, mais, déjà, semble-t-il, les grelots des chevaux ne tintent plus aussi joyeusement et le beau rêve touche à sa fin.

Oh ! arrêter ce soleil qui incendie le ciel de ses rougeurs mourantes... Prolonger de quelques instants encore cette journée qui va rester pour jamais gravée dans son cœur et dont, plus tard, le seul souvenir lui fera verser des larmes d'attendrissement !...

. . . . . .

Ils se séparent au pont de Saint-Clair. Pourquoi ne les accompagne-t-il pas plus loin? Est-ce par scrupule, pour ne point les compromettre ? Peut–être Claudine Galley doit-elle, en passant, s'arrêter chez ses parents au château de Menthon [2] ? Ou bien, veut-il achever seul. dans le recueillement du crépuscule rose, cette promenade ineffable, pour en revivre plus à son aise les délicieux instants ?

Elles reprennent lentement le chemin du col de Bluffy, sans se douter que ce jeune homme qui se retourne pour les revoir encore et leur envoie son âme dans un baiser, va leur donner l'immortalité !

. . . . . .

Le rêve est bien fini.

En rentrant à Annecy, Venture se chargea d'éteindre son bel enthousiasme en le rappelant à de plus tristes réalités.

« *Cependant il me rappela bientôt à lui et à moi en me par-*

1. Rousseau avait abjuré le calvinisme à l'hospice des catéchumènes de Turin, où il resta du 12 avril au 23 août 1728. MUGNIER : *loc. cit*, p. 42.

2. On sait que Claudine Galley était apparentée à la famille de Menthon par sa mère, de la branche des Menthon du Marest.

lant de ma situation. Elle était trop critique pour pouvoir durer. Quoique je dépensasse très peu de chose, mon petit pécule achevait de s'épuiser ; j'étais sans ressources. Point de nouvelles de maman : je ne savais que devenir, et je sentais un cruel serrement de cœur de voir l'ami de mademoiselle Galley réduit à l'aumône [1]. »

Pauvre poète ! pauvre amoureux tombé du cerisier !...

Réminiscences

Le lendemain de la promenade à Thônes, après avoir dîné chez le juge mage Simon avec Venture, Jean-Jacques alla dans la rue Saint-François faire le guet devant la maison habitée par Mme Galley, dans l'espoir d'apercevoir ses amies. Les fenêtres étaient closes. Il attendit vainement. Personne ne parut. Il prit alors le parti d'écrire à Mlle de Graffenried. « *J'aurais préféré d'écrire à son amie ; mais je n'osais et il convenait de commencer par celle à qui je devais la connaissance de l'autre.* »

Sitôt sa lettre écrite. il courut la porter rue du Pont-Morens, à Mlle Giraud [1], une couturière qui travaillait souvent chez Mme Galley et devait servir d'intermédiaire entre ses deux amies et lui, comme cela avait été convenu la veille, avant de se séparer.

Le jour suivant, la réponse qu'il attendait avec impatience lui fut remise par Mlle Giraud. « *Comme je me pressais de sortir pour l'aller lire à mon aise ! Cela n'a pas besoin d'être dit...* »

Mais, quelques jours après, il quitta définitivement Annecy pour aller à Fribourg.

Ici se termine, sans doute, la période la plus paisible et la plus douce de la vie de Jean-Jacques. Que de tendres souvenirs

1. *Confessions*, 1re partie, livre IV.

1. Esther Giraud, née à Genève le 4 septembre 1702, avait abjuré le protestantisme à Annecy le 11 janvier 1727 A cette occasion, son prénom d'Esther fut remplacé par ceux de Françoise-Louise. Elle habitait chez Pierre Favraz, à l'extrémité du pont Morens, actuellement numéro 2 de la rue de l'Ile. Voir à son sujet : E. Serand : *Revue Savoisienne* du 30 avril 1881, p. 45. — Th. Dufour : *Pages inédites de Jean-Jacques Rousseau*, deuxième série, Genève, 1907, p. 16. — F. Mugnier : *Madame de Warens et J.-J. Rousseau*, p. 69.

il laissait à Annecy, où il avait rencontré Mme de Warens à cet endroit qu'il voulait « *entourer d'un balustre d'or* », où son goût pour la musique avait commencé à se développer; où son âme avait ressenti les plus pures ivresses ! « Tout le monde va voir les Charmettes, mais la plus grande impression de Mme de Warens sur Rousseau fut bien plus à Annecy [1]. »

S'il ne devait plus revoir Claudine Galley et Mlle de Graffenried, du moins, sa pensée ne les quittait pas.

Pendant quelque temps encore, il resta en correspondance avec Mlle Giraud dont les lettres affectueuses venaient le consoler dans ses déboires de jeune professeur de musique.

« *J'avais des consolations très douces dans les nouvelles que je recevais de temps en temps des deux charmantes amies* [2]. »

Dans une lettre à Mlle Giraud, il écrit encore : « *L'aimable Demoiselle de Gr... (Graffenried) est toujours dans mon cœur et je brûle d'impatience de recevoir de ses nouvelles ; faites-moi le plaisir de lui demander, au cas qu'elle soit encore à Annecy, si elle agréerait une lettre de ma main...* [3] »

Puis, emporté par sa destinée, il les oublie peu à peu. « *En changeant de lieu je négligeai de leur donner mon adresse et forcé par la nécessité de songer continuellement à moi-même, je les oubliai bientôt entièrement* [4]. »

Mais non, Jean-Jacques, le mot entièrement est de trop... Les premières émotions du cœur ne s'effacent plus lorsqu'on a aimé...

Lui-même nous le prouve à plusieurs reprises dans le cours de ses confessions.

Une fois c'est la rencontre, à Paris, de Venture qui ramène sa pensée vers Annecy et vers Thônes : « *Je le vis presque avec indifférence, et nous nous séparâmes assez froidement. Mais quand il fut parti, le souvenir de nos anciennes liaisons me rappella si vivement celui de mes jeunes ans, si doucement, si sagement consacrés à cette femme angélique (Mme de Warens) qui maintenant n'était guère moins changée que lui, les petites anecdotes de cet heureux temps. la romanesque journée de Toune, passée avec tant d'innocence et de jouissance entre*

1. Michelet : *Histoire de France. Louis XV et Louis XVI.* (Paris, 1867, p. 40 et s.)

2. *Confessions.* 1re partie, livre IV

3. J -J. Rousseau : *Lettre a Mademoiselle...* page 489 du tome 35e des Œuvres complètes, édit. 1793. — Théophile Dufour : *Pages inédites de Jean-Jacques Rousseau,* deuxième série, Genève, 1907, p. 15.

4. *Confessions,* 1re partie. livre IV.

ces deux charmantes filles dont une main baisée avait été l'unique faveur, et qui, malgré cela, m'avait laissé des regrets si vifs, si touchants, si durables ; tous ces ravissants délires d'un jeune cœur, que j'avais sentis alors dans toute leur force. et dont je croyais le temps passé pour jamais ; toutes ces tendres réminiscences me firent verser des larmes sur ma jeunesse écoulée, et sur ses transports désormais perdus pour moi [1]. »

Plus tard, un jour d'été, en 1756, à l'Ermitage, il revit encore par la pensée l'idylle des cerises :

« *Je faisais ces méditations dans la plus belle saison de l'année, au mois de juin, sous des bocages frais, au chant du rossignol, au gazouillement des ruisseaux. Tout concourut à me replonger dans cette molesse trop séduisante, pour laquelle j'étais né, mais dont le ton dur et sévère, où venait de me monter une longue effervescence, m'aurait dû délivrer pour toujours. J'allais malheureusement me rappeler le dîner du château de Toune, et ma rencontre avec ces deux charmantes filles, dans la même saison et dans des lieux à peu près semblables à ceux où j'étais dans ce moment* [2]. »

Les années passent mais les impressions d'Annecy subsistent. Comme un chant de pâtre entendu un soir dans nos montagnes, dont l'air mélancolique reviendrait sans cesse à l'oreille, ils reviennent, ils reviennent les chers souvenirs de Savoie :

« *Aujourd'hui, jour de Pâques-fleuries* [3], *il y a précisément cinquante ans de ma première connaissance avec Mme de Warens. Elle avait 28 ans alors, étant née avec le siècle. Je n'en avais pas encore dix-sept et mon tempérament naissant, mais que j'ignorais encore, donnait une nouvelle chaleur à un cœur naturellement plein de vie...* [4] »

. . . . . .

Pendant ces cinquante ans qu'étaient devenues les rieuses et folâtres héroïnes de l'idylle des cerises et ses amies d'Annecy ?

Malgré sa naissance et sa beauté, Claudine Galley avait attendu dix ans avant de se marier, comme si le souvenir troublant de Jean-Jacques avait suffi à remplir son cœur. Elle avait épousé en 1740 un noble sénateur au souverain Sénat de

1 *Confessions*, 2e partie, livre VIII.

2. *Id.*, 2e partie, livre IX.

3. Le 12 avril 1778, cinquante ans après son arrivée à Annecy, qui avait eu lieu le dimanche des Rameaux, 21 mars 1728. J.-J. Rousseau a donc écrit ces lignes moins de 3 mois avant sa mort, étant décédé à Ermenonville le 2 juillet 1778.

4. *Dixième rêverie*.

Savoie, Jacques Sautet, qui était âgé de soixante ans lorsqu'il la conduisit à l'autel [1] ! Elle en avait trente !

Devenue veuve en 1761 et n'ayant pas eu d'enfants, elle devait survivre à Rousseau. Elle mourut à Chambéry le 16 mars 1781, l'année même de la publication des premiers livres des Confessions [2].

Ainsi, elle a peut-être pu lire, avant de s'éteindre, le récit célèbre qui allait apprendre son nom à la postérité et l'auréoler pour toujours d'une si douce poésie ?

Son amie, Mlle de Graffenried, après avoir passé quelques années au second monastère de la Visitation d'Annecy, puis, comme pensionnaire, chez les Dames de Bonlieu, dormait son dernier sommeil dans l'ancienne chapelle du couvent du faubourg de Bœuf [3].

Une autre tombe s'était ouverte encore ; celle-là, à Chambéry, sur la colline de Lémenc, en face des Charmettes, pour recevoir la pauvre « Maman », morte, presque misérable, le 29 juillet 1762 [4].

1. Voici l'acte de mariage de Claudine Galley avec Jacques Sautet, qui était sénateur de Savoie depuis le 12 août 1737 : « Le 31 janvier 1740 ont reçu la « bénédiction nuptiale le seigneur Jacques Sautet, sénateur au souverain Sénat « de Savoie, et demoiselle Claudine de Galley. Témoins : R^d^ Sr Lachenal et « Joseph Marchand. Signé : Burnod vicaire. » (Arch. dép. de la H. Sav., série G, copies des actes de catholicité de Thônes.)

Le contrat dotal avait été passé le 10 novembre 1739, à 5 heures du soir, au château de Menthon, en présence de « Dom Idelfonse Belly, abbé de Ste Anne en la royale abbaye de Talloires ; Révérendissime Dom Michel de Roland, abbé claustral de la dite abbaye ; Bernard, comte de Menthon et de Montrottier : Bernard, René et Louis-Guillaume de Menthon, ses fils, et de M. Joseph de la Croix d'Auturin, de Chambéry.

La dot de Claudine Galley fut de 3000 livres, plus 500 livres, cadeau de son frère Bernard, pour son trousseau (Arch dép. H. Sav., série E sup Tabel. d'Annecy, 1739, livre II, fol. 794.)

Jacques Sautet mourut à Chambéry le 11 décembre 1761, âgé d'environ 81 ans.

2. Les six premiers livres des *Confessions* furent publiés en 1781.

3 Mlle de Graffenried se réfugia en 1732 au second monastère de la Visitation d'Annecy, puis en 1738, entra comme pensionnaire au couvent des Dames cisterciennes de Bonlieu, établi depuis 1664, à l'extrémité du faubourg de Bœuf, dans la maison de Claude Machet, où elle mourut le 27 janvier 1748. Voici son acte de décès, d'après l'*Obituaire de l'abbaye de Bonlieu*, conservé aux archives de l'Académie Florimontane d'Annecy : « *27 janvier en 1748 est décédée Mademoiselle de Graffenried, pensionnaire.* »

Elle fut probablement, suivant la coutume, ensevelie dans la chapelle du couvent occupée aujourd'hui par la remise de la maison Revil, n° 55, qui forme l'angle nord ouest de la rue Carnot et du boulevard Cardinal de Brogny.

C'est en 1754 seulement, que le couvent des Cisterciennes de Bonlieu fut transféré au Pâquier où il exista jusqu'à la Révolution et laissa son nom à la propriété actuelle de la famille Laeuffer.

4 Décédée à Chambéry, le 29 juillet 1762, Mme de Warens fut ensevelie dans le cimetière de Lémenc. Voir son acte de décès dans F. Mugnier : *Madame de Warens et J.-J. Rousseau*, p. 374.

Enfin, la fidèle messagère de Jean-Jacques auprès de Mlle de Graffenried, Esther Giraud, qui avait eu pour lui une passion sincère autant que malheureuse. était morte en 1774.

. . . . . .

En écrivant sa « Rêverie », ce dimanche des Rameaux (1778), Rousseau n'avait plus que quelques mois à vivre et, c'est, peut-être, d'une main tremblante d'émotion qu'il ajouta ces lignes, qui sont comme son dernier adieu à la Savoie :

« *Il n'y a pas de jours où je ne me rappelle avec joie et attendrissement cet unique et court temps de ma vie où je fus moi pleinement, sans mélange et sans obstacle, et où je puis véritablement dire avoir vécu. Je puis dire à peu près comme ce préfet du prétoire, qui, disgracié sous Vespasien, s'en alla finir paisiblement ses jours à la campagne : « J'ai passé soixante et dix ans sur la terre et j'en ai vécu sept.* »

François et Joseph SERAND.

Mars 1912.

1. J.-J. ROUSSEAU : *Rêveries d'un promeneur solitaire.* Dixième rêverie.

DESCRIPTION GÉOLOGIQUE

de la

MONTAGNE DE MANDALAZ

et de

ses deux prolongements Sud et Nord

(Chaîne : Poisy, la Balme, Crêt de la Dame, Allonzier) [1]

La montagne de la Balme s'étend au nord-ouest d'Annecy [2]. Elle forme un rideau à l'extrémité de la plaine d'Epagny, dont l'horizontalité n'est coupée que par la pointe de la Balme (Mandalaz proprement dit). C'est le seul point de la chaîne qui attire le regard à cause de son caractère.

Dans les notes qui suivent, nous étudierons surtout la montagne et la pointe de la Balme, et un peu leurs prolongements sud et nord, c'est-à-dire la colline de Poisy depuis les Gorges du Fier. et la montagne d'Allonzier au pont de la Caille.

Nous en donnerons au début, après l'historique, une courte description physique, puis nous étudierons les assises qui les constituent ; enfin, nous dirons quelques mots de la tectonique qui n'est pas une des parties les moins embrouillées.

I. — HISTORIQUE.

La montagne de la Balme, autrement dit Mandalaz n'a jamais été l'objet d'une monographie. Il semble que deux géologues seulement se soient occupés d'elle, mais en passant.

1 Les quelques notes qui vont suivre, et dont l'Académie Florimontane a gracieusement autorisé la publication dans sa revue, sont le résultat d'observations géologiques détaillées, accomplies au cours de ces dernières années dans la chaîne de la Balme.

MM Le Roux et Guinier ont bien voulu, dans une promenade géologique faite en septembre dernier, 1911, contrôler l'exactitude de nos coupes, et nous faire le cas échéant les observations nécessaires, ce dont nous les remercions vivement.

Nous adressons également l'expression de notre reconnaissance à M. le professeur Kilian, l'éminent géologue alpin, qui a bien voulu examiner un certain nombre de fossiles recueillis et les déterminer.

M. Le Roux surtout, notre premier maître en sciences naturelles, nous a vivement encouragé dans cette direction en nous facilitant par ses conseils et sa bienveillance l'exécution et la publication de notre premier travail. Nous ne saurions donc mieux faire que de lui dédier ces modestes lignes, humble gage de notre grande reconnaissance

2. Il y a une distance de 8 kil. environ à vol d'oiseau.

Maillard [1] est le premier qui, en 1889, ait étudié la région. Après en avoir donné les principales coupes, il l'interprète comme un chaînon du Salève déjeté à l'est par l'action de deux décrochements parallèles.

Nous verrons plus loin que si cette manière de voir paraît correspondre à la réalité pour la faille de la Balme ; il n'en est pas de même pour celle d'Allonzier.

Les traits généraux de la stratigraphie de Mandalaz ont été bien vus par ce regretté géologue. Il en fait une voûte urgonienne avec abrupt à l'ouest (Urgonien, Hauterivien, Valanginien. Jurassique), et flanquée à l'est d'un manteau rhodanien. Il ne mentionne pas l'Urgonien supérieur qui repose nettement sur le Rhodanien au-dessus des bains de Bromines.

Il signale avec justesse la présence de sables sidérolithiques tout le long de la chaîne, sur le flanc oriental, ainsi que le Gault sur une bonne partie de ce trajet.

Nous n'avons pu, malgré nos recherches, retrouver cette zone continue d'albien. En un point seulement nous avons pu constater la présence de ce terrain.

En 1891, H. Schardt [2] au cours de ses travaux sur le Reculet et le Vuache, accepte toutes les conclusions de Maillard, et renvoie pour plus amples détails aux notes de ce géologue. Il constate comme lui la présence de deux failles, celle « qui met en contact près du hameau de la Balme, le Valanginien et le Jurassique avec l'Urgonien ». et celle qui sépare le mont d'Allonzier, du Crêt de la Dame, ces deux failles ayant amené de forts décrochements.

II. — DESCRIPTION PHYSIQUE.

a) Colline de Poisy.

La colline de Poisy, encore appelée plateau de Lovagny, s'étend des Gorges du Fier à Chaumontet suivant une direction à peu près nord-sud.

Sa hauteur ne dépasse pas 674 mètres sur une longueur d'environ 7 kil. La largeur suivant une ligne perpendiculaire à l'axe du pli, passant par Marny est de 1 kil. Ses bornes naturelles sont : au sud les Gorges du Fier, au nord la plaine alluvionnaire située au bas de l'abrupt de Mandalaz, à l'est le

1. G. Maillard : *Notes sur la géologie des environs d'Annecy*, 1889. (Bulletin carte géolog. de France, n° 6, p. 2 et pl. I. fig. 1.) *Notes sur les derniers travaux de Maillard*, par Michel Lévy. 1890. p 7 et fig IV.

2. H Schardt : *Etudes géologiques sur l'extrémité méridionale de la chaîne du Jura*. Bull. de la Soc. vaud des Sc nat. mai 1891.

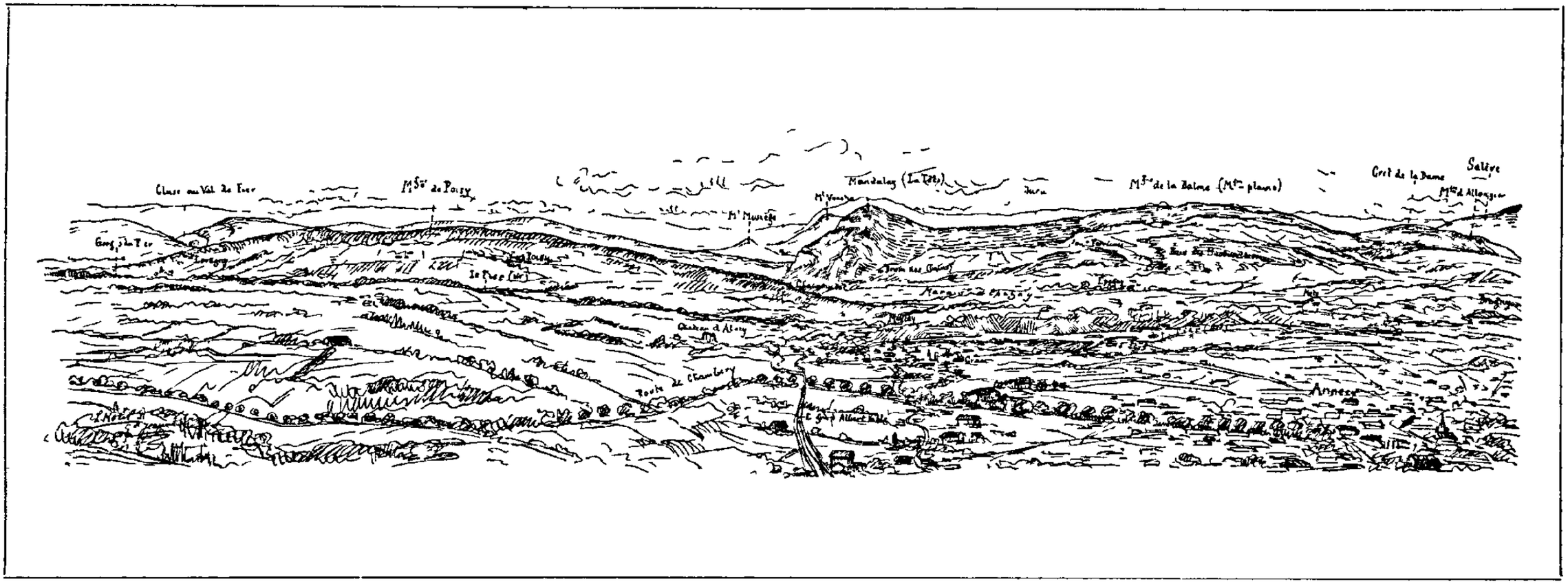

Panorama de la chaîne Poisy-Mandalaz-La Balme-Crêt-de-la-Dame-Allonzier, vu du pavillon de la Jeanne au Crêt-du-Maure.

coteau molassique de Poisy, à l'ouest la route de Nonglard.

La voûte calcaire qui constitue la colline de Poisy débute par le bombement de Chavaroche. Elle émerge lentement des alluvions quaternaires ; d'abord coupée par la pittoresque Gorge du Fier, elle s'élève peu à peu insensiblement. Elle atteint le château de Montrotier. puis le Crêt de la Cheminée remarquable par les lapiaz qui l'accidentent, et le panorama qu'on y découvre. Cet endroit de la chaîne couvert de taillis et de châtaigneraies est sensiblement horizontal ; puis la ligne s'abaisse peu à peu jusqu'à Chaumontet, point où les rochers disparaissent à nouveau sous les prairies.

b) Pointe et montagne de la Balme, Crêt de la Dame, montagne d'Allonzier, la Caille.

Au delà des derniers ressauts de la colline de Poisy, s'étend une plaine en grande partie marécageuse. Celle-ci est pincée en son milieu par la pointe de la Balme laissant à l'est, c'est-à-dire vers Annecy les marais d'Epagny et à l'ouest les marais de Silingy. La pointe de la Balme dresse subitement ses parois abruptes au-dessus de la plaine. C'est un pli qui semble transversal à la direction de la chaîne de Poisy. Sa crête, légèrement incurvée vers l'ouest, fait avec l'axe de la chaîne de la Balme un angle sensiblement droit dont la pointe est tournée vers la commune du même nom.

Son orientation est à peu près S-E—N-W, sa longueur de 2 kil., son altitude de 901 mètres.

Il surgit de la plaine aux bains de Bromines, atteint rapidement sa plus grande hauteur, puis s'abaisse bientôt vers la Balme-de-Sillingy. non sans quelques échancrures qui découpent sa crête. Vue de loin, sa silhouette est très caractéristique.

Le flanc oriental du massif, se prolonge en partie avec la montagne de la Balme, il est couvert d'épaisses futaies et relativement peu accidenté. Tout au contraire, le flanc occidental est tronqué et présente une série de hautes falaises s'étageant comme les marches d'un escalier.

Près de Chaumontet, la falaise calcaire supérieure plonge peu à peu vers la plaine. Elle présente en cet endroit des excavations circulaires, dirigées suivant les strates et dues à l'érosion atmosphérique [1].

1 Ce même phénomène se rencontre dans la falaise calcaire de la montagne de Veyrier près de la pierre Margeriaz. Il ne faut pas rechercher son origine dans l érosion aqueuse due à un ancien niveau du lac d'Annecy mais bien dans l'érosion atmospherique due aux pluies chargees d acide carbonique et dissolvant les points de moindre résistance des roches.

(Communication inédite de M. Le Roux.)

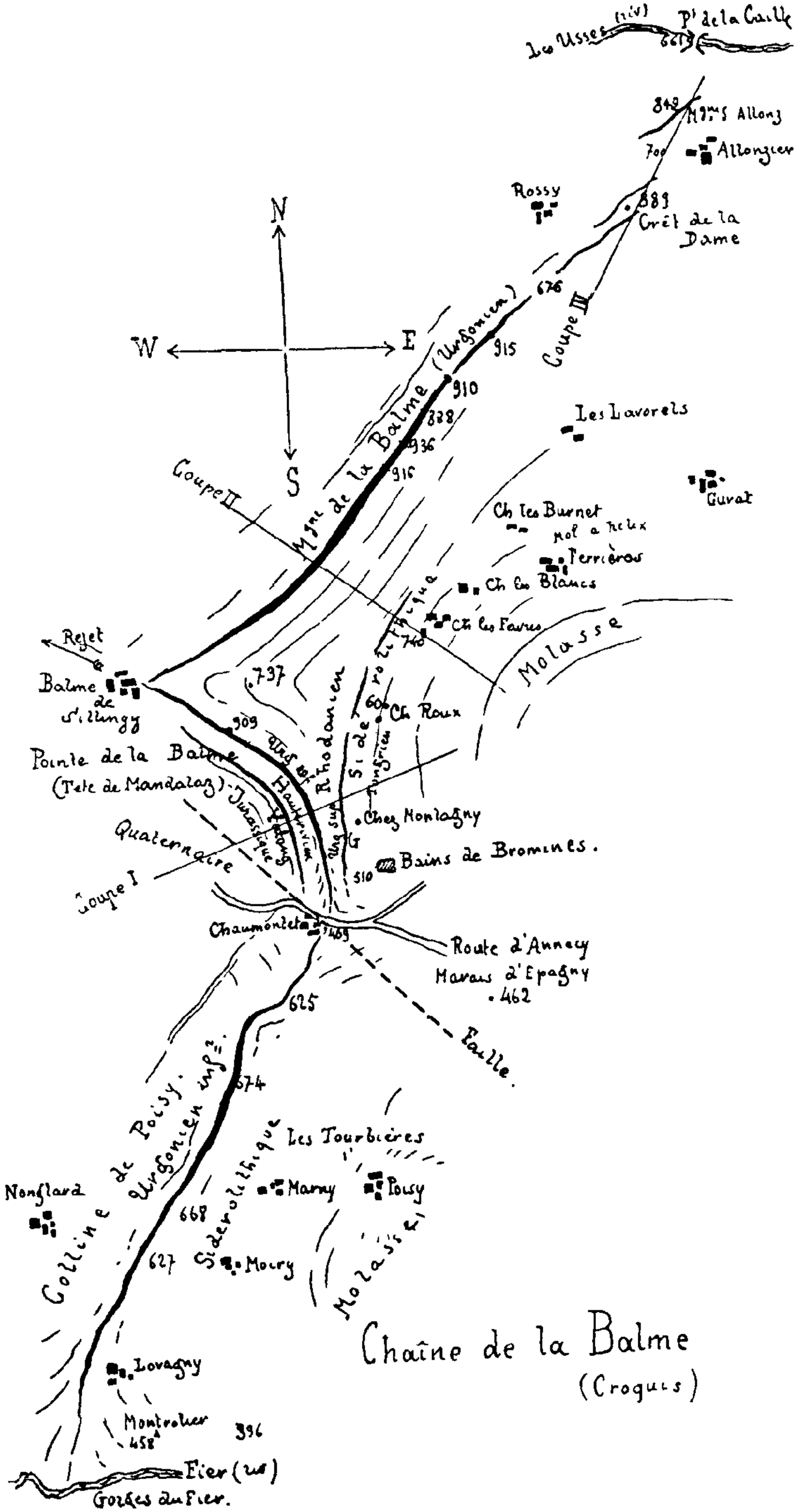

Chaîne de la Balme
(Croquis)

PLAN-CROQUIS DE LA CHAINE DE LA BALME.

La montagne de la Balme est d'une forme plus simple et d'une ligne plus calme que Mandalaz. Vue du sommet de cette pointe, elle ressemble à un immense promontoire enfoncé dans les terres environnantes. Elle justifie assez le nom de montagne-plaine qu'on lui donne dans le pays ; c'est en effet un long plateau calcaire de 5 kil., boisé. entaillé seulement d'une petite falaise continue à l'occident [1].

Elle s'étend ainsi jusqu'au Crêt de la Dame : avant d'y arriver, sa crête s'infléchit un peu, et assez pour individualiser ce petit mamelon. Cette dépression comblée d'éboulis et d'amas détritiques est occupée par des prairies plantureuses.

Bientôt après. surgit la petite falaise de la montagne d'Allonzier dont les couches ne tardent pas à retomber vers le pont de la Caille où les Usses les ont ciselées en une cluse impressionnante. Le pli qui se relève de nouveau vers le nord forme ainsi les premiers contreforts de la colline de Cruseilles.

*
* *

Au point de vue de l'*hydrographie*, on peut distinguer pour la montagne de la Balme les sources du quaternaire et les sources du crétacique. Les sources du premier terrain sont nombreuses, les eaux météoriques qui les alimentent ne pénètrent pas au-delà de la molasse. Telles sont par exemple les petites sources qui jalonnent le flanc oriental de Mandalaz. notamment celle de chez Roux.

Les eaux de pluie qui constituent les sources du crétacique pénètrent par les fissures et les accidents tectoniques divers du calcaire Urgonien. Elles sont rétenues au bas de leur course par les nappes marneuses de l'Hauterivien. et sont ensuite ramenées à la surface par les mêmes accidents.

Telle est l'origine de la source sulfureuse de Bromines qui sourd du roc, juste au bas d'une cassure du calcaire urgonien supérieur. Sa température n'est que de 16°. La profondeur qu'elle atteint n'est donc pas considérable ; elle peut être évaluée à 310 mètres environ, et ceci est un chiffre minimum [2].

Pas loin de la source sulfureuse on rencontre une source froide ordinaire dont la captation a été assurée dernièrement. Elle est assez abondante pour alimenter les villages d'Epagny et de Meythet. Les travaux ont même mis à découvert

1. Son orientation est dirigée suivant la ligne S W—N-E.
2. En suivant le chemin de Chantepoulet qui part de Chaumontet en longeant la colline de Poisy on rencontre une petite source légèrement sulfureuse sortant du calcaire urgonien.

en cet endroit une nouvelle source sulfureuse froide. Une petite source ferrugineuse y existe également. Plus au nord, dans la cluse des Usses, s'élève l'établissement thermal de la Caille. La source chaude (rive gauche) et la source ferrugineuse (rive droite), jaillissent de l'Hauterivien, mais à des niveaux différents [1].

Les couches molassiques, lorsqu'elles contiennent des marnes peuvent également donner lieu à des nappes aquifères. L'abondante source qui alimente Tessy n'a pas d'autre origine. Les eaux de pluies, filtrées par les graviers et les couches spongieuses de la molasse grise sont collectées par les marnes rouges bariolées qui les ramènent à la surface lorsqu'elles émergent.

III. — STRATIGRAPHIE.

Les couches qui prennent part à la constitution de la chaîne de la Balme appartiennent aux terrains suivants :

Jurassique. Portlandien et Purbeck.

Crétacé. Valanginien, Hauterivien, Barrémien supérieur comprenant les calcaires zoogènes (facies urgonien inf^{r}) et les marnes à *Orbitolines* (Rhodanien), Aptien inférieur comprenant les calcaires zoogènes (facies urgonien sup^{r}), Gault.

Tertiaire. Sidérolithique, Tongrien (?) et Aquitanien.

Quaternaire. Débris glaciaires, alluvions fluvio-glaciaires.

A. — Terrains secondaires.

1° *Terrains Jurassiques*. — Ces terrains forment le noyau de la voûte tronquée de la tête de Mandalaz. dont ils constituent la falaise la plus inférieure. Ce sont des calcaires très compacts et très durs donnant une excellente pierre de construction. Deux grandes carrières sont actuellement en pleine exploitation, et en facilitent beaucoup l'étude.

On trouve de bas en haut : le Portlandien, puis le Purbeck.

Portlandien. — Ce terrain y est représenté par un calcaire blanc à grosses oolithes. Les fossiles qu'on y rencontre sont très empâtés; on peut y reconnaître des sections de Coralliaires et de Nérinées, et un Diceras.

Purbeck. — Les bancs les plus inférieurs sont constitués par un calcaire bleuâtre avec intercalations de petits lits très schisteux verdâtres et noirâtres. Au-dessus vient la brèche à cailloux noirs et à ciment brun caractéristique, identique à

1. Maillard : (Notice sur les derniers travaux de), p. 6.

celle du Vuache et du Salève [1]. Les bancs supérieurs sont formés d'un calcaire brun jaune très compact.

2° *Terrains Crétacés.* — Leurs couches forment l'ossature et la carapace de la chaîne. On les rencontre presque partout, excepté le Néocomien qui n'affleure qu'à la Balme et à Allonzier. Ce sont de bas en haut : Valanginien, Hauterivien, Urgonien inférieur, Rhodanien. Urgonien supérieur, Gault (?).

Valanginien. — Ce terrain forme la falaise médiane de Mandalaz. Il débute à sa base par de petits bancs d'un calcaire blanchâtre, recouverts par une grande masse de calcaire jaune pâle souvent bleu en surface. Au-dessus viennent des calcaires jaunes bruns, gréseux, spathiques. Ces couches ne sont exploitées nulle part, leur accès est assez difficile. Nous n'y avons rencontré aucun fossile.

Hauterivien. — Le chemin qui part de Chaumontet pour gravir l'abrupt de Mandalaz. conduit à une carrière de ce terrain creusée dans le talus incliné. On peut y relever une bonne coupe.

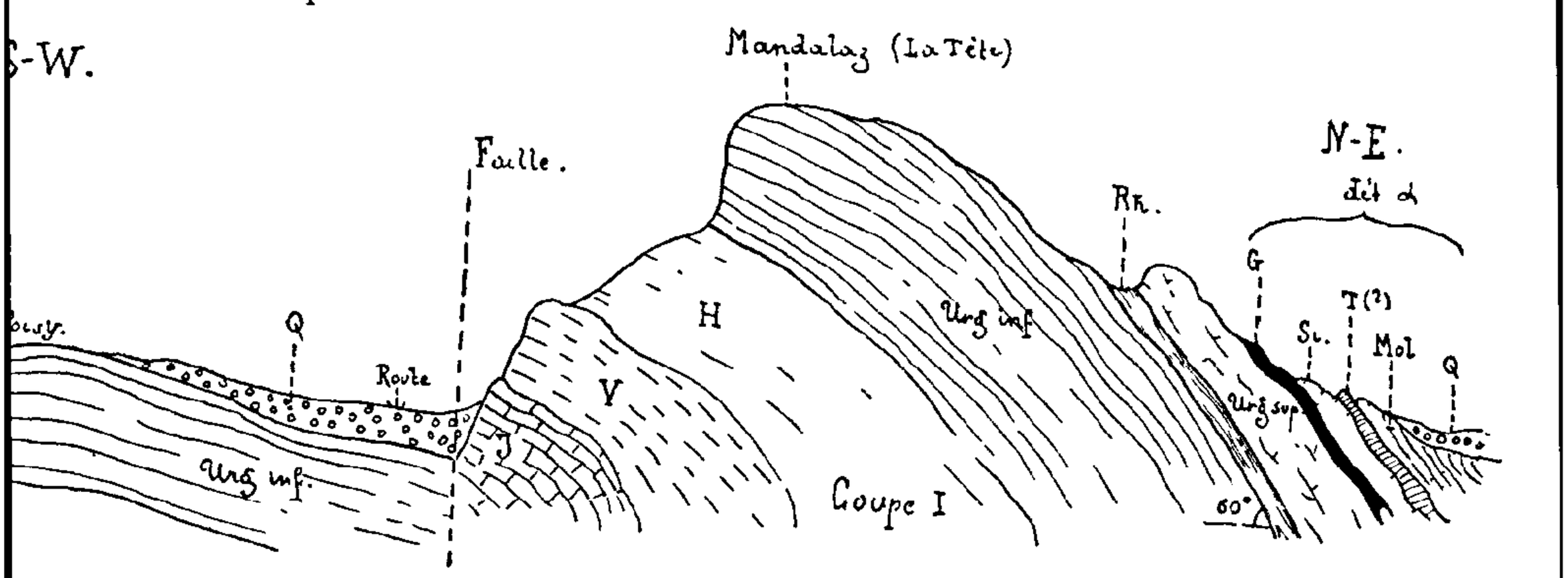

Coupe I. — PROFIL S-W—N-E DE LA POINTE DE LA BALME MONTRANT LA FAILLE F QUI A AMENÉ LE REJET *(voir Carte)* VERS LE N-E.

J. Jurassique — V. Valanginien — H. Hauterivien — Urg Urgonien
Rh. Rhodanien — G. Gault — Si. Sidérolithique — T. Tongrien — Mol. Molasse
Q. Quaternaire

De bas en haut on a successivement :

1° Calcaire oolithique jaune pâle (oolithes ne dépassant pas 1^{mm}/^{m} de diamètre) [2].

2° Calcaire cristallin très dur à filons de calcite.

3° Calcaire ocreux en surface, bleu en profondeur, assez tendre contenant de nombreux rognons de silex noirâtre.

4° Marno-calcaires bleus et jaunes à *Toxaster complanatus*. fossilifères.

1. MAILLARD : *Notes*, loc. cit.. p. 51.

2. Comparer avec l'Hauterivien des Balmettes. (REVIL et LE ROUX *La terminaison septentrionale du Semnoz*, Rev Sav , 1906)

Les fossiles que nous avons recueillis dans la couche sont en mauvais état. Il est assez difficile de les déterminer. Nous y avons reconnu :

Toxaster complanatus Ag. en abondance, *Plicatula asperrima* d'Orb.. *Ostrea couloni* Defr.. *Terebratula prœlonga* = (*T acuta* Qu.) Sow.. *Pecten* (*Janira*) *atavus* d'Orb., *Rhynchonella multiformis* Romer.. *Leopoldia Cf. desmoceroides* Karakasch [1], *Belemnites* Sp.. quelques coraux.

L'Hauterivien de Mandalaz. facilement érodé par les eaux atmosphériques. ne forme pas falaise, mais plan incliné. Il affleure tout le long de la chaîne. pour disparaître à la Balme.

On le retrouve plus loin au village d'Allonzier, où il est exploité de chaque côté de la route de Choisy. A droite de la route. en allant au lieu dit « Entre deux pierres », on peut relever une bonne coupe dans une carrière [2]. On a de haut en bas :

1° Calcaire Urgonien inférieur. blanc, saccharoide par places, à sections de gros rudistes. Il affleure dans la route même. On peut y constater la présence d'un petit banc calcaire, gréseux, verdâtre, pyriteux intercalé.

1° Calcaire gris bleu passant peu à peu à de gros bancs compacts veinés de calcite cristallisée. Ce calcaire est pétri de fossiles par places. On y recueille surtout de grosses *Rhynchonella multiformis* Romer, *Terebratula acuta* Qu., *Ostrea rectangularis* Rom.

3° Calcaire granuleux d'un blanc jaunâtre parfois lavé de gris Passe peu à peu à un petit lit jaune pâle de marno-calcaires.

On y recueille Oursins. *Terebratula acuta, Rhynchonella multiformis, Alectryonia rectangularis*. Rom.

4° Calcaire blanc grisâtre. crayeux avec polypiers.

5° Marno-calcaires jaunes avec mêmes *Rhynchonella, Terebratula, Echinides, Nucleopygus Roberti* A. Gras . *Pholadomya* (très abondantes).

6° Calcaire gris brun compact. (Mêmes fossiles).

7° Marno-calcaires bleus avec traînées jaunâtres. Ce banc est caractérisé par une extrême abondance de *Pholadomya gurgitis* = *P. Prevosti* Brgt.

On peut y recueillir en outre : *Toxaster complanatus* Ag., *Ostrea Couloni* Defr., *Belemnites* sp.

Les bancs supérieurs de cet Hauterivien se prolongent jusqu'au sommet de la montagne d'Allonzier dont ils forment la crête. Ils sont recouverts du côté du pont de la Caille par le calcaire urgonien. A gauche de la route, en face de la carrière. les bancs du Crêt de la Dame sont constitués par les calcaires durs de l'Hauterivien supérieur. Nous y avons recueilli *Alectryonia rectangularis*. *Rhynchonella multiformis* et un polypier.

Dans la carrière précédente, on peut remarquer une petite

1. Il est assez rare de trouver des ammonites dans l'Hauterivien de notre région. Nous y avons recueilli de nombreux fragments d'une petite espèce. et ce gros individu d'environ 20cm de diamètre.

2. Cette carrière montre d une façon très nette la superposition de l'Urgonien à l'Hauterivien.

faille ayant produit la dénivellation des lits. Les surfaces de glissement sont encore bien marquées et tapissées de larges plaques de calcite.

L'Hauterivien apparaît plus au nord dans la cluse des Usses. Au-dessous de la Molasse et de l'Urgonien viennent successivement :

1° Bancs calcaires jaunes, spathiques.

2° Bancs calcaires jaunes en surface, bleus en profondeur. Il s'y intercale des lits calcaires gréseux, jaunes, gris, verts ou noirs, ces derniers très fissiles. On y rencontre encore, le long du chemin des bains un banc siliceux compact.

3° Marnes bleues avec miches calcaires très dures, alignées. On y recueille surtout *Exogyra Couloni*, quelques *Toxaster complanatus* et *Panopoea gurgitis*. Ces marnes sont creusées en marmites d'érosion par les Usses.

La source sulfureuse thermale, sourd du niveau n° 3 (rive gauche) [1]. La source ferrugineuse froide, du banc n° 1 ; elle émerge des couches grises inférieures.

Urgonien inférieur. — Ce terrain entre pour une part considérable dans la formation de la chaîne. Il en constitue en quelque sorte la carapace. La colline de Poisy qu'il recouvre complètement, le flanc oriental de Mandalaz, la montagne de la Balme, le Crêt de la Dame, lui doivent leur forme caractéristique. La grande falaise supérieure de Mandalaz est uniquement constituée d'Urgonien inférieur. C'est un calcaire blanc, dur, cristallin par places, se présentant tout le long de la chaîne avec les mêmes caractères. L'absence presque totale de carrières ne permet pas d'en étudier les fossiles. On peut cependant remarquer parfois des sections d'assez gros rudistes. Sa surface est souvent creusée en lapiaz, ou ciselée en gorges ou en cluses, comme à Lovagny et à la Caille.

On peut remarquer à Lovagny et à Chaumontet, près de la scierie, une brèche calcaire jaunâtre intercalée dans ce terrain et qui n'est qu'un simple épisode de sédimentation.

A Lovagny, l'asphalte imprégne le calcaire. L'exploitation se fait par cinq galeries creusées dans la paroi rocheuse. Plus loin, au Crêt de la Cheminée, une petite entaille dans le rocher permet d'y recueillir d'assez beaux rudistes, et notamment *Requienia ammonia* Goldf. Toujours plus au nord, en dessus de Chaumontet, les couches supérieures de l'Urgonien ont été mises à nu pour l'exploitation. En ce point. il est en petits bancs très fossilifères. On y peut recueillir :

1. Maillard : loc. cit. *Derniers travaux*, p. 6.

Radioles de *Cidaris cornifera* Ag.. *Pecten* sp , *Rhynchonella Renauxiana* d'Orb., *Rh. Gibsiana*.. *Rh. lata* d'Orb., *Terebratula sella* d'Orb.

Les bancs les plus supérieurs ont subi la décalcification, mais les sections de fossiles plus dures sont restées en saillie. On peut alors y constater des polypiers, des radioles d'oursins et un grand nombre de micro-organismes.

L'Urgonien de la falaise de Mandalaz contient par places des nodules de fer hydraté. La partie supérieure est constituée de petits bancs. tandis que dans la partie inférieure, les bancs sont très épais. Ce terrain recouvre partout l'Hauterivien. Mais il n'est pas recouvert uniformément des mêmes couches. Ainsi à Marny, il est flanqué du sidérolithique. A Bromines il supporte le Rhodanien, l'Urgonien supérieur et le Tertiaire, à Ferrières il n'a pour manteau que le Rhodanien, etc. Cela prouve l'extrême facilité avec laquelle ces terrains de couverture ont été déblayés par les eaux.

Couches à Orbitolines ou Rhodanien. — Formé surtout de marno-calcaires très tendres, ce terrain a été de bonne heure attaqué et déblayé par les eaux. Il repose constamment sur l'Urgonien inférieur, mais n'est pas partout recouvert par la masse urgonienne supérieure.

Il n'affleure pas dans la colline de Poisy. Par contre à Bromines on peut en relever une coupe caractéristique. En ce point seulement le Rhodanien est accompagné des deux masses urgoniennes ; la série est donc *complète*. Elle offre en outre un fait topologique intéressant à constater. Pincé entre les deux masses urgoniennes plus dures, ce terrain a disparu en bonne partie sous l'action de l'érosion. Une sorte de petite combe longitudinale marque la place du tronçon enlevé. (*V. Coupe I, Rh. et fig. 1. p. 72.)*

En suivant la tranchée de haut en bas, ou plutôt de l'est à l'ouest, car les bancs sont presque verticaux, on rencontre successivement :

1° Calcaire blanc crayeux de l'Urgonien supérieur.
2° Calcaire gris-jaune assez compact.
3° Banc siliceux à grain très fin.
4° Marnes vertes.
5° Calcaire verdâtre à sections de Rudistes et de Nérinées.
6° Poche siliceuse identique à 3.
7° Calcaire jaune compact [1] à *Orbitolines*.
8° Calcaire blanc cristallin de l'Urgonien inférieur.

1. Il s'y intercale un petit banc oolithique rougeâtre Plus haut ce niveau passe à un calcaire dur, compact et noirâtre.

Les bancs 3 et 6 sont du sidérolithique, ils débordent le calcaire qu'ils semblent avoir raviné.

Le Rhodanien comprend les bancs 2, 4, 5 et 7.

Le niveau 7 est fossilifère. On y peut recueillir : *Echinobrissus Roberti* A. Gras , *Ostrea harpa* Gold., *Toucasia carinata* Math , *Pterocera (Harpagodes) Pelagi* d'Orb , *Rhynchonella lata* d'Orb., *Terebratula sella* d'Orb., *Nerinea* sp., *Cerithium* sp.

Le Rhodanien recouvre presque partout le flanc oriental de la montagne de la Balme. On le retrouve au sommet de Mandalaz.

Un peu plus haut que chez Roux. à l'entrée de la route de Mandalaz dans le bois. on peut noter de haut en bas :

1° Sables sidérolithiques siliceux et ferrugineux, en transgression sur les dépôts rhodaniens.

2° Calcaire jaune avec marnes vertes intercalées, fossilifère

3° Marno-calcaires blanchâtres, également fossilifères.

4° Calcaire bleuâtre dur et pyriteux à Rudistes

Près de la fruitière de Ferrières, à gauche de la route qui conduit à Cuvat existe une belle coupe de Rhodanien.

Les travaux d'exploitation ont mis à jour de nouveaux bancs, aussi notre coupe est-elle plus complète que celle qu'en donne Maillard [1].

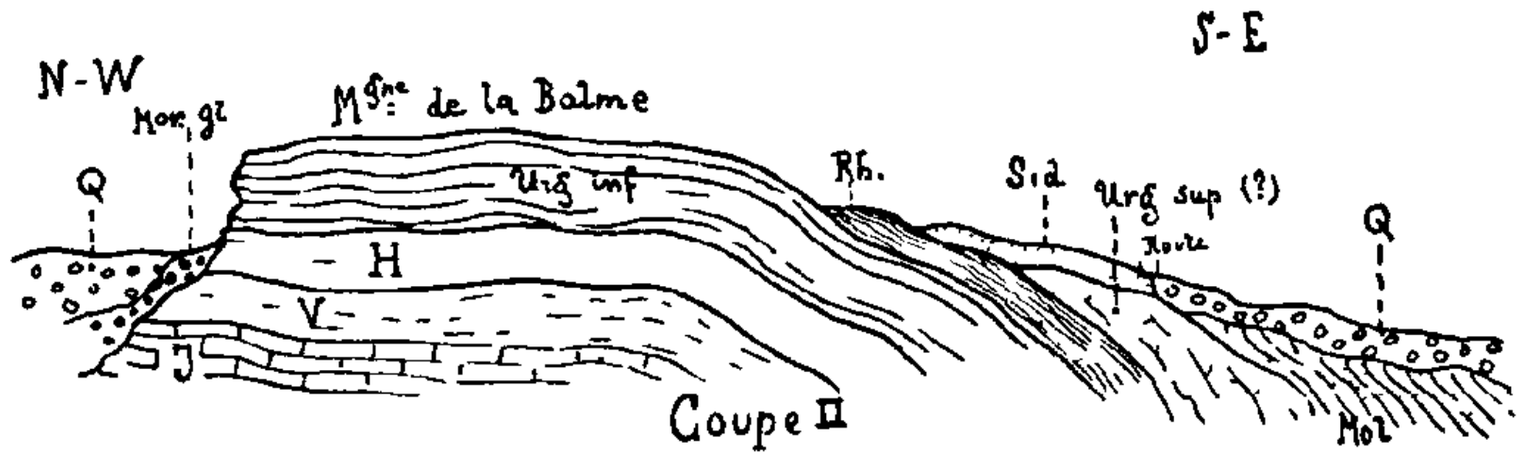

Coupe II. — PROFIL N-W—S-E DE LA MONTAGNE DE LA BALME PASSANT A PEU PRÈS PAR FERRIÈRES.

De haut en bas on reconnaît :

0° Sables sidérolithiques jaunes
1° Calcaire bleuâtre à points verts, pyriteux.
2° Marnes vertes fossilifères.
3° Calcaire bleu.
4° Marnes vertes identiques à 2.
5° Marno-calcaires bleus, analogues à 3.
6° Marno-calcaires jaunes très fossilifères.
7° Calcaire dur et compact, bleuté avec quelques raies rosées.
8° Petits bancs de marno calcaire jaune.
9° Calcaire identique à 7.
10° Calcaire bleuâtre, très pyriteux, à Rudistes et Pterocera pelagi.
11° Urgonien inférieur.

1. MAILLARD : *Notes*, loc. cit. p. 50.

Le banc nº 10 est surtout caractérisé par les Rudistes et Pterocera pelagi.

On y recueille en abondance, surtout en face de la fruitière : *Harpagodes (Pterocera) pelagi* d'Orb , *Pterocera Beaumonti* Math., *Toucasia carinata* Math., *T.* var. *minor.*, *T.* var. avec piquants , *Matheronia gryphoides* Math., *Monopleura trilobata* Math , *Natica* sp.

Dans les autres bancs. on rencontre les fossiles suivants : *Nucleopygus Roberti* A. Gras., *Heteraster oblongus* Brong., *Pygaulus Desmoulinsi* Ag., *P depressus* Ag., *Diadema* sp., *Ostrea* sp., *Ostrea harpa* Gold., *Toucasia carinata* Math , *Rhynchonella lata* d'Orb., *Terebratulla sella* d'Orb., *Pterocera pelagi* d'Orb., *Nerinea* sp., *Harpagodes Beaumonti* Math., *Pleurotomaria* sp.

On peut recueillir dans le banc nº 10 de beaux groupements cristallins de pyrite.

Urgonien supérieur. — Dans toute l'étendue de la chaîne. ce terrain n'existe qu'à Bromines, sous forme d'une vaste dalle recouvrant le Rhodanien. Celle-ci est fendue de bas en haut. Au bas de la cassure sort la source sulfureuse de Bromines. C'est un calcaire blanchâtre, crayeux, montrant des sections de petits Rudistes. En dessus de la route, la surface des bancs porte encore la marque des ravinements sidérolithiques.

Gault. — Nous rapportons à ce terrain un calcaire dur, verdâtre, parfois cristallin. moucheté de grains de glauconie. Il repose directement sur l'Urgonien supérieur, et n'affleure qu'à Bromines où il est recouvert par les sables sidérolithiques. *(V. Coupes I et III.)* Les derniers travaux de captation d'eau y ont mis à nu quelques cassures fraîches où nous avons pu recueillir une Rhynchonelle et des fragments d'Ostrea indéterminables. Par endroits il présente des nodules ferrugineux de la grosseur d'un petit pois, et assez abondants. Il est difficile d'identifier exactement ce terrain, étant donné la pénurie de fossiles. On ne peut le dater que par ses relations stratigraphiques.

B. — Terrains tertiaires.

Le Sidérolithique, le Tongrien (?) et l'Aquitanien sont les seuls terrains tertiaires que l'on peut retrouver dans notre montagne.

Sidérolithique. — On doit rapporter au Sidérolithique des dépôts continentaux s'étant formés après le Sénonien supérieur au moment de l'émersion de la région [1]. Leur origine est très discutée. Ce sont pour la plupart des sables siliceux reposant sur l'Urgonien ou le Rhodanien. en lits intercalés remplissant les fissures. ou en poches.

1 J. Revil : *Géologie des chaînes jurassiennes et subalpines de la Savoie*, t. I, p 531.

Ces dépôts qui ont un développement considérable sur les deux versants du Salève, se retrouvent sur tout le versant oriental de notre chaîne. On peut les étudier depuis Lovagny. Sur le bord de la route des gorges du Fier, ce sont des sables verts siliceux recouvrant l'Urgonien inférieur, recouverts eux-mêmes par un conglomérat post-glaciaire. A Marny, ils offrent un beau développement ; on peut y relever la coupe suivante à gauche du chemin du Crêt de la Cheminée.

De haut en bas :

1° Conglomérat à ciment calcaire ferrugineux et a cailloux roulés surtout calcaires. Dépôt postglaciaire

2° Grès noir bitumeux sableux en surface, 0^m50 à 1^m. Passe peu à peu à un banc du même dépôt, mais bien lité de 0^m30.

3° Conglomérat ou Brèche à ciment siliceux bleuâtre, glauconieux et contenant les éléments suivants : *a)* Petits cailloux blancs . *b)* Gros fragments de grès (gault ?) ; *c)* Fragments de craie sénonienne ; *d)* Silex de la craie.

Ce niveau est très ferrugineux La partie inferieure est même constituée uniquement de pyrite.

4° Sable bleu verdâtre a grain très fin et à rognons de pyrite. Les bancs inférieurs sont noirs. (Cette formation siliceuse est utilisée pour la fabrication de fours.)

5° Conglomérat à ciment siliceux roux, ferrugineux Les éléments sont en majorité des cailloux siliceux Latéralement il passe à un conglomérat dont le ciment est verdâtre et fin, et les éléments des cailloux calcaires noirs.

6° Sables verts.

7° Urgonien inférieur.

A quelques mètres de cette carrière (vers le nord), s'en trouve un autre où le ciment du conglomérat inférieur est noir. Le conglomérat supérieur 3 y atteint l'épaisseur de 4 à 5 mètres.

L'interprétation de cette coupe est la suivante :

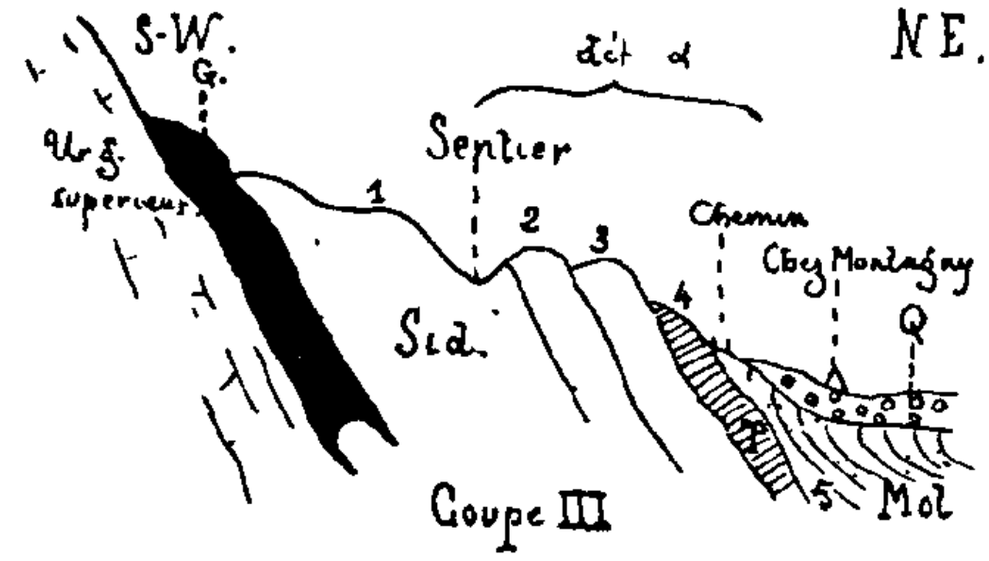

Coupe III — PARTIE AGRANDIF DF LA COUPE I

1. Sables verts — 2. Sables jaunes — 3. Brêche ferrugineuse à cailloux blancs — 4 Brêche dure à éléments sénoniens (Tongrien ?)

1 est une formation postglaciaire. La formation intercalaire des conglomérats 3 et 5 n'est qu'un épisode dans la venue des dépôts sableux sidérolithiques. Elle est due à un régime fluvio-lacustre qui prend place dans la région aux premiers temps de l'Eocène inférieur. De 2 à 7, Eocène inférieur.

En dessus des bains de Bromines. et sur le calcaire vert pâle que nous avons attribué au Gault, se rencontrent des sables siliceux. Ceux-ci peuvent se suivre très haut sur les flancs de la montagne, un sentier les traversant longitudinalement. *(V. Coupe III, page précédente).*

On peut noter de bas en haut :

1° Grès sableux, verts, siliceux, mouchetés de grains de glauconie qui sont le remblai des lavages du Gault. On y rencontre des nodules calcaires pénétrés de pyrite, parfois gros comme la tête d'un adulte. Ils sont ferrugineux en surface. On peut également y recueillir des rognons bleuâtres de marcassite donnant par décomposition des éfflorescences de sulfate de fer avec dépôt jaune de soufre.

2° Grès sableux jaune, également noduleux, bariolé de traînées ferrugineuses.

Il s'y intercale un banc rognonneux vers le chemin de chez Roux.

3° Brèche ou poudingue à cailloux calcaires blancs et à ciment ferrugineux roux.

4° Conglomérat très dur à ciment siliceux verdâtre. On y rencontre des cailloux calcaires crétacés, ainsi que des silex. (Tongrien ?)

5° Molasse grise ordinaire. (Aquitanien.)

Les dépôts 1, 2 et 3 sont incontestablement sidérolithiques.

Quant au niveau n° 4, il a son analogue dans les dépôts tongriens connus sur le flanc occidental du Veyrier [1]. Malheureusement l'identification est problématique, car nous n'y avons recueilli aucun fossile.

On peut rapporter au Sidérolithique les sables siliceux fins interstratifiés dans les dépôts Rhodaniens de Bromines, ainsi que ceux qui recouvrent ce terrain depuis chez Roux jusqu'à Ferrières. En dessus de la fruitière, en ce point nous avons constaté avec MM. Le Roux et Guinier la présence d'une poche de Sidérolithique dans le calcaire bleu à Rudistes et Pterocères. Il s'y présente sous forme de grès bleu siliceux empâtant des cailloux blancs calcaires et surtout siliceux. Ces dépôts se retrouvent sur l'autre flanc de la montagne, notamment du côté de Choisy, mais ils y sont moins importants.

Tongrien (?). (*V. Coupe III, T.*) — Nous attribuons à ce terrain, sous toutes réserves, le conglomérat compact qui repose sur le Sidérolithique à Bromines.

Aquitanien. — La molasse lacustre à Helix se rencontre au dessus du village de Ferrières. En ce point, et affleurant par places dans les champs et sur la route même on constate la présence de petits bancs jaunes, tendres, légèrement grèseux, contenant en abondance *Helix Ramondi* Brgt. La partie infé-

1. Coupe due à M. Le Roux, citée par Revil : *Géologie des chaînes jurassiennes et subalpines de la Savoie*, t. I, p. 559.

rieure de cette couche a la même teinte, mais est plus dure. Elle devient peu à peu vers la base un poudingue à cailloux calcaires blanchâtres, avec Helix parsemées. C'est dans ces bancs que se trouvent des masses d'oxyde de fer terreux, pauvres, autrefois exploitées et transportées aux fonderies de Cran.

Sous le poudingue vient le calcaire blanc bleuâtre rhodanien, à Rudistes.

Les Helix sont si abondants dans les couches supérieures de cette molasse que, lors de notre course avec MM. Le Roux et Guinier. nous en avons recueilli à chaque pas. dans les prés mêmes.

Les marnes rouges bariolées se rencontrent sur le flanc méridional du bois des Machurettes, interstratifiées dans la molasse ordinaire. Elles sont noduleuses. mais sans fossiles.

La molasse grèseuse bariolée apparaît au-dessus du bois, dans la route de Ferrières.

Au pont de la Caille. et reposant directement sur l'Urgonien inférieur se trouve une molasse jaunâtre renfermant de nombreux nodules de fer hydraté. Aux endroits où la molasse a été délitée, on peut les ramasser par poignées.

Quant à la molasse grèseuse, micacée, la molasse grise ordinaire, ses couches redressées effleurent sur tout le pourtour de la montagne. Elle est recouverte par les formations quaternaires.

C. — Terrains quaternaires.

Ces terrains forment un manteau continu à la chaîne. Ils consistent, pour la région qui nous occupe. en vestiges glaciaires, ceux-ci surtout sur les sommets, en alluvions dites fluvio-glaciaires remplissant les dépressions molassiques et enfin en formations contemporaines (tufs, tourbières).

Parmi les vestiges glaciaires, on peut citer des surfaces urgoniennes polies avec légère striation N-S, des crevasses bourrées de cailloux souvent striés (moraines de fond), et des blocs erratiques parsemés sur les flancs de la montagne [1]. Une moraine glaciaire continue a été signalée par Maillard au bas du versant occidental de la montagne de la Balme. On y rencontre en effet en dessus de la Balme des boues bleues et jaunes avec galets striés.

Les alluvions post-glaciaires sont représentées par un poudingue en gros bancs à Lovagny, tout le long de la route qui

1. Malheureusement ils sont employés comme matériaux de construction. et on ne les retrouve plus guère que dans les murs des habitations.

conduit aux mines d'asphalte. On le retrouve sous forme de conglomérat à ciment calcaire ferrugineux et à cailloux roulés au-dessus de Marny. En ce point il repose directement sur un grès noir bitumineux Sidérolithique. La terre végétale le recouvre.

Au nord de la Balme-de-Sillingy, un poudingue analogue à celui des gorges du Fier (Nagelfluh), affleure sur un trajet assez considérable. C'est une formation où le ciment a l'apparence d'un tuf sableux. contenant de nombreux grains de quartz. les cailloux roulés y sont en majorité calcaires. Il est recouvert par des graviers et des sables.

Les alluvions glaciaires [1]. remaniées par les torrents puissants consécutifs à cette période ont formé un très épais manteau d'alluvions dites fluvio-glaciaires dont la plaine d'Epagny offre un bel exemple. Ce sont surtout des graviers et des sables. Le Fier s'y est creusé un lit parfois très encaissé, et les terrasses successives qu'on y constate marquent nettement les époques de régression de la rivière. Le Fier quaternaire, bien plus puissant que celui de nos jours, ressortait de la plaine par la trouée de Bromines. Il s'épurait à cette époque dans les eaux du lac d'Annecy qui baignaient les rochers de Mandalaz, et n'a pas contribué pour peu à la stratification de tous les éléments détritiques.

Il est probable que la moraine signalée plus haut, près du village de la Balme, a barré la vallée qui est devenue par suite *vallée morte* et l'émissaire du lac d'Annecy a détourné son cours vers Lovagny où il a creusé une gorge épigénétique [2].

Nous avons relevé à droite et à gauche quelques coupes.

Nous nous bornerons à les énumérer en négligeant toute interprétation.

Dans la plaine d'Epagny, près de la ferme Moret, le creusement d'un puits nous a permis de relever la coupe suivante :

1° Terre végétale noire, 1 m. 50,
2° Gravier gras et sable,
3° Gravier sec et sable, } environ 30 m.
4° Sable fin, 3 à 4 m. d'épaisseur visible.

Dans cette dernière couche se trouve une nappe aquifère variable.

1. Ces alluvions semblent dater comme celles de la plaine des Fins d'Annecy de la période de retrait des glaces consécutive à la glaciation wurmienne. Voir W Kilian : *Contributions a l'histoire de la vallée du Rhône à l'époque pleistocène,* Zeitsch, f. Gletscherkunde Bd VI, 1911, S Abd, p. 57.

2. Penck et Brückner : *Les Alpes françaises à l'époque glaciaire,* trad. L. Schaudel, p. 109, fig. 91.

Près de la fruitière de Bromines on peut noter des bancs de petit gravier recouvrant de grosses poches de sable. Les bancs de gravier sont ondulés et fortement inclinés.

A Chaumontet, près de la forge du charron. une belle sablière est en exploitation. On peut noter :

1° Terre végétale.

2° Sables grossiers et gros blocs.

3° Grosse poche de sable avec petits lits de gravier intercalés, 3 à 4 m. d'épaisseur visible.

4° Lits de graviers de diverses grosseurs, stratifiés, avec lits sableux de quelques centimètres.

A la Balme-de-Sillingy on a la série suivante :

1° Terre végétale.

2° Mélange de petits graviers et de sable.

3° Mélange de gros et petits cailloux.

4° Mélange de boues et de gravier.

Au dessous reviennent successivement des bancs analogues à 3, 2 et 4. A quelques pas de cette coupe le banc 4 est remplacé par une grosse poche de sable.

Au point de croisement des routes de Frangy et de Rumilly, on note :

1° Terre végétale.

2° Graviers et sable, avec petits lits d'argile de quelques centimètres.

3° Argile jaune très compact empâtant des cailloux roulés exotiques et locaux.

4° Sable fin.

Les bancs de sable avec lits stratifiés de graviers peuvent encore se constater au dessus de la Balme, tout au bas de la falaise jurassique.

Parmi les formations contemporaines. on peut citer les tufs formés par les eaux de ruissellement et de sources. chargées de calcaire, lorsqu'elles s'épanchent à la surface. Sur le flanc oriental de Mandalaz, à la cote 606 et près de chez Roux, on peut en observer une exploitation.

Le tuf qu'on en extrait est très tendre et très spongieux, mais il se durcit rapidement après son exposition à l'air Il contient par place des Helix ainsi que des empreintes végétales. Celles-ci sont surtout de l'aulne, du saule et du noisetier (M. Guinier), c'est-à-dire la végétation actuelle de tous les lieux humides, avec quelques tiges de phragmites ou de joncs. Le tuf est recouvert par la terre végétale, puis un peu de sable et de gravier. Son épaisseur visible est de 2 à 3 mètres, mais on ne peut voir sur quoi il repose.

Les débris végétaux y sont disposés par lits parallèles et horizontaux, marquant ainsi le contingent de chaque année. On les retrouve dans les niveaux les plus inférieurs.

Le dépôt a donc dû s'effectuer tranquillement au sein d'un bassin entouré de végétation. Les eaux calcaires, déviant leurs cours, l'ont brusquement interrompu. On les retrouve aujourd'hui, mais plus loin, et près de la ferme où elles coulent sur un lit tufeux qu'elles exhaussent continuellement.

Des tufs quaternaires existent encore à la Caille sur les bancs marneux de l'Hauterivien. Ils sont très coquillers. On y recueille [1] : *Helix obvoluta, Helix personata, Helix nemoralis, Helix lapicida. Helix sericea. Patula rotundata, Limnæa minor.*

La tourbe était autrefois exploitée dans les marais de Poisy et d'Epagny.

IV. — TECTONIQUE.

La colline de Poisy est un brachyanticlinal très écrasé. Elle est uniquement formée par le calcaire urgonien inférieur flanqué à l'est d'un liseré sidérolithique. Le Rhodanien, ainsi que l'Urgonien supérieur, n'existent nulle part et ont dû être déblayés de bonne heure par une érosion formidable. Celle-ci a laissé des traces de son passage sur les couches libres de l'Urgonien inférieur qui sont polies ou creusées en magnifiques lapiaz sur presque toute leur étendue. Un manteau détritique et post-glaciaire recouvre les bords du massif.

Le pli débute aux gorges du Fier. De ce point, où la voûte est complète de l'ouest à l'est, les couches urgoniennes s'élèvent peu à peu des alluvions quartenaires et de la molasse pour atteindre le Crêt de la Cheminée. On peut voir de ce belvédère, si l'on regarde vers le sud, c'est-à-dire vers les gorges, les couches plonger de toute part en éventail pour s'enfoncer sous les alluvions (plongement périclinal).

A l'est s'étend le coteau molassique sur lequel se trouve le hameau de Poisy. Si l'on continue à s'avancer vers le nord, on laisse à sa droite la carrière sidérolithique de Marny, et peu à peu la voûte prend de l'ampleur pour constituer un petit plateau [2]. Elle s'accidente alors à l'ouest d'une falaise calcaire peu importante. Cette structure se continue ainsi jusqu'à Chaumontet, point où les strates s'incurvent de nouveau, puis

1. Maillard : *Derniers travaux*. loc. cit., p. 6

2. Maillard, dans ses notes a très bien montré cette progression du pli, et il accompagne sa description de schemas très suggestifs. *Derniers travaux*, p. 8.

disparaissent sous les alluvions fluvio-glaciaires, pour aller finalement butter contre le socle jurassique de la pointe de la Balme. C'est en effet à une faille gigantesque qu'est due cette curieuse disposition. La dénivellation est énorme et se mesure par toute la hauteur de l'abrupt de Mandalaz. On y constate l'existence de trois falaises superposées : la falaise jurassique la plus inférieure, puis la falaise valanginienne séparée de la falaise urgonienne par un plan incliné dû à la facile érosion des couches hauteriviennes.

Toutes ces falaises sont étagées, et la comparaison schématique avec les marches d'un escalier est assez exacte. (*V. fig. 1.*)

On peut relever en ce point une coupe intéressante. Le noyau de la voûte tronquée est constitué par les calcaires jurassiques du Portlandien et du Purbeck. En dessus viennent les couches valanginiennes qui, plus dures que les marnes et marno-calcaires hauteriviens forment un petit ressaut. L'Hauterivien est profondément érodé. Il ne forme pas une falaise dénudée comme les couches précédentes, tout au contraire, il est recouvert par un manteau de taillis jusqu'à la muraille urgonienne. Celle-ci s'élève jusqu'au sommet du massif et suit à peu près son axe longitudinal.

Si l'on observe ces couches jusque vers Bromines, on les voit peu à peu disparaître en s'infléchissant vers la plaine. En ce point. les deux masses urgoniennes inférieures et supérieures laissent entre elles un vide caractéristique occupé par le Rhodanien dont les couches tendres ont été déblayées en surface par les eaux. L'Urgonien supérieur y présente la forme singulière d'une dalle triangulaire pointant vers le ciel. C'est cette particularité topographique qui nous a fait découvrir en ce lieu le Rhodanien et l'Urgonien supérieur.

Un peu plus haut, en suivant le sentier qui mène Chez Roux, on peut constater la présence du Gault sur l'Urgonien supérieur, de sables sidérolithiques très abondants et enfin du Tongrien (?). On peut suivre les dépôts sidérolithiques très loin, toujours sur le flanc oriental de la montagne de la Balme.

Le Rhodanien est recouvert en dessus de Ferrières par la molasse jaune à Helix Ramondi. Plus bas, la molasse ordinaire plonge sous la plaine non sans un léger ressaut (Bois des Machurettes) sur les flancs duquel on peut constater la présence de lambeaux de marnes rouges bariolées.

Au-delà de ces formations, du côté d'Annecy. la plaine est coupée par le Fier qui divague à droite et à gauche sur son lit

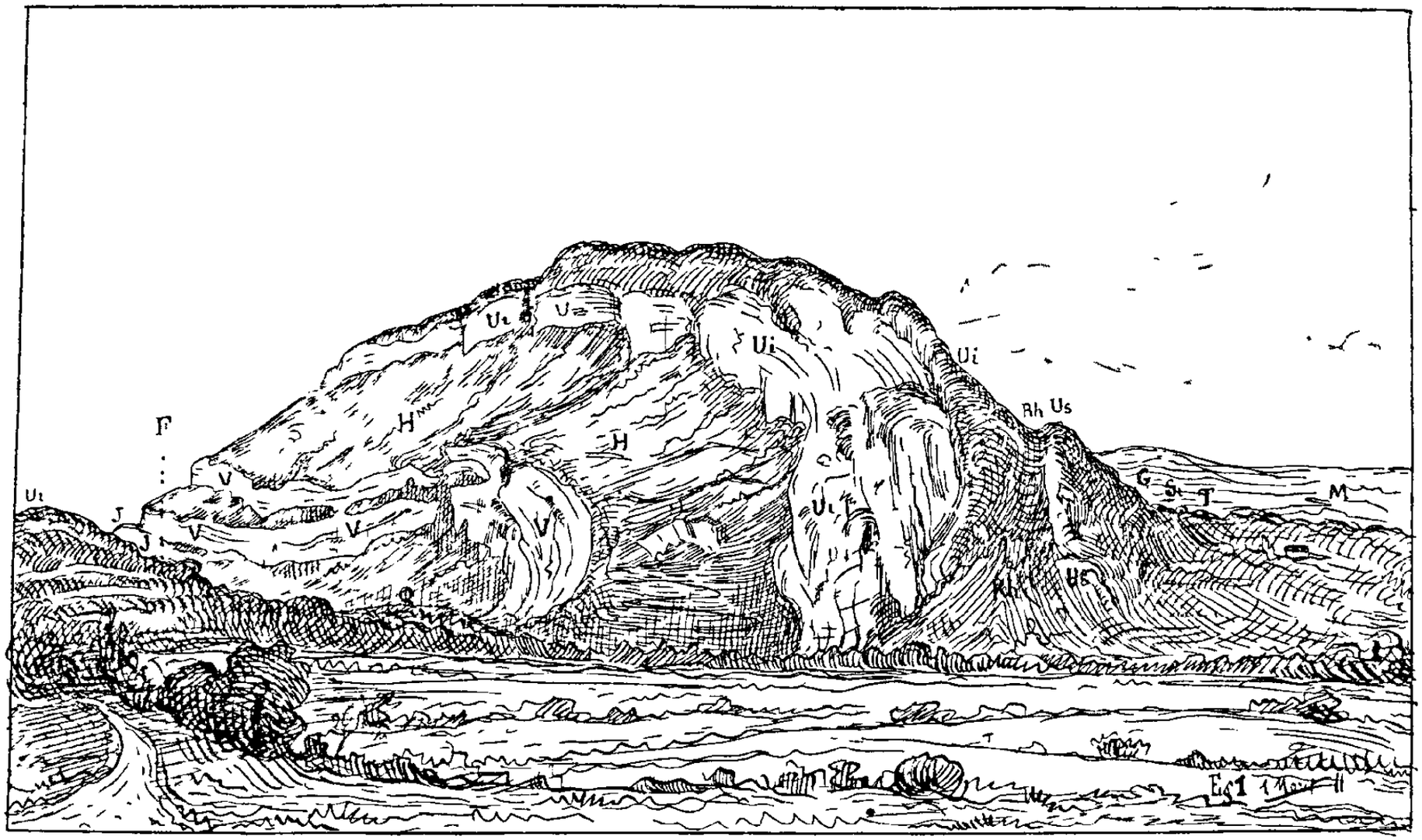

Fig. 1. — Croquis de la tête de Mandalaz (vue du Sud) pris de la route de Macully.
A gauche, contact par faille de l'Urgonien avec le Jurassique. A droite, la dépression (Rh) rhodanienne.

de cailloux roulés. La molasse a été mise à nu par places, et émerge de son manteau quaternaire. Elle forme en cet endroit le centre de la cuvette sur laquelle repose la plaine détritique.

Nous avons vu que cette région de la chaîne est coupée par une importante faille. Près du village de la Balme, à l'angle de la montagne, on peut voir les couches urgoniennes plonger sous la montagne pour butter contre le Jurassique et le Valanginien. D'après H. Schardt [1], cette faille semble se continuer jusque vers Rossy. et serait la prolongation de celle qui naît sur l'anticlinal démoli du Vuache. Elle est transversale à la direction de la chaîne de la Balme et celle-ci offre donc, vers le village du même nom, l'exemple de l'entrecroisement de deux axes anticlinaux. C'est ce que nous avons déjà dit au début de cette étude en faisant remarquer que la pointe de Mandalaz était transversale à la direction de la chaîne de la Balme. En outre, on peut constater que les couches de Mandalaz plongent de toutes parts vers Bromines. Il est donc incontestable que ce point est le brachyanticlinal du pli transversal primitif.

On sait aujourd'hui que nos montagnes calcaires des environs d'Annecy. telles que le Veyrier, le Semnoz. Mandalaz sont contemporaines, c'est-à dire se sont soulevées sensiblement en même temps. Dès lors, l'effort orogénique horizontal ou refoulement qui tendait à renverser le Veyrier dans le synclinal de Leschaux [2] (synclinal actuellement occupé par le lac d'Annecy) tendait également à refouler la chaîne de la Balme. Or la pointe de la Balme. ou anticlinal transverse primitif dirigé à cette époque de l'Est à l'Ouest s'était fendue de bonne heure suivant sa ligne de faîte. Le point faible sur lequel s'est le plus fait sentir l'effort a donc été celui-ci. C'est ce qui explique la faille ainsi que le rejet N.-O. qu'on y constate.

Pour bien se rendre compte de cette structure. il faut gravir l'abrupt de Mandalaz par le chemin qui part de Chaumontet pour arriver à la carrière d'Hauterivien. De ce point. il est facile de voir. comme le dit H. Schardt, « que la montagne de la Balme a subi un mouvement horizontal du S.-E. au N.-W.. elle paraît comme arrachée de sa continuation naturelle, la colline de Lovagny, qui fait à peine saillie au-dessus de la molasse. » En outre. il faut remarquer que ce mouvement a dû s'accompagner de cassures sur le flanc oriental. Ces accidents,

1. Loc. cit

2 Interprétation proposée par M. Kilian à MM Le Roux et Guinier qui l'ont vérifiée.

secondaires à l'étirement des couches, ne sont malheureusement pas très visibles, mais ils sont suffisamment prouvés par l'existence de nombreuses sources à Bromines. Telle est, ce nous semble, l'explication la plus rationnelle que l'on puisse donner de cette brusque interruption de la chaîne, ainsi que de l'absence d'alignement des deux tronçons.

Vers la Balme-de-Sillingy (*v. fig. 2*), les couches urgoniennes s'infléchissent, d'une part vers le N.-E. pour former le plateau de la montagne de la Balme, d'autre part vers le N.-W., continuant ainsi l'anticlinal de Mandalaz. En ce point, il est brisé et l'on peut très bien voir le tronçon de voûte dont la partie gauche s'est affaissée par suite d'une fracture.

La structure de la montagne de la Balme est très simple. C'est un plateau de calcaire urgonien accidenté à l'Ouest d'une falaise peu importante prenant naissance sur le dos même de Mandalaz. Elle est couverte à l'Est sur une bonne partie de son parcours par les marno-calcaires rhodaniens recouverts eux-mêmes de sables sidérolithiques.

Cette uniformité change en se dirigeant plus au Nord. Près du village d'Allonzier, la chaîne qui déjà s'était inclinée pour individualiser le Crêt de la Dame, se trouve de nouveau accidentée, d'abord par une petite vallée transversale, puis par la montagne d'Allonzier.

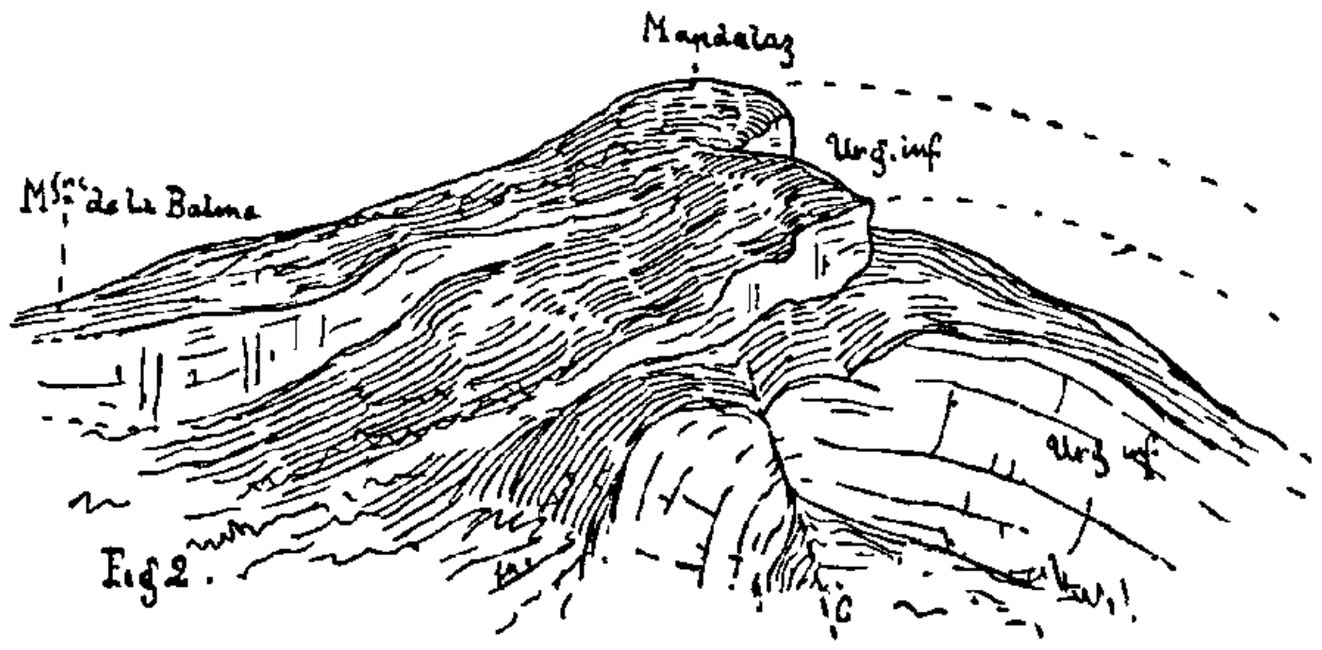

Fig 2. — Extrémité N-O de Mandalaz venant se raccorder avec la montagne de la Balme.

Une petite cassure C a produit l'affaissement de la partie gauche de la masse urgonienne formant tronçon de voûte.
(Croquis pris de la Balme-de-Sillingy.)

Vu de loin, ce mamelon dont le grand axe est dirigé suivant une ligne N.-W.—S.-E. a une forme pyramidale. Sa crête n'est pas formée, comme le pensait Maillard, par de l'Urgonien, mais bien par les calcaires durs de l'Hauterivien. Ceux-ci apparaissent également sur le pan sud du vallon, au bas du Crêt de la Dame. Deux carrières, au-dessus d'Allonzier, permettent de les étudier facilement.

Le Valanginien n'affleure pas en cet endroit. L'Urgonien recouvre le pan septentrional de la montagne d'Allonzier et

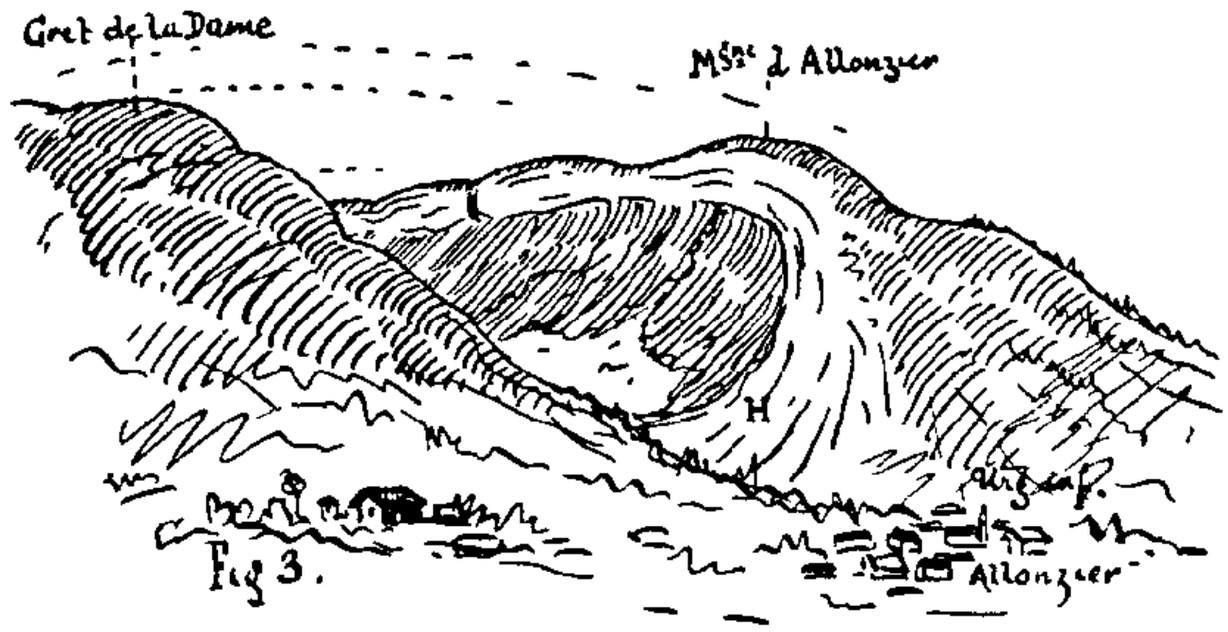

Fig. 3. — Croquis de la montagne d'Allonzier et du Crêt a la Dame
Montrant une cassure agrandie par l'érosion.
(Pris de la route du Pont de la Caille.)

s'abaisse assez rapidement vers le Pont de la Caille. On le retrouve au sommet du Crêt de la Dame où il est la prolongation de celui de la Balme, et dans la route qui, partant du village d'Allonzier, serpente dans le vallon pour aboutir au lieu dit « Entre deux pierres ».

C'est entre le Crêt de la Dame et la montagne d'Allonzier que Maillard et, à sa suite, H. Schardt ont indiqué une faille avec décrochement N.-W. du mont d'Allonzier. (*V. fig. 3.*)

En supposant même que la faille existe, il est assez difficile de trouver les traces d'un décrochement, car, de part et d'autre du vallon, les couches semblent se correspondre exactement. Cette disposition est surtout visible en dessus du village d'Allonzier où l'on retrouve de chaque côté de la route les mêmes terrains (calcaire hauterivien supérieur) *(coupe IV)*

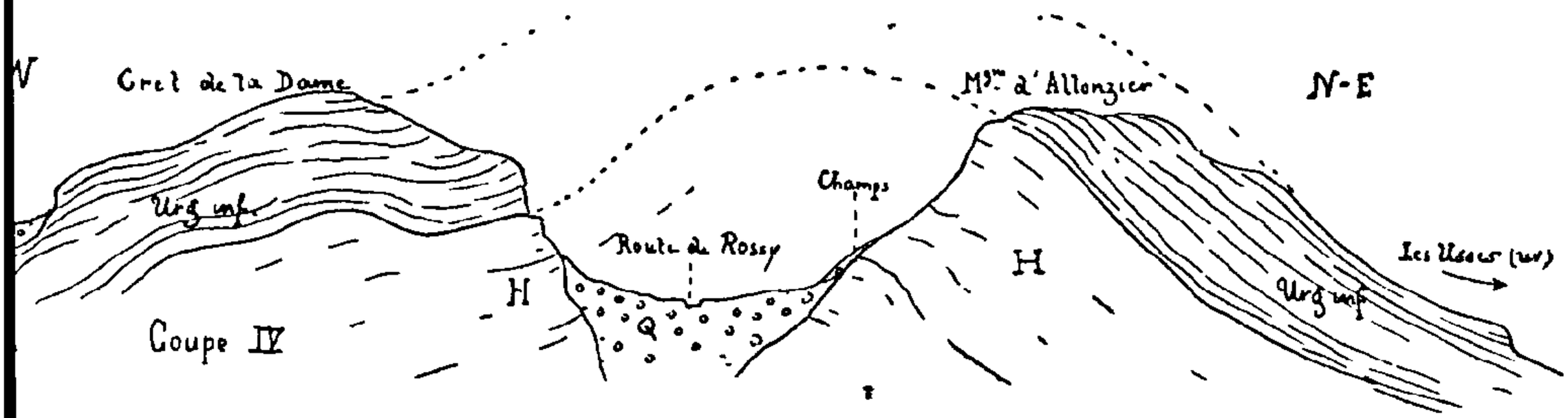

Coupe IV. — Profil sensiblement S-W—N-E du vallon d'Allonzier passant par la route de Rossy.

avec sensiblement la même inclinaison vers l'Est. En outre, l'existence d'une faille n'est pas très prouvée. Les couches du Crêt de la Dame devraient fuir vers le bas de la montagne d'Allonzier. Or, elles semblent. au contraire, pencher en sens inverse, c'est-à-dire vers le Sud en relevant leurs bancs vers le Nord. Il est infiniment probable que l'on se trouve ici en pré-

sence non pas d'une faille, ni d'un décrochement, mais d'une ample fracture ayant donné une prise facile à l'érosion. La voûte que l'on obtient en raccordant schématiquement les couches est assez importante, et devait former le dernier ressaut crétacé de la chaîne de la Balme.

C'est, en effet, à la cluse des Usses que se termine cette chaîne.

Le calcaire urgonien dans lequel le torrent s'est creusé un lit encaissé y est horizontal et recouvert par les formations molassiques.

Vues du sommet de la montagne d'Allonzier, les couches urgoniennes qui forment cuirasse, plongent en éventail de toute part, tant vers le Pont de la Caille que dans la direction d'Allonzier. La montagne sur le flanc de laquelle est bâti ce village forme donc la terminaison sectionnée de la chaîne (prolongement périclinal d'Allonzier).

Conclusions.

La chaîne de la Balme. qui s'étend des Gorges du Fier à la cluse des Usses, est donc un massif parfaitement individualisé et non un chaînon déjeté du Salève. C'est un *brachyanticlinal*. Sa ligne, coupée à la Balme par une faille naissant sur l'anticlinal transverse de Mandalaz, a subi un rejet N.-W. assez considérable. Elle se continue ensuite jusqu'au village d'Allonzier où une fracture importante a tronçonné sa terminaison.

L. Moret.

Origine de la Taille en Savoie, Bresse & Bugey

(Suite)

Le bailliage de **Mauriane,** *suyvant la quote et despartement contenu par les lettres de déclaration cy-apres tenorisées, y joinctz les 5 deniers pour livre pour la commutation du sel ainst que cy-devant a esté observé.*

Emanuel-Philibert, par la grâce de Dieu duc de Savoye, prince de Piemont, etc., a nostre cher, bien amé et féal conseillier le juge maje de Mauriane, ou son lieutenant, salut et dilection. Comme par nostre édict d'abolition de la gabelle du vin, etc. *(voir les lettres relatives au bailliage de Savoie)*, sçavoir faisons qu'après avoir veu le despartement susdict qu'a

esté faict le plus également que faire s'est peu, heu égard au revenu ordinayre que nous soloit rapporter ladıtte gabelle, et considérant qu'elle nous rendoit en Mauriane passez 2600 escus, oultre les deniers extraordinaires et casuelz provenans des amendes et délictz. avons néantmoings déclairé et déclairons que nous sommes contentz que, pour tout nostredict droict de renfort au lieu de nostreditte gabelle du vin, soit prinse et levée sur nostredict pays de Mauriane, pour la rate et quote le concernantz, la somme de 2570 escus de cinq florins pièce pour chescun an, tellement que celluy qui doibt annuellement pour la susditte commutation de gabelle du sel 12 gros Savoye, nous en payera pour led ranfort 5 gros 1 quait de plus, que seront somme toute 17 gros 1 quart pour chescun an, etc. *(voir les lettres relatives au bailliage de Savoie).*

Audict bailliage de Mauriane.

Bessans. tant pour la commutation du sel, les 5 deniers pour livre pour raison d'icelle, que augmentation pour la gabelle du vin, monte en tout par an L. 1129, 19 solz. — Lanslevillard, 498, 19. — Lanslebourg, 631. — Termignon, 631. — Sollière, 264, 3. — Bramans, 355, 3. — Aultrea, 355, 7. — Avrieulx, 205, 9. — Le Bourget, 352, 4. — Amoudanne. 411, 13. — Fourneaulx, 29, 7. — Freney, 54, 6. — St-André, 370, 11. — Orelle, 425, 12. — Le Til, 252, 8. — Beaulne, 205, 9. — St-Martin-de-la-Porte, 132, 16. — St-Martin-d'outre-Arc, 58, 14. — Valmenier, 278, 17. — St-Michiel, 572, 7. — St-Jullin, 704, 8. — Montdeny, 164, 8. — La cité de St-Jehan, 1276, 14. — Valloire, 686, 16. — Albanne, 214, 5. — Montricher, 179, 1. — Villard-Gondran, 140, 18. — Arbyé-le-Jeune, 322, 17. — Arbyé-le-Vieulx, 603, 18. — Montriond, 179, 1. — St-Jehan-d'Alve, 1056, 12. — St-Sollin, 631. — Fontcouverte, 749, 18. — Villard-Rembert, 237, 15. — Jarrié, 631. — St-Paix, 176, 2. — Hermillion, 302, 6. — Nostre-Dame-du-Chastel, 217, 4. — Montvarnier, 337, 11. — Montpaschal, 269, 13 — Pontamafrey, 118, 18. — Montaymont, 633, 19. — La Chambre, 358, 16. — St-Avroz, 140. 18. — St-Estienne-de-Cuynes, 397, 14. — Ste-Marie-de-Cuynes, 328. 15. — St-Alban-de-Villars, 550, 6. — St-Colomban, 619, 6. — Espierre, 545, 18. — St-Remy, 211, 7. — Montjallafrey, 259. 15. — St-Légier, 123, 6. — St-Martin-sus-la-Chambre, 88, 1. — Nostre-Dame de Cruet, 52, 17. — St-Urban d'Ultières, 427, 1. — Belleville, 130, 12. — St-George, 416, 16. — Argentine, 498, 19. — Montsappey, 337, 11. — Bonvillaret, 477, 14. — Bonvillard, 543, — Ayton, 498, 19. — Montgilbert, 255. 7.

Le bailliage de **Beugeys,** *suivant la quote et despartement contenu par les lettres-patentes de déclaration cy-après ténorizées, joinct avec le droict de la commutation du sel les 5 deniers pour livre et aussy le ranfort pour raison de la gabelle du vin, ainsy que cy-devant a esté faict.*

Emanuel Philibert, par la grâce de Dieu, duc de Savoye, prince de Piedmont, etc., a nostre cher, bien amé et féal conseiller le juge maje de Beugeys, ou son lieutenant, salut et dilection. Comme par nostre édict d'abolition de la gabelle du vin, etc. *(voir les lettres relatives au bailliage de Savoie),*

sçavoir faisons qu'après avoir veu le despartement susdict qu'a esté faict le plus égallement que faire s'est peu, heu esgard au revenu ordinaire que nous souloit rapporter la susditte gabelle, et considérant qu'elle nous rendoit en Beugeys et Verromeys passez 5100 escus, oultre les deniers extraordinaires et casuelz provenantz des amendes et délictz, avons néantmoins déclairé et déclairons que nous sommes contens que, pour tout nostredict droict de ranfort en lieu de nostreditte gabelle du vin, soit prinse et levée sur nosdictz païs de Beugey et Verromeys, pour la rate et quote les concernans, la somme de 4988 escuz de cinq florins pièce pour chescun an, tellement que celluy qui doibt annuellement, pour la susditte commutation de gabelle du sel, 12 groz Savoye, nous en paiera pour led. ranfort 5 gros de plus, que seront somme toutte 17 gros pour chescun an, etc. *(voir les lettres relatives au bailliage de Savoie).*

Audict bailliage de Beugeys.

Yenne, 549, 11. — La Balme, 81. — Treyzi, 137, 8. — St-Paul, 120, 1. — Loyzieu, 134, 10. — Vertemex et Meiriouz, 130, 4. — Trimoël, 62, 4, — La Chappelle, 98, 7. — St-Pierre, 113, 11. — Natage, 99. 2. — Chimillieu, 63, 13. — St-Jehan-de-Chimiluz, 271, 4. — Billième, 128, 15. — Jongiouz, 135. 5. — Loissey, 103, 8. — Chanaz, 134, 10. — Conzieu, 39, 16. — Crenna, 106, 6.

Ressortissans de la ville de Belley. — Belley et sa parroisse, 822, 18. — Brens, 132. — Arbignieu et sa parroisse, 274, 16. — Pezieu, 182, 5. — Collomieu, 70, 3. — Conzieu et sa parroisse, 97, 13. — Ambléon, 77, 8. — St-German et sa parroisse, 182, 5. — Pugieu et sa parroisse, 120, 8. — Contrevoz et sa parroisse, 250, 4. — Aynemon. 107, 15. — La Bourbenche, 78, 2. — Ordonnax, 222. — Rossillion et le village de Tard, 264, 13, — Condon, 56, 8. — Andert, 43, 8. — Chasey et sa parroisse, 166, 7. — Bons, 70, 18. — Creissieu, 98, 7 — Conzieu et sa parroisse, 243. — Virieu, 329, 15. — St-Martin, 326, 3. — Seyserieu et sa parroisse, 902, 9. — Vongny et sa parroisse, 104, 3. — Flaxieu, 75, 19. — Pollieu, et sa parroisse, 122, 19. — Culoz et sa parroisse, 176, 9. — Creysin et sa parroisse, 218, 8. — Lavoz et sa parroisse, 176, 9. — Marrignieu, 154, 15. — Billieu, 98, 7. — Magnieu et sa parroisse, 112, 16. — Chatonod, 71, 12. — St-Champt, 104, 3. — Escrivieu, 49, 4. — Massignieu et sa parroisse, 120, 16. — Parves, 212, 12 — Virignin et sa parroisse, 214, 1.

Le mandement de Montbel. — La parroisse de Novaleyse, 117, 3. — Le village de Beunen de lad. parroisse de Novaleyse, 42, 6. — Le village des Champs, 120, 8. — Village de Bottieres, 11, 19. — Village de Monnant, 13, 15. — La parroisse de Marcieu, 47, 15. — Parroisse de Nantes, 105, 12. — Parroisse de St-Alban, 119, 7. — Parroisse d'Ain, 142, 9. — Parroisse et mandement de Verel, 185, 3. — Parroisse et mandement de Belmont, 433, 18.

Le mandement de St-Genix. — St-Genix, 193, 16. — Bauges, mandement susdict, 6, 11. — Vachellin, 23, 18. — Joydin, 76, 13. — Croizon, mandement de Montdragon, 15, 4. — Campagneu, 163, 9. — Grizin, 56, 8. — Duisse, 13, 1. — Les Mollasses, 26, 16. — St-Maurix, 113, 11. — Ro-

chinien, 16, 13. — Lespin, 120, 16. — Gerbaix, 77, 8. — Le village de Mures, 34, 15. — Le village de Tardy, mandement dudict Gerbaix. 11, 12. — Doncieu, 10, 17. — Le Carrel, mandement susdict, 49, 18. — Le Mollard, 3, 5. — La Latte, mandement susdict, 18, 6. — Gardet, 21, 7. — Angozard, 86, 16. — Ste-Marie-d'Alveys, 60, 1. — La chastellanie de Rochefort, 86, 16. — La chastellanie de Lay, 92, 12. — La chastellanie de Mouslan, 49, 18. — La chastellanie des Marches, 27, 17. — La chastellanie de Glandieu, 19, 11. — Grenier, 15, 4. — La Broyère, 6, 11. — Yplains, 10, 17. — Cordon, 36, 4. — Suchet, 6, 3. — Gillignieu et Murs, 49, 18. — Eysieu, 27, 3. — St-Boy, 25, 14. — Veyrin, 15, 19. — Le Crozet, 23, 3. — St-Benoict, mandement de Neyrieu, 39, 9. — La Sauge, 31, 17. — La chastellanie d'Evieu, 43, 8. — La chastellanie de Grollée, 119, 7, — Le mandement susdict, 22, 16. — Loys, aultrement Ansollin, 56, 1.

La chastellanie de Peyrieu. — Peyrieu, 75, 19. — Bovines, mandement susdict, 33, 6. — Fay, mandement susdict, 23, 10. — Primeysel, 91, 3.

Le mandement de Seyssel. — Seyssel et sa parroisse, 676, 17. — La parroisse d'Enclafort, 297, 19. — La parroisse de Corbonod, 605, 19. — La parroisse de Chaney, 529, 6. — La parroisse de Sorgieu. 145, 7. — La parroisse de Cra, 218, 8.

Le mandement de Chasteauneufz, y compris Champagne en Verromeys. — Armuis, 114, 5. — Virieu-le-Petit, 305, 3. — Altamare. 45, 19. — Ameizieu et le Moullin, 128, 15 — Lotheisieu, 31, 17. — Bassiouz, 24, 12. — Blanod, 53, 11. — Belmont, 45, 12. — Bioléaz, 104, 17. — Boirin, 85, 7. — Brénax, 40, 10 — Champagne, 225, 10. — Cossonod, 49, 18. — Chassanod, 35, 9. — Chimilliouz, 23, 18. — Cormoranche, 228, 10. — Chasteauneufz, 41, 19. — Contamine, 21, 14. — Chamilliouz, 85, 7. — Charancin, 78, 2. — Vieu, 350. — Chavorney, 156, 4. — Cerveyrieu, 103, 3. — Chandoucin, 44, 17. — Grand-Albergement, 422, 6. — Genevrey, 54, 5. — Hostonne, 438, 4. — Hostiaz, 75, 4. — Lompnes, 335, 11. — Les Castagniolles, 70, 18. — Fitignieu, 175. — Le-Petit-Albergement, 392, 13. — — La Ravoyre, 106, 6. — Lopnieu, 68. — La Chappelle. 21, 14. — Lonyouz, 92, 12. — Largnin, 34. — Liligniod, 86, 4. — Lignod, 44, 17. — Luirieu, 240, 16, — Maconod, 42, 14. — Montgonod, 35, 9. — Muffieu, 23, 3. — Mecarrel, 44, 3. — Mussin, 75, 4. — Marliouz, 31, 17. — Pri-milliouz, 88, 19. — Petit-Tard, 12, 6. — Passin, 104, 17. — Pont (?)-de-Passin, 63, 13. — Poissieu, 103, 8, — Ruffieu, 501, 2. — Réouz, 49, 18. — St-Blésine, 87, 10. — St-Sulpis-le-Vieulx, 69, 9. — Songieu, 163, 9. — Sothonod, 218, 8. — Sutrieu, 104, 17. — St-Maurix, 26, 15. — Tellières, 32, 11. — Tessellieu, 162. — Tallixieu, 89, 2. — Tirugnin, 59, 14. — Vercozin, 57, 10. — Voglens, 87, 10. — Vaulx-St-Sulpys, 86, 1. — Glargin, 16, 13, — Massignieu, 68, 14.

Le mandement de St-Ramgbert. — La ville de St-Rambert, 368, 16. — La ville St-Germain, 227, 16. — Varillies, 243. — Ambérieu, 260, 7. — Toyet, 283, 9. — Les Allimes, 70, 3. — Angoyères, 44, 3. — Douvres, sans Le Mollard, 205, 8. — Longecombe et son mandement, 110, 13. —

Le village de Chandort, 214, 16. — Corcelles, 217, 13 — Montferrand, 96, 4. — Vorcieu, 55. — Mont de l'Ange, 70, 18. — Cleysieu, 196, 14. — Chaley, 122, 19. — Lacouz et La Bertinière, 132, 7. — Connant 70, 18. — Eypierre, 23, 18. — Charvieu, 104, 17. — Arandax, 154, 15 — Catagnieu, 52, 16. — Endoyen, 68. - Enrachiaz, 64, 8. — Chaney, 63, 13. — Tignes, 103, 8. — Plons, 55, 14. — Malix, 63,13. — Le village de Caven, 251, 13 — Roman et Pesières. 112, 2. — Rogemont, 86, 16.

Argis, 23, 18. — Le Mortier, 41, 19. — La Pava, 52, 16. — Averliez, 36, 18. — Reculafol, 36, 18. — Endriset, 23, 18. — Ysnave, 122, 19. — Nyvollet, 135. 19. — Nentuet, 53, 11. — Oncieu, 44, 17. — Voges, 141, 15. — Auteville, 318, 4. — Planafey, 95, 9. — Luppieu, 69, 9. — Grattouz, 35, 9 — Bouliaz, 36, 18. — Serrières, 39, 1. — Morgellas, 39, 1. — Javernes 53, 11. — Blonax, 118, 12. — Buges, 32, 11. — Vorraiges, 52, 16. — La Roche, 21.

La paroisse de Mataffellon. — Mataffellon, 41, 5 Eschaugeaz, 30, 8. — Coisellet, 21, 14. — Liliaz, 26, 16. — Sorpiaz, 26, 16. Muliaz, 13, 1 — Cotrefloz, 10, 3. Corcelles, 26, 1. Maux, 6, 11 Charmines, 8, 14. — Chasteauneufz, 47, 15. — Granges, deppendant dudict Mataffellon, 13, 1. — Bonboys, 7, 19.

La ville et mandement de Poncin. — La ville de Poncin, y comprins le village d'Almen, 431. — Breignes, 55. Chavaneaz, 107, 1. — Leymiaz, 130, 4. — Avriliat, 60, 1 — Champellion, 55. — La Cueille, 108, 10. Merpuis, 121, 10. — Serrières, 44, 10. — Malavaz, 23, 18. Sotonax, 27, 10. Bollozon, 104, 17. Balvey, 21, 14. — Sollonnax, 91, 3. — Meaz, 37, 12. Leyssard, 55. — Chappiaz, 43, 8. — Ensebillion, 28, 4. — Chaley, 66, 3, 3 deniers. — Sizod, 98, 7. — Samiriaz, 28, 19. — Mortarey, 112, 16. — Boche, 65, 2. Chamagiaz, 108, 10. — Coyron, 33, 6. — Establoz, 42, 14.

Le mandement de Chastillion de Corneille. — Chastillion de Corneille, 192, 7. Boyouz, 216, 19. — St-Hierosme, 54, 5. — Villars, 91, 3. — Prucioux, 130, 4. — Corlier, 189, 9.

Le mandement d'Ambronay. — Ambronay ville, 667, 1. — Cottellieu, 205, 8. — Les Blatons, 60, 1. — La Championnière, 52, 2. — Les Volgeis, 64, 7. — Les Genodz, 54, 5. — Longeville, 159, 16. — Merlant, 135, 19. — Le Mollard, 91, 3. — Les hommes du sgr. abbé d'Ambronay au village de Douvres, 109, 19.

Le mandement de Varey. — St-Jehan-le-Vieulx, 374. 12. — St-Cire, 36, 4. — L'Albergement, 274. — Darueil, 98, 7. — Auterive, 195. 5. — Jugerieu, 215, 10. — La Routte, 48, 9. — Le Beveur et Jongeu, 57, 17. — Chaux, 108, 10. — La Combe, 70, 3. — Cucuens, 21, 14. — Varey, 256. — Cherminand, 39, 1. — Le Sappey, 41, 19.

(A suivre.) Gabriel Pérouse.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

---

16 417 — Annecy. Imprimerie J. Abry.

MARIUS GUERBY

(1855-1912)

Une perte cruelle vient de mettre en deuil l'Académie Florimontane.

Son Président, MARIUS GUERBY, professeur de sciences physiques au Lycée Berthollet, secrétaire de la Commission de météorologie de la Haute-Savoie, a succombé le 20 juin dernier, à la suite d'une douloureuse et implacable maladie. Cette disparition sera profondément ressentie par ses nombreux amis et tous ses collègues. La Florimontane gardera pieusement le souvenir de l'homme de haut caractère et de grand cœur, du modeste et laborieux savant que fut Marius Guerby.

*
* *

Les obsèques ont eu lieu samedi, 22 juin, au milieu d'une nombreuse assistance. Les cordons du poële étaient tenus par MM. Mermet, inspecteur d'Académie; Lehr, proviseur du Lycée Berthollet; Nanche, vice-président de l'Académie Florimontane. et Boucon, professeur au Lycée.

Le char funèbre était suivi par les membres de la famille et les amis les plus intimes du défunt, les professeurs des deux lycées, les élèves portant des couronnes, les membres de la Florimontane et toutes les notabilités de la ville.

Au cimetière, M. Mermet, prenant le premier la parole, a retracé dans un langage élevé la vie du fonctionnaire distingué et dévoué, le talent d'enseignement du professeur qui depuis vingt-deux ans a contribué à la formation intellectuelle de nombreux élèves, et a exprimé les regrets unanimes du corps enseignant de la ville d'Annecy, en adressant le suprême adieu.

Un élève du Lycée, M. Traveletti, dans une allocution émue, a apporté sur la tombe le témoignage de l'affection et de la reconnaissance de ses camarades, ainsi que leur pieux salut à la mémoire du professeur regretté.

M. Nanche, vice-président de la Florimontane, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« Au nom de l'Académie Florimontane, j'adresse l'adieu suprême à l'homme éminemment bon et de grand mérite que fut M. Guerby, membre depuis plusieurs années de la Florimontane qui en avait fait son Président, reconnaissant ainsi son noble caractère et sa haute science.

« A la réorganisation de la Commission de Météorologie de la Haute-Savoie il en fut nommé secrétaire, ses travaux antérieurs sur cette science nouvelle et minutieuse l'ayant désigné à l'unanimité des membres de cette Commission.

« Il accepta cette charge malgré ses nombreuses et très absorbantes occupations professionnelles et ce fut avec un inlassable dévouement qu'il recueillit et condensa les multiples observations des différentes stations de notre région qui lui permirent d'envoyer régulièrement à la Commission centrale de Météorologie de l'Observatoire de Paris la contribution remarquée et très appréciée de notre département.

« Parallèlement à cette œuvre déjà considérable, il assurait la publication mensuelle du Bulletin météorologique. Il tirait de ses observations des aperçus entièrement nouveaux dont la communication dans nos séances sur le régime des vents et des pluies, sur les variations du climat étaient écoutées avec un vif intérêt.

« Dans son Assemblée générale de 1911, l'Académie Flori-

montane l'élut à l'unanimité son Président ; tous les membres qui assistaient à cette séance ont encore présente à la mémoire l'allocution pleine de charme et de modestie qu'il adressa à ses collègues en prenant place au fauteuil.

« Il ressentait déjà, hélas ! les premières atteintes de la maladie qui devait l'emporter et qui l'empêcha souvent de présider nos séances où son tact discret et son universelle science lui faisaient conduire les travaux et les discussions avec une rare intelligence. Aussi ce fut avec un pénible regret partagé par tous les membres que la Florimontane se vit pour cette cause privée de son Président lors de la célébration de son soixantenaire.

« Dirai-je un mot de l'homme privé ! Son cœur admirable, son haut caractère. la parfaite et absolue dignité de sa vie morale, sont connus de tous. L'exemple qu'il laisse après lui ne sera pas perdu. Le nom de notre cher et regretté Président sera inscrit au livre d'or de l'Académie Florimontane et la place qu'il laisse vide sera longtemps occupée par son précieux souvenir.

« Au nom de la Florimontane, j'adresse à sa famille, à ses collègues de l'Université et à ses amis si cruellement frappés l'expression de nos douloureuses sympathies et de nos regrets. »

Enfin M. le professeur Levitte, au nom de ses collègues, a retracé dans les termes suivants la vie toute de droiture et de dévouement de l'ami disparu :

« Messieurs,

« Au nom de ses amis les plus chers, si désolés qu'ils renoncent à la parole, au nom de ses collègues des deux Lycées et de l'Amicale qui les unit, j'ai aussi le douloureux devoir d'adresser à Marius Guerby le dernier adieu.

« Le professeur a reçu le suprême témoignage de ses chefs, l'hommage touchant de ses derniers élèves. Le météorologiste, le président de l'Académie Florimontane ont aussi été loués dignement ; je voudrais essayer de dire ce que fut le collègue, l'ami, l'homme.

« Depuis 22 ans il était des nôtres et contribuait à l'éducation scientifique de l'élite de ce beau pays où, comme nombre d'entre nous, il avait fixé sa vie. Observateur, pondéré, volontiers silencieux, il n'en soutenait pas moins, à l'occasion, son avis avec chaleur. Il avait de ces brusqueries inoffensives qui

sont, chez certaines natures, l'achèvement de la franchise. Avec lui un dissentiment était possible, le ressentiment jamais. Ni sa réserve coutumière, qui le rendait très sûr, ni sa vivacité intermittente, ne masquaient longtemps une extrême serviabilité, une inlassable bonté, un esprit juste et fin. Aussi fut-il, il y a quelque vingt ans, un des premiers vice-présidents de notre Cercle universitaire, cercle unique en France, et plus récemment, notre premier représentant au Conseil d'administration du Lycée. Il contribua aussi à la fondation et à la direction de notre Amicale, l'éclairant d'une connaissance exceptionnelle de nos lois et règlements, l'aidant à mettre toujours au-dessus de l'intérêt corporatif l'intérêt supérieur de l'éducation nationale.

« Tel fut le collègue ; l'ami était excellent et fut payé de retour. Il ne se prodiguait pas en vaines démonstrations de sympathie banales, mais il mettait dans ses relations tant d'élégante simplicité, de discrétion et de bonne grâce, qu'on se sentait en confiance et qu'on était insensiblement attiré et conquis. Ceux qu'il avait une fois élus pouvaient compter sur lui et savourer le charme d'une exquise intimité. De ses vieilles amitiés je ne dirai qu'une chose : elles durent depuis un quart de siècle, l'une d'elles depuis près de 40 ans, sans un nuage, sans une défaillance. sans autre épreuve que la suprême séparation. Epreuve cruelle pour lui : tout le monde, en effet, a remarqué que son déclin date de la mort d'un collègue cher entre tous.

« Son affection s'étendait aux familles de ses amis et y trouvait une juste réciprocité. Aussi, a-t-il vu se succéder autour de son fauteuil de malade, puis veiller sans cesse à son chevet, . non seulement ses collègues et ses intimes, tel ancien élève devenu son collègue, tel jeune élève devenu un peu son fils, mais de douces consolatrices et des infirmières bénévoles.

« Guerby, si bon et si digne d'affection, était fait pour la vie de famille. Mais un neveu et quatre nièces avaient perdu. jeunes encore, leur mère et. plus tard, leur père ; à quoi bon fonder un foyer quand de chers orphelins s'offrent à votre tendresse et votre dévouement ? Il les attira donc auprès de lui, il fut leur guide, leur appui, un second père. Pour eux, il resta stoïquement célibataire. Vers la fin, les ayant tous engagés dans sa propre carrière, il se retrouva seul. Aussi, les vacances venues, alors que ses collègues s'envolaient à tire-

d'aile, qui vers la famille, qui vers la mer ou la haute montagne, avec quelle joie il rassemblait auprès de lui ses enfants et leur donnait une large hospitalité, s'enquérant de leurs besoins, de leurs désirs, y pourvoyant avec une bonne humeur et une tendresse inépuisables ! Quand la maladie le toucha, ils revinrent plusieurs fois le réconforter de leur présence désirée. Ils sont revenus pour la suprême étreinte. Avec ses amis qui, déjà, lui avaient restitué une famille, ils ont peuplé de visages aimés la solitude qu'il pouvait craindre, ils lui ont fait une mort aussi douce que possible. Guerby, écrit un de ses amis, « fut un de ces cœurs rares et généreux qui sèment à pleines mains le bonheur autour d'eux » ; par un juste retour, ajouterai-je, il aura moissonné les sympathies et les consolations. Qu'amis et parents trouvent en cette pensée un réconfort !

« L'équilibre caractérisait enfin sa discrète, mais riche nature. Le devoir et l'affection faisaient le fond de sa vie : bien des choses en faisaient la récréation et l'agrément. Cet homme sérieux savait le prix de la joie : il ne fuyait pas le monde et savait préparer des fêtes, auxquelles il n'assistait pas toujours. Chez lui, la science n'excluait ni la littérature, ni l'art. Il se retournait curieusement et respectueusement vers le passé, et il faisait bon accueil aux innovations. Il ne lui suffisait pas de servir la grande patrie ; il aimait et il honorait la petite patrie à laquelle il s'était donné. Si la vertu est « une harmonie », comme le pensaient déjà les anciens, sans prétention, sans effort, notre ami fut vraiment un sage.

« Il avait été sage dans la vie : il le fut dans la mort. Quand nous nous faisions encore illusion, il la vit venir non sans regret, mais sans peur. Il n'a exprimé, et très rarement, très discrètement qu'une inquiétude : la crainte de ne pas revoir ceux qu'il aimait. Sa forte trempe lui a épargné non seulement tout affolement, mais toute pusillanimité ; sa fierté lui a interdit toute plainte. Je n'ai jamais vu, pour ma part, tant de sérénité ni tant de dignité sur le seuil du grand mystère.

« Il était trop détaché de lui-même et trop familier avec la science pour ne pas, comme le noble et méiancolique poète, « s'abandonner en proie aux lois de l'univers ».

« Mais son éducation et sa large culture l'avaient initié à l'idéalisme traditionnel que la critique et la science ont cru abolir, mais qui renaît partout chez les penseurs les plus

vigoureux, les plus saturés de science et de critique, et qui reste, pour notre fragile espèce, une parure et une force. Il s'en souvint dans l'épreuve finale, il lui demanda un espoir, une consolation, pour des âmes chères plus encore que pour lui, peut-être.

« Jeunes gens, il ne faut pas qu'une telle vie soit perdue pour vous. En France, nous honorons le talent, nous glorifions le génie, et notre dilettantisme trouble a, pour leurs défaillances et leurs erreurs, des trésors d'indulgence. Et pourtant, s'ils sont l'ornement, parfois la lumière de la société, les qualités du cœur et de la conscience en font la douceur, la sécurité, et seules peut-être elles la rendent possible : car, sans la bonté et le sacrifice, la vie ne serait plus que la guerre, ouverte ou sournoise, de tous contre tous. Fêtons donc les hommes de talent et de génie ; toutefois, réservons une part de nos admirations et tous nos respects à des natures moins brillantes, mais plus droites et plus pures. Vous avez eu le bonheur d'en connaître une et des plus authentiques, croyez-en les témoins qui ont passé la cinquantaine. Promettez-vous de vous en souvenir, d'honorer votre maître disparu et de vous honorer vous-mêmes en l'imitant. Ni vos parents, ni vos éducateurs, ni votre pays n'auront jamais à rougir de vous.

« Et vous, cher ami sur qui la terre va se refermer, nous ne voulons pas qu'elle vous prenne tout entier. Nous garderons, nous aussi, votre haute et douce image ; nous ferons passer en nous tout ce que nous pourrons de votre droiture et de votre générosité. Un peu du meilleur de vous-même survivra dans vos vieux amis et dans cette jeunesse : c'est tout ce que vous auriez désiré, c'est tout ce que nous pouvons faire ; nous le ferons, et ainsi nous ne serons pas totalement séparés de vous. »

*
* *

L'Académie Florimontane adresse à la famille de Marius Guerby, à ses amis et à ses collègues, l'expression de ses regrets et de sa plus profonde sympathie.

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 3 avril 1912

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le PRÉSIDENT a la triste mission d'annoncer la mort d'un de nos collègues M, J. ROBERT, qui a succombé en pleine jeunesse aux atteintes d'une cruelle maladie. Il adresse à son père, M. Victor Robert, l'expression des condoléances très sympathiques de l'Académie Florimontane.

Un homme du plus haut mérite vient aussi de disparaître. M. François DUCLOZ, maître-imprimeur. à Moûtiers, avait repris les traditions artistiques des grands imprimeurs des siècles passés. On lui doit un certain nombre d'ouvrages de grand luxe, illustrés de reproductions iconographiques en vue desquelles F. DUCLOZ, sans ménager ni sa peine ni son argent, avait effectué de laborieuses recherches dans les archives de France et de l'Etranger. La Florimontane adresse un souvenir ému à sa mémoire.

Le SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

M. MARTEAUX offre à la bibliothèque, de la part de M. le Chanoine FRUTTAZ sa brochure *Les Marquis de Montferrat dans la vallée d'Aoste* au XIe siècle, Torino, 1912.

MM. A. CROLARD et MARTEAUX présentent la candidature de M. André DUPONT, industriel, à Paris.

M. Louis RUPHY, architecte, à Annecy, est présenté par MM. NANCHE et GARDIER.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques reçus :

Registres du Conseil de Genève, tome IV, Genève. Kundig. 1911.
J. CORCELLE : *Belley et le Valromey*, guide, Dôle, 1911.
L.-C. BOLLEA : *Ferdinando Gabotto, Biografia et Bibliografia*, 1911.
RENATO PAMPANINI : *Per la protezione della Flora italiana*, Firenze, 1911.
(Dons des auteurs)

1. Sont présents : MM. Bernard, Brocadet. Désormaux, Dumont. Gaillard, Le Roux, Letonnelier, Marès, Marteaux, Martin, Nanche, Revil, Sautier-Thyrion. F. Serand. J. Serand Excusés : MM Dépollier. Gardier, Guerby.

Exposition internationale de Turin 1911. Catalogue de l'Exposition rétrospective de la section française. (Don de M. O. Costa de Beauregard)

Annuaire administratif et commercial du département de la Haute-Savoie pour 1912. (Don de M. Abry, éditeur.)

Revue de Savoie, 2e fascicule. (Don de M. Orsier)

M. Désormaux fait circuler le 2e fascicule de la *Revue de Savoie* et donne lecture du sommaire du n° 3 qui doit paraître prochainement.

M. A. Crolard offre à la Florimontane le fac-simile en bronze d'une statuette gallo-romaine représentant un dieu Lare, découvert dans les fouilles de la papeterie de Cran. Cet objet a été fondu dans les ateliers d'art de M. Berlie, député de Lyon.

M. Crolard offre en outre une balle pour aéroplanes inventée par le colonel Bon. Ce projectile a son application non seulement pour les avions, mais aussi dans la balistique en général. Il faut que les aéroplanes puissent envoyer une gerbe de balles ; or les mitrailleuses offrent, avec un poids mort considérable, une grande difficulté de manœuvre et des dangers pour la stabilité d'un appareil lancé à 30 mètres à la seconde. La balle d'acier Bon. à ailettes directrices, paraît tout indiquée comme projectile d'aéroplane car elle progresse naturellement par gravité, la pointe en avant. Elle ne nécessite aucun appareil pour le lancement, donc pas de poids mort inutile. L'aviateur pourrait en emporter un très grand nombre et les lancer en gerbe. On supprime ainsi toute opération pyrotechnique en l'air et tout danger à l'atterrissage. Avec son poids de 15 à 20 gr., on peut en enlever 10.000, soit la charge intérieure de 40 obus à balles de campagne. Sa force de pénétration est considérable. On peut se rendre compte de ce qu'elle sera pour des balles tombant de 1.000 ou 1.500 mètres, puisque de 40 mètres de hauteur, une telle balle traverse une planche de sapin de 6 centimètres d'épaisseur ou un casque d'acier.

M. J. Serand annonce le décès survenu le 31 décembre 1911, à Genève, du baron Jules Blanc qui prit une très grande part à l'Annexion de 1860. Il était le dernier survivant des quarante délégués qui furent chargés de porter à l'Empereur, en mars 1860, les protestations des Savoyards contre la cession à la Suisse des territoires qui constituent aujourd'hui la zone franche de la Haute-Savoie. Le baron Blanc fut membre de la Florimontane de 1865 à 1884.

M. Le Roux fait une communication sur de curieuses *colonies animales* qui se montrent actuellement en très grande abondance dans l'eau des bords du lac. Les gazons de Charas qui tapissent l'entrée du port (exactement à 2 mètres du quai du Jardin en amont du feu rouge) sont recouverts de boules blanc-verdâtre, transparentes, si nombreuses qu'elles émaillent d'innombrables taches claires le fond sombre du tapis végétal. Ces masses, dont quelques-unes atteignent la grosseur du poing, sont constituées par des agglomérations de milliers d'Infusoires *(Ophrydium versatile)* qui offrent cette particularité biologique d'être absolument bourrées d'algues vertes *(chlorelles)*, petites cellules de 5 millièmes de millimètre de diamètre, qui vivent en symbiose ou commensalité avec leurs hôtes, à la manière d'un champignon et de l'algue qui constituent l'individu lichen. Ces infusoires, longs de 12 centièmes de millimètre, s'allongent parallèlement les uns aux autres dans la masse gélatineuse, agitant leur couronne de cils vibratiles, puis brusquement se contractent en boule pour revenir lentement à leur extension première.

Ce sont des infusoires voisins des Vorticelles, mais privés de pédoncules contractiles. Ces derniers organes se sont fondus dans une masse amorphe gélatineuse qui sert de support à toute la colonie. Cette masse est donc homologue morphologiquement des pédoncules des Vorticelles.

L'algue verte trouve son bénéfice biologique en s'installant dans le corps même de son hôte dont elle utilise les échanges gazeux pour son activité végétative.

Ces colonies, dont M. Le Roux fait circuler des dessins fortement grossis, où l'on voit le noyau rubané dans chacun de ces petits êtres, apparaissent au printemps et atteignent leur plein développement au moment de l'arrivée des Cyprinidés sur la beine à l'époque du frai. Il est vraisemblable que les poissons trouvent dans ces colonies un supplément appréciable à leur nourriture végétale habituelle, car quelque temps après l'époque du frai on ne les rencontre plus.

M. Marteaux fait la communication suivante :

Le Giffre est un torrent du Faucigny, aux eaux froides venues des glaciers de Tanneverge et de Roan ; il est cité en 1285 sous la forme féminine *Gifrie* (H. Feige : *Hist. de Mélan*, doc. 2, p. 421 ; Acad. Salés, XX) adoucie en 1235 en *Gayvry* (Gonthier : *Inv. de St-Jean d'Aulps*, n° 625) et en 1339 sous celle de *a flumine Jeffrie* (Faure : RS. 1909, 24).

S'il est vrai que la colonisation de cette vallée serait due à une population d'origine germanique ayant conservé intactes certaines rudesses de son parler, il serait possible d'expliquer ce nom par all. *geifer*, bave, latinisé adjectivement en *aqua geiferia : gifria*. La forme originale masculine se retrouverait davantage dans le nom d'un village du Haut-Giffre, Giffrenant (Sixt), en 1602, *Gefernant* (RS, 1899, 222).

Au sujet de la plaque commémorative du séjour de Rousseau à Annecy, qui doit être inaugurée dans quelques semaines et dont la Municipalité a bien voulu voter les frais, M. SERAND propose le libellé suivant qui est adopté :

ICI FUT
LA MAISON DE Mme DE WARENS
QUE J.-J. ROUSSEAU HABITA EN 1729
AVANT D'ENTRER A LA MAITRISE
(Nº 13 DE LA MÊME RUE)
OU SE DEVELOPPA SON GOUT POUR LA MUSIQUE.
28 JUIN 1912.

M. LE ROUX donne lecture d'une lettre du Président du Comité parisien du 2e centenaire de J.-J. Rousseau qui s'adresse à l'Académie Florimontane pour lui proposer sa collaboration et son appui en vue de l'organisation des fêtes. Après discussion et échange de vues, le Comité de l'Académie Florimontane décide d'attendre les projets de la Municipalité.

Au sujet de la promenade annuelle de la Florimontane, M. J. SERAND est chargé d'étudier les horaires pour diverses excursions qu'il proposera à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 1er mai 1912.

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le PRÉSIDENT a la tristesse de faire part de la mort de M. Pierre BOUCHET, négociant, ancien maire d'Annecy, un

1. Sont présents : MM. Bonald, Désormaux, Despine, Fenouillet, Gardier, Genevois, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, Perrin, Revil, F. Serand, J. Serand. Excusés : MM. A. Crolard, Dépollier, Gaillard, Grimont, Guerby.

des doyens de la Florimontane dont il faisait partie depuis 1875. L'Académie adresse à la famille de notre très regretté confrère l'expression de sa plus douloureuse sympathie.

Au nom de l'Assemblée, M. Joseph SERAND exprime à M. NANCHE les condoléances bien sincères de tous les Forimontans à l'occasion de la mort de son beau-frère Francisque PACCARD, le fondeur de cloches, universellement connu.

Le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. MIQUET qui vient se fixer définitivement à Annecy. Il est heureux de voir l'ancien Directeur de la *Revue Savoisienne* revenir prendre sa place aux séances de la Florimontane.

Le SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

L. GAUTHIER : *Notice sur Arthur de Claparède,* 1 br., Genève, 1912.
P.-E. MARTIN : *Note sur l'origine de la famille des Arts de Genève,* (Ext des *Arch. hérald. suisses,* 1910, fasc. 1.)
L. CAILLET : *Accord entre Amédée VIII et Jean de Barjac,* 1 br., Limoges, 1911.
ID. : *Une Sainte du XVe siècle, Madame Loyse de Savoie,* d'après l'ouvrage de M. le Marquis Costa de Beauregard. 1 br., Limoges. 1911.
E. PERRIER DE LA BATHIE : *Additions à la flore de la Maurienne.* (Ext. du *Bull. de la Soc. bot. de Genève,* vol. II, 1911.)
PH. GUINIER : *Sur la présence et la recherche de l'acide cyanhydrique chez les champignons.* (Ext du *Bull. de la Soc. mycol. de Fr.,* t. XXVII, 3e fasc)
J. COCHON : *Rapport sur le concours de la fondation Caffe* (année 1910)
F. et J. SERAND : *L'Idylle des Cerises.* (Ext. *Rev. Sav.,* 1912, 1er fasc.)
(Dons des auteurs.)
Revue de Savoie : 1re année, n° 3. (Don de M Orsier.)
Guide d'Annecy pour 1912. (Don du Syndicat d'Initiative)

M. Louis RUPHY offre à la Florimontane un plan de la ville d'Annecy au 1/500 dressé au commencement du XIXe siècle par son grand père. Remerciements.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Louis RUPHY et André DUPONT sont proclamés membres effectifs de l'Académie.

M. LE ROUX fait circuler des croquis de la marche de l'éclipse du 17 avril, qu'il a exécutés de dix en dix minutes. Il attire l'attention sur la phase maximum et le retournement rapide des cornes du croissant lumineux. Il montre en outre deux photographies du phénomène, prises à Clermont-Ferrand par

un Annécien, M. Bojon. Le même paysage, photographié à la période de demi et de pleine phase, offre un aspect vraiment saisissant comme contraste d'éclairement.

M. A. Crolard présente également une photographie de l'éclipse exécutée par M Caboud, à Annecy.

M. J. Serand appelle l'attention sur les travaux en cours d'exécution au Val du Fier. On sait qu'une voie romaine passait dans cette cluse ; la maison dite de la fée et des débris de murs qui étaient auparavant inaccessibles, peuvent aujourd'hui être examinés de près. D'autre part, on a appris que des ouvriers ont recueilli un certain nombre de monnaies antiques. La Florimontane comprenant tout l'intérêt que présente la surveillance de ces travaux au point de vue archéologique nomme une commission composée de MM. Marteaux, Le Roux, Fr. et J. Serand qui est chargée d'étudier cette question.

M. Marteaux fait la communication suivante *sur le mot* mons *en topographie* :

Les hauteurs boisées ou herbeuses, comprises dans les limites des villas gallo-romaines, servaient à la nourriture des bestiaux, fournissaient du bois aux habitants et, par la chasse, du gibier aux propriétaires. Après le XIme siècle, ces *loca deserta* furent en grande partie défrichés et *mons* devint le nom d'une propriété nouvelle et du village qui s'y éleva. Il est rarement employé seul comme dans Mont (Vanzy) et dans ses diminutifs *monticellus*, Mussel, pat. *Mussé* 1730, (Scionzier) et *montio* (*montius*), Musson 1307 (Vallorcine ; SHAG, XIV, n° 305) ; son composé, *inter montes*, est plus fréquent, Entremont, c, 1154 (Guichenon : *Biblio-Sebusiana* 1,85) et mas à Allonzier, Arcine.

Quand *mons* est accompagné d'un adjectif, la formation est plus ancienne et peut dater de la période romaine, si celui-ci le précède, l'esprit de l'habitant n'ayant pas séparé dans sa dénomination spontanée l'objet de sa caractéristique : *bellus mons*, Balmont, *Belmontem* 866 (*Charte de Lothaire*, fac-simile aux Arch. dép.), Belmont (Bellevaux), *Belmontem* 1184 (*Mém. Acad. de Savoie*, s. 2, II, 276), pat. *Bémont*, à La Forclaz, Les Ollières, St-Martin du Mont, Samoëns ; Beaumont, c. et mas à Mégevette et à St-Germain ; *calvus* —, rocheux, dénudé, Chaumont (Frangy) *in villa calvomonte* 1039 (HPM, I, col. 254 ; *Ch. de l'Abb. de Cluny*, IV, n° 2928 ; *Caumonte*, 1124, Spon, Pr. I ; *Calvomontis* 1160 SHAG. XIV, n° 330) ; Charmont, à Chilly ; Chermont, à St-Cergues, 1739 ; dimin.

Chaumontet (Sillingy) *Chomontet* 1503 (BRUCHET : Arch. dép. *Inv.* iE, ô82) ; *Chamontet,* 1730 ; Charmontet (Douvaine, Faverges) ; *clarus* —, éclairé par le soleil, Clermont, *donnus Claromontis* 1160 (SHAG, XIV. nº 330) ; *grandis* —, Grammont (Cusy) ; *malus* —, dans le dimin. Mémontel (St-Gervais les B.) ; *maurus* — des *morus*. d'où *morulus,* noiraud, dans Plaute (*Poen*. 5, 10), forme vulgaire, peut-être pour *maurus*, maure, noir (v. KOERTING : *Latein-romanisches Woerterb.*, 6314), Maurmont (Thônes), *Mormand* 1730, *Montremont* (Etat major, carte) ; *rubeus* —. peut-être hauteur éclairée par le soleil couchant, Rogemont (Douvaine. Mésigny, St-Eustache).

Quand l'adjectif suit le nom, la forme est plus fréquente, mais moins ancienne, *mons abruptus* (?), Montarus (Cordon) ; — *acutus*, Monthoux. nom de plusieurs châteaux à Nonglard, Pringy. St-Ferréol, Vétraz-Monthoux, *Monteuz* 1279 (SHAG, XIV, p. 161) ; pat. *Montieu*, 1730 à Châtillon, Dingy-St-Clair, Thônes ; — *arcuarius*, où il y a une voûte, Montarquy (Mont-Saxonnex) ; — *exsuctus*. que la pluie trempe et qui sèche au soleil, Montessuit (Cluses, Dingy St-Clair) ; — *fortis*, Montfort (Archamp) 1279 (SHAG, XIV, p. 410) et à Cluses, Passy ; — *herbosus*, couvert d'herbe, Montherboux (Habère-Poche) *de monte herboso* 1180 (*Mém. Acad. Salés.*, II, 276) ; — *inversus*, qui est tourné de l'autre côté, en parlant du versant qu'éclaire peu le soleil, Montenvers (Chamonix) ; — *medianus*, de hauteur moyenne (RS, 1909, 70) ; — *rotundus*, Montriond et, au Biot, peut-être la pointe de Riondet (SHAG, XV, 1309, doc. p. 42) ; — *pilatus*, poilu, gazonné, Montpelaz (Gruffy, Manigod, Veyrier) ; — *rabiosus* ; même nom dans HPM. I col. 1159, en 1208 ; paraît être mal lu dans *mons qui latine Gabiosus vocatur* 1184 (*Acad. de Sav.*, sér. 2 ; II, p. 276) ou *Scabiosus*, 1358, id, p. 294 ; cp. A. DE FORAS : *Congrès savois. de Thonon*, 1886, p. 468 ; *rabiosus* semble une traduction médiévale de Mont Rachaix (Mégevette), pat. *râché,* teigneux, décharné (*Dict. Savoyard*, p. 340), de **rasicatus*.

M. DÉSORMAUX continue ses recherches de dialectologie savoisienne, en résumant une étude qu'il vient d'écrire pour la *Revue de Savoie,* sous ce titre : *Un grammairien savoyard au XVIII*e *siècle*. Il s'agit d'un certain M. J.-T. Fabre, qui fut précepteur dans la maison Borson, vers 1795-1805.

Le manuscrit de ce grammairien a été gracieusement offert à M. Désormaux par M. le général Borson. M. Désormaux en donne une analyse rapide. Il compare les réflexions que cette

étude lui a suggérées à celles que MM. les professeurs Latreille et Vignon ont exposées dans leur brochure sur *Les Grammairiens lyonnais et le français parlé à Lyon à la fin du XVIII*e *siècle* (Extr. des *Mélanges Brunot*).

Les remarques de Fabre, comme celles du grammairien Molard (né à Lyon, mais d'origine genevoise), ont pour but de signaler et de corriger des expressions vicieuses, des mots altérés ou corrompus, etc. Cette collection de « fautes », en l'absence d'autres documents, est une source très précieuse de renseignements sur l'état du français tel qu'on le *parlait* en Savoie, vers la fin du XVIIIe siècle.

M. Désormaux relève un certain nombre des assertions du grammairien savoyard. Il signale les importations dues aux ouvriers originaires de Savoie à leur retour de Paris, de Lyon, de Turin, ainsi que les « expressions vicieuses ou *gasconismes* qui nous sont communes avec les *Adiousias*, c'est-à-dire les gens voisins de la Garonne, ou avec les peuples des provinces méridionales de la France. »

Une autre série de remarques a pour titre : « Expressions qui nous sont particulières ». Les deux chapitres les plus curieux sont les chap. IX : « Mots altérés et corrompus », et X : « Mots étrangers absolument au français. » Il y a là comme une sorte de petit lexique, comprenant bon nombre de termes usités dans le français local ou régional de la Savoie, termes pour la plupart d'origine patoise ou patoisés, puis francisés et devenus des « savoyardismes ».

Ce vocabulaire est surtout intéressant à cause de l'époque de sa rédaction. C'est le premier en date des lexiques savoyards, puisque, malgré toutes les recherches faites jusqu'ici, le manuscrit de Ch.-Auguste de Sales, « *Dictionnaire du dialecte savoysien*, avec les mots des langues anciennes d'où il est dérivé », mentionné notamment par Gaudy Le Fort, demeure introuvable.

M. Désormaux exposera dans une prochaine séance, le résultat de son enquête concernant le *farià* (alias *têratsu*), argot des ramoneurs savoyards.

M. J. Serand propose les itinéraires qui avaient été soumis à son examen en vue de l'excursion annuelle de la société. Le projet de visite du château de Miolan est adopté, et la date de la promenade est fixée au dimanche 9 juin. La séance prochaine aura donc lieu au château de Miolan. Le Secrétaire est

chargé d'écrire au propriétaire, M. Guitter. pour l'informer des intentions de la Florimontane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance extraordinaire du 9 juin 1912

tenue au Château de Miolan [1]

Après la visite détaillée du château et des appartements restaurés avec beaucoup de goût dans la grosse tour ovale et dans le bâtiment contigu, la séance est ouverte à dix heures et demie sous la présidence de M. Nanche, vice-président, sur la terrasse ombragée du château surplombant la magnifique vallée de l'Isère.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture de la lettre de M. le Dr Guitter qui, retenu à Paris, regrette vivement de ne pouvoir faire à la Florimontane les honneurs de la visite de son château, et prescrit à son gardien de se mettre à l'entière disposition des excursionnistes.

Des remerciements sont votés par acclamation à l'adresse de l'aimable châtelain.

Il est ensuite donné lecture des lettres d'excuse de plusieurs membres empêchés d'assister à la réunion : MM. Abry, Crolard, Ferrero, Grimont.

M. Louis Ruphy offre à nos archives plusieurs pièces intéressantes : une feuille de convocation des conscrits de la levée de 1811 pour le tirage au sort ; un arrêté concernant la conscription de 1811 dans le Cantal ; un jugement de 1807 condamnant des receleurs de conscrits, déserteurs ou fuyards.

MM. Nanche et Le Roux présentent les candidatures de MM. Louis Robert, employé à la Société Générale d'Annecy, et Claudius Bouchet, négociant à Annecy.

1. Sont présents : MM. Aussedat, Blanc, Croyn, Dépollier, Désormaux, Gardier, Laydernier, Le Roux, Maillot, Marteaux. Martin, Murgier, Nanche, Perrier de la Bâthie, Pissard, Revil, Richard, Charles et Louis Ruphy. François et Joseph Serand.

Assistaient également à la séance : Mmes Dépollier, Désormaux, Maillot, Martin, Murgier et Ruphy ; Mlles M. Abry, Désormaux, Geley, Laydernier, Martin, J. et F. Ruphy, ainsi que le jeune fils de M. Laydernier.

Le plan lithographié offert gracieusement à chacun des membres par M. Abry, a permis d'effectuer méthodiquement la visite archéologique des constructions, sur la date desquelles M. Le Roux donne quelques explications. Il résulte de l'examen de l'appareillage, des voûtes en berceau et d'arêtes, du vestibule du pont-levis, des baies, des archères et des constructions basses que les tours du sud sont les plus anciennes ; certaines parties semblent remonter aux XIIIe et XIVe siècles. Le bastion ouest et le rempart nord, ainsi que certaines fenêtres du sud seraient bien postérieures et dateraient de la fin du XVe et même du commencement du XVIe siècle.

M. J. Serand lit une notice sur le bâtiment en tant que prison d'Etat et sur les personnages qui y furent détenus.

M. Marteaux fait la communication suivante : « Le nom de Miolan est un des plus anciens de la Savoie; il remonte à la période gauloise et, comme Milan, en Italie, Meylan, dans l'Isère, Mélan, près Taninge (Haute-Savoie), s'explique par le celtique *Mediolanon,* désignant toute localité élevée au milieu d'une plaine. Cette caractéristique ne convient évidemment pas au château, situé sur ce petit plateau presque collé au flanc de la montagne de l'Arclusaz ; elle ne convient pas non plus au village du Bourget, car on n'a pas entendu parler de trouvailles archéologiques faites par les propriétaires. S'il portait cependant très anciennement ce nom, comme semble en témoigner le diminutif Miolanet, petit village voisin, c'est qu'il le tenait d'une localité gauloise située plus bas dans la plaine, plus rapprochée de l'Isère et dont l'emplacement est à trouver. Il a, du reste, peut-être été effacé par un débordement de la rivière qui a obligé les habitants à chercher sur la pente un endroit plus sûr. Le nom en aurait alors été appliqué au Bourget, puis au château. Dans cette plaine passait, à l'époque romaine, la grande route d'Aoste en Piémont, à Vienne, par le Petit-Saint-Bernard, avoisinée de nombreux *vici* et villas : outre *Mediolanum*, *Albiniacus*, Saint-Pierre d'Albigny, *Mantala*, vers Champagne ou Pau, *Voludnium*, la Velieude, près Saint-Jean de la Porte, *Virodunum*, Verdun (Le Cruet). la belle villa de Mérande, etc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

L'Excursion annuelle de la Florimontane

Pour la quatrième fois, la Florimontane a célébré sa fête annuelle par une excursion à Saint-Pierre-d'Albigny et au château de Miolan.

Dimanche, 9 juin, à 6 heures et demie, une quarantaine de personnes au nombre desquelles on remarquait avec plaisir plusieurs charmantes Florimontanes, se trouvaient réunies à la gare pour prendre le train d'Albertville. Le voyage est déjà un grand plaisir. Le ciel, soucieux de nous être agréable, avait humecté prairies et chemins d'une dernière ondée vers 4 heures du matin et à mesure que le train s'avançait le long du lac d'Annecy, qui s'éveillait à peine, le ciel, dis-je, se faisait plus souriant en laissant entrevoir ses grands espaces bleus.

8 heures. — On arrive à Albertville. Quelques intrépides font une rapide promenade dans la ville dont les environs sont si beaux, juste le temps de visiter le monument aux enfants morts pour la patrie et les quais de l'Arly dominés, sur l'autre rive, par Conflans qui fait songer à la dernière bataille gagnée par les Français de Bugeaud sur les Austro-Sardes, en 1815.

Bientôt on repart ; le train court à la base de montagnes altières que désigne les unes après les autres le plus intrépide alpiniste de la bande qui est, en même temps, le plus aimable des guides. Enfin, voici Saint-Pierre-d'Albigny. De confortables voitures attendent et commencent à gravir la pente qui mène à cette ville pittoresquement groupée au pied du col du Frêne dont on aperçoit très distinctement le chalet. Saint-Pierre et son clocher si drôlement coiffé d'un bulbe qui luit sous le soleil sont bien vite dépassés. La côte se fait plus rude, mais l'air est frais, la chaleur est tamisée par le rideau des nuages, le chemin ombragé suit les sinuosités des rocs jusqu'au moment où il s'arrête au milieu du village qui s'abrite derrière la vieille forteresse du château de Miolan.

Du train, les Florimontans avaient déjà eu une rapide vision de ce vieux château qui dresse fièrement ses tours au bord d'un rocher à pic surplombant la vallée de plusieurs centaines de mètres. L'entrée évoque bien la vieille forteresse

moyenâgeuse avec son chemin couvert, son bastion, ses meurtrières parfaitement conservées et que la nature a recouverts de longs rideaux de lierre. Gracieusement accueillie par le gardien, la caravane parcourt dans tous les sens ces ruines respectables dont la visite est facilitée par un plan très clair, copié par Joseph Serand et gracieusement imprimé par notre collègue M. Abry. La caravane ascensionne la grosse tour et la tour Saint-Pierre : elle s'engage sous des voûtes humides, pénètre dans un dédale d'escaliers, de chemins de ronde, de chambres à peine éclairées, aux murs couverts d'inscriptions. C'est là qu'étaient les locaux des prisonniers d'Etat ; c'est là que le célèbre marquis de Sade fut enfermé pendant quelque temps. Plusieurs de ces pièces ont des noms évocateurs ; l'enfer est un véritable tombeau où le jour arrive à peine ; dans le purgatoire, un homme est resté vingt ans, couvrant les murs d'inscriptions, de dessins de toutes sortes. Le paradis est situé au sommet du donjon et la lumière y entre à flots.

La visite terminée, les Florimontans se rendent sur la terrasse ombragée qui domine toute la vallée. Il y a séance... [1]

Et l'on redescend vers Saint-Pierre en contemplant une dernière fois l'admirable paysage qui s'étale sous nos yeux, couronné à l'horizon par les ruines sévères du château de Montmayeur, de sinistre mémoire.

A l'hôtel Central, un succulent déjeuner attend les Florimontans dont la caravane s'est grossie d'automobilistes venus par le col du Frêne. De ce fait, la table est petite, mais on se serre un peu et le repas est des plus gais. Au champagne, M. Nanche, président, prononce quelques mots aimables dont l'esprit n'est point absent ; qu'on en juge :

Mesdames, mes chers Collègues,

Pour la quatrième fois, en me voyant à cette place, je suis presque tenté de me dire, avec quelque fierté :

C'est moi, Guillot, berger de ce troupeau,

troupeau charmant s'il en fut. C'est pour moi un honneur dont j'apprécie tout le prix, mais dont je sens aussi tout le poids. Je puis bien vous avouer que ce n'est pas sans beaucoup d'appréhension qu'au début j'ai accepté cette charge flatteuse, mais les sympathies que vous m'avez prodiguées ont assez vite dissipé mes craintes.

Ma quiétude serait donc à peu près complète si elle n'était troublée par la pensée que je dois cette faveur à la maladie d'un de nos Collègues, le plus sympathique. Une maladie grave retient, depuis trop longtemps déjà,

1 Voir le procès-verbal ci-devant à la page 95.

loin de nos séances, notre Président, et le prive, avec un regret que nous partageons, de présider aussi à ces charmantes promenades.

S'il était permis d'espérer que les vœux des braves gens seront une fois exaucés — c'est malheureusement le contraire qui se réalise — nous verrions tôt M. Guerby reprendre au milieu de nous la place qu'il occupe avec autorité. Aussi mon premier soin est-il de lui envoyer notre pensée, messagère de nos regrets et de nos vœux.

Ce devoir accompli, profitons, jouissons pleinement de l'heure présente, elle est réconfortante, elle est douce ; elle fait oublier les heures grises, trop nombreuses, hélas ! qui passent au cadran des jours. Elle est une « pierre blanche » illuminant les noirs cailloux qui rendent le chemin difficile et font trébucher souvent les philosophies qu'on croyait les mieux assises ; la philosophie rieuse de votre doyen en sait quelque chose...

Cueillons cette pierre, mes chers Collegues, elle sera pour nous un fétiche porte-bonheur.

Un sombre mais grand poète, un des plus grands peut-être, a écrit au frontispice de son œuvre. qui n'est que le reflet de son âme attristée par les malheurs de son temps, cette décevante épigraphe : *Il faut ici laisser toute espérance*. Vers la fin de cette bonne, mais trop rapide journée, je retourne la désolante maxime et j'écris : *J'ai toute espérance !* J'ai pleine espérance que ces charmantes promenades, renouvelées de l'ancienne Florimontane, continueront, et elles continueront grâce à vous, Mesdames, grâce à vous Mesdemoiselles, qui y apportez un charme particulièrement attrayant et toujours goûté.

Votre présence au milieu des « savants » les empêche de retomber sans qu'ils s'en doutent, fatalement, dans leurs spéculations intellectuelles et ils oublient d'admirer exclusivement la belle nature savoyarde aux montagnes toujours belles, même aujourd'hui où cravatées de nuages elles donnent l'agréable illusion de jeunes femmes frileuses, emmitouflées d'écharpes légères.

Ce merveilleux pays de Savoie que nous avons le bonheur d'habiter, n'est-il pas un des plus beaux, un des plus vrais livres de science qu'on puisse lire et savourer, dont on ne se fatigue pas de tourner les pages sans nombre parce que chaque fois elles découvrent des chapitres toujours nouveaux et attrayants.

Aussi bien, d'ailleurs, la science n'a pas perdu ses droits : l'Académie Florimontane a tenu séance. C'est même la seule, Mesdames, à laquelle vous puissiez assister, non pas que les Florimontans soient des mysogynes — vous ne seriez pas là, moi non plus — mais ils obéissent à un règlement, à une tradition. L'attention que vous y avez montrée est la preuve que les communications, toutes de circonstance, qui y ont été présentées vous ont intéressées ; c'est une satisfaction flatteuse pour nos Collègues qui en sont les auteurs.

L'an passé, cette séance, qui était la célébration d'un glorieux soixantenaire, a eu lieu au centre de l'incomparable panorama qu'offre le Semnoz ; cette année la séance s'est tenue, non dans une antique salle, mais

sur l'antique terrasse du vieux château féodal de Miolan, chef-d'œuvre du genre, qui défie les siècles comme le roc sur lequel l'ont assis les puissants constructeurs des demeures féodales. Que de pensées évoquent à notre esprit ces vieilles et fieres constructions qui demeurent une grande page en relief de notre histoire et de nos chroniques savoyardes.

On ne pouvait choisir un lieu de séance qui réponde davantage au désir de nos premiers fondateurs.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que Miolan a fait l'objet des travaux de nos historiens. Déja le chanoine Ducis, archiviste, un de nos anciens Florimontans, dans des conférences sur Saint Bernard de Menthon, avait présenté une étude très documentée sur la célèbre maison.

Je rappelle ici que la vieille Florimontane fut la créatrice de ces conférences dont la Société d'Instruction Populaire n'a fait que reprendre l'heureuse tradition.

Si de la terrible demeure guerrière de Miolan, qui fut aussi une prison comme beaucoup de ses semblables, sortirent trop souvent des cris de désespoir, des cris de souffrances arraçhés par les géhennes — Fresne n'était pas inventé —; si un bruit de cliquetis d'épées et d'armures heurtées sortait trop souvent de la puissante maison et passait en rafales dans la vallée, notre séance de Florimontane derrière les vieilles tours crénelées, en ce vingtième siecle, a renoué en quelque sorte la tradition de ces pieux et laborieux chapelains, qui lettrés et artistes, gardaient dans les sombres demeures féodales un coin de lumière, un coin d'atmosphère de paix et de civilisation.

Deux sociétés scientifiques savoyardes : la Société d'Histoire et d'Archéologie et la Société d'Histoire Naturelle, de Chambéry ont avant nous renoué cette chaîne ; d'autres sociétés scientifiques, littéraires ou artistiques viendront après nous et continueront l'intéressant pèlerinage. C'est la preuve que tout se tient dans la vie des générations, que le présent se rattache au passé pour la marche toujours plus en avant du progrès humain...

Sous cette impression, je lève mon verre d'abord à vous Mesdames, à vous Mesdemoiselles ; à M. Perrier de la Bâthie, le cicérone aimable et empressé, rendant ainsi notre visite plus complète et plus riche de souvenirs ; à M. Croyn, notre fidèle collègue, le chantre amoureux de notre beau lac et de ses belles rives, venu se retremper aux sympathies florimontanes ; enfin, à l'année prochaine !

M. Croyn prend à son tour la parole :

Mes chers Amis,

Ma première pensée, mon premier soin, est de vous exprimer le vif plaisir que j'éprouve à me retrouver parmi vous ; sentiment banal pensera-t-on, puisqu'il est commun à tous les camarades qui se revoient après une séparation de quelque durée ; le mien cependant se différencie du vôtre, par suite de mon éloignement du sol où vous pouvez vous rencontrer quotidiennement, et d'occupations professionnelles qui ne me permettent que rarement, à votre égard, une reprise de contact.

Et puisque j'ai l'honneur de compter parmi vos doyens d'âge, laissez-

moi vous entretenir, un instant, de considérations qu'il ne semble pas inutile de rappeler en la fête de ce jour.

Les réunions, comme la nôtre, sont coutumières pour toute Société consciente de sa force ; rien de plus naturel, de plus désirable, que de sé rassembler entre Camarades ; une fois par an, dans la lumiere, la paix, le réconfort d'une pittoresque promenade et d'un succulent banquet. En agissant ainsi, nous faisons corps pour fêter, a la fois plus cordialement et solennellement, une grande œuvre commune, raviver de chers souvenirs, resserrer encore des liens affectueux, nous féliciter de résultats obtenus, et concerter de nouveaux élans. C'est comme une halte dans la vie, où le voyageur que nous sommes, se repose, d'ou il contemple le chemin parcouru et médite sur la route a accomplir encore ; ou il savoure l'heure en recueillant ses forces ; où il ne cherche même point à se défendre de cette mélancolie que recele toute joie, car la loi pour tous est la même : les années précipitent leur cours et il en vient toujours une, où tel des nôtres manque à l'appel.

Aussi, bienheureux ceux qui, par l'essence même de l'œuvre poursuivie, réalisent une pareille rencontre dans le plein essor de l'esprit et de l'âme, dans l'évocation de principes supérieurs, irréfragables, en lesquels ils élèvent, ils concertent toutes leurs facultés, toutes leurs espérances. .

Et vous avez, mes chers Amis, nommé la Florimontane ! Quel plus noble essor, en effet, trouver ailleurs, que dans les domaines de l'Art, des Belles-Lettres, de la Science, du Sacrifice de soi, sous l'égide de deux des plus éminents génies de notre Savoie, le Jurisconsulte profond, savant spirituel, qu'a fait revivre Chambéry sur une de ses places, et le merveilleux écrivain et philanthrope dont Annecy saura fixer en une effigie de bronze ou de marbre le geste ami, le fin et bon sourire. Quel plus radieux horizon que l'espace où évolue cette devise de leur œuvre, la premiere Académie française :

Flores, fructusque perennes !

La vie peut être fragile et courte ; elle peut multiplier ses désastres, amonceler autour de nous, les feuilles mortes de toutes les désillusions ; il nous reste des trésors que ses trahisons ne sauraient atteindre : c'est le coin de notre cœur, que parfument *les fruits et les fleurs eternels* auxquels faisaient allusion le Président Favre et Saint François de Sales ; c'est le temps, les efforts que nous consacrons à leur culture ; c'est notre fréquentation intime, soit de la vallée, de la forêt, de la montagne, soit des grandes conceptions morales et intellectuelles ; c'est encore l'heure présente, alors que réunis dans le même élan, sur le sol, en l'histoire, et sous le ciel de la petite Patrie savoyarde, nous saluons une fois de plus les principes immortels de bonté, de vérité, de beauté, dont se sont inspirés nos patrons de la premiere heure et dont nous nous eclairons et réconfortons à notre tour ; c'est à-dire tout ce qui, en la vie, constitue trait-d'union avec le perpétuel objet de nos inquiétudes et de nos ambitions : l'Infini et l'Idéal !

Sur ce terrain, à jamais vierge de toute souillure, mes chers Amis, je lève mon verre : à la gloire de la noble devise *Flores, fructusque perennes* ;

je souhaite, de tout cœur, que jusqu'à la fin des temps, s'épanouisse ainsi la Florimontane, pour sa contribution de plus en plus active, au meilleur renom de notre vaillante Allobrogie et, par conséquent, de la France !

A vous tous !

A vos familles !

A l'Académie Florimontane !

Enfin Mme Martin lit, comme elle sait le faire, les vers ci-dessous dus à la plume de M. Désormaux :

L'ILLUSION

(LEGENDE CELTIQUE)

Pour Mr H. G.

Par l'Océan sans fin, la nef des trépassés
Silencieuse va, loin, bien loin de la terre.
Pas une étoile aux cieux n'éclaircit le mystère;
Pas une voix ne crie au noir pilote : Assez !

Sur le pont sont couchés les rameurs, harassés.
Ils rêvent que la vie est douce, à la lumière;
Qu'à l'Orient, où fuit la plage coutumière,
Ils réchauffent leur cœur et leurs membres glacés. —

Nous sommes les passeurs funèbres. Cette morte
Au visage bleui que notre barque emporte,
Dans la brume du soir, loin des récifs d'Armor,
Fut ta fille rieuse, « Illusion féconde ».
Elle a vécu. Qu'importe ? Elle a dompté le monde,
Et renaîtra demain parmi les genêts d'or !

On applaudit et le champagne pétille à nouveau...

L'après-midi se passe à visiter la ville, originale, aux rues en pente et étroites. Quelques-uns poussent jusqu'à l'extrémité du village pour voir le château de Minjoud, construit sur les plans de Mansard, vers 1700, et où Hortense de Mancini, nièce de Mazarin, une des plus belles femmes de son siècle, vint séjourner plusieurs fois.

Mais les meilleures choses ont une fin. Il faut songer au retour. A 5 heures et demie, le train ramenait les Florimontans vers Annecy, après une journée des plus agréablement remplies et qui laissera à tous le meilleur souvenir. Il convient d'en féliciter les organisateurs, MM. Nanche, J. Serand, Gardier, etc. Je ne veux pas terminer ces quelques lignes sans remercier MM. Pajean père et fils de leur bon accueil et complimenter M. Billemaz, leur successeur, propriétaire de l'hôtel Central, à Saint-Pierre d'Albigny, de son excellente cuisine qui doit être recommandée à tous les gourmets. La science n'exclut pas la bonne chère.

L. Dépollier.

L'ÉGLISE DU SAINT-SÉPULCRE

D'ANNECY

Les restes de l'église du Saint-Sépulcre d'Annecy se trouvent sur la rive gauche du Thiou dans l'espace qui sépare ce canal du Faubourg de la Prairie.

L'histoire de ce monument et celle des chanoines réguliers de Saint-Augustin qui y officièrent pendant sept ou huit siècles a été traitée par plusieurs auteurs [1] ; notamment par l'abbé Gonthier et par Despine dans une notice qui, si elle est assez complète au point de vue de l'histoire du chapitre, n'est malheureusement appuyée d'aucune référence au point de vue de la description monumentale. D'autre part, Poncet décrit sommairement cette église qu'il attribue au XIVe siècle.

Sous la Révolution cet édifice servit d'écurie à un régiment d'artillerie ; vendu plus tard, deux poteries s'y installèrent. Actuellement la nef est occupée par la poterie Hertz, tandis que le transept et le chœur servent à M. Reinier, de magasins à grains et à fourrages.

Ces affectations successives ont singulièrement modifié l'aspect de cet antique monument ; cependant nous allons essayer de le restituer et de le décrire (en faisant abstraction des divisions intérieures) tel qu'il était à la fin du XVIIIe siècle.

Cette restitution *(fig. 1)* nous l'avons représentée en nous servant des vestiges actuels et surtout du plan pour la mise en perspective linéaire vue à vol d'oiseau. Seuls, le haut du clocher et les baies du croisillon Nord du transept sont de restitution pure.

DESCRIPTION MONUMENTALE.

La Nef. — La nef de l'église *(fig. 2 et 3)* mesure 9^m^35 sur

1. A. Despine : *Notice historique sur le Saint-Sépulcre d'Annecy*. (Bull. de l'Ass. florimontane, 1856, p 281.)
Poncet . *Etude sur les anciennes églises de la Savoie et des rives du Léman*. (Mém et doc publiés par l'Académie Salésienne, VII. 1884, p. 323.)
Mercier : *Souvenirs historiques d'Annecy*, 1878, in 8°, Annecy, Burdet.
Abbé Gonthier : *Œuvres historiques*, Thonon, 1902. t. II, p. 391-403.
G. Letonnelier . *Annecy aux XVe et XVIe siècles*, Annecy, Dépollier, 1911, in-12, p. 81 et suiv.
Lettres de S. François de Sales, publiées par les Religieuses de la Visitation. t. VI, p. 85, note 2.

18m90. Bâtie en appareil peu régulier elle était divisée en deux travées, voûtées sur croisée d'ogives et arcs formerets.

La première travée à l'Ouest mesurait 9m80 de longueur sur 9m35 de largeur. Sa voûte a disparu, mais nous pouvons affir-

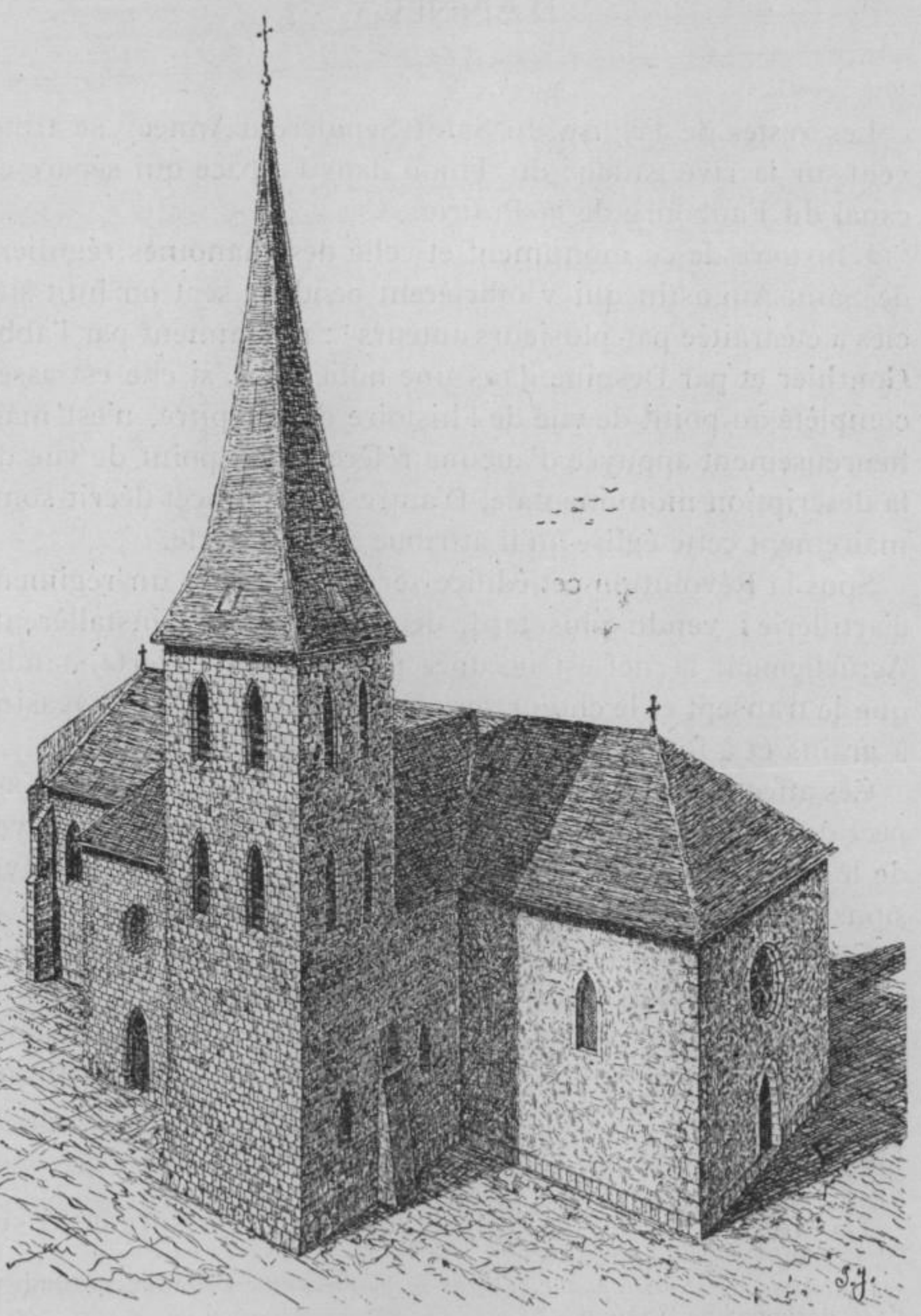

Fig. 1. — Vue a vol d'oiseau de l'église du Saint-Sépulcre (restitution).

mer son existence grâce aux quatre arcs formerets qui sont restés scellés dans la maçonnerie *(coupe en d, fig. 4)*. En outre, on observe dans l'angle Sud-Ouest de cette travée une colonne engagée qui devait évidemment supporter les retombées d'une

voûte aujourd'hui disparue (*fig. 5*). Sa base polygonale supportée par un socle octogonal dont elle est séparée par un cavet, est formée d'un boudin continué par une contre-courbe surmontée elle-même d'un cavet et d'un tore. Le fût prismatique continue la forme de la base. Sa face extérieure est ornée de deux onglets tandis que les faces latérales portent chacune une gorge (*fig. 5*).

Le chapiteau qui surmontait cette colonne a disparu. Celui que nous représentons se voit dans l'angle Nord-Est de la travée. Sa corbeille se réduit à un cavet surmonté d'un tore. Demi-octogonal. il continue la forme de la colonne dont il est séparé par deux talons, l'un droit, l'autre renversé. Comme ce support surmonte un tronçon de colonne semblable à celle que nous avons décrite nous avons supposé que tous les chapiteaux de cette travée étaient de cette forme.

Les murs latéraux sont énormes et mesurent 2^m15 d'épaisseur. Dans la paroi Nord, à 4 mètres du sol et de l'angle Ouest, on aperçoit les piédroits d'une fenêtre mesurant 1 mètre de large sur 2^m50 environ de haut. Cette baie qui a dû être en tiers-point est transformée aujourd'hui en armoire. Nous ne pouvons donc savoir quelle est la forme de ses piédroits, mais sa présence nous permet de supposer qu'une ouverture semblable se trouvait dans la paroi Sud. ouverture que les remaniements successifs de l'édifice ont fait disparaître.

Deux portes en accolade sont ménagées dans la face Sud (*a, fig. 2*). La plus occidentale, large de 1^m60, haute de 2^m50 a son arête ornée d'un large biseau. Elle devait communiquer avec le couvent qui se trouvait au Sud de l'église et dont on a retrouvé les fondations dans le jardin de M. Hertz. L'autre porte, d'une architecture semblable à celle de la précédente, mesure 2^m de haut sur 0^m90 de large. Elle s'ouvre sur un escalier en vis qui devait conduire jusqu'à la hauteur des voûtes. La tourelle qui le supporte mesure 2^m30 de diamètre à l'intérieur ; elle s'élève jusqu'à la hauteur du mur dans lequel elle est engagée (*fig. 2*).

Le mur de la façade a une épaisseur de 1^m65. Il est percé de deux ouvertures : un portail et une rose.

Le portail très simple (*fig. 1 et 2*), en arc brisé, mesure 2^m40 sur 3^m de haut ; son arête est ornée d'une gorge qui commence à 80 centimètres de la base des piédroits.

Au-dessus était ménagée une rose de 2^m80 d'ouverture dont le remplage a malheureusement disparu (*fig. 1 et 3*).

A l'heure actuelle on ne voit que l'encadrement dont le profil est orné à l'intérieur comme à l'extérieur d'un double cavet *(coupe en b, fig. 4)*.

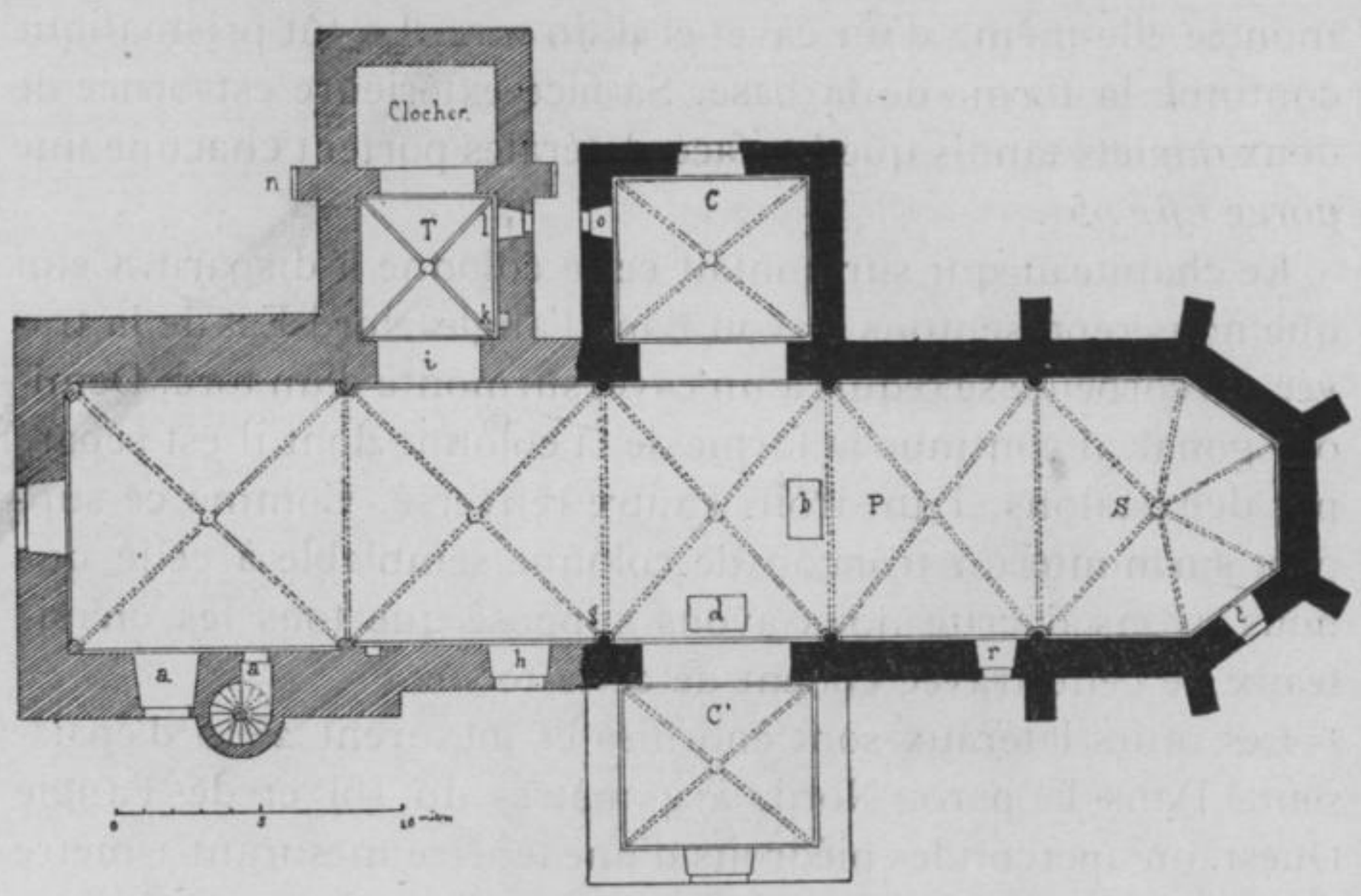

Fig. 2. — Coupe a 1[m] du sol (restitution).

La seconde travée, moins bien conservée que la précédente mesure 9[m] sur 9[m]10. La partie supérieure ayant été transformée en maison d'habitation, il est impossible de connaître la forme et le nombre des fenêtres qui y furent percées.

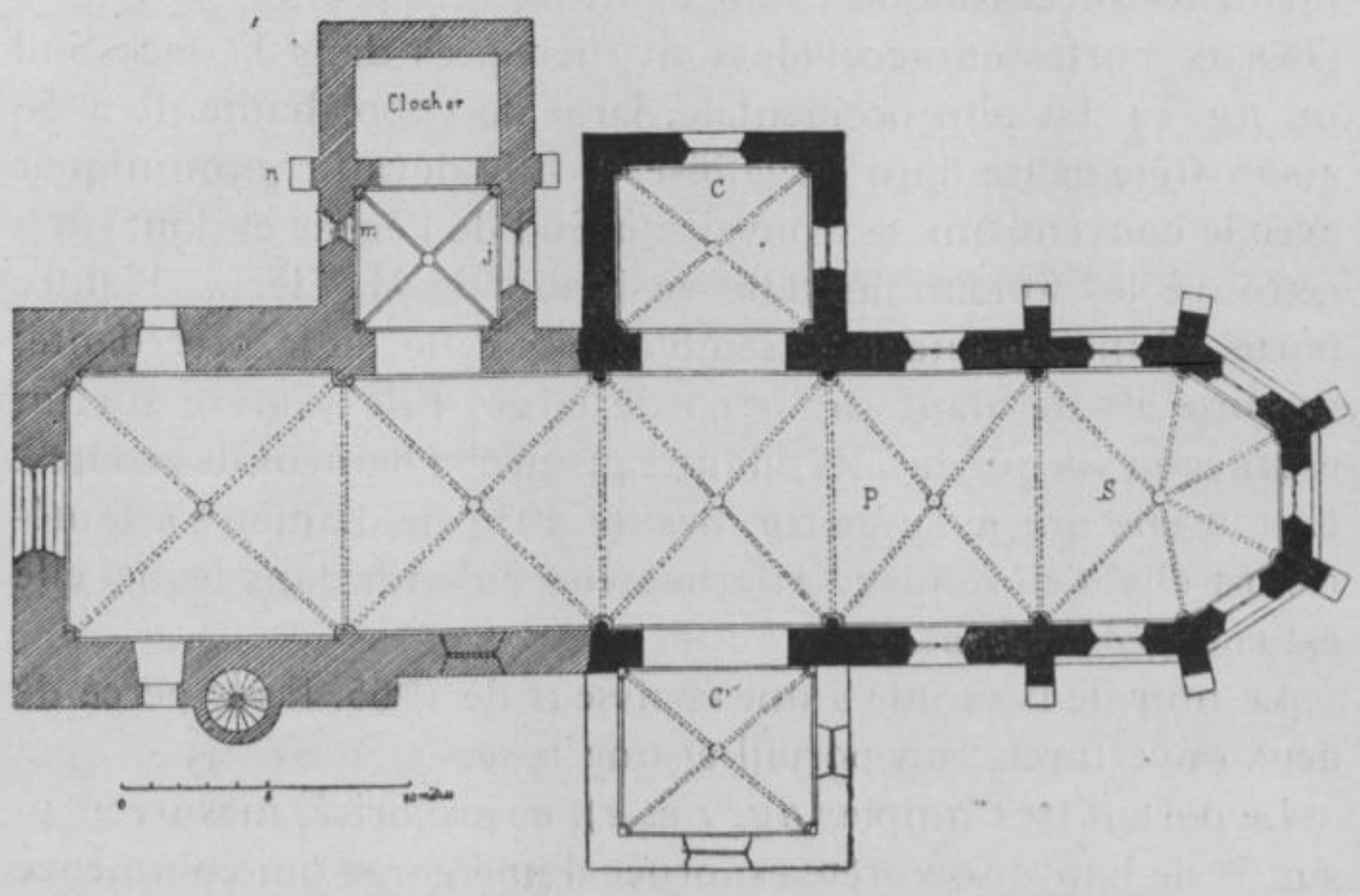

Fig. 3. — Coupe a hauteur des fenêtres (restitution).

La base des murs étant au contraire assez bien conservée nous avons retrouvé dans la cave de M. Reinier, très près du

mur mitoyen qui sépare les deux propriétés. les restes d'une base et d'une colonne à demi engagées (*g*, *fig. 2*). Ces restes nous ont permis, non seulement, de fixer les dimensions de la seconde travée, mais de supposer qu'elle était voûtée sur une croisée d'ogives dont les retombées reposaient sur des colonnes aujourd'hui disparues. Les murs latéraux ne mesurent plus que 1m50 d'épaisseur.

Au Sud s'ouvre une porte en plein cintre de 3m de haut sur 2m de large (*h*, *fig. 2*), ses piédroits ont la forme de pilastres doriques et l'archivolte porte pour tout ornement deux bandeaux étagés. Cette baie, ainsi que l'atteste une date gravée sur la clef de l'arc, a dû être percée ou refaite au XVIIIe siècle. A 3m à gauche de cette porte et à 1m du sol on remarque une niche cubique ; ses piédroits et son linteau en accolade sont ornés d'un biseau.

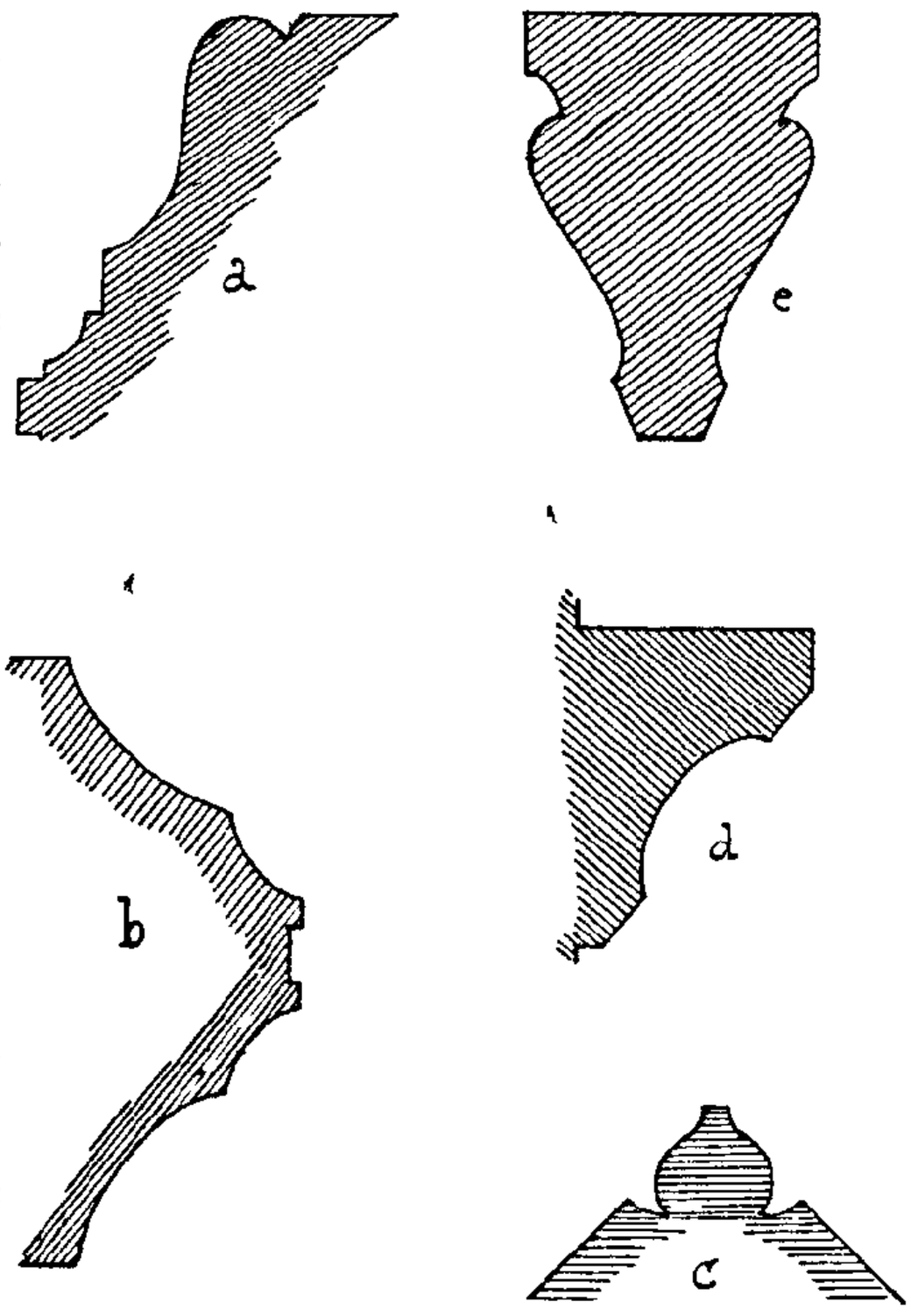

Fig. 4.

Au Nord (*i*, *fig. 2*), une grande arcade en plein cintre, dont les arêtes sont ornées d'un tore aminci (*coupe en c, fig. 3*) donne accès dans une belle chapelle très bien conservée qui mesure 6m de long, 5m20 de large et 7m de haut (*T*, *fig. 2*). Sa voûte encore intacte est supportée par une croisée d'ogives et quatre arcs formerets dont le profil est représenté en *e* (*fig. 4*). Les retombées reposent sur des chapiteaux en encorbellement (*fig. 6*). Ceux-ci ont un plan prismatique et sont formés d'une simple corbeille pyramidale surmontée d'un tore et d'un tailloir. Sur la face médiane de chaque corbeille on voit un écusson orné d'une croix. Au Levant (*j*, *fig. 3*) à la hauteur des arcs formerets s'ouvre une grande et belle fenêtre ogivale, de style rayonnant mesurant 4m de haut sur 2m40 de large (*fig. 7*). Les arêtes de cette baie sont ébrasées et formées d'un cavet à très faible courbure. Un meneau central

orné d'un boudin aminci flanqué de deux biseaux sert de point d'appui à deux arcs brisés, surmontés d'un quatre lobes.

A droite de la fenêtre (*k. fig. 2*) à 1m50 du sol se voit une niche quadrangulaire qui, jadis, devait servir à ranger le nécessaire d'un autel aujourd'hui disparu. A gauche (*l, fig. 2*), dans l'angle on aperçoit l'encadrement d'une porte en arc brisé qui permettait de communiquer avec le croisillon Nord du transept (*fig. 2*). Enfin une petite fenêtre simplement grillée s'ouvre au Couchant (*m, fig. 3*), très étroite et sans remplage. ses arêtes ébrasées sont ornées de cavets séparés par des filets.

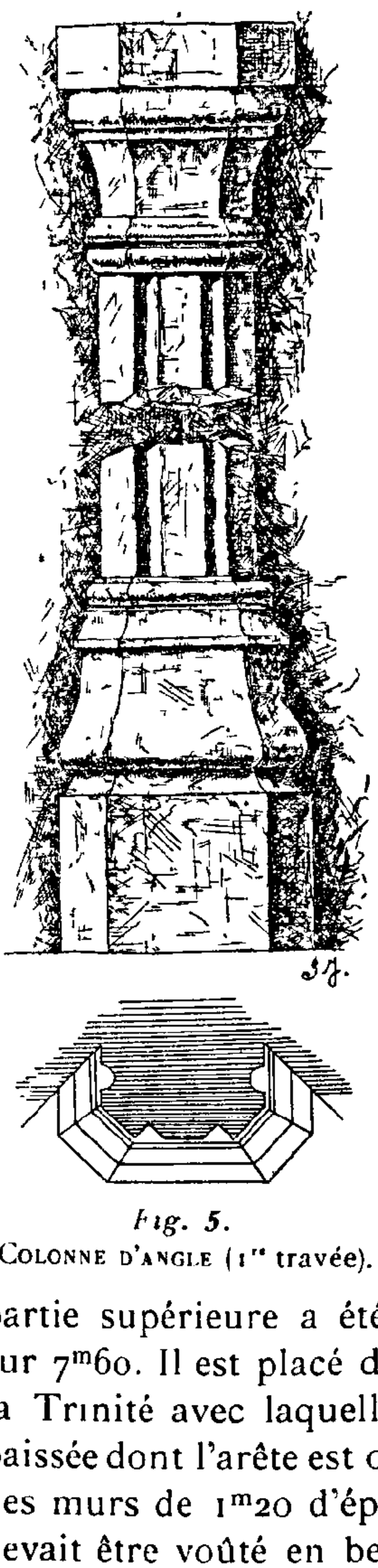

Fig. 5.
COLONNE D'ANGLE (1re travée).

A l'extérieur deux contreforts en talus (*n. fig. 2 et 3*) destinés sans doute à contrebuter la voûte sont adossés au mur mitoyen de la chapelle et du clocher. Ils ont une saillie de 0m80 à la base et portent pour tout ornement un larmier gothique (*fig. 1*).

La chapelle que nous venons de décrire était sans doute celle de la « Trinité » dont parle Despine dans sa notice historique : « Elle était, dit-il, rentée par les princes de Savoie et recouvrait le caveau commun des religieux [1]. » Nous retrouvons en effet sur les chapiteaux, les armes de la maison de Savoie qui portait de « gueules à la croix d'argent ». En outre on a retrouvé des ossements en fouillant le sol de cette chapelle.

Le Clocher (*fig. 1 et 2*) dont la partie supérieure a été démolie mesure extérieurement 5m40 sur 7m60. Il est placé dans le prolongement de la chapelle de la Trinité avec laquelle il communique par une arcade surbaissée dont l'arête est ornée d'un tore aminci. Ce clocher avait des murs de 1m20 d'épaisseur bâtis en bel appareil régulier et devait être voûté en berceau ainsi que l'attestent les quelques voussoirs qui sont encore visibles.

1. DESPINE : *Loc. cit*, p. 303.

Chœur et transept. — Le transept et le chœur ont été complètement modifiés au cours des quinze dernières années ; cependant à la base des murs, c'est-à-dire dans la cave de M. Reinier, nous avons retrouvé des vestiges de bases et de colonnes engagées qui nous permettent de reconstituer le plan de ces parties de l'édifice et de supposer qu'elles étaient voûtées sur croisées d'ogives.

Le carré du transept mesure entre colonnes 7^m90 sur 9^m10. C'est là (*b*, *fig. 2*), en face du chœur, que devait se trouver le tombeau d'André d'Antioche qui, selon Despine et Gonthier, mourut à Annecy et y fut enseveli. De ce tombeau il ne reste rien, mais on a retrouvé, près du croisillon Sud (*d*, *fig. 2*) un caveau dans lequel étaient entassées pêle-mêle et brisées, de belles sculptures du XVe siècle qui faisaient partie d'un ensemble représentant une mise au tombeau. Ces fragments ont été recueillis et assemblés au musée d'Annecy où ils sont aujourd'hui conservés.

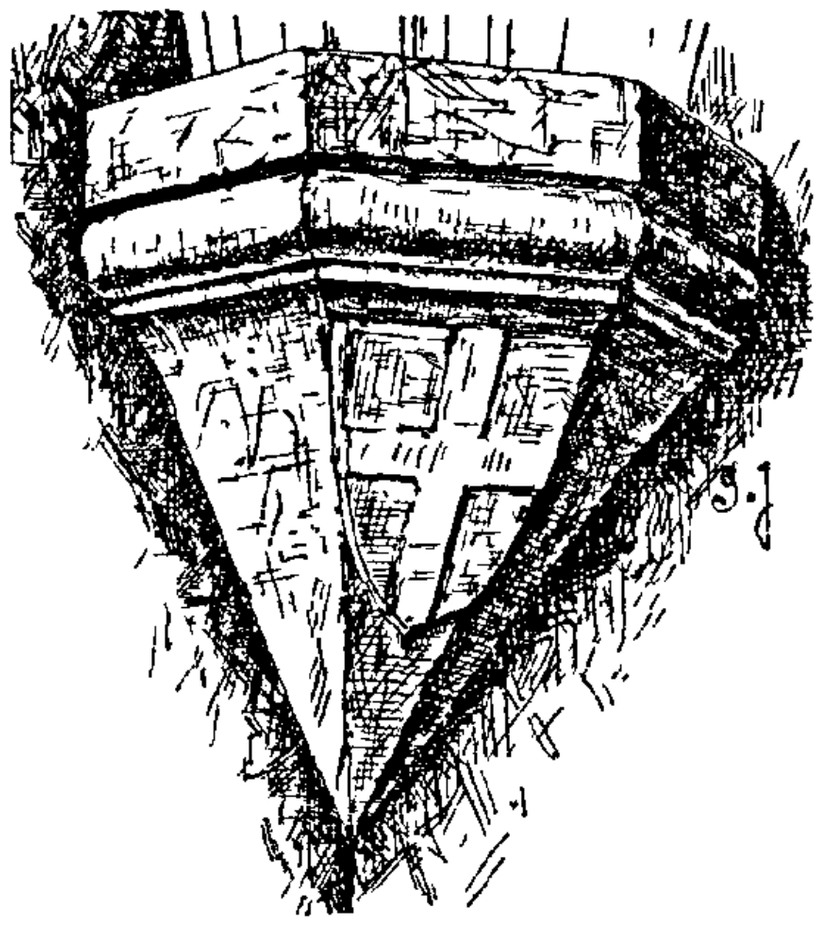

Fig. 6
CHAPITEAU DE LA CHAPELLE DE LA TRINITÉ

Le croisillon Nord du transept (*c*, *fig. 2 et 3*) mesure 7^m sur 5^m70. Il communique avec la nef par une arcade en plein cintre large de 5^m20. Sa voûte, qui existait encore il y a une vingtaine d'années et que beaucoup de personnes ont vue, reposait sur une croisée d'ogives dont les retombées étaient soutenues par des supports en encorbellement. De l'ensemble de cette voûte il ne reste qu'un chapiteau d'angle formé d'une tête de moine (*fig. 8*) conservé au Musée lapidaire du Palais de l'Ile.

Si l'on en croit le témoignage des personnes qui virent ce croisillon avant sa mutilation, il était éclairé au Levant par une fenêtre ogivale aujourd'hui obstruée. Au Nord s'ouvrait un portail très simple, surmonté, paraît-il, d'un œil ou d'une rose (*fig. 1*). Enfin à l'Ouest une petite porte encore visible permettait de communiquer avec la chapelle de la Trinité décrite ci-dessus (*o*, *fig. 2*).

Le croisillon Sud (*c'*, *fig. 2 et 3*) a disparu depuis longtemps ; cependant son existence ne semble pas douteuse. On aperçoit en effet très nettement de la cave de M. Reinier la naissance

des piédroits et de l'extérieur l'archivolte de l'arcade en plein cintre qui le reliait à la nef. Sur les plans (*fig. 2 et 3*) nous l'avons représenté semblable au croisillon Nord.

Le chœur (*P, fig. 2 et 3*) est réduit à une seule travée mesurant 7^m sur 9^m10, sans doute voûtée sur croisée d'ogives. Il communiquait avec l'extérieur par une petite porte percée au Sud et était éclairé par deux grandes fenêtres en arc brisé dont l'arête est visible sous le crépi qui les obstrue.

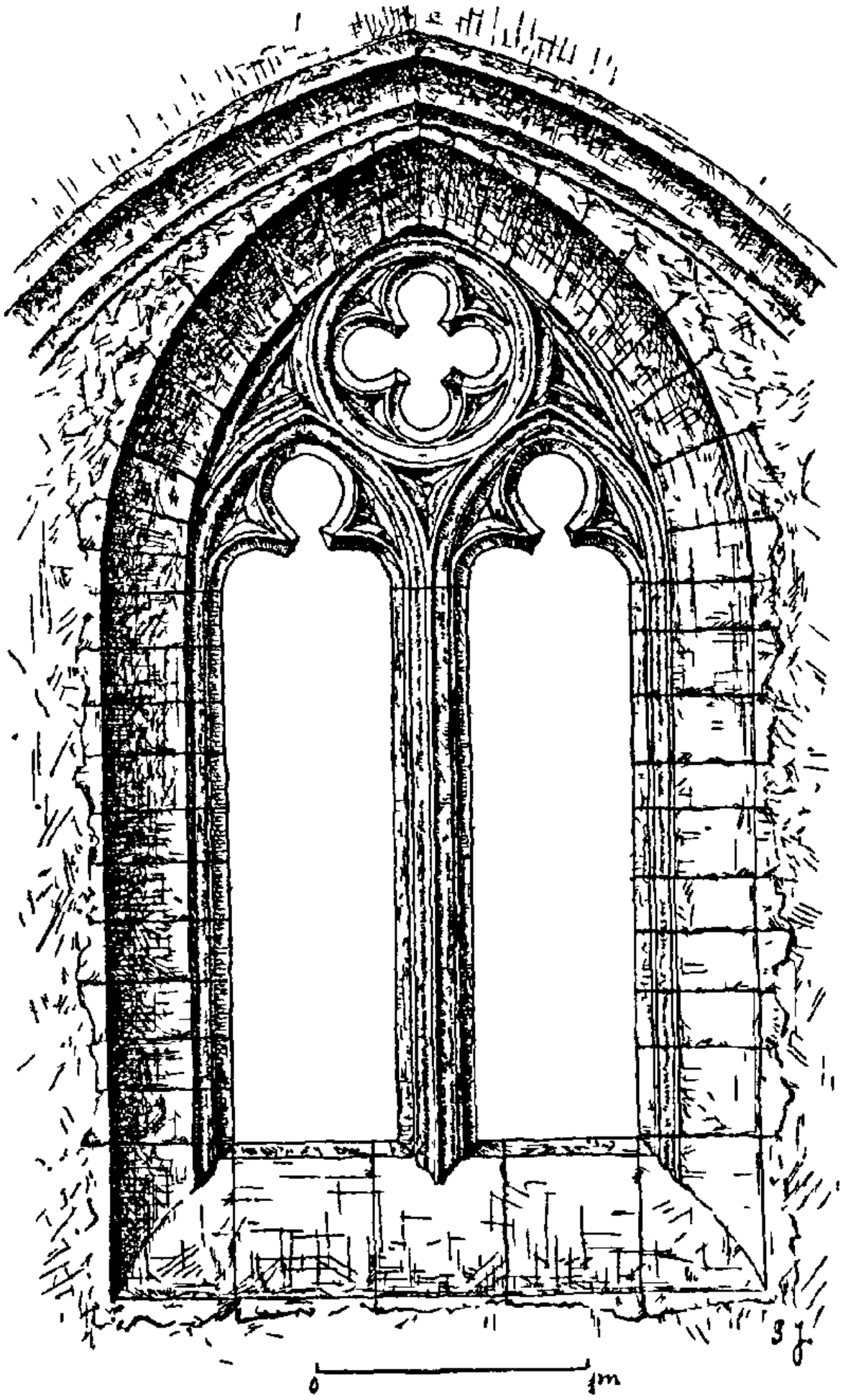

Fig. 7. — Fenêtre de la chapelle de la Trinité.

L'abside polygonale à cinq faces, mesure 8^m40 de profondeur *(s)*. Ses murs qui sont bâtis en appareil régulier ne mesurent plus que 1^m20 d'épaisseur. Seule une petite porte *(t)* s'ouvrait sur la face ouest, tandis que la lumière était distribuée par cinq grandes fenêtres ogivales. De ces baies aujourd'hui obstruées il ne reste que l'encadrement dont l'arête est ornée à l'intérieur d'un talon continué par une baguette et un cavet encadré de deux filets *(coupe en a, fig. 4)*. Ce profil est bien différent de celui de la fenêtre que nous avons vue dans la chapelle de la Trinité ; il témoigne d'un travail très postérieur, aussi pouvons-nous supposer que le remplage disparu était flamboyant avec soufflets et manchettes. Beaucoup de personnes ont vu ces fenêtres avant leur obstruction et disent qu'elles étaient semblables à

celles de l'église Saint-Maurice d'Annecy, mais ce sont là des renseignements trop vagues et trop insuffisants pour restaurer un remplage flamboyant.

A l'extérieur l'abside était flanquée de contreforts (*fig. 1*); ceux-ci ont été démolis par M. Reinier, mais ils nous permettent d'affirmer l'existence d'une voûte sur croisée d'ogives dont les retombées reposaient en porte à faux puisque nous ne retrouvons pas de traces de colonnes comme dans les travées de la nef et du chœur.

Fig. 8.
CHAPITEAU DU TRANSEPT
Conservé au Palais de l'Isle

Nous avons représenté (*fig. 9*) une pomme de pin conservée aujourd'hui au Palais de l'Ile qui provient de l'église du Sépulcre. Nous ne savons à quelle partie de cet édifice elle appartenait, peut-être était-ce une clef de voûte pendante, peut-être faisait-elle partie de la décoration d'une chapelle ou d'un tombeau. Son caractère indique qu'il faut la restituer à la fin du XVe siècle époque où les clefs de voûtes pendantes furent couramment employées même jusqu'au milieu du XVIe siècle.

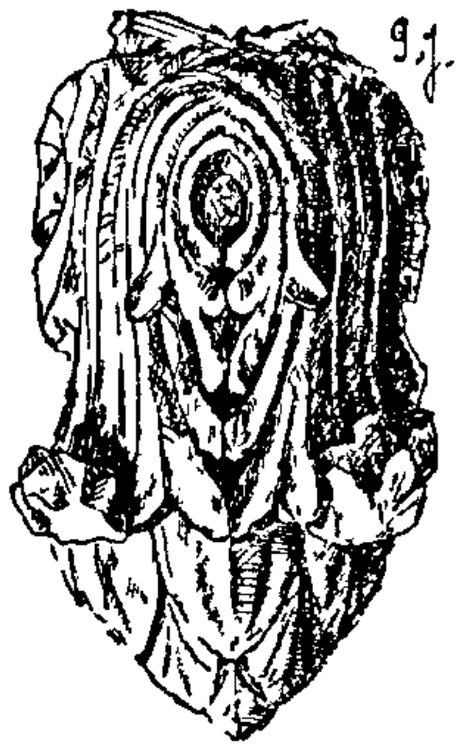

Fig. 9.
POMME DE PIN.
Conservé
au Palais de l'Isle

En résumé, nous pouvons admettre sans crainte d'erreur, qu'à la fin du XVIIIe siècle l'église du Sépulcre se composait d'une nef divisée en deux travées, d'un transept, d'un chœur et d'une abside polygonale. Un clocher latéral s'élevait au Nord au niveau de la deuxième travée de la nef avec laquelle il communiquait par l'intermédiaire d'une chapelle.

Sur ce plan nous avons établi (*fig. 1*) une perspective de l'ensemble dans le but de donner une idée plus exacte du monument. A ce propos, nous avons cherché à justifier notre essai de restitution en nous appuyant sur deux anciennes gravures. Celle qui semble se rapprocher le plus près de la vérité est extraite d'une vue d'Annecy publiée dans le Théâtrum Sabaudiæ en 1675 (*fig. 10*). On peut voir sur la façade le portail surmonté d'une rose, la fenêtre Nord de la nef et l'élévation du clocher avec sa flèche

ornée de crochets flamboyants. Par contre elle n'indique ni la chapelle attenante au clocher, ni le croisillon Nord du transept, ni l'abside polygonale. Malgré cela, comme le clocher est la partie la plus apparente d'une église, nous avons tout lieu de croire que l'auteur de la gravure l'a bien vu et par suite bien dessiné. Aussi avons-nous adopté cette forme pour le restituer dans notre perspective.

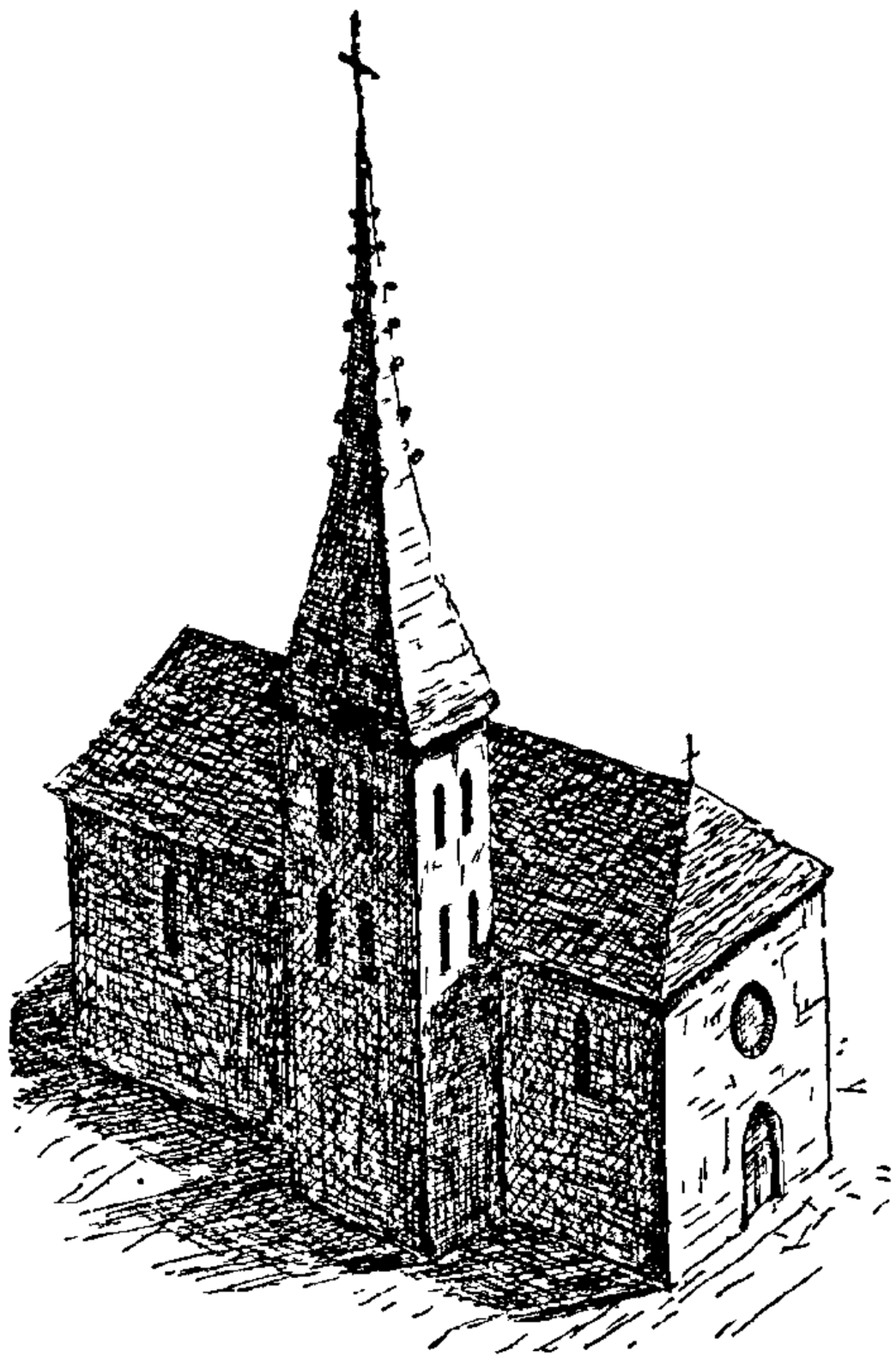

Fig. 10.
L'ÉGLISE DU SAINT-SÉPULCRE AU XVIIe SIÈCLE.
(Gravure extraite du *Theatrum Sabaudiæ*)

L'autre gravure (*fig. 11*) est extraite du plan de Chastillon publié en 1598[1]. Malheureusement cette vue nous semble fantaisiste sur beaucoup de points. En effet, dans l'édifice actuel nous ne trouvons pas trace des trois baies qui s'ouvrent sur la façade entre le portail et la rose. De plus nous pouvons affirmer que le nombre de travées était de cinq en comprenant l'abside, tandis que dans la gravure qui nous occupe six grandes baies séparées par des contreforts divisent nettement l'édifice en six travées; comme précédemment le transept et la chapelle de la Trinité sont oubliés. mais, autre fantaisie, le clocher se trouve placé au-dessus de la troisième travée. Enfin, comme dernière erreur, nous signalerons la mauvaise orientation de l'église dont la façade est exposée au Sud et non à l'Ouest. Quant aux constructions qui sont adossées au mur de la nef, nous ne pensons pas qu'il faille les considérer comme un bas-côté, mais plutôt comme une suite de cellules servant de logement provisoire aux chanoines dont le couvent avait été détruit par un incendie vers la fin du XVIe siècle [2].

1. Cette gravure a été reproduite d'après l'auteur ancien, par M. G Letonnelier, dans sa brochure *Annecy aux XVe et XVIe siècles*, qui a bien voulu très aimablement, nous autoriser à l'introduire dans notre texte.

2. DESPINE : *Loc. cit*

Nous ne pensons donc pas que le plan de Chastillon puisse être de quelque utilité pour la restitution de l'église du Sépulcre; cependant on pourra nous objecter que cette gravure étant du XVIe siècle les chanoines ont fort bien pu remanier leur église dans le courant du XVIIe.

Cette hypothèse ne nous semble pas vraisemblable : Il est en effet difficile d'admettre que des constructions du XVIIe siècle aient été effectuées dans le style du XIVe. De tels archaïsmes ne peuvent guère s'expliquer à une époque qui avait l'art ogival en horreur et le qualifiait de gothique.

Fig 11 — L'ÉGLISE DU SAINT-SÉPULCRE A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.
(D'apres la gravure de Chastillon)

« *Quelques modifications* » ont pu être apportées à l'édifice dans le courant du XVIIe siècle, mais nous ne pensons pas que ces « *quelques modifications* » aient un rapport quelconque avec la construction d'un transept, d'un clocher latéral et d'une chapelle attenante.

En ce qui concerne le croisillon Nord du transept, son portail et sa rose sont de restitution pure.

Diverses époques de construction. — Les documents cités par l'abbé Gonthier [1] montrent que la fondation de l'église du Sépulcre doit être fixée vers l'année 1348, mais comme cet édifice n'est pas très homogène, un examen sérieux de son plan et des profils nous permettra de déterminer approximativement les diverses étapes de sa construction.

En premier lieu il convient d'observer que les murs ont 3 épaisseurs différentes (*fig. 2*) ; d'abord de 2^m^15 à l'entrée, ils n'ont plus que 1^m^80 à la seconde travée de la nef et 1^m^20 au chœur, à l'abside et au clocher. Leur appareil d'abord irrégulier se perfectionne et devient régulier vers l'abside.

En outre, l'observation du profil de l'arête des fenêtres du chœur (*a, fig. 4*) indique nettement une architecture flamboyante bien postérieure à celle de la fenêtre de la chapelle de la Trinité (*fig. 7*) qui n'est que rayonnante.

De ces observations nous pensons pouvoir admettre que la primitive église du Sépulcre fut formée des deux travées de la

1 GONTHIER : *Loc. cit.*

nef, de la chapelle de la Trinité et du clocher ; puis terminée par le transept, le chœur et l'abside.

Comme en 1392, Pierre de Genève chargeait ses héritiers d'achever la construction de l'église du Saint-Sépulcre d'Annecy [1], il nous faut admettre que cet édifice existait déjà en partie à cette date.

Nous pouvons donc faire remonter à la seconde moitié du XIVe siècle la construction de la nef et de ses dépendances, tandis que le transept, le chœur et l'abside, construits avec les deniers de Pierre de Genève seraient du XVe siècle.

Après l'achèvement de leur église, les chanoines y apportèrent quelques modifications dans le courant du XVIIIe siècle, puis ils finirent par la délaisser et lorsque la Révolution s'en empara la fameuse église du Saint-Sépulcre était bien près de sa ruine.

P. JACQUET.

1 GONTHIER : *Loc. cit.*, p. 394.
2. DESPINE : *Loc. cit.*

CONCERT MILITAIRE

Un soir tiède d'août ; au kiosque rouge et bleu,
Sous les globes de la couronne étincelante,
Les bois dont la voix est tendre comme un adieu,
Les cuivres superbes dont le verbe est de feu,
Egrènent les voluptés d'une valse lente.

Les noirs soucis en bande se sont envolés ;
Chaque groupe en chaises familiales se range ;
Les visages des femmes ont des douceurs d'ange ;
Les hommes songent à des rêves étoilés.

L'heure exquise est pleine de langueurs qui tournoient ;
Des souvenirs d'antan flottent dans l'air léger
Et de petit amours, que les souffles envoient,
Modulent en trois temps aux lèvres un baiser.

Les couleurs et les sons ailés dans la nuit brune
Se confondent et l'on ne sait plus si la lune
Qui va laissant traîner sa robe d'améthyste
Effrangée au feuillage du platane triste,
Aux rameaux songeurs joue un air de clarinette
Ou si des bois s'envole une âme violette.

Charles MARTEAUX.

RAPPORT GÉOLOGIQUE

sur le

RÉGIME DE LA SOURCE DU VAR

servant à l'alimentation en eau potable de la Ville d'Annecy [1]

Chargés par la Municipalité d'Annecy d'étudier le régime de la source du Var qui alimente actuellement cette ville, nous avons procédé le 10 juin 1912 à des explorations, non seulement au point où émerge la source mais dans tout le territoire qui en constitue le bassin d'alimentation.

Nous étudierons :

1° La nature des terrains où émerge la source;

2° Les conditions d'émergence;

3° Le bassin d'alimentation.

I. — Nature des terrains.

Au voisinage de la source du Var, la carapace de la montagne du Semnoz est formée par des terrains appartenant à divers étages de la formation crétacée.

En allant du plus ancien aux plus récents ces étages sont les suivants : Hauterivien, Urgonien, Gault ou Albien.

Hauterivien. — Ce terrain qui est représenté près du tunnel des Balmettes [2], ne se retrouve plus au sud que dans *les pâturages du sommet du Semnoz*, où il apparaît à la suite d'une brisure de la charnière du pli (érosion en boutonnière). (*Voir coupe.*) Formé de bancs de calcaires marneux bleuâtres et de calcaires jaunes oolithiques à pâte siliceuse qui sont imperméables, il donne naissance à des niveaux aquifères. Les sources dues à ce complexe d'assises creusées de « bétoires » ou de « dannes », produits par des phénomènes de ravinement et de dissolution. et provenant de points où pâturent les

1. Ce travail, constituant une note additionnelle à nos recherches antérieures sur la structure géologique et les niveaux aquifères du Semnoz. est publié ici dans la forme même où il a été présenté à la Municipalité d'Annecy. (J. R. et M. L.)

2. V. notre mémoire : *Observations nouvelles sur la chaîne Semnoz-Nivollet* (*Rev. Sav.*, 1906).

troupeaux, sont susceptibles d'être souillés. — Nous verrons plus loin que la source du Var n'est *nullement* en relation avec les couches de cet étage.

Urgonien. — Les assises de l'Urgonien présentent une grande extension dans la chaîne du Semnoz et jouent un rôle important dans sa structure. Elles se retrouvent sur les deux flancs du pli et en forment entièrement le revêtement extérieur.

Les anciens auteurs, Ch. Lory entre autres, ont établi une division de l'Urgonien de nos chaînes subalpines en trois niveaux : deux masses de calcaires *perméables* d'inégale puissance, *séparées* vers le tiers supérieur de l'épaisseur totale par une assise de calcaires marneux imperméables : le **Rhodanien.**

Au Semnoz, dans nos études antérieures, nous avons nettement distingué ces trois niveaux de la formation urgonienne.

A) La *masse urgonienne inférieure* y est constituée par des calcaires compacts en gros bancs, légèrement lavés de gris d'une grande épaisseur (60 à 70^{m} environ) [1]. Ces calcaires reposent directement sur des bancs gréseux spathiques qui, d'après des recherches récentes, appartiendraient encore à la même formation. En de nombreux points de la croupe de la montagne et particulièrement sur les pentes très inclinées dominant le point d'émergence de la source du Var, se montrent ces calcaires qui, partout, ont des caractères identiques.

Sillonnées de *nombreuses fissures* (diaclases), ces assises collectent les eaux météoriques ou pluviales qui viennent ensuite sortir dans les points où affleurent les bancs marneux de l'Hauterivien sousjacent.

Ces fissures deviennent, au sommet, des cassures qui résultent de la brusque courbure de la charnière du pli, en un point où précisément la résistance à la rupture était moindre.

Sur le flanc oriental de la chaîne du Semnoz, la masse urgonienne inférieure est surmontée par le *Rhodanien*, lequel est subordonné lui-même à la masse urgonienne supérieure dont les couches fortement inclinées plongent vers le lac.

B) Le *Rhodanien* débute le plus souvent par des bancs de calcaires bleuâtres fossilifères et se continue par des marno-calcaires jaunes. Cette partie supérieure de la formation est *imperméable*. C'est elle qui forme le *lit des eaux ou nappe* de la source du Var.

1. Cette épaisseur peut aisément se mesurer dans les escarpements ouest du Crêt du Maure.

Ce niveau est très constant sur le versant est du Semnoz; nous avons pu en constater la présence jusqu'au col de Leschaux (ham. de la Croix), où il se signale en espèces fossiles nombreuses et très caractéristiques de l'étage.

C) La *masse urgonienne supérieure* consiste en calcaires généralement de teinte plus claire que ceux de la masse inférieure. Elle affleure au bord même du ravin où s'écoule le « trop plein » de la source, et nous y avons trouvé les espèces fossiles qui la caractérisent. En ce point les bancs présentent un prolongement très fort vers l'est, environ 70°.

Très crevassés et fissurés ces bancs permettent une active circulation d'eaux souterraines qui dans le bas sont retenues par les marno-calcaires jaunes de la série rhodanienne. *(Voir coupe.)*

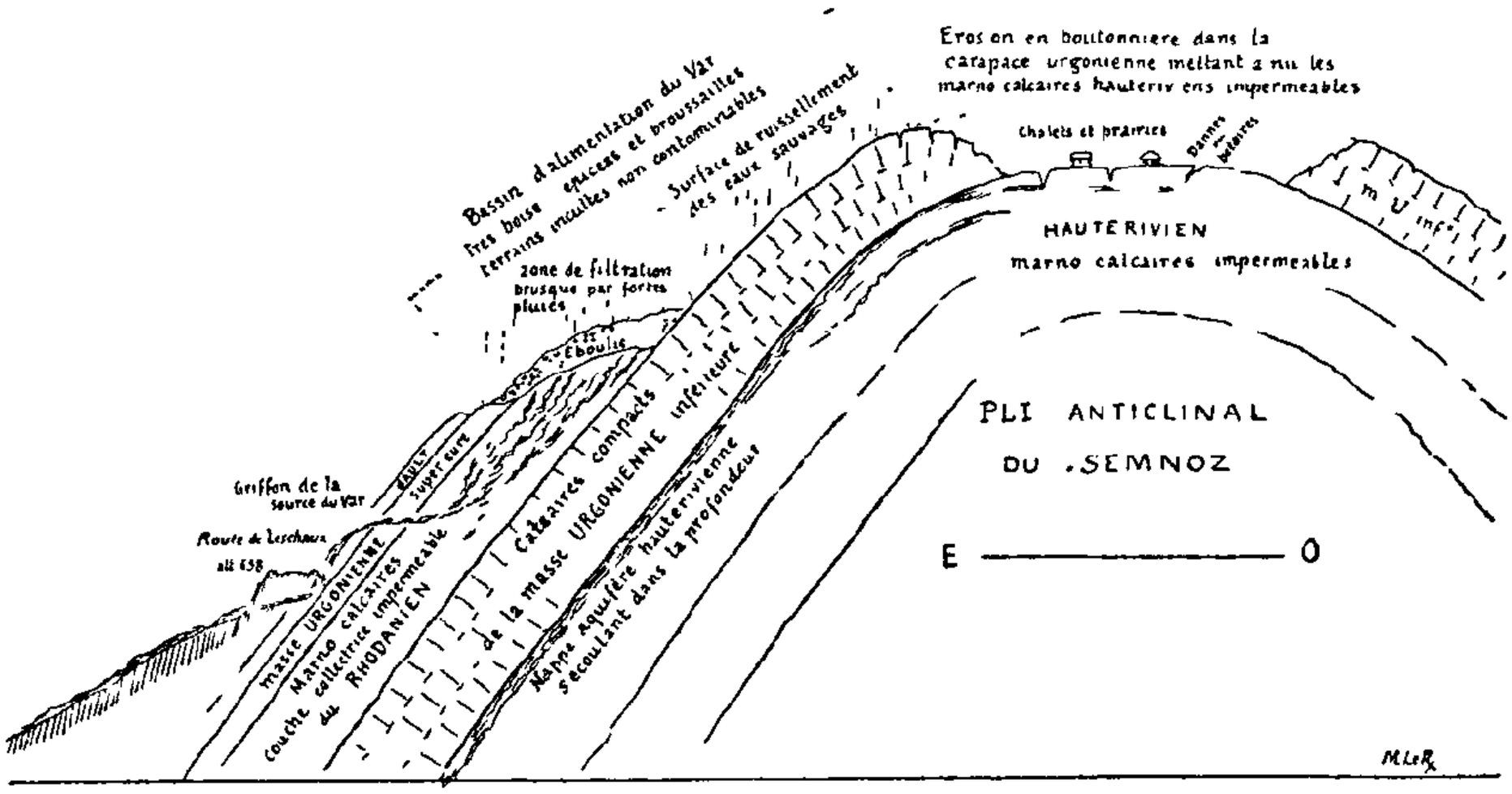

En résumé, l'Urgonien (*senso latu)* tel qu'on le rencontre au Semnoz constitue le complexe qui a été groupé sous ce nom par la plupart des auteurs.

Ces assises sont les *facies* de deux étages : le Barremien et l'Aptien. Elles ont un grand intérêt dans la question qui nous occupe : on peut les schématiser par une *couche marneuse imperméable* intercalée entre deux masses calcaires *perméables*.

La masse calcaire inférieure est la plus puissante ; elle repose sur un autre niveau imperméable, les marno-calcaires de l'Hauterivien.

Ajoutons que les deux niveaux marno-calcaires que nous avons appelés Rhodanien et Hauterivien sont **indépendants** l'un de l'autre, étant séparés par une formidable masse calcaire ayant des dispositions structurales différentes.

En effet, les bancs de la masse inférieure urgonienne remontent seuls au sommet de la chaîne, formant un toit très incliné, où ils reposent sur l'Hauterivien. Ceux du Rhodanien et de la masse supérieure sont en retrait sur les versants ; ils s'élèvent moins haut (*voir la coupe*). — La végétation qui est beaucoup plus intense sur les calcaires marneux rhodaniens que sur les bancs rocailleux de la masse inférieure urgonienne permet de les délimiter facilement et de les reconnaître de loin.

Albien ou **Gault**. — Sur la berge nord du petit ravin où coulent les eaux sortant de la source du Var affleurent en bancs inclinés vers l'est, les assises inférieures de l'Albien ou Gault.

En ce point, ces couches consistent en calcaires de teinte verte, veinés de calcite et, par places, légèrement gréseux. Ces calcaires sont également un peu fissurés ce qui permet aux eaux météoriques d'y pénétrer pour passer ensuite dans la masse urgonienne supérieure et d'être arrêtés par les bancs imperméables du Rhodanien.

Ces calcaires, eux aussi, ne remontent pas très haut sur le versant et plus à l'est, s'enfoncent directement sous les grès molassiques de l'Aquitanien.

A Sevrier, ils sont en contact avec des bancs calcaires appartenant au Crétacé supérieur (Senonien) et ces bancs sont alors surmontés par les couches de l'Aquitanien. Au-dessus de ce dernier étage on rencontre partout sur ce flanc du Semnoz des dépôts glaciaires, moraines de la glaciation Wurmienne, qui présentent un certain développement.

II. — Conditions d'émergence de la source du Var.

La source du Var, située sur un territoire forestier dépendant de la commune de Saint-Jorioz, émerge à une dizaine de mètres au-dessus de la route des Bauges, de Sevrier au col de Leschaux. Les eaux sourdent avec un débit d'une certaine abondance au contact des bancs de la masse urgonienne supérieure et de ceux de la série rhodanienne. En ce point, toutes ces assises plongent vers l'est avec un pendage très accusé, environ 70°.

Collectées par des fissures ou des crevasses le plus souvent perpendiculaires aux bancs, les eaux s'écoulent sur les joints de stratification des calcaires marneux jaunes du Rhodanien. Ce fait s'observe facilement au point même d'émergence de la source où a été effectué le captage.

Faisons remarquer ici que le captage a été établi dans les meilleures conditions : les eaux sont prises à leur sortie même du rocher et, de ce chef, elles ne peuvent être l'objet d'aucune contamination. Aucun travail de réfection n'est donc actuellement nécessaire. Comme nous l'avons dit, les diverses assises qui reposent sur l'Urgonien inférieur ne forment qu'un placage extérieur à la chaîne qui ne monte pas très haut. Les bancs seuls de cet Urgonien inférieur remontent jusqu'au sommet, où l'érosion les a parfois enlevés et où affleurent alors les couches marneuses de l'Hauterivien Les pâturages du sommet sont sur ces couches marneuses formant un niveau aquifère mais **sans relation**, nous l'avons démontré, avec le niveau aquifère rhodanien qui donne naissance à la source alimentant actuellement la ville d'Annecy parce que séparé par la formidable épaisseur des calcaires de l'Urgonien inférieur. Cette source ne peut donc pas être souillée par des eaux provenant de ces pâturages.

III. — Bassin d'alimentation de la source du Var

Le bassin d'alimentation n'a rien à voir avec les régions des pâturages de la montagne. Il se développe tout entier sur le versant oriental de la chaîne. Deux arêtes dirigées l'une sensiblement nord-sud et l'autre est-sud-ouest permettent de le délimiter de façon très précise.

Ce territoire est actuellement très boisé, inculte et inhabité, sauf une petite parcelle d'un demi hectare environ. Cette parcelle qui domine directement le point d'émergence de la source a été récemment déboisée en coupe rase et il importe *qu'elle soit reboisée à bref délai.*

Pour que pareil fait ne puisse se reproduire, un *périmètre de protection* devra être établi. Il s'étendra à l'ouest jusqu'à l'abrupt rocheux, au nord et au sud de la source sur une étendue de deux hectares au moins. La ville d'Annecy devra acquérir ces terrains et les faire surveiller de manière à ce qu'il n'y soit jamais élevé aucune habitation et que la végétation forestière continue à s'y développer de façon intensive.

On a observé à certaines époques que les eaux de la source du Var, — dont le régime est variable c'est-à-dire abondant en période pluvieuse et diminue en période sèche —, deviennent parfois troubles pendant quelques heures, à la suite de pluies orageuses, pour reprendre ensuite leur limpidité.

Il est facile de s'expliquer ce phénomène. Le trouble de ces eaux est uniquement dû à un ruissellement superficiel qui se produit sur les parois rocheuses très inclinées, mais incultes et couvertes de broussailles qui dominent certaines parties du bassin d'alimentation situé en contre-bas. La paroi rocheuse est ravinée et amène brusquement une *énorme quantité* d'eaux sauvages, qui à la suite d'une pluie intense et abondante n'ont subi aucune filtration, ou traversent les éboulis supérieurs avec une vitesse qui ne permet pas une filtration parfaite, les eaux entraînant alors des parcelles limoneuses ou sableuses.

Ces eaux ne sont *cependant pas nocives* n'ayant coulé que sur des sols incultes et dans le voisinage desquels n'existent et ne peuvent exister en raison de la pente, des habitations quelconques. L'établissement d'un filtre à sable, où l'on ne dériverait les eaux qu'en période pluvieuse, permettrait de modifier facilement cet état de choses.

CONCLUSION.

La source du Var qui alimente la ville d'Annecy est dans de bonnes conditions hygiéniques. La nappe aquifère qui lui donne naissance n'est pas en relation avec celle du sommet de la montagne où existent des pâturages et des chalets.

Deux couches imperméables (couche du Rhodanien et celle de l'Hauterivien) existent au Semnoz ; elles amènent la formation de deux niveaux aquifères. Ces deux niveaux sont *indépendants l'un de l'autre*. Quant aux troubles limoneux qui ont inquiété la population, ils sont uniquement dus à des masses d'eau tombant en un temps très court dans le bassin d'alimentation et filtrant trop rapidement : elles entraînent des particules limoneuses et sableuses. Toutefois, ces eaux n'ont circulé que sur des terrains incultes, inhabités et inhabitables. Elles ne renferment donc pas de substances novices. Une filtration au sable permettra, si on le désire, d'y remédier facilement.

D'autre part, un périmètre de protection semble absolument nécessaire. Il sera établi d'après les indications formulées plus haut.

En l'état, en tenant compte des prescriptions indiquées, la source du Var peut continuer à être utilisée. Il serait regrettable que l'on renonçât à en faire usage.

J. Revil et Marc Le Roux.

CAUSERIE SUR LA PHOTOGRAPHIE

J'ai commencé à m'occuper de photographie en 1873. voici donc trente-neuf ans. J'ai débuté avec le collodion humide pour en arriver au gelatino-bromure en passant par le collodion sec, et le collodion-émulsion. Je n'ai rien inventé, mais j'ai beaucoup essayé, et je crois avoir une pratique suffisante pour me permettre de présenter mes idées sur l'appareillage photographique actuel. Souvent aussi j'ai eu l'occasion de guider les premiers pas de débutants, de causer avec des professionnels. et j'ai pu constater la plupart du temps que les uns et les autres opéraient empiriquement, au petit bonheur, faute de connaître suffisamment certaines propriétés de l'objectif qui me paraissent être un minimum comme connaissances en optique. A ces notions j'ajouterai quelques conseils résultant de mon expérience personnelle.

Je dirai tout d'abord que pour réussir en photographie il faut être de nature calme, avoir beaucoup de patience, pouvoir y consacrer du temps, bien observer et raisonner ce qu'on fait.

J'admets, avec M. Dillaye, que l'amateur peut faire de la photographie ou documentaire, ou anecdotique, ou artistique.

1° Pour la photo documentaire il emploiera de préférence une chambre à soufflet.

2° Pour la photo anecdotique, il se servira d'appareils de petit format 4 1/2 × 6 ; 6 1/2 × 9 ; 45 × 107 et le tirage se fera par agrandissement. Avec un cône ad hoc l'opération est aussi vite faite et rapide que le tirage direct.

3° Enfin pour la photo artistique il faut nécessairement là un appareil à soufflet qui permet de bien composer son tableau sur le verre dépoli.

D'où la conclusion que l'amateur pourra aborder n'importe quel genre ou quel sujet s'il possède un appareil 4 1/2 × 6 par exemple, et un appareil à soufflet.

Comme appareil de petit format. je conseillerai ceux dont la manœuvre est la plus simple, la plus rapide pour armer l'obturateur, pour l'escamotage. J'estime qu'ici les changements de vitesse de l'obturateur sont du superflu ; il est bien souvent difficile d'apprécier si vous devez poser telle ou telle fraction de seconde ; et plus souvent encore vous n'avez pas le temps d'y penser. Portez votre choix plutôt sur des appareils

rigides comme les jumelles qui sont vite en batterie, et moins sujettes à se détériorer.

Parmi les appareils à soufflet, le genre « Folding » me paraît préférable au genre Touriste ; cependant les foldings ont moins de tirage ; ce qui peut empêcher l'emploi d'objectifs à long foyer. du télé-objectif par exemple. — Avec les appareils à soufflet, je comprends mieux l'obturateur à vitesse variable ; il faut un certain temps pour monter l'appareil, faire la mise au point, on a donc le temps de réfléchir aux conditions dans lesquelles on va opérer.

Parlons maintenant de l'objectif, cette question me paraît généralement trop peu connue : une fois l'instrument acheté, on ne se préoccupe guère d'en connaître les propriétés pour en faire le meilleur usage possible.

Pour la photographie documentaire on prendra un anastigmat à lentilles collées, car nous avons besoin ici d'une image présentant le maximum de qualités.

Pour la photographie anecdotique, nous demanderons de la rapidité, c'est-à-dire, de la luminosité et de la netteté : en admettant par principe le petit cliché qui sera agrandi, nous donnerons la préférence aux anastigmats à lentilles, non collées qui couvrent mieux ; leur champ de netteté est plus plan, plus régulier ; ils ont aussi plus de profondeur de champ. Ils sont indispensables dans les pays chauds ; avec eux, on n'a pas à craindre le décollage des lentilles par suite de la fusion du Baume de Canada.

Dans la photographie artistique, j'estime qu'il faut avant tout éviter la sécheresse due à une trop grande netteté, et alors si vous voulez vous spécialiser dans le portrait, prenez l'objectif à portrait ; il adoucit, enveloppe les contours qui ne sont pas dans le plan de mise au point, ce qui donne aux images un relief et une plastique inimitables, par suite du manque de profondeur de ces appareils.

Pour les groupes, les scènes de genre, prenez un anastigmat ou simplement un aplanétique. Enfin pour le paysage je donnerais la préférence à un télé-objectif, à l'adjustable Landscape de M. de Pulligny ou encore à l'Adon de Dallmeyer. Le télé-objectif ayant comme élément positif un anastigmat ou un aplanat permet d'opérer à la manière habituelle si on les sépare de la lentille négative. Le télé-objectif, donnant une série continue de foyers permet de choisir l'échelle qui convient le mieux au sujet à traiter, de faire des lointains inacces-

sibles, de montrer les choses dans leur véritable cadre, de conserver une bonne perspective (dans le portrait par exemple, malgré un manque de recul). Son emploi est assez délicat, mais une fois qu'on en est maître, il donne des résultats remarquables.

A l'aide des considérations précédentes nous avons fait choix d'un appareil, il s'agit maintenant de bien s'en servir.

Dans son livre — *Le Paysage artistique en photographie.* — M. Dillaye montre que toute photocopie, pour être vue à l'œil nu, sans déformation, avec une bonne perspective. devrait être du format 18 × 24 et faite avec un objectif de 0^m25 à 0^m30 de foyer, c'est-à-dire égale à la distance moyenne de la vision distincte : sinon il faut agrandir pour ramener

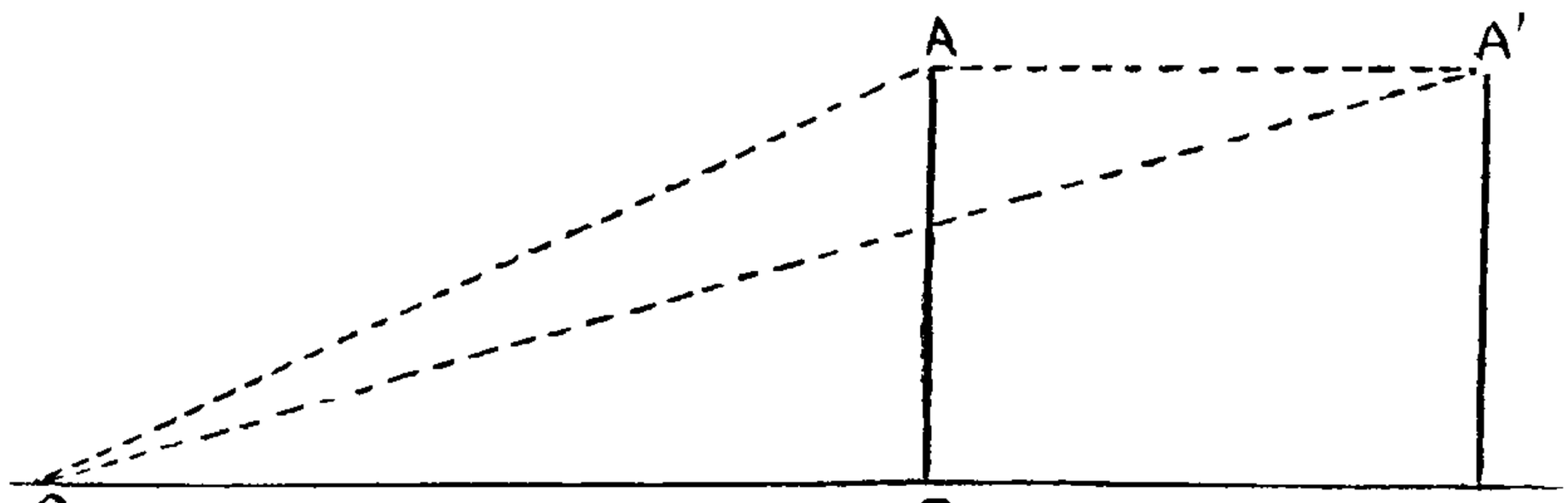

l'épreuve finale à ces conditions. En effet soit A-F l'image d'un objet pris avec un objectif de foyer O-F plus petit que 0^m30. Quand vous la regarderez à la distance O-V égal à 0^m30, vous la verrez sous un angle A-O-V plus petit que A-O-F il y aura donc déformation apparente. les lointains seront diminués ; la perspective sera faussée. Or elle se récupère très bien à l'agrandissement à la condition absolue de n'avoir jamais opéré à moins de deux fois la hauteur du sujet du premier plan comme minimum, et trois fois comme maximum, de distance du sujet principal de la photographie à l'appareil.

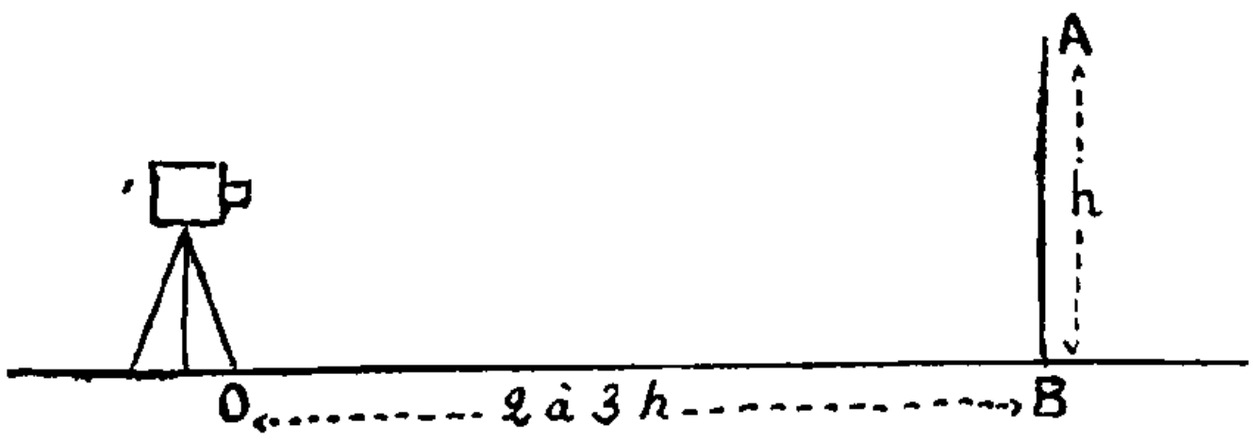

Donc toute image primaire inférieure à 18 × 24 devra être agrandie dans le rapport de 30e au foyer de l'objectif employé ; ainsi on agrandira

13	×	13	1,5 fois
9	×	12	3 —
6 ½	×	9	2 —
4 ½	×	6	4 —

Dans ce même ouvrage M. Dillaye présente encore différentes considérations sur la composition du tableau très intéressantes et très utiles à connaître. Elles ont été ainsi résumées dans *La Montagne* du 20 août 1910 par M. Charles Vallot.

1° Perspective linéaire. — Un objectif convenablement corrigé des aberrations fournit sur la plaque sensible *verticale* une perspective linéaire parfaitement correcte dans laquelle la *ligne d'horizon* est l'intersection du plan passant par l'axe optique de l'objectif et du plan vertical de la plaque. Il est bon d'être maître de la place de la ligne d'horizon et de munir l'appareil d'un décentrement vertical ; car la coïncidence de la ligne d'horizon avec la médiane horizontale de la plaque est défavorable au rendu d'une manière générale, tandis qu'on peut tirer des diverses positions relatives de ces deux lignes des effets précieux pour la compréhension facile du tableau, impression d'étendue, de montée, etc.

2° Composition. — Tout tableau doit satisfaire *à la règle d'unité* : s'il y satisfait, une ligne y domine ; cette dominante peut être *horizontale* (expression de l'étendue, du calme. du repos), *verticale* (idée d'élévation, de solidité) ou enfin oblique mais elle ne prend toute sa valeur qu'aux conditions suivantes : si une ligne de moindre importance et de direction différente lui est *opposée* (ainsi à une horizontale on oppose une verticale de moindre étendue) ; si une ou plusieurs lignes de même nature que la dominante la renforcent en la *rappelant*.

Pour constater si le morceau de paysage choisi satisfait à ces conditions, il suffit d'en faire l'analyse diagrammétrique, c'est-à-dire, de tracer en quatre ou cinq traits de crayon les dominantes et les opposantes ; au cas où ce croquis extrêmement simple révèlerait l'absence d'une ligne essentielle, on se déplacerait pour la chercher dans la nature ; pour l'y découvrir et la faire entrer dans le paysage, que ce soit un sapin, un nuage allongé ou le flanc incliné d'un coteau.

3° Perspective aérienne. — La perspective aérienne est cette gradation dans la visibilité des plans qui donne l'impression de la troisième dimension. Il est indispensable de la conserver dans l'image photographique. Or, ceci dépend en majeure partie du diaphragme employé ; si le diaphragme est

petit les rayons marginaux. qui contribuent puissamment à la formation du relief, sont éliminés et la netteté est identique dans tous les plans jusqu'à l'infini. Donc, en principe, pour conserver la perspective aérienne, il faut travailler avec la plus grande ouverture que permet la correction plus ou moins soignée de l'objectif.

Voici maintenant les propriétés de l'objectif qui sont essentielles à connaître pour en faire un bon usage.

On considère que le foyer de l'objectif doit être compris entre le plus grand côté de la plaque à couvrir et sa diagonale pour donner une perspective satisfaisante.

Cependant pour la photographie de paysage il est avantageux d'employer un objectif à long foyer [ou objectif à lentilles symétriques dédoublé qui donne alors un foyer de longueur double]; le temps de pose est alors quadruplé, toutes choses égales d'ailleurs.

Dans un appareil à tirage fixe, la mise au point peut être faite sur l'infini ou mieux sur un objet situé à la distance hyperfocale de l'objectif employé.

La distance hyperfocale est la limite au-delà de laquelle tous les objets sont pratiquement nets jusqu'à l'infini. Une règle très simple pour l'obtenir a été proposée par M. Savoyat dans la *Photo-Revue* du 21 juin 1908. Elle consiste à prendre en mètres le diamètre utile du diaphragme exprimé en millimètres. la netteté dans ce cas étant de l'ordre de 1/1000 du foyer. ce qui suffit dans la plupart des cas.

On voit que cette distance hyperfocale varie avec l'ouverture utile du diaphragme et diminue à mesure que cette ouverture diminue.

Or l'ouverture utile d'un objectif se définit par le diamètre du faisceau lumineux incident parallèle à l'axe principal qui peut traverser le diaphragme. Dans les objectifs doubles, ce faisceau n'arrive au diaphragme qu'après avoir été réfracté par un premier système optique ; il est donc devenu conique, et son diamètre, qui mesure l'ouverture utile, est généralement plus grand qu'au passage du diaphragme; donc plus grand que 1.

Quand on dit qu'un objectif travaille à f/6, par exemple, on veut dire que son ouverture est 1/6 du foyer.

Il faut noter que dans les objectifs simples l'ouverture utile se confond avec l'ouverture réelle du diaphragme.

Un objectif mis au point sur un objet situé à sa distance

hyperfocale donne donc des images pratiquement nettes en arrière de cet objet jusqu'à l'infini, par définition, et en avant de cet objet depuis une distance qui est moitié de la distance hyperfocale ; cette indication est très importante pour l'emploi des appareils à foyer fixe.

Pour faire une mise au point judicieuse, artistique il faut encore tenir compte de la profondeur de foyer et de la profondeur de champ, deux choses qu'il ne faut pas confondre.

La plaque photographique étant exactement mise au point sur un objet, on peut modifier le tirage de façon à écarter la surface sensible de la position exacte de mise au point tout en conservant une netteté suffisante. La quantité qui mesure cet écart possible représente la profondeur de foyer.

La profondeur de champ est la distance de deux plans, situés en avant de l'objectif, et entre lesquels se trouvent placés les objets dont les images sont pratiquement nettes sur le verre dépoli.

Plus court est le foyer d'un objectif, plus grande est sa profondeur de champ. Elle augmente à mesure que le diaphragme diminue puisque alors la distance hyperfocale diminue aussi ; mais alors le relief de l'image est moindre, la perspective aérienne est atténuée.

Il y a donc lieu de faire un emploi judicieux du diaphragme, et il est préférable de travailler avec de grands diaphragmes pour conserver la perspective aérienne et ne pas avoir d'images plates.

Le diaphragme ne doit pas servir à atténuer la lumière qui arrive sur la glace sensible. Pour atteindre ce but, il faut se servir d'écrans ou augmenter la vitesse de l'obturateur.

Ayez grand soin que le soleil ne frappe pas directement sur la lentille frontale de votre objectif, il en résulterait du *halo* sur votre plaque : beaucoup d'opticiens suppriment à tort le parasoleil de leurs objectifs, il est avantageux de le remplacer par un tube de carton noirci.

Enfin il faut toujours tenir l'axe optique de l'objectif bien horizontal sans quoi on aurait des déformations sur l'image.

Il y aurait beaucoup à dire sur la mise au point. Je me bornerai à la réflexion suivante. Si dans la photographie documentaire il faut rechercher une grande netteté sur toute l'étendue de l'image, j'estime qu'il faut l'éviter dans la photographie artistique et user de la profondeur du foyer mais surtout de la profondeur de champ ; pour arriver à l'effet artistique ; employer

le plus grand diaphragme possible pour donner de l'air, de la profondeur à votre paysage, du modelé à votre portrait.

Pour le temps de pose, je renvoie aux tables, aux traités spéciaux.

Quelques mots maintenant sur la partie manipulations.

Si vous voulez avoir le moins de ratés possible. choisissez et adoptez une ou deux marques de plaques sensibles et tenez-vous y. La meilleure est celle qui vous donnera le plus de satisfaction quant au résultat obtenu ; chaque marque de plaques se comporte d'une manière particulière au développement ; et il y a lieu de rechercher une sorte d'équilibre entre votre tempérament de photographe et les qualités propres de la plaque à adopter.

J'en dirai autant pour le développateur et le mode de développement. Les meilleurs sont ceux qui conviennent le mieux à votre patience personelle, votre nervosité, sans se préoccuper outre mesure des qualités spéciales du révélateur.

Que de fois ai-je entendu dire aux débutants : — « Quelles plaques employez-vous ? — De quel développateur vous servez-vous ? » Et tout en se servant des dites plaques et du dit développement ils n'obtenaient pas les mêmes résultats parce que, à mon avis, il y avait chez les deux opérateurs une différence de tempérament, d'appréciation ; en un mot, il y a le coefficient personnel à ajouter aux autres.

Je tire les diapositives sur papier bromure ; l'opération est plus rapide, la tonalité plus uniforme. Cependant certains sujets sont mieux rendus par le papier au citrate ou ses analogues mais les teintes finales sont si variables.

Je renverrai ceux de mes lecteurs qui voudraient approfondir le sujet aux ouvrages suivants :

1° *Traité d'Optique*, par Wallon ;
2° *Choix et usage des Objectifs*. Id. ;
3° *Le Développement en Photographie*, par Dillaye ;
4° *Le Paysage artistique en Photographie*, Id. ;
5° Enfin l'*Agenda Lumière-Jougla*.

Février 1912. Achille Allart.

ORIGINE DE LA TAILLE EN SAVOIE, BRESSE & BUGEY

(Suite et fin)

La chastellanie de Cerdon et son ressort. — Cerdon, 812, 15. — La Balme, 238. — Mirigniat, 232, 17. — Sappel, 35, 9 — Vieulx d'Isnave, 81. — Tallappiaz, 34, 15. — Corcellettes, 149, 14. — Cirignes, 146, 16. — Balmey, 215, 10. — Chevreil, 23, 3. — Ravory, 12, 6 — Oultria, 130, 4. — Lentenay, 159, 3. — Trembley, 13, 1.

Montréal et Martigniac. — Montréal, 238, 13. — Martignac, 151, 17. — Geargiaz, 4, 7. — Groissiaz, 31, 2. Evon, 32, 11. Alex, 23, 18. — Meruaz, 26, 1. — Aspremont, 189, 9. — Jesan, 7, 19. Billigniac, 120, 16.

La parroisse de Savornav. — Ysarnor, 81, 15. — Gevrisset d'Allognon, 14, 10. — Seissiaz, 78, 2. — Charbilliaz, 13, 1. — Perriniaz, 41, 19. Bussy, 23, 18. Tigniac, 13, 15. — Vuerloz, 8, 9. — Entriaz, 15, 4. — Oyonnaz, 264, 13.

La parroisse de Givreyssiaz. — Givreyssiaz, 54, 5. — Brion, 54, 5. St-Germain-de-Briod, 12, 6.

La parroisse et mandement de Mornay. — Mornay, 48, 9. — Vers, 24, 12. — Nuyoye, 15, 4. — Nac, parroisse et toutesfoys mandement dudict Mornay, 88, 19 — Crespiaz, mandement dudict Mornay, 13, 15.

La parroisse de Vollogniac. — Vollogniac, 70, 18. — Peyriaz, 62, 19. — Giriac, 47, 15. — St-Martin, 287, 16. — Malliaz-Filliolle, 66, 11. — Oysella de la parroisse de Vieulx, 25, 7. — Condamina de La Doy, de lad. parroisse de Vieulx, 70, 3. — Chimilliard, parroisse de St-Martin-du-Fresne, 68, 14.

La parroisse de Sothonax-la-Montaigne — Sothonax, 20, 5. — Heyrie. 63, 13.

La parroisse de Samonya. — Samonia, 41, 5. — Condamina, 10, 3. — Royre, 2, 1. — Orfantine, 12, 6.

Arbenc, 167, 16. — Massiaz, 31, 17. — Boven, 32, 17. — Marchouz, 36, 18. — Veysia, 57, 3. — Mont, 23, 18. — Dortan, 47. — Voy, 36, 18. — Meyssia, 16, 13. — Mondan, 32, 11. — Bonaz, 36, 11. — Synissiaz, 10, 17. — Nantua, 389, 1. — Port, 23, 18. — Neyroles, 70, 3. — Charrie, 186, 12. — Poysat, 112, 2. — Laleyriaz, 54, 5. — Breynod, y comprins les habitans sus Mallabronda, 162.

Le mandement de Chastillion-en-Michaillie. — La parroisse de Génissiaz, 195, 5. — La parroisse de Billiaz, 260, 7. — Le village d'Avanod, parroisse, 86, 1. — La parroisse de Villa, 303, 14. — La parroisse d'Ochiaz, 183, 14. — La parroisse de Vovrey, 151, 17. — La parroisse d'Ardon, 221, 6. — La parroisse de La-Val-de Cheysery, 744, 16. — La

parroisse de Lancrens, 321, 1. — La parroisse de Léaz, 221, 6. — La parroisse de Montange, 131, 12. — La parroisse de Champformys, 199, 12. — La parroisse de Giron, 105, 12. — La parroisse de Belleydouz, 195, 5. — La parroisse d'Eschallon, 274, 16. — La parroisse de St-Germain-de-Jouz, 248, 15. — La parroisse de Muzinens, 69, 9. — La parroisse d'Arlod, 104, 18 — La parroisse de St-Germain-de-Roche-en-Semina, 34, 15.

Le mandement de Lagnieu. — Luys, 22, 16. — St-Martin, 32, 18. — Marchand, 32, 11. — Versia, 59, 6. — Lompnaz, 218, 8. — Serrières, 264, 13. — Montagnieu, 192, 7. — Briord, 22, 16. — Virizieu, 58, 12. — Durnieu, 31, 10. — Fleumieu, 54, 5. — Buysson, 7, 19. — Chevrieu, 15, 11, — Benonce, 119, 14. — Crep, 44, 10. — Sellionnaz, 47. — St-Sorlin, 351, 9. — Cassières, 26, 15. — Villeboys, 319, 13. — Boys, 156, 19. — Pont-du-Lyène, 41, 5. — Soudon, 158, 8. — Soclin, 155, 10 — Fay, 18, 2. — Brenax, 32, 11. — Loyettes et Caburreau, 240, 16. — Marcellieu, 49, 4. — St-Burbas, 216, 19. — Bliez, 91, 17. — L'Hospital, 55, 14. — Chasey, 300, 17. — Regnieu-le-Désert, 105, 12. — Ste-Jullie, 103, 8. — Possafol et Chenves, 81, 15. — La ville de Lagnieu et Chavernou, 621, 18. — Vaulx-Fevreux, 133. 1. — Vaulx-la-Ville, 215, 10. — Ambutrix, 134, 10. — Leymen, 248, 15. — St-Mauris, 270, 12. — Cormod, 89, 14. — Chasteaugalliard, 117, 3. — St-Denis, 98, 7. — Bettans, 175.

Le bailliage de **Bresse,** *suyvant le despartement contenu par les lettres de déclaration cy-après tenorizées, joinctz les 5 deniers pour livre, avec le droict de la commutation de gabelle du sel, ainsi qu'a esté observé aux précédentz bailliages, et c'est cy-après particulièrement contenu.*

Emanuel-Philibert, par la grâce de Dieu, duc de Savoye, prince de Piémont etc., à nostre cher, bien amé et féal conseiller le juge maje de Bresse ou son lieutenant, salut et dilection. Comme par nostre édict d'abolition de la gabelle du vin etc. (*voir les lettres relatives au bailliage de Savoie*), sçavoir faisons qu'après avoir veu le despartement susdict qu'a esté faict le plus également que faire s'est peu, heu égard au revenu ordinayre que nous soloit rapporter la susditte gabelle, et considèrant qu'elle nous rendoit en Bressse passez 8200 escus, oultre les deniers extraordinayres et casuelz provenantz des amendes et délictz, avons néantmoing déclairé et déclairons que nous sommes contentz que, pour tout nostredict droict de ranfort en lieu de nostreditte gabelle du vin, soit prinse et levée sur nostredict pays de Bresse, pour la rate et quote le concernantz, la somme de 8100 escus de cinq florins pièce pour chescun an, tellement que celluy qui doibt annuellement, pour la susditte commutation de gabelle du sel, 12 gros Savoye, nous en payera pour led. ranfort 6 gros 2 deniers de plus, que seront somme toute 18 gros 2 deniers pour chescun an etc. (*voir les lettres relatives au bailliage de Savoie*).

Audict baillage de Bresse.

Les habitans de la parroisse de Coysiaz, tant pour la commutation

du sel, les 5 deniers pour livre, que pour le droict de la gabelle du vin, L. 115, 19 solz. — Cessia, parroisse, 88, 18. — Borigniaz, de la parroisse de Roma, 96, 12. — Cornod et Brulésine, 103, 11. — Torignac et la parroisse, 131, 8. — Milignya, de laditte parroisse, 11, 12. — Sotonax, de laditte parroisse, 34. — Villette, filliolle de Vaulxgrenieuse, 34, 16. — Chavagnia, parroisse de Voblens en Bourgogne, 117, 9. — Trigon, de Vaulxgrenieuse, 47, 19. — Toyrette, parroisse dudict lieu, 105, 2. — Chaleaz, parroisse filliolle de St-Mauris, 92, 15. — Chasaulx, parroisse soubz le vocable St-Mauris, 64, 19. — Corveyssiaz, filliolle, 197, 1. — La ville de laditte parroisse St-Mauris, 34,16. — Rancousia, dudict St-Mauris, 34,16. — Conflens, de laditte parroisse, 49, 9. — Aroma, parroisse, 126, 15. — Montdidier, 11, 12. — L'Hospital, parroisse susditte, 34, 16. — Mermiaz, de laditte parroisse, 34. — Marsonnax, 42, 10. — Montfalcon, parroisse 191, 5.

Le mandement de Treffort. — Treffort, parroisse, 652, 19. — Le Monestey, 61, 17. — Marson, 115, 19. — Petit-Villard, 46, 8. — Mortavieille, 54, 2. —Les Rippes, 54, 2. — Grand-Villard, 27, 17. — Montmerle, parroissiens de Treffort, 77, 6. — Duys, parroissiens de Chavanes, 106, 14. — Preissia, parroisse, 149, 19. — Linthoyes, de laditte parroisse, 30, 19. — Cusiaz, 411, 2. — Arnant, cure, 102. — Coran la ville, 103, 11. — Cymendres, 139, 2. — Coran la Grange, 46, 8. — Banchin, de laditte cure, 57, 19. — Thola, de laditte cure, 115, 19. — Sillignac, Charrousse, 3, 18.

Villereversure, cure, joinct Noblen, Rochefort, Confraresche, Les Folliées, Curfin, Les Bertins et Cormeron, tous de laditte cure, 622, 1. — Pomier, parroisse de St-Estienne-du-Boys, 30, 19. — Montfraza, 15, 10. — Collognac, parroisse de Villemoustier, 23, 4. — Le Boys, St-Oyen, Perens et Cormenge, 23, 4. — Les Chastonières, 23, 4. — Drimie, de laditte parroisse, 187, 16. — Mellionax, baronye, prioré et cure, 459, 16. — Lyonnières, 112, 1. — Panchallie, 42, 10. — La Raze du Boys, 69, 11. — La Tuppinière, 81, 3. — Sauxia, 100, 9. — Jasseron, prieuré et cure, 448, 1. — Les Combes, dudict lieu, 54, 2. — St-Just, audict lieu, 123, 13. — Ramasses, 170. — Seysiria, 571, 17. — Buaz, y comprins Chastellionet, de laditte parroisse, 108, 4. — Le Noyer, de laditte parroisse, 46, 8. — Aultecourt, 348, 10. — Size, parroisse, 77, 6. — Romanesche, parroisse, 180, 17.

Fleyria, parroisse, 185, 9. — Bourg, la ville et les habitans dans la franchise d'icelle, 2708, 18. — Viria, parroisse, 997, 12. — St-Denis-Saysiriaz-en-Bresse, 289, 16. — Montagniaz, parroisse, 274, 7. — Ryvoire, de laditte parroisse, 73, 9. — Les Rippes, 77, 6. — Le Saix, chastel, 34, 16. — Perona, parroisse, 200, 19. — St-André-le-Panoux, 525, 9. — Serva, parroisse, 73, 9. — Aleyriaz, parroisse, 123, 13. — Longchamp, parroisse, 142, 19. — St-Remis, parroisse, 237, 5. — Buella, parroisse, 301, 8. — Montracourt, parroisse, 234, 19. — Chaveyriaz, parroisse, 417, 6. — Polliat, 305, 5. — Moncé, parroisse, 262, 15. — Vendens, parroisse, 173, 18, — Estre, 177, 15. — Cra, 409, 11. — Attignac,

parroisse, 668, 3. — Condeissiaz, parroisse, 324, 11. — Revonax, 340. — Tossia, parroisse, 622. — Fornault, parroisse de Revonax, 166, 3 — Saltines, parroisse, 204. — St-Martin-du-Mont, 1177, 13. — Meyriaz, parroisse, 353, 18. — Reigna, filliolle dudict Meyriaz, 322, 5. — Neufville-sur-Ayns, 788. 4. — Pont-d'Ayns, parroisse, 788, 4 — Curtafons, 301, 8. — St-Mauris-de-Benod, 231, 17. — Nyevroz, cure, 390, 5. — Balland, cure, 197, 17 — Mirebel, 544. — St-Roman, 115, 19. — St Martin, 618, 4. — Avanciaz, 57, 4. — Til, 158, 9. — Caluyre, 128, 6. — St Didier, cure, 235, 14. — Rellieu, 335, 8. — Myonney, cure, 219, 9. — Tramoye, cure, 211, 15. — Romanenche, parroisse de Cordieu, 46, 8. — Satonay, cure, 216, 8. — Montaney, cure, 517, 15.

En la seignorie de Montiiblod. — St-Marcel, parroisse, 126, 15. — Bussiges, parroisse, 122, 2. — Cyvrieu, en ce que concerne les subjectz de S. A., 95, 17.

En la seignorie de Montellier. — Monteillier, parroisse, 185, 9. — Joyeulx, parroisse, 243, 8. — Cordieu, parroisse, 173, 18.

Vassallieu, parroisse, 231, 17. — Villars, marquisat, 370, 18. — Ambérieu, parroisse de Dombes, en ce qu'est rières les terres de S. A., 82, 2. — La Perrouze, 162, 6. — Birieu, parroisse, 208, 13. — Bollignyeu, parroisse, 332, 2. — Le Plantey, parroisse, 258, 2. — St-Nizier-le-Désert, en ce que concerne les subjectz de S. A., 139, 2. — Varax, 494, 11.

Chastillion. — Chastillion-de-Dombes, 828, 2. — St-André-le-Bochoux, 199, 2. — Romans, cure, 278, 4. — Sandrens, parroisse, y joinct St-Cristofle, 523, 3. — Banens, parroisse, 31, 7. — St-Syre, parroisse, 72, 13. — Clemencia, parroisse, 165, 9. — Fleyrieu, parroisse, 250, 17. — Antonax, parroisse, 142, 4. — Dompierre de Chalaronne, parroisse, 81, 3. — Berens, parroisse, 126, 15. — L'Abergement appertenant au comte de Montrevel, 103, 18. — Subligny, parroisse, 126. 15. — Neufville-les-Moynes, ensemble la parroisse de Chane, prioré et cure, 880, 18.

Au ressort du Pont-de-Vele. — Crottet, parroisse, 123, 13. — St Jehan-des-Aventures, parroisse, 357. — Letz, parroisse, 363, 4. — Greige, parroisse, 633, 13. — Mespillia, parroisse, 119, 16. — Bey, parroisse, 235, 14. — Crusillies. parroisse, 304, 9. — Cormarenche, parroisse, 540, 18. — St-André d'Uyriaz, 180, 17. — Vonnaz, parroisse, 340. — St-Jullin-sus-Veille, 220, 5. — Bizia, parroisse, 445, 2. — Pont-de Vele, 560. 5. — St George, 31, 6. — Illiac, 157, 13.

Au ressort et mandement de Baugé. — Baugé-le-Chastel, 537, 1. — St-Laurens près Mascon, parroisse, 204, 16. — St-Sulpis, parroisse, 108, 4. — Crottet, en ce qu'est rière Baugé, 304, 9. — Manzia, parroisse, 564, 2. — St-Estienne-sus-Reyssouze, parroisse, 235, 14. — St-Jehan-sus-Reyssouze, 618, 4. — Bereyzia, parroisse, 282, 1. — Donmartin, parroisse, 479, 2. — Chevrieu, parroisse, 347, 15 — Marsonnaz, 383, 6. — St-André-de-Baugé, parroisse, 142, 4. — Baugé-la-Ville, 891, 15. — Groissiaz, parroisse, 64, 19. — St-Sire, parroisse, 398, 15. — Perex, parroisse. 123, 13. — Beyzemesme, 146, 17. — Meyseriaz, parroisse, 61, 17. — Confrançon, parroisse, 127, 10. — St-Genis, parroisse, 242, 13. — Re-

plonge, 618, 4. — Filliens, 582, 13. — Boyssey, parroisse, 212, 10. — La Rolière, 100, 9. — Villeneufve, 64, 19. — Montagny, 46, 8.

Pont-de-Vaulx, comté. — Gorrevod, parroisse, 490, 14, — Pont-de-Vaulx, parroisse. 431, 4. — St-Benigne, 517, 15. — Arbigny, 598, 2. — Sermoyé, 497, 13. — Chavanes-sus-Reyssouze, 471, 8. — Boz, parroisse, 537, 1. — Annes et Asnières. 380, 4.

Au ressort de St-Trivyer. — St-Trivyer, parroisse, 575, 14. — Vernouz, Colombier et Escoppey, Montrichard, Varennes et Dompierre, 193, 4. — Vecours, 193, 4. — Donzenore, parroisse, 96, 12. — Cormoz, parroisse, 163, 17. — Bucerolle, 95, 6. — St-Nizier, 984, 4. — La Chappelle-Teycle, 61, 17. — Servignia, parroisse. 158, 9. — Curtia, parroisse, 559, 1. — Lecherroux et Chamandrey, parroisse, 467, 10. — Courtouz, 167, 14. — Luppona, 117, 2. — Les subjectz de la seignorie de Montjovent estans aux villages de Cormoz, Jordes, Malachet, Martignye, Les Chaneys et Montjovent, 96, 12. — Montaney et St-Jullin-sus-Reyssouze, parroisse, 710, 18.

Jaya, parroisse, 170. — Malefresta, parroisse, 227, 11. — Montrevel et Cuel, 358, 11. — Craz, parroisse estant rière la seignorie de St-Martin-le-Chastel, 146, 17. — St-Martin-le-Chastel, parroisse, 370, 18. — St-Didier, 1223, 13. — Marboz, parroisse et prioré au comté de Montrevel, 1001, 9. — Bény, parroisse estant rière ledict Marboz, 405, 14. — Pierrejouz, parroisse rière ledict Marboz, 142, 19. — Foissia, parroisse de laditte seignorie, 989, 2. — Collognac-le-Neuf, parroisse, en ce qu'est rière Bresse, 945, 7. — Beaupont, en ce qu'est rière les parroisses de Collognac, Donseurre et St-Amour en la Franche-Comté, 200, 18. — Villeneufve, 168, 4: — Villemoustier, parroisse, 374. — St-Estienne-des-Boys, parroisse appartenant au comte de Montrevel, 497, 13. — Verjon, 324, 11. — Chivignia, 227, 4.

Le bailliage de **Genevoys,** *suyvant le département contenu par les lettres de déclaration cy-après ténorisées, et sans y comprendre les 5 deniers pour livre pour la commutation du sel ainsi qu'a esté faict cy-devant, attendu qu'ilz ont esté remis à ceulx du Tiers-Estat de la ville d'Annessy pour la somme de 1500 escus, comme appert par lettres-patentes de S. A. des 20 avril et 4 septembre 1574, vériffiées par arrest du 9 septembre an susdict.*

Emanuel-Philibert, par la grâce de Dieu duc de Savoye, prince de Piémont, etc., à nostre cher, bien amé et féal conseiller le juge-maje de Genevoys ou son lieutenant, salut et dilection. Comme par nostre édict d'abolition de la gabelle du vin, etc. *(voir les lettres relatives au bailliage de Savoie)*, sçavoir faisons qu'apres avoyr veu le despartement susdict qu'a esté faict le plus également que faire s'est peu, heu égard au revenu ordinayre que nous souloit rapporter la susditte gabelle, et considérans qu'elle nous rendoit en Genevoys passez 3600 escus, oultre les deniers extraordinaires et casuelz provenans des amendes et délictz, avons néantmoings déclairé et déclairons que nous sommes contentz que, pour tout nostredict droict de ranfort en lieu de nostreditte gabelle du vin, soit prinse et levée sur nostredict pays de Genevoys, pour la rate et quote le concernans, la

somme de 3546 escus de cinq florins pièce pour chescun an, tellement que celluy qui doibt annuellement, pour la susditte commutation de gabelle du sel, 12 gros Savoye, nous en payera pour ledict ranfort 4 gros 2 quars de plus, que seront somme toute 16 gros 2 quars pour chescun an, etc. *(voir les lettres relatives au bailliage de Savoie)*.

Audict baillage de Genevoys

La ville et parroisse d'Annessy, tant pour la commutation du sel, sans comprendre les 5 deniers pour livre pour les causes cy-devant déclairées, que pour le droict de la gabelle du vin, monte en tout par an L. 1320. — La parroisse d'Annessy-le-Vieulx, 596, 15. — La parroisse de Gevryer, 133, 13. — La parroisse de Chapperie, 93, 16. — La parroisse de St-Joyre, 618, 15. — La parroisse de Talloyres, 888, 5. — La parroisse de Veyrié, 556, 18. — La parroisse de Thorens, 1010, 13. — La parroisse de Choysy, 232, 13. — La parroisse d'Alex, 393, 5. — La parroisse de Menthon, 268, 3. — La parroisse de Mye, 48, 19. — La parroisse de Chinillans, 134, 4. — La parroisse de Messigny, 134, 4. — La parroisse d'Espagnyer, 121, 11. — La parroisse de Nonglard, 71, 10. — La parroisse de Bluffye, 85, 11. — La parroisse de Vieu et La Chisa, 122, 8. — La parroisse de Belmont, 53, 13. — La parroisse de Quintal, 160, 18. — La parroisse de Mures, 75, 18. — La parroisse de Vieugie, 178. 15. — La parroisse de Leschaulx, 89, 13. — La parroisse de Ferrières, 58, 1. — La parroisse de La Balme, 288, 15. — La parroisse d'Estercie, 111, 19. — La parroisse de Vellux-le-Pelloux, 71, 10. — La parroisse de Ormuaz, 125, 3. — La parroisse de Vela, 375, 8. — La parroisse de Chevrier, 325, 18. — La parroisse de Selingé, 488, 19. — La parroisse de Montagny (la page a été déchirée à l'endroit où le chiffre était inscrit). — Alonzié et sa parroisse, 187. La parroisse de St Heustace, 220, 11. — La parroisse de Seynod, 214, 10. — La parroisse de Meytel, 22. — La parroisse de Thiolle, 363. — La parroisse de Frengier, 134, 4. — La parroisse de La Cluse, 618, 15. — La parroisse de Lexis, 192, 10 — La parroisse de La Balme, 222, 15. — La parroisse de Manigod, 775, 10 — La parroisse de Crusilles, y comprins la ville, 594. — Prisillie et sa parroisse, 213, 3. – St-Blaiz et sa parroisse, 55. — La parroisse d'Andellier (la page a été déchirée à l'endroit où le chiffre était inscrit). — La parroisse de Copponay, 332, 4. — Avrignier et sa parroisse, 40, 3. — Groysier et sa parroisse, 622, 7. — La parroisse de Cercié, 290, 8. — La parroisse de Cernex, 302, 10. — La parroisse de Vovrey, 155, 8 — (Ici un nom emporté par une déchirure). — La parroisse de Menthonex, 249, 3. — Le Sappey et sa parroisse, 85, 5.

La ville de Faverges et Vyeu, 1248. — St-Ferroil et sa parroisse, 517, — Marlens et sa parroisse, 361, 13. — Cons et sa parroisse, 85. — Gie et sa parroisse, 177, 13. — Seytenay et sa parroisse, 416, 13. — Monin et sa parroisse, 507, 8. — Chautmont et sa parroisse, 158, 3. — St-Jehan et sa parroisse, 49, 10. — Marlio et sa parroisse, 196, 13. — Savigny et sa parroisse, 205, 9. — La parroisse de Mencyé, 169, 14. — La parroisse de Contamine, 210, 8. — La parroisse de Jonzié, 107, 5. — Chessena et sa parroisse, 85, 5. — La parroisse de Chevrier, 143. — La parroisse de

Vulblens, 156, 15. — Dingie et sa parroisse, 189, 15, — Clarafons et sa parroisse, 170, 10. — Fringe et sa parroisse, 277, 4. — Vanzié et sa parroisse, 107, 5. — Arsina et sa parroisse, 138, 18. — Salleneufve, 121. — La parroisse de Meuzège, 103, 3. — Chilly et sa parroisse, 247, 10. — Esloyse et sa parroisse, 103, 3. — Chesne et sa parroisse, 89, 8. — Espagnye et sa parroisse, 26, 3. — La parroisse de Ballier, 57, 15. — Chavanad et sa parroisse, 72, 10.

La ville et parroisse de La Roche, y comprins la parroisse hors la ville, 1075, 5. — St-Sixt et sa parroisse, 63, 5. — La parroisse de La Chapelle-Rambod, 90, 15. — Eyvyères et sa parroisse, 418. — La parroisse de Exercie, 63, 5. — La parroisse d'Estaulx, 346, 16. — La Mura et sa parroisse, 302, 10. — Jassier et sa parroisse, 45, 8. — La parroisse de Pers, 446, 18. — Le Petit-Bornand, 627, 11. — Entremontz, parroisse, 255, 5. — Amancier, parroisse, 310, 15. — Les Exertz et sa parroisse, 151, 5. — Monestier et sa parroisse, 138, 18. — Estrambières et sa parroisse, 61, 18. — Preyseyrie et sa parroisse, 61, 18. — La parroisse de St-Mauris, 143. — St-Pierre-de-Remilly et sa parroisse, 178, 15. — Arbusigny et sa parroisse, 184, 16. — La parroisse de Clermont, 129, 5. — Mentonay et sa parroisse, 221, 8. — La parroisse Desingie, 236, 10. — St-André-de-Chavanes et sa parroisse, 121. — Crespinie et sa parroisse. 35, 4. — Versonay et sa parroisse, 154, 17. — Bonaguesta et sa parroisse, 82, 10. — Syons et sa parroisse, 40, 14. — Franclens en Semine, 22, 17. — Challonge, 116, 18. — Usinens et sa parroisse, 145, 15. — La parroisse de Bassier, 103, 3. — Droysié et sa parroisse, 44, 17. — Greysy ef le mandement de Cessens, 825. — St-Silvestre, 132. — St-Donat et sa parroisse, 203, 10. — La parroisse de St-Mauris, 121. — Heyrie-sus-Ugine, 851, 3. — La parroisse d'Heyrie-sus-Albye, 313, 10. — Cleyna et sa parroisse, 110. — Duyn-Dhérée, 187, 11. — Chavanod et sa parroisse, 376, 10. — Douzard et sa parroisse, 667, 9. — La parroisse Dingye, 770. — Poyssie et sa parroisse, 191, 8. — Les Ollières et Adviernioz, et sa parroisse, 489, 10. — Naves et sa parroisse, 170, 10. — St-Martin et sa parroisse, 247, 10. — La parroisse de Charvonay, 103, 3. — La parroisse d'Argonex, 85, 5. — La parroisse de Lovagny, 93. 10. — La parroisse de Gruffy, 313, 10. — La parroisse d'Allèves, 53, 13. — La ville de Thonoz, 1419, 6. — La parroisse de Sarreval, 823, 13. — La parroisse de Bornant, 888, 5. — La parroisse des Clez, 451. — La Fraxe et sa parroisse, 90, 15. — St-Félix, et sa parroisse, 222, 15. — Marigny et sa parroisse, 258, 10.

Le baillage de **Foucigny,** *suyvant la quote et despartement porté et contenu par les lettres de déclaration cy-après ténorisées, et sans y comprendre les 5 deniers pour livre pour la commutation du sel, pour avoyr esté remis à ceulx du Tiers-Estat de la ville d'Annessy ainsi que cy-devant est déclairé au baillage de Genevoys.*

Emanuel-Philibert, par la grace de Dieu duc de Savoye, prince de Piémont, etc., à nostre cher, bien amé et féal conseillier le juge-maje de Foucigny ou son lieutenant, salut et dilection. Comme par nostre édict d'abolition

de la gabelle du vin, etc. *(voir les lettres relatives au bailliage de Savoie)*, sçavoir faisons qu'après avoyr veu le despartement susdict qu'a esté faict le plus également que faire s'est peu, heu égard au revenu ordinayre que nous soloit rapporter la susditte gabelle, et considérant qu'elle nous rendoit en Foucigny passez 3100 escus, oultre les deniers extraordinayres et casuelz provenans des amendes et delictz, avons néantmoings déclairé et déclairons que nous sommes contentz que, pour tout nostredict droict de ranfort en lieu de nostre ditte gabelle du vin, soit prinse et levée sur nostredict pays de Foucigny. pour la rate et quote le concernans. la somme de 3028 escus de cinq florins pièce pour chescun an, tellement que celluy qui doibt annuellement, pour la susditte commutation de gabelle du sel, 12 gros Savoye, nous en payera pour ledict ranfort 4 gros 2 quars de plus, que seront somme toute 16 gros 2 quars pour chescun an, etc. *(voir les lettres relatives au bailliage de Savoye.*

Audict baillage de Foucigny

La parroisse de Regnyé, tant pour la commutation du sel que droict de la gabelle du vin, et sans y comprendre les 5 deniers pour livre pour les causes cy devant déclairées, monte par an L. 747, 14 solz. — La parroisse de St-Laurens, 222, 15. — La parroisse de St-Estiene, 242. — La parroisse de Cornyer, 299, 15. — La parroisse de Pontier, 165. — La parroisse de Brison, 176. — La parroisse d'Ayse, 405, 13. — La parroisse d'Aranthon, 291, 10. — La parroisse de Sentyer, 170, 10. — La parroisse de la Bonneville, 269, 10. — La parroisse de La-Coste-Dieu, 97, 13. — La parroisse de Vyeu, 825. — La parroisse de Ville-en-Salla, 132, 11. — La ville de Bonne, 346, 10. — La parroisse de Bogève, 171, 18. — La parroisse de St-André, 105, 18. — La parroisse de Monthouz. 118, 12 — La parroisse de Viltra, 85, 19. — La parroisse d'Aynemace, 195, 5. — Cranves et sa parroisse, 231. — La parroisse de Sales, 53, 18. — La parroisse de Felinge, 597, 18. — La parroisse de Malsalla, 116, 1. — La parroisse de Pellionex. 211, 15. — La parroisse de St-Jehan, 147, 3. — Ls parroisse de La Tour, 196, 13. — La parroisse de St-Joyre, 515, 13. — La parroisse de Foucigny. 108, 6. — La parroisse de Contamine, 317, 18. — La parroisse de Manzier, 88. — La parroisse de Loys, 66. — La parroisse du Pont-Nostre-Dame, 57, 15. — La parroisse d'Artas, 89, 8. — La parroisse de Boege, 361, 18. — La parroisse du Villars, 276, 8. — La parroisse de Burdigny, 196, 13. — La parroisse de St-Roman, 12, 8. — La parroisse de Lucinge, 178, 15.

La parroisse et ville de Cluses, 455, 17. — La parroisse de Selingie, 896, 4. — La parroisse de Montsarsonay, 651, 15. — La parroisse de Marigny, 627. — La parroisse de Thye, 309, 8. — La parroisse de Chastillion, 721, 18. — La parroisse de Moysy, 1391, 10. — La parroisse d'Oignon, 404, 5. — La parroisse de Zier, 721, 18. — La parroisse de Fleyrie, 1600, 10. — La parroisse de Samoen, 2062, 10. — La parroisse de Six, 569, 5. — La parroisse de Morillion, 448, 5. — La parroisse d'Arache, 580, 5. — La parroisse de St-Symond, 730, 3. — Flumet et son ressort, 3949. — Chamonix et sa parroisse, 2200. — La ville et parroisse de Salanche, 1029, 18. — La parroisse de Maglans, 646, 5. — La parroisse de

Domeyssie, 187. — La parroisse de Cordon, 454, 16. — Les troys quartiers des parroisses qui sont rière le mandement de Sallanche, 328, 13. — La parroisse de Comblouz, 577, 10. — La parroisse de Passye, 907, 10. — La parroisse de St-Gervaix, 1093, 3. — La parroisse de St-Nycolas de Varrousse, 639, 8. — La parroisse de Servoz, 242.

[Arch. de Chambéry, série CC, art. 196.]

DOCUMENT X

Edit du 1er mai 1600

Charles-Emanuel, par la grace de Dieu duc de Savoye, Chablais, Aouste et Genevois, etc., à tous present et advenir, salut. Encoures que nous ne puissions avoir rien oblié de ce que nous pouvons faire pour la défence, repos et soullagement de nos peuples, tant par la voie des armes, quant la necessité la porte, que pour parvenir à une seure et perdurable paix lhorsque les moïens en sont estez ouvertz et que nous l'avons peu faire avec justice et honnorables conditions, ayant sans cesse vellié et travallié pour l'une et l'aultre voye jusques à exposer nostre personne à plusieurs périlz et hazardz en touttes occasions qui s'en sont présentées, ce que nous croions estre assès cogneu de tous, si est touttesfois qu'il nous faut franchement recognoistre que la seulle grâce et immence bonté de Dieu, autheur de touttes puissances et qui par une admirable providence les conserve pour sa gloire, nous voïons maintenant ce que nous avons de tout nostre cœur désiré, la conservation, la paix et la tranquilité de noz Estatz, cesser les misères de la guerre, l'authorité des loys et de la justice remise, pouvant désormais chascung vivre heureusement et jouir seurement de ce que leur appertient soubz nostre domination. Ce n'est pas aussy que nous n'aions tenu bonne et vive mémoire du zèle et affection avec lesquelz noz chers bien amez subjectz nous ont servy et assisté ès guerres passées, mesmes pour ce qui est des tallies et levées extraordinaires qu'ilz nous ont librement accordées, comme ceulx qui désirantz se conserver soubz nostre juste et légitime coronne à l'imitation de leurs ancestres ; ce qu'ayant receu avec l'amour et affection que convient à ung bon père et désirant avec la mesme volunté paternelle les treiter favorablement et leur faire sentir les effectz de nostre bienveulliance avec les fruitz de sa saintte paix, sçavoir faisons que, pour les susdittes considérations et pour donner moien à nosdictz subjectz de se remettre des pertes et foulles par eulx souffertes et réduire à leurs maisons ceulx que la rigeur des temps pourroit avoir esgarés, et aultres dignes respectz à ce nous mouvantz, avec l'advis de nostre Conseil et parce qu'ainsy nous plaict et pour l'amour que portons à nosdictz subjectz, avons de nostre certainne science, plainne puissance, pure et libérale volunté, supprimé, quitté et remis, supprimons, quittons et remettons par cy apprès à nosdictz subjectz deçà les Montz lesdittes levées de deniers, quartiers et tallies extraordinayres, à commencer laditte suppression dès le commencement du prochain quartier ; voullons et entendons néantmoings en ce faisant qu'il soit procédé à la reveue et esta-

blissement des tallies ordinaires et nécessaires par cy apprès pour l'entretènement des présides et aultres choses occurrentes à la manutention de l'Estat, et pour aultant que nous avons esté advertis que plusieurs des contribuables, soit pour l'espace de cinquante ans nouvellement annoblis, ou aultrement, se sont faictz destraire des roolles des tallies soubz divers prétextes recherchés et aultres y estantz inscriptz ne se treuvent avoir paiés, ou bien n'estre mis à leurs justes quotes, à la foulle et ruyne du pauvre peuple nostre intention est et ainsy l'ordonnons, que procédant à laditte reveue des tallies ordinayres, il en soit faitte la distribution et péréquation des quotes tant générales que particullières sur tous les contribuables indifférement entièrement et sans nulle diminution, distinction ny différence les ungs des aultres, le plus justement et esgalement que faire se pourra à rate et proportion des moïens et industrie d'ung chascung d'iceulx, le fort néantmoings portant le foible, et le tout suyvant et a la forme des édictz des années 1584 et 96, et ce par les commissaires qui seront par nous cy-apprès députés recogneuz de prudence, expérience et d'intégrité, en suyvant les mémoires et instructions que leur en seront données à part et particullièrement, lesquelz par mesme moien procèderont à la liquidation des arrérages deubz pour le passé pour estre emploiés èz affaires de nostre service au bien et conservation générale de l'Estat suyvant noz ordonnances et commandementz. Sy donnons en mandement à noz très chers, bien amez et féaulx conseilliers les gentz tenantz noz conseil d'Estat, Sénat et Chambre des comptes, et à tous aultres noz ministres, justiciers officiers, vassaulx et subjectz qu'il appartiendra, que (de) nostre présent édict de suppression ilz facent lire publier et enregistrer, etc Donnés à Chambéry le 1er may 1600.

(Arch. du Sénat de Savoie, Edits-Bulles 1598-1606, f° 120.)

DOCUMENT XI.

BILANS GÉNERAL DES QUOTTES AUSQUELLES TOUTES LES PROVINCES DEÇA LES MONTZ SONT TIRES, ET PAYENT POUR QUARTIER ORDINAIRE (1627).

La province de Savoye, par quartier,

La ville de Chambéry doibt 900 livres. — Pugniet et La Croix-Rouge, 21 livres, 16 sols, 2 deniers. — Bissy, 136, 18, 6. — La Motte, 644, 6, 9. — St Sulpis, 98, 1, 0. — Voglens, 128, 14, 6. — Servolex, 69, 7, 3. — Vivier, 53, 0, 9. — Le Bourget, 249, 12, 9. — Drumettaz, 167, 6, 3. — Ontex, 53, 6, 0. — La Chapelle, 67, 3, 3. — Chambéry-le-Vieulx, 112, 17, 0. — Sonnas, 128, 15, 0. — St-Pierre-de-Cognin, 89, 6, 6. — Bourdeaulx, 32, 7, 9. — Meyry, 157, 2, 9. - St-Alban, 115, 11, 3. — Verel, 54, 1, 0. — Bassin, 36, 5, 0. — St-Jean-d'Alveys, 147, 4, 0. — Les Désertz, 171, 2, 9. — Barby, 46, 13, 9. — Cruennaz, 91, 9, 0. — La Ravoyre, 153, 3, 0. — Trivier, 80, 18, 0. — St-Bardhoph, 75, 19, 9. — Aspremont, 68, 0, 3. — Barberas-le-Petit, 60, 16, 0. — Entremont-le-Vieulx, 428, 0, 3. — St-Pierre-d'Entremont, 116, 6, 9, — St-Cassin, 100, 6, 9. — St-Thibaud-de-Couz, 203, 15, 0. — Vymines, 199, 5, 0. — Mon-

tagniolle, 74, 11, 9. — Jacob et Bellecombette. 36, 4. 0, — St-Offenges-dessus, 97, 18, 0. — St-Offenges-dessoubz, 106, 12, 0. — Le Montcel, 152, 15, 6.

La ville de Montmellian et Arbin, 115, 18, 6. — St-Pierre d'Albigny, 496, 0, 9. — Fretarive, 129, 6, 3. — St-Jean-de la-Porte, 230, 8, 0. — Cruès, 165 8, 6 — Greysy, 134, 11, 9. — La Rochette, 192, 5, 0. — Presles, 97, 13, 3. — Rhoterens, 36, 11, 0. — Establoz, 105, 13, 3. — Champlaurent, 75, 12, 9. — Villard-Légier, 152, 14, 9 — La Croix-de-La-Rochette, 63, 4, 6. — Le Bourget-en-Lullie, 70, 16, 9. — Le Pontet, 110, 6, 9. — La Table, 254, 18, 0. - Villarsallet, 76, 12, 9. — La Trinité, 122, 13, 3. — Arvillars, 160, 8, 9. — Destrier, 62, 10, 6. — Les Mollettes. 108, 10, 0. — Villars-Roux, 92, 15, 6. — Planeyse, 96, 10, 6. — St-Pierre-de Soucy. 320, 12, 0. — Le Monet et St-Jean-Pied-Gaultier, 74, 19, 0. — Le Betton et Bettonnet, 70, 15, 9. — Les Marches, 132, 1, 3. — Francin, 89, 19, 6. La Chavanaz, 101, 7, 6. — Coyse, 127, 8, 6. — Haulteville, 44, 15, 9. — St-Joyre, 80, 2, 6. Puisgros, 93, 3. 6. — Thoyry, 153, 4, 9. — La Thullie, 194, 6, 3. — Chignin, 122, 18, 9.

Les Bauges. - Leschereyne, 105, 2, 3. — Arit, 210, 7, 3. — Le Noyer, 93, 11, 3. — Ste Reyne, 107, 18, 6. — Escolaz, 177, 17, 3. — La Compostaz, 17, 6, 9. — Jargy, 111, 9, 6 — Doucy, 110, 7, 3. — La Motte, 145, 18, 6. — Bellecombe, 204, 16, 6. — Allion, 220, 10, 6. — Le Chastellard, 197, 0, 0.

Mandement de Conflens. – La ville et parroisse de Conflens, 353, 13, 0. — L'Hospital-soubz-Conflens, 123, 9, 9. — St-Sigismond, 147, 7, 6. — La Bastie, 83, 5, 9. — Tour, 45, 2, 6. — Civin, 157, 19, 0. — Venthon, 62, 3, 3. — St-Paul, 99, 0, 6. — St-Thomas-des-Exertz, 107, 15, 0. — — Fesson, 31, 16, 0. — Outrechesse, 56, 14, 9. — Sézarches, 42, 15, 3. — Cléry et Fronteney, 162, 3, 6, — Gilly, 116, 2, 3.— Tournon, 38, 15, 6. — St-Vial, 113, 11. 6 — Plancherine, 27. 5, 0 — Verrens et Arveys, 140, 2, 3. — Teneysol, 82, 9, 6. — Marthod, 242, 7, 6. — Mercury, 298, 5, 9. — La Pallud, 185, 13, 3. — Alondaz, 43, 8, 9. — Gimilly, 55, 13, 3.

Mandement d'Aix. — La ville et parroisse d'Aix, 207, 11, 6. - Mouxy, 92, 12. 6. — Pogny, 47, 19, 0. — Treysserve, 79, 4, 6 — St-Innocent, 48, 12, 6. — La Biolla, 176, 4, 6. — Arben, 252, 6, 0. — St-Girod, 119, 5, 3. — St-Germain, 101, 2, 0.

Mandement de Rumilly. — La ville et parroisse de Rumilly, 371, 8, 0. St-Marcel, 36, 10, 3. —Bloye et Sallagine, 90, 4, 3. — Ansigny, 33, 6, 0. Massinge, 241, 16, 0. — Moye, 309, 10, 0. — Haulteville, 117, 17, 6. — Vaux, 204, 4, 3. — St-Heusèbe, 181, 15, 9. — Lornès, 102, 1, 3. — Cusy, 282, 18, 9 — St-Ours, 102, 8, 6. — Salles, 212, 12, 0. — Boussy, 116, 0, 9. — Marcellaz, 309, 2, 6. — Vallières, 139, 9, 6. — Ruffieu, 104, 8, 0. — Vion, 20, 7, 0. — Chindrieu. 109, 6, 0. — Motz, 156, 18, 6. — Serrières, 164, 1, 3. — Thusy, 141, 6, 0. — Brison, 15, 11, 9.

Mandement d'Ayguebelle — La ville d'Ayguebelle, 88, 16, 3. — Nostre-Dame-de-Randens, 171, 6, 6 — La-Croix-d'Ayguebelle, 80, 11, 9. — Chamosset 55, 2, 6. — Ste-Héleyne-du-Lac, 76, 8, 9. Villardhéry, 142, 6, 9. — Montailleur, 235, 2, 6. — Ste-Héleyne-des-Millières, 162, 5, 0. — Montion, 73, 11, 6. — Montendry, 104, 15, 6. — Chamoux, 184. 3. 0. — Montgilbert, 107, 19. 9. — Châteauneufz, 199, 4, 3. — Ayton, 307, 3, 3. Bonvillars, 192, 1, 3. — Nostre-Dame-des-Millières, 173, 9, 6.

La ville du Pont-de-Beauvoysin, 26, 1, 0. — Domeysin. 268, 16. 3. — St-Beron, 288, 11, 3. — La Bourduire, 118, 3, 0. — Lespin, 63, 16, 6. — Ayguebellette, 46, 7, 3. — Dullin, 89, 15, 0.

La ville et parroisse des Eschelles, 120, 18, 6. — St-Christophle, 154, 4, 0. — St Franc, 113, 4, 0. — Oncin, 249, 17, 0. — Attignat, 54, 3, 6. — La Boche, 94, 15, 6. — St-Pierre-de-Genebro, 136, 6, 6. — Corbel, 113, 16, 6. — St-Jean-de-Couz, 55, 8, 9.

Ugine, 513, 9, 0. — Quège, 310, 5, 3. — St-Maxime-de-Beaufort, 860, 14, 9. — Le Villars, 284, 6, 0. — Haulteluce, 573, 11, 3.

Somme généralle de la province de Savoye et par quartier, L. 26522, 12, 11.

La province de Genevoys, par quartier,

La ville et parroisse d'Annessy, 426, 7, 6. — Annessy-le-Vieulx, 301, 18. 6. — Veyry, 246, 5, 6. — Sivrié, 158, 0, 3. — Givrié, 64, 15, 0. — Ferrières, 28, 15, 9. — Villie-le-Pellouz, 35, 7, 9. — Seynod, 103, 18, 6. — Vieugy, 86, 12, 0. — Espagny, 58, 17, 9. — Méé, 23, 14, 3. — Meytet, 10, 13, 3. — Les Ollières et Aviernoz, 237, 3, 3. — Alonzy, 88, 10, 0. — Cuvat, 61, 5, 6. — Argonnex, 41, 6, 0. — Charvonex, 49, 19, 3. — Pringie, 65, 0, 0. — St-Martin, 119, 17, 9. — Groysie, 304, 3, 6. — La Balme-de-Thuy, 120, 10, 9. — Lovagny, 45, 5, 9. — Poysie, 92, 13, 9. — Estercy, 54, 4, 9. — Chavanod, 189, 9, 0. — Montagny, 63, 3, 6. — Chappeiry, 49, 4, 6. — Quintal, 74, 10, 3. — Menthon, 117, 15, 3. — Villaz, 182, 17, 6. — Nâves, 78, 15, 9. — Dingie, 364, 3, 0. — Talloires, 430, 12, 0. — Montmin, 237, 3, 9. — Bluffy, 46, 5. 9. — Alex, 216, 17, 3. — Gruffy, 153, 3, 0.

Mandement de La Balme. — Choysy, 112, 14, 6. — La Balme, 151, 0, 6. — Montglard, 34, 12, 9. — Sillingie, 225, 14, 9.

Mandement de Clermont. — Clermont, 62, 12, 3. — Bonneguette, 39, 17, 3. — Crempigny, 17, 0. 9. — Desingie, 114, 11, 3. — Droysie, 21, 14, 6. — Menthonex, 107, 5, 0. — St-André, 56, 1, 9. — Sion, 19, 14, 3. — Versonnex, 75, 0, 3. — Chillie, 119, 18, 3. — Messeigne, 64, 18, 3.

Mandement d'Albie. — St-Maurix, 68, 5, 9. — St-Donat, 64, 14, 9. — St-Félix, 109, 5, 0. — Heyri-sus-Albie, 153, 9, 6. — La Frasse, 43, 18, 9. — Bermont, 27, 18, 9. — Marrigny, 127, 9, 6. — Vieu et la Chiesa, 66. 7, 3. — Cheynaz, 53, 5, 0. — Mures, 39, 0, 3. — St-Silvestre, 62, 17, 9. — Allèvoz, 25. 19, 6.

Mandement de La Roche. La ville et parroisse de La Roche, 372, 6, 3. — Amancy, 176, 14, 0 — Gessye, 21, 19. 9. — Pers, 237, 0, 3. — St-Sixt, 33, 2, 3. — Estaulx, 197, 19, 3. — Thorens, 503, 11, 6. — Arbusigny, 94, 11, 9. — La Chappelle-Rambod, 40, 10, 6. — Evires, 210, 19, 3. — Emremont, 131, 11. 6 — Le Petit-Bornand, 283, 19, 3.

Mandement de Rumilly-soubz-Cornillion. — St-Pierre. 83, 19, 3. — St-Mauris, 69, 17, 9. — Passerié, 35, 11, 6.

Manaement de Mornex. — Estrambières, 32, 7, 0, — Aysery, 24, 3, 0. — Les Essertz, 66, 1, 6. — Monestier, 67, 18, 5. — Le Sappey, 48, 8, 6. — La Muraz, 154, 2, 9.

Mandement de Crusillies. La ville et parroisse de Crusillies, 287, 16, 0. — Ansigny, 19, 9, 0. — Copponex, 121, 8, 9. — Cercier, 140, 14, 0. — Cernex, 146, 11, 0. — Andellier, 135, 17, 9. — Menthonex, 120. 14, 3. — Présillie, 103, 5, 3. — St-Blays, 26, 12, 9. — Vauvrey, 73, 5, 0. — Villie-le-Boveret, 45, 8, 9.

Mandement de Chaulmont.— Chaulmont, 77, 4, 0. — St-Jean, 24, 3, 3. — Espagny, 4, 13, 10. — Arcinaz, 66, 10, 9. — Bans, 27, 17, 3. — Chevrié, 69, 16, 3. — Chessenaz, 41, 12, 3. — Clarafondz, 82, 13, 6. — Chavanaz, 34, 19, 3. — Dingie, 92, 12, 0. — Fringie, 135, 6, 6. — Jonzié, 52, 7, 3. — Mienzié, 82, 16, 9. — Savigny, 98, 5, 6. — Vulbens, 76, 10, 6. — Contaminaz, 98, 8, 9. — Selleneufve, 58, 11, 6. — Musiège, 49, 19, 3. — Marlioz, 100, 11, 3.

Mandement d'Arlox. — Le Chesne, 43, 6, 0. — Esloise, 49, 19, 3. — Challonzie, 56, 12, 3. — Bassy et Vetrens, 49, 19, 0. — Franclens, 11, 1, 0. — Vanzie, 51, 9, 3. — Usinens, 70, 12, 0. — St-Germain, 10, 19, 6.

Mandement de Chasteauvieulx. — Doin et Dorée, 79, 9, 3. — Chevalline, 59, 2, 9. — St-Joyre, 315, 14, 0. — St-Heustache, 92, 14, 9. — Leschaulx, 43, 16, 0. — Doussard, 324, 17, 3. — La Thullie, 197, 11, 6.

Mandement de Faverges. — La ville et parroisse de Faverges, 545, 16, 3. — Gyé, 101, 17, 3. — St-Ferréol, 272, 18, 9. — Setenex, 197, 19, 3. — Cons, 43, 5, 9. — Marlens, 196, 9, 6. — Heiry-sus-Ugine, 227, 5, 6.

Mandement de Thonox. — La ville et parroisse de Thonoz, 651, 6, 9. — Le Grand-Bornand, 445, 1, 9. — Les Clefz, 220, 1, 9. — La Clusa, 306, 0, 9. — St-Jean-de-Sixt, 86, 16, 6. — Maningod, 377, 1, 0. — Serraval, 395, 6, 9.

Mandement de Greysy et Cessens. — Greysy, 131, 19, 6. — Mugnax, 56, 9, 9. — Cessens, 65, 0, 0. — Espercy, 49, 0, 0. — Trévignin, 88, 1, 9.

La province de Genevoys revient par quartier à la somme de L. 18393, 3, 5.

La province du Faulcigny, par quartier,

Mandement de Sallanche.— La ville et parroisse de Sallanche, 509, 4, 6. — Cordon, 209, 8, 0. — Domencier, 98, 4, 3. — Comblouz, 276, 18, 6. — Demy-Quartier-de-Megève, 159, 0, 9. — Maglan, 312, 15, 3.

Mandement de Flumet. — Flumet, 209, 8, 0. — La Giettaz, 282, 15, 3. — Nostre-Dame-de-Bellecombe, 281, 5, 9, — St-Nicolas, 409, 12, 9. — Megève, 728, 5, 6.

Mandement de Montjoye. — St-Gervais, 523, 10, 9. — St-Nicolas-de-Verousse, 309, 9, 0.

Mandement de Chamonix. — Chamonix, 583, 0, 9. — Servoz, 77, 18, 9.

Mandement de Charrousse. — St-Martin, 73, 4, 0. — Passy, 366, 0, 9.

Mandement de Chastillion de Cluses. — La ville de Cluses et sa parroisse, 171, 3, 9. — Arache, 280, 16, 9. — St-Sigismond, 364, 17, 6. — Thié, 167, 4, 1. — Seironzier, 454, 9, 0. — Chastillion, 301, 19, 0. — Ognion, 207, 3, 0. — Fleyrier, 564, 9, 0. — Mieucy, 667, 0, 6. — Les Gietz, 349, 8, 0.

Mandement de Samoën. — Samoën, 998, 5, 6. — Morrillion, 217, 3, 6. — Sixt, 136, 18, 9.

Mandement de Faulcigny.— Faulcigny, 54, 6, 3. — Pellionnex, 103, 0, 9. — Marcellas, 46, 7, 6. — Contaminaz, 166, 16, 6. — La-Coste-Diost, 54, 6, 3. — St-Joyre, 255, 12, 6. — La Tour, 97, 11, 6. — St-Jean-de-Thollomé, 87, 4, 6.

Mandement de Thyé. — Vieu, 449, 4, 3. — Bogêve, 109, 3, 0. — St-André, 59, 10, 9 — Vieu-en-Sale, 74, 14, 9.

Mandement de Bonne. — Haultebonne, 167, 3, 9. — Harthaz, 55, 2, 3. — Pont-Nostre-Dame, 20, 11, 6. — Monzier, 43, 13, 6. — Loex, 35, 17, 9. — Sales, 26, 3, 0. — Lucinge, 91, 18, 0. — Boëge, 175, 2, 6. — Burdigny, 98, 15, 9. — Villars, 133, 15, 3. — Sillinge, 302, 11, 6. — Cranves,

115, 6, 6. — Vitraz, 46, 1, 9. — Monthouz, 57, 7, 9. — Aynemasse, 95, 18, 3.

Mandement de Chastellet de Credoz. — St-Roman, 5, 19, 9. — Scientrier, 82, 10, 6. — Aranthon, 155, 0, 6. — Regnier, 271, 10. 9. — Cornier, 144, 19, 0.

Mandement de la Bonneville. — La ville de la Bonneville, 67, 12, 3. — Marignier, 305, 13, 0 — Montsalsonex, 320, 9, 0. — Ayse, 206, 2, 6. — St-Estienne, 139, 7, 3. — Ponchier, 98, 9, 6. — Brison, 89, 13, 3. — St-Laurent, 107, 16, 6.

Somme généralle de la province de Foucigny, et par quartier, L. 15309, 12, 1.

La province de Chablais, par quartier,

La ville et parroisse de Thonom, 407, 12, 0. — Les Allinges, 52, 8, 0. — Anthy, 49, 7, 0. Orcier, 61, 6, 0. — Lyaud, 61, 19, 0. — Margencel, 60, 14, 0. — Dralians, 51, 6, 0. — Armoy, 27, 16, 0. — Perignier, 54, 8, 0. — Mesinge, 25, 18, 0. — Cervens, 47, 0, 0. — Fessy, 61, 19, 0. — Vignies, 25, 18, 0. — Brethenoz, 32, 0, 0. — Auly, 21, 14, 0. — Lullier, 54, 14, 0. — St-Didier, 34, 8, 0. — St-Sergue. 94, 8, 0. — Bons, 84, 4, 0. — Saxel, 19, 18, 0. — Reyvroz, 61, 19, 0. — Vallier, 57, 2, 0. — Habères-Lullin, 19, 18, 0. — Lullin, 84, 6, 0. — Bellevaulx, 136, 19, 0. — Brens, 42, 3, 0. — Balleyson, 67, 0, 0. — Loysin, 52, 19, 0. — Doveynoz, 111, 6, 0. — Chavanex, 20, 0, 0. — Machillier, 21, 14, 0. — Filly, 34, 4, 0. — Siez, 90, 6, 0. — Massongier, 89, 1, 0. — Nernier, 29, 0, 0. Exevenex, 33, 3, 0. — Yvoyre, 31, 8, 0. — Hermance, 45, 0, 0. — Corcier, 73, 8, 0. — Cusy, 52, 19, 0. — Veygier, 104, 12, 0. — Evian, 200, 11, 0. — Novaselle, 72, 16, 0. — Publier. 117, 12, 0. — Maxillier et Montagny, 55, 8, 0. — Lugrin, 184, 8, 0. — St-Paul, 154, 4, 0. — Festerne, 78, 0, 0. — Bernex, 132, 14, 0. — Novel, 22, 6, 0. — Chevenoz, 70, 19, 0. — Larringe. 87, 2, 0. — Marin, 87, 0, 0. — Inzier, 36, 14, 0. — Thollon, 112, 18, 0. — St-Gingouz, 58, 6. — Nostre-Dame-d'Habondance, 233, 0, 0. — La-Chappelle-d'Habondance, 306, 18, 0. — Vacheresse, 209, 11, 0. — St-Jean-d'Aulx, 223, 16, 0. — Biot, 186, 9, 6. — Morzena, 149, 3, 0. — Mégevette, 96, 4, 9. — Habères-Poche, 98, 9, 9. — Misserier, 43, 10, 0.

Somme généralle de la province de Chablais, par quartier, L. 5605, 4, 0.

Le balliage de Ternier, par quartier.

St-Jullien, 116, 18, 3. — Lancy, 67, 15. 3. — Nesdein, 34, 16, 6. — Compésières, 216, 10, 3. — Bernex, 166, 13, 3. — Veyrier, 59, 14, 0. — Beaultmont, 47, 5, 3. — Theyrier, 101, 19, 9. — Feygière, 82, 3, 6. — Vers, 47, 5, 3. — Viry, 124, 7, 6. — Herchand, 119, 8, 0. — Bossey, 37, 6, 3. — Valleyri, 4, 19, 6. — Le Cheney, 28, 1, 3.

Somme généralle du balliage de Ternier, par quartier, L. 1255, 3, 9.

Le balliage de Galliard, par quartier.

Thonnex, 99, 10, 0. — Cholex, 69, 13, 0. — Ambilly, 19, 18, 0. — Ville-la-Grand, 139, 6, 0. — Fauconex, 24, 14, 0. — Besinge, 4, 19, 6. — Collonges, 59, 0, 3. — Jubenier, 49, 15, 0. — Mesnier, 42, 19, 6.

Somme généralle du balliage de Gailliard, par quartier, L. 509, 15, 3.

La province de Maurienne, par quartier.

Bonvillaret, 225, 6, 2. — Montsappey, 92, 12, 2. — Argentine, 930, 9,

10. — St George d'Urthières, 195, 16, 9. — St-Pierre-de-Belleville d'Hurtières, 61, 8, 0. — St-Alban-d'Urtières, 200. 12, 2. — Nostre-Dame-de-Crué, 36, 19, 3. — St-Martin-sus-la-Chambre, 64, 18, 7. — St-Légier, 58, 5, 8. — Montgellafrey. 128, 10, 5. — St-Remy, 108, 17, 11. — Aypierre. 69, 13, 2. — La Chappelle, 161, 12, 1. — La Chambre, 141, 10, 1 — Monteymond, 299, 13, 9. — St-Apvre. 103, 15. 4. — St-Estienne de Cuines, 185, 0, 0.— Ste-Marie-de Cuines, 154, 1, 6. — St-Alban-de-Villars-de-Murs, 203, 11, 0. — St-Collomban-de Villars, 282, 8, 6. - Pontamaffrey, 79, 7, 10. — Montpascal, 113, 17, 11. — Montvarnier, 153, 11, 9 — Nostre-Dame-du-Chastel, 103, 9, 1. — Hermillion, 175, 16, 8. — St Jean-de-Maurienne, 522, 18, 6. St-Pax, 86, 12, 10. — Jarrier, 295, 18, 0. — Villard-Rambert, 148, 14, 3. — Fontcouverte, 328, 18, 0 — St-Sorlin-d'Arvaz, 297, 8, 6. — St Jean-d'Arvaz, 470, 19, 0. — Montriond, 101, 2, 3. — Albié, 287, 7, 1. — Albié-le-jeusne, 149, 5, 0. — Villard-Gondran, 82, 4, 4. — Montricher, 82, 13, 0. — Albannaz, 100, 14, 10, — Valloyre, 379, 0, 10. — St-Jullin, 322, 5, 0. — Montdenis, 82, 15, 2. — St-Martin-de-la-Porte, 85, 14, 4. — Beaulne, 89, 19, 11. — Til, 132, 18, 10. — Valmeynier, 131, 14, 10. — St-Martin-Oultre-Arc, 36, 6, 6. – St-Michiel, 230, 0, 4. — Orelle, 200, 19, 8 — St-André, 171, 15, 7. — Fresney, 25. 10, 3. — Forneaulx, 13, 16, 0. — Amodanaz, 208, 16, 3. — Le Bourget, 175, 8, 10. — Aprieulx, 86, 11, 10. — Aulceys, 168, 14, 10. — Bramans, 170, 11, 7. — Sollières, 121, 14, 7. — Termignon, 310, 18, 9. — Lanslebourg, 296, 10, 1. — Lanslevillars, 234, 9, 1. — Bessans, 422, 9, 8.

Somme généralle, L. 10686, 13, 9.

La province de Tharentaise, par quartier.

La ville de Mostier, 144, 0, 0. -- Ayguebianche, 134, 0, 0. — Bellecombe, 138, 0, 0 — St-Oyen, 97, 0, 0. — Le Boys, 118, 14, 0. – Les Avanchiers, 277, 3, 0. — Doucy, 228, 0, 0. — Cellières, 72, 9, 0. — Bonneval, 113, 14, 8. — Pussy, 120, 0, 0. — Rogniex, 60, 7, 0. — Brianson, 66, 8, 0. — Naves, 254, 0, 0. — St-Heuzèbe-de-Cours, 60, 5, 0. — St-Thomas-de-Cours, 187, 8, 0. — Villardz-Gerel, 161. 17, 0. — Sallin, 61, 17, 0. — Villars-Lurin, 49, 0, 0. — Fontainnes, 108, 13, 6. — Les Frasses, 12, 14, 0. — St-Jean-de-Bellevilles, Villarly et La Fléchère, 439, 0, 0. — St-Laurent-de-la-Costaz, 71, 0, 0. — St-Martin-de-Bellevilles, Montbérengier, Villarrangier et Villarancel, 649, 15, 0. — Feysson, 105, 0, 0. — Montagny, 228, 4, 0. — Bozel, 528, 5, 0 — Pralognan, 215, 19, 0. — Champagny, 217, 0, 0. — St-Bon, 282, 10, 0. — La Perrière, 166, 0, 0. — Les Allues, 536, 18, 1.— Nostre-Dame-du-Pré, 204, 0, 0. — Montgirod et Centron, 168, 0, 0. - St-Marcel, 113, 9, 0. — Autecourt, 84, 14, 0.

Sus-le-Saix. — Aymaz, 833, 14, 0. — La Villette, 195, 16, 0. – Granier, 244, 5, 0. — Mascot et Sangot, 358, 13, 6. — Longefoy, 117, 8, 0. — Le-Bourg-St-Mauris, 970, 0, 0. — Aulteville, 230, 11. 0. — Landry, 141, 12, 0. — Peysey, 250, 7, 0. — Bellentre et Montvalleyzan, 584, 6, 0 — La Chappelle, 329, 4, 0. — Sez et St-Germain, 457, 17, 0. - Ste-Foy, 449, 0, 0. — Montvalleyzan-sur-Sez. 169, 0, 0. — Villarouger, 203, 7, 0. — Tignes, 216, 18, 0 — La-Val-de-Tignes, 164, 5, 0.

Somme généralle, L. 12390, 17, 9.

La province du Beugeys demeuré à S. A., par quartier.

La ville et parroisse de St-Genis, 130, 0, 8.— Champagnieu, 89, 11, 3.—

Greysin, Lespin et Les Mollasses, 91, 18, 0. – St-Maurix-Rotherens, 60, 1, 0. — Gerbaix, 114, 18, 0. — St-Pierre-d'Alveys, Le Carrel, Oncieu et Tardy, 84, 1, 3. — Ste-Marie-d'Alveys, 32, 18, 5. — Rocheffort, 40, 15, 9. — Lay et Apvrilcieu et Montfleury, 73, 5, 0.

Mandement de Montbel. — Nouvaleyse, Bovain, Les Champs et Les Bottières, 152, 3, 11. — Marcieu, 23, 0, 4. – Nances, 49, 10, 0. — St-Alban, 64, 7, 6. — Ayn, 98, 7, 3. — Bermont, 123, 11, 0. — Verel, 81, 13, 6.

Mandement d'Hyenne. — La ville et parroisse d'Hyenne, 244, 14, 3. — Treyse, 64, 3, 4. — St-Paul, 56, 5, 0. — Loysieu, Bressieu et Tochefeu, 65, 11, 9. Verthemex, 46, 8, 3. — Meyrieu. 21, 1, 6. — Trévoil, 29, 9, 1. — Billième, 60, 17, 0. — La Chappelle, 42, 10, 3. — Jongieu, 63, 8, 0. — Congieu, 11, 19, 6. — Chanaz. restant à S. A., 39, 12, 0. — Lucey, 46, 16, 0. — St-Pierre-de-Curtillies, 49, 17, 2. — St-Jean-de-Chevellu, 127, 8, 6.

Les villages des Costes restantz à S. A. dépendantz de la ville et parroesse de Seyssel, 158, 8, 0.

La Val de Cheysiry. -- Cheysiry, 48, 0, 0. — Lancrens, 27, 12, 0. — Léaz, 20, 8, 0.

Somme généralle de la province du Bugey, par quartier, L. 2534, 12, 7.

Le présent roolle et bilans de la taille ordinaire a esté reveu, calculé et réduict à la somme susescripte, tiré et extraict d'un aultre précédent roolle contenant déclaration particulière de ce à quoy chasque parroesse doibt estre tiré par quartier ordinaire, saufz erreur de carcul et revenant par quartier ordinaire à L. 93207, 15, 6.

[Archives dép. de la Savoie.]

Gabriel PÉROUSE.

Théâtre d'Annecy : ***Jeanne de Crans***

Le 23 mars dernier, la Société classique de Chambéry, applaudie l'an dernier avec le *1859* de Denarié, est venue créer, au théâtre d'Annecy, *Jeanne de Crans*, pièce en un acte et deux tableaux, de MM. Joseph Raisin, avocat à Annecy, et Ed. Challier, directeur de la Société classique.

Le sujet de *Jeanne de Crans*, c'est le légendaire épisode de l'occupation espagnole, en 1742 : tous les soldats de la garnison d'Annecy massacrés au cri de « Êmpâtâ! » Jeanne de Crans, fille du comte de Crans, syndic d'Annecy, aime don Luis y Molinos, officier espagnol, et elle en est aimée. Don Sanchez y Lénas, qui commande en chef, brutalise les Annéciens et séduit de gré ou de force les Annéciennes. Entrant chez le syndic, il aperçoit une jeune novice, Marie d'Héry.

qui doit prendre le voile, le lendemain, à Bonlieu. Très cavalièrement, il lui déclare qu'il la désire ; il s'emporte contre Luis dont la délicatesse ne s'accommode point de telles manières et pour que ses desseins n'aient aucune opposition, il fait arrêter Marie d'Héry et veut renvoyer en Espagne le trop galant don Luis dont il a surpris les amoureux secrets.

Pendant ce temps, le complot s'organise. Le comte de Crans, M. de Monthoux, capitaine de ville, M. d'Albigny en sont les chefs. Un de leurs entretiens est surpris par Jeanne de Crans qui, témoin invisible de la conjuration, se désespère en apprenant le massacre prochain, au cri de « Êmpâtâ ! » Pour sauver don Luis, elle le cache dans son appartement. Le rideau tombe pendant que retentit le tocsin et que le fameux cri servant de signal, s'élève de toutes parts.

Au second tableau, nous sommes aux Espagnoux, dans la maison de la vieille Nanon. Don Luis exprime toute sa reconnaissance et toute son affection à celle qui lui a sauvé la vie. Survient le comte de Crans qui soupçonne la présence de l'Espagnol ; il veut le tuer, mais Jeanne s'interpose. On s'explique longuement et tout finit par le mariage des deux héros.

La pièce, dont le premier tableau est vivant et bien mené, aurait gagné à être écourtée ; le second tableau manque d'action. Cependant la représentation aurait été intéressante si l'interprétation avait été bonne. Mais les acteurs sachant peu leur rôle, la pièce n'a eu qu'un succès d'estime.

Rappelons que ce n'est pas la première fois que le massacre des Espagnols est mis à la scène. La Florimontane possède dans ses archives une brochure intitulée : *Un Episode du Massacre des Espagnols à Annecy*, pièce en un acte par Aimé Ferraris (dédié aux habitants d'Annecy). Annecy, Aimé Burdet, 1847. Le sujet est le même que *Jeanne de Crans*. MM. Raisin et Challier ont transporté dans la famille d'un des syndics de la ville, le drame joué alors entre les gens du peuple et un simple soldat de l'armée d'Espagne. La pièce fut représentée avec succès en 1867, le 7 avril, par la troupe F. Wagner, sous le titre de *Molino, ou le Massacre des Espagnols à Annecy*.

L'auteur, Aimé Ferraris, était un publiciste français habitant la Savoie.

L.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

17.113 — Annecy. Imprimerie J. Abry.

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 10 juillet 1912

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président rappelle que le Comité avait décidé, en signe de deuil, de retarder de huit jours la séance mensuelle. Il évoque en termes émus le souvenir du regretté président Marius Guerby, aux obsèques duquel il prononça au nom de de la Florimontane des paroles d'adieu, reproduites dans le fascicule précédent de la *Revue*, et rend un dernier et sympathique hommage à l'ami disparu.

Le Président adresse les chaleureuses félicitations de la Société à deux de nos confrères qui viennent d'être nommés officiers d'Académie : M. Charles Anthonioz et M. Jean Hérisson, l'actif directeur de l'*Industriel Savoisien*, qui ouvre largement ses colonnes à toutes les manifestations intellectuelles relatives à la Savoie. Il adresse ses adieux à M. Carle, récemment promu au grade de capitaine, en lui exprimant les regrets que cause son départ de la Savoie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance : lettres de MM. Buttin, Gonthier et Jean Revil adressant leurs condoléances à l'occasion de la mort de M. Guerby ; du Comité J.-J. Rousseau, à Genève, invitant l'Académie à envoyer un délégué aux fêtes du 28 juin.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

Kramer · *La Seigneurie de Genève et la Maison de Savoie (1599-1620)*, 2 vol in-8°, Genève, Kündig [2]. (Don de l'éditeur.)

J. Jud : *Les Noms des poissons du lac Léman* [3], Lausanne, 1912.

L. Moret : *Description géologique de la montagne de Mandalaz*. (Extr. de la *Rev. Sav.*)

A. Terrier · *Pour réussir au Maroc.*

(Dons des auteurs.)

Divers : *La Vallée d'Aoste pour sa langue française*; numéro unique ; Aoste, mai 1912. (Don de M. Petitgat.)

1. Sont présents : MM. H. Blanc, Désormaux, Dumont, Grimont, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, Perrin, Ruffier, F. Serand, J, Serand, Servettaz.

2. Cet ouvrage sera analysé par M. Ruffier dans le 4e fascicule de la *Revue Savoisienne*.

3. Id., par M. Désormaux.

Au sujet de ce dernier envoi, la Florimontane adopte à l'unanimité l'adresse suivante, proposée par M. Désormaux :

« L'Académie Florimontane, soucieuse de l'expansion de notre belle langue française et de sa conservation dans les pays où elle est d'un usage séculaire, ne saurait se désintéresser des efforts qui sont tentés hors de notre frontière pour la maintenir et la perpétuer. Un Comité s'est constitué dans la vallée d'Aoste pour défendre la langue des ancêtres. A côté de Valdôtains bien connus figurent, parmi les « Amis de la Vallée ». bon nombre d'autres Italiens éminents. appartenant à tous les partis. et dont le loyalisme envers la mère-patrie ne saurait à aucun titre être suspecté. (Voir *La Vallée d'Aoste pour sa langue française*, numéro unique ; Aoste. imprimerie J. Marguerettaz, mai 1912.)

« A tous ces amis de notre langue, l'Académie Florimontane se fait un honneur et un plaisir d'adresser l'expression de ses profondes sympathies et de sa vive gratitude. »

M. J. Serand présente un très beau panneau en pierre tendre,

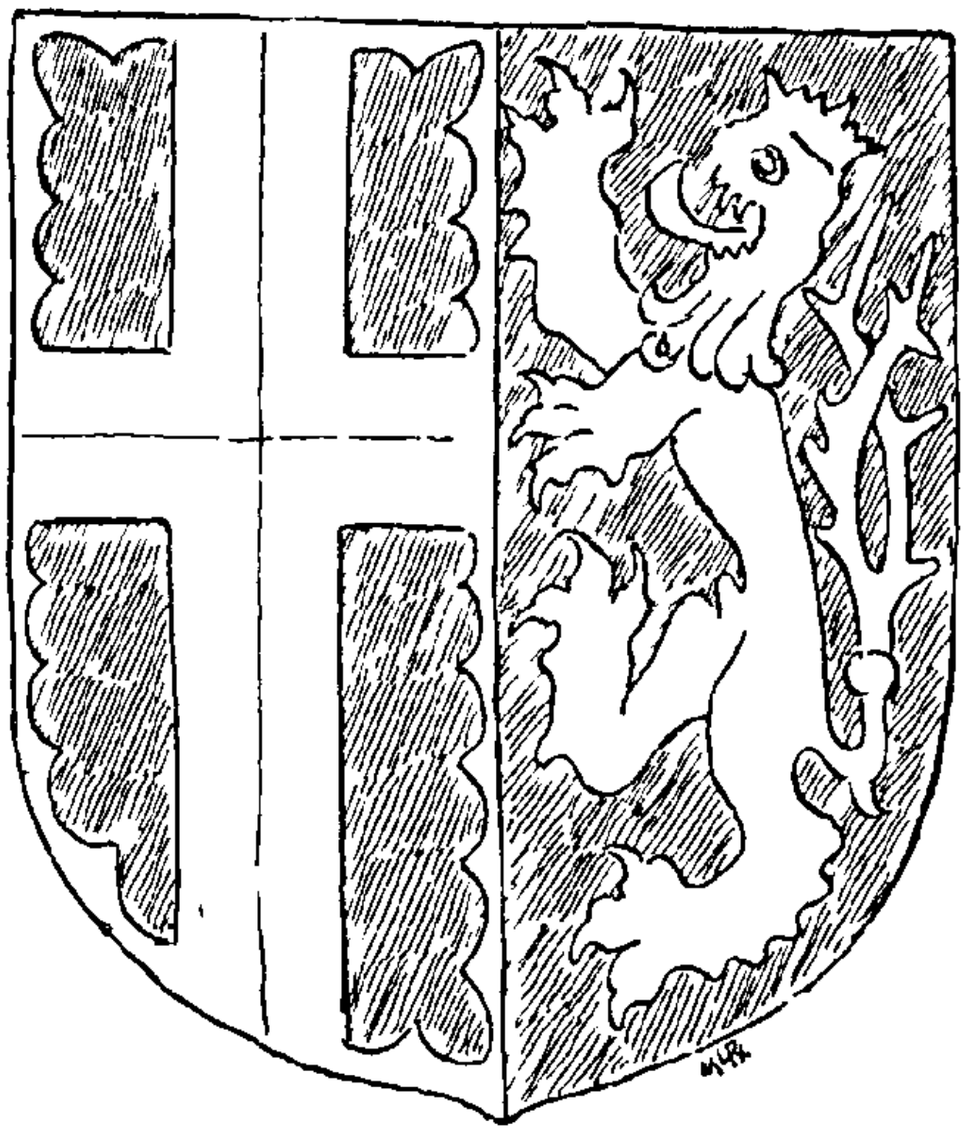

d'armoiries mi-parties, au premier. d'une croix engrêlée, et au second. d'un lion couronné. trouvé récemment dans les matériaux de démolition de la première maison en bas et à l'ouest de la côte Perrière.

Il croit reconnaître les armes de la famille Luxembourg-Martigues sur ce blason, qui proviendrait vraisemblablement du tombeau que possédait cette famille, avant la Révolution, dans l'église de Saint-Dominique. Une pierre sculptée identique a été, en effet, découverte il y a quelques années. lors de l'installation d'un calorifère dans cette même église, où elle a été encastrée dans le mur, près de la petite porte d'entrée.

Le même présente de la part de M. Buttin un numéro de la *Revue des Arts*, contenant la description d'une collection d'armes orientales étudiée par notre collègue. M. Buttin offre aussi à la Florimontane une eau forte des *Premières Guerres*, de Feyen-Perrin, tableau conservé au Musée d'Annecy.

Le même attire l'attention sur l'existence. dans la cave de la maison portant la date 1619 et située à l'extrémité sud-est de la côte Perrière, d'une voûte murée qui pourrait bien être, à son avis, l'ancienne porte secrète d'un souterrain mentionné dans un document de 1673 et cité par M. Bruchet dans son étude archéologique sur le château d'Annecy. Ce passage dérobé était placé, en effet, au bas et à l'est de la tour Perrière, pour faciliter le ravitaillement de la place en cas de guerre, ce qui concorderait assez bien avec la voûte murée de cette cave, creusée juste au pied de la tour Perrière.

M. Orgeolet, directeur de l'Ecole normale de Bonneville, expose un projet en vue de l'organisation d'une section départementale de la « Société des études locales dans l'enseignement public », constituée dans le but d'intéresser le public au passé des provinces. Il sollicite le patronage et l'appui moral de la Florimontane.

A la suite des explications fournies par M. Letonnelier sur l'action très utile que pourrait avoir cette création d'une section de la Haute-Savoie. l'Académie élit en qualité de délégués MM. Fenouillet, Letonnelier, Ruffier, J. Serand et Servettaz.

M. Marteaux fait une communication sur des phénomènes d'ordre psychique. *(Voir plus loin.)*

M. Serand rappelle que la plaque commémorative du deuxième centenaire de J.-J. Rousseau a été placée le 27 mai sur l'emplacement de la maison de Madame de Warens et inaugurée le lendemain, en présence de quelques délégués de l'Académie Florimontane.

Il est procédé ensuite au vote sur les candidatures proposées. A la suite du dépouillement du scrutin, sont élus membres actifs MM. Louis Robert, Claudius Bouchet, d'Annecy, Perrier de la Bathie, ingénieur agricole à Ugine, César Balliard, notaire à Reignier, présentés par MM. Nanche, Le Roux, F. et J. Serand ; M. Chabert, professeur au Lycée Berthollet, présenté par MM. Désormaux et Dumont.

Sur la proposition de M. Martin, une visite archéologique et historique du château d'Annecy, réservée aux membres de la Société et à leurs familles, est décidée pour le jeudi 18 juillet à 5 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Une Carabine d'un armurier d'Annecy

de la fin du XVIIe siècle.

M. le Général Borson, de l'Académie de Savoie et membre d'honneur de la Florimontane, adresse la communication suivante :

On a conservé dans ma famille paternelle, qui habitait Saint-Pierre d'Albigny, une arme ou carabine fabriquée à Annecy par le maître-armurier Bedel, comme en fait foi l'inscription qu'elle porte gravée sur la platine : ANNESSY-BEDEL.

Dans quelles circonstances et à quelle date est-elle venue dans la maison ? Je l'ignore[1], mais elle offre un spécimen curieux et intéressant de l'art de l'armurerie tel qu'il était pratiqué dans notre province de Savoie vers 1680. époque à laquelle, selon les données les plus probantes, il faut faire remonter son exécution. J'ai pensé que le Musée d'Annecy en accepterait le don, que je suis heureux de lui faire. J'ai eu jadis dans cette ville, à mon entrée en carrière, des relations avec plusieurs des hommes distingués qui l'illustraient, tels que Revon et Replat, et j'ai été, en 1857, le collègue de M. Lachenal. au Parlement de Turin. Je suis très flatté de faire aujourd'hui partie, comme membre honoraire, de l'Académie Florimontane, à laquelle était adressé en 1856 mon premier travail, sous la forme d'une note *sur le nivellement géodésique de la Savoie*, dont, comme capitaine d'Etat-Major, j'avais alors la direction sur le terrain. Avant de confier l'arme en question à votre musée, j'ai jugé utile de la faire examiner par des hommes d'art compétents pour en préciser la valeur au point de vue technique ; elle a été envoyée, à cet effet, à Saint-Etienne. La notice, ci-jointe, répond complètement à ce desideratum ; elle a été rédigée par mon parent, M. le capitaine d'artillerie Jacques Perrin, attaché à la manufacture d'armes, sur les données fournies par le conservateur du musée M. Grivolat, qui a bien voulu examiner l'arme et auquel j'offre ici mes remerciements les plus empressés.

Il importait également de recueillir des renseignements sur le maître armurier Bedel, puisque, grâce à lui, Annecy, ville

1. Il est possible qu'elle provînt du château de Miolans, voisin de Saint-Pierre-d'Albigny, fort, puis prison d'Etat sous le régime sarde, pendant le moyen âge et jusqu'à l'occupation française de la Savoie en 1792.

de province, éloignée des grands centres et située au pied des Alpes, a pu se vanter de fabriquer, il y a plus de deux siècles, des produits de valeur tels qu'ils sont aujourd'hui réservés à l'industrie d'un très petit nombre de nos grandes villes. On pourrait remarquer en passant qu'à cette époque, comme dans la période du moyen âge, le travail de métier touchait par bien des côtés à l'art. L'ouvrier exécutait lui-même les pièces diverses, les ajustait et donnait au tout le caractère d'une œuvre personnelle S'il avait plus de peines, il goûtait, d'autre part, la satisfaction qui est le propre de l'artiste. L'industrie moderne a transformé cet état de choses en substituant, de plus en plus, le jeu inconscient et automatique de la machine au travail humain ; la part faite à l'ingéniosité de l'artisan, au développement du goût, s'en trouvent bien amoindris, mais c'est là une loi inéluctable de la marche de notre civilisation.

Pour obtenir des renseignements sur l'armurier Bedel, je me suis adressé, il y a déjà bien des années, à l'ancien et si méritant archiviste de la Haute-Savoie, le regretté chanoine Ducis. qui par l'érudition, le patriotisme, l'amour passionné et désintéressé de la science, demeure comme une des figures les plus dignes de la génération disparue. La note qu'il m'a fournie atteint complètement le but. Gal Borson.

*
* *

Note sur la carabine fabriquée vers 1680 à Annecy par Bedel.

Cette arme est un exemplaire bien conservé des carabines « à silex » qui firent leur apparition dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

D'après M. Grivolat, conservateur du Musée d'armurerie de Saint-Etienne, elle est absolument authentique et a été construite vers 1680

Le Musée de Saint-Etienne en possède une d'un modèle presque conforme. La monture, le canon et la platine de la carabine Bedel présentent des particularités intéressantes :

La monture en érable est très ornementée; elle porte des sculptures suivant le style de l'époque : chaîne de perles, tête de faucon, feuilles d'acanthe, etc. L'âme du canon est tracée suivant un polygone régulier de douze côtés, le calibre est de 16 millimètres environ.

L'âme est munie de douze rayures droites. La carabine tirait la balle sphérique en plomb ; celle-ci avait un faible forcement dû au matage du plomb dans les rayures, lesquelles permettaient, en outre, aux crasses de la poudre de trouver place lors du départ du coup.

Sur le méplat postérieur gauche du canon est poinçonné le monogramme C:C du maître canonnier fournisseur de Bedel pour l'arme en question.

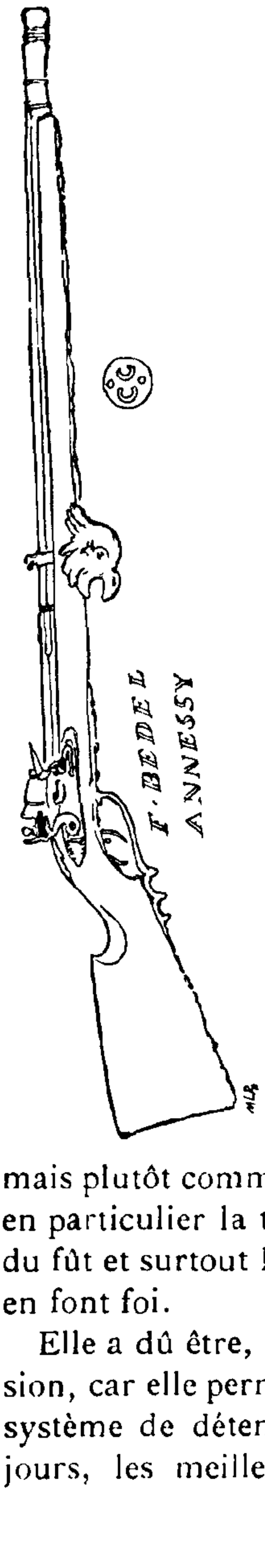

Sur le canon, l'appareil de visée est constitué :

1° par un cylindre de laiton évasé à sa partie postérieure, fermé à sa partie antérieure par un écran à œilleton ; cet appareil est destiné à concentrer la visée.

2° par un œilleton placé au tiers inférieur du canon.

3° par un guidon placé vers la bouche.

La ligne de mire était nettement déterminée et permettait un pointage très précis, à condition que le but, masqué en partie par le concentreur de visée et l'écran à œilleton, fût très visible.

La platine est à double détente ; la détente postérieure (détente proprement dite) destinée à préparer le départ du coup, et la détente antérieure (détente de précision) déterminant le départ du coup, en libérant la détente proprement dite.

Entre les deux détentes et sous la plaque pontet, une vis de réglage permet de règler la sensibilité du départ du coup au gré du tireur.

Pour conclure, la carabine Bedel n'a pas dû être utilisée comme arme de guerre, mais plutôt comme arme de tir ; les ornements de la monture, en particulier la tête de faucon sculptée à la partie antérieure du fût et surtout le bon état général de conservation de l'arme en font foi.

Elle a dû être, pour son époque, une arme de haute précision, car elle permettait un pointage précis et était munie d'un système de détente d'une sensibilité extrême. Même de nos jours, les meilleures armes de tir avec détente à doubles

bossettes, ne sont au point de vue de la douceur de la mise de feu que fort peu supérieures aux armes de ce modèle-là.

Enfin, et ceci est la particularité la plus intéressante à signaler, la carabine de Bedel étant de 1680, correspond à une époque de transition. Contemporaine de l'apparition des premières armes à silex qui ne sont entrées dans la pratique courante que vers cette époque, elle prouve que le maître armurier d'Annecy était habile et capable de produire des armes soignées et se tenait parfaitement au courant de toutes les nouveautés qui intéressaient son art.

Saint-Etienne, le 28 juin 1911.

* * *

Note sur l'armurier Bedel (rédigée par le chanoine Ducis)

De Philippe Bedel et de Philiberte Collombat, sont nés à Annecy :

1° François Bedel, le 3 octobre 1641 ;
2° Michel Bedel, le 15 juin 1645.

Tous deux devenus maîtres armuriers et bourgeois d'Annessy *(sic)*, ont été nommés par le duc Charles-Emmanuel II maîtres armuriers de S. A. R. par lettres patentes données à la Vénérie le 29 avril 1672 ; ils ont été chargés de visiter et nettoyer les mousquets et autres armes, d'ores en avant, dans son château d'Annessy ; ils auront les honneurs et privilèges des maîtres canonniers en Savoie, avec pouvoir de mettre Penonçeaux des armes devant leurs boutiques et traitement de 10 ducatons de 20 blancs pièce, pour lesquels ils seront couchés sur l'Estat de la Maistrance de l'Artillerie ducale en Savoie.

Le 27 avril 1674 (par autres LL. PP.) ? le duc veut que ses armuriers Bedel, qui ont un petit gage, soient payés à Annessy, sans être obligés d'aller à Chambéry. En 1676, le 5 février, la Duchesse-Régente, Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, porte leur traitement de 20 ducatons à 30 ; puis le 27 février 1679 à 40 ducatons à partir du 1er janvier.

En 1687, on ne trouve plus que François Bedel, à qui l'intendant Tarin fait payer au château d'Annessy 30 florins 8 sols, que Bedel a déboursés par son ordre aux ouvriers qui ont travaillé, avec le sergent canonnier Besson, à calibrer les armes de l'arsenal d'Annessy et à mettre les magasins en état.

En 1673, on trouve un Bedel Philippe, originaire d'Annessy, armurier à Chambéry, commis avec François Huet, de

Rumilly, pour expertiser le travail de Catherin Berlion, armurier de Chaumont en Genevois, par le procureur patrimonial, etc.

Serait-ce encore le père des deux armuriers d'Annecy qu'il y aurait laissés en place, en se rendant à Chambéry sur un plus grand théâtre? C'est probable. On était armurier de père en fils à Annecy, comme pour bien d'autres métiers [1].

1. M. Ducis ajoute : J'ai connu un coutelier dont la famille exerçait cette industrie depuis 400 ans

LES SAVOYARDS
devant le Tribunal criminel révolutionnaire

Le tribunal révolutionnaire fut décrété par la Convention dans la séance du 10 mars 1793.

Il devait connaître « de tous les attentats contre la Révolution, la liberté, l'unité de la République et la sûreté de l'Etat ».

En principe, il comprenait un jury, composé de douze membres choisis par la Convention, un accusateur public et cinq juges, qui appliquaient sans aucun recours les peines édictées par les lois. Les biens des condamnés à mort étaient acquis à la nation, ce qui permettait de dire que « la République battait monnaie sur la place de la Révolution ».

La première audience eut lieu le 29 mars. Les accusés se faisaient assister par un défenseur et pouvaient produire des témoins. Le tribunal motivait ses jugements : « Il conservait les formes d'une justice terrible, mais à peu près régulière. »

Malheureusement, toutes ces formalités « entravaient sa marche », et il ne tarda pas à en demander la suppression. Divers décrets, et même des lois, retirèrent aux prévenus, petit à petit, les garanties dont ils jouissaient.

C'est le décret du 8 brumaire an II, qui donne aux jurés la faculté de déclarer, à un certain moment, « qu'ils sont suffisamment instruits ».

C'est le décret du 2 germinal an II, portant que « tout prévenu qui résistera ou insultera la justice nationale sera mis hors des débats sur le champ ».

C'est surtout la loi du 22 prairial an II, qui supprime l'inter

rogatoire préalable, les défenseurs et les témoins et qui prévoit une seule peine, la mort.

Dès lors, le tribunal réorganisé comprend : un président, trois vice présidents, quatre substituts, douze juges, cinquante jurés. Il se divise en quatre sections, « pour l'accélération des jugements ». Ceux-ci ne sont, pour ainsi dire, que des formalités. On procède par fournées, avec un défaut de précautions tel qu'il se produit parfois des erreurs ou des substitutions de personnes. Les condamnations à mort se multiplient dans une proportion effrayante : on en compte officiellement deux mille six cent soixante trois entre le 3 avril 1793 et le 30 juillet 1794.

Puis vient l'inévitable réaction. Par la réorganisation du 23 thermidor, les débats prennent une allure plus judiciaire; des témoins sont entendus, le résumé du président et le réquisitoire de l'accusateur public sont rétablis; la liberté est rendue à la défense. Avec de pareilles garanties, le tribunal d'exception n'a plus de raison d'être : aussi est-il supprimé par la loi du 12 prairial an III (30 juin 1795).

* * *

Ce rapide exposé nous permettra d'apprécier dans quelles conditions un certain nombre de nos compatriotes (exactement trente-huit) durent affronter cette redoutable juridiction.

Pendant la période antérieure au 9 thermidor, vingt-cinq Savoyards furent traduits devant le Tribunal : vingt furent condamnés à la peine de mort, un à la réclusion et quatre furent acquittés.

Après le 9 thermidor, treize accusés comparurent encore : ils furent tous acquittés, sauf un seul, Duchesne des Voirons, condamné à mort. Mais on sait que ce prévenu. royaliste fougueux, « se défendit avec une virulence telle, que son avocat ne put même essayer de plaider sa cause ».

Indépendamment des condamnations prononcées contre nos compatriotes par le Tribunal criminel révolutionnaire de Paris, il y en eut d'autres, imputables aux commissions militaires attachées aux armées. Ces commissions, dans le principe, n'étaient affectées qu'aux révoltés et aux émigrés pris les armes à la main ; mais, en fait, elles jugeaient tous les crimes de contre-révolution. Ce sont elles qui condamnèrent les insurgés de la vallée de Thônes et divers prêtres réfractaires du Mont-Blanc.

Je ne m'occupe ici que du Tribunal révolutionnaire de Paris et des jugements consignés à son actif dans le *Moniteur*.

* * *

Du 21 germinal an II (10 avril 1794).

P. Simon (Philibert Simond), âgé de 39 ans. natif de Rumilly, département du Mont-Blanc, vicaire de l'évêque constitutionnel du Bas-Rhin, député à la Convention nationale, rue Traversière Honoré,

Prévenu, de complicité avec les infâmes Hébert, Clootz et vingt-deux autres déjà frappés du glaive de la loi, de conspiration contre la liberté et la sûreté du peuple français, en voulant troubler l'Etat par une guerre civile, par suite de laquelle, dans le courant de ventôse et de germinal, des conjurés devaient dissoudre la représentation nationale, assassiner ses membres et les patriotes, détruire le gouvernement républicain, s'emparer de la souveraineté du peuple et donner un tyran à la France,

Condamné, dans la séance du 24 germinal, à la peine de mort,

A subi son jugement le même jour, à 6 heures du soir, sur la place de la Révolution.

Du 28 germinal (17 avril).

H. Mermin, âgé de 30 ans, natif des Avanchers, département du Mont-Blanc, frotteur. rue Landry, nº 8,

Convaincu (avec trois autres). d'avoir acheté, le 24 pluviôse dernier. dans la maison d'un traiteur. rue Eloy, en la cité, 400 pièces d'or de 24 livres chacune, tant républicaines qu'à l'effigie de Capet, à raison de 39 livres pièce, avec intention de les faire passer aux ennemis de la République pour favoriser le succès de leurs armes,

A été condamné à la peine de mort.

Du 5 floréal (24 avril).

G.-P. Curton, âgé de 45 ans, natif de Samoëns, cultivateur, ex-maire de Taninges, département du Mont-Blanc ;

J.-J. Duc, âgé de 32 ans, natif de Taninges, ci-devant secrétaire de la châtellenie, actuellement notaire public audit lieu ;

J.-B. Bosonet, âgé de 43 ans. natif de Taninges, cultivateur et marchand de chevaux à Taninges,

Convaincus de manœuvres et intelligences, dans le département du Mont-Blanc, avec l'armée du tyran sarde,

Ont été condamnés à la peine de mort.

Du 6 floréal an II (25 avril).

Marie Delage, âgée de 36 ans, native de Chambéry, vivant de son revenu, domiciliée à Paris, près la rue Chabanais,

Convaincue (avec deux autres) d'avoir, postérieurement à la loi du 11 avril, l'an Ier de la République une et indivisible, fait des ventes et achats de numéraire, tant en or qu'en argent, lesquels établissaient des différences très disproportionnées entre les assignats et ce numéraire,

A été condamnée à 6 années de réclusion.

Du 8 floréal (27 avril).

J. Avrillon, âgé de 65 ans, natif de Thônes. département du Mont-Blanc, garçon de cuisine de Condé, rue de Bourgogne, 81 [1],

Prévenu (avec vingt-trois autres) d'avoir attesté de faux certificats de résidence pour les conspirateurs Mortet, agent de l'infâme Condé et Maussion, qui ont été frappés du glaive de la loi,

Mais n'ayant pas attesté sciemment ces certificats,

A été acquitté et mis en liberté.

Du 12 floréal (1er mai).

F.-J. Mouthon, âgé de 34 ans. natif de Turin, ex-garde du corps du roi sarde, instituteur des élèves de cette garde à Turin, lieutenant de gendarmerie à Carouge [2],

Convaincu (avec cinq autres), de conspiration contre la liberté, la sûreté du peuple français, contre l'unité et l'indivisibilité de la République,

A été condamné à la peine de mort.

Du 22 floréal (11 mai).

A. (Augustin) Hugard, âgé de 31 ans, né à Nancy-sur-Cluses, libraire à Strasbourg,

Accusé (avec With et Schmel) d'avoir détourné et soustrait de l'argenterie découverte chez un émigré,

A été acquitté et mis en liberté.

1. C'était le père de Mme Avrillon, dame d'atours de l'impératrice Joséphine. qui a laissé d'intéressants mémoires publiés en 1833.

2. Ce malheureux laissait une veuve et quatre enfants. qui furent recueillis par son frère, le poète Félix-Emmanuel-Marie Mouthon. successivement chartreux, officier et capucin Tous deux étaient fils de l'intendant de Suze, natif de Burdignin.

Du 27 floréal an II (16 mai)

F. Périllat, âgé de 22 ans, né au Grand-Bornand, département du Mont Blanc, journalier à Cluses,

Convaincu (avec cinq autres) d'avoir conspiré contre le peuple en provoquant la guerre civile,

A été condamné à la peine de mort.

Du 29 floréal (18 mai).

B. Pomel, âgé de 35 ans, né à Aubert (Habères) en Chablais, département du Mont-Blanc, tripier-brocanteur, rue des Ménétriers,

Accusé (avec huit autres), de conspiration contre le peuple,

A été acquitté et mis en liberté.

Du 3 prairial (22 mai).

M.-N. Gaidon, âgé de 34 ans. né à Megève, département du Mont-Blanc. fruitier, rue Hauteville,

Convaincu (avec trois autres) d'un complot qui a existé contre la République, tendant à favoriser le succès des armes de ses ennemis, notamment en faisant des achats en numéraire beaucoup au-dessus de leur valeur réelle, pour le leur faire passer,

A été condamné à la peine de mort.

Du 19 prairial (7 juin)

L. Liard, âgé de 37 ans, né à Montfort-le-Brutus (Saint-André-de-Maurienne), porteur d'eau, rue Basse des Ursins,

Accusé (avec sept autres) d'une conspiration contre la République,

A été acquitté et mis en liberté.

Du 22 prairial (10 juin).

J. Daigue, âgé de 32 ans, né à Passy, département du Mont-Blanc, domestique du ci-devant duc de Luxembourg, rue Martin,

Convaincu (avec cinq autres) de conspiration contre le peuple en tenant des propos tendant au rétablissement de la royauté,

A été condamné à la peine de mort.

Du 24 prairial an II (12 juin).

J.-B. Curtet, âgé de quarante ans, né à Cléry, département du Mont-Blanc, demeurant à Paris, rue des Bons-Enfants,

Convaincu (avec huit autres) d'être des ennemis du peuple en cherchant à anéantir la liberté publique, en provoquant le rétablissement de la royauté et la dissolution de la représentation nationale,

A été condamné à la peine de mort.

Du 8 messidor (26 juin).

B. Hot (Hote), âgé de 17 ans, né aux Avanchers, département du Mont-Blanc, ex-jockey,

Convaincu (avec trente-quatre autres) de s'être rendu l'ennemi du peuple en formant le projet de s'emparer des citoyens composant la force armée, de forcer les portes des prisons, en se réunissant aux agents de Pitt pour aller égorger les représentants du peuple les plus marquants, etc.,

A été condamné à la peine de mort.

J.-B. Maillet-Comte, âgé de 36 ans, né à Mezère (Megève), département du Mont-Blanc, domestique d'un Américain, rue de Bondy,

Convaincu (avec onze autres) de s'être rendu l'ennemi du peuple en achetant du numéraire, au mépris de la loi, pour le faire passer aux ennemis, et en entretenant avec eux des intelligences, etc.,

A été condamné à la peine de mort.

Du 11 messidor (29 juin).

J. Charles, âgé de 47 ans, natif de Defert (?), ex-procureur de cette commune ;

A. Buisson, âgé de 57 ans, né à Verthemex, ex-procureur de cette commune. cultivateur ;

E. Soldet, âgé de 20 ans, né à Acton (?), laboureur ;

P. Rochaix, dit Rochon. âgé de 26 ans, natif de Bonvillard, laboureur ;

A. Biolley, âgé de 27 ans, natif de Bonvillard, garçon charpentier ;

M. Brassod, âgé de 47 ans, né à Marlens, laboureur ;

C. Balleydier, âgé de 35 ans, né à Choisy, fermier ;

tous du département du Mont-Blanc,

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple en tenant les propos les plus contre-révolutionnaires, et en entretenant des intelligences avec les ennemis de la République,

Ont été condamnés à la peine de mort.

Du 15 messidor (3 juillet).

A. Jarret, âgé de 29 ans, né à St-Pierre-d'Albigny, département du Mont-Blanc, charbonnier, arrêté à Versailles,

Accusé (avec treize autres) d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis de la République,

A été acquitté et mis en liberté.

Du 5 thermidor (23 juillet).

J.-B. Chevrier, âgé de 50 ans, né à Rumilly, ex-prêtre, à Auteuil,

Convaincu (avec quarante-cinq autres) de s'être déclaré l'ennemi du peuple en participant aux conspirations de Capet, de sa femme, de ses ministres, aux crimes de Bailly, de Lafayette, et de l'étranger, en conspirant contre l'unité et l'indivisibilité de la République, etc.,

A été condamné à la peine de mort.

Du 2 fructidor (19 août)

Claude Marguerie, âgé de 57 ans, né et demeurant à Cruseilles, officier de santé,

Convaincu d'avoir tenu des propos tendant à provoquer la dissolution de la représentation nationale, le rétablissement de la royauté ; mais, attendu qu'il ne les a pas tenus avec des intentions contre-révolutionnaires,

A été acquitté et mis en liberté.

Du 11 fructidor, an II (28 août 1794).

C. Miquet, âgé de 55 ans, né à Autrey, département de la Haute-Saône (de parents savoyards), ancien marchand de faïence à Versailles, domicilié depuis trois ans rue des Prêtres Germains, à Paris, remplaçant à la section du Muséum,

Accusé d'avoir tenu, le 7 prairial, dans un cabaret, des propos tendant à l'avilissement de la Convention nationale et des autorités constituées,

A été acquitté et mis en liberté.

Du 28 fructidor (14 septembre).

Pacot, âgé de 27 ans, administrateur du département de la Loire-Inférieure, à Nantes ;

Mercier, âgé de 46 ans, né à Chambéry, négociant à Nantes ;

Chauvet, âgé de 36 ans, né à Chambéry, négociant à Nantes ;

Détenus, avec quatre-vingt-onze autres citoyens nantais, depuis le 16 nivôse, et envoyés à Paris par le comité révolutionnaire de Nantes. pour avoir conspiré contre le peuple en discréditant les assignats. etc.,

Ont été acquittés et remis en liberté après sept jours de débats, au milieu des cris de vive la République. des applaudissements et des embrassements de leurs parents et amis.

Du 4 vendémiaire (25 septembre).

J. Revel, âgé de 51 ans, né à Cluses, domicilié à Strasbourg,

Poursuivi pour un complot liberticide ourdi dans la maison d'arrêt de la Force,

A été mis en liberté. attendu le défaut de preuves que ce complot ait existé.

Du 13 vendémiaire (4 octobre).

R. Marandet, âgé de 45 ans, né à Lalobe, district de Rethel (de parents savoyards), cultivateur.

Poursuivi pour avoir fabriqué des hampes de piques dont la majeure partie était de mauvais bois, mais sans intentions criminelles,

A été acquitté et mis en liberté.

Du 15 vendémiaire (6 octobre)

Jérôme Gardet, âgé de 42 ans. né et demeurant à La Thuile, département du Mont-Blanc, cultivateur,

Convaincu d'avoir tenu des propos tendant à provoquer l'avilissement des autorités constituées et le rétablissement de la royauté, mais ne les ayant pas tenus avec des intentions criminelles et contre-révolutionnaires,

A été acquitté et remis en liberté.

Du 19 vendémiaire (10 octobre).

P. Crochet, âgé de 22 ans, né à Archamp, département du Mont-Blanc, demeurant à Carouge ;

A. Lecourt, âgé de 60 ans, né à Montaimont, département du Mont-Blanc, domicilié à Beauvais.

Accusés, mais non convaincus. de propos et de manœuvres tendant à propager le fédéralisme,

Ont été acquittés et remis en liberté.

Du 22 brumaire an 2 (12 novembre 1793).

Louis-Henri Duchesne, âgé de 58 ans, né à Paris (mais originaire de Boëge), ci-devant premier commis des bureaux de Trudaine, et depuis intendant de la maison de la ci-devant Madame, demeurant à Paris, maison de l'Egalité, rue de Valois,

D'après la déclaration du jury de jugement, portant qu'il est constant que, même postérieurement aux 4 décembre et 9 mars dernier, il a été composé ou imprimé, et distribué des ouvrages ou écrits, et fait des propositions contenant des provocations à la dissolution de la représentation nationale et au rétablissement de la royauté en France; que Louis-Henri Duchesne, ci-devant intendant de la femme nommée, sous le despotisme, Madame, est auteur de ces ouvrages écrits et propagés ; après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la loi,

Le tribunal a condamné à la peine de mort ledit Duchesne, conformément aux lois des 4 décembre 1792 et 29 mars 1793.

Du même jour.

Antoine Dethorre, âgé de 64 ans, marchand mercier, demeurant à Paris, rue de la Tixeranderie,

Et **Françoise Duchesne,** sa femme (sœur du précédent), âgée de 55 ans,

Accusés d'avoir tenu des propos tendant au rétablissement de la royauté et à l'avilissement des autorités constituées ;

Sur la déclaration du jury que le fait n'est pas constant,

Ont été acquittés par le tribunal.

On accuse les témoins d'avoir fait de fausses dépositions. L'assemblée frémit d'horreur ; le tribunal ordonne que les quatre témoins seront à l'instant traduits en prison et écroués ; qu'il sera donné acte d'accusation contre eux, et qu'il sera sans délai prononcé par le même jury. La citoyenne femme Dethorre demande grâce pour ses calomniateurs ; elle attendrit les spectateurs ; les larmes coulent ; mais le peuple, toujours bon et toujours juste, demande justice et applaudit au jugement du tribunal en criant: vive la République !

François Miquet.

UNE ENQUÊTE LINGUISTIQUE
EN 1457
A CHAMONIX

[Latin médiéval EXERENAE ; Vieux Savoyard (?) ;
Savoyard *éren, êrni*]

M. G. Letonnelier, archiviste départemental de la Haute-Savoie, nous a très aimablement communiqué plusieurs documents extraits des archives de Chamonix qu'il vient de classer. Ces documents ne laisseront pas d'intéresser vivement les dialectologues. L'un d'eux est une copie, transcrite vers le milieu du XVIIe siècle, d'un procès-verbal de délimitation entre Chamonix et Montjoie, fait en 1457. Pour fixer les bornes de ces deux mandements, les commissaires enquêteurs devaient établir le sens d'une appellation locale qu'ils ignoraient.

Elle est le plus souvent (10 fois) transcrite sous la forme *exerenae,* acc. *exerenas* (1 fois) ; variantes graphiques *exherenae* (1) et *exhaerenae* (1) ; abl. *exerenis* (1). Nous relevons aussi *exerenes* (3 fois).

Neuf témoins furent interrogés sur la signification de ce mot (interrogatus quid sunt *exerenae* in illis locis et montibus in communi colloquio et gallico).

Leurs réponses peuvent se répartir en deux groupes. La plupart définissent ainsi *exerenae* : summitates (3) [ou summitatem (1)] montium ; altitudo montis (2) ; altitudo [ou altitudines] montium ; frestam montium ; locum montium magis altum. Le second sens indiqué est « locus in quo magis currunt boreae seu *serena*, id est borea ». Enfin on remarquera

EXTRAIT DES ARCHIVES MUNICIPALES DE CHAMONIX

f° 27. | Et primo Vullielmus Galleti de Campo Munito, testis per dictos commissarios examinatus, juratus ut supra, interrogatusque quid sunt *exerenae* in illis locis et montibus in communi colloquio et gallico, qui dicit et respondet quod *exerenae* appellantur altitudines montium seu altitudo montis. Aliud nescit, ut dicit.

Item Franciscus Vulliermerii de Campo Munito, testis juratus | f° 27, v°| ut supra et examinatus super illo verbo. seu illa dictione *exerenes*, quid appellantur *exherenae,* qui dicit ut precedens quod *exerenae* est altitudo montis, seu montium, et sic ipsi appellant inter ipsos in communi colloquio. Aliud nescit, ut dicit.

la fusion des deux interprétations dans les réponses suivantes : « summitates montium ubi boreae magis currunt propter extremitatem », et « loca magis alta montium ubi est reverberatio borearum ».

Après avoir donné sous serment leur définition, les témoins se retirent, car ils n'en savent pas plus long « aliud nescit dicere quid essent *exerenae* ». Tout au plus ajoutent-ils parfois que ce mot est usité « inter patriotas in communi colloquio »; variante : « sic ipsi appellant inter ipsos in communi colloquio ».

Quel était le terme patois ainsi latinisé ? A-t-il survécu dans nos parlers de Savoie ? Pour le définir ou l'expliquer, serions-nous plus avancés que ne l'étaient en 1457 les gens de Chamonix ou de Montjoie, parmi lesquels figurent un Jehan Trombert, qualifié de « senior de Byonneys », et un Jehan Botthollier de Servoz, « juris professor et domicellus » ?

Essayons du moins d'indiquer un certain nombre de rapprochements ou de conjectures.

Le vocable savoyard dissimulé sous *exerenae* nous paraît être un féminin pluriel. En second lieu, la syllabe initiale devait probablement se prononcer *ess* ou *eks* (et non *ekz*...). pour qu'un témoin ait reconnu dans *exerenae* la sifflante initiale de *serena*. On peut donc conjecturer une forme *esserênes*, qui fait songer immédiatement au toponymique *Lescheraines*, petite commune de la vallée des Bauges. Mais la phonétique ne permet guère de voir dans *esche-* le représentant d'un groupe primitif *ex(s)e-*.

Pour le premier sens : faîte d'une montagne ou d'une chaîne de montagnes, nous n'avons pas trouvé en Savoie de terme actuel correspondant, à moins de rapporter *exerenae* à la famille à laquelle appartient *çhâr*, relevé à Samoëns et à Taninges au sens de « élévation, renflement de terrain avec esplanade, pointe rocheuse au sommet d'une montagne » *(Dictionnaire Savoyard.)* Cette relation nous semble fort peu probable.

Quant au second sens : lieu exposé au vent appelé *serena*

Item Joannes Nobluz de Campo Munito. . qui respondet quod *exhaerenae* sunt summitates montium. Sic communiter inter patriotas Campi Muniti ipsae *exerenae* appellantur. Aliud nescit dicere quid essent *exerenae*.

Item Ludovicus Jacquemerii de Verneto mandamenti | f° 28, r° | Montis Gaudii... qui dicit quod credit quod summitates montium appellantur *exerenae*. Aliud nesciret dicere de dictis *exerenis*, ut dicit.

Item Guigo Bruni de Vernet, mandamenti Montis Gaudii... respondet quod *exerenae* est locus in quo magis currunt boreae seu *serena*, id est borea. Aliud nescit, ut dicit.

(id est borea), le Chamoniard qui a donné cette explication a cru sans doute reconnaître dans le mot sur lequel on l'interrogeait le simple *seran, seren*, encore usité en Savoie. Le *Dictionnaire Savoyard* mentionne en effet *sèran* (Samoëns). adjectif qui signifie « épouvantable, triste. lugubre ».

Cette interprétation est-elle exacte? Avant de conclure, il convient de rappeler quelques autres faits.

Le français local vaudois emploie le mot *areins* : « Les *areins* et les avalanches ont fait de rudes débordonnées [=*Getöse*]. On aurait juré qu'on entendait le canon de grosses batteries. (Cérésole : *Scènes vaud.*, p. 264.) Das Wort bedeutet Staublawine, wie in der Mundart, vgl. *arein* bei Bridel und im Artikel *Le Glacier*, von E. Rambert, in der *Rev. des Deux Mondes*, 15, XI, 1867, p. 379 » (Dr G. Wissler : *Das schweizerische Volksfranzösisch.*)

Un des noms de lieu relevés dans la commune de Blonay (Vaud) est : *Arenāi (à l')* = en l'*Areney*, champs. (L Odin : *Glossaire de Blonay.*)

Ce toponymique nous paraît identique au nom d'un village de la vallée de Morzine appelé *l'Errenys*. M. Marullaz, dans ses récentes glanes sur Morzine, explique ainsi cette appellation : « *Errenys*, ou *arrenys*, du latin *arena* (sable), indique une plaine sablonneuse, ou encore un lieu touché par les avalanches de neige en poussière, *l'éren*. (F. Marullaz : *Hommes et Choses de Morzine*, Thonon, 1912, p. 17, note 2.)

Nous avons également recueilli dans le *Dictionnaire Savoyard* l'expression *arni* (*larni* avec agglutination de l'article). usitée à Taninges pour désigner un vent violent qui entasse la neige.

Tous ces mots sont probablement de la même famille. Sont-ils proches parents du vieux chamoniard voilé sous le latin

---

Item Humbertus de Pratis, praedicti mandamenti Montis Gaudii .. | f° 28, v° | respondet quod summitates montium ubi boreae magis currunt propter extremitatem appellantur *exerenae* in communi colloquio. Aliud dicere nesciret, ut dicit.

Item Joannes Tromberti senior de Byonneys, praedicti mandamenti Montis Gaudii... respondet quod in communi colloquio ipse appellare et nominare saepe audivit frestam montium et summitatem ipsorum montium *exerenes*. Aliud nescit, ut dicit.

| f° 29, r° | Item Joannes Mermolans de Byonnasset, dicti mandamenti Montis Gaudii... respondet quod ipsi in communi colloquio inter ipsos appellant *exerenas* locum montium magis altum. Aliud dicere nesciret, ut dicit, de illo vocabulo *exerenes*.

exerenae ? Devons-nous opter pour *serena*, comme le pensait déjà certain Guigue Brun de Vernet dans sa déposition ? En ce cas, *exerenae* appartiendrait-il à la famille de *serum* ou à celle de *serenum* ? [1]. Cette dernière hypothèse nous paraît de beaucoup la plus vraisemblable.

En effet, si nous n'avons actuellement relevé en Savoie aucun exemple du vocable *seren, seran*, au sens de sommet, Mistral a signalé dans son *Trésor* un substantif féminin *sereno* : crête d'une montagne, en Auvergne [2].

Le passage de *serenum*, serein (pluriel neutre *serena*, devenu un subst. fém. sing.), au sens de cîme, n'offre pas de difficulté insurmontable. Les sommets des monts, dominant les « mers de nuages », peuvent bien être appelés « sereins ». (Le composé avec *ex* aurait le sens contraire.)

Quelque romaniste mieux informé voudra bien, nous l'espérons, élucider plus complètement ce petit problème étymologique [3], qui doit son intérêt à la curieuse enquête révélée grâce aux patientes recherches de M. Letonnelier.

J. Désormaux.

Item dominus Joannes Bottholeni de Servoz, juris professor et domicellus... respondet quod appellantur ! f° 29 v° | *exerenae* loca magis alta montium ubi est reverberatio borearum et illud appellantur *(sic) exerenae* inter patriotas [4] in communi colloquio, et ita dicit fore verum...

(Archives communales de Chamonix. $\frac{\text{GG. 10}}{1}$. f° 27.)

1. Rappelons que le français a deux mots *serein*. Le premier vient de *serenum* ; le second est donné comme un dérivé de *serum* par le *Dictionnaire Général*.

2. Mistral propose comme terme de comparaison *serriero*, rapprochement fort douteux. M. A. Dauzat veut bien nous informer que l'auvergnat *sereno*, crête, lui est inconnu. (Peut-être serait-ce un vocable cantalien.) Il a seulement relevé *serra*, au Sud et au S O de Clermont-Ferrand, sous les formes *siarro, cherro*, etc. « C'est d'ailleurs un mot dont la vitalité est assez faible et qui souvent n'existe plus que comme nom de lieu. Il ne serait pas impossible a priori que *serra* ait formé un dérive *serrena* (ce suffixe ayant eu une certaine vitalité dans la région), mais cela paraît douteux, car votre mot n'a qu'un seul *r* et la différence entre *r* simple et *rr* est très nette en Auvergne » Il y a peut-être eu sporadiquement contamination des deux familles de mots : *serenum* et *serra*.

Ajoutons que Du Cange a l'article suivant : **2. Serena** Charta ann 1494, ex Schedis V. CL. Lancelot : Dictosque suos armigeros juxta locum de Palude in *Serena* cubire fecerunt. Id est *sub dio*.

3. Quant à l'étymologie de « *errenys* », *arni*, M. Marullaz l'a vraisemblablement entrevue ; mais il faudrait remonter à un type **arenum* > *arein*, dont *areni, arni* serait un dérivé. Pour la forme agglutinée *larni*, voyez *Revue de Philol. fr.*, XX (1906) : *Melanges savoisiens*, V [L'Agglutination de l'Article].

4. A propos de ce mot, rappelons le sens archaique de *patriote*, tel qu'il ressort du passage suivant, cité par M. Bruchet *(La Savoie d'après les anciens voyageurs*, p 82) : « Les Suisses s'abandèrent, car ils sont comme *patriotes* des ours, d'autant qu'il s'en treuve en leurs montagnes, comme en celles de Savoie, étant toutes nommées Alpes. » *Mém. du Maréchal de Vieilleville*, III, ix, p. 252, éd. Petitot.)

NOTICE SUR UN PLAN D'ANNECY

du XVIIe siècle

Les lecteurs de la *Revue Savoisienne* connaissent sûrement la belle gravure de Claude Châtillon, représentant « La plaisante ville et chasteau de Anissy en Savoie » à la fin du XVIe siècle [1]. Ils ont eu aussi sous les yeux la vue à vol d'oiseau de la même ville, prise à la fin du siècle suivant, et qui est extraite du célèbre recueil intitulé *Theatrum Sabaudiae* [2].

Si l'on compare les divers éléments dont se composent ces deux vues d'ensemble, on est frappé des différences nombreuses qui existent entre eux. Sans doute, les monuments principaux, les églises. les couvents occupent sur les deux plans les mêmes emplacements, sont pareillement orientés, mais l'architecture de ces édifices est nettement dissemblable d'une vue à l'autre. Les églises Saint-Maurice, Saint-Dominique, Notre-Dame de Liesse, du Saint-Sépulcre surtout, qui sont le plus en évidence sur la gravure de Châtillon n'offrent guère de points de comparaison avec les mêmes monuments figurés sur le plan du *Theatrum Sabaudiae*. Il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur chacune de ces gravures. On verra qu'il est difficile de reconnaître dans le Saint-Sépulcre du *Theatrum*, — simple petite chapelle au toit aplati, au clocher latéral, à la façade occidentale percée d'une rose, — l'église à bas-côtés représentée par Claude Châtillon avec des fenêtres latérales au gable hardi, une face occidentale ajourée de trois longues baies, un clocheton au centre de l'édifice On pourra constater que les différences ne sont pas moins profondes entre les deux

1. Cette gravure est extraite de la *Topographie française ou représentation de plusieurs villes, bourgs, châteaux, maisons de plaisance. et vestiges d'antiquités du royaume de France,* publiée en 1641. Deuxième éd avec additions en 1647. Cf. Bénézit (E.) : *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs* .. Paris, Roger et Chernoviz, Dorbon aîné, t. I, 1911, in-8°. L'Académie Florimontane a fait faire une édition spéciale de cette gravure.

2 *Theatrum statuum Regiae Celsitudinis Sabaudiae Ducis*. Amstelodami, apud Haeredes Ioannis Blaeu. MDCLXXXII, 2 vol, in-f°. Voici comment s'exprime au sujet de cet ouvrage M le baron Antonio Manno, dans sa *Bibliografia storica*, t. I, n° 1227 : « Collezione preziosa per le tavole leggiadramente incise, ma disegnate con molte licenze e con voli di fantasia, per é quali la verità storica rimane oscurata. » Un exemplaire de la 2° édition du *Theatrum*, La Haye, 1726, 4 vol. in-f° se trouve à la Bibliothèque de l'Académie Florimontane. La vue d'Annecy a été rendue populaire par de nombreuses reproductions modernes.

représentations des autres monuments. On ne peut admettre cependant qu'en l'espace d'une centaine d'années des changements aussi importants se soient produits dans la plupart des édifices dont la ville se composait. Et l'on est conduit à se demander en regardant ces plans quelle part il faut attribuer à la fantaisie des artistes, et quelle part d'exactitude et de vérité subsiste.

* * *

Un élément de critique pourra peut-être nous venir en aide Il s'agit du « Plan de la ville et château d'Annecy » que l'on trouvera reproduit en réduction aux pages 168-169. Ce plan est extrait du manuscrit nº 508 de la Bibliothèque du Ministère de la Guerre, intitulé « Recueil de cartes et plans, gravés ou manuscrits, de diverses places et régions de Savoie et d'Italie [1]. » Il figure sous le nº 126 de ce recueil et mesure exactement 665 sur 512 millimètres [2].

Il ne porte aucune date. mais une des mentions qui s'y trouvent permet de déterminer, sans courir grand chance d'erreur, l'époque à laquelle il fut dressé. On peut lire, en effet, sur la partie comprise entre le pont de la Halle (N) et la porte Perrière (E), les mots : « La Maison de l'Evêque. » Or, il est de tradition que deux Evêques de Genève ont successivement au XVIIe siècle habité une maison située à cet emplacement et appartenant à la famille Pelard d'Epagny [3]. Ce

1 Cf. J. LEMOINE . *Catalogue des manuscrits de la Bibliotheque du Ministère de la Guerre,* dans . *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France. Bibliotheques de la Guerre* Paris, Plon-Nourrit, 1911, in-8°, p. 93.

2. Une copie de ce plan exécutée en réduction, vers le commencement du XVIIIe s et attribuée à l'ingénieur Masse se trouve dans le portefeuille nº 508 de a Bibliothèque du Comité technique du Génie, 22, rue de Bellechasse, Paris. (Cf. le catalogue des manuscrits de cette Bibliothèque par M P. BERNAND et F. GÉBELIN dans *Catalogue général des Manuscrits. Bibliotheques de la Guerre,* p 239.) A l'angle supérieur gauche de cette copie, on lit la mention manuscrite qui suit . « Plan de la ville et château d'Anèsy en Savoye situé sur la Riviere de Trou proche le lac d'Anesy, c'est dans cette ville ou l'Evesque de Geneve fait sa residence du depuis que les Protestans chassèrent saint François de Salles de Genêve Cette ville a esté prise diverses fois par les François sur le Duc de Savoye a qui elle appartient. et en 1709 le Duc de Savoye la reprit avec les troupes de l'Empereur, et celles de ses autres alliez et ils l'abandonnerent sur la fin de la Campagne, et les François y ont fait depuis quelques legeres fortifications pour empescher qu'elle ne retombe si facilement entre les mains des Ennemis que par un siege reglé. » On trouvera aux Archives départementales de la Haute-Savoie un calque de cette copie pris à la Bibliothèque du Comité technique du Génie

3. Voir à ce sujet : D. INNOCENT LE MASSON : *La Vie de Monseigneur Jean d'Arenthon d'Alex. Evêque et Prince de Geneve* Nouvelle édition pub. par M. l'abbé J.-F. GONTHIER. Annecy, Abry, 1895, in 8° p. 110 n. et Chne J. MERCIER : *Souvenirs historiques d'Annecy jusqu'à la Restauration.* Annecy, Abry, 1878, in-8°, p 266 n et p. 278. n.

sont Jean-François de Sales, de 1622 à 1635, et Jean d'Arenthon d'Alex, de 1660 à 1695 [1]. On peut donc affirmer que le plan qui nous intéresse a été dressé au XVIIe siècle. soit au commencement, pendant l'épiscopat du frère de saint François de Sales, soit à la fin sous celui du fondateur du Séminaire d'Annecy.

Quel intérêt présente-t-il au point de vue historique? Au premier abord, il paraîtra sans grande importance. L'auteur s'est contenté en effet de figurer les rues et les places, d'une manière très sommaire, sans même y ajouter leurs noms. Aucune particularité n'est relevée, aucun monument privé ou public (sauf l'église Saint-Maurice), n'est indiqué d'une façon précise. Même le Palais de l'Ile n'est pas représenté. Il ne donne donc de l'intérieur d'Annecy à l'époque où il fut dressé qu'une idée très incomplète, et il est, sur ce point, bien inférieur, en tant que source d'informaion, au cadastre de 1730 qui nous fait connaître au moins l'emplacement exact de toutes les maisons de la ville.

Mais, si cette partie du plan qui nous occupe a été volontairement et manifestement traitée comme accessoire, il n'en est pas de même pour celle qui concerne les fortifications; l'enceinte proprement dite composée de courtines et de tours, et le château. Il est facile de se rendre compte, en examinant ce plan, que l'unique préoccupation de son auteur a été de représenter Annecy en tant que place forte, de montrer quelles ressources elle offrait pour la défense en cas de siège. Aussi, est-ce à cette enceinte murée que va tout l'intérêt du plan. On peut voir avec quel soin elle a été figurée, avec quelle précision la forme des tours et celle des portes de la ville ont été notées, avec quelle minutieuse exactitude enfin les moindres détails du plan du château, véritable citadelle, ont été relevés. On a ainsi sous les yeux le plan fidèlement dressé d'une ville murée à une époque relativement peu éloignée de nous. Il y avait donc de ce chef un intérêt à mettre au jour ce document donnant des indications curieuses pour les amis de l'histoire et surtout de l'histoire locale.

* * *

Un autre intérêt réside dans cette publication, du fait qu'elle permet de juger en quelque sorte de la valeur des deux plans

1. Cf. MUGNIER (F.) : *Chronologies pour les études historiques en Savoie*. Chambéry, Ménard, 1884, in-8°, p. 67.

Le Paquié

- Le fau
bourg de
Paquie

Le clos de

Les Jacobins

Les Bernabites

L

K

& fontene

Le fau
bourg

Nostre
Dame

Tho
pital

De Bouef

Les
cordelliers

moulin
appartenant
aux Cordelliers

A .. Porte de Bouef
B - porte de Paquié
C - pont de commu^con des religieuse de la visitation
D - arc de communicon ou la chaine
E -- porte de la poriere
F -- porte du secret du chateau
G -.. porte de S^te claire
H -.. pont de commun^r Rompu.
I - -faus porte de N^tre Dame.
K - .. pont nostre Dame
L -- pont du colege des Bernabistes.
N ... pont de halle
M - - pont de l'Isle
O - .. pont Moran.

PLAN
De la Ville et chateau d'Annecy

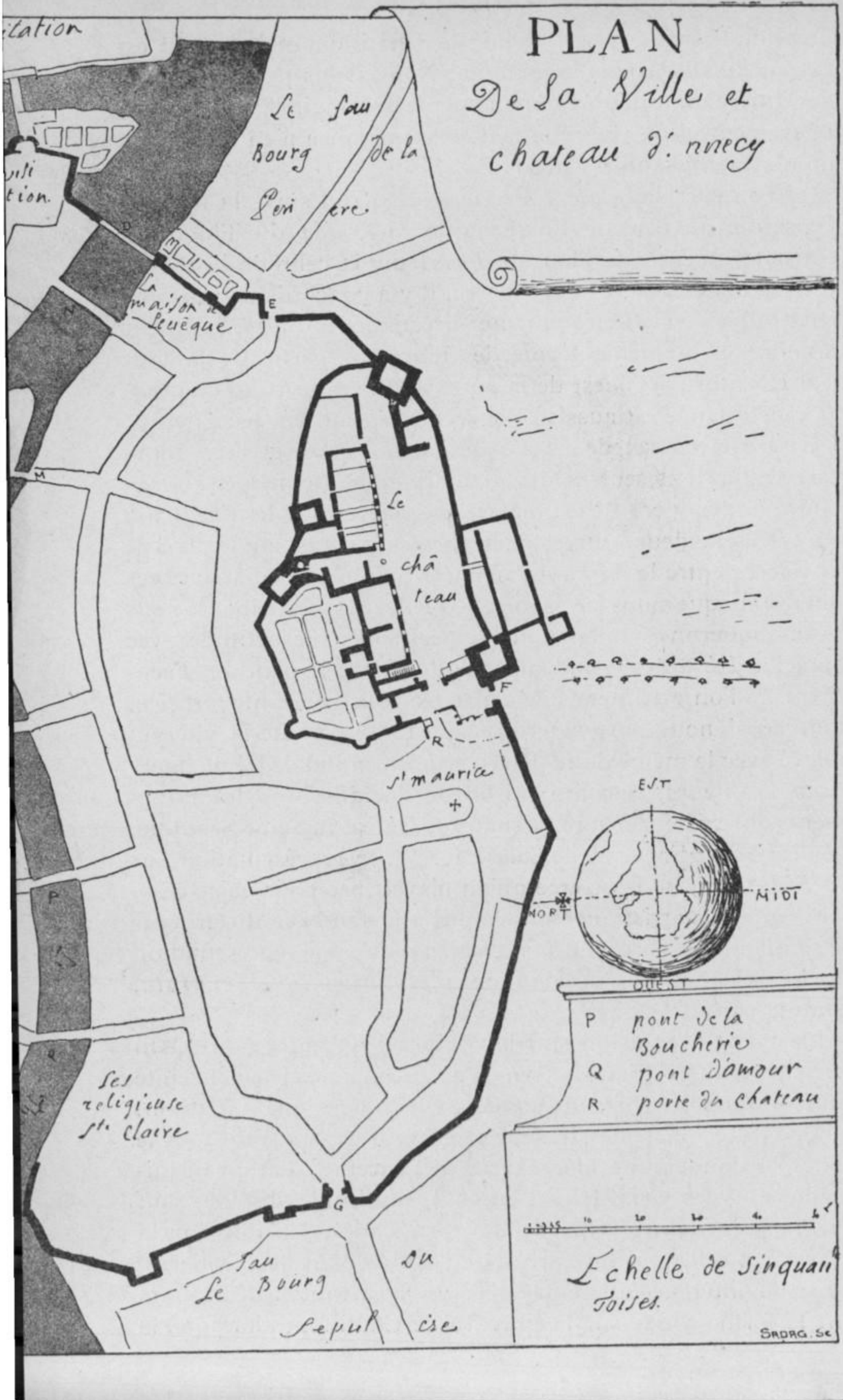

mentionnés ci-dessus : celui de Châtillon et celui qui est extrait du *Theatrum Sabaudiæ*. Nous avons parlé plus haut des différences qu'un examen même sommaire permettait de relever entre eux. Les points de ressemblance n'en seront pas moins intéressants à établir.

Si l'on part de la porte Perrière, et qu'on suive la ligne de l'enceinte du côté de Bœuf, jusqu'au coude du Thiou, on constate qu'entre le plan du *Theatrum* et celui de la Bibliothèque du Ministère de la Guerre, il y a concordance parfaite. On trouve, en effet, la même direction des murs, le même nombre et la même forme des tours. A partir de la tour d'angle située à l'ouest de la porte de Bœuf jusqu'au château, la concordance est aussi facile à établir, sauf en deux points. Derrière le chevet de N.-D.-de-Liesse, deux grosses tours carrées figurent seulement sur notre plan. De même, au faubourg du Sépulcre, il est malaisé de relever sur le *Theatrum* les traces de deux autres tours carrées placées sur le plan de la Guerre entre le Thiou et la porte Sainte-Claire. Malgré ces omissions que nous ne savons à quelle cause attribuer, nous ne manquerons pas de noter le réel souci d'exactitude avec lequel a été dressé pour la partie défensive le plan du *Theatrum*. Si l'on est amené à le constater pour l'enceinte fortifiée, tout aussi nous porte à croire que l'intérieur de la ville fut relevé avec le même désir d'arriver à un grand degré de précision. D'ailleurs, la comparaison de quelques-uns des monuments qui existent encore, le château, l'église du Saint-Sépulcre, l'église Saint-François de Sales, avec leur représentation sur le *Theatrum*, nous prouve qu'on n'avait pas pour objet d'obtenir une vue artistique dans laquelle la fantaisie du graveur se serait donné libre cours, mais bien plutôt une représentation fidèle de la réalité, *summa cura et diligentia... exarata*, comme parle le recueil.

La même conclusion suit la comparaison entre notre plan et la gravure de Châtillon, mais en ce qui concerne l'enceinte murée toutefois. On peut aussi se convaincre que Châtillon, à la fois ingénieur, dessinateur et graveur, avait avant tout le souci de donner une idée exacte de l'enceinte qu'il avait lui-même sous les yeux. Il y a, en effet, similitude absolue, sauf sur un point, entre la partie des fortifications visible sur la gravure et celle qui lui correspond sur le plan de la Guerre. La seule différence que l'on relève est la suivante : deux tours ont la forme ronde sur la gravure de Châtillon, alors que le

plan de la Guerre les représente comme carrées. Mais celles-ci ont dû être reconstruites sur leur emplacement primitif au cours du XVIIe siècle, après le passage des Français. Quant au château, il est aussi manifeste que le graveur l'a reproduit non d'après son imagination, mais en regardant son modèle. Il est vrai qu'il en est tout autrement pour les autres monuments dont il dut se contenter de tracer l'emplacement, qu'il figura par un rapide croquis, et dont les détails de construction, pour lui d'un intérêt secondaire, furent par lui vraisemblablement terminés en se fiant à la fidélité de ses souvenirs,

Ainsi. toutes réserves faites au sujet de l'exactitude de la vue intérieure d'Annecy dans la gravure de Châtillon, on peut dire que tout ce qui concerne la partie proprement défensive de la ville (château et enceinte) est fidèlement représenté dans ce plan et dans celui du *Theatrum Sabaudiæ* C'est la conclusion qui ressort de leur comparaison avec le plan de la Bibliothèque du Ministère de la Guerre dont l'intérêt réside précisément, on l'a vu, dans la figuration de cette enceinte murée. Ces trois documents se complètent donc et s'éclairent mutuellement.

G. LETONNELIER.

PHÉNOMÈNES MÉTAPSYCHIQUES

LES PRÉVISIONS PERSONNELLES DE LA MORT

Depuis un demi-siècle, les phénomènes psychiques ont été l'objet de rapports si nombreux qu'il n'est plus permis de les ignorer, ou de les suspecter en bloc, ou de les ridiculiser, ou de les négliger de parti-pris. On formerait plusieurs gros volumes de ceux qu'on a recueillis à toutes les époques et dans les pays les plus divers ; certains d'entre eux sont même provoqués expérimentalement et dans ces expériences, les erreurs ou les tromperies sont poursuivies, démasquées sans relâche et éliminées ; des hypothèses, non encore définitives, mais appuyées sur des données certaines, s'élaborent ainsi peu à peu et contribuent à éclaircir ces obscurs et passionnants problèmes. Une science nouvelle succède à la magie empirique des temps passés ; la métaphysique est sortie des obscurités et des contradictions de la philosophie individualiste, de la philo-

sophie à systèmes, pour devenir une science d'observation et d'expérience. la métapsychie [1].

La vie des saints, les biographies de personnages religieux sont pleines de ces faits miraculeux et ces faits n'excitent plus le sourire sceptique des gens ignorants et supérieurs, mais attirent l'attention des chercheurs et appellent une explication scientifique.

J'ai recueilli dans nos auteurs savoyards quelques faits de ce genre intéressants à étudier.

Voici deux simples exemples de précognition interne qui soulèvent les questions les plus complexes. Fodéré nous apprend [2] que Marie Chevallier, abbesse du couvent de Sainte-Claire de Chambéry, à la fin du xve siècle, « prédit, comme d'un esprit prophétique. l'heure de sa mort ». Il en fut de même de saint Germain qui. d'après les *Mémoires* de Clette [3], eut la révélation de sa dernière heure de vie une année auparavant. On ne peut nier la véracité de ces faits, car les cas similaires ne sont pas rares. Ainsi O. Lodge dit de W. Fr. Myers, l'auteur de l'*Human Personality*, qu'en 1900. « il ne comptait lui-même que sur une autre année d'activité, de sorte qu'il fit un effort pour compléter son traité général de la personnalité humaine [4] ».

On connaît ces cas classiques de personnes rêvant qu'elles vont être frappées d'une maladie caractérisée. Les somnambules, en particulier. savent décrire, par une clairvoyance autoscopique anormale, leur état pathologique et le fonctionnement de leurs organes. En réalité beaucoup de gens ont la certitude, sans nous le dire, que leur mort est prochaine ou, s'ils en parlent, ils ne sont pas dupes des paroles de réconfort que nous leur adressons. La victime qui tombe sous les coups d'un assassin, s'écrie parfois : « Il m'a tué ! » et l'évènement prouve le plus souvent qu'elle ne s'est pas trompée. Si elle sent la gravité d'une blessure soudaine au point d'en prédire les suites, pourquoi l'état morbide de notre corps, le développement de telle maladie à échéance fatale échapperaient-ils à notre connaissance ? L'expérience acquise due à la constatation

1 Sur ce mot v. *Annales des Sciences psychiques*. 1908, p. 8. La lecture de cette revue, fondée en 1890, est indispensable à tous ceux que ces études intéressent.

2. *Narration historique et topographique des Couvents de l'Ordre de Saint-François de Sales*, 1619, p. 154.

3 Brasier : *Etudes sur saint Germain*, Mém. de l'Acad. Salésienne, 1880, p. 128.

4 Il mourut en 1901 ; v. *Annales des Sciences psychiques*, 1908, p. 65.

répétée des cas semblables permet au médecin de fixer la durée évolutive de certaines maladies fébriles ; pourquoi notre propre conscience ignorerait-elle un processus pathologique auquel l'être est le premier intéressé ?

Pour essayer d'éclaircir un tel problème, il faut d'abord admettre que la conscience, tout en étant une, présente des différences hiérarchiques dans la classification des connaissances qui la constituent. S'il est vrai que toutes les sensations extérieures ou internes intéressant l'être sont invariablement enregistrées par elle, il en est cependant qui ne le sont pas avec la même intensité et qui, faiblement perçues, ne laissent pas de trace apparente ; il en est d'autres qui s'obscurcissent avec le temps et qui paraissent complètement oubliées : et ainsi, de toute la multitude d'impressions qui nous affectent, le plus grand nombre reste enfoui dans la partie la plus profonde de notre moi, comme les grains de sable qui quittent la surface agitée de la mer pour aller se déposer en couches sur le fond, jusqu'à ce qu'un remous psychique, dû à une cause soudaine et spéciale, émotion, approche de la mort, télépathie, les fasse remonter à la surface. Il y a donc dans la conscience une série d'impressions participant à notre activité présente ; mais il y en a d'autres aussi qui sont oubliées, comme momentanément endormies et qui forment dans l'être une région inexplorée et obscure qu'on a appelée la subconscience [1], le *subliminal self* de Myers.

Mais, dira-t-on, pourquoi ces connaissances, si elles existent, ne peuvent-elles être utilisées au gré de notre volonté consciente et suivant nos besoins ? D'abord il faut tenir compte des multiples distractions de la vie courante qui disperse l'attention sur un nombre presque incalculable de perceptions et de réflexions, nécessaires au labeur quotidien et à la lutte contre le danger des forces extérieures. Il est probable en effet que, si notre corps se trouvait pendant quelque temps au repos, avec des organes passifs, un cerveau libre et non congestionné, beaucoup de sensations d'origine diverse, seraient perçues et beaucoup d'images latentes seraient amenées par la volonté dans le champ de la vision mentale ; la sensibilité des malades longtemps alités est à cet égard remarquable. De plus, la complexité et l'intensité du travail cérébral sont telles chez certains individus que

1 Dr Geley : *L'Etre subconscient*, 3me éd. Alcan, 1911, dont le prof. H. Morselli a dit : « C'est la tentative la plus sérieuse que je connaisse qui ait été tentée dans cette direction. » *(Annales des Sc. psychiques,* 1907, p. 340.)

les idées qu'ils font émerger à tout instant de leur fonds mémoriel superficiel et qu'ils associent d'une façon variée et incessante, épuisent l'énergie nerveuse dont ils disposent et que, par suite, celle-ci manque pour un mécanisme d'idéations supplémentaires. C'est ainsi que chez les intellectuels supérieurs l'activité subconsciente, obnubilée par l'amas en mouvement des idées présentes, est peu utilisable ; leurs rêves figurés sont rares. Et cependant son existence s'affirme parfois très visiblement à certaines heures du sommeil physiologique et pendant une courte phase hypnotique ou de veille apparente, temps pendant lequel une volonté anormale, qui est pourtant bien celle du sujet, fait automatiquement vibrer les centres nerveux et en fait jaillir les images nécessaires au travail de la mémoire et du raisonnement ; et l'apparition de ces images est parfois tellement puissante que celles-ci paraissent objectives. Ce sont des phrases, des vers, des airs, un poème entier, une solution de problème, que les auteurs rêvent d'entendre ou croient voir écrits et qu'ils consignent au réveil avec hâte, sous peine de les laisser retomber dans la subconscience d'où ils sont sortis. Il y a donc à leur insu, dans une partie de leur conscience, toute une élaboration intelligente à laquelle participe leur moi, mais de telle sorte qu'il en semble dissocié et comme partagé en deux personnalités [1].

L'étrangeté du phénomène les conduit même à anthropomorphiser cette personnalité distincte et à la figurer sous un aspect emprunté au fonds symbolique de la mémoire. Tantôt elle parle, tantôt elle écrit, tantôt elle joue et fait entendre des bruits ou même apparaît, l'illusion affectant un sens particulièrement affiné dans le sujet. C'est Tartini rêvant que le diable lui a exécuté une sonate sur le violon ; c'est Svedenborg croyant entendre une voix céleste l'engageant à une foi plus profonde. C'est un élève qui, ne sachant pas sa leçon, voit à une question du professeur la réponse apparaître écrite à l'encre rouge sur le tableau noir. C'est ce pianiste de force moyenne, qui, dans une famille devenue spirite, reçoit soudain l'ordre de l'esprit de Méhul de se mettre au piano ; il joue alors artistement les œuvres des grands compositeurs classiques de ses mains devenues insensibles et qui n'ont plus la sensation du toucher, et

1. P. Janet : *Automatisme psychologique*, 1894, Alcan. V. les exemples que le Dr Gelfy *(o. c.)* a tirés en partie de l'ouvrage du Dr Chabanex : *Le Subconscient chez les artistes, les savants et les écrivains* Et ceux d'E. Bozzano : *Symbolismes et phénomènes métapsychiques (Annales des Sc. psych*, 1907, p. 622-626).

soumis par les savants à une épreuve, il a pu lire en même temps un journal ou calculer ou entendre à la fois deux phonographes dont les tuyaux en caoutchouc, placés dans les oreilles, lui envoyaient sans le troubler, les airs les plus cacophoniques [1]. Dans ce cas curieux, le sujet a entendu ses parents jouer des airs qu'il a enregistrés à son insu dans sa conscience ; à un moment donné. un déclanchement subit, dont le point initial doit être cherché dans le trouble causé par les pratiques spirites, se produit dans son être psychique, et toutes ces impressions musicales ont besoin de se rematérialiser d'après la loi de l'activité ; il y a alors extériorisation ou rétractation de la force sensible, qui fait place à un influx nerveux déterminant une force musculaire et mécanique. Ce cas est à comparer avec celui de l'écriture automatique.

En somme, nous ne nous possédons pas tout entiers. Pour des causes physiologiques dues à l'extrême complication ou à l'insuffisance du machinisme cérébral, nous ne parvenons pas à avoir la sensation intégrale de notre moi ; il y a en nous un appareil psychique qui fonctionne en relation avec le cerveau et que nous ignorons en partie ; autrement, nous aurions la révélation fatale d'un moi plus vaste, volontaire et logique, toujours agissant, modelant et conservant notre corps physique, percevant toutes les influences sensorielles, extérieures ou internes, et en tirant les déductions utiles à sa permanence dans le temps. en un mot connaissant l'avenir [2].

C'est ce qui arrive aux somnambules qui, à l'état hypnotique, sont douées de clairvoyance. Or, si elles savent renseigner leur magnétiseur sur leur structure interne, sur l'évolution de leur maladie et sa durée ; si, par une lucidité qui peut précisément s'expliquer par une autoscopie transmise de pensée à pensée, elles peuvent prédire même la mort du consultant (et on a de cela des exemples probants [3]), il est logique de conclure que

1. Ces deux cas reproduits dans *Annales des Sc. psyc.*, 1907, p. 204 ; 1911, p. 183 ; cp. à ce dernier cas, celui de l'enfant musicien prodige, *id.*, 1908, 97.

2. C'est par une activité subconsciente que nous prenons l'habitude de nous réveiller à la même heure. Une personne qui somnolait en attendant l'instant de son lever. eut une fois la perception toute mentale d'un bras symbolique lui indiquant la montre placée sur la table de nuit. Il se réveilla. la regarda et vit qu'elle marquait en effet l'heure habituelle du lever.

C'est également par une volonté subconsciente. agissant intelligemment sur la matière provoquée par la foi religieuse. que s'expliquent certaines guérisons supernormales de Lourdes. V. les ouvrages de M. G Bertrin *(Histoire critique des évènements de Lourdes — Un miracle d'aujourd'hui)* analysés dans *Annales des Sc. psych.*, 1907, 1908, par M. M. Mangin.

3. Voir le cas raconté par le Dr Liébeault, reproduit dans *L'Etre subconscient (o. c.)*, p. 58, et dans les *Annales des Sc. psych* , 1911, p. 359.

chacun de nous a au moins en germe la même faculté et que celle-ci, moyennant certaines conditions, peut éclore et s'affirmer par une révélation véridique. C'est ainsi que les *Annales des Sciences psychiques* citent le cas de sœur Marie Souchon qui, souffrante de l'estomac, annonce sa mort effective six jours à l'avance. Ce cas se complique d'autosuggestion, car elle a toujours fortement désiré mourir le jour consacré à la Vierge ; or, c'est en cette dernière que s'incarne sa propre subconscience. Jean Vitalis, pris de douleurs articulaires avec forte fièvre, paraît remis le lendemain, mais c'est pour annoncer à son médecin que son père. qui lui est apparu, lui a prédit sa mort pour neuf heures du soir, ce qui est arrivé [1].

Mme Marie Rizzo annonce à sa famille, le 22 décembre 1871, qu'elle leur fera passer une mauvaise Noël, et elle meurt le soir du 24 décembre. En Italie, le peuple connaît ce genre de prophétie sous le nom de miracle de sainte Brigitte *(Annales*, 1911, p. 257 et suiv.) L'avocat Re David a vu sa mère décédée lui apparaître ; il en conclut que sa propre mort est proche, et il meurt en effet quatre ou cinq jours après *(id.*, 1907, p. 134). Il y a même des cas où la prévision de l'avenir est communiquée télépathiquement par une personne à une autre. Cette même revue cite celui où, le 8 juin 1887, un jeune homme voit en rêve sa grand'mère morte, étendue dans son lit, la figure souriante, comme si elle dormait. A la tête de son lit et au-dessus, le soleil resplendit et, au milieu de ce soleil, il lit distinctement 8 juin 1888. Or. à cette date exacte, sa grand'mère mourut en un quart d'heure *(id.*, 1907, p. 609) [2]. On remarquera la fréquence relative de cet intervalle d'une année entre la prédiction et la réalisation. Quant à la précision de la date, elle peut être amenée par autosuggestion. Enfin il peut même y avoir une extériorisation fantomale provoquée par la persuasion, d'origine autoscopique d'une mort prochaine que la volonté subconsciente de l'agent, quand celui-ci serait même un enfant, veut faire savoir à un être cher. (V. les cas reproduits et interprétés par E. Bozzano : *Annales*, 1911, p. 70, 145 à 147.)

Charles Marteaux.

1. L'apparition d'images de défunts au lit d'un malade est l'indication subconsciente d'une mort imminente.
2. Cf. *Annales*, 1907, p. 706, 707 et suiv.

MUSIQUES VAINES

Sonnet à Amaryllis

SUR les pipeaux, la lyre ou la viole,
Je veulx chanter le los d'Amaryllis,
Et qū'à son nom les jasmins et les lys
Courbent le chief, l'adorant comme idole.

Ensemblement je commande qu'Eole
D'exquise odeur baigne ses bras polis,
Et qu'en son cœur, dessoubs les seins jolis,
L'enfant Amour plante sa flèche folle.

Et vous, gazon qui mouillez ses piés nuz,
Chesnes peuplés de sylphes ingénus,
Vallons herbeux où vont dansant les chèvres,

Je ne veulx part en l'heur universel
Que de puiser au hanap de ses lèvres
Son baiser doulx comme un fleuve de miel!

Avril 1912.

La Chanson de celle qu'on trouva morte.

I

QUAND vous entrerez,
fermez bien la porte.
On dit qu'une morte
est là dans le pré.

Les garçons l'ont dit
revenant des champs. —
Peut-être seize ans. —
On ne sait pas qui. —

J'emplis la corbeille
de fleurs et de fruits :
de Rêves, ainsi,
soit plein son sommeil !

— Voyez : des bas gris.
— La jupe est très bien.
— Dans ses pauvres mains
Versez fleurs et fruits.

II

— Les garçons m'ont dit
en ouvrant la porte :
« Derrière le buis
une fille est morte.

« Un pinson tout seul
est là qui la veille.
C'est près du tilleul.
Il fait grand soleil.

« Sa figure est douce.
Nous l'avons posée
sur un lit de mousse
et au front baisée. »

III

La paix des sons. .
Loin des maisons...
Champs du dimanche,
champs du silence.

Cloches à peine,
vêpres lointaines,
— c'est la Plaine.

Tourment, douleur,
regrets, langueur :
— c'est mon Cœur.

« Derrière la haie
une fille est morte. »
— Pourquoi cette haie ?
Pourquoi cette morte ?

« Peut-être seize ans.
On ne sait pas qui. »
— Pourquoi ces seize ans
couchés sous ce buis ?

— Nous ne savons pas !
— « Et d'ailleurs qu'importe
une fille morte
qu'on ne connaît pas ? »

— Braves gens, restons
assis à nos portes :
loin de la maison,
laissez le pinson
prier pour la morte !

11 septembre 1912.

Pour l'Amie qui n'existe pas.

(Prière en rêve)

PARDONNEZ ma prière, ô vous qui n'êtes pas !
Puisque je crois en vous, pardonnez-moi de croire.
Laissez-moi oublier que vous ne viendrez pas.
Posez vos doigts amis sur ma pauvre âme froide.

Soyez celle qui vient parce qu'on la demande.
Voici l'heure où le soir monte du sol en moi.
J'ai tant pensé à vous que vous devez m'entendre.
Soyez celle qui est parce qu'elle est en moi.

Vous n'aurez pas besoin de dire : « Je suis là »,
Lorsque vous entrerez ; car je vous sais par cœur.
Nous nous connaissons bien... Peut-être, un jour déjà,
Vous êtes-vous assise au chevet de mon cœur ?

Je vous attends, il faut que vous veniez bientôt.
Je serai si heureux lorsque vous entrerez !
J'ai tant à vous parler de ma peine !... ou plutôt
Non, je ne dirai rien, et vous me comprendrez.

Approchez-vous bien près. Vous voyez que je suis
Un pauvre enfant sur qui il fallait qu'on se penche.
Ne partez pas encor ; restez toute la nuit.
Posez vos doigts amis sur mon âme... et silence.

21 mai 1912.

Pierre LEBASTEUR.

GLANURES SALÉSIENNES

I.

Dans les *Controverses* de saint François de Sales, il y a un passage qui appelle un commentaire : « Calvin a voulu, ce semble, prophétiser en la préface sur son *Catéchisme de Genève* ; mais la prédication est tellement favorable pour l'Eglise catholique, que, quand nous en aurons l'effet, nous serons contents de le tenir pour tel quel prophète. » (*Les Controverses*, partie I, chapitre IIIe, tout à la fin du 9e article.)

Le catéchisme dont parle l'auteur des *Controverses* est celui dont l'emploi fut adopté par le Conseil de Genève dans les premières semaines de 1537. Le texte de la première édition est en langue française ; il a été réimprimé par MM. Rilliet-de Candolle et Th. Dufour [1], avec deux notices qui donnent sur ce livret d'amples renseignements historiques et bibliographiques.

Cette première édition, dont un seul exemplaire a été conservé, n'avait pas de préface. Mais Calvin, l'année suivante, a donné de ce catéchisme une traduction latine accompagnée d'une préface ; sous cette forme nouvelle, cet ouvrage a été réimprimé en 1886, par les éditeurs strasbourgeois des *Opera Calvini*, au tome V, pages 312 et suivantes. Je copie les dernières lignes de la préface, et je les fais suivre de la traduction que M. Rilliet en a donnée dans l'ouvrage cité plus haut :

« Si conjunctionis pacisque studium est, doctrinae potius animorumque urgeamus unitatem, quam caeremoniis ad unguem conformandis morosius insistamus. Indignissimum est enim, ut in quibus libertatem Dominus reliquit, quo major esset aedificandi facultas. servilem praeterita aedificatione conformitatem quaeramus. Atqui ubi ad summum illud tribunal ventum fuerit, ubi reddenda erit olim functionis nostrae ratio, minime erit de caeremoniis quaestio : neque. omnino haec in rebus externis conformitas, sed legitimus libertatis usus ad calculum vocabitur : legitimus demum censebitur, qui ad aedificationem plurimum consulerit. Tota ergo

1. *Le Catéchisme français de Calvin*, publié en 1537, réimprimé pour la première fois d'après un exemplaire nouvellement retrouvé, avec deux notices par Albert Rilliet et Théophile Dufour, Genève et Paris, 1878, cclxxxvij et 146 pages.

sollicitudo, vigilantia. industria, sedulitas nostra in hanc aedificationem incumbat : quam tantum succedere sciamus, quantum in serio Dei timore, sincera pietate, morumque non ficta sanctitate profectum fuerit. »

[Si nous tenons à faire fleurir parmi nous l'union et la paix, recherchons l'unité dans la doctrine et dans les sentiments, plutôt que de nous attacher avec pédanterie à l'exacte conformité des cérémonies du culte. Il est, en effet, indigne de nous d'introduire dans les choses où le Seigneur nous a laissé l'usage de notre liberté, pour le plus grand avantage de l'édification, une conformité servile qui n'édifie pas. Certes, quand nous paraîtrons devant ce tribunal suprême, où nous aurons un jour à rendre compte de notre administration, ce n'est pas de cérémonies qu il sera question. On n'examinera point ce qui concerne la conformité dans les choses extérieures, mais l'usage que nous aurons fait de notre liberté ; il ne sera déclaré légitime que s'il a servi a l'édification. L'édification, voilà le but auquel doivent tendre toute notre sollicitude, notre vigilance, nos efforts et notre application. Sachons que nous ne pouvons l'atteindre que par une sérieuse crainte de Dieu, une pieté sincère et une pureté de mœurs qui ne soit pas de l'hypocrisie.]

Dans le paragraphe qu'on vient de lire, Calvin parle de difficultés relatives aux cérémonies du culte. Comme une note, à la fin de l'édition latine du catéchisme, nous donne la date précise de l'impression (Anno M. D. XXXVIII, Mense Martio); il est facile de voir ce dont il s'agit. Michel Roset, dans ses *Chroniques de Genève* (IV, 16 et 18) l'indique nettement :

« On usoit à Genève au sacrement de la Cène de pain commun, on baptisoit sans baptistayres, on y avoit aboly toutes festes fors le dymenche : èsquelles choses la Réformation de Berne n'estoit pas conforme : car ils usoient de pain non levé qu'on appelle *oblyes*, ils baptisoient sus des pierres estans aux temples de ancienneté. ils avoient quatre festes solennelles : Noël, Pasques, l'Ascension et Penthecoste. Plusieurs de Genève prenoient occasion, en ceste différence de cérémonyes, de crier contre les Ministres, qui de leur part s'offroient d'en faire ce qui seroit sincèrement advisé estre le meilleur.

« Les Seigneurs de Berne, ayans assemblé synode à Lozanne (31 mars 1538) où ils convièrent amyablement Farel et Calvin, quand ils furent arrivez sur le lieu, leur demandèrent s'ils vouloient recevoir leurs cérémonies, et pource qu'en ce synode il n'estoit question que de commander par auctorité, les dits Farel et Calvin respondirent que la chose méritoit bien d'être débattue, ce qu'on leur refusa.

. . . . . .

« Le 23 avril, en Conseil général, fut arresté de tenir les cérémonies approuvées au synode de Lozanne sans en plus disputer, et de bannir Farel et Calvin de la ville, à la vuyder dans trois jours, comme rebelles. »

C'est au milieu de ces débats, et quelques semaines avant son exil, que Calvin avait écrit la préface de son Catéchisme ; le dernier paragraphe était un appel à la concorde, qu'il adressait à ses coreligionnaires de Berne, ecclésiastiques et magistrats.

Soixante ans plus tard, quand saint François de Sales lut cette préface de Calvin et en remarqua le dernier paragraphe, il n'y chercha pas ce que nous venons d'y montrer, la trace d'une querelle intestine entre deux Eglises protestantes ; il y vit une idée plus haute, celle du Jugement dernier : Là où il aura eu plus de piété, c'est là que Dieu reconnaîtra les siens. — Cette « prophétie » de Calvin, ce principe posé par lui, le controversiste catholique l'accepte, et il y voit l'assurance de la victoire de son Eglise.

II.

Au commencement du Livre IV de l'*Histoire du bienheureux François de Sales*. Charles Auguste de Sales mentionne « le livre que Theodore de Beze a faict sur Josué, et la préface dans laquelle cet homme imprudent dit que Calvin mérite après Dieu la plus grande gloire, d'avoir inventé la première façon de la Cène ». — Voici le texte même de Théodore de Bèze, tel que l'ont reproduit les éditeurs strasbourgeois des *Opera Calvini*, tome XXI, pagé 25 :

« Quant à la miserable contention esmeue pour le faict de la Cene, voyant le feu tant allumé, tout son desir fut de l'esteindre par une claire exposition de la matière, sans s'attacher *(s'attaquer)* à personne ; ce qu'il a fait si bien et si dextrement, que qui voudra bien considerer ses escrits, confessera que c'est à luy apres Dieu qu'appartient l'honneur de la resolution depuis suivie par toutes gens de bon jugement. »

On voit que le passage visé par Charles-Auguste de Sales, est loin d'avoir été reproduit textuellement ; la citation a été faite de mémoire.

Eugène Ritter.

Noms de lieux en *ata, atum, atis, ate*

Le suffixe participial passif en *-atus* indique en latin que la personne ou que l'objet qualifié supporte l'action du thème. *Torquatus*, c'est l'homme qui est soumis à l'action du collier enroulé autour de son cou ; *sceleratus vicus*, c'est le quartier auquel s'attache le souvenir d'un crime commis. Ce suffixe a passé dans la topographie où il a formé, à certains cas et à différents genres. un grand nombre de noms de lieux [1]. Je l'étudierai d'abord sous sa forme de nominatif féminin singulier *-ata*.

En France, les Itinéraires ne citent que *Tegulata (villa)* sur la voie de Nice à Arles ; c'est la propriété que l'on a couverte en tuiles [2] et elle a dû être dénommée ainsi à cause de sa présence insolite dans un pays de cabanes en chaume ou en torchis ; cette appellation se retrouve en Italie. En Afrique, on relève de même *Camarata*, aujourd'hui Aslen. villa construite en forme de voûte [1] ; *Columnata*, Tonkria, qui est soutenue par des colonnes ; *Ruglata*. Henchir-el-Bey. Les chartes du moyen âge renferment un grand nombre de ces mots dans certains desquels le suffixe indique simplement l'existence de quelque chose. On trouve dans le Recueil des chartes de Cluny [2] *Darbonata*, 897, villa où l'on cultive le raisin appelé *talpona* (Pline) ou qui est ravagée par les taupes [3] ; dans les *Hist. pa-*

1 D'Arbois de Jubainville n'en a pas parlé dans ses *Origines de la propriété foncière.*

2. Le simple *tegula*, tuile, vfr. *tiule*, sav. *tĭòlă*, a désigné aussi une habitation par son genre de toiture : Thiollaz (Chaumont), *vineam de Choele*, 1160 (*Mém. de la Soc. d'Hist. de Genève* = SHAG, XIV, n° 330. p. 379) ; *Chuella*, 1198 (Guichenon : *Bibl. sebus*, II, 34) ; *Tuella*, id. (Besson : *Mém.* pr. 41) ; *Chiolla*, 1377 (Institut. genev, IX, p. 7) ; La Thuile (*Tuellia*, XIV° s, Reg genev.), *planum de la Tueyly*, 1285 ; (Bonnefoy et Perrin : *Prieuré de Chamonix*, n° 22. dans Acad. de Savoie, doc. III, 1879) ; *Tegularia*, c'est la propriété où se fabriquaient des tuiles Plusieurs l. dits appelés *tuilière*. *tiollière*, sav. *tĭolire*, et où existe encore une tuilerie, ont une origine médiévale ou même romaine.

1. *Camara* (Festus) = *camera*, d'où *camerare*, construire en forme de voûte (Pline) ; cp. *cameranda villa (Rev. Savois.*, 1911, p. 28). Peut-être faudrait il restituer aussi un terme technique *columnare*, mettre des colonnes.

2 Bernard et Bruel : *Rec. des Chartes de Cluny*, I, p. 70. Il s'agit peut-être ici de Darbonnay (Jura, Lons le-Saunier).

3. La filiation *darbon-talponem* est irrégulière : l'existence de ce dernier est toutefois attestée par le gentilice Talponius (Holder) et la forme *tarpon* du dialecte de Val Soana (Nigra, cité par A Devaux : *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional*, n° 156). A **talpus* aurait correspondu avant le v° siècle une forme dialectale *darpus* (Polemius Sylvius).

triæ monumenta, t. I : *Arquada, Arcuata*, ville voûtée ; *Caminata*, construite en forme de four ou dans laquelle il y a un four, un chauffoir [1] ; *Cremata*, qui a été brûlée, etc. Par extension, le suffixe a été accolé à un nom d'homme : *Modiata* (HPM, I) de Modius [2], *Rugulata*, de Rugulus, peut-être diminutif de Rugus, cité comme celtique par Holder [3].

Les noms en *-ata* peuvent, d'une part, se présenter aussi au pluriel *-atis (Darbonata = Darbonatis*, 889, *Ch. de Cluny*, I, p. 43 et 70), de l'autre, changer *-ata* en le suffixe *-etum*, désignant une propriété caractérisée surtout par la présence des végétaux, savoy. *eγ*, écrit *aγ*. En Savoie, *ata* aboutit à *a : strata (via)* devient *étrá*. abusivement écrit Etraz ; aussi est-il difficile, par la seule écriture, de distinguer ces noms des noms topographiques terminés en *ă*, orthographiés également *aʒ*, comme Villaz [4]. L'accent au contraire établit une ligne de démarcation entre ces derniers mots et ceux dans lesquels le *ʒ* est organique, c'est-à-dire les noms en *-atis*. Mais, dans ce cas ou dans l'autre, le *ʒ* ne se prononce jamais.

Voici quelques noms de lieux en *-ata* fournis par les documents :

Camerata (grangiam de), 1248 *(Mém. de l'Acad. Chablaisienne*, VII, doc. 4).

Codolata, Codolada, 1015 *(Cartul. de St-Hugues de Grenoble)* ; de *cotulus*, pierre à aiguiser, meule, dimin. de *cōtem*, caillou ; prov. *codol*, pierre dure (Koerting : *Latein. roman. Woerterbuch*, 1907, nos 2554, 2563) par allusion peut-être à un bloc erratique, une pierre à cupule ou à une meule industrielle, auj. Coulet (Bonne) [5] sur la carte de l'Etat-Major.

Germinata, 1019 *(in vallẽ albenensi in locum qui dicitur)*, dans le *Rec. des ch. de l'abbaye de Cluny*, IV. nº 2929. propriété où il y a de la végétation, auj. Germenay (Sales), Germonex.

Muciata est aussi le nom d'une terre indéterminée, men-

1 Au moyen âge. *caminata* est la grande salle d'une maison *(Miscellan. di storia italiana*, VI, 1901, p. 434 ; G Rossi : *Glossaria medioevale ligure*, Id. IV, 1898)

2 *Modiata (terra)*. dans le *Glossaire de Billet*, se dit aussi d'une étendue de terrain ensemencée avec un boisseau de grains

3. *Ata* a été employé parfois aussi comme équivalent de *-inus* ou de *-ensis ;* (HPM, I, col. 15. en 726).

4. Cet *a* final. bref et ouvert, correspondant à l'*e* muet français féminin singulier, est généralement noté par *a* antérieurement au XIIIe siècle ; c'est à cette époque et aux suivantes qu'apparaît la graphie *aʒ*.

5 La charte est dite de l'Eglise Saint-André (p. 173-174) : *sunt namque fines istarum villarum ab oriente aqua que dicitur Menobia* (la Menoge), *ab occidente lacus, a septentrione Drancia, a meridie aqua Arva fluens*.

tionnée au xe siècle, d'après le Regeste genevois, n° 135, et qui pourrait venir du gentilice Mucius.

Murata (cortis). propriété où une enceinte murée a fait place à la haie, *ciçă*, traditionnelle; pourrait expliquer la *Cour Moraz*. 1730, lieu dit de Giez [1]. On peut y joindre les noms suivants :

Cernaz (Saint-Germain-sur-Rhône), *circinata*, dont la clôture forme un cercle, *circinus*.

Chaînaz-les-Frasses, *quercinata*, de *quercinus*, chêne.

Chessenaz, pat. *Sessenâ* (Fenouillet : *Monogr.*, p 11), et **Cessenaz,** pat. *Sessenâ*. *Chyssina*. 1238, *Chessina*, 1271. (Bruchet : Arch. dép., *Inv. somm.*, E, 108. 110), par *cassinata*, de *cassinus*, regardé comme nom propre latin par Holder et par certains linguistes comme une latinisation du celtique *cassinos* = chêne (Koerting : *Lat. rom. Woerterbuch*. n°s 1987, 2052, 7654, 7657). Cp. RS, 1909, 69.

Oblaz (L'), près Chaumont : cp *villa Oblado*, 890 (*Ch. de Cluny*, I, n° 40) et *Oblate*. 965 (HPM, I, col. 207), propriété donnée en offrande, *oblata* (?) [2].

Au lieu de *ata*, apparaissent aussi l'accusatif masculin singulier *-atum* (s. e. *fundum, agrum, locum*) et l'ablatif *-ato*. L'Itinéraire donne un nom de station *Gramatum*. d'une identification difficile [3]. On trouve aussi dans la Meurthe, *Oscadum*, xe siècle. auj. Ochey [4], propriété peut-être située sur un cours d'eau appelé *Osca* [5] ; dans les chartes de Cluny, *Oblado*, 888 (I, p 41) ; dans les HPM. I, *Avenato, Forcato, Fossato, Roccato*, où le thème est visiblement un nom commun *avena, furca, fossa, rocca* ; *Agoniato, Tardublato*, villas situées sur les cours d'eau Argonia et Tardubius, auj. Terdebbio, affluent du Pô (Holder) ; dans l'Ain (Philipon : *Dictionn. topogr.*), Arandas, *in Arandato*. viie siècle ; Seillonnas. de *Selonato*, 1147 ; dans le *Cartulaire de Saint-Hugues,* p. 175, *in Reculato*, 1015, Mont Reculat ou Mont Herculais. Dans plusieurs de ces noms, le suffixe *ato* permute avec *atis*.

1. *Voie romaine de Boutae à Casuaria*, 1903, p 39 (*Rev. Savois.*, p 89) cp *casa murata*, 1075 (HPM. I. col 650). Au xie siècle. une maison en pierre n'était pas ordinaire et prouvait quelque aisance.

2 Dans la charte de 1015, citée plus haut, J Marion identifiait *in Decia* avec Dessiart (Fillinge) : or le cadastre de 1730 n'y mentionne pas de lieu dit de ce nom *Deciata*, de Decius, est une localité peut être disparue

3. *Grama*, n. pr cité par A. Longnon : *Polypt de Saint-Germain-des-Prés*, I, Introd , p. 348

4 H. Lepage : *Dict topogr* , 1862 ; plusieurs de ses identifications ont subi une révision.

5. A. de Jubainville : *Les premiers habitants de l'Europe,* II, p. 139.

En Savoie, *-atum, -ato* aboutit à *â*, écrit *aʒ* [1], excepté dans le Chablais où *â* se prononce *ô* [2]. Toutefois, dans ce dernier pays. les noms officiels en *ô* sont rares. Il n'en est pas de même dans une partie de l'Albanais. le long de sa frontière, près d'Annecy, c'est-à-dire entre les Usses, le Chéran et le Rhône. On y rencontre en effet des îlots de noms en *o*, orthographiés maintenant *od* [3]. En voici quelques-uns de la Haute-Savoie.

Champanod (Chavanod), de *campanatum*, propriété où il y a une cloche. *campana* (KOERTING : *o. c.*. col. 222); ou une petite plaine cultivée, *campanus* ; ou du n. pr. Campanus.

Charnod (Desingy) ou Charnoud, *Charno.* 1295 (SHAG, XIV, 247, n° 243), de *carpinatum*, endroit où l'on a planté des charmes, lat. *carpinus*, pat. *çharpënă* (Annecy, Rumilly, *Dictionn. Savoy.).*

Chatenod (Frangy), *castanatum*, où on a planté des châtaîgniers. de **castanus*, adj. *castaneus.*

Chavanod, de *capannatum*, où il y a une hutte bâtie pour le gardien des vignes à l'époque des vendanges, *hanc rustici capannam vocant* (ISID. : *Gloss.*, 19, 31); mas de ce nom à Poisy. commune voisine.

Monod (Poisy), *molinatum*, où il y a un moulin.

Prairod (Seyssel), *pratariatum*, où il y a des prairies ; cf. *pratariolus*, nom d'une propriété en 1078 (HPM, I, col. 463).

Seynod, non de *Sugenadum* (D. BOUQUET, MURATORI) mais de *Saginatum*. 866 (*Rev. Savois.*, 1897, 256) leçon confirmée par la photographie (Arch. dép.) de la charte originale de Lothaire aux archives de Parme ; de *saginare*, engraisser ; terrain où l'on engraisse les animaux (porcs, volaille) ; cp. *saginatio*, pâture ; au XVIIe siècle, *Seynoz* (Archiv. dép., *Inv.*, E, 199).

Vallod (Seyssel), *vallatum* (cité dans une charte de 1192,

1 Il faut mettre à part les noms de lieux venus directement d'un nom d'homme, comme : *Dalmatus* (CIL. XII. 1694), Dalmaz (La Balme-de Sillingy). *Honoratus*, Honoraz (Morillon). en 1313 (*Rev. Savois*, 1875. p. 51), *Altadus*, 833 (Reg. genev., n° 84), *Artas*, 1282 (SHAG, XIV, n° 180), *Artaz*, 1373 (BESSON : *Mém.*, pr. 87) ; mas à Avregny ; et ceux qui viennent de *-atem*, comme La Sarthaz. autrefois la Savette (Passeirier). *salvitatem*, 1203 (Acad Salés, XXII, p 123) et à Publier, *Sertaz*, 1218 (J.-F GONTHIER : *Inv. de Saint-Jean d'Aulps*, n° 914). Ce mot désignait, comme le fr. la *Sauveté*, un établissement religieux analogue aux commanderies des Hospitaliers. A Marignier, le cadastre de 1730 cite encore le mas *ès Tempriez*.

2 FENOUILLET *Monogr.*, p. 26.

3 Il faut naturellement en distinguer les noms d'origine germanique en *oaldus*, prononcés aussi *oud*, *Erloaldus*, Arlod, *Gairoaldus*. Girod (Chêne en-Semine), *Risoaldus*, Risoud (Desingy) et Rezoud, 1730 (Clermont). M. E. PHILIPON : *Dict topogr. du dép de l'Ain*, fait descendre Arlod, d'**Arelotis*, au suffixe *otis*, d'origine ibérique (p. 111).

Mém. de l'Acad. de Nîmes, 1909, p. 181) peut être apparenté à *vallum*, *vallus*, *vallis* ou au nom propre Vallus.

Vernod (Poisy), de *vernatum*, que l'on peut expliquer par *vernare*. devenir vert, le celtiq. *vernos*, aulne, ou le n. pr. Vernus. Mas en 1730 à Saint-Sigismond ; cp. *Vernate* (HPM, I, table).

Vignod (Seyssel), de *vineatum*, où l'on a planté des vignes ; cp. *Viniate*, (HPM, I. table).

Le suffixe *-ata* prend aussi la forme du nominatif pluriel, *-atae*. On rencontre dans les Itinéraires *Stomatae*, Saint-Jean de Stontas (Labrède, Gironde) : dans le Cartul. de St-Hugues, *Ponsonatae*. 1019 (Ponsonas, Isère). En Lombardie, la forme la plus fréquente, mais à finale affaiblie, est *ate* [1]. M. Flechia en a relevé deux cents. Le t. I des *Hist. patr. monum.* en offre près de quarante exemples, ayant comme radicaux des noms de choses ou des noms propres, tels que : *calcinate, casate. Gallicate, Lorenzate, vernate*, auj. Vernato (col. 491), *Vespolate*, etc., du xe au xiie siècle. Dans le Cartul. de St-Hugues, *Cassanate*, en 830, Chanas (Isère). Je n'ai pas rencontré de formes similaires dans les chartes du Genevois.

C'est à l'ablatif pluriel *-atis*, précédé ou non de la préposition *in*, que les noms de lieux de cette classe se rencontrent le plus souvent au moyen âge, surtout dans la vallée du Rhône et de la Saône. Leur radical est celui d'animaux, de noms de choses ou de personnes, ceux-ci plutôt postérieurs au iie siècle. Ce pluriel a remplacé assez fréquemment *ata* et *atum*, comme si, après avoir désigné par le singulier une habitation isolée, on avait voulu ensuite désigner le groupe de maisons qui en fut issu par filiation ou par une cause d'agrégation quelconque. Dans le Dauphiné et le Lyonnais, ce suffixe a produit des noms en *as* ou en *az* [2]. Les premiers se confondent avec ceux qui descendent de *acus*, suffixe qui s'est substitué à *atis* [3].

1. Flechia : *Di alcune forme de' nomi locali dell' Italia superiore* (Mém Acad. delle Scienze di Torino, XXVII, 1871) ; analysé par H. Gaidoz dans *Rev. Celtique*, I, p. 460 Au ixe siècle. une voyelle finale s'affaiblit en *e* : *petre* = *Petrus* ; *subte* = *subtus*, *Aste* = *Asti*. Au viiie, *atae*, au génitif. s'écrit *ate* : *Mauriennate et Seguscine civitatum* (HPM, I, col. 15).

2 A. Devaux : *Essai sur la langue du Dauphiné septentrional*, n° 13 (Bull. de l'Acad. Delphinale, 1892). *Les noms de lieux dans la région lyonnaise*, 1898, p. 36. *Etymologies lyonnaises* (Réponse à M A. Steyert), 1900, p. 99-100.

3 Près de Genève, Satigny est précédé en 901-934 d'un *Satiniatis* (SHAG, II, doc., p. 16 et Reg genev.) ; dans le *Cartulaire de Savigny*, *Cercennatis* alterne avec *Cercennacus*, xe siècle ; *Magernatis* avec *Maternacus*, *Marinatis*, 1029, avec *Marinacum*.

Il en est de même en Savoie. A côté de quelques noms en *az*, venus de *acus*, tels que Cresnaz (Reignier) [1], il y en a une quantité d'autres qui réclament *atis* comme première forme, donnant *as*, latinisé parfois, du XIe au XIIIe siècle, en *acium*, *atium* ou *assum*, et aboutissant à *az*. Certains se sont même vulgarisés en *ard* au cours du moyen âge. C'est, je crois, sous l'influence de cette graphie, que tant de noms savoyards en *a*, même atone, se sont affublés de ce *z* analogique.

Voici une liste de ces noms :

Brenaz (Viuz-en-Salaz) *in Bresenatis*, 1012-1019 (GUICHENON : *Bibl. Sebus.*, I, 40 ; A. GAVARD : *Peillonnex*, p. 15) = *Brennatis (Rev. Sav.*, 1901, p. 229), écrit plus loin dans la même charte *Bernatis ; Bregnaz*, 1403 (BRUCHET : *Inv* , E, 9), de Brennus ou Brenus. En Chablais, Bernex est un *Brenatis* du XIe siècle (SHAG, I, doc., p. 145) ; mas à Cercier.

Ceyzolaz ou Seyzolaz (Sillingy), *Ciciulatis*, 1033-1048 *(Chartes de Cluny*, IV, n° 2892), lu *Cicinlatis* et dans le Reg. genev., n° 191, *Cimilatis*, de *Cæsiolus ou de *Cisiolus, dérivés de Cæsius ou de Cisius [2].

Charvaz (Saint-Jorioz), 1311 (Acad. Salés., XVI, *Monogr. de St-Jorioz) ;* cp. *in villa quae nominatur Calvatis*, 892 *(Chartes de Cluny*, I, p. 56).

Contentenaz (Marcellaz-Hauteville), de Constantinus.

(A suivre.) Charles MARTEAUX.

1. Au XIe siècle, *de Cresnaco* (SHAG, I, doc., p. 152) ; *Cresnaz*, 1568 (Acad. Salés , doc. II, p. 27). — Au moyen âge, *az* peut encore indiquer une finale en *alis*, car Quintal est *Quintaz* en 1321 *(Rev. Sav.*, 1869, p. 47).

2. Les noms de propriétés venus de surnoms en *to* ou en *olus* ne paraissent pas antérieurs au milieu du IIe siècle.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Généraux Savoyards, par Alfred ANTHONIOZ

En terminant — il y a juste quatorze ans — la publication de mon *Répertoire biographique des Savoyards contemporains*, je disais qu'il ne fallait voir, dans ces notices hérissées de chiffres, que des squelettes de biographies et j'espérais qu'un jour quelqu'un se trouverait pour jeter sur ces squelettes le *purpureus pannus* dont parle le poète et pour en tirer bon parti.

Mon espoir vient de se réaliser de la manière la plus heureuse en ce qui concerne les officiers généraux. Non seulement M. Alfred Anthonioz, d'une plume alerte, a su extraire de mon travail des notices bien vivantes et pleines d'intérêt; mais, en complétant mes recherches et en les étendant au-delà de la période contemporaine que j'avais seule envisagée, il a produit « une synthèse imposante et superbe où resplendissent nos gloires militaires des époques les plus diverses ».

Son livre, écrit « dans le style clair et précis que le sujet comporte », est un juste hommage rendu à ces chefs intrépides dont les épées ont frayé pour nos anciens souverains la route de Charbonnières à Rome, en passant par Turin et Florence. Un souffle patriotique anime la plupart de ces pages et « fait vibrer l'amour-propre savoyard ». Si j'ajoute que le volume est luxueusement édité, c'est dire qu'il a sa place marquée dans toutes nos bibliothèques.

L'auteur se défend modestement d'avoir voulu faire « une œuvre savante et définitive ». Il aurait pu cependant atteindre ce résultat en compulsant les Mémoires de nos sociétés savoisiennes, qui sont une mine précieuse pour les chercheurs, mine insuffisamment explorée par la plupart des auteurs. En vue d'une deuxième édition, je me permets de signaler à M. Anthonioz quelques erreurs ou omissions facilement réparables.

1° *Erreurs*. — Le marquis Costa de Beauregard (Henri-Joseph) n'est pas né au château de Beauregard, commune de Chens, comme je l'ai dit après beaucoup d'autres. C'est au château du Villard qu'il a vu le jour, sur le territoire de la chapelle Saint-Martin, canton d'Yenne.

Le général d'Humilly de Chevilly (Pierre) est né le 21 février 1820, au lieu de 1819.

La naissance de Claude-Gabriel de Launay est du 6 octobre 1786.

André de Montfort naquit sur le territoire de Passy : il aurait été convenable de rappeler les heureuses recherches du chanoine Ducis sur ce point.

Le comte d'Oncieu de la Bâthie (Paul-J.-B.-V.-M.) naquit à Rivoli le 1er août 1829, et non à Turin le 2 septembre de ladite année. Il était le *petit-fils* et non le *fils* du général d'Oncieu, alors inspecteur des carabiniers royaux.

2° *Omissions*. — Dans ce panthéon de nos gloires militaires, je comprends qu'on ait oublié l'ignoble Montmayeur (Jacques-Landry), baron de Brandis, qui livra lâchement à

Sully le fort de Montmélian, réputé imprenable, — et même son frère Melchior-Théodore, le malheureux quoique loyal gouverneur de la Bresse qui laissa tomber la forteresse de Bourg aux mains des assiégeants. en 1600. C'est à la suite de ce double désastre que la Bresse et le Bugey furent détachés de la Savoie, et l'on peut dire que cette famille a coûté cher à nos ducs.

Mais une belle place est due. aux premiers rangs, aux officiers dont les noms suivent. et dont les brillants services illustrent nos annales :

Abel de l'Allée, lieutenant général de l'artillerie en 1631 ;

François-Joseph d'Arenthon. né à Veigy le 19 août 1665, général de bataille et commandant de la province de Suze ;

Alexis de Charbonneau, brigadier général d'infanterie, né à Aiguebelle en 1719 ;

Hyacinthe de Chevron-Villette, né à Giez en 1691, brigadier général en 1738 ;

Joseph de Clermont, lieutenant général le 22 janvier 1744 ;

Jean-Baptiste de Corbeau, lieutenant général le 10 mai 1745 ;

Pantaléon Costa de Beauregard, général d'artillerie, né au château du Villard ;

Etienne Courtois d'Arcollières, lieutenant général en 1536, qui sauva deux fois la vie à François Ier à la bataille de Pavie ;

Jean-Gaspard Dichat, brigadier d'infanterie, tué glorieusement à la bataille de Mondovi, le 22 avril 1796 ;

Jean-Pierre Favrat de Bellevaux, aide-de-camp du grand Frédéric et gouverneur de Glatz (1734-1804) ;

Georges Lachinal, né le 6 mai 1716 à Annecy, major général en Saxe et directeur de la Cour du duc de Courlande ;

François de Loctier, général commandant les milices de Tarentaise en 1536 ;

Pierre Lucas de la Roche d'Alléry. chevalier de l'Annonciade et gouverneur de Turin en 1713 ;

Armand-Marie-René de Maistre, général de brigade le 1er septembre 1837 ;

Antoine d'Orlyé, gouverneur de Nice en 1573. tué à la tête de 4000 Savoyards, sous les murs de Morat en 1576 ;

Amé Piochet de Salins, contrôleur général des guerres en 1562 ;

Victor, baron Puthon, major général, gouverneur de la Haute-Autriche, à Lintz, en 1891 ;

Eugène-Maurice de Savoie-Carignan, lieutenant général, né à Chambéry en 1633, père du prince Eugène ;

Charles-Philibert du Verger, major général en 1736, dont les curieuses notes sur les officiers du régiment de Savoie ont été publiées par la *Revue Savoisienne* en 1880 ;

Thomas-Gaspard du Verger, major général, tué le 17 juillet 1744, à la tête de ses troupes, à Pierre-Longue, en amont de Château-Dauphin.

Voilà des noms qui feraient bonne figure dans ce recueil et qui permettraient d'en éliminer quelques autres, qu'on ne s'attendait pas à y rencontrer. N'est-il pas excessif, en effet, de qualifier de Savoyards des généraux comme Bouvard, Charlet, Savioz, Sucillon, Villien, sous prétexte que leur bisaïeul ou leur trisaïeul est sorti de nos montagnes? En publiant des notices sur ces personnages, j'ai voulu montrer quel appoint de vaillance et de valeur morale nos émigrants avaient apporté à la France, mais je n'ai jamais eu la prétention d'en faire des Savoyards. Ce serait méconnaître autant l'influence de la mère que celle du milieu dans lequel ils ont vécu. Puisque nous retenons Menabrea, fils d'un Valdostain, les de Maistre, fils d'un Languedocien, Escard, petit-fils d'un Bourguignon de Beaune, etc., n'est-il pas logique d'abandonner à leur pays d'adoption ces demi-compatriotes ?

Une remarque, pour terminer. Sur les deux cent cinquante-sept officiers mentionnés dans ce volume. il n'y a pas un seul général français en activité. *Aucun* de nos nombreux compatriotes sortis des grandes écoles depuis 1860 n'a conquis les deux étoiles. Et pourtant, nous sommes une race de soldats qui a fait ses preuves. Tandis que la plupart des armées du monde ont accueilli dans leurs rangs des généraux de notre pays, la France actuelle n'en compte aucun.

Faudrait-il voir dans cette situation l'effet de ce que M. le professeur Michel appelle *le préjugé anti-savoyard* ? Il est certain que pendant les vingt premières années qui ont suivi l'Annexion, nous avons beaucoup souffert de ce préjugé, et ce sont précisément les générations de ce temps-là qui devraient aujourd'hui nous donner des généraux. Mais la roue tourne. La France, toujours juste et généreuse, a fini par nous comprendre et l'avenir nous dédommagera.

François Miquet.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

17 643 — Annecy. Imprimerie J. Abry.

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 9 octobre 1912

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT
PUIS DE M. A. CROLARD, 1er VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président adresse ses souhaits de bienvenue aux Florimontans revenus de vacances, et fait des vœux pour que l'activité de la Société soit aussi féconde qu'au cours des années précédentes.

Il adresse les chaleureuses félicitations de la Florimontane à M. Croyn, directeur des Contributions indirectes de l'Isère, qui a été fait chevalier de la Légion d'honneur ; à M. Ch. Frey, promu officier de l'Instruction publique; à M. Costaz, nommé officier d'Académie et à M. L. Laydernier, fait chevalier du Mérite agricole ; à M. Ch. Buttin, ancien président de la Florimontane, qui a été nommé dernièrement membre du Conseil de perfectionnement du Musée de l'Armée. à Paris, en remplacement de M. Homolle.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté. Le Secrétaire donne lecture de la correspondance : invitation au XVe Congrès historique subalpin qui se tiendra à Chieri du 15 au 18 septembre. Le Président. en adressant les remerciements de la Florimontane, a exprimé le regret de ne pouvoir y déléguer quelques membres, en raison des vacances, pendant lesquelles la Société ne tient pas de séances.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

Van Gennep : *Religions et Légendes* (IVe série). [Disparition et persistance du patois].

Marullaz : *Hommes et Choses de Morzine.*

Billardet : *Discours prononcé en 1912 à la distribution des prix du Lycée Berthollet.*

Alfred Anthonioz : *Généraux savoyards.*

J. Desormaux : *Le Farìà (argot des ramoneurs).* Ext. de la *Rev. de Phil. française,* 1912.

1. Sont présents : MM. A. Crolard, Désormaux, Despine, Gardier, Grimont, Guinier, Lavorel, Le Roux. Letonnelier, Marès. Marteaux. Martin, Miquet, Nanche. Perin, F. Serand, J. Serand, Sautier Thyrion.

Omis dans la liste des membres présents à l'excursion annuelle (2e fasc. 1912) M. Fenouillet.

Eug. Ravassard : *Les Brumes du soir*, Paris, 1902.

Statuts de l'Association amicale des anciens élèves du Collège chappuisien et du Lycée Berthollet, Annecy, 1894.

Marquise de Monspey : *Fleurs séchées*, pensées et souvenirs, 1912.

D. Hollande : *Extrémité nord du massif de la Grande-Chartreuse.* Ext. du *Bull. Soc. Géol. de Fr.*, 1911.

J. Corcelle : *Bourg et Brou, La Bresse.* Edité par le Syndicat d'Initiative de l'Ain.

J Alazard : *Le Collège d'Annecy à l'époque des Barnabites.* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, Annecy, 1912.

R. S. : *Le Comte Amédée de Foras et son détracteur.*

L Paul-Dubois : *Suisse et Savoie. La zone franche de la Haute Savoie.* Ext. de la *Rev. des Deux Mondes*, 15 août 1912.

Will. Wavre et Eug. Demole : *La Restauration de l'atelier monétaire de Neuchâtel par Marie de Bourbon en 1588*, Genève, 1912.

Statuts et annales de la société amicale : Les Savoyards. Bone et sa région.

Louis Caillet : *Une Sainte du XVe siècle, Madame Loyse de Savoie*, Limoges, 1911.

L Ailoing : *Le Statuaire du curé d'Ars : Emilien Cabuchet. 1819-1902.*

F. Page : *Notice historique sur Ars en Dombes.* Ext. de la *Soc. Gorini*, 1905.

L. Joly : *Le Chapitre de Chavannes sur Suran et sa translation à Cuiseaux. Cayer general des doleances et demandes du pais de Gex.* Ext. du *Bull. de la Société Gorini*, 1904.

J. Corcelle : *Les Emigrants du Bugey*, extr. de *Le Bugey :* Belley, 1912.

J Serand : *Topos-guides :* 1° massif du Trelod-Charbon ; 2° du Semnoz.

Fenouillet : *Histoire de Savigny.*

(Dons des auteurs.)

M. A. Crolard offre à la Florimontane une série importante d'ouvrages sur le Brésil, concédés par l'Office brésilien de Genève; il en commente les sommaires en faisant ressortir l'intérêt que présente à ce jour la situation économique du Brésil, actuellement en voie de grand développement :

Brazil in 1911. — Le maté, le café, le tapioca du Brésil. — Le Brésil méridional, par Delgado de Carvalho. — Connaissez-vous la richesse du Brésil ? — Cartes du commerce international, des chemins de fer. — Comment on assainit un pays. — L'Etat de Sao-Paolo. — Annuaire du Brésil économique 1912. Mines et minéraux. — Le Brésil, ses richesses naturelles, ses industries. — La défense économique du caoutchouc. — Dans les Hervaes du Parana. — La canne à sucre, le cacaoyer. — Arbres à fruits. Plantes utiles. — Navigation maritime et fluviale. Ports de mer. — Le cotonnier. Les Fibres. — Exploitation des bois. — Commerce international. — Chemins de fer, postes, télégraphes. — Souvenir de Rio de Janeiro.

Le même exprime le vœu qu'une nouvelle visite archéologique au château d'Annecy soit décidée pour le printemps prochain. Cette proposition est approuvée.

M. Nanche remet, pour les archives de la Florimontane, de la part de M. Asghil-Favre, de Faverges, deux manuscrits : *Souvenirs de Faverges en 1793* et *Catalogue des documents contenus dans deux manuscrits de Besson.*

Mme Louis Ormond offre à la Florimontane une gravure et quatre lithographies anciennes représentant des vues des environs d'Annecy.

M. Gardier offre au nom de M. Condevaux, de Poisy : *Extrait des Archives chapuisiennes* et *Règlement de police pour la ville de Rumilly.*

Remerciements aux généreux donateurs.

M. Gardier fait la communication suivante :

Durant la période des travaux récemment exécutés dans la traversée de l'ancien vicus de Boutae, en vue de l'installation des égoûts, j'ai exploré pendant près d'un mois la tranchée pratiquée à cet effet.

Cette tranchée, qui suivait l'axe de la route, à partir de la propriété Courrier jusqu'à la maison Lettraz, mesurait 1^m20 de largeur. Malheureusement cette dimension n'a pu être dépassée par les ouvriers, sans quoi d'autres pièces plus importantes auraient pu être recueillies.

Tous les objets dont la liste suit ont été trouvés dans le voisinage immédiat de substructions de constructions romaines : murs, fondations ou sol d'habitations :

Une épingle à cheveux en os, à tête ovoïde, complète, longueur 0^m092.

Une grande aiguille à coudre ou passe-lacet, en os, munie d'un chas, complète, longueur 0^m14.

Anneau bronze, creux, probablement destiné à servir d'anse mobile à un vase. Diamètre 0^m055, épaisseur 0^m018.

Une très jolie petite coupe presque complète, à pâte rouge vernissée, décorée sur le bord de feuilles pédonculées en relief. Diamètre 0^m13, hauteur 0^m045.

Fond de pot ou vase en terre jaunâtre, panse décorée de bandes rouges, brunes et blanches.

Débris de bol en terre vernissée, portant sur le fond intérieur la marque albillim. Diamètre primitif 0^m186, hauteur 0^m055.

Autre débris d'un petit vase portant également estampillée sur le fond intérieur la marque aciieito. (d rétrograde) d'après les lectures de M. Marteaux.

Un fond de vase en terre noire estampillé noster f.

Un briquet à silex en fer, de la forme habituelle des sépultures burgundes.

Deux fonds de petits vases en imitation indigène de la poterie rouge, à vernis imparfaitement appliqué (IIIe siècle).

Une base de corne de bœuf.

Enfin, quelques menus débris tels que : dents de cheval, clous, poteries. Tuiles avec marques au pouce en forme de 6.

Le tout est offert aux collections de la Florimontane.

De plus, j'ai acquis la base d'un bois de cerf, trouvé à 5m50 de profondeur, au milieu d'un lit de tourbe, dans les terrassements effectués à Gevrier pour les fondations de la minoterie Goud. Longueur 0m41, diamètre à la base 0m07. Ce bois de cerf était complet, paraît-il, et encore muni de ses andouillers au moment de son extraction, mais la partie supérieure très friable n'a pu être conservée.

M. Marteaux présente, comme suite à la précédente communication, des débris de poteries recueillis au cours des mêmes travaux de canalisation dans les avenues du Stand, des Iles et des Romains. Ils seront décrits postérieurement.

Le même montre un fragment de lit de tourbe provenant d'une couche épaisse de 0m15, subordonnée à une autre d'argile superficielle jaunâtre épaisse de 5 mètres ; en dessous apparaissait une vase bleuâtre. Ces fouilles ont été opérées dans l'ancienne route de Cran, au cours du creusement des égouts. Cette couche tourbeuse contient des matières végétales, roseaux, feuilles et des élytres de coléoptères, quelques-unes présentant une couleur bleu métallique, enfin quelques mollusques.

Au sujet de l'origine de ce niveau particulier, M. Le Roux expose que la couche argileuse dans toute sa puissance n'est autre qu'un dépôt lacustre accumulé lentement.

En ce point devait exister une anse tranquille de l'ancien lac où se sont accumulés des débris végétaux qui ont contribué à former ce lit semi-tourbeux, contenant, outre les mollusques qui y ont vécu sur place parmi les Phragmites, les insectes et les feuilles entraînés par les courants ou tombés des rives.

La présence du bois de cerf signalé par M. Gardier indique la période sylvatique (établissement de la végétation forestière et de la faune actuelle), qui a succédé dans notre région au retrait définitif de la dernière glaciation et à la période de la végétation xérothermique.

M. Désormaux, en présentant le dernier article (VIIIe) de ses *Mélanges savoisiens*, extrait de la *Revue de Philologie française et de Littérature* (2e trimestre 1912), en donne une rapide analyse et le complète sur certains points.

Cette étude a pour objet le *farĭà*, ou argot des ramoneurs. On sait qu'il existe en Savoie un certain nombre de parlers spéciaux (ou argots). Tel le *têratsu* de la Tarentaise, dont l'abbé Pont avait jadis commencé le glossaire ; tel aussi le *mourmè*, langage des *frahans* ou tailleurs de pierre de la région de Morzine, dont M. Buffet a recueilli les derniers vestiges. Jusqu'ici l'argot des ramoneurs n'a été l'objet d'aucune étude philologique. A Annecy, cet argot s'appelle *farĭà*, comme le ramoneur lui-même. Ailleurs, notamment dans la vallée de Thônes et dans la région de Faverges, il porte le nom de *têratsu, têratchu*, terme qui n'est pas spécial à la Tarentaise, mais qui est également usité, hors de la Savoie, par exemple à Sainte-Croix, dans la Suisse romande.

M. Désormaux publie une première liste de vocables *farĭà*. Les uns ont été relevés à Serraval par M. Miquet, ancien maire ; les autres à Annecy même. L'auteur établit un certain nombre de rapprochements intéressants entre ces mots, souvent très curieusement formés ou altérés, et leurs correspondants provenant des argots similaires, comme le *mourmé*, le *ménedigne*, le *tératsu* de Tarentaise et celui de la Suisse romande, l'argot valdôtain et celui des « pignards » ou peigneurs de chanvre du haut Jura et du Bugey (le *bellau* ou *bélô*).

Il conviendrait, comme l'auteur le fait remarquer, de dresser plus complètement ou plus exactement l'inventaire de toutes ces richesses à peine soupçonnées. Qui dira la fortune, ou l'infortune, de ces vocables sonores, d'aspect parfois étrange, et qui feront la joie des philologues ? Il en est qui ont, semble-t-il, contribué à enrichir notre lexique national : *gachet* ou *gourer* pourraient être du nombre, suivant les déductions de M. Désormaux. D'autres ont échoué dans l'argot des malfaiteurs, et cela dès le XVIe siècle, puisqu'on les retrouve dans la liste dressée par M. le professeur Jeanjaquet, de l'Université de Neuchâtel (voyez le *Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande*, 1903).

M. Désormaux achèvera son étude en donnant une série complémentaire de vocables recueillis plus récemment ; puis il établira ce que les argots de Savoie doivent aux divers parlers locaux et jusqu'à quel point ils sont de création artificielle. Un autre chapitre concernera l'argot des étameurs et chaudronniers ambulants, drouineurs ou *magnins*.

La critique des procédés de création linguistique. d'altération ou de déformation, la recherche de l'origine des mots

communs aux multiples argots, comme aussi les rapports de ces vocabulaires ou leurs divergences, l'évolution des sons et surtout des sens, peuvent non seulement offrir à la philologie de précieux renseignements, mais encore jeter une lumière nouvelle sur des faits d'ordre historique ou sociologique (migrations des corps de métier, relations des divers compagnonnages, etc).

Semblables recherches, si attrayantes, semblent être à la mode, pour ainsi dire. Avec « l'argot ancien », celui de Villon, celui de *Pathelin*, on analyse scientifiquement l'argot moderne, y compris celui des malfaiteurs et des « apaches ». (Voyez par exemple les récentes publications de MM L. Sainéan et A. Dauzat; voyez surtout le bel ouvrage, qui vient de paraître, d'un éminent sociologue italien, M. Alfredo Niceforo, sous ce titre : *Le Génie de l'Argot*, Paris. 1912). Etudier le langage, n'est-ce pas l'une des meilleures façons de pénétrer l'âme des groupements humains, comme celle de chaque individu ?

M. A. Crolard remet quelques spécimens de produits industriels de Veyrier-du-Lac : des flotteurs pour filets, en écorce de peuplier et des écorces fabriquées avec les fibres libériennes du tilleul qui sont très résistantes et incorruptibles.

M. Ph. Guinier explique que cette fabrication existe dans d'autres régions et montre que la structure particulière de cette formation permet d'expliquer l'origine du mot liber. Chez le tilleul, par exemple, on voit nettement l'alternance de feuillets durs et mous. Par le rouissage, les parties molles se désagrègent laissant subsister les zones dures qui se superposent comme les feuillets d'un livre.

M. J. Serand donne lecture de la part de M. Bernus, professeur au Lycée, d'une nouvelle contribution à l'étude du folklore dans les environs de Thônes, résultant d'enquêtes faites par lui auprès de ses élèves.

Le même offre au Musée de la part de M. A. Allart, un casse-tête et un plat en bois venant de Borneo et un chapeau de mineur.

M. Désormaux, au nom du Comité de la *Société des Etudes locales* (section de la Haute-Savoie), remercie l'Académie Florimontane d'avoir contribué à la formation de ce nouveau groupe en lui accordant son bienveillant patronage.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres du jury de poésie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 6 novembre

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le PRÉSIDENT adresse au nom de la Florimontane ses plus sympathiques félicitations à notre collègue M. BARUT qui vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur. Tous ses concitoyens applaudiront à cette haute distinction qui vient justement récompenser toute une somme de labeur et d'intelligente initiative qui a porté à un grand degré de développement une des branches de l'industrie régionale.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le SECRÉTAIRE dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus.

M. DÉSORMAUX s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. Il offre à la bibliothèque, de la part des auteurs, une étude philologique de M. Muret et la Bibliographie linguistique de la Suisse romande, de MM. Gauchat et Jeanjaquet.

« J'appellerai, dit-il, plus spécialement l'attention de l'Académie sur ce dernier ouvrage, qui sera, comme je l'écrivais récemment, un outil indispensable pour tous ceux qu'intéressent les études dialectologiques.

Cette biographie est un modèle précieux, de même que le labeur de MM. Gauchat et Jeanjaquet est un utile exemple.

Je me permets de rappeler à cette occasion que j'ai entrepris de publier semblable répertoire, concernant notre région. De nouveau, je sollicite le concours de mes estimés collègues et leur collaboration. J'accueillerai avec reconnaissance tous les renseignements bibliographiques qu'ils voudront bien me communiquer. »

M. A. CROLARD offre une série d'échantillons et d'objets manufacturés (sacs, feuilles, fils) en textilose, produit servant à la fabrication d'un tissu spécial de la nature du papier, résistant aux acides et aux alcalis.

Il dépose en outre les ouvrages suivants :

J. BÉARD : *Napoléon Bonaparte, Epopée*, 1er et 2e fragment, Annecy, 1844-

1. Sont présents . MM. Bonald, Chabert, Dingeon, Dumont, Gardier, Grimont, Lavorel, Le Roux. Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, Perin, Revil, F. Serand, J. Serand. Excusés : MM. Désormaux, Gonthier.

1845. *Ma lettre au Journaliste ; Mon adresse à l'Empereur*, du même auteur. *D'Alexandry d'Orengiani*, Voyage en Savoie de l'Empereur et de l'Impératrice en 1860. Chambéry, 1911.

Le SECRÉTAIRE donne lecture de la communication suivante de M. l'abbé Gonthier :

Divers auteurs, tels que le chanoine Grillet, M. Miquet, l'abbé Plantaz dans sa monographie d'Arâches, M. Bruchet ont fait connaître un grand nombre de Savoyards qui ont émigré à l'étranger et qui y ont récolté honneurs et fortune. J'en ai cité moi-même quelques-uns dans mon *Histoire de l'Instruction publique*. Mais il en reste des centaines qui demeurent encore inconnus à l'immense majorité de leurs compatriotes.

En voici deux exemples :

Un Charles Falconnet, né dans la paroisse d'Arenthon vers l'an 1580, s'établit à Roanne où il exerçait la médecine. De son mariage avec une demoiselle Philiberte d'Almon, il eut un fils André, qui suivit la profession du père et se fixa à Lyon. Le petit-fils et l'arrière-petit-fils furent également médecins. Plusieurs d'entre eux acquirent même une certaine célébrité. Je tiens ces détails de M. le docteur Leclerc qui prépare une notice sur Charles et André. Ajoutons que ces personnages sont qualifiés de nobles.

Au château de Montaigu, commune de Chalonnes-sur-Loire, vit un noble Charles de Peyssard [1], qui descend de Bernard Peyssard, natif du hameau de Montlardier, commune du Châtelard-en-Bauges, lequel était frère de Rd Thomas Peyssard, chanoine de Notre-Dame de Liesse, et d'Anthoine Peyssard, qui fut pendant de longues années (1607-1632), professeur au collège chappuisien. On sait que l'hôtel de Sales, rue du Pâquier, fut vendu l'an 1635, à Nc Louis de Sales par un noble Antoine Peyssard.

A ce propos M. GARDIER fait connaître quelques renseignements sur la généalogie de cette famille qui lui ont été adressés par M. Peyssard, de Chalonnes-sur-Loire.

M. MIQUET lit la communication suivante sur *Claude Masse*, ingénieur géographe (1650-1737), auquel on doit le plan d'Annecy qui a fait l'objet d'une étude de M. Letonnelier parue dans le précédent fascicule :

1. C'est un fils du colonel Grégoire Léonard Peyssard, dont il a été question dans la *Revue Savoisienne* de 1905, page 132. Il a été autorisé en 1912, par jugement du tribunal civil d'Angers, à faire précéder son nom de la particule, après avoir justifié qu'en Savoie, dès le treizième siècle, sa famille s'appelait *de Pessario*.

« Lorsque Vauban voulut mettre à exécution le programme qu'il avait conçu pour la complète transformation du système des fortifications de la France, il ne trouva pas dans le pays le personnel technique suffisant pour une pareille tâche, et il dut faire appel à des ingénieurs étrangers.

Parmi ces spécialistes, dont la plupart étaient transalpins, se trouvait un Chambérien, Claude Masse, né en 1650, dont l'existence m'a été révélée par un de nos plus érudits compatriotes, M. Jules Manecy, receveur des Douanes en retraite, déjà connu par d'autres trouvailles du même genre.

Si Claude Masse, entièrement ignoré dans son pays d'origine, n'a été mentionné par aucun de nos biographes, sa personne et ses travaux furent appréciés selon leur mérite dans son pays d'adoption : M. de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure, leur a consacré, en 1882, une savante étude dans le *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, et la ville de la Rochelle a donné à l'une de ses rues le nom de l'ingénieur savoyard.

C'est donc faire acte de réparation que de présenter à ses compatriotes cette illustration méconnue.

Issu d'une famille pauvre et obscure, dit M. de Richemond, Claude Masse ne reçut qu'un instruction littéraire très incomplète ; il ne dut qu'à sa persévérance, à son opiniâtreté au travail, sa haute position sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV.

Employé d'abord comme « dessineur » par M. de Ferry, ingénieur du roi, et par d'autres ingénieurs, il prit part, pendant cinquante-sept ans (de 1679 à 1736), à un très grand nombre de travaux, de levers de plans et de fortifications, tant en France qu'à l'étranger pour le service de la France : d'abord en Espagne et en Portugal, puis dans les provinces de l'Ouest, entre l'Adour et la Loire, enfin dans les provinces du Nord, Artois, Bourbonnais, Cambrésis, Flandre, Hainaut et Pays-Bas. Nommé à son tour ingénieur du roi et anobli par Louis XIV, il prit sa retraite en 1736, se retira à Mézières, chez son fils Claude-Félix, alors ingénieur dans cette ville, et y mourut le 26 mai 1737, âgé de 86 ans. Son acte de décès porte qu'il était natif de Chambéry en Savoye et qu'il fut inhumé dans l'église paroissiale de Mézières ; mais après le bombardement de 1870 les inscriptions tumulaires disparurent avec les dalles, utilisées pour des constructions nouvelles.

De son mariage avec Marie Papin, fille de Denis Papin, il

avait eu deux fils qui se distinguèrent également comme ingénieurs militaires : l'aîné, François-Félix, né en 1706, servit, sous les ordres du maréchal d'Estrées, à l'armée de Hanovre, où il trouva la mort. Le cadet, Claude-Félix, né en 1718, fut nommé ingénieur du roi à Lille en 1731, prit part à tous les sièges remarquables de l'armée du Rhin : Fribourg en Brisgau, Mons, Charleroy, Namur, Berg-op-Zoom ; revint, comme ingénieur à Mézières, puis à Belfort, et termina sa carrière comme lieutenant-colonel du génie à Bordeaux.

« Claude Masse avait une notoriété légitime dans le corps du génie : il était considéré comme un homme hors ligne, et une notice justement élogieuse lui a été consacrée dans l'ouvrage technique du colonel Augoyat. »

Son œuvre est considérable et comprend dix albums et trois manuscrits in-folio renfermant plus de mille plans des principales places du monde. « On est effrayé, dit son biographe, quand on examine ce travail gigantesque, qui coûta un demi-siècle à Claude Masse et qui ne put être achevé qu'avec l'aide de ses fils. » « Ces albums sont faits avec le plus grand soin ; les coupes et les élévations, notamment, sont dessinées avec un fini rare; leur exactitude ne laisse rien à désirer, comme on peut en juger en rapprochant les dessins des édifices qui existent encore de nos jours, les seuls pouvant servir de termes de comparaison. » De l'avis de M. Devillelégier, colonel du génie, « l'œuvre de Claude Masse et de ses fils, même dans son état actuel, a une importance capitale au point de vue militaire; elle est due à des hommes supérieurs, ce qui lui donne une valeur excessivement sérieuse » et, sur le rapport de cet officier spécialiste, elle a été acquise en majeure partie par le ministère de la guerre. C'est là que la sagacité de M. Letonnelier, archiviste, est allé relever le plan d'Annecy qui a paru dans le dernier numéro de la *Revue savoisienne*. »

M. Marteaux cite des exemples, appartenant surtout à la période romane, où *mons* (v. p. 92) est suivi d'un nom d'homme le plus souvent germanique : Montailloud (Présilly), *Montaillod* 1476 (*Institut genevois*, XII, 43), de *mons Agilwaldi*, *Acleoaldi*, *Ailloldi*; cp. Montaillouz (Giez) et RS, 1911, 205. — Mont-Angelier (Giez) *Monteingellier* 1433, RS, 1902. 2 ; cp. à Sillingy, le crêt Angelier, *Ingelharius*. — Montaubert (Serraval), *Adalbertus*, d'où le ruisseau du Taubert. — Montauban (Cranves) *Albanus*. — Mont Benez (Samoëns, Saxel), de *Benedictus*, fr. Benoît. — Mt Bogon, 1730 (Faver-

ges), mieux Begon ; du nom franc latinisé *Begonus*, IXe s., (IIPM, I, col. 92); — Blanchard (St-Gingolph) *Blanchardus*; — Brion (Taninge, Servoz) celtiq. *Brigo, onis*. — Callier, 1312, *Inv. de St-Jean d'Aulps*, n° 86, *Calarius* (Holder, col. 689 et HPM, I, col. 744). — Mt-Cenise (Petit-Bornand) *Alpis de Cinisio* 1294, *Congrès Soc. Sav. Savois*. 1896, 387 ; *Sinisia*, 1296 (SHAG, XIV, 449), *Chynesy*, 1303 (id., 324) ; à Doussard, Mont-Seny, 1730 ; cp. le *Mont-Cenis*, *Cinisius mons* (HOLDER : *o. c.* col. 1020), d'un nom d'h. Cinisius. — Clergeon (Moye), n. pr. dérivé de *clerge*, v. fr. = fr. *clerc*, de *clericus*, *clerico*. — Coënon 1730 (Alby) *Coignon*, *Quenon*, de *Coino*, dérivé familier de Coinus, Coenus (H) ; cp. Cohennoz (Ugine, Savoie) et Cohennand (Villy le Pelloux), *Coin-incus, ingus*. — Drand (Gruffy), germ. *Dringus*, usité surtout comme finale. — Eymont (id.), *Haimo*. — Ferrand (Sallanche), *Ferrannus*, *Farandus*. — Genon (Cercier, Sallanche). *Geno*, der. familier de Genulfus. — Geson (St-Ferreol) *Giso, onis* (*Polypt. de St-Germain*, p. 321). — Grippon (St-Cergues), *qui mons Greponis vocatur* 1113 (BESSON : *Mém.*; Pr. 14;) et 1180 (*Mém. Acad. Salés*. 2, 276) *Grippo*, au VIe s. — Isbrand (Thônes) RS, 1879, 131 ; *Isbrandus* ; — Isibod (Chapelle St-Maurice), formant en 1534 la limite avec les Bauges (LAVANCHY : *Chât. de Duin*, Acad. Salés. VII, 1884, 182) *Isboldus*. — Ivon (Saint-Gervais-les-B.) *Ivo. onis*. — Montjoie (Contamine St-Gervais), ou Montjoëx *Montis Gaudii*, 1288 (SHAG, XV, n° 24) à Boëge, Montjouet ; de *Gaudius* (*Polyptique*, etc., p. 257). — Montmorançon, anc. n. de la Bathie (Sillingy), *mons Maurentionis*. — Olivet (Cluses) dim. de *Oliva*, *Oliba*, employé comme nom d'homme. — Orson (St-Gingolph), *Urso*. — Mompiton 1730 (St-Jeoire) *montis Pitonis* 1296 (SHAG, XIV, p. 255) formant limite de la terre de Salaz. — Montpont (château de) à Alby, famille féodale dont l'origine semble remonter à un *mons Pavonis*. — Renaz (St-Jeoire) *Renatus*. — Rioux (St-Laurent) *Rodulphus*. — *in monte Robet*, 1234 (SHAG, XV, p. 54, doc. de *Rotbertus*. — Mont-Saxonnex, C.. *Sersenay*, 1225 (SHAG, VII, p. 295), *Sersonay*, 1298 (id., XIV, n° 258), du n. pr. *Saxo*, dim. *Saxonittus ;* à Samoëns, Sassonnex. — Montrottier (Lovagny) *montem Troterium* XIIIe s. (*Archives dép*. E, 117), *montetrocterio* 1345 (DE LOCHE. *Hist. de Grésy-s.-Aix*); à Châtillon, ruisseau de *Montrotir*, XIIIe s. (*Inv. de St-Jean d'Aulps* n° 625), de Trotarius (HPM, I, col. 1226), pour Trottarius (v. KOERTING : *Woerterbuch*, etc., n° 985). — Mont-Varnier

(Boëge) 1262 (SHAG, XIV, p. 55, n° 68) *Warnacharius.* — Vivian, 1292, *Inv. de St-Jean d'Aulps*, n° 621. — Vouty (Les Houches) *monte Voterio* 1288 (SHAG, XV, doc n° 25), *Waltharius.*

M. Marteaux dépose sur le bureau quelques débris archéologiques de la période romaine recueillis au cours de minages en 1912 dans la plaine des Fins. Ce sont des fragments de poterie aux noms de *ofic Cavi* ou *Canti*, *//ioru*, et de poteries diverses, avec graffiti ; une anse d'amphore au nom de *L. Varionis* ; un débris de clayonnage de cheminée en argile cuite, une scorie, des clous, etc., qu'il se fait un plaisir d'offrir au musée municipal, par l'intermédiaire de l'Académie Florimontane.

M. Lavorel fait part d'un projet relatif au monument de saint François de Sales qui sera soumis à l'appréciation du Comité d'action.

Sur la proposition de M. Buttin, l'échange de la *Revue Savoisienne* avec le *Répertoire d'Art et d'Archéologie,* fondé par M. Doucet, est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 4 décembre 1912.

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

Ch. Buttin : *Une Armure de Henri II.*

Abbé Claude Coppier : *Aux alentours d'Annecy. Belvédère de Saint-Martin.* Utile petite description faisant connaître le belvédère superbe de la colline de Saint-Martin.

Georges Dejean : *Contes à dormir debout,* 1 vol., Kaeppeli, Nyon. Ce jeune écrivain savoyard, auteur du *Régime zonien* et du *Surhomme,* a donné libre cours à sa verve humoristique dans une série de contes scintillants et marqués au coin d'une observation aiguë.

1. Sont présents : MM. Carron, Désormaux, Gardier, Grimont, Lavorel, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Martin, Nanche, Perin, Revil, V. Robert, Sautier-Thyrion, F. Serand, J Serand. Excusés : MM A. Crolard, Le Roux, Gaillard.

Capitaine CAVARD : *Victor de Musset et Henri de Beyle-Stendhal à l'armée de réserve* (1800).

Les candidatures suivantes sont proposées :

M. ORGEOLET, directeur de l'Ecole normale de Bonneville, par M. DÉSORMAUX.

M. DE PASSARIO-PEYSSARD, de Chalaronne (Maine-et-Loire), par MM. GARDIER et MIQUET.

M. MARTEAUX fait une communication sur « *altum* » en topographie.

L'adj. lat. *altum* a été employé substantivement dès l'époque classique pour désigner un endroit élevé ; au plur.. des lieux élevés. En fr.[1] comme en savoyard. *l'haut* désigne une hauteur dominant une plaine, un cours d'eau, un village : l'haut de Marlens. *mons altus marlensis*, XVme s. ; *en l'haut de Fier* (J. REPLAT : *Bois et Vallons*, LVIII) ; au fém., *l'haute : le banc de l'haute* sur Bredannaz (Doussard) ; *l'ottă, l'outtă*, en 1730, à Cercier. Du masc. on a tiré la simple transcription phonétique *O : chalet du l'O* (Talloires), *chalets de'n l'O*. Il n'est pas admissible, au contraire, que *Credoz* (Saint-Laurent), *Credu*, 1225, SHAG, VII, p. 294 ; *Credoz*, 1270, WURSTEMBERGER : *Peter II*, IV, n° 790) soit mis pour *crêt de l'haut*, non plus que pour *crêt de l'eau*, la finale étant muette.

On trouve *haut*, suivi de l'adj. *rotundum*, *riond*, pat. *rian*, rond (*Dictionn. savoyard*, p. 354), écrit l'*Orient*, 1730 (Alex), ou d'un nom d'h., comme l'Haut-Ferrand (Le Reposoir, Talloires), écrit l'*Oferan* (Entremont), du germ. Faramnus, le corbeau de la génération. Il se peut qu'un nom germanique se cache aussi sous l'appellation de l'Haut Dran (Thônes), écrit aussi *mont de Laudran*, granges de *Landron* (Thorens, carte de l'E. M.), *l'Otheront*, 1730 (Alex) et à Brenthonne, *Luderan*.

Parmi les dérivés d'*altus*, on peut citer : *altanus* [2], qualificatif, dans Pline, du vent qui souffle de la terre, c'est-à-dire des hautes régions, paraît avoir qualifié le site à découvert d'une villa, dans Autane (Drôme), *Altana*, 739 (*Cartul. de Saint-Hugues*, p. 39) ; cp. le mont Utane (Thonon) *ab Altanes*, 1207, (GUICHENON : *Hist. généal.*, Pr., p. 49) ; *l'Autanne* (Faverges) Autan (La Vacheresse) ; — **altinus*, v. fr. *hutin ;* en Sav., lieu dit où l'on cultive la vigne en la laissant grimper sur des

1. *Sur un haut... était leur infanterie* (MOLIÈRE : *Amphytrion.*)

2. Nom d'un moine au IXme s. (LONGNON : *Polypt. de St-Germain*, table), fr. *hautain*, ital. *altana*, belvédère.

hautins, outins, utins, arbres morts et écorcés ; n. de lieu dans *de Hutinis* 1263, SHAG, VII, p. 316 ; dérivé : Autegny (Abondance) *lanchia Dautignier* 1363 (*Mém. Acad. Salés.*, II, 286) peut-être par *altinarium ; — altarius*, fr. altier. ital. *altero :* cp. sav. *molero*, rémouleur : *altarittus*, Hauteret (Lornay). Lautharet (Saint-Ferréol) ou peut-être *altare :* hauteur, dans *collo altareti*, colline en Lombardie, HPM, I, col. 1299, XIIIme s. ; — *altiæ*, hauteurs, 1113 (Chartes de Vallon, *Mém. de l'Acad. de Savoie*, série 2, II, p. 299.)

M. DÉSORMAUX, poursuivant ses recherches sur les divers *argots* de Savoie, donne de nouveaux renseignements sur les altérations ou déformations que les mots peuvent subir dans les langages dits conventionnels. Des procédés analogues étaient en usage dans les écoles il y a quelque temps ; plusieurs subsistent (sporadiquement), de nos jours encore.

Aimé Constantin avait jadis soumis un certain nombre d'observations au regretté philologue allemand Eduard Koschwitz. La veuve de l'éminent professeur a bien voulu communiquer à M. Désormaux, avec une extrême obligeance, la correspondance d'A. Constantin, relative en grande partie à la *Grammaire Savoyarde* de Duret. « Dites-nous l'origine de ce jeu étrange, » demandait E. Koschwitz, qui consiste à altérer la physionomie des mots. (Cf. DURET-KOSCHWITZ : *Grammaire Savoyarde*, p. 5.

« Il faut savoir, répondit A. Constantin (lettre datée du 20 juin 1893), que, dans les hautes régions des Alpes dont la population émigre en grande partie pendant l'hiver, il existe jusqu'à présent une espèce d'argot, que les ouvriers maçons, tailleurs de pierre, etc., parlent entre eux, surtout quand ils sont hors de leur village. Autrefois tous les enfants des montagnes en savaient quelques mots et, naturellement, ceux d'entre eux qui fréquentaient les écoles se faisaient une gloire de parler une langue inconnue devant leurs camarades de la plaine. J'en ai entendu quelques phrases au Collège de Thônes, vers 1840, mais je ne me rappelle plus quelle était la syllabe de convention qu'on y ajoutait après chaque articulation. J'ai consigné les traits caractéristiques de l'argot du Chablais (Morzine) et de celui de la Tarentaise. [Aimé Constantin avait en effet, avant le travail de M. Buffet sur le *mourmé*, dressé dans le projet de *Dictionnaire* dont M. Désormaux a transcrit le préambule (Cf. *Dictionnaire Savoyard*, p. XIII), une courte liste de vocables usités dans ces argots.] Celui de Morzine est

très répandu encore parmi les ouvriers du Chablais et il est probable qu'au lieu de suivre complètement les procédés de cet argot, les pâtres et les enfants de la plaine ne lui ont emprunté que le procédé le plus à leur portée. celui d'ajouter une syllabe de convention après chaque syllabe d'une proposition..... »

La question posée en ces termes par Aimé Constantin est très digne d'intérêt. Il s'agirait de noter exactement tous ces procédés de déformation, d'en rechercher l'origine et l'expansion dans nos régions.

Les enfants des écoles ont-ils simplement adopté l'un de ces procédés tiré du *mourmé*, du *ménedigne* ou du *tératsu*, comme le pensait Aimé Constantin, ou bien ne serait-ce pas plutôt dans les écoles mêmes. et, plus généralement, dans la survivance d'habitudes enfantines dont on relève des traces à toutes les époques (et l'on pourrait dire dans toutes les langues), qu'il conviendrait de rechercher l'origine de semblables pratiques ?

A ce sujet, M. Willy Paulyn. qui prépare actuellement une thèse de phonétique sur les parlers savoyards, a communiqué à M. Désormaux les renseignements suivants :

« Il y a aujourd'hui même quelque chose de tout semblable parmi les élèves des écoles berlinoises, surtout des écoles supérieures. Par exemple, le mot allemand *Fenster* (fenêtre) est articulé : *Fof-e-non-sos-tot-e-ror*, c'est-à-dire on redouble chaque consonne du mot et on interpose un *o*. *Ich komme morgen* (je viens demain) devient : *I choch* | *kok-o-mom-mom-e* | *mom-o-ror-gog-e-non*. Une autre manière : *Fenster* est articulé : *Fenst-henst-le-fenst-er-her-le-fer*, c'est-à-dire on prononce à part chaque syllabe d'un mot, on prononce encore une fois cette syllabe après avoir ôté les consonnes initiales et après avoir mis une *h* aspirée (allemande) devant cette syllabe sans les consonnes initiales, puis on ajoute la syllabe *le* (prononcée comme *le* français), et à la fin on prononce la syllabe sans les consonnes initiales, mais après avoir mis une *f* devant cette syllabe.

« Un autre exemple : *ich komme morgen* devient : *ich-hich-le-fich* | *kom-hom-le-fom-me-he-le-fe* | *mor-hor-le-for-gen-hen-le-fen*.

« Il existe aussi l'usage suivant, troisième manière que je connais. *Fenster* est articulé : *Unster-fe*. *Mein Vater hat mir ein Buch gegeben* (mon père m'a donné un livre) est articulé : *ún-me* | *úter-ve* | *út-he* | *úr-me* | *ún-e* | *úch-be* | *ú-ge-úben-ge* (' = l'accent tonique) ; c'est-à-dire on ôte les consonnes initiales

de chaque syllabe ou de plusieurs petites syllabes d'un mot et on change la première voyelle en *u* (= *ou* français), puis on prononce les consonnes ôtées après avoir ajouté un *e* (= *é* fr.). *Vater* (père) devient : *ú-be* - *úr-te* ou : *úter-ve*.
Va *ter* *Vater*

« Tous ces langages s'appellent ici (Berlin) *Räubersprachen* = jargons ou argots des enfants qui jouent « brigands ». Ces jargons naquirent, il y a trente ou quarante ans, parmi les enfants et s'employèrent par plaisanterie jusqu'aujourd'hui. Je crois qu'il en est de même pour le jeu analogue mentionné par M. Koschwitz dans sa *Grammaire*, p. 5, et par M. Constantin dans sa lettre à M. E. Koschwitz. Dans tous les cas, cette espèce d'argot des élèves est presque inconnue parmi les grandes personnes et les vieillards. »

M. W. Paulyn termine cette partie des communications qu'il adresse à M. Désormaux en le priant d'en faire part à l'Académie Florimontane. « Peut-être quelques honorés membres se rappellent des jargons analogues. »

En effet. les curieuses observations recueillies par M. W. Paulyn, ont le pouvoir d'évoquer les souvenirs de plusieurs Florimontans. MM. Robert. Nanche et Carron, entre autres, citent des faits identiques.

M. Désormaux groupera toutes les contributions qui peuvent intéresser soit les divers argots usités en Savoie. soit le folklore ou les formulettes scolaires.

Une discussion s'engage à ce sujet. MM. Nanche et Robert disent que des syllabes conventionnelles avec redoublement étaient en usage parmi les jeunes gens du pays, il y a une trentaine d'années.

M. Lavorel donne lecture de la correspondance échangée entre M. Henry Bordeaux et lui au sujet du monument de Saint François. L'éminent écrivain savoyard veut bien lui réserver une bonne part de son activité ; il fera, dit-il, de son mieux pour ce sujet qui lui est cher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire-adjoint : G. Letonnelier.

RAPPORT DU CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE

Messieurs,

En réservant à la Composition Musicale le concours des Beaux-Arts de 1912, l'Académie Florimontane a fait une heureuse innovation.

Six compositeurs ont répondu à son appel, soumettant à l'examen du jury un total de seize œuvres qui se répartissent ainsi dans chacune des sections prévues au règlement : dix compositions pour orchestre, deux de musique de chambre, quatre pièces d'orgue.

*
* *

Des compositions pour orgue, deux n'ont pas retenu l'attention du jury. Ce sont la *Marche funèbre* du N° IV et l'*Allegro symphonique « alla Widor »* (!!) du N° VI.

La première, écrite d'ailleurs pour piano et non pour orgue, n'offre aucun intérêt mélodique, harmonique ou instrumental. Le second. malgré un motif emprunté aux Préludes de Chopin, n'a rien de musical : il trahit une inexpérience complète de l'harmonie avec ses suites de quintes ou d'octaves, et ses basses qui s'accrochent désespérément à la tonique ou à la dominante.

Tout autre est le N° I bis dont les deux pièces, offertoire et communion, sont relativement bonnes. Les motifs en sont gracieux, agréables, quoique peu originaux. L'harmonie est généralement correcte, mais pas toujours intéressante. Dans la communion, par exemple, pourquoi ces cinq mesures d'accords plaqués qui, avant le point d'orgue, semblent préparer une autre tonalité et qui nous ramènent à celle que l'on vient de quitter? De même, huit mesures plus loin, pourquoi faire entendre l'accord de *la* bémol mineur qui enlève à l'avance toute la fraîcheur du motif suivant?

L'auteur devra éviter de répéter plusieurs fois le même motif sans changer d'harmonie ou de tonalité, comme cela lui arrive dans l'offertoire. Une exécution préalable de ses morceaux à l'orgue lui aurait démontré que les doubles pédales de 16 pieds (mesures 17 et suivantes de l'offertoire) sont trop lourdes et trop fortes et que, d'autre part, il ne faut pas écrire pour le pédalier des *do* bémol et *la* bémol graves. le clavier de pédale

ne descendant qu'au *contre-ut* naturel. Dans la seconde partie de l'offertoire, la partie du pédalier est peu soignée ; ainsi, le *sol* de la mesure 52 devrait se résoudre sur la tonique à la mesure 53.

Toutefois, malgré ces légères critiques, ces deux petites pièces, sans être de vrais morceaux d'orgue, ont des qualités : elles dénotent de la part de l'auteur de bonnes dispositions musicales.

*
* *

Des deux morceaux se rattachant à la musique de chambre l'un est une pièce pour quatuor d'archets, l'autre un allegro pour piano, violon et violoncelle.

Les premières mesures de ce trio (envoi N° IV) semblent annoncer quelque chose d'intéressant, mais rien n'arrive qui mérite d'être signalé ; et ce motif en imitation a beau reparaître nombre de fois au cours de l'œuvre, jamais il n'amène avec lui une idée vraiment musicale. L'écriture est assez correcte, mais l'œuvre n'en est pas moins terne, banale dans son ensemble et parfois d'une platitude inadmissible, comme au maestoso de la page 22. Plusieurs passages semblent, d'ailleurs, écrits bien plus pour des cuivres que pour des cordes. Ainsi, la phrase exposée par le violoncelle, page 4, a tous les caractères d'un contrechant de trombones et de basses dans le trio d'un pas redoublé.

En regard de cette œuvre, combien plus intéressante est la pièce pour quatuor à cordes envoyée par le N° III. Un thème expressif, exposé par l'alto au début, fait presque tous les frais de cet andante.

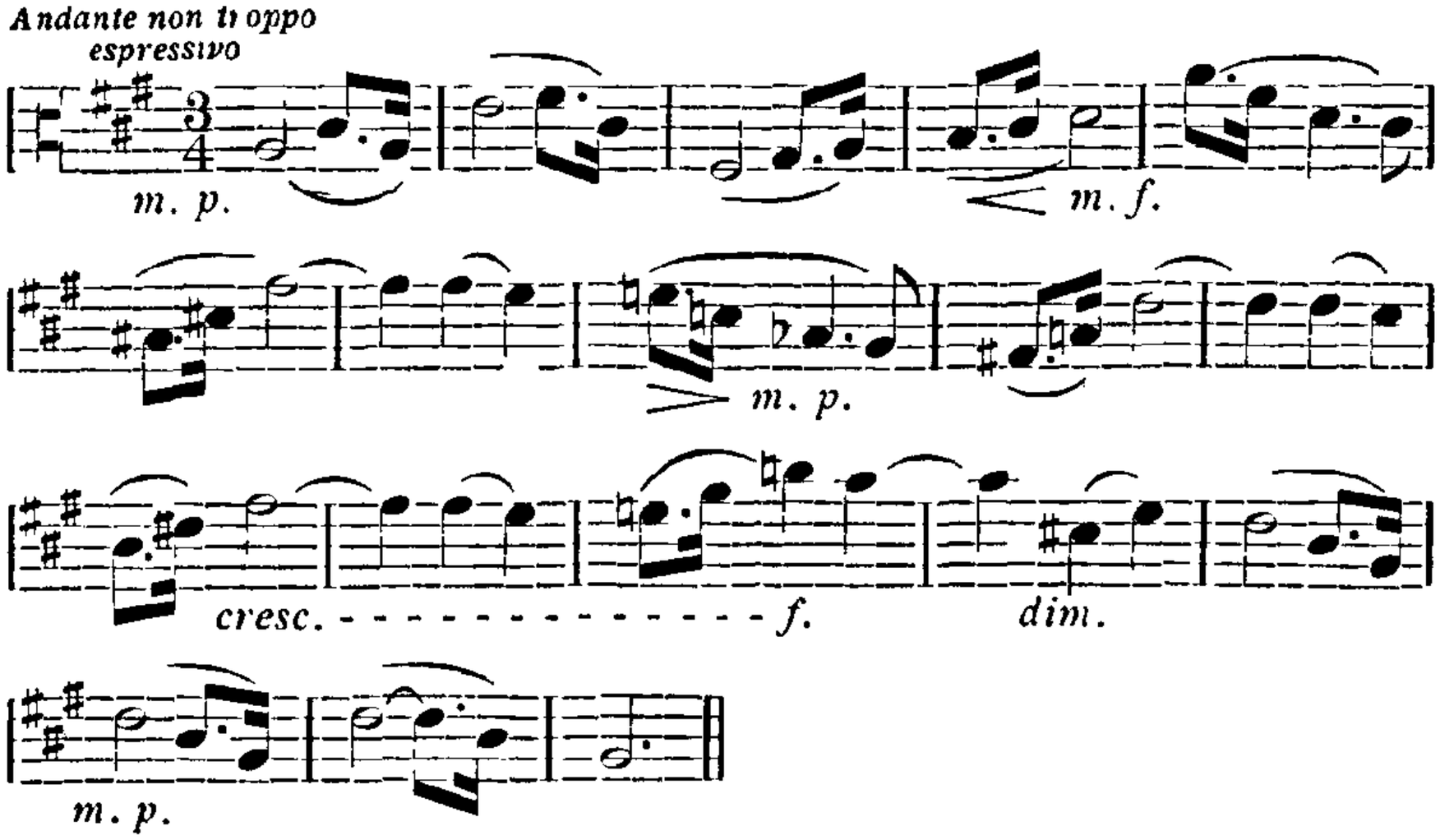

Une broderie légère vient ensuite s'entrecroiser et dialoguer,

dans un langage très moderne, avec des fragments de ce thème, puis le motif initial revient en entier, mais s'enlaçant cette fois d'une façon fort ingénieuse à chacun des instruments. De nouveaux développements conduisent à un brillant *forte* et tout s'éteint peu à peu sur une pédale très originale.

C'est parfait comme travail de contrepoint et d'harmonie, mais un peu froid et, malgré toute l'ingéniosité du développement, ce thème unique, tant de fois répété, finit par engendrer la monotonie. Il est regrettable que cet auteur ne nous ait pas présenté un vrai quatuor dans lequel il aurait pu nous faire connaître plus amplement sa nature musicale.

*
* *

Trois auteurs ont envoyé des œuvres pour orchestre. Le N° I en présente sept, le N° V deux, et le N° II une : *Mémé*.

Cette dernière composition, insignifiante et sans la moindre valeur, a été de suite écartée par le jury.

Les sept morceaux du N° I ont, au contraire, retenu son attention par certaines mélodies fraîches et gracieuses, quelques passages intéressants et des harmonies assez correctes. Malheureusement, les faiblesses sont trop nombreuses. Ainsi, les tonalités sont peu variées : le morceau le plus important, l'ouverture « Jeanne d'Arc », évolue entre le ton de *mi* majeur et son relatif mineur ; le thème principal (N° 4) passe de la clarinette à la flûte et au hautbois, puis aux violons, toujours dans le même ton de mi majeur.

Chose plus grave et contraire aux notions les plus élémentaires de la composition : lorsqu'il y a modulation, l'auteur use la nouvelle tonalité, lui enlève tout son charme imprévu, en la faisant entendre à la fin du motif précédent. (*Jeanne d'Arc* $\frac{12}{8}$; *Pastorale*, mesures 66, 67 et 68 en *mi* majeur précédant la reprise du motif dans cette tonalité ; *Contemplation*, les six mesures précédant le $\frac{6}{8}$; même observation dix mesures plus loin ; *Elégie*, mesure 44, et, un peu plus haut, les cinq mesures d'accords reliant la même tonalité de mi bémol).

L'auteur confond aussi les répétitions de motifs avec le développement. Ainsi dans un même morceau : *A travers Champs*, le premier motif est répété *quatorze* fois et le second *douze*, presque toujours avec les mêmes timbres, d'où une grande monotonie.

Ce qui laisse le plus à désirer est l'orchestration. L'emploi continuel des cornets, toutes ces parties écrites « à défaut » qui

sont singulièrement gênantes pour une lecture tiennent peut-être à ce que ces partitions sont destinées aux petits orchestres de casinos. Mais où l'inexpérience de l'orchestration se révèle, c'est lorsqu'on voit, par exemple, une mélodie comme celle-ci qui, d'ailleurs, rappelle *Simple Aveu* de Francis Thomé :

accompagné par des arpèges de cornets alliés aux flûtes, hautbois et clarinettes, ou des accords de cornets et trombones sur des pizzicati de cordes. Pourquoi aussi diviser si souvent les premiers violons alors que les seconds violons comptent des mesures ? Par contre, les cors sont presque toujours réduits à une seule partie.

En résumé, cet auteur possède de bonnes connaissances harmoniques et il paraît avoir du goût pour la composition. Mais il doit d'abord chercher l'originalité, éviter ces réminiscences qui nous font saluer au passage des motifs rappelant Massenet *(Contemplation)* Bizet *(Rythmes)* Francis Thomé, Théodore Dubois, etc., et ne pas abuser des pédales qui gagneraient, le plus souvent, à être remplacées par des harmonies plus intéressantes. Qu'il étudie surtout l'art du développement dans les Maîtres classiques : Bach, Mozart, Beethoven, etc., et, avant d'écrire pour orchestre, qu'il entende, si possible, beaucoup d'œuvres célèbres, partition en main, pour apprendre l'emploi judicieux des timbres et s'assimiler peu à peu l'art de l'orchestration.

Cet art est précisément la qualité dominante de l'auteur de *Nostalgie* et de l'*Ouverture dramatique* (N° V).

Ces deux œuvres de style bien personnel révèlent à n'en pas douter un tempérament d'artiste. Les idées mélodiques sont originales, claires, expressives. L'harmonie, tour à tour puissante ou délicate, est soignée, intéressante et s'agrémente du charme imprévu de fréquentes modulations. Enfin l'emploi logique et heureux des divers timbres de l'orchestre donne à l'ensemble un coloris très frais et un relief saisissant.

L'*Ouverture dramatique* débute par une introduction lente. L'accord d'*ut* mineur résonne aux cuivres, et sur la tenue de la tonique par les contrebasses s'élève, exposé par les violoncelles et le premier basson, le thème principal (A) que suit une douce phrase de clarinette accompagnée par trois cors (B).

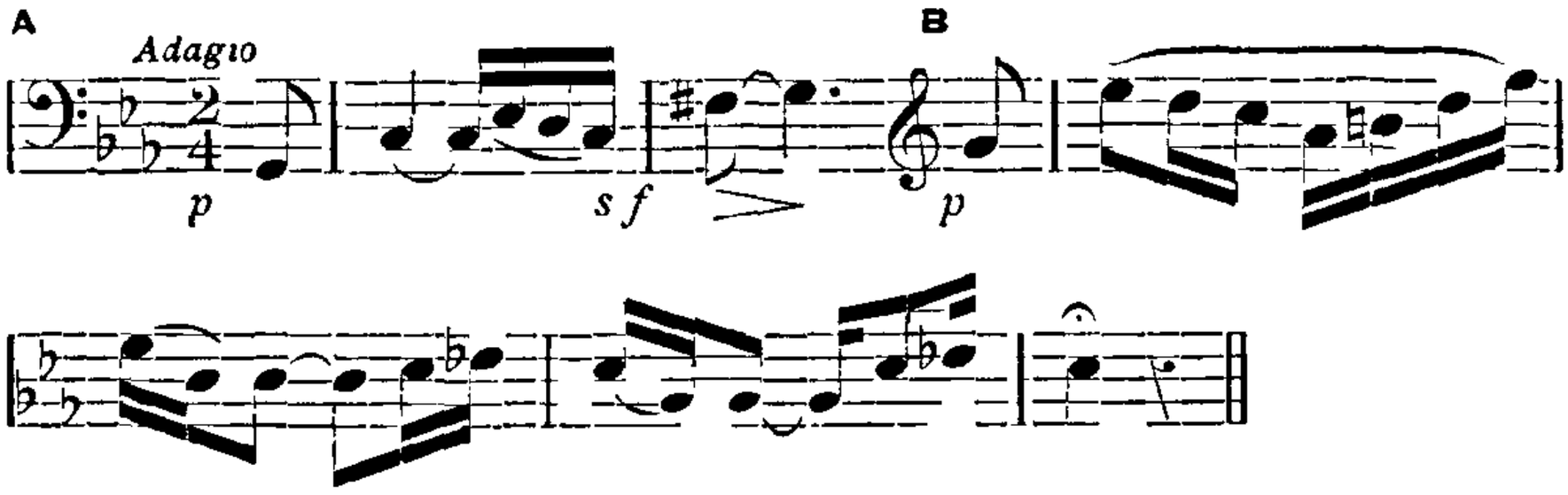

Accord de *fa* mineur, et dans cette nouvelle tonalité reparaît le premier motif aux altos et deuxième cor. et le second à la flûte sur des accords de trois clarinettes.

Nouveau thème important et très expressif (C) bientôt repris en *mi* bémol par tout l'orchestre.

C 1re clarinette accompagnee par les cordes

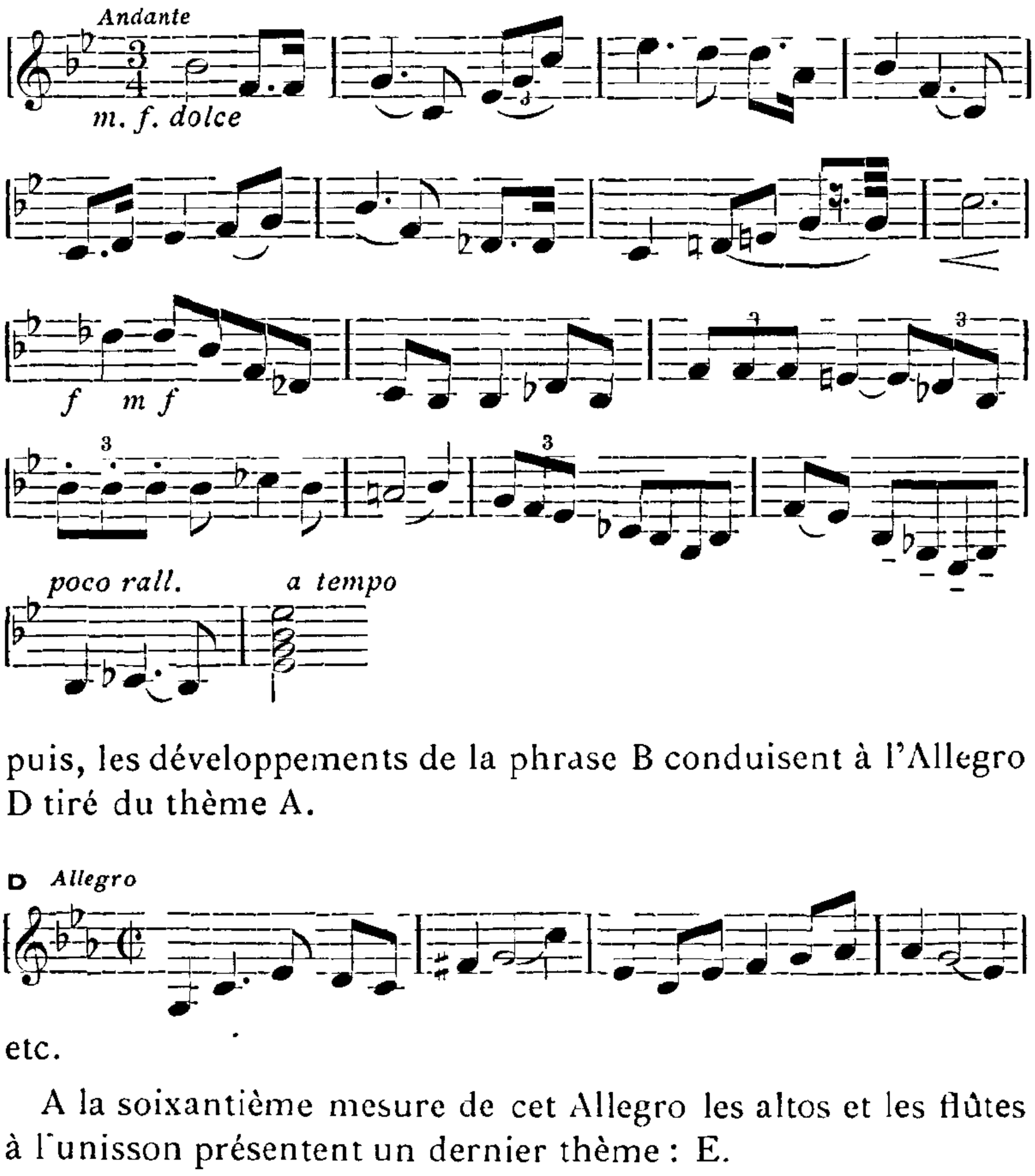

puis, les développements de la phrase B conduisent à l'Allegro D tiré du thème A.

D *Allegro*

etc.

A la soixantième mesure de cet Allegro les altos et les flûtes à l'unisson présentent un dernier thème : E.

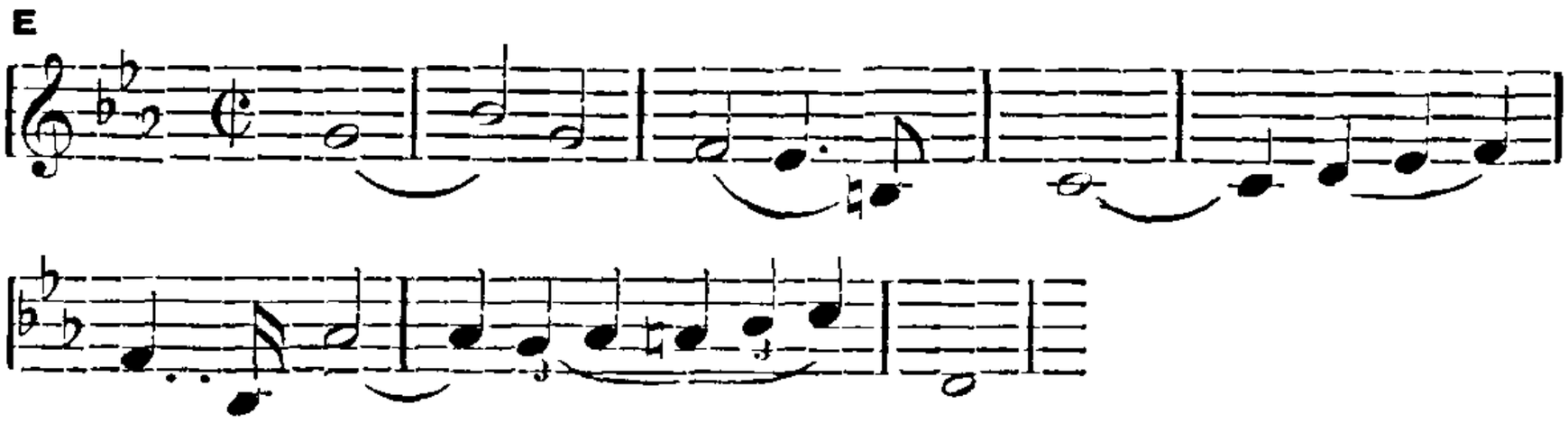

Celui-ci, repris par les violons, flûtes et hautbois, est bientôt coupé par des accords de cuivres sur lesquels se détachent les deux principaux thèmes de l'introduction (A et début de C) passant tour à tour du basson au violon solo, à la clarinette, aux flûtes et aux violoncelles.

Après une reprise de l'Allegro, les trombones, sur les tenues des bois et le frémissement des cordes à l'aigu, s'emparent du thème E qui passe ensuite aux trompettes et aux cors soutenus par les trombones.

Une adroite et intéressante reprise des thèmes plutôt que le développement propre d'un motif fait dès lors tous les frais de l'Allegro qui, après un passage haletant, fièvreux, dramatique, et un forte grandiose, vient s'achever sur des accords pianissimo des cuivres.

L'idée directrice de *Nostalgie* nous est donnée par la notice suivante : « C'est le soir, par un long crépuscule d'été. L'auteur « rêve seul... Il rêve de choses qui ne sont plus et des idées très « diverses et même disparates se succèdent dans son esprit, « tandis que lentement la nuit succède au crépuscule. »

La forme entièrement libre de cette rêverie pour orchestre semble convenir parfaitement au tempérament imaginatif de l'auteur. *Nostalgie* est un poème court mais charmant et d'allure très moderne. Un premier motif exposé par les violons et altos (A) conduit à une seconde phrase (B) d'abord soupirée par la clarinette sur des tenues de cors et de bassons, puis reprise un ton plus haut par le hautbois sur le bruissement des cordes en sourdines.

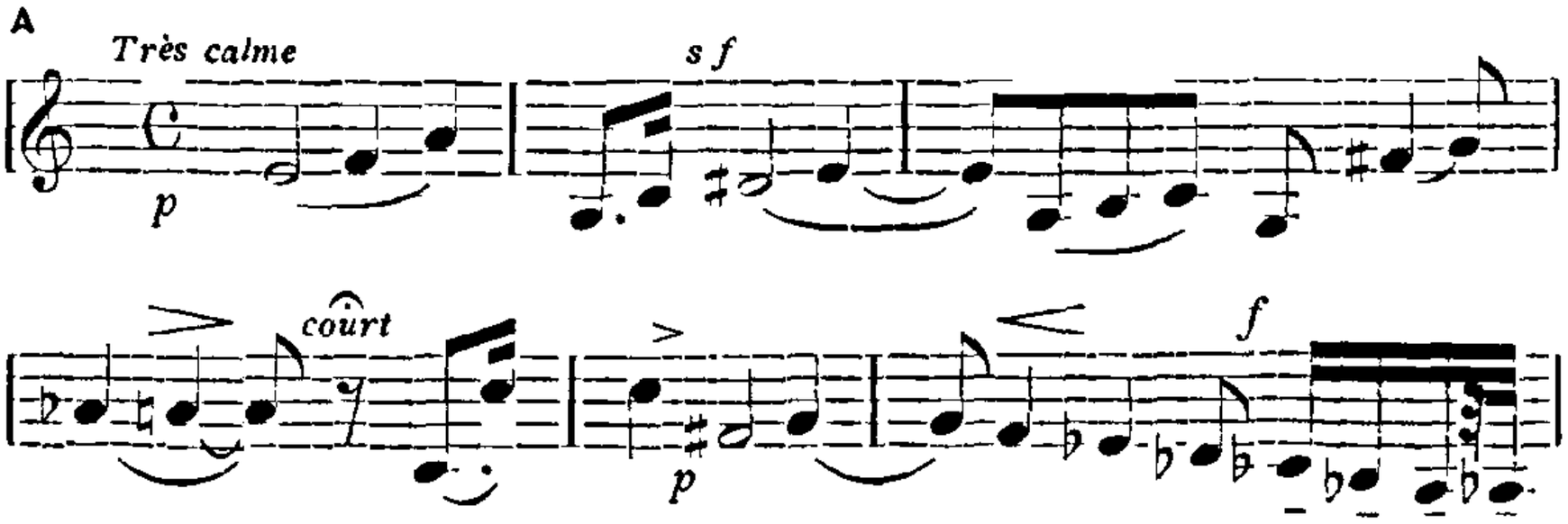

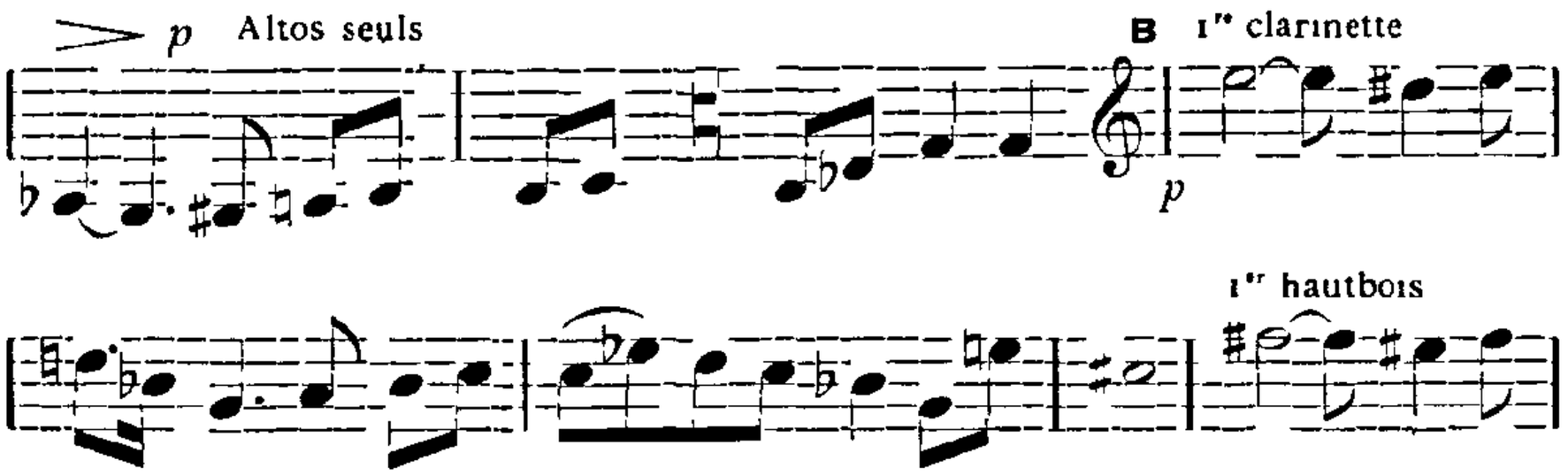

Sitôt après, le piano égrène des arpèges cristallins sous de douces tenues de l'orchestre ; un chant de trompette s'élève légèrement sur cette instrumentation originale et conduit à un *forte* de tout l'orchestre. Une nouvelle et courte phrase fait place au bout de quelques mesures au premier motif, repris par la clarinette sur des tenues de cors et bassons, puis par l'ensemble des cordes. L'alto solo en sourdine puis deux flûtes seules, en duo, murmurent la deuxième phrase... Un instant le piano reprend ses arpèges ; les premiers violons puis les violoncelles soupirent les deux premières mesures de l'œuvre et tout se termine par un accord d'une douceur infinie.

*
* *

Après l'examen approfondi de toutes ces œuvres, le jury, composé de MM. Auradou, chef de musique au 30me d'infanterie ; Dumont, professeur ; Marc Le Roux, secrétaire de l'Académie Florimontane ; Martin, professeur ; Jean Ritz et Emmanuel Ritz, compositeurs de musique, a décerné *à l'unanimité* les récompenses suivantes :

Orchestre : 1er prix, 250 francs au N° V (« Diversité, c'est ma devise »).

Musique de chambre : pas de premier prix. 2me prix 100 fr., au N° III («Fac et spera »).

Orgue : pas de premier ni de second prix. 3me prix, 50 francs, au N° Ibis (« N L H »).

Pour le Jury, le rapporteur
Jean Ritz.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE DE 1912

MESSIEURS,

Nous avons reçu pour le concours de poésie de 1912 trente-six pièces de vers. Nous en avons écarté vingt-cinq. Il ne s'en trouve pas d'enfantines ni de ridicules, comme il s'en est rencontré parfois, et il en est même un certain nombre, cinq ou six, qui ont retenu assez longtemps l'attention du jury, et qui ont fait hésiter sa sentence. Ces pièces étaient correctes, régulièrement développées ; parfois même quelques jolis vers se détachaient de l'ensemble ; mais au total ces vers ressemblaient trop à de la prose rimée et rythmée, et les expressions faibles, gauches ou ternes, ou encore les clichés cent fois rebattus s'y rencontraient en trop grande abondance pour que le jury pût consentir à leur accorder une mention. Peut-être avons-nous été sévères ; du moins nous avons été justes.

Venons-en à l'examen des pièces retenues, pour lesquelles nous vous demanderons une récompense.

Le n° 1, *Poèmes*, dénote un tempérament de poète délicat et subtil, qui a du métier, mais bien de la négligence. Dès la première strophe de *Jacinthes sauvages*, après le premier vers, qui est charmant :

> Jacinthes frêles des sous-bois, molles jacinthes

un deuxième présente une cascade de compléments déterminatifs qui eût fait hurler Flaubert :

> Ployantes du fardeau des clochettes d'azur

et dans le troisième et le quatrième s'alourdit la monotonie de deux compléments de même forme : « au cœur d'avril », et « au frais vert ingénu ».

Voici, dans le *Noël moderne*, deux vers bien gauches, et dont le ton archaïque détonne sur le reste :

> Non ! nous te réservons accueil gai, mais austère
> Transportés, nous sentons, dessous le sombre azur...

Qu'est-ce que le « noir gerfaut » vient faire, sauf une antithèse artificielle, dans le *Sonnet à Sappho* ?

Quelque liberté qu'on doive laisser au poète de rythmer

à sa guise, encore faut-il que le rythme soit perceptible. L'est-il dans ce vers :

Le cadre où, fixé d'une invisible piqûre
2+1+2+4+3

ou dans celui-ci ?

Le souvenir de vos grappes est un dictame
4+3+5

Ce défaut est d'autant plus sensible que les autres vers sont rythmés convenablement.

Par contre. que de jolies notations seraient à relever, que l'auteur parle des jacinthes

Vous vêtez les ravins d'un immense sourire

ou des cloches

Nuits de Noël vibrant du carillon des messes,
Rires de bronze clair semant l'immense espoir

ou des livres

Et je songe au bonheur d'écrire un pareil livre
Qu'avec amour plus tard un jeune homme inconnu
Chérirait, relié d'un clair chagrin grenu...
Or, mes livres, je meurs en vous regardant vivre.

Passons au nº 8 qui contient onze sonnets, plus ou moins réguliers. Des pièces à sujet historique alternent avec d'autres plus simplement modernes ou personnelles. C'est une chose terrible de faire des sonnets épiques après Hérédia. Ce poète a tenté l'impossible, et il a réussi, et ses sonnets où il a enfermé toute l'histoire de l'humanité, cette Légende des siècles en sonnets, l'ont fait à juste titre académicien et illustre. Ni Dalila, ni Judith (Seigneur ! que ces femmes fatales aux hommes qui les aimèrent ont été souvent chantées !), ni Charlotte Corday, ni les Excommuniés, ni Brutus n'ont inspiré au poète les vers définitifs qui s'imposent. De la vigueur par instants, mais la pièce n'est pas coulée d'un bloc, comme il conviendrait, et bien des expressions ternes ou banales viennent détruire l'effet de l'ensemble. Mieux réussies semblent les pièces d'essence descriptive ou lyrique. En voici une qui servira d'exemple :

L'ÉTANG

Au fond d'un cirque vert de coteaux et de bois
J'aime la majesté calme des eaux dormantes ;
Leur sérénité triste, impassible et sans voix,
De l'âme douloureuse apaise les tourmentes.

Le mystère est au sein de ce lourd flot sans rides
Qui, par les bleus matins et sous les couchants d'or,
D'un sommeil léthargique éternellement dort
Avec le reflet doux des prunelles perfides.

De ces gouffres d'azur semble monter parfois
L'appel murmurant des ondines ; même on voit
Leurs corps chastes et blancs rayer la transparence.

Malheur à qui se penche ! Il tombe, il disparaît,
Son cri vain retentit. Puis l'accablant silence
Reprend le ciel, l'étang, les joncs et la forêt.

Sauf le dixième vers, mal rythmé, le reste a une certaine valeur. Le symbolisme de *L'Exode* n'est pas non plus sans mérite.

Dans le nº 13 ; musique de grand orchestre, avec toute la batterie déchaînée.

Timbales, grosse caisse, cymbales et tam-tam y font entendre leur grondement de tempête, et c'est dans un fracas tonitruant, dont l'énormité même n'est pas sans valeur, que le poète nous raconte la *Légende de Rome*. D'ailleurs cette harmonie sauvage convient à ces époques et à ces hommes barbares, et l'auteur a accordé sa lyre. que dis-je, ses cuivres sur l'orchestre wagnérien de la *Légende des Siècles*. Notez que ce qu'on peut reprocher à ce poète, c'est uniquement d'être un trop fidèle disciple de Hugo, et d'avoir, en composant un remarquable pastiche, abdiqué toute personnalité. Il a du métier, une invention verbale étonnante, un rythme sûr et expressif, des images grandioses, des rimes étourdissantes. Malheureusement tout cela est connu, archiconnu. Comme disait Jules Lemaître, il y a des moments où on en a assez d'entendre Hugo faire boum-boum ! Ah comme notre auteur fait bien boum-boum, lui aussi ! Jugez-en : voici *Les Hommes en révolte contre les Dieux* :

Prométhée, effrayant modeleur de limons,
Triomphait. On voyait tout fuir devant sa race.
L'Océan rétractait sa griffe âpre et vorace.
L'Ouragan : pluie, éclair, bourrasque, repliait
Son manteau ténébreux comme on tourne un feuillet.
Les monstres, pullulant sur terre, hydre ou molosse,
N'osaient pas mesurer leur taille à ce colosse.
Et l'étoile tremblait, œil moins clair que le sien,
Quand ce tireur à l'arc au front olympien
Egarait dans la nuit ses flèches formidables.

Et l'Homme bâtit des villes,

. .....Béryte, Tyr, Bénarès, la cité
Où Boudha meurt couché face au ponant farouche,
Babylone, Memphis où, le doigt sur la bouche,
Phta songe, ayant l'encens et le prêtre à son pied,
Delphes, où vient s'asseoir sur le divin trépied
La pythonisse au cœur profond, au bras rigide,
Athènes que Pallas couvre de son égide ;
Et, plus majestueuse et plus forte que tous
Ces centres dont le bruit effare les hiboux,
Plus sainte que la pierre où médite le bonze,
Citadelle taillée en plein roc, en plein bronze,
Fière, appuyée aux flancs de sept monts, noirs rivaux,
Qui sont des portefaix et des arcs triomphaux
Pinacle pour César, pour Crassus gémonies :
Rome, la fourmilière auguste des génies !

Il faut l'avouer, Messieurs, cela vaut bien certains passages de Hugo : c'est à la fois l'éloge et la critique du poète. Qu'il s'arrache avec effort d'une emprise trop puissante, qu'il se cherche, qu'il se trouve, l'instrument de ses chants ne le trahira point.

Le nº 10, *Qu'importent les Hivers ?* nous révèle un poète également subjugué par les maîtres souverains ; mais celui-ci a subi l'ensorcellement de génies moins âpres, et plus harmonieux. Voulez-vous du Lamartine ? en voici :

Cet horizon d'azur où, tremblantes, des voiles
Mettent des points pareils à de blanches étoiles :
Ce rivage embaumé, qu'avec tant de douceur
La vague vient baiser, comme une tendre sœur.

ou bien

Ces montagnes, au loin, dont le sombre décor
Aux charmes de la mer ajoute un charme encor,
Ce ciel resplendissant vers lequel la cigale
Jette inlassablement sa même note égale.

Voulez-vous du Musset ? écoutez ce dialogue du poète et de sa muse, qui emploie le cadre, le rythme, la sonorité et même les expressions de la *Nuit de Mai* et de la *Nuit d'Octobre* :

LA MUSE

Ouvre bien vite, ô mon Poète,
Car frissonnante dans la nuit
Où, seule, la clarté discrète
D'un fin croissant de lune luit,
Frappant à ta porte fermée,
Comme autrefois voici l'aimée !

Et le poète répond :

Mais, cette voix, qui faiblement encore
Là, maintenant, m'appelle en un sanglot...
Non ! ce n'est pas un rêve que l'aurore
Emportera dans son lumineux flot.

(Musset n'eût pas écrit un vers aussi dur, à cause des deux accents toniques qui le terminent).

Car cette voix harmonieuse et tendre,
Mon cœur, tremblant d'un ineffable émoi
La reconnaît, et veut encor l'entendre,
Muse chérie, ô ma Muse, est-ce toi ?

C'est encore, dans la conclusion, la même théorie qui fonde la poésie sur l'expression de la souffrance personnelle.

A défaut d'originalité, le poète a de la facilité, de l'harmonie, du charme, trop de nonchalance. Un peu de la vigueur du n° 8 ne lui ferait pas de mal ; mais avant tout il faut qu'il se délivre d'une imitation trop étroite, et qu'il arrive à dire, comme son modèle :

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre.

Dans le n° 14, nous trouvons des pièces un peu minces, mais d'une note plus personnelle. Voici une mère qui prépare la chambre de l'enfant qui va naître :

La chambre de ma fille est un nid de lin frais,
Virginal et douillet comme une fleur éclose.
Des meubles puérils, que j'invente à grands frais,
Mettent leurs dessins blancs au long du papier rose.

Sans doute il serait aisé de relever des négligences ou des faiblesses ; mais j'aime mieux vous citer une petite pièce charmante.

Il pleut. C'est le vent et l'automne
Et le déclin de la saison.
Une tristesse monotone
Emplit mon cœur et ma maison.

L'eau sur ma vitre tambourine,
Et sur la face des carreaux,
Comme une larme qui chemine,
Trace des sillons inégaux.

L'heure se traîne, lente et grise,
Et je sens, dans l'air obscurci
Où le jour mourant agonise,
Croître ma peine et mon souci.

Un brouillard humide enveloppe
La chambre où je reste captif;
Je suis maussade et misanthrope
Sans en connaître le motif.

Oh ! lente et misérable épreuve !
Rien ne me touche et ne m'émeut ;
Mon cœur est lourd, mon âme est veuve,
Il pleut !

Il faudrait peu de retouches pour rendre cette pièce parfaite. Très jolie aussi *La Maison des Vieux*. L'auteur doit méditer plus fortement pour découvrir les développements naturels de sa pensée, et éviter dans son style les expressions faibles, qui sont assez nombreuses.

Pour ces cinq pièces, Messieurs, le jury vous demande une mention honorable.

*
* *

Dans le n° 12, *Petits Poèmes d'amour*, nous trouvons une forme plus sûre, un style plus égal et plus ferme. Le poète affectionne les formes fixes, chansons, rondeaux, ballades, etc., qui sont à la fois une gêne et un appui. Il s'en tire avec beaucoup d'habileté et un peu de mièvrerie qu'il reconnaît lui-même. Voici une petite pièce qui donne une idée de son talent un peu mince, mais expert aux orfèvreries du rythme et de la rime :

BALLADE DE MES VINGT ANS

Jadis, quand de la vie en fleur
Devant moi brilla la féerie,
Pris à son charme ensorceleur,
Sans crainte, avec forfanterie,
Je m'en allai, l'âme attendrie,
Croyant à d'éternels printemps,
Chantant l'amour, la rêverie...
Hélas ! où sont donc mes vingt ans ?

J'allais comme un merle siffleur,
Accueillant avec raillerie
Ceux qui me parlaient de douleur,
D'injustice, de fourberie
Et de mal, dans l'ombre, qui crie ;
Je voyais de bonheurs constants
Ma route entièrement fleurie !
Hélas ! où sont donc mes vingt ans ?

Je ne suis plus qu'un ciseleur
Fouillant son âme endolorie .
Pour faire d'un soupir, d'un pleur

Quelque pièce d'orfèvrerie.
Seule, une jeunesse flétrie
Jette des éclairs tremblotants
Dans les rimes que j'apparie,
Hélas ! où sont donc mes vingt ans ?

ENVOI :

Belle au nom si doux de Marie,
Je croyais t'aimer plus longtemps :
Homme — comme femme — varie !
Hélas ! où sont donc mes vingt ans ?

Le jury a jugé ce poète digne d'une mention très honorable.

* * *

L'auteur du n° 9, *La Main sur le Clavier*, nous envoie des vers fermes, nets, bien équilibrés. Il s'apparente manifestement aux Parnassiens, par son amour de la rime riche et du détail plastique. Voyez, par exemple, une lampe qui

Projette un disque blond de lumière au plafond.

une rue d'Espagne où, dit l'auteur,

J'écoute, martelant la nuit
Un pas lourd dans la rue où le sereno guette.
Et j'entends retentir le bruit
De son trousseau de clefs sonores qui cliquette.

le bassin du jardin « luisant de lune » ; les quais du port,

Où chaque câble noir, qui s'allonge en rampant
A l'apparence étrange et rude d'un serpent ;

ces quais où

L'on entend le bruit sec des sabots sur les dalles,

où l'on sent

D'âcres relents de goudron frais et de saumure
Mêlés à des parfums salins de varech brun.

Lisez dans la Revue *Le Lavoir*, c'est une merveille de notation réaliste.

Mais l'auteur n'est pas un pur descriptif, il exprime des sentiments d'une facilité aimable, mais un peu banale ; il arrive pourtant par instants à une émotion plus profonde, dont vous pourrez juger en lisant les deux belles pièces que publie la Revue, *Les Yeux amis* et *L'Oubli*.

Ce poète nous a semblé mériter un deuxième prix.

* * *

Restent deux envois, pour lesquels nous vous demanderons deux premiers prix ex-æquo : le n° 8 bis et le n° 25.

Il y a dans l'auteur du n° 25, deux poètes fort distincts. Le premier a beaucoup lu, et se sert de ses lectures avec une rare habileté ; il reproduit avec une souplesse admirable les qualités de ses modèles, et compose des pastiches qui ont presque l'air d'originaux. N'est-ce pas Verlaine dont la flûte mélancolique soupire dans *Musique vaine* ? Leconte de Lisle dont les reliefs arrêtés composent le tableau de *Nausikaa* regardant partir Ulysse, et dont la philosophie sourit amèrement dans la conclusion ?

Mais nos lèvres à tous l'ont su, ce goût amer.
Nos yeux comme vos yeux ont scruté l'onde opaque,
Alors que, sur le sable où gémissait la mer,
Nous aussi regardions fuir notre roi d'Ithaque !

N'est-ce pas Hérédia qui lui inspire, pour peindre Cléopâtre, les vers suivants :

Ses doigts sont fins et froids comme le fer des dagues ;
La guivre d'argent noir, au poignet qu'elle mord,
Frémit, car elle sent le charme de la mort
Monter comme un parfum de sa main chère aux bagues.

Ce dernier trait s'apparenterait plutôt à la subtilité des symbolistes.

L'auteur revendique lui-même l'inspiration de Villon dans ses *Distiques truands,* dont il est de bien savoureux ?

Povres et grelottants nous sommes,
Méprisés moult des autres hommes;

Bonheur d'amour ne savons mye,
Onc n'est pour nous femme n'amye :

Quand bourse est vide, amour s'envole ;
Diables sont fols ; femme est plus folle.

Ecoutez le pauvre truand prier la Vierge :

Notre-Dame des Tire-laine !
Onc n'eûmes souliers à poulaine

Ne livres à ymaiges, ne cierge
Pour l'offrir à vous, notre Vierge...

Mettez votre âme dans nos veines !
Si deviendront vos vertus miennes.

Douleur plus que vice me tente :
Donnez-moy mantel quand il vente.

Donnez-moy pain dans la famine !
Et lit le soir lorsque chemine !

De Sathan esloignez ma course,
Faictes que plus ne coupe bourse,

N'aulcunement vole escarcelle
(Pourquoy si fort guet me harcelle) ;

Mais estant bon garçon et saige,
Faictes-moy serf à Votre usaige,
Serf âme et corps, sans fiel ne haine
De Madame des Tire-Laine.

Voilà des vers, Messieurs, qui ne sont peut-être pas indignes de Villon, et le *Sonnet à Amaryllis* pourrait être signé de Ronsard ou de du Bellay.

Mais enfin, quel que soit le mérite d'imitations aussi parfaites, ce ne sont guère que des pastiches, et c'est pourquoi, il faut attacher plus d'importance aux autres pièces où l'auteur a laissé parler son cœur, tantôt exprimant son amour des beaux vers, *Mon Ame* (Pour cette pièce et les suivantes. voir la Revue) ; ses impressions dans la solitude du jardin crépusculaire, *Solitude* ; un émouvant symbole, *L'Hôte* ; et surtout, sa hantise de la mort, qu'il exprime d'abord dans la prière que *Proserpine* adresse *Au Soleil*, puis dans celle, infiniment touchante, qu'il adresse lui-même *A la Mort*. Ces pièces sont courtes, peu nombreuses, mais elles sont d'une essence rare et précieuse ; et devant cette sensibilité que l'on sent toute vibrante de jeunesse, et qu'on devine menacée par la mort, il nous revient à la mémoire le vers mouillé de larmes de Virgile :

Heu ! miserande Puer, si qua fata aspera rumpas.
Tu Marcellus eris.

* * *

Reste le n° 8 bis, *Echos et Reflets*, qui est une œuvre importante, et qui sous son unité apparente, offre une très grande variété. Mais on peut tout ramener à l'histoire d'une âme ; que les pièces soient historiques, descriptives, symboliques ou purement sentimentales, elles finissent toujours par exprimer un état d'âme, et c'est évidemment l'histoire d'un cœur meurtri par la vie, et qui se raidit contre sa douleur. Mais les nuances du sentiment sont nombreuses et fuyantes, et l'auteur ne les explique pas toujours suffisamment. Il y a bien des obscurités, et l'expression souvent pénible et contournée, ajoute

aux ténèbres de la pensée. On pourrait aussi reprocher à l'auteur des licences poétiques, que les poètes décadents se permettent sans doute, mais qu'il vaudrait mieux éviter [1]. L'auteur n'observe pas la règle de l'élision de l'*e* muet non articulé, ce que l'oreille ne saurait accepter ; il veut ignorer que les syllabes muettes non élidées comptent ; il pratique d'ordinaire l'alternance des rimes ce qui fait que, lorsqu'il y manque, on ne peut s'expliquer cette négligence. Alors, nous demanderez-vous peut-être, pourquoi lui attribuer un premier prix ? Eh, Messieurs, c'est qu'en dépit de ces taches, trop nombreuses, éclatent des beautés de premier ordre, et se révèle un tempérament de véritable poète, d'une pensée forte, d'une sensibilité exquise, d'une imagination puissante, infatigable créatrice d'images et de symboles. Quand l'auteur aura remédié à ses défaillances de rythme ou de rime (ce qui n'est rien), mis plus de clarté dans ses pensées, plus de netteté et d'élégance dans ses expressions, il pourra sans crainte publier ses œuvres ; il ne fera pas mauvaise figure parmi les poètes connus de notre époque.

Et maintenant appuyons nos éloges de quelques exemples. Voici une pièce fortement pensée où le poète affirme, avec les stoïciens, que la douleur est un signe de faiblesse, et que la joie seule annonce qu'on a triomphé.

LA VICTOIRE MENSONGÈRE

Non, mon cœur, tu n'as pas vaincu, puisque tu pleures.
Ne sois pas le premier à te prendre au vain leurre
Du silence où se plaît ta mesquine fierté ;
Plus sage, reconnais que le mal t'a dompté
Qui détourne en secret ta pensée de sa tâche,
Et qu'être amer ou triste est encore être lâche.
En vérité, mon cœur, il importe bien peu
Que ton morne chagrin couve en toi, sombre feu,
Et qu'à le bien celer épuisant ton courage,
Tu déplores tout bas l'œuvre aux rampants ravages ;
Il faut savoir le faire à ton gré flamboyer,
Lumière dans la lampe et chaleur au foyer,
Joie d'être un peu plus près enfin de te comprendre,
Joie d'être un peu plus mûr, plus indulgent, plus tendre ;
La vraie vaillance est joie ; et tu n'es pas vainqueur
Tant qu'il te reste encore à cacher quelques pleurs.

1. Il est étrange, Messieurs, que deux années de suite, nous ayons affaire pour un 1er prix à deux poètes de grande valeur qui ne sont pas sans analogie, et qui semblent ignorer les règles les plus élémentaires.

Notez sous la forte intellectualité de ces vers dont plusieurs pourraient servir de maximes, un frisson de sensibilité discret, mais profond.

Voici un sonnet qui marque une étonnante finesse d'analyse :

SCRUPULE

O toi, si sûre de n'avoir pas mérité
La subite douleur qui te dresse crispée,
Toi qui méprises ceux par qui tu fus blessée,
Fais taire la rancœur en ton cœur révolté :

Tes propres torts, enfant, les as-tu supputés ?
Au fond du passé gris t'ont souri tes pensées ;
Mais la nuit a scellé leurs paupières glacées,
Pour t'apprendre, jadis, ce qu'elles ont été.

Amène à la clarté quelques ombres en peine :
Leur face est double et trouble ; approche encore, et vois :
C'est l'amour qui sourit avec des yeux de haine,

La Franchise qui tend la main aux tristes Ruses,
Le bien partout mêlé de mal ! vois et dis-toi :
Seul est juste ici-bas qui soi-même s'accuse !

Dans son ardeur d'atteindre au souverain bien, le poète, par delà le stoïcisme, va rejoindre le nirvana boudhique :

STOICISME

Si l'Avril t'a versé des ivresses sans cause,
Avait-il à ta joie promis le lendemain ?
Tu t'irrites, et gémis comme un enfant mutin
Parce qu'une eau fluide a fui de tes mains closes,

Ou que des fleurs coupées n'ont duré qu'un matin.
Adore, résigné, l'ordre parfait des choses.
Si ton désir s'insurge, à ton désir oppose
Le pur orgueil d'un cœur égal à son destin.

Loin de toi les regrets, les doutes, les névroses,
Qui font les pas pesants et les regards moroses.
La pitié ne se peut pencher sur ton chemin.

Mais le plus fier bonheur est toujours dans ta main :
Va ! pour être à jamais affranchi de la peine,
Tue en toi le désir vain, l'espérance vaine.

Le poète n'est pas moins subtil et pénétrant à découvrir les concordances secrètes de la nature et de l'âme humaine. C'est tout un monde de symboles qu'il découvre dans la fuite éternelle des phénomènes. Sans doute il décrit admirablement, soit qu'il nous fasse entendre

..... au premier crépuscule
Dans les rameaux l'éveil des nids, sur le talus
Le tremblant angélus des tendres campanules

soit qu'il nous montre

..... l'herbe folle aux profondeurs de flots
Ecumante à *ses* mains de marguerites blanches

ou bien

Dans un fouillis de sauge et de clair sainfoin rose
Où s'allume parfois le courroux empourpré
D'un fier coquelicot frémissant dans les brises

ou encore

Le ciel pur du matin rit au cœur des pervenches
Le myosotis me garde en son regard naïf
La fraîcheur de l'étang ou du ruisseau furtif
Qui s'endort ou s'enfuit sous les frissons des branches.

Mais ce qui est plus remarquable, c'est l'accord qu'il établit entre la nature et ses sentiments. Voici une pièce qu'il intitule

CHARME D'EAU

O multiple beauté des éphémères lames
En fuite dans le vent,
Au lac ou dans la mer, vous parlez à mon âme
En mots plus émouvants
Que le charme immobile et la ligne sereine
Sous le ciel éclatant
Du sommet impassible, et que frôlent à peine
Les pas graves du temps.
Vous vous apparentez à nos vies incertaines,
Et vous avez un peu
De l'énigme à la fois si proche et si lointaine
Qui veille au fond des yeux.

Ecoutez encore ce délicieux nocturne :

L'ÉTOILE

La plaine est recueillie ; la grande Alpe qui rêve
Au loin, tend l'Orient de sa blancheur d'autel ;
Mais, au couchant, les douces teintes de pastel
Ont le charme émouvant des fragilités brèves.

Le jour s'envole avec des ailes de velours.
Le cœur mystérieux des choses bat plus vite,
Au bord du ciel profond, pâle une étoile hésite
Et tremble, comme une âme au bord d'un grand amour.

On ne s'arrêterait pas. Messieurs, dans la recherche et l'ad-

miration de telles beautés. Permettez-nous, pour terminer, de vous lire une pièce où le symbole est plus développé et met en œuvre une des plus troublantes découvertes de l'astronomie.

LA NUIT INTÉRIEURE

Des soleils éteints croulent, au fond du ciel lointain
Mais l'astre incandescent encore et l'astre éteint
Scintillent aussi purs pour les nuits de la terre,
Et tu les crois jumeaux à leur double lumière,
Et ton cœur est en fête à leur double beauté :
Des soleils morts sont clairs au ciel de ton été.

Les rayons de tes joies sont clairs à ton visage.
Mais si tu remontais leur splendide sillage,
Lesquels te conduiraient aux sources de soleil,
Et lesquels, tout d'abord flamboyants et vermeils.
Se perdraient pâlissants dans la nuit infinie ?
Sais-tu ce qui vraiment est vivant dans ta vie ?
Et si l'étoile de l'espoir ou de l'amour
Ne croule pas au loin sans bruit et sans retour ?
O toi, qui ne sais rien de toi ! L'âme profonde
En elle a rassemblé les mystères des mondes,

Est-ce assez beau ? Messieurs, et comprenez-vous que nous vous demandions un 1er prix pour un auteur qui, malgré bien des imperfections, écrit de pareils vers. Lisez les pièces publiées dans la Revue ; relisez-les, car elles demandent et supportent une deuxième et une troisième lecture, et vous apprécierez plus pleinement encore son mérite et son originalité.

*
* *

En résumé, nous vous demandons deux 1ers prix ex-æquo de 75 francs pour les nos 8 bis et 25 ;

Un deuxième prix de 50 francs pour le n° 9 ;

Une mention très honorable pour le n° 12 ; et une mention honorable pour les nos 51, 8, 10, 13 et 14.

Telles sont les propositions que le jury (MM. Désormaux, Grimond, Le Roux, Maillot, Martin, Miquet) vous demande de ratifier.

G. Martin.

MESSIEURS,

Vous m'avez chargé de critiquer en quelques mots les poésies savoyardes soumises à l'examen du jury. Avec l'assentiment de votre Commission, j'ai tenu à consulter auparavant l'un de nos plus distingués patoisants. Telle composition peut offrir à un dialectologue le plus vif attrait et ne charmer que très médiocrement un auditeur né dans notre région. La réciproque est également vraie. Notre collègue désire rester anonyme. Je le regrette vivement. J'aurais été fort heureux de lui céder la parole. Vous connaîtrez du moins ses judicieuses remarques. C'est à un poète savoyard qu'il convient d'apprécier ses émules ou ses disciples. Aussi bien ne sauriez-vous, l'an prochain, vous priver du plaisir de l'entendre. A vous d'arracher quelques instants l'un des « maîtres du chœur » à ces bois sacrés où sa rêverie l'entraîne, pour lui imposer la tâche moins agréable de critique. S'il refusait — mais pourrait-il refuser ? — que la Muse des chalets et des sentes fleuries cesse pour jamais de lui sourire !

* * *

Les recueils de pièces patoises sont au nombre de trois, inscrits sous les numéros 3. 16 et 23. Voici en quels termes chacun de ces recueils a été commenté :

« Le n° 3 *(Recordare et iterum vives)* me paraît dénoter un sens poétique réel, déjà très intéressant, qui, se développant encore, pourrait devenir remarquable dans la sphère des productions locales.

La description de *L'Arbă* est une suite de tableaux rustiques bien observés et assez finement rendus (surtout strophes 1, 2, 6 et 7).

Le *Sĕloaï* me plaît moins. On a parfois l'impression de lire la version patoise d'une pièce écrite d'abord en français. L'auteur n'a pas réussi à éviter d'être banal.

Par contre, j'aime beaucoup *A ma vilĭe maïson*. C'est, à mon avis, la meilleure pièce des trois. Et, n'était parfois l'usage de mots français à terminaisons patoises, tels que : *cigalĕ, follĕ, rusticŏ, mélancolicŏ* (comme d'ailleurs dans *L'Arbă : aubadĕ, rouladĕ)*, et l'abus du qualificatif bon *(bonna mârĕ, bon jus blius, bon Diu, bon pârĕ)*, ce serait tout à fait bien.

A noter aussi, dans deux strophes rapprochées, la même rime féminine : *pregnirĕ, rirĕ, promirĕ, lmirĕ*.

En compensation, le vers coule et sonne bien. Pas d'élisions abusives. Prosodie soignée.

On aurait plaisir à entendre *L'Arbă* et *A ma vilĭe maïson* dites par un Rumillien. Le patois albanais, si sonore avec ses voyelles redoublées ferait là, il me semble, merveille.

Le nº 16 *(Arpicolin ntron patĭoë)*, dans une note toute différente, mérite cependant aussi l'attention. Moins de poésie, c'est indiscutable! Mais tournures originales, expressions pittoresques. L'auteur connaît le fond et le tréfond de sa langue et s'en sert agréablement.

Les trois pièces me paraissent à peu près égales ; cependant, je me sens un faible pour *Su mn' aéro.*

Images originales : « *Vtia l' Semnoz*, etc. »

Serait-ce parce que j'ai commis naguère quelque chose d'analogue ? Je ne sais.

Ces trois pièces charmeraient plus encore, je crois, des paysans que des patoisants citadins, en raison de la richesse du vocabulaire en expressions déjà disparues à Annecy.

Au point de vue prosodique, peu d'observations : vers corrects, élisions employées seulement à bon escient, rimes généralement riches. Un vers faux cependant :

Su mn' aéro : « D'aouïse l'alléluia, l'crédo. »

L'auteur pourrait, à mon opinion, exceller dans les fables, contes, scènes, où la description proprement dite et la question sentiment céderaient le pas à l'action.

A signaler dans *La Messon* l'effet de monotonie produit par l'emploi trop répété des articles commençant par *l* au commencement des vers (25 fois sur 56).

Le nº 23 semble nettement inférieur à ses deux concurrents.

Ce n'est pas, cependant, que toute étoffe soit absente, mais tout est médiocrement cousu.

Le Facteur et *U Fon du boë* présentent pourtant certain intérêt et même certaine poésie. Je suis persuadé que l'auteur est victime de la facilité et qu'il fera beaucoup mieux lorsqu'il consentira à faire beaucoup moins.

Versification assez irrégulière. La règle de l'alternance des rimes masculines et féminines n'est pas toujours suffisamment observée.

Je sais que le patois est une langue qui fourmille d'hiatus. Elle leur doit même, par moments, des parcelles de pittoresque. Il en est cependant qu'il faudrait éviter.

Exemple : *Lô Molireu :*

On drè na pirè... *ë on* a peu.

U Fon du boë :

Et se dépaçhe *më é* pus.

Enfin, dans cet envoi, pas mal de banalités.

Telles sont les réflexions qui m'ont été suggérées par la lectures des trois envois du concours. »

Je me ferais scrupule de modifier cette judicieuse appréciation. Je me permets cependant de faire observer que l'hiatus, dans les vers patois, est loin d'être toujours choquant. Nos jeunes poètes l'admettent volontiers, même dans la versification française soutenue. Il y a des hiatus très coulants. Musset n'a-t-il pas écrit :

Ah ! folle que *tu es*,
Comme nous t'aimerions demain, si tu vivais !

L'oreille est le seul juge, en patois comme en français.

De même, l'alternance des rimes masculines et féminines n'est peut-être pas d'une obligation absolue.

Un mot encore sur la langue. Il est impossible, en lisant les productions dialectales, de ne pas remarquer, comme l'a fait notre excellent collègue, une foule de mots qui n'ont de patois que la finale. Faut-il proscrire toutes les expressions plus ou moins récemment patoisées ? Elles sont au patois ce que les néologismes sont au français propre. Nos parlers locaux auront plus vite fait de les adopter, avant de disparaître, que notre langue usuelle d'assimiler les vocables hétéroclites qui l'envahissent chaque jour. C'est là une question de mesure. En général, le vocabulaire de nos poètes patoisants semble refléter assez exactement l'état actuel des parlers savoyards. On ne s'étonnera pas, cependant, puisque ces poètes sont des lettrés, qu'ils aient parfois recours à des locutions qu'un Savoyard illettré, s'il en est encore parmi les vieillards, aurait peine à comprendre.

* *

Etant donné le nombre et la valeur des pièces écrites en français et, plus encore, la somme minime dont nous pouvons disposer cette année, votre Commission a décidé de réserver les récompenses en argent aux auteurs dont M. Martin doit analyser les œuvres.

En regrettant de n'avoir pas à distribuer quelques milliers de francs, le jury vous propose de décerner une mention très

honorable *ex æquo* aux numéros 16 et 3 ; une mention honorable au numéro 23. Nous vous saurons gré, Messieurs, d'ajouter à la mention très honorable un certain nombre de volumes de la *Revue Savoisienne.* Ils seront offerts en souvenir à chacun des deux auteurs. Je prie également le très distingué directeur de la *Revue* d'accorder l'hospitalité, quand il le jugera à propos, aux meilleures des poésies patoises. Bon nombre d'Annéciens les liront sans doute avec plaisir.

J. DÉSORMAUX.

A la séance de l'Assemblée générale de la Florimontane du 8 janvier 1913, ont été lus les rapports des jurys de composition musicale et de poésie écrits par MM. J. RITZ, MARTIN et DÉSORMAUX. Ces rapports ayant été mis aux voix et approuvés, les récompenses sont décernées dans l'ordre suivant :

COMPOSITION MUSICALE

Orchestre. — *1er prix*, 250 fr. (n° V) : M. Maurice CAUCHIE, de Paris.

Quatuor à cordes. — Pas de premier prix. *2e prix*, 100 fr. (n° III) : Mlle Léontine GRANIER, de Montpellier.

Orgue. — Pas de premier ni de second prix. *3e prix*, 50 fr. (n° I*bis*) : M. A. TERRIER, d'Annecy.

POÉSIE

1ers prix (ex-æquo), 75 fr. chacun (n° 8*bis*) : Mlle Mathilde TROMBERT, d'Annecy, et (n° 25) : M. Pierre LEBASTEUR.

2e prix, 50 fr. (n° 9) : M. Maurice VALETTE, Le Mans.

Mention très honorable (n° 12) : M. Louis GALARD, à Blidah.

Mentions honorables (nos 1, 8, 10, 13, 14) : M. Albert HENNEQUIN, à Meaux ; M. Jean ARANDEL, à Romans ; Mlle Magali CHARDONNET, à Chambéry ; M. Martin SAINT-RENÉ, à Villeneuve-la-Garenne ; M. Georges BARBARIN, à Chinon.

POÉSIE EN PATOIS SAVOYARD

Mentions très honorables (n° 16) : M. Just SONGEON, à Annemasse, et (n° 3) : M. Joseph FONTAINE, à Marseille.

Mention honorable (n° 23) : M. Albert LAPRAZ, à Saint-Jeoire (Faucigny).

POÉSIES COURONNÉES

LES YEUX AMIS

O douceur de songer dans un fauteuil profond,
Sous la lampe aux blancheurs imprécises d'opales,
Qui, sans blesser les yeux rêveurs et les fronts pâles
Projette un disque blond de lumière au plafond !

Comme l'ombre est propice à nos ressouvenances
Et comme les logis paraissent animés
Des êtres disparus que nous avons aimés
Lorsque la nuit confond la forme et les nuances !

Je songe. Près de moi, mon vieil épagneul roux
Soyeux comme un grand chat et souple comme un fauve,
Couché sur l'épaisseur molle du tapis mauve,
Baille dans l'ombre tiède et le silence doux.

Je le vois, les yeux clos, passer sur sa dent nette
Sa langue de satin pourpré — nonchalamment.
Son poil couleur de feu se dore par moment
De tout un flamboiement de braise et le reflète.

Un meuble craque et le bruit sec est amorti
Par le ronron berceur de la flamme dans l'âtre ;
Le chien, alors, ouvre à demi son œil bleuâtre
Pour fixer le coin noir où mon Rêve est blotti :

Il ne doit pas me voir, pourtant, mais m'y devine,
Et les yeux bleus se font si tendres et si soumis
Que mon cœur douloureux s'apaise et s'illumine
Aux paisibles clartés de leurs regards amis...

L'OUBLI

Pourquoi faut-il que l'inconstance des amants
Parle d'amour durable et d'éternels serments ?
La tendresse est un lys éclatant qui se fane
Sitôt qu'il est cueilli par une main profane.

Et l'on pleure presque toujours le lys fané,
Et l'on pense que, tel un arôme obstiné,
Le souvenir et le regret de ce qu'on aime
Vont survivre toujours à cet amour lui-même.

Illusion... ! Le souvenir se fane aussi
Au cœur le moins frivole et le moins endurci
Puisque chaque minute et chaque heure qui passe
Inexorablement l'atténue et l'efface...

L'oubli s'avance à pas très lents mais à pas sûrs :
Les visages se font d'abord flous, puis obscurs,
Puis si lointains et si noyés de brume noire
Qu'on ne les fixe plus sans effort de mémoire.

Et si l'on trouve, en un tiroir longtemps fermé,
Quelque bristol pâli qu'on a jadis aimé
On a l'impression, parmi le soir qui tombe,
De lire un nom gravé sur un marbre de tombe...

LE LAVOIR

Le lavoir a, de loin, l'aspect d'une pagode,
— La pagode pointant sur les coffres laqués,
Les clochetons aigus de ses toits compliqués
Où main feston naïf de bois sculpté se brode.

Les laveuses ont l'air d'un Magot accroupi :
Le geste régulier de leur battoir sonore
Frappe la toile avec un bruit sec et colore
D'épais savon mousseux l'eau verte qui croupit.

Parfois, leur main replonge et presse au fond de l'onde
Le lin blanc qui s'étale et gonfle ses plis mous,
Et le ciel, quand se sont apaisés les remous,
Se reflète à nouveau dans la douve profonde.

On perçoit sous les bords inclinés de l'auvent,
Le murmure ininterrompu des bavardages
Tandis que dans le pré voisin, sur des cordages,
Des linges secs, comme un drapeau, claquent au vent...

MAURICE VALETTE *(2me Prix)*.

LA PRIÈRE DE PROSERPINE — Stances —

O Soleil, le seul dieu qu'un dieu peut adorer !
J'ai fui, reine infidèle,
L'empire à qui le Styx ordonne d'ignorer
Que ta lumière est belle.

Je suis venue à toi qui fais claires les fleurs,
Venue, avec délice,
Loin du rivage sourd qui se nourrit de pleurs,
Puiser à ton calice !

Que de matins passés où tu n'as pas ouï
Ma prière divine !
Puissent de ton éclat demeurer éblouis
Les yeux de Proserpine !

Et quand je reverrai le ténébreux séjour,
Reste dans ma prunelle,
O Soleil ! — Reste, afin que j'emporte le jour
Dans la nuit éternelle !

SOLITUDE (fragment)

C'est l'heure murmurante et vaste, où l'on croit voir,
Dans le très vieux jardin qui se recueille, au soir,
Le parfum suranné des roses qui se fanent
Etendre, lentement, des ailes diaphanes,
L'heure où les parcs songeurs sont pleins de souvenirs,
Où les lilas flétris semblent s'entretenir,
Tandis que les ruisseaux, sous les étoiles douces,
Disent une prière en leurs âmes de mousse :
— L'Heure immense, — où la Nuit, belle comme un linceul,
Met le Silence en nous qui nous sentons plus seuls.
Et l'angoisse m'étreint, cruelle, en ce soir tendre,
De n'être pas compris, et de ne pas comprendre,
De marcher inconnu parmi des étrangers,
Plus exilé qu'un mort dans sa tombe allongé
Qui peut, au cœur des lys dont il nourrit la sève,
Du moins faire monter le parfum de son rêve !

MUSIQUE VAINE

Musique vaine
De mon ennui
Toute la nuit
Est dans mes veines.

Par la forêt
Où vont ces âmes
Comme des femmes
Qu'on aimerait ?

O bucolique
Du désespoir,
Langueur des soirs
Mélancoliques !

La Lune choit
de branche en branche...
Comme elle est blanche !
Comme il fait froid !

Et tout l'ennui
De la nuit vaine
Chante en mes veines
Sa chanson vaine.....

SONNET

Le rêve enseveli dans ses prunelles vagues,
Comme un fleuve sacré, roule sous des ciels d'or,
Et ses yeux ne voient pas le vain conquistador
Qui se penche sur eux pour écouter les vagues.

Ses doigts sont fins et froids comme le fer des dagues ;
La guivre d'argent noir, au poignet qu'elle mord,
Frémit, car elle sent le charme de la mort
Monter comme un parfum de sa main chère aux bagues.

Ses lèvres ont l'odeur enivrante du sang ;
Dans ses cheveux divins l'aile du soir puissant
Passe, comme un soupir de l'âme orientale.

Et le ciel tout entier descend sur le jardin,
Tandis que son pied brun écarte avec dédain
L'esclave mort d'amour en nouant sa sandale.

LA PRIÉRE A LA MORT

O Mort nous vous aimons, nous sommes à genoux !
Je viens, humble et fervent comme un pauvre, vous dire
Que j'attends votre appel et que je crois en vous,
Et que l'Humanité. qui est ma sœur, soupire.

Voyez, je suis plaintif comme un oiseau blessé
Qui traîne sur le sol ses deux ailes sanglantes.
J'ai rougi le gazon partout où j'ai passé
Et mon espoir meurtri saigne parmi les plantes.

Je viens à vous si las de tant de maux soufferts,
Ma fièvre a tant besoin d'une épaule de mousse,
Que vous m'accueillerez entre vos bras ouverts,
Vous que je sais très belle et que je veux si douce.

Et puisque vos doigts chers, qui m'éteindront les yeux,
Parfument de sommeil toutes paupières closes,
O Mort, accordez-moi, car mon cœur est pieux,
De m'endormir ce soir — parmi l'adieu des choses.

Donnez-moi le repos à l'odeur des lilas,
Et sans fin bercez-moi dans vos mains bienfaisantes
Comme une mère berce, en lui parlant tout bas,
Son enfant douloureux aux lèvres gémissantes.

L'HOTE

Comme le voyageur trouve, en poussant ta porte,
La table qui l'attend, et le lit préparé,
D'une piété pareille ouvrant ton âme forte,
Accueille le Malheur comme un hôte sacré.

Qu'il trouve dans ton cœur sa place toute prête,
Qu'il s'y repose en paix ainsi qu'un familier.
Heureuse la maison où l'étranger s'arrête !
Les dieux protègeront son toit hospitalier.

Et tu verras un jour, s'il reprend son voyage,
Qu'il ne fut pas ingrat, l'hôte de ton foyer ;
Pour prix de ton accueil, s'il t'a laissé plus sage,
Va, et rends grâce aux dieux qui te l'ont envoyé.

PIERRE LEBASTEUR, (1er Prix *ex-æquo*).

LA LOUANGE DES FLEURS

Des amitiés d'enfants, pour enchanter mes yeux,
Sur la montagne et dans la plaine,
Dans les bois, les jardins joyeux,
Moissonnent les fleurs à mains pleines,

Et pillent les décors de toutes les saisons.
Muguets blancs, chrysanthèmes d'ambre,
Côte à côte penchent leurs fronts :
Avril rêve auprès de Novembre.

Juin sourit sous les roses et les coquelicots.
Le myosotis de la Tournette
Au bienheureux Angelico
A pris le bleu de sa palette ;

L'anémone me tend son cœur épanoui,
Où, perpétuelle prière,
Vit le souvenir ébloui
Des pics submergés de lumière.

La marche recueillie des heures de labeur
Se rythme à la pluie des pétales,
Et leurs mains gardent la fraîcheur
Des fins calices qu'elles étalent.

Ah, versez votre paix aux pensers inquiets !
Plus doux sont l'espoir ou l'épreuve
Si dans le songe ou le regret
Luit l'éclair des corolles neuves.

Ardents cœurs d'or, soyez le clair foyer vermeil
Où fondent les refus de l'âme
Qui se ferme aux jours sans soleil
Et devrait leur donner sa flamme !

Laissez-moi longuement, ô fleurs, emplir mes yeux
De votre beauté noble et brève ;
Le soir autour de nous s'émeut —
Brillez dans mon âme et mon rêve.

Fleurs fragiles, et pourtant plus sûres que nos cœurs !
Fermez sur le mien, vive abeille,
Votre corolle de douceur,
Et bercez-le pour qu'il sommeille.

LA BELLE AU BOIS DORMANT

Mon âme, ô Belle au Bois, comme tu dors longtemps !
Tes Heures en leurs mains ont de vaines corbeilles,
Ton ciel ne chante pas sous l'archet du Printemps,
L'Été dans ton jardin n'est pas bruissant d'abeilles.

Mais, si rien n'a rompu ton morne enchantement,
Parfois ton rêve obscur appelle à ta demeure
Celui qui doit venir par l'épais Bois Dormant
Et rendre l'or, la rose ou les ronces à tes Heures.

Quelqu'un vient, Belle au Bois, sous les rameaux fervents,
Tu ne sais pas celui qui vers toi se hasarde.
Amour ou Deuil, qu'importe ? il est « Prince Charmant, »
Mon Ame, puisqu'il va t'éveiller ! Mais prends garde

Après, que le baiser du Deuil ou de l'Amour
Ne scelle tes yeux clairs avec sa rouge cire !
Tu reprendrais, ô Belle au Bois, ton sommeil lourd
Sans rien savoir des fleurs, du ciel et du sourire.

Peut-être cette fois dormirais-tu toujours.

DÉCEPTION

La nuit vient brusque après la journée pure et douce.
Dans les bois blondoyants de leurs nouvelles pousses,
La fraîcheur de son soufle où le ruisseau frissonne
A refermé, rosées, les frêles anémones.

Leur petite âme obscure appréhende tout bas :
Toutes les fleurs fermées ne se rouvriront pas.

Votre silence songe, et mon silence écoute.
L'aube luit, songez-vous, après la nuit du doute ;
Elle pourra rouvrir à notre morne route
Cette fleur d'amitié, si fraîche à nos mémoires. —

— Dans nos rêves s'ouvrait cette fleur d'amitié.
Vous avez pu douter, vous n'aimiez qu'à moité :
Quand il ne peut comprendre, un noble amour sait croire.

Le silence à ma bouche a sangloté tout bas :
Toutes les fleurs fermées ne se rouvriront pas.

PRÉSOMPTION

Tu m'as dit : « Raffermis ta pauvre âme qui cède.
Je ne sais pas le deuil qui s'éplore en tes yeux,
Mais l'Art est à tout mal le suprême remède ;

Il peut rendre le calme à ton cœur, si tu veux.
Tes vivantes douleurs en toi changent sans cesse ;
C'est leur perpétuel inconnu qui t'émeut.

Ta pensée vient nourrir tes voraces tristesses,
Leur faim dévore aussi le pain de ton espoir :
Leur poids toujours plus lourd, toujours plus fort t'oppresse.

Prends en main le maillet, le ciseau, l'ébauchoir,
Fixe dans le granit ou le marbre ou l'argile
Leur forme exacte et vaine ainsi qu'en un miroir.

La statue résistante ou l'ébauche fragile,
Les deuils, les doutes, les vains regrets, les vains désirs,
Le Passé les prendra, les voyant immobiles,

Car c'est ne vivre plus que ne plus devenir.
Tragiques, elles tordront à jamais leur colère,
Mais leurs bras enchaînés ne pourront plus meurtrir ;

Et toi, tu grouperas tes pâles prisonnières
An fond de ta mémoire, ainsi qu'en un jardin,
Et tu couronneras des plantes funéraires

Leurs fronts creusés, amis, à force d'être anciens. » —
Mais, farouche et blessée, une Douleur rebelle
A surgi de la gaîne étroite qui l'étreint,

Et sous le maillet lourd et le ciseau fidèle
Les plis du marbre dur à son corps ont frémi ;
Du front plissé d'efforts glissent les asphodèles

Dont avait couronné sa mort l'Art ennemi ;
Et ses sœurs qui dormaient leur sommeil solitaire,
Voici qu'elles tressaillent, à leur tour, à ses cris ;

L'éclair du regard brille aux fentes des paupières,
Leurs mains nouent une ronde, et toutes, les voici
Qui marchent dans mon cœur avec leurs pieds de pierre.

MATHILDE TROMBERT (1er Prix *ex-æquo*).

MÉLANGES DE FOLKLORE SAVOYARD

I.

Raquette, ramasse et luge.

Je crois intéressant de signaler un petit document sur la *Ramasse* savoyarde qui se trouve dans un ouvrage où on ne songerait pas à l'aller chercher, non que ce document fournisse une description détaillée nouvelle, mais à cause des parallèles assez intéressants que l'auteur signale. On trouvera le passage dont il s'agit dans *Mœurs des Sauvages Amériquains*, Paris. 1724, par le père Lafitau, ouvrage à tant d'égards excellent qu'on doit regarder le père Lafitau comme l'inventeur et le premier théoricien, en date, de la méthode ethnographique ou comparative.

Ayant parlé des divers procédés employés par les Indiens de l'Amérique du Nord pour marcher sur la neige molle ou à peine durcie sans y enfoncer, notamment des raquettes, le missionnaire ajoute (tome II, page 222) :

« Strabon, parlant des peuples qui habitent cette longue chaîne de montagnes, laquelle s'étend depuis le pied du Mont-Taurus jusqu'à l'extrémité des Monts Riphées et dont le Caucase est une des plus célèbres chez les auteurs anciens, en raconte ceci de particulier : On ne peut, dit-il, monter sur la croupe de ces montagnes pendant l'hyver ; mais les habitans y vont pendant l'esté et attachent à leurs pieds des souliers pointus faits de peaux de bœuf crues et larges comme des tambours, à cause des neiges et des glaces. Ils se laissent couler ensuite du haut de ces montagnes. avec tout leur bagage, assis sur une peau. La même chose se pratique dans l'Atropatie, dans la Médie et sur le Mont Masius, qui est en Arménie. Là, ils attachent aussi à leurs pieds des rotules de bois, terminées en pointe, ou garnies de pointes.

« Suidas, sur le rapport d'Arrien, dit pareillement que les soldats d'Alexandre-le-Grand, par le moyen de certains cercles garnis de jonc, passaient sans incommodité sur des neiges qui, en quelques endroits, avaient jusqu'à seize pieds de profondeur.

« Comme on se sert encore de raquettes dans la Colchide ou Mingrélie, et dans ces païs dont parle Strabon, il est évident

que dans sa description il n'a voulu exprimer autre chose que des raquettes, par ces souliers de peaux de bœuf, larges comme des tambours.

« Les pointes qu'on met sous les talons et les rotules de bois qui sont des patins, ou un équivalent que Strabon a voulu décrire, sont nécessaires dans les païs de glaces et de neiges, où l'on est obligé de mettre des pointes jusqu'aux fers des chevaux, pour les ferrer à glace.

« Quant à la manière de se laisser couler du haut des montagnes, Strabon nous dépeint un usage qui s'observe encore au Mont-Cenis et dans les Alpes. C'est ce qu'on appelle *la Ramasse*, qui est une manière de traîneau, avec un petit siège sur le fond où l'on fait asseoir le voyageur. Les habitans du païs, stylés à conduire ces sortes de voitures, assis tout bas sur le devant, les dirigent avec les mains par le moyen des bras du traîneau même; et avec les pointes dont leurs talons sont armés, ils arrêtent leur course comme ils veulent, lorsqu'elle est trop impétueuse. Rien n'est plus rapide et plus agréable que cette manière de descendre. Les Sauvages, au lieu d'une peau, se servent d'une écorce dans le besoin. C'est un divertissement que les enfants ne manquent pas de se donner dans le temps des neiges, lorsqu'ils ont autour de leurs villages quelque éminence dont ils puissent profiter. »

Autrement dit les petits « Sauvages Amériquains » se lugeaient, et peut-être leurs descendants se lugent-ils encore, mais sans doute sur des traîneaux perfectionnés venus de Davos ou des pays Scandinaves.

II.

Surnoms des communes et totémisme.

Les noms et surnoms donnés par la voix populaire à des groupes plus ou moins étendus : *a*) famille ; *b*) commune ; *c*) habitants d'une même vallée ou d'un même « pays » (ancien *pagus*) ; *d*) d'une même région naturelle ; *e*) d'une province ; *f*) d'une nation, présentent toujours un très grand intérêt, à la fois ethnographique, historique et linguistique.

On doit distinguer le nom proprement dit (Savoyard, Faucigneran, Chambérien) du surnom ou sobriquet, lequel à son tour peut être soit simplement appellatif, soit descriptif. Dans le premier cas, le sobriquet est un nom d'animal, de plante, d'ustensile ; dans le second il est complexe et indique une

qualité et plus souvent un défaut, ou prétendu tel (mangeur de grenouilles ; décrocheur de lune, etc.).

Une liste complète des sobriquets de communes et de « pays » qui ont cours en Savoie contribuerait à élucider deux problèmes, celui du totémisme et celui du peuplement de la Savoie. Il est difficile d'expliquer brièvement ce qu'est le totémisme : c'est à la fois une conception. une sorte de système magico - religieux et un système particulier d'organisation sociale dont on rencontre les formes les plus caractérisées chez les Indigènes de l'Australie centrale, chez ceux de la Mélanésie, chez les Indiens de l'Amérique du Nord, et dont les formes plus ou moins atténuées se discernent dans toute l'Afrique centrale et méridionale, dans l'Inde, en Indo-Chine, dans les montagnes de l'Hinterland chinois et ailleurs encore. Le totémisme est donc, par cette diffusion presque universelle, un système complexe d'une importance pratique considérable et d'un intérêt théorique d'autant plus vif que si nous en connaissons aujourd'hui le mécanisme, il nous est difficile d'en discerner les origines et les raisons d'être.

Le principe fondamental, c'est que tous les membres d'un groupement totémique se considèrent comme apparentés par le sang et par un certain lien spirituel. par l'âme si on veut, à tous les membres de l'espèce animale ou végétale ou à toute la catégorie d'objets qui est le *totem*. Si, par exemple, ce *totem* est le kangourou, les membres humains du groupe se regardent comme pères, frères, fils, etc. de tous les kangourous et ils ne les tuent ou ne les mangent pas plus qu'ils ne feraient des membres humains du groupe. Si le *totem* est une certaine herbe, ils n'arrachent, ne brûlent ni ne mangent cette herbe. En outre, la règle normale interdit le mariage entre homme et femme du même groupe totémique quelle que soit leur parenté consanguine au sens que nous Européens modernes donnons à ce mot.

Sans insister davantage [1], je ne retiendrai ici que deux faits particuliers. Les membres du groupe portent le nom de leur totem : les membres du groupe totémique du kangourou sont appelés « Kangourous » par les autres groupes, qui sont dits tour à tour Buffles, Ours, Loups, etc.; la règle est moins

1. Il va de soi que dans le détail, les phénomènes d'ordre totémique sont très complexes. On peut consulter la grande monographie de J.-G Frager : *Totemism and Exogamy*, 4 vol., Londres. Macmillan, 1911-1912, et pour les principes fondamentaux, mes *Religions, Mœurs et Légendes*, Paris, Mercure de France, 1908 à 1912 (tome I, p. 50-58 ; t. II, p. 9-88 ; et t. IV, p. 82-104).

stricte quand il s'agit d'objets comme des ustensiles, des planètes, des étoiles, etc. On ne sait, d'ailleurs, si les totems à nom animal et végétal sont ou non plus anciens que les totems à nom d'objet, ni si les totems comestibles sont antérieurs aux autres.

Quoi qu'il en soit, la ressemblance entre les noms que portent les clans totémiques « sauvages » et les sobriquets populaires que portent un grand nombre de localités d'Europe est assez frappante pour avoir suggéré à Andrew Lang une théorie intéressante sur l'origine du totémisme [1].

D'autre part, il arrive que le surnom de telle ou telle famille ou commune soit figuré dans ses armoiries, et cela rappelle aussitôt le culte des enseignes à Rome auquel M. Renel [2] a consacré une monographie : différents clans de l'Italie centrale ont porté des noms animaux, et ce sont ces animaux qui furent représentés sur les enseignes et adorés en tant que divinités protectrices : le loup (clan des Hispi et des Hispini ; Rome ; Lavinium), le cheval (gens Julia), le sanglier (surnoms tels que Aper, Porcus, Verres, Scrofa), le minotaure (Campanie), l'aigle (gens Valeria, gens Aquilia et surnoms : Plancus, Falco, Aquilo, le dieu Semo Sancus, etc.).

Des enseignes militaires nous passerions facilement au blason s'il en était besoin : mais cette transition est inutile, parce que l'on connaît un grand nombre de populations totémistes. surtout dans l'Amérique du Nord (Colombie britannique, etc.) qui utilisent en effet la représentation de leur totem comme nous-mêmes nos armoiries ; ils les sculptent sur les poteaux de leur maison, ils les peignent sur leurs pelleteries et leurs bois ou pierres funéraires, ils l'apposent comme marque de propriété et comme signature ; il y a même des règles spéciales de transmission à la fois du totem et de sa représentation figurée [3]. L'art héraldique n'est donc pas l'apanage exclusif de l'Europe du moyen âge ; je ne crois même pas que nos ancêtres l'aient emprunté, lors des croisades, à l'Egypte ou à la Syrie, c'est-à-dire indirectement aux Persans et aux Turco-Mongols ; mais comme le blason, même avec des règles très compliquées et un langage spécial, est utilisé

1. Andrew Lang : *Social origins*, Londres, 1903 ; cf. mon analyse (dans la *Revue de l'Histoire des Religions*, 1903, vol. XLVIII, p. 393-399 pour les objections de principe.

2. Ch. Renel : *Cultes militaires de Rome ; les Enseignes*. Annales de l'Univ. de Lyon, nouv. sér., fasc. 12, 1903.

3. Voir les préfaces des derniers volumes de l'*Annual Report of the Bureau of American Ethnology*, Washington.

par toutes les populations demi-civilisées à organisation militaire, et que dans ce cas il est surtout dessiné et peint sur les boucliers (Zoulous, Bantous de diverses tribus, Masaï de l'Afrique Orientale, etc.), je crois plus naturel d'admettre que notre blason européen provient des blasons peut-être totémiques, des tribus celtiques, germaniques, ligures, ibères, sinon préhistoriques [1].

Nous avons donc en présence, et dans quelques cas combinés, les éléments suivants : nom du totem porté par un groupe humain ; représentation de ce totem sur les enseignes ; figuration de ce totem comme marque de propriété et signe héraldique. Ce qui a été dit du totem s'applique souvent à un animal ou à une plante sacrés non totémiques, par exemple aux attributs et symboles des saints, à l'agneau pascal, à la colombe du Saint-Esprit, etc. Mais dans ce cas le groupe protégé par l'être sacré et son image est un groupe de gens qu'unit, non pas la consanguinité plus ou moins prochaine, mais seulement l'identité d'une certaine croyance. La tendance a persisté au cours de la laïcisation progressive des sociétés et des associations ; d'où le blason militaire et chevaleresque d'une part et les bannières de corporations et de ghildes de l'autre.

Sans prétendre que le totémisme ait été à la base de ces évolutions, il importait d'en rappeler l'existence parce que le groupe totémique humain est toujours un groupe limité ; c'est un *clan*, mais non pas une tribu ou une nation ; ce qui répond le mieux au clan dans nos civilisations, c'est la petite commune rurale.

On commence à voir, je pense, à quoi se rattache l'étude des noms, surnoms, armoiries, bannières, limites territoriales, fractions internes de nos communes, surtout en pays de montagne. Elle pourra s'interpréter de deux manières : par l'histoire et par l'ethnographie. L'histoire nous fera rechercher si tels ou tels faits actuels sont la suite de faits antérieurs identiques ou analogues, ce qui conduira à regarder les faits actuels comme des restes, comme des *survivances* de faits anciens, disons du moyen âge, ou burgondes, ou antérieurs encore chronologiquement. L'ethnographie nous dira que des faits identiques ou semblables existent chez d'autres populations vivantes et tentera de discerner si des conditions de milieu

1. J'ai développé mes arguments, avec 56 fig. et 1 pl. en couleurs (boucliers masaï) dans mon mémoire *De l'Héraldisation de la marque de propriété et des origines du blason*, Revue héraldique, Paris, 1906 ; cf. encore *Religions, Mœurs et Légendes*, t. II (1909), p. 249 258 : De l origine des runes et des alphabets.

identiques n'ont pas nécessité des formations et des évolutions identiques.

Pour intéresser à l'étude dont je parle, je n'irai pas chercher des parallèles chez les « sauvages », mais chez des populations voisines, ou du moins vivant sous des conditions de milieu comparables.

On lit dans *Le Journal* du 18 août 1905 :

« Moutons » et « Porcs-Épics »

En Algérie. — Rivalités électorales. — Sanglantes bagarres.

« Alger, 17 août. *(De notre correspondant particulier)*. — Staoueli, petite commune située à environ 30 kilomètres d'Alger, et où se trouvait un monastère de Trappistes aujourd'hui réfugiés en Belgique, vient d'être le théâtre d'événements graves résultant de querelles politiques, si fréquentes dans les campagnes algériennes.

« Depuis plusieurs années, les habitants de Staoueli étaient partagés en deux camps : les « moutons », partisans du maire actuel, et les « porcs-épics », défenseurs de l'ancienne municipalité. Pendant longtemps, « moutons » et « porcs-épics » s'étaient contentés d'échanger des quolibets sans importance, mais la querelle s'envenima peu à peu. Ces jours derniers, des rixes graves avaient eu lieu entre les habitants.

« Dimanche soir, le maire de Staoueli et la municipalité donnaient sur la place publique un bal auquel étaient conviés tous les « moutons ». Ceux-ci s'y rendirent, précédés d'un drapeau tricolore, portant un mouton brodé, tandis que les hommes avaient tous à la boutonnière une petite touffe de laine.

« Pendant ce temps, les « porcs-épics », qui avaient aussi leurs emblèmes, donnaient un grand bal dans un café voisin de la place publique. Ils eurent la malencontreuse idée de faire partir un feu d'artifice dont les fusées allèrent tomber dans l'enceinte du bal officiel. Le maire envoya chez les « porcs-épics » le garde champêtre, qui fut roué de coups. Comme le feu d'artifice continuait, deux conseillers municipaux allèrent chez les « porcs-épics » pour tenter de ramener le calme. Ils furent malmenés et le conseiller Piller reçut dans la tête une boule en fer qui l'assomma.

« Dès ce moment, les salles de bal furent évacuées et les combattants se mesurèrent dans les rues avoisinantes. Comme les troubles augmentaient sans cesse de gravité, le maire télégraphia, le matin, à Alger, pour obtenir des renforts de gendar-

merie, qui bientôt ramenèrent le calme. Le café qui avait donné asile aux « porcs épics » fut fermé par arrêté préfectoral. De nombreuses arrestations furent opérées et le parquet d'Alger, saisi de l'affaire, procède à une enquête minutieuse. Pourtant, l'effervescence est loin d'être calmée. »

J'ignore d'où les habitants de Staouéli ont tiré ces surnoms. On voit en tout cas que rien ne manque : bannières, emblèmes et inimitié. Voici maintenant, résumé, un mémoire de Fritz Chabloz [1] sur les surnoms donnés aux habitants d'un certain nombre de communes de la Suisse Romande.

Surnom	Communes
Les *Boo* [bœufs].	— Lignerolles, Vuarrens.
» *Modzons* [génisses et veaux].	— Vuadens, Morlon (M. B).
» *Polins*, les *tya-polins* [poulains, tue-poulains].	— Arnex, près Orbe.
» *Ano* [âne].	— Ballaigues, Guin, Coffrane.
» *Bourisco* [bourriques].	— Rueyres, Trévaux.
» *Mulets*.	— Pailly.
» *Raodze-mulets* [ronge-mulets].	— Echallens, Dullit.
» *Belins* [béliers].	— Gorgier
» *Bellérins* [béliers].	— Bex.
» *Mutons* [moutons].	— Saint-Imier.
» *Fayes* [brebis].	— Le Mont.
» *Ruta-fayes* [grille-brebis].	— Agiez.
» *Sètse-fayes* [sèche-brebis].	— Séchey.
» *Mèdze-fayes* [mange-brebis].	— Bursins.
» *Bocans* [boucs].	— Cugy, Ogens, Combremont-le-Grand.
» *Tchevrâe* [boucs].	— Epesses.
» *Vire-bocans* [tourne-boucs].	— Grandson.
» *Tchivrè* [chèvres].	— Bretigny-sur-Morrens
» *Ferra tchivrè* [ferre-chèvres].	— Montalchez.
» *Verrats* [verrats].	— Chanéaz.
» *Caïons* [cochons].	— Villaraboud.
» *Caions-rodzou* [cochons-rouges].	— Payerne.
» *Tatsola* [cochons noirs et blancs].	— Environs d'Avenches.
» *Bouratta-caions* [bourre-cochons].	— Maracon.
» *Ferra-caïons* [ferre-cochons].	— Belmont sur-Yverdon.
» *Troûyes* [truies].	— Mont-la-Ville.
» *Son-na-trouyes* [ce sont des truies].	— Mont-la-Ville.
» *Revire-trouyes*.	— Aubonne.
» *Vingt-quatre su na trouye*.	— Vuibroye.
» *Tsins* [chiens].	— Thierrens.
» *Raodze-tsin* [rouge-chiens].	— Thierrens.
» *Tchins* [chiens].	— Berchier.

1. Fr. Chabloz : *Les Sobriquets et les Armoiries des communes*, Archives héraldiques suisses. 1889. p 295-310 ; je dois la communication de ce curieux article à mon ami M. Maurice Borel, le préhistorien neuchâtelois bien connu, qui a complété les listes de Chabloz (marqué : M. B).

Les *Tchatra-tsin* [châtre-chiens]. — Châtillens.
» *Tya-tsin* [tue-chien]. — Lucens.
» *Pieume-tsin* [plume-chien]. — Savagnier.
» *Tsats* [chats]. — Novalles, Chexbres.
» *Tsats-gris*. — Vaugondry,
» *Tsats-borgnes*. — Mutrux.
» *Tstats fuma* [chats fumés, noirs]. — Ropraz.
» *Bua-tsats* [lessive-chats]. — Penthéréaz. Croy.
» *Matous*. — Bevaix (M. B.)
» *Or* [ours]. — Morrens, Sergey, Corcelles près Payerne.
» *Moûtʒo* [ours en dial. bernois]. — Blonay.
» *Loo* [loups]. — Sauges.
» *Lau* [loups]. — Prahins.
» *Loa* [loups]. — Montmagny, Lapraz, Combremont-le-Petit, L'Abergement, Lussery, Prévonloup.
» *Roba-leu* [robe-loup]. — Corbeyrier.
» *Mêdʒe-loa* [mange-loups. — Bussigny près Renens.
» *Sinlyâ* [sanglier]. — Porrentry
» *Tassons* [blaireau]. — Chabrey.
» *Câgnons* [peau de blaireau qu'on mettait au collier des chevaux]. — Ecublens (Fribourg).
» *Rena* [renards]. — Oleyres, Rennaz, Montherond.
» *Ecortse-rena* [écorche-renard]. — Villars-Bramard.
» *Pouétous* [putois]. — Saint-Aubin-le-Lac.
» *Laèvra* [lièvres]. — Vaulion.
» *Fouetta-laèvra* — Vaulion.
» *Etyairuʒ* [écureuils]. — Neyruz, Etoy, Essertes.
» *Equéruʒ* [écureuils] — Vaumarcus.
» *Derbons* [taupes]. — Chavornay.
» *Incrotta-derbons* [enterre-taupes]. — Chavornay.
» *Rincrotta* [enterre-(t)]. — Aran
» *Rats* [rats]. — Rivaz.
» *Ratons*. — Fey.
» *Rattes* et *gonclya rattes* [gonfle-souris] — Prilly.
» *Roudgears* [rongeurs en général]. — Travers.

Voilà pour les mammifères. Pour les oiseaux, on trouve : les Coqs (3 communes), les Poules (2), les Paons, les Oies (4), les Cigognes, les Corbeaux (2), les Chats-Huants (3), les Chouettes, les Eperviers (2), les Pies, les Pies-Grièches, les Pics (2), les Pinsons, les Merles (2 hameaux), les Chardonnerets, les Rossignols, les Mésanges, les Roitelets, les Hirondelles, les Oiseaux en général. les Passereaux. Puis : les Orvets, les Grenouilles (9 communes), les Crapauds (9), les Escargots (2), les Limaces (2), les Vers, les Vermisseaux, les Poux (6), les Cirons, les Perches (2), les Perchettes (4), les Ablettes, les Ecrevisses, les Araignées (2), les Fourmis, les Grillons, les Hannetons (5), les Bourdons (2), les Guêpes (3),

les Taons, les Mouches (2), les Moustiques (2), les Lovats (insecte de marais).

Pour les plantes, nous avons : les Saules, les Groseillers (2), les Clématites, les Souches de Vigne (2). les Baies de Genièvre (2), les Champignons, les Betteraves, les Raves (2), les Choux, les Pois, les Lentilles, les Tournesols, les Grapillons ou Raisins, les Pommes de Terre, les Cerneaux de noix, les Poires-Sauvages, les Cerises. les Châtaignes, les Pêches, les Noyaux, les Sécherons (poires sèches), les Truffes. Cependant, je dois remarquer que beaucoup de ces noms végétaux sont précédés d'un qualificatif, tels que *caqua*, ou *péta*, ou *mèdʒe*, ou *croqua*, ou *pequa* (pique).

Les ustensiles choisis pour surnoms sont assez nombreux, parfois avec qualificatif, ce qui en change le sens : petites seilles, baquets, écuelles, casse-écuelles, bouteilles, brise-verres, lèche-barattes, rebat-chaudière, pot, pots de miel (ruche), anses, ridelles, palanches, crémaillères, quemanlettes (coin de fer pour fendre le bois), porte-tarière, copeaux, rouillons (tampon de paille ou de foin qu'amasse le râteau), ludzons (sabot servant de frein), pains-manqués, quicons (sorte de petit pain), tâtris (sorte de gâteau), etc., enfin traîne-dague (traîne-sabres), traîne-bâton, etc.

On voit que ces sobriquets n'ont pas la même valeur classificatrice ; tous ceux qui indiquent un acte d'un certain genre sont en réalité des qualificatifs d'une certaine manière d'être, en général tournée en ridicule, au lieu que des surnoms comme ours, sanglier, souris, cigogne, chouette, épervier, mésange. chardonneret, etc. sont de même facture que les noms totémiques sauvages et que les noms des clans d'Ecosse relevés par Andrew Lang ; ils ne se rapportent pas à une qualité distinctive, sauf rares exceptions, par exemple — peut-être, car cela n'est nullement évident — pour les surnoms comme âne, mouton, bouc, cochon, loup, coq, oie, crapaud, pou, moustique, qui pourraient faire allusion à certaines qualités vraies ou supposées des habitants de la commune. Mais le nombre des surnoms « neutres » domine tellement, après défalcation des tue-, croque-, caqua- de spécification, qu'il faut bien chercher un autre élément psychologique d'explication.

Viennent ensuite les qualificatifs proprement dits, tels que :

Les *Brin-na* [chicaneurs, processifs]. — Arzier.
» *Roucans* [mendiants]. — Lavey.
» *Subyéreux* [siffleurs]. — Peseux.

Les *Cornairuz* [encornés]. — Hermenches.
» *Tire-l'hatse* [arracheurs de haies]. — Belmont-sur-Yverdon.
» *Bétatses* [gros ventres]. Assens.
» *Rognâ* [teigneux] — Sorrens
» *Choupions* [culs-rouges]. — Carouge.
» *Cu-dzalâ* [culs-gelés]. — Granges de Sainte-Croix.
» *Monsu* [messieurs]. — Prangins
» *Bécatchi* [porteurs de bissacs] — Ollon.
» *Pequa-selao* [pique-soleil]. — Avenches.

pris au hasard entre une soixantaine du même ordre. Une autre catégorie est constituée par les noms de métiers :

Les *Faragny* [défricheurs par le feu]. — Leysin.
» *Moûrgo* [conducteurs de mauvais chevaux]. — Les Ormonts.
» *Tapa-sabia* [tape-sable]. — Yvonand, etc.

Friz Chabloz cite encore quelques surnoms historiques et religieux et reproduit quelques dictons : Aux Ours de Morrens on criait :

« *Tsautse-rosses dè Morrein*
Tire-paille, tire-fein
Tire lo diâblyo pè le déin ! »

et à ceux de Ropraz :

« *Tsa foumâ de Ropraz*
Trin-na na ratte avau lo prâ. »
[Chats fumés de Ropraz,
Traînant une souris en bas le pré.]

Un certain nombre d'animaux et de plantes servant à surnommer des communes sont entrés dans les armoiries de ces communes, à moins que les surnoms ne proviennent précisément d'armoiries locales, je ne dis pas communales, plus anciennes. Mais c'est là une hypothèse qui n'eût pas fait plaisir à Fritz Chabloz, qui voyait dans la plupart des sobriquets animaux et végétaux des survivances des anciens noms de clans burgondes, peints sur les étendards. Il a raison de dire que les Burgondes, tout comme les autres tribus germaniques, étaient divisés en clans et chaque clan subdivisé en familles proprement dites [1]. Mais je ne sais trop d'où il a tiré ces renseignements précis que « lorsqu'elles marchaient au combat, ces familles se distinguaient entre elles par un nom spécial, celui de l'objet qui figurait sur leur guidon ; ce guidon était un simple cuir vert attaché à une hampe (l'ancêtre de nos drapeaux), cuir sur lequel cet objet était plus ou moins représenté ».

1. Fritz Chabloz identifie à tort *tribu* et *clan* ; en réalité il y a quatre formes de groupement de moins en moins larges : nation, tribu, clan et famille ; ces termes ne sont pas interchangeables.

Je voudrais bien, quant à moi, qu'il en ait été ainsi, car la suite du raisonnement de Chabloz serait alors acceptable : ce sont ces noms que les familles burgondes ont d'abord transmis au territoire que chacune d'elles a colonisé et où chacune d'elles a habité et construit ; par la suite, le vrai nom, ne répondant plus aux habitudes générales ni aux nécessités sociales, serait tombé au rang de surnom ou de sobriquet, tout en se maintenant parfois dans les armoiries communales. Les Gallo-Romains auraient même, dès les débuts de la colonisation (la célèbre *hospitalité*), tourné en dérision les « noms de famille » burgondes.

Peut-être en a-t-il été ainsi ; peut-être non ; l'échec de la tentative de M. Renel, qui comptait découvrir un lien entre l'enseigne militaire et le culte gentilice (donc le culte de clan, plus ou moins rattaché à un ancien totémisme), interdit d'accepter sans preuves nombreuses l'essai d'interprétation de Fritz Chabloz. Mais il se peut aussi que son hypothèse reçoive un jour confirmation : et comme les Burgondes ont aussi colonisé la Savoie, au moins partiellement, il serait intéressant de relever tous les noms, surnoms et sobriquets concernant les communes, villages et hameaux de la Savoie et de la Haute-Savoie. Je n'en connais qu'une dizaine en plus de ceux qu'a recueillis et publiés M. Miquet (1890).

III.

Deux lettres de feu Maurice Dantand, de Thonon.

Pendant l'été 1907, à Publier, au-dessus d'Amphion, entre Thonon et Evian, j'entrepris des enquêtes de folklore dans la région. A Thonon, j'achetai l'*Olympe disparu* et le *Gardo* de Maurice Dantand et trouvai dans ce dernier volume quelques descriptions de cérémonies populaires d'un si grand intérêt que je résolus de demander à l'auteur de plus amples explications. J'allai donc à Thonon, et Maurice Dantand étant absent, je lui laissai un mot, auquel répond sa première lettre. Les brochures dont il s'agit eussent été, d'après leur titre, d'une importance capitale.

La deuxième lettre répond à une lettre de moi où, après lecture attentive de l'*Olympe disparu* et du *Gardo*, je soumettais à l'auteur une timide demande d'authentification de ses descriptions. Depuis, j'ai relu souvent les notes du *Gardo ;* il s'y rencontre certainement des faits vrais, mais l'auteur

n'ayant pas donné de criterium, on ne sait jamais ce qu'il faut prendre et ce qu'il faut laisser. Il ne se rendait certainement pas compte dans quel embarras il jetterait les folkloristes; et quoique je sois victime de l'indécision où il nous laisse, je me garderai de lui en vouloir. Car, au témoignage de ceux qui l'ont approché, c'était un homme excellent à tous égards. Si je publie ces lettres. c'est uniquement pour éviter à d'autres, que l'*Olympe* et le *Gardo* pourraient enthousiasmer, une déception ultérieure trop rude.

Thonon, le 30 août 1907.

Monsieur,

Je regrette de n'avoir pas eu l'honneur de vous voir lors de votre visite; relativement à son objet, je crois devoir vous dire que je ne puis ajouter que peu à ce que contient le *Gardo*.

Daignez, Monsieur, agréer mes sentiments les meilleurs.

DANTAND.

P.-S. — Je ne peux vous fournir aucun des mémoires cités en notes pages 238-242.

Thonon, le 16 septembre 1907.

Cher Monsieur A. van Gennep,

Je suis perplexe pour vous répondre; ce que je puis dire, c'est :

1° J'ai été témoin des faits récents que je rapporte; pour ceux d'un âge reculé, je les tiens de la tradition et je n'ai pas motif à douter que tous y ajoutaient foi comme moi-même.

2° J'ai été amené à écrire l'*Olympe* par des songes et visions qui ont frappé mon esprit; hallucinations, pourra-t-on dire? cependant j'ai vu, j'ai entendu, j'ai touché.

3° Dans mon jeune âge, notre peuple ne croyait point aux fées et en parlait peu, mais on causait beaucoup des faits et gestes des Servants, espèce de gnomes serviteurs. L'instruction a chassé cette naïve plutôt que méchante chimère.

Agréez, cher Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Maurice DANTAND.

(A suivre.)

A. VAN GENNEP.

Mon Çhalê.

É cou, së d' m'acorajh' à tĕri d'adichon
*Su qâqĕ vĭeu régistr' ablyà d' pĭô ë pòtófl*ŏ.
Ma pênsâ, q' s'é vĕlyà p' soprêndrĕ m'n atênchon,
S' fouflĕ d' dĭôo ë s'abad' ass' lëjhirĕ q'on sòflŏ.

Smétĕ, bên tan d'afér' on chu l'aprovêsi,
Që, pë mé s'arconĭêtr', onnă mită l' rêngalĕ
Cmë l'ênfan q' sĕ crê rçhò ʒ- élournë pë chwêsi
Dvan lô gran magasin tò groblĭŏ d'artinbalĕ...

Pwé, du tên që l' ʃâ l' non d' rên pêdrĕ dĕ s'n éplê,
Që l' sênbl' édâ ma plĭônm' à bêrĕ l'êncritérŏ,
Lĭê, q' s'élëjhĕ déjhà d' trovâ ç' q'é la falê,
S'ênvulĕ lwin d' la chifră nêr' ë d' sô mistérŏ...

E la vêtĭà bênstou çhi l' mĕlĭeu d' sô -ʒ ami :
L' çhalê ĭeu, p' m'arposâ dé pirĕ, pwé dé dannĕ,
Tan q'u pëtrŏ dĭên l' fên, si sovên d'é dròmi.
A la rivă d'on prâ tò crové d' lé lanfianně

É s' drifè... Tò -t uteur, p' l'ênparâ, lô bwëe ĭên
Fon la siʒ', ë jamé la bisĕ nêr' u blĭançhĕ,
L'ură d' Mandàlă, ni l' Bojhu, ni lë Rmĕlĭên,
N'on lĕtĭà son covê, ni sacosu sé plĭançhĕ.

MON CHALET *(Traduction française).*

Parfois, si je m'applique à additionner dans quelque vieux registre recouvert de peau et épais (bouffi), ma pensée qui veillait afin de surprendre mon attention se coule dehors (faufile) et s'évade aussi légère qu'un souffle.

Mais, tant de choses ont su l'apprivoiser, que, pour mieux se rendre compte, elle flâne un instant, comme un enfant qui se croit riche regarde, pour choisir, devant les grands magasins tout pleins de jouets.

Puis, du temps qu'elle fait semblant de ne rien perdre de son ardeur au travail, qu'elle paraît aider ma plume à boire l'encrier, elle qui se réjouit déjà d'avoir trouvé ce qu'il lui fallait, s envole loin des chiffres noirs et de leurs mystères.

Et la voici bientôt chez le meilleur de ses amis : le chalet où, pour me reposer des pierres et des grottes. jusqu'au cou dans le foin, si souvent j'ai dormi. Au bord d'un pré envahi par les gentianes, il se dresse... Tout autour, pour le protéger, les bois profonds font la haie .. Et jamais la bise noire ou blanche, le vent de Mandallaz, le Boju, (vent des Bauges), ni le Rumillien, n'ont léché son toit ni secoué ses planches.

P' le bâti. lô mafon sĕ son pâ dérêndĭà :
On troci -ʒ a morʒu l' tàlŏ d' na ĭôtă pêssĕ,
Ë l'açhon q' é -t oncò, qan l' s'u mtë, pĭ ênradĭà,
S' -t édâ pë që, d' sé sreu, cê, fissŏn la cupêssĕ.

Lô gran -ʒ âbr', ên plĕnĭên, s' son cutĭà, ĭon pë ĭon,
Pwé, dou çhapwi son vnĭu, bòriô q' on mtâ leu feurcĕ
A çhanjhi, sên pêtĭà, ên trâ çlò pourŏ blĭon
Që sânĭivŏn déjhà pë tòtă leu ékeurcĕ...

Ë d' më dĭò, d' vĭajhŏ q'ĭ a : Së lli pourŏ çhalê
Malatru, të plé mé q' tan d'âtrŏ q'on admirĕ,
Vên -t- ou pâ q'é l'on fé dë qaqrên q'a sofê,
Qan leu, son -t apré tò, jamé që d' morjhi d' pirĕ ?

Mé, la sêson d' apré, cm' al tê prisqĕ fini,
Lô ptıolên -ʒ abadon q' vnĭivŏn d' canbâ leu crwêsă
On soblâ : « Dı, mamà, tou q'y ë bên ? — Y ë -t on ni...
On ni d' òmŏ q' é tĭë p' u gonvâ leu përêsă... »

Q'ë d' momên d' ĭ é passâ. dê lô, achtâ su l' swê
Ên écutên lo jhé rirĕ dĭên l' bwëe q' enpêlĕ,
U. la né, ên m' vĕlĭên, pë dsu lô talapê
Dĭên la ĭênteur du cĭel s'acoratâ l' -ʒ étêlĕ !...

Ė l' ivé, qan lé -n- ô tô l' -ʒ êsé s' son kêjà,
Që l' pë mwêndrŏ dé mléʒ' a l'ê d'onnă çhapală,
Qan -t on crê, ên marçhên, smoutâ d' sòcrŏ pijà,
Qêntă jwé d'alâ vi sa figură novală !...

Pour le bâtir, les maçons ne se sont pas dérangés. Une grande scie a mordu le pied d'un haut sapin, et la hache qui est encore, lorsqu'elle s'en mêle, plus enragée, a aidé pour que cent de ses sœurs fissent la culbute.

Les grands arbres, en gémissant, se sont couchés, un par un. Puis, deux charpentiers sont venus, bourreaux qui ont employé leur force à transformer en poutres ces pauvres troncs qui saignaient déjà par toute leur écorce.

Et je me dis par moments : si ce pauvre chalet misérable te plaît davantage que tant d'autres qu'on admire, ne serait ce pas parce qu'il fut construit avec quelque chose qui a souffert, tandis qu'eux ne sont après tout que des tas de pierre ?...

Mais, la saison suivante, comme il était presque terminé, les petits oisillons qui venaient d'enjamber leur coquille ont sifflé : Maman, qu'est-ce que cela est bien ? — C'est un nid. . Un nid d'homme qui est là pour qu'ils y couvent leur paresse...

Que de moments j'y ai passés, dès lors, assis sur le seuil, à écouter les geais rire dans le bois qui penche ou la nuit, en guettant par-dessus le toit, dans la profondeur du ciel les étoiles filantes...

Et l'hiver, quand là-haut, tous les oiseaux se sont tus, que le plus chétif des mélèzes a l'air d'une chapelle, quand on croit, en marchant, fouler du sucre fin, quelle joie d'aller voir sa figure nouvelle !

Tò lass' ë tò molu d'avê fé la çhâlâ,
Mon camarâd' ë mê, tô dou, dêpwé la plannă,
On y arvâvĕ... La nê, dvan la peurt' ênmwĕlâ,
N' -ʒ ajhoçhivĕ si ĭô. q'on panâvê d' la mtannă

Lô glĭafon d' la golôjh'... On 'tê bên vit' u çhô :
Na tarbalâ, vêlĭà la peurtă tòtă grantă...
Fwà, reujhĕ çli gorlĭon ! ë, cmë p' r- on maréçhô,
Mtà -t à farâ ! Pwé tê, panfu d' bronʒin, va, çhantă !

Q'on s' trovâvê bĭên !... A ntron cârŏ çhâcon
Dʒò la ĭôtă çhêmnâ q' arsênbl' a r- onnă lòtă,
L' -ʒ istwérŏ q'on s'é dë, Sawoĭâ pwé Gascon !
Tò l' çhalê n' tê contên, snĭò du cmâclĭŏ, la pòlă...

Ë la çhaleur d' l'assi q' avê dabô fé l' teur
Revnĭivĕ p' lé parê l'arir' gârdă dé muçhĕ
Q' së crĕĭê p' l'âtrĕ mond' avà, dêpwé d' lon jheur.
E lé lênguĕ du fwà çhampâvŏn d'éfalĭuçhĕ...

A feurcĕ d' n'ên contâ, ntrò manté tò molĭà
D' lô jhêvron, 'ton mé së... On çhantâvĕ na rênmă
Ên montên su l' soli... Mê, na cou étoulĭà,
D' mâmivou dacaçhon qâqĕ lètră d' ma prênmă...

E d' më dʒivou dĭên mê : Pisqë y é fétă dman,
L' a dĭu restâ soltà, d' cûtă sa lanpă d' cwivrŏ...
Lë pênsĕ p'tétr' à mê, son fron délcà p' lé man ..
U l' s' armênd' on milĭon dvan që d' prêndrĕ son livrŏ...

Tout las et tout courbaturés d'avoir fait la trace, mon camarade et moi, tous deux, depuis la plaine, nous y arrivions... La neige. devant la porte amoncelée, nous perchait si haut que nous essuyions de la mitaine les glaçons du toit.

Nous étions bien vite au chaud : Une poussée... voici la porte toute grande (ouverte). Feu, ronge cette bûche et, comme pour un forgeron (maréchal), mets-toi à flamber. Puis, toi, marmite pansue, va, chante !

Que nous nous y trouvions bien ! A notre coin chacun, sous la haute cheminée qui ressemble à une hotte, que d'histoires nous nous sommes dites, savoyard et gascon ! Tout le chalet en semblait content, si ce n'est, de la crémaillère, la lippe.

La chaleur de l'âtre qui avait rapidement fait le tour ressuscitait sur les parois l'arrière-garde des mouches qui se croyait dans l'autre monde depuis de longs jours. Et les langues du feu jetaient des étincelles.

A force de raconter, nos manteaux tout mouillés par le givre étaient de nouveau secs. Nous chantions un refrain en montant au fenil. Moi, une fois allongé, j'embrassais en cachette une lettre de mon amie (menue).

Et je me disais à moi-même : puisque demain est jour de fête, elle a dû rester seule sous la lampe de cuivre... Elle pense peut-être à moi, son front délicat aux mains... Elle reprise un peu avant de prendre son livre...

Pwé, cmë rên n' é mĕlĭeu që d' étrĕ lwin du bri
P' réfléchi, d' pênsivou : ta vilĭĕ mârĕ trênblĕ,
Pĕqê pâ çlò bô chveu si nê v' lô sênnŏ, gri ?...
Alô, d' m'êndromsivou ên lé vĕïên ênsênblĕ...

Lâssă ! dé tên ireu trô tou d'é vĭu la fin !
Mô révŏ son modâ cmë la folĭĕ dïên l'ură...
Pëqê lo fron mêntĭeu son -t- i, dé cou, si fin !...
Pëqê, mé -ʒ ilujon, i-vŏ cassâ vtra lĭură !...

D'é tò pardu... M'n' ami -ʒ é mô... Jamé p' lé vi
On vu rpassâ lô dou... Cmë t' vâ m' parétrĕ wédă,
Vilĭĕ mêson dé bwëe !... Ë d' crêrê tojhò d' vi,
S' on cuclĭon tonbĕ d' dïôo, son rgâ moqran p' la bédă...

Canbên, pisqë d' sé dcheu që rên në s'évanê
Tò -t à fran, ë q' mâgrâ ç' q' é n'ên pênsâv', onn' ârmă
Ë vivêntă dïên nò, që jamé définê,
Dë wê pâ q'à mô ju nĭon pwéssĕ vi na lârmă.

Ë qwi sâ !... Qan d' révrê uteur d' ton fwà morên.
Çhalê, à qâq' amour q' arbĭolrà dʒò lé fêndrĕ,
Qwi sâ, s' l' arvêndrà pâ, s'n' ârmă, m' dirĕ qâqrên
Q' nĭon d'âtrŏ parchĕvrë, që mê d' sarê comprêndrĕ?...
Mé l' tên pass'... é fodrë nô rêntornâ astou,
Ma pênsâ étordĭà... Lô chifr' à patibâlă
T'atêndŏn... Mon papi vu savê conbên dou
Ë dou fon ar' on mwé... Alén, balĭ' on cou d'âlă !

7 décembre 1912.

A. DESSERVÉTAZ.

Puis, comme rien n'est meilleur que de se trouver loin du bruit pour réfléchir, je pensais : ta vieille mère tremble, pourquoi pas ces beaux cheveux noirs près des siens, gris ?... Alors, je m'endormais en les voyant ensemble...

Hélas ! des temps heureux trop tôt j'ai vu la fin. Mon rêve s'est envolé comme la feuille dans le vent. Pourquoi les fronts menteurs sont-ils parfois si fins ? Pourquoi, mes illusions, avez-vous brisé votre lien ?...

J'ai tout perdu... Mon ami est mort. Jamais, par les sentes, nous ne repasserons ensemble... Comme tu vas me paraître vide, vieille maison des bois ! Je croirai toujours voir, si quelque cône de pin tombe dehors, son regard moqueur par la porte entr'ouverte.

Pourtant, puisque je suis sûr que rien ne s'évanouit tout à fait et que, malgré ce qu'il en pensait, une âme est vivante en nous qui ne finit jamais, je ne veux pas qu'à mes yeux quelqu'un (personne) puisse voir une larme !

Et qui sait ! quand je rêverai autour de ton feu mourant, chalet, à quelque amour qui renaîtra dans les cendres, qui sait si elle ne reviendra pas, cette âme, pour me dire quelque chose que nul autre n'entendrait, que moi, je saurai comprendre ?

Mais le temps passe .. Il faudrait nous en retourner bientôt, ma pensée étourdie. . Les chiffres à califourchon t'attendent.. Mon papier désire savoir combien deux et deux font réunis... Allons, donne un coup d'aile !...

MÉTÉOROLOGIE

Sur les températures moyennes de quelques points de la Haute-Savoie.

L'*Annuaire du Bureau des Longitudes* contient cette année une note de M. Bigourdan sur la température moyenne des différentes parties de la France, accompagnée de quinze cartes de France donnant, les douze premières, les courbes isothermes moyennes des mois de l'année, les deux suivantes les isothermes moyennes d'été et d'hiver, la dernière les isothermes moyennes de l'année.

Les années utilisées pour ce travail qui a pour base les *Etudes sur le climat de la France* de M. Angot sont les cinquante dernières du XIXe siècle.

Des cinquante-huit stations citées dans ce travail, toutes n'ont pu fournir des tableaux d'observation depuis 1851 jusqu'à 1900, et c'est par des discussions délicates que certains chiffres de moyenne ont été établis.

Les moyennes des douze mois pour Annecy sont :

—0°42	1°52	4°95	9°73	13°67	17°74
19°70	18°95	15°60	10°12	4°48	0°14

La moyenne de l'année est 9°69 ; elles résultent d'observations faites de 1876 à 1900.

Ce sont là les moyennes vraies, c'est-à-dire celles que l'on déduirait de la quadrature des courbes tracées par un thermomètre enregistreur.

Elles ne sont pas celles que l'on déduit de l'examen des douze cartes mensuelles et de la quinzième carte, moyennes théoriques, toutes plus fortes que les précédentes et qui sont ce que deviennent les précédentes corrigées d'après une certaine formule, de l'influence de l'altitude. Par exemple les moyennes théoriques de janvier, d'avril, de juillet, d'octobre sont comprises respectivement entre +1 et +2, entre 12 et 13, 22 et 23, 12 et 13, celle de l'année entre 12 et 12°5.

Si les moyennes vraies ont une utilité évidente, celle de donner un élément essentiel pour la connaissance du climat d'une région, les moyennes théoriques, c'est-à-dire ramenées à un même niveau (en pratique le niveau de la mer), en ont

une aussi. Elles permettent le tracé des grandes lignes isothermes indépendantes de l'influence de l'altitude et mettant par exemple bien en relief celle de l'autre grande cause modificatrice des climats, la présence plus ou moins proche des grandes masses d'eau, en particulier de l'Océan.

Si, au lieu de considérer les moyennes obtenues par les observations de 1876 à 1900, nous prenons les observations faites à Annecy de 1901 à 1910, les résultats sont un peu différents.

Remarquons d'abord que, des quadratures de courbes thermométriques ne pouvant être faites puisqu'un même enregistreur à indications bien comparables entre elles n'existe pas ici depuis dix ans ou du moins que les feuilles d'un même enregistreur et des dix années n'ont pas été conservées, il devient nécessaire de se servir des observations faites aux thermomètres à maxima et à minima ou des observations faites à heures déterminées, en appliquant ensuite les corrections données dans la note citée et calculées par M. Angot.

Les moyennes résultant des tableaux publiés de 1901 à 1910 par la Commission Météorologique de la Haute-Savoie sont, pour les douze mois de l'année, et calculées à l'aide des maxima et minima :

—0°30	+0°87	5°30	9°91	13°73	13°75
19°51	18°90	15°84	11°12	4°72	1°77

Les corrections données dans la note de M. Bigourdan et calculées par M. Angot sont, pour les douze mois, lorsque la moyenne à corriger résulte de 1/2 (M+m) :

—0°31	—0°42	—0°41	—0°36	—0°31	—0°34
—0°38	—0°43.	—0°60	—0°55	—0°40	—0°33

On trouve alors pour les moyennes vraies des douze mois :

—0°61	+0°45	4°89	9°55	13°42	17°41
19°13	18°47	15°24	10°57	4°32	1°44

Ces chiffres diffèrent peu de ceux de la note de l'*Annuaire* sauf celui de février et de décembre, ce dernier mois paraissant sensiblement moins froid dans ces dix dernières années et février sensiblement plus froid.

La moyenne de l'année est 9°52, différant ainsi de celle de l'*Annuaire* de 0°17.

Il est bon d'enregistrer cette faible différence mais il est impossible d'en tirer une conclusion, la comparabilité absolue des thermomètres employés n'étant pas établie.

Des calculs analogues peuvent être faits pour quelques-unes des stations de la Haute-Savoie ; en particulier pour les trois stations de Bonneville, Saint-Julien et Thonon. Pour les deux dernières, de très rares nombres manquent, et pour Bonneville nous trouvons une suite parfaitement continue, dans la décade 1901-1910, d'observations faites avec soin à l'Ecole Normale de cette ville.

En cette station, les dix moyennes mensuelles, pour cette décade, chaque moyenne étant elle même la demi-somme 1/2 (M+m), sont :

—1°30	+0°14	4°50	8°54	12°20	16°30
18°45	17°95	14°20	10°33	4°24	0°84

En leur appliquant les corrections de M. Angot pour le cas 1/2 (M+m), on trouve pour les douze moyennes vraies :

—1°61	—0°28	+4°09	8°18	11°89	15°96
18°07	17°52	13°60	9°78	3°84	0°51

Ces douze moyennes sont inférieures toutes aux moyennes correspondantes de la France, certaines différences atteignant 2°. Elles sont également toutes inférieures aux moyennes correspondantes d'Annecy. La moyenne générale est 8°46.

Ce nombre, inférieur d'un peu plus d'un degré à celui d'Annecy n'a rien qui puisse surprendre, bien que l'altitude des deux villes soit la même à 1 ou 2 mètres près. La présence d'un lac est, plutôt, en effet, bien que ce lac soit de faible étendue une cause modératrice des grands abaissements de température et la présence d'un écran de montagnes à l'Est, rendant rares les vents d'Est, souvent très froids, en est une autre.

La vallée de l'Arve orientée à Bonneville de l'Est à l'Ouest laisse, au contraire, librement courir les vents de cette direction et la présence, en face de Bonneville de l'autre côté de l'Arve d'une chaîne de sommets élevés et conservant sur cette face, assez longtemps la neige, est une cause, faible peut-être, mais qui semble réelle d'abaissement de température moyenne.

Si l'on fait une étude analogue pour la station de Saint-Julien, il y aura lieu, pour rendre les nombres comparables entre eux d'effectuer sur les moyennes, non seulement la correction relative à la somme 1/2 (M+m) pour la ramener à la moyenne vraie de Saint-Julien, mais une correction d'altitude pour une différence de 478—448=30^{m}.

Cette correction n'est pas la même pour tous les mois de l'année. Voici les nombres que donne la note de l'*Annuaire*

du Bureau des Longitudes extraits des mémoires de M. Angot pour une différence de niveau de 100^{m} :

0°40	0°50	0°63	0°70	0°70	0°66
0°61	0°58	0°55	0°49	0°41	0°37

Les corrections à employer sont donc sensiblement les précédentes divisées par 3.

Les moyennes que l'on trouve pour Saint-Julien, en ne tenant pas compte des années 1901, 1902, à données incomplètes, sont :

0°47	1°64	5°90	9°65	13°99	17°63
20°38	19°90	15°87	11°50	4°97	2°32

Les moyennes vraies sont alors :

0°16	1°22	5°49	9°29	13°68	17°29
20°	19°47	15°27	10°95	4°57	1°99

Les moyennes vraies de Saint-Julien diminuées pour la différence de niveau de 30^{m} donnent les nombres :

0°03	1°04	5°28	9°06	13°45	17°07
19°80	19°28	15°09	10°79	4°43	1°87

Malgré ces corrections soustractives, on voit que ces moyennes sont, en général un peu supérieures à celles d'Annecy. La moyenne de l'année est 9°76 un peu supérieure à celle d'Annecy et que l'on peut considérer comme égale à la moyenne de la France donnée au début de cette note (9°69) car la différence de quelques centièmes peut évidemment être négligée ici.

En résumé le climat de Saint-Julien, en ce qui concerne la température moyenne ne présente pas de particularité à retenir ; il n'en est pas de même si l'on considère les écarts de température et la hauteur annuelle de pluie. Les diverses stations de la Haute-Savoie, comme on le verra dans la note suivante, présentent des différences assez tranchées.

Sur une caractéristique du département de la Haute-Savoie au point de vue de la quantité de chaleur reçue par unité de surface.

La différence de latitude des points extrêmes au Nord et au Sud du département est évidemment trop faible pour qu'il en résulte une différence de quelque intérêt pour les quantités de

chaleur reçues annuellement par unité de surface. Mais la différence des altitudes extrêmes : 4810 (Mont-Blanc) et 250 (confluent du Rhône et du Fier), est, de beaucoup la plus grande, si on la compare à celle des autres départements. Or, à la hauteur du Mont-Blanc, l'absorption atmosphérique est réduite dans une très forte proportion, tandis qu'à celle de Seyssel, elle n'est probablement pas beaucoup inférieure à ce qu'elle est au niveau de la mer.

Le calcul de la chaleur absorbée n'est évidemment pas simple, cette quantité étant une fonction assez complexe de la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon puisque la hauteur variant, non seulement l'épaisseur totale de la couche d'air qui est traversée varie, mais aussi les rapports des épaisseurs des couches de diverses densités.

Au contraire, la formule qui représente la quantité de chaleur reçue aux limites de l'atmosphère pour une latitude λ donnée et une déclinaison δ donnée est facile à établir.

Si nous représentons par A la quantité de chaleur reçue normalement par l'unité de surface dans l'unité de temps, par Z la distance zénithale du soleil, l'unité de surface horizontale reçoit A cos Z. Or, nous avons, T étant l'angle du cercle horaire du soleil et du méridien :

$$\cos Z = \sin \lambda \sin \delta + \cos \lambda \cos \delta \cos T$$

La quantité de chaleur reçue pendant une unité de temps, pendant laquelle on peut évidemment supposer δ constant est donc :

$$A \sin \lambda \sin \delta + A \cos \lambda \cos \delta \cos T$$

La quantité de chaleur reçue depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher sera :

$$2 A n \sin \lambda \sin \delta + 2 A \cos \lambda \cos \delta S (\cos T)$$

n désignant le nombre d'unités de temps écoulées depuis le lever jusqu'au midi et S la somme des cosinus des valeurs de cos T au commencement de tous les intervalles. Cette somme est donnée par la formule connue relative aux arcs en progression arithmétique.

Elle doit être prise positivement pour T variant de o à 90°, négativement pour T variant de 90° à la valeur donnée par $\cos T' = -\operatorname{tg} \delta \operatorname{tg} \lambda$, T' étant la valeur de T au lever et au coucher du soleil. (Ces deux valeurs étant supposées rigoureusement égales.)

Pour les latitudes 0°, 45°, 90°, on trouve :

(1) $$2\,A\cos\delta.\ S\,(\cos\ T)$$

(2) $$A\sqrt{2}\,[n\sin\delta+\cos\delta\,S\,(\cos T)]$$

(3) $$2\,A\,n\sin\delta.$$

Si l'on considère les chaleurs reçues le jour du solstice d'été où $\delta = 23°\ 27'$, on trouve un résultat un peu inattendu. Les quantités précédentes deviennent :

(1) $$A\times 1{,}8348.\ S\,(\cos\ T)$$

(2) $$A\sqrt{2}\,[0.3980\times n+0{,}9174.\ S\,(\cos T)]$$

(3) $$A\times 0{,}7960\times n.$$

le 2e terme de (2) devant être pris négativement quand T dépasse 90°.

Or on obtient les quantités approchées :

$$A\times 31360,\qquad A\times 25230,\qquad A=34390$$

d'où l'on conclut que c'est au pôle que le soleil verse le plus de chaleur le jour du solstice d'été.

L'effet de la plus grande obliquité des rayons est donc plus que compensé par la longue durée du jour physique qui est de 24 heures.

Les nombres donnés précédemment sont presque rigoureusement proportionnels aux trois ordonnées du milieu de juin pour les trois courbes figurées dans le *Traité de Météorologie* de M. Angot (p. 15, 2e éd.), ordonnées qui sont de 37, 46 et 51 millimètres. La quantité de chaleur versée le même jour à la latitude de 45° qui est sensiblement celle d'Annecy est déjà notablement supérieure à celle qui est envoyée en un point de l'équateur.

Si l'on tient compte de l'absorption atmosphérique (ce qui se fait en appliquant la loi de Bouguer mais conduit à un calcul peu simple comme il a été dit), la quantité relative à l'équateur reste la plus faible comme l'indiquent les courbes pointillées de la figure du *Traité* mais la plus forte est celle de la latitude de 45°.

Les conclusions sont naturellement changées si l'on considère les quantités de chaleur versées annuellement. Bornons-nous à considérer les résultats relatifs à la latitude de 45° qui nous intéresse spécialement.

En utilisant les courbes du *Traité de Météorologie* et effectuant une quadrature approximative à l'aide des ordonnées moyennes des 12 mois, on trouve que la quantité de chaleur

reçue à la limite de l'atmosphère est A×7.000.000 et, en tenant compte de l'absorption atmosphérique A×4.000.000 A étant la chaleur reçue en une seconde par l'unité de surface qui est ici le mètre carré. Or on a, d'après M. Violle, $A=\frac{25\ 4}{60}$ (*grandes calories*). On trouve, dans les deux cas, les nombres approximatifs 2.960.000 et 1.750.000 grandes calories [1]. Si ce n'est pas là, il est vrai, les nombres qui représentent les quantités de chaleur reçues par 1^{mq} au sommet du Mont-Blanc et à la plus faible altitude du département, on peut cependant admettre que ces deux derniers n'en diffèrent pas extrêmement et admettre que le nombre relatif au Mont-Blanc est de beaucoup le plus grand.

Ce qui caractérise notre département c'est donc que, dans aucun autre l'écart n'est aussi énorme.

Si l'on joint à cette particularité déjà si frappante cette autre que le refroidissement diurne est, en revanche, dans les hautes régions, extraordinairement rapide, cette autre encore que les très grandes différences d'altitude ont nécessairement pour conséquence la très grande variété dans les expositions et qu'à celle-ci s'ajoute celle des terrains, on aura la clé de l'infinie variété des conditions climatériques qui peuvent se trouver réalisées aux divers points de notre pays de montagnes et plus spécialement dans la Haute-Savoie.

F. DUMONT,
Professeur au Lycée,
Secrétaire provisoire de la Commission.

1. Pour donner une forme plus concrète aux résultats numériques précédents, on peut dire que suivant que l'on suppose la surface glacée à la limite de l'atmosphère ou au niveau de la mer la chaleur reçue annuellement peut fondre une couche de glace de 39^m ou de 23^m.

Noms de lieux en *ata, atum, atis, ate*

(Suite et fin)

Cresnaz (Cranves-Sales), *in Cresnatis*, 1015 (Cartul. de St-Hugues de Grenoble, p. 175; var. fautive *Cresciatis*); entendu et noté *Crusnaz* en 1730; est peut être le même que *Cresnay*, 1259, attribué à la paroisse de Saint-Cergues dans *Inv. de S.-Jean d'Aulps*, n° 717; ne peut être confondu avec Cresnaz (Reignier) qui ne remplit pas les conditions de la charte; par *Cresinatis*, de Cresinus.

Croisonnaz (Thusy), **Crusionatis*, de *Crusius; cp. Crusinia, dans la Table de Peutinger (Orchamps, Jura).

Doussard, *Dulziadum*, 866, d'après une photographie conservée aux Archiv. dép., faite en 1904 sur la charte originale des archives de Parme, propriété donnée avec d'autres biens par Lothaire à sa femme Thiedberge ; *curtem Dulciatis*, 879, donnée par Boson, roi d'Arles, à l'abbaye de Tournus où Charles le Chauve a transféré en 875, les moines de Saint-Philibert d'Herens [1] ; *Dolsas. Dulsatis*, 1016-1018 (Guichenon : *Bibl. Sebus.*, I, 44 ; Besson : *Mém.*, pr. 3 ; HPM, II, col. 184 ; Bernard : *Cartul. de Savigny*, p. 317, n° 638 ; *Soc. Savois.*, V, 9 et 80 ; *potestatem de Dulsatis*, 1031 (HPM, I, col. 496 ; *Soc. Savois.*, V, 85), id., 1123 *(Cartul. de Savigny*, I, 475, n° 901) ; *Dussard*, 1145 *(Acad. Salés.*, XXI, 230) ; *Douczas*, XIIIe siècle (SHAG, IX, 224) ; de Dulcius (Holder, col. 1366).

Foraz (Menthonnex-sous-Clermont) avec la même graphie en 1292 (SHAG, I, 2e part., p. 109) ; à Bogève, Fouraz, en 1730 ; *forata,* de *forare*, percer, trouer. allusion probable à un accident du sol, si ce lieu est bien l'origine de la famille de ce nom.

Malaz (Seynod), *Malaz*, 1364 (Besson : *Mém.*, pr. 86), de *malus*, propriété remarquable par ses pommiers.

Marcellaz (Bonneville), *in Marsolatis*, 1012-1019 (Guichenon : *Bibl. Sebus.*, I, 40 ; A. Gavard : *Peillonnex*, p. 14), *Marsalaz*, 1300 (SHAG, XIV, p. 286, n° 269) ; *Marselaz*, 1307 (id., p. 331).

Marcellaz (-Hauteville), *Marcellax*, 1628 (contrat de mariage d'une famille Fenouillet ; coll. Dubettier) ; cp. *Marciolatis*, 1000 *(Cartul. de Savigny)*, Marsolla (Rhône) ; Marsollaz est aussi en 1730 un mas de Chilly ; de Marciolus. Dimin. : Marcellettaz (Saint-Sylvestre) [2].

Marclaz (Thonon), *Merclaz*, 1250 (SHAG, XIV, p. 29, n° 39) ; en 1245, lu *Magelaz* dans Wurstemberger, Peter, II, n° 188 ; corrigé par A. de Foras : *Armorial*, p. 23 *(art.* Allinges) ; mas à Brenthonne ; de Marculus, nom d'un donatiste au IVe siècle. Marclay (Neuvecelle) remonterait à *marculetum* pour *marculata*, propriété où il y a un marteau ; ou encore de Marculus. Marclaz était aussi prononcé en patois *Marcló*, écrit *Marclaux* au XVIe siècle (L.-E. Piccard : *Docum. de Coudrée*, Mém. Soc. Savois., XLV, f. 2-3, 1907), de *marculatum*.

1. L. Lex *(Docum. orig. antérieurs à l'an 1000*, VIII. Mém. de la Soc. d'Arch. de Châlon, 1888) mentionne, après D. Bouquet et les auteurs du Reg. genevois, une *curtem Caldatis* qui n'apparaît plus nulle part Le parchemin étant en mauvais état et le haut des lettres ayant pu être effacé, je propose de lire *dulciatis*, leçon confirmée par la charte d'Ermengarde de 1031

2. Sur le changement de *o* protonique en *e*, v. A Devaux : *Etymol. lyonnaises*, 1900, p. 99.

Es Marconaz, 1282 (SHAG. XIV, nº 180), probablement à la fois nom d'homme et d'ancienne propriété (Vétraz-Monthouz); cp. *Marconada*, 1047 (HPM, I, col. 563) de *marco, onis*, dérivé de *marcus*, gros marteau, attesté par les n. d'h. Marco, regardé peut-être à tort comme celtique par Holder, et Marconius; ital. *marcone* (KOERTING : *Lat. rom. Woerterbuch*, 1907); sav. *marcon*, montant de chaise (FENOUILLET : *Monogr.)*. Marconata aurait été la villa où habite Marco ou bien où il y a une forge; cp. Marclaz.

Marnaz, *Marnax*, 1151 (GUICHENON : *Bibl. Sebus.*, I, 8; BESSON : *Mém.*, pr. 24); *villa que dicitur Marnaz*, 1180 (Mém. Acad. de Savoie, s. 2. II, p. 303), par *Madernatis*, 1058 (Marnaz, Drôme; BRUN-DURAND : *Dict. topog.)*, de Maternus. C'est le nom d'un village d'Albens (Savoie).

Marsaz (Ville-la-Grand), de Marsius, Marcius ou Martius.

Melaz (Reignier), propriété qui produit du miel; cp. *Melate*, 1205 (HPM, I, col. 1123); ou fondée par Melus (HOLDER, col. 542).

Mionnaz (Menthonnex-sous-Clermont), *Meunaz*, 1279 (SHAG, XIV, p. 409, nº 354; imprimé *Mennaz*), *Myognaz*, 1311 (*id.*, p. 363), au xve siècle, *Mionnax* et *Myonas*, lat. *Myonasio* (RS, 1901, 338, 340). Cp. Mions (Isère), *in villa Medone*, 976 (*Ch. de Cluny*, II, nºs 1200 et 1424); *Metono (id.*, I, nº 654 bis, au xe siècle), et Mionnay (Ain), *Meunay*, 1268 (PHILIPON : *Dict. topogr.*), par *Metonatis*. de Meto, surnom romain d'origine grecque.

Nonglard. *Ungula*, sabot des herbivores, paraît avoir désigné au moyen âge certaines terres à pâture; on trouve dans le *Testament* d'Abbon, 739, cette mention : *campis seu unglis*. Nonglard, *Anonglar*, 1196 (GUICHENON : *Bibl. Sebus.*, II, 49) paraît être un ancien *Ungulatis*, avec *n* prosthétique = *in*, et le suffixe *ard*; cp. Onglaz (Ain), *Onglato* 1141 (PHILIPON : *Dict. topogr.)*

Ossat (Marignier). *Ossaz*, 1276 (SHAG, XIV, p. 152), *Ossauz (id.*, p. 151), *Ossar*, 1301 (Acad. Salés., XX, FEIGE : *Hist. de Mélan*, p. 83), par *Ossatis* et *Ossatum*, peut-être de *ossum* (classique *os, ossis)*, là où il y a des ossements.

Romblaz (Saint-Jean de Tholome), *in Rumblatis*, 1019 (GUICHENON : *Bibl. Sebus.*, I, 40, et A. GAVARD : *Peillonnex*, 1901, p. 14); *grangiam* de *Romblatis*, 1156 (SHAG, XV, doc., p. 47). *Romulatis*. de *Romulus*, au ixe siècle, *Romolus*; cp. pour le nom dans HPM, I, table, *Romulone* et *Romolengo*.

Salaz (Viuz en-), nom d'un territoire arrosé par le Foron,

affluent de la rive droite de l'Arve. Ce nom, attaché d'abord à une propriété, n'a subsisté que comme nom de terre accolé à la villa primitive qualifiée plus tard simplement de *vicus*, Viuz. La forme *de Salatio*, 1103 (Mém. de l'Acad. de Savoie, s. e, II, 297), prouve la latinisation d'une finale *as* accentuée. précédemment *atis*, qui a permuté avec *ata*, d'où *Sala*, 1153 *(Cartul. d'Ainay)*, *Sal* est probablement celtique ; on trouve cette racine dans Salascus, Salasius, Salassi, Salavus (H.).

Savernaz (Saint-Jean de Tholome), *in Severnatis*, 1012-1029 (Guichenon : *Bibl. Sebus.*, I, 40, et A. Gavard : *Peillonnex*, p. 14) de Severinus.

Sciondaz (Chapeiry), *Secundatis*, Secundus ; cp. Scionzier, *Secundiacus (Rev. Sav.*, 1899, 118).

Sevraz (Viuz en-Salaz) remontant, par *Severatis*, à Severus.

Sionnaz (Vallières), de Sedunus, n. pr. celtique ou d'un germ. Sido, *onis*.

Vetraz (-Monthoux), *Vitraz*, 1203 (SHAG, IV, doc., p. 15) ; *Victoriatis*, de Victorius ; cp. Vetry (Chens-Cusy), *Victoriacum*. Dans l'ancien parler Victor se disait *Veytour*, 1559 (Bruchet : Archiv. dép., *Inv. somm.*, E, 457, p. 185), de *Victorem*, et Vitraz est cité en 1438 *(id.*, 1056) sous la forme *Victra*. L. d. à Messery en 1730, en pat. *Veytraux* ou *Vétrô*, d'après M. E. Vuarnet ; de *Victoriatum*.

Il existait un suffixe italiote servant à transformer un nom de localité en un adjectif indiquant l'origine ; c'est le suffixe *ati* avec *a* long. Ainsi d'Arpinum, on tirait l'adjectif *Arpinas*, anciennement *Arpinatis*, qui est originaire d'Arpinum, génitif, *atis*, ablatif, *ate*, classiq., *ati ;* plur. *atis*. acc. *ates*, anc. *atis*. Arpinates, ce sont les habitants d'Arpinum. Par extension, cet adjectif devient un qualificatif de lieu, accompagnant les mots : *pagus*, *ager*, *villa*. Dans Pline (IIN, 2, 229), *in agro Pitinate*, sur le territoire de Pitinum ; C.I.L, XI, p. 201, 231, *passim* (Tables de Veleia) : *in Veleiate pago Ambitrebio*, dans le pagus de Veleia, Ambitrebius.

Ce suffixe existait aussi bien chez les Gaulois *(Atrebas, -atis, -ates)* que chez les Ligures et l'on ne doit pas le confondre avec le suffixe celtique *ate* où *a* est bref, comme dans *Mimate*, Mende [1]. A partir de la conquête romaine, il eut une grande extension et la plupart des noms de localités qui en sont pourvus doivent plutôt être considérés comme d'origine ro-

1. De Jubainville : *Premiers habitants de l'Europe*, 2, 188.

maine et comme datant surtout du 1er siècle après Chr. Qu'il soit un qualificatif d'origine, *as*, *atis*, ou un simple adjectif locatif à l'ablatif, *ate*, ce dérivé suppose un radical de localité venant, soit d'un nom commun celtique, soit d'un nom d'homme gallo-romain, gentilice ou surnom. Il a donné naissance à son tour à des gentilices en *atius* datant du 1er siècle. En voici des exemples :

Anariate (Rev. épigr., V, nº 1643, Allan, Drôme), d'*Anarius, dérivé du nom de peuple Anares (Polybe, 2, 17) ; cp. Anneyron (Drôme).

Atessas, n. d'h., suppose une localité inconnue, Atessa ; gentilice dérivé Atessatius (Holder, col. 260).

Baginati (Jovi) (Rev. épigr., III. nº 1123, Morestel, Isère), à Jupiter adoré à *Baginum, d'où le *pagus Baginensis* et les déesses Baginatiae *(id.*, 1124 ; Bellecombe, Drôme) ; y. C, XII, 1377 ; H., col. 332.

Cassiciate (Rev. épigr., V, nº 1553). D'après cette inscription trouvée à Neuvy en Sullias (Musée d'Orléans), les *cur(atores)* ou régisseurs du domaine de Cassiciate (à l'ablatif) (suivent quatre noms d'esclaves) offrent un cheval en bronze à Augustus Rudiobus ; Cassicias était un *fundus*, créé par Cassicius (H., col. 826).

Cerate vico (Grég. de Tours : *Hist. Fr.*, 10), auj. Céré (Indre-et-Loire).

Corterate, station de la Table de Peutinger ; villa fondée par Corterus (H., col. 1136), auj. Coutras (Gironde).

Dumiati (Mercurio), à Mercure (du Puy) de Dôme, *Dumius (Rev. épigr.*, IV, nº 1215 ; H., 1367).

Dunati (Marti) adoré à Duna ou Dunum. peut être ancien nom de Culoz (H., 1372) (Allmer : *Insc. de Vienne*, 3, nº 721). Même nom à Bouhy (Nièvre ; *Congrès archéol.*, 1873, 245).

Ate a donné dans le midi *a(s)*, dans le nord *é*, en Savoie *a(z)* ; mais il est difficile de l'y distinguer des noms en *ata*, *atis* ; aussi n'ai-je à citer aucun exemple.

Atus, *ata* se rencontrent aussi suivis d'un suffixe *icus* donnant des noms de lieux en *aticum*, en Dauphiné, *age*, en Savoie, *ège* ; ce suffixe alterne parfois avec *acus* au moyen âge : *Auriaticum*, 1140 *(Cartul. de St-Hugues)*, auj. Uriage (Isère) ; du gentilice Aurius.

Musiaticum, Musiège (Haute-Savoie), en 1160 *Musiaci* (SHAG, XIV, p. 378).

Charles Marteaux.

LE CHATEAU DE LA PESSE

Le spectateur qui, des environs d'Annecy, regarde dans le direction du Parmelan, aperçoit, sur la colline d'Annecy-le-Vieux, une grosse tour carrée appelée du nom de château de *la Pesse*, à cause sans doute d'une *pesse* (sapin) remarquable, aujourd'hui disparue.

Bornée à l'Ouest par la route de Thônes, au Nord par les bâtiments de la ferme, à l'Est par un ravin, la maison-forte de la Pesse domine un petit vignoble qui s'incline au Sud vers le hameau de Vignières.

Les plus anciens propriétaires connus sont les nobles Emion, auxquels appartenait François Emion dit de Mez, évêque de Genève (1426-1444) après son oncle le cardinal de Brogny, et cardinal lui-même.

Dans les premières années du xve siècle, Aimonette, fille de Jeannet Emion, épouse noble N. de la Rochette et lui porte, croyons-nous, le domaine de la Pesse, dont Etienne de la Rochette, leur petit-fils, reçut investiture en 1463. Jacques, fils d'Etienne, reconnaît le 9 décembre 1472, tenir de Janus de Savoie, duc de Genevois-Nemours, dans la paroisse d'Annecy-le-Vieux :

« Une maison haute dite de la Pesse avec ses vergers ;

« Une maison basse soit grange ;

« Une autre maison dite la Cave (c'est la maison que possède actuellement M. Rollier) ;

« Enfin une quatrième maison dite la Ravoire [1]. »

Ce Jacques de la Rochette, seigneur de la Pesse et de Rogemont, mourant sans enfants dans les premières années du xvie siècle, institua héritier *Jacques de Montfalcon*, fils de François de Montfalcon-Flaxieu, et de sa sœur (?). Jacqueline de la Rochette, dame de la Rochette, de Pierre-Charve et de Rogemont [2].

1. Arch. Dép. S^te^ des Fiefs. — Il y avait à Gruffy, au lieu dit le Vernet, une autre maison-forte dite de la Pesse, qui fut cédée, le 8 mars 1430, par N^e^ Pierre de Menthon-Montrottier à noble Etienne de la Rochette, père de Jacques ci-dessus.

2. Cependant une partie de la seigneurie de la Pesse devait appartenir, en 1491, à noble Albert de Montfalcon-Chitry, dont la fille Pernette épousa Louis de Montfalcon-Flaxieu, frère de l'évêque Sébastien. (*Armorial*, art. Montfalcon.)

Le nouveau seigneur et son frère Pierre, mourant à leur tour sans progéniture, les seigneuries de Pierre-Charve et de la Pesse passèrent à leur frère, Rd Sébastien, dernier évêque de Lausanne, lequel vendit la Pesse, vers l'an 1550, à noble Amédée Viallon, bourgeois d'Annecy.

Le recensement de 1561 mentionne parmi les habitants d'Annecy un Laurent Viallon, domicilié avec ses enfants au Pont-Morens, et un Amédée Viollon, ferratier vers le pont Borringe. Bien qu'Amédée ne soit pas noble, nous pensons que c'est ce même Amédée qui acheta la seigneurie de la Pesse avec juridiction haute, moyenne et basse, et qui acquit encore peu après. de noble Jean de Sales, la seigneurie voisine de Novelle, au prix de 6600 florins [1].

A sa mort, Amédée Viollon laissa la Pesse à Guigues, son fils aîné, et Novelle, à Michel, son fils cadet.

Michel, docteur en droit, avocat, eut d'une première femme, Nicolarde Puthod, de Rumilly, quatre fils dont la postérité ne tarda pas à s'éteindre; et, de la seconde, Jeanne Baptendier, un fils avec cinq ou six filles dont l'une, Jacqueline, épousa Balthazar de Launay, et les cinq autres embrassèrent l'Institut de la Visitation.

Claire, ayant vu quatre de ses sœurs entrer dans le cloître, brûlait du désir de les suivre; mais sainte Chantal objectait qu'elle ne pouvait recevoir un si grand nombre d'aspirantes de la même famille, que d'ailleurs son monastère était déjà suffisamment peuplé. La jeune fille ne se tint pas pour battue. Un jour que, rôdant autour du couvent, elle en vit la porte entr'ouverte, elle se précipita à l'intérieur, et refusa obstinément de sortir. Ce que voyant, les religieuses consentirent à l'admettre moyennant 5000 florins de dot [2], lesquels furent vraisemblablement hypothéqués sur le patrimoine familial (1er août 1627). Quelques jours plus tard, les frères de Claire vendirent leur part de droits sur Novelle aux Visitandines qui devinrent ainsi propriétaires du beau domaine de ce nom [3].

Michel était mort vers 1614, après avoir fait un legs de 20.000 florins à partager entre ses filles Claudine, Michelle,

1. Acte du 8 juillet 1556, Chardon, notaire. (Ch.-Aug. DE SALES : *Pourpris hist.*, p. 484.) — Les Viollon ou Viallon étaient nombreux à Chambéry à la fin du XVIe siècle. J'y trouve trois individus de ce nom rois de l'arquebuse de 1603 à 1623.

2. Me Duret, 1er août 1627.

3. Ibid, 11 sept. 1627 et 1er avril 1629. Jacqueline avait vendu les siens, le 1er août, pour 6.900 florins versés par les Visitandines et 2.000 florins que ses sœurs religieuses lui donnèrent.

Jacqueline et Marie, et institué, par égale part, ses cinq fils héritiers [1].

Guigues, autrement Hugues, frère aîné de Michel, embrassa également l'office d'avocat (1576-1585). Il mourut prématurément, laissant une veuve, Françoise Crassus, qui épousa en secondes noces noble Antoine de Boège-Conflens, et eut deux enfants : 1° Claudine, mariée en 1603 à Barthélemy Floccard, futur président de la Chambre des Comptes du Genevois. C'était, d'après la Mère de Chaugy, une femme d'un si rare mérite qu'on la proposait comme modèle achevé à celles de son sexe. 2° François, qui, après avoir étudié à Valence, devint conseiller de Son Altesse et maître-auditeur à la Chambre des Comptes. Desservi par le sieur Bonfils, trésorier du duc de Nemours, il faillit, ainsi que son beau-frère, tomber dans la disgrâce du prince ; mais saint François de Sales, alors évêque de Genève, prit hardiment sa défense déclarant « que monsieur « de la Pesse est fort homme de bien, et qu'avec son beau- « frère, il s'est montré très affectionnément employé dans sa « charge en un temps difficile et en des occasions où on ne « peut nier qu'il leur fallût du zèle et du courage [2] ».

Nous voyons ce magistrat figurer, en 1607, au nombre des syndics d'Annecy, passer reconnaissance, en 1609, pour la maison haute et basse de la Pesse, ainsi que pour une rente féodale, une vigne de 24 fosserées et cinq seytorées de pré [3], doter, en 1617, la chapelle Sainte-Catherine, élevée au levant de l'église Notre-Dame d'Annecy-le-Vieux et détruite au commencement du siècle dernier, pour faire place au chemin qui sépare la cure de l'ancien cimetière, enfin faire, en 1641, creuser un puits dans la cour du château. François mourut en 1645.

De son épouse, Henriette Floccard, qui lui apporta en dot le fief des Ferrières à Alex avec la maison de la Galerie, il eut un fils, François, deuxième du nom, et une fille, Françoise-Angélique. Celle-ci est cette Françoise de la Pesse qui, se trouvant un jour dans la maison de madame de Boège, sa grand'mère, située à l'extrémité de la rue des Fours (aujourd'hui rue J.-J. Rousseau) sur la rive gauche du canal de Vassé, voulut tra-

1. Les fils se partagent en juin 1615. (Anoelloz, notaire.)
2. Lettre du 21 juillet 1621.
3. Il possédait en plus une maison sur le pont Morens, une autre, rue Saint-François (rue J.-J. Rousseau actuelle), une troisième, dite de la Galerie, au faubourg Perrière, qu'il vendit à saint François de Sales pour y loger l'Institut naissant de la Visitation.

verser le canal sur une planche, tomba dans l'eau, n'en fut retirée que deux heures plus tard, toute livide, rejetant du sang et de l'écume, et revint cependant à la vie par l'intercession de saint François de Sales, décédé quatre mois auparavant [1]. La miraculée, alors âgée de neuf ans, entra l'an 1632, à la Visitation, devint supérieure à Saint-Amour, puis au second monastère d'Annecy. et mourut le 2 septembre 1673.

François II, frère de la précédente, seigneur de Saint-Marcel et des Ferrières, avocat, conseiller de S. A. et maître-auditeur (1642-49), épousa, vers 1624, Claudine de Cornillon (fille de noble Melchior de Cornillon, seigneur de Meyrens, et de Gasparde de Sales), laquelle était veuve de J.-B. Constantin de Magny. Devenu veuf vers 1650, il entra dans les Ordres.

Il avait eu de son épouse cinq filles et trois ou quatre garçons, savoir Jean-Antoine et François-Joseph, chanoines de Genève, et Annet, l'aîné, filleul de la duchesse de Nemours, Anne de Lorraine. Annet continua la famille.

Ses petits enfants vendirent, vers 1746, la maison-forte des Ferrières à Bernard VI, comte de Menthon, et, plus tard, celle de la Pesse à Victor-Hyacinthe du Tour, seigneur de Pont-verre, qui la possédait en 1772.

Le château de la Pesse passa ensuite à un Sébastien Croset, de Thorens, dont la fille Catherine épousa honnête Joseph, fils de Joseph Girod, de Thônes, grand-père de M. François-Marie Girod, propriétaire actuel et maire d'Annecy-le-Vieux.

La famille Viollon de la Pesse a dû s'éteindre, durant la Révolution, en la personne de Marc-Claude de la Pesse, commandant du fort de Miolans, puis du fort de Bard (1782) et créé colonel le 16 octobre 1789.

J.-F. GONTHIER.

1. Les détails de cet événement, dont tout Annecy fut témoin, se trouvent racontés tout au long dans le procès de béatification et reproduits dans le *Pouvoir de saint François de Sales*, p. 35 et suiv.

ARBRE GÉNEALOGIQUE

N^r^ Amédée VIOLLON

N^r^ Guigues, épouse Françoise Crassus

N^r^ Michel, avocat, seigneur de Nouvelles, ép. 1° en 1584, Nicolarde Puthod ; 2° Jeanne Baptendier.

François, M^r^ des Comptes, † 1645, seigneur des Ferrières et St-Marcel. ép Henriette Floccard.

Claudine, † 1644. ép en 1603 Barthél. Floccard

Jean, prêtre de 1611, curé de Vieugy 1618-1623, chanoine de Peillonnex.

François, 1589-1629 épouse Guillaumine Josserand

Emmanuel, 1596-1627, ép. Michelle de la Fléchère

Anne 1634†1636

Amed, 1597-1627

François. ecclésiastique. 1643.

Pierre 1615.

Jaqueline, épouse N^r^ Baltazard de Launay.

Michelle

Eléonore

Claire

Charlotte

Marie

Visitandines.

François 1613-1661, avocat, conseiller de S. A., époux de Claudine de Cornillon, veuve Constantin. Devenu veuf, il entre dans les Ordres.

Françoise-Angélique *la ressuscitée*, 1614†1673.

Annet, bapt. le 31 déc. 1634, M^r^ auditeur, épouse Françoise de Jenville, morte veuve en 1709.

Marie-Elisabeth, 1635.

Antoinette, 1640.

Jean-Antoine, prêtre de 1661, curé de Massongy, 1670, de Billiat, chanoine de Genève, 1676, curé d'Arith, de Chessenaz, de Meytet, de Moens Colex. 1690†1692.

François-Joseph, chanoine de Genève curé de Vallières, 1611†1684.

Jeanne-Charlotte, 1642. visitandine

Marie-Angélique, 1646.

Jeanne-Franç^e^ 1649

? Nicolas, jésuite. né vers 1634†1714 à Chambéry.

Jeanne-Antoinette 1665.

Jeanne-Françoise, 1666.

Jean-Antoine, 1672

Jean-François, 1674.

Pierre-François, seig^r^ de la Pesse, 1700-1732 ép. Marguerite Vacheron.

Anne, 1684.

? René-Chrétien, tonsuré en 1675.

? Marie-Michelle, † 1748 à 70 ans, rel. Annonciade.

? Pierre, syndic d'Annecy, † 1708, 12 juillet.

Jean-François, prêtre de 1724, curé de Menthonnex-sous-Clermont, 1728-175...

Michel-Jean-Baptiste [1] † 1738 11 déc., à 53 ans, s^r^ de la Peysse, 1732-1740, ép. Madeleine de Villard Rochette laquelle vendit Ferrières à Bernard VI de Menthon et mourut en 1761.

? Jean-Baptiste de Nouvelles, † 1748 11 déc., à 85 ans : ép. en 1730 Emmanuelle de Montfort, † 28 avril 1748.

? Gaspard (*alias* Jean-Baptiste) de Nouvelles, propriétaire à Villaz, ép. 1° en 1724 Anne de Buttet, laquelle teste le 11 janvier 1735 en faveur de son mari ; 2° Anne-Louise Berthier de Crempigny. Ses biens passent à F. de Moyron. (Foras.)

Françoise, 1724, ép. en 1743 Prosper Ribiollet, d'Annecy.

Jean-François 5 août 1726, † 1783 15 novembre.

Michel-Gabriel, capitaine des Dragons du roi. † avant 1770. Ep. en 1765 Josepte-Franç^e^ Pelard, veuve dès 1770, morte le 6 février 1808, à 77 ans.

? Marc-Claude de la Peysse, capit au régiment de Savoie, major attaché au fort de Bard, 1773, commandant du fort de Miolan, 1780, du fort de Bard, 1782, colonel 16 oct. 1789.

1. Jean-Baptiste possédait à La Roche, lieu dit au Cret, une maison procédée des nobles Ogier ; à Alex, le fief du Villard-Dessous, plus à Annecy, du chef de sa grand'mère un grangeage qu'il céda, en 1724, aux Bernardins de La Roche en payement de dettes (Min^es^ Monet)

BULGARUM EN SAVOIE

La guerre actuelle a concentré l'attention sur tout ce qui intéresse la péninsule balkanique. Il n'est pas jusqu'aux lexicographes qui ne se plaisent à rappeler ce que notre langue doit aux différents peuples en conflit. A vrai dire, ces mots sont assez peu nombreux. Quelques-uns seulement sont devenus réellement populaires. Il serait curieux de rechercher s'ils ont pénétré dans les parlers de Savoie, et sous quelle forme. Sans doute, la plupart d'entre eux (*bey*, *janissaire*, *divan*, *houri*, etc.) sont absolument inconnus des paysans. Ils ignorent le *yatagan*, non moins que le *surin* ou *chourin*, et n'ont qu'un très médiocre souci de « la gent qui porte le *turban* ». Si par hasard l'un d'eux a lu « La Peau de *Chagrin* », il sera bien étonné d'apprendre que ce déterminatif vient directement d'un mot turc.

Pourtant, parmi ces termes exotiques, il en est qui sont très familiers, trop familiers peut-être, aux ruraux comme aux citadins. Presque tous emploient couramment au moins quatre noms de peuple de provenance danubienne ou balkanique : *esclave*, *cravate*, *turquie* (*torqi*, *têrqi*. *trĕqë*, *trĕqĭà*. etc., avec des acceptions diverses [1]). Le quatrième pourrait être le nom de la pie-*grièche*, ou. si l'on veut. telle appellation fort répandue jadis (?) à Aix-les-Bains. Mais nous ne confondrons pas un grec avec un Hellène.

Le continuateur immédiat de *Bulgarum* est de moins bonne compagnie. Il hante le plus souvent les pauvres (b...) gens. En attendant qu'il ait forcé les portes de l'Académie, nous l'arrêterons un instant. Nous pourrons aussi le confronter discrètement avec son voisin *Hungarum*.

Il faut avouer que. pour la nation bulgare, notre langue fut moins clémente que la victoire. *Bulgarum* est devenu un péjoratif. Les gentlemen qui le prononcent parfois ne lui font pas l'honneur de l'écrire. Ils le réduisent à l'initiale. Mais les lexicographes enregistrent jusqu'aux trivialités.

Ouvrons donc le *Dictionnaire général*. Nous y lirons :

« *Bougre*. Du latin *bŭlgărum*, bulgare : les hérétiques bulgares dits « bogomiles » étaient accusés de se livrer à la..., etc. »

Semblable dénomination provient, comme le remarquait

1. Les tenailles turques, fr. *tricoises* (altération de *turquoises*, *turcoises*), sont devenues en Savoie une « sorte de pince en bois servant à cueillir les châtaignes encore munies de leur bogue ». On l'appelle *étrĕqêsĕ* à La Balme de Sillingy, *étrĕcàĭsĕ* à Rumilly. *troqêsĕ* à Villard-sur-Doron, etc. (Voyez les formes citées in *Dict. Savoyard.)* Un texte de 1684 (Abondance) donne *torquaises*.

Littré, de ce que les haines populaires accusaient les hérétiques de désordres infâmes.

Le premier exemple relevé par H. D. T., et tiré du *Supplément* de Godefroy. date de 1172.

Ce terme d'injure trivial est encore une interjection non moins grossière que répandue.

En Savoie. *Bulgarum* continue à prospérer, tout aussi bien qu'à Paris et ailleurs. Il a une postérité peu nombreuse, mais très authentique [1]. Précédé de l'adjectif *bon*, cet ethnique ne manque même pas de chatouiller agréablement certaines gens. Tel joyeux vivant serait heureux si on le qualifiait de « bon *b...ulgare* [2] ».

Ce qui est plus curieux, c'est la forme (et aussi le sens) que *Bulgarum* a prise dans certains argots de Savoie et dans quelques parlers limitrophes. On trouve en *tératsu* de Tarentaise le vocable *grebou*. Il signifie : homme.

Le second chapitre du *Vocabulaire* de l'abbé Pont est intitulé : *Terratsu et grebou largo du tchâvo det la gruille Terratse*. L'auteur donne comme traduction : « langue, patois et français de la vieille Tarentaise. » En relevant cette phrase dans l'article que nous avons publié récemment sur le *farĭà* [3] (argot des ramoneurs), nous avons conjecturé que ce terme bizarre était simplement l'anagramme de *bougre*. On sait qu'un tel

1. *Bougralyi* et *bogralyi*, fr. loc. *bougrailler*, s'occuper de petits riens, de petits travaux manuels, tripoter : d'où le dérivé *bougraillon*, polisson ; l'adverbe *bogramên* et *bougramên*, etc.

Au Moyen Age, *bougrie* est l'hérésie des *bougres ;* débauche, etc. (Voyez Godefroy : sub v°). Dans le Midi. les Albigeois étaient accusés de *bougrerie*. (Voyez Mistral, v° *bougrarié)*. Le dérivé a naturellement subi les mêmes modifications de sens que le simple. M. Fenouillet donne *beugreri* (et *bougrailleri)* : chose sans importance. A Albertville, *bougraillerie*, « expression triviale pour indiquer une marchandise de peu de valeur, des objets inutiles ». (Brachet.)

Dans la vallée d'Aoste, *bougreri* signifie diableries, niaiseries ; [à Morzine : choses de rien (M. Marullaz) :] *bougreyé* : dire diantre, diable, et *bougraché* · ravauder, faire des bagatelles. (Cerlogne.)

Le juron est souvent devenu *boufrŏ*. diantre ! par une sorte d'euphémisme [a].

A noter que dans le patois de Blonay (Vaud), d'après Mlle Louise Odin, *bulgarum* vit sous deux formes différentes : 1° *bū̆gro*, f. *bū̆gra* (et aussi *bugrésa),* et 2° *bāugro bāugra*. « Le synon. *bū̆gro*, qui est, dit l'auteur, plus fréquemment employé, me paraît plus recent et a une nuance plus rude. » Nous n'avons pas constaté pareille divergence en Savoie.

Nous relevons bien, sporadiquement, une double série de dérivés. Ainsi, à Thônes, *bogralyi* et *bougralvi*, sans différence de sens. L'une de ces variantes est la forme locale ; la seconde doit être empruntée, ou refaite d'après le simple. Il en est de même de *rabogri* et *rabŏŭgri, rabougri*. (Pour le sens et l'étymologie, voyez Littre)

2 Dans le Midi, « un bon b... », suivant Mistral, est « un vaillant homme, un homme ferme », ou encore « un dur à cuire, un franc luron ». Il en est à peu près de même en Savoie.

3. *Revue de Philologie française et de Littérature*, 1912, 2e trimestre.

---

a Mistral a aussi enregistré *boufre*, « euphémisme de *bougre*, en Dauphiné » Cf *bigre*

procédé d'altération linguistique est très fréquent dans les argots savoyards, comme dans ceux de la vallée d'Aoste et dans le *terratchu* de Sainte-Croix (patois argot du Jura vaudois) [1].

Le sens de *grebou* (homme) a été restreint, semble-t-il, d'une façon très singulière dans l'argot valdôtain, où *gribou* signifie : Français [2]. Si notre conjecture est exacte, quelle étonnante métamorphose de *Bulgarum* [3] !

J. Désormaux.

1. Voyez la notice de M. L. Croisier ; Sainte-Croix, 1887. Cf Buffet : *Vocabulaire mourmé-français*, Annecy, 1900.

2. Cf. Abbé Cerlogne : *Dict. du Patois valdôtain* (liste de mots d'argot donnée en appendice) ; Aoste, 1907.

3. Comme son congénère *Bulgarum, Hungarum* a une étrange fortune. Certains ont proposé de rapporter à ce nom de peuple l'étymologie encore discutée de *ogre* [a]. *Ogre* évoquerait le souvenir des terribles incursions hongroises ; ce serait le doublet de *hongre*. (On sait que l'usage de châtrer les chevaux est venu de Hongrie. La locution « un cheval *hongre* », ainsi que les dérivés de ce mot, s'explique donc aisément [b].)

En Savoie, nous avons relevé le terme *nongre*, sorte de juron usité dans quelques régions du Chablais [c]. Nous avions jadis proposé de voir dans cette exclamation le continuateur de *Hungarum* précédé de l'article indéfini *on*, un, réduit à *n* [d]. Ce n'est là qu'une hypothèse. Si elle est juste, *nongre* serait un nouvel exemple, et non des moins curieux, de l'évolution sémantique pour les noms de peuples.

---

a Cf Littré *Le Dictionnaire Général* continue à donner *ogre* comme d'origine inconnue Rappelons que l Europe occidentale fut envahie par les Hongrois au xe siecle ; la Provence en 924 L'ethnique *Hogre* se rencontre des le xiie siècle Cette variante de *Hungre, Hongre, Ongrie*, est egalement usitee au xiiie et au xive siecle (Cf L. Kari . *La Hongrie et les Hongrois dans les Chansons de Geste*, in *Revue des Langues romanes*, LI [janvier février 1908], notamment p 8, sqq) Dans la *Chanson de Roland*, les *Hungre* sont des paiens ennemis des Français, comme « li Saisne, *Bugre*, Puillain »

b Le premier exemple cite de *hongre*, au sens actuel. par H. D T., est de Robert Estienne (1544)

c. M Fenouillet mentionne aussi *nongre !* juron, dans le bas Faucigny [de Cluses à Annemasse]. *(Monographie du Patois savoyard.)*

d J. Désormaux : *Mélanges Savoisiens*, IV, L'Agglutination de l article, in *Revue de Philol. fr* , 3e trimestre 1906.

BIBLIOGRAPHIE PHILOLOGIQUE

I. Bibliographie Dialectologique et Folklorique [1].

Beaurepaire-Froment (de) : *Bibliogr des chants populaires fr.* : 3e éd . avec une Introd. sur la « Chanson populaire » ; Paris, 1910. Cf. *Bullet. de Dialectol. romane*, IV, 49.

G. Bistolfi : *La poesia dialettale piemontese.* Turin. 46 p. in-8.

Estella Canziani : *Costumes, traditions and songs of Savoy*. illustre de cinquante reproductions ; Londres 1911. Nous ne connaissons cet ouvrage, malheureusement d'un prix assez élevé, que par les comptes rendus élogieux de la presse, et par un beau fac similé envoyé par la librairie Dardel. de Chambéry A en juger par ce spécimen. ce doit être une très luxueuse édition. Nous souhaitons

1. Voyez *Revue Savoisienne* 1910, p. 263

qu'elle prenne place dans la bibliothèque florimontane. Mais pourrait-on souscrire à ce début : « Savoy is a district which is pratically unknown to the ordinary traveller » ? Et la seconde phrase ne ferait-elle pas légèrement sourire un Savoyard : « Its legends and its people are alike undiscovered by the majority of those living in our time; and books wich can in any true sense be said to convey an impression of the life of Savoyards are non-existent ».—La Savoie « undiscovered »! (même en ajoutant *alike*). Heureusement Miss Estella Canziani a su découvrir la Savoie !

E. Chabrand : *Origine étym. et signification du nom du piolet*; Grenoble, 1910. (Extr. du journal *Le Dauphiné*).

A. Chanoux : *Mon patois*. Légende et notice sur le dialecte valdôtain ; Macerata, 1911.

J. Corcelle : *Les Emigrants du Bugey*. (Ext. de *Le Bugey*; Belley, 1912) Traite de l'idiome *belo*, argot des peigneurs de chanvre, et esquisse une comparaison de cet argot avec le *mourmé*. [Cf. la fin de notre 1er article sur le *farîà*, indiqué plus loin]

A. Dauzat [1] : *La Vie du Langage*; Paris, 1910. Evolution des sons et des mots. Phénomènes psychologiques Phénomènes sociaux. Influences littéraires. — Tout le volume est d'une lecture agréable et utile. La 3e partie nous intéresse plus spécialement, en particulier le chap. II : Le sectionnement des langues ; patois et argots. (Etudie la formation des patois et des argots, l'influence des centres locaux et régionaux). Voyez aussi. dans le chap III, ce que l'auteur écrit du conflit entre la langue nationale et les dialectes (la déchéance sociale des patois, comment s'exerce l'action du fr. sur le patois; comment meurent les patois).

Id. : *La Philosophie du Langage*; Paris, 1912. Cf. compte-rendu de A. Meillet, in *Revue du Mois*, 10 juillet 1912.

Id. : *Les emprunts dans l'Argot*; (*Revue de Phil. fr.*, 3e trim. 1911, p. 181.) — Addenda et corrections au livre de Sainéan : *L'Argot ancien*. Parmi les emprunts *a)* faits au grec, à noter *arton* (p.184), qui figure dans divers argots savoyards. [Incidemment *tronche* est cité comme déjà relevé dans la *Vie généreuse des mercelots* (1596).]

b) Emprunts italiens (entre autres : *niente, lazagne,* [*coquillon* = pou, cité p. 185, note]; *cagne* ; *carne* ; *fanfouiner* — priser ; *frusquin* ; *gau* = pou ; *loffe* = imbécile ; *mandolet* — pistolet ; *mèche* ; *menestre* = potage ; *robignole* — petite boule de liège, puis testicule ; *roubion* = fille publique ; *cassin* = petite maison ; *flemme* ; *frisquet* ; *mariole* ; *moche* = laid ; *moufion* = mouchoir ; *tartoufes* = menottes (ital. *tartuffa* = truffe).

c) Emprunts espagnols : *agout* = eau à boire; *godiche* ; *gouape* = vaurien (p. 195) ; *roupiller* ; *bourricot* (moderne emprunt) ; *cabèche* = tête ; *clavin* = clou. Nous rechercherons ce que sont devenus plusieurs de ces mots dans les parlers de Savoie. Pour le moment bornons-nous à *gouape*. vaurien, dont l'origine a été discutée dans *Annecy son Lac* (31 mai 1910). Suivant M. A. Dauzat, « le provençal *gouapo*, proposé par Sainéan, n'est nullement indigène. J'ai pensé longtemps, dit-il, à une forme dialectale *gouèpe* (de *guêpe*) — par analogie avec l'argot *nèpe*, vaurien, qui vient d'une forme lilloise *nèpe* = *guèpe*. Mais la présence très ancienne de *guapo* (au sens de l'ital. *bravo* = coupe-jarret) dans l'argot espagnol, me fait pencher pour une origine castillane de *gouape*, par l'intermédiaire du provençal ».

1. Dans la précédente *Bibliographie dialectologique* (*Revue Sav*, 1910, p 263), deux lignes omises altèrent la suite du développement Lire, sub vo A. Dauzat, 4e ligne : article. Nous rappelons que semblables recherches ont trouvé plus d'un fervent adepte dans les milieux universitaires. Cf Dottin : *L'Etude des Parlers provinciaux*, etc.)

A. Dauzat : *Les argots des malfaiteurs,* leurs procédés de formation, leur évolution. (*Revue du mois*, 10 oct. 1911. p. 444). Parle incidemment des argots savoyards [1]. [Sur l'argot, cf. l'ouvrage récent de A. Niceforo : *Le génie de l'argot*; Paris, 1912.]

Id. : *Langues spéciales et langues de métiers* (in *Revue du Mois*, 10 déc. 1912).

Id. : *La défense de la langue française*, Paris, 1912 — La crise de la culture fr. — L'argot. -- La politesse du langage. — La langue internationale.

J. Désormaux. Articles parus hors de la *Revue Savoisienne* ·

La Joyousa Farsa de Toannou dou Treu (in *La Revue de Savoie,* 29 février 1912, p. 109.) Pièce patoise de 1594. avec traduction. Quelques erreurs typographiques ont été corrigées dans le n° de mars, p. 230.

Le Farĭà, argot des ramoneurs. VIIIe article des *Mélanges savoisiens* (in *Revue de Philologie fr. et de Littérature*, 1912, 2e fasc.. p. 77.) Dans la région annécienne, le *farĭà* est le ramoneur. Par extension, ce terme désigne également l'argot plus ou moins conventionnel dont il se sert (ailleurs *têratsu*, *teratschu*, etc) Quelle est l'étymologie de ce mot ? Nous avons proposé de voir dans *farĭà* un dérivé du verbe *farâ*. flamber, briller, éclairer. Un de nos collègues Florimontans nous demande de rechercher si *farĭa* ne serait pas une corruption de *farĭou* = originaire de Saint-Ferréol. Nous discuterons cette hypothèse ultérieurement.

Devaux (Mgr). Voyez Ronjat.

Markus Elias : *Der Wald. seine Bezeichnung, Bedeutung und Geschichte in Frankreich.* Très intéressante étude de géographie linguistique, d'après l'*Atlas linguistique de la France,* de Gilliéron et Edmont. Dissertation inaugurale pour le doctorat, Université de Heidelberg, 1911. La thèse est accompagnée d'un « *Anhang* », atlas, avec interprétation des formes. (A noter, p. 1 de l'*Anhang*, la curieuse « déglutination » de l'article d'où est résultée l'expression « der *Sociation* [pour *l'Association*] phonétique ». — La carte II, concernant « les animaux qui habitent les bois », avec les cartes IV : *forêt*, et V : *bois*, notamment. est fort utile à consulter.

Franz Fankhauser : *Das Patois von Val d'Illiez* ; Hambourg, 1911. Thèse de Berne. Val d'Illiez et Troistorrents sont trop près de la Haute-Savoie pour que le travail si consciencieux de l'auteur ne nous intéresse pas au plus haut point. Les rapprochements indiqués ou suggérés fourmillent pour ainsi dire à chaque page. Si nous donnons jamais une nouvelle édition du *Dictionnaire Savoyard,* le Glossaire et l'Index nous seront d'un précieux secours.

L. Gauchat : *La Trilogie de la Vie.* II, Fiançailles et mariage, suite. Articles spécimens du *Glossaire romand* (*Bullet. du Glossaire,* x[e] année [1911], n° 1, p. 3.)

Les articles du maître romaniste de Zurich, toujours pleins de faits et d'aperçus ingénieux, nous font de plus en plus vivement souhaiter le rapide achèvement de cette entreprise vraiment nationale, qui fait le plus grand honneur à l'initiative et à la science de nos voisins

Id. : *Les Noms des Vents dans la Suisse romande*, suite. III, *RuXlyo*; IV, *Vaudaire* (*Ibid* , n°s 2-3) Après avoir discuté diverses étymologies de ce dernier mot, l'auteur s'arrête à l'explication qui semble en effet la plus plausible. *Vaudaire* : vent soufflant du pays de Vaud.

Id. : *Régression linguistique* ; Zurich, 1910. (Extrait de *Festchrift zum XIV allgemeinen deutschen Neuphilologentage in Zurich*, 1910). Etudie, en utilisant des matériaux recueillis au Val de Bagnes (Valais). la réintroduction de *l* dans un certain nombre de mots où cette lettre était tombée. Incidemment, remarques

1. Nous examinerons dans la suite de nos *Mélanges savoisiens* à quel point le *farià* et les autres argots de Savoie sont conventionnels

fort justes sur les difficultés dont le dialectologue devra triompher au cours de ses enquêtes, et sur les chances d'erreurs contre lesquelles il faut se prémunir. Conclusion particulière : l'invasion d'*l* a son point de départ dans la vallée du Rhône. « Tout est monté de là, toute la civilisation : les fruits, la mode, les étrangers, l'argent, la politique fédérale, le français, l'influence des autres patois. » (p 352). Conclusion plus générale « La *loi* phonétique ne s'attaque pas à tous les exemples à la fois ; les uns sont destinés à se développer rapidement, d'autres restent en arrière, quelques-uns offrent une forte résistance et réussissent à braver tout essai de transformation » (p. 354). A côté de la chute de tel ou tel son, il conviendra d'en étudier, plus exactement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, la restauration. Il y a là deux évolutions en sens inverse Enfin « il n'y a pas d'évolution corporative, toute expression a sa propre histoire ». De là ces difficultés presque insurmontables que rencontre le dialectologue lorsqu'il approfondit la phonétique d'une région donnée. Comment se reconnaître avec sûreté au milieu de cet « inextricable imbroglio de formes anciennes, renouvelées, adaptées, à demi-adaptées » ? Gaston Paris exprimait le vœu que chaque mot, chaque son, dans tous les parlers, eût son histoire Souhait impossible sans doute à réaliser. Le fût-il, que les résultats ne seraient pas en rapport avec la somme de travail dépensée. Pour en revenir à la « *régression* », il conviendrait d'étudier ce fait en Savoie On découvrirait sans doute de nombreux exemples qui confirmeraient cette opinion sur laquelle se termine la suggestive étude de M. Gauchat . « La régression deviendra une arme redoutable dans le combat contre les théories des néo-grammairiens ».

L. Gauchat et J. Jeanjaquet : *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, tome Ier ; extension du français et question des langues en Suisse ; littérature patoise, avec une carte et sept fac similés ; Neuchâtel, Attinger fr , 1912. Ce beau volume, dont nous avions déjà signalé la 1re partie (*Rev. Sav.*, 1910, p. 266), est un modèle d'érudition patiente et sûre. Il sera impossible, sans l'avoir consulté, de discuter cette question si complexe de la répartition des langues en Suisse, ou le problème de la culture et de la nationalité helvétiques. Quant à la littérature patoise, il suffit de feuilleter rapidement l'ouvrage pour voir à quel point elle fut vivace Les volumes analysés font l'objet de 1039 §§, et chacun de ces §§ peut comporter toute une série de reproductions ou réimpressions, manuscrits, etc. Nous n'aurons pas tout dit en écrivant, pour résumer notre impression, que les romanistes éminents près les Universités de Zurich et de Neuchâtel ont bien mérité de leur pays et de la science. Nous voudrions que leur travail servît d'exemple ou de modèle à nos compatriotes. Est-ce trop demander à ceux qui s'intéressent aux vieux usages et aux parlers de Savoie de recueillir au cours de leurs recherches l'indication précise de ce qui a paru jadis dans les journaux, comme aussi des chansons patoises imprimées sur feuilles volantes, des manuscrits religieusement conservés dans les familles, etc. ? L'Académie Florimontane centraliserait volontiers toutes ces informations et les vérifierait. Ainsi nous pourrions également dresser l'inventaire de nos richesses. Une bonne bibliographie est un instrument indispensable aux travailleurs.

Abbé A. Gavard : *Les Archives de l'Abbaye de Sixt avant la Révolution*. Inventaires inédits de 1729 et 1754, publiés avec une introduction et des notes ; Annecy, 1911. A le droit de figurer ici, ne fût-ce que pour les notes et pour la table alphabétique des noms de lieux et de personnes (avec explication de certains termes de l'ancien droit féodal). Travail utile et très consciencieux, comme tous ceux de l'auteur.

A. van Gennep : *Chanson de mariage savoyarde*, notée à Tignes, dans la haute Tarentaise. (*Mercure de France*, 1er janvier 1911, p. 220.)

Id. : *Légendes populaires et Chansons de geste en Savoie*. Article reproduit in *Religions...*, 4e série. Voyez ci-dessous.

Id : *La Décadence et la persistance des Patois*. (Ext. de la *Revue des Idées* 15 juin 1911). Reproduit in *Religions,.* , 4e série.

Id. : *Les Demi-savants*; Mercure de France, 1911. A signaler un très curieux chapitre de ce livre humoristique : « MACL, ou l'Epigraphie intégrale », sans oublier « La langue n° 22, ou les méthodes linguistiques », ni « le questionnaire, ou les enquêtes ethnographiques. » La verve spirituelle de l'auteur a dû faire sourire même ceux qu'il égratigne.

Id. : *Religions, mœurs et légendes*, 3e série (Mercure de France; s d). Le dernier chapitre est intitulé : « Légendes. récits, chansons, jeux. coutumes et croyances de la Haute-Savoie » (avec musique notée).

Id. : *Religions, mœurs et légendes*; 4e série (Mercure de France; s. d.) Un chapitre de la 1re p a pour titre : « Glanes de folklore savoyard et rectifications ». La 2e p. traite des Légendes populaires et Chansons de Geste en Savoie. La 3e p. est la réimpression de la réponse faite par M. van Gennep à notre enquête concernant les parlers de Savoie, sous ce titre : « La disparition et la persistance des patois » Nous nous permettons de renvoyer à l'analyse que nous avons faite de cet ouvrage. si intéressant pour notre région, dans le journal *Annecy, son Lac*, n° du 5 sept. 1912. On trouvera dans cet article quelques hypothèses à discuter.

Id. : *De quelques rites de passage en Savoie* (Ext. de la *Revue de l'Histoire des Religions*, 1910; Paris. Leroux [Annales du Musée Guimet.]

J. Gilliéron et M. Roques : *Etudes de Philologie linguistique*. Mots en collision : Le *coq* et le *chat* . *épi* et *épine*. (*Revue de Philol. fr.*. XXIV, 3 [1910], p. 280.) Servira d'excellent guide pour confronter les vocables savoyards correspondants.

R. de la Grasserie : *Les parlers des différentes classes sociales* ; Paris, 1910.

P. E. Guarnerio : *La Rosa delle Alpi*. Extrait des *Studi letterari e linguistici* dédiées a Pio Rajna ; Florence, 1911. Excellente contribution à l'étude des noms romans du rhododendron. Principales dénominations : fleur + un déterminatif; rose + détermin. (*alpe, mont*) ou un adjectif ; dérivés de rose; dérivés de *rosso* (cf. sav. *rojhë*) ; composés avec *bosco* (cf. sav. *bwè d'envê, bwë jhouli, rojhe bwëe, boqë de rosi*, etc.); [n'oublions pas. p. 679, la note sur *l'oulĭŏ de marmotă*]; avec *brughiera* (nombreux termes savoyards rappelés) et *gruyère*; avec *capreolu* (sav. *çhevruli*) ; avec *maju* (*maggio*). Echanges avec *drosa*, « alnus viridis » ; avec *gup* (juniperus communis ou juniperus nana); avec *ʒondra* (pinus montana); avec *mugo*, nom vulg. italien de la *ʒondra* ; avec *rumpu* (dial. lomb.) ; avec *dru—*, *mar—*. Les multiples dénominations formées à l'aide d'un nom d'animal (nombreux rapprochements avec la Savoie) n'offrent pas moins d'intérêt, comme celles qui offrent pour base *cannabis*. Voyez aussi les altérations ou modifications de *rhododendron, garofano. bronʒo, gentile*, et les réductions de termes germaniques. Enfin quelques mots douteux ou obscurs, comme le sav. *bralĭi* (p. 689), pourront tenter la subtilité des étymologistes

Id. : *Di alcune aggiunte e rettifiche al Vocabolario sardo dello Spano di un Anonymo Bonorvese*, recentemente messe in luce ; série I. (Extr. de *Rendiconti* del R. Ist. Lomb. di sc. e lett., série II, vol. XLIV [1911], p. 964.)

Id. ; *id.*, série II et dernière (*ibid.*, p. 1087).

Hoffmann-Krayer : *Alte Kulturbestande in der Sprache*. (Extr. de *Wissen und Leben*.)

Id. : *Die Volkskunde und ihre Bedentung für die Schule*. (Extr. de *Schweiʒ. Pad. Zeitschrift*, 1911, 5.)

E. Isnard et L Jacquot : Sur la lampe antique (*crwéju*, etc.). *Bullet. de la Soc. dauph. d'Ethn. et d'Anthropol.*. xvi [1909], 3-4. Photographies.

J. Jeanjaquet Voyez Gauchat.

J. Jud : *Les noms des poissons du lac Léman* (Extr. du *Bullet. du Gloss. des Patois de la Suisse romande*, xie année; Lausanne, 1912). Excellente monographie, accompagnée d'une carte où sont relatés les noms de la *féra* en Suisse, relevés sur place, et d'un index des mots romands (bases latines ou préromanes), rétroromans ou italiens, alamans et allemands. Nous avons signalé à l'érudit professeur près l'Université de Zurich les quelques pages concernant les noms de poissons et adjectifs de couleurs (notes de sémantiques), parues jadis in *Revue Sav.*, 1909, 1er fascic. [1]. M. Jud, citant *blajhon*, d'après le *Dict. Savoyard*, ajoute qu'il ignore l'étymol. de ce nom, tout en le comparant à *blavié* et à *blavin*. Nous avions proposé **blavionem*. L'auteur accueille, nous écrit-il, cette étymologie. Les noms qui nous intéressent plus spécialement, sont avec *blajhon* : *ableta, anbra, besole, carpa, dremilha, féra, gravenche, jolerie, lavaret, lotte, milcanton, mirandelle, motaila, naze, ombra, pertse, poçhe, truita, tsaso, tseveno, vairon, vengeron, vouardon*. L'auteur constate la persistance des mots préromans dans la terminologie des poissons. Puis il passe en revue quelques termes désignant des instruments ou des outils qui servent aux pêcheurs. (Ce seraient les Romains qui auraient introduit les engins perfectionnés destinés à augmenter le produit de la pêche.) Les dernières pages sont un nouvel exemple de l'importance pour la proto-histoire des recherches linguistiques

Id. : Sur *Romanisches etymologisches Woerterbuch*. 1-2, de W. Meyer-Lübke, Heidelberg, 1911 ; (in *Archiv*, etc. tome CXXVII, 3-4.) Les plus intéressantes pour nous de ces discussions étymologiques concernent les continuateurs de *acetum, acula, albispina, alveus, apicula, ascalonia, atrium, bakko, balma, barana, bauga, benna, betulla, botulus, cinctum, cisa*.

Id. : *Neue Wege und Ziele roman. Wortforschung*. Extr. de *Wissen und Leben*.

Id. : *Dalla storia delle parole lombardo-ladine* [à propos de l'étude récente de P. E. Guarnerio : *Appunti lessicali bregagliotti*]. (Extr. du *Bulletin de Dialectologie romane III*, 1-3). Voici les mots savoyards sur lesquels l'auteur s'appuie pour sa discussion : *ade, arală, arbine, batsoulă, bedzon, berou, bovache, brenzi, crênma, crente, drūza, nant, orceta, pată (pattanu), pevô* et *povô polë, sanna, teppa, vaçhe*. D'autres (ou leurs congénères) figurent sous la rubrique : franco-provençal. Parmi les thèmes préromans, nous relevons ; *arulla, balma, banna, beione, bodina, camoce, capanna, cri(e)nt(i)a, dacula, darbo*, etc. L'index sera fort utile. Sous le § V on trouvera recueillis les « groupes d'idées et d'objets qui ont des noms préromans (non latins). »

Id. : *Sprachgeog. Untersuchungen*, VI. — Français *son, cresson* ; avec carte. (Extr. de *Archiv fur das Studium der neueren Sprachen und Litt.*, CXXVI, 1-2 ; Braunschweig, 1911). Cf. notamment p. 139, 140 et 143.

Ligue valdôtaine (comité italien pour la protection de la Langue fr. dans la Vallée d'Aoste) : *Chansonnier valdôtain* [1912] ; s. l., ni nom d'éditeur. « Chantez, Valdôtains, chantez, car votre voix est forte et le ciel est bien haut sur vous. Chantez.. afin que la voix des Valdôtains s'élève, forte et pure, pour faire entendre et apprécier bien haut les joies du pays et les mouvements du cœur. » Ainsi se termine la préface de ce petit recueil. Ces chansons (avec air noté) ne sont pas toutes originaires de la vallée d'Aoste. C'est ainsi que la romance célèbre de Chateaubriand : « Combien j'ai douce souvenance » figure dans ce recueil sous ce titre : « Le montagnard émigré. » Mais ces mélodies et ces couplets qui sont nés hors de la région comprise entre le mont Blanc et le mont Rose sont devenus populaires chez nos voisins. Toutes ces chansons leur sont « communes, disent-ils, par la langue française ». Rien n'est plus touchant que l'enthou-

1 On trouvera quelques noms patois de poissons dans l'article de F Lacroix : *Le Pays de Gavot*, in *Revue Sav*, 1887, p. 260

siaste attachement de ces vaillantes populations au parler des ancêtres. A noter, outre la Valdôtaine. « les *Armaillis* des Colombettes » (ranz des vaches), le chant au mont Blanc, la « *Marseillaise* » en patois. due à l'abbé Cerlogne :

Pouro paysan de la patria,
Tzavounon pà de te pellé. .

F. Marullaz : *Hommes et choses de Morzine*; simples glanes: Thonon, 1912. Cette monographie utile est suivie de deux appendices. Le premier concerne le parler local ou patois de Morzine. M. Marullaz reprend quelques-uns des aperçus indiqués dans l'élégant plaidoyer qu'il avait bien voulu nous adresser, en réponse à notre question concernant la vie et la mort des patois. Texte de la *Parabole de l'Enfant Prodigue*. Le second appendice traite de la florule de Morzine. (L'auteur est un patoisant très distingué. Nous devons à son obligeance le *Glossaire* mnsc. de Morzine. C'est aussi l'un des correspondants de la *Flore populaire de la Savoie*.) A propos de la note sur le nom patois de Morzine (p. 9), nous croyons que *Môrzenat (Môrznà)*, à côté de Morzine, offre un exemple du déplacement de l'accent analogue à celui que nous avons relevé dans *cozna* (cuisine et cousine) et autres mots semblables. La conclusion étymol. de M M. : « Villa *Morginata* ou *Morginiaca* », nous semble donc très contestable.

P. Massia. *Le nom de « Bramafam »*. Causeries d'étymol., Aoste, 1912.

A. Meillet : *L'Etude des Mots* (*Revue du Mois*, avril 1912, p. 492). Passe en revue les récents dictionnaires et traite du progrès des études étymologiques.

H. Morf : *Zur sprachlichten Gliederung Frankreichs*; Berlin, 1911; avec 7 cartes (Extr. des *Koenigl. Akad der Wissensch.*). Pour la dialectologie fr. prov., relever dans ces études de géographie linguistique historique ce qui concerne plus spécialement la limite du traitement de *a* tonique. Cette limite coinciderait avec celles des diocèses de Vienne et de Lyon (Mais voyez les réflexions très justes à ce sujet de J Ronjat, in *Rev. des langues romanes*, LV [av.-oct. 1912], p. 419). M. J. R. conclut à l' « importance considérable du diocèse pour les pays de plaine, à communications faciles et fréquentes; pour les pays accidentés, formation de normes linguistiques par *pagus*, par vallée ou par fraction de vallée ». Cette dernière vue me paraît s'appliquer exactement à la Savoie.

E. Muret : *Effets de la liaison de consonnes initiales avec* S *finale* observés dans quelques noms de lieu valaisans. (Extr. du *Bullet. du Gloss. des patois de la Suisse romande*, XIe année; Lausanne, 1912). Cette étude est dédiée par le maître romaniste genevois à l'illustre philologue allemand Hugo Schuchardt, à l'occasion de son 70e anniversaire Elle est digne de tous deux. M. Muret constate au nord des Alpes pennines certaines modifications des groupes *sp, st, sc*, analogues ou identiques à celles que M. l'abbé Rousselot a signalées jadis dans la région des Alpes qui s'étend du mont Rose au mont Genèvre. Les noms de lieu offrant une consonne altérée par sa rencontre avec *s* finale sont répartis en cinq groupes : *sp, spl, st, sc(h), sk, skl*. Suivent quelques cas douteux. Il conviendra de tenter pour la Savoie de semblables recherches, en prenant pour termes de comparaison les résultats acquis par M. E. Muret.

Id. : *De l'orthographe des noms de lieu de la Suisse romande*; in *Bullet. de la Soc. neuchâtel. de géogr.*, XX; Neuchâtel, 1910.

L. Odin : *Glossaire de Blonay*. Nous avons indiqué cet ouvrage excellent lors de sa publication (*R. S.*, 1910. p. 267). — « Vrai modèle de recherche patiente, d'exactitude scientifique et d'abondance de renseignements. Toute la vie vaudoise d'autrefois se déroule dans ces pages savoureuses... » Appréciation absolument justifiée, extraite du *Glossaire des Patois de la Suisse romande* (XIIe Rapport annuel de la Rédaction : Neuchâtel, 1911, p. 16). Ce glossaire permettra d'établir une foule de comparaisons entre les mots et les usages de Savoie et ceux du Pays de Vaud.

J. Orsier : *Les très anciens Voëls, les sentiments et l'art religieux* jusqu'à l'époque de Nicolas Martin, poète musicien savoyard au xvie s. (*Revue de Savoie*, 1er et 3e fasc. [31 janvier et 31 mars 1912].

E. Philipon : *Dictionnaire topographique du département de l'Ain*, comprenant les noms de lieu anciens et modernes: Paris, Imprimerie nationale, 1911. Analyser cet ouvrage magistral sortirait de nos attributions. (Signalons toutefois dans l'Introduction le chapitre relatif à l'origine des noms de lieux du département). Mais quelle mine précieuse de renseignements et quelle reconnaissance n'est il pas juste de témoigner à des érudits tels que M. Philipon ! — Nous devons ce beau volume à la générosité du Ministère de l'Instruction publique (dépôt de l'Etat, 1912). Souhaitons que semblables dons se renouvellent souvent, pour accroître encore les richesses de notre belle bibliothèque Florimontane.

Id. : *L'u long latin dans le domaine rhodanien*, in *Romania*, xl [1911], 1-16.

A. Ravanat : *Dictionnaire du patois des environs de Grenoble* ; Grenoble, 1911. Cf. *Romania*, XL, 479, et *Bullet. de Dialectol romane*, iii, 117.

E. Roger : *Trois chansons de moisson de la Haute-Savoie* (in *La Tribune de Saint-Gervais*, juillet-août 1911).

J Ronjat: (Revue des *Langues romanes*, VIe série, tome 5 [avril-octobre 1912], p. 145-383.) Mgr Devaux, mort à Rome le 31 janvier 1910, laissait inachevés a) *Les comptes consulaires de Grenoble* (1338-1340), b) *Le Dictionnaire des Terres-Froides*. La famille du savant dialectologue a confié à M. J. Ronjat la mise au point de ces importants travaux Le premier document publié offre un réel intérêt historique et philologique. L'introduction contient une phonétique très étudiée, suivie d'une morphologie et de remarques syntaxiques. Le texte est muni d'un lexique que les dialectologues savoyards consulteront avec profit. Un index des noms propres (personnes, lieux, fêtes, saints) complète cette publication. M. Ronjat a bien mérité des études franco-provençales. Nous attendrons avec impatience le *Dict. des Terres-Froides*.

C. Salvioni : *Osservazioni varie sui Dialetti meridionali di Terraferma*, série I-III (Extr. de *Rendiconti del R. Ist. Lomb. di sc. e Lett.*, série II, v. XLIV [1911], p. 759 ; Milan. Id. : *id.* IVe série (*Ibid.*, p. 933).

Bien que ces « observations » du savant maître de Milan n'intéressent que très indirectement les parlers de nos régions, nous nous plaisons à les signaler ici comme un modèle de discussion critique. D'ailleurs on ne saurait assez élargir les limites de l'étude comparée d'un dialecte (ou sous-dialecte) roman. Cf. compte-rendu de M. Grammont, in *Revue des Langues Romanes* LV [avril-oct. 1912], p. 390.

A. Speich : *L'adjectif verbal en français. (Zeitschrift fur romanische Philol.*, XXXIII [1909, 3]. Il s'agit de mots tels que *arrête, use, gonfle*, si fréquents dans le français populaire, comme dans les patois. Ces mots ont été souvent étudiés, notamment par le regretté N. du Puitspelu M. Paul Porteau a donné de cet article une analyse intéressante, in *Revue de Philol., fr.*, 1911, p. 64.

Tappolet : *Le regain et la pâture d'automne* dans les patois romands. (*Bullet. du Gloss. des patois de la Suisse rom.*, 1911, n°s 2-3.) Cf. notamment p. 35, sur le mot *pāki, « pâquier »*.

A. Thomas: *Etimologies provançales et françaises*. Extr. de la *Romania*, janvier 1912. Etude dédiée à Hugo Schuchardt. Etymologies de l'anc. prov. *azaura ;* fr. *biveau ;* fr. dialectal *droue* [cf. l'article *droutzche*, de Bridel (la patience des Alpes), *dravasse*, de la *Flore popul. de la Savoie* (la bardane à grosse tête) et *dourjhe* (la bardanne cotonneuse)] ; fr. *écobuer* ; anc. fr. *gange* ; anc. fr. *gleste* ; manceau *jointre*, de *junctor* ; anc. fr. *lievrepois* ; fr. *micmac* ; anc. fr. *noee, taiseron* ; foréz. *viaille* = joue (de *vitalia*, proposé par le chanoine Devaux). *Viaille* se retrouverait, croyons-nous, dans l'expression lyonnaise " faire peter la *miaille*", pour : embrasser souvent et à grand bruit. *Miaille*, sous l'influence de *mi (mimi)*.

T. Tibaldi : *Il trionfo dell' "Idioma gentile" nella valle d'Aosta*, Turin, 1912. Sous ce titre, l'auteur fait l'historique de l'expansion du français dans la vallée (ch. II : " formazione, istituzione, fioritura della lingua francese "), et des luttes que notre langue a soutenues (ch. III : " insidie ed armeggi contro la lingua francese " ; ch. IV : " Strenue difese "). Son livre aboutit à ce qu'il appelle " decadenza e decrepitudine della lingua francese ", suivie du " trionfo dell'*Idioma gentile* ", idiome qui est pour lui " cimenti e schermaglie " entre le français et l'italien. (Le Comité italien pour la protection de la langue fr. dans la vallée d'Aoste est sans doute loin de partager les sentiments de M T. Tibaldi) Les dernières lignes exaltent le patois, « vero patrimonio avito ». Ce sont des modulations patoises que « le regretté Cerlogne faisait vibrer sur sa lyre ». Serait-ce une raison pour chercher à évincer le français ? Il pourra fort bien coexister à côté de l'italien. Si de nombreux Valdôtains deviennent trilingues, ce sera tant mieux pour eux, tant mieux pour les deux sœurs latines : elles n'auront qu'à s'en féliciter. En tout cas, il serait aussi injuste qu'inexact de voir dans l'usage du français, comme l'a fait le grand poète Carducci, un effet de la propagande religieuse et cléricale, moins encore un complot antinational.

Id. : *Veillées valdôtaines*. Nouvelles et légendes ; Turin, 1911. Très utile à confronter avec le folklore savoyard.

Id. : *Il diavolo nella leggenda e nella tradizione in val d'Aosta*. Etudes de folklore. Turin, 1911.

La Visitation : *Lettres de Saint François de Sales*, tome XVIII de l'édition complète. Edition de la Visitation ; Annecy, Abry, 1911. Nous ne pouvons analyser ici le dernier volume paru de cette admirable publication, qui a rallié tous les suffrages. Bornons-nous à rappeler tout l'intérêt qu'offre aux érudits et aux lettrés l'appendice lexicographique dont ce tome est muni, comme les précédents. M. Letonnelier a présenté l'ouvrage au lecteur annécien *(Industriel Savoisien)*. Nous lui avons également consacré un court article, plus spécial, in *Annecy, son Lac*, n° du 30 avril 1912 : *Notules annéciennes*.

Vuarnet : *Grammaire du patois savoyard* (région du Chablais) : in *Mém. Acad. Chablais.*, XXIV [1910], 99-149.

X : *Idiotismes savoyards* et « *Locutions vicieuses* » (*Echo de la Maurienne*, n°s du 18, 25 février et 4 mars 1911.)

Y : Sur « le bon vieux temps et les usages d'autrefois », notamment sur le fléau à battre le blé, *écocheu*, et les diverses pièces qui le composent (*Indicateur de la Savoie*, 17 et 24 février, 6 avril 1912.) Comme l'auteur, « saluons tous ces anciens usages [et aussi ces vieux mots] qui vont disparaître ». Un lexicographe les recueillera sans doute avec sollicitude.

Z : *Numéro Unique*. — La Vallée d'Aoste pour la langue française ; Aoste, 1912. Voyez à ce sujet l'adresse insérée in *Revue Savoisienne*, 1912, p. 146.

II. Quelques notes bibliographiques d'Histoire Littéraire.

John L. Gerig : Parmi les brochures que le savant professeur de Columbia-University (New-York) a bien voulu offrir à la bibliothèque florimontane, nous citerons :

Le Collège de la Trinité à Lyon avant 1540 (broch. ext. de la *Revue de la Renaissance*, juillet-sept. 1909. p. 137). La plaquette in-8 de 36 p. est datée de 1910. L'auteur avait précédemment traité de la fondation du Collège de la Trinité en 1527 (*La Renaissance*, mars-avril 1908). — Intéresse l'histoire de Guillaume Durand, Jean Canappe, Eloy du Verger. Macon, Claude de Cublize. Nous ferons une place à part pour Jean Raynier et Barthélemy Aneau. Ce dernier principal, auteur du *Quintile Horatian* (ou Quintile Censeur), longtemps attribué à Charles Fontaine, fut vivement pris à partie par Marc Claude de Buttet dans son Apologie pour la Savoie. M. Gerig lui a consacré les brochures suivantes :

Barthélemy Aneau : A study in humanism; reprinted from the *Romanic Review*, vol. I, n°s 2, 3, 4 [1910]; vol. II. n° 2 [avril-juin 1911]. Une autre brochure est une biographie de Jean Pélisson, de Condrieu. Ce sont là d'intéressantes contributions à l'étude de l'humanisme à Lyon, au moment où cette ville était le centre littéraire le plus important de la France. Nombreux étaient les rapports entre les régents lyonnais (ou enseignant à Lyon) et les lettrés savoyards. — Du même :

The family of Maurice Scève; reprinted from the publications of the *Modern Language Assoc. of America*, XXIV, 3 ; 1909.

Abbé C. Jugé : *Jacques Pelletier du Mans*. Essai sur sa vie, son œuvre, son influence. Thèse: Paris. Lemerre, 1907, in-8°, xv-449 p. Il est trop tard, sans doute, pour donner ici une analyse critique de cet ouvrage dont la bibliothèque florimontane s'est enrichie récemment, grâce à la libéralité de l'auteur et de l'éditeur.

Depuis longtemps le public lettré désirait avoir une étude d'ensemble sur Jacques Pelletier, ce poète qui fut un savant polygraphe. Aussi la thèse de M. Jugé fut-elle bien accueillie. On lira avec plaisir les pages où l'auteur commente *La Savoye*, l'œuvre principale de J. Pelletier (du moins pour un lecteur savoyard).

Il suffira de renvoyer au jugement de M. Chamard dans la *Revue critique des Livres nouveaux* (n° du 15 février 1911). Ceux de nos collègues qui, comme nous, éprouvent un très vif attrait pour la Renaissance trouveront dans ce même numéro l'indication et l'appréciation des livres essentiels parus de 1900 à 1910 et concernant la poésie française au XVIe siècle. Cette liste à elle seule est vraiment significative.

G. Letonnelier : *Chamonix, sa vallée et ses glaciers au XVIIIe siecle* (in *Revue de Savoie*, 2e fasc. [29 fév.], 1912).

J. Orsier : *Notes et documents inédits* pour servir à l'histoire d'Eustache Chapuys d'Annecy (1495 environ-1556), ambassadeur de Charles-Quint, fondateur du collège Chapuysien d'Annecy et du collège de Savoie à Louvain ; Paris, 1912. (Extr. de *La Revue de Savoie*). Avec reproduction d'un portrait conservé au Musée d'Annecy.

Id. : *H. Cornélis Agrippa*. Sa vie et son œuvre d'après sa correspondance avec les Savoyards et les personnages de son temps (1486-1535); Paris, 1911. La vie du célèbre occultiste est par elle-même très digne d'intérêt. Pour un Savoyard, sa correspondance offre un attrait tout spécial. (Lettres de divers Annéciens.)

A. Petigat : *La Littérature française dans la vallée d'Aoste ;* Paris 1913. Le français est pour les Valdôtains « un héritage de race... Cette langue fut considérée par le peuple valdôtain comme une partie de ses traditions, et jamais peuple ne fut si tenace à conserver ses coutumes, ses franchises et ses immunités ». L'auteur passe ensuite en revue les écrivains valdôtains. Parmi les plus connus citons : l'historien J. B. de Tillier, le chanoine E. Bérard, Mgr Duc, le chanoine Frutaz, membre honoraire de l'A. florimontane, le romancier et polémiste T. Tibaldi, l'abbé Cerlogne, le chantre de la vallée, l'abbé Perron, etc. Les sciences sont également en honneur ; au premier rang les sciences naturelles. Les noms du chanoine Chanoux et de M. l'abbé Henry sont bien connus en Savoie. Si les écrivains valdôtains n'ont rien produit jusqu'ici qui puisse être comparé au *Lépreux de la Cité d'Aoste*, ils n'en font pas moins honneur aux lettres françaises, dont ils maintiennent le culte avec ferveur dans leur petite patrie. Cf. Bernardin : *La litt. fr. dans la Vallée d'Aoste* (in *La Revue*, déc 1912).

Id. : *Croquis de la Montagne*, Aoste. 1911. — Cervin, Gouffre des Busserailles. Giomein. Etudes sur la Montagne. — Voyez l'analyse que nous avons donnée de cet ouvrage, lors de sa publication. in *Annecy, son Lac*, n° du 7 sept. 1911.

Annecy, 26-12-12.

(*A suivre*). J. Désormaux

TABLE DES MATIÈRES POUR 1912

N.-B — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ACADÉMIE FLORIMONTANE.

Liste des membres de l'Académie Florimontane v
Statuts de l'Académie Florimontane x
Programme du 39e concours de poésie et 13e concours de Beaux-Arts (musique) 15
Dépollier L. L'Excursion annuelle de la Florimontane. 97
Martin G. et Désormaux J. Rapports sur le concours de poésie de 1912 216
Ritz J. Rapport sur le concours de composition musicale. 209
Conseil d'administration. Renouvellement annuel. 5
Excursion annuelle de la Florimontane à Miolan 94, 95
Visite du château d'Annecy. 147
Dons à la Bibliothèque et à la Florimontane. . . 1, 6, 87, 88, 91, 145, 193, 195, 200, 204
Dons au Musée. 198, 199, 204
Distinctions : MM. Gave, membre d'honneur, 2 ; Dupont, Dépollier, 6 ; Robert V., Gardier, Grimont, Désormaux, 10 ; Anthonioz Ch., Hérisson J., 145 ; Croyn, Frey, Costaz, Laydernier, Ch. Buttin, 193 ; Barut 199
Compte-rendu financier pour 1911, 2 ; Projet du budget pour 1913 3
Nouveaux membres : Mme Ormont ; MM. N Robert, 10 ; Dupont A., Ruphy L., 91 ; Robert L., Bouchet C., Perrier de la Bathie, Balliard C., Chabert 147
Bicentenaire de J.-J. Rousseau. 7, 90, 147
Nécrologie : Marius Guerby, 81 ; J Robert, E. Ducloz, 87 ; P. Bouchet. 90

ARCHÉOLOGIE.

Borson (le général). Une carabine d'un armurier d'Annecy de la fin du XVIIe siècle (*avec dessin*) 148
Crolard A. Projet de fouilles dans les Fins. 2
Désormaux. Hache en pierre polie. 7
Gardier F. Antiquités recueillies aux Fins. 195
Jacquet P. L'église du Saint-Sépulcre d'Annecy (*avec gravures*). 103
Le Roux. Chronologie des palafittes du lac d'Annecy 10
Le Roux et Serand J. Le château de Miolan 96

LETONNELIER G. Notice sur un plan d'Annecy du XVIIe siècle (*avec plan*). 165
MARTEAUX. Antiquités gallo-romaines des Fins. 196, 204
SERAND J. Armoirie et note d'archéologie 146

ARTS ET INDUSTRIE.

ALLART Achille. Causerie sur la photographie (*avec projections*). 121
CROLARD A. Un projectile pour aéroplanes. 88
SERAND J. Les travaux du Val du Fier. 92

BIOGRAPHIE.

LA RÉDACTION. Marius Guerby (1855-1912) (*avec portrait*) 81
MIQUET François. Les Savoyards devant le Tribunal correctionnel révolutionnaire. 152
— Sur l'ingénieur Claude Masse 200

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie savoisienne :

DÉSORMAUX J. Bibliographie dialectologique. 275
LETONNELIER. Table des matières de la *Revue*. 5
MIQUET F. *Généraux savoyards*, par M. Alfred Anthonioz 189

GRAVURES.

Le défilé de Dingy-Saint-Clair. 27
La cascade de Morette 33
Armoiries des familles Galley et de l'Allée. 35
Le château et la ferme de la Tour. 38
La « Cueillette des cerises ». 42
Panoramas, plans-croquis, coupes géologiques de la montagne de Mandalaz . . . . . 52 à 75
Portrait de Marius Guerby. 81
Vues, coupes et motifs d'architecture de l'église du Saint-Sépulcre d'Annecy. . . . . 104 à 113
Coupe géologique de la montagne du Semnoz. 117
Figures explicatives 123
Armoiries de la famille Luxembourg-Martigues. 146
Carabine fabriquée vers 1680, à Annecy, par Bedel . . . 150
Plan de la ville et château d'Annecy (XVIIe siècle) . . 168-169

HISTOIRE.

GONTHIER J.-F. Le château de la Pesse. 268
— Savoyards émigrés à l'étranger aux XVIe et XVIIe siècles 200
LETONNELIER. Origines du tourisme. 5
PÉROUSE G. Origine de la taille en Savoie, Bresse et Bugey (*suite et fin*). 76, 128
RITTER Eugène. Glanures salésiennes. 181
SERAND J, Le Baron Blanc 88

HISTOIRE NATURELLE.

LE ROUX M. Moraines quaternaires au Crêt-du-Maure. 7
— Colonies d'Ophrydium dans le lac. 88
— Sur l'éclipse du 17 avril. 91
— Sur des argiles lacustres. 196
LETONNELIER. Variations des glaciers du Mont-Blanc. 12
MORET Léon. Description géologique de la montagne de Mandalaz et de ses deux prolongements sud et nord (*avec panoramas, plans-croquis et coupes géologiques*) 52
REVIL J. et LE ROUX Marc. Rapport géologique sur le régime de la source du Var servant à l'alimentation en eau potable de la ville d'Annecy (*avec coupe*) 115

LITTÉRATURE ET POÉSIE.

DÉPOLLIER L. Théâtre d'Annecy : *Jeanne de Crans*. . . 143
DÉSORMAUX J. *L'Illusion* (légende celtique) (poésie). . . 102
DESSERVÉTAZ A. *Mon Chalë* (poésie patoise). 253
LEBASTEUR Pierre. Musiques vaines : *Sonnet à Amaryllis : La Chanson de celle qu'on trouva morte ; Pour l'Amie qui n'existe pas* (poésies). 179
MARTEAUX Ch. *Concert militaire* (poésie) 114
SERAND François et Joseph. Jean-Jacques Rousseau en Savoie : L'Idylle des Cerises (*avec gravures*). 17

MÉTÉOROLOGIE.

DUMONT F. Sur les températures moyennes de quelques points de la Haute-Savoie. 257
— Sur une caractéristique du département de la Haute-Savoie au point de vue de la quantité de chaleur reçue par unité de surface. 260

PHILOLOGIE.

DÉSORMAUX J. Une enquête linguistique en 1547 à Chamonix. 161
— *Bulgarum* en Savoie. 273
— Un grammairien savoyard au XVIIIe siècle. 93
— Etude sur le *Farĭà*. 196
— Sur les langages conventionnels 206
LETONNELIER et MARTEAUX. Sur le mot luge 12, 13
MARTEAUX Charles. Noms de lieux en *ata*, *atum atis*, *ate* 184, 263
— Sur les noms de lieux d'origine germanique. 8
— Sur les mots dérivés de *Campus* 13
— Sur le mot Giffre 89
— Sur le mot *mons* en topographie 92
— Sur le nom de Miolan 96
— Sur le mot *mons* suivi d'un nom d'homme d'origine germanique 202
— Sur le mot *altum* en topographie 205
SERAND J. Sur les brandons 13
VAN GENEPP. Mélanges de Folklore savoyard :
I. Raquette, ramasse et luge. 241
II. Surnoms des communes et totémisme. 242
III Deux lettres de feu Maurice Dantand, de Thonon. 251

SCIENCES PSYCHIQUES.

MARTEAUX Ch. Phénomènes métapsychiques : Les prévisions personnelles de la mort. 171

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

17 950 — Annecy. Imprimerie J. ABRY.

53me Année 1912 1er Trimestre

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1896

Sommaire :

Académie Florimontane. *Liste des Membres.*

— *Statuts.*

— *Séances des 10 janvier, 7 février et 6 mars 1912.*

François et Jos. Serand *Jean-Jacques Rousseau en Savoie. L'Idylle des Cerises.*

Léon Moret ..... *Description géologique de la Montagne de Mandalaz et de ses deux prolongements sud et nord.*

Gabriel Pérouse ..... *Origine de la Taille en Savoie. Bresse et Bugey* (suite).

ANNECY

Imprimerie J. Abry, Editeur

—

1912

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d utilite publique par decr et du 17 decembre 1896)

L'Académie Florimontane a ete fondée à Annecy le 15 janvier 1851. par Louis Bouvier. Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand. pour faire revivre l'Académie Florimontane. créee dans cette ville. en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres. les sciences et les arts ; de recueillir les manuscrits. chartes et documents qui peuvent intéresser l histoire locale. d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui resume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie se compose de membres effectifs. de membres correspondants et de membres honoraires en nombre illimite Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres, ils paient une cotisation annuelle de 12 francs. reçoivent la *Revue savoisienne,* ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de ville d'Annecy. le premier mercredi de chaque mois. sauf pendant les vacances août et septembre

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue*, ils ne payent que l'abonnement de cette dernière.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Academie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

LA REVUE SAVOISIENNE.

Comme moyens d'action. l'Académie Florimontane publie depuis 1860 la *Revue Savoisienne* qui paraît trimestriellement par livraisons brochées de 64 à 88 pages illustrées. Son but est de vulgariser les études qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent

Un comité de rédaction examine, accepte ou refuse les manuscrits présentés à l'impression et l'Académie laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il emet

L'Académie Florimontane échange ses publications avec les principales Sociétés savantes de France et de l'étranger. et rend compte, s'il y a lieu. des ouvrages qui lui sont envoyés

Le prix d'abonnement à la *Revue Savoisienne* est de 6 fr pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Le tarif des annonces industrielles et commerciales intercalées au commencement et à la fin est ainsi fixé . la page. 40 fr.; la demi-page. 30 fr., le quart de page. 20 fr. (Renseignements sur demande.)

MM. les Collaborateurs qui desireraient faire des tirages a part sont pries d'en prévenir a temps M Abry, imprimeur de la Société

TARIF DES TIRAGES A PART	25 exemplaires	50 exemplaires	100 exemplaires	CHAQUE CENT en plus du 1er cent
Prix de la feuille de 16 pages. papier de la *Revue*	6 »	7 »	9 »	5 »
Prix de la couverture imprimee. brochage compris	5 »	6 »	8 »	5 50
Prix de la couverture non imprimee, brochage compris	1 50	2 »	2 50	» »

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy. qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie. 600 fr.

2e année. — Concours simultane de poésie et de beaux-arts; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux-arts

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose : 200 fr. sont consacres à la poésie et 400 à l'histoire ou études analogues.

Le concours de cette année, 1912, est consacré à la poésie et aux beaux-arts (musique).

(Concours de 2e année dont le programme est envoyé sur demande.)

Adresser tout ce qui concerne l'Académie Florimontane,
au Secrétaire (Hôtel-de-Ville, Annecy, Hte-Savoie).

Prix des Ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane

Desireuse de faciliter les recherches historiques sur la Savoie, en mettant à la portee des travailleurs les documents déjà publies dans la **REVUE SAVOISIENNE**, *l'Académie Florimontane a décidé, dans sa séance du 8 mais 1911, de ceder ses ouvrages de fonds aux prix ci dessous :*

Bulletin de l'Association Florimontane, *de 1851 à 1859 inclusivement,* quatre volumes in 8°. — Il ne reste que des volumes dépareillés — Un volume, 2 francs ; un numéro séparé, 0 fr. 50.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1860 à 1884 inclusivement sauf les volumes des années 1860, 1862, 1865, 1870 et 1875 ;* volumes in-4°, de 100 à 144 pages, composés de 12 numéros dont quelques-uns sont illustrés. — Un volume broché, 2 fr.; un numero séparé, 0 fr 25.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1885 à 1889 inclusivement ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages. — Un volume broché, 4 fr. ; un numéro séparé, 1 franc.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1890 à 1911 et années suivantes, sauf les années 1893. 1897 et 1898 ;* volumes grand in 8° de 300 à 400 pages avec illustrations — Un volume broché, 0 francs ; un numéro séparé, 2 francs.

L'Académie Florimontane ne possèdant plus que quelques numéros séparés de diverses années de la *Revue Savoisienne,* serait reconnaissante aux personnes qui voudraient bien lui céder, au prix coûtant, ceux de mai 1800 ; janvier 1861, 1862, janvier 1805, février 1870 ; janvier 1875 ; novembre-décembre 1890 ; janvier-février, mai-juin, juillet-août 1893 ; avril mai-juin, juillet-août-septembre, octobre-novembre-décembre 1897 ; avril-mai-juin, juillet-août-septembre, octobre-novembre-décembre 1898.

Collection complète de la REVUE SAVOISIENNE *de 1860 à 1911 inclusivement,* composée de 51 volumes brochés dont 25 in-4° et 26 gr. in-8° avec illustrations, plus la table des matières de 1851 à 1900 : 250 francs.

Les volumes de 1800, 1802, 1805, 1870, 1875, 1893, 1897 et 1898, dont il ne reste que quelques exemplaires, ne sont vendus qu'avec des collections complètes.

Les ports sont à la charge du destinataire.

Charles Marteaux : **Table des matières des Bulletins de l'Association Florimontane et de la REVUE SAVOISIENNE,** *de 1851 à 1900 ;* vol. gr. in-8° de 88 pages, 2 fr. ; franco 2 fr. 50.

Charles Marteaux et Max Bruchet : **Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés à la Bibliothèque de la Société Florimontane.** Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr ; franco, 2 fr. 50.

E.-G. Camus : **Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de La Clusaz (Haute-Savoie).** Brochure in-8° avec carte et gravures hors texte, 1 fr.; franco, 1 fr 25.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVI° session), 1 vol in-8° de XLVIII-448 pages avec gravures et planches hors texte, 10 francs ; franco, 11 francs.

Jacques Replat : **Voyage au long cours sur le lac d'Anneoy précédé d'une ascension au Semnoz.** 2e édit. accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes par Jules Philippe. Annecy, 1867. Brochure in-8° de 180 pages, 1 franc ; franco 1 fr. 25.

La plaisante ville et chasteau d'Anissy en Savoie, lithographie de 33/25 représentant une très curieuse vue de la ville d'Annecy, en 1598, extraite de la « Topographie françoise de Claude Chastillon ».

Une légende des monuments représentés complete ce précieux document.

Prix de l'exemplaire : 1 fr. ; franco 1 fr. 25.

Le prix de l'abonnement à la REVUE SAVOISIENNE est de 6 fr. par an pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Adresser tout ce qui concerne les demandes d'achats et d'abonnements au Secrétaire de l'Académie Florimontane, Hôtel-de-Ville d'Annecy (Haute-Savoie).

53me Année 1912 2me Trimestre

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADEMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilite publique par decret du 17 decembre 1806

5969

Sommaire :

Académie Florimontane. — *Marius Guerby (1855-1912)* (avec portrait)
Séances des 3 avril, 1er mai et 9 juin 1912.
L. Dépollier ..... *L'Excursion annuelle de la Florimontane.*
P Jacquet ..... *L'église du Saint-Sépulcre d'Annecy* (avec gravures)
Charles Marteaux ..... *Concert militaire* (poésie).
J. Revil et Marc Le Roux *Rapport géologique sur le régime de la source du Var servant à l'alimentation en eau potable de la Ville d'Annecy.*
Achille Allart ..... *Causerie sur la Photographie*
Gabriel Pérouse ..... *Origine de la Taille en Savoie. Bresse et Bugey* (suite et fin).
L ..... *Théâtre d'Annecy : Jeanne de Crans.*

ANNECY
Imprimerie J. Abry, Editeur
—
1912

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d utilité publique par decret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a éte fondee à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Academie française) par saint François de Sales et le président Favre

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; de recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale, d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et realisable : enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie se compose de membres effectifs, de membres correspondants et de membres honoraires en nombre illimité Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres, ils paient une cotisation annuelle de 12 francs, reçoivent la *Revue savoisienne,* ont le droit d avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel-de ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue*, ils ne payent que l'abonnement de cette dernière.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

LA REVUE SAVOISIENNE.

Comme moyens d action, l'Academie Florimontane publie depuis 1860 la *Revue Savoisienne* qui paraît trimestriellement par livraisons brochées de 64 à 88 pages illustrées. Son but est de vulgariser les etudes qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent

Un comité de rédaction examine, accepte ou refuse les manuscrits présentés à l'impression et l'Académie laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet

L'Académie Florimontane échange ses publications avec les principales Sociétes savantes de France et de l'étranger, et rend compte, s'il y a lieu, des ouvrages qui lui sont envoyés

Le prix d'abonnement à la *Revue Savoisienne* est de 6 fr. pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Le tarif des annonces industrielles et commerciales intercalées au commencement et à la fin est ainsi fixé la page, 40 fr.; la demi-page, 30 fr.; le quart de page, 20 fr. (Renseignements sur demande.)

MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages a part sont pries d'en prévenir à temps M. Abry, imprimeur de la Société.

TARIF DES TIRAGES A PART	25 exemplaires	50 exemplaires	100 exemplaires	CHAQUE CENT en plus du 1er cent
Prix de la feuille de 16 pages, papier de la *Revue*	6 »	7 »	9 »	5 »
Prix de la couverture imprimée, brochage compris	5 »	6 »	8 »	5 50
Prix de la couverture non imprimee, brochage compris . .	1 50	2 »	2 50	» »

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts, 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacres à la poésie et 400 à l'histoire ou études analogues.

Le concours de cette année, 1912, est consacre à la poésie et aux beaux-arts (musique).

(Concours de 2e année dont le programme est envoyé sur demande.)

Adresser tout ce qui concerne l'Académie Florimontane, au Secrétaire (Hôtel-de-Ville, Annecy, Hte-Savoie).

Prix des Ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane

Desireuse de faciliter les recherches historiques sur la Savoie, en mettant à la portée des travailleurs les documents déjà publies dans la **REVUE SAVOISIENNE,** *l'Académie Florimontane a décidé, dans sa séance du 8 mars 1911, de ceder ses ouvrages de fonds aux prix ci dessous :*

Bulletin de l'Association Florimontane, *de 1851 à 1859 inclusivement,* quatre volumes in-8°. — Il ne reste que des volumes dépareillés — Un volume, 2 francs ; un numéro séparé, 0 fr. 50

REVUE SAVOISIENNE, *de 1860 à 1884 inclusivement sauf les volumes des années 1860, 1862, 1865, 1870 et 1875;* volumes in-4°, de 100 à 144 pages, composés de 12 numéros dont quelques-uns sont illustrés Un volume broché, 2 fr.; un numero séparé, 0 fr 25

REVUE SAVOISIENNE, *de 1885 à 1889 inclusivement;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages. — Un volume broché, 4 fr ; un numéro séparé, 1 franc.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1890 à 1911 et années suivantes, sauf les années 1893, 1897 et 1898 ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages avec illustrations — Un volume broché, 0 francs ; un numéro séparé, 2 francs.

L'Académie Florimontane ne possèdant plus que quelques numéros séparés de diverses années de la *Revue Savoisienne,* serait reconnaissante aux personnes qui voudraient bien lui céder. au prix coûtant, ceux de mai 1800; janvier 1861, 1862; janvier 1805 ; février 1870 ; janvier 1875 ; novembre-décembre 1890; janvier-février, mai-juin, juillet-août 1893 ; avril mai-juin, juillet août-septembre, octobre-novembre-décembre 1897 ; avril-mai juin. juillet-août septembre, octobre-novembre-décembre 1898

Collection complète de la REVUE SAVOISIENNE *de 1860 à 1911 inclusivement,* composée de 51 volumes brochés dont 25 in-4° et 26 gr. in-8° avec illustrations, plus la table des matières de 1851 à 1900 : 250 francs.

Les volumes de 1800, 1802, 1805, 1870, 1875, 1893, 1897 et 1898, dont il ne reste que quelques exemplaires, ne sont vendus qu'avec des collections complètes.

Les ports sont à la charge du destinataire.

Charles Marteaux : **Table des matières des Bulletins de l'Association Florimontane et de la REVUE SAVOISIENNE,** *de 1851 à 1900 ;* vol. gr. in-8° de 88 pages, 2 fr ; franco 2 fr. 50.

Charles Marteaux et Max Bruchet : **Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés à la Bibliothèque de la Société Florimontane.** Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr ; franco 2 fr. 50

E.-G. Camus : **Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de La Clusaz (Haute-Savoie).** Brochure in-8° avec carte et gravures hors texte, 1 fr.; franco, 1 fr 25.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVI° session), 1 vol in-8° de XLVIII-448 pages avec gravures et planches hors texte, 10 francs ; franco, 11 francs.

Jacques Replat : **Voyage au long cours sur le lac d'Annecy précédé d'une ascension au Semnoz.** 2e édit. accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes par Jules Philippe. Annecy, 1807. Brochure in-8° de 180 pages, 1 franc ; franco 1 fr. 25.

La plaisante ville et chasteau d'Anissy en Savoie, lithographie de 33/25 représentant une très curieuse vue de la ville d'Annecy, en 1598, extraite de la « Topographie françoise de Claude Chastillon ».

Une légende des monuments représentés complète ce précieux document.

Prix de l'exemplaire : 1 fr. ; franco 1 fr. 25

Le prix de l'abonnement à la REVUE SAVOISIENNE est de 6 fr par an pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Adresser tout ce qui concerne les demandes d'achats et d'abonnements au Secrétaire de l'Académie Florimontane, Hôtel-de-Ville d'Annecy (Haute-Savoie).

53me Année 1912 3me Trimestre

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADEMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilite publique par decret du 17 decembre 1896

Sommaire :

AcadémieFlorimontane. *Séances du 10 juillet 1912.*
Général Borson ..... *Une Carabine d'un armurier d'Annecy de la fin du XVIIe siècle*
François Miquet ..... *Les Savoyaras devant le Tribunal criminel révolutionnaire.*
J. Désormaux ..... *Une Enquête linguistique en 1457 à Chamonix.*
G. Letonnelier..... *Notice sur un plan d'Annecy du XVIIe siècle* (avec plan).
Charles Marteaux ..... *Phénomènes metapsychiques. — Les prévisions personnelles de la mort.*
Pierre Lebasteur ..... *Musiques vaines* (poésies).
Eugène Ritter ..... *Glanures Salésiennes.*
Charles Marteaux ..... *Noms de lieux en* ata, atum. atis. ate.
François Miquet..... *Revue bibliographique savoisienne*

ANNECY

Imprimerie J. ABRY, Editeur

—

1912

53me Année 1912 4me Trimestre

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADEMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilite puolique par decret du 17 decembre 1896

Sommaire :

Academie Florimontane. *Séances des 9 octobre, 6 novembre et 4 décembre 1912.*
Jean Ritz..... *Rapport sur le concours de composition musicale.*
Martin et Désormaux... *Rapport sur le concours de poesie.*
Van Gennep..... *Melanges de Folklore savoyard.*
A. Desservettaz..... Mon Çhale *(poesie patoise).*
F. Dumont..... *Notes de meteorologie.*
Charles Marteaux..... *Noms de lieux en* ata, atum. atis, ate *(suite et fin).*
J.-F. Gonthier..... *Le château de la Pesse.*
J. Désormaux..... Bulgarum *en Savoie*
Id. ..... *Bibliographie philologique.*
Table des matières.

ANNECY
Imprimerie J. Abry, Editeur
—
1912

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d utilite publique par decret du 17 decembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; de recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est* »

L'Académie se compose de membres effectifs, de membres correspondants et de membres honoraires en nombre illimité. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres ; ils paient une cotisation annuelle de 12 francs, reçoivent la *Revue savoisienne,* ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de-ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue*, ils ne payent que l'abonnement de cette dernière.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Academie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

LA REVUE SAVOISIENNE.

Comme moyens d'action, l'Académie Florimontane publie depuis 1860 la *Revue Savoisienne* qui paraît trimestriellement par livraisons brochées de 64 à 88 pages illustrées Son but est de vulgariser les études qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent

Un comité de rédaction examine, accepte ou refuse les manuscrits présentés à l'impression et l'Académie laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet

L'Académie Florimontane échange ses publications avec les principales Sociétés savantes de France et de l'étranger, et rend compte, s'il y a lieu, des ouvrages qui lui sont envoyés

Le prix d'abonnement à la *Revue Savoisienne* est de 6 fr. pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Le tarif des annonces industrielles et commerciales intercalées au commencement et à la fin est ainsi fixé : la page, 40 fr.; la demi-page, 30 fr.; le quart de page, 20 fr (Renseignements sur demande.)

MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages à part sont priés d'en prévenir à temps M Abry, imprimeur de la Société.

TARIF DES TIRAGES A PART	25 exemplaires	50 exemplaires	100 exemplaires	CHAQUE CENT en plus du 1er cent
Prix de la feuille de 16 pages, papier de la *Revue*	6 »	7 »	9 »	5 »
Prix de la couverture imprimée, brochage compris	5 »	6 »	8 »	5 50
Prix de la couverture non imprimee, brochage compris .	1 50	2 »	2 50	» »

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 à l'histoire ou études analogues.

Le concours de cette année, 1912, est consacré à la poésie et aux beaux-arts (musique).

(Concours de 2e année dont le programme est envoyé sur demande.)

Adresser tout ce qui concerne l'Académie Florimontane, au Secrétaire (Hôtel-de-Ville, Annecy, Hte-Savoie).

Prix des Ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane

Desireuse de faciliter les recherches historiques sur la Savoie, en mettant à la portee des travailleurs les documents déjà publies dans la **REVUE SAVOISIENNE**, *l'Académie Florimontane a décide, dans sa seance du 8 mars 1911, de ceder ses ouvrages de fonds aux prix ci dessous :*

Bulletin de l'Association Florimontane, *de 1851 à 1859 inclusivement,* quatre volumes in-8°. — Il ne reste que des volumes dépareillés — Un volume, 2 francs ; un numero séparé, 0 fr. 50.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1860 à 1884 inclusivement sauf les volumes des années 1860, 1862, 1865, 1870 et 1875 ;* volumes in-4°, de 100 à 144 pages, composés de 12 numéros dont quelques-uns sont illustrés. Un volume broché, 2 fr.; un numero séparé, 0 fr 25

REVUE SAVOISIENNE, *de 1885 à 1889 inclusivement ;* volumes grand in 8° de 300 à 400 pages. — Un volume broché, 4 fr ; un numéro sépare, 1 franc.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1890 à 1911 et annees suivantes, sauf les années 1893, 1897 et 1898 ;* volumes giand in 8° de 300 à 400 pages avec illustrations — Un volume broché, 6 francs ; un numéio séparé, 2 francs.

L'Académie Florimontane ne possedant plus que quelques numéros séparés de diverses années de la *Revue Savoisienne,* seiait reconnaissante aux personnes qui voudraient bien lui cédei, au prix coûtant, ceux de mai 1800 ; janvier 1861, 1862 ; janvier 1805 ; février 1870, janvier 1875 ; novembre-décembie 1890 ; janvier-février, mai-juin, juillet-août 1893 ; avril mai-juin, juillet août-septembre, octobre-novembre-décembre 1897 ; avril-mai-juin, juillet-août septembre, octobre-novembre-décembre 1898.

Collection complète de la REVUE SAVOISIENNE *de 1860 à 1911 inclusivement,* composée de 51 volumes brochés dont 25 in 4° et 26 gr. in-8° avec illustrations, plus la table des matières de 1851 à 1900 : 250 francs.

Les volumes de 1800, 1802, 1865, 1870, 1875, 1893, 1897 et 1898, dont il ne reste que quelques exemplaires, ne sont vendus qu'avec des collections completes.

Les ports sont à la charge du destinataire.

Charles Marteaux : **Table des matières des Bulletins de l'Association Florimontane et de la REVUE SAVOISIENNE,** *de 1851 à 1900 ;* vol. gr. in-8° de 88 pages, 2 fr ; franco 2 fr. 50

Charles Marteaux et Max Bruchet : **Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés à la Bibliothèque de la Société Florimontane.** Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr ; franco, 2 fr. 50.

E.-G. Camus : **Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de La Clusaz (Haute-Savoie).** Brochure in 8° avec carte et gravures hors texte, 1 fr.; franco, 1 fr 25.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVIe session), 1 vol in-8° de XLVIII-448 pages avec gravures et planches hors texte, 10 francs ; franco, 11 francs.

Jacques Replat : **Voyage au long cours sur le lac d'Annecy précédé d'une ascension au Semnoz.** 2e édit. accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes par Jules Philippe. Annecy, 1867. Brochure in-8° de 180 pages, 1 franc, franco 1 fr 25.

La plaisante ville et chasteau d'Anissy en Savoie, lithographie de 33/25 représentant une très curieuse vue de la ville d'Annecy, en 1598, extraite de la « Topographie françoise de Claude Chastillon ».

Une légende des monuments représentés complète ce précieux document.

Prix de l'exemplaire : 1 fr., franco 1 fr. 25.

Le prix de l'abonnement à la REVUE SAVOISIENNE est de 6 fr. par an pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Adresser tout ce qui concerne les demandes d'achats et d'abonnements au Secretaire de l'Academie Florimontane, Hôtel-de-Ville d'Annecy (Haute-Savoie)

ACADEMIÆ FLORIMONTANÆ D'ANCIENNE
1606 1851

54me Année 1913 1er Trimestre

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilite publique par decret du 17 decembre 1896

Sommaire :

Académie Florimontane. *Liste des Membres et des Sociétés savantes.*
— *Séances des 8 janvier, 5 février et 5 mars 1913.*
— *Programme du concours d'Histoire et de Poésie pour 1913.*
Pierre Lebasteur..... *Poésies diverses.*
François Miquet..... *L'œuvre historique de M. le Chanoine Gonthier.*
F. Dumont..... *Notes de météorologie.*
Charles Marteaux..... *Etude sur la Voie romaine de Condate (près Seyssel) à Aquae (Aix-les-Bains).*
Van Gennep..... *Mélanges de Folklore savoyard* (suite).
G. Letonnelier..... *Les Armoiries du Collège Chapuisien.*
Jean Piaget..... *Contribution à la Faune de la Haute-Savoie. — Malacologie de Duingt et des environs.*
Ch. Buttin..... *L'origine du verbe « Rater » et les anciennes Armes à feu.*
Mathilde Trombert..... *Poésies diverses.*
François Miquet..... *Revue bibliographique savoisienne.*

ANNECY
Imprimerie J. Abry, Editeur

1913

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606

par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.

Réorganisée en 1851

par

Louis Bouvier (1819 † 1908). | Jules Philippe (1827 † 1888).
Etienne Machard (1824 † 1887). | Eloi Serand (1826 † 1891).

BIENFAITEURS

Dr C. Andrevetan (1802 † 1879) | Melville-Glover (1834 † 1897).
Dr F. Dagand (1815 † 1886).

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Dr Thonion ❦ I, ancien député ;
Ch. Marteaux ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet ;
Max Bruchet ❦ I ✠, archiviste départemental du Nord, et
Charles Buttin, archéologue, à Paris.
Trésorier honoraire : M. Jean Ritz ✠ C ✠ ❦ I, compositeur de musique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU.

Président : M. F. Miquet ❦ A, receveur honoraire des finances.
Vice-Présidents : MM. Albert Crolard, député, ingénieur ; Isidore Nanche ❦ I, chirurgien-dentiste, et J. Désormaux ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet.
Secrétaire perpétuel : M. Marc Le Roux ❦ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.
Secrétaire-adjoint : M. G. Letonnelier ❦ A, archiviste départemental de la Haute-Savoie.
Archiviste : M. Joseph Serand, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.
Bibliothécaire et trésorier : M. François Gardier ❁.
Comité de rédaction : MM. Le Roux, Désormaux. Letonnelier, Dumont et Miquet.
Directeur de la Revue : M. Le Roux.
Membres du conseil : MM. Carron, Grivaz, Lavorel et Martin.

MEMBRES HONORAIRES.

DATES d'admission — MM.

1906 D'Arcollières ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1882 Balliard Charles, Metropolitan Museum of Art, à New-York.
1913 Bordeaux Henry ❋, homme de lettres, à Paris.
1906 Borson (le général) G O ❋ ❦ I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1892 Bruchet Max ❦ I ✠, archiviste départemental, à Lille (Nord).
1901 Camus Jules ❦ I ✠ ✠, professeur à Turin.
1872 Chantre Ernest ❋ ✠, ancien sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.
1882 Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1878 Dufour Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1898 Fouquet (Dr) ❦ A, officier de l'Osmanich, chevalier de Ste-Anne de Russie, au Caire.
1910 Fruttaz (le chanoine), président de la Société académique d'Aoste.
1905 Gave (l'abbé), professeur au Pensionnat d'Uvrier, par St-Léonard (Valais).
1881 Hollande ❦ I ❁, directeur honoraire de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
1900 Manno Antonio (le baron) G C ✠ G C ✠, membre de l'Académie des sciences, à Turin.
1911 Muret Ernest, professeur de philologie romane à l'Université de Genève.
1881 Revil ❦ I, docteur ès-sciences, géologue, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 Revon Michel ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, professeur honoraire à l'Université de Genève.
1911 Van Gennep, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, professeur à l'Université de Neuchâtel (Suisse).

MEMBRES EFFECTIFS.

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1910 Adé Henri, architecte, à Annecy.
1887 Allart, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève.
1910 Anthonioz Charles ❦ A, sculpteur, à Genève.
1912 Anthonioz Alfred, sculpteur, à Genève.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1911 Badin Charles, négociant, à Annecy.
1900 Balleydier ❦ I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.
1912 Balliard César ❦ A, notaire à Reignier.
1906 Barut Jules ❋, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
1904 Bellier-Klecker (Mme), à Sèvres (Seine-et-Oise).
1910 Blanc Henri, étudiant en droit, à Bourg-la-Reine.
1907 Blandin Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
1904 Bonald Antoine, administrateur de la Caisse d'épargne, à Annecy.
1912 Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
1908 Bougier, conducteur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1912 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.
1896 Buttin Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, à Paris.
1911 Callies Henri, industriel, à Annecy.
1903 Carie, capitaine au 17e de ligne, à Gap.

1895 Carnot François ✻ ⛁, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1909 Carrier Maurice, avoué, à Bonneville.
1874 Carron Jacques, avocat, à Annecy.
1905 Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
1912 Chabert Paul ❦ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1879 Chatelain Maurice, notaire honoraire, à Faverges.
1873 Chevallier Etienne, prévôt de la cathédrale, à Annecy.
1909 Cochon ✻ ❁ O I ⛁, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Chambéry.
1903 Costa de Beaupegard (Cte Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1911 Costaz G. ❁ A, directeur du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1890 Crolard Albert, député, conseiller général, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1897 Crolard Francis ❁ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset F. ⛁, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Croyn A. ✻ ❦ I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ile-et-Vilaine).
1907 Devarié Jean, notaire, à Annecy.
1906 Dépollier Louis ❦ A, imprimeur, à Annecy.
1906 Deschamps ⛁, conducteur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1896 Désormaux J. ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Despine Antoine, à Annecy.
1910 Desservétaz Alfred, comptable, à Annecy.
1909 Dingeon Joseph, capitaine au 22e bataillon de chasseurs alpins, à Albertville.
1892 Domenjoud Henri, percepteur en retraite, à Sevrier.
1907 Douxami H., maître de conférences à la Faculté des Sciences, à Lille.
1910 Dubettier, commis greffier, à Annecy.
1912 Dufournet A. (abbé), ancien professeur, à Nogent-sur-Marne.
1913 Dugit Maurice, ingénieur, à Annecy.
1898 Dumont ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1909 Dunand Alexis, rentier, à Annecy.
1885 Duplan ❦ I, président de l'Académie chablaisienne, à Evian-les-Bains.
1889 Dupont François O ✻ ❦ A C ⛁ O ✝, ingénieur-chimiste, à Paris.
1912 Dupont André, industriel, à Paris.
1913 Dusaugey, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1913 Einsenmenger, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1904 Favre Asghil, propriétaire, à Faverges.
1906 Favre-Lorraine, maire de Saint-Jean de Sixt.
1899 Fenouillet ❦ I ⛁, instituteur honoraire, à Savigny, par Valleiry.
1901 Ferrero Marius, conseiller général, à Annecy.
1913 Flamary, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1911 Fournier Jacques, à Annecy-le-Vieux.
1901 Frey Charles ❦ I, entrepreneur de transports, à Annecy.
1892 Frézat Simon, à Bonneville.
1908 Gaillard Claudius, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1906 Gallet Claudius ❨ A, docteur en médecine, à Annecy.
1883 Galliard Louis, docteur en médecine, à Annecy.
1906 Gardier François ⛁, à Annecy.

1913 Gavard (l'abbé), professeur à l'Ecole supérieure de Théologie, à Tessy, par Metz (Haute-Savoie).
1897 Geley Gustave ❦ A, docteur en médecine, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1913 Goy (le Dr) ✻ ❦ A, sénateur de la Haute-Savoie.
1910 Grimont ✻ ❦ A. sous-intendant militaire, à Annecy.
1886 Grivaz Louis ❦ A, notaire, à Annecy.
1913 Guérin, notaire à Ugine (Savoie).
1906 Guinier Phil. ⛁, inspecteur des Eaux et Forêts, chargé de cours à l'Ecole forestière, à Nancy.
1906 Hérisson Jean ❦ A, imprimeur, à Annecy.
1910 Lachenal Arthur ✻, docteur en droit, à Paris.
1907 Laeuffer Eugène ✣, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1909 Laeuffer Jean C ✣, rentier, à Annecy.
1905 Lavorel J.-M. (le chanoine). à Annecy.
1901 Laydernier Léon ❦ A ⛁, banquier. à Annecy.
1891 Le Roux Marc ❦ I. docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston ❦ A, archiviste départemental, à Annecy.
1911 Maillot (le général) C ✻ ❦ I O ⛁, à Annecy.
1911 Marchand Francis, avoué à Annecy.
1909 Marès Léon, maire de Lovagny, château de Montrottier.
1891 Marteaux C. ❦ I, ancien président de l'Académie Florimontane, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Martin G. ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1911 Marullaz F. (l'abbé), professeur au Pensionnat Bon-Rivage, à La Tour de Peilz (Vaud).
1911 Menthon (le comte Antoine de), à Charbonnière.
1906 Michel Amédée, conseiller général, à Thônes.
1893 Millet ❦ A ⛁, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 Miquet François ❦ A, receveur honoraire des finances, à Annecy.
1899 Monnet (Mlle), à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 Nanche Isidore ❦ I, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier J.-M. (l'abbé), à Annecy.
1913 Orgeolet ❦ A, directeur de l'Ecole normale de Bonneville.
1906 Orlyé Philibert (d') ⛁, propriétaire, maire de Menthon-Saint-Bernard.
1906 Orlyé Jean (d'), licencié ès-sciences, à Paris.
1912 Ormond Marguerite (Mlle), au château de Crevins-Bossey.
1910 Orsier, officier du Sauveur de Grèce, avocat, docteur en droit, professeur de droit, à Paris.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris.
1902 Périllat, ancien administrateur du Bon Marché, Paris.
1912 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1907 Perravex ❦ A, inspecteur des postes et télégraphes, à Annecy.
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1912 Perrier de la Bathie, ingénieur-agronome, à Ugine (Savoie).
1911 Perrin ✻, commandant en retraite, à Annecy.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) ❦ I O ✣, proton. ap., chan. hon., à Thonon.

1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1909 Raginel François, notaire à Annecy.
1897 Raillon ❦ I, architecte départemental, à Annecy.
1909 Rannaud Marie (le chanoine), à Annecy.
1913 Rebord Charles (le chanoine), supérieur de l'Ecole de Théologie, à Tessy, par Metz (Haute-Savoie).
1911 Replat Georges, substitut du procureur de la République, à Saint-Jean de Maurienne.
1911 Replat Jacques, directeur de la Société d'assurances « L'Union », à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1903 Rey Emile ❦ A (N-I), procureur de la République, à Guéret (Creuse).
1901 Richard J. ❦, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean ✠ C ✠ ❦ I, compositeur de musique, Annecy.
1908 Robert Claude-A. (le chanoine), à Annecy.
1894 Robert Victor ❦, à Annecy.
1912 Robert Louis, employé à la Société générale, à Annecy.
1912 Robert Nazario, professeur à l'Université de La Plata.
1905 Rollier Pétrus, docteur en droit à Annecy.
1909 Rosset ❨ I, instituteur honoraire, à Groisy-le-Plot.
1873 Roussy de Sales (le comte de) ❋ O ✠, à Thorens.
1908 Ruffier Jean ❨ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.
1912 Ruphy Louis, architecte, à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
1908 Serand François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1908 Servettaz Claudius ❨ A, professeur à l'Ecole supérieure d'Annecy.
1901 Seyssel-Cressieu (le c^te^ Marc de) ✠, château de Musin, par Belley.
1902 Terrier Auguste ❋ ❦ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1871 Thonion ❦ I, docteur en médecine, ancien député, à Annecy.
1874 Tissot (l'abbé), curé de Cluses
1904 Varay François, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1900 Bosson, pharmacien, à Saint-Jeoire.
1912 Montmayeur Charles, instituteur honoraire, à Longefoy (Savoie).
1913 Willy Paulyn, secrétaire d'Etat, à Berlin.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BELLEY. Le Bugey.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BÉZIERS. Bulletin de la Société archéologique.
BÔNE (Algérie). Académie d'Hippone.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
BRIVE. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze
CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'histoire et d'archéologie.'
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
— Société des Touristes du Dauphiné.
LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
— Revue alpine (don).
MACON. Académie des sciences.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.

NANCY. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle).
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— L'Homme préhistorique.
— Le Mercure de France.
— La Grande Revue (don).
— Bulletin de la Société mycologique de France (souscription).
— Revue archéologique (souscription).
PAU. Société des sciences et lettres.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
PUY (LE). Société agricole et scientifique.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.
TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Bibliothèque de l'Université (Bulletin de l'Université et de Pisciculture).

ÉTRANGER.

AOSTE. Société académique du duché d'Aoste.
BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
— Société d'archéologie.
CINCINNATI (U. S. A.). The Lloyd Library.
FRIBOURG. Société d'histoire de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Archives des sciences physiques et naturelles.
— Bulletin de la Société Zoologique.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
MILAN. Atti della Societa italiana di scienze naturali.
MONTANA. (U. S. A.) University of.
MONTEVIDEO. (Uruguay). Museo Nacional.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
SAINT-LOUIS. (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
SION (Valais). La Murithienne.

TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputatione di storia patria).
— Société des Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
URBANA. (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
VÉRONE. Madona Verona (Museo Civico).
WASHINGTON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
WISCONSIN (U. S. A.). Academy of sciences, arts and letters.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).
— Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande.

JOURNAUX.

ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
PARIS. Le Savoyard de Paris.

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Assemblée générale du 8 janvier 1913

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président a le regret d'annoncer le décès de M. Vernaz, membre de la Florimontane depuis 1897, juge de paix à Taninges, qui s'est toujours activement occupé de questions agricoles. Il adresse à la famille de notre collègue l'expression de ses plus sincères condoléances.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Orgeolet et de Passorio Peyssard sont proclamés membres de l'Académie Florimontane.

Sont présentés : M. Flamary, entomologiste à Annecy, par MM. Nanche et Le Roux ; M. le Sénateur Goy, par MM. Le Roux, Serand et Désormaux ; M. Guérin, notaire à Ugine et M. Dugit, ingénieur, par MM. Désormaux et Perrier de la Bathie.

MM. Marteaux et Le Roux donnent connaissance de l'état d'avancement de leur ouvrage sur le vicus gallo-romain des Fins d'Annecy, dont, à la fin de 1912, ont été imprimées 304 pages et 97 planches.

Il est procédé ensuite à la lecture des rapports des jurys, de Poésie et Beaux-Arts. *(Voir les rapports et les résultats des concours dans le quatrième fascicule de 1912, p. 232.)*

Le Président donne la parole à M. Gardier, pour la lecture du compte-rendu financier de l'année 1912.

1. Sont présents : MM. Bonald, Bougier, Carron, Costaz, Croset, Dépollier, Désormaux, Desservettaz, Dubettier, Dumont, A. Dunand, Fenouillet, Galliard, Gardier, Grimont, Hérisson, E. Laeuffer, Lavorel, Laydernier, Le Roux. Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Martin, Nanche, d'Orlyé, Perin, Revil, Richard, Ch. Ruphy, Sautier-Thyrion, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. Chabert, Fr. Crolard, Geley, Grivaz, Marès, Miquet, Perrier de la Bathie, Ritz, Ruffier.

RECETTES :

En caisse au commencement de l'Exercice	1 780 52	
Produit des cotisations : 129 à 12 fr. = 1.559 20 (2e semestre) 6 à 6 fr. = 37 40	1.596 60	
Abonnements à la *Revue* : 48.....	298 90	
Publicité : Annonces dans la *Revue*.....	30 »	
Produit de ventes de publications.....	167 45	
Retrait d'avances.....	2 70	
Intérêts de fonds placés.....	73 88	
Profits divers (rabais sur factures).....	3 50	
TOTAL DES RECETTES.....	3.953 55	3.953 55

DEPENSES :

Service de la *Revue* : Factures Abry....	1.399 65	1 548 95	
Clichés.....	149 30		
Bibliothèque. — Abonnements.....	42 »	102 10	
Assurance.....	11 »		
Fiches	7 »		
Reliures.....	42 10		
Archives : Matériel		17 10	
Boutae. — Impression	352 90	664 45	
Clichés.....	302 95		
Plans	8 60		
Correspondance du Bureau pour la *Revue*		33 60	
Frais de recouvrements.....		42 85	
Matériel		22 45	
Envois d'imprimés, Rapports et divers.....		1 25	
Imprévus : Fournitures de bureau ; Formules de quittances ; En-têtes de lettres et enveloppes ; Etrennes du facteur ; etc.....		58 55	
Avances remboursées (MM. Gave, Désormaux).....		13 50	
Frais à la charge de la Société, à l'occasion de la promenade annuelle, et imprimés.....		16 60	
TOTAL DES DÉPENSES.....		2.521 40	2.521 40
En caisse au 8 janvier 1913			1.432 15

Livrets de Caisse d'épargne.....	1 245 87
Avance au titre de frais occasionnés pour le projet du monument de saint François de Sales.....	173 70
Numéraire	12 58
TOTAL RESTANT EN CAISSE.....	1.432 15

Cette gestion, paraphée par les vérificateurs, est approuvée et le PRÉSIDENT exprime le témoignage de la reconnaissance de la Florimontane à son dévoué trésorier, M. Gardier.

Le TRÉSORIER donne lecture du projet de budget pour 1913,

tel qu'il a été établi par le Conseil d'administration dans sa séance du 4 janvier.

RECETTES :			
En caisse : Fonds de réserve statutaire :			
Titres de rentes, Ouest-Etat 4 %,			
Nominatifs (en portefeuille).....	1.015 40	1 432 15	
Numéraire	416 75		
Cotisations.....		1 600 »	
Abonnements.....		300 »	
Publicité dans la *Revue*.....		30 »	
Vente de publications et profits divers.....		110 »	
Intérêts de fonds placés.....		80 »	
TOTAL DES RECETTES.....		3.552 15	3.552 15
DEPENSES :			
Fonds de réserve. Achat de valeurs (en portefeuille)		1.015 40	
Frais généraux :			
Recouvrements	45 »		
Correspondance	35 »	110 »	
Fournitures de bureau et divers..	30 »		
Revue Savoisienne : Impression et clichés.....		1.500 »	
Bibliothèque et Archives :			
Assurance	11 »		
Archives.....	20 »	83 »	
Abonnements	52 »		
Dépenses diverses et imprévues.....		70 »	
Continuation de la publication de l'ouvrage sur *Boutae* : Impression et clichés.....		700 »	
TOTAL DES DÉPENSES.....		3.478 40	3.478 40
EXCÉDENT DES RECETTES			73 75

Ce projet de budget est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour portant élection du président. M. NANCHE cède le fauteuil au doyen d'âge, un des plus anciens Florimontans, M. CARRON, qui fait procéder au vote.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants : M. MIQUET, 17 voix ; M. NANCHE, 8 voix ; divers, 8 voix.

M. MIQUET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Président de l'Académie Florimontane pour trois années.

Il est ensuite procédé au vote pour le renouvellement des quatre membres du Conseil d'administration sortants cette année, MM. GONTHIER, GRIVAZ, LAVOREL, MARTIN, qui sont réélus à la majorité des suffrages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 45, et le Conseil d'administration se réunit pour l'élection du bureau, sous la présidence de M. NANCHE, vice-président.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de nommer M. DÉSORMAUX, vice-président, et M. Marc LE ROUX, à titre personnel, secrétaire perpétuel.

Le Bureau est donc ainsi composé :

Président : M. MIQUET.

Vice-Présidents : MM. A. CROLARD, NANCHE, DÉSORMAUX.

Secrétaire perpétuel : M. MARC LE ROUX.

Secrétaire adjoint : M. LETONNELIER.

Bibliothécaire-trésorier : M. GARDIER.

Archiviste : M. J. SERAND.

Directeur de la Revue Savoisienne : M. LE ROUX.

Les membres du Comité de rédaction sont ensuite répartis dans les diverses sections :

Section historique et archéologique : MM. GONTHIER, LAVOREL, LETONNELIER, MIQUET.

Section scientifique : MM. LE ROUX, DUMONT.

Section philologique et littéraire : MM. DÉSORMAUX, MARTIN.

La séance est levée à 7 heures 30.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 5 février 1913.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

En prenant place au fauteuil, le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

J'ai hâte de vous remercier du grand honneur que vous m'avez fait en me désignant pour la présidence dans la séance du 8 janvier, à laquelle l'imminence d'un nouveau deuil ne m'a pas permis d'assister.

Cet honneur serait bien de nature à m'illusionner sur mon

1. Sont présents : MM. Blandin, Désormaux, Dumont, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, Perin, Revil, V. Robert, Sauthier-Thyrion, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. A. Crolard, Ferrero, Gaillard, Dr Geley.

mérite, si je ne le considérais comme une marque d'estime que vous avez voulu donner à un collègue dans le malheur.

J'en suis d'autant plus flatté, qu'il me prouve la persistance de vos sentiments à mon égard.

Ce n'est pas d'hier, en effet, que datent, pour moi, les démonstrations affectueuses de la Florimontane.

Dans la séance du 17 mai 1893, spécialement provoquée à l'occasion de mon départ d'Annecy, M. Camille Dunant, l'homme aimable entre tous et le plus indulgent des présidents, m'avait exprimé les regrets de la Société, dont j'étais alors secrétaire, avec une telle bienveillance et une chaleur si communicative, que le souvenir ne s'en effacera jamais de ma mémoire.

Après vingt ans d'absence, je vous reviens, meurtri par les coups du sort, presque inconnu dans la cité rajeunie et transformée, et je retrouve ici la même atmosphère de sympathie, avec tous ces témoignages de cordialité qu'on apprécie particulièrement quand on a souffert.

Soyez-en remerciés, Messieurs, bien sincèrement !

Que l'expression de ma gratitude aille aux anciens Florimontans pour leur fidélité, comme aux nouveaux pour la confiance qu'ils m'accordent !

Qu'elle aille surtout au vieil ami, — vieux par les services rendus, mais jeune par le cœur — qui, depuis la maladie de M. Guerby. vous a présidés avec tant d'aisance et d'aménité. multipliant les ressources d'un esprit toujours en éveil et d'une bonne grâce à laquelle chacun rend hommage !

Assisté de ses conseils et de ceux des autres membres du Bureau, que je sollicite également, je m'appliquerai sans réserve à répondre à votre attente et, fort du concours de tous, je ne désespère pas d'y parvenir.

Les hommes distingués qui ont occupé ce fauteuil avant moi me serviront de modèles : si je ne puis les égaler par le talent, je rougirais du moins de leur être inférieur sous le rapport du zèle et de la bonne volonté.

Messieurs,

La prospérité croissante de notre Académie, qui compte aujourd'hui plus de cent trente membres, a paru justifier la création d'une troisième vice-présidence, prévue par l'article 5 des Statuts.

Pour l'attribution de ce nouveau siège, le choix du Conseil

d'administration s'est porté sur le docte éditeur et co-auteur du *Dictionnaire savoyard*, M. Désormaux, dont les nombreux travaux de linguistique et de philologie sont si appréciés. Ce choix ne surprendra personne et ralliera tous les suffrages.

Une autre création, non moins heureuse, est celle du titre de secrétaire perpétuel en faveur de M. Marc Le Roux. Ce titre, accordé comme une marque personnelle de gratitude, au moment où notre dévoué collègue achève sa vingtième année de secrétariat, semblera bien insuffisant pour récompenser toute une vie consacrée à la science : nous prions M. Le Roux de l'accepter comme l'avant-coureur d'une distinction plus haute, qui ne dépend pas de nous, mais que l'Académie appelle de tous ses vœux.

J'ai le plaisir également d'adresser nos félicitations bien sincères à M. Letonnelier, qui vient d'être compris dans la dernière promotion violette. Archiviste départemental, secrétaire-adjoint de notre Académie, publiciste et conférencier, notre aimable collègue était tout désigné pour cette faveur, à laquelle chacun ne peut qu'applaudir.

Ici, malheureusement, s'arrête la partie agréable des communications que je dois vous faire.

J'ai en effet, la triste mission de vous entretenir de la perte très sensible que l'Académie vient d'éprouver en la personne de M. le chanoine Gontiier, mort au Cannet, le 13 janvier 1913, à l'âge de 65 ans.

Entré dans la Florimontane en 1892, il assistait régulièrement à nos séances, où il fit jusqu'à la fin d'intéressantes communications. Le fascicule du 4e trimestre 1912 de la *Revue Savoisienne*, contient encore de lui un article sur le château de la Pesse. Cet article, publié après la mort de son auteur, est probablement le dernier sorti de sa plume et prouve qu'à la veille de nous quitter pour toujours, il pensait à nous.

Membre du Conseil d'administration de notre Académie et du comité de rédaction de la *Revue*, il fut longtemps président de l'Académie Salésienne et l'on a pu dire avec raison qu'il en fut l'âme plus longtemps encore.

Il laisse une œuvre historique considérable, que je me propose d'étudier avec les développements nécessaires. Mais, dès maintenant, je tiens à exprimer les vifs regrets que cause à tous les Florimontans la disparition d'une telle personnalité.

Il est procédé au vote sur les candidatures présentées à la

dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin MM. Dugit, Flamary, Dr Goy, et Guérin sont proclamés membres de la Florimontane.

Les candidatures suivantes sont proposées :

M. le chanoine Rebord, par MM. Cattin et Lavorel :

M. A. Gavard. par MM. Désormaux et Lavorel :

M. Eisenmenger, professeur au Lycée, par MM. Désormaux et Geley.

M. Dusaugey, ingénieur à Annecy-le-Vieux, par MM. Désormaux et Ferrero.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de Mme Lebasteur remerciant l'Académie du premier prix de poésie attribué en 1912 à son fils, mort prématurément, à peine âgé de 19 ans, sans avoir eu la suprême consolation de voir couronner son œuvre. Elle offre à la Bibliothèque Florimontane, en souvenir de Pierre Lebasteur, deux magnifiques ouvrages. l'un de grand luxe, *La Sculpture à Brou*, 46 planches in-fo, l'autre d'une haute érudition, le livre capital de M. de Lasteyrie, *L'Architecture religieuse romane en France*.

Le Président se fait l'interprète de tous en adressant à la généreuse donatrice, avec l'expression de ses respectueuses condoléances, les plus sincères remerciements de la Florimontane.

M. Désormaux a récemment reçu plusieurs communications concernant de près ou de loin les parlers spéciaux, dits conventionnels, de la Savoie. La plus intéressante est due à l'obligeance de M. Nanche. Il s'agit d'un *Dictionnaire de l'Argot des fondeurs de cloches*, « manuscrit original non signé et sans titre, de la première moitié du XVIIIe s., entièrement de la main de Nicolas Cavillier (in-16 carré de 24 pp.) [1]. Le manuscrit appartient à M. Xavier Cavillier. Il a été copié par M. Berthel et transcrit par M. Ferdinand Farnier. directeur de la Fonderie de Cloches de Robécourt (Vosges). M. Farnier a bien voulu, par l'intermédiaire de M. Nanche, mettre cette copie à la disposition de M. Désormaux. Notre collègue a étudié ce très curieux glossaire pour en confronter les vocables avec leurs correspondants usités dans les divers argots savoyards.

En tête de la colonne où figurent les termes employés par les fondeurs de cloches, on lit le titre *Mormé*. C'est évidem-

1. « Ou plutôt de Philippe Cavillier, auteur de la *Pyrotechnie* de 1720 et de *L'Œuvre campanale* (1740) ». [Note marginale de la copie]. — Autre note : « Si le mnsc. est de N Cavillier, il doit dater de la fin du XVIIe s., car Nicolas Cavillier, père de Philippe C.. est mort en 1705 »

ment notre *mourmé*[1] des *frahans* de Morzine, dont l'origine est obscure. Cette constatation est de toutes la plus instructive.

Ce qui frappe dans la comparaison de ces vocabulaires, ce sont les divergences des lexiques, mais aussi la similitude de certains procédés de formation ou d'altération linguistique.

A noter spécialement la création de composés à l'aide de qualificatifs : **chenu*[2] (beau, aimable, adroit) et *giraud* (sens voisin). ou *choba*, écrit *chobas*, fém *chobarde* (laid, mauvais, etc.). Ainsi Dieu se dit : « *chenu* Boultou » ; carosse : « *chenu* *roullante » ; palais : « *giraud* épy ». De *choba*, on tire *chaubarderie*, ordure, et *chobarderisé*, regret. Ailleurs, *chobas* = « marau ou macraux » (*sic*), et aussi nigaud, « *racail* ». Chat, chatte, a le joli nom de *guilleri*(e), *guillerette* ; d'où : « *guilleri* de boiso » = lapin ; « *guilleri* de campi » = lièvre. En mourmé, le chat est simplement « le pelu », *pelĭu*.

Voici quelques mots dont les correspondants se retrouvent en *farĭà* ou en *mourmé* savoyard :

Viande se dit *cry* (variante **crie*), comme en mourmé, comme aussi dans l'argot des malfaiteurs. Ce mot appartient, suivant M. Dauzat, avec *arton* et *ornie*, à la catégorie des emprunts faits au grec. « Κρέας, apparaît dès le xve siècle, en fourbesque (argot toscan), sous la forme *cria*. *Crie* n'est attesté qu'à la fin du xvie s. en argot français. Il est vraisemblable que le mot a dû venir de Byzance[3], par l'intermédiaire de Gênes ou de Venise[4]. » Dans l'argot des fondeurs, *crie* sert à former bon nombre de composés : « *polisseur de *cry* » = boucher ; « *cry* chaubarderisé » = charogne ; « tournanchoire à *cry* » = broche ; « *cri* de suquet » lard[5] et « chòire de *cri* de suquet » = andouille ; « refaudoire à *cry* » = grille ; « *cry* de lanci[6] » = hareng. et « *espigné la *cri* de lanci » = pêcher ; « *cry* de mogne »

1. Voyez ce mot in *Dict. Savoyard*.

2. Pour les mots précédés de l'astérisque, je renvoie au *Glossaire étymologique* qui termine le deuxième volume de L. Sainean : *Les Sources de l'Argot ancien*. Paris, 1912, glossaire aussi utile qu'intéressant, bien que les étymologies proposées soient parfois contestables.

3. A propos de l'origine byzantine d'un certain nombre de vocables argotiques, je me permets d'appeler l'attention des lexicographes compétents sur l'hypothèse suivante. Plusieurs langages spéciaux de la Savoie connaissent le mot *péra*, ville. Ne serait-ce pas le proche voisin de *galetas*, issu, comme on sait, de Galata, faubourg de Constantinople ? Sans remonter sans doute jusqu'à la 4e croisade, le nom de *Péra* n'a-t-il pas été importé par les mêmes fugitifs qui, avec les « escholiers desbauchez », auraient, suivant M. Dauzat, vulgarisé *arton* et *crie*, après la chute de Constantinople ?

4. A Dauzat . *Les Emprunts dans l'Argot*, (extr. de *Rev. de Philol. fr.*, 1911), p 4.

5. D'où : « suquetrer de la *cri* » = larder.

6. Cf. Sainéan, v^is^ *ance* et *lancequiner*.

= morue ; « lanci de *cry* » = sang. mot à mot : eau de viande ou de chair.

En faria, *pĭâlĭe* signifie vin [1]. Même mot en têratsu de Tarentaise ; d'où le dérivé *piaillerone*, boisson (Pont). En têratsu de Sainte-Croix (Jura vaudois), *pliole* (Croisier). Cavillier relève **pieiller*, boire, *piotte*, bière, et *pieillerie*, liqueur. Famille probable de **pie*, oiseau, enseigne de cabarets ; la pie étant renommée pour son ivrognerie. (Voyez L. Sainéan, et A. Dauzat.)

Le grec ἄρτον [2] se retrouve dans **artie*, pain. En mourmé savoyard (Samoëns), **arton* a été spécialisé au sens de « foin [3] ». En ménedigne (Morzine), *arton* est synonyme de *jhon*, pain. De *cornu* proviennent les dérivés qui en argot désignent les bêtes à cornes. En mourmé de Savoie : *cornaflu*, bélier ; *cornanfle*, brebis ; en *mormé* (Cavillier), *cornofle*, vache, *cornofio*, veau ; en têratsu (Tarentaise), *cornéla*, vache. Cf. Sainéan, v[is] *cornant*, *cornante*.

M. Désormaux se borne à ces rapides indications. Dans une lettre adressée à M. Nanche, M. Farnier l'autorisait en ces termes à tirer parti de son manuscrit au profit de l'Académie Florimontane :

« Comme le possesseur de l'original s'en est réservé tous les droits, il ne faudra pas le publier in-extenso. Vous pourrez seulement en donner une douzaine de fragments que je puis autoriser de mon chef, attendu que certains mots d'argot sont cités dans la Pyrotechnie de Philippe Cavillier. de 1726, et dans L'Œuvre Campanile de 1740, manuscrits authentiques dont je suis propriétaire.

« Cet argot des fondeurs était parlé non seulement par les Cavillier. mais aussi par les fondeurs lorrains qui allaient fondre sur place en Picardie et dans le Nord de la France. Moi-même ai entendu prononcer des mots de cet argot par mon oncle défunt. M. Farnier-Bulteaux, fondeur de cloches à Montdevant-Sassey, qui les avait appris lui-même de mon grand-père et du Chevalier Malnuit, tous deux également fondeurs. »

Il serait à souhaiter que la Florimontane possédât une copie du Mnsc. transcrit par M. Farnier et que la *Revue de Philologie française* publiât complètement ce curieux lexique, avec

1. J. Désormaux : *Mélanges Savoisiens*, VIII (extr. de *Revue de Philol. fr.* 1912, p. 87).
2. Cf. Dauzat : Article cité.
3. Cf. Th. Buffet : *Vocabulaire mourmé-français*, p. 9 : et *Dict. Savoyard*, p. 394 et 395, v° *tératsu*

l'assentiment du possesseur actuel. Dès maintenant, M Désormaux se fait un plaisir d'en signaler l'existence à M. Albert Dauzat, le savant linguiste qui, à la suite de M. L. Sainéan, s'est fait une spécialité des recherches argotiques. M. Dauzat doit, comme il l'annonce à M. Désormaux, consacrer l'un de ses prochains cours à l'Ecole des Hautes-Etudes à l'examen approfondi des argots savoyards et italiens. Pareilles recherches ne sauraient manquer d'intéresser vivement nos compatriotes.

La comparaison des vocabulaires spéciaux peut, ainsi que notre collègue l'a indiqué précédemment [1], éclairer d'un jour nouveau les rapports des anciennes corporations ouvrières. Il y a là matière à un curieux chapitre qui servirait à compléter ou à rectifier *L'Entraide* de Kropotkine.

L'étude de la dérivation sémantique nous révèle aussi, dans une certaine mesure, l'état d'esprit de ces groupements assez jalousement fermés, en nous faisant connaître les associations d'idées qui leur étaient les plus familières. « Lorsque l'histoire se tait. a-t-on dit très justement, le langage devient document [2]. »

Quant aux fondeurs de cloches de Quintal ou d'Annecy, usent-ils, ont-ils jamais usé d'un vocabulaire analogue à celui des fondeurs lorrains? M. Nanche, à la prière de M. Désormaux, a bien voulu faire cette recherche. Il n'a découvert aucune trace d'un langage spécial.

M. Marteaux explique que le sens primitif de *area*, en fr. *aire*, est emplacement de terre nue et desséchée ; cp. *arére*, être desséché ; il prend ensuite celui d'un espace de terrain réservé et délimité : aire à bâtir. à battre le blé ; cour de la maison dans Pline, carreau de jardin dans Columelle, marais salant dans Vitruve. cimetière dans Tertullien. Au moyen âge, *area*, *aria* est un lieu qui n'est ni cultivé, ni labouré, dit du Cange ; c'est le fond de terre sans construction ni produit, d'où l'expression *casa*, ou *sala*, ou *silva* ou *vinea cum area sua*, parfois avec le chiffre de la superficie ; il s'emploie par suite dans le sens de mesure agraire et enfin désigne une propriété comme les Aires, à Alex, Thollon, Groisy, où s'élevait la villa romaine. Le diminutif classique *areola* (Pline, Columelle) se retrouve dans l'Ariollaz (Thiez) et, avec son sens de carreau de jardin, parterre, dans le dérivé *Ariolica*, nom

1. *Revue savoisienne*, 1912, p. 197. Voyez aussi A. Niceforo . *Le Génie de l'Argot*, 2e éd., 1912. [Sur le mourmé savoyard, cf. p. 159].

ancien de La Thuile (Aoste, Piémont) d'après l'Itinéraire, et dont le carré de verdure apparaît entre les rochers au pied du Petit-Saint-Bernard. *Area* désigne aussi au moyen âge le lit d'un petit torrent, le plus souvent presque à sec, comme l'Aire (Bonne) *aqua que dicitur Aeri*, 1273 SHAG, XIV, n° 139; *campum de Ayeri*, 1276, id., p. 151; *nantum de Aery*, 1310. id., XIII, 161; l'Aire à Saint-Julien et Neydens, et enfin, avec agglutination de l'article, la Laire (Sillingy), pat. *la Leyra*. dans le cadastre de 1730.

M. MARTEAUX annonce que, grâce à un habitant de la ville, M. J. Barbarin, il vient de retrouver l'inscription, qu'on croyait perdue, signalée par Pingon (1525-1582) comme existant dans la maison du seigneur de Montpont. Cette grande demeure, aux murs parfois épais de $1^{m}80$, aux planchers à la française décorés de poutrelles moulurées, aux cheminées qu'on devine avoir été monumentales, au puits de cour profond de dix mètres et pourvu d'une eau saine, s'élevait au bord du canal, près de la rue Vaugelas. Elle constitue aujourd'hui le deuxième corps de logis des immeubles des nos 11 et 18 de la rue Carnot, possédés par MM. Barbarin et Perazzi. On accède à l'entrée principale par la longue allée du n° 11, qui débutait autrefois sous les arcades de la rue de Bœuf.

La pierre épigraphique, cachée sous le crépi et qui réapparut quand on le refit dernièrement, est encastrée dans la maçonnerie du mur de fond du palier du rez-de-chaussée, à hauteur d'homme. Le *Corpus* XII, n° 2545, avait reproduit l'inscription d'après le manuscrit de Ph. de Pingon, aux archives de Turin, fol. 181, mais, malgré la conscience reconnue de ce seigneur archéologue, la lecture en restait incertaine. Grâce à l'obligeance de M. Perazzi, M. Marteaux a pu en faire un relevé plus exact. La plaque, ou dé, en calcaire blanchâtre, encadrée d'une moulure, est h. de $0^{m}85$ et large de $0^{m}65$. Les lettres sont de bonne forme, avec des O ronds, des T à crochets; le jambage droit du V est plus fin que celui de gauche; elles sont gravées avec soin. Sûrement antérieure à 213 à cause de la mention de la tribu, l'inscription paraît de la fin du premier siècle ou du début du second. Ces lettres ont, comme hauteur : 1re et 2e lignes $0^{m}055$ ou $0^{m}06$, sauf O final qui a $0^{m}035$; 3e l. $0^{m}045$: 4e l. $0^{m}04$ avec ligature des deux L et I très petit; 5e l. $0^{m}04$ avec ligature de ND. Les points vus par de Pingon n'étaient

TIVL VSTo
TIVL VOLT
VSTVSPOꓶ'O
RESTITVE(ND
CVRAVIT

plus visibles, la pierre ayant été piquée çà et là. La dernière ligne est séparée de la moulure par un champ anépigraphe de $0^{m}20$.

On peut lire ainsi l'inscription : *Tito Julio Usto, Titus Julius Voltinia Ustus Pollio restituendum curavit :* A Titus Julius Ustus, *le brûlé,* T. Julius Ustus Pollio (son frère ou son fils), de la tribu Voltinia, a pris soin de faire refaire (le tombeau). Il est probable que ce tombeau s'élevait au bord de la voie pavée qui allait de Boutae à Sevrier, par le bas du château, et qu'il fut trouvé quand on creusa les fondations même de la maison.

M. Désormaux communique à l'Assemblée, de la part de M. Pellarin, adjoint au maire de Cruseilles, le texte de l'épitaphe latine gravée sur le tombeau de Rd J.-C. Gazel, à Cruseilles. J.-C. Gazel, qui « doctrina præfulsit », mourut le 31 janvier 1798. Son tombeau fut érigé par son neveu, le chanoine P. Gazel. l'auteur des chansons patoises, en 1823.

Le même offre, de la part de l'éditeur grenoblois bien connu, M. J. Rey, le *Dictionnaire du Patois des environs de Grenoble,* de A. Ravanat. Ce bel ouvrage (Grenoble, 1911) a été tiré seulement à 200 exemplaires numérotés. Il sera analysé dans la *Revue Savoisienne.*

Un intéressant projet est exposé par M. Blandin. Il s'agit de recueillir alors qu'il en est encore temps tous les documents possibles sur les anciens costumes savoyards. Cette proposition est accueillie avec grande faveur par la Florimontane, qui décide que, dans le prochain concours d'histoire de 1913, un prix de 100 fr. sera affecté à une section relative aux anciens costumes de la Haute-Savoie. Il y a lieu d'espérer que la Ville, le Musée, le Syndicat d'initiative s'intéresseront pécuniairement à la formation d'une collection de poupées revêtues des anciens costumes de notre pays et qui seront exposées au Musée dans la galerie historique régionale.

L'assemblée délibère ensuite sur une proposition de M. le colonel Bordeaux relative à un projet d'érection d'une statue au général Decoux. Notre Société qui a toujours eu le souci d'honorer toutes les illustrations savoyardes, décide de faire apposer une plaque commémorative à la mémoire de ce général, enfant d'Annecy et l'une des plus pures gloires militaires de la Savoie. en exprimant son regret de ne pouvoir faire davantage en ce moment où toutes ses préoccupations sont tournées vers la réussite du monument à saint François de Sales.

Les recherches effectuées par M. J. Serand au sujet de la situation de la maison natale du général n'ont pas donné de résultat rigoureusement exact. Il y aura donc lieu d'apposer cette plaque sur la caserne Decoux, seulement dans le courant de l'année prochaine qui coïncidera avec le centenaire de la mort du général et à ce moment la Florimontane sollicitera la participation pécuniaire de la Ville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 5 mars 1913

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président donne lecture d'une lettre de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève qui invite la Florimontane à se faire représenter à la séance solennelle qui commémorera le 75e anniversaire de la Société genevoise.

Le général Maillot est délégué à cette réunion et chargé de présenter l'adresse de félicitations de l'Académie florimontane.

Sur la proposition du Conseil d'administration (M. Désormaux, rapporteur), la Florimontane élit à l'unanimité comme Président d'honneur M. Ch. Buttin, dont les travaux sur les armes et armures sont si appréciés en France et à l'étranger. Notre savant collègue et ancien président fait hommage de son récent travail sur la soi-disant armure de Jeanne d'Arc, gravée sur une plate-tombe à l'abbaye de Saint-Denis et qu'il démontre être un faux audacieux.

Il est procédé au vote sur les candidatures présentées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. le chanoine Rebord, Gavard, Eisenmenger, Dusaugey sont élus membres actifs. Sur la proposition de M. Désormaux. M. W. Paulyn, de Berlin, phonéticien savoyard. est nommé membre correspondant.

M. Rassat, de Gruffy, envoie son intéressant mémoire sur

1. Sont présents : MM. Blandin, Carron, Désormaux, Dumont, Gardier, Grimont, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Géneral Maillot. Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, Perin, Revil, F. Serand, J. Serand. Excusé : M. A. Crolard.

l'Ethnographie et le Folklore savoyard. Le même offre au Musée un fer de lance trouvé dans les Bauges, au pied d'un roc. M. Le Roux, d'après la forme de cette arme, pense que c'est un épieu de guerre de la fin du XVe siècle.

M. DÉSORMAUX offre sa brochure *Le latin au Lycée de Jeunes Filles* (Annecy, Hérisson, 1913) [1].

Le SECRÉTAIRE présente une série de petits modèles en bois exécutés avec une très grande habileté et une parfaite exactitude par M. J.-C. DUFOURNET. Ce sont trois luges de diverses formes pour le transport des foins, des fagots et des gros bois, en usage dans la vallée de Thônes, et un curieux char à échelles. Ces objets sont établis en proportions réduites précises. La Florimontane s'intéresse vivement à ces petits modèles précieux pour l'ethnographie savoyarde qui seront exposés au Musée, et le président adresse ses remerciements et les félicitations de la Société à l'ingénieux constructeur.

M. LETONNELIER entretient les membres de l'Assemblée de la pierre encastrée dans un mur des anciens bâtiments du collège Chapuisien, et sur laquelle devaient être sculptées les armoiries dudit collège. *(Voir l'article dans le présent fascicule).*

M. J. SERAND demande que la Florimontane fasse rétablir dans son état primitif cette pierre sculptée, qui est précieuse pour l'histoire d'Annecy. Cette proposition est adoptée.

M. MIQUET fait les communications suivantes :

On annonce, de diverses parts, que le fascicule VIII du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* (Paris, Letouzey) vient de paraître et contient des notices biographiques sur plusieurs personnages savoyards, entre autres *Allarmet Jean, plus connu sous le nom de cardinal de Brogny* (sic).

Si les auteurs de ce dictionnaire, au lieu de copier servilement leurs devanciers, avaient pris la peine de faire quelques recherches, ils auraient eu connaissance des publications de MM. Duhamel et Gonthier, et sauraient que le célèbre cardinal s'appelait *Jean Fraczon*, fils de Mermet Fraczon, bourgeois d'Annecy. Le nom d'*Allarmet* n'est dû qu'à une mauvaise lecture du prénom Mermet. (Rev. Sav., 1900, p. 327) et (Acad. Salés., 1892, p. 194), et doit disparaître des dictionnaires, ou n'être rappelé que pour dire qu'il est faux.

— Le mois dernier, est mort à Paris M. Charles-Eugène

1. Notons que le vœu émis à l'unanimité par l'Amicale des Lycées d'Annecy sur l'enseignement facultatif du latin dans les Etablissements d'enseignement secondaire féminin a reçu du Conseil supérieur de l'Instruction publique un favorable accueil. (Voyez *Revue universitaire*, 15 mars 1913, p. 246, sqq).

Revillout, ancien professeur et conservateur au Louvre, directeur de la Revue égyptologique, docteur *honoris causa*, des Universités d'Utrecht et de Louvain, etc. Il était né à Besançon, le 2 mai 1843, et descendait de Claude-François Revillod, marchand colporteur en Franche-Comté, natif de la Rivière-en Verse.

M. SERAND, rappelle que les travaux des égouts ont mis au jour, devant la caserne Decouz, un massif de maçonnerie qui est vraisemblablement la base de la tour des Barnabites.

M. MARTIN lit un adieu en vers aux magnifiques saules d'Albigny, qui ont été cruellement abattus pour faire place au futur Casino. L'auteur est divulgué par M. Nanche. à qui la pièce est dédiée, et le président adresse de sincères félicitations au jeune poète, Mlle Madeleine Martin.

AUX SAULES D'ALBIGNY

A mon vieil ami M I Nanche

Des décombres, la machine bruyante fume.
En groupes consternés et jaseurs, les bons vieux
Pleurent, saules, vos silhouettes dans la brume,
Vos ombres s'enlaçant sur le terrain boueux;
Vos bourgeons d'un vert tendre et joyeux, qui s'irisent
En l'imprécision des monts et des eaux grises;
Vos feuillages pâlis sur les moires des blés,
Se massant clairs sur le ciel vibrant de l'été;
Et la grêle longueur des ramures tremblantes
Sous la bise, et le fin treillis violacé
Dont le bord s'amincit et s'affine, estompé
Sur la somptueuse enluminure des pentes,
Que domine des rocs la neigeuse clarté.
En groupes consternés les bourgeois idylliques
Regrettent, saules morts, votre charme rustique
Au sortir de la ville; et les jeux d'autrefois,
Huttes de Robinsons, batailles d'Iroquois
Hantent leur souvenir. — Mais la machine fume;
Moutons et madriers se dressent dans la brume;
L'affiche canari reflète dans les eaux
L'annonce de ton ouverture, ô Casino.

M. MARTIN donne également lecture de la première partie de son travail sur les concours de poésie Andrevetan, institués par la Florimontane depuis 1874. (Ce travail sera publié dans la *Revue*.)

M. J. SERAND donne lecture du programme du concours

relatif aux anciens costumes de la Haute-Savoie. Cette rédaction est adoptée sans observation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

FONDATION ANDREVETAN

avec la participation de la Ville d'Annecy

(ANNÉE 1913)

15e Concours d'Histoire et 40e Concours de Poésie

Les Concours de 1913 sont consacrés à l'Histoire et à la Poésie ; 400 francs sont affectés à l'Histoire et 200 francs à la Poésie.

Sont admis à concourir : 1° Les étrangers qui sont membres honoraires, effectifs ou correspondants de l'Académie Florimontane ; 2° tous les Français, excepté les membres de l'Académie Florimontane ainsi que les personnes qui ont fait partie de cette dernière et dont la démission remonte à moins de quatre années révolues au moment de l'ouverture du concours.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un Concours Andrevetan ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Les exemplaires des ouvrages présentés ainsi que les manuscrits envoyés resteront la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier en tout ou en partie ; les auteurs pourront en prendre copie sur place.

Les œuvres historiques et poétiques devront parvenir franco au secrétaire perpétuel de l'Académie Florimontane (Hôtel de Ville d'Annecy) avant le 30 septembre 1913 dernier délai pour la réception.

HISTOIRE.

Le concours d'histoire comprendra deux sections :

1° Section historique proprement dite ;

2° Section ethnographique.

1re Section.

Une somme de 300 francs, consacrée à cette section composera le ou les prix qui seront décernés aux auteurs des meilleurs mémoires, en langue française, qui répondront le mieux à l'une des questions suivantes :

1° Etudier la langue et le style d'un écrivain savoyard :

2° Etudier l'un des parlers locaux de la Savoie : vocabulaire, morphologie, syntaxe ;

3° Monographie d'une commune de la Haute-Savoie ;

4° Etablir la statistique avec notice des trouvailles préhistoriques et gallo-romaines en Haute-Savoie et porter les localités sur une carte à grande échelle :

5° Biographie d'un Savoyard illustre.

Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonymat ; ils devront déclarer par écrit que leurs travaux n'ont été présentés à aucun concours. Les mémoires imprimés sont également admis pourvu que leur publication soit postérieure au 1er janvier 1911.

2e Section.

Dans le but de conserver, pendant qu'il est temps, le souvenir des anciens costumes savoyards, qui ont donné ou donnent encore actuellement un charme particulier à certains villages de nos vallées et de nos montagnes, l'Académie Florimontane a décidé, dans sa séance du 5 février 1913, d'ouvrir une enquête sur cette intéressante question ethnographique, qui formera la deuxième section du concours d'histoire de l'année courante,

Cette enquête ayant à la fois le double but de former un recueil documentaire et de constituer une collection de mannequins habillés d'après les renseignements recueillis, l'Académie Florimontane fait appel au concours de tous ceux qui s'intéressent à nos traditions populaires et tout particulièrement aux dames dont la collaboration sera indispensable pour l'habillement des personnages qui composeront la collection des costumes savoyards.

A cet effet, une somme de 100 francs, susceptible d'être augmentée par des dons particuliers, sera affectée à des prix à décerner aux personnes ou groupements qui enverront, avec des notions descriptives, un ou plusieurs mannequins habillés et coiffés, reproduisant de la façon la plus exacte, d'anciens

costumes féminins ou masculins, portés actuellement ou disparus, absolument caractéristiques et spéciaux à une ou plusieurs communes du département de la Haute-Savoie seulement.

Les personnes qui désireront prendre part au Concours devront s'adresser à M. le Conservateur du Musée d'Annecy, qui leur enverra franco un ou plusieurs mannequins pour costumes féminins ou masculins suivant la demande.

Chaque mannequin devra être habillé de façon à représenter, très exactement, un costume particulier du pays, soit d'homme, soit de femme composés autant que possible, avec des étoffes de couleurs et de même nature que celles employées dans la confection habituelle des vêtements que l'on aura voulu représenter.

Les mannequins une fois costumés devront être renvoyés, accompagnés de leurs notices explicatives, à M. le Conservateur du Musée d'Annecy, avant le 30 septembre 1913.

Une Commission spéciale classera les divers types de costumes envoyés suivant leur valeur documentaire et fera un rapport, à l'Académie Florimontane, sur l'ensemble du Concours.

Celle-ci décernera les prix dans une séance spéciale, aux auteurs des meilleurs envois et publiera les noms des lauréats dans la *Revue Savoisienne* ainsi que dans la presse départementale.

En dehors des prix, une indemnité de 5 francs par mannequin sera remise à toute personne ayant pris part au concours, qui en fera la demande. et dont l'envoi n'aurait pas été primé. Cette indemnité ne sera toutefois pas accordée aux envois qui seraient jugés sans valeur.

Ne seront admis au concours que les mannequins fournis par l'Académie Florimontane, *qui se réserve de n'en envoyer qu'un nombre restreint* par région et par genre de costume à reproduire.

Les mannequins resteront la propriété de l'Académie Florimontane : ceux primés seront conservés dans une vitrine spéciale d'une galerie publique du Musée d'Annecy et porteront sur une étiquette, avec l'indication de leur nature et de leur provenance, le ou les noms des personnes qui auront contribué à les habiller.

POÉSIE.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents : seront exclues cependant, les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique. Le nombre minimum des vers, en une ou plusieurs pièces, est fixé à cent. Les travaux devront être composés en langue française.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus. Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur est tenu d'indiquer ses nom, prénoms, qualités et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, en-dessous de l'épigraphe, la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Chaque auteur pourra également, pour le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

On conseille aux auteurs de se méfier des difficultés du vers libre.

MON AME

Mon âme est un fin bijou
Qu'a travaillé — vain joujou —
Un joaillier fantaisiste.

C'est pendant ses durs loisirs
Qu'éternisant ses désirs
Dans la gemme qui résiste,
Il y gravait ses détresses
Et les noms de ses maîtresses
Et ses frissons au printemps.

Ainsi, diverse et bizarre,
Chatoie — escarboucle rare —
Mon âme aux feux inconstants.

LES FEUILLES MORTES

A Annecy.

Sous chaque platane touffu
D'où retombe sur le rivage
Une tonnelle de feuillage,
Caché, l'Automne est à l'affût.

Octobre ! Vite il s'aperçoit
Que les misses aux blondes nattes
Ont réintégré leurs pénates,
Et que chacun rentre chez soi.

Car les villas au bord du lac
Sont veuves, veuves de touristes,
Et les vaguelettes sont tristes
Le soir, en pleurant leur flac-flac.

« C'est l'heure ! » se dit-il tout bas.
Il grimpe dans les feuilles vertes
(Lorsque les routes sont désertes,
Pour qu'on ne l'aperçoive pas).

Et puis, de sa cruelle main,
Il prend sa jeunesse à chacune,
Et laisse choir les feuilles brunes,
Cortège en deuil, sur le chemin.

Ensuite arrivent les passants.
Ils écrasent, impitoyables,
Les douces feuilles misérables
Sous leurs gros pas insouciants,

Tandis que le Poète accueille
Le chant tristement obsesseur
De la pâle petite feuille
Qui se pleure avecque douceur.

Pierre LEBASTEUR.

L'ŒUVRE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE de M. le Chanoine Gonthier [1]

Dans son numéro du 31 octobre 1880, la *Revue Savoisienne* insérait une *Note sur les Ordinations célébrées par saint François de Sales*, envoyée par un correspondant inconnu, qui signait : « l'abbé J.-F. Gonthier, vicaire à Veigy. »

Cette note, provoquée par une statistique donnée à la *Revue*. sous le même titre, en 1879, par M. l'abbé Bouchage, avait pour but de signaler « des omissions et des inexactitudes qui. si elles n'étaient relevées, induiraient le public en erreur ».

Omissions, inexactitudes, elle en indiquait sept. Après quoi, négligemment, l'auteur ajoutait : « Je laisse de côté d'autres erreurs assez nombreuses ; elles dépassent le chiffre de cinquante ; mais elles sont d'une importance minime. »

Observons que l'article critiqué (fort bien présenté, d'ailleurs) n'avait pas même quatre pages. Minimes ou non, pour trouver cinquante-sept irrégularités dans ce petit travail, il fallait un spécialiste d'une certaine force, — et c'était bien un spécialiste des questions salésiennes qui s'annonçait.

Comme M. l'abbé Bouchage était, en même temps, couvert de fleurs, il ne songea pas à se plaindre, et si je rappelle cette correspondance, après trente-deux ans, c'est que j'y vois déjà poindre, au moins en germe, les signes distinctifs qui plus tard ont caractérisé les écrits de l'auteur, savoir : une forte dose d'esprit critique, un souci de l'exactitude poussé parfois jusqu'à la minutie, et la connaissance approfondie des sujets qu'il aborde.

* * *

Ce sont ces éléments qui ont assuré le succès des publications de M. Gonthier. La première en date est intitulée : *Les Châteaux et la Chapelle des Allinges* et parut en 1881. Nul chroniqueur ne s'était encore aventuré sur ce terrain. Pour pouvoir l'ex-

1. Né à Ballaison. le 21 juillet 1847, M. Jean-François Gonthier fut ordonné prêtre en 1871 et devint successivement vicaire à Cuvat (1871-1875), à Ballaison (1875-77), a Veigy (1877-81) ; curé de Meillerie (1881-87) et finalement aumônier des hospices d'Annecy (1887-1912). Il était chanoine honoraire d'Annecy depuis 1904, membre effectif de l'Académie de Savoie, président d'honneur de l'Académie Salésienne et membre du Conseil d'administration et de rédaction de l'Académie Florimontane.

plorer en toute compétence, le jeune abbé fit le voyage de Turin. Il découvrit aux archives de la Chambre des Comptes de nombreux parchemins, dont il rapporta de copieux extraits. Bon nombre de ces extraits furent presque aussitôt reproduits dans l'ouvrage d'un confrère, où il constata leur présence — sans un plaisir exagéré.

Le *château vieux*, le *château neuf*, les longues luttes des sires de Faucigny et des Dauphins qui possédaient le premier, avec les comtes de Savoie qui détenaient le second, les invasions bernoises et françaises, le rôle joué par les forteresses des Allinges dans le XVIe et le XVIIe siècle, « sont décrits et traités dans le style grave qui convient à l'histoire[1] ».

Un chapitre est consacré aux *Burgum* d'Allinges et à leurs franchises : l'auteur énumère complaisamment les privilèges et libertés dont bénéficiaient les bourgeois de ces temps reculés, « libertés qui égalaient, dit-il, si elles ne surpassaient, celles dont jouissent les citoyens d'une ville de France au XIXe siècle ».

La chapelle des Allinges est un des plus anciens monuments religieux de la Savoie, puisqu'elle est déjà mentionnée en 1279. Elle conserve encore quelques fresques, en partie effacées : mais elle tire son principal intérêt du séjour qu'y fit saint François de Sales, et c'est surtout cette particularité qui lui donnait, aux yeux de l'auteur, « un attrait et une auréole ». On éprouve cette impression à la lecture du volume. Celui-ci fut présenté au concours Andrevetan de 1883. Le chanoine Ducis, dont la sagacité savait découvrir les moindres défauts des œuvres soumises à l'examen du jury, n'y put relever aucune erreur : il n'y en avait pas. Néanmoins, notre abbé n'obtint qu'un second prix. Il avait eu la malechance de se trouver en compétition avec M. Tavernier, qui envoyait, cette même année, son *Histoire de la ville et du canton de Taninges*, « ouvrage considérable, embrassant tous les genres, — technique, descriptif et biographique[2] » et encore aujourd'hui considéré comme un modèle. M. Gonthier accepta de bonne grâce la décision du jury. Non seulement il ne garda pas rancune à son heureux concurrent, mais, quelque vingt ans plus tard, quand celui-ci mourut, il lui consacra spontanément un article nécrologique inspiré par la plus équitable bienveillance[3].

* * *

1. Ducis : *Revue Savoisienne*, 1884, p. 57
2. Ibid. : 1884, p. 57.
3. *Revue Savoisienne*, 1900, p. 58 à 61.

En 1887, parut l'*Histoire de l'Instruction publique avant 1789, dans le département de la Haute-Savoie*. M. de Jussieu nous avait donné, dès 1875, une *Histoire de l'Instruction primaire en Savoie*, assez optimiste, où on lit qu'au moment de la Révolution « tous les enfants avaient une *petite école* à leur portée, et tous apprenaient au moins à lire. à écrire et à prier Dieu (page 65) ». Quelque flatteuse que soit cette assertion, elle ne concorde guère avec le grand nombre des illettrés qui apposaient leurs croix en guise de signatures sur les registres publics de l'époque.

« Dans ce pays, dit plus exactement M. de Jussieu, l'instruction n'était pas élevée et n'embrassait pas un programme étendu, mais elle y était, depuis longtemps, beaucoup plus répandue qu'on ne le pense; le clergé la soutenait, la dirigeait avec autant de zèle que de désintéressement, et la plus pieuse philanthropie en faisait presque tous les frais. » (Pages 6 et 50.)

M. Gonthier s'approprie cette conclusion, presque textuellement, et la complète par cette déclaration ; « Si, il y a une cinquantaine d'années, l'instruction était tombée dans un état déplorable, c'est que la Révolution l'a fait rétrograder d'un demi-siècle. »

Affirmation faite pour surprendre ceux qui connaissent les décrets de la Convention sur la matière, mais cependant exacte en ce qui nous concerne, car, dans notre pays, les décrets en question sont restés lettre morte. et la plupart des écoles anciennes étaient dirigées par des prêtres ou entretenues par des *œuvres pies* qui disparurent avec la suppression du culte [1].

Chacun sait qu'avant 1789. aussi bien dans l'ancienne France qu'en Savoie. l'Etat ne prenait ni la charge ni la direction de l'instruction primaire et que l'Eglise seule avait cette direction. « Investie de la mission d'enseigner les peuples, elle s'attribua le droit d'inspecter les écoles, de nommer des professeurs et de surveiller leur conduite et leurs doctrines. » *Hìc jacet lepus*. Ce droit n'est pas reconnu par tout le monde et c'est à son

1. Le général Dessaix, dans une lettre du 20 décembre 1810. constate ainsi l'ignorance de nos conscrits :

« J'ai rencontré sur les champs de bataille plusieurs de nos compatriotes braves comme Bayard, mais qui ne savaient signer leur nom qu'avec le pommeau de leur sabre, ce qui a mis un obstacle invincible au désir que j'éprouvais de solliciter pour eux de l'avancement. » (Folliet : *Vie du général Dessaix*, page 108.)

En 1843, sur cent enfants qui assistent au catéchisme, *quarante* ne savent pas lire. La proportion des illettrés n'est que de 13 °/. en Tarentaise, 17 °/. en Maurienne, mais elle s'élève à 42 °/. dans le diocèse d'Annecy et à 50 °/. dans celui de Chambéry. (De Jussieu, page 118.)

propos que peuvent disserter les « folliculaires » dont se plaint M. Gonthier, plutôt qu'au sujet du zèle indéniable de l'Eglise à créer des écoles.

Quoi qu'il en soit, cette histoire a une grande valeur documentaire ; elle est bourrée de faits précis et présente un tableau saisissant de la vie intellectuelle de notre province sous l'ancien régime. A part quelques réflexions qui relèvent du polémiste plutôt que de l'historien, c'est un très bon livre.

* * *

Avec *La Mission de saint François de Sales en Chablais.* nous entrons en plein dans le domaine où M. Gonthier devait se spécialiser.

L'introduction à la première édition de cet ouvrage (1891) « tout en reconnaissant le mérite incontestable » des écrivains qui ont précédemment traité le même sujet, « ne craint pas d'avancer que, pour deux d'entre eux, les erreurs dépassent largement la centaine » et que les travaux des autres « fourmillent d'inexactitudes ».

Rappelez-vous la correspondance par laquelle M. Gonthier débuta dans la *Revue Savoisienne* et vous reconnaîtrez que sa manière n'a pas changé. Mais, cette fois, l'un des auteurs visés, M. Jules Vuy, prit la mouche — et voilà la guerre allumée.

Dans une brochure de 44 pages, suivie plus tard d'une seconde, il reproche à l'abbé « la rare assurance avec laquelle il émet des assertions qu'un homme même supérieur se serait difficilement permises ». Ensuite, il passe au crible *le petit volume*, comme il l'appelle, et il y découvre : que le plan et la plus grande partie des recherches appartiennent à l'abbé de Baudry, dans les publications duquel ils ont été puisés ; — que le célèbre Antoine de Saint-Michel, seigneur d'Avully, est à peine mentionné, quoique ce personnage ait joué dans les affaires du Chablais le rôle le plus important ; — que les *écarts* du P. Chérubin sont laissés dans l'ombre et qu'au contraire les faibles mérites du fougueux capucin sont exagérés à plaisir pour diminuer d'autant la gloire de saint François de Sales ; — que les faits et documents sont entassés plutôt que classés et étudiés ; — bref, que le travail « devrait être revu de fond en comble ».

Hâtons-nous d'ajouter que ces critiques trop partiales, sont, pour la plupart, insoutenables et que les intentions prêtées à

l'auteur en ce qui concerne le rôle du P. Chérubin sont d'une invraisemblance choquante. Une réfutation était nécessaire: elle ne se fit pas attendre. Dans *Une réponse*, M. Gonthier remet avec talent les choses au point. Il résume, non sans malice, les divers reproches de son contradicteur en les amalgamant à plaisir : « Le travail de M. Gonthier est mal écrit. plus mal étudié, ne vaut absolument rien ; l'auteur ne connaît ni l'allemand, ni l'histoire de Berne, ni les ouvrages d'outre-Rhin, ni même les œuvres de saint François de Sales.... »

A la lecture de ce passage, comment ne pas songer à la fameuse tirade de Figaro : « J'offense dans mes vers la Sublime Porte, la Perse, une partie de la presqu'île de l'Inde, toute l'Egypte, les royaumes de Barca, de Tripoli, de Tunis. d'Alger et du Maroc ?.... »

Tout compte fait, si M. Gonthier a mis à contribution les ouvrages de ses devanciers, on doit reconnaître que, sur de nombreux points, il les a rectifiés et complétés avec un zèle et une patience qui justifient amplement les éloges dont son livre a été honoré, notamment par Mgr Isoard.

Malgré les critiqués, — ou à cause d'elles, — plus de 1.600 souscripteurs se disputèrent le volume à son apparition, et ce fut un succès.

* * *

La *Notice sur l'Abbaye de Filly*, qui date de 1892, fut publiée dans la *Revue Savoisienne* et je n'ai pas besoin de rappeler à nos lecteurs tout l'intérêt qu'elle présentait. Elle était enrichie de sept chartes inédites et d'une foule de renseignements qu'on n'aurait pu trouver ailleurs. J'y remarque, entre autres, des détails curieux sur les moines, qui étaient, soi-disant. *chanoines réguliers de Saint-Augustin*. Malgré cette appellation, dans les derniers temps au moins, leur discipline s'était relâchée au point qu' « ils n'observaient aucune règle. Ils sortaient du monastère sous de futiles prétextes, acceptaient l'office de parrains, mangeaient et buvaient dans les maisons, se livraient aux plaisirs de la chasse avec une meute qu'ils nourrissaient à cette intention. » Bien plus, en 1443, leur importun visiteur constate « qu'ils n'avaient même pas une copie de la Règle! » *Non erant de semine virorum illorum per quos salus facta est in Israël.*

Par cette publication, M. Gonthier se proposait. disait-il. « de faciliter leur tâche aux futurs historiens du couvent ».

Ce vœu fut exaucé de suite : on peut même croire que sa réalisation dépassa les espérances du bon abbé, car c'est autre autre chose que de la satisfaction, qu'il éprouva en retrouvant « toute sa notice, avec de nombreuses notes recueillies par lui » dans le livre d'un confrère, édité peu de temps après, presque sous le même titre.

* * *

L'accueil favorable qui avait été fait à la *Mission* détermina l'auteur à poursuivre ses recherches et, dès 1893, il publia *Saint François de Sales évêque* (1602-1622). C'est le journal de l'apôtre pendant toute la durée de son épiscopat. Quoique ce travail sans prétention soit « rédigé dans le style des éphémérides », il n'y en a pas de plus suggestif, ni de plus apte à mettre en relief le zèle infatigable et l'incroyable activité du prélat. « Non seulement, malgré l'excessive difficulté des routes qui l'obligeait fréquemment à voyager à pied, il parvint à visiter la première partie de son diocèse, c'est-à-dire 260 paroisses en 139 jours, laissant partout des procès-verbaux remarquables de gravité, de laconisme et de précision, véritables documents pour les monographies locales. mais encore il jugeait les différends, terminait les procès, réconciliait les partis et administrait le sacrement de l'ordre à ceux qu'il en estimait dignes [1]. »

« Les affaires le tiennent à la gorge » ; il fait ses correspondances au pied levé, ou plutôt, comme il le dit. « le pied à l'étrier » ; continuellement dérangé, « il reprend plus de douze fois la plume » pour achever un travail commencé « dans une chambre pleine de gens qui le tirent ».

« Je vous écris sans loisirs », « je vous écris hors d'haleine », tels sont les premiers mots d'un grand nombre de lettres, et quand il peut s'échapper, c'est pour prêcher le Carême ou l'Avent à Paris, à Saint-Claude, à Dijon, à Belley, à Bourg, à Grenoble, à Lyon, sans oublier Pignerol et Turin.

Brisé de fatigue, il rentre « dans son nid », où l'attendent « les innombrables tracas » provenant des affaires suspendues pendant son absence, et cependant heureux, il dit à son ami Bouvard : « Je reviens de la Cour et de ses magnificences, mais je préfère encore manger des raves à Annecy ! »

Le lecteur assiste à toutes les péripéties de cet apostolat tourmenté, qui dura vingt ans, au bout desquels une attaque d'apoplexie emporta le saint évêque.

1. Bouchage : *Rev. Sav.*, 1879. p 117.

Il y a là des milliers de noms, de dates et de faits péniblement rassemblés, qui représentent un labeur énorme et sans précédent.

*
* *

Ce journal avait été publié dans les volumes XVI et XVII des mémoires de l'Académie Salésienne, et presque simultanément — quoique par fractions longuement espacées — parurent dans le même recueil *Les Evêques de Genève au temps du grand schisme et du grand schisme à la réformation.* Travail important, qui fut pendant dix ans « le charme et le tourment » de l'auteur et qui jette un jour nouveau sur la période encore bien peu connue qui va de 1378 à 1535. Parmi les grands personnages qui occupèrent, en ces temps troublés, le siège épiscopal de Genève, il faut citer : Adémar Fabri, célèbre surtout pour avoir rédigé le *Code des franchises*, dans lequel, comme l'a prouvé Jules Vuy. Rousseau puisa les idées fondamentales du *Contrat social* ; — Jean Fraczon, cardinal de Brogny, sur lequel M. Gonthier donne des renseignements très détaillés et la plupart inédits ; — Amédée VIII. pape sous le nom de Félix V, qui cumulait les fonctions d'évêque de Genève et celles d'évêque de Rome, et qui fut proclamé le Salomon de son siècle. C'étaient des prélats éminents. L'auteur constate avec regret que la maison de Savoie leur fit donner pour successeurs des hommes dont le principal mérite était de servir sa politique, « parfois même de jeunes clercs à peine sortis des langes de l'enfance ». Il ne déguise pas que ces abus, non moins que le triste spectacle donné par les prétendants au trône pontifical qui se frappaient mutuellement d'anathèmes sans voir qu'ils amoindrissaient leur prestige « préparèrent les voies à la grande révolte du xvie siècle, qui devait partager en deux la robe du Christ ».

Je signale au passage une double erreur. A la page 320. M. Gonthier cite « au nombre des hommes remarquables que notre diocèse vit surgir au xve siècle » Guillaume Tardy, d'Annecy, professeur de rhétorique à Paris (1480) et Jean de Seyssel, recteur de l'université de cette ville (1460). Or, le premier de ces personnages (dont le vrai nom était *Tardif)* était du Puy-en-Velay [1], et c'est de l'université de *Turin* que le second fut recteur.

*
* *

1. Voir *Rev. Sav.*, 1878, p. 104.

En 1898, après un séjour de onze ans dans notre ville, M. Gonthier eut l'heureuse idée de condenser dans une *Promenade historique à travers les rues d'Annecy* les souvenirs de toute nature qu'il avait recueillis sur l'ancienne capitale du Genevois. C'est un abrégé concis, mais vivant, de notre histoire locale ; il fut très apprécié dès l'abord, et plusieurs éditions n'en ont pas épuisé le succès.

Dans le même but de vulgarisation, il donna au *Dictionnaire des Communes*, inséré dans l'Annuaire de la Haute-Savoie, des articles précieux, dont quelques-uns sont de véritables monographies, et qui seront toujours consultés avec fruit.

* * *

Les publications que nous venons de passer en revue représentent la partie principale de l'œuvre du regretté chanoine. Mais, entre temps, sa plume féconde avait produit de nombreux opuscules qui constituent, dans leur ensemble, un bagage dont beaucoup d'écrivains pourraient se contenter. Il a, notamment, consacré des notices à la plupart des saints qui, par leur naissance ou leur séjour, se rattachent à notre diocèse : *saint Bernard de Menthon, saint Guérin, sainte Colette, le bienheureux Amédée de Savoie, le bienheureux Ponce de Faucigny*.

Il en a fait également pour les lieux de pèlerinage qu'il affectionnait : *Notre-Dame des Vignes*, à Ballaison ; *Notre-Dame d'Hermone*, à Vailly ; *Notre-Dame des Voirons ; le premier monastère de la Visitation d'Annecy*.

Quoique ces écrits soient débordants d'une piété sincère, on aurait tort de les confondre avec certaines œuvres de propagande religieuse dont tout le mérite est dans les bonnes intentions. Pour être édifiante, leur lecture n'en est pas moins agréable, et tel d'entre eux peut être considéré comme le *Vademecum* du touriste aux Voirons.

* * *

Quelquefois, sortant de son genre habituel, et comme pour se délasser, il décrit en dilettante autant qu'en historien les sites pittoresques dont il est épris : *L'Ermitage de Lonnaz*, *Le Pont de la Dranse*, *Le Château de la Chapelle Marin*, *L'ancienne Paroisse de la Touvière*, *Le Pont et les Bains de la Caille*, *Le Château d'Allery*, *Le Château de Trésun*, *L'abbaye de Bonlieu*, *Le Château de la Pesse*. Mais ces incursions ne sont pas de longue durée ; il revient vite à ses études

préférées et donne tour à tour : *Le Prieuré du Saint-Sépulcre d'Annecy*, *Les Bernardines de La Roche*, *Les derniers d'Angeville*, *Les Prévôts de la cathédrale de Genève*, *Les Abbés des monastères de Saint-Augustin*, *L'Archevêque Gribaldy et sa parenté*, *Le P. Montmasson martyr à Alger*, *Les Plébanies*, *La liste des Papes, Cardinaux et Evêques originaires de la Savoie*[1], *La Philothée*. etc.

Ainsi, rien ne distrait un cœur religieux,
Les plus humbles sentiers le ramènent aux cieux.

* * *

Sa compétence indiscutée l'avait désigné comme collaborateur et continuateur de dom B. Mackey pour la réédition définitive des œuvres de saint François de Sales et nul n'était mieux qualifié que lui pour conduire à bonne fin cette entreprise.

Il assuma de même, avec M. Letourneau, curé de St-Sulpice, l'honneur et la charge « de revoir et de mettre au point la grande *Vie de saint François* par M. Hamon (1909) et l'abrégé de cette vie (1911) M. Letourneau s'était réservé la partie théologique. Le côté historique fut traité par M. Gonthier. Ce fut. dit M. le chanoine Lavorel, une amélioration générale de l'ouvrage. déjà réputé ; en plusieurs parties. ce fut une transformation. »

Cette collaboration demandée à un prêtre savoyard par un hagiographe éminent qui le considérait comme son égal, n'est pas un faible hommage rendu à ses connaissances, et le diocèse d'Annecy peut être fier d'avoir compté parmi ses membres un érudit de cette valeur.

* * *

A l'énumération déjà si longue des travaux de M. Gonthier, si nous ajoutons une étude sur *Les Noms de famille savoisiens* (1910), une *Notice sur la paroisse de Bons* (1912) et les très nombreux articles de variétés, biographie, bibliographie, polémique et politique insérés un peu partout, entre autres dans la *Revue Savoisienne*, on se demandera comment un homme d'une santé débile — il fut malade presque toute sa vie — a pu mener de front tant d'occupations, sans jamais négliger les

1. Cette liste, moins facile à établir qu'on ne croit, est précieuse pour les biographes. Je n'y vois que deux omissions : Mgr Duc, ancien évêque d'Aoste, et Mgr Rosaz, evêque de Suse : le premier. originaire de Tignes. et le second, de Termignon

obligations de son ministère. C'est qu'il ne craignait pas la peine et qu'il travaillait par plaisir. Doué d'une heureuse mémoire et d'une rare puissance d'assimilation, il avait aussi l'esprit de discernement, qui lui permettait, dans un sujet, de retenir ce qui était susceptible d'intéresser et de négliger le reste. En dehors de son *Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps.* qui forme deux volumes des mémoires de l'Académie Salésienne, mais qui est une œuvre impersonnelle, intéressante seulement comme mine ouverte aux futurs historiens, aucun de ses écrits n'a trois cents pages et, sous ce rapport, ils méritent le nom de *petits* que M. Jules Vuy leur décochait par dérision. Mais aucun n'est ennuyeux : on les lit et on les réimprime.

Son style porte son empreinte, à tel point que ses tentatives d'anonymat furent toujours inutiles. Il avait l'épithète facile, traitant de *ravissantes* les élucubrations du P. Plantaz, sur le *Vol des araignées* aussi bien que les plaines du Bas Chablais. et quand, dans une brochure ou un article on voyait l'*Armorial* ou M. de Foras qualifiés d'*immortels*, on pouvait tenir pour certain que notre chanoine n'y était pas étranger. Je cite M. de Foras, parce que c'était son grand homme et que, pour complaire à ce demi-dieu « dont les désirs étaient pour lui des ordres », il s'embarqua sans nécessité dans une polémique épineuse où il ne récolta que des ennuis, mais dont je suis obligé de dire quelques mots.

*
* *

Etait-il indispensable, pour la postérité, de rechercher si « c'est principalement Michel de Foras que voulait désigner l'apôtre du Chablais, dans sa lettre du 7 avril 1595, en disant : je reste à Thonon, parce que, ici, j'ai des parents qui me portent respect » ?

En dehors de M. Amédée de Foras, dont ce minuscule personnage était l'ancêtre, il est clair que la question n'aurait dû passionner personne. Et pourtant, ce fut elle qui servit de prétexte pour ressusciter une vieille querelle. M. Jules Vuy, s'appuyant sur ce que Michel de Foras ne s'était converti qu'à la dernière heure, en 1598, affirmait que saint François n'avait pas dû tirer grand appui de ce parent, qui était un sectaire obstiné. C'est alors qu'intervint M. Gonthier, pour soutenir que les deux cousins, malgré leurs divergences d'opinions, n'avaient jamais cessé d'entretenir des rapports personnels très

bienveillants. Mais il ne citait, pour justifier ses dires, que des actes insignifiants, dont le plus récent remontait à 1573. Or, on vient de découvrir — et l'Académie Chablaisienne a publié dans le compte-rendu de sa séance du 13 février 1911 — un document [1] du 12 septembre 1595 « qui prouve qu'à cette date la paix était rompue entre Michel de Foras et la famille de Sales ». C'était donc M. Jules Vuy qui avait raison.

* * *

Je ne suivrai pas M. Gonthier dans ses autres polémiques. Facilement impressionnable, comme le sont souvent les personnes délicates, il était très sensible aux bons procédés, mais plus encore aux mauvais. De là, des boutades et des coups de griffe qui donnent une saveur piquante — et parfois une tournure agressive — à ses écrits. Sa bile s'échauffait aussi bien contre les détracteurs du passé, dont il était un admirateur irréductible, que contre les pilleurs d'épaves qui lui subtilisaient des documents.

Il lui arrivait même de dépasser la mesure, comme quand il se croyait autorisé « à véhémentement suspecter la bonne foi » de M. Folliet, qui était pourtant la loyauté même, parce que ce dernier ne partageait ni son opinion, ni celle de Joseph de Maistre, ni celle de M. de Foras, sur la question de savoir « si les charges du paysan d'avant 1792 étaient incomparablement plus lourdes — ou plus légères — que celles d'aujourd'hui ».

Mais c'étaient là de légers travers, imputables au tempérament de M. Gonthier,

> Car à l'humanité, si parfait que l'on fût,
> Toujours par quelque faible on paya le tribut.

Chrétien convaincu, l'excellent homme ne connaissait pas la haine. Il éveillait la sympathie par sa franchise et son aménité naturelle, autant qu'il forçait l'estime par ses talents. Pour le clergé, dont il a vaillamment soutenu la cause, il était non seulement l'historien, mais *Verax*, le polémiste inlassable, au premier rang de ceux qui lui « portaient respect ». Pour ses concitoyens, qu'il faisait profiter avec une rare obligeance de son « érudition assurément peu commune [2] » il était une personnalité contribuant dans une mesure appréciable au lustre de la cité. Pour les pauvres, les malades, les orphelins,

1. Assignation « pour avoir paiement de cent septante escus d'or » dus par de Foras, avec ordre de poursuivre le débiteur « par toute rigueur de justice dhue et raysonnable ».

2. Désormaux : *Rev. Sav.* 1910, p. 265.

les vieillards, auxquels il prodigua pendant vingt-cinq ans un dévouement sans bornes, il était un père ou un ami. Pour tout le monde il restera le « lettré patient, exact et consciencieux » qu'a si judicieusement qualifié Mgr Isoard.

François Miquet.

Bibliographie des études publiées par la *Revue Savoisienne*

Note sur les ordinations célébrées par saint François de Sales, 1880, p. 108-109.
Une Légende apocryphe, 1891, p. 34 à 38.
L'Abbaye de Filly, 1892, p. 200 a 214 et 313 à 342 ; 1893, p. 41 à 54 et 115 à 127.
Note sur Guillaume Fichet, 1893, p. 36-37.
Eboulements historiques dans les montagnes de la Haute-Savoie, 1893, p. 205 à 212.
Date de l'érection de la Savoie en duché, 1893, p. 259 à 263.
Sainte Colette et la Balme de Sillingy, 1894, p. 99 à 105.
Le Prieuré du Saint-Sépulcre d'Annecy, 1895, p. 62 à 71.
Funérailles de Charles Amédée de Savoie, duc de Nemours, 1895, p. 245 à 249.
Fêtes de la Béatification de saint François de Sales en 1662, 1896, p. 16 a 23.
Le Château de Trésun, 1896, p. 130 à 135.
La Peste à Annecy en 1629-1630, 1896, p. 170 à 172.
La Vie de saint Bernard de Menthon, 1897, p. 181.
Prévôts de la cathédrale de Genève, 1897, p. 99-100.
Donation de l'Eglise de Présilly à la Chartreuse de Pomiers, 1897, p. 101
Le Château de la Chapelle-Marin et la famille de Compeys, 1897, p. 154 à 165.
Bains de la Caille, 1897, p. 278 à 284 et 1898, p. 44 à 53.
Les deux « Jacques de Savoie », abbés de Talloires, 1898, p. 140 à 142.
Le Regeste Genevois, 1898, p. 156 à 159
Annecy au XVe siècle, 1899, p. 23 à 27 et 108 à 117.
Un Eboulement à Sixt en 1602, 1899, p. 218 à 222.
M. Tavernier, 1900, p. 58 à 61.
Etude sur le patois Savoyard, 1900, p. 118 à 125.
Les Seigneurs du Château d'Aléry, 1904, p. 92 à 97
Le Testament de Claudine de Chaffardon, veuve Lambert, 1905, p. 79 à 83.
Les Paroisses du diocèse de Genève dépendant d'Annay, 1905, p. 159-163.
Un Procès pour dîme en 1543, 1906, p. 146 à 150.
La Peste de 1629 et Mgr J. F. de Sales, 1907, p. 126 à 129.
Les Prieurs de Talloires, 1908, p. 175 à 183 et 263 à 270 ; 1909, p. 39 à 45 et 257 à 260.
Le Château de la Pesse, 1912, p. 268 à 272.

Travaux publiés dans les mémoires de l'Académie Salésienne

Les Châteaux et la Chapelle des Allinges, t. III, 1881.
Histoire de l'Instruction publique avant 1789 dans le département de la Haute-Savoie, t X.

Pouillé du diocèse de Genève en 1481, t. XI.
Les Evêques de Genève au temps du grand schisme, t. XII.
Les Evêques de Genève du grand schisme à la Réformation. t. XV.
Journal de saint François de Sales durant son épiscopat. 1re partie t. XVI. 2e partie, t. XVIII, 3e partie, t. XXII.
Variétés, t. XIX.
Obituaire du Clergé du diocèse de Genève de 1704 à 1742, t. XXII.
Les Abbés des Monastères chanoines réguliers de saint Augustin, t. XXIII.
Liste des Papes, Cardinaux et Evêques originaires de la Savoie. t. XXVII.
Inventaire inédit de l'Abbaye d'Aulps, 1re partie, t XXVIII ; 2e partie. t. XXIX.
Le Traité de Lausanne : La Philothée ; La Dîme en Savoie, t. XXXII.
Origine des Noms de Famille Savoisiens, t. XXXIII.
Les Plébanies. La Paroisse de Bons, notice historique, t. XXXV.

MÉTÉOROLOGIE

Comparaison de quelques stations de la Haute-Savoie au point de vue pluviométrique et à celui des écarts de températures mensuels [1].

Le département de la Haute-Savoie est, sans aucun doute, l'un de ceux où les conditions climatériques sont les plus variées, l'un des plus intéressants, par conséquent, au point de vue météorologique.

Non seulement l'orientation des vallées y est très variée, quelques-unes, comme celle de l'Arve, ayant une bonne partie de leur cours orientée de l'Est à l'Ouest, d'autres ayant une orientation à peu près N.-S. comme la Dranse, mais encore les altitudes y varient plus que dans aucun autre département. De cette circonstance résulte que les conditions de vie, en particulier pour les végétaux peuvent varier beaucoup pour un faible déplacement à la surface du département. Il en est résulté d'autre part la possibilité d'instituer un système d'expériences plus concluantes qu'en la plupart des autres régions pour la détermination si importante de la *constante solaire*.

Ce n'est pas tout, car la présence dans le département même, d'un lac de 2.800 Ha de superficie et, sur sa frontière nord, d'un autre d'une étendue de 58 000 Ha introduisent, pour certaines régions un élément modérateur des écarts de température intéressant à étudier.

1 Cette notice doit être lue après les Observations sur les Températures moyennes de quelques points de la Haute-Savoie. (*Rev. Sav.*, 1912, p. 260.)

Enfin, les vallées, comme la présente note va l'établir présentent des différences marquées au point de vue pluviométrique.

Plaçons-nous d'abord à ce dernier point de vue. La moyenne générale des pluies. est. comme on sait un peu supérieure en Haute-Savoie à la moyenne générale de la France. Mais si nous examinons les vallées séparément. des différences nettes s'accusent.

Considérons, par exemple, parmi les stations assez nombreuses du département les cinq suivantes : Samoëns, Annecy, Bonneville, Thonon, Saint-Julien ; les hauteurs de pluie sont, pour les années 1906, 1907, 1908, 1909, 1910 données par le tableau :

	1906	1907	1908	1909	1910
Samoëns	1195m/m	1335m/m	1446m/m	1665m/m	1984m/m
Annecy	879	1263	1252	1463	1673
Bonneville	776	971	794	1046	1272
Thonon	619	918	824	963	1049
Saint-Julien	625	764	661	733	748

Sauf deux exceptions, dans chaque colonne un nombre quelconque est inférieur à ceux qui le précèdent.

Que ce cas se présente, plutôt que des millions d'autres combinaisons possibles, on doit évidemment en conclure qu'il y a une cause constante en vertu de laquelle les quantités de pluie sont dans ces cinq localités, les années pluvieuses comme les années sèches précisément dans l'ordre où les noms sont donnés plus haut.

Pour Saint-Julien, par exemple qui ne reçoit pas en général la moitié de l'eau que reçoit Samoëns et qui en reçoit déjà beaucoup moins qu'Annecy et Bonneville (et son altitude est comprise entre celle de ces dernières villes et celle de Samoëns) on peut supposer que les vents d'Ouest c'est-à-dire les vents humides laissent avant d'arriver dans la plaine de Saint-Julien, une bonne partie de leur eau aux montagnes de l'Ain et du Jura. Pour Annecy, rien de pareil, le choc contre les barrières constituées par le Parmelan d'un côté, le Semnoz de l'autre a lieu à l'instant de l'arrivée des masses d'air sur la plaine d'Annecy. A Bonneville, les vents d'Ouest circulent librement en vertu de l'orientation de la vallée, s'y refroidissent peu à peu et y abandonnent leur eau. Et, probablement, l'abondance des pluies à Samoëns s'explique d'une manière analogue.

Un second élément important pour caractériser le climat

d'une région est la température moyenne. Mais il est loin d'être suffisant. en particulier si l'on se place au point de vue de la météorologie agricole. L'observation montre, en effet qu'une espèce végétale donnée s'adapte souvent et réussit à se développer normalement dans des conditions de températures moyennes franchement différentes. Ce qu'en général elle supportera moins bien, ce sont les brusques variations de températures fréquemment répétées, analogues en mécanique aux chocs de grande fréquence. Et cette moindre résistance aux chocs répétés est d'ailleurs une loi générale en mécanique.

Donc, indépendamment de la température moyenne qui a son importance il y a lieu de tenir compte d'abord du minimum moyen, puisque certaines espèces ne peuvent vivre au-dessous d'une certaine température, puis de l'écart moyen diurne donnant en quelque sorte la mesure des chocs, nuisibles à des degrés divers, au plus grand nombre des espèces végétales.

Les quelques lignes qui suivent sont consacrées à l'étude de cet écart de température et les éléments de la discussion sont tirés des tableaux dus au regretté secrétaire de la Commission Météorologique de la Haute-Savoie. Marius Guerby.

Si, des nombres de ces tableaux on déduit. pour chaque mois. l'écart entre le moyen maximum et le moyen minimum et que l'on répète ce calcul pour un certain nombre d'années on aura des écarts mensuels moyens, donnant une note assez exacte sur le climat, car les causes générales qui rendent une année froide ou chaude et abaissent ou relèvent par conséquent. l'ensemble des maxima et des minima doivent influer peu sur les écarts, de sorte qu'un petit nombre d'années semble suffisant. Les années considérées ici sont 1906, 1907, 1908. 1909, 1910. et les stations considérées, leurs séries étant à peu près complètes, au nombre de douze. Les écarts calculés sont donc au nombre d'environ six cents.

Pour Thonon et Abondance nous avons pour les douze mois de l'année :

THONON.

6°5	8°5	10°3	11°1	12°	15°1
14°6	15°6	12°4	7°8	8°	6°1

ABONDANCE.

14°4	15°9	15°	12°4	15°7	13°8
14°3	16°	14°	12°4	12°	14°2

On voit que les nombres relatifs à janvier, février et décembre sont, à Thonon, inférieurs de 7° à 8° à ce qu'ils sont à Abon-

dance. Au contraire les différences des écarts moyens aux mois d'été, juin, juillet, août et même septembre sont inférieures à 1° (pour le dernier lignement supérieur).

L'influence des brumes, fréquentes dans la saison froide sur les bords du Léman se lit clairement dans ces nombres.

Ce rôle modérateur des écarts est encore lisible dans le tableau relatif à Saint-Julien dont les nombres sont :

4°8	6°4	8°7	11°3	12°5	10°7
12°	10°5	10°9	9°	5°2	4°

Il l'est encore dans le tableau relatif à Douvaine :

7°6	10°	11°6	13°5	15°1	15°1
15°4	15°5	14°5	12°5	8°7	7°1

La différence entre le plus grand écart (en été) et le plus faible (en hiver) est, comme on le voit, de 9°5 à Thonon, de 8° à Saint-Julien et 8°3 à Douvaine. Au contraire les écarts d'hiver sont à Abondance, absolument comparables à ceux d'été.

Il en est de même à Taninges dont les douze écarts moyens sont :

15°2	16°5	15°1	15°6	14°8	14°2
13°8	15°7	14°4	15°7	12°3	12°5

Il y a bien une faible diminution pour novembre et décembre mais non pour janvier et février.

Une station froide, c'est-à-dire à maximum et à minimum plutôt bas peut avoir un écart faible.

Telle est celle des Contamines dont les écarts varient entre 12° et 7°5 nombres dont la différence est 4°5, bien inférieure aux différences analogues relatives à ceux de Thonon, Saint-Julien et Douvaine.

En résumé Abondance, Taninges sont des stations à écarts assez grands mais sensiblement constants.

Les Contamines ont des écarts moins grands mais présentant entre eux des différences un peu plus fortes.

Thônes, Saint-Julien, Douvaine des stations à écarts très variables, l'écart n'atteignant pas en hiver à la moitié de ce qu'il est en été ou si l'on préfère comparer par voie de différence, étant inférieur d'au moins 8° en hiver à ce qu'il est en été.

Il resterait à mettre en parallèle la marche des écarts et celle des minima ce qui sera fait dans une autre note.

F. Dumont.

ÉTUDE

sur la

Voie romaine de CONDATE (près Seyssel)

à

AQVAE (Aix-les-Bains)

Parmi les nombreux vici de la cité de Vienne, il y en avait un surtout qui attirait les habitants du pays et les étrangers : c'était *Aquae*, Aix-les-Bains, dont la réputation thermale était très répandue, antérieurement même à la période romaine. Les inscriptions variées qu'on y a recueillies, les restes remarquables de ses bains, de ses monuments et des villas qui l'entouraient, tout prouve que cette localité était un centre d'attraction pour les malades et que beaucoup de fonctionnaires acquéraient des propriétés dans son voisinage pour y soigner leurs infirmités et y vivre leurs derniers jours devant la beauté un peu sévère de ses paysages. Il y avait cependant, au début de l'empire, une chose qui nuisait au développement de sa prospérité, c'était la difficulté des communications. Les voyageurs qui venaient d'*Augusta* (Aoste), de *Lavisco* (Les Echelles) ou de *Mantala* (près Saint-Pierre d'Albigny) devaient faire, à leur arrivée à *Lemincum* (Lémenc, près Chambéry) près de dix milles encore, environ quatorze kilomètres, et par un vieux chemin indigène, pour atteindre ses coteaux ensoleillés.

Quant aux gens qui habitaient les fertiles vallées du Fier et du Chéran, la distance leur était encore plus considérable. Aussi est-il probable que les magistrats vicinaux, aidés en cela par la cité de Vienne, songèrent de bonne heure à relier leur ville aux deux grandes voies qui, de l'ouest à l'est et du sud au nord traversaient le territoire de la cité viennoise : celle de Vienne à l'*Alpis Graia* (Petit-Saint-Bernard) et de là en Italie, et celle de Vienne à Genève. vers l'Helvétie. On embrancha donc une route nouvelle sur la première, à Lemincum et on la dirigea vers le nord entre la montagne et le lac du Bourget jusqu'à Aix, puis de là à *Albinnum* (Albens), et, vers l'ouest, par le val de Fier, jusqu'à Condate, au bord du Rhône, où elle rejoignait la voie de Vienne à Genève. De plus, grâce à un bac,

plutôt qu'à un pont. elle relia la contrée parcourue au pays des Séquanes et permit encore aux malades éloignés de participer aux bienfaits du dieu Bormo ; elle activa aussi le commerce entre les deux peuples et enfin abrégea pour les premiers la distance qui les séparait de l'Italie. C'est à ce dernier titre. c'est-à-dire pour des raisons à la fois stratégiques et internationales, que la voie put être construite par des ingénieurs impériaux, et elle exigea, sans nul doute, de fortes dépenses qu'il aurait été absolument impossible aux petites villes et aux campagnes intéressées de couvrir, sans l'aide de Vienne ou une contribution des propriétaires fonciers intéressés.

On peut se demander à quelle époque exacte eut lieu sa construction. Une première date nous est fournie par une monnaie usée de Domitien de l'an 85, trouvée dans le val de Fier même, en 1861. avec d'autres objets [1]. Cette monnaie prouve déjà que le passage était fréquenté au début du second siècle. Et il s'agit bien ici de la route romaine et non d'un sentier gaulois qui, avant les travaux, aurait été aussi peu praticable que possible. D'autre part, il ne faut pas oublier que l'établissement de cette belle voie de communication augmenta certainement la prospérité d'Aix et dut nécessiter, pour les bains par exemple. des agrandissements appropriés. Or nous savons que les tuyaux d'hypocauste et les briques furent fournis par A. Decius Alpinus et que celui-ci eut également la clientèle des Lyonnais. Comme cette dernière fourniture de matériaux dut avoir lieu vraisemblablement après l'incendie de 65, il en résulte que la construction des bains d'Aix. et par suite celle de la route, daterait du règne de Néron. Mais la découverte d'une monnaie de Claude dans les fondations d'un des murs de soutènement [2], enlève toute incertitude à cet égard ; c'est donc très probablement sous cet empereur, le bienfaiteur de la colonie de Vienne. c'est-à-dire de 41 à 54, que la voie a été construite. C'est cette voie, qui n'est citée ni dans l'Itinéraire d'Antonin, ni dans la Table de Peutinger, dont je me propose d'étudier le tracé en partant du Rhône. Il est nécessaire, pour cela, de consulter la carte de l'Etat-Major au 1/80.000 [3].

1. *Revue Savoisienne*, 1908. 43 (le Répertoire archéologique).
2. Renseignement de A. Pernoud, architecte à Annecy, ancien représentant du service vicinal lors de la construction de la route.
3. *Corp. Insc. Latin.*, XII, Tab. II . H. Kiepert en donne un tracé approximatif, mais assez exact.

Quand on part de Seyssel (Haute-Savoie) [1] en descendant la rive gauche du Rhône jusqu'au pont de Châteaufort, on parcourt 3 kil. par la route départementale n° 3, dite de la Chautagne, sur une plaine allongée entre le fleuve et les pentes abruptes du plateau molassique de Vens. C'est dans cette plaine que passait également. à la fin du premier siècle avant Chr.. la voie romaine de Genève à Vienne par Condate [2].

Les deux routes durent être souvent défendues contre les empiètements des eaux qui vinrent plusieurs fois déferler jusqu'au bas des rochers, sous la petite grotte-chapelle de la Rochette. La voie romaine finit par disparaître et fut remplacée par un chemin qui. longtemps négligé, fut un jour enlevé par les eaux en 1730, sur une longueur de deux kil..en face de l'île Notre-Dame, entre les ruisseaux d'Albigny et de Saint-Nicolas. ce qui obligea les habitants à faire un long détour en utilisant le chemin de Seyssel à Vens par la chapelle Saint-Nicolas, aujourd'hui disparue. En 1850 fut terminée la belle route actuelle. protégée contre le Rhône par la grande digue de Savoie [3].

Condate [4]. — C'est un peu au sud et en face du ruisseau d'Albigny que s'élevait, au confluent du Rhodanus et du Cerus. la station *(mansio)* ou gîte d'étape de Condate. Voici ce qu'en dit Ducis [5] : « Au bas du village d'Arbigny, dans les gués du Rhône, les ruines d'un édifice, qu'on a pris pour un temple, avaient quinze mètres en largeur et vingt-trois, de ce qui restait, en longueur, d'après les mesures de M. le géomètre Burdet. Les décombres contenaient une quantité de morceaux de marbre, de stuc, de vases en terre rouge, jaune, samienne, de briques romaines ; j'ai pu en observer encore parmi des restes d'incendie. La tradition place là une ancienne ville détruite par le Rhône. » Après la station, la voie suivait son tracé vers

1. *Saxellus*, petit rocher, *Sasellium* 1124, Cibrario e Promis : *Docum.* p. 40 ; *Seysello* 1263 (SHAG, VII, p. 315); cp. Saxel, *Seysel*, 1180 (Mém. Acad. Salés, II, 276).

2. Mentionnée dans la Table de Peutinger et dans l'Anonyme de Ravenne. J'en ai étudié le tracé dans RS, 1907, p. 67.

3. F. Fenouillet : *Histoire de la ville de Seyssel*, 1891. p. 218, 219 et carte. Noter la forte expression d'Ammianus : *Viennensem latere sinistro perstringit* (15, 11).

4. *Con*, avec, *dâti*. se tenir : là où (deux cours d'eau) sont placés ensemble. (V. Holder : *Altceltischer Sprachschatz.)*

5. *Voies romaines*, RS, 1863, p. 13.

le sud, traversait le Fier sur un pont [1] et continuait jusqu'à Etanna (Yenne). C'est à l'endroit où elle allait franchir le Fier qu'aboutissait la route venue d'Aix-les-Bains, objet de notre étude.

Vintium. — Pendant la période romaine, une vie intense animait ces parages. Outre la *mansio*, s'élevait, sur le plateau, le petit vicus celtique de Vintium, aujourd'hui Vence ou Vens. pat. *Vin*. On y a trouvé des fondations, des monnaies, des inscriptions, un doigt de statue en bronze [2], etc.

La population se composait surtout de bûcherons et d'ouvriers charpentiers, *dendrophori, fabri tignarii* dont l'industrie s'alimentait aux forêts qui couvraient la montagne et qui construisaient des barques et des radeaux. A Condate et sur le rocher de Seyssel (Haute-Savoie) s'étaient groupés des pêcheurs et des mariniers, *nautarii rhodanici*, *ratiarii*, qui faisaient traverser ou descendre le Rhône aux voyageurs et aux marchandises. Bien que ce fleuve, en face de Seyssel, fût plus étroit qu'à Condate, cependant il est peu probable que les Romains y aient construit un pont, car des fondations du pont médiéval qui existait au XVIe s., Pingon dit qu'on retira une inscription romaine officielle (C. XII, 2561). Or il n'est guère admissible que les Romains se fussent servis de cette pierre, alors que la pierre brute ne manquait pas aux environs [3].

Le premier pont qui fut établi doit donc être postérieur à la construction du premier château de Seyssel (Ain) [4].

1 Ce pont, détruit, fit place à un gué, puis à un pont de bois, enfin, depuis 1886, à un pont de pierre.

2. FENOUILLET : *o. c* , p. 16, 25 ; C. XII, 2563, 2564 (le débris s'en trouve au musée d'Annecy). Ducis : dans *Voies romaines*, p. 100. 101 ou RS, 1862, p. 66 : 1863, p. 13. A. de Jubainville voit dans Vintium, une racine ligure. *vi*, aller vite, d'où dériveraient certains noms de rivières *(Premiers Habitants de l'Europe*, 2, p. 177 : v. HOLDER : a *Vintion)*, mais il n'y a pas de cours d'eau à Vens même. — Le vicus paraît avoir succédé à un fort allobroge, *castellum*, qui, établi sur ce petit plateau quadrangulaire, élevé de cent mètres au-dessus de la vallée du Rhône, défendait la frontière contre les Séquanes. Il dut être détruit lors de la soumission des Allobroges aux Romains. La monnaie gauloise, mal lue par Ducis, doit être restituée ainsi : Tête de Pallas à dr. avec DVRNA(cos), rev. du cavalier avec la lance et EBVRO VIX ; c'est un denier frappé vers la fin du IIe s. av. Chr.

3. M Fenouillet (p. 67) nous apprend qu'au moyen âge les corporations les plus importantes étaient celles des naufetiers, des fustiers et des rouliers. Un des plus anciens commerces de cette région était le transport de la pierre dite de Seyssel, exploitée dans les carrières de Franclens, Challonge et Chanay (p. 69). Allmer dit que Lyon s'en approvisionna jusqu'en 66 ap. Ch. (*Inscript. de Lyon*. 3, p. 476) époque où elle fut remplacée par le dur calcaire de Choin de Fay, près Cordon, Ain. (G LETONNELIER : RS. 1910, 231.)

4. Une légende d'origine érudite et individuelle prétend que ce château aurait succédé à l'une des sept tours bâties par César le long du cours des Usses pour arrêter les Helvètes (FENOUILLET : p. 39) : même tradition concernant le Châtelard, près Allonzier; *Voie rom. de Boutae à Genava*, RS, 1907, 177. On peut expliquer cela en admettant qu'on y trouva, en le construisant, des monnaies à

La divinité adorée par les gens de ce pays était Vintius, le dieu éponyme du vicus. Il était associé à Auguste et à Pollux, le dieu des navigateurs, avec lequel on l'identifiait ; son culte était répandu jusqu'à Hauteville, près Rumilly et probablement dans une grande partie du *pagus Dia*... auquel ces localités appartenaient et dont les préfets étaient généralement prêtres du dieu comme Q. Catius Bellicus et T. Valerius Crispinus. Un oratoire qui avait dû lui être consacré, existait dans la grotte de la Rochette, dans la muraille rocheuse au pied de laquelle passait la voie. La statuette fut remplacée, après le IVe s., par une statue de Notre-Dame, objet d'une dévotion semblable. Enfin Vintius avait aussi sur le rocher de Seyssel un temple auquel succéda l'église paroissiale [1].

* * *

La voie de Condate à Lemincum avait d'abord à traverser un long défilé, aussi sauvage que périlleux.

Val de Fier. — On appelle Val de Fier, autrefois *Cyers*, la partie du cours du torrent où celui-ci, arrêté depuis Saint-André par une chaîne montagneuse parallèle au Rhône, s'y est frayé un étroit passage ou cluse, dans la roche même, avant de se jeter dans le fleuve. On se demande avec étonnement combien il a fallu de milliers d'années pour qu'il rongeât ainsi, parcelle par parcelle, cette masse énorme de rochers calcaires, épaisse de quatre kilomètres et dont on voit les puissantes assises plonger verticales ou arquées dans le lit encaissé du torrent qui coule et mugit sans fin. Celui-ci n'a guère que quelques mètres de largeur, mais sa profondeur doit être inversement assez grande et à sa sortie, il s'étale en une belle nappe de 20 mètres en amont du pont de Châteaufort. De chaque côté s'élèvent deux massifs de montagnes : sur la rive gauche, celui du Gros Foug [2], dont la pente vertigineuse, hérissée d'arbres verts qu'on exploite en été à l'aide de câbles, s'élève à l'altitude de 869m et à plus de 300m au-dessus de la route ; —

l'effigie d'un des Césars. d'où la confusion avec Julius Caesar, au milieu, sans doute, des restes d'une villa. Beaucoup de monnaies romaines ont été recueillies sur la rive droite (p 27).

1. C XII, 2561, 2562; cp. 2558; ALLMER : *Insc. de Vienne*, 2, n° 219; 3, n° 571 : FENOUILLET : *o. c.*, p. 155 et 7, dans laquelle il apprend qu'un autre patron des bateliers était saint Nicolas. Sur la N.-D. du pont de Seyssel, v p 152.

2. Lat. *fagus* (Caesar), hêtre; v. fr. *fou*; pat. *fao*, *fau*, *fou*, *feu*, *fê* (CONSTANTIN et DÉSORMAUX : *Dict. Savoyard*); en topographie, les Faux, le Faux (Les Houches, La Clusaz) Foug (Lornay. Manigod), Feu, Feug (Combloux. La Muraz) d'où le Feu Courbe (Thonon) ; cp. *Tortafagus*, Torfou (Seine-et Oise) et *Latofao* 596, Laffaux (Aisne).

sur la rive droite, celle qui nous intéresse, le massif de la montagne des Princes, dont l'extrémité, appelée en 1730 montagne de Chavanne, du nom d'un village voisin, atteint 910m et surplombe ou obstrue de ses escarpements formidables la route moderne. Les ingénieurs les ont, à coup de mine, percés en tunnels ou creusés en encorbellements. Entre ces parties rocheuses compactes descendent des ravins plus ou moins boisés, sortes de larges couloirs encaissés et à pente rapide par où se précipitent, au temps des orages, des courants d'eau entraînant avec eux des débris calcaires qui détériorent chaque année le passage. Les murs antiques qui se trouvaient au débouché de ces ravins ont été emportés depuis longtemps et ont complètement disparu ; seuls les murs au moyen desquels les Romains ont contourné les escarpements, comme autant de caps avancés dans le vide, ont résisté ; la route moderne en a détruit ou enseveli une partie, mais il reste encore, près du grand tunnel, un mur de soutènement haut de vingt-cinq mètres et la portion de la voie qui était resserrée entre son parapet et le rocher et dont la largeur n'excède pas trois mètres à ce tournant dangereux.

On doit croire qu'une telle route était pour les populations d'une incontestable utilité, puisqu'on l'exécuta au prix de tant de difficultés. On la répara plusieurs fois au cours des siècles ; la preuve en est d'une monnaie de Commode recueillie dans un des murs, et dont la trouvaille m'a été signalée par A. Pernoud. Une autre, datée de Justinien, indique que la voie du Val de Fier était encore pratiquée au VIe siècle. Au moyen âge, son entretien fut négligé et l'accès en devint de plus en plus difficile. Les seigneurs de Seyssel et de Saint-André ne songèrent guère à consolider les terre-pleins et à débarrasser le passage des pierres qui descendaient, après chaque hiver, de la montagne : refaire les chemins, c'était souvent préparer le passage à l'ennemi. Peu à peu les chars, puis les mulets, cessèrent d'y passer, et l'antique voie se réduisit à un sentier étroit et pénible, que l'on consolidait, là où il menaçait ruine, par des ponts de bois ou par des fascines, qui parfois crevaient soudain sous les pas et amenaient une chute effroyable dans l'abîme. Il y a encore à Saint-André des personnes dont les parents utilisaient ce raccourci dangereux pour aller à Seyssel.

Cependant, l'absence d'une voie de communication — et l'on ne pouvait compter comme un chemin bien pratique le sentier de la rive gauche de Saint-André à Motz (Savoie) —

nuisait beaucoup aux transactions commerciales et isolait Seyssel et le Rhône des plaines fertiles de l'Albanais. On songea donc à établir une route nouvelle sur la rive droite et à tenter ce que les Romains avaient réalisé dix-neuf siècles auparavant. Cette route, mise à l'étude dès 1833, soigneusement repérée dans son tracé en 1848, après qu'un sentier avec passerelle en bois y eut été ouvert en 1847, commencée en 1855 et terminée complètement en 1866 au moyen d'un crédit spécial alloué aux routes départementales de la province annexée [1], appela l'attention sur les restes antiques. Reydet, au début du XIXe siècle, en avait noté onze vestiges [2].

En 1856, à une réunion de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry, tenue à Annecy, le député Despine émit à la fois la crainte de voir disparaître ces vestiges par suite des mouvements de terrains que la voirie opérait et le vœu qu'on en fît un plan concurremment avec celui qu'avait déjà exécuté l'agent-voyer de la Savoie-Propre, Dufour [3]. Ducis, qui avait exploré le vieux chemin en 1848, constata, après l'achèvement de la route départementale en 1863, que ces vestiges avaient en grande partie disparu. Il consigna ses remarques dans son Etude sur les *Voies romaines de la Savoie*. D'après lui, la largeur de la voie était de quatre à cinq mètres, y compris un trottoir *(crepido)* large de 0^m80, haut de 0^m15, taillé du côté du rocher; l'écartement des ornières, et par suite celui des roues des chars, était de 1^m65. De distance en distance, dit-il, on voyait des niches pour statues, des retraites creusées dans la roche pour s'abriter pendant l'orage ou à la rencontre d'un charroi considérable [4].

La route départementale n° 6 de Rumilly à Seyssel a. du pont de Châteaufort à Saint-André, 5.543^m de longueur; elle parcourt d'abord un peu plus d'un kil. entre le Fier et le versant abrupt du plateau de Vens [5], en montant une côte peu accentuée par les mas de Migny et des Boucles [6]. Elle se trouve

1. F. Croisollet : *Hist. de Rumilly*, 1869, p. 317, 345, 346, 364, 365, 373.
2. De Reydet de la Vulpillière : *IVme Voie militaire* (ms. aux Archives de l'Acad. Florim.) extr. dans RS. 1908, 43.
3. *Bull. de l'Assoc. Florim.*, 1856, 200.
4. *Voies romaines*, RS, 1863, p. 14 et *id*, 1893, 326.
5. A gauche, carrière de mollasse paraissant antique à cause des coups de pics dirigés obliquement; à 30^m^ avant le tunnel, anciennes extractions de phosphate, d'après A. Pernoud.
6. Cad. 1730, n°s 6973 à 7111. Ce nom peut venir d'une proprieté gallo-romaine, *Minniacus*. *Boucles* vient des boucles de fer cimentées dans le rocher, où les seigneurs de Vence accrochaient leurs barques de pêche. (Fr. Descostes *D'Aix-les-B. à Rumilly*, 1867, p. 98.)

alors en face d'un premier tunnel long de 114^{m} et qui a troué à sa base un grand roc ; elle laisse à droite la pente dévaler rapide vers le torrent. A cet endroit, celui-ci coule, comme par une porte gigantesque large de six mètres, entre deux gros rochers verticaux qui semblent taillés symétriquement : c'est ce qu'on appelle les *bailles* du Fier [1]. Entre le rocher de gauche et la muraille apparaît, à une certaine hauteur, une sorte d'entaille encombrée de pierres et de broussailles : c'est à ce point qu'aboutissait la voie. Actuellement on ne conçoit guère comment un chemin quelconque ait pu atteindre un pareil niveau dans l'échancrure d'une muraille à pic. Le chemin sarde y arrivait cependant par une pente rude de o^{m}o5 par mètre [2] et il était ensuite relié au rocher par des échafaudages et par un pont de bois cramponné au roc. La voie romaine y accédait au moyen d'un mur de soutènement qui s'est écroulé dans le torrent, emporté par un éboulement de terre et de pierres [3]. Elle doit donc être cherchée au-delà, suspendue au-dessus du Fier, entre les rochers. D'après les constructeurs de la route, elle ne tardait pas, comme l'avait déjà remarqué de Reydet, à être interrompue par un éboulis de gros blocs ; puis, après un vide effrayant, dû à sa chute dans le précipice, elle reparaissait contournant le rocher et rejoignant, à la sortie du tunnel, la route qui la recouvre maintenant [4]. Ce vestige de chemin est bien conservé ; c'est là que subsiste le grand pan de mur, dont il a été déjà parlé, aux pierres rangées en échiquier, et qui avait, d'après de Reydet, soixante mètres de long. A cet endroit, la voie, qui avait une largeur moyenne de 4^{m}70, n'en offre plus que trois à ce tournant. Le rocher, à gauche, a dû être taillé, car il offre des traces de coups de pic dirigés obliquement et qui dénotent le travail romain.

Entre le grand et le petit tunnel, il y a 175 mètres de distance, protégés par un parapet qui a succédé à un long mur antique qui devait également contourner cet éperon rocheux. Après le petit tunnel, long de 35 mètres, le service de la voie notait, en 1848, à la cote 154, une esplanade, et à la cote 141, un roc haut de 8 mètres. Il s'agit sans doute ici du rocher pyramidal dans lequel étaient taillées sept marches d'escalier

1. Dufour : RS, 1868, 17.
2. Arch. dép., Route du Val de Fier ; docum. de 1848 donnant la liste des accidents du parcours (cotes 188-192).
3. La Société des Forces électriques a encore modifié l'état des lieux en forant une galerie à droite et au-dessous du tunnel.
4 Archiv. départ.; *ms. C.*, cotes 176 à 165

semi-circulaires à la base, d'après Ducis, Dufour et Croisollet. Le sommet s'évidait en une sorte de cuvette qui pouvait avoir servi de foyer, car il y restait du charbon et des briques romaines. Fr. Descostes y ajoute un couteau et une urne ayant servi aux sacrifices et dit aussi qu'on retrouva là éperons, anneaux, flèches et de nombreuses médailles. Etait-ce un autel naturel ou une vigie d'où l'on découvrait assez loin le cours du torrent ? Au pied de ce rocher, la voie était bien conservée, avec les traces des roues et des raies transversales pour empêcher les chars de glisser [1]. Tout cela a disparu, car le passage, assez ardu, a été abaissé de trois mètres. La voie avait nécessité elle-même certains travaux, car on remarque à la hauteur indiquée, des coups de pic antiques. Notons aussi l'existence d'une source fraîche et abondante qui s'écoule dans le Fier.

On arrive ensuite aux *Grands Rocs*. lieu dit situé vers le milieu du val. La montagne a été taillée en encorbellement et le passage abaissé de 3 mètres. Le service de la voie note. en 1848, une grotte (cote 139) et à l'entrée des Grands Rocs, du côté de Saint-André, une riche. Elle était. dit Croisollet, au bord de la voie, haute de 1^m10, large de 0^m40 et profonde de 0^m54. C'était. soit un refuge pour le piéton qui se garait des chars, soit une niche creusée pour l'emplacement d'un autel ou de la statuette d'un dieu avec sa base (cote 136-137). Les traces du mur romain ont été retrouvées un peu plus loin (cotes 128-129), à 15 mètres environ en dessous du mur moderne ; quand on le détruisit, on y recueillit une des monnaies citées plus haut [2].

A la sortie du défilé, le passage s'élargit et devient plus sûr.

1. Ducis : *o. c.*, p. 14 ; Croisollet : *Hist. de Rumilly*, p. 348 ; F. Descostes. *D'Aix-les-B. a Rumilly*, 1867 (p 96) ; *A travers la Haute-Savoie*, 1870. Les gens du pays, d'après Dessaix (*Légendes et Traditions populaires de la Haute-Savoie*, 1875, p. 4), appelaient ce rocher la *forge du maréchal*, essai d'explication des plus simplistes.

2 C'est en face des Grands Rocs, à 120 mètres environ du petit tunnel, que se trouve, sur la rive gauche, au bord de l'eau, près d'une grotte, la masure avec porte et fenêtre, dite *Chambre de la Dame ;* Croisollet en a résumé la légende (*Hist. de Rum.*, p. 347, n. 2). Il faut remarquer qu'il n'y a jamais dans la formation d'une légende locale vraiment populaire une intention de tromper ou de mentir, mais une tentative naïve d'explication logique d'un fait obscur à l'aide de notions acquises confusément au cours des âges. Les éléments sont ici : une dame noble. seigneur de Châteaufort, qui a laissé un souvenir désagréable, la peste, des trouvailles de monnaies romaines, la solitude et l'étrangeté du lieu. Presque en face, sur la rive droite, se trouve une seconde grotte murée H. Descostes : *o. c*, p. 94 ; A Dessaix : *Légendes et traditions*, *o. c.* ; J. Berlioz : *Le Val de Fier et ses environs* (souvenirs et légendes), 1882, p 41. Au point de vue théorique, A. Van Gennep : *Formation des Légendes*, E Flammarion, liv. V et VII. Je remercie vivement M J. Serand de l'aide bibliographique qu'il m'a prêtée.

Des vestiges de voie y apparaissaient, en deçà et au-delà de la limite de la commune de Saint-André (cote 101). La montée atteint alors son point culminant et la descente ira en s'accentuant jusqu'à la plaine. Après une pente moins abrupte couverte d'éboulis, la montagne se rapproche de nouveau du torrent au point de ne plus offrir pour le passage que $4^{m}50$ de largeur [1]. Au delà, des vestiges de murs bien conservés apparaissaient encore (cotes 67 à 62). En démolissant l'un d'eux, on trouva l'autre monnaie impériale déjà signalée. Au lieu dit *Chez Juge*, un rocher rendait de nouveau le passage plus étroit. A 29 mètres plus loin, la route laisse à droite descendre directement à Saint-André un sentier rocheux qui côtoie l'abîme et qui, accessible à peine aux mulets, était usité avant la construction de la route.

C'est un peu plus en aval que des ouvriers, qui établissaient les fondations d'un mur de soutènement découvrirent un trésor de monnaies du IVe siècle, appartenant surtout aux règnes de Licinius et de Constantin et dont la majeure partie glissa dans le torrent [2].

Les traces de la voie reconnues au pied du dernier contrefort rocheux dans lequel elle avait été taillée, sous la route actuelle, ne laissent pas de doute sur sa direction [3] : elle tendait vers Syon ; elle coupait ainsi le chemin de Saint-André à Crempigny où se terminait la section moderne dite du Val de Fier.

Saint-André paraît avoir été habité dès l'âge du bronze [4] ; c'était du reste un lieu de passage étant donné la facilité relative qu'il y avait à jeter un pont sur le lit plus resserré du torrent.

Les trois sources sulfureuses qui sourdent en amont du pont, au bord de la rive gauche étaient certainement utilisées à l'époque romaine, car on a trouvé aux alentours, mais sur le territoire de Lornay, des restes de canaux et de nombreuses briques [5]. Au-dessus de ces sources coule, à ciel ouvert, la fontaine de Pellan, appelée en 1730 fontaine de Sicard et qui forme limite entre les deux communes et les deux diocèses.

1. C'est en dessous de ce point qu'on gagne par un sentier la curiosité naturelle du pont Navet, sous lequel le Fier, large de quelques mètres, s'est frayé un passage

2 RS, 1861, 95.

3. Arch. v ; *id.*, cote 30 ; Ducis avait déjà remarqué ce détail, RS ,1863, 14.

4. Descostes (*o. c.*, p. 91) dit qu'il existe du minerai de fer et de cuivre sur le flanc de la montagne de St-André.

5. H. Descostes : *D'Aix-les-B. à Rumilly*, p. 90 ; Dr Descostes : RS, 1876, 3.

L'ancien château de Pellan s'élevait au l.d. *Chatelard* [1]. Sur la rive droite, le mas de Laissy indique encore une propriété romaine [2].

La direction évidente de la voie vers Syon rend inutile l'hypothèse d'un tracé vers Rumilly le long de la rive gauche du Fier. Il y existait cependant un chemin reliant les propriétés romaines qui s'y élevaient : Lornay, *Lorinacus,* de Lorinus, où l'héritier de C. Juventius Secundinus lui éleva un tombeau pour obéir à son testament, peut-être à la fin du premier siècle [3]; Vessy, *Vettiacus*, de Vettius, et, au delà du Parmant. Pressy, (Moye) *Prisciacus* [4].

Après avoir laissé à gauche sur la hauteur. Crempigny, *Crispiniacus villa* [5], et le petit village au nom évocateur de Belle-Fontaine [6], la voie franchissait l'Urzeron [7]. Il y a quelques années, il en restait encore des traces. car un propriétaire exhuma un pavé de cailloux de son terrain, à l'angle de la route et du chemin de Syon.

Sedunum, **Syon**, est un vicus d'origine gauloise [8], qu'habita à la fin du deuxième siècle, L. Romanius Euprepes. De Reydet a parlé du temple qui précéda l'église chrétienne et de

1. Cad. 1730. n°s 2888 et 2879, où s'élevait une masure avec des débris de tuiles à rebord.

2. Le nom antique de Saint-André peut se retrouver dans celui de Pellan, de Pellus+*incus* (RS, 1910, 275) ou dans celui de Laissy, pat. *Laisy,* par *Lasciacus*, etc., des gentilices Lascius ou Lattius.

3. Revon : *Insc. de la Haute-Savoie*, n° 30, fig. ; Allmer : *Insc. de Vienne,* 3, p. 277 ; (*Corp. Insc. Latin.* = C. XII. 5559. En 1280, *Lornai, Soc. d'hist. et d'arch. de Genève.* = SHAG, XIV, p. 164, n° 176.

4. Magny est ou romain de *Magniacus,* ou germanique. de Magin-harîus, comme Bourcherens (RS, 1910, 271). Broise (Rumilly), peut venir de *bruscum* **bruis*, latinisé au fém. *bruisia*, 1196, *brosia,* 1233, nom de forêt ; v. *Broyse.* (Brun-Durand : *Dict. topogr. de la Drôme*) et Bruise *Bruscum*, 1147, *Brosium,* 1183. (Romans : *id. Htes-Alpes)* ; cp. aussi *Brosiolis*, 739 du testament d'Abbon. Brosia est un nom de femme du XIIIe s. (SHAG. XIV, n° 115), et en patois. Ambroise, se dit *Broise* ; faudrait-il voir en ce mot une forte aphérèse d'*Ambrosia* (villa) sous l'influence de la preposition *in* ? Le cimetière de Broise est connu (Le Roux et Marteaux : *Sepultures burgundes*, 1898, 60) ; Moye. *Modiacus*, du gentilice Modius, par *Moyaco.* 1183, ch. de Ste-Agathe de Rumilly ; *Moyez.* XIVe s. (SHAG, IX, p. 223 - 236).

5. *Crispinies, Crispinier.* 1264 (SHAG. XIV, n° 86).

6. Les Romains ne construisaient jamais de villa sans s'être assurés de l'existence d'une source d'eau vive et salubre, *aqua fontana,* que le propriétaire captait et amenait au moyen d'un aqueduc souterrain fait de tuiles à rebord ou de tuiles courbes superposées. Aussi une belle source est presque toujours l'indice d'une propriété antique. C'est le cas pour Fontaine-Vive (Groisy), Fontaine-Couverte (Thonon). Fontaine-Blanche (Fillinge), Clarafond. et peut être la Fontaine d'Abondance, *de Fontana.* 1146, (SHAG. XIV, p. 8, n° 11).

7. Forme probablement patoise pour Urseron, par *ursario*, d'*ursarius, (rivus),* ruisseau qui agit comme un ours par rapport à ses ravages.

8. Sion, *Syons* (Guichenon) doit avoir la même origine que Sion (Vallais). autrefois *Sions*, de **Sedunum*, capitale du peuple. les Seduni.

ses tombes burgundes [1]. Le souvenir de la voie paraît s'être conservé dans le nom du mas de *Balvey*, situé au sud de l'église à l'angle de la route et du vieux chemin qui gagnait la Morge. J'ai supposé que ce nom était le débris d'une ancienne forme patoise régulière, *balla vey*, de *bella via*, qualificatif donné à la voie romaine encore existante [2].

Celle-ci se dirigeait vers la Morge laissant à gauche le vieux chemin remonter vers le pont de Gerbaz en servant de limite entre Syon et Versonnex, *Vercionacus* [3]. Elle longeait ainsi la gauche de la route départementale, très visible pendant les temps de sécheresse. Il y a une vingtaine d'années, des propriétaires du chef-lieu, en défonçant leurs terrains, découvrirent à 300 mètres au nord du pont de la Morge, à 0^m30 de profondeur, un pavé fait de grosses pierres rondes qu'ils exhumèrent sur une largeur de deux mètres et sur une longueur de cent. La largeur réelle devait être de quatre à cinq mètres. Il est probable que c'est à d'autres trouvailles du même genre que le mas voisin de *Perraille* doit son nom (cad. 1730, n°784).

Au bord de la voie, à 1500 mètres au sud de Syon, au l.d. *Vers les Morts*, la tradition place l'existence d'une ancienne ville [4]. On y aurait trouvé des fondations, des tuiles et des bandes de fer. De nos jours les propriétaires ont sorti du terrain, qu'ils appellent *Vers les Mas*, une quantité de tuiles à rebord. Si les fouilles étaient poursuivies, elles amèneraient certainement la découverte d'une villa romaine.

Après avoir franchi la Morge [5], à peu près à l'endroit même où s'élève le nouveau pont de 1864, la voie contournait pro-

1. RS, 1908, 41 ; Ducis : *Voies rom.*, id. 1863, 14 ; C. XII, n° 2560. Sur l'origine du vocable de la paroisse emprunté à l'inscription romaine, v. RS, 1904. 209

2. En 1730, *Balvet* écrit aussi *Ballavaix*, nom d'un propriétaire de St-André, à la même date ; le dernier terme, *vey*, a été supplanté généralement dans toute la Savoie par *vi*, (RS, 1909, 74), il est resté encore en Chablais, par ex ; dans le nom de famille, au XIVe s., *Delavay* (*Mém. Acad. Salés.* XXXIII, 1910). = Delavy ; cp. les noms fr. Belvoye, Bonnevay.

3. De *Vercio, onis*, d'après Holder, col. 203 ; en 1279, *Versonay*, (SHAG, XIV, p. 409) ; Marteaux : *Voie romaine de Condate à Genava* ; RS, 1907, 92 ; Le Roux et Marteaux : *Sépultures burgundes* ; RS, 1898, 53. L'abbé Ducis, donnant à la voie ce tracé du vieux chemin, lui faisait franchir la Morge au pont de Gerbaz et gagner Hauteville pour revenir de là à Rumilly ; mais ce coude n'est pas nécessaire.

4. Dufour : RS, 1868, 17.

5. D'origine ligure, *Morga*, celle qui lave (de Jubainville : *Premiers Habitants de l'Europe*, II, 1894, p. 161-163 ; v. les noms semblables dans Holder, col. 628. Il y a entre le nom de Morgenex et celui du nant qui baigne le château un rapport évident, mais d'explication difficile : v. RS, 1909, 164.

bablement le mamelon de Vallières, se dirigeait vers le pont Coppet de 1626, et, après la traversée du Fier. gagnait Rumilly en suivant à peu de chose près le tracé de l'ancienne route départementale nº 2 de cette ville à Genève, qui y allait par Mionnaz, Clermont et Frangy. Pendant deux kilomètres, celle-ci sert de limite aux communes de Rumilly et de Sales.

Valerias [1], Vallières, est une villa déjà connue par quelques trouvailles de l'âge du bronze et de la période romaine. Plusieurs cimetières, postérieurs au vᵉ siècle, y ont été en outre, découverts [2], en particulier au nord de l'église actuelle, au lieu dit *Les Jorins*.

A la voie impériale aboutissaient plusieurs chemins desservant les villas établies sur cette pente ensoleillée et qui la reliaient, au nord, à la voie de Condate à Genava [3] : Clermont, où fut trouvé, il y a quelques années. un trésor du IIIᵉ siècle. Menthonnex, *Mentonacus*, de Mento, avec Doucy, *Dulciacus* [4], Pavully, *Paculliacus* [5] et Mionnaz, *Metonata* [6] ; Thusy, *Tutiacus* avec Salongy, *Solumniacus* [7], les eaux de Planchamp et de Croisonnaz; *Urbiciacus*, Orbessy (Saint-Eusèbe), *Castoriacus*, Chitry, *Justiacus*, Jussy et *Virilicus*, Verlioz [8] (Vallières).

La voie franchissait donc le Chéran, *Cara* [9], sur un pont qui est resté en bois jusqu'en 1430, aujourd'hui pont Saint-Joseph [10] ; elle se dirigeait ensuite vers le lieu dit *Vers les Granges*. C'est au confluent du Chéran et de la Néphaz que

1. Du gentilice Valerius (de Jubainville. *Origine de la Propriété foncière* 1890, p. 429) ; mais Vallière est un nom si répandu qu'il est prudent de l'expliquer plus souvent par *Vallaria*, 1085, (HPM. I, col. 675), dérivé roman de *vallis*.

2. L. Revon : *Haute-Savoie av. les Romains*, RS, 1876, 46 ; *Voie romaine de Condate à Genava*, RS, 1907, 91 ; *Sépultures burgundes*, o. c., 53.

3. O. c, p. 87, 91, 92.

4. Le gentilice Dulcius cité par Holder, n'est pas connu en Narbonnaise. Faut-il croire ce nom de Doucy, formé à une époque tardive. de Dulcis ou de *dulcis+acus*. eu égard au charme du lieu : cette dénomination est fréquente en Savoie, mais non dans le pays de Vaud et dans l'Ain Cp. *Communiacus*, Commugny (Vaud) ; *Humili-acus*, Humilly (Viry) ; *Insigni-acus*, Ansigny, près Albens, autres adjectifs en *is+acus*.

5. De Pacullius ; cp. Avully, (RS. 1910, 272).

6. De Meto : sur les noms en *ata*. *atis=az*, v. RS, 1912. p. 263, 265.

7 De Solumnis+*acus*, formation basse. formes intermediaires, *Selongy*, par. *Salongy* ; cp. Selongey (Côte-d'Or). *Solongeius*, 1101, (Bull de la Soc. des sc. de Semur, 1902-1903, p. 127 ; Berthoud et Matruchot : *Noms de lieux habités*

8. De Virilis. RS, 1910. 101.

9. En 1288 (SHAG, XIV. nº 208) d'origine celtique ou ligure, plus tard *Carane*. au cas oblique d'origine germanique. Ce nom, commun à plusieurs cours d'eau. a-t-il le sens du lat. *cara*, chère, (de Jubainville : *Premiers Habitants de l'Europe*. II, 166, 169, 196) ou celui d'une racine *car*, rocher (cp. le roc de Chère. à Talloire ; RS, 1897, 46) ? Sur la Nephaz, v. RS, 1911, 224 ; mais la présence de f suppose à l'origine *c+t*, de *Icia, Ecia* ?

10. Croisollet : *Hist. de Rum.*, p. 166, 167, 391 ; et *Supplem.*, p. 163.

s'élevait, sur l'emplacement du château et jusque vers l'église, la *villa Rumiliacus*[1], **Rumilly,** avec son temple de Mercure, situé à la sortie du pont, et l'inscription qu'Aurelius Domitianus consacra à sa femme Romania Veratia, au début du IIIe siècle[2]. Le cimetière burgunde s'étendait entre l'hôtel de la Poste et l'église.

Rumiliacus, qui a peut-être succédé à une localité plus ancienne, était entouré de villas florissantes : sur la rive droite du Fier. *Alta Villa*. Hauteville, par opposition sans doute à celle qui s'élevait dans la plaine appelée Champagne, près de la station, sur la rive gauche, sans compter Hautevillette. De la vigne des Idoles, vient l'inscription où T. Valerius Crispinus, préfet du *pagus* Dia (*nius* ?) et prêtre de Vintius dit avoir consacré à son dieu un temple[3] ; *Germinata*, Germonex, Tegny, (Sales)[4], la villa se trouvant au lieu dit, *le Courbe*, près des ruines du fort de l'Annonciade[5] ; *Marcellata*, Marcellaz, avec *Constantinata*, Contentenaz, *Germaniacus*, Germagny, Boussy, avec *Marullicus*. Marlioz, où se trouvait située, au nord du village, la villa romaine, Saint-Silvestre et *Secundata*, Sciondaz (Chapeiry)[6]. Quant aux vestiges de ponts de pierre reconnus sur le torrent de Mieudry et sur le Chéran, sous Lupigny, ils ne paraissent pas antiques et ne prouvent guère l'établissement d'une voie secondaire vers Genève[7].

En quittant Rumilly, la route départementale n° 2 d'Albens à Saint-Julien se rapproche de la voie ferrée au l. dit *Vers les Granges*, écrit *les Granges* sur la carte de l'Etat-Major ; c'est

1 Du gentilice Rumilius. (HOLDER. 1226 ; *Rumiliacum*. 1080. GUICHENON : *Bibl. Sebus*. II, 69 ; *Rumillieu*, SPON : Pr. 20 ; *Romiliacum*, 1125. *Ch de Cluny*, v. n° 3984 ; *Rumille*, 1173, WURSTEMBERGER : *Peter*, II. IV.

2. CROISOLLET : *o. c.*, p 1, 4 Sur l'inscription, v. RS. 1903, 84 : *Revue épigr.* 5, id. 26. Les fragments ont été jugés faux ou inventés, parce que mal lus : BEAUMONT. (*Description des Alpes grecq. et cottiennes*. 1806, I. 195 et 372), a lu *Romilia*, au lieu de *Romaniae* ; v. REVON : *Insc. de la Haute-Savoie*, n° 71, 72 ; C. XII. *falsæ*. 189, 190 et n°s 2509-2511

3. *Alta villa*, 1135 (SHAG, XV, n° 4 ; C. XII. n° 2558) : *Voie rom. de Condate à Genava*, p. 92 ; BEAUMONT : *Descript.* I, 1re p , p. 183.

4. Sales, du germ *sala*, maison, la riche demeure du propriétaire ; dès le XVIII siècle, nom de propriété pour désigner un château existant ou les ruines d'une habitation barbare ou d'une villa romaine.

5. CROISOLLET : *Supplém.*, p. 236 ; *Hist* , p 77 et 8, 9 ; RS, 1908. 40. Cette villa fut habitée par la flaminique augustale Jullina et à la fin du deuxième siècle par Sextius ; C. XII. n°s 2516 à 2518. La carte de l'Etat Major a écrit le *Corbeau*. Les vestiges de murs signalés par Despine se trouvaient sur l'ancienne route de Rumilly à Genève passant par Hauteville, Chitry et Thusy : CROISOLLET : *Hist.* p. 80, n.

6. RS, 1909, 13. Boussy, *villa de Boucie*, 1278 (*Mém. Acad. Chablaisienne*. XIV, 251, doc.) ; Marlioz, de Marullus (RS, 1910, 101) , RS, 1908, 40 et C. XII. 2519.

7. RS. 1908. 33 : Fr DESCOSTES : *D'Aix-les-Bains à Rumilly*, p. 48 ; Lupigny, peut-être de **Lupponiacus*.

là qu'en 1863, on découvrit, en creusant une tranchée, une voie pavée que Croisollet [1] croyait relier Savoiroux à Boussy ; mais une telle direction est inadmissible et il vaut mieux supposer que le fragment, trop réduit, a pu égarer l'historien sur le tracé véritable. Laissant donc la route départementale longer la colline où s'étageaient *Gabriacus*, Gevrier, Savoiroux et *Martinacum* [2], Martenex, possédé au IIme siècle par L. Taius Martinus et par son père M. Taius Modestus, la voie s'éloignait à la fois et de la route et du chemin de fer pour longer le chemin d'intérêt commun n° 33 de Saint-Félix à Rumilly jusqu'à l'intersection du chemin de Balvey. Celui-ci, qui a succédé à la voie, sert pendant 1.500 mètres de limite communale entre Rumilly et Marigny-Saint-Marcel. Du reste Balvey est un point de repère qui enlève toute incertitude à son tracé. Cela résulte du nom même de Balvey (v. *p. 48)* et des tronçons qu'on y découvrit. En effet, un vieil habitant du village m'a raconté que l'on défonça, à 0^m50 de profondeur, un chemin pavé dont les pierres servirent à faire des murs. Il se trouvait à une dizaine de mètres à gauche du chemin qui va de Balvey à Salagine, au sud, et un peu après les dernières maisons du premier village, au l. dit *les Eplantés*. Au nord du village, dans le champ dit *Dava la vi*, c'est-à-dire dans l'angle que le chemin de Balvey forme avec le chemin de Martenex, vulgairement appelé la *vi du loup*, on découvrit, avec des tuiles à rebord, plusieurs sépultures dont les squelettes étaient accompagnés de vases rouges, d'une fiole en verre et de médailles [3] ; or, à proximité de ces sépultures, un tronçon de la voie fut encore reconnu par A. Despine.

La voie continuait ensuite directement sur Albens (Savoie), laissant à droite Salagine, traversant Braille. J'ai visité, au l.d. *la Bottière*, la tuilerie Poncini. Les fouilles faites pour l'extraction de l'argile ont prouvé qu'elle n'y passait pas, mais qu'elle devait se trouver un peu plus à l'ouest au-delà de la voie ferrée. On a exhumé de l'argile, de 1 à 3^m de profondeur, de fragments de tuiles courbes ou à rebords et des portions de drains faits de petits cailloux ronds ; des troncs de chêne

1. *Hist de Rumilly*, p. 395.

2. Savoiroux. pat. pour Savoroux. *Savorosii*. 1520. RS, 1901, 235 ; de Saporosus. cp. *Burgus Saporosus*, Savoureux (Mâcon) au XIIIe s. et la Savoureuse, riv. à Belfort ; sur le phénomène linguistique de Savoiroux, v. A Devaux : *Langue vulg. du Dauphiné sept.* n° 99. Martenex ou Martinev. *Martenay*, 1383. (SHAG, XIII. *Franchises*. p. 65) sur le vieux chemin de Rumilly à Bloye ; C. XII. n° 2512. 2501 et 2508. Cette villa fut peut-être créée par un Taius Martinus.

3. RS, 1865. 59 ; 1879, 51 ; Croisollet : *Suppl.*, 76.

furent rencontrés à 3m50. Des tuiles assez nombreuses existent aussi dans le champ Canet, à la Combe-Dupont, à l'est de la tuilerie. Là s'élevait une dépendance de la villa de Brailles, qu'habita C. Craxsius Troucillus dont le monument bordait sans doute la voie [1].

La voie atteignait Albens en suivant le vieux chemin de Pegy ; car à gauche et à cent mètres au nord de la route de Saint-Félix, M. Picon découvrit un pavé qui en est indubitablement un fragment [2]. De chaque côté gisaient des tombeaux romains et burgundes.

Toute cette plaine était couverte de propriétés, les villas les plus anciennes et les plus étendues s'étant peu à peu morcelées en propriétés plus petites. C'étaient, à l'est, *Matriniacus* ou *Mariniacus*, Marigny avec Saint-Marcel, habité par Rutilius Aurelius au IIIe s., et leurs cimetières barbares [3] ; *Marciacus*, Mercy et Saint-Félix à l'ouest, Bloye [4], *Pelgiacus*, Pégy où, à 200 mètres à droite de la grande route au l.d. la Vêtaz. au sud et près du chemin de ce village, en bas de la maison Poillier, dans la vigne Canet Félix, ont été trouvées de grandes tuiles rouges et de la poterie. Au-dessus. sur la colline, s'étageaient *Carantionacus*, Charansonnex [5], puis en Savoie, *Insigniacus*, Ansigny [6], avec *Dracciacus*, Dressy ou Draissy (Etat-major) ; plus haut entre la Néphaz et la Vergonne [7], *Maximiacus*, Massingy ; enfin, au pied de la montagne, *Primiacus*, Pringy.

(A suivre.) Charles MARTEAUX.

1. C XII, 2497. La Bottière ; cp. *Mansi de Boteres*, 1260, *Chartes de Cluny*, VI, 501 ; d'après DU CANGE : de *buteria*, *botaria*. mesure agraire=, *buttaria*.

2. C. M. : *Note sur le vicus Albinnum*, RS, 1911, 223.

3. C. XII, 2493-2495, 2498 ; CROISOLLET : *Hist.*, 391 ; *Sépult. burg.*, RS, 1898. 60 : RS, 1908, 36 . v. le vicus Albinnum. Marigny, *Marriniaco*, 1250 (SHAG, XIV, p. 29. n° 39).

4. Bloye. *Bloyaco*, 1201, (*Mém. Acad. Savoie*, 1875, I, p. 550. doc.) ; cp. Moye (p. 47).

5. *Charancinay*. 1278 (*Mém Acad Chablaisienne*. XIV, doc. p 250.

6 *Ansignie* XIIIe s (SHAG, IX, 223-236.

7. CROISOLLET : *Suppl.* 193 : le ruisseau du *Vergunoz*, cp. *Vergunni* peuple des Alpes. auj. Vergons (HOLDER : 214) , la forme celtique serait plutôt féminine, *Vergunna*.

MÉLANGES DE FOLKLORE SAVOYARD

IV.

La Légende des Chats-Parlants.

Dans cette étude d'une légende locale de la Haute-Savoie, je suivrai l'ordre chronologique inverse, c'est-à-dire que je partirai du texte le plus récent. Me trouvant à Publier, en 1907, j'avais fait connaître à plusieurs personnes de la région le désir de recueillir des légendes. Entre autres, on me demanda si je connaissais celle de la grotte de Féternes, qui, me dit-on, devait son nom à ce que trois fées, qui régnaient sur un peuple de chats, y avaient élu domicile « dans les anciens temps » [1]. Je crus de bonne foi avoir affaire à une vraie légende « populaire », accompagnée d'une étymologie elle aussi populaire. Séduit par la théorie, je n'étais même pas loin d'admettre que la légende provenait directement de l'étymologie, à laquelle elle pouvait servir de justification, et ne réfléchis pas d'abord que si *Féternes* se prononce comme *Fées ternes*, le mot *terne* cependant dans le sens de trois, n'est ni local, ni même français courant. *Terne*, comme *quaterne*, est en effet un mot spécial, qui n'est devenu « populaire » que comme terme de loterie : un *terne* est une combinaison de trois nombres, par exemple, 11, 35, 89. En outre, si *fée* vient de *fada*, il était difficile qu'il prît la forme brève *fé* pour former *Féternes*. C'est après coup, comme je l'ai dit, que me vinrent ces scrupules linguistiques. Et m'étant adressé à M. Marteaux, d'Annecy, bien connu pour ses recherches sur la toponymie savoyarde, j'en reçus l'assurance qu'en effet Féternes ne peut venir de *Fadae ternae*, mais vient effectivement de *Fisterna* = *cisterna*, citerne, sans doute par allusion à l'une des grottes qui dominent le village [2].

S'il y avait eu vraiment un lien quelconque entre la légende

1. « Antiquités et Chansons de Haute-Savoie », dans *Religions, Mœurs et Légendes*, t. II, p. 239-248 ; cf. p. 248 : « Le village de Féternes (fées ternes) conserve le souvenir d'une trinité de fées. » Cette étymologie est admise par le chanoine Piccard : *Histoire de Thonon*, p. 13, dans un passage où il suppose, sans naturellement fournir de preuves, que « les druidesses, prêtresses des Allobroges, jouaient un rôle important ». Pour un historien aussi consciencieux, c'est aisément formuler ou admettre un ensemble d'hypothèses bien fantaisistes.

2. C. Marteaux : *Rev. Savois.*, 1897, p. 137.

et l'étymologie, il eût fallu admettre une étymologie française, puisque la consonnance des termes n'était possible qu'en français, non en patois. Deux hypothèses se présentaient : *a)* ou bien la similitude des sons ne pouvait avoir suggéré une légende que depuis la victoire définitive du français, en ces régions, sur le patois, c'est-à-dire vers le milieu du XIXe siècle ; *b)* ou bien cette similitude a frappé les Français bien longtemps avant, par exemple des baigneurs venus aux eaux d'Evian et d'Amphion, déjà réputées en Europe au XVIIIe siècle.

Dans le premier cas, la légende était si récente qu'elle ne méritait même pas l'attention ; dans le second, il s'agissait de chercher dans la littérature sur le pays de Gavot.

Je trouvai mon premier document littéraire dans Bachellerie, *Guide d'Evian*, 1895. On y lit, à la page 181 : « La grotte des Fées *(Fadae ternae)* était autrefois le plus grand attrait de la commune de Féternes. Nous sommes ici en plein dans le domaine fantastique de la légende. » Et il renvoie à sa page 226, où il publie une légende intitulée *Les Chats Parlants*. d'après Francis Wey.

Le livre de Francis Wey, *La Haute-Savoie*, est de 1865 ; dans l'intervalle, la même légende a été publiée par Antony Dessaix, *Légendes et Traditions populaires de la Haute-Savoie*, Annecy, Aimé Perrissin, 1875, pages 92-96, sous le titre de *Les Fées ternes*, qui avoue qu'il ne fait que reproduire le récit du baron Raverat [1].

En effet, dans sa *Haute Savoie, Promenades historiques, pittoresques et artistiques*, Lyon 1872, aux pages 585-589, le baron Raverat donne une légende qu'il dit avoir citée et résumée d'après Francis Wey, qui lui-même l'aurait empruntée à Ménabréa.

Je dois maintenant citer ces textes. Peut-être quelques lecteurs trouveront-ils assez fastidieuse cette multiple répétition d'une seule et même légende. Mais la critique littéraire et folklorique a ses exigences. Si nous voulons arriver à comprendre le mécanisme du double courant qui va du populaire au littéraire et du littéraire au populaire, il faut étudier pas à pas la variation des détails. On sait que le progrès des sciences naturelles, de la botanique et de la zoologie, de la biologie et de la géologie, a été conditionné avant tout par l'examen minutieux et la comparaison incessante des détails les plus infimes.

1. Il l'a reproduit aussi dans *Mes petits Souvenirs d'Evian*, Evian 1888, pages 148-152.

L'histoire comparée des littératures doit, pour progresser, adopter la même méthode.

Le texte d'Antony Dessaix est, sauf quelques omissions, le texte même de Raverat; il l'a, suivant sa déplorable habitude, assaisonné en tête et en queue de quelques remarques soi-disant destinées à faire rire ses compatriotes, ou à leur démontrer que dans toutes ces légendes il n'y a rien de vrai. Ce que, sans doute, l'on savait de reste.

Voici donc le texte de Raverat :

Le château de Féternes est l'œuvre de trois fées qui lui ont laissé leur nom *Fadae ternae*, nom qui est aussi celui d'une grotte voisine, la *Grotte des Fées*. Dans ce repaire souterrain. où nul mortel n'aurait osé pénétrer. et que reliait au château un passage secret, les trois fées avaient entassé d'immenses richesses confiées à la garde d'une troupe de génies infernaux qui avaient revêtu la forme de chats monstrueux. le tout avec l'accompagnement obligé de hiboux et de chauves-souris

Un beau jour il advint que deux des fées moururent ; puis la troisième les suivit bientôt dans la tombe ; une légion de chats inhuma cette dernière dans la grotte, à côté de ses deux sœurs. Mais avant de quitter ce monde, *Fébis*, *(Fay'a bisa*, fée noire) tel était son nom, fit venir près d'elle un de ses arrière-petits-fils, issu d'un fils illégitime, qui fut la souche de la famille de Féternes. Après lui avoir révélé que la grotte renfermait des trésors considérables. elle ajouta : « Pour devenir le dominateur absolu de ces contrées, il te suffira de prononcer la formule que tu vois écrite sur le parchemin attaché à cette clef. Prononce ces paroles, et tu seras possesseur des trésors enfermés dans le tombeau des fées. »

Cet héritier des fées accepta le legs de son arrière-grand'mère. Mais au lieu d'en faire un coupable usage, il vécut saintement. se tenant en garde contre les séductions du malin esprit. Jamais il ne fut tenté d'ouvrir la grotte merveilleuse. La clef passa donc intacte de génération en génération jusqu'au moment où Robert d'Arbigny en devint possesseur. Frère de Guillaume. seigneur de Féternes, Robert qui habitait le cloître s'éprit tout-à-coup des charmes de dame Aymonette, sa belle-sœur, et réussit à faire partager sa coupable passion. Dès lors, la perte de sire Guillaume fut jurée. Après avoir lâchement assassiné son frère, le moine luxurieux, jetant le froc aux orties, épousa sa complice ; en même temps il eut en sa possession la fameuse clef.

Dévoré de l'amour du luxe et des jouissances mondaines, il profita bientôt de ce magique talisman. Mais il fallait prononcer la terrible formule. Dame Aymonette, que les remords commençaient à assaillir et qui mourut repentante à quelque temps de là, ne voulut jamais consentir à commettre cet acte impie. Seul Robert prononça la formule : « Je me donne, dit-il, au dieu *Fabulo*, le corps et l'âme avec, et ci en fais-je le jurement solennel sur les reliques de mesdames les Fées-Ternes. » Riche, puissant, dominant tous les seigneurs de la contrée, Robert réussissait dans toutes ses entreprises ; il voyait ses moindres caprices satisfaits. Cependant il devait essuyer un échec en cherchant à séduire une vertueuse dame, Alice, femme du baron de Blonay qui habitait le château de Maxilly, situé sur les bords du lac, à deux lieues de Féternes.

Robert, inspiré par Satan, tendit à Raoul un piège où il espérait le faire périr Mais bien qu'il eût fait alliance avec les esprits infernaux qui sous les dehors de la race féline gardaient les trésors des fées ; bien qu'il eût recours à toutes les ruses et à tous les enchantements diaboliques ; bien qu'il eût évoqué des spectres hideux et qu'il eût pris lui-même la forme d'un chat monstrueux à la fourrure hérissée, aux yeux flamboyants ; bien que la forêt que devait traverser Raoul fût dévorée par un incendie aux fauves lueurs, ce fut lui, Robert, qui après avoir vu ses alliés mis en fuite, tomba sous les coups du brave chevalier, évidemment protégé par le ciel.

Dès que parut l'aube, la forêt envahie la veille par les flammes se montra verte et rafraîchie par la rosée ; mais les soldats de Raoul, en faisant leur ronde accoutumée, trouvèrent le corps inanimé de Robert d'Arbigny.

Le jour même, on enfouissait dans les abîmes de la Dranse la funeste clef qui donnait entrée dans la caverne des fées. Depuis lors, les immenses trésors sont demeurés là inutiles ; mais il ne manque pas de gens qui y pensent et qui essaient encore de les découvrir.

Bachellerie, on l'a vu, a utilisé le texte de Francis Wey, auquel Raverat prétend aussi (p. 589) avoir eu recours. Mais si on compare à celui de Raverat, le texte de Francis Wey, on constate des différences dans le détail qui prouvent soit une autre source, soit l'introduction par l'un ou l'autre auteur d'éléments étrangers au prototype. Voici le texte de Francis Wey *(La Haute-Savoie*, pages 448-449) :

Trois fées avaient construit sur une roche à deux lieues de Maxilly, dans les gorges de la Dranse, un château voisin d'une grotte où elles avaient amassé des trésors, et dont les ruines portent encore leur nom, Féternes *(Fadae ternae)*. Cette grotte était gardée par des chats, esprits ténébreux, avec lesquels entretint plus tard de coupables relations Robert d'Arbigny, favori de la dame de Lucinges, héritière des fées.

Ce compère des esprits félins s'étant épris d'Alix de Blonay, déchaîna contre Raoul, une nuit qu'il l'avait attiré à Féternes, les génies infernaux pour lui couper la retraite.

Sous ses pas la forêt s'embrase ; des spectres apparaissent, des légions de chats l'assaillent en miaulant ; ils assiègent Maxilly et y pénètrent avec son seigneur, qui les pourfend et tue à tort et à travers.

Il y en avait un d'une taille énorme, aux soies hérissées, et dont les yeux flamboyaient. Raoul, dont il déchirait le pourpoint, finit par l'abattre sous la poterne, et au même instant la phalange des chats s'éloigna dans tous les sens en criant : « Robert est mort ! »

Rentré dans sa haute salle, le châtelain trouva sa femmme épouvantée qui l'attendait en compagnie d'un beau chat blanc peletonné sur ses genoux. A l'aspect du baron, il bondit et sauta par la fenêtre en criant aussi : « Robert est mort ! »

A l'aube du jour, la forêt que les flammes avaient enveloppée, était verte et chargée de rosée ; mais les soldats, en faisant leur ronde, heurtèrent le cadavre de Robert d'Arbigny en travers de la poterne.

La clef des souterrains qui communiquaient avec la caverne des fées fut noyée le jour même à l'embouchure de la Dranse ; leurs trésors sont restés enfouis, et bien des gens les cherchent encore.

Raverat donne le nom de la troisième fée. *Fébis*, avec une étymologie fantastique ; il nous fait aussi connaître la formule magique. où paraît un dieu *Fabulo*, ainsi que les noms du seigneur de Féternes et de sa femme, puis celui de la dame de Blonay. Par contre, il ignore le détail typique des chats parlants, ou plutôt qui hurlent une sorte de phrase magique « Robert est mort » ; il ignore aussi le détail du chat blanc peletonné sur les genoux de la dame de Blonay. détails que donne Francis Wey.

Vétilles, pense-t-on ? que non pas, puisque ce sont précisément ces discordances qui obligent à admettre que Wey et Raverat ont puisé à des sources différentes, ce qui établit l'existence de textes plus anciens. Raverat semble indiquer sa source : l'un des ouvrages de Léon Ménabréa.

En effet, dans *Montmélian et les Alpes* (Chambéry, 1841. p. 200). après avoir constaté que dans nos pays on attribue beaucoup de curiosités naturelles et de monuments à l'intervention des Fées, Ménabréa dit :

« Parmi les constructions qui passent pour l'œuvre des Fées, je dois signaler le château des Fées-ternes en Chablais, qui fut le berceau d'une illustre famille dont les libéralités enrichirent plusieurs monastères et notamment l'abbaye d'Abondance. Les traditions qui se rapportent à cet antique manoir, où trois fées jumelles avaient jadis établi leur résidence. sont excessivement curieuses ; il n'est pas ici le cas d'en discourir. Je les ai recueillies avec soin ; j'espère les publier un jour. »

Sans doute Ménabréa faisait-il allusion ici à des documents sur lesquels il avait déjà attiré l'attention dans son mémoire : *De la marche des Etudes historiques en Savoie et en Piémont*, Chambéry, 1839. où, à la p. 14, il disait :

« Il est évident que l'anecdote de Lémanus, de ce fils de Priam qui. suivant Foderé et Delex imposa son nom aux roches de Lemenc[1], a sa source dans une chronique de la même époque (XVe siècle), celle du pays de Vaud, qui, si l'on en juge par les rares fragments que *Le Citadin de Genève*[2] et quelques autres auteurs nous ont conservés, devait contenir en ce genre des choses fort curieuses. Il en existait jadis un exemplaire au

1. Sur ces légendes, je renvoie à mon article : « Légendes populaires et Chansons de Geste en Savoie », dans *Religions, Mœurs et Légendes,* tome IV, pages 147-239 ; voir surtout p. 198-210. Inutile de dire que ni M. Fleymond ni moi n'avons trouvé la chronique locale à laquelle, suivant Ménabréa, Foderé aurait emprunté son récit.

2. Je rappelle que *Le Citadin de Genève* ou *Response au Cavalier de Sauoye* parut en première édition à Paris, chez Pierre Le Bret, en 1606.

château de Chillon ; ce précieux et unique exemplaire qui s'est malheureusement égaré et la chronique est à jamais perdue. » Et en note 26 : « Mme de W... en cite un fragment dans le conte fantastique des *Chats parlants*, 4e vol. des *Lettres de deux amies*. M. J. Replat me disait dernièrement que les recherches de MM. Diodati et Grenus pour retrouver cette chronique avaient été infructueuses. »

Je me demande comment Ménabréa, puisqu'il n'a pas vu cette *chronique* et n'en connaissait par suite pas le contenu, a pu affirmer avec autant de force que Mme de W... en cite des fragments. Je n'avais d'ailleurs pas fait attention à la note de Ménabréa jusqu'au jour où un hasard heureux me fit rencontrer, non pas les *Lettres de deux amies*, mais un ouvrage d'un titre plus compliqué ; en sorte que l'on doit admettre, ou bien que Ménabréa n'a pas eu lui-même cet ouvrage sous les yeux, ou bien que l'erreur sur le titre est due à une coquille typographique[1] ; c'est la première hypothèse qui semble la meilleure, car on s'étonne que Ménabréa, toujours si précis, n'ait indiqué ni le lieu ni la date de publication de l'ouvrage de Mme de P... W..., ni enfin le nom complet de cette dame.

Dans ce qui précède, Ménabréa ne donne aucun nom propre. J'ai donc peine à croire que Raverat, comme le prétend Dessaix n'ait eu que la peine de démarquer son érudit prédécesseur. Mais sans doute Francis Wey a-t-il dû faire attention à la note 26 de Ménabréa et se procurer l'ouvrage cité puisqu'il dit, en parlant de notre légende : « Je n'ai pu retenir qu'un lambeau de la *Légende des Chats parlants* car elle est si compliquée dans le petit livre que j'ai lu... »

*
* *

Peu après la promulgation de la loi de séparation, il y eut en vente chez beaucoup de bouquinistes de Paris des bibliothèques de couvents et d'institutions religieuses. C'est parmi des traités de théologie, des missels et des paroissiens, que je découvris la *Correspondance de deux amies* ou *Lettres écrites d'Evian en Chablais à Baden en Autriche*, deux volumes in-18, par Mme de P... W..., auteur de *Léonore de Grailly*, etc. A Paris, chez Renard, 1806. Mme de P... W... est Mme de Pont-Wulliamoz.

Quel ne fut pas mon étonnement, en feuilletant ce volume, de voir citée en plusieurs endroits la légende des *Chats parlants*

1. Il est équitable de rappeler que ce mémoire de Ménabréa fourmille de coquilles : Albanis Baumont : *Touraine* (p. 105), *Clorre* (p. 17), etc.

du château de Marcilly. Sans doute, c'était là le « petit livre » utilisé par Francis Wey et cité par Ménabréa.

Les deux épistolières sont Mistriss *(sic)* Brumley qui séjourne momentanément à Baden. en Autriche, et Lady Stapleton qui prend à Evian les eaux d'Amphion [1]. Amphion, dit Lady Stapleton [2], n'a rien de bien distingué, et quand on a fait l'éloge de ses eaux minérales on a tout dit... Mais « les bords enchantés du Léman étaient habités jadis par une noblesse guerrière, et certes la valeur, la beauté et l'amour avaient trouvé là une scène digne d'eux. Quelques noms anciens subsistent encore ; un plus grand nombre s'est éteint avec le temps mais de vieilles tours les rappellent à la contrée où ils ont brillé. Par exemple, vous n'avez point oublié l'histoire des *Chats parlants* que chacun sait en Suisse comme en Savoie et que le commandeur nous racontait à Paris avec un si grand succès ? Eh bien ! Lavinia, croiriez-vous que je me suis trouvée il y a deux jours et sans m'en douter. sur le champ de bataille où ROBERT EST MORT ? Ce fut par un étrange hasard ». La simple réalité c'est que sir et lady Stapleton s'étant égarés dans la forêt, demandèrent asile pour la nuit dans un château : « Figurez-vous ma surprise et mes transports de me savoir au château de Marcilly, où la scène mémorable des chats s'est passée il y a quelques siècles ! Je ne laissai point de repos au concierge qu'il ne m'eût appris ce qu'il en savait. Serviteur fidèle de MM. de Blonay, ce bonhomme croit aux chats-parlans, comme de raison ; car s'il faut croire le commandeur. c'est pour tous les Blonay du monde article de foi. »

Ici Mme de Wulliamoz intervient dans une note intéressante : « Le baron des Etoles, ministre du roi de Sardaigne en Suisse, disait à l'auteur à propos de cette histoire : J'ai connu nombre de Blonay, tous n'avaient peut-être pas le bonheur de croire en Dieu, mais tous croyaient aux chats-parlans. »

Lady Stapleton recueillit donc « de la bouche du concierge quelques traditions accréditées sur ce miraculeux évènement et le lendemain se fit donner copie de la chronique qui l'a consigné dans les archives de Marcilly. Comme elle est en latin », elle a chargé son mari de la traduire et elle promet de « composer une narration assez piquante, qu'elle compte envoyer à son amie au premier jour [3] ».

1. Tome I, p. 4, note : « Amphion est le nom que l'on a donné à cette fontaine thermale qui attire à Evian en Chablais les buveurs d'eau »
2. Tome I, page 15.
3. Pages 19-23.

Malheureusement, la dame anglaise fait connaissance d'un jeune Italien, et voici l'intrigue fondamentale de la « Correspondance » amorcée. Dans l'intervalle, mistriss Brumley trouve le moyen d'envoyer à son amie deux énormes légendes historico-macabres : Le Talisman ou la Tour-triangulaire et La Filandière de la Croix, chroniques relatives toutes deux aux ruines proches de Baden, de Raucheneck et de Merckenstein [1]. J'ignore d'où Mme de Wulliamoz a tiré ces « chroniques » et si elles contiennent quelques éléments de folklore local, comme soi-disant en contiendrait la « chronique de Marsilly [2] » que je reproduis ci-après in extenso pour deux raisons. J'éviterai ainsi à d'autres de partir en chasse pour se procurer un ouvrage difficile à trouver précisément parce que dénué d'intérêt littéraire, j'entends artistique. Et je tiens aussi à ce qu'on juge le ton adopté par l'auteur et la manière dont elle a accumulé les scènes fadement terrifiantes

LETTRE XX — *De la même à la même.*

Evian, ce 20 septembre.

J'ai reçu votre lettre du 7, ma chère amie, et mes larmes, comme vous l'aviez pressenti, ont coulé sur les traces invisibles des vôtres Votre invalide nous a tous attendris. Madame Adriani et sir Thomas prétendent que ce serait calomnier l'humanité que de croire qu'il faudrait le talent de Sterne pour de tels récits Moi, je vais encore plus loin qu'eux, car je prétends qu'ici le sublime n'est que dans la vérité. Madame Adriani est de mon avis, mais elle dit qu'il faut, malgré cela, beaucoup de talent pour bien saisir cette vérité et lui donner tout son effet. Elle a raison, ma chère Lavinia, et j'aurais un compliment à vous faire s'il restait encore quelque chose à dire quand on a pleuré.

Voici la fameuse chronique des *Chats parlans.* Au titre, on croirait devoir beaucoup rire en la lisant, et, cependant, ce n'est pas l'effet qu'elle produit. Je désire qu'elle vous fasse autant de plaisir que m'en ont donné les documens des trois châteaux.

J'ai reçu hier une lettre de madame de Latour ; elle me mande qu'elle espère avoir, dans peu de temps, des preuves incontestables de l'innocence d'Athénais. Elle me les communiquera sans attendre le succès de l'épreuve annoncée par Jules. Adieu, ma charmante amie.

CHRONIQUE DE MARSILLY EN CHABLAIS

Du port d'Ouchy, dominé par de fertiles côteaux et couronné par les tours

1. Pour ceux qui tiendraient à lire ces légendes : *La Filandière* se trouve tome I, p. 54-219, et *Le Talisman,* tome I, p 220-255 et tome II, première partie, p 1-236.

2. Le château de Maxilly y est partout appelé Marsilly ; ce peut être une coquille, mais ce peut être aussi une preuve que Mme de Wulliamoz n'est jamais venue en Chablais ; sinon, elle aurait sans doute fait allusion aussi aux nombreuses légendes de la région qui ont pour personnages des membres de la famille de Blonay.

antiques de Lausanne, l'œil va chercher au bord opposé du lac les rochers pittoresques de Meillerie et les verdoyantes forêts qui bordent son rivage depuis Evian jusqu'au Saint-Jean-Goud *a*. Plus loin, le revers des montagnes cultivées offre un amphithéâtre parsemé de champêtres habitations. La flèche solitaire d'un clocher, les créneaux de quelque donjon féodal, la fumée de l'humble toit d'une chaumière isolée ou la riante situation d'un hameau, y répandent une variété qui attache et qui plaît, et la pompe des Alpes, revêtues de leurs neiges éternelles, forme le lointain de ce tableau. Au milieu de tant d'objets divers, on distingue, à mi-côte, sur le premier plan, le vieux manoir des sires de Marsilly. Il domine une vallée fertile ; une forêt de hêtres lui prête son ombre, un torrent baigne le pied du rocher sur lequel il est bâti.

Ce château passa, vers la fin du treizième siècle, dans la maison de Blonay par le mariage de Raoul, cadet de cette famille. avec l'héritière de Marsilly. L'amour avait fixé ce chevalier presqu'en face de l'habitation de ses ancêtres, sur le rivage opposé du Léman (1) La renommée avait porté son nom dans toute l'Europe, et, à son retour de la dernière croisade où il s'était distingué entre les preux de son temps, il prit dans les tournois cette devise célèbre : TOUTES SERVIR, TOUTES HONORER, POUR L'AMOUR D'UNE (2).

Cet objet d'un culte si noble était la belle Alix de Marsilly.

Raoul la vit, l'aima et parvint à lui plaire. Il eut enfin le bonheur de l'épouser après de longues amours que des obstacles multipliés n'avaient cessé de traverser. Mais quels obstacles peuvent lasser la constance de deux véritables amans !

« *Or, vers ce tems, dit la chronique b, advint l'amiable accommodement des différens survenus entre très-haut et très-puissant prince monseigneur Loys de Savoie, baron de Vaud et l'évesque de Lausanne ; et fut ledit accommodement fait et conclu en la tour d'Ouchy. Mondit seigneur de Savoie ayant pour siens pleiges donnés à l'évesque Jehan de Mont, messires Thorrens de Gruyère, Raoul de Montricher, Pierre de Vulliens, Pierre du Pont, Guillaume de Chastonnay, le Vidonne de Moudon, et Pierre de Blonay. Adonc, ayant fait leur office tous gens de plume, et les susdits huit seigneurs s'étant engagés foi de gentilshommes et par escrit envers l'évesque, bien fallut festiner jusqu'à nuit close avec le prélat. lequel leur fit grande chère en sa tour d'Ouchy.* »

Déjà, cette joie bruyante à laquelle nos bons aïeux se livraient dans les festins commençait à se manifester, toutes les voix se confondaient, lorsqu'une rumeur subite et des cris d'alarme firent taire à l'instant les convives. Chacun se lève et porte la main sur la garde de son épée. On court aux fenêtres pour découvrir la cause de ce bruit soudain ; mais de quel étonnement les chevaliers furent frappés en apercevant au-dessus d'Evian un vaste incendie semblant être l'embrasement d'une ville entière ! Cet étrange événement qui fut l'objet de mille conjectures, moins probables les unes que les autres ; enfin, en rassemblant tous les indices, on reconnut que c'était la

(1) L'antique château de Blonay, berceau de la maison de ce nom, se voit encore sur une colline qui domine la ville charmante de Vevay En portant ses regards sur le rivage opposé, on voit, au bord du lac, Evian, Meillerie, Marsilly, etc

(2) Cette devise ingenieuse et chevaleresque était véritablement celle des Blonay

---

a Sans doute Saint Gingolph (A. V G)

b Pour une chronique soit-disant « écrite en latin » ! (A V G)

forêt de Marsilly qui était en proie à ces flammes effrayantes. *Qui fut en grand emoi, fut messire Pierre de Blonay.* Il n'ignorait pas quels étaient les obstacles qui avaient retardé l'union du brave Raoul et de la belle Alix. Il savait que son frère avait pour rival un homme que les plus grands crimes ne pouvaient effrayer. On le supposait tourmenté du besoin de la vengeance ; et qui pouvait calculer à quels excès cette passion porterait Robert d'Arbigny ? (1)

Agité par des craintes si bien fondées, messire Pierre de Blonay laissa le prélat, avec le reste des convives, admirer le bel effet de l'embrasement sur les eaux du lac ; et, courant au port, il se jeta dans la première barque de pêcheur qu'il trouva sur le rivage afin de passer à l'instant en Savoie. Une belle nuit d'été, le calme de l'onde que le vent du soir effleurait à peine, lui promettaient un trajet prompt et heureux. Il arriva en effet à minuit sur la rive d'Evian. Il trouva le bourg presque désert, les habitants s'étant portés en foule au vallon de Marsilly ; et il ne put obtenir d'éclaircissemens que d'une vieille femme qui lui raconta des choses si absurdes qu'il ne douta pas que la peur n'eût dérangé son cerveau. Impatient de sortir de cet état d'anxiété, il doubla le pas pour juger, par lui-même, des faits surprenans qui arrachaient ainsi les villageois au repos qui leur est si nécessaire dans leur vie laborieuse.

Pendant que messire Pierre traversait le lac, l'incendie avait paru s'appaiser ; cependant, quelques jets, renaissans par intervalles, prouvaient qu'il n'avait pas encore entièrement cessé. En observant la direction des flammes, il supposa que le château devait être hors d'atteinte, et que c'était une partie de la forêt sur la gauche qui leur servait d'aliment. Après une heure de marche, il parvint au val de Marsilly, où tous les habitans s'étaient rassemblés sous le château, dont ils n'étaient séparés que par le lit d'un torrent. Là, ils contemplaient, dans un étonnement mêlé de terreur, cette forêt embrasée dont les flammes, s'arrêtant aux murs de Marsilly, semblaient respecter le séjour fortuné de deux amans. Messire Pierre aperçut au loin l'aumônier qui exorcisait autour du château et qui, marchant les yeux baissés, venait jeter de l'eau bénite jusque sur la herse.

Ce fut en vain que ce bon chevalier interrogea la foule consternée ; on ne répondit a ses questions que par ces mots : ROBERT EST MORT. Une seule femme se hasarda d'ajouter à cette sinistre et laconique réponse, le nom de la dame de Lucinge et de son château de Fées-Ternes (2) ; mais, se reprochant à l'instant cette imprudence, elle se hâta de faire un signe de croix et de nommer le jour de la semaine. C'était un préjugé vulgaire, répandu généralement, qu'avec ces précautions on pouvait dérober aux magiciens la connaissance des propos qui les intéressaient

Messire Pierre avait un courage qui pouvait braver tous les dangers humains, mais cet embrasement surnaturel, cet effroi d'une foule silencieuse, ces cérémonies que l'église oppose aux enfers, l'étonnaient sans l'intimider. ROBERT EST MORT ! se disait-il. Quel est ce Robert ? C'est le nom de l'indigne rival de mon frère ; mais pourquoi ceux de Fées-Ternes et la dame de *Lucinge* s'y trouvent-ils mêlés ?... Il se perdait dans ses conjectures ; enfin il dirigea sa marche vers Marsilly, où il espérait découvrir la vérité.

(1) La chronique de Marsilly se rapporte en ceci à Guichenon *Voyez* l'histoire genéalogique de la maison de Savoie, fol 1080

(2) Fées Ternes est le nom d'un château du Chablais, près duquel on voit la grotte des fées Fees-Ternes appartient aux marquis de Lucinge.

Après avoir passé le torrent, il gravit le sentier qui mène au château Déjà il touchait à la porte lorsqu'il vit une flamme bleuâtre se dessiner en arc a la lisière du bois. On y lisait en caractères d'un rouge ardent : ROBERT EST MORT. Au même instant, il entend autour de lui des miaulements prolongés qui se relèvent par intervalles comme si des centaines de chats se fussent essayés sur tous les tons. Surpris de ce concert inattendu, le chevalier cherche et ne trouve rien qui explique cette étrange musique. Au même instant, il voit venir à lui l'aumônier du château.

La chronique assure que la présence de cent hommes d'armes eût été moins agréable à messire Pierre que celle de ce vénérable ecclésiastique : il s'en fit reconnaître par un salut affectueux.

— Révérend père, s'écria-t-il, savez-vous ce que signifient ces chants de sabat et ces flammes ?

— Monseigneur, les flammes ont déjà beaucoup diminué ; le jour fera évanouir tous ces prestiges.

— Madame Alix, mon frère, que sont-ils devenus au milieu de ces dangers ?

— Il n'y a point de dangers pour ceux que le ciel protège, et ces flammes, monseigneur, n'ont aucune réalité ; mais, veuillez entrer dans le château où vous apprendrez tout ce qui s'est passé. Je ne puis vous suivre, les fonctions de mon ministère exigeant que je demeure ici.

Les premiers objets qui frappent, en entrant, les yeux de messire Pierre, sont le petit page de madame Alix et sa vieille nourrice Isabeau ; tous deux sont pâles et tremblans d'effroi. Le chevalier demande à celle-ci des nouvelles de ses maîtres, elle reste muette. Il la regarde avec étonnement, et, s'avançant vers le petit page : — Hé bien, mon enfant, lui dit-il en lui secouant fortement la main, as-tu aussi perdu la parole ?

— Ah ! pour celui-ci, reprit le jouvencel, il est palpable, au moins, madame Isabeau ; il m'a presque cassé les doigts. C'est le poignet de St-Georges, ou celui de messire Pierre.

— Hé ! c'est moi, petit écervellé. Dame Isabeau, reconnaissez-vous enfin ma voix ?

— Certes, monseigneur, après tout ce qui s'est passé, on ne peut croire ce qu'on entend, ni ce qu'on voit.

— Quoi donc ? que s'est-il passé ?

— Un tour infernal, *si oncques en fut*. Madame de Lucinge nous a donné une fête à n'oublier de longtemps. Après tout, que peut-on attendre de bon de Fées-Ternes ? Le proverbe a bien raison, ma foi : *dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es.*

Pendant que la nourrice achevait ce vieil adage et qu'elle se préparait à raconter longuement son histoire, le petit page ouvrit les deux battans de la porte du salon, et le chevalier vit la belle Alix et son cher Raoul qui venaient au-devant de lui.

— Mon frère, à cette heure ! dit Raoul, par quel heureux hasard ?...

— C'est une inspiration, s'écria madame Alix : dites-nous, pourquoi nous vous voyons aujourd'hui, et précisément dans ce moment ?

— Il y a quatre heures, interrompit messire Pierre, que, moi neuvième, j'assistais *joyeusement* au festin que l'évêque de Lausanne donnait en *sa terre d'Ouchy, à nous autres pleiges de monseigneur le baron de Vaud, notre cher et noble prince* J'y serais encore, si, tout à coup, il ne nous avait

semblé voir votre *châtel* en flammes, ainsi que le bois de Marsilly. Je me suis jeté dans une barque qui s'est trouvée au port, j'arrive, voilà mon histoire. La vôtre me paraît plus extraordinaire, on parle de prestiges, on exorcise, que veut dire tout ceci ?

— Vous allez l'apprendre me *a* répondit Raoul : j'ai voulu constater l'aventure la plus inouie qui soit jamais arrivée.

Je viens de faire dresser, à cet effet, un procès-verbal qui sera consigné dans les archives de Marsilly pour transmettre à la postérité la plus reculée un fait aussi étrange qu'il est certain. Tabellion, lisez à haute voix. Le tabellion s'inclina profondément et lut ce qui suit :

PROCÈS - VERBAL

Moi, soussigné, notaire juré, etc., certifie à tous et un chacun, que, ce-aujourd'hui, vingt-huitième juin, l'an de grâce mil deux cent nonante. la veille des saints Apôtres Pierre et Paul, très-haut et puissant seigneur Raoul de Blonay, s'étant rendu pour affaires au châtel de Fées-Ternes, avec promesse de retour en sien châtel de Marsilly devers le soir, n'est toutes fois arrivé ledit seigneur Raoul qu'après neuf heures sonnées, et que, tout en émoi, il a déclaré et juré les faits suivans sur son honneur.

1° Qu'aussitôt l'affaire en question terminée, il s'était mis en devoir de prendre congé et avait répondu négativement à des propositions tendantes à le retenir hors de chez lui jusqu'au lendemain, sur quoi on lui avait répliqué : *sire chevalier, pourrez en avoir repentir*.

2° Que, s'étant mis en route malgré cet avis, il était arrivé quasiment à nuit close en la forêt de Marsilly ; mais qu'au lieu dit l'Etoile, il s'était vu subitement enveloppé par une légion de chats, dont le nombre et les miaulemens allaient en croissant de telle sorte qu'il avait compris qu'un tel prodige ne s'opérait que pour lui fermer le passage et retarder son retour à Marsilly.

3° Que s'étant alors recommandé à Dieu et à tous les saints, il avait mis pied à terre, et l'épée à la main, il avait fait le moulinet au milieu des chats, desquels il tuait grand nombre et jonchait la terre sans pour cela réussir à se faire jour à travers cette phalange diabolique.

4° Que l'affaire, toujours indécise, en demeurait là, lorsqu'après avoir repris haleine et s'appuyant un moment contre son cheval, il avait renouvelé le combat, et du revers de son épée, atteint un énorme chat prêt à s'élancer sur lui. Qu'aussitôt tous les autres s'étaient enfui en criant distinctement d'une voix humaine : ROBERT EST MORT !

5° Qu'ayant *champ libre*, il s'était hâté de gagner le château de Marsilly où madame Alix l'attendait dans les plus mortelles transes ; et que, s'étant mis à lui raconter l'aventure de la forêt, le petit chat blanc de la susdite dame, couché près d'elle sur un pliant, s'était écrié comme les autres, seulement avec un accent de surprise plus marqué : ROBERT EST MORT ?... Puis, s'échappant par une fenêtre, il avait sauté dans les fossés du château.

6° Qu'à l'instant même, la forêt s'était embrasée, et qu'un tel prodige, accompagné d'effroyables miaulemens, avait obligé de recourir aux exorcismes, sans qu'on eût pu vaincre cette infernale influence, depuis quatre heures que le ciel était aux prises avec l'enfer. Plus de deux mille témoins

---

a Sic. (A. V. G)

de tout sexe et de tout âge actuellement rassemblés dans le val de Marsilly, ont vu ce fait inoui. En foi de quoi j'ai signé le présent acte, etc.

Après avoir achevé la lecture de cette surprenante déposition, le tabellion la fit signer par messire Raoul et madame Alix, seigneur et dame de Marsilly, et par un grand nombre de témoins tant oculaires qu'auriculaires. Cette formalité prit du tems A peine était elle terminée que le coq chanta, et que la grosse horloge du château sonna deux heures. Ce fut le signal de la fuite des esprits malins. Les flammes s'éteignirent à l'instant, la forêt retomba dans l'ombre, et l'on entendit une voix rauque et tonnante crier dans les airs : ROBERT EST MORT !

On ajouta ces dernières circonstances au bas du procès verbal qu'on déposa aussitôt après dans les archives de Marsilly. Le calme se rétablit un peu, et chacun alla chercher dans le sommeil le repos dont il avait grand besoin après une agitation aussi vive.

Le lendemain, madame Alix et son époux engagèrent messire Pierre à prolonger son séjour dans le château.

Tous les trois furent visiter le théâtre de la scène nocturne de la veille, ils parcoururent l'étoile et les chemins de la forêt qui venaient y aboutir ; examinèrent tous les environs et n'y trouvèrent nulle trace des chats, victimes du haut fait d'armes du brave Raoul. Les arbres n'avaient nullement été endommagés par les flammes qui avaient porté l'alarme jusqu'à la tour d'Ouchy. Ils envoyèrent à Saint-Maurice pour savoir ce qu'était devenu Robert d'Arbigny, et n'apprirent rien de positif. Absent depuis plusieurs jours, on le supposait à Fées-Ternes chez la dame de Lucinge. Tant d'incertitudes réduisaient aux conjectures sur un événement dont chaque circonstance les déjouait toutes par le merveilleux qui s'y attachait ; mais le cri public accusait ces deux amans qu'un lien honteux unissait depuis longtems. Cependant, pour impliquer la dame de Lucinge dans l'inconcevable aventure de la veille, on n'avait que des présomptions vagues. On ne pouvait partir que du voyage que messire Raoul avait fait à Fées-Ternes, et du nom de ce Robert dont la mort avait eu de si surprenans effets. Tous les renseignemens ne démontraient que l'impossibilité d'expliquer les prodiges dont toutes les imaginations étaient fortement frappées, quand la demoiselle de l'Escales fit demander à voir sire Raoul et madame Alix. Sa visite les étonna d'autant plus, que la dame de Lucinge que les soupçons associaient à messire Robert était sa nièce, et l'on connaissait la tendresse extrême qu'elle lui portait. Néanmoins. la considération dont jouissait la demoiselle de l'Escales, la désapprobation publique qu'elle avait toujours marquée de la conduite de la dame de Lucinge, décidèrent la belle Alix à la recevoir, et Raoul fut au-devant d'elle pour lui donner la main. Lorsqu'elle entra, Alix n'avait auprès d'elle que son beau-frère et l'aumônier du château. Aucun d'eux ne la connaissait. Raoul était le seul qui l'eût vue à Fées-Ternes. Ils furent étonnés à son aspect. La nature semblait s'être appliquée à épuiser sur elle toutes ses rigueurs. Elle était petite, boiteuse et bossue ; cependant on découvrait, au milieu d'une laideur aussi repoussante, des yeux pleins de vivacité et, dans ses traits, l'empreinte d'un beau caractère.

Les politesses d'usage prirent peu de tems, on avait trop besoin d'une explication pour la retarder. L'air et le ton de l'étrangère avaient quelque chose de solennel qui préparait à de grandes découvertes.

(A suivre.)

A. VAN GENNEP.

Les Armoiries du Collège Chapuisien

Au-dessus de la porte qui conduit à l'ancienne chapelle du Collège Chapuisien, on peut voir, encastrée dans le mur, une pierre sur laquelle s'observent des traces de sculptures en bas-relief. Malgré le grattage de ces sculptures qui fut fait avec beaucoup de soin, — avec trop de soin évidemment, — il est facile de distinguer, ainsi que l'indique la figure nº 1, la forme d'un écu encadré dans une sorte de couronne. De chaque côté de l'écu, on lit gravée en creux la date 15-49 qui est celle de la fondation du collège. Au bas est un cartouche qui pouvait porter une inscription.

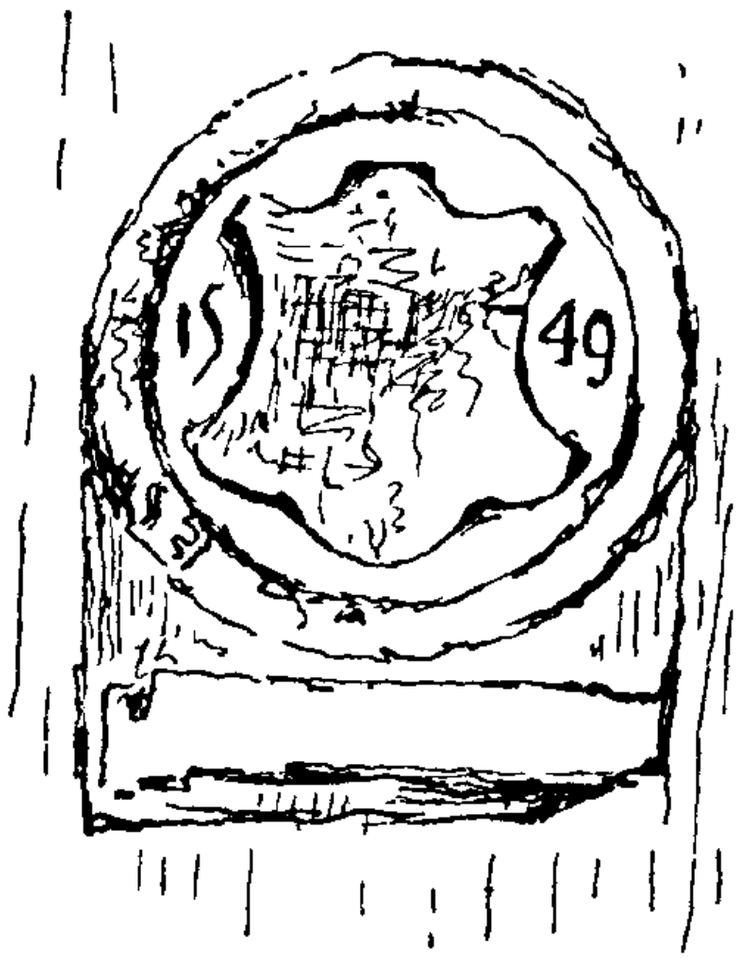

Fig. 1.

A quelle époque cette pierre fut-elle ainsi grattée, avec un si regrettable souci d'arriver à la destruction complète d'un monument figuré? Il est vraisemblable que l'acte fut commis par application du Décret de l'Assemblée nationale des Allobroges sur l'abolition des privilèges et distinctions (27 octobre 1792). En effet, l'article 3 de ce décret stipule qu' « aucun citoyen Allobroge ne pourra porter, ni faire porter de livrée, ni avoir d'armoiries, ni placer ou conserver sur ses maisons des girouettes ou autre signe de féodalité [1] ». On dut s'autoriser de ce texte législatif pour détruire ce qui, au collège, était alors considéré comme un signe de féodalité. La même application de l'article 3 fut faite, — ainsi qu'on peut s'en rendre compte *de visu*, — aux armoiries de la maison de Madame de Charmoisy (rue de l'Isle), et de la maison Pingon (nº 21 de la rue Jean-Jacques Rousseau). Cette interprétation du décret est d'autant plus déplorable qu'on pouvait trouver dans le même texte législatif non pas une excuse, non pas une invitation à conserver soigneusement les monuments dont on constate

[1] *Procès-verbaux de l'Assemblée générale des Allobroges,* 1re fascicule. Publié par François Vermale. Paris, Alcan, 1908, in-8°, p. 91.

aujourd'hui la mutilation. mais une défense catégorique de les détruire. En effet, l'article 7 dit expressément : « Il est néanmoins défendu à tout particulier d'attenter... aux décorations d'aucun lieu public ou particulier [1]... »

Que représentait cette pierre ? Quel était le sujet des bas-reliefs dont il ne reste aujourd'hui que des traces ? — Aucun texte. aucune gravure, — à ma connaissance du moins — ne nous en ont gardé la description. Mais. il est possible, par comparaison avec un autre monument figuré, d'arriver à une restitution, sinon absolument certaine et définitive, tout au moins présentant ce qu'on pourrait appeler de sérieuses garanties.

En effet, il existe aux Archives communales d'Annecy (série GG, fonds du Collège Chapuisien) un manuscrit du XVIIe siècle in-8°. contenant une copie des statuts des Collèges de Louvain et d'Annecy. Sur chacun des plats de ce volume relié en basane, on peut voir gravées sur fond or les armoiries reproduites à la figure 2. On ne peut méconnaître la ressemblance qui existe entre ces deux figures 1 et 2. L'air de parenté s'observe notamment dans la forme des deux blasons, et la manière dont ils sont encadrés. Les armoiries de la figure 2 sont plus contournées. plus maniérées que celles de la figure 1 ; mais elles sont d'une époque postérieure. ce qui peut expliquer cette modification dans le contour. Deux détails sont encore à noter. Et d'abord. si bien faite que soit l'œuvre de grattage, on peut cependant observer sur la pierre du collège, au flanc senestre, un commencement de séparation qui correspond exactement à celle des deux cantons du même flanc de la figure 2. En second lieu, sur la bordure circulaire dans laquelle se trouve le blason de la figure 1 on peut lire encore, en un point symétrique à celui de la figure 2, les lettres majuscules ES, qui selon toute vraisemblance servaient à former le mot ANNESSIACENSIS. On est donc fondé à croire que les bas-reliefs qui existaient autrefois sur la pierre du collège étaient identiques à ceux reproduits sur la figure 2, et que la bordure circulaire servant de cadre au blason portait gravée en relief l'inscription qu'on retrouve sur notre manus-

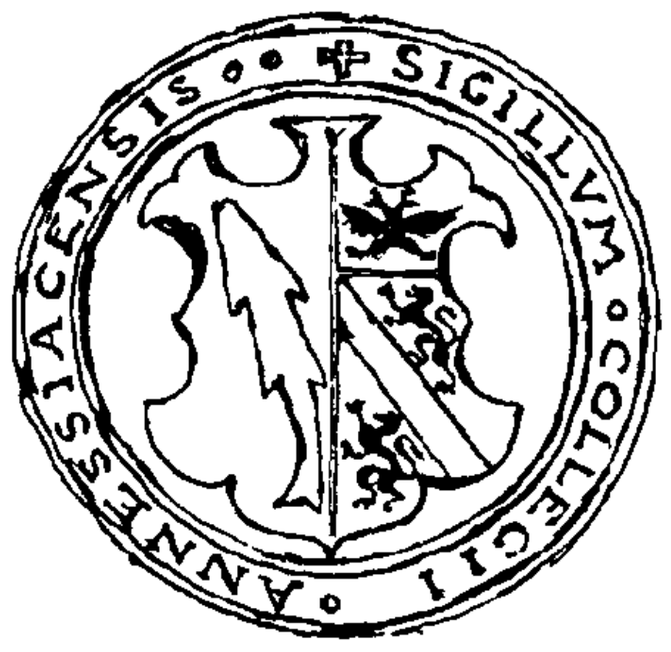

Fig. 2.

1. *Ibidem*, p. 91.

crit : + SIGILLVM. COLLEGII. ANNESSIACENSIS... On avait donc gravé sur la pierre le sceau du Collège Chapuisien.

Or il suffit de jeter un coup d'œil sur ce sceau (figure 2) pour voir dans quel esprit furent groupés les attributs qui le composent. On chercha d'une part ce qui pouvait symboliser la ville où fut fondé le collège, — de l'autre ce qui rappelait le nom du fondateur. Le blason est en effet parti, et l'on distingue nettement au flanc dextre un poisson, — évidemment la truite des armoiries d'Annecy déjà figurée au tome VI des Registres de délibérations en 1538 et à laquelle il est fait allusion dès 1494 [1]. Le flanc senestre est coupé, et se compose de deux cantons. Celui de la pointe, avec ses deux lions et sa bande est une reproduction du sceau d'Eustache Chapuis lui-même, tel qu'il nous est connu notamment par ses lettres originales conservées aux Archives communales d'Annecy, dans le fonds du collège qui porte son nom [1]. Quant au canton du chef, il est chargé d'une aigle éployée. Que signifie cet attribut et à quoi fait il allusion ? L'aigle éployée se rencontre dans les armoiries de Charles-Quint, et l'on ne s'étonne point de retrouver le souvenir de l'illustre empereur mêlé à celui du célèbre diplomate savoyard, si l'on se rappelle que celui-ci fut comblé d'honneurs et de biens par celui-là, qu'il devint conseiller et maître ordinaire des requêtes de son hôtel, et son ambassadeur en Angleterre. Il n'est donc pas surprenant de voir ainsi gravé sur le mur d'un collège savoyard un souvenir rappelant la maison d'Autriche. En outre, l'aigle éployée pourrait être considérée comme le symbole de l'union qui existait entre les deux fondations d'Eustache Chapuis, celle de Louvain, en terre d'Empire, et celle d'Annecy, dans le duché de Savoie.

G. Letonnelier.

1. Reg de l'ancien Conseil d'Annecy, 1494, tome III, f° 164.

2. Selon l'Armorial de Besson, les armoiries d'Eustache Chapuis se blasonnent de la manière suivante : D'azur à la bande d'argent accostée de deux lions léopardés passants, d'or, et pour cimier un aigle naissant de sable langué de gueules. (D'après une note copiée par feu M. Eloi Serand, et obligeamment communiquée par M. Joseph Serand, son fils)

Contribution à la Faune de la Haute-Savoie

MALACOLOGIE DE DUINGT
ET DES ENVIRONS

Le présent catalogue comprend les mollusques que j'ai pu rencontrer aux environs immédiats du village de Duingt, sur les rivages du lac d'Annecy entre Saint-Jorioz et le « Bout-du-Lac », aux alentours de La Thuile et de Doussard, le long du Taillefer. dans la vallée d'Entrevernes ainsi qu'aux environs de Filly et de Saint-Jorioz. J'ai en outre fait une excursion dans la vallée du Laudon, à Leschaux et sur le versant oriental du Semnoz, jusqu'à la crête. Bien que mon relevé soit nécessairement incomplet, je le publie néanmoins pour contribuer à la connaissance, encore insuffisante, des mollusques de la Haute-Savoie. Dans l'*Histoire des mollusques terrestres et d'eau douce vivants et fossiles de la Savoie et du bassin du Léman,* que Dumont et Mortillet firent paraître en 1853-1854, ainsi que dans le *Catalogue critique et malacostatique des mollusques terrestres et d'eau douce de la Savoie et du bassin du Léman* de ces mêmes auteurs (1857), on ne rencontre que très rarement la mention des localités que j'ai visitées.

A côté de ces quelques renseignements publiés il y a un demi-siècle, j'ai trouvé au musée d'Annecy plusieurs espèces de La Thuile, récoltées par Mortillet, mais dont quelques-unes seulement sont citées dans ses travaux ; je les mentionnerai dans mon catalogue. Quant à la bibliographie, je ne renverrai qu'aux mémoires traitant spécialement de la Haute-Savoie, ou, à l'occasion, quand cela pourra présenter quelque intérêt, à des articles concernant les régions limitrophes, à propos d'espèces à distribution géographique caractéristique.

Enfin, je me fais un plaisir de remercier bien vivement M. le Dr Le Roux, directeur du Musée d'Annecy, qui m'a obligeamment fourni des documents bibliographiques.

I. Cl. **GASTROPODA**

A. Ord. **PULMONATA**

1. S. Ord. STYLOMMATOPHORA

Fam. ***Vitrinidæ.***

Gen. **Limax** Müll.

1. LIMAX (HEYNEMANNIA) MAXIMUS L.

Limax maximus DUM. et MORT., 1853, p. 195-199.
— — DUM. et MORT., 1857, p. 13-14.
— — PAYOT, 1864, p. 25.

Pas très commune : Duingt. Bredannaz, vallée d'Entrevernes (La Planche et Membert) et au-dessus de Doussard.

Var. cinerea (List.).

Bredannaz, environs de Duingt, Héré, Semnoz (jusqu'à 1600 m.)

Var. cinereo-niger (Wolf.).

Vallée d'Entrevernes, Héré, environs de Doussard.

2. LIMAX (HEYNEMANNIA) TENELLUS Nils.

Limax tenellus DUM. et MORT., 1853, p. 202.

Assez rare : forêts au-dessus de Doussard et dans les bois d'Héré, près Duingt.

DUMONT et MORTILLET disent n'avoir jamais rencontré cette espèce en Savoie, et n'en parlent que pour mettre en doute le signalement qu'en avait fait COLLET à Chamonix. Serait-ce le *Limax cereus* (COUTAGNE, 1902, p. 139) et le *L. sylvaticus* (DUM. et MORT., 1853, p. 190-192, 1857, p. 11-12, PAYOT, 1864, p. 24-25) ? Mais je crois que c'est peu probable, malgré le rapprochement que fait COUTAGNE de ces formes avec l'*Agriolimax tenellus* de LESSONA et POLLONERA. Le vrai *L. tenellus* est répandu dans les régions limitrophes de Suisse (GODET, 1907, p. 113 ; PIAGET, 1912, p. 75, et 1913, sous presse ; etc.)

Gen. **Agriolimax** Morch.

3. AGRIOLIMAX AGRESTIS (L.)

Limax agrestis DUM. et MORT., 1853, p, 186-188.
— — DUM. et MORT., 1857, p. 10-11.
— — PAYOT, 1864, p. 24.

Très commune : Doussard, Lathuille, Bout-du-Lac, La Porte, Chaparon, tout le pied du Taillefer, Bredannaz, Duingt, Héré, toute la vallée d'Entrevernes, Filly, Saint-Jorioz, Epa-

gny, toute la vallée du Laudon et au Semnoz. du pied jusqu'au sommet (1704 m.).

Gen. **Vitrina** Drap.

4. Vitrina (Phenacolimax) pellucida Müll.

Vitrina pellucida Dum. et Mort.. 1854. p. 215-218.
— — Dum. et Mort.. 1857, p. 19-20.
— — Payot, 1864, p. 27.

Assez commune : Forêts de Doussard. Duingt, Taillefer. vallée d'Entrevernes (les Maisons, près d'Entrevernes. Membert), Héré, vallée du Laudon (près Machevaz et Entredozon : déjà signalée par Dumont et Mortillet entre Saint-Jorioz et Leschaux. à 800 m.).

5. Vitrina (Phenacolimax) elliptica Brown.

Vitrina Draparnaldi Dum. et Mort., 1854, p. 211-214.
— *major* Dum. et Mort.. 1857, p. 18-19.
— *major* Payot, 1864. p. 27.
— *Audebardi* Brot (1896). *mss.*
— *elliptica* Kampmann, 1909, p. 235.
— — Clessin, 1887, p. 57.
— *pellucida f. major*, Bollinger, 1909, p. 43-44.

Pas très commune: Mortillet en a recueilli au dessus de Lathuile (coll. loc.) — Taillefer, Héré, vallée d'Entrevernes (environs des Maisons), au dessus de Filly et sur les pentes du Semnoz (800-1400 m. environ, ce qui élèverait de 200 m. la limite supérieure de Payot).

La distribution géographique de ce mollusque est bien caractéristique et j'y reviendrai dans les conclusions. Les renvois bibliographiques indiquent déjà quelques étapes successives.

Gen. **Hyalina** Fér.

6. Hyalina (Euhyalina) glabra.

Helix glabra Dum. et Mort., 1854, p. 253-256,
— — Dum. et Mort., 1857, p. 36.
— — Payot, 1864, p. 30.
Hyalinia — Coutagne, 1902, p. 141.
Hyalina — Kampmann, 1909, p. 236.
Helix — Brot (1896) *mss.*
— — Charp, 1837, p. 13, pl. f. 22.
Hyalinia — Bollinger, 1909, p. 47.
— — Boettger, 1880. p. 32.
Hyalina — Piaget, 1913.

Plus rare : Chaparon, Bredannaz, Taillefer, Héré; rochers à Duingt, où DUMONT et MORTILLET le signalent.

D'après la liste bibliographique ci-dessus, on voit que cette espèce a pu apparaître aussi bien depuis le Jura que depuis les Alpes, sans du reste être commune nulle part.

7. HYALINA (EUHYALINA) CELLARIA (Müll.)

Helix cellaria DUM et MORT., 1854, p. 245-248.
— — DUM. et MORT., 1857, p. 34.
— — PAYOT, 1864, p. 30.

Commune : Forêts de Doussard, Bout du Lac, Bredannaz, Duingt, Héré, Taillefer, Vallée d'Entrevernes (Les Maisons. La Planche, Membert, etc.). Fargy, Gilly, Saint-Jorioz; forêts du Semnoz, jusqu'à environ 1650 m.

Var. subglabra (Bourg).

Hyalina subglabra KAMPMANN, 1909, p. 236.
— — GODET, 1907, p. 114; etc., etc.

Assez rare : Héré et dans le bas de la vallée d'Entrevernes, jusqu'aux Maisons.

8. HYALINA (POLITA) NITIDULA (Drap.).

Helix nitidula DUM. et MORT., 1854, p. 242-245; 1857. p. 33-34.
— — BROT (1896) *mss.*
Hyalinia nitidula ANDREAE, 1880 [a], p. 38; 1880, p. 37.
— — BOETTGER, 1880. p. 32.

Disposé d'abord à considérer les *Hyalina nitidula* et *nitens* comme deux espèces distinctes à cause de leur distribution horizontale caractéristique, malgré le manque de différences anatomiques, j'ai dû y renoncer après avoir trouvé aux environs de Duingt, où vivent côte à côte les deux *Hyalina*, une série d'individus intermédiaires entre les deux types extrêmes. En effet, le dernier tour de spire y est rarement tout à fait dilaté comme chez les *nitens* typiques, ou tout à fait régulier comme chez le type *nitidula*, mais ordinairement il est à moitié dilaté, plus ou moins large, l'ouverture est plus ou moins obliquement allongée, plus ou moins ovale, de manière à produire des variations à l'infini qu'il est souvent impossible de répartir sûrement soit dans la *nitidula*, soit dans la *nitens*. Je considère donc cette dernière comme une simple sous-espèce.

Le type *nitidula* est assez répandu : Forêts de Doussard. Bout-du-Lac, Chaparon, Bredannaz, Duingt, Taillefer, vallée

d'Entrevernes (de Duingt jusqu'à Membert environ), Saint-Jorioz, Machevaz, vallée de Laudon et sur les flancs du Semnoz jusqu'à 1400 m. à peu près

Dans toutes ces localités, j'ai trouvé la forme intermédiaire.

Var. subintens (Bourg).

A côté de ces deux *Hyalina*. on rencontre la

Subsp. NITENS (Mich.).

Helix nitens DUM. et MORT, 1854, p, 237-242 ; 1857, p. 31-33.
— — PAYOT, 1864, p. 29.

Elle est plus commune que le type *nitidula* et vit sur tous les mêmes points ; en outre elle atteint au Semnoz la limite supérieure des forêts.

Var. detrita Dum. et Mort.

Var. detrita DUM. et MORT.
H. nitens f. minor CLESSIN, 1887, p. 75.
— *var. Dutaillyana* PIAGET, 1912, p. 76; 1913, sous presse.

Assez rare : forêts au dessus de Doussard et sur les flancs du Semnoz, à environ 900-1650 m. Je crois que le nom de la nouvelle espèce de MABILLE (*Zonites Dutaillyanus* Mabille, Revue et Mag. Zool., 1868, p. 145) n'est qu'un synonyme de la variété *detrita*, qui est répandue dans le Jura et sans doute dans toutes les Alpes.

9. HYALINA (POLITA) PURA (Ald.).

Helix nitidosa BROT (1896) *mss.* (Salève et Saint-Gervais).
Hyalina pura GODET, 1907, p. 114.
— — BOLLINGER, 1909, p. 49-50.
— — PIAGET, 1913, sous presse.

Assez commune : forêts au-dessus de Doussard, Chaparon. Bredannaz, Taillefer, Duingt, Héré, vallée d'Entrevernes (Les Maisons, La Planche, etc.), vallée du Laudon (Cublier, Entredozon, la Touvière, Leschaux, etc.), Semnoz (jusqu'à la limite supérieure des forêts : 1650 m. environ).

Il est fort curieux qu'à part BROT, ni DUMONT et MORTILLET, ni PAYOT, ni COUTAGNE, ni KAMPMANN ne signalent en Savoie cette espèce, qui est fort répandue dans toutes les montagnes de Suisse.

10. HYALINA (POLITA) RADIATULA (Ald.).

Helix radiatula DUM. et MORT., 1854. p. 233-237 ; 1857, p. 30-31.
— — PAYOT, 1864. p. 29.

Plus rare que la précédente : Chaparon, au pied de Taillefer, Bout-du-Lac, Duingt; au-dessus de Lathuille (leg. Mortillet : coll. loc.).

Gen. **Crystallus** Lowe.

11. Crystallus diaphanus (Stud.)

Helix hialina Dum. et Mort., 1854, p. 222-225.
— *hyalina* Dum. et Mort., 1857, p. 26-27.
— — Payot, 1864, p. 28.

Assez commun : forêts de Doussard, Chaparon, Taillefer (tout le long de la chaîne), Duingt, Héré, vallée d'Entrevernes, vallée du Laudon (La Touvière, Leschaux), Semnoz (jusqu'à 1650 m.).

On en rencontre souvent beaucoup dans les laisses du lac. près de Duingt.

12. Crystallus subrimatus Reinh.

Crystallus subrimatus Kampmann, 1909, p. 236.
— — Godet, 1908, p. 106.
— — Piaget, 1912[b], p. 77.
— — Bollinger, 1909. p. 52-54, f. 3.

Rare : environs de Duingt. Héré, pentes du Laudon.

Les quelques points que cette espèce habite en Savoie sont à la périphérie de son aire de dispersion dans le Jura, car elle ne paraît pas être bien répandue dans les Alpes.

13. Crystallus crystallinus (Mull.).

Helix cristallina Dum. et Mort., 1854, p. 225-228.
— *crystallina* Dum. et Mort., 1857, p. 27-28.
— — Payot, 1864. p. 27-29.

Moins commun que le *diaphanus :* forêts de Doussard, Bout-du-Lac, Taillefer, Héré, vallée d'Entrevernes (Les Maisons. Entrevernes).

Gen. **Zonitoides** Lehm.

14. Zonitoides nitidus (Müll.).

Helix nitida Dum. et Mort., 1854, p, 256-260; 1857, p. 36-37.
— — Payot, 1864, p. 31.

Commun près d'eau, au bord du lac, dans les roseaux, dans les marais et les prairies humides : Bout-du-Lac, laisses du lac à Duingt, environs de ce village. marais de Filly, de Saint-Jorioz ; bords du lac d'Annecy, entre Duingt et Saint-Jorioz.

Fam. ***Naninidæ.***

Gen. *Euconulus* Reinh.

15. Euconulus fulvus (Müll.).

Helix fulva Dum. et Morr., 1857, p. 51-52.
— — Payot, 1864. p. 33.

Très commun : au-dessus de Lathuille, 900 m. (leg. Mortillet : coll. loc.), forêts au-dessus de Doussard, Bout-du-Lac, Taillefer, Duingt, Héré, Filly. vallée d'Entrevernes (à peu près partout), vallée du Laudon (Leschaux); Semnoz (toutes les forêts jusqu'à environ 1650 m.)

Var. Alderi Gray.

Variété plus petite, plus foncée, aimant les endroits très humides : bords du lac d'Annecy. entre Duingt et Saint-Jorioz.

Fam. ***Arionidæ.***

Gen. **Arion** Fér.

16. Arion empiricorum Fér.

Arion rufus et *ater* Dum. et Mort., 1853, p. 169-174 ; 1857. p. 4-6.
— — — Payot, 1864. p. 23.

Extrêmement commun dans presque toute la contrée, sauf dans la région supérieure du Semnoz, où il est remplacé par l'*A. subfuscus*. Il s'élève jusqu'à environ 1400 m, au-dessus de Leschaux, ce qui correspond à peu près à la limite altitudinaire que j'ai observée au Valais. Mais dans la Tarentaise, M. Coutagne (1902, p. 157) ne l'a pas observé à plus de 1250 m. Dans le Jura suisse, il atteint facilement 1200 m.

Mut. atra (A. ater auct.) Environs de Chaparon et de Bredannaz.

Mut. brunnea, la plus commune.

Mut. olivacea ; assez rare, Duingt.

Mut. aurantiaca; lisière des forêts et bords du lac.

17. Arion subfuscus (Drap.).

Arion cinctus Dum. et Mort.. 1853. p. 176-178 ; 1857, p. 7-8.
— *subfuscus* Payot, 1864, p. 23-24.
— — Piaget, 1912[b], p. 78 ; 1913, sous presse.
— — Blum. 1883, p. 163.
— — Sterki, 1881, p. 34.

Assez rare : partie supérieure du Semnoz, jusqu'à 1700 m. environ.

C'est une espèce à distributions horizontale et verticale intéressantes. Il est probable qu'elle vit dans tout le Jura et que le Semnoz est la continuation de ce courant (cf. *Fruticicola*

montana, villosa, Vertigoalpestris, etc.) Quant à la répartition altitudinaire, DUMONT et MORTILLET ne mentionnent cet *Arion* que jusqu'à 1000 m. et PAYOT jusqu'à 1200 m.; la station du Semnoz les dépasse donc de beaucoup. Dans le Valais, j'ai relevé des altitudes de 500 (vallée du Rhône) à 2735 m. (Mont-Gelé).

18. ARION HORTENSIS Fér.

Limax hortensis DUM. et MORT.. 1853, p. 182-183.
Arion hortensis DUM. et MORT., 1857, p. 9.
— — KAMPMANN, 1909, p. 237.

Moins commun que l'*A. empiricorum* mais pourtant très répandu: environs de Doussard (dans les forêts et dans les champs), Bredannaz, Duingt, vallée d'Entrevernes (un peu partout), Filly, Saint-Jorioz, Epagny, toute la vallée de Laudon et au Semnoz jusqu'à environ 1650 m.

Il est assez curieux que DUMONT et MORTILLET n'aient pas trouvé cette espèce en Savoie; COUTAGNE (1902, p. 157) la signale dans la Tarentaise et KAMPMANN la dit commune aux environs de Genève.

Fam. ***Polyplacognatha.***

Gen. **Punctum** Morse.

19. PUNCTUM PYGMÆUM (Drap.)

Helix pigmæa DUM. et MORT., 1854, p. 260-262.
— *pygmæa* DUM. et MORT.. 1857, p. 37-38; PAYOT, 1864, p. 31.

Pas très commun : forêts au-dessus de Doussard, Bredannaz. rochers à Duingt. Saint-Jorioz. Semnoz (jusqu'à environ 1600 mètres, en compagnie de *Vertigo alpestris*).

Fam. ***Patulidæ.***

Gen, **Pyramidula** Fitz.

20. PYRAMIDULA RUPESTRIS (Drap.)

Helix rupestris DUM. et MORT., 1854, p. 262-265; 1857, p. 38-39.
— — PAYOT, 1864, p. 31.

Très commune. DUMONT et MORTILLET la signalent dans leurs deux ouvrages à Duingt et à Saint-Jorioz, où je l'ai retrouvée.

Forêts de Doussard, Chaparon, rochers au pied du Taillefer. Bredannaz, Héré, tout le long de la chaîne du Taillefer, vallée d'Entrevernes (un peu partout), par-ci par-là dans la vallée du Laudon et au Semnoz jusqu'à 1650 m.

Gen. **Patula** Held.

21. Patula (Discus) rotundata (Müll.).

Helix rotundata Dum. et Mort., 1854[a], p. 239-244 : 1857, p. 41-42.

— — Payot, 1864, p. 31-32.

Très commune : forêts de Doussard, Bout-du-Lac, Chaparon, Bredannaz, Duingt, Taillefer. toute la vallée d'Entrevernes, Héré, Fargy, Filly, Saint-Jorioz, toute la vallée du Laudon et du Semnoz jusqu'à 1650 m. Dumont et Mortillet la signalent au-dessus de Lathuille (900 m.).

L'altitude qu'atteint cette espèce au Semnoz est intéressante. M. Coutagne disait en 1902 (p. 142) : « Toutes les observations de Dumont et de Mortillet, de M. Pollonera et de moi-même. sont donc concordantes : la *P. rotundata* ne monte pas dans les Alpes, sous la latitude de la Savoie. au delà de 1300 à 1350 mètres, 1400 au maximum. » Payot donne comme maximum à cette espèce 2000 m.; mais il eût bien fait de dire où, car la localité la plus élevée qu'il signale est « les bois aux Brévents. à 1600 m. ». Bollinger (1909. p. 57-58) relève cette même station comme maximum altitudinaire. Au Valais, j'ai trouvé cette *Patula* à 1600 m. au Val Ferret et Loëche-les-Bains; à Ferret elle s'élève même jusqu'à 1800 m. [1]

Fam. ***Eulotidæ***

Gen. **Eulota** Htm.

22. Eulota fruticum (Müll.).

Helix fruticum Dum. et Mort., 1857, p. 55-56

— — Payot, 1864. p. 34.

Pas très commun : Bout-du-Lac, Bredannaz, Duingt, vallée d'Entrevernes (jusqu'à environ 1000 m. à Membert), Filly. Je n'ai jamais trouvé que des *mut. alba* ou *alboluteola*.

Fam. ***Helicidæ***.

Gen. **Vallonia** Risso.

23. Vallonia pulchella (Müll.) *sensu latiore*.

Helix pulchella et *costata* Dum. et Mort.. 1857, p. 69-70.

— — — Payot, 1864, p. 36-37.

Assez commune. On trouve des quantités d'intermédiaires entre toutes ces formes suivantes.

F. typica. Le type ne se rencontre que près de l'eau : Bout-du-Lac, Bredannaz, Duingt.

1. Dernièrement M Lehmann (*Revue Suisse de Zoologie*, 1911. p. 81-82) a découvert cette espèce au Sigriswylgrat jusqu'à 1970 m.!

Var. petricola Clessin.

Petite forme à peu près lisse des rochers calcaires : pied de Taillefer, près de Chaparon, Bout-du-Lac (2 mm de long au maximum.)

Var. helvetica (Sterki).

Vallonia costata var. helvetica Godet, 1907, p. 117.

Formes à côtes moins marquées et plus espacées que chez la *var. costata :* c'est un intermédiaire entre cette dernière et la *pulchella* type. Assez commune : environs de Doussard, Bout du-Lac, Chaparon, Bredannaz, Duingt. Filly, vallée d'Entrevernes, vallée du Laudon (disséminée).

Var. costata (Müll.).

Helix costata Dum., Mort. et Payot, *loc. cit.*

Variété à côtes très marquées et rapprochées ; plus rare que la dernière forme, mais disséminée dans les mêmes stations ainsi qu'à Saint-Jorioz.

Var. excentrica (Sterki).

Vallonia excentrica Godet, 1907, p. 118.

Variété à peu près lisse, à ombilic excentrique. Assez rare, en compagnie du type *pulchella* (Bout-du-Lac, Bredannaz, Duingt) et au pied du Taillefer, aux environs de Chaparon.

Var. Godeti nov. nom.

Vallonia costata var. excentrica Godet, 1907, p. 117.

Variété à côtes marquées et à ombilic excentrique. Assez rare, en compagnie des formes précédentes.

Considérant toutes ces formes de *Vallonia* comme les nombreuses variations d'une seule espèce, à cause de la progression insensible des intermédiaires qu'on trouve entre chacune d'elles, j'ai été forcé d'adopter ce nouveau nom pour la forme découverte dans le Jura neuchâtelois par le docteur Godet et nommée par lui dans son catalogue *V. costata var. excentrica*. Ce nom *excentrica* doit tomber parce qu'il a déjà été employé antérieurement par Sterki pour une forme différente.

Gen. **Helicodonta** Risso.

24. Helicodonta (Trigonostoma) obvoluta (Müll.).

Helix obvoluta Dum. et Mort., 1857, p. 75.

— — Payot. 1864, p. 38.

Très commune : forêts des environs de Doussard, Chaparon. Bredannaz, Duingt. Héré, vallée d'Entrevernes, Filly ; au Semnoz, elle arrive à 1550 m. Cette altitude est rarement atteinte

par l'*H. obvoluta :* Payot lui donne comme limite supérieure 1500 m.; Dumont et Mortillet ne la signalent pas à plus de 1200 m.. Coutagne (1902, p. 144) à 1300 m., Blum (1881, p. 140) à 1400 m., Bollinger (1909. p. 65-66) à 1100 m. (Jura) et 1300 m. au Tyrol. Je l'ai cependant trouvée au Valais, à 1500 m. (Loèche-les-Bains).

Gen. **Fruticicola** Held.

25. Fruticicola (Perforatella) edentula (Drap.).

Helix edentula Dum. et Mort., 1857. p. 50-52.

— — Payot, 1864, p. 33.

Plutôt rare : au-dessus de Lathuille (Dum. et Mort.), environs de Doussard, Duingt, vallée d'Entrevernes (Les Maisons, La Planche, etc.), Semnoz (1650 m.).

26. Fruticicola (Fruticicola *s. str.*) sericea (Drap.).

Helix sericea Dum. et Mort., 1854[a], p. 246-247; 1857, p. 43-44

— — Payot, 1864, p. 32.

Dumont et Mortillet la signalent dans le bassin d'Annecy mais la disent très rare en Savoie ; elle ne l'est certes pas aux environs de Duingt : Doussard (dans les forêts et les jardins), Bout du-Lac, Chaparon, Bredannaz, Duingt, Taillefer. vallée d'Entrevernes (un peu partout), Filly. vallée du Laudon (pas commune), Semnoz (abondante jusqu'à 1650 m.).

Var. plebeia (Drap.).

Helix plebeia Dum. et Mort., 1857, p. 44-45.

— — Payot, 1864, p. 33.

Assez fréquente aux environs de Filly. — Je ne crois pas que cette forme soit une espèce différente de la *Fr. sericea*, étant donné la quantité d'individus critiques, intermédiaires surtout entre la *var. corneola* Cless. et la *Fr. plebeia*.

27. Fruticicola (Fruticicola) hispida (L.).

Helix hispida Dum. et Mort., 1857, p. 46-48.

— — Payot, 1864. p. 33.

Très commune : environs de Doussard ; au dessus de Lathuille (leg. Mortillet, coll. loc.). Bout-du-Lac, Chaparon, Bredannaz, Duingt, vallée d'Entrevernes en entier, Filly, Saint-Jorioz ; commune dans la vallée du Laudon.

Var. nana Jeffr.,

Var. conica Jeffr.,

Var. concinna Jeffr.,

Var. globulosa Dum. et Mort. — Ces quatre variétés se rencontrent plus ou moins fréquemment avec le type.

28. Fruticicola (Fruticicola) rufescens (Penn.) et *var. montana* (Stud.).

Fruticicola rufescens et *var. montana* Godet, 1907, p. 119.
— — — — Piaget, 1912[b], p. 79.
— — Blum, 1881, p. 140.
— — Bollinger, 1909, p. 69-70.
Helix montana Charp., 1837, p. 11, pl. I, f. 14: Brot (1896), *mss.*
— — Dum. et Mort., 1857, p. 45-46.
— — Payot, 1864, p. 32.
Frut. rufescens var. montana Kampmann, 1909, p. 238.

Assez commune au Semnoz, de 1200 à 1650 m. environ. Cette station est intéressante et semble être la continuation du Jura, car cette espèce est rare dans les Alpes. Charpentier et Clessin affirment même qu'elle ne s'y trouve pas, mais Dumont, Mortillet et Payot ont donné un démenti pour la Savoie ; Godet l'a recueillie à Château-d'Œx (Alpes vaudoises) et je l'ai d'Adelboden.

Nous lisons dans Coutagne (1902. p. 160) : « Bourguignat dit avoir trouvé *une* coquille de cette espèce — *(Helix lavandulæ)* — près d'Aix-les-Bains. c'est-à-dire sur le revers occidental des Bauges; mais n'aurait-il pas pris pour une *A. lavandulæ* une simple *H. montana* ? Celle-ci, qui est si commune dans le Jura et le Haut-Bugey, traverserait-elle le Rhône et s'étendrait elle jusqu'aux bords du lac du Bourget ? » Suivent quelques considérations qui montrent la facilité qu'on a à confondre ces deux mollusques.

29. Fruticicola (Fruticicola) villosa (Drap.).

Helix villosa Dum. et Mort., 1854[a], p. 244-246; 1857, p. 42-43.
— — Payot, 1864, p. 32.
Fruticicola villosa Kampmann, 1909. p. 239 (seulement dans le Jura).

Rare. dans les forêts du Semnoz. en compagnie de l'espèce précédente, jusqu'à 1650 m.

30. Fruticicola (Monachia) incarnata (Müll.).

Helix incarnata Dum. et Mort., 1857, p. 52-53.
— — Payot, 1864, p, 34.

Pas commune et vivant solitaire : Duingt et vallée d'Entrevernes (Les Maisons. Entrevernes. Membert, etc.).

31. Fruticicola (Euomphalia) strigella (Drap.).

Helix strigella Dum. et Mort., 1857, p. 57-58.
— — Payot, 1864, p. 34-35.

Commune : Bredannaz, Duingt, Taillefer, vallée d'Entrevernes (par-ci, par-là, aux endroits plutôt secs).

Gen. **Isognomostoma** Fitz.

32. Isognomostoma personatum (Lam.).

Helix personata Dum. et Mort., 1857, p. 72-73.
— — Payot, 1864, p. 37.

Pas commune : au-dessus de Lathuille, à 900 m. (Dum. et Mort.), forêts des environs de Doussard, Duingt, Filly ; pentes du Semnoz jusqu'à 1650 m. Cette altitude intéressante est supérieure de 150 m. au maximum de Payot, de 90 m. à celui de Bollinger (Calfeisental) et de 50 m. au mien, pour le Valais (val Ferret) [1].

Gen. **Chilotrema** Leach.

33. Chilotrema lapicida (L.).

Helix lapicida Dum. et Mort., 1857, p. 70-72,
— — Payot. 1864, p. 37.

Commune : environs de Doussard, Bredannaz, Duingt, Taillefer, vallée d'Entrevernes (Dumont et Mortillet la signalent à Entrevernes, 1044 m.), Filly ; Semnoz, jusqu'à 1650 m. Cette altitude est rarement atteinte en Suisse par le *Chilotrema lapicida*, mais elle paraît être de beaucoup dépassée sur le versant sud des Alpes (Pollonera : 1700 m., Payot : 2000 m.).

Gen. **Arianta** Leach.

34. Arianta arbustorum (L.).

Helix arbustorum Dum. et Mort., 1857, p. 78-79.
— — Payot, 1864, p. 39.

Assez commune : environs de Doussard, Bout-du-Lac, Bredannaz, Duingt, vallée d'Entrevernes et vallée du Laudon.

La taille, qui est très grande sur les bords du lac d'Annecy, diminue passablement à mesure qu'on s'élève dans les vallées.

Var. alpicola Charp.

Var. alpicola Charp., 1837, p. 5-6.
Helix alpestris Dum. et Mort., 1857, p. 80-81.
— — Payot, 1864, p. 40.

1. Coutagne (1902. p. 144) a encore trouvé l'*Isognomostoma personatum* à 1700 m. sur la Dent-de-Villard.

Var. alpicola Kampmann, 1909, p. 239.
— — Piaget, 1912[b], p. 79; 1913, sous presse.
F. minima Godet, 1907, p. 121.

Au-dessus de Lathuille, à la faible altitude de 990 mètres (coll. loc. : leg. Mortillet); Semnoz. à la partie supérieure.

Dans les Alpes suisses, on ne trouve guère cette variété en dessous de 1300 m. [1], mais dans le Jura elle descend passablement plus bas.

Gen. **Helix** L., *sensu stricto*.

35. Helix pomatia L.

Helix pomatia Dum. et Mort., 1857, p. 93-95.

Très commune dans toute la région, sauf dans les forêts et à la partie supérieure du Semnoz. Comme partout, elle est très variable de coloration, de taille et de forme. On peut citer à côté du type les variétés:

Var. Gessneri Htm. Vallée d'Entrevernes, etc.. et *var. compacta* Haz, un peu partout.

Gen. **Tachea** Leach.

36. Tachea sylvatica (Drap.).

Helix sylvatica Dum. et Mort., 1857, p. 88-92.
— — Payot, 1864, p. 41.

Pas commune : forêts au-dessus de Doussard, Duingt, vallée d'Entrevernes, surtout à la partie supérieure : la Planche, Membert, etc.); Semnoz, dans les forêts inférieures.

Dans les forêts de Doussard, on trouve fréquemment de grosses formes déprimées et complètement *albinos*, semblables à celles qui sont si communes au Valais : val Ferret, Sion, Sierre. Loëche-les-Bains. etc. — J'ai recueilli au val d'Entrevernes un exemplaire monstrueux, dont l'ouverture s'était cassée en ne laissant plus qu'un moignon de péristome, recouvrant en partie l'ombilic. Mais le dernier tour de spire, ainsi raccourci d'environ 1 centimètre s'est raccommodé au point d'être bordé à nouveau d'un péristome parfait, rosé, et collé au moignon de l'ancienne ouverture.

Var. montana Stud.

Var. alpicola Charp., 1837, p. 6.
— — Payot, 1864, p. 41.
F. minima Godet, 1907, p. 154.
Var. montana Piaget, 1912[b], p. 80: 1913, sous presse.

1. Coutagne (1902, p. 147) lui donne même 2000 m. comme limite inférieure.

Assez commune dans la partie supérieure du Semnoz, à partir d'environ 1400 m. On trouve aussi. mais plus rarement que chez le type. des exemplaires albinos.

37. TACHEA HORTENSIS (Müll.).

Helix hortensis DUM. et MORT., 1857, p. 86-88.

— — PAYOT, 1864. p. 40-41.

Pas commune : au dessus de Doussard, Duingt, Taillefer, vallée d'Entrevernes. De Saint-Jorioz à Leschaux. 920 m. (DUM. et MORT.); plus commune dans les forêts du Semnoz. jusqu'à 1650 m., alors que PAYOT indique comme maximum 1052 m. (Chamonix) et que la plus haute altitude que j'aie observée dans les Alpes est 1200 m.

On trouve parfois des exemplaires *albinos*.

38. TACHEA NEMORALIS (L.).

Helix nemoralis DUM. et MORT, 1857. p. 81-85.

— — PAYOT, 1864, p. 40.

Très commune partout jusqu'à l'altitude d'environ 1000 m., comme l'a observé PAYOT aux environs du Mont-Blanc.

Gen. **Xerophila** Held.

39. XEROPHILA (XEROPHILA *s. str.*) ERICETORUM (Müll.).

Helix ericetorum DUM. et MORT., 1857, p. 58-60.

— — PAYOT, 1864, p. 35.

Commune : environs de Doussard, Bout-du-Lac, Chaparon. Bredannaz, Duingt (DUM. et MORT. l'y ont déjà trouvée), Héré, vallée d'Entrevernes. Saint-Jorioz. toute la vallée du Laudon et par-ci par-là sur le Semnoz. jusqu'à 1700 m. Cette altitude est rarement atteinte par le *Xerophila ericetorum* : BOLLINGER l'indique à Mürren, 1700 m., mais DUMONT, MORTILLET et PAYOT ne la connaissent pas à plus de 1300 m.

40. XEROPHILA (CANDIDULA) CANDIDULA (Stud.).

Helix unifasciata part. DUM. et MORT., 1857, p. 62-64.

— — *part.* PAYOT, 1864, p. 35-36.

Xerophila candidula KAMPMANN, 1909. p. 242.

Le type *candidula* est assez rare : Duingt. Saint-Jorioz et disséminé dans la vallée du Laudon.

Var. thymorum Alt.

Helix unifasciata v. striata. part. DUM. et MORT., *loc. cit.* ?

— — — et *sublævis, part.* PAYOT, *loc. cit.* ?

Xerophila candidula var. thymorum KAMPMANN. *loc. cit.*

— — — — GODET, 1907. p. 127.

Plus commune que le type : environs de Doussard et de Duingt, disséminée depuis Saint-Jorioz jusqu'au fond de la vallée du Laudon, au-dessus de Leschaux; vallée d'Entrevernes jusqu'à son extrémité, près Membert.

41. Xerophila (Candidula) striata (Müll.)

Helix unifasciata var. straita Dum. et Mort., *loc. cit.*
— — — — Payot, *loc. cit.*
Xerophila striata Kampmann, 1909, p. 242.

Commune : Bout-du-Lac, pied de Taillefer, Chaparon, Bredannaz, Duingt. Héré, vallée d'Entrevernes (jusqu'à Entrevernes, 800 m.), Saint-Jorioz et au bas de la vallée du Laudon.

42. Xerophila (Carthusiana) carthusiana (Müll.).

Helix carthusiana Dum. et Mort, 1857, 53-54.
— — Payot, 1864, p. 34.
Helix carthusiana Charp., 1837, p. 11 ; Brot (1896) *mss.*
Xerophita carthusiana Kampmann, 1909, p. 242.
— — Godet, 1907, p. 127.
— — Piaget, 1912 [b], p. 82.
Carthusiana — Bollinger, 1909, p. 91-92.

Pas très commune : Bout-du-Lac, Duingt, Héré, Saint-Jorioz, Bredannaz. Elle n'atteint jamais la taille qu'elle offre fréquemment dans le Midi, mais est plus grande que la plupart des individus du Plateau suisse.

Var. rufilabris Jeffr.

Helix rufilabris Dum. et Mort., 1857, p. 54-55.
Var. — Kampmann, *loc. cit.*

Variété plus petite, à péristome plus rouge: Saint-Jorioz, pas commune.

Fam. ***Buliminidæ***.

Gen. **Buliminus** Ehr.

43. Buliminus (Zebrina) detritus (Mull.).

Bulimus detritus Dum. et Mort., 1857, p. 97-99.
— *radiatus* Payot, 1864, p. 42-43.

Rare. Je n'en ai trouvé qu'un bon exemplaire, dans la vallée du Laudon, au-dessus de Leschaux, à 1000 m. environ.

44. Buliminus (Ena) montanus (Drap.).

Bulimus montanus Dum. et Mort., 1857, p. 99-100.
— — Payot, 1864, p. 43.

Pas commun : au-dessus de Lathuille, dans les forêts de l'extrémité de Taillefer (Dum. et Mort.), dans la partie supérieu-

re de la vallée d'Entrevernes et sur les flancs du Semnoz, de 1200 à 1650 m. environ.

45. Buliminus (Ena) obscurus (Müll.).

Bulimus obscurus Dum. et Mort, 1857, p. 101-102.

— Payot, 1864, p. 43.

Assez commun: forêts au-dessus de Doussard. Bredannaz, Duingt (Dum. et Mort. l'y ont déjà trouvé), Héré, vallée d'Entrevernes, Filly, Saint-Jorioz, toute la vallée du Laudon et au Semnoz jusqu'à 1650 m. (Payot donne comme maximum 1000 m.!)

Aux Maisons (dans la vallée d'Entrevernes), contre les rochers qui bordent la route, on voit dans les dépressions de la pierre, sur un fond gris, légèrement terreux, de petits amas de boue sèche ayant plus ou moins la forme d'un cône grossier à surface tout à fait irrégulière, sans aucune apparence de tours de spire. Ces amas de 5 ou 6 millimètres de hauteur, sont fixés immobiles au rocher. Si l'on détache ces petites pyramides de terre, on est tout étonné d'y trouver à la base une ouverture, brune à l'intérieur, par où passe un petit mollusque. Et, en nettoyant le tout, on reconnaît enfin un *Buliminus obscurus* couvert de dépôts boueux, qui se dissimulait parfaitement dans le milieu ambiant, par sa couleur d'emprunt. Cette espèce présente ainsi un bon exemple de mimétisme par adjonction — quoique involontaire ! — d'objets étrangers, meilleurs que celui qu'offrent ordinairement les *Pyramidula rupestris* et *Pupa avenacea*, dans l'écorce terreuse desquels on devine le plus souvent la spire et ses tours.

Gen. **Chondrula** Beck.

46. Chondrula quadridens (Müll.).

Bulimus quadridens Dum. et Mort., 1857, p. 103-104.

— — Payot, 1864, p. 44.

Pas très commune : pied du Taillefer près de Bredannaz, Duingt, Héré, crête du Taillefer, vallée d'Entrevernes, vallée du Laudon, par ci par là sur les flancs du Semnoz, jusque vers 1400-1500 m.

Gen. **Acanthinula** Beck.

47. Acanthinula aculeata (Müll.).

Helix aculeata Dum. et Mort., 1854, p. 265-268; 1857, p. 39-40.

Assez rare: Duingt (sous les feuilles mortes et contre les rochers moussus), Héré (sous le bois pourri et le feuillage mort).

(A suivre.) Jean Piaget.

L'ORIGINE DU VERBE « RATER »

ET LES ANÇIENNES ARMES A FEU

> Les mots les plus usuels sont d anciennes images, des metaphores usees, qu'on emploie comme simples signes parce qu'on n'en voit plus la couleur, autrefois vive Mais cette métaphore déssechee a été vivante jadis.
>
> (E Faguet : *Dix-neuvième siècle. etudes littéraires , V. Hugo*)

L'histoire de l'armement n'a avec la philologie que de lointains rapports, et, lorsqu'elle entre en contact avec cette science. il semble que ce doive être plutôt pour lui demander l'origine de certains noms d'armes inexplicables que pour lui fournir elle-même une étymologie. Le cas cependant peut se présenter [1], et le verbe **Rater** en est un exemple curieux.

A la fois transitif et intransitif, ce verbe s'emploie dans les cas les plus divers. Le fusil qui ne part pas rate, de même que les allumettes ignifuges, thème d'intarissables plaisanteries ; on dit d'un chasseur maladroit qu'il rate le gibier, et d'un joueur de billard qu'il a raté son carambolage ; on rate une affaire, on rate une bonne occasion ; l'acteur qui n'entre pas en scène au moment voulu rate son entrée. et. s'il dit mal une tirade essentielle, il rate son effet ; le photographe rate un cliché, le voyageur rate la correspondance de son train ; le moteur dont les explosions sont irrégulières a des ratés, de même que le stylographe qui laisse des blancs dans les caractères qu'il trace ; enfin celui qui ne réussit pas dans sa carrière est un avocat raté, un médecin raté. et, en général, tout malchanceux à qui la veine n'a jamais souri est donné comme un raté de l'existence.

Comment discerner le propre et le figuré de ces expressions si diverses, et d'où peut venir ce mot dont **aucune langue ne donne une traduction à radical équivalent ?**

* * *

Dans l'ancien adage de droit canon *matrimonium ratum*,

1. Cf. Ch. Buttin : *Le Guet de Genève au XVe s. et l'Armement de ses Gardes,* Revue Savoisienne, 1907-1909, et tirage à part, p. 41 et suiv., 92 et suiv., 113 et suiv. ; Annecy, Abry. 1910.

sed non confirmatum, (mariage ratifié mais non confirmé), des philologues avaient cru trouver l'origine du mot *rater* que les étudiants d'autrefois auraient inventé pour des circonstances analogues. Pour faire justice de cette étymologie de fortune. il suffit de rappeler que le mot rater *dans son sens actuel* ne date que des premières années du XVIIIe siècle. Du Cange, Lacurne de Ste-Palaye et Roquefort ne lui connaissent que le sens de raturer. et la première édition du Dictionnaire de l'Académie n'en fait pas mention.

D'après Littré, le mot *rater* vient de *rat* dans le sens de caprice. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas adoptent cette opinion à laquelle se range également le Dictionnaire Larousse d'après Scheler. Tous les dictionnaires étymologiques ont cru ne pouvoir mieux faire que de donner l'origine indiquée par ces maîtres incontestés de la langue.

Mais, en admettant un instant que rater vienne de rat dans le sens de caprice, d'où vient cette nouvelle acception du mot rat qui, pas plus que rater ne figure dans la première édition de l'Académie ? MM. H. D. T. se contentent de dire que « l'origine de cette expression n'est pas élucidée ».

Aucun naturaliste, que nous sachions, n'a peint ce rongeur comme un animal particulièrement capricieux, et on ne voit pas bien au premier abord quelle analogie peut exister entre le caprice et le rat,... sauf peut-être quand il s'agit des rats du corps de ballet ; mais, à l'Académie. ceux-là ne relevaient que de l'auteur des *Petites Cardinal*.

Nous allons à notre tour chercher d'où peuvent venir ces expressions d'origine « non élucidée » dont l'ordre de dérivation nous paraît illogique. Quel que soit notre respect pour l'autorité des lexicographes que nous avons cités, nous croyons que, cette fois. ils ont pris l'effet pour la cause. *Rat* dans le sens de *caprice* n'est pas l'étymologie de *rater*, il en est le dérivé. et nous pensons trouver l'origine de ces deux expressions dans l'histoire des armes à feu.

* * *

Avant d'expliquer comment le mot *rater* prit naissance. au commencement du XVIIIe siècle, d'une particularité de la platine à pierre, nous devons dire d'abord que ce mot *ne pouvait pas* se former avant l'invention et la généralisation de cette platine, bien que les armes à feu fussent en usage déjà depuis plus de deux siècles.

Quelques détails techniques sont pour cela indispensables.

Dans le type à mèche, le plus ancien système d'inflammation des armes à feu, le serpentin portant la mèche allumée s'abaissait *sans choc* sur le bassinet qui contenait la poudre d'amorce.

Dans le type à rouet, dont l'invention remonte au premier quart du XVIe siècle, le chien, muni d'une pyrite de fer sulfuré était abaissé à la main, *sans choc* également, jusqu'au contact avec le rouet d'acier. Ce dernier, mu par un ressort que déclanchait la détente, produisait les étincelles nécessaires à l'inflammation de l'amorce en tournant à frottement, mais toujours *sans choc*, contre la pyrite de fer.

Nous insistons à dessein sur l'absence de choc dans ces deux systèmes, le choc ayant joué un rôle essentiel dans la formation du mot dont nous cherchons l'origine.

Mais, dira-t-on, les armes à mèche et à rouet devaient cependant rater quelquefois. En réalité, et nous en dirons la raison en étudiant le sens de *caprice* donné au mot rat, elles rataient moins souvent que les fusils à pierre qui leur ont succédé, mais elles avaient évidemment quelques ratés. Ces ratés s'exprimaient alors par le mot *faillir*, et les écrivains militaires du XVIe siècle vont nous en fournir des exemples ;

1587. « La pluspart d'eux n'ayans pas mesme le soin de la « charger (la pistole, le pistolet) et s'en remettant à leurs valets « qui n'en sçavent pas mieux l'usage que eux, quand ce vient à « combattre, *la moitié faillent*, ce que plusieurs ont esprouvé « assez de fois [1]. »

1600. « Je monte en haut avecques mon pistolet bien bandé « et le chien abattu... je lui présente le pistolet, *lequel faut*, et « soudain mis à la main l'épée [2]. »

Brantôme dans ce passage, est précis comme un rapport d'arquebusier. Ce pistolet *bien bandé et le chien abattu* était nécessairement un pistolet à rouet, car avec tout autre système de platine un pistolet *bien bandé* eut eu le chien relevé. A l'époque où il écrivait, le système que nous allons décrire était d'ailleurs encore fort rare, et l'immense majorité des pistolets étaient à rouet.

Au dernier quart du XVIe siècle, la platine à pierre, dite aussi

1. *Discours politiques et militaires du Seigneur de la Noüe*, dix-huitième discours, p. 313 ; A Basle, de l'Imprimerie de François Forest MD. LXXXVII

2. BRANTÔME : *Rodomontades espaignolles*, vol. IX, p. 142 de l'édition elzévirienne.

platine à fusil [1], — mot qui a fini par s'appliquer à l'arme dont il n'était qu'une partie, — fut inventée [2] presque simultanément en divers pays [3]. Avec des différences de détail, suivant les lieux d'invention et les perfectionnements successifs qui y furent apportés [4], elle comprenait essentiellement un chien serrant dans ses machoires un silex et une pièce d'acier nommée batterie. Actionné par un ressort que déclanchait la détente, le chien *s'abattait avec force*, faisant jaillir une gerbe d'étincelles par le heurt du silex contre la batterie. En même temps, cette dernière pièce, chassée par le choc, découvrait le bassinet où se trouvait la poudre d'amorce qu'enflammaient les étincelles.

Ce système devait subsister sans modification importante pendant plus de deux siècles, et c'est encore avec lui que se firent toutes les guerres du 1er Empire. Plus commode que la mèche, moins cher et moins long à armer que le rouet, il avait par contre deux inconvénients graves, qui empêchèrent tout d'abord sa généralisation :

1° Les ratés étaient beaucoup plus nombreux qu'avec la mèche et le rouet ; nous verrons plus loin pourquoi.

1. *Fusil*, ancien mot qui désignait le briquet.

Très ancien en France (fouézil, foisil, puis fusil) et en Italie (focile et fucile) ce mot paraît dater de la formation même des deux langues et avoir une même origine latine. Nous l'avons trouvé dans l'Enfer de Dante qui l'emploie dans une comparaison poétique (chant XIV, tercet 13) de façon à montrer que le mot était déjà alors très anciennement connu L'Alighieri, on le sait, est né en 1265

En France, les divers glossaires (Du Cange, V. Gay, Cte de Laborde, etc.) donnent une série de documents d'origine française qui remontent au XIe siècle.

Le mot fusil a d'ailleurs toujours désigné le briquet dans la langue héraldique.

2. La plupart des auteurs qui ont ecrit sur les armes à feu datent la platine à pierre du XVIIe siècle C'est une erreur. Elle était connue en Savoie dès 1575, et un document d'archives très explicite établit que Simon Robert, arquebusier du Duc Emmanuel-Philibert, lui fournissait à cette date des armes munies de ce système (Archives cam. de Turin, Tresoriers généraux de Savoie, compte du Trés. gén. Fauzone, année 1576, cap. 759).

Sur Simon Robert, cf. 1° Angelucci : *Ricordi e documenti di Uomini e di Trovati italiani*. p. 163 ; Torino, Cassone, 1866. — 2° Dufour et Rabut . *Les Armuriers en Savoie*, dans Mémoires et Documents publiés par la Soc. Savoisienne d'hist. et d'archéol., tome XXII, p. 131 ; Chambery, Bottero, 1884 — 3 Angelucci : *Catal. della Armeria reale*, p. 422, en note ; Torino, Candeletti, 1890.

3. Une lettre adressée au Grand-Duc de Toscane par Jacques Monti, le 23 décembre 1579. établit nettement qu'à cette date un arquebusier de Château-Villain (Bourgogne ; aujourd'hui Hte-Marne) fabriquait. lui aussi, des platines à pierre (Archivio centrale toscano, carteggio universale del Granduca Francesco de' Medici, filza 731 verde, f° 402). Nous ne saurions dire s'il avait eu connaissance de l'invention de Simon Robert, ou s'il avait fait de son côté une invention analogue.

Cf à ce sujet : Angelucci : *Ricordi e documenti*. p. 177.

4. Platine française, hollandaise, écossaise. italienne, espagnole, algérienne, marocaine, turque, etc. ; platine à chenapan, platine à la miquelet, etc. ; chaque type se subdivisant en nombreuses variétés. La platine à la miquelet, par exemple, présente à elle seule sept variétés différentes

Cf. Ch. Buttin : *Les Fusils de Sardaigne,* p. 198 et suiv., et pl. 16. (Dans Beitræge zur Geschichte der Handfeuerwaffen ; Dresden, Wilhem Baensch, 1905.)

2° Le choc du chien contre la batterie était accusé de déranger le tir.

Ce choc n'était pas, en effet, absolument simultané de la déflagration, comme cela a lieu lorsque s'abat le percuteur des armes actuelles. Il précédait l'explosion d'un temps assez sensible pour que les deux bruits fussent perçus successivement par l'oreille [1].

Aussi, pendant longtemps on préféra, pour les armes de guerre, le système à mèche à cause de sa simplicité et de la sûreté de son inflammation [2], et pour les armes de chasse ou de précision le système à rouet dans lequel aucun choc ne dérangeait le tir [3].

Mais, en dépit de ces reproches plus ou moins fondés, la platine à pierre était d'une commodité trop supérieure pour ne pas finir par l'emporter ; à la fin du XVIIe siècle, en France surtout, elle était la plus commune. Elle allait jouer un rôle capital dans l'étymologie que nous cherchons.

Malgré tous les perfectionnements, et c'était le principal défaut de ce système, souvent le chien s'abattait en vain, et aucune des étincelles n'entrait en contact avec la poudre d'amorce. **Le chien imitait alors le mouvement et le bruit d'un piège à rat qui se détend.**

Dans leur langue imagée, les soldats eurent tôt fait de tirer de cette comparaison une expression nouvelle ; le chien qui s'abattait inutilement *avait pris un rat*. Ce mot ironique devint bien vite d'un usage courant ; dans les « Mémoires de d'Artagnan » d'où Dumas devait tirer ses immortels Mousquetaires, Sandras de Courtilz s'en sert comme d'une expression usuelle :

1700. « Il le coucha en joue.... mais son pistolet ayant pris « un rat, à cause que l'amorce en était tombée, il n'eut pas le « tems d'y en remettre d'autre [4]. »

1. Cf J LAVALLÉE : *Des Armes de jet employées à la chasse*, 3e partie, p. 366 ; Journal des chasseurs, 1837.

2. C'est seulement à la fin du XVIIe siècle que Vauban fit adapter la platine à pierre aux mousquets de l'armée française, et encore les premières armes de ce type étaient-elles munies à la fois de la platine à silex et de la mèche.

Cf. MONTECUCULLI : *Mémoires*, liv. I. chap. II ; LOUIS NAPOLÉON et FAVÉ : *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, tome IV, p. 17 et 58; Paris, Dumaine, 1863.

3. L'Allemagne notamment a continué pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle à fabriquer des armes de chasse et de tir à rouet. De nombreux et remarquables exemplaires de cette fabrication se rencontrent au Musée d'artillerie ; citons notamment les arquebuses à rouet M. 323 et 324 qui sont datées de 1759.

En France, la fabrication tardive du rouet fut plus rare, mais a persisté cependant jusqu'au XIXe siècle. Le Musée d'artillerie conserve une paire de beaux pistolets de tir à rouet (M 1698) signés *Lepage, arquebusier du Roi*, et datés de 1829

4 SANDRAS DE COURTILZ : *Mémoires de M. d'Artagnan, capitaine-lieutenant des Mousquetaires du Roi*, tome II, p. 133 ; Cologne, chez M. Pierre Marteau, M DCC.

Naturellement les chasseurs avaient à souffrir non moins que les soldats des nombreux ratés du fusil à pierre ; dans son poème sur la chasse, Perrault nous montre que le terme était aussi fort usité chez les disciples de St-Hubert :

1692. « Mais, lorsqu'on y pense le moins,
« Trois Perdrix en battant des ailes
« Partent de dessous des javelles.
« On les mire, le chien s'abat
« Et chaque fusil prend un rat [1]. »

Le verbe *rater* devait s'employer plus tard aussi bien pour le tireur qui manque son gibier que pour celui dont l'arme rate. Perrault semble faire une distinction et ne dit *prendre un rat* que dans ce dernier cas :

« Icy sur un Lièvre qui passe
« L'un prend un rat de bonne grâce,
« L'autre qui ne tire pas bien
« Manque le Lièvre et tue un chien [2]. »

Cependant, bien que cette locution imagée ne dut avoir qu'une durée éphémère, elle eut le temps de se créer un sens figuré ; Regnard en fournit un exemple contemporain de La Chasse de Perrault et des Mémoires de d'Artagnan :

1696. GÉRONTE, *à Angélique*

« .... Le notaire en ces lieux va se rendre ;
« Avec lui nous prendrons le parti qu'il faut prendre,

NÉRINE

« Oh ! par ma foi, Monsieur, vous ne prendrez qu'un rat ;
« Et le notaire peut remporter son contrat [3]. »

L'Académie ne pouvait manquer d'enregistrer cette expression dans sa première édition, parue deux ans après le poème de Perrault. Ce dernier, en effet, était au nombre des Quarante, et ne pouvait moins faire que de noter une locution dont il usait. Voici en quels termes le Dictionnaire donne le sens propre et le sens figuré de *prendre un rat :*

1694. « On dit fig. qu'*Une arme à feu a pris un rat*, quand « l'amorce n'a point pris, ou que l'arme ne tire pas. *Vostre « pistolet, vostre fusil a pris un rat*. Et on dit d'un homme

1. CHARLES PERRAULT, de l'Académie française : *La Chasse, Poème*, vers 410 ; Paris, Coigniard, 1692.
2. CH. PERRAULT : op. cit., vers 540.
3. REGNARD : *Le Joueur*, acte V, scène VIII.

« qui a manqué son dessein, qui a manqué son coup, qu'*Il a* « *pris un rat* [1]. »

L'exemple fourni par l'Académie est très significatif et vient corroborer ce que nous avons dit de l'origine de *prendre un rat* ; le mot Fusil ne s'appliquait alors qu'aux armes munies de la platine à pierre, les mots mousquet et arquebuse étant réservés aux armes à mèche et aux armes à rouet [2].

Avant l'Académie, Furetière avait déjà consacré à ce terme un article analogue :

1690. « On dit aussi qu'une arme a pris un rat, lorsque le « chien s'est abattu et que l'amorce n'a pas pris feu.

« On le dit aussi de celuy qui a manqué son coup en quel- « que autre sorte d'affaires [3]. »

Ce chien qui s'abat sans que l'arme prenne feu rappelle, mieux encore que les termes dont se sert l'Académie, la comparaison qui a donné naissance à l'expression que nous étudions ; et, si Furetière n'emploie pas le mot *Fusil*, son texte n'est pas pour autant moins explicite. Le mot *chien*, en effet, n'a jamais désigné le serpentin des armes à mèche, et le chien de la platine à rouet n'a pas à s'abattre au départ de l'arme. Dans le texte de Furetière comme dans celui de l'Académie, il ne peut donc s'agir que de la platine à pierre.

Aussi avant l'Académie, Richelet enregistre également cette expression ; mais, chose curieuse, il n'en parle qu'au figuré, et, même dans sa deuxième édition parue après Furetière, voici le seul exemple qu'il donne :

1693. « Tout votre éclat et votre beauté, Philis, prendront « un rat [4]. »

Les exemples que nous avons cités tiennent tous entre 1690 et 1700. Il serait peut-être possible d'en trouver qui seraient antérieurs de quelques années, mais cela n'infirmerait en rien notre thèse ; nous avons vu la platine à pierre commencer en 1575.

Aucune des phrases dans lesquelles *prendre un rat* est pris au figuré n'implique l'idée de caprice ; il s'agit toujours et uni-

1. *Le Dictionnaire de l'Académie Françoise*, vol. II, p. 375, V° Rat ; Paris, Veuve Coignard. M. C LXXXXIV.

2. Cf. Gaya : *Traité des armes, des machines de guerre*, etc, p. 21, 25, 26. 150 et suiv., etc ; Paris, chez Sébastien Cramoisy, 1678.

3. Antoine Furetière, Abbé de Chalivoy, de l'Académie Française: *Dictionnaire*, V° Rat ; La Haye et Rotterdam, chez Arnout et Reiner Leers, 1690.

4. Pierre Richelet : *Dictionnaire Français*, dernière édition revue et corrigée, v° Rat ; Genève, imprimé pour David Ritter, chez Vincent Miège, M. DC. XCIII.

quement de manquer son coup. Aussi, pas un seul des dictionnaires de la fin du XVIIe siècle ne mentionne le mot rat dans le sens de caprice. Observons également que pas un seul ne mentionne encore le mot *rater*.

Mais *prendre un rat* était bien long. Les parlers locaux de diverses provinces avaient déjà alors, pour exprimer l'action de prendre un rat en parlant du chat, ce verbe rater que la langue française n'avait pas encore admis [1]. Il ne tarda pas à être adopté pour remplacer son équivalent en parlant d'un fusil, et devint bientôt d'un usage courant.

Seulement neutre d'abord. comme l'expression à laquelle il se substituait, ce verbe prit bientôt aussi la forme active ; le chasseur dont le fusil ratait avait raté son gibier. Naturellement *rater* hérita aussi du sens figuré de *prendre un rat*, et. dans son édition de 1718. l'Académie donna au nouveau mot ses lettres de naturalisation. Elle arrivait cette fois bonne première, car l'édition de 1714 du dictionnaire étymologique de Ménage ne mentionne pas encore le mot rater.

Mais elle continua à enregistrer la forme « prendre un rat » au propre et au figuré sans paraître s'apercevoir que cette expression avait disparu du langage en même temps qu'elle avait été remplacée par rater. Tous les dictionnaires ne crurent pouvoir mieux faire que d'imiter l'Académie, en sorte que tous donnent aujourd'hui encore les deux formes, sans mentionner d'ailleurs que l'une est issue de l'autre et que la première a disparu en donnant naissance à la seconde.

Il serait cependant, croyons-nous, bien difficile de trouver, — autre part que dans les Dictionnaires. — des exemples de « prendre un rat » à partir précisément de la deuxième édition du Dictionnaire de l'Académie ; et sûrement on ne trouvera jamais, chez le même auteur et à la même date, cette expression employée en même temps que le mot rater.

Ce dernier au contraire continua à être de plus en plus employé au propre et au figuré, parfois même simultanément dans les deux sens. Dans un roman fantaisiste qui eut son heure de célébrité, Edmond About met un millionnaire allemand, Nicolas Meiser, en présence d'un créancier gênant qu'il croyait mort. Ne sachant s'il a affaire à un revenant ou à un vivant, Meiser murmure un « Vade retro Satanas ! » mais croit

1. Cf. Cte JAUBERT : *Glossaire du centre de la France*, v° Rater ; Paris, Chaix, 1864. CONSTANTIN et DÉSORMAUX : *Dictionnaire Savoyard*, v° ratâ ; Paris, Bouillon, et Annecy, Abry, 1902.

devoir l'appuyer d'un coup de revolver ; et l'auteur ajoute : « l'exorcisme et le pistolet ratèrent en même temps[1] ».

Voit-on About remplaçant ici le mot rater par son ancien équivalent, comme l'Académie et tous les Dictionnaires l'y autorisaient, et écrivant : « l'exorcisme et le pistolet prirent un rat en même temps » ? Personne n'eut compris.

Il nous reste à expliquer l'origine du sens de *caprice* donné au mot rat[2]. Nous savons maintenant qu'il n'est pas l'étymologie de rater ; nous allons voir qu'il a cependant avec ce mot une certaine corrélation. Il est comme lui venu de l'expression *prendre un rat*, et il a aussi son point de départ dans la platine à pierre.

L'inflammation était moins sûre avec ce dernier système qu'avec la mèche ou le rouet, et, partant, les ratés étaient bien plus fréquents. La raison en est facile à comprendre.

Dans les armes à mèche, le serpentin abaissait, sans déviation possible, l'extrémité en ignition de la mèche jusqu'au contact de l'amorce.

Dans les armes à rouet, les étincelles produites par le frottement du rouet d'acier contre la pyrite de fer se produisaient au sein même de la poudre d'amorce.

Avec ces deux systèmes, le défaut d'inflammation ne pouvait provenir que de trois causes :

1° L'amorce tombée ;

2° L'amorce mouillée ;

3° L'obturation du trou de lumière entre le bassinet et le canon.

Ces causes étaient toujours faciles à constater ; le plus inexpérimenté savait pourquoi son arme *avait failli*, — c'était. nous l'avons vu, le mot alors employé, — et nul ne pouvait songer à l'accuser de *caprice*.

Il en allait tout autrement avec la platine à pierre, et, aux trois causes ci-dessus venaient s'en ajouter bien d'autres.

Il fallait d'abord, pour la sûreté du départ, qu'il y eut parfaite concordance entre le ressort qui actionnait le chien et celui qui

1. Edmond About : *L'Homme à l'oreille cassée*, p. 214 ; Paris, Hachette, 1861.

2. Nous avons dit que *rat* dans le sens de *caprice* ne figurait dans aucun dictionnaire avant les dernières années du XVIIe siècle et qu'aucun glossaire n'en donnait des exemples antérieurs à cette date.

Godefroy (Dict. de l'anc. langue franç , v° rater) cite il est vrai deux exemples où il croit trouver ce sens dans le mot *raterie*. Mais l'étude attentive des textes cités, d'ailleurs fort anciens, ne permet pas de s'arrêter à cette opinion.

soutenait la batterie [1]. Si ce dernier était trop fort proportionnellement à l'autre, la batterie ne découvrait pas le bassinet, et les étincelles ne pouvaient arriver à l'amorce ; s'il était trop faible, la batterie n'offrait pas au silex une résistance suffisante pour produire les étincelles. D'autre part on ne pouvait donner une trop grande force au ressort du chien qui eut à tout coup brisé les pierres et imprimé à l'arme une trop forte commotion.

Il fallait aussi que le silex eut son biseau en arête vive, et pour cela on devait le changer tous les quinze ou dix-huit coups [2].

L'inobservance d'une seule de ces prescriptions occasionnait de fréquents ratés. Aussi, les ouvrages sur les armes datant de l'époque où la mèche et le rouet étaient employés concurremment avec le fusil constatent-ils l'infériorité de ce dernier à ce point de vue :

1678. « Les Fusils sont plus sujets à manquer que les Mous-« quets, par le défaut des pierres et des ressorts [3]. »

Qu'on le remarque bien. *manquer* est ici synonyme de *rater*. A l'époque où Gaya écrivait, l'expression *prendre un rat* n'était pas encore très usitée, et l'on disait encore manquer ou faillir. Pour prouver qu'il ne s'agit pas de la précision de l'arme, il suffit de citer le passage ci-après emprunté à la page précédente du même auteur :

1678. « On peut tirer plus justement avec le Fusil qu'avec « le Mousquet, parce qu'on le couche en joue tout autrement [4].»

Enfin à ces causes si diverses de ratés venait encore s'ajouter le hasard. Il se pouvait fort bien en effet, — et nous l'avons constaté nous-même plusieurs fois en faisant des essais de tir avec des armes à pierre, — qu'aucune des étincelles n'entrât en contact avec l'amorce.

Aussi, le tireur dont l'arme *prenait un rat* était-il parfois fort en peine de dire le motif de cette défaillance. De là à accuser son arme de caprice, il n'y avait qu'un pas ; bientôt prendre un rat signifia non seulement rater une entreprise, mais aussi prendre un caprice. On dit d'abord qu'une serrure avait un rat lorsque sans raison apparente elle refusait d'obéir à la clef, parce qu'il y avait une certaine analogie entre le déclan-

1. Cf. Magné de Marolles : *La Chasse au Fusil*, p. 140 ; Paris, Barrois, MCCLXXXVIII. Paulin-Désormeaux : *Manuel de l'Armurier, du Fourbisseur et de l'Arquebusier*, p. 168 ; Paris, Roret, 1832.

2. Magné de Marolles : *Op. cit.* p. 166. M. M. V. L : *L'Ecole du Chasseur*, p. 40 ; Paris, Lécrivain, 1822.

3 Gaya : *Traité des Armes, des Machines de Guerre*, etc., p. 26 ; Paris, chez Sébastien Cramoisy, 1678.

4. Gaya : *Op. cit.* p. 25.

chement de la serrure et celui de la platine du fusil ; l'expression s'appliqua ensuite aux cas les plus divers, lorsqu'il s'agissait d'un caprice dont on ne pouvait deviner la raison.

Le Dictionnaire de l'Académie enregistra ce nouveau sens du mot rat dans sa deuxième édition (1718), en même temps qu'il insérait pour la première fois le verbe rater ; mais il ne mentionna nulle part qu'il y eut corrélation entre les deux mots, ni qu'ils vinssent d'une même origine. Toutes les éditions suivantes firent de même. Enfin au XIXe siècle des lexicographes en mal d'étymologie, et frappés du radical commun de ces deux mots, crurent que rater était dérivé de rat-caprice, dont l'origine resta pour eux « non élucidée ».

* * *

Peut-être maintenant voudra-t-on conclure avec nous :

1° Que rater vient de rat, rongeur, par assimilation de la trappe à rat à la platine à pierre déclanchée sans enflammer l'amorce ;

2° Que rat, au sens de caprice n'est pas l'étymologie de rater, mais vient au contraire du caprice que paraît avoir l'arme à feu qui rate ;

3° Enfin que l'expression *prendre un rat*, dans le sens de rater, enregistrée par tous les dictionnaires comme d'usage courant, alors qu'elle a disparu de la langue depuis deux siècles, ne doit plus être citée que comme un archaïsme qui a donné naissance à rater.

CH. BUTTIN.

LES ROSES

A Mme J. P.

DOUBLE fut le destin de ces roses jumelles :
L'une, ouverte, s'effeuille au doigt brutal du vent ;
Sa sœur, close au soleil, à la bise mortelle,
Prudente, a pu charger le rosier plus longtemps.

Ainsi meurt à moitié l'âme qui se marchande ;
Mais toi, livre la tienne à ses plus fiers désirs,
Aux peines, aux bonheurs qui l'ouvrent toute grande,
Afin d'avoir vécu quand il faudra mourir.

AU FIL DE L'EAU

Comme elle pèse lourd aux rames qui la fendent
L'eau si tendre pourtant qu'un faible souffle émeut!
L'effort éteint le chant aux lèvres qui le scandent
Et ferme au couchant d'or les âmes et les yeux.

Tu t'assurais en vain de ta peine prévue,
En vain tu la bravais : trop tôt tu reconnus
Que tu ne savais pas la blessure attendue :
Il fallut te raidir, après le coup reçu.

Trahi, tu n'as pas pu deviner sans colère
Ceux-là par qui dut s'accomplir la trahison,
Ceux-là dont les rancœurs secrètes s'accordèrent,
Pour aboyer, meute craintive, à ton talon.

Fais pleurer maintenant les rames immobiles,
Abandonne ton âme à ce charme éternel :
A la clarté du lac, à la grâce de l'île,
A la sérénité souveraine du ciel.

L'injustice est toujours un aveu d'impuissance ;
Mais la force, parfois, défaille à trop souffrir.
Hier, ton dédain laissa trahir ta confiance,
Et tu plains aujourd'hui ceux qui purent trahir.

Que de mauvais orgueil ta pitié dépouillée
Tende à leur morne soif la neige de la paix,
Et que. pour épargner leur faiblesse souillée,
Ton pardon soit viril et se taise à jamais.

Oh ! laisse encor le flot bercer ta barque lente !
Laisse entrer dans tes yeux le beau jour qui se meurt,
Et laisse aller ta peine au fil de l'eau qui chante !...
Vers le port, un à un, s'efforcent les rameurs. —

Vois, le frisson du soir, dans les saules plus sombres.
N'émeut pas une branche à travers l'île aux Cygnes,
Mais au miroir de l'eau toute la rive sombre,
Car le flot du vapeur brise et mêle les lignes
Des images qu'agite ou berce le lac bleu.
Ta tristesse n'est rien qu'un flot mêlant des ombres,
Ta tristesse n'est rien, ô mon cœur, si tu peux
Te garder pur et doux comme un duvet de cygne.

LE DOUBLE SILENCE

Le Silence entre nous vient doucement s'asseoir.
Notre souffle a frôlé l'aile qui bat et passe,
Renversée à présent et grise, sur la face
Mystérieuse et que nul de nous n'a pu voir.

Nous sommes plus pensifs dans le plus grave soir :
Le sillage du vol au flot du vent s'efface ;
Nos âmes à jamais pourraient garder la trace
Du silence où s'exalte ou se meurt leur espoir.

Souvent le mot refoule, et le Silence épanche.
Nous ne savons ce que pour nous ses deux mains penchent,
Mais redoutons leur geste double. qui parfois,

A l'un verse le doute et ses cendres amères,
A l'autre le parfum enflammé de la foi,
Et laisse les deux cœurs un peu plus solitaires.

LE SOUVENIR

A Mme C.

Le sculpteur a couché les ducs sur leur tombeau.
Les pleurants, égrenés sous les arceaux de pierre
En chapelet humain de deuil et de prière,
Implorent pour leur âme un éternel repos ;

Et lorsque le jour meurt à travers les carreaux.
Un oblique rayon de suprême lumière
Ranime tout-à-coup sous la cagoule austère
L'effroi pétrifié en leurs yeux jamais clos.

Immobile et muette au fond de ta pensée,
Tu crois pétrifiée une Douleur passée,
Et pour la contempler ainsi qu'un marbre antique,

Ton souvenir jette sur elle une lueur...
Mais tu revois les yeux vivants de ta Douleur,
Comme ceux des pleurants sous les arceaux gothiques.

Mathilde TROMBERT.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Lucien CRAMER : **La Seigneurie de Genève et la Maison de Savoie de 1559 à 1603.** (Genève, Kündig, éditeur, 1912).

Marie Tudor, en mourant, disait que, si l'on ouvrait son cœur, on y trouverait gravé le nom de Calais. Jamais elle n'avait pu se consoler de la perte de cette ville. Il semble que nos ducs éprouvèrent le même sentiment pour Genève. Ni le bon Charles III qui se la laissa prendre, ni le glorieux Emmanuel-Philibert. qui fit l'impossible pour la reconquérir, ni le malheureux Charles-Emmanuel Ier qui dut consacrer par le traité de Saint-Julien son abandon définitif, ne purent se résigner à ce sacrifice. De 1535 à 1603, tous les artifices d'une politique ingénieuse furent, avec une persévérance digne d'un meilleur sort. employés pour ramener la cité de Calvin sous la domination de la maison de Savoie.

Emmanuel-Philibert se distingua particulièrement par des tentatives incessantes, quelquefois heureuses, contre l'indépendance de Genève, et c'est au récit de ces intrigues qu'est consacrée la première partie du travail de M. Cramer. Œuvre remarquable. affirmée par des documents précieux, qui sont tirés des archives de Simancas [1], Turin, Milan, Berne, Paris et Londres. Elle « fait ressortir avec beaucoup de force le caractère international de la question genevoise à partir de la Réformation ».

Pas à pas, M. Cramer suit la lutte engagée par le Duc. Dès le début, celui-ci « recueille la sympathie » du Saint-Siège, mais l'appui qu'il en retire est purement moral. Pie IV, Pie V et Grégoire XIII ont beau multiplier les démarches auprès des cours de France et d'Espagne : la première de ces puissances est paralysée par le parti protestant et elle partage avec la seconde la crainte de mécontenter les cantons suisses : toutes deux répondent par une résistance passive aux assauts de la diplomatie ducale et romaine.

Le Saint-Siège finit par se lasser et propose de remettre à des temps meilleurs la réalisation de projets qui seraient

1. Petite ville de la Vieille-Castille, où se trouvent les plus riches archives de l'Espagne : 1800 habitants. (Larousse).

voués à un échec certain sans l'appui des rois très-chrétiens. Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, Emmanuel-Philibert adhère à cette proposition et, changeant d'attitude, se pose en protecteur de la ville qu'il ne peut conquérir. Merveilleusement servi par des ambassadeurs insinuants, il arrive à supplanter peu à peu la France auprès des cantons par la conclusion d'une alliance avec Schwitz, Uri, Unterwalden, Lucerne et Fribourg, en 1577. Il fait tant, qu'Henri III, justement inquiet pour sa prépondérance aux Ligues, éprouve le besoin de donner un contrepoids à cette alliance en signant avec Berne et Soleure, un pacte par lequel les contractants assument la protection de Genève. C'est ce pacte qui devint plus tard la pierre d'achoppement de toutes les tentatives de Charles-Emmanuel, comme on le verra dans la seconde partie annoncée.

Mais si les efforts d'Emmanuel-Philibert pour s'emparer du « nid de l'hérésie » n'ont pas abouti, son habileté parvint à arracher aux Bernois les bailliages du Léman, qui encerclent la ville et la font rentrer, même aujourd'hui, dans la dépendance économique de la Savoie.

M. Lucien Cramer expose impartialement les faits, dans un style sans prétention, clair et précis. Tout ce qu'il avance est aussitôt prouvé; des notes succinctes, mais bien rédigées, donnent tous les détails nécessaires sur les personnages mis en cause. Le livre fait honneur, non seulement à l'écrivain, mais encore à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, qui a pris la publication sous son patronage. Il est édité, avec autant de goût que d'exactitude, par M. Albert Kündig, qui n'en est plus à faire ses preuves.

François Miquet.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Annecy, Imprimerie J. Abry. — 18490

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 2 avril 1913

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

LE PRÉSIDENT a le regret d'annoncer la mort de M. Philippe GAVARD, depuis peu membre de la Florimontane, qui avait acquis des titres à l'estime de ses concitoyens, par un dévouement sans bornes à leurs intérêts agricoles et viticoles ; il adresse au nom de tous, à la famille du défunt ses sincères condoléances.

Le PRÉSIDENT félicite M. CROYN qui vient d'être nommé officier de l'Instruction publique.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le SECRÉTAIRE communique les lettres de MM. Buttin et Paulyn, remerciant la Florimontane, de la distinction qui leur a été conférée.

M. le GÉNÉRAL MAILLOT donne lecture d'un très intéressant compte-rendu de la séance solennelle qui a commémoré le 75e anniversaire de la fondation de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, à laquelle il a assisté en qualité de délégué de la Florimontane. Il relate les principaux discours et communications de la séance publique où il présenta l'adresse de félicitations de notre Académie.

M. MARTIN continue son étude critique sur les Concours de la fondation Andrevetan, ouverts depuis 1874. *(Voir le présent fascicule.)*

M. LE ROUX fait une communication sur les anciens dépôts quaternaires du lac d'Annecy, à l'époque post-würmienne. Ces sédiments constitués par une argile bleuâtre homogène, avec intercalation constante à leur partie supérieure de minces lits noirâtres. forment le sous-sol de la ville jusqu'à Cran

1. Sont présents : MM. Bonald, Carron, Désormaux, Eisenmenger, Gardier, Grimont, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Martin, Miquet, Perin, Revil, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM Dumont, Sautier-Thyrion.

et à la colline de Vovray. Cette argile est délimitée nettement au nord par les sables et cailloutis du delta torrentiel du Fier qui recouvre toute la plaine des Fins. Cet apport torrentiel a diminué d'autant l'ancien lac. Il montre quelques coquilles d'eau douce, provenant de cette argile et a déterminé cinq espèces de mollusques dont quatre : *Bythinia tentaculata, Valvata cristata, Limnœa stagnalis* existent encore maintenant dans le lac, tandis que deux : *Planorbis fontanus* et *Vivipara fasciata* ont disparu de nos eaux depuis la fin de l'époque post-wurmienne. Dans cette argile, on recueille aussi en très grande abondance les oogones spiralés de *Chara fœtida*, plante qui forme encore à présent en grande partie le tapis végétal des canaux et des bords du lac.

M. Désormaux lit un travail sur les noms donnés au patois et au français dans les anciens documents savoyards (*Voir le présent fascicule.)*

M, Marteaux fait la communication suivante sur l'origine du mot Foron. Le mot *Foron* s'emploie particulièrement dans le département de la Haute-Savoie, et non dans la Savoie et dans l'Ain, pas plus que dans le pays de Vaud, pour désigner un torrent encaissé et rongeur. On peut citer le Foron (La Côte d'Arbroz) *alpem que vocatur Foronus*. 1138 (Mém. de l'Acad. de Savoie, s. 2, II, 272), nom de montagne emprunté sans doute à un torrent voisin ; le Foron (Le Reposoir) *fluvius qui dicitur Furnus* 1185 SHAG. XIV, p. 12, probablement faute d'impression pour *Furuns ;* le Fornant (Chaumont) *aqua de Forona 1275* (id. p. 144) au féminin sous l'influence d'*aqua*, sans compter les *forons* de Genève, de La Roche, de Sciez, de Viuz-en-Sallaz, etc. Pour en trouver l'étymologie, déjà entrevue du reste par de précédents auteurs, on peut en rapprocher l'italien archaïque *furone*, archivoleur et l'anc. fr. *furon*, du latin vulgaire *furonem*, cité par Isidore (12, 2, 39), non pas avec ce sens de virole que lui donnent les dictionnaires, mais avec celui de furet, ce dernier mot venant de *furittum*, ital. *furitto*, all. *frettchen*, espèce de belette avec laquelle on chasse les lapins : *Furo*, dit Isidore, *a furvo dictus, unde et fur, tenebrosos enim et occultos cuniculos effodit*. Le furet, non plus que la belette, ne creuse de galeries, mais il pénètre dans les terriers pour y chasser le lapin. Ainsi, par analogie, on aurait désigné sous ce nom d'animal (cp. RS, 1900, 71) les torrents qui, coulant dans un lit encaissé et sombre, semblent s'enfoncer dans une galerie souterraine. Quant

au sens du *foron* des maçons « pièce de bois dont l'un des deux bouts entre dans un trou du mur en construction » *(Diction. savoyard*, p. 195), il résulterait également de l'image du furet pénétrant dans quelque cavité. comme il le fait, pour y chercher sa nourriture ou un abri.

M. Miquet présente le *Bollettino dell' Associazione frà oriundi savoiardi e nizzardi italiani*. Les Savoyards et Niçois, qui ont opté pour l'Italie en 1860 — ou leurs descendants — ont fondé en 1911 une Association, dont le siège est à Turin, (avec faculté d'établir des sections dans les villes comptant au moins vingt sociétaires) et dont le but est : 1° de resserrer les liens de fraternité et mutuelle assistance entre originaires du duché de Savoie et du comté de Nice ; 2° de susciter et d'encourager les études historiques relatives à ces contrées pendant la période où elles étaient sous la domination sarde. et de remettre en lumière la part prise par les Niçois et Savoyards à l'œuvre grandiose du *Risorgimento*.

L'Association, qui compte parmi ses membres un certain nombre de dames de la plus haute aristocratie, a pour *Présidente protectrice*, S. M. la reine Marguerite, et pour président effectif, un homme qui porte avec éclat l'un des plus grands noms de notre histoire: le comte Charles-Albert de Sonnaz. ministre plénipotentiaire et sénateur du royaume. Au nombre des présidents d'honneur figure le lieutenant général, comte et sénateur d'Oncieu de la Bâtie (Paul) et parmi les membres du bureau, comme conseiller, le commandeur Thiabaud, ingénieur, et pour trésorier le baron Musy, haut fonctionnaire de l'Ordre Mauricien. On remarque parmi les autres sociétaires : le comte Avet (Henri), conseiller d'Etat ; le chevalier Beauregard, consul général ; le baron Blanc (Jean-Albert), professeur à l'Université de Rome ; les deux colonels Chapperon ; le marquis d'Aix, capitaine dans Savoie-Cavalerie ; le chevalier Boccard (Félix), lieutenant de vaisseau ; l'avocat de Lachenal, préfet de Port Maurice; le chevalier de Saint-Amour de Chanaz, colonel de bersagliers ; le général Dubouloz ; l'avocat Emprin, préfet de Brescia ; le lieutenant-général Escard, le commandeur Genin, syndic de Suse ; le chevalier Martin-Francklin, conseiller d'ambassade, à Berlin; le chevalier Mouxy de Loche, trésorier de la maison royale; le chevalier Pelloux (Albert), capitaine d'état-major ; le colonel Pessoz ; le colonel Rubin de Cervens ; le duc Sallier de la Tour, ministre plénipotentiaire, etc., etc.

L'Association a pour organe un *Bollettino*, qui est une véritable revue, et qui aux termes de l'art. XIII des statuts, est envoyé gracieusement à la plupart des sociétés savantes de la Savoie.

Cette publication, dont le président paraît être l'âme, est divisée en deux parties : la première comprend les actes officiels de l'Association ; la seconde, une chronique et des articles d'histoire, de nécrologie et de bibliographie. A lui seul, M. C. A. de Sonnaz donne une étude *Sur le premier traité d'alliance de la maison de Savoie et de la Russie ;* une note sur le cri de guerre italien « Savoia ! », une nécrologie du général Martin de Montù ; une autre du capitaine de corvette Riccordo Pelloux, mort à 39 ans, le 8 avril 1912, par suite des fatigues de la guerre en Libye ; et plusieurs pages de bibliographie. Citons également, parmi les articles qui nous intéressent, une *Notice sur les nobles Milliet, marquis de Faverges*, écrite en français, par une dame qui signe modestement *une associée*, mais qui pourrait la sceller avec une couronne de marquise ; une étude du baron du Bourget sur deux épisodes de guerre du Régiment de *Savoie-infanterie*. Mentionnons également *Savoyards et Niçards* pendant la guerre italo-turque, par le général Goiran, frère de notre ancien ministre de la guerre.

Les travaux de l'Association des Savoyards et Niçois rentrent trop dans le programme de notre Académie, pour que nous ne les suivions pas avec plaisir :. aussi, dit M. Miquet, je vous propose de répondre au service gracieux du *Bollettino* par un abonnement gratuit à la *Revue Savoisienne*. Adopté.

Le même fait don à l'Académie d'une lettre autographe de Berthollet, en date du 13 nivôse an IX.

Cette lettre n'est pas inédite : elle a été publiée par le *Cyclamen* de mars 1894, n° 17, page 523. Mais elle présente un certain intérêt, car elle prouve que Berthollet ne refusait pas de venir en aide à ses compatriotes. Il s'agit dans le cas présent de Pierre-François Tissot, plus tard membre de l'Académie française, qui avait été incarcéré comme suspect, le 3 nivôse an IX. et qui ne fut remis en liberté que sur l'intervention de l'illustre chimiste. Tissot, né à Versailles en 1768, d'un père savoyard, fut tour à tour clerc de procureur, secrétaire de la première section du club de Versailles, secrétaire général de la commission législative de commerce et d'approvisionnement, commissaire à l'armée du Rhin-et-Moselle, industriel, secrétaire

rédacteur au ministère de la police, littérateur, titulaire d'une sinécure lucrative dans l'administration des droits réunis, etc.

M. Letonnelier signale l'apparition d'un excellent ouvrage de l'abbé Trésal : *L'Annexion de la Savoie à la France.*

Le même, à propos de la récente édition des *Œuvres* de Stendhal, et comme complément à l'une des dernières communications de M. Désormaux, cite quelques exemples de transpositions et de redoublement des syllabes dans les mots.

Dans le *Temps* du 26 mars 1913, M. Paul Souday, s'exprime ainsi :

> Je déplore surtout que M, Debraye (l'éditeur de Stendhal) n'ait pas respecté les petites manies de Stendhal qui écrivait la « gionreli » pour la religion, un « téjé » pour un jésuite, etc.. afin de dépister la police. Ces bizarres anagrammes sont partie intégrante de la physionomie de l'œuvre et de son style vrai.

Le même parle des origines du tourisme dans la vallée de Chamonix au XVIIIe siècle. *(Voir le présent fascicule.)*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 45.

Le Conseil d'administration se réunit ensuite et nomme à l'unanimité, en remplacement du chanoine Gonthier, décédé, M. Carron, avocat à Annecy.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 7 mai 1913.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures [1], le Président exprime les vifs regrets causés par la mort de M. Henri Douxami, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Lille, membre de la Florimontane depuis 1907. La fin prématurée de notre confrère, disparu à quarante-deux ans, au moment où des travaux très remarquables l'avaient porté au premier rang des géologues alpins, sera vivement ressentie dans le monde savant. Il fut un collaborateur toujours dévoué de la *Revue Savoisienne* où il publia plusieurs notes et mémoires, résultats de ses recherches scientifiques sur certaines régions de la Haute-Savoie.

1. Sont présents . MM. Désormaux, Dumont, Fenouillet, Gardier, Genevois, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Martin, Miquet, Perin, Rollier, F. Serand, J Serand, Servettaz.
Excusés : MM. Carron, A. Crolard, Grimont

Une note biographique paraîtra dans le prochain fascicule ; elle dira l'œuvre accomplie par le regretté géologue.

L'Académie Florimontane adresse à sa veuve et à ses enfants l'expression de ses respectueuses et sympathiques condoléances.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

Ch. BUTTIN : *L'Origine du verbe « rater » et les anciennes armes à feu.* (Ext. de la *RS.*, 1913.)

Dr C. LAISSUS père : *Notions élémentaires d'éducation hygiénique à l'usage des habitants de la Savoie*. Moûtiers, 1913.

Lecture est donnée de la correspondance. M. ANTHONIOZ fait une proposition au sujet de la nomination de plusieurs membres d'honneur. Renvoyé à l'examen du Conseil d'administration. Les candidatures suivantes sont proposées :

M. CAVARD, capitaine au 30e à Annecy, par MM. GRIMONT et J. SERAND.

M. le Dr F. BRIFFAZ, de Bonneville, par MM. PERRET et CARRIER.

M. A. CROLARD fait don de deux ouvrages et de la série des photographies relatives à la pose du tube de prise d'eau dans le lac. Il offre gracieusement, pour être intercalés dans la *Revue*, 250 exemplaires de la reproduction d'une aquarelle (fabrication du papier au Japon), accompagnés d'une note qu'il a rédigée à ce sujet. *(Prochain fascicule.)*

Mme Lacombe-Dagand offre, pour être placés dans les collections en formation des costumes savoyards, un bonnet et un fichu à dessins en couleur, portés autrefois à Seyssel. Remerciements empressés pour cette généreuse initiative.

M. LE ROUX signale qu'un de nos compatriotes, M. Jules Serand, explore depuis plusieurs années les îles de Los (Afrique occidentale) au point de vue minéralogique, afin de fournir des matériaux à M. Lacroix, de l'Institut, professeur au Muséum, pour son important ouvrage *La Minéralogie de la France et de ses colonies*. C'est avec plaisir que l'on applaudit aux félicitations adressées à notre compatriote dans plusieurs ouvrages et notes, par cet illustre savant qui, en reconnaissance des services rendus, a donné le nom de pointe Serand à un promontoire encore innommé de Tamara.

M. LETONNELIER fait une communication sur l'identification de *Rupes alba. (Voir le prochain fascicule.)*

M. MARTEAUX précise la signification des trois dénominations suivantes données à des hauteurs alpines :

1° Le lat. *acus*, pointe, aiguille, a été au moyen âge, dans les chartes, le nom de certaines montagnes. Haute-Pointe (Mieussy) était en 1184 *monticulus qui acus latine vocatur*. (Mém. de l'Acad. de Savoie, 2me s.. II. 276, 294.) Il faut probablement voir le dérivé *aculeus* dans le nom médiéval de la pointe de Velard, une des limites de l'abbaye de Vallon (Bellevaux), *Oel,* 1138 (id , 271, 276, 294); *Oiel*, 1180 (Mém. de l'Acad. Salés., II, 277). Je laisse aux linguistes la tâche de décider si c'est le féminin *aculea* ou *acucula* qui désignait en Savoie certaine hauteur appelée *Heuille*, *Hullie* et *Huille*, au XIIIe s. *mons Acus*, et qui séparait les communes de La Table et du Bourget-en-Huile (J.-J. Vernier : *Dict. topogr.)*. Il faudrait savoir quelle est la forme patoise, dans le parler du canton de La Rochette, du mot *aiguille ;* elle devait en tout cas se rapprocher de celles que donne le *Dictionnaire Savoyard* (p. 32) de MM. Constantin et Désormaux pour le parler de Mont-Richer (Saint-Jean-de-Maurienne) *eulïë, ulïë, oulïë*, et pour celui de Sainte-Foy (Bourg-Saint-Maurice), *eulyi*. Elles se rapprochent des formes dauphinoises citées par l'abbé A. Devaux, *oelye,ulyi*, *ulye,* dans sa *Langue vulgaire du Dauphiné septentrional,* n° 131.

2° En latin, *testum* s'entendait d'un couvercle en argile cuite, puis d'un fragment de pot ; de là le fr. *test, têt*. Plus tard, il est probable qu'il en vint par comparaison, à signifier, comme le fém. *testa*, au IVe siècle, un crâne ; puis dans la période romane, un sommet arrondi ; à moins de supposer qu'une montagne ait pu s'appeler *test*, parce que sa forme ressemblait à celle d'un pot. ital. *testo*. C'est ce mot qu'on retrouve dans le nom d'une montagne, près de Saint-Jean-d'Aulps, le Test, écrit *Thex* sur la carte de l'Etat-Major, en 1094, *collis qui dicitur Testus* (Guichenon : *Hist. généal.* Pr. 44 ; Besson : *Mém.* Pr. 10 ; Mém. de l'Acad. de Savoie, 1re S., XI, 223, 265) *crucem de Tes,* 1309 (Mém. de la Soc. d'arch. de Genève ; SHAG, XV, doc. p. 43), sur Le Biot.

3° Enfin, il existe aux confins de la vallée de Bellevaux. au pied du Roc d'Enfer, deux petites localités le Grand Souvroz et le Petit Souvroz, qui font revivre parmi nous l'ancien adj. latin *superus*, qui est au-dessus.

M. Miquet fait les communications suivantes :

1° A propos de la grotte de Féternes, dont le nom, au dire de quelques-uns, « serait dû à ce que trois fées (Fées ternes) y avaient élu domicile », M. Van Gennep déclare qu'en pré-

sence de cette étymologie, basée sur la consonnance des termes et, par conséquent française, puisque la consonnance n'est pas possible en patois, « deux hypothèses se présentent : *a)* ou bien la similitude des sons ne peut avoir suggéré une légende que depuis la victoire définitive du français, dans ces régions, sur le patois, c'est-à-dire vers le milieu du XIXe siècle ; *b)* ou bien cette similitude a frappé les Français bien longtemps avant. par exemple des baigneurs venus aux eaux d'Evian et d'Amphion, déjà réputées en Europe au XVIIIe siècle ».

Ce passage pourrait laisser croire qu'avant 1860 on ne connaissait pas suffisamment le français, dans le Chablais, pour imaginer une étymologie basée sur des termes empruntés à cette langue. et qu'on a eu besoin des baigneurs d'Evian pour expliquer le nom de Féternes par un calembour.

Si telle était l'opinion de l'auteur, nous devrions lui faire observer que, dès le XVIe siècle, les Chablaisiens comprenaient suffisamment le français pour se laisser convertir par saint François de Sales, qui ne prêchait pas en patois. Nos paysans sont bilingues et, depuis une date certainement antérieure au XIXe siècle ils parlent le français concurremment avec le patois.

2° De même que l'Alpe est dangereuse pour les touristes imprudents, notre pays porte guignon à ceux qui veulent l'étudier sans avoir pris contact avec lui par un long séjour.

J'en trouve une preuve dans une publication intitulée *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire*, et qui a pour auteurs le Docteur Robinet, sous-conservateur à la bibliothèque Carnavalet, Adolphe Robert auquel on doit le *Dictionnaire des Parlementaires*, et de nombreux avocats et professeurs, dont la science est indiscutable. Les rédacteurs de cet ouvrage ont eu en mains les actes de baptême de tous les députés, actes qui sont déposés aux Archives de la Chambre. Ils y ont lu que certains de nos représentants, dont le père était magistrat ou avocat, sont qualifiés : fils de *spectable* un tel. Cette qualification, bien connue, en Savoie, de ceux qui ont quelque peu compulsé nos vieux grimoires, leur a paru inintelligible. Au lieu de se renseigner, ils la considèrent comme un prénom, qu'ils écrivent *spectacle*, et ils en affublent nos compatriotes, qui deviennent ainsi : Albrieux, fils de *Spectacle-Claude;* Bavouz, fils de *Spectacle-Jean-François;* Durandard, fils de *Spectacle-Jean-Innocent;* Favre, fils de *Spectacle-Emmanuel;* Ruphy, fils de *Spectacle-Jacques*.

Il est permis de trouver que le besoin de ce nouveau saint ne se faisait pas sentir.

3° Par décret du 29 avril 1913, M. Collomb Jean-Marie, de Chambéry, vient d'être nommé médecin-inspecteur, directeur du service de santé des troupes du groupe de l'Afrique occidentale française. Nous saluons en lui le premier Savoyard parvenu à ce grade éminent, qui correspond à celui de général de brigade.

M. Désormaux discute diverses questions relatives à l'expansion du « francien », ou du français propre en Savoie. (*Voir dans le présent fascicule le plan de l'étude qu'il a entreprise sur ce sujet.*)

M. J. Serand présente plusieurs projets qu'il a établis en vue de la promenade annuelle de la Florimontane. A une forte majorité, il est décidé que cette excursion aura lieu le 8 juin, en cars-alpins automobiles, suivant l'itinéraire : Annecy, Seythenex, col de Tamié, Albertville, Conflans, Ugine, Gorges de l'Arly, Flumet, Col des Aravis, La Clusaz, Thônes, Annecy. Le prix total sera approximativement de 15 fr.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 4 juin 1913

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président adresse des félicitations à M. Charles Ruphy pour la médaille d'or que notre sympathique confrère vient d'obtenir à l'exposition industrielle de Lyon.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance. Lettre de M. Fenouillet apportant un nouvel exemple à l'appui de l'étymologie du verbe « rater », publiée dernièrement par M. Buttin. (Scarron : *L'Ecolier de Salamanque*, acte V, sc. III : « Mon arme a pris un rat.) »

Lettre de M. Pochat-Baron, qui étudie un certain nombre d'étymologies et précise, d'après des anciens textes, la graphie du mot *haut*, souvent employé en topographie de montagne, qu'on devrait écrire *aulp (in monte alpis de ciers)*.

1. Sont présents : MM. Bonald, Désormaux, Dumont, Gardier, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, Perin, Robert, F. Serand, J. Serand. Excusés : MM A. Crolard, Général Maillot, Grimont.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus.

M. Désormaux offre de la part des auteurs les ouvrages suivants :

Dr Geley : *Monisme idéaliste et Palingenésie*, Annecy, Dépollier, 1912.
L. Bonnefoy : *Marc Bonnefoy et son Œuvre* (Paris, in-8°, 1912). [Sera analysé par M. Miquet.]
Id. : *Anthologie de Marc Bonnefoy* (id.). [Sera analysé par M. Martin.]

Le même appelle l'attention sur un chapitre des mémoires de Marc Bonnefoy, que vient de publier M. L. Bonnefoy, son fils, professeur d'histoire au Lycée d'Agen. sous ce titre : *Strasbourg en 1870*, notes et impressions d'un officier pendant le siège. Le capitaine M. Bonnefoy, ancien lauréat des concours Andrevetan, était sous-lieutenant au 21e de ligne à Annecy quand la guerre éclata. Le premier chapitre de ses mémoires relate fidèlement en un style pittoresque, le départ d'Annecy pour la frontière.

Il est procédé au vote sur les candidatures présentées à la dernière séance. Sont élus à l'unanimité M. le capitaine Cavard et M. le docteur Briffaz.

M. Dumont annonce la publication prochaine, dans la *Revue Savoisienne*, de ses recherches sur la réduction de l'insolation dans quelques localités de montagne. Les résultats théoriques mis en regard de ceux dus à l'observation fourniront des tableaux comparatifs utiles pour la détermination de cet élément. l'un des plus importants du climat.

M. Nanche offre de belles photographies de Timgad et un certain nombre de cartes postales de Lambessa. Tunis et Carthage. Il décrit l'aspect saisissant des ruines romaines et donne quelques détails pittoresques sur le voyage qu'il vient d'effectuer en Algérie et en Tunisie.

M. Letonnelier énumère les communications relatives à la Savoie qui ont été faites au Congrès des Sociétés savantes de Grenoble, où il a lui-même parlé des *Inondations dans la vallée de l'Arve au milieu du XVIIIe siècle*, et des *Variations des glaciers de Chamonix aux XVIe et XVIIe siècles*.

Le même communique quelques documents concernant les chevaliers-tireurs. Cette institution qui dut apparaître pour la première fois en Savoie au xve siècle [1], et dont l'origine est ou Anglaise ou Italienne, a fait l'objet d'intéressants travaux dont

1. C'est à cette époque qu'elle apparaît pour la première fois en Dauphiné. Cf. A. Prudhomme : *Histoire de Grenoble*, p. 259

Fr. Descostes a donné la bibliographie [1]. Aucune monographie n'a été écrite encore au sujet des chevaliers-tireurs d'Annecy. Il est vrai que les registres de délibérations de l'ancien conseil de ville ne contiennent à leur sujet que quelques rares mentions. En voici l'analyse : Le 10 mai 1526, Eg. Antoine Ducrest ayant été trois années de suite proclamé roi de l'arc au papegay, fut anobli *(nobilis effectus est)* devant la porte du Pâquier, *ubi erigi solet papago* (V, 148, v°). Le 25 mai 1519, il fut décidé d'insérer au registre de la ville les lettres de Philippe, comte de Genevois-Nemours « *ad causam regum trium baculorum, silicet arcus, baliste et arquebuse* », — et le 1er janvier 1538, les trois rois des archers, des arbaletriers et des couleuvriers ayant exhibé des lettres-patentes de Philippe de Savoie, duc de Nemours, du 15 mai 1519, aux termes desquelles ils étaient déclarés exempts de taxes. les syndics en prirent acte. (VI, 149, 150, v° et 154.) Dès le XVIe siècle donc, les chevaliers-tireurs d'Annecy jouissaient de deux privilèges : l'anoblissement dans certains cas déterminés, — et l'exemption de taxes s'appliquant à tous ceux qui faisaient partie de la corporation sans distinction.

Pour le XVIIe siècle un passage extrait des « Mémoires » d'un notaire d'Annecy, Me Gautier, donne quelque éclaircissement sur les réunions des chevaliers-tireurs :

. Du 24 aoust 1687, lon a faict louverture du prix general tire Annessy au Pasquier. Le sr president Costaz at tiré le coup de S. A. Rle et baillie a bord de blanc la grive. Le Marchant estant Roy a ballie au noir : ceux de Grenoble, Lyon, Voyron, Chambery, Rumilly et Tonon y sont venus, et ceux de Motier nayant pas voulu ceder le pas a Tonon, se sont retirez sans avoir tire. Il y avoit 16 barracs pour loger les chevaliers tireurs, et les 4 pour tirer, outre la Grande Maison de S. A. R. Il y avoict des Barricades tout autour [2].

Enfin, pour le XVIIIe siècle une lettre curieuse extraite des archives communales de Saint-Gervais donne de pittoresques détails sur la compagnie des chevaliers-tireurs de Sallanches. Voici ce passage, écrit par un ami [3] de M. Octenier, secrétaire de Saint-Gervais, à qui il s'adresse :

... Je vous dirrai doncq que M. le nottaire Besson dans l'intansion de s'agreger dans la chevallerie a mis a bas l'oiseau et pris Madame la comtesse

1. Cf. Fr Descostes : *Les Chevaliers-Tireurs de Rumilly. Scene de la vie municipale en Savoie.* Annecy. L. Thésio. 1869. in 8°. 117 p – Ajouter à la bibliographie : Duplan (A) ; *Le tir à l'oiseau ou papegeai à Evian.* (Mém. et Doc Acad. Chablaisienne, 1907, t. XXI, p. 37-50).

2. *Les Remarques de Me Gautier, notaire.* Arch. com. d'Annecy. Série G G

3. Il n'a pas été possible d'indiquer le nom de l'auteur de la lettre ; la fin de cette lettre et la signature manquent.

de Flumet pour Reyne, qu'on se propose d'aller a leur rencontre en corps le matin de la St Jacque jour destiné pour le couronnement du Roi : pour le soupper et le bal, entre vous et moi soit dit en confiance, si ce n'etoit que je ne veux pas donner le plaisir et satisfaction a Duffrenai de quitter. dont la jalousie le ronge des caresses que je recevois de vos Messieurs et de l'invitation qui m'at été faitte de me trouver à votre procession du patron : sans cella, j'aurai déjà pris mes invalides, voiant tant de commandant qui forme des regles et qui scavent rient et que les choses vonts tout par traver. Car hier je vis sur le soir a traver de mes vittres une parade soit fonction — en couchon — 1° manquoit vos Messieurs pour relever leur petit nombre qui estoit en partie en veste et culotte en huillier. 2° les uns en soulliers et bas, et les autres en bottes. 3° battant la grenadière de nos fantassins en place de la dragone. 4° L'oiseau en tete suivi de la chaise le Roi aprée entourée devant et derniere de toute la racaille de ville : et ensuite M. Duffrenai en tête avec sa superbe et propreté ordinaire, a gauche M Domansier et le peu de chevalliers deux a deux les uns sur les autres : les uns avec des carabines et d'autre point: ce n'est pas ainsi que j'aurai mieux réglé, sans me vanter, leur fonction avec la seule epée a la main et la rangone : — j'espère cependant que l'autre fonction partira d'une meilleure regle et grace si tant il y at que nous puissions vous avoir, et je verrai en attendant d'ici comme le vent souffierat... [1].

M. Martin fait la communication suivante :

Je relève dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 mai 1913), quelques lignes de M. Robert de la Sizeranne, tirées d'un article sur les salons de peinture, qui concerne un artiste savoyard bien connu de nous, et qui a pris part à l'exposition de notre Société des Beaux-Arts, en 1911 :

« Une leçon de lumière et de silence, avec le froid du tombeau, nous est donnée par M. Communal, le peintre de la Savoie. Si mal placé et mal entouré que soit son tableau, *Cirque et Glacier des Evettes*, aux Champs-Elysées, salle 43, on est saisi par sa puissante beauté. Lui aussi, M. Communal exprime une impression unique : celle qu'on ressent dans la haute montagne, auprès des eaux rassemblées au creux du roc, devant les torrents immobiles du glacier et les neiges éparses dans les anfractuosités mal visitées par le soleil. C'est l'insensible beauté de la nature inféconde, abrupte et vide, sans un arbre, sans un sillon, sans une fleur, au-dessus de tout, détachée de tout, étincelante et dure comme un diadème. »

Il faut noter et conserver cet éloge d'un prince de la critique d'art, d'un des maîtres de l'esthétique moderne. Il nous plaît de constater que l'envoi de M. Communal à notre dernière exposition avait été fort remarqué, et que l'un des membres de la Florimontane, devenu populaire sous le nom de Palafitte, a su reconnaître et louer les qualités d'un artiste savoyard qui est en train de se placer au premier rang des peintres de la montagne.

1. Archives com[les] de St Gervais-les Bains. Série E E, n° 9

M. Marteaux fait connaître qu'un habitant d'Annecy, M. J. Domenjoud, propriétaire des bains de Bromine, ayant fait un minage d'un mètre carré, mit au jour, entr'autres débris, un petit pot en terre rougeâtre, semblable à ceux des bains de Menthon et un gobelet à panse renflée et à pied étroit, de même argile, à vernis brun très écaillé ; deux monnaies romaines du Haut-Empire, mais usées, furent aussi trouvées. Elles prouvent qu'au premier siècle ap. Chr., les bains étaient connus et fréquentés ; ils devaient l'être déjà un peu par les Allobroges. M. J. Domenjoud, dans l'intérêt de l'histoire locale, serait disposé à attribuer personnellement une somme de cinq cents francs à un minage raisonné.

M. Miquet fait les communications suivantes :

1° Un de nos compatriotes, M. J. Tournier, vient de subir avec succès (8 mai 1913) les épreuves du doctorat ès lettres, en Sorbonne, avec une thèse intitulée : *Le cardinal Lavigerie et son action politique (1863-1891).*

D'après le *Temps*, du 9 mai, le développement de cette thèse fut « un évènement d'importance, et sans précédent ».

Le nouveau docteur qui est le neveu de Mgr Tournier [1], évêque d'Hippone-Larite, exécuteur testamentaire du cardinal Lavigerie pour le diocèse de Carthage, « a pu explorer les archives de Carthage et d'Alger, et les documents qu'il produit sont du plus haut intérêt ; ils ont une saveur piquante d'indiscrétion ; ils constituent parfois de véritables révélations » ; ils éclairent d'un jour nouveau la politique religieuse de la troisième République et les circonstances qui ont amené, et suivi le « ralliement » du cardinal Lavigerie.

2° Pas plus que les années précédentes, la Savoie n'est représentée copieusement aux salons de Paris en 1913.

Aux Artistes français, 21 numéros sur 5510.

Dans la Section de Peinture, deux tableaux de Cachoud : *A la Lune d'octobre ; L'Auberge du Platane ;* une toile de Communal : *Glacier et Cirque des Evettes*, un *Lever de Lune*, de Viboud, et c'est tout.

Dans la section de Dessin, nous relevons : Deux pastels de Cachoud : *Nuées qui passent ; Le Chemin de la Forêt ;* une aquarelle de Donzel : *La Carrière* (Annecy) ; deux *miniatures* de Mme Renée Jourdan, née Dubois ; deux *miniatures* de Mlle Louise Levet ; deux aquarelles de Filliard : *Le Vase bleu, Fleurs.*

1. Né à Bonneville le 25 décembre 1842.

Dans la section de Gravure : André-Charles Coppier se fait remarquer avec : *Les Régents de l'hôpital Sainte-Elisabeth de Haarlem* (burin et eau forte), d'après Franz Hals ; six gravures originales (eau-forte) : *M. Fernand David à la tribune de la Chambre ; Portrait de M. le comte de M... ; Foire de Sainte-Foy* (Tarentaise) ; *Les Pins sur la rivière ; La Gardienne du Cloître* (St-Jean de Maurienne) ; *Homère chantant l'Iliade aux Bergers.*

Salvator Hugard expose deux eaux-fortes : *Les Fromagères* et *La Ménagère.*

Dans la section des Arts appliqués, nous n'avons à signaler qu'une *vitrine de céramiques* de Raoul Lachenal.

A la Société nationale des Beaux-Arts, 35 numéros sur 2829. — Il n'y a pas moins de six tableaux de Charles Cottet : *Femmes de Camaret se lamentant autour de leur église brûlée ; Port de Douarnenez ; Jour de pardon à Plougastel ; Filles de la Vierge à Plougastel ; Procession à Plougastel ; Procession à Plomodierne.*

Citons encore une toile et quatre dessins de Deluermoz ; six toiles de Gumery ; six vues de Venise, d'Iwill ; un pastel de Martingay ; un *portrait de fillette* par Mlle Ida Tairraz : deux dessins de Mars Vallett, relatifs aux *Charmettes.*

Enfin, dans la section de Sculpture, de Mars Vallett : *Il neige* (groupe pierre), commandé par l'Etat ; *Premier geste* (marbre vert) ; *Aux lueurs de l'incendie de Rome*, Néron (statuette bronze).

Mentionnons également, pour mémoire, le superbe tableau de Cormon représentant notre éminent collègue, le chimiste Dupont (aux Artistes français) et les dessins, aquarelle et gravures d'André Jacques (à la Nationale) intitulés notamment : *Silhouettes d'un village savoyard (le grand Martinod,* etc.)

M. Désormaux expose un intéressant projet, celui de l'institution de représentations annuelles du Mystère de saint Bernard de Menthon. Il serait possible de faire une adaptation de ce drame local du moyen âge qui, joué en plein air, apporterait un nouvel élément d'attrait aux nombreux touristes de la région. La Florimontane adopte à l'unanimité le principe de cette proposition qui sera mise à l'étude.

En se séparant, à 7 heures, l'assemblée se donne rendez-vous à dimanche prochain, pour l'excursion annuelle.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

L'Excursion annuelle de la Florimontane

Depuis que le glorieux Tartarin escalada les Alpes « *pedibus cum jambis*... » les engins, employés pour gravir les cols considérés jadis comme accessibles aux seules jambes des humains et de certains quadrupèdes, ont fait quelques progrès appréciables ; les gens les moins ingambes peuvent actuellement aller faire leur petite fumée et leur tourbillon de poussière à deux pas des rocs les plus escarpés et des névés immaculés. Voilà pourquoi, dimanche 8 juin, plusieurs membres de l'Académie Florimontane ont pu se livrer, comme dans un fauteuil, à l'une des plus agréables randonnées parmi toutes celles qu'il est permis de s'offrir dans notre région privilégiée. et abattre dans la même journée 125 kilomètres au bas mot en abordant les altitudes les plus variées. Et cela se fit sans la moindre fatigue, grâce aux confortables autocars de la Société « Savoie-Excursions », d'un roulement si parfait, dans lesquels nous nous sommes carrés pour voir se dérouler le film prestigieux, dont je vais tâcher de vous donner un aperçu, film qu'aucun cinéma ne saurait faire passer devant les yeux, et dont toutes les séductions nous sont apparues successivement. tandis que nos poumons se dilataient dans l'air balsamique de nos montagnes, auquel je ne saurais évidemment comparer l'atmosphère des établissements où la projection est la souveraine maîtresse.

Il est six heures et quart du matin, les deux grandes voitures grises attendent sur la place de l'Hôtel-de-Ville les trente-trois touristes [1], qui arrivent exactement et qui, après les obligatoires cordialités, s'installent au gré de leurs préférences ; sur la proue de la première machine se dresse fièrement le pennon (découpé en rectangle de bannière pour la commodité des attributs, au lieu du triangle héraldique), que M. J. Serand. a confectionné de ses mains expertes, pour donner un emblème à la caravane florimontane à l'occasion de la première sortie dirigée par son nouveau et docte président, M. Miquet. La face

1. Ont pris part à l'excursion : MM. J. Abry, Blandin. Bouchet, Dépollier, Désormaux, Frey, Gardier. Genevois, Grimont. Général Maillot. Martin, Miquet, Pissard. Richard. V. Robert, Le Roux. Ch Ruphy. F. et J. Serand. — Mmes Blandin, Bruchet, Depollier. Genevois, Grimont. Le Roux, Maillot, Martin, Marteaux, Ch. Ruphy. — Mlles Martin. F et J. Ruphy, ainsi que le jeune fils de M. Genevois.

principale contient quatre quartiers, affectés aux armes de Savoie et des trois anciennes provinces, Chablais, Faucigny, Genevois ; l'autre face porte les armes d'Annecy avec la banderole de sinople « Académie Florimontane — 1606-1851 », le tout sur champ d'hermine. Saint Médard a la gracieuseté d'oublier son incontinence légendaire et de respecter notre pennon tout battant neuf; M. Miquet peut se dire qu'il est *personna grata* auprès du vieux saint, que sans doute saint François de Sales avait là-haut endoctriné de sa parole d'or. Un temps rêvé, pas un nuage dans le ciel de lavande; les chauffeurs rendent la main à leurs « coursiers » ronflant d'impatience, qui partent à bonne allure, en se tenant à distance respectueuse l'un de l'autre pour donner à la poussière le temps de s'apaiser. Je ne vous décrirai pas une fois de plus le délicieux panorama du lac longé jusqu'à l'Eau-Morte ; un bonjour simplement à la Tournette et à son piédestal varié de rocs, de neiges et de verdures; un regard aussi aux sombres toisons qui veloutent les massifs du Charbon, du Velan, de l'Arcalod, de Chaurionde et de la Sambuy et aux tapis tout neufs des alpages qui verdoient près du ciel, constellés des chalets des Replins et de l'Eau-Froide; à peine avons-nous le temps d'apercevoir le château de Villette et le gracieux village de Giez. Nous courons vers la Belle-Etoile et la Dent de Cons, en nous éloignant de la combe qui ouvre son pertuis sévère dans la direction d'Ugine, dominée par le bloc élancé du Charvin ; brusquement le Géant, roi des monts d'Europe, dresse sa masse blanche au-dessus de la chaîne de Bisane ; nous le verrons mieux encore plus tard. Les cars traversent sans arrêt Faverges pour gravir la côte de la Curiale, ancienne propriété de la famille de M. Buttin, de qui nous trouverons à Albertville un télégramme, venu d'Allemagne pour prouver que notre ancien président n'oublie pas sa chère Florimontane ; un coup-d'œil en arrière sur la gracieuse silhouette de la vieille tour tapissée de lierre et au loin sur le Crêt de Chambelon. Voici le hameau de Villaret, siège autrefois de forges importantes, où se réunissent les trois torrents très encaissés de Saint-Ruph, de Tamié et de Frontenex ; nous avons le loisir d'admirer la magnifique vallée pastorale d'un vert émeraude, que font valoir les sapins sombres du Petit-Charbon ; puis le val sauvage de Saint-Ruph et la Sambuy encore plaquée de neige, imposante au-dessus de la vaste forêt de Vargne. Devant nous, sur un éperon de verdure se hausse le clocher de Seythenex, qui, comme un poignard aigu, s'enfonce

dans la voûte de turquoise ; sur la gâuche ce ne sont qu'immenses émeraudes de prairies, forêts aux verts variés, sous les arêtes vertigineuses de la Belle-Etoile et de la Dent de Cons, d'où dévalent les sillons ravagés des couloirs d'avalanches ; enfin, semés dans ce paysage, à qui le printemps apporte la fraîcheur de ses teintes exquises, les villages de Verchères, de Frontenex, des Combes et des Prières.

Première halte ; nous mettons pied à terre à l'entrée de la propriété de la « Société des Grottes et Cascades de Seythenex » ; nous sommes accueillis par M. Chatelain, l'homme excellent que tous connaissent et estiment, l'ancien notaire qui fut l'honneur de sa corporation, le botaniste émérite, vis-à-vis de qui la science des fleurs de nos Alpes a contracté une dette incontestable de reconnaissance ; nous sommes touchés de sa présence ici à cette heure matinale et nous l'en remercions avec sincérité ; secondé par le sympathique M. Pernoud, il nous fait les honneurs de son domaine. Nous pénétrons en file indienne dans l'étroit boyau, où des lampes électriques guident nos pas, pour admirer cette longue grotte qui intéressa tant le célèbre M. Martel, le prospecteur des abîmes que recèlent les causses des Cévennes et d'autres terroirs de notre France si riche en beautés naturelles de tout genre. Je n'aborde pas les questions géologiques relatives à ce souterrain, d'autres voix plus autorisées que la mienne en ont proclamé les particularités ; ma bonne étoile me place à côté de notre savant collègue M. Marc Le Roux qui me tire de son mieux de mon ignorance en la matière. Revenons au grand jour pour admirer la puissante cascade qui secoue sa chevelure d'argent au milieu des frondaisons humides, entre des parois tapissées de scolopendres, dont les langues frétillantes paraissent laper les gemmes innombrables que le courant d'air arrache à cet écrin intarissable. De la passerelle supérieure l'effet est impressionnant de cette masse écumeuse se précipitant sous nos pieds dans le gouffre qu'elle a creusé durant des millénaires. Au coup de sifflet de notre *chef guide*, M. J. Serand, nous regagnons les autos pour aller traverser le nant de Tamié sur l'ancien pont si pittoresque au voisinage d'un vieux moulin, et nous rejoignons la route du col dans un virage difficultueux (bravo les chauffeurs !) ; chemin faisant nous avons pu admirer tout à notre aise la voûte aérienne du nouveau pont de Seythenex, près duquel se tient, signature vivante, M. Pernoud, l'auteur de ce défi audacieux lancé aux éléments.

Maintenant nous suivons le délicieux chemin du col, entre la Belle-Etoile, timbrée du chalet du Périllet, et l'arête dangereuse de la Ramaz à gauche, à droite la Sambuy, vue de dos, et la montagne du Haut-du-Four. La masse blanche de l'abbaye apparaît dans son cadre de sombres résineux ; j'ai déjà parlé l'automne dernier de la vieille demeure cistercienne. monastère de Trappistes ; nous continuons en donnant un regard complaisant aux petits chalets chapeautés de chaume semés dans les prairies bordant la route. Un à-gauche brusque nous conduit à la porte du fort de Tamié, qui s'ouvre toute grande devant nous grâce à la présence du général Maillot, qui voulut bien solliciter à notre intention l'autorisation du gouverneur. Je ne décrirai pas, et pour cause, l'intérieur du fort qui défend la Combe d'Isère, nous n'avons vu que succinctement les casemates dissimulées dans un long tunnel, à l'extrémité duquel nous débouchons sur cette plate-forme élevée, d'où nous embrassons un panorama, que je ne crains pas de qualifier d'inoubliable, car le temps pur de cette splendide journée de juin nous a permis d'en scruter les moindres détails. A nos pieds s'étale sur les deux rives de l'Isère la fertile vallée, sur laquelle s'amorcent à notre droite la Maurienne, à gauche la Tarentaise ; nos yeux se portent de préférence sur le cadre éblouissant qui limite notre horizon sur les trois quarts environ de la circonférence, des Alpes du Dauphiné à celles de Chamonix. A l'ouest ce sont les massifs devinés des Sept-Laux et de Belledonne, desquels se détache dans toute sa gloire la chaîne du Pelvoux : les glaciers immenses du Mont de Lans, les Ecrins et la terrible Meije. goule insatiable qui dévora tant de vies, parmi les audacieux qui tentèrent de violer ses cimes inhospitalières. Puis les monts de Maurienne, le Grand-Arc avec la pointe du Corbeau (que l'on aperçoit d'Annecy) ; l'entrée de la Tarentaise entre les masses du Grand-Mont, de Mirantin, de Roche-Pourrie; voici le fort du Mont et Albertville, qui se chauffe au soleil déjà ardent; nous devinons la vallée de Beaufort ; enfin nos regards passionnés s'arrêtent longuement sur le Mont-Blanc, qui se dresse dans toute sa gloire liliale et que je ne décrirai pas, l'ayant fait déjà si souvent ; je me contente de dire que je l'ai rarement aperçu plus nettement et plus « à son avantage ». Ah ! oui, décor incomparable et que l'on ne saurait oublier, ne l'eût-on vu que cette seule fois.

En voiture tout le monde ; à grande vitesse nos voitures parcourent les innombrables lacets qui nous conduisent de la

cote 908m à la cote 350m qui est celle d'Albertville, où nous arrivons après avoir salué Plancherine et les villages de Chevron et des Villards. Sans arrêt nous grimpons à Conflans, berceau fortifié de la cité savoyarde. dont le nom actuel date seulement de la première moitié du XIXe siècle; notre président nous retrace rapidement l'historique de l'Hôpital ville du bas et de Conflans cité du haut ; nous parcourons celle ci en tous sens, pour détailler ses curieuses maisons, ses vieilles portes percées dans l'enceinte des remparts, le couvent des Capucins devenu caserne d'alpins. Entrée dans l'église, où l'on admire attentivement, en discutant sur la date de sa confection, une magnifique chaire en bois, autrefois à l'abbaye de Tamié ; le style de ses sculptures décoratives, comme de celles de l'armoire polygonale placée sur les fonts baptismaux, est du XVIIe ; la facture un peu archaïque des statues d'évangélistes ornant les quatre angles retient longtemps l'attention des amateurs, tant l'imagier qui les exécuta sut s'inspirer des meilleurs modèles, les mains et les pieds surtout des personnages sont d'un modelé remarquable.

L'heure s'avance, nous redescendons à Albertville et à midi tapant nous sommes réunis dans l'hôtel Million, autour du fer à cheval d'une table élégamment disposée ; menu aussi succulent que copieux. gaieté sur toute la ligne ; le champagne est encore loin que les langues sont déjà déliées à un diapason charmant ; on se sent en pleine atmosphère de cordialité. Moi, je bénis l'organisateur qui a marqué les places, il m'en a attribué une qui doit faire des envieux, car je suis assis entre deux voisines, dont l'esprit souple et la conversation attrayante m'ont fait paraître trop courtes les trois heures durant lesquelles fut savourée la cuisine de notre hôte.

Au champagne M. F. Miquet, président, se lève et propose tout d'abord d'adresser à M. P. d'Orlyé, notre collègue, frappé dans ses plus chères affections, par la mort de sa fille, les sincères condoléances de l'Académie, puis il donne lecture des télégrammes et lettres d'excuses de MM. Buttin, président honoraire, Croyn, Dupont, Fenouillet et Perrier de la Bathie, qui expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la fête ; puis il prononce le discours suivant :

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Habitués depuis plusieurs années aux discours fleuris de notre ami Nanche et a ses gracieux compliments, vous me trouveriez sans doute audacieux, tout au moins téméraire, si j'essayais de rivaliser avec lui dans l'art

délicat d'enguirlander les dames avec des chaînes de roses et de conquérir un auditoire d'élite avec de doux propos Cependant, c'est pour la première fois que je prends contact avec la plus belle moitié de la Florimontane, et, si je ne saisissais pas avec empressement cette occasion d'exprimer combien je suis agréablement ému, non moins qu'honoré, d'être à la tête d'une aussi charmante compagnie, que penseriez-vous de votre président ?

Héritier d'une houlette enrubannée, je voudrais m'en servir, Mesdames, pour écarter de vos pas les ronces du chemin et de vos fronts les papillons noirs qui pourraient les assombrir... Mais, que n'ai-je la maestria de votre berger de l'année derniere, et le sourire ? A défaut de ces avantages, excusez-moi si je me borne a vous présenter quelques fleurs du souvenir, cueillies à votre intention dans l'histoire du pays que nous venons de visiter.

L'aspect de ce pays, tour a tour grandiose et riant, peut satisfaire les plus difficiles. Mais combien les impressions qu'il vous laisse sont plus durables et surtout plus attachantes, quand on connaît les menus faits de ses annales ! A ces tableaux qui défilent devant vous comme au cinématographe, mais qui ne parlent qu'aux yeux, si nous ajoutons la légende qui touche le cœur ou frappe l'esprit, ne rendrons-nous pas la leçon de choses plus complète et la journée plus profitable ? Il y a là comme un discret mélange de l'utile à l'agréable qui n'est pas forcément indigeste, et je vous demande la permission d'en faire l'essai.

Si notre mauvais destin nous avait fait naître au commencement du XIIe siècle, ce n'est pas en caravane joyeuse et insouciante que nous aurions pu traverser le col de Tamié : ce col était alors un *coupe-gorge*, et c'est sous ce nom qu'il était connu.

Les religieux de la Trappe y apportèrent la civilisation, défrichant les forêts, cultivant les terres et même créant des hauts fourneaux, longtemps prospères, qui furent transférés a Cran en 1838

Six cent soixante ans de cette existence paisible s'étaient écoulés, quand survint la Révolution. L'Assemblée nationale des Allobroges avait décrété, des octobre 1792, que tous les biens du clergé « passaient en pleine propriété à la Nation », mais le décret ajoutait que « la Nation leur en continuait la jouissance provisoire » et les religieux ne s'en étaient pas autrement inquiétés. Soit qu'ils eussent pensé qu'il n'y a rien de plus durable que le provisoire, soit qu'ils eussent pris le parti, toujours commode, de s'en rapporter « aux bons soins de la Providence », ils n'avaient rien prévu pour leur départ, quand, un beau jour d'avril 1793, le général Kellermann, qui commandait en Savoie, ayant eu vent d'un retour offensif des Piémontais, donna l'ordre, à un détachement de troupes, de franchir le col de Tamié et d'occuper l'abbaye, point central d'un passage important qu'il s'agissait d'intercepter.

Averti au dernier moment, l'abbé du couvent, dom Gabet, qui était un ancien officier, ne perd pas la carte. Il rassemble hâtivement son personnel, lui expose que l'heure du sacrifice a sonné, qu'il faut à tout prix gagner le Piémont par les montagnes, et donne, en quelques minutes, au sujet des

mesures à prendre, des instructions sommaires. A peine a-t-il achevé cet entretien, que la colonne arrive, « exténuée de froid, de faim et de fatigue ». Dom Gabet, le sourire aux levres, accueille en amis les soldats de la République et les invite à fraterniser devant des tables chargées de provisions. Le vin coule en abondance. Quand l'Ecriture a dit que le bon vin réjouit le cœur des hommes, elle n'a pas prétendu exclure les hommes de troupe : « les libations se succèdent avec rapidité; la douce chaleur des appartements fait éprouver aux militaires un bien-être qu'ils n'ont pas goûte depuis longtemps, et petit à petit toute la colonne s'endort d'un profond sommeil. La nuit tombe. Favorisés par l'obscurité, les religieux, nantis des objets précieux qu'ils ont rassemblés precipitamment, gagnent une porte secrete, où des montures préparées silencieusement les attendent, et délogent sans trompette...[1] »

Peu après, les délégués de la Convention firent un immense feu de joie avec la bibliothèque et le chartrier du couvent. On montrait encore, il y a quarante ans, devant la porte d'entrée, le tronc noirci d'un vieux cerisier qui avait été le centre de cet auto-da-fe. Le clocher qui mesurait soixante pieds de haut, fut démoli. Le maître-autel de l'église fut vendu à la commune du Grand-Bornand ; les stalles du chœur allerent orner la cathédrale de Chambéry et la chaire fut transportée a Conflans.

Après Tamié, nous avons remarqué, en passant, le château de Chevron, qui paraît défier les outrages du temps, et qui fut illustré par une des plus grandes familles de notre pays. Cette famille, qui a donné à l'Eglise un pape, Nicolas II, quatre archevêques de Tarentaise, un évêque d'Aoste et quatre abbés de Tamié, pourrait être considérée comme une pépiniere de prélats, si elle n'avait produit, en nombre au moins égal, des capitaines généraux, des ambassadeurs, des grands chambellans et des gouverneurs de nos princes.

A quelques pas du château se dresse encore la maison tourée des Cornuty, famille de notaires et de procureurs, qui remplirent les fonctions de châtelain pendant plusieurs siecles, et d'ou sont issus un général, quatre colonels, un abbé de Tamié, et divers autres personnages, parmi lesquels un recteur du college d'Eu, en 1610.

Albertville est inconnue dans l'histoire sous le nom qu'elle porte seulement depuis 1835 et qu'elle doit à Charles-Albert. Mais les deux petites villes dont elle a été formée, Conflans et L'Hôpital, ont joué un rôle qui ne fut pas toujours sans éclat. La première était défendue par deux châteaux et une enceinte fortifiée qui tinrent longtemps en échec les troupes françaises ; les châteaux furent rasés par François Ier pendant la guerre de 1536 et les fortifications furent démolies par Lesdiguieres à la suite de la malheureuse guerre de 1600. Dès lors, découronnée et déchue, Conflans ne reprit un peu d'animation qu'en 1814-1815, courte periode pendant laquelle elle fut

1. Burnier : *Histoire de l'abbaye de Tamié*, passim

le siège du Sénat de Savoie et des autorités judiciaires. A cette même époque, le gouverneur du duché, les autorités militaires, civiles et financières résidaient à L'Hôpital. Cette situation bizarre était une conséquence de l'absurde traité du 30 mai 1814, qui, partageant la Savoie, avait attribué a la France les arrondissements d'Annecy, Chambéry et Rumilly, et restitué le surplus au roi de Sardaigne.

A L'Hôpital, le 28 juin 1815, — dix jours après Waterloo, — le colonel Bugeaud, commandant le 14e de ligne, fort de 1800 hommes, repoussa 9000 Autrichiens, en tua ou blessa 1500 et fit 500 prisonniers. Ce combat glorieux fut, dans notre pays, le « dernier resplendissement de l'Empire expirant »

Quelques années plus tard, le 17 août 1824, le roi Charles-Félix, la reine et la duchesse de Chablais, sœur du roi, vinrent en grande pompe à L'Hôpital pour poser la première pierre du « diguement » de l'Isère. Illumination générale, arcs de triomphe, écussons, tableaux allégoriques, inscriptions en prose et en vers, musique, discours, cantates, feu d'artifice, salves d'artillerie, rien n'y manqua. En dehors des banalités coutumières, on peut citer quelques traits qui donnent une idée des usages de l'époque.

Sept demoiselles de L'Hôpital sous la conduite de Mme Levret, et cinq demoiselles de Conflans présentées par la comtesse de Manuel, vinrent complimenter à tour de rôle la reine et lui offrirent des fleurs et des vers.

Des couples de jeunes villageois des deux sexes « formés d'après les suffrages de chaque administration locale », chantaient des airs de circonstance et portaient les offrandes des divers produits de leur territoire.

Les souverains goûterent de quelques fruits et acceptèrent deux jeunes chamois, mâle et femelle, avec la chèvre qui les nourrissait, don de la commune de Beaufort, et les firent envoyer à la ménagerie de Stupinis, ainsi qu'un lièvre privé et deux pintades, offerts par la commune de Gilly.

En ces temps patriarcaux, le morceau de musique imposé, je n'ose pas dire la scie officielle, était intitulé : « *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?* » question importune, à laquelle, on fit plus tard cette reponse : « *partout ailleurs*, dit le Sage ! »

Parmi les inscriptions, plus ou moins heureuses, qui s'étalaient de tous côtés, je ne vous citerai que ce quatrain placé sur la boutique d'un horloger :

Mes cadrans sont de trop en ce jour ;
Tout est changé dans nos simples demeures :
C'est le bonheur, l'allégresse et l'amour
Qui, défiant le temps font oublier les heures !

Une relation dithyrambique de cette fête nous est restée. A la lire, on ne peut douter de l'enthousiasme qui régnait partout. Même en tenant compte des exagérations forcées du panégyriste, il faut reconnaître que nos bons aieux ne marchandaient pas leurs sympathies à leurs princes et qu'ils n'avaient guère changé depuis le jour où, dans la Haute-Maurienne, un naïf admirateur d'Emmanuel-Philibert disait à Montaigne : « Quel

dommage que votre roi de France ait si mal dirigé ses affaires ! avec une conduite plus habile, il était homme à devenir maître d'hôtel de notre duc ! »

Mais, où sont les neiges d'antan ?... Pardonnez-moi, mesdames et messieurs, de vous avoir remémoré ces vieux souvenirs. S'ils vous inspirent de mélancoliques réflexions sur la vanité des choses de ce monde, ils vous empêcheront, du moins, d'être assimilés à ces personnages inconscients du célèbre tableau de Nicolas Poussin — la jeunesse et l'amour en ballade — qui attendent de rencontrer un tombeau sur leur route pour se rappeler ceux qui, avant eux, *ont vécu dans l'Arcadie*.

Et maintenant que nous avons fait au passé sa bonne part, il faut rendre au présent les hommages qui lui sont dus. J'adresse mes meilleurs compliments aux dames qui ont bien voulu participer à cette fête, dont elles sont le plus bel ornement ; j'envoie à celles qui n'ont pas pu venir l'expression de nos regrets les plus vifs, avec l'espoir que, l'an prochain, rien ne les empêchera de se joindre à nous ; je remercie tous ceux de nos aimables collègues qui ont contribué au succes de cette promenade : M. le général Maillot, dont la haute influence nous a permis de pénétrer dans le fort de Tamié ; — M. le Président et MM. les Administrateurs de la Société des cascades et grottes de Seythenex : M. Châtelain, M. Pernoud et M. Bouchet ; — M. Gardier, le trésorier modele ; M. Joseph Serand, qui continue une tradition de famille en mettant avec un zele toujours nouveau son intelligence et son activité au service de la Florimontane et de ses concitoyens ; enfin, la compagnie Savoie-Excursions dont les cars dernier cri nous ont doublé le plaisir du voyage. Je leve mon verre à tous les membres de notre Académie, présents ou absents, ainsi qu'à leurs familles ! Et qu'ils vivent !

Après ce discours, M. le Général Maillot remercie les organisateurs de l'excursion ; enfin MM. Désormaux et Charles Ruphy ajoutent quelques paroles aimables et humoristiques, qui obtiennent un légitime succès. Je signale avec plaisir la délicate poésie que le fin lettré, si apprécié à Annecy, M. G. Martin, consacre à notre fondateur saint François de Sales.

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

FONDATEUR DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Toi, qui donnas à notre Illustre Compagnie
Son blason montagnard et poétique, lourd
De la pérennité de ses branches fleuries,
Où pendent des fruits d'or qui mûrissent toujours :

Toi, dont le volontaire et lucide génie.
Telle une main de fer sous un gant de velours,
Sut en tous lieux, ainsi qu'en notre Académie,
Séduire tous les cœurs au miel de tes discours;

Toi, que nous travaillons à garder de l'injure
Du sombre oubli. dressant ta sereine figure
En un bronze éloquent par ton geste exalté,

Grâce à ton souvenir, qui sur nous plane et brille
Et s'attendrit en filiale piété.
Il nous semble former une même famille.

Il est *quinze heures*, assaut des cars et en route pour Ugine ; la Dent de Cons fume comme un Vésuve et nous comme des Suisses. Je ne décrirai pas une fois de plus les romantiques gorges de l'Arly, belles surtout au-dessus du barrage Girod. qui prive presque d'eau le lit du torrent dans son cours inférieur. Voici Flumet ; tournons à gauche et côtoyons les abîmes de l'Arondine ; salut au minaret byzantin qui se profile au-dessus de la toiture en tavaillons de l'église de la Giettaz ; un virage délicat s'effectue vers un pont, encombré par deux limousines cossues ; un farceur de la première voiture lance quelques boules de neige à ses compagnons de route, qui croient à une avalanche. Les machines grimpent haletantes les lacets qui se dévident sous la Porte des Aravis ; derrière nous toute une chaîne, dans la direction d'Ayme et de Beaufort montre ses neiges au-dessus d'alpages piqués de chalets ; nous y remarquons la silhouette si originale de la Pierre Eminta ; bientôt le Roi des Alpes attire nos regards, entouré de ses vassales altières, de l'Aiguille du Tour jusqu'à celle de Béranger. Un tableau nous captive un instant formé de cette chaîne étincelante en arrière-plan, s'enlevant au-dessus de la large croupe forestière qui nous dissimule Megève et Combloux, et d'un premier plan de pâturages fleuris, sur lesquels errent paisibles des vaches dont les campènes donnent un concert alpestre qui charme l'oreille ; c'est purement merveilleux. Les innombrables fleurs que nous apercevons sont d'une tonalité vigoureuse ; les myosotis au bleu vif nous crient : « N'oubliez pas » ; et les myriades de violettes tricolores des Alpes ajoutent : « Pensez longtemps à ce décor à nul autre pareil. » Arrêtons-nous ici... au chalet du col. juste le temps de humer quelques théières, de griffonner quelques cartes postales et de cueillir des brassées de *trolles*. ces magnifiques cabochons d'or parfumés de nos prairies de Savoie ; un coup de sifflet retentit, et nous endossons nos manteaux pour redescendre en vitesse dans l'air délicieux qui souffle des Aravis, du Lachat et bientôt de la Tournette. Court arrêt à la Clusaz pour examiner dans l'église le curieux travail, véritable marqueterie de coquillages, de morceaux de nacre et

de simili-turquoises, où sont représentées des scènes de la Passion ; triptyque naïf qui appartint, dit-on, à Marie-Antoinette. Un coup d'œil rapide à Saint-Jean de Sixt, aux Villards et à la maison de la Tour où eut lieu la poétique scène des cerises de J.-J. Rousseau, si bien contée par les frères Serand ; puis à Thônes, Morette, Alex, au col de Bluffy et nous voici descendant à grande allure sur la corniche qui domine le lac, Menthon et Veyrier. A sept heures trois quarts nous mettons définitivement pied à terre devant le théâtre, ravis de cette magnifique excursion, dont tout le mérite revient aux organisateurs, que l'on ne saurait trop remercier, particulièrement M. Miquet et M. Serand, en leur demandant de nous procurer souvent mêmes saines émotions. La Florimontane ne jouit-elle pas des faveurs de l'astre de joie et de beauté ; et ne convient-il pas de profiter de ce privilège pour connaître chaque année davantage les trésors que notre beau pays prodigue à ceux qui l'aiment comme leur patrie de naissance ou d'adoption.

Henri BLANDIN.

UN GÉOLOGUE ALPIN

HENRI DOUXAMI

(1871-1913) [1]

Une des plus grandes tristesses de la vie pour un naturaliste est, nous semble-t-il, la mort prématurée d'un confrère, qui était à la fois, pour lui, un ami et un collaborateur. Ces tristesses ne nous ont pas été épargnées et, depuis quelques années, nous avons vu disparaître la plupart des géologues qui nous ont aidé de leurs lumières ou ont travaillé avec nous au développement de la science qui nous est chère. Quand j'aurai rappelé les noms de Charles Lory, Louis Pillet, Marcel Bertrand, Gustave Maillard, Léon Savin, Joseph Vivien, vous comprendrez l'étendue des pertes que nous avons faites. Tous furent pour nous des amis très chers, et avec eux nous avons

1. Cette notice, encore inédite, a été lue dans une séance de la Société d'histoire naturelle de Savoie, qui a bien voulu nous autoriser à la publier.

effectué de nombreuses explorations dans nos chaînes de Savoie.

Un nouveau deuil vient de nous frapper par le décès survenu, le 20 mars 1913. d'Henri-Pierre-Marie Douxami, professeur-adjoint à la Faculté des Sciences de l'Université de Lille, membre de l'Académie Florimontane, membre correspondant de l'Académie de Savoie et de la Société d'histoire naturelle, pour ne citer que les Sociétés de notre pays. Nous étions en relations depuis près de vingt ans, et il ne s'est pas passé d'année que nous n'ayons fait ensemble quelques excursions géologiques. En collaboration, nous avons publié une monographie stratigraphique et paléontologique du plateau tertiaire des Déserts, ainsi que deux notes sur la vallée de Novalaise. Grâce à ses connaissances paléontologiques, nous pouvions signaler dans cette dernière localité un groupe d'assises appartenant à la partie supérieure du Miocène (Pontien), groupe qui avant nous avait été considéré comme se rattachant aux formations quaternaires.

La carrière de mon regretté ami a été malheureusement très courte ; il disparaît à l'âge de 41 ans, en pleine maturité, et dans toute la force d'un talent qui s'affirmait tous les jours. Nous étions en droit d'attendre beaucoup de lui, car c'était un travailleur infatigable, et il laisse inachevés plusieurs travaux, dont il s'occupait avec zèle.

Henri Douxami, né à Laval le 13 septembre 1871, fut un élève brillant des Lycées de Laval et de Paris ; à l'âge de 17 ans, il était reçu à la fois à l'Ecole Normale supérieure (le deuxième) et à l'Ecole Polytechnique. Il choisissait la première de ces écoles, où il passait quatre ans dans la section des sciences naturelles. Nous savons qu'il a conservé de ce séjour un excellent souvenir et qu'il s'y créa de solides amitiés. Il en sortait en 1893, ayant conquis le grade d'agrégé des Sciences naturelles, et recevait une bourse d'études supérieures, près la Faculté des Sciences de Lyon. Sous la direction de M. Depéret, il s'attachait tout spécialement à l'étude des formations tertiaires. De cette époque datent nos relations ; je l'accompagnais fréquemment dans ses courses aux environs de notre ville, lui faisant visiter nos gisements fossilifères et mettant à sa disposition les collections de notre Musée, dont quelques pièces ont été décrites et figurées par lui.

De 1895 à 1896, il occupait les fonctions de préparateur de

zoologie près de la même Faculté, pour être nommé ensuite professeur d'histoire naturelle au Lycée Ampère à Lyon, poste qu'il occupa pendant cinq ans, tout en professant un cours libre de pétrographie près la Faculté des Sciences, ainsi qu'un cours de Géologie et de Minéralogie, à l'Ecole centrale de la même ville.

En 1901, il était nommé au Lycée Michelet (Vanves), puis au Lycée Montaigne (Paris), pour être appelé en 1904 à la Maîtrise de conférence de Géologie de la Faculté des Sciences de l'Université de Lille. Cette dernière fonction qu'il postula spécialement, afin de pouvoir se consacrer entièrement aux sciences géologiques, le rapprochait de deux maîtres éminents : les professeurs Gosselet et Barrois, sous la direction desquels il pouvait s'adonner à l'étude des régions du Nord de la France. Elles lui devinrent bientôt familières, ainsi qu'en témoignent les importants travaux qu'il leur a consacrés.

Nommé en 1912 professeur-adjoint près la même Faculté, il serait certainement arrivé à une situation supérieure, si la mort ne l'avait enlevé prématurément à l'affection des siens, ainsi qu'à celle de tous ceux qui l'ont approché à un titre quelconque. Bon et serviable, de caractère enjoué, il suffisait d'une courte fréquentation pour l'apprécier et avoir en lui un ami, heureux de rendre service, mettant à la disposition de tous le trésor de ses connaissances. Sa perte sera vivement ressentie dans les milieux scientifiques qu'il fréquentait et sa mémoire pieusement conservée.

Attaché, dès son séjour à Lyon, au service de la carte géologique de France, il appliquait ses efforts à des recherches ayant pour objet les terrains tertiaires des chaînes alpines. Son premier travail est une note intitulée : *Tertiaire de la Savoie et du Dauphiné* [1]. Dans le Miocène de la région delphino-savoisienne, il distingue : 1° Molasse gréseuse et marno-calcaire à *Pecten præscabriusculus* (Burdigalien ou 1er étage méditerranéen) ; 2° Molasse sableuse (Vindobonien ou 2e étage méditerranéen) ; 3° Sables à *Nassa Michaudi*, marnes à lignites de la Tour-du-Pin et cailloutis supérieurs. C'est ce dernier niveau (n° 3), qui n'existe pas aux environs de Chambéry, que nous signalions ensemble dans la vallée de Novalaise et dont, en 1895, la découverte était communiquée par nous à l'Académie des Sciences de Paris et à la Société géologique de France.

En 1896, il publiait avec M. Lugeon, sur le Nummulitique

1. C. R. collaborateur, p. 1894 (*Bull. serv. carte géol. de France*, t. VII, n° 44.)

des Bauges, une note très intéressante où les variations de facies des différentes assises sont bien mises en lumière. La même année paraissait sa thèse de doctorat, qui est une importante monographie, ayant pour titre : *Etudes sur les terrains tertiaires du Dauphiné, de la Savoie et de la Suisse occidentale*. Cet ouvrage a été couronné par l'Académie de Savoie, qui lui a attribué une partie du prix de la fondation Caffe.

Rapporteur de ce concours, j'emprunte à la notice que je publiais à cette occasion les lignes suivantes [1] :

« M. Depéret, le savant doyen de la Faculté des Sciences de Lyon, constatait, dans une étude parue en 1893, qu'il était fort difficile, faute de documents paléontologiques, de faire en Savoie la part des divers horizons tertiaires. C'est cette lacune que M. Douxami s'est proposé de combler, en présentant comme thèse de doctorat un ouvrage sur les terrains tertiaires du Dauphiné, de la Savoie et de la Suisse occidentale. Une monographie de ces terrains était donc indiquée et, en la menant à bien, notre confrère a contribué dans une large mesure à la connaissance d'une des phases les moins étudiées de l'histoire de nos chaînes. Son travail est une monographie stratigraphique précieuse, et nous pouvons dire avec M. Kilian que, « s'il n'a pas épuisé son sujet, son livre rendra de grands services à tous ceux qu'intéresse la Géologie du bassin du Rhône et de la plaine helvétique ».

« ....Le premier chapitre est consacré à la description physique de la région. L'auteur indique les limites du territoire qui fait l'objet de ses recherches et y reconnaît un certain nombre de régions naturelles. Il aborde ensuite l'étude des terrains tertiaires qu'il divise en deux grandes classes : l'une comprend les dépôts formés pendant la période nummulitique ; l'autre, ceux qui se sont déposés pendant la période néogène. Leur description constitue la partie la plus importante de l'ouvrage, qui se termine par un chapitre consacré à la paléontologie. Quelques formes fossiles nouvelles ou peu connues de vertébrés ou d'invertébrés de nos contrées y sont décrites et figurées avec soin. »

Je ferai remarquer que la partie du Mémoire consacrée au Nummulitique est de tous points remarquable. Un géologue alpin, M. J. Boussac, écrivait récemment : « Il suffit de remplacer le mot de *Bartonien* par celui d'*Auversien* pour avoir la

1. J. Revil : *Rapport sur le concours d'histoire naturelle* (fondation Caffe) *Mem. de l'Acad. des Sc. Belles lettres et arts de Savoie*, 4e S t. IX, p. 231.

classification que nous adopterons. C'est dire le caractère presque définitif du travail de M. Douxami dans ses grandes lignes. J'aurai beaucoup à lui emprunter pour les descriptions locales, et spécialement de nombreuses listes de fossiles que M. Douxami a particulièrement soignées [1]. »

Depuis la publication de sa thèse, notre confrère donnait, chaque année, au Bulletin des services de la carte géologique de France une note sur ses tournées d'études. Les résumer toutes, et même les énumérer, dépasserait les limites de cette notice.

Nous mentionnerons cependant un travail paru en 1899, ayant pour objet la région molassique des environs du Pont-de-Beauvoisin, région où il signale les formations suivantes : Alluvions récentes, dépôts glaciaires, Miocène supérieur ou Pontien, Vindobonien supérieur ou Tortonien, Vindobonien inférieur ou Helvétien, Miocène inférieur ou Burdigalien, Aquitanien. — Il figure une coupe allant d'Aoste (Isère) au Mont Chaffarou (Savoie), et constate l'existence d'un anticlinal dans la molasse, qui se développerait sur le prolongement de celui de Saint-Maurice de Rotherens.

Quelques années plus tard paraissaient plusieurs publications consacrées aux formations tertiaires et quaternaires de la Haute-Savoie et de l'Ain. Je tiens à en faire mention : l'âge de certains dépôts, jusqu'alors inexactement classés, y étant nettement précisé.

D'après notre confrère, les grès des Voirons représentent la partie supérieure du Flysch ; tandis que les molasses des environs de Genève sont des dépôts laguno-lacustres aquitaniens. Sur le plateau des Bornes, ces derniers dépôts consistent en grès et marnes veinés, de puissance variable, dont les couches inférieures sont constituées par des grès foncés bleuâtres, durs, fins ou grossiers, avec intercalation de petits lits de marnes en rognons. Ces grès inférieurs sont identiques à ceux de la base du Môle et se rapportent à la partie supérieure du Flysch. Ils se rencontrent le long des massifs subalpins, de Saint-Laurent à Annecy.

Aux environs de Bellegarde (Ain), les premiers dépôts tertiaires consistent en sables blancs ou jaunâtres correspondant au Sidérolithique du Salève. Viennent ensuite : 1° des marnes bigarrées avec intercalations de conglomérats à éléments juras-

1 J. Boussac, *Etudes stratigraphiques sur le Nummulitique alpin* (*Loc. cit.*, p. 271 ; Paris, Imprimerie nationale, 1912).

siens ; 2° des marnes, des argiles et des sables avec lentilles de gypse et bancs de calcaires lités ; 3° des grès et marnes gréseuses passant à la molasse à *Pecten præscabriusculus*.

Cette molasse consiste en un puissant ensemble de grès avec lits de graviers alpins, renfermant, en certains points, un grand nombre de fossiles. Elle correspond au Burdigalien et est surmontée par des sables appartenant à l'Helvétien inférieur, qui terminent ici la série tertiaire.

Cette étude sur le bassin de Bellegarde est complétée par la publication faite peu après, avec la collaboration de M. Depéret, d'un important mémoire sur les vertébrés oligocènes de Pyrimont-Challonges (Savoie). La faune, composée d'une vingtaine d'espèces de vertébrés terrestres et aquatiques, donne un aperçu intéressant au plus haut point de la population animale, qui habitait la dépression marécageuse du Rhône savoisien, vers la fin des temps oligocènes. La prédominance appartient aux herbivores des groupes des *Pachydermes imparidigités*, des *Pachydermes paridigités* et des *Ruminants*.

Ces espèces présentent les mêmes caractères que celles de Saint-Gérand-le-Puy, d'Ulm et de Weisenau. Elles forment un trait d'union paléontologique entre les gisements du bassin de l'Allier et ceux du haut bassin du Danube et de la vallée du Rhin.

Nous devons signaler encore deux Mémoires sur la molasse de Bonneville, publiés avec la collaboration de M. Deschamps, pour la partie stratigraphique, et celle de M. Marty, pour la partie paléontologique. Ces molasses considérées jusqu'alors comme aquitaniennes sont en réalité plus anciennes et appartiennent au Tongrien. « Les grès de Bonneville, écrivent nos confrères, se présentent dans les mêmes conditions de gisement que la molasse rouge du Val-d'Illiez, du Bouveret, de Vevey, que les grès de Rallingen. Ces formations très sensiblement synchroniques ont dû se produire en même temps dans un vaste bassin synclinal, occupant la région bordière des Alpes, en particulier l'emplacement que devaient recouvrir les grandes nappes des Préalpes du Chablais et de la Suisse. »

Ces conclusions très judicieuses ont été ratifiées par les recherches récentes de M. Boussac.

Douxami a publié plusieurs notes dans le bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie : *Etude géologique de la Vallée de Couz et de la rive droite du Guiers-Vif* ; *La Géographie physique, son objet, sa méthode et ses applications* ; *Sur une note de M. Grand'Eury, intitulée : Lignites de la*

Savoie : Les Formations tertiaires et quaternaires de la vallée de Bellegarde. Je juge inutile de les résumer, car vous les retrouverez facilement. Je laisse également de côté les nombreuses notices communiquées à la Société géologique du Nord, dont il avait été le président ; ces études sortent du cadre de nos travaux.

Je rappellerai seulement la publication récente d'un intéressant volume sur les tremblements de terre, paru dans les Mémoires de la Société des Sciences, Arts et Agriculture de Lille. Dans ce travail, il appelle l'attention sur l'accord qui doit exister entre la Séismologie géologique et la Séismologie instrumentale. « Le Séismologue, dit-il. doit être géologue et géographe pour rechercher les causes des tremblements de terre, physicien et mathématicien pour utiliser ou perfectionner les appareils séismographiques et arriver à connaître la nature intime du mouvement séismique. »

Après un chapitre consacré à l'histoire de la séismologie, il étudie successivement les tremblements de terre sensibles à l'homme *(macroséismes)*, les tremblements de terre instrumentaux *(microséismes)*. les tremblements de terre destructeurs *(mégaséismes)*, pour terminer par l'examen des causes des tremblements de terre et l'exposé d'importantes données sur les mouvements du sol dans le Nord de la France. Dans ce dernier chapitre sont publiées plusieurs cartes et réunis de nombreux documents.

Depuis huit ans. il étudiait les glaciers du massif du Mont-Blanc et, avec la collaboration de MM. Mougin et Bernard, avait fait de multiples observations sur le glacier de Tré-la-Tête. Il se proposait de les réunir dans un ouvrage spécial, que, malheureusement, il n'a pas eu le temps de publier. Une note préliminaire communiquée par lui sur les neiges aux hautes altitudes est très suggestive; elle montre le parti qu'il aurait tiré de recherches aussi précises. « En effet, écrit-il, il est possible de distinguer, sur une tranchée, le nombre des couches de neige qui recouvre la surface du glacier uniquement par la différence d'aspect et de structure que peuvent présenter les *sédiments neigeux* successifs. » Cette *stratification* de la neige est curieuse et permet d'expliquer certains traits de la structure de la glace des glaciers.

D'autres faits non moins intéressants méritent encore d'être relatés. Pendant une période de « désenneigement », fait-il remarquer, les résidus neigeux annuels sont en retrait les uns

par rapport aux autres, de *l'aval vers l'amont*, tandis que si l'on se trouve dans une période « d'enneigement », les névés débordent les uns sur les autres de *l'amont vers l'aval*. Enfin, c'est au vent que sont dues ces vermiculations singulières présentées par certains blocs lenticulaires de glace inclus dans les couches régulières du glacier.

Ces observations méritaient d'être connues ; il est vraiment regrettable que l'étude entreprise reste inachevée. Espérons que ses collaborateurs la continueront, et réuniront bientôt en un faisceau compact tous les documents si patiemment accumulés.

Henri Douxami, ajouterai-je en terminant, possédait un véritable talent de vulgarisateur scientifique. De nombreuses conférences faites par lui en témoignent de façon spéciale : La Formation des Alpes, les Volcans et la Catastrophe de la Martinique, les Sciences naturelles et la Civilisation, l'Origine et la Formation du Pas de Calais, etc., etc.

Cet exposé des principaux travaux de notre savant et regretté ami suffit pour démontrer la perte faite par les géologues alpins. Nous pouvons dire qu'il tombe au champ d'honneur de la science, car il était d'une ardeur au travail peu commune et cette ardeur, par le surmenage auquel elle l'a conduit, est une des causes de la maladie qui nous l'a enlevé.

Puisse cet humble hommage rendu à sa mémoire adoucir la douleur des membres de sa famille, et plus particulièrement de celle qui fut pour lui une compagne dévouée, s'intéressant à ses travaux et dont l'affection lui fut si précieuse. Au nom de l'Académie Florimontane et de la Société d'histoire naturelle de Savoie qu'il a grandement honorées, nous leur adressons l'expression de notre douloureuse sympathie, l'assurance que ses confrères ne l'oublieront pas et que tous garderont de lui un souvenir attendri et reconnaissant.

Joseph Révil.

Président de la Société d'histoire naturelle de Savoie.

ÉTUDE

sur

LES CONCOURS DE POÉSIE

DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

de 1873 a 1913

Voila quarante ans que les concours de poésie fondés par le docteur Andrevetan fonctionnent avec une heureuse régularité, et que les jurys nommés par l'Académie Florimontane remplissent avec une laborieuse conscience leur charge délicate de critiques. Il n'est peut-être pas sans intérêt, après une aussi longue période, de jeter un coup d'œil sur l'ensemble de ces concours, d'en noter les traits saillants et les évènements mémorables ; puis, après ce résumé rapide, d'en tirer quelques conclusions, d'étudier notamment les différents genres auxquels se rattachent les pièces présentées à nos concours, et les principales influences qu'elles dénotent, enfin d'établir une sorte de palmarès des principaux lauréats, en insistant particulièrement sur ceux qui se rattachent à notre Savoie.

Dans la séance du 24 juin 1873, M. C. Dunant, président, donne connaissance du legs que le Dr Andrevetan fait à la Florimontane pour la fondation de concours annuels.

M. Andrevetan fait don à la ville d'Annecy d'une somme de 8,000 francs dont les 400 francs d'intérêts seront appliqués à des prix annuels ou bisannuels de poésie, de prose ou de beaux-arts ; la municipalité d'Annecy. de son côté, s'est engagée à voter 200 fr. annuellement pour le même objet.

D'après les conventions passées entre le donateur et la ville, les 600 ou les 1,200 francs pourront être répartis entre plusieurs lauréats ou ne former qu'un seul prix.

Il semble, d'après ce texte, que lorsqu'un concours n'a pas eu lieu une année, la somme destinée à ce concours doit être reportée à l'année suivante. Il semble aussi qu'il en devrait être de même si la somme n'a pas été distribuée à cause de

l'annulation du concours, ou ne l'a été qu'en partie à cause de son insuffisance.

Le premier concours, entièrement consacré à la poésie, est fixé au 1er juillet 1874, et le 8 août de la même année, grâce à la diligence du jury, dans le grand salon de l'Hôtel de Ville. en présence de M. le Maire d'Annecy, du Dr Andrevetan siégeant à côté des membres du bureau, ainsi que de plusieurs hauts fonctionnaires et d'un public assez nombreux, les prix sont décernés en séance solennelle.

La séance est ouverte à 4 heures et demie. M. C. Dunant salue ces luttes littéraires, trève reposante aux luttes politiques qui épuisent alors le pays, et remercie le docteur Andrevetan de sa généreuse initiative, intelligemment secondée par la municipalité annécienne.

M. Jules Philippe, rapporteur, passe en revue les gloires littéraires de la Savoie, fait un nouvel éloge du Dr Andrevetan et annonce que cent dix auteurs ont concouru. Après son rapport, consciencieux et d'une belle tenue littéraire, les noms des auteurs récompensés sont proclamés.

1er Prix (300 fr.), M. le Dr Basin (Chambéry) avec *L'Académie de Néron*, longue pièce où de timides hardiesses romantiques se perdent dans les clichés classiques.

2e Prix (200 fr.), M. Maury, secrétaire perpétuel de l'Académie de Clermont-Ferrand : *Le Christ au XIXe siècle*, cri d'une âme croyante qui met dans la morale du Christ tout son espoir de salut. Cette pièce, qui révèle une forte empreinte de Lamartine, me semble supérieure à la précédente.

3e Prix (100 fr.), M. Rivet (Paris) : *L'Alsacien*, pièce patriotique dont la conclusion cruellement égoïste a été remarquée et finement critiquée par le rapporteur.

En 1875, les prix sont également décernés en séance publique, le 18 novembre. Rapporteur : M. J. Philippe. Rien à noter sur les pièces récompensées.

Pour le concours de 1876, la séance publique n'a lieu que le 25 janvier 1877, avec un rapport de M. l'Abbé Gex.

Le retard s'accentue en 1877 : séance publique le 30 avril 1878. Le rapporteur est M. Jean Ogier. Dans la pièce de M. Maury qui obtient un premier prix de 400 fr. : *La Poésie et le Siècle*, se trouve un préambule en l'honneur du Dr Andrevetan. Honneur à vous, s'écrie-t-il,

> Vous savez transformer le désert en Eden,
> Vous avez la clef d'or du merveilleux jardin ;

Au passant altéré vous ouvrez la fontaine,
Ainsi que le Sauveur à la Samaritaine.

Je ne rappelle ces vers qu'en faveur de l'intention. Mais le reste de la pièce, qui chante les poètes. depuis Orphée jusqu'au poète futur qui transformera la société par la satire et l'enthousiasme, a de l'élan et de la vigueur. C'est la meilleure pièce des quatre premiers concours.

Le Concours de 1878 est annulé pour insuffisance dans la séance publique du 8 mai 1879, et les 200 francs sont affectés au concours de 1879. Voilà un précédent qu'on a imprudemment laissé perdre.

D'ailleurs on n'use pas de ce crédit supplémentaire. Deux sujets cette année-là sont imposés aux concurrents: Saint François de Sales, et l'Exposition universelle. Ils n'inspirent guère les poètes, car il n'y a que six pièces présentées. Dans la séance publique du 24 janvier 1880, M. C. Dunant prononce l'éloge funèbre du Dr Andrevetan, et M. Constantin, rapporteur, demande un seul prix de 100 francs pour une *Ode* qui célèbre le relèvement de la France, mais qui fait trop de place à la déploration patriotique. L'auteur est M. Trioullier, à Pleaux (Cantal). M. Constantin remarque « qu'il va devenir de jour en jour plus difficile de gémir sur nos dernières guerres sans tomber dans le lieu commun et la déclamation ».

On en revient pour 1880 à la liberté des sujets. Séance publique du 1er mai 1881. M. Constantin note que la poésie didactique domine dans ce concours. Il s'y rencontre un dialogue philosophique, *La Monère,* de M. Favre de Clavairoz; — un petit traité de géologie : *Souvenirs d'un Atome,* de M. Verlac, principal du Collège d'Annecy; un guide pour *La Mer de Glace*, de M. Lombard, curé des Houches; — enfin un remarquable poème (1er Prix de 400 fr.) sur *Les Gloires littéraires de la Savoie*, de M. Jean Fleury, professeur de littérature française à Saint-Pétersbourg.

A leur tête marchait le saint Prélat François,
Sa Philothée en mains, doux et ferme à la fois:
Sa piété n'est point farouche,
Son style a le parfum de la prairie en fleurs;
Pour lui, l'amour divin a la gaité pour sœur,
Le sourire erre sur sa bouche.

Puis habilement caractérisés. défilent d'Urfé, Vaugelas, Saint-Réal, Rousseau, Ducis, Michaud, les frères de Maistre,

Lanfrey, et, un peu par raccroc. Lamartine. Et le poète conclut :

Ainsi passaient, unis maintenant par la mort,
Philosophes, prélat, historiens, d'accord
Malgré l'écart de leur doctrine,
Divers de but, mais tous riches d'honnêteté,
Mais tous sur leur drapeau portant : Sincérité !
Comme une marque d'origine.

M. Constantin regrette qu'il n'ait point parlé de Monseigneur Dupanloup, ni du Président Favre. Un oubli tout aussi regrettable est celui de Veyrat, le meilleur poète qu'avec Ducis ait produit la Savoie.

Le Concours de 1881 est annulé dans la séance du 30 janvier 1882.

Ici vont prendre fin les séances publiques, qui semblent avoir obtenu un grand succès, et qu'il serait peut-être opportun de ressusciter, quand le niveau du concours sera assez élevé.

Le Concours de 1882, dont on s'occupe seulement le 13 septembre 1883 est renvoyé à la séance publique de février 1884, laquelle n'a pas lieu, et les prix sont enfin décernés en séance ordinaire du 20 mai 1884, sur le rapport de M. Constantin.

On met alors les bouchées doubles, et le 12 juin de la même année, vingt-trois jours plus tard, on donne les prix du Concours de 1883. Rien de saillant dans ces deux concours.

Quant au concours de 1884, il est annulé le 25 avril 1885, et pourtant il y a 600 francs de prix.

A partir de ce moment les rapports disparaissent, ce qui n'empêche pas de décerner les prix. Je note dans le Concours de 1887, une pièce intéressante de M. Jean Fleury sur *Les Savoisiens dans la littérature française*. Il nous montre le Petit Savoyard, Fanchon la Vielleuse, Claudine, Marie de la *Grâce de Dieu*, le Vicaire savoyard, en qui il voit le type de la race, tenant la balance entre l'orthodoxie et le scepticisme,

Par goût conciliant, par instinct modéré.

Il prend pour modèle saint François, dont il précise le caractère inflexible, alors que dans sa première pièce il avait surtout fait ressortir sa douceur.

Semblable à ton patron, le grand François de Sales,
Fleur au parfum suave, aux rigides pétales,
Inflexible vouloir et tendre cœur d'enfant.

Cette année-là aussi apparaît M. Henry Bordeaux, avec une pièce de jeunesse, *La Romance du Nid du cygne*.

Au concours de 1889 reparaissent les rapports, avec M. Miquet. M. H. Bordeaux y obtient un 1er prix avec sa *Légende d'Ecosse*, aimable mélange de pittoresque et de sensibilité.

M. Miquet fait encore le rapport de 1890. Un premier prix de 600 francs est accordé à M. Appleton, de Lyon, pour un poème dramatique : *Evangéline.*

L'année suivante, c'est M. Marteaux qui demande l'annulation du concours, et rapporte celui de 1892, le 29 décembre de cette même année.

Le Concours de 1893, rapporté par M. Martin, le 3 janvier 1894, révèle le grand poète Samain, avec *Le Fleuve*, *Chanson Violette* et plusieurs sonnets. C'est le point culminant de nos concours. Puisse le Dieu de la poésie nous accorder encore de pareilles découvertes !

M. Martin fait encore les rapports des Concours de 1894 et 1895. Dans ce dernier, à noter les *Sonnets Annéciens*, de M. Coyne, à Barcelonnette.

Il rêve de vivre en ermite sur le Semnoz

> Aux arceaux d'ombre ainsi que ceux des cathédrales.

Il chante le soleil couchant sur la Tournette :

> Portant haut sur un ciel de lapis-lazzuli
> L'orgueil impérieux de son blanc diadème
> La Tournette au soleil qui la quitte et qui l'aime
> Donne à baiser son front par la neige ennobli ;

et il nous la montre

> ..... pâmée au fond du ciel tout noir
> Comme une déité, sculptée en marbre rose.

Rapportés par M. Désormaux, les Concours de 1896, 1897, 1898 et 1899 n'offrent rien de très saillant.

Celui de 1900 ne donne lieu qu'à des mentions. Un très grand nombre d'envois ne peuvent être admis, parce que les auteurs omettent certaines formalités et surtout signent leurs pièces.

Il y a onze pièces sur treize écartées en 1900. Il y en avait neuf sur dix-neuf en 1898. Et à ce sujet un auteur, renvoyant l'année suivante quelques-unes de ses pièces, disait spirituellement à ses juges :

> Quelques-uns de mes essais,
> Sont à vos yeux, je le sais,
> Des redites ;
> Si j'avais eu de l'esprit,
> L'an passé, j'aurais écrit :
> Inédites

Et vierges de tout concours.
Hélas, on voit tous les jours
Le poète
Perdre, tant il est distrait
Ce qu'un autre garderait
Dans sa tête.

M. Désormaux écrit encore les rapports de 1901 à 1904. En 1902, le 1er prix (300 fr.) est décerné à une belle pièce de M. Beauverie, à Rodez, *Les Vieilles Croyances*. Je note encore une intéressante description des montagnes du lac d'Annecy, dans *Soir d'Automne*, de M. G. Bègue:

Il semble, au soir tombant, que l'automne répande
Sur les monts et les bois, artiste impétueux,
Autour du lac, saphir unique et fastueux.
Les fabuleux trésors d'un rajah de légende.

On dirait la mystique armure d'un héros !
Fantastique fanfare éclatante et brutale,
Où l'or, le feu, le sang, le rubis et l'opale
En clameur symphonique unissent leur chaos.

Le somptueux soleil décline avec emphase
En l'ardente beauté de ce qui va mourir,
Et comme s'il vibrait d'un ultime désir,
Met son rouge baiser aux rochers qu'il embrase.

Et le soleil une fois couché,

Tout semble s'affaisser ! Cela pèse et meurtrit,
Subit effondrement qui s'impose et qui navre !
Les rochers et les bois ont des tons de cadavre !
Il plane de la mort au ciel qui s'assombrit.

M. Dumont fait le rapport en 1905. Après quoi l'infatigable et dévoué M. Désormaux reprend la plume, annulle 1906, laisse à M. Carle le soin de juger sévèrement 1907, distribue en critique délicat 400 francs sur 600 en 1908 et inaugure en 1909 les concours en patois savoyard avec un 1er prix accordé à *Mon Vĭon*, de M. Alfred Desservettaz, d'Annecy.

M. Martin est rapporteur de 1910 à 1912. En 1910 apparaît un tempérament de poète très original, qui se révèle plus complètement en 1911 ; c'est Mlle Revil, d'Annecy, qui obtient un 1er prix de 300 francs. Je vous rappellerai surtout la sensibilité exquise du *Cœur des Femmes*, le pittoresque aigu de *Mon Lac*, le relief plastique de *Au temps de Zeus* et l'émotion profonde de *Mon Amour*.

En 1912, le 1er prix est encore accordé à une jeune fille, Mlle Trombert, d'Annecy, dont l'œuvre *Echos et Reflets* est plus

que la promesse d'un beau talent. Un autre 1er prix ex-œquo est décerné à un jeune poète de 19 ans, M. Pierre Lebasteur, qui a fait toutes ses études au lycée d'Annecy et dont le décès survenu quelques jours avant la proclamation des lauréats, empreint d'une émouvante pitié les vers qu'il adresse *A la Mort*.

Je suis heureux de constater. en terminant ce rapide historique des quarante premiers concours de poésie, que les plus hautes récompenses des trois dernières années sont allées à des poètes savoyards et qui même ont des liens étroits avec Annecy, et je pense que tout bon Florimontan en éprouvera une joie semblable.

* * *

Pendant ces quarante années, les concours ont fonctionné avec une grande régularité, et si l'on peut regretter que cinq rapports ne soient point parvenus jusqu'à nous, nous savons néanmoins que le jury a rempli sa tâche et distribué les justes récompenses.

Quatre concours, ceux de 1878, 1881, 1884 et 1906, ont été complètement annulés, et en 1891, aucun prix n'a été décerné. D'ailleurs les sommes disponibles n'ont pas toujours été entièrement distribuées, et il est regrettable que le reliquat d'un concours faible ne puisse être reversé sur un concours plus remarquable ; tel celui de l'an dernier, où nous aurions rougi des sommes que nous avons dû attribuer aux deux premiers prix, si nous n'avions pensé qu'à la Florimontane l'honneur vaut mieux que l'argent. Les sommes non employées et qui par conséquent sont restées dans la caisse municipale, se montent pour les seuls concours de poésie, et sans compter les intérêts, à 2.460 francs.

Le nombre des concurrents a été très irrégulier. Il y en a cent dix en 1874, quatre-vingt-cinq en 1877, quarante-trois en 1908, trente-sept en 1911, onze en 1892, sept en 1889. La moyenne est de vingt avant 1900 ; elle se monte à trente depuis quelques années.

* * *

On peut observer une évolution curieuse dans le genre des poésies présentées à nos concours. Notons toutefois que les remarques suivantes ne portent que sur les pièces récompensées, et que j'ai considéré comme négligeables. sauf quelques exceptions, celles qu'a rejetées le jury.

I. — Le genre qui domine pendant ces quarante années, mais avec une tendance nettement dégressive, c'est le genre épique ou narratif ; ce sont les pièces où il y a une *histoire*, et dont beaucoup traitent des sujets légendaires ou historiques.

Les Migrations de Japhet (Mention, 1877), de M. Bonneau.

L'Anneau d'Airain (3e Prix, 1899), de M. Langlade, qui met en scène les habitants préhistoriques du lac d'Annecy.

La Légende de Rome (M. 1912), de M. René Villeneuve.

Le Retour de Minos (4e P. 1902), de M. Paul Mugnier.

Le Livre de Ruth (M. 1901);

Le Déluge, Madeleine (P. 1889). de M. Henri Bordeaux.

La Première Académie (M. 1897), Mme Antonia Bossu.

Sigurd et Brunehild (3e P. 1892), de M. Henry Bordeaux.

Le Baptême des Francs (P. 1896), de M. Chenu.

Les Loups (M. 1904), récits de la Jacquerie, par M. H. Fromont.

L'Apocalypse (P. 1887), de M. Appleton.

Le Chant des Martyrs (2e P. 1877), de M. Trioullier.

Le Turbot impérial (M. 1875), *Les Chrétiens à la mer* (M. 1875), *L'Académie de Néron* (1er P. 1874), de M. Basin.

L'Epée de Ganelon (M. 1886), de M. Périé.

Conte Barbare (M. 1908), de M. Ed. Martin.

Le Moustier des Anges (M. 1895), légende de Frangy, de M. l'abbé Dubois.

Les Martyrs de la Science (2e P. 1875), récit de la mort des aéronautes Sivel et Crocé-Spinelli, par M. P. Labbé.

Puis viennent de nombreux récits sur la guerre de 1870.

L'Alsacien (3e P. 1874), de M. G. Rivet.

L'Exécution (1er P. 1875), de M. A. Million.

Blanchelle (1er P. 1876), de M. Bonnefoy.

Combat de Chevilly (P. 1882), de M. Constant Berlioz, etc.

Ce sont encore des récits de pure imagination, où l'auteur cherche à plaire ou à instruire.

Le Passager (M. 1876). ou la conversion d'un oisif par un pieux solitaire, de Mme Douillon.

La Chanson du Muguet perdu (M. 1877) et *Légende d'Oiseau* (3e P. 1896), de M. C. Granier.

La Romance du Nid de cygne (M. 1887) et *Légende d'Ecosse* (P. 1889), de M. Henry Bordeaux.

Vœu en Mer (4e P. 1892), de M. Martel.

Rayon d'Avril (1er P. 1892), *Jalousie* (P. 1895), de Mme Auw-Camps.

Belval (P. 1895), scènes de la vie alpestre de M. Converset, etc.
Enfin vient le genre purement anecdotique comme
La Soirée de M. Beaugrand (M. 1877).
Le Masque (P. 1888), de Mlle Alice Dor, etc.

II. — Le genre qui tient le deuxième rang est le genre philosophique et didactique. Là encore il faut constater une forte dégression. C'est au début que sont les pièces les plus importantes :

Deux Passants (M. 1874), de M. Tremblay.
La Foi du Poète (M. 1874), de M. Buchot.
Cri d'Alarme (M. 1874), de M. Galleau.
Excelsior (M. 1875), de M. Basin.
La Monère (M. 1880), de M. Favre.

Cinq pièces qui attaquent le matérialisme et la corruption de la société.

La mission sociale du poète est expliquée dans *La Poésie et le Siècle* (P. 1877), de M. Maury et dans *La Mission du Poète* (P. 1888), de M. l'abbé Lombard.

C'est encore une idée morale qui anime *Une Fête à Madrid* (M. 1875), *Volontés* (M. 1896), de M. Bayle ou *Les Vieilles Croyances* (1er P. 1902), de M. Beauverie.

Une leçon morale sort aussi des *Fables* (M. 1898), de M. l'abbé Falconnet ; ou du *Conte Arabe* (M. 1875), de M. Galleau.

Purement didactiques sont *Les Gloires littéraires de la Savoie* (1er P. 1880) et *Les Savoisiens dans la littérature française* (M. 1887), de M. Fleury, *Les Souvenirs d'un Atome* (M. 1880), de M. Verlac.

Enfin, c'est au symbolisme philosophique qu'appartient *Le Fleuve* (1er P. 1893) d'Albert Samain.

III. — Le genre dramatique a été cultivé plus rarement, mais avec un certain bonheur. Je note en 1880, un drame préhistorique, *Hénokhia*, de M. G. de Lys, assez curieux, bien que le jury ne l'ait pas retenu ; *Jeanne Darc*, drame en 2 tableaux (P. 1896), de M. Converset ; *Evangéline* (1er P. 1890), idylle en 3 actes, de M. Appleton ; *La Rose sur le Mur* (1er P. 1904), poème à deux voix et *Galany's* (1er P. 1905), poème en 4 actes, de M. Dellevaux ; *Symphorien*, drame de M. Mariotte.

IV. — Enfin le genre lyrique, presque inexistant au début, peu à peu grossit et submerge tout.

Ce sont d'abord des poésies à forme lyrique, mais elles n'ont rien de bien personnel.

Splendeur du Bien (M. 1880), de M. Lheureux ; *Ode à Andrevetan* (M. 1881), de M. Nicouleau ; *Ode à Barbier* (P. 1882) de M. C. Berlioz ; *Ode à Napoléon IV* (M. 1889).

Ce sont ensuite des poésies religieuses, où la personnalité du poète, n'apparaît guère sous la généralité des sentiments exprimés.

Le Christ au XIXe siècle (2e P. 1874), de M. Maury; *Le Rosaire* (P. 1885) et le *Psaume LXVII* (P. 1887), de M. Lombard.

Trilogie Sacrée (P. 1909), de Mlle Gardon.

Viennent encore des pièces mi-descriptives, mi-lyriques. où la nature sert de cadre et d'occasion à l'épanchement des sentiments intimes, tantôt la description domine, comme dans les poésies aux trois quarts didactiques de M. l'abbé Lombard : *De Sixt à Chamonix* (M. 1874), *Les Gorges de la Diosaz* (M. 1875), *La Mer de Glace* (P. 1880), *Le Buet* (P. 1882), *La Flégère* (M. 1886), ainsi que dans *Une Ascension au Semnoz* (concours de 1890), de M. Berlioz.

Quant aux pièces d'une essence vraiment lyrique, sauf une exception en 1876, *Symphonie de Schubert*, de M. Edmond Orsat, il faut attendre en 1886 *Les Printemps disparus*, de M. Boymond. En 1889, *La Plainte*, de M. Granier s'élargit en exposé philosophique. En 1893.une effusion de Samain, *Chanson Violette*, qui tranche sur ses autres pièces objectives et symboliques.

Mais à partir de 1894, c'est le lyrisme qui domine et qui remporte la plupart des prix.

Fantômes (1er P. 1894), de M. Beley.

Nostalgies (2e P. 1894), de M. Ely Nevil.

Pour Demain (3e P. 1894), de M. C. Granier.

Sensitives (4e P. 1894), de M. Lorans.

Sonnets Annéciens (P. 1895), de M. Coyne.

Poèmes d'Orient (M. 1896), *Poèmes Divins* (P. 1897, P. 1898, P. 1899), de M. Nevil ; *La Chimère*, *Le Poète* (P. 1896), de Mme Bach. Sisley.

Intimes Gloses (P. 1899), de M. Sabatier.

Poèmes d'Amour (P. 1899), de M. Richard.

L'Atre (P. 1901). de M. G. Bègue.

Notes Crépusculaires (P. 1912), de M. Beauverie.

Niké de Samothrace (3e P. 1902), par M. Peyre.

Vibrations d'Ame (M. 1901), *Au Caprice des Rêves* (M. 1902), de Mlle Thomazeau.

Glanes Perdues (1er P. 1903), de M. Fromont.

Pèlerins de Jouvence (2e P. 1903), de M. de la Villehervé.

La Rose sur le Mur (1er P. 1904), qui sous forme dramatique est une effusion lyrique, de M. Dellevaux, etc.

J'en passe, car le lyrisme devient un fleuve débordé qui engloutit presque complètement les autres genres. Mais il faut bien encore citer les pièces lyriques (2e P. 1910, 1er P. 1911), de Mlle Revil ; celles de M. Bourgoin (4e P. 1911) ; de M. Sibert (3e P. 1911) ; de M. Hennequin (2e P. 1911) ; *La Main sur le Clavier* (2e P. 1912), de M. Valette ; *Echos et Reflets* (1er P. 1912), de Mlle Trombert, et les œuvres lyriques de M. P. Lebasteur (1er P. 1912).

En résumé, le genre narratif ou épique domine au début et va se ralentissant sans disparaître tout à fait.

Le genre didactique, qui s'oriente surtout vers la démonstration philosophique, morale et sociale, un peu moins abondant, subit le même ralentissement et disparaît vers 1895. S'il y a encore des idées morales ou philosophiques exprimées, elles prennent la forme lyrique.

Le genre descriptif n'existe guère à l'état pur ; il se mélange plus ou moins de lyrisme.

Le genre dramatique inspire un petit nombre d'œuvres et il est impossible d'y voir une évolution. Cependant *Evangéline*, intitulée idylle et les deux pièces de M. Dellevaux, qu'il nomme des poèmes. montre que leur intention est moins de faire du théâtre que de la poésie lyrique.

Donc tous les genres s'effacent peu à peu devant le lyrisme ou se transforment en lui. En 1895, l'évolution est terminée. La poésie lyrique règne sans conteste.

Cette évolution peut-elle s'expliquer par des influences littéraires, morales ou politiques, c'est ce que je voudrais examiner.

En 1850, commence dans la littérature française une forte réaction contre les excès de la sensibilité et de l'imagination romantiques. On en a assez et trop des fantaisies individualistes. On cherche un point d'appui solide, et on croit le trouver dans l'étude exacte de la nature et de la société. La littérature devient impersonnelle, objective, scientifique. Voyez-en le témoignage dans le roman de Balzac le réaliste et de Zola le naturaliste. C'est pour cette raison qu'au début de nos concours

dominent les pièces impersonnelles, narratives et descriptives ; souvent les préoccupations morales et sociales s'y étalent, et il faut y voir aussi les effets de la guerre de 1870. qui force la France à se replier sur elle-même et à rechercher les causes de sa défaite et les moyens de son relèvement.

L'élan se ralentit peu à peu et vers 1886 le lyrisme apparaît, grandit rapidement et triomphe à partir de 1895. Que s'est-il passé? Tout simplement une révolution dans la mentalité française. Au bout de trente ans de science, d'impersonnalité, d'impassibilité, de perversité, d'incrédulité et de naturalisme nauséabond, on sent le besoin de choses différentes et même tout à fait contraires. On rentre en soi-même, après en être sorti, on analyse avec plus d'exactitude et de finesse que les ancêtres romantiques les phénomènes les plus fuyants de l'âme ; on proclame la faillite de la science, la supériorité de l'instinct sur la raison, la nécessité du symbole créé par l'imagination ; et, en remettant au premier plan les facultés par lesquelles l'homme s'isole et en rejetant celle par laquelle il s'associe, on déchaîne un individualisme hermétique et sauvage qui a produit, avec la poésie symboliste, je ne dis pas la plus parfaite, mais la plus curieuse éclosion de lyrisme que jamais la France ait connue.

Cette éclosion, dans son essence la plus générale, sinon dans ses effets particuliers, a exercé son influence dans nos concours. C'est elle, sans aucun doute, qui a provoqué cette poussée de lyrisme que je constatais tout à l'heure. C'est vers 1885 que s'élève en France la vague du symbolisme; c'est vers 1895 qu'elle déferle sur nos rivages.

*
* *

Ce sont maintenant les influences particulières exercées sur tel ou tel de nos lauréats que je voudrais préciser, déterminant ainsi la rapidité ou l'importance des imitations littéraires.

I. — Au début, les vers sont encore tout classiques. C'est la forme de Voltaire, de Chénedollé, de Soumet, et de celui qui fut le dieu du classicisme expirant : Delille. Pur Delille, les poèmes descriptifs de M. Lombard. Le Franc de Pompignan ou J.-B. Rousseau eussent écrit le *Psaume LXIII* du même. C'est encore Delille que suit M. Fleury dans ses *Gloires littéraires de la Savoie* (1880), ainsi que la plupart de nos poètes jusqu'aux alentours de 1890.

Cette permanence de l'empreinte classique, soixante-dix ans

après le romantisme, quarante ans après le Parnasse, cinq ans après le symbolisme, est due assurément aux programmes de l'enseignement secondaire, qui jusqu'en 1892 ont délibérément ignoré nos écoles du XIXe siècle. C'étaient, de mon temps encore. lectures défendues que Lamartine et Hugo Musset faisait scandale, Vigny et Leconte de Lisle étaient ignorés. Aussi les infiltrations nouvelles sont faibles et lentes, et rares sont les pièces qui en dénotent quelque connaissance et une timide imitation.

II. — Lamartine et ses effusions religieuses inspirent M. Maury dans son *Christ au XIXe siècle* (1874). Pour retrouver une empreinte bien nette de sa molle sensibilité, il faut attendre les poésies de Mlle Thomazeau, *Fleurs Eparses* (1900), *Vibrations d'Ame* (1901), *Il est Nuit* (1904) ou *Voix du Lac* de M. Delezay (1907).

Les procédés épiques de la *Chute d'un Ange* se retrouvent dans l'*Apocalypse* de M. Appleton (1887) et *L'Anneau d'Airain* de M. Langlade (1899).

Hugo n'agit ni plus vite ni plus fortement. Les timides nouveautés des *Odes* sont connues de M. Basin, *L'Académie de Néron* (1874). *Les Ballades* influencent la *Romance du Nid de Cygne,* de M. Bordeaux (1887). Ses rythmes rocailleux exercent leur action sur *Le Mage* de Mme Bach-Sisley (1898) et sur *Glanes Perdues* de M. Fromont (1903); *La Légende des Siècles* sur *Légende d'Oiseau* de M. Granier (1886), *Les Loups* de M. Fromont (1904), *Conte Barbare* de M. Ed. Martin (1908) et *La Légende de Rome* de M. René Villeneuve (1912). Notons que l'influence des œuvres suit exactement leur ordre chronologique.

L'influence d'un poète secondaire, Gérard de Nerval, est très nette sur *Orgueil* de M. Bègue (1901).

Musset exerce une faible action sur *Le Poète et l'Ange* de M. Trioullier (1876); le Musset intime et doucement attendri se retrouve dans une poésie de M. Nevil, *A une Vieille Pendule* (1898) et dans *Qu'importent les Hivers* (1912) de Mlle Chardonnet. En somme, faible influence.

Même remarque pour Vigny, qui trouve un imitateur fervent dans M. Bayle, qui écrit *Volonté* (1896) dans la strophe de sept vers chère au poète. Le tour narratif du *Cor* inspire *Roncevaux* de M. Lezay (1905) et la philosophie de *La Maison du Berger,* dicte la *Loi d'Amour* de M. Mathieu (1909).

Pour terminer avec le romantisme, je note l'influence que

la préciosité de M. Rostand a exercée sur *La Rose sur le Mur* de M. Dellevaux (1904).

III. — Entre le romantisme et le Parnasse se placent deux poètes de transition, qui donnent à la poésie une forme plastique et impeccable. Gautier et Banville se reconnaissent dans *La Fuite en Egypte* et *L'Été de la Saint-Martin* de M. Nevil (1905).

IV. — Le Parnasse est constitué dès 1853 par le premier recueil de Leconte de Lisle. J'en note la première trace en 1882 dans *Le Désert* de M. Nicole, dont les hardiesses alarment le rapporteur, M. Constantin. Depuis, les rapporteurs en ont bien vu d'autres !

Une faible trace dans *Légende d'Ecosse,* de M. Bordeaux (1889), et, bien nette cette fois, dans *Le Déluge* (1889) et dans *Sigurd et Brunnehild* du même (1892).

L'influence s'accentue, mêlée à celle de Hérédia pour la forme du sonnet. Ce sont *La Vache*, *Ville morte*, *Le Sphinx* de Samain (1893), *Sonnets Annéciens,* de M. Durandot (1893), *Pantoum et Thaous* de M. Beley (1894), *Sonnets* de M. Beauverie (1902), *Soir d'Automne*, *Le Bain*, de M. Bègue (1902), *Le Retour de Minos* de M. Munier (1902), *Sonnets* de M. Arandel (1912), etc.

V. — Du Parnasse se détachent des auteurs qui se dérobent à l'empreinte de Leconte de Lisle. On retrouve la sensualité attendrie de Coppée dans *L'Atre* de M. Bègue (1901) et dans *Rimes Sensuelles* de M. Lezay (1904); sa narration un peu plate dans *Rayon d'Avril* (1891) et *Jalousie* (1895) de Mme Auw-Camps.

Quant à Sully-Prudhomme, il inspire *Intimes Gloses* de M. Sabatier (1899), *Le Dimanche* de Mme Bossu (1899), *Les Vieilles Croyances* de M. Beauverie (1902), *Questions de l'Inconnu* de M. Chiselle (1904) et *L'Encre de Vie* de M. Teillet (1910).

Le réalisme incisif et macabre de Baudelaire influe sur *Lueurs Mourantes* de M. Richard (1898), *La Pluie* de M. Bègue (1901) et *Le Chariot* de M. Brûlat (1904).

VI. — Puis c'est la nouvelle école dont les fidèles s'appelèrent d'abord les Décadents et ensuite les Symbolistes.

Une première impression, très brève, se produit en 1893. C'est Samain qui nous la donne, avec *Chanson Violette*, du pur Verlaine. Quant au *Fleuve*, il mêle un symbolisme philosophique et non personnel à la plastique parnassienne ; c'est

en somme une œuvre de transition, que le poète ne publia pas dans son *Jardin de l'Infante*, paru cette même année, et qui est une œuvre purement symboliste.

Les poètes dits symbolistes n'ont pas toujours employé le symbole, ce qui, soit dit en passant, prouve la vanité des étiquettes d'école ; ils ont souvent exprimé directement certains états d'âmes fuyants ou morbides, ou encore sensuellement mystiques, que nous retrouvons dans *Sonnets Annéciens* de M. Coyne (1895).

L'emploi du symbole embellit de somptueuses images *La Chimère* et *Le Poète*, de Mme Bach-Sisley (1897), que M. Désormaux proclame avec raison un vrai poète.

Il inspire plus complètement *Intimes Gloses*, de M. Sabatier (1899) et *Poèmes d'Amour*, de M Richard (1899). Une œuvre symboliste parfaite est le sonnet liminaire que M. Dellevaux a mis au seuil de sa *Rose sur le Mur* (1904).

A propos de *Notes Crépusculaires*. de M. Beauverie (1902), le rapporteur évoque Rodenbach et Verhaeren ; on y reconnaît aussi Rollinat et Beaudelaire.

Le Verlaine catholique influe sur *Trilogie Sacrée*, de Mlle Gardon (1909). Enfin les influences du Parnasse et du Symbolisme se mélangent dans les œuvres de M. Hennequin (1911-12), de M. Lebasteur (1912), tandis que Mlle Revil (1910-11) s'apparente, plus par tempérament que par imitation, au symbolisme pur, et que Mlle Trombert (1912) décèle des influences multiples, originalement combinées, qui vont de Vigny, le maître des Pensées, à Verlaine, le maître des Images.

Peut-on de ces constatations tirer quelques conclusions générales ? Sans doute, sous la réserve que les concours de la Florimontane ne sont qu'un exemple particulier, et que d'autres études analogues pourraient ne pas amener au même résultat. Cependant je ne le pense pas, car ma conclusion est en conformité avec ce que nous connaissons de l'évolution intellectuelle et morale au XIXe siècle. Le rythme de cette évolution s'accélère, aussi bien dans le domaine matériel, que dans le spirituel. Cette accélération, se retrouve à la fois dans la brièveté croissante des écoles littéraires et du temps que leurs influences mettent à nous arriver.

Au début, c'est l'esprit classique qui règne. Il dure depuis deux siècles et demi, et, sauf rares exceptions, il influence nos concours jusqu'en 1890, soixante-dix ans après sa complète décadence.

Le romantisme qui dure environ trente-cinq ans, n'exerce une réelle influence dans nos concours que vers 1890, soixante-dix ans après son apparition et trente-cinq ans après sa chute.

Le Parnasse vit trente ans seulement, et apparaît à la Florimontane vers 1892, quarante ans après sa naissance, au moment où il vient de céder la place au symbolisme.

Ce dernier apparaît chez nous en 1893, douze ans après sa naissance, alors qu'il est en plein épanouissement.

Notons que, sauf la forme classique, à peu près disparue, les trois autres écoles maintiennent leur influence et ont inspiré nos poètes jusqu'à ce jour. Nous avons même vu apparaître des tendances au vers libre, produit de l'anarchie créée par l'individualisme symboliste. Sans le proscrire, de peur d'offenser la beauté inconnue, nous avons mis nos concurrents en garde contre les difficultés effroyables d'un rythme, que le poète doit recréer à chaque vers, sous peine de retomber dans la prose.

Je tiens à reconnaître en terminant que ces influences, indéniables, n'ont pas empêché nos lauréats de montrer, dans des cadres et avec des procédés connus, une réelle et séduisante originalité.

G. MARTIN.

* * *

PALMARÈS DES PRINCIPAUX LAURÉATS

(Ne sont nommés pour les simples mentions que les poètes habitant la Savoie)

P = Prix ; M = Mention.

MM.

J. APPLETON : 1re P. 1887 (400 f.) *L'Apocalypse.* — 1re P. 1890 (600 f.), *Evangéline.*

J. ARANDEL : 2e P. 1907 (50 f.), *Vision, Ronde des Lutins.* — M. 1908. — M. 1911. — M. 1912.

Mme J. AUW-CAMPS : 1re P. 1892 (60 f.), *Rayon d'Avril.* — 3e P. 1893 (60 f.), *Ginevra.* — 1re P. 1895 (40 f.), *Jalousie.*

A. BACHELLERIE : M. 1897, *La Mort de ma Mère.*

Mlle J. BACH-SISLEY : 2e P. 1897 (50 f.), *Chimère, Le Poète.* — 1re P. 1898 (100 f.), *Le Mage.*

E. BAHIER : 2e P. 1908 (150 f.), *Deux Patries.*

Dr BASIN : 1re P. 1874 (300 f.), *Académie de Néron.* — M. 1875, *Chrétiens à la mer.* — M. 1875, *Turbot impérial.*

M. BEAUVERIE : 1re P. 1902 (300 f.), *Les Vieilles Croyances.*

G. BÈGUE : 1re P. 1901 (100 f.), *L'Atre, Pluie, Orgueil.* — 3e P. 1902 (50 f.), *Soir d'Automne.*

L. BELEY : 2e P. 1894 (60 f.), *Nostalgies.*

C. Berlioz : M. 1874. *Les Emigrants*. — 1re P. 1880. *A la mémoire de Barbier.*

H. Bonnel : 2e P. 1889 (50 f), *La Veilleuse, Le Berceau.*

Bonnefoy : 2e P. 1876 (50 f.), *Blanchelle.*

H. Bordeaux : M. 1887 : *Romance du Nid de cygnes.* — 1re P. 1889 (100 f.). *Légende d'Ecosse.* — 3e P. 1892 (30 f.), *Sigurd et Brunnehild.*— M. 1893, *Ceux de la Glèbe.*

Mme A. Bossu : 2e P. 1899 (100 f.), *Le Dimanche, Harmonie.*

H. Bourgoin : 4e P. 1911 (80 f.), *Vieillir.*

A. Boymond : 1re P. 1886 (200 f.). *Les Printemps disparus.* — M. 1887, *Souvenirs de ma Mère.*

Mme Chardonnet : M. 1912 : *Qu'importent les Hivers.*

M. Chenu : 2e P 1896 (150 f.), *Baptême des Francs.*

M. Converset : 2e P. 1893 (80 f.), *Rimes Spleenétiques* — 1re P. 1895 (40 f.), *Belval.* 1re P. 1896 (200 f), *Jeanne d'Arc.* — M. 1899.

M. Coyne : 1re P. 1895 (40 f), *Sonnets Annéciens.*

H. Delezay : M 1903, *Voix du Lac.*

M Delleaux : 1re P 1904 (200 f.), *La Rose sur le Mur.* — 1re P. 1905 (400 f.), *Galanys.*

Mme Desrippes : M. 1898, *Mai, Fleur d'Amour.*

A. Desserveitaz : 1re P. 1909 (50 f.), *Mon Vïon.*

Mlle Alice Dor : 1re P. 1888 (100 f.), *Le Masque.*

M. Dubois : M. 1895, *Le Moustier des Anges.*

H. Dupont : 2e P. 1907 (50 f.), *Sonnets.*

M. Falconnet : 1re P. 1885 (100 f.), *Fables.* — M. 1898.

J. Fleury : 1re P. 1880 (400 f.), *Gloires littéraires de la Savoie.* — M. 1887, *Les Savoisiens dans la littérature française.*

J. Fontaine : M. 1912.

Mme Fontbonne : 4e P. 1908 (50 f.), *Les Ignorés.*

N. de Forçay : 3e P. 1899 (50 f.), *Cecidit corona.*

M. Fromont : 1re P. 1903 (100 f.). *Glanes Perdues.* — M. 1904, *Les Loups.* M. 1905, *Babioles.*

J. du Gardin : M. 1910.

Mme E. Goffin : 3e P. 1897 (30 f.), *A mon Fils.*

C. Granier : M. 1887, *Chanson du Muguet perdu.* — 2e P. 1889 (50 f.), *La Plainte.* — M. 1893, *L'Avalanche.* — 3e P. 1894 (30 f), *Pour Demain.* — 3e P 1896 (100 f.), *Légende d'Oiseau.*

J. Guiguet : M. 1910. — M. 1911.

A. Hennequin : 2e P. 1911 (120 f.), *A mon Enfance.* — M 1912.

P. Labbé : 2e P. 1875 (50 f.), *Martyrs de la Science.*

A. Lapraz : M. 1912.

M. Langlade : 3e P. 1899 (50 f.). *L'Anneau d'Airain.*

P. Lebasteur : 1re P. 1912 (75 f.), *Prière à la Mort*, etc.

M. Lezay : M. 1904. *Rimes Sensuelles.* — 3e P. 1905 (60 f), *Glanes.*

M. Lombard : M. 1874. *De Sixt à Chamonix.* — M. 1875. *Gorges de la Diosaz.* — 2e P. 1880 (200 f.), *Mer de Glace.* — 1re P. 1882 (100 f.), *Le Buet.* — 1re P. 1885 (100 f.), *Le Rosaire.* — M. 1886, *La Flégère.* — 2e P. 1887 (200 f.), *Psaume LXVII.* — 1re P. 1888 (100 f.) *Mission du Poète.*

M. Lorans : M 1893, *Libellules d'Arvor.* — 3e P. 1894 (30 f.), *Sensitives.*

P. Laurens : 2e P. 1892 (45 f.). *Sonnets Ailés.*
Ch. Marinier : 4e P. 1898 (50 f.), *Le Chemineau.*
G. Marteaux : M. 1911.
Ed Martin : 4e P. 1908 (50 f), *Conte Barbare.*
G Martin : M. 1892, *Résignation.*
M Maury : 2e P. 1874 (200 f.), *Christ au XIXe siècle* — 1re P. 1877 (400 f.), *La Poésie et le Siècle.*
A. Millien : 1re P. 1875 (150 f.), *L'Exécution* — M. 1895, *Deux Frères.*
L. Monville : M. 1907. — M. 1908.
A. Morel : M. 1907.
P. Munier : 3e P. 1902 (50 f.). *Retour de Minos*, etc.
Ely Nevil : M 1893. *Poésies.* — 1re P. 1894 (80 f.), *Pantoum*, etc. — M. 1896, *Poèmes d'Orient.* — 2e P. 1897 (50 f) *Poèmes Divins.* — 2e P. 1898 (60 f.), *id.* — 3e P 1899 (50 f.) *id.* — 2e P. 1901 (60 f.), *Poèmes Humains.* — M. 1902, *De Profundis.* — 2e P. 1905 (100 f.), *Fuite en Egypte.* — M. 1908.
Ed. Orsat : M. 1876, *Symphonie de Schubert.*
M Périé : M. 1886 : *L'Epée de Ganelon.*
H. Peyre : 3e P 1902 (50 f.), *Nike de Samothrace.*
Mlle L. Revil : 2e P. 1910 (50 f.). *Vivre, Soir au Jardin*, etc. — 1re P. 1911 (300 f.) *Cœur de Femme, Mon Lac*, etc.
M. Richard : 3e P. 1898 (40 f.). *Lueurs Mourantes.* — 1re P. 1899 (175 f). *Poèmes d'Amour* — M. 1902, *Rondeaux.* — 2e P. 1903 (50 f.), *Le Secret de la Vie.*
G. Rivet : 3e P 1874 (100 f.), *L'Alsacien.*
A. Sabatier : 1re P. 1899 (175 f.) *Intimes Gloses*
A. Samain : 1re P 1893 (400 f.), *Le Fleuve, Chanson Violette, Sonnets*
L. Seguin : M. 1895, *Printemps en Savoie.*
C. Sibert : 3e P. 1911 (100 f.), *Lever de Soleil en l'an 3000.*
Just Songeon : M. 1912
Mlle Thomazeau : M. 1898, *Guirlande Poétique.* — M. 1901, *Fleurs Eparses.* — 3e P. 1901 (40 f), *Vibrations d'Ame.* — M 1902, *Au Caprice de rêves.* — 4e P. 1905 (40 f.), *Il est Nuit.*
Cél. Trioullier : 1re P. 1876 (150 f.), *L'Ordination* — 2e P. 1877 (200 f.), *Néron et les Martyrs.* — P. 1879 (100 f.), *Ode sur le relèvement de la France.*
Mlle M. Trombert : 1re P. 1912 (75 f.), *Echos et Reflets.*
M. Valette : 2e P. 1912 (50 f.), *La Main sur le clavier.*
M Verlac : M. 1880, *Souvenirs d'un Atome.*
A. Vettard : 2e P. 1891 (45 f.), *A la Savoie, Tour du Léman.* — 3e P. 1893 (60 f.), *Poésies.*
M. de Villehervé : 2e P. 1903 (50 f.), *Pèlerins de Jouvence.*

Notes philologiques

SUR LES NOMS DONNÉS AU PATOIS

ET AU FRANÇAIS

dans les anciens documents *savoyards*

Avant d'esquisser l'historique de la langue française dans nos régions (introduction du dialecte de l'Ile de France ou « francien », sa diffusion [localités, dates]. sa lutte contre le latin des clercs et contre les parlers locaux, etc.), il importe de préciser le sens de plusieurs dénominations qu'on relève fréquemment dans les documents du Moyen Age. Telles sont par exemple : lingua *materna*, *romana*, *vulgaris*, *laica*, *romantium* ; *commune* et *gallicum* colloquium.

Ces expressions sont parfois équivoques. Si l'interprétation est inexacte, les conclusions qu'on tire de tel ou tel passage seront erronées.

Pareil fait n'est pas rare. Les érudits qui ont étudié les origines de notre langue ont souvent cité un texte des *Dialogues* de Sulpice Sévère où figurent les adverbes *celtice* et *gallice* : « Tu vero vel *celtice*, vel, si mavis, *gallice* loquere. [1] » Cette phrase se prête à diverses significations. M. F. Brunot en a fait une critique approfondie. Il ne serait pas impossible cependant d'ajouter une hypothèse à celles qu'a discutées l'éminent historien de la langue française.

Pour certaines des locutions que nous avons indiquées, la confusion s'expliquerait assez naturellement.

Supposons que, dans une région donnée. à une époque déterminée, le dialecte local (ou patois) soit la langue usuelle. Pour la désigner, l'une des expressions du scribe serait : lingua *materna* ou *communis*. Quelque cent ans plus tard, le francien s'est substitué aux parlers locaux. « Lingua *materna* », écrirait encore un successeur du scribe précédent. La locution n'a pas changé, mais elle s'applique à deux faits différents.

Autre cas. A une même époque, le francien est la langue usuelle de telle région. Dans telle autre, c'est encore le par-

1. Cf. F. Brunot : *Histoire de la Langue française*, tome I, p. 21.

ler dialectal. L'appellation « lingua *communis* », langue commune, pourrait être attribuée à chacun des deux idiomes, et par suite avoir deux sens différents.

Il se peut enfin que, pour un clerc, le dialecte de Paris soit confondu avec tout autre parler populaire sous la dénomination un peu dédaigneuse de « lingua *vulgaris* ». C'est le qualificatif qui, pour les lettrés italiens, s'appliquait aux divers dialectes de la Péninsule, et le toscan était compris dans le nombre [1].

Tel est aussi le nom que donnent au français propre, par opposition au latin, les érudits de la Renaissance.

« Notre vulgaire [2] » est pour eux synonyme de « langue *maternelle* ». On en jugera par les vers suivants du poète-grammairien Charles Fontaine, extraits d'une épigramme qui glorifie Maurice Scève, Pontus de Tyard et Guillaume des Autels :

> Vos clers-vifs esprits bien ouvers
> Montrent vos proses et beaux vers
> En notre langue *maternelle* : [3]
> (Mais que ne di-je paternelle ?) [4]
>
> [Ch. FONTAINE : *Odes, enygmes et epigrammes*; Lyon, Jean Citoys, 1557, p. 95.]

De nos jours, les assertions linguistiques de nombreux écrivains, très estimables sans doute, mais nullement au courant des travaux philologiques, doivent être acceptées avec précaution par ceux qui ne peuvent recourir aux sources directes. Beaucoup d'érudits, (et parmi eux un savant polygraphe, de très regrettée mémoire, M. F. Mugnier) [5], admettaient, admettent encore peut-être, comme une sorte de dogme intangible,

1. Cf. *De vulgari eloquio*, de DANTE.
Sur l'expression « langue *maternelle* » en Italie et l'opposition : langue toscane et langue italienne, cf. VILLEY : *Les sources italiennes de la* Deffence et Illustration *de Joachim du Bellay*, passim.

2. Cf. J. DU BELLAY : « ... l'etrange opinion d'aucuns sçavans, qui pensent que nostre *vulgaire* soit incapable de toutes bonnes lettres et erudition » (*Deffence et Illustration*, éd. H. Chamard, p. 51.) Voyez aussi les citations de Marot et de Pasquier (*ibid.*, note 2), et passim.

3. Littré définit ainsi « langue maternelle » : la langue du pays où on est né. N'est-ce pas le sens que Rabelais donnait à cet adjectif : « Je l'entends [le langage lanternois] comme le *maternel* » ?

4. Les vers du poète parisien (qui fut régent au Collège de la Trinité à Lyon) sont postérieurs à l'édit de Villers-Cotterets, suivant lequel tous les arrêts doivent être rédigés « en langage *maternel françois* et non autrement ». (Article 3.)
A-t-on remarqué que la formule de Villers-Cotterets est écourtée dans le *Style et Reglement...* publié à la Cour de Chambéry le 27 juillet 1553 et imprimé à Lyon la même année ? Le qualificatif *maternel* est supprimé. Faut-il attacher quelque importance à cette suppression ?

5. F. MUGNIER : *Marc-Claude de Buttet*, p. 103.

que la langue française dont nous nous servons couramment en Savoie est une production du terroir.

Par une sorte d'amour-propre régional, ceux-là veulent ignorer le francien, le mot et la chose. Quand ils trouveront dans un texte médiéval « lingua *materna* », ou « lingua *communis* », par exemple, ils seront tout naturellement portés à traduire : langue française (par opposition aux patois), et ce peut être une erreur [1].

Il ne faut donc pas s'étonner que la même appellation ait donné et donne encore lieu à des interprétations divergentes. Le contraire serait plutôt fait pour nous surprendre.

On ne peut que saluer courtoisement des controversistes de bonne foi. Pour les éclairer cependant, nous nous permettons, sans reprendre ici une démonstration déplacée, de les renvoyer, à défaut des ouvrages de M. Paul Meyer et de Gaston Paris, au *Dictionnaire Général* de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas (cf. l'Introduction : *Traité de la formation de la Langue française)*, ou à l'*Histoire de la Langue française* de M. F. Brunot [2].

L'erreur fondamentale de ces estimables contradicteurs provient, à notre avis, de ce qu'ils confondent la langue parlée avec la langue écrite. en attribuant à l'une ce qui n'est vrai que de l'autre ; en outre, suivant eux, les patois représenteraient. soit de lointains descendants des langues prélatines, soit plus simplement un français altéré, dégénéré ou corrompu. Or,

1 Dans la vallée d'Aoste, même confusion. Mgr Duc écrivait « La race qui s'établit définitivement dans la vallée d'Aoste et qui imprima son cachet à notre pays fut celle-là même qui se répandit dans la Savoie et la Suisse romande. Elle apporta à la vallée la langue française et l'y fixa » *(Op. citat.*, I, 373) Au risque de déplaire à tels de nos correspondants valdôtains, il faut bien reconnaître qu'une précision plus grande s'impose pour distinguer le francien de l'*Idioma gentile* dont M T. Tibaldi célèbre le triomphe anticipé.

2. Puisque la question du francien en Savoie a fait l'objet d'une nouvelle discussion lors de la dernière séance de l'Académie Florimontane (mai), nous soumettons à la critique de nos collègues le passage suivant d'un romaniste suisse bien connu. M. Gauchat donne les dates approximatives de la victoire du français propre dans la Suisse romande. Il ne sera pas sans intérêt de comparer ces indications avec ce qui s'est passé en Savoie, pour appuyer l'exposé que nous avons fait bien sommairement lors de cette controverse improvisée. Nous reviendrons d'ailleurs sur cette importante question

« Le français triomphe du dialecte dans les familles, d'abord dans les grandes villes, avec la succession probable suivante : Genève, vers 1750, Neuchâtel et Lausanne. vers 1800; puis dans les petites villes, et enfin à la campagne. Le procès de francisation a duré de six à sept siècles dans les villes ; il s'accomplit en trente à quarante ans à la campagne. » (Voyez tout ce très intéressant développement in *Dict. Géogr de la Suisse*, tome 5, p 262, sqq.; voyez également E. Ritter : *Recherches sur le Patois de Genève*, P. Plan : Préface de son éd de la *Conspiration de Compesières*; E. Muret : *Les Patois de la Suisse romande.)* Pour Lyon, cf. Onofrio : *Essai d'un Glossaire des Patois du Lyonnais*. LII.

depuis longtemps. les travaux des romanistes ont fait justice de ces assertions. Il peut cependant ne pas être absolument ridicule ni inutile de répéter que, sauf un petit nombre d'exceptions très nettement déterminées, nos idiomes régionaux, comme le français de l'Ile de France, sont encore du latin, différemment transformé.

*
* *

Pour rester dans la région franco-provençale, on se rendra compte de l'ambiguité des appellations relevées plus haut en comparant divers passages (textes ou commentaires), ordinairement relatifs à des formalités juridiques [1].

Soit. par exemple, l'extrait suivant de la thèse si justement appréciée de M. (plus tard Mgr) A. Devaux : *Essai sur la Langue vulgaire du Dauphiné septentrional au Moyen-Age*. Il s'agit du Dauphiné, mais la fin de la phrase pourrait également s'appliquer à la Savoie :

« Nous ne rencontrons qu'à partir du XIIIe siècle les preuves positives de l'usage journalier du haut-dauphinois [dauphinois septentrional], appelé tour à tour lingua *vulgaris*, *materna*, *laica* ou *romantium* [2]. »

Voilà donc le parler ou patois du Dauphiné septentrional (haut-dauphinois) opposé fort nettement, sous le nom de lingua *vulgaris*, etc., à la fois au latin des clercs et au français de Paris, ou francien. Et il semble bien que M. Devaux a raison de donner cette signification au mot *vulgaris*.

Le plus ancien document écrit dont sa thèse fasse mention est le testament de Guigues Alleman (1275). Il est hors de doute qu'à cette date, comme le conjecturait l'érudit dialectologue, les parlers du Dauphiné septentrional « étaient depuis longtemps constitués [3] », ou, si l'on préfère une expression plus exacte, avaient déjà la plupart de leurs caractères essentiels.

A propos de ce texte dialectal, M. Devaux signalait l'usage

1. Sur la langue des actes, cf. P. Meyer : *Maître Cudrifin. horloger, et la ville de Romans*, in *Romania*, XXXI. Pour Genève, cf. E. Ritter : *op. cit.*, p. 20.

2. Devaux : *op. cit.*, p 9.

3 Le mot « constitués », comme nous le fait remarquer fort obligeamment M. E. Muret, « n'est pas bien conforme à notre conception actuelle du développement des langues romanes, qui ne sont que du latin plus moderne, différencié suivant les temps et les lieux On peut dire d'une langue littéraire, ajoute le très distingué membre d'honneur de notre Académie, qu'à un certain moment elle apparaît « constituée », « formée », mais je ne le dirais pas de la langue parlée ».

établi de rédiger deux testaments, l'un en latin, par respect pour la tradition savante, l'autre en langue *vulgaire*, pour l'intelligence des témoins ou ayants droit.

C'est Valbonnais qui fournit à M. Devaux la première mention du patois dans le Dauphiné septentrional, « en reproduisant la relation de l'ouverture du testament de Guillaume de Beauvoir, laquelle eut lieu à Moidieu, en 1277. Un des témoins, H. de la Tour, atteste que le notaire, après l'avoir écrit en latin, en avait donné lecture en langue *vulgaire*, « *materna* lingua expositum », au testateur et aux témoins ».

Le français propre, il est vrai, avait déjà pénétré dans le Dauphiné. Le traité conclu en 1250 entre Albert de la Tour et Pierre de Savoie, cent ans avant la réunion du Dauphiné à la France, est en dialecte francien. Mais il y a lieu de croire, avec M. Devaux, que ce dialecte fut longtemps « une langue de chancellerie et d'affaires, avant d'être la langue d'usage ».

C'est là, comme on voit, un des points importants du débat.

Ces mêmes expressions *materna*, *vulgaris*, qui, en Dauphiné, suivant M. Devaux, signifient « patois usuel », nous les retrouvons en Savoie. Comment ont-elles été interprétées ?

L'historien V. de Saint Genis les rappelle en ces termes [1] :

« Si l'acte (il s'agit des testaments) était rédigé par un notaire, il l'était toujours en latin, et le notaire l'expliquait ensuite à l'assemblée en langue *vulgaire*, « lingua materna ».

Saint-Genis n'indique pas dans cette note s'il entend par « langue *vulgaire* » le patois ou le français de l'Ile-de-France, par opposition au latin des gens de loi. Cependant nous pouvons affirmer que « langue *vulgaire* » désignait bien pour cet historien le français propre et non le patois [2].

1. Tome III, p. 448, note. (A propos du testament du Dauphin Jean Ier [24 sept. 1282] ; texte latin.)

2. C'est d'ailleurs une acception ordinaire du mot pour les médiévistes contemporains. Comme les lettrés de la Renaissance, ils opposent « langue *vulgaire* » non au patois, mais au latin (médiéval ou classique). M. G. Letonnelier, signalant l'un des premiers documents en français relevé dans les archives municipales d'Annecy (1503), s'exprime ainsi : « Nous nous trouvons en présence du premier *a* monument écrit en « langue *vulgaire* » ayant un caractère administratif. » (*Mesures prises pour eviter la peste à Annecy en 1503*, p. 1.)

On voit que M. Letonnelier donne a *langue vulgaire* le même sens que M. Perrin. (Voyez *Rev. Sav.*, 1879, p. 115 : « Cette langue *vulgaire* ou *laique* est un français déjà pur, » etc.) Par contre, M. Devaux applique la même locution

---

a D'apres les renseignements que M Letonnelier a bien voulu nous communiquer tout récemment, il convient de reporter cette date à 1485 (Cf *Archives municipales*, I, 352 353) Un second texte est daté de 1489. (*Ibid*, II, 43 44)

En effet le *document* n° 1 qu'il publie à la fin de son IIIe tome est ainsi annoncé (p. 441) :

« Testament en langue *vulgaire* d'Agnès de Faucigny par lequel elle institue la dauphine Béatrix son héritière. »

Or, si ce testament offre de nombreuses traces dialectales, il n'en est pas moins rédigé en français propre.

Pour un autre historien savoyard, M. Perrin, « langue *laïque* » doit bien également s'appliquer au français, en étant synonyme de « langue *vulgaire* » et de « lingua *materna* ».

Il y eut, nous dit-il, à Chamonix, en 1462, cinq ans après la curieuse enquête linguistique que nous avons récemment signalée [1], un procès d'hérésie et de sorcellerie. intenté à huit accusés. Le notaire, devant les prudhommes et la foule qui remplit la place publique, donne lecture en « langue *laïque* » des actes d'accusation, interrogatoire, confession et aveux.

au patois : « Notre idiome a servi une fois au moins à l'épigraphie : au XVIIe s, on pouvait voir dans l'église Saint-Georges de Vienne une inscription en *langue vulgaire.* » C'est l'expression de Chorier : *Recherches sur les Antiquités de Vienne* · « Elle [l'inscription] est en *langue vulgaire* ; ce n'est pas celle dont les honnêtes gens se servent aujourd'hui... » etc (Cf DEVAUX : thèse citée, p. 12.)

De même, Me Duc employait *langage vulgaire* au sens de patois, en écrivant que, dès le XIIIe siècle, dans la vallée d'Aoste, « les sermons adressés aux fidèles étaient prêchés dans le *langage vulgaire.* » *(Hist de l Eglise d'Aoste.* III, 405.)

Ainsi, la locution *langue vulgaire* peut avoir actuellement encore trois sens différents. Il était bon de signaler l'ambiguité de cette expression.

En voici de nouveaux exemples, d'autant plus frappants qu'ils sont tirés d'un même ouvrage Nous les empruntons au recueil si utile de M. Paul MEYER · *Documents linguistiques du Midi de la France,* t I :

a) « .. les chartes font à peu près complètement défaut, les archives locales ne m'ayant fourni que bien peu de chartes en *langue vulgaire.* » (Préface, p. VI.) L'auteur transcrit quelques-unes de ces chartes, fort anciennes, à Lérins et à Nice (p. 497 et 623). Elles sont en langage dialectal

Cf. le même sens attribué à *langue vulgaire* par M PHILIPON, auteur de la partie du volume consacrée au département de l'Ain *(Ibid.,* notamment, p. 8 et 9).

b) Ailleurs (Allier). M. P Meyer donne un sens plus étendu à *langue vulgaire,* comprenant sous cette appellation à la fois des patois et le français de Paris (par opposition au latin) « Les patois du sud de l'Allier, autant qu'ils nous sont connus, combinent certains traits de la langue d'oc avec d'autres que l'on considère comme propres à la langue d'oui Mais il est probable que de très bonne heure le français de Paris a été adopté par les écrivains qui ont employé la *langue vulgaire.* » (*Ibid* , p. 167.)

c) Langue vulgaire, au sens de « français propre ». Voir ci-dessus la citation de M. Letonnelier.

On éviterait toute ambiguité en faisant suivre *langue vulgaire,* lorsqu'il s'agit d'un parler dialectal du nom de la région ou « pays » Cf. F. BRUNOT · « Voici l'indication d'une charte en *langue vulgaire du Poitou* dès la fin du XIe siècle (1088) . » *(H. de la Langue fr* . I. 331, note 3.)

1 *Une enquête linguistique en 1457 à Chamonix* (in *Revue Savoisienne.* 1912. p 161 sqq.)

Nous profitons de l'occasion pour ajouter que le mot discuté *exerenae* semble bien être le même qui figure en 1264 sous la forme *escharenas,* et en 1297 sous la forme *Escherenes* (BONNEFOY et PERRIN : *Le Prieuré de Chamonix,* Documents, I, 24 et 138) Identifié ainsi : « *Echeyrenae,* éboulis près du col de Voza. » (II, 467)

Si le patois était la langue usuelle, il ne paraît pas que, en Savoie, cette langue ait été écrite, surtout à cette date, dans un document judiciaire. (Peut-être faut-il entendre « donne lecture » comme signifiant : donne une traduction instantanée ?)

M. Perrin ajoutait :

A Chamonix et à Abondance, au XIVe siècle, « le jour de la comparution, qui avait lieu en public sur la place du prieuré, l'accusé était amené devant le tribunal et interrogé par le juge. Lecture de l'acte d'accusation, des interrogatoires et de l'enquête était faite par le notaire en langue latine d'abord (lingua *romana*) et ensuite en langue *vulgaire* (*laica* lingua), pour que ces actes fussent compris de l'accusé et de tous les assistants [1] ».

Si « *laica* lingua » signifie bien le francien, on en conclura que depuis longtemps, en Savoie, telles prescriptions de l'ordonnance de Villers-Cotterets (1539) avaient été devancées [2].

On conclura également que pour « tous (?) les assistants » le dialecte de l'Ile de France était déjà familier.

Mais « *laica* lingua » désigne-t-il le français propre ou le patois ? Là est toute la question.

Ajoutons quelques réflexions complémentaires, suggérées par le texte de l'enquête instituée à Chamonix en 1457.

Les témoins sont interrogés sur la signification du mot *exerenae* : « Interrogatus quid sunt *exerenae* in illis locis et montibus in *communi colloquio* et *gallico*... » « *Commune* colloquium » semble bien s'opposer à *gallicum*, sinon le greffier aurait employé, plutôt que la conjonction *et*, *seu* ou *sive*, dont la traduction en Savoie serait *soit* : le langage « commun »,

1. A. PERRIN : *La Justice criminelle dans les hautes vallées des Alpes au Moyen-Age* (in *Rev Sav.*, 1879, p 115), ou *Histoire de la Vallée et du Prieuré de Chamonix*, p 104 119, 121.

2. Cette constatation concorderait pleinement avec les réflexions suivantes de Saint-Genis : « Les rapports d'affinité entre la France et la Savoie étaient tels à cette époque (vers le milieu du XIVe siècle), que certains édits du roi de France purent être rendus, sans modifications, exécutoires dans les Etats de Savoie Ainsi, une charte du comte Amédée, du 18 sept. 1343, relative au privilège des Officiers de la monnaie (Recueil de Jolly), intercale *dans son texte latin*, où le comte appelle le roi « nostrum dominum », la transcription littérale des lettres patentes de Philippe de Valois, d'avril 1337, *écrites en français*, et réglant le même objet *a*. »

Ce texte fait très nettement ressortir le rôle de la chancellerie *b* en ce qui concerne la diffusion du francien dans certaines classes de la société.

---

a. SAINT-GENIS : I, 349, note

b Sur la vulgarisation du français par la chancellerie dans le Midi, cf GIRY : *Manuel de Diplomatique*, p 467

soit français. Nous croyons [1] qu'il faut entendre par *gallicum* colloquium, le français propre ; par *commune* colloquium. le patois. Toutes les réponses des témoins ont trait au *commune* colloquium ; aucun d'eux n'emploie l'expression *gallicum*. C'est probablement que le terme sur lequel portait l'enquête n'appartient pas au français propre. mais est un mot dialectal, *soit* patois [2].

Confondue avec « *gallicum* colloquium », la locution « *commune* colloquium, » qui revient si souvent sous la plume du greffier savoyard, risquerait. si notre interprétation est exacte, de nous induire en erreur.

Ailleurs, c'est le terme *romancium* qui est distingué de *gallicum* (par exemple dans un document genevois de 1460) [3].

A cette date. le français propre était employé depuis plus de deux siècles dans des documents écrits [4]. D'après les recherches de M. Bruchet, le plus ancien texte français conservé aux archives en Savoie est contemporain, à peu d'années près (1253), du premier texte dauphinois. C'est une donation faite à l'abbaye de Saint-Jean d'Aulps, en Chablais, par Pierre Nerdoul, curé de Chapois (Jura) [5]. Elle est antérieure au testament d'Agnès de Faucigny (1262), publié par Saint-Genis [6].

Plus tard on trouvera. pour désigner le patois savoyard, une locution qui ne permet presque plus de confusion. (Je dis : presque plus, car il ne serait pas impossible de discuter encore). Comme on avait : « *gallice* loqui », on écrira : « *sabaudice* loqui », ce qui signifie évidemment, non pas : parler le français à la manière des Savoyards, c'est-à-dire user en parlant de tels ou tels provincialismes (savoyardismes) [7], mais bien : parler le (ou un) patois savoyard.

Rappelons à ce propos les deux passages de J. Scaliger cités

1. Cette opinion, fondée sur l'interpretation d'une conjonction. est très conjecturale. — Un notaire du XVIIe s. emploie encore la locution : langue *françoise et vulgayre*, où les deux adjectifs sont bien synonymes. (Voyez le texte cité plus loin.) Molière dira de même : « Cette oreille-ci est destinée pour les langues scientifiques et étrangères, et l'autre est pour *la vulgaire et la maternelle.* » *(Mariage forcé,* scène 6)

2. L'expression du scribe « inter *patriotas* » rappellerait indirectement l'étymologie longtemps admise de *patois* > *patr(i)ensem (?).*

3. *Romania,* XXX, 404.

4. Sur cette question, cf. J. Désormaux : *Le français parlé en Savoie*, A. Constantin et J Désormaux : *Parabole de l'Enfant prodigue,* p. 30 sqq.

5. M Bruchet : *Notes sur l'emploi du français dans les actes publics en Savoie* (in *Rev. Sav.*, 1906, p. 41).

Pour la Suisse, cf. Gauchat : *article cité,* p. 262.

6 *Histoire de Savoie,* III, 441.

7 Voltaire dans une boutade irrévérencieuse malmène « quelques auteurs [probablement Rousseau] qui ont *parlé allobroge* en français ». *(Dict. Philosophique)*

par M. E. Ritter : [1] « Genevae in senatu loquuntur *sabaudice*, sed acta omnia publica *gallice* fiunt. Quod loquuntur *sabaudice* est indicium *de souveraineté*. » (*Scaligerana*, article *Genève*.)

« A Genève, de mon temps, celui-là eût payé l'amende qui eût parlé françois au Sénat : il falloit parler *savoyard*, comme en Bearn tous leurs plaidoyers et leurs actes se font en Bearnois, pour montrer qu'ils sont libres et a eux. » (*Scaligerana*, article *Langue*.)

Ces textes nous conduisent aux environs de 1572.

Peu de temps auparavant, le poète savoyard Marc-Claude de Buttet trouvait encore le moyen d'être, pour nous du moins, trop peu explicite, en parlant de la « langue savoisienne », ainsi que nous l'avons fait remarquer dans une étude antérieure [2]. Raison de plus pour ne pas nous étonner si les textes médiévaux prêtent matière à discussion.

Pour mieux les éclaircir et pour en tirer des conclusions moins précaires sur l'usage du français ou des patois dans nos régions, il conviendrait de relever tous les passages des chartes et autres documents où l'on trouve quelque allusion au langage des populations savoyardes, de les confronter avec soin et d'en faire une critique judicieuse.

Voici une première série d'indications :

1273, 1274, 1285 et **1302** (Genève). **Materna ling(u)a.** (Voyez E. RITTER : *Recherches*.... p 20). [Avec cette réflexion de l'auteur : « Cette *lingua materna* était-elle encore le patois? Je suis porté à le croire. »]

1383. *Per lectionem sibi* **galica** (mnsc. **galiga**) *et intelligibiliter factam* [3].

1383. *Chartre publique lehue en* **roman** *de mot à mot* [4].

XVe siècle et plus tard. **Lingua romana. — Laica lingua.** (PERRIN ; Chamonix ; Abondance ; cf. supra.)

1457. Commune colloquium. Gallicum colloquium. (Chamonix ; textes mentionnés plus haut.)

1459. Lingua layca. *Lecto sibi prius coram dictis sindicis et communitate per me dictum notarium subscriptum et ad intelligenciam* **lingua layca** *dato*... Cf. *Le Prieuré de Chamonix* (Documents recueillis par BONNEFOY et publiés par PERRIN, tome II, p. 202).

1. *Recherches sur le Patois de Genève*, p. 22.
2. *Parabole*, p. 31.
3 et 4 M. BRUCHET *article cité*. [A corriger plutôt en *galice*, comme nous le propose M. Muret.]

1460. Romancium. (Document genevois indiqué supra.)

1462. Lingua layca. (Bonnefoy et Perrin, *Ibid.*, p. 210.)

1470. Lingua romana — Lingua layca. (*Ibid.*, p. 259.)

1470. Sermo vulgaris. *Ipsoque audito in* **sermone vulgari** *per me notarium subscriptum ut supra de verbo ad verbum exposito .. (Ibid.*, p. 259). Cf. *Ibid.*, p. 262.

XVe siècle.

Je fonde la relegion
Subs la regle sainct Augustin,
Et **en romant** [1] et en latin

(*Mystère de Saint Bernard de Menthon*, éd Lecoy de la Marche, vers 3361)

1536. Langue romande. (Ordonnance du Conseil de Berne sur la création des bailliages dans les pays récemment conquis, parmi lesquels ceux de Thonon et Ternier [2].)

1538. Réunion du conseil d'Annecy : Le secrétaire explique aux bourgeois et habitants d'Annecy l'objet des délibérations, *alta, intelligibili voce et* **vulgari lingua** [3].

1550. Saphoyer Sprach. (Voyez ci dessous.) Sébastien Munster : *Cosmographey* (Bâle, 1550) ; cité par Zimmerli : *Die deutsch-franzoesische Sprachgrenze in der Schweiz*, III, 10.

1554. Langue savoisienne. (Marc-Claude de Buttet : *Apologie pour la Savoie*, in F. Mugnier. *op. citat.*, p. 121.)

1555. Vulgaire françoys, opposé à **Savoysien dict Patoys. — Langage patois.**

Parquoy voiant tant de Seigneurs Francoys
Prendre plaisir au **langage patois** . [4]

(*Noelz et Chansons* nouvellement composez tant en *vulgaire Françoys* que *Sauoysien dict Patoys*, par M. Nicolas Martin musicien en la cité saint Jean de Morienne en Sauoye ; Lyon, Mace Bonhomme ; 1555 : L'Autheur à l'Imprimeur.)

1560. « Tous procés et procédures... seront faits et prononcés en **langue vulgaire**... » (Lettres patentes d'Emmanuel-

1. Pour un autre sens de *romant*, cf. Introduction de Lecoy de la Marche, p. xxi :

O vous qui cest *romans* lires .

2 M. Bruchet : *Ibid*

3 M Bruchet : *Ibid* . cf. *Inventaire des Archives de la Haute-Savoie*, E. 421.

4 A t on recueilli de très anciens exemples de ce mot : *patois* en Savoie ? — Dans l'*Histoyre de la vie du glorieulx sainct Martin*. « soit mystere en deux journees en *patois* et en *francois* », représenté à Saint-Martin de la Porte (Maurienne), en 1565 ; [cf l'édition de M Florimond Truchet (1883)], les deux langages sont nettement distingues. Il est vrai que les patois ont également droit à l'appellation de « français » ; c'est précisément ce qui justifie la création du néologisme « francien ».

Philibert, substituant le français au latin dans les actes judiciaires. Sources citées in BRUCHET : *Ibid.*, p. 44.

Vers **1572. Sabaudice loqui.** — Parlér **savoyard.** (Genève ; *Scaligerana*, articles *Genève* et *Langue*.)

« A Chambery, ils parlent **françois** et non **savoysien**. » (*Ibid.* ; cité par E. MURET : *Patois de la Suisse romande*, p. 18.) [Texte à discuter.]

1621. Langue françoise et vulgayre. « Le tout ce que dessus ainsy contenus par la precedente recognoissance escripte lhors en lattin et par moy dict nottaire et commissaire soubsigné [Garin Mugnier. notaire de Thonon] tradhuitte en **langue françoise et vulgayre**... [1] »

1668. « Ils tiennent main que les enfants parlent **françois** et non **savoyard**. » (Genève.) Cité par M. E. RITTER, in *Recherches*, p. 22.

Nos érudits archivistes pourront aisément multiplier citations et références. Il nous suffit d'avoir indiqué le sujet d'un chapitre pour l'Histoire future de la langue française en Savoie.

J. DÉSORMAUX.

* * *

Nous avons tenu à connaître sur cette question l'opinion de M. E. Muret, le savant professeur de philologie romane à l'Université de Genève, membre d'honneur de notre Académie, et nous lui avons communiqué une épreuve de cet article. Nous sommes heureux de reproduire ici les principaux passages de la réponse que M. E. Muret a bien voulu nous adresser avec son obligeance habituelle, et nous le prions de nouveau d'agréer nos meilleurs remercîments.

« ... Je suis tout à fait d'accord avec vous sur tous les points essentiels. Je suis persuadé que les mots « lingua *materna*, *vulgaris*, *laica*, *communis*, *romana*, *romantium*, dans nos documents du Moyen Age. désignent le plus souvent les patois. Certains patois de la Suisse romande sont appelés encore aujourd'hui *roman* ou *reman*, par opposition au français.

« Dans le *Style* et *Reglement* de 1553, je serais porté à croire que la suppression du qualificatif *maternel* est intentionnelle, le français n'étant pas encore à cette époque la langue usuelle en Savoie. Je vais même plus loin que vous. Je doute très fort

1. *Archives départ de la Haute-Savoie*, Série H. Fonds de Vallon, Liasse 4, pièce 16 — Texte très obligeamment communiqué par M. G Letonnelier.

que le français ait été assez généralement compris à Chamonix et Abondance au XIVe siècle pour que l'usage du patois local n'ait pas été indispensable dans la procédure criminelle. Voyez à ce propos l'anecdote rapportée à la septième page de mon article sur *Les patois de la Suisse romande* [1]...

« Comme vous et feu Mgr Devaux. je crois que le francien a commencé par être « une langue de chancellerie et d'affaires », mais plus encore, peut-être, et tout d'abord une langue de cour. Dans un article publié en 1901 dans la *Revue historique vaudoise*, sous le titre *Dante à Lausanne ?*, j'ai relevé l'importance en quelque sorte internationale que prend notre langue durant l'expédition de l'empereur Henri VII en Italie, à laquelle prennent part des seigneurs des Pays-Bas, de l'Helvétie occidentale (l'évêque de Genève, Aimon du Quart), de la Savoie et du Dauphiné, en compagnie de vassaux allemands et italiens. Une partie des documents de la chancellerie impériale sont rédigés *in lingua Gallica* sive *Romana*, afin que l'empereur *facilius intelligere possit ea quae coram eo et dicto consilio proposita fuerint et etiam expedita*. L'usage fréquent du français dans les relations des nobles entre eux rend compte de sa rapide diffusion dans des pays qui n'appartenaient pas au royaume de France, comme l'Helvétie romande et la Savoie.

« Aux témoignages relatifs à la « langue savoyarde » on peut ajouter celui de la *Cosmographey* de Sébastien Münster (Bâle, 1550), cité par Zimmerli (III. p. 10) : « *In Wallis hat die Hauptstatt von alter Zeit her Sedunum geheissen, und auch Sitten, zu Welsch aber Siun, gebraucht sich der Teutschen und auch der* Saphoyer Sprach. »

* * *

Esquisse d'un plan pour l'Histoire de la Langue française en Savoie.

a) Les origines (préceltiques et celtiques). Survivances actuelles (toponomastique, etc.)

b) La conquête romaine. Le latin populaire chez les Allobroges.

c) Formation d'un idiome roman. [Phonétique historique. Place des parlers savoyards dans le groupe franco-provençal.]

d) Les invasions germaniques. [Les Burgondions ; survi-

1. Lausanne, 1909.

vances actuelles (onomastique, etc.) ; confrontation des limites ethniques, administratives et linguistiques.]

e) Langages parlés en Savoie et langages écrits au Moyen-Age [le latin des clercs ; les parlers populaires ; la langue des seigneurs].

f) Apparition et diffusion du français de Paris.— Les causes : influence de la cour, des productions littéraires, de la chancellerie et des gens de loi, de l'émigration, des « romiers », etc.

Les localités et les dates approximatives : villes (diverses classes sociales), bourgs, campagnes. — L'influence des grandes cités voisines : Lyon, Grenoble, Genève.

g) Lutte du francien contre le latin écrit et contre les patois parlés.

h) La littérature patoise. — L'influence des œuvres littéraires (grands écrivains savoyards) sur la langue parlée.

i) La victoire du francien. — Rôle de l'Eglise, de l'école, de la presse, du service militaire, etc.

La survivance des patois.

j) Les langues spéciales, dites conventionnelles. — Les provincialismes ou savoyardismes. Quelques italianismes. Pourquoi ils sont si rares.

k) Aperçu historique sur les études philologiques en Savoie ou concernant la Savoie.

l) Chercher à définir l'esprit savoyard d'après le langage (associations d'idées. proverbes, images, etc.)

Conclusion. J. D.

La Formation des Grottes de Seythenex

La récente visite de l'Académie Florimontane aux Grottes de Seythenex a attiré l'attention sur ce phénomène naturel, un des plus curieux que présente la Savoie. M. E.-A. Martel, dans *La Nature*, 1903. p. 224, donne une explication de l'origine de ces grottes.

Il me semble qu'il est possible d'interpréter cette formation d'une manière un peu différente en réduisant la marche du phénomène à la décapitation d'un torrent dans son cours d'amont par l'érosion régressive d'un autre.

L'une des grottes qui forme un long couloir, sur une longueur de plus de 400 mètres et une largeur très rétrécie par

places, s'ouvre dans le calcaire sénonien gris compact, et fournit un exemple classique de l'érosion souterraine causée par les eaux dans les roches les plus dures.

On se rend compte. à première vue, que l'on est en présence du lit abandonné (*lit mort*) d'une rivière souterraine autrefois alimentée par le ruissellement des eaux sauvages qui s'engouffraient dans les profondeurs par un orifice à l'air libre (*bétoire* ou *aven*). Il existe d'ailleurs dans la région des types frappants (oulles de la Valserine, gorges de Lovagny) de la puissance érosive de l'eau et du creusement intense qui en résulte.

Imaginons une fissure, si petite soit-elle, qui raye une masse calcaire ; elle est le premier coup de burin dans l'usure progressive de la roche qui va atteindre, avec le temps, des proportions formidables. Le chemin est ouvert, les eaux météoriques y coulent, entraînant des particules sableuses qui liment mécaniquement la pierre. Dans les points anguleux du parcours de ce torrent en miniature, des matériaux plus gros, cailloux, galets sont appliqués par la force du courant ; ceux-ci sont emportés par un mouvement *tourbillonnaire* et comme une meule couverte d'émeri, ils s'usent eux-mêmes en forant dans la paroi de petites *cupules* d'érosion.

Ces cupules se disposent ainsi en chapelet le long du profil du cours d'eau, elles s'agrandissent. leurs bords se rapprochent, elles finissent par confluer et leur cloison séparative étant emportée, on a en définitive un canal irrégulier perforé à droite et à gauche de cuves plus ou moins spacieuses (*marmites de géants*).

Ce phénomène est nettement visible tout le long des parois de la grotte de Seythenex.

L'action mécanique des eaux n'est pas seule à agir ; il y a aussi à tenir compte de l'érosion chimique. Les eaux atmosphériques sont plus ou moins chargées d'anhydride carbonique qui dissout peu à peu les parties calcaires plus pures contenues dans la roche hétérogène qui est ainsi en partie décalcifiée. Les parois du souterrain sont abondamment sculptées en sillons irréguliers (*lapiaz* en miniature), orientés suivant les points de moindre résistance à l'action chimique.

Ces deux modes de la dynamique externe du globe sont les facteurs les plus importants du modelé dû aux eaux courantes.

Comment maintenant la rivière souterraine s'est-elle trouvée à sec ? Il existe un phénomène bien connu dans la géographie physique : celui de la décapitation et de la capture d'un cours

d'eau par un autre qui travaille vers l'amont à creuser son lit par érosion régressive.

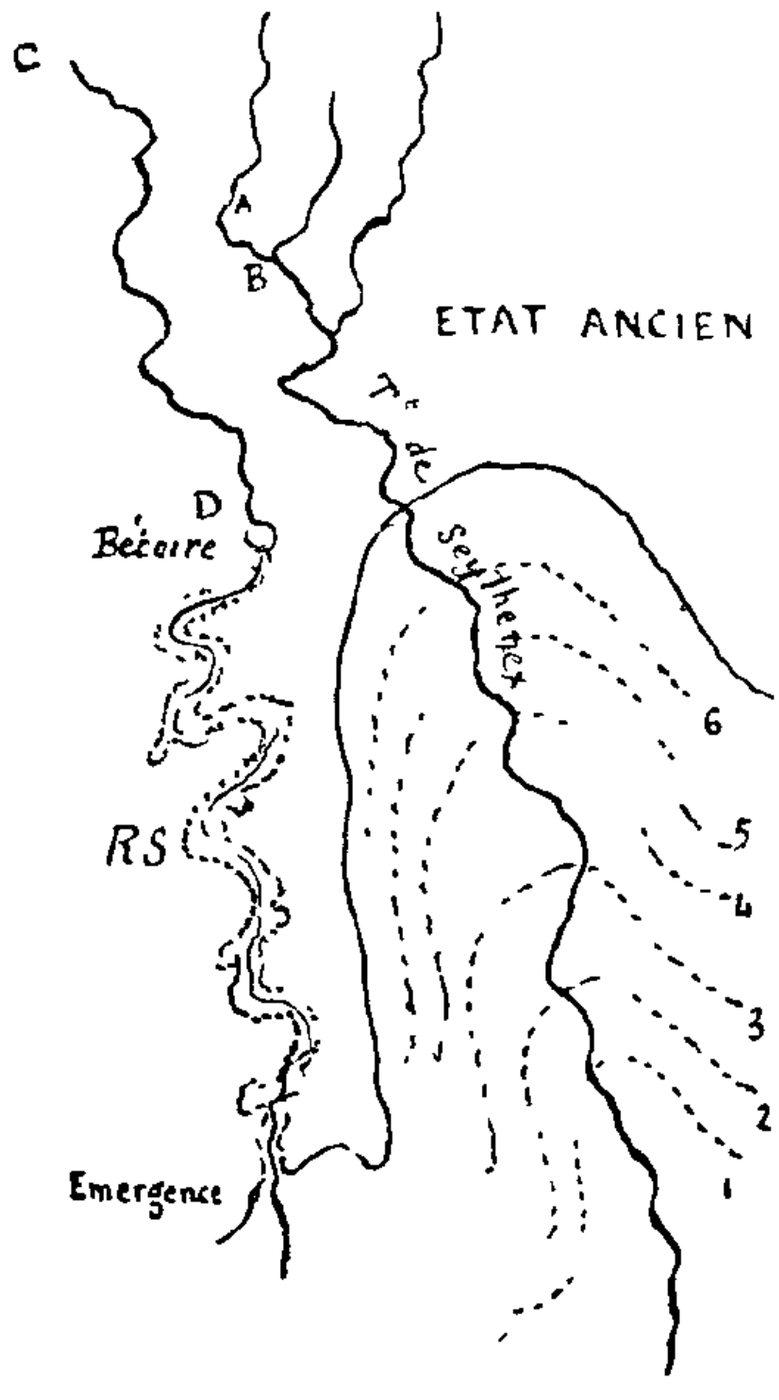

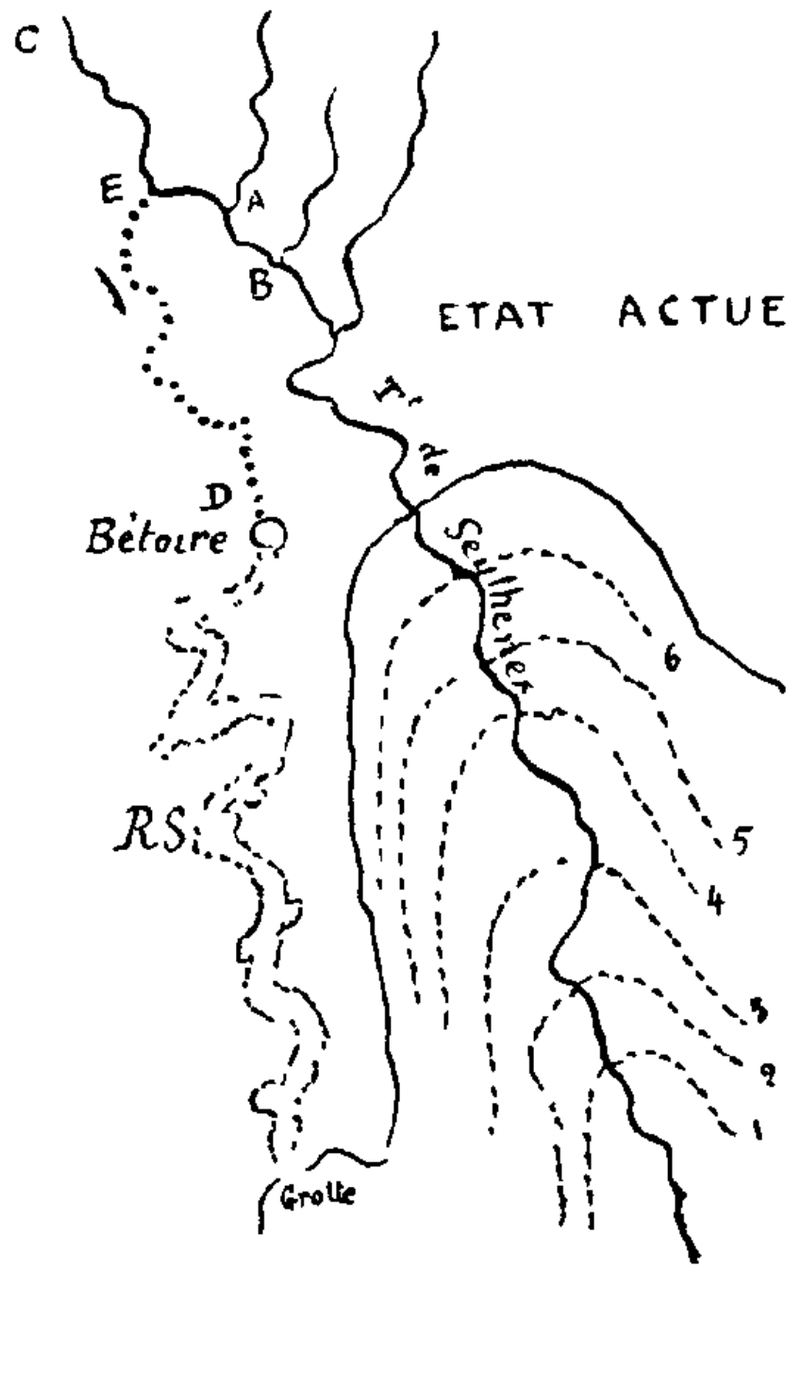

Voici ce qui a dû se passer ainsi que le montrent les figures ci-dessus.

Pendant la période active de la vie de la rivière souterraine, le torrent de Seythenex ne s'échappait pas en cascade de la paroi abrupte actuelle. Deux cours d'eau cherchant leur profil d'équilibre, se dirigeaient dans le même sens. L'un. C-D, s'engouffrait dans une bétoire pour former une rivière souterraine, l'autre constituait avec ses affluents le torrent de Seythenex. Ce dernier reculait dans le cours des siècles en usant peu à peu son lit vers l'amont, abandonnant ses profils en travers d'approfondissements successifs 1 à 6.

La section A-B, sur une plus forte rupture de pente, travaillant activement par érosion régressive a fini par atteindre dans sa marche le point E. Alors toute la masse des eaux qui s'enfuyait vers la rivière souterraine par la bétoire d'alimentation, a été dérivée au profit du torrent de Seythenex. L'ancienne rivière souterraine a été décapitée dans sa portion à l'air libre, E-D, et la grotte de Seythenex dès ce moment asséchée n'a plus été que le lit mort d'un cours d'eau souterrain.

Marc Le Roux.

Contribution à la Faune de la Haute-Savoie

MALACOLOGIE DE DUINGT

ET DES ENVIRONS

(Suite)

Fam. ***Cochlicopidæ***.

Gen. **Cochlicopa** Risso.

48. Cochlicopa lubrica (Müll.).

Achatina lubrica Dum. et Mort., 1857, p. 95-96.

— — Payot, 1864, p. 42.

Commune : environs de Doussard. au dessus de Lathuille (Dum. et Mort.), le long du pied du Taillefer, Chaparon, Bredannaz, Duingt, Héré, toute la colline du Taillefer, vallée d'Entrevernes, Filly, Saint-Jorioz, vallée du Laudon, Semnoz (jusqu'à 1650 m.).

Var. nitens Koch,

Var. minima Siemaschko,

Var. columna Clessin. Ces trois variétés sont disséminées avec le type, mais plus ou moins rares.

Gen. **Cæcilianella** Stab.

49. Cæcilianella acicula (Müll.).

Achatina acicula Dum. et Mort., 1857, p. 97.

— — Payot, 1864, p. 42.

Pas commune : Duingt (au bord du lac) et dans les environs de Saint-Jorioz.

Fam. ***Pupidæ***.

Gen. **Pupa** Drap.

50. Pupa (Modicella) avenacea (Brug.).

Pupa avena Payot, 1864, p. 46.

Très commune : environs de Doussard, Bout-du-Lac, Chaparon, Bredannaz, Duingt, Héré, Taillefer, vallée d'Entrevernes, Saint-Jorioz, toute la vallée du Laudon et par-ci par-là sur le Semnoz, jusqu'à environ 1650 m. (Payot donne 1500 m. comme maximum).

51. Pupa (Torquilla) secale Drap.

Pupa Secale Payot, 1864, p. 46.

Très commune : Doussard, Chaparon, Bredannaz, Duingt, Héré, Taillefer, toute la vallée d'Entrevernes, Filly, Saint-Jorioz, disséminée dans la vallée du Laudon ; tout le Semnoz, jusqu'à la même altitude que l'espèce précédente, alors que Payot lui donne aussi 1500 m. comme maximum hypsométrique.

52. Pupa (Torquilla) frumentum Drap.

Pupa frumentum Payot, 1864, p. 46.

Rare : Taillefer et avant d'arriver aux Maisons (dans la vallée d'Entrevernes).

Dans la contrée que j'ai visitée, cette espèce ne dépasse pas 800 mètres d'altitude, comme l'a observé Payot aux environs du Mont-Blanc, tandis qu'ailleurs elle s'élève un peu plus (Bollinger donne 1000 m. pour la Suisse et 1300 pour le Tyrol).

53. Pupa (Torquilla) variabilis Drap.

Pupa variabilis Payot, 1864, p. 46-47.
Torquilla — Coutagne, 1902, p. 143.
Pupa — Charp., 1837, p. 16 ; Brot (1896), *mss.*
— — Kampmann, 1909. p. 243.
— — Andreæ, 1880[a], p. 39.
— — Piaget, 1913, sous presse.

Commune par places : pied et crête du Taillefer, près de Chaparon, Bredannaz, Duingt, Saint-Jorioz.

Il est intéressant d'étudier l'invasion progressive de cette espèce dans les montagnes savoyardes et suisses ; nous y reviendrons plus loin.

Gen. **Orcula** Held.

54. Orcula doliolum (Brug.).

Pupa doliolum Payot, 1864, p. 45.

Pas rare par places : Duingt (et dans les laisses du lac), vallée d'Entrevernes (disséminée un peu partout) et la vallée du Laudon (environs d'Entredozon et de Leschaux).

Gen. **Pupilla** Leach.

55. Pupilla muscorum (L.).

Pupa marginata Payot, 1864, p. 44-45.

Assez commune : Chaparon, au pied du Taillefer, Bredannaz, Duingt, Saint-Jorioz, vallée du Laudon (disséminée jusqu'à Leschaux).

56. Pupilla triplicata (Stud.).

Pupa tridentalis Payot. 1864, p. 44.

Plus rare que la précédente : Chaparon, Bredannaz, Duingt, Taillefer.

Gen. **Odostomia** Flem.

57. Odostomia cylindracea Dacosta.

Pupa umbillicata Payot, 1864, p. 45.

— *umbilicata* Charp., 1837, p. 15.

Commune à Duingt, sur les rochers du débarcadère.

On ne connaît pas de stations intermédiaires entre la Savoie et la Suisse orientale, où habite cette espèce.

Gen. **Sphyradium** (Charp.) West.

58. Sphyradium edentulum (Mull.).

Pupa edentula Payot, 1864, p. 49.

Rare : forêts au-dessus de Doussard.

Var. inornata (Mich.).

Vertigo inornata Coutagne, 1902, p. 142.

Sphyradium inornatum Kampmann, 1909, p. 237.

— — Godet, 1907, p. 116.

Var. Gredleri Bollinger, 1909, p. 109-110.

Rare : dans un bois du château d'Héré.

Je ne crois pas que cette variété soit identique au *Sph. Gredleri* de Clessin, qui est moins grêle, à tours de spire plus convexes et de couleur plus pâle [1].

Gen. **Vertigo** Müll.

59. Vertigo (Alæa) pygmæa (Drap.).

Pupa pygmæa Payot, 1864, p. 48-49.

Pas commune : vallée d'Entrevernes, Saint-Jorioz, bords du lac à Duingt,

60. Vertigo (Alæa) alpestris Ald.

Pupa alpestris Bœttg., 1880, p. 34.

Vertigo — Piaget, 1912 [b], p. 83-84; 1913, sous presse.

— — Godet, 1907, p. 132.

— — Bollinger, 1909, p. 111-112.

Pupa — Sterki, 1883, p. 73.

Partie supérieure du Semnoz, à environ 1600-1650 mètres, sur les blocs moussus.

1. Coutagne (loc. cit.) fait remarquer que cette forme n'est guère connue que par les coquilles mortes qu'on en trouve; dans un autre de ses travaux, j'ai lu qu'il la considérait comme une espèce éteinte. Je puis affirmer l'avoir trouvée vivante à Héré.

61. Vertigo (Vertilla) pusilla Müll.

Vertigo pusilla Kampmann, 1909, p. 244 ; etc., etc.

Rare : vallée d'Entrevernes (près de la Planche), Duingt, sur les rochers.

Gen. **Isthmia** Gray.

62. Isthmia muscorum Drap.

Pupa muscorum Payot, 1864. p. 48.

Assez commune : Bout-du-Lac, Bredannaz, Duingt, Saint-Jorioz (bords du lac).

Fam. ***Clausiliidæ.***

Gen. **Balea** Prid.

63. Balea perversa (L.).

Pupa fragilis Payot, 1864, p. 48.

Rare : Duingt (sur les rochers) ; Bredannaz (sur de vieux murs, sous le lierre).

Gen. **Clausilia** Drap.

64. Clausilia (Clausiliastra) laminata (Mtg.).

Clausilia bidens Payot, 1864, p. 50.

Assez commune : environs de Doussard, Duingt, Héré, vallée d'Entrevernes. Semnoz jusqu'à 1650 m.

Var pellucida Bœttg.

F. pellucida Andræe, 1880[a], p. 39.
Var. viridula Bourguignat, *mss.* in coll. } Gorges du Chaudron, près Montreux.

J'ai trouvé deux exemplaires vivants de cette curieuse variété à Héré, dans le bois du château.

L'animal est beaucoup plus clair que chez le type, et la coquille est si transparente qu'on se rend parfaitement compte de l'anatomie de l'animal et qu'on voit même le cœur battre au travers du test. Les lamelles et le callus sont à peine marqués et le péristome est presque entièrement blanc. Il me semble que cette transformation est produite par certains lichens, qui ne sont pas communs aux environs de Duingt mais que j'ai trouvés en assez grande abondance dans ce bois. Ces végétaux sont fort répandus dans certaines forêts du Valais où, chose curieuse, on retrouve des variétés analogues chez d'autres mollusques : *Patula ruderata var. viridana* Roff. et *Balea perversa var. vitrina* Piaget. M. Meylan, de Sainte-Croix, a bien voulu déterminer ces lichens : ce sont des *Peltigera horizontalis*, *canina* et *rufescens*.

65. Clausilia (Cusmicia) parvula Stud.

Clausilia parvula Payot, 1864, p. 52.

Très commune : au-dessus de Doussard, Bout-du-Lac, Chaparon. Bredannaz, Duingt, Héré, Taillefer, vallée d'Entrevernes, Filly, Saint-Jorioz, dans la vallée du Laudon, sauf aux parties schisteuses. Cette espèce, en effet, ne vit en général que sur le calcaire. Cependant, Payot la dit très commune dans toutes les vallées des environs du Mont-Blanc, mais je n'en ai jamais vu qu'un seul exemplaire (sur des schistes, il est vrai) dans le val Ferret, où j'ai trouvé par contre un grand nombre d'espèces que Payot n'y mentionne pas.

66. Clausilia (Cusmicia) dubia Drap.

Clausilia dubia Payot, 1864, p. 51.

Pas commune : Héré, Filly ; sur les flancs du Semnoz, jusqu'à 1650 m.

67. Clausilia (Cusmicia) rugosa Drap.

Clausilia rugosa Payot, 1864, p. 51.

— — Charp., 1837, p. 18 (Valais et ouest de la France).

Assez commune : Bredannaz, Duingt, vallée d'Entrevernes, Saint-Jorioz ; ordinairement dans les interstices des écorces.

68. Clausilia (Pirostoma) plicatula Drap.

Clausilia plicatula Payot, 1864, p. 52.

Pas très commune : Doussard, Duingt, vallée du Laudon ; Semnoz. jusqu'à 1650 m. environ.

69. Clausilia (Pirostoma) ventricosa Drap.

Clausilia ventricosa Payot, 1864, p. 51.

Pas très commune : environs de Doussard et de Duingt.

Fam, ***Succineidæ.***

Gen. **Succinea** Drap.

70. Succinea (Neritostoma) putris (L.).

Succinea putris Dum. et Mort., 1857, p. 22-23.

— — Payot, 1864, p. 27-28.

Commune au bord du lac ; assez variable.

Var. limnoidea Baudon.

Bout-du-Lac, avec le type de l'espèce.

Var. Charpentieri Dum. et Mort.

Succinea Charpentieri Dum. et Mort., 1857, p. 23.

Duingt, commune dans les roseaux, depuis le château jusqu'à Saint-Jorioz.

Var. Drouëtia Moquin (non *Dŕoueti* Dum. et Mort.).

Environs de Duingt. Cette variété est très voisine de la précédente, qui est intermédiaire entre le type et la *var. Drouetia*. — Chez ces trois dernières variétés, on trouve assez fréquemment des *f. marginata* (Piag. et Romy, 1912, p. 147), forme à suture bordée d'une bande rouge plus foncée que le test et d'un mm. d'épaisseur.

Var. nigrolimbata Locard.

Rare : au bord du lac ou dans les marais entre Duingt et Saint-Jorioz.

F. typica. — La forme typique de la *S. putris* se trouve par-ci par-là avec ces variétés et en grande abondance dans les marais, aux environs de Saint-Jorioz.

Quant aux quatre variétés. elles sont plus ou moins fréquentes en Suisse, aux environs de Neuchâtel. etc. (Godet, 1907, p. 137 ; Piaget et Romy, 1912, p. 147).

71. Succinea (Amphibina) elegans Risso [1].

Succinea elegans Godet, 1907, d. 137.
— *Pfeifferi f. elegans* Bollinger, 1909, p. 129-130.
— — *subsp. elegans* Piaget et Romy, 1912, p. 148.

Le type est assez rare, au Bout-du-Lac et marais des environs.

Subsp. Pfeifferi Rossm. [2].

Succinea Pfeifferi Dum. et Mort., 1857, p. 23-24.
— — Payot, 1864, p. 28.

Assez commune au bord du lac d'Annecy et dans les marais : Bout-du-Lac, Duingt, Saint Jorioz et dans la vallée d'Entrevernes (jusqu'à La Planche et Membert).

Var. propingua Baudon.

Duingt, pas très commune dans les roseaux.

72. Succinea (Lucena) oblonga Drap.

Succinea oblonga Dum. et Mort., 1857, p. 24-25.

Assez rare : dans les champs humides, près de Filly.

2. S. Ord. BASOMMATOPHORA

Fam. ***Auriculidæ.***

Gen. **Carychium** Müll.

1. 1826
2. 1835.

73. Carychium minimum Müll.

Je n'ai rencontré le type de cette espèce que près de l'eau, comme cela a lieu aux environs de Neuchâtel : Bout-du-Lac, Duingt, sur tout le rivage entre Duingt et Saint-Jorioz.

Var. striolata Bourguignat.

Carychium tridentatum Godet, 1907, p. 138.

— — Clessin, 1889, p. 502, f. 340.

M. Godet a reconnu, après la publication de son catalogue, que la forme qu'il désigne sous le nom de *C. tridentatum* ne doit pas répondre au type de Risso ou du moins ne correspond pas à la forme que les auteurs français (Locard, *Coquilles terrestres de France*, f. 481) appellent ainsi. Il en est de même du reste de la figure de Clessin, figure qui doit sans doute se rapporter à une espèce comprenant les trois *Carychium* que Bourguignat nomme *Rayianum*, *tridentatum* et *striolatum*. Il est vrai que ces deux derniers sont très voisins l'un de l'autre, mais il est cependant important de les séparer.

Var. Rayiana (Bourguignat).

Cette variété, ainsi que la précédente, vit disséminée dans les forêts humides de Doussard, Héré, Filly et de la vallée d'Entrevernes.

Fam. ***Limnæidæ***.

Gen. **Limnæa** Lam.

74. Limnæa (Limnus) stagnalis (L.).

Limnaea stagnalis Le Roux, 1908, p. 371.

Pas commune : marais du bord du lac, entre Duingt et St-Jorioz.

75. Limnæa (Gulnaria) limosa (L.) *sensu latissimo*.

Limnæa limosa Piaget, 1912, p. 327.

Très commune dans le lac et presque dans tous les marais ; extrêmement variable :

Var. ampla (Htm.)

Limneus amplus Andreæ, 1880[a], p. 40.

Limnæa ampla Godet, 1907, p. 141.

— *limosa var. ampla* Piaget, 1912, p. 327-328. pl. viii, f. 1.

Marais du bord du lac, à Duingt.

Var. contracta Kobelt.

Limnaea auricularia Le Roux, 1908, p. 371.

Var. ampla sub. var. contracta Piager, 1912, p. 328, pl. viii, f. 2, 3, 4.

Bout-du Lac et aux environs de Duingt.

Var. canalis Villa.

Limn. limosa var. lagotis, sub. var. canalis Piaget, 1912, p. 329, pl. ix, f. 35-41.

Pas très commune : Bout-du-Lac.

Var. patula Dacosta (*sensu stricto : var. acronica* Stud.).

Limneus ovatus var. acronicus Charp., 1837, p. 20, pl. ii, f. 16.
Limnæa ovata var. patula Kampmann. 1909, p, 247.
— — — — Godet, 1907, p. 141.
— *limosa* — — Piaget, 1912, p. 329, pl. ix, f. 33-34.

Pas commune : environs du Bout-du-Lac (J'ai trouvé une petite forme de cette variété à Annecy même, dans le port).

Var. lacustrina Clessin.

Limnæa ovata var. lacustrina Godet, 1907, p. 141.
— *limosa var. ovata sub. var. lacustrina* Piaget, 1912, p. 330.

Le littoral compris entre Duingt et Bout-du-Lac.

Subsp. peregra (Müll.).

Limnæa peregra auct. ; Le Roux, 1908, p. 371
Limnæa limnosa var. peregra Piaget, 1912, p. 330, pl. viii, f. 17-18.

Très variable et commune dans presque tous les fossés et les marais.

F. typica. — Je n'ai trouvé la forme normale de cette sous-espèce que dans l'étang de la Planche, près de Saint-Jorioz, où elle se trouve en grande abondance, ainsi que près du sommet du Semnoz, vers 1680 m. environ.

Var. pulchella Roff.

J'ai trouvé cette forme dans des fossés entre Duingt et Saint-Jorioz. Elle y présente tous les caractères indiqués par Roffiaen sauf le dernier, c'est-à-dire que le péristome est mince et simple. A côté de la forme normale, on rencontre une quantité d'individus intermédiaires, d'abord entre cette variété et la suivante, mais aussi entre ces deux variétés et ce que Charpentier appelle *L. ovatus var. fontinalis*. Cependant on ne trouve pas de *fontinalis* typiques. A Neuchâtel, où vit cette dernière variété et où elle est très variable comme toutes les Limnées, il y a à côté de la forme typique une quantité d'intermédiaires entre elle et la *var. pulchella*, toutefois sans que cette dernière soit représentée à l'état normal, de sorte qu'en considérant toutes ces formes de *Gulnaria* comme autant

d'espèces, on serait extrêmement embarrassé de savoir si ces limnées appartiennent à la *L. ovata* ou à la *peregra*. Ces intermédiaires au contraire n'ont rien que de très naturel si on les fait rentrer dans une seule espèce aussi vaste et aussi variable qu'est la *L. limosa*.

Var. attenuata Clessin.

Limn. peregra var. attenuata Clessin, 1889, p. 552.

J'ai trouvé entre Duingt et Saint-Jorioz une petite forme qui ne peut être que cette variété *attenuata*, de Galicie, du nord du Tyrol et d'Holstein; elle a bien tous les caractères indiqués par Clessin.

Var. elongata Clessin.

Au bord du lac, près de Duingt.

Var. Dautzenbergiana Piaget.

Limn. limosa subsp. peregra var. Dautzenbergiana Piaget, 1912[a], p. 339. f. 6-7; 1913 (sous presse).

Cette forme se trouve dans de petites mares près de Membert, au fond de la vallée d'Entrevernes; elle y présente les mêmes caractères qu'au Valais, sauf une spire un peu mieux conservée.

76. Limnæa (Limnophysa) palustris (Müll.).

Limnaea palustris Le Roux, 1908, p. 371.

Commune dans les marécages du bord du lac et dans les étangs avoisinants : Bout-du-Lac, Bredannaz, Duingt, Saint-Jorioz, etc.

Var. corvus (Gm.).

Bout-du-Lac, Duingt, dans les marais du rivage.

Sub. var. curta Clessin. — Cette sous-variété semble produite par l'agitation relative de l'eau dans certains endroits; on la trouve donc dans les mêmes localités que le type *corvus*, mais à des places moins abritées.

F. typica. — Je n'ai rencontré la forme normale de la *Limnæa palustris* que dans des étangs et fossés entre Duingt et Saint-Jorioz.

77. Limnæa (Fossaria) truncatula (Müll.).

Commune : Bout-du-Lac, mares au pied du Taillefer, au-dessus de Chaparon, Duingt, vallée d'Entrevernes, Saint-Jorioz, étang de la Planche, disséminée dans la vallée du Laudon et au Semnoz, jusqu'à 1680 m. environ.

Fam. ***Physidæ.***

Gen. **Aplexa** Flem.

78. Aplexa hypnorum (L.).

Pas commune : aux environs de Saint-Jorioz.

Fam. ***Planorbidæ***.

Gen. **Planorbis** Guett.

79. Planorbis (Tropidiscus) marginatus Drap.

Planorbis marginatus Le Roux, 1908, p. 371.

Commune dans le lac et les marais, au Bout-du-Lac et à Duingt. Il y a comme partout plusieurs variations de la carène, qui est plus ou moins haut placée, en fournissant tous les intermédiaires entre le type et la *var. submarginatus* Jan.

80. Planorbis (Tropidiscus) carinatus Müll.

Planorbis carinatus Le Roux, 1908, p. 371.

Tout aussi commun dans le lac et dans les marais : Bout-du-Lac, Duingt et mares à Saint-Jorioz.

81. Planorbis (Gyrorbis) rotundatus Poiret.

Pas commun. Je ne l'ai rencontré que dans des mares, à Saint-Jorioz.

82. Planorbis (Gyraulus) albus Müll.

Var. stelmachætius (Bourg.).

Commune dans le lac, sous les pierres et sur les plantes aquatiques, à Duingt et au Bout-du-Lac. Je n'ai jamais trouvé le type *albus*.

83. Planorbis (Bathyomphalus) contortus (L.).

Pas commun : Bout-du-Lac, dans les marécages, sur les plantes aquatiques et sous les pierres plates.

84. Planobis (Armiger) crista (L.).

Planorbis cristatus Le Roux, 1908, p. 371.

Pas commun : Bout-du-Lac, en compagnie de l'espèce précédente. Je n'ai rencontré que la forme que Draparnaud appelle *Pl. cristatus*, sans aucun *imbricatus*.

Fam. ***Ancilydæ.***

Gen. **Ancylus** Geoffr.

85. Ancylus fluviatilis (L.)

Ancylus fluviatilis Le Roux, 1908, p. 371.

Commun dans le lac et dans des ruisseaux assez rapides, à Duingt.

Gen. **Velletia** Gray.

86. VELLETIA LACUSTRIS (L.).

Rare : dans le lac, à Duingt.

B. Ord. **PNEUMOPOMA**

Fam. ***Cyclophoridae.***

Gen. **Pomatias** Hartm.

87. POMATIAS SEPTEMSPIRALE (Raz.).

Très commun dans toutes les forêts : environs de Doussard, Chaparon, Bredannaz, Duingt, Héré, vallée d'Entrevernes, Filly, Saint-Jorioz, disséminé dans la vallée du Laudon ; Semnoz jusqu'à 1650 m.

C. Ord. **BRANCHIATA**

Fam. ***Valvatidæ***.

Gen. **Valvata** (Müll.).

88. VALVATA (GYRORBIS) CRISTATA Müll.

Assez rare au Bout-du-Lac, dans les marécages, mais commune dans une grande mare près de Saint-Jorioz.

Fam. ***Paludinidæ***.

Gen. **Bythinia** Gray.

89. BITHYNIA TENTACULATA (L.).

Bithynia tentaculata LE ROUX, 1908, p. 371.

Commune dans le lac et les marais avoisinants : Bout-du-Lac, Duingt et Saint-Jorioz.

Var. producta Menke.

Mêlée au type, un peu partout.

Var decipiens Millet sec. Locard.

Bythinia decipiens GODET, 1907, p. 147.

B. tentaculata var. decipiens PIAGET et ROMY, 1912, p. 157.

Dans les endroits calmes et les mares, Bout-du-Lac et Saint-Jorioz.

II. Cl. **ACEPHALA**

Fam. ***Najadæ.***

Gen. **Anodonta** Cuv.

90. ANODONTA CYGNÆA (L.) sec. Büchner : *sensu latiore.*

Var. longirostris Büchn.

A. mutabilis var. cellensis subvar. longirostris GODET, 1907, p. 151-152.

A. cygnœa var. longirostris Piaget et Romy, 1912, p. 158.

Dans le lac, aux endroits assez calmes, à environ 1-3 mètres de profondeur, sur un fond plus ou moins vaseux recouvert de quelques pierres : Duingt et Bout-du-Lac.

f. typica.

f. minor.

f. plus minusve rostrata, Duingt, etc.

Var. lacustrina Clessin.

Anodonta mutabilis var. lacustrina Clessin, 1890, p. 709.

— — — — Godet. 1907, p. 153-155.

Le type de cette forme se rencontre dans les endroits calmes à fond vaseux. entre Duingt et Saint-Jorioz. On le trouve avec diverses variations plus ou moins ovales, etc., en particulier la *Sub. var. arealis* Küst. (Godet, 1907, p. 155), près de Duingt. Il y a en outre un grand nombre d'intermédiaires entre ces formes et la variété suivante.

Var. Charpentieri Küster.

A. mutabilis var. lacustrina sub. var, Charpentieri Clessin, 1890, p. 711.

A. mutabilis var. lacustrina sub. var. Charpentieri Godet, 1907, p. 155.

A cygnœa var. Charpentieri Piaget et Romy, 1912, 158-159.

On retrouve à Duingt exactement les mêmes formes qu'à Neuchâtel. Elles vivent surtout dans des fossés et dans un ruisseau au bout du village :

F. typica.

F. elongata. ovata, sinuata, etc.

mut. fusco-rufescente.

Fam. ***Sphæriidæ***

Gen. **Sphærium** Scop.

91. Sphærium (Corneola) corneum (L.).

Sphærium corneum Le Roux, 1908. p. 372.

Pas rare dans les marécages du bord du lac : Bout-du-Lac et Duingt.

Var. nucleus (Stud.).

Cyclos nucleus Charp., 1837, p. 25, pl. II. f. 23, *a b c.*

Sphærium corneum Kampmann, 1909, p. 252.

— *nucleus* Andreæ, 1880[a], p. 40.

— *corneum var. nucleus* Godet, 1907, p. 156.

— — — — Piaget et Romy, p. 159.

Sphærium corneum var. *nucleus* PIAGET, 1912 b, p. 88.

Fréquent dans les marais du Bout-du-Lac.

92. SPHÆRIUM (CORNEOLA) LACUSTRE (Drap.) [1]

Plus rare ; il se trouve dans les mêmes localités.

Gen. **Calyculina** Clessin.

93. CALYCULINA LACUSTRIS (Müll.).

Pas rare, en compagnie des deux *Sphærium* et dans un étang à Saint-Jorioz.

Gen. **Pisidium** C. Pfeiff.

94. PISIDIUM (FLUMININEA) AMNICUM (Müll).

Pisidium amnicum LE ROUX, 1908, p. 372.

Assez commun dans le lac : Bout-du-Lac et Duingt. On trouve le type de l'espèce et un grand nombre d'intermédiaires entre lui et la

Var. elongata (Baudon)

Var. elongata GODET, 1907, p. 156.

95. PISIDIUM (FOSSARINA) FOSSARINUM (Cless.).

Commun dans les mares et les ruisseaux des environs de Duingt.

Subsp. PUSILLA (Gm.).

Plus rare, en compagnie du type.

On trouve dans le même ruisseau, dans la même anse vaseuse, une quantité de *Pisidium* dont quelques-uns sont nettement caractéristiques. soit *fossarinum*, soit *pusillum* et tous les autres intermédiaires : plus ou moins ventrus, à sommet plus ou moins rapproché du bord postérieur de la coquille et plus ou moins saillant. Il y a même plusieurs individus à sommet rapproché du milieu de la coquille, peu saillant, et qui sont très ventrus ; d'autres sont aplatis mais à sommet placé normalement. Bref, on peut établir toutes les transitions voulues entre ces deux *Pisidium*, surtout avec les variétés que CLESSIN établit chez le *P. fossarinum (P. modestum*, par exemple).

96. PISIDIUM (FOSSARINA) OBTUSALE C. Pf.

Assez rare : Bout-du-Lac et Saint-Jorioz.

97. PISIDIUM (FOSSARINA) NITIDUM Jenyns.

Pisidium nitidum KAMPMANN, 1909, p. 252.

Rare : Bout-du-Lac, dans les laisses du rivage.

1. Non Müll. (*Sph. Draparnaldi* Clessin).

98. Pisidium (Fossarina) milium Held.

Assez rare, dans le lac et les marais, à Duingt.

CONCLUSIONS

I. — Origines de la faune malacologique des environs de Duingt.

En considérant les différences formes de mollusques que je viens de cataloguer, on peut immédiatement déduire trois conclusions :

1° *Les mollusques fluviatiles sont d'une origine qui remonte a l'ancienne région danubienne.*

2° *Les environs de Duingt sont à la périphérie circaméditerranéenne* par l'existence de quelques formes peu nombreuses, dans une zone comprenant en outre le canton de Genève, le bassin du Léman et la vallée du Rhône jusqu'à Sion environ [1].

3° *Les environs de Duingt appartiennent à la région septentrionale, mais paraissent avoir été influencés par le Jura plus que par les Alpes.* Leur faune malacologique est en tous cas très voisine de celle de la Suisse.

Ces points posés considérons-les chacun séparément.

I.

On sait que le malacologiste allemand Kobelt a établi. d'accord avec la géologie, que le plateau suisse, du Bodan au Léman, y compris les lacs d'Annecy et du Bourget, ont communiqué un jour avec le Danube, pour former un vaste bassin, dont les vestiges sont actuellemment caractérisés par l'*Unio consentaneus* Zgl. Il est facile de remarquer cette parenté dans les matériaux recueillis aux environs de Duingt.

1° Tout d'abord les Succinées, qui ne sont pas précisément aquatiques, mais dont l'existence est en rapport étroit avec l'élément liquide : toutes ces formes de *Succinea* sont fréquentes en Suisse (environs de Neuchâtel, etc.)

2° La *Limnæa ampla* de Duingt est tout à fait identique aux formes des lacs suisses et même de Regensbourg (exemplaires de la coll. Godet, recueillis par Clessin).

3° La *Limn. contracta* du lac d'Annecy est une forme des

1. On sait que sur la colline de Tourbillon à Sion vivent encore un certain nombre de plantes, d'insectes et de mollusques méridionaux, le *Pupa granum* et le *P. variabilis*. Cette dernière espèce est commune à Duingt.

lacs bavarois, du Bodan, du lac de Zurich, des lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat et sans doute du Léman. (André a désigné sous ce nom une limnée draguée dans la faune profonde du Léman, par 40 m. de fond.)

4° La *Limn. patula* se trouve en Galicie, Hongrie, Tyrol, Bodan, dans l'Oberland bernois (Interlaken), aux environs de Neuchâtel, de Genève et dans le lac d'Annecy.

5° La *Limn. lacustrina* a d'abord été découverte dans les lacs bavarois, puis aux environs de Neuchâtel.

6° Les *L. pulchella* et *fontinalis* vivent par ci, par là, en Suisse.

7° La *L. attenuata* n'est signalée par Clessin qu'en Galicie, Nord du Tyrol et Holstein ; elle se trouve en Suisse.

M. le Dr Marc Le Roux m'a en outre communiqué toute une série de limnées caractéristiques de la région danubienne, recueillies à Albigny (près Annecy) : *Limnæa limosa* var. *Monnardi*, v. *Hartmanni*, v. *contracta*, v. *albescens*, v *patula*, v. *lacustrina* typique et même la v. *tumida*, bien reconnaissable par sa columelle toute droite.

8° Les *Planorbis*, *Physa*, *Ancylus* et *Bythinia*, sans avoir rien de caractéristique, se trouvent tous en Suisse, particulièrement les différentes formes de *Bythinia*.

9° Les *Anodonta longirostris* et *lacustrina* sont de formes spéciales et communes à tous les grands lacs de l'ancien bassin du Danube : lacs de Bavière et du plateau suisse.

10° L'*Anodonta Charpentieri*, qui vit à Duingt, est une forme caractéristique des lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat.

11° Le *Sphærium nucleus* est commun dans toute la Suisse, de la Thurgovie au canton de Genève et au bout du lac d'Annecy.

12° Le *Pisidium nitidum* est signalé par Kampmann au canton de Genève : c'est probablement la forme que Brot désigne sous le nom de *P. pulchellum* Jen. dans le catalogue des mollusques littoraux du Léman qu'il a élaboré pour les travaux de Forel. (*Matériaux pour servir à l'étude de la faune profonde du Lac Léman*, § xxxi. Esquisse de la faune littorale.) Il est répandu sur le Plateau suisse.

Enfin tous les autres mollusques fluviatiles, qui n'ont rien de bien particulier quant à leur distribution géographique, se retrouvent dans les régions indiquées de Suisse et du Danube.

(A suivre.) Jean Piaget.

ÉTUDE

sur la

Voie romaine de CONDATE (près Seyssel)

a

AQVAE (Aix-les-Bains)

(Suite et fin)

Albinnum, **Albens** ou mieux Albins. J'ai déjà essayé de résumer en quelques pages ce que l'on savait sur ce vicus, sur son origine celtique et sa prospérité sous les Romains. Il est probable qu'un chemin muletier le mettait en communication avec la voie de Boutae à Aquae [1], peut-être par Saint-Girod [2], pour éviter les marais, Marcellaz et le vieux chemin de St-Félix à *Albiacus*, Alby, laissant à droite *Ariacus*, Héry [3] et *Masoniacus*, Masigny. Un autre chemin rencontrant le cours de l'*Albinca*, l'Albenche, gagnait le col de *Lattiacus*, Lassy, près Saint-Germain [4], ouvert sur le lac du Bourget, aujourd'hui le col de la Chambotte.

Dans cette fertile vallée, les propriétés étaient nombreuses. Au village de Paron, à une demi-heure au sud-ouest d'Albens, s'élevait à mi-côte une belle villa, connue par ses nombreuses substructions [5], ses colonnes, ses pierres taillées, ses inscriptions, ses vases rouges et noirs [6], ses monnaies, son étable [7], etc.; elle était pourvue d'une source pure et jouissait d'une vue

1. Section des Fins d'Annecy à Cusy ; RS, 1900.

2 Tuiles à rebord à la Villette ; statuette d'athlète en br. (musée de Chambéry, vitrine XI).

3. *Ariacum* 867, Charte de Lothaire, d'après une photogr. aux Archives dép., *villam Ariaco* 879 (Mém. Soc. savois, V, 78).

4 St Germain est, en Savoie, le vocable d'églises placées sur un passage dans la montagne. C. 2502, insc. de Taia Secundina.

5. Ancienne propriété Pichollet, au l d. *sur Baccu*, auj. possédée par MM Martin, Calloud et Chapuy, Despine ; *Essai sur la topogr. d'Aix-les Bains*, 1803 (ms. Arch. de l'Acad. Florim., n° 4), p. 277 ; J. Philippe : *Bull. Assoc. Florim.* 1858, 83 ; Ducis, RS, 1868, 58

6. Vases rouges datant de 75 à 110 ; il faut lire SEVVOFE la marque sur vase noir lue OFEBRIIV par Ducis La bague en or avec intaille ovale en cornaline (musée d'Annecy) provient probablement de cette villa ; RS. 1873, 48. En 1882, sept amphores ont été exhumées, dont trois vendues. Croisollet : o. c., *Suppl.* p. 171 ; *Mém. Soc. savoisienne*, 1882, p xxviii.

7. Il n'en restait plus qu'une excavation aux parois recouvertes d'argile, v. *Dictionn. des Antiquités*, art. *hara*.

agréable sur le vicus et sur la plaine. Il se peut que la pierre tumulaire du préfet de la Corse, L. Vibrius Punicus, ait été transportée plus tard de là au château de Montfalcon [1].

Plus loin, à Longefan (La Biolle), existait une autre villa dont le nom antique est perdu, comme celui de beaucoup d'autres ; elle a livré de grandes bases de colonnes ioniques, un manche de patère en bronze, des médailles, des inscriptions [2], etc. ; puis une villa contiguë, *Trocciacus*, Troissy.

Le parcours d'Albens à Aix a été étudié en 1828 par le général de Loche [3]. D'après lui, elle montait d'Albens à La Biolle, passait par Savigny, le bois de Crens, le haut d'Antoger et le bas des vignes de Pontpierre; puis, par un gué (?) sur le Sierroz, se dirigeait sur Aix ; mais il n'a appuyé ses dires que sur un seul vestige de pavés indiqué vaguement comme se trouvant à La Biolle. De plus, le tracé qu'il indique n'est autre que celui du vieux chemin qui, depuis Rumilly, unissait les domaines de Savoiroux, Martenex, Bloye, Pégy, la Paron, La Biolle, etc., jusqu'à Saint-Simon et Aix ; ce chemin, signalé par Ducis, est donné par la carte de l'Etat-Major : on le suivait autrefois pour aller de Rumilly à Aix, tandis que la vieille route royale d'Annecy, auj. chemin d'intérêt commun n° 49, venait d'Alby par Saint-Félix, Saint-Girod, Mognard, Epersy, Grésy et Trévignin, la route nationale de Chambéry à Genève, n° 201, ayant été créée en 1761. Or, entre Rumilly et Albens, ce chemin est bien distinct de la voie, puisqu'à Balvey les vestiges de celle-ci en sont distants d'un kilomètre ; à Albens, ils sont encore distants de six à sept cents mètres. Rien ne prouve donc qu'entre Albens et Aix le tracé donné par le général de Loche, tracé confirmé par Ducis et admis par le comte de Loche. soit le vrai. Au contraire, mes excursions dans ces parages m'ont démontré qu'elle passait là où on ne la soupçonnait pas, quoique son tracé soit bien romain, c'est-à-dire qu'au lieu d'escalader les collines, elle côtoyait, comme nos chemins de fer modernes, les cours d'eau, quand une de leurs rives s'allongeait en une berge unie et continue.

1. C. XII, 2455 : Beaumont. *Descript.*, I, 1re p., p. 171 et 185. Les tuiles à rebord trouvées au château, d'après J. Philippe, indiquent cependant que là pouvait exister aussi une dépendance de la villa (*Bull de la Soc. Florimontane* 1857-58, p 83).

2. Beaumont : *Description*, I, 171, 181 ; RS, 1908, 35 ; C. XII. 2507, 2496.

3. *Notice sur les anc. thermes d'Aix.* 1788 (ms. aux Arch. de l'Acad. Florim. n° 2) ; de Loche : *Hist. de Grésy-sur-Aix*, 1874, p 161, 224; Grillet : *Dict. du Mont-Blanc*, III. p. 455 ; de Loche : *Hist d'Aix-les-Bains*, I (Mem. de l'Acad. de Savoie, 1899. VII. p 337).

A Albens, un autre fragment fut découvert en 1911, derrière la gare des marchandises, dans le jardin de M. Rosset, par un domestique qui y creusait une rigole. Ce fragment se trouve sur le prolongement en ligne droite de celui qui existait un peu plus au nord dans le jardin Picon. En continuant ce tracé, la voie romaine, maintenant coupée par la voie ferrée, passait sur le ruisseau de l'Albenche et suivait, avec un léger coude, jusqu'à Orly, le vieux chemin qui y mène depuis Albens. Cette villa d'*Aureliacus* s'élevait à droite du chemin qui monte à *Marullina,* Marline, car M. Revil déterra en 1896, au l. d. *Aux Chaignaux*, des tuiles, un poids d'argile, etc.

Au-delà d'Orly, la voie, côtoyant de très près la voie ferrée à la droite de celle-ci, contournait le mamelon du mas des Forêts et se dirigeait vers la Daisse. Elle fut retrouvée en 1869 dans le pré de M. Ginet. de qui je tiens ces utiles renseignements, à 200 mètres au sud-est des dernières maisons du village, n'ayant laissé d'elle que des cailloux et du gravier. Mais à 150 mètres plus loin, le même propriétaire mit au jour des grosses pierres enfoncées de 0^m40 à 0^m45 dans le sol. Il pensait avec raison qu'il y avait là un vieux chemin, bien antérieur à celui de La Biolle et qui reliait Albens à Aix. Il recueillit près d'elle un débris de fer et une monnaie. Au-dessus, sur le sommet du coteau, à la limite de ces deux communes, au l. d. la Vignette, M. Ginet découvrit en 1866-67 un mur « large, dit Ducis, de 1^m30 et long de près de 15 mètres, séparant dans la direction du nord-ouest au sud-est, deux cimetières [1] », l'un, romain, sur le plateau même, aux squelettes enfouis dans des cercueils de bois dont il n'est resté aucune trace, et aussi aux urnes plus anciennes, remplies de cendres, accompagnées d'écuelles en argile et de monnaies ; l'autre, aux tombes burgundes de grès mollassique, gisant sur la pente du coteau, regardant la rivière, et dont l'une renfermait les restes d'un père, d'une mère et d'un enfant. Ainsi devait s'élever près de là une villa, probablement *Terentiacus,* aujourd'hui Taransy, village de La Biolle, situé à un kilomètre plus loin.

La voie romaine, pour éviter le marais de la rive droite de la Deisse, franchissait nécessairement le petit cours d'eau un peu en aval du passage à niveau et gravissait sa rive gauche. Laissant donc à droite la voie ferrée en traverser cinq fois les con-

1. RS, 1868, 58. Une monnaie trouvée dans l'un d'eux, fut reconnue par un sculpteur d'Albens comme étant romaine et du Ier siècle.

tours et percer le coteau d'un tunnel, elle trouvait une assise plus rectiligne et moins mouvementée entre la Deisse et le chemin d'intérêt commun nº 49 [1] jusqu'à Droise d'où elle se dirigeait sans doute vers la station de Grésy par l'ancien chemin de Droise aux Couduriers, autrefois les Marais.

Passant ensuite sur le Sierroz et laissant à droite ce torrent, elle se confondait avec le chemin de fer et la route nationale 201 jusqu'au-delà de Saint-Simon d'où elle gagnait Aix par la rue des Fontaines et la rue Vaugelas. On la défonça à gauche de celle-ci en construisant, en 1884, l'école des Filles. C'est probablement le fragment dont parlait A. Baccius au XVIIe siècle. Elle était bordée de sépultures qui ont livré des pierres épigraphiques et des vases de toutes sortes [2]. Elle continuait, au sud, parallèle à la rue Lamartine, mais plus rectiligne, et aboutissait à la place des Bains d'où elle descendait rejoindre l'avenue de Marlioz.

Des habitations antiques s'élevaient sur les pentes qui la dominaient avant Aix. La villa de *Drausia* existait au sud du village au l. d. *la Place*, au confluent des ruisseaux du Gonfey et de Choisié (tuiles à rebord) ; celle de *Causiacus*, Choisy, ou de *Polliacus*, Pouilly, au l. d. la Place, près du château de Loche. Plus loin, sur le crêt de Chevilly, s'étendait un cimetière burgunde. En face, au-delà de la Deisse, la villa *Sabiniacus*, Savigny, et plus bas, au-delà du Sierroz, celle de la vigne de Pontpierre, peut-être autrefois Antoger, village situé maintenant à un peu plus d'un kilomètre au nord [3].

Au confluent de la Deisse et du Sierroz [4] devait s'embrancher le chemin nécessairement pavé qui, par Cusy, se dirigeait au-delà du Chéran sur Annecy ; c'était le seul passage vraiment praticable aux chars qui reliât Aquae à Boutae et de là à l'Helvétie [5]. La portion de route non encore étudiée remontait le cours du Sierroz, laissant à gauche *Albucianus*, Arbussin,

1. Déjà cité en 1296, *via qua itur de Gressiaco versus Drovssiam* (De Loche : *Hist. de Grésy*, doc. 7, p. XII). Près de Droise, un mas s'appelle encore *à l'Etraz*.

2. *Revue épigraphique*, 1884, 2, nº 510 ; Baccius : *De Thermis*, Romæ, 1622, p. 230, cité par De Loche : *Hist. d'Aix-les-Bains*, I, *Mém. de l'Acad. de Savoie*, VII, p. 338. 313, 318, 302, 309. L'auteur a ignoré la découverte de la voie.

3. De Loche : *o.* c., p. 195, 160 (amphores au musée de Chambéry), 148, 159 (débris de marbres . Antoger, *Encogiez*, 1304 (p. 224, 225).

4. *Cyers*, XIVe s. (De Loche : *Hist de Grésy-s-Aix*, p. 248) ; *Sirro*, 1359 *(Hist. d'Aix*, I. 76). pat. *Cherroz*. Un petit affluent, la Monderesse, *mundaricia, (aqua)* de **mundare*, purifier, (classiq. *emundare)*, l'eau où l'on peut laver le linge.

5. *Voie rom. de Boutae à Aquae*, RS. 1900 Un autre chemin de raccordement devait passer par Alby.

Spartiacus, Epersy, *Munniata*, Mognard.[1] et Saint-Ours avec sa villa[2] ; à droite, *Gratiacus*, Grésy[3], *Trebonianus*, Trévignin, Montcel avec, près de la Bâthie, le trésor du IIIe siècle[4] ; enfin Sainte-Offenge dont le vocable chrétien, *Sancta Euphemia*, cache également un nom antique.

Saint-Simon, dont le cimetière burgunde a été découvert en 1900 à un mètre environ de profondeur entre la voie ferrée et la route nationale, paraît avoir succédé à la villa de la plaine de La Fin qui dut souffrir des débordements du Sierroz[5]. Un chemin, suivant le lac du Bourget, peut-être appelé *Savaria*[6], menait par Mémart, à Saint-Innocent[7] et à *Gratiana*, Grésine[8].

Le vicus *Aquae* doit à la vertu de ses eaux thermales de soufre et d'alun une origine très ancienne. Le dieu celtique Bormo, que les Ligures appelaient Borvo, y avait là un temple fréquenté, décoré d'ex-voto reconnaissants. Grâce aux fouilles des bains et aux travaux des épigraphistes, il est maintenant possible d'évoquer l'aspect que présentait, du Ier au IVe siècle, cette petite ville avec ses thermes aux piscines d'un diamètre de douze mètres, l'arc funéraire monumental de Campanus, ses temples de Jupiter, des *Dominae*, des *Matrae*, des *Comedovae*, ses statues en marbre blanc, dont une d'Hercule, ses auberges, son marché aux bestiaux, son bois sacré, sa voie ornée des tombeaux de riches affranchis, propriétaires fonciers. son port à Puer *(portus)*, ses carrières de Corsuel et de la Roche du Roi, et les belles villas qui l'entouraient[9]. Le vicus paraît avoir été

1 Vernier : *Dict. top. de la Savoie*, Munnius est cité dans Holder.

2 Non pas un camp romain ; statuettes en br. au musée de Chambéry (v. J. Capotti : *Catalogue*, 1911, p. 67). *Mém Acad de Savoie*. 1869, XI, p. cx.

3. De Loche : *o. c.*, p. 94. 149 (cimetière antique), 150 à 159 ; Beaumont : *o. c.*, I, p. 184 ; coll. Mouxy de Loche ; musée de Turin Là vécurent T. Atilius Priscianus. T Aprius Vastus. Herennia Priscilla, Rutilius Ruittacus et sa femme Aurelia Uccu ; C. XII, 2464. 2463, 2468. 2476.

4 RS, 1908, 38.

5 Beaumont : *Descript. des Alpes*, I. p 161. 164, 238 ; pl. VIII, 35 ; *Mém de la Soc. savois*, 1858, II, p. xxi, xxiv. xi : De Loche : *Hist d'Aix*, I. 310, 313, 316. 633 ; II, 21, 203. Saint-Simon était plus rapproché autrefois du Sierroz, sur la route de 1730 qui se dirigeait vers la gare. le long du Tillet, dont les marais sont aujourd'hui desséchés

6. Cp le nom de canal de Savières au nord et, au sud, près de Voglans, une *silva Savargia*, de 1043 *(Hist. patriae monum.*. I, 549*)*. peut-être pour un plus ancien Savarica. Sur *Savara* et *Savaria*, v. Holder : c. 1384 : d'A. de Jubainville : *Premiers habitants de l'Europe*. II, p. 96. 142.

7. *Mém. de la Soc. savois.*, 1858, II, xi, xx, xxi, xxiv ; 1872, XIII, p. xxvii ; Beaumont : *Descript.*, I. 161 ; C XII, nos 2448, 2446

8 *Mém. de la Soc. savois.*, 1864, VIII, p. 140 ; *Rev. savois*.. 1867, 9.

9. C. XII, nos 2443 à 2487, etc. (voir la table). Sur le bois sacré, *lucus*, v. *Dict. des Antiquités*, et p. 1354. De Loche : *Hist. d'Aix-les-Bains (Mém. de l'Acad. de Savoie*, 1899, VII, p. 252 à 303, 262, 306, 315, 360, 311, 354 et 369 ; Beau-

détruit en partie à la fin du IVe siècle par un éboulement caillouteux venu du mont Revard [1].

A Aix se termine le tracé, objet de notre étude ; on peut l'évaluer à une quarantaine de kilomètres, soit 27 milles romains. Finissons-le brièvement en disant que la voie traversait le jardin public comme une rue ornée de maisons et d'épitaphes mortuaires et qu'elle gagnait. sous la route nationale, le bas de *Marullicus*, Marlioz [2], le Viviers [3], en laissant à gauche Mouxy, et *Mariacus*, Méry. Dirigée ensuite vers le sud-est, elle desservait *Solonata*, Sonnaz [4], *Silvinata*, Cervenaz plutôt que Montagny, suivait le défilé de Saint-Saturnin où elle a été signalée par A. Perrin [5], et enfin, par *Bassinus*, Bassens [6]. atteignait *Lemincum*, Lemenc (Chambéry).

Dans ce trajet, Aix était un gîte, un simple relai. parce qu'il se trouvait trop rapproché de Chambéry. Il est probable que Lemincum et Condate étaient les deux *mansiones* extrêmes, avec Albinnum, comme *mutatio* ou relai spécial, si toutefois cette voie était affectée au *cursus publicus* du service de la poste impériale [7].

Charles MARTEAUX.

MONT : *Descript des Alpes*, I. p. 234. 238, 161 ; GRILLET : *Dictionn.*, I, 238 ; *Mém. de l'Acad. de Savoie*, 1828, III, p 399 ; 1831, p 184 ; *Mém. de la Soc. savois* , 1858, II, p. XX. XI ; 1885, XXIII, p XVI ; RS, 1862, 31 ; 1885, 38 ; 1896, 33 ; 1897, 204 ; 1908. 28 ; L. GUILLAND : *Bibliogr. d'Aix*, 1880, et *Suppl.*, musée archéolog Davat ; musées de Chambéry (J. CAROTTI : p. 71, 75) et de Turin ; BURLET : *La Savoie avant le Christianisme*. p. 215.

1. DE LOCHE : *o. c.*, II, p. 21, 23, 25

2 De Marullus, RS, 1910. 101.

3. C. XII, nos 2451-2454

4. *Id* , 5679, 19 ; *Mém de l'Acad de Savoie*. 1846. XII, p. L Sur Mouxy, v. BEAUMONT . *Descript* , II, 390. Sur les noms en *ata*, v. RS. 1912 ; Moraz (Chambéry-le-V.) doit probablement son nom à des murs antiques.

5. RS, 1875, 4 ; musée de Chambéry.

6. C XII, 2430 ; 5686. 642. 643 : *Mém. de l'Acad de Savoie*, 1869, XI, p. XCI ; 1886, XI, p. XXVIII : 1897, VI, p. XI.

7. *Dict des Antiquités grecques et romaines*, v. ce mot, p. 1655.

Une Liste de Touristes

DANS LA VALLÉE DE CHAMONIX

en 1788

Les historiens de la montagne ont établi à quelle époque le mouvement des touristes a commencé à se dessiner dans la haute vallée de l'Arve. Il semble bien résulter des études écrites sur ce sujet et des textes mis au jour que Windham et Pockocke déterminèrent un véritable courant de visiteurs par la publication de leur célèbre relation en 1741, — puis que l'afflux des touristes fut bientôt après interrompu par l'invasion espagnole (1742 à 1749), pour reprendre avec intensité après la libération du territoire Faucigneran.

La découverte du Mont-Blanc par l'intrépide Jacques Balmat en 1786 dut apporter une source nouvelle d'émotion et d'intérêt aux voyageurs épris des beautés de la montagne. Avant lui, on venait surtout admirer les « glacières », mais, dans l'esprit de la majorité des touristes. les grands monts neigeux qui encerclaient la vallée restaient inaccessibles. L'ascension triomphante de Balmat ajoutait donc un élément nouveau de curiosité : on vint désormais non plus seulement pour les glaciers, mais pour les montagnes elles-mêmes. Ainsi Saussure et Balmat, en concentrant autour du massif du Mont-Blanc l'attention du monde savant et des fervents de la montagne ne firent qu'augmenter le nombre des « étrangers » curieux de visiter la région. « Il est à souhaiter, écrivait l'intendant du Faucigny, le 5 août 1787, que les découvertes qu'il (M. de Saussure) pourra faire et qu'il ne manquera pas de donner au public continuent d'encourager l'étranger à visiter cette vallée : il n'y a pas de doute que la quantité qu'y en vient depuis quelque années n'apportent beaucoup d'argent dans cette province..... [1] »

On eut de très bonne heure l'idée d'enregistrer officiellement cet afflux de touristes que l'intendant constate avec plaisir, qui

1. Arch. dép. de la Haute-Savoie, C. 164, f° 102, v°

devait remplir d'animation la plus belle partie de la province, et constituer pour elle une véritable source de richesse. Dans une lettre du 28 décembre 1786, écrite à M. le marquis de Cravanzanne à Turin pour le remercier de l'intérêt qu'il portait à Jacques Balmat. M. Garnier d'Allonzier, intendant du Faucigny disait : « Je me flatte que vous ne désagréerés pas que je mette sous vos yeux une notte de la quantité des étrangers qui ont été à Chamonix, avec désignation des plus notables : j'ai crû digne de votre attention la progression qui s'est faitte année par année depuis 1746 [1]. Il est vrai qu'une bonne partie de ces voyageurs passent par le Vallais. Cependant tous ceux désignés dans la ditte notte avec nombre d'autres ont traversé cette province. Au reste. pour l'année prochaine. je ne manquerai pas de me procurer une notte bien exacte de tous ceux qui iront voir les glaciers tant de ce côté-ci que de celui du Vallais [2]. »

Comment M. Garnier d'Allonzier réalisa-t-il cette statistique? A quelles collaborations dut-il faire appel pour avoir la « notte bien exacte » dont il parle? Nous n'avons point sur ce sujet de renseignements bien précis ; mais deux hypothèses se présentent à l'esprit. Il dut recourir d'une part aux hôteliers chez qui couchaient les voyageurs, et de l'autre aux postes de gabelles devant lesquelles ils passaient. La centralisation entre ses mains des renseignements ainsi recueillis pouvait lui permettre de dresser la liste à peu près complète des étrangers venus à Chamonix, et cette liste devait présenter, à coup sûr, beaucoup d'intérêt.

Il existe aux archives de Chamonix, sinon cette liste complète, au moins un des éléments qui vraisemblablement servirent à la composer. D'où vient-il? Dans quelle maison fut-il rédigé? Nous sommes aussi sur ce point dans l'incertitude, et nous ne pouvons que recourir à l'une des hypothèses mentionnées ci-dessus. Nous admettons donc que notre fragment de liste, constitué par quelques feuillets jaunis, sur lesquels les écritures les plus diverses se rencontrent, fut dressé soit dans un « hôtel » de Chamonix, soit au poste de gabelles de Vallorcines. — Sans doute, ce fragment offre quelques éléments de critique, mais les résultats en paraissent indécis. Deux tou-

1 L'occupation espagnole dura de 1742 à mai 1749 : le témoignage de l'intendant semblerait indiquer que le mouvement des étrangers reprit, en réalité, deux ans avant le départ des troupes et cela n'est pas invraisemblable.

2. Arch. dép. de la Haute-Savoie, C 164, f° 51.

ristes, MM. J. Smythe et Busby, font suivre leurs noms de la mention « passent par ici, allant à Martinach ». D'autre part, MM. Murith, curé de Liddes, et Willd, capitaine des mines du canton de Berne. déclarent qu'ils sont « passés, après avoir couché chez la brave Couteran [1] le 16 août 1788 ». Ces annotations nous portent à croire que notre document fut écrit en dehors de Chamonix, mais il faut reconnaître qu'elles n'en fournissent pas une preuve absolue.

Telle qu'elle nous est parvenue, la liste fragmentaire qui fait l'objet de cet article [2] comporte 6 feuillets in-8°, et comprend cent une personnes. Toutes ne sont pas nominativement désignées : mais, les mentions qui leur sont consacrées permettent cependant de les identifier. (Ex. : Mess. Simonde, *sen. and sun.)* ou de s'assurer de leur nombre. (Ex. : M. le comte de Rooze, avec trois autres Messieurs, François. le 25 may 1788.)

Quel intérêt peut offrir ce document, et comment peut-il servir à l'histoire des origines du tourisme dans la vallée de Chamonix ? — Sans en donner le texte complet, il est facile de répondre à cette question. Il nous fait connaître en premier lieu comment l'idée de statistique naquit de très bonne heure, et par quel moyen on la réalisa. Cette idée semble devoir appartenir à l'intendant du Faucigny, Garnier d'Allonzier, qui, dès son arrivée à Bonneville, avait cherché à développer le mouvement des touristes et en marquait l'importance dans de nombreux passages de sa correspondance. D'autre part, il nous apprend les noms des principaux voyageurs que la beauté des glaciers et des hautes montagnes attirait alors de ce côté des Alpes. Quelques-uns de ces noms sont illustres, et valent la peine d'être relevés. Enfin quelques détails joints à ces noms sont aussi curieux et pittoresques.

Parmi les cent-un voyageurs mentionnés, la majeure partie est composée d'Anglais. Les autres sont de nationalité allemande, suisse, française et polonaise. Le premier signalé arriva le 25 mai 1788 ; le dernier, M. Gurdon, anglais, s'inscrivit le 17 septembre. Le 13 juin, on remarque « S. A. R. le prince Edouard d'Angleterre. accompagné de six messieurs et trois dames » : le 19 juillet, M. Pitt et un gentilhomme anglais ; le 13 juin, M. de Saussure avec son fils Théodore, et M. l'Evêque de Genève. Le 16 août, la présence de deux conseillers au

1. On sait que « la brave Couteran » tenait un hôtel renommé à Chamonix ; Bourrit en a loué la bonne tenue dans sa *Description des glaciers.*

2. Archives communales de Chamonix, HH. 5, n° 7.

Parlement de Paris est signalée, à savoir Dupleix de Mery et Paris de Treffonds, et le 31 juillet, les princes Louis et Frédéric de Hesse s'inscrivent sur la liste comme venant de Hombourg. Le 22 juillet, on constate l'arrivée de trois Anglais, faisant partie sans doute du personnel enseignant *Of Trinity College. Oxford*. Ce sont Revd M. Menlding, Revd M. Wisdown, M. Charles Bonley. Quelques jours auparavant, trois autres Anglais étaient passés, le 15 juillet : c'étaient lord Leslie, M. Bradon, C. Davy, ils avaient fait suivre leurs noms d'une épithète qui nous les rend sympathiques : *good ones*. Le dernier d'entre-eux devait être l'auteur de la traduction en anglais de l'ouvrage du chantre Bourrit, publiée en 1775 [1] ; et il n'est pas impossible que le premier, lord Leslie, ne fût l'illustre physicien écossais qui devait quelques années plus tard, trouver le moyen de faire artificiellement de la glace. Une fantaisie doucement ironique atténue la sécheresse de ces énumérations de noms. Le 19 août, trois Anglais, MM. Haggit, Winder. Rosseter ne peuvent s'empêcher d'exprimer la satisfaction que leur a procuré leur séjour dans les Alpes françaises. « Très contents, *indeed* » déclarent-ils, après avoir inscrit leurs noms. Une plume maligne ajouta : « *mais d'eux-mêmes* ». D'autres noms plus familiers se trouvent encore : M. Billiet-Fatio et sa femme, M. Baumont, de Genève, M. et Mme de Saussure, de Morges, etc.

Bref, sans exagérer l'intérêt de ce document, on peut dire qu'il contribue pourtant à faire connaître la période de l'histoire du tourisme qui suivit la découverte du Mont-Blanc. Il constitue comme une sorte de numéro, le premier peut-être. de la *Revue du Mont-Blanc* où figurent les noms des principaux touristes.

G. Letonnelier.

1. *A Relation of a Journey to the glaciers of the Dutchy of Savoy*. Norwich, 1775, 8° Cf. sur Davy : *Dictionnary of National Biography*, tome XIV.

MÉTÉOROLOGIE

Note sur la réduction de la durée d'insolation pour un point situé sur une pente d'orientation donnée, ou recevant des ombres de sommets voisins.

Dans une courte note parue dans le 4e fascicule de la *Revue Savoisienne*, 1912, p. 260, avait été mise en évidence l'énorme différence entre les quantités de chaleur reçues annuellement par un mètre carré supposé horizontal aux altitudes maxima et minima de notre département. Mais la présence de sommets sur une grande partie du pays entraîne, comme conséquence, celles de pentes orientées de tous les côtés, dont les effets sont par suite extrêmement variés, certaines d'entre elles ayant un effet analogue à celui d'un rapprochement du pôle, d'autres équivalant à un éloignement.

Le but de la note actuelle est l'étude, avec le degré d'exactitude peut-être encore faible qu'elle comporte, des effets de cette grande variété d'exposition.

Deux méthodes se présentent évidemment :

1° La méthode théorique qui ne peut s'appliquer qu'à des cas simples bien définis, rarement réalisés, mais dont les résultats permettront pourtant de mettre de la lumière dans la discussion de cas moins théoriques.

2° La méthode d'observation, excellente, mais qui demanderait l'installation d'un réseau de points d'observation très nombreux, réseau qui est encore loin d'exister.

L'adjonction aux tableaux d'observations obtenues de cartes analogues à celles que Peuckert [1] a dressées pour les stations de Gstatterboden et de Hallstadt permettrait de se rendre mieux compte des durées d'insolation aux diverses époques de l'année pour des points déterminés.

Il y a lieu, d'ailleurs, de remarquer de suite que ces cartes ne permettent pas de déduire exactement, de cette durée d'insolation, les variations dans la quantité de chaleur reçue. Si, en effet, l'éclipse de soleil, par suite de la présence de sommités

1. V. *Géographie* de DE MARTONNE, I.

voisines se fait le matin et le soir, la quantité de chaleur est relativement peu diminuée, le soleil étant masqué aux heures de plus grande absorption atmosphérique et de plus grande obliquité des rayons. La conclusion est inverse si l'astre est caché pendant le même temps, mais au milieu du jour. Ce sont là des indications générales. mais le calcul précis ne peut guère trouver ici de place.

Méthode théorique. — Nous supposerons successivement diverses orientations à la pente, mais, dans tous les cas, nous ferons nécessairement abstraction de l'absorption atmosphérique, c'est-à-dire que les conclusions s'appliqueraient à une pente placée aux limites de l'atmosphère. En outre, la pente sera supposée plane sur une assez grande étendue. Son plan coupe alors la sphère céleste suivant un grand cercle C et sa position est déterminée par deux angles; par exemple, l'angle a que font ses horizontales avec la méridienne, et l'angle i que fait le plan avec l'horizon. Enfin le point d'observation sera supposé au bas de la pente.

a) Supposons d'abord $a = 90°$, les horizontales ont l'orientation E-O. Deux cas peuvent se présenter.

1° Pente tournée vers le nord .

On peut dire, d'une manière générale. que l'effet est analogue à celui d'un rapprochement du pôle, mais il y a cependant à distinguer entre les diverses saisons. En automne et en hiver, c'est-à-dire quand la déclinaison du soleil est négative, on a, en effet, à constater les deux mêmes effets que si, la surface étant horizontale s'était rapprochée du pôle, la latitude étant augmentée de l'angle i : une plus grande obliquité des rayons arrivant sur la surface considérée et une diminution de la durée d'insolation, effets qui entraînent l'un et l'autre une diminution de la quantité de chaleur reçue dans la journée. Mais au printemps et en été, si le premier effet subsiste, il n'y a pas, comme s'il s'agissait d'un rapprochement du pôle, une partielle compensation par l'accroissement de la durée du jour physique; celui-ci ne commence en effet que lorsque le soleil vient au-dessus de l'horizon et finit dès qu'il passe au-dessous. (On a vu, — RS, 1912, p. 262 — qu'au pôle même il y a, le jour du solstice d'été, plus que compensation, puisque un mètre carré y reçoit plus de chaleur qu'un mètre carré à une autre latitude.)

Ainsi l'effet *théorique* d'une inclinaison i, du côté nord, est de diminuer, en été et au printemps, la chaleur reçue journellement plus que ne le ferait un accroissement i de la latitude.

Mais il est clair que cette aggravation est singulièrement atténuée par l'effet de la chaleur reçue de régions voisines orientées autrement ou abandonnée par les couches d'air constamment en mouvement et qui ont des températures moyennes très différentes de celles des pentes elles-mêmes.

Si λ est la latitude du lieu et si la pente i a la valeur

$$90^\circ - 23^\circ\,27' - \lambda = 66^\circ\,33' - \lambda,$$

le soleil rasera le sommet de la pente le jour du solstice d'hiver, à midi ; il ne s'élèvera donc pas au-dessus et, si l'inclinaison est plus forte, il restera un temps plus ou moins long en automne et en hiver sans éclairer cette pente. Pour notre latitude ces phénomènes se produisent pour les valeurs $i \geqslant 20^\circ\,39'$. On ne constatera, sur cette pente, pourtant rien d'analogue aux froids polaires pour les causes indiquées précédemment.

D'autre part, pour les valeurs de i supérieures à $66^\circ\,33'$ il arrivera pour certaines valeurs positives de δ, c'est-à-dire au printemps et en été, que le soleil. visible au lever et au coucher, sera caché plus ou moins longtemps pendant le milieu du jour.

2° Pente tournée vers le sud.

On peut dire, d'une manière générale, que l'effet est analogue à celui d'un rapprochement, la surface restant horizontale, de l'équateur ; autrement dit d'un abaissement du pôle sur l'horizon.

Mais, ici encore, il y a lieu de distinguer entre les saisons. Au printemps et en été. l'effet est tout-à-fait analogue à celui d'une diminution de latitude, savoir : les rayons arrivent sur la surface sous une incidence plus voisine de la normale et d'autre part la durée du jour est un peu diminuée. Mais, en automne et en hiver, si l'on constate encore. pour une déclinaison donnée du soleil, un moins grand écart avec la normale à la surface qui reçoit les rayons, diminution mesurée à midi par l'angle i, la durée du jour n'est pas augmentée comme elle le serait pour ces deux saisons en un lieu plus rapproché de l'équateur.

En résumé. pendant ces deux saisons, le gain de chaleur reçue par une aire donnée pour une valeur i de la pente est inférieur à celui qui résulterait d'une diminution i de la latitude (même en faisant. bien entendu, abstraction de la quantité considérable de chaleur reçue dans ce dernier cas par suite de la présence de parties voisines et d'une atmosphère beaucoup plus chaudes). Si l'on a $i = \lambda - 23^\circ\,27'$ (pour notre latitude environ

22° 27′), le soleil, au solstice d'été envoie, à midi, des rayons normaux ; si la pente est plus forte, le phénomène se produira deux fois, une fois au printemps, une fois en été. On a, par exemple, pour notre latitude, les résultats suivants : si *d*, représente la distance angulaire à l'équateur du pôle ζ_1, de la pente considérée

i = 30°, d = 15° 54′, passage en ζ_1, vers le 4 mai et le 9 août
i = 35°, d = 10° 54′. passage vers le 18 avril et le 25 août
i = 40°, d = 5° 54′. passage vers le 5 avril et le 8 septembre
i = 45°, d = 0° 54′, passage vers le 22 mars et le 21 septembre
i = 50°, d = −4° 6′, passage le 10 mars et le 4 octobre
i = 55°, d = −9° 6′, passage le 25 février et le 17 octobre
i = 60°, d = −14° 6′, passage le 12 février et le 31 octobre
i = 65°, d = −19° 6′, passage le 25 janvier et le 18 septembre

Les hauteurs du soleil, dans ces huit cas, sont respectivement 60°, 55°, 50°, 45°, 40°, 35°, 30°, 25°.

b) Supposons, en second lieu, que les horizontales de la pente aient une direction N-S ; si la pente est tournée vers le couchant, il y a retard pour le lever effectif du soleil ; si elle est tournée vers l'orient, il y a avance pour le coucher effectif. Mais la quantité de chaleur reçue pendant la partie réduite de la journée est diminuée, en outre, par une autre cause ; la plus grande obliquité des rayons sur la surface frappée (on suppose ici qu'il s'agisse d'un point de la pente elle-même et non d'un point d'une plaine voisine de la pente). Les rayons ont, en effet, une incidence rasante alors que le soleil est déjà plus ou moins haut sur l'horizon et ils continuent d'arriver pendant un temps plus ou moins long en faisant, avec la normale à la surface, un angle plus grand qu'avec la verticale.

Pendant la seconde partie du jour, il arrivera, au contraire, qu'à partir d'un certain moment les rayons seront plus rapprochés de la normale pour la pente que pour une surface horizontale. Il est aisé de voir dans quels cas les rayons pourront frapper normalement la pente.

Si l'on appelle *h* la hauteur au-dessus de l'horizon de l'un des points d'intersection du vertical qui contient la ligne *est-ouest* et du parallèle de déclinaison δ, on a

$$\sin h. \sin \lambda = \sin \delta.$$

Pour $\delta = 23° 27'$, $\lambda = 45° 54'$, on trouve

$$h = 33° 39'.$$

Si la pente *i* est 66° 21′, complément de cet angle, le soleil enverra, le jour du solstice d'été. les rayons normaux à la pente à l'instant de son passage dans le vertical considéré (E.-O.). Si la pente est plus forte, le fait se produira deux fois ; une fois au printemps, une fois en été.

Quant à la durée *j* de celle des moitiés du jour qui est réduite, elle est fournie par la formule, facile à établir :

$$\text{tg } i \cos \delta \sin j = \cos \lambda \cos \delta \cos j = \sin \delta \sin \lambda$$

ou

$$\text{tg } i \sin j - \cos \lambda \cos j = \sin \lambda \text{ tg } \delta.$$

En posant, suivant la transformation connue $\frac{\text{tg } i}{\cos \lambda} = \text{tg } \mu$, on a

$$\cos (\mu + i) = - \text{tg } \lambda \text{ tg } \delta.$$

Pour $i = 66° 21'$, $\delta = 23° 27'$, on trouve pour notre latitude

$$j = 43° 33' \text{ ou en temps } 2 \text{ h. } 54 \text{ m.}$$

Ainsi, le soleil n'apparaît le jour du solstice d'été, au-dessus de la pente qu'environ 3 h. avant son passage au méridien.

Pour une pente tournée vers le levant, on a des conclusions analogues, avec des interversions visibles immédiatement.

Si z_1 est le pôle de la pente (tournée vers le couchant) V, l'intersection du cercle $P Z_1$, de la sphère avec l'équateur, L celle de l'équateur et de l'horizon qui est à l'est, on a, par le triangle sphérique Z_1, V L :

$$\sin Z_1 V = \cos i \sin \lambda.$$

L'arc Z_1 V mesure la déclinaison du point Z.

Par exemple pour notre latitude, on a, pour les valeurs $i = 60°$ et $i = 65°$.

$$Z_1 V = 21° 3' \qquad Z_1 V = 17° 40'.$$

Le soleil a une déclinaison égale au premier de ces angles vers le 26 mai et le 18 juillet — au second vers le 10 mai et le 3 août.

C'est donc à ces dates qu'à une certaine heure de la journée, savoir quand le soleil est dans le vertical perpendiculaire au méridien. il envoie ses rayons normalement à la pente.

c) Considérons maintenant une pente orientée d'une manière quelconque ; soit α l'angle aigu de ses horizontales avec la méridienne prise dans le sens N.-S., *i* étant toujours l'inclinaison. L'angle α pourra se trouver soit d'un côté soit de l'autre de la

méridienne ; l'angle i, être tel que la pente se présente au nord ou au sud.

Supposons d'abord qu'elle se présente au nord et pour préciser, au N.-E.

Pendant le printemps et l'été le coucher du soleil sera plus ou moins en avance sur le coucher théorique mais aucun changement à noter pour le lever Pendant l'automne et l'hiver, il pourra arriver, dans des conditions qui seront précisées plus loin, qu'il y ait un retard du lever.

Pour certaines valeurs de i, il pourra même arriver que le soleil reste, pendant un certain temps, complètement invisible, la lumière reçue par un point de la pente étant alors seulement de la lumière diffusée ou réfléchie ; la chaleur arrivant, de même par voie indirecte.

Pour certaines valeurs de i et α, enfin, il pourra se faire que le soleil disparaisse pendant un temps plus ou moins long au milieu du jour, le lever et le coucher étant visibles aux heures théoriques.

Il est aisé d'établir les formules qui lient la latitude λ les angles α et i et la déclinaison δ à partir de laquelle le soleil en automne ou en hiver serait caché tout le jour.

Pour cette valeur limite δ, le grand cercle C découpé sur la sphère céleste pour le plan de la pente est tangent au parallèle A décrit par le soleil.

Si l'on appelle u l'angle de la trace horizontale de la pente avec la tangente commune à C et à A au point de contact, on a les deux relations :

$$\sin u \sin \delta = \cos \lambda \cos \alpha$$

$$\operatorname{cotg} u \cos \alpha + \operatorname{tg} \lambda \sin i = \sin \alpha \cos i$$

La seconde équation donnera la valeur de u en fonction de α, i et λ, et cette valeur connue la première fera connaître δ. qui devra évidemment être inférieur à $23^\circ\ 27'$ pour qu'il y ait une solution.

Si $\alpha = 90^\circ$, on retrouve les résultats obtenus déjà pour les pentes à horizontales orientées E.-O. Mais, pour éviter d'avoir dans la seconde équation un terme indéterminé, car u est ici nul comme le montre la première équation, il convient d'éliminer entre les deux *cos* α. On trouve alors en remarquant que $\sin \alpha = 1$.

$$\cos u \sin \delta = \cos (\lambda + i)$$

mais $u = 0$, donc

$$\sin \delta = \cos (\lambda + i)$$

D'où $\delta = \frac{\pi}{2} - (\lambda + i)$

Si l'on veut connaître la valeur limite que peut avoir *i*, il suffit de remplacer δ par $23^\circ\ 27'$. Pour notre latitude, on en déduit $i = 90^\circ - 69^\circ\ 21' = 20^\circ\ 39'$. valeur trouvée plus haut.

Pour que l'angle *u* égale 90°, il faut que

$$\sin \delta = \cos \lambda \cos \alpha.$$

On en déduit pour notre latitude et pour $\delta = 23^\circ\ 27'$ la valeur particulière $\alpha_1 = 55^\circ\ 7'$ environ.

Pour toute valeur de α inférieure à α_1, il arrivera. quelle que soit la déclinaison, que le coucher sera avancé. mais pour aucune le lever ne sera retardé.

Du reste. le coucher derrière la pente pourra, en automne et en hiver, avoir lieu soit avant soit après midi. Il aura lieu à midi. si les quatre angles sont liés par la relation

$$\operatorname{tg} (\lambda - \delta),\ \sin \alpha = \operatorname{cotg} i$$

δ étant pris avec son signe.

On trouve, par exemple, pour $i - 30^\circ$. $\alpha = 45^\circ$: $\delta = -\ 21^\circ\ 54'$, et encore les résultats suivants :

$$\begin{array}{llll}
i = 40^\circ & \alpha = 45^\circ, & \delta = -\ 13^\circ\ 25' \\
i = 40^\circ & \alpha = 35^\circ, & \delta = -\ 18^\circ\ 24' \\
i = 50^\circ & \alpha = 45^\circ, & \delta = -\ 3^\circ\ 58' \\
i = 50^\circ & \alpha = 35^\circ, & \delta = -\ 9^\circ\ 45' \\
i = 60^\circ & \alpha = 45^\circ. & \delta = +\ 6^\circ\ 40' \\
i = 60^\circ & \alpha = 35^\circ, & \delta = +\ 0^\circ\ 33'
\end{array}$$

On aura les dates où le soleil a ces diverses déclinaisons à l'aide des tables de l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*.

Mais si nous supposons α compris entre α_1 (pour nous 55° 7') et 90°, l'année pourra être partagée en plusieurs parties ainsi qu'il suit :

1° Pour des valeurs positives de δ dépassant une certaine limite δ_1, le lever et le coucher apparents seront aux mêmes heures que si la pente n'existait pas, deux cas peuvent d'ailleurs se présenter ; ou bien la pente est trop faible pour que le soleil soit masqué pendant la journée ou bien elle sera assez forte pour qu'il y ait une éclipse plus ou moins longue.

2° Pour des valeurs de δ inférieures à δ_1, et supérieures à $-\delta_1$, le coucher apparent sera plus ou moins avancé, la réduction de la durée pouvant, pour de fortes valeurs de *i*, être considérable.

3° Pour des valeurs de δ inférieures à $-\delta_1$, le coucher sera plus avancé encore et de plus le lever sera retardé, deux cas pouvant encore se produire : ou bien le soleil sera visible un certain temps, ou la valeur de *i* étant assez forte, il y aura éclipse pendant un nombre de jours plus ou moins grand.

Il n'est pas nécessaire. pour que les résultats indiqués précédemment soient applicables, *en partie du moins*, que le point d'observation O que l'on considère soit placé sur une pente effective. Supposons ce point dans une plaine horizontale, et voisin d'une crête horizontale de hauteur *h*, d'orientation quelconque, sa projection sur l'horizon de O étant à une distance *d* de ce point (*d* étant assez faible pour qu'il n'y ait pas lieu de tenir compte de la courbure de la terre), tout se passera, pour ce point quant à la réduction de la durée d'insolation comme s'il était au bas d'une pente d'inclinaison *i* telle que $\text{tg } i = \frac{h}{d}$, mais le soleil une fois au-dessus de la pente tout se passera comme pour un terrain horizontal.

Méthode basée sur l'observation. — Elle convient à la grande majorité des cas c'est-à-dire toutes les fois que des conditions très simples ne sont pas réalisées par les pentes étudiées.

La méthode la plus sûre consiste évidemment à noter chaque jour ou du moins à des intervalles rapprochés et pendant un an les heures d'apparition et de disparition du soleil derrière les pentes et les sommets qui limitent l'horizon. On a ainsi le tableau des durées d'insolation duquel on peut déduire approximativement la somme de calories reçues par une aire donnée.

Voici, par exemple des tableaux de lever et de coucher apparents dus à l'obligeance de MM. Provent, instituteur à Sevrier, Chapelet, instituteur à La Thuile, Tournoud, instituteur à Veyrier.

A côté des nombres fournis par l'observation ont été placées les durées d'insolation théoriques pour notre latitude déduites des heures de Paris avec les corrections indiquées dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*. Les dernières colonnes indiquent les réductions de la durée d'insolation pour la journée entière. Ces résultats, on le comprend aisément, ne peuvent être donnés qu'à quelques minutes près et cette exactitude suffit, étant donnée l'incertitude des données relatives à l'absorption atmosphérique; ils demanderaient en outre une correction relative à la réfraction.

SÉVRIER

(Point d'observation voisin de l'école.)

DATES	LEVER	COUCHER	DURÉE D'INSOLATION	DURÉE THÉORIQUE	RÉDUCTION
	h m	h m	h. m.	h m	h m.
9 Février	7 36	14 35	6 59	9 59	3 »
14 —	7 24	14 41	7 17	10 13	2 56
19 —	7 20	14 52	7 32	10 31	2 59
24 —	7 15	14 58	7 43	10 46	3 3
1er Mars.....	7 8	15 4	7 56	11 2	3 6
6 —	7 »	15 10	8 10	11 18	3 8
11 —	6 42	15 15	8 33	11 33	3 »
16 —	6 39	15 20	8 41	11 50	3 9
22	6 30	15 25	8 55	12 11	3 16
26 —	6 26	15 31	9 5	12 22	3 17
31 —	6 16	15 40	9 24	12 39	3 15
6 Avril	6 6	15 47	9 41	12 58	3 17
13 —	5 45	15 53	10 8	13 22	3 14
18 —	5 38	16 »	10 22	13 37	3 14
24 —	5 20	16 6	10 46	13 55	3 9
29 —	5 15	16 11	10 56	14 9	3 13
6 Mai	5 6	16 18	11 12	14 29	3 17
9 —	5 »	16 25	11 25	14 36	3 9
12 —		16 27			

La réduction de la durée d'insolation, qui atteint 3 h. 1/4, a lieu surtout le soir où son maximum dépasse 2 h. 1/4 dès la fin du printemps.

LA THUILE

(Point d'observation voisin de l'école.)

12 Février	7 35	14 42	7 7	10 4	2 57
23 —	7 3	14 55	7 52	10 43	2 51
7 Mars	6 40	15 11	8 31	11 36	3 5
27 —	6 22	15 36	9 14	12 25	3 11
3 Avril	6 15	15 50	9 35	12 49	3 14
9 Mai..... ...	5 35	16 21	10 46	14 36	3 50
25 —	5 15	16 36	11 21	15 13	3 52
16 Juin	5 5	16 48	11 43	15 41	3 58

La réduction, qui approche de 4 h. au milieu de juin, est alors d'environ 2 h. 1/2 le soir.

VEYRIER DU LAC

(Point d'observation voisin de l'école.)

19 Mai.....	6 55	19 2	12 7	15 1	2 54
23 —	6 50	19 4	12 14	15 9	2 55
28 —	6 47	19 6	12 19	15 19	3 »
1er Juin.....	6 46	19 9	12 23	15 26	3 3
6 —	6 45	19 12	12 27	15 32	3 5
10 —	6 44	19 14	12 30	15 37	3 7
14 —	6 44	19 15	12 31	15 40	3 9

La réduction, dont le maximum dépasse 3 h., atteint presque 3 h. le matin et ne dépasse guère 1/4 d'heure le soir.

Si l'on ne peut faire une série complète d'observations, la méthode appliquée par Peuckert à Gstatterboden (Autriche) et à Halbstadt peut rendre des services.

Supposons que l'on détermine pour les divers azimuths d'un lieu les hauteurs angulaires des points qui limitent l'horizon irrégulier découpé par les sommets voisins. Les droites qui joignent ce lieu à ces divers points forment un cône qui découpe

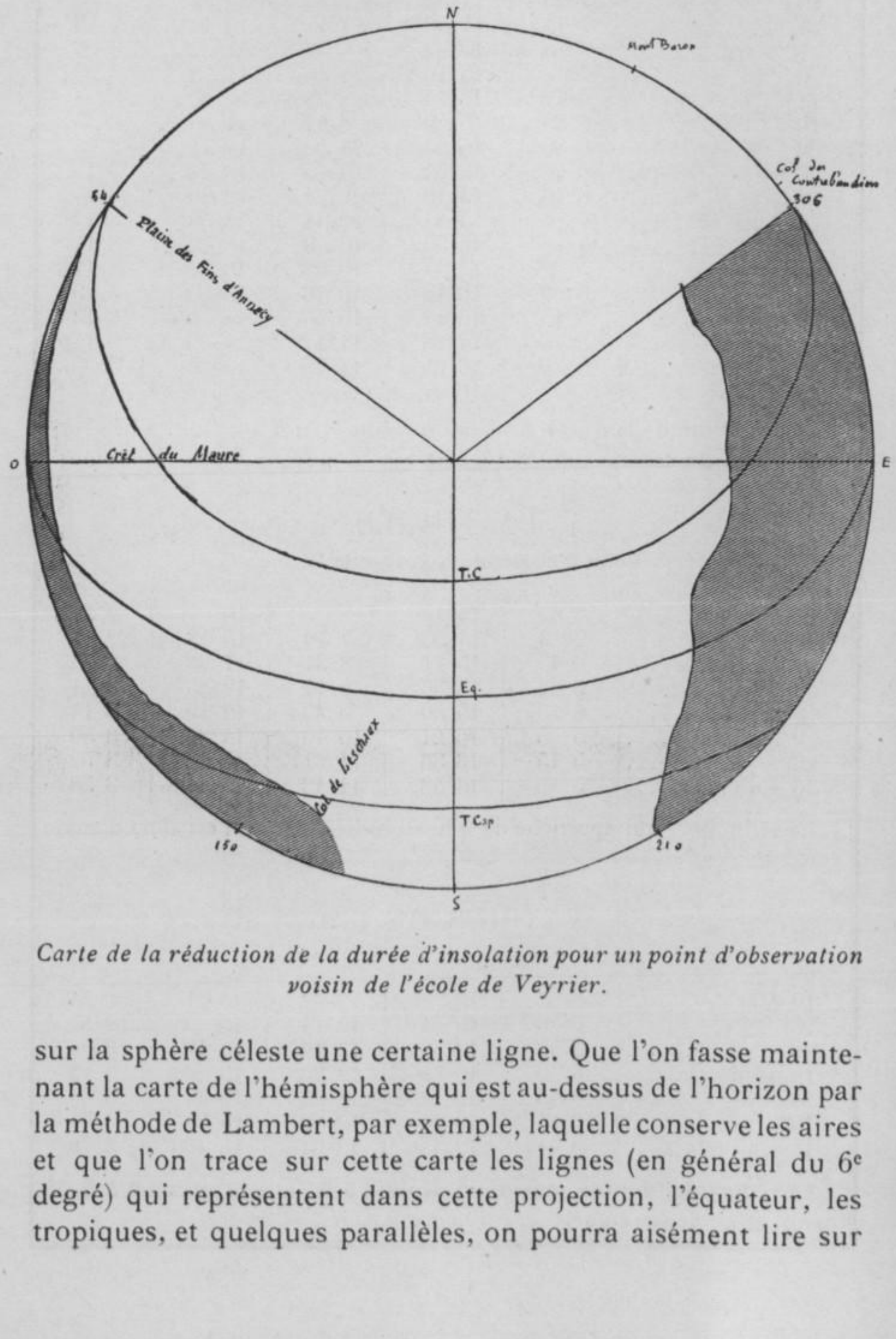

Carte de la réduction de la durée d'insolation pour un point d'observation voisin de l'école de Veyrier.

sur la sphère céleste une certaine ligne. Que l'on fasse maintenant la carte de l'hémisphère qui est au-dessus de l'horizon par la méthode de Lambert, par exemple, laquelle conserve les aires et que l'on trace sur cette carte les lignes (en général du 6e degré) qui représentent dans cette projection, l'équateur, les tropiques, et quelques parallèles, on pourra aisément lire sur

cette carte les réductions approximatives de la durée d'insolation aux diverses époques de l'année et, par suite, se faire une idée assez juste de la réduction de chaleur reçue.

Ainsi, ont été construites les cartes ci-jointes relatives aux villages de Veyrier, de Sevrier, pour des points voisins des écoles de ces communes. Une carte analogue pour Lathuille a été remplacée par un croquis fait par M Chapelet, insti-

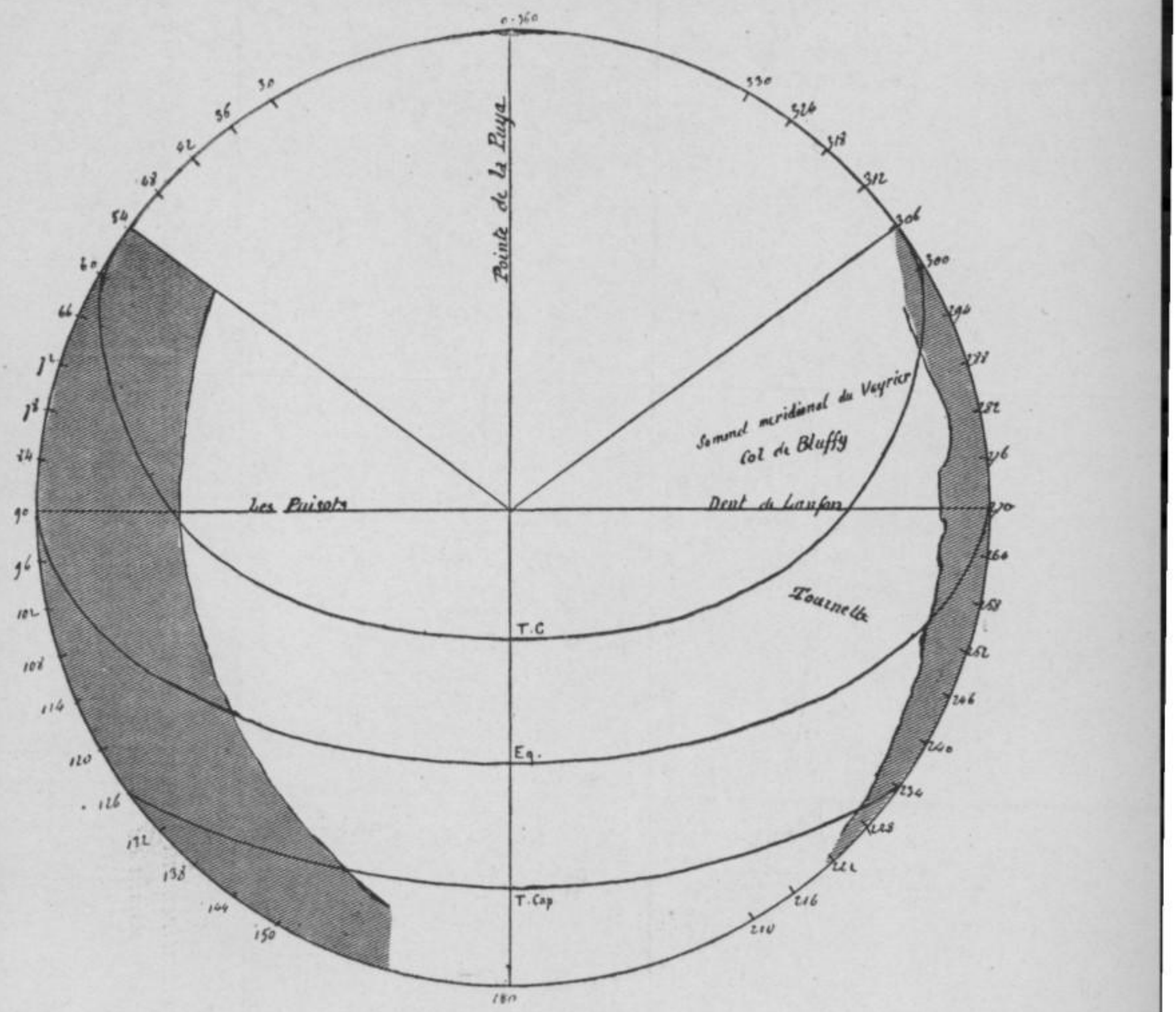

Carte de la réduction de la durée d'insolation pour un point d'observation voisin de l'école de Sévrier.

tuteur, faisant connaître approximativement les points de lever et de coucher.

Dans ces deux cartes les courbes T C, tropique du Cancer, et T Cap., tropique du Capricorne, limitent la partie de l'hémisphère céleste située au-dessus de l'horizon que parcourt le soleil dans une année. Les surfaces ombrées recouvrent les

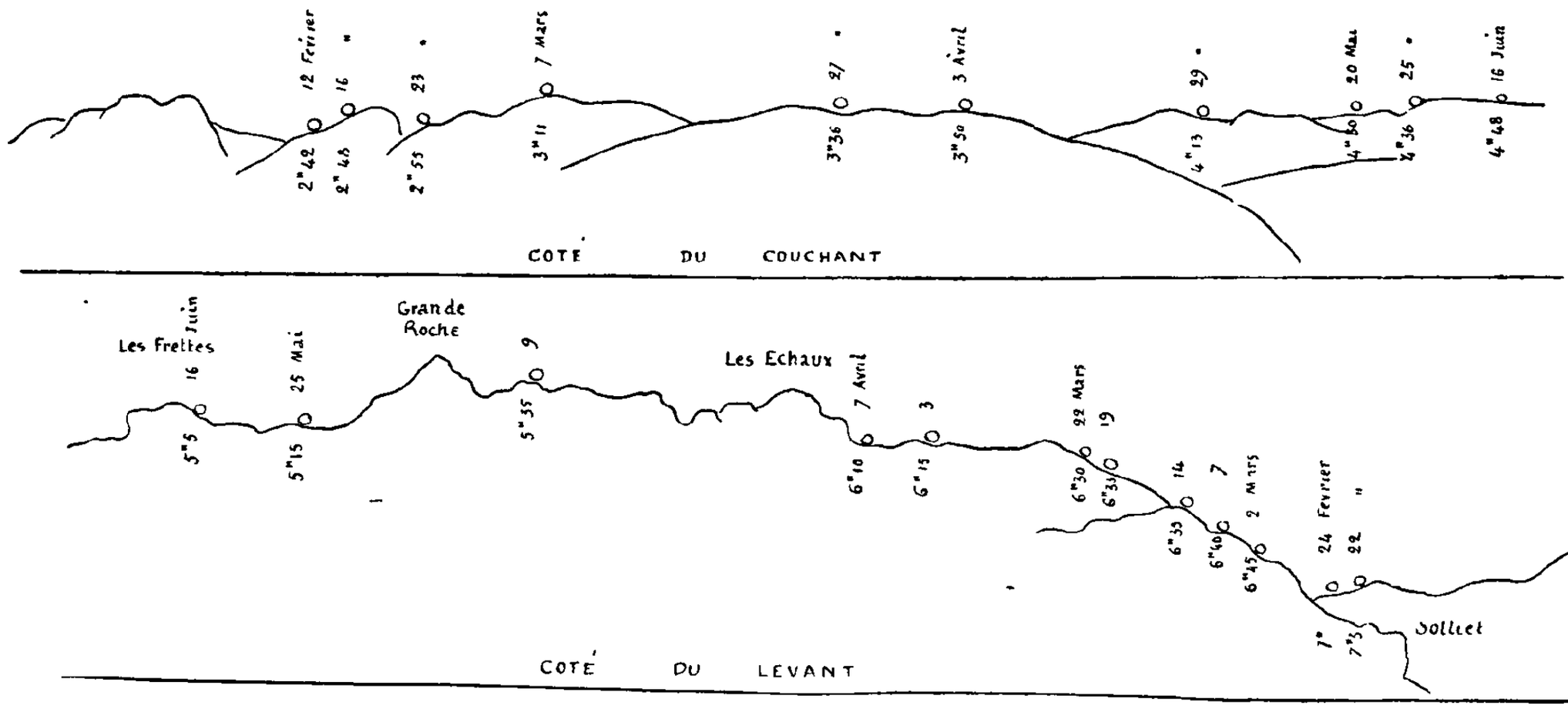

Croquis indiquant approximativement les heures et les points de lever et de coucher du soleil pour un point d'observation voisin de l'école de Lathuille, par M. l'instituteur Chappelet.

parties des trajectoires du soleil cachées par les montagnes. Les profils situés au nord des points extrêmes de lever et de coucher ont été supprimés comme inutiles.

On rappellera ici que la méthode de représentation de la sphère dite de Lambert consiste à représenter une calotte sphérique par un cercle dont le rayon est égal à la corde qui joint le pôle de la calotte à un point de la circonférence de base.

Une zone à deux bases est alors représentée par un anneau circulaire, différence des deux cercles qui représenteraient les calottes dont cette zone est la différence

La propriété fondamentale de cette projection qui ne conserve pas les angles comme la projection stéréographique est de conserver les aires, propriété qui se démontre d'une façon très élémentaire.

(A suivre.)

F. Dumont,
Secrétaire de la Commission Météorologique.

MÉLANGES DE FOLKLORE SAVOYARD

La Légende des Chats-Parlants.

(Suite.)

— Madame, dit-elle, avant de me séparer d'un monde qui n'a plus rien qui puisse me retenir, je viens vous dévoiler de tristes secrets où vous êtes intéressée et, en même tems, vous remettre une clef....

Au mot de *secrets*, messire Pierre et l'aumônier se levèrent pour sortir, mais on les retint. On conçoit qu'ils durent reprendre leur place avec empressement.

— Pour vous développer l'origine du sentiment invincible qui m'attachait à ma nièce, dit la demoiselle de l'Escales, je serai forcée de vous parler de moi ; ce sera, en même tems, m'accuser de ses torts et vous révéler ceux que vous ignorez. Ce soin, qui a pour but de rendre sa mémoire moins odieuse, flatte encore un cœur qu'elle remplit uniquement. Hélas ! je ne pourrai la justifier, tout mon espoir est de la faire plaindre. Quels résultats des dons les plus rares, de trente ans de soins et de tendresse !... Pardonnez-moi si ma douleur sollicite involontairement la pitié, vous allez sentir, en m'écoutant, à quel point elle m'est due.

Ce début apprit que la dame de Lucinge avait cessé de vivre. Chacun en fut différemment affecté, mais personne n'interrompit la demoiselle de l'Escales dont le récit intéressait vivement. Elle poursuivit ainsi : — Mon père était le plus riche seigneur du Chablais. Il perdit un fils unique et ne conserva que deux filles, devenues, par cet évènement malheureux, de riches héritières et l'objet de mille vœux. Vous voyez que la nature m'a traitée en marâtre ; cependant, il ne tint qu'à moi de me croire aimable, car peu de femmes jolies ont compté un plus grand nombre de prétendans. Leurs ins-

tances ne purent me faire illusion. Pour savoir quelle confiance je devais attacher à leurs protestations, il me suffisait de regarder ma sœur et mon miroir. Jamais créature plus parfaite et plus touchante ne mérita mieux que Cécile de fixer l'idée qu'on peut avoir de la beauté ; et, faisant justice de ma figure, je rendais l'hommage le plus sincère à la sienne. Amour-propre, sensibilité, je concentrais tout en elle ; et, me vouant au célibat, je résolus de doubler la fortune que l'époux qu'elle choisirait devait tenir d'elle. L'idée qu'elle ferait un mariage brillant me plaisait. Cette espérance me retint dans le monde. Je voulais y jouir de l'effet qu'y produirait Cécile, et ne pus me résoudre à m'ensevelir dans un cloître où je n'apprendrais ses succès que par des indifférens.

Ma vie n'a été composée que d'une suite d'espérances trompées. La première le fut par le mariage de ma sœur. Enivrée d'hommages, fatiguée en quelque sorte des brillantes propositions qu'on ne cessait de lui faire, et pouvant choisir un époux parmi les plus illustres, elle donna sa main à un jeune damoisel sans fortune, sans mérite, dont les folles dissipations épuisèrent en quatre ans le fruit de deux siècles d'économie. Le chagrin qu'elle en conçut mina bientôt sa santé. Sa fraîcheur et son éclat disparurent avec son bonheur. Son mari se lassa d'être fidèle, et, de tant de biens qui avaient été le partage de Cécile, il ne lui resta que mon amitié Son cœur, profondément blessé, n'y trouva pas le dédommagement de ses pertes. L'ingrat qui l'abandonnait en était toujours adoré. Il mourut.... ce fut le dernier coup. Ma sœur atteignit promptement le terme fatal... Alors, me rendant justice, la confiance qu'elle m'accorda me paya de tout ce qu'elle me devait.

— Je meurs, dit-elle, mais Aurore ne sera point orpheline.... Je lui laisse une mère qui vaut mieux que celle qu'elle perd Puisse-t-elle, hélas ! acquitter ce que vous fîtes pour moi, et mériter tout ce que vous ferez pour elle ! Adieu, sœur incomparable.. . adieu, ma fille ; je ne gémis pas sur ton sort, Béatrix te reste. En disant ces mots, Cécile, expirante, remit la petite Aurore dans mes bras. Je me mis à genoux auprès d'elle et je lui jurai, en arrosant de mes pleurs ses joues décolorées, de veiller sur ce dépôt sacré et d'en faire désormais l'unique occupation de ma vie. L'ai-je tenu ce serment ?... Malheureuse ! je me suis fait une idole de cet enfant que Cécile m'a laissé, j'ai mal répondu à la confiance maternelle.... Un attachement aveugle a remplacé la surveillance, la sévérité qui l'auraient préservée... Mon sort était d'adorer tout ce que je devais aimer ; ce fut un malheur, peut-être un crime. .. Il m'a paru bien longtems une vertu.

Ici, la demoiselle de l'Escales demeura plongée dans un morne silence. Elle paraissait succomber sous le poids de ses souvenirs. Il ne lui échappa ni plaintes ni soupirs, et ce sombre recueillement intéressait plus que des transports. On attendit avec ce respect qu'impriment de grands malheurs qu'elle reprît son récit.

— Aurore, dit-elle enfin en faisant un effort pour se remettre, était parvenue à sa dix-septième année, et son cœur ne connaissait point l'amour.

La crainte de se séparer de moi lui inspirait de l'éloignement pour le mariage, je ne me pressai pas de l'engager à le surmonter. On m'avait fait pour elle diverses propositions, mais aucune ne m'avait offert les convenances que j'exigeais. L'époux d'Aurore devait réunir toutes les qualités, et, n'éprouvant de sa part ni résistance, ni sollicitations, je me croyais en mesure de déterminer son choix. Pendant ce tems, elle était l'objet que célébraient

les chevaliers dans les tournois et les pas d'armes qui se donnaient à Chambéry. J'étais attentive à prévenir ses moindres désirs, tout se pliait à ses goûts, et sa volonté était une loi à laquelle personne n'imaginait de se soustraire.

Un jour, Aurore ayant désiré voir la fameuse cascade de St-Maurice (1), nous nous embarquâmes à Thonon ; et, longeant la côte, nous arrivâmes aux remparts bâtis sur le Rhône à Porta-Saxi (2). Nous abordâmes dans ce lieu pour gagner la cascade à pied A la vue de cette masse éblouissante d'eau, bondisssant de rochers en rochers, et que le soleil colore à sa dernière chute de toutes les nuances de l'arc-en-ciel, Aurore resta interdite d'admiration. Le charme d'une belle matinée, le plaisir qu'elle éprouvait à ce beau spectacle. une heureuse négligence dans sa toilette, tout contribuait en ce moment à lui donner quelque chose de céleste. Elle parut faire une vive impression sur un homme que le hasard conduisait lui-même en ce lieu. Je m'aperçus du mouvement d'admiration qu'il laissa échapper, et j'en jouis avec orgueil. Aurore avait relevé son voile pour mieux contempler la cascade ; bientôt, il s'éleva un vent frais qui le lui enleva sans la tirer de son extase. L'inconnu le saisit rapidement et vint le lui rapporter d'un air respectueux Il ne prononça pas un mot, mais quel langage aurait pu suppléer à ce silence ! Son regard était une véritable déclaration.

Nommer cet homme à qui l'a connu, c'est lui rappeler le prestige qu'un *parler* enchanteur peut ajouter â la séduction de la figure la plus belle et la plus noble. Jamais Robert d'Arbigny n'a dit un mot qui parût indifférent. Le son de sa voix avait un charme particulier, on ne pouvait l'entendre sans se sentir attirer vers lui. L'affabilité, la politesse, l'amour, l'amitié, tout ce qui est aimable enfin. recevait de lui un charme nouveau Quel funeste usage il a fait de ces dons heureux (3) !

D'après cette faible esquisse d'un portrait parfait, vous concevez comment d'Arbigny, frappé de la beauté d'Aurore, se présenta devant elle avec ce ton d'admiration respectueux et flatteur pour une femme. Lorsqu'il apprit notre nom, il fit valoir l'honneur que sa femme avait d'être alliée à la maison de l'Escales pour nous engager à prendre une légère collation chez elle à Saint-Maurice. Il mit tant de grâce dans cette invitation, qu'il me fut impossible de m'y refuser. Nous nous rendîmes, après notre dîner, chez la dame d'Arbigny qui, secondant les intentions de l'époux qu'elle avait choisi, nous fit les honneurs de sa maison de la manière la plus affectueuse. J'étais ravie d'avoir découvert des parents aussi aimables, et je me promis de revenir souvent à Saint-Maurice. Nous nous quittâmes en faisant des projets pour nous revoir promptement. D'Arbigny me reconduisit jusqu'à mon bateau ; il ne montra à ma nièce que l'empressement que lui prescrivaient les conve-

(1) Cette belle cascade, objet de la curiosité des étrangers. tombe d une hauteur considérable dans le Rhône L'eau qui la forme arrive écumante et furieuse à travers un lit de rochers jusqu'à l'endroit où elle se précipite en arc magnifique, et le soleil le frappant de ses rayons, lui donne toutes les couleurs de l'arc-en-ciel

(2) Le fort de Ce, bâti sur le Rhône, entre la Savoie et la Suisse, sur le territoire Vallaisan Il n'existait pas du temps de Robert d'Arbigny, mais ce lieu, nommé en latin *Porta Saxi* doit être voisin de l'endroit ou la demoiselle de l'Escales et la belle Aurore débarquèrent pour se rendre a pied à Saint-Maurice. Au reste ce n'est qu'une conjecture qu'on hasarde ici

(3) Le nom d'Arbigny était illustre à Saint-Maurice des l'an 1314 Un acte original de cette année fait foi que pour régler un compte de tutelle qui occasionnait de grands troubles parmi la noblesse de Saint-Maurice, le comte de Savoie, en sa qualité de vicaire-général de l'empire, fut obligé d'envoyer, comme *sur arbitre* entre ces gentilshommes divisés et avec le titre de commissaire impérial, Pierre du Pont Ce fait seul donne l'idée de ce qu'etaient alors à Saint-Maurice les d'Arbigny.

nances ; et, en rendant justice à sa beauté, il ne parut s'occuper qu'à remplir les devoirs de la politesse envers moi. Avant de nous quitter, il me demanda la permission de me voir au château de l'Escales ; c'était prévenir mes désirs, et nous le vîmes arriver deux jours après. Ce fut alors que j'appris les torts dont on l'accusait, malheureusement avec trop de vérité. Robert, disait-on, avait été engagé dans l'état ecclésiastique contre son goût. La mort subite de son frère aîné lui avait fourni un prétexte pour demander à être relevé de ses vœux, et cette demande lui avait été accordée sur le faux exposé qu'il avait présenté. On ajoutait que la mort de son frère était survenue à propos pour empêcher le mariage arrêté entre ce dernier et l'héritière de Cartery avec laquelle on croyait Robert d'intelligence depuis longtemps, et qu'il épousa bientôt après.

L'*à-propos* de cette mort *subite*, *ce faux exposé* sur lequel il avait été relevé de ses vœux ; *cette intelligence avec sa femme*, antérieure au temps où Rome le rendit à la vie civile, ne furent à mes yeux qu'un tissu inépuisable de calomnie dont je crus devoir le venger à force d'estime et par un accueil garant de ma confiance et de mon amitié. Ce fut ainsi que je permis l'entrée du château de l'Escales au plus séduisant, mais au plus dangereux de tous les hommes, au seul enfin que je devais en bannir. Grand Dieu ! une faute unique contre la prudence peut donc coûter des pleurs qui ne tariront jamais ?

— Bientôt, subjuguée et corrompue, Aurore conservait encore l'apparence des vertus qu'elle n'avait plus. Son premier tort envers moi fut la fausseté, elle lui devenait même nécessaire. Dans ma crédulité, je m'applaudissais de la trouver chaque jour plus aimable et plus sensible. Sa reconnaissance trouvait sans cesse des expressions nouvelles, sa docilité avait plus de charme, sa confiance me semblait plus entière. Entourée d'hommages dont elle paraissait peu flattée, elle avait toujours éludé toutes les propositions de mariage qu'on lui avait faites. Quelle fut ma surprise de la trouver tout à coup disposée à consentir à mes vœux, et de voir que l'objet de son choix était le seul que je n'aurais jamais osé lui proposer ! Elle m'annonça que le sire de Lucinge dont l'âge et la difformité devaient lui inspirer un éloignement invincible, était l'époux auquel elle était décidée de s'unir. Que lui importait, me dit-elle, la tournure et l'âge, puisque l'amour ne lui parlait en faveur de personne ? Une grande fortune et un nom illustre n'étaient-ils pas aussi des avantages ? Le sire de Lucinge, en les mettant à ses pieds, se regarderait encore comme trop heureux qu'on daignât les accepter. Assurée de sa complaisance, elle exigerait de n'être jamais séparée de moi, et nous habiterions le château de Fées-Ternes pendant l'été, et celui de l'Escales pendant l'hiver.

J'embrassai l'enfant cruel qui me trompait. Je versai des larmes de tendresse et de reconnaissance... Je consentis à tout ce qu'elle voulut, et son mariage avec le sire de Lucinge, blamé des uns, approuvé par les autres, surprit également tout le monde. Je ne conservai pas longtemps mon erreur.

Soit qu'Aurore, par un reste de candeur, ne put habituellement se résoudre à me tromper, soit qu'une passion criminelle prive de la faculté de rougir, ou que ma crédulité ne lui fut plus nécessaire, elle se mit plus à son aise avec moi.

(A suivre.)

A. VAN GENNEP.

LE COMTE DE BRANDIS

Les vaincus ont toujours tort, telle devrait être l'épigraphe de cette brève étude rétrospective. En effet, sans remonter au déluge ni même à l'origine de notre histoire de Savoie, que d'exemples on pourrait invoquer à l'appui ! mais ceux de la guerre récente encore de la Russie contre le Japon sont présents à la mémoire de tous. De quel mercantilisme mesquin n'a-t-on pas accusé le défenseur de Port-Arthur, s'enrichissant par la vente du lait de ses vaches ! Quand sonnera pour lui l'heure de la réhabilitation complète ?

Pour le comte de Brandis, elle semble être proche après plus de trois siècles de suspicion presque générale. Depuis Guichenon, tous les faiseurs d'histoires de la maison de Savoie sont allés, de confiance, en surenchérissant de sévérité pour le gouverneur de Montmélian en 1600, et l'un d'eux imprima même que la reddition tant reprochée eut lieu après seulement quelques jours de siège. Nous avons ensuite tous si bien adopté leur manière de voir que la justification possible du fait historique nous apparaît comme chose paradoxale. Et voici pourtant que *Documents d'histoire*[1], mars et juillet 1912, donnent un son de cloche bien différent en publiant le contenu d'un manuscrit contemporain de l'événement[2] et communiqué par M. le marquis d'Albon. Il porte ce long titre : *Discours veritable des choses advenues au siege royal du chasteau et ville de Montmelian soubs le gouvernement de Messire Jacques de Montmayeur comte de Brandis en l'année mil six cents*.

Dans *Voyage sentimental autour du Mont-Blanc*, l'auteur des présentes lignes a eu l'occasion d'expliquer suffisamment combien ses droits à dame particule sont contestables pour qu'il n'ait pas à se défendre en ceci de parler pro domo sua.

La communication de M. le marquis d'Albon comprend trois pièces :

1° Une lettre de Henri IV au comte de Brandis, datée de Chamoix le 11 septembre 1600, par laquelle le roi très chrétien, après avoir vanté la puissance de ses canons et les heu-

1. Paul Catin, éditeur, 13, rue Lacépède, Paris.

2. Ce manuscrit, *rédigé par l'accusé lui-même*, peut être un utile élément d'appréciation, mais il n'a pas la portée qu'il aurait, s'il émanait d'un tiers. *(Réd.*

reux résultats déjà obtenus en Savoie, offre finalement au gouverneur de Montmélian « cinquante mil escus contant pour vous recompenser de toutes vos pertes dommages et interetz si vous me voules contenter et obeir sans me donner de la peine de faire battre davantage... »

2° La réponse du comte, datée du lendemain. Elle contient, entre autres, ces phrases. la première assez ironique : « V. M. me prete cinquante mil escus sols pour mes interets qui sont si grands qu'argent ne les peut satisfaire. Estant d'une maison que chose du monde n'esbransle la fidelite que doibs a mon Prince lequel luy fera par sa valleur changer de chance et a moy et a tous mes compagnons perdre nos vies pour la conservation de ceste place... » Et la formule finale : « Vostre tres humble et tres obeissant serviteur hors mon devoir. »

3° La justification ou apologie du comte de Brandis présentée au duc de Savoie « sur la redduction du chasteau de Montmelian ». Elle n'occupe pas moins de dix-huit pages de la revue précitée.

En rapprochant cette justification du comte de Brandis du récit que La Popelinière nous a conservé de la conquête du pays de Bresse et de la Savoie, écrit sur l'heure et publié dès 1601, on ne peut s'empêcher de constater combien les deux versions sont d'accord sur un grand nombre de détails, notamment à propos du manque de munitions et du petit nombre de défenseurs, réduits à la fin à 220 hommes, ce qui est en contradiction avec les sentiments prêtés par quelques auteurs à Sully et à Henri IV lui-même.

Mais, de plus, le comte de Brandis se plaint du procédé peu loyal de Henri IV, qui aurait fait arrêter, à son retour. le chevalier de Briqueras, envoyé par le gouverneur au duc de Savoie pour l'informer de l'état désastreux de la place, de la trève d'un mois conclue et recevoir ses ordres. Il serait peut-être intéressant de retrouver aux archives du ministère de la guerre, ou bien ailleurs, les instructions qu'apportait le messager si traîtreusement mis en lieu sûr par le rusé Béarnais, malgré le sauf-conduit délivré par lui et qui aurait dû le rendre inviolable. Quant au fait lui-même, c'était, paraît-il, chose courante au XVIe siècle. Dans la biographie de Jean de Vivonne (1530-1599), — successivement ambassadeur de France près de Philippe II et du Saint-Siège, père de l'illustre Madame de Rambouillet, — le vicomte Guy de Brémond d'Ars nous dit : « Il était dans les mœurs de se dérober en pleine paix et par

la violence les lettres qu'apportaient les courriers. » C'est peut-être à cette circonstance que le comte de Brandis signale, dans son apologie, assez froidement l'interception dont il a été victime et sans en témoigner une indignation qui nous paraîtrait aujourd'hui de rigueur.

La Popelinière n'est pas tendre pour le duc de Savoie d'alors, qui est « tellement possédé par certains Astrologues et Devins qu'il règle et mesure les évènements de ses desseins a leurs predictions et notamment de celuy qui l'asseura y a quelque temps qu'il n'y aurait dans le 15 aoust aucun Roy en France. Ce qu'il interpreta a son advantage, voire l'embrassa de telle curiosité qu'il ne pensa seulement être délivré de tout ennemy de ce côté : ains aussi qu'il s'en ferait Roy... »

Et cette appréciation sur l'humeur versatile de Charles-Emmanuel est corroborée par un historien savoyard, le marquis de Costa, peu suspect de noircir sans motif un prince de Savoie, quand il rappelle la façon plus que légère, inconcevable, avec laquelle le duc apprit, au bal, à Turin, l'invasion de la Bresse et la prise de Chambéry. Le même le taxe aussi d'inconsidération, ce qui est bien également l'opinion du comte de Brandis, nonobstant la réserve à laquelle il était tenu dans la rédaction de sa défense. « En février 1600, dit Costa toujours, Charles-Emmanuel, revenant de Paris, avait fait vendre le blé qui formait la dotation de la citadelle de Bourg, afin de payer les Suisses de la garnison... » « Ce trait d'inconsidération aurait forcé la place à capituler quelques jours plus tard, avoue Guichenon, si le traité de Lyon ne l'avait pas livrée à la France d'une autre manière. »

Pour ce qui touche plus spécialement la reddition de Montmélian, après trois mois et demi de siège, voici l'opinion du même La Popelinière. « Recognurent aussi aucuns que le comte n'estait tant a blasmer de sa soudaine capitulation : pour ce que, jugeant qu'il serait bientost emporté, il pensa mieux servir son maistre, luy donnant un mois de temps a y pourvoir. Ayant mesme si peu d'hommes, et de naturels du païs non accoutumez aux aubades de tant de canons : car il faut du moins sept à huit cens hommes, a la garde de telle place. Joint qu'il se trouvait avoir souvent envoyé advertir le Duc de sa necessité et faute d'hommes, a quoy il n'avait voulu remedier, ne luy mandant autre chose sinon qu'il se donnast de peine. Dont le Roy se persuada que le Duc n'estimait que sa Majesté luy deust faire guerre de ceste année, veu qu'elle

estait si avancée. Se fantasiant qu'il irait a Marseille recueillir la Royne venant d'Italie. »

En somme, même en faisant pour l'apologie mise à jour du comte de Brandis, comme pour toutes ses semblables d'ailleurs, une large part aux « précautions oratoires » dont tout habile avocat sait tirer bon parti, il reste une foule d'arguments de valeur et propres à mériter à l'infortuné gouverneur de Montmélian le bénéfice de circonstances très atténuantes.

Ch. MONTMAYEUR.

1. Nous avons le regret de ne pas partager, sur cette question, l'optimisme de notre honorable correspondant. Brandis a contre lui non seulement les « faiseurs d'histoires » mais les historiens les plus documentés, comme MM. de Foras et Saint-Genis ; — le *Journal du siège* rédigé par les officiers savoyards, et les clauses même de la capitulation, *qui firent rougir de honte les officiers français chargés de les rédiger. — (Réd.)*

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

J. TRÉSAL : **L'Annexion de la Savoie à la France.** (Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1 vol. in-8°, prix, 7 fr. 50.)

En avril 1910, à la veille des fêtes organisées pour célébrer le cinquantenaire de la réunion de notre pays à la France, on remarqua beaucoup une brochure de M. J. Trésal, intitulée : *Comment la Savoie et Nice sont devenues françaises.* Le succès de cet opuscule, qui eut en peu de temps deux éditions, détermina l'auteur à refondre son travail et à le compléter. Ce sont les recherches faites pour transformer la brochure en volume qui justifient l'apparition tardive de celui-ci. Mais le lecteur ne perd rien pour avoir attendu. M. Trésal a puisé dans les archives des ministères des Affaires étrangères de France et d'Italie, dans les *livres bleus* publiés par le gouvernement anglais, et dans les correspondances des principaux personnages mêlés aux événements qui font l'objet de son étude, des renseignements si nombreux et si importants, qu'on peut considérer aujourd'hui son œuvre comme définitive.

L'auteur expose avec une entière indépendance et une grande clarté les circonstances qui, progressivement, ont rendu l'annexion désirable, possible et nécessaire. A côté des bonnes raisons, tirées des similitudes de langue, de mœurs, de souvenirs et d'aspirations qui poussaient les cœurs des Savoyards « dans la même direction que leurs rivières », il montre nette-

ment le rôle des partis politiques, tour à tour favorables ou hostiles à la réunion, suivant les heures. En 1848, ce sont les libéraux-démocrates qui demandent l'annexion à la République française ; mais, dès 1852, ces mêmes libéraux combattent l'idée de devenir sujets de l'Empereur, tandis que les conservateurs catholiques, peu séduits par les théories socialistes, préfèrent la monarchie sarde jusqu'au jour où la politique anticléricale de Cavour les pousse dans les bras de Napoléon III. Les conservateurs furent donc les promoteurs de l'annexion ; mais les libéraux « se rallièrent à l'inévitable » après le traité du 24 mars, et les bulletins de tous les partis se confondirent dans les urnes les 15 et 22 avril, et « donnèrent au vote ce caractère d'unanimité morale dont nous sommes justement fiers ».

Le rôle joué par les Savoyards marquants de cette époque est tracé avec exactitude et sans partialité. La grande figure du marquis Léon Costa de Beauregard domine toutes les autres. Cet homme qui, pour ne rien sacrifier de ses principes, refusa le ministère des affaires étrangères et le poste de chargé d'affaires à Paris, était un caractère. L'auteur nous fait partager les sympathies qu'il a pour lui, ainsi que pour le comte Greyfié de Bellecombe. qui fut le principal organisateur et le pivot du mouvement annexionniste. A côté de ces acteurs de tout premier plan, les personnages secondaires sont présentés avec les égards qu'ils méritent.

Cependant, l'épithète « excentrique » accolée au nom du député Chenal (page 88) nous choque. En fait d'excentricités, nous en pouvons citer deux, qui devraient faire pardonner les autres, s'il y en a eu : 1° il a légué 4,000 francs à la ville de Chamonix pour élever un monument en l'honneur de Saussure « le premier qui ait fait connaître nos vallées et leur ait donné la juste célébrité qu'elles méritent » ; 2° il a disposé du surplus de sa fortune en faveur de la ville de Sallanches.

M. Trésal possède parfaitement son sujet, et il l'a traité de main de maître. Il voudra bien nous excuser de lui signaler quelques légères inexactitudes.

L'héroïne de la guerre de Thônes s'appelait Frichelet et non Avet (p. xxxiv). Le chant des *Allobroges*, qui date de 1856, ne pouvait pas être entendu à Chambéry en 1848 (p. 10).

Aucun Savoyard, à notre connaissance, n'est « mort ambassadeur d'Italie à Paris » (p. 93) ; le directeur des douanes dont il est question à la page 115 était M. de *Vignet*, beau-frère de

Lamartine, et non *Viguet ;* Jules Philippe n'a jamais été *sénateur* (page 313), mais il fut *préfet ;* le journal *La Zone*, publié à *Saint-Julien*, ne faisait aucune propagande dans le Chablais et le Faucigny (p. 318) qui avaient leurs organes spéciaux.

La publication mentionnée à la page 346, au nom de J. Mugnier (?), est imputable à F. Miquet.

L'attitude déplorable du conseil municipal de Bonneville, signalée à la page 317, n'était pas un fait isolé : l'auteur aurait pu rappeler le discours (difficile à qualifier) de l'avocat Ferdinand Dubouloz à Thonon, le 29 septembre 1872, et la belle réponse de Gambetta [1]. Ces manifestations regrettables témoignaient d'un état d'esprit que Larousse (tome XIV, page 291) explique ainsi : « Au moment de la Commune, la crainte de voir la France tomber dans l'anarchie et plus tard dans le despotisme qui n'eût pas manqué d'en être la suite et d'anéantir la liberté et peut-être même l'existence du pays. suggéra à plusieurs Savoisiens cette idée que, si une république sage et bien ordonnée ne pouvait s'établir, la Savoie tournerait ses regards vers une patrie libre. Idée qui répondait, il faut bien le dire, à l'opinion de la très grande majorité des Savoisiens. » Cette explication est juste en ce qui concerne la zone, et, d'ailleurs, celui qui l'a donnée était en situation pour être bien renseigné.

M. Trésal reproche à nos représentants actuels de n'avoir pas « à l'égard du pouvoir central la fière attitude de nos députés au parlement sarde ». Il paraît perdre de vue que l'opposition faite aux ministères libéraux sardes par le groupe conservateur savoyard était naturelle, tandis que cette opposition serait inexplicable si elle était dirigée par des républicains contre un ministère qui représente leurs idées.

Malgré ces critiques, l'ouvrage est judicieusement conçu, bien écrit et généralement impartial. Nous ne saurions trop en conseiller l'acquisition à nos lecteurs.

François Miquet.

1. *Discours et plaidoyers choisis de Gambetta*, recueillis par Joseph Reinach Paris, Charpentier, 1887, page 133

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Annecy, Imprimerie J. Abry. — 19102

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 3 juillet 1913

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Sur la proposition de M. DÉSORMAUX, l'Assemblée à l'unanimité s'associe au deuil que vient d'éprouver la ville de Lyon, en la personne de l'un de ses fils les plus distingués, M. Edouard Aynard, de l'Institut, député du Rhône. M. Aynard était membre d'honneur du Comité formé pour ériger à Annecy la statue de saint François de Sales.

M. DÉSORMAUX donne lecture d'un brevet de permission de séjour à Genève, en faveur d'un fils du célèbre Calas, en date de 1789, brevet qui lui a été remis par M. Lachenal, de Sillingy, pour être déposé aux archives de la Florimontane.

M. J. SERAND rappelle à ce propos que la famille Calas possédait une maison à Veyrier du Lac et que la dernière descendante est enterrée dans cette commune.

M. DÉSORMAUX offre, pour la Bibliothèque florimontane, de la part de M. W. PAULYN, membre correspondant, deux curieuses brochures philologiques :

Dr Fritz HUMMEL : *Zu Sprache und Verstechnik des Sone de Nausay*, Berlin, 1912.

W. DOEGEN : *Sprech-und Lehrproben*, Berlin, 1913.

Le MÊME fait la communication suivante sur quelques notes dialectologiques :

Grâce aux heureuses recherches de M. G. Letonnelier, le glossaire ancien des termes usités dans nos régions (provinciaismes savoyards) s'accroît de quelques mots et de quelques acceptions nouvelles.

Tels sont *allavalanches*, *relavaix*, *dronnaix*, et, pour le sens, *glairons*.

Les passages suivants, extraits des archives communales de Chamonix, donnent une définition très nette de ce que ces mots signifiaient au XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle :

1. Sont présents : MM. Cavard, Désormaux, Dumont, Eisenmenger, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Martin, Miquet, Perin, Revil, F. Serand, J. Serand.

Le sieur Comte, procureur des communiers de Chamonix... soutient...

Sexto, qu'au pied des rochiers il se faict certains amas deau sous terre que l'on appelle du nom du lieu *relavaix*, lesquelz venantz a s'enfler, coulent avec telle violence quilz entreisnent toutte la terre laborable avec les maisons quilz rancontrent ayant emporte depuis quelques annes trois maisons pres du village de la Rosiere.

Septimo, il soustient que le mesme terroir est sujet aux *dronnaix* qui est un sable, pierres et terre, traisnés par lesditz torrens, *relavaix* et *allavanches* dans la riviere d'Arve que empesche son cours, et faict que leau empechee sestend comme un estang sur ce qui reste deplat païs, et par ce moien, non seulement gaste la prise semée, mais, venant a rompre lesditz *dronnaix*, elle coule si rapidement qu'elle entreisne tout ce qui a esté labouré, du moins la superficie et le mellieur qu'elle rencontre.

Octavo, soustient que ilz sont tellement sujet a l'injure des glaciers quil y a environ dix huict ans que l'un diceux aprochat tellement la riviere d'Arve quil y avoit apparance quil devoit arrester le cours de ladt riviere d'Arve, et par ce moien inonder et noier tout le territoire du dessus, mesme que Monseigneur d'Ebron fut sur les lieux pour les exorciser, et par ce moien arrester leur descente.

(Extr. du playdé produit le 25 de février 1622).
(Arch. communales de Chamonix. FF. 14)
14

* * *

Du 17 aoust mille sept cent et neuf.

... Mr Claude Amblet... dit... que les demoiselles demanderesses n'ont pas encores estably leur pretendu droit, non plus que leur supposée possession de prendre et retirer les *glairons* soit bois noyé dans la riviere Diosaz jusqu'à son meslange avec la riviere darve, a l'exclusion des communiers de Chamouny...

(Arch. de Chamonix. FF. 31)
23

* * *

1706, 20 déc.

Supplient humblement les demoiselles... Bottollier... disant que... Jean et Aime Borrel de Chosallet se sont saysis et empare de leur authorité, par voye de fait et larcin dune grande quantité de bois sapin provenant des *gleyrons* de la riviere de Diouza... [1].

(Arch. de Chamonix FF. 31)
4

Deux de ces mots *relavaix* et *allavanches* me paraissent être de la même famille. On reconnaît aisément dans *allavan-*

1. Ajoutons le texte suivant, qui intéresse les mots *auciège* et *sérac* Ce document est également dû à l'obligeance de M. Letonnelier. Il est daté de 1771 :

A nos seigneurs

Supplie humblement noble Joseph Marie Delaravoire, habitant à Passy.

Disant quil y eut transaction passee entre les autheurs du supliant, et le ven. chapitre de leglise de Sallanches, occasion des drouts dependants de la Mestraleire de Chamonix en datte du 3e juin 1577, Lonjy noe, par laquelle en conséquence de la sentence du Conseil de Genevois, et arret de confirmation dicelle des 7 juin 1575 et 1er décembre 1576, il fut entr autres convenu que les nobles Delaravoire jouiroient, et percevroient le fruit d'un jour, sur l'*hautsiege* accoutumé et dû au chapitre sur les montagnes de Chamonix, et ce annuellement, à prendre ledt fruit d'un jour, année par annee, de montagne en montagne alternativement, à commencer par celle appellee l Oreal, en Valorcine, puis à Vulme, et ainsi secutivement de l une à l'autre, jusques à la derniere, outre un *serac*, et une equellée de burre fraix, sur les communiers de chaque montagne rendant les dits *hautsieges*.

(Arch. comles de Chamonix. FF 34, fo 1)

ches, précédé du suffixe *ad*, le mot très répandu dans toute la région des Alpes [1], *lavanche* [variante *lavange*] (cf. *Dict. Savoyard*, v° *lavanche*). Ce mot est probablement, comme on l'a déjà montré, un dérivé du verbe *labi*, glisser. Le sens et parfois les formes ont été contaminées par *lapis*. ailleurs par la base **lava*, au sens de : « couches de pierres très polies », d'origine controversée, fort répandue notamment dans le Jura : *laves*, « couches superficielles des bancs calcaires qui forment le premier plateau du Jura [2] ». Une autre contamination est celle de *lavare*. Enfin l'analogie de *ad vallem* a produit *avalanche*, où l'on pourrait voir également le résultat d'une dissimilation (*la lavanche* ou *l'allavanche*) avec métathèse [3].

Relavaix, de la même famille, offre un suffixe qu'on retrouve dans *dronnaix*. Quant à l'étymologie de ce dernier mot, elle reste bien obscure, en l'absence de formes similaires dans les parlers voisins. Convient-il de hasarder l'hypothèse *doron* + suffixe ?

Glairon est, comme on sait, le continuateur de **glarionem* (de *glarea*).

· Le MÊME étudie, d'après les observations d'un traducteur ancien de Polybe, l'emploi des différents mots usités au XVIIe siècle pour désigner les cols et les vallées alpestres.

M. LE ROUX fait une communication sur quelques empreintes végétales recueillies au village des Gorges de Voires, sur la rive droite du Foron de Taninges, par M. l'intendant Grimont, qui en a fait don au Musée. Sur sept espèces de Ptéridophytes sur grès micacés, caractéristiques du niveau westphalien du carbonifère, on peut reconnaître *Nevropteris heterophylla* Br., *Pecopteris abbreviata* Br., *Calamites Cisti* Br. assez abondant. La situation toute particulière du houiller de Taninges, dans la curieuse région de la Brêche du Chablais, donne un intérêt particulier à la recherche des formes fossiles qu'on pourra y rencontrer, car elles permettront de fixer exactement l'âge géologique, non encore rigoureusement établi de ces grès micacés.

M. LE ROUX donne connaissance d'une découverte faite au mois de juin à Fontaine-Vive, près Groisy, d'un certain nombre de sépultures sous dalles, dans un crêt d'alluvions quater-

1. Relevé notamment dans les glossaires de L. Odin, Cerlogne, Ravanat, etc.
2. M. Jud suggère l'hypothèse *lavaricinus* (à côté de *levaricinus*) pour expliquer le nom de poisson *lavaret (Les Noms des poissons du Léman.)*
3. Faut-il rapporter à semblable origine le toponymique *les alavis*, par dissimilation, *Les Aravis* ?

naires appartenant à M. Camille Duret. Il a assisté, en compagnie de notre collègue M. Dumont, au dégagement de quatre tombes, toutes orientées N.-N.-O., les squelettes ayant les pieds du côté du levant.

Le propriétaire y avait déjà recueilli, quelques jours avant, une cruche en terre à bec tréflé.

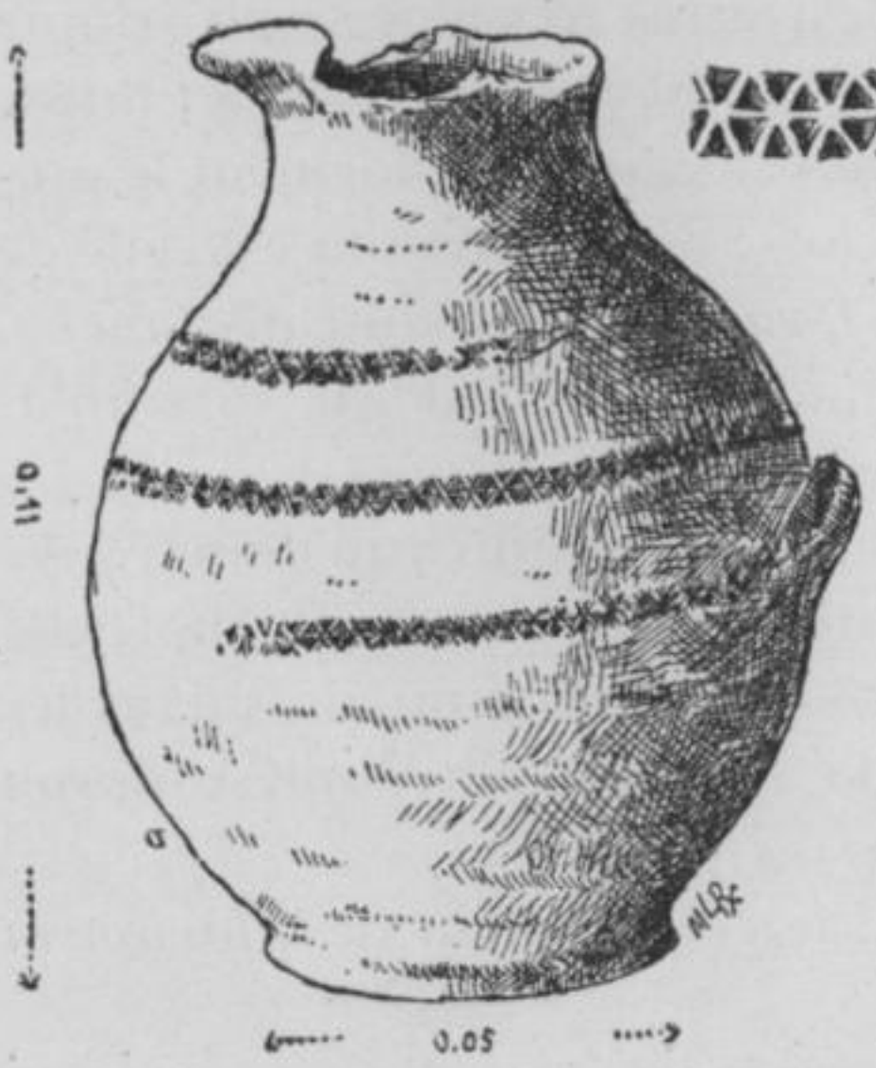

Ce vase est le seul mobilier funéraire qui ait été trouvé *(fig. ci-contre)*. Il est orné d'une bande spiralée tracée à la roulette ; le motif décoratif est formé d'X en relief réunis en leur milieu par un trait continu horizontal, également en relief.

Cette poterie par sa technique se rapproche de celles à décor de lignes géométriques qui ont été recueillies dans les Fins d'Annecy [1]. L'appareillage soigné de ces tombes, le spécimen unique de céramique que l'une d'elles a livré, permet de les dater à peu près du ve siècle.

M. Martin fait la communication suivante :

L'Illustration du 21 juin 1913 reproduit une curieuse estampe, appartenant à M. Félix Rochet, de Figeac, qui représente une grande maison à l'architecture massive, dont le style est nettement Henri IV, c'est-à-dire très proche parent du Louis XIII, plus généralement connu.

Cet édifice fut conçu et dessiné par un architecte savoyard, Jacques Perret, de Chambéry. Dans un ouvrage, paru en 1601, il a donné le plan d'ensemble de ce « grand et excellent pavillon dans lequel pourraient loger cinq cents personnes à leur aise ». Le bâtiment mesure vingt-six toises de long sur vingt-deux toises de large. Dans l'épaisseur des murailles, qui n'ont pas moins de deux toises, « sont petits escaliers, cabinets et privés depuis le bas jusques en haut ; par ce moyen, fait remarquer l'ingénieux architecte, il n'y a rien de vide ou de perdu ».

Avec ses onze étages et le petit pavillon bâti sur le toit en

1. Ch. Marteaux et M. Le Roux : *Boutae*, p. 440.

terrasse du corps central, dominé par de grands ornements en forme de coupes et de boules, l'édifice devait dépasser cent dix mètres. Les maisons géantes de New-York ont atteint aujourd'hui deux cents mètres ; mais ce que les Américains de nos jours ont réalisé, il faut reconnaître qu'un Savoyard, à la fin du XVIe siècle, en avait conçu l'idée et établi le projet.

M. MARTIN donne lecture des propositions qu'il a établies de concert avec M. DÉSORMAUX en vue des futurs concours de poésie :

Notes sur la versification française à l'usage des Concours de poésie.

Sans vouloir enchaîner les décisions des jurys futurs, ces notes ont pour but de fixer les sentiments actuels de l'Académie sur les règles principales du vers français. Depuis un siècle le vers classique a fort évolué, et sans admettre toutes les innovations des poètes modernes, en protestant même contre telles innovations [anarchiques] qui permettraient trop souvent au poète d'échapper au « travail de la lime » ; il faut reconnaître que certaines interdictions sont tombées et que certaines licences sont devenues légitimes.

I. MESURE DES VERS. — Les vers français admettent un nombre quelconque de syllabes, et on peut les mélanger librement, à condition que l'oreille saisisse nettement le passage d'un vers à l'autre et la nature de chaque vers.

Toutes les coupes (césures, enjambements, etc.), sont permises sous réserve de la même condition. Pour le vers alexandrin en dehors de la césure à l'hémistiche, il faut admettre les coupes suivantes, qui présentent des rapports simples

4+4+4 || 2+6+4 || 4+6+2.

On peut même admettre la coupe qui mêle un groupe de deux syllabes à deux groupes de cinq.

Les autres coupes sont difficilement perceptibles et doivent être proscrites.

II. LES SYLLABES MUETTES. — Jusqu'à nouvel ordre, il faut garder les anciennes règles : élider les muettes non articulées (ce qui proscrit les formes du pluriel) ; élider ou compter les muettes articulées Cette question est d'ailleurs connexe à celle des rimes masculines et féminines

III. L'HIATUS. — Les hiatus peuvent être tolérés à condition de ne pas choquer l'oreille. On peut même admettre un hiatus dur pour produire un effet particulier.

IV. LA RIME. — Il faut maintenir, pour le moment, la dis-

tinction entre les rimes masculines et féminines, et par conséquent leur alternance, sauf le cas d'un effet particulier dont le sens doit être facilement compris.

On peut admettre les rimes d'orthographe même très différente, et par conséquent celles d'un pluriel avec un singulier, si le son est bien le même.

Il ne faut pas attacher trop d'importance à la rime riche, sauf dans les petits genres (sonnet, ballade, etc.), qui valent par le détail.

Il n'est pas prudent d'admettre l'assonance, qui deviendrait rapidement une cause de négligence.

Ce projet de règlementation est adopté à l'unanimité.

M. Marteaux fait la communication suivante sur les adjectifs en *osus* :

La topographie a conservé un certain nombre de mots du vieux parler non cités dans les répertoire. J'ai déjà relevé dans RS, 1913. p. 51, Savoiroux, de *saporosus*. Voici d'autres adjectifs dérivés avec le suffixe *osus*, qui est plein de : *ireuse*. devenu le nom d'une pointe entre Bellevaux et Le Biot, v. fr. masc. *irous* (Koerting : *o. c.*, nº 5147), ital. *iroso*, qui est plein de colère, la pointe d'Ireuse étant menaçante, soit parce qu'elle se charge souvent de nuages orageux, soit pour une autre cause; de **irosa*. — Le fr. *paresseuse* se disait en 1367 dans le parler d'Annecy, *pereiʒoʒa*, de **pigritiosa*, nom d'une source, aujourd'hui source des Balmettes, qui limitait son territoire (SHAG, XIII, 223) ; plus tard la *Pereysosaʒ*. la *Pereysousa*, 1549, 1563 (Bruchet : *Inv.*, E, 136, 276). Dans la même charte des franchises, une autre limite était constituée par *petra pillosa,* entre Gevrier et Annecy, sur l'ancienne route de Cran. pat. *peleusă*, à Saint-Martin du Mont; ailleurs *pelouse,* d'où la Pointe Pelouse (Samoëns) du classique *pilosa*, poilue, par comparaison, qui est couverte d'herbe courte, de gazon, qui est comme le poil de la terre. Le masculin *pelous*, ital. *peloso*, se retrouve dans Villy-le-Pelloux, en 1311, *Villie lu peillioux* (SHAG, XIV, 360, nº 323) de l'ancienne forme *peil,* poil + *oux* : *Peloux*, *Peleux* est un lieu dit fréquent dans la topographie cadastrale. Un synonyme de *pelouse* est *peluă*, dans la pointe de Pelluaz (La Vacheresse), fr. *pelue ;* Montpellaz (Veyrier), vulg. *Montpelard*, est un ancien *mons pilatus*, dénudé, chauve. De *petrosa,* terre remplie de pierres, sont venus les lieux dits la Perousaz (Copponex, Saint-Martin du Mont), la Parouse (Argonnex), etc. Ce mot a conservé son sens d'adjectif dans les *vignes perroses* à

Cranves. *Tavaneuse,* qui est pleine de taons, est une terre de la commune d'Abondance qui a donné son nom à des chalets et à un roc ; cet adjectif dérive de *tabanus*, grosse mouche (Varron). en v. fr. et en sav. *tavan*, ital. *tafano;* le fr. *taon* venant de **tabonem*, outre dérivé de *tabus*, sang corrompu.

M. Miquet donne lecture des deux communications suivantes :

1° Les divers historiens qui se sont occupés de l'invasion de la Savoie, en 1848, par les *Voraces*, n'ont donné. sur ces bandes armées, que des indications fort sommaires. On trouve, à cet égard, des renseignements précis dans la *Revue d'histoire de Lyon* qui s'en est occupée à plusieurs reprises.

Les *Voraces*, *Vautours* ou *Vautours des chantiers* et *Ventres creux*, n'étaient, dit M. Lévy-Schneider. que des groupements différents du peuple lyonnais en armes à qui, le 28 février 1848, le comité exécutif provisoire avait confié tous les postes et tous les forts « concurremment avec les troupes », le commandement devant « être dévolu au peuple ».

Garde urbaine officiellement reconnue et employée par les pouvoirs provisoires, les *Voraces* touchaient des bons de subsistance de la mairie, comme tous les ouvriers en chômage.

Mais ils ne tardèrent pas à commettre des excès, tels que le pillage d'un monastère de trappistines à qui l'on reprochait d'employer quelques orphelines au tissage de la soie, et ils furent dissous par un arrêté du commissaire Martin Bernard, le 22 mai 1848. Il est permis de croire que les représentations faites par le Gouvernement sarde à la suite de l'envahissement de la Savoie (3 avril 1848) ne furent pas étrangères à cette décision.

Malgré l'arrêté de suppression, l'organisation subsista comme société secrète, et les *Voraces* fournirent aux clubs le contingent le plus nombreux et le plus fidèle de leurs auditeurs.

(*Revue d'histoire de Lyon*, 1906, p. 183 ; 1908, p. 44 ; 1913, p. 109.)

M. Letonnelier ajoute que l'étymologie du mot *Voraces* n'est pas celle que l'on pense. Ce serait, d'après M. Trésal, la déformation du mot Horace, nom du propriétaire d'une filature à Lyon.

2° Marc BONNEFOY. — Né le 17 mai 1840 à Sablet (Vaucluses), Marc Bonnefoy ne se rattache à la Savoie que par un séjour de quelques années (1868-1873) à Annecy, ville « qu'il quitta avec un vif chagrin ». Mais sa vie austère de patriote et de penseur mérite d'être citée en exemple.

Dès l'enfance, affamé de lectures et manquant d'argent pour

se procurer des livres, il endure toutes les contrariétés que peut supporter une nature d'élite dans un milieu par trop primitif. Supérieur par l'intelligence à l'instituteur de son village, il ne tarde pas à le dépasser par l'instruction. Mais il échoue aux épreuves du brevet élémentaire. Alors le père intervient : « Il ne te reste plus, lui dit-il, qu'à te jeter aux pieds de notre député, pour qu'il te fasse obtenir un petit emploi ! » La réponse peint l'homme : « Je ne me jette aux pieds de personne ; je vais m'engager. »

Le 9 décembre 1858, il se présente à la caserne du château des Papes à Avignon, et il est incorporé comme soldat de 2e classe au 14e de ligne. Au printemps, son régiment part pour la campagne d'Italie, mais il ne participe à aucun combat. Caporal le 21 août 1859, sergent le 10 avril 1860, Marc Bonnefoy devient sous-lieutenant le 11 mai 1868, au 21e de ligne, et c'est alors qu'il vient en Savoie. Il se trouvait à Annecy, quand éclata la guerre contre l'Allemagne.

Il a raconté comment, le 4 août 1870, le chemin de fer amenait à Strasbourg le régiment plein d'ardeur et d'illusions. Deux jours après, il ne restait debout que 700 hommes sur 1.600, les autres ayant été massacrés à Frœschwiller.

Enfermé dans Strasbourg. Marc Bonnefoy coopère à la défense de la place. Il devient lieutenant dans une compagnie de marche. Trois ans plus tard (avril 1874) il était capitaine.

Mais les rhumatismes contractés sur les remparts de Strasbourg l'obligèrent à se faire mettre en disponibilité dès 1878 et en réforme le 19 novembre 1880. Rejeté dans la vie civile avec une pension de 1.687 francs, d'autant plus insuffisante, qu'il avait charge d'âmes, s'étant marié en 1874, il concourut pour l'emploi de commissaire de surveillance administrative du chemin de fer et fut reçu avec le n° 1. Nommé le 21 juillet 1884 au poste de Bercy, et dégagé dès lors des soucis matériels, il consacra ses loisirs à la poésie, que, depuis longtemps, il cultivait par intermittences.

Dès 1866 il avait obtenu une médaille d'or de la Société académique de Fontainebleau et pendant plus de vingt ans il fut un des lauréats habituels des diverses académies qui organisent des concours. En 1877 il remporta au concours Andrevetan un second prix et une mention très honorable. Il a étudié tous les genres. Au début, les sujets politiques l'attirèrent de préférence ; mais bientôt les questions philosophiques furent l'objet de ses principales préoccupations.

Il mourut le 8 décembre 1896 et fut incinéré au Père-Lachaise et ses cendres furent ramenées au pays natal.

Marc Bonnefoy était une figure sympathique, que son fils a eu grandement raison de faire revivre : sa biographie n'est pas seulement une œuvre de piété filiale, elle est un enseignement.

M. Letonnelier commente ensuite un acte extrait des Archives communales de Saint-Gervais-les-Bains dont il vient d'achever le classement et l'inventaire, et qui est inscrit sous la cote DD. 1, 4. Il s'agit d'un accord conclu le 19 avril 1457 entre Guillaume de La Ravoire, prieur du prieuré de Saint-Michel de Chamonix d'une part, et les hommes de la paroisse de Saint-Gervais, dans le mandement de Montjoie d'autre part, au sujet de l'étendue du droit de juridiction sur les montagnes de Prariond et de Vozaz. L'objet du litige, les controverses, les affirmations et dénégations, le pour et le contre y sont exposés tout au long, et la transcription du texte ne nécessite pas moins de vingt-une pages. Indépendamment de la teneur du débat qui est curieuse, des noms de lieux qui sont nombreux et intéressants, un autre détail doit retenir l'attention. Après s'être mises d'accord sur l'étendue de leurs juridictions respectives, les parties décidèrent d'établir des limites très précises et faciles à reconnaître en plantant sur certains points du sol des pierres portant des signes conventionnels. Ces pierres qu'ils appellaient *termines* étaient au nombre de treize, et voici les signes que l'on y grava, afin de pouvoir les distinguer sans peine au cas de nouveau débat. Du lac de l'Ours jusqu'au Mont-Noir, on trouvait successivement : une croix, une potence, une croix de Saint-André, une croix, trois traits droits, une croix, une croix de Saint-André, deux traits, une croix large, deux croix. Trois des termines sur les treize ne reçurent aucune marque distinctive ; on pensa que leur emplacement suffirait pour les désigner sans équivoque. Ces pierres ont dû rester à la place où on les enfouit, et dès lors un intéressant problème archéologique se pose à tous ceux qui viendraient à excursionner dans ces parages : celui de les retrouver.

M. J. Serand rappelle que M. Bernus a trouvé, il y a quelques années, entre La Clusaz et Le Grand-Bornand, une pierre marquée d'un croix et que le nom du col de la Croix-Fry doit avoir une signification analogue.

L'ordre du jour étant épuisé. la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Notice sur l'Académie Florimontane

Un bon nombre d'auteurs contemporains ont déjà écrit l'histoire glorieuse quoique brève de cette célèbre institution. Leurs travaux sur « l'illustre compagnie » forment d'intéressantes contributions à l'histoire des lettres en Savoie, et il convient tout d'abord d'y rendre hommage.

Grillet, le premier parmi les modernes, attira l'attention sur la « première Académie littéraire fondée en Savoie ». Sainte-Beuve et Sayous vinrent ensuite et donnèrent au public une histoire plus développée de cette sœur aînée de l'Académie Française. Quelque temps après, M. André Folliet en étudiait les origines et les statuts, ajoutant encore sur la vie de ceux qui durent en faire partie d'utiles notices critiques. Plus près de nous, trois historiens furent amenés, au cours de leurs travaux, à considérer attentivement l'institution due à deux illustres enfants de la Savoie, et tous trois écrivirent sur elle à des points de vue différents mais non opposés de très substantielles pages : M. Fr. Mugnier, comme historien du président Favre, M. le chanoine Gonthier, comme admirateur et biographe de saint François de Sales, et M. Corcelle en tant que critique spécialement intéressé par le mouvement littéraire en Savoie au commencement du XVIIe siècle. A cette liste déjà longue, il faut aussi ajouter les noms de Fr. Perennès, du chanoine Alvin, de Jean Bach-Sisley, du chanoine O.-C. Reure, des éditeurs des Œuvres de saint François de Sales, de tous ceux enfin qui de près ou de loin s'occupèrent de l'illustre évêque, et furent conduits par la force des choses à parler de ses principales fondations [1].

1. Voir la bibliographie consacrée à saint François de Sales dans Lanson (Gustave) : *Manuel bibliographique de la Littérature française moderne*, Paris, Hachette. 1909. in-8°. tome I, seizième siècle : n°s 2335-2358. — Sur l'Académie Florimontane, voir notamment : Grillet (J.-L.) : *Dist. hist. du Mont-Blanc et du Léman*, Chambéry, Puthod. 1807, t. I, p 193. — Sayous : *La Litt française à l'étranger au XVIIe s*, Paris, 1852, in-8°. t. I, 1re partie. — Sainte-Beuve : *Lundis*, t VII. — Folliet (André) : *Une Sœur aînée de l'Académie Française* (dans *Revue de Paris*, tome IX. 22 janv., 1865. pp. 226-236) — Perennes (Fr.) : *Histoire de S. François de Sales*, Paris, Bray et Retaux (3° éd.), 1879, t. II. p. 213. — Mugnier (Fr.) : *Histoire du président Favre*, Paris, Champion. 1903, p. 289 et suiv. — Gonthier (l'abbé J.-F.) : *Journal de S. François de Sales durant son épiscopat* (1602-1622), Annecy, 1891, in-8°. — Corcelle (J.) :

Le terrain que nous abordons a donc été exploré maintes fois, et il peut paraître superflu d'ajouter à tant d'autres une nouvelle histoire de l'Académie Florimontane. Cependant, le sujet que nous nous proposons de traiter, diffère quelque peu, on le verra, de celui envisagé par nos devanciers : c'est pourquoi nous pensons que ces quelques pages ne seront point condamnées d'avance.

L'étude qui suit a pour objet de faire d'abord la nomenclature et la critique des sources qui nous renseignent sur l'Académie Florimontane, — en second lieu, de tirer les conclusions historiques qui découlent naturellement de cet examen. Nous ne nous proposons pas tant d'ajouter aux connaissances acquises que d'approfondir celles-ci et de les mettre au point.

I.

Or, avant d'énumérer ces sources d'information, une première remarque s'impose. Comment expliquer qu'il nous en soit parvenu un si petit nombre ? La liste qu'on lira ci-dessous paraîtra, en effet, bien brève. et l'on s'étonnera à bon droit qu'une institution aussi originale et aussi vivante que celle qui nous occupe n'ait pas eu plus de retentissement ni plus d'écho dans la littérature contemporaine. Saint François de Sales écrivait jusqu'à vingt-cinq lettres par jour [1] ; or, une seule de celles qui nous sont parvenues parle expressément de « nostr' academie », et une autre y fait une allusion indirecte. De tous les biographes qui ont eu en mains pour composer l'histoire de sa vie des sources originales, un seul mentionne la fonda-

L'Académie Florimontane d'Annecy (dans *Revue Bleue*, 27 févr., 1897, n° 9, p 278-279. Corcelle (J.) : *L'Académie Florimontane. Les Sociétés savantes et les études historiques en Savoie*, Chambéry, A Perrin. 1906. in-8°, 88 p. — Alvin (Alexandre) : *S. François de Sales apôtre de la liberté religieuse et de la raison*, Strasbourg, 1870. in-8°. p. 170 et sq. — Bach-Sisley (Jean) : *Le Mage*, poème couronné par l'Académie Florimontane. suivi d'une étude sur cette Académie, Lyon, Waltener, 1900. in 8°. 16 p (Extr. de la *Revue du Lyonnais*. août et oct 1900). — *Œuvres de S François de Sales*. Edition complète. publiée par les soins de religieuses de la Visitation du 1er Monastère d'Annecy, t XIV, Lettres. volumes IV. p 148-49, Annecy. impr. Abry. 1906, gr in 8°. — Reure (le chanoine O -C.). *La Vie et le Cœur de Honoré d'Urfé*, Paris. Plon Nourrit. 1910. in-8°, p. 254. — *Revue Savoisienne*, publiée par la Société Florimontane. Annecy, Abry, in-8°. V. Table des matières, 1851 à 1900. par Charles Marteaux. Annecy. Abry, 1903, au mot Académie Florimontane

1. D'après le témoignage de François Favre. « le témoin habituel de sa vie » cité dans *Œuvres de S. F. de Sales*. édit de la Visitation, tome XI ; Lettres. 1er vol., p. xix : « Il se passoit guère de jours qu'il ne fist vingt a vingt cinq lettres responsives a toutes sortes de personnes en France et en Savoye. et cecy je le sçay parce que c'estoit moy qui fermois toutes ses lettres et fesois ses paquets. »

tion littéraire [1]. Parmi tous ceux qui sont supposés du nombre des premiers « Florimontans », aucun ne fait mention dans ses œuvres de la Compagnie à laquelle il appartint. Les écrits du temps sont muets sur ce sujet, et ni les fondateurs, ni les historiens de l'Académie Française n'ont rappelé le souvenir de sa sœur aînée savoyarde. Quelles sont donc les raisons ou de ce silence ou de cette discrétion ?

Et d'abord, si nous ne possédons que deux lettres de saint François de Sales où il parle — très succinctement d'ailleurs — de l'Académie Florimontane, il ne faut pas en conclure qu'il n'écrivit qu'elles à ce sujet. Il est notoire, en effet, qu'un très petit nombre de lettres de l'Evêque de Genève nous est parvenu, et qu'une masse énorme de correspondance émanée de sa plume n'a pas été retrouvée. Voilà donc une première cause, purement accidentelle, de l'insuffisance de renseignements que l'on déplore.

Le silence des biographes paraît plus extraordinaire. L'un d'eux, M. de Longue-Terre, publia une Vie du Saint [2] deux ans seulement après sa mort (1624). Son œuvre était composée d'après « des memoires aussi asseurez que personne qui puisse travailler en ce mesme dessein », et il avait la quasi certitude de n'avoir rien omis d'important : « J'ay conduit, écrit-il dans sa Préface, depuis le berceau iusques au cercueil ce sainct Evesque, et peu de choses appartiennent à sa vie, que ie n'aye particularisés aux dix parties de ce livre, ou dans les souspirs et remarques de Philothée. » Pourtant l'Académie Florimontane ne s'y trouve même pas nommée. — Le P. Louis de la Rivière qui éditait, en 1625, à Lyon [3], une « Vie de l'Illustrissime et Reverendissime François de Sales..., où sont contenües ses principales actions, vertus et miracles » ne mentionna pas davantage sa fondation littéraire. Et cependant, il prit la peine de se « transporter en propre personne expressément à Annecy », de séjourner « trois semaines entières » dans cette ville, où il s'occupa « à ouyr les uns et les autres, à veoir, à recher-

1. C'est Charles-Auguste de Sales, neveu du Saint, auteur de l'*Histoire du Bienheureux François de Sales*. — Nicolas de Hauteville qui écrivit la *Maison naturelle de S. François de Sales*, parla également de l'Académie Florimontane, mais dans la deuxième partie de son œuvre qui est la *Vie de Louis de Sales*, frère du Saint

2 *La Vie de tres-illustre messire François de Sales, evesque et prince de Geneve, dediee a Sa Saincteté, par* M DE LONGUE-TERRE, suivie de *Les soupirs de Philothée, ou seconde partie* .. Lyon, Vincent de Cœursilly, 1624, in-12.

3. *La Vie de l'Illustrissime et Reverendissime François de Sales...* par le R. P. LOUYS DE LA RIVIÈRE, de l'Ordre des Minimes. Lyon, Pierre Rigaud, in-8°, 705 p.

cher et à ramasser fidelement les instructions et documens necessaires ». Bien plus, il lui arriva certains jours de travailler jusqu'à « neuf et dix heures a cette beniste enqueste », avec « le tres noble seigneur Louys de Sales, Baron de Thorens », qui fut lui-même, nous le verrons, l'un des premiers membres de l'Académie Florimontane. — De même, le P. D. Jean de Saint François, supérieur général de la Congrégation des Feuillants, qui, en 1624, écrivait une vie de saint François de Sales [1] à la requête de son frère et successeur, Jean-François, « bien muni de tout ce qui faisoit besoin » pour atteindre « la perfection historique » passa aussi l'Académie sous silence. Il parlait pourtant du prélat selon la connaissance qu'il en avait « ou par hantise familière avec lui », ou selon le témoignage de personnes « éminentes en qualité et en probité », en particulier, la mère de Chantal. — Le célèbre Camus, évêque de Belley, qui fut l'ami personnel de l'Evêque de Genève, qui écrivit l'*Esprit de Saint François de Sales*, et que l'on considère encore comme un de ses collaborateurs à l'Académie Florimontane, ne consacra pas une seule ligne à cette institution dans ses volumineux écrits [2].

En réalité, quel que fût leur désir d'être exacts et sincères, ces biographes visaient un but qui leur faisait négliger ce qu'ils considéraient comme des détails dans la vie du Saint. Ils voulaient avant tout, comme le dit le P. de la Rivière, parler « de la dévotion, de l'intégrité, de la probité, des Pastorales conditions, et des indubitables miracles du grand François de Sales » ; ils se proposaient « de desployer a la veue d'un chacun les pièces de riche monstre de ses vertus ». S'adressant à la masse du peuple et non aux lecteurs cultivés, aux fidèles beaucoup plus qu'aux gens de lettres, ils faisaient plutôt œuvre d'hagio-

1. *La Vie du bien-heureus Mre Francois de Sales, evesque et prince de Geneve, Instituteur de l'ordre des Religieuses de la Visitation de sainte Marie*, par le Reverend Pere Dom Jean de Saint François, Superieur General de la Congiegation des Feuillens Paris, Michel Soly, 1624, in-8°, 589 p.

2. Un siècle après la mort de saint François, le chanoine Hyacinthe Gallitia publiait à Venise une *vie* écrite en italien, qui est comme la synthèse de toutes les vies précédentes. (*La vita di S. Francesco di Sales, vescovo, e prencipe di Geneva*, scritta da Pier Giacinto Gallitia, canonico dell' Insigne Collegiata di S. Lorenzo in Giaveno,... Venezia, Nicolo Pezzana, 1720, in-4°, 491 p.) Il se servit en effet pour la composer de celles écrites par le P. Louis de La Rivière, Charles-Auguste de Sales, Godeau, évêque de Vence. Maupas, évêque d'Evreux, le P. Tallon, S J, la mère de Chaugy, le P. Caussin, le chanoine Cavet, le P. Laurent Bertrand. Adrien Gambart, le chanoine Marzollier d'Usez, Christophe Giarda. évêque de Castro, et le P. Giuseppe Fozi, S. J. — Or, Gallitia consacra bien quelques pages à l'Académie Florimontane mais il se borne à reproduire sans y rien ajouter le passage extrait de Charles-Auguste de Sales qui fut son principal guide *(che principalmente ho' seguitato)*.

graphes que de biographes. En exaltant surtout les mérites de l'homme d'Eglise, de l'Apôtre et du Saint, ils en vinrent à laisser dans l'ombre l'homme de lettres, fondateur de l'Académie Florimontane.

Une troisième cause de la pénurie de renseignements indiquée ci-dessus apparaîtra plus clairement par la suite du récit. Elle tient au caractère éphémère de l'institution elle-même. Nous ne savons pas d'une façon absolument exacte combien de temps dura l'Académie Florimontane : il est cependant très probable qu'elle ne vécut pas plus de trois ans. Si l'on songe à cette courte existence, et aussi au nombre de ses membres qui dut être restreint, on s'expliquera mieux dès lors pourquoi il ne s'est point trouvé traces de ses travaux ni dans nos bibliothèques ni dans nos dépôts d'archives [1].

Donc, perte d'une bonne partie de la correspondance du Saint, caractère surtout hagiographique des vies publiées après sa mort, faible durée de l'institution, voilà, ce semble, les causes principales du petit nombre des sources qui nous sont parvenues sur son compte. Voyons maintenant quelles sont ces sources et ce qu'elles valent.

II.

1° La première en date et l'une des plus intéressantes est une lettre écrite par l'évêque de Genève à son oncle, le baron Amédée de Villette, conseiller d'Etat et ambassadeur ordinaire de S. A. en Suisse. Elle est datée du 7 juillet 1608. En voici d'ailleurs le texte :

Monsieur mon Oncle,

Ce m'est tous-jours beaucoup d'honneur et de consolation de recevoir par vos lettres les tesmoignages que vous me donnes de la continuation de vostre bienveuillance en mon endroit. Je voudrois bien, en eschange, vous pouvoir aussi rendre des preuves de mon affection a vostre service, et avoir quelques bonnes nouvelles pour vous envoyer, en lieu de celles dont il vous a pleu me gratifier. Mais outre que je croy que vous les aves de dela les mons, j'en suis bien le plus mauvais pescheur de cette ville. Je vous diray seulement que nostr'Académie a receu pour faveur la demande que monsieur Nouvelet luy a faitte d'une place pour vous, entre les académiciens. Pour moy, vous pouves penser si je la pris a gloire, m'acquerant un si digne sujet.

Demain, madame de Deré, vient a Deré, et moy j'y iray mercredi faire la part des honneurs du logis qui me compete, en qualité de bien humble parent du nouveau marié. Nostre Seigneur vous prosperera tous-jours en

1. Les Archives communales d'Annecy qui déjà furent mises à contribution par Charles-Auguste de Sales et Nicolas de Hauteville ne nous ont donné aucun renseignement capable de jeter quelque lumière sur la présente étude.

l'abondance de ses benedictions, si luy plait d'exaucer les souhaitz que fait continuellement, Monsieur,

Vostre serviteur bien humble et neveu,

FRANÇ^s, E. de Genève.

VII julliet 1608.

A Monsieur
Monsieur le Baron de Villette,
Conseiller d'Estat et Ambassadeur ordinaire de S. A. en Soüisse.

Cette lettre a déjà été publiée à trois reprises [1]. Nous avons cependant jugé indispensable, en raison de son importance d'en donner de nouveau le texte intégral. L'original, appartenant à M. Domenjoud, à Annecy, nous a été obligeamment communiqué. Il se compose d'une feuille de papier à la cuve, pliée en deux, et portant comme filigranes un B et une cloche. Il est encore muni de deux cachets de cire rouge. aux armes du Saint.

2° Une deuxième lettre, extraite de la même correspondance et datée du 18 février 1610, concerne aussi l'Académie. Bien que le passage qui doit la viser soit très court, il nous a paru pourtant plus commode de la publier in-extenso. Elle est datée du 18 février 1610, et adressée au duc de Nemours, Henri de Savoie, pour obtenir un secours en faveur du chanoine-poète Nouvellet. L'original se trouve chez les Prêtres de la Mission, à Paris ; et c'est d'après lui qu'elle a été donnée en dernier lieu dans l'édition de la Visitation [2]. Voici ce texte :

Monseigneur,

Le bon monsieur Nouvelet, partie par vraye indigence. partie par une legitime ambition, demande quelque bienfait à Son Altesse J'appelle son ambition legitime, parce que quand il pourroit avoir du secours d'ailleurs, je ne sçai sil le prendroit, au moins n'en auroit-il jamais tel contentement, tant il a a cœur l'honneur de dependre de Son Altesse, a laquelle comme Vostre Excellence sçait, il est esperduement affectionné. Or, il m'a rendu pour cela intercesseur vers Son Altesse ; et sachant bien que sans vostr'intercession, Monseigneur, la mienne sera vayne, il desire que, comme je demande le bienfait a Son Altesse, je supplie aussi Vostre Excellence de le luy impetrer par une favorable recommandation ; et pour marquer de sa perseverance au zele quil a a Vostre Grandeur, il vous offre une devise académique.

Je vous supplie donq. Monseigneur, de luy departir vostre faveur, et a moy lhonneur d'estre par tout et tous-jours advoué par Vostre Excellence,

Son tres humble et tres obeissant orateur et serviteur,

FRANÇ^s, E. de Geneve.

XVIII febvrier 1610, a Neci.

A Son Excellence.

1. Dans la *Revue Savoisienne*, 1894, p 7. par les soins de M. Marc Le Roux. M. Corcelle la publia ensuite dans son étude sur l'*Académie Florimontane* (p 42). Enfin, on en trouvera le texte revu sur l'original au tome IV de la *Correspondance*, édit de la Visitation, p 48, lettre CDLXVI

2. Nous nous bornons à transcrire ce texte qui est au t IV, p 251, lettre DLXXV.

Assurément, la mention d'une « devise académique » pourra paraître équivoque, et certains se demanderont si nous avons le droit d'en faire état. Mais, la date de la lettre, le rapprochement de ce texte avec l'épitre de Claude de Quoex qui suit, et avec les statuts donnés par Charles-Auguste de Sales éclaireront sans doute le passage que nous venons de citer.

3° Le 20 décembre 1608, Claude de Quoex, collatéral au Conseil de Genevois, écrivait à l'évêque de Genève une lettre où, comme le dit Charles-Auguste, il le loue « d'estre homme de parolle et de foy et proteste d'admirer toutes ses actions ». Ce texte, d'ailleurs inédit, contient comme le précédent une allusion à l'une des coutumes de l'Académie, celle qui concerne les surnoms des Académiciens. Il apporte même sur ce point une précision que l'on est heureux de rencontrer. La voici donc, transcrite d'après l'original appartenant au 1er Monastère de la Visitation, à Annecy [1] :

Monseigneur,

Je veoy bien de vostre grace que vous estes de parole et que par la, comme par touttes vos autres actions, vous me conviés de vous imiter. Mays il me suffira les admirer seulement, puis qu'aussy bien je porte le nom Academique Admirant, et pour un commencement d'imitation vous fayre entendre que je vous ay aussy observé parole, comme il vous plaira de veoir par le billiet cy-joinct, auquel me rapportant en attendant l'heureuse journée, je prie le bon Sauveur quil vous conserve longuement comme desire celuy qui demeure,

Monseigneur

De V. S. Rme

Tres humble et obeissant mays infiniment affectioné serviteur,

C. De Quoex.

Ce 20 décembre 1608.

A Monseigneur [2]
Monseigneur le Rme Evesque et Prince de Geneve.

4° Parmi les témoins appelés à déposer au procès pour la canonisation de saint François de Sales, en 1632, deux seulement, Amblard Comte et Claude Chaffarod, estimèrent qu'il y avait lieu de rappeler sa fondation littéraire, bien qu'elle eût été instituée, comme le dit le premier témoin, « pour les doctes ». Leurs dépositions, principalement celle de Comte,

1. Nous devons la communication de cette intéressante pièce à l'obligeance des Sœurs du 1er Monastère de la Visitation d'Annecy, qui ont bien voulu nous autoriser à la publier et à en prendre une photographie pour l'Académie Florimontane. Nous les prions d'agréer nos sincères remerciements.

2. La lettre porte au dos la mention suivante, écrite de la main de Charles-Auguste de Sales : « 1608. 20 Decembre, d'Anissy a l'Evesché. Le sieur de Quoex dit a l'Academie l'Admirant, louë l'Evesque de Geneve d'estre homme de parolle et de foy et proteste d'admirer toutes ses actions. »

offrent un grand intérêt. Elle nous montrent d'abord que plus de vingt-cinq ans après la fondation de l'Académie et malgré sa courte durée, les Annéciens en gardaient encore le souvenir ; en second lieu, elles nous font connaître le dessein que se proposait l'évêque, et comment il dut voir dans cette sorte d'université un moyen de « restablir les vertus et lettres en tout ce sien diocese ». Voici le texte de ces dépositions, de même que le précédent, inédit :

A). *Déposition d'Amblard Comte au Proces. remiss. de Geneve pour la canonisation de saint François de Sales.* 28 mai 1632.

Art. II. — Je m'appelle Amblard Comte filz de feu Claude Comes et de la Pernette Arambone, mes pere et mere. Je suis regent au college de la presente ville d'Annecy .. aage denviron quarante deux ans...

Art. IV. — ... Et quant au zele... parmy le reste de ce diocese de Geneve plusieurs et grandz abus, superstitions, erreurs et vices s'estoient glissés et y regnoient, tant par les malheurs des temps, ignorance des lettres que par la frequentation des heretiques voisins, dont procedoit une generale et grande corruption des bonnes mœurs, et les vertus de devotion, damour de Dieu et du prochain et autres etoient tellement abbattues et negligees quelles estoient presque incognues, et ce B. H sest estudié et resoulu d'apporter les remedes necessaires et convenables a tous et un chasqu'un [d'instruire] les enfants, de reformer les bonnes mœurs et restablir les vertus et lettres en tout ce sien diocese. Et a ces fins, il commença a prescher, luy le premier, les Caresmes, les Advents et presque toutes les Dimanches et festes de l'annee ainsy que j'ay veu et ouy en cette ville...

— Secondement, il introduisit lusage plus frequents des sacrements de confession et communion, et s'employoit luy mesme à entendre les confessions...

— Troisiemement, il a introduict icy la devote confrerie de la Sainte Croix en cette ville et en plusieurs bourgs du diocese, laquelle y continue...

— Il a introduict aussi presque par toutes les paroysses, la confrerie du sainct Rosaire et en plusieurs. celle du tres auguste Sacrement...

Il [a] introduict une Académie en ceste ville pour les doctes ou il presidoit comme jay veu avec Monsieur Favre, premier president en Savoye.

— Il introduisit aussi la Doctrine chretienne premierement en cette ville, puis en toutes les villes, bourgades et paroisses de ce diocese...

B). *Extrait de la déposition de Claude Chaffarod.* 23 juillet 1632.

(Le déposant avait alors environ quarante-cinq ans. Il était Docteur en l'un et l'autre droit, avocat au Souverain Sénat de Savoie et Conseil de Genevois.)

[P. 1415 et 1416 de la copie.] Quant à la charité envers le prochain, il n'en laissait aucune occasion non seulement au spirituel mais au temporel, aux occurrences d'indifferences et bienseance civile, comme par exemple, il assistait aux académies qui se tenaient ordinairement chez le seigneur President Favre qui était l'un des grands personnages qu'aient été vus en

notre siecle ; avec lequel, pour sa probité, intégrité, bonne vie et tres excellent savoir et grandes vertus qui reluisent en lui, et pour les doctes livres qu'il a laissés à la postérité, et pour la conformité de leur esprit, il avait contracté une fort singulière et fort étroite amitié... [1]

5° Nous avons dit ci-dessus que seul des biographes du Saint, Charles-Auguste de Sales, son neveu et successeur sur le siège de Genève, avait considéré que l'Académie Florimontane valût la peine d'une longue mention. C'est grâce à lui, en effet, que nous en possédons les *statuts*, et que nous connaissons d'une manière un peu plus précise à quel genre d'études se livraient ses membres. Son témoignage est pour nous d'une importance exceptionnelle, mais nous ne le citons ici que pour mention, pour respecter l'ordre chronologique des sources que nous avons adopté [2]. Nous nous proposons d'y revenir, et de lui consacrer une étude détaillée.

6° Dans la seconde moitié du XVIIe siècle un prêtre du nom de Nicolas de Hauteville qui joignait à un sentiment très vif d'admiration pour saint François de Sales, le goût des recherches historiques et la patience d'un Bénédictin, publia un beau livre qui contenait l'histoire de la Maison de Sales [3]. Chose curieuse, et qui paraît bien confirmer ce que nous avons dit plus haut, ce n'est pas en écrivant la vie de l'évêque lui-même qu'il se crut obligé de mentionner l'Académie. C'est seulement dans la seconde partie de son œuvre, consacrée à la vie de Louis de Sales, frère du Saint, qu'il fut amené à en parler. Il y consacra deux brefs mais intéressants paragraphes qu'il est utile de rappeler. Les voici donc :

[Année 1607]... Parmy tant d'emplois de nature si differente, il sembloit que Louys fut comme les poissons qui vivent dans la mer, qui ne perdent point leur repos durant les troubles que les vents y excitent : son calme interieur étoit inebranlable, et jamais les affaires ne l'obligerent de quitter les delices de son Etude ; il continua même ses exercices d'Academie, pour fuir loysiveté, quil appeloit la gangrene de la noblesse, et le fit tres-exactement depuis l'année 1607 jusques a l'année 1610, il se servi heureusement des instructions tres-sçavantes de Claude Etienne Nouvellet, chanoine de la Cathedrale Saint Pierre de Geneve ; il remit en idée toutes les belles choses, quil avoit autrefois apris a Rome, et se rendit si accomply et si parfait dans cette Accademie, que nous avons trouvé parmy ses manuscrits, conservez dans

1. La copie de ces deux textes extraits du *Process. remiss. Gebenn* nous a été obligeamment fournie par les Sœurs du 1er Monastère de la Visitation d'Annecy, à qui nous adressons l'expression de notre vive gratitude.

2 *L'Histoire du Bien-Heureux François de Sales*, par Charles-Auguste de Sales. son neveu, parut en 1634.

3. *La Maison naturelle, historique et chronologique, de S. François de Sales, évêque et prince de Genève*. Divisée en trois parties, par NICOLAS DE HAUTEVILLE, prêtre, docteur en théologie et chanoine de la cathédrale Saint-Pierre de Genève. A Paris. Avec Privilege du Roy, et Approbation des Docteurs, 1669, in 8°.

son cabinet. les enseignements de Claude Flamand, Ingenieur du duc de Wittembert, sur lesquels luy même avoit composé des Annotations tres-curieuses, pour les plans, les descriptions, fortifications, attaques et deffences des villes, et des forteresses ; et sa science dans les mathématiques, luy avoit acquis un si grand credit, que les generaux des armées du Prince le venoient consulter, pour en tirer instruction, et même le Prince Thomas le prit pour son conseil de guerre, et suivit ses pensées sur les grands desseins qu'il avoit formé de fortifier plusieurs villes... (*Maison naturelle*, 2ᵉ partie, p. 285-286)

[Année 1609]... Ce fut dans ce temps de veuvage, que ce grand homme [Louis de Sales] se fit admirer singulierement de tous les sçavans et de tous les beaux esprits, qui composoient l'Academie, nommée *Florimontane*, où dans les assemblées, il fit de beaux discours sur la nature de l'ame raisonnable, sur l'inconstance de la fortune, et sur ce que le temps est le meilleur de tous les conseillers ; ces riches pieces se conservent encor parmy ses manuscrits. (*Ibidem*, p. 291-292.)

L'ouvrage de Nicolas de Hauteville fut écrit d'après des documents originaux qu'il eut soin de citer dans sa préface. Indépendamment des *Vies* du Saint que nous avons énumérées, il eut encore entre les mains des pièces d'une très grande valeur, parmi lesquelles il faut noter principalement « les Archives de la Maison, que, dit-il, M. le Marquis de Sales nous a communiquées,... les memoires en manuscrit de Loys. comte de Sales, qui sont des pieces tres exactes,... les extraits des Chambres des Comptes et maisons de ville de Turin. Chambery, Annessy, Tonon, la Roche et Genève..., les registres de l'Evêché et des abbayes et monastères du diocese de Genève, des anciens notaires, protonotaires et personnes publiques..., les dépositions des sujets et domestiques de cette illustre Maison ». On peut se rendre compte par là de l'intérêt tout particulier qui s'attache à son témoignage.

7° Nous avons ainsi énuméré les sources ayant une origine que l'on pourrait appeler Salésienne. Si l'on recherche maintenant celles qui intéressent particulièrement le Président Antoine Favre, co-fondateur de l'Académie, nous aurons à citer trois lettres écrites par le président même, les deux premières au duc de Nemours, la troisième au jurisconsulte silésien Shiffordegher. Bien qu'aucune d'elles ne soit inédite, nous avons cependant jugé utile de les publier à nouveau, en tout ou en partie, en raison de leur grand intérêt, et aussi afin de réunir tous les textes concernant notre sujet d'étude.

Dans la première, écrite à Annecy, le 9 juin 1607, le président exprime au duc de Nemours ses respectueuses condoléances à l'occasion de la mort récente de sa mère Anne d'Est. Il ajoute comme post-scriptum :

l'espere, Monseigneur, qu'a la premiere commodité nostre Académie envoyera a V. E. quelques fruictz de son jardin pour luy rendre son devoir et pour se faire tant plus digne de l'honneur qu'elle luy fait de l'aymer [1].

8° Dans la seconde lettre, écrite également d'Annecy, le 22 juin 1607, après avoir remercié le duc de Nemours pour trois faveurs dont lui et ses fils viennent d'être l'objet, Favre continue ainsi :

J'esperois de pouvoir envoyer à V. E. une copie de la tres belle harangue funebre de Monsieur l'Evesque. Mais tant d'occupations qu'il a heu dez lors, mesmes pour le jubilé de Tonon où il est retourné et pour autres occurrences de sa charge, ne luy en ont peu encore donner ce loisir. Noz Academiciens aussy qui desseignent de faire quelque chose de bon sur si fascheux subjet, sont attendanz de presenter leurs ouvrages a la premiere Academie. Seulement mon filz de la Valbonne et moy, comme les plus obligez avons essayé de faire quelque chose, luy en prose, moy en vers, et par forme d'élégie latine contenant comme un abbregé de l'histoire de la vie de Madame. Je rougis de l'envoyer a V. E. pour n'estre chose digne ny de ses yeux ny de la grandeur de mon devoir. Mais j'ay mieux aymé tesmoigner manquement d'esprit, que de courage d'affection en un subjet, auquel il me doit suffire, s'il plait à V. E. d'avoir rapporté tout ce que j'ay peu, en qualité de celuy qui est et sera eternellemcnt. — Monseigneur — De V. E. — Tres humble, tres obeissant et tres fidelle serviteur,

A. Favre [2].

9° Quant à la lettre adressée au jurisconsulte Schiffordegher, elle est écrite en latin et datée du 20 février (10 des kalendes de mars) 1609. L'illustre jurisconsulte Savoyard y remercie son éminent confrère Silésien d'avoir défendu ses ouvrages avec générosité et désintéressement « contre les obiections et calomnies de ses envieux ». Elle fut publiée pour la première fois en France par Guichenon d'après « les œuvres de Schiffordegherus, où elle se trouve ». La fin seule nous intéresse particulièrement et nous en donnons de nouveau le texte d'après l'historien de la Bresse et du Bugey.

... Ingratissimus tamen sim, si non agnoscam me tibi tantum debere hoc nomine quantum deberet quisquis tam magnificum honorem non immeritus accepisset, eoque amplus quo maiora beneficia esse, et haberi solent, quae accipientis dignitatem superantia ex sola conferentis liberalitate reciplunt aestimationem, quid enim est quod vicissim, vel a me expectare possis pro tanto beneficio, vel ego tibi ultro rependere, nisi, forte gratiam mihi aliquam ob id habendam putas, quod ut me videres in eam Civitatem veneris, in qua fœliciter tibi contigit magnum illum Episcopum nostrum videre Franciscum Salesium singularis, ac pene incomparabilis sanctitatis,

1. D'après l'édition donnée par M Fr. Mugnier dans la *Correspondance du Président Favre*, tome I", p. 270, lettre n: 177. (*Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, tome XLII). L'original est à la Bibliothèque nationale, ms français, 3647, f° 117 *a*.

2. D'après l'éd. de M. Fr Mugnier : *Op. cit.*, lettre 118, p. 273-274. L'original est à la Bibliothèque nationale, ms français 3647, f° 122.

eruditionis, et eloquentiae virum quem a me aliquando laudatum obiter agnoscis iam, et fateris longe maioribus laudibus extolli merito debuisse, si parem meritis laudatorem habuisset, taceo tot alios quibus haec civitas decorata est pietate, et doctrina praestantes viros inter quos Claudium Dequoex, et Claudium Machetum collegas meos, et Consili huius Gebennensis collaterales clarissimos, sed tacere non possum, nec facere quin te mihi aliquid debere existimem, quod Academiam nostram Florimontanam vidisti, quae cum aliis. plerisque de causis digna est, quam exteri quoque suscipiant, et venerantur tot, tantisque omnium aetatum, et scientiarum studiosis refertam, ipsius etiam Illustrissimi Ducis Nemorosii accessione conspicuam, et Episcopi nostri quem Principem habet dignitate super illustrem, tum ob id maxime, quod prima illa est quam ad exemplum Italicarum ullibi gentium cis Alpes institutam, erectamque vidimus, audivimus, legimus, ut mirum sit tam cito excrescere illam potuisse in eam nominis celebritatem, ut non modo apud Gallos, et viciniores populos, sed apud ipsos quoque Italos, praecipua inter caeteras omnes, quarum nomina ad nos pervenerunt [1], commendatione iam digna esse existimetur, in quo affirmando essem fortasse parcior, aut modestior nisi testem te haberem, qui in Academicorum numerum adscitus Academicis nostris exercitationibus tam saepe adfuisti, ut dubitare non possimus facturum te aliquando uti Academiae huius fama, in Germaniam quoque sit pervasura, nec minorem sui admirationem apud Germanos vestros. quam apud caeteras nationes excitatura, de me sane hoc unum recipere possum, quod te sperare iubeo, et credere, ut et eruditionis tuae admiratorem perpetuum, et tanti amoris erga me tui constantem, gratumque redamatorem semper futurum, tibi persuadeas, re ipsa experturus, si quid unquam erit, quod ab officio, et obsequio meo proficisci in te posse videatur. Bene vale, mi Schifordeghere. et Fabrum tuum, quod facis, ama. Necii Allobrogum 10. kal. Mart. 1609 [2].

Ainsi donc, deux lettres de saint François de Sales. une lettre de Claude de Quoex. deux dépositions de témoins aux procès de canonisation, un passage extrait de Charles-Auguste de Sales, et un autre de Nicolas de Hauteville, enfin trois lettres du président Antoine Favre, tels sont les témoignages d'une authenticité irrécusable qui nous sont parvenus sur l'Académie Florimontane. Mais avant de mettre en œuvre ces matériaux, il nous reste encore à examiner les « Constitutions ou Statuts » que nous a transmis le neveu du Saint.

(A suivre.) G. LETONNELIER.

1. Dans l'édition Guichenon, on trouve : « *praecipua inter caeteros omnes, quarum nomina ad nos pervenerunt* ». leçon que M. Mugnier a remplacée par : « *praecipue inter caeteros omnes, quorum nomina*, etc. Nous avons préféré adopter la version donnée par Guichenon, en corrigeant toutefois *caeteros* par *caeteras*. Le sens de la proposition pourrait donc s'interpréter ainsi : « la première parmi toutes (les Académies) dont les noms sont parvenus jusqu'à nous. »

2. GUICHENON (Samuel) : *Histoire de Bresse et du Bugey*, Lyon. Huguetan et Ravaud, 3e partie, p. 164-165. — C'est d'après cette édition que M. Mugnier en a de nouveau donné le texte dans *Correspondance du Président Favre*, t. I. p. 283, lettre n° 124. — On trouvera la traduction du passage visé ci-dessus dans MUGNIER (Fr.) : *Histoire du Président Favre*, Paris, Champion, 1903, p. 295, et dans CORCELLE (J.) : *L'Académie Florimontane*. Chambéry, Perrin, 1906, p. 44.

Contribution à la Faune de la Haute-Savoie

MALACOLOGIE DE DUINGT

ET DES ENVIRONS

(Suite et fin)

II.

Quelques espèces indiquent une parenté avec la région circaméditerranéenne :

1° Les *Xerophila carthusiana* et *rufilabris*, qui se trouvent dans tout le midi de la France, atteignent la Savoie et suivent du reste le pied du Jura suisse, jusqu'à Bâle.

2° Le *Buliminus detritus* a une distribution identique, mais pénètre plus profondément, particulièrement au Valais.

3° Il en est est à peu près de même pour le *Chondrula quadridens*.

4° Le *Pupa variabilis* est franchement méditerranéen. Il pénètre jusqu'aux environs de Bonneville. dans le canton de Genève, à Montreux, Perron, Ollon, Aigle, Bex, la Posse, Sion et jusqu'à Euseigne (sur Sion).

5° Le *Pupa umbilicata* a certainement pénétré en Haute-Savoie depuis le midi, car il n'existe pas aux environs de Genève et les stations de la Suisse orientale en sont complètement séparées.

Enfin deux espèces ont une origine assez douteuse. Ce sont :

6° *Vitrina elliptica* que CLESSIN dit différente de la *Vitrina major* du midi de la France, opinion contraire à celle de KOBELT et de LOCARD. D'où viennent les exemplaires de la Haute-Savoie ? Nous y reviendrons tantôt.

7° *Xerophila striata* me paraît être plutôt méditerranéenne que germano-boréale quoiqu'il soit bien difficile de résoudre le problème. Il est cependant à remarquer que cette espèce est très répandue dans cette partie de la Haute-Savoie jusqu'au canton de Genève. qu'elle ne semble pas dépasser (pied des Voirons, Salève (KAMPMANN), Pâquis (BROT) dans la direction du plateau suisse).

D'autre part, elle a, à Duingt, une distribution assez caractéristique : elle n'habite que la région du littoral, dans des situa-

tions très exposées au soleil, très sèches, toujours en compagnie du *Pupa variabilis*, sans jamais s'élever dans les vallées (jusqu'au début de la vallée d'Entrevernes, maximum 650 m) comme le fait la *X. candidula* et *thymorum*. Mais ces faits n'ont rien de bien concluant.

III.

L'influence septentrionale, manifestée par un courant venant de Suisse, est certainement la plus importante.

1° La *Limax tenellus* (Doussard et Héré) est fort répandue en Suisse et en Allemagne.

2° Sans élucider le problème de l'origine méditerranéenne ou non de la *Vitrina elliptica*, il est à remarquer que cette forme se retrouve au canton de Genève, dans le Jura suisse et dans sa prolongation jusqu'en Alsace. C'est un bon exemple qui montre la parenté des environs de Duingt avec la chaîne du Jura et ses continuations. plus qu'avec les Alpes, où cette *Vitrina* n'a pas été signalée.

3° La *Hyalina glabra* est, il est vrai, fréquente dans les Alpes, mais aussi le long de la chaîne du Jura (Jura bernois, environs de Bâle, Randen, etc.).

4° La *H. subglabra* de la vallée d'Entrevernes est à peu près identique aux formes désignées sous ce nom ou sous le nom de *H. helvetica* bien plus abondante le long du Jura que dans les Alpes (canton de Genève, de Neuchâtel, Bienne, Weissenstein, Jura bernois, Pontarlier et environs de Bâle).

5° De même les *H. nitidula* et *subnitens*.

6° La *Hyalina detrita (H. Dutaillyana)* est commune dans les Alpes suisses (Alpes vaudoises, Valais, Oberland bernois), ainsi que dans tout le Jura, jusqu'au Jura bavarois où Clessin la signale sous le nom de *f. minor* Cl.

7° Les *H. pura*, *radiatula* et les *Crystallus* ont une distribution semblable.

8° Le *Crystallus subrimatus* particulièrement, très rare dans les Alpes, a été signalé au Salève, Jura genevois, vaudois, neuchâtelois, bernois, aux environs de Bâle et aux Mammern.

9° L'*Arion subfuscus* semble être assez répandu dans les Alpes, quoique peu signalé. Dans le Jura on l'a découvert dans les montagnes neuchâteloises, au Weissenstein et jusque dans la Forêt Noire (répandu depuis les environs de Bâle).

10° La *Vallonia petricola* se trouve dans le Jura bernois et le Jura neuchâtelois, sans y avoir jamais encore été signalée.

11° Les *Vallonia excentrica, Godeti* et *Helvetica* sont également jurassiennes, cette dernière vivant aussi dans les Alpes (Valais).

12° Les *Fruticicola plebeja* et *hispida* sont beaucoup plus jurassiennes qu'alpines, particulièrement la première, qui a été signalée dans tout le Jura jusqu'en Alsace. Forêt Noire, etc.

13° Charpentier et Clessin donnent les *Fruticicola rufescens* et *montana* comme vivant exclusivement dans la chaîne du Jura. Elles s'y trouvent effectivement de Genève à la vallée de la Wuttach et au Randen, mais on les retrouve aussi — quoique rarement — dans les Alpes (Château d'Œx, Adelbaden, etc.). Nous avons parlé des conjectures de Coutagne, qui semblent tout à fait correspondre à la réalité.

14° La *Fruticicola villosa* est très répandue dans tout le Jura, mais moins dans les Alpes (comme, du reste, les *Fr. incarnata* et *Isognomostoma personatum).*

15° Les *Tachea sylvatica* et *montana* sont aussi très répandues dans les montagnes suisses, la dernière spéciale à une certaine altitude (1000-2500 m.).

16° La *Xerophila thymorum* est plus ou moins répandue tout le long de la chaîne du Jura.

17° Le *Buliminus montanus* est bien connu dans toutes les montagnes suisses.

18° Le *Pupa secale* vit le long de toute la chaîne du Jura, tandis qu'il n'entre pas très profondément dans les Alpes (Valais, Martigny, etc.), de même que les *Pupilla muscorum, triplicata* et *Isthmia muscorum*.

19° Le *Sphyradium inornatum* doit être répandu dans tout le Jura, bien qu'il ne soit signalé que par ci, par là.

20° Le *Vertigo alpestris*, assez sporadique, est signalé le long du Jura (Sainte-Croix, Valangin, Montmollin, Chaumont, Lignières, Weissenstein, Jura Bernois, Argovie et aux environs de Bâle), et la station du Semnoz paraît en être la prolongation. Il est vrai qu'il est assez répandu dans les Alpes (Alpes vaudoises, Valais, etc.), mais sa distribution est encore trop mal connue pour tirer des conclusions.

21° La *Clausilia parvula* est extrêmement commune dans tout le Jura, sans doute sans solution de continuité avec les environs de Duingt ; elle l'est beaucoup moins dans les Alpes où elle ne vit presque exclusivement que sur terrain calcaire.

22° Les *Carychium Rayianum* et *striolatum* sont répandus dans le Jura (environs de Neuchâtel).

II. Distribution des mollusques aux environs de Duingt.

Constituée de ces éléments, la faune malacologique des environs de Duingt peut être répartie en différentes régions d'habitat, que nous prendrons une à une.

1° Région du littoral.

Cette région comprend tous les rivages du lac d'Annecy, plus un cordon de terrains plats de plus ou moins grande largeur : cette zone est plus considérable aux environs de Saint-Jorioz que sous Taillefer, par exemple. Les forêts inférieures, le bas des vallées, ainsi que des collines sèches limitent cette région qui correspond à ce que M. Paul Godet appelle « le Bas », sur les rives du lac de Neuchâtel (1907, p. 101). Cette partie du pays est surtout caractérisée par la grande majorité des espèces aquatiques et amphibies et par quatre ou cinq espèces circaméditerranéennes ; elle est en outre habitée par plusieurs mollusques, répandus un peu partout.

Voici la liste des formes caractéristiques :

Zonitoides nitidus.
Vallonia pulchella (type).
Xerophila rufilabris.
Cæcilianella acicula.
Isthmia muscorum
Succinea propingua.
Carychium minimum (type).
Limnæa stagnalis.
L. contracta et canalis.
L. attenuata et elongata.
Aplexa hypnorum.
Ancylus fluviatilis.
Valvata cristata.
Anodonta cygnæa var.
Sphærium nucleus.
Calyculina lacustris.
Pisidium fossarinum [2].
P. obtusale.
Pisidium milium.
Euconulus Alderi.
Xerophila carthusiana.
X. striata [1].
Odostomia cylindracea.
Succinea putris.
S. oblonga [2].
Limnæa ampla.
L. lacustrina et pulchella.
L. palustris et corvus.
Tous les Planorbis.
Velletia lacustris.
Les trois Bythinia
Sphærium corneum.
Sph. Draparnaldi.
Pisidium amnicum et var.
P. pusillum [2].
P. nitidum.

On trouve en outre :

Limax cinereus.
Hyalina cellaria.
H. nitens.
H. radiatula.
Arion empiricorum.
Patula rodundata
Vallonia petricola.
V. godeti.
Chilotrema lapicida.
Fruticicola plebeia

1. Elle atteint cependant le début de la vallée d'Entrevernes.
2. Il doit sans doute s'élever plus haut.

Xerophila candidula et var.
Tachea nemoralis.
Cochlicopa lubrica et var.
Pupa secale.
Pupilla muscorum.
Vertigo pygmæa.
Clausilia parvula.
Succinea Pfeifferi.
Agriolimax agrestis.
Hyalina nitidula et var.
H. pura.
Crystallus subrimatus.
Euconulus fulvus.
Arion hortensis.
Vallonia helvetica.
V. costata.
V. excentrica.
Fruticicola sericea
Fr. hispida et var.
Xerophila ericetorum.
Buliminus obscurus.
Pupa avenacea
Orcula doliolum.
Pupilla triplicata.
Balea perversa.
Clausilia rugosa.
Limnæa peregra.

2° Région des collines sèches.

Cette partie du pays, surtout constituée par presque toute la chaîne du Taillefer (sauf l'extrémité qui avoisine la montagne du Charbon), mais aussi par quelques collines au dessus d'Entrevernes et certains contreforts du Semnoz, est caractérisée par une faune xérophile sans espèces spéciales :

Vitrina pellucida.
V. elliptica.
Hyalina cellaria.
H. nitidula.
Hyalina glabra.
H. pura.
Crystallus crystallinus.
Euconulus fulvus.
Patula rotundata.
Fruticicola sericea.
Tachea hortensis.
Helix pomatia.
Cochlicopa lubrica.
Pupa secale.
P. variabilis.
Clausilia parvula.
Crystallus diaphanus.
Pyramidula rupestris.
Vallonia petricola.
Chilotrema lapicida.
Fruticicola strigella.
Tachea nemoralis.
Chondrula quadridens.
Pupa avenacea.
P. frumentum.
Pupilla triplicata.

Comme on le voit, la population de ces collines sèches n'a rien de bien particulier. Elle est cependant plus riche que les régions analogues du Jura suisse et il est curieux de noter certains faits qui ne se produisent que rarement : par exemple, il est peu fréquent de trouver côte à côte les *Ch. quadridens*, *P. frumentum*, *variabilis*, et des formes sylvatiques comme les *Vitrina pellucida*. *elliptica* et les *Crystallus*, qui sont tous assez communs au Taillefer, malgré sa sécheresse. Mais ces dernières espèces, qui sont fort peu xérophiles. doivent vivre très bien cachées et protégées de la chaleur, car je n'en ai rencontré que très rarement des individus vivants

3° Région inférieure des vallées.

Bien qu'aucune espèce ne caractérise cette région et que plusieurs mollusques soient communs avec les précédentes, il me paraît rationnel de séparer cette partie du pays, comprenant les vallées du Laudon et d'Entrevernes, presque en entier, et les environs de Doussard. D'une part, en effet, toutes les formes caractéristiques du littoral manquent et, d'autre part, ces terres beaucoup plus humides et plus fertiles nourrissent une faune sensiblement différente de celle des collines sèches. Voici les mollusques qu'on y rencontre :

Limax cinereus.
Hyalina cellaria.
H. nitidula et var.
Arion empiricorum.
Eulota fruticum.
Patula rotundata.
Vallonia Helvetica.
V. Godeti.
Chilotrema lapicida.
Fruticicola plebeja.
Fr. strigella
Xerophila striata ?
Tachea sylvatica.
T. nemoralis
Buliminus detritus.
Chondrula quadridens.
Pupa avenacea.
P. frumentum.
Agriolimax agrestis.
Hyalina subglabra.
H. nitens
Arion hortensis.
Pyramidula rupestris.
Vallonia costata.
V. excentrica.
Arianta arbustorum.
Fruticicola sericea.
Fr. hispida et var.
Xerophila ericetorum.
X. candidula et var.
Tachea hortensis.
Helix pomatia.
Buliminus obscurus.
Cochlicopa lubrica.
Pupa secale.
Orcula doliolum.
Pupilla muscorum.
Vertilla pusilla.
Clausilia rugosa.
Carychium minimum type.
Vertigo pygmæa.
Clausilia parvula.
Succinea Pfeifferi.
Limnæa truncatula.

4° Région supérieure des vallées.

Cette très petite région, beaucoup moins caractéristique qu'au Valais, comme il est naturel, comprend l'extrémité des vallées d'Entrevernes et du Laudon. Il est fort probable que presque toutes les espèces de la région précédente (excepté la *Xerophila striata* et peut-être la *Tachea nemoralis)* atteignent ces faibles altitudes, cependant il est facile de fixer la limite par le caractère le plus stable qu'on observe au Valais, c'est-à-dire par l'apparition de la *Var. alpicola*, de l'*Arianta arbustorum*, coïncidant à peu près avec la disparition du type de cette espèce (900-1000 m. aux environs de Duingt, 1000-1500 en Valais).

5° Région inférieure des forêts.

Toutes les forêts des deux vallées du Laudon et d'Entrevernes, du pied de la Dent d'Entrevernes (près Filly. etc.) et du Taillefer, des environs de Lathuille, de Doussard et les pentes inférieures du Semnoz constituent une région assez riche en espèces et offrant, comme en Suisse, des caractères spéciaux. On peut citer comme espèces caractéristiques :

Limax cinereo niger.
Limax tenellus.
Punctum pygmæum.
Sphyradium inornatum.
Helicodonta obvoluta *.
Fruticicola edentula.
Fr. rufescens.
Buliminus montanus.
Clausilia ventricosa.
Cl. laminata et var.
Carychium striolatum *.
Sphyradium edentulum.
Acanthinula aculeata *.
Isognomostoma personatum.
Fruticicola villosa.
Fr. incarnata *.
Clausilia dubia.
Cl. plicatula.
Carychium Rayianum *.
Pomatias septemspirale.

Mais la plupart de ces espèces ne servent qu'à différencier cette région des précédentes et non de la suivante, car un certain nombre de mollusques habitent toutes les forêts du Semnoz. de Sévrier jusqu'à leur limite supérieure, tandis que d'autres ne dépassent pas une certaine altitude. Il est bien difficile de déterminer exactement les maxima et l'on ne peut caractériser les deux régions des forêts que dans leur milieu, loin de leurs frontières et par conséquent des influences des zones voisines. Les formes les plus typiques de la région inférieure des forêts sont les cinq marquées d'un astérisque.

On trouve en outre dans les bois :

Agriolimax agrestis.
Vitrina elliptica.
Hyalina subglabra.
H. nitidula et var.
H. pura.
Vitrina pellucida.
Hyalina cellaria.
H glabra.
H. nitens.
H. radiatula.
Crystallus crystallinus.
Cr. subrimatus.
Arion empiricorum.
Pyramidula rupestris.
Arianta arbustorum.
Fruticicola sericea.
Fr. hispida (rarement).
Tachea hortensis.
Helix pomatia.
Cochlicopa lubrica.
Pupa secale.
Clausilia parvula.
Crystallus diaphanus.
Euconulus fulvus (type).
Arion hortensis.
Patula rotundata.
Chilotrena lapicida.
Fruticicola strigella.
Tachea sylvatica.
T. nemoralis.
Buliminus obscurus.
Pupa avenacea.
Balea perversa.

6° Région supérieure des forêts.

La partie supérieure du Semnoz, à partir d'une altitude d'environ 1400-1500 m., forme à elle seule une région à part, caractérisée par les *Arion subfuscus*, *Fruticicola montana*, *Tachea montana* et *Vertigo alpestris*. La *Hyalina detrita*, assez spéciale à ces hauteurs, se trouve cependant depuis 900 m. environ. Comme je viens de le dire, certaines formes atteignent cette zone, sans qu'il soit possible de fixer une limite exacte. Le meilleur critère pour distinguer les deux régions des forêts est sans doute le changement de la *Tachea sylvatica* normale en *var. montana*, ainsi que celui de l'*Arianta arbustorum* en *var. alpicola*.

On trouve donc à côté des espèces caractéristiques :

Limax maximus.	Agriolimax agrestis.
Hyalina nitens.	Hyalina pura.
Crystallus diaphanus.	Euconulus fulvus type.
Arion hortensis.	Punctum pygmæum.
Pyramidula rupestris.	Patula rotundata.
Helicodonta obvoluta [1].	Isognomostoma personatum.
Chilometra lapicida.	Arianta alpicola.
Fruticicola edentula.	Fruticicola rufescens [2].
Fr. sericea.	Tachea hortensis.
Buliminus montanus [2].	Buliminus obscurus.
Pupa secale.	Pupa avenacea.
Clausilia laminata	Clausilia dubia.
Cl plicatula.	Pomatias septemspirale.

7° Région des paturages.

La partie supérieure déboisée du Semnoz rappelle tout-à-fait les pâturages du Jura suisse, que M. Godet désigne sous le nom de « région des pâturages et des sommets » (1907, p. 104). Elle est très pauvre en mollusques et équivaut à peu près par ses productions à la région alpine du Valais (2.000 m. et plus).

Je n'ai trouvé sur cette partie du Semnoz (1600-1700 m.) que l'*Agriolimax agrestis*, la *Xerophila ericetorum*, les *Limnæa peregra* et *truncatula*.

OUVRAGES CITÉS

1880. Andreae (Achilles) : *Zur Fauna von Delsberg (Delémont) in Berner Jura* (in Boettger : *Zur Mollusken Fauna des Schweiz* : 3), Jahrb. der Deutsch. Malakozool. Gesellsch., vol. 7, p. 37-38.

1880 a. Andrfae (A.) : *Zur Fauna der Genfer Sees, Kant. Waadt*, ibid., vol. 7, p. 38 40.

1881. Blum (J) : *Schnecken vom Weissenstein bei Solothurn*, Nachrichtsbl. der Deutsch. Malakozool Gesellsch., vol. 12, p 138-141.

1. Cette espèce atteint au Semnoz une altitude exceptionnelle où elle est du reste rare.

2 Plus répandu dans la région supérieure que dans la région inférieure des forêts.

1883. Blum (J.) : *Schnecken vom Weisseinstem bei Solothurn. I. Nachtrag.*, Ibid., vol. 15, p 161-163.

1880. Boettger (Dr O.) : *Zur Mollusken Fauna des Schweiz. I. Die Mikroconchylien von Siders (Sierre) in Kanton Wallis*. Jahrbuch der Deutsch. Malakozool. Gesellsch., vol. 7, p. 31-35.

1909. Bollinger (Gottfried) : *Zur Gastropodenfauna von Basel und Umgebung*. Basel.

Vers 1896. Brot (Dr A.) : Notes manuscrites en marge de l'ouvrage de Charpentier (1837) dans l'exemplaire qui lui appartenait, actuellement déposé à la Bibliothèque du Musée d'histoire naturelle de Geneve.

1837. Charpentier (Jean de) : *Catalogue des Mollusques terrestres et fluviatiles de la Suisse*. Mémoires de la Société helvétique de Sciences naturelles, vol. 1, p. 1-28, pl. I et II.

1884-1885. Clessin (S.) : *Deutsche Excursions Mollusken-Fauna*. Nürnberg.

1887-1890. Clessin (S.) : *Die Mollusken-Fauna Œsterreichs Ungarns und der Schweiz*. Nürnberg.

1902. Coutagne (G.) : *Les Mollusques de la Tarentaise*. Feuille des Jeunes Naturalistes, vol 31, p. 137-149 et 157-161.

Fin 1853. Dumont (François) et Mortillet (Gabriel de) : *Histoire des Mollusques terrestres et d'eau douce vivants et fossiles de la Savoie et du bassin du Léman*. Paris et Genève.

1854. Les pages 207-270 ont paru en 1854 (février-avril),

1854 a. et la *Suite de la deuxième partie*, paginée p. 239-248 a sans doute paru en 1854. Je l'ai désignée : 1854 a.

1856. Dumont (François et Mortillet (Gabriel de) : *Catalogue critique et malacostatique des mollusques terrestres et d'eau douce de la Savoie et du bassin du Léman*. Extrait, comme l'ouvrage précédent, des Bulletins de l'Institut national Genevois, 1856. p. 309 et 1057, p. 47.

1907 Godet (Paul) : *Catalogue des Mollusques du canton de Neuchâtel et des régions limitrophes des cantons de Berne, Vaud et Fribourg*, Bull. de la Soc. neuchâteloise des Sc. natur., vol. 34. p. 97-158, pl. I et II.

1908. Godet (Paul) : *Supplément au Catalogue des Mollusques du Jura neuchâtelois*, ibid., vol. 35, p. 106.

1909. Kampmann (Dr A.) : *Catalogue des Mollusques du canton de Genève et des régions voisines*, Bull de la Soc. zool. de Genève, tome I, fasc. 10.

1907-1908. Le Roux (Marc) : *Recherches biologiques sur le lac d'Annecy*. Ann. de biolog. lac., vol. 2, p. 220-388.

1864. Payot (Venance) : *Erpétologie, malacologie et paléontologie des environs du Mont-Blanc*, Lyon, (Mollusques, p 23-53).

1912. Piaget (Jean) : *Les Limnées des lacs de Neuchâtel, Bienne, Morat et des environs*. Journal de Conchyliologie, vol. 59 (1911), p. 311-332, pl. VIII et IX.

1912 a. Piaget (J.) : *Notes sur trois variétés nouvelles de Mollusques suisses*, Journ. de Conch., vol. 59 (1911), p. 333-340.

1912 b. Piaget (J.) : *Supplément au Catalogue des Mollusques du canton de Neuchâtel*. Bull. de la Soc. neuchâteloise des Sc. natur., vol. 39. p. 74-89.

1913. Piaget (J.) : *Malacologie alpestre*. Revue suisse de zoologie, vol. 21 (n° 14), p. 439-576, pl. 14.

1912. Piaget (Jean) et Romy (Marcel) : *Les Mollusques du lac de Saint-Blaise*. Bull. de la Soc. neuchâteloise de géographie, vol. 21, p. 144-161.

1883. Sterki (Dr) : *Notizen aus der Schweiz*. Nachrichtsbl. der Deutsch. Malak. Gesellsch., vol. 15, p 71-74.

DE L'IDENTIFICATION DU NOM DE LIEU « RUPES ALBA »

L'identification du nom de lieu *Rupes alba* que l'on rencontre dans l'acte de fondation du prieuré de Chamonix en 1091 [1] a fait l'objet de plusieurs interprétations contradictoires. Les Archives communales de Chamonix nous permettent aujourd'hui d'apporter quelque précision sur ce point de toponomastique.

On sait qu'aux termes de l'acte susvisé. Aimon, comte de Genevois, et son fils Gerold. donnèrent à Dieu et à l'abbaye de Saint-Michel de la Cluse toute la vallée de Chamonix avec ses dépendances, depuis la rivière appelée Diosaz. et la Roche blanche, jusqu'à la Balme. (*... donamus et concedimus Domino Deo Salvatori nostro, et sancto Michael Archangelo de Clusa, omnem Campum Munitum cum apendiciis suis, ex aqua que vocatur Desa, et rupe que vocatur alba, usque ad Balmas* [2].) S'il est aisé de reconnaître Chamonix, la Diosaz et le col de Balme dans les mots *Campus munitus*, *Desa*, *Balmae*, l'identification du vocable *rupes alba* offre plus de difficulté.

Guichenon et Besson qui furent les premiers éditeurs du texte n'essayèrent pas d'identifier ces mots. Mais les auteurs du Regeste genevois qui en donnèrent une analyse en 1866 n'hésitèrent pas à placer la Roche blanche « au-dessus de Saint-Nicolas de Véroce [3] ».

Quelque temps après, M. Perrin, qui d'ailleurs devait plus tard changer d'avis sur ce point, publia de nouveau la donation et dans une des notes qu'il y ajouta émit l'hypothèse que « la Roche blanche est sur le territoire de Saint-Gervais au sud-est de Servoz.[4] ».

Ces deux identifications furent ou non connues de Ch. Du-

1. Sur la date de cet acte, v. C. Ducis : *Fondation du prieuré de Chamonix* (dans *Revue savoisienne*, 1879. p. 3 et 15).

2. L'original se trouve aux Archives de la Haute Savoie, série G, fonds de la collégiale de Sallanches. — Le texte en a été publié dans Guichenon (S.) : *Bibliotheca Sebusiana*, cent. I, ch 49 — Besson : *Mémoires...* Pr. n° 8. — Bonnefoy et Perrin : *Documents relatifs au prieuré et à la vallée de Chamonix*, vol. I, n° 1. — Durier Ch.) : *Le Mont-Blanc*, Paris. 1877, in-8°, p. 41 (avec fac-simile). — Cf Regeste genevois, n° 219, p. 63.

3. Reg. genevois, n° 219, p. 63. — Les Archives communales de St-Gervais-les-Bains renferment (DD 1, 4) un acte du 19 avril 1457, où il est question d'un rocher appelé *saxum nygrum*, situé près du col de Voza Mais, nous n'avons trouvé dans ce document aucune mention de la *rupes alba*.

4. Durier : *Op. cit.*, p. 41.

rier. Toujours est-il que le célèbre historien du Mont-Blanc qui, sur ces entrefaites, avait à son tour donné une nouvelle édition avec fac-simile de l'acte qui nous intéresse, vit en lui le premier document du M.-A. où l'on parle du Géant des Alpes. A ses yeux, l'identification de *rupes alba* avec le Mont-Blanc ne peut faire de doute, et il l'affirme à deux reprises : « La pièce dont il s'agit n'est autre qu'un acte par lequel Aymon... concède... toute l'étendue de pays comprise entre le torrent de la Diosaz, le Mont-Blanc et le col de Balme. » — Et plus loin : « Ce qu'on remarquera avec plus d'intérêt encore dans la charte d'Aymon, c'est que, du premier coup, la vallée de Chamonix et le Mont-Blanc y sont mentionnés sous les noms qu'ils portent aujourd'hui : *rupes alba*, montagne blanche ; *campus munitus*, champ muni [1]. »

Cette interprétation trouva dans le savant chanoine Ducis, ancien archiviste de la Haute-Savoie, un partisan déclaré. Il l'indiqua notamment par une note marginale écrite de sa main dans un ouvrage de M. Perrin qui fait partie de la Bibliothèque des Archives [2]. Dans une de ses études sur la traversée des Alpes par Annibal. il ne se montra pas moins affirmatif : « Le *Leucopetron*, écrit-il, serait parfaitement topographié par le défilé entre Cluses et Magland. On le trouverait plus conforme aux mesures itinéraires entre Chedde et les Houches et plus encor à la Joux, au bas d'Argentière. Mais je me garderai d'établir un rapprochement entre le Mont-Blanc, appelé dans les chartes *rupes alba*, roche blanche à cause de la neige ou de la glace, et le *Leucopetron*, qui n'était une roche blanche que parce qu'elle était coupée à pic [3]. »

Enfin, A. Perrin, à qui nous devons une histoire de la vallée et du prieuré de Chamonix parue en 1887, se rangea à son tour à l'avis de Durier et du chanoine Ducis, en déclarant dans la préface de ce livre : « Le Mont-Blanc n'occupe qu'une place très restreinte dans cette histoire ; il n'y est cité que comme limite, sous le nom de Roche blanche *(rupes alba)* [4]. »

Nous nous trouvons donc en présence de trois identifications différentes pour un même nom de lieu, soit un rocher au-dessus de Saint-Nicolas de Véroce, soit un autre rocher situé sur le territoire de Saint-Gervais, soit enfin le Mont-Blanc lui-même [5]. A la vérité nous pensons qu'il est nécessaire de recourir à une quatrième identification pour l'expliquer.

1. Durier : *Op. cit.*, p 45.
2. *Documents sur le prieuré de Chamonix*, t. I, p. 2.
3. Ducis : *Le Passage d'Annibal du Rhône aux Alpes*, p. 66.
4. *Document relatif au prieuré de Chamonix*, Chambéry, Perrin, 1879, p. 2.
5. D'autres identifications nous ont encore été proposées récemment par

Et d'abord, il ne peut être question ni d'un rocher situé sur le territoire de Saint-Gervais, ni moins encore d'un autre situé sur le territoire de Saint-Nicolas de Véroce, c'est-à-dire à une plus grande distance de la vallée de Chamonix. En effet, les donateurs spécifient clairement qu'ils concèdent la vallée de Chamonix seule, c'est-à-dire la haute vallée de l'Arve, tout le pays compris entre le col de Balme à l'est, et le confluent de la Diosaz avec l'Arve, à l'ouest. Quant aux délimitations à fixer au nord et au sud, il ne venait point à l'esprit des rédacteurs de l'acte d'en parler, et la nature s'était chargée pour eux de les établir. Le Brévent d'une part, et la chaîne du Mont-Blanc de l'autre forment en effet des lignes de séparation assez nettes pour qu'aucune chicane ne fût à prévoir. Dans la pensée des donateurs, le pays qui faisait l'objet de leur concession était suffisamment désigné par les limites indiquées à l'est et à l'ouest. Au nord et au midi. les religieux du prieuré pouvaient monter aussi haut qu'ils en étaient capables sur ces montagnes réputées inaccessibles.

Il n'est guère plus facile d'adopter l'identification avec le Mont-Blanc. Qu'on se représente le triangle gigantesque qui serait formé par les trois sommets indiqués : col de Balme, Diosaz et Mont-Blanc. Une telle délimitation est si extraordinaire qu'elle en devient invraisemblable. Comment aussi admettre que l'on ait songé dès la fin du XIe siècle à choisir pour l'un des confins la cime couverte de neige d'une très haute montagne ? On sait qu'à cette époque reculée et pour longtemps encore les sommets des monts n'entraient pas en ligne de compte dans les actes tels que celui qu'on examine, et que les hautes montagnes étaient considérées comme des terres maudites, parce que stériles et inaccessibles. Est-il bien sûr d'autre part que le sommet appelé Mont-Blanc depuis Gœthe portât déjà ce nom ? Enfin, si du côté du midi qui en avait le moins besoin, on pense qu'une ligne de séparation était indispensable, pourquoi fut-elle négligée du côté nord, où elle était tout aussi nécessaire, au moins pour cause de symétrie ?

Mais, indépendamment de toutes ces raisons qui nous incitent à rejeter les identifications proposées, il s'en présente une

M Fenouillet, instituteur honoraire à Savigny, notre estimé confrère Florimontan, et par M. Penz. instituteur à Choisy, qui connaît particulièrement la région du Haut-Faucigny M Fenouillet persiste à penser que la Roche blanche, le Roc blanc ou la Pierre blanche doit se trouver sur le territoire de Saint-Nicolas ou des Contamines. — M. Penz propose d'identifier *rupes alba* avec le *Cheval blanc*. du côté du Buet, lequel Cheval blanc « forme au nord l'angle extrême de la concession et du bassin de Vallorcines ». — Nous avons répondu à nos honorables correspondants en nous servant des arguments exposés ci-dessus.

plus sérieuse encore qui nous est fournie par une pièce de procédure du XVIIIe siècle [1]. L'objet d'un litige survenu entre Chamonix et Servoz était la propriété d'une petite île située au confluent de l'Arve et de la Diosaz. Or, tout près de cette île, également au confluent des deux torrents, mais sur la rive gauche de l'Arve, on trouve figuré sur le plan annexé au document mentionné un roc d'une très médiocre hauteur, et qui est désigné sous le nom de Saix blanc *(Saxum album)*. Ce Saix blanc n'est autre que la *rupes alba* de la donation de 1091. Deux passages de cette procédure nous confirment dans cette opinion, qui était celle des magistrats de l'époque et de tout le monde. Après avoir rappelé les termes de la donation cités plus haut, l'auteur du volume de procédure ajoute : « Les concessions des souverains sont au contraire toujours censées faittes sans prejudice du droit acquis aux tiers, et les confins qu'on donne au territoire d'une parroisse ne prouveroient pas non plus que tout ce qui s'y trouveroit renfermé appartint. et dût appartenir a la meme parroisse. Bien moins dans lespece de cette cause pour regard de lad^e donnation ou il ny auroit que deux confins exprimés, cependant depuis l'eau de la Danza et Roche Blanche, jusques aux Balmes, ce qui n'auroit point compris la petite isle dont sagit [2]... »

Au bas du plan susvisé, on trouve aussi la note suivante qui est aussi explicite que la précédente : « N^a que par lacte de la ferie 7e lune 27e le Pape Urbain regnant, Aimon comte de Genève et Gerolde son fils donnerent aux Benedictins de la Clusa tout Chamonix depuis l'Eau appellée Diausa, et le Roc appellé Saix blanc, jusqu'à Balme : les nones de juillet 1319, Hugues Dauphin, seigneur de Faussigny reconnut que tout le terrain depuis lad. eau de Diausa et led. saix blanc jusqu'à Balme dependoit de Chamonix [3]. »

Il paraît donc bien établi d'après ce qui précède que le Mont-Blanc n'est point désigné par l'expression *rupes alba* rencontrée dans un texte de la fin du XIe siècle, et que celle-ci sert à nommer non la plus haute montagne d'Europe, mais un rocher d'une très faible altitude, situé sur la rive gauche de l'Arve, à quelques centaines de mètres de son confluent avec la Diosaz.

G. LETONNELIER.

1. Archives communales de Chamonix, FF. 32. 1 et 13.
2. Ibidem, FF. 32, 13 f° 25, r°.
3. Ibidem. FF. 32, 1.

MÉLANGES DE FOLKLORE SAVOYARD

La Légende des Chats-Parlants.

(*Suite et fin.*)

Devenue maîtresse de ses actions, elle oublia que du moins j'en restais encore juge. Riant de mon douloureux étonnement, comptant avec audace sur ma discrétion, elle ravilit l'attachement que je lui portais jusqu'à me forcer à prendre tacitement le rôle de confidente. Souvent, je partais pour l'Escales, afin de me dérober au spectacle déchirant de sa honte ; mais, bientôt, ma tendresse et ce fond d'espérance qui soutient les malheureux, me ramenaient à Fées Ternes, où je retrouvais les tourments qui m'en avaient éloignée. Si, quelquefois. Aurore, émue et presqu'entraînée, prêtait l'oreille à mes représentations, se jetait dans mes bras et m'annonçait ses remords par ses sanglots, d'Arbigny venait aussitôt me l'arracher. Il parlait de mourir, et sa funeste éloquence savait si bien colorer son crime que je me surprenais quelquefois moi-même prête à m'attendrir, à le plaindre et presqu'à l'excuser.

Cette liaison malheureuse était dans toute sa force quand le sire de Lucinge fut soudainement frappé de mort. Cet événement n'opéra d'autre changement à Fées-Ternes que de permettre à sa veuve de s'abandonner plus librement à la passion qui la dominait, car il était le seul qu'on daignât tromper. Il la laissait héritière de ses biens, et l'opulence semblait devoir ajouter au bonheur du crime ; cependant d'Arbigny, devenu moins tendre et moins assidu, laissait à ma nièce tout le temps de se repentir. Elle fut, pendant quelques mois, livrée à la tristesse et à la retraite, mais il revint bientôt après, et parut plus tendre que jamais Ce fut à cette époque qu'on vit ces criminels amants disparaître du château pendant des jours entiers, n'y venir que la nuit, sans qu'on pût imaginer comment, ni par quel endroit ils étaient sortis et rentrés. Ils savaient tromper ma surveillance, éluder mes questions et se soustraire à mes recherches Qu'on juge de mes alarmes en voyant cette conduite mystérieuse ! Je conjurai Aurore, à genoux, de m'expliquer les raisons de ce changement. Je lui peignis en pleurant quelles étaient mes inquiétudes ; j'invoquai le nom de sa mère pour lui rappeler combien ma tendresse avait su la remplacer. Enfin, ma douleur la toucha ; Aurore ne put résister à mes instances. — Hélas ! s'écria-t-elle, je ne puis ni me taire ni parler... et elle m'indiqua du doigt un panneau dans la boiserie. Ce geste, ce silence et son agitation me firent frémir, sans qu'il me fût possible de m'expliquer ce mouvement ; car ces courses mystérieuses devaient m'inspirer plus d'indignation que de terreur Je résolus de m'éclaircir à quelque prix que ce fût Je me procurai une clef de l'appartement de ma nièce, et, feignant à sa première absence, de partir moi même pour l'Escales, je me rendis secrètement dans la chapelle, après avoir mis l'aumônier dans ma confidence. De là, je m'introduisis, sans être aperçue, dans ce lieu devenu le séjour du vice, et peut-être le théâtre des forfaits. J'ignorais combien de temps je serais forcée d'y demeurer. J'y entrai vers les dix heures du soir, il était désert. Aurore et Robert me croyant à l'Escales où

j'étais, soi-disant appelée par des affaires, s'y étaient renfermés suivant leur usage, en défendant qu'on entrât chez eux le lendemain.

Après avoir parcouru l'appartement dans tous les sens, à la faveur d'une lampe qui brûlait près de l'alcove, je me plaçai derrière un grand prie-dieu qui ne servait plus depuis longtemps, et j'attendis avec une impatience mélée d'effroi quel serait le résultat de mon entreprise. Ce ne fut qu'à deux heures du matin que je vis le panneau qu'Aurore m'avait désigné s'ouvrir pour la laisser rentrer avec son amant. Comment vous rendre le tableau qui frappa mes yeux ! Ces deux favoris de la nature, l'un et l'autre comblés de tous ses dons, ces êtres privilégiés. encore dans la fleur de l'âge et de la beauté, cités pour la recherche de leur parure, connus par la délicatesse d'un goût exquis et par le charme du langage, comment se montraient-ils maintenant à mes yeux ?... Ils n'étaient plus reconnaissables, et, si je ne les eusse attendu moi-même, je m'y serais trompée. Les cheveux en désordre, l'œil égaré, le teint plombé, les vêtements déchirés et souillés, le ton aigre, les réparties brutales, en un mot, ils offraient, en ce moment, le contraste le plus effrayant d'eux-mêmes, On voyait clairement qu'à l'amour aveugle qui les avait autrefois liés, avait succédé une haine véritable, et qu'ils n'étaient unis à présent que par ce lien affreux mais indissoluble des méchants, l'intimité du crime et la communauté des forfaits. Quels horribles secrets ils laissèrent échapper dans les reproches dont ils s'accablaient mutuellement ! Le malheureux Lucinge avait payé de sa vie un instant de clairvoyance... La dame d'Arbigny avait été la victime de son époux...

J'appris aussi que la fameuse grotte des Fées aboutissait au château de Fées-Ternes par un passage secret, taillé dans le roc et sur lequel s'ouvrait le panneau de boiserie. Cet antre qu'on croyait inaccessible, leur servait de théâtre aux pratiques détestables de la magie. Il restait cependant beaucoup de choses qu'il m'importait de savoir. Ce souterrain était-il l'ouvrage des hommes ou de l'enfer ? Comment Aurore avait elle été initiée dans cet art odieux ? A quel point s'y trouvait-elle engagée ? c'était surtout ce que je voulais découvrir. Néanmoins, l'embarras de sortir, la crainte d'être aperçue me causaient une vive inquiétude, et, quelque dégoût que put alors m'inspirer la vie, la perdre des mains d'Aurore, ou lui coûter l'inévitable atrocité d'y consentir, me paraissait le comble des maux..... J'eus bientôt lieu de me rassurer. La conversation devint plus languissante, les plaintes d'Aurore, les imprécations de Robert se ralentirent insensiblement, ils commencèrent tous deux à sentir le besoin du repos. D'Arbigny s'étant jeté sur un siége, un sommeil léthargique s'empara de ses sens. Aurore, alors..... ah ! cet instant est le seul que je puisse me rappeler sans souffrir, Aurore fixa sur lui des yeux abattus où je crus lire le dégoût du crime. Le voilà donc, s'écria-t-elle, ce malheureux à qui j'ai fait de si grands sacrifices ! Où sont les charmes qui m'ont subjuguée ?.... Hélas ! moi même, que suis-je à présent ?... Ma respectable tante, que deviendriez-vous si vous me voyiez ?....

Elle se leva en joignant les mains d'un air égaré, et je la vis s'avancer jusqu'au prie-dieu ; puis, reculant tout à coup : — Non..... point de grâce tandis qu'il est là..... Ah ! puissé-je ne le revoir jamais !

Alors, elle se jetta sur son lit où je l'entendis pendant longtemps pleurer et gémir. Elle s'endormit enfin, et Robert resta également enseveli dans un profond sommeil.

Je me hâtai de profiter de cette circonstance, et je sortis de ma retraite,

en me recommandant à celui qui m'avait donné le courage nécessaire pour soutenir cette scène horrible. En passant devant le prie-dieu, j'aperçus les Heures de Cécile; mon premier mouvement fut de les emporter, le second me les fit poser près du cœur de la malheureuse fille. J'ouvris ensuite la porte avec précaution et je regagnai la chapelle où je n'étais que trop assurée qu'on ne viendrait pas me chercher. L'aumônier seul confident de la démarche que je venais de hasarder, m'y attendait. Ce digne homme me voyant prête à me trouver mal, me fit avaler un cordial qui me rendit un moment la force de me laisser conduire par lui chez sa mère où je restai quatre jours sans pouvoir sortir du lit. Le cinquième, je me levai et je parus au château, comme si j'arrivais de l'Escales pour dîner avec Aurore. Elle était seule. Je la trouvai triste et pensive : cependant, elle parut me voir avec plaisir : — Ma tante, dit-elle, est toujours la même, je ne puis lasser sa bonté. En sortant de table, elle m'entraîna dans sa chambre, et, me montrant les Heures de sa mère sur son chevet : — Vous connaissez ce livre, dit elle : hé bien, ma tante, il était là .. . (elle désignait le prie-dieu) et c'est ici que je l'ai trouvé à mon réveil ?

Je fus un moment tentée de la laisser croire au miracle ; mais comment alors obtenir la confidence de tant d'horreurs ? la craine et la honte en eussent arrêté l'aveu sur ses lèvres. Je pris donc le parti de lui avouer ce que j'avais fait : — Oui, lui répondis je, ce livre était sur le prie-dieu, et c'est moi qui l'ai placé où vous l'avez trouvé. Profitant aussitôt de sa surprise, je lui racontai tout ce que j'avais entendu, et la nuit horrible que j'avais passée. Elle s'écria qu'elle était perdue, convint de la vérité, s'accusa d'avoir si mal reconnu ma tendresse. Je voulus savoir les détails de sa déplorable histoire ; elle-même avait besoin de les déposer dans mon sein. Sa confiance n'eut point de bornes, et cet épanchement sembla délivrer son cœur d'un poids accablant. J'appris qu'à la mort du sire de Lucinge, Aurore était demeurée maîtresse d'un secret que les ancêtres de son époux avaient transmis à leurs descendants depuis les temps les plus reculés. Ils y avaient joint une clef qui devait appartenir au possesseur du secret.

Trois sœurs, dames de Fées-Ternes et toutes trois magiciennes, bâtirent le château de ce nom au pied de la roche inaccessible où se trouve la fameuse grotte des Fées La mort successive des deux aînées rendit leur cadette Ermeline souveraine unique de ce château. Elle plaça le cercueil de ses sœurs avec d'immenses trésors sous la garde des esprits infernaux. Elle fit préparer pour elle-même un cercueil vide, mais elle parvint à une extrême vieillesse, et, lorsqu'elle mourut, les démons, soumis à son pouvoir, l'ensevelirent comme elle l'avait ordonné. Ermeline eut un fils d'une union illégitime. Il fut la souche des seigneurs de Lucinge et mourut avant elle, ainsi que les deux générations suivantes. Elle remit à son arrière-petit-fils la clef de ce passage ignoré, et lui indiqua le secret du panneau de la boiserie. Elle le prévint en même temps que les seigneurs ou les dames de Lucinge tenteraient en vain de l'ouvrir et de monter par l'escalier pratiqué dans le flanc de la montagne jusqu'à la grotte qui recelait leurs trésors, s'ils ne prononçaient une certaine conjuration dont la formule était tracée sur le parchemin lié à la clef.

Aurore fut assez longtemps sans découvrir à Robert le secret de cette clef, ou, peut-être, n'avait-elle pas songé à lui en parler. Uniquement occupée de sa funeste passion, tout ce qui n'était pas Robert avait peu d'intérêt pour elle. Il avait prévenu le moment des remords en corrompant ses principes,

et, tant qu'elle fut aimée, elle n'eut que les faiblesses de l'amour à se reprocher. Le malheur seul l'entraîna au crime. Le temps de l'inconstance arriva. Aux froideurs succédèrent les explications; celles ci amenèrent l'insulte et les mauvais procédés Robert devint barbare en cessant d'aimer. Cependant, il était encore adoré, et l'habitude, la beauté d'Aurore le rappelaient quelquefois à ses genoux. Quels reproches alors, et quelle douleur! On ne trompe point le cœur d'une amante, ses illusions ne sont jamais que son ouvrage. D'Arbigny se montrait froid, impatient, farouche. Aurore devina qu'elle était trahie Il eut la cruauté d'en convenir et la bassesse de s'en vanter. C'était vous, belle Alix, qui le rendiez infidèle. Il espérait s'unir à vous par des nœuds sacrés, et son épouse fut sacrifiée à cette espérance, mais ce forfait fut loin de lui assurer le bien auquel il osait prétendre. Vos refus lui firent découvrir un rival aimé. L'objet de votre choix n'était qu'un cadet; il arma l'ambition de vos tuteurs contre lui, et il vous fallut soutenir leur opposition par tous les prodiges de la constance. Aurore m'avoua que le nom seul de Raoul excitait dans l'âme de Robert des transports de rage; et, lorsqu'au milieu de ses brûlantes agitations il revenait involontairement près d'elle, ce n'était que pour l'affliger ou pour l'avilir. Elle commençait à se fatiguer de ce genre de vie affreux, lorsqu'elle revit tout à coup Robert aussi tendre, aussi passionné que dans ces jours qu'elle avait la faiblesse de regretter. Peut on expliquer les caprices d'un cœur déréglé, et comment n'être pas crédule lorsqu'on est sensible? Aurore crut que l'amour pouvait renaître et qu'elle avait retrouvé le charme de sa vie. Elle voulut empêcher qu'il ne lui échappât de nouveau, et, puisque sa beauté ne pouvait lui répondre du cœur de Robert, elle ne dédaigna pas de recourir aux filtres .. La grotte renfermait des secrets merveilleux; elle osa se rappeler qu'il fallait des conjurations pour l'ouvrir, et, plus indifférente que jamais sur les trésors qu'on y avait enfouis, elle n'y voulait chercher que le moyen d'enchaîner son volage amant. Ce fut ainsi qu'elle découvrit à Robert le secret de la clef et de la grotte. Celui-ci n'envisagea dans cette révélation que les trésors avec lesquels il pourrait arracher la belle Alix à son rival, mais la dissimulation lui était nécessaire avec Aurore. Il fallut commencer par la tromper.

— Oui, ma charmante amie, s'écria-t il un jour, lions-nous par tous les nœuds..... Eh! qu'importe, après tout, à quel charme on doit l'amour! Lui seul a fait le bonheur de notre vie, lui seul peut toujours nous rendre heureux. Si la constance n'est pas dans la nature de l'homme et qu'il faille des filtres pour le fixer, viens me forcer à te rester fidèle. Allons demander à l'enfer, puisque seul il a ce secret, la fidélité nécessaire aux cœurs qui l'ont une fois goûtée..... Viens implorer l'amour avec moi.....

Entraînée par les caresses perfides de son amant, Aurore lui remit la clef avec le parchemin, mais elle ne put se résoudre à le suivre dans la grotte. Il revint pâle, agité..... Il n'avait pu pénétrer, disait-il, jusqu'à la porte. C'était pour l'héritière des sires de Lucinge qu'elle devait s'ouvrir; c'était à elle seule qu'il appartenait de prononcer la formule redoutable... . Il la conjura par leur amour mutuel de l'accompagner. Que devait-elle craindre plus que la perte de son amant?..... L'aimait elle encore, ou voulait-elle le punir de son inconstance passée?

Malgré le prétexte dont Robert cherchait à colorer ses instances criminelles, et quoiqu'Aurore consentit a remplir ses désirs, ses genoux fléchissaient, sa force l'abandonnait au moment de le satisfaire. Les supplications

de Robert rencontraient toujours les terreurs de ma malheureuse nièce et la grotte ne s'ouvrait pas; mais, Raoul ayant enfin obtenu votre main, d'Arbigny cessa de feindre avec Aurore.

— Raoul l'emporte, s'écria t il, Alix est à lui, et, moi, je t'abhorre !.... Sans tes lâches terreurs, je devenais son vainqueur; j'aurais, par le secours de l'enfer, prévenu ce coup accablant Crains que je ne t'en punisse si, dans cet instant même, tu ne m'aides à le réparer. Maintenant, c'est la vengeance que j'invoque, je la veux terrible.. . Alix sera enlevée à son époux ... Consens à me seconder, ton pardon est à ce prix, ou tu meures si tu me refuses *(sic)*.

Robert tenait le poignard levé sur Aurore. Il était minuit, son appartement était fermé, elle était loin du secours de ses gens Elle suivit le monstre qui l'entraînait, et ils franchirent promptement l'escalier souterrain qu'éclairaient d'innombrables vers-luisants. Arrivés à la porte de la grotte, un hibou, perché sur le ceintre. les annonça par son cri funèbre, et les deux battants, s'ouvrant d'eux-mêmes, leur laissèrent voir l'intérieur. Les cercueils des trois fées, entourés de flambeaux, répandaient une lumière éclatante. Un énorme chat tricolor était couché sur une pile de carreaux : — Robert, sois le bienvenu, dit l'animal, depuis longtemps on t'attend ici. Que veux-tu, et que demande cette fille de douleur ?

Robert expliqua le motif de sa visite. Il voulait vous arracher à votre époux, vous punir l'un et l'autre, lui, d'avoir su vous plaire, et, vous, de l'avoir aimé, — Tes vœux ne peuvent être exaucés. dit l'esprit de ténèbres sous la forme du chat, si la dame de Lucinge ne prononce avant tout la formule écrite sur le parchemin. Aurore veut elle se lier pour servir Robert ? — Que le ciel m'en préserve, s'écria-t-elle en faisant le signe de la croix !

A l'instant même, les lumières s'éteignirent, d'effroyables miaulements firent retentir l'antre infernal. Les deux téméraires amants en furent repoussés par un vent impétueux qui s'éleva dans ce moment Les rochers parurent se heurter et prêts à s'écrouler sur eux. La porte se ferma d'elle-même avec un horrible fracas. C'en était fait d'Aurore si elle n'avait été nécessaire aux projets de son séducteur. Au lieu de s'emporter contre elle, il la secourut, rappela ses esprits, la plaisanta même, afin d'effacer l'impression de terreur qu'elle venait de recevoir. De retour chez elle, il lui fit avaler quelques cordiaux, affecta de ne parler qu'en riant de cette aventure, et parvint presque à la familiariser avec les images qui lui avaient causés tant d'effroi. Il l'assura que tout ce bruit n'était fait que pour effrayer des enfants. Chaque nuit, il allait visiter le souterrain, et, quoiqu'il prétendit être toujours arrêté devant la porte fatale, il ne pouvait obtenir d'Aurore de s'y présenter de nouveau. Deux mois se passèrent sans aucun événement; mais, au bout de ce temps, Robert employa un autre genre de séduction. En parlant de vous, madame, il faisait toujours éclater le même emportement, mais il avouait que Raoul était aimable. Il convenait qu'il était le modèle d'un chevalier parfait et ne cessait de le peindre sous les couleurs les plus séduisantes. Tant d'éloges de la part d'un rival devaient faire naître la curiosité, et préparer le cœur d'Aurore à recevoir des émotions nouvelles. Asservie, outragée et corrompue, elle conservait néanmoins le besoin des égards, le talent de plaire et le désir d'intéresser. Vous vous rappelez, madame, poursuivit la demoiselle de l'Escales en s'adressant à la dame de Marsilly, le procès qui vous fut intenté par les gens d'affaires de ma nièce au sujet de vos domaines respectifs, il n'avait pour but que d'attirer Raoul à Fées-Ternes. Sa présence eut tout

l'effet qu'en avait attendu le perfide Robert, et, dès ce moment, Aurore devint votre rivale.

Un jeune et courtois chevalier sait paraître aimable, même en traitant des sujets étrangers à la galanterie. Raoul n'ayant rien terminé dans sa première entrevue, on convint de se revoir promptement. Robert, plein d'espérance dès qu'il vit le cœur d'Aurore engagé, cessa de dissimuler. Il avoua qu'il s'était donné à la magie, et qu'il avait pris les derniers engagements avec le chat tricolor; mais il prétendit que, Raoul étant du nombre des croisés, il n'avait aucun pouvoir sur lui.

— C'est par ses passions seules qu'on pourra le vaincre, disait-il ; son cœur est inaccessible à la crainte, mais l'amour a su le maîtriser.. .. Si je puis l'éloigner pour vingt-quatre heures, Alix est à moi..... Que j'obtienne un seul jour et mon triomphe est certain. Alix est assidûment gardée par le démon puissant de la jalousie. Il veille sans cesse, et il n'attend que l'occasion..... Demain, Blonay doit te revoir, ta beauté a déjà fait la plus vive impression sur ses sens ... Elle peut lui faire tout oublier..... Crois-tu qu'en te voyant, il puisse donner un souvenir à sa femme? Aurore, il me semble qu'il serait glorieux de lui plaire, et bien doux de le retenir. Il ne me faut que vingt-quatre heures..... Pourrai-je enfin compter sur toi?

Le trait avait porté, et Robert ne put s'y méprendre Accoutumé à diriger l'imagination d'Aurore, et à émouvoir son cœur, il jugea qu'il avait produit l'effet qu'il désirait. Cependant, pour s'assurer d'elle encore davantage, il voulut livrer cette victime aux puissances de l'enfer, et l'entraîner la nuit suivante dans la grotte. C'était précisément celle que j'avais choisie pour épier leurs courses nocturnes ; et, la terreur ayant produit sur ma nièce le même effet que la première fois. je les vis revenir en se querellant. Vous vous rappelez comment je sortis de l'appartement, après avoir placé les Heures de Cécile près du cœur d'Aurore Etonnée de trouver ce livre à son réveil, troublée de ce qu'elle avait vu pendant la nuit dans la grotte des Fées. elle se trouva le lendemain hors d'état de conférer avec Raoul, et elle lui envoya un homme de confiance pour le prier de remettre l'entrevue à huit jours.

Je reparus à Fées-Ternes peu de jours après, comme vous l'avez déjà vu par mon récit, et, pen lant que Robert était enfoncé dans le souterrain, ma nièce eut le temps de me raconter cette histoire épouvantable. Je la conjurai de rompre sa coupable chaîne, et je lui montrai les conséquences des propositions du chat tricolor. Je la vis frémir et n'oubliai rien pour la détourner du projet de séduire messire Raoul. Le premier jour, je fis une forte impression sur elle; le second, j'étais encore écoutée. et, pourtant il me sembla la voir distraite. Mon rôle devint importun, elle comptait les instants..,.. Raoul arriva. Je l'avais prévenu d'une heure dans l'appartement d'Aurore, et, placée une seconde fois derrière le prie-dieu, je la vis ajouter à sa parure tout ce qui pouvait donner plus d'éclat à ses charmes. Trop préoccupée pour penser à moi, elle repassa vingt fois devant le prie-dieu, sans se rappeler les Heures de sa mère. Elle ne songeait en ce moment qu'à relever sa beauté. Qu'elle connaissait bien les ressources de cet art funeste ! Messire Raoul ne peut l'avoir oublié. Dès qu'il parut, ses yeux se remplirent d'une séduisante langueur; le son de sa voix, plus timide et plus doux, avait, même en traitant d'affaires, l'accent d'un aveu. Elle paraissait émue, attendrie..... Peut-être l'était-elle en effet, mais, jamais la fidélité d'un époux ne fut mise à une plus forte épreuve.

Les affaires d'intérêt furent bientôt terminées Aurore avait signé sans lire, et ses yeux n'étaient fixés que sur Raoul. Un silence éloquent me semblait l'interprête de leurs sensations. Je crus entendre soupirer votre époux, et le triomphe de l'enchanteresse me parut écrit dans ses regards, lorsqu'à ma grande surprise Raoul prit congé d'elle.

— Adieu, madame, lui dit il d'une voix mal assurée Vous me faites oublier les heures..... Il est temps que je parte, je le sens..... mais ce moment..... Ah ! madame, je ne penserai que trop souvent à Fées-Ternes, où je ne dois plus revenir..... Adieu.

Raoul avait déjà fait quelques pas pour gagner la porte ; il semblait même plutôt fuir que se retirer, lorsqu'Aurore se hasarda de le rappeler. Hélas ! faut il que je retrace ici sa honte ! Perdant toute pudeur, elle osa lui proposer de rester avec elle jusqu'au lendemain. Raoul reprit à l'instant le calme qu'il avait un moment perdu, et sa réponse fut aussi ferme què positive.

— Pourquoi, dit-elle, ne pouvez-vous rester ?

— Alix m'attend, madame, et son repos est sacré pour moi.

— Ah ! dit Aurore indignée, craignez de vous en repentir. ...

— Jamais. A peine eut-il remporté cette victoire sur lui-même, qu'il sortit. Aussitôt, Robert, témoin invisible de leur entretien, ouvrit le panneau de boiserie.

— Mon rival m'échappe ! s'écria-t-il : tes faibles charmes n'ont pu le retenir..... Je ne t'avais demandé que vingt-quatre heures. J'empoisonnais la vie de cet homme odieux, en triomphant de l'ingrate qui m'a dédaigné pour lui. Tu pouvais le consoler. Au lieu de cette vengeance si douce, on te méprise, on t'abandonne. Je n'ai désormais de ressources qu'en armant l'enfer contre mon rival. Je vais le combattre avec ses prestiges... Prends cette clef. je te la confie jusqu'à mon retour. Sache que ta vie est attachée à sa conservation et qu'elle me répondra de sa perte ; car, si je parviens à séparer Raoul de sa femme, cette clef m'assure la possession de cette dernière.

En parlant ainsi, Robert présenta la clef de la grotte à la dame de Lucinge qui la prit presque machinalement ; mais elle ne fut pas plutôt entre ses mains qu'on vit, à la place de son infâme séducteur, un chat monstreux qui s'élança au même instant hors de la fenêtre. A cette horrible métamorphose, Aurore fit un cri et s'évanouit. Je courus à elle Bientôt, je réussis à la ranimer, et ma présence parut la rassurer ; mais, nos yeux étant par hasard tombés sur le plancher, nous vîmes la clef fatale au milieu de trois chattes dont l'une était blanche, l'autre noire, la troisième grise.

— Cette clef, dit la chatte grise, ne t'appartient pas, je l'ai léguée à mes héritiers.

— Veux-tu l'avoir, dit la chatte blanche, tu peux l'obtenir.

— Lis la formule..... dit la chatte noire, tu verras le beau Raoul à tes pieds ; tu seras *la belle des belles,* tu vivras un siècle et tu seras après ta mort la quatrième fée de la grotte.

Aurore fit un signe de croix, et tout disparut. Il ne resta que la clef, mais ma nièce fut à l'instant tourmentée de convulsions effrayantes. J'appelai ses femmes. on courut chercher le chapelain ; et, après l'avoir exhortée à rentrer en elle-même, je la laissai avec ce bon prêtre. Me rappelant les menaces de Robert, j'eus soin de déposer la clef sur le prie-dieu avant de sortir. A huit heures du soir, Aurore parut plus tranquille, elle s'était réconciliée avec le ciel. Je m'approchai de son lit et je lui pris la main,

— Je me meurs... , dit-elle, me pardonnez-vous ?

— Ah ! mon enfant, répondis-je, tout est oublié ; il faut vivre maintenant pour réparer.....

— Non. ma tante, il faut mourir, je le sens. ... Je suis bien coupable, mais, du moins, je ne fus jamais ingrate .. . Toute indigne que j'étais, j'appréciais votre bonté, et j'attends une dernière preuve de cette inaltérable affection que mes égarements n'ont pu m'enlever.

Je fondais en larmes, et je lui promis de faire tout ce qu'elle désirerait. Elle poursuivit ainsi :

— Dès que j'aurai cessé de vivre, promettez-moi de vous rendre à Marsilly, et de raconter à madame Alix ma funeste histoire et ma mort .... Que deux époux, tendrement unis, apprennent de vous comment ils ont, aujourd'hui même, risqué le bonheur de leur vie ! Recommandez à madame Alix de faire noyer au plutôt son petit chat bleu. Remettez-lui cette clef, avec l'exécrable parchemin qu'on y avait attaché Qu'elle se garde surtout d'en lire les caractères, mais que ces funestes objets soient ensevelis ensemble au fond du lac près de l'embouchure de la Drance .... Alix est perdue, si elle hésite à se conformer à mes prières et si elle écoute une seule fois l'être dangereux et séduisant qui fit mon malheur..... Ce n'est pas, ma tante, l'effet du délire qui me fait parler ainsi ; les injonctions solennelles que je vous supplie de faire à la belle et vertueuse Alix, tiennent aux machinations infernales dont j'ai été témoin.

Aurore parlait encore lorsque neuf heures sonnèrent à l'horloge du château. Tout à coup d'épouvantables miaulements s'élevèrent de toutes parts, et nous entendîmes une voix bruyante comme le tonnerre, crier à trois reprises : ROBERT EST MORT !

— C'en est donc fait. dit Aurore, il n'est plus, l'infor uné ! Je sens que je vais le suivre ! Plus heureuse que lui, j'ai eu le temps de me repentir..... Adieu, ma tante. priez pour moi. Puisse mon exemple préserver celles de mon sexe qui seraient tentées de se laisser séduire par ces hommes qui osent braver les préjugés les plus respectables, et qui ne craignent point d'enfreindre les lois sacrées sous lesquelles ils avaient juré de vivre !

Ces mots par lesquelles la demoiselle de l'Escales termina son récit, servirent d'oraison funèbre à messire Robert d'Arbigny, dont le corps ne fut jamais retrouvé. La tante d'Aurore, conformément aux dernières volontés de sa nièce, remit la fatale clef à madame Alix L'épouse de Raoul promit de la jeter dans le lac, et lui raconta la fuite du petit chat bleu, ainsi que l'exclamation qu'il avait faite en apprenant la mort de Robert. Chacun s'accorda à dire que celui dont la mort avait produit un si grand effet sur la légion infernale, ne pouvait être que messire Robert d'Arbigny métamorphosé en chat, comme on l'a dit auparavant, pour mener au combat la phalange des démons. La demoiselle de l'Escales annonça qu'elle ferait murer le passage qui conduisait du château de Fées-Ternes à la grotte des fées. Alors, ajouta t-elle, libre des soins qui m'avaient retenue dans le monde, je ne perdrai pas un moment pour le quitter..... Etrangère, hélas ! à ce monde plein de dangers, je n'en ai pas moins connu toutes les vicissitudes..... C'est dans les autres que j'ai vécu et souffert.

La chronique de Marsilly nous apprend que la demoiselle de l'Escales, s'étant faite religieuse, était morte en odeur de sainteté. Le lendemain de sa visite à la belle Alix, cette dernière, accompagnée de son époux, de messire Pierre et du chapelain, s'embarqua pour aller jusqu'à l'embouchure de la Drance y jeter la clef de la grotte. Elle se perdit au fond des eaux qu'on vit

bouillonner à la place où elle avait disparu . .. Les yeux des spectateurs y restèrent fixés quelque temps. Lorsqu'on fut de retour à Marsilly, Raoul embrassa sa charmante épouse d'un air un peu confus. Il sentait tout ce qu'il venait de risquer et n'oublia jamais le château de Fées-Ternes.

Le souterrain étant muré, la fameuse grotte des Fées demeura inaccessible jusqu'au commencement du siècle dernier. A cette époque, la curiosité, surmontant des détails exagérés, trouva le moyen de s'y frayer un chemin, en gravissant des rochers presque taillés à pic. On n'y trouve plus ni cercueils, ni chat tricolor, ni chattes noires, grises ou blanches, mais on y voit des stalactites de formes si bizarres qu'on dirait trois fées qui filent. La mythologie y verrait les Parques filer nos destinées. Les habitants superstitieux du Chablais y retrouvent les trois sœurs et dames de Fées-Ternes La chronique de Marsilly n'a rencontré jusqu'ici aucun incrédule dans les nombreux successeurs de messire Raoul et de madame Alix. Tous ont été convaincus de son authenticité, et le récit de cette aventure fabuleuse a, depuis si longtemps, dépassé les frontières, qu'il n'est point de nourrice, en France aussi bien qu'en Suisse, qui ne la raconte avec succès.

*
* *

Elle rentre exactement dans la catégorie d'histoires à tiroirs et à rebondissements dont la *Clarisse-Harlowe* de Richardson est le type célèbre, et à laquelle Walter Scott apporta quelque enrichissement, — folklorique précisément. Nous revenons ainsi à nos moutons, à nos Chats Parlants veux-je dire. Ils me font l'effet de sortir tout droit, soit d'une adaptation en français de quelque roman anglais, soit directement même d'un roman anglais de la fin du XVIIIe siècle. Il se peut aussi, puisque Mme de Wulliamoz l'affirme, qu'il y ait eu des traces de quelque légende connue de la famille de Blonay ; mais rien n'empêche non plus que les Blonay l'aient empruntée à quelque livre. par exemple au milieu du XVIIIe siècle, et que l'un d'entre eux ensuite, l'ayant entendu donner comme authentique durant son enfance, en ait ensuite affirmé l'authenticité et l'ancienneté à ses amis dont Mme de Wulliamoz.

D'ailleurs, tout ceci est assez hypothétique, je ne l'ignore pas. Ce qui ne l'est pas, c'est que la légende de Féternes et des Chats Parlants se rencontre imprimée en 1806 sous une forme telle qu'on en doit suspecter définitivement l'origine populaire. Je laisse à d'autres, plus heureux et plus courageux surtout, le soin de rechercher la source écrite où a puisé le si tendre auteur des *Lettres d'Evian en Chablais*.

Dans tout ce verbiage, il y a à retenir, pour les mettre en lumière, quelques faits particuliers. A propos de la haine de Robert d'Arbigny (p. 455-456 de l'original). l'auteur renvoie à l'*Histoire généalogique* de Guichenon, folio 1080, ce qui

prouve au moins que la Chronique de Blonay supposée aurait été écrite postérieurement à Guichenon ; à moins qu'on ne veuille voir là une note par laquelle l'auteur critique la source même où elle a puisé un épisode. Et dans ce cas on admirera l'adresse avec laquelle elle veut faire supposer au lecteur que la prétendue Chronique possède un fondement historique.

A la page 458-457 en note, on trouve l'orthographe Fées-Ternes pour Féternes : c'est là une orthographe qui ne pouvait être celle d'un manuscrit de chronique du moyen-âge, mais c'est manifestement un procédé littéraire destiné à justifier toute cette élucubration pseudo-littéraire.

On se demande aussi d'où peut venir le nom de famille noble : De l'Escales. N'ayant pas à ma disposition le bel ouvrage du comte de Foras, je ne puis affirmer que ce nom n'ait pas existé dans le Chablais. Pourtant sa consonance me semble étrangère à la Savoie, et peut-être ce nom propre mettrait-il sur la voie ceux qui voudront rechercher la vraie source où a puisé réellement Mme de P... W... Connaît-on une demoiselle de l'Escales qui, s'étant retirée dans un couvent de Savoie, y serait morte en odeur de sainteté ?

Ce qui étonne encore : c'est que « cette aventure fabuleuse a depuis si longtemps dépassé les frontières [de la Savoie] qu'il n'est pas de nourrice, en France aussi bien qu'en Suisse, qui ne la raconte avec succès » (p. 530). S'il en a été ainsi, on doit retrouver ce thème, plus ou moins complet, dans les recueils du XVIIIe siècle. par exemple dans la Bibliothèque des Romans ou dans le Cabinet des Fées. Mais quant à croire que les « nourrices » aient utilisé des thèmes aussi littéraires, je m'y refuse. On connaît à peine quelques cas où les contes de Perrault l'ont été. et les variantes recueillies de nos jours proviennent, soit de traditions localisées, comprenant des versions locales souvent antérieures, par leur facture, aux versions de Perrault, soit d'adaptations sans doute empruntées à l'imagerie d'Epinal ou aux brochures de colportage.

Enfin je tiens à signaler les petits détails suivants. Comment se fait-il que parlant des trois Fées (p. 502-503), Mme de P. W. nomme la cadette de ces Fées magiciennes Ermeline, et sa descendante Aurore au lieu que dans le texte de Raverat la Fée qui donna naissance à la famille noble du lieu est dite *Fébis*, nom qu'expliquerait l'étrange étymologie patoise *Faya Bisa* !

Cette famille noble, à son tour, est dite « de Féternes » par Raverat, mais « Lucinges » par Mme de P. W.

En troisième lieu, l'héroïne de Mme de P. W. se nomme Alix ; Raverat appelle la sienne dame Aymonette.

Le génie *Fabulo* m'a donné bien du mal aussi. C'est Raverat qui nous le fait connaître et ma première idée fut que ce nom s'appliquait effectivement dans nos campagnes de Savoie, aux XVe-XVIIIe siècles, au Diable ou à quelqu'un de ses succédanés, jadis invoqués par les sorciers et leurs adeptes. Mais dans les documents sur la sorcellerie en nos pays, recueillis et publiés par Chaperon (Chambéry), Perrin (Chamonix), T. Lavanchy (Annecy), etc.. et republiés in extenso, avec commentaires comparatifs, par Joseph Hansen [1] je n'ai rien rencontré de pareil. Ce nom de *Fabulo* ne se trouve ni en Savoie, ni même dans la liste pourtant longue des noms de diables et de démons donnée par J. Hansen [2] ; il est donc d'invention savante, non une donnée traditionnelle, comme le faisait d'ailleurs supposer sa contexture linguistique.

De tout ce qui précède il ressort : 1° que Ménabréa croyait à l'existence de la *Chronique* que Mme de Wulliamoz prétendait connaître; mais que tout fait supposer que Mme de Wulliamoz a au contraire adapté à un château de Savoie quelque récit qui avait cours dans les salons littéraires de Paris [3] ; 2° Ménabréa ne donne pas de noms propres et cite d'ailleurs si mal la *Correspondance des deux amies* qu'on n'est pas certain qu'il en ait eu une connaissance autre que par ouï-dire ; que si l'on compare le texte de Mme de P... W... à celui de Raverat, on discerne des différences essentielles, et telles qu'on a peine à dériver le second du premier. Il faudrait donc admettre une source commune, à laquelle ces deux auteurs auraient également puisé? 3° Mais par là même tombe au rang des méchants propos cette remarque de Dessaix : « M. Léon Ménabréa a pris note de toutes les traditions qu'il a rencontrées, il a compulsé toutes les chroniques et M. Francis Wey a trouvé la besogne toute faite. » Ce n'est pas Ménabréa que Francis Wey a démarqué ; mais il a simplement résumé Mme de Wulliamoz ; par contre ce même Dessaix si exigeant a démarqué le baron Raverat, dont il ne parle pas.

1. *Quellen und Untersuchungen zur geschichte des Hexenwahns und der Hexenverfolgung in Mittelalter*, Bonne, 1901.

2. *Loc. cit* p.691 ; le nom de *Robinet*, nom du diable à Villarchabot, procès de 1477 (Lavanchy : *Sabbats et synagogues*. etc. Annecy, 1896), se trouve en Irlande dans un procès de 1384 et à Neuchâtel dans un procès de 1481 (Hansen : *loc cit.*, p. 493).

3. Je n'ai pas le courage, non plus de parcourir les 70 volumes de Mme Leprince de Beaumont, où l'on trouverait peut-être quelque légende plus ou moins apocryphe du type des *Chats Parlants*.

J'ai rarement eu, d'abord que j'en entendis parler, une sensation aussi nette de légende populaire que celle que je ressentis à propos des Fées Ternes et des Chats Parlants. Pourtant là encore, comme dans le cas des légendes hagiographiques, de celle du château de Culoz et de celles du Mont du Chat que j'ai examinées précédemment [1], la source littéraire se retrouve avec une évidence déconcertante.

Quoi qu'il en soit, ces recherches ne sont pas aussi puériles qu'il pouvait sembler aux historiens d'il y a cinquante ans. « Je prie le lecteur, disait Ménabréa alors qu'il citait le texte de Fodéré relatif à la légende du Chat que mit à mort le roi Artus, je prie le lecteur de me passer ces puérilités.» (*Montmélian et les Alpes*, p. 5-6.) Nous avons, depuis 1841, fait du chemin : ce ne sont plus là pour nous des puérilités, mais des documents de premier ordre, qui nous renseignent sur la mentalité de nos ancêtres et nous permettent de mieux comprendre celle de nos populations rurales d'aujourd'hui. J'ai donc traité les textes ci-dessus examinés, non avec le dédain supérieur et injustifié d'un historien d'autrefois, mais avec la sympathie qu'éprouve tout ethnographe, tout folkloriste et tout psychologue à l'égard de toute production intellectuelle, quelle qu'elle soit.

A. VAN GENNEP.

1. Voir « Légendes populaires et chansons de geste en Savoie », texte corrigé et augmenté dans : *Rel. M. et Lég.* IVe série (Mercure de France, 1912).

A PROPOS

DE LA LÉGENDE DES CHATS-PARLANTS

Dans le n° de la *Revue Savoisienne* du 1er trimestre de 1913, M. le professeur van Gennep étudie (p. 53-65) la Légende des Chats-Parlants, autrement dit la Légende de la grotte de Féternes. Il fait connaître les auteurs du XIXe siècle qui l'ont publiée et il donne leurs textes, pour s'en occuper ensuite avec un grand soin et une profonde érudition.

A mon humble avis, le baron Raverat qui, de son propre aveu, a emprunté son récit à Francis Wey, a dû encore recou

rir à M. Léon Ménabréa, lorsqu'il parle, par exemple, de la fée *Fébis* et du dieu *Fabulo*; mais Francis Wey, qui s'est inspiré de Léon Ménabréa, comme l'écrit le baron Raverat lui-même, a lu évidemment aussi l'ouvrage de Mme de Pont-Wulliamoz, quand il reproduit le « détail du chat blanc pelotonné sur les genoux de la dame de Blonay [1] ».

Léon Ménabréa, ainsi que l'observe M. van Gennep, disait en 1841, dans *Montmélian et les Alpes* (p. 200), que « les traditions qui se rapportent à cet antique manoir (le château de Fées-ternes en Chablais), où trois fées jumelles avaient jadis établi leur résidence, sont excessivement curieuses ». Et il concluait aussitôt : « Il n'est pas ici le cas d'en discourir. Je les ai recueillies avec soin ; j'espère les publier un jour. »

Ce jour ne se fit pas attendre, puisque Ménabréa les mettait en lumière dans le tome Ier de l'*Allobroge*, une revue de province qui eut une existence éphémère et qui, vraisemblablement pour ce motif, est devenue rare [2]. Sous le titre : « Rodolphe de Blonay ou la Chronique du château de Fées-ternes », le récit de Ménabréa occupe dans l'*Allobroge* presque douze pages à deux colonnes [3] ; on voit par là comme il est détaillé. On y trouve des fragments de la chronique « soi-disant écrite en latin [4] ! », à laquelle se réfèrent Mme de Pont-Wulliamoz et M. van Gennep, mais qui est bien donnée en français. Ce qui est en latin de l'époque [5], c'est l'acte rédigé alors par un notaire et destiné à perpétuer le souvenir de la nuit fatidique où Rodolphe de Blonay tua le « chat, plus gros que les autres, et le poil hérissé » ; ensuite de quoi tous « prirent la fuite en criant d'une voix humaine et assez intelligible : RIPERT (non Robert) EST MORT [6] ! »

Léon Ménabréa date son article de « Chambéry, ce 5 février 1841 » et, à la fin, il place la note suivante, plus longue et plus complète que celle qu'il avait insérée dans son mémoire : *De la marche des études historiques en Savoie et en Piémont :*

« Il y a, dit-il, trente-cinq ans environ que madame P...

1. *Revue Savoisienne*, 1913, p. 57.
2. L'*Allobroge*, revue scientifique et littéraire des Alpes françaises et de la Savoie. rédigée par Eugène Bonnefous, 1840-1842. Grenoble, Baratier, 2. vol in-4°, de 288 pp. chacun, avec planches — Le second vol. se trouve moins souvent que le premier.
3. P. 97-108.
4. *Rev. Sav*, 1913, p. 61, note *b*.
5. Il y a du français mêlé à ce latin. Exemples : Dicens, *porries en haoir repentance*... Clamantes : *Ripert est mort*
6. L'*Allobroge*, I, p. 98 et 99.

W..., dans un ouvrage intitulé *Correspondance de deux amies*, s'empara de cette tradition et en fit le sujet d'un fort joli conte ; mais quoique les faits y soient présentés d'une manière plus dramatique peut-être qu'ici, les noms et les dates y sont intervertis, et l'on n'y trouve ni la charte, ni les formules que j'ai données, ni aucun renseignement sur les familles de Blonay, de Fées-ternes, de Seythenex et de Ballayson. Ces deux dernières ne sont pas d'ailleurs mentionnées dans le récit de madame P... W... très intéressant du reste, et plein de chaleur [1]. »

D'où il résulte que Ménabréa a eu sous les yeux l'ouvrage de Mme de Pont-Wulliamoz, paru en 1806, c'est-à-dire quelque trente-cinq ans avant l'article de l'*Allobroge*. Si, dans cette revue, il donne le titre exact de l'ouvrage qu'il a précédemment appelé *Lettres de deux amies*, cette différence ne prouve pas, je le crois, qu'il ne l'eût déjà lu en 1839 : il avait une mémoire extraordinaire, et ses contemporains affirmaient qu'il s'y fiait un peu trop parfois. C'est de mémoire, en effet, que, assez souvent, il citait ses sources ; il pouvait bien lui arriver dès lors d'errer çà et là, chose fort compréhensible, mais à regretter aussi sans doute.

J'observerai maintenant, relativement à la plupart des renseignements généalogiques donnés dans « Rodolphe de Blonay », que l'auteur, sans négliger les résultats de ses propres recherches, a eu recours, — et il en avertit son lecteur, — au *Pourpris historique de la maison de Sales*.

Enfin je termine, pour n'avoir eu dessein que de fournir certaines indications, et non pour avoir voulu m'occuper d'un sujet qui appartient bien à M. van Gennep et qu'il a traité et traitera mieux que je ne le saurais faire assurément.

D'Arcollières.

1. *Op. cit*, I, p 108

BOUTAE (Les Fins d'Annecy) vient de paraître. — Voir page 2 de la couverture de ce fascicule.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Annecy, Imprimerie J. Abry. — 19420

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

BIBLIOTHÈQUE SOCIÉTÉ SAVANTE Lot 709 IMPRIMÉS

Séance du 8 octobre 1913

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

C'est avec une tristesse émue que nous avons appris la mort prématurée de M. Georges Marteaux, fils de notre cher président honoraire, qu'un mal implacable vient d'emporter, en pleine sève, dans sa vingt-sixième année.

Si l'on songe que l'épi naissant ne mûrit que pour être un jour broyé par la meule, on peut se demander s'il faut plaindre ceux qui, fauchés à la fleur de l'âge, échappent aux misères de la vie, et l'on est tenté de répéter, avec les anciens, que « mourir jeune est un bienfait des dieux ».

Mais comment penser sans un serrement de cœur à cette mère meurtrie au plus profond de son être et à ce père inconsolable ? Une aussi cruelle épreuve avive encore les sentiments de sympathie que nous avons pour M. Marteaux et sa famille : puisse la part que nous prenons à leur malheur contribuer à leur en alléger le poids et adoucir pour eux les amertumes de l'heure présente !

*** J'ai également le regret de vous faire part du décès de M. le commandant Eugène Levet, ancien chef du génie à Nice, mort subitement à Bergerac le 27 octobre 1913.

Le défunt n'appartenait plus à notre compagnie depuis 1909, probablement par suite d'un malentendu. Mais nous ne pouvons oublier qu'il fut des nôtres pendant vingt-sept ans et qu'il fut un collaborateur apprécié de la *Revue Savoisienne*, où il publia notamment une piquante biographie de *Pâris de l'Epinard*.

Né à Annecy le 5 juin 1850, M. Levet était entré à l'Ecole polytechnique en 1869. Il en sortit officier du génie et il occupa, dans cette arme, des chefferies importantes, telles que Lille, Avignon,

1. Sont présents : MM. Adé, Bonald, Cattin, Cavard, A Crolard, Désormaux, Dingeon, Dubettier, Fenouillet, Fournier, Gardier, Genevois, Grimont, Grivaz, Laydernier, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marès, Martin, Miquet, Nanche, d'Orlyé, Perin, Revil, Ruphy, F. Serand, J. Serand, Servettaz.

Constantine et Nice. Il demanda sa retraite dans ce dernier poste, en 1904, après trente-huit ans de service et six campagnes. Il était officier de la Légion d'honneur depuis le 29 décembre 1903.

Bibliophile passionné, M. Levet consacrait ses loisirs à la recherche des livres. cartes et manuscrits relatifs à la Savoie, et il mettait complaisamment ses collections à la disposition de ses compatriotes. Tous ceux qui l'ont connu conserveront un agréable souvenir de cet officier distingué, qui était un galant homme et un érudit.

*** Pour terminer moins tristement, j'ai le plaisir d'adresser mes félicitations et celles de l'Académie à notre aimable collègue de Genève, M. Alfred Anthonioz, auteur d'un beau volume sur les *Généraux savoyards*, qui vient d'être nommé chevalier de l'Ordre royal de la Couronne d'Italie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus.

J. Cochon : *Le général Songeon*. Chambéry, 1913.
A Van Gennep : *La Savoie vue par les Ecrivains et les Artistes*. Paris, 1913.
J Serand : *Topo-guides des montagnes de Veyrier et du Charvin* Annecy, 1913
J Trésal : *L'Annexion de la Savoie à la France 1848-1860*. Paris, Plon, 1913.
2 brochures, œuvres de Pierre Fenouillet, don de M. Fenouillet.

L'échange demandé par la *Revue suisse de Préhistoire* est adopté.

Deux candidatures sont proposées : M. Paul Martin, curé de Cusy, présenté par MM. Miquet et Letonnelier ; M. Nevil Perkins, de Bristol. par MM. Brocadet, Désormaux et Serand.

Il est procédé à la nomination des membres chargés de juger les concours de Poésie, d'Histoire et de Costumes savoyards pour 1913.

M. Crolard offre à la Florimontane des photographies d'objets romains trouvés à Néris, et des algues vivant dans les bassins d'eaux thermales à 50 degrés. Il dépose son étude lue à la Chambre des députés sur les *bois contreplaqués*, plaques très minces fabriquées avec des bois déroulés. Il entre dans des explications techniques sur la fabrication et l'utilisation de ces lames ligneuses *compensées* et collées à la caséine, et qui constituent une industrie nouvelle en France.

M. Crolard parle en outre de l'utilisation, dans la menuiserie,

des bois de Madagascar (dont il a offert une collection au Musée), qui commencent à arriver sur le marché français. C'est ainsi que l'on peut voir, à l'Impérial Palace d'Albigny. tout un parquet fabriqué avec le bois *Lime*.

Il offre, pour la bibliothèque, la carte qu'il a tracée du projet de chemin de fer de la Faucille, et fait une communication sur une nouvelle matière destinée à la fabrication du papier. C'est ainsi qu'on a créé une usine, près de Nîmes, pour confectionner du papier avec les fibres des sarments de vigne.

M. Letonnelier fait la communication suivante :

Les minutaires de Jacques Duret, notaire à Annecy. — Le notaire Jacques Duret qui « reçevait » les actes à Annecy au commencement du XVIIe siècle, nous a laissé une intéressante collection de minutaires. Les Archives départementales de la Haute-Savoie en renfermant à elles seules une vingtaine, sous formes de liasses, cahiers ou registres allant de 1607 à 1641 [1]. Tout récemment, une personne qui s'intéresse aux études d'histoire en Savoie [2] a eu la bonne fortune d'en découvrir deux nouveaux, en très bon état, qu'elle a bien voulu nous communiquer. L'intérêt de ces deux recueils d'actes ne le cède en rien à celui des précédents, et il a paru utile d'en donner sinon un répertoire détaillé, tout au moins une vue d'ensemble. Ce sont deux nouvelles sources dont les amateurs d'histoire apprendront avec plaisir la découverte.

Le premier de ces minutaires renferme divers contrats allant de 1608 à 1621, le second de 1616 à 1617. Ce sont des actes, comme dit Me Duret, « lesquelles estoient en feuillies esgares ça et la ». On en distingue parmi eux un bon nombre concernant des personnages illustres, ou au bas desquels on lit leur aristocratique paraphe. Citons notamment dans le premier registre, p. 15, une « obligation po^r^ dame Francoise de Sionnaz », la mère de St François de Sales, p. 32. une « quittance pour le Seigneur baron de Cusy », p. 98, une « procuration faite par le sieur de Charmoisy a damoyselle Louyse du Chastel sa femme », la célèbre Philothée. Dans le second registre, il faut aussi noter, p. 38, un « bal a ferme po^r^ Mgr le Rev. evesque de Geneve », p. 155, une quitance pour Me Claude Bovard, nottayre royal faicte par la dame de Chantal », p. 255, la « reception de damoyselle Loyse Barfelly au monastere de

1. Arch. dép. de la H^te^-Savoie E. 522 — E. 542.
2. C'est pour déférer au désir de cette personne que nous nous abstenons de la nommer.

la Visitation », p. 293, une « quictance entre Mgr l'Evesque de Geneve et la dame de Chantal », etc., etc.

Si la célébrité des contractants ou des témoins ajoute à l'intérêt des actes, le texte même d'un bon nombre d'entre eux doit aussi retenir l'attention. Nous citerons comme exemple dans le 1er registre. p. 277, l' « albergement faict à Me Claude Dichat des protocolles de son pere par Monseigneur Evesque », et surtout, p. 252, les « conditions concernant leconomie et loüage des maysons du college d'Annecy » conclues le samedi 9 septembre 1617. Cet acte est important à connaître pour l'histoire du régime intérieur du Collège Chapuisien. Il complète heureusement les données fournies par le riche fonds d'archives conservé à l'Hôtel-de-Ville d'Annecy. et quelques-uns de ses articles sont d'une agréable saveur. En voici quelques exemples :

Samedy neufviesme septembre mil six centz dix sept.

Conditions concernant leconomie et louage des maisons du college de M. Chappuis fonde en ceste cite, duquel les Rds PP. Clercs de la Congregation de Sainct Paul sont Recteurs perpetuels.

. .Ladicte economie se baillera en admodiation... pr le temps de 4 annees. avec les maisons. unz seul vergier, scavoir celuy proche de la porte du Pasquier...

...ledict econome sera tenu entretenir de bouche et loger... deux repetiteurs qui luy seront ordonnes par les dicts RRds PP.... lesquelz repetiteurs seront tenus de faire les repetitions aus dicts escoliers dudict Econome.

...Ne pourra ledict fermier tenir a pention gens maries ny aultres de quelque qualite quilz soient qui ne seront escoliers sans la licence desd RR. PP moins recepvoir aulcun escolier que lrt il ne soit gette a la matricule des RR. PP puis que cela regarde leur aucthorite et la decence que leur est dehue.

Tiendra nect alordinaire les chambres des escolliers et places devant et dernier esdites maisons affin que par la sallette il narrive aulcune puanteur.

Ne couppera ny fera coupper aulcuns arbres audict vergier verdz ou secz moins aulcunes branches sans conge et licence desd. RR. PP et observera led. reglement et statutz par eux faict pour la decoration du college, entretient et enseignements desdicts escolliers.

.. Se servira de la porte tirant a la Rue Nre Dame delaquelle il aura une clefz pour ouvrir et fermer quand bon luy semblera, affin que les escolliers ne disvaguent par la ville et sabsentent du college du moins sans licence. .

L'économat du collège Chapuis était baillé pour quatre ans, et pour 400 florins de redevance annuelle à Antoine Vassal. notaire, secrétaire de la ville, et à Amblard Comte, « des regents audict college », qui fut très probablement membre de l'Académie Florimontane.

M. Miquet fait la communication suivante :

Le deuxième volume du *Dictionnaire des peintres, sculp-*

teurs, dessinateurs et graveurs publié sous la direction de M. E. Bénézit, vient de paraître.

C'est un ouvrage capital et de longue haleine, dont il serait injuste de méconnaître le mérite et l'utilité.

Mais on peut lui reprocher, comme à la plupart des biographes, de ne tenir aucun compte des travaux publiés depuis cinquante ans par les académies de province. Par exemple, pour ce qui concerne la Savoie, il s'en rapporte aux données des auteurs anciens, qui sont notoirement insuffisantes : il ignore Décret, Delabaye, Dubois (Nicolas), Dufour, Dunant, Genevois, Girod-Lambert. Gringet. Jomard, comme le précédent volume avait omis Anrioud. Bain, Baud, Bonier, Cabaud, Claris, Cottard, Cottin (J.-J.).

Ces omissions regrettables auraient été évitées si les auteurs avaient consulté notamment le tome XII des mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie et la *Revue Savoisienne* de 1898.

Ils auraient pu, tout au moins. se renseigner auprès des personnes qui s'occupent de ces questions dans nos deux départements.

Le musée d'Annecy, fondé en 1844. méritait d'être mentionné aussi bien que celui de Gap et que beaucoup d'autres moins importants.

Nous serions heureux que M. Bénézit tint compte de nos observations pour les volumes à venir.

Le MÊME donne lecture d'une note de M. de Passorio Peyssard sur *Les Nobles Syndics*.

Les quatre cosyndincs ou maires de Chambéry, élus chaque année. étaient choisis : le premier parmi les « bourgeois nobles », le second parmi les « bourgeois avocats », le troisième parmi les « bourgeois procureurs ». le quatrième parmi les « bourgeois » sans plus. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle il en alla ainsi presque constamment. Et ces syndics, tous quatre, étaient qualifiés de « nobles » durant leur année de fonctions : la dite qualification de « nobles » apparaissant dans tous textes de langue française. cessant avec l'annexion de 1792 pour renaître encore lors de la restauration sarde (textes en latin : — *Nobiles domini sindici et consules ville et communitatis Chamberiaci*. comptes syndic. 1519-20 : — *Nobilissimi consules Camberienses*, inscrip. de 1638, etc.) A Annecy les syndics joignirent à ce même titre de nobles celui de « seigneurs d'Annecy-le-Vieux » (d'après un acte de 1766).

Le titre entraînait-il quelque effet ? Si l'on s'informe auprès de nos modernes d'Hozier savoyards, ils répondent : « qu'il y eut bien en France seize villes où l'échevinage conférait la noblesse, mais qu'il n'en fut jamais ainsi en Savoie, pas même à Chambéry. « Donc qualification purement honorifique, sans la moindre portée efficiente.

Or, grâce à la plus obligeante des entremises, il vient de me passer par les mains un manuscrit du XVIIIe siècle, le livre de raison de la famille Gorrin, ces imprimeurs bien connus de Chambéry. J'y ai relevé, au bas d'un article, une note qui échappa à Dufour et Rabut et qui jette sur la question une lueur imprévue.

Marc-François Gorrin fut élu le 5 décembre 1770 quatrième syndic de la ville. Le 12 septembre 1771 un fils lui naissait. Après avoir enregistré la naissance dans les termes habituels, au livre de famille : Mon enfant, ajoute le père, « *est né et conçu pendant mon Sindicat et il est dans le cas de jouir, dans l'occasion, de noblesse*; Dieu lui donne bonne fortune ! »

La note est catégorique; le fils d'un syndic de Chambéry, fils conçu et né au cours des fonctions syndicales, était considéré comme issu d'un père noble. Ainsi les syndics revêtaient avec leur charge une noblesse temporaire, d'une année, mais qui possédait pendant cette année son plein effet héréditaire.

Un privilège aussi curieux, affirmé par qui de droit de façon aussi précise, procéda assurément de lettres patentes. Celles-ci. quel prince les octroya ? patientons, tout se retrouve à la longue. Quant à la tradition du fait, les bouleversements révolutionnaires durent la faire choir dans un puits profond d'oubli, d'où ne l'avaient pas encore repêchée, semble-t-il, nos maîtres du « gentil savoir ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 5 novembre 1913.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

1 Sont présents : MM. Bonald, Désormaux. Dingeon. Dumont. Eisenmenger, Fournier. Gardier. Lavorel, Le Roux. Letonnelier, Général Maillot, Martin, Miquet, Nanche, Revil, F. Serand, J. Serand.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

Ch. BARROIS : *L'Œuvre de Henri Douxami*. Lille, 1913.
WAVRE et DEMOLE : *De la succession des Brandebourg aux Longueville 1707-1722*, Genève, 1913.
Dr LAISSUS père : *Notions élémentaires d'éducation hygiénique à l'usage des habitants de la Savoie*, Moûtiers, 1913.
(Dons des auteurs.)
Exibition of Loppé's alpine picture, 1875. (Don de M. Letonnelier)
Les Amis de Vienne. Guide illustré (Don de l'auteur, M. Ronjat.)
Bulletin de la Commission météorologique de la Haute-Savoie pour 1912.
(Don de la Commission.)

Le PRÉSIDENT annonce l'apparition de l'ouvrage : BOUTAE (*Les Fins d'Annecy*) ; histoire archéologique d'une petite ville gallo-romaine du 1er au Ve siècle, par MM. Marteaux et Le Roux. — En vente au siège de la Société au prix de 15 fr. *Ce prix sera réduit de moitié pour les membres de l'Académie.*

M. DÉSORMAUX dépose sa notice sur un grammairien savoyard J.-T. Favre, précepteur vers 1795, et étudie un vocabulaire du parler berlinois, don de M. Paulyns, où, à côté de détails intéressants sur le folklore, il note un grand nombre d'expressions françaises introduites en allemand avec un sens parfois singulièrement écarté de leur primitive acception.

M. LAVOREL rapproche au sujet de la signification d'un de ces mots du parler berlinois, un terme analogue du patois d'Annecy.

M. LETONNELIER fait la communication suivante :

Le costume liturgique de saint François de Sales. — Lors du brillant concours organisé pour ériger une statue à saint François de Sales, on a pu constater des différences sensibles dans la façon dont les statuaires se représentaient le costume liturgique de l'Evêque. Tous l'ont figuré avec la croix pectorale, insigne de sa charge épiscopale, et quelques-uns y ont même ajouté la mitre et la crosse. Quant au vêtement proprement dit, certains l'ont conçu et réalisé d'une manière très simple, à l'aide d'une soutane, d'un camail et quelquefois d'un rochet brodé. Mais d'autres ont cru devoir ajouter à ces trois attributs un manteau aux plis amples, jeté sur les épaules, et retombant avec une harmonieuse majesté. Nous n'avons pas à examiner pour le moment s'il convenait ou non d'user de cet artifice de draperie, et si les artistes qui en tirèrent parti eurent tort ou raison. Mais, en nous plaçant sur le terrain historique,

on peut se demander si réellement le grand manteau de cérémonie, la *cappa magna*, existait déjà à l'époque de saint François de Sales.

On est immédiatement tenté de répondre par l'affirmative en songeant au portrait de Bossuet par H. Rigaud [1]. Mais, il est facile d'objecter à cette réponse que tout en ayant vécu dans le même siècle, saint François de Sales et Bossuet ne sauraient être considérés comme des contemporains, le premier étant mort depuis quarante-sept ans, lorsque le second fut appelé à l'évêché de Condom. D'autre part, l'église gallicane avait ses coutumes différentes de celles des autres Etats. En outre, un manteau si riche, si fastueux s'accorde mal avec les goûts de l'Evêque de Genève d'une légendaire modestie, et certaines personnes se refusent à se le représenter si luxueusement drapé. Enfin, il faut reconnaître qu'aucun de ses portraits qui nous sont parvenus ne le reproduisent dans ce costume d'apparat [2].

A vrai dire, la richesse du manteau. pas plus que son absence dans les portraits connus du Saint ne sauraient être considérés comme des arguments à l'appui d'une thèse. Il est clair que si cet ornement était liturgique, saint François de Sales, évêque de Genève, devait obligatoirement le revêtir à certaines cérémonies déterminées, quelle que fût sa modestie. Mais d'autres arguments, d'ordre positif, permettent d'être plus affirmatif et plus précis.

Une décision du Concile de Milan en 1569, nous autorise à faire remonter à cette époque l'origine de la *cappa magna* [3]. En effet, cette assemblée voulut que « la *capette*, c'est-à-dire un mantelet plus court que la soutane, dont usaient alors tous les ecclésiastiques. devint la marque de ceux qui seraient constitués en dignité. Les évêques devaient la porter par-dessous leur camail [4] ». On est fondé à penser que cette marque de dignité qui était tout d'abord un mantelet devint peu à peu un véritable manteau, et que de simple capette qu'elle était à l'origine, elle se transforma en vaste cape, en *cappa magna*. Dès le commencement du XVIIe siècle, cette métamorphose devait être opérée, et nous en trouvons la preuve dans un curieux débat du milieu du XVIIIe siècle entre le chapitre Saint-Pierre et l'un

1. Portrait actuellement au Musée du Louvre commencé en 1699 et achevé en 1705. (Cf LAVISSE : *Histoire de France*. éd. illustrée, tome VII, 1re partie. p. 390.

2. Cf. *Introduction a la vie dévote*, éd. Ducloz, Moûtiers, 1906, tome I.

3. Ni Ducange, ni Godefroy ne donnent ce mot. Le *Rationale* de Guillaume Durand, et la *Somme théologique* de Jean de Gênes ne le mentionnent pas davantage.

4. QUICHERAT ; *Histoire du Costume*, Paris, 1877. in-8°, p. 432

des successeurs de saint François de Sales lui-même, Mgr Biord (1764-1785). — Dès son avènement à l'épiscopat, les chanoines émirent la prétention de l'empêcher de porter ostensiblement la croix pectorale dans les cérémonies. Le prélat, soucieux de maintenir les privilèges afférents à ses fonctions et légués par ses prédécesseurs fit faire une enquête minutieuse, consulta juristes et théologiens, et revendiqua hautement ce qui était véritablement son droit. Or, quelques-unes des pièces du débat, notamment un « Mémoire pour l'Evêque de Genève », apportent beaucoup de précision sur cette question de la *cappa magna*. Nous nous bornerons à en extraire quelques passages en ayant soin de souligner ce qui nous a paru le plus digne d'intérêt [1]. »

Voici d'abord l'exposé de l'affaire, d'après la lettre d'un théologien :

« Un évêque de delà les monts a une difficulté avec sa cathédrale en ce « qu'elle prétend que le prélat soit obligé de tenir sa croix pectorale cachée « sous la mousette, lorsqu'il intervient en habit de cœur, soit *cappa magna* « à la tête de son chapitre dans les formes, soit stales de chanoines, ou aux « sermons de la cathédrale.

« La prétention du chapitre est fondée sur un prétendu usage d environ « 150 ans, et sur l'exemption dans laquelle il se dit être de la juridiction « épiscopale, par des Bulles même approuvées par des transactions..... »

Puis, un extrait du « Mémoire pour l'Evêque de Genève », cité plus haut :

Mémoire pour l'Evêque de Genève.

Le nouv. evêque (Mgr Biord) fut « très surpris, lorsque, se disposant à officier pour la première fois le jour de la Toussaint, il apprit qu'il ne pouvait assister au chœur et au sermon qu'avec l'habit de chœur conforme à celui des chanoines, et sans faire paraître sa croix pectorale, qui devoit être cachée sous le camail dud' habit de chœur, ainsi que l'avoient pratiqué les autres Evêques ses prédécesseurs, en semblables occasions. Comm'il n'avoit point encore, malgré ses diligences, pû se procurer l'habit de chœur, il fit proposer au chapitre, si pour cette fois au moins il ne pourroit pas assister au sermon avec le rochet, et le camail ordinaire des Evêques : sur quoi, le chapitre le fit prier par deux deputés de vouloir bien se conformer aux anciens usages, auxquels ils ne croient pas pouvoir déroger même pour cette fois, de crainte que cet acte ne tirât à conséquence pour l'avenir.. ..

(L'ev. s'abstint alors de paraître aux secondes vêpres)

Mais il est à observer

1° que ni dans les statuts, ni dans le cérémonial manuscrit, ni dans les livres capitulaires de la cathédrale, il n'est fait aucune mention des usages allégués par le chapitre par rapport à l'habit de chœur et à la croix pectorale. On n'y trouve aucun reglement à ce sujet.

1. Ces documents sont extraits des Archives communales d'Annecy. Série GG, Liasse 15.

2° *Ce ne fut qu'en 1607, du tems de S. Fr. de Sales, que le chapitre obtint de Rome le privilège de porter l'habit de chœur; et jusqu'alors les chanoenes n'aient eu que l'aumus avec le surplis, on a lieu de croire que les Evêques assistoient aux Offices de la cathédrale avec leurs habits pontificaux ordinaires, et qu'ils laissoient paroitre tous les insignes de leur dignité.*

3° Si dans la suite les Evêques se sont mis dans l'usage de porter l'habit canonical en assistant au chœur, il est a présumer que c'est quelqu'un de ceux qui avoient été chanoines de la cathédrale, qui a commencé à introduire cet usage, sans prévoir la conséquence que le chapitre pourroit en tirer dans la suite, au préjudice des droits et des prérogatives de la dignité épiscopale.....

Il résulte donc de ces extraits que l'habit de chœur avec la *cappa magna* a été introduit par saint François de Sales lui-même, et que le fait de l'en revêtir, loin d'être une hérésie liturgique est conforme à la vérité historique.

M. Lavorel ajoute que saint François a dû porter ce manteau dans les solennités, car il est de règle canonique que si les chanoines sont parés, l'évêque l'est également. Ce privilège obtenu par saint François est l'introduction de ce grand manteau violet qui n'est plus porté aujourd'hui que par les chapitres de Saint-Jean de Latran, de Nice et d'Annecy.

M. Miquet donne de nouveaux détails biographiques sur Jean Cochet. *(Voir article séparé dans le présent fascicule.)*

Le même fait la communication suivante :

La librairie Armand Colin vient d'éditer un nouvel ouvrage de M. Alexandre Moret, intitulé : *Mystères égyptiens*.

Je saisis cette occasion pour appeler l'attention sur notre savant compatriote, qui est actuellement l'un des maîtres de l'égyptologie.

Né à Aix-les-Bains en 1868, M. Alexandre Moret appartient à la Haute-Savoie par ses auteurs, dont l'un était de Magland et l'autre d'Annemasse. Agrégé d'histoire en 1893, docteur ès-lettres en 1903, il est aujourd'hui conservateur du musée Guimet et directeur adjoint d'égyptologie à l'école des Hautes-Etudes.

Outre ses thèses de doctorat consacrées au *roi Bocchoris* et au *caractère religieux de la royauté pharaonique*, il a publié précédemment : *Au temps des Pharaons* et *Rois et Dieux d'Egypte*.

Le Président rappelle la délibération prise antérieurement, sur l'initiative de M. le colonel Bordeaux et de M. Joseph

Serand, au sujet de l'apposition, à la caserne Decouz, d'une plaque commémorative des hauts faits du général de ce nom.

Il estime que cette plaque devrait également faire mention des trois frères de Pierre Decouz, comme lui volontaires et comme lui tués à l'ennemi.

Il propose la rédaction suivante :

A
PIERRE DECOUZ
NÉ LE 18 JUILLET 1775, A ANNECY,
SOUS-LIEUTENANT AU 2e BATAILLON DES VOLONTAIRES DU MONT-BLANC (1793)
CAPITAINE AUX PYRAMIDES (1798)
CHEF DE BATAILLON A SAINT-JEAN D'ACRE (1799)
COLONEL A AUSTERLITZ (1805)
BARON DE L'EMPIRE (1808)
GÉNÉRAL DE BRIGADE APRES WAGRAM (1809)
GENÉRAL DE DIVISION APRÈS BAUTZEN (1813)
BLESSÉ MORTELLEMENT, A BRIENNE, LE 29 JANVIER 1814
MORT A PARIS LE 18 FÉVRIER SUIVANT

SES TROIS FRERES, JOSEPH, SIGISMOND, ETIENNE, VOLONTAIRES COMME LUI
SONT ÉGALEMENT MORTS AU CHAMP D'HONNEUR

Ces propositions sont adoptées.

Il est procédé au vote sur les candidatures présentées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. PERKINS et Paul MARTIN sont proclamés membres effectifs de la Florimontane.

M. CHOLLEY, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Berthollet, est présenté par MM. Désormaux, Le Roux et Georges Martin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 30.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 20 décembre 1913

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le PRÉSIDENT adresse les sympathiques condoléances de

1. Sont présents : MM. J. Barut, Cavard, Désormaux, Desservetaz, Dingeon Dumont, Fenouillet, Fournier, Gardier, Grimont, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Martin, Miquet, Nanche, Revil, Robert, F. Serand. Excusés : M. J. Serand.

l'Académie à M. G. Martin qui vient d'être frappé d'un deuil cruel.

Il félicite Mme Maillot, présidente de l'Association des Dames françaises, qui vient de recevoir la rosette d'officier de l'Instruction publique.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Lecture est donnée de la correspondance. Lettre de M. Perkins qui adresse des remerciements au sujet de sa récente nomination.

M. Carrier, de Bonneville, envoie plusieurs documents manuscrits qui seront versés aux Archives florimontanes. Le même offre au musée un autographe de saint François de Sales, monté dans un cadre artistique, et une boîte de poids anciens pour les monnaies d'or.

M. Fenouillet, au sujet de l'article de M. Van Gennep sur les Chats parlants et la légende de Féternes, rectifie d'après Menabrea l'orthographe du dieu Fabulo : ce nom est écrit Pabulo.

M. Gardier offre à la Bibliothèque florimontane un plan d'Annecy dressé d'après la mappe de 1730 et deux volumes. Dessaix : *Légendes et Traditions populaires* de la Savoie et de la Haute-Savoie ainsi que quelques numéros du *Progrès illustré* de 1905 contenant diverses vues d'Annecy.

M. Lavorel annonce que Mgr l'Evêque a reçu de Mme Lachenal, en souvenir du Commandeur Lachenal, une somme de mille francs pour le monument de saint François de Sales. Le Comité adresse l'expression de sa reconnaissance à la généreuse donatrice et à M. Arthur Lachenal.

Il est procédé au vote sur la candidature présentée à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin M. Cholley est proclamé membre actif de la Florimontane.

Les candidatures suivantes sont proposées : M. Bard, avocat à Bonneville par MM. Carrier et Perret; M. Trésal par MM. Gavard, Letonnelier et Miquet.

M. Désormaux fait connaître de nouvelles références relatives à la question de la *langue parlée dans nos régions*.

A la liste des textes ayant trait à *lingua materna, vulgaris*, etc., donnée précédemment (*Revue Savois.*, 1913, p. 151 et suiv.), il convient d'ajouter les trois passages suivants, communiqués par M. Jeanjaquet, professeur à l Université de Neu-

châtel, et M. l'abbé Gavard, professeur à l'École supérieure de Théologie :

1° « Nostra aetate Veragri (les Bas-Valaisans) **Gallica lingua** sive **Sabaudica** utuntur, quam ipsi **Romanam** vocant. » [SIMLER : *Vallesiae descriptio*. Zurich, 1574. f° 26.]

2° « In Unterwallis, nur die **Savoische** oder grob Frantzoesische. » (Sprache). [D. MERIAN : *Topogr. Helvetiae*, 1642, p. 71.]

3° « Legatur de regula et benedictinis in latino et in **vulgari**. » [*Règlement* donné aux religieux de Filly par l'Evêque visiteur, en 1443. — In *Acad. Salés.*, VI. 322].

M. l'abbé Gavard commente ainsi ce dernier extrait : « Puisqu'on doit lire la règle et les constitutions benedictines in *vulgari*, c'est, je crois. en français. Car, le patois ne s'écrivant pas, il aurait été impossible de le lire. *legatur*. »

« Oui, nous écrivait quelque temps auparavant, notre érudit confrère Florimontan. le patois est autochtone, et le francien une importation en Savoie et dans la région. Mais pour l'emploi des qualificatifs : *lingua*. *materna*, *vulgaris*. *communis*, *laica*... et leur interprétation. il y a et il y aura souvent des cas embarrassants. Si l'on parvient à augmenter le nombre des citations, la précision deviendra pourtant plus grande. »

Aussi nous faisons-nous un plaisir de soumettre de nouveau cet appel aux lecteurs de la *Revue Savoisienne* qui ont l'occasion de dépouiller les documents médiévaux.

Le récent article de M. Désormaux, comme le remarque également M. Jeanjaquet, « met bien en lumière l'imprécision des trop rares témoignages que nous possédons pour l'époque ancienne. Peut-être cette imprécision des termes employés tient-elle surtout à ce qu'on n'avait pas une idée bien nette de la distinction entre l'idiome local et le français. Les documents du XVe siècle nous montrent la formation d'une langue hybride, employée par la chancellerie d'une manière assez constante ».

LE MÊME présente une brochure : Vaugelas, le P. Monet (jésuite savoyard). *Les Adversaires et les Continuateurs de Vaugelas*, et attire l'attention sur le dernier volume paru de M. BRUNOT : *l'Histoire de la Langue française*.

Sur la proposition de M. DÉSORMIAUX, la Florimontane vote en principe sa participation à l'Exposition de Lyon par l'envoi de ses publications, au cas où la ville d'Annecy y prendrait part.

La Société en formation le *C'Maclio*. pour la renaissance et la divulgation des productions littéraires en patois savoyard,

demande l'appui moral de la Florimontane qui est heureuse, en cette circonstance, de lui adresser ses encouragements.

La demande d'échange des *Annales de l'Université de Grenoble* avec la *Revue Savoisienne* est adoptée.

M. Miquet fait la communication suivante :

Dans mon étude sur les travaux de M. le chanoine Gonthier, j'ai fait allusion (pages 22 et 26 de la *Revue Savoisienne*, 1913) à des accusations par lui lancées, à deux reprises, contre un confrère, aux pages 87 du tome I et 158 du tome II de ses *Œuvres historiques.*

Ces accusations étaient-elles fondées ? Mgr Piccard, dans une brochure relative au *Consistoire de Ballaison*, qui vient de paraître, déclare catégoriquement (page 9, en note) que M. Gonthier a interverti les rôles et que l'accusateur mérite seul les reproches dont il gratifie autrui.

J'estime que cette déclaration ne doit pas passer inaperçue et je la signale à nos lecteurs. dans un esprit d'équité que chacun comprendra.

Je n'ai pas besoin d'ajouter, au surplus, que les appréciations de M. Gonthier, soit en bien soit en mal, sur certains auteurs, lui étaient personnelles. et qu'en faisant mention de ses polémiques. je n'ai nullement entendu prendre parti.

M. Le Roux fait part d'un don intéressant fait au Musée par M. Desmaisons. C'est un denier d'argent recueilli dans la plaine des Fins d'Annecy (emplacement de l'antique Boutae). Cette monnaie de César et Antoine qui porte au droit CAESAR DIC et au revers CN ANTON IMP (Cohen, nº 1) a été frappée en l'an 44 av. J.-C., l'année même de la mort de César.

M. Letonnelier fait la communication suivante :

Les anciens entrepôts à sel en Savoie. — Depuis l'institution de la gabelle du sel, qui remonte à l'année 1560, les ducs de Savoie comme les rois de France avaient seuls le privilège d'approvisionner de cette denrée les sujets de leurs états. Le mécanisme de cet approvisionnement, après avoir subi quelques modifications, se faisait de la manière suivante au commencement du XVIIIe siècle. Les *balles* de sel étaient dirigées dans des magasins ou *entrepôts* à sel, au nombre de vingt confiés à des *commis*, lesquels correspondaient directement avec la Direction générale des Gabelles. Chaque entrepôt à sel avait dans son ressort un certain nombre de communes pourvues chacune d'un *banc à sel*. Enfin le banc était géré par un

regrattier ou « commis à la distribution du sel ». qui seul approvisionnait le public [1].

Le nombre des communes qui composait le ressort de chaque entrepôt était variable. Voici à titre documentaire la liste de ces entrepôts avec le nombre des bancs à sel qui s'y approvisionnaient. Cette liste a été dressée d'après les « comptes en sel des commis » pour l'année 1734 [2].

Savoie

Chambéry	30
Le Bourget	28
Hyenne	14
Saint Genis	28
Montmélian	53
Saint-Pierre d'Albigny [3]	»
Aiguebelle	21
Conflans	30
Moûtiers	54
St-Jean de Maurienne	38
Modane	13
Frangy [3]	»
Rumilly	33
Le Regonfle	42

Départ^t du Genevois, Faucigny et Chablais.

Genève	58
Thonon	44
L'Eluiset	19
Sallanches	19
La Roche	47
Annecy	74

M. Désormaux dit à ce propos que la cour de moire à Chambéry doit être interprétée comme la cour d'un grenier à sel : muire.

M. Robert signale une borne située entre la route de Seyssel et les Usses au lieu dit le Regonfle, qui porte l'inscription ROUTE DE GENÈVE A VALENCE, LE LEMAN || AIN. Il s'agit d'une borne délimitatrice des départements de l'Ain et des anciens Léman et Mont-Blanc. Il serait à désirer que l'Administration des Forêts, sur le domaine de laquelle cette borne se trouve, veuille bien en assurer la conservation par une surveillance et un entretien.

M. Miquet au nom du jury de poésie donne lecture de son rapport :

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE 1913

Je ne suis pas, j'avoue, oh ! non, je ne suis pas
Le poète qu'il faut pour chanter à cette heure !

Ces vers de Victor Billaud, qui datent de trente-cinq ans, me reviennent à la mémoire au moment de vous entretenir du

1. V. sur ce point G Pérouse : *Les communes et les institutions de l'Ancienne Savoie*. Chambéry, 1911, in-4°, p. 55-57.
2. Archives départementales de la Savoie. C. 1731.
3 Les communes du ressort de cet entrepôt ne sont pas inscrites sur notre registre.

concours de 1913. et je suis tenté de m'écrier aussi : je ne suis pas le rapporteur qu'il faudrait pour apprécier les poètes de nos écoles décadentes.

— Alors, me direz-vous, pourquoi vous en êtes-vous chargé?

— Tout simplement parce que nos collègues plus qualifiés se sont excusés pour des motifs légitimes et m'ont passé la plume.

Je suis en service commandé : c'est ce qui fera pardonner mon audace. Au surplus, puisque les poètes, comme les peintres, ont eu de tout temps le droit de tout oser, les rapporteurs ont bien aussi quelques privilèges.

Pour me faire absoudre, je commence par une confession. Le croiriez-vous, messieurs? Jusqu'à ces jours derniers, j'ignorais que nous vivons sous le règne du *Panpathétisme*, à moins que ce ne soit sous celui du *Superbisme*, ou de l'*Energétisme !* Je viens seulement d'apprendre que « ces neuves esthétiques ont délibérément rejeté l'unilatéral, le superficiel, le fini, le successif, qui caractérisèrent jusqu'ici *l'attitude lyrique*, pour percevoir et maîtriser le multiple, le dynamique, l'indéfini, le simultané, qui sont les caractéristiques évidentes de *l'attitude dramatique* [1] ». J'en rougis, mais les hommes de ma génération, formés à l'école de Lamartine, Hugo, Leconte de l'Isle, Baudelaire, Coppée, ne comprennent pas grand chose à ces fariboles. Ils se résignent difficilement à voir des vers dans certains alignements de mots, qui ne se distinguent de la prose que parce qu'ils sont moins corrects, et qui bravent à la fois le vocabulaire, la syntaxe, la rime et la métrique. Ils apprécient peu les symboles, plus ou moins nébuleux, et devant les plus savantes combinaisons d'hiatus, ils songent à Boileau, qui les proscrivait. Cette vieille perruque avait du bon. Si démodé que puisse être celui qu'on appelait *le législateur du Parnasse*, il nous semble que, dans tous les domaines, il y a des choses qu'on doit interdire, et que certaines règles sont nécessaires, aussi bien dans l'intérêt des concurrents que dans celui des juges.

J'ignore — et ne veux point savoir — si ces idées, qui me sont chères, sont professées par tous les membres du jury ; mais elles ne nous ont point empêchés d'être d'accord et c'est à l'unanimité qu'après discussion nous avons pris nos déci-

1. Textuel. Cette phrase a été cueillie par le *Mercure de France* du 1er octobre 1913, n° 391, page 582, dans une revue dont il n'indique pas le nom Voir dans le même numéro le curieux *Petit tableau des Ecoles poétiques en 1913*, par Georges Duhamel.

sions. Pour rendre à chacun sa part, les appréciations sont de moi, la sentence est de tous.

Les œuvres présentées émanent de dix-huit auteurs, dont sept doivent être éliminés pour n'avoir pas rempli les conditions du programme, savoir :

Les numéros 1 *(Addio, prima verà)*, 11 *(Vivit sub pectore vulnus)*, 14 *(La muse doit être une épouse)*, 15 *(Malgré moi, l'infini me tourmente)*, ont négligé de mentionner que leurs œuvres sont inédites et n'ont été présentées à aucun autre concours.

Les numéros 4 *(Et puis, ne sens-tu pas que tu ne peux mourir)* et 8 *(Speranza)* n'ont envoyé qu'un nombre de vers inférieur à cent : le premier, 20, et le second, 76.

A ces deux cas d'exclusion, le numéro 18 *(A Montmin)* ajoute celui de s'être fait connaître.

Sur les onze envois qui restent, il y en a dix de très faible mérite. A peu près équivalents par leurs défauts, sinon par leurs qualités, ils ne paraissent pas comporter de classement :

> Comme de son prochain il ne faut point médire,
> On y trouve du bon, du mauvais et du pire.

Mais le bon n'y domine pas. Quand on croit l'apercevoir, on s'arrête avec plaisir sur un vers original ou bien frappé, mais presque aussitôt ce vers est suivi d'incorrections qui font rejeter la pièce. *Currente rotâ, cur urceus exit ?*

Le souffle est court, si court que les auteurs dépassent seulement de quelques unités le nombre de vers indispensable, et qu'un seul a obtenu ce nombre avec une seule pièce. Celle-ci (nº 17) est intitulée : *L'Eglise du Diable.* En voici quelques extraits :

> Cet édifice mirifique si nouveau
> Devenait vague, fuyant, et d'un contour fluide.....
> Voyez-vous, je n'aurais pas dû quitter Cologne. ...
> Rassemblez donc ces beautés architecturales ....

C'est de la prose rimée, où s'étale, dans toute sa longueur, sans qu'on en soit trop surpris, le mot *incommensurablement.*

D'aucun de ces poèmes exigus nous ne pourrions dire :

> On l'a fait tout petit pour le faire avec soin.

La forme est négligée trop souvent; le fond pauvre. Il y a des sonnets qui ne sont pas des sonnets, des tableaux enfantins qui méritent ce qualificatif autrement que par le choix du sujet; des espèces de rondes. avec de vagues assonances rem-

plaçant les rimes ; de la poésie qui n'est pas en vers et des vers qui ne sont pas de la poésie.

L'idéal de l'un des concurrents serait de

..... traverser l'existence en pantoufles.

Mais savez-vous la contrée qu'il choisirait pour réaliser son rêve ?

Je voudrais m'en aller au pays de Norvège
Goûter l'apaisement de la vie étouffée
Ainsi qu'un bruit de pas cheminant par la neige.

Avec ses pantoufles !

Bref, dans le groupe de pièces dont il est question, si l'on admettait le chiffre 20 comme maximum de cote, aucune ne dépasserait 8.

Il reste à parler d'un envoi (n° 7. *Fac et spera)*, qui a plus spécialement retenu l'attention du jury. *Des Gammes*, tel est son titre : les gammes dont il s'agit sont probablement celles des couleurs, car le côté descriptif de l'œuvre évoque plutôt l'idée de la peinture que celle de la musique. Ce sont des tableautins. au nombre de dix, d'où l'art n'est pas absent. Le vers est bien tourné, la rime riche. Nous avons apprécié particulièrement *Le Train de nuit*, *Le Pont* et surtout *Le Puits*. A notre avis, cette dernière pièce est bonne et mérite d'être citée, mais les autres ne la valent pas.

LE PUITS.

Vestige d'une auberge à présent démolie,
Couvert de mousse sèche et de lierre ombragé,
Un puits rustique et qu'on devine très âgé
Arrondit en baillant sa margelle polie.

On voit se balancer sa chaîne et sa poulie
Au bout d'une potence en métal ouvragé.
Mais le temps a terni le fer et l'a rongé,
Et chaque maille grince avec mélancolie.

Dans la cour où claquait le fouet des postillons,
Les servantes couraient, en légers cotillons,
Remplir à son cristal les gros pichets de terre...

Plus de propos galants, de grelots ni de cris :
Le puits abandonné, dans le deuil du ciel gris,
A le morne profil d'un gibet solitaire.

Pour conclure, en raison de la faiblesse du concours, nous demandons qu'aucun prix ne soit décerné, mais qu'une mention honorable soit accordée au concurrent classé sous le n° 7.

Les conclusions de ce rapport, mises aux voix sont adoptées.

L'ouverture de l'enveloppe cachetée de l'auteur du n° 7 donne le nom de M. Maurice Valette, au Mans.

En ce qui concerne le concours d'histoire, le PRÉSIDENT fait connaître : qu'un seul mémoire a été soumis à l'appréciation du jury ; qu'à l'unanimité ce mémoire a paru ne mériter ni prix ni mention, mais que la Commission propose en faveur de l'auteur une somme de cent francs, pour indemnité de recherches.

Un membre ayant fait observer que l'attribution d'une somme d'argent dans de pareilles conditions constituerait un précédent fâcheux et présenterait de nombreux inconvénients, il est procédé au vote sur la question et, par 12 voix contre 7, la proposition d'indemnité est repoussée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

FONDATION ANDREVETAN

avec la participation de la Ville d'Annecy

(ANNÉE 1914)

41E CONCOURS DE POÉSIE

Le Concours de l'année 1914 sera consacré à la Poésie.

La somme à distribuer sera de 600 francs.

Les œuvres devront être parvenues franco au Secrétaire de l'Académie, avant le 30 septembre 1914, dernier délai pour la réception.

Sont admis à concourir : 1° Les *étrangers* qui sont membres honoraires effectifs ou correspondants de l'Académie Florimontane ; 2° tous les Français *excepté* les membres de l'Académie Florimontane ainsi que les personnes qui ont fait partie de cette dernière et dont la démission remonte à moins de quatre années révolues au moment de l'ouverture des Concours.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un Concours Andrevetan ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents : seront exclues cependant les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de

même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique. Le nombre minimum des vers en une ou plusieurs pièces, est fixé à cent. Les travaux devront être composés en langue française ou en patois savoyard.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus. Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualités et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, *en-dessous de l'épigraphe,* la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Chaque auteur pourra également le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits *resteront acquis aux archives de l'Académie;* les auteurs pourront en prendre copie.

JEAN COCHET

Les renseignements publiés jusqu'à ce jour sur Jean Cochet sont très incomplets. Grillet dit simplement qu'il fut « prêtre, licencié en théologie de la Maison de Sorbonne, recteur de l'Université de Paris, professeur émérite de philosophie au collège Mazarin, ancien grand maître et principal du collège du cardinal Le Moine. » Il ajoute que Cochet « naquit à Faverges, et mourut à Paris le 8 juillet 1771 » et qu'il était ami de Fontenelle.

La date du décès est la seule indiquée. A part cela, aucune précision. Grâce à l'obligeance de notre sympathique collègue, M. Châtelain, l'acte de baptême du personnage a été retrouvé : il porte la date du 10 juillet 1698 [1].

D'autre part, le regretté chanoine Gonthier avait bien voulu rechercher pour moi, dans les archives de l'évêché, ce qui concerne Jean Cochet. Celui-ci, d'après les dites recherches, reçut les ordres mineurs le 1er avril 1724, le sous-diaconat le 15 du même mois, le diaconat le 23 septembre et la prêtrise le 23 décembre 1724.

1. Du 10 juillet 1698 — est né et le lendemain a été baptisé Jean, fils de Me Jean-Baptiste Cochet et de la Charlotte Viollet, sa femme. Le parrain a esté M. Jean Delachenal, bourgeois d'Annessy ; la marraine honorable Anne-Marie Morens bourgeoise d'Annessy. Signé : Chappaz, *minister et vicarius fabricarum.*

Six ans plus tard, il subit, en Sorbonne, les épreuves du doctorat. Sa thèse roule sur ce sujet : *Quis sapiens ?* Elle fut soutenue le 18 avril 1730. (Bibl. Nat., dép. des Mss. Joly de Fleury, 85, f° 319.) Après ce début, Cochet se fit connaître en traduisant du latin les *Eléments de Mathématiques* de Varignon, professeur au collège Mazarin, et par conséquent son collègue. (Paris, 1731, in-4°.)

C'est en 1748 qu'il devint recteur de l'Université de Paris, comme le prouve l'écrit intitulé : « Requeste de l'Université de Paris au Roï, contre le projet d'agrégation des séminaires du diocèse de Périgueux à l'Université de Bordeaux, écrit signé : Cochet, *recteur*. (Paris, imp. de Tiboust, 1748, in-4°, 39 p.)

On sait que les fonctions de recteur n'étaient exercées que pendant trois mois par le même titulaire [1].

En 1750, parut *La Clef des sciences et des beaux-arts*, ou *La Logique*. (Paris, J. Desaint et C. Saillant, in-8°, xxiv-238 p.) cet ouvrage fut réimprimé en 1757. (Paris, J.-C. Hérissant, in-8°, xxiv-253 p.) — Viennent ensuite :

La Métaphysique, qui contient l'ontologie, la théologie naturelle et la pneumatologie, par l'auteur de « La Clef des sciences et des beaux-arts ». (Paris, J. Desaint. 1753, in-8°, xvi-360 p.)

La Morale, par l'auteur de « La clef des sciences et des beaux-arts. (Paris, C.-J.-B. Hérissant, 1755, in-8° xiv-291.)

La Physique expérimentale et raisonnée, qui contient en abrégé ce que cette science a de plus intéressant, par l'auteur de « La Clef des sciences et des beaux-arts. » (Paris, C. Hérissant fils, 1756, in-8°, ix-319 p.)

Les ouvrages relatifs à la plupart des sciences vieillissent vite, comme les théories qui les ont inspirés : ceux de Cochet n'ont pas échappé à cette fatalité, mais sa *Morale* n'est pas aussi démodée qu'on pourrait le croire et ne diffère guère de celle qu'on enseignait encore dans nos collèges il y a quarante ans.

A côté d'aphorismes renouvelés de l'antiquité, l'on y trouve des définitions qui ne manquent pas de saveur, telles que celle-ci : « La félicité demande des biens qui ne coûtent point de peine à acquérir ; de n'avoir point de procès, de ne pas entrer dans la Magistrature ; d'avoir l'esprit tranquille et le corps sain, une femme qui ne soit pas laide mais qui soit chaste ; enfin, de ne vouloir être que ce qu'on est ; de ne craindre ni souhaiter son dernier jour. »

François Miquet.

1. *Origine de l'Imprimerie à Paris*, par Jules Philippe, page 12.

Notice sur l'Académie Florimontane

(Suite)

III.

Nous avons vu combien les biographes comme Longue-Terre, le P. Louis de la Rivière, D. Jean de St-François avaient eu le souci de recueillir des témoignages précis et d'étayer leurs récits sur des documents présentant une valeur historique. Charles-Auguste les dépasse tous, tant par le tour critique de son esprit que par la richesse de ses informations. La préface de la *Vie* de son oncle est en partie consacrée à l'énumération des dépôts d'archives qu'il explora. Il ne se borna pas en effet à « feuilleter de rechef, comme il dit, tous les livres qui estoient imprimés de la vie de ce grand personnage, remarquant ce qui estoit bien et corrigeant ce qui estoit autrement [1] ». Outre cela, écrit-il encore, « iay absoulument veu tous les papiers. et tout ce qui estoit au cabinet du mesme Bien-heureux Evesque, les Registres du greffe de l'Officialité, les Archives de l'Eglise Cathédrale de Sainct Pierre de Geneve, de la cité d'Anicy par la faveur des nobles syndiques, de nostre maison tant à Sales qu'à La Thuille, tous les papiers qui estoient entre les mains de la mere Superieure de Chantal, les manuscrits de Michel Faure son confesseur et aumosnier, les comptes et remarques de George Rolland Docteur es droicts, chanoine de l'Eglise Cathedrale et surintendant des affaires de sa maison, les mémoires et remarques de Monsieur et très honoré Pere Louys comte de Sales, et de tous autres que iay peu treuver, faisants foy en iugement et dehors [2] ». Autant dire qu'il ne négligea aucune des sources d'information capables d'être utilisées. Mais cette longue série de « chartriers » de caractère public ou privé ne lui donna pourtant pas une aussi abondante moisson qu'il eût pu l'espérer. Il ne trouva qu'un seul document concernant l'Académie : Ce sont les *Statuts* ou *Constitutions*, et tout ce qu'il y ajouta, sans être suspecté par nous, doit être regardé comme des souvenirs personnels de l'auteur.

Encore ne connut-il pas ces statuts sous leur forme origi-

1. Charles-Auguste de Sales : *Histoire du bienheureux François de Sales*, Lyon, 1634, in-4°. Préface.
2. *Op. cit.. Ibidem.*

nale. Car, parmi les pièces dont il donne l'inventaire à la fin de son œuvre, et qui lui servirent à la composer, il cite sous le n° 23 de l'édition française une *copie* sur papier des Constitutions de l'Académie Florimontane [1]. Ainsi bien que neveu de l'un des fondateurs de la Compagnie et fils d'un des premiers adhérents, bien qu'écrivant « au cabinet » de ses illustres oncle et père, il ne réussit à découvrir qu'une seule copie de l'acte fondamental, du règlement qui régissait la Société. Et nous ne pouvons nous en faire une idée, nous pénétrer de son esprit qu'à l'aide de ce document unique, transmis par Charles-Auguste de Sales, seul parmi tous les biographes du Saint.

Il nous faut insister sur ce terme de copie employé pour désigner la pièce. Outre qu'il désigne un manuscrit, il nous laisse entendre que jamais elle n'avait été livrée à l'impression. Ce qui donne quelque force à cette hypothèse et tend à la changer en certitude, c'est que si déjà l'acte avait vu le jour. Charles-Auguste ne l'aurait pas publié à nouveau si peu de temps après sa première édition ; il en eût facilement retrouvé de nombreux exemplaires au lieu d'un seul, surtout dans les papiers de son oncle ; enfin, il est très vraisemblable que quelques-uns d'entre eux nous seraient parvenus sous cette forme de placards imprimés, ce qui n'a pas eu lieu. — Ces remarques ne servent pas seulement à l'étude de l'acte quant à sa forme : elles valent aussi pour éclaircir les origines de la fondation. Car, si l'on admet que les statuts restèrent manuscrits, on pénètre par là l'esprit et le but des fondateurs, cherchant à grouper autour d'eux un cercle restreint de familiers et d'amis, plutôt qu'à attirer, au moyen d'une publicité savante, un grand concours de peuple. Ils ne voulurent pas fonder une Université populaire, ni même une Université : ils se proposèrent seulement d'organiser d'amicales réunions, où l'on pût échanger des idées, disserter sur des sujets littéraires, scientifiques ou bien au goût du jour. Il n'était donc pas nécessaire de publier les Constitutions de l'Académie, et Charles-Auguste qui nous les a transmises doit en être considéré comme le premier éditeur.

Il les édita la même année en deux langues, en latin d'abord, puis en français [2]. Mais il négligea de nous dire de

1. *Op. cit. in fine.* 23. Constitutions de l'Académie Florimontane. Nous en avons une copie en papier. — Dans l'édition latine : *Habemus apographum in charta.*

2. *La Vie de S. François de Sales*, écrite à la prière de la mère de Chantal, fut publiée à Lyon, en 1634, en latin d'abord, puis traduite et rééditée aussitôt après en français. (Cf. Nicolas de Hauteville. *Maison naturelle*., p. 626). Tou-

laquelle de ces deux il donna la traduction, si bien que nous ignorons si cette copie dont il parle, et qu'il eut la bonne fortune de recueillir chez son oncle ou chez son père était primitivement écrite en français ou en latin. Est-il possible d'éclaircir cette question? Y a-t-il dans l'un ou l'autre de ces textes des indices suffisament précis pour permettre d'affirmer que l'un est la traduction de l'autre? Nous insisterons à la fin de ce chapitre sur le caractère archaïque du latin employé; mais, dès maintenant nous devons le signaler. Nous en faisons état dès à présent même et nous mentionnons l'étrangeté de son emploi dans une traduction. Autant il semble normal qu'un magistrat très versé dans le droit romain ait utilisé la langue des anciens textes de lois romaines pour composer ou écrire le règlement d'une compagnie savante [2], autant il est extraordinaire qu'un prélat comme Charles-Auguste de Sales, recherchant dans son style les tournures élégantes et fleuries se soit servi d'un dialecte aussi suranné pour traduire un texte français. — L'examen des détails de ce texte ne peut que nous confirmer dans cette opinion. Remarquons par exemple comment la proposition suivante est rendue en français : *omnes meliora charismata aemulantor* est traduit par *tous iront à qui mieux fera.* Bien que le latin soit la langue synthétique par excellence, et que le français soit principalement analytique, on observera qu'ici les deux caractères se trouvent en sens inverse : c'est la phrase française qui est ramassée, condensée, tandis que la proposition latine est exprimée sous une forme développée. Or, un traducteur a plus de tendance et de facilité à rendre d'une manière incomplète la pensée d'un auteur qu'à l'amplifier. D'ailleurs, supposons pour un moment que le texte français soit le texte primitif, bien peu de latinistes songeront pour le rendre en latin à employer la tournure que nous avons citée, et moins encore le mot *charismata* d'un usage si peu courant. Au contraire, il est naturel que le traducteur trouvant au bout de sa plume l'expression commode et courante *à qui mieux fera* n'ait pas hésité à l'utiliser pour rendre une tournure latine compliquée. — Un

tes les pièces justificatives données par l'auteur au cours de son œuvre le sont dans la langue qu'il avait lui-même adoptée ; mais il n'a pas pris soin de nous renseigner sur l'idiome dans lequel il les trouva De là la question que nous sommes obligés de nous poser notamment pour les constitutions de l'Académie.

2. Nous indiquons à la fin de ce chapitre pourquoi la rédaction des statuts nous semble devoir être attribuée au président Antoine Favre.

argument nous paraît plus probant encore, c'est celui de la devise. On lit dans le texte latin que la devise de l'Académie était *flores fructusque perennes* ce qui est traduit en français par *fleurs et fruits*. Si l'on regarde la version française comme la première, il faut admettre alors que le traducteur ajouta de sa propre initiative l'épithète *perennes*, hardiesse que Charles-Auguste, si respectueux de tout ce qui touchait à son illustre prédécesseur, se serait difficilement permise. En outre, c'est attribuer au neveu une pensée qui appartient sûrement à saint François de Sales. Nous verrons tout à l'heure combien il insiste sur cette idée de pérennité des fruits de l'oranger, et comment nous la retrouvons exprimée à deux reprises dans ses Sermons et dans ses Lettres. — Enfin, il nous faut encore insister sur les mots français tels que *cathalogue*[1] signifiant liste, *patrie*[1] pour lieu de naissance. *dépeintes*[2] mis à la place de peintes, et qui apparaissent jusqu'à l'évidence comme des calques des mots latins *catalogus*, *patria*, *depictae*. — Nous conclurons donc de ce qui précède que la Copie des Constitutions trouvée par Charles-Auguste était écrite en latin et que lui-même en donna une traduction française.

Il nous reste encore une question à nous poser en ce qui touche la forme de l'acte que nous étudions. Ce document unique. existant en 1634 à l'état de copie et publié pour la première fois cette même année en latin nous a-t-il été légué dans toute son intégrité? Sommes-nous sûrs de le posséder en entier, ou bien y a-t-il des raisons nous autorisant à croire qu'il a été abrégé?

En jetant les yeux sur le commencement du texte que nous donnons ci-dessous, on est frappé des remarques suivantes : tout d'abord nous ne voyons point de titre aux Constitutions. Charles-Auguste, tout au moins l'a passé sous silence. « Peut-être, lisons-nous dans le texte français, sera-t'on bien aise de connaître les Constitutions de l'Académie Florimontane qui s'expriment ainsi : Le but de l'Académie sera l'exercice de toutes les vertus, etc. » Or, il est difficile de prétendre qu'il n'y ait pas eu de titre au règlement, car l'épithète *Florimontane* appliquée à la nouvelle fondation ne se rencontre pas une seule fois dans les statuts. Il devait donc

1. Art. 4 : on escrira au *cathalogue* le nom, surnom, la *patrie* et les qualitez de celuy qui sera receu ..

2. Art. 5... Apres qu'elles (les devises) auront été *depeintes*, on les atligera selon l'ordre de la réception .

y avoir nécessairement un titre qui la contenait. — Nous avons d'autre part indiqué ci-dessus, d'après Charles-Auguste quelle fut la devise choisie pour l'Académie : *flores, fructusque perennes*. Mais, cette devise n'est pas mentionnée dans les statuts mêmes, et il n'y a pas un paragraphe qui y fasse allusion, pas plus d'ailleurs qu'au symbole de l'oranger. Ces détails nous sont donc connus indirectement; s'ils se trouvaient quelque part dans les statuts, Charles-Auguste les en a extraits sans nous en avertir, et sans indiquer dans quelle partie de l'acte on pouvait les rencontrer. — Enfin, l'ensemble du règlement peut au premier abord nous laisser soupçonner l'omission d'un bon nombre d'articles. Sans doute, on a eu soin de mentionner par exemple que les Académiciens auront à se choisir une devise, que cette devise serait affigée « selon l'ordre de la réception », — on a prévu le cas où les Académiciens arriveraient en retard, et indiqué la conduite qu'ils auraient alors à suivre, — on a prévu aussi la nomination d'un Trésorier et celle d'un Huissier à gages que l'on nous représente comme des rouages indispensables au bon fonctionnement de l'Académie. Il semble donc que l'on ait cherché à tout indiquer avec minutie, à entrer dans les moindres détails et visé à la perfection. Cependant, si l'on étudie le texte d'un peu plus près, que de points importants restés dans l'ombre! Ainsi, nous ignorons si les séances avaient lieu à jours et heures fixes, comment se faisait l'élection des membres du bureau, et pour combien de temps ils entraient en charge. Il est fait allusion aux assemblées générales sans qu'on sache si celles-ci étaient fréquentes ou non, ni en quoi elles se distinguaient des autres séances, ni où elles avaient lieu. Enfin, il y a un point sur lequel les fondateurs de nos sociétés contemporaines apportent une rigoureuse précision, et que ceux de l'Académie Florimontane semblent au contraire avoir négligé à l'excès, c'est celui de la cotisation personnelle des membres adhérents. On ignore quel en était le montant : cependant, l'entretien et peut-être aussi le loyer de la salle, de même que les gages de l'Huissier devaient entraîner des dépenses assez élevées. Or, les statuts se bornent à déclarer que « les Académiciens ne devront point estre grevez de contribuer pour les choses qui seront nécessaires, selon la raison ». Si, après avoir constaté toutes ces omissions, on se rappelle les statuts donnés par saint François à ses autres fondations, la méthode minutieuse avec laquelle il

les composa [1], on est tenté de croire qu'une partie des statuts de l'Académie Florimontane nous manque, ou que Charles-Auguste volontairement négligea de les publier. — Cependant, les raisons alléguées ci-dessus ne paraissent pas péremptoires, et il y a lieu de les reprendre pour les discuter. On ne peut contester qu'il y ait eu un titre, et que l'éditeur de l'acte l'ait supprimé, bien qu'il ait coutume de publier intégralement les textes qu'il donne; mais à la fin de l'œuvre, dans l'index des sources par lui consultées, Charles-Auguste désigne les Constitutions de l'Académie à l'aide d'une formule qui doit être le titre qu'elles portaient, à savoir : « *Constitutiones Academiae Florimontanae in Aniciensi civitate a Francisco Salesio et Antonio Fabro Gebennensi Praeside erectae.* » Le titre a donc été simplement rejeté à la fin du volume. — Ce qui est exposé au sujet de la devise et du symbole ne saurait être davantage un argument décisif. Il suffit en effet de jeter les yeux autour de nous sur les Académies, les cercles, les Société littéraires ou sportives, les Universités. Toutes sans exceptions sont pourvues de statuts, et la plupart ont une devise ou un symbole; mais il est extrêmement rare de trouver dans ces statuts un article fixant les termes de cette devise ou la figure de ce symbole. L'un et l'autre sont, en général sinon toujours, choisis et adoptés tacitement, sans qu'il soit nécessaire de les mentionner dans un article des statuts. Le renseignement donné par le neveu de saint François de Sales n'est donc pas, on peut l'affirmer, extrait des Constitutions. C'est presque sûrement un souvenir personnel qu'il évoque, ou bien la description de la figure qui pouvait justement se trouver placée sous ses yeux. Il est plus facile encore de répondre à l'objection des omissions. En effet, saint François de Sales et le président Favre étaient hommes trop prudents et trop expérimentés pour prétendre parer du premier coup à toutes les éventualités, envisager de prime abord l'œuvre nouvelle dans ses moindres détails. Aussi, allèrent-ils à ce qui leur parut le plus pressé, se réservant de statuer plus tard sur les points obscurs ou mal définis. Le dernier article est ainsi libellé : « Les autres choses seront ordonnées selon que les affaires et les temps enseigneront. » C'est la reconnaissance que tout n'est pas définitif, mais que

1. Notamment le Règlement de la Confrérie des Pénitents (1593), dans Charles-Auguste : *op. cit.*, p. 55-61, et les Constitutions de la Sainte-Maison de Thonon (1599). *Ibidem*, p. 234-240.

l'on avisera plus tard, au fur et à mesure des besoins, suivant les données de l'expérience.

Nous admettrons donc que nous sommes en présence d'un texte intégralement transmis par Charles-Auguste de Sales, et nous en donnerons la teneur d'après l'édition latine. Nous nous bornerons forcément à la reproduction de cette édition, puisqu'une seule leçon existe, et que nous n'avons point d'autres éléments de critique. Toutefois, il nous a paru utile d'y ajouter entre crochets le titre pour la raison exposée ci-dessus, et secondement de numéroter les différents articles en allant à la ligne après chacun d'eux [1]. Enfin, la nécessité nous a paru s'imposer également de reproduire le texte français, en usant du même artifice typographique, et en y ajoutant le texte de Charles-Auguste qui l'encadre.

[CONSTITUTIONES ACADEMIAE FLORIMONTANAE IN ANICIENSI CIVITATE A FRANCISCO SALESIO ET ANTONIO FABRO GEBENNENSI PRAESIDE ERECTAE]

[Art. 1] Finis Academiae virtutum omnium exercitium esto, suprema Dei gloria, serenissimorum principium obsequium, et utilitas publica.

[Art. 2] Soli probi et docti recipiuntor.

[Art. 3] Quicunque recipiendus erit ab aliquo ex Academicis praesentator.

[Art. 4] Et recepti nomen, cognomen, patria, conditiones in catalogum referuntor.

[Art. 5] Recipiendus vel scripto vel verbo, sive libera siue soluta oratione, coram Academicis suae doctrinae probationem facito.

[Art. 6] Academici omnes et singuli nomina ad placitum cum symbolis congruis assumunto.

[Art. 7] Censoribus autem ut recte nomina et symbola sumantur neve sumpta deserantur cura esto.

[Art. 8] Symbola vbi depicta receptionis ordine affiguntor

[Art. 9] Consultationes maturo iudicio et accurate de dicturis fiunto.

[Art. 10] Ad generales conventus ingeniosi quique artium Magistri, vt pictores, sculptores, Fabri, Architecti, et his similes admittuntor.

[Art. 11] Lectio quaevis, integrum aliqua de materia si fieri possit tractatum comprehendito ; Sin minu eorum quae in prima lectione tractabuntur optima conclusio habetor.

[Art. 12] Dicendi, legendive stylus gravis, excultus, ac plenus esto. nec ullo modo rhemnianum sapito.

[Art. 13] Lectiones vel Arithmeticae, vel Geometricae, vel Cosmographicae, vel Philosophice, vel Rhetoricae, si non Theologice aut Politice, sunto.

[Art. 14] De linguarum ornatu, ac precipue gallicae tractator

[Art. 15] Academici lectionibus destinati nunquam sine necessitate abesse promittunto.

1. Le texte des Constitutions se trouve dans l'édition latine au commencement du livre sept, de la p. 304 à la p. 306. — Le titre figure dans l'énumération des sources de l'œuvre, rejetée à la fin du volume, et que l'auteur appelle *Index authoritatum et tabularum luculentarum ex quibus haec historia vindicatur et asseritur.*

[Art. 16] Ad Academiae ianuam syngraphus quo lectionum materia, locus et tempus notentur, affigitor.

[Art. 17] Lectores bene, multum, et brevi tempore docere totis viribus conantor.

[Art. 18] Auditores ad ea que docebuntur attentionem [1], cogitationem et curam conferunto. De iis quae non intellexerint lectione habitâ interroganto.

[Art. 19] Sermones et discursus maiori cum eloquentia quam Lectiones fiunto, et in iis ars Oratoria adhibetor.

[Art. 20] Nemo Haereticus, Schismaticus, Infidelis, Apostata, Patriae aut Serenissimorum Principium inimicus, quietis publicae perturbator, aut aliqua publica infamia notatus admittitor.

[Art. 21] Omnes et singuli Academici mutuum et fraternum amorem nutriunto.

[Art. 22] Omnis discordiae fomes ab Academia abigitor.

[Art. 23] Ortis fortè controversiis et dissensionibus, Princeps aut eius gerens vices prudentissimè quid agendum fuerit. decernito.

[Art. 24] Omnes meliora charismata aemulantor.

[Art. 25] Advenientes incepta Academia absque caeremoniis aut praerogativae disputatione sedento. Magnatibus tamen ut Principibus, Praelatis, et huiusmodi peculiaris locus esto.

[Art. 26] Academicorum nemo levitatis animi vllum vel minimum signum edito, alioquin à Censoribus corrigitor.

[Art. 27] Academiae Princeps Illustris vir, virtutibus praeditus et Academico bono propentus eligitor.

[Art. 28] Collaterales seu Assessores sapientes, prudentes, docti et experti sunto.

[Art. 29] Secretarius perspicui, subtilis, expediti et generosi ingenij, et humaniorum litterarum sciens esto.

[Art. 30] Nullas Epistolas ille, nisi prius Principi, Collateralibus, et Censoribus bene visas mittito.

[Art. 31] Censores in rebus omnibus quantum fieri poterit versatissimi et Encyclopediae proximi sunto : examinandas tamen compositiones Principi et Collateralibus communicanto.

[Art. 32] Quaestor vir prudens, aequus, et studiosus eligitor.

[Art. 33] Academici pro iis quae necessaria erunt quantum rationi consonum erit contribuere ne grauantor.

[Art. 34] Avari in Academiam ne accedunto.

[Art. 35] Accensus cum mercede creator. Hic cum opus fuerit Academicos vocato, Principem et Collaterales ad Academiam conducito et reducito. Aulam parato et sedes disponito.

[Art. 36] Caetera prout res et tempora doctura sunt decernuntor.

EXTRAIT DE L'HISTOIRE
DU BIEN-HEUREUX FRANÇOIS DE SALES
EVESQUE ET PRINCE DE GENEVE
PAR CHARLES AUGUSTE DE SALES

LIVRE SEPTIESME

« La Cité d'Anicy estoit semblable à celle d'Athenes, soubs un si grand Prelat que François de Sales, et sous un si grand Président qu'Antoine Favre, et estoit habitée d'un si grand nombre de Docteurs, soit Théologiens, soit Iurisconsultes, soit bien

1. Nous avons corrigé en *attentionem* le mot *atrentionem* qui se trouve dans le texte.

versez en lettres humaines. C'est pourquoy, il entra dans l'Esprit, tant du Bien-heureux François que du Président Favre, d'instituer une Academie en une si grande abondance de beaux Esprits. Ce dessein estant proposé fust generalement appreuvé d'un chacun ; et, parce que les Muses fleurissoyent parmy les montagnes de Savoye, il fust treuvé fort à propos de l'appeller Florimontaine, et de luy bailler pour devise un Orenger, avec ceste devise : Fleurs et fruicts. Le lieu fust assigné en la maison du Président Favre. Le très illustre Duc de Nemours, Henry de Savoye, prié d'en vouloir prendre le tiltre de Prince et Protecteur ; ses Assesseurs furent François de Sales, Evesque de Geneve, pour ce qui regarderoit la Philosophie et Théologie; et Antoine Favre, pour ce qui regarderoit la Iurisprudence ; et tous deux ensemble indifferemment pour les sciences et lettres humaines; et par ce moyen l'Academie erigée sous de telles constitutions :

[CONSTITUTIONS DE L'ACADEMIE FLORIMONTANE ERIGÉE A ANICY PAR FRANÇOIS DE SALES EVESQUE DE GENÈVE ET PAR ANTOINE FAVRE PRÉSIDENT DE GENEVOIS.]

[Art. 1] La fin de l'Academie sera l'exercice de toutes les vertus, la souveraine gloire de Dieu, le service des serenissimes Princes et l'utilité publique.

[Art. 2] Les seuls gens de bien et doctes y seront reçeus.

[Art. 3] Quiconque devra estre reçeu sera presenté par quelqu'un des Academiciens.

[Art. 4] On escrira au Cathalogue le nom, surnom, la patrie et les qualitez de celuy qui sera reçeu.

[Art. 5] Lequel sera tenu de faire preuve de sa doctrine et capacité, ou par escrit ou par parolle, ou en prose ou en vers, devant les Academiciens.

[Art. 6] Tous les Academiciens prendront des noms et des devises à leur fantasie, qui toutesfois soyent convenables.

[Art. 7] Et le Censeur prendra garde qu'elles soyent bien prises, et qu'on ne les change point.

[Art, 8] Après qu'elles auront esté depeintes, on les affigera selon l'ordre de la réception.

[Art. 9] Les consultations de ceux qui auront à parler publiquement se feront avec un jugement meur et exactement.

[Art. 10] On admettra aux Assemblées generales tous les braves Maistres des arts honnestes, comme peintres, sculpteurs, menuisiers, architectes et semblables.

[Art. 11] Chaque leçon comprendra (autant qu'il se pourra faire), un traicté entier de quelque matière; si moins, on taschera de faire une bonne conclusion de tout ce qui aura esté dict en la première leçon.

[Art. 12] Le stil de parler ou de lire sera grave. exquis, plein, et ne ressentira en point de façon la pedanterie.

[Art. 13] Les leçons se feront ou de Theologie, ou de Politique, ou de Philosophie, ou de Rethorique. ou de Cosmographie, ou de Geometrie, ou d'Arithmetique.

[Art. 14] On y traictera de l'ornement des langues, et surtout de la Françoise.

[Art. 15] Les Academiciens destinez pour faire les leçons promettront de n'absenter iamais sans necessité.

[Art. 16] On affigera à la porte de l'Académie un billet, auquel sera marqué le temps et la matière des leçons.

[Art. 17] Les lecteurs taschеront de tout leur pouvoir d'enseigner bien, beaucoup et en peu de temps.

[Art. 18] Les auditeurs apporteront leur attention, leur pensée et leur soing à ce que l'on enseignera ; et s'il y a quelque chose qu'ils n'entendent pas, ils en feront des interrogats après que la leçon sera faicte.

[Art. 19] Les discours et harangues se feront avec plus d'eloquence que la leçon, et l'on s'y servira de l'art Oratoire.

[Art. 20] On n'y admettra point d'heretique, schismatique, infidelle, apostat, ennemy de la Patrie ou des Serenissimes Princes, perturbateur du repos public, ou marqué de quelque infamie publique.

[Art. 21] Tous les Academiciens entretiendront un amour mutuel et fraternel.

[Art. 22] On taschera d'esloigner de l'Academie tout ce qui pourroit en quelque façon nourrir la discorde.

[Art. 23] Quand il y aura quelque dissention ou querelle, le Prince, ou son Lieutenant. ordonnera très-prudemment ce qu'il verra estre nécessaire.

[Art. 24] Tous iront à qui mieux fera.

[Art. 25] Ceux qui arriveront l'Academie estant commencée, s'assieront sans ceremonie, et sans aucune dispute de presseance. Toutesfois il y aura une place particuliere pour les grands. comme princes, prelats et semblables.

[Art. 26] Nul des Academiciens ne fera aucun signe de legereté d'esprit, quelque petit qu'il puisse estre; autrement il sera corrigé par les censeurs.

[Art. 27] Le Prince de l'Académie sera toujours choisi quelque homme illustre. vertueux et porté au bien de l'Académie.

[Art. 28] Les Collateraux ou Assesseurs seront sages, prudens, doctes et experts.

[Art. 29] Le Secretaire sera d'un esprit clair, subtil, expéditif et genereux, et bien versé aux lettres humaines.

[Art. 30] Il n'envoyera point de lettres qu'au preallable il ne les ayt faict voir au Prince, aux Collateraux et Censeurs.

[Art. 31] Les Censeurs seront très-versez en toutes choses, autant qu'il se pourra faire, et approcheront de l'encyclopedie ; toutes-fois ils communiqueront au Prince et Collateraux les pieces qui devront estre examinées.

[Art. 32] Le Thrésorier sera choisi un homme prudent, equitable et soigneux.

[Art. 33] Les Academiciens ne devront point estre grevez de contribuer pour les choses qui seront necessaires, selon la raison.

[Art. 34] Que les avaricieux ne mettent point le pied dans l'Académie.

[Art. 35] On creera un huissier à gage, lequel sera obligé d'appeller les Academiciens à propos, et, selon le temps, de conduire et reconduire le Prince et les Collateraux à l'Academie, de preparer la sale et disposer les sieges.

[Art. 36] Les autres choses seront ordonnées selon que les affaires et les temps enseigneront.

* * *

Le Bien-heureux François donna le commencement à l'Academie par une très-belle harangue, et deslors tint la place du Prince ; et ceste premiere année on commença le cours des Mathematiques par l'Arithmetique de Jacques Pelletier du Mans, les Elemens d'Euclide, la Sphere et Cosmographie avec ses parties, la Geographie, l'Hydrographie, Corographie et Topographie ; suyvit l'art de naviger et la theorie des Planettes, et en fin la Musique theorique. Certes il ne se pouvoit rien voir de plus beau ny de plus suave que ces exercices ; et la ville d'Anicy se vit en peu de temps habitée, sous ces deux grands personnages, le Bien-heureux François et le President Favre, des plus beaux esprits, non seulement du Genevois, mais encore de toute la Savoye. »

(A suivre.)

G. LETONNELIER.

LE PASSÉ
DES FAMILLES SAVOYARDES

Les puissants seuls, dit la renommée, ont une histoire ; tandis que le passé des hautes familles s'ouvre sur un horizon inondé de soleil, le passé des moindres s'ouvrirait sur la nuit. Telle est l'opinion courante, rationnelle à coup sûr, justifiée le plus souvent. Le plus souvent et non toujours : un pays entre tous, le nôtre, la Savoie a sauvegardé maternellement le souvenir de ses enfants, grands comme petits. Ce fait vaut qu'on le rappelle, pour le profit de ceux du pays qui aimeraient à remonter des yeux le sentier, comme j'ai fait.

François Ier, roi de France, rendit en 1539 l'ordonnance dénommée de Villers-Cotterets, qui prescrivait aux curés des paroisses d'enregistrer les baptêmes et décès, et fondait ainsi l'état civil moderne ; l'ordonnance de Blois en 1579 étendit la prescription aux mariages. Supposons qu'une localité de France ait conservé la suite des registres paroissiaux depuis la première heure, et le cas est plutôt rare : là, les recherches familiales atteindront le milieu du XVIe siècle. Elles ne pourront doubler le cap de la mi-XVIe que par hasard, ce sera un succès de grande exception. Et ce succès, d'exception en ancienne terre française, devient en Savoie une règle, grâce aux inestimables comptes de châtellenie auxquels un auteur a donné, je crois, le nom heureux de « Livre des familles » : comptes de châtellenie et leurs annexes, les registres des extentes et les rôles des subsides, documents qui débutent tous en plein moyen âge [1]. Il est vrai qu'il nous faut, pour les consulter, aller à Turin ; au reste le plus large accueil y répond à nos démarches, et j'en eus à tenter d'ordre très spécial [2].

1. Voir à ce sujet *Les Comptes des châtellenies de Savoie*, par M. Max Bruchet (*Revue savoisienne*, 1898, pages 40 et suivantes), article qui énumère les châtellenies dont les manuscrits subsistent, avec les dates extrêmes de ceux-ci.

2. Par l'entremise du Me Berzetti di Murazzano, lieutenant-colonel en retraite à Trofarello, paléographe agréé par la Direction des Archives royales de Turin. J'ai trouvé en lui un correspondant aussi érudit qu'exact et consciencieux, puis un ami.

Les possessions des comtes puis ducs de Savoie « en deça des Monts » se divisaient en bailliages, lesquels se subdivisaient en châtellenies, ou mandements. Ainsi le bailliage de Genevois, qui sous le gouvernement de la Maison de Genève eut déjà ses châtellenies, en groupa vingt après l'acquisition de 1401. Au XIVe siècle, le bailliage dit de Savoie en comprenait dix-huit : Montmélian, Chambéry, Faverges, Châtelard-en-Bauges, etc., et enfin Tarentaise et Maurienne. Je dis bien : la Tarentaise et la Maurienne figurèrent comme simples unités divisionnaires du bailliage, au même rang que le reste du lot. Partages inégaux alors ? mais non, disproportion d'apparence et rien de plus. Le chef d'Etat établissait un châtelain sur ses domaines directs, sur ceux-là seuls dont il était en même temps, sans intermédiaire, le seigneur féodal. Si la Savoie-propre presque entière appartenait au domaine immédiat, les évêchés de Maurienne et de Tarentaise étaient du domaine médiat pour une grande partie du sol, relevaient directement de leurs évêques féodaux et le Prince ne s'y trouvait maître, au mode patrimonial, que de fiefs épars. Dès lors, comme on voit, la juste balance s'établit. Nous pouvons dire que le châtelain princier tenait les comptes de propriété, et ceux-ci étaient aussitôt déposés aux archives du propriétaire — donc, en l'espèce, aux archives d'Etat ; ce qui explique comment nous sont parvenus au complet, ou peut s'en faut, de tels manuscrits. Ils ont évité les écueils des archives privées, où tant d'entre elles sombrèrent : passage de mains à mains, incuries, sinistres, révolutions.

Cela posé, une recherche généalogique doit chez nous pénétrer le moyen âge : lorsqu'on aura pu déterminer le lieu de l'habitation ancestrale, lorsque le lieu d'habitation dépendra d'une châtellenie princière. Que le chercheur parvienne à préciser la résidence de famille au XVIe siècle, voire au XVIIe, puis qu'il déroule les manuscrits châtelains, qu'il entre avec confiance dans le plus lointain passé, il retrouvera la souche des ascendants enracinée à la même place, ou quelques drageons tout au plus perçant au proche voisinage. « Ce furent des *dynasties* qui habitèrent chaque lieu dit » ; ainsi s'exprime M. Pérouse dans son traité *Communes et Institutions de l'ancienne Savoie*, dont l'éloge n'est plus à faire. Dynasties, fixées au fief, d'*hommes* du Seigneur Comte puis Duc — de ses tenanciers si l'on veut, bien que le terme ne soit pas strictement exact. Je ne saurais en vérité promettre l'absolu, mais presque toujours les documents de châtellenie « rendront » ; l'examen quelque peu

attentif de ces exposés et mémoires annuels dégagera de leur faisceau les années utiles, celles dont les renseignements assureront la filiation en voie d'étude [1]. S'agirait-il d'un patronymique très répandu ? dans un noyau rural, composé de quelques feux. on le suivrait encore avec certitude. Dans les centres importants la piste sera forcément plus croisée ; d'ailleurs la personnalité du « faisant feu » tend à s'y fondre, et les mémoires renferment là beaucoup de chiffres et moins de noms.

La texture des comptes a évolué avec le temps. pour les Bauges du moins où j'ai surtout localisé mes fouilles. J'estime que les diverses méthodes de rédaction sont affaire d'époque et non de lieu. et ce qui est vrai pour une châtellenie doit rester vrai pour la masse. J'ai donc constaté trois phases. Nos états annuels, d'abord rédigés suivant le système global (1re phase, laconique, nommant peu), ne commencent à détailler vraiment que vers 1325 (2e phase, transitoire), devenant de plus en plus riches en noms puis en renseignements d'ascendance, atteignant enfin (3e phase) au dernier quart du XIVe siècle et au long du XVe un maximum d'utilité. Leur principal compartiment : ce sont les *redevances* fieffales, invariables quant au fond mais variables, cela s'entend, quant à la personne des redevanciers qui se succèdent de père en fils. Par intervalles on renouvelle, on met à jour le tableau nominal des fieffataires (alors d'habitude, depuis le XVe siècle, le *computus* de cet an-là portera l'étiquette « computus *particularis* »), et en voilà pour deux ou trois lustres ; les comptes intermédiaires renvoient simplement au tableau périodique, avec des formules de ce genre « Recepit apud... a quindecim focis nominatis in quarto computo precedenti... » Pourtant celui qui bornerait ses investigations aux seuls relevés de période commettrait une faute. Chaque année mérite qu'on la scrute ; car chacune contient, outre les immuables redevances, ses propres articles occurents en lesquels des légions d'individus défilent. A recommander : les *laudes et vende*, taxes sur toutes mutations de biens par vente, échange, donation ; les *introgia*, *sufferte*, visant les concessions de terres par le seigneur ; les *banna*, bans du châtelain, sorte de justice de paix ; les *firme*, affermage des menus offices, des fours et moulins, etc.

1. Par exemple prenons au hasard une localité, Bellecombe, et un nom, Besson ; on aura : « *Recepit castellanus* (le châtelain) *a Petro Bessonis filio Johannis Bessonis quondam* (défunt), *de Bellacomba* . » et ainsi de suite. Il va sans dire que tous les documents médiévaux sont rédigés en bas latin.

Près ou loin du trésor des comptes sommeillent d'autres recueils précieux, ceux-ci du même âge et ceux-là plus jeunes, bons coins d'archives qu'il faut aussi connaître ; les généalogistes n'y feront pas buisson creux dans l'immense généralité des cas. Certain peuple celtique comme nous, les montagnards d'Ecosse se flattent de dérouler des filiations longues « comme la queue d'un cerf-volant ». Je prétends établir ci-après la liste des meilleurs casiers où les Savoyards se peuvent pourvoir, pour nouer des généalogies longues et solides qui n'auront rien à envier aux cerfs-volants écossais.

Moyen âge.

Comptes de chatellenie (Archives royales d'Etat, à Turin). — La présentation est faite. J'ajoute une dernière remarque sur la *continuité* de ces documents, véritables embryons d'état civil : les comptes des Bauges, par exemple, se suivent annuellement pendant près de deux siècles et demi (1272-1511), avec une insignifiante lacune de dix ans seulement.

Roles des subsides (Arch. Turin). — Subsidia, impôts intermittents, levés pour subvenir à des dépenses fortuites comme celles d'un mariage ou d'un voyage princiers, d'une guerre... donc à intervalles très variables. Perçus par le châtelain, quelquefois par un délégué spécial. Début des rôles — pour les Bauges — 1325 (cessent en principe dès 1560 ; mais on en relève encore, clairsemés et sous titres divers, jusqu'en 1619). Présentent des listes sèches de contribuables, par paroisse.

Registre des extentes (Arch. Turin), tenus par des Commissaires qui sont moitié notaires, exerçant chaque fois que les intérêts du Prince sont partie, et moitié receveurs d'enregistrement. Les livres susdits correspondent surtout à la fonction de receveur ; ils contiennent des renseignements touffus sur les familles, quelques-uns remontent au XIIIe siècle. Collection fort incomplète, par malheur.

Comme notaires du Prince les mêmes officiers ont laissé de volumineux protocoles, plus ou moins répertoriés, conservés à Turin en grand nombre, en nombre moindre par nos dépôts communaux, et probablement aussi par les archives départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie, dans leurs sections notariales. De ces protocoles doivent sortir des pièces de tout premier ordre, les *reconnaissances*, rénovées quand il sied, des fieffataires-communiers à leur Seigneur le Comte

puis Duc. — Les archives royales offriraient parallèlement divers minutiers de notaires instrumentant non plus pour le prince, mais entre simples particuliers.

A propos des reconnaissances au fonds de Turin, un mot sur les aveux des seigneurs, vassaux de la Maison de Savoie : ces vassaux y énumèrent souvent leurs propres hommes liges. La chose, qui par conséquent ne concerne plus les hommes comtaux puis ducaux, reste pourtant bonne à retenir comme source latérale. Pour informations du même ordre, noter les antiques chartriers des monastères ; Morand, *Les Bauges*, tome II, reproduit in extenso le cartulaire de la chartreuse d'Aillon.

Temps modernes.

Registre des patentes de Savoie (Arch. Turin). — Bien que je connaisse depuis 1427 des patentes, appartenant ainsi à la fin du moyen âge, je classe cette série aux temps modernes, sous lesquels elle me paraît s'étendre presque en entier. J'ai fait l'inverse pour les subsides, notamment.

Registre des contrôles du sel (Arch. Turin). — 1561, premier dénombrement effectué en vue d'établir l'impôt de consommation forcée du sel ; dénomme tous les membres de chaque famille, avec l'âge des derniers nés au-dessous de 5 ans ; détaille ensuite les têtes de bétail possédées par chaque foyer. On signale une reprise de dénombrements pour le sel à partir de 1720 ; j'ignore où découvrir les consignes (manquent à Chambéry).

Livres des affranchissements de Savoie (Arch. Turin). — Ouverts après l'édit d'octobre 1561 ; renseignent à la fois sur les personnes. et, par les droits perçus, sur l'importance des biens.

Un autre compartiment des Archives de Turin peut intéresser, rubrique Lettres des particuliers.

Registres paroissiaux. — Actes de baptême, mariage, décès, demeurés pour la plupart dans les cures de Savoie (si on désire retirer des extraits authentiques, le ministère de l'archiviste départemental est alors requis). L'ordonnance de Villers-Cotterets fut promulguée en Savoie, car son apparition coïncide avec une période d'occupation française. Mais, à ma courte science, le début des registres conservés lui reste sensi-

blement postérieur, l'écart variant selon les paroisses. Voici les dates pour Chambéry : baptêmes dès 1561 sauf lacunes, mariages dès 1634, mortuaires dès 1660. Une table des registres chambériens a été ébauchée, c'est un essai incomplet.

Minutiers des notaires, aux archives des études actuelles. Je sais des études rurales où dorment des minutes depuis 1540 environ. — Déjà mentionnée, la section « notaires » aux archives départementles, Savoie et Haute-Savoie. Genève a la garde de nombreux minutiers du fonds savoyard, principalement Saint-Julien et Carouge. (Voir *Revue Savoisienne*, 1898, pages 9-10.)

Actes du tabellion (aux greffes des tribunaux civils). — Dépôt créé fin 1696 : « insinuation » en copie intégrale, dans un délai de 50 jours, de tout contrat notarié. Le système fonctionnait encore au XIXe siècle sous le régime sarde. Son envergure, sa durée, son ordre chronologique où le chercheur ne s'égare pas, disent la capitale utilité d'un tel recueil.

Par contre, une mine des plus riches, les Archives du Sénat de Savoie (au greffe de la Cour d'appel de Chambéry) n'ont ni classement ni répertoire facilitant les recherches ; s'y accumulent les innombrables arrêts intervenus aux procès de nos processifs devanciers. Marquons-y en outre une petite collection de testaments (les plus anciens : 1728).

Recensement de la capitation [1]. — Celle-ci fut levée, par intermittences, de 1695 à 1749 ; elle occasionna des recensements minutieux, documentaires à souhait. Il subsiste, à ma connaissance, les années 1713 et 1743 (les rôles du duché sont à Chambéry, Arch. départ.) Doivent figurer tous les domiciliés d'un lieu, sans réserve d'âge, présents ou absents, et de toute classe à l'exemption des seuls ecclésiastiques et militaires.

Recensements de la milice, à l'instar de ceux de la capitation et précieux au même titre. Epars dans les archives des communes (rien à Chambéry), aux dates de 1714, 1726, 1755-57. Un exemplaire de chaque consigne devait être envoyé au commissariat de la guerre ; serait-ce une indication pour retrouver à Turin ces documents centralisés ?

[Déjà, en 1430, les « Statuta » enjoignaient aux châtelains de remettre, tous les cinq ans, l'état nominatif des habitants aptes à porter les armes. Jusqu'ici je n'ai jamais eu vent qu'on ait récolté de ces pièces anciennes.]

1. La plupart des renseignements à suivre proviennent de l'ouvrage de M. G. Pfrouse : *Les Communes et les Institutions de l'ancienne Savoie.*

Cadastre général. — Travail décrété 1728, achevé et rendu exécutoire 1738. Comporte la mappe ou plan, les registres relatifs aux parcelles et à leurs propriétaires par rang alphabétique. Originaux aux archives du département, copies dans les mairies, sauf pertes.

Bien antérieurement, on rencontre dans certains fonds municipaux ou privés, de vieux petits cadastres dus à l'initiative des paroisses (exemples Granier 1540, Lanslevillard 1546 et 1577. Le Châtelard-en-Bauges 1603). Semblent plutôt le propre des hautes vallées ; intéressants, mais on les compte : chance à courir !

— Consulter aux bibliothèques des villes : mémoires des académies et sociétés savantes de Savoie (chartes, chroniques, ordres religieux, obituaires, armée, justice, barreau, arts et métiers, corporations, confréries, sociétés, naturalisés, que sais-je ?) ; — armoriaux ; — dictionnaires régionaux (Grillet, le plus feuilleté, mais souvent inexact) ; — histoires et monographies locales ; — almanachs du duché ; — spécial à Chambéry, Inventaire d'Archives Guillermin (donne du XIVe au XIXe siècle la succession des syndics, dont les comptes sont aux archives municipales).

Sur quoi nous clorons notre catalogue des matériaux, triés à l'usage des cas ordinaires. Quant à la mise en œuvre, les conseils et mieux les coups d'épaule ne manqueront pas ; il existe chez nous une élite d'érudits faisant marcher de pair, traditionnellement, serviabilité et savoir. Je fus près d'eux le quêteur qui frappe de porte en porte, et je m'en suis revenu les mains pleines A tous ceux dont je reçus l'aide, à mes correspondants d'Annecy, de Chambéry, des Bauges, je redis ici ma gratitude.

L'exposé qui précède, avec ses allures prometteuses, m'impose une nécessité finale : fournir la preuve par l'exemple. On voudra bien excuser que l'exemple produit soit le mien. Je souhaite d'être utile et donne ce que j'ai. Peut-être accordera-t-on quelque curiosité à une descendance reconstituée, intégralement, par les moyens vus plus haut ; et par ces mêmes moyens maillée d'assez forte sorte pour motiver jugement en reprise de nom originaire, après un non-usage de cinq siècles.

[*Ci-contre Généalogie* de Passorio Peyssard.]

Charles de Passorio Peyssard.

Aymon de Passorio cité aux comptes de châtellenie des Bauges de 1305-1315, 1316, 1317; donc né au cours du XIIIe siècle. Constitue le Ier degré.

IIe degré.

Anserme de Passorio, cité depuis 1335 à Bellecombe (Ext. Sub.); † avant 1349.

Jaquemet de Passorio, cité à Bellecombe de 1349 à 1408 (Chât.).

Chaînon ici perd.., mais la postérité se maille à nouveau ci-après.

Guillaume de Passorio, cité à Bellecombe de 1374 à 1401 (Chât. Sub.). Peut-être le même que l'orphelin non dénommé du *Guillaume*, d'Aillon, au bas de la colonne.

Jean de Passorio, cité à Bellecombe de 1387 à 1409 (Chât. Ext.).

David de Passorio, cité à Bellecombe de 1349 à 1401 (Chât. Sub.); † avant 1409.

Pierre de Passorio, cité à Bellecombe en 1387 (Chât.).

N. N. de Passorio, deux frères décédés avant 1335 (Ext.), date à laquelle sont citées à Bellecombe leurs deux veuves *Ambroysia de Passorio*, fille de *Michaud Martin*, et *Jacola de Passorio*. Il est dit de sorte formelle que l'une et l'autre ont des enfants, mais ceux-ci ne sont pas énumérés nommément. On doit retrouver, c'est fort probable, cette double progéniture dans les noms ci-contre, dans quelques-uns de ces noms pour le moins, peut-être dans tous six.

Pierre de Passorio, frère du précédent; cité à Bellecombe en 1347 et 1349 (Chât. Sub.).

Pierre de Passorio Peyssard. Les comptes ne disent pas s'il est fils du *Jean* ou du *Pierre* IIIe degré ci-contre. Cité à Montlardier de 1381 à 1403 (Chât.), et une fois dans l'intervalle à Bellecombe pour une vente (1387). Surnommé Peyssard depuis 1391. † avant 1409. — Avait épousé, vers 1381, *Peroneta* (fille d'un *Jordane ?*)

Jean de Passorio, cité en 1340 (Chât.), mais non pas comme ci-dessous à Aillon.

Ces trois cités à Aillon en 1347 (Sub.) :

Guillaume de Passorio

Un fils non dénommé, orphelin en bas âge en 1352 et élevé hors du foyer paternel éteint.

Aymon de Passorio

Jean de Passorio

Un fils, etc., comme ci-dessus (Chât.).

Degrés I, II
à **Bellecombe-en-Bauges.**

Degré III
à **Bellecombe**
rameau à **Aillon.**

Degré IV
à **Bellecombe**
et **Montlardier.**

Jusqu'à la fin des comptes de châtellenie en 1511. les DE PASSORIO se succèdent et se perpétuent à Bellecombe; leur dernier descendant s'y éteint dans le courant du XVIe siècle.

La descendance de PIERRE DE PASSORIO PEYSSARD, fixé à Montlardier, sera seule exposée désormais.

J

JEAN « *antenatus* », cité de 1473 à 1508 (Chât.Ext.Sub.Rec.) Rappelé — lui ou autre *Jean* ? — dans un article de 1561 (R.S.), « feu *Jean* ».

PHILIPPE, cité sans filiation aux listes sèches des subsides en 1500, 1508-1511.

? BERNARD, cité en 1561 (R. S.) « fils de feu *Jean* ». Ep. *Jeanne*.

HUGON OU HUGONET, cité de 1473 à 1508 (Chât. Ext. Rec).

? ? THOMAS, † avant 1561 (R. S.). Ep. *Pernette*.

JEAN « *junior* », cité avec ses frères jusqu'en 1508 (Chât. Ext Sub. Rec)

ANTHOINE, cité en 1561 (R. S.) et 1572 (Aff.). Ep. *Anthoine*.

PIERRE, cité avec ses frères jusqu'en 1508 (Chât. Ext. Rec.); puis encore en 1542 (Rec.), cette fois hors Montlardier.

ETIENNE, cité de 1441 à 1469 (Chât. Sub. Rec.). † avant 1489

AYMÉ, cité en 1561 (R. S.) et 1572 (Aff.). Ep. *Françoyse*.

JEAN, PEYSSARD, cité de 1409 à 1449 (Chât. Ext Sub.) † avant 1451. Marié avant 1421 à *Biatrisia*.

PIERRE, cité de 1451 à 1491 (Chât. Ext. Sub. Rec.). Marié deux fois — et la seconde, vers 1470, à l'héritière d'un certain *Jean Philippe*, suivant présomptions.

1[t] lit. JEAN « *senior* », cité de 1483 à 1542, à cette dernière date hors Montlardier (Ext. Sub. Rec.).

HEUSTACHE, cité en 1561 (R. S.) et 1572 (Aff.). Ep. *Michielle Jacquier* vers 1550.

2[d] lit :

ANTHOINE, cité en 1489 et 1491 (Chât.).

P

Cet autre cité une seule fois et sans renseignement de filiation :

JACQUES PEYSSARD, 1437 (Chât.); peut être non pas frère mais fils de JEAN ci-dessus.

JACQUES, cité en 1489 et 1491 (Chât.).

JEAN « *junior* », cité de 1489 à 1505 (Chât. Ext.).

Ces trois du second lit encore mineurs en 1491.

= Deg. V = **=Deg. VI=** **== Degré VII ==** **= Degré VIII =**

à Montlardier, paroisse du Châtelard-en-Bauges.

B
- Jeannette, citée 1561 (R. S.) comme vivant au foyer paternel à Montlardier.
- Anthoine (fille), citée d°.
- Anthoine (fils), cité d°.
- Perret, cité d°.

T
- Anthoine, cité 1561 (R. S.) et 1572 (Aff.) à Montlardier († avant 1603 ?) — Ep. avant 1561 *Jeanne*.

An
- Anthoine, cité 1561 (comme en 1re ligne). On trouve : *Antoine Peyssard*, Syndic de Chambéry, 1603, 1607 ; — *Peyssard des Noyers*, signataire avec les notables et syndics de Chambéry, 1600 (siège, entrée d'Henri IV) ; — *Peyssard*, Recev' des Greffes du Sénat et petite Chancellerie de Savoie, 1597 ; — le tout semblant concerner le présent *Anthoine*.
- Jeanne, cité 1561 (comme en 1re ligne).
- Pernette, citée d°.

? — Jacques, Procureur au Sénat. Ep. vers 1582 Honble *Loysa*. — Le cadastre du Châtelard 1603 (arch. Costa) donne au répertoire des propriétaires à Montlardier quatre noms de *Peyssard : M° Jacques* en question, *M° Antoine* ci-dessus, *Michel* (ses hoirs) et *Bernard* ci-dessous.

Ay
- Michel, cité 1561 (comme en 1re ligne) — † avant 1603 (cadastre) laissant postérité.
- Jean, cité 1561 d°. (Peut très bien être le même que *Jacques* ci-avant, le « Regist. du Sel », source des renseignements de 1561, étant parfois fort négligent dans l'inscription des prénoms.)
- Jeanne, citée 1561 d°.
- Pernette, citée d°.
- Claudestienne, cité d°, né 1559.

H
- Jean, cité 1561 (comme en 1re ligne).
- Rd Thomas, cité 1561 d°. Reçu bourgeois d'Annecy, 1607. Chanoine de N.-D. de Liesse. † 1630.
- Jeannette, citée 1561 d°.
- Amée, citée d°, née 1557.
- Bernard, né après 1561. Marié en 1601 à ?. Cité 1603 (cadastre de Montlardier).
- Anthoine [1571 Montlardier — 1635 Annecy]. Brg. d'Annecy 1607, Régent au collège chappuisien. Ep. : ? *Georgine Gaudin*.

Miaz, † 1659, étant la dernière du nom habitant Montlardier.

Françoyse, citée 1561 (comme en 1re ligne deg. IX).

- Jeanna, née 1577, Chambéry.
- Louise, ép. *Eustache Garin*, capitaine châtelain de Montmélian. Morte s. p.

- Jacquemina [1584-1662 Chambéry]. - Ep. Noble et Spc. *François Bastardin*, Avocat au Sénat. (S. P., veuve 1630).
- Spc. François [né 1586 Chambéry, † avant 1652]. Brg. de Chambéry, Avocat au Sénat. — Ep. *Balthazarde d'Albert*.

? — Loyse, née 1588, Chambéry, † après 1621.

Spc. François, Syndic de Chambéry 1636 (lui ou *François* ci-dessus). — Ep. *Louise de La Fontaine*.

?

Claude, Brg. de Chambéry, Notaire ducal. Ep. *Claudine Bonod*, 1631. Teste et † à Chambéry 1674.

? — Huguette, ép. *Etienne Domein*, de Reignier. (Post.)
- Anthoene Loys, † 1607, Annecy.
- Rd Thomas, cité 1644-79.
- Noble Anthoine, Brg. d'Annecy, Secrét. et Greff. au Conseil de santé. † avant 1644. — Ep. *Claudine Gerlier*.
- Rolandine [1609-1613 Annecy].
- Urbain, cité 1644-48. † 1654.
- Jacqueline [1612-1620 Annecy].
- Barthoméa [1618, 1 jour].

Degré IX — **Degré X**

à **Montlardier**, puis à **Chambéry**, à **Annecy** — la branche de Chambéry conservant jusqu'au degré XIII le bien familial à Montlardier.

— Loyse, née en 1621 à Chambéry.
F — Jacqueline, ép. *Hugues Chamoux* à Chambéry, 1643 (veuve 1665).
— Antoinette, ép. 1652 *Christophe de Gerbais Sonnaz*. Gentilhomme de la Chambre (veuve 1658. — Post. † en bas âge).
— Spc. François, Brg. de Chambéry, Avocat au Sénat. — Ep. *Jeanne-Louise Vibert*.
— Jacqueline-Françoise et } jumelles nées en 1643
— Guigonne } à Chambéry.

? — Ayma (marraine d'une des jumelles ci-dessus; leur sœur? cousine?). Ep. 1° 1656, Noble *Pierre* (alias *Sigismond) Berguera*; — 2° à Chambéry. 1670, Noble *Melchior de Lallée des Mollettes* († veuve 1684, Chambéry).

? — Hyacinthe, † 1678, Chambéry.
? — Antoine (fille), née 1632, Chambéry. Ep. vers 1664 Spc. *Aymé Porcheron*. Avocat et Brg. de
F Chambéry. (Post.)
— François, né 1637 d°. Ep. *Charlotte Platter*, Chambéry, 1677.

— Jeanne, née 1635, Chambéry, † avant 1674.
— Jeanne-Claude, née 1636 d°, † avant 1653.
— Constance, née 1637 d°, † avant 1674.
— Thomas [1639-1682 d°], Brg. de Chambéry, Syndic
C 1680. — Ep. *Françoise Guichon*, Chambéry, 1672
— Louise, née 1641 d°, † après 1676. Ep. 1663, *Louys Pasquier*, Procureur au Sénat.
— Jean-Louis, né 1645 d°, † avant 1674.
— Jacques, né 1647 d°, † après 1674.
— Jean, né janvier 1650 d°, † avant 1674.
— Joseph, né novembre 1650 d°, † avant 1674.
— R^d Humbert, né 1652 d°, † après 1704. Religieux Augustin de Saint-Pierre d'Albigny.
— Jeanne-Claude, née 1653 d°. Ep. après 1674 *François Gay*, Brg. d'Annecy. (Veuve elle teste, 1719. Post.)

— Claude, né 1627, Annecy.
A — Pierre [1629-1634 d°].
— Guillelmine [1636-1726 d°].
— Spc. Nicolas [1639-1684 d°]. Brg. d'Annecy, Docteur en Médecine. Ep. 1° *Charlotte Million*, 1661; — 2° à Chambéry, 1681. *Françoise Cholet*.

— R^d Nicolas, cité 1666-1681, Curé de Groisy.

— Jean-Charles, né 1660, Chambéry.
— Anne-Marie, née 1662 d°.
— Spc. François, né 1663 d°. ?
Ep. *Louise Doche*, Chambéry, 1696.

— Claude, né en 1673, Chambéry.
— Spc. Louis [1675-1734 d°]. Brg. de Chambéry, Avocat au Sénat. Ep. 1703, Chambéry, *Françoise Bertolus*.
— Nicolas [1677-1740 d°], Brg. de Chambéry, Trésorier de Ville. — Ep. *Jaqueline-Marie Mojon*, Chambéry, 1704.
— Andréanne.
— Jacqueline, née 1681 d°.

1° lit :
— Jean [1662-72, Annecy].
— Estienne (fille), née 1663 d°.
— Claude-André, né 1664, d°.
— Françoise [1666-67 d°].
— Just-Joseph [1667-68 d°].
— Nicolas [1669-69 d°].
— Claudine [1670-71 d°].
— Jean [né 1672 d°, † après 1743]. Brg. d'Annecy. Y épouse *Françoise Durand* veuve *Jacob*, 1694. (Cité veuf 1726.)
— Henry-*Aimé* [1673-1682 d°].
2^d lit : Nicolle [1681-83. Annecy].

U **Degré XI** **Degré XII**

A **Chambéry** et à **Annecy.**

? — Rd Pierre, Religieux Cordelier de Sainte-Marie-
F Egyptienne à Chambéry ; y décédé 1764.

— *Marie* Nicolas, né en 1705, Chambéry, † avant
L 1757. Brg. de Chambéry. Ep. *Jeanne-Marie Bavouz*, Chambéry 1735.
  — Bonaventure, née avant 1709. Ep. *Pierre Berger*, avant 1735.
  — Andréanne, née 1706 ou 7, † 1784 Chambéry. Ep. 1° 1729, Spc. *Pierre-Louis Saillet*, Avocat au Sénat ; — 2° 1751, *Joseph-Martin Anthonioz*, qui fut Syndic de Rumilly (Post.)
  — Thérèse, née avant 1709. Ep. avant 1735, *Joseph-François Girerd*, Procureur au Sénat, qui fut Syndic de Chambéry. (Post. Girerd, Sylvoz, Lyonnaz, Dénarié, Plantard, de Lachenal, Rougier, Thomas, Rabanis et autres).
  — Rd Joseph, Docteur en Théologie, Prieur des Dominicains de Chambéry 1749. Etait né après 1709.
  — François, né après 1709, † 1715 Chambéry.

— Marc (1705-1736, Chambéry). Brg. de Cham-
N béry, Procureur au Sénat. Ep. *Péronne Pavy*, Chambéry, 1733.
  — Anne-Louise [1796-1755 d°] Ep. entre 1736 et 1743, *François du Bettier*, Brg. de Chambéry, Procureur au Sénat (Post.)
  — Claude, né 1707 d°, † jeune.
  — Claudine [1709-1713 d°.]
  — Rd François [1714-1780 d°) Fut Prieur des Dominicains de Chambéry (1756-59) et de Montmélian, ainsi que leur Procureur-Syndic.

— Éléonore, née 1695, Annecy.
  — Suzanne [1697 Annecy—1777 Chambéry]. Ep. *Jacques Taberlet*.
  — Jean-Baptiste, née 1698, Annecy, † avant 1726.
—
J — Marie [1699-1705 d°.]
  — Joseph, né 1701 d°. Vivait 1726 (en France).
  — Honoré-Léon [1702-1705 Annecy].
  — André-Nicolas, né 1703 d°. Vivait en 1726.

— *Joseph*-François-*Marie*, né 1735, Chambéry, † entre 1757 et 1769.
  — *Ignace*-Joseph [1736-1800, Chambéry]. Brg. de Chambéry.
  — Andréanne *Josèphte*, née 1738 d°. Ep. après 1769, N. *Lauthéaume* (Lyon ; Post ?)
  — Louis [1739 S'-Jeoire près Chambéry - 1799 Chambéry]. Brg. de Chambéry, Syndic en 1790. — Ep. *Anne Perrin* (de Lyon), Chambéry, 1768.
    — Michel, né 1741, Chambéry, † avant 1757.
    — Jacques-François, né 1743 d°, † avant 1757.
    — Marie, née à Saint-Jeoire, près Chambéry, 1744.
    — Spc. Philibert *Anet*, né à S'-Jeoire, près Chambéry, 1745. Brg. de Chambéry. Ep. *Péronne Ripert*, 1773, Barberaz.
      — Jean-Marie, né après 1745, à Saint-Jeoire sans doute ; † entre 1757 et 1769.
      — Jean-Louis, d°.
      — Jeanne-Marie, née 1749, Chambéry.

  — *Jeanne*-Françoise [1734-1760, Chambéry]. Ep. à Chambéry, 1753, *Marc-François Gorrin*, Imprimeur du Roi, Syndic de Chambéry (Post. † en bas âge.)
  — Claudine *Françoise* [1735 ou 36 Cognin - 1810 Chambéry].

Degré XIII
à **Chambéry** et à **Annecy.**

Degré XIV
à **Chambéry.**

- Marie-Claudine, née en 1769, Chambéry ; † jeune.
- Andréanne-*Josèphte* [1770-1837, Chambéry.] Ep. *Gabriel Dupuis* alias *Dupuy*. († veuve ; Post. Dupuy, Duport, Borel.)
- Gaspard [1771-1849 d°]. Inspect' des Eaux et Forêts /Savoie/. Ep. *Joséphine Ginet* (S.P.)
- Philibert-Alexis [1773 Chambéry - 1833 Nantes]. Vérific' des Douanes /France/. Ep. à Annemasse 1799, *Augustine-Marie-Thérèse Gay* (veuf 1816.)
- Jeanne [1775-1800, Chambéry.] Ep. *Pierre-Marc Dupuy* (Post. Arminjon).
- *Jeanne* Henriette (1777-1849 d°]. Ep. 1801, *Antoine Riondet* († veuve : Post. Cléry)
- Joseph, né 1779, Chambéry ; ép. *Françoise-Charlotte Lampo*, 1801 ; veuf 1853 ; † avant 1858

L

- Joseph Melchior, né 1744, Chambéry ; † jeune.
- Andréanne (1776-1780, Chambéry].
- Joséphine [1777 ou 78-1841 d°] Ep. *Anthelme Pattin*, (veuve dès 1825 ; Post. Vellet).
- Spc. Claude François, né vers 1778, † 1826 étant Juge-Mage de Carouge à S'-Julien-Genevois. Ep, *Claudine-Prospère-Hiéronyme de La Mare.*
- Marie-Antoinette [1781-1805, Chambéry].
- Jean Alexandre [1784-1788 d°].
- Marguerite [1786-1855 d°]. Ep. avant 1825 *Jean-François Favre* († veuve).

P

- *Jean*-Baptiste-*Michel* [1802 Thonon—1881 Le Hâvre], Contrôl' des Douanes /France/. Ep. *Laurence-Elisabeth-Louise Carnaud*, Baisieux (Nord) 1833.
- *Anne-Joseph* Théodore [1804 Besançon—1861 Paris]. Général de Division, Memb. Comité Infant'' Insp' g'' /France/ ; GO ❋, GC S'-Grégoire-le-Grand, G O ✠, GO Medjidié. — Ep *Marie-Marguerite Avisse* (de Dreux), Paris, 1851 (S P.)
- Louise-*Léonarde-Joséphine* [1806 Bingen près Mayence—1899 Besançon].
- *Ignace* Auguste [1807 Lauterbourg—1867 Paris]. Ep *Zélie-Denise Dubœuf.*
- Victoire *Jeanne* [1809 Mayence—1900 Besançon].
- Eulalie, née à Mayence. † jeune.
- Charles-*Grégoire-Léonard* [1816 Forbach—1875 Nantes]. L'-Colonel dans la Garde Impériale, puis Colonel d'infanterie /France/ ; C ❋, C S'-Grégoire-le-Grand, C François I'' Deux-Siciles, Méd. Valeur milit' Sardaigne, Méd. Crimée. — Ep. 1° *Jeanne-Marie-Thérèse-Blanche de Vassal de Montviel*, Orléans, 1853 ; 2° *Eugénie Maes*, Nantes, 1857.
- Félix-*Louis* [1802 Chambéry—1868 Paris]. Décoré au service du Tsar (C S'-Stanislas, ch. S''-Anne, Méd.) — Ep. *Marie-Jeanne Bender*, de S'-Pétersbourg.
- *Marie* Virginie [1803 Chambéry—1852 Turin], Ep. 1° *Charles Salvaj*, 1822 (Post.) ; 2° après 1827, *Dominique Appiotti*, Secrét'' g'' de la Municipalité à Turin (Post.)
- Adrien [1804-1880, Chambéry, inhumé à Myans], R. P. de la Compagnie de Jésus.
- Marie-Louise [1805-1814, Chambéry].

- Jules, né vers 1814 S'-Julien, † vers 1860 Turin (Maire insurrect' Chambéry 1848).
- Caroline [1816 ou 17 Saint-Julien—1891 Chambéry].
- Edouard (1822 S'-Julien—1889 Chambéry] Chef de Bat'on /Piémont puis France/, ch ❋.
- Alexis, né S'-Julien, † 1889 Turin (inhumé Chambéry). Colonel /Italie/ ; C ✠, O ✠, Ch Ordre militaire de Savoie, Méd. Valeur militaire (2 fois). — Membre de l'Académie de Savoie.

Degré XV — **Degré XVI**

En **Savoie**, en **France**, en **Italie.**

— Louise [1835-1857]. Ep. au
B Hâvre, 1856, *Karl Schæffner*. Direct' des Forges de Dillingen, Prusse Rhénane (S.P.)

— Alfred - *Marie-Denis*, né à Paris 1854, Conservat' des Hypothèques à Besançon. Ep. *Louise-Marguerite-Léontine Bizot*, 1880, Poissons Haute-Marne. - de Passorio Peyssard par jugement 1913.

A — Emilie-*Elisa-Augustine* [1858 Paris—1912 Surgères Char.-Inf.] Ep. *Théodore Anger*, Paris, 1889 (S.P)

1' lit :

— *Marie-Louise*-Blanche [1853 Orléans—1902 Nantes]. Ep. *Jean-Baptiste Furcy Houdet*, 1873, Nantes (Post Houdet, Haentjens, Fleury).

C 2d lit :

— *Pierre* Georges, né 1858 à Nantes, y domicilié. — de Passorio Peyssard, par jugmt. sur requête Tribunal civil de Nantes juillet 1912, — pour lui et descendance. Ep. *Henriette-Marie-Josèphe Wacrenier*, 1890, Saint-Emilion Gironde.

— Charles - *Auguste-Philibert*, né 1862, Nantes, y domicilié. — de Passorio Peyssard, même jugmt. Membre de l'Académie Florimontane d'Annecy.

— Caroline-*Françoise* [1842 St-
F Pétersbourg-1889 Chambéry] Ep. à Chambéry, 1869, *Adrien-Charles-François Salvay*, Audit' des Guerres /Piémont/ puis Sous-Intendant militaire /France/, O ✻. (Veuve 1877, Post)

— Marie-*Dimitrée*, née en Russie, habitant la Savoie.

Degré XVII

— *Louise - Onésime - Marie - Joséphine* - Germaine, née à Raon-l'Etape Vosges.

— *Marie-Jean-Louis*-Robert, né d'. Ep. *Juliette-Marie Petit*, 1911, Port-sur-Saône Haute-Saône.

— Yves - *Louis - Tristan-Marie*, né 1893, Saint-Emilion Gironde.

— Marthe-*Marguerite-Charlotte-Anne-Elsa - Marie*, née 1894 d'.

— Philippe - *Hector - Victorien - Marie*, né 1896 d'.

— Andréanne - *Blanche - Stephanida - Marie*, née 1898, Nantes.

— Jeanna - *Félicienne-Victoria - Marie*, née 1901 d'.

— *Henriette - Cécile* - Edith - Pia - *Marie*, née 1903 d'.

— Alberte - *Baptistine-Marie*, née 1905 d'.

— Blanche - *Josèphe - Béatrice - Marie* [1907 Chantenay-lès - Nantes — 1909 Nantes].

— Gilles - *Charles - Marie*, né 1910, Nantes.

— Aymone - *Denise - Marguerite - Decima-Marie*, née 1912 d'.

Degré XVIII

— *Jeanne-Marie*-Monique

— *Marie*-Françoise,

nées Besançon.

Degré XIX

En **France**,

ABRÉVIATIONS

Les *lettres initiales*. dans chaque première colonne à gauche, rappellent les noms du précédent degré dont la descendance continue.

Aff Registre des affranchissements de Savoie. (Archives Royales Turin.)

Brg. Bourgeois.

Chât. Comptes de la châtellenie du Châtelard-en-Bauges. (Archiv. Royal. Turin.)

Ep Ayant épousé.

Ext. Regist. des Extentes du Châtelard. (Arch R' Turin.)

Post Postérité.

Rd, R.P Révérend, Révérend Père.

Rec. Reconnaissances ou aveux censites (Arch. privées).

R.S. Regist des contrôles du sel (Arch. Royales Turin.)

S.P. Sans postérité.

Spc. Spectable.

Sub. Rôle des subsides du Châtelard. (Arch R' Turin.)

✻ Lég d'Hon'— ✠ SS. Maurice et Lazare — ✠ Couronne d'Italie — G C Grand-Croix — G O Grand Officier — C Commandeur — O Officier — Ch. Chevalier — Méd. Médaillé.

Passé les degrés les plus anciens, il eût été inutilement encombrant de répéter, aux dates de chaque nom, les *sources*, les principales, jusqu'à l'état civil actuel, sont : Regist. paroiss. — Arch. du Sénat, du Tabellion, département., municip, privées — Anciens protocol des notaires — Ouvrages divers, Mémoires des Académies et Soc. savantes de Savoie.

En indiquant, au bas des degrés, les *résidences*, il n'a pas été tenu compte de deux ou trois essaimages sans suites ou présumés tels.

LE BARON DE BRANDIS

Suivant M. Ch. Montmayeur [1], le baron de Brandis [2], gouverneur de Montmélian, mérite des circonstances atténuantes, pour avoir, au mois de novembre 1600, livré cette place au roi de France. La Rédaction de la *Revue Savoisienne* ne partage pas l'optimisme de l'auteur ; elle observe que Brandis a contre lui, non seulement les « faiseurs d'histoires », mais les historiens les plus documentés.

Un des contemporains du gouverneur, qui l'a bien connu, qui ne fut, il est vrai, qu'un fou littéraire. — mais un fou littéraire des plus célèbres, — a laissé de lui des témoignages qui le présentent sous un jour fort peu favorable et concordent avec la remarque de la Rédaction de la *Revue*.

Dans le 150e *livre* de ses *Dernières Œuvres*, dédié au « comte Jacques de Montmajeur, baron de Silan,... citoyen de Genève des Philistins [protestants], archicomte du château de Goman.... prince de Brandy », etc., le comte de Permission, — car c'est bien de Bernard de Bluet d'Arbères que je veux parler, — écrit de ce personnage : « Ledit prince a besoin d'être ressuscité par le Roy de France, parce que sa bourse est bien lasse, » et il ajoute en manière de commentaire :

« Messieurs, le comte de Permission vous adverty qu'estant chez M. Macé, banquier, près Sainte-Croix, le 16 decembre 1604, avec le prince de Brandy, lequel m'avoit invité à souper, et après soupé, ledit prince de Brandy se voulut mettre à jouer avec un gentilhomme de la suitte du prince de Soissons [3], nommé La Salle, et un nommé capitaine Ratel, de la suitte du Connestable ; alors je luy dis qu'il ne jouasse point et que s'il jouoit il perdroit, dont ledit seigneur ne me voulant pas croire se mit à joüer, et en peu d'heures il perdit tout l'or qu'il auoit sur luy ; lors je m'en va en une petite chambrette, » etc. [4].

Deux ans plus tôt [5], le comte de Permission avait déjà dédié à Brandis le 32e *livre* de ses *Œuvres*, qu'il avait fait imprimer à Paris le 29 décembre 1602. Là, il le qualifie de « haut et puissant Seigneur Messire Iaques de Mo(n)mayeur, Baro(n) de

1. *Revue Savoisienne*, 2e trimestre de 1913. p 210.

2. On l'a toujours abusivement appelé le comte de Brandis. V. *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie* par le comte A DE FORAS, tom. IV, p. 145 et 155

3 Charles de Bourbon, comte de Soissons, avait commandé les Français qui assiégeaient Brandis en 1600 (GUICHENON : *Hist. généal. de la Royale Maison de Savoie*, édition de Turin, tom. II, p. 349. — Le P. ANSELME : *Hist. généal. de la Maison Royale de France*, 1712, tome Ier, p 172)

4 P. L. JACOB, bibliophile : *Dissertations bibliographiques*, 1864, p. 200 et 201.

5 Dans le 30e *livre* de ses *Œuvres*, le comte de Permission raconte des visions qu'il a eues et où figurait Brandis

Sila(n)s, Seigneur de Coulongny, Co(n)te de Chasteau Gomom Marquis de la Cité de Richeflu, Prince de Brandy, Duc de l'occidant, do(n)t Loccidant à payé ledit liure [1]. »

Cette dédicace pompeuse était-elle pour consoler Brandis de ses malheurs ? En tout cas. au 31e *livre* [2], le comte de Permission les avait précisés à sa façon en disant : « L'infortune de Iacques de Mo(n)tmaieur Prince de Brandy, elle est accompagnee *(sic)* à ceste histoire, qui est la charité & l'auancement, d'autant qu'il estoit le pere des soldats, & le secours de la pauure noblesse, d'aut(a)nt qu'il estoit en grace auec Charles Emanuel.Duc de Sauoye : mais l'infortune a apporté un labirinthe à ceux qui esperoie(n)t en luy [3]. »

Au-dessous de ces lignes, on voit une figure qui paraît rappeler d'une manière un peu fantaisiste l'écu des Montmayeur. Celui-ci, que l'auteur a déjà placé, écartelé des armes — plutôt inexactes — des la Chambre, au 29e *livre* de ses *Œuvres* et au-dessus des armes des XIII Cantons, se retrouve écartelé de même à la page suivante, où sont encore les portraits de Brandis et de sa femme, Bastienne de Seyssel la Chambre.

En résumé, il ressort des *Œuvres* comme des *Dernières Œuvres* du comte de Permission qu'il vaut mieux ne pas s'arrêter sur la conduite de Brandis dans les années qui suivirent celle de sa sortie du fort de Montmélian : Brandis, assez allègrement, se consola à Paris [4] de ce qui lui était arrivé en Savoie; il recherchait au jeu la chance qu'il n'avait point rencontrée à la guerre, et il semble qu'il trouvât naturel de demander au roi Henri IV de lui continuer ses faveurs, — celles qu'il lui avait déjà demandées par l'article 6 de la Capitulation de la forteresse confiée à sa vigilance et à son honneur : « Le Roy, » porte cet article, « acquittera la créance de vingt mille écus que ledit Brandis dit avoir contre le Duc de Savoye [5]. »

D'ARCOLLIÈRES.

1. Bluet d'Arbères avait dit, à la page 11 du 12e *livre* de ses *Œuvres* : « Le comte de Brandis s'appellera l'Occidant parce qu'il à vne place en Aliemaigne *(sic)* qui est en vn pays froit. » Allusion probable à la baronnie souveraine de Brandis au pays d'Emmenthal (V. *Armorial*, etc., tom. IV, p. 155).

2. Ce *livre* n'est pas complet dans mon exemplaire. Il est, d'ailleurs, excessivement rare de trouver presque complets des exemplaires des *Œuvres* du comte de Permission.

3. Au 49e *livre* de ses *Œuvres*, Bluet d'Arbères finit par expliquer en 1603 que « Dieu a permis & a voulu qu'il (le « prince de Brandy, qui est en ceste ville de Paris ») aye esté disgracié de Charles Manuel Duc de Sauoye, pour auoir acco(m)ply à la volonté de sa promesse, qui portoit la capitulation à l'endroit de Henry quatriesme Roy de France & de Nauarre, grand Empereur Theodoze. » — Naïve et imprudente à la fois, cette explication dénote l'état d'esprit de l'écrivain et. chose curieuse, elle correspond à un passage de l'*Histoire militaire du Piémont* du comte de Saluces (2e édition, tom. III, p. 18-19).

4. Brandis était encore, le 8 juillet 1605, « de présent à Paris... » *(Armorial*, etc., t. IV, p. 145 *n.)*

5. SALUCES : *Hist. milit. du Piémont*, 2e éd., t. III, p. 18 *n.* — SAINT-GENIS : *Hist. de Savoie*, t. II, p. 221 *n.*

Les derniers des Pingon-Cusy

SANGLANTE RIVALITE ENTRE SEIGNEURS & BOURGEOIS AU XVII' SIECLE

Cent trente ans, à peine, s'étaient écoulés depuis l'érection de la terre de Cusy en baronnie et son inféodation à Emmanuel-Philibert de Pingon [1], lorsque la descendance directe de l'éminent historien s'éteignit avec ses arrière-petits-fils Jacques-Sylvestre et Claude-Eugène.

Nés à Cusy, l'aîné en 1621 (31 décembre), le cadet, en 1624 (22 août), les deux fils d'Aymé de Pingon et de Suzanne de Montmayeur passèrent leurs jeunes années, tantôt au château du Crest, près de Montmélian, tantôt dans la vieille forteresse de Cusy, sous la garde de Charlotte de Vaultravers leur grand'mère. Ils venaient de terminer leurs études à l'Université de Turin [2] si glorieusement réformée par leur aïeul, lorsque la mort prématurée de leur père (26 mai 1649) les rendit seigneurs des terres de Cusy, Saint-Ours. Bonvillaret et Montfort.

N'éprouvant aucun attrait pour le métier des armes, trop peu fortunés pour paraître à la cour, les deux frères de Pingon se retirèrent dans leur château-fort des bords du Chéran. C'est là que va s'écouler leur solitaire et monotone existence. En sa qualité d'aîné, Jacques-Sylvestre administre le patrimoine commun et exerce avec une scrupuleuse fidélité ses droits de petit suzerain. Claude-Eugène partage ses loisirs entre le soin des abeilles, la littérature et la poésie.

Cette dernière était de tradition chez les Pingon-Cusy. A treize ans, Emmanuel-Philibert dévorait Horace et Lucrèce ; à dix-huit ans, Bérold et Louis, ses fils, composaient des

1. La terre et le château de Cusy furent achetés par les frères Emmanuel-Philibert et Louis de Pingon, le 10 mai 1560, de Sébastien de Luxembourg, qui était couvert de dettes, pour la somme de 3.500 écus « d'or au coing du roy ». L'inféodation en fut faite gratuitement. pour bons et loyaux services, le 12 mars 1563. et, le même jour, l'investiture en fut donnée aux seigneurs barons par l'accolement accoutumé avec l'épée et un baiser à la joue dextre... (Arch départ. de la Savoie : E, 38. et C, 1812.)

2. L'Université de Turin réformée par E.-P. de Pingon, baron de Cusy, fut réformée aussi, en 1729. par le Chanoine Hoquiné qui avait été curé de Cusy de 1721 à 1725. (GRILLET : *Dict. hist*, t. 3, p. 224.)

poésies latines et grecques ; le prieur de Nantua, Pierre-Marie, avait aussi cultivé les Muses. Bon sang ne pouvait mentir ! Claude-Eugène de Pingon fut encore poète et fit profession de Belles-Lettres.

Ses mérites littéraires lui ouvrirent successivement les portes de l'Académie d'Arles et celles de la royale Académie de Turin [1]. Malheureusement, aucun de ses opuscules ne nous est parvenu. Fut-il pris, comme Virgile, de l'horrible tentation de détruire son œuvre après l'avoir produite, et le Chevalier des Abeilles [2] a-t-il succombé là où a résisté le Cygne de Mantoue ? On pourrait le supposer d'un homme aussi bizarre. Car Claude-Eugène de Pingon était né profondément original. La vie retirée qu'il menait à Cusy, le célibat qu'il garda (comme son frère, d'ailleurs), ne furent pas sans accentuer encore ce trait particulier de sa physionomie. A, de Foras [3] sur la foi d'un mémoire, le qualifie : « Homme d'esprit, mais « d'un caractère tout-à-fait extraordinaire » et son caractère se révèle bien ainsi dans les rares circonstances de sa vie que nous ayons eu la bonne fortune de retrouver, entre autres, dans la jalousie tracassière qu'il nourrit durant un demi-siècle (et son frère la partagea) contre les frères Charvet ses vassaux.

Je m'en voudrais de mettre en lumière un côté aussi mesquin de la physionomie du dernier des Pingon-Cusy, si cette notice n'avait aussi pour but de retrouver, dans un banal épisode de la vie des seigneurs terriens au XVIIe siècle, les tendances nettement accusées d'une époque qui marque un pas de géant dans l'abaissement de la noblesse au profit de la bourgeoisie entreprenante et déjà osée.

La famillet Charvet [4] était originaire du hameau de Marteret en la Bâtie d'Albanais. Jean le plus ancien des Charvet que j'aie pu découvrir, était, au milieu du XVe siècle, un serf taillable à miséricorde pour sa personne et pour ses biens, des sires de Clermont. Vers l'an 1500, un de ses petits-fils, Claude, était devenu, grâce à son intelligence et à son immense travail, procureur de Louise de Savoie et de François de Luxembourg, vicomte de Martigues, pour les châtellenies du Châtelard et de Cusy. Marié à Mye de Livron, il prend, à partir de 1523, le

1. *Mémoires de l'Acad. de Sav.*, 4e série, t. IV, p. 486.
2. Il s'appelait ainsi dans ses vers. *(Ibid.)*
3. Armorial et nobiliaire de Savoie.
4. Toute cette étude sur la famille Charvet et ses démêlés avec les barons de Cusy est tirée des archives des Hospices civils de Chambéry, fonds III, séries B, H, E et D.

titre de noble, et ce titre figurera désormais dans tous les actes passés par ses descendants [1]. Il mourut en 1538.

Quand la terre de Cusy passa des Luxembourg aux Pingon, nᵉ Jean Charvet, fils de Claude et qui venait d'épouser Claudine de Mareschal, de Gruffy, continua ses services aux nouveaux barons et vint habiter Cusy. Avant de mourir il manda ses fils tous deux nommés Charles, leur fit promettre, pour assurer la prospérité de sa famille. de demeurer associés dans tous leurs biens et de transmettre, dans le cas où l'un d'eux viendrait à décéder sans progéniture mâle, tous ses biens aux enfants mâles de son frère, et ainsi jusqu'à l'infini.

Charles l'aîné n'eut que deux filles : Anne, mariée à nᵉ Joachim de Montfort, et Marguerite qui épousa nᵉ Louis de Chevrier, de Bassens. Son héritage revint donc tout entier à son frère puîné.

A partir de cet instant, le patrimoine des Nᵉˢ Charvet va s'accroître démesurément. Charles, le cadet [2], accense, avec les châtellenies de Bauges et de Cusy, celles d'Aix, de Châtillon en Chautagne et d'autres encore qu'il fait exploiter. Il n'a que deux fils : Nicolas et François.

Nicolas, lieutenant d'une compagnie d'infanterie du baron du Donjon, meurt à Verceil en 1625, sans laisser d'enfants. François hérite de ses biens.

Avocat, docteur ès droit, reçu bourgeois de Chambéry par les syndics de cette ville, le 5 juillet 1628, moyennant deux cents ducatons. homme d'affaires de Bérold, puis d'Aymé de Pingon, François Charvet épouse, en 1619, Jeanne Milloz, mourante, dont il a déjà trois enfants : Claudine, Jacques et Charlotte. Deux mois après, il épouse, en secondes noces, demoiselle Jeanne Filliard de Montisel [3] (31 décembre 1619) qui lui donne encore cinq filles et deux fils : Aymé et François II. Il meurt en 1646.

1. Les armoiries que Claude Charvet s'était attribuées avec le titre de noble portaient : *parti en fasce d'azur à trois étoiles d'argent, et d'argent à une moraille d'azur encordée de gueules*. cimier *au lion d'or issant tenant une moraille d'azur*. (Communiqué par M le comte de Mareschal.)

2. Charles Charvet, le cadet, fut anobli par patentes du 15 avril 1597. (Reg. 20, fol. 305, Arch. de la Chambre des Comptes.) Les armoiries qui lui ont été concédées sont celles décrites ci-dessus.

3. Dⁿᵉ Jeanne Filliard était fille de Nᵉ Michel Filliard de Montisel, de Cusy, anobli par lettres-patentes du 1ᵉʳ mai 1595. Armes *D'azur à fasce d'or, accompagné de trois heaulmes clos d'argent, en chef et d'un chevron d'argent en pointe*. Devise : *Plaisir gouverne*. Le castel des Nᵉˢ Filliard du Fay et de Montisel, aujourd'hui transformé en maison fermière. est la propriété des Hospices de Chambéry.

Trois ans plus tard, Aymé de Pingon le rejoindra dans la tombe (26 mai 1649).

Jusqu'à ce jour, les relations qui s'étaient établies, l'espace de trois générations, entre les familles de Pingon et Charvet avaient été plus que respectueuses. Simples rapports d'affaires au début, elles s'étaient transformées. avec le temps, en une confiance absolue, puis en une intimité affectueuse. Les barons de Cusy avaient hautement apprécié l'intelligence des Charvet, leur dévouement quelque peu intéressé, leur sens affiné des affaires. Bérold de Pingon, Charlotte de Vaultravers et Aymé, leur fils, se reposaient en toute sécurité sur l'avocat pour la gestion de leurs revenus et le soin de leurs terres, et celui-ci, absorbé par ses fonctions plus lucratives de châtelain, ne laissait pas de faire au barreau de fréquentes infidélités.

Une lettre de la dame de Cusy, datée de la Cueille, le 3 février 1625, nous révèle quels sentiments d'amitié unissaient les deux familles.

... Vous voulez, écrit la baronne à F. Charvet, des excuses d'estre trop long et je vous demande la continuation de longueur de vos escrits puisque j'y connais la sincère fidélité de vos affections, me plaisant discourir avec vous, sinon de vive voix, du moins en ces muets discours où je vous montre le chemin de remplir le papier. Lequel je finis par un affectionné salut que je fais à Mme Charvet et à tout votre petit peuple, puis à tous nos bons amis, car je vous suis par sur tout,

Votre humble et plus asjié amye pour vous sarvy,

C. VAULTRAVERS.

Et en post-scriptum :

Monsieur, mes enfants vous saluent et Mme Charvet, leur commère. Je remercie Mre Charvet du souvenir qu'elle a de moi en la part de son menage, et luy prie de recevoir de bon cueur un peu de mon chanvre.

Heureux temps qui nous rappelle encore celui où la reine Berthe filait !

La mort de l'avocat Charvet (1646) et celle de Ne Aymé de Pingon (1649) laissèrent en présence, à Cusy, les barons Jacques-Sylvestre et Claude-Eugène, et les trois fils Charvet : Jacques, docteur en droit, juge en la Val de Miolans ; Aymé, auditeur général de la Cavalerie de Savoie, référendaire des signatures de S. A. R., conseiller d'Etat, et François II, aussi avocat, bourgeois de Chambéry, marié à Françoise de Cize d'Asinari.

Une inimitié profonde se déclara, dès le premier instant, entre les derniers représentants de ces deux familles. Les ba-

rons de Cusy, dont la fortune morcelée par des partages successifs, était allé sans cesse en s'amoindrissant, supportaient mal l'ascension rapide des Charvet, leur usurpation du titre de nobles avec armoiries et leur fortune considérable : — François Ier avait laissé, en mourant, à ses fils, 378.000 florins, chiffre énorme pour ce temps. — La considération dont les Charvet jouissaient auprès du prince [1] et dans toute la Savoie était encore de nature à irriter le caractère ombrageux de Jacques-Sylvestre et fantasque de Claude-Eugène. Et puis, l'esprit de la bourgeoisie qui s'était élevée à la faveur des franchises et au détriment des seigneurs, contrastait trop violemment, par ses velléités d'indépendance absolue. avec les mœurs féodales. Les frères Charvet ne perdaient aucune occasion d'étendre le rayon de leurs propriétés sur Cusy. Chaînaz, St-Ours et les lieux circonvoisins. L'argent, dont ils avaient les mains pleines, leur permettait d'acquérir, à la barbe de leurs suzerains impuissants et rageurs, de nouvelles terres que ceux-ci se fussent annexées volontiers. Afin d'éviter les laods et droits de directe, les nes Charvet, n'hésitaient pas, selon un usage qui tendait à se généraliser et malgré un édit d'Emmanuel-Philibert en date du 1er mars 1563, à passer leurs actes d'achats et de ventes clandestinement, de main privée, ou devant des notaires étrangers. Des procès s'en étaient suivis qui avaient été loin de favoriser la bonne harmonie entre les seigneurs et leurs inquiétants vassaux. L'animosité de ceux-là ne tarda pas à se traduire en paroles acerbes, insultes, détractions et même menaces de mort à l'adresse de ceux-ci.

Mais le temps n'était plus où un Seigneur de Cusy [2] pouvait, de son propre chef, arracher de son siège le président du Conseil de justice [3], le faire juger à huis-clos puis exécuter comme félon. En ce milieu du XVIIe siècle, les marquis, dont Molière se moque si agréablement, se contentent de faire donner la « bastonnade » à leurs ennemis. Les barons de Pingon y recoururent, faute de mieux. L'aventure eut quelque chose d'épique.... et de criminel à la fois.

Après plusieurs tentatives vaines d'où les épaules de l'avocat Charvet s'étaient tirées plus ou moins meurtries, les irascibles barons préparèrent soigneusement leur vengeance Le 25 juillet 1651. jour de fête patronale, en pleine foire de Cusy, vers le

1. Aymé Charvet étant tombé malade à Turin. le duc Charles-Emmanuel invita lui-même F. Charvet à se rendre auprès de son frère ; 7 déc. 1668.
2. Jacques II de Montmayeur.
3. Guy de Feysigny. (Voir l'Armorial à ces noms.)

coucher du soleil, Jacques-Sylvestre et Claude-Eugène de Pin gon montés comme de coutume sur leurs destriers, l'épée au poing, les pistolets pendants à l'arçon, suivis de leur valetaille, de leurs hommes d'armes et d'une foule d'individus que la crainte servile ou le désir de plaire au maître rendent prêts à toutes les viles besognes, attirent F. Charvet dans un guet-apens, et, tout en vociférant d'horribles blasphèmes avec des menaces de mort, assomment à coups d'épées, de bâtons et de talons d'arquebuses le malheureux qui, sans défense, est laissé sur le terrain, tout ensanglanté ! Satisfaite de ce triomphe facile, la meute des assaillants se retire. Mais deux heures se sont à peine écoulées quand, prise de remords d'avoir laissé sa victime inachevée, elle vient cerner l'habitation des Charvet. et toujours proférant les plus terribles menaces, réussit à saisir sous la porte cochère, un valet d'écurie, Michel Brunier, le roue de coups, puis, après l'avoir couvert de plaies, le laisse pour mort. Seule la nuit avancée dispersa les manifestants.

Impuissants à se défendre, comprenant que leurs vies étaient désormais en danger, les trois frères Charvet en appelèrent à la justice du Sénat de Savoie, sollicitèrent aide et protection en même temps qu'une juste réparation de l'assassinat commis et des bruits calomnieux répandus par les barons contre eux et la mémoire de leur père. Une information fut ouverte immédiatement.

Les seigneurs de Cusy mirent tout en œuvre pour empêcher la justice de suivre son cours. Ils récusèrent d'abord tous les juges du Sénat, sauf trois ; puis il recoururent à des procédés dilatoires.

Par crainte des vexations qu'ils redoutaient de la part des barons, les témoins de l'attentat du 25 juillet n'osaient se produire. Les plaignants demandèrent alors au Sénat et au vicaire général official du diocèse de Genève [1] un monitoire avec renforts, aggravations et réaggravations.

Le Concile de Trente (sess. 25e de *Reformatione*, cap. 3) avait permis aux évêques d'édicter des peines spirituelles contre les témoins qui se refusaient à apporter leur témoignage en justice, mais le monitoire ne pouvait être concédé que dans les causes civiles [2]. Avec le temps, l'usage s'était cependant introduit de le délivrer même pour les affaires criminelles. Aussi, le 6 août 1651, Rd Vittet, curé de Cusy, lut pour la

1. Messire Pierre François Jay, vic. gén. chanoine de Genève.
2. Barbosa : C., Alleg. 96, num. 32.

première fois, au prône de la messe paroissiale, le monitoire obtenu par les frères Charvet, composé de dix articles qui énuméraient les faits incriminés à « certains hayneux et malveillants [1] », et menaçaient d'excommunication, puis d'interdit, les témoins de ces faits s'ils refusaient de se découvrir.

Quatre publications du monitoire restèrent sans effet. Dès qu'un témoin faisait mine d'ouvrir la bouche, dit l'information, les valets des barons l'obligeaient, par menaces, à garder le silence.

L'affaire demeura ainsi stationnaire durant toute une année.

Le 2 août 1652, les poursuivants sollicitèrent et obtinrent un nouveau monitoire. Les peines spirituelles étaient maintenant aggravées contre les récalcitrants « méchamment endurcis, « bouchant leurs oreilles comme le serpent, se veautrant comme « fait le pourceau dans la fange... » Par trois fois, durant la célébration de la messe, le prêtre, après avoir éteint une chandelle allumée, après l'avoir jetée à terre et foulée aux pieds, les cloches sonnantes, devait exhorter les renitents :

« Et s'ils persévéraient en leur malice comme subjugués par Sathan et assujettis à sa puissance, il avait à lire contre eux les choses suivantes : Que les susdits excommuniés ont aimé la malédiction et elle leur est advenue. Que les dits excommuniés soient maudits, veillans, dormans, beuvans, allans, et assis et debout, parlans et se taisans. Amen. Que leurs pieds, mains, bras et yeux et tous leurs membres soient remplis de malédiction. Amen. Que les portes du paradis leur soient fermées et celles de l'enfer leur soient ouvertes. Amen. Qu'ils encourent la malédiction de Judas qui creva par le milieu et celle de Giezi qui fut couvert de ladrerie. »

Ce nouveau monitoire déplut souverainement aux barons qui, chaque dimanche, étaient obligés d'en subir la lecture sous les regards narquois des assistants. Aussi, le 14 juillet de cette année 1652, ils en interdirent la publication par voie d'huissier. Mais le Sénat, dans un nouvel arrêt du 14 août, enjoignit au sieur curé de remplir intégralement son devoir sous peine de réduction de son temporel ou de mille livres d'amende. Et le 22 septembre suivant, R^d^ Vittet, après une dernière lecture des exhortations et des malédictions à l'adresse des témoins endurcis, s'étant revêtu des ornements sacerdotaux, avec ses vicaires, la croix, l'eau bénite et tous les paroissiens, sortit de l'église en chantant le psaume : *In exitu Israël*, etc., puis, tous étant réunis sur le cimetière, chacun prit trois pierres

1. Le monitoire ne désigne pas les coupables pour des raisons qu'il est facile de concevoir.

et les jeta hors de l'enceinte en disant : « Que ceci soit en signe « de malédiction éternelle que tels excommuniés endurcis ont « encourue ! »

Cependant, malgré le procès en cours, les seigneurs de Pingon n'en continuaient pas moins leurs attaques et leurs vexations à l'égard des frères Charvet qu'ils mettaient dans l'impossibilité absolue de venir à Cusy gérer leurs intérêts et visiter leurs terres. Un arrêt du Sénat, rendu le 31 juillet par le président Millet de Challes, leur avait fait inhibition d'attaquer directement ou indirectement les suppliants, sous peine d'une amende de deux mille livres. La requête suivante adressée au Sénat par le référendaire Charvet va nous montrer combien cette mesure fut vaine.

A nos Seigneurs,

Supplie humblement n. spect. Aymé Charvet, auditeur de la cavalerie de Savoie et le sr François Charvet, frère, disant que ns. Jacques et Claude de Pingon, barons de Cusy, connaissant qu'ils ont de puissants supports par la longue dilation du rapport et jugement du procès qu'ils ont céans contre eux, ou aultrement, ils maltraittent les suppliants en toutes façons, tant en parolles injurieuses, usurpation de biens, mauvais usage du bestail des suppliants, et pour ce, exigent des corvées qui ne leur sont point deües de ceux qui tiennent du bétail des suppliants, les maltraittent et menacent et en usent fort tyrenniquement à dessein de nuire aux dits suppliants, ce qu'en effet est à leur grand préjudice ; témoignant par leurs parolles et par leurs actions qu'ils veulent estre de petits souverains dans leur terre, n'en usant point comme doivent faire les seigneurs haut justiciers, bien loing de faire comme font les autres seigneurs barons et bannerets de ce païs, deffendant ou abrogeant les anciennes coustumes et les moyens dont se servaient de tous temps les pauvres communiers pour payer la taille à S. A. R., de quoy faire ils leur ont osté les moyens et continuent leurs violences et extorsions, à quoi le Sénat est, comme l'unique pacificateur de tant et tant de troubles et de désordres dont il est déjà assez imbu de longue main, supplié de faire réflexion au misérable estat où vont réduisant, ces Messieurs, la gémissante et pauvre communauté de Cusy, tant à cause de l'intérêt public que du particulier d'un grand nombre de pauvres gens apauvris, maltraittés, menassés, et réduits à cette extrémité de n'oser se plaindre.

A cause aussi des intérêts des suppliants dont le bien se pert et qui n'ont pas leurs personnes ni celles des leurs en asseurance, demandant pour ce chef l'adjonction du sr Procureur général de S A. R. pour la correction de tant d'abus, éviter les extorsions et concussions, et pour mettre ordre à des afféres si importantes, et d'une mauvaise, dangereuse et pernicieuse suitte.

De plus, ils exposent que le lundy 13e du présent mois de may, environ

les 8 heures du matin, l'Auditeur Charvet étant dans la basse cour de leur maison de Cusy, où il fesait travaillier deux charpantiers, nᵉ Claude de Pingon dit de Sᵗ Ours, passant à cheval dans le chemin par auprès une muraille basse qui ferme la dite bassecour, l'Auditeur Charvet le saluat civilement, à quoy ledit sʳ de Sᵗ Ours répondit fort incivilement par des injures calomnieuses, voulant induire le suppliant à quelque emportement affin de se prévaloir de l'advantage des deux pistolets qu'il avait à l'arçon et de son espée, estant sa coustume d'injurier et faire querelle aux suppliants lors qu'ils n'ont pas en main pour se défendre, comme le Sénat verra par les informations contre lui prises il y a dix mois environ ensuitte de l'assassin que luy et ses adhérents voulaient commettre en la personne du sʳ F. Charvet. En suitte de laquelle action on leur fist signifier les inhibitions obtenues céans et cy joinctes, contre lesquelles et au grand mépris du Sénat, tant eux que leurs gens vont continuellement agassant les suppliants, et, comme est dict, le sʳ de Sᵗ Ours a injurié et querellé ledit Auditeur Charvet qui estoit dans l'enceinte de sa maison et en repos, ne fesant et n'ayant faict tort ny à luy ny à personne, ce qui les fait recourir à la justice du Sénat.

Aux fins qu'il vous plaise, nos Seigneurs, déclarer l'amende portée par les inhibitions obtenues céans en dernier lieu sur requête des suppliants et nouvelle défenses aux dicts sʳˢ barons et à leurs domestiques de ne plus attaquer ny molester en quelque façon que ce soit en leurs personnes ny autrement, eux ny les leurs, à telle paine qu'il plairat au Sénat, ou autrement, pourvoir comme de raison, et ce sera justice.

CHARVET.

Les terribles malédictions portées au monitoire du 22 septembre avaient-elles produit leur effet et les témoins avaient-ils, dès lors, commencé à rompre le silence ? La chose est probable. D'autre part, la puissance financière des Charvet n'était pas moins redoutable aux pauvres gens que les privilèges seigneuriaux de leurs adversaires. Elle tenait « subjugués et « asservis, dit une réplique des Pingon, une foule d'habitants « de Cusy par créances ou autrement et même par des rescrip- « tions qu'ils vont chercher aux trésoreries afin de se rendre « maîtres de tous ». Elle était donc en mesure de délier les langues tenues jusque-là enchaînées.

Quoi qu'il en soit, au mois de mars 1653, nous trouvons noble et puissant seigneur Claude-Eugène de Pingon, baron des baronnies de Cusy, Bonvillaret et Montfort, devenu l'hôte des prisons du château de Chambéry. Le Chevalier des Abeilles eut le loisir d'y méditer sur les inconvénients sérieux de la bastonnade et sur l'instabilité des grandeurs de ce monde...

Cette incarcération du baron de Cusy n'était encore que pré-

ventive. car, ajourné personnellement pour avoir à répondre sur les faits qui lui sont imputés, nous le voyons demander au Sénat la permission de se rendre en l'étude du seigr commissaire « attendu la quallité et légèreté du fait, n'ayant, le sieur « suppliant, autre partie que son propre subject et jurisdicia- « ble ». A cette requête qui lui est communiquée par voie d'huissier le 18 mars 1653, F. Charvet, heureux de tenir enfin son suzerain humilié et vaincu. répond :

N'estre pas le subject du sieur suppliant, ains de S. A. R., monisjuridiciable pour estre bourgeois de Chambéry. Et quand ainsy serait, ce que non, le sieur suppliant en devrait être privé [de sa juridiction] par l'assassin commis en sa personne qui n'avait des armes et qui ne leur en donnait point d'occasion, ainsy que doibt résulter par les informations prinses à requeste du respondant, par lesquelles il résulte du contenu en son plaintif ; empeschant par ce, non seulement qu'il soit ouy en estude pour estre contre le stil et réglement, mais encore qu'il soit ramené des prisons par le Seigr commissaire jusqu'à ce que tous les complisses dudict assassinat duquel il est autheur soient esté ouys, et qu'il en soit cogneu par le Sénat ; attendu mesme qu'il est responsable avec le sieur son frère de l'action de leurs valets qui ne l'ont pas seullement commis en leur présence, mais par leur commandement et par leur authorité. Dont copie,

DUPRAT.

Quelle fut l'issue de cet étrange procès ? Je n'ai pu le savoir, l'arrêt final ayant disparu.

Vraisemblablement, le Chevalier des Abeilles ne fut pas, en cette affaire, le seul hôte des prisons du Château. Plus d'un pauvre hère qui avait pris part à l'équipée du 25 juillet 1651 dut, sans doute, apprendre, à ses dépens, que la justice du Sénat n'était pas boîteuse, mais qu'elle portait sur ses yeux un épais bandeau.

Quant aux adversaires, ils demeurèrent irréconciliables et leur inimitié invétérée ne désarma jamais.

Ainsi, seize ans plus tard. (2 janvier 1669) le Référendaire Charvet [1] étant décédé à Turin où il tenait garnison, son frère François fit procéder à l'inventaire de l'hoirie dont il était le légataire universel. Légalement cette opération devait être faite en présence des officiers de la baronnie. Mais F. Charvet ne voulut pas introduire dans les affaires de sa famille ses irréductibles ennemis. Il n'était pas fâché, d'autre part, l'occasion

1. Le Référendaire A. Charvet légua ses biens au fils aîné du sénateur Morel, son parent, à condition que l'héritier portât le nom et les armes du testateur. Cette succession donna lieu à un procès qui dura quarante ans! La famille Morel, dans la suite, accola à son nom la particule et le nom de Charvet.

s'offrant, de pouvoir méconnaître l'autorité des seigneurs barons. Il pria donc le juge-maje de Savoie de lui fournir d'office un huissier. Le Sénat désigna l'un de ses greffiers, Me Antoine Girod. Cette usurpation de juridiction vexa de nouveau les barons qui trouvèrent, incontinent, prétexte à intervenir. Ils savaient, sans doute pour les avoir empruntés jadis, que la bibliothèque du Référendaire renfermait trois livres de magie noire très pernicieux, dont l'héritier, par respect pour la mémoire du défunt ne laisserait certainement pas charger l'inventaire solennel. Ils intimèrent donc à Me Girod de leur donner copie de l'arrêt du Sénat qui lui permettait cet office, puis d'insérer à l'inventaire et ensuite cacheter des armoiries de S. A R. les livres abhorrés,

« Pour être remis entre les mains des officiers et portés par eux au greffe criminel du Sénat, afin d'empêcher que de tels abominables livres n'attirent la malédiction de Dieu en demeurant dans une maison rière leur terre, protestant lesdits Seigneurs, qu'au cas où Me Girod ne déférera pas à leur instante réquisition, de la nullité du dit inventaire, de demander l'adjonction du Seig[r] procureur général et à faire informer les dits officiers sur tel crime. »

Me Girod répondit simplement que, nommé par le juge-maje de Savoie pour procéder à un inventaire il devait y travailler sans savoir ce qu'il pourra trouver parmi les livres du défunt ; qu'il n'avait pas à exhiber ses lettres d'exequamini, et qu'il protestait contre la nullité d'une telle sommation.

L'inventaire solennel fut fait, mais il ne porta jamais mention de trois livres de magie noire très pernicieux dont l'un avait pour titre : *Cornélius Agripa*.

A partir de cette année, F. Charvet. privé de ses frères — Jacques était décédé depuis 1659 — n'ayant pas d'enfants, établit à Chambéry sa résidence habituelle. Les seigneurs de Pingon, délivrés enfin de la présence d'un aussi gênant rival, continuèrent à jouer, dans leur terre, leur personnage de petits souverains, sans se soucier des panonceaux aux armes de S. A. R. que Charvet faisait suspendre à ses arbres pour rappeler, quand besoin en était. que sa personne, sa famille, ses serviteurs, ses droits, ses possessions et ses biens étaient sous la sauvegarde et protection spéciale du prince.

Un seul évènement de quelque importance vint, durant la suite de ces trente dernières années apporter au vieux château des bords du Chéran la fragile illusion d'un retour vers les âges disparus. Les Barbets qui avaient quitté la Suisse venaient

de s'établir sur les rives du Léman et menaçaient d'envahir la Savoie. Le marquis de Sales ordonna aux barons de Cusy de mettre à couvert leur château et de garder le Pont de Bange. Tandis que Jacques-Sylvestre se chargeait de ce soin, Claude-Eugène. malgré ses soixante-cinq ans, convoqua l'arrière-ban et prit les armes pour courir à l'ennemi, « espérant de n'être « pas tout-à-fait inutile quand il s'agira de combattre pour la « gloire de Dieu, de la religion Catholique, Apostolique et « Romaine, du service de notre prince, de la tranquillité de « ses Etats, de deça et de là les Monts [1]. »

La mort de son frère aîné survenue aux environs de 1693 laissa le Chevalier des Abeilles seul maître et seigneur des terres de Cusy, Bonvillaret et Montfort Lui-même s'éteignit en 1699 après avoir légué tous ses biens à la Religion de Malte, qui ne devait jamais les posséder. Un an plus tard. le 26 octobre 1700, le dernier des Charvet suivait le dernier des Pingon dans la tombe, laissant héritier de son immense fortune « les « pauvres de Notre-Seigneur de l'hôpital nouveau des pauvres « malades » de Chambéry. Il fut enseveli dans la chapelle de l'hôpital de Saint-François.

Jacques-Sylvestre et Claude-Eugène de Pingon avaient choisi pour leur sépulture la chapelle fondée par leurs aïeux dans l'église paroissiale de Cusy. Ils y reposèrent en paix pendant deux siècles. Mais en 1886, quand on voulut reconstruire l'église, les démolisseurs, pour accélérer la besogne. attaquèrent à coups de bélier la chapelle des barons. L'édifice s'écroula d'une seule masse, creva la voûte du caveau inférieur et ensevelit pêle mêle sous ses décombres les restes de ceux qui furent Jean-Bérold, Aymé, Jacques-Sylvestre et Claude-Eugène de Pingon-Cusy.

Abbé P. Martin.

1. *Mémoires de l'Acad. de Savoie*, 4e série, t IV.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1913

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ACADÉMIE FLORIMONTANE.

Liste des membres de l'Académie Florimontane. . . . v
Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne* x
Programme du 15e concours d'histoire et du 40e concours de poésie 16
Programme du 41e concours de poésie 279
Blandin Henri. L'excursion annuelle de la Florimontane. 115
— Concours de costumes savoyards 12, 15
Letonnelier G. Notice sur l'Académie Florimontane. 222, 282
Conseil d'administration 3, 105
Nécrologie : MM. Vernaz, 1 ; Gavard, 101 ; Douxami, 105 ; G. Marteaux et Levet 261
Nouveaux membres : MM. Orgeolet, Passorio Peyssard, 1 ; Dugit, Flamary, Dr Goy, Guérin, 7 ; Rebord, Gavard, Eisenmengfr, Dusaugey, Paulyns, 13 : Cavard. Dr Briffaz, 100 : Martin. Perkins, 271 ; Cholley 272
Séances mensuelles . . 1, 4, 13, 101, 105, 109, 213, 261, 266, 271
Compte-rendu financier de 1912. 2
Projet de budget pour 1913 3
Distinctions : MM. Buttin, 13 : Croyn, 101 ; Ch. Ruphy, 109 ; P. Anthonioz 262
Dons à la Florimontane . . . 7, 12, 13, 14, 103, 104, 106, 110, 214, 262, 263, 267, 272, 273
Dons au Musée 14, 272, 274
Miquet F. Monument au général Decouz 271
— Rapport sur le concours de poésie de 1913 275
— Concours d'histoire 279

ALPINISME ET TOURISME

Letonnelier G. Une liste de touristes dans la vallée de Chamonix en 1788. 187
— De l'identification du nom de lieu « Rupes Alba » . . 243

ARCHÉOLOGIE.

BUTTIN Ch. L'origine du verbe « rater » et les anciennes armes à feu 86
LE ROUX M. Tombes burgundes à Fontaine-Vive 215
— Un denier romain trouvé aux Fins 274
LETONNELIER G. Les armoiries du Collège chapuisien *(avec gravures)* 66
MARTEAUX Cl. Etude sur la voie romaine de Condate (près Seyssel) à Aquae (Aix-les-Bains) 37, 181
— Sur une inscription romaine, rue Carnot 11
— Trouvailles archéologiques à Bromine 113
SERAND. La tour des Barnabites 15

BIOGRAPHIE.

MARTIN (G.). Un peintre Savoyard : Communal 112
— Un architecte savoyard du XVIe siècle 216
MIQUET François. L'œuvre historique de M. le chanoine Gonthier 21
— Jean Cochet 280
— Jean Fraczon, 14; Revillout, 15; Alex. Moret. 270
— Sur l'association des Savoyards et Niçois 102
— Une lettre de Berthollet. 104
— M. J. Tournier. — Les artistes Savoyards aux Salons de 1913 . 113
— Sur Marc Bonnefoy 219
— Sur le dictionnaire des peintres et sculpteurs 264
RÉVIL Joseph. Un géologue alpin : Henri Douxami (1871-1913) 125
Un explorateur savoyard 106

BIBLIOGRAPHIE.

MIQUET François. *La Seigneurie de Genève et la Maison de Savoie de 1559 à 1603*, par M. Lucien Cramer. 99
— *L'Annexion de la Savoie à la France*, par M. J. Trésal. 210

GRAVURES.

Armoiries du Collège Chapuisien 66. 67
Croquis de la formation des grottes de Seythenex. . . . 165
Cartes de la réduction de la durée d'insolation pour des points voisins des écoles de Veyrier et de Sevrier. 200, 201
Croquis indiquant les heures et les points de lever et de coucher du soleil pour un point d'observation voisin de l'école de Lathuille 202
Cruche en terre à bec trèflé 216

HISTOIRE.

ARCOLLIÈRES (D'). Le baron de Brandis. 307
DÉSORMAUX. Sur une épitaphe latine 12
— Monument au général Decouz 12
LETONNELIER. Les anciens entrepôts de sel en Savoie. 274
— Sur le costume liturgique de S. François de Sales 267
— Les minutaires de J. Duret, notaire à Annecy 263
— Marques sur pierres au XVe siècle 221
— Sur les chevaliers-tireurs. 110
MARTIN P. Les derniers des Pingon-Cusy. Sanglante rivalité entre seigneurs et bourgeois au XVIIe siècle . . 309
MIQUET. Sur les Voraces en 1848 219
— Déclaration 274
MONTMAYEUR Ch. Le comte de Brandis 207
PASSORIO-PEYSSARD (Ch. de). Le passé des Familles savoyardes. 293
— Sur les nobles syndics. 265

HISTOIRE NATURELLE.

LE ROUX Marc. La formation des grottes de Seythenex *(avec croquis)*. 163
— Sur les dépôts quaternaires du lac d'Annecy 101
— Empreintes végétales du carbonifère de Taninges 215
PIAGET Jean. Contribution à la Faune de la H^te^-Savoie. — Malacologie de Duingt et des environs. . . 69, 166, 234

LITTÉRATURE ET POÉSIE.

DÉSORMAUX. Sur les mémoires de Marc Bonnefoy. 110
LEBASTEUR Pierre. *Mon Ame, Les Feuilles mortes* (poésie) 19
MARTIN G. Etudes sur les concours de poésie de l'Académie Florimontane de 1873 à 1913. 133
— Notes sur la versification française à l'usage des concours de poésie. 217
— *A saint François de Sales, fondateur de l'Académie Florimontane* (poésie). 123
MARTIN Madeleine. *Aux Saules d'Albigny* (poésie). 15
TROMBERT Mathilde. *Les Roses. Au Fil de l'eau. Le double Silence. Le Souvenir* (poésies) 96

MÉTÉOROLOGIE.

DUMONT F. Comparaison de quelques stations de la Haute-Savoie au point de vue pluviométrique et à celui des écarts de température mensuels 33

— Note sur la réduction de la durée d'insolation pour un point situé sur une pente d'orientation donnée, ou recevant des ombres de sommets voisins *(avec cartes et croquis)* 191

PHILOLOGIE.

Arcollières (d'). A propos de la Légende des Chats-Parlants 258
Désormaux J. Notes philologiques sur les noms donnés au patois et au français dans les anciens documents savoyards 151
— Sur l'argot des fondeurs de cloches. 7
— Notes dialectologiques. 213
— Sur la langue parlée dans nos régions. 272
Letonnelier. Transpositions et redoublements des syllabes 105
Marteaux Ch. Sur les adjectifs en *osus* 218
— Sur le sens du mot *arca*. 10
— Sur l'origine du mot *Foron* 102
— Sur des dénominations de hauteurs alpines 106
Miquet. Sur le Français en Savoie 108
Pochat-Baron. Sur la graphie du mot *haut* en topographie de montagne 109
Van Genepp. Mélanges de Folklore savoyard :
IV. La Légende des Chats-Parlants 53. 203, 247

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Annecy, Imprimerie J. Abry. — 2015

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1890

1914

Cinquante-cinquième Année

ANNECY
Imprimerie J. ABRY, Editeur
—
1914

Pr Pér. 8°
19280

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606

par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.

Réorganisée en 1851

par

Louis Bouvier (1819 † 1908). | Jules Philippe (1827 † 1888).
Etienne Machard (1824 † 1887). | Eloi Serand (1826 † 1891).

BIENFAITEURS

Dr C. Andrevetan (1802 † 1879). | Melville-Glover (1834 † 1897).
Dr F. Dagand (1815 † 1886).

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Dr Thonion ❦ I, ancien député ; Ch. Marteaux ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet ; Max Bruchet ❦ I ✠, archiviste départemental du Nord, et Charles Buttin, archéologue, à Paris.

Trésorier honoraire : M. Jean Ritz ✠ C ✠ ❦ I, compositeur de musique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU.

Président : M. F. Miquet ❦ A, receveur honoraire des finances.

Vice-Présidents : MM. Albert Crolard, député, ingénieur ; Isidore Nanche ❦ I, chirurgien-dentiste, et J. Désormaux ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire perpétuel : M. Marc Le Roux ❦ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. G. Letonnelier ❦ A, archiviste départemental de la Haute-Savoie.

Archiviste : M. Joseph Serand, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.

Bibliothécaire et trésorier : M. François Gardier 🐝.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. Carron, Lavorel, Letonnelier et Miquet. Section scientifique : MM. Dumont et Le Roux. Section philologique et littéraire : MM. Désormaux et G. Martin.

Directeur de la Revue : M. Le Roux.

Membres du conseil : MM. Carron, Grivaz, Lavorel, G. Martin.

MEMBRES HONORAIRES.

DATES d'admission — MM.

1906 D'ARCOLLIÈRES ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1882 BALLIARD Charles, Metropolitan Museum of Art, à New-York.
1913 BORDEAUX Henry ❋, homme de lettres, à Paris.
1906 BORSON (le général) G O ❋ I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1892 BRUCHET Max I ✠, archiviste départemental, à Lille (Nord).
1901 CAMUS Jules I ✠ ✠, professeur à Turin.
1872 CHANTRE Ernest ❋ ✠, ancien sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.
1882 DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1878 DUFOUR Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1898 FOUQUET (Dr) A, officier de l'Osmanieh, chevalier de Ste-Anne de Russie, au Caire.
1910 FRUTTAZ (le chanoine), président de la Société académique d'Aoste.
1905 GAVE (l'abbé), professeur au Pensionnat d'Uvrier, par St-Léonard (Valais).
1881 HOLLANDE I, directeur honoraire de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
1900 MANNO Antonio (le baron) G C ✠ G C ✠, membre de l'Académie des sciences, à Turin.
1911 MURET Ernest, professeur de philologie romane à l'Université de Genève.
1881 REVIL I, docteur ès-sciences, géologue, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 REVON Michel ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 RITTER Eugène, professeur honoraire à l'Université de Genève.
1914 SONNAZ (le comte Gerbaix de) G C ✠ G C ✠, ancien ministre plénipotentiaire, sénateur du royaume d'Italie, à Turin.
1911 VAN GENNEP, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, professeur à l'Université de Neuchâtel (Suisse).

MEMBRES EFFECTIFS.

1910 ABRY Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1910 ADÉ Henri, architecte, à Annecy.
1914 AIX-SOMMARIVA (marquis d') Claude, capitaine au régiment de *Savoie-cavalerie*, à Milan.
1887 ALLART, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève.
1910 ANTHONIOZ Charles A, sculpteur, à Genève.
1912 ANTHONIOZ Alfred ✠, sculpteur, à Genève.
1903 AUSSEDAT Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1911 BADIN Charles, négociant, à Annecy.
1900 BALLEYDIER Louis I, doyen de la Faculté de Droit de Grenoble.
1912 BALLIARD César A, notaire honoraire à Reignier.
1906 BARUT Jules ❋, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
1914 BARD, avocat, à Bonneville.
1904 BELLIER-KLECKER (Mme), à Sèvres (Seine-et-Oise).
1910 BLANC Henri, étudiant en droit, à Bourg-la-Reine.
1907 BLANDIN Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
1904 BONALD Antoine, administrateur de la Caisse d'épargne, à Annecy.
1912 BOUCHET Claudius, négociant, à Annecy.
1908 BOUGIER, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.

1913 Briffaz François, docteur en médecine, à Bonneville.
1912 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.
1896 Buttin Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, à Paris.
1911 Callies Henri, industriel, à Annecy.
1903 Carle, capitaine d'infanterie, à Montluçon.
1895 Carnot François ✻ 💣, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1909 Carrier Maurice, avoué, à Bonneville.
1874 Carron Jacques, avocat, à Annecy.
1905 Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
1913 Cavard ✻, capitaine au 30e de ligne, adjoint au colonel, à Annecy.
1873 Chevallier Etienne, prévôt de la cathédrale, à Annecy.
1913 Cholley André, professeur agrégé au Lycée Berthollet, Annecy.
1909 Cochon ✻ 🏵 O I 💣, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Chambéry.
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1911 Costaz G. 🏵 A, directeur du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1890 Crolard Albert, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1897 Crolard Francis 🏵 A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset François 💣, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Croyn A. ✻ 🏵 I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1907 Denarié Jean, notaire, à Annecy.
1906 Dépollier Louis 🏵 A, imprimeur, à Annecy.
1906 Deschamps 💣, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1896 Désormaux J. 🏵 I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Despine Antoine, à Annecy.
1910 Desservétaz Alfred, comptable, à Annecy.
1909 Dingeon Joseph, capitaine au 11e bataillon de chasseurs alpins, à Annecy.
1892 Domenjoud Henri, percepteur en retraite, à Annecy.
1910 Dubettier, commis greffier, à Annecy.
1912 Dufournet A. (abbé) 🏵 A, ancien professeur, à Nogent-s.-Marne.
1913 Dugit Maurice, ingénieur, à Annecy.
1898 Dumont 🏵 I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1909 Dunand Alexis, rentier, à Annecy.
1885 Duplan 🏵 I, président de l'Académie chablaisienne, à Evian-les-Bains.
1912 Dupont André, industriel, à Paris.
1913 Dussaugey, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1913 Eisenmenger, docteur ès sciences, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1904 Favre Asghil, propriétaire, à Faverges.
1906 Favre-Lorraine, maire de Saint-Jean de Sixt.
1901 Ferrero Marius, conseiller général, à Annecy.
1913 Flamary 🏵 I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1911 Fournier Jacques, à Annecy-le-Vieux.
1901 Frey Charles 🏵 I, entrepreneur de transports, à Annecy.
1892 Frézat Simon, à Bonneville.
1908 Gaillard Claudius, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.

1906 Gallet Claudius ❦ A, docteur en médecine, à Annecy.
1883 Galliard Louis, docteur en médecine, à Annecy.
1906 Gardier François ⛁, à Annecy.
1913 Gavard (l'abbé), professeur à l'Ecole supérieure de Théologie, à Tessy, par Metz (Haute-Savoie).
1897 Geley Gustave ❦ A, docteur en médecine, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1913 Goy (le Dr) ✻ ❦ A, maire de Reignier, sénateur de la Haute-Savoie.
1910 Grimont ✻ ❦ A, sous-intendant militaire, à Annecy.
1886 Grivaz Louis ❦ A, notaire, à Annecy.
1913 Guérin, notaire à Ugine (Savoie).
1906 Guinier Philibert ⛁, inspecteur des Eaux et Forêts, chargé de cours à l'Ecole forestière, à Nancy.
1906 Hérisson Jean ❦ A, imprimeur, à Annecy.
1910 Lachenal Arthur ✻, docteur en droit, à Paris.
1907 Laeuffer Eugène ✣, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1909 Laeuffer Jean C ✣, rentier, à Annecy.
1905 Lavorel J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 Laydernier Léon ❦ A ⛁, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ❦ I. docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston ❦ A, archiviste départemental, à Annecy.
1911 Maillot (le général) C ✻ ❦ I O ⛁, à Annecy.
1911 Marchand Francis, avoué à Annecy.
1909 Marès Léon, maire de Lovagny, château de Montrottier.
1891 Marteaux Charles ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Martin Georges ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Cusy.
1911 Marullaz F. (l'abbé), professeur au Pensionnat Bon-Rivage, à La Tour de Peilz (Vaud).
1911 Menthon (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
1914 Mercier, inspecteur primaire, à Annecy.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1893 Millet ❦ A ⛁, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées à Annecy.
1885 Miquet François ❦ A, receveur honoraire des finances, à Annecy.
1899 Monnet (Mlle), à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 Nanche Isidore ❦ I, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1913 Neyroud, notaire, à Sallanches.
1901 Ogier J.-M. (l'abbé), à Annecy.
1906 Orlyé Philibert (d') ⛁, propriétaire, maire de Menthon-Saint-Bernard.
1906 Orlyé Jean (d'), licencié ès-sciences, à Paris.
1912 Ormond Marguerite (Mlle), au château de Crevins-Bossey.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris.
1902 Périllat, ancien administrateur du Bon Marché, Paris.
1913 Perkins Nevil, à Bristol (Angleterre).
1912 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1907 Perravex ❦ A, inspecteur des postes et télégraphes, à Annecy.

1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1912 Perrier de la Bathie, ingénieur-agronome, à Ugine (Savoie).
1911 Perrin ❋, commandant en retraite, à Annecy.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) ❦ I O ✠, proton. ap., chan hon., à Thonon.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1909 Raginel François, notaire à Annecy.
1897 Raillon ❦ I, architecte départemental, à Annecy.
1909 Rannaud Marie (le chanoine), à Annecy.
1913 Rebord Charles (le chanoine), supérieur de l'Ecole de Théologie, à Tessy, par Metz (Haute-Savoie).
1911 Replat Georges, procureur de la République, à Albertville.
1911 Replat Jacques, directeur de la Société d'assurances « L'Union », à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1903 Rey Emile ❦ A (N-I), procureur de la République, à Guéret (Creuse).
1901 Richard J. ❦, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean ✠ C ✠ ❦ I, compositeur de musique, Annecy.
1908 Robert Claude-A. (le chanoine), à Annecy.
1894 Robert Victor ❦, à Annecy.
1912 Robert Louis, employé à la Société générale, à Annecy.
1912 Robert Nazario, professeur à l'Université de La Plata.
1905 Rollier Pétrus, docteur en droit, notaire, à Annecy.
1909 Rosset ❦ I, instituteur honoraire, à Groisy-le-Plot.
1873 Roussy de Sales (le comte de) ❋ O ✠, à Thorens.
1908 Ruffier Jean ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.
1912 Ruphy Louis, architecte, à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
1908 Serand François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1908 Servettaz Claudius ❦ A, professeur à l'Ecole supérieure d'Annecy.
1901 Seyssel-Cressieu (le cte Marc de) ✠, château de Musin, par Belley.
1902 Terrier Auguste ❋ ❦ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1871 Thonion ❦ I, docteur en médecine, ancien député, à Annecy.
1874 Tissot (l'abbé), curé de Cluses.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Charenton.
1904 Varay François, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1900 Bosson, pharmacien, à Saint-Jeoire.
1912 Montmayeur Charles, ancien instituteur, à Longefoy (Savoie).
1913 Willy Paulyn, secrétaire d'Etat. à Berlin.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BELLEY. Le Bugey.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
— Société des Touristes du Dauphiné.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
— Revue alpine (don).
MACON. Académie des sciences.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).

— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— L'Homme préhistorique.
— Le Mercure de France.
— La Grande Revue (don).
— Bulletin de la Société mycologique de France (souscription).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.

ETRANGER.

AOSTE. Société académique du duché d'Aoste.
BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
— Société d'archéologie.
CINCINNATI (U. S. A.). The Lloyd Library.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Bulletin de la Société Zoologique.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
MILAN. Atti della Societa italiana di scienze naturali.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
SAINT-LOUIS. (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
SION (Valais). La Murithienne.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société des Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
URBANA. (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
VÉRONE. Madona Verona (Museo Civico).
WASHINGTON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
WISCONSIN (U. S. A.). Academy of sciences, arts and letters.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).
— Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande.

JOURNAUX.

ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
PARIS. Le Savoyard de Paris.

Prix des Ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane

Désireuse de faciliter les recherches historiques sur la Savoie, en mettant à la portee des travailleurs les documents déjà publies dans la **REVUE SAVOISIENNE**, *l'Académie Florimontane a décidé, dans sa séance du 8 mars 1911, de céder ses ouvrages de fonds aux prix ci-dessous :*

Bulletin de l'Association Florimontane, *de 1851 à 1859 inclusivement,* quatre volumes in-8°. — Il ne reste que des volumes dépareillés — Un volume, 2 francs ; un numéro sépaté, 0 fr. 50.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1860 à 1884 inclusivement sauf les volumes des années 1860, 1862, 1865, 1870 et 1875 ;* volumes in-4°, de 100 à 144 pages, composés de 12 numéros dont quelques-uns sont illustrés. — Un volume broché, 2 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 25.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1885 à 1889 inclusivement ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages. — Un volume broché, 4 fr. ; un numéro séparé, 1 franc.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1890 à 1913 et années suivantes, sauf les années 1893, 1897 et 1898 ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages avec illustrations. — Un volume broché, 6 francs ; un numéro séparé, 2 francs.

L'Académie Florimontane ne possèdant plus que quelques numéros séparés de diverses années de la *Revue Savoisienne,* serait reconnaissante aux personnes qui voudraient bien lui céder, au prix coûtant, ceux de mai 1800 ; janvier 1861, 1862 ; janvier 1805 ; février 1870 ; janvier 1875 ; novembre-décembre 1890 ; janvier-février, mai-juin, juillet-août 1893 ; avril-mai juin, juillet-août-septembre, octobre-novembre-décembre 1897 ; avril-mai-juin, juillet-août-septembre, octobre-novembre-décembre 1898.

Collection complète de la REVUE SAVOISIENNE *de 1860 à 1913 inclusivement,* composée de 52 volumes brochés dont 25 in-4° et 27 gr. in-8° avec illustrations, plus la table des matières de 1851 à 1900 : 269 francs.

Les volumes de 1800, 1802, 1865, 1870, 1875, 1893, 1897 et 1898, dont il ne reste que quelques exemplaires, ne sont vendus qu'avec des collections complètes.

Les ports sont à la charge du destinataire.

Charles MARTEAUX : **Table des matières des Bulletins de l'Association Florimontane et de la REVUE SAVOISIENNE,** *de 1851 à 1900 ;* vol. gr. in-8° de 88 pages, 2 fr. ; franco 2 fr. 50

Charles MARTEAUX et Max BRUCHET : **Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés à la Bibliothèque de la Société Florimontane.** Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr ; franco, 2 fr. 50.

E.-G. CAMUS : **Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de La Clusaz (Haute-Savoie).** Brochure in-8° avec carte et gravures hors texte, 1 fr.; franco, 1 fr 25.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVI° session), 1 vol in-8° de XLVIII-448 pages avec gravures et planches hors texte, 10 francs ; franco, 11 francs.

Jacques REPLAT : **Voyage au long cours sur le lac d'Annecy précédé d'une ascension au Semnoz.** 2e édit. accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes par Jules Philippe. Annecy, 1807. Brochure in-8° de 180 pages, 1 franc ; franco 1 fr. 25.

La plaisante ville et chasteau d'Anissy en Savoie, lithographie de 33/25 représentant une très curieuse vue de la ville d'Annecy, en 1598, extraite de la « Topographie françoise de Claude Chastillon ».

Une légende des monuments représentés complète ce précieux document.

Prix de l'exemplaire : 1 fr. ; franco 1 fr. 25.

Le prix de l'abonnement à la REVUE SAVOISIENNE est de 6 fr. par an pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Adresser tout ce qui concerne les demandes d'achats et d'abonnements au Secrétaire de l'Académie Florimontane, Hôtel-de-Ville d'Annecy (Haute-Savoie).

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Assemblée générale annuelle du 14 janvier 1914

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

A 5 heures, le PRÉSIDENT déclare la séance ouverte[1] et prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

L'année est à peine commencée, que déjà nous avons à déplorer la perte de l'un de nos membres les plus marquants : M. François Dupont, l'éminent chimiste, est mort à Paris le 1er janvier.

Il était né le 3 janvier 1847, à Charvonnex. Après de solides études au collège de La Roche, il suivit, à Paris, les cours de l'Université et fonda un laboratoire de chimie qui lui permit de se lancer dans la voie des recherches scientifiques et de faire de nombreuses découvertes.

A peine âgé de trente ans, il inventa divers appareils qui lui valurent les premières récompenses dans les expositions de Paris, Arras, Liège, Bruxelles, Bukarest. On lui doit également de nouveaux procédés ou perfectionnements pour la fabrication du sucre. Au lieu de prendre des brevets pour se réserver le bénéfice de ses inventions, comme font les industriels uniquement occupés du désir de s'enrichir, il consigna le fruit de ses travaux dans des ouvrages de vulgarisation qui sont devenus classiques et qui font loi dans le monde de la chimie industrielle.

Son *Manuel-Agenda du Fabricant de sucre et du Distillateur*, comptant à ce jour sept éditions françaises, a été traduit dans toutes les langues de l'Europe.

Aussi remarquable praticien que fort en théorie, M. Dupont dirigea plusieurs grandes sucreries et raffineries, notamment

1. Sont présents : MM. Blandin, Bougier, Capitaine Cavard, Desservetaz, Capitaine Dingeon, Domenjoud, Dumont, Eisenmenger, Fournier, Gardier, Genevois, Lavorel, Laydernier, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, G. Martin, P. Martin, Miquet, Nanche, d'Orlyé, V. Robert, Revil, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. A. Crolard, Désormaux, Gaillard.

dans l'Oise, et il fonda des établissements de cette nature à Ripiceni (Roumanie) et à Kayali (Bulgarie).

Le besoin de rendre service à ses semblables lui suggéra l'heureuse idée de créer, en 1882, *l'Association des Chimistes de sucreries et de distilleries de France et des Colonies*, qui compte aujourd'hui plus de deux mille membres, et dont il fut secrétaire général pendant dix-huit ans, puis président.

C'est également à M. Dupont qu'est dû le *Congrès international de chimie appliquée*, qui permet aux chimistes du monde entier de coordonner leurs efforts en vue des améliorations réalisables, et qui a tenu ses assises à Vienne en 1898, à Paris en 1900, à Berlin en 1903, à Rome en 1906, à Londres en 1909 et à New-York en 1912. Nommé secrétaire général de ces congrès, il y fit de savants rapports et des communications appréciées.

« François Dupont, a dit M. Edmond Perrier, membre de l'Institut, n'était pas seulement un chimiste distingué et un industriel habile, ce fut aussi un apôtre, tant par ses écrits que dans les congrès : il avait foi dans les échanges d'idées et les discussions pour assurer la marche du progrès. »

Il est mort à la tâche et laisse en suspens quelques-unes de ses entreprises, mais ce qu'il a fait suffit pour que l'on puisse dire, sans exagérer, qu'il fut un homme utile et qu'il honora la petite patrie.

Il était officier de la Légion d'honneur depuis le 26 janvier 1912, officier de la Couronne d'Italie et de plusieurs autres ordres, et commandeur du Mérite agricole.

Au nom de l'Académie florimontane, je prie la famille de M. Dupont de vouloir bien agréer l'expression de nos plus vifs regrets.

J'adresse également nos sincères condoléances à M. le Chanoine Lavorel, atteint, le mois dernier, par un deuil dont je n'avais pas connaisance à la séance précédente.

Je suis heureux, d'autre part, de présenter nos compliments et félicitations à MM. Charles Marteaux et Marc Le Roux, ainsi qu'à M. l'avocat Carron, dont les ouvrages viennent d'être couronnés au dernier concours de l'Académie de Savoie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

Louis DIMIER : *Histoire de Savoie,* don de M. Dardel, éditeur à Chambéry.
AUTISSIER, miniaturiste, par Lucien Lemaire, Lille, 1912.
Louis RITZ : *Le Nécrologe de l'Abbaye de Talloires*, Chambéry, 1913.
Georges DEJEAN : *La menace Allemande,* Grenoble, 1913.
G. LETONNELIER : *Rapport sur les Archives départementales,* Annecy, 1913.
ID. : *De l'identification du nom de lieu « Rupes alba »*. Ext. *Rev. Sav.*, 1913.

Dons des auteurs.

BESSON : *Histoire de l'Abbaye d'Agaune,* Zurich, 1913. Don de l'éditeur.
Mgr DEVAUX et J. RONJAT : *Comptes consulaires de Grenoble* (1338-1340); Montpellier, Soc. des Langues romanes, 1912. Don de M. J. Ronjat. — [Ouvrage analysé par M. Désormaux, séance de décembre.]

La parole est donnée à M. Gardier, pour la lecture du compte-rendu financier de l'exercice 1913 et du projet de budget pour 1914, tel qu'il a été établi par le Conseil d'administration dans sa séance du 7 janvier.

Messieurs,

J'ai à vous rendre compte de la gestion financière de notre Académie et à vous faire connaître le résultat des opérations pendant l'exercice qui a été clos ce jour, 14 janvier 1914.

Voici le tableau des recettes et des dépenses :

RECETTES :

En caisse au commencement de l'Exercice.....	1.432 15	
Produit des cotisations : 135 à 12 fr. = 1.634 55 (2e semestre) 3 à 6 fr. = 18 60	1.653 15	
Abonnements à la *Revue* : 47.....	292 40	
Publicité : Annonces dans la *Revue*.....	30 »	
Produit de ventes de publications : Diverses. 49 90 Exemplaires de *Boutae*..... 117 45	167 35	
Prise en charge de 2 obligations chemins de fer Ouest-Etat 4 °/., acquises.....	1.015 40	
Don de Mme Lebasteur. Montant du prix de Poésie attribué à son fils.....	75 »	
Retrait d'avances.....	9 25	
Profits divers (rabais sur factures).....	14 85	
Intérêts de fonds placés.....	48 66	
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES..	4.738 21	
Pour mémoire :		
Fondation Andrevetan :		
Concours de Poésie.....	200 »	
Concours de composition musicale.....	400 »	
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES.....	5.338 21	5.338 21

Report des Recettes.....			5.338 21
DÉPENSES :			
Service de la *Revue* : Factures Abry.....		1 453 85	
Bibliothèque. — Abonnements.....	42 »		
Assurance	11 »		
Registre.....	1 »		
Achat de livres	15 »	155 55	
Reliures.....	11 55		
Achat d'ouvrages. Don Mme Lebasteur.....	75 »		
Archives : Matériel		17 05	
Boutae. — Imprimés.....	1.144 35		
Clichés.....	123 95		
Plans.....	45 50		
TOTAL *Boutae*..	1.313 80		
Acompte versé sur ce chapitre.....	700 »	700 »	
Reste à imputer sur l'Exercice 1914....	613 80		
Correspondance du Bureau pour la *Revue*.....		35 95	
Frais de recouvrements.....		42 40	
Matériel		6 »	
Imprimés : Notice et programme concours.....		8 »	
Promenade annuelle. Invitations.....		6 »	
Imprévus : Fournitures et frais de bureau, envois de fonds, étrennes du facteur, etc.....		38 55	
Médaille argent et gravure		21 55	
Achat de 2 obligations chemins de fer Ouest-Etat 4 °/₀.		1.015 40	
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES.....		3.500 30	
Pour mémoire : Fondation Andrevetan :			
Poésie.....		200 »	
Composition musicale.....		400 »	
TOTAUX GÉNÉRAUX.....		4.100 30	5.338 21
d'où il résulte un excédent de.....			1.237 91
égal au reste en caisse, constitué comme suit :			
Fonds de réserve : 2 obligations chemins de fer Ouest-Etat 4 °/₀, ci.....	1.015 40		
Avances au titre de frais occasionnés pour le projet du monument de saint François de Sales.....	38 20		
Livrets de Caisse d'épargne.....	75 33		
Numéraire chez le trésorier.....	108 98		
TOTAL ÉGAL au doit rester en caisse..	1.237 91		

Comme vous le voyez, Messieurs, notre budget a pu être

facilement équilibré ; et tout compte fait, il reste encore à l'actif de l'Académie une somme de 1.237 fr. 91 qui comprend un fonds de réserve représenté par deux obligations des chemins de fer Ouest-Etat 4 %, acquises dans le courant de l'exercice. Cependant, je crois devoir vous faire remarquer que le manuscrit *Boutae* ayant été terminé par ses auteurs, en 1913, il n'y avait aucune raison pour en différer l'impression. Or, il en est résulté un surcroît de dépenses de la somme de 613 fr. 80, non prévue au budget de 1913, qui sera payée sur les fonds disponibles et les recettes effectuées en 1914.

PROJET DE BUDGET POUR 1914.

RECETTES :

En caisse en numéraire	222 51	
Cotisations (135)	1.620 »	
Abonnements (46)	276 »	
Publicité dans la *Revue*	30 »	
Vente de publications	200 »	
Intérêts de fonds placés	60 »	
TOTAL DES RECETTES	2.408 51	2.408 51

DEPENSES :

Frais généraux :			
Recouvrements	45 »		
Correspondance	35 »	110 »	
Fournitures de bureau et divers..	30 »		
Revue Savoisienne : Imprimés et clichés		1.400 »	
Bibliothèque et Archives :			
Assurance	11 »		
Archives	30 »	193 »	
Abonnements	42 »		
Reliure	110 »		
Dépenses diverses et imprévues		91 71	
Reliquat de la facture Abry. *Boutae* (au besoin à prélever sur la Réserve ou sur des Recettes extraordinaires)		613 80	
TOTAUX RECETTES ET DÉPENSES		2.408 51	2.408 51
D'où il résulte :	Balance.	Balance.	

Cette situation financière et ce projet, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

Le PRÉSIDENT adresse les félicitations de la Florimontane à M. François Gardier pour le dévouement et l'activité dont il a fait preuve dans la gestion de ses finances.

M. Miquet fait la communication suivante :

« Les lecteurs de la *Revue Savoisienne* apprécient depuis longtemps l'art qui préside à tous les détails matériels de sa composition : le choix des caractères, leurs heureuses combinaisons, le bon goût des titres, la correction du texte, en un mot tout ce qui donne l'agréable aspect d'une publication soignée.

Sans diminuer la part de mérite qui revient à M. Joseph Abry, notre excellent imprimeur et collègue, nous sommes de ceux qui, derrière les aiguilles dorées de la montre, cherchent les rouages qui la font marcher : derrière le chef de la maison, nous distinguons son *alter ego*, le prote intelligent, tour à tour compositeur et correcteur, qui pense à tout, l'Argus vigilant dont l'œil exercé saisit au vol les coquilles et préserve de ce fléau les auteurs et les lecteurs.

Lorsqu'à ses qualités professionnelles le prote joint une complaisance et une aménité qui en doublent la valeur, il semble équitable de lui en témoigner quelque gratitude.

C'est pour ce motif que le Comité de la *Revue*, à même d'apprécier, grâce à des relations presque journalières, les mérites de M. Jean Terrier, qui vient d'inaugurer sa quarantième année de typographie, a décidé, sur la proposition de M. Joseph Serand, de lui décerner à cette occasion une médaille d'argent, pour le remercier de sa longue et précieuse collaboration à notre œuvre.

Nous avions pensé d'abord à remettre cette médaille au bénéficiaire en séance publique, avec un certain apparat. Mais, après réflexion, nous avons craint d'imposer à l'extrême modestie de M. Terrier une trop rude épreuve, et nous ne profitons de l'Assemblée générale que pour la prier de vouloir bien corroborer notre geste par une approbation unanime.

Une délégation de l'Académie se chargera de notifier à l'intéressé cette décision et de lui porter cette médaille. »

Ces propositions sont adoptées par acclamation.

* * *

Sur la présentation de M. Anthonioz, l'Assemblée nomme à l'unanimité, membre d'honneur de l'Académie Florimontane, M. le comte Gerbaix de Sonnaz, sénateur du royaume d'Italie. M. Miquet expose les titres justifiés à cette distinction du comte de Sonnaz, l'une des physionomies les plus sympathiques du vieux sol savoyard, auteur de nombreux ouvrages et

qui compte, au nombre de ses ancêtres, l'un de nos fondateurs, le président Favre.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Baud et l'abbé Trésal sont proclamés membres effectifs de la Florimontane.

La candidature de M. Albert Neyroud, notaire à Sallanches, est présentée par MM. Carrier et Perret.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal des opérations du jury institué pour le concours de costumes savoyards. Les assistants admirent beaucoup les charmantes poupées qui sont disposées sur une table, dans la salle.

M. Blandin, qui fut le principal promoteur de l'idée, est nommé rapporteur.

Onze poupées ont été présentées : 3 par Mme Lacombe-Dagand *(Alby*, costume de travail, de dimanche, de marché); 3 par Mlle Th. Barut *(Sixt et Fer-à-Cheval*, homme et femme, *Bellevaux*, femme); 1 par Mlle A. Crolard *(Veyrier*, homme); 1 par M. le Curé de Megève *(Megève*, femme); 1 par Mlle Guillot *(Samoëns*, femme); 1 par Mme Boissier *(Mont-Saxonnex Brizon*, femme), et 1 par M. Rassat *(Gruffy*, femme).

Etant donnés le soin et la scrupuleuse exactitude dans la confection des costumes dont ont fait preuve les personnes qui ont pris part à ce concours, le Comité propose à l'unanimité de décerner à chaque poupée présentée un prix de 30 fr. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

L'ordre du jour portant renouvellement par tiers, pour cette année, des membres du Conseil d'administration, il est procédé au vote. MM. Dumont, Gardier, Letonnelier, J. Serand sont réélus.

Le Secrétaire fait part d'un don fait à la Florimontane par M. Ernest Daviet : une vieille lithographie sur calendrier de 1855, représentant le pont de la Halle et les baraques du clos Lombard.

M. Jacques Fournier, d'Annecy-le-Vieux, en son nom et celui de M. Dupanloup, de Novelle, offre à la Florimontane deux inscriptions lapidaires déjà connues (V. Revon : *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie)*, mentionnant la construction d'un édifice à Boutae en l'honneur des divinités des Augustes, au 1er siècle; l'une d'elles est extrêmement précieuse pour l'histoire du pays, car, bien que tronquée, elle mentionne les deux premières lettres du nom de l'ancien vicus

gallo-romain BO (*utae*). Le président remercie les donateurs pour cette libéralité.

M. MARTIN donne lecture d'une étude littéraire sur le livre d'un jeune prêtre Savoyard, l'abbé Alphonse MORAND, de Doucy, intitulé *Chants d'Adolescence*. écrit de 1899 à 1908, qui lui a été communiqué par M. Lavorel. (V. le présent fascicule.)

M. Lavorel remercie M. Martin de ce souvenir apporté à son jeune ami trop tôt disparu.

M. MIQUET fait la communication suivante :

Dans sa séance du 13 novembre 1913. l'Académie des Beaux-Arts a, par 24 voix sur 37 votants, élu membre titulaire le peintre Henri Gervex, en remplacement d'Aimé Morot.

Le nouvel académicien, qui a vu le jour en 1852, est fils de Nicolas-Félix Gervex, facteur de pianos, né à Paris le 22 octobre 1819, et petit-fils d'Alexandre Gervex, facteur des messageries, né au village de la Gruvaz, commune de Saint-Gervais-les-Bains, le 16 juillet 1795.

On sait qu'Henri Gervex, élève de Cabanel, Brisset et Fromentin, débuta très brillamment au Salon de 1873 avec une *Baigneuse endormie* qui fut suivie en 1874 d'un *Satyre jouant avec une bacchante;* ce tableau valut une médaille de 2e classe à l'auteur alors âgé de 22 ans, et fut acquis pour le Musée du Luxembourg.

Le succès de l'*Autopsie à l'Hôtel-Dieu* (1876) ne fut pas moindre. L'œuvre obtint un rappel de médaille et fut acquise par l'Etat pour le Musée de Limoges.

La plupart des productions d'Henri Gervex firent sensation, notamment *Rolla*, qui fut exclue du Salon de 1878, et la *Dame au masque* (1886), nudité dans laquelle on voulut voir le portrait d'une notabilité parisienne.

Il obtint, au concours, la décoration de la Mairie du IXe arrondissement et fut choisi pour peindre le foyer de l'Opéra Comique, ainsi que certains plafonds de la Cour des Comptes et de l'Elysée.

Observateur délicat, Gervex n'est pas seulement un peintre de mœurs, tour à tour spirituel, ironique et gracieux, mais il excelle dans le portrait.

Si nous ajoutons que le maître n'a jamais caché son origine savoyarde et qu'il en faisait encore, ces derniers jours, confidence à un rédacteur du *Temps* qui la mentionne, tous les

Savoyards partageront le plaisir que nous éprouvons de le voir entrer à l'Institut.

M. Letonnelier parle des célèbres peintures de l'Abbaye d'Abondance, dont plusieurs sont mutilées et se propose de faire une étude sur le sujet de ces fresques ; il ne s'étend pas plus sur ce sujet, en raison de la disparition d'une pièce qui se trouvait aux archives de Turin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

*
* *

Le Conseil d'administration se réunit immédiatement après pour procéder, aux termes des statuts, à l'élection des membres de son bureau pour 1914. Les mêmes membres sont réélus. (Voir en tête du présent fascicule.)

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 4 février 1914

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

Lecture est donnée des lettres de remerciements de MM. le Comte de Sonnaz et Trésal.

Il est procédé au vote sur la candidature présentée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Neyroud est proclamé membre effectif de la Florimontane.

M. Mercier, inspecteur primaire à Annecy, est présenté par MM. Miquet et J. Serand.

Le Président fait la communication suivante :

Les journaux ont publié le texte des inscriptions qui devaient figurer, d'après votre décision du 5 novembre dernier, sur la plaque à ériger en l'honneur du général Decouz.

Mais, depuis cette décision, la famille est intervenue pour demander quelques légères modifications que nous n'avons pas cru devoir refuser et dont elle supportera les frais.

1. Sont présents : MM. Capitaine Dingeon, Domenjoud. Fournier, Gardier, Lavorel. Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux. G. Martin, Miquet, Nanche, V. Robert, Revil, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. A. Crolard, Intendant Grimont, Désormaux.

Les inscriptions définitivement arrêtées sont les suivantes :

A
PIERRE DECOUZ
NÉ LE 18 JUILLET 1775, A ANNECY
COMMANDANT DE LA LEGION D'HONNEUR
SOUS-LIEUTENANT AU 2e BATAILLON DES VOLONTAIRES DU MONT BLANC (1793)
CAPITAINE AUX PYRAMIDES (1798)
CHEF DE BATAILLON A ABOUKIR (1799)
COLONEL A AUSTERLITZ (1805)
BARON DE L'EMPIRE (1808)
GÉNÉRAL DE BRIGADE APRÈS WAGRAM (1809)
GENÉRAL DE DIVISION APRÈS BAUTZEN (1813)
BLESSE MORTELLEMENT A BRIENNE LE 29 JANVIER 1814
MORT A PARIS LE 18 FÉVRIER SUIVANT

Ses trois frères, comme lui volontaires et officiers, sont également morts au champ d'honneur

JOSEPH, EN 1809, A RAAB
ÉTIENNE, EN 1813, A DRESDE
SIGISMOND, EN 1815, A WATERLOO

D'autre part, je dois faire remarquer que la date du 18 février, annoncée par les journaux pour l'inauguration, reste subordonnée à l'adhésion de l'autorité militaire qui n'est pas encore parvenue.

Enfin, la publicité faite à cette occasion, peut-être un peu prématurément, ne parle que de la Florimontane : il ne serait que juste de mentionner que M. le Maire a fait le plus gracieux accueil à nos propositions et que la ville accepte de prendre à sa charge la plus grande partie de la dépense.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Bernard BARBERY : *Le Fils unique*. Paris, Figuière, 1913.

Eugène DEMOLE : *La condamnation du Contrat social et de l'Emile et la médaille des vingt-quatre Commissaires de la bourgeoisie de Genève* (1762-1769). Dons des auteurs.

Abbé COCHET, de Faverges : *La Morale, par l'auteur de la Clef des Sciences et des Beaux-Arts*. Don de M. Miquet.

J.-Charles ROUX : *Légendes de Provence.*

ID. : *Le Jubilé de Frédéric Mistral.*

ID. : *Souvenirs du Passé. Le Cercle artistique de Marseille.*
Don de l'auteur.

La Grande Revue, 1912. Don de M. L. Dépollier.

FRUTAZ : *Les origines de la langue française dans la vallée d'Aoste.*
Don de l'auteur.

Paul-Théodore VIBERT : *Le Cinquantenaire des Girondins* (1860-1910).
Don de l'auteur.

De Passorio Peyssard : *Filiation de Passorio Peyssard, origine en Savoie.* Don de l'auteur.

A Crolard : *Les eaux du lac Léman au point de vue international,* Don de l'auteur.

Ph. Guinier : *L'Ecole nationale des Eaux et Forêts.* Ext. de la *Vie agricole et rurale,* 1913.

Bernard et Ph. Guinier : *Congrès forestier international,* 16-20 juin 1913.

Ph. Guinier : *Répartition des végétaux ligneux en France.* Rapport.

M. Ferrero : *Zone franche. Convention franco-suisse du 14 juin 1881.*

Christin et Vermale : *Abrégé d'histoire de Savoie,* en 10 leçons. Chambéry, 1913.

Watier : *La forêt du Crêt-du-Maure.* Conférence. Annecy, 14 juillet 1913.

François Vermale : *La vente des biens nationaux dans le district de Chambéry.* Paris, Leroux, 1912.

Id. : *La franc-maçonnerie savoisienne à l'époque révolutionnaire, d'après ses registres secrets.* Paris, Leroux, 1912.

Id. : *Les classes rurales en Savoie au* XVIIIe *siècle.* Paris, Leroux, 1911. Dons des auteurs.

M. Pochat-Baron adresse la note suivante, tirée par M. l'abbé Chavaz du volume des visites pastorales de 1414, conservé aux archives de Genève, f° 65 : « *Apud Collonges sub Salevoz, vicarius Nicolaus de Villariis, lusor, tabernarum frequentator qui non potest intelligi sive in latino sive in gallico.* » Notre correspondant estime cette citation assez intéressante pour être introduite dans le débat sur la langue parlée dans nos régions au XVe siècle : on parlait, dit-il, et on prêchait en français dans toutes les paroisses.

M. Letonnelier relève, dans l'étude de M. E. Lévy : *Les Prénoms de l'an II (La Révolution Française,* décembre 1913 et janvier 1914), les faits suivants :

« Jusqu'en 1792, écrit l'auteur dans le n° de décembre, p. 513, les noms de baptême étaient, *à peu de chose près,* les mêmes qu'aujourd'hui. La République étant proclamée et aucune loi ne réglementant le choix des prénoms, l'enthousiasme révolutionnaire exerça sur eux son influence... » « On peut classer, ajoute-t-il, les prénoms particuliers à cette époque en cinq catégories :

1° Les noms de jours et mois : Primi, Duodi, Germinal, Nivôse.

2° Les noms des grands hommes de l'antiquité et de la période contemporaine : Solon, Brutus, Scaevola, etc. — Marat, Viala, Barra, Le Pelletier, etc.

3° Les noms tirés du règne végétal : Accacia, Chêne, Pavot, etc.

4° Les noms abstraits : Vertu, Unité, Courage, Récompense, etc.
5° Les noms de pure fantaisie »

En ce qui concerne la Savoie, l'auteur cite simplement les huit exemples qui suivent :

Janvier 1914 (p. 18). *Mont-Blanc* :

District d'Annecy : Florian La Montagne (Prévost) ; Thomas Franklin (Ruphy); Barrat (Bouchère) : Agricola Jean (Dunand). — *District de Chambéry* : Véturie (Gariod) ; Pétroline (Durand) ; Marie Pétroline (Vaudey) ; Pantaleone (Duc).

Il est curieux de constater que « l'enthousiasme révolutionnaire » n'exerça pas la même influence en Savoie que dans le reste de la France sur le choix des prénoms.

A ce propos, M. Miquet fait les remarques suivantes :

Aux noms tirés de l'antiquité, que M. Letonnelier a cités, il faut en ajouter deux, pour Annecy, qui ont été omis, d'après l'étude de M. E. Lévy :

1° Cébès Burnod, né le 17 messidor, an II, qui devint feld-maréchal en Russie.

2° Véturie Badelaune, née le 29 thermidor, an II, qui épousa Henri Malvani, dont elle eut, entre autres, trois enfants : *Curtius*, directeur des chemins de fer en Italie; *César*, général de division en Italie, et *Octavie*, cantatrice célèbre, épouse du comte Ferraris, ministre d'Etat.

D'autre part, ajoute-t-il, M. Lévy a peut-être eu tort de négliger le district de Cluses ; en rappelant mes souvenirs, je puis citer, parmi les personnes dotées de prénoms empruntés à l'histoire ancienne ou à la fable, et originaires du Faucigny : 2 Achille, 1 Ajax, 1 Agénor, 1 Alcidor, 1 Annibal, 1 Leonidas, 2 Hector, 2 Narcisse et 2 Ulysse.

Enfin, j'ai connu des dames qui répondaient, d'ailleurs très dignement, aux noms — plutôt difficiles à porter — de Lucrèce et d'Aspasie.

M. Letonnelier donne lecture d'une lettre intéressante de l'intendant de Faucigny Garnier d'Allonzier qui, se trouvant à Chamonix le 6 août 1787, eut le plaisir de suivre avec un télescope la marche de la caravane de de Saussure, dans la célèbre ascension du Mont-Blanc :

A Son Excellence M. le Comte Corte, Chev^{r} G^{d} Croix,
Ministre et prem^{r} secr^{e} d'Etat, Turin.

..... Je prie encore V. E. d'agreer qu'à cette occasion j'aie l'honneur de lui faire part que dans mon passage à Chamonix, j'y ai rencontré M. de Saussure, qui y etoit depuis environ un mois avec ses deux fils, sa femme

et deux dames ses parentes, en attendant le beau tems pour pouvoir gravir la sommité du Mont Blanc, à quoi il a reussit suivant que l'on me lapprend en ce moment : il y est, maton dit arrivé vendredi 3e de ce mois. entre les 10 à 11 heures du matin et il y a passé trois heures pour y faire des observations. Il etoit parti le 1r de Chamonix avec 17 guides à chacun desquels il donnoit cinq louis pour l'accompagner. Un nommé Jacques Balmat, celui qui le premier des hommes, dit-on, gravit lannée derniere cette montagne et a qui S. M. daignat alors faire donner une gratification de dix pièces de 24 fr. etoit a la tête et conduisoit la marche, chacun de ces guides portoient 45 livres pesants d'objets necessaires à la subsistance de tous pendant cette course : le domestique de M. de Saussure portoit quelques instrumens pour les experiences que vouloit faire son maître et lui seul n'avoit qu'un baton à la main. J'eu le plaisir de voir avec un thelescoppe marcher sur les glaces tout ce corteje le jeudi deux du mois : il etoit alors a peu près à la moitié du trajet et marchoit avec asses d'aisance sur cette fameuse montagne que lon dit la plus haute que lon connaisse. M. de Saussure avoit fait construire deux petites baraques dans la route, où il passa les nuits des 1er aoust au 2d, et du 2d au 3e et où il devoit aussi sarreter en descendant : il est certain qu'il n'a epargné aucun fraix pour avoir dans cette entreprise toutes les aisances possibles, et il est à souhaiter que les decouvertes qu'il pourra faire et qu'il ne manquera pas de donner au public continuent d'encourager l'etranger à visiter cette vallée : il ny a pas de doute que la quantité qui y en vient depuis quelques années n'apporte beaucoup d'argent à cette province. Le s' Bourrit, autre phisicien de Genève, mais dont la célebrité est au dessous de celle de M. de Saussure devoit partir aussi pour le Mont Blanc le lendemain du retour de ce Mons' qui lui laissoit dans sa route tout ce qu'il y avoit fait porter pour y trouver un abri. J'ai l'honneur, etc.

(Arch. dép. Hte-Savoie. C. 164, n° 58, f° 102 v° et 103.)

M. J. Serand ajoute, à la suite de cette communication, que la municipalité de Chamonix devrait rendre hommage à ce lointain précurseur des Syndicats d'Initiative en donnant son nom à une rue de la ville.

M. Miquet fait les communications suivantes :

Un des premiers luthiers de notre temps, M. Albert Jacquot, a fait paraître en 1912 (Paris, Fischbacher) une remarquable étude sur « La Lutherie lorraine et française ».

Il passe en revue les principaux fabricants qui se sont distingués dans cette artistique industrie, dont la Lorraine (et spécialement la ville de Mirecourt) a presque le monopole.

Parmi les noms qu'il cite, je retiens Maurice Mermillod, « né dans la Haute-Savoie en 1835 ». Fixé dès son jeune âge à Mirecourt, cet artiste devint le chef d'atelier de la maison Gautrot et mourut le 25 septembre 1901.

Une dizaine d'autres noms, particuliers à notre pays, témoignent que ceux qui les portaient, bien que nés en Lorraine, avaient des ascendants savoyards.

Ce sont : Philippe Bertier (1773); Buthod (XIXe siècle); Chevrier (1725) ; Grobert (1794-1869) ; les frères Grosset Pierre et Paul-François (XVIIIe siècle) ; Mathis (1758); les frères Pajot Jean, Gilbert, Jean-Baptiste, Jacques-Antoine et Joseph, fabricants de vielles, établis dans l'Allier dès 1765; Claude-Victor Rambaud (1806-1871); Emile Retourna, né en 1856, et Louis Socquet (1750 à 1780).

En 1912, j'ai donné, d'après le *Moniteur*, une liste des Savoyards qui ont comparu devant le Tribunal révolutionnaire de Paris.

Un de mes amis, M. Majonenc, receveur de l'Enregistrement à Evian, m'a communiqué des documents qui me permettent d'ajouter à cette liste les noms de quelques malheureux qui ont été jugés par la Commission révolutionnaire établie à Commune-Affranchie (Lyon). Voici ces jugements, dont les motifs ne sont pas indiqués :

17 germinal an 2. — Jean Bélisan, domestique, âgé de 36 ans, natif de Villarodin, et Jean Guy, chapelier, âgé de 28 ans, habitant de Carouge, ont été condamnés à la détention.

19 pluviôse. — Antoine Dubois, âgé de 22 ans, chapelier, né à Choutanges (?) département du Mont-Blanc, a été condamné à la peine de mort.

23 dito. — Pierre Greppo, âgé de 22 ans, fabricant de bas à Saint-Vital a subi la même peine.

29 dito. – Joseph-Auguste Petit fils, âgé de 26 ans, marchand de fer, né et demeurant à Chambéry, a été condamné de même.

24 ventôse. — Etienne Deiirrié (Décisier?), âgé de 37 ans, maître d'école et officier municipal provisoire, né à Sévrier, département du Mont-Blanc, a aussi été condamné, avec confiscation de ses biens au profit de la République.

Enfin, par jugement des 24-25 et 26 germinal, rendu par la Commission militaire établie au Port de la Montagne (Toulon), François Augier, sergent d'infanterie de marine, né au Pont-de-Beauvoisin, a été condamné à la peine de mort.

Cet Augier, ou Auger, pourrait bien être celui qui, dans la journée du 11 août 1792, a sauvé la vie à une cinquantaine de gardes-suisses sur le point d'être massacrés. (Voir *Revue savoisienne* de 1896, p. 43 à 46.)

M. V. Robert présente un poids en fer pesant onze kilos, sur lequel est gravée la date de 1560.

M. LETONNELIER croit qu'il s'agit vraisemblablement d'un poids pour le sel, l'institution de la gabelle en Savoie remontant précisément à cette date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 14 mars 1914.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures [1], le PRÉSIDENT exprime les condoléances bien sympathiques de la Florimontane à notre collègue M. Ruffier, qui vient d'avoir la douleur de perdre son père.

Il adresse ensuite des félicitations à Mme Désormaux, nommée récemment Officier d'Académie.

Le PRÉSIDENT donne lecture du compte-rendu bibliographique écrit dans la *Revue archéologique* (nov. déc. 1913) par M. Salomon Reinach, de l'Institut, Conservateur du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain en Laye :

« CH. MARTEAUX et MARC LE ROUX : *Boutae (les Fins d'Annecy). Vicus gallo-romain de la cité de Vienne.* Annecy, Abry, 1913. In-8. 518 p., avec nombreuses gravures et plans.— C'est un vrai trésor d'antiquités que nous révèle ce bel ouvrage ; connues déjà en partie, mais dispersées, elles dérivent un intérêt nouveau et très vif de leur réunion. La station gallo-romaine d'où elles proviennent est bien connue des archéologues, à cause des admirables bronzes qu'elle a donnés à la collection Dutuit ; toutes les époques, depuis celle de la pierre polie, y sont d'ailleurs richement représentées. La plaine des Fins est située à l'extrémité nord du lac d'Annecy ; dans la partie méridionale de cette plaine est le *vicus* appelé *Bautas* dans l'Itinéraire Antonin, *Boutae* dans une inscription (au XIIIe siècle, territoire de *Bouz*) qui fut une station de la voie impériale de *Darentasia* (Moûtiers) à Genève. Depuis la brochure consacrée en 1863 à cet emplacement par l'abbé Ducis, il n'avait été l'objet d'aucun travail d'ensemble ; mais les dé-

1. Sont présents : MM. Blandin, Capitaine Cavard, Cholley, Désormaux, Capitaine Dingeon, Domenjoud, Dumont, Fournier, Frezat, Intendant Grimont, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, V. Robert, Revil, Sautier-Thyrion, F. Serand, J. Serand, Servettaz.
Excusés : MM. A. Crolard et Gardier.

couvertes qui s'y sont succédé et dont la plupart ont enrichi le musée d'Annecy ont été enregistrées dans la *Revue savoisienne*. M. Marteaux, professeur à Annecy depuis 1888, a poursuivi l'enquête de ses prédécesseurs, de concert avec M. Marc Le Roux, conservateur du musée et successeur de L. Revon, l'auteur des *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie* (1869). De cette collaboration est résulté un ouvrage d'une précision méticuleuse, dont la première partie est consacrée à l'histoire des fouilles et à l'inventaire raisonné des objets recueillis, la deuxième à la topographie et à l'histoire du *vicus*, dont un plan général a été dressé. Assurément, il y aurait encore lieu de procéder à des fouilles sur cet emplacement privilégié ; mais si l'absence d'une *loi des antiquités* en France rend un pareil travail difficile, nous possédons du moins, pour cette localité, un répertoire archéologique comme il en existe pour bien peu de villes romaines. Les illustrations, nombreuses et sobres, sont fort instructives ; j'appellerai particulièrement l'attention sur la curieuse statuette de Maïa (p. 97). La connaissance du travail des métaux et de l'argile chez les Gallo-Romains (fibules, outils, vases à reliefs, etc.) trouvera dans ce livre, pourvu d'un excellent index, une source d'informations abondantes et d'excellente qualité. Il fait également honneur à ceux qui l'ont écrit et à la *Société Florimontane* qui l'a publié. » « S. R. »

Cette appréciation si élogieuse du Maître le plus qualifié de l'Archéologie française, ajoute le Président, est très précieuse pour la *Florimontane* et prouve que les sacrifices consentis par elle en vue de présenter au monde savant cette publication n'ont pas été inutiles.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

Dépouillement de la correspondance : Annonce du Congrès préhistorique de France à Aurillac, à la fin d'août prochain, et du Congrès international d'ethnographie à Neuchâtel (Suisse), pendant les vacances de la Pentecôte.

M. d'Arcollières, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, adresse la note suivante à propos du dieu *Fabulo* ou *Pabulo* :

« Dans le cours de la séance de l'Académie Florimontane du 20 décembre dernier, « M. Fenouillet, au sujet de l'article de M. van Gennep sur les chats parlants et la légende de Féternes, rectifie, d'après Ménabréa, l'orthographe du dieu Fabulo : ce nom est écrit Pabulo. » *(Revue savoisienne,* 1913, p. 272.)

Je ne connais, en ce qui me concerne, d'autre texte de Ménabréa relatif à la légende de Féternes que celui qui a pris place, en 1841, dans une des livraisons du tome Ier de l'*Allobroge;* or, là on trouve imprimé jusqu'à neuf fois (p. 102, 103, 104 et 105) le dieu Fabulo, et non Pabulo, — moins suggestif, à mon sens, que Fabulo.

J'ignore si l'*Allobroge* a eu, par hasard, des errata, ou bien s'il y a eu de l'article un tirage à part modifié ou corrigé, ou même encore si Ménabréa a inséré ailleurs son récit avec des changements; mais j'ajouterai toutefois qu'en 1846 il disait simplement qu'il avait auparavant « publié la tradition des chats de Fées-Ternes en Chablais, sous le titre de *Rodolphe de Blonay*, dans le tome Ier du recueil littéraire l'*Allobroge*, qui s'imprimait alors à Grenoble ». *(Mém. de la Soc. académiq. de Savoie*, tome XII, p. 441 *n.*). »

Il est procédé au vote sur la candidature présentée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Mercier, inspecteur primaire à Annecy, est proclamé membre actif de la Florimontane.

M. le marquis d'Aix-Sommariva, capitaine au régiment italien de Savoie-Cavalerie, est présenté par MM. Anthonioz et Miquet.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Antony Dessaix : *Légendes et Traditions populaires de la Savoie ;* Id. : *Légendes et Traditions populaires de la Haute-Savoie.* Annecy, 1875. 2 vol. Don de M. François Gardier.

F. Gardier : *L'Académie Florimontane d'Annecy*, dans l'*Illustré du Sud-Est*, n° 145, du 8 novembre 1913. Don de l'auteur.

La parole est donnée à M. Blandin pour la lecture de son rapport sur le concours de costumes savoyards. (*V. dans le présent fascicule.*)

Le Président, après avoir félicité notre collègue, annonce que Mme Lacombe, digne fille d'un père qui fut un bienfaiteur de la Florimontane, abandonne généreusement, au profit de l'Œuvre des Poupées savoyardes, les prix qui lui ont été déjà décernés. Cette nouvelle est accueillie avec reconnaissance et des remerciements sont votés à Mme Lacombe. Il est décidé que la clôture du concours est fixée au 25 mai 1914. Le Jury examinera alors les nouveaux envois et distribuera des récompenses. A partir de cette date, les personnes de bonne volonté qui voudront bien s'intéresser à la reconstitution des anciens costumes de la Haute-Savoie rece-

vront également une indemnité dans la mesure des ressources financières disponibles.

MM. Jacques Fournier et Revil présentent aux noms de Mme François Fournier, de Mlles Forel, de Bogève, et J. Berthier, d'Annecy, de nouvelles poupées : *Saint-Germain-sur-Talloires*, *Argonnex*, (homme et femme) ; *Bogève* (costumes d'hiver et d'été), et enfin une précieuse petite mariée de *Thônes* de la fin du XVIIIe siècle, modèle fidèlement copié sur une toilette ancienne conservée dans la famille Fournier.

M. Désormaux donne connaissance de nouveaux renseignements concernant l'histoire de la langue française en Savoie, renseignements qui lui ont été obligeamment communiqués par M. l'abbé Gavard.

A la liste déjà connue des textes anciens, liste qu'il est utile de reproduire ici, M. l'abbé Gavard ajoute l'indication de deux documents tirés du *Regesta Comitum Sabaudiae* (in *Biblioth. Storica italiana* [1]).

I. — A-t-on prêché en patois ? A-t-on prié en patois ?

A la question posée par M. Désormaux sur la prédication (en français ou en patois) dans notre région, M. Gavard a fait l'intéressante réponse qui suit :

« *A)* On a pu. ici ou là prêcher, ou plutôt expliquer, le catéchisme. donner des avis pastoraux, en patois. Mais ce sont là des faits isolés.

Les Constitutions diocésaines — et nous en possédons la série complète jusqu'à saint François de Sales et au-delà — parlent toutes du grand devoir de la prédication et rien ne laisse jamais supposer que l'on pouvait prêcher en patois.

Saint François a pu, comme tout Savoyard ayant l'usage du patois, expliquer, exhorter en patois. Mais ce ne dut jamais être que d'une façon privée, devant un petit auditoire [2].

Les tracts qu'il distribuait, les placards qu'il faisait afficher sur divers points de controverse, étaient en français. Ils s'adressaient pourtant exclusivement, dans la pensée de leur auteur, à ceux qui entendaient ses instructions ordinaires [3].

J'ai trouvé bien des fois, et il y a dans les bibliothèques,

1. « Je vous les envoie, écrit notre érudit correspondant. lors même qu'ils me semblent lameusement truqués. La seule utilité de ma communication serait de contr buer à l'établissement d'une liste, avec références, des documents de ce genre. »

2. Voir notamment *Lettres*, II, p. 322, passage cité plus loin par M. Letonnelier.

3. « Ma thèse est qu'en Savoie, autrefois, l'on parlait généralement patois et que le français était compris. Tout le monde n'était pas bilingue, non ; mais tout au moins *bi auriculaire* ».

des sermons mnsc. du XVIIIe et du XVIIe s. rédigés en français, à la façon des discours de Bossuet ou de Bourdaloue, par des prêtres qui ne furent jamais que des curés de campagne en Savoie.

B) On a toujours prié en français ou en francien, du moment que l'on n'a pas récité de prières latines. Jamais les prières du matin et du soir n'ont été du patois.

Dans la plus ancienne édition du *Rituel* à l'usage du diocèse de Genève, il y a les questions que le prêtre doit poser aux parrains et marraines avant le baptême. Or ces questions sont en français. Le texte ne dit point qu'il doit demander en langue *vulgaire*, *maternelle*... Il dit : *Quaeret primo sacerdos* : « Est ce filz ou fille ? » — Rép. « C'est ung filz. » — « Que demande il a nostre mere saincte Eglise ?... » — Ce Rituel, comme vous pouvez le voir, *Acad. Sal.*. XXVII, p. 131, et XXVI, p. 49, est de 1500, environ. »

Il serait à souhaiter, ajoute M. Désormaux, que M. l'abbé Gavard voulût bien continuer ses recherches sur cette question et les questions connexes. Il apporterait une contribution importante à l'historique de la langue française dans nos régions.

II. — **Sur les anciens documents français ou franciens.**

Parmi les anciens textes réputés *français*, il faut citer dans notre pays :

1° Testament d'Agnès de Faucigny, fait à Mélan en 1262. (*Hist. de Savoie*, V. DE SAINT-GENIS, III, p. 441.)

2° Accord entre l'évêque de Genève Martin et Benjamin-Thomas d'Asti, pour la frappe de la monnaie, 1300. (SPON, *Hist. de Genève*, II. p. 81.)

3° Hommage de Guillaume de Joinville, seigneur de Gex, à l'évêque de Genève, Aymon, 1305. (SPON. II, p. 85.)

4° Une lettre du comte de Genève, Guillaume II, au dauphin du Viennois, du 2 septembre 1320. (*Rev. Sav.*, 1869, p. 47.)

5° Patentes d'Agnès de Savoie en faveur du curé de Copponex, 15 juin 1321. (*Rev. Sav.*, 1869, p. 48.)

6° et 7° Deux documents ci-joints, tirés du *Regesta Comitum Sabaudiae, in Bibl. Storica italiana.*

Ces documents et d'autres sont très suspects. On a dû les cuisiner à la façon du parler usité au temps de l'éditeur. — On y voit des formes relativement modernes... des contradictions dans le même document [1].

1. Je suis complètement d'accord avec M. l'abbé Gavard. Il y aurait lieu de reprendre tous ces textes et d'en donner une édition critique.

A) *Sentence de Pierre de Savoie entre le Chapitre de Lausanne et les seigneurs de Belmont.*

Nos Pierres de Savoe fasons a sauoire a tos ceaux qui verront ces presens letres, que la descorde qui estoit entre le chapitre de Lausanna dune part et Mon Segnor Richard et Bertol freres et segnours de Belmont dautre part sus lauaorie et usages que cil Segnor de Belmont demandaent es viles de Essertines et de Warens et de Warengel est terminee par devant nos en tel maniere par le consentement et le son do lune parti et de autre.

Sequuntur ea quae Petrus de Sabaudia, arbiter electus, decernit.

(1250, 16 août).

(Regesta Comitum Sabaudiae, Domin. Carutti, in *Biblioteca Storica italiana*, V, p. 288).

E Cod. Dipl. Haller adservato in Bibl. Bernensi. M. H. P. I, col. 1403.

B) *Albert de la Tour (Tour de Pelz) et Pierre de Savoie.*

1250, septembre.

Cum discorde fust entre Monseignor Perron (*dans un autre exemplaire,* Pierrez) de Savoye, et Albert Segnor de la Tor et Albert sun fil. per lo noble barun Wilelme conte de Vianne, li diz Albert Sire de la Tor et Albert soz fiz prissient en fieu et homage de Monsegnour Perron de Savoie le chastelz de la Tor, salva la feute a labaesse de Sanc Perro *(autre exempl.,* Pierre) de Lions. Ces devant dites choses sunt faites devant le noble Baro Willelmo conte de Vianne.

En tesmoing de la quel chose Willelme coms de Vianne, Perron de Savoye, Albert Sire de la Tor et Albert sos fiz ont seele ces presentes letres.

(E R. T. Taurinensi. *Ducato di Savoia,* Fasc. I, n. 35. Wurstemberger, *Hist. Pet. II, Probat.* Doc. 258).

(Regesta Comitum Sabaudiae, Domin. Carutti, in *Biblioteca Storica italiana,* V, p. 289).

M. Le Roux fait une communication préliminaire sur quelques algues Schizophycées qui vivent dans l'eau sulfureuse de Menthon-Saint-Bernard. Au déversoir de la source principalement, on peut voir des taches blanchâtres recouvrant les cailloux ou les mousses. Examinées à un fort grossissement, elles se décomposent en d'innombrables filaments enchevêtrés. de 3,5 millièmes de mm. de diamètre, animés de

lents mouvements d'oscillation. Ce sont des algues voisines des Oscillaires : *Beggiatoa alba* Vauch. qui pullulent dans certaines sources thermales, notamment à Barèges, où on les connaît sous le nom de Sulfuraires.

Chacun de ces filaments se montre rempli de granulations qui ne sont autres que du soufre, car elles se dissolvent dans le sulfure de carbone.

La biologie de ces plantes est très particulière; elles oxydent l'hydrogène sulfuré de l'eau résultant de la décomposition des pyrites très abondantes dans les roches que traverse l'eau de Menthon et précipitent le soufre qui se dépose en grains dans leur plasma. C'est une respiration aérobie qui produit comme déchet, non pas de l'acide carbonique mais du soufre.

L'action des diverses radiations lumineuses sur le développement de l'algue a aussi été étudiée et il semble résulter que la croissance optima de la plante est favorisée par la lumière jaune. Ces recherches seront continuées.

Parmi les Beggiatoa, on rencontre d'autres thalles verdâtres composés par le feutrage des trichomes d'une Oscillaire : *Oscillatoria amphibia* Agardh., en compagnie de certaines Chlorophycées : *Tetraspora gelatinosa* Vauch., *Protococcus vestitus* Reinsch, ainsi que de nombreuses Diatomées : *Navicula vulgaris* Thwait.

Enfin, en abondance, un Infusoire : *Chilodon cucullatus* O. F. M. et quelques individus d'un mollusque : *Limnea parvula* Loc. Il est intéressant de noter que l'action de l'eau sulfureuse a été nulle sur cette espèce, qui est assez polymorphe.

M. Letonnelier a recherché dans les archives de la ville les plus anciennes mentions relatives aux *Armoiries d'Annecy*.

Le premier texte est une mention dans l'invent. de l'église Saint-Maurice d'une belle custode « aux armes de la ville. » *(Reg. delib.*, III, 1494, 164.)

Si cette indication ne peut que certifier l'existence des armoiries, sans donner le moindre détail descriptif à leur sujet, nous trouvons en revanche, dix-sept ans plus tard, un document iconographique, le premier jusqu'à ce jour, qui offre un véritable intérêt. Un poisson posé en bande sur un écu est dessiné à la première page du tome V des anciens registres de délibérations (1511, V, 1). L'on remarque qu'il est semé de points et non recouvert des imbrications représentant habituellement les écailles. On a donc voulu manifestement figu-

rer une truite et non pas un « vairon », comme on l'entend dire quelquefois bien à tort. D'ailleurs, une preuve indiscutable nous en est donnée par un curieux texte extrait des mêmes registres de délibérations pour 1526. Dans le budget des dépenses prévues à l'occasion de l'arrivée prochaine à Annecy de la duchesse de Savoie, on trouve les deux mentions suivantes :

— *Item plus deux robes de taffetas l'une rouge et l'aultre des couleurs de mond^e segneur* [le comte] *de ceux qui doibvent faire lorayson a lentrée de madicte dame...*

— *Item plus XL VIII truictes dargent sus papier pour semer ladicte robe rouge.* 3 mai 1526, V, 233. v° — 234.

Il est donc certain que dès le xve s. les armes d'Annecy étaient bien de gueules à la truite d'argent. On trouve encore d'autres mentions les concernant dans les registres sus-indiqués, au tome V, p. 1, 113, 237. Elles sont de nouveau figurées au tome VI, p. 1, année 1538.

M. J. Serand rappelle que lors des funérailles de Saint-François de Sales, à Annecy, l'église était décorée de lions et de truites (pour rappeler les villes d'Annecy et de Lyon, où le saint était mort). Il ajoute que le blason ne contenait pas de supports jusque vers 1775; on trouve alors deux lions et plus tard deux bœufs.

M. Miquet fait la communication suivante :

La loi du 30 juillet 1881, qui accordait des rentes et pensions aux victimes du coup d'Etat du 2 décembre 1851, eut pour conséquence celle du 18 avril 1888, dont l'objet fut d'assurer, à titre de récompense nationale, des rentes ou pensions aux survivants des citoyens blessés pour la liberté, dans les journées des 22, 23 et 24 février 1848.

Le nombre des bénéficiaires de cette nouvelle loi fut de 316, parmi lesquels je relève quatre savoyards :

Borgey Joseph, né le 29 janvier 1828 à Saint-Maurice de Rotherens, demeurant à Lyon, rue Rivet, 10 : pension de 1.000 francs.

Dubost Anthelme, né le 7 janvier 1821 à Champagneux, demeurant à Vanves, rue de la Mairie, 32 : pension de 1.200 francs.

Cartier-Moulin Françoise, veuve Ferreroz, née à Montmélian, demeurant à La Motte-Beuvron (Loir-et-Cher) : pension de 600 francs.

Trocard Marie-Lucie, veuve Thiéleron, née le 9 fructidor

an VIII à Grand-Cœur, demeurant à Paris, rue de Sambre-et-Meuse, 30 : Pension de 600 francs.

D'autre part, un décret du 27 avril 1848 avait admis à jouir des droits de citoyen français, « *à titre de récompense nationale* », le citoyen Vigny Jean-Marie, né le 2 prairial an VIII, à Viuz-en Sallaz, sculpteur, résidant à Paris, qui s'était signalé, dans les mêmes journées, en combattant pour la liberté.

Enfin, c'est le cas de rappeler que parmi les 504 noms des citoyens tués pendant les *trois glorieuses* (27-28-29 juillet 1830) et qui sont inscrits sur la Colonne de Juillet, figurent quatre de nos compatriotes : Daisay, Grenat, Mégevand et Murgier.

Malgré les traités de 1815, les Savoyards habitant Paris ne s'y considéraient pas comme des étrangers et participaient, même au péril de leur vie. à tous les actes de la vie publique,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Le Centenaire du Général Decouz

INAUGURATION D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE

Conformément à la décision prise par l'Académie Florimontane dans sa séance du 4 février 1914, la cérémonie officielle d'inauguration de la plaque apposée sur le portail de la caserne Decouz, en l'honneur de l'héroïque général savoyard, a eu lieu le mercredi 18 février. Un public nombreux y assistait.

A onze heures précises arrivent en corps le Conseil d'administration et les Membres de la Florimontane. MM. Désormaux et Dumont, retenus au Lycée par leurs obligations professionnelles, et le commandant Périn, indisposé, s'étaient fait excuser.

Autour du Président se groupent : la baronne et le baron Decouz, de Bassens, et leur beau-frère et frère M. Léon Decouz, maire de Francin, petits-enfants du général. M. Léon Decouz est accompagné de ses trois fils, François, Robert et Louis.

La participation de l'armée donne à la cérémonie son véritable caractère. Sont présents : M. le colonel Dol, commandant d'armes; M. Levron, vice-président du Conseil de pré-

fecture. représentant M. le Préfet; le général Maillot, du cadre de réserve; le lieutenant-colonel Lansé. du 30e; le commandant Augerd, du 11e chasseurs; les officiers et sous-officiers de la garnison et de nombreux soldats.

Le portail de la caserne est pavoisé de drapeaux, la plaque est recouverte d'un voile.

Après les présentations et compliments d'usage, la musique du 30e, dirigée par M. Auradou, joue le *Chant du Départ*, puis le président de la Florimontane, M. Miquet, se détache de son groupe et prononce le discours suivant :

Madame la Baronne, Monsieur le Commandant d'armes, Messieurs,

L'idée de rendre un hommage public à la mémoire du général Decouz, à l'occasion du centième anniversaire de sa mort, est due à notre distingué compatriote, M. le lieutenant-colonel Bordeaux. Nous sommes heureux de l'en féliciter.

S'il avait suffi de notre bon vouloir pour satisfaire aux désirs qui nous ont été exprimés, et si nous pouvions céder à l'admiration que nous inspire la plus brillante de nos illustrations militaires annéciennes, ce n'est pas une humble plaque de marbre, c'est une fière statue de bronze que nous érigerions aujourd'hui.

Mais les circonstances nous imposent l'obligation d'être modestes; la souscription en cours pour le monument à saint François de Sales nous empêche d'en ouvrir une seconde et, moins riches de numéraire que de bonnes intentions, nous avons dû, pour aboutir, faire appel au concours généreux de la municipalité.

Ce concours, je dois le dire, nous a été gracieusement accordé; j'ai le plaisir d'en remercier M. le Maire.

J'adresse également l'expression de notre vive gratitude aux autorités militaires, et particulièrement à M. le colonel Dol, commandant d'armes, pour la bienveillance avec laquelle ont été accueillies nos propositions.

* * *

Madame, Messieurs,

C'est une grande et noble figure que celle du général Decouz. Pour des hommes tels que lui, le simple exposé de leurs actions constitue un panégyriqne.

A l'appel de la patrie en danger, le 1er mai 1793, à peine âgé de 18 ans, il s'engage dans le 2e bataillon des Volontaires du Mont-Blanc, pendant que son aîné, Jean-François, se fait enrôler dans le 3e. Un autre frère, Jean-Joseph, servait déjà la France, au 2e régiment de chasseurs à cheval, depuis 1787, et deux enfants d'un second lit, Etienne et Sigismond, n'attendaient que d'avoir l'âge d'homme pour suivre la même voie.

Ils faisaient de leurs jours de sublimes offrandes
Et la gloire étendait ses ailes toutes grandes
Au-dessus de ces jeunes fronts !

Dès son incorporation, Pierre Decouz, quoique dépourvu d'antécédents militaires, est, pour sa bonne mine, élu sous-lieutenant.

Si le système électif, appliqué à la nomination des officiers, n'est pas l'idéal, il faut reconnaître cependant que, dans l'espèce, le choix des électeurs dénotait une singulière clairvoyance.

Le jeune sous-lieutenant prit à cœur de justifier la confiance qu'il avait inspirée, et c'est sur les champs de bataille qu'il conquit tous ses autres grades, à l'exception de celui d'adjudant-commandant qui fut la récompense d'une mission délicate, heureusement remplie auprès du pacha de Syrie.

Les étapes de la brillante et trop courte carrière de Pierre Decouz vous sont connues; elles portent des noms éclatants, qui résonnent comme des coups de clairon : Toulon, les Pyramides, Aboukir, Austerlitz ! C'est là qu'il enlève successivement, à la pointe de l'épée, ses brevets de lieutenant, de capitaine, de chef de bataillon et de colonel.

Entre temps, il reçoit deux nominations dans la Légion d'honneur, à quatre mois d'intervalle : celle de membre le 5 février 1804 et celle d'officier le 14 juin

Le 30 juin 1809, il chasse l'ennemi de l'île de Lobau, lui prend plusieurs canons et lui fait 300 prisonniers.

Six jours après, soit le 6 juillet, c'est Wagram ; il en sort général de brigade et, le 21 septembre de la même année, il est promu commandeur de la Légion d'honneur. Il avait alors 34 ans.

En 1813, à la tête des chasseurs à pied de la garde impériale, il fait des prodiges de valeur aux batailles de Lutzen et de Bautzen, et devient, à la date du 4 août, général de division.

Le 26 du même mois, chargé de coopérer à la défense de Dresde, il débouche à propos sur la droite de l'ennemi par la porte de Pilna et en déloge les Prussiens, après une lutte acharnée.

Jusqu'ici, comme par miracle, l'intrépide divisionnaire, avait traversé sans blessure tous les champs de bataille, non cependant sans avoir eu plusieurs chevaux tués sous lui. N'eût-il pas pu croire que le boulet qui devait l'emporter n'était pas encore fondu ?

Mais la fortune capricieuse allait lui faire expier cruellement ses faveurs. Le 29 janvier 1814, il fut atteint de deux coups de feu en pleine poitrine, dans les rues de Brienne, au moment où, au premier rang de sa division de jeune garde, il défendait pied à pied, contre les alliés, le sol de la France envahie. Il se fit transporter mourant à Paris, où il expira le 18 février.

Son frère Sigismond, qui était un de ses officiers d'ordonnance, reçut son dernier soupir. Mais il ne lui survécut pas longtemps. Versé comme major dans la vieille garde, il fut un des sublimes acteurs du drame de Waterloo. Lorsque

Musique en tête, aux cris de : Vive l'Empereur !
Tranquille, souriant à la mitraille anglaise,
La garde impériale entra dans la fournaise,

il était de la fête... Il n'en revint pas.

Le général et le major avaient été précédés dans la tombe par leurs frères cadets.

Jean-Joseph, qui avait été fait capitaine et chevalier de la Légion d'honneur en décembre 1803, périt à Raab, en Hongrie, le 13 juin 1809. Entouré par vingt uhlans, il refusa de se rendre et ne succomba qu'après avoir mis hors de combat quatre des assaillants.

Etienne, deux fois blessé pendant la campagne de Russie, décoré et nommé capitaine pour sa belle conduite à la Moskowa, fut tué au cours de la bataille de Dresde, à la défense du village d'Aldenau, le 26 août 1813.

Enfin, l'aîné de tous, Jean-François, s'était vu retraiter comme lieutenant, dès 1801, parce qu'il avait été mutilé en faisant sauter une forteresse pour ne pas la rendre.

A cette famille de héros, n'est-il pas juste d'accorder un souvenir?

Madame, Messieurs, le marquis Costa de Beauregard a écrit que « pour un peuple, la tradition militaire est le sang de ses veines. Le pays meurt, dit-il, quand ces traditions ne lui réchauffent plus le cœur ».

Or, nous voulons vivre! Voilà pourquoi nous glorifions les braves qui ont versé leur sang pour la défense de la patrie.

Honneur au général Decouz! Honneur à ses frères et à sa famille! Honneur à notre vaillante armée qui s'inspire du passé pour préparer l'avenir!

Et Vive la France!

Les nobles et patriotiques paroles du Président sont chaleureusement applaudies. A ce moment, le voile qui recouvrait la plaque tombe et la musique militaire joue la *Marseillaise*, puis pour terminer, par une attention heureuse de son Chef, elle exécute un morceau très évocateur de l'épopée impériale, la *Marche des vieux Grenadiers à Leipzig*.

CONCOURS
des Anciens Costumes de la Haute-Savoie
(1913)

L'honneur que vous m'avez fait, Messieurs et honorés Collègues, en me confiant le rôle de rapporteur du Concours de poupées, ne laisse pas d'offrir quelque danger, en ce sens qu'il pourrait entraîner un imprudent à assumer au quadruple les graves responsabilités encourues par Pâris à l'occasion du légendaire jugement dont Rubens a fixé l'épisode principal; ce n'est plus en effet un trio de beautés qui se présente devant l'arbitre, mais onze petits personnages tous plus séduisants les uns que les autres. Vous m'objecterez peut-être que l'appréhension des suites d'un choix délicat décèle en moi un esprit pusillanime et qu'il ne s'agit au fond que de poupées... Eh! sait-on jamais, Messieurs! Bien qu'il ne s'agisse en apparence que de petits êtres d'aspect falot et dénués de vie réelle, ceux-ci ont bien des auteurs, si je ne m'abuse, qui de loin exercent sur eux une sorte de tutelle morale, n'allant pas sans

quelque amour-propre personnel. Ensuite, une poupée n'est peut-être pas absolument une chose inerte; j'en prends à témoin celle dont Audran nous conte le roman, et plus encore celle qui sortit du cerveau et des mains fébriles de Coppélius, cette Olympia douée de tous les charmes féminins, qu'Hoffmann adore au sein des ondes tendrement mélodieuses qu'imagina Offenbach; il est vrai que successivement sa créatrice, Mlle Adèle Isaac, et la dernière en date de ses interprètes, l'exquise Mlle Nicot-Vauchelet, lui ont prêté le charme prenant de leur voix et de leur grâce. Vous voyez bien qu'il ne faut pas plaisanter avec les poupées, dont l'âme ténue et invisible existe malgré tout; vous ne feriez certes pas admettre le contraire à la fillette qui parle à son enfant, le cajole et le traite comme la chair de sa chair. Mais ma sérénité est complète, car vous avez eu soin de prendre les devants et vous avez écarté toute embûche de ma route, en autorisant la commission élue par vous à découper géométriquement en onze parts égales la pomme, qui pouvait être de discorde, puis à attribuer l'une des tranches ainsi obtenues à chacun des concurrents. Je m'efforcerai, en poursuivant ma route, d'imiter la prudence de vos mandataires et de ne rien dire qui puisse exciter les susceptibilités d'aucun des onze sujets, d'ailleurs tous d'égal mérite; ceux-ci renferment désormais en eux, par la vertu du costume dont ils sont vêtus, une parcelle de l'âme des ancêtres, parcelle impondérable sans doute, mais qui vient peut-être errer dans l'obscurité de la salle du Musée, aux heures de solitude, tout comme revenait sur la terrasse d'Elseneur l'ombre affligée du père infortuné de l'inquiet Hamlet.

Je me sens désormais plus dispos, Messieurs, après cette petite confession publique, et plus rassuré pour entrer dans le cœur de mon sujet et accomplir mon devoir, c'est-à-dire pour ébaucher la description des costumes, qui ont été exécutés sous l'inspiration des personnes si dévouées en qui s'est transfusé votre propre désir de fixer pour l'avenir les types essentiels du vêtement en voie de disparaître dans notre pittoresque département. J'emprunterai, si vous m'y autorisez, les éléments de mon compte-rendu tant aux costumes qui ont été mis devant nos yeux qu'aux notices descriptives que les personnes qui ont pris part au concours ont eu l'amabilité de rédiger avec un soin qu'il est expédient de signaler. J'ajoute que l'ordre, dans lequel je poursuivrai ma nomenclature, n'implique aucune intention de préférence, déterminée par

une supériorité quelconque de l'œuvre accomplie; je suis purement et simplement celui dans lequel me sont parvenus les documents contenus au dossier qui m'a été confié.

Mme S. Lacombe-Dagand nous présente trois échantillons du costume en honneur, jusqu'à il y a une cinquantaine d'années, dans le canton d'Alby et dont quelques pièces seulement ont subsisté sur quelques vieilles personnes. Voici la tenue de travail : le bonnet, serre-tête ou *caletta*, se faisait en blanc (avec une dentelle autour) ou en indienne de couleur; pas de corset, mais une jupe à taille, *serra*, qui en tient lieu; la chemise est en toile dont le fil passa par le rouet familial; l'étoffe de la jupe est simple avec une rayure bleue ou rouge; le fichu semble un mouchoir; comme seul ornement de tête. un étroit velours noir autour du front pour maintenir les bandeaux bien lisses et, excusez cette pensée de coquetterie, pour faire ressortir la fraîcheur du teint. C'est là-dessus que la paysanne endossait sa demi-toilette, celle qu'elle réservait pour se rendre au marché, portant son fardeau sur la tête, toilette pour laquelle elle se contentait d'étoffes ordinaires, cotonnades ou indiennes. Mais pour aller à l'église ou à quelque fête, on tirait du coffre l'habit de cérémonie : la riche *béguena*, la coiffe, la *rôba* ou habit de couleur, le beau tablier noir, *devanti*, le châle à dessins de cachemire ou encore en soie ou lainage de couleur, brodé de quelques fleurs et orné d'une frange nouée à même; le soulier, *sola*, emprisonnait l'extrémité du bas blanc; enfin pendait sur la poitrine la croix, le cœur ou la rosette, tenu par un velours noir, ou, chez les riches, par une chaîne d'or. Les trois mannequins présentés vous donneront une idée fort exacte de ces diverses tenues, les moindres détails ont été l'objet de soins minutieux. J'attire votre attention sur la *teurche,* que la femme plaçait sur sa tête pour la préserver des meurtrissures résultant du poids de l'objet porté, que ce fût le panier de marché, le seau de bois de mélèze servant à rapporter l'eau de la fontaine, le pain bénit et enrubanné du dimanche, le faix d'herbe destiné à l'étable, voire le berceau du dernier-né emmené au champ, où il pouvait recevoir à la fois la goutte de lait et le rayon de soleil.

Transportons-nous maintenant, Messieurs, par un de ces moyens qui sont le propre des sorcières, du perfide Asmodée ou... des imaginations, et volons du pays, que le Semnoz garantit des vents d'Est, à ceux traversés par le Giffre écumeux; à cette région d'un pittoresque grandiose, où s'épanouit le *Fer*

à cheval aux belles cascades, que coiffe comme d'un heaume la pointe de Tanneverges, où le Grenairon fait le gros dos et le pic de Sales darde dans l'azur sa cime lancéolée. Nous allons voir les costumes de ceux qui devisèrent à l'ombre des vieux *Sully* de Samoëns et de Sixt, ceux dont les ancêtres inclinèrent leur chef pieux sous la bénédiction de l'abbé coiffé de la mitre curieuse qui fait partie du trésor de Sixt; nous les devons, ces costumes, à Mlles Barut et Guillot. La chevelure des femmes disparaît sous la *guèna* sur laquelle repose la *coèffa* à fond brodé, dont l'aile de dentelle plissée se rabat un peu sur le front; plus heureux, les hommes avaient, comme Samson, le droit de porter les cheveux longs tombant sur l'habit, de drap bleu ou noir en hiver et de toile blanche en été. Les étoffes dont sont vêtus nos mannequins sont de l'époque; l'aspect général est sombre, la couleur étant noire, tant de la robe de grosse bure que du tablier de soie; le fichu par contre vient jeter sur l'ensemble comme un reflet des prairies verdoyantes que l'haleine humide des torrents a vivifiées; au contraire des manches à gigots, celles des robes de là-bas étaient le plus souvent collantes du haut, pour s'élargir fortement vers le poignet et se terminer sur des manchettes blanches. J'ajoute que les bas étaient blancs et tricotés à la main; vous pouvez admirer sur l'un de nos personnages un joli tablier de soie violacée; vous remarquerez enfin la simplicité des joyaux. Considérez le seigneur et maître de ces dames; vous lui verrez un costume sévère, où quelques boutons blancs égayent seuls le noir du plastron; son chapeau est très particulier et, comme l'habit (réserve faite de la queue), rappelle beaucoup celui existant encore dans nombre de villages de l'antique Armorique.

Continuons notre rapide périple du côté de Bellevaux, Lullin et Vailly, et constatons tout d'abord qu'une semblable pensée esthétique a inspiré les modistes d'ici et celles qui reçurent mission de coiffer les Sablaises et les Boulonnaises; réservons le chapeau que notre poupée tient en main prêt à tout évènement, grand canotier garni de velours noir et de ruban bleu; et admirons le tablier, *feuda*, sur la *bavetta* duquel est disposée la petite chaînette d'argent, *chinnetta*; ce tablier de soie noire cache le devant de la robe marron clair, et les épaules sont ornées d'un châle en pointe de couleurs variées. Ce type de costume est invariable; c'est en quelque sorte un uniforme, au dire de Mlle Barut qui l'a fixé.

Sautons à pieds joints par dessus monts et vallées et tom-

bons au pied du Joli pour cueillir le sourire aimable de cette jeune Mégevanne, de qui la figure candide est comme sertie d'une auréole blanche faite de minuscules tuyaux s'étageant sur six rangs; sa robe est bleu de roi, son fichu en crêpe de Chine blanc et brodé. Elle est fort accorte, cette jeune paysanne; en est-il encore beaucoup de semblables pour regarder, rêveuses, passer dans un nuage de poussière les belles madames aux voiles multicolores et les nobles sires masqués qu'emportent, des Aravis au Fayet, les grandes autos du service des Alpes? Si le costume n'est plus qu'un souvenir, c'est tant pis, car il est fort coquet; M. le curé de Megève et ses aides habiles ont grand mérite de l'avoir sauvé de l'oubli.

Pas loin de cette gentille montagnarde, dans la toilette de laquelle la couleur liliale des neiges voisines domine, nous voyons, grâce à Mlle Crolard, un brave Veyrolain, vêtu de blanc comme un père de chœur de la Trappe de Tamié, mais avec une pointe d'élégance qui enlève toute apparence monacale à l'ensemble; il est tout fier sous son bonnet rouge, du type de celui que portaient déjà les antiques Phéniciens dans leurs continuelles explorations de la *Grande-Bleue*, auprès desquelles les randonnées du rusé roi d'Ithaque n'étaient que simples promenades. Voyez comme son habit à queue est seyant, malgré l'épaisseur de l'étoffe, qu'il fut si difficile de trouver pour qu'elle donnât bien l'impression de la tiretaine dont est fait le modèle copié. Admirez ces beaux boutons dorés, luisants comme ceux de la livrée d'un chambellan de Gérolstein ; ils font contraste avec la simplicité des chevillettes de bois dont est retenu le pantalon à pont.

Un nouveau zigzag nous conduit en Faucigny pour admirer le costume vraiment très original du Mont-Saxonnex et de Brison, d'où il n'a pas complètement disparu ; regardez cette coiffe curieuse de soie noire; j'en ai, dans mon enfance, aperçu, mais en lingerie blanche, en Oisans ; une variante, du reste, a existé en tulle blanc sur transparent rouge. Le *chapé*, chapeau, est large et bien décoré ; je vous signale l'*écot*, l'épingle de bois retenant la coiffure. La forme, évasée vers le bas, de la jupe plissée accordéon large, rappelle celle des robes des commères de revues d'il y a une dizaine d'années ; le devant est la *fanda ;* comme le corsage, elle est en drap appelé *bate* ; je ne saurais la soulever pour montrer le jupon, *blanchet*, ni les *dératirés avoué mouçhets* (jarretières avec pompons), ni le *bescouire* (corset) ; regardons plutôt le tablier, *fuda*, et le châle

(*motsai* ou *mouchoir*). Pour la confection de ce costume si pittoresque, la dévouée Mme Boisier a employé des coupons d'anciennes étoffes.

Rentrons au bercail. ou presque, et terminons en examinant le costume de Gruffy; je ne puis reproduire intégralement la notice si complète fournie par M. L. Rassat, les curieux de détails la trouveront au dossier; je lui emprunte simplement quelques termes spéciaux du patois local, pour le reste je me fie à ce que mes yeux ont vu en examinant cette onzième poupée. Le jupon de dessous, *camisola*, est en *barrâ* (chanvre et coton) tissée au pays même; il comprend une *serrà* sans manches formant corset; la collerette, *collarètà*, fait trois plis en arrière du cou et croise sur la poitrine; la robe, minutieusement décrite dans la notice, est à grosses fronces; je vous en signale la belle étoffe dont la nuance rappelle celle de la chair de l'omble-chevalier de notre lac. Le fichu de soie à franges, faisant la pointe en arrière, laisse voir la collerette; le tablier, *feudà*, de soie de couleur, s'harmonise bien avec la toilette. La *béguena* blanche, brodée, dissimule une coiffure compliquée dont tous les détails sont fournis avec une précision remarquable; le bas blanc est retenu au-dessous du genou par une jarretière en lacet ou en lisière nouée sur le côté; les souliers sont presque des escarpins, ils n'ont pas de talons, mais sont ornés d'une boucle.

Et maintenant, Messieurs, laissez-moi exprimer le regret d'avoir mis à l'épreuve votre patience, je sens qu'elle est à bout; je me suis laissé entraîner à une prolixité dont je vous demande de m'absoudre; le sujet était captivant, je n'ai su me dérober au charme qui émane de ces petits personnages séduisants, à la naissance desquels notre Compagnie a bien voulu participer. Il me reste à former un vœu, qui m'est sans doute commun avec nombre d'entre vous : celui de voir cette famille savoyarde s'augmenter, non comme les sables de la mer, mais du moins dans des proportions telles que la collection de la Ville d'Annecy devienne un objet d'admiration et d'envie. Quand la Haute-Savoie aura fourni ses principaux éléments, je proposerai de leur adjoindre les costumes de la Savoie, de telle sorte que le visiteur de notre Musée puisse, en quelques regards, faire le circuit ethnographique de la province, qui est l'un des plus beaux fleurons de la couronne dont se pare la Grande Patrie.

H. Blandin.

Notice sur l'Académie Florimontane

(Suite)

Nous connaissons donc le règlement de l'Académie Florimontane, la langue dans laquelle il fut écrit, et les conditions dans lesquelles il nous est parvenu. Il nous reste maintenant à en examiner le fond, à rechercher la part qui revient à chacun des auteurs, ainsi que l'inspiration.

Il est incontestable, et Charles-Auguste l'affirme au début de son livre septième [1], que l'Académie Florimontane est l'œuvre commune de l'Evêque de Genève et de son ami le jurisconsulte. Lorsque nous parlons de rechercher la part qui revient à chacun des auteurs, nous n'avons cependant pas le dessein d'établir avec une précision mathématique une délimitation absolue dans cette collaboration aussi heureuse que féconde. Nous nous proposons seulement de montrer comment on peut reconnaître dans ce texte la marque de chacun des auteurs, comment on retrouve, comme mêlés ensemble, d'une part le sentiment religieux de l'évêque, ses préoccupations humaines et littéraires, sa tournure d'esprit poétique. -- de l'autre, l'esprit méthodique, rigoureux et pratique du jurisconsulte savoisien.

Pour commencer, l'éloquente devise ainsi que l'artistique symbole de l'Académie retiendront de nouveau notre attention. C'est à leur propos, en effet, que l'inspiration salésienne apparaît avec la plus lumineuse clarté. A deux reprises au moins dans ses Œuvres, saint François parle de l'oranger, et insiste sur l'heureux privilège de ce bel arbre toujours chargé de ses fruits d'or, et paré de son élégant feuillage. Dans une lettre écrite à la baronne de Chantal, le 3 mai 1604, quelques années avant la fondation de l'Académie, il a pour la première fois recours à la poétique image. Après avoir longuement parlé du désir de sainteté, et du moyen de l'affermir, il se hâte d'ajouter, pour rendre sa pensée plus concrète au moyen d'une ingénieuse comparaison : « Madame, ce desir doit estre en vous comme les orangers de la coste marinne de Gennes, qui sont presque toute l'année chargés de fruits, de fleurs et de

1. Il entra dans l'esprit, tant du Bien-heureux François, que du président Favre, d'instituer une Académie en une si grande abondance de beaux Esprits...

feuilles tout ensemble[1]. » Presque vingt ans après, quelques jours seulement avant sa mort, dans le sermon qu'il prononça à Lyon, le 8 décembre 1622, pour la fête de l'Immaculée-Conception, il se servit encore du même artifice oratoire. A ce moment, l'Académie Florimontane n'était plus qu'un souvenir, mais l'image du magnifique symbole qu'il lui avait choisi dut lui apparaître avec force : il développe alors sa pensée touchante, en montre tout le côté moral, précise le sens et la portée de son admirable comparaison : « Vous sçavez aussi, s'écrie-t-il, les autres [commandements] qui sont au Décalogue et ceux de l'Eglise, laquelle ressemble à un bel arbre ou bien à l'oranger qui est toujours verdoyant en toute saison. De fait, en Italie, sur la coste de Genes, et encore en ces païs de France, comme en Provence, le long des rivages on le void porter en toute saison ses feuilles, ses fleurs et ses fruits. (Asseurement l'oranger est tousjours en un mesme estat, sans se flestrir jamais ; neanmoins il a cela, qu'il ne nourrit pas.) Ainsy l'Eglise a ses feuilles, qui sont ses ceremonies, ses fleurs qui sont ses actions, et ses fruits, qui sont ses bonnes œuvres et les bons exemples qu'elle donne au prochain en toutes occasions[2].» En faut-il plus que les citations qui précèdent pour montrer d'où viennent le symbole et la devise qui nous occupent[3] ?

Le texte même des Constitutions n'est pas moins explicite. Une bonne partie des articles qui le composent sont comme le pendant de maximes salésiennes. La lecture de la plupart d'entre eux en évoque le souvenir sans peine, et les deux textes s'éclairent l'un l'autre par le rapprochement.

Le moraliste qui devait écrire sur l'Amitié le chapitre vibrant et délicat que l'on trouve dans l'*Introduction à la Vie dévote*[4] ne pouvait que recommander à ses confrères la pratique de ce vertueux sentiment. Aussi, n'est-on point surpris de trouver cette recommandation parmi les articles des Statuts : « Tous les Academiciens entretiendront un amour mutuel et fraternel. On taschera d'esloigner de l'Academie tout ce qui pourroit en quelque façon nourrir la discorde. »

1. S. François de Sales : *Œuvres*. Ed. de la Visitation Lettres. Tome II, p. 264 Lettre ccxvi.

2. *Op. cit.* Tome X. Sermons. Volume IV, p. 400-401.

3. On retrouve encore une allusion à la devise dans *L'Esprit de S. François de Sales*. de J. P. Camus. L'auteur rappelle une lettre que lui écrivait le Saint en 1610, et dans laquelle, après l'avoir félicité à l'occasion d'un récent sermon, il ajoutait : « J'écoute *an flores fructus parturiant*. » (Camus : *Op. cit.* Paris, Gervais-Alliot, 1639-1641, t. I, p. 237-240). Cf. Abbé Baunard : *S. François de Sales et les lettres chrétiennes*. Arras, Impr. du Pas-de-Calais, 1880, in-8°, p. 13.

4. *Op. cit. Introd. à la Vie dévote,* 3e part. chap. xix, p. 204.

Parmi les autres œuvres du Saint, une lettre surtout nous apparaît comme le vivant commentaire des Constitutions, et la parenté qui se dégage de la comparaison des deux textes nous semble évidente. L'Archevêque de Bourges, André Fremyot ayant demandé à son ami l'Evêque de Genève quelques conseils sur l'art de prêcher, celui-ci lui adressa une longue épître [1] dans laquelle il expose avec une éloquence et une clarté admirables les règles à pratiquer par les orateurs de la chaire. Plus d'une rappelle les obligations imposées aux membres de l'Académie Florimontane. et il est intéressant d'extraire de chacun des deux textes quelques-uns des passages les plus convaincants.

Or, le premier précepte Florimontan, celui qui est comme écrit au fronton des Constitutions est relatif à « la fin de l'Académie ». Cette préoccupation se retrouve dans la lettre à l'Archevêque : « La fin est la maistresse cause de toutes choses : c'est elle qui esmeut l'agent à l'action, car tout agent agit et pour la fin et selon la fin. C'est elle qui donne mesure a la matière et à la forme [2]. »

Mais, cette fin, que doit-elle être ? Quel objet se propose donc la jeune compagnie ? « La fin de l'Académie sera l'exercice de toutes les vertus, la souveraine gloire de Dieu, etc. » Et que dit saint François de Sales à l'archevêque Fremyot ? « Il faut [que le prédicateur] face deux choses : c'est enseigner et esmouvoir. Enseigner les vertuz et les vices : les vertuz pour les faire aymer, affectionner et pratiquer ; les vices pour les faire detester, combattre et fuir [3]. »

On a vu combien la morale est en faveur à l'Académie, et de fait le second précepte des statuts exclut impitoyablement de la Compagnie tous ceux qui ne sont pas « *gens de bien et doctes* ». Saint François de Sales de son côté rappelle à son vénéré correspondant que « nul ne doit prescher qu'il n'aye trois conditions : *une bonne vie*, *une bonne doctrine*, une legitime mission [4] ».

On n'est sans doute pas surpris de trouver dans les Constitutions un bon nombre de préceptes littéraires à côté des préceptes moraux. Parmi les premiers, l'un a trait au pédantisme et le proscrit avec sévérité. « Le stil de parler ou de lire sera grave, exquis, plein, et ne ressentira en point de façon la pedan-

1. *Op. cit.* Lettres. Tome II, p. 299-325. Lettre ccxxix.
2. *Ibidem*, p. 303.
3. *Ibidem*, p. 304.
4. *Ibidem*, p. 300.

terie. » Or, nul plus que saint François de Sales ne s'est élevé avec autant de force contre l'affectation dans le langage ou le style. « Saint Paul déteste les auditeurs *prurientes auribus*, écrit-il encore à l'archevêque, et par consequent les predicateurs qui leur veulent complaire. Cela est un pedantisme [1]... » Plus loin, à la suite de conseils éclairés et prudents, il ajoute : « Il ne faut point faire d'allegories trop grandes, car elles perdent leur grâce par la langueur et semblent (tendre) à l'affectation [2]... » Enfin, dans un autre passage, il éclate contre « l'action contrainte et estudiee des pedans », leurs « bonnetades », leurs « reverences », leurs « petites charlateries [3] ». Il vitupère leurs « quanquam », leurs « longues periodes, leurs gestes, leurs mines, leurs mouvemens »... « Tout cela, écrit-il enfin, est la peste de la predication [4]. »

Il en est de même pour « la legereté d'esprit ». Les statuts défendent aux Académiciens de n'en faire aucun signe, « quelque petit qu'il puisse estre », et, de son côté, l'Evêque de Genève déclare tout net à son correspondant qu'il « n'ayme point les plaisanteries et sobriquets [5] ».

« On traitera de l'ornement des langues, et surtout de la françoise », disent encore les statuts. — « Il faut, déclare saint François, après avoir recommandé les citations de saint Bernard, les ayant citées en latin, les dire en françois avec efficace, et les faire valoir, les paraphrasant et deduisant vivement [6]. » Ainsi la morale, la doctrine et l'esprit de l'Evêque se manifestent presque à chaque ligne des Constitutions.

Il n'est pas aussi aisé de reconnaître la collaboration de son ami qui est sensiblement moins apparente. Depuis longtemps, l'homme d'église et le magistrat étaient liés d'amitié, et la correspondance qu'ils échangeaient, empreinte d'une réciproque admiration et d'une mutuelle déférence, témoigne également de la similitude de leurs goûts. « Je ne desespere point, écrivait déjà Antoine Favre en 1593, que si Dieu vouloit que nous vescussions un jour ensemble, et peussions iouyr d'un plus entier et plus asseuré loisir, il ne me vienne un grand desir de gouster de la Theologie a vostre exemple, et vostre aide : et il y a desia longtemps que ie me sens cha-

1. *Ibidem*, p. 305.
2. *Ibidem*. p. 310.
3. *Ibidem*, 321-322.
4. *Ibidem*, 321.
5. *Ibidem*, p, 323.
6. *Ibidem*, p. 322.

toüillé de ce desir... [1] » Ne surprend-on pas là, ce semble, le premier germe d'où devait sortir la fondation littéraire. Lorsque la distance qui les séparait ne fut plus un obstacle à la réalisation du projet. les deux amis purent songer à jeter les bases d'une société. Ensemble, ils se concertèrent alors et délibérèrent sur les matières à inscrire au programme. Faut-il s'étonner qu'ils y aient fait figurer en tête la Théologie. Le vœu du jurisconsulte était à coup sûr celui de l'Evêque ; mais, on peut voir par le passage cité plus haut, qu'Antoine Favre ne fut pas étranger à l'introduction des études théologiques parmi celles dont on devait s'occuper.

Si l'on compare maintenant le texte latin des Constitutions que nous avons admis pour l'original avec une page d'un auteur de la bonne époque, on est frappé du caractère archaïque de celles-là. Or, on sait qu'il se retrouve dans l'ancienne loi Romaine des Douze Tables [2] que l'illustre jurisconsulte connaissait mieux que personne de son temps. Lui seul pouvait songer à composer un aussi remarquable pastiche des anciens textes juridiques. Non seulement sa science approfondie du droit romain, mais sa tournure d'esprit l'y prédisposaient. Il affectionnait en effet les formes archaïques dans le latin qu'il avait coutume d'écrire, et l'on retrouve sans cesse dans ses lettres les mots *lubet* pour *libet*, *litera* pour *littera*, *abs te* pour *a te*. — N'est-il pas aussi logique et naturel de penser que l'évêque de Genève ait tenu à charger l'éminent juriste de la rédaction des Constitutions pour lui donner ainsi une nouvelle preuve de confiance et d'amitié, pour rendre hommage à ses talents et à sa science. — Enfin, et cette considération doit aussi entrer en ligne de compte, il s'en rapportait à son expérience d'Académicien, car, ainsi que nous le verrons bientôt, Antoine Favre avait déjà fait partie, à Turin, d'un groupement présentant avec l'Académie Florimontane une curieuse analogie [3], l'Académie Papinienne. Nous sommes donc amenés à conclure que la rédaction des Constitutions de l'Académie Florimontane est son œuvre. La forme archaïque du texte, son expérience d'Académicien, la confiance de l'Evêque en son savoir en sont autant de preuves que nous invoquons.

1. Ch. Aug. de Sales : *Vie de S. François,* p. 65.
2. Cf. Daremberg et Saglio : *Dict. des Antiquités,* v° Lex. Lex duodecim tabularum.
3. Cf Mugnier : *Hist. du Président Favre,* p. 52 et suiv., et Vallauri : *Delle Societa litterarie del Piemonte,* p. 76 et suiv.

L'Académie doit être considérée comme le fruit de l'amitié spirituelle qui unissait l'Evêque et le jurisconsulte. Elle est née de leurs communes pensées, et ses *statuts* sont le résultat de leur intime collaboration. Si l'influence du premier est plus apparente quant au fond même de l'acte, ainsi qu'on a cherché à le montrer, il est incontestable que le second a laissé dans sa forme une marque de sa collaboration d'une particulière netteté [1].

IV

Nous venons d'écrire le nom d'une société étrangère, l'Académie Papinienne. Sans doute, notre étude sur les Constitutions de l'Académie Florimontane serait incomplète si nous nous contentions de montrer qu'elles sont dues à S. François de Sales et au président Favre. Il nous faut encore pénétrer plus avant et nous demander quelles ont été les sources d'inspiration des deux fondateurs, — rechercher, en d'autres termes, si l'influence des groupements littéraires qui existaient en dehors de la Savoie se fait sentir sur leur œuvre. Or, si l'Académie Florimontane procède d'Académies fondées antérieurement à elle-même, c'est en France ou en Italie que l'on doit rechercher les liens qui l'y rattachent. Voyons donc, pour commencer. ce qui se passait en France.

S'il est vrai que l'Académie Française fut fondée par Richelieu en 1635, il n'en est pas moins aujourd'hui scientifiquement prouvé que « l'établissement de la première Académie (en France) remonte à l'année 1570 ». C'est M. Edouard Fremy qui a écrit le premier l'histoire de cette « grande et mémorable institution [2] ». Nous savons maintenant, grâce à ses recherches, que cette Compagnie, fondée par le poëte Jean-Antoine de Baïf, « qui sut lui ménager l'appui chaleureux de Charles IX », fut menacée dans son existence après la mort de ce prince, puis « restaurée par Guy du Faur de Pibrac en 1576, avec un esprit différent et des attributions plus étendues ». Nous savons également qu' « Henri III se déclara *protecteur* de l'Association et voulut qu'elle siégeât au

1. Dans son *Histoire du Président Favre*, M. Mugnier a écrit (p. 290), en parlant de l'étude de M. Corcelle : « Cette courte monographie comprend l'histoire de la *Société Florimontane* jusqu'à nos jours. L'auteur pense que les statuts de l'Académie du XVIIe s. furent l'œuvre de S. François de Sales : certainement, ils sont sortis d'une collaboration commune. »

2. Ed. Fremy : *Origines de l'Académie Française. L'Académie des Derniers Valois*. Paris, Le Roux, 1887, in-4°, VI-399 p.

Louvre sous le nom d'*Académie du Palais*[1], et qu'enfin, « malgré les attaques dirigées soit directement soit indirectement contre elle, l'Académie du Palais poursuivit le cours de ses travaux jusqu'à l'année 1584 », date à laquelle « les fureurs de la Ligue et la mort de Pibrac dispersèrent ses membres et consommèrent sa ruine[2] ». Ainsi, saint François de Sales et le président Favre avaient en France un exemple à suivre ou dont ils pouvaient s'inspirer. Y a-t-il lieu de croire qu'ils l'aient pris pour modèle? Parmi les « Académistes supposés » qui auraient été enrôlés par Pibrac, M. Fremy a cité l'abbé del Bene, l'un des « collaborateurs journaliers de Henri III » et l'ami personnel de l'Evêque de Genève[3]. Il lui était donc aisé de se renseigner sur l'Académie de Baïf et de Pibrac s'il en avait éprouvé la nécessité. Et comme nous connaissons d'autre part les « statuts de cette Société littéraire, qui ont été conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal, dans les papiers de Conrart[4], il nous suffira donc, pour résoudre la question, de comparer ce texte avec celui des Constitutions de l'Académie Florimontane. Or, il n'est point nécessaire de les examiner longuement pour voir qu'il existe entre eux des différences très profondes. La fondation française se propose « de remettre en usage la musique selon sa perfection[5] », tandis que l'Académie florimontane a pour fin « l'exercice de toutes les vertus... et l'utilité publique », fin qu'elle se propose d'atteindre en enseignant la théologie, la politique et presque tout l'antique programme du *trivium* et du *quadrivium*. Dans celle-là, les membres sont divisés en *entrepreneurs*, *musiciens*, et *auditeurs*, distinction qui est inconnue à celle-ci où tous les adhérents sont groupés sous le titre unique d'*Académiciens*. Une impression de sévérité se dégage de la lecture du premier règlement, tandis que le second donne l'idée d'une société où règne un esprit de tolérance, de douceur et de conciliation. Enfin, le premier texte est écrit en français, et non plus en latin; il est en outre sensiblement plus bref que l'autre, ne comprenant que dix-huit articles au lieu de trente-six.

Il existe cependant entre eux de curieux points de ressemblance. Ainsi, les deux Académies se sont l'une et l'autre pla-

1. Ed Fremy : *op. cit.*, p. v-vi.
2. *Ibidem*, p. 376.
3. *Ibidem*, p. 115 et suiv.
4. On sait que Conrart fut « l'inspirateur de l'Académie Française, fondée au siècle suivant par le cardinal de Richelieu ». Cf. Fremy : *Op. cit.* p. 39.
5. Cf. les statuts de l'Académie de Baïf dans Fremy, p. 40-42.

cées sous la protection de leurs princes : le roi de France et le duc de Nemours ; toutes les deux exigent que les nouveaux adhérents soient présentés avant d'être admis ; toutes les deux possèdent un registre d'inscription et enfin obligent chacun de leurs membres à faire le choix d'une devise. Voici d'ailleurs, pour plus de clarté, les deux textes mis en regard :

Académie de Baif	Académie Florimontane
Art. 2. — Les *musiciens* seront tenus... chanter et réciter leurs *lettres et musiques mesurées*... en faveur des *Auditeurs* ecrits au *Livre de l'Académie* où s'enregistrent les noms, surnoms et qualitez de ceux qui se cotiseront pour l'entretien de l'Academie...	[*Art. 4.*] — On escrira au Cathalogue les nom, surnom, la patrie et les qualitez de celuy qui sera reçeu.
Art. 3. — Nul des *Musiciens* à part ne fera entrer aucun, sinon du consentement de toute leur compagnie.	[*Art. 3.*] — Quiconque devra estre reçeu sera présenté par quelqu'un des Académiciens.
Art. 9. — Sera fait un *médaillon* de la devise qu'aviseront ceux de l'Académie, portant lequel les *Auditeurs* entreront...	[*Art. 6.*] — Tous les Academiciens prendront des noms et des devises a leur fantaisie, qui toutesfois soyent convenables...
	[*Art. 7.*] — Après qu'elles auront esté dépeintes, on les affigera selon l'ordre de la réception.

Que faut-il conclure de ce rapprochement ? Les points de ressemblance établis nous autorisent-ils à dire que les constitutions de l'Académie de Baïf ont été connues des deux fondateurs de l'Académie Florimontane ? Il convient ici de rappeler que Baïf avait lui-même puisé son inspiration en Italie[1]. Il y a donc lieu de voir si les points de ressemblance observés ne proviennent pas de ce que les fondateurs des deux Académies ont eu pour modèles communs les Académies Italiennes.

Dès le XVIe siècle, en effet, un bon nombre de villes d'Italie[2] voyaient fleurir ce genre d'associations. Pour nous en

1. Pibrac, sous l'influence de l'esprit philosophique apporté en France par Ramus et venu d'Italie (Académie Florentine, fondée à Florence par Cosme de Médicis), voulut réformer l'Académie fondée par Baïf. Henri III l'y aida et s'en déclara protecteur (Frémy : *Op. cit.* p. 57.)

2. Sur les Académies fondées en Italie, cf. notamment : Helyot : *Histoire des Ordres monastiques*, t. VIII, p. 443. — Dubois : *Raccolta delle leggi...* Tome XIV, p. 1548 et suiv. — André Folliet : *Une sœur aînée de l'Académie Française*, dans *Revue de Paris*, 1865, p. 226. — *Gens et choses de science. La « Royal Society »*. dans le *Temps* du 17 juillet 1912. — *Grande Encyclopédie.*

tenir au Piémont, la partie la plus voisine de la Savoie, on peut citer comme exemple : à Saluce, l'Académie *Italiana*, fondée par le marquis Louis II dès 1475; à Casal, celle des *Argonauti* (1540) et celle des *Illustrati* (1559); à Novare, l'Académie *dei Pastori dell'Agogna* (1550); à Asti, celle des *Animosi* (fin du XVIe s.); à Alexandrie, celle des *Immobili* (1598); celle des *Filomachi* (1598) à Mondovi; des *Politici* à Tortone (1562); enfin, à Turin, celle des *Incogniti*, fondée en 1585, par le duc de Savoie Charles-Emmanuel I, et l'Académie *Papinianea*, dont l'origine remonte à 1573. Cette dernière, nous l'avons déjà dit, compta parmi ses membres Antoine Favre lui-même, à l'époque où il étudiait le droit à l'Université. Les exemples de fondations littéraires et savantes ne manquaient donc pas de l'autre côté des Monts, dans les propres Etats des ducs de Savoie.

Or, les renseignements qui nous sont parvenus à leur sujet permettent d'établir des liens de parenté entre ces divers groupements, et de montrer en même temps que des ressemblances très précises existent entre eux et l'Académie Florimontane [1]. Bien que les Constitutions qui les régissaient ne nous soient pas connues, ou que nous les connaissions incomplètement et indirectement, nous avons la certitude, pourtant, qu'elles servaient de modèles les unes aux autres. Pour en citer une preuve, Boniface Vanozzi, qui fut chargé, avec deux autres collaborateurs, de composer les statuts de l'Académie des *Incogniti* de Turin, demanda à un ami ceux de l'Académie des *Insensati* de Pistoie dont il voulait s'inspirer [2]. Ces nombreux groupements, loin de vivre isolés et s'ignorant les uns les autres, se pénétraient donc au contraire et le bruit de leur renommée se propageait ainsi de ville en ville.

Nous n'insisterons point sur ce nom d'Académie dont toutes ces sociétés sont uniformément parées, quel que fut leur

Article *Académie*. — Surtout : TOMMASO VALLAURI : *Delle Società letterarie del Piemonte libri due*. Torino, fratelli Favale, 1844. in-8° — et FLAVIO VALFRANI : *Le Accademie di Casale nei secoli* XVIe et XVII. (Dans : *Riv. Storia, arte ed arch prov. Aless.* 1908, janv.-mars, XVII. p 88-103).

1. Le développement qui suit n'est d'ailleurs que le commentaire d'un passage de la lettre du président Favre au jurisconsulte Schiffordegher : *prima illa est quam ad exemplum Italicarum ulllibi gentium cis Alpes instituam, erectamque vidimus, audivimus, legimus.* »

2. « ...Siamo tre eletti a distendere et a formar capitoli, coi quali dovrà « reggersi e governarsi l'accademia; e perchè mi parvero molto acconci quelli « della nostra accademia degl' *Insensati* di Pistoia, prego V. S. a mandarmene « una copia quanto prima. E per dirle anche questo, qui il mio nome, o cognome, « o soprannome è dell' *abbozzato*... » (VALLAURI : *Op cit*, p. 83)

programme et leur champ d'action. Toutefois, nous remarquons en passant que cette sorte de patronymique, commun à tous les groupements Italiens, a été également adopté par les fondateurs de la nouvelle société Savoyarde [1].

Mais il nous faut nous attarder quelque peu sur ce qualificatif de *Florimontane*. « Parce que les Muses fleurissoyent parmy les montagnes de Savoye, il fust trouvé fort à propos de l'appeler Florimontaine », écrit Charles-Auguste, en parlant de l'Académie. L'explication nous semble plus littéraire que précise. Nous ne manquerons point pourtant d'admirer l'ingéniosité et l'esprit d'à propos avec lesquels fut imaginé ce simple vocable harmonieux et évocateur. Mais, là encore, l'inspiration Italienne se fait sentir, aussi bien dans le qualificatif lui-même que dans l'idée qui a conduit à sa découverte. Quelques exemples suffiront à le démontrer. On a souligné la bizarrerie des noms des Académies Italiennes [2] : cependant, la plupart d'entre eux ne sont bizarres qu'en apparence, et l'étrangeté de leur allure s'explique sans peine. C'est ainsi que les *Argonauti* de Casal justifiaient ce nom [3], parce qu'ils se proposaient surtout de cultiver la poésie maritime ; que les *Immobili* d'Alexandrie, s'adonnant principalement aux scien-

1. Académie signifie proprement Jardin d'Academos. où Platon tenait école; d'où. par comparaison, outre le sens scolaire du mot, le sens de « société littéraire ». et celui de établissement où l'on pratique certains arts (musique, danse, équitation). Clédat : *Dict. étymologique de la langue française*. Paris, Hachette, 1912, in-8°, v° Académie. — C'est sûrement en souvenir de l'antiquité et de la plus célèbre des écoles de la Grèce que les premiers fondateurs de sociétés littéraires en France comme en Italie leur donnèrent le nom d'Académie. (Cf. Frémy : *Op. cit.*, p. 3, et *Grande Encyclopédie*, v° Académie). — Au xvii° siècle, le mot Académie avait bien le double sens indiqué plus haut. On trouve en effet dans Domat . *Du droit public*, liv. I, titre 17, la définition suivante : « Outre les universites et les colleges pour les sciences et les arts liberaux, il y a encore des Académies pour les exercices des armes, et pour les études des mathématiques par rapport aux fortifications, aux campemens, à un ordre de bataille, et autres connoissances nécessaires pour la profession des armes : et il y a aussi d'autres sortes d'Académies d'études des arts, comme de la peinture. de la sculpture, architecture et autres ; mais toutes ces sortes d'Académies. quoique composées de divers maîtres pour les divers exercices et pour les études, ne sont pas du nombre des corps et communautez, si elles ne sont établies en cette forme par l'autorité du Prince... » (Edition de 1735. tome II, p. 125). — De son côté, Madame de Sévigné appelle Académistes les jeunes gens qui apprenaient leurs exercices dans des écoles désignées sous le nom d'Académies. (*Lettres*, éd des Grands Ecrivains, t. I. p. 407), et fait d'autre part allusion à l'envie de La Rochefoucauld « d'être approuvé de l'Académie d'Arles », société savante. (*Ibidem*, t. III, p. 405).

2. Helyot : *Op. cit.*, t. VIII, p. 443. « ...Car l'abbé Piazza qui a donné le catalogue de toutes les Académies d'Italie. avec leurs noms bizarres... »

3. « Secondo quelle che ne scrivono il Quadrio e il Tiraboschi, venne istituita nel 1540 l'Accademia degli *Argonauti*. Chi ne sia stato il fondatore non mi è riuscito di trovarlo nei ricordi dè queitempi. Ben sappiamo, che il fine principale che si proposero quegli Accademici, fu quello di coltivare la poesia marinaresca. » (Vallauri : *Op. cit.*, p. 27.)

ces astronomiques, protestaient, par leur vocable distinctif, contre la célèbre affirmation de Copernic [1] ; que le nom d'*Incogniti*, donné aux membres de l'Académie fondée à Turin par le duc Charles-Emmanuel 1er, s'explique à la fois par son emblème, une peinture recouverte d'un voile vert, et par sa devise : *proferet aetas* [2]. C'est ainsi, enfin, que l'Académie Papinienne de Turin, qui avait pour objet l'étude des sciences juridiques, s'était placée sous les auspices de Papinien, le célèbre jurisconsulte du IIIe siècle de l'ère chrétienne [3]. L'épithète de *Florimontane* peut s'ajouter naturellement à toutes celles que nous avons déjà mentionnées : tout en gardant sa belle originalité, on sent qu'elle fait partie de la même famille.

Il en est de même pour son emblème et pour sa devise que l'on aurait tort de considérer comme des attributs exceptionnels, car toutes les Académies Italiennes en étaient pourvues. Nous venons de voir quels étaient ceux de l'Académie des *Incogniti*. Il nous faut aussi mentionner ceux de l'Académie des *Immobili* d'Alexandrie qui consistaient en un globe représentant la terre, avec cette éloquente devise : *Immota nec iners*. [4], et ceux des *Filomachi* de Mondovi qui se composaient d'une peinture représentant le chaos avec ces mots : *Concordia discors* [5]. Ces traditions devaient d'ailleurs se continuer pendant tout le XVIIe siècle [6].

1. Spiacque, come accade, ai seguaci di Tolommeo la nuova dottrina dell' astronomo di Norimberga, e tra i primi a sostenere la immobilità della terra fu l'accademia nata in Firenze l'anno 1550, che intitolossi *Degli Immobili*. Animata dallo stesso spirito sorse dodici anni di poi l'Alessandrina, istituita da Guarnero Trotto, Gian Francesco Aularo ed Emilio Mantelli, e nel 1619 la Veneta detta anch'essa *Degli Immobili*. (VALLAURI : *op. cit.*, p. 51-52.)

2. Il nostro nome è *degli Incogniti*, e l'*imprèsa* è un quadro di pittura coperto di un velo verde. L'anima è tale : *Proferet aetas*... (Lettre de Bonifacio Vannozzi, 1585, dans VALLAURI : *op. cit.*, p. 82.)

3. Questa è l'*Accademia Papinianea* così chiamata dal nome del celebre Papiniano giurisconsulto romano del terzo secolo dell'era cristiana, e istituita dal 1573 in Torino per cura massimamente di Guido Panciroli da Reggio in Calabria, di Giovanni Manuzio da Bordeaux e di Giovanni Vaudo da Cercenasco in Piemonte, Professori di leggi nella Univ. di Torino. Fondata da tre giurisconsulti quest' accademia avea per fine principale la coltura degli studi legali (VALLAURI : *Op. cit.*, p. 69).

4. ...E che tale fosse il disegno dell'accademia di Alessandria, viene apertamente confermato dall'*impresa*, che fu poi dalla medesima publicata nel 1598, la quale consiste nel globo della terra verdeggiante, col motto *immota nec iners.* » (VALLAUVI : *Op. cit.*, p. 52).

5. Questa società che avea per impresa il caos col motto *concordia discors*, fu nella prima sua origine intitolata *Accademia Parthenia Idosynactorum. (Ibid.*, p. 84).

6. Ainsi, l'Académie des *Rinnovati* à Tortone avait pour emblême le taureau, celle des *Desiosi* à Turin un miroir conique avec pour devise ce passage de Virgile : *Omnis in unum;* — celle des *Fulminati* dans la même ville une machine de

Quant au programme d'études, il est aussi facile de montrer qu'il n'était pas une marque distinctive de l'Académie Florimontane. Nous avons eu l'occasion de signaler celui des *Argonauti* qui consistait dans la culture de la poésie nautique. Il convient ici de mentionner également celui des *Illustrati* qui comprenait l'histoire, la philosophie, les sciences physiques et morales, et aussi, comme divertissement. la poésie [1]. Quant à celui de l'Académie Papinienne, il était exclusivement rempli par les études juridiques [2]. Ainsi, chaque société se conformait à un programme donné au moment de sa fondation, et l'Académie Florimontane ne faisait que suivre l'exemple de ses sœurs d'Italie.

Certaines autres particularités observées dans le texte de ses Constitutions se retrouvent également dans les textes publiés de l'autre côté des Monts. Ainsi, nous savons que le duc de Nemours, Henry de Savoie, en fut déclaré « prince et protecteur ». Or, l'Académie des *Incogniti* eut aussi, dès 1585, pour *principe e protettore* le duc de Savoie Charles-Emmanuel Ier [3]. Si les « Florimontans » avaient, comme Claude de Quoex, des « noms académiques », nous savons également que les *Argonauti* de Casal s'étaient baptisés des noms des plus fameux pilotes de l'antiquité [4]. Nous connaissons aussi

guerre *(machina fulminalis)* ; — celles des *Candidati* et des *Incolti*, également à Turin, une branche de nard accompagnée des mots *sorte contentus*, pour la première ; un lys fleuri dans un champ inculte avec la devise : *inculta licet florent lilia*, pour la seconde. (Cf. VALLAURI. p. 84, 86, 99, 100, 105.)

1. ...Stefano Guazzo, cittadino Trinese. che ne fu il fondatore ce ne ha lasciato alcune notizie nelle diverse sue opere, che si hanno a stampa. Eprimieramente da alcuni brani dei suo libri *Della civil conversatione* [Brescia, 1574] ricavasi chiaramente, come gli studi degli *Illustrati* fossero volti principalmente àllà storia, alla filosofia, ed alle scienze fisiche e morali: quantunque de loro adunanze venissero tavolta esilarate da qualche componimento pœtico.. (VALLAURI. p. 30-31).

2. P-aeterea quo tanti Praeceptoris [Johannis Manutii] imitatione sperata laborum praemia facilius consequerentur, ex illis nonnulli ingenio. et eruditione praestantiores sub Papiniani nomine Academian aperuerunt... Descendebant in arenam omnes, acriter disputabant, quaestiones per co itroversas opiniones subtiliter excutiebant. argumenta bis. et ter, et quoties, et quantum cuique placeret, repetebant, novisque rationibus ac fundamentis adversariorum tela retundere nitebantur... (ANAST. GERMON : *Commentarii*, dans HISTORIAE PATRIAE MONUMENTA. Tome IX, scriptores. Tome IV., col. 709.)

3. ...« S. A. se ne è fatto principe e prottetore e capo per tirarvi buon numero dé suoi cortigiani... » (Lettre de Bonifacio Vannozzi. 1585, dans VALLAURI. p. 81.) — De même l'Académie des *Maluniti* de Novare qui fut fondée vers le milieu du XVIIe siècle eut également à sa tête un *Principe* du nom de Gio. Pietro Coppa lequel en fut très probablement le fondateur. *(Ibidem.* p. 41.)

4. I loro nomi accademici erano *Tifi*, *Oronte*, *Nausitea*. *Palinuro*, *Ornicla*, ed altri dei più famosi piloti dell'antichità ; e l'anno 1547 usciva in Mantova colle stampe del Ruffinelli una *Raccolta di poesie marittime di diversi spiriti di quell' Accademia...* (VALLAURI : *Op. cit.*, p 27.)

le surnom de l'un des *Incogniti* de Turin qui était *abbozzato* [1]. Si l'Académie Florimontane avait des «assemblées générales», auxquelles elle conviait « tous les braves maistres des arts honnestes », l'Académie des *Illustrati* avait elle aussi, à côté des séances privées, des réunions publiques auxquelles prenaient part de nombreux citoyens étrangers au groupement [2]. — Si les disciples de saint François de Sales et d'Antoine Favre se proposaient de traiter surtout de l'ornement de la langue française, les membres de l'Académie Papinienne cultivaient la langue latine à tel point qu'ils s'étaient interdit d'écrire et même de parler dans un autre idiome [3]. — Enfin, si chaque candidat à l'Académie Florimontane était « tenu de faire preuve de sa doctrine et capacité, ou par escrit ou par parolle, ou en prose ou en vers, devant les Académiciens », l'Académie Papinienne ne recevait dans son sein que les seuls juristes capables de composer un ouvrage ou de soutenir en public une thèse de droit [4].

Ainsi, l'influence italienne nous apparaît clairement dans les constitutions de l'Académie Florimontane. A vrai dire, ce résultat ne peut nous surprendre; il est, au contraire, logique que les deux anciens étudiants en droit de Turin et de Padoue [5], ayant formé le projet de fonder en Savoie une Société à la fois littéraire et savante, aient fait appel à leurs souvenirs de jeunesse et qu'ils se soient inspirés des coutumes d'au-delà les Monts. On peut donc considérer l'Académie

1. « E per dirle anche questo, qui il mio nome, o cognome, o soprannome è dell' *abbozato*. . » (Lettre de Bonifacio Vannozi, *ibidem*, p 83)

2. ..... Dal che *(Della civil conversatione*, œuvre de Stefano Guazzo) si vede come non private soltanto erano le radunanze degli *Illustrati*: anzi erano frequenti le publiche sedute, nelle quali (lib. II, fogl. 104 et seg.) ordinariamente si facevano lezioni o discorsi di materie diverse, e per bocca di due accademici leggevansi i componimenti dell' accademia e quelli dei forestieri. E particolarmente di due in due mesi avea luogo una publica tornata, in cui l'antico principe rinunziava il Seggio e le insegne accademiche al successore. E a queste publiche ragunate per testimonio dello stesso Guazzo *(loc. cit.)* era grande la frequenza non che dei cittadini, dei forestieri che a gara vi concorrevano... *(Ibidem*, p. 33.)

3. Nec hoc loco praetereundum est Papinianeam Academiam, dum potissimum legales disciplinas coleret, latini quoque idiomatis cultum prae oculis habuisse, in eam enim cooptati omnes latine loqui debebant. (C. F. Comini : Préface aux *Commentarii* d'Anastase Germon, dans *Historiae patriae monumenta*. Scriptores, tome IV, p. II.)

4. .... Cautumque erat inter eos neminem in Academia recipi debere, qui non esset vel libros editurus, vel iuris theses publice defensurus. (Germon : *Commentarii*. col. 709.)

5. La ville de Padoue, où saint François de Sales fit ses études, fut, comme celle de Turin, le siège de Sociétés littéraires et savantes. M. G Giomo, qui a publié l'Inventaire des Archives anciennes de cette ville (dans le *Nuovo Archivio Veneto*, tome VI, parte II. Venise. 1893, in-8°. p. 377-460), signale en effet des pièces relatives aux Académies *dei Ricovrati* et *Delia* de Venise, de même

Florimontane comme la sœur cadette des Académies Italiennes du XVIe siècle [1].

V

Après avoir essayé de jeter quelque lumière sur les origines de la première des Sociétés littéraires de Savoie, rassemblé et critiqué les anciens textes qui nous parlent d'elles, il nous faut maintenant chercher à les mettre en œuvre. Quelles précisions peuvent-ils nous permettre d'apporter à l'histoire proprement dite de l'Académie ? En d'autres termes, quelle utilité présentent-ils à qui tente de résoudre les principales questions que l'on doit se poser à son sujet, comme celle de la date à laquelle elle a été fondée, l'emplacement exact de son siège, la durée de son existence, du genre d'études auxquelles on s'y adonnait, des usages et coutumes que l'on y observait, enfin du nombre et du nom des membres qui assistaient à ses séances ?

qu'aux Académies *dei Nobili* de Vérone, et *degli Erranti* de Brescia. Nous avons donc fait rechercher dans les dossiers 1, 629, 731, 739, 771 de ce dépôt si certains documents n'étaient point susceptibles aussi d'éclairer les origines de l'Académie Florimontane. Mais, les consciencieuses et intelligentes investigations qui ont été faites sur notre demande ne nous ont pas permis d'atteindre ce résultat. Tous les documents dont il est question sont, en effet, postérieurs au séjour de saint François de Sales à Padoue. Quant aux statuts de l'Académie *Delia*, écrit notre dévoué correspondant, « mi pare non abbiano alcuna relazione con quel poco che ho potuto vedere dell' Academia florimontana » — Le souvenir de saint François de Sales se retrouve cependant. et la chose vaut la peine d'être notée, dans les Archives de l'Académie des *Ricovrati*, instituée à Padoue en 1599, et dont il fut plus tard élu protecteur. On lit en effet dans un opuscule intitulé *Leggi degli Accademici Ricovrati* (dossier n° 731), au chap. I : Della protezione e protettori dell' Accademia, les lignes suivantes : « Mirando la prima legge a stabilir protezione all' Accademia, se ne deve altresi la prima parta alla Santità di Francesco di Sales Vescovo e Principe di Genevra eletto per tutelare de' Ricovrati il di 25 febbraio 1673. al quale perciò dovrassi ogni anno nel giorno della sua festività far l'anniversario nella Chiesa dei RR. PP. Eremitani ove si espongono alcune delle sue reliquie.. » — D'autre part, nous avons prié M. Aude. le distingué Conservateur de la Bibliothèque Mejanes à Aix-en-Provence, de vouloir bien nous dire si le « Journal de Jean Baptiste Hautin, conseiller au Châtelet », que renferme sa Bibliothèque (mss. 461-463) et dont il prépare une édition, contenait au tome II (pour les années 1603-1618) quelques renseignements sur le sujet que nous traitons. Mais les recherches qu'il a bien voulu entreprendre, et pour lesquelles nous le prions d'agréer nos vifs remerciements, n'ont donné qu'un résultat négatif.

1. Il est curieux d'observer que même à la fin du XVIIIe siècle, lorsqu'il s'agit d'écrire les statuts de l'Académie des *Immobili* d'Alexandrie, l'abbé Giampaolo Pirattone et l'avocat Giacomo Degiorgi qui en furent chargés employèrent le même latin archaïque que les fondateurs de l'Académie Florimontane. . « Queste leggi, dit Vallauri, sono comprese in sedici articoli, che dicono assai bene il fatto loro Esse ritraggono del fare delle leggi romane delle XII Tavole.., Starò contento a citare l'articolo V espresso nei seguenti termini : *De quavis honesta et utili dulcive re, quovis stylo, pro lubito scite scribere fas esto. Annales patrios academici dirigendos curanto.* (VALLAURI : *Op. cit.* p. 60-61.)

Les historiens qui ont eu à s'occuper de la date de la fondation de l'Académie se sont rangés en trois camps, suivant qu'ils optent résolument pour 1606. pour 1607, ou que, dans un but de conciliation, ils la placent pendant l'hiver 1606-1607 [1]. On s'expliquera ces différences d'opinion si l'on songe au manque de précision des textes qui nous servent de sources d'informations. Voici les renseignements qu'ils nous apportent. Tout d'abord, un passage de Nicolas de Hauteville indique que Louis de Sales, frère de l'Evêque de Genève, « continua même ses exercices d'Académie, pour fuïr loysiveté, qu'il appelloit la gangrène de la noblesse, et le fit tres-exactement depuis l'année 1607 jusques à l'année 1610 [2] ». Nous savons, en outre, par les registres de visites épiscopales de saint François de Sales qu'après une « grande expédition » commencée le 17 juin 1606, et au cours de laquelle il parcourut cent quatre-vingt-cinq paroisses de son diocèse, l'évêque de Genève fut de retour à Annecy pour le 1er novembre de la même année [3], et qu'il séjourna dans cette ville jusqu'au 28 avril 1607, jour où il repartit pour un voyage d'un mois à travers le Chablais et le pays de Vaud [4]. D'autre part, s'il n'est pas aussi aisé de fixer pour la fin de 1606 le lieu de résidence du président Favre, n'ayant aucune lettre de lui à partir du 6 juillet de la même année [5], nous possédons pour 1607 trois de ses épîtres datées d'Annecy des 1er et 14 janvier et 22 avril [6]. Enfin, il faut ajouter à ces quelques données que Charles-Auguste de Sales, dont le récit suit l'ordre chronologique, place les Constitutions immédiatement après l'envoi à Rome du chanoine de Sales, qui eut lieu à la fin de 1606 [7]. Tels sont nos éléments de critique. Que faut-il en conclure ?

Il n'est guère possible d'en déduire une date absolument

1. Sont partisans : 1° de 1606, M. Corcelle (*L'Académie Florimontane*. Chambéry, 1906, p. 37); — 2° de 1607, Grillet (*Dictionnaire*. Chambéry, 1807, t. I, p. 193), A. Folliet (*Revue de Paris*, 1865, p. 231), A. Despine et E. Serand (*Les Reliques de saint François de Sales sous la Terreur*. Annecy, 1865, p. 25); — 3° de l'hiver 1606-1607, M. Mugnier (*Histoire du président Favre*, p 293), le chanoine Gonthier (*Journal de saint François de Sales*, p. 61), les éditeurs des Œuvres de saint François de Sales, éd. de la Visitation. (*Lettres*, t. IV, p. 48, note 1).

2. Nic. de Hauteville : *Maison naturelle*, 2e part., p. 285.

3. *Reg. de visites* de saint François de Sales, 1606-1610. Archives dép. de la Haute-Savoie, série G, fonds Domenjoud, fos 1-225.

4. F. Gonthier : *Journal...*, p. 51-70. — Il reprit sa tournée pastorale annuelle le 26 août 1607.

5. *Correspondance*, t. I, p. 263.

6. *Ibidem*, p. 265-269.

7. Charles-Auguste de Sales : *Vie de saint François de Sales*, p. 365.

précise, mais l'hypothèse suivante nous a paru des plus vraisemblables. Les pourparlers durent s'engager dès le retour de l'Evêque, c'est-à-dire dès le mois de novembre 1606, et l'année dut s'achever dans l'établissement des statuts, du programme des travaux, l'envoi des demandes d'adhésion, et aussi la sanctification de l'Avent et de Noël. En réalité, les séances ne commencèrent, l'Académie ne fut réellement fondée qu'au début de 1607. — On pourra objecter que le témoignage de Nicolas de Hauteville invoqué plus haut ne prouve pas qu'il y eut fondation en 1607, mais seulement que l'un des membres de l'Académie s'y montra assidûment depuis cette date, qu'elle pouvait, en un mot. être instituée antérieurement. — Sans doute, mais il est bien invraisemblable que saint François de Sales, connaissant le goût pour les sciences et les belles-lettres de son frère, n'ait pas songé à l'inscrire sur la liste des Florimontans dès la première heure. S'il en est ainsi donc, on peut affirmer, en s'appuyant sur ce témoignage, que la première séance de l'Académie remonte au début de 1607.

Bien qu'elle fût placée sous la haute protection du duc de Nemours et composée de savants et des plus beaux esprits du temps, l'Académie dura peu. Tous ceux qui ont étudié son histoire s'accordent à dire qu'elle disparut après 1610 : elle n'aurait donc vécu que trois ans.

Dans sa lettre du 20 février 1609 au jurisconsulte Schiffordegher, Antoine Favre parle d'elle comme d'une institution florissante et pleine de vie, dont la renommée a dépassé depuis longtemps les frontières de la Savoie[1]. Dans sa lettre du 18 février 1610 au duc de Nemours, saint François de Sales y fait encore une allusion brève et même vague, lorsqu'il recommande « le bon monsieur Nouvelet » qui veut offrir à son prince « une devise académique[2] ». Mais, à partir de ce moment, nous n'avons plus un seul renseignement, si ce n'est celui de Nicolas de Hauteville, cité plus haut, à savoir que Louis de Sales suivit les exercices de l'Académie *jusqu'à 1610*. Cette indication concorde d'ailleurs elle-même avec un évènement qui eut lieu cette même année et nous fournit une précision de plus au point de vue chronologique que nous ne saurions passer sous silence. Nous voulons parler du départ d'Annecy d'Antoine Favre. Nommé premier président du

1. Guichenon : *Hist. de Bresse*. 3e partie, p. 164.
2. *Lettres*. Tome IV, page 251.

Sénat de Savoie par patentes du 20 juin 1610, il tint le 6 juillet « sa dernière audience au Conseil de Genevois, et le lendemain il est parti pour s'en aller à cheval » vers Chambéry, sa nouvelle résidence [1].

On comprend que ce départ ait eu sur la vie de la Société une désastreuse répercussion. Elle perdait en Antoine Favre l'un de ses fondateurs, l'une de ses colonnes juridiques, l'un de ses collaborateurs les plus estimés, l'hôte désintéressé qui lui avait donné asile dans sa propre demeure. Restait l'Evêque de Genève dont le zèle pour sa fille spirituelle ne s'était point ralenti sans doute, mais dont les soucis pastoraux semblèrent, dès ce moment, se multiplier à l'excès. La prédication, les visites épiscopales, la réforme des monastères et, par dessus tout, le nouvel Institut de la Visitation, auquel il se consacrait avec un dévouement apostolique, remplirent désormais sa vie, l'arrachant ainsi aux loisirs littéraires dans lesquels il s'était complu [2]. Le départ du président Favre ne fut donc pas la seule cause de la dissolution de l'Académie, mais elle la précipita à coup sûr. A partir du 7 juillet 1910, on peut dire qu'elle cessa d'exister.

Quel était maintenant le lieu de ses séances? Nous sommes ici beaucoup mieux renseignés, car nous possédons deux références de premier ordre et qui concordent admirablement. La première est la déposition de Claude Chaffarod, citée plus haut, où il est dit que saint François de Sales « assistait aux académies qui se tenaient ordinairement chez le seigneur président Favre ». La seconde est le témoignage de Charles-Auguste lui-même, placé en tête des Constitutions : « Le lieu fut assigné en la maison du président Favre. »

Or, la tradition et, ce qui vaut mieux, des actes authentiques permettent de l'identifier d'une manière certaine avec celle qui porte aujourd'hui le n° 18 de la rue Sainte-Claire. C'est une belle construction remontant au XVIe siècle et que fit bâtir N. Galois de Regard, seigneur de Morgenex, évêque de Bagnorea, à la munificence duquel est dû également le château de Clermont [3]. Nous savons que son neveu la vendit le 14 janvier 1608 au président Favre pour la somme de « quatorze mille florins, acte reçu par Me Angelloz, notaire ». Voici

1. MUGNIER : *Hist. du président Favre*, p. 353-354.
2. Cf. GONTHIER : *Journal*, p. 118 et suiv.
3. Cf. PICARD (Mgr L.-E.) : *Histoire de l'Abbaye d'Entremont*, p. 99 et suiv.

comment elle est décrite dans le laod de la vente en date du 1er février 1608, et que seul nous possédons : « ...une maison avec son jardin, places, courtines, commoditez, appertenances et dependences quelconques d'icelle, assise et située en nostre ville d'Annessy, Rue de Sainte Claire, vulgairement appellée la maison de Bagnereaz, jouxte la maison des hoyrs de feu

Porte de la maison « Bagnorea », dans la cour intérieure, 18, rue Sainte-Claire.
(Dessin de M. Marc Le Roux.)

Me Antoine Chardon, en son vivant procureur en nostre Conseil dudict Genevois du levant ; la maison et jardin de Me Antoine Bouvard, et le four de Me Louÿs Marchiand, procureur du couchant ; la rue publicque tendant de la porte du Sepulchre à la porte de la Perriere du vent et en partie du levant ; le cours de l'eau du Thyouz de bize et en partie du couchant [1] ».

1. Archives de l'Académie Florimontane, série B, sous-série E, Famille Favre. II

Nous avons cherché, par une visite de l'immeuble, à localiser d'une manière exacte la pièce dans laquelle avaient lieu les séances de l'Académie; mais les restaurations et les remaniements intérieurs qui ont eu lieu depuis le commencement du XVIIe siècle nous ont empêché d'obtenir un résultat décisif[1]. Toutefois. un passage du testament de René Favre de La Valbonne (28 septembre 1656), nous donne sur ce point une indication qui n'est pas négligeable. Parlant de cette maison qui, dit le testateur, fut « léguée après moi par feu mon bon père à mondit fils, François-Antoine, son filleul », il ajoute : « Je luy donne aussy toutes les réparations que j'ai faictes en ladite maison quelles qu'elles soient : ensemble les tapisseries et les meubles qui se trouveront lors de mon décès en *la grande salle sur le devant*[2]. » Rien n'indique que cette « grande salle » fut, à l'exclusion des autres, choisie comme lieu des réunions; mais précisément cette épithète de *grande* nous prédispose à l'identifier avec lui, à cause de la nécessité où l'on dut se trouver de choisir un local assez vaste pour que tous les membres de l'Académie pussent y siéger à l'aise.

Une autre question se pose au sujet de cette même maison. Malgré les renseignements formels donnés tant par Claude Chaffarod et Charles-Auguste de Sales que par les actes notariés cités ci-dessus, est-on certain qu'elle fut réellement le berceau de l'Académie Florimontane? — Nous avons vu que celle-ci existait dès 1607 et que l'acte de vente de l'immeuble au président Favre date seulement du 14 janvier 1608. Il y a donc un laps de temps de sept à huit mois pendant lequel on ignore où siégeait la nouvelle Société. — Antoine Favre était venu à Annecy prendre sa charge de président du Conseil de Genevois en juin 1597, et l'on ne sait toujours pas dans quel quartier de la ville il habita tout d'abord. L'année précédente, fuyant la peste qui ravageait Chambéry, il était

en existe une copie du XVIIIe s. qui figure dans le même dossier. — Sur les conditions de l'acte de vente et du payement, voir également le testament du président Favre, dont une copie existe également aux Archives de l'Académie Florimontane (même dossier), p. 49 et suiv. et MUGNIER : *Histoire du président Favre*, p. 512.

1. M. Domenjoud, l'un des propriétaires actuels. nous a très aimablement servi de guide. Nous sommes heureux de le remercier de sa complaisance.

2. Cf. sur la maison en question *Habitation de saint François de Sales à Annecy*. Appendice à *Saint François de Sales, ses reliques sous la Terreur et Annecy*. Annecy, Burdet, 1865, in-8° par ALPHONSE DESPINE et ELOI SERAND, p. 137-143 ; F. GONTHIER : *Promenade historique à travers les rues d'Annecy*. Thonon-les-Bains, Masson, 1903, in-8° p. 14-16 ; PONCET (Abbé P.-F.) : *La Cathédrale d'Annecy et ses tombeaux. Notice historique*. Annecy, Niérat, 1876, in-8°, p. 67 et suiv.

venu avec sa famille s'établir au « Clos de Crans », muni d'une autorisation des syndics d'Annecy [1]. Il est très possible, comme le suppose son biographe M. Mugnier, qu'il s'y soit de nouveau installé et qu'il y ait demeuré jusqu'à l'acquisition de la maison dite « Bagnorea [2] ». Mais, c'est là une simple hypothèse qu'aucun document ne vient confirmer ni infirmer. On peut admettre également, sans qu'il y ait davantage de preuves pour ou contre, que le président Favre habitait, avant son acquisition, la maison « Bagnorea » à titre de locataire, sa correspondance pour 1608, qui est assez complète, ne faisant allusion à aucun changement de domicile.

En résumé donc, nous sommes certains que la maison « Bagnorea » acquise par le président Favre au commencement de 1608, fut le lieu habituel des réunions de l'Académie Florimontane à partir de cette date jusqu'en 1610. Elle a pu l'être également pour l'année précédente, mais il y a doute sur ce point.

En outre, même à partir de 1608, il a pu se faire que certaines séances n'aient pas eu lieu dans cette maison « Bagnorea », car Cl. Chaffarod dit que les séances « se tenaient *ordinairement* chez le seigneur président Favre », affirmation qui semble indiquer qu'elles n'avaient pas *toujours* lieu chez lui.

Après avoir tenté d'apporter quelque précision sur la date de fondation de l'Académie, sur sa durée, sur son siège, essayons maintenant de nous la représenter vivante et agissante. Que savons-nous de la vie proprement dite de la jeune Société?

Les membres portaient indistinctement le titre d'Académiciens. C'est ainsi que les appellent à la fois le texte des statuts, saint François de Sales et le président Favre [3].

On distinguait parmi eux, toutefois, ceux qui faisaient partie de ce que nous nommerions aujourd'hui le bureau de l'Académie. Il comprenait : le prince ou président, deux assesseurs ou collatéraux, un secrétaire, un trésorier, des censeurs.

1. Archives communales d'Annecy. BB. 28 bis, p. 75-76. Cité par MUGNIER : *Hist. du président Favre*. p. 162. — L'emplacement probable du « Clos de Crans » peut être situé rue Filaterie. Cf. ABBÉ GONTHIER : *Promenade historique à travers les rues d'Annecy*, p. 48.

2. *Ibidem*, p. 176-177.

3. Quiconque devra estre reçeu sera présenté par quelqu'un des Académiciens. (Art. 3.) — Nostr'Academie a receu pour faveur la demande que monsieur Nouvelet luy a faitte d'une place pour vous, entre les académiciens. (S. FRANÇOIS DE SALES : *Lettres*, t. IV. p. 251.) — Nos Académiciens aussy qui dessegnent de faire quelque chose de bon... (A. FAVRE : *Corresp.* tome I, p. 273)

Nous connaissons le nom du prince de l'Académie, Henry de Savoie, duc de Nemours. Président d'honneur en quelque sorte, il exerçait invisiblement sur la Société et ses membres une haute protection et une juridiction sans appel.

Nous savons également le nom et les attributions des deux assesseurs ou collatéraux : le premier, saint François de Sales, s'occupait de tout ce qui concernait la philosophie et la théologie ; le second. Antoine Favre, des questions de jurisprudence : tous deux indifféremment avaient dans leur commun ressort « les sciences et lettres humaines ».

Quant au secrétaire, au trésorier et aux censeurs, nous ignorons quels personnages en exercèrent les attributions. Le nombre des censeurs eux-mêmes et l'étendue exacte de leur juridiction ne nous sont pas connus davantage.

La fonction de président effectif était dévolue à l'un des deux assesseurs ou collatéraux, et il semble bien qu'ils l'aient exercée tour à tour : c'est ce qui résulte du moins du témoignage de Comte [1]. La première séance fut présidée par l'Evêque de Genève [2].

Y eut-il un registre des procès-verbaux des séances, une Bibliothèque, une « Archive », un sceau [3] ? Cela est vraisemblable, mais aucun souvenir ne nous en a été laissé.

Reste la question du nom et du nombre des Académiciens, qu'il conviendrait d'envisager dès maintenant. Mais, nous préférons la réserver pour y revenir à loisir au chapitre suivant.

Le personnel de l'Académie était complété par un « huissier à gages » dont on ignore le nom et dont les attributions sont fixées par l'article 35 des Constitutions.

G. LETONNELIER.

(La fin au prochain fascicule.)

1. Il [a] introduict une Academie en ceste ville — où il présidoit comme jay veu avec monsieur Favre, premier président en Savoye. Cf. ci-dessus, chap. I.

2. Le bienheureux François donna le commencement à l'Académie par une très-belle harangue. (CHARLES-AUGUSTE : *Vie de s. François*..., à la suite des Constitutions.)

3. Après avoir décrit à la page 143 de leur ouvrage un sceau ayant pour type une croix ancrée des angles, de laquelle sortent des rayons ou des flammes, et pour légende : SIGILLVM + SOCIETATIS + ANNECIACENSIS ***, MM. Dufour et Rabut, auteurs de *Sigillographie de la Savoie* ajoutent : « La matrice de ce sceau appartient à M. le comte de Roussi de Sales qui nous en a communiqué une empreinte. On croit généralement à Anneci que ce sceau est celui de l'Académie Florimontane fondée par S. François de Sales : c'est une erreur .... Ce sceau doit être celui de la Société du Crucifix créée par S. François de Sales (vers l'an 1593), — ou celui de la *Société des bons et véritables amis*, fondée par Mgr d'Arenthon d'Alex.

Fragment d'une lettre de Claude de Quoex à saint François de Sales, dans laquelle il fait allusion à son « nom Académique Admirant ».

(Cf. *Rev. Sav.*, 1913, p. 228.)

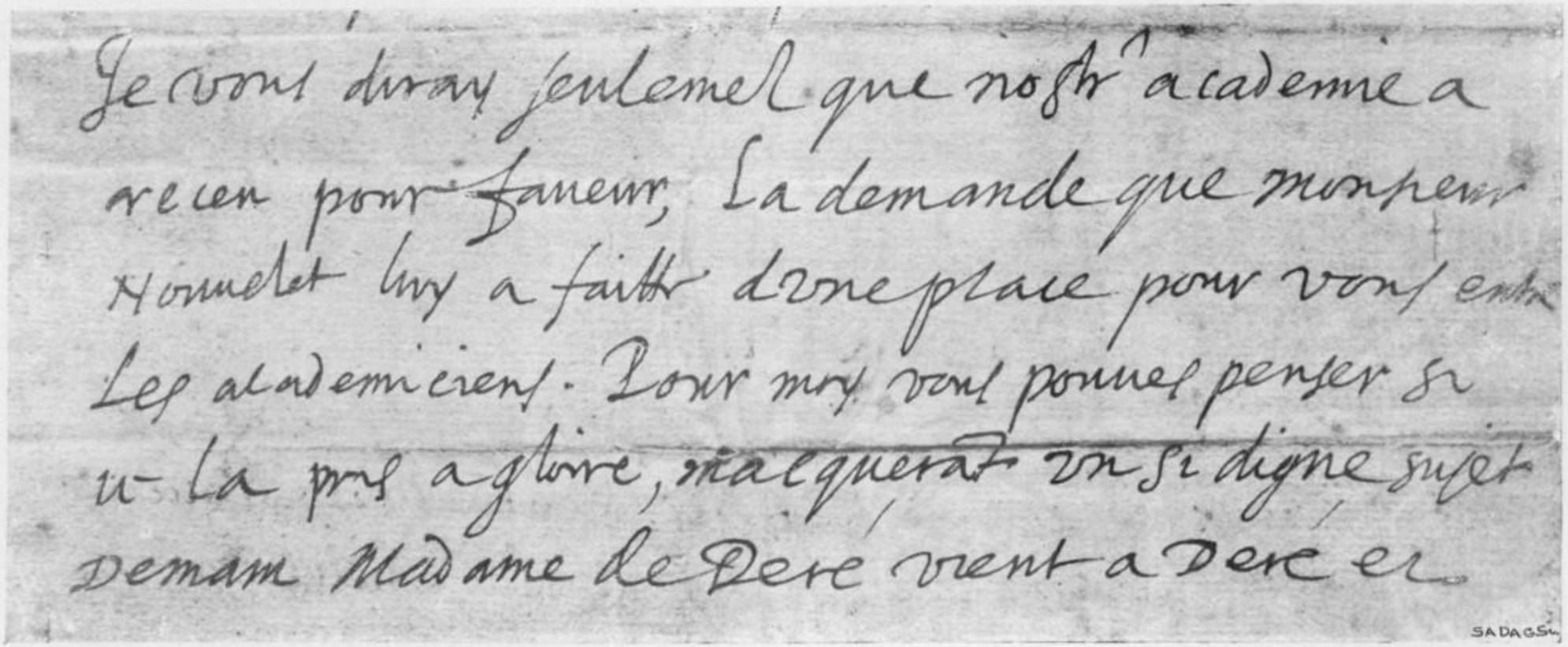

Fragment d'une lettre de saint Francois de Sales au baron Amédée de Villette, dans laquelle il fait mention de « nostr' Académie ».

(Cf. *Rev. Sav.*, 1913, p. 226.)

Monseigneur

Je veoy bien de vostre grace que vous estes de
parole et que par la comme par toutes vostres
autres actions vous me conuiés de vous
imiter, Mays il me suffira les admirer
seulement puis qu'aussy bien ie porte le nom
Academique Admirant, Et pour vng Commencement
d'imitation vous fayre entendre que ie vous
ay aussy obserué parole comme il vous plaira de
veoir par le billiet cy ioinct auquel me rapportant
en attendant l'heureuse journee je prie le bon
sauueur qu'il vous conserue longuement. Que
desire celuy qui demeure

Chants d'Adolescence

ALPHONSE MORAND

Alphonse MORAND, né en 1881 à Doucy, commune de Charvonnex, sur les rives de la Fillière, à quelques kilomètres d'Annecy, passe son enfance dans un milieu campagnard. Son curé lui donne des leçons de latin, éveille sa vocation; il fait ses études au Collège de La Roche, puis au Grand-Séminaire d'Annecy. Ordonné prêtre, il reste quelque temps vicaire à Amancy; mais sa mauvaise santé le contraint d'abandonner ses fonctions et de rentrer dans sa famille; il meurt le 6 avril 1909, à peine âgé de 28 ans. Quelques mois avant sa mort, il avait publié un court volume de vers : *Chants d'Adolescence,* qui méritent quelques instants d'attention.

Cet ouvrage a été composé de 1899 à 1908. Il est divisé en trois parties.

La 1re, intitulée *Doucy*, comprend uniquement des pièces personnelles. Ce sont des souvenirs d'enfance et de famille; il demande la bénédiction de sa mère, rappelle la mort prématurée d'une jeune sœur, évoque les grands bois qu'il parcourait avec ses camarades, le peuplier sur lequel il aimait à grimper, la vieille servante Virginie qui faisait partie de la famille, le vieux clocher qui fut reconstruit afin de ne plus être un sujet de raillerie pour les villages voisins, les veillées où il fut très fier, à treize ans, de recevoir sa place, enfin une grave et noble conversation avec son père, où il s'excuse en quelque sorte de n'être pas resté laboureur comme lui.

La dernière pièce, d'ordre plus général, évoque la Savoie, ses beautés pittoresques, ses gloires historiques. la saine et vaillante vigueur de son peuple.

La 2e partie, *Sur la Route*, se rapporte davantage à sa vocation ecclésiastique ou à des questions purement religieuses. Cependant, les souvenirs de famille y tiennent encore quelque place et la dernière pièce chante *Nos Trois Couleurs* et l'expansion française aux frontières du monde. Ce jeune prêtre est un fougueux partisan de l'impérialisme colonial.

Dans la 3e partie, *Vers la Vie*, sauf un beau sonnet à un ami, *Les Deux Voies,* ne se trouvent plus que des pièces d'ordre général. Un effort généreux, plutôt que réussi, a même

poussé le poète à la haute poésie religieuse : *Le Sang des Justes*, *Vision*, où le lyrisme tend à l'allure épique.

Suivent quatre petits récits en prose dont les deux meilleurs, par leur réalisme sincère et la naïveté du détail, sont l'*Enterrement de sa sœur Félicie* et la *Peinture d'un Honnête Cheminau*, qui s'arrêtait volontiers à Doucy, le vieux Dominique.

* * *

Nous avons donc affaire à un poète lyrique, d'allure modeste assurément, mais qui n'est point sans saveur. Les hautes envolées ne sont pas son fait. L'expression des vérités morales et religieuses a parfois quelque force, mais point d'accent original. Il répète ce qu'on lui a appris, d'ailleurs avec une évidente et ardente sincérité. C'est dans le détail de la vie quotidienne, dans les menus souvenirs d'enfance, dans ce réalisme campagnard qui contient tant de beauté pour qui sait l'y découvrir, que nous rencontrerons ses meilleurs vers.

La forme soulève bien des critiques. On pourrait noter beaucoup d'impropriétés et de faiblesses d'expression, par exemple :

« Je gravirai l'autel » (p. 49) ;

ou

rajuster une vie en déroute, (p. 67) ;

des images obscures ou incohérentes :

Le sol desséché jette aux averses lointaines
Le regard désolant de son avidité (p. 81),

ou encore,

En nous monte la sève
Qui se nourrit du pain rassis de la douleur.

J'ai même relevé deux incorrections causées par les exigences du rythme, ce qui ne les justifie point :

Salut, ô mendiants, frères déshérités,
Qui vous vous succédez... (p. 66)

et

où nulle foi demeure (p. 85).

Au point de vue de la versification, l'auteur ne se permet aucune des licences de nos poètes modernes ; il rime assez richement, mais avec quelle banalité ! Il varie avec soin ses rythmes et emploie même une fois une strophe assez compliquée, « la tierce rime, » dans *Le Pain pour Tous*.

Sauf ce rythme, qui dénote l'imitation du Parnasse, le poète

n'a été aucunement influencé par l'évolution de notre poésie depuis 1850. Ses modèles sont évidemment Lamartine et Laprade; dans certains passages, on reconnaît un écho d'Hégésippe Moreau et parfois aussi le ton de Veyrat, poète savoyard et catholique, avec lequel il n'est pas étonnant qu'Alphonse Morand ait quelque parenté.

Voici quelques vers religieux, où s'accordent très heureusement l'inspiration catholique et l'amour des humbles :

Père, qui donnez l'être à toute créature,
O Père universel et source de tout bien,
Vers qui monte le cri de toute la nature,

Nous vous prions, Seigneur, qui ne refusez rien
A qui de votre main attend sa nourriture,
Donnez-nous aujourd'hui le pain quotidien.

Nous vous le demandons pour les hommes, nos frères,
Pour le juste et pour ceux qui vivent loin de vous,
Pour tous les héritiers des terrestres misères.

Père puissant du ciel, donnez-nous, donnez-nous
Le pain des fils et non le pain des mercenaires.
Nous voici, vous priant ensemble à deux genoux.

Bénissez chaque jour la table de famille
Où le père et ses fils très las viennent s'asseoir,
Lorsqu'ils ont déposé la bêche ou la faucille.

Seigneur, accordez-leur, quand ils rentrent le soir,
Et la soupe fumante et le feu qui pétille :
Bénissez les foyers où l'on mange un pain noir.

Faites surgir des fruits du sol le plus aride,
Et chez les pauvres gens, Seigneur, ne laissez pas
Les tout petits pleurer devant la huche vide.

Le Pain pour tous, p. 97-98.

Particulièrement inspiré par son pays natal et par la vie rustique, il a trouvé pour les chanter des accents très simples, mais sincères, et c'est dans ces effusions ou ces peintures que se rencontrent ses pièces les mieux réussies.

La dédicace *A mon Village natal* est pleine d'une sensibilité frémissante :

A toi, Doucy, je viens, comme un enfant, offrir
Le livre où j'ai fixé mon rêve et ma pensée :
Prends ! il est tien ! ton âme à mon âme enlacée,
Hélas ! a tout dicté ; je n'ai fait qu'obéir.

Ouvre-le : Ton nom va dès le seuil resplendir,
Nom si doux que l'oreille à l'entendre est bercée,

Si doux qu'en l'évoquant mon enfance passée
En moi frémit, s'éveille, et voudrait revenir.

Puis c'est la description de ce petit coin de Savoie qui, au pied du sévère Parmelan, s'épanouit dans de molles ondulations de coteaux verdoyants, et reproduit ainsi le charme fait de contrastes de la région d'Annecy :

Doucy ! c'est le berceau de mousseline douce,
Dans les arbres posé comme un nid dans la mousse,
Et proche des grands bois ;

J'y naquis ; je grandis dans ce coin de verdure,
En un demi-jour calme où l'ardente nature
Nous parle à demi-voix.

Parmi les pièces que la vie de famille lui a inspirées, je note tout particulièrement *La Veillée*. Il y a là de l'excellent réalisme et un sentiment juste de la vie rustique :

C'est le soir. L'âtre flambe au bas des cheminées,
Et la soupe a fini d'exhaler ses buées
Dans le logis étroit, ouvert aux arrivants.
La salle, par degrés, s'emplit de paysans.
La vaisselle est rangée et la prière est dite.

On cause des travaux de la campagne ; on chante des chœurs rustiques ; les enfants réclament des histoires de revenants ; le grand-père raconte ses vieilles campagnes.

Les pipes font dans l'air un panache flottant.
Les rouets vont ronflant : dans les mains féminines
La laine passe, alerte, et s'enroule aux bobines...
Moments sereins et doux, ô rustiques veillées,
Que de choses, jadis, vous m'avez révélées
Aux blafardes lueurs de la lampe des soirs !
Lorsque les gens venaient réchauffer leurs espoirs
A l'intime foyer des longues causeries,
Et poser lentement sur leurs âmes meurtries
Le baume fraternel et doux des réconforts,
Enfant, j'ai bien souvent épuisé mes efforts
A vouloir dans leur cercle obtenir une place.
Plus d'une fois je dus, avec une grimace,
Monter, leste, au grenier où s'alignaient les lits,
Sans veiller : « Le sommeil vient tôt pour les petits. »
Me disait sagement la bouche maternelle.
Alors comme un oiseau recueilli sous son aile,
Blotti dans ma couchette, au fond du grenier noir,
Et dans l'obscurité tremblant de ne rien voir,
Tandis que le sommeil tardait à me surprendre,
J'écoutais longuement, je tentais de comprendre

Les propos des veilleurs et leurs rires bruyants.
J'appelais l'avenir, j'appelais mes vingt ans.
Ils sont venus. Un jour, je n'en avais pas treize,
On m'accorda, le soir, en famille, une chaise ;
Alors, pouvant unir ma jeune voix aux leurs.
Je m'assis triomphant parmi les laboureurs.

Son chef-d'œuvre est peut-être la pièce intitulée *Paroles d'un Fils*. Il s'adresse à son père et s'excuse d'avoir abandonné la culture des champs pour le *labour des âmes*. Mais son cœur est resté tout entier dans ces champs, avec les laboureurs. En voici quelques strophes :

Père, ton fils aîné te veut parler, écoute :
En face de ta glèbe austère, plein d'émoi,
Je veux, sachant combien de sueurs je te coûte,
Jeter le premier cri de ta race. Entends-moi !

Comme tu vas cueillir les fruits mûrs, en automne,
Aux branches des pommiers que jadis tu plantas ;
Recueille le merci qu'aujourd'hui je te donne
Pour tes reins affaiblis et pour tes membres las.

Car j'ai vu tes labeurs. Quand les aïeux robustes,
Longtemps eurent traîné leurs pas dans les guérets,
Longtemps furent allés, en inclinant leurs bustes,
Vers le sol d'où montaient les effluves secrets.

Un jour le repos vint pour eux, au coin de l'âtre,
Et de leurs mains l'outil tomba : tu le reçus,
L'outil voué par eux à la terre marâtre
Et tu fus l'héritier de leurs fortes vertus.

Son père comptait que ses fils deviendraient des paysans comme lui :

Tu m'attendais. Je ne t'ai pas rejoint, mon père,
Et dans ton champ tu n'as pas vu ton premier né.
Le Seigneur a fixé ma place au Sanctuaire,
Et je suis au labour des âmes destiné.....

Et je t'apporte ici l'hommage de ma plume
Pour le robuste azur où tu m'as engendré ;
Le Ciel m'a confié sa tâche, je l'assume,
Mais je ne serai pas un fils dénaturé.

J'aime les ouvriers de la grande nourrice,
Simples, laborieux, dans la sève établis ;
L'avenir vous promet la gloire, et c'est justice,
O braves laboureurs par la glèbe ennoblis !

Ce sont là des vers robustes, des vers qui ont la rudesse et la saveur de la terre nourricière. Si dans cette pièce il semble

prévenir le reproche d'abandon, presque de trahison, que songe peut-être à lui adresser son père, dans une autre il remercie sa mère d'avoir fait éclore sa vocation sacerdotale :

Mère, tu m'as ouvert sur deux mondes la porte,
J'y vais entrer. Merci, tu m'as fait l'âme forte,
Tu m'as donné ton sang et ton lait et ta foi.

Je terminerai cette courte étude par quelques belles strophes qu'il consacre à la Savoie. Après avoir rappelé les beautés pittoresques de son pays, après avoir retracé les grandes périodes de son histoire depuis la conquête de Jules César jusqu'à la réunion à la France, il loue les qualités d'énergie et de loyauté qu'il reconnaît à ses compatriotes :

Gloire à tes fils ! Ils ont la vigueur de ta race,
De leurs ancêtres morts ils ont gardé la trace
Et le parfum de leurs vertus ;
Vois-les, dans tes guérets, suivre les attelages,
Vois-les passer, portant sur leurs rudes visages
La fierté des preux disparus.

Bons travailleurs, voués aux labeurs opiniâtres,
Maniant tout le jour la lourde bèche, ou pâtres
Menant les troupeaux aux pâtis,
Ils sont restés, croyant à la loi des semailles,
Les ouvriers qui font sortir de tes entrailles
L'or des moissons pour le pays.

O terre, nourris-les de ta forte substance !
Et lorsqu'ils sont là tous, ainsi qu'un peuple immense,
Autour des tables assemblés,
Fais qu'ils sentent grandir au sein de leurs agapes
Le fraternel amour parmi le jus des grappes
Et le pain noble, issu des blés.

Donne-leur la bonté, donne-leur la franchise,
Comme l'eau de tes lacs qu'un vent léger irise,
Miroir où regardent les monts,
Fais-leur âme limpide et calme : qu'elle brille,
Telle une étoile au fond des nuits, qu'elle scintille
Au ciel de leurs regards profonds !

Mais surtout donne-leur, par le Dieu du Calvaire,
Cette foi qui toujours te fit grande et prospère
Et dont tu portes le flambeau !
Alors, reconnaissants, les aïeux qui t'ont faite
Laisseront tressaillir leur cendre satisfaite
Sous la pierre de leur tombeau.

Puis garde-les, tes fils, garde-les, ô Savoie,
Au pied de ces glaciers qu'un jour, le cœur en joie,
Ils ont été fiers de gravir ;

Et si certains s'en vont rechercher l'or des villes,
Que sur ton sein, après les besognes serviles,
O mère, ils reviennent mourir!

*
* *

Et maintenant, si l'on me demande à quel rang il faut mettre ce jeune prêtre, je ferai d'abord remarquer qu'il n'a pas eu le temps de donner sa mesure. Ensuite je prendrai, pour déterminer son mérite, un étalon que les Concours de poésie de la Florimontane nous ont rendu familier. Je ne crois pas que ce recueil, dans son ensemble, fût passé inaperçu. Je ne crois pas non plus que les nombreuses imperfections du style eussent permis de lui accorder autre chose qu'une mention. Cependant il me semble que des extraits judicieusement établis, comprenant 4 ou 500 vers, ne seraient pas indignes d'un prix. Si donc Adolphe Morand ne fut pas un de ces poètes dont le nom vivra éternellement dans la bouche des hommes, il mérite un souvenir de ses compatriotes, car son œuvre tout entière est fortement empreinte du caractère savoyard.

G. Martin.

Note sur une nouvelle Vivipara subfossile

du quaternaire de la plaine d'Annecy

Dans quelques matériaux que M. Marc Le Roux, directeur du Musée d'Annecy, m'a demandé d'examiner s'est trouvée une nouvelle *Vivipara*, très intéressante par sa forme et surtout par le fait qu'on l'ait recueillie en pleine Haute-Savoie. En effet, les deux espèces de ce genre qui vivent en France et dans l'Europe centrale ont, à peu de chose près, la même distribution géographique, c'est-à-dire qu'elles manquent aujourd'hui aux contrées montagneuses de l'est, en particulier à la Savoie. La variété inédite de la *Vivipara fasciata* découverte à Annecy montre donc une aire spécifique autrefois plus étendue.

Il est à remarquer du reste que cette espèce est répandue de l'autre côté des Alpes, c'est-à-dire au nord de l'Italie et au sud de la Suisse, dans les grands lacs et même assez haut dans l'Engadine (Lac Campfer à 1.970 m.). Elle suit aussi d'assez loin la chaîne du Jura, est représentée aux environs

de Mulhouse mais fait défaut dans le Plateau suisse. D'autre part, cette espèce réapparaît aux environs de Genève, d'abord introduite artificiellement par M. Boissier (cette tentative semble cependant avoir échoué), puis, on ne sait trop comment, sur le plateau de Pinchat, où l'a découverte le Dr Kampmann.

C'est dans un argile lacustre quaternaire de la plaine d'Annecy[1] que M. Le Roux a découvert cette paludine, en compagnie de *Bythinia tentaculata*, *Valvata cristata*, *Planorbis fontanus*, *Limnæa truncatula* var *oblonga et L. stagnalis*. Il serait du reste téméraire de tirer de suite des conclusions, aussi me bornerai-je à décrire les caractères de ce mollusque, dont je n'ai vu que deux coquilles bien conservées.

Vivipara fasciata Mull.

Var. *Le Rouxi nov. var.*

Testa ovato-contracta, subconica, ventriosa, solida, irregulariter striatula; spira curta valde obtusa, ad basim latissima, conica, apice minima, anfractus sex celerius typo accrescentes, ultimus maximus, sub sutura planis vel concavus, deinde valde convexus, obtusissime subangulatus prope a basi latior ceteris; sutura profundiuscula; aperture valde obliqua, ovato-rotundata; peristoma simplex, armatum, non evasum; umbiticus absens.

Alt. 21. *dm.* 15 mm.

Coquille ovoïde ramassée, conique bombée à la partie supérieure, ventrue inférieurement, solide et épaisse, actuellement blanchâtre terne, sans qu'on puisse rétablir la couleur primitive, sans fascies visibles, ornée de petites stries de grosseur inégale, irrégulièrement réparties, en général très peu marquées. Spire courte, très obtuse, extrêmement large à la base, puis s'atténuant progressivement, conique, bombée sur les côtés, à sommet très petit, un peu obtus, bien saillant; 6 tours très convexes, s'accroissant plus rapidement que chez le type, le dernier énorme, occupant les deux tiers de la hauteur totale, *tout plat* sous la suture, voire *même légèrement infléchi en dedans*, puis très bombé, vaguement anguleux dans le bas et un peu arrondi en dessous, très large, déclive à son extrêmité,

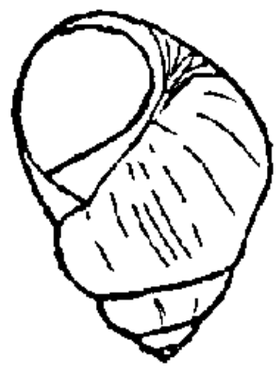

Vivipara fasciata v. *Le Rouxi* nov. var. Annecy.

1. *Revue Savoisienne*, 1913, p. 102.

une suture extrêmement peu profonde, à peine marquée. Ouverture très oblique, ovale arrondie, non échancrée par l'avant-dernier tour, très arrondie à l'insertion du bord columellaire, obtusément anguleuse à celui du labre ; péristome simple, bien arqué, non évasé, à callum épaissi et à bord columellaire très arqué. Ombilic nul [1].

Jean PIAGET.

1. La variété la plus voisine est la V. *imperialis* Brgt., cependant assez distincte pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister sur les caractères différentiels.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

CH. DUFAYARD. — **Histoire de Savoie.** (Chambéry, DARDEL, prix, 3 fr. 50.)

Ce beau volume, illustré de gravures très soignées, fait partie de la collection *Les Vieilles Provinces de France*, publiée sous la direction de M. Albert Petit, professeur au lycée Janson de Sailly.

Résumer en 327 pages une histoire aussi accidentée que celle de la Savoie n'est pas chose facile. En n'indiquant que les grandes lignes, on risque de ne donner qu'un squelette; en dédaignant trop les détails, qui sont le piment du récit, aussi bien qu'en les multipliant d'une manière abusive, on devient ennuyeux.

Tel n'est pas le cas de M. Dufayard. Il fallait sa vaste érudition, servie par une mémoire exceptionnelle, pour éviter les écueils d'une pareille entreprise et la conduire à bonne fin.

Le livre comprend vingt-un chapitres, dans lesquels l'histoire de la nation n'est jamais sacrifiée à celle des princes; chacun y tient sa place normale; les évènements sont exposés dans un ordre méthodique, avec une grande intensité de vie et beaucoup de clarté. Des citations, judicieusement choisies et très habilement adaptées, résument heureusement la pensée de l'auteur et lui donnent du relief.

C'est l'œuvre d'un maître, à laquelle il manque peu, selon nous, pour être parfaite. Mais ce peu, nous voudrions qu'elle le gagne, et voilà pourquoi nous allons nous permettre quelques critiques, dont il serait bon de tenir compte dans une prochaine édition

* * *

Il n'est guère possible, aujourd'hui, de composer une histoire de Savoie de quelque valeur, sans avoir compulsé les publications des Sociétés savantes qui, depuis bientôt un siècle, explorent les archives et font assaut d'efforts pour éclairer notre passé.

M. Dufayard a manifestement consulté les Mémoires émanant des Sociétés de son département, surtout ceux de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry, mais la lecture de son livre ne laisse pas l'impression qu'il ait parcouru — même hâtivement — la *Revue Savoisienne*. Il ne lui aurait pas échappé que « les travaux des Perrin, des Rabut, des Costa, » relatifs aux palaffites du Bourget, avaient été précédés par ceux des Serand, des Gosse, des Poulet, et complétés par ceux des Revon et des Thonion sur les habitations lacustres d'Annecy et qu'à côté des stations de Conjux, Châtillon, Grésine, il y a celles du Roselet, de Sous-les-Guerres et de Sevrier : la première exploration des lacs, en Savoie, fut organisée ici même, par la Florimontane, en 1856.

L'examen le plus superficiel de nos publications lui aurait appris que le nom de *Bautas* a été remplacé par celui de *Boutae;* que les innombrables trouvailles faites sur l'emplacement de ce *vicus* méritent d'être rappelées moins sommairement que par la citation du *Bonus Eventus*, et que « la plaque commémorative du chemin de Dingy-Saint-Clair » ne saurait, à elle seule, représenter les *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie*.

La savante monographie du château d'Annecy, par M. Bruchet, lui aurait donné l'idée de mentionner (page 117) ce château, qu'il ne faudrait pas confondre avec le *Palais de l'Isle* [1].

* * *

En feuilletant le livre, nous allons consigner les remarques et observations qu'il nous suggère.

Page 46. « La redoutable devise : *Unguibus et rostro* », que l'auteur attribue aux barons de Miolans, appartient aux Montmayeur.

1. Sans parler de la partie biographique, assurément considérable, et des savants mémoires de MM. Marteaux et Le Roux, sur l'archéologie, qu'il n'est plus permis d'ignorer, c'est par centaines que l'on compte les articles et documents d'histoire insérés dans la *Revue savoisienne*. On y trouve, presque en entier, les œuvres du chanoine Ducis, et les intéressants travaux d'Albrier, Bruchet, Despine, Duval, Folliet, Gonthier, Lecoy de la Marche, Letonnelier, Mugnier, Pascalein, Perrin, Philippe, Picard, Replat, Riondel, Ritter, Serand, Tavernier, Vuy. De toutes les sciences, l'histoire est celle qui occupe — et à juste titre — la plus large place dans nos publications, mais nous excluons les œuvres de longue haleine qui auraient le défaut d'accaparer les pages de la *Revue* au profit d'un seul.

Page 51. « Dieu, quand il eut créé le monde, y plaça trois espèces d'hommes : les nobles, les ecclésiastiques et les vilains. » Cette citation gagnerait à être rapprochée de celle de la page 109 : « Le Seigneur a créé trois ordres : les clercs pour prier, les chevaliers pour combattre, les manants pour labourer. »

Page 82. « La fameuse catastrophe du Mont Granier, en 1248, fut considérée comme un châtiment de la justice divine. » Cette réflexion a déjà été faite, à peu près dans les mêmes termes, à la page 71.

Page 78. « On guerroya en Faucigny, où fut livré le sanglant combat de Cruseilles. » Cruseilles n'est pas en Faucigny et ne fut le théâtre d'aucun combat. Celui dont il est question fut livré sous les murs du château de Monthoux, près Annemasse, dont le défenseur était Hugues de Genevois, *sire de Cruseilles*. La méprise paraît avoir été occasionnée par une phrase équivoque de Pascalein-Plaisance, (tom. I, p. 193).

Page 116. « La Savoie ne compte guère dans l'histoire intellectuelle du temps (XIVe siècle). » Il semble, au contraire, qu'à cette époque où l'élément religieux primait tout, elle tenait fort bien son rang, puisqu'elle pourvoyait d'éminents prélats les évêchés de Grenoble, de Lausanne et de Genève, et qu'elle donnait à l'Eglise trois cardinaux, dont deux au moins brillèrent d'un vif éclat : Jacques de Menthonay, Jean de Brogny et Robert de Genevois, pape sous le nom de Clément VII.

Page 167. « Plus d'Etats-Généraux après 1562. » Cette affirmation est contredite en partie par les faits : les Etats de Chambéry furent convoqués en 1571, 1575, 1584, 1592 et ceux d'Aoste régulièrement jusqu'en 1766.

Page 171. La tentative d'escalade de Genève est placée en 1601. Or, dit la chanson :

Ce fut l'an mil six cent et deux *(bis)*
Q'on vit ces Savoyards furieux *(bis)*
Dans l'ombre de la nuit
Escalader notre réduit.

Page 177. Après Pascalein, M. Dufayard présente Charles-Emmanuel comme ayant été « déclaré *perdu selon Dieu* par saint François de Sales ». Mais cette déclaration est contestée. Il serait bon d'indiquer à quelle œuvre du Saint elle a été empruntée, si tant est qu'elle existe.

Page 179. Les trois vers de Buttet ont déjà été cités à la p. VI.

Page 188. « Saint François, devenu évêque de Genève et installé à Annecy (1602) se consacra corps et âme à ces mis-

sions du Chablais, qui furent le grand acte de sa vie épiscopale. » La conversion du Chablais fut entreprise en 1594 et terminée en 1598, sous l'épiscopat de Mgr de Granier, l'apôtre étant alors simple prévôt de la Cathédrale.

Page 197. « La fameuse journée de l'*Empâtaz* » est, depuis longtemps, reléguée au rang des légendes. (Voir MERCIER, *Souvenirs historiques*, p. 425-426, et CONSTANTIN, *Revue savoisienne*, 1896, p. 25.)

Page 205. Au lieu de « Jean d'Arenthon à Genève », il serait plus exact de dire « à Annecy ».

Page 235. « Tout le monde se plaint des dépenses excessives faites pour la maison du Roi qui ne coûte pas moins de cinq millions. » Cette phrase ne cadre guère avec la page 238, où on lit : « La Cour de Turin n'avait rien du faste écrasant de celle de Versailles..... Ne savait-on pas qu'au logis royal, tenu avec la parcimonie sévère d'un bourgeois économe, on dépensait tout juste dix louis par jour pour le service de la table ? »

Page 285. « On rétablit les couvents et on supprima la plupart des collèges et des hôpitaux. » La seconde partie de la phrase aurait besoin d'être justifiée par des preuves.

Page 324. Il n'y a pas de canton de *Saint-Jean* dans le Faucigny.

Page 326. Au lieu de *trois* bataillons de gardes mobiles, il faut lire : *cinq*, dont 2 pour la Savoie et 3 pour la Haute-Savoie. A la compagnie des *Francs-Tireurs du Mont-Blanc*, recrutée à Bonneville, il faut ajouter celle des *Chasseurs des Alpes*, organisée à Chambéry.

* * *

Les institutions de l'ancienne Savoie présentent un certain nombre de particularités qui donnent à son histoire une physionomie spéciale et la distinguent de celle d'une province quelconque : il ne semble pas que ces particularités aient été suffisamment mises en évidence : *l'Avocat des pauvres*, *le Collège des Savoyards d'Avignon*, *le Collège des Provinces* sont à peine mentionnés ; la fondation chappuisienne de l'Université de Louvain, qui a rendu tant de services, est ignorée.

Si, dans la période écoulée depuis 1860, la Savoie française paraît pauvre en hommes, il convient de faire remarquer qu'elle fut écrémée au profit du jeune royaume d'Italie, auquel elle fournit plus de quarante généraux, des amiraux, tels que Saint-Bon, ministre réformateur de la marine, et des diplo-

mates comme Albert Blanc, de Barral, de Launay, Menabrea.

Enfin, « les Savoyards ont, de tout temps, peuplé au loin les armées de militaires distingués, le clergé d'esprits supérieurs, les collèges d'excellents instituteurs, les académies de savants, les capitales de l'Europe d'hommes intelligents et actifs, de négociants heureux ». Ce rayonnement de notre pays à travers le monde, par l'émigration, devrait être mentionné dans son histoire avec plus de détails que n'en donne le chapitre XVIII.

On trouvera peut-être que je suis exigeant. Mais l'estime que j'ai pour ce livre me fait un devoir de provoquer, pour une nouvelle édition, toutes les améliorations dont il est susceptible, et, si l'auteur veut bien s'y prêter, nous pourrons dire qu'enfin nous possédons une bonne histoire de Savoie.

François MIQUET.

Le Nécrologe de l'Abbaye de Talloires, publié d'après le manuscrit conservé au *British Museum*, avec illustrations, introduction et notes, par Louis RITZ. Chambéry, 1913.

Curieuse est l'histoire de ce livre. Au cours d'un séjour à Londres, en 1904, M. Louis Ritz apprend que le *British Museum* possède, depuis 1858, un manuscrit latin du XIIIe siècle, provenant de l'abbaye de Talloires, et contenant le nécrologe de ce monastère. Il en prend aussitôt connaissance et donne à la *Revue savoisienne* une analyse du manuscrit, en y joignant quelques extraits de l'obituaire.

C'était une amorce. Neuf ans plus tard, incité par le désir de se rendre utile et de restituer à son pays ce document d'histoire, il conçoit le projet de revenir à l'étude du nécrologe et de le publier dans son intégrité. Comment faire? Pour le copier, le temps lui manque. Il s'entend avec un artiste, auquel on donne l'autorisation de le photographier, pourvu qu'il ne dépasse pas le délai de cinq heures, montre en main. L'artiste exécute ce tour de force avec un tel succès que les épreuves permettent de résoudre certaines difficultés de lecture qui paraissaient insolubles au vu du manuscrit. Que dites-vous de ce beau zèle? Et, parmi vos connaissances, combien en comptez-vous qui auraient bénévolement assumé la tâche accomplie par M. Ritz?

C'est le résultat de cette heureuse initiative que l'auteur nous présente aujourd'hui. Qu'en pourrais-je dire? Un nécrologe ne se résume pas. Celui qui nous occupe est particulièrement riche et intéressant. Remontant à une date antérieure à l'an

mille et poursuivi jusqu'en 1698, il contient plus de deux cents millésimes et mentions : environ 70 prieurs, 60 abbés, 25 archevêques ou évêques, des rois, des reines, des comtes, des chevaliers, des chanoines, sans parler des moines et du menu fretin.

Latiniste expert, M. Ritz évolue avec aisance au milieu de tous ces noms, soit de lieux, soit de personnages, qu'il identifie habilement. Il complète et rectifie sur quelques points l'*Armorial,* la *Gallia christiana* et même Ulysse Chevalier. Mais ne croyez pas qu'il soit de ceux qui tranchent sans hésitation toutes les difficultés : dans plus d'un cas il s'abstient, « jugeant qu'en sentier périlleux, mieux vaut s'arrêter que de s'égarer ou d'égarer les autres ».

Un tel scrupule honore l'auteur, non moins que son érudition. Nous nous permettons de signaler deux lapsus :

Tamié (p. 59, note, p. 157, note) appartient à la commune de Plancherine, *canton de Grésy-sur-Isère,* et non canton d'Albertville.

Droisy (p. 145, note) est une commune et non un hameau de Clermont.

L'Académie de Savoie a reconnu le mérite de ce travail en l'insérant dans ses *Mémoires,* et nous en félicitons bien sincèrement M. Louis Ritz.

* * *

Peu de temps avant le *Nécrologe de Talloires,* nous avions reçu l'*Obituaire de l'Abbaye de Sixt,* « composé d'une façon presque semblable » et qui présente également une grande valeur documentaire.

L'auteur, M. l'abbé A. Gavard, lauréat de la Florimontane, est de ceux qui savent intéresser, même avec un sujet aride.

Il donne, en tête de son opuscule, une notice où tout ce qu'on a besoin de savoir sur les obituaires est exposé clairement, de manière qu'après l'avoir lue, les plus profanes peuvent se croire initiés.

Quoique les ouvrages de cette nature s'adressent à un public restreint, leur utilité n'est plus douteuse pour quiconque a appris de M. l'abbé Gavard *ce qu'est un obituaire* et *quels sont les renseignements qu'on y peut trouver.*

Les nécrologes sont d'utiles instruments de travail, qu'on est heureux de voir mettre à la portée des chercheurs, et nous comprenons que l'Académie Salésienne ait accueilli avec empressement celui de l'Abbaye de Sixt. F. M.

Louis Dimier : **Histoire de Savoie, des Origines à l'Annexion**, avec 8 planches de photographies hors texte et une carte en couleurs. Paris, Nouv. Librairie Nationale, et Chambéry, Perrin, 1913, in-8°, xi-401 p.

C'est pour rendre service à ses compatriotes que M. Dimier déclare avoir écrit ce livre. Disons tout de suite qu'il s'est montré trop modeste en restreignant ainsi aux Savoyards seuls le bénéfice qui peut en être retiré. A coup sûr, tous ceux qui s'intéressent à l'histoire, quel que soit leur lieu d'origine, le liront avec fruit. C'est un ouvrage d'ensemble d'une grande clarté et qui tiendra un rang très honorable parmi tous ceux du même genre qui ont déjà été publiés.

Mais, ce n'est pas pour cette raison seule que la modestie de M. Dimier paraîtra excessive à ses lecteurs. « Je ne donne pas ici, dit-il, le résultat de recherches originales. J'ai rassemblé des faits connus de tous... » Il ajoute que sa documentation se réduit aux œuvres de MM. de Costa, de Saint-Genis, l'abbé Martinet et de notre estimé confrère de l'Académie Florimontane, M. l'abbé Trésal. Sans doute, il est impossible de tout voir, surtout lorsqu'il s'agit d'une étude aussi considérable, pour laquelle il y a pléthore de sources. Mais, depuis Saint-Genis, que de travaux ont été publiés dont il était indispensable de tenir compte! En se limitant de parti pris à des œuvres déjà anciennes, l'auteur enlève à la sienne une grande part d'intérêt. Tout n'est pas à retenir dans les nombreuses études écrites depuis trente ou quarante ans. Mais, les érudits ont pourtant exhumé des textes qui ont très sérieusement modifié la physionomie de l'histoire de Savoie : certains même y ont apporté de si remarquables contributions qu'il était difficile de ne pas s'y référer. M. Dimier n'a donc pas montré suffisamment d'ambition et l'on regrettera qu'il se soit contenté de « mieux placer » des faits connus de tous. On eût pu souhaiter, puisqu'il s'agit d'une nouvelle vue d'ensemble, que les résultats de toutes les recherches historiques nous fussent exposés d'une manière à peu près complète. L'intérêt des ouvrages généraux réside pour une bonne part dans ce fait que les derniers résultats des enquêtes scientifiques s'y trouvent rassemblés et condensés. Ils répondent donc réellement à un besoin et remplissent leur rôle qui est de remplacer d'autres œuvres trop anciennes. démodées. La conséquence de la méthode employée par M. Dimier est qu'il a laissé dans l'ombre un très grand nombre de points importants, ex. : il ne dit

rien de la préhistoire en Savoie, consacre seulement une demi-page aux origines de la Maison de Savoie, à la formation de la féodalité et de la noblesse, effleure à peine la question des Institutions au Moyen Age et des premiers établissements religieux. (Il déclare pourtant que les *Mémoires* de Besson sont encore consultés par tous les historiens.) Enfin, si l'on n'exigeait pas de lui qu'il mentionnât même le nom de Jean de Belleville, l'inventeur obscur du gâteau de Savoie, comme l'a fait M. Plaisance, on pouvait s'attendre à trouver dans son livre le nom de Savoyards tels que Guillaume Fichet, par exemple.

Bref, M. Dimier avait trop grand'hâte d'arriver à l'époque moderne, et particulièrement à la Révolution, pour s'arrêter à tous ces détails. On lui a vigoureusement reproché sa partialité, et l'on a écrit qu'il avait voulu faire exclusivement l'apologie de la Maison de Savoie. C'est d'ailleurs un reproche qu'il se félicitera d'avoir mérité, car il ne cache point sa sympathie pour elle, ni pour le régime qu'elle représente. Il faut pourtant lui rendre cette justice que ses préférences n'éclatent pas avant l'arrivée de Montesquiou en 1792. Mais, à partir de ce moment et jusqu'à la fin du livre, le pamphlétaire s'est substitué à l'historien. Il nous parle alors de « la feinte de l'annexion », de « l'interrègne de Cagliari de 1798 à 1814 » et trace de la Savoie sous la Révolution un tableau poussé au noir. Par contre, il affirme qu'à la Restauration sarde, « jamais l'impôt n'avait pesé si peu sur les sujets du roi de Sardaigne ». De même, l'Annexion de 1860 n'est guère à ses yeux que la conséquence de la loi du 29 mai 1855, votée grâce au « misérable Rattazzi ». Or, l'ouvrage de M. Trésal, l'une de ses références pourtant, a démontré surabondamment que les causes politiques n'étaient pas seules, tant s'en faut, à avoir amené la réunion à la France.

Cependant, nous aurions tort de reprocher plus longtemps à M. Dimier d'avoir fait œuvre de parti. C'est un des charmes de son livre et l'une de ses originalités. Il y en a bien d'autres, comme la division adoptée, non pas par règnes, qui ne nous plaît pas, mais par grandes époques, qui est lumineuse. La lecture en est agréable, mais nous avons pourtant remarqué quelques taches : « Berne qui voyait venir le coup » (p. 166), paraît une expression un peu trop familière. G. L.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Annecy, Imprimerie J. Abry. — 19990

VIENT DE PARAITRE :

BOUTAE

(Les Fins d'Annecy)

VICUS GALLO-ROMAIN

DE LA CITE DE VIENNE

DU Ier AU Vme SIÈCLE

SUR LA VOIE IMPÉRIALE DE DARENTASIA (MOUTIERS)

A GENAVA (GENÈVE)

par CHARLES MARTEAUX, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Berthollet, président honoraire de l'Académie Florimontane, et MARC LE ROUX, Docteur ès Sciences, conservateur du Musée d'Annecy, secrétaire perpétuel de l'Académie Florimontane. — Un vol. in-8° de 518 pp., avec 116 planches contenant 1188 fig., plus 79 fig. dans le texte et 9 cartes et plans. — Annecy, J. Abry, éditeur, 1913. — Ouvrage publié par l'Académie Florimontane.

Prix : 15 francs.

Réduction de moitié pour les membres de l'Académie Florimontane

Cet ouvrage a une importance capitale en ce qui concerne les origines d'Annecy. Les auteurs ont cherché à faire revivre la ville antique qui dort son sommeil de ruines dans la plaine des Fins d'Annecy. Toutes les trouvailles sont décrites, figurées et commentées. On y constate l'importance de la céramique indigène; l'industrie de ces temps anciens y est étudiée en détail, enfin à côté de la vie sociale de la petite ville, de la description des voies romaines qui y aboutissaient, prend place une chronologie des événements qui se sont passés du 1er au Ve siècle de notre ère, depuis l'époque gauloise jusque et y compris l'occupation burgunde.

S'adresser à M. GARDIER,
Bibliothécaire-Trésorier de l'Académie Florimontane,
1, rue Saint-Maurice, Annecy

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Academie Florimontane, creée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts; de recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit. « *Omnes omnium caritates patria una complexa est* »

L'Académie se compose de membres effectifs, de membres correspondants et de membres honoraires en nombre illimité. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres: ils paient une cotisation annuelle de 12 francs, reçoivent la *Revue savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel-de-ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances août et septembre.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue*, ils ne payent que l'abonnement de cette dernière.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Academie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

LA REVUE SAVOISIENNE.

Comme moyens d'action, l'Académie Florimontane publie depuis 1860 la *Revue Savoisienne* qui paraît trimestriellement par livraisons brochées de 64 à 88 pages illustrées. Son but est de vulgariser les études qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent.

Un comité de rédaction examine, accepte ou refuse les manuscrits présentés à l'impression et l'Academie laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

L'Académie Florimontane échange ses publications avec les principales Sociétés savantes de France et de l'étranger, et rend compte, s'il y a lieu, des ouvrages qui lui sont envoyés.

Le prix d'abonnement à la *Revue Savoisienne* est de 6 fr. pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Le tarif des annonces industrielles et commerciales intercalées au commencement et à la fin est ainsi fixé: la page, 40 fr.; la demi-page, 30 fr.; le quart de page, 20 fr. (Renseignements sur demande.)

MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages à part sont priés d'en prévenir à temps M. Abry, imprimeur de la Société.

TARIF DES TIRAGES A PART	25 exemplaires	50 exemplaires	100 exemplaires	CHAQUE CENT en plus du 1er cent
Prix de la feuille de 16 pages, papier de la *Revue*	6 »	7 »	9 »	5 »
Prix de la couverture imprimée, brochage compris	5 »	6 »	8 »	5 50
Prix de la couverture non imprimée, brochage compris	1 50	2 »	2 50	» »

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. Concours simultané de poésie et de beaux-arts; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux arts.

3e année. Concours simultané de poésie et de prose; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 à l'histoire ou études analogues.

Le concours de cette annee, 1913, est consacré à la poésie et à l'histoire.

(Concours de 3e année dont le programme est envoyé sur demande.)

Adresser tout ce qui concerne l'Académie Florimontane,
au Secrétaire (Hôtel-de-Ville, Annecy, Hte Savoie)

55me Année 1914 2e Trimestre

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1896

Sommaire :

Académie Florimontane. *Seances des 1er avril, 6 mai et 3 juin 1914.*
Marc Le Roux. ..... *L'Excursion de la Florimontane.*
Edouard Chapuizat..... *Pictet de Rochemont et la neutralisation de la Savoie.*
J. Désormaux .... *Contribution au « Glossaire de l'ancien Savoyard ».*
G. Letonnelier..... *Notice sur l'Académie Florimontane* (suite et fin)
François Miquet..... *Nomenclature des Artistes savoyards ou d'origine savoisienne qui ont exposé dés œuvres aux Salons de Paris en 1914.*

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE :

G. L. .... *Monasterium Acaunense. Etudes critiques sur les origines de l'Abbaye de Saint-Maurice en Valais, par M. Besson.*

ANNECY
Imprimerie J. ABRY, Editeur

1914

Pon 80

CHOCOLAT

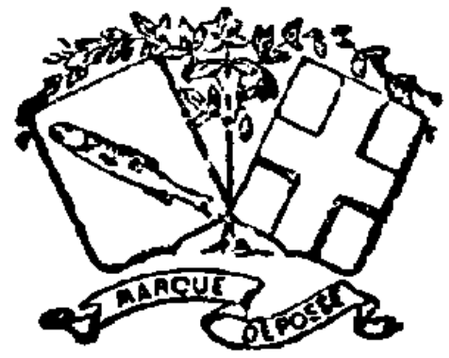

D'ANNECY

L'essayer, c'est l'adopter

LE RÉCLAMER PARTOUT

DÉPOT A PARIS (MAGASIN DE VENTE)

10, RUE CHAUDRON, 10 (X^e)

USINE ÉLECTRIQUE

BUREAUX :

QUAI DE LA TOURNETTE

ANNECY

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

SOCIÉTÉ SAVANTE 1-6709

Séance du 1er avril 1914.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

En ouvrant la séance, à 5 heures [1], le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Le jour même de notre dernière séance, est mort, à Faverges, un de nos membres les plus anciens et les plus dévoués, M. Maurice Châtelain, notaire honoraire, qui faisait partie de notre Compagnie depuis trente-cinq ans.

Voué dès sa jeunesse à l'étude de la botanique, il avait acquis dans cette science des connaissances étendues qui lui avaient permis de faire d'heureuses découvertes.

La *Revue Savoisienne* de 1901 contient un aperçu de ses travaux sur la flore de Faverges.

M. Châtelain, qui fut un officier ministériel d'une probité scrupuleuse, était le plus désintéressé des chercheurs : il a donné son herbier au musée d'Annecy.

Tous les Florimontans qui ont participé à notre promenade de 1913 se rappellent avec quel empressement aimable il nous avait accueillis à l'entrée des Grottes de Seythenex.

Lié d'ancienne date avec ce collègue affable et bon, j'ai cru devoir, devant sa tombe, lui adresser, en votre nom, quelques paroles d'adieu.

Je renouvelle à sa famille l'expression de nos plus vifs regrets.

* * *

J'exprime également les condoléances de l'Académie à MM. Alfred et Charles Anthonioz, nos distingués collègues, qui viennent de perdre leur père, un des membres les plus honorables de la colonie savoisienne de Genève.

* * *

Enfin, j'adresse des félicitations à M. Dufournet, de Nogent-sur-Marne, qui est compris dans la dernière promotion violette.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

1. Sont présents : MM. Bonald, Désormaux, Capitaine Dingeon, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, G. Martin, Mercier, Miquet, F. Serand, J. Serand, Servettaz.
Excusés : MM. A. Crolard, Grimont, Nanche, Perin, Sautier-Thyrion.

Per. 80

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

L. Matruchot et P. Desroche : *Etude sur les mauvaises odeurs de la pièce d'eau des Suisses à Versailles. Nature, origine, causes, remèdes*, Paris, Colin, 1914.

A. Van Gennep : *En Algérie*, Paris, Mercure de France, 1914.

Albert Choisy : *Lettres inédites de Voltaire*, Genève, 1913.

Dons des auteurs.

Fournier et Repelin : *Etude sur le préhist. de la Basse-Provence*. Don de M. Bernus.

J. Bogey : *Notice biographique sur Mgr Belleville, vicaire apostolique du Tonkin méridional*, Annecy, 1913. Don de M. le Chanoine Lavorel.

d'Arcollières : *Relation de l'affaire d'Oneille* (avril 1703). Torino, 1914. Ext. Assoc. oriundi. Savoiardi e nizzardi italiani. Don de l'auteur.

A. Crolard : *Etude sur l'exportation des bovidés de France*, 1909 à 1913. Don de l'auteur.

Marion : *Petit manuel du propriétaire sylviculteur. — Le peuplier suisse blanc ou rouge, dit « Eucalyptus Sarcé ». — Le peuplier Raverdeau. Sa plantation, sa culture*. Dons de M. Crolard.

Il est procédé au vote sur la candidature proposée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. le Marquis d'Aix-Sommariva est proclamé membre effectif.

M. Désormaux donne une analyse critique d'une étude récente due à M. F.-G. Frutaz : *Les origines de la langue française dans la vallée d'Aoste*, « étude publiée sous les auspices de la Ligue valdôtaine, comité italien pour la protection de la langue française dans la vallée d'Aoste » ; Aoste, 1913.

Cet ouvrage nous intéresse pour de multiples raisons : L'auteur, M. le Chanoine Frutaz, membre honoraire de l'Académie florimontane, est un historien bien connu des érudits savoyards ; il s'est plu à participer aux Congrès des Sociétés savantes savoisiennes, où ses communications ont été fort appréciées. D'autre part, pendant des siècles, la vallée d'Aoste fut unie à la Savoie par les liens les plus étroits ; son parler et ceux de notre région sont des langues sœurs. Aussi, nos compatriotes liront-ils avec profit, malgré diverses restrictions ou critiques de détail, l'étude de M. Frutaz.

A signaler, plus spécialement, les chapitres relatifs à l'introduction et à l'expansion du francien dans la vallée d'Aoste (où il a pénétré vers la même époque qu'en Savoie et pour les mêmes causes).

En ce qui concerne l'interprétation des locutions *langue vulgaire, commune*, etc., qui a fait l'objet de diverses communications de M. Désormaux, commentées par M. Frutaz, il

convient de rappeler, avec l'auteur, la distinction établie, en Savoie comme dans la vallée d'Aoste, entre *lingua romana* et *lingua latina*. (Page 30) :

« Le mistral ou le mandier lisait d'abord *en latin*, puis expliquait *en roman* les décrets et les ordonnances au peuple assemblé à l'issue des offices divins. Cet usage s'est pratiqué jusqu'au commencement du XVIIe siècle. »

Il conviendrait de préciser s'il faut entendre, par ces mots : *en roman*, le français propre ou le parler local.

A ce propos, quelques textes sont particulièrement intéressants :

1337 (Aoste). Le prince (?) de Savoie ordonne que les sentences soient lues en « langue romane » : ..... *legi publice alta voce et intelligibili* **lingua romana** *fecimus per nostrum secretarium*.....

Notons que l'épithète *intelligibili* se rapporte à *voce* et non, comme le pense M. Frutaz, à *lingua romana*, ce qui impliquerait un sens assez différent.

1488 (Châtillon). Le mandier de Châtillon fait une intimation **lingua romana,** *more solito.*

1565 (Issogne). Le mandier fait les intimations d'usage *a haulte voix de crie en* **langue romayne** *mode accoustumé.*

Remarquons ce doublet de « langue *romane* ». Qu'un lecteur distrait ne prenne pas cette locution : « langue *romayne* » pour un synonyme de « langue parlée à Rome » !

Enfin, voici une citation qui, au point de vue spécial où se place M. Désormaux, ne laisse pas d'être importante. On connaît l'amphibologie qui résulte souvent de l'emploi, dans les anciens textes, de la conjonction *seu* : comme la conjonction française *ou* [1], *seu (sive)* peut indiquer tantôt l'identité, tantôt l'alternative. (Cf. *Notes philologiques sur les noms donnés au patois et au français dans les anciens documents savoyards*, in *Revue Sav.*, 1913, page 157).

Le passage suivant aura le mérite d'être fort clair :

« Les anciennes ordonnances épiscopales, déjà au XVIIe siècle, prescrivent au clergé de prêcher **lingua gallica,** *sive* **lingua vulgari.** »

Faut-il comprendre : *lingua gallica*, c'est-à-dire *(sive)* : *lingua vulgari* ?

Aucun doute ne subsistera quand on aura lu cette dernière phrase :

1. A) Naples *ou* Parthénope ; B) vous *ou* moi.

« Le 18 mai 1666, Mgr Bally, faciendo visitationes generales per diœcesim Augustensem. invenit parrochianos et incolas Brussonii leviter imbutos doctrina christiana propter defectum curati dicti loci qui *non utitur* **lingua gallica** *neque* **vulgari**, *sed* **italica**, *admodum difficili intellectu.* » (Page 33.)

A cette date et dans cette localité (il serait sans doute aventureux de généraliser), *lingua vulgaris* ne désigne pas le français propre ou francien *(lingua gallica)*, mais un patois valdôtain.

Ainsi, outre la langue latine, qui n'est qu'une langue morte, trois idiomes sont mentionnés : le français. importé de l'Ile-de-France depuis plusieurs siècles; les divers patois valdôtains, autochtones, issus du latin populaire parlé dans la vallée d'Aoste; enfin l'italien, que l'on n'entend guère alors. Ne voyons-nous pas, dans un texte de 1650 (cité p. 43), « que le peuple n'a pas intelligence de la langue italienne[1] » ?

Ces trois langues restent en présence ; mais on ne pourrait plus dire de l'italien qu'il n'est pas entendu, puisqu'il tend à supplanter les autres parlers.

On comprend l'intérêt qu'a le gouvernement de la Péninsule à progager la langue nationale dans la vallée d'Aoste. On comprend également les efforts de ceux qui luttent avec ardeur pour défendre les traditions ancestrales.

M. Letonnelier appelle l'attention sur un travail de notre estimé président d'honneur, M. Bruchet, qui vient de publier les *Rouleaux des morts du Saint-Sépulcre et de Saint-Aubert de Cambrai.* Il existait, au xive siècle, des associations spirituelles de prières pour les morts, dont on inscrivait les noms sur de longs parchemins roulés qui circulaient de couvent en couvent. Les relations entre la Flandre et la Savoie sont indiquées par ce fait que sur 150 monastères qui ont reçu ces rouleaux des morts, 5 ou 6 sont du diocèse de Genève. Donc, vers 1350, un religieux parti de Saint-Aubert en Flandre a porté son rouleau dans les abbayes de Savoie pour réclamer des prières pour les défunts ; il remportait la signature de l'abbé en accusé de réception.

M. Lavorel dit que le porteur de ce rouleau s'appelait *rotulifer.*

Cette publication est extraite du *Bulletin de la Société his-*

1. La situation était donc la même qu'en Savoie. Cf. *Ibid.* la réponse à la réclamation indiquée, « déclarant nulles les publications *faites en autre langue que françoise* ».

torique du Nord, qui demande l'échange avec la *Revue Savoisienne*. Adopté.

M. Letonnelier fait part de ses recherches sur les origines de l'Académie Florimontane, et insiste particulièrement sur les devises académiques de ses membres, d'après une lettre de de Quoex et le portrait de Nouvellet conservé au Musée. (Voir : *Notice sur l'Académie Florimontane* dans le présent fascicule).

M. Marteaux fait la communication suivante sur des noms de lieux en *-on*.

Il existe dans notre département quelques noms de lieux qui accusent, avec une terminaison en **on** (*em*) un radical latin ou celtique. Ce sont des surnoms dérivés soit de gentilices, soit de surnoms simples; ainsi Tullius, Firmus ont donné les surnoms Tullio et Firmo qui ont pu désigner ensuite des propriétés habitées. Cependant il est difficile, sans l'aide de l'archéologie, de distinguer ces noms de domaines anciens des noms d'hommes qui ont servi eux aussi à désigner tardivement de petites propriétés. Je citerai cependant : Avrillon (Amancy), mas de 1730 et famille citée en 1694, *Apvrillion* en 1660 (Bruchet : *Arch. dép. Inv.*, E, n° 374, p. 122), qui nous reporte au gentilice Aprilius. — Beccon, nom de château à Cruseille, reproduit le celtiq. Becco, v. Holder. — Cognion à Allonzier, *Cougnun* à Chamonix, dérive de Connius. Cordon, *per collum qui dicitur Cordum* 1184 (*Mém. Acad. de Savoie*, sér. 2, II, 276) de Cordus. — Cornillon (Amancy) *de Cornilione*, 1153 (SHAG, XIV, 9, 29) nom de famille seigneuriale qui se rencontre aussi à Domancy, Poisy, Rumilly-sous-Cornillon, Saint-Martin-sur-Arve, Le Sappey, etc., de Cornelius. — Livron (Vétraz-Monthoux) *Livruns*, 1227 (SHAG, IV, p. 44, doc.), vient de Libero. – Locon, à Meillerie, *a nanto dicto de Loucon*, 1322 (*Soc. d'hist. de la Suisse romande*, XXXI, 348) et à Amancy, Saint-Cergues, de Lucco ou Locco, déjà cité à la fin du IIe s. —

Le celtiq. Mango, cité par Holder, se retrouve, mais tardivement, dans Mangon, nom de propriétés à Archamps et à Aviernoz ; au fém. les Mangonnes, à Veyrier-du Lac ; de même Mælo, dans Melon, hameau à Abondance. — Menthon remonte directement à Mento et ce nom a désigné ensuite les nombreuses possessions de cette puissante famille ; Menthonnex peut s'expliquer par un ancien *Mentonacum*, mais aussi par *Menton-ittum* ou petit Menthon. — Moiron, à Reignier et à Villaz, *Moyron* en 1238 (*Arch. dép.*, E, 108), de Maurio. — Morillon, *crestum de Morellons* 1313, reproduit Maurilio

(C., XII, 1207). — Ognon, *Ognuns* 1288 (SHAG, VIII, 231), d'Onius ou Unius. — Sevillion, à Mégevette, *mansum qui nominatur Sevilium* 1113 (*Ac. de Savoie*, s. 2, II, 299) en 1188 *Servillium* (*id.*, p. 303) de Servilius. — Thollon, *Tholuns, Tolhono*, 1191 et 1250 (SHAG, II, doc. 48; XIV, 29, n° 39), de Tullo, cité au xe s. (*Ch. de Cluny*, II) ; — Thonon, *Thonuns*, 1191 (SHAG, II, 49) de *Tunno, etc.

M. Miquet fait les communications suivantes :

I. — Le bulletin n° 3 de l'Association des Italiens d'origine savoisienne et niçoise vient de paraître. On y remarque, en ce qui concerne la Savoie :

Un article intéressant de notre collègue Alfred Anthonioz sur *Deux amiraux savoyards dans la mer Egée* (Etienne de la Baume en 1366 et Nicod de Menthon en 1437).

Plusieurs documents relatifs aux officiers savoyards et niçois, tendant à démontrer que ces officiers restés fidèles au drapeau de leur souverain, ne devaient pas être assimilés aux émigrés français.

Une *Relation de l'affaire d'Oneille* (avril 1793) qui met en lumière la bravoure et l'habileté du chevalier d'Arcollières, officier de marine chargé de défendre cette place contre l'attaque du vaisseau français *Thémistocle*.

Deux *Mémoires* très curieux *sur le projet d'unir la Savoie au corps helvétique (1792-1796)*. L'un est attribué à Joseph de Maistre et l'autre au baron de Vignet des Etoles. Il ne faut pas chercher ailleurs l'origine des prétentions que la Suisse a émises en 1815 et ultérieurement sur notre pays.

Une excellente étude sur Charles-Albert et le ministre Avet, qui complète et rectifie sur bien des points les biographies de ce ministre.

Un tableau des Savoyards et Niçois décorés à l'occasion de la guerre italo-turque ; nous y relevons :

Le lieutenant général Chaurand de Saint-Eustache, actuellement commandant de la division de Florence, nommé officier de l'ordre militaire de Savoie pour les succès que sa colonne a remportés le 8 juin 1912 à Zanzur et le 20 septembre suivant à Sidi-Bilal. Il a été également décoré de la cravate de Commandeur des SS. Maurice et Lazare.

Le docteur Etienne Perrier, lieutenant-médecin au 5e bataillon indigène décoré de la médaille d'argent pour son zèle et son dévouement dans divers combats.

Jean-Baptiste Rey, lieutenant au 11e bersagliers, titulaire de

la même récompense pour sa valeur, son intelligence et sa fermeté.

Pierre Perrier de Lacconay, capitaine de bersagliers, déjà titulaire de deux médailles de bronze, en reçoit une troisième pour avoir rempli, sans souci du danger, dans les endroits les plus exposés, sa mission d'aide de camp.

Louis Laracine, capitaine d'état-major, signalé comme ayant opéré avec un sang-froid inaltérable les reconnaissances les plus périlleuses.

Charles de Mouxy de Loche, premier lieutenant de vaisseau, actuellement capitaine de corvette, nommé chevalier des S.S - Maurice et Lazare pour son zèle, son intelligence et son abnégation.

Alexis Chapperon, colonel d'infanterie, promu commandeur de la Couronne d'Italie pour les services de tout genre rendus pendant la campagne.

Dans la chronique de l'année, on signale que :

Le général Henri de Chaurand de Saint-Eustache, commandant la division de Cuneo, est nommé grand-officier de la Couronne d'Italie, au moment où il quitte le service actif.

Le comte Victor de Saint-Amour de Chanaz, colonel des bersagliers de réserve, a été promu major général par décret du 3 avril 1913.

Le chevalier Albert Martin-Franklin, conseiller d'ambassade à Berlin, est nommé consul général à Budapest.

Enfin, des notices sur les différentes sociétés savantes de la Savoie et de Nice et une bibliographie complètent le bulletin, qui n'a pas moins de 164 pages.

Le Président de l'Association, comme d'habitude, a payé de sa personne et l'on retrouve son nom du commencement à la fin de cette utile publication.

* * *

II. — Le *Journal officiel* du 22 mars 1914 donne, en réponse à la question posée par un député, le tableau des jeunes gens appelés à faire partie de la classe 1911, avec le nombre de ceux qui ont été exemptés pour inaptitude physique. Nous en extrayons ce qui suit :

	Inscrits	Exemptés	Proportion des exemptés
Pour la France entière, on compte.	314369	24120	7 °/o
Savoie	2086	145	7 °/o
Haute-Savoie	2381	186	7 °/o

Vingt-un départements donnent un contingent inférieur à celui de la Haute-Savoie. Ce sont, outre la Savoie :

Alpes-Basses (828), Alpes-Hautes (953), Ariège (1868), Aube (1556), Cantal (1818), Creuse (2197), Eure-et-Loir (2164), Gers (1410), Jura (2013), Lot (1443), Lot-et-Garonne (1830), Lozère (1326), Marne Haute (1672), Meuse (2079), Pyrénées Hautes (1760), Pyrénées Orientales (1439), Rhin Haut (961), Saône Haute (2185), Tarn-et Garonne (1173), Vaucluse (1631).

* * *

III. — Dans notre séance du 6 novembre 1912, il a été donné lecture d'une communication de M. le chanoine Gonthier relative à la famille Falconet, d'Arenthon, dont plusieurs membres se distinguèrent à Lyon comme médecins, du XVIe au XVIIIe siècle.

M. Gonthier annonçait que le docteur F. Leclerc, de Lyon, préparait une notice sur Charles et André Falconet.

Cette notice vient de paraître dans les Mémoires de l'Académie de Lyon (1914, p. 104 à 150), sous forme d'un *Discours de réception*, prononcé le 15 avril 1913, et j'en dois la communication à l'obligeance de M. Désormaux.

Elle fournit des détails du plus grand intérêt sur :

1° Charles (1585-1641), médecin de Marguerite de Valois, natif d'Arenthon.

2° André (1612-1691), doyen du collège des médecins de Lyon, échevin de cette ville et conseiller du roi (fils du précédent).

3° Noël (1644-1734), médecin à Lyon, puis à Paris (fils d'André).

4° Camille (1671-1762), médecin à Paris, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (fils de Noël).

* * *

IV. — Dans sa séance publique annuelle du 11 mars 1914, la Société nationale d'Agriculture de France a décerné deux médailles d'or à des lauréats dont les noms savoyards ont attiré mon attention.

L'une de ces médailles a été méritée par M. Marcel Arpin, chimiste-expert près le tribunal de la Seine, chimiste conseil du syndicat de la boulangerie de Paris « pour ses longues et belles recherches sur les farines, recherches dont l'application est de la plus haute utilité pour la boulangerie ».

L'autre a pour but de récompenser le zèle et le dévouement

de M. Gabriel Daviet, qui est agent de la Société depuis vingt-six ans.

M. G. Daviet, né à Paris en 1857, est fils d'Henri Daviet, de Viuz-la-Chiésaz, qui a été employé de la Société nationale d'Agriculture de France pendant trente ans, et qui a mérité en 1905 une médaille d'honneur du ministre de l'Agriculture pour ses longs et loyaux services.

Quant à M. Arpin, né à Saint-Quentin en 1862, il a pour ancêtre Jacques Arpin, de Montvalezan, qui fut un industriel important du département de l'Aisne, maire de Saint-Quentin et député (1762-1831).

Dans la même séance, une médaille d'argent a été décernée à une autre compatriote, Mme Perrissoud, fondatrice, en France, des cercles mutuels féminins agricoles, et particulièrement de celui de Coulommiers. L'institution de ce genre de cercles est d'origine canadienne. Elle fut introduite en Belgique en 1908 et Mme Perrissoud la fit pénétrer en France en 1910.

* * *

En terminant, l'assemblée vote sa participation à la souscription au monument projeté au sénateur Duval, ancien membre de la Florimontane, qui publia des travaux historiques très estimés sur la Savoie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 6 mai 1914

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président adresse les condoléances de l'Académie à M. Cholley, qui a perdu son beau-père, et à M. Désormaux, brusquement appelé à Pont-de-Vaux par une dépêche annonçant la mort de son père.

Il félicite M. Anthonioz, qui vient d'être nommé officier d'Académie.

1. Sont présents : MM. Bonald, A. Crolard, Cholley, Desservetaz, Capitaine Dingeon, Dumont, Gardier, Intendant Grimont, Le Roux. Letonnelier, Général Maillot, G Martin. Miquet, Perin. Revil, F. Serand, J Serand, Servettaz.
Excusés : MM. Désormaux, Nanche.

Enfin, il annonce que notre sympathique collègue et concitoyen M. Balleydier est nommé doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble. M. Balleydier, qui est l'homme du devoir accompli sans bruit, trouvera peut-être excessif qu'on attire l'attention sur lui à cette occasion, mais son vieux condisciple du collège chappuisien ne saurait manquer de lui répéter aujourd'hui le compliment que Jules Philippe adressait en 1876 à certain lauréat de la Faculté de Droit de Paris que le nouveau doyen doit connaître : « Allons, il y a encore des Savoyards qui ne font pas trop mauvaise figure dans le monde ! »

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Il est procédé ensuite au vote sur la candidature proposée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. le Prince de Faucigny Lucinge est proclamé membre effectif.

Le Président offre à la bibliothèque de la Société, de la part des dames de la Visitation, le XIXe volume des œuvres de saint François de Sales, paru récemment.

M. A. Crolard expose les résultats de son étude sur l'hygrométrie et la thermométrie à Annecy et à Leschaux. Pour cette dernière localité, il a relevé en plus, la durée de l'insolation journalière. Ces observations qui pourront être poursuivies pendant plusieurs années donneront d'utiles renseignements sur les différences climatériques de ces deux points.

Le même annonce que des fouilles ont été pratiquées aux Fins sur la limite des parcelles Carrier-Crolard. On a découvert un fragment de creuset gallo-romain en argile contenant encore un culot de scories métalliques.

M. Letonnelier a été chargé par M. Désormaux de remettre aux Archives de l'Académie Florimontane de la part de M. l'abbé Emprin, curé de Montvalezan en Tarentaise, quatre documents datant du XVIIe siècle et relatifs à la paroisse de Bellentre. Il s'agit d'actes notariés, testaments, constitutions de dot, dans lesquels on trouve une très copieuse énumération d'objets mobiliers en patois. C'est ainsi que M. Désormaux a pu, grâce à ces vocables, ajouter à la lexicographie savoyarde ancienne un premier supplément d'une soixantaine de mots. Son travail sera publié dans le prochain numéro de la *Revue Savoisienne*.

Le même signale à l'attention de ses confrères florimontans

les communications intéressant la Savoie qui ont été faites au récent congrès des Sociétés savantes, tenu à Paris pendant les vacances de Pâques, entre autres : l'étude de M. Mettrier sur les *Cartes de Savoie au XVIe siècle* ; de M. Paul Girardin sur *l'étymologie du mot Aiguille* devenu Ouille, Huile ; du même sur *les formations glaciaires des environs de Pralognan.*

M. Letonnelier fait part ensuite du passage relatif à la Savoie, extrait d'une *Relation de voyage* écrite par un notaire flamand du commencement du XVIIe siècle.

Il s'agit de l'ouvrage dû à Me Pierre Le Monnier, notaire à Lille, et publié dans cette même ville en 1614, sous le titre suivant : *Antiquitez, Memoires et Obseruations remarquables d'Epitaphes, tombeaux, colosses. obelisques, Histoires, Arcs triomphaux, Oraisons, Dictiers et Inscriptions, tant antiques que modernes, veües et annotées en plusieurs villes et endroits, tant du Royaume de France, Duché et Comté de Bourgogne, Savoye, Piedmont, que d'Italie et d'Allemagne par Me Pierre Le Monnier, notaire et Bourgeois de la ville de Lille en Flandre, ayant voiage esdits quartiers en l'an cinquante septiesme de son âge ès années 1609 et 1610.* Lille, Christofle, Beys, 1614, in-12, 275 p.

L'auteur qui s'est proposé de recueillir toutes les inscriptions du Moyen-Age et de la Renaissance rencontrées sur sa route, a noté pour la Savoie celles qui s'offraient à sa vue, au moment de son passage dans les villes suivantes : Annecy, Aix, Chambéry, Montmélian, Aiguebelle, La Chambre et Saint-Jean de Maurienne.

Voici en ce qui concerne Annecy, qui nous intéresse plus particulièrement, le texte de deux inscriptions soigneusement transcrit par Me Pierre Le Monnier, et pour la première fois imprimé dans son livre aux pages 39 et 40.

En l'Eglise Collegiale N. Dame de Nissy
en Savoye y a cet Epitaphe.

Cum me viventem videris, terracque colonum,
Lector, nunc autem sum factus vernibus esca.
Putridus ut Domini miser, ecce, trementibus adsum
Iudiciis, solvamque Deo mea debita facti,
(Unde tibi sumas exemplum candide Lector)
Pro me funde preces quo regna ad coelica nigrem.

A l'entour de la chaire de vérité de l'Eglise cathedrale de

Sainct Pierre à Nissy, ou est le siege de l'Ev.. de Geneve, y a ces quatre devises en peinture :

Vt evellas. avec des picques, ou hoyaux au dessoubs.	Vt destruas Une Tour battue de deux canons.
Vt ædifices. Vne Eglise bastie au dessous.	Vt plantes. des plantes au dessous.

M. Miquet fait la communication suivante :

Dans son numéro du 11 avril dernier, le *Journal* signale, d'après une communication faite à la Société nationale d'agriculture par M. Berthault, directeur au ministère, les fructueuses recherches d'un jeune physiologiste, M. Miège, qui vient de démontrer que « l'antisepsie du sol augmente sa fertilité ».

Les plantes, en qualité d'êtres vivants, paraissent rejeter des toxines nuisibles à leur vie souterraine, en même temps que pullulent dans le sol des milliers d'ennemis infiniment petits. Contre ces sournoises hostilités de la fécondité terrienne, les agriculteurs se trouvaient désarmés.

Or, les observations scientifiques poursuivies avec patience pendant deux ans par M. Miège ont révélé qu'une série d'antiseptiques, jusqu'alors inutilisés en chimie agricole, stimulent considérablement la végétation culturale.

Lorsque M. Miège fait pousser de la moutarde blanche dans ses caisses d'expérience et qu'il y ajoute du formol, la plante s'accroît de 76 °/₀ ; elle augmente son poids de 85 °/₀ avec le sulfure de carbone et accuse un excédent de récolte de 111 °/₀ avec le toluène. Des semis d'orge donnent des récoltes tout-à-fait comparables. D'autre part, M. Miège expérimente en plein champ ses procédés de laboratoire et il constate des surproductions pareilles. « Si bien, dit le *Journal*, que, dans l'obscur problème des conditions de la fertilité permanente du sol, jaillit une lumière de vérité pratique qui porte en elle beaucoup d'espérance. »

En empruntant au *Journal* l'exposé de cette découverte, nous sommes heureux d'ajouter que M. Miège, né à Paris en 1880, est le fils de M. Louis Miège, ancien rédacteur au ministère des Travaux publics, natif de Frontenex (Savoie).

Notre savant compatriote est ingénieur agronome, docteur ès-sciences, chef de travaux à l'Ecole nationale d'agriculture

de Rennes. et inspecteur adjoint du service phytopathologique.

Chercheur infatigable, il s'est déjà fait connaître par de nombreuses et importantes communications à l'Académie des sciences et à la Société nationale d'agriculture.

Enfin, M. Miquet a relevé la liste des artistes savoyards ou d'origine savoisienne qui ont exposé des œuvres aux deux salons de Paris en 1914. (Voir dans le présent fascicule.)

M. J. Serand expose les divers projets qu'il a étudiés en vue de l'*excursion annuelle* de la Florimontane. Cette promenade est fixée au 7 juin et comporte le programme suivant : Départ d'Annecy à 5 h. 1/2, Poisy, Hauteville, Rumilly, la vallée de la Néphaz, Cessens, La Chambotte (petit déjeuner), Aix-les-Bains, colline de Tresserve, le Bourget, (visite de l'église, de la crypte, du prieuré), La Motte-Servolex, Chambéry (visite du Musée savoyard), déjeuner à Challes-les-Eaux, puis retour à Annecy par les cols de Plainpalais et de Leschaux.

Les membres de la Florimontane et leurs familles sont seuls admis à participer à cette excursion. La promenade devant se faire en automobiles, et chaque voiture contenant 22 personnes, il est indispensable de se faire inscrire, le plus tôt possible, au Syndicat d'Initiative. Prix de l'excursion, tout compris : 15 fr. 50 c. par personne (environ).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 3 juin 1914

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président adresse les condoléances de l'Académie à MM. Albert et Francis Crolard qui ont eu le malheur de perdre leur mère, à M. Costaz, dont le frère vient de succomber dans la force de l'âge, et à M. Letonnelier qui porte le deuil d'une tante très affectionnée.

Quoiqu'il ne soit pas d'usage de féliciter les collègues qui

1. Sont présents : MM. le Capitaine Cavard, Paul-Dubois, Intendant Grimont, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, G. Martin, Mercier, Miquet, Nanche, Perin, V. Robert, Revil, F. Serand, J. Serand.
Excusé : M. Désormaux.

convolent en justes noces, M. Miquet croit pouvoir faire une exception en faveur de M. Desservetaz qui épouse Mlle Revil. L'union de ces deux lauréats (premiers prix) de nos concours, que le culte de la poésie a rassemblés, se présente à nos yeux sous les plus heureux auspices et ne peut qu'éveiller chez nous d'unanimes sympathies.

M. Miquet annonce que l'Académie des sciences, dans sa séance du 25 mai dernier, a décerné un prix Wilde, de la valeur de deux mille francs, à notre compatriote, M. Perrier de la Bâthie, naturaliste. « qui s'est consacré, depuis quatorze ans, à l'étude de Madagascar et a enrichi l'Ecole des mines et le Museum de collections géologiques et botaniques formées et rapportées par ses soins ».

Enfin, dans le décret du 27 mai qui accorde des récompenses à l'occasion de l'exposition de Gand, le Président relève avec plaisir le nom de M. Auguste Terrier qui a été promu officier de la Légion d'honneur. Directeur de l'office du gouvernement chérifien et du protectorat de la République française au Maroc, et délégué du Maroc à l'exposition de Gand, notre très distingué collègue et concitoyen a rendu les plus grands services à la propagation de l'influence française en Afrique, et les Annéciens sont particulièrement heureux de la nouvelle distinction qui vient de lui être conférée.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Paul-Dubois offre à la Florimontane, pour sa bibliothèque, les *Œuvres complètes de Taine*. Ce don généreux sera hautement apprécié, et le Président se fait l'interprète de la Société en adressant à notre confrère l'expression de sa vive reconnaissance.

M. J. Serand annonce que M. Ch. Buttin vient d'être nommé membre de la *Regia deputazione di Storia Patria*. Félicitations à notre sympathique ancien président que son mérite fait entrer dans l'une des plus importantes Sociétés historiques de l'Italie.

MM. Miquet, Gardier et Le Roux proposent la candidature de M. Louis Pernoud, inspecteur-voyer à Annecy.

Grâce à l'obligeante entremise de M. le Général Maillot, la *Revue Savoisienne* publie, dans le présent fascicule, un très curieux document inédit d'histoire diplomatique, dont notre confrère donne lecture. Il s'agit d'un important mémoire confidentiel adressé, en 1815, pàr le diplomate Pictet de Rochemont au comte Capo d'Istria, ambassadeur de Russie,

dont M. Edouard Chapuisat, député de Genève, le remarquable historien de « Genève pendant la Révolution française », met en relief le rôle dans la question de la neutralisation de la Savoie. (Voir aux mémoires.)

M Letonnelier présente le travail de notre savant président d'honneur, Max Bruchet, sur une lettre de Michel Colombe à Marguerite d'Autriche. Cette unique lettre connue du célèbre artiste, en date du 27 mai 1512, précise sa part dans la décoration sculpturale des tombeaux de Brou. On sait que les Archives du Nord, dont M. Bruchet a déjà extrait les *Rouleaux des Morts*, montrent les relations qui existaient, dès le Moyen-Age, entre les Flandres et les pays de Savoie.

Le même a été chargé par M. Désormaux d'offrir à la bibliothèque de la Florimontane la 3e année (tome 5) de la *Revue de Savoie*, qui vient de paraître et forme un beau volume, richement illustré. (Don de M. Orsier, directeur de ce périodique). A signaler la traduction en patois actuel annécien d'un factum de 1604, publié en 1910 dans la *Revue de Philologie française*. Cette traduction est due à M. J. Terrier qui dirige actuellement l'imprimerie de l'*Abeille*, à Etampes.

M. Letonnelier donne encore connaissance d'une lettre adressée au numismate savoyard Tochon, dont les manuscrits sont entrés récemment à la Bibliothèque nationale.

Cette lettre, aujourd'hui à la Bibliothèque publique de La Rochelle (ms 621, f° 303) est datée du mois d'avril 1817 et signée du Baron Chaudruc de Crazannes, de Saintes. L'auteur y parle à son illustre correspondant d'une « petite monnaie gauloise portant la légende atectori », puis il lui recommande sa candidature au titre de correspondant de l'Académie Royale des Belles-Lettres.

M. Marteaux fait la communication suivante sur les noms en *-uel* : « le suffixe gaulois *o-ialos*, latin *oialum*, *oiolum*, réduit au VIIe siècle à *oilum*, puis à *ogelum*, *ogilum*, au VIIIe siècle à *oilum*, *iolum* (v. Holder, à *ialo*) et enfin à *olium* devenu en français *eul*, *euil*, *eil*, est rare en Haute-Savoie. Je n'ai guère trouvé que Maruel, à Scionzier, en 1204 (SHAG, XV, doc. 50) écrit en 1730 *Marué;* Moruel, à Marin, en 1306, *Moeruel*, lu *Moernel* (RS 1907, 162) et à Clermont en 1273 Senuel lu *Sennel* (SHAG, XIV, n° 348, p. 401) en 1730, *Senoay* ; nom que l'on revoit à Chilly, *au Senoer* et à Orcier *Sonuay*, *Senuay*. Ce seraient d'anciens *Maroiolum*, *Mauroiolum*, *Senoiolum*, dérivés des noms d'hommes Marus, Maurus,

Senus ou Sennus. Cependant, comme le suffixe *e-olum*, *i-olum* aboutit à *uel*, on peut les expliquer aussi par les noms Mariolus, Mauriolus, Senniolus, postérieurs au premier siècle. De son côté, *solium*, seuil, en topographie petit plateau élevé, est l'origine des l. dits Exuel (Sales), Suet à Servoz et à Taninge; cp. *cȝuel* 1400 (*Prieuré de Chamonix* n° 103). A mentionner encore *Nyruel* 1282 (SHAG, XIV, n° 180, p. 171) à Veytraz-Monthoux, peut-être de Nigriolus.

* * *

M. Marteaux dépose sur le bureau quelques objets antiques offerts aimablement par M. Fernand Reignier. Désirant donner plus de valeur à la parcelle des Fins n° 400 bis qu'il met en vente, le propriétaire fit exécuter une tranchée de canalisation qui, entre autres, livra deux monnaies, l'une de Postumus (258-267) l'autre de Magnentius (350-353); un fond de vase gris au nom connu de Catullus, et un curieux grillage de lucarne romaine en fer. Ces objets seront ultérieurement décrits dans la *Revue*.

M. Miquet fait la communication suivante :

Notre sympathique compatriote, J. Manecy, receveur des douanes en retraite à Bayonne, a bien voulu signaler à mon attention un passage du *Moniteur*, du 25 prairial an VI, qui rapporte ce qui suit :

« Claude Béguin, âgé de vingt-cinq ans, né à Sallanches, département du Mont-Blanc, et, depuis quatorze ans révolus, attaché au service de la marine, s'est signalé, le 25 fructidor an Ier, par une action des plus héroïques.

« Depuis près de deux ans, il montait, comme simple matelot, le vaisseau dit *Le Maréchal de Castries*, lorsque ayant levé l'ancre de l'île de la Martinique, Béguin s'aperçut, non sans indignation et surprise, que les officiers substituaient au pavillon tricolore le pavillon blanc. A l'aspect de ce signal de contre-révolution, quoique le bâtiment fût déjà à plus d'une lieue et demie de la terre, cet intrépide marin court sur le gaillard d'avant, s'écrie : « Scélérats, vous trahissez la patrie, allez « porter ailleurs votre honte ; quant à moi, pour n'être point « parjure à mon serment, je préfère mourir en homme libre ! » Et il se précipite ensuite au milieu des flots..... La liberté le protège. Il n'est pas atteint par les coups de fusil qu'on lui tire du vaisseau et, par ses constants efforts, il ne tarde pas à toucher les bords de la côte de la Martinique.

« Ce trait de dévouement sans bornes et d'une intrépidité au-dessus de tout éloge, était resté, jusqu'à présent, ignoré et sans récompense. Mais le nouveau Ministre de la Marine en ayant été instruit, s'empressa d'en faire part au Directoire exécutif en demandant pour le jeune Béguin le grade d'enseigne de vaisseau. Le Directoire a applaudi au courage de ce brave marin et, le 3 de ce mois, il a approuvé la nomination. »

Dès la réception de cette communication, je m'adressai à M. le sénateur Goy pour obtenir du Ministère de la Marine tous éclaircissements relatifs à la question, et voici la réponse que notre très obligeant collègue a bien voulu me transmettre :

« L'enseigne Claude Béguin est né à Sallanches le 21 mai 1774. Il navigua d'abord comme mousse et fut embarqué en cette qualité sur la corvette *Pandour,* puis il passa, le 1er janvier 1786, sur la frégate *Calypso* et fut envoyé successivement dans l'Inde et à Saint-Domingue. Il obtint le grade d'enseigne de vaisseau à la suite d'une « action héroïque » dont le récit se trouve dans le n° 809 du *Journal des Campagnes et des Armées*, daté de primidi, 21 prairial an VI. Il fut réformé le 26 frimaire an IX.

« Les archives ne possèdent pas d'autres renseignements essentiels sur cet officier. »

M. V. Robert présente deux anciennes crémaillères de suspension pour les *crœsûs,* anciennes lampes savoyardes, l'une en bois et l'autre en fer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

L'Excursion de la Florimontane

LE PRIEURÉ ET L'ÉGLISE DU BOURGET

L'heureuse tradition des promenades annuelles de la Florimontane se continue avec un succès toujours croissant. Le 7 juin dernier, deux cars automobiles partaient de la place de l'Hôtel-de-Ville à 6 heures, emportant 32 excursionnistes[1].

On effectue rapidement le parcours de la route par Poisy, Lovagny, Marcellaz en suivant à peu près la belle vallée du Fier. Arrivée à Rumilly qui est seulement traversé pour s'engager dans le vallon de la Néphaz. Ce fut une incomparable promenade par cette matinée ensoleillée, sur un délicieux chemin montant sous la voûte des acacias en fleurs, bo dé de minuscules prés embaumant les pénétrantes senteurs du foin nouveau. Là surgissent d'imprévus îlots de molasse curieusement sculptés ou arrondis par l'action érosive des eaux du primitif torrent qui depuis a cisaillé sa gorge à une grande profondeur.

On continue à s'élever pour atteindre, par Cessens et Saint-Germain, le sommet de la Chambotte. Une heure de repos ; le temps de s'emplir les yeux du prodigieux panorama du lac du Bourget qui étale sa nappe bleue à 600 mètres au-dessous des abrupts formidables de la montagne.

La descente est effectuée par La Biole, en passant au-dessous des ruines imposantes du château de Loche, puis par la charmante route ombragée qui franchit le Sierroz, dont on entrevoit à gauche la gorge bien connue. Après la traversée d'Aix, les autos parcourent les splendides avenues de l'enchanteresse colline de Tresserve, regagnent l'extrémité sud du lac pour atteindre le village du Bourget.

A l'entrée du Prieuré, où le propriétaire, M. Jean Barut, accueille avec empressement les excursionnistes, le Président, M. Miquet, retrace dans ses grandes lignes l'histoire du monument et des personnages princiers qui l'ont habité.

1. Ont pris part à cette promenade : M. et Mme Blandin, MM. Briffaz, Carrier, Croset, Gardier, l'Intendant et Mme Grimont, Mlle Jouenne, Mme Lacombe-Dagand, M. et Mme Marc Le Roux, M. G. Martin, le Général et Mme Maillot, M. Mercier, M et Mme F. Miquet, MM. Murgier et René Murgier, Nanche, d'Orlyé, Mme F. Paccard, MM. Perret, Perrier de la Bâthie, Revil, V. Robert, F. Serand, Joseph Serand, Jules Serand, Mlle Trombert.

Après la visite du Prieuré, au moment du départ, M. J. Barut, avec une affabilité dont le Président le remercie au nom de tous, offre un vin d'honneur. On se dirige ensuite vers l'église, où M. le Curé s'est mis gracieusement à la disposition des Florimontans pour les faire pénétrer dans la Crypte.

*
* *

Le Prieuré et l'Eglise du Bourget, deux intéressants spécimens d'architecture religieuse dont la Savoie peut légitimement être fière, méritent d'être étudiés en détail. D'une impression d'ensemble recueillie pendant un trop court séjour, il se dégage ce fait, qu'on se trouve en présence d'éléments de style et de décoration usités depuis le xe jusqu'au xve siècle.

Trois époques principales de construction peuvent être nettement définies.

Dans l'église, la crypte à trois nefs très réduites et deux absides à l'est et à l'ouest, est voûtée en berceau plein cintre qui repose sur des piliers carrés massifs. Elle doit, comme celle de Lemenc, être carolingienne et reproduire le plan de la basilique du haut moyen âge. Il faudrait pouvoir retrouver sous le badigeon l'appareillage de la maçonnerie, à moins que celui-ci ne soit constitué, comme il est probable, par des matériaux antiques. Un très curieux chapiteau conservé dans cette crypte, montrant des personnages et animaux grossièrement sculptés, est un témoin précieux qui présente tous les caractères de la sculpture ornementale du xe siècle.

Des réfections ont eu lieu postérieurement, ainsi que le prouvent ces deux niches ou piscines pour le service de l'autel, avec colonnettes et arc en accolade du xve siècle. A cette époque remonte également un sommet de tabernacle en bois affectant la forme, assez rare, de flèche flamboyante ajourée.

Du clocher de la primitive église, il ne subsiste rien, sinon peut-être le noyau de la maçonnerie du clocher et de la partie surmontant la crypte.

Au début de la période gothique (Gothique primitif ou lancéolé), il faut restituer la porte du cloître intérieur du prieuré qui est une merveille de grâce et de légèreté. Le xiiie siècle s'affirme là avec une pureté qui n'a d'égale dans notre région que la porte du cloître d'Abondance. On y retrouve les mêmes chapiteaux simples et de lignes grêles, à rang unique de crochets de feuilles d'eau. l'arc brisé très élancé du tympan, insi que les gorges profondes des socles des colonnettes.

La série de baies du premier étage du cloître est également de la première moitié du XIIIe siècle, caractérisée par ses arcs trilobés (sous l'influence visible de l'époque de transition), ses colonnes géminées reposant sur des bases à griffes. La situation de cette partie du monument semble quelque peu paradoxale, superposée qu'elle est à un rez-de-chaussée de construction postérieure. Mais ce fait résulte, suivant les documents historiques, de la réfection du cloître, entreprise au XVe siècle par le prieur Oddon de Luyrieux. Une preuve architectonique est d'ailleurs fournie par l'examen des contreforts établis, comme c'était la règle au XVe siècle, obliquement par rapport aux murs qu'ils contrebutaient.

Un fragment d'une suprême beauté. qui garnit le chevet interne de l'abside à l'église, est une frise en haut relief du XIIIe siècle qui formait le parapet de la galerie d'un jubé disparu depuis longtemps. Il représente des scènes de la vie du Christ. Ce morceau, de tout premier ordre, ne le cède en rien aux célèbres clôtures du chœur des cathédrales de Bourges, de Chartres et de Paris.

L'œuvre du prieur de Luyrieux, à la fin du XVe siècle. dont les armes : d'or au chevron d'azur se retrouvent soit à l'église, soit au prieuré, dans les consoles d'amortissement des nervures de la voûte, est facilement discernable.

L'église d'abord, à la voûte appareillée de croisées d'ogives aux profils caractéristiques, puis le cloître (galerie basse) voûté en nervures à profils polygonaux, s'effilant d'un côté dans le fût des colonnes, de l'autre reposant sur des consoles armoriées — avec ses colonnes doubles à bases prismatiques, ses chapiteaux décorés de la flore caractéristique de l'époque.

Le flamboyant n'apparaît pas, chose curieuse, dans le dessin des menaux de l'arc; le constructeur ayant évidemment pris comme modèle la décoration trilobée de l'ancien cloître.

Sur la face latérale de la cour du Prieuré, encadré dans un arc plein cintre à grande courbure, s'ouvre une élégante porte à accolade surmontée d'une niche avec dais flamboyant, les pieds droits de cette porte sont ornés de filets parallèles à pénétration — style en usage au début du XVIe siècle.

Du XVe siècle, on peut admirer encore dans l'église une fort jolie porte surmontée d'une niche contenant une remarquable Vierge à l'enfant, d'un sentiment exquis. Dans la cuisine du prieuré, s'élève une cheminée monumentale de la même époque, avec au bandeau, les armes des Luyrieux.

Au XVIe siècle, il faut restituer une autre Vierge en pierre conservée dans l'église, l'oratoire du prieuré à la voûte appuyée d'arcs en anse de panier, très curieuse chapelle s'ouvrant par une baie grillagée sur le chœur de l'église, les débris de vitraux qui ont été remontés sur un fenestrage de cette église, la balustrade en bois qui ferme le chœur, et enfin dans la grande salle d'honneur du prieuré, le beau plafond à poutres moulurées.

*
* *

Les Florimontans s'arrachent avec regret à cette captivante étude, car le temps presse et le programme comporte encore la visite du Musée Savoyard de Chambéry. Les quelques kilomètres qui séparent le Bourget de cette ville sont rapidement enlevés et les autos s'arrêtent devant le bâtiment, au square élégant, contenant les collections locales disposées avec goût par M. Pavese, qui voulut bien faire aux Florimontans les honneurs de son établissement. Il faut louer l'activité déployée par le conservateur qui a réuni dans les deux salles qui furent mises à sa disposition, un instructif ensemble concernant l'histoire et l'ethnographie de la Savoie; les palafittes, l'époque gallo-romaine, monnaies et médailles, estampes et portraits, meubles constituant des souvenirs historiques de Chambéry, enfin la reconstitution d'un intérieur savoyard avec personnages grandeur naturelle, revêtus des costumes caractéristiques de la Tarentaise et de la Maurienne.

*
* *

A Challes-les-Eaux, un succulent déjeuner, fort bien servi par l'Hôtel du Centre, attendait les excursionnistes. Au champagne, le Président se lève, lit les lettres d'excuses des absents et prononce l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

Une fois l'an, je monte en automobile, — et c'est le jour où la Florimontane fait sa promenade.

A vrai dire, je ne raffole pas de ce genre de transport — ou de sport, et je ne recherche pas les occasions de le pratiquer. Mais il n'est pas mauvais d'en avoir goûté pour l'apprécier plus justement.

Le piéton, menacé et sali, qui ne voit qu'à travers des tourbillons de poussière cet emblème du progrès, dont la supériorité écrasante l'inquiète, semble évidemment mal placé pour en apprécier les avantages, mais toute autre est l'impression pour celui qui se prélasse dans la voiture.

On peut en juger par l'essai que nous venons de faire.

Au cours de notre randonnée, il n'a pas manqué de gens dont nous avons

troublé la tranquillité sur la route et qui s'en sont vengés par des malédictions. Mais

L'auto, poursuivant sa carrière,
Versait des torrents de poussière
Sur ses obscurs blasphémateurs,

Et je trouvais cela tout naturel! Tant il est vrai que les abus les plus criants sont ceux dont nous ne profitons pas, et qu'ils cessent d'être, à nos yeux, des abus, dès que nous en profitons.

Cette constatation, bien propre à développer en nous les sentiments d'une indulgente philosophie, est un premier bénéfice de notre excursion

Il y en a d'autres. Tel, le plaisir que nous éprouvons, Mesdames, à vous retrouver au milieu de notre groupement dont vous êtes la parure, car, plus que jamais, nous professons, avec François I", de poétique mémoire, qu'une société sans dames est une année sans printemps et un printemps sans roses.

En votre gracieuse compagnie, les routes comme les heures paraissent courtes, et si

Le bonheur le plus doux est celui qu'on partage,

notre satisfaction s'accroît de tous les agréments que votre présence nous apporte.

* * *

Sur les chemins riants que nous avons parcourus, les souvenirs s'offrent d'eux-mêmes : j'en ai cueilli quelques-uns pour vous en faire hommage.

De ce bouquet, la première fleur que je détache (à tout seigneur, tout honneur !) est pour mademoiselle Marcelle Guillot, reine des reines de la capitale en l'an de grâce 1914, et fille d'un Rumillien. Les Savoyards sont toujours fiers des succès remportés par quelqu'un des leurs, mais quand le vainqueur est une jeune fille, aussi recommandable par son mérite que par sa beauté, plus flatteuse est l'aubaine et double est le plaisir.

* * *

Serait-il possible de traverser l'Albanais sans penser à Béard qui, pendant quarante ans, sur sa mule légendaire, l'a sillonné jour et nuit, rapide et brillant comme l'éclair dont il portait le nom? Aussi compatissant médecin qu'impitoyable chansonnier, la mémoire de sa bienfaisance fera peut-être pardonner la malignité de ses rimes, — à moins que ce ne soit précisément cette malignité qui leur serve de passeport à travers les âges ! Incorrigible distributeur de brocards et de quolibets, il trouva, certain jour, son maître, à Rumilly même, en la personne du notaire Croisollet, que, du haut de sa mule, il avait ironiquement salué de cette biblique menace : « *Væ vobis, scribæ et phârisæi !* » — « *Neque homicidæ possidebunt regnum cælorum !* » riposta non moins bibliquement le scribe au médecin.

L'avocat Descostes, qui nous rapporte ce trait, fut également une célébrité, — je devrais dire une illustration — de Rumilly, qu'on ne saurait oublier quand on songe à ce coin de terre. Mais il faudrait, pour en parler dignement, l'esprit et le talent qu'il a mis lui-même à louer les autres.

* * *

Entre Rumilly et la Biolle, une vue ravissante a été captée — comme une source (de profits) — par un ingénieux hôtelier qui fait verser cinquante

centimes — ou un café du même prix — pour permettre de contempler la belle nature : *la bourse ou la vue*, telle pourrait être la devise de cet industriel, dont la politesse — un peu spéciale — a fort intéressé ceux qui étudient l'homme primitif.

La Biolle nous rappelle Claude-Gabriel Murger, voltigeur de la garde, et plus tard tailleur à Paris, qui naquit dans cette commune le 14 septembre 1789, et qui fut le père d'Henri Murger. Sur ce charmant écrivain, permettez-moi de citer une anecdote. Enlisé dans la bohême, il vivait littéralement de privations, quand un beau jour il apprit que son éditeur lui consentait une avance de 350 francs. Jour d'allégresse ! Un évènement de cette importance ne peut être tenu secret. Murger l'annonce à l'un de ses amis qui, pas plus que lui, n'était familier avec « ces petites médailles découpées dans un rayon de soleil » qu'on appelle des louis, et voici son billet : « Juge de ma jubilation quand cette foudroyante nouvelle m'est arrivée ! J'en ai frissonné de défunte ta cravate à feu mes souliers ! J'ai couru dare-dare toucher ma traite chez Rotschild ; de là, chez le libraire ; de là, chez le tailleur ; de là, au restaurant ; de là, au théâtre ; de là, au café ; de là, chez moi, où je me suis plongé dans des draps neufs et dans une atmosphère de fumée parfumée, et j'ai rêvé que j'étais l'empereur du Maroc et que j'épousais la Banque de France ! » Hélas ! les relations avec la Banque de France furent plutôt rares, et c'est à l'hôpital que mourut le pauvre rêveur.

* * *

Notre halte au Bourget nous a permis d'admirer ce qui reste de l'ancien château des comtes de Savoie, ainsi que l'église et le prieuré. J'y reviens simplement pour signaler que, le 27 septembre 1427, la cour de Savoie reçut au Bourget les Ambassadeurs de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, chargés de demander pour lui, en mariage, la princesse Marie, fille aînée d'Amédée VIII.

A l'appel de leurs princes, seigneurs et nobles dames du voisinage accoururent « en grande pompe et multitude ». A cette occasion, Amédée VIII fit don à tout son entourage de somptueux vêtements de velours et de soie, garnis de broderies et de fourrures, et le chroniqueur naif ajoute que « moult richement ornées et parées, dames et damoyselles estoient belle chose à veoir ».

Je n'en doute pas, et le souvenir de ces magnificences me hantait pendant que le car nous transportait à la Motte, ancienne résidence de la famille Costa de Beauregard. Tout a été dit sur *l'Homme d'autrefois* et sur *l'Académicien*. Je me contenterai de raconter, d'après Henri Bordeaux, un trait qui peint l'affection que l'ancien commandant de Béthoncourt avait su inspirer à ses hommes. Sur la fin de sa vie, dans un des rares voyages qu'il faisait en Savoie, le marquis rencontre un paysan qui avait servi sous ses ordres, et la conversation s'engage : « Ah ! Monsieur le marquis, nous pensons souvent à vous, car nous vous aimons bien ! On ne voterait plus pour vous ; non, il ne faudrait pas nous demander ça ; mais nous serons tous à votre enterrement, *vous verrez*. » Le marquis, narrant cette historiette, insistait en riant sur le : *vous verrez*. Effectivement, dit Henri Bordeaux, « *ils y furent tous* » et les derniers survivants du premier bataillon de mobiles, avec leur drapeau, donnèrent un cachet spécial à ses funérailles qui furent émouvantes et populaires.

Le château de Bissy, devenu la propriété de Joseph de Maistre par le mariage du grand écrivain avec Mlle de Morand, en 1786, abrita les jeunes époux pendant leur lune de miel et fut souvent le refuge de Xavier, quand il venait en Savoie. Il donna plusieurs fois asile à Lamartine, et c'est là que furent composées la méditation poétique intitulée *Adieu* et celle des *Harmonies* qui s'appelle *Le Retour*.

Enfin, le château de Challes a été l'apanage d'une branche de la famille Milliet, dont les personnages les plus marquants furent le mathématicien Claude-François Milliet de Challes, professeur d'hydrographie à Marseille, sous Louis XIV, et son frère Jacques, mort chancelier de l'Université de Glatz, en Bohême.

* * *

En glanant pour vous, Mesdames et Messieurs, ces menus faits d'histoire et de biographie, je poursuis la tâche, peut être ingrate, de démontrer que notre pays, maintenant apprécié à sa juste valeur au point de vue pittoresque, est également digne d'estime par les hommes qu'il a produits et que, si le cadre est beau, les personnages y font également bonne figure. En considération de ce but, vous me pardonnerez la longueur de ma harangue.

Pour terminer, je salue avec un vif plaisir la présence de Madame Lacombe-Dagand, fille d'un bienfaiteur de la Florimontane, qui nous a elle-même donné des preuves de sa sympathie pour notre œuvre ; celle de Mlle Trombert, lauréate de nos concours, et celle de M. Jules Serand : premier délégué de Phœbus Apollon, dieu de la lumière, sur les côtes de la Guinée, il a momentanément quitté l'Afrique pour venir ici compléter la trinité d'hommes utiles, patriotes et dévoués dans lesquels revit l'un de nos plus regrettés fondateurs.

Je souhaite la bienvenue à nos aimables collègues de Bonneville, MM. Briffaz, Carrier et Perret, ainsi qu'à M. Perrier de la Bâthie, qui n'ont pas craint les fatigues d'un long déplacement pour se joindre à nous.

J'adresse des remerciements chaleureux à M. Joseph Serand, l'organisateur de la promenade, c'est-à-dire de la victoire, qu'aucune contrariété ne décourage et pour qui toutes les difficultés ne sont qu'un jeu.

Je réponds au sentiment de tous en renouvelant à M. Jean Barut, à M. le curé du Bourget et à M. Pavèse, conservateur du Musée savoyard de Chambéry le témoignage de notre satisfaction pour le très aimable accueil qu'ils nous ont réservé.

Quant à M. Gardier, que pourrais-je lui dire d'agréable qu'il n'ait déjà entendu? Toutes les sociétés en mal de recouvrement font appel à son tour de main : c'est sans en avoir l'air qu'il s'apprête à nous faire subir, comme par enchantement, l'opération de la *douloureuse;* et de lui M. Caillaux pourrait dire : « Qu'il a la manière. »

Je n'aurais garde d'oublier la Compagnie *Savoie-Excursions*, dont nous apprécions hautement la bienveillante complaisance et le désintéressement.

Je lève mon verre aux dames, auxquelles j'exprime encore une fois toute notre gratitude pour leur gracieux concours ; je bois à tous les membres de notre Académie, présents ou absents, ainsi qu'à leurs familles, et j'émets bien sincèrement le vœu que nous nous retrouvions tous, en aussi bonnes dispositions, l'année prochaine à pareille date !

Ce spirituel discours est accueilli par des applaudissements chaleureux.

Il faut maintenant songer au retour et de suite on s'engage sur la belle route qui par Saint-Jean d'Arvey remonte la vallée de la Leisse, contourne le mont Penney pour atteindre les Déserts.

En ce point, on est en avance sur l'horaire prévu ; c'est alors qu'une surprise va être réservée aux Florimontans par le sympathique directeur de la caravane, M. Joseph Serand. Les voitures tournent pour gravir la montagne où sur la gauche la lointaine croix du Nivolet domine les masses sombres de la verdure. La route recoupe une superbe forêt de résineux où le tapis végétal commence à s'affirmer avec son caractère alpestre — puis brusquement une clairière, une pelouse bleuie de gentianes et les autos s'arrêtent au bord d'un à pic vertigineux : le sommet du Revard. C'est un spectacle éblouissant et des applaudissements éclatent nourris à l'adresse de M. Joseph Serand, le bon organisateur qui a voulu si délicatement ménager à ses confrères cet admirable spectacle : dans les bleus transparents de l'air du soir, la nappe d'argent du Bourget, les crêtes de la Dent du Chat, du Corsuet, de la Chambotte, les lointains mauves du Jura, et en bas, à 1.300 mètres dans la plaine : la ville d'Aix dont les palaces et les toits roses s'éteignent dans des tons fanés et doux ; à droite sonnent les clarines des troupeaux des belles prairies du Revard. Après quelques instants passés dans la contemplation de cette inoubliable vision, c'est au retour, la rapide descente vers les Déserts, la montée du col de Plainpalais, au sein de cette mélancolique et sereine nature des belles vallées pastorales de Saint-François et de Lescheraine, enfin la descente du col de Leschaux vers Annecy, dont les lumières scintillent dans la nuit déjà tombée.

A la fin de cette agréable journée, en adressant les sincères remerciements de la Société à M. J. Serand qui organisa avec tant de goût cette excursion et sut apporter un imprévu très goûté à l'exécution du programme, il est juste de rendre témoignage à la vaillance des automobiles « Savoie-Excursions » de MM. Laverrière, qui ont gravi des pentes extrêmement ardues dans l'ascension de la Chambotte et du Nivolet et d'affirmer une fois de plus l'impression de sécurité et de bien-être qu'éprouvent les touristes, confortablement assis dans ces confortables voitures menées par des chauffeurs adroits et prudents.

Marc Le Roux.

PICTET DE ROCHEMONT

et la neutralisation de la Savoie

Député de Genève au premier Congrès de Paris et au Congrès de Vienne, député de la Diète helvétique au second Congrès de Paris, le diplomate Charles Pictet de Rochemont fut appelé à étudier de la manière la plus minutieuse la situation politique de la Savoie.

Cet admirable territoire ne pouvait faire que des envieux, et, à l'heure où l'on réorganisait la carte de l'Europe, les prétentions les plus diverses s'élevaient à son sujet.

Le roi de Sardaigne revendiquait ses anciens états, la France rappelait sa récente possession, le Valais aurait vu sans déplaisir son territoire s'arrondir, et Genève invoquait une collaboration économique.

François d'Ivernois, qui assistait Pictet de Rochemont à Vienne en qualité de député de Genève, s'efforça de concilier tant de désirs et ce fut son idée de neutraliser le Chablais et le Faucigny qui réussit à supprimer le conflit. Pictet de Rochemont — encore que Genève affirmât n'y point trouver son compte — s'y rangea le premier. Tandis que, sur les instructions du Conseil de Genève, il adressait à la Diète helvétique un mémoire où cette question était traitée, il faisait appel à l'amitié du comte Capo d'Istria et le mettait au courant de la situation de Genève au lendemain du Congrès de Vienne, au moment où le second Congrès de Paris allait s'ouvrir.

Capo d'Istria, originaire de Corfou mais dont la brillante carrière poursuivait alors son ascension en Russie, s'était intimement lié avec Pictet de Rochemont. La correspondance diplomatique de Pictet, dont la Société d'histoire de Genève entreprend la publication [1], est la meilleure preuve de l'affection que se portèrent les deux hommes. Par Capo d'Istria, Pictet de Rochemont peut pénétrer dans les arrière-coulisses de la politique européenne, aussi sa correspondance dépasse-t-elle beaucoup en intérêt un échange de lettres qui n'aurait eu trait qu'aux étroites frontières helvétiques.

Capo d'Istria devait être pendant six ans ministre des Affaires

1 *Genève et les Traités de 1815*, 2 vol., in-8°, Genève, 1914, avec portraits.

étrangères de Russie. Ardent partisan de la cause des Grecs, il fut élu président de leur nation reconstituée. On sait qu'il périt en 1831, assassiné par deux fanatiques.

En 1815, cet homme remarquable, aux traits fins et au regard brillant, venait d'être nommé plénipotentiaire du tzar au second Congrès de Paris. On ne sera donc pas surpris de la lettre que lui adresse Pictet. Le post-scriptum, cependant, réclame quelques explications préliminaires.

Charles Pictet de Rochemont — dont la biographie fut écrite en 1892 par Edmond Pictet — ne s'était point destiné à la diplomatie. Officier, puis agronome, il s'était fait un nom par ses entreprises agricoles de Genève et d'Odessa. Chaptal, Richelieu, Napoléon, Alexandre, les esprits les plus divers avaient suivi ses essais destinés à transformer la condition des paysans. Très lettré, et voyant dans les lettres un admirable moyen de propager les idées scientifiques, il avait créé à Genève avec Marc-Auguste Pictet, son frère (physicien de renom que Napoléon choisit comme inspecteur de l'université impériale), et Frédéric Guillaume Maurice, la *Bibliothèque britannique*. La rédaction de cette revue périodique, qui existe encore aujourd'hui sous le nom de *Bibliothèque universelle et revue suisse*, accapara de plus en plus le temps de Pictet.

Sa mission diplomatique achevée, il ne tarda pas à se démettre de sa charge de conseiller pour se consacrer entièrement à une œuvre à la fois littéraire et scientifique, à laquelle des esprits comme Cavour et Sainte-Beuve devaient par la suite, après Bentham et Sismondi, rendre un précieux hommage.

La lettre confidentielle de Pictet que l'on va lire est conservée aux archives impériales russes dans les papiers de Capo d'Istria. Nous en devons la communication à la haute intervention de M. le ministre Edouard Odier. Qu'il en soit ici remercié.

Edouard CHAPUISAT.

Capo d'Istria — 1776-1831.
Pictet de Rochemont (Charles) — 1755-1824.

*
* *

A SON EXCELLENCE MONSIEUR LE COMTE CAPODISTRIAS.

Confidentielle.

Genève, le 15 juillet 1815.

Monsieur le Comte.

En me rappelant au souvenir de Votre Excellence, je passe sur beaucoup d'idées intermédiaires. Je pense et sens comme vous-même, Monsieur le

Comte, sur les évènements qui se sont succédés depuis le 30 mars, jour auquel je pris congé de vous à Vienne avec un sentiment vif de reconnaissance pour votre long support du petit député de l'imperceptible république.

Voilà encore une fois la Suisse appelée à rectifier sa frontière. Le Roi de Sardaigne peut espérer de reconstituer toute sa Savoie, car son beau-frère l'avait acceptée [1] on ne sait trop pourquoi. Cette Savoie a toujours été le gage du dévouement de ses Souverains à la cause et aux intérêts de la France, car on ne pouvait empêcher l'occupation de ce pays-là par les Français toutes les fois qu'ils en avaient la fantaisie, et, depuis l'ouverture de la route du Simplon, cette occupation était devenue beaucoup plus menaçante pour la tranquillité de l'Europe. Ne pensez-vous pas, Monsieur le Comte, que l'idée heureuse de la neutralisation du territoire au nord d'Ugine, par l'acte du Congrès du 29 mars, doit s'appliquer aujourd'hui à toute la partie de la Savoie restituée qui se trouve en effet plus au nord que ce village ?

Cette disposition très simple, et qui ne demande pas même une rédaction nouvelle, mettra la Confédération en mesure de protéger efficacement et avec peu de troupes cette nouvelle frontière helvétique sur la ligne du *Cheran* ou du *Fier* et sur celle du Rhône, de manière à fermer l'abord de Genève aux troupes françaises. (Voyez la carte à la main que Sa Majesté l'Empereur possède.)

L'inexpugnable position des *Bauges*, au nord de *Montmeillan*, étant restituée aux Piémontais, ils sont désormais en mesure de défendre l'entrée des vallées de l'Isère et de l'Arc, en même temps que de menacer, sur son flanc droit et sur ses derrières, une armée qui essaierait d'occuper Genève malgré la résistance des Suisses. En un mot, cette extension, sur la Savoie restituée, de l'application de la neutralité helvétique est à la fois une mesure conservatrice pour le Roi de Sardaigne, pour la Suisse et pour l'Italie. Elle ôtera pour jamais aux Français la possibilité et par conséquent la tentation d'entreprendre efficacement contre la Savoie, à moins qu'ils ne fussent d'accord avec le Roi de Sardaigne qui mentionne (article V) une convention particulière à faire avec le Valais. Le ministre n'a pas demandé que cet article contînt la clause que la convention serait ratifiée par la Suisse. S'il l'avait demandé, ou j'aurais fait la convention moi-même en provoquant des instructions du Directoire [2], ou j'aurais exigé que les Valaisans fussent munis de ces instructions avant de traiter.

Rien de tout cela n'a été fait. On ne m'a présenté ni difficultés, ni objections, ni scrupules. Le traité du 16 mars est un acte complet : sa ratification ne dépend d'aucun autre acte. L'article XXIV est formel. Le présent traité sera ratifié par Sa Majesté et par la Confédération Suisse et le canton de Genève et les ratifications en seront échangées dans le délai de trois mois ou plus tôt si faire se peut. Au plutôt après l'échange des ratifications, la remise du territoire aura lieu réciproquement. Vouloir aujourd'hui faire dépendre cette ratification de la garantie et ratification qu'on exige de la Suisse pour des conventions faites un mois plus tard et faites sans son attache, c'est élever des prétentions bien singulières. Cela a toute l'apparence d'une mauvaise chicane, d'un prétexte pour retarder encore la remise d'un territoire qui est l'équivalent d'autres cessions faites au Roi, ainsi que

1. La frontière. (Ed. Ch.)
2. Helvétique. (Ed. Ch.)

la note du 20 novembre dernier, adressée au comte de Thaon-Revel par les cabinets des cours alliées, l'exprima formellement.

Tout cela a été mené avec art. On a persuadé aux commissaires du Valais de passer leurs pouvoirs et d'engager la Suisse, sans avoir fait aucune communication au Directoire. On a fait un secret de la chose aux quatre ministres des Puissances alliées et lorsque on la leur a communiquée, au dernier instant, on a fait impression sur eux dans une question qu'ils ne pouvaient connaître à fond, en leur présentant la garantie du maintien de la route du Simplon comme un correspectif des cessions du Roi et en leur persuadant que celui-ci était autorisé à suspendre la ratification jusqu'à ce que la Suisse eût pris cet engagement.

La correspondance n'étant pas sûre, je me trouve dans l'impossibilité de plaider auprès des ministres résidant à Turin une cause que je serais bien certain de ne pas perdre si j'étais à portée d'eux. J'ai espéré d'abord qu'ils suivraient le Roi en Savoie, mais on a soin de les laisser à Turin et l'explication devenant ainsi impossible, c'est à Votre Excellence que je m'adresse. Je vais droit à la source de la bienveillance envers la Suisse. Cet incident peut compromettre encore une fois la sûreté de la Confédération. L'auguste protecteur de son indépendance ne souffrira point qu'on abuse ainsi des subtilités diplomatiques pour rendre vaines ses dispositions bienveillantes à notre égard.

J'ai dit que cet incident pouvait compromettre encore une fois la sûreté de la Confédération Suisse. Cette bienfaisante neutralité d'une partie de la Savoie, qui doit couvrir la Suisse au sud-ouest, est ainsi remise en problème. Mais surtout on voudrait charger la Suisse de maintenir en tout temps ouverte cette route [1] inventée par Bonaparte pour faciliter les invasions en Italie et qu'on veut peut-être pouvoir employer en sens inverse. On doit s'étonner que la cour de Turin mette en avant une telle idée, elle qui a tant à risquer de l'existence de cette route, soit pour la Savoie, soit pour le Piémont. Mais nous ne savons pas ce qui peut lui avoir été promis pour qu'elle élevât cette difficulté. D'ailleurs, gagner du temps pour la remise du territoire, c'est toujours quelque chose. Elle a bien prévu que la Diète ne ratifierait point des conventions qui n'avaient pas l'attache fédérale ; qu'il résulterait des longueurs de ce plaidoyer à faire auprès des cours garantes, et, qu'en attendant, il pourrait naître des incidents favorables à ses vues.

Voici le raisonnement du ministre sarde pour faire impression sur les ministres étrangers résidés à Turin :

« Une des conditions de la remise du territoire à la Suisse, c'est l'exemption des marchandises venant des Etats du Roi au travers du Valais. Si la route du Simplon tombe, cette clause devient illusoire pour le Roi ; mais le Valais est trop pauvre pour entretenir cette route dispendieuse : donc, la Suisse doit en garantir le maintien. »

Le ministre sarde dit encore : « Les troupes du Roi doivent, en cas de besoin, faire leur retrait par le Valais ; pour cela, il faut que la route subsiste. »

J'écarte d'abord le raisonnement relatif à la retraite des troupes : 1° parce qu'une semblable retraite s'est effectuée, en 1792, par le Grand Saint-Bernard, lequel a, depuis, servi de passage à l'armée française de Marengo et pourrait, à plus forte raison, servir de retraite à quelques bataillons ; 2° parce qu'au moyen de la neutralisation de la Basse-Savoie, il n'y aura plus de

1. La route du Simplon. (Ed. Ch.)

motifs d'y mettre des troupes sardes, ni, par conséquent, de danger de les y voir enfermées.

Pour répondre à l'objection du transit, il faut avoir les protocoles de Vienne sous les yeux et se rappeler de quelle manière les stipulations qu'ils contiennent ont été amenées.

Personne mieux que Votre Excellence n'a tout cela présent à sa pensée. Les Puissances alliées veulent faire de la Suisse un pays compact qui puisse se défendre et dont toutes les parties puissent communiquer entre elles, qui puisse surtout garder la portion des Alpes qui lui est confiée. On pense à lui réunir le Chablais et le Faucigny, que le Piémont ne peut défendre, mais l'idée de les neutraliser fait conserver au Roi ces deux provinces. On ne lui demande que le strict nécessaire pour désenclaver les parcelles de Genève : faible sacrifice pour un prince auquel on donnait le riche territoire et le port de Gênes ; qu'on mettait en possession des Fiefs Impériaux dans le Duché, auquel on promettait une intervention active pour lui faire rendre une portion de la Basse-Savoie, alors encore occupée par la France, et dont on mettait les provinces sous la protection de la neutralité helvétique, garantie par l'Europe.

L'article I" du premier protocole de Vienne est formel : « Sa Majesté le Roi de Sardaigne *met à la disposition* des Puissances alliées la partie de la Savoie qui se trouve entre telles et telles limites, pour que ces pays soient réunis au canton de Genève. » Cependant, au lieu de remettre ce territoire qui était déjà à la disposition des Puissances, on chicane sur la délimitation, sur des difficultés éventuelles concernant la religion, la neutralité et d'autres articles du protocole [1].

Le Congrès de Paris rend au Roi non seulement ce qu'il demandait par le protocole de Vienne, mais toute la Savoie, dont le territoire neutralisé donne plus de précision aux dispositions de notre délimitation et achemine un traité entre la Suisse et la cour de Turin. Le traité, négocié pendant deux mois et demi, embrasse tous les intérêts des deux Etats : il règle (ainsi que cela est exprimé dans son préambule) « soit les objets relatifs à la délimitation du territoire cédé par le protocole du 29 mars, soit les arrangements relatifs aux nouvelles cessions et à l'éloignement des douanes, comme aussi ce qui concerne la neutralité de certaines parties de la Savoie, *les dispositions de transit* et de commerce, et enfin tout ce qui peut intéresser réciproquement les deux Etats et pourvoir à leurs convenances mutuelles. »

Les dispositions de transit par le Valais ont été traitées à fond (voyez les articles V et VI du traité du 16 mars). Jamais les ministres, ni les plénipotentiaires avec lesquels je négociais n'ont élevé cette prétention que l'on présente aujourd'hui tout-à-coup comme une grave difficulté. Tout au contraire, le Roi lui-même, Messieurs de Vallaise et de Saint-Marsan [2] m'ont dit à plusieurs reprises que la faculté de faire passer les marchandises des Etats de Sa Majesté par le Simplon était sans intérêt pour le Piémont, parce que, de Milan à Genève, et à plus forte raison de Gênes à Genève, il y avait de l'économie pour les négociants à faire passer leurs marchandises par Turin et le Mont-Cenis, sans compter que tout le trajet, par cette

1. La question fut résolue par un échange de territoires entre la Suisse et le roi de Sardaigne. (Ed. Ch.)
2. Ministres sardes. (Ed. Ch.)

dernière route, se faisait sur les terres du Roi et leur donnait ainsi le profit qui résulte du roulage. Il n'y a pas deux avis là-dessus à Turin. Tous les négociants pensent de même et s'accordent à dire que cette route ne peut être d'aucune utilité appréciable au commerce de Gênes et des Etats du Roi. Sa Majesté m'a dit encore, à moi, que cette route du Simplon n'avait que des inconvénients et des dangers pour lui sous les rapports militaires.

Comment s'attendre, après de tels aveux, après que les stipulations fondamentales du transit ont été sanctionnées par un traité solennel, qu'on viendra argumenter d'un arrangement particulier conclu un mois plus tard et prétendre engager la Suisse plus que le protocole de Vienne et le traité de Turin ne l'ont voulu?

En effet, le protocole de Vienne accorda l'exemption des droits de transit aux marchandises venant des Etats du Roi ; mais ce protocole ne rend pas la Suisse responsable de l'existence de cette route. Si les Puissances, qui agissaient dans des dispositions bienveillantes pour la Suisse et en vue de la tranquillité future de l'Europe, avaient voulu que la Suisse fut *garante et responsable* du maintien de cette route, Elles l'auraient dit : une stipulation de cette importance valait bien une ligne. Mais Elles n'ont pas voulu charger la Suisse de cette responsabilité. J'en appelle à Votre Excellence Elle-même, qui a eu une si grande part à la rédaction de ce protocole, et je La prie de se souvenir que jamais l'idée d'imposer à la Suisse une telle obligation n'a jamais été exprimée ni insinuée.

La Suisse a accepté les protocoles de Vienne dans leur teneur, mais non point pour ce qui n'y est pas explicitement stipulé. Cette extension qu'on essaie de donner aujourd'hui à l'article II du deuxième protocole est d'une conséquence trop grave pour que la Suisse puisse y entendre. Les Etats ne peuvent être engagés que par des clauses positives : ils ne sauraient l'être par des instructions subtiles et forcées. La cour de Turin a sans doute prévu la résistance de la Suisse en élevant tout-à-coup et si tard cette étrange difficulté pour gagner encore du temps et retarder la remise effective d'un territoire qui, depuis 16 mois, est *à la disposition des Puissances alliées.*

L'article II du deuxième protocole de Vienne stipule l'exemption des droits de transit, ce qui signifie seulement pour aussi longtemps que la route subsiste. Dans les traités et arrangements de ce genre, on suppose toujours que l'avantage commercial est réciproque. Si de plus grandes facilités par le Mont-Cenis, si plus de proximité par le Grand Saint-Bernard, détournent le commerce qu'on imaginait pouvoir se faire avantageusement pour les deux pays par le Simplon, faudra-t-il que la Suisse soit forcée de maintenir, à grands frais, un passage devenu inutile pour le commerce, et qui, sous le point de vue militaire, ne lui offrirait que des chances fâcheuses?

Je le demande maintenant à Votre Excellence, en faveur de qui cette difficulté est-elle élevée? Quelle est la Puissance qui peut gagner à ce qu'on arrache à la Suisse un engagement que les cabinets des cours alliées n'ont pas voulu lui imposer à Vienne? Peut-il être avantageux à la France de conserver, dans un avenir éloigné, la possibilité de faire servir cette route à ses projets agressifs? Peut-il être utile à l'Autriche de retrouver un jour, dans les combinaisons nouvelles des futurs contingents, un moyen facile d'attaquer la France, d'accord avec la Suisse ou malgré celle-ci?

Peut-il être avantageux au repos à venir de l'Europe que l'Autriche ait

une entrée de plus en Suisse et que deux grandes Puissances belliqueuses aient toutes sortes de facilités pour aller se chercher l'une chez l'autre, en compromettant de nouveau cette neutralité si désirable pour l'Europe entière ?

La construction de la route du Simplon est un tour de force de la puissance de Bonaparte qui voulait dominer l'Italie.

L'art y a vaincu toutes les difficultés qu'il peut vaincre, mais il n'a pu changer la température de cette âpre contrée ; il n'a pu créer une population dans le vaste désert de cette haute région, dans laquelle les rouliers craignent de s'engager parce qu'ils redoutent de manquer de secours en cas d'accident, circonstance qui renchérit considérablement le roulage sur cette route. Enfin l'art, en construisant ces ponts hardis, ces voûtes souterraines, ces galeries, ces corniches coupées sur une inclinaison uniforme au-dessus des précipices, n'a pu changer ni l'escarpement des hauteurs, ni la roideur des pentes qui les dominent, ni la nature du climat qui amène des neiges abondantes, par conséquent des avalanches, des éboulements fréquents et destructifs qui font disparaître ponts et routes pendant un temps plus ou moins long, sans que les secours les plus actifs puissent empêcher que le commerce en soit arrêté ou dérangé d'une manière grave et finalement tout-à-fait détourné.

D'ailleurs, le Roi de Sardaigne fera-t-il sur la partie italienne de la route les frais nécessaires pour son entretien ? Rien ne l'y engagera. Une fois qu'il est prouvé que les marchandises de Gênes et de Milan ne peuvent pas y passer, quel intérêt aurait-il à maintenir à grands frais une route qui ne servirait plus qu'à quelques voitures de poste pendant la belle saison ? L'intérêt du cabinet de Turin dans la prétention qu'il élève n'est donc pas celui qu'il avoue.

Si cet ouvrage du conquérant qui a bouleversé l'Europe, si cet ouvrage dont il n'a calculé ni les difficultés, ni les dépenses, parce qu'il servait son ambition, se trouvait aujourd'hui applicable au commerce, avantageux pour les communications, commode aux voyageurs sans présenter de grands inconvénients politiques et militaires, il serait convenable et sage de maintenir ce chef-d'œuvre de l'art des ponts et chaussées, sans quereller sur son origine. On aviserait alors, entre toutes les Puissances, aux moyens de son entretien, car cette route n'est ni suisse ni piémontaise : elle est *européenne*, et ce serait à l'Europe à pourvoir à l'énorme dépense de ses continuelles réparations, en supposant qu'elle fût démontrée utile au système européen. Mais s'il est prouvé, au contraire, qu'elle est inutile au commerce de la Lombardie, du Piémont et de la Suisse : s'il est évident qu'elle ne peut servir qu'à des entreprises hostiles, que dire de la difficulté qui semble élevée aujourd'hui pour contraindre la Suisse à se charger, *par surprise*, d'un fardeau qu'elle ne pourrait porter, d'un fardeau que les Puissances n'ont point voulu lui imposer et dont enfin elle se chargerait sans aucun profit quelconque pour le Piémont.

Mais où conduirait, d'ailleurs, la prétention mise en avant par le cabinet de Turin ? A la conséquence que le Roi aurait le droit de reprendre le territoire cédé aux Puissances toutes les fois que la route serait obstruée par suite d'un de ces accidents fréquents et inévitables dont le travail de l'homme ne peut réparer que lentement les dégâts. Le Roi pourrait dire : « Le protocole suppose que la route est ouverte. Il est vrai que les marchandises du

Port de Gênes et de mes provinces ne peuvent pas prendre cette route, parce que les combinaisons du commerce s'y opposent ; mais le protocole de Vienne me donne le droit d'y passer sans frais de transit ; il fait de ce droit une condition de l'abandon du territoire ; puisque vous ne savez pas maintenir cette route ouverte, je reprends celui-ci. »

On est tenté de croire que cette conséquence est précisément ce que le cabinet de Turin a eu en vue lorsqu'il a entravé la ratification sous ce prétexte. Le ministre, instruit par la notoriété du public commerçant, sait que les marchandises ne prennent point cette route et ne peuvent plus la prendre. Il prévoit que l'entretien du Simplon du côté italien et sur les terres du Roi va devenir onéreux et sans objet ; que, de toutes les manières, il conviendra au Piémont que cette route tombe.

Le but du ministre est donc autre chose que ce qu'il avoue et ce but n'est pas difficile à deviner.

Qui ne voit encore que si l'on prétendait fonder un droit sur une interprétation subtile et forcée du protocole de Vienne, ce même acte fournirait la réponse et nous ramènerait à ce qui est raisonnable et juste, à ce qui doit être supposé dans tout arrangement de commerce entre deux Etats, savoir la réciprocité des avantages ? Le protocole excepte formellement les droits destinés au maintien de la route. Le Valais pourrait donc élever ces droits jusqu'au point où ils suffiraient au *maintien de la route* ce qui équivaudrait à une prohibition, tout en exécutant le protocole de Vienne

Ce n'est assurément pas à la cour de Turin à se plaindre de n'avoir pas reçu des avantages équivalents aux modiques cessions qu'elle a faites aux Puissances en faveur de Genève. Sans parler de la riche acquisition de Gênes, de son territoire et des Fiefs impériaux sans parler des provinces de Savoie que les Puissances lui ont rendues huit mois après le protocole de Vienne, cette cour a, dans la seule neutralité de la Basse-Savoie stipulée également par le traité du 20 novembre, un magnifique équivalent aux cessions qu'elle accorde. Se voir garantir par l'Europe entière la neutralité perpétuelle d'un pays qu'il ne pouvait défendre et qui était périodiquement envahi, est un avantage que le Roi de Sardaigne n'aurait pas payé trop cher quand il l'aurait obtenu seul en échange du territoire cédé.

Je ne dis rien de ce prolongement fatigant d'un état incertain pour les habitants du territoire non encore remis, quoique, par la note du 20 novembre au plénipotentiaire sarde, les ministres des cours alliées se rendent garants envers la Suisse de cette remise. Je ne dis rien des incidents pénibles auxquels cet état de choses donne lieu ; des dispositions sourdement hostiles qu'une querelle si peu attendue fait germer à la place des professions bienveillantes qui faisaient présager, entre les deux peuples, des liens de fraternité mutuellement salutaires.

J'ai recours à Vous avec confiance, Monsieur le Comte, car je vous ai toujours trouvé attentif à la justice et à la raison. Je le répète, le traité du 16 mars forme un tout complet. Sa ratification a été promise : elle ne peut, elle ne doit pas être retardée par une circonstance étrangère à ce traité. La Confédération a fait, soit par rapport aux protocoles de Vienne, soit relativement au traité de Turin, tout ce qu'elle devait faire.

Je prie Votre Excellence de considérer que si, contre toute vraisemblance, la prétention du cabinet de Turin était appuyée des Puissances, la Suisse refuserait, sans aucun doute, des bienfaits trop chèrement payés. Elle ne

voudrait plus entendre parler de couvrir la Savoie de sa neutralité ; les parcelles de notre territoire resteraient enclavées; les relations forcées de tous les jours entre les habitants entremêlés seraient haineuses ; le Valais serait accessible au premier occupant de la Savoie et le grand objet de consolider la défense des Alpes par l'amalgame des intérêts de la Suisse et du Piémont, ce résultat amené avec tant de bonheur, au travers de tant d'obstacles, serait perdu.

Il est bien à désirer que la puissante intervention du cabinet de Saint-Pétersbourg, qui a toujours été si bienveillant pour la Suisse, fasse cesser une difficulté qui a quelque chose de scandaleux, et cela avant que les esprits s'aigrissent par la guerre diplomatique qui va éclater.

Je suis, avec respect, Monsieur le Comte,
de Votre Excellence,
le très humble et obéissant serviteur,

C. Pictet de Rochemont,
Cons. d'Etat.

P.-S. — J'ai bien reçu la lettre dont Votre Excellence m'a honoré, en date du 13 avril. Nous faisons passer par le ministre de Sa Majesté l'envoi dont il est question. J'attends avec confiance les effets de Votre souvenir amical, Monsieur le Comte, et vous renouvelle mes remerciements. Je réussis admirablement avec mes écoles de Lancaster et j'en ai mis en train des Grecs, des Etats-Unis Ioniens qui se trouvaient ici. Il faut disséminer les bons germes : il y en a toujours quelques-uns qui fructifient. La Diète [1] se conduit très bien. L'impulsion donnée l'année dernière pour le militaire produit de très bons effets. Nous allons enfin avoir un centre d'action toujours en permanence et, cas arrivant, nous ne ferons plus la guerre comme des enfants. En tout l'esprit public gagne en Suisse et l'esprit cantonal tend à s'affaiblir [2]. Dieu et la Russie nous aident dans cette bonne direction!

Je renouvelle mon hommage à Votre Excellence. C. P.

Notre *Bibliothèque universelle*, qui fait suite à la *Bibliothèque britannique*, prend beaucoup de faveur [3]. Je voudrais bien qu'elle pénétrât en Russie, mais les droits sont trop hauts, disent les libraires : n'y a-t-il point de remède ?

1. Helvétique. (Ed. Ch.)
2. Pictet oppose ici l'esprit régional au sentiment de la nationalité suisse. (Ed. Ch.)
3. Napoléon et Talleyrand lui avaient fait involontairement une réclame en soulignant publiquement l'importance des études qu'elle publiait. (Ed. Ch.)

CONTRIBUTION
au « Glossaire de l'ancien Savoyard »

I.

Publier actuellement un Lexique du « Savoyard ancien [1] » serait une tentative prématurée. Avant de rédiger un travail d'ensemble, il convient de recueillir en plus grand nombre les documents disséminés un peu de tous côtés et de relever, avec les formes curieuses, les mots qui ne sont plus aujourd'hui d'un usage courant. La fusion de ces multiples glossaires nous donnerait une sorte de *Godefroy* savoyard.

Outre les termes patois, ce recueil devrait admettre les vocables d'origine patoise et francisés, qui proviennent : 1° des œuvres littéraires (provincialismes des écrivains savoyards), ou d'anciens textes relevant plus ou moins de la littérature (noëls, chansons, facéties, etc.); 2° des actes publics ou privés (chartes, registres. inventaires, etc., etc.).

Il nous faut souhaiter toute une série de publications analogues à celles de M. Bruchet *(Inventaire des Archives de la Haute-Savoie*, E, et surtout ce précieux Glossaire qui sert d'appendice à son *Château de Ripaille)*. En attendant, il n'est presque pas de documents antérieurs à 1789 qui ne puissent accroître nos richesses dialectologiques.

Voici, par exemple, un petit glossaire extrait des manuscrits du XVIIe siècle (1608, 1631, 1645, 1686) dont nous devons la communication à M. l'abbé Emprin, curé de Valezan, canton d'Aime, en Tarentaise. Le premier est un testament. Le second concerne une constitution de dot (mariage de Barth. Vallet-Bugnaud et de Catherine Factet-Mariaz ; 3 juin ; à Montvallezan, paroisse de Bellentre). Le manuscrit de 1645 est le plus important, semble-t-il. Nous en publierons toute la partie qui offre un intérêt dialectologique, en la faisant suivre du glossaire [2]. Quant au document de 1686, 2 mai, c'est une « Reconnaissance pour l'Anne Marie Chepurey, femme de Louys

1. Nous proposons de donner conventionnellement le nom de « Savoyard ancien » aux divers parlers usités en Savoie avant la fin du XVIIIe siècle.

2. Les autres manuscrits feront l'objet d'une communication ultérieure. Un deuil cruel ne nous a pas encore permis de les dépouiller intégralement. Ce premier *Glosssaire* sera donc complété par les mots nouveaux extraits des manuscrits datés de 1608, 1631 et 1686.

Buthod Gonin, de Montvalezan, paroisse de Bellentre, passé par André, fils de feu André Buthod Gonin, dudit lieu ».

Ces manuscrits n'éveillent pas uniquement l'attention du lexicologue. Ils nous font aussi connaître par quelques traits caractéristiques la vie et les usages de modestes familles qui vivaient en Tarentaise dans le courant du XVIIe siècle.

M. Emprin a bien voulu les offrir, par notre intermédiaire, aux archives de l'Académie Florimontane. Nous l'en remercions de nouveau, ainsi que notre très obligeant collègue, M. l'archiviste G. Letonnelier, qui a transcrit pour nous une bonne partie de ces manuscrits.

*
* *

1645. 26 janvier. — Montvallezan.

(Inventaire de biens meubles).

f° 2. r° | Et premierement ung *commacle* [1] de fer a deux jambes et unze boucles de commune valleur ;

Plus une *train* [2] de peu de valleur ;

Plus ung *fosseur* [3] avec son *mange* [4] de peu de valleur ;

Plus une espee avec son *forreau* [5] et porte espee de cuyr rouge, le tout de commune valleur ;

Plus une pettitte *quaissie* [6] ferre avec sa *serrallie* [7] sans clefs, de commune valleur ;

Plus *ung pair* [8] de grandes ballances de *lotton* [9] de commune valleur ;

Plus une demie livre de *lotton* [9] poys de *mars* [10] de bonne valleur ;

Plus une pettitte *quaissie* [6] de bois pour ung poix de lor, dans laquelle il y a troix *mars* [10] et certains grains | f° 2. v° | de cuyvre de commune valleur ;

Plus deux *linceulx* [11] de toille de *riste* [12] neufs avec des frenges, environ deux aulnes et demy pour checung ;

Plus deux *pieds a baptister* [13] toille de *riste* [12] de pais neufves avec des passementz et des frenges a deux cottes, lune desquelles nest encour acheve les frenges dung coste ;

Plus quattres aulnes de toille grossiere de *riste* [12] neufve ;

Plus une aulne et demy de gros drapt ;

Plus une pettitte *bastine* [14] avec son *croppy* [15] de peu de valleur ;

Plus ung *part* [16] de *fuecledz* [17] de fil peu de valleur ;

Plus deux fers pour ung mullet neufz ;

Plus esguillettes six de *floret* [18] et une soye de commune valleur ;

Plus une *berrette* [19] dhomme de peau bonne valleur ;

Plus quattres mouchoirs de toille commune et valleur commune ;

Plus une *berrette* [19] de femme de toille de lin avec des *poinctes* [20] de commune valleur ;

Plus troix ou quattres aulnes de *poinctes* [20] de fil *miuses* [21] ;

Plus une croix avec deux images *darquemise* [22] destain | f° 3. r° | rompue dung coste ;

Plus un chappelet a cinq dizaines *dou* [23] rouge, ayant les marques de *christal* [24] de commune valleur ;

Plus une douzaine et demy de bouttons destain;

Plus *ung pair* [16] de bas de chauces dhomme de peau de moutton accomodes a graisse de poysson peu de valleur;

Plus deux *tacques* [25], lune tenant environ ung *bichet* [26], et laultre fil peu de valleur;

Plus une *martelleuures* [27] avec leurs marteau de fer peu de valleur;

Plus la *ruche* [28] dung *cartain** [29] ferre de commune valleur;

Plus une *true* [30] bois *largie* [31], tenant environ d[i]x *charges* [32] ayant troix cerclez de commune valleur;

Plus une *bousse* [33] de bois *largie* [31], tenant environ quattres *charges* [32], avec son *guichet* [34] et quattres cerclez de peu de valleur;

Plus ung aultre tonneau** tenant environ une *charge* [32] et quattres cerclez de commune valleur;

Plus ung *guneil**** [35] tenant environ ung *bichet* [26] bois sappin peu de valleur;

Plus ung *sellion* [36] bois sappin tenant environ ung poct peu de valleur;

Plus *ung auge* [37] de bois noir pour tenir beurre | f° 3. v° | avec son couverclez tenant environ ung *bichet* [26] de commune valleur;

Plus ung aultre grand *auge* [37] bois noyer, peu de valleur;

Plus deux *formetz* [38] de lict de bois sappin, peu de valleur;

Plus une *borriere* [39] avec son couverclez, et *modieur* [40] de commune valleur;

Plus une table ferre de peu de valleur, bois sappin;

Plus ung pettit *ambossieur* [41] pour les *bosses* [33 *bis*] de noyer;

Plus ung joux de teste moyen, ayant un crochet de fer commune valleur;

Plus troix coffres de bois sappin, deux tenantz environ six *bichetz* [26] pour checcung, ayant leurs clefs et serrures, et laultre tenant environ quattres *bichetz* [26] sans coverclez, de peu de valleur;

Plus une picque de [bo]is avec son fer, peu de valleur;

Plus une *clez* [42] pour les berbis de peu de valleur;

Plus ung banc de bois peu de valleur;

Plus une eschelle de bois ayant quattres eschellons de bonne valleur;

Plus une *arche* [43] de bois sappin, tenant environ six *sestiers* [44], ayant une *serrallie* [7] et *plattons* [45] de peu de valleur;

Plus ung grand *auge* [37] de bois de noyer, peu de valleur;

Plus deux ruches pour les abellies de bois sappin, peu de valleur;

Plus ung *viretz* [46] | f° 4. r° | de bois sappin a troix *cours* [47] de commune valleur;

Plus deux pettitz bans pour une *liege* [48] neufz bois *largie* [31];

Plus la moytie dune grande porte avec ung *platton* [45] de peu de valleur;

Plus deux *lieges* [48], lune pour le *foien* [49] et laultre pour la culture de peu de valleur;

Plus une aultre grande porte soit moytie dicelle, de peu de valleur;

Plus deux *clez* [42] pour les berbis de peu de valleur;

Plus une latte de bois sappin de la longeur denviron de deux toises neufve;

Plus ung *blozerel* [50] peu de valleur;

Plus ung *devoydet* [51] peu de valleur;

Plus ung *arel* [52] sans perch[ie] peu de valleur;

Plus deux pettittes eschelles de commune valleur;

* *Quartain.* — ** *Bousson.* — *** *Goneil.* (Notes marginales, d'une autre main.)

Plus la somme de huict centz vingt quattres florins et unze sols, Et ce tant pour la part venant audict pupil tant de largent mentionne par le premier inventaire que Guygue Humbert a cy devant este charge vente de bled et partie de largent procede de la vente des meubles mors et vifs et pour les troix quartz les quattres faisantz le tout | f° 4. v° | mentionne par led. inventaire ;

Plus une *ersie*[53] de bois de peu de valleur ;

Plus une porte de grange a troix *pontz*[54] de peu de valleur ;

Plus une *perchie*[55] de bois sappin pour abattre les noix, peu de valleur ;

Plus quattres pettittes pieces de bois, deux neufves et deux *miuses*[21], de la longueur dune toise pour checungs ;

Plus deux *luons*[56] pour une *liege*[48], de commune valleur ;

Plus ung pettit *auge*[37] noyer peu de valleur ;

Plus une *beicte*[57] de bois *tremblez*[58] pour une *chesche*[59], de la longeur denviron deux toises, bonne valleur ;

Plus une *assiere*[60] de bois de *chenez*[58 bis] de bonne valleur ;

Plus ung pettit *ferroil*[61] pour une porte sans cle commune valleur ;

Plus cinquante huict tant *planhes*[62] que *tractz*[63], servantz de *droblet*[64] en la grange dudict pupil ;

Plus ung aultre *pouton*[65] du coste du levent delad. grange ;

Plus environ quattres toyses de *louze*[66] ;

Plus une table de bois sappin de la longeur de troix quartz de toyse, peu de valleur ; — plus deux pettits bans peu de valleur ; — plus ung buffectz a six *armoyres*[67], lung fermant a la clef, deux sans point de | f° 5. r° | porte, et les aultres avec leurs portes sans *plattons*[45], de commune valleur, et nulz aultres biens meubles... .

*
* *

GLOSSAIRE.

(1645).

41. **Ambossieur,** entonnoir. Composé formé de *bosse* (voyez ce mot), comme *entonnoir* sur *tonne*. Cf. *Dictionnaire Savoyard*, v[is] *ênbotĭëu* et *ênboçhòŭ ;* Ravanat, *embossou ;* Bruchet : *Ripaille, embossiouz ;* Godefroy, *embossoir*.

43. **arche,** coffre. *D. S., ârchë* : « Dans un document de 1614, *arche* désigne un grand coffre à compartiments (Abondance). Dans un autre, il désigne un petit coffre : une *arche* garnie de petits joyaux de femmes ». (Abondance, 1637). Du latin *arca*. Cf. Devaux et Ronjat : *Comptes consulaires de Grenoble*, v° *archi ;* Godefroy, *arche* 2.

52. **arel,** charrue. De *aratrum* (ou du diminutif *aratellum)*. Même forme dans le texte patois de 1631. Cf. *D. S.* v° *âré* (Conflans, Beaufort) : charrue sans coutre ni avant-train ; *arél, arê* au pl. (Sainte-Foy, Tarentaise). *Aratrum* a donné le fr. régional *araire ; arârŏ* en Maurienne, notamment à Valmeinier (Glossaire manuscrit), même sens.

Godefroy (article *arele*, s.f. : partie de la charrue, la charrue elle-même), relève le texte suivant : « *aratrum*, carue ou *arelle.* »

G. Sand a employé le masc. *areau* : « Un vieillard poussait gravement son *areau* de forme antique... » (*La Mare au Diable,* II.)

67. **armoyre** *(ung)*, désigne ici les tiroirs ou compartiments d'un buffet : « ung buffectz a six *armoyres.* »

22. **arquemise**. Voyez *darquemise.*

60. **assiere,** désignerait, suivant M. Emprin, un tas de bois bien arrangé, assez souvent adossé à un bâtiment. On dit actuellement *saillie.* Un tas en désordre s'appelle *moël.*

37. **auge** *(ung).* Le fr. local a conservé le genre du patois *ôjhŏ,* masculin. Cf. *D. S.* sub verbo, et Constantin-Désormaux : *Essai de Grammaire,* 1re partie, p. 8.

13. **Baptister**. Voyez *pieds.*

14. **bastine,** basquine.

57. **beicte,** ? boîte. Du lat. popul. *buxta.* Voyez la notice étymol. au mot *boîte,* H. D. T. Mais cette interprétation n'est qu'une conjecture assez peu satisfaisante.

19. **berrette**, sorte de coiffure. C'est le même mot que le fr. *barette*. à rapprocher de *berret,* dérivé de *birrus*, étoffe rousse. Le patois a *barëtă* (Thônes), serre-tête; fr. local genevois *barette.* Le patois actuel de Sainte-Foy a *bêra.*

Le simple figure dans le document de 1686 : « six *berres* de toille riste avec leurs poinctes... »

26. **bichet(z),** « ancienne mesure de grains, de capacité variable suivant les localités ». H. D. T. Voyez le Glossaire de Du Cange. De 22 litres environ en Tarentaise. Cf. *D. S.* — Le *Dictionnaire Universel* de Furetière, éd. de 1690, définit ainsi ce mot : « mesure de grains qui contient environ un minot de Paris. On le dit tant de la mesure, que du blé qui y est mesuré. Le *bichet* est particulièrement en usage en Bourgogne et en Lyonnois ». — Cotgrave (1611) donnait déjà la variante *bichot* : « a measure for corne used in Burgundie, and containing about five of their bushels. » — Sur l'emploi de ce mot, cf. Kurt Glaser : *Die Mass und Gewichtsbezeichnungen des frangösischen*. p. 37.

50. **blozerel**. Nous ignorons ce que désigne ce mot, qui n'est plus usité dans les parlers actuels de la Tarentaise, du moins à notre connaissance. Peut-être s'agit-il d'un blutoir; mais je crois plutôt que *blozerel* est un dérivé de la même

famille que *bloste* (voyez les variantes dans GODEFROY) : petite motte de terre renversée par le soc en labourant.

39. **borriere,** baratte. Même forme en 1631. Le *Dictionnaire Général* enregistre le dérivé de *beurre, beurrière,* avec ce sens, (article *beurrier*). Cf. *D. S., borirë,* et au mot *amëudyëu*, des vers de Béard, de Rumilly.

Le grammairien Favre (fin du XVIIIe s.) relevait l'emploi incorrect de *beurrière* pour baratte. Cf. J. DÉSORMAUX : *Un grammairien Savoyard*, p. 12.

33 *bis*. **bosse,** tonneau. Latin **buttia*, dérivé de *buttis*. Cf. *D. S., bosse;* DEVAUX et RONJAT, *bóci*.

En Tarentaise, la *bosse* est un petit fût plat, de contenance variable (un ou deux *barals, barraulx)*. On a dans notre texte la variante *bousse*. Un composé-dérivé est *ambossieur* (voyez ce mot), entonnoir.

Le *Dict. Général* a un article **bosse* 3, grand vase, qui est notre mot, notamment dans la locution « *bosse* à sel », tonneau contenant cinq à six quintaux de sel. Suivant H. D. T., *bosse* serait une altération de *botte* 2.

Le dérivé *bousson* est cité en marge dans notre texte (d'une autre main), au lieu de *tonneau*.

33. **bousse, bousson.** Voyez *bosse*.

29. **Cartain,** mesure de capacité ou récipient contenant un *bichet*. Du latin *quartanum*. Le féminin est relevé dans la vallée d'Aoste (CERLOGNE, v° *quartana*). Variante graphique donnée en marge, d'une autre main : *quartain*. Voyez *ruche*.

Le patois actuel de Sainte-Foy a conservé *cartan, quartan*. Le dérivé *quartannée* désigne l'étendue de terrain qu'on peut ensemencer avec un *quartan* de blé. — A Valezan il est question du droit de *quartan* : il consistait pour le prieur de Bellentre à percevoir de chaque famille ou de chaque feu une mesure de blé.

32. **charge**. « Quantité de certains objets déterminée par le poids qu'on en peut porter et servant de mesure approximative. » Cette définition du *Dictionnaire Général* convient très bien ici.

58 *bis*. **chenez**. Voyez *trembleg*.

59. **chesche,** ? chemise. Cf. GODEFROY, v° *chainse*, ainsi défini : « toile de lin ou de chanvre, puis vêtement, et chemise, jupe et objets divers faits de cette étoffe ». *Ripaille*, v° *cheincia*. BRUCHET renvoie à Du Cange, *cheinfe* et *campsilis* sous *camisa*. Mais l'interprétation que nous proposons est bien douteuse.

24. **christal**. Voyez *ou*.

42. **clez,** *claie*. Du bas-latin *cleta*. Cf. *D. S.* v° *clĭà*.

1. **commacle** *(ung)*, crémaillère. Du bas-latin *cramaculum*, contaminé par l'étymol. *cum*+*macula*. Cf. *D. S.*, *cmâclĭŏ;* Devaux, thèse, *cumaclo*.

47. **cours**. Voyez *viretz*.

15. **croppy,** arrière-train. Dérivé de *crope*, croupe, correspondant à notre fr. *croupier*. Il s'agit vraisemblablement d'une garniture renforçant la basquine.

22. **Darquemise,** qu'il faut lire *d'arquemise*, est une variante de *arquimie*, cité dans Bruchet, *Ripaille*, et *arquimie* n'est autre que notre mot *alchimie*. On appelait ainsi un « mélange d'argent et de matières impures ». « Scutella parvi argenti seu *arquimie* » *(Ripaille,* p. 389). Bruchet renvoie à Godefroy : *Complément*, *alchimie*, et à Gay : *Glossaire archéol. du Moyen Age et de la Renaissance*, v° *alchimie*. Cf. en outre, De Laborde : *Glossaire,* v° *arquemise.*

M. Emprin a trouvé dans un inventaire à Sainte-Foy (Tarentaise) : « Item une custode *darquemise* ».

51. **devoydet**, dévidoir, instrument en bois dont se servent les fileuses pour mettre en *parties (partitions*) ce qu'elles ont filé. C'est une espèce de croix mobile, fixée à un montant; elle a quatre bras égaux, nous dit M. Emprin, et au bout de chaque bras une cheville formant un angle droit avec le bras. Le fil s'enroule autour de ces quatre chevilles.

23. **dou.** Lire sans doute *d'ou*. Voyez *ou*.

64. **droblet.** sorte de galetas de grange, entre les combles et le dernier plancher. *Droblet* correspond au fr. *doublet*. Pour l'épenthèse de *r,* cf. *D. S.* : *trâblă* (de *tabula*), forme fréquente; à La Balme-de-Sillingy. *droblĭŏ*, double, et *droblĭá*, doubler.

53. **Ersie,** herse. De *arpicem*. Cf. *D. S.* v° *êrçhĕ*. Pour la finale, voyez *quaissie*. On a de même *perchie*. *largie*.

61. **Ferroil,** verrou. De *veruculum*, influencé par *ferrum*. Les formes actuelles des patois savoyards présentent tantôt *f*, tantôt *v* à l'initiale : *farwë* (Leschaux) ; *varou* (Thônes, Rumilly). Cf. *Ripaille*, v° *ferrollius* : « *ferrollius* seu vectis. » *(Ripaille*, p. 347, art. 79).

18. **floret,** fil fait avec la bourre de soie, ou ruban fait avec ce fil. *Floret* est de même associé à *soyes* dans le texte suivant, de 1563, cité par Godefroy : « Soyes, *florets* et fillozelles. » C'est notre mot *fleuret*, qui a également ce sens.

49. **foien,** graphie compliquée de *foin*.

38. **formetz**, graphie de *formes*, indiquant approximativement la prononciation de la syllabe finale. Les *formes* du lit sont le bois de lit. « Il sera tenu de faire 2 grandes *formes* de lit et 2 charriot. » (*Archives* de la Hte-Savoie, E, 309; texte de 1684). Cf. *Ripaille*, vis *forma* et *pouceria*.

5. **forreau,** fourreau (d'épée).

3. **fosseur,** hoyau. De *fossorium*. Même forme dans le texte patois de 1631. Les variantes relevées dans le *Dict. Savoyard* sont *fosseu* (voyez ce mot), *fossòu*, *fasseu*, *fassò*. Littré donne à † *fossoir* (genev. *foussoir)* le sens plus restreint de : sorte de houe pour labourer les vignes. Voyez aussi *Additions*, † *fessoue*. Même sens restreint dans H. D. T., *fossoir* [souvent devenu *fessoir* par dissimilation]. Ravanat, *fessou* et *fossoir*; Cerlogne, *fossaou* ; Godefroy, *fossor*.

34. **Guichet,** bonde d'un tonneau.

35. **guneil** (variante transcrite en marge, d'une autre main : *goneil*), sorte de tonneau. Ce mot est un dérivé de *gonne*, qui figure dans Littré. Le texte où il est relevé présente *gonne* comme synonyme de *feuillette*. « les deux faisant le muid ». *Gonne*, suivant H. D. T., est d'origine inconnue. Texte fr. de 1645. — Notre texte patois de 1631 a *gonneulx*, et aussi *goneil*.

17. **Juecledz**, courroie qui lie le joug aux bœufs. De **juxtulas*. Cf. *D. S.*, v° *jhouclĭâ* ; Ravanat, *joûcla*, pl. *joûcle* ; cf. surtout A. Thomas : *Notes étymol. et lexicogr.*, nouvelle série, p. 54 : ancien français *joscle* (extrait de *Romania*), et Id. : *Mélanges*, p. 97, article *jouclia*.

31. **Largie**, mélèze. De **laricia*. Dans le document de 1631 : « boys *larzie*. » Cf. *D. S.*, v° *lârză* : « Ce mot correspond au genevois *lârge*, subst. des deux genres, qu'on trouve en vx. fr. sous la forme *larege*. La forme savante qui en est le doublet est *larix*, mot emprunté du latin *larix*, mélèze. » A Moûtiers, *lârdzë*. Voir aussi la *Flore populaire de la Savoie*, n° 615. Pour la finale, cf. *quaissie*.

Il est très curieux de constater que notre mot savoyard a passé la Manche. Il a été employé en Angleterre, en 1548, sous la forme *larch* (*Abies larix* L.) par Turner (*Names of Herbs*, p. 46). Turner l'a emprunté au fr. *large*, d'origine franco-provençale, mot qui figurera dans Cotgrave sous la forme *larege*, *lareze*. (Cf. H. Brüll : *Untergegangene und veraltete Worte des Französischen im heutigen Englisch* ; Halle s./S., 1913).

48. **liege,** sorte de traîneau, nommé *luge* en français ré-

gional. Voyez *luge* et *liŭeʒe* in *D. S.* Cf. *Ripaille*, v° *lugia*; J. Désormaux : *Rev. de Phil. fr.*, xx, p. 175; Letonnelier : *Revue Savoisienne*, 1912, p. 12; Marteaux : *ibid.*, p. 13; Van Gennep : *Mélanges de Folk-lore Savoyard*, I, Raquette, *ramasse* et *luge*; *Ibid.*, 241 sqq. Texte de 1400 : unius *lugie (Prieuré de Chamonix*, in Acad. de Savoie, *Documents*, III, 357).

11. **linceul(x)**, drap. De *linteolum*. C'est notre mot *linceul*, dont le sens s'est restreint. Cf. *D. S.*, *lêcheu* et *lênfwë*. H. D. T. relèvent le sens de « drap de lit » comme vieilli et dialectal. Exemple cité de La Fontaine, *Contes*. — En 1686, la forme du pluriel est *linceux*.

9. **lotton,** laiton. L'origine du fr. *laiton* est donnée comme inconnue par H. D. T. La forme *lotton*, encore usuelle en Savoie (*D. S.*, *loton;* de même L. Odin : *Glossaire de Blonay)*, correspond à l'italien *lottone*.

66. **louze**, ardoise. Cf. *D. S.*, *lousă*. Ravanat relève *louʒa*, espèce de pierres plates. D'après ce sens, on pourrait rattacher ce mot à la famille de *lave*, ital. *lava*, d'origine incertaine. La base *lava*, « couche de pierres très polies » est fort répandue dans les patois alpins. Voyez les références (notamment à Nigra et à Meyer-Lübke), in J. Jud : *Les noms des poissons du lac Léman*, p. 28, note 1.

56. **luon(s)**, planche. Probablement du rad. *lav* + *onem*. Ce terme est relevé par J. Tissot : *Le Patois des Fourgs* (Doubs), 1865, sous la forme *loon* : planche d'une moyenne épaisseur ; variantes *lovon, lavon*. Je crois ce mot de la famille de *lave* (voyez *louʒe*). On passe aisément par comparaison de pierre plate à planche plate. Des confusions ont dû se produire fréquemment entre *lovon*, *luon* et *lon*. Cf. Bruchet : *Ripaille*, v° *lonus* : « *lonus* seu postis... » « Ce mot, dit Bruchet, est resté en fr. dans l'expression scieur de *long* » ; interprétation qui ne concorde pas avec celle du Dictionnaire Général (v° *long*). Pour *lon*, Bruchet renvoie à Fenouillet, *lon* ; *D. S.*, *lon* ; Brachet, *lan* ; *Romania*, xxxi, 154. Notons en passant le calembour dialectal : scieur de *long* et de *large* (voyez supra *large*).

4. **Mange**, manche. De **manicum*. Cf. *D. S.* v° *mançhŏ*. En 1631, également *mange*.

10. **mars**. C'est le pluriel de *marc*.

27. **martelleuure(s)**, sorte d'enclume que les faucheurs portent avec eux. De *martel*, marteau, + le suffixe issu de *atura*. Le document de 1631 transcrit *martelleure*.

21. **miuses**, doit être lu mi-*uses*, à demi usés. Cf. *D. S*,

v° *ùsŏ*. Sur ces formes, voyez PUITSPELU : *Revue des Patois*, I, 214, et, plus récemment, A. SPEICH : *L'Adjectif verbal en français*, in *Zeitschrift für roman. Philol.*, XXXIII, 3. Voyez aussi le *Trésor* de MISTRAL, v^is *enfle*, *gounfle*, *gate*, *trempe*, *use*.

40. **modieur**, piston ou « batteur » des anciennes barattes (beurrières), servant à transformer la crême en beurre. De *modiolum*, parce que le piston perce le couvercle au milieu. On dit encore *modeur*. Correspond au fr. *moyeu*, dont l'une des anciennes formes, citée par H. D. T., est *moieur*. La finale a pu d'ailleurs être influencée par le suffixe *orium*. Nous retrouvons *modieu(r)* dans le composé *amodĭeu*, à Rumilly *amëudyëu* (voyez ce mot in *D. S.*) : agilité, force, énergie, vigueur.

23. **Ou**, os. Je comprends ainsi « ung chappelet à cinq dizaines *dou* (*d'ou*) rouge » : en os..... La forme usuelle de ce mot en patois savoyard est *ò*. Les grains de verre séparant chaque dizaine sont désignés sous le nom de « marques de *christal* ». Une bille en verre s'appelle encore aujourd'hui « *cristală* ».

8. **Pair** (*ung*), une paire. Sur la différence des genres, cf. CONSTANTIN et DÉSORMAUX : *Essai de Grammaire*, Ire partie, p. 8. Voyez aussi *D. S.*, v^is *pâr* et *paire*, et J. DÉSORMAUX : *Un grammairien Savoyard*, p. 6. Ce mot est transcrit ailleurs dans notre texte *part*.

16. **part**. Voyez *pair*.

55. **perchie**, perche. Noter l'yod à la finale (de *pertica*). Voyez *quaissie*.

13. **pieds** *a baptister*. Je comprends : serviettes ou langes servant pour le baptême. Si le sens proposé est exact, le second mot ne serait autre que notre infinitif *baptiser*. Le patois a conservé le premier : *pyé*, *pĭé* (Thônes, Annecy, Rumilly), au sens de langes. Cf. CERLOGNE, *pië*, serviette. Notre conjecture nous est confirmée par M. Emprin. On met, nous dit-il, deux linges sous l'enfant : l'un va de la ceinture au bas, l'autre de la ceinture en haut. Ces deux linges sont ramenés par dessus l'enfant et l'enveloppent. Le linge supérieur est plus fin, plus blanc ; c'est le « *piaix* ». — Pour porter l'enfant à l'église au baptême, on avait encore un linge plus fin, quelquefois orné de dentelles. C'est le « *piaix à baptiser*. » Le document de 1686 mentionne « un *piaix* de toile blanche, servant pour le Rosaire », et « un autre *piaix* de toille emblanchée. »

Les variantes de ce mot ont pareillement différentes acceptions dans les parlers dauphinois. RAVANAT (*Dictionnaire du Patois des environs de Grenoble*) a relevé : *pià*, « chemise » et

aussi « lange pour les nouveau-nés » ; *piat* : « on nomme ainsi le bonnet de toile empesé d'une femme de la campagne [Charbot écrit aussi *peiat*] ; *piau*, s. m. pl. : « langes pour enfants au berceau. »

62. **planhe**(**s**), mis sans doute pour *planches*, à moins qu'il ne faille reconnaître en ce mot une graphie de *plane*, doublet de platane. Cf. *D. S.*. vis *plâne* et *plânŏ*.

45. **platton**. C'est un dérivé de *plat*, qui a aussi donné le fr. local *plateau* et le patois *platë* (Rumilly) : planche large et épaisse (*D. S.*) Je comprends donc : armoires (compartiments de buffet) avec leurs portes, sans rayons ou tablettes intérieures. Cf. Godefroy, vo *platon*.

20. **poincte**(**s**), fichu pour le cou et ornement de la coiffure retombant en pointe. On dit de même en français : un fichu en *pointe*, et par extension une *pointe* de dentelle. Fréquent en patois, bien que le sens de fichu n'ait pas été spécialement consigné dans le *Dict. Sav.*, vo *pwêntă*. Le patois *bëcă*, fr. local *bèque*, offre une dérivation sémantique analogue.

54. **pont**(**z**), pan ou panneau de porte. Je crois qu'il ne faut pas rapporter ce mot à *pontem*, malgré la graphie, mais à *pannum*, comme le fr. *pan*, dans *pan* de bois, *pan* de mur. Les sons *an*, *on*, sont fréquemment confondus.

65. **pouton**, tas de planches. Dérivé du patois *poută*, planche, noté à Sevrier, mot que le *D. S.* rattache à *pwâ*, tailler, élaguer. Un autre dérivé est *poutasson* (Conflans), planchette. Le simple *pou*, planche, subst. féminin relevé notamment à Thônes, Annecy, Leschaux, infirmerait-il l'étymologie proposée ? En ce cas, *pou* serait le même mot que *poz*, planche (*Ripaille*), de *postem*.

6. **Quaissie**, caisse. Pour la finale, cf. *ersie*, herse. Il convient de prononcer *quaissĭe*, *perchĭe*, *largĭe*, *ersĭe* (*ĭ* = yod). On écrivait de même *sellie* = seille.

12. **Riste**, filasse peignée, fr. régional *rite*. Cf. *D. S.*, vo *rìtă* ; Puitspelu, *rita*. Suivant l'auteur du *Dict. étym. du patois lyonnais*, ce mot viendrait du m. h. a. *riste*, paquet de lin broyé, comprenant ce qu'on peut faire passer au séran en une fois. Le piémont. a *rista*, tandis que la plupart de nos parlers franco-prov. ont laissé tomber l'*s*. Ce mot *riste* revient très fréquemment dans nos textes.

28. **ruche**. Il ne s'agit pas ici des *ruches* d'abeilles, qui seront spécifiées plus loin, mais d'une mesure appelée aussi *quartain* (voyez *cartain*) et contenant un *bichet*. Dans le document de

1631 on trouve également : « *ruche* d'un quartan. » Sur l'origine, le sens et l'emploi de ce mot, cf. Kurt GLASER : *Die Mass — und Gevichtsbezeichnungen des franzœsischen*, p. 33 ; Berlin, 1903.

36. **Sellion**, seau en bois. Même forme en 1631. Dérivé de *seille*, mot dialectal, issu de *sit(u)la*. Cf. *D. S.*, v° *sĕlĭon*. A Blonay, *sélyon* (Me ODIN). La *seille* est ordinairement munie d'un manche en fer demi-circulaire ; le *seillon* comporte simplement une planche plus longue que les autres pour servir de manche.

7. **serrallie**, serrure. Du lat. pop. **serrac(u)la*, diminutif de *serra*, serrure, verrou, classique *sĕra*. Cf. *D. S.*, vis *saralĭĕ* et *sêralĭe* ; DU CANGE, *serrailla* ; GODEFROY, *serraille* ; RONJAT, *sarraylles* ; BRUCHET, *serralia*. Avec *coffre*, le scribe emploie *serrure* ; avec *arche*, *serrallie*.

44. **sestier(s)**, setier, nom d'une ancienne mesure, de capacité variable. Cf. H. D. T., *setier*.

25. **Tacque(s)**, besace, sac. Cf. *D. S.*, v° *tâcă*. Figure également dans le document de 1631.

63. **tract(z)**, malgré la graphie, désigne le continuateur de *trabem*, poutre, en patois *trâ* (voyez ce mot in *D. S.*) ; BRUCHET, *tra*. Les « *tractz* servant de *droblet* », ce sont les poutres supportant le *droblet* (voyez ce mot), ou en faisant l'office.

2. **train**, trident. De *tridentem*. Cf. *D. S.*, v° *trên*. Aux formes relevées, ajouter notamment *atren*, s. f. (Viuz-en-Sallaz), curieux cas d'agglutination de l'article. (Complément du *D.S.*, mnsc. de M. A. GAVARD).

58. **tremblez**, tremble. De *tremula*. Mérite d'être signalé pour le *z* final. L'une des fonctions de cette lettre est d'indiquer que les finales en *az*, *ez*, *oz* sont atones. (Voyez, par exemple, les *Noelz et Chansons* de Nicolas Martin, Saint-Jean-de-Maurienne ; 1555). On a de même *chenez* = chêne, dans notre texte.

30. **true**, pressoir. De *torculum*, qui nous a donné *treuil*. Comme le mot est ici fém., il faut admettre **torcula*. Cf. *D. S.*, vis *trwâ*, *trwi*, fém., et les variantes dans GODEFROY, v° *troil*.

21. **Use(s)**. Voyez *miuse(s)*.

46. **Viret(z)**. Ce « *viretz* de bois sappin a troix *cours* » désigne-t-il un petit escalier en colimaçon, appelé encore aujourd'hui *viret* ou *viorbe* ? (Voyez *D. S.*, v° *virëe*). En ce cas, *cours* aurait le sens que ce mot reçoit en architecture. (Cf. LITTRÉ, sub v°, 13.)

(A suivre).

J. DÉSORMAUX.

Notice sur l'Académie Florimontane

(Suite et fin.)

Tout candidat à l'Académie devait présenter des garanties de deux sortes. D'abord, des garanties morales, constatant qu'il était « homme de bien », qu'il professait la religion catholique, aimait sa patrie et servait fidèlement son Prince. Dans la pratique, elles étaient fournies non par le candidat lui-même, mais par l'intermédiaire d'un des Académiciens qui devait le présenter. Nous ne connaissons malheureusement qu'un seul de ces « parrains » : ce fut le chanoine Nouvellet, qui introduisit M. de Villette à l'Académie [1]. En second lieu, il devait donner des preuves de sa capacité, montrer qu'il était « docte ». Il lui fallait « faire preuve de sa doctrine et capacité, ou par escrit ou par parolle, en prose ou en vers, devant les Académiciens [2] ». Mais, il ne nous a été transmis aucun de ces exercices littéraires.

Aussitôt admis, dès que ses noms, qualités et lieu de naissance étaient inscrits au « cathalogue » ou registre d'entrée, il restait au nouvel Académicien à faire le choix de deux signes distinctifs : un nom et une devise académiques. Le premier devait figurer sur le « cathalogue » à la suite des renseignements concernant son état civil ; la seconde devait être représentée sur un tableau et accrochée au mur de la salle, à la suite de la devise du dernier membre reçu.

Nous ne connaissons avec certitude qu'un seul des « noms académiques » dont il est question. C'est celui que s'était choisi Claude de Quoex, à savoir : *Admirant*. Ceux des autres Académiciens étaient-ils dans le même ordre d'idées, ou bien en différaient-ils ? Nous n'avons plus ici aucune indication et nous ne pouvons même pas dire quel est le sens précis de cette épithète qui, prise ainsi isolément, paraît si vague. Tout au plus peut-on rappeler à ce propos le nom académique d'un membre des *Incogniti* de Turin qui, nous l'avons vu plus haut, était *abbozzato*, ébauché [3].

En ce qui concerne les devises, les résultats des recherches

1. S. François de Sales : *Lettres*, T. IV, p. 251.
2. Art. 4 des Constitutions.
3. Cependant, nous connaissons par une lettre de saint Francois de Sales le surnom que lui avait donné P. Camus, l'évêque de Belley, à savoir : *Théophile*. Mais on ignore s'il était son « nom académique ». Même incertitude pour celui

ne sont pas moins problématiques. Nous connaissons deux de celles de saint François de Sales : *Non excidet* et *Foy sans descaler*. Mais, il nous est impossible de dire s'il choisit l'une d'elles pour « l'affiger » à l'Académie, ou si à cette occasion il n'en composa pas une troisième [1].

Quant aux réunions de l'Académie, nous savons exactement d'elles qu'elles étaient de deux sortes et fréquentes.

Elles étaient de deux sortes, puisque les Constitutions mentionnent comme exceptionnelles les « Assemblées générales » où pouvaient être admis « tous les braves maistres des arts honnestes ». C'était donc des réunions publiques, par opposition aux réunions privées où vraisemblablement prenaient place les seuls Académiciens. Toutefois, aucune indication ne permet de dire quand avaient lieu ces Assemblées générales.

Les réunions ordinaires furent fréquentes. C'est en effet ce qui nous est affirmé par Amblard Comte, et surtout par le président Favre lorsqu'il rappelle à son correspondant Schiffordegher qu'il a assisté tant de fois *(tam saepe adfuisti)* aux réunions, au moment de son séjour dans la ville d'Annecy. Mais là s'arrêtent nos renseignements. Nous ne savons pas si ces réunions avaient lieu à jours et à heures fixes, ni à quel moment de la journée. Toutefois, l'une des attributions de l'Huissier à gages qui devait être « d'appeler les Academiciens à propos », semble indiquer que les séances n'avaient pas lieu à certains jours déterminés, mais bien sur convocations spéciales.

Arrivons maintenant aux travaux de l'Académie et voyons, pour finir, ce que nous en savons.

Il résulte des « Constitutions » que le programme comportait deux genres d'exercices : 1° les leçons ; 2° les harangues et discours. Les derniers se distinguaient des premières tant par la forme qui était purement oratoire que par le fond qui était laissé à la fantaisie de l'orateur, alors que le programme des leçons était tracé d'avance.

1° Il semble bien que chacun des Académiciens dut faire, à tour de rôle, une leçon sur un sujet imposé et d'une durée

de Pierre Camus lui-même, qui s'appelait *Androphile*. (Cf. S. François de Sales : *Lettres*, Tome VIII, p 280.) — Quant à Antoine Favre, on ne peut dire non plus si l'épithète de *Tullianus* que lui donnait si amicalement et avec tant d'esprit saint François, en l'invitant à le venir voir dans son château de La Thuile *(domus Tulliana)*, lui fut conservée à l'Académie.

1. M. Mugnier *(Histoire du président Favre*, p. 292, note 1), déclare qu'il n'a retrouvé aucune devise. — Cf. à ce sujet la notice consacrée à Claude-Etienne Nouvellet au chapitre suivant.

déterminée. Il prenait pour la circonstance le titre de « lecteur », et l'on recommandait aux auditeurs d'apporter « leur attention, leur pensée et leur soing » à ce qui devait être dit. — Le programme d'enseignement comportait sept sciences, savoir : théologie, politique, philosophie, rhétorique, cosmographie, géométrie, arithmétique. Si l'on se rappelle ce qu'était au Moyen-Age le *trivium* et le *quadrivium*, on reconnaîtra sans peine que le programme de l'Académie Florimontane présentait avec eux de sérieuses analogies. Mais, dans la pratique, on ne s'en tenait pas aux matières du programme. On peut facilement se rendre compte, par deux sources d'information, qu'on y ajoutait passablement. D'une part, en effet, Charles-Auguste nous apprend que « cette première année on commença le cours des Mathematiques par l'Arithmetique de Jacques Pelletier du Mans. les Elemens d'Euclide, la Sphere et Cosmographie avec ses parties, la Geographie, l'Hydrographie, Corographie et Topographie ; suyvit l'art de naviger et la theorie des Planettes, et en fin la Musique theorique ». — D'un autre côté, Nicolas de Hauteville, parlant de Louis de Sales, nous dit qu'il trouva « parmy ses manuscrits, conservez dans son cabinet, les enseignements de Claude Flamand, Ingénieur du duc de Wurtemberg, sur lesquels luy-même avoit composé des Annotations tres-curieuses, pour les plans, les descriptions, fortifications, attaques et deffences des villes, et des forteresses ». Il en résulte qu'un cours sur l'art de la guerre dut être fait à l'Académie.

A côté de notions assez sommaires sur l'enseignement donné par la Société, nous avons donc au moins le nom de trois auteurs dont les œuvres y furent étudiées : Jacques Pelletier du Mans [1], Euclide et Claude Flamand [2].

1. Sur Jacques Pelletier, cf. *La Savoie de Jacques Pelletier du Mans,* précédée d'une dissertation critique sur l'auteur et le poème, par M. Joseph Dessaix (ds : *Mém. et Doc. publiés par la Société Savoisienne,* t. I, Chambéry, 1856, p. 197.

2. La Bibliothèque Nationale possède de cet auteur les ouvrages suivants : 1° *La Guide des fortifications et conduitte militaire pour bien se fortifier et deffendre*, de M. Claude Flamand, ingénieur du duc de Wirtemberg [et non Wittemberg], reveu et augmenté pour la seconde édition de plusieurs figures. Montbéliart, J. Foillet (s d.), in-8°, 247 p. Ports. (entre les dates 1566-1611), planches. — 2° *Les Mathematiques et Geometrie*, departies en cinq livres... 2° ed. — Ibidem (s. d), in-8°, 222 p., fig. et pl. — 3° *La Practique et usage d'arpenter et mesurer toutes superficies de terre...* Ibidem. (s. d.) in-8°, 125 p., fig. et pl. — Sur Claude Flamand, cf. Capitaine V. Hubert : *Notice sur « le Guide des fortifications et conduite militaire », par Claude Flamand...* (dans Mémoires Soc. Emulat, Montbéliard. XXXIV° vol. 1907, p. 275-285), et Julien Feuvrier : *L'Ingénieur Claude Flamand à Dôle. 1600-1603,* (dans *Bulletin de la Société Grayloise d'Emulation*. 1913).

2° Quant au second genre d'exercices, voici ce que l'on peut en dire. On sait seulement que saint François fit, à la séance d'inauguration, « une très-belle harangue » dont le texte ne nous est pas parvenu, et que son frère Louis de Sales eut, au cours de sa carrière d'Académicien, l'occasion de prononcer des discours philosophiques dont trois nous sont connus par le titre, savoir : sur la nature de l'âme raisonnable, sur l'inconstance de la fortune, et sur ce que le temps est le meilleur de tous les conseillers [1].

A côté de ces travaux officiels en quelque sorte, conformes aux constitutions, il convient maintenant de rappeler ceux qui, dictés par les circonstances et non prévus par le programme, n'en étaient pas moins académiques par la forme et par l'inspiration. Il s'agit des exercices purement littéraires dont le souvenir seul nous a été conservé, et grâce auxquels les Académiciens témoignaient au Prince Protecteur leur loyalisme et leur reconnaissance. Parmi ceux-ci, il faut mentionner « la très-belle harangue funèbre » d'Anne d'Este, écrite par saint François de Sales, et dont Antoine Favre envoya une copie à Henry de Nemours, excusant l'auteur de n'avoir pu le faire lui-même ; la « devise académique » composée par Nouvellet en l'honneur du même prince ; la « double élégie », en vers et en prose, œuvre du président Favre et de son fils de la Valbonne, écrite à l'occasion de la mort d'Anne d'Este. Le même président Favre nous apprend aussi qu'à l'occasion du deuil si cruel qui frappait le duc de Nemours, les Académiciens rivalisèrent de talent et d'imagination. « Ils sont, dit-il, attendanz de presenter leurs ouvrages à la premiere Academie. » On se rappelle d'ailleurs que « le service des serenissimes Princes » était une des fins de l'Académie.

Tels sont les renseignements grâce auxquels nous pouvons nous faire une idée de l'activité de la jeune Société. Bien que fort incomplets, ils nous permettent au moins d'entrevoir quel fut son champ d'action, à la fois scientifique et littéraire, et son caractère particulier : sorte de faculté privée des sciences et des lettres en même temps qu'école d'art oratoire.

Il nous reste maintenant à rechercher les noms de ses premiers membres.

1. De même, Grillet dans son Dictionnaire, à l'article consacré à Louis de Sales (t. III, p. 320), déclare que ce dernier a laissé plusieurs œuvres en manuscrit, parmi lesquelles diverses poésies lues aux séances de l'Académie Florimontane d'Annecy.

VI.

Et d'abord, combien étaient-ils? — Personne ne nous l'a dit, et il nous est fort malaisé, à l'aide des seuls renseignements qui nous sont parvenus, de fixer un chiffre avec certitude. Charles-Auguste déclare bien que « la ville d'Anicy se vit en peu de temps habitée..... des plus beaux esprits, non seulement du Génevois, mais encore de toute la Savoie ». De son côté, le président Favre laisse entendre que le nombre de ses confrères éminents par la piété et la science et qui faisaient l'ornement de la ville d'Annecy était considérable. Enfin, Nicolas de Hauteville fait aussi allusion à « tous les scavans », et à « tous les beaux esprits qui composaient l'Académie ». Mais, toutes ces indications n'offrent rien de précis, et, en définitive, nous ne savons pas quel était le nombre exact des Académiciens.

Il devait sans doute y en avoir beaucoup. C'est, en somme, l'impression qui se dégage du rapprochement des témoignages recueillis. Mais encore voudrait-on connaître un chiffre au moins approximatif, ou posséder des bases suffisamment solides pour pouvoir l'établir. Etaient-ils quarante, par exemple, comme les membres de l'Académie Française, ou plus ou moins? — Les *Constitutions* devraient, semble-t-il, nous faciliter la réponse. Or, il n'y a pas un mot dans le texte qui nous fournisse une indication. On y lit simplement que les seuls gens de bien et doctes seront reçus Académiciens. Si le nombre de ceux-ci avait été fixé d'avance et tel qu'il fut impossible de le dépasser, les statuts de la Compagnie n'auraient pas manqué de nous en avertir. Nous sommes donc autorisés à conclure que leur chiffre dut être variable et non limité. Voilà tout ce qu'il paraît possible d'affirmer [1].

1. Cette question du nombre des Académiciens a été résolue de deux manières par ceux qui ont écrit sur l'Académie Florimontane. La plupart ont opté pour le chiffre 40. Seuls, le chanoine Gonthier et M. Corcelle qui, d'ailleurs, s'en rapporte à lui, penchent pour 45. Ces résultats différents proviennent en réalité d'une différence d'interprétation d'une source commune à nos modernes historiens. Et cette source est le *Dictionnaire* de Grillet, publié en 1807, qui s'exprime ainsi : « Suivant ses statuts rédigés en 1607, elle (l'Académie Florimontane) fut composée d'un Président qui fut le S. évêque de Genève, d'un Censeur, de deux Collatéraux, d'un Trésorier et de 40 Académiciens nationaux. » (t. I. p. 193). Les premiers de nos commentateurs se sont contentés de ce dernier chiffre : 40 Académiciens, tandis que le chanoine Gonthier l'a complété en y ajoutant, comme c'était son droit, le Président, le Censeur, les deux Collatéraux et le Trésorier, si bien qu'il est arrivé au total de 45. — Nous consacrons plus loin un paragraphe au *Dictionnaire* de Grillet dont nous sommes obligé de tenir grand compte. Nous ne lui faisons guère qu'un grief, celui de ne pas citer toutes ses références. Mais ici, par bonheur, il n'omet pas cet important

Quels étaient donc ces beaux esprits et ces savants à qui l'Académie avait ouvert ses portes? L'impossibilité où nous nous sommes trouvé de répondre à la première question nous indique clairement que la seconde ne présente pas moins de difficultés. Cependant, s'il ne nous est pas permis de dire le nom de tous les membres de l'Académie sans exception [1], nous pouvons au moins en désigner un certain nombre avec certitude. Et ce sera le sujet de cette dernière partie.

Sur trois d'entre eux, nous avons des données si explicites qu'aucun doute n'est possible. Nous voulons parler de deux fondateurs et du Protecteur de l'Académie : Saint François de Sales, le président Antoine Favre et Henry, duc de Nemours. Les témoignages qui nous parlent de leur présence à l'Académie et de leur collaboration à ses travaux sont tous ceux que nous avons cités au début de cette étude, et nous ne les rappelons que pour mémoire. Les lettres des fondateurs sont les meilleures de nos preuves. A côté, nous placerons celles fournies par Claude de Quoex, Amblard Comte et Claude Chaffarod, Nicolas de Hauteville, et Charles-Auguste de Sales.

Quels noms pouvons-nous ajouter maintenant à ce commencement de liste? C'est naturellement dans la famille et l'entourage immédiat des fondateurs qu'il conviendra de chercher. Et la première figure qui se présente à nous est celle du Comte Louis de Sales, frère de saint François lui-même. Le témoignage de Nicolas de Hauteville est formel en effet. A deux reprises, il nous entretient de ses occupations intellectuelles, et signale la place prépondérante qu'il occupait dans l'Assemblée [2].

détail et mentionne au bas de sa page toute sa documentation composée de l'ouvrage de Charles-Auguste de Sales, ainsi que de l'Histoire de Bresse, de Guichenon. Or, on ne voit pas dans ces œuvres tout ce que Grillet a cru y voir. C'est ainsi, nous le répétons, qu'il n'est pas question du nombre des Académiciens ni de quelques autres détails manifestement ajoutés par Grillet. L'auteur du *Dictionnaire* a donc inconsciemment arrangé et embelli. Il est très probable qu'il a été influencé par le nombre des membres de l'Académie Française, universellement connu.

1. On lit dans l'ouvrage de M. O.-C. Reure : *Vies et Œuvres de Honoré d'Urfé* à la p. 135, note 2 : « Le P. Mackey, premier éditeur de la nouvelle édition des œuvres de saint François de Sales m'a écrit qu'il existe une liste imprimée des membres de l'Académie. » « Je crois, ajoute-t-il, que le nom d'Urfé s'y trouve. » — Le P. Mackey est mort en janvier 1906, et nous n'avons pu savoir de quelle liste imprimée il pouvait bien être question.

2. Louis de Sales (3 juillet 1577-24 nov. 1654) « était celui de tous ses frères que S. François de Sales chérissait le plus ». Chargé de deux missions en Suisse (1604 et 1606), nommé chevalier au Conseil de Gènevois (1610), il devint ensuite capitaine du château d'Annecy qu'il défendit contre Louis XIII en 1630. De son premier mariage avec Philiberte de Pingon, il eut un fils, Charles-Auguste

Un autre membre de la famille de l'Evêque, dont l'inscription au nombre des Académiciens n'est pas moins sûrement attestée est son oncle le baron Amédée de Chevron-Villette, conseiller d'Etat et Ambassadeur ordinaire du duc de Savoie en Suisse [1]. Rappelons-nous en effet la lettre du 6 juillet 1608, dans laquelle saint François de Sales se félicitait de pouvoir le compter bientôt parmi ses collaborateurs de l'Académie. Ce précieux texte nous apprend encore que le baron de Villette fut reçu sous les auspices de M. Nouvellet son parrain.

Si bien qu'à défaut d'autres références, nous pourrions conclure de cette lettre que Nouvellet faisait également partie de la nouvelle Compagnie le 7 juillet 1608, date à laquelle il remplissait déjà le rôle de parrain d'un nouveau candidat. Mais, nous avons également, est-il besoin de le rappeler, une seconde lettre de saint François de Sales adressée le 18 février 1610 au duc de Nemours, Henri de Savoie, pour lui recommander « le bon monsieur Nouvellet », qui lui « offre une devise académique ». Ces deux textes suffisent pour nous donner la preuve que Nouvellet fut Académicien [2].

de Sales, auteur de la *Vie* de son oncle et son successeur sur le siège de Genève. Il épousa en secondes noces Madeleine de Rouer de Saint-Séverin. (Cf. Grillet : *Diction*", t III, p, 320, et S. François de Sales : *Œuvres*, éd. Visitation. *Lettres*, vol. II, p. 95, note (1).

1. Amédée III de Chevron. seigneur de Villette, Giez, Pontvoyre et autres lieux, époux de Marguerite de Pingon. « Ce seigneur était cousin germain de Françoise de Sionnaz. mère de saint François de Sales. il fit son testament le 15 juillet 1621 et mourut peu de jours après. » (S. François de Sales : *Œuvres*, éd. Visitation. *Lettres*, vol. I, p. 341, note (1).

2. Sur Claude-Etienne Nouvellet, mort à Annecy en octobre 1613, cf. S. François de Sales : *Œuvres*, éd. Visitation. *Lettres*. vol. II. p. 47, note (1) et Marie Girod : *Les Divinailles de Cl-E. Nouvellet* (dans Mém. et Doc. Soc. Savoisienne d'histoire et d'Archéologie, 1893, t. XXXII, p. 217-240). Il fut successivement aumônier d'Anne d'Este, chanoine de la collégiale N. D. de Liesse et de l'église cathédrale S'-Pierre, puis curé de Rumilly. « Excellent poète », il est notamment l'auteur des *Divinailles*. — La Bibliothèque de l'Académie Florimontane possède un volume de Jamblique (F. f. 1106), *De mysteriis Ægyptiorum*, Lugduni, apud J. Tornaesium, 1549, in-12, qui est supposé avoir appartenu à Nouvellet. Cette hypothèse repose sur ce fait qu'à la première page du livre on lit une note manuscrite intitulée : *in Claudii Stephani Novelletti Divinalia Anagrammata* qui n'est autre qu'une suite d'anagrammes en latin, en français et en italien sur le nom de Claude-Etienne Nouvellet et signés Claudius Morellus Vallefinius. Chose curieuse et qui mérite d'être signalée, on retrouve ces anagrammes reproduits sur un tableau offert à la Société Florimontane en 1855 par M. Fernex de Sévrier (cf. *Bulletin* de l'Association Florimontane d'Annecy, vol. 1. 1855, p. 3). Au centre d'un panneau de bois mesurant 30 × 20 cm., est peint un rayon de soleil dissipant un groupe de nuages. Au dessous, on lit ces mots : A PATRE LVMINVM. † IN TENEBRIS LVCENT. — Au-dessus, est figuré le portrait de Nouvellet. † Cl. Steph. NOVELLETIVS anno aetatis 33. Enfin, sur des banderolles encadrant le motif principal, on lit les anagrammes de Claude-Etienne Nouvellet, non seulement en grec. mais en latin : NOVUS ILLE VATES DELPHICVS NATUS, en français : C'EST LE NOVVEAU DELIEN NET, et en italien : POETA VENVTTO AL SOL D'HELICON. — Nous ne savons au juste ce

Même certitude en ce qui concerne Claude de Quoex, collatéral au Conseil de Genevois, qui, écrivant à l'Evêque la curieuse lettre qu'on a lue au début de cette étude lui rappelle qu'il porte le nom académique Admirant. D'ailleurs le président Antoine Favre le place également parmi ses plus brillants confrères [1].

Du nom de Claude de Quoex ne saurait être séparé celui de Claude Machet [2] comme lui collatéral au Conseil de Genevois. C'est ici le témoignage du président que nous invoquons encore et que nous interprétons. Si l'on veut bien relire le passage de sa lettre à Schiffordegher, dans lequel il lui parle de ses concitoyens particulièrement distingués par leur science, on verra qu'il cite les noms de ses deux collègues (*collegas meos*) Claude de Quoex et Claude Machet. Par collègues, il faut entendre, et il entend, à n'en pas douter, ses collaborateurs au Conseil de Genevois et non à l'Académie Florimontane. Mais, un tel rapprochement sous la plume de Favre est significatif. On peut, on doit en inférer avec certitude que Claude Machet aux brillantes qualités de qui il rend un éclatant hommage avait été jugé digne, comme Claude de Quoex d'occuper un fauteuil académique. Il est même hors de doute que s'il n'était pas entré dans la jeune compagnie, le président se serait abstenu de citer son nom immédiatement après celui de Claude de Quoex dont l'admission est, nous l'avons vu, certaine.

La correspondance du jurisconsulte Savoyard nous fournit une indication non moins précieuse pour établir la participation aux travaux Académiques d'un autre grand personnage. Tous ceux qui se sont intéressés aux débuts de l'Académie et ont recherché les noms de ses premiers membres se sont accordés à dire que l'illustre Vaugelas, deuxième fils du président Favre, dut en faire partie. Nous verrons tout à l'heure dans quelle mesure cette opinion peut être reçue. En revanche, leur attention s'est en quelque sorte détournée du fils aîné, Favre que voulait dire ce tableau, ni pour quel lieu il était destiné. Mais, en présence de ses dimensions restreintes, de la devise qu'on y trouve, et de nombreux détails qu'on ne peut s'expliquer, on se demande si l'on n'a pas sous les yeux la *devise* de Nouvellet qu'il devait « affiger » dans la salle de l'Académie à la suite de celles des autres membres.

1. Claude de Quoex, docteur en l'un et l'autre droit, successivement avocat fiscal, puis collatéral au Conseil de Genevois, « conseiller du duc de Nemours, puis du duc de Savoie », et « auditeur de camp deça les monts ». (Cf. S. Fr. de Sales : *Œuvres*, éd. Visitat. *Lettres*, vol. II, p. 84, n. (1). Il est mort âgé de 56 ans, en 1625. — Il avait été reçu bourgeois d'Annecy le 23 avril 1601. (Cf. Archives de l'Académie Florimontane. Série B. Sous-série E).

2. Sur Claude Machet, Cf. *ibidem*, p. 90.

de la Valbonne [1], sans doute parce qu'il est demeuré beaucoup moins célèbre. Cependant, sa présence au milieu des Académiciens n'est pas hypothétique : elle est certaine au contraire, et c'est son père qui l'atteste. On n'a pas oublié sans doute la lettre du président au duc de Nemours, du 22 juin 1607, pour lui exprimer ses condoléances à l'occasion de la mort d'Anne d'Este : « Noz Academiciens aussy, écrit-il, qui desseignent de faire quelque chose de bon sur si fascheux subjet, sont attendanz de presenter leurs ouvrages à la premiere Academie. *Seulement, mon fils de la Valbonne et moy, comme les plus obligez*, avons essayé de faire quelque chose, luy en prose, moy en vers, etc... » Le texte est, on le voit, parfaitement clair et l'auteur mentionne de la mánière la plus formelle son fils de la Valbonne comme étant l'un de ses confrères à l'Académie. Cette lettre est d'ailleurs l'unique témoignage que nous en ayons, mais il est d'importance et beaucoup jugeront qu'il peut suffire comme preuve.

Antoine Favre n'est pas moins catégorique quand il écrit au jurisconsulte Gaspard Schiffordegher [2]. Il déclare en effet, avec la plus grande précision, qu'il s'adresse à un confrère reçu parmi les Académiciens, *(in Academicorum numerum adscitus)* non pas un confrère étranger et lointain ne s'intéressant que médiocrement à la Société, mais bien un véritable Académicien qui est venu souvent aux séances, et a pris une part active à ses travaux, malgré sa qualité d'étranger. *(Academicis nostris exercitationibus tam saepe adfuisti)*. Il n'y a donc aucun doute sur ce point, et nous pouvons inscrire aussi Schiffordegher sur notre liste [3].

1. René Favre, seigneur de la Valbonne, né à Bourg le 8 septembre 1583, fut successivement juge-mage à Annecy en 1607, sénateur et président du Conseil de Genevois (1610). Il mourut à Annecy le 28 septembre 1656. (Cf. MUGNIER : *Histoire du Président Favre*, p. 21.)

2. Gaspard Schiffordegher, jurisconsulte Silésien, né à Breslau en 1583, mort le 17 mars 1631. (Cf. *Allgemeine Deutsche Biographie...* — Leipzig, tome 31.)

3. Nos sources d'informations nous permettent encore de discuter sur la participation de deux autres personnages aux travaux de la Compagnie. Il s'agit de deux témoins appelés au procès de canonisation, et dont nous avons publié la relation, Amblard Comte et Claude Chaffarod... « Il [a] introduict une Academie en ceste ville pour les doctes où il presidoit comme jay veu avec Monsieur Favre, premier president en Savoie », dit le premier témoin..... « Il assistait aux Académies qui se tenaient ordinairement chez le seigneur Président Favre qui était l'un des grands personnages qui aient été vus en notre siècle », dit le second. Une première différence apparaît immédiatement entre ces deux récits : le premier est celui d'un témoin oculaire, le second ne présente pas ce caractère. De ce fait, il nous semble malaisé de considérer Claude Chaffarod comme l'un des Académiciens. Il n'avait d'ailleurs que vingt ans en 1607, époque de la fondation, et son jeune âge est véritablement un obstacle à son admission dans la docte Compagnie. De même Amblard Comte n'avait que vingt-deux ans à l'épo-

Nous sommes obligé d'abandonner ici le solide terrain de l'information historique sur lequel nous avons tenu à nous placer pour cette discussion. Toutes les ressources que nous offraient nos témoignages de premier ordre sont maintenant épuisées, et nous devons désormais recourir à une documentation sensiblement postérieure à la précédente, mais qui mérite cependant de fixer notre attention. Nous voulons parler du Dictionnaire de Grillet [1].

Grillet dont l'œuvre est restée si populaire en Savoie, et qui rend toujours les services les plus appréciés aux modernes historiens. recueillit à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle les éléments d'un *Dictionnaire historique des départements du Mont-Blanc et du Léman* qui fut publié en 1807, à Chambéry, en trois volumes in-8°. Il avait eu de grandes facilités pour composer son œuvre. Outre les riches bibliothèques publiques comme celle de Genève qu'il fréquenta assidument, des archives et des bibliothèques privées lui furent gracieusement ouvertes. La longue liste des dépôts qu'il donne en guise de discours préliminaire dit assez l'abondance de la documentation dont il eut l'occasion de tirer un heureux parti. Parmi ceux qui le secondèrent le mieux dans son travail de recherches, il cite notamment « le jeune marquis de Sales, dans les archives duquel, dit-il, étoient déposés les documens les plus rares et les plus inconnus [2] ». Il a, par malheur, négligé, dans la plupart des cas, de nous donner même des indications sommaires sur ces précieuses références. Nous voyons,

où l'Académie fut fondée. S'il eut l'occasion de voir S. François de Sales présider les séances, cela ne peut être qu'aux jours d'assemblées générales, lorsque le public était admis en séance. Enfin, et la raison que nous invoquons nous paraît décisive, si ces deux personnages avaient réellement fait partie de l'Académie Florimontane, ils n'auraient pas manqué de le rappeler dans une occasion aussi solennelle que celle d'un procès de canonisation. Ils n'ignoraient pas, en effet, que ce détail avait une grande importance et qu'il n'aurait fait qu'augmenter le prestige et la valeur de leur témoignage. Nous estimons donc qu'il y a lieu d'écarter Amblard Comte et Claude Chaffarod du nombre des premiers membres de l'Académie Florimontane. — Ce dernier, Docteur en droit civil et en droit canon, exerçait la profession d'avocat au Conseil de Genevois et au Sénat. Quant à Amblard Comte, il fut régent au Collège Chapuisien d'Annecy. En 1617, il fut chargé pour quatre ans, en même temps qu'Antoine Vassal, notaire, secrétaire de ville de l'économat de cet établissement (cf. *Revue Savoisienne.* 1913, p. 264). Il mourut à Annecy et fut enseveli dans l'église Saint-Dominique, le 21 mai 1665, âgé d'environ 81 ans.

1. Jean-Louis Grillet, né le 16 décembre 1756 à La Roche (Haute-Savoie) où il mourut le 11 mars 1812. Chanoine de la collégiale de cette ville, il fut successivement directeur-adjoint à l'Ecole secondaire de Chambéry (1806), professeur de philosophie (1807), puis censeur au Lycée de Grenoble. (Cf. la notice de C.-M. Pillet, en tête de l'*Hist. de La Roche* publ. par Arbstan et Pelloux, Annecy, 1867, 8°.

2. Grillet : *Dictionnaire*, tome I, p. XXI.

néanmoins, par ce qui précède, que ses assertions ne doivent pas être rejetées sans examen. L'estime dont il jouit toujours auprès des historiens nous commanderait encore, à défaut d'autres raisons, de tenir grand compte de ses récits.

Quels furent donc, selon le témoignage de Grillet, les membres de notre Académie? Après avoir dit un mot des travaux de cette Société, notamment de ses leçons de langue française, « où fut très-assidu le jeune Vaugelas, fils du président Favre», il ajoute : « Ses membres les plus distingués, outre les fondateurs, furent Alphonse del Bene, évêque d'Alby; Pierre Fenouillet, évêque de Montpellier; le comte Louis de Sales, les chanoines Magistry, Nouvellet et les collatéraux de Quoëx et Machet... » Nous venons de voir que les trois derniers personnages, ainsi que le comte Louis de Sales, figuraient au nombre des premiers « Florimontans ». Nous enregistrons en passant cette concordance et nous allons nous demander maintenant ce qu'il faut penser de l'affirmation de Grillet au sujet d'Alphonse del Bene, Fenouillet, Magistri et Vaugelas lui-même.

Alphonse del Bene [2], qui fut abbé d'Hautecombe dès 1560, abandonna la Savoie en 1588 pour rejoindre le diocèse d'Albi, dont il occupa le siège épiscopal jusqu'à sa mort, survenue en 1608. Son éloignement ne l'empêcha pas de continuer les relations d'amitié qu'il s'était créées pendant son séjour à l'abbaye d'Hautecombe. Si nous n'avons rien qui l'atteste en ce qui concerne le président Favre, nous possédons au moins une lettre en latin à lui adressée par saint François de Sales en 1594, de la forteresse des Allinges, et dans laquelle le futur évêque de Genève, après avoir protesté du « tres-grand respect et de la profonde vénération » dont il ne cesse de l'entourer, parle encore de la douleur que lui cause son absence. Il est donc matériellement impossible que l'évêque d'Albi ait réellement occupé un siège à l'Académie Florimontane et qu'il ait assisté à ses séances dans la ville d'Annecy. Malgré cela, il est permis d'ajouter foi au témoignage de Grillet lorsque, dans la notice spéciale qu'il lui consacre, il déclare que le président Favre l'« agrégea » à cette compagnie. Il faut entendre par ce mot, assez juste d'ailleurs, qu'il en fit comme une sorte de membre correspondant, titre honorifique qu'il ne devait porter que bien peu de temps, étant mort un an à peine après l'avoir

1. GRILLET : *op. cit.* t. I, p. 193.

2. Sur Alphonse del Bene, voir BLANCHARD : *Histoire de l'Abbaye d'Hautecombe* (dans Mém. Acad. de Savoie. 3e série, tome IJ; GRILLET: *Dictionnaire*, t. II, p. 325; S. FRANÇOIS DE SALES : *Lettres*, éd. Visitation, vol. I, p. 100.

reçu. Il est à regretter toutefois que Grillet n'ait pas fait la moindre allusion aux documents sur lesquels il appuyait son affirmation.

Le cas de l'évêque de Montpellier, Pierre Fenouillet [1], ressemble singulièrement à celui de son confrère d'Albi. En effet, il était déjà théologal de la cathédrale de Gap, lorsque Henri IV le nomma, en 1607, évêque de Montpellier, siège où il fut préconisé le 27 avril 1608. Bien qu'éloigné de la Savoie, il resta toujours fidèle à l'amitié qui l'unissait à l'évêque de Genève, depuis le temps où il avait exercé les fonctions de chanoine de cette cathédrale, et il ne cessa de correspondre avec lui. C'était un esprit distingué et adonné aux belles-lettres. Il n'est donc pas absurde de croire que l'évêque de Genève l'ait. dès le début, tenu au courant de ses projets de fondation littéraire. Il aurait ainsi participé aux travaux de la Compagnie à la manière d'Alphonse del Bene, comme membre « agrégé ». On remarquera ici toutefois, et non sans peine, que dans l'article du Dictionnaire écrit sur Fenouillet, Grillet qui prend soin de donner le texte complet d'une lettre de l'évêque, et de rappeler son épitaphe, néglige absolument de dire qu'il fut membre de l'Académie d'Annecy, augmentant ainsi notre incertitude à ce sujet.

En ce qui concerne le chanoine Magistri, la question est fort simple à résoudre. Ainsi que l'a signalé M. Mugnier [2], c'est une erreur manifeste de Grillet de l'avoir considéré comme Florimontan, attendu qu'il est né en 1609, deux ans après la fondation de la Compagnie. En réalité, il dut y avoir confusion de noms dans l'esprit de Grillet au moment où il rédigeait son article. Il est à présumer qu'il voulait écrire au lieu de Magistri le nom de Déage qui fut aussi chanoine du diocèse de Genève, et ami personnel des fondateurs de l'Académie Florimontane. On observera d'ailleurs (ce qui vient confirmer cette hypothèse), que dans sa notice sur Magistri, Grillet ne rappelle pas qu'il fut Académicien, — cette fois, on ne peut que l'en féliciter, — et qu'il donne ce titre au chanoine Déage, dont il avait omis jusqu'au nom dans l'article : Académie Florimontane.

Jean Déage, originaire de Cornier en Genevois, qui fut le précepteur de saint François de Sales, l'accompagna dans ses séjours à Paris et à Padoue. Il n'abandonna jamais son disciple : « Quand celui-ci fut élevé à la dignité épiscopale, le chanoine

1. Voir GRILLET : *Dictionnaire*, t. I, p. 284, et S. FRANÇOIS DE SALES : *Lettres*, t. IV, p. 4.

2 Cf. MUGNIER : *Hist. du Président Favre*, p. 297.

Déage, demeuré son conseiller, devint son commensal, et vécut dans l'intimité du saint évêque jusqu'à sa mort. » (L'acte de son inhumation est daté du 8 juin 1610 [1].) Il était pareillement l'ami intime du président Favre. Reçu docteur en théologie à Padoue (11 septembre 1591), il « laissa plusieurs manuscrits en 4 volumes in-4°, sur la jurisprudence et la théologie, que l'on conservoit precieusement en 1792, dans les archives de Sales-Thorens [2] ». Son amitié avec les fondateurs de l'Académie Florimontane dans l'entourage immédiat desquels il vécut, son titre de Docteur, son goût pour les études de jurisprudence et de théologie qui faisaient la base des travaux de la nouvelle société, constituent à nos yeux de très sérieuses présomptions, sinon des preuves de son entrée à l'Académie. Il paraîtrait bien singulier, invraisemblable même, que l'évêque de Genève, au moment de former la première liste de ses collaborateurs, n'ait pas immédiatement songé à son vieux maître qui, vivant toujours à ses côtés, continuait à le seconder de son expérience et de ses conseils. Nous n'avons donc ici aucune peine à croire l'historien Grillet, lorsqu'il nous déclare que le chanoine Déage « étoit membre de l'*Académie Florimontane* d'Annecy », mais, une fois de plus nous déplorerons qu'il n'ait pas pris soin de nous faire connaître quelle preuve lui permettait de l'affirmer. Nous proposons en outre de substituer le nom de Déage à celui de Magistri, cette substitution étant déjà comme esquissée et à moitié faite par Grillet lui-même.

Reste le fameux Vaugelas, le deuxième et le plus illustre des fils d'Antoine Favre. Né le 6 janvier 1585, il était âgé de vingt-deux ans en 1607. Il avait, au dire de Grillet, fait ses premières études « dans la ville d'Annecy qu'il habita avec sa famille depuis 1596 jusqu'à 1610 [3] ». Suivant le même historien, « depuis sa plus tendre jeunesse, il s'appliqua, à Annecy, à l'étude de la langue française, en assistant aux séances de l'Académie *florimontane*, où son père le conduisoit, et où, suivant les statuts de cette société littéraire, on s'occupoit des règles de cette langue [4] ». Faut-il s'étonner d'une pareille affirmation ? Nous avons vu plus haut que le fils aîné du président. René Favre de la Valbonne qui en 1607 avait, lui, près de vingt-cinq

1. S. Fr. de Sales : *Lettres*, vol. I, p. 2, note (1).
2. Grillet : *Dictionnaire*, t. II, p. 207.
3. *Ibidem*, II, 120.
4. *Ibidem*, II, 120.

ans, devait être considéré comme Académicien. Il ne serait donc pas impossible que le même magistrat, en présence des précoces dispositions de son deuxième fils pour l'étude de la langue française, ait voulu, pour encourager son heureux penchant, lui faire profiter de bonne heure des leçons données dans son Université. Mais ici, on est réellement surpris du silence des contemporains de Vaugelas. Comment expliquer que pas un de ceux qui ont eu à parler de lui n'ait fait allusion à son affiliation à l'Académie Savoyarde? Ni Pellisson, ni Guichenon n'en parlent, et Vaugelas lui-même est muet sur ce point. — En réalité, ce silence pourrait être interprété comme une preuve d'authenticité du témoignage de Grillet. On remarque en effet que s'il parle à deux reprises de l'assiduité du jeune Vaugelas aux séances de l'Académie, il ne le qualifie pas de *membre* de cette société. Il devait donc avoir en mains, au moment où il édifiait son Dictionnaire des pièces indiquant qu'il ne venait qu'aux séances de langue française, et qu'il était considéré comme une sorte d'auditeur libre à qui l'influence paternelle avait ménagé des entrées exceptionnelles.

Telles sont les déductions auxquelles peut nous conduire l'examen du Dictionnaire du Mont-Blanc et du Léman. Mais, beaucoup de ceux qui ont parlé de l'Académie Florimontane ne se sont pas contentés de ce témoignage ajouté à ceux de premier ordre que nous avons déjà utilisés. Stimulés par le désir de retrouver coûte que coûte les noms des premiers Académiciens, ils se sont laissés aller, non pas à faire œuvre d'imagination, mais à considérer comme des certitudes des hypothèses reposant sur des données incertaines. On a de la sorte proposé les noms d'Honoré d'Urfé, de l'évêque Camus, du P. Baranzano [1].

Puisque l'Académie était peuplée de beaux esprits, n'était-il pas logique d'évoquer le nom d'un des plus brillants du XVIIe siècle, Honoré d'Urfé? N'avait-il pas tous les caractères qui permettaient de reconnaître en lui un bon Florimontan? En 1607, sa réputation d'écrivain était déjà établie : il avait publié avec succès le *Sireine* et les *Epistres morales*; l'*Astrée*, déjà composée, devait prochainement voir le jour. Il était, dit on, lié d'amitié avec saint François de Sales et le président Favre.

1. V. à ce sujet FOLLIET : *Une sœur aînée de l'Académie Florim.*, p. 229; GONTHIER : *Journal*, p. 61 ; MUGNIER : *Vie du Président Favre*, p. 296-300.

Enfin il habitait Virieu, c'est-à-dire dans le propre diocèse de l'évêque de Genève. En fallait-il plus pour l'inscrire d'office et sans autres preuves sur la liste si difficile à établir! Mais, un écrivain contemporain, M. O.-C. Reure, a montré combien était porté à exagérer, à arranger l'histoire l'évêque Camus, sur l'autorité de qui repose la tradition de l'intimité affecteuse qui unissait Honoré d'Urfé et saint François de Sales. En réalité, il paraît bien établi que les deux personnages n'eurent que des relations accidentelles. M. Reure, qui s'est demandé lui aussi si l'auteur de l'*Astrée* fut Florimontan, conclut en disant que « rien n'est plus vraisemblable ». Mais il incline à penser qu'il ne le fut qu'accidentellement en raison de son éloignement d'Annecy. « Qu'il ait assisté à la séance d'inauguration, écrit-il, pendant cet hiver de 1606 où il était à Virieu, on peut, on doit même le croire. Mais, sa participation aux travaux de l'Académie a dû s'arrêter là, car il quitta Virieu peu après sa fondation, et quand il revint dans le Bugey, en 1610 au plus tôt, l'oranger s'était flétri ou dépérissait sous le ciel froid de la Savoie [1]. » Volontiers nous adopterons cette conclusion, et nous insisterons encore sur ce point qu'aucune allusion à la participation réelle de Honoré d'Urfé aux travaux de l'Académie ne s'observe ni dans son œuvre personnelle ni dans celle de Camus. Une telle omission paraîtrait surprenante de la part de ce dernier surtout, qu'eût séduit le poétique emblême de la Compagnie, et qui n'eût pas manqué, pour donner plus d'agrément au récit de l'entrevue entre saint François de Sales et Urfé, de faire connaître le lien littéraire qui les unissait.

Pareillement, nous nous rangerons du côté de ceux qui pensent que l'évêque de Belley lui-même, Pierre Camus, tout en étant l'un des bons écrivains de son temps, et l'ami de l'évêque de Genève, ne prit pas part aux travaux de l'Académie [2]. Bien qu'il fût bel esprit, qu'il aimât les devises, on ne trouve

1. Chanoine O.-C. Reure : *La vie et les œuvres de Honoré d'Urfé*, avec quatre gravures hors texte. Deuxième édition. Paris, Plon-Nourrit, 1910, in-8° xi-394 p. Cf. p. 132-134.

2. De toutes les œuvres de Camus, la plus intéressante à notre point de vue était la *Conférence Académique sur le différent des Belles Lettres de Narcisse et de Phyllarque*, par le sieur de Musac. Paris, Cottereau, 1630, in-12. Mais, nous n'y avons rien vu qui puisse nous éclairer. — Les deux ouvrages ci-dessous mentionnés n'ont pas parlé de Camus, membre de l'Acad. Florim., savoir : Abbé F. Boulas : *Un moraliste chrétien sous Henri IV et Louis XIII : Camus, évêque de Belley*... Lons-le-Saunier, Mayet, 1878, in-8° 340 p., et Albert Bayer : *Jean-Pierre Camus. Sein Leben und seine Romane*... Leipzig, D' Seele et Co° 1906, in-8°, 95 p.

pas un mot ni même une allusion à sa coopération à l'œuvre Salésienne. Sans doute, ses travaux personnels joints à ceux de sa charge pastorale durent suffire à son activité. D'ailleurs Belley est éloigné d'Annecy, et la vie de l'Académie fut si courte!

Pour le motif précédemment exposé, on a mentionné le R. P. Baranzano parmi les Académiciens présumés. Ce Barnabite, originaire du diocèse de Verceil, professa en effet pendant cinq ans la philosophie au Collège Chapuisien d'Annecy. Il était connu et estimé de saint François de Sales qui assista à l'inauguration de son cours. Il n'en fallait pas plus, semble-t-il, pour qu'il fût inscrit d'office. Mais, on oublie trop que Baranzano était encore Barnabite profès à Milan à l'époque où l'Académie fut fondée, et qu'il vint à Annecy seulement au mois de novembre 1615[1]. Il y avait plus de cinq années déjà que l'Académie n'existait plus[2].

Enfin, on a cité encore comme membres probables : Prosper-Marc Maillard de Rumilly, comte de Tournon en Savoie[3], Marc-Claude de Buttet[4], M. de Buttet, avocat du duc de Nemours, Philippe de Quoex, appelé M. de Sainte-Catherine, les frères du président Favre. M. Mugnier pense également qu'il pouvait y avoir des femmes, et il donne une assez longue liste de bas-bleus présumés Florimontans. Que tous ces personnages aient figuré parmi les Académiciens, nous n'avons aucun document qui le contredise. L'âge de chacun d'eux, leurs relations avec le ou les fondateurs autorisent l'hypothèse, ou, si l'on veut, permettent de ne pas la rejeter comme invraisemblable. Mais, on ne saurait trop répéter que ces présomptions sont insuffisamment étayées. L'élasticité des termes employés par Charles-Auguste a permis de croire qu'ils voulaient désigner tous ceux qui étaient en relations avec l'évêque et le

1. Sur le P. Baranzano, cf. étude de l'abbé C.-A. Ducis, dans *Revue Savoisienne*, p. 85-88.

2. Deux de ses disciples, J.-B. Murator et L. des Hayes, ont publié son *Uranoscopia* en 1617, à Genève. Dans la préface de ce livre, ils parlent d'Annecy *ubi florentissima Cler. Reg. S. Pauli cernitur Academia*, mais est-il même besoin d'ajouter qu'ils se servent de cette périphrase pour désigner le Collège Chapuisien !

3. Dufour et Mugnier, dans leur étude sur *Les Maillard de Tournon* (Acad. de Savoie, tome XXVIII), ne donnent aucune preuve de l'adhésion présumée de ce personnage à l'Académie Florimontane.

4. Marc-Claude de Buttet est mort en 1586. M. Jules Vuy s'est donc manifestement trompé en voulant l'inscrire parmi les Académiciens, ainsi que l'a justement fait observer M. Mugnier. (*Vie du Président Favre*, p. 297).

magistrat. On s'est dit en outre que puisque l'Académie était composée des plus beaux esprits du Genevois et de la Savoie, il n'était pas malaisé d'en dresser une liste. On doit reconnaître qu'il était plus difficile de dire où il fallait s'arrêter. Guidé par ces seules indications, nous pourrions avec non moins de vraisemblance que ceux qui nous ont précédé inscrire sur notre liste une bonne partie des membres du chapitre cathédral et de la collégiale Notre-Dame de Liesse, les régents du collège Chapuisien, des Prélats comme l'archevêque de Lyon et celui de Bourges avec qui saint François de Sales ne cessa de correspondre, ses amis du clergé régulier comme le P. Possevin et le P. Chérubin et ceux de la noblesse Savoyarde, auxquels on pourrait aussi ajouter sans plus de difficulté bon nombre d'avocats et de magistrats du Sénat de Savoie. On voit combien dangereuse est une pareille méthode, et à quelles erreurs elle pourrait conduire si on l'adoptait sans réserve. Il vaut mieux reconnaître l'insuffisance et l'imprécision du texte que de vouloir l'exprimer à l'excès, chercher à en extraire beaucoup plus qu'il ne doit contenir. Car en définitive, si Charles-Auguste s'est servi de termes si généraux et si vagues, il est à présumer que l'incertitude où il se trouvait lui-même sur le sujet qui nous occupe ne lui permettait pas d'en employer d'autres.

Quel est donc en résumé le résultat de notre enquête? On peut dire qu'il nous a conduit aux conclusions suivantes :

1° Les quelques sources qui nous sont restées nous ont permis d'établir avec le degré de certitude auquel on peut arriver, historiquement parlant, que dix personnages furent membres de l'Académie Florimontane : Saint François de Sales, Antoine Favre, Henri de Savoie, duc de Nemours ; Louis, comte de Sales ; le baron Amédée de Villette, Claude-Etienne Nouvellet, Claude de Quoex, Claude Machet, René Favre de la Valbonne, Gaspard Schiffordegher.

2° Si l'on s'en rapporte au *Dictionnaire* de Grillet, œuvre de seconde main sans doute, mais écrite d'après des documents de premier ordre, il faut admettre également comme membres ou affiliés à l'Académie : Alphonse del Bene, Pierre Fenouillet, le chanoine Déage, Claude Favre de Vaugelas.

Toutefois, ainsi que nous l'avons remarqué, la valeur de ce témoignage est nécessairement inférieure à celle des précé-

dents. Par suite, cette seconde liste est moins scientifiquement établie que la première.

3° A partir du moment où nous n'avons plus le secours de Grillet, nous tombons dans l'incertitude. A part quelques cas résolûment tranchés par la négative, nous ne pouvons plus donner de preuves ni pour ni contre, et nous n'avons plus guère que des présomptions.

*
* *

Telle fut l'Académie florimontane. On a vu comment elle était constituée et organisée, quel était son but, quels étaient ses principaux membres. On voudrait encore préciser l'importance du rôle qu'elle dut jouer et connaître l'influence qu'elle exerça au point de vue de la civilisation et de la littérature sur les contemporains de saint François de Sales et d'Antoine Favre. Mais, sur ce point comme sur tant d'autres, les données sont extrêmement sommaires. Si l'on s'en rapporte au jurisconsulte savoisien, elle acquit si rapidement une brillante réputation que ce fut miracle. Sa renommée ne tarda pas à éclipser même celle des vieilles Académies Italiennes et l'on parla d'elle jusqu'à Breslau.

A vrai dire, sa popularité est toujours grande. Si elle a peu vécu, elle s'est survécu. Parmi les nombreuses sociétés littéraires que compte la Savoie, l'une a adopté son nom et continue son œuvre. Elle a comme elle son siège à Annecy depuis 1851, date de sa fondation, et sa vitalité s'affirme de jour en jour. Si elle n'a pas repris le gracieux emblême, elle n'en cultive pas moins, comme son illustre devancière, *des fleurs et des fruits* [1].

G. LETONNELIER.

1. L'Académie Florimontane actuelle, sous les auspices de qui ces pages ont été publiées, « a été fondée par Louis Bouv'er, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, dans la maison de ce dernier, à Annecy, rue Filaterie, n° 6, le 15 janvier 1851, pour faire revivre l'Académie Florimontane » du XVII° siècle. La première réunion et la constitution définitive de la Société eurent lieu le 11 juin de la même année. Le compte-rendu de la deuxième séance (7 juillet 1851) fut publié par la presse locale. A partir du 17 nov. 1851, la Société a commencé à éditer un bulletin périodique qui a été remplacé en 1860 par la *Revue Savoisienne*. — Sur les origines et l'histoire de la moderne Académie Florimontane, voir notamment : *Appel pour la formation de la Société*, publ. à Annecy le 2 juin 1851 ; *Revue Savoisienne*, 1870, p. 9 ; J. CORCELLE : *L'Académie Florimontane*, étude parue dans *Les Alpes* en 1897, et en tirage à part la même année ; — 2° édition augm. Chambéry, Perrin, 1908, 8°. — Ch. MARTEAUX : Avant-propos à la *Table des Matières de la Revue Savoisienne*. Annecy, Abry, 1901, in-8°. — J. SERAND : *L'œuvre de l'Académie Florimontane*. Préface aux *Statuts et Renseignements généraux*, publ. en 1911.

Nomenclature des Artistes Savoyards

ou d'origine savoisienne

qui ont exposé des œuvres aux Salons de Paris en 1914

1° **Société des Artistes Français.** (26 numéros sur 4921).

PEINTURE.

Cachoud François-Charles, né à Chambéry.

352. *A travers les ombres ; nuit claire* (Savoie).

353. *Nuit de septembre à St-Alban de Montbel* (Savoie).

Clavel Emile.

481. *Marée basse à Portrieux* (Côtes-du-Nord).

Communal Joseph-Victor, né au Châtelard.

503. *La Meije et le lac Léris* (Dauphiné).

Hugard Salvator.

1034. *Les faïencières.*

Mestrallet Paul-Louis.

1423. *Fleurs.*

DESSINS, AQUARELLES, PASTELS, MINIATURES.

Cachoud François-Charles.

2283. *Le sentier des grands arbres, à la lune;* pastel.

2284. *L'eau lumineuse*; pastel.

Chevron-Villette (Mlle Elisabeth de), née à Voglans (Savoie).

2234. *Portrait du comte de M...*, miniature.

2235. *Portrait de la baronne de M...*, miniature.

Clavel Emile.

2342. *Fin de journée* ; *paysage d'hiver ;* pastel.

Duboin-Jourdan (Mme Renée), née à Saint-Julien-Genevois.

2463. *Portrait de Mlle A...*, miniature.

Duverney Paul, né à Chambéry.

2480. *La lagune, le soir* ; pastel.

Filliard Ernest, né à Chambéry.

2518. *Dahlias*, aquarelle.

2519. *Gentianes bleues*, aquarelle.

Levet (Mlle Louise), née à Thorens.

2804. *Etude*, miniature.

2805. *Etude*, miniature.

Ponsard-Atrux (Mme Andhrée), née à Paris.

3055. « *La rose a son hymen, la rose a ses amours* », tryptique, aquarelle.

3056. *Soleil et héliotrope*, aquarelle.

Vinit Pierre, né à Paris.

3339. *Vérone*, quatre aquarelles.

3340. *Pont de l'Arche*, aquarelle.

SCULPTURE.

Favre Maurice, né à Paris.

3767. *La petite fille et le pantin*, groupe marbre.

3768. *Portrait de M. S...*, buste marbre.

GRAVURE EN MÉDAILLES.

Borrel Alfred, né à Paris.

4506. *Claude Bernard*, plaquette, face et revers.

ARTS APPLIQUÉS.

Lachenal Raoul, né à Châtillon, près Paris [1].

5611 et 5612. Deux *vitrines de grès, décorés grand feu*.

2° **Société Nationale des Beaux-Arts.** (28 numéros sur 2221).

PEINTURE.

Deluermoz Henri, né à Paris.

336. *Le cri de guerre* (Indiens Sioux).

Gervex Henri.

478. *Portrait de Mme J...*

479. *Léda*.

480. *Falaise de Dieppe*.

481. *Falaise de Dieppe*.

Guméry Adolphe.

538. *Six forts chevaux tiraient un coche*.

539. *Dans la grange*.

540. *La Grotte*.

541. *Le Var*.

Iwill Marie-Joseph.

608. *Le moulin de Dordrecht*.

609. *La Nuit. Noirmoutiers*.

610. *Venise. Après la pluie*.

611. *Morsalines* (Manche).

1. Prix de 1.000 francs décerné par le Conseil supérieur des Beaux-Arts dans sa séance du 24 juin 1914.

DESSINS, AQUARELLES, PASTELS, MINIATURES.

Deluermoz Henri.

1353. *Jeune taureau* (dessin rehaussé).

1354. *Le cri de guerre* (carton pour un tableau).

Iwill Marie-Joseph.

1456. *Le moulin de Dordrecht.*

1457. *Le Soir (Royan).*

1458. *Le matin sur la mer.*

1459. *La douane de mer (Venise).*

SCULPTURE.

Mars-Vallett (Marius), né à Lémenc.

1862. *Câlinerie*, groupe marbre.

1863. *Après la tétée*, fragment marbre.

1864. *Enfant*, marbre.

1865. *Statue de J.-J. Rousseau, inaugurée à Chambéry en 1910, mutilée en 1913*, plâtre.

Séraphin Albert.

1940. *Portrait de l'ingénieur Carlos Lassow*, bronze patiné.

1941. *Buste de jeune fille.*

GRAVURE.

Coppier André-Charles.

2057. *Essai de reconstitution de la Cène de Léonard de Vinci.*

2058. *Neuf études préparatoires pour cette gravure.*

2059. *Le Pont-Neuf en juillet*, gravure originale.

Parmi les artistes qui ont consacré leur talent à notre pays et à nos compatriotes, signalons :

Aux Artistes Français : Foucault Georges, né à Paris.

815. *Annecy* (peinture).

L'Hoëst Eugène. *Portrait de M. Paul Jacquier*, plaquette plâtre.

A la Nationale : Lemonnier Robert, né à Paris.

760. *Le lac d'Annecy, à Talloires.*

761. *Le lac d'Annecy, à Menthon.*

762. *Le col des Aravis* (Haute-Savoie).

Pour extrait :

François MIQUET.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

M. Besson : **Monasterium Acaunense.** *Etudes critiques sur les origines de l'Abbaye de Saint-Maurice en Valais.* Fribourg, Fragnière frères, 1913, in-8°, VIII-210 p.

L'auteur s'est proposé, non pas d'écrire « une histoire complète des origines de l'abbaye de Saint-Maurice », mais seulement d'étudier les « textes relatifs au martyre de la légion thébaine, les documents concernant la date de fondation de l'Abbaye, et la biographie des premiers personnages les plus illustres qui vécurent ou furent ensevelis dans ses murs ». C'est, en somme, une suite de dissertations présentant entre elles un lien très net, et suivies d'un bref recueil de textes particulièrement intéressants pour l'histoire de l'abbaye.

Toutes ces dissertations ont pour objet de mettre le lecteur au courant des relations anciennes qui lui permettent de connaître ou d'entrevoir les faits historiques. La plupart d'entre elles, sinon toutes, ont été abondamment critiquées et commentées, et l'auteur ne manque point de nous renseigner sur la portée et le résultat de ces critiques. Puis, lui-même apporte sa contribution personnelle à l'étude du texte et expose ses conclusions. Une telle methode ne pouvait que donner d'excellents résultats, et l'ouvrage de M. Besson, sous une forme condensée, renferme à peu près toutes les données fournies par les textes littéraires et la critique contemporaine sur les origines de la célèbre abbaye du Valais.

De ces dissertations, la première, relative aux martyrs d'Agaune, intéresse surtout la Savoie : saint Maurice est en effet le patron d'un grand nombre de paroisses de cette province. Et l'on sait qu'un de ses historiens les plus réputés, le chanoine Ducis, écrivit sur saint Maurice et la Légion thébaine une étude demeurée célèbre.

M. Besson a repris l'étude du texte fameux, la *Passio Acaunensium Martyrum*, et il est arrivé à la conclusion suivante qui paraît bien scientifiquement établie : c'est un roman historique. En d'autres termes, le martyre de saint Maurice et de ses compagnons, Exupère, Candide et Victor, à la fin du IIIe siècle, est un fait ; mais autour de ce fait central sont venus prendre place des détails de moindre importance qui doivent être considérés comme des interpolations. C'est ainsi que le nombre de 6.600 martyrs, qui a paru excessif à certains critiques, est regardé par M. Besson comme une exagération et il en fait justice. — MM. Bruno Krusch et Egli, qui placent la *Passio* au rang des légendes, disent notamment que si un tel massacre avait eu lieu, un grand nombre d'historiens l'auraient raconté. Mais M. Besson répond victorieusement que l'éruption de 79 aurait été peut-être révoquée en doute si l'on n'avait retrouvé Herculanum et Pompéi, et que la littérature ancienne ne nous a presque rien dit sur ce grave événement. — L'auteur du *Monasterium Acaunense* se montre partout d'une grande réserve et d'une sage modération : il veut établir simplement l'historicité du martyre et n'en demande pas plus. Tous les critiques devraient s'inspirer de cette pensée qui est sienne et dont il fait une règle de conduite : « On ne peut raisonnablement s'obstiner à vouloir connaître ce que l'état des documents ne permet pas de savoir. »

G. L.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Annecy, Imprimerie J. Abry. — 21103

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par decret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts, de recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent interesser l'histoire locale; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable : enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie se compose de membres effectifs, de membres correspondants et de membres honoraires en nombre illimité. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres, ils paient une cotisation annuelle de 12 francs, reçoivent la *Revue savoisienne,* ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel-de-ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue*, ils ne payent que l'abonnement de cette dernière

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Academie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

LA REVUE SAVOISIENNE.

Comme moyens d'action, l'Académie Florimontane publie depuis 1860 la *Revue Savoisienne* qui paraît trimestriellement par livraisons brochées de 64 à 88 pages illustrées. Son but est de vulgariser les études qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent

Un comité de rédaction examine, accepte ou refuse les manuscrits présentés à l'impression et l'Académie laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

L'Académie Florimontane échange ses publications avec les principales Sociétés savantes de France et de l'étranger, et rend compte, s'il y a lieu, des ouvrages qui lui sont envoyés.

Le prix d'abonnement à la *Revue Savoisienne* est de 6 fr. pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Le tarif des annonces industrielles et commerciales intercalées au commencement et à la fin est ainsi fixé : la page, 40 fr.; la demi-page, 30 fr.; le quart de page, 20 fr. (Renseignements sur demande.)

MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages à part sont priés d'en prévenir à temps M Abry, imprimeur de la Société.

TARIF DES TIRAGES A PART	25 exemplaires	50 exemplaires	100 exemplaires	CHAQUE CENT en plus du 1er cent
Prix de la feuille de 16 pages, papier de la *Revue*	6 »	7 »	9 »	5 »
Prix de la couverture imprimée, brochage compris	5 »	6 »	8 »	5 50
Prix de la couverture non imprimee, brochage compris.	1 50	2 »	2 50	» »

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 à l'histoire ou études analogues.

Le concours de cette année, 1914, est consacré à la poésie.

(Concours de 1re année dont le programme est envoyé sur demande.)

Adresser tout ce qui concerne l'Académie Florimontane,
au Secrétaire (Hôtel-de-Ville, Annecy, Hte-Savoie).

Prix des Ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane

Désireuse de faciliter les recherches historiques sur la Savoie, en mettant à la portee des travailleurs les documents déjà publies dans la **REVUE SAVOISIENNE**, *l'Academie Florimontane a decidé, dans sa seance du 8 mars 1911, de céder ses ouvrages de fonds aux prix ci-dessous :*

Bulletin de l'Association Florimontane, *de 1851 à 1859 inclusivement,* quatre volumes in-8°. — Il ne reste que des volumes dépareillés — Un volume, 2 francs ; un numéro séparé, 0 fr. 50

REVUE SAVOISIENNE, *de 1860 à 1884 inclusivement sauf les volumes des années 1860, 1862, 1865, 1870 et 1875 ;* volumes in-4°, de 100 à 144 pages, composés de 12 numéros dont quelques-uns sont illustrés. — Un volume broché, 2 fr.; un numero séparé, 0 fr 25

REVUE SAVOISIENNE, *de 1885 à 1889 inclusivement ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages. — Un volume broché, 4 fr. ; un numéro séparé, 1 franc.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1890 à 1913 et années suivantes, sauf les annees 1893, 1897 et 1898 ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages avec illustrations — Un volume broché, 6 francs ; un numéro séparé, 2 francs

L'Académie Florimontane ne possèdant plus que quelques numéros séparés de diverses années de la *Revue Savoisienne,* serait reconnaissante aux personnes qui voudraient bien lui céder, au prix coûtant, ceux de mai 1800 ; janvier 1861, 1862 ; janvier 1805 ; février 1870 ; janvier 1875 ; novembre-décembre 1890 ; janvier-février, mai juin, juillet-août 1893, avril-mai-juin, juillet août septembre, octobre-novembre-décembre 1897 ; avril-mai-juin, juillet-août-septembre, octobre novembre-décembre 1898

Collection complète de la REVUE SAVOISIENNE *de 1860 à 1913 inclusivement,* composée de 52 volumes brochés dont 25 in 4° et 27 gr. in-8° avec illustrations, plus la table des matières de 1851 à 1900 : 269 francs.

Les volumes de 1800, 1802, 1865, 1870, 1875, 1893, 1897 et 1898, dont il ne reste que quelques exemplaires, ne sont vendus qu'avec des collections completes

Les ports sont à la charge du destinataire.

Charles Marteaux : **Table des matières des Bulletins de l'Association Florimontane et de la REVUE SAVOISIENNE,** *de 1851 à 1900 ;* vol. gr. in-8° de 88 pages, 2 fr ; franco 2 fr. 50.

Charles Marteaux et Max Bruchet : **Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés à la Bibliothèque de la Société Florimontane.** Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr ; franco, 2 fr. 50.

E.-G. Camus : **Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de La Clusaz (Haute-Savoie).** Brochure in-8° avec carte et gravures hors texte, 1 fr.; franco, 1 fr 25.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVIe session), 1 vol in-8° de XLVIII-448 pages avec gravures et planches hors texte, 10 francs ; franco, 11 francs.

Jacques Replat : **Voyage au long cours sur le lac d'Annecy précédé d'une ascension au Semnoz.** 2e édit accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes par Jules Philippe. Annecy, 1867. Brochure in 8° de 180 pages, 1 franc ; franco 1 fr. 25.

La plaisante ville et chasteau d'Anissy en Savoie, lithographie de 33/25 représentant une très curieuse vue de la ville d'Annecy, en 1598, extraite de la « Topographie françoise de Claude Chastillon ».

Une légende des monuments représentés complete ce précieux document.

Prix de l'exemplaire : 1 fr. ; franco 1 fr. 25.

Le prix de l'abonnement à la REVUE SAVOISIENNE est de 6 fr. par an pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Adresser tout ce qui concerne les demandes d'achats et d'abonnements au Secretaire de l'Academie Florimontane, Hôtel-de-Ville d'Annecy (Haute-Savoie).

55me Année 1914 4e Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(CICERON *De Officiis*, lib I)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par decret du 17 decembre 1896

Sommaire :

Académie Florimontane.. *Séance des 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre 1914.*

François Miquet..... *Rapport sur le Concours de Poésie de 1914.*

Programme du 42e Concours de Poésie et du 14e Concours de Beaux-Arts.

F. M. ..... *Le Sous-Intendant Grimont.*

F. Raoul Campiche..... *Le Traité de Turin du 3 juin 1754 et les Archives de Genève.*

François Miquet..... *L'Homme rouge de Jean-Pierre Veyrat.*

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE :

François Miquet..... *I Savoiardi ed i Nizzardi nella marina da guerra di Casa Savoia dal 1300 al 1860.*

ANNECY
Imprimerie J. ABRY, Editeur

1914

Pon d'
1901

CHOCOLAT

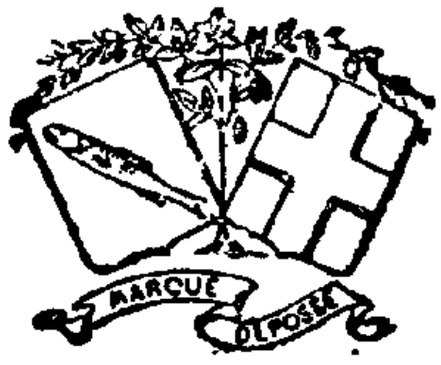

D'ANNECY

L'essayer, c'est l'adopter

LE RÉCLAMER PARTOUT

DÉPOT A PARIS (MAGASIN DE VENTE)

10, RUE CHAUDRON, 10 (X^e^)

USINE ÉLECTRIQUE

BUREAUX :

QUAI DE LA TOURNETTE

ANNECY

N° 4. 4e Trimestre.

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

BIBLIOTHÈQUE
SOCIÉ
SAVAN
N° 67
INVE

Séance du 7 octobre 1914.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

La réunion d'aujourd'hui emprunte aux circonstances un caractère particulièrement émouvant. Plusieurs de nos confrères sont aux armées, sur la ligne de feu ; quelques-uns assistent à la séance en tenue de mobilisés.

Dans un silence impressionnant, le Président prononce un éloquent et patriotique discours, qui sera à plusieurs reprises interrompu par de vifs applaudissements.

Messieurs,

En vous souhaitant de bonnes vacances, à la fin de notre séance de juillet, je ne me doutais pas plus que vous qu'à bref délai devaient surgir des évènements d'une gravité telle, qu'ils ont mis en jeu l'existence même de la patrie.

Tandis que nos pacifistes, imbus d'idées plus généreuses que clairvoyantes, déclaraient *guerre à la guerre* et nous endormaient avec leurs théories humanitaires, un peuple de bandits, sans foi ni loi, qui méditait depuis longtemps notre extermination, a déchaîné contre nous la plus formidable puissance militaire qui ait jamais existé. Les prétextes misérables invoqués pour justifier cette agression ne sont pas plus odieux que les moyens employés pour la faire aboutir : violation de territoires neutres, violation du droit des gens, violation de sépultures ; massacres de femmes, d'enfants, de prêtres, de vieillards inoffensifs ; destruction d'œuvres d'art et de monuments qui représentaient des siècles de civilisation ; tous ces crimes ont soulevé contre les barbares la réprobation de l'univers.

Nous joignons notre protestation indignée à celle des savants, des artistes et des hommes de cœur de tous les pays,

1. Sont présents : MM. Buttin, A. Crolard, Désormaux, Gardier, Lavorel, Le Roux, Général Maillot, Marteaux. G. Martin. Miquet, Revil, V. Robert, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. Nanche, Pernoud.

BIBLIOTHÈQUE
PRÊT
Pol 90

contre les vandales qui ont détruit la cathédrale de Reims et la ville universitaire de Louvain. Compatriotes d'Eustache Chappuis, qui fonda le collège de Louvain « pour les études complémentaires de droit, de médecine et de théologie » en réservant à nos concitoyens des bourses qui ont permis à nombre d'entre eux de devenir des hommes éminents, nous nous sentons amoindris par la disparition d'un établissement dû à la munificence éclairée d'un Savoyard, établissement d'où sont sorties quelques-unes de nos gloires et qu'illustrait encore, au siècle dernier, le docteur Baud, d'Alby, professeur, recteur magnifique et doyen de la Faculté de médecine de 1817 à 1852.

Nous envoyons à la municipalité de Louvain l'expression de nos douloureuses sympathies, avec le ferme espoir qu'un avenir très prochain fera justice des coupables et apportera, sinon la réparation de ce qui est irréparable, du moins des compensations pour les pertes éprouvées.

L'héroïque nation belge a mérité l'admiration du monde et notre reconnaissance éternelle en se sacrifiant pour arrêter l'envahisseur. L'Angleterre, indignée de la félonie allemande, qui considère cyniquement les traités comme des chiffons de papier, a mis, dès le premier jour, au service du droit, son crédit, sa puissance et ses richesses. Avec le même empressement la Russie, notre alliée fidèle, a lancé contre les hordes germaniques ses innombrables bataillons. De leur côté, la Serbie et le Montenegro prouvent, par leur bravoure indomptée, que la grandeur d'un pays ne se mesure pas à l'étendue de son territoire. Et nous, Français, dont les dissensions néfastes avaient été escomptées par l'ennemi, nous avons fait face au péril avec une ardeur virile, une entente et un esprit de solidarité qui sont les meilleurs garants du succès final.

La Florimontane, qui fut toujours un foyer de patriotisme, acclame avec joie cette France unifiée, plus belle encore qu'aux plus beaux jours de messidor, puisqu'alors il y avait des émigrés et qu'aujourd'hui la concorde parfaite englobe dans le même faisceau les hommes de l'*Action française* et ceux de la *Guerre sociale*, Charles Maurras et Gustave Hervé, Maurice Barrès et Jules Guesde !...

Dans de telles conditions, qui pourrait douter de la victoire ?

Animés d'une confiance inébranlable dans notre vaillante armée et dans les chefs qui la conduisent, les Savoyards maudissent ceux qui nous ont imposé cette guerre atroce, mais ils

rempliront jusqu'au bout, sans faiblir, la tâche qui leur incombe et ils feront courageusement leur devoir. Déjà deux des corps recrutés dans notre province ont été mis à l'ordre du jour de l'armée ; et sur ces listes glorieuses, qu'on pourrait appeler le Nobiliaire de la République, on trouve également un nombre respectable d'officiers et soldats de nos deux départements, qui continuent dignement les traditions de notre immortelle Brigade : honneur à eux !

Nous saluons bien bas ceux qui sont tombés pour la plus noble des causes, et parmi ces victimes, nous comptons avec peine deux de nos collègues les plus distingués : M. Grimont. sous-intendant militaire affecté à la 44e division d'infanterie, mort à l'hôpital de Besançon le 7 septembre, laissant des regrets unanimes, et M. le capitaine Cavard, blessé et fait prisonnier, peu de jours après avoir été promu commandant pour sa belle conduite.

Nous prions Mme Grimont d'agréer nos plus vives condoléances et nous formons des vœux ardents pour la prompte guérison du commandant Cavard et des autres blessés, dont quelques-uns nous sont particulièrement chers, comme cet officier de turcos, fils de notre président honoraire Buttin, qui fut laissé pour mort sur le champ de bataille et après cinq jours d'abandon, recueilli par une ambulance allemande.

A tous ceux dont nous voyons ici les places vides et qui nous ont quittés pour aller sur le front écrire — peut-être avec leur sang — la plus belle page de notre histoire, nous pouvons dire que nous suivons avec une émotion croissante les péripéties de la lutte gigantesque dont ils sont les héros, et que notre pensée ne les quittera plus, jusqu'à ce qu'ils nous rapportent la paix dans les plis de nos drapeaux victorieux !

* * *

Les graves préoccupations de l'heure présente ne doivent pas nous faire oublier d'adresser les condoléances de l'Académie à M. Joseph Abry, qui a perdu sa mère et à M. Le Roux, cruellement éprouvé par la mort d'une belle-sœur.

Enfin nous présentons à Mme Geley nos respectueuses félicitations pour la rosette d'officier de l'Instruction publique, accordée à la dévouée présidente de la Mutualité maternelle par arrêté du 11 juillet 1914.

Le Président exprime encore les regrets causés par la mort

du Dr Daniel Fouquet, membre honoraire de l'Académie Florimontane, décédé au Caire le 13 août dernier.

Le Dr Fouquet, anthropologiste et ethnographe, collabora activement aux grandes publications du célèbre explorateur J. de Morgan. C'est ainsi qu'il étudia les crânes de l'époque de la pierre taillée en Egypte. Ses recherches portèrent également sur l'archéologie, notamment sur la céramique orientale et sur les anciennes faïences arabes ; il donna toutes ses collections aux Musées du Louvre, de Rouen et de Sèvres.

C'est à sa générosité que le Musée d'Annecy doit ses spécimens curieux et rares de cette céramique peu connue.

Grand ami et admirateur de la Savoie, le Dr Fouquet venait presque chaque année avec sa famille passer ses vacances à Thônes.

L'Académie Florimontane adresse à sa veuve et à son fils l'expression de sa douloureuse sympathie.

M. Désormaux formule la proposition suivante qui est adoptée par acclamation :

Les membres de l'Académie Florimontane joignent leurs protestations indignées à celles qu'ont soulevées chez tous les peuples civilisés les incendiaires de Louvain, de Malines, de Reims, protestations dont une foule de sociétés savantes, françaises et étrangères, se sont déjà faites les interprètes ; en ce qui concerne Louvain, plus spécialement, en souvenir des liens qui unissaient à notre ville cette malheureuse cité, ils émettent le vœu que toutes les bibliothèques de France contribuent dans une certaine mesure à la restauration de celle de Louvain et lui réservent les ouvrages qu'elles conservent en double exemplaire ; ils espèrent en outre que les chefs-d'œuvre artistiques, déplacés dans les Musées d'outre-Rhin, seront transportés dans les villes incendiées, comme une réparation bien insuffisante, hélas ! des crimes de lèse-civilisation commis par les disciples de la « culture germanique ».

En conséquence de ce vœu, la Florimontane s'engage à faire parvenir à la Bibliothèque de Louvain, dès que les circonstances en permettront l'envoi, la collection complète de la *Revue Savoisienne*, ses doubles et les ouvrages qui font partie de son fonds de publications.

L'assemblée prononce à l'unanimité la radiation d'un de ses membres correspondants en raison de sa nationalité allemande.

S'associant à la protestation des Sociétés savantes de la

France, la Florimontane décide d'envoyer à la Société nationale des Antiquaires de France, l'adresse suivante :

« L'Académie Florimontane d'Annecy, réunie en Assemblée générale le 7 octobre dernier, proteste avec la plus profonde et la plus douloureuse indignation contre la destruction de la cathédrale de Reims l'un des plus purs joyaux de notre art national du XIIIe siècle.

« Sublime poème de la pensée chrétienne, évocatrice de l'immortel passé de la France, l'admirable basilique, élèvera toujours ses glorieuses tours comme des bras suppliants et vengeurs, vouant à l'exécration du monde civilisé et de la postérité la plus reculée, la barbarie allemande qui a froidement résolu et accompli l'abominable forfait. »

M. MIQUET fait la communication suivante :

Les diverses sections de l'Institut et la plupart des Académies ont envoyé des adresses à leurs membres correspondants de Belgique pour leur exprimer la gratitude et l'admiration de la France en présence de l'héroïsme dont l'armée et la nation belges ont fait preuve devant l'invasion.

La Florimontane pourrait aussi manifester les sentiments qui l'animent à l'égard du noble peuple belge en conférant, comme j'ai l'honneur de vous le proposer, le titre de membre d'honneur à M. Fernand Donnet, *Administrateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts, membre et Secrétaire de la commission Royale des Monuments et de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique*, à Anvers.

M. Fernand Donnet, très avantageusement connu par de nombreuses publications, est d'origine savoisienne. Son bisaïeul, Jean Bissillat-Donnet, naquit à Ugine le 29 novembre 1766. Après un séjour à Reims, il fit du commerce à Chimay, où il se maria en 1797, et s'établit définitivement à Anvers. Il y devint armateur, membre du tribunal de commerce, etc. Il y mourut en 1818, laissant quatre fils :

1° Jean-Baptiste-Antoine-Joseph, armateur, conseiller communal et échevin de la ville d'Anvers (1798-1870) ;

2° Paul, consul général de l'Empire du Mexique à Anvers (1804-1871) ;

3° François-Joseph, inspecteur de l'administration du pilotage belge, officier de l'Ordre de Léopold (1806-1866) ;

4° Jean-Auguste, curé de la paroisse royale de Saint-Jacques de Bruxelles et vicaire-général (1807-1878).

L'aîné eut trois enfants, entre autres Gustave, juge au tri-

bunal de commerce et capitaine de la garde civique (1828-1891), d'où descendent : 1° Fernand, susnommé ; 2° Alfred, avocat ; 3° Georges, propriétaire ; 4° Léon, agent de change, et 5° Gustave, recteur du collège Sainte-Barbe, à Gand.

Cette belle famille, qui honore autant la Savoie que son pays d'adoption, est un remarquable exemple de ce que peuvent les qualités de notre race quand il leur est donné de se développer dans un milieu propice.

En déposant sur le bureau de l'Académie quelques-uns des ouvrages dus à la plume de M. Fernand Donnet [1], j'ai la conviction que vous partagerez mes sympathies pour le savant secrétaire de l'Académie Royale d'archéologie de Belgique et qu'il vous plaira de manifester sur son nom les sentiments que nous éprouvons tous pour l'héroïque peuple belge.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Miquet donne lecture des notes suivantes :

La petite ville de Badonviller (Meurthe-et-Moselle), qui fut mise au premier plan de l'actualité, ces temps derniers, non seulement à cause des atrocités commises sur son territoire, mais en raison de l'admirable conduite de son maire, a été longtemps administrée — et illustrée — par une famille d'origine savoisienne, sur laquelle il paraît opportun d'appeler l'attention.

Je veux parler de la famille Messier, dont le membre le plus connu fut l'astronome Charles Messier, surnommé par Louis XV *le furet des comètes*. Né le 26 juin 1730 à Badonviller, alors capitale de la principauté de Salm, il était fils de Nicolas, maire de la ville et « commissaire aux saisies réelles ». Il fut élu membre de l'Académie des sciences le 14 juillet 1770, et fit partie des principales Académies de l'Europe, notamment de celles de Harlem, de Stockolm, de Berlin, de Bologne et de la Société royale de Londres. On lui attribue la découverte de vingt-deux comètes. M. G. Floquet, doyen de la Faculté des sciences de l'Académie de Nancy, dans son discours de réception à l'Académie de Stanislas, le 22 mai 1902, dit que Messier « moissonna les observations pendant cinquante ans, dans l'immensité des cieux, avec un soin et une profusion qui sont la gloire de son nom », et il exprime le vœu que ce

1. Ouvrages déposés : *Note sur la statuette de Casterié.* — *Flaminio Garnier, sa famille et son monument.* — *Anvers et le Maroc au XVIe siècle.* — *Le sculpteur Sébastien Slodtz et ses enfants.* — *Les frères Vander Veken.* — *Une Œuvre intime du sculpteur J.-C. de Cock.* — *Sceaux de familles anversoises aux XIVe et XVe siècles.* (2 brochures). — *Gilbert von Schoonbeke.*

nom, « entouré d'une célébrité européenne » soit donné à l'une des rues de Nancy.

Or, Messier est un nom savoyard. Il avait, depuis longtemps, éveillé ma curiosité quand, en 1906, j'eus l'idée d'écrire au maire de Badonviller pour lui demander des renseignements sur l'origine de l'astronome. Je ne pouvais mieux tomber : le maire, M. le docteur Messier, conseiller général, était précisément un petit neveu du personnage et il mit à me documenter la plus grande amabilité. D'une lettre qu'il voulut bien m'écrire, à la date du 1er juillet 1906, je détache ce qui suit : « En 1884, j'ai eu le malheur de perdre ma tante, Mme Joséphine Messier, épouse Bertrand, qui avait habité dès l'âge de quatorze ans avec Charles Messier à l'hôtel de Cluny, où est mort l'astronome en 1817. *Cette excellente tante, qui m'a élevé, m'a dit à plusieurs reprises que notre famille était originaire de Savoie*... Un arbre généalogique de la famille avait été dressé par l'astronome en 1817. Dans les documents informes que je trouve à la mairie, je n'ai rien vu qui puisse donner un indice de l'origine première. »

Il resterait à découvrir la commune d'où est parti le premier Messier qui s'établit en Lorraine. Je n'y suis pas encore parvenu, quoique j'incline pour Allondaz, près Albertville.

J'ajoute que l'astronome avait un frère, Hyacinthe (1717-1791) qui exerça durant quarante-sept années les fonctions de receveur général des finances de la principauté de Salm. A la mort d'Hyacinthe, son fils lui succéda, mais il fut destitué par Couthon en 1793.

M. Miquet continue ses communications par la lecture d'une « Note sur le prix des remplaçants militaires dans les environs d'Annecy, sous le Consulat et l'Empire. » (Voir pages 167-168 du précédent fascicule.)

M. Serand apporte de bonnes nouvelles de M. Letonnelier, actuellement aux combats, et annonce que les capitaines Bouquet et Cavard viennent d'être nommés commandants sur le champ de bataille.

Le Président rend ensuite l'hommage et le salut aux héros : officiers et soldats savoyards ou en garnison dans notre pays, en lisant la liste de ces militaires cités jusqu'à présent à l'ordre de l'armée.

M. Miquet lit une note sur le bénéfice de la neutralité helvétique appliquée à la Savoie du Nord par les traités de 1815.

Le but de cette note (qui paraîtra ultérieurement) est de

démontrer que la neutralité n'a pas été établie sur la demande exclusive et au seul profit du roi de Sardaigne, ainsi que l'affirment la plupart de nos publicistes, mais qu'elle a été *vivement sollicitée par la Suisse* et introduite dans les traités de 1814-1816 à la requête de Capo d'Istria, ministre plénipotentiaire du tzar, et à l'instigation de Pictet de Rochemont. (Voir *Rev. sav.* 1914, p. 94 à 102.)

M. Revil présente une élégante poupée tarine, revêtue du costume en usage à Brides, Pralognan et Bourg-Saint-Maurice, qu'il offre au Musée, en rappelant la part prise à sa confection par Mlle Ducloz, fille du regretté imprimeur savoyard.

Le Conseil d'administration et les membres du Comité du monument de saint François font la proposition suivante :

Considérant que les fonds réunis jusqu'à présent par la souscription ne peuvent être provisoirement, en raison des circonstances actuelles, employés à leur but ; qu'il est nécessaire que tous les citoyens fassent de leur mieux pour favoriser l'emprunt national des Bons du Trésor ; que la Florimontane tient à remplir ce devoir patriotique, cette Société décide qu'une partie des fonds déjà placés seront, dans la mesure des disponibilités, soit 5.000 fr., affectés en Bons du Trésor, pour un an et à ordre au nom du Président de l'Académie Florimontane.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La Florimontane donne ensuite son approbation au versement de la somme de cinquante francs déjà effectué au profit de l'œuvre des soupes populaires.

L'assemblée désigne cinq membres pour composer le jury du concours de poésie de 1915.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 4 novembre 1914

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président prononce l'allocution suivante :

Une perte des plus cruelles vient de frapper la science fran-

1. Sont présents : MM. Adé, Anthonioz, Bonald, Désormaux, Le Roux, Général Maillot, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, Pernoud, Plocq, V. Robert, F. Serand, J Serand.
Excusé : M. A. Crolard.

çaise dans la personne de M. Joseph Déchelette, l'une des grandes lumières et l'un des maîtres les plus écoutés de l'archéologie préhistorique et gallo-romaine.

Conservateur du Musée de Roanne et correspondant de l'Institut, Joseph Déchelette est tombé glorieusement au champ d'honneur le 5 octobre dernier, en chargeant à la tête de la compagnie qu'il commandait.

Bien que par son âge, 53 ans, il fût affecté à la réserve de l'armée territoriale, il avait demandé à marcher des premiers au feu et à être versé dans un régiment de l'active.

L'œuvre de Joseph Déchelette fut des plus fécondes. Doué d'un esprit hautement généralisateur et d'un grand sens critique, le regretté savant se spécialisa d'abord dans l'étude de l'archéologie gallo-romaine et en particulier de la céramique. Son ouvrage monumental *Les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine,* le mit de suite au premier rang des archéologues français. Ses recherches sur le *Radisch de Stradonic*, définirent nettement l'apport et les étapes successives de la civilisation gauloise ; il en tira des conclusions incontestées sur les périodes de Hallstadt et de la Terre.

Des études de détail sur une foule de questions archéologiques furent également traitées par lui avec autorité et publiées dans la *Revue archéologique* dont il fut un des plus précieux collaborateurs.

Son principal ouvrage qu'il laisse malheureusement inachevé est cet admirable *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine.* Il corrigeait les bonnes feuilles de son 3e volume lorsque la mort l'a surpris.

Joseph Déchelette était depuis longtemps en relations amicales avec les auteurs de l'histoire archéologique de notre *Boutae*, auxquels il ne cessa d'adresser ses précieux encouragements. Il s'intéressait à l'état d'avancement de ce travail dont il recevait régulièrement les fascicules lors de leur apparition. Ses lettres témoignent de l'intérêt qu'il prenait à leur lecture et il se réservait, disait-il, d'en extraire certaines notions pour le volume de son traité, relatif à l'archéologie gallo-romaine.

La mort de Joseph Déchelette est particulièrement sensible à l'Académie Florimontane, qui salue respectueusement le noble savant tombé pour la patrie, s'associe aux regrets exprimés par l'Institut et toutes les sociétés savantes de la France.

Le Président adresse aussi les condoléances émues de l'Aca-

démie Florimontane à notre vénéré membre d'honneur, M. le général Borson, qui vient de perdre son petit-fils, tombé glorieusement à l'ennemi.

M. Miquet souhaite une cordiale bienvenue à M. Plocq, ingénieur de la Compagnie du Nord, membre de l'Académie d'Arras, exilé momentanément de sa malheureuse ville, et qui tout à l'heure fera une conférence sur le célèbre projet de tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus.

A. Dufournet : *Nogent-sur-Marne et le territoire du Perreux*. Histoire et souvenirs, 1 vol., Nogent-sur-Marne, 1914.

Lecture est donnée d'une lettre de notre confrère, M. Laydernier, annonçant qu'il a effectué les opérations d'achat de cinq Bons du Trésor de 1.000 fr., en vue du placement provisoire d'une partie des fonds de la souscription au monument de saint François de Sales.

M. Miquet fait part également d'une lettre, en date du 30 octobre, qu'il a reçue de M. le prince de Faucigny-Lucinge et qui signale « une grave omission dans le petit ouvrage sur la Maison de Faucigny » dont notre correspondant nous a fait hommage en juillet dernier.

« Par suite d'une erreur regrettable, la préface qui devait être contenue dans ce livre n'y a pas été insérée. Cette préface devait expliquer, — et je serais très reconnaissant à la *Revue savoisienne* de bien vouloir le signaler, — que tout le mérite des aperçus nouveaux sur les origines savoisiennes de ma famille revenait à M. Bénédict Baudi de Vesme, le savant historien de Turin. Du reste, ce savant va prochainement faire paraître un important ouvrage sur l'origine anglo-saxonne de la Maison royale de Savoie, qui donnera avec plus de détails et avec preuves tout ce qui a paru en abrégé sur la Maison de Faucigny. »

Dont acte.

M. Marteaux fait la communication suivante sur les mots *vuavre* et *Vovray* :

Les dépêches militaires officielles ont mis dernièrement en relief le nom d'un pays situé à l'est des côtes de la Meuse : c'est la Woèvre, en patois *ouèvre*, *ouavre*. C'est une grande plaine couverte de broussailles, coupée de marais et de fondrières, d'où le brouillard s'élève en automne. Ce pays est cité au

VIe siècle par Grégoire de Tours sous le nom de *pagus vabrensis* [1] et, au début du XIIe, sous la forme *silvula wavrensis* [2]. Cet adjectif paraît dériver d'un nom commun féminin, sans doute d'origine celtique, *vabra*, qu'on retrouve en 841 comme nom ancien de Wesvre (Côte-d'Or), chef-lieu de la *finis vaverensis* du VIIIe siècle [3]. *Vabra* est donc l'origine de ces noms qui apparaissent en Lorraine, dans le Jura et dans la Suisse romande sous la forme *vavre*, *voivre* ou *vaivre* ; plus à l'ouest, soûs la forme *vavre*, *vesvre* ou *vêvre*, ou encore, dans le pays de Vaud, sous celle de *vuavre*. La Haute-Savoie nous fournit les lieux dits *vuavre* à Taninges et *vouèvre* à La Muraz. Ce qui prouve en faveur de leur origine celtique, c'est l'existence du gentilice dérivé Vabrius, cité par Holder ; on peut y rattacher un autre, Vaberius, mentionné dans le *Bulletin archéologique*, 1898, p. 558. Quant au sens de *vabra*, ce mot paraît désigner un végétal. Le collectif *vabretum*, probablement synonyme de *dumetum*, lieu couvert de buissons, lequel n'a guère laissé du reste de trace dans le vocabulaire toponymique, est en effet l'origine de Vovray en Bornes et de nos Vovray d'Annecy, d'Archamps et de Chaumont, localités situées au pied des hauteurs, avoisinant un sol de bois et de brousse.

M. J. SERAND a trouvé au cours de son classement des archives florimontanes, un document qui présente un certain intérêt d'actualité, c'est un passeport délivré en 1722 par le bourgmestre de Louvain en faveur d'un Annécien, Michel Bouvard, qui fut inscrit « l'espace de six ans dans l'Université de Louvain ». Il s'agit ici de la bourse chappuisienne qui a été accordée jusqu'à nos jours ; un jeune prêtre de Savoie, dit M. MIQUET, en ayant encore bénéficié ces temps derniers.

Notre confrère, M. DÉPOLLIER, offre pour la bibliothèque florimontane un curieux petit livre. C'est un dictionnaire allemand-français, ayant appartenu à un officier Bavarois, et qui fut recueilli sur le champ de bataille par M. le capitaine Charvier. On y relève, parmi les plus usitées par les Allemands pendant la guerre actuelle, des phrases comme celles-ci : La commune aura à payer une forte contribution. — Toute attaque dirigée contre un de nos hommes sera punie de mort. — Le maire sera fusillé. — Où sont les postes de l'ennemi ? —

1. LONGNON : *Géogr. de la Gaule*, p. 28 · *erat enim villa in pago vabrense cui imminebat mons arduus... ferebat enim ibi castrum antiquitus fuisse.*
2. Soc. des Antiq. de France, *Mettensia*, VI, 258.
3. BERTHOUD et MATRUCHOT : *Noms de lieux habités* (Soc. des Sc. de Semur 1901, 356.)

Si vous essayez de m'égarer, je vous envoie une balle, etc., etc.

M. Miquet met en lumière quelques faits historiques locaux relevés par lui dans les livres de l'Enregistrement pendant la période révolutionnaire.

4 ventôse an II. — Forfait par la municipalité d'Annecy, pour la démolition de la flèche du clocher de Notre-Dame et des quatre tourelles, à Claude Chagnon. sous la caution d'Henry Martin, pour le prix de 995 livres.

Même jour. — Forfait pour la démolition du clocher de la grande Visitation, à Claude Chagnon. sous la caution d'Henry Martin, pour le prix de 1285 livres.

Même jour. — Forfait pour la démolition du clocher de Bonlieu, à Estienne Navilloz, sous la caution de Claude Chagnon, pour le prix de 190 livres.

Même jour. — Forfait pour l'abattement de la flèche du clocher de Saint-Dominique, à Pierre Durand, sous la caution de Gaspard Rivollet, pour le prix de 320 livres.

15 ventôse an II. — Forfait pour la démolition des murs en briques du ci-devant séminaire, devant l'hôpital militaire, à Hugues Monet, sous la caution d'Amédée Roux, pour le prix de 394 livres.

16 floréal an III. — Prix fait pour la démolition de l'oratoire de Saint-Jean, à Pierre-Antoine Marquet, entrepreneur, pour 280 livres et le transport des matériaux, qu'il ne vendra pas, mais qu'il conduira dans un lieu indiqué.

26 thermidor an III. — Prix fait pour la construction de l'échafaud de la guillotine, à Jean Bonnefoy, sous la caution d'Etienne Navilloz, pour le prix de 328 livres.

11 thermidor an III. — Marché pour l'enlèvement des balayures et immondices de cette commune, pour un an, au citoyen Jean-Claude Burnod, sous la caution de Jean-Marie Falquet, pour le prix de 173 livres.

Le Président donne ensuite la parole à M. Plocq pour sa causerie sur le tunnel sous-marin du Pas-de-Calais. Le sympathique ingénieur, en raison de ses fonctions, connut fort bien cette question, qui fut mise à l'étude par la Compagnie du Nord. Il fait un tableau des travaux préliminaires de sondages, de la constitution géologique du détroit, explique le projet de percement par deux galeries parallèles, reliées par des rameaux transversaux, l'une d'elles, la première forée, servant à l'écoulement des eaux et à l'enlèvement des déblais. Il fait ressortir l'origine curieuse du tunnel du côté français, s'ouvrant dans la

falaise à pic, à une certaine hauteur au-dessus de la mer, et reliée à la voie continentale par l'intermédiaire d'un viaduc. Cette disposition résultait de la préoccupation de l'Angleterre, qui pourrait, en cas de conflit européen, détruire immédiatement cette construction aérienne à coups de canon.

Cet exposé est écouté avec une attention soutenue par les membres présents, et le président adresse les remerciements de la Florimontane à M. Plocq pour sa lumineuse conférence, qui présente, en raison des évènements, un vif intérêt d'actualité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 2 décembre 1914

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Vous voudrez bien m'excuser si la nécrologie devient envahissante, mais le nombre des familles en deuil s'accroît tous les jours, et les Sociétés savantes n'échappent pas à cette fatalité.

L'Académie de Savoie a perdu son président, M. le baron Chollet du Bourget, décédé le 20 novembre, à Chambéry. Né à Genève, le 9 mai 1853, d'un père qui fut receveur général de la Haute-Savoie sous le second Empire, il s'était fait connaître, dès sa jeunesse, par une série d'articles sur la politique générale, écrits d'une plume alerte et prophétique, et publiés par le *Courrier des Alpes*. Ce début n'eut pas de lendemain, M. du Bourget s'étant voué à la carrière militaire, pour continuer une tradition. Pendant les 31 ans qu'il passa dans les rangs de la Grande Muette, il ne chercha qu'à se rendre utile, et c'est dans ce but qu'il fit paraître un *Précis d'histoire militaire* et une *Géographie de l'Afrique contemporaine* à l'usage des officiers chargés, dans les régiments, des cours d'histoire

1. Sont présents : MM. A. Anthonioz, C. Anthonioz, Bonald, Carron, A. Crolard, Désormaux, Domenjoud, Gardier, Le Roux, Général Maillot, Marteaux, G Martin, Miquet, Nanche, V. Robert, F. Serand, J. Serand

et de géographie (1893). Ces ouvrages qui reçurent l'approbation ministérielle, furent appréciés en haut lieu. Devenu chef d'escadron au 24e régiment de dragons. M. le baron du Bourget qui était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1896, prit sa retraite avant l'âge, en 1904, et consacra ses loisirs aux belles-lettres. Il fut reçu membre effectif de l'Académie de Savoie en 1908, et prononça à cette occasion un remarquable discours sur *Marie-Jeanne-Baptiste de Nemours, duchesse de Savoie.* Elu président, il entretenait avec nous les plus cordiales relations, et sa mort excite tous nos regrets. Nous prions sa famille et l'Académie de Savoie d'en agréer la sincère expression.

Une autre perte, non moins sensible, est celle de M. le chanoine Etienne Chevalier, prévôt du chapitre de la Cathédrale d'Annecy, mort le 24 novembre. Né le 12 mai 1826, au Crest-Voland, M. Chevalier n'était pas notre doyen d'âge (cet honneur appartient à M. le comte Eugène de Roussy de Sales, qui a 4 ans de plus), mais il s'était fait inscrire comme membre de la Florimontane dès 1851, et il était le seul survivant des hommes de la première heure.

Doué de remarquables aptitudes, il mena de front, pendant longtemps, l'habile administration de certaines œuvres diocésaines et l'étude des sciences naturelles. Il a donné à la *Revue Savoisienne* un assez grand nombre d'articles, notamment sur les insectes nuisibles et utiles, sur les mycodermes et moisissures, sur l'utilité des taupes, etc. Passionné pour la botanique, il a révélé la présence, dans notre région, de plusieurs plantes rares, entre autres *Trientalis europaea* découverte par lui au Crest-Voland, et il laisse un bel herbier. Sa collection contient en particulier les doubles des plantes du *Yunnam* récoltées pour le compte du Museum de Paris par M. Delavay. Il s'occupait également de minéralogie.

Nous garderons fidèlement son souvenir.

Le même jour est décédée, à Annecy, Mme Félix Charrut, sœur de MM. Laeuffer et belle-mère de M. le doyen Balleydier. Femme charitable s'il en fut, elle faisait le bien discrètement, comme on sait le faire dans sa famille, et sa mémoire sera bénie des pauvres. Nous présentons à tous les siens nos sympathiques condoléances.

On nous communique également l'avis de décès du jeune soldat Jules Philippe, petit-fils de l'un de nos fondateurs. Incorporé dans le 9e de ligne, il reçut, dans une reconnaissance, au village de Wargemoulin (Marne), une balle qui lui tra-

versa la poitrine et lui brisa l'épine dorsale. Tous ceux qui ont gardé le souvenir de son grand-père et de son père Charles Philippe, seront émus par cette fin prématurée.

Comme si ces deuils ne suffisaient pas, nous avons encore à déplorer la mort de M. le capitaine Dingeon, tué par un éclat d'obus. avec trois autres officiers, le 14 novembre, aux environs d'Ypres.

M. Dingeon qui était né le 27 janvier 1869, à Vauchelles-lès-Quesnoy (Somme), habitait au milieu de nous depuis qu'il avait conquis l'épaulette d'officier, c'est-à-dire depuis 1896, et s'était allié à une très honorable famille d'Annecy. Savoyard d'adoption, il s'intéressait à nos travaux et assistait à nos séances toutes les fois que ses occupations le lui permettaient.

« Il fut l'homme de la discipline », disait-il, il y a quelques semaines seulement, sur la tombe de son camarade Delattre, tombé comme lui au champ d'honneur, et cette appréciation peut s'appliquer à lui-même.

Je le vois encore s'écriant : « L'héroïsme appelle le sacrifice !... Puissions-nous, quand l'heure sera venue, nous rendre le témoignage que Delattre a pu se rendre à son dernier soupir, celui d'avoir toujours fait notre devoir ! »

A coup sûr le capitaine Dingeon, mort en service commandé, pouvait se rendre ce témoignage, et nous souhaitons bien vivement que cette pensée consolante serve de réconfort à sa veuve infortunée.

D'autres épreuves ont encore atteint divers membres de la Florimontane. Notre excellent collègue M. Letonnelier, sergent au 130e régiment d'infanterie, a eu le fémur gauche fracassé par une balle à l'assaut d'un village des environs de Péronne. Evacué sur Brest, il est en traitement dans un hôpital de cette ville. Nous lui adressons nos meilleurs vœux de prompt rétablissement.

M. le général Maillot et M. Michel ont eu leurs gendres grièvement blessés, et le lieutenant Sautier, touché moins sérieusement, est en convalescence à Veyrier.

Nous sommes sans nouvelles du lieutenant Buttin, fils de notre président honoraire.

A tous, nous renouvelons l'expression de nos sympathies.

Au milieu de ces tristesses, quelques faits heureux méritent d'être signalés.

M. le lieutenant-colonel Bordeaux, l'officier patriote à l'initiative duquel sont dus la plaque érigée au général Decouz et

le monument du général Forestier, vient d'être mis à l'ordre du jour de l'armée et promu officier de la Légion d'honneur.

Sont également cités : le capitaine Debarnot, le capitaine Pissard, de Saint-Julien, et le médecin auxiliaire Richard, fils de M. le géomètre en chef du Cadastre.

Le lieutenant Marteaux, du 2e bataillon de chasseurs, frère de notre ancien président, a reçu la croix « pour avoir entraîné les chasseurs de la section hors-rang sur des Bavarois installés dans un bois et avoir été blessé au cours de l'action ».

La capitaine Carron, du 8e bataillon de tirailleurs indigènes, a été nommé chef de bataillon au corps, et l'adjudant Jacques Replat a été promu sous-lieutenant.

Que nos félicitations et nos souhaits portent bonheur à ces vaillants !

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

A. Crolard : *Les Eaux du Léman au point de vue international.*

L. Daubrée : *Statistique et Atlas des Forêts de France*, tome 1er. Paris, 1912.

Don de M. Crolard qui promet en outre de faire parvenir à la Bibliothèque Florimontane le Livre diplomatique français sur les origines de la guerre.

Le Président donne la parole à notre confrère de l'Académie d'Arras, M. Plocq, qui communique les impressions recueillies au cours de ses voyages ou missions en Allemagne, Bavière, Autriche et Serbie. Il eut dès 1884, par l'opinion hongroise, à Budapest, la première idée d'une conflagration fatale, dans laquelle l'Autriche se rangerait nécessairement aux côtés de l'Allemagne.

Le sympathique causeur met en lumière l'active préparation des Allemands, par le développement intensif et raisonné de leurs chemins de fer, le rôle que ceux-ci devaient jouer dans la concentration des armées, le tracé des lignes dans le sud de la Bavière, parallèlement à la frontière suisse, les curieux dispositifs de raccord rapide des voies. Le cri d'alarme poussé par nombre d'esprits clairvoyants n'eut pas d'écho. Ces souvenirs notés au jour le jour en voyage, les interviews, les conversations entendues, les impressions pangermanistes consignées sur les registres d'hôtels, démontraient depuis longtemps le but implacable que poursuivait l'effort allemand et sa monstrueuse mentalité.

Le Président remercie M. Plocq de sa très intéressante con-

férence et propose de décerner au distingué ingénieur le titre de membre honoraire de l'Académie Florimontane, ce qui est adopté par acclamation.

M. J. Serand donne lecture d'une lettre écrite en 1806 par un Annécien : Bocquet, capitaine au 27e léger, qui adresse aux magistrats de la ville d'Annecy une hymne guerrière composée par lui (paroles et musique), pour célébrer la victoire d'Austerlitz.

M. Marteaux fait la communication suivante sur les mots *thoron* et *gonvi :*

Chacun de nous connaît cette éminence qui domine le Roc de Chère, au-dessus de Talloires, et qu'on appelle le Thoron. Ce mot correspond à l'ital. *torone*, augmentatif de *toro*, et qui a pris, en topographie, le même sens restreint que le lat. *torus*, coussin, puis, dans Vergilius et dans Statius, spécialement, partie élevée d'un terrain. Les formes médiévales citées par Du Cange, *toro (montem quem vulgo turonem vocant)*, *toronus*, *toretus*, s'entendent toutes d'une colline au sommet arrondi, parfois en forme de tour, comme c'est le cas de notre Thoron (et sans doute aussi des Torone italiens), monticule arrondi couronné de vieux murs et de rochers. Ce mot est fréquent dans les Hautes-Alpes, sous la forme Toron ou Tourond. En Haute-Savoie, dans la commune de Cranves-Sales, Thoron est également le nom d'une colline ; de même à Fillinge, et c'est probablement ce dernier que désigne un *Thoron* mentionné en 1275 par les *Mémoires de la Soc. d'Histoire de Genève*, XIV, n° 157.

On appelle en patois le *gonvi* un gros trou vertical dans les rochers du Semnoz, au-dessus de Gruffy. On se souvient qu'il y a quelques années un courageux citoyen s'y fit descendre par des cordes pour rechercher un habitant disparu, qui du reste ne s'y trouva pas. Le cadastre de 1730 mentionne aussi à Fillinge un mas à pentes rudes appelé *gonvy*. A Droise, commune de Grésy-sur-Aix, passe le ruisseau du Gonfey (De Loche : *Hist. de Grésy-s.-Aix*, p. 196). A Genève, le fém. *gonvière* désigne plus spécialement, d'après le *Dictionnaire Savoyard*, un creux rempli de boue ou de neige, comme aussi la *govière* à Feigères et à Sillingy et la *cofière* à Allinge *(es Cofières*, 1730) et à Clermont. Or, ces mots ne sont que des déformations diverses du patois *covïé*, prononcé aussi d'après MM. Constantin et Désormaux, *cofïé*, *gofïé*, *gofi* et *gonvi :* c'est l'étui où le faucheur met sa pierre à aiguiser. C'est donc

par comparaison qu'on a donné ce nom à des sortes d'entonnoirs naturels. — On fait habituellement remonter ce dérivé en *-arius* à un b. latin **cofa* ; cp. ital. *coffa*, *cofano*, lat. class. *cophinus*, coffre, coffin. Mais M. L. Gauchat *(Bull. du Glossaire des patois de la Suisse romande*, 1903, 2, 34) a montré, en s'appuyant sur le provençal *coudié*, que la forme originelle devait être *cotarius*, étui renfermant la pierre à aiguiser, *cos*, *cotem*. Le *t* étant tombé, il s'est produit, pour éviter l'hiatus, l'insertion d'un *v*. devenu *f*. Quant à la nasalisation et à l'affaiblissement du *c*, on en trouve un exemple dans *covâ* et *gonvâ*, de *cubare*, couver, du *Dictionnaire Savoyard*.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau l'ouvrage suivant, don de l'auteur :

P. Meynet *(Eugène de Bellevaux) : Nécrologe et annales biographiques des PP. Capucins de Savoie (1611-1902).* Chambéry, 1902.

M. Miquet donne lecture de son rapport sur le Concours de Poésie de 1914. (Voir dans le présent fascicule.)

Les conclusions du Jury, mises aux voix, sont adoptées et les récompenses décernées dans l'ordre suivant :

Prix : 50 fr. M. le lieutenant de Montergon, du 3e régiment de dragons, à Quimper.

Mention très honorable : Mlle J. Portron, professeur à Niort.

Un concours de Poésie et de Beaux-Arts étant fixé pour 1915, l'Académie Florimontane, sur la proposition de M. J. Serand, décide d'affecter la somme de 400 fr. destinée aux Beaux-Arts, à un concours de *Céramique régionale.*

Une commission élaborera les termes du programme qui dès maintenant se composera des lignes directrices suivantes :

Deux sections seront admises : 1° Poterie et décors rustiques, anciens ou nouveaux, types savoyards ; 2° Poterie artistique savoyarde.

Les pièces primées deviendront la propriété de la Florimontane et seront conservées au Musée d'Annecy, dans le but d'encourager et de développer cet art local qui, d'après les essais déjà réalisés, promet d'être fécond en résultats.

On donnera toute la publicité possible à ce programme en janvier 1915.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Rapport sur le Concours de Poésie de 1914

MESSIEURS,

Cette année encore, les membres du jury m'ont confié le redoutable honneur de vous rendre compte du concours de poésie.

Je dis redoutable, parce que c'est toujours une besogne ingrate de dissiper de beaux rêves, d'ajourner des espérances et de détruire des illusions.

Mais nous traversons une période où nul n'a le droit de se dérober à la tâche : allons-y !

Peut-être vous demanderez-vous comment, au milieu du fracas des batailles, on peut encore s'occuper de semblables passe-temps... Cependant, jetez les yeux autour de vous : n'est-ce pas la poésie qui, plus que jamais, gouverne tout ?

Je la vois, dans l'esprit de sacrifice, de concorde et d'abnégation qui fait battre le cœur de la nation tout entière, aussi bien que dans les actes d'héroïsme et de dévouement dont nous sommes journellement informés.

Oui, la poésie est dans l'air, elle inspire tous les actes ; mais on ne recueille pas les vibrations pendant la tourmente et ce n'est qu'au sein de la paix que les lyres pourront s'accorder.

Ne vous étonnez donc pas que le nombre des concurrents soit peu élevé.

Neuf auteurs seulement ont répondu à notre appel et, parmi eux, deux doivent être écartés : l'un (inscrit sous le n° II et portant comme devise : *Pour elles*) a négligé de déclarer que son œuvre est inédite et n'a pas été présentée ailleurs ; l'autre (n° IX, *Mon Eucharistiade*, devise : *pas d'illusions, peu d'espoir*) est arrivé, *pede claudo*, le 31 octobre, après le délai réglementaire.

Il reste donc sept envois seulement, que nous allons passer en revue dans leur ordre de réception.

I. — LES VOIX DE L'AVENT. Devise : *Pas de chance*. 204 vers.

On ne saisit pas le rapport qui existe entre l'*Avent*, temps de pénitence précédant Noël, et ces poèmes qui n'ont rien d'ascétique.

L'auteur ne manque pas de facilité, mais il est parfois obscur. A côté de quelques beaux vers, comme celui-ci :

La corde en se brisant fait jaillir un sanglot,

il y en trop qui sont peu expressifs et dépourvus d'originalité. Versification médiocre.

Remarqué la *Torpille et l'Idée*. Cote moyenne 8 sur 20.

III. — Poème de la Savoie. Devise : *Never mind me !* 220 vers.

Le début, qui célèbre la Chartreuse, n'est pas heureux :

D'un choix judicieux *en* les plantes alpines
Des moines ont tiré cette jaune liqueur
Dont un monde gourmand, *prostré sur des crépines (??)*,
Etouffe sa paresse ou déraidit son cœur... (?)

Dans la pièce intitulée *Chambéry*, il est question des *chastes* (?) *cerceaux* des Portiques. On voudrait savoir pourquoi.

Les autres descriptions qui composent l'envoi sont plus compréhensibles, et plutôt correctes, mais froides et sans relief. Cote 7.

IV. — Poèmes divers. Epigraphe : *La poésie, c'est le cri de l'âme*. 216 vers.

On remarque dans ce recueil *La Chanson d'Amour, Si quelque jour, Le Prisme, Sonnet d'Automne*, écrits simplement, dans une langue correcte, mais d'une déplorable banalité. Cote 9.

V. — Pas de titre collectif. Devise : *Acta, non verba*. 105 vers.

Dans la *Nuit de Mars* on ne peut voir qu'un pauvre pastiche de Musset ; *Vision nocturne* est d'une rare faiblesse de composition. Le *lai* et le *rondeau* sont insignifiants. Rien à citer, ni à retenir. Cote 4.

VI. — Les Symptomes. Devise : *O Musa, o alto ingegno or m' aiutate* (Dante).

Cet envoi ne comprend pas moins de 2014 vers, un véritable déluge, où surnagent à peine les pièces intitulées : *La Coccinelle, Vents du soir, Sur un exemplaire des Fleurs du mal*. L'auteur abuse des adjectifs avec une prodigalité qui fait songer à la réflexion de Louis XVIII anoblissant notre compatriote Genoud, transformé en *de Genoude* : « il a voulu du *de*, je lui en ai fourré par devant et par derrière. » Exemples : *Léger vol certain, Rapide flèche sûre, Blanche fleur mystérieuse, Douce extase agenouillée, Douloureux battement morbide, Doux œil gracieux*, etc...

Un œil *sanglant, sinistre* et *suprême* (?)
Dans un caveau sanglotait toujours...

Le choix des épithètes est trop souvent subordonné à la rime ; ainsi l'exil *suprême* est appelé par *la nuit blême* ;

dans certain passage on trouve un aigle qualifié de suprême, parce que le vers correspondant se termine par même. Il y a aussi un *suprême couchant*, et une oreille *mâle*, un *noir* sourire...

Ce concurrent affectionne certaines expressions peu usitées, comme clarté vernale, ciel vernal, chant vernal, sombre grabataire, cistre, etc.

Il a des images forcées, comme quand il nous présente :

D'innombrables éclairs, *fous de peur*, en démence...
Un *parfum qui pleure*...
Un *brin d'herbe pris de remords*...

La pièce intitulée « *Gaie* » énumère :

« Un livre ouvert,
Une douzaine de crayons,
Un rouleau rond...
Un décimètre bizeau zébré,
Et deux lunettes, avec un encrier, rouge parallélipipède, »

Et ce passage, qu'on dirait extrait d'un inventaire notarié, n'est pas plus dépourvu de poésie que la strophe où l'auteur peint son émoi :

L'émoi formidable,
Enorme, puissant,
Profond, insondable,
Vague et lamentable
Comme sur la table
Un corps tout en sang !

Rassurez-vous bien vite : il n'est ému qu'en paroles et l'*influence secrète* n'apparaît guère dans son œuvre. Oserai-je encore citer la pièce qui débute et se termine ainsi :

Sois moi lecteur
Très sympathique,
O doux critique
Mon correcteur !

C'est le gâteau de miel devant lequel on regrette de rester cerbère, mais en vérité, si sympathique que puisse être la personne inconnue qui nous envoie de pareils vers, nous ne pouvons leur attribuer une cote supérieure à 6.

* * *

VII. — Les heures multicolores. Epigraphe : *Le rythme est tout ; c'est lui qui soulève les mondes.* 1354 vers.

Il y a beaucoup de bon dans ce recueil. Nous avons particulièrement apprécié *La Pendule, Quand rougit la vigne vierge, Au Cimetière.*

On y trouve du sentiment, du goût, de la facilité, le respect

des règles de la prosodie. Mais les idées sont parfois diffuses et les développements excessifs.

L'auteur ignore l'art de s'arrêter quand il faut : s'il savait se borner, son œuvre serait de premier choix. En l'état, elle paraît mériter la cote 13.

VIII. — *Des vers pour ma mie*. 222 vers.

Ici, ce ne sont pas des assemblements de mots masquant la pauvreté des idées. Ce sont de petits poèmes vécus. Beaucoup de poètes font des vers pour leur mie sans avoir de mie et sans savoir à qui les adresser. Mais celui qui nous occupe a certainement subi le charme de la personne qu'il a chantée, et sa lyre est vibrante comme son cœur. Jugez-en par cet

AVEU

Je ne puis exprimer mon sentiment pour vous.
Je ne le connais pas moi-même. Et c'est très doux,
Ce désir très probable et cet amour possible
Et ce je ne sais quoi de triste et d'indicible,
Traînant comme une brume au ras des champs, l'hiver,
Sur mon âme déjà lasse d'avoir souffert.
C'est comme un parc fleuri de mystère très tendre,
Où je puis, au hasard des jours changeants, étendre
Mon horizon aussi loin que va la vapeur
De mes songes. Et c'est si vague que j'ai peur
De voir s'évanouir la douceur endormie
De ce charme imprécis qui vous fit mon amie
Et qu'un mot, un seul mot, ainsi qu'un vent brutal
Ne dissipe mon rêve et mon tendre idéal
Je crains de trop oser et de voir, si je cède
Au désir qui me vient parfois et qui m'obsède
D'un aveu moins timide -- et si vous l'écoutiez —
S'évaporer le frais parfum que vous étiez.
Et pourtant aujourd'hui que je vais m'y résoudre,
Si par audace j'ai péché, veuillez m'absoudre,
Et ne m'en voulant pas, mais me plaignant un peu,
Passer ainsi que passe un joli rêve. Adieu.

Sans exagérer la valeur de cette pièce. on peut dire que c'est de la poésie, et non de la prose rimée. Il en est de même de celles intitulées : *Si Tendrement*, *Sur la Plage*, *A une petite Fille*, *Remembrances*. Nous attribuons à l'ensemble la cote 15.

* * *

En raison de ce qui précède, et pour conclure, le jury croit que les envois portant les numéros VII et VIII méritent seuls d'être retenus. Vu la faiblesse du concours, il propose d'accorder un prix de cinquante francs au numéro VIII et une mention très honorable au numéro VII.

François Miquet.

ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

FONDATION ANDREVETAN

AVEC LA PARTICIPATION DE LA VILLE D'ANNECY

1915

42e Concours de Poésie et 14e Concours de Beaux-Arts

Les Concours de 1915 sont consacrés à la Poésie et aux Beaux-Arts; 200 francs sont affectés à la Poésie et 400 francs aux Beaux-Arts.

Sont admis à concourir : 1° Les *étrangers* qui sont membres honoraires, effectifs ou correspondants de l'Académie Florimontane; 2° tous les Français, *excepté* les membres de l'Académie Florimontane ainsi que les personnes qui ont fait partie de cette dernière et dont la démission remonte à moins de quatre années révolues au moment de l'ouverture des Concours : 1er janvier 1915.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un Concours Andrevetan ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Les difficultés de toute nature qui pourraient se présenter seraient tranchées par les jurys de chaque concours, qui ont pleins pouvoirs à ce sujet.

POÉSIE

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents : seront exclues cependant, les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique. Le nombre minimum des vers, en une ou plusieurs pièces, est fixé à cent. Les travaux devront être composés en langue française.

Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire dans lequel l'auteur indiquera ses noms, prénoms, qualités, nationalité et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, *en dessous de l'épigraphe*, la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Chaque auteur pourra également, le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits *resteront* la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier. en tout ou en partie ; toutefois, les auteurs pourront en prendre copie.

Les œuvres devront parvenir franco, par la poste et sous pli recommandé, au secrétariat de l'Académie Florimontane, à l'Hôtel-de-Ville d'Annecy, pour le 31 octobre 1915, dernier délai de réception, avec la mention : « Concours de poésie de 1915. »

Les concurrents qui se feraient connaître, par n'importe quel moyen, ou qui ne rempliraient pas exactement toutes les clauses et conditions des concours seraient exclus.

BEAUX-ARTS

Dans le but de développer un art ancien du pays, qui en se spécialisant et en se singularisant davantage, augmenterait certainement une source de revenus industriels et commerciaux de notre région, l'Académie Florimontane a décidé de consacrer le concours de beaux-arts de 1915 à la céramique régionale.

Somme attribuée à ce concours : 400 francs.

Sont admis à concourir, dans les conditions générales mentionnées en tête du présent règlement :

1° Les industriels en céramique dont les fabriques sont situées dans le département de la Haute-Savoie.

2° Les artistes domiciliés en Haute-Savoie, qui font de la céramique et qui ont pris part à des expositions publiques, dans le but de vendre leurs œuvres, sorties de fabriques ou de fours situés dans le département.

Les œuvres présentées devront se rapporter à l'une ou aux deux sections suivantes :

(A) **Objets artistiques** : Vases d'ornementation, assiettes décoratives, écritoires, cendriers, etc., et en général tous les objets susceptibles d'être vendus comme souvenirs du pays.

(B) **Objets usuels :** Assiettes, plats, vases et autres objets, tels qu'ils sont mis dans le commerce pour les divers usages de la vie, à la ville et à la campagne.

Le but principal du concours étant d'orienter les artistes et industriels du pays, vers la création de pièces ayant un caractère spécial et régional, l'Académie Florimontane récompensera de préférence, dans les deux sections, les objets dont la forme et la décoration auront été plus spécialement inspirées par des modèles savoyards anciens, mais postérieurs au XVIIe siècle (poteries de la Forêt, de Sainte-Catherine, etc.), et par des sujets tirés de la flore alpestre, la faune, des paysages connus de la région, armoiries communales, etc., etc.

Seraient toutefois exclues du concours, les pièces dont l'imitation trop complète pourrait favoriser la contrefaçon des poteries d'anciennes fabriques savoyardes.

Tous les objets envoyés au concours devront être fabriqués avec des terres du pays. Ils devront être signés ou porter une marque propre à chaque auteur.

Ces derniers devront joindre à leurs envois un pli contenant :

1° Leurs nom, prénoms, nationalité, domicile et profession, ainsi que l'indication des expositions auxquelles ils ont pris part.

2° La liste des objets envoyés, classés par section avec un numéro d'ordre qui devra être reproduit, ainsi que la lettre de section, sur l'objet correspondant.

3° L'indication de la fabrique d'où sortent les objets envoyés et, s'il y a lieu, la description de la marque adoptée par l'auteur.

L'Académie Florimontane décline toute responsabilité au sujet

des accidents qui pourraient survenir aux œuvres envoyées et elle se réserve le droit de les présenter dans une exposition publique.

Les envois devront parvenir franco, au secrétaire de l'Académie Florimontane, à l'Hôtel-de-Ville d'Annecy, avant le 1er décembre 1915, dernier délai de réception, avec la mention : « Concours de céramique. »

Les œuvres primées resteront la propriété de l'Académie Florimontane qui pourra les déposer au Musée d'Annecy, en indiquant leurs auteurs, afin de développer la collection de céramique savoyarde.

LE SOUS-INTENDANT GRIMONT

Né le 8 août 1858, à Saint-Max près Nancy, M. Auguste Grimont appartenait à une famille militaire, où il avait puisé de fortes leçons de patriotisme. Après une solide instruction couronnée par le diplôme de licencié en droit, il entra au service comme engagé volontaire en 1876. Il devint officier d'administration de 3e classe en 1882, de 2e classe en 1889, de 1re classe en 1898. Promu adjoint à l'intendance en 1901, il fut nommé sous-intendant militaire de 3e classe en 1904, et parvint à la 2e classe en 1910 : c'est dans cette situation qu'il fut affecté, peu après l'ouverture des hostilités, à la 44e division d'infanterie opérant contre les Allemands, et qu'il trouva la mort.

Il avait fait campagne en Algérie, du 26 octobre 1901 au 12 août 1906. Blessé en service commandé le 10 septembre 1903, il laissa de brillants souvenirs à l'armée d'Afrique. M. Grimont, ancien élève de l'Ecole libre des sciences politiques, était un écrivain technique de valeur, et un lettré délicat ; il laisse plusieurs publications, notamment un travail sur le *Couchage des troupes*, édité chez Dumaine (1895). Depuis plusieurs années, il faisait partie du jury de nos concours de poésie et ses avis nous étaient d'une grande utilité. Chaque fois que ses occupations professionnelles le lui permettaient, il assistait à nos séances et à nos promenades : son aménité parfaite était appréciée de tous.

Le sous-intendant Grimont était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 30 décembre 1902, officier d'Académie (1912) et officier du Nicham Iftikar (1913). Sa mémoire restera chère à tous ceux qui l'ont connu.

F. M.

Le Traité de Turin du 3 juin 1754

et les Archives de Genève [1]

Le traité de Turin conclu en 1754 entre la République de Genève et le roi de Sardaigne pour mettre fin à une lutte séculaire entre deux voisins également décidés à maintenir leurs droits respectifs. a été étudié par de nombreux érudits qui en ont recherché les causes et les avantages. On a négligé d'en faire ressortir toutes les conséquences et c'est ce que nous nous proposons de faire à propos des articles x et xi. Remarquons au préalable que la petite République, décidée à mettre un terme aux vexations sans nombre dont les Genevois étaient l'objet de la part de certains officiers sardes, ne négligea rien pour se concilier les bonnes dispositions de son puissant voisin. Elle possédait un magnifique bullaire en huit volumes, à propos duquel on lit ce qui suit [2] :

« Du mescredi 29 may 1754.

« Noble [Pierre] Mussard aiant insinué dans une lettre à Noble [Jean-Louis] Dupan [le jeune, conseiller], du 18 [écoulé] qu'il pense que le Roy prendroit en très bonne part que nous lui fissions le cadeau des bulles du Pape Félix V que nous avons dans nos archives et qu'il nous croit tout à fait inutiles ; — Monsieur le Premier [Syndic] en a fait délibérer et après lecture faite d'une résolution prise à ce sujet le 4 may 1757 l'avis a été de lui marquer qu'il ne doit prendre aucun parti, qu'au cas qu'il résulte de l'examen que la remise que nous en ferions ne nous porteroit aucun préjudice, ni à nos voisins, nous nous porterons volontiers à les envoyer à Turin.

« Du lundy 5 aoust 1754.

« Les Nobles Dupan et [Jean-Louis] Calandrini, conseillers. ont raporté que suivant l'intention du Conseil, ils avoient examiné chacun séparément le recueil des bulles du Pape Félix V que nous avons dans nos archives. Noble Trembley a dit aussi que le sr Rocca, secrétaire de la Justice, a qui il en avoit remis deux volumes a fait le même examen, ils ont tous trois assuré

1. Communication faite à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, le 8 janvier 1914.

2. Genève. Archives d'Etat. Registre du Conseil, vol. 254, fol. 351-378.

qu'ils n'ont rien trouvé dans l'examen qu'ils ont fait qui puisse intéresser l'Etat ni nos voisins du Pays de Vaud, qu'ils ne trouvent aucun inconvenient à en faire une politesse au Roy de Sardaigne comme cela a été prejugé dans ce cas, Noble Mussard a réitéré que par là on fera plaisir à ce Prince qui a marqué en avoir envie parce que ces bulles viennent d'un Pape de sa maison et que Monsieur le Comte de Saint-Laurent lui en a parlé sur ce pié là, mais avec une grande discrétion : « Supposé, lui a-t-il dit, que vous n'en puissiez tirer aucun « usage. » — Monsieur le Premier et les Nobles Trembley et Sartoris ont dit que M. Foncet leur en avoit parlé sur le même ton et qu'il leur a parû qu'il désireroit fort que l'on les fit parvenir à sa Cour par son moyen. — Et étant opiné, l'avis a été que l'on remette audit sieur Foncet les huit volumes que nous avons des bulles du Pape Félix V pour les envoyer de nôtre part à S. M. Sarde. »

En exécution de cet arrêté, les conseillers Trembley et Sartoris se rendirent à Cornières où résidait alors le Baron de Montailleur et s'acquittèrent de leur mission à la satisfaction du Conseil ainsi qu'il ressort du procès-verbal de la séance « Du vendredi 9 aoust 1754 [1].

« Les Nobles Trembley et Sartoris ont raporté la quittance de M. Foncet, baron de Montailleur, du jour d'hier de la remise qu'ils lui firent des huit volumes des bulles du Pape Félix V pour les faire parvenir à S. M. le Roy de Sardaigne en conformité de la délibération de lundi dernier de laquelle lecture a été faite. »

Au registre est annexée une quittance pour la remise de « 8 Volumes reliés des bulles du Pape Félix V, » contenant :

le premier	304 pages	le cinquième	336 pages
second	309	sixième	339
troisième	312	septième	333
quatrième	336	huitième	374

« J'ay reçu des mains de Messieurs les conseillers Trembley et Sartoris les huit volumes ci-dessus pour être mis à la disposition de Sa Majesté. — Cornières, le 8 août 1754. — (Signé) Foncet de Montailleur. »

A son tour M. Foncet les fit parvenir à Turin par l'entremise de M. le comte de Saint-Laurent qui en remercia le

1. Genève. Archives d'Etat. Registre du Conseil. vol. 255, f° 536, 563-591 et passim.

Conseil. Voici, concernant ce transfert, ce que nous trouvons dans le registre de ses délibérations :

« Du samedy 24 aoust 1754.

« Monsieur le Premier [Syndic] a rapporté que Monsieur Foncet lui a dit qu'il était chargé par Monsieur le Comte de Saint-Laurent de remercier le Conseil de la remise qui lui a été faite des bulles du Pape Félix V.

« Du vendredi 13 septembre 1754.

« Monsieur le Premier [Syndic] a fait lire une lettre de Monsieur le Chevalier Ossorio datée à Turin le 7e du courant laquelle a été remise par Monsieur le Baron Foncet à Monsieur Trembley, ladite lettre contenant des remerciements gracieux de la part du Roy de la remise que nous avons faite des manuscrits bullaires du Pape Félix V que nous avions dans nos archives. »

Texte de la lettre sus-mentionnée :

« Messieurs,

« La remission que vous avez bien voulu faire des manuscrits bulaires qui se trouvaient dans vos archives pour être envoyés au Roy, lui ayant fait beaucoup de plaisir, Sa Majesté m'a chargé de vous témoigner par des remerciemens de sa part, sa sensibilité à cette marque de votre attention qui lui a été fort agréable. Cette commission, Messieurs, est d'autant plus de mon goût, qu'en m'en acquittant, elle me donne lieu de vous renouveller mes sentiments pour tout ce qui vous concerne et combien je suis parfaitement,

« Messieurs,

« Votre très humble serviteur.

« (signé) Ossorio.

« A Turin, le 7 septembre 1754. »

Voilà donc nos bulles aux Archives royales et aujourd'hui ces manuscrits voisinent avec d'autres merveilles au musée historique de cet établissement [1].

Voyons maintenant les articles qui font l'objet de ce mémoire [2] :

« Article x.

« Le Roi fera remettre à la République, lors de l'échange des ratifications du présent traité, un acte en bonne forme

1. *Mémoires de la Société savoisienne d'Histoire,* vol. XXXVII, page 20.
2. *Traité entre Sa Majesté le Roi de Sardaigne et la République de Genève.* (A Genève, chez Emanuel Duvillard fils. MDCCLIV.)

portant cession de fiefs, dixmes et autres revenus que l'ordre des Saints Maurice et Lazare, soit la Commanderie de Saint Jean possède dans Genève et son territoire de la manière qui sera plus particulièrement expliquée par ledit acte.

« Article xi.

« Tous les titres, terriers et documents, concernant les choses respectivement cédées seront remis de bonne foi le plutôt que faire se pourra, de même que ceux qui peuvent intéresser les sujets du Roi. »

On appelle terrier d'un fief, le recueil de foi et hommage, aveu et dénombrement, déclarations et reconnaissances, passés en faveur du seigneur par ses vassaux censitaires, justiciables et emphitéotiques. Dans notre pays, ces reconnaissances, instrumentées par des commissaires rénovateurs spéciaux étaient en général minutées sur l'*agenda*, mises au net dans le *régistre*, puis grossoyées dans un volume *ad hoc*, appelé la *grosse*. On en faisait aussi des *extraits* et des *cottets* destinés à faciliter l'identification des parcelles reconnues. L'ensemble de ces divers volumes et registres se nomme une rénovation que l'on distingue des précédentes par le nom du commissaire qui l'a signée. On nous excusera d'avoir ouvert cette longue parenthèse, mais elle était nécessaire à l'intelligence de ce qui va suivre.

L'entrée en vigueur des articles sus-mentionnés mit les autorités genevoises dans un sérieux embarras. En effet, certaines rénovations n'existaient qu'en minutes et d'autres avaient été grossoyées directement ; en outre, plusieurs grosses contenaient les reconnaissances d'un certain nombre de fonds situés hors du nouveau cantonnement. En conséquence, quels titres fallait-il livrer et comment procéder pour ne se porter aucun préjudice ?

« Le vendredi 19 juillet 1754 [1] », le Conseil délibère sur cette importante question.

« ... Noble Trembley, en l'absence de Noble Dupan, conseiller a raporté que s'agissant de l'article xi du traité, qui porte que les titres, terriers et documens qui peuvent interesser les sujets du Roy de Sardaigne seront remis de bonne foy ; la Chambre des fiefs avoit examiné dans l'inventaire des droits d'autrui ceux que l'on pouvoit remettre sans conséquence pour l'intérêt du public et des particuliers, que cet examen avoit

1. Registre du Conseil, vol. 254.

été fait très scrupuleusement; il a produit l'inventaire soit liste des titres et terriers que la Chambre estime que l'on peut remettre, lequel pour ce qui concerne le mandement de Thiez comprend 8 grosses et pour differents autres lieux hors des balliages 54 articles Dont opiné, l'avis a été d'autoriser la remise desdits titres et terriers, conformément à l'avis de la Chambre et suivant l'inventaire présentement produit.

« Ledit Noble Trembley a encore raporté, que par l'examen qui a été commencé des terriers qui prennent dans les lieux qui deviendront pure souveraineté de Savoye ou de Genève, la séparation desdits terriers etoit extrêmement difficile, longue et dispendieuse, que la Chambre des fiefs estime que dans les rénovations où nous avons grosse et registre, soit minutaire, l'on pouvoit prendre le parti de remettre ou la grosse ou le registre en gardant l'un ou l'autre, après cependant due collation du registre avec la grosse; ce dernier terrier n'étant qu'une copie de mot à mot du registre et tous deux signés par le commissaire rénovateur. — Que quoi qu'il fut d'usage dans différens païs de produire la grosse en cas de difficulté, cependant en ne nous réservant que le registre, celà ne pouvoit être d'aucune conséquence contre nous, parce que nos fiefs ne prenant dors en avant que dans la Souveraineté de la République, nous étions les maîtres d'ordonner que foy seroit ajoutée au régistre comme à la grosse, lequel au fond et dans le vrai étoit plutôt le titre original que la grosse n'en étoit que la copie.

Que l'on auroit soin de dresser un verbal très détaillé et muni de toutes les clauses nécessaires, comme par exemple que quoi que les grosses aient été remises en entier, cependant elles ne donnent droit que pour servir *parte in qua*, conformement au traité et qu'outre le verbal on peut faire des annotations sur les grosses. Ledit Noble Trembley a ajouté qu'il pourroit arriver aussi qu'il seroit facile en décousant les grosses d'en faire la séparation suivant les differents territoires où elles prennent, que la Chambre des Fiefs estime que celà peut se pratiquer en verbalisant aussi sur la dite séparation. — Dont opiné, l'avis de la Chambre a été aprouvé en tant qu'elle raportera céans le verbal dont est fait mention, afin qu'il soit examiné par un préalable.

« Le lundi 17 aoust 1754.

« Noble Trembley a dit que l'on a travaillé par les commissaires respectifs à l'exécution de la résolution qui fut prise céans le 19 juillet dernier au sujet de la remise à faire à la Sa-

voye des titres, terriers et documens qui peuvent l'intéresser, savoir de remettre la grosse ou le registre après due collation, et en verbalisant et de garder l'un ou l'autre, mais qu'il n'a pas été possible de l'exécuter parce que nous avons des rénovations, où il n'y a pas de grosse ou registre et où n'avons que l'un ou l'autre, que pour remédier à cet inconvénient il a été proposé de partager alternativement les rénovations dans lesquelles nous n'avons que l'une ou l'autre de ces pièces, conformément à la tabelle produite, dressée par le sieur Léger, commissaire de Savoye, en prenant chacun reciproquement l'engagement de se donner une désignation de la pièce qui lui demeurera, qui devra contenir *nomina locorum et personarum*, et de se la communiquer dans l'occasion en étant requis, de tout quoi il sera dressé un verbal. Dont opiné arrêté d'autoriser les Nobles Trembley et Sartoris d'accepter cet expédient. »

Sur ces entrefaites, le Conseil prend connaissance des pleins pouvoirs remis par le sieur François-Joseph Jaquier, docteur en droit, commissaire délégué par l'autorité Sarde. De son côté le gouvernement Genevois munit d'une pièce identique spectable André Pasteur, commissaire général de la République.

« Du vendredi 26 juillet 1754.

« Noble [Jean] Trembley a mis sous les yeux du Conseil le plein pouvoir soit la commission cy jointe donnée par Monsieur Foncet à s^r François Joseph Jaquier, Docteur es droits, pour recevoir de qui aura pouvoir suffisant de notre part... la possession des dîmes, fiefs, droits, revenus ruraux... cédés à S. M..., le dit Noble Trembley a ajouté qu'il est nécessaire de donner de nôtre part un pouvoir par écrit aux fins de la dite remise au sieur [André] Pasteur, commissaire général, lequel n'a pas crû que la commission que lui et N[oble Pierre] Sartoris auroient pu lui en donner en vertu de leur plein pouvoir pour travailler conjointement avec M. Foncet à l'exécution du traité, cadrat à l'emploi dont il est revêtu, ce qui a été aprouvé et les Nobles Secrétaires d'Etat ont été chargés de dresser ce pouvoir au nom du Conseil.

« Du lundi 29 juillet 1754.

« Lecture a été faite du plein pouvoir que l'on résolut vendredi dernier de donner au s^r Pasteur, commissaire général. Lequel a été aprouvé. »

Voici le texte de ce document :

« Nous Sindics et Conseil de la Ville et République de Genève savoir faisons qu'en exécution du traité conclu avec Sa Majesté le Roy de Sardaigne le 3e du mois de juin dernier, nous avons commis et commettons Notre très cher et féal spectable André Pasteur, Docteur es droits, conseiller de Notre Conseil des Deux Cent et Notre commissaire général pour remettre de Notre part à qui aura pouvoir suffisant de la part de sa ditte Majesté de recevoir les titres, terriers et documens qui doivent être remis en exécution de l'article 11 du traitté sus dit et pour recevoir en mesme temps ceux qui doivent à teneur du mesme article être remis de la part de sa ditte Majesté avec pouvoir de faire à cet égard tous actes et décharges nécessaires sous les clauses et explications qu'il conviendra, d'insérer dans le verbal qui en sera dressé. En foy dequoy nous avons donné les présentes sous notre sceau et seing de Notre Secrétaire le quatorziesme octobre mille sept cent cinquante quattre.

« Par mesdits Seigneurs Sindics et Conseil,

« (L S) (signé) Pictet. »

Le « lundi 14 octobre 1754 », le partage des terriers est remis à l'ordre du jour :

« Noble Trembley a dit qu'en exécution de la résolution prise céans le 19 aoust dernier au sujet de la manière en laquelle devoit se faire à la Savoie la remise des titres, terriers et documens qui peuvent l'intéresser, l'on a tout préparé pour y procéder, en sorte qu'une affaire qui auroit pris un temps très long et occasionné une dépense fort considérable si on eut pris un autre parti, se trouve en état d'être consommée dès à présent, et à peu de frais, qu'il représente l'inventaire qui en a été dressé et le procès verbal qui y est relatif. — Que cette remise devra se faire par le sieur Pasteur, notre commissaire général, conformément à la commission qui lui en est donnée par le projet cy joint, dont lecture a été faite de même que dudit procès-verbal, laquelle commission rappelle l'article 11 du traité en vertu duquel ladite remise doit se faire de part et d'autre.

« Que ladite commission autorise ledit sieur Pasteur de recevoir en même temps les titres, terriers et documens qui doivent nous être remis de la part de S. M. le Roy de Sardaigne, de l'article 11. — Que M. le Baron Foncet en suite du pouvoir qu'il en a, a donné cette commission au sr Léger, commissaire,

comme en conste du plein pouvoir par écrit en date du dixiesme du présent mois qui devra aussi être joint au présent régistre. duquel lecture a aussi été faite.

Dont étant délibéré, le tout a été aprouvé, et les Nobles Trembley et Sartoris ont été autorisés à mettre la dernière main à la dite remise de part et d'autre en la manière proposée par ledit Noble Trembley, lequel a ajouté que le sieur Léger a laissé au sieur commissaire général les registres des dernières rénovations de Saint Victor et Chapitre de même que d'autres fiefs afin d'en aider les particuliers pour la vérification des fonds de l'ancien dénombrement [1] et de ceux qui dépendent de Saint Victor et Chapitre, que ceux qui ont intérêt à l'ancien dénombrement que nous aiderons de notre coté en tout ce qui pourra dépendre de nous, trouveront à Saint-Julien où elles doivent demeurer suivant les aparences, les trois dernières rénovations qui seront remises à la Savoye et qu'il y a lieu de penser que l'on aportera toutes sortes de facilités quand il sera question de donner communication des pièces. »

Ainsi dument autorisés par leurs gouvernements respectifs les Commissaires Pasteur et Léger procédèrent au triage des documents genevois destinés aux Archives royales. Suivant l'inventaire qui fut alors dressé en double, plus de six cents numéros prirent le chemin de la Savoie en plusieurs versements successifs. La dernière remise qui date du 27 août 1760 comprenait les titres de l'ancien dénombrement, lesquels, comme nous l'avons vu, étaient provisoirement restés à Saint-Julien. Ce fut une grosse perte pour les archives de Genève et parmi les fiefs les plus atteints par ce pillage officiel, il faut citer ceux de Chapitre, de Saint-Victor, des Macchabées et quelques autres moins importants. En revanche, il n'échut à la République qu'un fonds assez médiocre comprenant une cinquantaine de volumes et mappes relatifs principalement aux fiefs de la Maladière de Carouge et du prieuré de Saint-Jean, soit de l'ordre des Saints Maurice et Lazare. Cette opération paraît avoir été rapidement menée puisque le vendredi 18 octobre 1754, en séance du Conseil, « Noble Trembley a raporté qu'ensuite de l'autorisation donnée lundi au sr Pasteur, commissaire général, il a remis au sr Léger les titres contenus à l'inventaire qui fut mis sous les yeux du Conseil, et le verbal a été dressé en conformité de celui qui fut aprouvé céans. »

1. Genève. Archives d'Etat, P. H, 4809

Quelques vingt ans s'écoulent sans modifier de beaucoup cet état de choses. Notons cependant que par brevet royal du 9 octobre 1772, Louis-Joachim Léger avait succédé à Jean-Baptiste Léger, son père, décédé le 13 décembre 1773 après trente ans de commissariat. Survinrent la Révolution, puis le traité du 16 mars 1816 qui eut pour effet de changer les frontières de la République. L'article 11, paragraphe 2, de cette nouvelle convention portait que :

« Tous les titres, terriers et documens, concernant les pays cédés, seront remis de part et d'autre, le plutôt que faire se pourra. »

Or, en 1911, on pouvait constater que non seulement les anciens titres genevois n'étaient pas rentrés, mais encore que les terriers, autres que les cadastres ordinaires des communes réunies manquaient dans les Archives de Genève. Cette lacune résultait-elle d'un mauvais vouloir de la part des autorités Sardes ou s'agissait-il d'un cas de force majeure ? Telle était la double question qu'une étude sur place pouvait seule résoudre. C'est pourquoi en mai de cette même année, sous les auspices des Archives d'Etat de Genève, nous entreprîmes à Turin de minutieuses recherches qui restèrent infructueuses. Nous eûmes alors l'idée d'explorer à Chambéry les Archives départementales de la Savoie où, grâce à l'obligeance de M. l'archiviste Pérouse, nous mîmes la main sur une série de documents du plus haut intérêt. C'est en premier lieu un double de l'inventaire de remise déjà cité portant une note suivant laquelle, en vertu d'une ordonnance du comte Ferraris, intendant général de Savoie, en date du 19 juillet 1755, les terriers concernant les villages d'Athenaz, Sezegnins, Avusy et Sezenove avaient été remis à Noble Joseph-Alexis de la Grave, baron d'Avusy, et ceux du fief des Macchabées, soit du Cardinal, à M. le chanoine Lacombe, archiprêtre des Macchabées, à Annecy.

En second lieu, l'inventaire général des registres terriers existant dans les Archives du château de Chambéry. Certains articles barrés portaient en marge la mention suivante : « Extraits des Archives et livrés aux flammes ce jourd'huy en exécution de l'arrêté du Département du 21 may dernier. Chambéry, ce 7 juillet 1793, l'an 3 de la République Française.»

En troisième lieu, un rapport sur l'état des Archives du même département, daté du 10 octobre 1815, présenté par Louis-Joachim Léger à son souverain. L'auteur expose dans

ce document que lorsque la Révolution éclata en Savoie, le 22 septembre 1792, il comptait plus de vingt ans de services comme archiviste et commissaire à terriers.

« Dès que la Révolution — écrit-il — qui détruisit en France tous les titres de féodalité se fut étendue au malheureux sol de la Savoie, la première administration du Département à l'exemple de ce qui s'était pratiqué ailleurs et d'après les lois Françaises qui avoient supprimé les droits féodaux, commença par ordonner le brûlement d'une grande partie des titres des Archives Roiales. Ensuite d'un arrêté qu'elle prit le 15 may 1793, il en fut livré aux flammes le nombre de 3192 volumes que l'archiviste choisit parmi les moins précieux et dont il fut permis de dresser un inventaire.

« En exécution d'une loi de la Convention Nationale du 17 juillet 1793, qui abolissait sans distinction toute espèce de droits féodaux, la même administration prit un autre arrêté le 9 aoust suivant. Elle ordonna que *tous les titres, sans exception,* qui restoient encore aux archives, relatifs aux domaines royaux tant médiats qu'immédiats, seraient livrés aux flammes en la place de Vernay, le lendemain, jour appelé de la Confédération des Français. Alors sans faire aucun triage et sans distinguer les titres des droits de la couronne qui pouvoient être étrangers à la féodalité, on jetta pêle-mêle par les fenêtres *tout ce qui restoit* dans les Archives à l'exception seulement des mappes et cadastres, et le tout fut transporté au Verney sur plusieurs charrettes en réquisition pour cet extravagant autodafé dont le feu dura trois jours.

« Dans ce moment de frénésie, il ne fut plus permis à l'archiviste de suivre aucune forme ; un inventaire tant laconique qu'il eut pu le faire auroit exigé beaucoup de temps, tandis qu'on devoit brûler les titres le lendemain. On se borna donc à donner à l'archiviste un acte de décharge sous la date du 15 aoust 1793 constatant que tous les titres dont il étoit gardiateur avoient été livrés aux flammes.

« Il ne restoit plus dans les archives que les mappes et cadastres. Les fonctions actives de l'exposant étoient presque anéanties, il crut de son devoir d'abandonner son poste, etc. »

Après sa retraite, Léger ouvrit une étude de notaire à Chambéry. Compromis en 1798 dans une affaire d'émigré, il fut incarcéré et subit un mois de prison pour fait de conspiration. Un arrêté du Premier Consul, daté du 1er avril 1800, l'appela à faire partie du Conseil de la Préfecture, mais il préféra dé-

cliner cet honneur pour accepter le 1er juillet 1801 celui de membre du Conseil départemental.

Voici maintenant un extrait de l'arrêté que nous avons cité, pris par le Conseil général du département du Mont-Blanc dans sa séance du 25 mai 1793, l'an II de la République Française.

« Le Conseil Général, considérant que par arrêté de la Commission provisoire du 24 novembre 1792, il fut ordonné que tout possédant fief présenteroit dans le terme de deux mois dès la publication, les titres primitifs de son fief... aux termes de l'article 3 des décrets de l'Assemblée nationale des Allobroges sur la suppression [de la féodalité] ;

« Considérant, etc...

« Arrête qu'à l'égard des terriers, grosses, reconnaissances et autres titres féodaux existants dans les Archives nationales de ce Département, le citoyen Léger, archiviste, est invité à faire procéder dans le terme de huit jours cy dessus fixé, à séparation de ceux servant à établir quelques concessions légitimes de fonds ou des propriétés d'immeubles en faveur de la nation, le surplus devant être de même livré aux flammes.

« Arrête, etc...

« Arrête que le présent sera imprimé pour être publié et affiché dans toutes les communes du Département le 16 du mois de juin prochain. »

Enfin il est temps de conclure et nous le ferons aussi brièvement que possible. En ce qui concerne les communes dites réunies, les Archives d'Etat de Genève ne possèdent guère que les cadastres et les mappes mentionnés par Léger. Si les registres féodaux font défaut, c'est que, comme nous venons de le constater, ils n'existaient plus en 1816. Le rapport de Léger ne laisse aucun doute à cet égard et, par une visite des dépôts des archives à Chambéry, nous avons pu nous convaincre de leur absence. Cette lacune est d'autant plus regrettable qu'elle rend désormais très difficiles sinon impossibles, au-delà d'une certaine époque, les études généalogiques et cadastrales des familles originaires et des fonds situés dans les anciennes communes sardes. On sait cependant que les registres du fief des Macchabées et ceux d'Athenaz et lieux circonvoisins n'appartenaient plus à l'Etat depuis 1755 ; auront-ils échappé au désastre de 1793 ? C'est peu probable, vu les arrêtés du Conseil départemental, il vaudrait cependant la peine de s'en assurer.

F. Raoul Campiche.

L'HOMME ROUGE

de Jean-Pierre VEYRAT

Les biographes de Veyrat n'ont donné sur *l'Homme rouge* que des détails incomplets ou erronés. La plupart, dans l'impossibilité de consulter un des rarissimes exemplaires de cette publication, n'en ont parlé que par ouï-dire ; quelques-uns ont exprimé le désir qu'un chercheur plus heureux rende un jour à notre littérature et à la critique ces pages introuvables.

C'est pour répondre à ce vœu que je me suis mis en quête. Ayant pu mettre la main sur le recueil en question [1], j'ai choisi les pièces ou fragments de pièces qui m'ont paru les plus dignes de survivre, et ce sont ces extraits que je viens offrir au public.

Je n'ignore pas que Sainte-Beuve a sévèrement apprécié *l'Homme rouge*, mais il n'y a pas de jugement sans appel, et, pour ma part, je crois que la formule « magister dixit » a fait son temps.

J'accorde que la réédition de ces extraits n'est pas de nature à faire modifier le jugement qu'ont unanimement porté sur l'œuvre de Veyrat, prise dans son ensemble, les critiques les plus qualifiés, tels que M. Georges Martin dans la *Revue Savoisienne* de 1893-1894. Mais on y trouvera d'utiles éléments d'appréciation sur le côté satirique de cette œuvre, et je crois qu'après les avoir lus personne ne pourra raisonnablement soutenir que *l'Homme rouge* était « un simple insulteur, à rimes riches ».

Il existe une relation étroite entre les productions de l'esprit et les circonstances qui ont amené leur éclosion. Avant donc d'analyser *l'Homme rouge* et de faire avec lui plus ample connaissance, il convient de remémorer brièvement les conditions dans lesquelles il a vu le jour.

C'était en 1833. La France libérale accusait le gouvernement de Louis-Philippe d'avoir escamoté la Révolution de 1830 et de n'avoir pas tenu ses engagements. De toutes parts s'élevaient des plaintes, timides d'abord, acerbes bientôt. Les poètes s'en mêlèrent. Après les *Iambes*, de Barbier (1830), la *Némésis*, de

1. Bibliothèque publique de la ville de Lyon, collection Coste, n° 1172.

Barthélemy et Méry (mars 1831-février 1832). Pour employer l'expression de Sainte-Beuve, « le salpêtre était dans l'air ». Et comme, à ce moment déjà, la jeunesse de Savoie aspirait l'air de France, il suffit d'un prédicateur imprudent pour faire éclater une émeute à Chambéry.

Nombre d'étudiants qui fréquentaient les écoles préparatoires de cette ville et qui avaient pris part au mouvement furent contraints, par ordre supérieur, de sortir des Etats Sardes dans les vingt-quatre heures. Atteint par cette mesure, Veyrat se dirigea vers la France, marchant vers des destinées inconnues, le deuil dans l'âme et la rage au cœur.

Il s'arrêta à Lyon. « Sa première idée, en arrivant, fut de se venger par la plume de l'ostracisme dont il était frappé. » C'est alors qu'il fonda le journal qui nous occupe, en collaboration avec L.-A. Berthaud, qui avait été rédacteur du *Charivari*, puis de l'*Asmodée*.

Le frontispice est libellé comme suit :

L'HOMME
ROUGE
SATIRE HEBDOMADAIRE
PAR
BERTHAUD ET VEYRAT
—
LYON
IMPRIMERIE PERRET
Rue S'-Dominique, 13

On lit au verso :

« L'*Homme rouge* parait tous les dimanches, par livraison de 8 pages in-4°. Le prix de la souscription est, pour l'année (52 livraisons), de 30 francs. Ecrire franco à M. Veyrat, au bureau de la *Glaneuse*, rue de la Préfecture, 6, à Lyon On souscrit, dans les départements, chez tous les directeurs des Postes. »

Remarquons, en passant, la cherté du journal : trente francs! Nous voilà loin de

..... l'homme rare
Qui payait d'un écu trois cents pages de vers !

La première livraison, intitulée *Prospectus*, parut le mardi 2 avril 1833. La deuxième, datée du dimanche 7 avril, avait pour titre : *Les Morts*. Elle fut suivie de vingt autres, une par dimanche, jusqu'au 25 août inclus, sous les titres ci-après :

N°	3.	14 avril.	*Au prince de Carignan.*
	4.	21 —	*La Royauté.*
	5.	28 —	*Qu'avez-vous ?*
	6.	5 mai.	*Quatre-vingt-treize.*
	7.	12 —	*Infamies.*
	8.	19 —	*Lyon.*
	9.	26 —	*Les peuples et les rois.*
	10.	2 juin.	*Les indifférents.*
	11.	9 —	*5 et 6 juin.*
	12.	16 —	*A la duchesse de Berry.*
	13.	23 —	*Trois mois.*
	14.	30 —	*A Louis-Philippe.*
	15.	7 juillet.	*Au Constitutionnel.*
	16.	14 —	*Une honte.*
	17.	21 —	*Pèlerinage en Savoie.*
	18.	28 —	*Les trois jours.*
	19.	4 août.	*Les Bastilles.*
	20.	11 —	*A don Pedro.*
	21.	18 —	*La Prostituée.*
	22.	25 —	*Le Sang.*

Jules Philippe dit que « Veyrat dirigeait surtout ses articles contre le roi de Sardaigne, Charles-Albert ». Les titres qu'on vient de lire prouvent le contraire et le fait seul de leur publication peut être considéré comme un curieux exemple de la tolérance du gouvernement français à l'égard des étrangers.

Le 3e fascicule, signé de Berthaud seul, porte cette mention : « Mon collaborateur est atteint d'un grave accès d'émoptisie (*sic*) ; il est encore au lit. Sa délicatesse d'artiste l'a fait refuser de signer avec moi cette livraison, n'ayant pu y travailler avec moi. Berthaud. »

Le 15e renferme une pièce intitulée *Le Spectre*, avec cette note : « Les deux auteurs de *l'Homme rouge* ayant été gravement indisposés ces jours derniers, ils ont eu recours à un de leurs bons amis, qui a bien voulu leur donner cette pièce. »

Les numéros 17, 18, 19 sont signés par Veyrat seul ; par contre, le 20 et le 21 sont de Berthaud.

Enfin, le 22e est accompagné de cet avertissement : « Des circonstances tout à fait en dehors de notre zèle et de notre volonté ont retardé jusqu'à ce jour cette livraison, qui devait paraître dimanche, 25 août. Nous prévenons nos lecteurs que notre prochain départ pour Paris, nécessitant des arrangements et des mesures nouvelles dans l'administration de notre publi-

cation, *l'Homme rouge* sera interrompu jusque vers le 18 ou le 25 septembre, époque à laquelle il partira de Paris. »

Effectivement, dès ce numéro, la publication cesse à Lyon. Ce qui a paru comprend 176 pages, de 22 vers en moyenne, soit environ 3870 vers. C'est dans ce recueil que nous allons puiser — avec discrétion.

I

Nous savons quels autans de bitume et de feu
Vont noircir le soleil de notre horizon bleu ! ..
Quand la liberté bout dans l'ardente fournaise,
Et que nous évejllons un monde à sa genèse,
Nous savons que nos doigts sur ces flots écumants,
Souvent se brûleront à ces brasiers fumants ;
Que le pouvoir gorgé de l'or qu'un peuple sue,
Sur nos fronts calcinés abattra sa massue ;
Qu'aux murs froids des prisons, à l'heure du réveil,
Souvent nous n'aurons pas un rayon de soleil,
Et que notre jeunesse, avec ses nobles rêves,
Peut mourir dans les fers ou pourrir sur les grèves.....
Qu'importe ? si le peuple, en nous voyant passer,
Tourne ses pas vers nous et vient nous embrasser !

. . . . . .

Peuple, quand le sol brûle aux pieds et qu'un volcan
Fume et menace, — il faut dresser sa tante au camp,
Veiller comme un soldat, sans relâche et sans trève,
Au risque d'y tomber, si le cratère crève !

. . . . . .

Nous ne faillirons point à nos pieux mandats ;
Selon les temps divers, poètes ou soldats,
Le regard dans les cieux où luit la République,
Au sénat, dans les camps, sur la place publique,
Partout où la Patrie appellera ses fils,
Nous viendrons aux tyrans apporter nos défis !

. . . . . .

En avant ! l'avenir souffle dans notre voile ;
Notre étoile polaire à nos yeux se dévoile.
Sereins ou noirs, les flots ne nous sont point amers :
Il est, là bas, un monde à trouver sur les mers.
Qu'importe. en traversant le flux de tant d'idées,
S'il faut à des forbans lâcher quelques bordées ?
Nos cœurs sont bons et chauds ; dans ces luttes de feu,
Nous viendrons apporter notre sang pour enjeu !

Et puis, vienne la rive où tend notre navire ;
Qu'à ces golfes en fleurs nos yeux puissent sourire ;
Que les temps accomplis des grandes actions
Aient comblé sous nos pas les révolutions ;

Un jour — quand l'univers aura dans ses entrailles
Etouffé pour jamais le levain des batailles,
Quand les peuples, heureux d'un bonheur mutuel,
N'iront plus pour les rois s'égorger en duel,
A cette heure d'amour qui luira sur nos têtes,
Nous briserons enfin nos vers, noirs de tempêtes,
Et reviendrons en paix dans nos tranquilles champs,
Aux foyers paternels demander d'autres chants ! .. .

V. — QU'AVEZ-VOUS ?

Souvent, quand par le monde on nous voit solitaires,
Le front triste et les yeux pleins d'étranges mystères,
A notre air de malheur on s'étonne de nous ;
On cherche quel souci nous donne ainsi la fièvre,
Et l'on nous dit, avec un sourire à la lèvre :
« Vous semblez tristes,... qu'avez-vous ? »

Oh ! ce que nous avons ?... Lorsque la terre ardente
Tourbillonne à nos yeux comme l'enfer du Dante,
Quand nous voyons partout des misères sans fin,
Qu'il est là, devant nous, une émeute affamée
Et près d'ouvrir sa gueule et de descendre armée
Au cirque, avec ce cri : j'ai faim !

Quand, depuis trente mois, nous vivons dans l'orage,
Sans pouvoir arracher notre barque au naufrage ;
Quand sur nos fronts en deuil ces mots ont retenti :
« La Pologne se meurt et l'Italie est morte ! »
Quand, peut-être, le flot roulant qui nous emporte
Demain aura tout englouti !

Quand nous voyons passer, dans nos veilles brûlées,
Tant d'apparitions, noires, échevelées,
Quand sous nos pieds le sol fume comme un tison,
Et que l'été qui vient, avec ses parfums d'ambre,
Peut encor rallumer le volcan de novembre
Au premier feu de l'horizon ;

Après avoir passé parmi toutes les boues,
Aux soufflets des tyrans tendu vingt fois nos joues,

. . . . . .

Ne nous demandez pas pourquoi nos jeunes têtes
Rêvent tant de malheurs parmi toutes vos fêtes,...

. . . . . .

Vivez, sans prendre soin de l'ennui qui nous brûle,
Sans chercher dans nos cœurs quel sang bout et circule...
Que sert de vous nommer le monde où nous allons ?
Que vous fait de savoir parmi quelles vipères
Il nous faudra marcher pour aller à nos pères
Qu'ont emportés les aquilons ?

Vous n'avez jamais vu, dans l'âme du poète,
Quelle trace profonde y laisse la tempête ;
Vous n'avez jamais bu dans sa coupe de fiel...
Que vous importe, alors, qu'il jette l'anathème
Ou qu'il rêve d'amour ? qu'il bénisse ou blasphème ?
Qu'il soit de l'enfer ou du ciel ?...

(A suivre.)

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

I Savoiardi ed i Nizzardi nella marina da guerra di Casa Savoia dal 1300 al 1860.

Sous ce titre, M. le comte Albert de Sonnaz, sénateur du royaume et membre honoraire de la Florimontane, vient de publier (en italien) un intéressant fascicule de 95 pages, où l'on peut retrouver presque toute l'histoire de la marine sarde, et le tableau fidèle de ceux de nos compatriotes qui s'y sont distingués.

Les premiers navires de guerre de la Maison de Savoie furent lancés sur le Léman, pour attaquer Genève et le Valais, et pour défendre le château de Chillon, Lausanne, Villeneuve, Vevey, Nyon, Evian et Thonon. Les comptes du trésorier de Chillon mentionnent deux galères dès 1283. En 1366, Etienne de la Baume, premier amiral de Savoie dirigea vers le Levant une expédition qui avait pour but de remettre sur le trône de Byzance l'empereur Jean Paléologue.

L'acquisition de Nice en 1388 amena la construction d'un grand nombre de bateaux destinés à lutter contre les pirates barbaresques,

En 1527, le port de Villefranche était un des plus mouvementés du littoral.

En 1575, nouvel accroissement de la flotte par suite de la réunion du comté de Tende et du port d'Oneille, au duché de Savoie.

La proclamation de Victor Amédée II comme roi de Sicile en 1713 amena la création, à Palerme, d'une escadre qui comprenait 6 galères et 3 vaisseaux ordinaires. Pour commander ces navires, on recruta des officiers Siciliens, Niçards. Piémontais, Savoyards et Anglais.

Parmi les Savoyards figuraient un comte de Sales, un baron de Blonay, un chevalier de Ville.

En 1764 le comte de Viry, ambassadeur sarde à Londres, acquit pour le compte de son souverain deux navires anglais de 60 canons, l'*Hermione* et l'*Ascensione* qui prirent les noms de *San Vittorio* et de *San Carlo*. Mais, de 1765 à 1768, ces bâtiments furent surmenés par un service trop actif. On les mit au rebut et l'on fit construire en Hollande une nouvelle frégate qui prit encore le nom de *San Carlo*.

Peu après, en 1769, on crêa à Villefranche une école de marine destinée à équiper, armer et instruire la nouvelle flotte et le commandement en fut donné à un Savoyard, Daviet de Foncenex, mathématicien fameux, qui avait le grade de brigadier d'armée.

Il avait sous ses ordres le chevalier d'Arcollières, qui devint capitaine de frégate et qui se distingua pendant les guerres de la Révolution, notamment dans l'affaire d'Oneille, ainsi que le chevalier de Chevillard.

En passant, M. de Sonnaz fait observer que le général qui conquit le comté de Nice et que nous appelons Anselme, s'appelait en réalité *Danselme*.

A cette époque, le royaume de Sardaigne, réduit à l'île de ce nom, n'avait plus de marine. On y remarquait cependant une belle galère acquise en Angleterre, *Santa Teresa* dont l'équipage composé de 500 marins servait à défendre l'île contre les corsaires barbaresques.

Dans ces temps malheureux les officiers de marine sans emploi prirent du service à l'étranger. Tels, le comte de Viry et le chevalier de Pignier de Saint-Pierre d'Albigny, qui furent acceptés dans la flotte anglaise et prirent part à la bataille de Trafalgar.

L'annexion de Gênes en 1815 ouvrit la voie aux tentatives de restauration d'une puissance maritime.

On fonda une école de marine dans cette ville et l'on construisit des bateaux, dont les plus importants portèrent : *Maria Teresa* 60 canons, *Maria Cristina* et *Commercio* 40 canons.

Parmi les officiers qui furent les ouvriers de la première heure, on trouve Louis-Philibert d'Arcollières, fils du chelier dont il a été question plus haut, et Georges de Viry : le premier devint vice-amiral ; le second, commandant général de la marine. Signalons aussi l'intendant général Vichard de Saint-Réal auquel incombait la direction de tous les services.

Dès lors, l'élan est donné.

Charles-Félix fait construire quatre nouvelles frégates :

Beroldo, *Hautecombe*, *Regina* et *Carlo Felice*, et une corvette, *Aurora*.

Sous son règne une expédition fut dirigée contre Tripoli (1825) pour rappeler à la raison le bey de ce pays. Elle eut plein succès, et, le 1er septembre 1826, la Cour étant à Hautecombe, on donna sur le lac du Bourget le simulacre nocturne du combat naval, « où quarante bateaux représentèrent la sévère leçon infligée par les frégates du roi aux pirates barbaresques ».

Parmi les officiers qui avaient dirigé l'expédition figurait au premier plan le capitaine de vaisseau de Rochette, de Rumilly, qui mourut du choléra à Gênes en 1855.

En 1848, la flotte sarde comprenait 23 navires de guerre et ce chiffre n'avait pas été sensiblement accru en 1860, date où s'arrête l'étude de M. de Sonnaz.

Mais l'auteur mentionne la part brillante prise au développement de la marine italienne par cinq amiraux savoyards Arminjon, Martin Franklin, Eugène et Henri de Viry (fils de Georges) et surtout Pacoret de Saint-Bon considéré comme le véritable restaurateur de cette marine : une statue lui a été élevée en 1895 et l'un des plus puissants cuirassés de l'Italie actuelle porte son nom.

M. de Sonnaz accorde un souvenir au commandant Parent (fils de l'ancien sénateur de la Savoie) mort accidentellement dans la mer Rouge et au capitaine de corvette Riccardo Pelloux (fils du général Louis) mort à 39 ans des fatigues supportées pendant la campagne de Libye.

Enfin il donne la liste et la biographie de ceux de nos compatriotes qui ont été ministres de la marine depuis 1814, savoir le comte Hector Gerbaix de Sonnaz (1848-49), le général Menabrea trois fois titulaire de ce portefeuille de 1861 à 1867 et l'amiral de Saint-Bon également trois fois ministre [1].

Ajoutons qu'en ce moment même, le chef d'état-major général de la marine est un Savoyard, le contre-amiral Rubin de Cervens.

L'ouvrage de M. de Sonnaz, fort agréable à lire et orné de portraits bien exécutés, se présente dans les meilleures conditions pour mériter tous les suffrages et nous en félicitons bien sincèrement l'auteur.

François Miquet.

1 10 juillet 73-18 mai 1876 (Minghetti). — février 91-mai 92 (di Rudini). — mai-novembre 92 (Giolitti).

TABLE DES MATIÈRES POUR 1914

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ACADÉMIE FLORIMONTANE.

Liste des membres de l'Académie Florimontane. . . . v
Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne* x
Prix des ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane. xii
Miquet F. Rapport sur le concours de poésie de 1914 . 187
Programme du 42e Concours de Poésie et du 14e Concours de Beaux-Arts 191
Concours de poupées savoyardes. — Prix. 7. 17
Blandin Henri. Concours des anciens costumes de la Haute-Savoie 26
Séances mensuelles. 1, 9, 15, 69 77, 81, 137, 169, 176. 181
Le Roux M. Excursion annuelle de la Florimontane. . 86
Nouveaux membres : MM. Cte Gerbaix de Sonnaz, 6 ; Bard, Trésal, 7 ; Neyroud, 9 ; Mercier, 17 ; Mis d'Aix-Sommariva, 70 ; Prince de Faucigny-Lucinge, 79 , Pernoud, 137 ; J. Terrier. 138
Membres d'honneur : M. F. Donnet, 173 ; Plocq. 185
Nécrologie: MM. François Dupont, 1 ; Chatelain, 69 ; César Balliard, 137 ; Grimont, 171 ; Dr Fouquet, 172 ; J. Déchelette, 178 ; Baron du Bourget, 181 : Chanoine Chevalier ; Jules Philippe, 182 ; Capitaine Dingeon 183
Miquet F. Le Sous-Intendant Grimont. 193
Conseil d'administration, 7, 9. — Modification des statuts. . . . 138
Placement provisoire d'une partie de la souscription au monument saint François de Sales. 176, 178
Compte-rendu financier de 1913. 3
Projet de budget pour 1914 5
Souscription au monument C. Duval 77
Protestations contre les actes de barbarie des Allemands. . 168, 169, 170, 172, 173

Offre de la collection de la *Revue Savoisienne* à la bibliothèque de Louvain 172
Distinctions : MM. Marteaux, Le Roux, 137; Carron, 2; J. Terrier, 6; Mme Désormaux, 15; Dufournet, 69; Anthonioz, 77; Balleydier, 78; Perrier de la Bathie, 82; A. Terrier, 82; Buttin, 82; Trésal, 137; Mme Geley, 171; Lieutenant-colonel Bordeaux. 178
Dons à la Florimontane 3, 7, 10, 17, 70, 78, 82, 83, 174, 178, 179 184
Dons au Musée 176
Letonnelier G. Notice sur l'Académie Florimontane. 32, 115

ALPINISME ET TOURISME

Crolard A. Hygrométrie et thermométrie au col de Leschaux. . . 12
Letonnelier G. Sur l'ascension du Mont-Blanc par de Saussure. . 12
— Relation de voyage au xviie siècle. 79

ARCHÉOLOGIE.

Crolard A. Trouvailles aux Fins 78
Letonnelier G. Inscriptions tumulaires de Savoie. 79
Marteaux C. Sur quelques antiquités des Fins. 84
Marteaux et Le Roux. Boutae. Nouvelles fouilles aux Fins d'Annecy. 145

BEAUX-ARTS

Miquet François. Nomenclature des artistes Savoyards ou d'origine savoisienne (Salons de 1914). 133
— Sur des luthiers d'origine savoyarde 13
— Le peintre Henri Gervex. 8
Serand J. Une hymne guerrière de 1806. 185

BIBLIOGRAPHIE.

G. L. Monasterium Acaunense. 136
Letonnelier G. — Louis Dimier. Histoire de Savoie, des origines à l'Annexion. 67
Marteaux et Le Roux. Boutae (les Fins d'Annecy). . . 15
Miquet F. Ch. Dufayard. Histoire de Savoie. 61
— Louis Ritz. Le nécrologe de l'Abbaye de Talloires. 65
— Le bulletin de l'association des italiens d'origine savoyarde et niçoise. (Analyse) 74
— I Savoiardi ed i Nizzardi nella marina da guerra di Casa Savoia dal 1300 al 1860. 210

BIOGRAPHIE.

LETONNELIER G. Une lettre du numismate Tochon 94
MIQUET François. Monument au général Decouz. 10
— Un physiologiste savoyard M. Miège. 80
— Un fait d'armes de Claude Béguin. 84
— Sur les Falconnet, 76, 139; Accambray, 138; Donnet 173
— Sur les familles Messier. 174

GRAVURES.

Lettres de saint François de Sales. 52
Porte de la maison « Bagnoréa », 18, rue Sainte-Claire. 49
Plans, 145, 163. — Antiquités romaines, 147, 148, 149, 151, 153, 155, 156, 157, 158, 159

HISTOIRE.

BRUCHET M. Une lettre de Michel Colombe 83
CAMPICHE Raoul F. Le Traité de Turin du 3 juin 1754 et les Archives de Genève 194
CHAPUISAT Edouard. Pictet de Rochemont et la neutralisation de la Savoie. 94
FAUCIGNY-LUCINGES (DE). Rectification de l'ouvrage sur la Maison de Faucigny 178
LETONNELIER G. Les prénoms de l'an II. 11
— Sur les anciennes armoiries d'Annecy. 21
— Sur les rouleaux des morts d'après un travail de M. Bruchet. . 72
MIQUET F. Le Centenaire du général Decouz. 23
— Les Savoyards devant les commissions révolutionnaires du Lyonnais. 14, 140
— Les prénoms de l'an II. 12
— Citoyens savoyards blessés pour la Liberté. 22
— Sur la famille Courajod. 139
— Comparaison sur les contingents de la classe de 1911. 75
— Distinctions à des personnes originaires de Savoie (Arpin, Daviet, etc.) 76
— Prix des remplaçants militaires sous le Consulat et l'Empire. . 166
— Sur le bénéfice de la neutralité helvétique appliquée à la Savoie du Nord. 175
— Sur quelques faits historiques locaux de la période révolutionnaire 180
PLOCQ. Sur le projet de tunnel sous-marin du Pas-de-Calais. . . . 180
ROBERT V. Sur un poids ancien en fer et crémaillères pour croesûs 14, 85
SERAND J. Un passeport délivré par la ville de Louvain. 179

HISTOIRE NATURELLE.

Le Roux Marc. Sur certaines algues de l'eau sulfureuse de Menthon. 20
Piaget Jean. Note sur une vivipara subfossile quaternaire. 59

LITTÉRATURE ET POÉSIE.

Martin Georges. Chants d'Adolescence. Alphonse Morand 53
Miquet F. *L'Homme rouge* de Jean-Pierre Veyrat. . . 205

PHILOLOGIE.

Arcollières (d'). A propos du Dieu Fabulo. 16
Désormaux et Gavard. Sur l'histoire de la langue française en Savoie. 18
— Les origines de la langue française dans la vallée d'Aoste par F.-G. Frutaz. 70
— Contribution au « Glossaire de l'ancien Savoyard ». 103
Marteaux C. Sur les noms de lieux en *-on*. 73
— Sur les noms en *-uel*. 83
— Sur les mots *vuavre* et *Vovray*. 178
— Sur les mots *thoron* et *gonvi*. 185
Pochat-Baron. Sur la langue parlée en Savoie au XVe siècle. . . . 11

ERRATA.

Page 1, ligne 22, au lieu de : *occupés*, lire : *préoccupés.*
— 7, ligne 5, au lieu de : *Baud*, lire : *Bard.*
— 63, ligne 32, au lieu de : *q'on*, lire : *qu'on.*
— 142, ligne 16, au lieu de : *servi*, lire : *sauvé.*

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Annecy, Imprimerie J. Abry. — 21473

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 decembre 1896

1915

Cinquante-sixième Année

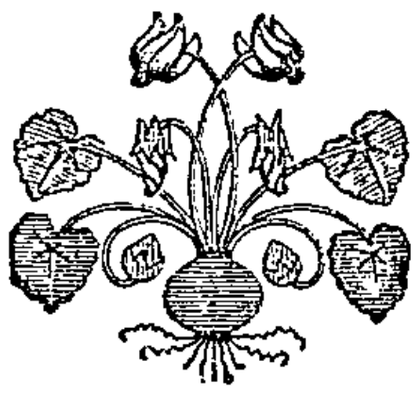

ANNECY
Imprimerie J. ABRY, Editeur
—
1915

Pér. 8°
12380

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.
Réorganisée en 1851
par

Louis Bouvier (1819 † 1908). | Jules Philippe (1827 † 1888).
Etienne Machard (1824 † 1887). | Eloi Serand (1826 † 1891).

BIENFAITEURS

Dr C. Andrevetan (1802 † 1879). | Melville-Glover (1834 † 1897).
Dr F. Dagand (1815 † 1886).

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi.

Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique).

Alfred-Joseph Bard de Coutance, avocat à Bonneville, soldat faisant fonctions de sergent au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Dr Thonion ✠ I, ancien député ; Ch. Marteaux ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet ; Max Bruchet ✠ I ✠, archiviste départemental du Nord, et Charles Buttin, archéologue, à Paris.

Trésorier honoraire : M. Jean Ritz ✠ C ✠ ✠ I, compositeur de musique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU.

Président : M. F. Miquet ✠ A, receveur honoraire des finances.

Vice-Présidents : MM. Albert Crolard, député, ingénieur ; Isidore Nanche ✠ I, chirurgien-dentiste, et J. Désormaux ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire perpétuel : M. Marc Le Roux ✠ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. G. Letonnelier ✠ A, archiviste départemental de la Haute-Savoie.

Archiviste : M. Joseph Serand, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.

Bibliothécaire et trésorier : M. François Gardier ✠.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. Carron, Lavorel, Letonnelier et Miquet. Section scientifique : MM. Dumont et Le Roux. Section philologique et littéraire : MM. Désormaux et G. Martin.

Directeur de la Revue : M. Le Roux.

Membres du conseil : MM. Carron, Grivaz, Lavorel, G. Martin.

MEMBRES HONORAIRES.

DATES d'admission — MM.

1906 D'Arcollières ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1882 Balliard Charles, Metropolitan Museum of Art, à New-York.
1915 Bordeaux Joseph-Paul-Emile (le colonel) O ❋ ❀ A, commandant une brigade de chasseurs de réserve.
1913 Bordeaux Henry ❋, homme de lettres, à Paris.
1906 Borson (le général) G O ❋ G O ✠ ❀ I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1892 Bruchet Max ❀ I ✠, archiviste départemental, à Lille (Nord).
1901 Camus Jules ❀ I ✠ ✠, professeur à Turin.
1872 Chantre Ernest ❋ ✠, ancien sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.
1882 Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1878 Dufour Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1910 Fruttaz (le chanoine), président de la Société académique d'Aoste.
1905 Gave (l'abbé), professeur au Pensionnat d'Uvrier, par St-Léonard (Valais).
1881 Hollande ❀ I ⛪, directeur honoraire de l'École préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
1900 Manno Antonio (le baron) G C ✠ G C ✠, membre de l'Académie des sciences, à Turin.
1911 Muret Ernest, professeur de philologie romane à l'Université de Genève.
1915 Plocq Ernest, ingénieur, inspecteur honoraire de l'exploitation aux chemins de fer du Nord.
1881 Revil ❀ I, docteur ès-sciences, géologue, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 Revon Michel ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, professeur honoraire à l'Université de Genève.
1914 Sonnaz (le comte Gerbaix de) G C ✠ G C ✠, ancien ministre plénipotentiaire, sénateur du royaume d'Italie, à Turin.
1911 Van Gennep, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, professeur à l'Université de Neuchâtel (Suisse).

MEMBRES EFFECTIFS.

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1910 Adé Henri, architecte, à Annecy.
1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, capitaine au régiment de *Savoie-cavalerie*, à Milan.
1887 Allart, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève.
1910 Anthonioz Charles ❀ A, sculpteur, à Genève.
1912 Anthonioz Alfred ✠ ❀ A ⛪, sculpteur, à Genève.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1911 Badin Charles, négociant, à Annecy.
1900 Balleydier Louis ❀ I, doyen de la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 Barut Jules ❋, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
1904 Bellier-Klecker (Mme), à Sèvres (Seine-et-Oise).
1907 Blandin Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
1904 Bonald Antoine, administrateur de la Caisse d'épargne, à Annecy.
1912 Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
1908 Bougier, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.

1913 Briffaz François, docteur en médecine, à Bonneville.
1912 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.
1896 Buttin Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, à Paris.
1911 Callies Henri, industriel, à Annecy.
1903 Carle, capitaine d'infanterie, à Montluçon.
1895 Carnot François ✻ ⛃, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1909 Carrier Maurice, avoué, à Bonneville.
1874 Carron Jacques, avocat, à Annecy.
1905 Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
1913 Cavard ✻, chef de bataillon au 30e de ligne, à Annecy.
1913 Cholley André, professeur agrégé au Lycée Berthollet, Annecy.
1909 Cochon ✻ ❦ O I ⛃, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Chambéry.
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1911 Costaz G. ❦ A, directeur du Syndicat agricole de la He-Savoie, à Annecy.
1890 Crolard Albert, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1897 Crolard Francis ❦ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset François ⛃, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Croyn A. ✻ ❦ I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1907 Denarié Jean, notaire, à Annecy.
1906 Dépollier Louis ❦ A, imprimeur, à Annecy.
1906 Deschamps ⛃, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1896 Désormaux J. ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Despine Antoine, à Annecy.
1910 Desservétaz Alfred, comptable, à Annecy.
1892 Domenjoud Henri, percepteur en retraite, à Annecy.
1910 Dubettier, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1912 Dufournet A. (abbé) ❦ A, ancien professeur, à Nogent-s.-Marne.
1913 Dugit Maurice, ingénieur aux Forces du Fier, à Annecy.
1898 Dumont ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1909 Dunand Alexis, rentier, à Annecy.
1885 Duplan ❦ I, président de l'Académie chablaisienne, à Evian-les-Bains.
1912 Dupont André, industriel, à Paris.
1913 Dussaugey, ingénieur civil, à Annecy-le Vieux.
1915 Falletti Eugène, entrepreneur de travaux publics, à Cran-Gevrier.
1914 Faucigny-Lucinges (le prince Ferdinand de), à Paris.
1904 Favre Asghil, propriétaire, à Faverges.
1906 Favre-Lorraine, maire de Saint-Jean de Sixt.
1901 Ferrero Marius, conseiller général, à Annecy.
1913 Flamary ❦ I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1911 Fournier Jacques, ingénieur agronome, à Annecy-le-Vieux.
1901 Frey Charles ❦ I, entrepreneur de transports, à Annecy.
1892 Frézat Simon, à Bonneville.
1908 Gaillard Claudius, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1906 Gallet Claudius ❦ A, docteur en médecine, à Annecy.
1883 Galliard Louis, docteur en médecine, à Annecy.

1906 Gardier François ⚜, à Annecy.
1913 Gavard (l'abbé), supérieur de l'Ecole supérieure de Théologie, à Tessy, par Metz (Haute-Savoie).
1897 Geley Gustave ❦ A, docteur en médecine, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1913 Goy (le Dr) ✲ ❦ A, maire de Reignier, sénateur de la Haute-Savoie.
1886 Grivaz Louis ❦ A, notaire, à Annecy.
1913 Guérin, notaire à Ugine (Savoie).
1906 Guinier Philibert ⚜, inspecteur des Eaux et Forêts, chargé de cours à l'Ecole forestière, à Nancy.
1906 Hérisson Jean ❦ A, imprimeur, à Annecy.
1910 Lachenal Arthur ✲, docteur en droit, à Paris.
1907 Laeuffer Eugène ✠, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1909 Laeuffer Jean C ✠, rentier, à Annecy.
1905 Lavorel J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 Laydernier Léon ❦ A ⚜, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ❦ I. docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston ❦ A, archiviste départemental, à Annecy.
1911 Maillot C ✲ ❦ I O ⚜, général de brigade du cadre de réserve, à Annecy.
1911 Marchand Francis, avoué à Annecy.
1909 Marès Léon, maire de Lovagny, château de Montrottier.
1891 Marteaux Charles ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Martin Georges ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
1911 Marullaz F. (l'abbé), professeur au Pensionnat Bon-Rivage, à La Tour de Peilz (Vaud).
1911 Menthon (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
1914 Mercier, inspecteur primaire, à Annecy.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1893 Millet ❦ A ⚜, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 Miquet François ❦ A, receveur honoraire des finances, à Annecy.
1899 Monnet (Mlle), à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 Nanche Isidore ❦ I, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1913 Neyroud Albert, notaire, à Sallanches.
1901 Ogier J.-M. (l'abbé), à Annecy.
1906 Orlyé Philibert (d') ⚜, propriétaire, maire de Menthon-Saint-Bernard.
1906 Orlyé Jean (d'), licencié ès-sciences, à Paris.
1912 Ormond Marguerite (Mme), au château de Crevins-Bossey.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris.
1902 Périllat, ancien administrateur du Bon Marché, Paris.
1913 Perkins Nevil, professeur à l'Université de Bristol (Angleterre).
1912 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 Pernoud Louis, inspecteur-voyer, à Annecy.
1907 Perravex ❦ A, inspecteur des postes et télégraphes, à Annecy.
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.

1912 Perrier de la Bathie, ingénieur-agronome, à Ugine (Savoie).
1911 Perrin ❋, commandant en retraite, à Annecy.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) ✠ I O ✠, proton. ap., chan. hon., à Thonon.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1897 Raillon ✠ I, architecte départemental, à Annecy.
1909 Rannaud Marie (le chanoine), à Annecy.
1913 Rebord Charles (le chanoine), prévôt de la Cathédrale, à Annecy.
1911 Replat Georges, procureur de la République, à Albertville.
1911 Replat Jacques, directeur de la Société d'assurances « L'Union », à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1903 Rey Emile ✠ A (N-I), procureur de la République, à Guéret (Creuse).
1901 Richard J. ✠, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean ✠ C ✠ ✠ I, compositeur de musique, Annecy.
1894 Robert Victor ✠, à Annecy.
1912 Robert Louis, employé à la Société générale, à Annecy.
1905 Rollier Pétrus, docteur en droit, notaire, à Annecy.
1909 Rosset ✠ I, instituteur honoraire, à Groisy-le-Plot.
1873 Roussy de Sales (le comte de) ❋ O ✠, à Thorens.
1908 Ruffier Jean ✠ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.
1912 Ruphy Louis, architecte, à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
1908 Serand François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1908 Servettaz Claudius ✠ A, professeur à l'Ecole supérieure d'Annecy.
1901 Seyssel-Cressieu (le c^te^ Marc de) ✠, château de Musin, par Belley.
1902 Terrier Auguste ❋ ✠ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1871 Thonion ✠ I, docteur en médecine, ancien député, à Annecy.
1874 Tissot (l'abbé), curé de Cluses.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Charenton.
1904 Varay François, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1900 Bosson François, pharmacien, à Saint-Jeoire.
1915 Manecy Jules, receveur des douanes, en retr., à Bayonne (B.-Pyrénées).
1914 Terrier Jean, imprimeur, à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BELLEY. Le Bugey.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère.
— Société des Touristes du Dauphiné.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
— Revue alpine (don).
MACON. Académie des sciences.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).

— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— L'Homme préhistorique.
— Le Mercure de France.
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.

ÉTRANGER.

AOSTE. Société académique du duché d'Aoste.
BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
— Société d'archéologie.
CINCINNATI (U. S. A.). The Lloyd Library.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Bulletin de la Société Zoologique.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
MILAN. Atti della Societa italiana di scienze naturali.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
— Société neuchâteloise de géographie.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
SAINT-LOUIS. (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
SION (Valais). La Murithienne.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpine.
URBANA. (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
VÉRONE. Madona Verona (Museo Civico).
WASHINGTON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
WISCONSIN (U. S. A.). Academy of sciences, arts and letters.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).
— Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande.

JOURNAUX.

ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
PARIS. Le Savoyard de Paris.

Prix des Ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane

Désireuse de faciliter les recherches historiques sur la Savoie, en mettant à la portée des travailleurs les documents déjà publiés dans la **REVUE SAVOISIENNE,** *l'Académie Florimontane a décidé, dans sa séance du 8 mars 1911, de céder ses ouvrages de fonds aux prix ci-dessous :*

Bulletin de l'Association Florimontane, *de 1851 à 1859 inclusivement,* quatre volumes in-8°. — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 2 francs ; un numéro séparé, 0 fr. 50.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1860 à 1884 inclusivement sauf les volumes des années 1860, 1862, 1865, 1870 et 1875 ;* volumes in-4°, de 100 à 144 pages, composés de 12 numéros dont quelques-uns sont illustrés. — Un volume broché, 2 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 25.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1885 à 1889 inclusivement ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages. — Un volume broché, 4 fr. ; un numéro séparé, 1 franc.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1890 à 1914 et années suivantes, sauf les années 1893, 1897 et 1898 ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages avec illustrations. — Un volume broché, 6 francs ; un numéro séparé, 2 francs.

L'Académie Florimontane ne possèdant plus que quelques numéros séparés de diverses années de la *Revue Savoisienne,* serait reconnaissante aux personnes qui voudraient bien lui céder, au prix coûtant, ceux de mai 1860 ; janvier 1861, 1862 ; janvier 1865 ; février 1870 ; janvier 1875 ; novembre-décembre 1890 ; janvier-février, mai-juin, juillet-août 1893 ; avril-mai-juin, juillet-août-septembre, octobre-novembre-décembre 1897 ; avril-mai-juin, juillet-août-septembre, octobre-novembre-décembre 1898.

Collection complète de la REVUE SAVOISIENNE *de 1860 à 1914 inclusivement,* composée de 53 volumes brochés dont 25 in-4° et 28 gr. in-8° avec illustrations, plus la table des matières de 1851 à 1900 : 250 francs.

Les volumes de 1860, 1862, 1865, 1870, 1875, 1893, 1897 et 1898, dont il ne reste que quelques exemplaires, ne sont vendus qu'avec des collections complètes.

Les ports sont à la charge du destinataire.

Ch. Marteaux et M. Le Roux : **Boutae** (les Fins d'Annecy) vicus gallo-romain du 1er au Ve siècle. 518 pp ; 116 planches, 9 cartes : 15 francs.

Charles Marteaux : **Table des matières des Bulletins de l'Association Florimontane et de la REVUE SAVOISIENNE,** *de 1851 à 1900 ;* vol. gr. in-8° de 88 pages, 2 fr. ; franco 2 fr. 50.

Charles Marteaux et Max Bruchet : **Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés à la Bibliothèque de la Société Florimontane.** Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr. ; franco, 2 fr. 50.

E.-G. Camus : **Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de La Clusaz (Haute-Savoie).** Brochure in-8° avec carte et gravures hors texte, 1 fr.; franco, 1 fr. 25.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVIe session), 1 vol in-8° de XLVIII-448 pages avec gravures et planches hors texte, 10 francs ; franco, 11 francs.

Jacques Replat : **Voyage au long cours sur le lac d'Annecy précédé d'une ascension au Semnoz.** 2e édit. accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes par Jules Philippe. Annecy, 1867. Brochure in-8° de 180 pages, 1 franc ; franco 1 fr. 25.

La plaisante ville et chasteau d'Anissy en Savoie, lithographie de 33/25 représentant une très curieuse vue de la ville d'Annecy, en 1598, extraite de la « Topographie françoise de Claude Chastillon ».
Une légende des monuments représentés complète ce précieux document.
Prix de l'exemplaire : 1 fr. ; franco 1 fr. 25.

Le prix de l'abonnement à la REVUE SAVOISIENNE est de 6 fr. par an pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Adresser tout ce qui concerne les demandes d'achats et d'abonnements au Secrétaire l'Académie Florimontane, Hôtel de Ville d'Annecy (Haute-Savoie).

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Assemblée générale annuelle du 13 janvier 1915.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

En ouvrant la séance à 5 heures [1], le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Il y a juste un an, dans notre assemblée générale du 14 janvier 1914, sur la présentation de MM. Carrier et Perret, nous admettions parmi nos membres un jeune avocat du barreau de Bonneville, Me Bard — ou plus exactement Me Bard de Coutance (Alfred-Joseph) — auquel ses talents promettaient un brillant avenir et que nous espérions conserver de longues années dans nos rangs. Hélas ! cette vie qui s'annonçait si belle a été fauchée dans sa fleur.

C'est en donnant l'assaut au village de Vermelles, dans le Pas-de-Calais, le 1er décembre dernier, que M. Bard fut mortellement blessé, à la tête d'une section du 109e régiment d'infanterie, où il faisait fonctions de sergent. Evacué sur un hôpital de Paris, il expirait le 11, dans les bras de sa mère qui avait eu le temps d'accourir à son chevet.

Comme l'a dit M. Charles Comte, professeur au lycée Condorcet, administrateur de l'hôpital où fut recueilli M. Bard, « son nom restera inscrit au Livre d'or de la Savoie, avec les noms de ceux qui auront lutté, auront souffert et seront morts pour délivrer le monde du banditisme germanique et pour créer à la France une autre âme et une vie nouvelle,

« Grands cœurs qui de leur sang ont refait la patrie ! »

Déférant à ce vœu, votre Conseil d'administration vous proposera de faire figurer à perpétuité sur la liste de nos

1. Sont présents : MM. Bonald, Domenjoud, Dépollier, Désormaux, Gardier, Général Maillot, Le Roux, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, Pernoud, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. Lavorel, Laydernier.

membres, en tête, à la suite de nos bienfaiteurs, les noms de MM. Bard de Coutance et Dingeon, tombés au champ d'honneur.

* * *

Une mort ni moins cruelle, ni plus prévue, est celle de Mlle Paule Crolard, fille de notre sympathique vice-président.

Emportée après quelques jours de maladie, cette gracieuse jeune fille n'a fait qu'entrevoir la vie, mais de son court passage sur la terre, il restera le souvenir d'une âme d'élite, hautement appréciée de tous ceux qui l'ont connue.

De telles épreuves dépasseraient les forces humaines si les parents affligés ne pouvaient puiser dans leur foi des consolations basées sur l'espoir d'une autre vie, où ceux qui ont été momentanément séparés seront réunis pour toujours. Nous savons que ces sentiments sont ceux de la famille de M. Crolard et nous ne doutons pas qu'elle y trouve un puissant réconfort.

* * *

Tant de jeunesses sacrifiées n'empêchent pas la vieillesse de payer son tribut. M. Cuissin, beau-père de Me Cattin, vient de terminer ses jours, à Alby, dans sa 86e année.

Celui-là, du moins, avait rempli sa tâche. Dans sa longue carrière, il fut un modèle de probité, de courtoisie et de bienfaisance. Il laisse des regrets unanimes. Nous prions Me Cattin d'agréer nos sincères condoléances.

* * *

Enfin, les journaux de la capitale annoncent la mort de notre compatriote, le chanoine Dégerine Pierre-Jules, de l'église métropolitaine de Notre-Dame de Paris, décédé dans cette ville le 24 décembre 1914, à l'âge de 89 ans.

Né le 9 mars 1826, à Moûtiers, il était le frère d'un ancien agent-voyer en chef de la Haute-Savoie, qui fut longtemps notre collègue.

Aumônier de la marine française, il exerçait son ministère sur le vaisseau de guerre l'*Alger*, quand il fut décoré de la Légion d'honneur le 14 octobre 1854, à vingt-huit ans, pour le dévouement dont il avait fait preuve lors de l'invasion du choléra dans les bâtiments de l'escadre de la mer Noire.

Il avait été naturalisé français le 20 janvier 1855. Dans ses nombreux voyages, il avait beaucoup vu et beaucoup retenu ; c'était un causeur charmant, plein de verve et d'humour. L'*Echo de Paris* dit qu'il était une des notabilités religieuses

de la capitale les plus en vue et les plus vénérées, et le doyen du clergé parisien.

Ajoutons qu'il fut un bienfaiteur de notre Musée et qu'il se considérait comme un enfant d'Annecy, ville où il avait fait ses études et où il revenait avec plaisir aussi souvent qu'il le pouvait.

* * *

Messieurs,

L'hommage que je viens de rendre à des morts qui nous touchent de près ne saurait nous empêcher d'adresser, à l'aube de la nouvelle année, l'expression de notre gratitude à tous les héros plus ou moins inconnus qui sont tombés, face à l'ennemi, pour la défense du pays. J'y joins nos vœux les plus ardents pour la conservation de ceux de nos collègues qui sont aux armées et pour la prompte guérison de nos blessés, sans oublier nos malheureux prisonniers.

Que l'heure du triomphe ne se fasse pas trop attendre, et que la France victorieuse puisse reprendre au plus tôt le cours normal de ses glorieuses destinées !

* * *

En attendant, nous saluons avec plaisir quelques nominations qui intéressent particulièrement notre Académie : Le commandant Carron Louis-François, du 8e régiment de tirailleurs indigènes, reçoit la croix deux mois après son quatrième galon, avec cette mention : « Depuis le commencement de la campagne, a donné de nombreuses preuves d'intelligente activité. Epuisé de fatigue, n'a pas cessé cependant de diriger son bataillon et de le conduire victorieusement au feu. »

Le chef de bataillon Callies, du 3e régiment d'infanterie, frère de notre collègue, a été cité à l'ordre de l'armée dans les termes suivants : « A entraîné son bataillon comme à la manœuvre, en le maintenant dans le plus grand ordre contre des tranchées fortement organisées. A reçu deux graves blessures. » (*Officiel* du 8 décembre.)

M. le capitaine Roullet, du 133e régiment d'infanterie, gendre de M. Alexis Dunand, est promu chef de bataillon au corps.

Le capitaine Charvier, fils d'un ancien Florimontan, dont nous avons gardé le meilleur souvenir, reçoit le grade et l'emploi de commandant au 11e bataillon de chasseurs.

Notre aimable et distingué collègue, M. Périllat, cédant à

l'impérieux désir de se rendre utile, a repris du service comme capitaine au 30e régiment d'infanterie, dès le 4 décembre.

A tous nous présentons nos meilleurs compliments,

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT donne la parole à M. GARDIER pour la lecture du compte-rendu financier de l'exercice 1914.

« Messieurs,

« Je me permets de vous rappeler que notre Académie possédait en caisse, au 15 janvier 1914, la somme de 1,237 fr. 91, dont 1,015 fr. 40 représentés par deux obligations des chemins de fer Ouest-Etat 4 %, et 222 fr. 51 en numéraire.

« Au cours de l'année les opérations ont été les suivantes :

RECETTES :

Encaisse au commencement de l'Exercice :		
Obligations chemins de fer Ouest-Etat 4 %...	1.015 40	
Numéraire.....	222 51	1.237 91
Rente 4 o/o.....		38 40
Intérêts de fonds placés.....		22 88
Produit des cotisations :		
136 à 12 fr.....	1 646 05	
2 à 6 fr...	12 »	1.658 20
Abonnements à la *Revue* : 43 à 6 fr....		268 65
Publicité : Annonces dans la *Revue*.....		30 »
Produit de vente de publications :		
Diverses.....	27 »	
Exemplaires de *Boutae*.....	355 05	382 05
Participation de la Municipalité aux frais d'exécution et de pose de la plaque commémorative au Général Decoux.....		80 »
Don de Mme Lacombe-Dagand, à affecter au Concours de Poupées savoyardes.....		90 »
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES.		3.808 09
Pour mémoire.		
Fondation Andrevetan :		
Concours de Poupées.....		400 »
Concours de Poésie.....		50 »
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES.....		4.258 09

DÉPENSES :

Reliquat 1913. — Solde *Boutae*.....			613 80
Service de la *Revue*. Factures Abry :			
Montant des factures des trois premiers trimestres 1914.....		861 85	
Acomptes versés :			
Revue Savoisienne.....	501 25		501 25
A reporter. ...	501 25	861 85	1 115 05

Report.....	501 25	861 85	1.115 05
Imprimés et fournitures diverses, imputés à leurs chapitres dépenses. (Archives, frais de bureau, *Boutae*, etc)	91 75		
	593 00	593 00	
Reste à payer sur les factures des trois premiers trimestres 1914.....	268 85		
Facture du 4e trimestre 1914.....	224 85		
A prélever en 1915 sur les fonds disponibles. .	493 70		
Clichés		137 35	
Bibliothèque. — Abonnement.....	32 »	156 20	
Assurance.....	11 »		
Reliure.....	113 20		
Archives : Matériel.....		20 25	
Boutae : Impression du supplément		25 25	
Correspondance du Bureau pour la *Revue*		28 45	
Frais de recouvrements.....		43 20	
Matériel		1 50	
Imprimés :			
Notice et programme concours.....		3 50	
Promenade annuelle. Invitations.....		6 »	
Exemplaires des Statuts demandés par le Ministère.....		32 »	
Imprévus :			
Souscription à l'œuvre des Familles nécessiteuses.		50 »	
— au monument César Duval.....		10 »	
— — du général Forestier, à Aix-les-B,		10 »	
Plaque commémorative en l'honneur du général Decoux 80 fr. + 24 fr.....		104 »	
Repeint les inscriptions. (Carnot et Eustache Chappuis)		10 »	
Participation de l'Académie à la promenade annuelle; frais.		7 »	
Fournitures et frais de bureau; étrennes du facteur; frais d'assemblée générale; envois de fonds, factage, etc.....		29 75	
Prélèvement sur le don Mme Lacombe-Dagand, affecté au Concours des Poupées savoyardes.....		80 »	
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES.....		1.869 50	
Pour mémoire. Fondation Andrevetan :			
Concours de Poupées savoyardes		400 »	
Concours de Poésie.....		50 »	
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES.....		2 319 50	
REPORT DES RECETTES ET DES DÉPENSES	4.258 09	2.319 50	
d'où il résulte un excédent de.	1.938 59		
constitué comme suit :			
2 obligations chemins de fer Ouest-Etat 4 °/₀...	1.015 40		
Livret de Caisse d'épargne.....	922 51		
Numéraire chez le trésorier....	» 68		
EGAL AU RESTANT EN CAISSE.....	1.938 59		

Le projet de budget préparé par le conseil d'administration dans sa séance du 6 janvier 1915 est présenté comme suit :

PROJET DE BUDGET POUR 1915.

RECETTES :

Encaisse : numéraire.....	912	50			
Concours de Poupées :			922	50	» »
Reliquat Mme Lacombe-Dagand....	10	»			
Reste à recouvrer de l'exercice 1914 :					
Cotisations : 5 à 12 fr.....	60	»	66	»	» »
Abonnements : 1 à 6 fr.....	6	»			
Exercice 1915 :					
Cotisations			1.200	»	» »
Abonnements.....			240	»	» »
Publicité dans la *Revue*.....			30	»	» »
Vente de publications.....			30	»	» »
Intérêts de fonds placés			60	»	» »
TOTAL DES RECETTES.....			2.548	50	» »

DÉPENSES :

Fonds de réserve prélevés sur les bénéfices de l'année 1914					» » 12 20
Frais généraux :					
Recouvrements	45	»			
Correspondance.....	35	»			» » 110 »
Fournitures de bureau et divers ..	30	»			
Revue Savoisienne : Imprimés et clichés					» » 1.400 »
Bibliothèque et Archives :					
Assurance.....	11	»			
Archives	10	»			
Abonnement à périodique.....	32	»			» » 253 »
Bulletin Société Mycologique 1914.	10	»			
Reliure.....	190	»			
Matériel.					» » 100 »
Reste à employer, don Mme Lacombe-Dagand. Concours de Poupées.....					» » 10 »
Dépenses diverses et imprévues...					» » 149 60
Reliquat des factures Abry.....					» » 493 70
Entretien des tombes des membres du bureau, décédés, et sans famille à Annecy.....					» » 20 »
RECETTES ET DÉPENSES.....			2.548	50	2.548 50
Balance....					» »

« La vente des publications présente une augmentation de 214 fr. 70, par rapport à l'exercice 1913. Cette plus-value résulte de souscriptions du département et de la municipalité, à un certain nombre d'exemplaires de *Boutae*. La municipalité a versé dans notre caisse la somme de 80 fr. au titre de participation à l'exécution et à la pose de la plaque commémorative

en l'honneur du général Decouz. Mme Lacombe-Dagand a généreusement abandonné à l'Académie le prix de 90 fr. qui lui a été attribué au Concours de Poupées savoyardes, afin d'enrichir par de nouveaux exemplaires cette collection de notre Musée.

« Les frais d'impression de la *Revue* ont été cette année inférieurs à ceux de l'année correspondante 1913 : 1,086 fr. 70 au lieu de 1,453 fr. 85.

« Le produit des cotisations, en 1914, est à peu près l'équivalent de celui constaté en 1913. Cependant, la somme de 1,646 fr. 05 encaissée en 1914 aurait pu être supérieure de 66 fr. à celle de la même période correspondante 1913, eu égard à six quittances de membres effectifs ou abonné absents de leur domicile dans le courant du premier semestre, n'ayant pu être présentées plus tard à ces membres, mobilisés et encore actuellement sur le front. En parcourant la liste des membres de notre Académie on remarque qu'une trentaine d'entre nous ont été appelés sous les drapeaux. Il sera tenu compte de cette situation dans les prévisions budgétaires de l'exercice 1916, quant à l'encaissement différé d'un même nombre de cotisations.

« Aux dépenses, le chapitre « Frais imprévus » a excédé de 130 fr. la somme prévue au budget ; en raison de souscriptions versées en faveur d'œuvres patriotiques et de participations à l'érection de divers monuments.

« L'acheminement à une usure presque complète d'un certain nombre d'ouvrages intéressants et souvent consultés, de notre bibliothèque, a nécessité la dépense totale de la somme de 110 fr. affectée en 1914 pour la reliure. Dans le but d'assurer la conservation de nos livres, une somme de 190 fr. pourrait être prévue pour 1915, afin de couvrir de nouveaux frais ; ceux qu'occasionnerait, tout d'abord, la reliure des publications savoisiennes.

« Aux termes de l'art. 23 des Statuts, 1/10 du revenu net doit être chaque année placé au fonds de réserve. Or, d'après le décompte établi, cette part qui est de 12 fr. 19 pour 1914, restera à la Caisse d'épargne jusqu'à l'acquisition d'une nouvelle valeur Etat, laquelle viendra s'ajouter aux deux obligations Ouest-Etat 4 %, déjà en portefeuille.

« Notre président ayant constaté qu'un certain nombre de tombes d'anciens membres de la Florimontane paraissent abandonnées, nous estimons qu'il conviendrait d'ouvrir cha-

que année un crédit destiné à fleurir le jour de la Toussaint, les tombes des membres du bureau, décédés et sans famille à Annecy. Une somme de 20 fr. serait consacrée à cette affectation, dans les dépenses prévues pour 1915.»

Cet exposé, approuvé par les vérificateurs des comptes, est adopté sans observations et le Président félicite chaleureusement notre trésorier dont le dévouement et l'activité sont si appréciés de tous.

Sont élus vérificateurs des comptes pour 1915, MM. Bonald Domenjoud et Pernoud.

M. Désormaux présente la motion suivante qui est adoptée par acclamation :

« Comme tous les Français, sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, les membres de l'Académie Florimontane ont été profondément émus à la nouvelle de la mort glorieuse qui vient de frapper, dans les bois de l'Argonne, Bruno Garibaldi, lieutenant au régiment des volontaires italiens. Leur émotion a redoublé lorsque, peu de jours après, ils ont appris qu'un autre petit-fils de Giuseppe Garibaldi, l'adjudant-chef Constant Garibaldi, était, comme son frère, tombé pour la France, c'est-à-dire pour le droit et pour la liberté. Ces généreux enfants de l'Italie ne seront pas morts en vain. En les pleurant, en exaltant leur mémoire, les deux sœurs latines ont senti plus vivement combien intimes sont les liens qui les unissent. M. le général Gouraud et M. le Président de la République se sont faits les interprètes éloquents de la douleur éprouvée par la France entière. A son tour, l'Académie Florimontane s'incline avec respect devant ces héroïques soldats. Aux fils de France, elle unit dans le même culte reconnaissant les descendants de la Rome antique tombés comme eux au champ d'honneur. Elle prie le général Ricciotti Garibaldi, sa famille, ses fils et ses compatriotes qui luttent pour la civilisation latine, d'agréer l'expression de sa douloureuse sympathie. »

Il est décidé que, sous la mention spéciale « tués à l'ennemi » seront inscrits, en tête du volume de la *Revue Savoisienne*, les noms des Florimontans tombés au champ d'honneur.

Il est procédé au vote sur le renouvellement annuel, par tiers, des membres du Conseil d'Administration. Sont réélus : MM. A. Crolard, Désormaux et Nanche.

MM. MIQUET et NANCHE présentent la candidature de M. Eugène FALLETTI, entrepreneur à Annecy.

M. MIQUET fait la proposition suivante :

Messieurs,

Il est dans nos usages, depuis quelques années, d'élire un membre honoraire le jour de l'assemblée générale.

En raison des circonstances, il semble à votre Conseil d'administration que notre choix doit se porter aujourd'hui sur un militaire, avec l'intention bien arrêtée que cette élection soit considérée comme un hommage de la Florimontane à notre héroïque armée.

C'est pourquoi nous avons l'honneur de soumettre à vos suffrages la candidature de M. le colonel Bordeaux.

Né le 2 août 1866 à Thonon, M. Joseph-Paul-Emile Bordeaux sort de Saint-Cyr (promotion de 1885). A vingt-neuf ans il était capitaine au 3e régiment de tirailleurs algériens et à trente ans, décoré pour faits de guerre à Madagascar; il comptait alors douze ans de services et six campagnes. Il fut ensuite chef de bataillon au 96e régiment d'infanterie, et se trouvait, au début de la guerre, lieutenant-colonel hors cadre, attaché à la mission militaire en Grèce.

Dès le 3 août 1914 il reprend un service actif au 75e régiment d'infanterie. Affecté bientôt au commandement d'un groupe de bataillons de chasseurs de réserve, il est mis à l'ordre du jour de l'armée le 22 octobre dans les termes qui suivent :

« A soutenu avec deux bataillons de chasseurs de réserve la défense de deux villages pendant trente-six heures ; obligé de se replier, a, quoique légèrement blessé, maintenu un ordre complet dans ses unités, prises sous un feu très violent.

« S'est fait constamment remarquer, depuis le début de la campagne, par son énergie calme et sa belle conduite au feu. »

Promu officier de la Légion d'honneur le 20 novembre et colonel le 28 décembre, il remplit les fonctions de général et dès maintenant, sans être prophète, on peut lui prédire un avenir étoilé.

Si nous ajoutons que le colonel Bordeaux professe à l'égard de la petite patrie un culte égal à celui qu'il a pour la grande, et qu'admirateur de nos gloires locales il a pris l'initiative des manifestations patriotiques faites en 1914 en l'honneur des généraux Decouz et Forestier, nous pensons que notre choix sera l'objet d'une approbation unanime. »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Marteaux prend la parole pour une communication sur les mots *rappe, rippe, ruppe.*

Les mots qui expriment une idée de défrichement sont assez nombreux en Haute-Savoie. Comme ils ont la plupart une origine bas latine ou germanique, ils prouvent que l'extension de la culture a été considérable dans les campagnes après le ve siècle et qu'elle s'est continuée durant tout le moyen âge. Les mots *rappe, rippe, ruppe,* se rattachent à cet ordre d'idées. Ils désignent un terrain plus ou moins boisé, assez réfractaire à une mise en valeur et que l'on exploite irrégulièrement.

1° Du b. lat. *raspare* (anc. haut all. *raspon*, ital. *raspare*) ayant le sens général de gratter et le sens particulier d'enlever les grains d'une grappe (cp. ital. *vino raspato*, vin fait de raisin égrappé) est venu le nom verbal b. latin *raspa* (Du Cange) ; ital. *raspo*, râpe ou grappe sans fruit. On comprend dès lors que les paysans aient facilement assimilé l'image d'une broussaille à celle d'une grappe rameuse dénudée de grains et qu'en même temps le mal que leur donnaient les tentatives de défrichement d'un sol caillouteux boisé ait éveillé en eux l'idée d'une sorte de grattage. De là en Haute-Savoie, la *Rappă*, teppes à Bogève et à Lucinges ; les Rapilles, à Passy et à Thiez. Formé de *raspa* et du suffixe *alia*, signifiant une collection d'objets de peu de valeur, *raspalia* a donné *rapaille*, désignant par ex. en Lorraine, une portion de forêt en montagne où les exploitations ne sont soumises à aucun ordre régulier et où généralement les gros bois font défaut (Ch. Guyot : *Les forêts en Lorraine jusqu'en 1789.*)

2° *Rispa* paraît être un nom verbal venu par flexion de *raspon*. Du Cange lui donne le sens de mesure agraire ; dans ses textes, on trouve ce mot accolé à *silva* et à *vercheria*. Dans A. Bernard et A. Bruel (*Chartes de l'abb. de Cluny*, 1888, IV, n° 3031) Ad Rispas est une localité citée en 1049. De là le pat. *rippă*, synonyme de bois, dans les chartes, de terrain boisé soumis à une coupe irrégulière ; parfois il ne reste du bois primitif que des broussailles conservées aux bords des torrents. On trouve les formes Ripaz, Rippe, à Beaumont, Chaumont (*affoagium in ripis subtus Chomonz*, 1308, RS, 1869, 54) Franclens, Magland (*de Ripa*, 1198 ; Guichenon : *Bib. Sebus.*, II, 34) Viry, Viuz-la-Chiésaz. — A *raspalia* correspond *rispalia* cité par Du Cange avec *vineae*. Le *Dict. top.*

de la Meuse cite de son côté un *Rispalia nemus* de 1237 et les *Hist. patr. monum.*, I, col. 1628 un *nemore de la Respaglia* de 1290. La Haute-Savoie offre le célèbre Ripaille, près de Thonon (BRUCHET : *Château de Ripaille*, p. 2) et les Ripailles de Groisy. Dim. *ripette*, à Messery et à Peillonnex. Notons dans les mêmes HPM l'existence du nom propre Risparius, peut-être celui qui exploite une rippe.

3° *Ruspare*, dans Tertullien, a également le sens de fouiller, de gratter (DIEZ : *Gramm.*, I, p. 20). Le nom verbal *ruspa*, existait aussi en latin, mais comme nom de ville dans Ruspae, en Numidie. De là le pat. *rupă*, terre inculte, comme les Ruppes, à Fessy. Les dérivés cités par Du Cange, *ruspinare*, chercher, et *ruspaticum*, placé entre *herbaticum* et *prata*, *vinea*, n'ont pas laissé de trace dans nos pays.

M. MIQUET fait l'analyse d'un récent travail publié par le comte Albert de Sonnaz, sur les Savoyards et les Niçois dans la marine de guerre italienne, depuis le treizième siècle jusqu'en 1860. (V. *Revue Sav.*, 1914, p. 210.)

Le MÊME établit la statistique des citations à l'ordre du jour de l'armée jusqu'au 31 décembre 1914 et constate que le 14e corps, formé en grande partie de Savoyards et de Dauphinois, est distingué par 427 citations.

Lecture est donnée des conditions du concours de céramique pour 1915, établies par M. J. SERAND. Le programme a été publié dans le fascicule de septembre 1914.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

*
* *

Le Conseil d'administration se réunit ensuite pour l'élection de son bureau. A la suite du dépouillement du scrutin, le PRÉSIDENT proclame réélus tous les membres. (Voir en tête du présent fascicule.)

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 3 février 1915

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, le PRÉSIDENT s'exprime ainsi :

Messieurs,

Toutes les victimes de la guerre ne tombent pas sous les balles allemandes.

Mme Jean Ritz, depuis longtemps souffrante et qui ne vivait que de soins et de ménagements, est morte le 17 janvier, tuée par les émotions non moins que par la maladie. Elle avait vu partir pour le front deux de ses fils, dont l'un est père de cinq enfants, et quoique, femme patriote, elle eût une trop haute conception du devoir pour se plaindre, on peut affirmer que les inquiétudes qui la minaient ont précipité le dénouement fatal.

Mère excellente, éducatrice de premier ordre, elle sut inculquer à ses enfants les principes qui font les familles unies, prospères et honorées.

J'adresse à mon vieil ami Jean Ritz, et à tous les siens si cruellement éprouvés, nos plus sincères condoléances.

Le PRÉSIDENT annonce que deux fils de notre collègue, M. Cattin, viennent d'être promus sous-lieutenants pour leur belle conduite au feu.

Il est procédé au vote sur la candidature proposée à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, M Eugène Falletti est élu à l'unanimité.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques et la récente publication de :

M. DULLIN : *Histoire du tribunal de Saint-Julien*, gracieusement offerte par l'auteur.

M. MARTEAUX fait la communication suivante :

Il existe à Bellevaux un lieu dit appelé Brey, en 1184, *in ruppem que appellatur brey* (*Mém. de l'Académie de Savoie*, s. 2, II, 276) ; on le retrouve à Saint-Roch et à Thônes. C'est sans doute le même mot que le vaudois *bré*, *brai*, sauce, maré-

1. Sont présents : MM. Dépollier, Désormaux, Domenjoud, Gardier, Le Roux, Général Maillot, Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, Robert, F. Serand, J. Serand.

cage, dans le *Glossaire de Bridel* et le fr. *brai*, vase, fange, résine du pin, goudron ; il désignerait ainsi en topographie un endroit humide ou marécageux. Il est latinisé dans Du Cange en *bragium*, *braium*, trou avec eau, boue, du bas lat. *bragum*, devenu nom propre pour désigner en 662 Bray Saint-Christophle, dans l'Aisne (MATTON : *Dict. topogr.*). Il est probable que celui-ci n'est autre que le celtiq. *bragos*, premier terme de la localité appelée Bragodunum (HOLDER).

L'utile *Dictionnaire Savoyard* mentionne le mot *fion;* ruisseau, comme usité dans le canton de Genève. Outre le Fion ou Fillon, torrent de Mégevette, le vieux parler savoyard a encore comme représentant topographique du lat. *flumen*, prov. *flums*, anc. fr. *fluns*, le mot *flon*, sous lequel on désignait un petit torrent, servant souvent de limite, et par suite la localité qui l'avoisinait. C'est ainsi qu'on peut relever le Flon, à Minzier, *nantus de Flons* 1377 (*Mém. de l'Institut genevois*, XII, 14); le Flan, à Thorens, *Flams* dans le *Pourpris de Sales* ; Flon, village et torrent à Féterne, *Flons* 1306 (*Rev. Sav.*, 1897, 163) et le Flon, affluent de l'Arly, *Flons* en 1415 (RS, 1904, 273 et 1905, 79). C'est de son dérivé *flum -ittum* que la commune de Flumet tire son nom.

Sur la proposition de M. J. SERAND, l'Académie Florimontane, fidèle gardienne des souvenirs de notre pays et de tout ce qui peut concourir à la gloire de la Patrie, décide de publier, après la guerre, le *Livre d'honneur* de la Savoie. Cette publication, pour laquelle sera demandé le concours des pouvoirs publics, comprendra la liste des militaires morts au champ d'honneur, les actions d'éclat, citations à l'ordre du jour de l'armée et faits de guerre accomplis par des Savoyards, ainsi que tout ce qui se rapportera à la part prise par la Savoie dans la guerre actuelle. Ainsi restera dans nos annales le souvenir de ceux qui se seront distingués ou qui auront donné leur vie pour la Patrie.

Tous les membres présents adoptent ce vœu et rendent hommage à l'activité féconde de M. MIQUET qui s'est, depuis de longues années, spécialisé dans les recherches de biographie savoyarde sur les hommes du passé et les contemporains. La Florimontane compte sur sa très précieuse contribution à l'œuvre patriotique qu'elle désire entreprendre.

M. MIQUET fait une communication à propos d'un livre récent. *E. Faguet, Un grand évêque : Mgr Dupanloup.* Il en lit quelques passages, en rectifie quelques points d'après ses

recherches personnelles et ajoute des compléments inédits à l'aide de renseignements puisés dans les papiers d'Eloi Serand. (V. *Revue bibliographique.*)

Le MÊME a recueilli des notes sur les officiers savoyards tombés au champ d'honneur. Cette guerre de 1914 a déjà duré autant que celle de 1870. Dans cette dernière, il y eut 10 officiers savoyards tués au feu. Aujourd'hui, on en relève 40, soit quatre fois plus qu'en 1870, M. MIQUET donne les noms et énumère les faits d'armes de tous ces braves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 3 mars 1915

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

En ouvrant la séance à 5 heures [1], le PRÉSIDENT donne la parole au SECRÉTAIRE pour la lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté. Il souhaite la bienvenue à M. le capitaine Périllat et à M. Eugène Falletti, qui assistent pour la première fois à nos séances, puis il prononce l'allocution suivante :

Encore un deuil, Messieurs, pour la Florimontane, — et quel deuil ! Celui d'une douce jeune fille, dont l'heureux caractère, un peu teinté de mélancolie, était apprécié de tous, et dont le talent délicat annonçait plus que des promesses.

Au commencement de 1913, Mlle Madeleine Martin nous avait adressé un *Adieu aux saules d'Albigny*, qui était comme une plainte, tant son âme d'artiste souffrait des mutilations sacrilèges que l'industrie inflige à la belle nature. Et maintenant c'est elle, c'est ce rameau plein de sève, que la cognée fatale vient d'abattre !... Jamais plus qu'en cette triste circonstance nous n'avons senti que la Florimontane est une famille

Où la douleur des uns frappe au cœur tous les autres.

Aux parents si cruellement affligés, quelles paroles pourrions-nous offrir qui ne seraient pas vaines ? Je ne leur dirai pas, comme écrivait Berthollet dans un cas pareil : « Je vous exhorte

1. Sont présents : MM. Dépollier, Désormaux, Domenjoud, Falletti, Le Roux, Général Maillot, Marteaux, Miquet, Nanche, Périllat, Robert, J. Serand.
Excusés : MM. A. Crolard, Gardier.

à vous consoler de la perte que vous venez de faire : la nature nous a donné à nous-même une existence si passagère, qu'elle semble nous avoir fait un devoir d'oublier ceux qui nous précèdent dans la tombe. »

Lorsque le savant laissait tomber de sa plume cette phrase décourageante (1781), il n'était pas encore père ; il en put comprendre toute l'amertume trente ans plus tard, quand la mort de son fils unique lui porta un coup dont il ne se releva pas.

Que Mme et M. Georges Martin me permettent plutôt de leur rappeler Xavier de Maistre qui, après avoir vu disparaître, coup sur coup, ses quatre enfants, s'écriait : « Non, nos morts ne sont pas entrés dans le néant !... Quelle que soit la barrière qui nous sépare, nous les reverrons ! »

*
* *

Messieurs, je vous demande d'accorder un souvenir au dernier survivant des professeurs qui, sous les auspices de la Florimontane, en 1854, avaient organisé des *cours spéciaux pour la propagation des connaissances utiles dans la ville d'Annecy*. Je veux parler de M. Louis-Marie Leyat, qui vient de mourir, presque centenaire, le 19 janvier 1915, à Mieussy, où il était né le 17 mars 1816.

Après avoir complété ses études à l'institution pestalozzienne de l'Abresle (Rhône), que dirigeait son frère aîné et un autre savoyard, M. Morand, il était devenu chef d'institution à Vienne en Dauphiné. Nommé par le gouvernement Sarde inspecteur des écoles primaires en 1849, il exerça ses fonctions à Chambéry, à Annecy et à Bonneville.

C'est pendant qu'il était inspecteur à Annecy qu'il fut chargé du cours comprenant « grammaire générale et art de lire ». Rappelons que d'autres professeurs enseignaient la comptabilité pratique, les opérations de banque, le droit commercial, la géométrie et le dessin.

Après l'annexion, M. Leyat fut envoyé à Aix-en-Provence, puis à Trévoux, et à Grenoble, où la retraite l'atteignit le 1er janvier 1877. Mais, trop vert pour rester inactif, il reprit du service comme instituteur public et fut retraité une seconde fois le 1er janvier 1883.

Il a publié une *Nouvelle méthode de lecture* et un *Cours d'arithmétique théorique et pratique*, ouvrages officiellement adoptés et dont la deuxième édition fut tirée à 5000 exemplaires.

Son fils, que vous avez connu procureur de la République,

est, aujourd'hui, substitut du procureur général près la Cour d'appel de Lyon : je lui adresse nos sincères condoléances.

* * *

Je vous disais, il n'y a qu'un instant, que la Florimontane est une famille. J'estime, pour ce motif, que les nouvelles agréables concernant quelques-uns de ses membres ne vous laisseront pas indifférents, et je me fais un plaisir de vous annoncer que les lieutenants Buttin et Marteaux, fils et frère de nos présidents honoraires, ont été promus capitaines et que le capitaine Debarnot, gendre de M. le général Maillot, vient d'être décoré de la légion d'honneur avec un exposé de motifs on ne peut plus élogieux.

D'autre part, M. le docteur Gallet, vient d'être cité à l'ordre du jour et M. le docteur Varay a été promu médecin-major.

Que nos collègues veuillent bien agréer nos félicitations.

Le PRÉSIDENT donne lecture de la lettre ci-après, qu'il a reçue du ministre des arts et sciences de Belgique en réponse à une adresse de la Florimontane :

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

Le Hâvre, le 1er mars 1915.

Monsieur le Président,

Je m'empresserai à la première occasion favorable, de faire parvenir aux autorités dirigeant l'Université de Louvain l'adresse que l'Académie Florimontane d'Annecy a bien voulu me faire parvenir.

Je ne doute pas que cette institution si éprouvée ne soit très sensible à la marque précieuse de sympathie que votre association veut bien lui témoigner. C'est que les souvenirs qui unissent Annecy à l'antique *Alma Mater* des Pays-Bas catholiques sont demeurés aussi vivaces à Louvain que dans votre cité.

L'Université sera profondément reconnaissante du don généreux que vous avez décidé de lui faire de la *Revue Savoisienne*, des *doubles* de la bibliothèque florimontane et des *ouvrages* faisant partie de votre fonds de publications.

Puisse votre vœu de voir les associations savantes imiter ce noble exemple de solidarité se réaliser.

Le Gouvernement Belge tient à vous dire combien il est touché de votre manifestation et de votre générosité si éclairée et à vous en exprimer sa profonde reconnaissance.

Veuillez agréer, M. le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre des. Sciences et des Arts,
POULLET.

M. MIQUET se déclare particulièrement flatté de donner lecture de la communication qu'il a reçue de nos membres honoraires de nationalité suisse :

Genève, 13 février 1915.

Monsieur le Président,
Messieurs et chers confrères,

Les soussignés, membres honoraires de l'Académie Florimontane, tiennent à vous exprimer leurs sentiments de cordiale sympathie.

Dans cette guerre que la France n'a pas provoquée, et qu'elle soutient avec un courage admirable, quelques-uns des vôtres sont morts, d'autres sont blessés ou prisonniers ; nous prenons une grande part à vos deuils, à vos épreuves.

Avec vous, nous protestons contre l'invasion de pays neutres, contre l'incendie des villes et des villages, contre la destruction des monuments, contre un système de cruelles violences.

Comme vous, nous espérons que la paix future consacrera la victoire du droit et de la liberté des peuples.

Agréez, chers et honorés confrères, nos vœux pour vous, et pour votre patrie.

Th. DUFOUR.
Eug. DEMOLE.
Eugène RITTER.
Ernest MURET.

A l'Académie Florimontane, à Annecy (Haute-Savoie.)

L'assemblée, à l'unanimité, prie les très honorés signataires, d'agréer ses plus vifs remerciements.

De son côté, le général Ricciotti Garibaldi a exprimé sa gratitude à la Florimontane pour l'adresse de sympathie qu'elle lui a envoyée :

Rome, 31 janvier 1915.

Je remercie vivement, par l'intermédiaire de M. Miquet, les membres de l'Académie Florimontane d'Annecy.

RICCIOTTI GARIBALDI.

M. A. Crolard écrit :

Monsieur et cher Président,

Je suis heureux de vous dire qu'une bonne occasion va probablement se présenter pour l'Académie Florimontane de trouver un champ d'exploitation tout ouvert aux recherches de nos savants collègues MM. Marteaux et Le Roux.

Les chasseurs alpins cherchant du terrain à proximité de leur caserne pour des expériences de tranchées, j'ai offert très volontiers la parcelle que je possède aux Fins, sur laquelle est placée la colonne commémorative.

M. le lieutenant Despagnat a reçu mes instructions à cet effet et doit s'entendre avec MM. Marteaux et Le Roux. Toutes dispositions seront prises dans l'intérêt des souvenirs archéologiques qui doivent être certainement mis à jour.

Je serais on ne peut plus heureux en facilitant la tâche de nos dévoués officiers de procurer à notre chère Académie une ample moisson de trouvailles. J'ai pensé que vous-même suivriez avec intérêt ces travaux et me fais un plaisir de vous aviser de cette occasion inattendue de sonder cette parcelle un peu mystérieuse.

A la suite de cette communication le Président ajoute que les travaux qui ont déjà commencé ont mis au jour quelques murs et le pavage en béton d'habitations du IVe siècle sur lequel on a recueilli un certain nombre de monnaies de bronze et de poteries qui seront étudiées.

M. Charles Balliard, membre honoraire, offre à la Florimontane deux autographes du conventionnel savoyard Simond et du député Duport.

M. Marteaux fait une communication sur l'origine des noms de lieux Chitry, Etercy et Matassine.

Chitry est un village de la commune de Vallières. Le fondateur de cette villa romaine paraît avoir été un nommé Castorius, qui vivait vraisemblablement non antérieurement au IVe siècle, comme ceux qui portaient les noms de Jovius et de Mercurius. Castoriacus serait donc une de ces propriétés qui furent fondées lors de la renaissance constantinienne. Chitry est aussi le nom d'une commune de la Nièvre et de l'Yonne. — Je ne vois, pour expliquer le nom de la commune d'Etercy, au XIVe siècle *Estercie* (Reg. genevois), en pat. *Etarfi*, que le gentilice Sterceius, employé comme surnom dans une inscription d'Afrique et porté par un Ceppius ; v. le *Bulletin archéol.*,

1911, 387. — Matassine, village près du Bourget (Savoie) apparaît sous la forme (*in villa que vocatur*) *Maltacina* dans une charte de 1025-1030 par laquelle Amédée, comte de Belley, fait une donation (*Hist. patr. monum.*, I, col, 490) au prieuré du Bourget. D'autre part Malthace, île située près de Corcyre et citée par Pline (HN, IV, 53) a pu donner naissance à un gentilice Malthacius, que je n'ai pas encore rencontré, mais qui, par le dérivé *Malthaciana* (*villa*) peut expliquer le nom actuel. Un autre gentilice connu dérivé d'un nom de localité hellénique, c'est Delphius.

M. Miquet fait les communications ci-après :

I. — La notice que j'ai donnée récemment, sur le chanoine Dégerine, peut être utilement complétée par quelques renseignements dus à l'obligeance de notre sympathique collègue, M. le docteur Galliard.

Après le vote de la loi Falloux, Mgr Dupanloup s'ingénia pour recruter des professeurs, et c'est pour l'employer à l'enseignement qu'il appela en France le jeune Dégerine. Celui-ci, dans le but qui lui était assigné, prépara et conquit la licence ès-lettres, mais bientôt la vocation religieuse l'emporta, et l'aspirant professeur devint aumônier de la flotte française.

Je vous ai dit qu'il exerçait ses fonctions à bord de l'*Alger*, quand il fut décoré de la Légion d'honneur, le 14 octobre 1854, « pour le dévouement dont il avait fait preuve lors de l'invasion du choléra dans les bâtiments de l'escadre de la Mer Noire ».

C'était pendant l'expédition de Crimée. Au cours de cette expédition, l'abbé Dégerine écrivit à un ami, l'abbé Lemaître, des lettres fort curieuses qui ont été retrouvées, après soixante ans, et qui viennent d'être publiées sous le titre de « *Lettres de Crimée* » dans la *Revue de Paris* (1913, tome VI, p. 143 à 158 et 401 à 416).

Ces correspondances renferment des détails et des appréciations qui feraient bondir la censure d'aujourd'hui. L'abbé nous apprend, par exemple, que le choléra tua dix mille soldats... Le vaisseau *Ville de Paris* perdit 154 hommes, le *Montebello* 98, le *Valmy* 95, le *Marengo* 98, etc. « Sur un régiment de hussards, il n'est resté que dix survivants... » « Dans un village autour duquel on avait passé la nuit, le nombre des morts fut si grand en huit heures que, plutôt que de les enterrer, on les ensevelit dans deux maisons où l'on mit le feu. »... « Le maréchal Saint-Arnaud n'était pas aimé... Bien qu'il eût une

mauvaise réputation, il faut cependant dire qu'il était favorisé par une bonne étoile et que tout lui réussissait... Sans lui, jamais personne n'eut osé entreprendre l'expédition de Crimée, qui était folle selon toutes les apparences, et la guerre aurait duré plusieurs années de plus... L'entreprise eut plein succès grâce à une suite de bonheur inespérable, qui faisait dire à un général que c'était un malheur pour les principes, parce qu'après cela le premier fou venu se croirait autorisé à tout entreprendre contre les règles. »

L'abbé signale aussi les rivalités et jalousies entre l'artillerie et le génie, entre la troupe et les marins, « la capacité des généraux fortement mise en doute »...

Bref, si la censure y trouve à reprendre, on peut dire que la lecture de ces lettres est plus instructive que tous les récits officiels.

Elle donne aussi l'impression que l'abbé Dégerine était un brave. Ecoutez, pour terminer, ce qu'il dit des boulets russes : « Il en tomba tant, il en ricocha tant, il en passa tant sur moi et autour de moi, qu'il a bien fallu faire connaissance avec eux. Or, je vous dirai que, pour peu qu'on ait de sang dans les veines, cette connaissance est vite faite et qu'on y est bien vite habitué... Quand c'est le devoir qui vous appelle, on éprouve le sentiment que l'on est invulnérable, on marche droit devant soi en comptant sur la providence de Dieu et la maladresse de l'ennemi ! » De fait, il suivait les soldats au feu et rapporte que dans son entourage on accueillait les boulets par des plaisanteries : « A votre adresse, monsieur l'abbé ! disait un zouave. En votre honneur, monsieur l'aumônier ! disait un soldat. »

Est-ce que les lazzis de nos poilus ne seraient qu'une réédition ?

II. — Le moment est peu favorable pour les recherches biographiques, soit à cause de la lenteur et de l'irrégularité des communications soit parce que les services publics auxquels il faut s'adresser sont occupés par des besognes plus urgentes.

Je suis cependant parvenu à retrouver l'origine savoisienne de M. Termier (Pierre-Marie), ingénieur en chef des mines, professeur à l'Ecole des Mines, directeur du service de la carte géologique détaillée de la France, membre de l'Institut.

Né le 3 juillet 1859, à Lyon, il est fils de Joseph-François Termier, commis négociant, qui vit le jour dans la même

ville le 12 avril 1826 et qui avait pour père Jean-Gabriel Termier, négociant, né le 4 pluviôse an VIII, à Chambéry.

Entré à l'Ecole polytechnique en 1878, avec le nº 10, M. P.-M. Termier en sortit ingénieur des mines et se distingua dans sa carrière, soit par son enseignement soit par ses écrits, au point que l'Académie des sciences l'admit au nombre de ses membres, pour la section de minéralogie, le 22 mars 1909.

M. MIQUET a dressé une liste complète à ce jour des officiers et soldats savoyards décorés de la Légion d'honneur et de la médaille militaire depuis le commencement de la guerre. Il note ainsi cinq rosettes d'officier, vingt croix de chevalier et cinquante-deux médailles militaires.

M. J. SERAND présente un autographe du général Decouz, lettre adressée en 1803 à un Annécien.

M. NANCHE fait circuler deux diplômes d'honneur qui furent conférés à Berthollet par les universités de Munich et de Harlem.

M. J. SERAND annonce son intention de sortir des archives de la Florimontane, pour être exposés, les documents historiques relatifs à l'invasion de 1814. Cette section rétrospective, ainsi que celle de 1870, ajoutera un intérêt historique à l'exposition des souvenirs de guerre qui s'ouvrira le 14 mars. M. Léon Marès a généreusement prêté, dans ce but, sa belle collection de 1870 : M. A. Crolard réunit en ce moment les photographies inédites des trophées de guerre et des drapeaux des Invalides pris à l'ennemi. De son côté notre ancien président M. Buttin, s'occupe de faire exécuter pour cette exposition, la photographie du drapeau allemand pris par Curtat en 1870, Enfin, plusieurs de nos concitoyens ont apporté avec empressement les objets qu'ils possédaient. Dans ces conditions, l'Exposition s'annonce comme devant obtenir un réel succès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Exposition des trophées de guerre

A L'HOTEL DE VILLE D'ANNECY

Sur l'initiative de notre confrère M. Victor Robert, le Maire d'Annecy décida d'ouvrir, dans le courant du mois de mars,

une exposition des souvenirs et trophées de guerre au profit de la Caisse de secours aux familles nécessiteuses. Dans ce but, il pria MM. Le Roux et J. Serand, de bien vouloir recueillir tous les objets que pourraient prêter, en vue de cette œuvre de bienfaisance, les personnes possédant des souvenirs de la guerre actuelle, et d'organiser cette exposition. Il fut décidé en outre de profiter de cette occasion pour installer deux sections retrospectives, l'une des souvenirs de l'invasion autrichienne en Savoie en 1814 et 1815, l'autre des souvenirs de la guerre de 1870 et du siège de Paris.

Parmi les documents, voici ceux qui furent exposés :

SOUVENIRS DE 1814-1815.

Convention du 11 avril 1814 entre le général Bubna et le général Serrant — par laquelle il a été fixé que les hostilités cesseront et ne pourront reprendre qu'après un avertissement de 4 jours ; que les troupes Françaises occuperont les limites de l'ancienne France et les troupes Autrichiennes les limites de l'ancienne Savoie [1].

Ordre du jour du général Bubna (2 avril 1814), enjoignant aux Maires de faire sortir, dans les deux fois vingt-quatre heures, tous les individus sans aveu, étrangers au département, qui y sont nouvellement établis, et qui sont sans propriétés foncières [2].

Proclamation du Comte de Wurmser (17 janvier 1815) déclarant se dessaisir de l'administration provisoire des départements de l'Ain, du Jura, du Mont-Blanc et de l'Isère et la remettre entre les mains du gouverneur de Roschmann Hoerburg pour S. M. I. R. Apostolique [3].

Proclamation du Président de la Commission pour l'administration du département du Mont-Blanc, le marquis d'Oncieu (4 juillet 1815), pendant l'occupation de ce territoire par les troupes des Hautes Puissances alliées [4].

Proclamation des Fédérés de la ville d'Annecy à leurs concitoyens (22 juin 1815), pendant les Cent-Jours [5].

Nouvelles officielles de Paris (2 avril 1814) [6].

Nouvelles officielles des Armées (22 mars 1814), *Gazette extraordinaire de Londres* [7].

Nouvelles des armées (campagne de France de 1814) [8].

1, 2, 3, à 8. Archives de l'Académie Florimontane.

Cette impérieuse réquisition à la ville de Rumilly [1].

Le Général Comte Hardegg commandant l'avant garde de l'armée autrichienne.

Ordonne a la ville de Rumilly de fournir de suite pour être rendu ici demain matin — à huit heures la quantité de quinze cent rations de pain, sous peine d'exécution militaire qui sera exercée contre les principaux officiers de la commune. Frangy le 2 juillet 1815 à défaut de pain 2800 livres de farine.

Au nom du Genéral commandant en chef
STERNFELD, *Capitaine.*

Ephémérides annéciennes pendant les années 1814 et 1815.

Fusil, plaque de schako et boulets autrichiens recueillis à Albigny et à Alby.

Portraits et autographes des généraux savoyards : Decouz, Pacthod et Dupas.

Drapeau fleurdelysé de la Garde nationale d'Annecy après la rentrée des Bourbons en 1814 jusqu'aux Cent-Jours.

SOUVENIRS DE 1870.

Grande photographie du drapeau du 61e Poméranien, pris au combat de Pouilly par Curtat, d'Annecy, de la Compagnie des chasseurs du Mont-Blanc.

Cette très belle reproduction a été généreusement offerte au Musée par notre président honoraire M. Ch. Buttin, membre de la commission du Musée de l'Armée, qui a fait photographier ce trophée aux Invalides.

Compagnie des Chasseurs du Mont-Blanc; Fanion, obligeamment prêté par M. Guy, de Bonneville; équipement, actes d'engagement, médailles commémoratives, portrait et autographe du général Ricciotti Garibaldi.

Fusils, cartouches, obus, en usage dans les armées française et allemande en 1870.

La série complète des casques, sabres et fusils de l'armée allemande en 1870, casques et cuirasses des carabiniers de la garde impériale, des cuirassiers de Reischoffen, des sapeurs du génie, collection de sabretaches, sabres français des différents régiments, lances.

M. Léon Marès, l'obligeant et érudit collectionneur a bien

1. Archives de la Haute-Savoie.

voulu sortir ces précieux objets de ses somptueuses collections du château de Montrottier.

Enfin les drapeaux des mobiles et mobilisés de la Haute-Savoie pendant la guerre de 1870.

SOUVENIRS DE LA GUERRE ACTUELLE.

Une importante série de fusées des divers obus allemands, types d'obus et paniers à obus, projectiles préparés pour démonstration, fléchettes d'avions et fléchettes incendiaires allemandes, bombe et grenade pour tranchées, fusil Mauser à magasin, modèles ancien et récent, baïonnettes ordinaires et à scie, lances de uhlans, jumelles de campagne, enveloppe et armature de Zeppelin, pain K, sabres divers.

Casques et équipements, épaulettes, capotes, manteau d'officier, sacs et musettes.

Nombreux documents manuscrits et imprimés : lettres recueillies sur des soldats allemands après la bataille de la Marne, livrets militaires, vocabulaire et chants religieux à l'usage des troupes en campagne ; caricatures de l'armée allemande.

Photographies des canons, mitrailleuses, avions allemands exposés au Musée des Invalides. (Dons de M. Albert Crolard.)

Photographies en couleur des drapeaux ennemis capturés au cours de la guerre, trophées des Invalides. (Don de M. Ch. Buttin.)

* *

Le produit des entrées à cette exposition qui a été ouverte les mardi, jeudi et dimanche pendant deux semaines a atteint le chiffre de 239 fr. 80.

Il nous reste à adresser des remerciements sincères à toutes les personnes qui ont bien voulu contribuer, par le prêt des objets leur appartenant, au succès de cette œuvre de bienfaisance MM. Buttin, Crolard, Marès, Général Maillot, F.-M. Ritz, V. Robert, Raillon, Degaye, Derivaz, Bouton, Hérisson, Favre, Sagnard, Nicollin, Canu, Pollier, Nanche, Commandant Lagarde, Morel, Grange, Lavorel, Lépine, Borel, Lieutenant Thesier, Crozier, Tissot, Desbiolles, Combey, Reydelet, Adjudant Rossi, Barut.

M. L.

Noms de lieux en *-ier, -ière*

Le suffixe *-arius, a, um* servait déjà à l'époque classique à désigner des localités, *locus, terra, villa*, caractérisées par l'existence de quelque produit naturel ou animal [1]. Cette formation a été de plus en plus fréquente après le VIe siècle et a suivi la progression de la culture foncière. Elle s'est étendue aussi, par analogie, à des noms divers d'origine romane ou germanique et à des noms propres.

En Haute-Savoie, *-arium*, devenu au XIIIe siècle *ers, er* et latinisé *erium*, aboutit à *ier, y* ; pat. *i. -ariam, -arias* donne aux XIIe et XIIIe s. *eri, eriz* latinisé *eria, eyra ; yry* au XIVe ; *eres, eyres* ; pour aboutir à *ièré* (*i-ariam, ére*), pat. *ire*. Quant à *-erie*, suffixe créé de *ie* d'après *ier* [2] et introduit en Savoie par l'influence des notaires, il s'écrit comme en français ou encore *ery*, en 1730.

Cette phonétique affecte aussi les rares mots où *area* n'est pas considéré comme suffixe, tels que *glarea*, gros sable, gravier [3], nom de propriété dans *in loco ubi dicitur Glaria* 945 (HPM, I, *c.* 156) et dans *villa de Gleres* 1313 [4] ; d'où les nombreux lieux dits *glière*, à Alex, Argonnex, Chamonix, Faverges, Marlens, Thorens, pat. *glire* (RS, 1899, 60). Il en est évidemment de même de *area*, au sens de lit de torrent (RS, 1913, 10), en fr. *aire*, sav. *ière*, pat. *ire*. De là les cours d'eau appelés Hyère en Savoie et Ire, près de Doussard, eau de *Yeriz* 1548 (Archiv. de l'Acad. Florim., Doussard), *aqua de Hery, Hieri*, 1407 (*Acad. de Savoie*, 1875, I, p. 614 ; doc., 29, 30), sans qu'il soit besoin de recourir à un hypothétique celtique *Era* (*Boutae*, 382).

Les noms en *-ier, -ière*, sont fréquents en Haute-Savoie comme dans le reste de la France. On peut les diviser, au point de vue de l'origine en plusieurs séries, pour lesquelles je donnerai les exemples les plus intéressants :

1. Ce suffixe impliquait originairement, par sa racine AR, une idée d'art, de travail humain, d'utilisation.

2. H.D.T. : *Dict. de la langue française*, n°s 63, 69.

3. Dérivé : **glarionem*, d'où *gleyroni* en 1386 (*Soc. d'hist. et d'arch. de Genève* = SHAG, XIII, 93) ; *glairons* et *gleyrons* XVIIe s., avec le sens de débris de bois chariés par un torrent (RS, 1913, 214).

4. J.-M. LAVANCHY : *Château de Duin ;* B, p. 165. (*Mém. de l'Acad. Salésienne*, 1884, VII.)

I. Noms latins paraissant avoir été plus particulièrement usités pendant l'empire romain et pouvant désigner une dépendance de la villa :

Aquarium a pu subsister en topographie avec le sens classique de réservoir, abreuvoir ou encore avec celui de conduite d'adduction plutôt qu'avec celui de canal de moulin (Du Cange) : de là Aydier (Saint-Gingolph) *ad pinetum dictum de Aydie* XIIIe s. et Aidier, en 1739, *Aiguier* (J.-J. Vernier : *Dict. topogr. de la Savoie*). Cp. au point de vue phonétique, les patois *aidiĕ*, eau, *aidiu*, aqueux, dans le Chablais (Fenouillet : *Monogr. du patois Savoyard*, p. 102): *edĭă*, eau, *édĭajhe*, inondation (Constantin et Désormaux : *Dict. Savoyard* = DS) [1].

Aquaria a pu qualifier une propriété située au bord de l'eau, comme Yvoire, en 1303 (SHAG, XIV, 313, n° 288). Dans ce cas, l'emplacement de la villa romaine d'*Evire* devrait être cherchée aussi au bord d'un torrent ou d'un étang.

Carbonaria, partie de la propriété ou forêt où l'on fait du charbon, a précédé peut-être Charbonnières, ancien lieu dit de Menthon, *crux de Charbonnières*, 1271 (Bruchet : *Inv.* E, 110) ; même nom à Sillingy, à la limite d'Epagny.

Ferraria, mine de fer, dans Cæsar. Il en existait en Haute-Savoie un certain nombre ainsi que le témoignent des scories ou des restes de galeries, comme à Ferrières ; même nom à Alex, La Balme de Sillingy, Montagny (*Boutae*, 407).

Glandaria, *silva*, forêt de chênes pour la glandée, dans Caton : Glandière, à Chilly.

Petrarium, carrière de pierres, perrier, pat. *pêri*, pierrier ; fém. *petraria*, la Perrière, à Annecy (*Boutae*, 403), la Parière, à Archamps ; pat. *perrîrĕ*, *parîrĕ*.

Tegularia, partie de la propriété où l'on exploite l'argile pour la fabrication des tuiles. Il est probable qu'il n'existait guère de villa qui n'eût avec sa couche d'argile, de quoi couvrir ses bâtiments et construire ses canaux de drainage. Plusieurs de ces gisements ont continué à être exploités, au moyen âge, dans le domaine seigneurial et beaucoup de nos communes actuelles possèdent encore ce lieu dit avec des traces d'industrie plus ou moins apparentes ; telles sont les thiollières, pat. *tĭolîrĕ*, fr. local *tuilière*, fr. *tuilerie*, de : Allinge, Aviernoz, Cluses. Epagny, Gruffy, Messery, et

1. *Aquarius* paraît être aussi l'origine de l'affluent du Rhône, le Guiers (*Boutae*, 386).

Nernier, Perrignier, Pers-Jussy, Saint-Cergues, Saint-Maurice-sous-Cornillon, Scionzier, Thônes, etc. [1].

Tofaria, carrière où l'on exploite le tuf, *tofus* (RS, 1900, 221), employé vers la fin de l'empire comme pierre de construction. Certaines *touvières*, pat. *tŏvîrĕ* (Fenouillet) peuvent ainsi remonter à l'époque romaine ; il y en a à Cruseilles, Mésigny, Saint-Félix, Servoz, Vieugy. Avec le suffixe *acea* = *asse*, on a les Touvassières, à Le Pratz, pat. *tŏvassîrĕ* (Fen.).

Bien qu'il existât des verreries, *vitraria*, dans certains bourgs antiques, il n'est pas sûr que les Verrières de Veigy-Foncenex remontent à la période romaine ; du reste le mot patois *verreri* (Fen.) a été importé.

II. Noms avec suffixe d'origine latine ou plus souvent romane, très nombreux ; ils comprennent :

1°) des noms d'animaux, comme :

asinus, âne, *asin-aria*(s), Anières à Annemasse, Ayse, peut être *aneres*, 1300 (SHAG, XIV, 269, lu *averes*), Mieussy.

bos, *bovem* ; **bovaria*, terre où l'on élève les bœufs : Bovère, à Saint-Jean de Tholome, *Bouvières*, 1300. Bovière, à Mésigny, villa romaine (RS, 1907, 90). Au masc. *bovarium*, mesure de terrain que peut labourer une paire de bœufs (Du Cange), Bouvy, Bovy (Eloise, Passy) peut être aussi noms d'hommes. A Montriond, la Bouverie. Dériv. : *bov-ar-icius*, *a* : Villy-le-Bouveret, *Villie lu boveres*, XIVe s. (SHAG, IX, 224), la Buvresse, à Balmont.

bucula, génisse (Cic.), de bœuf : *bucula pascua* (Gloss. Isidore) ; v. Du Cange et A. Longnon : *Polyptique de l'abb. de Saint-Germain des Prés*, IX, 244 ; Introd. 171 ; d'où Boglière, terre à pâturage, à Contamine-sur-Arve.

camox, *ocem* (Polemius Sylvius) ; cp. Koerting : *Lateinisch-romanisches Woerterbuch*, 1907 ; nos 1791, 4148 ; RS, 1906, 7 ; ital. *camoscio* ; pat. *çhamò*, chamois : *camoccia* (Du Cange), Chamossière, à Thônes.

corvus, **corbus*, la Corbière, à Bonne, *corberia*, 1309 (SHAG, XIV, 355) ; masc. Corbier, à Bonnevaux. Dériv. : Corbassière, lieu fréquenté par les corbeaux (Fen.), à Saint-Jean d'Aulps et à Saint-Sigismond.

lupus, loup ; **lupattus*, louvat : Lovathière, gîte du loup à

1. L'existence de débris de tuiles romaines à rebord plus ou moins gênantes a fait appeler le terrain, *aux Thiolles*, comme à Valleiry, ou *Tranchepied* (Messery, Contamine-sur-Arve), pat. *trênch'pĭà* ; cp. dans l'Aisne, *Taillepied* ; sur Messery, v. le travail de M. E. Vuarnet, p. 85. Sur *Tegulata*, v. RS, 1912. 184.

Combloux, Sallenôve, Thorens ; à Manigod, les Louvatiers, fr. *louvetier*.

ranuncula, grenouille ; pat. les *Renollië*, à Nernier ; Renollière, à Messery ; fr. la Grenouillière, à Menthon.

taxo, onem, blaireau (Polemius Sylvius), pat. *tasson*, fr. *taisson* : Tassonière, à Messery, Scionzier.

vacca, vache : Vachière, à Archamps ; la Vacherie, aux Villards. Dériv. ; *vaccaricia*, La Vacheresse.

vulpecula, renard (Phèdre) : Vulpillière, à Chilly et à La Mure ; Vorpillière, à Sillingy.

vultur, urem, vautour ; **voltorem*, anc. fr. *voutre* (KOERTING, n° 10321) : la Vouterie, en 1730, à Passy ; *in prato Vulturrerie*, 1296 (BONNEFOY et PERRIN : *Prieuré de Chamonix*, n° 53) [1], cp. en Espagne le lieu dit *pennam vulturariam*, 1142 (BERNARD et BRUEL : *Chartes de l'abb. de Cluny*, V, n° 4073) et le nom d'homme *Voutererius* du XVe s. (cité par M. J. CAMUS, RS, 1901, 329 n.) ; — sans compter *Colombier* et *Colombière*, *Fauconnière*, à Meillerie, etc.

(A suivre). Ch. MARTEAUX.

MGR DUPANLOUP

(A propos d'un livre récent)

Dans la collection des « Figures du passé » qu'édite la librairie Hachette, Emile Faguet vient de faire paraître un beau volume de 250 pages in-8°, consacré à Mgr Dupanloup, dont le nom est suivi de ce sous-titre : *un grand évêque.*

Après la *Vie de Mgr Dupanloup* de l'abbé Lagrange, qu'Emile Faguet qualifie d' « inappréciable », il est intéressant de connaître les sentiments d'un universitaire académicien, à l'égard de notre illustre compatriote. Je me hâte de déclarer que ces sentiments sont imprégnés d'une grande bienveillance et d'une respectueuse sympathie.

L'auteur débute — à propos de notre pays — par des considérations qui ne manquent pas d'originalité. « La Savoie, dit-il, est mère d'enfants énergiques, vaillants, persévérants, un peu rudes et volontiers batailleurs, et aussi d'une foule de grands chrétiens dont la plupart ont porté dans le ministère apostolique ces mêmes tendances de caractère et d'esprit. Elle

1. Académie de Savoie, III, 1879.

a donné saint Bernard de Menthon, Innocent V, le fougueux Robert de Genève, saint François de Sales, Guillaume Fichet, Vaugelas, Joseph et Xavier de Maistre, Pierre Lanfrey, François Buloz. C'est une race forte et dure, c'est une race rocheuse, avec la forte carrure de ses montagnes et la grâce aussi quelquefois de ses vallons frais, intimes et recueillis. »

Il y a du vrai dans cette manière de voir, qui pourrait être appuyée d'autres noms, tels que : le P. Chérubin, le P. Monod, Saint-Réal, Gerdil, Mgr Charvaz, Mgr Turinaz, sans aucun risque d'infirmer ces appréciations.

Chacun sait que le grand évêque naquit le 3 janvier 1802, à Saint-Félix, accidentellement, dans une pauvre auberge, où sa mère, qui se rendait à Chambéry pour ses couches, dut s'arrêter, prise des douleurs de l'enfantement.

Celui qui fut déclaré comme son père, Jean-François Dupanloup, tailleur d'habits, récusa cette paternité par acte reçu au greffe le 3 février 1802 : né le 14 août 1766, à Annecy, il appartenait à une famille originaire d'Evires. C'était un assez mauvais sujet, qui plus tard essaya de se rapprocher de la mère qu'il avait séduite, mais il fut justement éconduit par celle-ci et mourut à l'hôpital.

Emile Faguet donne sur ces faits des détails curieux, parmi lesquels il s'est glissé quelques erreurs. Selon lui, c'est au retour d'un voyage à Paris, où sa victime n'avait pas voulu le recevoir, que François Dupanloup, pour se venger, serait allé à la mairie de Saint-Félix, faire sa déclaration de désaveu de paternité. Or cette déclaration fut faite un mois après la naissance de l'enfant (1802), tandis que le voyage en question fut entrepris en 1807 ou 1808.

Par inadvertance, le biographe place les Bauges au centre de la *Haute-Savoie*, et dit que l'évêque avait *un* frère capitaine dans les armées de la République française. La vérité est qu'il y avait *quatre* frères Dupanloup, capitaines, enrôlés le même jour, 7 mars 1793 : Joseph, Gaspard, Antoine et Nicolas, et que leur sœur Madelon avait épousé le colonel Balleydier, ce qui donnait à Mgr Dupanloup *cinq* oncles officiers.

Faut-il attribuer à l'influence de son pays ou à celle de sa famille le caractère impétueux du prélat? Bien malin qui pourrait le dire. Ce qui est certain, c'est « qu'il était, comme prêtre et comme évêque, l'intrépidité même » et qu'un général, écoutant un de ses sermons, ne put s'empêcher de s'écrier : Quel soldat !

Indépendant comme un vrai montagnard, l'évêque « a été souvent gêné par la discipline » et ses ennemis l'ont accusé d'avoir *un tempérament hérétique*. Le biographe ajoute : « Il ne faut pas nier qu'ils eussent raison au fond. Mais Mgr Dupanloup avait une volonté assez énergique et une maîtrise de soi assez forte pour ne jamais permettre à son tempérament de le dominer. »

Emile Faguet apprécie successivement : le pédagogue, le directeur de conscience, l'orateur, l'écrivain, l'évêque.

Chemin faisant, il dit franchement — mais délicatement — ce qu'il pense du style diffus et parfois incorrect de Mgr Dupanloup, qui écrivait trop et trop vite, — de son orgueil « qu'il serait puéril de nier », mais « qui se résolvait en humilité » à force d'être combattu, — de son esprit batailleur et de la difficulté qu'il éprouvait à supporter la contradiction.

Il ne l'approuve pas d'avoir donné sa démission d'académicien le jour de l'élection de Littré ; mais il mentionne que, cette démission n'ayant pas été acceptée, le prélat refusa de toucher l'indemnité qui continuait de lui être allouée aux termes des règlements, et que, par testament, cette indemnité fut attribuée aux pauvres d'Orléans. Elle s'élevait, au moment du décès du testateur, à 6,000 fr.

Ce livre n'est pas une apologie, mais les défauts qu'il signale font ressortir les qualités auxquelles il rend hommage, et son jugement se résume ainsi :

« Grand moraliste, grand pédagogue, brillant orateur, admirable polémiste, philosophe peu profond, mais clair et persuasif, impeccable honnête homme, désintéressé dans ses idées comme dans sa vie, Mgr Dupanloup reste un de ces hommes qui ont honoré hautement leur état, leur église et leur pays. »

A l'appui de ses dires, Emile Faguet cite quelques traits qui peignent bien le prélat et montrent « ce haut sentiment de la droiture, de l'honneur et du désintéressement qui le remplissait ».

Comme exemple de l'humilité de Mgr Dupanloup, il faut mentionner son amour pour son village natal, Saint-Félix, auquel il a voulu léguer son cœur. « Une âme moins grande que la sienne eût redouté les souvenirs si humbles de son origine et de son enfance ; lui, il les recherchait avec bonheur, remerciant Dieu de l'avoir comblé de biens, *de stercore erigens pauperem.* »

I. — « Il a contribué à faire sortir Renan de Saint-Sulpice. Il l'y venait voir souvent, ayant gardé pour son ancien élève des sentiments de tendre affection. Un jour, dans quelque parole embarrassée du jeune séminariste, il crut sentir le doute qui couvait et qui déjà commençait à se déclarer : « Mon enfant, lui dit-il, si vous êtes troublé à ce point, pourquoi continuez-vous à communier? Renan expliqua que s'il ne communiait pas, il devrait quitter Saint-Sulpice et qu'il ne saurait où aller. « Avant tout, répondit Dupanloup, cessez ce sacrilège, ne mettez pas sur vous cette malédiction. » Et il lui glissa dans la main ce qu'il lui fallait pour quitter le séminaire et faire face aux premières nécessités. Ils furent dans cette circonstance très dignes l'un de l'autre. Renan, ne croyant plus, affrontait la misère plutôt que d'enseigner ce qu'il ne croyait pas ; Dupanloup, croyant, aidait Renan à sortir de l'Eglise où il aurait enseigné ce qu'il n'eût pas cru, et tous deux obéissaient au sentiment de l'honneur. » (Page 19.)

II. — « En 1878, il s'honora par un dernier trait de désintéressement et de courage tranquille. Le nouveau pape, Léon XIII, désirait l'élever au cardinalat, et non seulement c'eût été pour Mgr Dupanloup un honneur mérité, mais c'eût été une sorte de réhabilitation triomphale, et c'eût été une chose très désagréable à ses ennemis, puisqu'elle eût prouvé que le Saint-Siège n'avait aucun ressentiment ni même aucune susceptibilité à l'égard de l'attitude prise par l'évêque d'Orléans en 1870. Le gouvernement français (présidé par M. Dufaure) était parfaitement d'accord avec la Cour de Rome. Il désirait simplement, pour des motifs politiques assez faciles à comprendre, que Mgr Dupanloup ne fît point d'éclat public à propos du centenaire de Voltaire que l'on célébrait alors. Ces conditions, ou quelque chose d'analogue, furent proposées à l'évêque d'Orléans. Il n'était pas habitué à faire des marchés. Il répondit avec placidité qu'il n'avait pas à entrer dans cet ordre de considérations ; il publia ses lettres contre la célébration du centenaire de Voltaire et il ne fut pas cardinal. » (Pages 125-126.)

A ces traits, nous pourrions ajouter celui-ci, que nous empruntons à l'abbé Lagrange (III, 376).

« Un négociant aux abois, faute de 1500 francs, eut tout à coup la pensée de s'adresser à l'évêque. « Je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, Monseigneur, lui dit-il, et je ne suis même pas un bon chrétien ; mais je suis un honnête homme malheureux ; je suis perdu, si je ne trouve pas 1500 francs ; je

suis sauvé si je les trouve. « Le visage et l'accent de cet homme frappent l'évêque. — « Les voilà, lui dit-il, croyant en faire le sacrifice. — Quand faudra-t-il vous les rendre ? — Quand je vous les redemanderai. » — A quelque temps de là, le négociant tiré d'affaire rapporte les 1500 francs. — « Mais je ne les ai pas redemandés, dit l'évêque ; gardez-les, vous êtes un honnête homme, je vous les confie : quand vous rencontrerez un négociant dans la gêne, comme vous l'étiez, vous les lui prêterez ! »

François MIQUET.

L'HOMME ROUGE

de Jean-Pierre VEYRAT

(suite)

ILS ONT DIT.

Ils ont dit : « Maudits soient chez les fils de la terre
Le premier qui, brisant la chaîne héréditaire,
Aux vengeances du peuple osa marquer un nom,
Et ceux qui, pour sauver la liberté française,
Jetèrent aux tyrans la tête de Louis Seize
Dans leur premier coup de canon !

« La République, c'est la nuit sombre et prospère
Au voleur des forêts qui sort de son repaire,
La nuit d'orage où l'homme, une hache à la main,
Attend sous un taillis, quand rugit la tempête,
Que son ennemi passe, et fait voler sa tête
Dans les fossés noirs du chemin ! »

. . . . . .

Nous savons, nous, qu'il faut, pour qu'un gangrené vive,
Que le tranchant du fer taille dans la chair vive...
Le monde avait alors un cancer large au sein ;
Il fallait le sauver d'une entière ruine,
Et ce fut le Destin qui se fit guillotine
Pour accomplir ce grand dessein !

VI. — QUATRE-VINGT-TREIZE.

Verrons-nous ces trois mots pendant l'éternité
Se dresser devant nous, devant la liberté,
Pareils à des brandons de discorde et de haînes
Qui, jamais bien éteints, s'avivent à nos peines ?...
Et les hommes craignant de heurter en chemin
La machine rouillée à tant de sang humain,

Les hommes, qui pourraient d'une forte poussée
Faire vivre aujourd'hui cette histoire passée,
Tremblent, sont hésitants et, se frappant le front,
Demandent le présent aux choses qui viendront !

. . . . . .

Oh ! nous avons eu peur aussi, nous, quand nos mères,
Puisant leurs souvenirs à tant d'heures amères,
Le soir, au coin du feu, nous racontaient comment
S'accomplissait partout l'horrible enfantement ;
Comment le sang coulait aux ruisseaux de la rue,
Débordant les trottoirs, ainsi qu'un fleuve en crue.
Hélas ! Et nous disions, tremblant dans notre chair :
Oh ! plus de République, elle coûte trop cher !...
Nous disions : anathème à ces hommes de pierre,
Barnave, Desmoulins, Danton et Robespierre,
Architectes géants qui, fondant sur l'airain,
Pétrissaient en chair vive un peuple souverain !
Et nous ne savions pas que la balle ou l'épée
Ne prenait pas pour cible une tête coupée !
Qu'après avoir mené leur mission à bout,
Marat et l'échafaud ne tinrent plus debout ;
Mais qu'il avait *fallu* que ces deux grands complices
Vinssent en ce temps-là décréter des supplices !

Nous savons, aujourd'hui, nous savons !... Paix aux morts !
Paix à vous, qui gardez au cœur l'ancien remords !
Paix à ceux qui, venus au jour du sacrifice,
Ont dû de tout leur sang cimenter l'édifice !...
Mais, après quarante ans, pourquoi donc nous jeter
Toujours, comme un affront impossible à porter,
Trois cents jours de terreur, trois cents jours de souffrance
Envoyés par le ciel pour racheter la France ?

. . . . . .

Frères, en vérité, le mal était profond;
Et nos pères ont dû sonder la plaie au fond,
Ils ont dû, jusqu'au bout continuant leur tâche,
Employer tour à tour la parole et la hache,
Détruire, édifier, niveler des hauteurs...
Ils l'ont fait !... Puis on vit soldats, législateurs,
Girondins, Montagnards et tous ceux que ce drame
A noués palpitants à sa sanglante trame,
A mesure que l'œuvre arrivait à son but,
Aussi pauvres qu'au jour de leur rude début,
Apporter à ses pieds, que battaient les tempêtes,
Leur foi dans l'avenir, leurs espoirs — et leurs têtes !

LES INDIFFÉRENTS.

Qu'à l'entour du trépied d'où *l'Homme rouge* parle,
Viennent les partisans de Philippe ou de Charle,
Les soldats du présent, les champions du passé,
Nul par nous aujourd'hui ne doit être blessé.

Qu'ils soient même loués ! car, en quelque milice
Qu'on se soit enrôlé pour courir dans la lice,
Pourvu que secouant un indigne repos,
On ait choisi le sien entre tous les drapeaux,
Et qu'on sache, portant sa charge de souffrance,
Le suivre vers le but avec persévérance,
Pourvu qu'on ait courage, honneur et probité,
L'on peut être haï, — l'on sera respecté !...
Mais il est parmi nous une espèce apathique
Dont le corps dépouillé de tout germe plastique,
Jeté parmi le monde ainsi qu'un être mort,
Impuissant à sentir ou bonheur ou remord,
Cadavre de vivant étouffé dans la vie,
S'avance insouciant par la route suivie,
Et, selon qu'il a vu dans son Mathieu Lensberg
Qu'il est bon de manger du fruit mûr ou du vert,
Règle ses trois repas sur la foi de l'oracle
Et, pour vivre cent ans, compte sur un miracle !
Au drame européen dont ils sont spectateurs,
Sans comprendre un instant que d'autres sont acteurs,
Ces êtres, au pays qu'un tourbillon emporte
Ne croyant rien devoir, vous répondent : Qu'importe ?...
Ils ne comprennent pas quelle électricité
Renferment ces deux mots : Patrie et Liberté !
C'est ce troupeau de nains, inutile vermine,
Qu'aujourd'hui nous voulons passer à l'étamine.
Anathème sur eux, qui barrent le chemin
Où, depuis six mille ans, marche le genre humain !
Anathème sur eux et sur l'indifférence,
Seul obstacle qui reste à notre délivrance !

. . . . . .

Oh ! nous vous le disons, frères, en vérité,
Quand un pareil labeur au monde est présenté
Et que la voix d'en haut, si claire dans notre âge,
Ordonne à tout mortel de se mettre à l'ouvrage,
Ceux qui croisent les bras et demeurent oisifs,
Ceux qui se gorgent d'or et de plaisirs lascifs,
Ceux qui n'ont pas d'amour et rêvassent de femme,
Font une impiété, font une chose infâme,
Un crime qu'aujourd'hui les cœurs ne sentent pas,
Mais que les anciens Grecs punissaient du trépas !... [1]
Etres sans idéal ni ressort, âmes viles,
Eunuques préparés pour les œuvres serviles,
Qu'ils soient donc ici-bas, comme seront là-haut,
Tous ceux qui du combat s'éloigneront trop tôt :
Qu'ils soient maudits !... Et nous, nous qui de tant d'idées
Avons, à vingt-deux ans, nos têtes inondées,

1. Une loi d'Athènes condamnait à mort tout citoyen qui ne prenait pas parti dans les discussions civiles. (Note de Veyrat.)

Nous dont le cœur, phosphore et poudre et passion,
Flambe et prend feu soudain à toute émotion,
Allons! et jusqu'au bout gardons notre espérance :
Entre tous les pays Dieu protège la France !

XIII. — TROIS MOIS.

Nous avons jusque là suivi notre carrière ;
Comme les mots pieux d'une sainte prière,
Nous avons, jour par jour, puisé dans notre front
Le vers qui frappe au cœur, qui menace ou qui mine,
Et le rythme qui gronde et la strophe divine
Portant les choses qui viendront !

Trois mille vers bientôt diront les nuits ailées
Qui passèrent sur nous ardentes et brûlées ;
Et puis, notre œuvre est là pour les dire à son tour :
L'Homme rouge, — boulet que nos muses jumelles
Lancent au front des rois, — n'aurait-il pu, comme elles,
Murmurer des phrases d'amour ?

Oh ! les phrases d'amour ! les syllabes mystiques
Qui semaient en nos cœurs les rêves fantastiques !...
Ces biens, éclos du ciel, que sont-ils devenus ?...
Oh ! qu'on nous tienne compte un peu du legs de joie
Que nous avons laissé derrière nous, en proie
Aux travaux qui nous sont venus !

Que l'on nous tienne compte aussi de nos fatigues,
A nous qui, du pouvoir battant toutes les digues,
Finissons si souvent la journée à minuit !
Car ce n'est pas pour nous que nous suivons ce drame
Et que, pour l'achever, nous lui jetons notre âme,
Dans le jour comme dans la nuit !

Car le travail est rude alors qu'on a la fièvre
Et qu'en frissons ardents on la sent à sa lèvre,
Et nous n'ignorons plus qu'on y peut succomber :
L'un de nous a déjà, sur un lit de souffrance,
Brûlé bien des transports et bien des espérances
Et demain l'autre peut tomber !

Qu'importent, après tout, ces douleurs ? Notre vie
A tous deux fut marquée avant d'être suivie,
Sans doute : il fallait bien y marcher — Nous irons !
Tant que dans la poitrine où notre cœur palpite
Nous sentirons bouillir le sang qu'il précipite,
Toujours, toujours, nous marcherons !

Oh ! qu'ils nous laissent donc à l'œuvre commencée,
Ceux qui n'ont ici-bas ni tâche, ni pensée,
Ceux qui prennent le temps comme le temps les prit,
Et nous, redisons-leur, afin qu'ils se souviennent :
« Arrière les pauvres d'esprit ! »

XIV. — A LOUIS PHILIPPE.

Sire, voici trois ans que, Jonas populaire,
Après trois jours passés aux flancs de la colère,
Minute par minute écoulés dans l'effroi,
L'ouragan vous vomit timbré du nom de Roi !
Eh ! bien, nous vous devons cette franchise entière :
Voici trois ans aussi qu'à chaque cimetière
Où dort un des acteurs de ce drame avorté,
Contre votre pouvoir nous avons protesté.
Sire, voici trois ans que nos graves paroles,
Au milieu de nos morts se frayant d'autres rôles,
Au champ de la raison, dans un combat loyal,
Minent sous votre pied tout principe royal.

. . . . . .

Alors, dans ces conflits de forces opposées,
Il se peut que, rouvrant ses mâchoires usées,
La guillotine encore étrangle de sa dent
Bien des rois, qui pourraient se sauver cependant !
Vous, entre tous, demain si dans votre pensée
Une voix éveillait notre histoire passée ;
Si vous vous souveniez que, son nom au poteau,
Louis-Dix-Huit datait son règne de Mittau,
Et que son frère aîné, le martyr de sa race,
De la main du bourreau reçut le coup de grâce,
Que vos oncles enfin, pour nous avoir menti
Armèrent quarante ans ceux de notre parti ; —
Qu'il se lève des jours d'effroyable vertige
Où, la tête coupée, un roi meurt sur sa tige ;
Si vous saviez cela, si l'ombre de Louis
Dans la nuit se dressait à vos yeux éblouis,
Prince, Prince, écoutez ! Vous trembleriez de rage
A voir sur votre front s'amonceler l'orage !
Car il gronde et mugit déjà, le ciel en feu
Qui pour vous cependant s'était ouvert si bleu
Et c'est de tous côtés, dans l'horizon immense,
Un tonnerre qui vient, un chaos qui commence !
Et déjà votre nom, de gosier en gosier,
Ricoche méconnu dans le panier d'osier !

J'arrête ici ces extraits. Je les crois suffisants pour donner une idée de *l'Homme rouge*. Œuvre de jeunesse et d'inexpérience, où les plus belles envolées se soutiennent mal, et dans laquelle on trouve trop de strophes qui finissent en queue de poisson. Mais œuvre sincère, où déjà l'on peut voir les germes d'un talent qui s'affirmera le jour où Veyrat, mieux orienté, cessera d'être un irrégulier, pour rentrer dans la bonne voie.

François MIQUET.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Annecy, Imprimerie J. ABRY. — 21649

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SOCIÉTÉS SAVANTES Nº 6709 LUMIÈRES

Séance du 14 avril 1915.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1]. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

La mort frappe à coups redoublés dans nos rangs : depuis notre dernière réunion, nous avons perdu deux de nos collègues, M. MONTMAYEUR et M. RAGINEL.

Né à Longefoy-sur-Aime, en 1852, M. Charles MONTMAYEUR avait débuté dans l'enseignement. Il fut instituteur à Saint-Jean de Belleville et à Montagny (Savoie). Un beau jour il partit pour Paris, comme tant d'autres, afin de tenter la fortune ; puis, comme tant d'autres, il revint au village natal pour y terminer ses jours, *more Sabaudorum*. Mais la retraite n'était pas l'inaction : il prêtait son concours à beaucoup d'œuvres utiles, et notamment à celle des *Petits Savoyards à la Montagne*, et composait des livres d'une lecture agréable, tout imprégnés de l'amour du pays. Je citerai *Mon franc parler* (1898) ; *Voyage sentimental autour du Mont-Blanc* (1900) ; *Choses de Savoie vers 1860* (1911). Il préparait une monographie de Longefoy-sur-Aime, quand la mort brisa sa plume (11 mars 1915). Espérons que le fruit de ses recherches ne sera pas perdu.

De M. RAGINEL, que pourrais-je dire qui ne soit connu de tous ? Enfant de cette ville, qu'il n'a jamais quittée, il y occupait une large place, due à son travail, à son intelligence des affaires et à son esprit judicieux. C'était une des réserves de l'avenir, et sa disparition est une grande perte pour Annecy.

1. Sont présents : MM. Bonald, Dépollier, Désormaux, Dumont, Gardier, Le Roux, Général Maillot, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, Lavorel, Périllat.

Nous joignons les regrets de la Florimontane à ceux qui ont été manifestés très éloquemment sur la tombe de cet homme de bien...

Et la guerre continue son œuvre de désolation !...

Après le petit-fils de notre ancien député Jules Philippe, c'est Gilbert Goy, le fils de notre très honoré sénateur et collègue, qui vient de faire l'offrande de ses 20 ans !

Si les sympathies de tout un pays pouvaient servir de palladium, ce malheur aurait été sûrement épargné à ceux qui le subissent.

Mais le docteur Goy, patriote à l'âme virile, est — comme Madame Goy — de ceux qui comprennent la grandeur du sacrifice, et chacun d'eux, tout en pleurant son fils, pourra dire, à l'exemple d'un héros de Corneille :

La gloire de sa mort m'a payé de sa perte!

Le capitaine Joseph Boch, fils d'un ancien maire d'Annecy qui fut longtemps membre de la Florimontane, est également tombé au champ d'honneur, le 22 mars, en entraînant sa compagnie à l'assaut, dans la région de Saint-Dié. Dès le début de la campagne, il avait donné des preuves nombreuses de sa bravoure, et deux fois il avait été cité à l'ordre du jour de sa division. Cette fin héroïque ne saurait nous laisser indifférents. Nous adressons nos condoléances émues à tous ceux qu'elle plonge dans l'affliction.

Mêmes regrets et condoléances pour la mort non moins glorieuse d'un autre capitaine annécien, M. Francis Deschamps, frère de Madame Abry. Il commandait le 1er bataillon de son régiment, lorsqu'il fut frappé d'une balle au cœur, le 8 mars, en repoussant victorieusement une attaque prononcée contre son secteur, dans le voisinage de Souain. Il était chevalier de la Légion d'Honneur.

Outre ces pertes, qui ont cruellement éprouvé la famille florimontane, on me permettra de déplorer aussi celle du chanoine Lavanchy, l'un de nos bons historiens, vice-président de l'Académie Salésienne, qui vient de succomber, après une courte maladie, à l'âge de 71 ans.

Ses monographies de Duingt et de Saint-Jorioz l'avaient fait connaître avantageusement ; son *Histoire du diocèse de Genève pendant la Révolution* et son livre sur la *Sainte Maison de Thonon* mirent le sceau à sa réputation.

Parmi les travailleurs qui dans le domaine de la science,

essayent de tracer leur sillon, beaucoup prennent plaisir à critiquer leurs devanciers, parfois avec esprit, parfois aussi sans injustice, mais presque toujours sans charité. La bonté native de M. Lavanchy l'empêcha de tomber dans ce travers : aussi ne laisse-t-il que des souvenirs agréables.

Après les tristes communications dont je viens de vous entretenir, j'éprouve du plaisir à vous signaler l'élévation de M. le chanoine Rebord à la dignité de prévôt du chapitre de la Cathédrale. celle de M. l'abbé Gavard aux importantes fonctions de directeur de l'école supérieure de théologie de Tessy, et les promotions de MM. Rollier et Mercier aux grades respectifs de capitaine et de sous-lieutenant.

A tous nous envoyons nos meilleures félicitations.

M. Miquet a le plaisir d'annoncer, en outre, que le colonel Bordeaux vient d'être cité pour la seconde fois à l'ordre du jour de l'armée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Ernest Chantre : *Le docteur Bertholon, sa vie et ses œuvres.*
Id. *La Tunisie à l'exposition internationale de Lyon en 1914.* (don de l'auteur.)
Albert Ballu : *Rapport sur les travaux de fouilles et de consolidations effectués aux monuments historiques de l'Algérie en 1914.* (don de M. A. Crolard.)

M. L. Dépollier offre à la Florimontane plusieurs numéros du journal des tranchées *Le Poilu*, et l'année 1914 de la *Grande Revue*, complétant ainsi cette publication dont il a déjà donné une suite importante.

M. Le Roux fait une communication sur des nouvelles empreintes fossiles de la molasse de Bonneville qui ont été offertes au Musée par M. J. Deschamps, sous-ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Bonneville. Deux plaques montrent, admirablement conservées, des feuilles de Palmier et de Camphrier : *Sabal major* Heer et *Cinnamomum* sp. Ces restes végétaux complètent la collection des fossiles de Bonneville offerts généreusement au Musée par le même donateur, il y a quelques années [1] : *Pteris œningensis* Unger, *Lygodium Gaudini* Heer, *Myrica salicina* Unger, *Bumelia Oreadum* Unger, *Zizyphus Ungeri* Heer, *Cassia Memnonia* Unger. Ces végétaux vivaient dans notre pays au bord d'un lac de l'époque

1. H. Douxami et P. Marty : *Végétaux fossiles de la molasse de Bonneville.* Bull. de la Soc. géol. de France. 4e série t. 5e p. 776.

tertiaire (Tongrien) pendant la période qui a précédé le mouvement définitif de surrection des hautes chaînes calcaires de la Haute-Savoie. En joignant ces espèces à celles du Flysch tongrien, découvertes aux Barattes, flanc nord-ouest du Mont Veyrier, [2] : *Cassia*, sp. *Laurus* sp., *Sabal major* HEER, homologue de l'actuel *Sabal umbraculifera* des Antilles, on constate un ensemble végétal semblable à ceux qu'on observe de nos jours, dans les Antilles, au Brésil et dans les Indes Orientales. C'est donc une flore nettement tropicale. La température moyenne de notre région devait être à cette lointaine époque, de 20 à 25 degrés.

M. MARTEAUX fait la communication suivante : Les linguistes admettent que *tâche* est le substantif verbal de *taxare*, déterminer, fréquentatif de *tangere*, toucher, devenu en esp. *tascar*, fr. *taschier*, tâcher. Ce substantif a donc dû apparaître en bas latin sous la forme *tasca* = *taxa*. Si l'on applique cette équation à l'ital. *frasca*, branche, que M. Meyer-Lübke (*Gram. des Langues romanes*, p. 380) explique par un hypothétique **virasca*, on peut considérer ce mot comme le nom verbal de *fraxare*, fréquentatif de *frangere*, briser. *Fraxare* existe en latin avec le sens, il est vrai, de faire le guet ; mais il se peut que cette dernière action ait été accompagnée d'un bris de branche ou d'un fait analogue jusqu'ici inexpliqué. Le nom *fraxa*, plus tard *frasca*, aurait ainsi désigné en bas latin un rameau, une branche menue facile à briser ou que l'on brise intentionellement pour en faire, par exemple, une baguette ou un petit fagot ; cp. ital. *frasca* avec le sens d'enseigne de marchand de vin et les dérivés *frascato*, *fraschettino*, *frasconaia*, *frasconi*, qui indiquent tous une utilisation de branches non vertes, mais brisées ; il en est de même de notre patois *frachî*, couper à ras la terre (*Dict. savoyard*). Par suite, les sav. *frache*, *frasse*, auront désigné le lieu où l'on va briser de menues branches ; on peut lui comparer pour le sens le fr. *coupe*. Frasca est cité en 1123 comme nom de lieu dans les *Hist. patriæ monum*. I, 755 ; le masc. Frasco est un nom de lieu du Tessin, en Suisse. En Haute-Savoie, je n'ai relevé que Frache, à Aviernoz, auquel on peut comparer le nom d'homme, Frachat. Plus fréquent est *frasca*, adjectivé en *frascia*, pat. *fracĕ*, terrain couvert de broussailles, brousse à défricher, b. lat. *fracia*, *fraxia*. De là le nom de la commune de Chaînaz-les-

2. Marc LE ROUX : *Empreintes végétales dans le Flysch tongrien des Barattes.* (*Rev. sav.* 1905, p. 157.)

Frasses et les l. dits de Chamonix, La Chapelle, Scionzier celui-ci en 1208, *Fracy* (SHAG, IV, doc. p. 17) *frace*, 1219 (id, p. 16) *frascha* 1229 (id. VII, 291) ; dim. les Frassettes ; les dérivés bas latins *frascarius* 936 (HPM, I, 140) *frascarolium*, 1212 (id. 1087) n'ont pas laissé de traces connues en Haute-Savoie. On peut dès lors constater que si *v* en contact avec *r* avait donné *frache* par **virasca*, d'autres mots analogues comme *veroce*, Vraisy, de *Veratiacus*, auraient subi le même changement, ce qui n'apparaît pas.

M. Martin fait part à l'Académie Florimontane des dispositions testamentaires qu'il se propose de prendre de concert avec Mme Martin, en vue de la création d'un Musée spécial à Annecy, réunissant les collections savoyardes relatives à la vie usuelle et artistique de la Savoie.

Il donnera à la Ville sa maison dite du « Lys Rouge » qui sera affectée à cet établissement, ainsi qu'une certaine somme qui pourra s'accroître des dons et legs que ce généreux exemple pourra provoquer. La Florimontane serait représentée dans le Conseil d'administration de cette institution par deux de ses membres.

Le Président adresse, au nom de l'Académie, de chaleureux remerciements à Mme et M. Martin pour leur bonne pensée dont tous les Savoyards leur seront reconnaissants.

M. Miquet a relevé toutes les citations à l'ordre du jour jusqu'au 31 mars (depuis cette date on publie les citations en bloc et non par corps d'armée). Elles s'élèvent au nombre de 11.239, dont 667 ont été attribuées au 14e corps, qui arrive ainsi au quatrième rang.. En relevant le nom des officiers savoyards tombés au champ d'honneur, on arrive au chiffre de 50.

M. J. Serand précise les couleurs municipales d'Annecy, dont l'emploi donne lieu quelquefois à des erreurs.

De tout temps, les couleurs adoptées par les villes et provinces, pour leurs enseignes, bannières et costumes d'officiers municipaux ou provinciaux, ont été celles de leurs armoiries.

C'est ainsi qu'autrefois, lors de l'arrivée d'un souverain à Annecy, on avait la coutume de lui remettre, à son entrée, les clefs de la ville sur un coussin de velours, et plusieurs délibérations municipales, comme par exemple celle relative à l'arrivée d'Anne d'Est, en 1566, ne manquent pas de préciser que les clefs seront présentées à la princesse *par quelque jeune*

et belle damoyselle portant une robe de blanc et roge, pour personnifier la cité.

Plus tard, et jusqu'en 1860, lorsque les syndics et le conseil communal se rendaient à une cérémonie publique, ils étaient toujours précédés de deux valets de ville dont le costume, aux couleurs municipales, consistait en un habit de flanelle vermillon, avec gilet et culotte de même nuance, bas blancs et souliers à boucles.

On peut encore voir au Musée l'un de ces costumes, ainsi que le coussin de velours cramoisi et blanc sur lequel furent présentées les clefs de la ville à l'empereur Napoléon III, lors de son entrée à Annecy, le 29 août 1860.

Par conséquent, les couleurs d'Annecy ne sont pas le bleu et l'orangé, employés à tort tout dernièrement, mais bien le blanc et le rouge, c'est-à-dire les deux couleurs principales de nos armoiries communales.

M. MIQUET signale une faute dans la plaque indicatrice de l'avenue de Tresum, qu'il faut écrire *Trésun*. On sait, en effet, que Ch.-A. de Sales plaça son château sous l'invocation de la S. Trinité *Tres in unum*. La Florimontane émet le vœu que l'on procède à cette rectification, ainsi qu'à celle de la plaque rue Mortillet (Gabriel de) qui doit porter *De Mortillet* (Gabriel).

Le PRÉSIDENT présente, en qualité de membre correspondant, M. MANECY, ancien receveur des douanes, à Bayonne. Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 5 mai 1915

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

1. Sont présents : MM. Bonald, Dépollier, Désormaux, Gardier, Le Roux, Général Maillot, Martin, Marteaux, Miquet, Nanche, F. Serand, J. Serand, Robert.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

J. CORCELLE : *Les Volontaires de Belley* en 1792. Ext. du Bugey, 1914. (Don de l'auteur.)

J. BEARD : *Ma thèse devant le Sénat*, Chambéry, 1854.

ID. *Un recours au Roi*, Chambéry, 1857.

ID. *Napoléon Bonaparte*, Epopée.

(Dons de M. Miquet.)

Le PRÉSIDENT adresse les félicitations de l'Académie à MM. les docteurs BRIFFAZ et GELEY, qui viennent d'être nommés aide-majors. Il transmet de bonnes nouvelles de M. LETONNELIER, archiviste de la Haute-Savoie, qui depuis quelques jours peut sortir de l'hôpital et circuler dans Brest. Notre collègue s'attend à quitter prochainement cette ville.

M. le commandant CAVARD, prisonnier de guerre à Magdebourg, remercie, par l'intermédiaire de Mme Cavard, ses collègues florimontans qui lui avaient envoyé, par carte postale, le témoignage collectif de leurs sympathies.

Lecture est donnée de la correspondance.

M. MÁNECY, nommé récemment membre correspondant, adresse à la Florimontane ses remerciements et son meilleur souvenir.

M. FENOUILLET écrit pour demander de rechercher des notes et documents laissés par Cl.-E. Nouvellet, qui existeraient dans la famille de Mlle de Lagrange, de Pringy.

M. MIQUET rappelle que Ducis eut autrefois connaissance de ces manuscrits, qu'il mentionne dans la *Revue savoisienne* de 1891, p. 29, en note.

Mgr PICCARD, de l'Académie Chablaisienne, adresse la note ci-après :

Les archives de l'Etat du canton de Genève renferment un « Registre du Consistoire de Ballayson, Troches, Douvaine, Servette et Veigy », 1550-1554, Georges Pyn, notaire et secrétaire. C'est un volume manuscrit, parchemin, de 129 folios.

Je l'ai analysé en partie dans un Mémoire imprimé au tome XXVI des Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne, pages 101-168.

En continuant, ces derniers jours, l'étude de ce curieux document, j'ai lu les lignes suivantes qui intéresseront peut-être les membres de l'Académie Florimontane :

« Folio 7. 29 décembre 1550, à Douvaine, devant noble Jacques Desprès, châtelain, et les jurés, comparaît Françoise, femme

de Claude Dumont, pour avoir *dansé au virolet* et suspecte de mauvaise conduite ? Elle répond qu'elle n'a pas dansé, et, que dimanche dernier, elle dormit à Ambillier (Ambilly, près d'Annemasse), chez son oncle, puis à Genève, en *la mayson de la Limace*, dans une chambre, avec trois femmes et aussi quatre *homes qui estoient de la papisterie*... dit qu'elle ne fit point de mal. »

Cette danse au *virolet*, cette maison de la *Limace* où étaient des hommes de la *papisterie*, dénotent bien le XVIe siècle dans la vallée du Léman.

M. Marteaux fait la communication suivante :

Dans chaque pays les campagnes offrent un certain nombre de lieux dits mal famés dus, soit à un accident du sol, soit à un mauvais voisinage. Parmi les premiers, nos montagnes offrent naturellement des passages dangereux : comme les Malpas, *malus passus*, de Chaumont et du Lyaud et le Mapas, de Chilly, et comme les sentiers qui côtoient un *maravan* (Thollon), *(rapina*, raviner, *ravin)* en 1306, *maravant* (RS, 1897, 163).

Je ne sais si c'est un défilé, du genre coupe-gorge, qui a pu s'appeler à Allonzier Etranglechat, nom du nœud coulant, dit M. Fenouillet *(Monogr. du patois sav.)* et nom de la pierre d'angoisse, dans le pays de Vaud, d'après Bridel.

Si un site bien exposé a été assez attirant pour qu'on y bâtisse, on l'a appelé Attraix (Morzine), *Atrey*, 1343, (Gonthier : *Inv. de l'abb. de St-Jean d'Aulps*, n° 372) ou Bonattrait (Sciez) *bono attractu*, 1204, et à La Tour et à Villaz ; dans le cas contraire, ce sera Malattrait, lieu dit malheureusement plus fréquent. Certains terrains ont eu aussi la réputation d'être peu stables, comme Mallassoire, à Groisy, ou peu encourageant à habiter, comme Malconfort, aux Ollières.

Un endroit d'accès difficile a reçu une appellation aussi énergique que pittoresque comme Malcorran (Talloire), participe présent d'un verbe *malcorâ* ; cp. *se marcorâ*, se décourager *(Dict. Savoy.)*, Crévecœur (Héry) cp. *Crevacorio* 1191 (HPM, I, c. 977) et *Courba courgnoulă*, en 1730, à Mûres, là où l'on courbe le gosier ou la tête *(Dict. Savoy.)*. Un autre peut être exposé à de forts courants d'air, comme Borlavent, (Saint-Jean de Tholome), où beugle le vent.

Parmi les animaux sauvages les loups, au moyen âge, étaient nombreux et redoutés et ils ont laissé, avec certaines particularités de leur existence, leur nom à des parages boisés et soli-

taires, tels que Brameloup (Groisy), Chanteloup (Annecy-le-Vieux), Gratteloup (Brenthonne, Reignier, Saint-Félix, Valleiry) Petteloup (Viry), Trapeloup (Saint-Julien), soit piège à loup, du germ. *trappa*, trappe ; cp. *rupem que dicitur Trappa* 1113 (*Acad. de Savoie*, s. 2, II, 299) et enfin Penloup à Peillonnex et à Seythenex, souvenir probable d'un châtiment exemplaire infligé après procès à ce vilain animal. N'oublions pas le Pont du Loup, aux Esserts-Esery. Il est possible en revanche que le mas d'Archamps, *ché la Bête faroche*, ait désigné un homme.

M. Miquet fait les communications suivantes :

I. — Parmi les personnages marquants qui sont nés à Rumilly, Grillet fait figurer :

De Motz de la Salle (N.), curé du diocèse de Genève, dans la partie de France, qui a publié : 1° *Méthode de plain chant* ; 2° *Méthode de musique selon un nouveau système approuvé par l'Académie des Sciences de Paris le 5 juin 1726*, Paris, 1728.

Jules Philippe, (*Gloires de la Savoie*, page 232), brode sur ces données, qu'il dit extraites de la *Biographie Universelle*, et il attribue à la publication de la *Méthode de Musique* la date de 1778, qui est manifestement inexacte.

Descotes, dans *Joseph de Maistre avant la Révolution*, page 67, écrit : « En 1726, l'abbé Jean-Nicolas (Demotz) qui est allé étudier en Sorbonne, fait florès à Paris ; il adore la musique, la cultive, l'enseigne ; c'est un émule de Jean-Jacques... en harmonie seulement, et Pierre Simon, l'éditeur à la mode, publie de lui, avec une élégante reliure, une méthode nouvelle dédiée à la reine de France et de Navarre. »

Croisollet, dans son Histoire de Rumilly, reproduit simplement Grillet ; il ne donne pas le prénom de l'abbé mélomane et il ne mentionne pas la date de sa naissance, ce qui est à remarquer, de la part d'un historien méticuleux qui a fréquemment compulsé les registres paroissiaux de sa ville natale.

Enfin, de Foras (Armorial, T. IV., p. 198) cite le personnage d'après Grillet, sans l'identifier, avec deux NN comme prénoms et un point d'interrogation en guise de filiation.

Pour éclairer tous ces points obscurs, je me suis adressé à M. le chanoine Rebord, qui a recueilli patiemment dans les archives de l'Evêché tout ce qui est relatif au personnel de l'ancien diocèse de Genève, et voici ce qu'il a eu l'amabilité de me répondre :

« Il n'y a qu'un prêtre du nom de Demotz dans la période

indiquée : c'est Demotz *de Milleret* (et non de la Salle) *Jacques, natif de Talissieu* (Ain). Il fut successivement curé de Ruffieu en Valromey (29 octobre 1715), et de Virieu-le-Grand (8 avril 1720), puis prévôt du chapitre de la cathédrale de Belley, où il mourut le 1er mars 1792. »

J'ai retrouvé son acte de sépulture :

« Le 2 mars 1742, a été fait le convoi de messire Joseph de Milleret, docteur en théologie, doyen du vénérable chapitre de Belley, mort hyer, âgé d'environ soixante et dix sept ans. »

De cet acte et de ce qui précède, il résulte que *Jacques*, alias *Joseph*, peut-être *Jacques-Joseph*, Demotz *de Milleret*, était né vers 1665 ; qu'il appartenait à une famille originaire de Rumilly, mais fixée dans le Bugey, où elle avait abandonné le nom de *Demotz* pour prendre celui de *Milleret* ; qu'enfin ce musicien peut être revendiqué par la commune de Talissieu plus justement que par celle de Rumilly.

*
* *

II. - « A chaque recensement de la population, les économistes signalent la diminution de la natalité française et s'ingénient pour trouver un remède au mal. Indépendamment des considérations morales qui dominent la question, il est probable que chacun des remèdes proposés serait inefficace s'il était appliqué seul, mais qu'on obtiendrait de bons résultats si l'on mettait à l'essai l'ensemble des moyens présentés. Parmi ces moyens, il en est deux qui ont fait leurs preuves en Savoie, sous le régime sarde, et qui contribuèrent, dans une large mesure, à maintenir une forte natalité. Ce sont : 1° l'exemption de la *taille royale* (c'est-à-dire de la part de l'Etat sur l'impôt foncier) ; 2° l'allocation d'une pension de 250 francs aux chefs de famille qui comptaient *douze* enfants.

« Dans le décret impérial du 8 décembre 1860, inséré au n° 700 de la partie supplémentaire du Bulletin des Lois, décret relatif à l'inscription au Trésor public de 2339 pensions dues à des Savoyards et Niçois devenus français, on trouve 251 pensions accordées à des pères ou mères de douze enfants. Si l'on tient compte de la différence des temps, on peut affirmer que ces allocations, relativement élevées, représenteraient aujourd'hui plus de 500 fr. de rente par ayant droit, sans parler de l'exonération d'une part des impôts, et pour beaucoup de familles c'était un appât suffisant. Il est permis de croire que le

rétablissement de ces pensions et privilèges, au moins pendant une période donnée, aurait d'excellents résultats. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 2 juin 1915

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté, le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Le 7 mai dernier, nous avons perdu notre doyen d'âge, M. le comte Eugène de Roussy de Sales, qui s'est éteint dans sa 94e année, au château de Candie (Chambéry-le-Vieux).

Il était né le 30 avril 1822, à Annecy.

Longtemps membre du Conseil général de la Haute-Savoie, candidat conservateur aux élections législatives de 1885, c'était une des personnalités les plus marquantes de notre région.

Héritier d'un nom illustre, il le portait dignement : sa droiture, sa bonté, sa modestie étaient vraiment salésiennes. A voir cet homme sans prétention, qui, depuis un demi-siècle, s'accommodait de l'existence paisible d'un gentilhomme campagnard, bien peu se seraient doutés qu'ils étaient en présence d'un des plus brillants officiers de l'armée sarde, qui avait mérité deux médailles à la valeur militaire pour actions d'éclat pendant la campagne de 1848-1849 et qui n'aurait eu qu'à vouloir, pour atteindre comme ses aïeux, les plus hauts degrés de la hiérarchie.

Exempt d'ambition, il avait démissionné pour des motifs de convenance personnelle, en pleine jeunesse. Dans sa retraite volontaire, il s'intéressait à toutes les œuvres utiles : il était membre de la Florimontane depuis 1873. Son souvenir, agréable à tous, y sera conservé comme celui d'un de nos membres les plus justement honorés.

1. Sont présents : MM. Dépollier, Despine, Désormaux, Falletti, Gardier, Lavorel, Le Roux, Général Maillot, Martin, Miquet, Nanche, Perrin, F. Serand, J. Serand.

Nous adressons à sa famille et particulièrement à M. le comte François de Roussy de Sales, conseiller général de Thorens, l'expression de nos regrets sincères.

A la même date, nous apprenions la mort héroïque du capitaine Georges MARTEAUX, frère de notre président honoraire déjà si éprouvé.

Lieutenant au 2e bataillon de chasseurs, à Lunéville, au début de la guerre, il avait été blessé le 24 août 1914, à la bataille de Rozelieures et, coup sur coup, cité à l'ordre du jour (3 septembre), nommé chevalier de la Légion d'Honneur (20 novembre) et promu capitaine au choix (22 février 1915).

Elan vers la gloire, course à la mort !...

Atteint d'une balle à la tête, le 30 avril, dans la deuxième bataille de l'Yser, le capitaine tomba glorieusement, laissant à ses camarades un bel exemple, à ses amis de vifs regrets, et à ceux qui pendant sa convalescence à Annecy, n'ont fait que l'entrevoir, le souvenir d'un des plus beaux officiers qu'il fût possible de rencontrer.

Nous prions tous les siens d'agréer nos condoléances attristées.

* * *

A l'heure où l'Italie, affranchie des derniers liens qui la rattachaient aux empires germaniques, entre en scène et se joint aux alliés de la France pour la défense de la civilisation contre la barbarie, un sentiment de joie que nous n'essayerons pas de réprimer nous pousse à associer la Florimontane aux manifestations suscitées par cet événement, que le président du Sénat de notre pays crut devoir saluer naguère « à l'égal d'une victoire ».

Victoire de notre diplomatie sur les procédés déloyaux de nos ennemis ;

Victoire du bons sens, du cœur et de la raison sur les sophismes, l'astuce et la ruse, — en attendant l'heureuse issue de l'action qui vient de s'engager « dans ces champs dix fois illustres, où l'histoire est écrite sur chaque pierre ».

La Savoie, qui avait tout à redouter d'un conflit possible entre les deux sœurs latines, a tressailli d'aise en apprenant la fin des longues équivoques, et c'est de toute son âme qu'elle forme des vœux pour les nouveaux belligérants, satisfaite enfin de pouvoir crier sans arrière pensée : Vive l'Italie !

Et, comme gage des sentiments qui nous animent, nous

envoyons aux Sociétés académiques, historiques et scientifiques d'Aoste, Milan, Padoue, Turin, Vérone, qui sont nos correspondantes, ainsi qu'à nos membres honoraires et effectifs de la péninsule, l'expression de nos ardentes sympathies, avec l'assurance de notre confiance absolue dans le triomphe de leur cause — ou mieux de notre cause, triomphe qui sera celui de la justice et de la liberté !

M. Georges Martin offre à la bibliothèque florimontane un petit livre, *Premiers Vers*, par Madeleine Martin, qu'il a fait éditer à un nombre restreint d'exemplaires destinés aux amis qui ont connu et apprécié les qualités de cœur et d'esprit de cette charmante jeune fille. C'est avec émotion que l'on accueille ce touchant souvenir qui évoque, sous sa candide parure liliale, les pensées fugitives et les impressions d'art d'une âme exquise.

M. Désormaux lit la notice bibliographique suivante :

Lors de la dernière séance (mai), il a été question incidemment des manifestes divers publiés par les Universités Suisses, et notamment de la déclaration des professeurs de l'Université de Neufchâtel : comme les membres honoraires genevois de l'Académie florimontane, les professeurs de Neufchâtel ont proclamé hautement leur respect du droit, leur amour de la liberté, leurs sympathies pour la France. (Voyez le *Temps*, nos du 27 et du 30 avril.) On a rappelé que, parmi les signataires de cette adresse, figurait M. Jeanjaquet, dont plusieurs travaux ont été analysés dans la *Revue Savoisienne*.

Le distingué romaniste vient de publier un nouvel ouvrage : *Histoire et Grammaire des Patois de la Suisse romande* [1]. C'est la première partie du Tome II de cette *Bibliographie linguistique de la Suisse romande* (par L. Gauchat et J. Jeanjaquet), dont la *Revue* a signalé l'utilité et l'intérêt. Le tome II sera continué par une « Lexicographie patoise », suivie des « Provincialismes romands », des « Noms de lieux et de famille » et des « Sources bibliographiques ».

Bien que les circonstances se prêtent mal à des recherches philologiques, M. Désormaux est heureux de présenter à ses Collègues ce travail bibliographique. Il sera indispensable à ceux qui, en Savoie, s'occupent d'études dialectologiques. Ce recueil, ainsi que les précédents, fait honneur à l'érudition de l'auteur et à l'activité de la Société du « *Glossaire des Patois de la Suisse romande* ».

1. Neufchâtel : Attinger frères ; 1915, in-8°.

Il nous est agréable de saluer en M. Jeanjaquet un ami de la France et un érudit fort au courant des choses de Savoie, à en juger par la place que tient la *Revue Savoisienne* dans les références de ses articles bibliographiques. (Cf., par exemple, dans le présent recueil, les nos 1126, 1127, 1133, 1139, 1216, 1218, 1227, 1235).

Voyez aussi sous les nos 1055, PONT : *Origines du Patois de la Tarentaise ;* 1111, JAPPOLET : *L'agglutination de l'article dans les mots patois* (cf. 1125 et 1138) ; 1122, V. DURET : *Grammaire Savoyarde* (cf. 1224, 1227), ainsi que 1231, 1235, et les publications dues à notre membre honoraire, M. E. Ritter (notamment l'article *romancium* et *gallicum* [n° 1230], texte qu'il convient d'ajouter aux divers passages relevés dans la *Revue Savoisienne).*

La thèse (Berne) de M. J.-U. Hubschmied (1914), indiquée sous le n° 1152, étudie les formes de l'imparfait et du conditionnel dans le domaine franco-provençal L'auteur a dépouillé notamment (cf. p. 20 et suivantes de la thèse) les vieux textes savoyards, depuis 1555 (Saint-Jean-de-Maurienne, *Noelz et Chansons,* de Nicolas Martin), jusqu'aux *Noëls* en patois savoyard d'Annemasse 1600/50. On pourra comparer le tableau que nous avons établi in *Mélanges Savoisiens* VII *(Revue de Philol. fr.*, XXIV, 1910, p. 222, sqq., appendice : statistique des formes verbales, *être* et *avoir*).

M. Jeanjaquet fait une place aux brochures ou chapitres concernant « la question des patois » (n° 1131*)*, ou « l'école primaire et les patois » (n° 1119). Tels sont des réquisitoires, comme cet article paru dans l'*Ecole primaire de Sion* (1906), pour qui « déclarer aux patois une guerre d'extermination serait faire œuvre démocratique ». Par contre les panégyristes signalent « le parti qu'on pourrait tirer de la comparaison du patois avec le français pour l'étude de ce dernier » (n° 1131). M. Jeanjaquet s'est, avec raison, borné à mentionner les publications relatives à la Suisse romande. Les articles parus en France et qui ont trait à semblable question seraient légion. La discussion, loin d'être épuisée, pourrait être, comme tant d'autres sujets, reprise à la fin de la guerre actuelle, qui fournira matière à de nouveaux aperçus.

M. le chanoine LAVOREL analyse un mémoire de M. Cartier sur les tombes préhistoriques découvertes à Douvaine. Au sujet de la préhistoire dans le Chablais, il parle des énigmatiques pierres à cupules décrites par M. Vuarnet, de Messery,

et présente une magnifique hache en euphotide polie, découverte à la lisière d'un bois, entre Sciez et Margencel. Un échange d'idées a lieu entre divers membres au sujet du mode d'emmanchement de cette hache qui peut être attribuée à la fin de la période néolithique.

M. Marteaux expose, en son nom et celui de M. Le Roux, les résultats de leur examen des objets antiques recueillis aux Fins dans les tranchées creusées par les chasseurs, sous la direction du capitaine Despagnat et du lieutenant de Menthon. Ce terrain d'exercice avait été offert par M. Albert Crolard. Les recherches ont fourni quelques monnaies de Commode, Crispine, Domitien et Constantin, une agrafe émaillée du IVe siècle, une fibule en bronze du IIIe s. Sur toute la longueur des fouilles s'étend un béton constituant le sol des habitations du IVe siècle, recouvert de tuiles brisées lors de la ruine définitive de Boutae, au début du Ve siècle. En dessous existe une couche archéologique charbonneuse où furent recueillis de nombreux objets. Un lit plus inférieur de béton existe en certains endroits, indiquant une première destruction de la ville à la fin du IIIe siècle. Les objets trouvés là sont donc datés chronologiquement. Des sondages particuliers exécutés par M. Marteaux ont livré une série de gobelets à dépressions, un vase à rinceaux peints en brun, un exemplaire à ornements barbotinés, quelques poteries de la fin du IIe siècle, œuvre du potier indigène Martinus, des fragments de vases rouges portant les signatures des céramistes Major et Crestivs, enfin des fragments de ces mêmes vases décorés de tritons et d'athlètes en relief. Un plan des substructions reconnues accompagne ce travail qui sera publié prochainement. (Voir p. 58.)

M. Le Roux montre encore un beau manche de couteau en bronze provenant des Fins, qui fut gracieusement offert au Musée par M. Forain.

M. Le Roux annonce qu'il a été mis en possession du legs fait à la ville d'Annecy, par Léon Galle, de Lyon, constituant la bibliothèque salésienne de cet érudit bibliophile. Ce don généreux comprend 56 ouvrages relatifs à saint François de Sales, quelques éditions assez rares, un portrait sur toile du Saint, datant de la fin du XVIIe siècle et une collection de 21 estampes ou frontispices gravés. (Voir p. 81.)

M. Miquet a relevé les brevets d'invention pris par des Savoyards en France, entre 1819 et 1830 ; il montre ainsi qu'à cette époque, où les brevets étaient beaucoup moins nombreux

qu'aujourd'hui, l'activité industrielle des fils de la Savoie était déjà remarquable. (*Voir article séparé.*)

M. Miquet fait la communication suivante sur deux traits d'héroïsme de soldats savoyards de l'an II, qu'il a recueillis dans la réimpression de l'ancien *Moniteur* :

I. — « Le 20 pluviôse, an II, Alexis Emonet, grenadier au 5e bataillon de l'Ain, natif de Magland, étant en faction sur les bords du Rhin, fut atteint d'un boulet qui lui emporta le crâne. Son frère, Claude Emonet, volontaire dans ce bataillon, était de garde au même poste, et son tour de faction arrivait. Ce brave homme prend aussitôt son fusil et dit au caporal de garde : « Mon frère n'a pas achevé sa faction ; je vais l'achever, moi.» Et, malgré les instances de ses camarades, qui voulaient lui épargner ce triste spectacle, il exigea qu'on le conduisît à la même place où le sang de son frère avait coulé, et où son corps sanglant l'enflammait du désir de venger sa mort, ou de périr aussi glorieusement que lui ; et ce ne fut qu'après avoir rempli ses devoirs envers la patrie qu'il paya à la nature le tribut de sa sensibilité. »

(Réimpression de l'ancien *Moniteur*, Tome XXI, page 116.)

* * *

II. — Les citoyens composant la société populaire de la Rochette, district de Chambéry, département du Mont-Blanc, transmettent à la Convention Nationale un trait de dévouement héroïque du citoyen François Marandon, de la commune d'Arvillars.

« Par un arrêté des représentants du peuple dans ce département, le canton de la Rochette devait fournir 10 hommes pour son contingent au bataillon de la nouvelle levée de 18 à 30 ans. Jean-Baptiste Marandon se trouva compris dans ce nombre. Son âge tendre, et plus encore sa complexion faible et délicate font craindre à François Marandon, son père, qu'il ne puisse servir utilement la République, et que son remplacement n'enlève à l'agriculture des bras plus vigoureux que les siens : eh ! bien, François Marandon, à qui 67 ans d'une vie laborieuse, passée dans un état voisin de l'infortune, et quatre campagnes dans les dernières guerres d'Italie, n'ont rien ôté de la force, du courage et de l'énergie de la jeunesse, ne consulte que son cœur et son amour de la patrie : insensible aux larmes de sa vieille épouse, et aux tendres sollicitudes de son fils, qui veulent l'empêcher de partir, rien ne peut lui faire abandonner

son projet ; il se rend à Chambéry, se présente au district, et offre de remplacer son fils.

« L'administration, touchée d'un dévouement si généreux, applaudit à ce trait sublime de courage et d'amour paternel, accueille François Marandon et l'admet à remplacer son fils. »

(Réimpression de l'ancien *Moniteur*, Tome XXI, page 588.)

Au sujet du *Livre d'honneur de la Savoie* qui sera publié par la Florimontane après la guerre, l'Assemblée décide que cet ouvrage sera offert à titre gracieux à tous les membres de l'Académie.

Sur la proposition de M. DÉPOLLIER, on arrête qu'une demande de subvention sera adressée dès maintenant au Conseil général de la Haute-Savoie.

M. J. SERAND a dressé, d'après les documents des archives départementales, une curieuse statistique, dont il donne lecture, sur les chasses aux fauves dans la Haute-Savoie :

Ours : à Talloires, le 2 juillet 1811 (Lettres aux communes vol. de 1811-12, nº 650 et 740.)

— A Chaumont, en 1818 (chasse aux ours, *Journal de Savoie* 1818. nº 50).

— Environs de Faverges 1852, 29 mai. Deux oursons sont tués près de Seythenex (*Gazette de Savoie* du 4 juin 1852) ; en 1855, des ours ont été aperçus dans les environs de Faverges (*Moniteur savoisien* du 19 oct. 1855).

— Environs d'Annecy, 18 nov. 1856 : un ours blessé dans la montagne du Semnoz par des habitants de Quintal est tué par eux dans un bois de Sacconges où ils l'avaient suivi, et amené à l'Intendance générale d'Annecy pour le payement de la prime due en pareil cas. L'animal pesait 160 kilogs et mesurait de l'extrémité du museau à celle des pattes de derrière 2 m. 43 (Pissard, Ephém. d'Annecy, p. 53.)

— Ours tués aux environs de Doussard : 1865, 2 ; 1867, 2 ; 1869 ou 1870, 1 ; 1871, 1 ; 1877 ou 1878, 1 ; 1880, 5 ; 1882, 1 ; 1887, 1 ; enfin le dernier est tué le 29 décembre 1893, dans la forêt du Charbon, par MM. de Boigne, de Chambéry, Vison et Falcy, gardes forestiers.

Lynx. Un lynx est tué aux Houches, en janvier 1850 (Chasse pap. de la S. P. de Bonneville aux Arch. dép.).

Loups. En décembre 1607. Des loups dévorent un homme à Marlens, (Ac. sal. VI p. 169).

— En 1781, on détruit des loups près de Ripaille (c. corresp. Int. gén.).

— Environs de Faverges. An XIII (1804-05). Des loups et des ours sont signalés dans les environs de Faverges.

— 1838, 18 janvier. Le maire de Faverges demande à l'Intendant l'autorisation nécessaire pour prendre des mesures afin d'organiser une chasse aux loups qui rôdent autour des villages qui se trouvent placés près des montagnes de Faverges.

— 1854, 7 janvier. Un loup est tué à la Chapelle-St-Maurice.

Extrait de la délibération de l'administration du district d'Annecy du 22 juin 1793 : « Le citoyen François Voisin, de la commune de Sevrier, présente à l'administration 5 petits loups dont il a fait capture dans la montagne de la dite commune et demande qu'il lui soit accordé une gratification en conformité des lois de la République. L'administration ouï le premier syndic, arrête qu'il sera provisoirement accordé au pétitionnaire mandat de la somme de 50 livres. » (Arch. de la Haute-Savoie, L. 2035 p. 194.)

Enfin la dernière battue aux loups faite en Savoie, a été organisée par les habitants de Balmont pendant l'hiver de 1835. (Ann. de la Haute-Savoie de 1888. Dict. des communes.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Les Brevets d'invention pris par les Savoyards en France

entre 1819 et 1830

18 octobre 1819

Arnollet Pierre, ingénieur à Dijon.

Brevet d'invention pour une pompe à double effet avec un seul piston.

27 juin 1820

Arpin Frédéric, négociant à Saint-Quentin.

Brevet d'invention pour une machine destinée à tendre les tissus à la largeur du peigne dans l'opération du tissage, appelée par lui *tendeur perpétuel*.

30 juin 1820

Veyrat Jean-François, fabricant à Paris, rue Jean-Jacques Rousseau, 15.

Brevet d'invention pour des procédés de fabrication de couverts en fer battu et poli, argenté, plaqué, etc.

28 mai 1821

Tissot Ferréol, horloger-mécanicien à Paris, rue St-Denis, 43.

Brevet d'invention pour de nouveaux mouvements de sonnerie propres à être adaptés aux horloges publiques.

31 mai 1821

Chevalier Jean-Gabriel-Augustin, ingénieur-opticien, tour du Palais de Justice, à Paris..

Brevet d'invention et de perfectionnement pour des bésicles ou lunettes à branches qu'il nomme *isocentriques*, dont les cercles contenant les verres se rapprochent à volonté à l'aide d'un mécanisme particulier.

31 janvier 1822

Peytavin Jean-Baptiste, artiste-peintre, demeurant à Paris, rue du Faubourg Saint-Martin, 77.

Brevet d'invention pour l'application des toiles métalliques et des préparations propres à la peinture, au rentoilage des tableaux et pour enlever *(sic)*.

23 mars 1822

Chevalier-Joly Caroline, demeurant rue Saint-Christophe, 14, à Paris.

Brevet d'invention pour la composition d'un élixir qu'elle nomme *élixir de rose de Paris*, destiné à conserver les dents et à entretenir les gencives.

22 février 1823

Mestrallet Joseph, négociant à Lyon, rue Sainte-Catherine, 11.

Brevet d'invention pour des filières propres à obtenir, dans toutes les proportions de grosseur, des traits avec les matières d'or ou d'argent et d'argent doré.

6 mars 1823

Chevalier-Joly Caroline, d^lle^ et le sieur Bouron Jean-Baptiste, demeurant à Paris, rue de Richelieu, 10.

Brevet d'invention pour une espèce de poudre dentifrice, qu'ils appellent *Corail rafraîchissant de Paris*.

20 mars 1823

Revillod fils (François) fabricant d'étoffes de soie à Lyon, quai Saint-Clair, 10.

Brevet d'invention pour des procédés de fabrication d'une étoffe pour meubles qu'il appelle *taffetas diaphane*.

10 juin 1823

Chevalier Jacques-Louis-Vincent, opticien à Paris, quai de l'Horloge, 69.

Brevet d'invention pour une chambre obscure dans laquelle la lentille et le miroir sont remplacés par un seul prisme triangulaire, à faces planes et courbes, qu'il désigne sous le nom de *prisme ménisque*.

22 avril 1824

BRUNIER frères (Joseph et Louis), demeurant à Lyon, rue Saint-Polycarpe, 4, fabricants de soie.

Brevet d'invention pour procédés de fabrication d'une étoffe imitant la dentelle, qu'ils nomment *zéphyrites*.

10 juin 1824

BARDEL Gabriel, demeurant à Paris, rue de la Lune, 37.

Brevet d'invention pour un métier à mouvements accélérés, propre au tissage mécanique des étoffes de coton, de laine ou de soie, unies et brochées.

2 septembre 1824

LAVERRIÈRE François-Xavier (fils aîné), fabricant de peignes pour le tissage des étoffes, rue de la Vieille Monnaie, 24, à Lyon.

Brevet d'invention pour des peignes propres à la fabrication de toute espèce de tissus, qu'il nomme *peignes à dents mobiles et élastiques*.

28 avril 1825

GARIN Jacques-Charles, cirier, à Valence.

Brevet d'invention pour une machine propre à accélérer la fabrication des chandelles dites : *à la baguette*.

27 juillet 1827

REY Etienne et AGUETTANT Sébastien, le premier, professeur de dessin, le second, architecte à Lyon, place Sathonay, 6.

Brevet d'invention pour l'application de la force de l'eau, de celle de la vapeur et du vent aux travaux des ponts et chaussées.

2 juin 1826

RAVIER Philibert, demeurant à Paris, rue du Faubourg du Temple, 52.

Brevet d'invention pour une composition qu'il appelle *café des dames*.

23 juillet 1830

FAVRE Jean-Antoine, marchand de fer ouvré, place Leviste, 10, à Lyon.

Brevet d'invention pour une machine propre à fabriquer les clous en fil de fer appelés *pointes de Paris*.

28 novembre 1829

VIVIAND fils, carossier à Paris, faubourg Saint-Honoré, 115.

Brevet d'invention pour un système de voitures qu'il nomme *à impulsion*.

13 mars 1830

MONET René demeurant à Paris, impasse de la Fidélité, 1.

Brevet pour un appareil et des procédés propres à faire du coke, à faire cuire la pierre à plâtre et à fabriquer le noir animal et le verre.

18 mai 1830

GAVARD Jacques-Dominique-Charles, lieutenant au corps royal des ingénieurs-géographes, à Paris, place du Palais-Royal, 225.

Brevet d'invention pour un appareil propre à dessiner et à graver de suite par un mouvement continu et sans aucune notion du dessin.

30 juin 1830

BRUNIER Louis, architecte, demeurant à Paris chez le sieur Berthon, rue Notre-Dame-des-Victoires, 16.

Brevet d'invention pour une machine hydraulique qu'il nomme *hydromoteur continu*.

12 juin 1829

DONZEL Fleury, manufacturier, faisant élection de domicile chez Elysée Devillaz et Cie, à Lyon.

Brevet pour l'application du fourneau à réverbère, à vent ou à tirage, au traitement des matières vitrifiables et au travail du verre sans poterie mobile.

15 juin 1829

DELÉMONTEX Joseph, mécanicien, rue Simon-le-Franc, 17, à Paris.

Brevet d'invention pour un tour mécanique propre à la fabrication de vis cylindriques.

26 juin 1829

GENOUX Jean-Baptiste ex-imprimeur à Gap, représenté par le sieur Rusand, imprimeur, rue Mercière, à Lyon.

Brevet d'invention pour des procédés de stéréotypie qu'il nomme *stéréotypie genouxienne*.

FRANÇOIS MIQUET.

BOUTAE

par Charles MARTEAUX et Marc LE ROUX

Nouvelles fouilles aux Fins d'Annecy

2me SUPPLÉMENT

Le seize février 1915, l'autorité militaire, pour exercer les recrues, fit exécuter, sous le commandement de M. le lieutenant Despagnat, deux tranchées dans le champ cadastré n° 401, mis aimablement à sa disposition par M. le député Crolard. Les seules conditions étaient qu'à la fin des exercices, le sol serait remis en état et les objets trouvés déposés en lieu sûr. Une grande tranchée *A* avec terre-pleins ou saillants intérieurs fut creusée, sous la surveillance de M. Lacelle, sergent, à la profondeur d'un mètre ; une autre parallèle B, distante entre chaque bord extrême de 5m80, reçut un commencement d'exécution. Sur l'invitation de M. Crolard, MM. Le Roux et Marteaux s'entendirent avec M. Despagnat pour sauvegarder, autant que possible, les intérêts de l'archéologie. Celui-ci ayant été nommé ensuite capitaine, son successeur M. le comte de Menthon, voulut bien mettre à leur disposition une équipe de quelques hommes chargés de creuser aux points archéologiques intéressants, avant que les fossés fussent comblés. On ne pouvait guère espérer une abondante moisson d'objets ; voici cependant le résultat de ces travaux complété encore par certains sondages particuliers.

D'une façon générale, sur presque toute la longueur de la fouille, soit sur 90m environ on a trouvé, à une profondeur moyenne de 0m40, le béton blanchâtre fait de cailloux calcaires concassés et de débris de tuiles agglutinés avec du mortier et que nous attribuons à la fin du IIIe siècle ou au début du IVe siècle. Il était recouvert de tuiles brisées, lors de la ruine définitive de Boutae arrivée vers la fin du IVe siècle ou au début du Ve. Il reposait souvent, avec son épais lit de gros cailloux ronds, sur une couche de terre charbonneuse gisant elle-même sur un sol argileux consolidé superficiellement avec du cailloutis. Cette tranche, qui renferme les débris antiques nous représente les traces des incendies qui dévastèrent le vicus lors

des invasions des Alamans en 257-259 et en 277. On utilisa généralement dans la réfection du pavimentum, les restes des matériaux de construction et les débris des poteries du siècle précédent. C'est ainsi qu'une portion de macadam constantinien contenait des fragments de paroi à enduit rouge ; un autre reposait sur une marche d'escalier ; un autre s'étendait en une salle unique sur le sol d'anciennes chambres. etc. (voir le plan H) [1].

H

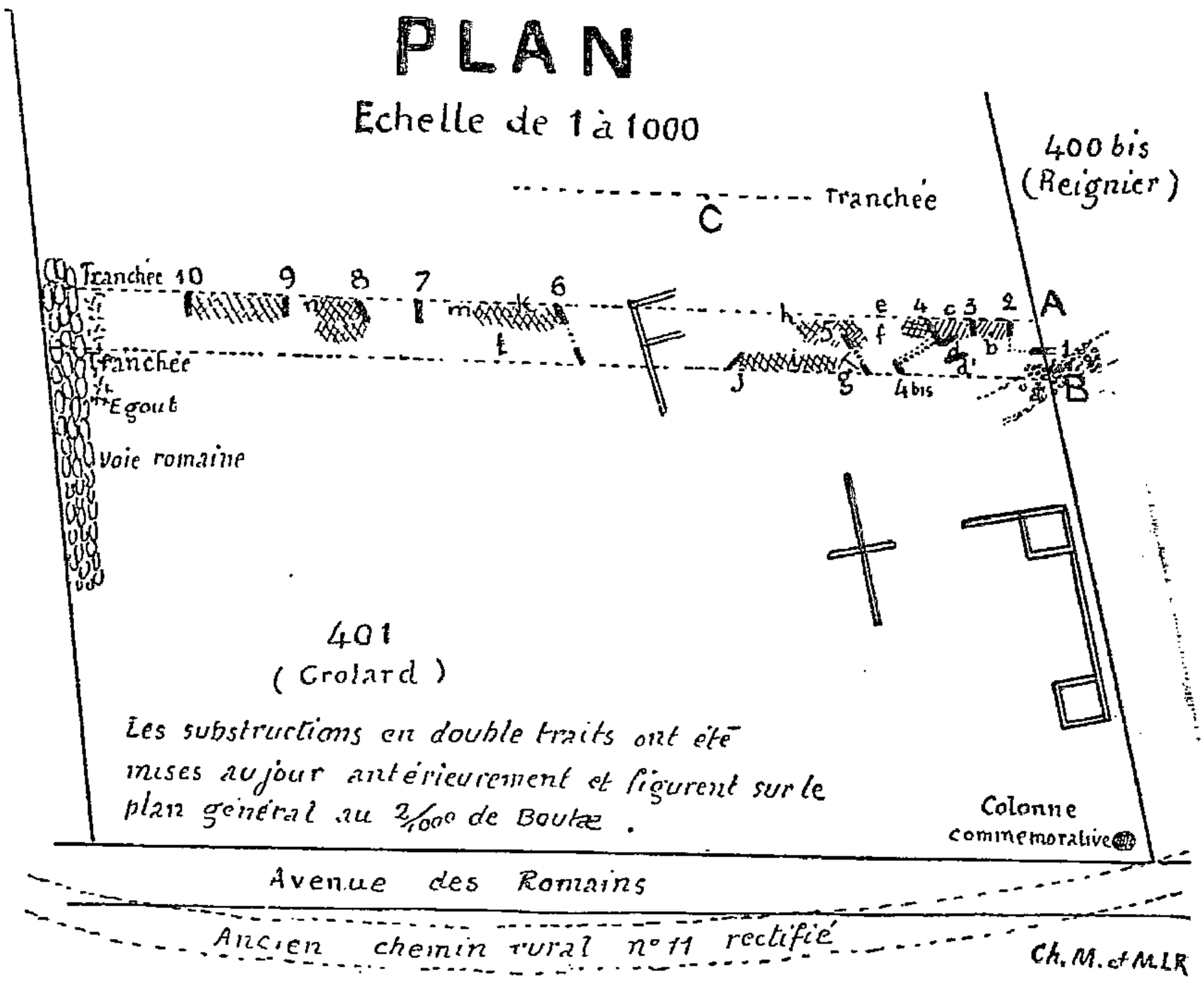

(*) Errata : lire *doubles-traits* et plan général au *1 : 2000* du Plan H.

En *a* on mit au jour, à l'angle de la tranchée *B*, à 2m70 de la limite de la parcelle n° 400 *bis*, à 0m35 de profondeur un cailloutis de 0m40, suite probable de celui indiqué dans le plan G, sous le n° 6 [2]. Dans le couloir qui réunit les deux tranchées apparut un mur *1*, large de 0m75, détruit en partie, car il semblait bien encadrer avec le mur *2* large de 0m60 et situé à 2m30 du bord de la tranchée *A*, soit à 5m de la limite 400 *bis*, une chambre bétonnée sur 0m20 d'épaisseur.

1. Nous renvoyons aux pages de notre ouvrage.
2. *Revue savoisienne*, 1914, p. 163. Le mur *6* paraît également en relation avec notre mur 2.

A 3m50 du mur *2*, on coupa un mur *3*, large de 0m60. Dans cet espace, on trouva en *b*, à 0m75, une agrafe émaillée (*pl. CXXVII, fig. 3*).

Ce bijou en bronze, long de 0m045 sur 0m01 de largeur, est en forme de plaque rectangulaire se reliant de chaque côté à un disque à cinq rayons. Le métal est évidé et on en voit encore l'émaillage brun au centre, vert clair aux extrémités. En dessous reste l'un des tenons qui servaient au système d'attache.

La trouvaille, au-dessous du pavimentum du IVe siècle, de cet objet rappelant les fibules à rayons et émaillées dues à l'industrie burgunde, est fort intéressante, car elle constitue certainement une rareté dans notre vicus.

Entre le mur *3* et le mur *4*, de 0m60, s'étendait une grande salle longue de 5m20. Voici la coupe du terrain : il présente

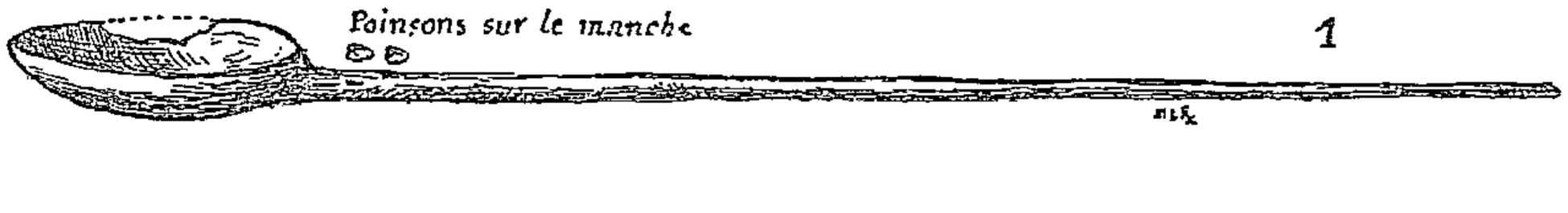

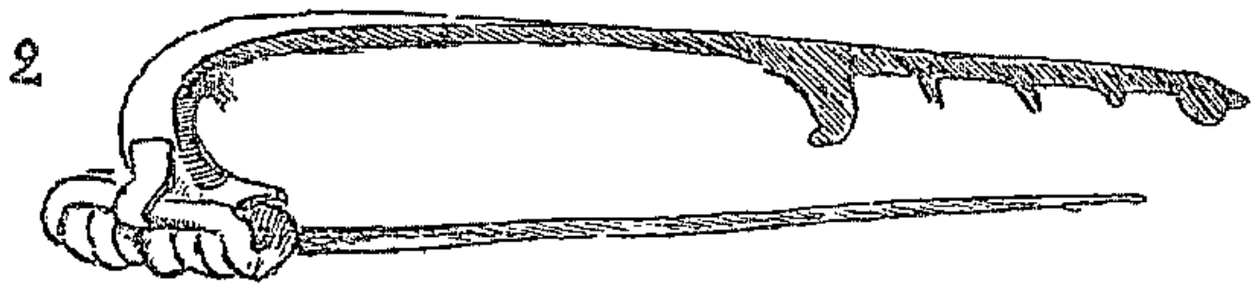

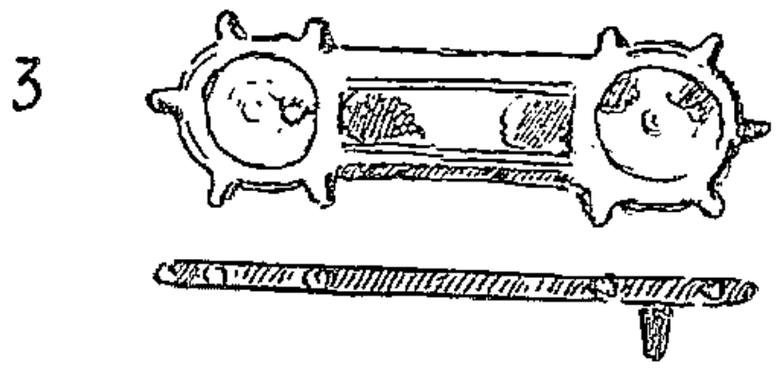

Pl. CXXVII

d'abord une couche de terre végétale de 0m30 reposant, avec les restes de tuiles habituels, sur un béton épais de 0m20 ; puis à 0m30, un cailloutis simple enfoncé dans un lit d'argile non dégagé et profond par conséquent de 0m80 ; la couche intermédiaire est constituée de haut en bas par une couche d'argile, une couche charbonneuse et des fragments de tuiles et de calcaire avec poteries, comme si l'on avait étendu le pavimentum sur une couche d'argile protectrice reposant sur un lit de décombres tassés et aplatis sur l'aire ancienne. Les objets, trouvés d'après un sondage en *c*, sont manifestement antérieurs à la période néfaste de 257-277 ; ils ont dû être fabriqués vers le début du IIIe siècle. Ce sont : une petite tasse à glaçure rouge au nom de (MA)IORIS///, en lettres h. de 0m003 plutôt larges et épaisses, sauf les deux dernières (*pl. CXXVIII*,

fig. 3 et 3$_A$) [1] ; un fond de vase noir micacé marqué MARTINVS, sans point central et en lettres bien en relief, h. de o^{m}01 ; un

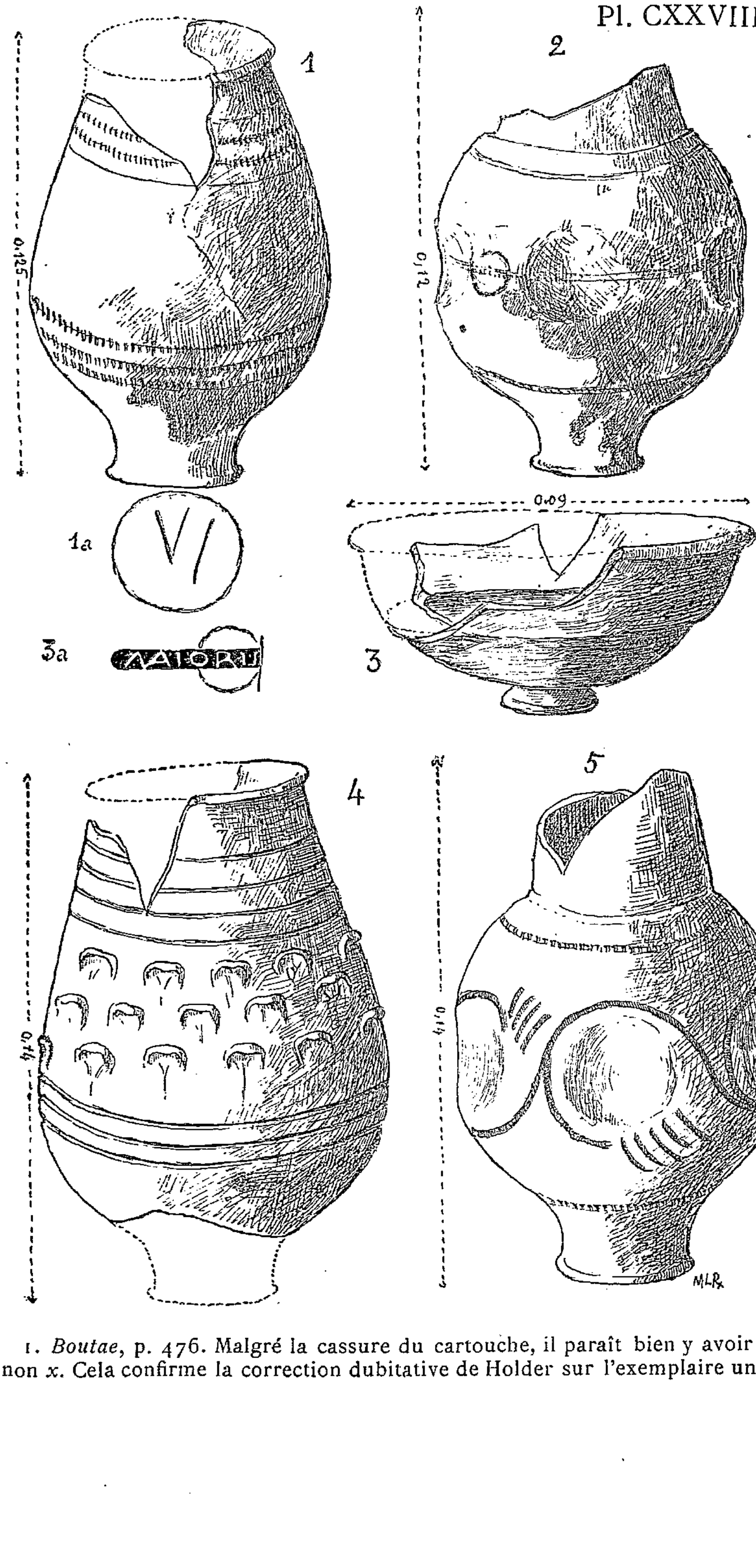

1. *Boutae*, p. 476. Malgré la cassure du cartouche, il paraît bien y avoir *s* et non *x*. Cela confirme la correction dubitative de Holder sur l'exemplaire unique

autre fond du même potier, au nom entouré d'une couronne de petits points triangulaires, avec, au centre du cachet, un point hédériforme (*pl. CXXIX, fig. 1, 2, 3*); un cylindre à rainure en argile rouge, long de 0^m055 (*pl. CXXX, fig. 2*); une épingle en os qui devait avoir 0^m08 de longueur (*pl. CXXX, fig. 1*); d'autres fragments de tasses rouges.

Le mur *4*, large de 0^m50, peut être suivi sur une longueur de deux mètres; il offrait une partie bien conservée, haute d'un mètre. Il était probablement en relation avec le mur *4 bis*, de la tranchée *B* au moyen d'un mur transversal délimitant une chambre. A un mètre de lui, en *d*, s'élevait, sous le pavimentum même, la pierre verticale en mollasse d'un foyer, encore debout, adossée à un mur, avec tout autour une aire calcinée à terre rougeâtre, ce qui prouve qu'antérieurement à son établissement existait une cuisine dont il a recouvert le sol ainsi que le mur *4 ter* qui la délimitait. En *d'* fut ramassée, à 0^m10 sous le béton, une monnaie de Crispine frappée de 177 à 183 : **CRISPINA AVGVSTA.** R/ **IVNO LVCINA SC.** (Cohen, 1re éd. n° 33).

Dans l'angle formé entre les murs *4 et 4 ter*, le béton a été étendu sur un lit de terre argileuse recouvrant une couche de tuiles gisant sur de la poussière charbonneuse provenant évidemment d'un incendie et qui reposait sur un sol antérieur en cailloutis, sur argile. Dans la couche noire ont été recueillis, entr'autres débris, un fond de vase noir au nom de Noster, en lettres presque toutes couchées **NOST(ER)F** (*pl. CXXXI, fig. 2*) [1] et un fragment de bol rouge à relief représentant peut-être un hermaphrodite ou une danseuse (*pl. CXXXI, fig. 4*).

A 6^m60 du mur *4* fut coupé un mur parallèle *5*, large de 0^m80. Entre eux, ce fut d'abord la terre nue avec des cailloux de murs, des pierres de mollasse en *e* (foyer de cuisine?) et des débris de tuiles sur un sol d'argile à cailloutis; puis, sans transition, apparut, à 0^m30, un béton de 0^m20, recouvrant une couche charbonneuse archéologique : de là, en *f*, un fragment de vase moulé (*pl. CXXIX, fig. 9*) représentant un athlète et un autre avec scène de chasse (*pl. CXXIX, fig. 10*).

Long clou à large tête.

Dans la tranchée *B*, entre les murs *4 bis* et *5* prolongés, l'appartement bétonné était décoré d'une peinture à la fresque.

de Sainte-Colombe. Le nom de ce potier, à ajouter à la liste de notre p. 413, 13me l. serait donc Major, le génitif ici étant sans doute suivi de *m(anu)*; c'est la lecture du *Corpus XII*, n° 5226.

1. Ce fond portant des traces de mortier a dû être utilisé avec d'autres matériaux de construction. Ce potier devait travailler, non à la fin, mais au début du IIIe siècle (*v. p. 437*).

A 28m du mur *5*, la tranchée fut interrompue en *6* par un mur épais de 0m50 se prolongeant aussi en *B*. Sur cet espace le pavimentum apparaît à 0m50, suivi généralement d'un

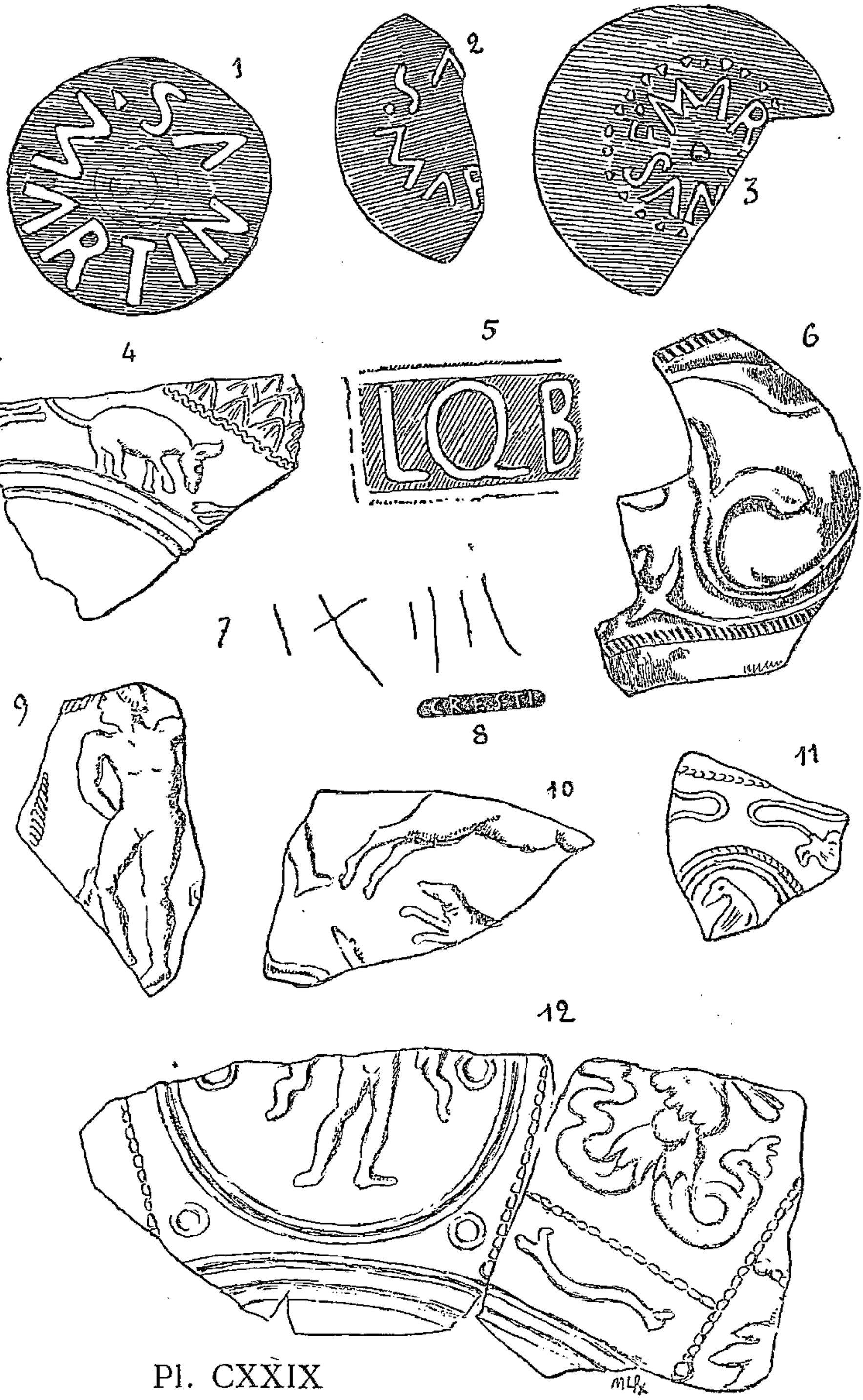

Pl. CXXIX

deuxième aussi soigné, avec des cailloux et des fragments de tuiles intermédiaires, ce qui prouve un abandon, une destruction et une reconstruction de la maison à un intervalle relati-

vement peu éloigné (260-278), le tout épais de o^m20, reposant sur une couche de terre calcinée charbonneuse, épaisse de o^m10 et s'étendant sur un sol argileux à cailloutis à o^m80 de profondeur. Un des bétons renfermait un minuscule fragment de vase rouge excisé à lacis de losanges, ép. de o^m002 (*pl. CXXX, fig, 10 ; cp. p. 422*).

En *h* on creva un sac de déblais indiquant une fouille antérieure ; une autre fouille, à dix mètres du mur *6*, a dû briser un mur perpendiculaire inscrit vers *z* dans notre *Plan général* (*v. p. 146*).

En *g*, dans le mur *5*, on trouva une marche d'escalier engagée sous le béton et en dessous une hache rappelant comme forme le type savoyard dit *détrâ, dextralis*, hache à deux mains pour fendre le bois (*pl. CXXXIII, fig. 1*). Près de cette hache on a recueilli, sous le pavimentum, un fragment de plat en terre grise, à trois pieds (*pl. CXXXII, fig. 1*) revêtu à l'intérieur d'un vernis noir charbonneux, un fragment de col de petite lagène en verre bleu azur (*pl. CXXX, fig. 7*).

Tout près gisaient d'autres débris d'ollae à enduit extérieur noir lisse, et de vase noir à côtes saillantes sur la panse, une lame de couteau en fer, des clous à large tête, deux longues fiches en fer pour charpentes.

Dans la tranchée *B*, en *i*, fut trouvée à o^m10 sous le macadam, une monnaie de Domitien, CAES DIVI VESP F DOMITIANVS COS VII (80-81) ; R/. SC [1]. La chambre était décorée de peintures à la fresque rouge, blanche, noire. Entre *q* et *i*, le deuxième béton était remplacé par un carrelage de briques.

En *j*, un mur oblique. Plus loin, en *A*, des débris de tuyaux attestaient l'existence d'un calorifère.

En *i'* un sondage a constaté à o^m80 un lit de fort cailloutis, supportant de la poussière de mortier, des pierres paraissant rougies au feu, des tuiles, des poteries et par endroit de la terre très charbonneuse. La maison n'ayant pas été reconstruite à la fin du IIIe siècle, les débris suivants sont contemporains de sa ruine, arrivée vers le milieu du IIIe siècle ou ont été fabriqués antérieurement, à son début. Ce sont :

Fragments de bols rouges à reliefs usés.

Fragments de vases noirs ou ollas, à pâte grise, micacée, dont un fond au nom de MARTINVS FE, ce qui porte à 44 le nombre des marques de ce potier recueillies à Boutae.

1. *Cohen*, 1re éd., n° 427.

Fragment d'un col de vase à déversoir dont il reste le mufle de lion (*p. 420*).

Fragment de col de bol à glaçure rouge et à irisation argentée, à lignes de décor oculé (*p. 429*), fabriqués au plus tard avant le milieu du IIIe siècle (*pl. CXXXI, fig. 6*).

Fragment de col de bol à glaçure semblable excisé de petites excavations en demi lune (*pl. CXXXI, fig. 3*).

Débris de gobelets à pied étroit à vernis brun (*p. 424-425*).

Fragment de poterie grossière ornée d'excavations rectangulaires étagées en lignes et donnant l'apparence d'un treillis.

Fragment de col de gros récipient orné à la naissance de la panse d'une ligne d'excavations triangulaires à la roulette (*cp. pl. XLIV, 5*).

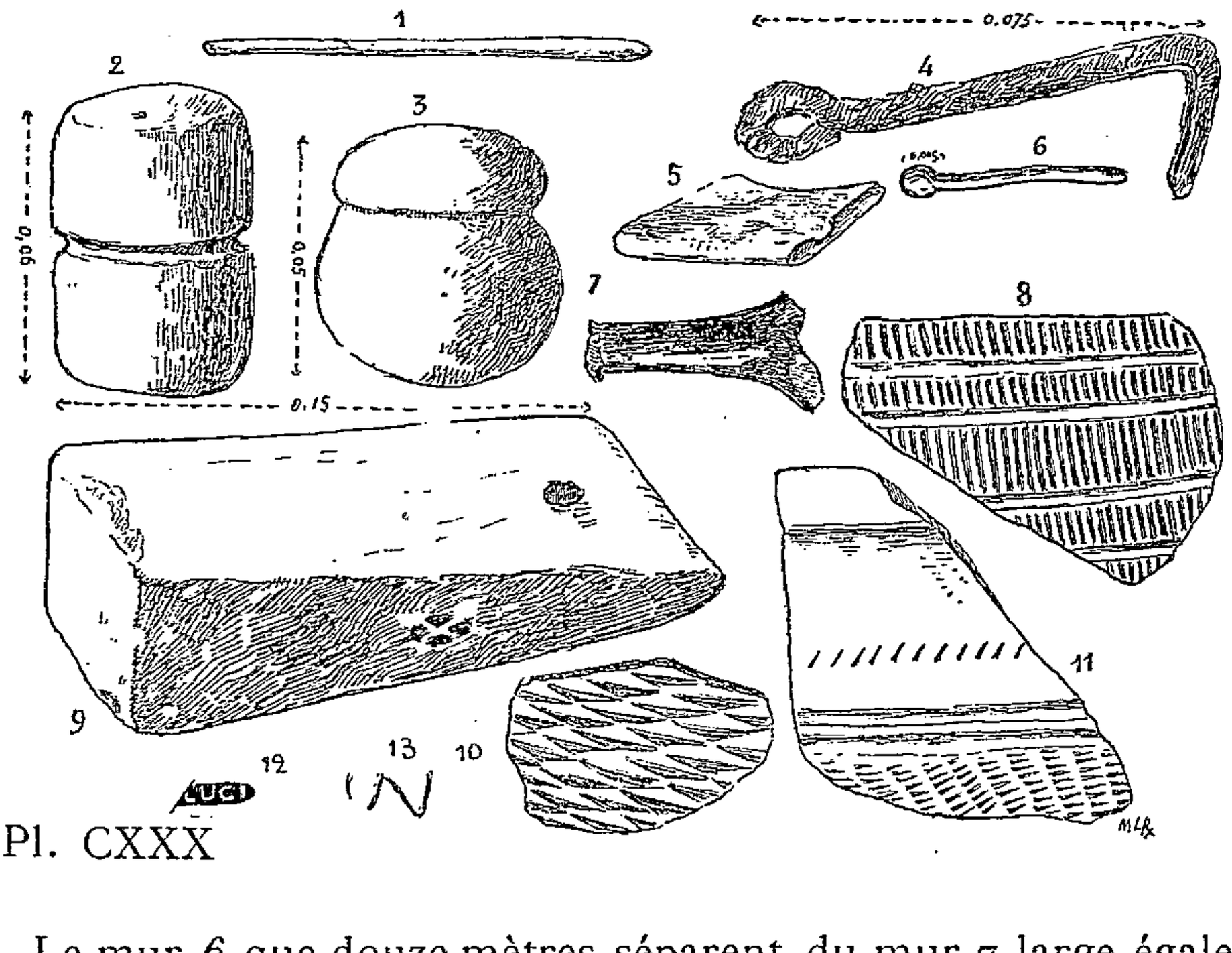

Pl. CXXX

Le mur *6* que douze mètres séparent du mur *7* large également de o^{m}50, mais peu consistant, se continue aussi en *B*. Dans sa composition entraient des cubes de tuf et à côté fut exhumée une petite base de colonne en calcaire. Les couches ressemblent aux précédentes, sauf qu'au nord-ouest de *6* sous le béton épais de o^{m}25 apparurent un lit d'argile de o^{m}10 et un lit de mortier fin de même épaisseur sur cailloutis argileux. C'est là, en *k*, que fut recueilli un fragment de plaque de bronze épaisse de o^{m}003, décorée d'une faible rainure à fond plat faisant encadrement et d'un rinceau (*pl. CXXXI, fig. 1*). En *l*, déblais anciens. En *m*, apparut à o^{m}80, sur un sol d'ar-

gile jaunâtre un cailloutis recouvert de débris de tuiles et de jattes.

Entre les murs *7* et *8*, il y a une distance de 5m70, le dernier ayant 0m70 d'épaisseur.

Le mur *9* large de 0m50, est à 5m80 de *8*. Le béton, épais de 0m40, s'accuse sous la même épaisseur de terre végétale jusque dans la tranchée *B*.

En *n*, auprès de ce mur *9*, à une profondeur de 0m60, un sondage a fait trouver sous le béton défoncé, au milieu d'une terre noirâtre à décombres les fragments suivants :

Fragment de bol moulé rouge représentant dans un médaillon la partie inférieure d'Hercule et dans le compartiment voisin, un triton (*pl. CXXIX, fig. 12*) [1].

— de vase à vernis rougeâtre, à intérieur vernissé en brun et saupoudré de grains quartzeux, appartenant peut-être à un vase à déversoir.

— de gobelet à rinceaux en relief barbotinés et à guillochis, à vernis marron illustré d'un dépôt métallique autour des reliefs (*pl. CXXIX, fig. 6*).

— de pied de gobelet à vernis rouge irisé.

— de col de vase à mauvais vernis rougeâtre décoré d'une ligne de petits triangles en creux et sur la panse restante de nombreux triangles serrés en lignes obliques (*pl. CXXX, fig. 11*).

— de panse de vase avec col à bord droit élevé à vernis rougeâtre et brun, à reflet métallique, décoré d'un semis de grosses rosaces estampillées en creux ; ce fragment est complété par un autre qui a été trouvé plus profondément et plus près du mur (*fig. 80 ; v. p. 71*) ce qui prouve que la couche archéologique a été bouleversée.

Au delà du mur *9*, sur un espace y attenant d'un mètre carré, en *o*, le sol végétal épais de 0m40 pesait sur un lit de fragments de mortier irrégulier avec débris de tuiles, épais de 0m20 ; puis venait en-dessous une couche de terre charbonneuse, friable, de 0m15, avec tuiles, pierres rougies au feu, boules de cendres concrétées, reposant sur une mince couche d'argile jaune étendue sur un triple lit de petits cailloux enfoncés dans un sol d'argile rougeâtre calcinée. C'est dans cette couche charbonneuse qu'un sondage découvrit des clous de fer, des restes de vases, ollas diverses, et surtout de gobelets : gobelets à vernis brun noirâtre ou rougeâtre, irisé ou mat, à

1. J. Déchelette : *o. c.*, II, fig. 16, p. 8.

filets de guillochis (*pl. X, fig, 8 ; LXX, 1, 2*) ; l'un d'eux porte sous le fond en graffito le chiffre VI, (*pl. CXXVIII, fig, 1, 1a*) indiquant soit le prix, soit la contenance bien qu'elle n'atteigne pas tout à fait celle du setier officiel de o^{l}54 en supposant le vase complet; — à vernis rouge et à panse ornée de trois rangs d'éléments d'imbrications barbotinés et espacés (*pl. CXXVIII, fig. 4 ; pl. XX, fig. 3, p. 92*) ; — fragment de gobelet à vernis rougeâtre et à dépressions portant sur le col le reste d'un graffito (*pl, CXXXI, fig. 5*) ; — gobelets à dépressions circulaires et à rinceaux peints en brun ; la hauteur totale de l'un, presqu'entier, devait atteindre o^{m}14 (*pl. CXXVIII, fig. 2 et 5*). Sur le cailloutis, au fond de la terre charbonneuse, fut recueillie une monnaie de Constantin, frappée avant 314. CONS·

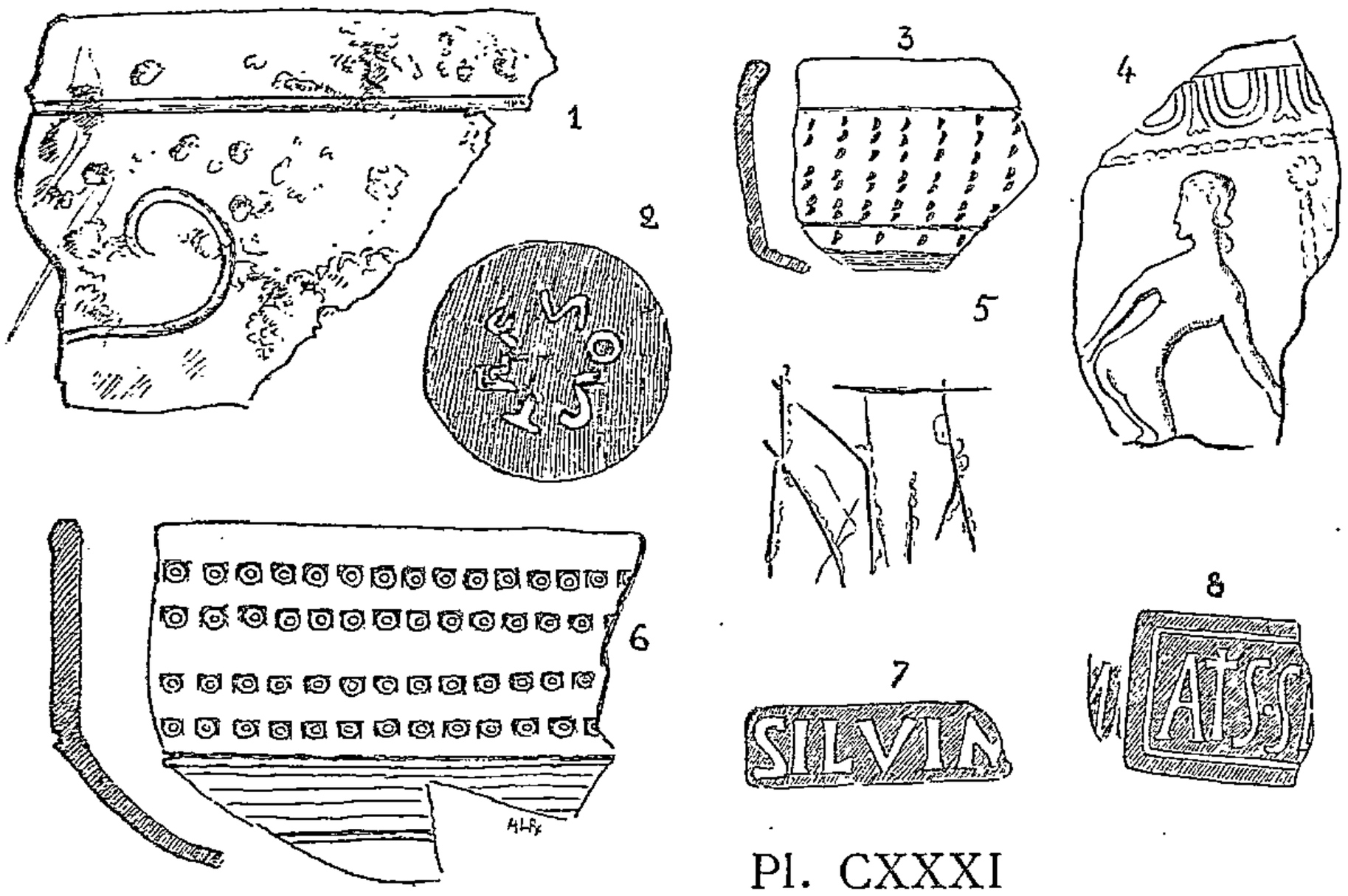

Pl. CXXXI

TANTINVS PF AVG R/ SOLI INVICTO COMITI dans le champ S et en exergue PLC. (COHEN, Ire éd., n° 466).

Il semble que, d'après la monnaie trouvée, la fabrication de ces vases doive dater de la fin du IIIe siècle ou du début du IVe (*cp. p. 420, 425*). Il est curieux toutefois qu'il ait été recueilli sur le cailloutis même des fragments de cruche jaune et de poterie peinte.

Au delà du sondage, les parois de la tranchée offrent entre elles quelques différences. A gauche, la coupe présente o^{m}45 de sol végétal ; o^{m}20 de fragments de mortier fin reposant sur un lit de débris de tuiles placés horizontalement ; une couche charbonneuse épaisse seulement de o^{m}05 ; une épaisseur de o^{m}20 de terre argileuse étendue sur un cailloutis semblable au

précédent enfoncé dans la terre calcinée et renfermant des traces de charbon, des pierres rougies au feu, des scories de fer ; elle est épaisse de 0^m15 ; enfin dessous un sol argileux. A droite, le sol végétal, à 0^m55 de hauteur, pèse sur un fort paviméntum de 0^m20 ; il n'y a pas de couche charbonneuse, mais un lit d'argile nue de 0^m20 reposant sur le sol calcaire rougeâtre avec traces de charbon. Nous ne savons comment expliquer cette différence.

Dans cette partie de la tranchée ont été trouvés des débris d'autres gobelets communs et le fragment d'un cuveau moyen en terre grise à bord incurvé, orné de stries horizontales à comparer avec la *pl. XXXIX, fig. 1, p. 155*.

La portion comprise entre les murs *9* et *10* a 8^m20 d'étendue. Ce dernier, qui a une épaisseur de 0^m80, limitait une aire bétonnée longue de 3^m20. Au delà, à 0^m65 du sol superficiel, on creva la couche de sable et de cailloux qui peu à peu avait comblé le fossé qui bordait la voie pavée, le long de la limite de la parcelle n° 401 *bis* ; il avait une largeur de 1^m80 et une profondeur de 0^m45 et plus. Cette épaisseur étudiée livra quelques débris appartenant surtout aux IIe et IIIe siècles.

Fragments de coupes à feuilles de lierre et de bols à reliefs, dont un fond signé CRESTI (*pl. CXXIX, fig. 8*) potier rutène qui vivait probablement sous Vespasien (*v.* p. 468); un autre fond porte en graffito les chiffres IX IIII (*pl. CXXIX, fig. 7*); un relief figure un chien (*pl, CXXIX, fig. 4*) ; un autre, un oiseau, etc. (*pl. CXXIX. fig. 11*).

Fragments d'ollas peintes, l'un un bol (*pl. CXXXII, fig. 5, 6, 7*) représentant un treillis carré, des chevrons et la partie inférieure d'un oiseau ; d'autres, des bandes de diverses couleurs; l'une, rouge, présente des barreaux et des chevrons bistre, mais décolorés (*fig. 5*). Moitié de petite tasse à pied étroit à peinture rougeâtre, imitation de la poterie à glaçure rouge (*fig. 4*).

Fragment de vase noir à côtes (*pl. XLIV, fig. 1*). Moitié de petite tasse godet en terre rougeâtre ordinaire (*pl. CXXXII, fig. 3.*)

Fragment de panse grise avec ligne de dépressions rectangulaires à la roulette séparées par des bandes lisses.

Fragment de bec de jatte au nom A(TI)SIVS·SE... (*pl. CXXXI, fig. 8 ; v. pl. XXXI, 1, p. 134*). On voit à gauche, en dehors du cartouche, les lettres AT///; l'ouvrier s'est repris à deux fois pour appliquer son poinçon.

Petite cuillère en argent à tige en pointe, à cuvette arrondie, longue de $0^{m}145$; le métal, qui a subi le feu, est un peu fusé ; l'instrument était revêtu (*pl. CXXVII, fig. 1*) d'une gangue humide de cendre rougeâtre. A la base du manche, deux feuilles cordiformes.

Fragment de pierre à aiguiser en stéachiste vert.

Monnaie de Trajan, frappée en 97-98, trouvée à un mètre de profondeur, presque au niveau du fond de Crestus.

Quant à la voie, il n'en restait que la forte assise en cailloutis.

D'autres débris ont été retirés au cours de ces fouilles. Malheureusement ils offrent très peu d'intérêt, parce qu'ils appartiennent à des types connus et que leur niveau archéologique n'a pas été constaté. On peut citer des fragments de

Pl. CXXXII

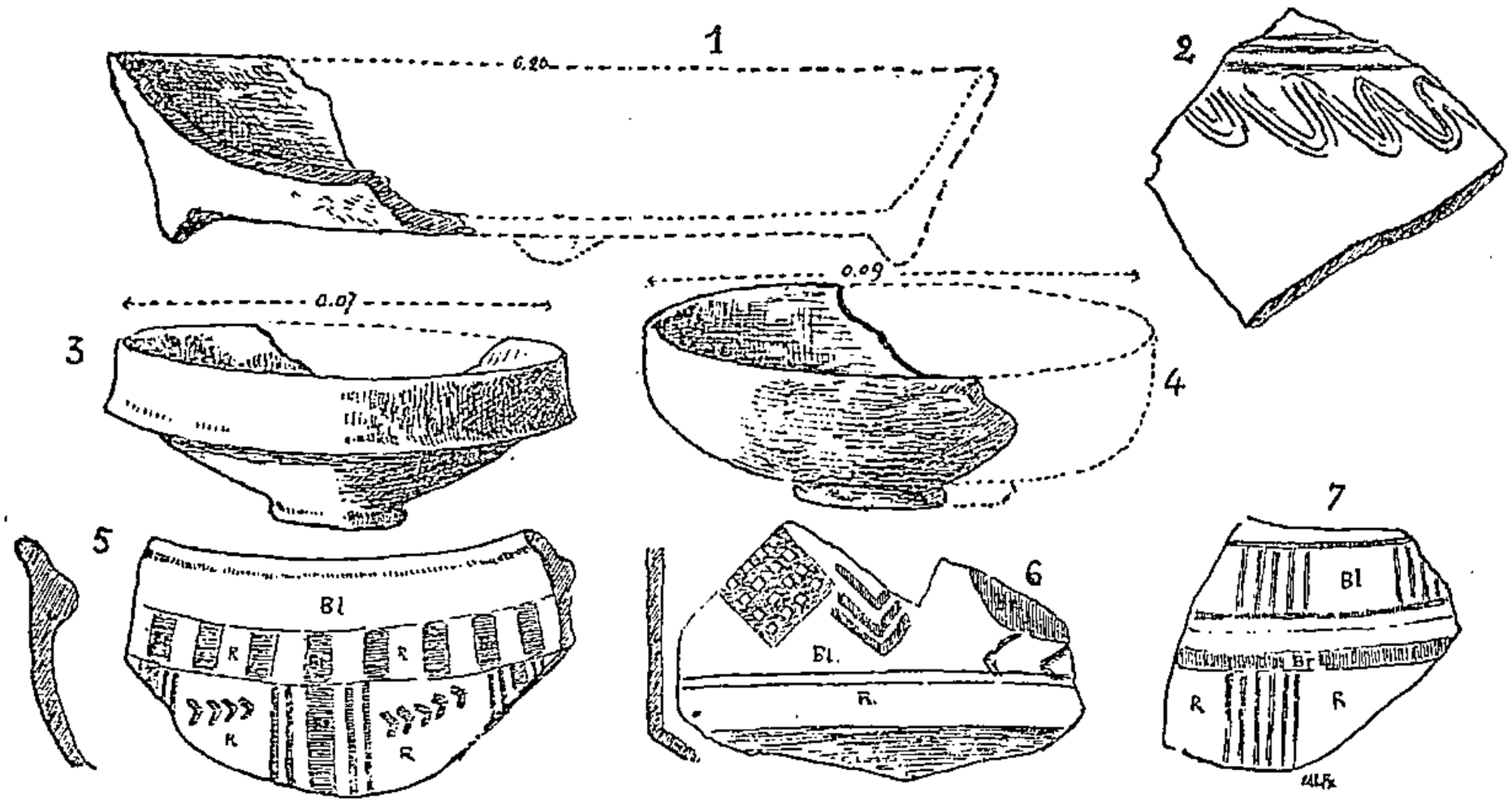

bols rouges et de poterie à pâte grise, ceux-ci décorés comme dans les pl. XXXII, fig. 7 ; XLV, 2 ; p. 171 ; — de poterie à décor oculé (LXXIX, 3) ; — de grosse panse à pâte grise brossée de stries ; — de cuveau moyen à pâte rougeâtre, à bord incurvé ; — de plateau gris bleuâtre micacé au nom de (Mas)ARP(us), contemporain probable de Martinus et de Noster ; — d'anse d'amphore géminée par une rainure profonde ; — de jatte brisée depuis longtemps marquée LQB (*pl. CXXIX, fig. 5*) de la fin du IIe siècle (?)

Un cylindre d'argile, sans empreinte (*pl. CXXX, fig. 3*).

Un poids d'argile retiré de l'un des bétons du IVe siècle ; du type D, il est estampillé d'une rouelle et haut de $0^{m}15$; il pèse un kilog. et ne peut être classé métrologiquement (*pl. CXXX, fig. 9*).

Un fragment de verre à vitre (*pl. CXXX, fig. 5*). La partie supérieure irrégulière, l'inférieure, dépolie, montrent que la pâte vitreuse a été coulée sur une table de pierre en marbre.

Comme métaux, moitié d'une épingle en bronze à tête arrondie ; clous de fer ; crochet de porte (*pl. CXXX, fig. 6, 4*) ; anse en bronze ; fragment de plaque de plomb très oxydé.

En outre, dans le sol végétal ont été recueillis un fragment de poterie grossière rougeâtre à engobe jaune verdâtre ; un fragment de cuveau avec cordon d'argile festonné par la pression du doigt (*cp. p. 401*) ; un fond de petit gobelet à pâte gris clair et à vernis brun.

Une tranchée *C* fut faite à une dizaine de mètres au nord de la tranchée *A*, sur les ordres de M. de Menthon ; mais l'étroitesse du boyau ne permit pas d'en étudier les couches et elle fut rapidement comblée. Furent trouvés une monnaie en bronze de Commode, un fragment de meule en basalte et une fibule du type de La Tène III (*pl. CXXVII, fig. 2*). Ramassée en dessous du béton du IVe siècle [1], elle prouve que la fabrication en avait été continuée au moins durant le deuxième.

* * *

394. En commençant les fouilles pour la construction d'une maison, on trouva, dit-on, au nord-est du théâtre, partie sud, à 22m de la limite Châtelet-Lacombe, une sépulture recouverte de pierres avec squelette et épée de fer. Tout autour le sol ne présente, à part quelques fragments de tuiles que la terre argileuse nue ; il n'y avait donc pas de constructions antiques à cet endroit.

388 (*v. p. 319, 320*). M. Germain, ayant continué en 1913 à fouiller la couche sablonneuse constituant, à l'est de la voie, l'égoût à ciel ouvert qui la bordait sur tout son parcours, fit un tas de débris dans lequel il permit à l'un de nous de recueillir ce qui pourrait intéresser l'archéologie. Sont entrés au musée deux fragments de fond de petites tasses à glaçure rouge, l'une, signée LVCI, en lettres de 0m003 à très faible relief, V affectant la forme d'un U (*pl. CXXX, fig, 12*), l'autre, ayant sous le fond, en graffito N (*pl. CXXX, fig. 13*).

D'autres fragments d'ollas peintes, ornées de grillages — de poteries à rayures obliques (*pl. XXXII, fig, 7, p. 138*) ou droites imprimées à la roulette [2] (*pl. LXX, fig. 9 et CXXX, 8*)

1. Suivant les indications de M. l'adjudant Ménard qui a pris soin de cette fibule et nous l'a remise.

2. *P. 245* ; l'idée d'un moulage est inexacte.

d'olla grise à côtes, décorée de rameaux obliques à la pointe mousse, non noircie [1].

Moitié de petite coupe en terre rougeâtre commune ; h. 0^m04 (*pl. CXXXII, fig. 4*) ; fond d'une autre.

Fragment de panse de gros récipient en terre rougeâtre décorée sous le col d'une moulure et d'une dentelure horizontale pectinée (*pl. CXXXII, fig. 2*).

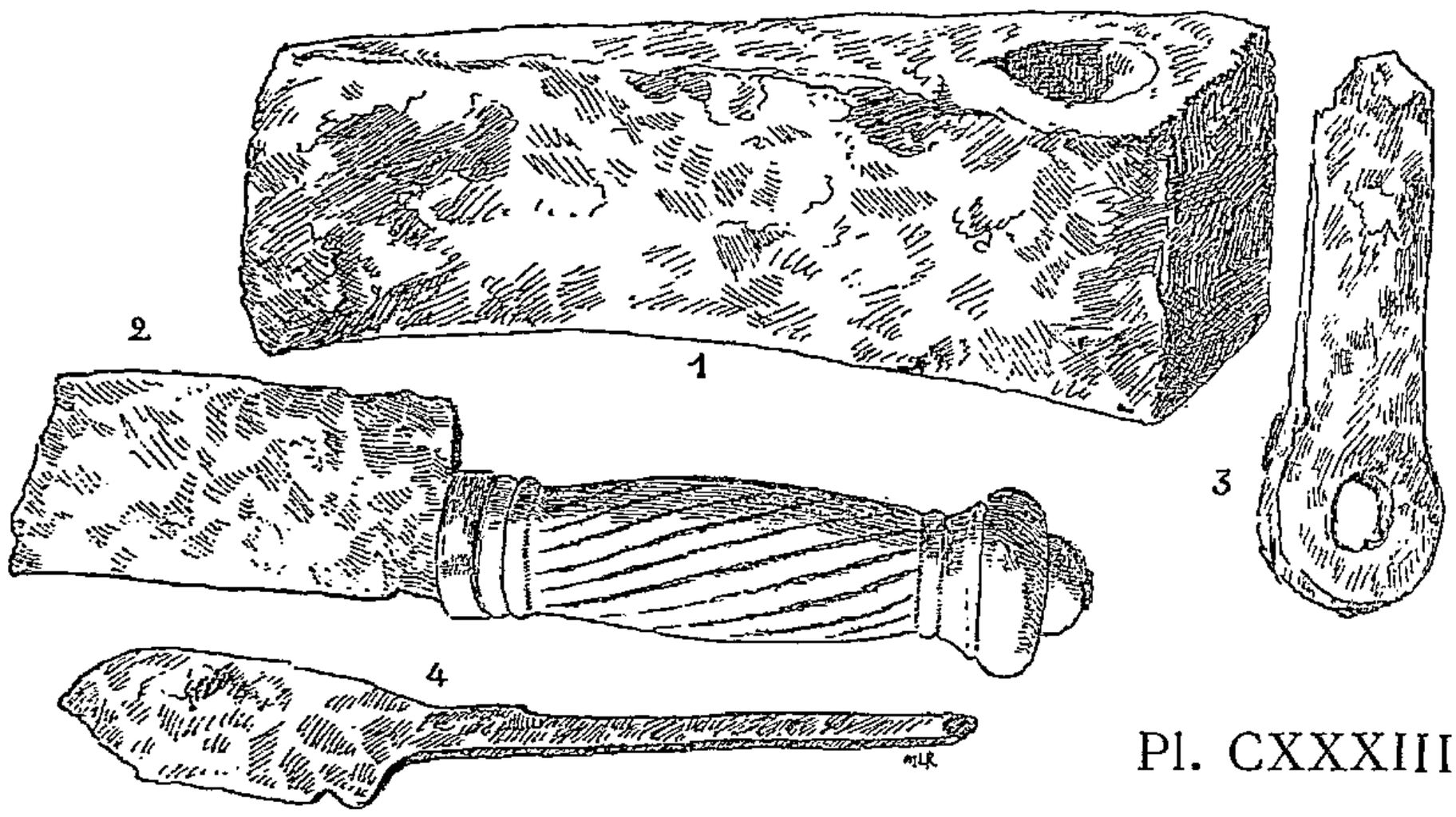

Pl. CXXXIII

Anse de cruche quadrigéminée.

Anse d'amphore en terre rosée marquée au bas, à la naissance de la panse, en fort relief, du nom SILVIN [2] (*pl. CXXXI, fig, 7*).

Fragments de verres à côtes moulés; crasse de verre.

Fragment de manche de patère troué en fer; petit couteau (*pl. CXXXIII, fig, 3 et 4*) à courte lame et à longue soie.

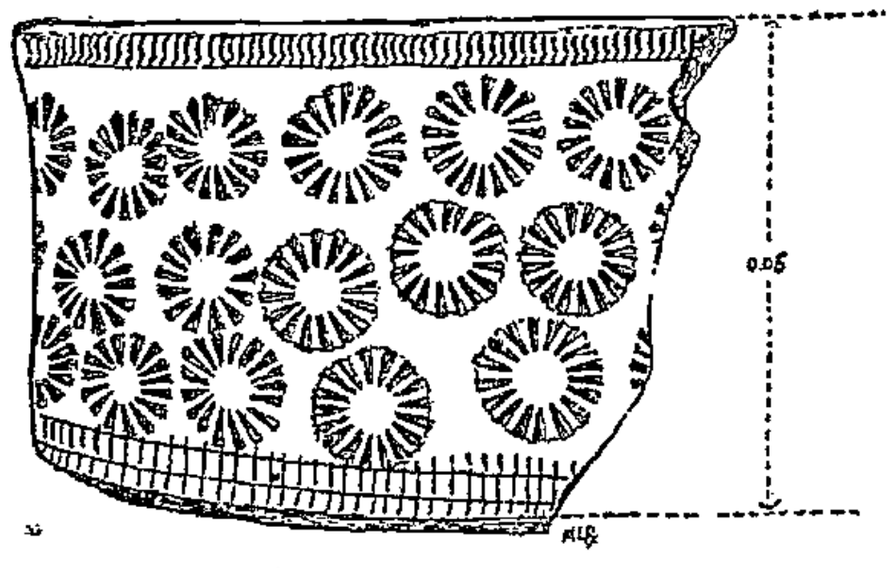

Fig. 80.

360 (*p. 314*). En décembre 1913, la Société des Habitations à bon marché ayant fait construire deux immeubles, les ter-

1. Nous l'avons citée p. 435, n° 2.
2. Lire probablement Silvinus, p. 216; C. XII.

rassiers exhumèrent, lors des fouilles du premier, un amas de débris de jattes et de cruches semblable à celui déjà signalé (poids d'argile anépigraphe, fragment de carreau de même matière). A 20 m. au sud, le deuxième immeuble fut bâti sur une habitation décorée de panneaux à la fresque.

*
* *

Une monnaie intéressante est dernièrement entrée au Musée; elle a été recueillie dans les Fins, non loin de l'ancien chemin rural n° 11; la provenance exacte n'a pu être indiquée par le donateur, M. Desmaison. C'est un denier d'argent, poids 2gr85, frappé vers l'an 44 av. J.-C. Différent de Cohen, n° 1, par la tête d'Antonie non barbue (*fig. 81*).

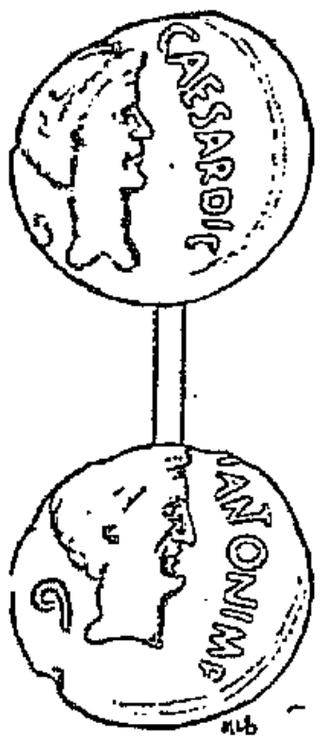

Fig. 81

CAESAR DIC tête laurée de Caesar à dr., derrière un vase à sacrifice. R/. **M ANTON IMP**, tête nue, *non barbue* d'Antoine à dr., derrière un bâton d'augure.

*
* *

Au cours des travaux pour les tranchées des égoûts, avenue des Romains, un ouvrier a recueilli une pièce en bronze de Trebonien Galle. Son bel état de conservation nous a engagés à la figurer à titre de document iconographique. **IMP CAES C**

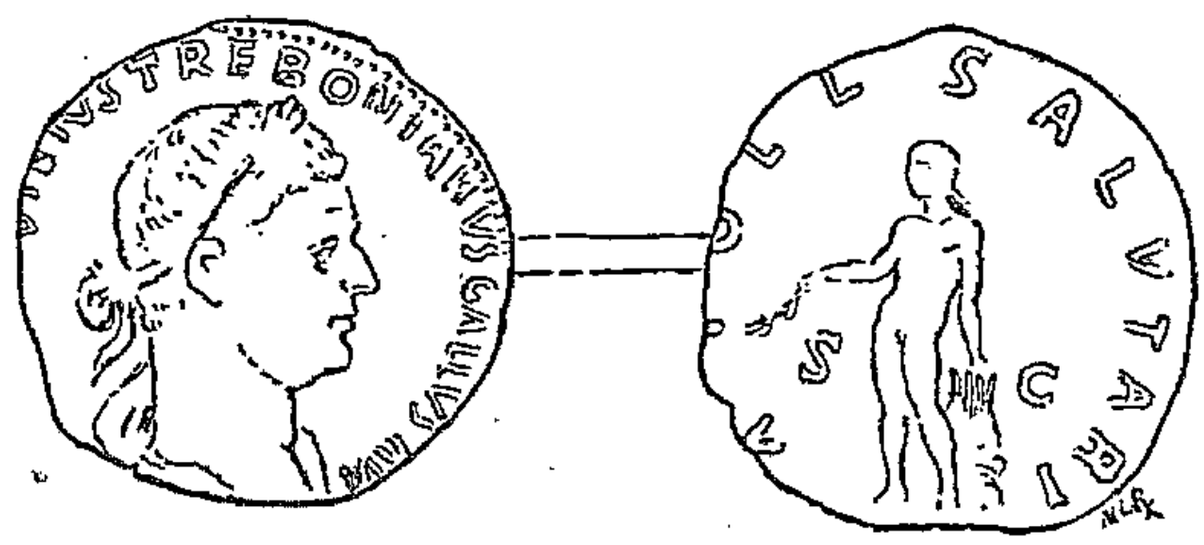

Fig. 82

VIBIVS TREBONIANVS GALLVS AVG. Buste lauré à dr. R/. **APOLL SALVTARI SC.** Apollon debout à g. tenant une branche de laurier et appuyé sur une lyre posée sur un rocher (*fig. 82*). Cohen, n° 85.

*
* *

Un de nos concitoyens, M. Murgier, dentiste, nous remit dernièrement un petit buste qu'il tenait de M. Jacques Gruffaz.

Celui-ci nous apprit qu'il lui avait été donné vers 1886 par Fontaine, propriétaire de la parcelle 401 bis aux Fins, qui lui avait aussi fait cadeau de quelques monnaies romaines trouvées dans un puits. En effet, en 1880, Fontaine déblaya une chambre antique et en 1881 un puits profond rempli de terre (v. *Boutae*, p. 188-189). Quant au buste, il ne dit rien de son origine à M. Gruffaz ; mais il est fort probable que cet objet, non signalé à Revon malade, fut exhumé des fouilles de 1883. Quoi qu'il en soit, et sans vouloir rien affirmer de certain sur son origine et sa destination, en voici la description :

Cette statuette mesure 0^m10 de hauteur sur 0^m045 d'épaisseur. Elle est très grossièrement taillée dans une pierre à grain moyennement tendre, assez abondante dans la région : une molasse fortement chargée de mica provenant d'un gisement de la route de Thônes, versant nord des Barattes. La pierre présente une teinte rouge superficielle, due à l'oxydation du minéral ferrique à la suite d'un séjour de l'objet dans le feu. Sur la cassure on voit très bien la couleur normale de cette molasse qui est grise en profondeur.

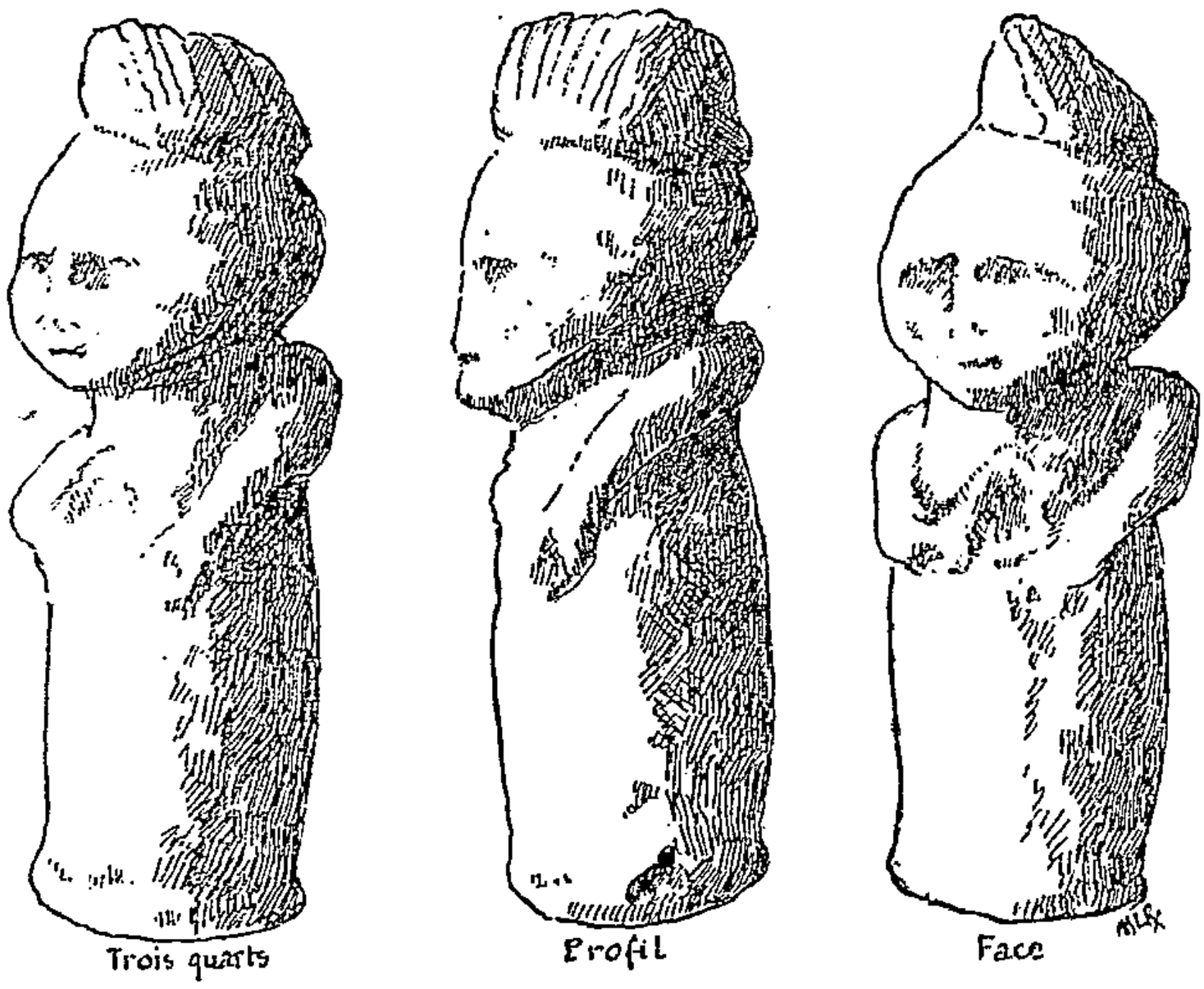

Fig. 83

Les dessins de face, de profil et de trois quarts (*fig. 83*) que nous donnons de cette figurine montrent que le sculpteur, très inexpérimenté, a voulu représenter une tête avec la chevelure relevée au sommet ; la face est triangulaire, les yeux fortement creusés, le nez aplati, la bouche marquée par une

fente ; les oreilles se devinent et des sillons en dessous des joues, semblent vouloir indiquer la barbe. Le bras gauche est allongé le long du buste, le bras droit est replié sur la poitrine et tient un objet indéterminable. Le corps est cylindrique sans autres détails. Cette divinité domestique était probablement destinée à être fixée dans un socle de bois creusé à cet effet.

*
* *

Un objet antique assez intéressant a été donné au Musée par M. Forain, antiquaire à Annecy, qui nous a indiqué comme provenance certaine les Fins d'Annecy. C'est le manche d'un couteau dont le quart de la lame en fer existe encore. Le manche en bronze massif, long $0^{m}15$; ép. $0^{m}035$ est orné de cannelures obliques ; la soie de la lame est encastrée dans ce manche et apparaît rivée à l'extrémité postérieure en forme de bouton. Le tout est recouvert d'une belle patine vert clair (*pl. CXXXIII, fig. 2*).

Dans le jardin de M. Rose, avenue du Petit-Brogny, à l'est de la caserne des Fins, on a recueilli une monnaie d'Antonin ie Pieux. La frappe est superbe et la patine vert clair très belle : **DIVVS ANTONINVS**, buste nu de l'empereur à gauche R/. **DIVO PIO SC**, autel. Ce dupondius est une pièce de consécration frappée après la mort d'Antonin (Cohen, n° 580).

*
* *

Bibliographie : *Revue archéologique*, sept-déc. 1914 ; E. Babelon : *La déesse Maia* (p. 182). Prouve, en s'appuyant sur notre statuette de Boutae que Maia portait sur d'autres petits bustes où statuettes non seulement le caducée, la bourse et la corne d'abondance, mais aussi des ailerons aux tempes, comme Mercure.

*
* *

Comptes-rendus : *Revue historique*, CXIX, 1er fasc. (J. Toutain), p. 144. — Académie des Inscriptions ; *Rapport sur le Concours des Antiquités nationales 1914* (C. Jullian), p. 705, dans les comptes-rendus des séances. — *Revue archéologique*, nov-déc. 1913 (S. Reinach).

Noms de lieux en *-ier, -ière*

2°) des noms de végétaux cultivés ou utilisés comme : *avena*, avoine, par *avenaria* (PLINE) : les Avenières, à Chaumont, en 1308, *Aveneyres* (RS, 1869, 54) et à Châtel, Cruseille, Fillinge, Reignier, en 1730, les *Avannires*, etc.

blitum, b. lat ; *bletum*, devenu fém. sous l'influence de *bette* (HDT) ; pat. *blëte*, bette poirée : *Blettière*, à Chamonix, *bleteri* 1298 (*Prieuré de —*, n° 59) ; pat. *blatire* 1730.

bruga, celtiq. (HDT, *Dict. de la langue française*) ; b. lat. *brugus* (ROSSI : *Glossoria mediæv. ligure*, Regia deputazione, Torino, 1898, IV) d'où : *brugaria* (DU CANGE) ; cp. *bella brucaria*, xe s. (*Ch. de Cluny*, II, n° 1167) ; pat. *brŭûirĕ*, *brûirĕ* : Bruyère, à Chilly, Dingy-Saint-Clair ; Briraz, à Seynod.

bulluca (HOLDER : *Altceltischer Sprachschatz*, 1891), b. lat. *bolocia* ; anc. fr. *beloce*, *belosse*, prunelle ; nom de propriété dans Blossière (A. LONGNON : *Dict. topogr. de la Marne*), *Bolocières* 1200 ; et dans plusieurs des Bellossy d'Alex (en 1560 ; BRUCHET, Arch. dép., *Inv.*, E, 367), Messery, Thônes, Vaux, Vers. Le patois masculin *bĕlossi*, *beloffi* (FENOUILLET) se dit de l'arbre même, le prunier épineux (CONSTANTIN-GAVE : *Flore populaire de la Savoie*, n° 969) ; mais il est probable que les noms d'arbres en *-arium* désignaient à l'origine le terrain où on les faisait croître, par analogie avec *pomarium*, fruitier, *viridiarium*, verger ; ils ont fini ensuite par désigner l'arbre lui-même.

caesa (bois) taillé [1] ; d'où pat. *siz̧ă*, haie, comme Sisaz, Chisaz, à Seynod et à Passy : Cesière, pat. *Sesire*, à Arbusigny, à Argonnex, brousse, et à Seynod, au XIVe s. *Siseri* (BRUCHET : *Inv.* E, 150).

cannăbis, v. fr. *chanve* ; pat. *çhenàvŏ*, chanvre : d'où *cannabaria* (notes tironiennes), chenevière, pat. *çhenavire*.

cardo, onem (*carduus*, Pline ; *cardus*, IIIe s.), b. lat. ; chardon : Chardonnière (Samoëns), *Chardoneyra* 1209 (SHAG, XV, 4). A La Tour, la Cardonnière désigne la culture importée du cardon.

castanea, châtaignier : la Châtagnière, à Burdignin et la Châtaignière, à Sillingy.

cucurbita, courge. anc. fr. *coorde* (KOERTING, 2652) ; pat. *cordire* (FEN.).

1. *Concisa* s'est dit d'une roche taillée, d'un bois défriché : *concisa silva* 968 (*Cartul. de Savigny*) *Concisa* 1179 CIBRARIO E PROMIS, doc., p. 80) *locus qui concisa vulgariter nominatur* 1286 (SHAG, XV, 23) auj. Concise (Thonon).

filix, filicem (Virgile) ; ital, *felce* ; pat. *fĭujhe, fĭeujhă, fĭeusă* (*Dict. Savoyard et Flore popul. de la Savoie*, p. 40) et peut-être aussi *fojhe,* à Abondance, Aviernoz, les Gets, d'où *filicaria,* terre où pousse la fougère : 1° Feigères, *in villa Felgiriaco,* XIe s. (SHAG, I, doc., p. 154 et RS, 1898, 158), *Feugeres* 1181 (id., II, p. 44), *Faygeres* 1302 (id. XIV, 300, n° 283) ; 2° Fogière, à Annecy-le-Vieux ; — m. *filicarium* : Feugier, *Feugerium,* 1264 et XV° s. (*Prieuré de Chamonix,* n° 12); cp, anc. fr. *feugière* ; 3° Fieugère (Lucinge) *in Felchiera,* 1015 (MARION : *Cart. de Saint-Hugues de Grenoble,* p. 173, 530) Fiogère à Abondance ; 4° Fléchère, à Saint-Jean de Tholome, *Flecheria* 1236 (SHAG, XIV, p. 386, n° 338) et à Vanzy ; masc. Fléchy (La Muraz).

fenum, foin ; *fenaria* (Caton) ; v. fr. *fenière,* partie de l'habitation où l'on serre le foin ; Fenière, à Chavanod.

frumentum, blé ; *frumentaria* (*terra* ; Varron) qui produit du blé ; pat. *fromentirĕ,* champ de blé (*Dict. Savoy.*) à Thônes.

gruo, germ. vert, gazon ; d'où *gruarius,* verdier, garde forestier ; cp. Gruaz (Villard), Gruet (Marlens), *Grualia* 967 (HPM, I, c. 217) : Gruyères, à Argonnex.

juncus, jonc, d'où Juncaria (Itin. d'Antonin) : Joncière = Jonchière ; pat. *jhoncire. jhonfire,* pré marécageux dans le pays de Gavot (FEN.) ; *jancire,* à Argonnex et Messery.

linum, lin ; adj. *linaria* : Lignières à La Muraz, Petit-Bornand, Taninge ; masc. Lignier, Ligny (Massingy).

liska, germ., roseau des marais ; fr. *laiche,* ital. *lisca,* chenevotte ; pat. *lèçhe* : Léchère ; à Saint-Félix, Liquière.

mespilus, néflier : v. fr. *mesle* ; *mespilarium, Mesplerio* 933 (*Ch. de l'abb. de Cluny,* I, n° 409) ; pat. *méli,* poirier sauvage (*Dict. Sav.*) *melli,* jeune pommier sauvage (FEN.) : Melly, à Aviernoz ; *in loco qui dicitur Melly* 1274 (RS, 1861, 79) écrit Meille (Etat-Major, Bellevaux) ; fém. Mellière, à Cons, Saint-Jean de Tholome.

mussa, germ. ; fr. *mousse* : Moussière, à La Vacheresse ; les *Mosseres* 1363 (*Mém. de l'Acad. Salés.,* II, 286) ; pat. *mossirĕ* ; masc. Mossier (Reignier) (id., XXIII, *Monogr. de Reignier,* p. 27) auj. Moussy [1].

nux, nucem, noyer, d'où Nucaria, riv. d'Espagne : Noyères, à Feigères, Sallanches ; les Noyères Volandes, à Reignier.

Ch. MARTEAUX.

1. On trouve ce nom dans les communes de Cornier, de Saint-Laurent et de Fessy, celui-ci *Musye* 1360 (GONTHIER : *Inv. de l'abb. de Saint-Jean d'Aulps,* n° 856). Il peut s'expliquer aussi par un des gentilices romains Mocius, Montius, Mossius, Mottius.

Claude-Etienne Nouvellet

Le poète Nouvellet, qui fut un des beaux esprits de son temps, et que saint François de Sales appelait « nostre bon M. Nouvellet», est un curieux exemple de la difficulté qu'on éprouve à rédiger certaines biographies.

Tous les auteurs qui en ont parlé — et ils sont nombreux, depuis Lacroix du Maine et Duverdier, Grillet, Ducis, Jules Philippe, jusqu'à Marie Girod, Manecy et Mugnier, — donnent sur lui des indications utiles, mais aucun n'est complet en ce qui le concerne, et ce n'est qu'en empruntant à chacun la partie utile de son travail qu'on peut arriver à reconstituer l'existence du personnage. C'est une véritable opération de marqueterie, qui ne s'accomplit pas sans quelque embarras.

On admet généralement qu'il y eut deux Nouvellet, tous deux religieux, natifs de Talloires et prénommés Claude ou Claude-Etienne.

L'aîné, que Ducis fait naître vers 1510 et qu'Emmanuel de Pingon cite comme pédagogue attaché à sa personne en 1529 (à dix-neuf ans !), aurait composé un ouvrage intitulé : *Petri Aurioli Franciscani Cardinalis compendiosa in universam sacram scripturam Commentaria edita a Claudio Stephano Noveletto, Talluerino, Parisiis,* 1585. M. Manecy se demande si cet ouvrage, que personne n'a pu retrouver, « ne serait pas tout simplement celui de Pierre *Aquila,* franciscain, sur le maître des sentences » que l'autre Nouvellet fit précisément imprimer à Paris cette année-là. Notons qu'en 1585, l'auteur (né en 1510) aurait eu 75 ans. Comme on ne lui impute aucune autre publication, je n'hésite pas à partager l'avis de M. Manecy. L'attribution d'un livre sérieux n'a été faite à ce pédagogue par Grillet et ses copistes, que dans la pensée que Nouvellet *junior*, poëte du *Bracquemart*, et d'autres œuvres soi-disant écrites « en style burlesque », se confinait dans les facéties. Mais la vérité est tout autre : il est aujourd'hui démontré par la réimpression des *Divinailles* que ce poème n'a rien de burlesque et que son auteur, docteur en théologie, « docte ès-mathématiques et bien versé en autres sciences » composa un traité sur l'*Apocalypse de Saint-Jean*. Si j'ajoute que Lacroix du Maine et Duverdier ne citent qu'un écrivain du nom de Nouvellet, je pense être autorisé à écarter Nouvellet senior,

auquel il ne reste pas d'autre titre que d'avoir été précepteur d'Emmanuel de Pingon, en 1529.

* * *

Quant à l'autre, on a sur son compte, aujourd'hui, des données certaines. Une lettre de saint François de Sales, en date du 17 janvier 1600, citée par M. Mugnier, dit qu'à cette date il avait 55 ans. Comme, d'autre part, Lacroix du Maine affirme qu'il avait 40 ans en 1585, les deux renseignements concordent et l'on peut tenir pour démontré qu'il naquit en 1545.

En tête de ses ouvrages, il se dit *religieux, natif de Talloires*. A quel ordre appartenait-il ? Selon toute apparence, à celui de Saint-Benoît, qui possédait un couvent à Talloires. Mais il paraît l'avoir quitté, pour suivre Anne d'Est, duchesse de Genevois-Nemours, en qualité d'aumônier. Quoique Ducis soit le premier qui lui ait reconnu cette qualité, nous la tenons pour avérée.

Anne d'Est habitait, le plus souvent, Paris. Le séjour de Nouvellet dans la capitale lui permit d'étendre ses études et ses relations. Il fut l'ami de Dorat, qu'on a appelé *le père de la pléïade*, et celui de Jean de Lormes, de René de Birague, de Pierre de la Roche et autres beaux esprits.

En 1598, Nouvellet obtint un canonicat à la cathédrale d'Annecy, auquel vint se joindre, le 26 janvier 1601, le bénéfice de la cure de Rumilly.

En novembre 1602, il porta la parole dans la cérémonie d'intronisation de saint François de Sales à l'évêché de Genève-Annecy.

Il fit partie de l'Académie Florimontane et mourut le 7 octobre 1613, « ayant enduré, à la faim près, une grande pauvreté ».

« A l'âge de 55 ans, valétudinaire, il avait fait venir (bien imprudemment !) pour mille escus de livres, avec intention d'employer les années qui lui restaient au bien de la patrie. Il ne put ni ouvrir ces livres ni utiliser son savoir. »

Outre des *traductions* d'Ovide et d'hymnes religieux « si heureuses que cela est émerveillant », il a composé des « discours, tant sérieux que facétieux », des odes, des sonnets, et autres poèmes français, « desquels il y en a bien peu d'imprimez ».

Dans cette catégorie il faut classer *Le Bracquemart, en cent sonnetz*, mentionné par quelques auteurs comme imprimé, mais introuvable et resté manuscrit.

Parmi les œuvres publiées, il faut citer :

Chant funèbre sur le trespas de Messire Jean de Voyer (1571), réédité en 1901 par J. Manecy ;

Hymne triomfal au Roy (1572), réimprimé en 1902 par J. Manecy ;

Les Divinailles (1578), poème réédité en 1893 par Marie Girod.

Références :

Grillet, I. 284.
Marie Girod, mém. de la Soc. Sav. d'hist. T. xxxii, p. 217 et suiv.
J. Manecy, — — T. xxxix, p. 461 et suiv.
— — — T. xl, p. 223 à 236.
Mugnier, — — T. xli, p. cxxxiii.
Ducis, *Rev. Sav.*, 1881, p. 109 à 111 et p. 117 à 120.

François Miquet.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

L.-F. Benedetto, **Madame de Warens, d'après de nouveaux documents.** Avec un portrait et un fac-similé. Paris, librairie Plon. 1914, 330 pages.

Le centenaire de la mort de Jean-Jacques Rousseau, en 1878, a été le point de départ d'une série de publications, où MM. Théophile Dufour, A. de Montet, Metzger et Mugnier, ont mis au jour beaucoup de documents qui ont éclairé d'une vive lumière le cours de la vie de Madame de Warens. Un jeune professeur milanais, M. Benedetto, vient d'ajouter à ce dossier une série de pièces nouvelles, tirées des archives de Turin (1726-1730).

M. Benedetto a eu l'heureuse idée de reproduire, en tête de son volume, le seul portrait de Madame de Warens qui soit absolument authentique : c'est une assez mauvaise gravure, d'après le portrait en émail que Mgr de Bernex avait fait faire, et qui était conservé à Annecy, au couvent de la Visitation. Hérault de Séchelles, envoyé en Savoie par la Convention, s'en saisit, comme on sait. A sa mort, le portrait fut confisqué, et sous le Consulat, il était conservé « à la bibliothèque du Corps législatif ». C'est alors qu'on en fit la gravure qui seule nous en reste. Car le précieux original fut rendu, paraît-il, à la famille d'Hérault, en 1801, il fit partie d'une vente publique après décès et, depuis cette époque, on ne sait ce qu'il est devenu.

Le fac-similé qui accompagne le livre de M. Benedetto est celui d'une page du registre de l'hospice de Turin, où *Giovanni-*

Giacomo Rosso a passé plus de deux mois, d'avril à juin 1728. Le meilleur chapitre du livre est celui où l'auteur a commenté ce document. Je ne saurais cependant être d'accord avec lui sur la fin du récit qu'il présente de cet épisode de la vie de Jean-Jacques :

> Il est fort probable, à mon avis, que Rousseau se soit évadé... La faim, la solitude, durent bientôt le réconcilier avec ses anciens bienfaiteurs... Il est peu croyable qu'un protestant, tout récemment converti, ait trouvé à se placer sans une recommandation directe de l'œuvre dont il dépendait.

Je ne vois là, je l'avoue, que des hypothèses gratuites et inutiles.

A la fin du livre III des *Confessions*, Rousseau raconte qu'après son escapade aux fêtes de Pâques 1731, de retour à Annecy, il n'y trouva plus Madame de Warens, « elle était partie pour Paris. Je n'ai jamais bien su le secret de ce voyage ». M. Benedetto ne nous dévoile pas ce secret ; mais il publie quelques lignes significatives d'une lettre du comte Maffei, ambassadeur de Sardaigne à Versailles :

> Comme il lui faut ici (à madame de Warens) de l'argent plus qu'ailleurs, elle espère que Sa Majesté daignera lui accorder la grâce qu'elle demande.

Et M. Benedetto dit fort bien :

> Quelle que fût son effronterie, si Madame de Warens ose faire remarquer à Sa Majesté que, à Paris, la vie est plus chère qu'ailleurs, c'est qu'elle n'est pas à Paris pour son plaisir. Il n'est pas douteux qu'un mandat ne lui ait été confié.

Quelques mois plus tard, on la voit aller à la Cour de Turin, elle en revient avec un rescrit signé de la main du Roi, qui lui assure la confirmation des anciennes faveurs, et lui promet sa royale bienveillance et sa protection. Peu nous importe de quel mandat elle avait été chargée lors de son voyage à Paris et à Versailles : l'essentiel est qu'à ce moment, elle avait mené sa barque en personne avisée, elle avait affermi sa position au lieu de la compromettre.

Comme on le voit, le livre de M. Benedetto contient des renseignements précieux. Mais l'auteur est trop sévère dans ses jugements, il distribue le blâme avec trop de libéralité. Madame de Warens, son mari, Jean-Jacques : on ne sait pas qui est le plus maltraité dans son ouvrage.

M. de Warens était un homme ordinaire, qui a eu un double malheur : sa femme a fait beaucoup trop parler d'elle quand elle vivait, et vingt ans après sa mort, est venu un livre qui a fait parler d'elle infiniment davantage.

Mais sans elle, nous ne posséderions pas Jean-Jacques Rousseau. Le talent de celui-ci aurait réussi peut-être à se déployer quand même. Mais les fruits de ce talent auraient été tout autres, et sans doute, bien moins savoureux.

Quant à Rousseau lui-même, il y a 164 ans que sans cesse on l'attaque et on le défend. Je suis de ceux qui pensent que la tâche la plus utile n'est pas de prendre part à cette lutte interminable, mais de s'attacher à résoudre un à un les problèmes sans nombre qui se posent quand on étudie sa vie et ses œuvres.

Et par exemple, M. Théophile Dufour avait parlé en 1906 (*Annales J.-J. Rousseau*, II, 169) d'un manuscrit qui est à Genève, où se trouve une lettre datée du 15 septembre 1742, laquelle y a été transcrite par Madame de Warens, avec l'aide d'un copiste. M. Benedetto (page 241) a cru reconnaître dans l'écriture de ce copiste la main de Rousseau lui-même ; il en a conclu que Jean-Jacques, après avoir lu, le 22 août 1742, son mémoire à l'Académie des sciences, était revenu de Paris aux Charmettes, pour un temps d'ailleurs très court.

M. Dufour a fait, ces jours derniers, un nouvel examen du manuscrit en question ; il était accompagné de deux autres experts, et tous trois ont été d'accord pour écarter absolument l'idée d'attribuer à Rousseau la transcription de cette lettre, où il était parlé du siège de Prague. Eugène Ritter.

Un legs à la Bibliothèque d'Annecy

Le 22 octobre 1914, décédait à Lyon, M. Léon Galle, instituant la ville d'Annecy légataire de sa « Bibliothèque salésienne ». Cet érudit bibliophile avait recueilli un grand nombre d'ouvrages relatifs à saint François de Sales, un portrait à l'huile, des gravures ; ces dernières forment une intéressante iconographie du Saint et et de Sainte Jeanne de Chantal. Léon Galle est surtout connu par la réimpression qu'il entreprit à ses frais, du « Pourtraict raccourci de Saint François de Sales ». Cette plaquette artistique, composée au moyen de caractères identiques à ceux du temps, est une des jolies productions de l'imprimerie Ducloz, de Moutiers.

La Florimontane, qui possède déjà une importante série d'œuvres salésiennes, gardera un reconnaissant souvenir au généreux donateur qui vient de constituer ce fonds précieux à la Bibliothèque publique d'Annecy.

PEINTURE.

Portrait de saint François de Sales. Petite peinture ovale sur toile, de la fin du XVIIe siècle.

GRAVURES.

Béatification de saint François de Sales. C. Edelinck, sc.
Portrait du Saint. Gravure de J. de L'Armessin 1681.
Saint François porté au ciel. Paillet del, G. Vallet, sc.
Portrait du Saint. C. Duflos, sc.

Médaillon de saint François. C. de Bus et B. Bardon 1628 (en cartouche : Le mistère de la Croix)

Portrait. Balthazar Moncornet, exc.

Portrait. Gravure au petit point coloriée.

Saint François à genoux devant la Vierge et l'Enfant. Gravure de Huret.

Portrait de saint François Gravure avant la lettre.

Portrait. En bas relief : réception du Saint par Henri IV. Rœhn del Sisco, sc.

Portrait. S. Leroy del, Delvaux, sc.

Portrait en médaillon. J. Devaux, sc.

Portrait en médaillon. Mariette, exc.

Saint François en prière.

Portrait du Saint. Gravé par Gavard, artiste savoyard vers 1835.

Saint François et sainte Jeanne de Chantal, composition faite à l'occasion de la fondation de l'ordre de la Visitation XVIIe s.

Saint remettant à la mère de Chantal les statuts de l'ordre de la Visitation.

Saint François, lavis à l'encre de Chine d'après Lesueur.

Saint François de Sales. Composition et gravure de Grégoire Huret.

Copie à la sanguine de la gravure précédente.

Portrait de sainte Jeanne de Chantal.

OUVRAGES.

Introduction à la vie dévote du bien-heureux François de Sales — Dernière édition revue, corrigée et augmentee par l'auteur, avant son decez. De la maniere pour dire devotement le chapelet et de bien servir la vierge Marie, — Lyon, veuve Claude Rigaud et Philippe Borde, 1634.

La préface se termine par ces mots : « A Annessy le iour saincte Magdeleine, 1608 » — Portrait du Saint.

Introduction à la Vie dévote du B. François de Sales. Dernière édition, Lyon, Nicolas Gay, 1644.

Introduction à la Vie dévote par Saint François de Sales. Réimpression actuelle de la 3e édition (1610). Bibliographie par A. Perrin, — Iconographie par J. Grand-Carteret. — 2 volumes, in-8° vélin. — Moûtiers, F. Ducloz, 1895. Exemplaire numéroté 312.

Traicté de l'Amour de Dieu, par François de Sales, evesque de Genève. — Lyon, Pierre Rigaud, 1618.

Traicté de l'Amour de Dieu, par le Bien-heureux François de Sales. — Lyon, Huguetan, 1641.

Defense de l'Estendart de la Saincte croix de Nostre Sauveur Jesus-Christ, par François de Sales, prévost de l'eglise cathedrale de Sainct-Pierre de Geneve, contre un petit traicté, naguere sorti de la mesme ville de Geneve. — Lyon, Pillehotte, 1600.

Lettres de saint François de Sales adressées à des gens du monde. — Paris, Blaise, 1823.

Portrait en buste du saint. En bas relief. S. François reçu par le roi Henri IV. Reproduction d'une lettre de S. François de Sales,

Conduite pour la confession et la communion, par S. François de Sales. — Lyon, Tournachon, Molin (s.d.)

Portrait de S. François et de la B. H. M. de Chantal.

Panthologie ou Thresor precieux de la saincte Croix, par François de Sales, Evesque de Genêve. — Paris, Claude Rigaud, 1613.

Portrait du saint, en prière. une boule enflammée descend du ciel, cartouche de la dédicace en blanc qui devait porter comme dans l'ouvrage : Les vrais entretiens spirituels. Cœursillys 1629, le texte, le vray pourtraict du B. François de Sales.

Les Epistres spirituelles du bien-heureux François de Sales, evesque et prince de Geneve, recueillies par messire Louys de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve. — 2 vol., Lyon, Vincent de Cœurssillys, 1634.

Portrait du Saint, en prière, vive Jésus, dans un ravon de gloire. Au fond les armoiries de la famille de Sales surmontées de la croix et de la mître.

Le Sainct commerce et l'ame chrestienne avec Dieu, suivant les maximes du Bien-heureux François de Sales, par François BACHELARD. — Lyon, Claude Prost, 1662.

Portrait du Saint dans un médaillon entouré de fleurs.

Les vrays entretiens spirituels du Bien-Heureux François de Sales. — Lyon, de Cœurssilys, 1629.

Portrait du saint avec inscription sur le cartouche : « le vray pourtraict du B. François de Sales. ». 1 exemplaire, reliure du XVIIIe siècle. 1 deuxième exemplaire, broché, parchemin.

Constitutions et instructions synodales de S. François de Sales, mises en ordre par Mgr Jean D'ARANTHON D'ALEX. — Annessy, Jacques Clerc, 1668.

Thrésor évangélique du bienheureux François de Sales, divisé en trois parties, par M. Nicolas ROUILLART. — Paris, Sébastien Hure, 1634.

Le directeur spirituel désintéressé selon l'esprit du B. François de Sales, par Jean-Pierre CAMUS, evesque de Belley. — Paris, Fiacre Dehors, 1632.

La maison naturelle historique et cronologique de S. François de Sales, évêque et prince de Genève, divisée en trois parties, par Nicolas DE HAUTEVILLE, prêtre. — Paris, 1669,

La vie du bien-heureus Mre François de Sales, par le R. P. Dom Jean DE S. FRANÇOIS. — Paris, Jean de Heuqueville, 1625.

Eloge historique du bien-heureux François de Sales, par Antoine GODEAU. — Aix, J.-B. et L. Roize, 1663.

La vie de S. François de Sales, par M. de MARSOLLIER. — 2 vol., Paris, Huart et Moreau, 1748.

Portrait du Saint d'après l'original qui est à l'abbaye royale de St-Victor-lez-Paris.

La principauté de Sainct François de Sales, par M. DE FORTIA. — Rome, Mancini, 1672.

La vie symbolique du bienheureux François de Sales, evesque et prince de Genève, par Adrien GAMBART. — Paris, 1664.

Frontispice. Béatification du Saint, Paillet del, G. Vallet. sc., et compositions emblématiques aux têtes des chapitres.

La vie de l'illustrissime François de Sales de très heureuse et glorieuse mémoire...., par le R. P. Louys DE LA RIVIÈRE. — 3e édition, Lyon, P. Rigaud, 1625.

Abrégé de la Vie et des miracles de S. François de Sales, avec diverses manières de l'honorer. Les indulgences appliquées à ses médailles, par un Père de la Cie de Jésus. — Grenoble, Philippes, 1676.

La vie de très illustre messire François de Sales, par M. DE LONGUETERRE. — Lyon, de Cœursilly, 1624.

Vita B. Francisci Salesi episcopi et principis Gebennensium... ab D. Henrico MAUPAS DU TOUR, episcopo et Dynasta Aniciensi latine reddita a R. P. Francis Creuxio. — Coloniæ ubiorum. apud J. Busaeum,. 1643.

Portrait de S. François.

La canonisation de S. François de Sales représentée en seize discours, par le R. P. ANDOCHE MOREL — Grenoble. Robert Philippes, 1665.

La vie du comte Louis de Sales frère de S. François de Sales, par le P. Buffier. — Paris, Le Clerc, 1708.

L'homme intérieur selon l'esprit du bien-heureux François de Sales, par le Rev. P. ALIPPE. — Lyon, Antoine Baret, 1657.

Contextus actorum omnium in Beatificatione et Canonizatione S. Francisci de Sales... a sanct. D. N. Alexandro VII, pont. max. sanctorum fastis adscripti, per DOMINICUM CAPELLUM collecta. — Romæ, Dragondelli, 1665

Portrait du Saint par G.-J. Rossi, 1665.

Les cérémonies faites à Rome pour la béatification de François de Sales, Evesque de Genève. — Paris, 1666.

Portrait du Saint et Jean-Pierre Camus, par Devaux (XVIIIe siècle).

Saint François de Sales peint par les dames de la Visitation ses contemporaines ; suivi de l'année de Saint François de Sales, par M. DELORME. — Lyon, Pélagaud et Lesne, 1840.

Le magnifique triomphe de Saint François de Sales, evesque et prince de Genève...., par Antoine ARNAULD. — Paris, Tompère, 1680.

Portrait du Saint dans un cadre octogonal, par J. Guérin.

L'esprit du B. François de Sales, evesque de Genève, par J.-F. CAMUS, evesque de Belley. — 3 volumes, Paris, Gervais Alliot, 1639-1640-1641.

Edition complète très rare.

Octave de S. François de Sales. (Eloges de l'octave), par Nicolas DE HAUTEVILLE. — Paris, F. Léonard, 1668.

Les caractères ou les peintures de la vie et de la douceur du Bien-heureux

François de Sales, par Nicolas DE HAUTEVILLE. — En 2 livres, Lyon Cl. Prost, 1661.

Frontispice composé avec les figures de S. François, de Charles-Auguste de Sales, les portraits de ste Chantal, des mères de Chatel, Favre et de Bréchard.

La Philothée de saint François de Sales. — Vie de Mme de Charmoisy, par Jules Vuy. — Paris, V. Palmé, 1878.

Pourtraicts raccourcis de Sainct Charles Borromée, Saincte Therese, Sœur Marie de l'Incarnation et du B. H François de Sales, evesque de Geneve. Tirez par Estienne Cavet. — Lyon, La Botière, 1632.

Pourtraict raccourcy du B. Heureux François de Sales, evesque de Genève. Tiré par Estienne Cavet, chanoine en 1632, Réimpression par les soins de Léon Galle. — Exemplaire nº 24, Moûtiers, Ducloz, 1899.

Le portraict de Sainct François de Sales, par M. DE FORTIA. — Rome, Mancini, 1669.

Le tombeau de Sainct François de Sales, par M. DE FORTIA. — Rome, Mancini, 1670.

La douceur de Sainct François de Sales, par M. DE FORTIA. — Rome, Mancini, 1668.

Dositée de la Vocation religieuse. Extrait des livres epistres... de feu le reverendissime François de Sales, par un père de la Compagnie de Jésus. — Paris, Sébastien Cramoisy, 1633.

Les soupirs de Philothée ou seconde partie de la vie de feu Monsieur l'Evêque de Genève, par M. DE LONGUE-TERRE. — Lyon, de Cœursilly, 1624.

Portrait de S. François par C. Audran.

Office propre de S François de Sales..., avec sa messe et son octave. — Paris, Léonard, 1668.

Portrait du Saint. L'Alouette fecit.

Armorial Alliances généalogiques de S. François de Sales avec les familles du Dauphiné, par le R. P. MENESTRIER. — Réimpression, Lion sur le Rosne, Louis Brun, 1890.

L'Esprit de Saint François de Sales, évêque et prince de Genève, recueilli de divers écrits de M. Jean-Pierre CAMUS, évêque de Belley, par M***, docteur de Sorbonne. — Paris, Estienne, 1727.

Un nouveau docteur de l'Eglise, Saint François de Sales, évêque et prince de Genève, par un ecclésiastique. — Lyon, Josserand, 1878.

Portraits de S. François, de Ste J. de Chantal.

Saint François de Sales et sa famille, par Mgr L.-E. PICCARD. — Paris, Lethielleux, 1911.

Souvenirs de S. François de Sales à Thonon, aux Allinges et en Chablais, par L.-E. PICCARD. — Thonon, Dubouloz.

Un ami de S. François de Sales, Camus, évêque de Belley, par l'abbé F. BOULAS. — Lyon, Vitte et Lutrin, 1879.

Eloge historique ou vie abrégée de Sainte Fremiot de Chantal. — Paris, Pierre Berton, 1768.

Portrait de Ste Jeanne de Chantal, peint par J. Restout, gravé par Cl. Tournay.

Les religieuses de Sainte-Claire à Lyon..., suivi d'une étude sur le lieu précis où est mort saint François de Sales, par A. STEYERT. — Lyon, Paquet, 1900.

La vie de la vénérable mère Susanne-Marie de Riants de Villerey. — Lyon. Valfrey, 1726.

Eclaircissemens sur la vie de messire Jean d'Aranthon d'Alex, évêque et prince de Genève. — Chambéry, Jean Gorrin, 1701.

La vie de messire Jean d'Aranthon d'Alex, évêque et prince de Genève, avec son directoire de mort..., par F. INNOCENT LE MASSON. — Lyon, François Comba, 1697.

Edition rare, avec le portrait et la dédicace au duc de Savoye, imprimé sur papier différent et qui manque à la plupart des exemplaires. Portrait en médaillon de l'Evêque : J. Delamonce : *ad vivum pinx.*

La vie du reverendissime et illustrissime evesque Claude de Granyer Religieux de Sainct Benoist et predecesseur du B. François de Sales, en l'Evesché de Genève, par le P. Boniface CONSTANTIN. — Lyon, veuve de C. Rigaud et Philippes Bordes, 1640.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Annecy, Imprimerie J. ABRY. — 21815

N° 3. 3e TRIMESTRE.

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SOCIÉTÉS SAVANTES N° 6709 IMPRIMÉS

Séance du 7 juillet 1915.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Depuis le début des hostilités, les séances de la Florimontane sont comme les stations du calvaire douloureux que nous gravissons : chacune apporte de nouveaux sujets de tristesse. Mais, dans l'hommage que nous rendons à des morts glorieux, nous recherchons la contagion de l'exemple et dans l'évocation de leurs hauts faits nous puisons des motifs consolants de courage et d'espoir.

Aujourd'hui, nous avons à signaler la mort doublement déplorable d'un jeune héros qui joignait la qualité d'étudiant ecclésiastique à celle d'officier : M. l'abbé Albert CATTIN, sous-lieutenant d'infanterie, est mort à l'hôpital de Lunéville, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Metzeral.

Il venait de terminer ses études théologiques à Rome et de gagner le titre de docteur en philosophie, quand la guerre éclata.

Plein d'ardeur et de patriotisme, il rejoignit, dès les premiers jours, comme sergent, un régiment particulièrement exposé, dont il partagea les périls et la gloire et fut successivement promu, sur le champ de bataille, adjudant et sous-lieutenant. Longtemps épargné par la mitraille, il finit par être blessé mortellement, dans la même semaine où un autre de ses frères, également officier, fut frappé d'une balle à la tête.

Aux parents si cruellement éprouvés, nous adressons nos plus vives condoléances.

Nous saluons également la mémoire du capitaine CORNIER, gendre de notre ancien collègue, M. Meyer, tué dans le même combat. M. Meyer a laissé parmi nous de nombreuses sympa-

1. Sont présents : MM. Désormaux, Falletti, Le Roux, Général Maillot Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, Paul-Dubois, Robert, F. Serand, J. Serand.

Séraud (Henri) 8 D 37

thies, avivées par le malheur qui l'atteint : nous le prions d'en agréer le témoignage attristé.

Au moment de clore cette revue funèbre, on nous apprend que le chasseur Jean-Jules-Adrien CROLARD, fils de notre cher vice-président et député, aurait disparu dans l'explosion d'un fourneau de mine, à Notre-Dame de Lorette. A ce nouveau deuil aussi cruel qu'imprévu, nous prenons une part bien sincère et nous présentons à la famille de ce héros de 18 ans, qui était engagé volontaire, l'assurance de nos profonds regrets.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. MARTEAUX cite quelques noms caractéristiques de moulins sur le cadastre de 1730, dont le sens est problématique, comme *Coustafort* (Beaumont), *Chantafrey* (Giez), *Crèveson* (Groisy), *Cuchefatte* (Feigères, Sciez, Servoz) ; diverses explications sont proposées.

LE MÊME offre au Musée, de la part de M. Vigot, chef-armurier au 30e régiment de ligne, un fossile du Trias des Vosges, *Ceratites nodosus* recueilli par le donateur à Rambervillers.

M. DÉSORMAUX donne lecture de la communication suivante, due à M. Jean Terrier, notre collègue, imprimeur à Etampes, sur l'*Origine du mot Boche*[1] :

« Plusieurs journaux ont publié des notes plus ou moins fantaisistes sur l'origine de l'appellation « Boche », appliquée à nos redoutables adversaires, les Allemands.

C'est ainsi qu'on a pu lire dans le *Matin* du 23 avril 1915 (Propos d'un parisien), les quelques lignes suivantes :

« ... C'est le cas de hasarder ici une origine possible de cette appellation de Boche, sur laquelle on a déjà tant discuté. Le bon érudit Gabriel de Lautrec nous rappelle avec juste raison que dans le vieux français — il est employé en ce sens dans le *Roman de Renart* — « boche » voulait dire « bouche ». C'est la forme primitive.

« Le boche serait donc une bouche, ni plus, ni moins... N'est-il pas plaisant que l'on soit en train justement de la réduire par la famine ? »

M. Gabriel de Lautrec est professeur au collège d'Etampes.

1. L'étymologie du mot *Boche* fournirait déjà matière à une longue bibliographie. V. notamment, dans le *Temps*, les remarques de MM. Sainéan, Stapfer, etc. — Le *Journal de Genève* nous a fait connaître l'interprétation donnée au terme *boche* par un « Boche ». Cf. *Le Temps*, n° du 5 octobre 1915 : sur l'origine du mot *boche* d'après les savants *boches*. — L'article le plus substantiel, à ma connaissance, a paru dans la *Revue Universitaire* (n° de juillet 1915, p. 430) : « Le mot *Boche* ». Il est dû à M. T. Suran. (Cf. *Ibid.*, janvier 1915, p. 43.) [J. Dx.]

Aussi un journal régional *Le Gatinais*, reproduisit-il l'extrait ci-dessus dans son numéro du 1er mai, ce qui provoqua les observations suivantes d'un « habitant de Dourdan » (Seine-et-Oise), observations qui parurent dans le numéro du 15 mai du même journal :

« Si la grande confiance que nous inspire la sûre érudition de M. Gabriel de Lautrec et les appréciations élogieuses du spirituel écrivain du *Matin*, qui nous le présente, ne nous obligeaient pas à croire que le vocable *boche* vient en droite ligne du *Roman de Renart*, du XIIe siècle, et du mot *bouche*, — ne serait-il pas permis de supposer que l'expression *Alleboche* — dont nous entendons les ouvriers parisiens se servir depuis près de cinquante ans, en lieu et place d'*Allemand*, a fait, par abréviation, le mot *Boche* (et *Bochie*) — et enfin, serait tout uniment un mot d'argot — un mot de la langue de Gavroche et de son ami Navet, venu échouer dans la langue française comme tant d'autres ?

« Nous reviendrions évidemment de bien loin: mais qu'aurait à perdre la vérité, pour être à portée de la main ? »

« *Un habitant de Dourdan.* »

N'en déplaise à mon excellent ami, M. Gabriel de Lautrec, tout ingénieuse que soit son hypothèse, il n'y a pas lieu de s'y arrêter, pas plus qu'à celle de l' « Habitant de Dourdan », car l'appellation « boche », appliquée aux Allemands, a tout simplement pour origine certain clou à *grosse tête carrée*, employé autrefois dans la région genevoise, dans la région limitrophe savoisienne et à Annecy même, pour former des figures géométriques sur les portes d'entrée des maisons de ferme ou de campagne et appelé « boche », qu'il ne faut d'ailleurs pas confondre avec le clou à grosse tête ronde, appelé *caboche* ou *tache*, et qui sert à ferrer les sabots.

A Genève, il y a quelque cinquante et soixante ans, les ouvriers de langue française de la corporation du bâtiment ne vivaient pas en bonne intelligence avec leurs camarades de langue allemande récemment immigrés et qui cherchaient sournoisement à les supplanter dans les chantiers. Aussi, par une analogie facile à saisir, les gratifièrent-ils du surnom de « tête de boche », puis, avec la terminaison péjorative « boche », d' « Allemand » ils firent « Alleboche ». Ce surnom fit fortune et bientôt s'appliqua à tous les « indésirables » d'origine allemande, quelle que fût leur profession.

En France. cette appellation se répandit assez rapidement, grâce aux nombreux ouvriers et touristes qui circulèrent toujours entre les deux pays, à tel point qu'au moment de la guerre de 1870 elle était déjà couramment appliquée à nos vainqueurs d'alors, qui vont être nos vaincus de demain.

A l'heure présente, d'ailleurs, le mot « boche » constitue l'insulte la plus grave, et c'est à bon droit que tout patriote français auquel cette injure est adressée, sous quelque forme que ce soit, est admis à la relever en justice et à obtenir une réparation pénale et civile. C'est du moins ce qui résulte d'un jugement du 7 juin 1915, rendu par le tribunal de simple police de Paris et condamnant une délinquante à 5 fr. d'amende — le maximum de la peine applicable — et à 100 fr. de dommage-intérêts en faveur du plaignant, pour « injures non publiques par lettre ».

« Attendu, souligne le jugement, que le mot « boche », contenu dans la lettre incriminée, est un outrage particulièrement grave en présence des cruelles épreuves que traverse la France, qu'il convient dans la circonstance de faire une application sévère de la loi et de flétrir l'auteur de pareils outrages..... »

Ne voilà-t-il pas une sanction bien faite pour surprendre les ouvriers genevois qui, les premiers, appliquèrent aux Allemands le qualificatif péjoratif de « Tête de Boche » pour des motifs probablement assez futiles, surtout si on les met en parallèle avec les atrocités qui ont redonné à ce terme grotesque un si triste regain d'actualité. »

M. Miquet présente le bulletin n° 4 de l'*Association des Italiens originaires de Savoie et de Nice*, qui vient de paraître.

M. Paul-Dubois, présent à la séance, fait hommage de son étude sur la *Neutralité de la Savoie du Nord*.

M. Miquet donne connaissance des réflexions que lui a suggérées la lecture du livre récent de M. Marullaz : *La vérité sur la neutralité de la Savoie du nord*. Notre président essaie d'éclaircir, au point de vue historique et par la comparaison des textes et des conclusions qui en découlent, cette question d'actualité qui est fort complexe.

Les membres présents écoutent avec une attention soutenue la captivante discussion qui s'engage, échange d'idées et de commentaires, à laquelle prend part avec son habituelle sagacité l'érudit historien qu'est M. Paul-Dubois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Note sur l'émigration des Savoyards

en Franche-Comté

au XVIIe siècle

On sait depuis longtemps qu'à la suite des guerres, de la peste et de la famine, « la dépopulation de certaines contrées de la France actuelle était devenue effrayante ».

En Lorraine, affirme Digot, « des villages entiers étaient déserts. Des privilèges et des dons invitèrent les étrangers à repeupler cette province et le Barrois ».

Dans mes *Recherches sur les familles des émigrants savoyards* (1910), j'ai déjà fait entendre, avec preuves à l'appui, qu' « en Franche-Comté, pour les mêmes causes, il y avait une situation pareille ». En rappelant la découverte d'une colonie savoisienne faite à Chissey (Jura) par M. Bruchet (1894), j'ai mentionné l'existence de colonies semblables à Filain, à Chariez et à Andelarre (Haute-Saône).

Aujourd'hui, grâce à l'obligeance d'un érudit franc-comtois qui depuis longtemps fait des recherches sur cette question, je suis en mesure de généraliser mon affirmation.

Voici, en effet, ce qu'écrit à ce sujet M. l'abbé Boillot, curé de Liesle (Doubs) :

« Pendant les lamentables désastres de la guerre de Trente Ans, le comté de Bourgogne perdit jusqu'aux neuf dixièmes de ses habitants. Quand la tempête fut apaisée, des multitudes d'étrangers vinrent combler nos vides, réparer les ruines et cultiver les terres en friches. Nos registres paroissiaux indiquent leur nationalité. Les édits de nos souverains n'admettant que des sujets catholiques, les nouveaux venus étaient du canton de Fribourg ou de la Savoie. C'est principalement à cette dernière contrée qu'appartenaient les émigrants de la région de Salins. La descendance masculine de plusieurs subsiste et je puis vous citer des noms que vous reconnaîtrez :

« Nous avons des Lescoffy (Excoffier), des Desmillière (Delesmillières), des de Lustre (Delieutraz), des Viennet (Vianney), des Déprat (Depraz), des Brenier (Brunier), des Ganevas (?), des Geraydan (?), des Grillet, des Nachon, des Vauthier, etc.

« Or, je n'ai jamais pu savoir comment l'émigration se produisit, ni par qui elle fut déterminée. Il me semble que les initiatives privées ne peuvent expliquer suffisamment un mouvement si considérable. Sans doute, les gouvernements de nos pays respectifs s'entendirent et réglèrent le déplacement de tant de familles. Dans cette hypothèse, les négociations qui eurent lieu durent laisser des traces dans l'histoire des deux pays.

« Malheureusement, je n'ai rien rencontré, jusqu'ici, de satisfaisant sur ce sujet. Voudriez-vous, s'il vous plaît, me dire sommairement ce que vous en savez, ou me donner des références pour faire des recherches fructueuses ?

« Les Franc-Comtois de ma région sont vraiment cousins des habitants de la Savoie et il est extrêmement intéressant de bien connaître les origines de notre parenté [1]. »

Pas plus que M. l'abbé Boillot, je n'ai pu découvrir dans nos textes législatifs ou dans nos documents d'archives des indications permettant d'établir qu'il y ait eu accord des gouvernements pour le règlement des conditions de ces transplantations en masses.

Il est possible cependant, sinon probable, que des textes existent, et je fais appel au bon vouloir de ceux qui pourraient me renseigner pour répondre à la question.

En attendant que ce point puisse être élucidé, faisons notre profit des précieuses données fournies par M. l'abbé Boillot :

« Ma paroisse, m'écrit-il, est à égale distance (8 kil,) entre Quingey et Chissey. Tous les villages avoisinants reçurent à la même époque un fort contingent de vos compatriotes.

« Dans une brochure intitulée : *La sculpture sur bois en Franche-Comté du XVe au XVIIIe siècle*, par Jules Gauthier, naguère archiviste du Doubs, on peut lire les lignes suivantes : « Suspendue de 1635 à 1660, pendant les lamentables désastres de la guerre de Trente-Ans et la dépopulation presque complète d'une province sacrifiée, la dévotion (qui employait les sculpteurs) renaît aussitôt que les fléaux cessent et que les émigrés, ramenant avec eux de nombreux Fribourgeois et Savoyards, rentrent dans leurs foyers abandonnés. »

Ces lignes, dit M. Boillot, nous révèlent que beaucoup de Comtois, aux approches des armées de Richelieu, avaient cherché un refuge au-delà du Jura, soit en Savoie, soit en

1. Lettre du 21 juillet 1915, adressée à M. le chanoine Gavard, qui a bien voulu me la communiquer.

Suisse: les noms de ces exilés sont inscrits maintes fois dans les vieux registres de catholicité.

Mon docte correspondant ajoute :

« Dans son remarquable *Dictionnaire de Franche-Comté,* Rousset fait observer que, de 1644 à 1650, un grand nombre de familles de la Suisse, de la Savoie, du Bugey, de la terre de Saint-Claude et de la France vinrent s'établir à Poligny et relevèrent la ville de ses ruines.

« Un article d'un compte présenté en 1648 au parlement de Dôle par Jean Pellerin, capitaine et mayeur de la ville de Poligny, porte que 220 francs seront payés à Bartholomey Nachon et ses consorts, « massons savoyards, pour avoir démoli une cortine entière. »

Il est question ensuite, à plusieurs reprises, de « six massons savoyards ».

Un lettré qui fit quelque bruit dans son temps et qui, sans s'en douter, était lui-même d'origine savoisienne, J. Tissot, des Fourgs près Pontarlier, frappé de la grande similitude des patois savoyards et comtois, non moins que de l'identité des types physiologiques des deux pays, attribuait ces ressemblances à l'émigration probable d'un grand nombre de montagnards comtois dans la Haute-Savoie : il avait le pressentiment qu'un mélange de ces populations avait eu lieu, mais il intervertissait les rôles et se méprenait sur le véritable sens de cette pénétration.

Aujourd'hui, nous sommes fixés. M. l'abbé Boillot nous communique une longue liste des émigrants savoyards qu'il a retrouvés dans les registres de catholicité de la région qu'il habite. C'est cette liste que nous publions ci-après.

« On voit à première vue que les rédacteurs des livres paroissiaux écrivaient les noms comme ils les entendaient prononcer par les nouveaux venus. La plupart sont mal orthographiés, et même défigurés... Quand deux époux sont mentionnés, les mots *ex Sabaudiâ* venant à la suite ne doivent parfois se rapporter qu'à l'homme... »

Outre l'intérêt historique présenté par ces listes, elles constituent un curieux document sur la prononciation du temps, qui est, du reste, la prononciation encore usitée en patois:

Raivre	= Raivroz	Cresilles	= Cruseilles
Remelly	= Rumilly	Gy	= Giez
Lelly	= Lully	Chamans	= Samoëns, etc.

HABITANTS DE LA SAVOIE

ÉTABLIS EN FRANCHE-COMTÉ AU XVIIe SIÈCLE

Paroisse d'Aresche, près de Salins

1650. Dionysius Vouland.
1653. Petrus Thomasset, de Remelly.
1654. Claudius Gay et Joanna Quirot, conjuges.
Petrus Destret.
Joannès-Petrus Thomassin.
Claudius Plagnard (ou Plagna) et Parneta Lancoux, de Plagne.
Anthonius Chavanne.
1655. Anthonius Armoz, seu Darma.
1656. Petrus Pargué et Claudia Couchet (Bouchet ?) conjuges, des Eland.
1657. Joannes-Petrus Thomasset et Joanna Roillena, seu Rillot, seu Raillat, conjuges, de Remelly.
1658. Nicolaüs Patoulet (Pattoret ?)
1659. Franciscus Escofié, Ludovicus Coutet, seu Couthil.
1660. Petrus Gavard et Joanna Valet.
1661. Ludovicus Vaultier et Gerarda Mandrillon.
1662. Ludovicus Couchet.
Bertrand Perquis et Perroneta Favre, conjuges.
1663. Bernardus Bulle et Francisca de Lulle.
1664. Nicolaüs Cristollet et Parneta Pateur, conjuges.
Claudius du Bulle (Dubouloz ?) et Barbara Vuillaume.
Ludovicus Couchet et Catharina Magnin, conjuges.
Claudius-Franciscus Reverchon.
1665. Petrus Mouret et Claudia Benoît.
1666. Jacobus de Joncey (Dusonchet) et Guillelma Daine.
Claudius Pâris et Mauritia Desprez, conjuges.
Jacobus Pâris, de Cusy.
Joannes Pequand.
1667. Petrus Nard et Joanna Fillon.
Georgius Fillion et Ludovica Degny.
Claudius Courtois.
Joannes Dagand.
1669. Claudius Clerc.
Claudius Dubost et Francisca Desprels.
Claudius Gruffy.
Gervasius Besson et Claudina Mestrot seu Mestre (Métral ?), conjuges, de Quintal.

1672. Petrus Mourot.
1674. Joannes Gruffy et Francisca Toubin.
1675. Jacobus Pâris, de Coursy (Cusy).
Franciscus Diaguenot (Diacquenod).
1673. Joannes Gay, de Annecy-le-Vieux.
1677. Petrus Pantin.
1689. Simon Jacquin, de Alenet, seu Alevet (Allèves).
Guillelmus et Martinus Martenot (Martinod), de Alenet.
Nicolaüs Martin, de Quintal et Maria Duchesne, d'Yvoire, conjuges.
1690. Nicolaüs de Rond (Deron) ex paroccià de Fleury (Flérier, Taninges).
Claudius Franciscus Panisset, de Morillon.
Urbanus Bouillet et Jacqua Billot, conjuges, de Annecy.
Joannes-Petrus Billot et Claudius-Franciscus Ursan, de Fleury (Flérier).
Confirmés en 1652 : Franciscus Meget (Miguet ?) de Coursille (Cruseilles) et Nicolaüs Caresset, de Saleve.

Village de Champagne, paroisse de Liesle

1660. Claudius Cusin, Blasius Tapponnier, Claudina Delachau.
1673. Petrus Bernard et Emunda Sanson.
1676. Despraz, de Courgy, in paroccià de Coulonge (Collonges) et Joanna-Francisca Sauvage, d'Annecy.
Claudius Joly, de Chalance (Sallanches).
Emundus Jacquard, Franciscus Pâris et Joanna Monnier.
1667. Joannus Lespaule, Petrus Taillefort, Jacobus Brenier.
1672. Emundus Desquand, vel Dacquand (Dagand ?), Jacobus Buhier, Buhioz ?
1675. Petrus Bernard, de Annecy, Amica Sessoul, de Manoux.
1676. Joannes Coulon, de Bessin, Franciscus Bidaut.
1681 Georgia Roy, Antonin Thiaffey, Andreas Courboully.
Dionisius Aubesset et Augustin Rey.
Ludovicus Jacquier, de Lely (Lully) et Claudia Bidaut, conjuges.
Augustina Roy, de Reyvre (Reyvroz).
1686. Pernette Bande (Bondaz), de parochià Reyvre, Ludovica Bonda, conjuges.
1688. Amatus Jacquard.

Liesle

1690. Georges Viénet.

Port Lesney

1651. Petrus Lescoffy, vel Escoffy, de Tanange (Taninges).
1653. Petrus de la Sara, dictus Lavigne, Franciscus Dupont.
1655. Nicolaüs Delivron, de Pharamand (Faramaz ?)
1656. Petrus Durud.
1660. Carolus Briffe, de Taninges.
1662. Franciscus Quartz et Claudia Beliez, conjuges.
Melchior Donet, Mauritius Generat.
1663. Joannes Godard, Bartholomeus Monnier.
1664. Franciscus Quartier et Claudia *Benenet*.
Franciscus Desmangy, du Chevron.
Franciscus Chevallier, de Gracy,

Paroisse de Quingey

(Chef-lieu)

1665. Michael Jaumard et Nicolaüs Brun.
1672. Joannes-Franciscus Goussent, Nicolaüs Messelin.
1674. Joannes Gouffre et Joanna Barnard, conjuges.
1677. Joannes Lustre, de La Cluse, et Joanna-Francisca Giroulet, de La Roche, conjuges.
1679. Jean-Pierre Bérard, de Saint-Jean de Maurienne.
1681. Martin Busaucin ou Cusaucin alias Constantin et François Longet sa femme.

1650. Amodru Michel de Tarange (Taninges).
1665. Jean-Claude Gaillard, de Minzier.
1668. Jean Durand et Philiberte Rosey.

(Lombard)

1556. Jacqueline Tissot, femme de Pierre Clerget.
1672. Franciscus Grivet et Claudia Barme, de Morsena (Morzine).
1675. Franciscus Deville et Jacqua La Mollie de Chinfin.
1681. Jean Barme.

(Chouzelot)

1658. Franciscus Brenet et Francisca Brocard.
1661. Ludovicus Boson, Alexandre Chamoux et Claudine Roy.
Jean Barnard, Etienne Lavigne et Anne Jacquier.

1677. Jean Genevois, d'Annecy.
1683. Claude Rey, de Conflans.

(Lavans)

1669 Joannes Durand.
1670. Bernard Ravier.
1679. Ludovicus Gens, de parochià Dione.

(Cessey)

Pierre Pidon, de La Roche et sa femme Charlotte *Lombard* ou *Lombart*.

Buffard, paroisse de Liesle.

1685. Nicolas Lacroix, Pierrette Bouchet.
1680. Pierre Buson
1660. Sébastien Goy, de Chilly, (Gay) et sa femme Toinette Seffon.
1662. Jacques Lecombe.
1664. Henri Jansot ; Joulet Claude-Charles.
1668. X... Delastre.
1707. Jean-François Simon, de Samoëns.
1669. Nicole Mourey, de Bioux la Verne (Le Biot, La Vernaz).
1681. Joannes Monnet, de Chambéry.
1695. Jean-Claude et Jean-François Lescophy.

Arc-el-Senans (décanat de Dôle)

1650. Joannes Couturier.
1651. Joannes Draguenot, de Cresille, seu Jacquinot (Diacquenod ?)
1653. Claudius Cousin (Cusin), de Charly.
Confirmati :
1652. Franciscus de Luttre (Delieutraz), Jacobus Desprels (Desprez).
Philippus Bouchet, Francisca Desprels (Desprez), de Jussy.
Petrus Desprels ; filii defuncti Petri Bran, de Vovray.
1655. Petrus Ivray ou Ruray, de Longueroye (Longerai).
Claudius Delaporte, de Ballon.
1656. Petrus Combin, de Bouverain.
1657. Petrus de Luttre (Delieutraz), Cresille, (de Cruseilles).
Claudius Dupoirier.
Benedictus de Lapierre, de Cresille.

1650. Nicolaüs Rimboz de parochià Sancti Nicolaï.
Claudius Lachau (Lachat) de Charly.
Petrus Maubout (Mabut), de Boumont (Beaumont).
1661. Claudia Tapponier, d'Espagny et Claudius Rey, conjuges.
1662. Marcus Lecophy, de Chaumont (Excoffier).
1663. Mauritius Marchant, de Gy (Giez), Laurentius Michiel, de Cresille.
Confirmati 1667 : Claudius-Franciscus Chaudet, Claudius Diaguenot, de Cresille, Amata Dupra, Claudia Chaudet, Nicolaus Diaquenot, Joannes-Claudia Felizan, Sebastianus Couturier.
1670. Andreas Chappas, dictus Pistolet, et Margaret Diaquenot, conjuges.
1672. Franciscus Michalet, de Flegy Jacobus Coulon, Remundus Jacquet, de Cresille, et Catherina Beau regard, conjuges. Petrus Jacquinod, de Cresille et Alexandra Savaron, conjuges.
1673. Joannes de la Millière, de Chamans (Delesmillière, de Samoëns).

François Miquet.

Noms de lieux en *-ier, -ière* [1]

pomum, fruit : *pomarium*, verger (Cic) ; Pommier, (Présilly) *Pomerii* 1179 (Guichenon : *Bibl. Sebus*, II, 13 et Besson, *Mém.*, Pr. 36) nom probablement donné par les moines à leur abbaye.

rumex, icem ; pat. *ronjhĕ*, ronce à mûres : Ronsier, à Villaz ; Ronzier, Ronzy à Cruseille, en 1225 *Rongie* (SHAG, VII, 294) *Roncye* 1257 (id., XIV, 391, n° 343) ; fém. la Ronzière (Rivière-Enverse) ; cp. la Rosière [2] (Samoëns) *Ronseria* 1435 (Institut genevois, IX, 31).

Sarraceni, peuple de l'Arabie heureuse dans Ammianus ; lat. vulg. *Sarracini* : Farazenière, Fargenière à Valleiry, proba-

1. V. *Rev. Sav.*, 1915, p. 75.
2. Ce mot peut désigner aussi un endroit où poussent les roseaux (germ. *raus*) ou des roses, plutôt cultivées : Rosière, à Chamonix, en 1283 la *Rosery* (*Prieuré de Ch.* — n° 18) ; même nom à Thônes, sur la montagne de la Tournette. Du dimin. *rosel*, le Roselet, îlot couvert de joncs près de Duingt, dans le lac d'Annecy et à Saint-Sixt.

blement un des premiers terrains où fut cultivé le blé noir après le VIIIe s.

secale, seigle : Seillères, à Gruffy et à Rivière-Enverse, le premier, Seslères 1259 (Inv. de Saint-Jean d'Aulps, n°s 631-643) ; l'autre *Seleyres* 1313 (*Mém. de l'Acad. Sales.* IX, 239), auj. Cellières.

spella, épeautre, pat. *épiôlĕ*, dont la culture est rare en Savoie (*Flore popul.*, p. 44) : Epiotières, à Contamine-sur-Arve, écrit *Etiopières* en 1730 à Allonzier.

stirps, *stirpem*, souche : Etrepayres en 1730 à Saint-Julien, désignant un sol à racines et à broussailles.

urtica, ortie : masc. nant d'Urty, à Magland. cp. anc. fr. *ortier*, *urtier*, ortie (Godefroid) : fem. Urtières (Savoie).

viridiarium, jardin, puis *viridarium* et *virdiarium* ; fr. *vergier*, *verger* ; pat. *vorzi*, lieu planté de saules et d'osier (on peut supposer aussi **virgarium*[1] analogue à *virgetum* (Cic.) oseraie) ; en 981, *Verzerius* (*Ch. de Cluny*, II, n° 1556). ital. *verzière* : Vorzier, Vorzière (RS, 1899, 60) ; Vourgier, à Copponex et à Giez.

**virosca*, *verosca*, adj. *viroscia*, pat. *vĕròcĕ*, *varoche*, aune vert (*Flore popul.* p. 12) d'où Saint-Nicolas de Véroce, *Voroysi*, 1279 (*Prieuré de Chamonix*, p. 16) Verossia (SHAG, IX, 224) *Voroyssy* 1289 (id., XIV, n° 214) et le mas de Vérosse, à Orcier ; Verossier, Verossy, à Larringe, Vieugy ; — sans compter : *buxus*, buis, Boussière (Cranves-Sales) ; *faba*, fève, Favières, à Passy, Villy ; *folia*, feuille, Feuilleraz, à Cluses ; et par *follat* (Les Follats, bois à Cruseille) Folatière à Cordon, Groisy et Flatière, aux Houches ; *juniperus*, Genevrières, à Chilly ; *lenticula*, lentille, Lentillières, à Marlens et à Marignier, *in territorio de Lentilleriae* 1494 (*Mém. de la Soc. Savois.* XXIX, 93), *milium*, mil (Samoëns, Serraval) ; *panicium*, panis, panissier, à Thônes, Panissière, à Marlens ; Penecière, à La Balme de Sillingy ; *pisum*, pois, dans Plaine pesière, à Passy ; *rapa*, rave, Ravier, à Cercier, Ravières, à Charvonnex, Cons ; *spina* épine, arbrisseau épineux, Epigny (Domancy, Fillinge, Giez, Thiez) Epingnières, à Messery ; *vicia*, vesse, Vessière, à Cernex ; Vessy, à Moye ; vinea, vigne : Vignier[2], à Cranves, Feigères : Vignères, à Annecy-le-Vieux, etc.

1. *Dict. savoy.*, p. 428.

2. Vigny, Vignier, peut encore s'expliquer par un dérivé en *acus* des gentilices Vinius ou Vinnius, comme à Brenthonne. *Vinie*, 1911 (SHAG, II. part. 2, p. 48) *Vignieç* 1273 (Id., XIV, n° 139. p. 128). Ce nom existe aussi à Contamine-sur-Arve, Jonzier, Larringe, Samoëns (Id., XV. p. 50, 54) et Thiez.

III. Noms à radical surtout germanique, renfermant des noms à signification diverse et de création plus ou moins tardive :

arenarium, sablière (Vitruve) : Arenier, à Rivière-Enverse, Arny, à Allonzier, les Harniers, à Annecy-le-Vieux ; Erny, au Biot. A Morzine, *Lernyer* 1335 (*Inv. de l'abb. de Saint-Jean d'Aulps*, n° 370).— *Arni* désigne aussi un vent violent qui entasse la neige (DS et J. DÉSORMEAUX : *Rev. de Philol. fr.*, XX, 173 ; RS, 1912, 163), d'*arenarius* (*ventus*).

**banda*, germ. bande, ruban ; ital. *bandiera*, bannière (KOERTING, n° 1207) : Bandières, à Annemasse et Pringy.

bed, germ., lit, b. lat.. *bedus, bedium* ; *betus brunnum, b. nocivum* 793 (*Diplômes de l'abb. de Saint-Claude*) ; *in bittgeio ad pontetulum* XIIe s. (Soc. d'hist. de Genève = SHAG, II, 27, doc.) ; fr. *bieg, bief*, pat. *bi, by* ; d'où *bedaria*, bief de moulin, *begeria*, 1283 (*Mém. de l'Acad. de Savoie*, XX, 430, doc. 5) ; pat. *bedire, begire, bejhire*, au XIVe s. *begyry* (RS, 1866, 113 ; 1902, 174) : bezière.

besca, b. lat. bêche, adj. *bescia* ; cp. *Becia* 852 (*Cartul de Conques*). Besse (Aveyron) : dériv. Bessard, à Sevrier et Beschard, à Talloire (KOERTING, n° 1294, 1346 et HDT) ; d'où *beciaria*, 1012 (*Cartul. de Conques*), mesure agraire équivalant à ce qu'on peut cultiver de terre en un jour avec la bêche (DU CANGE) : Bessière.

bord, germ., planche, revêtement en bois, hutte ; b.l. *borda*, petite métairie (DU C.) ; pat. *bordă*, bâton (BILLIET) : Bordière, à Chilly ; — masc. Borgy, Borzy à Sallanches et à Sillingy, celui-ci ancienne villa romaine (RS, 1907, 84).

bolan, germ., frapper, pousser, amener à l'extrémité ; b. lat. *bolum, butum, boltus, buttus* ; *buteria*, bout de terre, petit champ (DU C.) : Bottière, Bouttières, à Charvonnex, Giez, Menthon, Serraval, Sillingy, etc. « Dans l'Orne, aux environs de Sées, on appelle *boutière* l'extrémité non cultivée d'un champ labouré (GODEFROID : *Dict. de l'anc. lang. franç*).

bulga, celt., bourse de cuir (HOLDER) irl. *bolg*, sac, outre ; v. fr. bolg, bouge ; ital. *bolgia*, fosse, besace. Par comparaison, *bugia, bougia*, petite maison rustique de forme ronde (DU C.) ; à Viry, *Bogie* 1239 (*Mém. de la Soc. de la Suisse romande*, XII. 168 : n° 119, 120) : à Annecy, *Bougie ville*, 1367 (SHAG, XIII. 223) ; en Savoie, les Bauges, *in Bogiis*, 1273 (J.-J. VERNIER : *Dict. top.*, art. Chatelard). Bougette (Seynod) *Bougitaz*, XVe s. (BRUCHET, *Inv.* E, 150). De là, *bougeria*

(Du C.) petite propriété dépendant de la bouge d'un paysan, par suite terre sans grande valeur : *bougerie que dicuntur bogerie, terre steriles* 1330 (*Prieuré de Chamonix*, n° 80 et SHAG, XIII, 81) ; *nemora et bougeria* XIVe s. lu *burgeria* (*Mém. de l'Acad. Salés.*, 1888) à Cluses. A Saint-Julien, la Bougerie.

carros, celtiq., *carrus*, lat. char ; b. lat. *carrarius* (HOLDER), *carraria* (*via*), chemin où peut passer un char (Du C.), chemin public d'exploitation ; grande rue de village : Charrière (Thusy) *charreres* 1225 (SHAG, IV, 35, doc.) et à Samoëns, à Musiège, la grande charrière.

cinis, *cinerem*, cendre : *cinererius locus*, endroit où l'on brûlait les herbes dans les bois (Du C.) cp. HPM, I, 306; Cendrier, à Reignier.

Charles MARTEAUX.

L'odyssée d'un Enfant de la Savoie

Benjamin DAYMONAZ

Pour ne pas induire en vaine recherche les lecteurs curieux, je me hâte de dire qu'il ne s'agit ni de prince ni de grand seigneur savoyard ; le compatriote dont je m'occupe ne fut pas un homme d'épée et j'ajouterai, sans craindre de l'amoindrir, que sa noblesse venait du cœur et non d'antiques parchemins qui parfois n'en donnent que l'apparence. Il appartenait à la bourgeoisie, bien que de mauvais plaisants ou des malveillants lui aient attribué une origine diabolique en jouant sur son nom qui était Daymonaz.

Sa piété était bien trop sincère, comme celle de sa famille, pour que cette plaisanterie pût avoir du venin. C'est certainement cette piété qui lui donna accès dans la dynastie la plus illustre et la plus antique de l'Europe, au moins selon les croyants.

Je fais cette réserve pour ceux qui refuseraient d'accepter cette affirmation parce que la dite dynastie ne figure pas à l'almanach de Gotha. Or, on sait que ce Vapereau princier, fidèle à la Kultur germanique, n'a dans ses augustes pages que les *Beati possidentes* et que si les princes auxquels je fais allusion ont fait partie jadis de cette caste privilégiée, par suite de malheurs,

les descendants n'ont pas été aussi bien favorisés. Je doute toutefois que parmi les personnages admis dans le noble almanach teuton, il s'en trouve beaucoup dont la vie soit aussi pleine de dévouement et de désintéressement que celle de notre compatriote, membre par alliance de la dite famille princière éprouvée par le sort. Ces vertus ne sont guère fréquentes et méritent quand on les rencontre, qu'on écarte d'elles l'ombre et l'oubli : c'est ce que je me propose de faire en peignant mon compatriote fidèlement avec ses vertus et ses travers.

Ses parents occupaient dans la province de Maurienne une enviable situation industrielle qui leur permit de faire donner à leurs enfants (deux garçons et une fille) une instruction aussi développée que possible. Elle était à peu près acquise quand la ruine s'abattit sur eux au point de les rendre fort heureux que le père ait pu trouver un emploi secondaire dans la sous-préfecture de St-Jean de Maurienne. On ne tarda pas d'ailleurs à bonifier cet emploi par l'adjonction d'une inspection bi-hebdomadaire de la librairie au bureau des Douanes voisin de St-Michel. C'était de 1862 à 1865. L'adversité avait éteint cet homme qui se tenait à l'écart de tout débat ; il n'avait que les relations indispensables. Son aspect morne et glacial contrastait singulièrement avec l'exquise aménité de sa femme et de son fils aîné qui avaient dans leur figure et dans leurs manières quelque chose d'angélique. J'ai gardé de ces deux personnes un souvenir ineffaçable. Le fils que j'ai plus particulièrement connu était orné de tous les dons de l'esprit et du cœur. Hélas, cette qualification est parfois donnée aux natures d'élite qui ne font que traverser cette vie en répandant la lumière et la chaleur autour d'elles pour ne laisser après leur départ qu'une détresse indicible avec la nuit et le froid de la tombe. Ce fut le cas de ce doux rayon de soleil que fut l'abbé Daymonaz dont la conversation plutôt enjouée ne laissait percer ni les douleurs du passé, ni les menaces de l'avenir ; menaces bien sérieuses, car un soir d'automne le médecin disait à la pauvre mère qu'un nouvel hiver en Maurienne pourrait être mortel au malade. Aller dans le Midi, il n'y fallait pas songer, la question pécuniaire se dressait comme un obstacle insurmontable. On transigea et cette incomparable femme alla avec son pauvre fils s'installer dans les environs de Chambéry. Mais pour cela elle avait dû vendre ses derniers bijoux sans se laisser arrêter par le blâme que certaines personnes ne ménageaient pas pour le sacrifice qu'elles qualifiaient d'inutile, de ses dernières ressources. Inutile ! qui le sait ? Est-

ce qu'il n'y a pas toujours d'ailleurs au cœur des parents dans ces terribles circonstances une lueur d'espoir qui vacille. Et ne serait-ce que pour prolonger la vie de son pauvre enfant, peut-on hésiter ?

Tous les soins maternels ne purent sauver cet être d'élite et sa mort avança celle de ses parents.

J'ai conservé de ce savant abbé une brochure, probablement le seul de ses travaux qui ait été imprimé, c'est la traduction d'une remarquable réponse faite par le comte Solar della Margharita à la célèbre brochure officieuse française : « Le Pape et le Congrès. » Cet éminent homme d'Etat piémontais reculait devant une traduction de son opuscule par frayeur du proverbe italien si souvent réalisé : « *Traduttore, traditore.* » Il évita cet écueil en confiant à la plume habile et convaincue de l'abbé Daymonaz le soin de bien rendre sa pensée et celui-ci s'en acquitta splendidement.

Seulement, il advint que l'imprimeur turinais n'ayant affaire qu'avec un intermédiaire qui était le député sarde Camburzano, le prit pour le traducteur et le fit figurer comme tel.

C'est du moins ce que me dit l'abbé Daymonaz, mais j'ai toujours pensé que ce pouvait être aussi bien de sa part un sacrifice voulu d'amour-propre, pour écarter de son père le risque de perdre son emploi à la sous-préfecture.

Benjamin Daymonaz, le deuxième enfant, fit son droit à l'Université de Turin et, muni du diplôme de docteur, vint à Saint-Jean de Maurienne renforcer le budget familial en se faisant inscrire comme avocat au barreau local.

C'était, ma foi, un beau jeune homme, de mise soignée, avec un certain cachet de distinction, relevé peut-être d'une pointe de hauteur et de confiance en sa valeur. La réunion de ces qualités ou défauts tourna à son détriment car la clientèle paysanne, la plus importante, n'osa pas s'adresser à ce joli monsieur, le supposant d'une exigence non compensée par une expérience suffisante qu'elle prise plus que le savoir. Espérant que cet ostracisme se modifierait avec le temps, notre jeune docteur chercha des consolations dans son piano, car il était musicien passionné et enthousiaste des compositeurs italiens. Cette consolation devint une compensation par le choix qu'on fit de lui comme organiste de la cathédrale et dès lors les fidèles entendirent voltiger au milieu des cérémonies des fragments d'opéra de Verdi, Donizetti et surtout de Bellini, le compositeur préféré de notre artiste.

Cet art d'agrément, ses excellentes manières, sa parole facile et abondante lui ouvrirent les meilleures maisons de la petite ville. Dès cette époque un ami, certes, sans parti pris d'hostilité, traçait de Daymonaz ce portrait peut-être un peu sévère, mais non dénué de toute vérité : « C'était un homme toujours à côté de son chemin. Etudiant en droit, il le négligeait pour la musique ; musicien, il était fantaisiste ; avocat, il se laissait entraîner par la polémique ; catholique, il suivait les dévotions nouvelles et irréfléchies. Enfin il avait tout ce qu'il fallait pour devenir partisan du fameux horloger de Postdam, Naundorff, le faux Louis XVII. »

Déjà alors il commençait à subir l'influence des malheureux évènements qui avaient accablé notre patrie et se préoccupait de notre relèvement. Avec la grande majorité de nos compatriotes, y compris ceux qui pouvaient nourrir au fond du cœur de secrètes préférences pour d'autres régimes, Daymonaz fut fidèle au gouvernement impérial par reconnaissance de nous avoir rendus à la mère-patrie après neuf lustres de séparation ; mais après 1870 il se rallia résolument au parti qui ne voyait le salut que dans la restauration du comte de Chambord. Quand, pourquoi et comment abandonna-t-il ensuite le drapeau représentant si bien ses aspirations politiques et religieuses ?

Je n'ai jamais pu le savoir.

Je suppose bien que ce ne fut pas à la légère et sans conviction raisonnée qu'il entra sur ce nouveau chemin de Damas et pourtant j'incline à croire que le donquichottisme, ou mieux l'esprit chevaleresque qui faisait le fond de son caractère joua alors un rôle prépondérant comme dans d'autres circonstances de sa vie.

Ainsi, lors de ses débuts comme avocat, ce n'était un secret pour personne que l'arrivée inopinée d'un certain capital dans le ménage eût été un grand bienfait. Un de ses amis, croyant aller au devant de ses désirs, lui signala une jeune orpheline disposant de 80.000 francs environ, qui l'aurait agréé volontiers s'il l'avait demandée. Cette jeune personne n'était ni une beauté, ni un laideron, elle avait une instruction normale et pas ombre de tare. Daymonaz, qu'aucune inclination n'entraînait ailleurs, répondit : « Elle ne réalise pas mon idéal. »

Si les principes du comte de Chambord lui faisant espérer une France telle qu'il la désirait, le poussèrent vers lui, il fut, j'en suis convaincu, plus séduit encore par l'impression de tristesse que laissait à un cœur royaliste la vue du dernier

rejeton de la maison de France, dépouillé de toute puissance, et vivant en exil, isolé, dans une attitude triste et digne, ferme dans ses principes ; en somme c'était à un faible qu'il croyait apporter son concours. Mais celui qui, connaissant Daymonaz, venait avec émotion lui montrer une branche royale dépouillée de son rang, de sa grandeur par la méchanceté des gens et la jalousie de ses proches, pauvre, errante, dispersée, réellement malheureuse enfin, celui-là était assuré de trouver en notre compatriote une recrue ardente pour ces déshérités. Sans doute il dut bien étudier l'histoire de et des Louis XVII mais avec un cœur gagné à l'avance et voyant une vérité éclatante là où la raison n'aurait vu que ténèbres et doute.

Je ne sais combien de temps ce nouvel Evangile mit à le pénétrer, mais il en fit un ardent convaincu de la survivance du Dauphin, duc de Normandie, en la personne du nommé Naundorff élevé en Allemagne.

Cette version est en opposition formelle avec l'histoire officielle qui donne l'acte de décès du fils de Louis XVI et le fixe à la date du 8 juin 1795, dans la prison du Temple, en l'appuyant d'attestations de médecins.

Il ne resterait qu'à s'incliner si on n'avait jamais vu des actes de ce genre altérés, falsifiés dans un intérêt quelconque et surtout quand la raison d'Etat était en jeu ; en outre, dans le cas présent, de diverses circonstances des doutes naissent sur la véracité de ces documents.

Je n'appellerai pas en témoignage de la survivance de Louis XVII Nostradamus qui, 240 ans auparavant, écrivait « qu'en France sévirait une terrible révolution, que le fils du roi maltraité par son gardien s'échapperait de sa prison et verrait ensuite sa personnalité contestée » ce témoin pourrait répondre comme le berger accusé d'être le père d'un enfant naturel, dont parle Madame de Sévigné : « Pour y avoir nui ; non je n'y ai pas nui, mais je n'en suis pas le père. »

La vraisemblance et même la probabilité jouent un grand rôle dans la question, or elles me paraissent incontestables. Ce qui serait invraisemblable serait la faillite de ce dévouement royaliste qui avait tenté en vain de sauver le roi et la reine et qui se serait endormi ou éteint alors que la tâche de délivrer le Dauphin devenait bien moins ardue !

Ces six ou sept candidats qui se présentèrent pour tenir le rôle du fils de Louis XVI et qui trouvent tous des partisans ne sont-ils pas une confirmation de la tendance de l'opinion

publique à admettre la substitution de l'enfant royal et son évasion ?

Quant à la désignation du vrai Bourbon parmi ces aspirants héritiers, c'est le cas de dire : « Devine, si tu peux, et choisis si tu l'oses. »

Celui que l'Allemagne nous a envoyé sous le nom de Naundorff a le plus de partisans, c'est à lui que Daymonaz a donné sa foi, et pourtant il y a pas mal d'obscurités indéchiffrables dans son odyssée telle qu'il la raconte. Ainsi, quand ses amis anonymes veulent le faire évader du Temple, ils le transportent endormi au 4e étage, sorte de garde-meuble peu fréquenté, et ils laissent à sa place dans son lit un mannequin avec une figure assez ressemblante. Pensaient-ils donc tromper longtemps par ce moyen les gens attachés à la garde de l'enfant ? La découverte se fit le soir même, le pouvoir ne voulut pas laisser connaître cette disparition, il doubla la surveillance sans ordonner, ce qui était élémentaire, une perquisition minutieuse dans toute la prison et ses dépendances : puis le lendemain il installa à la place du prisonnier évadé un sourd muet du même âge, nommé Tardif.

Les amis de Naundorff troublés par cette découverte et par l'augmentation du personnel surveillant ne pouvaient aller le voir tous les jours, ils élaborèrent un nouveau plan et la surveillance ne devait pas être bien sérieuse puisqu'ils purent transporter Tardif dans une autre aile du Temple et mettre à sa place un autre petit malade, pris dans un hôpital, nommé Léninger. Ce serait lui qui serait mort au Temple et aurait été déclaré et enterré comme Dauphin alors que les amis du vrai attendaient cet événement pour le faire sortir de la prison. Après l'avoir endormi ils lui auraient fait prendre dans la bière la place du cadavre de Léninger, l'en auraient tiré en cours de route, l'auraient caché dans une caisse fixée sous le char funèbre, remplaçant le corps par un poids équivalent de paperasses, et au retour, une fois le char remisé l'enfant royal aurait été enfin libre.

Vraiment peut-on admettre que ces allées, venues, ces manipulations d'enfants, de cadavres, ont pu sans accroc se produire dans une prison où les surveillants avaient été doublés, dans un temps où l'espionnage, la délation, étaient à l'ordre du jour ? Et pendant l'enterrement, par quel miracle personne du cortège, ni parmi les passants et les curieux n'a-t-il surpris l'ouverture du cercueil, le transfert de son contenu ?

Naundorff tombé malade est soigné par une allemande veuve d'un Suisse tué dans la journée du 10 août qui le traite en mère et l'emmène en son pays. Qui le lui a confié ? Sait-elle qui il est ? On l'ignore, et elle n'en dit rien. Les amis qui ont travaillé à l'évasion se taisent aussi. Sur le moment c'est admissible, mais après ? on a prétendu que c'était Barras poussé par celle qui devint plus tard l'impératrice Joséphine, mais auraient-ils pu se tenir de confier ce secret à des amis et le premier de le glisser dans ses Mémoires ? Je ne le pense pas.

Enfin, pourquoi n'a-t-on jamais fait connaître les noms de ceux qui auraient notifié à toutes les cours d'Europe, ainsi qu'aux membres de la famille Bourbon, l'évasion du jeune Prince ? N'est-ce pas un mensonge aussi que ces négociations entre républicains et généraux vendéens pour livrer à ces derniers l'espoir de la monarchie ?

En temps normal on appellerait cela imaginations de fous, mais dans la société, comme à la mer, la tempête amène la lie à la surface et alors, on ne peut jurer de rien.

Le jeune Naundorff et celle qui lui servait de mère parurent d'abord oublier le passé ; il fut élevé comme un fidèle sujet du roi de Prusse, continua le métier d'horloger qu'avait le second mari de sa pseudo-mère, reçut le nom de Naundorff, épousa, en 1818, une jeune orpheline dont il eut neuf enfants, et c'est après les premiers qu'il se donna la mission de se faire reconnaître comme fils de Louis XVI, mission qui n'aurait pas été sans danger, plusieurs fois on aurait tenté de le tuer, et aussi de le défigurer.

Il se serait efforcé de rechercher en France des domestiques de la famille royale et surtout ceux attachés à son service. Il en trouva, causa avec eux du temps antérieur à la Révolution, de ses parents, de la cour et la précision de ses souvenirs, la connaissance de faits, de choses non connues du public, sa ressemblance de figure et de manières avec Louis XVI leur donna la conviction qu'il n'était pas un imposteur, ils le traitèrent en roi, et la propagande qu'ils firent en sa faveur était troublante, grâce à leur honorabilité inattaquable. Ils lui gagnèrent certains royalistes qui se refroidirent beaucoup quand ils connurent son ignorance en matière religieuse et son libéralisme accentué, puisé sans doute en Prusse.

Il aggrava encore sa situation auprès d'une partie de ses partisans en publiant, pendant un séjour qu'il fit en Angleterre, un livre intitulé : « La Doctrine céleste » qu'il prétendit lui

avoir été dicté d'un bout à l'autre par l'ange du Seigneur ! Ce volume fut condamné à Rome et la Congrégation de l'Index se donna le malin plaisir de désigner ainsi son auteur : « qui se fait appeler à tort duc de Normandie » phrase qui transporta de joie les antinaundorffistes heureux de pouvoir faire faussement courir le bruit que le Saint-Siège avait condamné les prétentions de ce faux Dauphin. Rome n'avait nullement à se prononcer sur cette question.

Sans trop s'en émouvoir, Naundorff continuait à poursuivre son but et il comptait s'assurer la victoire s'il réussissait à avoir une entrevue avec sa sœur, la duchesse d'Angoulême, en réveillant leurs souvenirs d'enfance qui ne pouvaient être connus que d'eux, mais il ne put réussir à l'approcher soit par demande, soit par surprise.

Il avait inculqué à ses enfants sa foi et sa résolution et quand il mourut, en 1845, à Delft, Hollande, empoisonné, affirment ses partisans, la revendication de leur origine ne fut pas abandonnée par la famille dirigée par l'aîné des garçons. Sous la deuxième République c'est à la Justice qu'ils demandèrent de leur rendre leur nom de Bourbon et leur nationalité française, mais malgré l'habileté de leur avocat, Jules Favre, ils furent déboutés. Cela ne les découragea pas : ils recommencèrent sous la troisième République ayant toujours le même défenseur, bien convaincu de l'excellence de leur cause.

La Justice repoussa encore leurs prétentions, mais l'opinion publique secouée par la parole pleine de foi du républicain Jules Favre, se passionna plus que jamais pour cette question ; articles de journaux et brochures la traitèrent à l'envi, les naundorfistes n'avaient qu'à puiser dans les plaidoiries de leur grand avocat, qui constituaient un véritable arsenal d'arguments favorables. Ils citaient en outre de lui un propos non démenti, qui leur fit aussi le plus grand bien : « Etant Ministre des Affaires Etrangères, aurait dit notre demi compatriote Jules Favre à un de ses amis, j'ai vu des documents dont je ne puis me servir qui confirment les prétentions des Naundorff. » J'avoue que je trouve exagéré le scrupule de ne pas utiliser une pièce ne présentant probablement plus qu'un intérêt historique, alors qu'elle peut faire rendre justice à un Français malheureux. Ce qui me fait douter de ce propos c'est que la famille intéressée n'ait pas, par voie de justice, sommé le Ministre des Affaires Etrangères de mettre au jour le document attestant son origine royale.

La fièvre occasionnée par ces débats et publications avait dû conserver de son acuité quand mon compatriote Daymonaz la gagna. Cette contagion dut se produire à Lyon où il faisait quelques fugues et qui comptait un petit cénacle de ces royalistes dissidents. Il fit de rapides progrès dans sa nouvelle foi, et de néophyte ne tarda pas à devenir docteur en naundorfisme.

Mais je dois avouer que cette période de sa vie reste pour moi bien enveloppée d'ombre car il ne fit jamais abus de ce personnage si utilisé par le théâtre antique : le confident. Je me le représente, d'abord comme absorbé et plongé dans une sorte de torpeur par le travail de son évolution politique. Puis, le catholique fervent qu'il est, a regret que son actuelle orientation ne fasse pas corps avec son idéal religieux. Peut-être même lui a-t-on fait concevoir quelques espérances de ce côté, ce qui expliquerait une attente de quelque durée et son silence. Mais un jour son horizon s'illumine, Charles-Louis de Bourbon, son prince, rompant avec l'indifférence religieuse qui avait été si préjudiciable à son père, demandant le baptême le 25 février 1883, fait sa première communion le lendemain, et, le 6 mars suivant reçoit le sacrement de confirmation. Cette conversion qu'il ne cacha pas, sembla lui mettre, comme à Clovis après l'onction de Reims, la couronne sur la tête. Alors il adressa à plusieurs reprises la parole à son peuple pour confesser sa nouvelle foi religieuse et sa haine de la Révolution. Aux Français pouvant regarder comme indésirable un prince ayant sucé, comme son père, à l'étranger, une mentalité opposée à celle de ses sujets, il veut fermer la bouche en leur signifiant de Paray-le-Monial : « Par ma naissance, je suis votre roi » ajoutant in petto probablement « de droit divin. » Etiquette dont l'origine est, certes, bien terrestre et que s'appliquent le plus souvent les monarques qui violent le plus dans leur vie privée et publique les lois de la divinité. Témoin Guillaume II.

D'ailleurs dans le cas présent c'est une question oiseuse, car Charles-Louis de Bourbon risque fort de rester roi in partibus comme son cousin le comte de Chambord.

Je doute fort que son fidèle Daymonaz, à l'imagination pourtant vive, ait jamais entrevu comme possible la restauration tant désirée de son prince. Dans tous les cas les manifestations et manifestes de ce dernier le remplirent d'enthousiasme. En fidèle et ardent sujet, il voulut lui aussi proclamer sa foi, il le fit hautement dans une brochure qui parut au commencement de 1884, sous le titre : *Où est la Maison de France?* Il en fut

récompensé par les félicitations verbales de son roi qui l'avait admis à lui présenter ses hommages. Cette faveur redoubla l'ardeur de ce néophyte qui voulut répandre lui-même la bonne parole et organisa à Lyon une conférence qui eut lieu le 3 février 1885 et lui causa une déception fort sensible.

Le culte qu'il avait pour la maison Veuillot lui avait fait adresser à l'*Univers* un compte-rendu de sa conférence. Il était en droit d'attendre sinon des félicitations, au moins une discussion courtoise de sa thèse. Il n'en fut rien et un jeune héritier du nom débuta dans la carrière journalistique par une campagne sans mesure ni politesse contre Naundorff et ses partisans. Daymonaz reprit la plume et dans une nouvelle brochure, écrite à Saint-Jean dans l'été de 1885, répondit en donnant un peu sur les doigts au jeune présomptueux. Cette riposte portait le titre assez vif de : « Réplique à l'*Univers* ou Louis XVII vengé des impostures de M. P. Veuillot, etc. »

Cette foi fougueuse en fit une des colonnes du parti et accrut ses rapports avec la famille royale résidant en partie au moins en Hollande. Il dut être choisi comme conseiller du prince, ce qui l'obligea à quitter Saint-Jean de Maurienne. En vertu de l'axiome qui veut que chacun vive de son travail, il dût être subventionné par la liste civile de son prince ; et, il ne pouvait en être autrement, étant sans fortune et obligé d'abandonner sa profession d'avocat qui était son unique gagne-pain.

Je me demande si le nom du nouvel astre naundorfiste ne jeta pas quelque froid chez les esprits superstitieux de la cour ; les dames surtout ne savent pas toujours dissimuler leurs impressions. L'absence de tout Dangeau m'a privé d'éclaircir ce point délicat, mais parmi les partisans de marque il en est un au moins qui a bien laissé voir son aversion pour ce nom d'allure diabolique. Dans un volume sur la question Louis XVII, M. Delrosay énumérait les ouvrages favorables à la cause et citait avec éloge les deux de notre compatriote, mais il eut grand soin de ne donner ni le nom ni la qualité de l'auteur. Cette abstention est d'autant plus caractéristique qu'elle ne se continuait pas pour les autres écrivains.

C'est sans doute sa collaboration constante avec le chef de la maison et la fréquence de ses rapports avec les autres membres de la famille qui donna l'audace à ce roturier de la Maurienne de lever les yeux sur une fille de la Maison de France pour en faire la compagne de sa vie. Son cœur qui, précédemment était resté froid devant une orpheline plus jeune que lui

s'émeut près d'une personne mûre qui est son aînée, étant née en 1829, mère de cinq enfants sur douze qu'elle avait eus de son premier mari, feu Van der Horst, citoyen hollandais. Il est vrai que cette dame était appelée la princesse Marie-Antoinette, enfant préférée de Naundorff.

L'ambitieuse et tendre inclination de ce cœur neuf était-elle partagée par celle qui en était l'objet ; ou bien était-ce pour vaincre une certaine résistance qu'une intervention céleste donna l'espoir d'une faveur extraordinaire ? C'est là surtout où je déplore l'absence de tout écho des bruits de la Cour et que je suis réduit à dire comme un sec extrait de l'Etat civil, ce mariage s'accomplit en 1891. Six mois après, un journal de province dirigé par un naundorfiste convaincu, fort bien en cour, dans un article dithyrambique intitulé : Un grand prodige, annonçait la réalisation de la faveur extraordinaire promise : « La fille de Louis XVII, disait-il, dans sa 62e année, porte dans son sein l'enfant du miracle (le vrai celui-ci). » Hélas ! ce grand prodige réalisant une promesse céleste n'était qu'une décevante illusion produite par la maladie qui emporta la princesse deux ans après.

L'évanouissement de ce miraculeux espoir atteignit-il Daymonaz dans sa santé, dans sa faveur ou dans l'union familiale ? accabla-t-il son intelligence ? vit-il ses services moins prisés ? *Chi lo sa ?* Les secrets de Cour sont parfois bien gardés même par les intéressés. Toujours est-il qu'on fut grandement étonné de le voir rentrer en France, pauvre, sombre, désenchanté. Heureusement il rencontra un vrai compatriote, c'est-à-dire l'équivalent d'un ami, qui, jusqu'à sa dernière heure lui fut secourable. Cette heure ne tarda pas de sonner :

C'est exactement le 17 juillet 1899 qu'il décéda :

Sic transit gloria mundi.

Daymonaz aurait pu être amené à prononcer sur d'autres ces paroles de l'Imitation de Jésus-Christ, s'il avait vécu assez pour lire l'article du *Temps* du 4 janvier 1912, mortel pour les prétentions des Louis XVII, si, aux présomptions et aux vraisemblances réunies par le savant chercheur, venait — chose impossible — s'ajouter un commencement de preuve.

Voici ce qu'on lit dans le grand et grave journal cité ci-dessus.

« Le testament de la duchesse d'Angoulême sur lequel on comptait pour éclaircir l'histoire de Louis XVII a déçu tout

espoir. Elle n'a pas dit un mot de ce qui — à en croire les initiés — l'avait toute sa vie bourrelée de remords (morte à Frohsdorff, le 19 octobre 1851). C'est son authenticité à elle qui est mise en jeu par les navrantes doléances d'une concurrente, doléances qui existent aux archives sous la cote 03678.

C'est au temps de l'Empire que surgit celle-ci, et, dès les premiers jours de la Restauration elle adressait ses réclamations à son oncle le comte d'Artois..... Voici comment la princesse Marie expliquait son odyssée : « Bien avant l'emprisonnement de la famille royale au Temple, Marie-Antoinette craignant pour sa fille les catastrophes déjà menaçantes la confia secrètement à des personnes sûres, chargées d'élever l'enfant loin de la Cour ; une fillette quelconque remplaça auprès de la reine la petite princesse mise ainsi à l'abri. Marie-Antoinette pouvait avoir fait pour sa fille ce que M. Alfred Marquise raconte dans l'étude consacrée au vicomte d'Arlincourt. Dans cette étude il dit que Marie-Antoinette inquiète, pour soustraire son fils aux dangers qu'elle prévoyait avait résolu de le confier au comte d'Arlincourt qui l'aurait emmené comme un de ses fils dans les Pyrénées et en Espagne. La nuit où elle devait le remettre au vicomte fut fixée, mais au dernier moment elle manqua de courage. Le retrouva-t-elle une autre fois ? on ne sait, mais les Parisiens n'étaient pas éloignés de croire que l'enfant qu'ils voyaient jardinant aux Tuileries n'était pas le Dauphin, mais bien un garçon de son âge, de sa tournure chargé de jouer le rôle du petit prince. Dans les papiers de Collenot et d'Augremont, secrétaire de l'administration de la garde nationale (archives C 190) se trouve cette note : « La Société des mophiles (*sic*) a envoyé une députation à la Société de La Bouche de Fer, qui tient ses séances au Palais-Royal, l'orateur député dit que le roi exposait journellement un enfant extrêmement ressemblant au Dauphin et vêtu de même ; que le but de ce stratagème était d'enlever le jeune prince ; ce propos s'est tenu en présence de 3,000 enragés Jacobites. »

En outre, dans la correspondance secrète publiée par Lescure, tome II, page 600, le fait signalé est de la même époque que les précédents, juin et juillet 1792 : « Le roi a souvent l'esprit troublé ; dernièrement il ne reconnaïssait point son fils, et, comme il s'avançait, demanda quel était cet enfant. » C'est cet autre enfant qui fut renfermé au Temple et qui y mourut. »

Voilà donc le Dauphin évadé avant d'être en prison.

Je ne pense pas que ces extraits, si troublants qu'ils soient, aient pu, sans autres preuves, détruire la foi profonde de notre compatriote, à moins qu'elle n'eût déjà été ébranlée par d'autres causes que je chercherais vainement ailleurs que dans l'ingratitude ; motif qui serait plutôt propre à l'affermir, cette foi, puisque l'histoire nous montre cet oubli des services rendus comme l'apanage des races royales.

Il n'en est pas moins vrai qu'en France le serviteur qui sent faiblir ses forces n'est pas inquiet du pain de sa vieillesse, car il sait que celui qu'il a fidèlement servi le lui donnera, soit au moyen d'une pension, soit en l'installant au foyer familial. Au contraire, Daymonaz après des années de dévouement et de désintéressement, veuf d'une princesse, dut le pain et le repos de ses derniers jours à l'amitié, et peut-être à la pitié, d'un compatriote qui le prit comme secrétaire et fit entrer Mlle Daymonaz dans un asile des Petites Sœurs des Pauvres, où elle mourut quelques années après son frère.

J. MANECY.

La Philothée de saint François de Sales

(Troisième article [1]*)*

Après la mort de M. de Charmoisy (28 octobre 1618), ses deux enfants étant mineurs, on dressa l'inventaire de ses biens. C'est un des documents que possédait M. Jules Vuy, et que sa famille conserve.

Cet inventaire mentionne, au nº 359, une « attestation de la généalogie et extraction de généreuse Dame Louise du Chastel, veuve du dit feu seigneur de Charmoisy ; faite à Rocheroles, l'an 1613 et le 14e décembre, par devant Artus Ygon, seigneur de Beaumont, conseiller et secrétaire du Roi en Normandie ; signé : Toussaint et Crespin ; et scellé du sceau du Roi de France ;

« Avec autre attestation de même suite, faite par examen et audition de témoins, par devant Jacques de Fry, conseiller du Roi, lieutenant-général civil et criminel en la vicomté et ressort de Neuchâtel, l'an susdit 1613 et le 10e décembre ; signée : de Fry, Mougler et Balliaud, et dûment scellée. »

1. Voir *Revue Savoisienne*, 1908, page 85 : 1909, page 138.

Les deux actes ainsi mentionnés ont malheureusement disparu ; mais des recherches bien conduites peuvent aboutir à retrouver les éléments qui les constituaient.

En 1908, l'aimable entremise de M. Henri Bordeaux m'a mis en relations avec un érudit de Rouen, M. Charles Lefebvre, qui s'était déjà antérieurement occupé de recueillir des notes sur les familles du Chastel et du Ruel, qui sont celles du père et de la mère de Madame de Charmoisy. M. Lefebvre a bien voulu me mettre au courant du résultat de ses travaux ; il les continue toujours, et la publication qu'il prépare promet d'être très intéressante. Il m'en a communiqué une première rédaction, et il a consenti que j'en donne à la *Revue Savoisienne* un court résumé : une esquisse de l'arbre ascendantal de Madame de Charmoisy.

GUILLAUME DU CHASTEL
écuyer, sieur du Ménillet, paroisse de Saint-Victor-l'Abbaye,
épousa Hélène Morant,
fille de Guillaume Morant, seigneur du Mesnil-Bourdet.
|
DIMANCHE DU CHASTEL,
placé en 1500 sous la tutelle de sa mère,
et la curatelle de Louis Bigant, second mari de celle-ci,
épousa Jacqueline de Dampierre,
fille de Guillaume de Dampierre et de Catherine de Milleville.
|
JEAN DU CHASTEL
épousa, 5 août 1538, Anne Goret (d'une famille poitevine).
|
JACQUES DU CHASTEL
épousa Françoise du Ruel.
(Quelques ascendants de Françoise du Ruel ont été indiqués
par la *Revue Savoisienne* : 1908, page 91.)
|
LOUISE DU CHASTEL
épousa Claude de Vidonne, seigneur de Charmoisy.
(Contrat de mariage du 11 juillet 1600.)

Dans cet inventaire que je citais tout à l'heure, on trouve au n° 548 une liste des livres qui formaient la petite bibliothèque de M. de Charmoisy, dans sa maison d'Annecy, sise dans la rue de la Sallaterie, et qui touchait la dite rue, du vent ; l'eau du Thiouz, de bise, et la rue du pont Morand, du couchant (n° 340 du susdit inventaire). Je donne ce catalogue, en ne faisant que changer l'ordre dans lequel l'inventaire a énuméré

les divers ouvrages. Un classement méthodique permet d'avoir une idée plus nette du genre des livres que possédait ce gentilhomme.

1. « *Les Fleurs des vies des Saints.* » — Le père jésuite Ribadeneira a publié en 1599 et 1601 les deux volumes de son célèbre ouvrage : *Flos sanctorum*, qui a été bientôt traduit en plusieurs langues.

2 « *Les Vies des hommes illustres*, par Plutarque. »

3. « *Les Vies de cinquante hommes illustres*, par Dammartin. »

4. « *Les Commentaires*, de Jules César. »

5. « *Inventaire général de l'histoire de France, despuis Pharamond.* »

6. « *L'Histoire de Louis onziesme, roy de France.* »

7. « *L'Histoire de France, du règne d'Henry quattriesme.* »

8. « *L'Histoire de Loys treiziesme, roy de France.* »

9. « *L'Histoire naturelle et morale des Indes orientales et occidentales.* »

10. « *Il sacro regno*, del gran Patricio. » — C'est la traduction italienne, publiée à Venise en 1547, d'un ouvrage écrit en latin : *De regno et regis institutione*, qui a pour auteur François Patrizi, de Sienne, évêque de Gaëte, mort en 1494.

11. « *Le Trésor politique.* »

12. « *Euciclidis* (sic) *Elementorum libri quindecim.* »

13. « Et du mesme : *libri novem.* » — On sait qu'Euclide vivait à Alexandrie sous le premier des Ptolémées. En Angleterre, la traduction de ses *Eléments de géométrie* sert encore aujourd'hui à l'enseignement.

14. « *Joannis de Sacro Bosco.* » — Jean de Holywood = de Sacro Bosco, savant anglais du XIIIe siècle, est l'auteur d'un livre : *De Sphaera mundi*, traité d'astronomie, qui longtemps et jusqu'au XVIIe siècle, a joui d'un grand crédit.

15. « Christophori Clavii *In spheram.* » — Christophe Clavius, jésuite (1537-1612) est un mathématicien allemand, qui a travaillé à Rome à la réforme du calendrier grégorien. Il a publié entre autres des *Commentarii in Spheram Johannis de Sacro Bosco.*

16. « *Le Capitaine*, de Jérosme Cataneo », de Novare. — La première édition de cette traduction a paru à Lyon en 1574. Le texte italien : *Dell' arte militare*, avait été publié à Brescia en 1567.

17. « *La vraye instruction de l'Artillerie*, par Diego

Ufano. » — C'est la traduction d'un ouvrage en langue espagnole, qui avait paru à Anvers en 1613.

18. « *Le Téatre d'Agriculture*, du sieur du Pradel. »

19. « *La Maison champestre et Agriculture*, d'Elie Vinet. » — J'ai été étonné de ne pas retrouver ce titre dans la liste assez touffue que Niceron a donnée des œuvres d'Elie Vinet.

20. « *La Vénerie*, de Jacques du Fouilloux. » — Cet ouvrage cynégétique a été réimprimé souvent, et de nos jours encore. La première édition est datée de 1561.

21. « *Le Trésor de la santé, ou Mesnage de la vie humaine.* »

22. « Deux livres (deux volumes sans doute, plutôt que deux éditions) d'*Orlando furioso*, de l'Ariosto. »

23. « *L'Angelica*, de Brusantino. » — C'est en 1550 qu'avait paru la première édition de ce poème ; *Angelica inamorata, composta per Messer Vincentio Brusantino, ferrarese.*

24. « *Les Cent premières nouvelles et advis de Parnasse.* »

Plusieurs articles de cette liste peuvent se passer de commentaires. J'ai noté pour quelques autres des renseignements utiles ; j'ai pu notamment, avec l'aide des *Mémoires* de Niceron et du *Manuel* de Brunet, identifier des ouvrages peu connus. Certains titres, vagues ou trop succinctement indiqués, — *Le Trésor politique*, par exemple, — demeurent des énigmes. Le mot en sera trouvé peut-être un jour par une érudition mieux avertie, ou par une fortuite et heureuse rencontre.

En somme, cette collection de livres n'était pas considérable, même pour cette époque [1]. Mais elle était bien composée ; le choix est judicieux, équilibré : histoire, sciences, art militaire, agriculture, ouvrages d'imagination. Si ces derniers sont en petit nombre, si la poésie française est assez mal représentée par des « advis de Parnasse », s'il n'y a qu'un seul livre de piété, c'est que nous n'avons là que la bibliothèque du mari : celle de sa femme la compléterait sans doute. Toujours est-il que cet inventaire fait honneur à M. de Charmoisy, et témoigne de son esprit éclairé et solide.

Eugène Ritter.

1. La Motte le Vayer, qui était contemporain de M. de Charmoisy, estimait qu'une bibliothèque de cent volumes devait suffire à un amateur de la belle littérature.

LES SAVOYARDS

décorés de l'Ordre de la Légion d'honneur

de 1848 à 1914

Entre toutes les variétés de décorations que la libéralité de nos gouvernants donne en pâture aux mérites toujours inassouvis des citoyens — et citoyennes — de la troisième République, la Légion d'honneur a conservé son prestige.

Malgré les critiques, parfois fondées, dont elle a été l'objet, et grâce à la vigilante fermeté du Conseil de l'Ordre, l'institution n'a pas dévié de son but et n'est pas tombée dans la banalité.

Le nombre des légionnaires, au moins en province, n'a pas augmenté. Sous le second Empire, tous les sous-préfets, présidents de tribunaux et receveurs des finances étaient, tôt ou tard, décorés. Aujourd'hui, s'ils le sont, c'est à titre d'exception très rare.

Aucune nomination ne paraît à l'*Officiel* sans être appuyée d'un résumé des services de l'impétrant : ce résumé, très généralement, suffit pour justifier la distinction, et l'on ne retrouverait plus, maintenant, des formules du genre de celle-ci, fort commune il y a quelques lustres : « B... maire de F... ; âgé de 74 ans. »

Toutes les précautions semblent prises pour éviter les abus. Si, malgré ces garanties, la Légion d'honneur subissait une dépréciation pour avoir été trop prodiguée, les Savoyards n'auraient aucun reproche à encourir sur ce point : je doute qu'aucune province ait un nombre de légionnaires inférieur au nôtre.

Au dire d'un historien, les fondateurs de l'Ordre avaient pour idéal « que chacun crût qu'il ne partageait qu'avec de très dignes, et par conséquent qu'il partageait avec un très petit nombre ces titres ou ces insignes dont on prétendait faire un prix d'honneur [1]. »

Si cet idéal s'est réalisé quelque part, c'est en Savoie.

En parcourant tous les décrets de nominations parus depuis

1. Fastes de la Légion d'honneur, I, p. 2.

1848 jusqu'au 31 juillet 1914, je n'ai trouvé que 583 bénéficiaires savoyards, dont 278 militaires et 305 civils.

En ce qui concerne ces derniers, 155 ont été décorés par l'Empire et 150 seulement depuis le 4 septembre 1870, ce qui donne, à l'actif de la République, une moyenne de 3,4 par an.

Notons que pendant la période de 1848 à 1860, antérieure à l'annexion de notre pays à la France, il y avait une moyenne annuelle de 1.6 décorés savoyards. La différence est peu sensible.

Une heureuse conséquence de la parcimonie avec laquelle cette distinction nous a été accordée, c'est que tous ceux qui l'ont reçue en étaient dignes et que leurs noms méritent d'être conservés.

Dans les listes qui vont suivre, si incomplètes qu'elles puissent être, on retrouvera la plupart des hommes (du monde plus ou moins officiel) qui ont fait figure en Savoie depuis 1848, et l'énumération de leurs titres empruntée au *Bulletin des Lois*, donne une idée assez exacte des services qu'ils ont rendus ou du rôle qu'ils ont joué.

1° CHEVALIERS.

9 août 1850. Deservétaz Jean-Eloi, sergent au 2e régiment de la légion étrangère : 11 ans de services, 11 campagnes.

11 déc. — Dupanloup, évêque d'Orléans, ancien directeur de l'école secondaire ecclésiastique de Paris. membre du conseil supérieur de l'instruction publique.

2 janvier 1852. Masson Pierre-François, directeur de l'enregistrement du département du Rhône ; 43 ans de services, dont 11 dans le grade de directeur.

10 mai — Dupas Pierre-Auguste-Louis-Antoine, capitaine au 5e cuirassiers ; 21 ans de services.

14 août — Mayan Nicolas-Philibert, inspecteur du service des Douanes à la Martinique, ancien militaire : 42 ans de services, une campagne. Sert aux colonies depuis 18 ans.

1er janvier 1853. Pétroz, médecin, pour ses travaux scientifiques et pour les services qu'il a rendus depuis 40 ans.

9 août 1854. DAVET DE BEAUREPAIRE, médecin à Paris, secours gratuits à la classe pauvre. Dévouement pendant l'épidémie de 1849 ; publications scientifiques.

12 — — REGNAULD DE LANNOY, ingénieur en chef des Ponts et chaussées de 2e classe ; 23 ans de services.

14 octobre 1854. DÉGERINE (l'abbé), aumônier de l'*Alger*, pour le dévouement dont il a fait preuve lors de l'invasion du choléra sur les bâtiments de l'escadre de la mer Noire.

— — GROS (l'abbé) Victor-Amédée, aumônier du *Marengo* : mêmes motifs.

30 déc. — QUÉTAND, capitaine au 18e bataillon de la garde nationale de la Seine, membre de plusieurs sociétés de bienfaisance, fondateur de l'Œuvre des Petites Sœurs des Pauvres.

27 janvier 1855. DUMONT Joseph-Eugène, capitaine adjudant-major au 1er bataillon de chasseurs à pied, pour faits de guerre à l'armée d'Orient (à compter du 28 décembre 1854).

23 avril — DANTIN Louis-Joseph, capitaine d'état-major de 2e classe, adjoint au général de tranchée (siège de Sébastopol), 6 ans de services, 2 campagnes. A montré, dans un poste difficile, un courage remarquable (21-22-23 mars 1855).

14 nov. — BARRAL Jean-Augustin, professeur de chimie, membre de la 3e classe du Jury de l'exposition universelle de 1855 ; nombreux services scientifiques.

— — MAGNIN Jean-Vincent, à Clermont-Ferrand, pour les développements qu'il a donnés à l'industrie dite des pâtes d'Italie.

— — DHÉRENS François, chef d'atelier, ouvrier à Lyon, pour ses services remarquables à l'industrie et à la société de secours mutuels de Lyon (ouvrier).

29 déc. — BURDET, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, auteur d'ouvrages de droit ; 24 ans de services.

9 avril 1856. BENOIT, directeur de l'école royale d'horlogerie de Cluses (Savoie).

26 mai — COTTIN Jean-Antoine, capitaine adjudant-major au 57e de ligne ; 10 ans de services, 2 campagnes.

19 août 1856. BELLA, directeur de l'école impériale d'agriculture de Grignon.

30 juillet 1858. CHANFORAN Jacques, officier en retraite ; 32 ans de services, 17 campagnes, une blessure ; prisonnier de guerre.

2 août — BOYSSON D'ECOLE Pierre-Antoine-Dominique, receveur général du Doubs ; 21 ans de services.

25 juin 1859. PAUTHEX Marie, sergent au 2e régiment étranger ; 15 ans de services effectifs ; 15 campagnes (Solferino), (né à Saint-Jeoire, le 2 novembre 1820).

12 janvier 1860. BURNOD Charles, lieutenant-colonel, commandant le 3e régiment de grenadiers de Lombardie.

— — BLANCHARD Benoît, major au 1er régiment d'infanterie sarde.

— — DE SEYSSEL D'AIX Louis, major au corps royal d'artillerie.

— — AVET Henri (le comte), major d'état-major.

— — GABET Jean, major au 2e régt d'infanterie.

— — DE BARRAL Charles, major commandant le régiment des chevau-légers de Milan.

— — MANUEL Louis, capitaine au 17e régiment d'infanterie.

— — GERBAIX DE SONNAZ Joseph, capitaine d'état-major.

— — ONCIEU DE LA BATHIE Paul (le comte d'), capitaine dans le corps des bersaglieri.

— — MÉGALLAND Julien, capitaine au 2e régiment d'infanterie.

— — BONTRON François, lieutenant au 2e régiment d'infanterie.

PLANTARD Jean, sous-commissaire des guerres.

2 mai — DE VIRY Enrico, lieutenant de vaisseau sur le *Victor-Emmanuel*.

29 mai 1860. ALEXANDRY (baron d').
— — RUPHY Scipion (baron), président du comité annexionniste d'Annecy.
— — GUY, intendant à Bonneville.
— — VILLE DE TRAVERNAY (marquis de), membre de la junte de Chambéry.
29 — 1860. LEVET, maire d'Annecy.
4 août — GRAND, président honoraire du tribunal de 1re instance de Chambéry.
— — MARTIN-FRANKLIN Ernest, lieutenant de vaisseau de 1re classe, chargé du détail sur le vapeur *Mongambano*.
28 août — DESPINE, sous-préfet de Moûtiers.
— — DE FAVERGES Edouard, sous-préfet de Saint-Jean de Maurienne, (né le 19 avril 1812 mort le 14 janvier 1890).
— — DIDIER, sous-préfet d'Albertville.
— — CORDIER, ancien secrétaire-chef des bureaux du Gouvernement, à Chambéry.
— — CHAPPERON, manufacturier, à Chambéry.
— — DENARIÉ, médecin, à Chambéry.
— — DE BOIGNE, commandant le corps des sapeurs-pompiers de Chambéry.
— — DE MARTINEL, ancien député.
— — GRUAT, adjoint au maire de Chambéry.
— — GIROD-MONTFALCON, ancien député.
— — FRANÇOIS, directeur du Comptoir d'escompte de Chambéry.
— — LARACINE, avocat, à Chambéry.
— — SONGEON Joseph-Marie, médecin militaire sous le premier Empire ; 8 ans de services, 8 campagnes.
— — DÉGALLION Prosper, ancien militaire de l'Empire, ancien percepteur ; 47 ans de services, 2 campagnes.
— — COURTOIS Jean, sergent-tambour en retraite ; 15 ans de services, 10 campagnes, une blessure.
— — DUPASQUIER Louis-Claude, ancien capitaine de dragons ; 20 ans de services.
29 août 1860. GROS (l'abbé), vicaire général du diocèse de Chambéry.

29 août 1860. CHAMOUSSET (l'abbé), vicaire général du diocèse de Chambéry.
— — CARRET, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, à Chambéry.
30 août — GIROD, maire de Rumilly.
— — BEAURIN, maire de Thonon.
— — DESSAIX, à Thonon.
— — JORDAN, à Thonon.
— — FOLLIET, maire d'Evian.
— — GUY, maire de Cluses.
— — COUDURIER, maire de Brison.
31 août — DE COUCY Charles, chef de bataillon au 103e régiment d'infanterie; 29 ans de services.
— — TOCHON Joseph-François, capitaine au 103e; 15 ans de services.
— — GEORGES Alexandre, capitaine au 103e; 30 ans de services.
— — COMTE Alexandre, capitaine au 103e; 19 ans de services.
— — VUAGNAT Félix-Joseph, capitaine au 103e; 21 ans de services.
— — LONGUE Charles-Félix, capitaine au 103e; 20 ans de services, 4 campagnes.
— — PICOLET D'HERMILLON Claude-Auguste-Louis-Rodolphe, lieutenant au 103e; 11 ans de services,
— — CHALLAMEL Pierre (l'abbé), grand prévôt du Chapitre d'Annecy.
— — PONCET Pierre-François (l'abbé), chanoine capitulaire, à Annecy.
— — MAGNIN Claude-Marie (l'abbé), chanoine d'Annecy, supérieur du Grand-Séminaire.
— — TRINCAT Joseph (l'abbé), chanoine d'Annecy, curé-archiprêtre de Thonon.
8 sept. — DUVERGER DE SAINT-THOMAS Charles-Marie, chef d'escadrons au 6e dragons; 19 ans de services, 2 campagnes, une citation.
— — PICOLET Marc-Antoine, lieutenant-colonel à l'état-major du génie; 23 ans de services, 2 campagnes.

18 sept. 1860. MOLLOT Jean-Baptiste, lieutenant-colonel sarde passant au service de France ; 37 ans de services, une campagne.

— — BORSON François, lieutenant-colonel d'état-major sarde passant au service de France ; 16 ans de services effectifs, 3 campagnes.

— — DE MANESSY François, lieutenant-colonel, commandant de place à Neuf-Brisach ; 32 ans de services.

24 sept. — LAEUFFER Jean, manufacturier, à Annecy.

26 — — MILLIET DE SAINT-ALBAN, président de chambre à la Cour impériale de Chambéry ; 53 ans de services.

— — MARESCHAL, conseiller à la Cour ; 38 ans de services.

— — LAURENT, président du tribunal de Moûtiers ; 31 ans de services.

— — GUILLET, président du tribunal de Thonon ; 31 ans de services.

— — REPLAT Jacques, avocat à Annecy, ancien député, membre du conseil général.

— — DUFOUR Joseph, ancien avocat général, à Rumilly.

— — PISSARD Hippolyte, avocat à Saint-Julien, ancien député, membre du conseil général.

— — RAMEL Placide, avocat, à Thonon.

— — ROLLIER, notaire, à Annecy.

— — BLANC (le baron), à Faverges.

— — BLANC Maurice, à Faverges.

13 octobre — GIRARD-PIOLLAND Pierre-Antoine, lieutenant-colonel d'infanterie à la suite ; 37 ans de services, une campagne, une blessure.

29 déc. — GENY Victor-Marie, chef de bataillon au 21e de ligne ; 22 ans de services, 5 campagnes, 10 blessures.

31 déc. — ARMINJON François-Victor, lieutenant de vaisseau ; 18 ans de services.

13 mars 1861 BOGGO Jean-Baptiste, capitaine au 103e : 27 ans de services, 4 campagnes.

17 avril — DULLIN, conseiller à la Cour de Chambéry ; 34 ans de services.

22 avril 1861. AVET Pierre, capitaine au 103e ; 25 ans de services, 3 campagnes, 1 citation.

15 mai — DESPINE (le baron), ancien inspecteur de l'établissement d'Aix.

13 août — REVEL, ancien professeur à l'Ecole de médecine de Chambéry, ancien proto-médecin du duché de Savoie ; 30 ans de services.

— — RICHARD, maire de Saint-Jean de Maurienne, membre et secrétaire du Conseil général ; services distingués sous le gouvernement sarde.

8 sept. — GOTTELAND Victor-Joseph, major du 38e de ligne ; 30 ans de services, une campagne.

20 — — PELLOUX, maire de La Roche, ancien député, 20 ans de services gratuits.

— — DE LIVET (le baron), ancien maire d'Annecy-le-Vieux, ancien député ; 30 ans de services publics.

— — BEL, maire de Montmélian, membre du Conseil général, syndic sous le régime sarde ; 20 ans de services,

25 août — COMBET Victor-Amédée, capitaine au 103e, 22 ans 1/2 de services, 2 campagnes, une blessure.

7 déc. — DU BOURGET Victor (le baron), à Chambéry,

11 — — DE MAISTRE (le baron), maire de La Guerche.

27 — — DE VIGNET Nicolas-Marie-Aymon-Xavier, chef de bataillon du génie attaché à la direction du génie de Grenoble ; 22 ans de services. 2 campagnes.

12 mars 1862. DE SONNAZ (le général comte), maire de Chamoux ; 50 ans de services. Agé de 80 ans.

— — DELÉVAUX Jacques-Joseph, maire de Larringes, syndic ou maire depuis 40 ans. Dévouement signalé aux intérêts publics ; administration féconde en améliorations ; cultivateur ; possède au plus haut degré l'estime de ses concitoyens.

13 août — SIMOND, curé-archiprêtre de Rumilly (né à Samoëns le 20 octobre 1789, curé de Rumilly depuis 1819, mort le 25 mai 1876).

14 août 1862. BERTIER, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

— — DUFOUR, maire de Bonneville, conseiller général ; services distingués.

— — MAYET, maire de Moûtiers, conseiller général ; 32 ans de services.

2 sept. — PEYSSARD Edouard-Rodolphe-Marin, chef de bataillon au 94e de ligne ; 23 ans de services, 3 campagnes.

20 octobre — BURNIER François, ancien contrôleur des postes du royaume d'Italie en 1807, ancien garde d'honneur de l'empereur Napoléon Ier (compagnie du Mont-Blanc) ; 40 ans de services.

30 déc. — BUSSAT Jean-François, sous-lieutenant, adjudant de place à Lille ; 29 ans de services, une campagne.

14 mars 1863. BABUTY, maire d'Arthaz ; 47 ans de services municipaux. S'est distingué par son énergique dévouement lors de l'invasion de 1815. A doté sa commune de plusieurs établissements d'utilité publique. Agé de 73 ans.

14 — — MARTIN (l'abbé), curé de Megève.

16 — — D'ONCIEU DE LA BATHIE Auguste-Marie-Edouard, lieutenant de vaisseau, provient de la marine du royaume d'Italie (Savoie).

23 mai — RIEUX, médecin inspecteur de l'établissement thermal d'Evian.

11 août — BASTIAN Prosper-Louis, ex-major d'infanterie, commandant de province sous le régime sarde : 34 ans de services, 2 campagnes.

12 — — BARTHOLONY, député.

— — PERNAT, conseiller à la Cour de Chambéry ; 33 de services.

13 — — DUNANT, conseiller de préfecture à Annecy ; conseiller d'intendance sous le régime sarde ; 18 ans de services,

— — DAVAT, maire d'Aix-les-Bains, membre du conseil général de la Savoie ; médeein de l'hospice de la Reine Hortense ; 27 ans de services.

13 août 1863. DE BORNES, maire de Caluire-et-Cuire, en fonctions depuis 1852, ancien membre du conseil d'arrondissement, administre avec distinction une commune importante.

— — GERMAIN, adjoint au maire d'Annecy, président de la commission administrative des Hospices, conseiller provincial sous le régime sarde ; 17 ans de services.

13 août 1863. QUISARD Claude-Marie, capitaine-adjudant de place à Oran ; 32 ans de services, 3 campagnes.

— — GOYBET Charles, chef d'escadron au 4e régiment de dragons ; 19 ans de services, 5 campagnes.

16 — — GINET, président du comice agricole de Rumilly.

8 sept. — TERRIER Jacques-Adrien, ancien sous-lieutenant au 85e de ligne ; 11 ans de services, 12 campagnes, 2 blessures.

28 déc. — GOTTELAND Charles, abbé commendataire de l'abbaye d'Hautecombe, ancien militaire au service de France ; 3 ans de services militaires, 2 campagnes ; 54 ans de services civils.

30 déc. — BOISSON Jean-Claude, capitaine au 52e de ligne ; 20 ans de services, 3 campagnes.

13 février 1864. FAVIER DU NOYER (le baron), gouverneur du château d'Hautecombe.

15 mars — GOYBET, maire de Yenne ; 36 ans de services, conseiller d'arrondissement, 76 ans.

— — BASTIAN, maire de Frangy ; 35 ans de services, conseiller général, 70 ans.

21 mai — DÉAGE Albert, capitaine au 2e régiment de grenadiers de la garde impériale ; 20 ans de services, 2 campagnes.

12 août — MORAND, président du tribunal de Bonneville ; 26 ans de services.

— — BUTTET (l'abbé), vicaire général d'Annecy.

— — PALLUEL, député.

— — PERRET, auditeur au Conseil d'Etat, chef du cabinet du Ministre de l'Intérieur.

12 août 1864. Buthod Louis, médecin-major de 1re classe à l'hôpital de Chambéry ; 19 ans de services, 5 campagnes,

10 sept. — Bastian Claude-François, capitaine au 49e de ligne ; 22 ans de services, 4 campagnes.

14 nov. — de Roussy de Sales (comte) Eugène, ancien capitaine d'artillerie, conseiller général.

14 mars 1865. Pavy, maire de Saint-Girod ; 40 ans de services municipaux ; conseiller d'arrondissement.

14 mars 1865. Dussaugey, maire de Saint-Pierre de Rumilly ; 43 ans de services gratuits, ancien membre du conseil provincial.

12 août — Rosset de Tours, conseiller à la Cour de Chambéry ; 25 ans de services.

— — Tournier (l'abbé), curé de Saint-François de Sales, à Chambéry.

14 — — Picolet d'Hermillon, conseiller général, maire de Saint-Genix ; 27 ans de services militaires et civils, campagne de 1815.

— — Dagand, conseiller général, maire d'Alby, capitaine des pompiers ; 19 ans de services (décédé le 28 octobre 1886.)

— — Miédan-Gros Honoré, lieutenant à la 26e légion de gendarmerie, compagnie de la Savoie ; 26 ans de services.

— — Ruffier-Lanche Frédéric-Laurent, adjudant sous-officier au régiment des Guides de la Garde impériale ; 18 ans de services, 9 campagnes, une blessure.

14 mars 1866. Gaspard (Cristoforo-Maria-Giacomo), né le 11 septembre 1803 à Allagna (Piémont), naturalisé français le 30 juin 1860, maire de St-Avre, conseiller d'arrondissement ; 21 ans de services municipaux. A enrichi sa commune en faisant exécuter des travaux d'atterrissement.

— — Mugnier, maire de Vieugy ; 39 ans de services.

30 juin — Bérard, président du conseil d'arrondissement et du comice agricole de Moûtiers.

18 juillet	1866.	SOMMEILLER, ingénieur civil, attaché aux travaux du tunnel des Alpes.
11 août	—	DE VIRY, conseiller à la Cour de Chambéry ; 32 ans de services.
—	—	DEZAUCHE, médecin du ministère de la Justice depuis 1841.
—	—	DOMENGET, ingénieur ordinaire de 1re classe des ponts et chaussées ; 24 ans de services.
12 —	—	GABET Alexis (le baron), ancien fourrier au 43e de ligne, major général au service de Sardaigne en retraite ; 38 ans de services (1813-1851), 3 campagnes.
12 août	1866.	BESSON, chirurgien des hospices de Chambéry ; 30 ans de services.
—	—	BOIMOND, maire de Saint-Julien, conseiller général, secrétaire de ce conseil depuis 1861 ; services distingués.
—	—	D'HUMILLY DE CHEVILLY Raymond, capitaine au 8e de ligne ; 22 ans de services, 3 campagnes.
21 déc.	—	BLOUME Eugène-Pierre-François, capitaine au 3e cuirassiers ; 21 ans de services.
15 mars	1867.	ROUX-VOLLON, maire de Saint-Jean de Belleville, syndic et député sous le régime sarde, un des plus anciens magistrats municipaux du département ; services dévoués.
—	—	PASQUIER, maire du Reposoir ; 30 ans de services. Sacrifices personnels pour la création d'établissements d'utilité publique.
29 juin	—	GUMÉRY Charles-Alphonse, sculpteur.
18 juillet	—	DUBONNET Joseph, nombreux actes de dévouement et de bienfaisance.
20 juillet	—	DE ROLLAND Paul-Christophe. receveur particulier des finances à Saint-Jean de Maurienne ; 36 ans de services.
5 août	—	DE LAVENAY Charles-Grégoire-Léon, percepteur, ancien sous-chef au ministère des finances ; 25 ans de services.
8 —	—	BASIN, ingénieur ordinaire de 1re classe des ponts et chaussées ; 22 ans de services.

13 août 1867. PISSARD, président du tribunal de Saint-Julien ; 23 ans de services.

— — BÉRARD (l'abbé), vicaire général de Tarentaise.

14 — — AVET, maire d'Aigueblanche, conseiller général, ancien conseiller d'arrondissement; 44 ans de services publics.

— — ALY, maire de Saint-Gervais, membre et secrétaire du conseil provincial du Faucigny sous le régime sarde, conseiller général ; 15 ans de services.

14 août 1867. NEUVECELLE (l'abbé), inspecteur d'académie à Saint-Etienne ; 24 ans de services.

— — BERNARD (l'abbé), directeur de l'école normale primaire d'Albertville ; 33 ans de services.

— — BOURGEAU : voyages scientifiques au Canada, aux îles Canaries et dans l'Amérique centrale ; collections importantes de botanique au Muséum d'histoire naturelle.

7 octobre — DUFOUR, maire de la ville de Nantes.

18 mars 1868. MARTIN, maire de Jacob-Bellecombette, 53 ans de services militaires et civils, le plus ancien maire du département; 79 ans.

— — BIOLLEY Jacques, maire de Machilly (né à Thonon le 10 février 1800) ; 34 ans de services municipaux, a introduit dans sa commune de nombreuses améliorations.

21 mars — ROCHET Jean-Louis-Gaëtan Vincent, capitaine au 43e de ligne ; 19 ans de services, 2 campagnes.

1er août — DESCHAMPS, président du tribunal de Bonneville ; 22 ans de services.

12 — — FLEURY-LACOSTE, président de la société d'agriculture de la Savoie.

15 — — CLERT, conseiller général de la Savoie, ancien substitut ; 42 ans de services.

— — LASSALLE, conseiller général de la Haute-Savoie, élu en 1860, ancien syndic, maire de Seyssel, prime d'honneur en 1866 au concours agricole de Saint-Julien ; administration signalée par d'importantes améliorations.

(A suivre.)

François MIQUET.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Registres du Conseil de Genève, publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève. — Tome V. Du 7 février 1492 au 4 février 1499 (volumes 13 et 14). Genève, Kündig, 1914, gr. in-8°, VII-621 p.

Poursuivant avec une inlassable activité leur gigantesque labeur, les éditeurs des *Registres du Conseil de Genève*, ont mis à jour le Tome V de leur admirable publication. Ainsi, quatorze registres manuscrits de délibérations ont été par leurs soins mis à la disposition des travailleurs et la préface du volume dont on annonce ici l'apparition nous apprend que le quinzième est à l'impression. Il serait superflu d'insister sur le mérite des éditeurs qui a été justement loué : qu'il nous suffise d'attirer l'attention sur l'importance et la valeur de leur œuvre.

Les registres des délibérations du Conseil de Genève constituent pour l'histoire de cette cité une source d'informations de premier ordre dont le célèbre Jean-Antoine Gautier a déjà tiré le meilleur parti. Ils sont comme le reflet de la vie à Genève à la fin du xve siècle, et les moindres évènements relatifs à la vie intérieure, à l'activité et à l'organisation de la société s'y trouvent mentionnés. Aussi ne faut-il pas s'étonner si la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève a pris sous son patronage cette œuvre patriotique et nationale.

Mais, ils n'intéressent pas seulement Genève : il suffit de jeter les yeux sur la table alphabétique placée à la fin du volume pour se rendre compte du grand nombre de noms de personnes et de lieux savoyards qui s'y trouvent mentionnés. Pour nous en tenir à la seule ville d'Annecy, par exemple, ils complètent dans une notable proportion, les intéressants renseignements fournis par ses propres registres de délibérations, nous aident à mieux connaître les relations de ses syndics avec ceux de Genève, le caractère et le fonctionnement de ses institutions communales ; ils éclaircissent notamment les origines de l'institution d'un official *foraneus* qui à la fin du xve siècle fut l'objet de vives controverses et dont il est si souvent question dans les procès-verbaux des délibérations annéciennes.

Nous venons de mentionner la table alphabétique qui termine le volume. On ne saurait trop insister sur son importance

et le soin minutieux avec lequel elle a été dressée. Elle ne comprend pas seulement tous les noms de lieux et de personnes dont il est question au cours de l'ouvrage : outre la traduction en français de ces derniers, elle renferme les noms de fêtes, d'institutions, de métiers, de coutumes, d'établissements, d'armes. d'instruments, en un mot de tout ce qui se trouve mentionné dans les registres, sans la moindre exception si bien qu'elle est en quelque sorte pour les procès-verbaux du Conseil ce que sont les *Concordantiae* pour la Bible, un intrument de recherches commode et infaillible.

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de Savoie comme à celle de Genève se réjouiront donc d'apprendre la continuation d'une œuvre magistrale et dont on peut attendre les meilleurs résultats. G. L.

* * *

Ch. Marteaux et Marc Le Roux, **Boutae** *(Les Fins d'Annecy) vicus gallo-romain de la cité de Vienne du* 1er *au* Ve *siècle.*

M. Camille Jullian, de l'Institut, dans son rapport sur le concours des antiquités de la France en 1914 s'exprime en ces termes :

« Nous retournons chez les Allobroges du Dauphiné et de la Savoie, mais nous remontons jusqu'aux siècles de la domination romaine en prenant pour guide le copieux ouvrage sur *Boutae* de MM. Charles Marteaux et Marc Le Roux. *Boutae* doit être sans doute inconnu de la plupart de vous et j'imagine que les Gallo-Romains ne connaissaient pas davantage ce nom. C'était celui d'une petite bourgade de la cité de Vienne, bourgade qu'a remplacé aujourd'hui la localité de Fins d'Annecy. Hé bien ! c'est précisément l'obscurité de cette bourgade qui fait l'intérêt, je dirai presque le charme des recherches de MM. Marteaux et Le Roux. Par eux, nous savons exactement comment on vivait dans ce riche et gai pays au beau temps des Antonins : nous voyons les villas des petits propriétaires, les fermes des métayers, les tombeaux s'alignant sur la grande route, les pierres jalonnant les chemins privés ; nous faisons l'inventaire des statuettes de marbre ou des figurines de bronze qui ornaient les demeures les plus riches ; nous nous étonnons de l'incroyable quantité de vaisselle rouge ou noire, à la facture élégante, au vernis inusable, qui franchissait le seuil de tous les habitants, et nous apercevons que, grâce au limon des rivières rhodaniennes, les gens du Dauphiné était déjà fort experts en industrie céramique. Puis, comme tout, dans le monde ro-

main s'est étrangement ressemblé, à bien connaître le petit bourg de *Boutae*, nous connaissons bien mille et dix mille bourgades de la Gaule impériale. Et, je le répète, les deux auteurs de ce livre nous font bien connaître ce gros village ; car ils dessinent tout avec un sens très juste, un véritable flair de l'Antiquité. Une quatrième médaille leur était largement due. »

*
* *

Jules Cochon, ancien Lt-Colonel hors cadres, ancien Conservateur des Eaux-et-Forêts : **Le Général Songeon,** *sa vie militaire et civile, 1771-1834*. Chambéry, F. Gentil, 1915, Gd in-8°, pap. vélin, 224 p. Illustré de nombreuses photographies hors texte et d'un portrait en chromotypie représentant Jeanneton Séraphin (de La Roche), dame Songeon.

L'auteur, érudit écrivain, doublé des qualités d'un infatigable chercheur, n'a rien négligé pour présenter dans toute leur ampleur les principaux faits qui caractérisent la vie du héros dont il a entrepris de retracer la carrière. Des papiers de la famille Songeon, les archives de Genève et celles du département de la Savoie, les souvenirs locaux et les traditions de différents séjours du général en Savoie, dans le Bugey, en Dauphiné et dans le Mantois, ont permis à l'auteur de reconstituer la vie du général, depuis son berceau jusqu'à sa tombe retrouvée par M. J. Cochon et restaurée par ses soins.

Songeon (Jean-Marie), né à Annecy en 1771, de parents savoyards, s'engagea dès l'âge de 16 ans dans l'artillerie des colonies. Il fut envoyé d'emblée dans l'île de Saint-Domingue où il connut pour la première fois, sans doute, bien que son père fût confiseur (à Annecy), l'ananas qui plus tard devait décorer le sinople des armoiries de Chevalier d'Empire qui lui furent octroyées par brevet impérial du 30 octobre 1810.

Un an plus tard il était canonnier en premier, puis artificier en 1789. Promu au grade de général de brigade en 1813, à l'âge de 42 ans, il mourut en 1834 au château de Maulette, près Houdan (Seine-et-Oise).

A la suite d'un historique des 23 campagnes de Songeon, l'auteur présente :

Une iconographie des souvenirs du général comprenant 13 articles, dans laquelle figurent, outre les portraits, la maison que le colonel Songeon fit construire à Annecy, sur les ruines de l'hôpital dit de la Providence, dans la rue de ce nom et qui après son départ servit de pensionnat et naguère d'évêché. La

porte intérieure est décorée d'un écusson à son blason de Chevalier d'Empire ;

La caserne Songeon, à Albertville, occupée aujourd'hui par le 22e bataillon alpin et une batterie d'artillerie alpine de montagne.

Plus loin, la liste des états de service du général Songeon, maréchal de camp ; ensuite le « JOURNAL HISTORIQUE DE LA DIVISION MILITAIRE » *que laissa le général en chef Macdonald, dans la République romaine,* à l'époque du 26 floréal, an VII, par Songeon, chef de bataillon, aide de camp du général divisionnaire Garnier, commandant l'Etat romain ;

Une cantate italienne jouée au théâtre de Gradisca en 1707 : « *Il felice ritorno del signor colonnello Songeon del regimento 53 d'infanteria di linea.* »

Il faut louer l'inlassable activité déployée par notre savant collègue florimontan, en vue d'aboutir par de minutieuses investigations, de longs et fréquents déplacements, à la mise en œuvre et à l'achèvement d'une étude aussi parfaitement documentée, reconstituant la vie du général pour ainsi dire au jour le jour. Heureux sommes-nous de constater, une fois de plus, que nos célébrités savoyardes ne sont jamais tombées dans le domaine de l'oubli. Déjà Jules Philippe dans ses *Gloires* et A. Anthonioz dans *Généraux savoyards*, ont consacré chacun un chapitre au général Songeon, dans le cadre que comportait le caractère de leurs ouvrages. Mais il appartenait à M. J. Cochon de s'attacher plus particulièrement à cette illustration de la Savoie et donner plus de développement à sa biographie, en raison de l'importance des nouveaux matériaux recueillis par suite de ses longues et patientes recherches.

F. GARDIER.

* * *

Associazione frà oriundi savoiardi e nizzardi italiani

Le bulletin n° 4 de l'Association des italiens originaires de Savoie et de Nice vient de paraître. Il renferme, comme les précédents, des études qui sont intéressantes au plus haut point.

Outre un résumé des principaux faits qui ont marqué les cinq premières années de vie de l'Association, le président, comte de Sonnaz, donne : 1° une réédition de la complainte du sire de Malingre, maître d'hôtel du prince de Morée, poème remontant au début du XVe siècle et déjà publié par M. Eugène Ritter ; 2° une notice sur Pierre Lucas de la Roche d'Alérv, l'héroïque défenseur des citadelles de Verrua (1704) et de Turin

(1706) ; un important exposé du rôle joué par les *Savoyards et les Niçois en 1814* ; enfin des articles nécrologiques et bibliographiques.

Dans la plupart de ces articles, relatifs à des personnages connus, on trouve des détails inédits. Les pages destinées à commémorer le centenaire de 1814 sont consacrées au comte Perret d'Hauteville, au maréchal Sallier de la Tour, Joseph-Amédée, et à son frère Victor-Amédée, lieutenant-général : au comte Joseph de Maistre, au général Michaud de Beauretour, au général Janus de Sonnaz, pour ne citer que les Savoyards. On y trouve les portraits de ces personnages.

Un autre travail qui nous intéresse est celui intitulé : *Un officier savoyard au combat de Bricchetto* (Rivoli), *21 avril 1796*, et signé Luigi Rangoni Machiavelli. Il s'agit du colonel d'Oncieu de Chaffardon (1749-1800) qui se couvrit de gloire sur ce champ de bataille.

Le général français Stengel, que Napoléon citait plus tard comme le modèle des officiers d'avant-garde, avait reçu l'ordre de tenter de couper la retraite au général Colli. Chaffardon et Chevelu, majors savoyards, comprenant l'importance qu'il y avait à maintenir ouvert le chemin de la retraite de l'armée, et quoiqu'ils eussent seulement 300 cavaliers sous leurs ordres, se jetèrent avec fureur, à plusieurs reprises, sur les hussards français, commandés par Stengel, tuèrent le général et mirent en fuite le régiment entier. A la suite de ce beau fait d'armes, le roi décora de deux médailles d'or l'étendard de l'escadron-colonel et donna la Croix des S. S. Maurice et Lazare à Chaffardon.

C'est dans cette affaire qu'un autre de nos compatriotes, le général *Dichat de Toisinges*, (que l'auteur peu familiarisé avec les noms de notre pays, appelle *Duchat di Loisigne*), trouva une mort glorieuse, à la tête des troupes sardes, en défendant une redoute contre la 19e demi-brigade républicaine qui comptait dans ses rangs le 2e bataillon du Mont-Blanc.

Enfin, nous citerons le remarquable article de notre très distingué membre honoraire M. F.-G. Fruttaz sur *les Savoyards et Valdotains d'autrefois*. Il rappelle que, depuis le XIe siècle, la Savoie a donné au duché d'Aoste « seize évêques, douze baillis, de nombreux gouverneurs militaires, des intendants, des magistrats, qui entretenaient des rapports incessants entre cette province et Chambéry. »

François MIQUET.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Annecy, Imprimerie J. ABRY. — 22017

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 6 octobre 1915.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

M. MIQUET souhaite la bienvenue à M. le chanoine Alloing, secrétaire de la Société Gorini, qui assiste à la séance.

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Pendant les vacances qui viennent de prendre fin, deux de nos collègues ont été frappés dans leurs plus chères affections : M. Claudius Bouchet, négociant, nommé depuis peu officier d'administration, et M. Jacques Fournier, ingénieur agronome, ont eu le malheur de perdre leur mère ; je leur adresse, en votre nom, nos sincères condoléances.

Durant la même période, en ce qui concerne les Florimontans ou fils de Florimontans mobilisés, nous n'avons eu d'abord que des nouvelles agréables et rassurantes :

M. le commandant Roullet, gendre de M. Alexis Dunand, qui avait conquis depuis peu son quatrième galon, a été cité à l'ordre de l'armée et nommé chevalier de la Légion d'honneur, avec des mentions particulièrement flatteuses.

M. le professeur André Cholley, parti comme sous-lieutenant de réserve, et devenu bientôt lieutenant, a été promu capitaine au 23e régiment d'infanterie.

Des citations posthumes, fort élogieuses, ont remis en vedette les noms de Gilbert Goy et de Jean Crolard, fils regrettés de nos très estimés représentants.

M. le colonel Bordeaux, dont les graves blessures nous avaient vivement inquiétés, est en pleine convalescence à Thonon. Il a même honoré votre président de sa visite, à Annecy, mais je venais de sortir quand il s'est présenté et j'ai

1. Sont présents : MM. Balleydier, Dépollier, Désormaux, Gardier, Lavorel, Le Roux, Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, Perin, Rebord, F. Serand, J. Serand, M. Alloing, secrétaire de la Société Gorini.
Excusés : MM. A. Crolard et le Général Maillot.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SOCIÉTÉS SAVANTES 1.6794 IMPRIMÉS
Savoie (Haute) 2
D 31

manqué, à mon grand regret, l'occasion de faire sa connaissance.

Plus heureux avec M. Letonnelier, nous avons eu le plaisir de le revoir, à plusieurs reprises, dans notre ville, pendant la saison qu'il a suivie à Aix-les-Bains. Notre vaillant archiviste, dont la jambe gauche est toujours ankylosée, n'a jamais cessé d'avoir bon espoir. Plein de confiance dans le résultat final, il goûte, depuis quelques jours, un court repos dans sa famille, mais il est avec nous par la pensée ; je lui envoie nos meilleurs vœux.

Hélas ! au moment même où tout semblait aller pour le mieux, à l'heure où la victoire entr'ouvrait la barrière de fer qui nous sépare encore des départements envahis, nous apprenions que M. Pétrus Rollier, notaire, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, avait été tué, le 26 septembre, en Champagne, en donnant l'assaut contre les tranchées allemandes.

Aucun détail, sinon que cette noble victime est morte en faisant bravement, très (son lieutenant dit *trop*) bravement son devoir.

Il n'y aura qu'une voix, dans le pays, pour déplorer cette catastrophe.

Fils et petit-fils de notaires qui étaient l'honneur de leur corporation, M. Pétrus Rollier continuait les traditions de droiture et de rigoureuse probité qui avaient entouré son nom d'une auréole incontestée.

Son grand-père avait été décoré par l'Empereur, le 26 septembre 1860, cinquante-cinq ans, jour par jour, avant le triste événement que nous déplorons aujourd'hui, et son père, un des nôtres, était un de ces hommes qu'aucune critique ne pouvait atteindre : il avait la rare fortune d'être apprécié par tous et de n'être discuté par personne. Non moins privilégié du côté maternel, M. Pétrus Rollier était doué d'un agréable caractère, d'une bonté agissante et d'un ensemble de qualités intellectuelles et morales qui lui assuraient une place à part dans l'estime publique. Marié depuis peu avec une compagne digne de lui, qui lui avait donné deux enfants, dont l'aîné n'a pas deux ans, rien de ce qui passe pour constituer le bonheur sur cette terre ne paraissait lui manquer ; mais le bonheur des hommes est bâti sur le sable : une balle stupide a suffi pour anéantir les plus belles espérances !...

Honneur à ce héros ! que la gloire de sa mort soutienne

tous les siens dans cette cruelle épreuve ! et que leur douleur soit allégée de la part que nous y prenons !...

Ce coup terrible est le plus déplorable, mais il n'est pas le seul qui ait atteint la Florimontane : au cours du même assaut, le capitaine Antoine de Menthon et le sous-lieutenant François-Maurice Ritz ont reçu plusieurs blessures ; évacués sur les hôpitaux d'Aix-les-Bains et de Tulle, ils souffrent surtout d'être immobilisés pour quelque temps, et leur plus vif désir est de retourner sur le front. Qu'ils veuillent bien agréer, avec nos souhaits, l'expression de nos cordiales sympathies.

Le patriotisme qui les anime est celui qui transporte et purifie le pays tout entier : nous y voyons le gage certain du triomphe définitif qui s'approche et qui nous prépare une France nouvelle, dont l'aube commence à rayonner sur l'effondrement des avant-postes de l'envahisseur !

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Nanche fait connaître qu'il a assisté à la remise de la croix de guerre et de la médaille militaire à l'adjudant Faletti, fils de notre sympathique collègue.

Le Président lit une lettre du professeur Ritter qui ajoute quelques détails à la biographie du musicien Demotz de la Salle dont M. Miquet s'est dernièrement occupé.

M. le colonel Bordeaux adresse des remerciements pour sa nomination de membre honoraire, qui ne lui avait pas été notifiée plus tôt, son adresse n'étant pas connue.

M. Léon Coutil, archéologue préhistorien, présenté par MM. Gardier et Le Roux, est nommé membre correspondant de la Florimontane.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. de Roussy de Sales qui remercie la Florimontane du témoignage de sympathie qu'elle lui a adressé à l'occasion de la mort de son père. Notre Société était représentée aux obsèques du Comte par MM. d'Orlyé, Miquet et Lavorel.

M. Miquet annonce qu'on a rectifié l'orthographe de la plaque avenue de Trésun et remercie M. le Maire d'avoir donné satisfaction à sa demande.

Le Président exprime les remerciements de la Florimontane au Conseil général qui, sur le rapport de M. Chautemps, a bien voulu accorder son appui à la publication future du *Livre d'or des Savoyards à la guerre*.

M. Le Roux présente un ouvrage offert par le ministère de l'instruction publique : *La Science française à l'Exposition*

de San Francisco, deux volumes ornés des portraits des plus illustres savants. Le pavillon français de l'instruction publique n'est pas ce qui attire d'ordinaire la curiosité des visiteurs ; il présente une autre originalité ; c'est la concentration de la pensée française, sous forme d'une bibliothèque où se trouvent réunis des livres jaunis par le temps, des publications où l'encre est encore fraîche, de gros volumes, des opuscules : soit la part de la France au progrès scientifique, et l'exposé par les auteurs eux-mêmes des grandes découvertes dues à son génie créateur. Chacune des branches des connaissances humaines est traitée dans cet ouvrage par les savants français les plus en renom. C'est une réponse digne, discrète et formidablement écrasante, aux prétentions de l'Allemagne à la suprématie intellectuelle.

M. Le Roux montre une très intéressante trouvaille archéologique faite par le lieutenant F.-M. Ritz au cours du creusement de tranchées de première ligne dans la Marne. Aidé de ses soldats, il a mis au jour trois tombes gauloises où il a pu recueillir un petit mobilier funéraire caractéristique : des poteries malheureusement fragmentées par le travail hâtif de la pioche, les unes lisses, les autres décorées de stries pratiquées au peigne, un bracelet en jayet, une très belle fibule en bronze (type de l'âge du fer de la Tène III), enfin sept grains de collier en ambre. Cette matière provenant des rives de la Baltique a été fréquemment trouvée dans les sépultures de l'Allemagne du Nord ; elle est plutôt rare dans celles de la Marne.

M. Miquet fait une communication sur les *Savoyards décorés de la Légion d'honneur de 1848 à 1914*. (Voir dans le 3e fascicule, page 115.)

Le même lit une étude sur l'*Emigration des Savoyards en Franche-Comté, après la guerre de Trente-Ans*. (Voir dans le 3e fascicule, page 89.)

M. J. Serand montre un *Congé militaire* accordé à un soldat savoyard désigné par son nom de guerre, « dit Saint-Martin », parce que originaire de cette commune. Ce diplôme, daté de 1733, est signé par le colonel de Clermont.

M. Marteaux fait la communication suivante sur l'origine du mot *Boubioz*.

On sait que les pêcheurs du lac d'Annecy ont donné le nom de Boubioz à un entonnoir lacustre situé d'après MM. A. Delebecque et L. Lejay (RS, 1891, 293) à 400m environ nord-ouest

de la pointe de la Puya et à 200m du point le plus rapproché du rivage ; sa profondeur est de 80m et la cause de sa formation ne peut être attribuée qu'à une source sous-lacustre jaillissante. En 1890, lors de la congélation du lac, ces ingénieurs ont trouvé sur le plafond vaseux une température de 3,8, tandis qu'au fond de l'entonnoir elle montait à 11,8. D'où peut venir ce nom de Boubioz ? Remarquons qu'il a été donné aussi à un pré marais de Sevrier, en 1522 *loco dicto ouz Bobieuz* (Bruchet, Archiv. dép. *Inv.*, E, 370) ; c'est aussi un lieu dit de Dingy et d'Epagny en 1730. Ce nom paraît rentrer dans la série des noms en *orium*, dans lesquels l'influence de l'yod a persisté en Savoie, tandis que peu à peu le son *r* ne se faisait plus entendre. Au type ancien de *lavatorium*, en sav. *lavieu*, lavoir et l.dits à Marlioz, Seythenex, Thônes, etc., on peut ajouter *battitorium*, écrit aussi *bastitorium*, *baptitorium*, *batatorium* ; cp. *ad batitoria reficienda* 1283 (Feigé : *Hist. de Mélan, Acad. Salés.* XX, 1898, n° 430, doc. 5) ; anc. fr. *batiour* cp., *casale molendini et del batiour* 1236 (SHAG, IV, doc p. 60) Sav. *batieu*, *batiu* et l.dits *Batiouz*, *Battioz*, à Brenthonne, Giez. Seythenex ; — *miratorium*, lieu d'où l'on a une belle vue ; sav. *merieu*, *meriou*, et l. dit *Mirieux*, à Sallanches ; cp. le Miroir à Publier et la tour du Miroir au château d'Annecy ; — *passatorium*, 1335, pont ou tout ce qui sert à passer (Du Cange) ; passoir, barrière basse qu'on enjambe pour passer (Fenouillet) et l.dit *au Passiouz* 1325 (*Inv. de Saint-Jean d'Aulps*, n° 579), à la Tour ; *-pissatorium*, 1313, endroit où coule en cascade un filet d'eau ; *pissorium*, *pissiour* 1384 (H. Tavernier : *Monogr. des Gets*, etc. ; Acad. Salés. IX, p. 233, 255 ; doc. 4 et 9) et Pissieux, l.d. à Saint-Silvestre, etc. ; *-repositorium* employé par Pline, prend au IVe siècle le sens de tombeau et, en topographie, celui de l'endroit d'une montée où l'on se repose ; nom de chartreuse, *repausatorium*, 1151, Guichenon : *Bibl. Sebus.* 1, 8 ; le Reposoir, *Repousoir* 1730 ; l.dits à Charvonnex, Passy, Sallanches, Servoz ; sav. *reposieu* (Fenouillet) ; à Copponex, la pierre du *Repousiou* ; à Frangy, le *Reposiuz*, etc. D'après la similitude des formes, on voit que notre Boubioz remonterait ainsi à *borbatorium*, mot populaire forgé sur le modèle des précédents, mais ayant subi en outre dans notre patois la perte de *r* devant la labiale, phénomène qu'on retrouve dans *abrŏ*, *d'arborem*. Quel est maintenant le sens de Boubioz ? C'est évidemment un dérivé de *borba*, écume, boue, nom de ruisseau dans le pays de Vaud (Jaccard), fr.

bourbe, dont Godefroy a recueilli les dérivés anciens, *borbeus*, *borbier*, *borbeau*, *borbeter*, *bourbeur*, *borbator*, etc., et auxquels viennent s'ajouter les dérivés topographiques Bourbière, Bourbelain, Bourbouillon et Borbannaz, tous noms de marais, de sources ou de ruisseaux, mais sans que leur sens implique une idée prédominante de boue. *Borba* ne peut guère en effet s'expliquer que par une racine *borm*, qui exprime une idée de chaleur et de bouillonnement. De là Bormo et Bormana, divinités des sources thermales, d'où sont dérivés à leur tour par des formes intermédiaires *Borbo* et *Borbana*, Bourbon et notre Borbannaz de Frangy. Il est donc vraisemblable qu'on a appelé Boubioz une nappe d'eau lacustre ou maréca-geuse qui, par ses bulles gazeuses venant crever à la surface et par la vapeur qui y flotte en hiver, rappelle à l'esprit l'idée d'un bouillonnement thermal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 10 novembre 1915

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures. [1]

Le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Je viens d'apprendre que, ce matin même, ont eu lieu les funérailles de M. Albert Duplan, numismate et archéologue, ancien magistrat, ancien maire d'Evian, président de l'Académie Chablaisienne et président du Syndicat d'Initiative évian-nais.

Né le 12 novembre 1837, à Moûtiers, où son père était magistrat, M. Duplan est mort le 7 novembre, à Evian, où depuis longtemps il s'était fixé.

Il employait ses loisirs à des travaux de numismatique et d'histoire et faisait partie de la Florimontane depuis 30 ans.

Parmi les diverses publications qu'on lui doit, je citerai : *Note sur le trésor de Vinzier* (1882) ; *Un tiers de sol mérovingien inédit* (1890) ; *Mémoires de noble François Prévost*,

1. Sont présents : MM. Désormaux, Falletti, Gardier, Le Roux, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, Périn, Rebord, Robert, J. Serand, F. Serand.
Excusés : MM. A. Crolard, Dépollier.

d'Evian (1891) ; *Hôpital d'Evian, notes et documents* (1896) ; *La garde nationale d'Evian en 1793* (1899) ; *Vie militaire du lieutenant-colonel Marie Duplan* (1901) ; *Les Cordeliers à Evian* (1909).

Regrettant vivement la perte d'un collègue dont la longue carrière a été consacrée au service du pays, j'envoie à sa famille et à l'Académie Chablaisienne nos sincères condoléances.

J'adresse les félicitations de la Florimontane à M. le docteur Varay, médecin-major, qui vient d'être cité à l'ordre du jour d'un corps d'armée, ainsi qu'à M. le général Maillot et à M. Buttin dont les fils ont obtenu des distinctions de même nature.

En ce qui concerne M. Buttin, la citation parue à l'*Officiel* du 27 septembre dernier est erronée, en ce qu'elle attribue au cité le prénom de *René* quand il s'appelle *Pierre*, et qu'elle dit que l'officier blessé est resté *trois jours* sur le terrain avant d'être relevé, tandis qu'il y est resté *cent heures*.

J'ai le plaisir de signaler à votre attention une dépêche d'Athènes, 22 octobre, insérée dans la plupart des journaux, qui est ainsi conçue : « Le colonel Bordeaux, ancien membre de la mission militaire française en Grèce, de passage à Athènes, a assisté aujourd'hui à la séance de la Chambre des députés.

« L'apparition du colonel dans la tribune diplomatique a été saluée par de longs applaudissements et par les cris de : *Vive la France !* »

Cette dépêche nous réjouit, parce qu'elle nous rassure sur l'état de santé de notre glorieux blessé, qui, à peine débarrassé de ses béquilles, est retourné sur le front, estimant, comme le général Marchand, qu' « en ce temps-ci, on a le droit d'être mort, mais pas malade ».

Elle jette un rayon de lumière sur les services rendus par le colonel à l'influence de la France et sur les sympathies qu'il inspire : à ces divers titres il nous est agréable de relever l'incident.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau, de la part de M. A. Crolard, un lot de publications relatives à la guerre actuelle et à l'histoire de la Savoie.

MM. SERAND et MIQUET présentent la candidature de MM. Hubert et Louis PFISTER.

Le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. le professeur Muret qui, au nom du Comité genevois, fait un vibrant appel

dans le but de procurer des livres aux prisonniers de guerre français et alliés de la France. Tous ouvrages dans chaque branche de l'art et du savoir, textes, critiques, manuels, dictionnaires, livres élémentaires, seront acceptés avec reconnaissance. La Florimontane décide de fournir un lot de doubles et de publications de la *Revue Savoisienne* qui sera envoyé au Comité et s'inscrit pour une somme de 50 francs au profit de cette œuvre.

M. Léon Coutil adresse ses remerciements pour sa nomination de membre correspondant.

M. Miquet établit la *Généalogie de la famille de La Charrière:*

Cette famille, dont le nom s'est orthographié de différentes façons (Charrière, La Charrière, Delacharrière, de la Charrière), passe pour sortir de Thusy.

Les premiers de ses membres qui figurent dans les registres municipaux d'Annecy sont Urbain et Théodore, fils de Jean, reçus bourgeois de cette ville le 3 janvier 1647.

Urbain fut trésorier provincial du Genevois et quatrième syndic. Il n'eut qu'une fille, dont l'existence fut éphémère.

Théodore, qualifié de spectable, et probablement procureur, laissa une nombreuse postérité, dans laquelle on compte cinq médecins ou chirurgiens, dont un (Joseph) se rendit célèbre à Paris, avec son *Traité des opérations chirurgicales*, traduit en allemand, en anglais et en hollandais, et réimprimé quatorze fois.

Une rue de Paris porte encore aujourd'hui le nom de ce compatriote.

Parmi les représentants les plus marquants de cette famille, il faut encore citer Bernard-Marie (1789-1851) qui devint sénateur au Sénat de Savoie, puis sénateur du Royaume en 1848, et l'avocat Clément, qui fut bâtonnier de l'ordre et conseiller municipal d'Annecy (1801-1885),

Le Même donne une étude statistique sur la *Population d'Annecy en 1793*. (Voir dans le présent fascicule.)

M. Marteaux dépose sur le bureau de l'Académie un don de M. Favre, employé de librairie, consistant en deux monnaies : deux sols de Louis XVI, 1793 et un gros de Guillaume, duc de Mantoue, du XVIe siècle.

Le Même fait la communication suivante :

On connaît le nom de la famille de Quoex, originaire de Talloires et dont les membres, d'après François Mugnier,

remplirent de père en fils les fonctions de barbier-chirurgien au monastère bénédictin [1]. Des services rendus au duc de Nemours les firent anoblir au XVIe siècle. Son nom, d'après l'*Armorial et Nobiliaire de l'ancien duché de Savoie* [2], se présentait sous les formes *Quoqui, quoei* (1360-1386), *Decoix*, — *Coex*, — *Cuoex*, — *Coi*. Cet ancien mot savoyard ne semble être autre chose que le mot latin *coquus*, prononcé plus tard **cŏcus*, lequel a été supplanté par le dérivé *cocinarius*, cuisinier. On peut comparer pour la diphtongaison de *ŏ* bref tonique + *c*, les mots similaires de notre patois actuel *lŏcus, lŭa, lŏé* et *focus, fŏà*, fr. *lieu, feu*. Ainsi il est probable qu'au XIIIe siècle, au moment où les surnoms deviennent fréquents, un habitant de Talloires reçut celui dont nous parlons à cause de son emploi à l'abbaye. Ses descendants s'élevèrent ensuite à la dignité de barbier-chirurgien, par lequel ils atteignirent enfin la noblesse.

Il résulte des relevés, faits à ce jour, par M. Miquet que 103 officiers savoyards sont tombés au champ d'honneur depuis le début des hostilités, tandis que pendant la guerre de 1870 on n'en compta que 10.

L'assemblée procède à l'élection des membres des jurys de poésie et de céramique des concours de 1915. Sont nommés, pour la poésie : MM. Désormaux, Le Roux, Marteaux, général Maillot, Martin, Miquet ; pour la céramique : MM. Blandin, Gardier, Le Roux, Martin, Nanche, J. Serand.

Il est décidé qu'on transmettra à la Municipalité un vœu dans le but d'obtenir de l'Etat pour la ville d'Annecy quelques trophées de guerre, ainsi qu'une copie de la délibération prise, sur l'initiative de M. Miquet, afin de s'opposer au changement de nom de la rue Perrière, demandé par quelques commerçants de ce quartier.

En terminant, l'Académie Florimontane s'associe chaleureusement aux patriotiques félicitations qui ont accueilli la mise à l'ordre de l'armée des 30e de ligne et 11e chasseurs et du XIVe corps tout entier dont l'admirable vaillance et l'héroïsme ont ajouté de si nobles pages à l'histoire du glorieux passé militaire de la France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

1. *Congrès des Soc. Sav. Savoisiennes*, 1901, Annecy.

2. V. p. 50. — Je suis pris à partie dans ce bel ouvrage (p. 64) au sujet d'une charte concernant la famille *de Dyvona* (*Rev. Sav.*, 1909, 80, 181). Après les lettres courtoises échangées, je ne pensais pas que M. le comte de Mareschal de Luciane me planterait cette épingle dans le dos. C. M.

Séance du 8 décembre 1915.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT est heureux d'adresser les chaleureuses félicitations de la Florimontane à MM. le capitaine de Menthon qui vient d'être décoré de la Légion d'honneur et le sous-lieutenant F.-M. Ritz qui a obtenu la croix de guerre.

Au sujet du vœu émis à la dernière séance, M. MIQUET annonce que M. le Maire d'Annecy avait déjà pris l'initiative d'une demande tendant à l'attribution de trophées de guerre à la ville d'Annecy.

Le PRÉSIDENT donne également connaissance d'une lettre de M. A. Crolard, député, qui s'est proposé le même but.

M. MIQUET lit une lettre du colonel Bordeaux qui a profité de sa récente mission à Athènes pour envoyer une notice biographique sur l'archevêque latin d'Athènes, Mgr Petit, un Savoyard de Viuz-la-Chiésaz. Ce savant orientaliste a publié une très nombreuse série d'ouvrages parmi lesquels l'important *Recueil des inscriptions chrétiennes du Mont-Athos.* (Voir dans le présent fascicule.)

A la suite du vote sur les candidatures proposées à la dernière séance, MM. Hubert et Louis PFISTER sont élus membres de la Florimontane.

Le SECRÉTAIRE donne lecture de plusieurs passages d'une conférence faite à Paris par M. PLOCQ, membre honoraire de la Florimontane, toute remplie de détails curieux sur la pénétration allemande d'avant-guerre en Pologne.

La parole est ensuite donnée à M. MARTIN pour la lecture de son rapport sur le concours de poésie de 1915.

Après approbation par l'assemblée des conclusions du jury, le PRÉSIDENT procède à l'ouverture des plis cachetés et annonce les récompenses dans l'ordre suivant :

1. Sont présents : MM. Désormaux, Le Roux, Général Maillot, Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, Rebord, J. Serand.
Excusés : MM. A. Crolard et Gardier.

Pas de *premier prix*.

Deuxième prix : 100 fr. (n° 2); Mlle Portron, professeur à Niort.

Mention honorable : (n° 4), M. Merlateau, à Villiers-sur-Marne.

M. le Général Maillot offre au Musée diverses pièces archéologiques recueillies par son fils dans les tranchées du front de la Somme. Deux belles haches polies en silex, un marteau-hache perforé, en bois de cerf. Ces objets se rapportent à la période néolithique ou de la pierre polie.

M. Rebord donne lecture d'un épisode inédit de la vie de Charles-Auguste de Sales. (Voir dans le présent fascicule.)

M. Marteaux explique l'origine du nom de *Frangy*. Cette commune le doit à un gentilice latin, non à un impossible Afranius, mais probablement à Firmius, dérivé du nom simple Firmus, qui était souvent celui d'un soldat. Celui-ci le changeait en gentilice quand, ayant obtenu son congé, il devenait citoyen. C'est ainsi qu'Annemasse a conservé une inscription mentionnant un Firmus, fils d'Hilaris, qui, sous Auguste, avait fait un vœu à Mars. Citoyen, il fit souche de Firmius et il n'est pas impossible que lui-même ou l'un de ses pareils, ayant acquis le droit de cité, ait fondé au bord des Usses la villa qui porte son nom et qui était située sur la route de Condate (près de Seyssel) à Genève. Firmiacus ne tarda pas à s'altérer en **Frimiacus* par la transposition de *r*, puis en **Fremiacus*, d'où *Frengiaco* 1119 (Mém. de la Soc. d'hist. de Genève, I, part. 2, p. 157); *Fringe* 1198 (Guichenon : *Bibl. sebus.*, II, 34); *Fringiaco* 1235 (SHAG, IV. doc., p. 57). Frangy est aussi le nom d'une commune de Saône-et-Loire qui a vraisemblablement la même origine.

M. Miquet fait une communication sur « Les Savoyards dans l'aviation militaire ». (Voir le présent fascicule.)

Au sujet de la récente citation à l'ordre de l'armée du 30e régiment d'infanterie, qui a acquis le droit de cité à Annecy où il tient garnison depuis 1873, M. J. Serand rappelle qu'au moment de la mobilisation il était, de tous les régiments français, celui qui avait à son actif le plus grand nombre de drapeaux pris à l'ennemi, c'est-à-dire 16.

D'après l'ouvrage du commandant Vérillon : *Les Trophées de la France*, le 9 décembre 1798, lors de la prise de Calvi, 15 drapeaux napolitains restèrent aux mains des soldats de la 30e demi-brigade, représentée aujourd'hui par notre régiment et le

14 juin 1800, à la bataille de Marengo, les sous-officiers Blein, Acceptil et Morillon ainsi que le caporal Groumel se précipitèrent sur un peloton autrichien, lui enlevèrent son drapeau et firent plusieurs prisonniers.

Ils portèrent ainsi à 16 le total des drapeaux pris à l'ennemi par leur régiment, chiffre qui n'a probablement pas été dépassé par un autre corps depuis le commencement de la guerre actuelle.

Les journaux ont publié récemment la citation suivante à l'ordre de l'armée, dont vient d'être l'objet le 30e régiment d'infanterie :

« Sous les ordres du colonel Dol, s'était déjà fait remarquer pour sa belle tenue sous le feu, s'est remarquablement conduit pendant les journées des 25, 26 et 27 septembre au cours desquelles il a fait 1500 prisonniers et pris deux canons à l'ennemi. »

En méritant cette flatteuse appréciation du général en chef, qui confère la croix de guerre à leur drapeau, nos héroïques poilus de 1914-1915, dont nous serons heureux de fêter le retour après la victoire, viennent de prouver, une fois de plus, qu'ils sont les dignes successeurs des vaillants soldats de l'an VIII.

Avant de clore la dernière séance de l'année, le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Dans quelques jours expireront les pouvoirs que vous avez bien voulu me conférer, le 8 janvier 1913, en me nommant président de l'Académie pour une période de trois ans.

Je ne veux pas résigner mes fonctions sans remercier les membres du bureau du concours aussi bienveillant qu'éclairé dont ils m'ont toujours honoré, et l'ensemble de nos collègues de l'assiduité méritoire avec laquelle ils ont suivi nos travaux.

C'est par l'union de toutes les bonnes volontés que nous avons pu, dans des temps difficiles, continuer sans interruption l'œuvre de nos devanciers. Sans doute une partie de notre programme — celle relative à l'érection d'une statue à saint François — reste en suspens, mais les plus graves évènements nous ont trouvés solidement groupés par l'amour de la patrie, sous l'égide de notre devise rétablie *omnes omnium caritates patria una complexa est*, et nous n'avons momentanément abandonné l'une de nos tâches que pour en aborder une autre : celle du *Livre d'or des Savoyards à la guerre*.

Si beaucoup de collaborateurs nous manquent, et si nous n'avons pas accompli tout ce que nous aurions désiré, nous n'avons jamais arrêté notre publication, ni nos concours, ni suspendu nos séances, et la Florimontane, comme ce personnage de la Révolution auquel on demandait ce qu'il avait fait pendant la Terreur, peut répondre : J'ai vécu !

Oui, malgré les préoccupations de l'heure présente, malgré l'absence de plusieurs, malgré la pénurie de main-d'œuvre et le manque de papier, nous avons vécu !... Nous vivons, et nous vivrons !...

Messieurs,

En acceptant les fonctions présidentielles, je m'étais bien promis de ne pas bénéficier des dispositions de l'article 5 du réglement, qui permet de réélire le président sortant, car j'ai toujours pensé — et je pense encore — qu'il est injuste d'immobiliser les honneurs sur la tête d'un seul et qu'il est plus équitable de les répartir à tour de rôle entre les plus dignes.

Mais on m'a fait observer qu'en abandonnant en cours d'exécution, deux œuvres commencées, je paraîtrais peut-être en raison des circonstances exceptionnelles que nous traversons, me dérober... Je ne voudrais pas laisser cette impression.

Par ce temps de moratorium où tant d'échéances sont prorogées, si vous estimez que je dois rester, je resterai.

Si tel n'est pas votre avis, n'ayez aucune appréhension de me désobliger.

Quel que soit le choix auquel vous vous arrêterez, le président sortant déclare d'avance qu'à l'exemple — et suivant les termes — de notre saint fondateur, « il y acquiescera, non seulement humblement et révéremment comme il doit, mais cordialement et gaiement, en toute suavité ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Rapport sur le Concours de Poésie de 1915

MESSIEURS,

L'Académie Florimontane n'a pas voulu que, pendant les heures tragiques où notre pays montre tant de vaillance et d'énergie patriotique, sa vie intellectuelle et artistique fût suspendue. Elle a continué ses séances mensuelles ; elle a maintenu ses concours annuels ; et par cette constance, dont il convient de ne pas exagérer la valeur, elle a pensé servir, pour sa faible part, les intérêts sacrés de la France.

Le Concours de poésie n'a pas attiré, pour des raisons trop claires, hélas ! le nombre habituel de concurrents. Cinq envois seulement nous sont parvenus et, malheureusement, la qualité ne compense pas la quantité.

Les pièces classées sous le numéro 1 ne traitent que des sujets patriotiques. L'auteur déclare avoir voulu écrire des poésies légères, des chansons, destinées à aviver dans l'esprit de la masse les sentiments patriotiques èt à lutter contre la dépravation éhontée de la chanson française. Devant un but si noble, il serait peu convenable de trop insister sur la faiblesse de la forme qui ne nous a pas permis de réserver pour une récompense ces chansons populaires et morales.

Le numéro 3 retrace sous forme épique l'invasion allemande de 1914. Une forme extrêmement lourde et de nombreuses fautes de versification nous ont fait aussi écarter cette œuvre.

Le numéro 5 s'inspire également de la terrible guerre ; il chante le Dieu allemand qui n'est autre que leur 420, il offre quelques strophes à la reine des Belges, il célèbre l'Italie, les soldats des tranchées et évoque le souvenir des morts de 70. La forme poétique est correcte et parfois même assez vive. L'ensemble est un peu mince et l'expression plate ou commune trahit souvent la pensée du poète. L'auteur semble bien doué ; avec plus de travail, il arrivera à faire des œuvres intéressantes.

Le numéro 4 révèle un poète qui connaît son métier ; il aime à marier les strophes subtiles et les rythmes rares. En général le souffle est court et les pièces brèves. La première, *Sabbat*, écrite en vers de 9 syllabes, est d'une inspiration ultra-romantique. Le sonnet *A une blonde* évoque avec délicatesse des sono-

rités à la Verlaine, que le poète chantera dans une pièce assez confuse intitulée *Songe*. Les deux *Miniatures* du marquis et de la marquise sous forme de rondels, sont assez plaisantes. Le sonnet du *Crépuscule* rappelle encore les grisailles violacées de Verlaine. Puis, après avoir exprimé avec quelque éloquence dans *Orgueil* la théorie de l'art pour l'art, l'auteur nous montre dans les *Poèmes de la grande guerre* les poètes se faisant tuer, une rose à la bouche ou, si trop jeunes ou trop vieux, ils ne peuvent courir au feu, poussant leur cri de guerre et clamant leur confiance aux soldats du front :

Oui, notre voix rend forts ceux qui se sentaient las.
Trêve donc aux soupirs ! Haut les cœurs ! Et voilà
Notre tâche à chacun, légitime, la seule !

Hardi, bouillants bambins, hardi, vieux au sang chaud,
Et nous tous, les fourbus, les cagneux, les manchots,
Nous n'avons plus les bras, mais nous avons la gueule !

Reste le numéro 2, qui se divise en deux parties bien distinctes : *Pièces lyriques* et *Feuillets épars*. Les premières sont au nombre de quatre, *Hélène, Pénélope, Les Pêcheurs et la Sirène*, et *Riquette*. Destinées à être mises en musique, ces pièces ont le très grand mérite de présenter des situations musicales. Leur valeur littéraire est moindre et la banalité artificielle en est le principal défaut. D'ailleurs, à moins de remonter aux opéras de Quinault, ou de prendre la défense des poèmes de Wagner, dont il serait plus aisé de montrer les énormes défauts, quel libretto a jamais été un chef-d'œuvre de poésie ? Ces quatre pièces sont de bons libretti ; c'est déjà un éloge notable

Dans *Feuillets épars* l'auteur nous présente quelques petites pièces d'un lyrisme intime et qui n'est pas sans charme. Voici une brève impression dont la forme est à peu près parfaite :

Si je meurs un clair matin
De printanière allégresse,
Où le ciel tendre caresse
Les coteaux bleus au lointain,
Où tout vibre de jeunesse,

Aussi longtemps qu'un rayon
Tremblera sur la feuillée
Avec l'odorant frisson
De la forêt éveillée,

Sur mes yeux éteints déjà
N'abaissez pas ma paupière
Tant que le soleil luira :
J'ai tant aimé la lumière,

Lisez encore dans la revue *Les jardins sous la lune* et vous y trouverez une netteté de pensées, une délicatesse de sentiments et un coloris d'expression qui ne sont pas sans analogie avec le recueil couronné par nous il y a trois ans et qui s'intitulait *Echos et Reflets*. Mais ce dernier recueil était toute une œuvre, tandis que nous n'avons ici que quelques pièces détachées.

Le reste, plus important, est consacré à la guerre. Rien de plus difficile que de sortir du banal dans un pareil sujet. Et quand le lecteur est ému par une pièce patriotique, il doit toujours se demander si c'est le fond même qui le touche ou si c'est la façon personnelle dont le poète rend des pensées et des émotions communes à tous. Sans être d'une originalité bien remarquable, l'auteur exprime dans un style net et ferme des sentiments justes, sans emphase, ce qui est toujours à redouter en pareille matière. Des pièces comme celle-ci : *A un soldat*, *Pour la patrie*, *A la France*, *A l'Allemagne flétrie* sont d'une honorable médiocrité ; je prends le mot dans son sens latin.

On peut noter une délicatesse plus personnelle dans des pièces plus intimes, où l'auteur exprime ses sentiments de femme dont le devoir n'est pas de combattre, mais de maintenir et de croire. Lisez dans la revue *Les Gardiennes*, *Les choses ont changé sous la même apparence*, *Sursum corda* et vous serez touchés d'un sentiment délicat délicatement exprimé. Enfin certaines pièces vibrent d'un accent belliqueux que traduit bien la force nette de l'expression, telles ces deux beaux morceaux que vous trouverez aussi dans la revue : *Hors du sol français* et *La victoire en chantant*.

En conséquence le jury vous propose de décerner un 2e prix de 100 francs à l'auteur du numéro 2, (*Il n'est pas de peine perdue et pas d'inutiles devoirs.*) et d'accorder une mention honorable au numéro 4. (*Nec pluribus impar.*)

G. Martin.

* * *

LES JARDINS SOUS LA LUNE.

Les jardins sont beaux sous la lune,
Les jardins sont clairs et vivants :
Sous les frais coups d'aile des vents
Des perles tombent une à une.

Les jardins odorants et bleus
Bercent leur rêve dans la brise
Et la Paix, en sa robe grise,
Passe, invisible, sous les cieux.

Bruits d'argent des sources lointaines,
Mêlez vos limpides accords
Aux craquements secs du bois mort
Heurtant la vasque des fontaines.

Avec l'impalpable clarté
A travers des milliers de lieues,
Descend des hautes voûtes bleues
Un rayon de tendre bonté.

Dormez, dormez, fleurs et feuillages,
Dormez aussi, cœurs anxieux !
Au Pays des songes heureux
Faites de lumineux voyages !

La Paix divine, entre ses bras,
Nous berce dans le soir qui tombe
Et vers le repos de la tombe
Nous achemine pas à pas...

LES GARDIENNES.

Mon cœur passionné que ta grandeur enflamme
Est à toi, cher pays natal ;
Ne le dédaigne pas, cet humble cœur de femme
Plus fragile que le cristal.

Nous sommes, dans les bourgs et les villes de France,
Plus d'une qu'on ne connaît pas,
Qui dans l'obscurité travaillons en silence,
Les yeux du cœur fixés là-bas.

Là-bas vers la frontière où l'on peine, où l'on souffre,
Où l'on combat pour sa grandeur,
Où trop souvent la mort engloutit dans son gouffre
A la fois vaincus et vainqueurs.

Nous n'accomplirons pas des exploits héroïques,
Nul n'entendra parler de nous,
Mais nous admirerons les combattants stoïques,
Et prierons pour eux à genoux.

La prière va bien aux féminines lèvres ;
Nos sœurs dans les blancs hôpitaux
Des blessés douloureux apaiseront les fièvres,
Fortes par ces devoirs nouveaux ;

Gardant pieusement la fidèle mémoire
Des maux soufferts, des héros morts,
Nous serons seulement les autels de ta gloire
Et veillerons sur tes trésors.

LES CHOSES ONT CHANGÉ SOUS LA MÈME APPARENCE.

Le soleil du matin luit dans les vitres claires
Comme aux jours heureux d'autrefois
Et l'intime décor des choses familières
A le même visage avec la même voix.

Combien je vous aimais, douces, calmes demeures
Où sommeille le cher passé,
Abri tiède et profond où s'égrènent les heures,
Où l'on est bien, comme en son nid l'oiseau lassé,

J'aimais les fruits dorés de notre enclos rustique
Et les fleurs de chaque saison,
Mais je ne puis jouir du bonheur domestique
Quand tant de pauvres gens ont perdu leur maison.

Les choses ont changé sous la même apparence :
Sourire semble défendu
Lorsque de toutes parts monte un cri de souffrance
De tant de cœurs en deuil de leur bonheur perdu.

Même vous, même vous, pures et saintes joies
De la famille et du foyer,
Vous n'échapperez pas à l'étreinte qui broie
Nos cœurs que tant de maux sont venus foudroyer.

Quelle mère oserait serrer sur sa poitrine
Son fils à peine adolescent
Sans songer en pleurant qu'en la maison voisine
Une autre mère en pleurs a perdu son enfant ?

SURSUM CORDA.

Comme on lève un flambeau, comme on brandit l'épée,
Comme le drapeau flotte au vent,
Il faut te porter haut, âme deux fois trempée,
Très haut sous le soleil levant ;

Deux fois trempée au feu douloureux de l'épreuve,
Livrant les combats incertains,
Et du creuset sanglant, purifiée et neuve,
Sortant prête pour tes destins !

La meurtrière lutte a duré sans relâche :
Prends courage, voici le jour !
L'aube victorieuse et la fin de la tâche
Dans la confiance et l'amour !

Il faut quand nos soldats luttent pour la Patrie
Et n'ont jamais désespéré,
Que nous croyions en toi, noble France meurtrie,
Pays héroïque et sacré :

Il faut, dans ce reflux de lumières et d'ombres,
Nous qui sommes loin des combats,
Tenir nos cœurs si haut, même aux jours les plus sombres,
Que le doute n'approche pas !

LA VICTOIRE EN CHANTANT...

La Victoire en chantant... O Victoire inspirée,
Chante, chante les lauriers verts !
Entonne une strophe sacrée,
Que va répéter l'univers !
La Victoire en chantant délivre la Patrie,
La Victoire en chantant la relève, meurtrie,
Et la guide sous les cieux clairs !

Quand les autres oiseaux ont fui sous la tempête,
Craignant la famine et le gel,
Aux blancs matins d'hiver la joyeuse alouette
S'élève en chantant dans le ciel.
Comme l'oiseau gaulois, dans ta fière épopée,
Tu chantes, noble France, en brandissant l'épée,
Et tous viennent à ton appel.

En tout temps, rayonnant de sa jeune allégresse,
Le peuple Français a chanté !
Il a salué, plein d'ivresse,
L'aurore de la Liberté :
Les soldats de l'An II entraient dans la fournaise
En jetant aux échos la grande *Marseillaise*,
Cri de leur courage exalté.

Que les plus grands périls, les heures les plus graves
Nous trouvent chantant et debout !
La franche et saine joie est la force des braves :
En chantant rendons coup pour coup !
De notre cœur ardent qu'à tout instant s'élance
Un hymne d'un seul mot, ton nom, ton nom, ô France,
Ton nom sacré qui contient tout !

HORS DU SOL FRANÇAIS.

Jour d'orgueil, jour de joie où, l'épée à la main,
Nous les rejetterons par delà la frontière,
Où plus un ennemi, dans notre France entière,
Ne foulera le sol de son pied inhumain !

Où les champs ravagés, les coteaux et la route
Qui virent arriver les durs envahisseurs,
Après tant de longs jours d'angoisse et de douleur,
Verront leurs bataillons repasser en déroute.

Comme les fiers drapeaux vont flotter dans le vent.
Combien clair brillera l'acier pur des épées,
Quand leurs troupes fuiront, de feux enveloppées.
Tandis que nos vengeurs iront les poursuivant !

De quel fougueux élan, ô soldats des tranchées,
Vous bondirez dehors, à l'air libre, au soleil,
Aux rayons inondant de leur éclat vermeil
La dévastation des forêts ébranchées !

La haine au cœur pour tant de crimes sans raison,
Vous irez dans leur sang punir leur sacrilège,
Venger Reims en ruine, Arras martyr et Liège,
Vos compagnons tombés, votre chère maison.

Et tout ce qui souffrit de leur force brutale,
Tout ce que dans sa serre a tenu l'Aigle noir,
S'unira dans un chœur d'allégresse et d'espoir
En voyant que pour eux sonne l'heure fatale.

Alors Belge et Français, heureux d'être vainqueurs,
Trouveront à la vie une douceur divine;
Nous ne sentirons plus, lourd sur notre poitrine,
Le poids qui si longtemps nous écrasa le cœur.

L'Espoir se lèvera sur ses ailes superbes
Et les cloches de Flandre et les cloches d'Artois
Dans les débris épars des antiques beffrois,
S'éveillant, tinteront faiblement sous les herbes.

Les mères des enfants tombés dans les combats,
Dans leur deuil éternel tressailliront de joie
A songer que pas un de ces êtres de proie
Ne profanera plus les champs de mort, là-bas.

Et toi pour qui tes fils ont fait ces grandes choses,
Tes fils au bras solide, au courage brillant,
Toujours prêts à risquer leur vie en souriant
Pour jeter à tes pieds des lauriers et des roses,

Accueille leur hommage avec joie et fierté,
Respire avec bonheur, ô France délivrée,
Relève ton beau front et sois tout enivrée
Du vin fort de la Liberté !

Juliette PORTRON.

EPISODE DE LA VIE
de
Mgr Charles-Auguste de Sales

On sait que le neveu de saint François de Sales naquit le 1er janvier 1606 et qu'il reçut à l'âge de 14 ans (14 mars 1620) la Tonsure, des mains de son oncle. On sait aussi qu'après avoir consacré à la formation intellectuelle et morale du fils de son frère Louis les rares instants dérobés à ses immenses travaux, le saint, à l'heure même où il rendait le dernier soupir à Lyon [1], guérit miraculeusement le cher adolescent.

Curé de Corsier, le 3 juin 1630, Charles-Auguste devenait, le 13 février de l'année 1631, prévôt du Chapitre de la Cathédrale, puis, le 15 mars suivant, prêtre et vicaire général de son oncle Jean-François.

Pendant que le nouveau prévôt faisait dans le canton de Vaud un essai d'apostolat, bientôt arrêté par l'intolérance protestante [2], le doyen de la Collégiale de N.-D. d'Annecy, Pierre-François de Rossillon [3], se retirait à Saint-Julien, dans la maison de son frère, où il mourut le 19 décembre 1634.

Dès le lendemain, huit candidats, tous membres du Chapitre de la Cathédrale, se partagèrent les suffrages des collégiaux empressés de donner un successeur au défunt, dont le cadavre était à peine refroidi ; Charles-Auguste fut élu par 10 voix [4].

Le 21 décembre, aux électeurs venus lui signifier leur choix, Charles-Auguste acceptant déclare qu'il « s'opposerait formellement contre tous ceux qui lui voudraient nuire ou empêcher la possession du dit décanat, et appelait comme d'abus et autrement, jusques à la Cour de Rome, contre ceux qui prétendraient attenter au par sus son élection ». La suite nous fera comprendre cette étrange protestation. Elle dut surprendre les envoyés.

1. Acad. Sal., t. II, p, 28.
2. Fleury : *Histoire de l'Eglise de Genève*, t. II, p. 224.
3. Oncle de l'évêque, ancien prieur commendataire du Saint-Sépulcre d'Annecy, de N.-D. du Faulcon au diocèse d'Evreux, chanoine de la Cathédrale, aumônier de la princesse Christine, épouse du prince de Piémont, commandeur et conseiller de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare.
4. De Rouer Charles, archidiacre, en obtint 7 ; Magnin Pierre et Montfort Charles, chacun 6 ; Baytaz Nicolas, 5 ; de Lallée de la Tournette et de Lornay, chacun 4. Le dernier, qui n'obtint que 2 voix, est simplement nommé Derosey. Serait-ce un parent du chanoine Pierre-François de Riddes, seigneur du Rosay ?

Le 16 janvier, au milieu de l'allégresse générale, l'intronisation du nouveau doyen se fit paisiblement.

Un mois ne s'était pas écoulé, que le 12 février « comparut à la sacristie de la collégiale R^d Mre François de Vidonne, seigneur de Novéry, chanoine de St-Pierre de Genève, prieur du St-Sépulcre de la présente ville [1], lequel a présenté au Chapitre une patente venant de la part de la grandeur de Madame, portant nomination du dit seigneur de Novéry en la place et dignité de doyen céans, vacante par le décès de R^d Mre Pierre-François de Rossillon. Et, en vertu d'icelle, le mettre en possession de la dite dignité de doyen.

« Auquel seigneur de Novéry a été faite réponse par le Chapitre, n'y avoir présentement aucune place vacante de doyen, et que le Chapitre en a pourvu canoniquement, à forme de ses Statuts confirmés par Notre Saint-Père le Pape, outre autre réponse d'opposition faite par M. le doyen, ainsi qu'est plus amplement contenu dans l'acte demandé tant par le dit vénérable Chapitre, seigneur doyen, que le dit seigneur de Novéry, à M. Thomas, notaire, qui l'a reçu ce jourd'hui, et en même temps. »

Quelle est cette Dame dont « la grandeur » se fait un jeu d'opposer au chanoine élu un ecclésiastique qui n'était pas même candidat à l'élection ?

Elle est connue dans l'histoire sous le nom d'Anne, fille unique de Charles de Lorraine, duc d'Aumale, pair de France, et de Marie de Lorraine d'Elbœuf. En 1618, d'ailleurs à l'insu de saint François de Sales, devenue épouse d'Henri 1er, duc de Genevois, elle perdit son mari après 14 ans seulement de mariage. Leur fils François-Paule, baptisé par le saint évêque de Genève, avait, à peine âgé de huit ans, précédé de cinq ans son père dans la tombe. Par les soins de la mère et de la veuve, la dépouille mortelle de ces deux êtres chers reposait dans le sanctuaire vénéré de N.-D. de Liesse [2].

Agissant en sa qualité de mère et tutrice de son fils mineur Louis, Anne de Lorraine prétendait, sans motif connu, annu-

1. Ordonné prêtre le 14 juin 1631, de Vidonne de Chaumont de Novéry Pierre François, devint prieur commendataire du Saint-Sépulcre le 10 août 1623, curé de Feigères, le 25 octobre 1645, doyen de la Collégiale de Sallanches, le 28 mai 1655. Peu de temps avant sa mort, qui eut lieu au mois de décembre 1659, il avait renoncé à son doyenné.

2. Mort à Paris le 10 juillet 1632, le duc Henri fut inhumé à N.-D. de Liesse d'Annecy le 7 août suivant. Du 31 janvier 1882 au 31 mai 1883, le chanoine Ducis a publié, dans les colonnes de la *Revue Savoisienne*, une série de neuf articles sur Henri de Savoie et Anne de Lorraine.

ler l'élection du doyen de la Collégiale, et imposer un candidat de son choix.

Fort de son bon droit, appuyé d'ailleurs sur son acte d'opposition en due forme, le Chapitre se mit en devoir de faire respecter l'élection de Charles-Auguste. Il ne laissa passer aucune occasion de témoigner à celui-ci son ardente sympathie. C'est ainsi que, le 14 février, il offre spontanément à son chef, désigné pour prêcher le carême à Annecy, la dispense d'assister aux offices du chœur jusqu'au mercredi après Pâques.

De son côté, l'altière Madame ne songeait pas à se donner l'humiliation de désarmer devant gens d'Eglise. A la date du 22 février 1635, le registre capitulaire porte ce qui suit :

« M. notre doyen a donné avis au Chapitre comme le Sr Mermillod, Avocat fiscal pour la grandeur de Mgr, lui avait communiqué une lettre à lui envoyée de Paris, et écrite par le Sr St-Léon, secrétaire de la grandeur de Madame Anne de Lorraine, la dite lettre portant que la grandeur de Madame était indignée contre le Chapitre de ce qu'il avait procédé à l'élection de la personne du dit Sgr Charles-Auguste de Sales pour doyen céans, et disant que le droit d'élection lui appartenait.

« Sur quoi le Chapitre, pour faire voir à Madame que ce qu'il a fait il ne l'a fait qu'à forme de ses statuts et droits, a été mal informée, ou ceux qui l'ont informée de tel droit, a ordonné au Sr Favre, secrétaire céans, faire un extrait de la Bulle des Statuts céans, concernant le droit, qu'ont les comtes de Genevois en l'église de céans, pour lui faire voir que tel droit ne lui appartient pas. Comme encore faire rechercher dans les livres capitulaires des élections qu'ont été faites par le Chapitre des Sgrs doyens, comme aussi faire perquisition d'une lettre de la grandeur de Mgr Jacques de Savoie, portant remerciement de ce que le Chapitre avait élu pour doyen son fils naturel, l'abbé d'Entremont.

« A été enfin ordonné d'écrire à Madame qu'il lui plaise dorénavant ne prêter l'oreille à ceux qui ne prétendent autre que déchirer la robe de Notre-Dame.

« Teneur de la lettre envoyée à la grandeur de Madame, en suite de la susdite communication :

« Madame,

« Ce n'a point été qu'avec étonnement accompagné d'affliction, que nous avons appris du Sr Mermillod, votre Avocat fiscal, par la communication d'une lettre que le Sr de St-

« Léon lui a écrite, que votre grandeur s'était offensé du procédé « que nous avons tenu en l'élection de notre doyen.

« Car, par les termes de cette lettre, il semble que V. G. se « soit laissé persuader d'avoir quelque droit formel pour pour- « voir de cette dignité du doyenné, ou qu'elle soit iritée de « quoi nous avons fait choix de la personne de M. de Sales, « qui possède maintenant cette place très dignement.....

« Si c'est le second chef que nous avons coté qui ait fâché « V. G., il ne nous reste pas moins d'étonnement, puisque « nous sommes tous témoins oculaires des témoignages d'es- « time que V. G. a rendus pour M. de Sales, notre doyen, « parmi les diverses actions qu'il a faites lors de votre séjour « en cette ville, et avons peine de croire que V. G. voulût se « porter, à son préjudice, pour des personnes que nous n'esti- « mons pas devoir entrer en comparaison, en façon quelcon- « que, avec lui, en cette charge et pour l'utilité de notre « église..... »

Pour convaincre l'orgueilleuse douairière, le Chapitre ne comptait qu'à demi sur les meilleures raisons.

MM. les Chanoines n'eurent garde d'oublier qu'en la personne du duc de Savoie ils avaient un souverain bienveillant, et, d'autre part, toujours disposé à épouser les griefs contre un rival jaloux, le duc de Genevois. Par lettres du 21 mars et du 30 avril, ils supplièrent Victor-Amédée I « de laisser le Chapitre paisible possesseur, comme il l'a toujours été, de nommer son doyen ».

Aux lettres succèdent les démarches. Accompagné du chanoine Favre, Charles-Auguste se rendit, le 19 avril, à Chambéry, « porteur de toutes les pièces établissant le droit du Chapitre à la nomination de son doyen ».

Huit jours plus tard, « rendant compte de son voyage à Chambéry, en Chapitre général, » Charles-Auguste dit qu'on lui a demandé un Mémoire destiné à être mis sous les yeux de S. A. R., et qu'il l'a fourni.

Pour sauver les apparences, la Cour de Turin évita de prononcer une sentence de blâme. Indirectement, elle blâma les inqualifiables procédés auxquels Charles-Auguste était en butte en demandant pour lui la coadjutorerie de l'évêché de Genève (16 mai).

Le coadjuteur désigné comprit alors — la leçon était assez claire — qu'il n'avait qu'à rendre les armes, à s'effacer devant l'irréductible hostilité de celle qui, ne l'ayant point voulu

comme doyen, serait bientôt condamnée à le subir comme évêque. Aussi le 1er juin, « le Chapitre, voyant le long séjour de M. le doyen de Sales dehors de cette ville, sans savoir le sujet, a ordonné au Sr Favre de lui écrire comme l'on est fatigué de son absence, et le prier de revenir à bref.

« La dite lettre a été remise au Sr chanoine Quétand. »

Dans son impatience, le Chapitre ne se donne pas le temps d'attendre le retour de son messager. A peine était-il parti qu'on députa « pour aller visiter, de la part du Chapitre, M. le doyen de Sales, à N.-D. des Voirons, où il s'était retiré, et négocier avec lui ce qu'ils verront à faire pour le bien, profit et utilité de céans, leur ayant baillé, pour cet effet, plein pouvoir et comme si le Chapitre y était en corps, les constituant, à ses fins, ses procureurs, RR. SS. Moëne et Magnin, chanoines ».

Trois jours se passent. Le 5 juin, les députés exposent qu'ils ont prié le doyen de Sales, « s'en revenir pour être « son absence fâcheuse au dit Chapitre, ne désirant autre que « de le voir en ses fonctions doyennales, pour le plus grand « service de Dieu, honneur et gloire de toute la Cour céleste, « et pour le bien de l'église de céans.

« Sur quoi leur aurait fait réponse qu'il avait résolu de vivre, « et finir le reste de ses jours au dit hermitage, et qu'il remer- « ciait Messieurs du Chapitre de N.-D. de tant d'honneur et « faveur qu'ils lui avaient faits de l'avoir choisi pour leur doyen. « En signe de quoi ils ont remis céans une lettre de sa part, « portant tels remerciements, avec un acte de simple et pure « résignation du décanat, entre les mains du Chapitre, reçu et « stipulé par Me Leyat, notaire, le 4e de juin proche passé.

« Sur quoi, lecture faite du message, il députa les dits « RR. SS. Moëne et Magnin, pour aller avertir Mgr le Rme de « toutes les négociations, et recevoir ses commandements sur « ce sujet. »

Cette démarche était évidemment de pure courtoisie. Pouvait-on supposer qu'à l'insu et contre le gré de son oncle, le neveu se fût retiré et demeurât obstinément aux Voirons ?

L'affaire était terminée ; il fallait en prendre son parti. Charles-Auguste ne serait pas le doyen du Chapitre de la Collégiale.

Au retour des délégués, le Chapitre, sans aucun retard, s'assembla pour lui donner un successeur en la personne de Nicolas Baytaz de Doucy, l'un des candidats à l'élection du 20 décembre précédent.

Pour le coup, Madame n'y tient plus. Pousser l'audacieuse insubordination jusqu'à éliminer de nouveau le candidat de son choix : c'en est trop. Aurait-elle perdu son temps et sa peine à reléguer son gêneur à l'ermitage des Voirons ? Rassurons-nous ; si tempête il y a, ce sera dans un verre d'eau.

A trois reprises, 12, 19 et 25 juillet, les Collégiaux adressèrent à S. A. R. mémoires et suppliques. Dans la dernière, on lit :

« Comme le doyen de notre église préside en trois Corps divers et importants en cette ville, c'est-à-dire de notre Chapitre, où il est chargé de la cure d'Annecy et de l'hôpital, nous ne pouvions, sans intéresser nos consciences, faire élection du Sr prieur de Novéry, tant pour son peu de capacité et doctrine que pour sa mauvaise conduite, par laquelle même il a laissé ruiner les bâtiments de son prieuré du Sépulcre de cette ville, ainsi qu'il est tout évident. »

Mais tout ceci n'importait plus guère à Anne de Lorraine. Elle avait atteint son but : éliminer le prévôt de Sales ; le reste lui tenait peu à cœur. Après quelques escarmouches insignifiantes, dont le détail ne présente aucun intérêt, elle laissa le nouveau doyen paisible possesseur, il devait occuper sa stalle 35 ans.

*
* *

Une question se pose maintenant : quels motifs pouvaient déterminer la duchesse tutrice à se montrer si ouvertement, si irréductiblement hostile au neveu de saint François ?

Serait-ce parce que le vénérable Chapitre de la Cathédrale l'aurait poussée, encouragée dans cette voie, en faisant cause commune avec elle ?

On l'a insinué [1]. Quel autre sens pourrait présenter ce fait qu'à la mort de Jean-François on ne songea pas à donner à l'Ermite des Voirons la moindre part au gouvernement du diocèse [1].

Cette insinuation ne nous paraît point fondée. Pour un bien de paix, il nous en souvient, l'oncle avait conseillé au Chapitre de Notre-Dame de donner un successeur à son neveu. La retraite du dernier entrait évidemment dans les desseins du premier. La Cathédrale pouvait tenir à honneur de suivre la ligne de conduite tracée par son évêque, de s'incliner devant l'irrévocable décision imposée par les circonstances au doyen démissionnaire, dont l'exil n'avait rien de spontané.

1. Mugnier : *Les Evêques de Genève*, Annecy, p. 97.

N'y aurait-il pas lieu d'envisager une autre hypothèse? Peut-être la veuve d'Henri 1er se montrait-elle mal disposée, non point envers l'élu, mais envers les électeurs? Qui sait s'il ne lui en coûtait point de s'opposer à Charles-Auguste pour frapper derrière lui la Collégiale jugée digne de châtiment?

Il n'en était rien. Une pièce copiée textuellement aux registres capitulaires de la Collégiale édifiera le lecteur sur la valeur de cette hypothèse; et c'est le récit de la visite faite à Annecy par Anne de Lorraine. La princesse, on le verra, aurait été bien mal inspirée de marchander ses bonnes grâces à des gens qui lui prodiguaient les titres, les honneurs et les obséquiosités.

Le samedi, 19 novembre 1633, accompagné de deux chanoines, le doyen va jusqu'à Rumilly, faire sa révérence à Madame.

Le lendemain, deux heures avant l'arrivée de la duchesse, les députés du Chapitre sont de retour à Annecy, pour annoncer la grande nouvelle et mettre la dernière main aux préparatifs d'une réception princière :

« Les SSrs doyen, chanoines et prêtres d'honneur se sont revêtus de leurs habits, le doyen revêtu d'une chape d'or, portant la sainte croix, avec deux enfants de chœur portant chacun un flambeau allumé à sa main, et deux chanoines, le sacristain et le chantre, revêtus aussi de chapes d'or, les bâtons en main, les autres faisant allée jusqu'au bout de notre cimetière, où il y avait un drap noir, et sur iceluy un carreau de velours, préparé pour adorer et baiser la dite ste croix, laquelle le Sgr doyen lui a présentée, laquelle ma dite dame, agenouillée sur le dit carreau, a baisé fort humblement et dévotement, après icelle, M. le marquis de St-Sorlin, son fils.

« Ce qu'étant fait, les quatre plus anciens chanoines, portant un dais blanc, l'ont reçue sous iceluy. Sous lequel, après quelques cérémonies et refus, elle a marché, le maître de cérémonies marchant devant, avec son bâton, comme aussi le porte-croix.

« Etant arrivée à la porte de l'église, le Sgr doyen lui a présenté l'eau bénite, et, ce fait, l'a conduite sous le dit poile ou dais jusques devant le maître-autel, où il y avait deux places fort proprement préparées pour elle et M. son fils. Où étant, l'on a chanté un motet en musique, qui se chante à l'arrivée des princesses. Et après iceluy motet, les deux susdits chantres ont entonné *Te Deum laudamus*, lequel s'est chanté entièrement en très belle musique.

« Pendant que l'on chantait le dit hymne, le Sgr doyen a présenté l'eau bénite à Madame pour en jeter sur le corps de M. le duc de Nemours, son mari. Laquelle tout aussitôt, la larme à l'œil, a pris l'*Asperges*, et, étant levée de son lieu, est allée auprès du tombeau, sur lequel elle a versé, avec l'eau bénite, des larmes en abondance.

« Le *Te Deum* étant chanté, et certaines prières à ce propos, selon le cérémonial, étant chantées par le Sgr doyen, l'on a conduit, comme auparavant, ma dite dame, sous le dit poile, jusqu'au lieu où on l'avait prise, et voulant monter en carosse, s'est tournée devers le Chapitre pour le saluer fort gracieusement..... »

La suite répondit à de tels débuts. Madame témoigne-t-elle le désir de voir les Statuts du Chapitre ? Tout le corps, doyen en tête, les lui porte processionnellement au château (12 décembre). Aux seuls chanoines de Notre-Dame est réservé l'honneur de célébrer la messe de Madame « sinon qu'autre soit la volonté de sa grandeur » (28 décembre).

Une seconde fois, les Collégiaux, au grand complet gravissent les pentes du château, pour « remercier Madame de ce qu'il lui a plu octroyer le privilège de bourgeoisie à tous les particuliers de céans ».

Après six mois de séjour, la noble visiteuse se dispose à quitter Annecy.

« Le 21 mai 1634, jour de dimanche, la grandeur de Madame Anne de Lorraine est partie de la ville de Necy, environ les 10 heures du matin, pour aller au marquisat de St-Sorlin.

« Laquelle, proche de notre église, a mis pied à terre, et est entrée dans icelle pour jeter d'eau bénite sur la tombe de Nosseigneurs les ducs de Genevois.

« Et est arrivée ce jourd'hui à Seyssel, accompagnée des Rds Sgrs députés de céans, avec eux un grand nombre des citoyens de cette ville. Tous lesquels l'ont aussi accompagnée environ un quart de lieue loin de Seyssel, le jour suivant, où un chacun prit congé de ma dite dame.

« Et témoigna à tous une grande affection, et particulièrement aux SSgrs députés de céans.

« Dieu l'accompagne, maintienne en santé pour de longues années, et fasse prospérer toutes ses affaires. »

De ce qui précède serait-il permis de conclure qu'en éloignant Charles-Auguste la tutrice du prince Louis entendait désobliger le Chapitre de la Collégiale? Rien ne le fait supposer.

L'année 1634 se termina comme elle avait commencé et Anne de Lorraine se montrait bienveillante au Chapitre de N.-D. le 20 décembre comme elle avait fait le 21 mai.

Assez d'hypothèses ; venons à la réalité. Il faut nous souvenir que la famille de Sales se distingua toujours par son inviolable fidélité aux ducs de Savoie ; ce qui, pour le noter en passant, n'expliquait guère les injurieuses défiances de Charles-Emmanuel à l'égard de saint François de Sales. Entre le souverain au petit pied, de résidence au château d'Annecy et la Cour de Turin, cette famille ne balança jamais. Ne vit-on pas le frère de notre Saint s'établir quelque temps à son château de Brens, que convoitait Jacques de Genevois-Nemours ? L'ambitieux ne rêvait rien moins que de faire de ce château le centre des opérations qu'il méditait contre Genève, ville destinée à devenir la capitale d'un état indépendant.

En 1616, le futur mari d'Anne de Lorraine rêvait, lui aussi, avec l'appui de l'étranger, de secouer le joug de Turin. On vit alors Louis de Sales, fidèle aux souvenirs du château de Brens qui l'avait vu naître, combattre, et par négociations diplomatiques, et les armes à la main, la rébellion d'Henri, digne fils d'un père révolté [1]. Héritière de la honte de son époux, qu'Annecy ne revit plus dans ses murs après sa tentative avortée de 1616, sa veuve ne pardonna jamais aux plus fidèles sujets du duc de Savoie. Aurait-elle pu amnistier le fils de Louis de Sales ? Charles-Auguste portait un nom abhorré ; il ne sera ni doyen, ni coadjuteur ; ainsi l'a décrété la rancune d'une femme. Oui, mais à l'heure marquée par la Providence, le persécuté, le proscrit reprendra le chemin de sa patrie, et ce sera pour s'asseoir sur le siège épiscopal illustré successivement par ses deux oncles, surtout par le grand saint François. Du haut de ce trône glorieux, il verra, en 1659, s'éteindre la branche de Savoie-Nemours.

Chanoine REBORD.

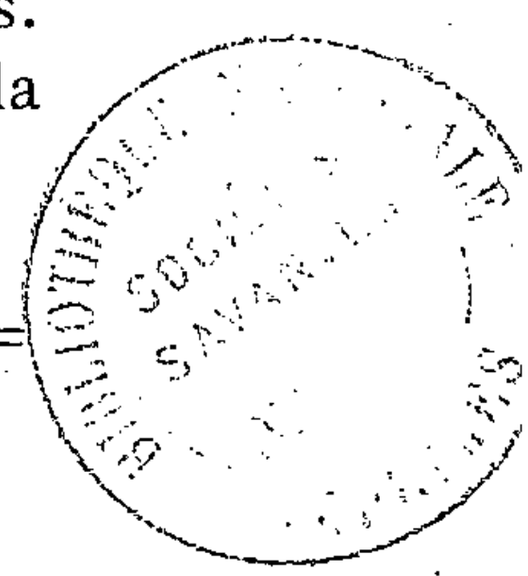

La population d'Annecy en 1793

A la date du 20 mars 1793, la ville d'Annecy comptait 4543 habitants et 1107 électeurs.

Dix ans plus tôt, le recensement de 1783 avait accusé 5909

1. Œuvres complètes de saint François, édition de la Visitation, t. XVII, p. 266, note 2.

habitants. Mais le départ des nobles, des prêtres, des congrégations et des personnes plus ou moins dépendantes de ces émigrés avait fait perdre à la population 23 °/₀ de son effectif.

La répartition de cette population par professions ne manque pas d'intérêt.

Citons d'abord 21 avocats, qui portaient alors le nom d'*hommes de loi* : Brunier C.-M., Burdallet, Burnod Jacques, Burnod Jean-Claude (un des principaux terroristes, alors âgé de 36 ans), Coppier, Cottin (aveugle), Despine, Dompmartin, Dunand Antoine, Dunand Jean, Favre Emmanuel, Favre François, son fils, (maire d'Annecy, député au Conseil des Cinq-Cents, qui mourut presque centenaire, en 1857, laissant toute sa fortune aux hospices), Fernex, Garbillon Antoine, Garbillon Jean-Baptiste, Garbillon Joseph (qui fut maire de 1798 à 1800), J.-C. Miège, Nicollin, Nouvellet (maire en 1795), Philippe Joseph-Marie, (âgé de 30 ans, futur représentant du peuple et procureur impérial), Rosset.

Il n'y avait pas moins de 21 avoués : Arminjon, F.-N. Balleydier, P. Balleydier, Blanc, Antoine Brunier (qui fut maire de 1800 à 1804), J.-N. Burdallet, G. Burnod, Caille, Collomb, Coppier, Cullaz, Guillet, Mauris, H. Miège, Mugnier, Périssin, J.-M. Philippe, Puthod, Tessier, Vautier, Velland.

Quatre de ces officiers ministériels étaient en même temps notaires : P. Balleydier, A. Caille, A. Collomb et J.-M. Philippe. Ils avaient en cette dernière qualité 14 autres collègues : Arminjon, Coppier, Fernex, Feuillat, Fontaine, Jacquet, Marchant, Marion, Mauris, Novel, Perréard, Roux, Velland, Veyrat.

Signalons 5 greffiers : Duparc, Dussollier, Pettelat, Tessier, Veyrat et 6 huissiers : Courtois, Eminet Claude, Eminet Jacques, Morel-Frédel, Porret, Vindret.

Les malades avaient à leur disposition 13 *officiers de santé* (c'est ainsi qu'on appelait les médecins, même docteurs) : Amblet, Anthonioz, P. Brunier, *Couturier*,[1] J. Despine, *Dussolier*, *C.-A. Favre*, *Nicolas* (médecin de l'armée), *Pâris*, *Perret*, A. Perrissin, *Reymond*, Rochette.

A leur aide venaient 4 *apothicaires* : J.-C. Perrissin, Resmond, Rol et Victor Saxe (ce dernier fut plus tard pharmacien en chef de l'armée d'Italie).

(1) Les noms écrits en italiques sont ceux des médecins que Guilland ne mentionne pas dans son recueil.

Citons encore :
2 architectes : Dunand Jean et Ruphy Thomas ;
1 géomètre : Tornafol ;
1 maître de musique : Antoine Dupanloup ;
4 régents d'école : Challut (âgé de 73 ans), Gaud, Masset et Prunier ;

3 institutrices : Eulalie Ducloz, 26 ans, Henrioux Veuve, 80 ans, Sébastienne Poly, 45 ans ;

1 précepteur : Aimé Truchet, 23 ans ;

1 instructeur de l'Ecole nationale de dessin : Gavaudan Joseph, 37 ans.

Très peu nombreux étaient les fonctionnaires. On relève :

Albert Delatte, receveur des finances du district, 38 ans ;

Michel Roux, receveur de l'enregistrement, 40 ans ;

Marc Miège, directeur des postes, 46 ans ; Triquet Joseph, commis, 25 ans ;

Debry, Desservettaz, Lacombe et Vidonne, gendarmes.

Le recensement porte comme absents, *au service de la République*, 131 militaires, incorporés dans la *Légion franche allobroge* ou dans les *Volontaires du Mont-Blanc* ; on peut juger du zèle ardent qui enflammait la jeunesse par le grand nombre de volontaires : certaines familles donnèrent tous leurs fils.

On comptait parmi les engagés : 5 frères Dupanloup, 3 Croset, 3 Cursillat, 3 Decouz (qui plus tard furent suivis de 2 autres), 3 Gay, 2 Baussant, 2 Benoît, 2 Bocquet, 2 Cadon, 2 Chanteloube, 2 Chatelain, 2 Dufournet, 2 Exertier, 2 Favre, 2 Laperrousaz, 2 Marion, 2 Mugnier, 2 Rollier, 2 Salomon, 2 Sermet, 2 Truchet.

Beaucoup se signalèrent par leur courage. Rappelons seulement les noms du général de division Pierre Decouz, du général de brigade Songeon, du colonel Balleydier, du commandant Philippe, des capitaines Burnod, Challut (tué à Iéna), Cursillat Jacques (tué à Talavera), Cursillat François (tué en Espagne), Decouz Jean-François, Decouz Jean-Joseph (tué à Raab), Decouz Etienne (tué à Bautzen), Decouz Sigismond (tué à Waterloo), Dupanloup Antoine, Dupanloup Gaspard, Dupanloup Joseph (tué à Eylau), Dupanloup Nicolas, Marion Joseph (tué à Lubeck), Parent, Pradier, Tochon et des lieutenants Bergier, Bévillard, Bocquet (tué à Iéna), Brunier, Lathuile, Marion François, Masson, Périllat, Philippe (tué à Talavera), Tissot (tué à Eylau).

On voit que les poilus de 1915 ont de qui tenir.

Les commerces et industries se répartissaient comme suit :

Armuriers : 3 (Marry, Ranguis, Marguet, directeur de la fabrique de Bonlieu, 35 ouvriers) ;

Aubergistes, Hôteliers et traiteurs : 21 (Biguet, Bornand, Chevillon, Curtet, Dépigny, Dunoyer, Falconnet, Lamouille, Maréchallat, Matrod, Molliet, Montagny, Mugnier, Parent, Pathoud, Pavy, Pollet, Vepfer, Vettier, Veuilland ;

Barbier : 1 (Dangon Nicolas) ;

Bouchers : 9 (Carlin, 3 Dangon, Lacombe, Lettraz (fournisseur de la troupe), Lucey, Nanche, Porraz). Boulangers : 19.

Cabaretiers : 5 (Daviet, Déaclard, Decoux, Mollion, Terrier) ;

Cafetiers : 6 (Beauquis, Bernard (tenant billard), Delétraz (billard), Fontaine Veuve, Rime Eloi, Vautier (billard) ;

Chamoiseur : 1 (Giguet) ;

Chandelles (fabricants de) : 2 (Amblet, Bornand) ;

Chapeliers : 3 ; Charcutiers : 2 (Carlin, Laperrousaz) ;

Charpentiers : 3 ; Ciriers : 2 (Croset, Veyrat) ;

Coiffes (faiseurs de) : Hudry Philibert et ses nièces Exertier Claudia, Sophie et Jeanne ; Confiseur : 1 (Fontaine) ;

Cordier : 1 (Flore) ; Cordonniers : 11 ;

Couteliers : 3 (Chapuis, Gurcel Claude, Gurcel Jacques) ;

Distillateurs : 1 (Amblet Jacques) ;

Epiciers : 3 (Fontaine, Marquet, Périssin) ;

Faïenciers : 2 (Perret, Picquet) ;

Graveur : 1 (Chatelain Antoine) ;

Horlogers : 7 (Burdin, Dumont, Durand, Dussaix, Fournier, Girod, Maniglier) ; Imprimeurs : 2 (Durand, Burdet) ;

Maçons : 4 (Chagnon, Amoudruz, Gay) ;

Marchands et Négociants : 15 (Beauquis, Boch, Cursillat, Decoux, Dufournet, Dupanloup, Lachenal, Pissard, Quétand, Ruin, Songeon, Terrier, Vautier, Verdun, Vibert ;

Matelassiers : 1 (Ruscon Charles-Joseph) ;

Menuisier : 2 (Bonnet Jean, Bonnet Joseph) ;

Modes : 2 (Mlles Boch Marguerite et Péronne) ;

Orfèvres : 4 (Bérard, Déléan, Gaillard, Vallet) ;

Pêcheurs : 3 (2 Dagand Claude et Raphin Jacques) ;

Perruquiers : 5 (Bévillard, Gambier, Laporte, Martinod, Roux. Potier : 1 (Chetible) ;

Quincailliers : 4 (Bérard, Coutier, Dalloz, Moret) ;

Ramoneur : 1 (Vacherand) ;

Relieur : 1 (Payen) ;

Tanneurs : 5 (Bachet, Fontaine, Giguet, Terrier, Thyrion) ;

Tourneur : 1 (Gachet) ; Vitrier : 1 (Lombard) ;
Vins (marchands de) : 2 (Philippe Eustache, Vianney).

En remarquant combien peu de ces noms subsistent, on comprend mieux ce qu'un auteur appelle « l'effrayante instabilité des générations ».

François MIQUET.

LES SAVOYARDS

dans l'aviation militaire

L'aviation militaire date d'hier. Malgré des essais tentés en 1882, ce n'est qu'en 1906 que l'armée française fut dotée d'un dirigeable, *Patrie*, et ce n'est qu'après les expériences concluantes de 1909 que les pouvoirs publics accordèrent à la nouvelle arme l'attention qu'elle mérite.

La période des tâtonnements n'était pas terminée quand éclata la guerre. On peut croire que l'organisation laissait à désirer, puisque le décret du 20 novembre 1914, qui conféra la décoration de la Légion d'honneur au capitaine Léon Mercier (de Thonon) dit textuellement que notre compatriote « spécialement chargé des questions de matériel à la direction de l'aviation, a puissamment contribué à mettre sur pied ce *service improvisé* ».

Quoi qu'il en soit, des officiers et sous-officiers d'élite, d'un héroïsme à toute épreuve, constituèrent en peu de temps des escadrilles redoutables, dont l'audace et la supériorité s'accrurent de jour en jour.

Parmi ces officiers, plusieurs sont originaires de notre province[1]. Nous ne les connaissons pas tous, mais nous pouvons en signaler quelques-uns, qu'une mort glorieuse ou de brillantes citations nous ont dévoilés.

M. Mercier, dont je viens de parler, était capitaine au 145e régiment d'infanterie quand il fut détaché, sur sa demande, au service de l'aviation. Il avait accompli de nombreux vols, généralement heureux, quand, en 1913, une chute terrible (dont il est aujourd'hui complètement remis), l'immobilisa

1. Le chef d'escadron Félix, que divers journaux ont signalé comme Savoyard, était né à Limoges en 1869 et n'eut avec notre province que des rapports accidentels. (Renseignement aimablement fourni par M. Nanche, après information.)

dans un emploi sédentaire. Il a, depuis quelque temps, recommencé à voler.

Il avait été précédé dans la carrière par deux autres Savoyards, le capitaine Paul-Louis Rey, de Chambéry, et le lieutenant Vullierme du 6e génie, qui sacrifièrent leur vie aux expériences du début : le premier se tua, le 2 juillet 1913, en tombant d'un biplan qui capota au-dessus de Bethon (Marne) et le second se brisa les deux jambes en service commandé (juillet 1911) : il mourut peu après. Ancien élève de l'école polytechnique, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le lendemain de son accident (12 juillet).

Depuis le début des hostilités, nous avons vu tomber successivement : le lieutenant Gromier, du 1er spahis, détaché comme observateur à l'escadrille V. 24 (18 avril 1915) « observateur de premier ordre », mis à l'ordre du jour du 8 mai ; — l'adjudant Nicoud Marcel (fils de l'institutrice de Bassens), août 1915 ; — le lieutenant Alfred Dullin, de Saint-Julien, qui avait quitté le 8e chasseurs à cheval pour devenir pilote aviateur et qui fit une mort héroïque, le 30 octobre, au cours d'un combat contre un avion allemand. Cité à l'ordre du jour.

Plus heureux, le lieutenant Bozon-Verduraz (de Saint-Etienne de Cuines) « exécute des vols répétés au-dessus d'une région particulièrement mouvementée et accomplit toutes les missions dont on le charge, malgré de violentes canonnades ».

Le capitaine Chaulin-Mercier « officier sérieux, énergique, audacieux et d'un dévouement inlassable » est cité à l'ordre du 28 novembre 1914 et reçoit la croix de la Légion d'honneur le 10 avril 1915.

Le lieutenant Sagnard (de Rumilly) « rend, comme observateur, des services de premier ordre. Donne l'exemple du plus grand sang-froid et de la plus grande bravoure sous le feu de canons spéciaux. A, le 27 avril 1915, résolument attaqué un avion allemand, qu'il a obligé à prendre la fuite. » (*Officiel* du 26 août 1915.)

Le lieutenant Magnin Lucien (de Valloires), chef pilote à l'aérodrome de Buc, est cité à l'ordre du 31 décembre 1914 et promu capitaine, pour avoir « exécuté journellement des reconnaissances et rapporté des renseignements précieux pour le commandement, faisant preuve d'un mépris absolu du danger, malgré le feu violent et bien repéré de l'artillerie ennemie ». Notons en passant que deux frères de cet aviateur, Victor et Vincent, sont morts au champ d'honneur.

Les belles citations du capitaine Fuzier (de Frangy), sont présentes à la mémoire de tous. Je me contenterai de rappeler les motifs de son inscription au tableau de la Légion d'honneur comme chevalier (10 août 1915) :

« Commandant d'escadrille de tout premier ordre, ne se laissant arrêter ni par l'état de l'atmosphère ni par les tirs de l'ennemi. A su conserver son escadrille en état de marcher, tout en fournissant un travail intensif. Vole lui-même comme pilote, faisant journellement des reconnaissances, et, par son exemple, entretient dans son personnel un entrain et un esprit de devoir tels que plusieurs ont déjà accompli de véritables prouesses. »

Le sergent pilote Duret Marcel, de Francin, décoré de la médaille militaire le 4 novembre 1915 (*Officiel* du 3 décembre), « a fait preuve de sang-froid et de force morale peu commune. Au cours d'une alerte de nuit, a exécuté un vol de surveillance malgré le brouillard intense qui recouvrait la région. Perdu dans la brume pendant deux heures, il finit par emboutir le sol avec son appareil, échappant miraculeusement à la mort. »

Un autre sergent pilote, Claudius-Antoine Carrier (d'Annecy) s'est distingué en Orient : « Plein d'allant ; a exécuté de nombreux bombardements, dont trois à grande distance des lignes et deux par très mauvais temps. A reçu à plusieurs reprises des éclats d'obus dans son appareil. »

Il faut encore signaler le capitaine Paul Leclerc (d'Arbin) qui fut décoré le 26 juillet 1913, pour services rendus au centre d'aviation de Chalais-Meudon. Actuellement chef du service aéronautique du camp retranché de Paris, il vient d'être promu chef de bataillon.

J'ai gardé pour le bouquet les frères Varcin, fils d'un ancien gendarme de Saint-André de Maurienne qui est actuellement surveillant à l'usine de N.-D. de Briançon.

L'aîné, Léopold (né à Chamoux), chef pilote à l'aérodrome de Chartres, mis à l'ordre du jour du 2 novembre 1914 et promu capitaine au choix le 28 décembre, « a conduit presque quotidiennement des reconnaissances au-dessus d'une puissante artillerie ennemie, dont le tir ne cessait de le poursuivre ». Il a obtenu le premier prix (50.000 francs) au concours de lancement de bombes organisé par la maison Michelin.

Le cadet, Hector, né à Saint-Jean de Maurienne en 1892, est, à 23 ans, chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la

médaille militaire et décoré de la croix de guerre *avec cinq palmes*.

A la mobilisation, il était maréchal-des-logis d'artillerie et effectuait ses premiers vols.

Il fut cité pour la première fois à l'ordre de l'armée le 7 janvier 1915 « pour avoir fait de nombreuses reconnaissances au-dessus de l'ennemi dans des conditions très périlleuses et pris part au bombardement des hangars de dirigeables de Metz-Frascaty, étant seul à bord ».

La deuxième citation date du 15 mars 1915.

La troisième est du 20 avril, pour avoir « accompli dans la même journée huit sorties représentant dix heures de vol, au cours desquelles il a lancé 32 obus de 90$^{m}/^{m}$ et 16.000 fléchettes ».

Le 26 avril 1915, il obtenait la médaille militaire.

Le 19 septembre il donna la chasse à un taube qui se dirigeait sur une de nos villes ouvertes et fut assez heureux pour l'atteindre avec sa mitrailleuse : dix jours après il était fait sous-lieutenant.

Enfin, le 10 novembre, il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur avec la citation suivante :

« Pilote d'élite, d'un dévouement, d'une audace et d'un entrain exceptionnels. A fourni depuis le début de la campagne un effort considérable qui lui a valu quatre citations à l'ordre de l'armée. Le 15 octobre 1915, au cours d'une reconnaissance, a attaqué résolument quatre avions allemands et les a successivement mis en fuite après trois combats. A poursuivi sa reconnaissance et est rentré son avion atteint de onze balles et compromis dans sa stabilité. A ainsi, par son énergie et sa bravoure, contribué à maintenir notre supériorité sur les avions ennemis. La présente nomination comporte l'attribution d'une cinquième palme à sa croix de guerre. » François MIQUET.

Mgr PETIT (Louis)

Archevêque d'Athènes

(notice biographique)

Né le 21 février 1868, à Viuz-la-Chiésaz.

Après avoir fait ses premières études à l'alumnat assomptionniste de Notre-Dame des Châteaux, près Beaufort (Savoie), puis à celui de Clairmarais (Pas-de-Calais), il se rendit à Osma, en Espagne, où se trouvait, depuis 1880, le noviciat expulsé

des Augustins de l'Assomption. Il fit sa profession religieuse le 15 août 1887, à l'abbaye de Livry (Seine-et-Oise) et partit pour Rome, afin de compléter ses études philosophiques et théologiques.

Ordonné prêtre le 15 août 1891, il fut envoyé peu après comme professeur au séminaire oriental de Phanaraki, à Constantinople (1893). Il en partit en octobre 1894 pour diriger comme supérieur la maison de Toulouse, mais il fut renvoyé l'année suivante à Constantinople où le pape Léon XIII venait de confier aux Assomptionnistes, avec l'œuvre importante du Séminaire gréco-slave, les deux paroisses latine et grecque de Koum-Kapou et de Kadi-Keui.

Le 7 octobre 1895, la maison d'étude de Kadi-Keui était fondée et le P. Louis Petit en était nommé supérieur. La vieille cité de Chalcédoine, la ville du grand concile de 451, était un séjour bien approprié aux études ecclésiastiques byzantines. Le P. Petit s'y voua avec l'ardeur qu'il mettait en tout, donna un élan qui fut suivi et ne tarda pas à passer maître.

Il créa de toutes pièces une bibliothèque qui compte aujourd'hui des milliers de volumes, dont quelques-uns sont de véritables raretés bibliographiques. Il fut aidé par l'ambassade de France à Constantinople, le ministère français de l'Instruction publique, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, les écoles françaises d'Athènes et de Rome et d'autres concours généreux venus de l'étranger.

Le P. Petit fut, dès le début, membre du Syllogue grec de Constantinople et de l'Institut archéologique russe de Péra, et les érudits qui dirigent ces deux établissements scientifiques, orthodoxes pour la plupart, ont voué au savant religieux catholique une estime qu'ils ne craignent pas d'affirmer publiquement.

En octobre 1899 parut le premier fascicule des *Echos d'Orient*, revue importante, aujourd'hui répandue partout, qui fut comme une tribune où son fondateur, le P. Petit, se fit connaître et apprécier.

Théologie, droit canon, liturgie, archéologie, histoire et géographie orientales, il aborda tout avec une égale compétence.

Deux voyages d'exploration scientifique entrepris en 1901 et 1905 sur la demande de M. G. Millet, professeur à la Sorbonne, en vue de constituer le premier essai de *Corpus* des textes épigraphiques du mont Athos, permirent aux PP. Petit et

Pargoire de recueillir plus de 500 textes qui furent publiés dans un ouvrage capital intitulé : *Recueil des inscriptions chrétiennes du mont Athos*. Cet ouvrage forme le fascicule XCI de la bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome éditée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique (1904).

En 1903, avec l'abbé Martin, professeur à la Faculté catholique de Lyon, il entreprit la réédition et la continuation de l'*Amplicissima conciliorum collectio*, de Mansi, œuvre immense où son flair exercé de bibliophile intelligent et son infatigable puissance de travail purent se donner libre carrière.

Dans cette collection, qui est en cours de publication, le P. Petit a publié à lui seul les tomes XL, XLI, XLII, XLV, XLVI. Il a fourni la majeure partie des volumes XXXVII, XXXVIII et XXXIX.

Les recherches nécessitées par ce travail avaient conduit le P. Petit à Rome, où les archives du Vatican et de la Propagande contiennent des trésors inédits qui l'attiraient. En 1908, il se laissa tenter par cet attrait et il accepta d'échanger la résidence de Kadi-Keui contre celle de la Ville-Eternelle.

Il pensait y continuer en toute tranquillité sa vie de chercheur et d'éditeur de textes, et c'est ce qu'il fit, en effet, durant trois années. Mais les honneurs vinrent le chercher dans sa cellule. Membre du chapitre général de sa Congrégation depuis 1906, il reçut en 1911 le titre et les fonctions d'Assistant général.

Sa connaissance très précise du passé des Eglises orientales, de leurs documents synodaux en particulier, lui permit de rendre de grands services, comme théologien et consulteur, au cours du récent concile des Arméniens catholiques.

Le P. Petit était loin de penser à prendre place dans l'épiscopat catholique, quand un bref pontifical l'appela au siège métropolitain d'Athènes (1912). Nul ne pouvait mieux représenter à Athènes le génie clair des lettres grecques, latines et françaises, et le vœu de tous est que la dignité dont le nouveau prélat vient d'être honorée ne mette pas fin à ses remarquables travaux.

Collaborateur à la *Revue de l'Orient chrétien*, à la *Chronique byzantine*, au *Bulletin de l'Institut archéologique russe*, au *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, au *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, au *Dictionnaire de théologie catholique*, aux *Echos d'Orient*, Mgr Petit a publié de nombreuses biographies dans la collection des *Contemporains*, éditée par la Bonne presse.

F. M.

Noms de lieux en *-ier, -ière*

circinus, cercle ; fr. *cerne*, cercle ; Cernière, à Aviernoz, en parlant d'une clairière, d'un bois défriché circulairement ; cp. en fr. *cernelière*, aire circulaire (Du C.) *cerniz*, bois destinés à être cernés, déracinés (Godefroy).

colaphus, **colopus* (Koerting) coup, d'où le verbe **coppare*, couper et le nom verbal **coppa*, coupe ; pat. *copa*, coupe de bois (Fenouillet) bois taillis (Brachet) : Coppier, Coppy à Marignier, Marlens, Saint-Paul ; cp. *coppis*, bois taillis, *co pecius*, v. fr. *copeiz* (Du Cange).

cornu, corne ; puis coin, angle d'un bois (Godefroy) ; *Cornier*, Cornière, à Ville-la-Grand. De *cornal*, les Cornallières, à Faverges ; mais qui peut venir aussi de *cornalĭĕ* (Epagny), cornouiller sanguin.

costa, côte, pente (Du C.) ; *costarium*, *costerium* : coteau ; partie d'un lieu, angle d'une maison (Id.) : *costier*, montueux (Godefroy) ; f. *costeria montis* (Du C.) : fr. *costière*, côte, côte d'un vallon (Godefroy) ; les Coutières, à La Muraz et à Servoz.

cuba, litière (Festus), gîte, tanière : cp. *in valle que ab antiquis Cubaria est cognominata* 1073 (*Ch. de Cluny*, IV. n° 3456) : Couvière à Saint-Félix. On pourrait expliquer aussi ce mot par *cupa*, cuve, endroit creux, ravin : d'où la Covaz (Faucigny, Giez, les Clés, Neydens, Saxel) et Cuvat.

cubile, gîte des animaux de ferme (Varron), d'où *cubilaris*, puis **cubilarius*, propriété rustique (Du C.) : Coblier, Cublier, à Gruffy, Saint-Jorioz, Sillingy, Thorens.

curvus, **curbus*, courbe, creux ; cp. *curva vallis* (Virgile), vallée profonde ; en Haute-Savoie, Corbaz, Recorbaz, les Corbes ; cp. *Curba villa*, 948, Courville (Marne) et *villa Curbis*, 1115, Courbes (Aisne) : Corbière, petit vallon étroit et tortueux, d'après le Glossaire de Bridel.

disnerium, *dignerium*, dîner ; en terme féodal, repas perçu au profit d'un seigneur (Du C.) : Digny (Musiège) *au Dinier* en 1730 ; fém. Dinière (Peillonnex) ; semble une mesure de superficie dans Bruchet (Arch. dép. : *Inv.* E, 14, 1562) ; cp. *dinerie*, provision de bouche (Godefroy.

dorn, all., épine ; b.l. *durnus*, arbre ou broussaille : de là peut-être Dronière, forêt à Cruseille. *Dronaix* (Chamonix), dé-

signant un apport de torrent en sable, pierres et terre (Désormaux, RS, 1913, 214) paraît dériver du celtiq. *druna*, nom de torrent, d'où Dronne et Drôme (Holder).

fructuaria (*cella*; Columelle) fruitier; lieu où l'on exploite le fruit des bêtes; cp. *in loco qui fructuaria antiquo nuncupatur* XIe s. (HPM, I, col. 414) f. *fruitière*, pat. *fretire* (Fen.)

grava, celtiq., sable, caillou (Holder et Koerting, n° 4341) fr. grève; b.lat., *gravarium*, pat. *gravi* : Graviers, à Pontchy. Dériv. : *gravariolum*, Graveruel (Verchaix) d'après les formes données par H. Tavernier : *Hist. de Samoëns*, Mém. de la Soc. savois., XXXI, 1892, 39, n.

gurges, *-item*, lat., gouffre d'eau, marais, b.l. *gorga* (expliqué dans Du C. par : lieu aride couvert de buissons, *quandam gorgam sive terram abosquitam sitam in territorio de Alpibus*); pat. *gorjhe*, endroit profond dans un cours d'eau (Fen.); la Gurge, à Langin; les Gourges, à Talloire; d'où : Gourgier (Chamonix); Gourgy [1] (Lully); les Gorgières, à Faverges.

liseria, b.l., limite d'un pan (Du Cange); en Lorraine, canton de bois délimité (Godefroy) : Lezière, à Marlens et au Reposoir : *passum de la Lezière* 1151 (Guichenon : *Bibl. sebus.*, I, 8). Lezziers à Chamonix. Dans la Suisse romande, *lizier* = engrais (De Candolle : *Mais. rustiq. du XIXe s.*, cité par HDT).

marisk, allem.; anc. fr. *marois*, *mareis* (HDT, *Dictionn. de la langue française*) : Maréches (Maxilly) *Maresco* 1153 (SHAG, XIV, 9) *Mareschet* 1188 (Id., IV, doc., p. 84) *Marises* 1250 (Id. XIV, 29) et Maresc, Marais, Marest, château à Seraval (*Reg. genev.*, p. 506). Holder cite aussi le nom d'homme Mariscus. A Poisy, les maraichères, teppé.

mola, l'une des deux pierres du moulin; adj. *molarius* (Caton); *molaria*, pierre à meule, carrière où l'on taille les meules; pat. *molire* (Fenouillet), à Marcellaz-Hauteville et La Thuile. Mais Moulières, à Servoz; Mollière, à Clermont; Emollières, à Copponex, peuvent aussi désigner un endroit humide, où il y a des mouilles.

mons, *montem*; adj. *montanus*, montagnard; b.l. *montanarius*, qui habite la montagne (Du C.); cet adjectif a qualifié un fonds de terre, mais a été aussi pris comme nom de famille : champ Montanier, à Argonnex, Giez, en regard de château

1. Le même nom, s'il présente des formes anciennes, peut avoir été une villa *Gordiacus*, de Gordius.

Montanier à Samoëns (H. TAVERNIER : *Hist. de Samoëns*, Mém. de la Soc. savois., 1892, XXXI, p. 31 et SHAG, IV, doc., p. 20); cp. *Montanarium*, xe s. (HPM, I, col. 155) auj. Montanaro (Verceil). Au fém., l.dits à Musiège, Saint-Jean de Tholome, Saint-Laurent [1].

morta (*aqua*), class. *mortua* : lieu où l'eau séjourne ; b.lat. *mortarium*, *morteria*, étang d'eau morte, marais (DU C,) ; *mortier*, mare (GODEFROY) : le Mortier, territoire situé sur la rive droite du Rhône, *Morter* 1274 (SHAG, XIV, n° 148) ; *ès Mortier* en 1730 à Clermont ; le Morty, à Rivière-Enverse.

murex, *muricem*, caillou, pointe de rocher ; **muricarium* (KOERTING, n° 6384) ; pat. *morjhi*, tas de pierres (FEN.) au milieu des champs (D.S.) ; il s'agit des pierres extraites du sol par la culture au cours des âges et déposées à la limite des parcelles en amas coniques ou longitudinaux ; les Morgères à Chilly ; la Mourjère à Seythenex.

nubila, nuage ; *nubilarium* (Varron) hangar où l'on bat le blé par un temps couvert ; au fém. terre marécageuse souvent couverte de brouillard comme sans doute la Nublière (Doussard).

olla, marmite, urne ; pat. *olă*, *oulă* ; adj. *ollarius*, potier ; **ollaria terra*, terre à argile pour potier ; dans l'Ain, les Olliers = la Tuilerie. En topographie, *olla* désigne souvent par comparaison un creux, un ravin ; cp. en Italie, *ubi dicitur olla*, 966 (HPM, I, col. 212). Dans la Drôme (J. BRUN-DURAND : *Dict. topogr.*) Oules, Oulles, Oulette, s'entendent de ruisseaux ravinés : Les Ollières, commune, *Oleres* XIIIe s. (BRUCHET : *Inv.*, E, 117) *de Oleriis* 1344 (SHAG, IX. 224) ; l,d. à Marlens ; cp. la source de l'*Ollire*, près Dessy (TAVERNIER : *Hist. de Mieussy*, Mém. de la Soc. savois., XXIX, p. 69). Notons cependant que dans la c. des Ollières existait au XVIe s., au lieu dit Chez le Bois, une tuilerie.

pascua, pacage ; *pàscuarium* b.lat., terre, prairie propre au pacage ; pat. *pâqi* (D.S., p. 300) : le Pâquier (Annecy). Dériv. : *pascuaricia*, la pacoresse = la bergère (*Prieuré de Chamonix*, n° 19) ; m. Pacoret, var. Pattoret.

— *plò*, pat. billot : Le Plot (Groisy) ; gros tronc d'arbre (Brachet) gibet et tronc pour aumônes (*Gloss. genevois*) : Plotier, à La Balme-de-Sillingy et les Plotières, à Cercier.

pott, germ., pot ; adj. *potière*, de pot (GODEFROY) ; pat.

1. Ne pas confondre avec les dérivés en *acus* du gentilice Montanius, comme Montagny (Cranves-Sales) *in Montaniaco* 1015 (J. MARION : *Cartul. de Saint-Hugues de Grenoble*, p. 175).

potire, (FEN.) : Pothières (Entremont) peut être un doublet de *poterie*, plutôt que de *pultaria* (*terra*), terre humide comme *puls*, bouillie ; cp. ital. *poltiglia*, bourbe. *Pulteriae* était l'ancien nom de Pothières (Côte-d'Or) ; v. BERTHOUD et MATRUCHOT : dans *Soc. des sc. de Semur*, 1902-1903.

quartus, quart ; pat *cwar*, *cuar*, *car*, quatrième partie, a désigné souvent au moyen âge une tour ou un château isolé ; par suite, *quartarius*, quatrième partie d'un lieu habité, quartier, pat. *carti*, à Pers-Jussy, Villy-le-Pelloux, Demi-Quartier, hameau de Megève, érigé en commune ; cp. la division par tiers qui existait dans la ville de Taninge.

quassare, casser ; pat. nom verbal, *câssă*, lieu pierreux au pied des endroits neigeux (DS) : la Casse, à Aviernoz ; *les Cassires* 1730, à Cranves ; le Casset (Sillingy, Talloire) ; le Casson, à Sallanche et la Cassonnière, aux Gets.

rupta (*terra*), terrain qu'on a défriché en rompant le sol, d'où les Rottes (Douvaine) *de ruptis*, XIVe s. (*Mém. de la Soc. savois.*, XXX, 25) et à Alex, Balmont ; les Ruttes (Beaumont) ; *Roctes* au XIVe s. (FOLLIET : *Monogr. de la c. de B.* ; Mém. de l'Acad. chablaisienne, 1re partie) : Rottières, à Taninge ; cp. Rottières (Vaud) *Rotteres*, XIIIe s. (SHAG, IV, doc., p. 23 et JACCARD : *Toponymie*, p. 395).

transversa (*via* ; Cicéron) ; *traversa* 1104 (*Mém. de l'Acad. de Savoie*, doc. II, 20 ; GUICHENON : *Hist. généal.*, Pr., p. 30) ; chemin de traverse : *Traversery* 1345 (*Inv. de l'abbaye d'Aulps*, n° 604) ; Traversières, à Viry.

**vircaria*, ou *vercaria*, d'origine inconnue ; lieu propre à nourrir les brebis (DU C,) ; l'auteur ajoute que, chez les Savoyards cette partie de la propriété était donnée en dot ; en Saône-et-Loire, une verchère est un petit pré attenant à la maison = sagne (L. LEX : *Mém. de l'Acad. de Mâcon*, 1898, p. 166) ; *vineis*, *vircariis*, *pratis* 916 (*Rec. des Chartes de l'abb. de Cluny*) ; terre attenant à la ferme, dot, patrimoine (GODEFROY) ; v. P. MEYER—E. PHILIPON : *Docum. linguistiques du Midi de la France*, 1909, 34) Verchère, à Copponex, Faverge, Taninge.

**wadjan*, germ., gager (KOERTING) : *gageria*, dans le droit féodal, terre laissée en dépôt, propriété prise ou mise en gage par une sorte d'hypothèque ; v. SHAG, XV, p. 42 : les Gagères, à Alby ; la Gagère, à Saint-Félix ; la Gagerie, à Arenthon.

IV. Cette série renferme des dérivés de noms d'hommes propriétaires ; on retrouve cette formation dans toute la

France ; cp. dans l'Ain : la Fortière, et cette citation : *Petrus Fortis quondam dominus domus fortis de la Fortière* 1329 (PHILIPON : *Dict. topogr.*) Quand ce dérivé vient déjà d'un nom de lieu, on doit y reconnaître la propriété d'un seigneur laïque ou ecclésiastique; ainsi la Mioucière, en 1521, était une vigne du curé de Mieussy (H. TAVERNIER, *o. c.*, p. 114).

Nous citerons : les Chambrières, à Chilly ; peut être propriété d'un *camerarius* ; — Chevallière (Mont-Saxonnex) *Chavallery* 1294 (*Congrès des Soc. sav. savoisiennes*, 1896, 387) ; — Couturière, à Chilly, d'un Couturier, celui qui, au moyen âge cultivait une *cultura*, pièce de terre anonyme située dans une autre propriété que celle où s'élevait la maison seigneuriale ; cp. *la Couture*, en 1730, à Bogève et à Sillingy ; — Janire, 1730, terre possédée par une dame Jeanne, à Boëge ; — Eserières (Esserts-Esery), nom d'un terrain appartenant au seigneur ou au curé de la paroisse du même nom et éloigné de la cure ou du château ; cp. aussi la Manecière, à Archamps, et Manecy (Chilly) ; Marcières, à Argonnex, et Mercier (Saint-Martin du Mont) ; Marignière à Scionzier, et Marignier ; — Maniglerie, à Thônes ; Marrilières, à Saint-Gervais, de *matricularius*, anc. fr. *marreglier*, sacristain ; pat. *man'glyi* (D.S.); Mazelière, à Copponex, de *macellarius*, boucher ; prov. *mazelier* ; — *Messelary*, à Châtillon, 1358 (*Inv. de l'abb. de St-Jean d'Aulps*, n° 664), habitation féodale où se tient le messelier, gardien des moissons ; de même les Mestrallières, à Thorens ; — Pautrière, terre possédée par un Poutrier, à Peillonnex, existant encore en 1730. L'origine de ce nom est **poletrarius*, celui qui s'occupe des poulains, **poletrus*, ital. *poledro*, anc. fr. *poltre* (KOERTING, n° 7284) ; — Perolière (Gévrier) fondée par Perolier, pat. *pêrolî*, chaudronnier ; cp. Perroly, l.dit à Cranves ; — Soudière, à Duin, de soudier, mercenaire, etc.

Charles MARTEAUX.

LES SAVOYARDS

décorés de l'Ordre de la Légion d'honneur

de 1848 à 1914

(suite)

16 août 1868. DESFORGES Joseph-César, receveur particulier des finances à Moûtiers ; 42 ans de services.

28 déc. — DE LIVET DE MOISY Marie-François-Lucien, capitaine au 57e de ligne ; 21 ans de services, 3 campagnes.

— — MASSOLA Joseph-Sabin, médecin-major de 2e classe à l'hôpital militaire de Chambéry ; 21 ans de services, 4 campagnes.

13 mars 1869. CURTILLET, maire de Chanaz ; 36 ans de services municipaux, dont 28 comme syndic ou maire, conseiller d'arrondissement.

— — LAGRANGE, maire de Dingy-Saint-Clair ; 44 ans de services.

22 — — SERRAZ Philibert, capitaine au 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique ; 17 ans de services, 2 campagnes, une blessure.

7 août — MILLIOZ, conseiller général ; 47 ans de services.

— — DELACHENAL, maire de Reignier, conseiller d'arrondissement ; 32 ans de services.

11 — — BRUNIER Victor, capitaine adjudant de place à Briançon ; 32 ans de services, une campagne.

— — TOCHON, agriculteur dans le département de la Savoie.

— — JAILLET DE SAINT-CERGUES Joseph, conseiller référendaire de 2e classe à la Cour des comptes ; 30 ans de services.

— — HUGARD, conseiller à la Cour de Chambéry ; 25 ans de services.

20 — — GUILLERMIN, adjoint au maire de Chambéry, administrateur des hospices ; 14 ans de services.

20 août 1869. GONTHIER, maire de Moûtiers, conseiller général ; 16 ans de services.

— — DENARIÉ, architecte départemental, commandant des pompiers, ancien vice-syndic, a construit presque tous les monuments de la Savoie depuis l'Annexion ; 21 ans de services.

— — MARTIN, administrateur des hospices de Chambéry, conseiller municipal, ancien syndic ; 34 ans de services.

— — JACQUEMOUD, maire d'Albertville, ancien juge de paix, ancien procureur impérial ; 31 ans de services.

2 sept. — DUBOULOZ, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry ; 36 ans de services.

— — PERROLAZ, juge de paix du canton-nord de Chambéry ; 37 ans de services.

15 sept. — ROSSET, adjoint au maire d'Albens ; 32 ans de services.

— — CORNIER, conseiller municipal à Chambéry, avocat, ancien bâtonnier ; 29 ans d'exercice.

19 octobre — BERTIER Louis, docteur-médecin, inspecteur adjoint de l'établissement thermal d'Aix.

28 déc. — HEURTEUR Jacques, ex-lieutenant adjudant-major au 31e de ligne, capitaine dans l'armée sarde, retraité en 1848 ; 14 ans de services militaires, 9 campagnes, une blessure ; prisonnier de guerre de 1811 à 1814.

13 mars 1870. REY, maire de Grésy-sur-Isère, conseiller général ; 22 ans de services.

— — DUSONCHET Claude-Philippe, docteur en médecine, maire d'Annemasse ; 24 ans de services. (Né le 10 mars 1794.)

— — TATOUD, maire de Bouray (Seine et-Oise), conseiller d'arrondissement ; 30 ans de services militaires et civils.

8 août — DEMOLE, agriculteur-viticulteur dans la Haute-Savoie.

9 août — BURDET, conseiller à la Cour de Grenoble.

— — MERCIER (l'abbé), vicaire général de Chambéry.

9 août 1870. CHASTEL, président du tribunal de Thonon.
22 octobre — BULOZ Eugène-Emile-Stanislas, capitaine au 2e régiment d'artillerie ; 20 ans de services, 9 campagnes,
18 déc. — FÉJOZ, soldat au 114e de ligne.
— — DHONNEUR, soldat au 123e de ligne.
18 déc. — BROISIN Joseph, soldat au 1er régiment d'artillerie de la garde nationale mobile de la Seine ; 2 mois de services effectifs, une campagne, une blessure.
12 mars 1871. COSTA DE BEAUREGARD. commandant le 1er bataillon des mobiles de la Savoie.
— — MICHARD Louis, commandant des *Chasseurs des Alpes*.
9 avril — HYBORD (le docteur), médecin à Meung (Loiret). A prodigué ses soins aux blessés de l'armée de la Loire et aux malades atteints de la variole (défense des lignes d'Amanvilliers, 18 août 1870).
5 mai — PAVY, lieutenant au bataillon des volontaires de l'Ouest ; s'est signalé à Loigny et à Ivré-l'Evêque, 11 janvier 1871.
— — AGNELLET Pierre-Louis, ingénieur au génie auxiliaire ; 9 ans de services, 2 campagnes.
31 mai — HOQUINÉ, capitaine au 23e de ligne.
— — D'APVRIL, lieutenant en second au 19e régiment d'artillerie, une blessure grave.
— — HOQUINÉ, lieutenant au 4e dragons.
— — GAVARD, capitaine au corps d'état-major.
5 juin — HUGARD Paul, lieutenant de la garde mobile de la Savoie.
— — DORLUT François, lieutenant de la garde nationale mobile de la Savoie.
8 août — GARDET Jean-Baptiste, sous-lieutenant au 11e de ligne ; 7 ans de services, une campagne, une blessure.
— — PONCET Charles-Pierre-Félix, capitaine au 78e de ligne ; 22 ans de services, 4 campagnes.
— — DE VILLE DE QUINCY Joseph-Marie-Jean-Alban, lieutenant au 17e de ligne ; 11 ans de services, 2 campagnes, une blessure.

8 août 1871. CHIRON, capitaine au 79e de ligne.

22 août — DU NOYER Frédéric, capitaine à la garde nationale mobile de la Savoie.

26 sept. — CHAMPIOT Jean-François, sous-lieutenant au 6e régiment d'artillerie, 7 ans de services, 2 campagnes.

10 octobre — VINCENT Hippolyte-Victor, capitaine dans la garde nationale mobile de la Haute-Savoie.

— — CORNILLIAT Joseph-Louis-Martial, capitaine dans la garde nationale mobile de la Haute-Savoie.

— — COLLOMB Alexis, lieutenant dans la garde nationale mobile de la Haute-Savoie.

— — JEANNIN Antoine, lieutenant dans la garde nationale mobile de la Haute-Savoie.

— — CLERC François-Marie, sous-lieutenant de la garde nationale mobile de la Haute-Savoie.

15 octobre — MAGDELAIN Léon, docteur médecin attaché aux ambulances de la société de secours aux blessés (garde nationale mobile).

16 nov. — ALBERT Joseph-Ernest, capitaine à la garde nationale mobile de la Haute-Savoie.

— — FORTIN Pierre-Emmanuel-Charles, capitaine à la garde nationale mobile de la Savoie; une blessure.

18 janvier 1872. BESSAND, chef de la maison de commerce *La Belle Jardinière*, conduite dévouée pendant le siège de Paris; services rendus à la classe ouvrière.

1er février — COPPIER Louis, capitaine au 5e régiment provisoire d'infanterie ; 22 ans de services, 3 campagnes.

22 mars — VARLOUD Jacques-Joseph-Vincent, capitaine au 97e de ligne ; 15 ans de services, 3 campagnes, une blessure.

18 sept. — CORAJOD Moïse-Gabriel, commissaire central à Versailles. Excellente attitude pendant l'occupation et services pendant la période insurrectionnelle.

22 mai 1873. GATÉ-DUPLAT-DUVERNEY François, lieutenant au 2e régiment de spahis ; 18 ans de services, 7 campagnes.

15 juillet — QUÉTAND Alfred-Antoine-Ernest, médecin de 1re classe de la marine ; 15 ans de services, dont 11 à la mer ou aux colonies.

11 octobre — VERDAN François, directeur des contributions directes à Nîmes ; 40 ans de services.

14 octobre 1873. LARACINE, vice-président du tribunal de Chambéry ; 22 ans de services.

7 mars 1874. DÉNARIÉ, conseiller à la Cour de Chambéry ; 30 ans de services.

— — ORSAT, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble ; 29 ans de services.

12 août — PILLET-WILL (le comte), régent de la Banque de France. Services financiers. Titres exceptionnels.

3 février 1875. LACHAT, ingénieur ordinaire de 1re classe des mines, attaché à l'arrondissement minéralogique d'Avignon et au contrôle de la ligne P.L.M,; se fait remarquer, dans ce double service, par son dévouement et sa capacité ; 17 ans de services, services exceptionnels.

6 février — REY, conseiller à la Cour de Chambéry ; 35 ans de services.

4 mai 1876. BOUVERAT Louis, inspecteur du mouvement à la Cie des chemins de fer du Nord ; services exceptionnels.

7 août 1877. FUZIER (docteur), directeur de l'asile d'aliénés de Bassens ; 25 ans de services.

— — DU VERGER DE BLAY, conseiller à la Cour de Chambéry ; 39 ans de services.

1ee octobre — MILLION Prosper (docteur), médecin de la manufacture d'armes de Saint-Etienne ; 25 ans de services comme médecin de l'Hôtel-Dieu, de la Charité et de la Manufacture.

12 — — GOYBET Laurent, secrétaire-général des Alpes-Maritimes ; 17 ans de services.

30 janvier 1878, DE COUCY Joseph-Edouard, capitaine au 5e de ligne ; 26 ans de services, 4 campagnes.

15 juillet 1878. PLAGNAT. président du tribunal de Saint-Jean de Maurienne ; 28 ans de services.

20 octobre — MANIGLIER Henri-Charles, sculpteur.

— — THOMASSET, de la maison Thomasset et Driot, à Paris, constructeur d'appareils d'essai pour métaux, grand prix à l'Exposition universelle.

13 janvier 1879. MUGNIER Alphonse, capitaine adjudant-major au 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrifrique ; 22 ans de services, 9 campagnes.

14 janvier 1879. CAGNOLI, receveur particulier des finances à Thonon ; 35 ans de services.

15 — — COPPIER, président du tribunal de Chambéry ; 27 ans de services.

— — DUBOIN Joseph, conseiller honoraire à la Cour de Chambéry ; 43 ans de services, 3 propositions.

— — COURTOIS Louis, ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées ; très bon ingénieur. A exécuté avec succès plusieurs travaux importants, notamment le pont de Collonges sur le Rhône ; 19 ans de services, services exceptionnels.

19 avril — REVON Louis, correspondant du Ministère, conservateur du Musée et de la bibliothèque d'Annecy, archéologue et naturaliste distingué, auteur de plusieurs ouvrages d'archéologie très estimés ; titres exceptionnels.

12 juillet — DE VILLE Auguste-Charles-Prosper-Gaëtan, chef d'escadron au 10e hussards ; 24 ans de services, 4 campagnes.

— — VARLOUD Paul-Emile-Joseph, capitaine en 1er au 13e régiment d'artillerie ; 20 ans de services, une campagne.

24 — — FINET, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, ancien procureur général ; services exceptionnels.

2 avril 1880. MONGELLAS Hippolyte, président de la société des Beaux-Arts d'Alger, ancien magistrat ; services exceptionnels.

12 juillet 1880. TIOLLIER Hyacinthe, capitaine au 35e de ligne ; 24 ans de services, 5 campagnes.
— — CHAUMONTEL, président du conseil général de la Haute-Savoie, maire d'Annecy ; 26 ans de services.
— — DÉTURCHE André-Joseph, capitaine au 11e de ligne ; 21 ans de services, 2 campagnes, une blessure.
— — BELLILLE Anthelme-François-Ernest, adjoint de 1re classe à l'intendance militaire ; 20 ans de services, 5 campagnes.
12 juillet — TRÉPIER François (l'abbé), aumônier de l'hôpital de Chambéry ; 24 ans de services.
13 juillet — BOISSON Jean-Marie, receveur particulier des finances à Albertville ; 35 ans de services.
14 — — CHALLAMEL Augustin, conservateur-adjoint de la bibliothèque Sainte-Geneviève, lauréat de l'Institut ; 35 ans de services.
19 — — BALLY Alfred, ancien capitaine des corps francs de la Savoie ; s'est signalé en 1870-71 au combat de Dijon ; services exceptionnels.
— — TAPPAZ Léon, ancien capitaine des corps francs de la Haute-Savoie ; s'est signalé en 1870-71 au combat de Dijon ; services exceptionnels.
18 janvier 1881. MICHARD Joseph, lieutenant au 9e régiment de chasseurs ; 24 ans de serv., 6 camp.
— — CHAPPAZ François, lieutenant au 57e de ligne ; 24 ans de services, 2 campagnes.
8 juillet — CHAMOT Louis-Ernest, capitaine au 2e régiment de chasseurs d'Afrique ; 21 ans de services, 13 campagnes.
12 — — SILVA Clément-Claude-Jean-Joseph, consul de 2e classe à Cagliari, ancien magistrat, ancien membre de l'Assemblée nationale. Titres exceptionnels.
29 déc. — BEBERT Fabien-Arthur, capitaine au 12e de ligne ; 22 ans de services, 2 campagnes.
5 juillet 1882. BURDINAT Anthelme-Antoine, capitaine au 84e de ligne ; 26 ans de services, 2 campagnes, une citation.

5 juillet 1882. BUFFET François-Marie, gendarme à la 12e légion *bis* de gendarmerie ; 28 ans de services, une campagne, une blessure.

11 juillet — MONGELLAS Eugène, président du conseil général d'Alger ; 22 ans de services.

12 — — GOTTELAND, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry ; 33 ans de services.

13 — — GERVEX Henri, peintre. Médaille de 2e classe, 1874, rappel, 1876 ; hors concours.

28 déc. — AYMONIER Etienne-François, capitaine d'infanterie de marine, administrateur de 1re classe des affaires indigènes de Cochinchine ; 20 ans 1/2 de services, dont 12 ans en Cochinchine. Services exceptionnels comme représentant de notre protectorat au Cambodge.

29 — — BERTHET Isidore-François, conseiller général de la Savoie (1860-1867) et depuis 1871, maire d'Ugines depuis 1860, suppléant du juge de paix ; 33 ans de services.

— — DE LAVENAY Camille, maire de Desingy depuis 1875, conseiller général, médecin inspecteur des enfants du 1er âge ; 22 ans de services.

10 juillet 1883. TOURNIER Joseph, colon propriétaire à El Kantour (Algérie), a puissamment contribué au développement de l'agriculture dans le département de Constantine, lauréat de la prime d'honneur du concours agricole de 1882 ; 26 ans de services agricoles.

— — PUTON François-Alfred, inspecteur général des forêts, directeur de l'Ecole forestière de Nancy ; 26 ans de services.

12 juillet 1884. CLOPPET Eugène-Amédée, chef de bureau à la direction générale des cultes ; 30 ans de services.

6 octobre — GOTTELAND Crépin, dit Christin, lieutenant d'infanterie en retraite ; 11 ans de services, 2 campagnes, une blessure grave.

27 déc. — AMOUDRUZ Marie-Célestin, capitaine-trésorier du 3e régiment du génie ; 20 ans de services, 7 campagnes.

27 déc. 1884. TRÉPIER Donat, capitaine adjudant-major à la Légion étrangère; 22 ans de services, 5 campagnes. une blessure.

28 mars 1885. DENARIÉ Jean, dit Descostes, capitaine au 122e de ligne; 25 ans de services, 2 campagnes, 2 blessures.

30 — — FODÉRÉ Marie-Adrien (docteur), médecin du bureau de bienfaisance du 7e arrondissement de Paris, médecin de la maison de refuge de l'avenue de Breteuil.

7 juillet — PÉTHELLAZ Angel-Balthazard-François, médecin de 2e classe de la marine; 12 ans de services dans la marine, dont 5 ans et 10 mois à la mer et aux colonies.

9 — — MUGNIER, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry; 25 ans de services.

10 — — MILLIOZ Jean, conseiller général, président de la commission départementale, maire de Saint-Christophe; 25 ans de services.

— — CLARET Jean, entrepreneur de travaux publics à Suresne (Seine); services exceptionnels.

28 déc. — SERVETTAZ Eugène-François, capitaine au 110e de ligne; 22 ans de services, 6 campagnes.

— — DE VILLE DE QUINCY (comte) Gustave-Marie-César, consul de 2e classe, chargé de la chancellerie de l'ambassade de France à Vienne; 22 ans de services.

— — MASSON Joseph-Antoine-Alfred, trésorier-payeur général à Melun; 40 ans de services.

— — DE FÉSIGNY Albert-Clément-Marie, lieutenant de vaisseau de 1re classe commandant la *Sagaie*; 20 ans de services, dont 17 à la mer.

8 juin 1886. SIMOND Vital, capitaine au 78e de ligne; 24 ans de services, 4 campagnes. (Né à Macot le 8 mai 1840).

10 juin — PERRIER Antoine, maire de Chambéry, président du conseil d'arrondissement; services exceptionnels.

6 juillet 1886. FAVRE François, lieutenant au 23e régiment d'infanterie ; 11 ans de services, 3 campagnes (Tonkin).

31 déc. — GARIOD, procureur de la République près le tribunal de Saint-Etienne ; 24 ans de services.

5 juillet 1887. DUBOIN, procureur général à Grenoble ; 11 ans de services ; services exceptionnels.

— — BOZON César-Auguste, capitaine au 5e de ligne ; 23 ans de services, une campagne.

5 — — LEVET François-Joseph-Aimé-Eugène, capitaine commandant au 4e régiment du génie ; 20 ans de services, 3 campagnes.

3 août — PRALON Augustin-Jean-Marie, capitaine d'artillerie en premier, adjoint à l'école centrale de pyrotechnie militaire (état-major particulier) ; 17 ans de services, une campagne, services exceptionnels.

29 déc. — GRENAT Joseph, capitaine au 53e de ligne ; 27 ans de services, 7 campagnes.

30 — — MARESCHAL Pierre-Marie-Laurent-Alphonse, ancien sous-lieutenant des mobiles de la Savoie, ancien sous-lieutenant de l'armée territoriale, ancien chef de cabinet du préfet du Rhône ; 9 ans de services, une campagne, grièvement blessé au combat de Beaune-la-Rolande en 1870 ; une proposition.

3 janvier 1888. BLANC, médecin inspecteur à l'établissement thermal d'Aix, est attaché à l'établissement depuis 1880, auteur de différents ouvrages médicaux, médecin de l'hôpital-asile évangélique depuis 1875, médecin aide-major pendant la guerre de 1870-71, services exceptionnels.

10 juillet — MARTIN (Bienvenu), maître des requêtes au conseil d'Etat, ancien conseiller de préfecture, ancien conseiller général, ancien sous-préfet ; 10 ans de services ; services exceptionnels.

17 juillet 1888. REVEL Joseph-Marie-Samuel, architecte départemental, commandant le bataillon des sapeurs-pompiers de Chambéry ; entré au bataillon en 1860, commandant depuis 1878, architecte diocésain depuis 1861, architecte départemental depuis 1876, ancien conseiller municipal, ancien professeur ; 33 ans de services (1825-1897).

19 — — VALLORY François, instituteur public à Aiton ; 32 ans de services, dont 27 dans la même commune. (Né le 3 novembre 1836 à Rochemolle (Piémont), naturalisé français le 21 novembre 1860).

5 octobre — PERRÉARD Alexandre-Jean-Louis, conseiller général depuis 1871, secrétaire du conseil général, maire d'Annemasse depuis 1882 ; 26 ans de services.

28 déc. — DE REGARD DE VILLENEUVE Jean-François, capitaine au 2e bataillon de chasseurs à pied ; 21 ans de services, 6 campagnes.

31 — — DUGIT Ernest-Aristide, doyen de la Faculté des lettres de Grenoble ; 34 ans de services.

— — BLANC Jean-Baptiste, directeur des postes et télégraphes à Chambéry ; 34 ans de services.

4 mai 1889. GUICHON Louis, capitaine au 4e de ligne ; 23 ans de services. 4 campagnes.

6 juillet — DIDIER François, ancien sous-lieutenant d'artillerie, maire de Pradelles (Nord), 33 ans de services militaires et civils, 2 campagnes.

13 juillet — GOTTELAND Abel-Hector, ingénieur ordinaire de 1re classe au corps des ponts et chaussées ; 15 ans de services, titres exceptionnels, acquis dans la direction de la mission française des travaux publics en Grèce.

— — BAL Joseph, tanneur-corroyeur à Chambéry, membre de la Chambre de Commerce, conseiller municipal depuis 1871 et ancien adjoint. Titres exceptionnels : a réalisé

de grands progrès dans son industrie; médailles d'or à l'exposition de 1878 et à diverses expositions internationales.

28 déc. 1889. DALIX Paul, adjoint principal de 2e classe du génie à Briançon ; 33 ans de services, 7 campagnes.

— — GENOUD André, capitaine en second, officier d'habillement au 31e d'artillerie : 30 ans de services, une campagne.

6 janvier 1890. MERCIER Jules, conseiller général depuis 1874, conseiller municipal de Thonon depuis 1871, ancien maire ; président de la Société de secours mutels de Thonon ; 19 ans de services.

6 mai — BALMONET Joseph, lieutenant au 2e régiment étranger ; 15 ans de services, 14 campagnes, une blessure grave (Tonkin).

12 juillet — VOUTTIER Antoine-Eugène, capitaine au 38e de ligne; 23 ans de services, 4 campagnes.

— — PINGET Félix, capitaine au 73e de ligne ; 25 ans de services, 2 campagnes.

— -- MUGNIER Marcel, capitaine d'habillement au 4e régiment de tirailleurs algériens ; 20 ans de services, 7 campagnes, une blessure.

17 — — BRUNIER, juge de paix du canton-sud d'Annecy ; 49 ans de services.

3 août — BRACHET Léon (docteur), médecin de l'hôpital d'Aix-les-Bains ; 26 ans de services.

30 déc. — PÉTROD Joseph, capitaine au 84e de ligne ; 24 ans de services, 2 campagnes.

— — MOLLARD Joseph-Marie, capitaine au 11e de ligne ; 22 ans de services, 3 campagnes.

12 juillet 1891. COLLOMB Jean-Marie, médecin-major de 2e classe des troupes coloniales; 16 ans de services, dont 6 1/2 de campagnes de guerre au Soudan français. Titres exceptionnels : services rendus pendant la campagne 1888-89 (colonne de Ouassébougon) et de 1890-91 (colonne de Baniatto).

18 — — LACHENAL Arthur, chef de bureau au ministère des finances ; 23 ans de services.

18 juillet 1891. MUFFAT Etienne-André, ingénieur de la direction de l'expertise (Manufactures de l'Etat); 13 ans, 9 mois de services; chargé, pendant 7 ans, d'une mission à La Havane; titres exceptionnels.

29 déc. — GAVARD Jean-Baptiste-Camille, capitaine au 150e de ligne; 24 ans de services, 2 campagnes, 2 blessures de guerre.

5 janvier 1892. BULOZ Charles, directeur de la *Revue des Deux-Mondes*. Dirige cette revue depuis 15 ans; services exceptionnels.

9 juillet — CARTIER Emile, officier d'administration de 1re classe, à la direction du service de santé du 14e corps d'armée; 31 ans de services, 7 campagnes.

13 — — BELAT, président du tribunal d'Albertville; 42 ans de services.

— — TANTET Charles, maire du 3e arrondissement de Paris depuis 4 ans, président de la chambre syndicale de la passementerie, ancien président de la société philanthropique savoisienne de Paris; a largement contribué à la création, dans le 3e arrondissement, de plusieurs œuvres de bienfaisance.

4 sept. — BEL Baptiste, vice-président du conseil général de la Savoie, avocat, conseiller municipal de Chambéry depuis 1878, membre du conseil général depuis 1886; services exceptionnels.

— — CHIRON Jacques, premier adjoint au maire de Chambéry depuis 1881, conseiller municipal depuis 1878, membre de la commission administrative de l'hospice et du bureau de bienfaisance, délégué cantonal; 14 ans de services, services exceptionnels.

30 déc. — CHAMOUSSET Antoine, capitaine en premier, sous-directeur de l'atelier de construction d'Angers (état-major particulier de l'artillerie); 24 ans de services; 2 campagnes.

30 déc. 1892. CHATELAIN, capitaine d'artillerie en premier, instructeur à l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie ; 22 ans de services, une campagne.

— — MARTINOD Louis-Jean, capitaine au 122e de ligne, 25 ans de services, 2 campagnes. (Né à Annecy-le-Vieux).

1er janvier 1893. DUBOIS Frédéric, sous-directeur de l'imprimerie Chaix, docteur en droit, médaille d'or à l'exposition d'Anvers (1885) ; trois médailles d'or à l'exposition universelle de 1889; trésorier de la société de participation aux bénéfices, a organisé l'apprentissage et les institutions de prévoyance de la maison Chaix ; secrétaire du congrès international de la participation aux bénéfices en 1889.

4 — — JACQUIER, conseiller à la Cour d'appel de Riom ; 29 ans de services.

5 juillet — RUMILLET Joseph, distillateur au Puy, premier adjoint au maire, conseiller municipal depuis 1881 ; ancien juge au tribunal de commerce, président et fondateur de la chambre syndicale des vins et spiritueux du Puy ; titres exceptionnels. A introduit une industrie nouvelle dans le département ; récompenses à diverses expositions ; membre du jury, hors concours.

— — ROLLIER Marie-Louis, officier d'administration de 1re classe à Vincennes (subsistances militaires) ; 27 ans de services 10 campagnes.

27 déc. — DURET Jean-Marie, capitaine adjudant-major au 37e de ligne ; 23 ans de services, 2 campagnes.

— — GIRARDY Auguste-Jacques, capitaine au 2e régiment de tirailleurs algériens ; 21 ans de services, 3 campagnes.

— — BEL Pierre-Marie-Albert, capitaine trésorier au 9e hussards; 23 ans de services, 2 campagnes.

27 déc. 1913. ARRAGAIN Laurent, maréchal-des-logis à la 15e légion *bis* de gendarmerie, compagnie du Var ; 25 ans de services, 4 campagnes, une blessure de guerre. (Né à Bluffy le 30 octobre 1846).

— — FOREL Marcellin, garde principal de 2e classe à l'école d'artillerie du 8e corps d'armée ; 33 ans de services, une campagne.

29 déc. — LEBLANC Charles-Marie-César, lieutenant de vaisseau ; 23 ans, 3 mois de services, dont 6 à la mer.

7 janvier 1894. GIROD Louis-Jean, ancien chef adjoint du cabinet du ministre du commerce, successivement attaché au parquet, chef de cabinet de préfet, chef de cabinet au ministère de l'intérieur (sûreté générale), secrétaire général des préfectures de la Sarthe, de l'Eure et de l'Aisne, sous-préfet de Dinan et de Bastia ; 15 ans de services, titres exceptionnels. Auteur d'un traité de droit administratif ; a accompli diverses missions, a organisé au ministère du commerce le service du contrôle financier.

2 avril — DUBONNET Paul-Jean-Stanislas, négociant en spiritueux, hors concours, Paris, 1889.

10 juillet — CAMER Joseph-Louis, capitaine au 120e de ligne ; 27 ans de services, une campagne.

— — PERRIER Victorien-François, adjoint du génie de 2e classe à Chambéry ; 25 ans de services, 9 campagnes.

— — VIVIANT Etienne-Marie-Jules, officier d'administration de 2e classe à l'hôpital militaire de Chambéry ; 26 ans de services, 12 campagnes.

— — TOCHON Claude, capitaine d'habillement à l'école d'application de cavalerie ; 26 ans de services, une campagne, une blessure.

12 juillet — DELACROIX Marie-Maurice-François, lieutenant de vaisseau ; 27 ans et 6 mois de services, dont 19 ans 9 mois à la mer. (Médaillé militaire du 5 juillet 1885.)

31 juillet 1894. GONDRAND Clément, agent général de la Compagnie transatlantique en Italie, en résidence à Gênes. Chef d'une importante maison de transports terrestres et maritimes. Représentant de la société navale de l'Ouest, et des compagnies de chemins de fer français. Services rendus aux intérêts français.

26 déc. — GALLIARD Claude-Marie, capitaine au 40e de ligne; 24 ans de services, 2 campagnes.

— — CUDET François, capitaine à la 14e légion *bis* de gendarmerie; 24 ans de services, une campagne.

— — GUYON Charles-Alfred, capitaine en premier au 6e régiment d'artillerie; 23 ans de service. (Né à Thonon le 10 août 1852).

— — DE LA BARGE DE CERTEAU, Francisque-Hippolyte-Hubert, capitaine au 2e régiment étranger (Sénégal); 15 ans de services, 9 campagnes. (Mort à Saint-Jean de la Porte le 13 juillet 1900, âgé de 39 ans.)

4 janvier 1895. THERME Denis, conseiller général de la Savoie depuis 1874, maire du Châtelard, de 1870 à 1874 et depuis 1878; 25 ans de services.

9 juillet — MICHAUD Pierre-Antoine, capitaine adjudant-major au 70e de ligne; 25 ans de services, 4 campagnes.

— — QUISARD Claude-Emile, capitaine au 1er régiment de tirailleurs algériens; 18 ans de services, 10 campagnes.

— — BUTTIN Jean-Joseph, chef armurier au 95e de ligne; 26 ans de services, 3 campagnes (pour prendre rang du 8 avril).

13 juillet — BAUD Joseph, lieutenant d'infanterie de marine, second de la mission Decœur, titres exceptionnels : s'est acquitté avec succès d'une mission dangereuse et difficile.

5 octobre — TOURNIER Antoine-Benoît, médecin-major de 2e classe aux batteries à cheval de la 5e division de cavalerie; 26 ans de services, 8 campagnes.

30 déc. 1895. PANTALON Jacques-Jean, capitaine d'infanterie hors cadres, employé au bureau de recrutement d'Orléans ; 25 ans de services, une campagne.

11 juillet 1896. MAJONENC Jean-Baptiste-Justin, lieutenant au 19e régiment de chasseurs ; 20 ans de services, 5 campagnes.

— — ADAM Pierre, capitaine en premier, officier d'habillement au 2e régiment d'artillerie ; 26 ans de services, 2 campagnes.

29 déc. — FALCONNET Joseph-Pétrus, capitaine au 102e de ligne ; 15 ans de services, 11 campagnes.

— — DU BOURGET Clément-Charles-Marie-Joseph, capitaine au 10e régiment de chasseurs ; 24 ans de services.

29 déc. — BORDEAUX, capitaine au 3e régiment de tirailleurs algériens ; 12 ans de services, 6 campagnes. Titres exceptionnels. Signalé pour faits de guerre à Madagascar les 22 avril, 5, 19 et 23 juin 1896.

31 — — PELTRE Jean-Pierre-Emile, directeur de l'école nationale d'horlogerie de Cluses, conseiller général ; 36 ans de services.

30 janvier 1897. BASIN François, médecin-major de 2e classe au 115e de ligne ; 19 ans de services, 7 campagnes.

16 avril — DUBOULOZ Joseph-Antoine, fabricant d'appareils et de produits photographiques à Paris, auteur d'applications nouvelles de la photographie, président de la chambre syndicale des négociants et fabricants de la photographie, médaille d'or à l'exposition d'Anvers, grand-prix aux expositions de Lyon et d'Atlanta, membre du jury des expositions d'Amsterdam et de Bordeaux, membre du comité de l'exposition d'Innsbruck, président d'un jury de classe à l'exposition de Rouen.

(A suivre.)

François MIQUET.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1915

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ACADÉMIE FLORIMONTANE.

Liste des membres de l'Académie Florimontane. . . . v
Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne* x
Prix des ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane. xii
Martin G. Rapport sur le concours de poésie de 1915 . 146
Séances mensuelles 1, 12, 14, 37, 42, 47, 85, 133, 138, 142
Nouveaux membres : MM. E. Falletti, 9 ; Manecy, 42 ; Coutil, 135 ; Pfister (Hubert), Pfister (Louis) 142
Membres d'honneur : M. le Colonel Bordeaux 9
Notices nécrologiques par M. Miquet : M. Bard de Coutance, 1 ; Mlle P. Crolard, 2 ; MM. Cuissin, 2 ; Dégerine, 2, 19 ; Mme Ritz, 12 ; Mlle Martin, 14 ; MM. Leyat. 15 ; Montmayeur, Raginel, 37 ; G. Goy, J. Boch, F. Deschamps, Chanoine Lavanchy, 38 ; de Roussy de Sales, 47 ; Georges Marteaux, 48 ; A. Cattin, Cornier, J.-A. Crolard. 85 ; Rollier, 134 ; Duplan. 138
Distinctions : MM. Carron, Callies, Roullet, Charvier, 3 ; Cattin, 12 ; Buttin, Marteaux, Debarnot, Drs Gallet et Varay, 16 ; Chanoine Rebord, Gavard, Rollier. Mercier, Colonel Bordeaux, 39 ; Drs Briffaz et Geley, 43 ; Roullet, Cholley, Goy, Crolard, 133 ; Falletti, 135 ; Varay, Maillot, Buttin, 139 ; A. de Menthon, F.-M. Ritz, ... 142
Compte-rendu financier de 1914. 4
Projet de budget pour 1915 6

Election des vérificateurs des comptes. 8
Renouvellement par tiers du Conseil. 8
Election du bureau pour 1915. 11
Désormaux J. Hommage aux Garibaldi 8
Serand J. Sur l'Exposition des trophées de guerre. 21
M. L. R. Exposition des trophées de guerre à l'Hôtel de Ville d'Annecy. 21
Dons à la Florimontane. 12, 18, 39, 43, 49, 88
Dons au Musée 7, 51, 86
Lettres de remerciements à la Florimontane. 16, 17, 43
Martin G. Projet de legs pour création d'un Musée savoyard. . . 41
Miquet F. Vœux pour l'Italie. 49

ARCHÉOLOGIE.

Crolard A. Offre de terrain pour recherches archéologiques. . . . 18
— Fouilles exécutées par les chasseurs alpins aux Fins. 18
Lavorel. Sur les tombes préhistoriques de Douvaine. 50
Marteaux C. Nouvelles découvertes aux Fins (tranchées des chasseurs). 51
Marteaux et Le Roux. Boutae. Nouvelles fouilles aux Fins d'Annecy. 58

BIBLIOGRAPHIE.

Désormaux. Un ouvrage de M. Jeanjaquet 49
G. L. Registre du Conseil de Genève, t. V. 128
Gardier F. Le Général Songeon, par J. Cochon 130
Jullian C. Boutae. Rapport du concours des antiquités nationales en 1914. 129
M. L. R. Un legs à la Bibliothèque d'Annecy. (Collection Salésienne) 81
Miquet F. Mgr Dupanloup à propos d'un livre récent. . 28
— Associazione frà oriundi savoiardi e nizzardi italiani. 131
— Sur le livre de M. Marullaz : La vérité sur la Savoie du Nord. . 88
Ritter E. L.-F. Benedetto. Madame de Warens d'après de nouveaux documents. 79

BIOGRAPHIE.

Manecy J. L'odyssée d'un enfant de la Savoie : Benjamin Daymonaz 99
Miquet F. Claude-Etienne Nouvellet. 77

MIQUET F. Les Savoyards décorés de l'ordre de la Légion d'honneur de 1848 à 1914 . . . . . 115, 176
— Statistique des citations et distinctions. 14, 41, 41
— Les officiers Savoyards tombés au champ d'honneur. . . 14 41
— Note biographique sur le chanoine Dégerine. 19
— Origine savoisienne de M. Termier, minéralogiste 20
— Sur de Motz de la Salle 45
— Mgr Petit, archevêque d'Athènes. 168
— Généalogie de la famille de La Charrière. 140

GRAVURES.

Plan, 59. — Antiquités romaines. . 60. 61, 63, 65, 67, 69, 71, 72, 73

HISTOIRE.

MIQUET F. Les brevets d'invention pris par les Savoyards en France entre 1819 et 1830. 54
— Note sur l'émigration des Savoyards en Franche-Comté au XVIIe siècle. 89
— Mesures pour encourager la natalité sous le régime sarde. . . . 46
— Traits de dévouement de soldats savoyards de l'an II. 52
— La population d'Annecy en 1793. 161
— Les Savoyards dans l'aviation militaire. 165
REBORD (chanoine). Episode de la vie de Charles-Auguste de Sales 153
PICCARD (Mgr). Sur la danse au *virolet* au XVIe siècle 43
RITTER E. La Philothée de S. François de Sales (3e article) 111
SERAND J. Sur les couleurs municipales d'Annecy. 41

HISTOIRE NATURELLE.

LE ROUX M. Fossiles de la molasse de Bonneville. 39
SERAND J. Chasses aux fauves de la Haute-Savoie. 53

LITTÉRATURE ET POÉSIE.

MIQUET F. *L'Homme rouge* de Jean-Pierre Veyrat. . . 32
PORTRON (Mlle). Les Jardins sous la lune, 148; Les Gardiennes, 149 : Les Choses ont changé, 150; Sursum corda, 150; La Victoire en chantant, 151 ; Hors du sol français. 151

PHILOLOGIE.

MARTEAUX C. Sur les mots *rappe, rippe, ruppe*. 10
— Sur les mots *Brey* et *flon*. 12, 13
— Sur l'origine des noms de lieux *Chitry*, *Etercy* et *Matassine*. . 18
— Noms de lieux en *-ier, -ière*. 25, 75, 96, 171
— Sur l'étymologie des mots *frache, frasse* 40
— Sur les mots Attraix, Malcorran; Crevecœur. Brameloup, etc. . 44
— Sur des noms caractéristiques de Moulins. 86
TERRIER J. Sur l'origine du mot *Boche*. 86

ERRATA.

Page VI, membres honoraires, entre les lignes 13 et 14, intercaler : 1914. Donnet Fernand, administrateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts et secrétaire de l'Académie Royale d'archéologie de Belgique, à Anvers.
— IX, ligne 2, lire : *Périn* au lieu de : *Perrin*
— ligne 28, Terrier Auguste O ❋, au lieu de : ❋.
— 131, ligne 12, au lieu de : 1707, lire : 1797.
— ligne 14, au lieu de : *53 d'infanteria*, lire : *53° di fanteria.*
— 35, dernière strophe, après le vers :

Ceux qui prennent le temps comme le temps les prit,

intercaler celui-ci, qui a été omis :

Ceux qui ne lisent rien dans les fastes qui viennent;

— 48, ligne 31, au lieu de : *bons*, lire : *bon*.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Annecy, Imprimerie J. ABRY. — 22253

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 decembre 1896

1916

Cinquante-septième Année

ANNECY

Imprimerie J. ABRY, Editeur

1916

BIBLIOTHÈQUE

Per. 8° 1380

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.
Réorganisée en 1851
par

Louis Bouvier (1819 † 1908). | Jules Philippe (1827 † 1888).
Etienne Machard (1824 † 1887). | Eloi Serand (1826 † 1891).

BIENFAITEURS

Dr C. Andrevetan (1802 † 1879). | Melville-Glover (1834 † 1897).
Dr F. Dagand (1815 † 1886).

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi.

Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée.

Alfred-Joseph Bard de Coutance, avocat à Bonneville, soldat faisant fonctions de sergent au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus Rollier, notaire à Annecy, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée).

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Dr Thonion ✠ I, ancien député ; Ch. Marteaux ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet ; Max Bruchet ✠ I ✠, archiviste départemental du Nord, et Charles Buttin, archéologue, à Paris.

Trésorier honoraire : M. Jean Ritz ✠ C ✠ ✠ I, compositeur de musique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU.

Président : M. F. Miquet ✠ A, receveur honoraire des finances.

Vice-Présidents : MM. Albert Crolard, député, ingénieur ; Isidore Nanche ✠ I, chirurgien-dentiste, et J. Désormaux ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire perpétuel : M. Marc Le Roux ✠ I, docteur ès sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. G. Letonnelier ✠ A, archiviste départemental de la Haute-Savoie.

Archiviste : M. Joseph Serand, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.

Bibliothécaire et trésorier : M. François Gardier ✠.

Membres du conseil d'administration : MM. Carron, Grivaz, Lavorel et G. Martin.

Revue savoisienne : Directeur de la *Revue :* M. Le Roux.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. Carron, Lavorel, Letonnelier et Miquet. Section scientifique : MM. N... et Le Roux. Section philologique et littéraire : MM. Désormaux et G. Martin.

MEMBRES HONORAIRES.

DATES d'admission — MM.

1887 Allart Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève.
1906 d'Arcollières ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1915 Bordeaux Joseph-Paul-Emile (le colonel) O ❋, commandant une brigade de chasseurs de réserve.
1913 Bordeaux Henry ❋, homme de lettres, à Paris.
1906 Borson (le général) G O ❋ G O ✠ ⚜ I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1892 Bruchet Max ⚜ I ✠, archiviste départemental, à Lille (Nord).
1901 Camus Jules ⚜ I ✠ ✠, professeur à Turin.
1872 Chantre Ernest ❋ ✠, ancien sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.
1882 Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1915 Donnet Fernand, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts et secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, à Anvers.
1878 Dufour Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1910 Fruttaz (le chanoine), président de la Société académique d'Aoste.
1881 Hollande ⚜ I ⚜, directeur honoraire de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
1900 Manno Antonio (le baron) G C ✠ G C ✠, membre de l'Académie des sciences, à Turin.
1916 Martin Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1916 Montet (de) Albert, à Corseaux (Vaud).
1911 Muret Ernest, professeur de philologie romane à l'Université de Genève.
1916 Pérouse Gabriel, archiviste départemental de la Savoie, docteur ès-lettres, à Chambéry.
1916 Petit (Mgr) Louis, archevêque d'Athènes.
1915 Plocq Ernest ❋, ingénieur, inspecteur honoraire de l'exploitation aux chemins de fer du Nord, à Paris.
1881 Revil ⚜ I, docteur ès-sciences, géologue, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 Revon Michel ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, professeur honoraire à l'Université de Genève.
1914 Sonnaz (le comte Gerbaix de) G C ✠ G C ✠, ancien ministre plénipotentiaire, sénateur du royaume d'Italie, à Turin.
1911 Van Gennep, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, professeur.

MEMBRES EFFECTIFS.

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1910 Adé Henri, architecte, à Annecy.
1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, capitaine au régiment de *Savoie-cavalerie*, à Milan.
1910 Anthonioz Charles ⚜ A, sculpteur, à Genève.
1912 Anthonioz Alfred ✠ ⚜ A ⚜, sculpteur, à Genève.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1911 Badin Charles, négociant, à Annecy.
1900 Balleydier Louis ⚜ I, doyen de la Faculté de Droit de Grenoble.

1906 Barut Jules ✻, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
1907 Blandin Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
1912 Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
1908 Bougier, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1913 Briffaz François, docteur en médecine, à Bonneville.
1912 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.
1896 Buttin Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, à Paris.
1911 Callies Henri, industriel, à Annecy.
1903 Carle, capitaine d'infanterie, à Montluçon.
1895 Carnot François ✻ 🏛, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1909 Carrier Maurice, avoué, à Bonneville.
1874 Carron Jacques, avocat, à Annecy.
1905 Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
1913 Cavard ✻, chef de bataillon au 30e de ligne, à Annecy.
1913 Cholley André, professeur agrégé au Lycée Berthollet, Annecy.
1909 Cochon ✻ 🏵 O I 🏛, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Chambéry.
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1911 Costaz G. 🏵 A, directeur du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1890 Crolard Albert, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1897 Crolard Francis 🏵 A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset François 🏛, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Croyn A. ✻ 🏵 I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1907 Denarié Jean, notaire, à Annecy.
1906 Dépollier Louis 🏵 A, imprimeur, à Annecy.
1906 Deschamps 🏛, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1896 Désormaux J. 🏵 I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Despine Antoine, à Annecy.
1910 Desservétaz Alfred, comptable, à Annecy.
1892 Domenjoud Henri, percepteur en retraite, à Annecy.
1910 Dubettier, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1912 Dufournet A. (abbé) 🏵 A, ancien professeur, à Nogent-s.-Marne.
1913 Dugit Maurice, ingénieur aux Forces du Fier, à Annecy.
1909 Dunand Alexis, rentier, à Annecy.
1912 Dupont André, industriel, à Paris.
1913 Dussaugey, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1915 Falletti Eugène, entrepreneur de travaux publics, à Cran-Gevrier.
1914 Faucigny-Lucinges (le prince Ferdinand de), à Paris.
1904 Favre Asghil, propriétaire, à Faverges.
1906 Favre-Lorraine, maire de Saint-Jean de Sixt.
1901 Ferrero Marius, conseiller général, à Annecy.
1913 Flamary 🏵 I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1914 Fournier Jacques, ingénieur agronome, à Annecy-le-Vieux.
1901 Frey Charles 🏵 I, entrepreneur de transports, à Annecy.
1892 Frézat Simon, à Bonneville.
1908 Gaillard Claudius, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1906 Gallet Claudius 🏵 A, docteur en médecine, à Annecy.

1883 Galliard Louis, docteur en médecine, à Annecy.
1906 Gardier François ⛃, à Annecy.
1913 Gavard (le chanoine), supérieur de l'Ecole de Théologie, à Tessy, par Metz (Haute-Savoie).
1897 Geley Gustave ❦ A, docteur en médecine, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1913 Goy (le Dr) ✻ ❦ A, maire de Reignier, sénateur de la Hte-Savoie.
1886 Grivaz Louis ❦ A, notaire, à Annecy.
1906 Guinier Philibert ⛃, inspecteur des Eaux et Forêts, chargé de cours à l'Ecole forestière, à Nancy.
1906 Hérisson Jean ❦ A, imprimeur, à Annecy.
1910 Lachenal Arthur ✻, docteur en droit, à Paris.
1907 Laeuffer Eugène ✠, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1909 Laeuffer Jean C ✠, rentier, à Annecy.
1905 Lavorel J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 Laydernier Léon ❦ A ⛃, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ❦ I. docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston ❦ A, archiviste départemental, à Annecy.
1911 Maillot C ✻ ❦ I O ⛃, général de brigade du cadre de réserve, à Annecy.
1911 Marchand Francis, avoué à Annecy.
1909 Marès Léon, maire de Lovagny, château de Montrottier.
1891 Marteaux Charles ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Martin Georges ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
1911 Marullaz F. (l'abbé), professeur au Pensionnat Bon-Rivage, à La Tour de Peilz (Vaud).
1911 Menthon ✻ (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
1914 Mercier, inspecteur primaire, à Annecy.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1893 Millet ❦ A ⛃, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 Miquet François ❦ A, receveur honoraire des finances, à Annecy.
1899 Monnet (Mlle), à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 Nanche Isidore ❦ I, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1913 Neyroud Albert, notaire, à Sallanches.
1901 Ogier J.-M. (l'abbé), à Annecy.
1906 Orlyé Philibert (d') ⛃, propriétaire, maire de Menthon-St-Bernard.
1906 Orlyé Jean (d'), licencié ès-sciences, à Paris.
1912 Ormond Marguerite (Mme), au château de Crevins-Bossey.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris.
1902 Périllat, ancien administrateur du Bon Marché, Paris.
1913 Perkins Nevil, professeur à l'Université de Bristol (Angleterre).
1912 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 Pernoud Louis, inspecteur-voyer, à Annecy.
1907 Perravex ❦ A, inspecteur des postes et télégraphes, à Annecy.
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.

1912 Perrier de la Bathie, ingénieur-agronome, à Ugine (Savoie).
1911 Périn ❋, commandant en retraite, à Annecy.
1915 Pfister Hubert, agent d'assurances, à Annecy.
1915 Pfister Louis, organiste de la cathédrale, à Annecy.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) ⚜ I O ✠, proton. ap., chan. hon., à Thonon.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1897 Raillon ⚜ I, architecte départemental, à Annecy.
1909 Rannaud Marie (le chanoine), à Annecy.
1913 Rebord Charles (le chanoine), prévôt de la Cathédrale, à Annecy.
1911 Replat Georges, procureur de la République, à Albertville.
1911 Replat Jacques, directeur de la Société d'assurances « L'Union », à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1903 Rey Emile ⚜ A (N-I), procureur de la République, à Guéret (Creuse).
1901 Richard J. ⚜, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean ✠ C ✠ ⚜ I, compositeur de musique, Annecy.
1894 Robert Victor ⚜, à Annecy.
1912 Robert Louis, employé à la Société générale, à Annecy.
1909 Rosset ⚜ I, instituteur honoraire, à Groisy-le-Plot.
1908 Ruffier Jean ⚜ I, professeur au Lycée Berthollet, Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.
1912 Ruphy Louis, architecte, à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
1908 Serand François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1908 Servettaz Claudius ⚜ A, professeur à l'Ecole supérieure d'Annecy.
1901 Seyssel-Cressieu (le c^te^ Marc de) ✠, château de Musin, par Belley.
1902 Terrier Auguste O ❋ ⚜ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1871 Thonion ⚜ I, docteur en médecine, ancien député, à Annecy.
1874 Tissot (l'abbé), curé de Cluses.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Charenton.
1904 Varay François, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1900 Bosson François, pharmacien, à Saint-Jeoire.
1915 Coutil Léon, archéologue.
1916 Dunoyer Norbert. à Juvigny.
1916 Emprin (l'abbé), curé de Valezan (Savoie).
1915 Manecy Jules, receveur des douanes en retraite, à Bayonne.
1916 Pochat-Baron François (l'abbé), supérieur du collège de Thônes.
1914 Terrier Jean, imprimeur, à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

Amiens. Société des antiquaires de Picardie.
Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'histoire et d'archéologie.
Belley. Le Bugey.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
Cherbourg. Société des sciences naturelles.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère.
— Société des Touristes du Dauphiné.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
— Revue alpine (don).
Macon. Académie des sciences.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moutiers. Académie de la Val-d'Isère.
Nantes. Société des sciences naturelles.
Nice. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
Nimes. Académie du Gard.
Paris. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).

— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— L'Homme préhistorique.
— Le Mercure de France.
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
Saint-Jean-de-Maurienne. Société d'histoire et d'archéologie.
Semur. Société des sciences historiques.
Thonon. Académie chablaisienne.

ÉTRANGER.

Aoste. Société académique du duché d'Aoste.
Berne. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
Bruxelles. Société royale de botanique.
— Société d'archéologie.
Cincinnati (U. S. A.). The Lloyd Library.
Genève. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Bulletin de la Société Zoologique.
Lausanne. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
Milan. Atti della Società italiana di scienze naturali.
Moscou. Société impériale des naturalistes.
Neufchatel. Société des sciences naturelles.
— Société neuchâteloise de géographie.
Padoue. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
Saint-Louis. (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
Sion (Valais). La Murithienne.
Turin. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpine.
Urbana. (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
Vérone. Madona Verona (Museo Civico).
Washington. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
Wisconsin (U. S. A.). Academy of sciences, arts and letters.
Zurich. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

Annecy. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
Paris. Le Savoyard de Paris.

DÉCRET PORTANT APPROBATION DES STATUTS

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur ;

Vu la délibération de l'assemblée générale de l'association dite *Société Florimontane*, d'Annecy, en date du 15 janvier 1911 ;

Le décret du 17 décembre 1896 qui a reconnu cette association comme établissement d'utilité publique ;

Les pièces établissant la situation financière de l'asso-tion ;

Les statuts proposés ;

L'avis du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, du 31 octobre 1914 ;

L'avis du Préfet de la Haute-Savoie, du 1er septembre 1914 ;

La loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août suivant ;

Le Conseil d'Etat entendu,

Décrète :

ARTICLE PREMIER

L'association dite *Société Florimontane* dont le siège est à Annecy et qui a été reconnue comme établissement d'utilité publique, par décret du 17 décembre 1896, sera désormais régie par les statuts annexés au présent décret.

ARTICLE 2

Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 11 mars 1915.

Signé : POINCARÉ.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Intérieur,
Signé : L. MALVY.

Copie conforme transmise à M. le Maire d'Annecy pour notification à l'*Académie Florimontane*.

Annecy, le 26 mars 1915.

Pour le Préfet et par délégation :
Le Secrétaire général,
Signé : DUPRAZ.

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Assemblée générale annuelle du 12 janvier 1916

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la précédente séance dont la rédaction est adoptée.

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Je viens d'apprendre avec un vif regret la mort de M. Marcel Gaillard, fils de notre sympathique collègue, M. le sous-ingénieur Gaillard, qui a été tué à l'ennemi le 3 janvier 1916, en Alsace.

C'était un jeune homme d'avenir, qui se préparait à suivre la carrière paternelle, et qui avait subi avec succès le concours d'admission au grade de conducteur des Ponts et Chaussées.

Si glorieuse que soit sa fin prématurée, nous nous associons à la douleur de sa famille et nous présentons à ses parents nos plus vives condoléances.

J'adresse à M. le sous-ingénieur Bougier, notre aimable confrère, les félicitations de l'Académie au sujet des brillantes citations du capitaine Bougier, son fils, du 8e génie, qui a été décoré de la croix de guerre avec deux étoiles et une palme.

Il m'est agréable également de signaler la mise à l'ordre du jour de l'armée du lieutenant d'artillerie Jean Callies, proche parent de plusieurs de nos collègues, qui est, en même temps, nommé capitaine.

Enfin, je ne saurais manquer de complimenter notre excellent vice-président, M. Nanche, qui vient de recevoir le titre, assurément très flatteur, de président d'honneur de la section d'Annecy de l'Association des Dames Françaises.

1. Sont présents : MM. Adé, Badin, Blandin, Croset, Désormaux, Domenjoud, Falleti, Ferrero, Flamary, Gardier, Hérisson, Lavorel, Le Roux, Général Maillot, Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, d'Orlyé, Perrin, H. Pfister, L. Pfister, Richard, Robert, Ruphy, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. Abry, Cattin, A. Crolard, Gaillard, Pernoud, Sautier-Thyrion.

Il ne semble pas que ce titre pût être mieux appliqué qu'au galant homme qu'est notre ami.

M. GARDIER donne lecture de la situation financière pour l'exercice 1915 :

Avoir de la Société :

2 Obligations chemins de fer Ouest-Etat.....	1.015 40	
Numéraire.....	923 19	
RECETTES :		
Rente 4 o/o Ouest-Etat.....		38 20
Intérêts de la somme déposée à la Caisse d'Epargne....		33 37
Cotisation 1914.		12 »
Cotisations 1915.....		1 400 68
Abonnements à la *Revue*.....		210 83
Annonces dans la *Revue*.....		30 »
Ventes de publications :		
Diverses.....	63 60	81 15
Exemplaires de *Boutae*.....	17 55	
Rabais sur factures		5 10
RECETTES ORDINAIRES.		1.811 33
Concours de céramique.....		400 »
Concours de Poésie 1915.....		100 »
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES..... .. .		2.311 33
DÉPENSES :		
Service de la *Revue* :		
Solde facture Abry 1914.....		493 70
Factures des trois premiers trimestres 1915.....	643 20	684 85
Clichés	41 65	
Boutae. Impression du supplément....		18 »
Bibliothèque. — Abonnement.....	32 »	178 05
Assurance.....	11 »	
Reliure.....	132 55	
Millénaire de Cluny.....	2 50	
Correspondance du Bureau pour la *Revue* et la Bibliothèque.		9 25
Frais de recouvrements.....		37 45
Matériel : Rayonnages		42 10
Imprimés		16 »
Fournitures diverses et frais de bureau, étrennes du facteur, envois de fonds, etc.....		17 50
Participation à l'Œuvre universitaire suisse des Etudiants prisonniers de guerre :		
Souscription	50 »	56 45
Port de livres et emballage	6 45	
Entretien des tombes des Membres du Bureau, décédés et sans famille à Annecy.....		20 75
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES.....		1.574 10
Concours de céramique.....		400 »
Concours de Poésie 1915.....		100 »
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES.....		2 074 10

L'excédent des Recettes sur les Dépenses a donc été de 237 fr. 23. Si nous ajoutons cette somme aux 923 fr. 19 qui au 15 janvier 1915 constituaient notre solde, nous atteignons le chiffre de 1160 fr. 42; de telle sorte que l'encaisse de la Société à ce jour se trouve ainsi répartie :

A la Caisse d'épargne.....	1.155 88
Chez le Trésorier....	4 54
TOTAL.....	1.160 42

M. GARDIER expose ensuite le projet de budget pour 1916 tel qu'il a été établi par le Conseil d'administration dans sa séance du 8 janvier :

PROJET DE BUDGET POUR 1916.

RECETTES :

Restes à recouvrer 1914-1915 :			
Exercice 1914. Cotisations : 4 à 12 fr.	48 »	54 »	» »
Abonnements : 1 à 6 fr.	6 »		
Exercice 1915. Cotisations : 18 à 12 fr.	216 »	234 »	» »
Abonnements : 3 à 6 fr.	18 »		
Exercice 1916 :			
A prélever sur les fonds déposés à la Caisse d'Epargne pour solder les frais d'impression du 4e trimestre 1915 de la *Revue*.....		272 25	» »
Cotisations		1.300 »	» »
Abonnements.....		190 »	» »
Publicité : Annonces dans la *Revue*.....		30 »	» »
Vente de publications.....		100 »	» »
Intérêts de fonds placés		70 »	» »
TOTAL DES RECETTES.....		2.250 25	» »

DÉPENSES :

Frais généraux :			
Recouvrements	45 »	» »	105 »
Correspondance.....	30 »		
Fournitures de bureau et divers...	30 »		
Revue Savoisienne : Imprimés et clichés		» »	1.400 »
Solde de la facture Abry, 4e trimestre 1915.....		» »	272 25
Bibliothèque et Archives :			
Assurance.....	11 »	» »	398 »
Archives	30 »		
Abonnement à périodique.....	32 »		
Reliure.....	175 »		
Achat de livres	150 »		
Dépenses diverses et imprévues...		» »	23 »
Entretien des tombes des membres du bureau, décédés et sans famille à Annecy.....		» »	24 »
Fonds de réserve prélevé sur les bénéfices de l'année 1915. 1/10e des bénéfices.....		» »	28 »
RECETTES ET DÉPENSES.....		2.250 25	2.250 25

Balance

Après approbation de ces comptes par l'assemblée, le PRÉSIDENT félicite notre aimable trésorier dont le zèle et le dévouement sont inlassables.

Sont élus vérificateurs des comptes pour 1916 : MM. D'ORLYÉ, DOMENJOUD et PERNOUD.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Ch. VIBERT, *La Race Chamitique*, Paris 1916. (don de M. Dépollier.)
Norbert DUNOYER, *Ephémérides*, Illustrations et célébrités savoisiennes, 2 vol. Thonon 1910.
Conclusions prononcées dans la cause des frères Rosset, de la commune de Viry. par M. GIROD, 1907.

(Dons de M. Norbert Dunoyer)

Ch. REBORD. *Le Divin Voyageur*, Annecy, 1900, trois cartes pour l'intelligence de cet ouvrage.
ID., *La Maison de la Galerie*, Annecy, 1911.
ID., *L'Œuvre de la Propagation de la Foi dans le diocèse d'Annecy*, Annecy, 1912.
E. CHEVALIER, *Notice sur la longévité et les dimensions de quelques arbres*, Annecy, 1870.
ID., *Notice sur les insectes nuisibles et les insectes utiles de la Savoie*. Annecy, 1872.

(Dons de M. le chanoine Rebord.)

La parole est donnée à M. BLANDIN pour la lecture de son rapport sur le *concours de céramique* ouvert par la Florimontane en 1915 :

L'honneur que vous m'avez fait, Messieurs, en me confiant, après celui des poupées à costumes, le rapport du concours de *céramique régionale*, n'est pas sans me troubler un peu, en raison de la responsabilité qui m'incombe d'un exposé fidèle de diverses impressions, qui pourrait être entaché de préférences personnelles pour un genre plutôt que pour un autre. Je m'efforcerai de m'abstraire de telles suggestions pour vous présenter, dans la mesure de mes forces, la quintessence des remarques et des observations faites par le jury tout entier.

Je dois vous signaler tout d'abord l'impression générale de votre jury à son entrée dans la salle où se trouvaient groupés les envois des deux concurrents, car il n'y eut que deux concurrents à ce concours qui, à n'en pas douter, eût réuni, en tout autre temps, un plus grand nombre d'exposants ; cette impression était faite tant de surprise au vu de l'importance de chaque lot, que d'admiration pour l'harmonie du groupement et la diversité des pièces offertes à notre jugement. L'effort est manifeste comme le souci des concurrents de s'engager sur des

voies différentes, dans le but de parvenir à la découverte de la vérité, touchant un ou plusieurs types originaux de céramique vraiment régionale. J'adopterai l'ordre alphabétique dans mon étude des envois des deux artistes et je vous ferai remarquer que, si vous n'avez sous les yeux qu'un certain nombre de types de l'œuvre de chacun, c'est que le jury a tenu à rester discret dans le choix des pièces conservées pour demeurer la propriété de l'Académie Florimontane ; j'ajoute enfin que l'effort de chacun des concurrents ayant paru équivalent, le jury vous propose d'accorder un premier prix *ex æquo* et de partager par moitié entre M. Béchard et M. Jacquet la somme affectée au concours.

M. Ernest-François Béchard, artiste-peintre à Annecy, 10, place au Bois, lauréat du prix de Sèvres 1912-1913, a emprunté à la faune, à la flore, au paysage savoyard les éléments principaux de la décoration de ses pièces artistiques. La faveur du jury m'a paru se porter sur un vase décoré de pommes de pin, dont la réussite est sans doute due à la stylisation d'une branche cueillie au hasard d'une promenade en forêt du Crêt du Maure ; sur d'autres objets nos fougères locales plaquent leurs découpures élégantes ; je signale un plat décoratif, dans la note impressionniste, où nous voyons un intéressant effet de soleil couchant sur un paysage d'Angon ; les papillons et les poissons ont fourni des éléments heureux de décoration à cet artiste. Dans les objets usuels, le jury a fait une abondante cueillette, comme dans ceux de M. Jacquet, estimant que là était l'avenir, au début du moins, de la céramique locale. Je vous prie de remarquer l'heureuse disposition des ornements de la soupière, du pot à eau, du sucrier, des soucoupes, assiettes et menus objets ; ces divers morceaux sont de nature à impressionner utilement les fabricants désireux de renouveler leur manière et de l'améliorer. M. Béchard emploie deux procédés différents : celui des réserves et celui de l'émail ; c'est affaire de goût personnel de marquer une préférence pour le résultat obtenu ; au total il convient de le féliciter de son éclectisme et de ses heureuses tentatives en divers sens pour obtenir un effet original, une décoration inédite qui soit comme le cachet spécial d'une œuvre sortie d'un four annécien.

M. Paul Jacquet, professeur de dessin à l'Ecole primaire supérieure, demeurant à Annecy, 10, rue Jean-Jacques Rousseau, expose lui aussi dans les deux sections du concours. Ses objets artistiques sont en faïence (terre émaillée) ou en terre

vernissée décorée au pochoir (procédé du papier) ou au moyen de l'antique barolet (procédé par lequel l'opérateur laisse couler la matière colorée en suivant le contour du dessin). Sans renoncer à une certaine fantaisie dans la disposition de ses sujets décoratifs, M. Jacquet marque une tendance à la disposition régulière, parfois géométrique, de ses ornements ; tels de ses groupements décoratifs rappellent le style persan ou mauresque ; je signale cependant un de ses plats orné d'une carpe contournée dans le goût chinois ou japonais. On a admiré un vase sur les flancs duquel se jouent des poissons hérissés de piquants, telles les nageoires des perches de notre lac ou des rascasses hargneuses, dont les riverains de la Méditerrannée font l'élément principal de leur bouillabaise nationale. Les lézards, escargots, chardons, fleurs alpestres lui ont fourni de nombreux modèles. Il a lui aussi offert un large tribut à la section des objets usuels ; j'attire votre bienveillante attention sur la soupière et le plat décorés en étoiles avec fleurs diverses, comme sur les trois pièces du service à thé, le pot à miel avec cyclamens, le sucrier bleu, le légumier blanc orné de torsades bleues et les deux pots à eau et à vin.

L'Académie Florimontane déposera au Musée les diverses pièces de céramiques retenues ; chacun pourra donc aller les admirer. Les objets usuels, avec décor renouvelé ou rappelant les plantes et les animaux de la Savoie, serviront, j'en suis certain de modèles pour la fabrication régionale que notre Compagnie serait si heureuse de voir renaître dans notre pays. A ce titre, le concours est un succès ; d'ores et déjà le but est atteint et l'avenir semble assuré à une branche à la fois artistique et industrielle, qui peut devenir une source de profits et même de renommée pour une région appelée à un si brillant essor.

Les conclusions du jury et l'attribution des prix à MM. Béchard et Jacquet sont adoptées.

Sur la proposition du Conseil d'administration, sont élus : *membres honoraires :* MM. Achille Allart, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève ; Paul-Edmond Martin, archiviste d'Etat de la République, à Genève ; Albert de Montet, homme de lettres, à Corseaux (Vaud) ; Gabriel Pérouse, archiviste de la Savoie, à Chambéry ; Mgr Louis Petit, archevêque d'Athènes : *membres correspondants :* MM. Emprin, curé de

Valezan ; POCHAT-BARON, supérieur du collège de Thônes, et Norbert DUNOYER, de Juvigny.

Il est procédé au renouvellement par tiers des membres sortants du Conseil d'administration. Sont réélus : MM. Carron, Grivaz, Lavorel et G. Martin.

L'ordre du jour portant élection du président, M. MIQUET cède le fauteuil au doyen de l'assemblée, M. D'ORLYÉ. Les résultats du scrutin sont : M. Miquet, 24 voix; M. Désormaux, 1 voix ; M. Nanche, 1 voix ; 1 bulletin blanc. Après le dépouillement du scrutin, M. D'ORLYÉ proclame M. MIQUET président de la Florimontane pour une nouvelle période de trois ans.

M. D'ORLYÉ en invitant M. Miquet à reprendre sa place au fauteuil, lui exprime, en termes élevés, la reconnaissance de ses collègues pour le dévouement et l'autorité qu'il a déployés dans la haute fonction à laquelle il vient d'être rappelé, aux applaudissements de tous. Il a consacré son activité à deux nobles œuvres : la glorification de notre illustre fondateur par le monument à saint François de Sales et la rédaction du *Livre d'Or des Savoyards à la guerre*, qui perpétuera dans le pieux souvenir de leurs compatriotes les noms des héros tombés pour la France et exaltera les faits d'armes de nos soldats savoyards qui se sont signalés par leur bravoure dans les luttes épiques de la Grande Guerre.

M. MIQUET répond en ces termes :

Messieurs,

Je vous remercie de la nouvelle preuve de sympathie que vous venez de me donner en me réélisant à la présidence de l'Académie. Je remercie particulièrement M. d'Orlyé des paroles si aimables et si bienveillantes qu'il vient de prononcer.

Je vous prie d'agréer l'assurance que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour m'en rendre digne et pour répondre à votre confiance.

A cette époque de l'année, la plupart des corps savants procèdent, comme nous venons de le faire, à des élections pour le renouvellement de leurs bureaux. Partout, les présidents sortants font chorus avec leurs successeurs pour célébrer l'héroïsme de nos armées et la gloire de nos morts.

Vous trouverez naturel que j'associe la Florimontane à ces manifestations et que je répète ici les vœux formulés par M. Ribot dans la dernière séance de l'Académie des Sciences morales et politiques :

« Puisse l'année 1916, où nous venons d'entrer, nous délivrer, et avec nous le monde entier, des angoisses et des tristesses de cette lutte que nous soutenons pour la liberté et la justice !

« Puissions-nous bientôt marquer le jour de la victoire certaine du droit !

« En attendant, travaillons avec calme, de toutes nos forces et de tout notre cœur, et gardons une confiance invincible dans les destinées de notre pays. »

M. Miquet fait un excellent commentaire sur deux opuscules offerts par M. Manecy à la bibliothèque florimontane. L'un d'eux, très rare, est une comédie jouée en 1789 en présence du roi : *Les deux petits Savoyards*, qui forment avec *Fanchon la vielleuse* et *la Grâce de Dieu*, la trilogie légendaire. Il donne lecture de plusieurs amusants passages de cette comédie dont l'ignorante naïveté fait maintenant sourire. L'autre opuscule est un très curieux mémoire relatif au *droit d'aubaine*. (*Voir le présent fascicule.*)

Le Même dit qu'à ce jour il a établi 2.054 fiches pour le *Livre d'Or*. On compte 13 rosettes d'officiers, 77 croix de chevaliers de la Légion d'honneur, 638 médailles militaires, 1.315 croix de guerre, 11 médailles d'honneur des épidémies. La liste des braves tombés glorieusement comprend 128 officiers, 341 sous-officiers.

M. Désormaux fait une communication sur la *science allemande* et la *science française*, à propos d'un ouvrage récent de géographie linguistique. (*Voir dans le présent fascicule.*)

M. Marteaux, tout en rendant hommage au beau discours de son collègue, fait remarquer qu'il ne faut pas exagérer ; que les évènements douloureux que nous traversons ne doivent pas nous empêcher d'être justes ; qu'il est des œuvres allemandes qui resteront, comme le *Corpus des Inscriptions latines de la Gaule* d'Hirschfeld, le *Trésor celtique* d'Holder, le *Dictionnaire latin roman* de Koerting, etc., que nous avons laissé faire à ces savants, alors qu'elles intéressaient notre propre patrimoine national, et cela par suite de notre manque d'organisation et de coordination dans l'effort, de notre individualisme trop égoïste, de l'indifférence administrative. Apprêtons-nous à faire mieux ; que ce soit le but de tout patriote, après la victoire.

Il est décidé que le Concours Andrevetan pour 1916 ne comprendra qu'une section : la Poésie, prix 200 fr. Le concours

d'histoire, en raison des circonstances défavorables aux recherches est ajourné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 3/4.

*
* *

Le Conseil d'administration se réunit immédiatement afin de nommer son bureau pour 1916. Les mêmes membres sont réélus. *(Voir en tête du présent fascicule.)*

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 2 février 1916.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Je suis en retard pour adresser les condoléances de l'Académie à M. Raillon qui vient de perdre son neveu, le capitaine Ferdinand Belmont, chevalier de la Légion d'honneur et deux fois cité à l'ordre du jour de l'armée, tombé pour la France, à l'âge de 25 ans, le 28 décembre 1915.

Cette mort est d'autant plus déplorable que ce jeune officier est le troisième fils perdu par la famille Belmont depuis le début des hostilités ; les deux autres ont été tués : Jean, le 29 août 1914 et Joseph, le 2 juillet 1915.

Je prie notre excellent collègue, M. Raillon, d'agréer, à cette occasion, l'expression de toutes nos sympathies.

Je souhaite la bienvenue à M. Letonnelier, qui doit à une grave blessure, incomplètement guérie, le droit de reprendre sa place dans nos rangs.

1. Sont présents : MM. Désormaux, Flamary, Gardier, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Martin, Miquet, Périn, L. Pfister, Robert, F. Serand, J. Serand.
Excusé : M. Nanche.

M. Letonnelier, dont tous les chefs directs sont tombés au champ d'honneur le jour où il fut blessé, n'a été signalé par personne pour obtenir une récompense : aussi n'en a-t-il pas d'autre que la satisfaction du devoir accompli. En attendant que justice lui soit rendue, — et nous savons qu'une commission de la Chambre est chargée d'ouvrir une enquête sur les cas de cette espèce — il représentera parmi nous le courage modeste, qui n'a pas besoin de signes distinctifs pour s'attirer la considération due à ceux qui ont versé leur sang pour le pays. Je le prie d'agréer l'assurance qu'ici cette considération ne lui fera pas défaut.

M. Désormaux rappelle que feu le grand duc Constantin, ancien président de l'Académie des Sciences de Pétrograd et membre d'honneur de la Florimontane, avait toujours entretenu d'amicales relations avec notre regretté philologue savoyard, Aimé Constantin, qui fut, à la Cour de Russie, précepteur du Grand Duc et de sa sœur, aujourd'hui reine douairière de Grèce. Le grand duc Constantin, en même temps qu'officier de valeur, était un lettré averti et un poète ; on lui doit une traduction d'Hamlet en russe. Il avait gardé d'un court séjour à Annecy, aux Marquisats, un très pénétrant souvenir. Dans une de ses lettres il témoigne de l'admiration que lui causa la beauté du lac d'Annecy. M. Désormaux, au cours de son travail philologique pour l'édition du *Dictionnaire Savoyard*, a eu entre les mains la correspondance du Grand Duc avec Aimé Constantin ; il donne lecture de plusieurs passages de ces lettres qui montrent la noblesse de caractère et la délicatesse de sentiments du prince russe, mort récemment.

M. Le Roux fait une communication sur des antiquités romaines recueillies aux Fins : une monnaie de Julia Domna, femme de Septime Sevère, don de M. Coutin, rue Sommeiller ; un petit flacon à parfums en verre bleu et un élégant vase à anse en terre cuite, dons de M. René Murgier.

M. le général Maillot montre un périscope allemand très perfectionné pour tranchées, recueilli par son fils en Champagne, et en explique le fonctionnement.

M. Letonnelier fait l'examen critique d'un livre sur *Pierre Camus*, évêque de Belley, écrit, comme thèse de doctorat, par un allemand. (V. Bibliographie savoisienne.)

M. Marteaux fait passer une charte latine de 1530 obligeamment prêtée par notre confrère M. Dubettier et dont M. Letonnelier, archiviste, a bien voulu faire, pour la *Revue* la transcrip-

ption. Il s'agit de l'amodiation par le Chapitre de l'église de N:-D. de Liesse du prieuré de Sevrier et dépendances en faveur des frères Aymon et Laurent Abriuz, d'Annecy-le-Vieux, héritiers et successeurs de leur frère Jacques, chapelain de ladite église.

M. Désormaux donne lecture de quelques sonnets dus à un annécien, M. Jean Fontaine, licencié ès-lettres. Ces poésies écrites, dit l'auteur, à « vingt ou trente mètres des fauves », sont ciselées avec un art très délicat et une remarquable richesse verbale. *(Voir dans le présent fascicule)*.

M. Miquet expose la biographie du colonel Ferrié, né en 1868 à Saint-Michel (Savoie). *(Voir dans le présent fascicule.)*

Le Même fait une communication sur l'apparition en Franche-Comté d'un cépage savoyard après la guerre de Trente ans. Il résulte du témoignage d'un de ses correspondants, M. Boillot, que la *mondeuse* a été introduite dans le Jura au moment de l'immigration savoisienne de 1650 à 1670. Ce cépage apparaît sous le nom de *Maldoux* dès 1731. Il prospère sous ce nom à Poligny, Arbois et Dôle.

M. Miquet donne lecture d'un acte concernant un grand mariage à Annecy en 1781, entre Benso de Cavour et J.-F.-M.-Philippine de Sales. La bénédiction nuptiale fut donnée dans la chapelle du palais épiscopal par J.-P. Biord, évêque de Genève.

M. Pfister offre à la Florimontane une médaille en bronze du graveur Borrel, représentant François Quétant, avocat, ancien président de la Société Philanthropique de Paris.

M. J. Serand présente, de la part de M. Domenjoud, de Sevrier, le dessin du sceau de Gallois de Regard, évêque de Bagnorea, en Toscane, et abbé d'Entremont, de 1560 à 1647. Ce sceau est appendu à une charte, sur parchemin, datée de 1567.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 1er mars 1916

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le PRÉSIDENT exprime les regrets de l'Académie au sujet de la mort de M. le chanoine ALBERT Nestor, ancien vice-président de l'Académie Salésienne, membre effectif de l'Académie de Savoie, survenue aujourd'hui même, à Annecy.

M. Albert, qui était né à Viry le 8 janvier 1843, était un écrivain laborieux et fécond : il laisse de nombreux volumes de biographie, copieusement documentés, et quelques ouvrages de piété, notamment une *Somme ascétique de saint François de Sales*.

Le SECRÉTAIRE donne lecture des lettres de M. Albert DE MONTET et de Mgr PETIT, archevêque d'Athènes, qui remercient l'Académie pour leur élection au titre de membre honoraire.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau des ouvrages offerts par MM. Jean Terrier et Rebord.

M. MIQUET donne quelques renseignements sur la biographie du général Perrilliat, originaire du Grand-Bornand, actuellement établi aux Etats-Unis, et dont la fille a fait récemment des dons aux œuvres militaires françaises. Ces renseignements sont dus à l'obligeance de notre aimable collègue le capitaine Périllat.

M. LETONNELIER présente la photographie d'une bulle du pape Adrien IV, du 12 février 1155, en faveur de l'abbaye de Sixt. L'original, qui est déposé aux archives paroissiales de Sixt, en a été obligeamment prêté par M. le curé Colloud pour en essayer une reconstitution. En effet, cet acte a été odieusement lacéré, on ne sait à quelle époque, et se compose actuellement de cinq fragments. Bien qu'incomplet, il offre un très grand intérêt, tant à cause de sa teneur que de sa date. C'est le plus ancien, connu jusqu'à ce jour, des actes originaux émanés de la chancellerie pontificale et conservés en Savoie.

1. Sont présents : MM. Désormaux, Falletti, Flamary, Gardier, Genevois, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, L. Pfister, Périn, Rebord, V. Robert, F. Serand, J. Serand.

Excusé : M. Lavorel.

— A ce propos, il est intéressant de noter que le professeur Wilhelm Wielderhold, délégué de l'Académie des Sciences de Gœttingue, qui, en 1904, parcourait la Savoie à la recherche des anciens actes pontificaux (on a retrouvé sa trace aux Archives départementales), n'a pu, malgré de minutieuses recherches, mettre la main sur la bulle précitée. Même sur le terrain de l'érudition, les Allemands ne sont donc pas irréprochables.

M. FLAMARY présente un hyménoptère très rare, capturé par lui, sous la mousse, en janvier, au Crêt du Maure. (*Voir dans le présent fascicule*).

Le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de notre collègue M. J. Cochon qui signale un important manuscrit relevant sept ouvrages incunables publiés en Espagne chez un libraire savoyard *Porral Thomas*, Allobrogem a Tudela ; treize autres incunables édités par Pierre Brun (de la province du Genevois) et une poésie de Robert Gaguin attribuée à Guillaume Fichet son ami.

M. Poënsen-Ducrest, bibliophile originaire de Rumilly, mort en décembre 1915, avait décrit un autre volume, imprimé à Annecy :

Selectoria philosophiæ specimina propugnata in collegio chapuisiano Anneciensi apud R. R. *Clericos Regulares Barnabitas congregationis* S. Pauli, mense Augusto anno MDCLXVI, griffe à 3, à 2, à 1, assertore Joan Francisco Constantin Persensi, Philosophiæ candidato, Annecii Typis Collegii, 199 pp., in-8° ; à la fin marque de Jacques Clerc.

Le possesseur de cet ouvrage, M. Lepreux a signalé en note que l'imprimerie Jacques Clerc aurait donc existé en 1666, deux ans avant la date de 1668 indiquée par Dufour et Rabut. Ce volume ne figure pas à la Bibliothèque nationale, mais il a été mentionné dans la Bibliographie savoisienne de Barbier, Perrin et Serand.

M. MARTEAUX présente les objets et débris antiques recueillis au cours de ses minages personnels effectués l'année dernière dans la parcelle 401, avec l'autorisation du propriétaire, M. A. Crolard. Ils proviennent soit des tranchées militaires, soit de l'égoût qui bordait autrefois à l'air libre la rue centrale de Boutae. Ces débris consistent en poteries diverses ornées ou avec marques, anses d'amphores, fragments de vases peints, monnaies, etc. Il y joint un curieux croësu d'argile et d'autres fragments qui lui ont aimablement été donnés par MM. Lacombe frères. Il se fait, à son tour, un plaisir d'offrir au Musée

de la ville toutes ces trouvailles qui seront prochainement décrites.

M. Marteaux donne lecture d'une note sur les *Alamans en Savoie* :

Malgré ses deuils irréparables, ses tristesses profondes et ses difficultés de vivre, la Savoie est encore heureuse de n'avoir pas subi les horreurs de l'invasion ; elle se trouve avoir ainsi joui d'un siècle de paix et de prospérité. Si l'on remonte cependant le cours des âges, on voit qu'elle a, comme bien des provinces de France, payé un tribut douloureux aux guerres qui ravagent et qui tuent. Parmi celles-ci, aucune n'a été plus effroyable que celle qui dévasta, avec le sens latin d'une action néfaste dont l'étendue et l'intensité dépassent l'imagination, la Sapaudia dans la seconde moitié du troisième siècle. Ce temps n'est pas aussi lointain qu'on pourrait le croire ; car, à raison de trois générations par siècle, ce sont seulement les cinquantièmes ancêtres de plusieurs de nos familles actuelles qui vécurent ces heures affreuses. Par deux fois, avec un intervalle d'une vingtaine d'années, une horde germanique de plusieurs centaines de milliers de barbares, les Alamans, franchit le Rhin et se rua sur la Gaule avec une rage de destruction qui n'a été égalée que de nos jours. La Savoie, qui se trouvait sur leur passage, n'échappa pas à la ruine. A la nouvelle de l'approche de leurs bandes féroces, que signalaient au loin dans la nuit les grands feux rouges des incendies, les habitants affolés songèrent à sauvegarder leur existence. On cacha ce qu'on ne put emporter, les employés des administrations, leur caisse, et les particuliers, leur petit trésor que beaucoup ne revinrent jamais plus chercher ; puis les gens se sauvèrent, les uns dans les bois, les autres dans les grottes : d'autres, au fond des montagnes sauvages où ils périrent de faim ou sous la gueule des bêtes fauves. Et la horde passa : les villes et les bourgs, comme Boutae, furent saccagés et détruits ; les édifices publics, les fabriques, les habitations pillées et brûlées ; les statues de bronze et de pierre furent renversées et brisées ; les temples s'écroulèrent sur les dieux impuissants et dans les campagnes les flammes qui consumaient les villas et les moissons mûres montèrent immenses vers le ciel. Les rares habitants qui restèrent et survécurent durent conserver longtemps dans leurs regards la vision d'épouvante de leurs concitoyens égorgés, des femmes violées, des enfants cloués au sol par la lance meurtrière et des cavaliers barbares, pen-

chés sur leurs chevaux en sueur et galopant avec des cris rauques sur les pavés rouges de sang. Et cependant, à l'annonce du danger terrible, les lèvres avaient par milliers murmuré des prières et des animaux sans nombre avaient été sacrifiés au seuil des lieux saints ; mais Jupiter qui n'avait pu en 79 sauver Pompéï de la destruction ne pouvait empêcher l'inéluctable de s'accomplir. Si l'un de ces malheureux avait levé vers l'Olympe un regard de reproche, un observateur averti aurait pu lui dire, sans crainte de la censure, que c'en était une fois de plus la faute au gouvernement.

Après le désastre de Varus, Rome, satisfaite de l'avoir vengé, s'était repliée de l'Elbe sur le Rhin et avait adopté envers les Germains une politique défensive. Elle pensait qu'en prenant à sa solde quelques contingents barbares, en exécutant quelques razzias, en entretenant les guerres intestines, elle pourrait contenir ces multitudes incapables de stabilité qu'attirait sans cesse l'appât d'une proie magnifique et qui réclamaient à grands cris une place au beau soleil des Gaules. Or, puisqu'elle avait assumé le rôle de protéger, avec l'empire, la civilisation latine, elle avait le devoir d'accumuler, au lieu des 70.000 hommes qui jalonnaient sa frontière, des troupes assez nombreuses pour conquérir, soumettre et s'assimiler par une pénétration lente, mais continue, ces peuples prolifiques et désordonnés ; et ainsi, sur cette marche plus ou moins romanisée, se seraient peu à peu amorties les grandes poussées des invasions futures, pareilles aux flots mouvants qui viennent expirer sur la grève en ne laissant après elles qu'un peu d'écume vite évanouie.

Mais la crainte d'une prépondérance de l'élément militaire, la répugnance des citoyens pour le métier des armes, les jalousies ambitieuses des généraux, l'indiscipline, les révoltes empêchèrent toute augmentation des effectifs ; et ainsi, aux côtés de la Gaule florissante et déjà affinée, mais mal défendue, grossit de siècle en siècle une masse amorphe de barbares ignorants et haineux, orgueilleux et brutaux, fourbes qui n'avaient comme idéal guerrier que le massacre et le butin et qui n'attendaient que l'occasion propice de se ruer sur elle.

Les faits généraux les plus anciens ont une répercussion infinie; nous subissons encore actuellement les conséquences de la défaillance de Rome et de la nôtre ; comme elle, nous avons eu une politique qui manquait trop d'esprit de suite ; comme elle nous n'avons pas assez su voir le danger. Puisse cette

leçon être la dernière ; puissions-nous comprendre enfin qu'il n'y a rien en ce monde de beau comme la force, quand elle se fait l'auxiliaire du droit. Il faut maintenant qu'à tout prix nous ayons la victoire, car celle de l'Allemagne serait pour la délicate et généreuse pensée latine le signal d'une régression plus attristante que celle qui suivit la chute de l'empire romain, sans l'espoir d'une Renaissance libératrice.

M. MIQUET donne lecture de la copie faite par M. Boillot du manuscrit d'un officier franc-comtois sous le Ier Empire, qui raconte son voyage d'aller et retour en Italie lors du passage du Grand-Saint-Bernand. Cet officier, dont le carnet de route est écrit d'une façon précise et très alerte, donne des détails géographiques et ethnographiques bien observés.

Le MÊME fait les communications suivantes :

1° Dans la séance du 7 octobre 1914 (voir *Rev. Sav.*, 1914, p. 166 et 175) j'ai parlé des remplaçants militaires, et j'ai dit que je n'avais pas trouvé d'actes pour la période comprise entre 1792 et 1803.

En compulsant à nouveau les registres déposés aux Archives départementales par l'administration de l'Enregistrement, j'ai retrouvé trois actes d'engagement qui remontent à l'an VIII ; ce sont les premiers qui ont été passés dans notre région :

I. — Du 24 prairial an VIII (13 juin 1800).

Engagement par Jean Bévillard, d'Aviernoz, pour remplacer Pierre-Gervais Eminet, d'Annecy, dans les armées de la République, pendant tout le temps auquel il pourra y être tenu, pour le prix de 302 livres. Duparc, notaire.

II. — Du 7 thermidor an VIII (26 juin 1800).

Engagement par Jean-Joseph Vindret, d'Alex, de servir dans les armées de la République à la place de Claude Mugnier, de Talloires, conscrit de l'an VIII, pour le prix de 468 livres. Velland, notaire.

III. — Du 1er fructidor an VIII (19 août 1800).

Engagement par Claude Mugnier, de Cusy, de service à la place de Charles Bogey, de Cusy, conscrit de l'an VIII, pour le prix de 108 livres. Callies, notaire.

Ce prix modique est le plus bas qui ait été consenti.

2° Dans les mêmes registres, on voit de curieuses *soumissions* présentées par des citoyens pour devenir adjudicataires de la

perception des contributions directes dans la commune de leur résidence et même dans les communes voisines.

Pierre-Louis Robert soumissionne Argonnex et Mez, moyennant un gage de un sou par livre.

Jacques-André Pignarre soumissionne Menthon et Bluffy, moyennant 4 centimes 1/2 par franc.

Jacques Daviet soumissionne Saint-Eusèbe et Thusy, moyennant 4 deniers par livre.

Joseph Boccon soumissionne Gruffy, moyennant 2 cent. 1/2 par franc.

Maurice Perret soumissionne Annecy, moyennant 3 centimes par franc.

Claude Excoffier soumissionne Talloires, moyennant 11 deniers par livre.

Joseph Miguet soumissionne Choisy, moyennant 4 francs 95 centimes par 100.

Raymond Perrissoud soumissionne Sillingy, moyennant 4 francs 75 centimes par 100.

18 brumaire an XI : Pierre Laydernier soumissionne Vieugy, à forfait pour 90 francs.

Prosper Marchand soumissionne Dingy-Saint-Clair, 2 deniers par livre.

Ce système d'adjudications dura jusqu'à la loi du 5 ventôse an XII qui créa l'emploi de percepteur.

Les premiers titulaires de cet emploi furent d'anciens adjudicataires ; mais la nécessité de venir en aide aux mutilés de la guerre leur fit peu à peu substituer des militaires mis à la réforme sans pension.

Presque tous les percepteurs du premier Empire étaient d'anciens officiers.

3° Par suite d'un oubli, le compte-rendu de la séance du 6 octobre 1915 ne mentionne pas une communication faite à cette date sur l'origine savoisienne du général de division Châtelain Marie-Joseph.

Ce général, né le 19 juin 1851, à Villersexel (Haute-Saône), est le fils de Maurice Châtelain, marchand, qui vit le jour au Bouchet de Serraval le 2 avril 1815.

On trouvera plus loin le relevé de ses services (p. 65).

M. J. Serand montre notre album où il a réuni les portraits des membres anciens et actuels de la Florimontane. Il prie les Sociétaires qui n'ont pas encore adressé leurs photographies

de bien vouloir les lui remettre ; elles seront acceptées avec reconnaissance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

FONDATION ANDREVETAN

AVEC LA PARTICIPATION DE LA VILLE D'ANNECY

43ME CONCOURS DE POÉSIE

Le Concours de 1916 est consacré à la Poésie; 200 francs y sont affectés.

Sont admis à concourir : 1° Les *étrangers* qui sont membres honoraires, effectifs ou correspondants de l'Académie Florimontane; 2° tous les Français, *excepté* les membres de l'Académie Florimontane ainsi que les personnes qui ont fait partie de cette dernière et dont la démission remonte à moins de quatre années révolues au moment de l'ouverture des Concours : 1er janvier 1916.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un concours Andrevetan ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Les difficultés de toute nature qui pourraient se présenter seraient tranchées par le jury du concours qui a pleins pouvoirs à ce sujet.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents : seront exclues cependant, les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique. Le nombre minimum des vers, en une ou plusieurs pièces, est fixé à cent. Les travaux devront être composés en langue française.

Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualité, nationalité et domicile (les pseudonymes ne seront pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, *en dessous de l'épigraphe* la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Chaque auteur pourra également, le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits *resteront* la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier, en tout ou en partie ; toutefois, les auteurs pourront en prendre copie.

Les œuvres devront parvenir franco, par la poste et sous pli recommandé, au secrétariat de l'Académie Florimontane, à l'Hôtel-de-Ville d'Annecy, pour le 31 octobre 1916, dernier délai de réception, avec la mention : « Concours de poésie de 1916. »

Les concurrents qui se feraient connaître, par n'importe quel moyen, ou qui ne rempliraient pas exactement toutes les clauses et conditions du concours seraient exclus.

Sur un hyménoptère rare des environs d'Annecy

Il y a vingt-deux ans, en chassant dans les environs d'Annecy, j'eus le bonheur de capturer un Ichneumon que M. Berthoumieu décrivit en ces termes dans la *Revue scientifique du Bourbonnais*, 1894 :

« ICHNEUMON ANALOGUS. — *Femelle.* — Corps finement ponctué, noir mat. Clypeus avec une petite fossette au milieu du bord. Antennes assez robustes et assez fortement atténuées, annelées de blanc, neuvième article carré. Mandibules, en partie, orbites internes des yeux, devant du scape et lignes orbites internes des yeux, devant du scape et lignes devant et sous les ailes roux. Mésothorax et écusson beaucoup plus élevés que le métathorax ; l'écusson très convexe, subtectiforme, roux dans la moitié postérieure. Métathorax subcoriacé, avec les aréoles subtilement bordées, la supéromédiane carrée, échancrée en arrière, spiracules subréniformes. Ailes un peu enfumées, stigma roux. Pieds noirs ; tibias et tarses roux, les postérieurs noirs sur le côté externe ; cuisses assez robustes. Postpétiole chagriné, gastrocèles transversaux-linéaires peu profonds. Marge du postpétiole, base et marge du 2ème segment rousses. Tarière et huitième segment exserts. Long. 15 m/m.

« *Mâle :* Inconnu.

« *Patrie :* Savoie (Flamary). »

Dans sa *Monographie des Ichneumonides d'Europe* (Anna-

les de la Société entomologique de France, 1895, p. 569), M. l'abbé Berthoumieu place l'*Ichn. analogus* dans le groupe *castaneus* de la IVe section, près de *Ichn. praestigiator*, Wesm. Le mot *analogus* fait allusion à sa ressemblance avec l'espèce de Wesmaël, mais notre ichneumon en diffère par l'absence de scopules aux hanches postérieures.

Je n'avais pas revu cet insecte depuis l'époque déjà lointaine de sa découverte. Mes occupations m'ont tenu éloigné d'Annecy pendant de longues années et depuis mon retour je néglige un peu les hyménoptères. J'étais donc loin de penser à *I. analogus*, Berth, lorsque le 21 janvier 1916 je l'ai retrouvé sous la mousse, au Crêt-du-Maure. En cette saison, les mâles d'Ichneumons sont morts depuis longtemps, c'est donc une femelle que j'ai trouvée, seule de son espèce, mais en compagnie de deux *I. altercator* Wesm, et d'un *I. pistorius* Grav. Les quatre bestioles étaient enfoncées dans la mousse d'un rocher, sous les Becs, à l'exposition nord. Elles n'avaient pas façonné de loge distincte; en ce point la mousse avait conservé le même aspect de feutre épais qu'aux alentours ; les ichneumons s'étaient évidemment bornés à se glisser, non sous la couche végétale, mais dans l'épaisseur du matelas, montrant par là combien est juste le terme de *schlupfwespen* par lequel les Allemands les désignent (du verbe schlupfen : glisser, échapper et aussi se glisser, se fourrer.)

La présence au même lieu de *Ich. analogus* Berth. et de deux autres espèces tout à fait distinctes montre que la petite société ne provenait pas d'une éclosion d'automne faite à cette place, où je n'ai du reste vu aucune chrysalide, mais de la rencontre fortuite de quatre insectes cherchant un abri contre le froid. L'instinct les avait d'ailleurs bien servis car ils étaient à peine engourdis par la température assez basse qui règne là-haut pendant l'hiver. Quand je retournai et brisai le feutrage qui leur servait de refuge, ils parurent d'abord surpris par la lumière et par le froid extérieur, mais ils retrouvèrent bientôt leur agilité et cherchèrent à fuir parmi les brins de mousse.

Cette observation prouve que *Ich. analogus* Berth. hiverne à l'état parfait, ce qui n'est pas le cas, semble-t-il, du plus grand nombre des Ichneumonides, et c'est en cela qu'elle offre peut-être quelque intérêt.

Ant. FLAMARY.

BOUTAE

par Charles MARTEAUX et Marc LE ROUX

Nouvelles fouilles aux Fins d'Annecy [1]

3me SUPPLÉMENT

401. A la suite de sondages particuliers effectués par l'un de nous en août-septembre 1915, le sol archéologique des tranchées militaires livra en A, de huit à dix mètres du mur *5* (*voir plan H et RS, 1915, 64*) entre autres débris [2] :

Un fragment de panse de bol rouge représentant une scène

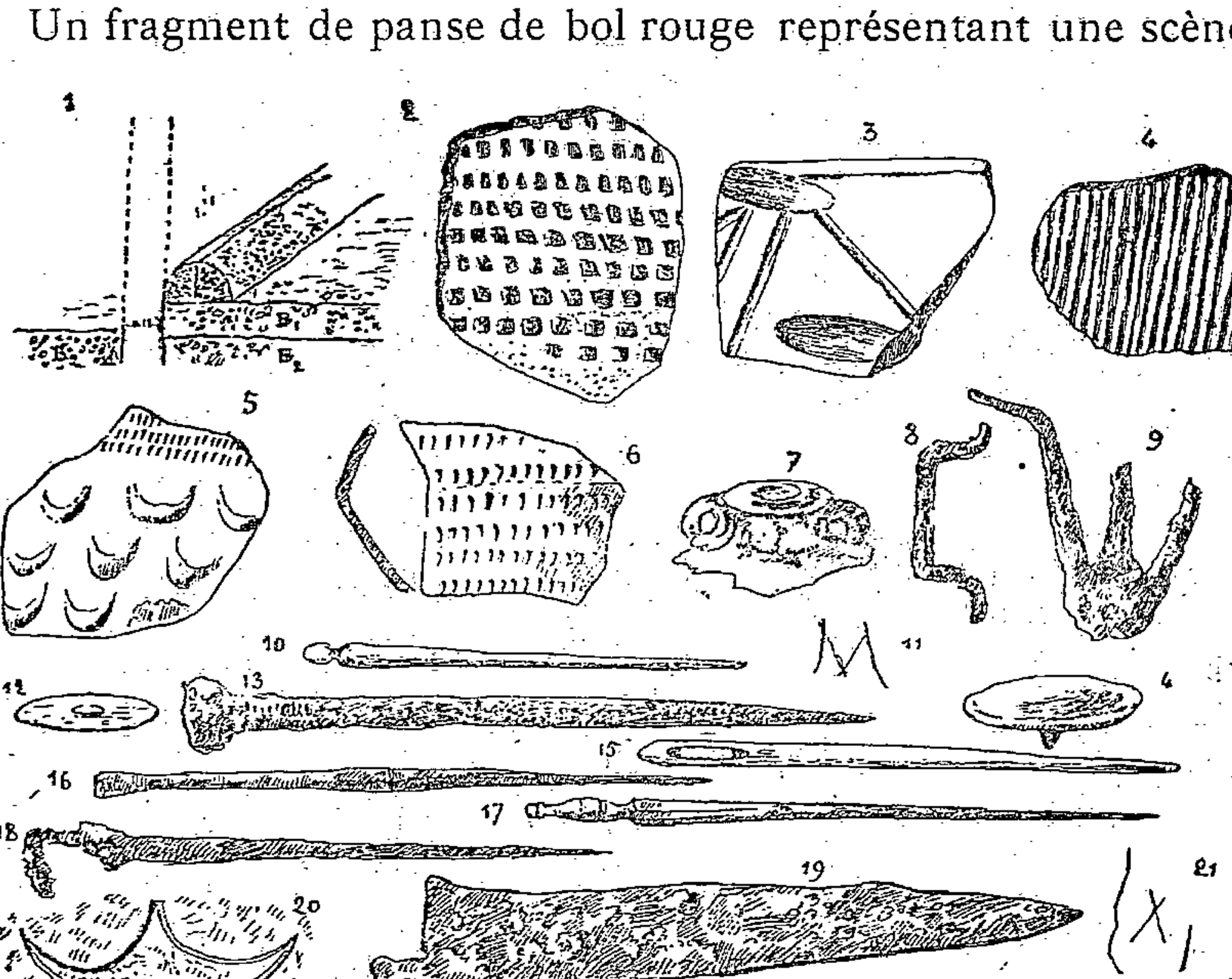

Pl. CXXXIV

de cirque avec la marque demi circulaire CENSOR·R..., Censorinus étant un potier lédosien du deuxième siècle [3] (*Boutae, 474*), (*pl. CXXXV. fig.* 4),

1. Voir *Boutae* (1er supplément) *Revue savoisienne*, 1914, p. 145 et 2e supplément RS, 1915 p. 58.

2. Ils ont été remis au Musée de la ville, ainsi que les suivants.

3. C'est la première marque qu'a livrée la Narbonnaise ; cp. DÉCHELETTE : *Vases ornés*, I, 197. La scène se rapporte à la fig. 642 *bis* dont il ne reste que la partie inférieure (id. II).

Fragment de fond de vase gris micacé estampillé de la marque circulaire MARTINVS FE suivie d'un gros point triangulaire et entourée de deux filets concentriques : c'est la quarante cinquième connue à Boutae.

Fragment de bord de terrine à déversoir avec, à l'extérieur, sous le col, légèrement incisé, le graffito IV. Ce débris a été recueilli à 0^m40 seulement de profondeur.

Fragment de panse gris rougeâtre pectiné de longues rayures (*pl. CXXXIV, fig. 4*).

Plus loin, c'est-à-dire en se rapprochant du mur *6*, la tranche se compose toujours de terre végétale 0^m45, d'un lit de grosses pierres ou cailloux et de tuiles 0^m35 et d'une couche de terre noirâtre charbonneuse reposant sur un cailloutis à 1^m20 ; elle renfermait des pierres, des tuiles, des débris de conduits d'hypocauste, etc., et de poteries. A un endroit, le cailloutis argileux avait été défoncé et les décombres étaient enfouis jusqu'au delà de 1^m40. Les rares et menus fragments de vases trouvés appartiennent à la première moitié du IIIe siècle ; ce sont :

Fragments de vases rouges ornés, usés ; — de bol à décor oculé ; — d'écuelle à glaçure rouge jaunâtre ; — de vase à décor excisé (*pl. CXXXIV, fig. 6*), à vernis rougeâtre.

— de gobelets à vernis brun, à irisation argentée, à guillochis ; l'un était décoré d'imbrications (*v. pl. XX, 3, p. 92 ; CXXXIV, fig. 5*) ; — de gros vase rougeâtre à décor d'excavations rectangulaires ou triangulaires grossièrement exécutées au poinçon ou à la roulette (*v. plus loin ; pl. CXXXIV, fig. 2*).

— de cruche rouge jaunâtre qui, à l'exhumation, présentait comme une vive couleur d'or.

Débris d'un grapin de fer (*pl. CXXXIV, fig. 9*).

Nous avons dit qu'en B, nous avions constaté, entre les murs *5* et *6*, l'existence d'un double pavimentum, lequel s'étendait aussi en A (*p.* 63). Le béton supérieur était fait de menus cailloux blancs ou bleuâtres et d'éclats de pierres calcaires agglutinés avec de la chaux. Une particularité, non encore observée, consistait en ce que ce béton, recouvert de 0^m10 de fragments de mortier à fresques colorées en noir et rouge, blanc et jaune, et épais de 0^m25, se terminait à angle droit sur le côté qui a pu être dégagé, tandis que le béton inférieur de 0^m25 sur lequel il reposait, se continuait seul, mais en laissant entre la partie doublement bétonnée et lui, un espace vide de 0^m18. De plus, le long de l'arête du béton supé-

rieur courait un bourrelet hémisphérique d'un diamètre de 0^m03 et divisé en deux secteurs adossés, l'un en mortier, l'autre en rudus fin. Le tout était recouvert de terre mélangée de poussière de mortier, de débris de panneaux colorés, de tuiles ; un fragment de tasse à glaçure rouge y a été constaté. On peut se demander si le vide de 0^m18 ne marquait pas l'emplacement d'une paroi verticale de mortier peint que le bourrelet aurait protégé contre les heurts des pieds ou contre l'eau qui servait au lavage du pavimentum (*pl. CXXXIV, fig. 1*).

A quelques mètres nord-ouest du mur *4*, la tranche A présentait 0^m40 de terre végétale, puis sous un béton défoncé par places, une terre noire charbonneuse renfermant pierres et gros cailloux, débris de tuyaux d'hypocauste, dents de cheval, clous, tuiles et briques et des fragments divers et uniques de poteries, datés par un petit bronze de Claudius II ; rev. autel et CONSECRATIO (368-370) recueilli entre deux pierres, à 0^m60, le sol de l'habitation en cailloutis se trouvant à vingt centimètres en-dessous ; ce sont :

Fragments de vases rouges ornés (*pl. CXXXV, fig. 5*) ; l'un est un bestiaire du type 634 (DÉCHELETTE, II, p. 104) luttant contre un ours ; l'autre, une bête féroce.

— de vase rouge caréné excisé en lignes de petites piqûres (*pl. CXXXI, 3*) en demi lune ou droites.

— de panse de gros vase poinçonnée de petits creux carrés en lignes (*pl. LXI, 3 ; p. 222 et pl, CXXXIV, fig, 2*).

— de gros vase également à grains quartzeux, présentant une décoration de lignes de triangles en creux, mais faiblement imprimés et obtenus vraisemblablement par la roulette (*cp. pl. XXXIX, 13*).

— de terrine à déversoir.

— de vase à vernis brun rougeâtre orné d'un semis de petits triangles.

— de gobelets à vernis brun incisé et fond d'un autre gobelet à vernis rougeâtre, marqué du graffito M.

— de vase en pierre ollaire.

Débris de flacons en verre, dont une anse droite.

Epingle en os ; la tête est simplement dégagée par une rainure circulaire (*pl. CXXXIV, fig. 10.*)

Fragments de lamelles de bronze.

Ainsi les objets auraient été fabriqués encore la plupart dans la première moité du IIIe siècle.

Près du mur *5* même tranche, mêmes débris, très clairsemés

de bols ou tasses rouges, dont un fond estampillé LQ//.I (*pl. CXXXVI, fig. 15*).

Fragment de panse de vase à mauvais vernis rouge avec le graffito M (*pl. CXXXIV, fig. 11*) ; de vases à bandes blanches et rouges, de vases noirs à côtes ; d'écuelle grise micacée.

Débris de couvercle en argile.

Poignée de coffret ou gâche de verrou en fer (*pl. CXXXIV, fig. 8*).

Minage de l'égout. — A l'extrémité nord-ouest de la tranchée A, l'un de nous, avec l'autorisation de M. A. Crolard, déblaya vers la fin de 1915 sur une longueur de sept mètres, de l'ouest à l'est, et sur une largeur de plus d'un mètre, le canal ou fossé plein de sable, de gravier et de décombres, qui bordait la voie centrale du vicus [1]. Les cailloux provenaient de son infrastructure ; le sable pouvait y avoir été amené de sa surface par les pluies ; les débris y avaient été jetés à différentes époques. Voici, d'après la coupe du terrain, la suite des couches :

Terre végétale noire avec petits cailloux, débris de tuiles et de poteries provenant de déblais voisins ; ép. 0^m40.

Lit de décombres, pierres, mortier, rudus, tuiles, marbre, poterie, qu'il semble qu'on ait étendu sur l'aire sablonneuse vers la fin du IIIe siècle ; il pèse sur une couche de terre très fine, cendreuse, celle-ci ayant pris la couleur noirâtre de l'humus, nue ; ép. totale 0^m30. A 0^m70 commence la couche sablonneuse où le sable, d'abord presque pur, est mélangé ensuite de gravier plus gros et plus compact à mesure qu'on approche de 1^m40, limite de la fouille en profondeur ; elle renfermait des débris divers énumérés ci-après (*v. fig. 84*).

Il était peut-être hasardeux de tirer une chronologie de l'étude des niveaux où gisaient les objets. Elle est en effet simplement basée sur ce fait que la cuvette du fossé étant trapézoïdale, ceux-ci, jetés, se ramassent et se superposent dans le fond en couches chronométriques approximatives. Mais il est bien entendu que les dates données dans la figure ci-contre ne concernent que celles de l'abandon de l'objet. Pour fixer la date de sa fabrication, il faut reculer d'un certain nombre d'années en arrière et, bien que déterminer la durée de l'existence d'un vase soit chose aléatoire, cependant, en lui accordant

1. V. *Boutae*, plan général et p. 132, RS, 1915, p. 68. A Vindonissa (Windisch, Suisse) la voie était également bordée d'un canal de drainage (*Indic. d'Antiq. suisses* ou *Anzeiger für*, etc., 1913, 4).

une vingtaine d'années pour les belles poteries rouges, quelques années seulement pour les poteries plus fragiles, on peut délimiter une période relativement restreinte pendant laquelle ce vase aura vu le jour.

Comme particularités, on peut signaler la présence de nombreux culots de fer, dénotant le voisinage d'une fonderie ; sur plusieurs mètres de longueur, le sol en a pris une teinte ferrugineuse ; les abords du canal sont aussi couverts de dépôts cendreux. A 5m30, gros cailloux roulés et tuiles écroulés à droite, côté sud-est.

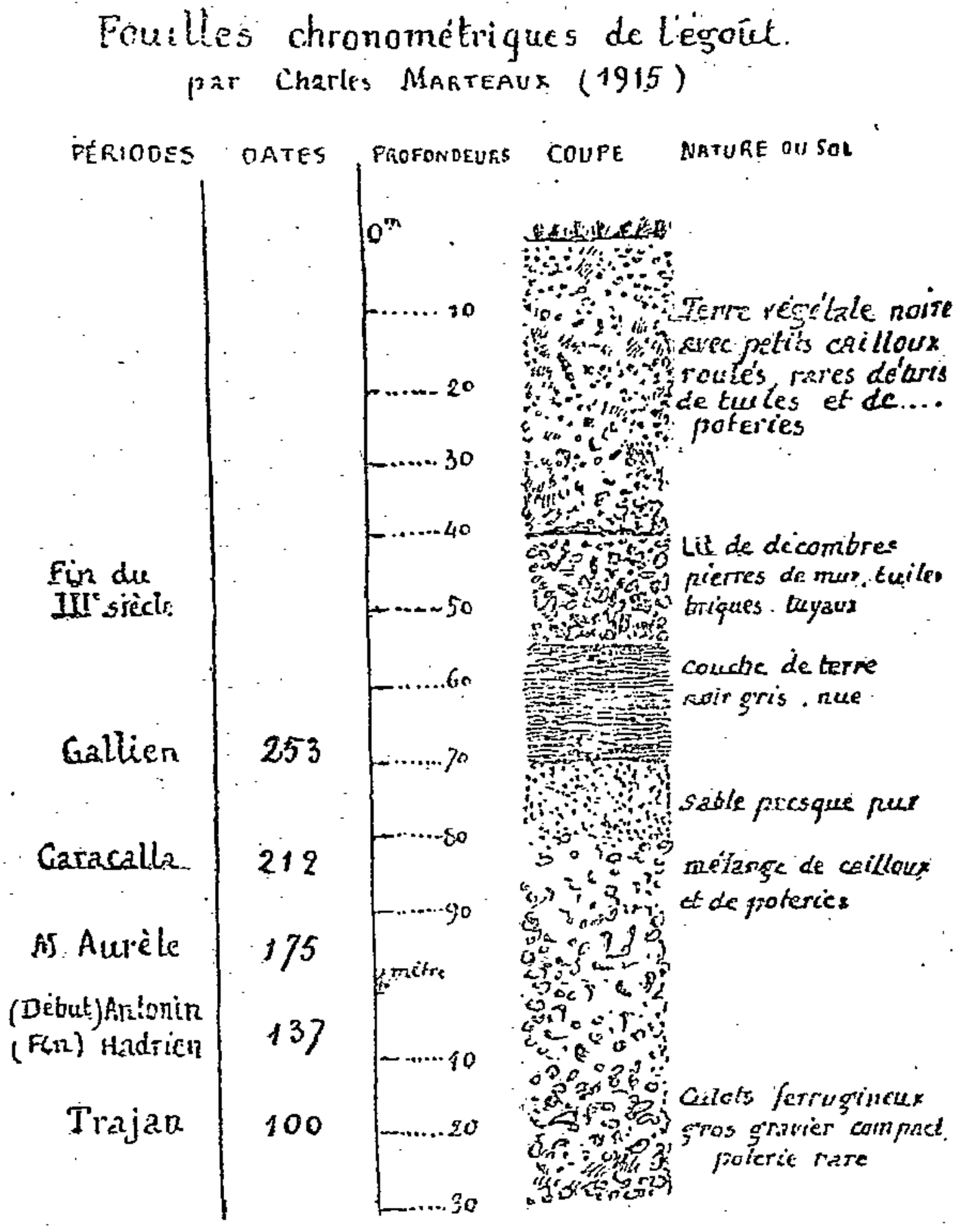

Fig. 84. — Coupe des terrains de l'égout

Poteries. — Il a été recueilli de nombreux fragments de vases de tout genre dont aucun n'a pu être reconstitué, vu l'éparpillement de ces fragments.

Vases à glaçure rouge. — Débris de tasses unies de taille et de forme différentes, écuelles, coupes à feuilles à long pédoncule anépigraphes, prof. 0m80.

Bols divers.

Fragment de bol 29 avec panse à rinceaux délimitant des

motifs floraux alternés ; sont figurés deux canards volant l'un contre l'autre [1] et avec une partie supérieure à rinceaux et à médaillons renfermant un lapin ; le col manque (*pl. CXXXV, fig. 3*) ; de plus le fragment paraît usé de chaque côté de la moulure médiane comme s'il avait été souvent pris entre les paumes de chaque main (?) ; il serait donc demeuré longtemps intact après sa fabrication, prof. 1m20. Celle-ci datant probablement du début du règne de Vespasien, si l'on accorde au vase une vingtaine d'années d'existence, la profondeur du fossé accuserait un niveau contemporain au moins des premières années du règne de Trajan.

Fragments de panse de bol de même forme ; un cordon de perles sépare la moulure médiane d'une zone de godrons (*pl. CXXXV, fig. 6*).

La partie inférieure offre des compartiments à cadres de grénetis décorés d'imbrications de fers de lance [2] et d'animaux courant, cerf et lion ; 1m15 : ce bol daterait de la fin du premier siècle.

Fragment de vase à panse ovoïde, à lèvre évasée, à vernis peu brillant. Il se rapproche de la forme 67 figurée par Déchelette [3] mais avec un décor de rinceaux. Entier, il pouvait avoir 0m11 de haut., prof. 1m05.

Autres menus fragments de petits vases de même genre, (prof. 1m), épais de 0m002 à 0m004.

Fragments de cols de bols 29 décorés de fins rinceaux.

Fragment de panse à rinceaux plus larges limités par une guirlande à chevrons ; ce serait le décor de transition d'un bol 37, prof. 1m20.

Fragment d'un bol cylindrique, peut-être forme 30, d'origine rutène d'après le vernis, ép. 0m003, représentant la partie inférieure d'une femme drapée [4], un piedestal et un lapin, prof. 1m25 (*pl. CXXXV, fig. 13*).

Fragments de bols moulés à reliefs de forme 37 du IIe siècle offrant : partie inférieure d'un Jupiter assis [5] (*pl. CXXXV. fig. 10*) ; - partie supérieure en deux compartiments d'un guerrier, peut-être Paris, et d'un groupe féminin dont peut-être

1. Déchelette : *Vases ornés*, I, pl. VII, 20 ; II, 148, 1015-1016.

2. Nous nous sommes peut-être trop avancés en voyant dans ce décor une forêt de sapins stylisés (*Boutae*, p. 266).

3. I, pl. VI, 1, 2.

4. Déchelette : voir I. fig. 71, p. 111.

5. Nous renvoyons à Déchelette, II, 5, fig. 6.

Médée [1] (*pl. CXXXV, fig. 9*) ; — partie supérieure, sous une bordure d'oves insolites, d'un arbrisseau et d'un cerf [2] (*pl.*

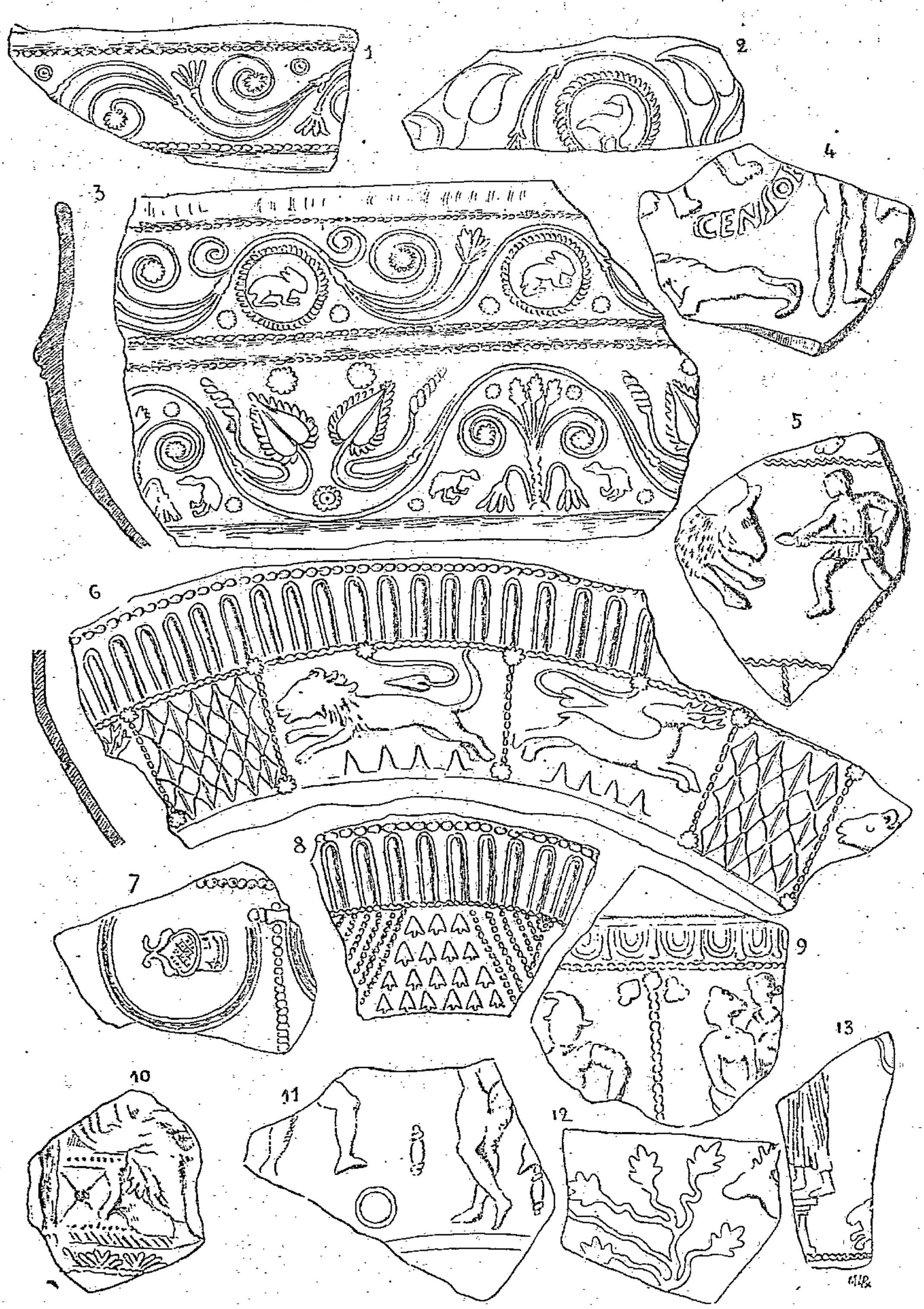

Pl. CXXXV

1. C.p. id., n° 491 et 549, le dernier est bien un motif lédosien.
2. Id. fig. 1134; cp. 865.

CXXXV, fig, 12), prof. 1m ; — fragment d'un bol à grands médaillons, avec la figuration d'un triton et la partie inférieure d'un héros [1] ; trouvé à o^{m}35, il provient d'un déblai ; — partie inférieure d'un fragment d'Albucius ; il représentait Neptune sans le bloc de pierre et Apollon [2] (*pl. CXXXV, fig. 11*).

Voici les marques recueillies sur des fonds (*pl. CXXXVI*).

ERICI M, sur un fond de tasse présentant extérieurement une cuvette circulaire de o^{m}02 ; cartouche elliptique aminci au centre en souvenir de la forme *in planta pedis* ; lettres grasses, h. de o^{m}002 (*fig. 1*) Ericus, au nom celtique (Holder), exportait entre autres localités, à Fictio (Vechten, Pays-Bas). Cette station ayant été abandonnée sous Antonin, il fabriquait au plus tard et probablement sous Hadrien car le tesson a été trouvé à o^{m}95.

L(AV)R///, sur un débris de petite tasse, en lettres grêles h. de o^{m}003 ; peut-être Lauratus (p. 476 ; *Insc. de Lyon*, IV, p. 358), (*fig. 2*) ; trouvé dans le sable entre o^{m}70 et 1^{m}.

LOGIR///. en belles lettres de o^{m}004 ; Logirnus, potier de Montans, trouvé aussi à La Graufesenque, devait fabriquer au début du IIe siècle, prof. 1^{m} ; il exportait à Vechten (*fig, 3*).

)MOM////, sur fond de grosse tasse, h. o^{m}0025 à o^{m}003 (1^{m}20). Le rutène Mommo vivait de Néron à Vespasien, puisque ses marques ont été trouvées à Neuss, av. 70. Ses bols ont été recueillis aussi à Pompéï, en 79 (*fig. 4*).

N··M, sur un fond de grosse tasse ; le centre du cachet est écrasé (*fig.* 5).

OFPO(NT)I, sur un débris de fond trouvé dans les déblais sablonneux des soldats ; en lettres h. de o^{m}003. Pontus était un potier rutène qui vivait au premier siècle (B. p. 468). Sous le fond, un graffito incomplet (*fig. 6 et 7*).

··ISCVI, en lettres grasses, inégales ; probablement du potier lédosien Priscus qui vivait sous Hadrien ou Trajan, d'après la profondeur 1^{m} (*fig. 8*).

QVINTI·M, sur le fond umbonné d'un grand bol ; même marque que dans la collection Kuhn ; trouvé à Clermont et nom déjà connu à Boutae (*pl. XLVII, 16*) ; mais plusieurs potiers ont pu porter le même nom [3], car nos estampilles ne ressemblent

1. C'est le deuxième exemplaire d'un motif cité RS, 1915, pl. CXXIX, fig. 12, p. 66.

2. DÉCHELETTE, id., II, nos 14 et 56.

3. Ce fond a été trouvé dans le lit de décombres, soit à o^{m}65 ; ce serait donc un potier de la fin du IIe siècle au plus tôt.

pas à celles signalées par A. Nicolaï (*Mas d'Agenais, 82*) et E. Camoreyt (*Objets antiques de Lectoure*) qui paraissent plus anciennes et doivent appartenir au potier de Montans (*fig. 9*).

C SILVI, sur fond de tasse tronconique trouvé dans le sable, en lettres grasses, un peu espacées, h. de 0^m0025. C. Silvius a été recueilli à Trion (*Insc. de Lyon*, IV, 420) en cinq exemplaires semblables ; il paraît avoir eu comme surnom Pat(ernus ?) [1].

Pl. CXXXVI

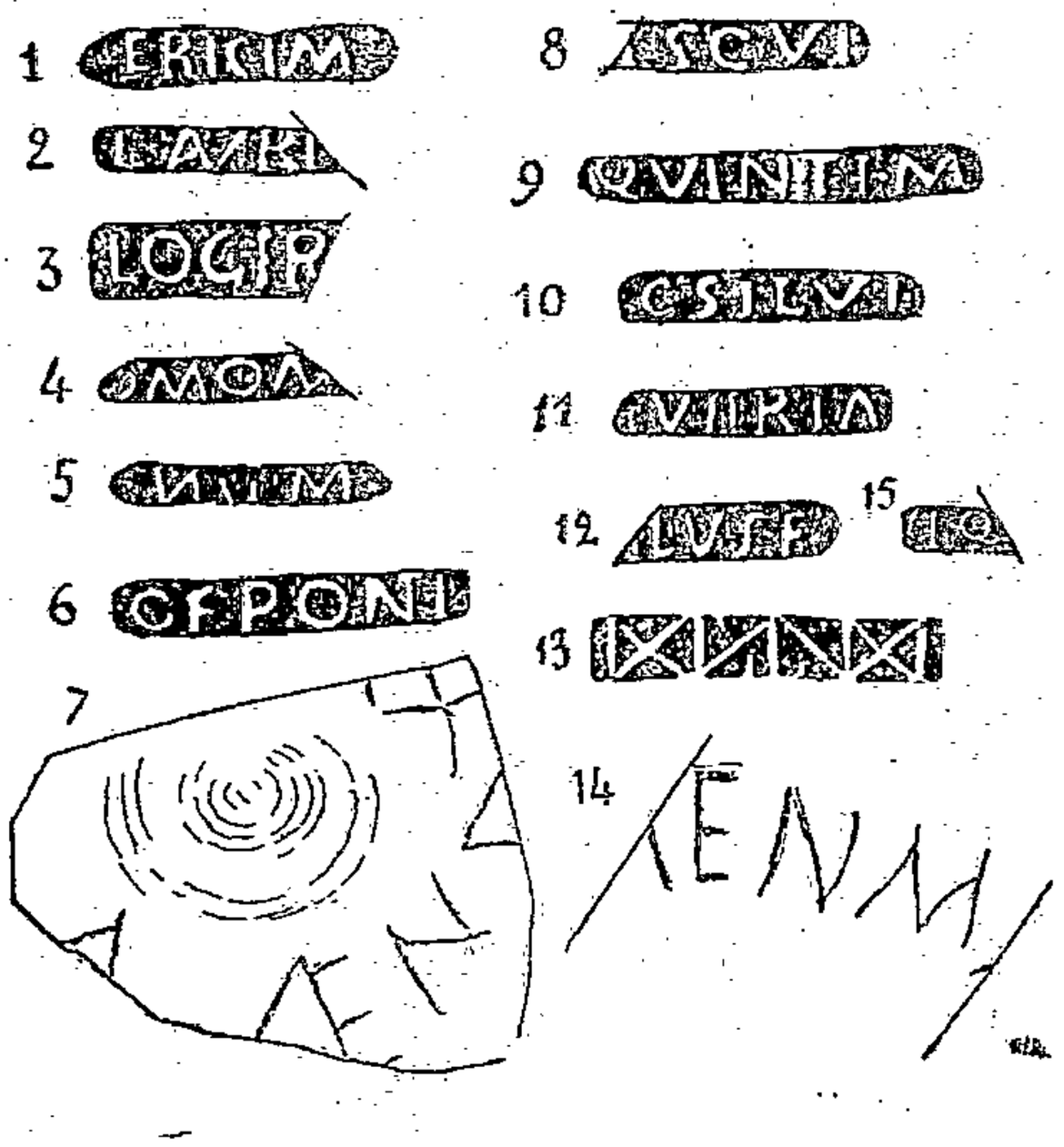

Il est cité comme un des potiers ayant fabriqué des vases moulés et dont la résidence est inconnue (475). Est-il le même que *Silvim* du C. XIII, 10.010, 1815) et *Of Silvi* et *Silvi Pate* de la liste de l'abbé Cérés (Déchelette, I, 85) ? Ce serait dans ce cas un potier de la Graufesenque (*fig. 10*).

VARIA, sur un fond de tasse, h. 0^m002 ; cp. Variatus trouvé

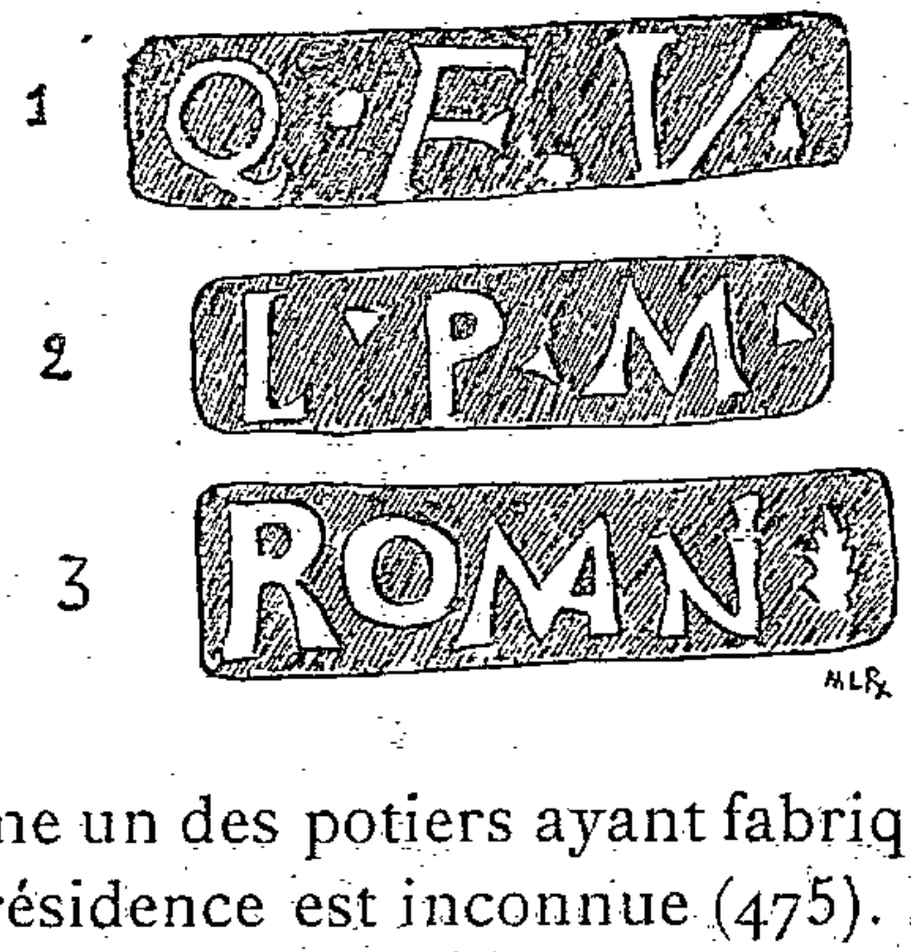

1. L. Cosius Virilis a signé tantôt son nom entier, tantôt son surnom seul ; il est probable que plusieurs potiers connus par un gentilice ou un surnon ne doivent faire qu'une même personne.

à Tongres (Holder). Peut-être cette marque est-elle identique à celle de la collection Kuhn, lue Variacus (475) (*fig. 11*). Trouvé dans le sable.

···ILVS F, en lettres fines et grêles sur un fragment de tasse à double renflement ou évasement ; trouvé dans le sable. Peut être de Coccilus (*fig. 12*).

Fragment de fond avec marque ···I et dessous, en graffito, · ENM.... $1^{m}15$ (*fig. 14*).

Fond de vase à pâte friable, trouvé sur le lit de décombres à $0^{m}50$, à peinture rouge orangée, peut être un bol, présentant dans un cartouche rectangulaire nettement imprimée, haut. $0^{m}0045$, une estampille (*fig. 13*) que l'on peut comparer à certaines autres de la collection Kuhn (*Rev. épigr.*, IV, 281 ; V, 43). Une de ces dernières terminées par M = *manu*, indiquerait qu'il s'agit de noms de potiers ; cp. dans Holder INIXII, IXII, ce dernier peut être Ixus. Ces genres de vases appartiennent au troisième siècle.

Fond de vase à vernis rouge à coulées brunes ; l'intérieur présente une couleur rouge feu mordorée ; le fond est décoré de quatre cercles concentriques exécutés avec une grande sûreté de main.

Vases à bandes peintes. — Nombreux fragments appartenant à une trentaine de vases : ollas (l'une avait un diamètre de $0^{m}17$), grands ou petits bols, carénés ou demi-ovoïdes. Ils étaient fabriqués à la fin du premier siècle et encore au début du IIIe siècle, puisqu'il en a été recueilli aussi bien à $0^{m}80$, même dans la terre à décombres, qu'à $1^{m}20$ [1]. Parmi les fragments intéressants décorés de figures géométriques alternant avec des oiseaux, *v. pl. CXXXVII, fig. 3 à 18*.

Ces poteries à bandes peintes sont ainsi représentées par de nombreux débris. A part une ou deux exceptions, il n'a pas été possible de reconstituer de vases donnant le profil. Autant qu'on peut en juger par les éléments de décoration recueillis, on peut se rendre compte de la formule décorative employée par les potiers en vases peints (*p. CXXXVII*).

D'une façon générale l'ornementation la plus simple est obtenue par des bandes horizontales plus ou moins larges, plus ou moins multipliées et descendant à peu près jusqu'au tiers inférieur (*fig. 9*). La base est peinte en jaune ou d'un ton transparent qui laisse voir la couleur de la terre. Ces bandes

1. Cela confirme nos constatations précédentes (*Boutae*, 416-417).

PI. CXXXVII

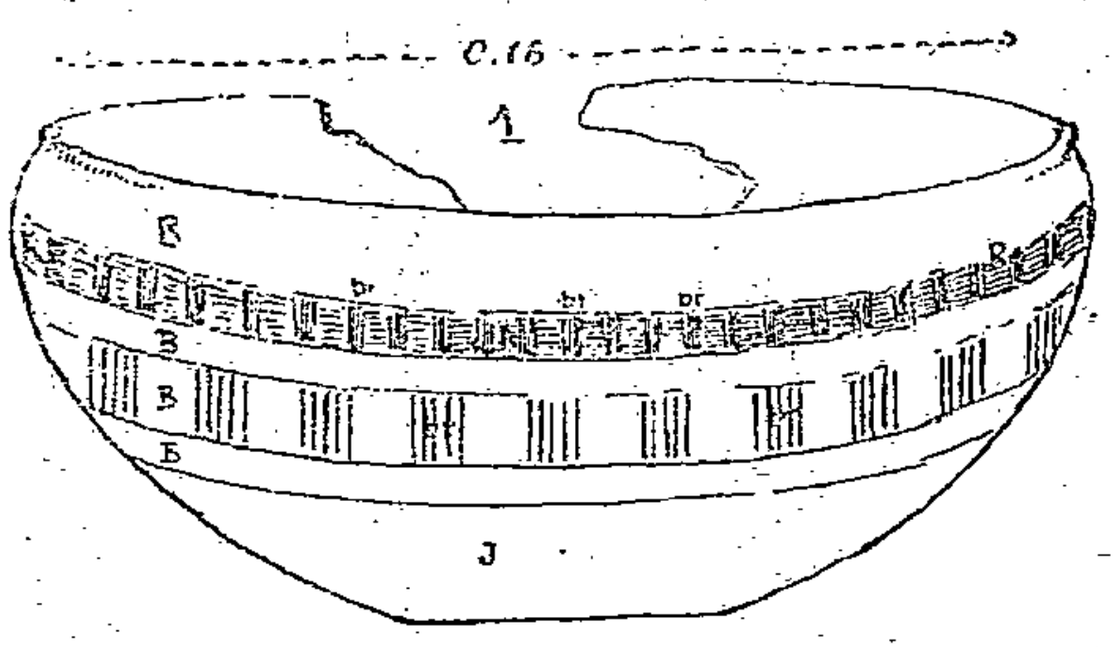

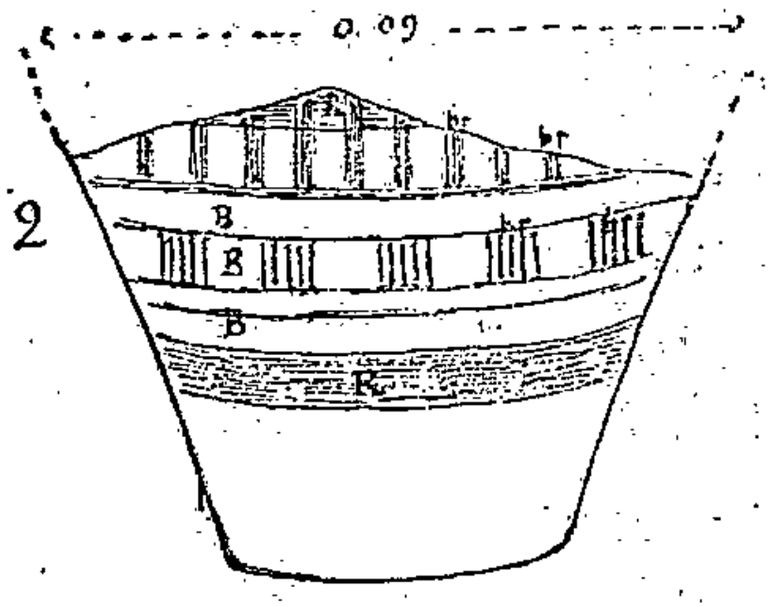

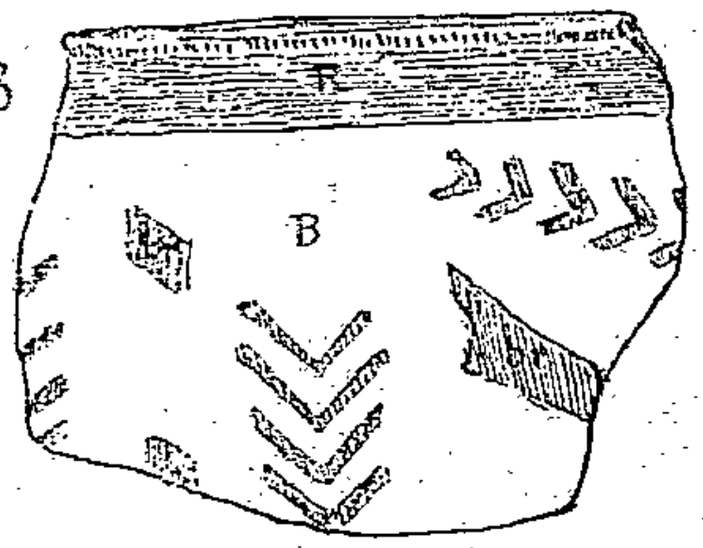

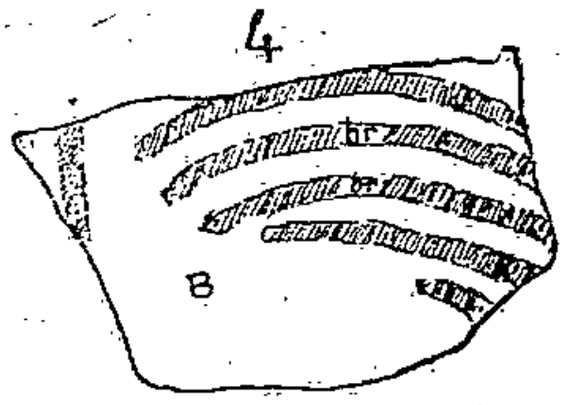

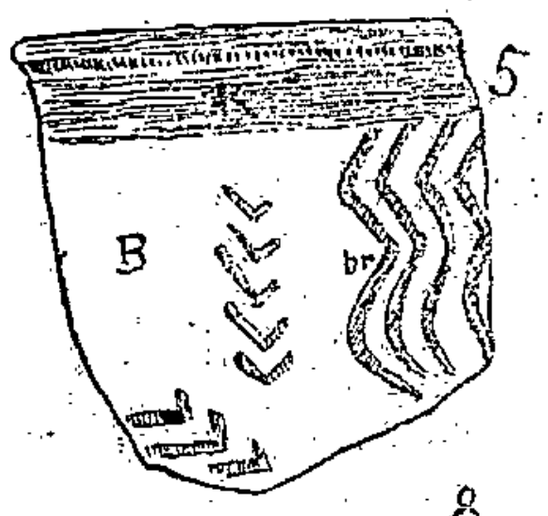

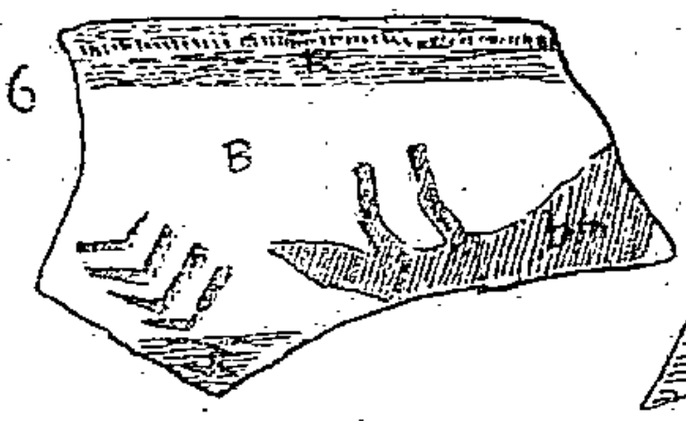

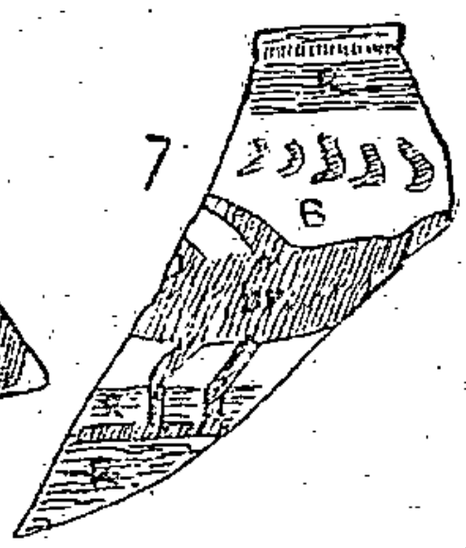

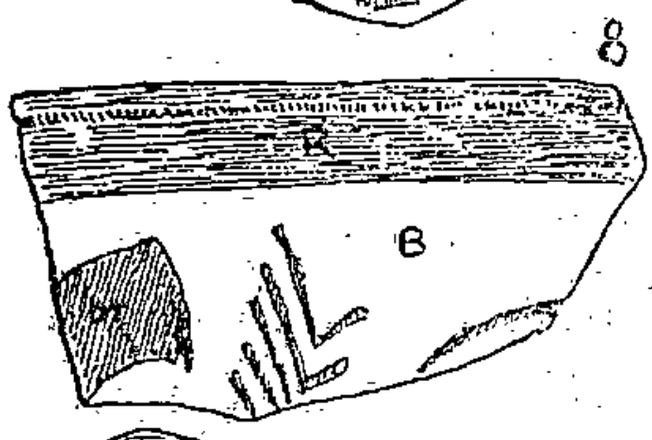

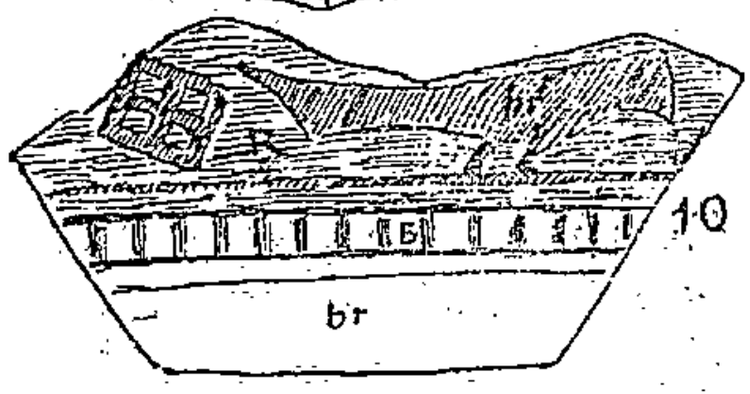

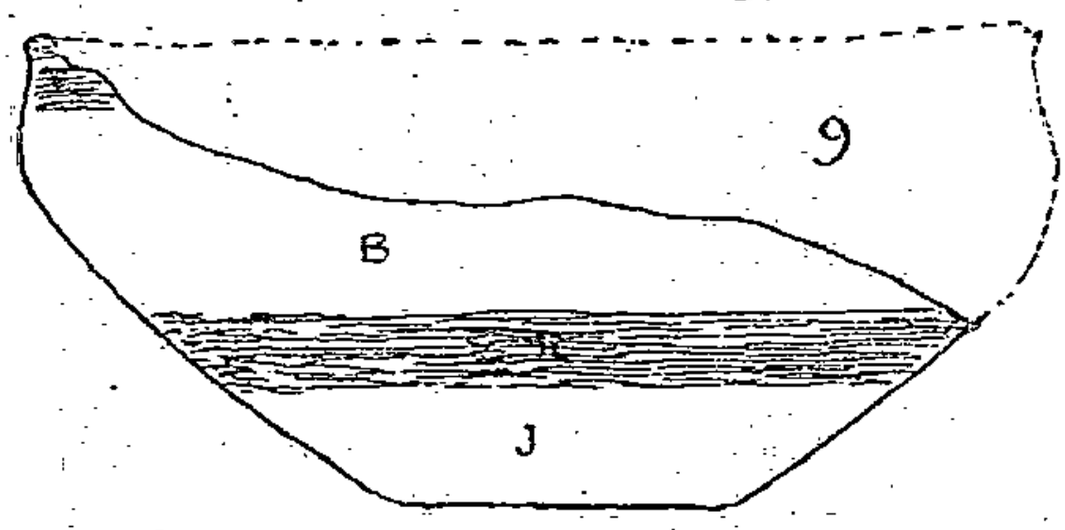

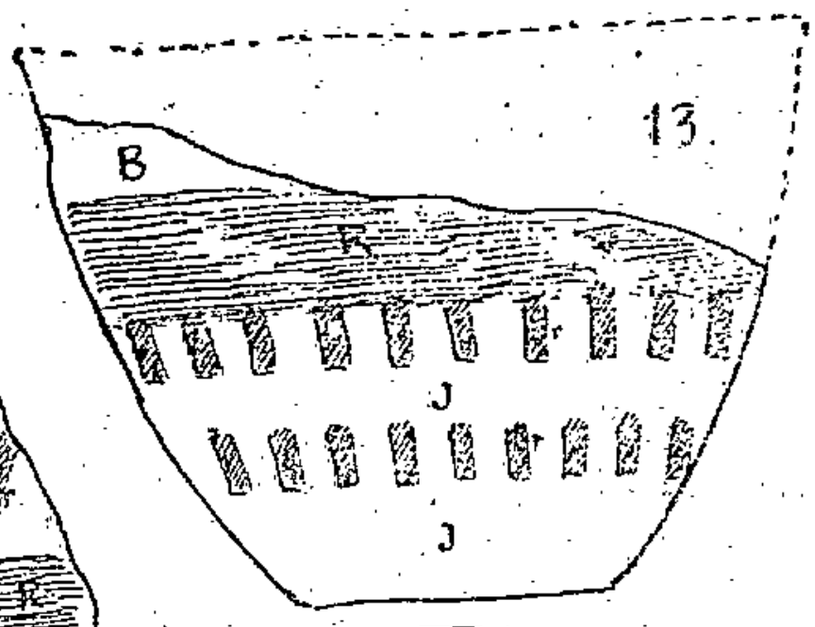

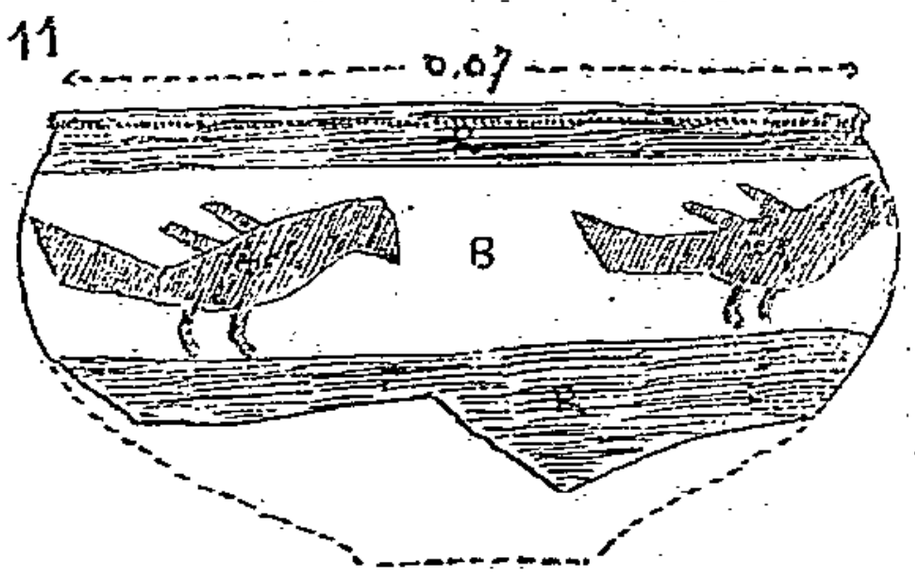

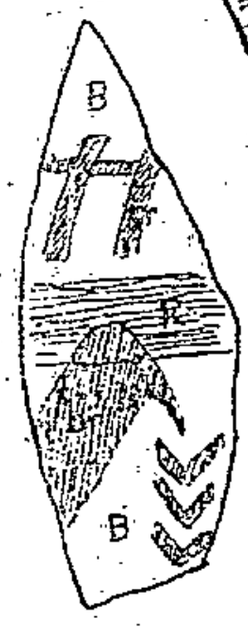

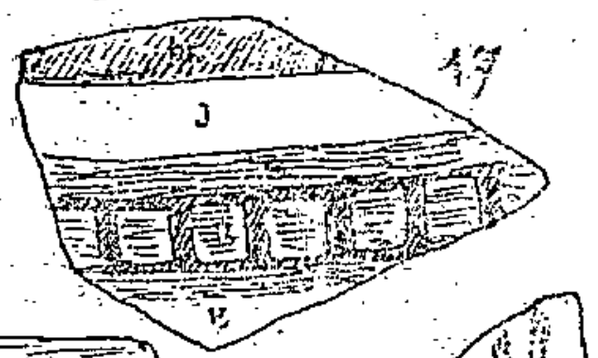

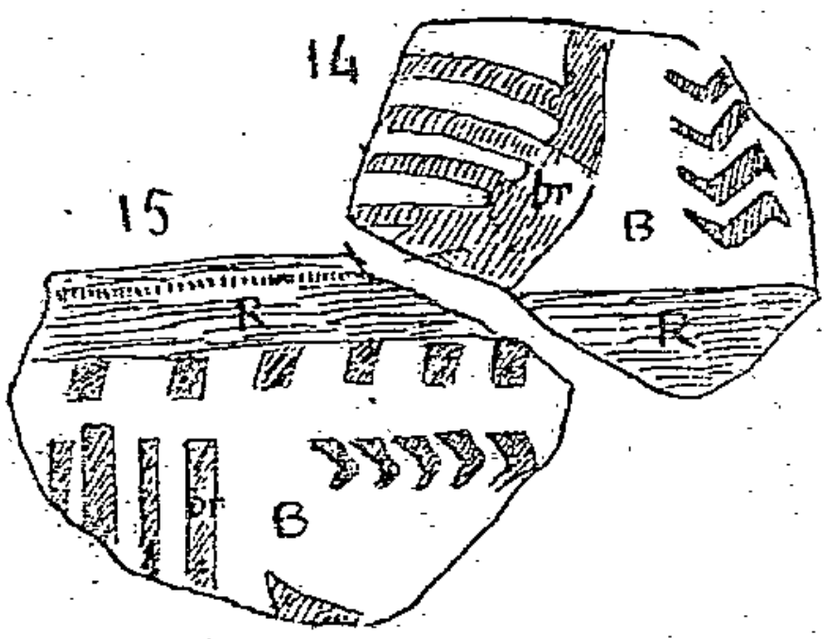

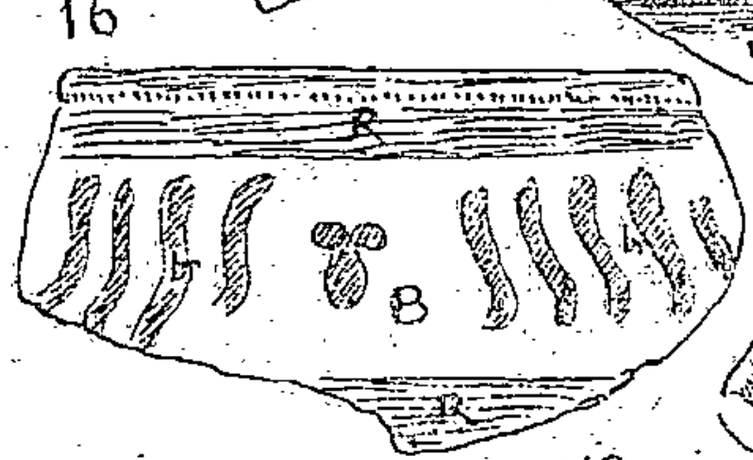

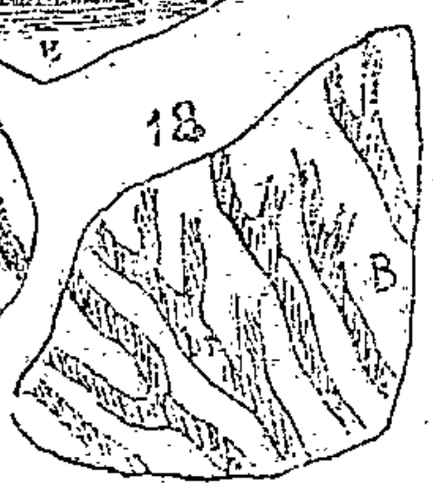

A 1 LR x

sont tracées avec une couleur rouge-brun, et séparées entre elles d'une manière constante par des zones blanchâtres. C'est celles-ci qui servent de champ pour la peinture en couleur brune tirant sur le noir de motifs décoratifs empruntés aux animaux ou aux végétaux.

Les premiers sont uniquement représentés par des oiseaux (*fig. 3, 6, 7, 8, 10, 11, 12*) dont la silhouette offre une physionomie conservant un commun air de famille.

La tête formée d'un carré porte à l'angle inférieur une indication très nette de bec ouvert (*fig. 8*). Il n'est pas possible, croyons-nous, d'y reconnaître une espèce déterminée ; ce serait plutôt une stylisation grossière.

Les végétaux sont rendus soit par des branches (*fig. 4, 5, 14 et 18*) soit par des séries de chevrons emboîtés qui représenteraient schématiquement un arbre dont le tronc ne serait pas indiqué. Au milieu de lignes ondulées, on voit sur un échantillon (*fig. 16*) un fleuron trilobé.

Les motifs géométriques sont formés de grandes lignes minces verticales ondulées par deux ou par groupes en zig-zag, ou séparant des compartiments par groupes de cinq.

Il existe aussi un système de grillages horizontaux (*fig. 17*) en balustre (*fig. 1, 2*) ou en damier.

Certains de ces vases sont recouverts à l'intérieur d'un enduit noir luisant. probablement pour empêcher la porosité.

Vases noirs (p. 432-436). — Leurs débris se rencontrent dans toute l'épaisseur du gravier ; on les fabriquait vers la fin du Ier siècle (prof. 1^m25) au IIe et au début du IIIe siècle. Ont été recueillis les fragments des vases suivants :

Gros vases en forme de soupières à lèvre évasée et au col orné de deux côtes horizontales faisant cannelures ; la panse est décorée de côtes longitudinales disposées en arcature ; le pied relativement étroit étant donné le diamètre de l'orifice, 0^m13, a été trouvé à part ; ils se fabriquaient aux premiers temps du deuxième siècle, prof. 1^m05 (*pl. CXXXVIII. fig. 1*).

Ollas du type *pl. CXIII, 2* avec décoration au lissoir ; v. encore *pl. CXXXVIII, fig. 3 et 4.*

Ollas à col vertical, sans lèvre (*pl. XLIV, 1*) trouvées à 0^m80, à 0^m70, et fabriquées, suivant nos données, confirmées du reste par les autres fouilles, dès le début du IIIe siècle.

Nous avions d'abord supposé (p. 435) que les côtes qui décoraient ces vases étaient obtenues, non par moulage, procédé réservé aux vases à décoration compliquée, mais par pression

latérale de la pâte au moyen du calibre. Il n'en est rien : un fragment, privé d'une portion de côte accidentellement tombée, prouve que la panse du vase était d'abord lisse, que le potier la rayait ensuite par une fine incision et qu'il y faisait couler de la barbotine dont la rainure favorisait l'adhérence : ainsi tout le décor, côtes et pastillage, était obtenu par le même moyen (*pl. CXXXVIII, fig. 2*).

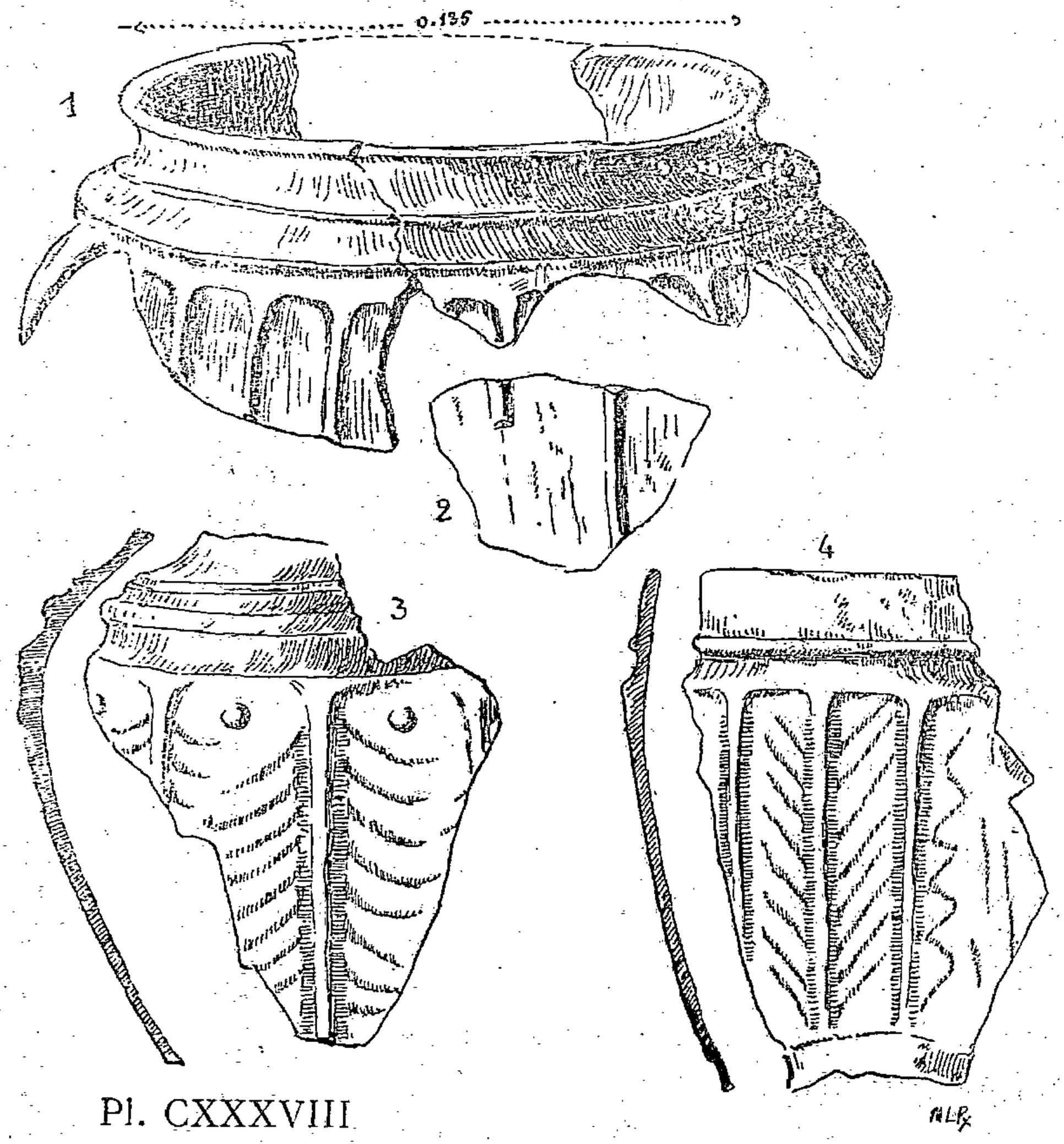

Pl. CXXXVIII

Vases à pâte grise. — Ce sont des vases vulgaires, mais intéressants, parce que leur décoration procède de types anciens. Nous citerons :

Fragment de grand récipient à bord rentrant, à lèvre massive arrondie en boudin ; il est décoré de zones circulaires de petits rectangles en relief obtenus à la roulette et donnant avec l'effet des creux l'impression d'un grillage (*v. plus loin ; pl. CXXXIX, fig. 9*) ; il rappelle en petit le grillage à balustre des vases peints ; on en fabriquait au IIe siècle.

Fragment de vase analogue dont le bord offre ou non une moulure extérieure et dont la panse est ornée de faibles stries horizontales (*pl. XXXIX, 1, p. 155*); on tournait ces vases à la fin du premier siècle, car un fragment a été trouvé à 1m30.

— Débris de plusieurs couvercles à bouton nu (p. 441)[1].

— Fragment de couvercle plat décoré de rayons à la pointe mousse. prof. 1m10.

— de petit vase à pâte blanchâtre tendre à glaçure rosée, à panse décorée d'une zone de hachures donnant l'apparence de petites imbrications rectangulaires et obliques, ép. 0m003 (*pl. CXXXIX, fig. 2*).

— de panse, ép. de 0m003, à pâte blanc jaunâtre, d'un vase un peu plus gros, décorée de zones de grands guillochis limitées en haut par un cordon de petits losanges creux, en-dessous, par un sillon, prof. 1m05 (*pl. CXXXIX, fig. 4*).

— de petits vases globuleux à vernis brun, sablés, à col droit dégagé par une moulure ou à col rabattu extérieurement ; cp. pl. CX, 6 ; prof. 1m, ils datent du deuxième siècle (*pl. CXXXIX, fig. 3*).

Moitié de petit pot à paroi épaisse, à pied court, haut d'environ 0m06.

Petite soucoupe en terre blanchâtre (*pl. CXXXIX, fig. 7*) et débris de plusieurs autres godets plats, minces, pouvant aussi servir de couvercles (*pl. CXXXIX, fig. 6*).

Moitié de petit couvercle en terre blanchâtre, diam. 0m10 prof. 0m80.

Petite tasse à rebord, forme jatte, h. 0m035 ; prof. 0m80 (*pl. CXXXIX, fig. 8*).

Fragment de panse de cruche ou de lagène avec un graffito lisible, mais incomplet et d'interprétation difficile (*pl. CXXXIX, fig. 10*); il a été trouvé dans le sable. On pourrait lire... *L(ucii) fil(ius)*...

— inférieur de panse d'un vase rougeâtre, ép. 0m007, avec, à la pointe, SXI (*pl. CXXXIX, fig. 5*) peut être *Sextarii* XI = 6 litres ; prof. 0m80.

— de panse d'un vase rougeâtre avec le graffito ////, peut être quatre setiers (*pl. CXXXIX, fig. 1*).

— de gros vase rougeâtre à décor de traits géométriques à lèvre évasée [2] (LXXIX, 1 ; p. 271). Il a été trouvé dans la terre au-dessus du lit de décombres (fin du IIIe ou IVe s.)

1. *Table des matières* ; add. aux couvercles en argile : *p. 60*.

2. L'explication d'un mortier à broyer les aliments (p. 271) doit être abandonnée. Notre vase donne l'impression d'avoir été une sorte de grosse urne.

Fragment de figurine en terre blanchâtre (*pl. CXXXIX, fig. 11*) h. o^{m}06 ; représentant la partie postérieure de la tête d'une Vénus ; on observe très bien la chevelure ondulée et le chignon.

Amphores (anses d'). — Outre des anses rondes anépigraphes, il a été recueilli les marques suivantes appartenant à des potiers rhodaniens ou italiens de la fin du premier siècle ou du début du second (*pl. CXXXVI*).

Pl. CXXXIX

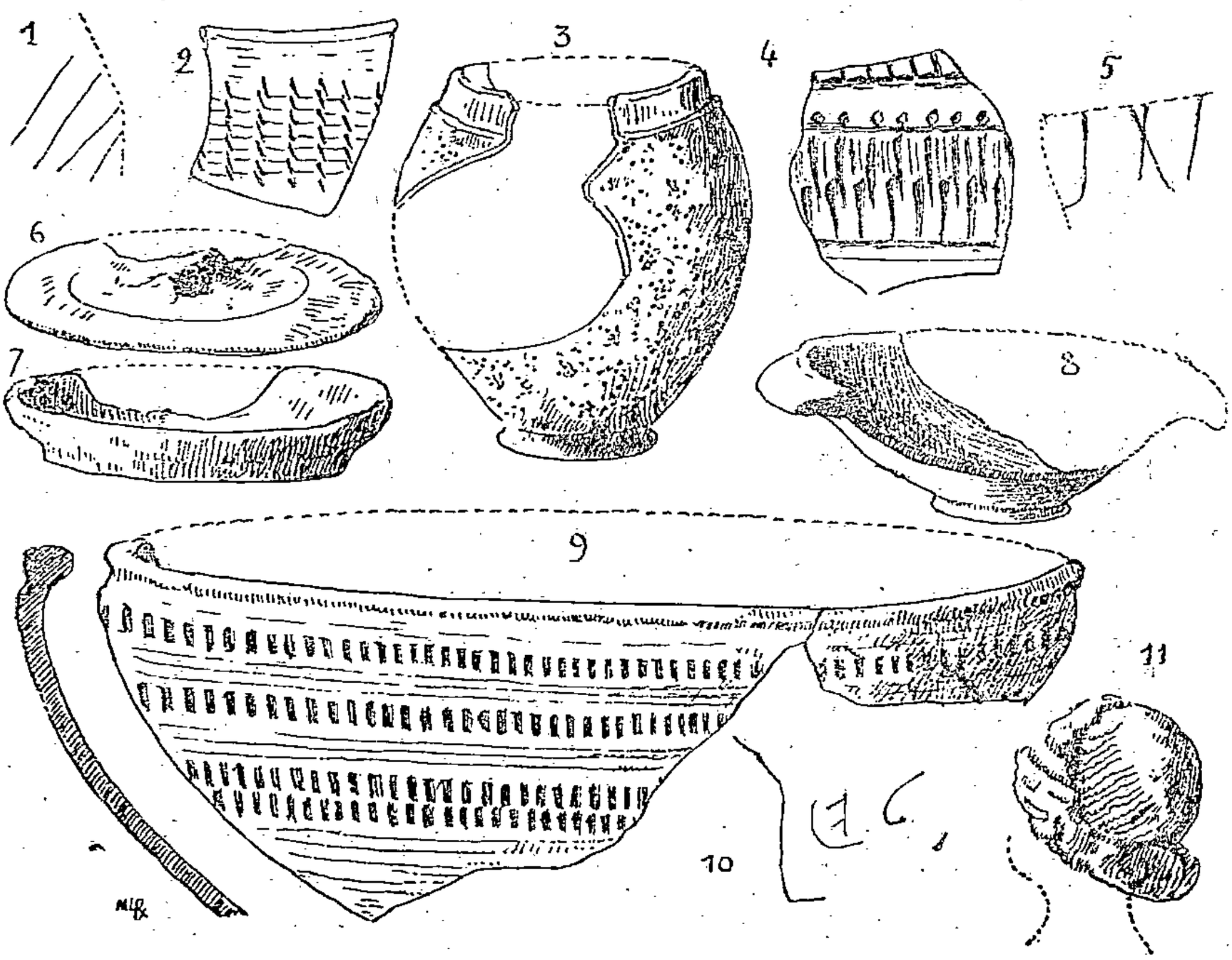

Q·F·V·, en lettres épaisses, en relief, h. de o^{m}01, dans un cartouche rectangulaire allongé sur l'anse ; argile extérieure beige clair. Même marque à Genève (ALLMER : *Insc. de Vienne*, IV, n° 1633 ; atlas (VF) ; (*fig. 1*) ; appendice du Q en crochet. La branche droite du V oblique ; elle est suivie d'un point allongé qu'on a pu prendre pour une lettre ligaturée ; prof. 1^{m}15.

L·P·M, en lettres soignées, h. de o^{m}009, dans un cartouche rectangulaire imprimé à l'extrémité de l'anse, au raccord de la panse. Argile de surface sablonneuse, micacée, beige foncé rose, prof. 1^{m}10 (*fig. 2*).

RO(MA)(NI), dans un cartouche allongé en belles lettres

de la fin du premier siècle, prof. 1m20 ; R a 0m012 de haut ; argile beige gris. Même marque au Musée de Lyon (*Insc.*, IV, p. 249) et à Lectoure. L'anse est à section ovale (*fig. 3*).

Moitié de lampe ronde, signée en relief COM... ; peut être Communis ; prof. 1m.

Objets en verre. — Fragments de vases à côtes, verdâtres ou bruns (XLII, 9) ; — de long goulot en verre bleuâtre clair, diam. 0m013 ; autre goulot et attaches d'anses (*pl. CXXXIV, fig. 7*) d'un flacon à huile 1m10, etc.

Objets en bronze. — Beaucoup ont été détériorés par l'oxydation et l'humidité du sable : clou à tête ronde de 0m0022 ; fragment de plaque circulaire très mince ; d'une autre avec crochet ; autre petite plaque carrée avec rivet en fer ; — aiguille poinçon à section carrée, l. 0m135 ; aiguille de 0m11, à tête moulurée (*pl. CXXXIV, fig. 17*) ; clou d'ornement à large tête plate ; diam. 0m035 (*fig. 14*) ; plaque rondelle, diam. 0m024, adhérant par sertissage (*fig. 12*), prof. 1m20.

Objets en fer. — Clous de tout genre, grand clou long de 0m17 (*pl. CXXXIV, fig. 13*), rondelette trouée, diam. 0m05 ; style à tête en spatule, h. 0m115 (*fig. 16*).

Rondelle en plomb, diam. 0m025.

Objets en os. — Outre de nombreux os d'animaux, surtout de porc, une aiguille à tête appointée et à chas de la fin du IIIe siècle (*pl. CXXXIV, fig. 15*).

Matériaux de construction. — Débris de plaques en calcaire poli, ép. de 0m014, 0m016, 0m025, 0m028, présentant les graffiti LXI peut être 11 pieds en longueur, soit 3m de paroi sur un côté de la chambre (*pl. CXXXIV, fig. 21*).

— une décoration sculptée qu'on retrouve sur les tombeaux (*pl. CXXXIV, fig. 20*).

Tuiles, briques, tuyaux ; grosse et épaisse brique rectangulaire, etc.

414 bis. M. Paul Lacombe, renonçant pour l'instant à défoncer le sol du forum, creusa le long de la propriété Vincent (*v. le plan général*) un fossé profond d'environ un mètre pour y établir un chemin privé large d'environ 1m50.

Au cours de son travail exécuté fin 1915, il rencontra à 58m du chemin rural n° 10 un puits qu'il fouilla en partie ; il en retira des pierres, des tuiles à rebord (dont l'une marquée [1] en

1. Il s'agit probablement de la tuile numérotée d'un monument public ; cp. *Boutae*, 81.

creux V) et des fragments de vases parmi lesquels il voulut bien mettre de côté pour l'un de nous :

Fragments de bols à bandes peintes et à décor géométrique, l'un de forme mi-ovoïde (*pl. CXXXVII, fig. 1*) l'autre, de forme tronconique (*fig. 2*).

Fragments d'assiettes rouges dont un marqué ////VSF. (*pl. CXL, fig. 2*):

— de vases à pâte grise, décorés à la roulette de zones de petits rectangles verticaux (*pl. CXL, fig. 11*) ou de filets horizontaux traversés de bandes verticales tracées à la pointe mousse avec polissage et distant de 0^m02 à 0^m05 (*fig. 10*).

— d'ollas grossières, de marmites à trois pieds ; de plat en argile grise à couverte polie (*fig. 1, 9*).

Pierre de chenêt en mollasse, grossièrement taillée, incomplète, mais devant figurer l'avant corps d'un bélier (cp. *Boutae*, p. 232).

A 1^m50 du puits, le long de la limite Vincent, commençait un mur qui se continuait sur dix mètres, dans la parcelle 415. A cinq mètres du puits, adhérant à ce mur, existait un petit bassin carré de 0^m90, en pierres sèches, dont la destination reste inconnue. Puis apparurent les deux mètres de cailloutis sur lit de pierres d'un chemin, et aussitôt après l'amorce d'un mur pénétrant obliquement dans la parcelle Vincent sur une longueur de trois mètres. Le long de ce mur, avec, en face, un autre mur d'habitation, se continuait le chemin cité. Plus loin, le sol paraissait avoir été déjà miné jusqu'à l'extrémité de la parcelle.

415. Sur tout ce parcours, M. P. Lacombe sortit des décombres qu'on avait répandus sur le cailloutis du chemin quelques débris qu'il réserva pour l'un de nous :

Vase à glaçure rouge. — Bols, assiettes, plats, tasses, etc., avec les deux marques suivantes (*pl. CXL*).

BIOI//// sur un fond de petite tasse = *Bio fecit*, en lettres h. de 0^m0015. Ce potier exportait à Trion et le Musée de Lyon renferme dix de ses marques (*fig, 3*).

CAPITOF, *Capito fecit*, en belles petites lettres du premier siècle ; six exemplaires trouvés à Trion ; c'est un potier à résidence inconnue (*B.*, p. 476) (*fig. 4*).

OFI·FIRM, en lettres moins soignées ; peut être Firmo (*fig. 6*).

II(NN)I//// sur moitié de fond de grand bol avec graffito incomplet. SI (*fig. 5*).

Fragment de bol rouge ; dans un demi médaillon, une

corbeille avec anse en forme de deux dauphins ; à côté un granule ; encadrement de gros grenetis rectangulaires ornés d'une petite encoche ; au point d'aboutissement, un cylindre [1] (*pl. CXXXV, fig. 7*).

Fragment d'assiette avec le graffito K (*pl. CXL, fig. 12*).

Pl. CXL

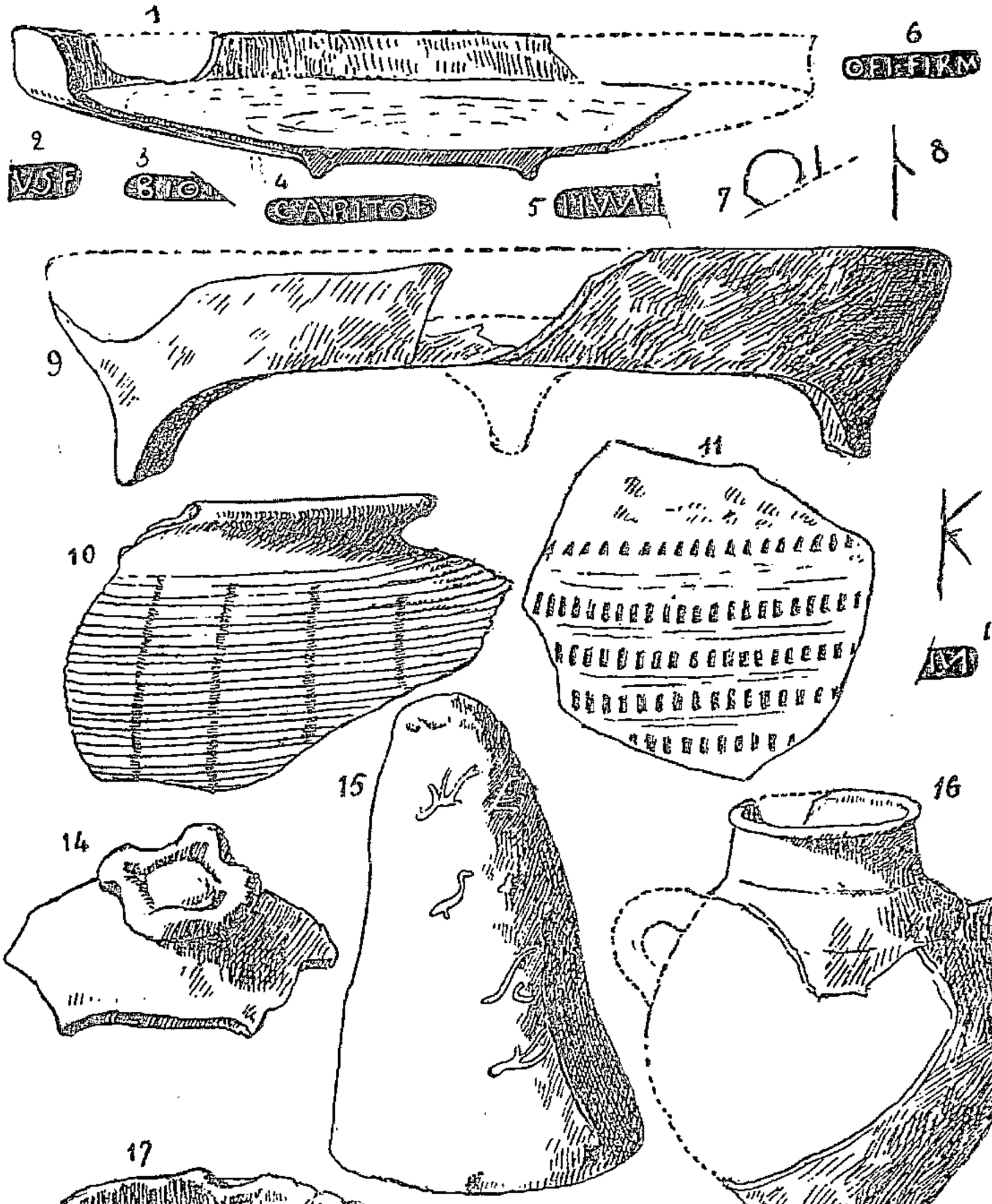

Moitié de pot à anses dont l'une restant, en argile blanchâtre, à panse légèrement carénée, h. o^{m}11 (*pl. CXL, fig. 16*).

Fond de plateau gris clair (*fig.* 1).

Couvercle à bouton quadrifolié obtenu par la pression des doigts (*fig. 14*).

1. Déchelette : II, *fig. 1069 a* ; cylindre, variante du n° 1111.

Lampe grossière en argile grise, longue de o^{m}075, ancêtre du *crouésu* savoyard ; fabriquée à Boutae (*pl. CXL, fig. 17*).

Amphore anse d'. — PMNS (?) dans un long cartouche rectangulaire ; lettres inégales et usées (cp. *Insc. de Lyon*, IV, p. 246) (*pl. CXL, fig. 18*).

Objet en argile. — Peut être un poids [1] de notre type tronconique F ; h. o^{m}115, malheureusement ébréché et usé par un frottement circulaire. Il est sans trou et porte, en mince relief, des signes non dus au hasard et difficiles à expliquer.

Peut-être aussi faut-il y reconnaître un bouchon d'amphore dont la plaque supérieure aurait été brisée ; ainsi s'expliqueraient les traits d'usure circulaire bien visibles ; mais comment expliquer les signes ? (*pl. CXL, fig, 15*).

Objets en fer. — Clous divers, style (*pl. CXXXIV, fig. 16*) un coutelas dont la tige manque, long de o^{m}21 ; il était emmanché dans une poignée de bois avec rivet (*pl. CXXXIV, fig. 19*), clou à crochet (*fig. 18*).

Objets en verre. — Débris de vases à côtes, aux tons verdâtres ou brun ; goulot en verre bleuâtre, etc.

396. Dans cette parcelle, M. Richard, en établissant les fondations d'un atelier, découvrit un puits dans l'angle nord-est ; dans la terre qui comblait la partie supérieure, il retira des matériaux vulgaires de construction, de gros morceaux de charbon, des débris d'amphore et de vases noirs dont un fond au nom de C(*atullus*) F, la treizième marque trouvée à Boutae. A l'angle opposé, vers *m*, il retrouva le prolongement d'un des murs du groupe *a*, de la parcelle 395.

* * *

Des monnaies trouvées récemment dans les déblais voisins de la parcelle 401, sont venues compléter cet inventaire. Les auteurs de ces trouvailles n'ont pu préciser l'endroit où elles ont été faites.

Tiberius. As très fruste, Ꝛ. Autel ROM ET AVG frappée à Lyon (Cohen, n° 44) ; monnaie contremarquée d'un poinçon circulaire en creux, diam. 9^{m}/^{m}, portant en relief CÆ.

Julia Domna, femme de Septime Sevère, moyen bronze IVLIA AVGVSTA Ꝛ. MATER CASTRORVM SC (Cohen, n° 172).

1. Le poids complet devait peser une livre (320 gr.) et une once.

Bibliographie : *Revue archéologique*, mai-juin 1915, p. 303 ; W. Deonna : *Au Musée d'art et d'histoire de Genève*. Enumère, avec d'utiles références, un certain nombre d'objets antiques dont plusieurs proviennent des Fins d'Annecy et dont nous avons parlé. Reproduit la casserole en argent de Reignier et non de Pregny, avec les graffiti qui y sont tracés et qu'on pourrait lire, sous le fond *Vitalis*(*ma*)*nu*, de la main de Vitalis, nouveau nom d'ouvrier bronzier ; et sur le revers du manche, en trois compartiments avec petits traits d'ornementation : *Vitalis* II/II(*fil*)(*ius*)III/*Atiso* II. Atiso, fils de Vitalis, qui a peut-être achevé l'œuvre interrompue par la mort de son père portait un nom celtique, non cité dans Holder, mais dont la racine se retrouve dans Atis et Atisios. L'auteur reproduit également la casserole et le plateau en argent de Saint-Genis (Gex) trouvés en 1821 dans un large vase en bronze avec d'autres bijoux et 216 monnaies non postérieures à Gallien, l'enfouissement datant probablement du règne de ce prince, lors de l'invasion des Alamans ; la chronologie des dernières monnaies nécessiterait une étude particulière. Sous le manche de la casserole existe tracé à la pointe le nom d'un autre bronzier (*Ma*)*inuilo* également non connu. Sous le plateau il y a cinq noms tracés : le celtique *Uruntio*, *Mormux* peut-être d'origine grecque, les latins *Victor* et *Regina*, et près du bord, en lettres plus petites, un nom plus difficile à lire.

Indicateur d'antiquités suisses, 1915, 3 et suiv. ; W. Deonna ; *Catalogue des bronzes figurés antiques du Musée d'art et d'histoire de Genève*. Cette publication, entreprise avec l'autorisation et le concours du distingué directeur général, M. A. Cartier, paraîtra plus tard en un volume qui comblera de façon heureuse une lacune que bien des archéologues regrettaient. Elle ne pouvait être confiée à de meilleures mains, l'auteur s'étant surtout spécialisé dans l'étude de la statuaire antique à laquelle il a consacré plusieurs travaux originaux. Le classement en est méthodique, le texte sobre et précis ; la bibliographie aussi complète qu'elle peut l'être, l'illustration suffisante. Nous y reviendrons.

J. Déchelette : *Manuel d'archéologie*, II, archéologie celtique ou protohistorique ; troisième partie. — Le très regretté savant, dont une mort glorieuse a interrompu les travaux, publie ce nouveau volume, si plein d'érudition et de clarté et qui honore la science française. — P. 1401. Au sujet des chenets en pierre, il est probable que la plupart des maisons

de Boutae en possédaient et que plusieurs, usés et méconnaissables, ont dû être négligés au cours des fouilles. — P. 1489-1493. Ce n'est pas seulement un vase complet à bandes peintes et à décor d'oiseaux qui a été trouvé aux Fins d'Annecy, mais encore deux autres (RS, 1914, 153), dont l'auteur n'a pu faire état et qui ont été recueillis dans un puits avec de la poterie rouge sigillée du premier siècle ap. Chr.; ils ont donc dû être fabriqués durant cette période. Mes fouilles de l'égoût (*v. ci-dessus*) en ont livré de nombreux fragments qui ne peuvent être datés que du même temps ou du siècle suivant. Quant aux vases à bandes peintes nues ou à simple décor géométrique, leurs débris sont innombrables et la date de leur fabrication appartient sans nul doute, nous l'affirmons encore, à une période qui s'étend jusqu'au milieu du IIIe siècle ap. Chr. Recueillis dans une sépulture bien datée, ils ne pourront que confirmer notre thèse chronologique. C. M.

LE COLONEL FERRIÉ

Directeur technique de la radio-télégraphie militaire

Tous ceux qui s'intéressent à la télégraphie sans fil connaissent, au moins de nom, le colonel Ferrié. Beaucoup ignorent qu'il est notre compatriote.

M. Gustave-Auguste Ferrié naquit le 19 novembre 1868, à Saint-Michel (Savoie). Son père, originaire de Limoux, était venu en Maurienne comme conducteur des Ponts-et-Chaussées à Saint-Jean et y avait épousé une demoiselle Manecy, sœur de notre sympathique confrère Jules Manecy. Quittant son administration pour devenir ingénieur au chemin de fer Fell, il fut plus tard ingénieur dans la compagnie des chemins de fer du Sud et c'est sous sa direction que fut construit le monumental viaduc des Gorges du Loup.

Celui qui est aujourd'hui le colonel Ferrié n'avait pas dix-neuf ans quand il fut admis à l'école polytechnique, en 1887, avec le n° 106 sur 220. Il en sortit dans le génie et fit quelques garnisons en province.

Au moment de sa nomination au grade de capitaine (6 avril 1897), il fut détaché au dépôt central de la télégraphie militaire, à Paris.

Il accompagna Marconi dans sa tournée pour l'établissement de la télégraphie sans fil, se spécialisa dans cette partie, fut adjoint à la mission envoyée à la Guadeloupe, fut chargé de nombreuses missions en Russie, en Belgique, au Canada et participa à tous les congrès relatifs à sa spécialité.

Il était chef de bataillon, adjoint au directeur du matériel du génie, à Paris depuis le 24 septembre 1908, quand il fut promu lieutenant-colonel et nommé directeur technique de la radio-télégraphie militaire (23 mai 1914).

Les services qu'il a rendus pendant la guerre lui ont valu le grade de colonel (26 décembre 1915).

Chevalier de la Légion d'honneur le 12 juillet 1905 ; officier le 30 décembre 1911, notre compatriote n'est pas seulement l'un des plus jeunes colonels de l'armée; il s'est fait une place à part dans le monde savant.

En 1912, l'Académie des Sciences lui décerna le prix Wilde, pour l'ensemble de ses travaux scientifiques [1], pour le développement qu'il a donné en France à la T. S. F. et pour la part qu'il a prise, comme correspondant du Bureau des longitudes, à l'organisation de la conférence internationale de l'heure, dont il a été le secrétaire général.

On doit au colonel Ferrié (en collaboration avec le colonel J. Boulanger) *La télégraphie sans fil et les ondes électriques*, ouvrage devenu classique et dont les éditions ne se comptent plus.

François Miquet.

---

1. Parmi ces travaux, M. Marc Le Roux nous signale les suivants :

Etant commandant, M. Ferrié indiqua, en 1900, le principe du *détecteur électrolytique* et construisit cet appareil qui est employé en T. S. F. concuremment avec le détecteur à cristaux.

Il inventa un type d'*Ondamètre* pour la mesure des longueurs d'ondes hertziennes.

Il créa une méthode pour les comparaisons radio-télégraphiques de chronomètres et de pendules à distance (expérience entre Paris-Bizerte et Paris-Brest).

Il collabora en 1914 à la détermination respective des longitudes de Paris et de Washington par les signaux radio-télégraphiques.

Enfin, les compte-rendus de l'Académie des Sciences mentionnent de nombreuses communications sur des recherches de radio-télégraphie.

UN PROCÈS POUR LE DROIT D'AUBAINE

A juger en l'audience de la Grand-Chambre
(de la Cour de Bordeaux)
pour le receveur des domaines du Roy dans la Généralité de Guyenne,
contre Françoise Dupuy, veuve de Jean Simon,
marchand graisseux de la présente ville, originaire du duché de Savoye.

Tel est le titre d'un curieux placard, soit mémoire, imprimé en 1744, à Bordeaux, chez Pierre Brun, et offert à la bibliothèque de l'Académie Florimontane par notre collègue J. Manecy.

Il s'agit d'un pourvoi introduit par l'agent du domaine royal contre une ordonnance du Trésorier de France en Guyenne qui avait, à la date du 8 janvier 1744, (abusivement, semble-t-il), exonéré du droit d'aubaine la veuve et héritière d'un de nos compatriotes.

On sait que, sous l'ancien régime, les biens acquis en France par les étrangers non naturalisés étaient, après la mort de ceux-ci, dévolus au fisc, en vertu du droit d'aubaine.

Il existait un certain nombre de conventions faites avec les gouvernements de divers Etats pour abolir réciproquement le droit d'aubaine entre les Français et les nationaux de ces pays. Une convention de cette espèce, remontant à juillet 1669, avait été conclue au profit des Savoyards établis en Dauphiné, comme à celui des Dauphinois fixés en Savoie ; mais elle ne s'étendait pas aux Savoyards habitant les autres provinces du royaume de France. Dans toutes les parties de ce royaume autres que le Dauphiné, nos compatriotes étaient *Aubains* : libres d'acheter des biens, ils pouvaient « d'iceux librement disposer *entre-vifs* », mais s'ils venaient à décéder dans le Royaume, « ils mouraient comme serfs, c'est-à-dire privés du droit de tester qui n'appartient qu'aux seuls citoyens ».

Or, le sieur Jean Simon, « natif et originaire du village de Vilaledy (?) en Savoye », et décédé sans enfants, à Bordeaux, dans les premiers jours de janvier 1732, était aubain. Mais il avait disposé de ses biens, qui étaient considérables, au profit de sa femme Françoise Dupuy, par testament du 4 juillet 1724 confirmant les clauses d'un contrat de mariage du 4 janvier 1702. Il semble bien que ce testament était nul, vu l'incapacité légale du testateur, et c'est ce que soutient l'agent du fisc.

La veuve était une ancienne servante qui, « lorsqu'elle se

maria avec feu Simon, s'était constituée en dot une modique somme de 105 livres, indépendamment de quelques mauvais meubles et de quelques droits chimériques qui n'ont jamais rien produit ». Elle trouvait dur d'abandonner au roi la fortune acquise depuis le mariage, et elle plaidait... Ses raisons ?

Elle exposait que « son mari étant venu à Bordeaux dans un temps où la France s'était rendue maîtresse de la Savoye par la force des armes, il avait acquis par ce moyen le droit de cité et de Régnicole », ajoutant que pendant un séjour de plus de trente ans, « Simon avait été Trésorier de l'Hôpital de Saint-André, marguillier de l'Eglise paroissiale Sainte-Eulalie et sergent d'une des compagnies bourgeoises de la ville ». On ne pouvait équitablement le considérer comme étranger... Ces arguments, acceptés par les premiers juges, prévalurent-ils en appel ?... C'est douteux : le fisc, comme l'avare Achéron, ne lâche point sa proie...

On peut se demander ce qu'était cette profession de *marchand graisseux*, qui avait permis à notre compatriote de réaliser une fortune qualifiée de *considérable*.

Dans le Nord, on appelle *graisseux* les éleveurs qui engraissent le bétail pour le commerce de la boucherie. Mais ce métier n'est rien moins que sédentaire ; or, les pièces de la procédure établissent que Jean Simon exerçait son commerce *dans une boutique*, où il trafiqua jusqu'à la fin de sa vie. Il faut donc croire qu'il débitait de la graisse ; vraisemblablement de la graisse d'oie, ce qu'on appelle aujourd'hui des terrines et des *confits*. Il nous répugnerait de voir dans cet honnête Savoyard un précurseur de ces fabricants d'odieuses mixtures qui depuis longtemps cherchent à supplanter le beurre.

Pour en finir avec le droit d'aubaine, ajoutons que l'avocat Mansord, ancien député du Mont-Blanc au Conseil des Cinq-Cents, lui consacra en 1819 un ouvrage fort remarqué. Mais cette année fut précisément celle de la suppression du droit d'aubaine en France, où, sacrifié sur l'autel de la fraternité en 1790, il avait été rétabli par le Code civil. Il est permis de regretter sa disparition : le jour où nous cesserons d'être dupes d'un sentimentalisme trop naïf, nous le rétablirons, ne serait-ce que pour atteindre certaines catégories d'immigrants, qui sont nos frères comme Caïn fut le frère d'Abel.

François Miquet.

Contribution à la Géographie physique de la Haute-Savoie

ETUDE GÉOLOGIQUE ET MORPHOLOGIQUE des Bassins du Borne et du Nom aux environs de Saint-Jean de Sixt

I. — Géologie.

Un observateur attentif aux formes du terrain est tout surpris, lorsqu'il arrive à Saint-Jean de Sixt, de se trouver sur un double col, dominant le croisement de deux profondes vallées qui se coupent presque à angle droit, ou plutôt qui ont l'air de se couper; en réalité l'endroit où les thalwegs devraient se rencontrer est précisément occupé par le col et les deux cours d'eau, sans communication entre eux, se trouvent couler chacun dans des éléments de vallées différentes en formant un coude rectangulaire un peu avant d'arriver en ce point d'intersection théorique. (*Voir carte*).

Cette disposition des lieux, qui fait de Saint-Jean de Sixt une localité privilégiée au point de vue de la ventilation et lui a valu le surnom de Saint-Jean-la-Bise, mérite d'être étudiée en raison de son originalité.

C'est à quoi nous nous sommes attaché pendant un séjour que nous y avons fait en 1914 et qui fut malheureusement écourté par la guerre ; l'étude se ressent de sa brusque interruption ; mais ne sachant pas s'il nous sera jamais donné de la continuer, nous avons tenu à faire part des résultats qui nous paraissent d'ores et déjà acquis.

Le bassin du Nom en entier et celui du cours supérieur du Borne jusqu'à la douane des Etroits, qui seul nous intéresse, sont contenus dans la moitié nord de ce que les géologues ont nommé le synclinal Serraval-Reposoir, du nom des deux communes où se trouvent les extrémités de ce vaste plissement des hautes chaînes calcaires de la Savoie ; la moitié sud comprend le bassin du Fier supérieur et les différents torrents qui forment celui de la Chaise.

Ce synclinal, orienté sensiblement NE-SO, est limité vers le S-E par la chaîne des Aravis qui ne se laisse traverser par aucun cours d'eau et au N-O : par la montagne de la Tournette

et celle de la Cottagne qui la prolonge, la longue arête que domine le rocher du Lachat, puis celle qui porte le Jalouvre. Cette barrière est coupée en deux endroits par les cluses de Thônes et d'Entremont où le Fier d'une part et le Borne de l'autre emportent la presque totalité des eaux du synclinal. Au nord, le Foron dont la vallée est parallèle à l'axe du synclinal et, au sud, la Chaise achèvent le réseau hydrographique de cette région.

Les cols des Annes et de la Colombière au Nord sont à peu près respectivement aux cotes 1700 et 1450, celui de Serraval au sud n'est guère qu'à 830 et les seuils des Etroits et de Thônes respectivement à 860 et 660. Que l'on ferme par un mur imaginaire d'au moins 200 mètres de haut ces deux cluses et toute l'eau du synclinal s'écoulera par Serraval dans la direction de Faverges où nous lui laissons le choix entre son ancien cours probable vers le lac d'Annecy et son cours actuel vers l'Arly et l'Isère.

Au lieu du système hydrographique simple, qui est généralement celui de ces grands plis synclinaux, où un cours d'eau placé dans l'axe draîne toutes les eaux du bassin et en sort soit par une extrémité, soit par une cluse perpendiculaire, nous trouvons un réseau compliqué avec quatre exutoires aboutissant à trois affluents du Rhône : l'Arve, le Fier et l'Isère, très distants l'un de l'autre.

C'est la cause de cette anomalie que nous allons rechercher.

Si on jette les yeux sur une carte où le figuré de terrain est vigoureusement relevé, le 1/200.000e du service géographique par exemple, on voit tout de suite se dessiner une vaste ellipse allongée ayant les limites que nous avons assignées plus haut au synclinal [1].

L'étude de la carte géologique nous montre que les hautes crêtes qui forment les flancs de ce synclinal sont constituées par les calcaires urgoniens plongeant sous une faible épaisseur de Gault et de Sénonien, réduite parfois à rien, que recouvre le calcaire nummulitique, surmonté lui-même d'une épaisseur très grande de Flysch (*fig. 1*). A la montagne de Sulens ainsi qu'au col des Annes un paquet de terrains plus anciens comprenant du Lias et du Trias rejeté de fort loin sans doute, forme lambeau de recouvrement. C'est la coupe classique.

1. En réalité les crêtes sont à l'intérieur du synclinal d'avant l'érosion, les charnières des anticlinaux latéraux ayant été enlevées.

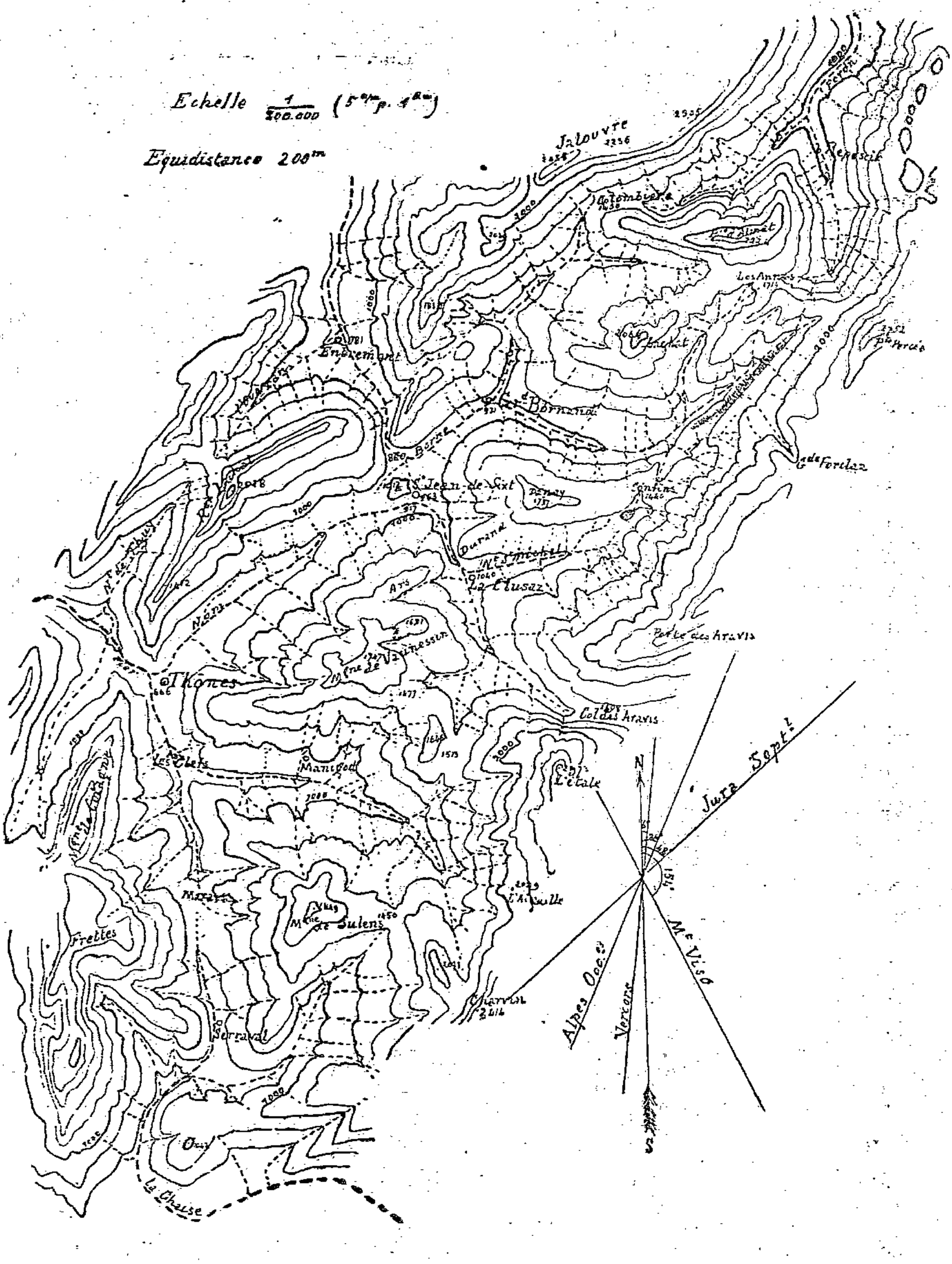
Echelle 1/200.000 (5cm p. 4km)
Equidistance 200m
Jalouvre
Col des Aravis
Jura Sept.
Alpes Occ.
Vercors
Mt Viso
Pointe de Sulens
Serraval
Manigod
Les Clefs
Thones
Frettes
La Chasse
Col de Forclaz
Les Annes
Pointe Percée
Pointe de Chaurion
Pointe de Chevaline
Pointe de Lachat
Pointe de Nantbellet
Pointe de Lachenal
Pointe de Chombette
Pointe de Tepeyac
Pointe de Nantbellet
Pointe de Nantbellet
Pointe de Nantbellet

Entre les deux bords du synclinal, on trouve une longue suite de hauteurs en occupant précisément l'axe ; ces hauteurs d'aspect varié, moins hautes que les bords, ont cependant à peu près l'attitude du col des Annes où elles aboutissent, soit 1700 mètres environ, ce sont : la montagne de Sulens, celle de Vaunessin, l'Ars, le mont Durand, le socle du Danay et les montagnes du col des Annes. Seul de ces hauteurs, ou à peu près, le mont Durand est couronné par des falaises d'aspect urgonien, les autres sont couvertes de pâturages et de bois.

La carte géologique indique au centre du synclinal ce mont Durand et son prolongement sur la rive gauche du Nom, l'Ars, comme de l'Urgonien perçant le Flysch sans indication du calcaire nummulitique qui les sépare et qui pourtant a été soulevé par ce bombement. La rectification des contours des terrains dans la région qui nous occupe, le tracé plus exact des couleurs conventionnelles de la carte, les coupes détaillées de ces terrains sont l'objet de cette première partie. Nous essayerons ensuite d'étudier le réseau hydrographique, car l'anomalie apparente dans ce réseau s'explique d'elle-même : cette cloison intermédiaire introduit des cluses supplémentaires qui fragmentent les combes et par la combinaison des deux éléments presque à angle droit produit la diversité des directions des cours d'eau.

Le chemin d'Entremont à la Clusaz, presque perpendiculaire au plissement, fournit une coupe des plus intéressantes. Prenons-la un peu plus bas que le bureau de la douane, aux Etroits. Des deux côtés de la rivière, nous voyons l'Urgonien plongeant un peu plus que la surface structurale puis un calcaire nummulitique [1] qui, taillé en sifflet, forme une bande au pied des hauteurs ; il a été suivi depuis Forgeassoud jusqu'au communal du Grand-Bornand près de Villaret, mais sans doute se continue-t-il au delà, il figure d'ailleurs sur la carte géologique. A partir des parcelles cultivées ou en prairies on est sur le Flysch dont les assises ont bien la direction générale des couches sous-jacentes. Dans ce Flysch plus ou moins marneux ou argileux se trouvent des bancs de grès qui semblent avoir une grande continuité, nous en aurions re-

1. La carte géologique indique une mince bande de Sénonien et même du Gault, ces terrains nous ont sans doute échappé, s'ils existent ; comme ils font défaut au mont Durand on devrait en conclure ou bien qu'ils ont été emportés par l'érosion très a tive qui se produisit après leur dépôt ou que le bombement du mont Durand formait un îlot dans les mers du Gault et du Sénonien, submergé plus tard dans la mer Nummulitique, ces deux hypothèses conduisent à supposer que ce plissement était ébauché dès la fin de l'Urgonien.

connu trois couches d'épaisseur variable à des niveaux différents. A nos yeux ces couches ont eu une importance très grande sur la forme actuelle du sol car elles constituent, au milieu de couches tendres, des parties plus résistantes qui forment une sorte de squelette ; nous y reviendrons. Ces couches sur le flanc droit de la vallée plongent vers le sud avec une inclinaison d'autant plus faible qu'on se rapproche du thalweg ; elles se relèvent en sens inverse sur le flanc sud, formant nettement un synclinal dont l'axe serait légèrement au sud et dans la direction du cours général du Nom après Saint-Jean de Sixt ; à la sortie de la cluse des Lombardes ce torrent coule quelque temps sur le flanc sud puis sur le flanc nord, ce n'est que près des Villards qu'il semble couler exactement au fond du plissement.

Dans un mémoire publié par les *Archives des Sciences physiques et naturelles de Genève* (15 mai 1895), figure une

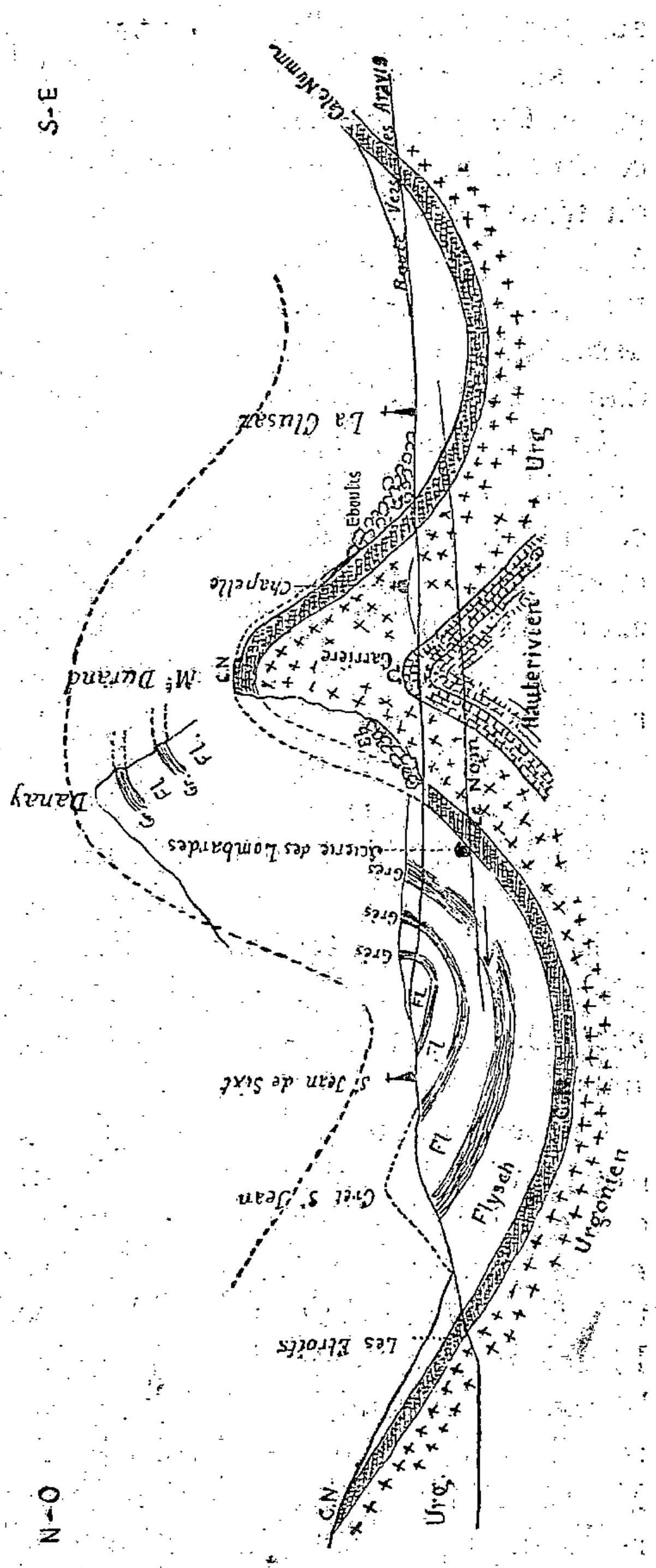

Fig. 1. — Coupe de la Douane des Etroits à Saint Jean de Sixt à la Cluse.

Une erreur dans le dessin a fait placer le cours de Borne plus haut que celui du Nom, c'est l'inverse qu'on constate ; le coude du premier est en effet à 43^{m} environ en contre-bas de celui du Nom.

coupe, cotée même, de ces bancs gréseux, nous l'avons cherchée en vain sans la reconnaître, mais nous croyons pouvoir affirmer que les couches de grès de Tavayannaz [1] et d'Urgonien qui y figurent n'ont jamais existé. Ce grès, très recherché par les gens du pays pour la construction de leurs fours, se trouve, au plus près, vers les Annes ; c'est là qu'ils vont le chercher, non sans peine ; ils ne le feraient pas s'ils en avaient à leur porte. Ce qui a pu causer l'erreur c'est qu'en effet à cet endroit, comme dans tout ce que j'appellerai le bassin des Lombardes, on trouve des blocs plus ou moins gros de ce grès, mélangés à des roches plus anciennes, comme un conglomérat empâtant des fossiles noirs du Gault, dans le voisinage du ravin descendant du col de la Mouille jusqu'au bas de la vallée et dans le reste d'une moraine de fond située près de la scierie.

Les trois couches de grès polygénique apparaissent au-delà de Saint-Jean de Sixt : 1° au premier petit ruisseau qu'on rencontre en sortant du village, 2° au coude suivant de la route, et enfin 3° à l'entrée du bassin des Lombardes où l'épaisseur est assez considérable pour avoir formé barrage en aval du bassin. On peut les suivre jusque sur les sommets des deux rives du Nom grâce à la saillie qu'elles forment sur les autres couches du Flysch beaucoup plus friables.

Lorsqu'on arrive au mur de soutènement qui sépare la nouvelle route de l'ancien chemin de Saint-Jean de Sixt à La Clusaz, on retrouve le calcaire nummulitique nettement caractérisé par de petites nummulites assez rares d'ailleurs, une grande quantité d'énormes huîtres (*ostrea gigantica* ?), et des *pectens*. Le contact avec le Flysch en concordance est des plus nets.

On peut mieux voir ces couches en descendant à la scierie des Lombardes ; un pont nouvellement construit a fait ouvrir des carrières au fond de la vallée et les coupes y sont fort nettes (*fig. 2*). On y retrouve les fossiles ci-dessus et en quantité des *Orthophragmina*. La dernière couche voisine du Flysch offre cette particularité d'être imprégnée d'hydrocarbures, ce qui rend le calcaire fétide, et de présenter des géodes remplies d'un liquide pétroloïde. Au-dessus de ces carrières, M. Le Roux, qui avait bien voulu nous accompagner, a reconnu la présence d'un petit amas glaciaire, reste de la moraine de fond dont nous parlons plus haut ; il y a constaté

1. Peut-être cette appellation a-t-elle été étendue par l'auteur au *grès polygénique* de Douxami, nous la réservons au grès moucheté typique.

l'existence de blocs striés et d'une brèche composée de fossiles du Gault avec ciment glauconnieux. Sur le ravin qui, du col de la Mouille, aboutit en ce point nous avons d'ailleurs reconnu trois dépôts analogues étagés dans la hauteur.

En remontant sur la route et en continuant vers La Clusaz, on traverse ces couches de calcaire nummulitique et on arrive à l'Urgonien. Celui-ci comme on le voit immédiatement (*fig 1*) forme une belle voûte restée intacte sur la rive gauche où elle constitue la montagne de l'Ars, mais dont le pilier nord s'est effondré sur la rive gauche en formant la falaise du mont Durand et le chaos recouvert par la forêt qui s'étend à son pied. Ce chaos forme un vaste talus d'éboulis remontant jusqu'au col de la Mouille où subsiste en grande partie le pilier nord. On y retrouve les fossiles caractéristiques de la scierie et sur le sommet de la voûte transformée en *lapiaz* on rencontre quelques rares nummulites[1]. C'est à ce col que la voûte

Fig. 2 — Coupe suivant Le-Nom a la scierie des Lombardes

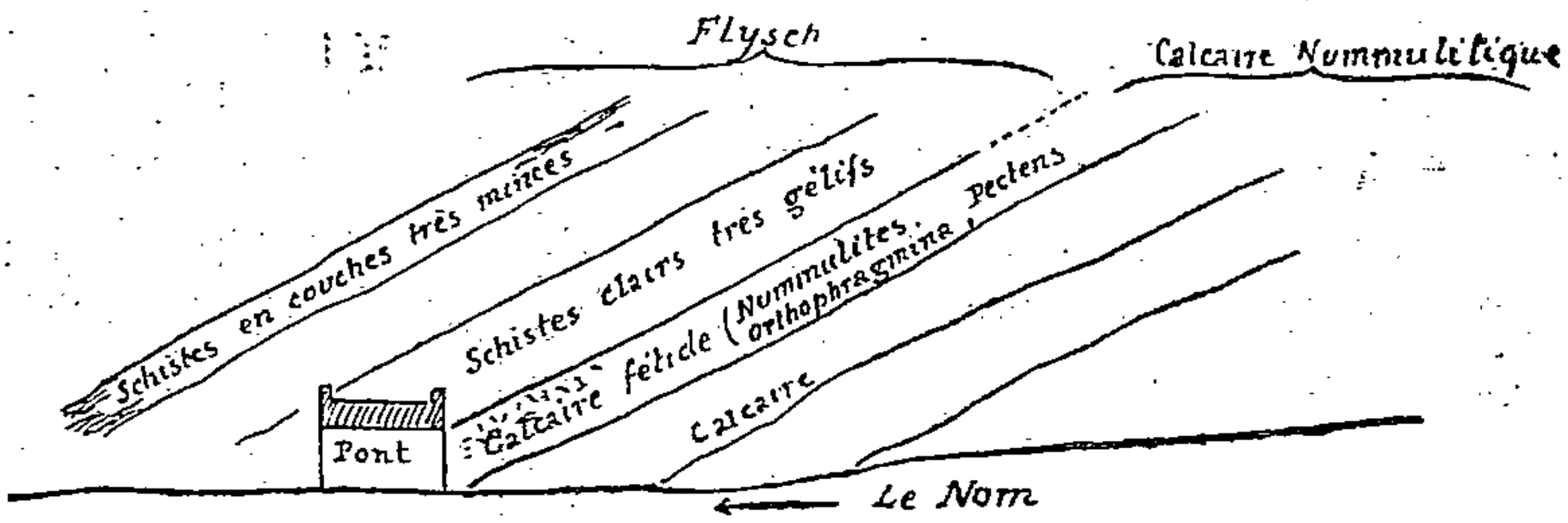

calcaire s'enfonce sous le Flysch qui constitue le Danay. A l'aplomb de la falaise, c'est-à-dire dans l'axe de la voûte, parmi des éboulis exploités pour l'empierrement, apparaît le noyau Hauterivien (une carrière est ouverte à ce niveau à gauche de la route de La Clusaz. Sur la rive opposée la voûte offre une coupe intacte.

En continuant la route, après une certaine épaisseur d'Hauterivien, on retrouve l'Urgonien pendant vers les Aravis, puis à une centaine de mètres au-delà de la petite chapelle, le calcaire nummulitique et enfin le Flysch sur lequel est bâti La

1. Pour atteindre en moins de deux heures (fort jolie promenade) le col de la Mouille, il faut prendre à gauche de la route de La Clusaz au sortir de Saint-Jean de Sixt un sentier longeant un ruisseau et qui rejoint bientôt un des lacets dans la magnifique forêt d'epiceas qui couvre les éboulis en face de la falaise du mont Durand.

Clusaz. Une partie de la couche du calcaire nummulitique du sommet, a glissé jusqu'à La Clusaz et a formé un chaos dans lequel nous avons trouvé les fossiles habituels, *ostrea sp.*, *pecten*, *lima*, etc.

Sur la rive gauche du Nom la même disposition se présente, le calcaire nummulitique se retrouve en manteau presque continu sur les deux flancs de l'Ars et disparaît sous le Flysch des hauts pâturages de la région de Beauregard.

L'examen de la coupe ainsi décrite rapidement confirme donc la présence d'un anticlinal au milieu du synclinal classique Serraval-Reposoir; dans sa partie médiane, il a été décapé de tout le Flysch, mais aux deux extrémités celui-ci subsiste sur une épaisseur considérable dont le Danay constitue un superbe témoin.

Une coupe plus au nord montrerait que l'anticlinal médian semble se tordre vers le nord sous l'effort des poussées latérales qui ont charrié le lambeau des Annes sous lequel le synclinal extérieur se refermerait complètement.

Cette cloison centrale bien que n'atteignant pas la hauteur que devaient présenter à la fin du Miocène les bords du synclinal n'en a pas moins eu une action très grande sur l'hydrographie primitive du bassin. C'est cette influence que nous présenterons ultérieurement dans un travail morphologique sur l'ancien réseau hydrographique de cette région comparé à celui de nos jours.

Charles Gorceix,
Commandant du génie en retraite,
Ancien chef de brigade topographique.

Science allemande et Science française

(à propos d'un ouvrage récent de géographie linguistique).

Vers la fin du XIXe siècle et le début du XXe, nous avons vu naître ou se développer deux branches nouvelles des sciences du langage. La *Sémantique* est assez connue, grâce au beau livre du regretté Michel Bréal. La *Géographie linguistique* est plus récente et plus ignorée. Comme la sémantique, comme tant d'autres sciences auxiliaires de l'histoire ou de la philologie, elle est d'origine française. Les Allemands n'ont pas eu le temps de l'accaparer. L'esprit de finesse leur fait trop défaut pour que la sémantique leur doive quelque chef-d'œuvre. Est-ce pour ce motif que nos jeunes linguistes trouvent un si grand attrait à ces recherches nouvelles ? Et ce n'est pas seulement en France, mais dans la Suisse, romande ou alémanique, que M. Gilliéron a suscité de fervents disciples. Nous avons eu plusieurs fois déjà l'occasion de signaler ici les travaux de M. J. Jud, professeur à l'Université de Zurich. M. E. Muret nous le présentait jadis comme l'un des romanistes qui suivraient de près les traces des maîtres. L'ouvrage récent de M. Jud justifie ces espérances. Notre intention n'est pas de le commenter longuement. Il nous suffira de renvoyer ceux de nos collègues qui s'intéressent à la linguistique au compte-rendu critique inséré par M. Dauzat dans l'avant-dernier fascicule de la *Revue de Philologie française* [1]. Nous nous associons volontiers à l'éloge que M. Dauzat fait de cet ouvrage.

Probleme des altromanischen Wortgeographie : tel en est le titre [2]. Il est écrit en allemand. Ce n'est pas une raison pour en méconnaître ou déprécier la valeur. La France ne vient-elle pas de rendre un hommage éclatant au grand poète Carl Spitteler ? D'ailleurs le français n'est pas moins familier à l'auteur que l'allemand ou l'italien. S'il nous permettait toutefois d'exprimer un souhait, c'est que toutes les publications de M. Jud soient désormais rédigées en langue française.

« Ce sont les problèmes relatifs à la répartition géographique des mots en latin vulgaire et en roman primitif que M. Jud aborde aujourd'hui. Pour attaquer avec succès un

1. Tome XXIX, 2e trim., 1915, p. 154.
2. Extrait de la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXXVIII.

aussi vaste domaine, il fallait une érudition considérable, une connaissance approfondie, non seulement des langues et des parlers romans et du latin vulgaire, mais encore des dialectes celtiques et germaniques ; il fallait enfin et surtout une puissance de synthèse capable de dominer le sujet sans se laisser entraîner à des généralisations hâtives. M. Jud a été à la hauteur de sa tâche : son étude est aussi remarquable par la nouveauté des vues générales que par la richesse et le choix des matériaux. » (M. A. Dauzat.)

Quels emprunts ont été faits au latin vulgaire et au roman par les dialectes celtiques et germaniques, comment l'examen de ces emprunts facilite la solution des problèmes de géographie linguistique, voilà l'objet de M. Jud. Qu'il s'agisse, soit de mots exportés par le latin ou le roman, soit de « mots trouvés et adoptés par la langue des conquérants dans des territoires latins postérieurement germanisés », emprunts fort nombreux, la méthode d'investigation est la même.

Elle est très délicate. Pour qu'elle aboutisse à des résultats sérieux, il faut qu'elle soit pratiquée par des linguistes aussi avertis, et ce qui est plus nécessaire, aussi consciencieux que l'est M. Jud.

Il n'est pas sans intérêt, constate M. Dauzat [1], « de savoir, au point de vue chronologique, que le bas-allemand *tins* a été emprunté à l'époque où *C* (+ *E*, *I*) latin se prononçait *ty*, et que *Tschingel*, qu'on trouve dans la nomenclature alpestre du pays bernois, repose sur *cingulus* arrivé déjà à l'étape *tçenglo* [2] = (*tchenglo*).

Fort bien. Mais pourrait-on dater ou localiser exactement des modifications phonétiques telles que celles dont nous venons de parler ?

On sait combien l'évolution des sons est complexe. Un exemple nous permettra de préciser notre pensée.

Nous avons jadis réfuté [3] une assertion fort légèrement émise par un romaniste, M. Marchot, sur les patois de notre région. Les parlers savoyards, disait-on, pour les avoir sans doute étudiés d'une façon très superficielle, n'offraient rien de bien intéressant. M. Grammont, reprenant notre idée, écrivait ces lignes suggestives [4] :

« Un domaine où le *C* latin appuyé donne suivant les

1. *Compte-rendu cité*, p. 156.
2. Cf. Jud : *Op. cit.*, p. 6 et 7.
3. Préface du *Dictionnaire Savoyard*, p. xvi.
4. *Revue des Langues romanes*, XLVII, mars-avril 1904, p. 184.

lieux *tch*, *ch*, *t*, *ty*, *ts*, *st*, *s*, *çh*, *f*, *χ*, ne peut point passer pour avoir une phonétique banale. »

Ty, *ts*, *st*, etc., issus de *c* latin appuyé, coexistent en Savoie. Ne pouvait-il en être de même ailleurs, à une période ancienne ? Le moyen, dans l'état actuel de la science, d'établir une chronologie ou des ères géographiques suffisamment précises ? Succession en ligne directe ou emprunt à un parler voisin ? La question risque d'être souvent insoluble.

En effet, à ces époques lointaines où M. Jud nous convie à le suivre, sans doute la variété des formes phonétiques était loin d'atteindre la floraison des parlers de nos jours ; nombreuses devaient être pourtant les divergences de prononciation.

La réserve que nous indiquons s'imposera, semble-t-il, à tous ceux qui traiteront de questions aussi ardues. Elle n'enlève rien au travail de M. Jud. Ce n'est pas le lieu de remettre en discussion le problème des limites dialectales et de nous demander s'il est vrai que les lois phonétiques sont absolues. L'ouvrage de M. Jud nous ouvre de vastes horizons : cela suffirait à retenir notre attention.

*
* *

Voilà bien des vétilles, pensera-t-on, pour qui voit les hommes et les choses à la lueur des incendies d'Arras et de Louvain. On aura raison. Les recherches de M. Jud ont paru peu de temps avant la guerre. Actuellement, pour un Français, tout ce qui n'a pas trait à la défense et à la libération de notre patrie, au triomphe du droit et de la liberté, est de minime importance, comme de minime intérêt.

Si je me permets d'exposer aujourd'hui ces réflexions rapides, c'est qu'en approfondissant le sujet, ou les alentours du sujet, nous pouvons aboutir à des conclusions qui ne sont pas complètement en dehors des problèmes du temps présent.

L'Allemagne, disions-nous, n'a rien à opposer aux travaux de géographie linguistique dus à l'école de M. Gilliéron. Il n'en est pas de même pour les autres branches des études romanes. Nous avons souvent regretté, et nous croyons ne pas être le seul, que le premier essai de grammaire savoyarde (celle de Duret) ait dû, pour être publié, trouver en Ed. Koschwitz un éditeur, et un imprimeur à Berlin. C'est aussi un érudit allemand qui vient de faire paraître une étude sur le vocabulaire du *Mystère de Saint Bernard de Menthon* [1]. Les travaux

1. J. Fourmann : *Uber die Sprache des* Mystère de Saint Bernard de Menthon *mit einer Einleitung über seine Uberlieferung*. Extrait de *Romanische Forschungen*, XXXII.

allemands concernant la Savoie sont relativement peu nombreux ; mais, pour d'autres parlers romans, ils sont légion. Quelle valeur convient-il de leur attribuer ? Voilà une question qui mérite bien tout au moins d'être posée.

Les sciences du langage, comme l'histoire, comme toute science, doivent être avant tout désintéressées. « Je professe absolument et sans réserve, disait Gaston Paris, cette doctrine que la science n'a pas d'autre objet que la vérité pour elle-même, sans aucun souci des conséquences bonnes ou mauvaises, regrettables ou heureuses, que cette vérité pourrait avoir dans la pratique. Celui qui, par un motif patriotique, religieux, ou même moral, se permet dans les conclusions qu'il en tire la plus petite dissimulation, l'altération la plus légère, n'est pas digne d'avoir sa place dans le grand laboratoire où la probité est un titre d'admission plus indispensable que l'habileté [1]. »

Ces nobles paroles pourraient être inscrites au frontispice des deux volumes qui ont présenté — magnifiquement — l'œuvre de nos savants à l'exposition de San-Francisco. Voilà la science française.

Peut-on parler ainsi de la science allemande, historique ou philologique ?

Certes il est difficile à un Français, sauf peut-être à M. Romain Rolland, de rester impassible après tant de forfaits monstrueux, et, par suite, d'apprécier absolument *sine ira* les produits de la *Kultur*. A qui la faute ? Mais l'indignation ne doit pas exclure l'impartialité. Efforçons-nous du moins de juger avec sérénité.

Combien était sujet à caution, malgré son grand talent, appuyé sur une immense érudition, un historien tel que Mommsen, nous le savions déjà, ou nous le pressentions. M. R. Pichon l'a montré plus nettement dans un article récent de la *Revue des Deux-Mondes* [2]. Que penser des disciples ? Est-il utile d'insister sur l'extraordinaire manifeste des 93 ? Tare désormais indélébile. Ceux qui ont signé ce factum odieux ont souscrit pour jamais la condamnation des méthodes germaniques. Or, dans la patrie de Leibnitz et de Kant, pas une voix n'a crié sa protestation !

« Quelle responsabilité, écrit à ce propos le critique suisse

1. Cité par M. Bédier, dans sa Leçon d'ouverture au Collège de France, éd. des *Cahiers de la Quinzaine*, avril 1904, p. 12.
2. *Mommsen et la mentalité allemande*, 15 oct. 1915.

M. Maurice Muret, dans un livre que tout Français cultivé doit lire et méditer, quelle responsabilité n'ont pas assumée, devant l'Histoire qu'ils excellèrent à travestir, les Lamprecht, les Schiemann et ce Hans Delbrück qui osa écrire dans les *Preussische Jahrbücher* : « Bénie soit la main qui a falsifié la dépêche d'Ems [1] ! »

Historiens et hommes d'état sont d'accord : la fin justifie les moyens. Pédagogues s'élancent à la rescousse : « Nous enseignons ce qui peut nous être utile, que ce soit le vrai ou le faux, peu nous importe ; nous voulons que l'Allemand croie ce qui nous semble nécessaire pour atteindre le but que nous poursuivons. » Voilà ce que ne rougit pas de professer l'un des organisateurs de l'enseignement prussien, Haugwitz. Belle leçon de cynisme, sinon de véracité !

Aussi bien l'œuvre historique de ces savants d'outre-Rhin est-elle à reprendre, parce qu'elle est viciée dans son principe. Il n'est pas un historien celui qui cherche uniquement dans l'histoire des arguments pour déprimer tout ce qui ne relève pas de la race élue.

En revanche, combien plus grand nous apparaît maintenant notre Fustel de Coulanges !

Certes nous n'aurions garde de prétendre que l'œuvre des historiens allemands est tout entière un tissu de mensonges ou d'erreurs. Mais ne suffit-il pas de penser que les faits ont pu être faussés, dénaturés, par des hommes capables de placer leurs passions au-dessus de la vérité, pour que nous refusions notre adhésion à des travaux dont la probité nous est suspecte ?

Nous avons appris à quelle aberration pouvaient aboutir des savants indignes de ce nom. Leur châtiment, c'est d'avoir pour longtemps enlevé tout crédit aux productions de l'esprit allemand.

Ce qui est exact pour les historiens le serait-il aussi des linguistes ? Auraient-ils la même mentalité ? M. Morf, par exemple, bien que d'origine helvétique, sauf erreur, a signé le trop fameux manifeste. Cela ne l'a pas empêché, en rouvrant son cours public à l'Université de Berlin, d'adresser au maître des maîtres, Gaston Paris, un éloge reconnaissant. Nous voudrions croire que cet exemple n'est pas unique.

D'ailleurs la linguistique est moins malléable que l'histoire. Il est relativement aisé d'altérer les faits historiques en les

1. Maurice Muret : *L'Orgueil allemand*, chap. I, « L'Orgueil historique », p. 13 ; Paris, Payot, 1915.

interprétant d'une certaine façon, ou d'en tirer les conséquences les plus extraordinaires. Mais, quand il s'agit de phonétique ou de lexicologie, il est plus difficile de travestir la vérité que de tronquer un texte ou de falsifier la dépêche d'Ems.

Pourtant, que nous fassions cette constatation avec joie ou plutôt avec mélancolie, tels arguments invoqués contre les historiens porteraient également contre les linguistes, et plus spécialement contre les romanistes.

Lorsque des savants allemands venaient recueillir les diverses formes de nos parlers dialectaux, était-ce bien toujours, comme nous le faisons, comme nous devons le faire, sans aucune arrière-pensée? On les accueillait avec l'urbanité française [1], où l'on mettait comme une pointe de coquetterie raffinée: on était curieux de montrer à ces ennemis d'hier, de demain peut-être, ce que valait notre hospitalité. Eux compilaient, compilaient. Mais, sans parler de tentatives d'espionnage, peut-être dissimulées sous le prétexte d'enquêtes fallacieuses, qui sait ce que méditaient de pareils hôtes? Compiler ou piller? Leurs recherches n'avaient-elles pas pour objet de revendiquer plus tard, grâce à des subtilités philologiques, telle ou telle des localités explorées, comme d'autres régions furent décrétées germaniques, à grand renfort de documents historiques ou pseudo-historiques?

Si tout coin de terre foulé jadis par des bandes germaines doit faire retour au Deutschland, il ne manquera pas de linguistes pour prétendre, à l'aide de la phonétique et de la lexicographie, que telle région fut allemande ou doit le devenir. Les habitants de Sixt, comme ceux de Pesey [2], en Savoie, n'auraient qu'à se défier de pareils logiciens. Ils annexeraient leurs vallées au nom de la linguistique, comme d'autres, au nom de l'histoire, revendiquent toute province où les Burgondions vinrent chercher une vie plus douce sur un sol plus clément.

Projets extravagants, dira-t-on. D'accord. Il n'en est pas

1. Un des érudits avec qui nous entretenions avant la guerre une correspondance philologique nous écrivait (2 juillet 1912) : « C'est l'amabilité et la courtoisie françaises proverbiales que votre lettre fait connaître et *à cause desquelles je respecte tant les Français.* » Nous nous permettons de transcrire ce témoignage, pour être absolument impartial. On peut l'ajouter à semblables documents recueillis et commentés dans *La Grande Revue*.

2. Sur les articulations étrangères au français commun, cf. Abbé Brunet : *Essai sur les Parlers d'Albertville et de Moûtiers*, in *Mémoires de l'Académie de la Val d'Isère*, I, p. 209) ; Tavernier : *Chansons de Ducros de Sixt*, p. 8.

moins vrai que la philologie allemande devenait l'humble servante, ou plutôt la complice, de cet orgueil allemand qui n'a plus rien de commun avec la science.

De tout cet amas historico-philologique, que restera-t-il après la victoire du droit, qui sera aussi le triomphe de la probité ? Les ouvrages absolument « objectifs »[1] (vocabulaires, grammaires, répertoires bibliographiques, recueils épigraphiques, etc.)

Ailleurs, les faits, la documentation, tout devra être vérifié de nouveau. Que de travaux à faire ou à refaire[2] !

J'entends déjà l'objection. Après la victoire? Mais qui donc, après la victoire, s'occuperait encore de semblables questions? Permettez-moi, Messieurs et honorés Collègues, de vous soumettre ma réponse : ce sera ma conclusion.

Cette guerre atroce est l'une de « ces grandes et terribles leçons » que Celui dont « relèvent tous les empires » donne parfois aux rois, (ou aux roitelets de village), comme aux simples savants. Rois et roitelets la comprendront-ils? Nous voudrions en être certain. *Et nunc erudimini*. Nous aimons du moins à penser qu'après la paix « l'union sacrée » subsistera entre tous les Français, avec le mutuel respect de toutes les convictions sincères.

La politique ne s'abaissera plus à n'être souvent qu'une suite de mesquines intrigues et de flatteries démagogiques. Quant aux savants, et à tous ceux qui, sans aspirer à ce nom, sont épris de curiosité scientifique, ne seront-ils pas pour longtemps éloignés de l'étude? Beaucoup cesseront pour jamais leurs recherches, convaincus, après ces innombrables hécatombes, que la science est la plus décevante des illusions, qu'une seule importe à l'homme, celle de bien vivre, et surtout de bien mourir, pour la patrie et pour la liberté.

Nul n'a rendu à la science un plus magnifique hommage qu'Augustin Thierry, dans la Préface de *Dix ans d'études historiques*. Bien souvent en classe, mes élèves et moi, nous avons commenté avec émotion ces belles paroles : « J'ai donné à mon pays, dit le grand historien presque aveugle, tout ce que lui donne le soldat mutilé sur le champ de

1. C'est la meilleure réponse à faire à H. von Treitschke et à ses disciples, pour qui « l'*objectivité* est le contraire du vrai sens historique ».

2. Comme guide bibliographique, cf. Ed. Fueter (prof. à l'Univ. de Zurich) : *Histoire de l'historiographie moderne*, trad. E. Jeanmaire, Paris, Alcan, 1914, un vol. grand in-4°.

bataille. » Peut-être ce touchant témoignage, que légitime une vie tout entière consacrée à l'étude, serait-il nuancé d'un regret, si A. Thierry eût vécu de nos jours. Il faudra bien pourtant que la génération nouvelle poursuive la tâche interrompue. Les uns la reprendront pour continuer à « tresser de la paille dans leur cachot », comme dit A. de Vigny, ou pour « user noblement leur vie »; les autres pour ne pas laisser éteindre ce flambeau de la vérité que des mains pieuses leur ont transmis.

Il y aura donc encore des historiens et des philologues, voire même de simples dialectologues.

En Savoie notamment, les recherches dialectologiques sont à peine ébauchées.

Nos jeunes « poilus » victorieux ne dédaigneront pas de les compléter. Etudier la langue d'un peuple ou d'une famille est l'un des plus sûrs moyens de bien les connaître et de les apprécier justement. Quant à la géographie linguistique, quelle source précieuse de renseignements ne fournira-t-elle pas à l'histoire primitive de nos régions? Il nous sera peut-être donné de suivre à la piste, sur les grandes voies de communication, nombre de vocables, comme M. Bédier a vu naître sur les routes parcourues par les *romiers* ces légendes épiques où survit l'héroïsme de nos pères.

En apportant sa petite pierre au vaste édifice, le plus modeste érudit de nos sociétés savantes, n'ayant d'autre préoccupation que la recherche de la vérité, pourra se dire qu'il a mieux servi sa patrie et « l'intérêt de la science » qu'en élevant sur des bases fragiles un orgueilleux monument.

Il laissera à leur œuvre intéressée les savants d'outre-Rhin. Il se fera moins volontiers scrupule de ne point les connaître; non par une fatuité ridicule, comme les élèves de l'Institut germanique du Caire se targuaient d'ignorer les travaux de M. Maspéro, mais parce que, la « science allemande » ayant fait banqueroute, nous ne saurions avoir plus de confiance en ses résultats qu'en sa loyauté; parce qu'enfin, et personne ne l'a mieux démontré que les 93 savants allemands, « science sans conscience n'est que ruine de l'âme ». Ce sera la rénovation, ou plutôt le retour aux belles traditions de l'histoire et de la philologie françaises !

J. Désormaux.

La Muse annécienne aux tranchées

La poésie fleurit dans les tranchées. Tantôt joyeuse et pétillante d'esprit, tantôt délicate ou mélancolique, toujours vibrante de patriotisme, elle exalte les vieux grognards et sourit aux Marie-Louise. A cette Muse guerrière devrons-nous bientôt quelques nouveaux chefs-d'œuvre ? Les héros de 1914-1916 trouveront-ils leur Hugo, comme leurs aînés de l'an II ? O guerres..... épopées..... En attendant, nous recueillons avec émotion ces vers, composés parfois, comme ceux qu'on va lire, à trente mètres de l'ennemi.

Les cinq pièces suivantes sont l'œuvre d'un Annécien. Il les a dédiées à l'un de ses anciens maîtres du Lycée Berthollet et, par son intermédiaire, aux jeunes lycéens, ses futurs émules. M. Jean Fontaine-Vive appartient à une famille très estimée dans notre cité. Son oncle, M. Fontaine, d'Albigny, architecte, inspecteur départemental des monuments historiques, a longtemps été membre de la Florimontane.

Avant la guerre, M. J. Fontaine-Vive, licencié ès-lettres (histoire), était inscrit comme étudiant à la Faculté de Droit de Lyon. Il fut l'un des lauréats de l'Académie de Savoie, lors d'un récent concours. Aujourd'hui notre jeune concitoyen est sous-lieutenant au 163e de ligne. « Le turbulent lycéen, nous écrit-il, s'amuse à jouer des tours aux Boches. » Il les joue si bien que son courage lui a valu une fort belle citation. Le Lycée Berthollet sera fier de lui, comme il l'est déjà des Mugnier-Pollet, des Gromier, des Favre-Coutillet, des Preti, de tant d'autres héroïques officiers et soldats, tombés au champ d'honneur ou qui, glorieusement, continuent la croisade contre les Barbares.

Aux rugissements de la bête, entre deux attaques, Jean Fontaine trouve assez de loisir et de liberté d'esprit pour ciseler des sonnets. Il le fait, comme le lecteur s'en apercevra, en élégant disciple de Hérédia. Ayant vingt fois échappé à la mort, le soldat-poète puise des énergies renouvelées dans la lecture de quelques livres consolateurs ; il médite « les pages superbes où Rabindranath Tagore affirme la beauté secrète de mourir ». Et cette pensée inspire le délicat sonnet : *Neige sur la W...*

Comme les lettres du front, ces vers sont des « confidences ».

Le meilleur commentaire de ces paysages, ou plutôt de ces états d'âme, serait cette phrase, que l'on me permettra d'extraire d'une lettre datée du 28 janvier 1916 :

« Ici, aux tranchées, l'un se réclame de Jeanne d'Arc, l'autre de 93, la majorité de l'obscur sentiment qu'ils font bien... Tous nous sommes unis indéfectiblement, par quoi ? par notre communauté d'enthousiasme, parce que nous sommes de cœurs, sinon d'idées, semblables.... »

Que cette France est belle! plus belle, peut-être, qu'elle n'a jamais été.

Quelles espérances pour les lendemains de la victoire !

Aussi bien le lecteur de la *Revue Savoisienne* saura gré à son Directeur d'accueillir quelques-uns de ces vers où vibre une jeunesse ardente. Il y trouvera sans doute le même plaisir que les membres de l'Académie Florimontane présents à la séance de février, au cours de laquelle nous en avons donné lecture. J. D.

* * *

PILOSUS ARTIFEX.

Les ciseleurs de bagues d'aluminium.

Penché sur le burin comme un antique orfèvre,
Longtemps il médita la forme et l'ornement.
Le soir mauve en ses yeux se perd : c'est le moment
Où, loin d'ici, son âme ardente qui s'enfièvre,

Fuyant, comme un oiseau, les plaines de la Woëvre,
Se pose aux îles d'or de ses rêves d'amant,
Où, dans le soir, il l'attendait, languissamment;
Et des baisers furtifs frissonnent sur ses lèvres,

Comme s'il murmurait d'amoureuses prières.
L'anneau léger s'incurve, acanthe, cœur ou lierre;
Mais le canon s'éveille et hurle à pleine voix.

Et lui, semeur de rêve en la brutale histoire,
Reprenant l'anneau clair entre ses rudes doigts,
Cisèle un peu d'amour dans un lambeau de gloire.

Redoute des Braves, Bois de H. ; septembre 1915.

NEIGE SUR LA W.....

Il neige sur la plaine, interminablement,
Comme si tout le ciel sur nous voulait descendre ;
L'air est tout étoilé d'une candide cendre ;
Il neige dans nos cœurs un doux apaisement.

Calme d'une heure brève, ô douceur d'un moment !
Le ciel rose a des tons de chair vivante et tendre,
Et mon cœur se dissout : il me semble comprendre
La douceur de mourir sans deviner comment.

Avec le crissement d'un ciseau dans la soie,
Une torpille s'ouvre une stridente voie
Dans l'espace muet, ainsi qu'un sanctuaire.

Et je rêve ; et tout bas, sans haine ni rancœur,
Comme un accord perdu dans ce vaste suaire,
L'écho des jours heureux pleure au fond de mon cœur.

12 décembre 1915.

VISION.

La forêt bouge
(MACBETH).

Or, tandis que penchés sur les parapets sombres
Les nocturnes veilleurs fouillaient en vain les ombres,
J'eus cette vision étrange dans la nuit,
Comme en eurent jadis en Juda les prophètes.
Mort-Mare me semblait une ville aux cent faîtes
Se renvoyant l'écho d'un fantastique bruit.

Muette en la nuit lourde était la ville morte,
Car nul n'avait franchi le seuil de ses vingt portes
Et le stérile orgueil de ses portiques d'or,
S'amplifiait du vide immense de ses rues.
Elle avait la beauté des cités disparues,
Babylone de fer qui sous le sable dort.

Nul frisson n'agitait la cité millénaire
Et, lugubres, les tours sous la clarté lunaire
Dressaient la froide horreur de leurs fantômes blancs.
L'ombre, implacable, avait noyé les avenues,
Et rien ne vivait plus dans la ville inconnue
Que la lune funèbre au fond des cieux tremblants.

Souvent je t'ai revue, ô ville réprouvée !
Sodome de mon cœur, sur qui ne s'est levée
Ni la brise des soirs aux candides parfums,
Ni l'étoile d'amour qui tend nos énergies
Vers le pôle inconnu cher à nos nostalgies,
Impassible tombeau de nos rêves défunts.

Aubarède, 18 août 1915.

MATIN.

C'est un matin brumeux de Lorraine. Si triste
Est l'exquise chanson des herbes sous le vent
Que mon cœur éperdu sanglote, soulevant
Un parfum d'autrefois, suave et qui persiste

Comme un accord mineur sous les doigts de l'artiste.
Au loin la Woëvre grise et le tableau mouvant
Des étangs, des taillis, des côteaux, où souvent
Mon rêve indéfini mit des tons d'améthyste.

La colline est sans fleurs et les bois sans verdure.
Tout ce qui vit, tout ce qui rit, tout ce qui dure
Semble à jamais banni du fier pays lorrain.

Et mon âme, alanguie en cette heure si rare,
Ecoute au loin la voix profonde de l'airain
Qui tonne sans arrêt vers ton antre, ô Mort-Mare.

CRÉPUSCULE AUX TRANCHÉES.

Le jour s'attarde encore au fond de la tranchée.
Un chant s'élève au loin, monotone et traînard,
Et du val de Rémière au bois de la Sannard
Vibre l'appel plaintif d'une biche lâchée.

Face à la Bête au gîte une forme penchée
S'anime du dernier reflet du jour blafard.
L'ombre lente a couvert la plaine de son fard.
C'est l'heure inquiète et grave où la lune est cachée,

Où nos cœurs sont étreints d'une mélancolie
Douce et triste à la fois, dont notre âme est fleurie
Comme d'une senteur subtile d'immortelle.

Et notre âme se fait enfantine, ce soir,
Notre âme nostalgique et liliale, et telle
Que la lune qui monte entre les sapins noirs.

Redoute d'Aubarède, 17 octobre 1915.

ÉTAT DES SERVICES DU GÉNÉRAL CHATELAIN MARIE-JOSEPH.

Engagé volontaire le 1er octobre 1870, Marie-Joseph Chatelain fut admis à l'Ecole polytechnique en 1872 avec le nº 114 sur 290 ; il en sortit sous-lieutenant d'artillerie le 1er octobre 1874 et fut nommé :

Lieutenant le 1er octobre 1876 ;

Capitaine le 3 novembre 1880, instructeur à l'école militaire de l'artillerie et du génie ;

Chef d'escadron le 10 juillet 1894 au 25e régiment, puis chef d'état-major de l'artillerie du corps expéditionnaire de Chine ;

Lieutenant-colonel le 12 juillet 1901, maintenu dans son emploi, puis nommé directeur de l'artillerie à Besançon ;

Colonel le 23 septembre 1904 avec les mêmes fonctions, puis colonel du 4e régiment d'artillerie commandant par intérim l'artillerie du 20e corps d'armée ;

Général de brigade le 23 mars 1908, commandant la brigade régionale de Lyon, puis inspecteur des cours de tirs de campagne à Lyon ;

Général de division le 23 juillet 1912, inspecteur des cours de tir de campagne au ministère de la guerre à Paris.

Inspecteur général de l'Ecole polytechnique le 16 janvier 1914.

Chevalier de la Légion d'honneur le 30 décembre 1892, étant instructeur à l'école militaire de l'artillerie et du génie (22 ans de services, 1 campagne) ;

Officier le 11 juillet 1902 (étant lieutenant colonel, 32 ans de services, 3 campagnes) ;

Commandeur le 31 décembre 1913 ;

Placé dans le cadre de réserve le 23 décembre 1915.

LES SAVOYARDS

décorés de l'Ordre de la Légion d'honneur

de 1848 à 1914

(suite)

11 juillet 1897. PÉDERSIN Joseph-Auguste, capitaine en second à l'école d'artillerie du 14e corps d'armée (annexe de Valence) ; 19 ans de services, 3 campagnes.

12 — — GENIN Léon-Paul, capitaine au 29e bataillon de chasseurs à pied ; 15 ans de services, 10 campagnes.

28 — — BORSON Edouard-François, capitaine au 97e de ligne ; 22 ans de services, une campagne.

— — MONTANGIS DE VIRY Timoléon, chef de bataillon d'infanterie territoriale ; 29 ans de services.

29 — — CANET Félix, conseiller général depuis 1877 ; maire d'Albens depuis 1864, président de la commission départementale ; 23 ans de services.

— — CHIRON François (docteur), chirurgien des hôpitaux de Chambéry depuis 1878, chef de service en 1883, chirurgien-major des sapeurs-pompiers, conseiller municipal en 1888 ; 20 ans de services.

— — TRUCHET Florimond, vice-président du conseil général de la Savoie, conseiller municipal depuis 1869, maire de Saint-Jean de Maurienne depuis 1881, conseiller d'arrondissement en 1880, conseiller général en 1885, fondateur et secrétaire de la société de secours mutuels ; 28 ans de services.

— — DUPONT René (docteur), conseiller général de la Haute-Savoie depuis 1874 ; 23 ans de services.

31 août	1897.	CHALLIER Jules, maire de Chambéry, censeur et administrateur de la Banque de France.
11 octobre	—	DUNAND (Mgr), vicaire apostolique du Se-Tchuen occidental ; 28 ans de services en Extrême-Orient.
26 août	1898.	DÉJERINE Joseph-Jules (docteur), médecin chef de service à l'hospice de la Salpétrière, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris ; 24 ans de pratique médicale.
12 déc.	—	GONDRAND François, président de la Chambre de commerce française de Milan, président du comité central de la colonie française, membre du conseil de la société de bienfaisance. Services dévoués rendus aux intérêts français, en particulier à l'occasion du récent accord commercial avec l'Italie.
29 déc.	1898.	CHASTEL Raimond, capitaine au 8e de ligne, 25 ans de services.
—	—	BOCH Louis-Paul-Laurent, maire d'Annecy depuis 1888, membre de la commission de surveillance des prisons depuis 1871, conseiller municipal en 1874 ; 27 ans de services.
—	—	RULLAND Raoul, capitaine en premier au 14e régiment d'artillerie ; 24 ans de services.
10 juillet	1899.	GUIRITTE Marie-Henry, capitaine au 153e régiment d'infanterie, 18 ans de services, 8 campagnes.
24 déc.	—	BARFÉTY Marie-Ferdinand, capitaine d'infanterie de marine ; 18 ans de services, 10 campagnes, dont 6 de guerre (passé au 4e tonkinois). Né le 13 février 1861.
25 —	—	PANTHIN Paul-François, capitaine en premier, major au 6e bataillon d'artillerie à pied ; 27 ans de services.
25 février	1900.	WARCHEX François-Aimé, maire de Bonneville depuis 1888, conseiller général, président de la société d'agriculture et du commerce de Bonneville ; inscrit au barreau depuis 45 ans.

11 juillet 1900. AVET Charles-Philibert-Emmanuel, lieutenant au 5e régiment de chasseurs d'Afrique, 20 ans de services, 12 campagnes.

— — DESCHAMPS Charles-François-Marie-Eugène, lieutenant au 39e régiment d'infanterie ; 20 ans de services, 4 campagnes.

— CHASTEL Edgard-Alphonse-Johanny, chef de bataillon au 40e régiment d'infanterie ; 25 ans de services.

11 août — COTTET Charles, peintre. Exposition universelle de 1900 : médaille d'or.

— — LACHENAL Edmond, céramiste d'art. Exposition universelle de 1900 : médaille d'or, classe 72 ; médaille d'argent, classe 69.

— — CHENAL Georges, fabricant d'appareils de laboratoire, maison Chenal, Douilhet et Cie. Grand-prix.

— — DUPONT François, secrétaire général de l'association des chimistes de sucrerie et de distillerie, secrétaire-général du congrès international de chimie appliquée, membre du comité de la classe 55.

— — NACHON François-Joseph, architecte du palais médian des Invalides.

— — VEYRAT Ernest-Ferdinand (le docteur), médecin en chef de l'Hôtel-Dieu de Chambéry, médecin du bureau de bienfaisance depuis 1879, médecin des écoles communales, du lycée, de l'institution nationale des sourds-muets et des douanes, chirurgien-adjoint à l'Hôtel-Dieu en 1878, chirurgien en chef depuis 1880 ; campagne de 1870-71 ; 30 ans de pratique médicale.

29 déc. 1900. COSTA DE SAINT-GENIX de BEAUREGARD Stanislas-Marie-Victor-Catherine, chef d'escadron au 22e dragons ; 23 ans de services.

— — BINCAZ Auguste-Ernest, lieutenant porte-étendard au 27e dragons ; 20 ans de services, 5 campagnes.

— — DE ROLLAND François-Joseph, capitaine commandant au 8e régiment de chasseurs ; 25 ans de services.

30 déc. 1900. FRÈREJEAN Joseph-Benoît-Louis, capitaine d'infanterie de marine ; 17 ans de services, 12 campagnes, dont 5 de guerre.

4 janvier 1901. JALABERT Hyacinthe-Joseph, aumônier de l'hôpital militaire de Saint-Louis (Sénégal) ; 17 ans de services aux colonies. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'épidémie de fièvre jaune au Sénégal.

26 — — DE MAGDELAIN Albert, agent-voyer en chef du département de la Haute-Garonne ; 30 ans de services.

11 juillet — DE BROTTY D'ANTIOCHE Marie-Ferdinand-François-Adhémar, capitaine de cavalerie territoriale, affecté dans la 14e région (service d'état-major) ; 30 ans de services, une campagne.

— — MONET Albert, officier d'administration de 1re classe dans la 14e région (bureaux de l'intendance) ; 29 ans de services, 5 campagnes.

— — DE BUTTET Marc-André-Marie, chef de bataillon au 108e régiment territorial d'infanterie ; 31 ans de services, une camp.

— — BARATAY Jules. capitaine au 30e régiment d'infanterie ; 17 ans de services, 11 campagnes.

— — CARRIN Michel, capitaine au 79e de ligne ; 20 ans de services, 3 campagnes.

12 — — BARFÉTY Paul-Marie-François, capitaine de 1re classe au 4e régiment de tirailleurs tonkinois (né le 29 novembre 1862).

9 janvier 1902. ANCENAY Antoine-Eugène-Marie, inspecteur des finances ; 26 ans de services.

21 — — COTTET, juge de paix du canton d'Evian ; 50 ans de services.

26 — — GOY Louis-Emile-Joseph, maire de Reignier, membre du Conseil général depuis 1883, médecin de l'asile des vieillards, des enfants assistés et du bureau de bienfaisance depuis 1880, membre de la commission départementale ; 22 ans de services.

11 juillet 1902. GOYBET Mario-Francisco-Julio, capitaine breveté au 99e régiment d'infanterie; 20 de services, 4 campagnes.

22 — — BORREL Etienne-Louis, ancien instituteur, correspondant du ministère de l'Instruction publique à Moûtiers : importants travaux d'histoire et d'archéologie.

30 déc. — CLAVEL Alexandre-Joseph, lieutenant trésorier à la compagnie de gendarmerie à Madagascar ; 15 ans de services, 15 campagnes.

10 janvier 1903. CHARVET, président du tribunal de première instance de Chambéry ; 21 ans de services.

13 — — CLÉRY François-Régis-Joseph-Marie-Léonce, ingénieur ordinaire de 1re classe au corps des ponts et chaussées; 23 ans de services.

14 — — BLANC Jules-François, industriel et banquier à Turin, président du conseil d'administration des papeteries méridionales d'Italie; services rendus aux intérêts français depuis plus de vingt ans.

13 juillet — BÉTRIX Jean-Joseph, capitaine au 22e régiment d'infanterie coloniale; 16 ans de services, 10 campagnes (Madagascar).

29 déc. — RAIMOND DE LA GRANGE Jean-Marie-Alexis, capitaine au 113e de ligne; 24 ans de services.

2 janvier 1904. PAYOT Jules-Antoine, recteur de l'académie de Chambéry; 25 ans de services.

5 — — JORIOZ Adolphe, membre du Conseil général de la Savoie; conseiller d'arrondissement de 1877 à 1889, conseiller général depuis 1889, membre de la commission départementale, ancien conseiller municipal de Moûtiers; 27 ans de services.

— — TAPPONNIER Paul, président du conseil d'arrondissement de Saint-Julien, maire d'Archamps; conseiller municipal en 1855, maire depuis 1871 ; élu au conseil d'arrondissement en 1877, président de cette assemblée depuis 1884; 48 ans de services.

16 mars 1904. AGNELLET François-Julien, capitaine de réserve, affecté dans la 20e région ; 30 ans de services.

13 juillet — CHAUTEMPS Claude-François-Marie, conseiller provincial de 1848 à 1860 (régime sarde), conseiller d'arrondissement de 1860 à 1871, conseiller municipal depuis 1847, nommé syndic de Valleiry en 1847, maire de Valleiry depuis 1870. Commandeur du mérite agricole, vice-président du comice agricole de l'arrondissement de Saint-Julien de 1860 à 1871 et président depuis 1871. Lauréat de la prime d'honneur de la Haute-Savoie en 1865 ; ancien membre du jury régional des primes d'honneur ; a beaucoup contribué au progrès de l'agriculture dans son département.

26 — — DELACHENAL, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry ; 34 ans de services.

7 octobre — DUCLOZ François-Victor, imprimeur-éditeur à Moûtiers. Membre du comité central des maîtres imprimeurs de France, 30 ans de pratique industrielle et commerciale.

7 déc. — BRAZIER Charles-Henri, ingénieur, directeur de la maison de construction d'automobiles Richard-Brazier, a gagné avec la voiture automobile construite d'après ses plans l'épreuve internationale dite « coupe Gordon-Bennett », courue en Allemagne au mois de juin 1904 ; 20 ans de pratique industrielle.

29 déc. 1904. PARAZ Jean-Marie, maréchal des logis à la 14e légion *bis* de gendarmerie ; 26 ans de services, 26 campagnes. (Né le 1er mars 1856 à Grésy-sur-Isère).

— — DE BOIGNE, capitaine en premier au 10e régiment d'artillerie ; 24 ans de services.

— — BAL, capitaine hors cadres, commandant le bureau de recrutement de Lyon ; 26 ans de services.

29 déc. 1904. FROMENT, officier d'administration de 2e classe à Rochefort (service de l'artillerie); 30 ans de services.

31 — — VUILLERME Charles Joseph, ingénieur principal du génie maritime; 20 ans 3 mois de services, dont 2 ans 7 mois à la mer ou aux colonies en paix et 14 jours à la mer en guerre.

12 juillet 1905. VERNAZ, capitaine au 158e régiment d'infanterie ; 25 ans de services.

13 — — ROZE Jean-Baptiste-Albert, directeur-délégué de la société anonyme des papeteries de Leysse ; juge, pendant huit ans, puis président du tribunal de commerce de Chambéry. Par sa valeur et sa grande compétence, a augmenté considérablement l'importance de la manufacture de Leysse et assuré ainsi la prospérité de ce village.

15 — — GRAND Léopold, cantonnier sur la route n° 90, gardien du refuge Sainte-Barbe près le Petit-Saint-Bernard ; 20 ans 1/2 de services. Titres exceptionnels : a par son énergie et son courage sauvé d'une mort certaine de nombreux voyageurs et soldats surpris par des tourmentes de neige ou des avalanches. Titulaire de plusieurs médailles d'honneur françaises et italiennes.

30 déc. — VILLIEN, capitaine trésorier au 66e de ligne ; 21 ans de services, 4 campagnes (Moûtiers).

26 janvier 1906. RAUGÉ (le docteur Paul-François-César), médecin à Challes-les-Eaux ; 33 ans de pratique médicale. Maire de Challes-les-Eaux de 1896 à 1904 ; s'est distingué par la publication de travaux remarquables sur différents sujets de médecine, de chirurgie et d'hydrologie.

14 février — MAYAN Marie-Alexandre-Mathieu-Marc, trésorier-payeur général de l'Yonne ; 40 ans de services.

7 — — COLLONGES Pétrus, capitaine territorial affecté

dans la 14e région ; 35 ans de services, une campagne.

9 mars 1906. TERRIER Auguste-Jean-François, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc. Missions : Algérie et Tunisie, 1899 et 1901 ; Maroc, 1904 et 1905.

22 juillet — BOUCHE Frédéric, avocat général près la Cour de l'Indo-Chine ; 26 ans de services.

11 octobre — RANNAZ François-Marie, fabricant d'horlogerie à Cluses. Membre du jury de l'exposition de Liège.

— — BORREL Alfred, graveur en médailles et en pierres fines. Exposant hors concours à Saint-Louis.

30 déc. — JARRE, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry ; 39 ans de services.

— — EMONET Claude-Félix, médecin de 2e classe de réserve (marine) ; 22 ans de services, dont 7 ans à la mer.

— — CHAMOUX, capitaine au 109e régiment territorial d'infanterie ; 36 ans de services, une campagne ; dans l'armée territoriale depuis le 1er juin 1877.

10 mai 1907. CONSTANTIN, lieutenant d'infanterie de réserve au régiment d'Annecy ; 23 ans de services, 9 campagnes, une blessure ; dans la réserve de l'armée territoriale depuis le 8 juillet 1899.

17 — — CONVERSET, capitaine au 131e de ligne, détaché à la direction de l'infanterie, 2e bureau ; 23 ans de services.

10 juillet — ORSAT, capitaine au 97e de ligne, 25 ans de services.

— — FALCONNET, capitaine au 111e de ligne ; 25 ans de services.

— — DE FORAS, capitaine au 4e dragons ; 25 ans de services.

— — GIGNOUX, capitaine au 2e zouaves, 21 ans de services, 5 campagnes.

— — MARULLAZ, officier d'administration de 1re classe, gestionnaire des vivres à Maubeuge ; 30 ans de services, une campagne.

6 août 1907. GREYFIÉ DE BELLECOMBE, capitaine commandant au 13e régiment de chasseurs ; 25 ans de services.

29 déc. — DECOUX Laurent-Claude-Pierre, lieutenant de vaisseau ; 15 ans, 3 mois de services, dont 13 ans 6 mois à la mer ; Madagascar, 1895-96 ; Tonkin et Quang-Tchéou-Wan, 1898-99 ; Chine, 1900 ; Tonkin, 1902.

31 — — GRAVIER, capitaine en deuxième au 12e bataillon d'artillerie à pied, à Modane ; 25 ans de services.

— — GALLIARD, capitaine en premier au 34e régiment d'artillerie ; 25 ans de services.

— — MOLLARD, capitaine au 108e territorial ; 35 ans de services ; dans l'armée territoriale du 12 mai 1878.

15 janvier 1908. ORSAT, avocat général près la Cour d'appel de Chambéry ; 30 ans de services.

— — GUILLAND (le docteur) Jean-Louis, médecin à Aix-les-Bains depuis 1876 ; 31 ans de pratique médicale ; services exceptionnels rendus comme vice-président de l'Association départementale des médecins de la Savoie depuis sept ans.

— — CHENAL François-Amédée, conseiller général de la Seine, maire de Maisons-Alfort. Conseiller municipal de Maisons-Alfort en 1888, maire en 1896, conseiller général en 1900 ; 20 ans de fonctions électives. Services distingués rendus à la ville de Maisons-Alfort et au département de la Seine.

— — PERRIN, capitaine au 28e bataillon de chasseurs ; 24 ans de services, 2 campagnes.

— — CHAMOUSSET, capitaine au 99e de ligne ; 26 ans de services.

— — DE THIOLLAZ, capitaine-commandant au 4e régiment de cuirassiers ; 23 ans de services, 2 campagnes.

— — PACORET DE SAINT-BON, capitaine-commandant au 16e régiment de chasseurs ; 25 ans de services.

15 janvier 1908. ARNOLLET, capitaine en second à l'état-major du commandant de l'artillerie en Tunisie, sous-inspecteur du matériel de 75 ; 22 ans de services, 6 campagnes.

— — PERRIER DE LA BATHIE, capitaine en second à la direction de l'artillerie de Brest ; 20 ans de services, 8 campagnes.

— — BOTTERO, officier d'administration de 1re classe à la direction du service de santé à Rennes ; 23 ans de services, 6 camp.

— — VUILLERMET, capitaine au 21e régiment d'infanterie coloniale ; 23 ans de services, 10 campagnes.

30 déc. — RUET, capitaine au 5e régiment d'infanterie ; 25 ans de services.

— — BERN, capitaine au 97e régiment d'infanterie : 26 ans de services.

— — PETETIN, capitaine au 6e bataillon de chasseurs ; 26 ans de services.

22 janvier 1909. MAITRE Joseph-Etienne, directeur des travaux de la ville de Limoges depuis 1890, ingénieur de la ville de Limoges depuis 1887 ; 21 ans de services.

avril — GUILLERMIN Joseph, capitaine au 8e régiment d'infanterie coloniale ; 22 ans de services, 11 campagnes.

4 mai — RECOUX, chef de musique de 1re classe au 6e régiment d'artillerie ; 29 ans de services.

11 juillet — ANTHOINE, capitaine au 30e régiment d'infanterie : 26 ans de services.

— — GOYBET Victor-Louis, chef de bataillon breveté au 98e régiment d'infanterie ; 26 ans de services.

30 déc. — VALLORY, capitaine au 2e régiment de tirailleurs algériens ; 15 ans de services, 13 campagnes.

12 juillet 1910. PAULME, capitaine au 3e régiment de zouaves ; 24 ans de services, 4 campagnes.

— — FAVRE Antoine, vice-président de la commission administrative des Hospices civils de Chambéry, membre de cette com-

mission depuis 1890, vice-président depuis 1902, conseiller municipal de 1888 à 1903 ; ancien juge et président du tribunal de Commerce, membre de la Chambre de Commerce en 1888, vice-président de 1895 à 1901, président depuis 1901 ; 22 ans de services.

1er août 1910. DUFAYARD Charles, professeur d'histoire au Lycée Henri IV ; 25 ans de services.

— — BORDEAUX Henri-Camille, homme de lettres.

— — CACHOUD François-Charles, peintre. Médailles : de 3e classe en 1896, de bronze en 1900 (E.U), de 2e classe en 1902 ; hors concours.

2 août — BRUNIER Etienne, distillateur à Lyon, membre du jury à l'Exposition de Londres, classe 61.

12 juillet — CHAPUIS Hippolyte, lieutenant de réserve au régiment d'Annecy ; 22 ans de services, 8 campagnes, une blessure, une citation. Dans la réserve depuis le 24 septembre 1903.

— — DE CHILLAZ, capitaine d'artillerie à l'atelier de Tarbes ; 26 ans de services.

29 déc. — CERRUTY Marie-Dominique, directeur du personnel et du matériel au Ministère des Finances ; 32 ans de services.

— — TOCHON, major au 32e régiment d'infanterie ; 26 ans de services,

— — CHEDAL-BORNU, chef d'escadron de gendarmerie à la 18e légion ; 27 ans de services.

— — CHEVRON, médecin-major de 1re classe au 149e régiment d'infanterie ; 22 ans de services, 5 campagnes.

— — NOVARINA, officier d'administration (tribunaux militaires) de 1re classe, hors cadres, greffier près le conseil de revision de l'Indo-Chine et le 1er conseil de guerre du Tonkin ; 31 ans de services, 3 campagnes.

15 avril 1911. CHARLÉTY Camille-Sébastien-Gustave, directeur général de l'enseignement à Tunis ; 19 ans de services ; services exceptionnels rendus à l'enseignement en Tunisie.

— — CURTELIN Jean-Baptiste, membre de la Chambre de Commerce de Tunis, membre de la conférence consultative ; 28 ans de pratique commerciale en Tunisie, Services rendus aux intérêts français.

12 juillet — FAVIER DU NOYER DE LESCHERAINES, capitaine au 3e bataillon de chasseurs à pied ; 26 ans de services.

— — DUVERNEY, capitaine au 13e bataillon de chasseurs à pied ; 26 ans de services.

— — VINCENT, capitaine au 132e régiment d'infanterie ; 26 ans de services,

— — VOUTTIER, lieutenant au 4e régiment de zouaves à Casablanca ; 23 ans de services, 6 campagnes.

— — VUILLERME, lieutenant en premier au 6e régiment du génie ; 11 ans de services ; services distingués rendus à l'aviation, blessé grièvement en service commandé.

20 octobre — GIRARD Bernard-Antoine, fabricant de produits pharmaceutiques à Paris. Diplôme d'honneur à l'exposition de Bruxelles (classe 87) ; 25 ans de pratique industrielle.

— — RUFFIER DES AIMES Roger-André, banquier à Paris. Trésorier du groupe 19 (section coloniale française) ; grand prix de collaboration à l'exposition de Bruxelles ; 24 ans de services.

— — SANGUET Joseph-Louis, constructeur d'instruments de précision. Grand-Prix à l'exposition de Bruxelles, classe 15 ; 33 ans de pratique industrielle.

30 déc. — CALLIES, capitaine au 111e de ligne ; 26 ans de services.

(A suivre.) François MIQUET.

GLANES

Chronique des Archives du Département de la Haute-Savoie. (I). — Sous cette rubrique, nous publierons désormais, toutes les fois qu'il y aura lieu de le faire, un exposé succinct de tout ce qui concerne les dépôts d'archives du département (archives départementales, communales, hospitalières et des sous-préfectures). Ces dépôts sont en effet comme des « laboratoires » où se préparent la plupart des travaux d'érudition publiés par les Sociétés savantes. On ne s'étonnera donc pas que la *Revue savoisienne*, organe de l'Académie Florimontane, nous ait paru spécialement désignée pour faire connaître à ceux qui s'intéressent à l'histoire du pays, en suivent les progrès et y collaborent d'une manière quelconque, ce qui est capable de les éclairer, de les instruire et de les guider au besoin dans leurs recherches. Nous citerons notamment les enrichissements des séries des archives anciennes et modernes, l'accroissement de la bibliothèque historique, les améliorations apportées dans le service, les instruments de travail manuscrits (fiches ou registres) ou imprimés mis à la disposition des travailleurs, les acquisitions, les dons, bref tout ce qui est digne de fixer leur attention et capable de leur rendre quelque service.

Nous commençons aujourd'hui cette « chronique » en mentionnant ci-dessous tout ce qui est survenu d'intéressant dans le courant du premier trimestre de l'année 1916. Nous avons adopté une fois pour toutes les cadres de classement en usage en France pour les différents dépôts d'archives énumérés ci-dessus, mais, nous avons pensé qu'il y avait lieu de consacrer aux choses de la guerre un paragraphe spécial.

ARCHIVES DÉPART. DE LA HAUTE-SAVOIE. (Acquisitions.)

Série E. (Familles, notaires, communes.)

I. E. (Familles). Pièces concernant Cl.-L. Excoffier, d'Annecy. 1734.

II. E. (Notaires). Minutaire d'un notaire d'Annemasse. (1494-1502); 1 registre. — Minutaires du notaire Amoudry, d'Annecy. (1653-54; 1656-57; 1662-67; 1670-72); 4 reg. — Minutaire de Joseph Vidal, notaire à Grésy-sur-Aix. (1559); 1 reg. — Minutaires de J.-B. Dépolier, notaire à Annecy. (1648: 1649; 1650; 1654; 1655; 1666; 1673-76; 1677-78; 1693; 1695); 10 reg. (Don de feu M. Petrus Rollier, notaire à Annecy [1].

1. Ces minutaires avaient été achetés en 1908, lors d'une vente d'immeuble à Sévrier, par Me Petrus Rollier, notaire à Annecy, capitaine de réserve au 416e d'infanterie, mort au champ d'honneur en septembre 1915. En faisant cette acquisition, notre regretté confrère s'était proposé d'étudier ces importants documents et d'en faire don ensuite aux archives ; mais sa mort glorieuse et prématurée ne lui a pas permis de rédiger le travail historique qu'il avait dû entreprendre. Les chercheurs pourront au moins apprécier la valeur des minutaires légués par lui. Ceux-ci complètent le fonds des minutes notariales déjà existant aux archives, et constituent un apport d'une importance particulière, à tel point que depuis la donation de notre confrère M. Domenjoud en 1910 (dix registres de visites de l'évêché de Genève), nous n'avions pas eu à enregistrer un accroissement aussi considérable dans le fonds ancien des Archives.

Série H. (Clergé régulier).

1. *Fonds d'Abondance.* 1608, 30 avril. Transaction conclue entre Rd Vespasien Aiazza, abbé commendataire, et Rd D. Jean de St Malachie, prieur dud. monastère. (Copie exécutée d'après l'original appartenant à M. Bruno Dubouloz, de Thonon-les-Bains).

2. *Fonds de Sixt.* 1156. février 7. Bulle du pape Adrien IV confirmant à l'abbaye de Sixt ses droits et possessions. (Photographie d'après l'original appartenant aux archives paroissiales de Sixt.)

Série Q. (Domaines).

3. *Q.: Emigrés* : An II-An IX. Liasse de 26 pièces papier, concernant les biens de l'émigré Amblet (Claude-Marie) d'Annecy, et sa femme née Péronne-Françoise Dépollier. (Don de M. Favre, président du Tribunal civil d'Annecy.)

Série R. (Guerre et affaires militaires).

Voir ci-dessous.

Série T, (Instruction publique, Sc. et Arts).

6. T. Bibliothèque historique des Archives.

a). Inventaires spéciaux à la Savoie.

Table chronologique des documents relatifs aux Etats Sardes (1210-1745) déposés aux Archives par A. Teulet. Reg. in-4°, 86 f°. (Copie exécutée d'après l'original des Archives nationales, registre manuscrit coté AB. XIII' 14.)

b). Ouvrages généraux, instruments de travail.

ALMANACH IMPÉRIAL, An bissextil M.DCCC.VIII, présenté à S. M. l'Empereur et Roi par Testu. Paris, Testu, s.d. [1808], in-8°, 880 p. (Acquisition).

ALMANACH NATIONAL. Annuaire officiel de la République Française pour 1914 présenté au Président de la République. (216e Année). Paris, Berger-Levrault, s.d. [1916], in-8°, VIII-1738 p. (Acquisition).

CARON (Pierre) : Manuel pratique pour l'étude de la Révolution Française. Avec une Lettre-Préface de M. A. Aulard. Paris, Aug. Picard, 1912, in-8°, XV-294 p. (Acquisition).

CHEVALIER (Le chanoine Ulysse) : Regeste Dauphinois, ou Répertoire Chronologique et Analytique des Documents imprimés et manuscrits relatifs à l'Histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349. Valence, Imp. Valentinoise, 1913-1915, 4 vol. in-4°. (Acquisition).

COYECQUE (E.) : Vieilles Archives notariales. Comment les classer et les inventorier. Conseils et exemples. Paris, 1912, in-8°, 52 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France* 1912, tome XXXIX) (Don de l'Auteur).

LASTEYRIE (Robert de), et Alex. VIDIER : Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Soc. savantes de la France. Tome VI, 1re et 2e livraisons. Paris, Impr. Nat., 1914, in-4°, 400 p. (Don de l'Etat).

LASTEYRIE (Robert de), et Alex. VI-

DIER : Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les Soc. savantes de la France, 1909-1910. Paris, Impr. Nat., 1914, in-4°, 320 p. (Don de l'Etat).

LEGRAND (Léon) : Les sources de l'histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales. Paris, E. Champion, 1914, in-8°, 210 p. (Acquisition).

RÉVOLUTION FRANÇAISE (La). Revue publiée par A. Aulard. Janvier-Février, 1916, fasc. 8° (Acquisition).

TUETEY (Alexandre) : Les papiers des Assemblées de la Révolution aux Archives nationales. Inventaire de la série C (Constituante, Législative, Convention). Paris, Soc. de la Révol. Franç. et E. Cornely, 1908. in-8°, XVII-299 p. (Acquisition).

c). Grandes collections.

Recueil des Actes du Comité de Salut Public, publié par F.-A. AULARD, Tome XXIV. Paris, Impr. Nat., 1914 in-4°. (Coll. des Docum. inédits sur l'Histoire de France) (Don de l'Etat).

Commentaires de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris (1395-1516) publiés avec une Introduction et des notes par le Dr Ernest WICKERSHEIMER. Paris, Impr. Nat., 1915, in-4° (Coll. des Docum. inédits sur l'Hist. de France) (Don de l'Etat).

Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France. — Archives de la guerre. Tome II, par Louis TUETEY. Paris. Impr. Nat., 1914, in-8° (Don de l'Etat).

— Paris. Tome II. Paris, Impr. Nat., 1914, in-8° (Don de l'Etat).

— Départements. Tome XLV. Paris, Impr. Nat., 1915, in-8°. (Don de l'Etat).

FESTY (Octave) : Les Associations ouvrières encouragées par la deuxième République (décret du 5 juillet 1848). Documents inédits. Paris, Rieder, 1915, in-8°, 192 p. (Tome IV des Notices, Inventaires et Documents publiés par le Comité des Trav. Hist. et Scientif) (Don de l'Etat).

Les vicissitudes du domaine congéable en Basse-Bretagne à l'époque de la Révolution. Documents publiés par Léon DUBREUIL. Tom I. Rennes, Oberthur, 1915, in-8°. (Coll. des Docum. inédits sur l'Histoire économique de la Révolution française) Don de l'Etat).

Série Z. (Annexes).

LE DAUPHINÉ. Revue hebdomadaire publiée à Grenoble par le Dr Xavier Drevet. (Don de M. Dépollier, directeur des *Alpes*) (Lacunes).

LE TEMPS. Journal quotidien. (Don de M. Hérisson, directeur de l'*Industriel savoisien* (Lacunes).

La Guerre et les Sources de son Histoire. — Certains historiens et non des moindres, ont déjà, comme chacun sait, entrepris d'écrire l'histoire de la guerre présente. Nous n'avons pas à rechercher s'ils ont eu tort ou raison, si leur effort est prématuré ou vient à son heure : mais, nous pouvons affirmer hardiment qu'ils n'auront pu dire tout ce qu'il y a d'intéressant relatif à la guerre. Bien des documents n'auront pas été connus par eux, et devront être explorés par les historiens futurs.

La moisson de ceux-ci ne sera jamais trop abondante, et jamais sujet

n'aura mérité d'enquête plus minutieuse et plus scientifique. Par une circulaire en date du 3 mai 1915, adressée aux Recteurs et aux Présidents des sociétés savantes, relativement à la conservation de la tradition orale pendant la présente guerre, M. le Ministre de l'Instruction Publique a invité les instituteurs « à prendre des notes sur les évènements auxquels ils assistent présentement ». Il a fait appel également à la bonne volonté des personnes et des sociétés « qui s'occupent plus particulièrement d'études historiques et dont l'évident désintéressement rassurerait toutes les timidités ». En outre, des instructions ont été données aux Archivistes pour recueillir et classer avec le plus grand soin tous les documents d'ordre administratif touchant la guerre : affiches, circulaires, publications périodiques nées de la guerre, etc. — D'autre part, dans certains diocèses, notamment ceux de Lyon et de Chartres, il a été recommandé aux prêtres de noter « par écrit leurs impressions, faire mention de la vie paroissiale, de la fréquentation des fidèles à l'église et aux sacrements, des prodiges de charité ». Enfin, Mgr L, Lacroix dans sa brochure *Le Clergé et la guerre de 1914* invite ce dernier à réunir les matériaux pour une « histoire religieuse » de la grande lutte qui ensanglante l'Europe. Il y a lieu de penser qu'une aussi vaste enquête produira d'excellents résultats.

Il nous a paru que les dépôts d'Archives pouvaient être désignés pour centraliser ces résultats. Nous faisons donc dès maintenant appel à tous ceux qui pourraient collaborer à l'utile tâche qui consisterait à recueillir les « monuments » écrits de la guerre, manuscrits ou imprimés, officiels ou privés, illustrés ou non. — Dans ce genre d'idées, il a déjà été remis aux archives départementales :

Bulletin des Armées de la République. N° 37 (1914) à 184 (1916). (Lacunes). (Don de M. Claudius Servettaz, professeur à l'école primaire supérieure d'Annecy).

Le Musée de la Guerre. Revue générale de tout ce qui a été publié et édité sur la guerre. Paraissant le 1er de chaque mois. Paris, Libr. Colbert, 57, rue de Richelieu. Abonnt année, 2 fr. (Les nos de janv.-févr.-mars de 1916. Don de l'éditeur).

La recherche des disparus. Organe officiel de l'Association française pour la recherche des disparus, et de l'Agence des Prisonniers de guerre de la Croix-Rouge française. Journal bi-mensuel. Photog., Lyon, 2, rue de Sèze. (Don de l'éditeur).

Pendant la guerre. Ouvroir municipal. Hôtel-de-Ville d'Annecy. 1915-1916. 2 photogr. 18×24. F. Caboud, photogr. (Don de M. Blanc, maire de la ville d'Annecy),

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Œuvres de Saint François de Sales. Edition complète, publiée par les soins de Religieuses de la Visitation du 1er Monastère d'Annecy. — Tome XIX. Lettres-Volume IX. Lyon et Paris, Emm. Vitte. Annecy, Imp. J. Abry, 1914, in-8°, XIX-496 p. fac-simile hors texte. 8 francs.

Commencée en 1902, « sur l'invitation de Mgr Isoard, évêque d'Annecy », l'édition complète et, on peut ajouter définitive, des œuvres de St François de Sales en est aujourd'hui à son tome dix-neuvième. En douze ans

(1902-1914), les éditeurs ont mis au jour *Les Controverses* (t. I), *La Défense de l'Estendart de la Sainte-Croix* (t. II), *L'introduction à la Vie dévote* (t. III), *Le Traité de l'Amour de Dieu* (t. IV-V), *Les Vrays entretiens spirituels* (t. VI), quatre volumes de *Sermons* (t. VII-X), et neuf volumes de *Lettres* (t. XI-XIX). Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire et aux belles-lettres se réjouissent de voir cette vaste entreprise si heureusement conduite, et l'Académie Florimontane en particulier se plaît à rendre un spécial hommage aux éditeurs des œuvres de son fondateur. Celles-ci, dans la partie théologique, dogmatique et morale, ont montré au public lettré toute l'étendue de la science du Docteur de l'Eglise, la vigueur du dialecticien, l'ardeur de l'Apôtre, et dans les sermons le talent de l'orateur.

Avec la *Correspondance*, nous avons pénétré dans l'intimité du saint. et nous avons vécu avec lui pour ainsi dire au jour le jour, partageant ses inquiétudes et ses tristesses, mais aussi ses pures joies de pasteur de diocèse, de fondateur d'institut religieux, d'évangélisateur, de réformateur d'ordres, de directeur de consciences.

Nous touchons maintenant à la fin de sa vie. Le tome XIX nous conduit du mois d'août 1619 à la fin décembre 1620 et renferme deux cents trois lettres dont trente-huit étaient inédites, Qu'elles soient adressées au duc de Savoie, au prince de Piémont, à l'évêque de Belley, à Madame de Chantal, à l'abbesse de Port-Royal, au chanoine de Sales, son frère, ou bien simplement à un ami, à une religieuse, elles reflètent toutes avec une même force « cette grâce aimable et fine » qui ne laisse jamais de nous séduire. Elles nous renseignent en même temps sur les principaux évènements qui le concernent, notamment la nomination de son frère Jean-François comme coadjuteur, et les témoignages d'estime aussi affectueux que flatteurs que lui prodiguent rois et princes. Enfin, elles éclairent d'un jour particulier la physionomie et le caractère de ses correspondants dont quelques-uns sont illustres. L'historien comme l'homme de lettres y trouvent leur profit.

Abbé J. Mouthon : *Le Villard et la vallée de Boëge avant la Révolution.* Annecy, Impr. Commerciale, 1914, in-8°, 274 p., 2 pl. hors texte.

M. l'abbé Mouthon, qui nous avait déjà donné un bon travail intitulé *La Révolution dans la vallée de Boëge* a eu l'heureuse idée d'y ajouter un complément sous la forme d'une monographie de la même vallée avant la Révolution. Ainsi ce coin de Savoie qui jusqu'à ces derniers temps n'avait guère exercé la patience des chercheurs ni tenté la plume des annalistes, a maintenant, lui aussi, son histoire et jusqu'aux premières années du XIXe siècle.

L'auteur a d'abord eu le grand mérite de recourir aux documents de première main : *Juvat accedere fontes, atque haurire.* Il a consulté les archives communales du Villard, les archives de la paroisse, celles du département de la Haute-Savoie, notamment les séries E et G. Il a pris la peine d'explorer les archives d'Etat de Genève et celles du Sénat de Savoie à Chambéry. — D'autre part, il a pu disposer de sources d'autant plus importantes à noter qu'elles ne sont pas à la portée de tout le monde : telles sont les notes manuscrites du Dr Pinget, du Villard († 1883) ; celles de l'abbé Pettex, mort curé de Marignier ; celles de l'abbé Jacques Dufour, appartenant à l'heure actuelle à M. l'abbé Dufour, curé-archiprêtre de Chamonix ; celles de M. le chanoine Rebord sur diffé-

rents ecclésiastiques. Enfin, il a complété sa documentation déjà abondante en lisant les nombreux ouvrages historiques qui renferment des textes comme Besson, et en regardant les sites qu'il décrit ainsi que les ruines qu'il interroge. De tout cela M. l'abbé Mouthon a su tirer une étude claire et qu'on lit agréablement. Il n'a guère pu s'étendre sur le haut moyen âge, et cela n'est pas sa faute, car il reste si peu de « monuments écrits » relatfs à cette lointaine époque. Mais à partir du XIVe s. ses développements historiques commencent à prendre de l'importance. Pour le XVIIe s. on trouvera des chapitres qui sont d'heureuses contributions à l'étude des institutions militaires et judiciaires en Savoie. De même il nous a donné d'utiles indications sur l'instruction, les épidémies, le climat, la situation économique, la question de l'affranchissement, la biographie des principaux personnages nés dans la vallée de Boëge. — Quoique ses lectures soient nombreuses, l'auteur paraît avoir ignoré l'étude de M. G. Pérouse où il aurait pu trouver d'intéressants renseignements sur les *Communiers*, qu'il distingue d'ailleurs à juste titre des paroissiens. De même, il nous semble qu'il aurait dû indiquer toujours, même quand ce sont des archives privées, où sont présentement les sources qu'il utilise. Le lecteur ne voit pas, par exemple dans quel dépôt ou dans quel recueil sont les n°s 1, 7 et 11 de ses pièces justificatives. — Mais, ces petits griefs sont compensés par de réelles et solides qualités que les lecteurs sauront apprécier, et auxquelles il convient de rendre hommage.

Bayer (Albert-Albin) : *Jean Pierre Camus.* Sein Leben und seine Romane. Inaugural Dissertation zur Erlangung der Doktor würde einer Hohen philosophischen Fakultat der Universitat Leipsig, vorgelegt von Albert Bayer, aus Limbach i. Sa. — Leipsig, Dr Seele & Co. 1906, in-8°, 95 p.

Les lecteurs de la *Revue Savoisienne* pourront s'étonner tout d'abord de trouver dans un périodique consacré à l'histoire du pays un compte-rendu bibliographique intéressant un évêque qui n'était pas d'origine savoyarde et qui ne vécut pas en Savoie. Mais ils se souviendront à propos que Camus fut à la tête du diocèse de Belley, voisin de celui de Genève; que saint François de Sales le considéra comme un ami et un conseiller sûr, qu'il écrivit un gros volume appelé *L'esprit de saint François de Sales*, qu'il fut avec ce dernier évêque en relations constantes, à tel point qu'on a pu se demander s'il n'avait pas été parmi les premiers membres de l'Académie florimontane, lorsque celle-ci fut fondée. — Un jeune étudiant saxon (il avait alors 25 ans) a écrit sur lui voilà dix ans un ouvrage de 95 pages dans lequel il a prétendu nous faire connaître sa vie et ses ouvrages, et grâce auquel il a pu obtenir le titre de Docteur. Si le jury de la Faculté de Leipzig appelé à se prononcer sur la valeur de son travail a cru devoir satisfaire son ambition, il n'en résulte pas que le but de M. Bayer ait été atteint, car sa modeste contribution à l'étude de Camus et de son œuvre ne nous apporte rien de nouveau sur ce sujet. — Et c'est là une déception pour le lecteur qui en ouvrant un livre écrit par un étranger sur un personnage français de deuxième plan s'attend au moins à trouver son histoire complètement renouvelée, grâce à des documents nouvellement mis au jour ! Quel est celui de nous qui se sentirait le courage d'écrire une thèse de doctorat sur un évêque de Kœnigsberg par exemple, s'il n'avait, à défaut d'intérêt pour son sujet, des sources historiques de premier ordre à mettre en valeur ? Mais,

M. Bayer ne semble pas s'être aperçu de l'importance de l'objection. Après nous avoir très honnêtement annoncé qu'il avait fait de de vaines recherches aux archives de l'évêché de Belley, il nous donne aussi très scrupuleusement la « littérature » de son sujet, soit une énumération de 36 ouvrages tant allemands que français. Il est regrettable que le manque de place nous empêche de la publier *in-extenso* : elle suffirait à elle seule et sans commentaire, à édifier le lecteur. Le *Dictionnaire* de Moreri, l'*Histoire de la Littérature* de Petit de Julleville, la nouvelle *Biographie générale* du Dr Hœffer, le *Cours de Littérature dramatique* de Saint-Marc-Girardin ; voilà, pour le fond français, les « sources » principales. Du côté allemand, citons parmi les trésors scientifiques explorés, l'*Histoire de la Littérature française* de Birch-Hirschfeld, l'*Encyclopédie générale* de Ersch et Gruber, l'*Histoire du Roman en France au dix-septième siècle* de Kœrting. Tels sont les ouvrages que M. Bayer considère comme de première main et qui servent de fondement à son travail. Son cas est tout à fait analogue à celui d'un étudiant français en histoire qui en voulant écrire une étude scientifique sur Calvin par exemple puiserait sa documentation dans l'*Histoire* de Spon, la *Biographie* de Michaud, l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud et le *Dictionnaire* de Larousse. — Si cette « littérature » pour employer le mot des Allemands quand ils parlent de bibliographie, est manifestement insuffisante, on pourrait s'attendre à ce qu'elle fut au moins correcte. Mais, elle n'a pas cette humble qualité. Les ouvrages sont indiqués sans qu'on sache ni leur format, ni le nombre de volumes qui les composent. L'édition de saint François de Sales dite de la Visitation est appelée édition Dom Mackay (il s'agit de D. Mackey) et datée de 1897, alors que les deux premiers volumes ont été publiés déjà en 1892. Le *Gallia Christiana* des Bénédictins français, les Frères de Sainte-Marthe est attribué à *Sammarthani*, mot qui est bien la traduction latine du nom des auteurs, mais dont l'emploi, sous la plume d'un Allemand, nous porte à croire qu'il ignore leur nationalité ou qu'il l'a présume italienne. — S'il nous était possible de rendre compte en détail de la « thèse », on verrait combien le travail est superficiel : ainsi l'auteur s'est contenté de donner l'énumération soi-disant chronologique des œuvres de Camus en trois pages (p. 19-21), sans nous dire un mot de la question des éditions, ni des pseudonymes employés. (On se rappelle que certains ouvrages de l'évêque de Belley furent publiés sous le nom de Mussac, anagramme de Camus). S'agit-il de donner au lecteur une idée du contenu de ces œuvres, quelques lignes y suffisent. « Spiridion » est exécuté en cinq lignes, et « Hermiante » en quatre. Bref, on cherchera vainement ce qui fait l'intérêt de cette étude. Le rôle et l'œuvre de Camus méritaient davantage. En 1846, l'abbé de Baudry publia le *Véritable esprit de saint François de Sales* qui est resté un des bons ouvrages écrits sur l'évêque de Belley. Il est regrettable que M. Bayer ne l'ait pas mentionné dans sa « littérature », mais, la raison de cette omission est peut-être que réellement il n'en a pas eu connaissance.

G. L.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

22.404. — Annecy. Imprimerie J. Abry

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 5 avril 1916

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].
Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.
Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus.

DE MONTET. *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois.*
ID. : *Histoire de Mme de Warens. Mme de Warens et le pays de Vaud.*
A. COUTIL. *Quatre volumes de tirés à part de ses travaux archéologiques.*
(Dons des auteurs.)

LE PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Depuis notre dernière réunion, l'Académie florimontane a fait une perte sensible en la personne d'un de ses membres honoraires, le R. P. GAVE (Pierre), rédemptoriste et botaniste distingué, mort à Uvrier (Valais), le 14 mars.

Né le 6 décembre 1846, à St-André-sur-Boëge, il fut attiré de bonne heure vers les sciences naturelles et leur consacra tout le temps que ses devoirs religieux laissaient libre.

Il acquit, en botanique, des connaissances fort étendues. Parcourant sans se lasser toutes les vallées et toutes les montagnes de la Savoie, du Valais et du canton de Vaud, il parvint à constituer un herbier qui compte 175 cartons in-folio et qui contient la généralité des plantes rares de notre région.

Il arrive souvent que ceux qui cherchent à lire dans le grand livre de la Nature y voient partout le nom du Créateur : *cœli et terra enarrant gloriam Dei.* Le P. Gave « lit ce nom sur les fleurs », qu'il appelle « des bijoux vivants » et il leur demande

1. Sont présents : MM. Désormaux, Flamary, Gardier, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, Périn, H. Pfister, L. Pfister, Robert, J. Serand.
Excusés : MM. Sautier-Thirion, F. Serand.

Savoie (Haute) 3
D 32

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

N° 3. 3me Trimestre.

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 5 juillet 1916

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

Le Bibliothécaire dépose la liste des périodiques et ouvrages reçus :

M. Van Gennep adresse deux livres dont il est l'auteur : *En Savoie*, tome I. Du berceau à la tombe, Chambéry, 1915; *L'effort économique de la France pendant vingt mois de guerre.*

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. M. Pannetier, géomètre à Annecy, est présenté aujourd'hui par MM. J. Serand et Robert. Cette candidature étant produite à la dernière séance de l'année est soumise également au vote. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. le général Perrilliat, Michaud et Pannetier sont élus membres de la Florimontane.

M. Letonnelier fait la communication suivante, sur l'identification du nom de lieu *Saix-Blanc*.

En 1913, j'avais pris la liberté d'attirer votre attention sur la charte de fondation du prieuré de Chamonix, datant de 1091, dont l'original se trouve aux Archives départementales et dans laquelle il est question d'un nom de lieu appelé *Petra alba* [2]. C'est sur ce mot que j'avais disserté pour arriver à prouver qu'à l'encontre des trois historiens connus, Perrin, Charles Durier et le vénéré chanoine Ducis, auxquels il faut aussi ajouter Grillet, il ne fallait pas y voir le Mont-Blanc, mais un

SOCIÉTÉS SAVANTES 694

1. Sont présents : MM. Désormaux, Falletti, Flamary, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Miquet, Nanche, Rebord, V. Robert, Périn, L. Pfister, F. Serand, J. Serand.

2. Cf. *Rev. sav.*, 1913, p. 243-247.

Savoie (Haute) 8
D 32

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

rocher d'une très faible altitude, situé sur la rive gauche de l'Arve à quelques centaines de mètres de son confluent avec la Diosaz. — Je m'appuyais notamment pour ma démonstration sur l'invraisemblance qu'il y avait de choisir le sommet du Mont-Blanc comme point de délimitation, — surtout à une époque aussi reculée, le XIe siècle, — et 2° sur un texte de procédure du XVIIIe siècle déposé aux archives de Chamonix, où il est question de cette *rupes alba* qu'on nomme alors *saxum album*, ou *saix blanc*, et qu'on situe comme je viens de le dire.

Mes contradicteurs étant morts depuis longtemps, j'avais beau jeu, et je restais, jusqu'à ces derniers temps, maître de la position. Mais, une célébrité parmi les alpinistes, émule de Whymper, en même temps qu'un historien de la montagne, R^d^ W.-A.-B. Coolidge, m'a récemment adressé une aimable protestation. « J'avoue, m'écrivait-il, que je ne peux pas accepter votre identification de la *rupes alba*. Dans deux articles, écrits en français, j'ai cité plusieurs autres cas (postérieurs à 1091) où la *rupes alba* est mentionnée. Tous se trouvent dans le Cartulaire de Chamonix édité par M. Bonnefoy. (Je crois aussi y avoir signalé le *saix blanc* de 1319 et le *saxum nigrum* de 1457. » Il ajoutait : « Permettez-moi de vous faire remarquer que le nom « Mont-Blanc » fut usité longtemps avant Goethe. La première fois qu'on le rencontre est dans la brochure bien connue de Pierre Martel, de Genève, datée de 1744. » J'ai répondu à mon estimé correspondant que sur ce dernier point, j'étais heureux de lui faire amende honorable. *Felix culpa*, puisque grâce à elle, il est démontré que le poète allemand n'a rien à voir avec la dénomination du Mont-Blanc.

Mais, en ce qui concerne la *rupes alba*, ou *saxum album* je maintiens plus que jamais mes affirmations précédentes. Ce n'est pas le Mont-Blanc. Le texte invoqué par R^d^ Coolidge et qui est de 1319 (Perrin, p. 178), n'est qu'une réédition avec paraphrase et une confirmation de celui que j'ai cité de 1091... (*ab aqua que vocatur Dyousa et a rupe que vocatur Says-Blans usque ad Balmas et Vallis Ursina*) [1]. Dans cette question qui nous divise si courtoisement, je fais respectueusement observer à mon honorable contradicteur qu'en admettant son interprétation, il y a dissymétrie, par le fait que l'on ne tient pas compte du côté nord, versant du Brévent. Il me répond : « Votre document est défectueux en ne nommant

1. Le texte de 1091 dit simplement : *ex aqua que vocatur Desa, et rupe que vocatur alba, usque ad Balmas.*

que deux confins, car l'original (Bonnefoy-Perrin, I, p. 178) en nomme QUATRE — deux à chaque extrémité de la vallée. » Mais, alors, nous sommes tout-à-fait d'accord, et je vais même jusqu'à tirer argument, en ma faveur, des objections présentées, à l'encontre de ma thèse : « (à l'ouest), depuis le confluent de la Diosaz et la pierre blanche, — à l'est, jusqu'au col de Balme et Vallorcine. » Je n'avais pas la prétention de démontrer autre chose.

L'affaire en est là : La terre n'en continue pas moins de tourner. Peut-être va-t-on nous reprocher de scruter des minuties, de prendre un cabestan pour arracher une rose. Qu'on nous permette tout de même de faire remarquer qu'il s'agit là d'un point très intéressant de l'histoire de la montagne, et que la vraie science, qui ne se préoccupe pas des applications pratiques, ne doit jamais abdiquer ses droits. A l'heure où les troupes anglo-françaises reprennent les villages de Dampierre et de Frise, arrosés, en 1914, de tant de sang savoyard, est-il bien nécessaire de rappeler qu'un grand alpiniste Anglais et un florimontan Français sont en désaccord à propos du Mont-Blanc ? — Pourquoi pas ? C'est un bel exemple de *mésentente cordiale*.

M. MARTEAUX fait les deux communications suivantes :

M. le capitaine Guillaume, propriétaire aux Fins d'une portion de la parcelle n° 384, m'ayant fait don de quelques objets archéologiques trouvés par son fils Ferdinand en 1911-1912, je les remets volontiers au musée de la ville ; ils ont été déjà décrits en partie dans *Boutae*, p. 322, 324 ; ce sont : un crâne très dolichocéphale ayant appartenu à un squelette de très grande taille enfoui sous la voie romaine à $1^{m}60$ et qui portait sur la poitrine les deux agrafes d'or en forme de *Z* : par l'anomalie de son prognatisme et de son front fuyant, il mérite une étude particulière ; ce sont ensuite différents objets, tels que mince plaque à rayures, petite anse de préhension, sorte d'aiguille en bronze ; serpette, couteau, boucle en fer ; deux grains de collier, monnaies.

Un de nos collègues, M. Joseph Murgier, m'ayant signalé à l'entrée du deuxième couloir de la grotte de Banges (Allèves) l'existence de tuiles romaines, je m'y suis rendu et, après avoir creusé jusqu'à $0^{m}80$ de profondeur ai retiré de l'excavation, mélangée à des éclats de roche calcaire dans une terre noirâtre très poussiéreuse, de nombreux fragments de tuiles à rebord et courbes, un débris de poterie grossière micacée, et, avec

des os de porc (tête de radius, vertèbre dorsale), des ossements humains partie médiane de sternum, vertèbre dorsale, troisième vertèbre cervicale, petite molaire supérieure d'enfant, portion de pariétal très épais, qu'a bien voulu identifier M. Le Roux. La réunion de ces objets fait penser à quelque sépulture en toit de tuiles, d'une date non antérieure à la moitié du IIIe siècle et détruite à une époque indéterminée.

M. Le Roux fait une communication sur les éléments caractéristiques du crâne des Fins dont il a étudié les caractères anthropologiques et qui appartient à un Burgonde. Son extrême dolichocéphalie (Ind. céph. = 71,40) ne constitue pas une anomalie monstrueuse, étant donné l'harmonie parfaite des proportions. Toutes les mesures de celui-ci, introduites dans les séries déjà connues, contribuent seulement à faire descendre l'indice céphalique moyen de cette race, calculé sur l'ensemble des crânes de la collection régionale du Musée. M. Le Roux fait ensuite une démonstration des procédés craniométriques au moyen des instruments destinés à cette étude.

M. Miquet analyse une étude historique de M. de Sonnaz, sur l'*Italianité du duché d'Aoste* et signale des notices nécrologiques sur les Savoyards victimes de la guerre, parues dans le Bulletin de l'*Association des Italiens originaires de la Savoie et de Nice*. Voir *Bibliographie*.

Le même fait une communication sur les *Naturalisés de Savoie en France sous l'ancien régime*. Cette étude paraîtra dans la *Revue*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

* * *

Le Conseil d'administration se réunit à l'issue de la séance. Sont présents : MM. Miquet, Nanche, Désormaux, Le Roux, Letonnelier, J. Serand, Gardier, Lavorel.

Plusieurs questions, concernant les publications et les comptes-rendus des séances, sont résolues dans les termes énoncés au Registre manuscrit des délibérations, page 40.

Au sujet des travaux et mémoires de longue haleine dont le Comité de rédaction aura autorisé la publication, le Conseil décide que trois feuilles pour un même travail, soit 48 pages, seront accordées annuellement à l'auteur dans la *Revue savoisienne*, aux frais de la Florimontane ; le surplus restera à la charge dudit auteur.

L'ordre du jour portant renouvellement de deux membres, M. le général MAILLOT est élu membre du Conseil d'administration et M. FLAMARY, membre du Comité de rédaction de la *Revue savoisienne*.

La séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 1916.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

L'ordre du jour porte lecture du rapport du PRÉSIDENT sur le legs fait à l'Académie Florimontane par M. Léon MARÈS, et des conclusions formulées en vue de son acceptation par le Conseil d'administration dans sa séance du 29 septembre dernier.

Le PRÉSIDENT s'exprime en ces termes :

Messieurs,

L'Académie Florimontane est convoquée en Assemblée générale extraordinaire pour prendre les décisions exceptionnelles que comporte une situation sans précédent dans nos annales.

Le 14 août dernier, entre deux jours de fête, expirait presque subitement M. Léon Marès, le très distingué châtelain de Montrottier, maire de Lovagny. L'émotion causée au milieu de nous par cette mort inopinée n'eut d'égale que notre surprise en apprenant que notre cher collègue avait institué la Florimontane héritière du château de Montrottier, des terres qui l'entourent, des riches collections qui le garnissent et d'un capital de 200,000 francs.

Quoique le testament consacrant cette libéralité princière porte la date du 22 octobre 1915, le généreux donateur avait, par un raffinement de modestie, gardé le secret le plus absolu

1. Sont présents : MM. Adé. Aussedat, Balleydier, Blandin, Croset, Désormaux, Despine, Domenjoud, Dubettier, Falletti, Flamary, Gaillard, Hérisson, Laeuffer Eug., Laeuffer J., Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Martin G., Miquet, Murgier, Nanche, d'Orlyé. Périn, Pfister H., Pfister L., Rebord, Richard, Robert V., Sautier-Thyrion, Serand F., Serand J.
Excusés : MM. A. Crolard, Cattin, Cochon, Dépollier, Gardier, Laydernier.

sur ses intentions, voulant, semble-t-il, se dérober aux témoignages de gratitude qui n'auraient pu manquer de lui être prodigués de son vivant, de même qu'il interdit toute manifestation sur sa tombe.

« Ni fleurs, ni couronnes, ni discours » : telles furent les volontés de ce méridional qui n'aimait pas les démonstrations, de ce millionnaire enterré comme un pauvre.

Mais ce qu'il n'a pas été possible de dire le jour des obsèques [1], un devoir impérieux nous commande de le proclamer dans cette assemblée, où M. Marès ne comptait que des amis.

Messieurs,

C'est un grand honneur pour notre Académie d'avoir été distinguée — et d'une manière aussi éclatante — par un homme de bien qui était, en même temps, un homme de goût. Quelle plus belle récompense pouvions-nous désirer pour le labeur patient et désintéressé que nous poursuivons depuis soixante-cinq ans ? Quelle plus belle preuve de confiance ? Mais pourquoi faut-il que la Fortune, en venant à nous, soit voilée d'un crêpe et que le sentiment que nous éprouvons puisse être comparé à celui d'un père qui voit arriver avec bonheur un enfant désiré, mais qui doit payer ce bonheur par la perte de la mère ?

En déplorant la brusque disparition d'un homme que nous aimions tous autant que nous le respections, d'un bienfaiteur dont la générosité était inépuisable, nous saluons sa mémoire avec une profonde gratitude et les plus vifs regrets. Son souvenir vivra dans nos cœurs et ne s'éteindra qu'avec nous...

Messieurs,

Dernièrement, l'un des nôtres, arrivé par son travail et son intelligence à une fort belle situation, répondit à quelqu'un qui le félicitait sur le chemin parcouru : « La fortune m'a souri, mais j'éprouve un regret : c'est que mes parents ne soient plus là pour en jouir. » Comme ce bon fils, la Florimontane, à l'heure où votre approbation fera d'elle une châtelaine, reportera sa pensée vers ceux qui, dans un modeste arrière-magasin de la rue Filaterie [2], lui donnèrent — ou plutôt lui rendirent — le jour : les Bouvier, les Machard, les Philippe, les

1. Le Conseil d'administration et une délégation de la Florimontane ont assisté aux funérailles de M. Léon Marès, qui ont eu lieu le 13 août.

2. Dans la maison portant le n° 6 des inscriptions apparentes et figurant au cadastre sous le n° 986 de la section B. aujourd'hui au nom de M. Sivieude Alphonse, mais précédemment au nom d'Eloi Serand..

Serand. Leur œuvre était bonne ; elle a résisté à l'épreuve du temps et recueilli, avec les sympathies du public, les plus précieux témoignages de son utilité... Que ne sont-ils avec nous pour en constater le plein épanouissement ! Rendons hommage à leur mémoire et efforçons-nous de suivre leurs traces.

Il ne faut pas s'illusionner : les difficultés se multiplieront sous nos pas à mesure que nous avancerons et que notre rôle s'élargira. L'embarras des richesses n'est pas un mythe et vous avez entendu parler de certain savetier qui perdit

> ..., le sommeil et la voix,
> Du moment qu'il gagna ce qui cause nos peines !

Mais nous n'en arriverons pas à cette extrémité. La Florimontane a fait provision de sommeil pendant les deux cent-quarante ans et plus qui ont précédé sa résurrection et sa voix ne cessera jamais de retentir pour célébrer tout ce qui nous est cher.

Continuons d'être un groupement d'où la politique est exclue, une société d'instruction dont les adhérents, liés par des égards réciproques, donnèrent avant la lettre un exemple de *l'union sacrée*, une famille qui honore ses morts et dont chaque membre partage les tristesses comme les joies des autres, enfin et surtout un foyer de patriotisme, -- et maintenant que le branle est donné, des imitateurs de M. Marès viendront à point nommé !

* * *

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 29 septembre, s'est déjà prononcé pour l'acceptation du legs Marès ; mais, en vertu de l'article 7 de nos statuts, sa délibération portant acquisition d'immeubles doit être soumise à l'assemblée générale.

Messieurs,

Pour vous permettre d'apprécier sous toutes ses faces la question qui vous est soumise, autant que pour renseigner ceux qui n'ont pas connu M. Marès, j'ai résumé ce que nous savons dans de courtes notices, où nous passerons successivement en revue : le bienfaiteur, le domaine, les collections, puis le côté matériel de la donation.

Quand cette lecture sera terminée, vous connaîtrez ce qu'il importe de savoir et vous serez à même de vous prononcer sans hésitation.

Léon MARÈS

M. Léon-Prosper-Etienne Marès naquit à Montpellier, le 15 septembre 1854, d'une famille riche et justement considérée.

Admis à l'Ecole du Pin, il fut quelque temps officier des Haras. S'il démissionna, — peut-être par besoin d'indépendance — il laissa dans l'administration qu'il abandonnait le meilleur souvenir et, de son côté, toute sa vie il entretint d'affectueuses relations avec ses anciens collègues.

En quittant le monde du cheval et des sports, il conserva le goût très vif des exercices équestres et de tout ce qui s'y rattache : il suffit d'avoir vu sa sellerie et ses collections de mors, d'étriers, de pièces de harnachement, pour s'en faire une idée. Il nourrissait aussi de chaudes sympathies pour l'armée, avec d'instinctives préférences pour la période napoléonienne, comme en témoignent les coûteux assortiments d'armes, d'uniformes et de portraits militaires qu'il a patiemment rassemblés.

C'est apparemment par ces deux catégories de curiosités qu'il fit ses débuts comme collectionneur. Avec les années, il étendit ses recherches à toutes les branches de l'activité humaine et recueillit les sculptures, peintures, émaux, gravures, tapisseries, avec la même passion que les meubles, coffrets, éventails, bibelots d'art, bijoux, voire des débris gallo-romains.

Quand le hasard — qui souvent fait bien les choses — amena Léon Marès en Savoie, notre futur collègue n'était plus le fringant officier que nous n'avons connu que par ouï-dire : il était devenu le gentleman de haute allure, dont le sourire un peu énigmatique et le regard scrutateur auraient arrêté toute familiarité déplacée. Observant beaucoup, parlant peu, il en imposait par sa prestance, mais rassurait par sa bienveillance, — dont il n'excluait pas même les animaux : son testament en dit long sur ce point.

Sa générosité fut parfois soumise à de rudes épreuves, car pour beaucoup de gens, l'homme riche est comme une mine à exploiter. Contre les assauts des quémandeurs, il aurait été défendu par sa finesse, s'il n'avait été désarmé par son cœur. Il résistait peu. Seulement, il aimait qu'on y mît les formes, car, en tout, il y a la manière. Et s'il restait parfois rebelle à certains solliciteurs dont la cupidité perçait sous la maladresse, on cite plus d'un cas où il accorda des secours ou des rabais pour une répartie ingénieuse ou pour un bon mot.

LÉON MARÈS

15 SEPTEMBRE 1854 — 14 AOUT 1916

Maire de sa commune, il a rendu à la plupart de ses administrés des services personnels et journaliers que quelques-uns considéraient peut-être comme choses dues, mais qu'ils apprécieront davantage quand ils en seront privés. Il avait, dit-on, soixante-quinze filleuls de guerre et c'est par milliers qu'il faut compter les paquets qu'il envoya sur le front.

Ceux qui ont eu le privilège — et ils sont nombreux — en particulier les membres de la Florimontane, d'être accueillis à Montrottier, se rappelleront longtemps l'exquise courtoisie avec laquelle il se prodiguait pour faire à ses hôtes les honneurs du château et de ses collections.

Celles-ci, véritables joyaux, dignes de l'écrin, disposées avec un art parfait, témoigneront toujours du goût délicat de leur propriétaire : au milieu d'elles, il ignorait la fuite des heures et, suivant son expression, « faisait de délicieuses promenades autour de sa chambre ». Il n'avait, d'ailleurs, rien négligé pour rendre cette demeure aussi agréable que possible et il avait consacré des sommes considérables à de judicieuses et discrètes restaurations : telles sont celles qu'il entreprit dans la salle des Gardes, puis dans le donjon, par la réparation de la rampe du *viret*, du chemin de ronde et des machicoulis. Poursuivant l'exécution d'un plan méthodique, il se proposait, quand la mort l'a surpris, d'achever la galerie qui précède la cour d'honneur et de transformer la cuisine actuelle en bibliothèque : *pendent opera interrupta*...

Célibataire et ne laissant que des cousins riches, notre collègue était libre de disposer à son gré de sa fortune : le geste qu'il a fait pour en attribuer la plus belle part à la Florimontane est l'aboutissement logique de son existence de collectionneur : disons-le sans fausse modestie, il lui était difficile d'éviter plus sûrement la dispersion plus ou moins tardive des objets qu'il avait si péniblement rassemblés, et de perpétuer son œuvre et son nom dans de meilleures conditions. Pour être d'un homme avisé, le geste ne perd rien de sa valeur, car on ne saurait voir un sentiment égoïste dans la légitime préoccupation d'assurer la pérennité d'une création qu'on a faite et qu'on croit utile.

En nous instituant ses collaborateurs et ses continuateurs, M. Marès nous a fait l'honneur de nous croire capables de remplir ce rôle, et cet honneur n'est pas la partie la moins précieuse de son héritage : à nous de prouver qu'il ne s'est pas trompé.

LES COLLECTIONS [1]

C'est dans les trois corps de logis : bâtiment dit de la Religieuse, du XVIe siècle, maison d'habitation restaurée dans le style de la Renaissance, tour du Donjon, que Léon Marès disposa avec un goût sûr et le souci d'une élégante présentation, les collections qu'il avait ramenées de son pays natal ou qu'il sut recueillir dans la région de Savoie.

Des arcs d'une voûte incomplète à croisée d'ogives que le propriétaire devait restaurer précèdent la cour d'honneur. Sous la galerie et dans des niches sont groupés des statues en pierre, des bustes, un important bas-relief de bronze.

La vaste salle des Gardes, à la cheminée monumentale, est imposante par sa décoration murale de trophées d'armes parmi lesquelles de belles pièces du XVIe siècle. Sur des meubles gothiques et de la Renaissance, remplis de livres dont certains sont de rares éditions, sont disposés des bibelots d'art, coffrets et quelques copies très fidèles de châsses du moyen âge enrichies d'émaux.

Dans les pièces contiguës, des vitrines garnies d'étoffes brodées, de dentelles, d'éventails, d'une importante série de céramique française et étrangère ; aux murs : des dessins, miniatures, tableaux français et flamands.

Dans le bâtiment de la Religieuse est réunie une importante collection d'armes et d'armures, d'uniformes militaires du Ier Empire à nos jours, de mors, d'étriers, de pièces de harnachement.

A côté d'une collection intéressante de l'Extrême-Orient, une vitrine recouvre des débris antiques gallo-romains et quelques jolis bronzes figurés provenant des fouilles exécutées dans une propriété de M. Marès, près Montpellier.

La tour du Donjon offre ses trois étages meublés d'objets d'art et de curiosité. Bijoux, bagues, montres anciennes, ivoires, etc. L'art religieux y est bien représenté par des châsses, bois sculptés, statues, crucifix. Sous un globe, une précieuse relique que Léon Marès aimait à exposer à la vénération de ses amis : le masque mortuaire du bienheureux curé d'Ars.

Enfin, au-dessous des terrasses voûtées qui supportent le manoir, une prairie gazonnée piquée de bosquets s'incline devant un horizon grandiose. Elle est animée par des hôtes de

1. La notice y relative est de M. Marc Le Roux.

volière, paons, oiseaux exotiques ; dans les bassins s'ébattent de belles variétés de canards ; sur les pelouses bondissent ou paissent daims et lama...

C'est le bas de cette prairie que M. Marès a choisi pour sa tombe. Il y venait tous les jours faire de longues méditations...

* * *

MONTROTTIER

Les sites de Montrottier, dit Jacques Replat, ne peuvent être décrits : il faut les voir. Je me bornerai donc à faire l'historique du château.

C'est un lieu commun de dire que les origines de ce manoir « se perdent dans la nuit des temps ». Les historiens qui veulent être précis affirment que les constructions les plus anciennes datent du XIVe siècle et l'inscription du millésime 1344 que certains disent avoir lue au-dessus d'une porte semble leur donner raison.

Mais il est vraisemblable que les bâtiments actuels en ont remplacé d'autres. qui remontaient à une époque fort reculée.

M. de Foras (*Armorial*, III, 156) cite un acte du 15 des kalendes de novembre 1281 par lequel Guigonne, épouse de Villielme de Greysier, achète des frères de Montrottier le moulin de Bourbonge, avec battoir et foulon, et cet acte fut passé à Montrottier.

De cette époque moyenageuse il reste quelques légendes, mais aucun fait précis :

> L'écho n'a pas gardé les accents de victoire
> Qui troublèrent jadis la paix de ces vallons :
> Les ménestrels n'ont pas célébré leur histoire ;
> Pour un soleil plus doux ils gardaient leurs chansons ;
> Et pourtant ces hautes murailles
> Ont vu briller le fer des preux ;
> Elles ont retenti des clameurs des batailles ![1]

. . . . . .

Les plus anciens propriétaires connus de Montrottier furent les Greysier, issus de la famille souveraine des barons de Faucigny.

Par accord du 2 juin (ou juillet) 1348, le comte de Genevois

1. Jacques Replat : *Duingt, Menthon et Montrottier.*

reconnaît à Ebal et Jean de Greysier « haute, moyenne, basse et omnimode juridiction » sur Poisy, Lovagny et Etercy. De leur côté, ces deux seigneurs reconnaissent « tenir en fief noble, dudit comte, le château de Montrottier ».

François, fils d'Ebal de Greysier, fit donation, le 10 mars 1425, au comte de Savoie, de son château de Montrottier et de la maison-forte du Petit-Grésy, « avec hommes, hommages, fiefs et biens quelconques ».

Par patentes du 9 mars 1427, Amédée VIII investit Pierre de Menthon de la seigneurie de Montrottier, moyennant 3.000 florins.

Et depuis cette date jusqu'à la Révolution la dite seigneurie resta dans la même famille, qui « dès le XIIIe siècle était la puissance féodale la plus considérable de la Savoie ».

Pierre de Menthon, chevalier, seigneur de Montrottier et Petit-Grésy, coseigneur de Pontverre, fut bailli de Genève, conseiller et chambellan du duc de Savoie, ambassadeur à Gênes en 1411 et délégué au Concile de Bâle. Il fut assassiné le 31 mars 1455 par Jean de Compey.

Son fils Nicod, conseiller et chambellan ducal, fut ambassadeur en France et en Angleterre, gouverneur de Nice et commanda la flottille envoyée par le Concile de Bâle à Constantinople pour ramener l'Empereur et les évêques grecs afin de préparer l'union des deux Eglises.

La seigneurie de Montrottier fut érigée en baronie le 30 janvier 1596, puis en comté le 1er juin 1652.

Le dernier Menthon qui la posséda fut Balthazard-Louis-Bernard, comte de Rosy en Franche-Comté (1762-1829). La Révolution l'expropria comme émigré, sous le nom de Rosi-Menthon, et ses biens, qui comprenaient 123 hectares, soit 418 journaux (243 sur Lovagny, 112 sur Chavanod, 46 sur Etercy et 17 sur Marcellaz) furent adjugés le 12 floréal an V aux citoyens Pernat Gabriel, fils de feu Jean, natif d'Arâches, domicilié à Annecy, et Rose Pierre-Nicolas, pour le prix de 52,993 livres, payable en mandats territoriaux qui valaient alors exactement 9,538 fr. 75 en numéraire.

Par acte de partage en date du 29 brumaire an VII (19 novembre 1798), passé devant Me Joseph Chabert, notaire à Chambéry, Rose céda ses droits à Pernat.

Peu après, le 12 pluviôse an VII (31 janvier 1799), par devant Me Jacob Vignier, notaire à Genève, celui-ci, pour le prix de 38,000 francs, vendit le domaine à des spéculateurs genevois :

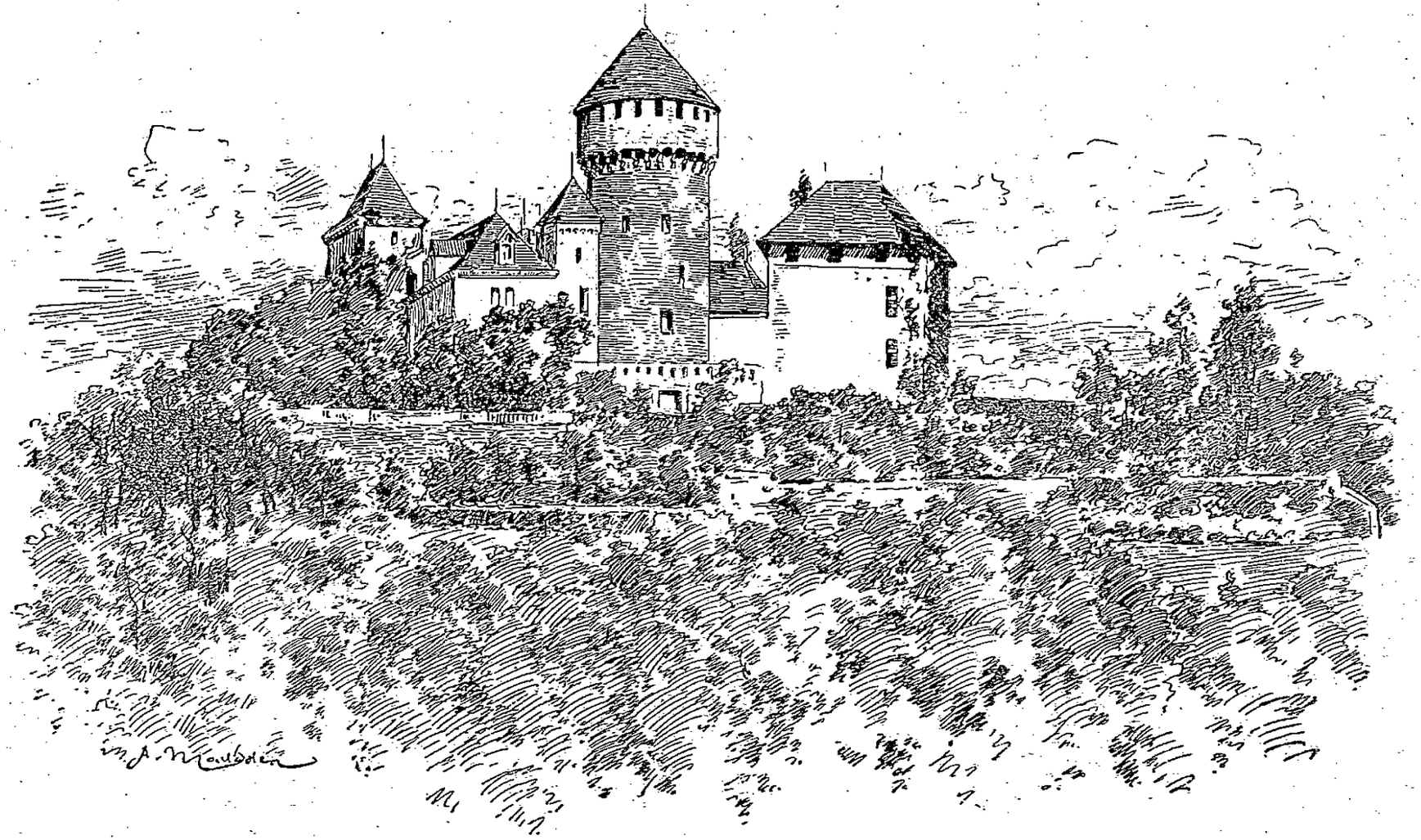

LE CHATEAU DE MONTROTTIER

Dufour Bénédict, Dunand Daniel, Fol Daniel, Bonneton Théodore (et Rumilly Pierre-Paul) [1].

Après avoir aliéné un grand nombre de parcelles, cette association désintéressa Fol, Dunand (et Rumilly). Puis la part de Bonneton, fut donnée en dot à Suzanne Bonneton, qui épousa le fils Dufour, si bien que la famille Dufour resta seule propriétaire. Bénédict Dufour mourut le 13 septembre 1837, à Montrottier [2].

Le 27 mai 1839, devant Me Grivaz, notaire à Annecy, le domaine, alors réduit à 213 journaux (62 hectares 84), fut vendu pour le prix de 105,000 livres nouvelles de Piémont à « M. le chevalier Jules de Rochette, fils de feu M. le baron Joseph, né et domicilié à Annecy ».

Les vendeurs sont : Guillaume-Henri Dufour, fils de feu M. Bénédict, quartier-maître général de la Confédération suisse [3], officier de la Légion d'honneur, demeurant à Genève ; son épouse Suzanne Bonneton, et sa sœur Elisabeth Dufour, épouse de M. Jules Mabille, receveur des sels du canton de Genève.

Jules de Rochette étant décédé en 1845, sa veuve, née Marie-Mathilde Paërnat de la Pallud, et son fils Charles-Camille jouirent encore des biens pendant une trentaine d'années. Ils y firent, selon Francis Wey, « d'intelligentes réparations ». Ils cédèrent à prix d'or les terrains nécessaires à la construction du chemin de fer d'Annecy à Aix (80,000 francs). Puis, le 13 mai 1876, devant Me Beau, notaire à Lyon, ils vendirent tous leurs droits à M. Victor-Aimé Frèrejean, de Lyon, pour le prix de 270,000 francs et 5,000 francs d'épingles.

Cet acquéreur mourut en 1885 : sa fille Bénédicte le suivit dans la tombe en 1889, et son fils Georges en 1903. La veuve de celui-ci, née Louise Marès, fut instituée sa légataire universelle et, à sa mort, arrivée à Lyon le 11 décembre 1906, M. Léon Marès, son frère et héritier naturel, devint propriétaire de Montrottier.

Notre regretté collègue a joui peu de temps (moins de dix ans) de cet héritage, qu'il vient de transmettre, à son tour, à la

1. Ce dernier n'est pas mentionné au cadastre.

2. Je dois ce renseignement à l'amabilité de M. Paul-Edmond Martin, architecte d'Etat.

3. C'est le général Dufour, auquel la ville de Genève a élevé une statue. On conserve, au château de Montrottier, le portrait de ce grand citoyen d'une République amie, qui fut aussi remarquable par son énergie, sa prudence et son humanité que par ses talents militaires (1787-1875).

Florimontane après y avoir accumulé des collections qui, mises à la portée du public, constitueront une nouvelle attraction pour la contrée.

Ainsi, après avoir joué pendant des siècles un rôle de première utilité pour la défense du pays, le château féodal transformé en Musée « rentrera dans l'histoire », suivant l'heureuse expression d'un publiciste de nos amis [1], avec la mission non moins belle de contribuer à l'épuration du goût, à l'instruction des visiteurs et à l'agrément de tous.

* * *

M. Miquet donne ensuite lecture de la partie du testament concernant le legs fait à l'Académie Florimontane. Il rappelle qu'une délégation des membres du Conseil d'administration s'est rendue le 28 septembre à Lovagny pour assister au service anniversaire de notre regretté collègue et apporter sur sa tombe le souvenir ému de la Florimontane. Au cours de la même journée, les membres du Conseil ont visité l'ensemble des domaines : fermes, moulins, propriétés bâties et non bâties, en compagnie du légataire universel, cousin du testateur, M. Pariset, notaire à Lyon, à la bienveillance et à la parfaite courtoisie duquel il est heureux de rendre hommage. La Commission s'est rendu compte des valeurs locatives ainsi que des charges de toute nature inhérentes à l'exploitation de ces propriétés.

Le Président expose qu'en vertu d'un décret d'août 1914, les formalités nécessaires pour l'entrée en possession ne pourront peut-être aboutir avant la cessation des hostilités.

Après avoir développé les motifs qui justifient l'acceptation du legs, M. Miquet demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette proposition, déjà adoptée par le Conseil d'administration :

L'assemblée générale décide d'accepter le legs en exprimant sa profonde reconnaissance envers le généreux donateur.

Le nom de Léon Marès sera inscrit à perpétuité en tête de la Revue Savoisienne, *au titre de bienfaiteur de la Florimontane et une plaque commémorative « Musée Marès » sera apposée au château de Montrottier.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Les candidatures suivantes sont proposées et seront soumises au vote à la prochaine séance :

M. le Cte de Roussy de Sales présenté par MM. Cattin, Lavorel et Miquet.

1. Le chanoine Lavorel, dans *La Croix.*

M. Fontaine, architecte à Annecy, par MM. Letonnelier et J. Serand.

M. Jean-Jacques Monnier, président du Fonds Romand des soldats aveugles, à Genève, par MM. Letonnelier, Marteaux et Miquet.

M. Langlois, compositeur de musique, à Annecy, par MM. Désormaux, Le Roux et Miquet.

M. Camille Paturle, industriel à Saint-Laurent du Pont, par MM. Despine, Louis Aussedat et Albert Crolard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Une crosse et une lettre de Saint François de Sales

Mgr Gieure, évêque de Bayonne, a eu l'heureuse pensée de fleurir le catéchisme de son diocèse d'illustrations reproduisant, au point de vue religieux, ce qu'il y a de plus beau, de plus intéressant dans la région en fait de monuments, lieux célèbres, vitraux, tableaux dont quelques-uns revêtus d'illustres signatures.

La page 49 de ce catéchisme me réservait une surprise en reproduisant un bâton pastoral qu'elle dit être celui de saint François de Sales conservé à la cathédrale de Bayonne. Ce doit être une faute d'impression, me dis-je, car il est impossible que la famille et les compatriotes de ce grand Evêque aient consenti à se dessaisir de cette relique. Et de fait, je savais que cet insigne vénérable était pieusement gardé au château de Sales, à Thorens.

On affirmait pourtant autour de moi qu'il n'y avait pas erreur, qu'il s'agissait bien de la crosse de notre doux compatriote; alors je supposais que par prudence le saint homme avait pour ses voyages et pour ses visites dans la partie de son diocèse qui avoisinait la cité de Calvin, des ornements plus modestes et qu'un de ceux-là avait pu devenir la propriété de quelque fervent admirateur du grand prélat. On pouvait alors admettre que, changeant plusieurs fois de détenteurs, il ait finalement trouvé refuge à Bayonne. Cela me donna une ardente envie de connaître son histoire et cette curiosité était doublement légitime chez un enfant de la Savoie, décoré dans un jour de grande indulgence du titre de membre correspondant

de cette Académie Florimontane dont le saint Evêque fut le fondateur. Aussi l'accueil reçu par ce curieux fut, de la part de tout le monde, très aimable, mais je dois des remerciements particuliers à M. l'abbé Etchevarria qui voulut bien se montrer un guide averti et très obligeant.

Il me conduisit à la salle capitulaire et ouvrant une vaste armoire, il en tira une caissette fermée par deux crochets et mesurant extérieurement 0^m64 de longueur sur 0^m285 de largeur et 0^m13 de hauteur ; capitonnée de cuir à l'intérieur, elle renfermait dans ses alvéoles la crosse divisée en cinq parties inégales dont celle formant la partie supérieure seule était en fer et les autres en bois, mais toutes avec traces de dorure. Vissées les unes dans les autres elles donnent à cet ornement une longueur totale de 1^m915. Au-dessus de ces morceaux encastrés se trouvent cinq feuilles manuscrites numérotées réunies sous une bande, le tout destiné à servir d'état-civil à la relique. Je fus gracieusement autorisé non seulement à en prendre lecture mais aussi copie, même « à toutes fins utiles » comme on dit en style de procédure. Aussitôt je me mis à l'œuvre mais pour en rendre compte je donnerai la préférence à l'ordre chronologique qui me semble plus rationnel. Je ne reproduirai d'ailleurs *in extenso* que la première on verra que l'analyse des autres est suffisante.

« Aujourd'hui est comparu devant les notaires à Paris soussignés messire Pierre-Antoine de Moncrif, écuyer, conseiller du roi, auditeur ordinaire en sa chambre des comptes de Paris, premier conseiller du conseil de M^gneur le Comte d'Artois, demeurant à Paris, rue Porte-Foin, paroisse St-Nicolas des Champs. Le dit S^r comparant, frère de M. Pierre Charles de Moncrif prêtre docteur de la maison et société de Sorbonne, doyen et chanoine de la cathédrale d'Autun, prieur du prieuré de Ste Magdeleine de Villeneuve, grand vîcaire de l'Evêque de Rieux, protonotaire ecclésiastique du St Siège, chapelain de l'Eglise cathédrale et métropolitaine de la ville de Paris, décédé en 1773, lequel a dit et déclaré aux notaires soussignés que le dit S^r son frère avait eu beaucoup de vénération pour le bienheureux St François de Sales né à Genêve en l'an 1567, sacré Eveque du dit lieu, le 3 décembre 1602, mort en odeur de sainteté à Lyon, le 28 décembre 1622 et canonisé par le Pape Alexandre VII, en l'année 1665, et qu'il avait eu l'occasion par la grande confiance qu'il s'était acquise, de se procurer la crosse de St François de Sales qui est de fer uni et doré, que

le feu Sr abbé de Moncrif l'a conservée à la connaissance du dit comparant pendant plus de 40 ans, après lui avoir annoncé qu'il en était le dépositaire, qu'à sa mort tous ses titres et papiers se sont trouvés dispersés dans différents lieux où il avait fixé ses demeures momentanées, qu'une partie a été adirée et consumée dans la pourriture par l'humidité des endroits où il les avait laissés, qu'enfin le dit comparant n'en a pu recouvrer aucune qui constate la certitude authentique de cette crosse ni le dépôt qui en a été fait au dit feu Sr son frère, que néanmoins il ne croyait pas devoir conserver chez lui cet effet dans la crainte que venant à mourir, il ne tombat entre les mains de personnes qui par le défaut de connaîssance ne puissent pas veiller à sa conservation. En conséquence, il a cru ne pouvoir choisir un lieu plus décent et plus convenable que le thrésor d'une église où cette crosse put être conservée à la postérité et à cet effet il a jetté les yeux sur la paroisse du bourg et lieu d'Arudy en la vallée d'Ossau et fait choix des personnes des Srs Pehite et Saint Guily demeurant à Pau en Béarn de faire porter et remettre au thrésor de la dte Eglise la Ste Crosse avec l'étui qui la renferme.

« C'est pourquoi le dit Sr comparant donne pouvoir par ces présentes aux dts Srs Pehite et St Guily conjointement ou à l'un d'eux seulement au cas d'empêchement de transporter au dt thrésor, faire la remise de la dite crosse, requérir par suite qu'il en soit fait mention sur le registre des délibérations de la dte Eglise par les Srs curé, marguilliers et autres personnes notables de la dte paroisse d'Arudy.

« Dont expédition duement collationnée et en forme sera envoyée au dit Sr comparant déclarant enfin mondit Sr de Moncrif que pour mettre les dts susnommés en état d'exécuter le présent pouvoir suivant qu'il vient d'être annoncé, il a fait renfermer la Ste crosse et son étui dans une boete et porté le tout au carosse de voiture de Pau à l'adresse du Sr de St Guily, géomètre de Mgneur le Comte d'Artois à Pau dont et de tout ce que dessus a été requis le présent acte par M. de Moncrif aux notaires soussignés qui le lui ont envoyé pour servir et valoir ce qu'au cas il appartiendra promettant obligeant.

« Fait et passé à Paris en l'étude le 9 avril de l'an 1777 avant midi et signé la minute des présentes demeurée à M. Lhomme l'un des notaires soussigné.

« (Rayé en ces présentes un mot comme nul).

« *Signé* : Guillaume Lhomme. »

« Collationné mot à mot sur l'original annexé au registre des baptêmes et mariages de l'Eglise d'Arudy pour l'an 1777 par nous curé d'Arudy le 1er septembre 1820.

« *Signé* : LAFARGUE, curé. »

Cet acte notarié est loin d'être exempt de critiques. D'abord il commet une erreur grossière qui enlèverait à notre Saint compatriote la nationalité savoyarde en le faisant naître à Genève, alors qu'il est notoire qu'il a vu le jour dans le château de ses pères, à Sales, sur le territoire de la commune de Thorens (Haute-Savoie). En réalité il n'a été Evêque de Genève que de nom et comme les princes de Savoie étaient rois de Chypre à titre de revendication. Annecy était le siège réel de son Evêché.

Je passe maintenant à l'abbé de Moncrif n'ayant certainement aucun doute sur l'origine de la crosse dont il était possesseur et qui pourtant, paraît ne pas s'être préoccupé de la laisser accompagnée des preuves qu'il devait avoir eues entre les mains, à moins que ce ne soit son frère et héritier qui, pour ne pas se créer le tracas de recherches longues, coûteuses et difficiles, ait rejeté sur l'humidité la destruction des preuves de l'authenticité de cet ornement épiscopal, authenticité dont il ne semble pas se soucier énormément car il ne souffle pas même mot des confidences que son aîné a dû lui faire sur les circonstances et les personnes qui lui ont procuré le souvenir du grand Evêque de Genève.

De cette supposition je vois une présomption dans le choix inexpliqué qu'il fait pour cacher dans une obscure commune cet ornement que son frère avait conservé plus de 40 ans. Elle lui était sans doute aussi inconnue que le Béarn dont elle faisait partie. La seule chose qui devait l'intéresser dans cette région ce sont les domaines que devait y posséder le Comte d'Artois dont il était le premier conseiller. Enfin M. de St Guily, géomètre du dit Comte d'Artois à Pau, qui aurait pu peut-être influer sur ce choix n'était pas d'Arudy, nous apprend M. Dubarrat, mais de Salies.

Le deuxième document est le procès-verbal de la réception solennelle de la crosse de l'église d'Arudy le 15 octobre 1777. Il est signé par MM. Lannes, curé, Laa, maire, d'autres prêtres, Jurats, notables; il contient l'expression d'une reconnaissance infinie et sans doute n'ose pas ajouter de l'étonnement profond de la préférence donnée par M. de Moncrif à l'église d'Arudy; le reste est la répétition partielle de l'acte précédent.

Le troisième document est le compte-rendu de la réunion du conseil de fabrique d'Arudy le 21 octobre 1820, convoqué extraordinairement par M. le curé Lafargue qui proposa et fit agréer à l'unanimité, l'offre de la crosse au nouvel Evêque de Bayonne chez qui on devinait les vertus qui brillèrent dans St François de Sales. Je dois dire que si M. Lafargue n'avait pas eu encore le temps d'apprécier Mgr d'Astros comme Evêque, il avait dû en entendre parler comme prêtre, car ce neveu du ministre Portalis étant vicaire général à Paris, eut le courage de rendre publique l'excommunication lancée par Pie VII contre Napoléon et fut par ce fait emprisonné à Vincennes.

C'est le 4 mars 1820 que Louis XVIII avait signé la nomination de M. d'Astros à l'évêché de Bayonne. Je ne sais à quelle date il se rendit dans son diocèse.

La décision précédente du conseil de fabrique d'Arudy fut envoyée à Monseigneur accompagnée d'une lettre d'envoi qui est le quatrième document. Le cinquième et dernier est la réponse de M. Lafargue, curé, à son Evêque lui demandant des éclaircissements sur l'intervention de M. Lannes, curé de Laruns dans cette affaire : « A l'époque de la Révolution où l'on détruisait tous les monuments qui rappelaient des idées religieuses, M. Lannes, curé alors d'Arudy (il l'était déjà le 15 octobre 1777) retira cette crosse de l'église pour la conserver et l'emporta à Laruns lorsqu'il devint curé de cette paroisse, il n'y a que peu de temps qu'il me l'envoya, etc. »

Après avoir épuisé ce petit dossier je me rendis à la bibliothèque de la ville dans l'espoir de glaner quelque détail supplémentaire et de me renseigner sur la famille de Moncrif. Si je fus déçu, je dus en compensation une agréable surprise à M. Graziani notre savant et aimable bibliothécaire, qui me communiqua une plaquette de 25 pages consacrée en 1890 par M. Dubarrat, alors aumônier au lycée de Pau, depuis curé de la paroisse de Saint-Martin dans la même ville, plaquette que j'ignorais absolument. Elle avait trait à la dite crosse et à une lettre inédite de St François de Sales.

Son auteur, pour qui l'histoire, surtout religieuse de la région, n'a plus de secrets, a accumulé et accumule tant de travaux, livres, brochures, journaux, revues qu'on s'explique que cette production continue fasse un peu perdre de vue ses publications datant d'un quart de siècle. Je me mis à dévorer ses pages. Elles n'apportent malheureusement aucun document ignoré, aucune clarté nouvelle, mais elle donne avec compé-

tence certains détails : « La volute toute en fer uni, la tige taillée à facettes va en s'effilant et s'enroule avec grâce jusqu'à son extrémité, celle-ci se termine par une tête de chimère qui ressemble beaucoup aux gargouilles du moyen âge, elle rappelle peut-être l'âge où elle fut exécutée. Elle a été dorée à une date assez récente, mais la couche d'or a presque disparu dans l'usure du temps et des contacts journaliers. »

M. Dubarrat appuie sur la distinction qu'il y a entre la volute (245$^{m}/^{m}$ de long) et le bâton, il estime la première antérieure au XVIIe siècle tandis que le bâton sans caractère artistique n'a rien qui puisse déterminer l'époque où il fut fait. Il va jusqu'à supposer que notre éminent compatriote tenait de ses prédécesseurs cet insigne vénérable.

En ce qui concerne la famille de Moncrif il incline à croire que c'est celle de Ferdinand Auguste, célèbre littérateur, membre de l'Académie française, mort en 1770. Je crois que dans ce cas le donataire de la crosse aurait trouvé moyen d'étaler cette parenté dans l'acte dont nous venons de parler. Enfin M. Dubarrat nous donne le texte de la réponse faite par Mgr d'Astros à la fabrique d'Arudy. Non sans malice il lui dit : « ..... à peine arrivé dans le diocèse, n'ayant pas encore paru dans la paroisse d'Arudy, comment ai-je pu mériter que vous me fassiez un si grand honneur, et que vous me donnassiez une preuve aussi singulière de votre affection. Demandez avec moi au Seigneur qu'il daigne m'accorder les vertus qui ont brillé dans le saint dont vous avez bien voulu me donner le bâton pastoral, etc. »

Le dit Evêque, en 1830, lors de son transfert sur le siège archiépiscopal de Toulouse fit don au chapitre de la cathédrale de Bayonne de cet insigne.

Arrivé à la page 18, M. Dubarrat s'occupe d'une lettre inédite de St François de Sales dont l'authenticité n'est pas douteuse et qu'il a contribué à établir.

Voici la substance de son récit plein d'intérêt.

Dans la chapelle de la congrégation de la Ste Vierge au collège de Ste-Marie d'Oloron (Basses-Pyrénées), on voit dans un vieux petit cadre une lettre autographe de St François de Sales. Celui qui l'a fait encadrer en a indiqué l'origine dans une note qu'on lit au dos à travers une vitre. Elle est ainsi conçue : « Cette lettre de St François de Sales fut trouvée dans la chambre du Supérieur du Séminaire en 1787, lorsque les Barnabites en remirent les clés. On la trouva encadrée et collée,

une feuille de papier entre deux. » A cette note M. Menjoulet, ancien curé de Ste-Croix d'Oloron, plus tard vicaire général du diocèse de Bayonne et auteur d'une savante chronique d'Oloron avait ajouté ces lignes : « L'écrit ci-dessus est de la main de Joseph Garay, dernier supérieur de l'ancien grand séminaire de l'ex diocèse d'Oloron, avant la Révolution. » Mais on ignorait le nom du destinataire de cette lettre ; peut-être l'adresse originale était-elle au verso, ainsi que cela se pratiquait généralement avant l'invention des enveloppes, on tenta avec d'infinies précautions de décoller les feuilles, on eut la joie de réussir et l'enlèvement de la lettre du cadre permit de lire, de la main de St François de Sales, l'adresse suivante :

« † Au R. P. en N. S. le P. Juste,
« Prevost de S. Dalmas. »

Selon toute vraisemblance ce P. Juste devait être Barnabite puisque cette lettre avait été trouvée dans un séminaire dirigé par cet ordre ; d'autre part le titre de Prevost donné à ce religieux indiquait qu'il avait la première charge dans la communauté de St Dalmas. Poursuivant ses recherches, M. Dubarrat découvrit que le R. P. Juste Guérin était au nombre des quatre prêtres choisis pour fonder à Turin un nouveau collège que le duc Charles Emmanuel Ier avait donné à la congrégation des Barnabites.

Enfin, la Bibliotheca Barnabita lui apprit que le P. Juste Guérin, né dans le Lyonnais, illustra sa congrégation en France et en Italie, qu'il fut célèbre par l'amitié que lui témoignèrent St François de Sales et Ste Jeanne de Chantal.

Dans les lettres de notre saint compatriote qui ont été publiées il en est adressées à ce religieux qui vint diriger pendant quelques années le collège d'Annecy sur la demande de St François, qui l'appelait familièrement : son frère. Il l'aida à fonder l'ordre de la Visitation et après la mort du St Evêque travailla activement à sa canonisation. Dans son ordre qui a réuni de si grands noms, il occupa de hautes charges, fut nommé Evêque de Genève en 1639, démissionna cinq ans après et mourut dans l'année 1645, en odeur de sainteté. On rapporte qu'il ressuscita un mort en lui appliquant sur la tête une lettre de St François de Sales.

Celle mise au jour par M. Dubarrat porte la date du 23 avril 1621, c'est-à-dire dix-huit mois avant la mort de son auteur. Elle est ainsi conçue :

« Mon R. P.

« C'est de tout mon cœur que je me resouis avec notre très chère Sr Genovefa du bon œuure qu'elle a fait donnant de quoy ietter les fondemens de vostre église de cette ville et ie l'en remercie aussi par la lettre ci-jointe. Nous attendions (peu lisible) ici sans auoir encore nouuelle de la résolution que M. de Menthon prendra, la venue de Monseigr le P. Thom(as) qui aura charge de faire acheuer cette affaire ainsy que Monseigr le P. dit à nostre frère Mons de Caced. (de Chalcédoine) mays ie ne laisserai pas de presser un peu tout bellement.

« O mon très cher frère que le monde est mauuais et que ie ne l'estime peu, je dis la vie de ce monde.

« Continues, ie vous supplie à m'aymer puis que ie suis sans cesse et seray à jamais irrévocablement.

« Votre très humble et bien asseuré inséparable frère et serviteur,

« Franç S. e. de Genève. »

On lit en travers ce post scriptum :

« M. de Calcedoine est à Salles reuenant de (illisible) où il alla il y a (Vi)nt jours. Saluez ie vous supplie chèrement ma très chere fille Siga D. Gen.

23 avril 1621.

En arrivant à la fin de ces pages, je me demande si elles n'ont pas été inutilisées par la pénétration, avant que je la connaisse moi-même, de la brochure de M. Dubarrat, dans ce pays d'Annecy où est un foyer du culte de St François de Sales. Alors il ne me resterait qu'à solliciter ceux qui peuvent prendre connaissance des souvenirs intimes laissés sur le Saint par les personnes de sa famille et de son entourage de voir s'il n'y est rien qui puisse jeter quelque lumière sur l'histoire de la crosse conservée à Bayonne. Ce serait un échange de bons procédés entre les diocèses d'Annecy et de Bayonne.

J. Manecy.

Déférant au désir exprimé par M. Manecy, nous avons soumis la question à M. le Prévôt Rebord, qui a eu l'amabilité d'en saisir officieusement Mme la Supérieure du 1er Monastère de la Visitation d'Annecy, qualifiée à tous égards pour donner un avis éclairé.

La réponse admet la possibilité de l'authenticité.

Notre saint possédait plusieurs crosses, comme il avait plusieurs croix pectorales, plusieurs anneaux, qui se trouvent dans différents trésors de reliques... La Primatiale de Lyon conserve une très belle crosse (entre

autres souvenirs du Saint) ; le comte de Roussy de Sales en a une aussi, de sorte que celle de Bayonne pourrait bien lui avoir appartenu.

Il ne serait pas impossible que la famille ou les compatriotes du Saint se soient dessaisis de ce bâton pastoral en faveur de quelque grand personnage ou protecteur de la cause de béatification. C'était dans les usages.

Il arrivait parfois que certaines communautés ou paroisses profitaient du passage de l'évêque pour lui offrir tout ou partie des ornements ou insignes dont il devait se servir pour les cérémonies, et gardaient en échange ceux que son valet de chambre avait apportés, pour le même usage : ces objets, déjà fort appréciés pendant la vie du Saint, sont devenus des reliques après sa mort.

Pierre de Moncrif, qui fut possesseur de la crosse pendant 40 ans, était doyen et chanoine de la cathédrale d'Autun. Or, la Mère de Chaugy, postulatrice du procès de canonisation, comptait dans cette ville de nombreux amis : sa famille d'abord, puis celle de Mme de Toulonjon, fille de Sainte Chantal. Elle aurait pu donner la crosse à une famille d'Autun, ou à un membre du clergé et c'est ainsi que la précieuse relique serait parvenue — directement ou par intermédiaire — à M. de Moncrif.

Quant à la lettre, elle a été publiée : M. l'abbé Dubarrat, qui l'a découverte, fut un des bienveillants correspondants de la Visitation pour la dernière édition des œuvres du Saint. (Rédaction.)

LES SAVOYARDS

décorés de l'Ordre de la Légion d'honneur

de 1848 à 1914

(suite)

2° OFFICIERS

27 juin 1850. Burnier André-Elisabeth, lieutenant-colonel d'artillerie, directeur de l'atelier de précision ; 40 ans de services, une campagne ; chevalier du 18 avril 1834.

12 janvier 1860. de Rolland Jean-François (le chevalier), major général, commandant la brigade de Savone.

— — Morand Jean (le chevalier), colonel, commandant le corps des bersaglieri.

— — Portier du Belair Auguste-Charles (le chevalier), lieutenant-colonel, commandant le 2e régiment d'infanterie (sarde).

12 janvier 1860. GABET Antoine (le chevalier), lieutenant-colonel, commandant le 14e régiment d'infanterie (sarde).

— — DE LA FOREST Albert (le chevalier), lieutenant-colonel, commandant le régiment des chevau-légers de Montferrat.

31 mai — VUAGNAT, commandant de la garde nationale de Chambéry.

4 août — MILLIET DE FAVERGES Oscar, lieutenant-colonel, commandant le régiment de *Royal-marine*.

12 août — PETETIN Anselme, directeur de l'imprimerie impériale.

29 août — VIBERT (Mgr), évêque de Maurienne.

— — TURINAZ (Mgr), évêque de Moûtiers.

30 août — BLOUME Nicolas, capitaine sous le premier Empire ; 23 ans de services, 14 campagnes, une blessure ; chevalier du 1er octobre 1807.

31 août 1860. ORSIER Louis-Alexis, chef de bataillon au 103e régiment d'infanterie, 27 ans de services effectifs.

23 août 1861. DUMONT Joseph-Eugène, lieutenant-colonel du 8e de ligne ; 20 ans 1/2 de services, 10 campagnes ; chevalier du 28 décembre 1854.

24 janvier 1863. BELLA, directeur de l'école impériale d'agriculture de Grignon ; chevalier depuis 6 ans.

— — BARRAL, directeur du *Journal d'agriculture pratique* ; chevalier du 14 novembre 1855.

12 — — DE LAVENAY, conseiller d'Etat.

14 — — REGNAULD DE LANNOY, ingénieur en chef de 1re classe à Constantine ; 11 ans en Algérie ; chevalier du 11 août 1853.

21 déc. 1864. BORSON Jean-François, lieutenant-colonel d'état-major, employé au dépôt de la guerre ; 22 ans de services, 3 campagnes ; chevalier du 5 septembre 1860.

14 août 1865. PLANTARD Jean-Pierre, sous-intendant militaire de 2e classe ; 31 ans de services, 5 campagnes ; chevalier du 12 janvier 1860.

14 août 1865. MOLLOT Jean-Baptiste, lieutenant-colonel à l'état-major des places ; 41 ans de services, une campagne ; chevalier du 4 septembre 1860.

11 août 1866. PILLET-WILL (le comte), régent de la Banque de France.

12 — — DUVERGER DE SAINT-THOMAS Charles-Marie, chef d'escadrons au régiment des chasseurs à cheval de la garde impériale ; 25 ans de services, 2 campagnes ; chevalier du 28 août 1860.

13 — 1867. MAGNIN (Mgr), évêque d'Annecy.

14 — — CAFFE Paul-Louis-Balthazard (docteur), publications scientifiques ; un des doyens de la presse médicale ; chevalier depuis 1844.

28 déc. 1867. PICOLET Marc-Antoine, lieutenant-colonel à l'état-major du génie ; 32 ans de services ; 2 campagnes ; chevalier du 28 août 1860.

12 août 1869. COMPAGNON Joseph, capitaine de cavalerie en retraite, ancien chef de bataillon de la garde nationale de Clermond-Ferrand : 33 ans de services militaires (1809 à 1842) ; 10 ans de services civils ; 6 campagnes sous le premier Empire ; prisonnier de guerre ; chevalier du 1er mai 1821 (né le 1er septembre 1790, à Saint-Julien).

14 — — PISSARD Hippolyte, député ; chevalier du 26 septembre 1860.

— — GENY Marie-Victor, chef de bataillon au 10e de ligne ; 37 ans de services, 7 campagnes, plusieurs coups de sabre, une citation ; chevalier du 29 décembre 1860.

20 — — D'ALEXANDRY (le baron), maire de Chambéry, ancien syndic, conseiller général ; 17 ans de services.

24 sept. 1870. COTTIN Jean-Antoine, chef de bataillon.

19 janvier 1871. DUBOIS, chef du 2e bataillon de la garde mobile de la Savoie.

9 février — TOCHON Joseph, chef de bataillon au 57e régiment de marche, grièvement blessé ; chevalier du 31 août 1860.

31 mai 1871. GOYBET, lieutenant-colonel du 4e régiment de dragons, pour prendre rang du 17 octobre 1870.

5 juin — BLOUME, capitaine de gendarmerie, amputé de la dernière guerre ; chevalier du 21 décembre 1866.

10 octobre — BASTIAN, chef de bataillon de la garde nationale mobile de la Haute-Savoie ; 30 ans de services.

5 février 1875. D'ONCIEU DE LA BATIE Auguste-Marie-Edouard, capitaine de frégate ; 28 ans de services, dont 10 à la mer ; chevalier du 16 mars 1863.

3 août — BUTHOD Louis, médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Chambéry ; 35 ans de services, 18 campagnes ; chevalier du 12 août 1864.

7 — 1877. PERRET, conseiller d'Etat ; chevalier du 13 août 1864.

12 juillet 1882. BESSAND, président du tribunal de commerce de Paris ; chevalier du 12 janvier 1872.

9 — 1883. VARLOUD Jacques-Joseph-Vincent, chef de bataillon au 4e régiment de zouaves ; 27 ans de services, 23 campagnes, une blessure (Tunisie) ; chevalier du 22 mai 1872.

29 déc. 1886. AYMONIER Etienne-François, capitaine d'infanterie de marine, administrateur de 1re classe des affaires indigènes de Cochinchine, résidant de 2e classe de Thuan-Kaba, s'est particulièrement distingué dans la pacification et l'organisation administrative du Binh-Thuan et de Khah-Hoa ; chevalier du 28 décembre 1882.

2 mai 1889. LONGUE Charles-François, chef de bataillon d'infanterie en retraite ; 38 ans de services, 7 campagnes, une proposition ; chevalier du 26 août 1860.

28 déc. — MUGNIER Alphonse, chef du 4e bataillon d'infanterie légère d'Afrique ; 33 ans de services, 19 campagnes ; chevalier du 13 janvier 1879.

6 sept. 1892. RAYMOND Jacques-Marie-Jules, lieutenant-colonel d'artillerie breveté hors cadres, sous-chef d'état-major du gouvernement militaire de Lyon et du 14e corps d'armée ; 31 ans de services, 2 campagnes, 2 blessures de guerre, une citation ; chevalier du 9 avril 1871.

5 juillet 1893. TRÉPIER Donat, chef de bataillon au 5e bataillon d'infanterie légère d'Afrique ; 30 ans de services effectifs, 13 campagnes, une blessure, une citation ; chevalier du 27 décembre 1884.

7 mai 1895. CLARET Jean, entrepreneur de travaux publics à Lyon, concessionnaire général de l'Exposition internationale de Lyon ; chevalier du 10 juillet 1885.

9 juillet — DE VILLE Auguste-Charles-Prosper-Gaëtan, général de brigade commandant la 6e brigade de cuirassiers ; 39 ans de services, 5 campagnes ; chevalier du 12 juillet 1879.

18 sept. 1895. CHAMPIOT Jean-François, chef d'escadron au 36e d'artillerie ; 31 ans de services, 2 campagnes ; chevalier du 26 septembre 1871.

12 juillet 1897. DE FÉSIGNY Albert-Clément-Marie-Joseph, capitaine de frégate ; 30 ans 6 mois de services, dont 24 à la mer ; chevalier du 28 décembre 1885.

28 juillet -- PONCET Charles-Pierre-Félix, chef de bataillon d'infanterie territoriale ; 41 ans de services, 8 campagnes ; chevalier du 8 août 1871.

11 juillet 1898. CHAMOT Louis-Ernest, major au 4e dragons ; 38 ans de services, 14 campagnes ; chevalier du 8 juillet 1881.

26 — — BAUD Joseph-Marie-Louis, capitaine d'infanterie de marine. Titres exceptionnels : s'est particulièrement distingué par les remarquables qualités dont il a fait preuve dans les différentes missions qu'il a accomplies en Afrique en 1895-96-97, blessé au combat de Tombouctou en 1897 ; chevalier du 13 juillet 1895.

10 juillet 1899. BOUVERAT Louis, chef du mouvement à la Cie des Chemins de fer du Nord ; 45 ans de services ; chevalier du 4 mai 1876.

11 — 1902. CHATELAIN, lieutenant-colonel, état-major particulier de l'artillerie (expédition de Chine), stagiaire au 24e régiment d'infanterie ; 32 ans de services, 3 campagnes ; chevalier du 30 décembre 1892.

20 mai 1903. DUBOULOZ Joseph-Antoine, industriel ; services distingués rendus comme vice-président du comité d'organisation des classes 3 et 4. Exposant et membre du jury à l'exposition d'Hanoï ; chevalier du 16 avril 1897.

11 juillet — PRALON Augustin-Jean-Marie, lieutenant-colonel à la section technique de l'artillerie, chef du service des armes portatives ; 33 ans de services, 2 campagnes ; chevalier du 3 août 1887.

29 déc. 1903. LEVET François-Joseph-Aimé-Eugène, chef de bataillon, chef du génie à Nice (état-major particulier) ; 37 ans de services, 6 campagnes ; chevalier du 5 juillet 1887.

13 juillet 1904. GONDRAND Clément-François, conseiller du commerce extérieur, agent et représentant à Gênes des compagnies de navigation françaises ; chevalier du 31 juillet 1894.

31 déc. — GONDRAND François-Victor, président de la Chambre de commerce française de Milan ; chevalier du 12 décembre 1898.

30 — 1906. DE REGARD DE VILLENEUVE, lieutenant-colonel au 61e de ligne ; 38 ans de services, 6 campagnes ; chevalier du 28 décembre 1888.

10 juillet 1907. FAVRE, chef de bataillon au 3e zouaves ; 32 ans de services, 7 campagnes, chevalier du 6 juillet 1886.

6 août — PÉTHELLAZ, médecin principal de 1re classe ; 34 ans de services, 17 ans 9 mois à la mer et aux colonies : chevalier du 7 juillet 1885.

29 août 1907. BURDINAT, chef de bataillon territorial d'infanterie dans la 14e région (services spéciaux du territoire) ; 51 ans de services, 2 campagnes ; chevalier du 5 juillet 1882 ; dans la réserve du 29 octobre 1885.

11 nov. 1908. REY Louis, ingénieur civil, président de la société des ingénieurs civils de France ; chevalier du 25 juillet 1898 (exposition de Bordeaux).

20 juillet 1909. DUBOIN, conseiller à la Cour de cassation ; 33 ans de services; chevalier du 5 juillet 1887,

21 — — BLANC Léon-François-Marie (le docteur), médecin à Aix-les-Bains ; chevalier du 3 janvier 1888.

6 déc. 1909. FRÈREJEAN Joseph-Benoît-Louis, chef de bataillon au 8e régiment d'infanterie coloniale ; 26 ans de services, 19 campagnes ; chevalier du 30 décembre 1900. Depuis cinq ans en Mauritanie. N'a cessé d'y faire preuve de bravoure, d'énergie et d'endurance, dans des circonstances très difficiles. S'est distingué particulièrement pendant la colonne de l'Adrar en 1909, notamment au combat d'Hamdoun (8 juillet) où il a montré une expérience consommée alliée au plus brillant courage.

12 juillet 1910. RICHARD, colonel du 5e régiment d'artillerie coloniale en Cochinchine ; 37 ans de services.

29 déc. — GUYON, lieutenant-colonel d'artillerie à l'état-major particulier, directeur de l'atelier de construction de Douai ; 39 ans de services ; chevalier du 26 décembre 1894.

30 déc. 1911. FERRIÉ, chef de bataillon du génie à Paris-Sud ; 26 ans de services, 2 campagnes ; chevalier du 12 juillet 1905.

26 janvier 1912. DUPONT François, chimiste, fabricant de sucre à Paris, maire de Charvonnex, auteur de nombreux travaux sur la culture de la betterave, la fabrication du sucre et de l'alcool ; chevalier du 14 août 1900.

31 octobre 1912. COTTET Jacques-Joseph-Marie-Charles, peintre exposant (Exposition de Rome). Membre de la Société nationale des Beaux-Arts ; chevalier du 16 août 1900.

30 janvier 1913. VEYRAT Ernest-Ferdinand (le docteur), maire de Chambéry ; chevalier du 13 août 1900.

31 déc. 1912. GOTTELAND, lieutenant-colonel territorial à l'état-major particulier du génie ; 41 ans de services ; chevalier du 13 juillet 1889. Dans la réserve et dans l'armée territoriale du 1er octobre 1873.

8 août 1913. DÉJERINE Joseph-Jules (le docteur), membre de l'Académie de médecine ; chevalier du 26 août 1898.

27 mai 1914. TERRIER Auguste-Jean-François, directeur de l'office du gouvernement chérifien et du protectorat de la République française au Maroc. Délégué du Maroc à l'exposition de Gand ; chevalier du 9 mars 1906.

3° COMMANDEURS

12 mai 1850. BORSON, colonel d'artillerie en retraite, 41 ans de services, 11 campagnes ; officier du 5 août 1814.

1er — 1851. THOMAS Charles François-Bertrand, colonel, chef de la 9e légion de gendarmerie ; 41 ans de services, 5 campagnes ; officier du 19 avril 1843.

24 sept. 1852. MERCIER Georges-Louis, intendant général à Chambéry.

24 déc. 1853. BURNIER André-Elisabeth, colonel d'artillerie, directeur de l'atelier de précision au dépôt central ; 43 ans de services, 4 campagnes ; officier du 27 juin 1850.

12 janvier 1860. MENABREA Louis, major général dans le corps royal du génie (sarde).

— — BRACORENS DE SAVOIROUX Charles (le comte), major général.

— — PERRIER Louis-François, major-général, commandant la Brigade de Savoie.

31 mai — DUPASQUIER, gouverneur provisoire de Chambéry.

31 mai 1860. LACHENAL, gouverneur provisoire d'Annecy.
— — GREYFIÉ DE BELLECOMBE (comte).
28 août — JAILLET DE St-CERGUES Humbert (le comte), général de division, 41 ans de services, une campagne.
29 août — BILLIET (Mgr), archevêque de Chambéry.
5 janvier 1861. COSTA DE BEAUREGARD (le marquis), président du conseil général de la Savoie.
13 août 1863. DE ROLLAND Jean-François, général de brigade; 39 ans de services, 3 campagnes. officier du 12 janvier 1860.
13 août 1867. PETETIN Anselme, conseiller d'Etat, directeur de l'imprimerie impériale; officier du 12 août 1860.
28 déc. 1867. DUMONT Joseph-Eugène, colonel du 1er régiment de voltigeurs de la garde impériale; 26 ans de services, 14 campagnes; officier du 23 août 1861.
14 août 1868. DE LAVENAY, président de section au conseil d'Etat; officier du 12 août 1863.
20 avril 1871. BORSON, colonel au corps d'état-major; officier du 21 décembre 1864.
12 juillet 1880. BARRAL, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France; officier du 24 janvier 1863.
7 juillet 1884. COTTIN, colonel du 132e régiment d'infanterie; 38 ans de services effectifs, 3 campagnes; officier du 24 septembre 1870.
— — GOYBET Charles-Louis, général de brigade commandant la 1re brigade de chasseurs; 38 ans de services, 4 campagnes, une citation; officier du 19 octobre 1870.
24 avril 1888. D'ONCIEU DE LA BATIE Auguste-Marie-Edouard, capitaine de vaisseau; 38 ans 1/2 de services, dont 22 1/2 à la mer; officier du 5 février 1875.
10 juillet 1896. VARLOUD Jacques-Joseph-Vincent, général de brigade commandant la 1re brigade d'infanterie d'Algérie et la subdivision de région d'Alger; 41 ans de services, 37 campagnes, une blessure; officier du 9 juillet 1883.

30 déc. 1902. DE VILLE Auguste-Charles-Prosper-Gaëtan, général de division, inspecteur général du 1er arrondissement d'inspection permanente de cavalerie; 47 ans de services, 5 campagnes; officier du 9 juillet 1895.

— — RAYMOND Jacques-Marie-Jules, colonel-breveté, directeur à Lyon (état-major particulier de l'artillerie); 41 ans de services, 2 campagnes, une blessure, une citation; officier du 6 septembre 1892.

9 mars 1908. GONDRAND François-Victor, président de la société internationale des transports Gondrand frères, à Milan, président de la Chambre de Commerce française de Milan, délégué officiel du comité français des expositions à l'étranger pour l'exposition internationale de Milan; officier du 31 décembre 1904.

31 déc. 1913. CHATELAIN, général de division, inspecteur des cours de tir de campagne; 44 ans de services, 3 campagnes; officier du 11 juillet 1902.

4° GRANDS OFFICIERS

12 janvier 1860. MOLLARD Philibert, lieutenant-général, commandant la 3e division de l'armée sarde.

15 août — GAGNON Joseph-Oronce, général de division, commandant la 10e division militaire; 44 ans de services, 9 campagnes; commandeur du 26 avril 1846.

11 — 1867. JAILLET DE SAINT-CERGUES (le comte), général de division; 50 ans de services, 2 campagnes, 2 citations; commandeur du 28 août 1860.

11 — 1869. BILLIET (Mgr), cardinal archevêque de Chambéry; commandeur du 29 août 1860.

3 février 1880. DUMONT Joseph-Eugène, général de division, commandant le 18e corps d'armée; 39 ans de services; 14 campagnes; commandeur du 28 décembre 1867.

12 juillet 1882. MERCIER, premier président de la Cour de cassation ; commandeur du 24 septembre 1852.

5 — 1888. BORSON Jean-François, général de division, commandant la 31e division d'infanterie ; 47 ans de services, 4 campagnes ; commandeur du 20 avril 1871.

12 — 1890. GOYBET Charles-Louis, général de division, inspecteur général du 2e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie ; 46 ans de services, 4 campagnes, une citation ; commandeur du 7 juillet 1884.

25 déc. 1899. VARLOUD Jacques-Joseph-Vincent, général de brigade, commandant la 1re brigade d'infanterie d'Algérie et la subdivision de région d'Alger ; 44 ans de services, 38 campagnes, une blessure ; commandeur du 10 juillet 1896.

5° GRAND-CROIX

5 janvier 1887. DUMONT Joseph-Eugène, général de division, commandant le 3e corps d'armée ; 45 ans de services, 14 campagnes ; grand-officier du 3 février 1880.

A ces noms, il conviendrait d'ajouter ceux — assez nombreux — des Savoyards qui ont opté pour l'Italie en 1860 et qui ont obtenu des dignités ou grades dans la Légion d'honneur *au titre étranger*.

L'*Almanach national* de 1914 mentionne parmi les grands-croix le général Louis Pelloux, sénateur ; parmi les grands officiers le Cte d'Oncieu de la Bâtie, lieutenant général en retraite ; parmi les commandeurs le colonel Alexis Chapperon, et comme officiers le major général de La Forest et le capitaine de vaisseau Rubin de Cervens.

Rappelons que le général Menabrea était grand-croix, les généraux Bracorens de Savoiroux, de Maugny et Léon Pelloux étaient commandeurs, ainsi que le baron Blanc (ambassadeur) et que la rosette d'officier avait été accordée aux généraux Chavasse, Gabet (Antoine), Gonnet, Morand, etc.

François MIQUET.

Bibliothèque publique d'Annecy

1744-1900

(Suite.)

On se souvient qu'aux termes de l'article 9 de la loi du 8 pluviôse an II, le travail des Commissaires chargés de dresser l'inventaire des ci-devant Corps religieux devait être terminé dans les quatre mois, c'est à dire fin mai 1794.

A cette date, le district d'Annecy était-il en mesure d'ouvrir sa bibliothèque ?

Deux ans plus tard, le 12 ventôse an IV, (2 mars 1796), l'Administration centrale du département du Mont-Blanc demanda à la municipalité d'Annecy quelques renseignements à ce sujet.

Citoyens,

Le Ministre de l'Intérieur nous demande l'état des dépenses faites pour la confection des Bibliothèques nationales, en exécution de la loi du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794). Nous vous invitons, en conséquence, à nous marquer quel est le montant des sommes qui ont été ordonnancées, tant pour le traitement des Commissaires bibliographes que pour tous frais tendant à la conservation des livres.

Si aucun payement n'a encore été effectué, vous payerez le montant de chacune des demandes formées pour pareils objets, ainsi que les dépenses relatives à la confection des catalogues et à la conservation des livres, qui resteraient à faire pour l'entière formation de la Bibliothèque.

Si l'emplacement demandait une reconstruction, pour la distribution des salles destinées à recevoir les livres, et s'il y avait des tablettes à faire, ou autres travaux, tant en menuiserie qu'en charpente et en maçonnerie, vous ajouterez ces dépenses dans l'état. Ces renseignements, dont tous les articles doivent être séparés et expliqués d'une manière claire et précise, sont attendus au plus tôt par le Ministre, pour prendre une détermination sur les différentes réclamations qui lui ont été adressées.

Nous espérons de votre zèle que vous nous les transmettrez dans le plus bref délai.

Salut et fraternité.

EMERY [1].

Dans son rapport à la municipalité annécienne, qui lui avait donné communication de la lettre du Département, le citoyen Babin constate que tout est à faire, même les planchers, au local affecté à la Bibliothèque, et que le Département,

1. Archives municipales d'Annecy. M. M. 1. XI. 4.

auquel les devis du citoyen Dunand, architecte, ont été envoyés, n'a plus donné signe de vie.

Je déclare qu'ayant été nommé le 14 du dit pluviôse an II (2 février 1794), par l'Administration du district d'Annecy, et commis pour procéder au choix et dépouillement des ouvrages qui se trouvaient dans les bibliothèques devenues nationales, je m'en occupai de suite.

J'ai envoyé à Paris le nombre de 2,422 cartes, qui sont entrées dans le travail de la bibliographie, comme il en conste par une lettre du Comité d'Instruction publique ; pour lequel travail j'ai employé, tant moi que mes aides, 300 journées, pour lesquelles, conformément à la loi qui fixait à 5 livres la journée, j'ait reçu 1,500 livres et 300 pour le transport des livres de quelques bibliothèques, qui sont déposés dans une salle du ci-devant Evêché. Ces sommes m'ont été délivrées sur mandat de l'Administration du district.

Je n'ai rien reçu depuis le 9 pluviose an III (28 janvier 1795), quoique j'aie toujours veillé à la conservation des livres. J'ai fait deux exemplaires du catalogue, dont un a été envoyé au Directoire du département, dans le courant de pluviôse de l'an III (janvier-février 1795), l'autre est entre mes mains. Pour cela, j'ai travaillé un mois, que l'on fixera comme on jugera à propos. de même pour le salaire pour la surveillance depuis le commencement de germinal an III (mars 1795), ce qui fait environ une année.

Il reste encore plusieurs bibliothèques à transporter, ce qu'on aurait peine à faire en assignats, ou du moins en faudrait-il une quantité considérable. De plus le transport de trois ne peut pas s'effectuer sans une autorisation du département, parce qu'elles sont dans d'autres communes.

Quant à l'emplacement destiné pour former la Bibliothèque. il y a tout à faire jusqu'aux planchers. Selon la loi du 8 pluviôse (27 janvier 1794) l'Administration du district d'Annecy fit procéder à un devis estimatif pour la dépense à faire pour la Bibliothèque, par l'architecte Dunand. Le devis fut envoyé au département, qui le renvoya pour faire quelques augmentations ; ce qui fut effectué de suite par le susdit Dunand et on le renvoya au Directoire de département, le 7 thermidor de l'an II (25 juillet 1794), ainsi qu'il en conste par la lettre d'envoi, portée dans les registres de l'Administration de ce district. Le Département n'en accusa point la réception, et, depuis lors, on n'en a plus entendu parler ; je pense qu'il faudrait faire chercher dans les archives du département, et porter la dépense en valeur métallique.

Ainsi est.

Annecy, le 22 ventôse an IV (12 mars 1796).

C.-F. Babin (Ibid.).

Le devis de l'architecte Dunand s'étant égaré dans les cartons du Directoire de Chambéry, la municipalité annécienne se vit obligée d'en demander un nouveau. Elle invita aussi le citoyen Babin à présenter la note exacte des sommes qui lui étaient dues.

1° Le citoyen Dunand, architecte, dressera un plan et devis des salles nécessaires pour la formation d'une Bibliothèque, et distribuée de manière à séparer les livres manuscrits et précieux, les monuments en sculpture,

gravure et peinture, de la salle ordinaire, et à conserver un bureau au Bibliothécaire.

2° Le citoyen Babin présentera un tableau, soit état : 1° Des sommes ordonnancées pour son traitement et pour les frais tendants à la conservation des livres ; 2° Un état de dépenses relatives à la confection des catalogues, et à la conservation des livres qui restent, pour parvenir à l'entière formation de la bibliothèque. Extrait du présent sera transmis à chacun d'eux, avec invitation d'y donner cours, au plus tard dans la décade courante [1].

Deux ans après l'extrême limite fixée pour la création des bibliothèques de district, Annecy n'était donc en mesure, ni de fournir un local convenable à sa destination, ni de terminer son catalogue.

Moins encore le Comité d'Instruction publique avait-il satisfait à ses engagements. Il se trouva inondé d'une telle quantité de catalogues sur fiches et sur feuilles — pour sa part, Babin en avait envoyé plus de deux mille — que, dans l'impossibilité de faire le triage des doubles, des livres à conserver, à vendre ou à brûler, il confia sa détresse au ministre, et celui-ci en fit part au Directoire de Chambéry [2].

C'est pourquoi, par lettre du 24 germinal an IV (13 avril 1796), l'Administration centrale du département du Mont-Blanc notifie en ces termes à l'Administration municipale de la commune d'Annecy les ordres du Ministre : « Il nous charge de faire cesser l'exécution et l'envoi des catalogues sur cartes et sur feuilles, et de les garder soigneusement pour former les bibliothèques. Vous voudrez bien vous y conformer, et nous faire passer sans délai l'état des frais faits et à faire pour la formation de la bibliothèque que nous vous avons demandée par la lettre du 18 ventôse dernier (2 mars 1796) [3]. »

Les *cartes* et *feuilles* envoyées à Paris furent-elles renvoyées aux districts ? Nous n'en avons trouvé aucune trace : cela est peu probable. Ainsi, le travail de Babin et de ses collègues était à recommencer.

D'autre part, l'architecte Dunand hésitait à présenter un troisième devis, qui aurait pu avoir le sort des deux premiers. Son hésitation était d'autant plus justifiée, que le devis portait sur un immeuble que l'Administration de Chambéry n'avait pas renoncé à mettre aux enchères. Avant tout, il fallait

1. Germinal an IV (21 mars 1696, fol. 74).
2. Lettre du 15 germinal an IV (4 avril 1796).
3. Arch. munic. R. D. D. étagère XVI, rayon 4, n° 1.

s'assurer la propriété de cet immeuble, et tel est l'objet de la délibération municipale du 19 prairial an IV (7 juin 1796).

« Le Département sera invité de déclarer n'y avoir lieu à la vente de la maison dite *Nouvel Evêché*, motivée sur ce que l'administration la désigne pour l'établissement soit le placement des Tribunaux et de l'administration de canton, de la *Bibliothèque* publique, etc. »

Un peu rasssuré, Dunand se remit au travail. La pièce qu'il avait à aménager, et dans laquelle, au témoignage de Babin, tout était à faire jusqu'aux planchers, était la chapelle de l'Evêché, aujourd'hui conservée à sa destination et rattachée à la cathédrale par un escalier de construction récente. Il évalua les dépenses à faire, pour la distribution de la salle, à 10.495 livres, et pour l'arrangement de la salle, afin de la rendre apte à recevoir les tableaux et autres objets curieux, à 2.015 livres : total = 12.510 livres [1].

En possession de ce document le Syndic d'Annecy réunit son Conseil, le 11 messidor an IV (29 juin 1796) pour décider qu'on enverrait à l'administration centrale les devis de Dunand et de Babin [2].

Vu le devis estimatif fait par le citoyen Dunand, architecte, des travaux à faire pour l'établissement d'une *Bibliothèque* nationale dans le local indiqué dans l'un des appartements du ci-devant Evêché, et l'état des dépenses déjà faites et de celles à faire pour le dépouillement des livres provenant des diverses bibliothèques, dressé par le citoyen Babin.

L'Administration..... arrête que les dits deux états seront transmis à l'Administration centrale du Département, qui est invitée de les faire passer au Ministre de l'Intérieur.

Sans plus nous attarder aux faits et gestes du Département, demandant des pièces pour les égarer dans ses dossiers, au Directoire de district et à la municipalité impuissants à mettre sur pied la bibliothèque dite nationale, concluons à l'échec du Comité d'Instruction publique. Partout, comme à Annecy, tout, ou presque tout restait à faire.

* * *

Cependant le Directoire ne désespérait pas de mener à bonne fin l'œuvre avortée de la Convention. Si le Comité susdit s'était montré inférieur à sa tâche, l'Institut ne serait-il

1. 28 prairial an IV. (16 juin 1796). m. m. t. XI, 4.
2 Fol. 113.

pas à hauteur ? C'est sur ce dernier que le Conseil des Cinq-Cents jeta les yeux.

Considérant combien il est important à l'instruction publique et à la propagation des lumières de conserver, pour les bibliothèques nationales établies dans les départements, les livres les plus capables d'y multiplier les connaissances; de décharger, en même temps, les dépôts où les bibliothèques des Corporations supprimées et celles des Emigrés ont été portées, des livres inutiles, dont le prix facilitera l'établissement des bibliothèques départementales, et dont la vente diminuera le nombre et la dépense des conservatoires;

Considérant aussi que le délai de la prononciation des mesures à prendre à cet égard faciliterait l'introduction ou l'accroissement d'abus qui nuiraient, soit à la conservation des livres nécessaires aux bibliothèques départementales, soit à l'économie des dépenses; prend la résolution suivante :

ART. 2. — L'Institut national présentera ses vues :

1° Sur la manière la plus avantageuse de composer les bibliothèques nationales à établir dans les départements, de compléter la grande bibliothèque nationale par le moyen des livres qui existent dans les dépôts littéraires, et de procurer aux autres bibliothèques nationales les suppléments qui peuvent être nécessaires;

2° Sur la nature et le nombre des livres dont il serait possible de se défaire sans nuire à l'établissement et au complètement des bibliothèques nationales. Il enverra le résultat de son travail tant au Corps législatif qu'au Directoire.

ART. 3. — Jusqu'à ce que l'Institut ait satisfait à la disposition des deux articles précédents, ce qu'il sera tenu d'exécuter dans le plus bref délai possible, il ne sera fait aucune vente ni échange des livres existant dans les dépôts littéraires.

ART. 4. — Lorsque le Directoire exécutif aura examiné le résultat du travail de l'Institut, il ordonnera les mesures convenables pour la vente des livres qui auront été reconnus pouvoir être aliénés, et pour la conservation la plus sûre et la plus économique de ceux qui seront réservés pour les diverses bibliothèques nationales.

ART. 5. — Les fonds qui proviendraient du prix des livres vendus sont affectés à l'établissement des bibliothèques dans les départements, et autres dépenses de l'Instruction publique.

ART. 6. — La présente délibération sera imprimée [1].

La délibération est du premier jour complémentaire, an IV (16 septembre 1796).

L'Institut aurait-il justifié la confiance dont on l'honorait ? Il n'eut guère le temps de le montrer.

A peine était-il entré en fonction, que les Hospices civils se mirent sur les rangs pour revendiquer les livres enlevés aux Corps religieux; les bibliothèques de district avaient vécu.

1. Arch. nat. A. D. VIII. 15.

III.

Bibliothèque des Hospices ou du Collège.

Bibliothèque des Hospices au « Nouvel Evêché ».

Au Collège d'Annecy.

Le long décret du 23 messidor an II (11 juillet 1794) en 38 articles [1], avait, dès le début, soulevé de la part des Administrations hospitalières de trop légitimes réclamations. Ses deux premiers articles traitaient en Corps religieux les établissements ouverts à l'humanité souffrante, c'est-à-dire que leurs biens, déclarés nationaux, devaient être sous la main des Domaines.

Art. 1. — Les créances passives des hôpitaux, maisons de secours, hospices, bureaux des pauvres et autres établissements de bienfaisance, sous quelque dénomination qu'ils soient, sont déclarées dettes nationales.

Art. 2. — L'actif des établissements mentionnés en l'article précédent fait partie des propriétés nationales ; il sera administré ou vendu conformément aux lois existantes pour les domaines nationaux.

C'était mettre un peu lestement à la porte — et on oubliait volontairement de leur dire merci, — les hommes dévoués qui avaient consacré leur temps et leur peine à l'assistance des malheureux.

Contre l'opinion publique, aussi peu favorable aux Domaines qu'elle l'était aux administrateurs des Hospices, la Convention lutta pendant une année. Vaincue enfin, elle se borna tout d'abord à suspendre l'effet de sa loi du 23 messidor, et à remettre les choses sur le pied où elles étaient anciennement.

La Convention nationale, après avoir entendu son comité des secours publics, décrète :

Art. 1er. — En attendant qu'il ait été statué sur l'organisation définitive des secours, l'exécution de la loi du 23 messidor an II (11 juillet 1794) est suspendue, en ce qui concerne l'administration et la perception des revenus des hôpitaux, maisons de secours, hospices, bureaux des pauvres, et autres établissements de bienfaisance, sous quelque dénomination qu'ils soient connus.

Art. 2. — Chaque administration particulière jouira provisoirement, des revenus qui lui étaient affectés.

Art. 3. — Les agents de la Commission des revenus nationaux seront tenus de remettre, dans la décade qui suivra la publication de la présente loi, entre les mains des administrateurs des hospices et autres établisse

1. Dalloz : *Hospices*, p. 59.

ments de bienfaisance, tous les titres, inventaires, états de recette et de dépense, baux, et généralement tous les papiers relatifs à l'administration de ces établissements, qui ont été déposés dans leurs bureaux. Sont exemptés les titres féodaux qui n'ont pas de rapport à la propriété.

Art. 4. — La Commission des secours publics prendra toutes les mesures nécessaires pour l'exécution du présent décret.

Suspendre l'effet de la loi n'était pas réparer les dommages causés pendant qu'elle demeura en vigueur. Cette réparation, attendue encore pendant une année, fut l'objet de la loi du 16 vendémiaire an v (7 octobre 1796). Elle statue que les biens aliénés en vertu de la loi du 23 messidor « seront remplacés aux Hospices en biens nationaux du même produit ».

Art. 5. — Les hospices civils sont conservés dans la jouissance de leurs biens, et des rentes ou redevances qui leur sont dues par le Trésor public ou par des particuliers.

Art. 6. — Ceux des dits biens qui ont été vendus en vertu de la loi du 23 messidor, qui est définitivement rapportée par la présente en ce qui concerne les Hospices civils, leur seront remplacés en biens nationaux du même produit, suivant le mode réglé ci-après.

Art. 7. — Les Administrations centrales de département se feront remettre, dans le mois de la publication de la présente, l'état des biens vendus, dépendant d'hospices situés dans leur territoire.

Art. 8. — Dans le mois suivant, les Administrations centrales désigneront des biens nationaux du même produit, en remplacement des biens vendus; et ce, après estimation d'experts, dont un sera nommé par elles, l'autre par le Directeur des Domaines nationaux. Le travail des Administrations centrales ne sera que préparatoire, et n'aura son effet définitif qu'en vertu d'une loi expresse.

Art. 9. — Les redevances de quelque nature qu'elles soient, dont ils jouissaient sur les domaines nationaux qui ont été vendus ou sur des biens appartenant à des particuliers qui, pour s'en libérer, en ont versé le prix au Trésor public, seront payées par le Trésor public aux dits Hospices.

Art. 10. — Jusqu'à ce que cette remise soit effectuée, il sera payé aux dits hospices une somme égale à celle que leur produisaient, en 1790, leurs biens vendus.

Art. 11. — Au moyen du remplacement ordonné par les articles précédents, il ne pourra être accordé aux dits hospices aucun secours sans une autorisation spéciale du Corps législatif.

Art. 12. — La Trésorerie nationale est déchargée, pour l'avenir, du payement des rentes perpétuelles et viagères dues par les Hospices.

(Dalloz, *Hospices*, p. 61.)

Complétée le 29 pluviôse an v (17 fév. 1797.)
20 ventôse an v (10 mars 1797) Ibid. [1].

1. Le décret du 25 messidor an v (13 juillet 1797), accorde la jouissance des biens affectés aux fondations de Bourses, dans tous les collèges de France, aux hospices civils des lieux où elles existaient originairement.

Reste maintenant à savoir quels seront les biens nationaux abandonnés aux Hospices d'Annecy, en compensation de leurs biens aliénés en vertu de la loi du 11 juillet 1794 ?

La Commission administrative jeta les yeux sur les Bourses des Pauvres Ecoliers, des Pauvres Prêtres, des Nouveaux Convertis et du collège Chappuisien, ainsi que sur les titres y relatifs. Forte de l'appui de la municipalité annécienne et du Directeur de l'Agence des Domaines qui, en date du 11 et 17 fructidor (28 août et 3 septembre 1797), donnèrent un avis favorable, la Commission exposa ses vues à l'Administration centrale de Chambéry. Dans les *considérants* de son arrêté du 22 fructidor an v (8 septembre 1797), celui-ci a soin de distinguer entre les biens « dont la rémission aux Hospices est textuellement ordonnée par l'art. 3 de la loi du 2 brumaire an IV », et ceux « dont la remise ne doit se faire qu'aux Bureaux de bienfaisance établis par la loi du 7 frimaire dernier » (27 novembre 1796.) En conséquence, elle attribue à l'Administration des Hospices « ou à tout autre citoyen dûment autorisé par elle, à sa première réquisition, et moyennant due décharge, tous papiers et autres effets des établissements connus ci-devant sous le nom de Bourses des Pauvres Ecoliers et des Pauvres Clercs, et du collège Chappuisien. La dite Commission présentera ensuite incessamment à l'Administration municipale de la commune d'Annecy, et sécutivement à cette Administration, ses vues sur le meilleur mode d'emploi des fonds et revenus des dits établissements, pour y être ensuite statué ainsi qu'il appartiendra ». Au Bureau de Bienfaisance, établi ou à établir, les Administrateurs de Chambéry attribuèrent les « titres et effets dépendant des autres Bourses sus-énoncées » c'est-à-dire des Pauvres Prêtres, et des Nouveaux Convertis [1].

Ce n'était pas bagatelle, pour la Commission des Hospices, de dresser l'inventaire « des fonds et revenus des établissements » dont elle devenait attributaire. En ce qui concerne les Bibliothèques, en particulier, elle avait à revendiquer celles que nous avons vues, au chapitre précédent, destinées à devenir bibliothèques de district, et qui demeurèrent confondues pêle-mêle avec la bibliothèque publique d'Annecy.

(*A suivre*). Charles Rebord.

1. Arch. d'Etat de Turin. Vescovadi, mazzo, 3. Carte relative al ristabilimento del Vescovato d'Annecy.

GLANES

Chronique des archives du département de la Haute-Savoie (III) [1].

Deux dons. — Nous avons eu, au cours du trimestre écoulé, le plaisir d'enregistrer deux dons d'une importance particulière, et sur lesquels il convient d'attirer l'attention des lecteurs de la *Revue savoisienne*.

D'une part, notre confrère, M. Fleury Raillon, achitecte départemental, a consenti à se dessaisir au profit des Archives du département de tous les plans provenant de la succession de ses prédécesseurs. Il a bien voulu y ajouter ceux d'un grand nombre de monuments publics situés sur le territoire de la Haute-Savoie, et dont il est personnellement l'auteur. On trouvera plus loin (série N), le répertoire sommaire de ces fonds dont il est superflu de souligner l'intérêt. S'il est vrai que le moindre croquis vaut mieux qu'un long rapport, quel jugement pourra-t-on formuler au sujet des centaines de plans mis désormais à la disposition des travailleurs. Le moins qu'on en puisse dire est qu'ils constituent des documents de premier ordre pour l'étude de l'architecture contemporaine en Savoie, tant religieuse que civile, et qu'ils serviront de bases à d'excellents travaux historiques. Il nous est agréable de remercier notre distingué confrère de son généreux geste.

D'autre part, un versement considérable, provenant avec le consentement de M. le Procureur de la République, du greffe du tribunal d'Annecy, est venu enrichir notablement notre ancien fonds judiciaire. (Série B). En exécution d'une circulaire ministérielle du 26 juin 1916 sur le danger que courent les archives publiques du fait de la collecte des vieux papiers, une visite minutieuse a été faite aux archives dudit greffe d'Annecy. Elle a permis de découvrir sous un amoncellement de papiers destinés au pilon plus de cent registres et une vingtaine de liasses qui ont été réparties entre les séries B, C et E. Mais, c'est surtout, nous l'avons dit, la série judiciaire qui a bénéficié de cet accroissement. Grâce à lui, on peut maintenant se faire une idée exacte de ce qu'était au XVIIIe siècle dans la province du Genevois l'organisation de la justice. Le fonctionnement des différents rouages judiciaires, qu'il s'agisse de judicature mage ou de juridictions secondaires, pourra maintenant être étudié avec soin, et l'on peut espérer que les historiens des anciennes institutions en Savoie sauront tirer parti d'une aussi riche documentation. — Le personnel du greffe composé de MM. Perret, greffier intérimaire, Desservettaz, commis au greffe, et Theraroz, employé, a dans une très large mesure favorisé le versement de ces papiers. Il a droit à tous nos remerciements, et nous sommes heureux de les lui exprimer.

1. V. *Revue savoisienne*, 1916, fasc. 1, p. 78-81 et fasc. 2, p. 159-162.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES. (Acquisitions.)

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE [1].

a). Ouvrages relatifs à la Savoie et à la Suisse.

LEGGI E CONSTITUZIONI di Sua Maesta. Tome secondo. Torino, nella Stamperia Reale, 1770, gr. in-8°, 574 p. [Exemplaire double]. (Don de Me J. Pache, avoué à Annecy).

MÉMOIRES de l'Académie de la Val d'Isère. Moûtiers, in-8°. — Vol. VII (3e et 4e livr.); vol. VIII (livr. 1 à 4); Nov. série. Vol. I (1e et 2e livr.); vol. II (2e livr.) (Don de l'Académie de la Val d'Isère).

RECUEIL de Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère. — Nouv. série. Moûtiers. Impr. Nouvelle, in-8°. — 1er vol. (3e livr.); 2e vol. (1re et 2e livr.); 3e vol. (2e, 3e et 4e livraisons). (Don de l'Académie de la Val d'Isère).

TARIF des Droits dus aux Finances, à la grande chancellerie, aux Bureaux d'Etat, et des guerres pour les provisions de S. M... Turin, Impr. Royale, 1770, gr. in-8°, 419 p. (Don de Me J. Pache, avoué à Annecy).

SAVOIE (LA) LITTÉRAIRE et scientifique. Revue trimestrielle publiée sous le haut patronage de l'Académie de Savoie. Chambéry, Impre savoisienne, in-8°, 1915-1916. (Don de la Commission de Météorologie.

b). Ouvrages généraux, instruments de travail.

RÉGNÉ (Jean) : Inventaire ou Catalogue sommaire des Imprimés du fonds Vivarois de la Bibliothèque historique des Archives départementales de l'Ardèche... Largentière, Mazel et Plancher, 1916, in-8°. VIII-96 p. (Don du dép[t] de l'Ardèche)

ROHMER (Régis) : Répertoire numérique des Archives départementales de la Lozère. — Série N. Mende. Ignon-Renouard, 1916, in-4° (Don du dép[t] de la Lozère).

Série B. (Cours et juridictions).

JUDICATURE-MAGE D'ANNECY. — a). *Registres d'ordonnances* : 1730, 1732, 1733. 1735, 1741, 1742, 1765, 1766-67, 1770, 1773, 1774, 1777, 1778, 1779, 1780, 1783, 1784, 1886, 1787, 23 registres. — b). *Registres de sentences* : 1728, 1730, 1731, 1732, 1733, 1735-36, 1739, 1740, 1741, 1742. 1745, 1751, 1753, 1755, 1771, 1772, 1773, 1778-80, 1781-82. 1783-84, 1788, 1789, 23 reg. — c). *Registres de tutelles et curatelles* : 1715-18, 1770-72, 1781-90, 3 reg — d). *Registres d'adjudications* : 1732-39, 1 reg. — e). *Registre des rapports* : 1768, 1772, 1 reg. — f). *Registres des causes sommaires* : 1733. 1736, 1789, 3 reg. — g). *Registres d'insinuation des tutelles et curatelles* : 1779-80, 1782-87, 2 reg. — h). *Registres des présentations, ordonnances d'audience. etc.* : 1773-77, 1778-81, 2 reg. — i). *Registre des cachetements, decachetements, etc.* : 1764-67, 1 reg. — j). *Registre d'insinuation des subhastations* : 1782-87, 1 reg. — k). *Registre des choses émanées du Sénat, etc.* : 1773-77, 1 reg. — l). *Registre de donations* : 1720-22, 1 reg. — m). *Registre d'insinuation des substitutions de procureurs* : 1730-37, 1 reg. — n). *Registres d'ins-*

1. L'espace dont on peut disposer pour cette *Chronique* étant nécessairement restreint, les ouvrages à caractère périodique offerts aux Archives seront à l'avenir indiqués une fois l'an seulement.

cription des comparutions, etc. : 1731-34. 1764-68, 2 reg. — o). *Registre d'inventaire* : 1769-79, 1 reg. — p). *Registre des matières criminelles* : 1730, 1 reg. — q), *Registre des visites des prisons et des prisonniers* : 1732-39, 1 reg. — r). *Registre d'inventaire des bordereaux déposés au greffe* : 1823-38, 1 reg. — s). XVIIe-XVIIIe siècle : Onze liasses de procédures diverses. 11 liasses.

JURIDICTIONS SECONDAIRES. — *Alex* : Sentences et ord. : 1783-92, 1 reg. — *Allery* (*Comté d'*) : Ordonnances : 1777-88, 1789-92, 2 reg.; sentences : 1779, 1 reg.; tutelles et autres actes : 1788-90, 1 reg.; insinuation des adjudications : 1773-81, 1 reg. — *Allonzier* (*Baronie d'*) : Ordonnances : 1778-88, 1 reg.; sentences : 1782-93, 1 reg. — *Chitry* (*Comté de*) : Actes judiciaires : 1787-90. 1 reg. — *Faverges* (*Marquisat de*) : Sentences : 1778-80, 1784, 1787-89, 3 reg ; ordonnances sommaires : 1782, 1 reg.; ordonnances d'audience : 1790-92, 1 reg. — *Grésy et Cessens* (*Comté de*) : Sentences : 1733-39, 1 reg,; tutelles : 1742-43, 1 reg. — *Monthoux* : Tutelles : 1778, 1 reg. — *Montagny* : Ordonnances : 1787. 1 reg. — *Roche* (*Marquisat de La*) : Ordonnances : 1776-78, 1779-81, 2 reg.; sentences : 1788, 1 reg.; tutelles et curatelles : 1788-90, 1 reg. — *Sales* (*Marquisat de*) : Sentences : 1781-92. 1 reg.; ordonnances 1781-83 ; 1788-89, 2 reg. — *Talloires* : Ordonnances : 1778-88, 1 reg. — *Thônes* (*Marquisat de*) : insinuations : 1773-81, 1782-87, 2 reg.; adjudications : 1782-87, 1 reg. — *Villard-Chabod* : Ordonnances : 1779-82, 1 reg. (Don du greffe du Tribunal d'Annecy).

Série C. (Administrations provinciales).

1774-80 : 1 liasse de cottets de la taille pour les paroisses du mandement d'Annecy. (Don du greffe du tribunal d'Annecy).

Série D. (Instruction publique).

Recueil comprenant : Notions et problèmes d'Arithmétique, chansons, remèdes contre maladies et affections diverses, recettes de cuisine, manuel de culture et de jardinage, recettes diverses pour le nettoyage des métaux et des étoffes. Illustré de nombreux dessins en couleurs représentant des portraits, des armoiries et principalement des animaux de toutes espèces. 1 vol. in-12, 9×15. 243 f^os^ papier, rel. parchemin, XVIIIe siècle. (Don de Me J. Pache, avoué à Annecy).

Série E. (Familles, notaires, communes).

I.E. (*Familles*). BESSON : 1614, 24 février. Lettres de bourgeoisie, en faveur de Me George Besson, praticien, accordées par les syndics d'Annecy. Pièce parch. (Don de Me J. Pache, avoué à Annecy).

COMPARET : 1497, 11 avril. Mariage entre Germain Comparet, douz Cropt, paroisse des Clets, d'une part; et Louise Brusel, de Beauchamp de la d. paroisse, d'autre. Pièce parch. (Don de M. Deservettaz, commis-greffier à Annecy).

GEORGES : Livre de compte pour le Sr Jean-Louis Georges, bourgeois d'Annecy : 1756. (Don du greffe).

NAVIS : 1515, 19 févr. Chavanod. Vente par Jacques de Bessonay, en faveur de Jean Navis, d'une pièce de terre sise à Chavanod, lieu dit « En Sucher », pour le prix de 4 florins d'or. Louis Bargon, notaire. Pièce parch. (Don de M. Desservetaz, commis-greffier à Annncy).

DE REGARD : 1736, 26 juillet Annecy. Demande de dispense pour le mariage projeté entre Ignace de Regard, et Marie-Françoise de Compey. Pièce papier. (Don de M. Marie Paclet, d'Annecy).

DE ROUER : Reg. de reconnaissances en faveur de R^d^ Me Charles de Roüer

des barons de Bressieu, chantre et chanoine de S. Pierre de Genève : 1648-51. (Don du greffe du Tribunal).

De Villette : Reg. de reconnaissances en faveur des n. de Villette : 1576. (Don du greffe).

II. E. (*Notaires*). Charlet : 1735-36. Minutaire de Me Charlet, notaire d'Annecy, fragment. (Dom du greffe du Tribunal d'Annecy).

Delespine ; 1557-70. Minutaire de Me Delespine, notaire. (Don du greffe).

Dunand : 1779. Minutaire de Me Pierre-F. Dunand. notaire à Annecy. (Don du greffe).

Marion : 1786. Minutaire de Me Gaspard Marion, notaire à Annecy. (Don du greffe).

E. *Supplément* : 1774-79. Extraits des registres de baptêmes, mariages et mortuaires de diverses paroisses de la province de Genevois, 2 reg. in-4°. (Don du Greffe).

Série G. (Clergé séculier).

Vanzy : XVe siècle, Donation d'un terrain pour la fondation d'une chapelle à Vanzy. (Don de M. Deservettaz, commis-greffier à Annecy).

Série L. (Administr. de 1792 à l'an VIII).

Annecy : Registre des entrées à la maison d'arrêt d'Annecy, du 11 floréal an IV au 30 fructidor an IV. (Don du greffe).

Annecy : Procès-verbaux de l'Assemblée primaire d'Annecy pour les ans III-VII, 1 reg. in-4°, 64 fos. (Don du greffe).

Série M. (Administration générale).

Exposition Universelle de 1889. Série de 24 rapports de délégués de la Haute-Savoie. Agriculture, 5 ; Bois pour bâtiments, 1 ; Carrosserie, 2 ; Charpenterie, 3 ; Chaussures, 1 ; Ebénisterie, 4 ; Imprimerie, 2 ; Industrie, 3 ; Tannerie, 2 ; Tapisserie, 1. (Don de M. L. Balleydier, doyen de la Faculté de Droit de Grenoble).

Série N. (Administration départementale).

I. Plans et devis des constructions de l'architecte Mangé, de 1870 à 1891. — 66 cartons, accompagnés d'un Répertoire alphabétique.

II. Devis de constructions faites par M. Fleury Raillon, architecte départemental, de 1894 à 1911. — 16 cartons, placés par ordre alphabétique des localités.

III. Plans de monuments construits ou entretenus par M. Fleury Raillon architecte départemental.

Annecy : Archives départementales, 1884, 3 pl. ; Asile des vieillards, 1892, 4 pl. ; Ecole maternelle de la place Carnot, 1909, 19 pl. ; Groupe scolaire de la place Carnot, 1909, 34 pl. ; Hôtel des Postes, Télégraphes et Téléphones, 1909-10, 105 pl. *Aviernoz* : Eglise, s. d., 1 pl. — *Bonneville* : Abattoirs, 1906, 48 pl. ; Collège, Agrandissements, 1906-09, 126 pl. Hôpital, 1839-1903, 63 pl. — *Châtel* : Eglise, 1903, 57 pl. — *La Clusaz* : Ecole, mairie et poste, 1911, 10 pl. — *Cluses* : Ecole d'horlogerie, 1879, 4 pl. ; Hôtel de ville. 1900, 60 pl. — *Cruseilles* : Justice de paix, Mairie et Poste, 1911, 57 pl. — *Douvaine* : Groupe scolaire, 1901, 57 pl. — *Frangy* : Ecoles, 1903, 101 pl. — *Gaillard* : Groupe scolaire et Mairie : 1906, 46 pl, — *Marlens* : Ecole, 1907, 52 pl. — *La Roche* : Hôpital, 1907, 90 pl. — *Rumilly* : Abattoirs, 1899, 27 pl — *Saint-Eusèbe* : Ecole. et bureau de poste, 1909-12, 14 pl. ; Eglise, 1899, 1 pl. — *Saint-Gingolph* : Eglise, 1899, 4 pl. — *Sillingy* : Fruitière, 1909, 34 pl. — *Taninges* : Bureaux de poste, 1908. 8 pl. : Groupe scolaire, 1899-1905, 19 pl. — *Viuz-la-Chiésaz* : Eglise, 1900, 15 pl. (Don Fleury Raillon).

Série R. (Guerre).

1. Collection de cartes de soirées de bienfaisance au profit d'œuvres de guerre. (Don de M. Dubettier, proposé en chef de l'octroi).

2. [Deherme (Georges).] : Aux civils. Le devoir de servir et de militer. Tours, Arrault, s. d. [1916], in-12, 64 p. (Don de M. J. Désormaux, professeur au Lycée Berthollet).

3. Deuxième emprunt national : Affiches et certificats de civisme. (Don de M. Rouxel, trésorier-payeur général de la Haute-Savoie).

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Le culte de Dieu, de la Vierge et des Saints en Savoie, avant la Révolution, par l'abbé J. Burlet, professeur au Grand-Séminaire. Chambéry, 1916. 351 pages in-8°, avec une carte des anciens diocèses.

M. l'abbé Burlet a voulu faire, sur le sujet indiqué par ce titre [1], une étude qui embrasse toute la Savoie, tandis que celles qui avaient été antérieurement publiées par divers auteurs, ne traitaient que des saints honorés dans tel ou tel diocèse. Ce travail est très méritoire ; et s'il n'est pas complet, comme le reconnaît l'auteur (page 2) il donne au moins une base, un excellent point de départ à toutes les recherches qu'on pourra — disons mieux : qu'on devra faire.

L'étude du culte des saints est celle qui peut le mieux nous renseigner sur le cachet local que la religion chrétienne a pu prendre autrefois dans chaque contrée. Dans le vaste trésor de l'Eglise, ses chefs, selon la parole évangélique, peuvent puiser des choses vieilles et des choses nouvelles ; il est intéressant de voir ce qui a été préféré dans chaque pays, et ce qui a été laissé de côté.

Et par exemple, si l'on prend la peine de classer chronologiquement les saints ou groupes de saints honorés en Savoie (au nombre de 330 environ) qui sont énumérés dans l'index des pages 269 à 273, on remarquera que l'Eglise grecque, qui y est très bien représentée pour l'époque des persécutions et des martyres, ne l'est presque pas ensuite : on ne trouve plus alors que quatre Orientaux : saint Paul, premier ermite, saint Antoine de Thébaïde, l'évêque saint Nicolas, et l'abbé Sabbas. On trouve dans cette liste saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin ; on n'y voit pas leurs glorieux contemporains : saint Basile, saint Jean Chrysostome, saint Grégoire de Nazianze. On n'y trouverait pas un seul des docteurs de l'Eglise grecque, si saint Polycarpe n'y avait pas été admis à titre de martyr.

Le caractère du livre de M. Burlet, qui est un catalogue, appelle surtout des remarques particulières sur tel ou tel point de détail ; en voici quelques-unes.

Pages 3 et 4. Il y a deux paroisses en Savoie, à qui l'on a donné la sainte Trinité pour patronne. M. Burlet peut avoir raison quand il rattache ce choix aux luttes que l'Eglise catholique, aux ve et vi^e^ siècles, a soutenues contre l'hérésie arienne. Mais je ne saurais le suivre, quand il rattache aussi à ces luttes la création de confréries de la sainte Trinité, et l'érection des chapelles qui lui sont dédiées. La plus ancienne mention de ces confréries est de 1360 ; la plus ancienne mention de ces chapelles, de 1371.

1. Il y a un sous-titre : *Essai de géographie hagiologique* et à la page 26, un autre titre encore : *Inventaire hagiologique de la Savoie*. C'est ce dernier qui exprime le mieux ce qu'on trouvedans ce volume.

N'est-il pas plus vraisemblable de s'expliquer ces nouvelles dévotions par le fait que M. Burlet a lui-même indiqué : le développement que l'Eglise, au XIVe siècle, a donné à la fête de la sainte Trinité ?

Page 162. Saint Gingolphe est qualifié *ermite*. Mais il était militaire : son armure était suspendue dans une des églises qui lui étaient dédiées. La chasse était son occupation habituelle ; enfin il était marié : *uxoris suae machinatione, ab ejus adultero perfide occisus est, et inter martyres habitus*. A vrai dire, il était victime plutôt que martyr. Mais la lecture des documents recueillis sur lui par les Bollandistes (*Acta sanctorum*, tome second du mois de mai) est des plus suggestives. On y voit agir le mouvement populaire qui se soulève à l'occasion d'une mort émouvante, et qui aboutit à une canonisation.

Pages 247-248. L'apôtre saint Simon n'a-t-il pas été oublié ? Dans la liturgie, il accompagne saint Jude à la fête du 28 octobre ; il avait avec lui une chapelle à Aillon-le-Vieux (page 186).

Le travail de M. Burlet semble appeler une suite : il serait intéressant de faire un travail semblable pour l'époque actuelle. La comparaison des deux tableaux donnerait lieu à bien des réflexions. Eugène RITTER

*
* *

Associazione fra oriundi Savoiardi e Nizzardi italiani. — Le bulletin n° 5 de cette Association vient de paraître.

Outre une importante étude historique du comte de Sonnaz sur l'*Italianité du duché d'Aoste*, il donne de nombreux articles nécrologiques sur des Savoyards victimes de la guerre ou morts naturellement.

Parmi ces derniers, citons les deux commandeurs Emprin : François, vice-préfet de Naples (1861-1915). et Henri, préfet de Brescia (1857-1915), dont le père, Julien Emprin, intendant des finances, était de Villaroger ; — le comte César Martin-Montù di Beccaria, ingénieur, originaire de Tignes, — et le lieutenant-colonel Humbert Chapperon, de Chambéry (1864-1915). Né en 1864 à Montevideo où son père était consul, il avait, en peu de temps, fourni une brillante carrière.

Au nombre des victimes de la guerre qui nous intéressent, relevons : le contre-amiral baron Ernest Rubin de Cervin, qui venait de prendre le commandement d'une division navale, lorsqu'il périt avec son état-major dans l'explosion du vaisseau amiral *Benedetto Brin*, en rade de Brindisi, le 27 septembre 1915. Né le 10 décembre 1860 à Turin, il était entré fort jeune à l'école de la Marine (en octobre 1874) et, de degré en degré, s'était élevé au premier rang : sa nomination de contre-amiral datait de 1913.

Le capitaine comte Henri d'Oncieu de Chaffardon tué le 25 novembre 1915, à Peteano, et le major d'artillerie Ferruccio Guy qui succomba le 10 juin 1915 étaient des fils de généraux savoyards qui ont porté dignement des noms illustres. Il faut aussi mentionner le capitaine Victor Lacroix, frappé mortellement à l'assaut de la cote 124 du mont Saint-Michel, le 23 novembre 1915. Il était fils du major Joseph Lacroix, de Saint-Paul en Chablais.

Le Bulletin est enrichi de portraits soigneusement exécutés, si bien qu'à tous les points de vue cette publication joint l'agréable à l'utile. F. M.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

22.799. — Annecy. Imprimerie J. ABRY

de chanter elles-mêmes leur cantique à l'auteur de toutes les merveilles pour le remercier de les avoir si somptueusement parées.

Les dernières années de notre confrère ont été assombries par l'exil et la maladie : il est mort presque aveugle.

Outre la découverte et la classification de nombreuses espèces de plantes, on lui doit quelques publications : *Excursions botaniques dans les hautes vallées de la Tarentaise* (1894) ; *Flore de Reignier* (1900) ; *Flore de Peillonnex* (1901) ; *Flore de Megève* (1904) ; *Flore populaire de la Savoie* (1908), publiée dans la *Revue Savoisienne* ; *Histoire d'un herbier* (1912), etc.

Nous garderons le meilleur souvenir de ce savant qui était un homme aimable et foncièrement bon.

*
* *

Nous avons appris, non sans peine, la mort glorieuse du baron Pierre Decouz, brigadier éclaireur dans un régiment d'artillerie, tué devant Verdun, le 18 mars. Poète à ses heures, il improvisait sur le front des strophes enflammées, dans lesquelles on sentait vibrer son âme ardente. En donnant sa vie pour la France, comme son bisaïeul et ses grands-oncles, il continue une tradition. Nous exprimons nos sincères regrets à la famille de ce brave, que nous n'avons pas oubliée depuis sa participation à notre manifestation en l'honneur du général Decouz, et dont le chef, à l'âge de 60 ans passés, a contracté pour la durée de la guerre un engagement au 29e dragons. Bon sang ne peut mentir.

La confirmation de cet adage nous est encore fournie par la conduite héroïque de M. le comte de Roussy de Sales, fils de notre ancien doyen d'âge et membre du Comité du monument à saint François de Sales qui, après avoir repris du service, à 53 ans, comme capitaine d'artillerie, vient d'être grièvement blessé par un éclat d'obus, le 7 mars, dans la Woëvre, en commandant, au mépris du péril, une batterie à découvert, au milieu d'une pluie de projectiles et des émanations de gaz asphyxiants.

Nous formons des vœux pour la prompte et complète guérison de l'intrépide officier.

Enfin, nous adressons les condoléances de l'Académie à MM. Costaz et Revil, nos chers collègues, qui viennent de

perdre leur mère, et nous félicitons bien cordialement M. le professeur CHOLLET, qui, après avoir conquis rapidement, à la pointe de l'épée, plusieurs grades, a été récemment cité à l'ordre de l'armée et décoré de la croix de guerre avec palme.

M. MIQUET donne lecture d'une lettre de M. *Van Gennep*, annonçant qu'il travaille à son enquête ethnographique et folklorique de la Savoie.

M. GARDIER offre à la Florimontane, de la part de M. le Dr Michel, une copie manuscrite de la *Passenaille*, de Béard, ainsi qu'une poésie du Dr Andrevetan. M. FLAMARY propose de communiquer les dessins exécutés par son beau-père, le peintre Cabaud, qui étaient destinés à illustrer cette poésie.

M. NANCHE fait don au musée, pour les collections savoyardes, de deux belles coiffes brodées, l'une provenant des Bauges, l'autre de Saint-Pierre d'Albigny. Le Président remercie vivement les donateurs.

M. LETONNELIER donne lecture d'une étude sur *saint François de Sales et la guerre* (voir dans le présent fascicule).

M. DÉSORMAUX a choisi, parmi les poésies que les élèves serbes du Lycée ont communiquées à leur professeur de lettres françaises sous forme de traductions, un émouvant sonnet, *L'Eglise abandonnée*, de Milan Rakitch. Il en donne l'adaptation suivante, due à l'une de nos compatriotes.

L'ÉGLISE ABANDONNÉE

Seul, auprès de l'Autel, sinistre, abandonné,
Rayonnant d'une gloire héroïque et farouche,
Le Christ en croix se dresse, et le sang de sa bouche
Coule et se mêle au sang de son front couronné.

La noblesse pieuse et le « sèbre » (1) ont donné
La parure d'airain qui dans l'ombre scintille ;
Sur le cadre massif un glaive d'acier brille ;
Le graveur de Dibra l'avait jadis orné.

Mais le Temple est désert..... la nuit sereine et lente
Plane sur la vallée, et l'éternelle attente
Commence pour Jésus : il écoute les pas

Lointains de l'infidèle, et sur la froide lance
Un lourd battement d'aile a troublé le silence...
Le Fils de l'Homme écoute et l'absent ne vient pas.

M.

M. REBORD lit une étude sur les démêlés de l'évêque J.-P.

1. Autrefois, classe intermédiaire entre les nobles et les paysans.

Biord, au XVIIIe siècle, avec le pouvoir royal, à l'occasion de ses visites pastorales; l'autorité souveraine surveillait ces visites et s'immisçait dans les actes épiscopaux. Le prélat ne manquait pas, à l'occasion, de revendiquer ses droits, mais il savait le faire avec mesure et discrétion, et la lecture de M. Rebord prouve que Voltaire était mal inspiré en reprochant à Mgr Biord (qu'il croyait — à tort — *petit-fils d'un maçon*) de « n'avoir pas le mortier liant ».

M. MIQUET fait une communication sur *l'Emigration des Savoyards originaires de Faucigny au XIXe siècle.*

LE MÊME a fait des recherches sur la famille, établie à Annecy depuis le milieu du XVIIe siècle, du numismate Tochon, qui se faisait appeler Tôchon d'Annecy et dont une rue de notre ville porte le nom. Il fait remarquer que sur cinq enfants qui composaient la famille, un seul n'est pas né à Annecy, et c'est le numismate.

Il en est de même pour deux autres membres de l'Institut, nés de familles annéciennes. Berthollet et Dupanloup sont nés hors de la ville où leurs parents avaient leur domicile réel. C'est non moins accidentellement que Jean Cochet, recteur de la Sorbonne, avait vu le jour à Faverges, quand son père n'avait pas d'autre résidence qu'Annecy.

M. MIQUET donne en détail la biographie et la liste des ouvrages de Tochon, numismate, archéologue et membre de l'Institut de France.

La demande formulée par M. le comte COSTA DE BEAUREGARD au sujet de la participation de la Florimontane à la souscription au souvenir commémoratif (plaquette) de l'archéologue Déchelette est acceptée à l'unanimité. L'Académie Florimontane souscrit pour une somme de dix francs.

Avant de se séparer, M. NANCHE se fait l'interprète de tous nos collègues pour féliciter notre Président de la rapide guérison des blessures causées par une chute, accident qui avait alarmé un moment ses amis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 3 mai 1916

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le PRÉSIDENT adresse les condoléances de l'Académie à M. Louis DÉPOLLIER, qui vient d'être cruellement frappé par la perte de son oncle, le vénérable et très estimé Joseph Dépollier.

Il donne ensuite lecture d'une notice nécrologique sur CHARLES BALLIARD, due à la plume de M. Marc Le Roux :

« Nous avons appris avec un vif regret la mort, survenue le 15 avril, à Plainpalais (Genève), de notre confrère, Charles BALLIARD, membre honoraire de l'Académie florimontane.

Doué d'un grand esprit d'initiative, il avait, à l'exemple d'un certain nombre de nos compatriotes, émigré de bonne heure aux Etats-Unis. Il s'y était fait rapidement une situation en étudiant les nouveaux procédés de reproduction photographique, au moment de la découverte des émulsions rapides.

Ch. BALLIARD acquit une grande maîtrise dans cet art et il entra bientôt en qualité d'assistant technique au *Metropolitan Museum of art* de New-York, qu'il n'a pas quitté depuis.

Collaborateur précieux des savants américains qui, par des missions fécondes en Egypte et en Orient, purent réunir à New-York des monuments archéologiques de premier ordre, Ch. BALLIARD sut, par son adresse, restituer des débris informes et compléter heureusement des pièces d'une grande valeur scientifique. Il photographia les collections de toute nature ; beaucoup de catalogues lui ont été offerts avec des dédicaces flatteuses de leurs auteurs ; il effectua des moulages de pièces archéologiques, des modèles réduits de monuments anciens et contribua à mettre en valeur les merveilleuses collections du Metropolitan Museum.

Ch. BALLIARD fut un bienfaiteur du Musée d'Annecy. Nombreux et importants sont en effet les dons qu'il a faits à notre établissement public pendant le cours de sa longue carrière. C'est à la suite de ces dons généreux qu'il avait été nommé

1. Sont présents : MM. Carron, A. Crolard, Désormaux, Flamary, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, G. Martin, Marteaux, Miquet, Nanche, Perin, H. Pfister, L. Pfister, Sautier-Thirion.
Excusé : M. J. Serand.

membre correspondant de notre Académie le 23 septembre 1882 et membre honoraire le 10 mars 1897.

Notre compatriote venait chaque année passer deux ou trois mois en Savoie, à Reignier, où il retrouvait la chaude affection de ses sœurs et de son frère. Il eut la douleur de perdre récemment ce dernier.

Ch. BALLIARD était un homme très cultivé, d'une correction toute américaine, d'une grande simplicité et d'une extrême bienveillance. Il meurt regretté de tous ceux qui l'ont connu. La Florimontane adresse à Mlles Balliard l'expression de ses condoléances attristées. »

M. DUMONT adresse sa démission de membre de la Société.

M. MIQUET signale avec plaisir la brillante conduite de notre collègue, M. Ch. ANTHONIOZ, commandant la 4e compagnie du 30e régiment, qui a mérité la belle citation suivante à l'ordre du jour du corps d'armée : « Excellent commandant de compagnie, qui a su maintenir très élevé le moral de sa troupe et lui insuffler un mordant remarquable. Pendant deux séjours aux tranchées, a organisé des coups de main bien conçus, qui ont permis de ramener des prisonniers et d'obtenir des renseignements utiles. »

Le MÊME annonce qu'un de nos jeunes concitoyens, M. François COPPIER, qui est administrateur colonial au Congo et qui fait honneur à son pays, donne à la Florimontane, pour le Musée, les objets suivants : une tête osseuse de jeune éléphant d'Afrique, une tête d'hippopotame, une lame dentée de poisson-scie, quatre paires de cornes d'antilopes.

Le PRÉSIDENT est heureux de remercier M. COPPIER pour ce don précieux et le félicite d'avoir suivi l'exemple de tant de Savoyards expatriés, les Vagnoux, les Balliard, les de Fésigny, les Baud, les Choulet, etc., qui n'ont jamais oublié le pays natal et qui ont enrichi notre Musée.

M. MIQUET annonce la mort du peintre BLANC-GARIN, fils d'un marchand de Serraval. Né à Givet en 1843, cet artiste avait exposé aux salons de 1868 à 1879, puis il s'était fixé à Bruxelles où il se consacra au professorat.

Il eut, entre autres élèves, la comtesse de Flandre et le célèbre dessinateur hollandais Raemaekers.

Il avait trois fils officiers dans l'armée belge : l'un d'eux, commandant de carabiniers, tomba au champ d'honneur, à Drie-Grachten en avril 1915.

M. Marteaux dit quelques mots sur deux pierres à excavations :

« La première est la *pierre des Fées* située sur Argonnex dans les crêts de Saint-Martin au bord du vieux chemin creux, que les habitants appellent la voie romaine parce qu'il est le plus anciennement connu et qui monte vers le chef-lieu de cette dernière commune, à deux cents mètres environ du gros chêne de chez Chenal. M. Eug. Bocquet, des Chapalliers, m'avait assuré qu'on y voyait des calices, des ciseaux, des pieds et des mains et regrettait qu'on en ait fait sauter une moitié à la mine l'année dernière. Je me suis alors trouvé en présence d'un bloc de grès noir calcarifère, non en place, de forme irrégulière et courbe, long de deux mètres, large d'un mètre, haut d'autant et creusé en effet, mais en des excavations informes dues à la simple action destructive de l'eau et des mousses. Cette pierre n'a donc aucune valeur historique et l'on comprend que Revon qui la signale (RS, 1878, 86) ait eu quelque scepticisme à l'égard des pierres à écuelles en général. Notre bloc nous apprend tout au moins que si les gens d'Argonnex ont pu autrefois expliquer ces cavités par un travail de fées, il n'est pas étonnant que les néolithiques aient rendu aux blocs en roche dure marqués de pieds étranges un culte qui s'est étendu ensuite aux autres blocs erratiques. — Plus intéressante aurait été la *pierre perset*, qui a donné son nom à une pièce de terre de Saint-Martin du Mont, bornant au nord le chemin des Chapalliers au Villaret anc. cad. nos 1110 à 1222. Malheureusement elle n'existe plus depuis longtemps et les vieillards, qui l'appellent *pira partià* ne se rappellent pas l'avoir jamais vue. Il est possible qu'elle ait été une pierre à cupules, comme la *pierre perse* de Macheron (Allinges). »

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Pérouse, archiviste de la Savoie, au sujet du projet de publication du *Livre d'or des Savoyards à la guerre*. Le conseil général de la Savoie a eu l'idée d'une publication analogue, mais l'*Académie de Savoie* estime qu'il conviendrait de réunir en un volume unique tous les faits de guerre concernant les combattants des Deux Savoie. C'est bien l'avis de la Florimontane, qui a depuis longtemps envisagé ce projet et étudié les voies et moyens pour sa réalisation. En conséquence, et d'accord avec l'Académie de Savoie, notre Compagnie décide qu'un seul ouvrage sera consacré aux deux départements ; la question des frais étant réservée.

M. le Ministre de l'Instruction Publique envoie une circulaire demandant l'établissement des prix de revient des diverses denrées en vue d'une étude économique comparée. M. Gardier veut bien se charger de remplir le questionnaire pour Annecy.

M. Letonnelier dit, qu'ayant reçu lui-même quelques exemplaires de cette circulaire, il les a adressées à un certain nombre de maires du département.

M. Letonnelier donne lecture d'un article intitulé « Allemagne et Savoie », dans lequel il esquisse les relations sociales, politiques et économiques des deux pays jusqu'au commencement de la guerre. Il semble résulter des documents recueillis sur ce sujet que l'emprise allemande n'était pas aussi fortement implantée sur ce pays qu'en Normandie par exemple ou en Provence.

M. Lavorel dit que le Faucigny a toujours communiqué avec l'Allemagne ; des Savoyards se rendaient en effet aux foires de Leipzig et de Hambourg. On a même attribué l'épidémie de peste du XVIIe siècle à des marchands qui revenaient d'Allemagne.

M. Miquet fait remarquer que des officiers allemands d'origine savoyarde sont venus il y a quelques années en Savoie et ont demandé à M. Tavernier, de Taninges, des renseignements sur leurs familles. On sait, d'autre part, qu'un Mongellaz, émigré en Bavière y est devenu ministre. Un de Bellegarde se fixa en Saxe puis en Bavière. Cette famille fournit des généraux et des maréchaux, même en Autriche. Ce fut un maréchal de Bellegarde qui fit campagne avec les alliés, en 1815. Le maréchal du Palais qui accompagnait l'impératrice Elisabeth d'Autriche à Genève, au moment de l'assassinat de cette princesse, était un de Bellegarde. Les de Seyssel ont eu des représentants en Bavière, etc. La lecture d'un annuaire militaire allemand revèlerait certainement quelques noms d'origine savoyarde.

M. Marteaux fait ressortir que les Allemands ont beaucoup travaillé sur la Savoie ; ils centralisaient tout ce qui paraissait dans notre pays. On se rappelle qu'au moyen âge les *Teutonici* cités dans les chartes ont occupé la vallée de Vallorcine et Chamonix. Rodolphe de Faucigny avait été surnommé l'Allemand.

M. Lavorel rappelle que certaines communes ont été colonisées par des Allemands, par exemple dans la vallée de Sixt.

M. Désormaux signale à ce sujet l'opinion d'un érudit savoyard, H. Tavernier, à propos de l'œuvre de Ducros de

Sixt et les discussions sur les rapports entre Allemands et Savoyards basés sur l'existence de certains sons gutturaux (commune de Pesey). Ces sons devraient, dit-on, leur origine à l'émigration d'ouvriers allemands venus pour travailler aux mines [1].

Il résulte des relevés faits par M. MIQUET sur les faits de guerre concernant la Savoie qu'à ce jour on compte 15 rosettes et 102 croix de la Légion d'honneur, 854 médailles militaires, 2039 croix de guerre, 14 médailles des épidémies. Sont tombés au champ d'honneur, 140 officiers et 381 sous-officiers.

M. MIQUET donne lecture d'une étude sur les *Commandants militaires sous le Buon Governo*.

Le MÊME termine en lisant des rapports très curieux sur des plaintes portées au sujet de la *Cérémonie de l'âne*, une sorte de charivari en 1845 et sur des histoires de Revenants en 1838.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 7 juin 1916.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [2].

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Un incident survenu au début de la dernière séance m'a fait perdre de vue un devoir que j'avais à remplir ; j'ai omis de vous signaler le décès de Mme Chaumontel, veuve d'un ancien Florimontan, maire d'Annecy et sénateur qui nous avait toujours témoigné la plus grande bienveillance. Ce deuil atteint plusieurs de nos collègues, MM. Francis CROLARD, DUNAND et LAEUFFER : je leur adresse en votre nom nos plus sincères condoléances.

Je prie également M. LAYDERNIER, qui a été si cruellement

1. Voir notamment les *Mémoires de l'Académie de la Val d'Isère*, I, 209.

2. Sont présents : MM. Désormaux, Flamary, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier. Général Maillot, Marteaux. Martin, Michel, Miquet, Nanche, Périn, H. Pfister, L. Pfister. Robert, F. Serand. J. Serand.

Excusé : M. A. Crolard.

éprouvé par la mort subite et prématurée de Mme Laydernier, de vouloir bien agréer l'expression de toutes nos sympathies. Un long cortège — tel qu'on en a vu peu de pareils dans notre ville, — accompagnait cette jeune mère à sa dernière demeure et témoignait des regrets qu'elle a laissés : à ces regrets, nous nous associons de tout cœur.

Nous avons appris avec plaisir que MM. les docteurs GALLET et GENEVOIS ont été promus : le premier, médecin-major, et le second, pharmacien aide-major : qu'ils veuillent bien agréer nos meilleures félicitations.

Je félicite aussi M. Jean RITZ dont le fils cadet, François-Maurice, sous-lieutenant au 416e régiment d'infanterie, vient d'être cité à l'ordre du jour pour la seconde fois.

Enfin, vous me permettrez de complimenter comme il le mérite un jeune Annécien, M. Léon MORET, médecin auxiliaire au 91e régiment territorial d'infanterie, qui vient d'obtenir une belle citation. Quoique M. Moret ne soit pas encore Florimontan, il a déjà collaboré à la *Revue Savoisienne*; nous le considérons comme un peu des nôtres, et ses succès ne sauraient nous laisser indifférents.

Le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. MICHEL qui assiste à la réunion pour la première fois.

Le SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau la liste des périodiques et ouvrages reçus :

Mgr PICCARD : *La Légende de Langin*. (Ext de la Rev. de Savoie, Paris, 1916.)
Cte PASINI FRASSONI : *I cardinali di casa Frassoni*, Roma, 1916.
P. RICHARD : *Le Moulin rose*, légende en vers, Pamiers, 1915.
Maxime REYMOND : *Les Origines des Sires de Faucigny, à propos d'un livre récent*. (Ext. des Arch. herald. Suisses, 1915, n° 3.)

(Dons des auteurs.)

La Revue de Savoie, 5e année, tome VII. (Don de M. Orsier.)
L'Allemagne et le Droit des Gens.
P. FIDELO : *Pourquoi l'Italie fait la guerre.*
Rapport du comité américain de New-York sur les atrocités commises en Arménie.
Le programme Yougo-Slave.
L'Unité Yougo-Slave.
F. LAUDET : *La Force brutale et la Force morale.*
M. DES OMBIAUX : *Les Revendications territoriales de la Belgique.*
ADAMS GIBBONS : *Les Derniers massacres d'Arménie.*
Renaissance de la Pologne. La Question polonaise et l'Unité italienne.
Les violations des Lois de la guerre par l'Allemagne, I.

(Dons de M. A. Crolard.)

Lecture est donnée de la correspondance.

Lettre de M. le Général Borson qui offre à la Florimontane trois lithographies du XIXe siècle représentant des paysages du lac d'Annecy par P. Dunant. Des remerciements sont votés au donateur.

Mme la baronne Decouz envoie une lettre de remerciements pour les paroles sympathiques prononcées par le Président à la mémoire de son fils le baron Decouz mort glorieusement pour la France. Elle demande s'il serait possible d'ajouter le nom de ce brave sur la plaque commémorative des Decouz apposée sur la porte de la caserne du même nom. Plusieurs membres font remarquer que la plaque est complètement remplie, qu'il sera difficile d'y ajouter même une ligne; que d'ailleurs il faudra obtenir les consentements de la municipalité et de l'autorité militaire. Le Président se propose de faire une démarche près du Maire à cet égard.

M. O. Costa de Beauregard adresse des remerciements pour la participation de la Florimontane à la souscription à la plaquette commémorative de l'archéologue Déchelette.

M. A. Crolard dans une lettre au Président, attire l'attention de la Société sur la distribution faite par l'Académie des sciences de certains fonds provenant de legs destinés aux travaux scientifiques. N'y aurait-il pas lieu de solliciter une subvention pour la création d'un laboratoire de pisciculture au lac d'Annecy ? M. Marteaux pense que la réalisation de cette entreprise est plutôt du ressort des sociétés de pêche. M. Le Roux est persuadé que le but industriel et commercial poursuivi doit être en liaison intime et nécessaire avec les recherches scientifiques aquicoles qui dirigent les essais de peuplement.

Après échange de vues, la Florimontane, en remerciant M. Crolard de son obligeante communication décide de soumettre la question pour étude à la commission scientifique de notre société.

MM. Nanche et J. Serand proposent la candidature de M. François Michaud, d'Annecy.

MM. Miquet et Périllat présentent la candidature de M. le Général Arsène Perrilliat, de la Nouvelle-Orléans.

Le vote aura lieu à la prochaine séance.

Notre confrère M. Léon Laydernier, offre très généreusement à la Bibliothèque publique deux livres d'un haut intérêt : *L'Allemagne au travail* et *Les derniers progrès de l'Allemagne*, par Victor Cambon. Dans ces ouvrages écrits avant la guerre, l'éminent ingénieur fait preuve d'une extrême clair-

voyance ; il formule d'étonnantes précisions et étudie notre ennemie aux points de vue national et industriel. La France a tout ce qu'il faut pour lutter victorieusement contre l'énorme développement de l'industrie et du commerce allemands. Il y a d'utiles enseignements à recueillir dans la lecture de ces pages très documentées.

M. le général MAILLOT complète l'intéressante collection des souvenirs de guerre qu'il a déjà offerts au Musée par un curieux outillage de masques contre les gaz asphyxiants, capturé dans une tranchée allemande.

M. Léon MORET a donné également quelques objets dont un masque contre les gaz lacrymogènes et asphyxiants. A signaler surtout de saisissants croquis et aquarelles détachés de l'album de guerre du délicat artiste.

M. FLAMARY fait une communication sur deux diptères montagnards capturés aux environs d'Annecy. (Voir la note dans le présent fascicule.)

M. LETONNELIER lit une étude sur le mot « alpenstock » mot allemand introduit dans la langue française à la faveur de guides, d'alpinistes et d'œuvres littéraires françaises.

Le MÊME à propos de l'enquête demandée par le Ministre sur la conservation de la tradition orale de la guerre dit qu'il a eu quelques correspondants et reçu des réponses qui seront centralisées, mais que les difficultés de réunion des documents s'accroissent car presque tous les instituteurs sont mobilisés. M. LETONNELIER demande la collaboration de ses collègues florimontans.

M. MIQUET donne quelques détails biographiques sur l'illustre général Gallieni et sur le général Pedoya dont l'origine familiale remonte à une souche italienne.

Le MÊME fait une communication sur *Annecy en 1726*, qui fait revivre la physionomie économique d'une petite ville de Savoie au commencement du XVIIIe siècle. (Voir l'article dans le présent fascicule.)

M. V. ROBERT montre une très élégante statuette représentant un Dispater ou Dieu gaulois au maillet. Il ignore la provenance de ce charmant petit bronze figuré.

Sur la proposition de M. SERAND, il est décidé que les démissions de membres figureront désormais au compte-rendu imprimé des séances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Saint François de Sales et la guerre

S'il n'est guère utile de se demander ce que ferait tel personnage célèbre dans les circonstances que nous traversons, il paraîtra plus intéressant et moins vain de rechercher ce qu'il a pu dire ou écrire dans des circonstances analogues. Ce n'est pas la première fois hélas ! que la guerre ensanglante notre pays. Beaucoup de ceux dont la vie et les œuvres font encore l'objet de nos investigations et de nos travaux ont été comme nous témoins de ses atrocités. Il nous a paru curieux et d'actualité de montrer ce qu'ils ont pu en dire. Nous avons choisi comme exemple celui qui peut-être intéresse le plus les Florimontans, leur fondateur saint François de Sales.

* * *

Mais, il y a au premier abord une sorte de paradoxe à vouloir rechercher dans l'œuvre de cet évêque doux et onctueux, parlant sans cesse de l'amour de Dieu et du prochain, ce qui peut avoir trait à la guerre. Il semble que si les pensées d'un écrivain doivent être étrangères à toute manifestation belliqueuse, ce sont celles du plus aimable des saints. Il est exact en effet que dans ses œuvres, on trouve relativement peu d'allusions aux faits de guerre. Mais, est-ce à dire qu'il ne s'en trouve aucune !

D'abord, il ne faut pas oublier que saint François de Sales a vécu dans des temps troublés, qu'il fut le contemporain d'un prince ambitieux et actif, le duc Charles-Emmanuel Ier, et témoin de six guerres successives auxquelles sa patrie, la Savoie fut mêlée [1]. Faut-il s'étonner d'en trouver au moins un lointain écho dans sa correspondance !

En second lieu, il faut avoir présente à l'esprit la sentence de Job qu'il a paraphrasée dans un de ses sermons, et qui résume à ses yeux le sens et la portée du passage de l'homme sur la terre : *Militia est hominis vita super terram* : la vie de l'homme est une guerre sur la terre. « Elle est *guerre* pour les malheurs qui l'accompagnent ; elle est *guerre* pour le peu

1. Guerre avec l'Italie, avec Genève et les Bernois (Tr. de Nyon, 1589). — 1re guerre avec Henry IV (Tr. de Vervins, 1598). — 2me guerre avec Henry IV (Tr. de Lyon, 1601). — Guerre avec Genève (Tr. de St-Julien, 1603). — Guerres du Montferrat, 1615-1616.

ou point de repos qu'il y a ; elle est *guerre* pour l'incertitude de l'évènement d'icelle... Si(donques) Job eust dict : *In militia est vita hominis super terram*, encores eust-on pensé d'y avoir quelque repos ; mays non, il dict que *la* mesme *vie est une guerre*. C'est bien nous oster toute esperance de paix : *Militia est vita hominis super terram* [1]. » Puis donc que vivre est pour notre évêque synonyme de combattre, il est tout naturel qu'il ait à plusieurs reprises parlé de la guerre.

* * *

Et d'abord, il en a parlé en termes généraux pour la flétrir. Il l'appelle « ceste horrible et affreuse Megere, la guerre, ceste ruine commune des republiques, ceste perte de l'Etat [2] ». Il écrit encore en parlant d'elle : *l'ingiuria della guerra* [3], le malheur de la guerre, *tanta peste di guerra*, lorsqu'il veut parler de l'invasion Bernoise en Chablais [4]. Il en montre les désastreuses répercussions sur les institutions du pays, et notamment sur « la justice, laquelle se ressentant fort de sa vieillesse en nostre misérable aage, est fort faible en tout tems, mays principalement en tout tems de guerre [5] ».

* * *

Mais, en même temps qu'il en vitupère les désolantes conquences, il nous la représente comme un mal nécessaire, envoyé par Dieu, et inhérent à la nature humaine. « La loi évangélique exclut toute guerre : Ils transformeront *leurs glaives en socs et leurs lances en faulx* (Isaïe, II, 4). Le Christ appelle souvent les chrétiens *brebis*. Toutefois, la guerre est permise à cause de la malice des hommes : on peut repousser la force par la force. Et c'est pourquoi notre Jean [reçoit les soldats] : le centurion et tant de rois sont saints. La guerre est un effet de la justice divine [6]. » Et encore : « Quest-ce qui ruine la paix, sinon les proces, les ambitions, les desirs des honneurs, des dignités, des preeminences ? Si la paix estoit entre les hommes l'on ne verroit point de telles miseres. D'où viennent tant de guerres sinon du defaut de la paix [7] ? » Enfin, dans une lettre au président Favre il indique ce que chacun de

1. Sermons, I, p. 158-159. Toutes les citations sont faites d'après l'éd. de la Visitation.
2. Ibidem, p. 159.
3. Lettres, vol. II, p. 431.
4. Lettres, II, p. 55.
5. Sermons, I, p. 159.
6. Sermons, II, p. 374-375.
7. Sermons, III, p. 294.

nous doit penser de la guerre : « En somme, écrit-il, parceque vous avez aimé la paix au milieu des guerriers, vous vous montrez bon soldat. C'est ce qu'enseigne saint Augustin : « Nous devons vouloir la paix toujours, et la guerre seulement quand elle est nécessaire [1]. » Voilà la formule à laquelle il faut selon lui s'en tenir. La paix est le plus grand des bienfaits dont l'humanité puisse jouir sur cette terre ; mais, il est quelquefois nécessaire pour l'obtenir ou pour la maintenir de se livrer à des efforts douloureux et sanglants, témoin ce prince qu'il nous représente « chargé de blesseures », mais rassurant ses sujets et leur disant : « Courage, mes amis, voyla les playes avec lesquelles je vous ay acquis la paix [2]. »

* * *

Il semble convenir d'ailleurs que la guerre n'apporte pas qu'un cortège de misères. Il reconnaît avec Horace dont il cite le vers que la guerre « est douce à qui n'en a pas l'expérience [3] ». — En outre, les joies du triomphe sont à ses yeux licites et bien humaines. « Je prie Dieu, écrit-il au baron de Cusy, qu'il benisse le voyage de nostre monsieur le baron de Bonvillaret, et le vous fasse revoir, et a Madame sa mere, plein de joye et de l'honneur que l'on va chercher à la guerre [4]. » — Enfin, la guerre permet le plein épanouissement d'une vertu qu'il a hautement appréciée, et dont il parle à maintes reprises, en paraphrasant saint Jean, le sacrifice et le dévouement à son pays. Pourquoi sommes-nous sur cette terre ? « Nous nous devons à Dieu, dit-il, à la patrie, aux parens, aux amis. A Dieu premièrement, puis à la patrie ; mais premièrement à la celeste, secondement a la terrestre [5] » et il loue le jeune Louis de Peyzieu, seigneur de Sillignieu, mort pendant la conquête de l'île de Maragnan, au Brésil, d'être allé « servir son Dieu, et son Roy, et sa patrie en un autre nouveau monde [6] ». Il reconnaît la bravoure et le courage comme des vertus indispensables aux jeunes gens, et il écrit à Celse-Benigne de Chantal : « C'est, en un mot, ce qu'il faut entreprendre, de n'estre pas moins brave pour estre chrestien, ni moins chrestien pour estre brave [7]. »

*

1. Lettres, I, p. 110.
2. Sermons, III, p. 293.
3. Lettres, I, p. 111.
4. Lettres, IV, p. 203.
5. Lettres, II, p. 331.
6. Lettres, VI, p. 371.
7. Lettres IV, p. 380.

Voilà brièvement exprimées et telles à peu près qu'on les trouve en ses *Sermons* et sa *Correspondance* les idées du saint sur la guerre en général. — Si maintenant, on veut rechercher dans son œuvre des allusions à des faits de guerre plus précis, on en trouvera un assez grand nombre.

a) Ce sont d'abord les allusions aux bruits de guerre ou de paix dont il se fait l'écho dans ses lettres à tel point que si nous n'avions d'autres sources de renseignements de caractère diplomatique, on pourrait en toute sûreté s'y référer.

b) Ce sont surtout les emprunts qu'il fait au vocabulaire militaire, les métaphores et les comparaisons qu'il affectionne particulièrement et qui semblent extraites du Manuel de fortifications. Dans l'oraison funèbre du duc de Mercœur, il fait avec l'habileté d'un maître écrivain militaire le récit de sa campagne contre les Turcs, et raconte tout au long comment il défendit Strigonie, comment il reprit Canise, comment enfin il fit opérer à l'armée une retraite glorieuse. Il nous le montre « combattant tantost a pied, tantost à cheval, se trouvant ores en teste de l'avant garde, ores à la queüe de l'arriere garde, faysant l'office non seulement de general, mais de mareschal de camp, de general de l'artillerie, de sergent majeur, de colonnel, et bref ayant luy seul sur les bras le faire et la charge de ceste si périlleuse et tant admirable retraitte, en laquelle il se trouva plusieurs fois aux mains et meslee [1]... »

c) Toutes les conséquences de la guerre l'intéressent. Depuis les impôts de guerre, pour lesquels il demande une exemption très justifiée d'ailleurs en faveur de la ville d'Annecy, jusqu'au passage de troupes en Savoie, et aux prisonniers de guerre en faveur desquels il aime à intercéder. Il écrit notamment à Charles d'Albigny, et lui dit : « Je vous fays encor une supplication pour un pauvre curé de Ternier, qui s'appelle Burgiat, curé de Beaumont, qui a esté fait prisonnier de guerre par ceux de Genève, affin que si il se fait quelque traitté dans lequel il puisse rencontrer sa delivrance par quelque eschange ou autrement, il vous plaise, Mr, luy faire cette charité [2]... »

d) Parmi ses allusions aux faits de guerre, quelques-uns nous semblent dignes d'une attention particulière. Ainsi, au moment où l'on vote la loi sur les bénéfices de guerre, il est curieux de noter que dès le commencement du XVIIe siècle saint François de Sales écrivait : « Encores se trouve-il des

1. Sermons, I, p. 423.
2. Lettres, II, p. 179-180.

gens qui ont le repos et leur ayse en guerre ; dequoy font foy ceux qui s'y enrichissent et engraissent, butinans paisiblement ores sur celuy ci, ores sur cesluy là [1]. » — L'aimable évêque de Genève n'ignorait pas la guerre des tranchées, et voyez comme il en parle au lendemain de la guerre du Montferrat en 1615 : « ... ce qui console les misérables, c'est que de ceux qui furent nos ennemis, il en meurt beaucoup davantage, comme silz nestoyent sortis de la terre des tranchees que pour rentrer en celle des tombeaux [2]... » — Enfin, voici une phrase qui sous la plume d'un évêque savoyard et vu les douloureuses circonstances présentes, est d'un intérêt poignant : « .. La guerre a esté... aspre tout ce qui se peut... Nous y avons perdu plusieurs braves gentilz hommes savoyards, *car nostre nation a este la plus employee et s'est grandement signalee en cette occasion* de sorte que nous avons force vefves et orphelins, desquelz les vœux rendront la paix durable [3]... »

e) En une circonstance particulièrement pénible, le pasteur du diocèse se montra le digne consolateur des affligés. En 1615 mourut glorieusement à la conquête de l'île de Maragnan un des descendants d'une vieille famille savoyarde, Louis de Peyzieu, seigneur de Sillignieu. L'évêque qui avait pour l'héroïque soldat une amitié sincère adressa à son frère et à sa mère d'émouvantes condoléances : « Il faut advoüer, écrivait-il au frère, Balthazard de Peyzieu, que cet evenement si inopiné est capable de troubler les espritz les plus resoluz de ceux qui ont aymé un peu affectionnement ce brave et genereux frere... Mays, que ne voudrois-je pas faire pour secourir ce pauvre cœur maternel, quand il sera blessé de ce coup si rude ! Releves cependant le vostre, mon tres cher Frere, vous qui estes masle, et vous disposes a l'ennuy de voir encor, pour surcroist de vostre perte et de la nostre, les desplaysirs dune si bonne mère [4]... » Et, s'adressant à la mère : « Ce filz, ma tres chere mere, avoit des-ja fait un grand esloignement de nous, s'estant volontairement privé de l'air du monde auquel il estoit né, pour aller servir Son Dieu et Son Roy, et sa patrie en un autre nouveau monde [5]... »

*
* *

On pourrait encore multiplier les citations ; et montrer en

1. Sermons, I, p. 158.
2. Lettres, tome VII. p. 31.
3. Lettres, tome VII, p. 25-26.
4. Lettres, t. VI, p. 368-369.
5. Ibidem, p. 371.

les enchâssant combien saint François de Sales avait lui-même de « valeur et suffisance es choses de la guerre [1] ». Que cette rapide revision de son *œuvre*, examinée au point de vue militaire, nous suffise pour le moment. Tout récemment, un auteur a montré quel fut le rôle comme aumônier militaire, de « M. le Prévôt de Sales [2] ». C'est un côté de la vie et de l'activité du grand Evêque Savoyard qu'il était utile et opportun d'étudier.

Un mot encore, pour finir. Si saint François de Sales a quelquefois parlé de la guerre, il a en revanche très souvent écrit et prononcé le mot de paix. La paix ! Que de fois le mot se retrouve dans son œuvre. « Et quel souhait plus utile et proffitable pour le cœur se peut-il faire que celuy de la paix [3] ? » Elle est à ses yeux comme le bien suprême, et la récompense finale : « Il nous faut faire la paix avec Dieu, et nous aurons bientost après *la paix en la terre* [4]. » C'est aussi le plus affectueux des souhaits : « Or sus, demeures en paix, souffres en paix, attendes en paix, et Dieu, qui est le *Dieu de paix*, fera reuscir sa gloire au milieu de cette guerre humaine [5]. » Mais, Il sait d'ailleurs qu'elle s'obtient souvent difficilement, et tout en prodiguant les encouragements, il indique qu'il n'admet qu'une paix glorieuse : « Ainsy pretendés tousjours a cette paix perdurable a laquelle vous alles et ardes, travailles et marches [6]... », mais d'autre part il ajoute : « Faire paix, nous ne pouvons ; reculer, encores moins; il faut donques combattre [7]... »

G. Letonnelier.

---

1. Lettres, t. VII, p. 380.
2. Cf. *Un aumônier militaire à la fin du XVIe siècle*, ds l'*Echo de la Basilique*. Avril et mai 1916.
3. Sermons, IV, p. 119.
4. Sermons, I, p. 24.
5. Lettres, IX, p. 412.
6. Lettres VII, p. 396.
7. Sermons, I, p. 165.

ANNECY EN 1726

L'année 1726 est celle où fut établie en Savoie, en vertu d'un édit du 24 septembre 1713, la *consigne des mâles*, recensement minutieux de la population masculine, qui devait servir de base au recrutement des milices provinciales.

Elle précède de deux ans seulement celle où J.-J. Rousseau fit sa première apparition dans notre ville (1728), en sorte que la plupart des personnes recensées, sont celles qui constituaient la société à laquelle fut mêlé l'auteur des *Confessions*.

Pour Annecy, le nombre des consignés s'élève à 2,683, dont il faut déduire 128 absents civils, et 68 militaires « au service du Roi ».

Restent : 2,487.

Si nous supposons que les deux sexes étaient, numériquement, d'égale importance, la population de la commune approchait de 5,000 habitants (4,974).

La consigne mentionne 120 personnes nobles et 98 prêtres.

17 familles entretenaient des précepteurs particuliers pour l'éducation de leurs enfants ; 34 étudiants en théologie, en philosophie ou en physique, et 339 écoliers (dont beaucoup étrangers à la ville et pensionnaires chez des particuliers), représentaient la population scolaire.

En examinant les tableaux qui suivent, on peut se faire une idée exacte de la population d'une petite ville de Savoie, soixante ans avant la Révolution.

Ces tableaux se passent de commentaires.

NOBLESSE.

Arpeaud, de la Balme, Baptendier, Barfelly, Baytaz de Doucy, de Beaufort, Champrouz, de la Chapelle, de Châteauvieux, de Compeys, de Conflans, de Cornillon, de Disonche, Dufresney, de Fésigny, Gallay, de Gondé, de Gros, de Gruet, de Lagrange, de Latour, de Lornay, Machet de Crempigny, de Magdelain, de Magny, de Marchand, Monthoux du Barioz, de Mouxy, d'Orlyé, Pelard d'Epagny, de Pérouges, de la Pesse, de Prangin, de Quoex, de Rebut, de Regard, de Reveu, de Rochette, de Sales, de Songy, de Soyrier, de Varax, de Vaugelas.

(43 familles, représentées par 120 personnes du sexe masculin, sans compter les domestiques).

OFFICIERS ORIGINAIRES D'ANNECY.

Servant dans les troupes royales (21).

Barfelly Alphonse, 29 ans, garde du corps.
Barfelly Joseph, 24 ans, garde du corps.
Châteauvieux (de) François, 30 ans, lieutenant dans le régiment de Chablais.
Châteauvieux (de) Guillaume, 28 ans, garde du corps.
Compeys (de) François-Amédée, cornette dans les dragons.
Cornillon (de) Sigismond, 30 ans, lieutenant au régiment de Savoie.
Cornillon (de) Joseph-François, 21 ans, cadet au régiment de Saluces.
Disonche (de) Centaure, 28 ans, lieutenant (Chablais).
Disonche (de) Georges, cornette dans les dragons.
Faverge (de la) François-Philibert, commandant du fort de la Brunette.
Fichet Pierre-Gabriel, cadet au régiment de Savoie, 27 ans.
Jacquier Jean-Baptiste, cadet au régiment de Savoie, 28 ans.
Lagrange (de) Charles, capitaine aux Invalides, à Ivrée, 60 ans.
Magdelain (de) François-Marie, 28 ans, enseigne dans le régiment de Chablais.
Magny (de) Claude-Melchior, 20 ans, garde du corps.
Mouxy (de) Prosper, 20 ans, cadet dans le régiment de Savoie.
Perravex Joseph-Marie, 20 ans, cadet dans le régiment de Savoie.
Regard (de) Ignace, major au régiment de Chablais, 54 ans.
Sales (de) Jean-Henri, capitaine au régiment de Savoie, 41 ans.
Sales (de) François-Joseph, colonel du régiment de Chablais, 45 ans.
Tochon Elie, cadet au régiment de Savoie, 19 ans.

Servant à l'étranger (9).

Delachinal Joseph-François, officier dans le régiment des Gardes de Son Altesse l'Electeur de Bavière, 29 ans.
Durand Pierre, capitaine en France, 50 ans.
Garbillon Jean-Claude, lieutenant au service de l'Empereur (d'Allemagne), 41 ans.
Garbillon Jean-Nicolas, colonel d'un régiment de dragons au service du roi de Pologne, 48 ans.
Magdelain (de) Claude-Sébastien, cornette de cavalerie en Allemagne.
Monthoux du Barioz (de), capitaine en France.
Sales (de) Georges, chevalier de Malte, à Malte.
Songy (de) Henri, officier en Espagne, 25 ans.
Songy (de) Jean-Baptiste, officier en Espagne « dès longues années ».
Outre les officiers qui précèdent, le recensement mentionne 39 soldats au service du roi.

CLERGÉ.

Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex, évêque et prince de Genève.
Mathieu François-Marie, aumônier ; Léonard Pierre, aumônier.
1 cuisinier ; 3 valets de chambre : 1 valet de cuisine.
Ribiollet Jean-Baptiste, grand vicaire.

Chapitre de Saint-Pierre de Genève (cathédrale).

15 chanoines : Buaz Antoine, Excoffon André, Fongeallaz François, Lacroix Serge, de Lambert François, Losserand Jean-Baptiste, Mar-

chant Jacques, Pâris, *official*, de Planchamp Jean-François, Ribiollet Jean-Baptiste, de Richard, seigneur de Miribel, Philippe, *prévôt*, Ruffard François, de Saint-Ange Joseph-Auguste, de la Valbonne Philibert, de Vars Jean-Baptiste.

3 prêtres habitués : Jacob Joseph, Suchard Georges, Verdel Aymé.

Chapitre de la collégiale de Notre-Dame.

11 chanoines : Bidot, Brunier Pierre, Brunod Claude, Chappaz Jean-Louis, docteur de Sorbonne, Chardon Maurice, *choriste*, Comte Mathieu, Coppier Jean-Claude, docteur de Sorbonne, de la Faverge Joseph. Machet Philibert-Aimé, doyen (82 ans), Peray Pierre, Videt Antoine.

6 prêtres d'honneur : Bernard Claude, recteur de l'hôpital, Ferrand, Latache Claude, Magnin Claude, Rivollet Nicolas, Veyrat Claude-François.

Chapitre du Saint-Sépulcre.

7 chanoines : Baussand Antoine, Damis Jean-Claude, Desservétaz Jean-Baptiste, *sous-prieur*. Garin Charles, Martin, dit Comtois, Philibert, Montanier Guillaume, Voisin François.

Chanoine des Machabées de Genève.

Chapuisat Aimé.

Cure de Saint-Maurice.

Favre Christophe, curé ; Garin Claude, vicaire ; Jacquet Jean-Jacques, vicaire.

39 autres prêtres, originaire de la paroisse.

Amblet Janus, curé de Chevrier, 31 ans.
Amblet Pierre-François, vicaire à Thorens, 29 ans.
Amblet Joseph, vicaire à Cornier.
Baytaz Antoine, vicaire à Menthon.
Beaussand Albert, curé d'Arenthon, 30 ans.
Bocquet Etienne, vicaire à Chanaz.
Bouchet Joseph, prêtre, 26 ans.
Bouvier Jean-Pierre, vicaire à Motz.
Brave Jean-Claude, vicaire à Cruseilles, 26 ans.
Brunier François-Joseph, curé de Bassy.
Buttin Joseph, aumônier des Annonciades.
Cagnon François, prêtre, 30 ans.
Cagnon Bernard, vicaire à Cernex.
Chapuis François, prêtre.
Charveys Jacques, curé de la Motte-en-Bauges, 40 ans.
Chastelain Philibert, vicaire à Groisy.
Chevillard Georges, vicaire à Chaumont.
Cochet Jean, étudiant à Paris,
Communal Claude, prêtre.
Delachinal Claude-François, vicaire à Alby, 27 ans.
Donier Jean-Balthazard, curé à Cornier.
Dumax Jean, curé de Lucinges.
Duret Claude-Aîné, prêtre, 27 ans.
Duret Guillaume, vicaire à Montagny.
Laydevant Bernard, prêtre.
Magny (de), Jean-Baptiste, vicaire à La Muraz.
Mauris Jean-Baptiste, curé de Balmont.
Meyat François, curé aux Ollières.
Orlyé (d') Claude, vice-prieur à Vaulx.
Orlyé (d') Jean-Baptiste, vicaire à Viry.
Paget Jacques, curé de Ferrières, 38 ans.
Perréard Eustache, curé d'Argonnex.
Perréard Jean-Baptiste, curé aux Contamines.
Perréard Philippe, curé de Faucigny.

Quétand Philibert, curé de Mieussy, 36 ans.
Roland Gabriel, vicaire à .....
Sage Alexandre, curé de St-Martin.
Seyteur André, vicaire à Lathuile.
Veisy François, curé à Cuvat.

Etudiants dans les Universités (15).

3 à Paris. — Falquet Claude; de Sales Louis, 24 ans; Duret Jean-Baptiste, à la Sorbonne, 28 ans.

1 à Ingolstadt. — Delachinal Jean-Baptiste, 24 ans.

4 à Louvain. — Bérard Gaspard, 24 ans; Favre Emmanuel, 28 ans; Garin Jean-François, 18 ans; Ruphy Jacques, 20 ans.

2 à Montpellier. — Famel Antoine; Perrouz Jacques-François, 26 ans.

5 à Turin. — Dufresney Joseph, 23 ans; Favre François, 18 ans; Fernex Antoine, 19 ans; Gautier Jean-Joseph, 20 ans; Tochon Amédée, 22 ans.

Au collège de Saint-Nicolas d'Avignon (7).

Buchard Jean-Claude, 21 ans; Delachinal Claude-Louis, 25 ans; Dufreney, noble Joseph, 19 ans; Favre François, prêtre; Nouvellet Antoine, 21 ans; Ribiollet André, 20 ans; de Sales Pierre-François, 22 ans.

Régents du Collège chappuisien.

Barut Bernard, 43 ans; Faurax Claude-Pierre, 57 ans; Jacoud François, 29 ans; Roux Jean-Michel, 48 ans.

Ancien régent.

Charcot Jacques-François, 76 ans.

Maître de musique à la maîtrise de Saint-Pierre.

Lemaître Jacques-Louis, 25 ans.

Maître organiste.

Merceret Jean-Baptiste, natif de Salins en Comté, 45 ans.

Maître écrivain.

Alméras Joseph, de Gap en Dauphiné, 60 ans.

Personnel administratif.

Judicature mage.

Juge-mage : Viallet Noël, 48 ans.
Lieutenant juge : Nycollin Paul, 44 ans.

Parquet.

Avocat fiscal : N.
Substitut : Flocard Joseph-Hyacinthe, 60 ans.

Château.

Commandant : de Latard Ignace, 45 ans.
Concierge : Chabal Louis, 72 ans.

Trésorerie provinciale.

Caissier : Baudé Joseph, 34 ans.
Employé : Frontin Bernard, 32 ans.

Commissaires d'extentes.

Dompmartin Charles-Sigismond, 38 ans.
Favre Grégoire, 50 ans.
Millieret Pierre-François, 22 ans.
Royer Joseph, 40 ans.

Insinuateur.

Collomb Michel, 30 ans.

Entrepôt des sels.

Commis : Marion Joseph, 36 ans.
Gardes : Bailly Nicolas, 45 ans; Verjus Thomas, 28 ans.

Poste.

Commis : Triquet Antoine, marchand, 44 ans.

Police.

Commissaire: Chiron Claude, bourgeois de Chambéry.

Ville. — Nobles syndics.

Favre Joseph, avocat, 46 ans.
Flocard Jacques, procureur, 65 ans.
Perravex Georges, 40 ans.
de Soyrier Gaspard, 52 ans.

Secrétaire de ville.

Favre Ambroise, 77 ans (notaire).

Portiers de la ville.

Porte du Pâquier : Richard Jean-Pierre, 66 ans.
Porte Perrière : Gaillard Claude, 48 ans.
Porte Sainte-Claire : Dumoulin Nicolas, 43 ans.

Regrattier de la ville.

Riotton Pierre, 48 ans.

Serviteurs de ville.

Charvin Claude, 57 ans.
Gaillard Bernard, 52 ans.
Janin, dit Beaufort Jacques, 60 ans.
Valençot Joseph, 52 ans.

Tambour de Ville.

Excoffier Nicolas, 44 ans.

Porte-morts.

Berthier Pierre, 54 ans.
Ducrest Noël, 50 ans.

Avocats (39).

Bovard Hyacinthe, 42 ans.
Bovard Michel, 26 ans.
Brachet Dominique, 50 ans.
Brunier Nicolas, 36 ans.
Burnod Claude, 55 ans.
Cochet Claude, 30 ans.
Courtois Joseph-Etienne, 37 ans.
Crochon François, 32 ans.
Diaconis Philibert, 68 ans.
Donier Claude-Antoine, 49 ans.
Donzier Joseph, 50 ans.
Ducrest Claude-Gaspard, 50 ans.
Ducrest Joseph, 25 ans.
Dumont Antoine, 63 ans.
Duret Charles-Joseph, 27 ans.
Exertier Jacques, 38 ans.
Favre Joseph, 46 ans (noble syndic).
Garbillon Ambroise, 38 ans.
Garbillon Joseph, 28 ans.
Gentil Joseph, 49 ans.
Georges Hyacinthe, 70 ans.
Grillery Christophe, 28 ans.
Grosset Jean-Michel, 40 ans.
Guillet Pierre, 59 ans.
Jacquier Antoine, 30 ans.
Launay (de) Pierre, 33 ans.
Morel Gabriel, 65 ans.
Mollier Jean-Pierre, 50 ans.
Nouvellet Joseph, 56 ans.
Nouvellet Jacques, 28 ans.
Passier (de) Jean-Baptiste, 30 ans.
Ribitel François, 71 ans.
Ribitel Joseph, 34 ans.
Ribiollet Prosper, 66 ans.
Ribiollet Prosper, 38 ans.
Richard Jacques-Philibert, 47 ans.
Rosset Pierre, 46 ans.
Ruphy Claude-Antoine, 55 ans.
Truchet Claude-François, 46 ans.

Procureurs (20).

Amblet Jean-Guichard, 68 ans.
Amblet Joseph, 64 ans.
Bérard Jean-Marc, 68 ans.
Berger Claude, 50 ans.
Bijasson Jean-Pierre, 60 ans.
Cardinal Jean-François, 30 ans.
Delacharrière Amédée, 68 ans.
Dépollier Amédée, 56 ans.
Flocard Jacques, 65 ans (noble syndic).
acquet Jean-Claude, 58 ans.
Mauris Joseph, 58 ans.
Morens Jean-Pierre, 40 ans.
Morens Michel, 48 ans.
Nanche Guillaume, 62 ans.
Nycollin François, 60 ans (archiviste de S. M.)
Perreard Jacques-Amédée, 41 ans.
Picollet Claude-François, 50 ans.
Roux Louis, 50 ans.
Tochon Jean-François, 52 ans.
Tinjod Pierre-François, 50 ans.

Notaires (27).

Bourbon Claude, 32 ans.
Brunier François, 35 ans.
Buchard Antoine, 52 ans.
Burin Joseph, 25 ans.
Buttin Michel, 28 ans.
Calligé Claude-Antoine, 34 ans.
Cardinal Jean-François, 30 ans.
Cornu André, 38 ans.
Cottin Antoine, 43 ans.
Démaison Jean-Michel, 40 ans.
Falquet Claude-Joseph, 31 ans.
Falquet Jean-Michel, 32 ans.
Favre Ambroise, 77 ans (secrétaire de ville).
Gouville Jean-Baptiste, 29 ans.
Guillet Pierre-Nicolas, 50 ans.
Jacquet Catherin-Gaspard, 62 ans.
Jacquet Jean-Antoine, 56 ans.
Lombard Jean-Louis, 64 ans.
Lyonnaz Jean, 28 ans.
Marchant Louis, 55 ans.
Mauris Claude, 30 ans.
Mauris Claude-François, 27 ans.
Miège Jean-Claude, 36 ans.
Muffat François, 51 ans.
Nanche Claude-François, 29 ans.
Richard François, 77 ans.
Vauttier Jean, 40 ans.

Praticiens (36).

Amblet Gaspard, 24 ans.
Amblet Jean, 34 ans.
Bocquet Jean-François, 57 ans.
Burdin Jacques-Etienne.
Catan Jean-Marie, 20 ans.
Cauly François, 30 ans.
Charcot Antoine, 74 ans.
Charcot François, 32 ans.
Charcot Jacques, 34 ans.
Chatelain Louis, 23 ans.
Cohendet François, 46 ans.
Croset Jean-Claude, 24 ans.
Curtet Dominique, 52 ans.
Decouz François-Nicolas, 30 ans.
Delaplace François, 20 ans.
Démaison Joseph-Marie, 33 ans.
Desservétaz Claude, 46 ans.
Desservétaz Gaspard, 50 ans.
Favergette (de) Jacques, 21 ans.
Favre Jean-Baptiste, 23 ans.
Feuillat Jean-Claude, 56 ans.
Flocard Jean-François, 40 ans.
Gouville Joseph, 23 ans.
Josserand Martin, 56 ans.
Josserand Guillaume, 24 ans.
Lacombe Daniel, 40 ans.
Mattelon Bernard, 40 ans.
Nycollin Michel, 30 ans.
Périssod Jean-Baptiste, 30 ans.
Perréard Claude-Joseph, 38 ans.
Picollet Jacques-Joseph, 21 ans.
Revilliod Pierre, 40 ans.
Rey Claude, 40 ans.
Téterel François, 35 ans.
Thusy Jean-Claude, 41 ans.
Vibert Joseph, 22 ans.

Huissiers (5).

Constantin Jean-François, 50 ans.
Fumex Jean, 44 ans.
Pointet André, 51 ans.
Similiat Antoine, 51 ans.
Verdelet Pierre-Antoine, 65 ans.

Sergents (4).

Floquet Claude, 52 ans.
Frizet Antoine, 50 ans.
Laydevant Pierre, 41 ans.
Serand Jean-François, 53 ans.

Soldats de justice (3).

Mattelon Joseph, 35 ans.
Clerc François, 30 ans.
Cabaret Robert, 50 ans.

Carcelier des prisons.

Chenevier Jean-Claude, 38 ans.

Médecins (7).

Buchard Bernard, 36 ans.
Delacharrière François, 38 ans.
Fernex Anthelme, 50 ans.
Lacombe Louis, 70 ans.
Perréard Louis, 39 ans.
Rogès-Hyacinthe-François, 34 ans.
Rossillon François, 46 ans.

Chirurgiens (28).

Beauquis Jacques, 42 ans.
Berthollet Joseph, 30 ans.
Bocquet Henri, 24 ans.
Bournens Antoine, 26 ans.
Charcot Marin, 48 ans.
Charveys Antoine-Marie, 32 ans.
Couturier Claude, 70 ans.
Couturier Claude, fils, 38 ans.
Delacharrière Joseph, 23 ans.
Dussolier Maurice, 24 ans.
Exertier Charles-Maurice, 52 ans.
Fleury Claude-Antoine, 68 ans.
Gouville Balthazard, 82 ans.
Germain Joseph, 86 ans.
Germain Alexandre, 40 ans.
Icard Jacques, 66 ans.
Icard Thomas, 60 ans.
Lacombe César, 62 ans.
Muffat Joseph, 42 ans.
Panisset Benoît, 35 ans.
Pellarin Joseph, 30 ans.
Quétand Jacques, 28 ans.
Rogès Albert, 32 ans.
Rochette Jean-Baptiste, dit La Sonde, 55 ans.
Rose Jean-Pierre, 50 ans.
Reynaud François, 30 ans.
Terrier François, 21 ans.
Voisin Benoît, 41 ans.

Apothicaires (4).

Bernaz Jean-Etienne, 72 ans.
Brave Jean-Jacques, 34 ans.
Estiot Jacques, 55 ans.
Estiot Philippe, 45 ans.

Commerçants et industriels.

Armuriers : 5.
Bas (faiseur de) : 1.
Bâtier : 1.
Blanchisseur : 1.
Bossetier : 1.
Bouchers : 5
Boulangers : 4.
Cabaretiers : 7.
Chamoiseurs : 7
Chapeliers : 12.
Charpentiers : 34.
Charretiers : 8.
Chaudronnier : 1.
Chaussetiers (mds) : 7.
Ciergiers : 7.
Confiseurs : 3.
Cordiers : 2.
Cordonniers : 105.
Couteliers : 13.
Cuirs (mds de) : 1.
Epiciers : 3.
Epinglier : 1.
Ferratiers (mds) : 5.
Fourbisseur : 1.
Fourniers : 2.
Fromagers (mds) : 3.
Grilles (faiseur de) : 1.
Herboriste : 1.
Horlogers : 2.
Hôtes : 23.
Huiles (fabricant d') : 1.
Imprimeurs : 2.
Jardiniers : 4.
Laboureurs : 58.
Lanterniers : 2.
Libraire : 1.
Maçons : 17.
Manœuvres : 34.
Marchands : 21.
Maréchaux : 7.
Menuisiers : 11.
Messagers : 3.
Meuniers : 5.
Musiciens : 3.

Négociant : 1.
Orfèvres : 9.
Pâtissier : 1.
Pêcheurs : 3.
Peintres : 3.
Perruquiers : 5.
Poterie de terre (Md de) : 1.
Potier : 1.
Précepteurs : 21.
Prévôt d'armes : 1.
Quincaillier : 1.
Regrattier : 1.
Savetiers : 10.
Sculpteurs : 2.
Selliers : 4.
Serruriers : 6.
Tailleurs : 45.
Talonnier : 1.
Tanneurs : 3
Teinturier : 1.
Tisserands : 26.
Tonnelier : 1.
Tournoyeur : 1.
Traiteurs : 3.
Voiturier : 1.

Comme ombre au tableau, signalons : 12 mendiants, 4 aveugles, 8 boiteux, 2 borgnes, 1 bossu, 7 estropiés, 2 étiques, 1 innocent, 1 sourd et 15 « infirmes » non spécifiés.

François MIQUET.

Deux diptères montagnards

I. ERIOZONA SYRPHOÏDES FLL.

En 1860 Schiner détachait des Syrphus de Meigen le *S. œstriformis* MG. déjà nommé Scœva syrphoïdes par Fallen en 1816 et le classait dans le genre *Eriozona* FORST. (Schiner-Wien. entomol. Monatschr. IV. 214 et Fauna austriaca. Die Fliegen. I. 299). Le Syrphus œstriformis Mg est connu depuis cette époque sous le nom d'*Eriozona syrphoïdes* FLL.

Il doit être placé près de *Leucozona lucorum* L. dont le séparent sa forme plus massive, sa grande taille (13 à 15 m/m au lieu de 8 à 10 m/m), le noir velouté des premiers segments abdominaux et la couleur foncière rouge de l'extrémité abdominale. Enfin l'epistome n'a pas la même forme : tandis qu'il ne dépasse pas le bord inférieur des yeux dans les Eriozona, il descend au-dessous de cette ligne dans les Leucozona, d'une longueur supérieure au quart du plus grand axe de l'œil.

Schiner dit que Eriozona syrphoïdes FLL. vit dans les Alpes autrichiennes et en Bohème. Elle est assez rare, ajoute-t-il, et habite les hautes montagnes.

C'est une de nos plus belles mouches. Je l'ai observée sou-

vent dans les prés-bois du Semnoz. Elle a l'aspect d'un bourdon, mais son vol est beaucoup plus rapide ; elle plane volontiers au-dessus du feuillage dans les clairières herbeuses, se laisse choir tout à coup, remonte, plane encore, toujours en bourdonnant, puis disparaît soudain ; l'œil ne peut la suivre. C'est la femelle qui fait surtout ces évolutions, et toutes ces grâces semblent être pure coquetterie. Le mâle, en effet, quoique tout aussi agile, est plus discret ; il se tient le plus souvent à l'abri des regards et ne sort guère que pour butiner ; mais s'il vient prendre sur une large feuille son bain de lumière et de chaleur, on ne tarde pas à voir paraître une femelle. Et les évolutions, et les agaceries commencent : lorsque la belle syrphide plane, c'est pour faire admirer son manteau noir velouté, sa ceinture de soie blanche et sa frange d'un rouge éteint ; lorsqu'elle se laisse tomber près d'Adonis, c'est pour l'exciter et sa fuite n'est qu'une feinte.

On ne peut prendre les Eriozona qu'au repos, sur les fleurs et le feuillage ensoleillés, ou pendant qu'elles planent. On ne sait rien de l'existence de leurs larves.

Rondani ne parle pas de cet insecte dans le tome II de son *Prodromus*, il ne figure pas dans la liste du *Ditteri raccolti in Sicilia* par MM. Bezzi et De Stephani-Pérez (1897), Gobert ne l'a pas inscrit dans son *Catalogue des Diptères de France* (1887) ; C'est pourquoi je crois devoir signaler sa présence en Savoie. J'en ai pris un exemplaire au Col du Nantet il y a quelques années, neuf au Semnoz en juillet et août 1915 et un superbe mâle le 11 mai dernier dans la prairie de Vovray, sur une ombellifère. Il faut en conclure que l'espèce, quoique peu commune, est disséminée dans nos montagnes, qu'elle descend jusque dans nos vallées, les plus basses et que sa période d'éclosion s'étend sur toute la belle saison, de mai à septembre.

II. PACHYSTYLUM ALBESCENS PAND.

Le genre *Pachystylum* fut créé par Macquart (Annales Soc. entomol. de France 1848) pour une tachinaire qu'il avait reçue de J. J. Brémi et qui était originaire du canton d'Uri, en Suisse. Il la nomma *Pachystylum Bremii*. Il dit qu'elle a le corps d'un noir brillant avec un rasé blanc peu apparent sur le thorax, et l'abdomen entièrement noir ; le 3e art. des antennes est cinq à six fois plus long que le second ; il y a un aiguillon

pollical aux ailes ; le 2e art. de la soie antennaire est fort allongé.

Quatorze ans après, en 1862, paraît le 1er volume de *Die Fliegen* : Schiner adopte le genre et l'espèce de Macquart, mais il croit bon de donner une description du *P. Bremii* Mcq. d'après des mouches qu'il a trouvées en Carinthie. Et là tout se complique. Les mouches de Schiner ne correspondent pas tout à fait à la diagnose de Macquart : elles ont un reflet blanc sur l'abdomen, en arrière des incisions, la sous-orbite porte des soies fines le long des yeux, il n'y a point d'aiguillon pollical aux ailes. Ces différences n'échappent pas à l'éminent naturaliste. Il s'en explique dans la note qui est au bas de la page 440 : il faut considérer que Macquart n'a reçu de Bremi qu'un seul exemplaire et il est possible qu'il ait fait erreur ! (Zu erwägen ist, dass Macquart von Bremi nur ein einzelnes Stück erähielt, wobei Tuschung leicht möglich wird).

Pandellé, dans ses *Etudes sur les Muscides de France*, conserve le genre Pachystylum, mais, trouvant que les descriptions de Macquart et de Schiner sont incomplètes et ne correspondent pas aux insectes des environs de Tarbes, il crée une nouvelle espèce : *P. albescens*. Voici la diagnose de Pandellé (Revue d'entomologie, 1896, p. 85) :

« Tête : yeux séparés du péristome des joues par un intervalle égal au sixième de leur axe ventral ; face postérieure avec des aiguillons noirs en nombre, au-dessus de la villosité grise ; macrochètes supérieures de l'interoculaire disposées sur deux rangées avec des soies intermédiaires bien plus fines, parfois avec 1-2 aiguillons plus forts ; sous-orbite nue bien plus étroite que les yeux près du médian ; joues déprimées à la suite du médian, à soies rares ; épistome non creusé en caisson, à peine réfléchi en avant ; mesoglosse court ; antennes atteignant presque le péristome ; 3me art. en lame parallèle ; style à soie plus courte que le fuseau. Méditergum : ligne latérale de trois aiguillons, le 4me parfois saillant. Ecusson avec quatre aiguillons robustes. Mesosternum avec 4-5 aiguillons robustes. Abdomen : 2me arceau avec deux aiguillons médians, parfois excavé jusqu'au bord postérieur ; arceaux 3-4 avec deux aiguillons discaux, parfois l'un d'eux avorté. Ailes : côte à aiguillon pollical saillant ; 3me longitudinale sétigère jusqu'à mi-distance de la transverse médiane ou à peu près ; transverse apicale obliquement rectiligne, à coude ouvert ; transverse postérieure peu sinuée. Mâle et femelle : interoculaire à peu

près double de l'œil avec un aiguillon temporal développé ; ongles et pelotes courts. Mâle : 2me art. des ant. égal au quart du 3me ; mesolobe périnéal large à sa base qui est comprimée en carène au milieu, divisé en deux styles longs, épais, obtus au bout, à peine arqués ; paralobes plus courts que le mésolobe, en lames triangulaires larges, obtuses au bout. Femelle : 2me art. des ant. égal aux deux cinquièmes du 3me. Corps épais, en ovale allongé, noir à rasé gris général mais peu condensé ; tête d'un testacé rembruni autour de la plaque ocellaire ; palpes brunâtres ; antennes, écusson et pattes noirs en entier ; abdomen à marge postérieure des arceaux étroitement noire ; ailes d'un jaune brun à leur base sur leur marge antérieure. Long 9-11 m/m. Tarbes, montagne ; mai-août ; fleurs.

Je dois ajouter que Brauer et Bergenstamm (Vorarbeiten zu einer Monographie der Muscaria schizometopa, Wien. 1889 p. 101 et 1891 p. 424) rapportent au genre Pachystylum deux espèces : *P. arcuatum* Mick. à sous-orbite nue, au style pubescent à 2me art. égal à la moitié du troisième ; à coude de la 4me longitudinale arrondi, et *P. angulatum* Bergst. à sous-orbite villeuse, que l'auteur donne comme synonyme probable du *Bremii* Sch. bien qu'il en diffère par le 2me art. du style réduit au cinquième du troisième.

Je ne connais les Pachystylum de Macquart, de Schiner et de Brauer que par les descriptions qu'en donnent ces auteurs. Je n'ai pas vu les types de Pandellé, mais je tiens de la libéralité de ce diptériste deux exemplaires tirés de sa collection, un mâle et une femelle de *P. albescens* qui ont pour moi la valeur de types. Ils vont me servir à déterminer le produit d'une chasse heureuse faite dans la prairie de Vovray, près d'Annecy. Le 30 août 1915 j'ai pris sur des ombellifères 17 Pachystylum des deux sexes et le 24 mai dernier, j'ai trouvé exactement au même endroit un exemplaire mâle. L'abondance de cette récolte me permet d'identifier l'insecte et de me faire une opinion sur la valeur des caractères spécifiques.

1° *La sous-orbite est nue* ; c'est de toute évidence car les petites soies dispersées entre l'œil et les deux séries de macrochètes de l'orbite supérieure ne dépassent pas les dernières macrochètes de la série descendante ; elles s'arrêtent en face du milieu de l'œil, comme dans les deux échantillons de Tarbes. Donc le diptère annécien n'est ni le P. Bremii de

Macquart, ni celui de Schiner, ni le P. angulatum de Bergenstamm.

2° *Le style est nu*. Notre insecte n'est donc pas le P. arcuatum Mick-Brauer.

3° *L'aiguillon pollical est très apparent* dans les dix-huit échantillons et sa longueur, sujette à des variations minimes, atteint le tiers du 3me intervalle costal. Ce caractère l'éloigne du P. Bremii de Schiner.

Notre Pachystylum ne peut donc être que le *P. albescens* Pand. ou une espèce nouvelle. Poursuivons notre étude.

4° *Longueur relative du 3me art. des antennes par rapport au second*. Mâles : deux ont le 3me art. cinq fois plus grand que le 2me ; deux l'ont quatre fois et demie plus grand ; sept l'ont quatre fois plus grand. La diagnose de Pandellé indique la proportion 4 à 1, un peu inférieure à notre moyenne. Femelles : deux ont le second art. égal au tiers du 3me et dans les cinq autres, il en est les deux cinquièmes. La diagnose de Pandellé indique la proportion deux cinquièmes qui est celle de notre moyenne.

5° *Longueur relative du 2me art. du style par rapport au 3me*. Mâles : chez deux mâles cet art. est égal au trois quarts du 3me ; chez quatre, il est égal aux deux tiers ; chez trois il est égal à la moitié et chez les deux autres, il n'en est que le tiers. Femelles : chez quatre femelles il est égal au deux tiers du 3me et chez les trois autres il est égal à la moitié.

On voit que la longueur du 2me art. du style est très variable ; Pandellé, avec raison, ne parle pas du style dans sa diagnose. Il ne faut donc pas s'étonner que Bergenstamm, tout en basant en partie son espèce *angulatum* sur la faible longueur du 2me art. (un cinquième du 3me), avoue qu'elle est synonyme de *Bremii* Schiner, bien que cette dernière ait le même art. fort allongé « ... zweites Borstenglied stark verlängert ».

6° *Couleur des téguments*. La couleur foncière est le noir brillant excepté aux palpes qui sont brunâtres et sur la strie frontale qui a un ton rougeâtre. Mais la couleur noire n'apparaît bien nettement que sur le 1er segment abdominal et au bord postérieur des trois segments suivants où elle forme une fascie dont la largeur varie du quart au tiers de la largeur du segment. Le thorax et la plus grande partie des segments abdominaux sont couverts d'une pulvérulence gris-cendré uniforme sur laquelle se dessinent, sur les échantillons très frais et bien préparés, deux fines lignes noires au milieu du prono-

tum et deux larges raies maculiformes, à peine visibles, de chaque côté ; les deux lignes fines se prolongent en divergeant jusqu'au milieu du mesonotum ; sur ce dernier on voit entre elles une ligne médiane noire qui va jusqu'à l'écusson. Dans la plupart des échantillons les lignes noires sont à peine visibles sur le dos du thorax mais on les distingue toujours aisément sur la partie antérieure et courbe du pronotum. L'écusson est gris-cendré comme le reste du tergum ; la diagnose de Pandellé dit qu'il est noir en entier ; c'est une erreur évidente : les deux exemplaires de sa collection en font foi. Les pattes sont toutes d'un noir un peu terne ; les antennes sont noires avec un très léger reflet brunâtre ; l'epistome et les orbites ont des reflets soyeux gris-noirâtres ou gris-bleuâtres selon les individus. Les ailes sont brunies à la base et en dehors. Les cuillerons sont très inégaux, le supérieur couvrant à peine le tiers de l'inférieur qui est très développé ; ils sont d'un blanc opalin. Les balanciers ont la tige jaune et la tête de couleur foncée.

7° *La distribution des soies et des macrochètes* est conforme aux indications de la diagnose de Pandellé.

Conclusion. — La diagnose de *P. albescens* convient à notre Pachystylum si l'on considère ses indications, non d'une manière absolue, mais comme des moyennes autour desquelles l'espèce peut légèrement osciller. Pour lever le doute que Schiner a fait peser sur la validité de l'espèce de Macquart, il faudrait faire des recherches dans la région où J. J. Bremi captura son insecte. Quoi qu'il en soit, le Pachystylum d'Annecy n'est pas celui des Alpes autrichiennes, il a ses frères dans nos Pyrénées : c'est l'*albescens* du regretté Pandellé.

Ant. Flamary.

Charte relative à Guillaume II, comte de Genevois et à Godefroy Ier de Challant, vicomte d'Aoste

12 décembre 1226

Le document que je me permets d'offrir à la *Revue Savoisienne* nous rappelle quelques noms oubliés et d'antiques relations entre les grandes familles féodales de la Haute-Savoie

et de la Vallée d'Aoste. Je l'ai découvert au château de Chatillon qui conserve encore une partie des archives de la Maison de Challant [1]. Le parchemin est fort détérioré et sera bientôt illisible. Quelques mots y manquent déjà et je me suis empressé de le transcrire avec toute l'exactitude possible. La langue n'est pas très correcte ; elle se ressent de l'époque et est une preuve de l'authenticité du document. Cette pièce est originale, car elle porte le sceau du comte de Genevois, le cheval galopant monté par un guerrier brandissant une épée. Il est identique à celui d'Amé III, mais la légende est effacée. La charte peut avoir quelque intérêt pour les institutions féodales et pour les noms qu'elle rappelle : Guillaume comte de Genevois, Godefroy vicomte d'Aoste, Humbert de Hauteville, Rodolphe de Grésy, Rodolphe de la Tour, A. de Compey, Giraud de Cervent, Pierre de Cevins, Boson d'Allinges et Jacques de la Roche.

Nous avons cru identifier la localité appelée *Chalagina* avec *Salagine* de Bloye, qui faisait partie du mandement de Rumilly, dans la province de Genevois, et de l'ancienne baronnie de Charansonex. Au lieu de « *II° nonas decembris* », le compilateur de la charte aurait dû écrire «*pridie idus januarias*», ce qui nous rapporterait à l'année suivante, mais la date MCCXXVI ne laisse pas de doute et nous croyons que c'est au 12 décembre de cette année que doit être fixé notre document. Il nous reste à identifier d'abord les deux principaux personnages qui y ont intérêt.

Guillaume II fut investi, avec son frère Humbert, du comté de Genevois en 1220 et le posséda seul de 1225 à 1252. Il était fils de Guillaume Ier et frère de Béatrix Marguerite qui épousa Thomas Ier de Savoie. Le nom de Béatrix se rencontre plusieurs fois dans la Maison de Genève et a pu créer des confusions.

Godefroy Ier, seigneur de Challant et de Fénis, était, en 1242, vicomte d'Aoste avec ses frères Aimon III et Boson IV. Le premier vicomte d'Aoste connu, Boson Ier, apparaît en 1100 et appartenait à une des branches des marquis de Montferrat dont les Challant portèrent aussi les armoiries *d'argent au chef de gueules*, mais avec la brisure de la bande de sable et écar-

1. Vol. 61, n° 2. Ce château appartient à M. le comte Hector d'Entrèves dont le grand'oncle Aimé Passerin d'Entrèves, colonel d'infanterie et commandeur de Saint-Jacquême à Aoste, avait épousé, en 1814, Gabrielle Canalis de Cumiana, veuve de François-Maurice, dernier comte de Challant, morte à Turin en 1841.

tèlées avec celles de la Vicomté [1]. En 1223, Godefroy Ier épousa aussi une Béatrix de Genève, fille ou parente du comte Guillaume II [2]. Un brillant cortège conduisit à Aoste la nouvelle épouse qui y fit son entrée par la *porta principalis dextrâ* des remparts romains. Tous les habitants de la ville se portèrent à la rencontre de la nouvelle châtelaine et lui firent de grandes fêtes. Ce doit être en souvenir de cet événement que cette porte prit depuis lors le nom de *Béatrix* (3). Les chartes de la Chancellerie d'Aoste mentionnent souvent le *castrum portae Beatricis*, appelé aussi *castrum vicecomitum*. Le donjon majestueux et bien conservé, avec ses créneaux guelfes, s'élève encore sur le bastion oriental de la porte romaine. C'est la *Tour de Bramafan* rappelée par Xavier de Maistre dans son *Lépreux*, et c'est dans le château, maintenant délabré, que résidèrent jusqu'au commencement du XVe siècle Humbert *aux blanches mains* et ses successeurs, quand ils venaient visiter la *patria Augustae* et y tenir les audiences générales.

Le mariage de Godefroy de Challant avec Béatrix de Genève nous explique la singulière donation de la terre de Salagine et de ses habitants que lui fit le comte Guillaume II. Ce Godefroy ne doit pas être confondu avec son petit-fils Godefroy II de Challant, gouverneur de Gênes, qui fut nommé sénateur de Rome après son mariage avec Béatrix Fieschi de Lavagna, nièce d'Innocent IV.

Voici la charte qui nous intéresse :

† praesens scriptum actum est anasiaci anno Dni Mº CCº XXº VIº IIº nonas decembris. Innotescat uniuersis praesentem paginam inspecturis quod ego Willelmus comes gebennensis dedi guotafrido filio vice comitis auguste et uxori sue et eorum heredibus chalaginam cum eiusdem habitatoribus praesentibus et futuris necnon et prouentus suos cum omnibus eius appendimentis item vel in item secundum suum collectis beneplacitum in perpetuum pacifice possidendam. lignis tamen atque

1. F. G. Frutaz. *Mémoire sur une inscription romaine*. (XVIe bulletin de la Société de Saint-Anselme, Aoste 1894. *Les Marquis de Montferrat dans la Vallée d'Aoste au XIe siècle* (*Miscellanea di studi storici in onore di Antonio Manno*, vol. 1, 187. Torino 1912).

2. Parmi les armoiries que Georges de Challant fit peindre dans la cour du château d'Issogne, nous voyons aussi l'écu parti de Godefroy et de sa femme *Bietrix de Genesve Viscomtesse d'Aouste.*

3. Mgr Duc *(Histoire de l'Eglise d'Aoste, 1, 142)*, cite un document de 1212, avec le même nom. Nous acceptons cette date avec quelques réserves.

sui closi vinee oleiriis [1] exceptatis, dicto vero dono addidi Will.... baratam et feodum eius heredes suos apredicto guo. et suis heredibus pacifice similiter possidenis, preterea noue-rint praesentes et posteri quod ego W. comes gebennensis cum herede comite geben. debemus donum istud deffendere predic-to g. et suis et anullo permittere per injuriam attentari. quod si aliquis in dicto dono dicto g. vel suis heredibus injuriosus extite-rit illas injurias ego et heredes mei comites tanquam proprias haberemus, quod ut ratum per... nitumque sit ne a quoquam valeat infirmari praesens scriptum dignum duximus sigilli [nostri] munimine roborari. Item sciant omnes quod ego W. comes gebennensis talem (*sic*) praedictum donum dicto gus. contuli quod inde x libras gebenninorum debet exhibere annu-atim quidem n. x libras de dicto dono integre annuatim exhi-beret secundum arbitrium domini Rodulphi de..... et um-berti de alta villa praedictas x me promisit (*sic*) fideliter com-pleturum.

Huius rei testes sunt dominus rodulfus gresiaci. dominus rodulfus de turre. dominus a. de compesio. dominus giraudus de ceruent. dominus p. de ciuins et boso de alingio et ja. de rupe.

Le troisième témoin dont l'initiale figure à la fin de l'acte est probablement Albert de Compey, seigneur de Thorens, qui apparaît dans quelques documents de 1219 et 1231 [2]. Pour les autres noms, je me suis adressé à bonne source, à M. le comte de Mareschal de Luciane et voici la réponse précise et documentée que le savant historien héraldiste a eu la bienveil-lance de m'adresser :

« Vous me demandez deux mots sur Giraudus de Cervent, P. de Civins, Boso de Alingio et Ja. de Rupe, cités dans une charte de 1226.

« Les familles des trois premiers figurent dans l'*Armorial de Savoie* que je continue.

« La 1re (les de Cervens dits du Vernay) est une famille du Chablais qui a fourni un Chevalier du Collier (2me création) que Cigna-Santi (*Serie cronologica dei Cavalieri dell' Ordine del Collare...* page 17) désigne seulement sous le nom de Giovanni di Vernay, etc. Il fut Maréchal de Savoie. Cette

1. *Oleiria*, plantation de noyers. Dans la province de Genevois, nous avons précisément Les Ollières, comme dans la vallée d'Aoste. Nous soumettons cette étymologie et celle de *Chalagina* à notre savant collègue M. Marteaux.

2. Costa de Beauregard. *Les Seigneurs de Compey*, Chambéry, 1844, p. 6.

famille est éteinte depuis plusieurs siècles. Il y avait bien en 1231 et 1236 un Girold de Cervens dit du Vernay.

« P. de Civins devait appartenir à une famille de Cevins, aussi éteinte depuis très longtemps. Dans les vieilles chartes, le nom est écrit souvent en latin *de Civins* [1].

« Boso de Alingio est Boson d'Allinges, de l'une des toutes premières familles du Chablais, éteinte seulement au XIXe siècle, en 1840. Dans l'article de l'*Armorial de Savoie* est bien cité un Boson, vivant à cette époque. Deux d'Allinges ont été chevaliers de l'Annonciade au XVIIIe siècle.

« Ja. de Rupe doit être Jacques ou Jacquemet de la Roche. Cette famille est moins connue que les trois précédentes. Cependant vous pourriez voir dans le *Regeste Genevois* qu'il y avait en 1219, 1225 et 1229 un Humbert de la Roche et, en 1270, un Jacquemet de la Roche.

« Dans la liste des baillis de la Vallée d'Aoste, vous désireriez être fixé sur l'orthographe et l'origine de : Jacques Tortorini, de Tournon (1303), Gonthier et Richard de Cuyna (1360-70), Jean de Montbel, comte de Férusasque en 1395, Jean de Pétigny (ou Pectigny ou Fetigny ?) en 1406.

« Le nom du premier m'est complètement inconnu. Je me demande si vous avez pris ces noms dans quelque inventaire, ou si vous les avez relevés sur leurs comptes ou dans les comptes des trésoriers généraux [2].

« Gonthier et Richard de Cuyna sont des de Cuyne (ou de Cuynes, on a écrit en français ce nom avec ou sans *s* à la fin), famille très ancienne et distinguée de la Maurienne, éteinte au moins depuis deux siècles. Une branche de ma famille a succédé à une branche des de Cuynes et Pierre de Duingt, chevalier de l'Annonciade en 1618 (qui était un Mareschal), était dit Mareschal de Cuynes. Gonthier et Richard sont bien cités à cette époque dans l'*Armorial de la Savoie* à l'article de cette famille.

« Jean de Montbel, comte de Frossasco, est d'une très illustre famille du Bugey et de la Savoie, dont la généalogie

1. « Comme l'a dit le comte de Foras, il y a eu deux familles de Cevins, toutes les deux très anciennes et éteintes depuis très longtemps. L'une portait le nom de Cevins en Tarentaise, l'autre celui du château de Cevins sur la commune de Pers-Jussy en Genevois. Le P. de Cevins dont il est question ici doit être de la famille du Genevois. »

Un Jacques de Cevins figure comme chanoine de la Cathédrale d'Aoste dans plusieurs documents de 1221 à 1236.

2. Les noms ont été relevés de copies des verbaux des Audiences Générales tenues par les comtes de Savoie et de ceux des Assemblées des Trois Etats.

est dans Guichenon (*Bresse et Bugey*) et dans l'*Armorial de la Savoie*. Ce Jean de Montbel faisait partie d'une branche établie en Piémont, qui a fourni un chevalier de l'Annonciade en 1527 [1]. La branche restée de ce côté-ci des monts en a fourni un à la même époque. Toutes les deux sont éteintes depuis fort longtemps.

« Malheureusement vous n'êtes pas fixé sur l'orthographe du dernier nom, pas même sur la première lettre du nom, ce qui serait facile à établir, soit par les comptes de ce bailli, soit par les comptes des trésoriers-généraux. En l'état je ne puis me prononcer. En 1406, il y avait bien un Jean de Fésigny, d'une famille noble qui figure dans l'*Armorial*. Mais il y a eu aussi une famille de Pétegny (ou de Pétigny) dans le pays de Gex. On trouve ce nom notamment dans le *Regeste Genevois*.

« Vous me citez Pierre Mareschal qui fut bailli de votre vallée. C'est dans sa maison forte au Crest, tout près de Montmélian, que le comte Aimon de Savoie fit son testament en 1343, comme on le voit dans ce testament qui est in extenso dans Guichenon (*Savoie*) [2]. Le contrat de ce Pierre avec Alix, fille de Jean de Calvomonte, seigneur de Corgenon, chevalier, du 22 février 1330, est aux Archives de Cour à Turin, Protocoles Reynaudi, n° 151 de la série *Camerali*, où je l'ai vu... »

Voici les noms des baillis de la Vallée d'Aoste, originaires de la Savoie ou de la Bresse, qui ont habité le château de nos vicomtes après Godefroy de Challant et Béatrix de Genève :

1303 — Noble Jacques Tortorini (de Tournon ?)
1310 — Pierre de Duingt, des comtes de la Val d'Isère.
1317 — André de Montbel.
1319-22 — Pierre de Mareschal.
1337 — Pierre de Montgelat, chevalier.
1353 — Gonthier de Cuyna, chevalier.
1361-70 — Richard de Cuyna, seigneur de Ribot.
1391-95 — Georges de Montbel.

1. Dans le vol. XXVIII° des *Miscellanea di storia Italiana* (1890). M. le Dr Piero Giacosa, professeur de médecine à l'Université de Turin, a publié un inventaire du château de Frossasco en 1511, fait par ordre de Bertholin de Montbel, héritier de Désiré et auquel ses oncles laissèrent tout le patrimoine de la famille en Piémont. Charles, fils de Bertholin, épousa Catherine Spinola et fut le dernier des Montbel, comtes de Frossasco. Il mourut vers 1560 et sa veuve épousa, en juillet de l'année suivante, André Doria auquel elle apporta en dot le comté de Frossasco et les autres fiefs du Piémont.

2. « C'est dans cette maison forte ou château du Crest, selon l'analyse que vous avez eu l'amabilité de m'en donner, que fut passé, le 11 juin 1416, le contrat de mariage entre François, seigneur et plus tard comte de Challant et Françoise Mareschal, petite-fille de Pierre, bailli de la vallée d'Aoste. »

1395 — Jean de Montbel, comte de Férusasque (Frossasco) [1].

1406 — Jean de Petigny (ou Fétigny ?)

1417 — Pierre de Menthon.

1419 — Georges de Montbel.

1430-36 — Aimon de Châteauvieux, seigneur de Virieu.

Cette tour des vicomtes, qui porte maintenant un nom prosaïque, a connu le luxe et a vu de brillantes fêtes quand elle recevait les princes, les comtesses et la fleur de la noblesse française et savoisienne. Elle a vu des tournois où les hérauts d'armes portaient l'aigle des rois de Bourgogne que le Vicomte d'Aoste conserva dans ses armoiries. Aujourd'hui le vieux château délabré et la tour solitaire font le deuil d'un glorieux passé. Le public les regarde avec indifférence et Xavier de Maistre, seul, a greffé sur ces murs et sur ceux de la Tour du Lépreux un sentimental et poétique souvenir. Son *Lépreux*, Guasco Pierre-Bernard, mort le 13 décembre 1803, dans la tour de Friours, est enseveli tout près de celles des vicomtes, à l'emplacement occupé par la dernière remise de la gare, au bout de la ligne qui attend son prolongement vers la Savoie. A cet angle, il y avait le cimetière de l'hôpital de Saint-Maurice avec un oratoire et une lampe qui invitaient le passant à prier pour les morts. L'historien César de Saluces, dans une lettre à sa tante la comtesse Thérèse de La Tour, lui rappelle qu'il allait quelquefois déposer des fleurs sur ces tombes oubliées.

Depuis 1440, les baillis d'Aoste habitèrent la tour *de Palatio*, au nord-est de la ville. Le château des vicomtes fut abandonné et n'abrite plus aujourd'hui que quelques inscriptions romaines et surtout celle qui surmontait la porte *principalis dextra* et nous rappelle la soumission des Salasses, l'an 23 avant l'ère chrétienne. Ils étaient alliés aux Centrons de la Tarentaise.

L'histoire des deux versants de nos Alpes est la même. *Colligimus fragmenta*, à cette heure surtout où la guerre apporte des deuils dans nos sociétés littéraires et nous rappelle une communauté d'origine, une fraternité lointaine, quand les Alpes, servant de trait d'union, fusionnaient l'antique *Burgundia* et ses institutions féodales.

Aoste, mai 1916.

Ch^e F. G. Frutaz
Florimontan

1. Cette famille possédait le fief de Frossasco depuis 1301, ensuite de la donation qu'en fit Philippe de Savoie à Guillaume de Montbel qui l'avait accompagné à Rome à l'occasion de son mariage avec Isabelle de Villehardouin (Giacosa).

LES SAVOYARDS

décorés de l'Ordre de la Légion d'honneur

de 1848 à 1914

(suite)

30 déc. 1911. PIGNAL, capitaine d'artillerie à l'atelier de construction de Lyon ; 26 ans de services, 6 campagnes.

— — CHAMOUX, officier d'administration de 1re classe à la direction de Nice ; 28 ans de services, 3 campagnes.

— — MICHARD, capitaine d'artillerie au 1er groupe des compagnies d'Afrique ; 19 ans de services, 10 campagnes, belle conduite au Maroc.

— — MURAZ, médecin aide-major de 1re classe, 9 ans de services, 4 campagnes, 2 citations. Titres exceptionnels : a fait preuve, durant ses trois années de séjour au Congo, des plus belles qualités professionnelles et militaires, en particulier le 12 janvier 1911, à l'affaire de N'Delé, où il a hautement affirmé sa valeur, son énergie, son dévouement et sa bravoure. (Natif de Megève.)

25 janvier 1912. DUCRUET Pierre-Marie-Adolphe, professeur d'anglais au lycée Carnot ; 41 ans de services.

26 — — DELÉVAUD François-Marie-Camille, conseiller général de la Haute-Savoie. Successivement conseiller d'arrondissement de 1889 à 1892 ; conseiller municipal et maire de Frangy de 1896 à 1907, conseiller général depuis 1892 ; 23 ans de fonctions électives. Services exceptionnels rendus à la commune de Frangy et au département. (Décédé à Lyon le 23 août 1915, 58 ans).

15 février 1912. LANSARD Joseph-André, adjoint au maire de Chambéry. Successivement, depuis 1892 : conseiller municipal, adjoint au maire, conseiller d'arrondissement et vice-président de cette assemblée; administrateur des hospices civils de Chambéry depuis 1900 ; 20 ans de fonctions électives. Services exceptionnels rendus à la ville de Chambéry et au département.

11 juillet — MARULAZ, capitaine au 39e régiment d'infanterie ; 26 ans de services.

— — MALINJOUD, lieutenant au 141e régiment d'infanterie ; 21 ans de services, 6 campagnes.

— — CHAVANNE, lieutenant au 2e régiment étranger ; 18 ans de services, 8 campagnes.

24 juillet — DUPRAZ Charles-Joseph-Marie, sous-préfet de Saint-Julien. Conseiller général du canton de Saint-Jeoire de 1886 à 1894, maire de Viuz-en-Sallaz de 1888 à 1894. Nommé sous-préfet de Sisteron le 12 septembre 1894, sous-préfet de Saint-Julien depuis le 18 mars 1895 ; 26 ans de services civils et de fonctions électives. Services exceptionnels rendus dans l'exercice de ses différentes fonctions.

— — CURTET Claude, chef du bataillon des sapeurs-pompiers de Chambéry, membre du conseil supérieur des sapeurs-pompiers. Entré en 1868 au bataillon de Chambéry, lieutenant en 1883, capitaine en 1896, chef de bataillon en 1897. Elu en 1907 membre du conseil supérieur des sapeurs-pompiers ; 42 ans de services.

— — REY-GOLLIET, lieutenant de réserve au 11e bataillon de chasseurs à pied ; 21 ans de services. Dans la réserve depuis le 1er mars 1894.

31 octobre — COPPIER Charles-André, graveur, exposant hors concours (exposition de Turin). Membre de la Société des artistes français.

1er novemb. 1912. BARUT Jules, administrateur-délégué de la Société Electro-Chimique de Marignier. Grand prix obtenu par cette société (classe 107) à l'exposition de Turin ; 35 années de pratique industrielle.

— — PONCET Charles-Jean, directeur de l'Ecole nationale d'horlogerie de Cluses. Grand prix en participation obtenu par l'Ecole nationale de Cluses (classes 1 à 5) à l'exposition de Turin ; 24 ans de services.

10 déc. — MUGNIER-POLLET, lieutenant d'infanterie coloniale ; 8 ans de services, 4 campagnes. Services exceptionnels : brillante conduite au cours des opérations du Tafoudeït (Maroc) et en particulier au combat du 5 avril 1912.

— — RENAUD, lieutenant au 1er régiment étranger ; 8 ans de services, une campagne, une blessure, grièvement blessé au combat de Tenied el-Beghal, 26 mai 1912.

31 déc. — DE VIRY, chef d'escadron au 18e régiment de dragons ; 26 ans de services.

— — CHARVIER, capitaine au 50e régiment d'infanterie ; 26 ans de services.

— — DE CORDON, capitaine-commandant au 28e régiment de dragons ; 25 ans de services.

— — PACORET DE SAINT-BON, capitaine de réserve dans la 15e région ; 36 ans de services.

— — ARNULF, capitaine-commandant au 4e régiment de dragons ; 26 ans de services.

— — RAFFIN François, (d'Aiguebelle), officier d'administration de 1re classe à Nice ; 26 ans de services, 7 campagnes.

— — BRON Hippolyte, de Vacheresse, capitaine au 2e régiment de tirailleurs tonkinois ; 21 ans de services, 11 campagnes.

10 juillet 1913. PERNOUD, capitaine au 27e de ligne ; 26 ans de services.

— — BOUVIER C.-F.-E., capitaine au 95e régiment d'infanterie ; 26 ans de services.

— — MUYARD, chef de bataillon au 28e de ligne ; 25 ans de services.

31 déc. 1913. RABUT Louis-Jacques, consul de 1re classe à Gilbratar ; 25 ans et demi de services.

— — CORNILLIAT, capitaine au 30e bataillon de chasseurs à pied ; 26 ans de services.

— — D'ALEXANDRY D'ORENGIANI, capitaine à l'état-major de la 4e brigade de cuirassiers ; 26 ans de services.

— — TERRIER, capitaine d'artillerie, à l'inspection des forges de Lyon ; 26 ans de services.

— — VARCIN Léopold, lieutenant d'artillerie hors cadres ; 12 ans de services, services exceptionnels rendus à l'aéronautique.

— — LÉVÊQUE Octave, médecin-major de 1re classe au 30e de ligne ; 22 ans de services, 4 campagnes.

8 janvier 1914. DUNAND Auguste, vice-président de l'Association philomatique ; services exceptionnels. A prêté, depuis 1901, une collaboration active et dévouée à l'armée par l'organisation de cours et de conférences et la création de bibliothèques dans les casernes.

9 — — MARCOZ Charles-Paul, administrateur en chef de 2e classe des colonies à Madagascar ; 23 ans 7 mois de services, dont 19 ans 10 mois aux colonies.

10 — — BURTIN Constant, entrepreneur de travaux publics à Genève : se consacre depuis 40 ans avec un grand dévouement au développement des sociétés philanthropiques françaises.

16 — — FILLIARD Ernest, peintre aquarelliste, membre de la société des artistes français, médaille de 3e classe 1911, 2e classe 1912. Hors concours.

11 juillet — DE REYDET-DE VULPILLIÈRES, capitaine au 34e régiment d'infanterie ; 17 ans de services, 11 campagnes, 1 citation.

— — VELLAND, capitaine à la 7e compagnie de remonte ; 24 ans de services, 5 campagnes.

11 juillet 1914. DUCHÊNE, capitaine breveté hors cadres, état-major du gouverneur militaire de Paris, commandant d'armes, commandant supérieur de la défense ; 25 ans de services.

— — MONGELLAZ, capitaine à l'état-major particulier du génie à Oran ; 18 ans de services, 12 campagnes.

— — VERNAZ, capitaine, chef du dépôt du matériel du génie d'Hussein-Dey ; 18 ans de services, 13 campagnes.

30 juillet — ROUTIN Joseph-Louis, ingénieur en chef du service de l'artillerie de la maison Brignet ; 25 ans de services.

— — MORET Aléxis, capitaine d'infanterie coloniale au 3e bataillon sénégalais ; 18 ans de services, 10 campagnes, 1 blessure. Gravement blessé par une balle au ventre au combat du 16 juin 1914 (affaire de Zrarka).

7 août — MURAZ, officier d'administration principal du génie territorial ; 45 ans de services. Dans la réserve et dans l'armée territoriale dès le 23 avril 1880.

10 août — CLERC Charles-Louis, conseiller général de la Haute-Savoie, maire d'Evian-les-Bains. Successivement, depuis 1890, conseiller municipal d'Evian-les-Bains, adjoint au maire, et maire de cette ville. Conseiller général de la Haute-Savoie depuis 1894. Membre de la commission départementale, délégué cantonal. Campagne 1870-71 ; 24 ans de fonctions électives. Services exceptionnels rendus à la ville d'Evian-les-Bains et au département de la Haute-Savoie.

OMIS A LEUR DATE :

14 août 1852. GALLAY Victor-Amédée, lieutenant de vaisseau ; 25 ans de services, 11 campagnes.

11 août 1855. DUFOURNET Jean-Maurice, chef du 34e bataillon de la garde nationale de la Seine; chef d'un établissement industriel très important. Conduite énergique en 1848. (Natif de Dingy-Saint-Clair et ancien maire de Clichy-la-Garenne.)

14 nov. 1860. DUCRUET Jean-Jacques, président de la chambre des notaires de Lyon.

19 janvier 1862. DUBOIS Louis-François (né à Bonneville le 28 janvier 1825), capitaine au 103e régiment d'infanterie; 20 ans de services, 2 campagnes.

4 avril 1863. DE BOIGNE (baron), inspecteur général de l'émigration, ancien inspecteur général du colportage.

28 déc. — COSTA DE BEAUREGARD Gabriel-Marie-Paul, lieutenant de vaisseau sur la frégate *Sémiramis*; expédition de Simonosaki; 13 ans de services effectifs, dont 6 à la mer.

13 août 1864. GARELLA, chef du contentieux au chemin de fer P.-L.-M.

3 juillet 1865. SAGE Jean-Philippe, intendant général (sarde) en retraite, à Albertville.

12 août 1866. GRASSIS, rédacteur en chef du journal *Le Salut public*, à Lyon.

30 sept. 1867. FARNIER (l'abbé), curé de Maché (Chambéry), pour le dévouement dont il a fait preuve pendant l'épidémie de choléra.

16 août 1868. GIROD Joseph (de Thônes), président de la société française de bienfaisance de la Nouvelle-Orléans.

19 janvier 1871. DE MAGNY, capitaine au 55e de ligne.

12 mars — LOSSERAND Joseph, brigadier au 1er régiment des carabiniers de la Garde. (Mort à Faverges, facteur des postes, le 3 avril 1885).

18 avril — DEFFAYET Victor-Joseph, capitaine d'artillerie de la garde nationale mobile du Haut-Rhin; 8 ans de services, 6 campagnes, 1 blessure.

20 nov. 1872. LOCHON Jean (de Thonon), capitaine au 122e

régiment d'infanterie ; 15 ans de services, 2 campagnes.

22 mai 1873. D'ONCIEU DE LA BATHIE Alexandre, lieutenant de vaisseau.

12 juillet 1879. DE REGNAULD DE LANNOY DE BISSY Richard, capitaine à l'état-major particulier du génie, aide-de-camp du général Durand de Villers, 17 ans de services, 5 campagnes.

12 juillet 1884. CLOPPET Eugène-Amédée, chef de bureau à la direction générale des cultes ; 30 ans de services.

10 janvier 1894. CHALLAMEL Jules-Marie-Emile, avocat à la Cour d'appel de Paris, auteur de publications remarquées sur le régime de la propriété foncière, membre de la commission extra-parlementaire du cadastre instituée par décret du 30 mai 1891 ; a prêté aux travaux de cette commission une collaboration particulièrement active et distinguée ; titres exceptionnels.

31 déc. 1897. ALLOËND-BESSAND Paul-Denis, fabricant de confections à Paris, administrateur des magasins de la *Belle Jardinière*, membre du conseil supérieur du travail et de la commission permanente des valeurs en douane, membre des Comités de l'Exposition universelle de 1889, membre des jurys à Lyon et à Bruxelles, exposant hors concours.

25 juillet 1898. REY Louis P.-F. (né à la Voulte, Ardèche, le 12 octobre 1839, d'un père rumillien) ; ingénieur des Arts et Manufactures, vice-président de la Société des Ingénieurs civils de France ; 38 ans de services dans l'industrie des chemins de fer.

30 déc. 1902. CLAVEL Alexis-Maurice-François, officier d'administration de 1re classe (Intendance militaire), au 6e corps d'armée ; 26 ans de services, 8 campagnes.

— 1906. DONCHE-GAY, capitaine d'habillement au 27e de ligne ; 25 ans de services.

(*A suivre*). François MIQUET.

Bibliothèque publique d'Annecy

1744-1900

AVANT-PROPOS

A bon droit, la ville d'Annecy se glorifie d'avoir devancé, dans l'établissement d'une bibliothèque ouverte au public, toutes les villes de la Savoie.

A qui est-elle redevable de cet établissement ?

A la suite de Grillet [1], tous nos chroniqueurs, aussi bien laïcs qu'ecclésiastiques [2], sont unanimes à désigner le chanoine Dumax ; à lui l'honneur d'avoir pris l'initiative d'une œuvre qu'un siècle et demi d'existence n'a pas vieillie.

Se sont-ils trompés ? Nous ont-ils induits en erreur ?

La question mérite d'être posée. Il a quelque trente ans, en effet, le maire d'Annecy affirmait que la bibliothèque de cette ville avait été fondée, en 1744, par le juge Mage Simond ; il l'affirmait, non point dans la chaleur d'une improvisation, mais dans une pièce officielle, lue à tête reposée au Conseil Municipal assemblé.

Quelle est cette pièce ?

C'est le « Rapport général sur la situation financière, économique et administrative de la ville d'Annecy, présenté au Conseil Municipal à sa session de mai 1881, par le sénateur Chaumontel, maire, et les divers chefs de service [3] ». Le chef de service de la bibliothèque était M. Louis Revon. Trop absorbé par les soins du musée, dont il était en même temps conservateur, celui-ci avait négligé de s'assurer que le Juge Mage, dans les termes mêmes de son testament, protestait contre le rôle qu'il lui faisait jouer.

Tout d'abord, nous n'avions songé qu'à rendre au chanoine

1. *Dict. hist.*, Introduction, t. 1, p. 194.

2. Replat, *Rev. Sav.* 1852, p. 68 — 1862, p. 76 — Acad. Sal. t. xiv, p. 377, note — Gonthier, œuvres t. ii, p. 491 — Veyrat-Charvillon, *Chapelle de N.-D.-de-Provin*. L'ouvrage de ce dernier étant devenu introuvable, nous ne pouvons en donner la référence exacte.

3. Annecy. Imprimerie Aimé Perrissin, 1881, in. 4° p. 57 suiv.

Dumax la place qui lui appartient. Au cours de nos recherches, les matériaux nous sont venus en telle abondance, qu'il nous a été permis de tracer un croquis de la Bibliothèque d'Annecy *Avant*, *Pendant* et *Après* la Révolution. Suivra un *Appendice* sur la Bibliothèque dite «libre».

SOURCES MANUSCRITES

Archives communales d'Annecy, sect. R. dd. nos 1 à 42, rayon 4, étagère XVI — Série BB.

Archives départementales de la Haute-Savoie, Série C, Tabellion d'Annecy — Série G. fonds de l'Evêché. Reg. des Institutions et des Homologations.

Registres des délibérations du vénérable chapitre de la Cathédrale de St-Pierre de Genève à Annecy.

Mémoires de Monseigneur Biord. Arch. privées.

BIBLIOGRAPHIE

Recueil de lois, décrets, ordonnances, arrêtés, circulaires etc., concernant les bibliothèques publiques, communales, universitaires, scolaires et populaires, publié sous les auspices du Ministre de l'Instruction Publique, par ULYSSE ROBERT. Paris, H. Champion, 1883, in-8°.

Notice sur les Dépôts littéraires et la Révolution bibliographique de la fin du dernier siècle, d'après les manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal, par J. B. LABICHE, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, Paris, typographie D. Parent, 1880, in-8°.

Répertoire des sources historiques du Moyen-Age, par ULYSSE CHEVALIER, typo. Bibliographie, premier fascicule, A, B. art. *Bibliothèques*, p. 403 — Montbelliard, Paul Hoffmann 1894, in-8°.

Bulletins de l'Association Florimontane et *Revue Savoisienne*. Table des Matières, 1851 à 1900, par Charles Marteaux, professeur au Lycée Berthollet, vice-président de la Société Florimontane, Annecy, Imp. Abry, 1903. Art. Annecy, Bibliothèque et Musée, p. 4.

PREMIÈRE PARTIE

I. Fondation de la Bibliothèque. - II. La ville d'Annecy et la Bibliothèque.
III. L'Autorité supérieure et la Bibliothèque.

I. — Fondation de la Bibliothèque.

Au XVIIIe siècle, la famille annécienne Dumax, que la tradition fait originaire de la paroisse de St-Nicolas-la-Chapelle, donna à l'Eglise trois de ses enfants, savoir : Nicolas, docteur ès-droits, chanoine de la cathédrale, vicaire général et official, Jean, qui ne manqua pas, à l'imitation de son frère, de prendre des grades universitaires [1]. Vingt-neuf ans durant, il gouverna la paroisse de Lucinges. Sous le nom de Dom Chrysostôme, le troisième fut membre de la Congrégation des Barnabites ; il reçut, en rentes viagères, sa part d'héritage.

Par acte du 21 août 1730, Nanche notaire, Claudine Delachenal, veuve de Jérôme Dumax, née à Annecy, constitue à son fils Joseph, Religieux Barnabite à Annecy, la pension de vingt-cinq louis [2].

Par autre acte du 5 juin 1758, Buttin notaire, Jean assura à son frère Religieux, pour lui être payée seulement après le décès du curé de Lucinges, une pension viagère de cent cinquante livres [3].

« Le R. P. Dumas, qui fut prévôt des Barnabites d'Annecy, était homme de beaucoup d'esprit, de sciences et de bonnes mœurs [4]. »

Nicolas et Jean ne fixent pas, entre eux, le partage des biens paternels.

Nous voyons, en effet, Bernard Joseph, fils de noble Jean-Baptiste de Menthon, affranchir les deux frères « de tous hommages et conditions taillables, rigoureuses et échutes, auxquelles pourraient être astreintes les pièces inscrites sous les n^os^ de la mappe d'Annecy-le-Vieux 562, 2033, 2034, 1993, 2050, 1986, 2347, 2348, 2029, soit les portions d'icelles qui pourraient être astreintes, à forme des reconnaissances tant anciennes que modernes qui en ont été passées en faveur du dit seigneur et de ses auteurs, à cause de ses rentes et fiefs de la Cour et du Barrioz y annexé [5].... Les deux frères admodient à Jean Louis Long, natif et habitant de la paroisse de Quintal, la généralité des biens qu'ils possèdent rière la dite paroisse, tant en maison, prés, pâturages et autres « généralement en dépendant [6] ». Les mêmes achetèrent conjointement, le 2 septembre 1744. « Mauris, notaire, environ demie-fosserée de terre, située sous les maisons de Provins, paroisse d'Annecy-le-Vieux 7 ».

1. Il reçut des dimissoires pour la réception de tous les ordres, hors du Diocèse.
2. Archives départ, H^te^-Savoie, Ser. C. Tabellion d'Annecy. 1730, 2e liv., fol. 593.
3. Ibid. 1758, 2e liv., fol. 37.
4. *Rev. Sav.* 1862, p. 77.
5. Ibid. art. du 18 janv. 1744, 1er liv., fol. 61.
6. Ibid. art. du 4 février. 1741, 1er liv., fol. 44,
7. Ibid. 2e liv., fol. 341.

Le vicaire général et le curé de Lucinges ayant ainsi fraternellement vécu en communauté de biens, lorsqu'arriva le décès du premier, le 29 mai 1747, le second n'eut qu'à recueillir l'héritage réservé au dernier survivant, et à accomplir les intentions manifestées par le défunt.

Quelles étaient ces intentions ?

Le traité signé, le 9 décembre 1747 [1], entre le vénérable Chapitre de la Cathédrale et le curé de Lucinges, nous les fera connaître et nous montrera en même temps comment elles furent réalisées.

« R^d Sr Nicolas Dumax, lisons-nous, en son vivant prêtre, chanoine, etc. ayant eu la pensée de laisser ses livres pour l'usage du public, sous la direction et administration des R^mes S^grs Evêques et du Vénérable Chapitre de la Cathédrale de Genève, moyennant qu'il se trouvât un fonds suffisant pour l'honoraire d'un Bibliothécaire, et un appartement convenable pour une Bibliothèque publique, le tout néanmoins sous l'agrément de R^d Sr Jean Dumax, son frère, prêtre, curé de Lucinges. Lequel étant informé du susdit projet et voulant, de son plein gré, l'exécuter de la manière, et sous les conditions ci-après ténorisées, a eu l'honneur d'en faire la proposition à Mgr l'Ill^me et R^me Joseph Nicolas Deschamps de Chaumont, Evêque et Prince de Genève.

« Et sa Grandeur, ayant bien voulu renvoyer l'examen de cette affaire au dit Vénérable Chapitre, auquel le dit R^d S^r curé ayant eu l'honneur d'en faire part, il a été convenu et arrêté, entre lui et R^ds S^grs François Favre et Michel Conseil, tous deux prêtres, docteurs en théologie, chanoines du dit Vénérable Chapitre, à ce spécialement députés, par délibération Capitulaire de ce jourd'hui, sous l'agrément de S. G. et de l'avis du dit Vénérable Chapitre. »

Suivent les six articles de la convention. Les plus importants, le premier et le cinquième, stipulent que provisoirement, l'espace de six ans, la Bibliothèque, qui devra être ouverte au public dès le mois de mai 1748, pourra se contenter d'un local d'emprunt et d'un bibliothécaire bénévole. Passé ce terme, à défaut de traitement convenable assuré au bibliothécaire, ou de local suffisamment spacieux assuré à la bibliothèque, cette dernière fera retour au curé de Lucinges, ou à ses ayants droit.

1. Ibid. 1747, 2° liv., p 447. — Reg. Cap.

Le même jour, les signataires de l'acte du 9 décembre « ont promis et promettent d'observer tout le contenu des six articles ci-devant ténorisés, approuvés et signés par Mgr l'Illme et Rme Evêque et Prince de Genève, et par les dites parties, dont lecture a été faite, en présence des témoins, et qui font corps du présent, pour avoir été ainsi convenu...»

Le chanoine Favre, ci-dessus mentionné, se hâta d'abandonner à la bibliothèque deux chambres de sa maison, sise rue Notre-Dame; il ne s'en tint pas là. A l'œuvre dont il s'était toujours montré l'ami, qu'il avait connue dès son premier projet, il relâcha les revenus de la « chapelle sous les vocables de St Pierre, St Paul et St Barthélemy, érigée au hameau du Villaret, paroisse de St Jean de Sixt, lieu de la naissance du vénérable Pierre Favre, oncle de ses ancêtres, et du patronage de sa famille[1], ainsi que les revenus de la chapelle « sous le « vocable de St-Michel-Archange, érigée en l'église cathédrale « de la cité d'Aoste[2] ».

Le jour même où le chanoine Favre cédait à la bibliothèque les deux chapelles sus-mentionnées, son confrère, le chanoine Claude Humbert Beauquis, curé d'Evires, se montrait jaloux d'imiter un si bel exemple. Par acte du 18 mars 1748, Bessonis nôtaire[3], il « cède, remet et transporte aux seigneurs administrateurs de la bibliothèque publique... tous et un chacun les fruits et revenus de la chapelle de N.-D.-de-Grâces, érigée à Chanaz, en Bugey, dont il est recteur[4].

On a remarqué que le chanoine Beauquis cédait sa chapelle aux « seigneurs administrateurs de la bibliothèque publique ».

1. Voir Acad. Sal. t. VII, p. 62 suiv. une série de documents intéressant cette chapelle. Ibid. 1748, 1er liv., fol. 359.

2. Le fondateur de cette chapelle fut Thomas, comte de Flandre, fils de Thomas, comte de Savoie, frère de Guillaume, évêque de Valence, et du Bienheureux Boniface, archevêque de Cantorbéry, décédé à Aoste, en 1259, et inhumé au sanctuaire de la cathédrale du côté de l'Evangile. L'autel de St Michel se trouve aujourd'hui, dans la chapelle gothique, construite au nord de la cathédrale, et bénite, en 1864, sous le vocable de l'Immaculée Conception. En novembre 1823, notre chapelle fut unie à la cure de St Jean, pour l'entretien d'un vicaire. Nous devons ces détails à l'obligeance du chanoine Duc qui, depuis de longues années, est devenu acquéreur d'une maison dépendant de l'ancienne chapelle St Michel.

3. Ibid. 1748, 1er liv., fol. 359.

4. Au procès-verbal de la visite de Saint François de Sales, en date du 18 novembre 1605, nous lisons que cette chapelle était de la présentation des seigneurs de Richard et de Bonnet. Le recteur, chargé de trois messes hebdomadaires, jouissait du revenu d'une maison et d'un jardin, de 77 journaux 1/2 de terre, de 20 journaux de bois, de 43 fosserées de vignes, de 28 settorées de pré, plus de quelques pièces dont la contenance n'était pas nettement indiquée. Outre l'obligation d'acquitter trois messes chaque semaine, la visite du 5 juillet 1633 impose au recteur l'obligation « d'assister le curé aux saints offices » soit de faire fonction de vicaire, elle évalue le revenu global de la chapelle à 240 florins.

A la calende de la Septuagésime, le Chapitre avait confié ce mandat à quatre de ses membres, savoir : Ribiollet, Buaz, Favre et Ducret. L'année suivante, il n'en désigna plus que deux[1] ; à partir de 1768, inclusivement, un seul[2] ; nous en verrons plus loin le motif.

Le chanoine Beauquis était bien informé lorsqu'il cédait sa chapelle en faveur de l'établissement de la bibliothèque, « qui doit s'ouvrir au mois de mai prochain ». Effectivement, tout étant prêt, l'ouverture eut lieu le 27 mai 1748[3].

II. — La Vilie d'Annecy et la Bibliothèque.

Une année avait donc suffi à Mgr de Chaumont et au Chapitre de sa cathédrale, pour l'exécution des dernières volontés du chanoine Dumax.

L'Edilité annécienne avait-elle assisté passive à un établissement fait en faveur de ses administrés ?

Non ; ses délibérations du 5 juin et du 7 juillet 1747[4] lui font trop d'honneur pour n'être pas citées. Par la première, il est réglé « qu'eu égard aux obligations particulières que la ville d'Annecy et le public ont à feu M. le chanoine Dumax, la ville fera faire un service pour lui dans l'église paroissiale de St Maurice », et, par la seconde, qu'il « sera payé, pour le service fait pour M. le chanoine Dumax, ce qui sera convenu par MM. les Syndics avec le Rd Recteur de St Maurice ».

L'année suivante, à la date du 5 août[5], deux mois après l'ouverture de la Bibliothèque publique nous lisons que « M. le Syndic Richard a rapporté à l'Assemblée d'avoir fait faire l'inventaire de la Bibliothèque léguée à la ville par feu M. le Juge Mage Symond, laquelle a été déposée chez M. le chanoine Favre, jusqu'à ce qu'on ait pourvu à un emplacement convenable. Le conseil a remercié M. le Syndic Richard de la

1. Qui furent : en 1749, Duret et Perréard ; 1750, Ribiollet et Perréard ; 1751, Ribiollet et Favre ; 1752, Favre et Beauquis ; 1753, Ribiollet et Beauquis ; 1754. Ribiollet et Garin : 1755, Garin et de Mouxy ; 1756, Ribiollet et de Mouxy ; 1757, Buaz et de Mouxy ; 1758, Buaz et Duret ; 1759, Duret et Perréard ; 1760, Perréard et Ducrest ; 1761, Duret et Ducrest ; 1762, les mêmes ; 1763, Guillot et Bardel ; 1764, Roget et Bardel ; 1765 à 1767, aucune mention.

2. 1768, Marchant ; 1769, Sinton ; 1770, Favre ; 1771, Perréard ; 1772, de Belair ; 1773, Jourdan ; 1774, Constantin ; 1775-76, Greffoz ; 1777, Fernex ; 1778, Cohendet ; 1779, Chappaz ; 1780, Dubouloz ; 1781, Vagnat ; 1782, Rouph de Varicourt ; 1783, de Thiollaz ; 1784, Masson ; 1785, Veret, pour le Chapitre, Duc, pour l'Evêque défunt ; 1786, Cucuat ; 1787, de St Marcel ; 1788, Besson ; 1789, Vagnat ; 1790, Bigex ; 1791, Neret ; 1792, Amblet.

3. Arch. départ., Sér. G., fonds de l'Evêché. Homol. 1750-57, fol. 392.

4. Sér. B. B. (53) fol. 178 et 179.

5. Ibid. fol. 275. Voir *Rev. Sav.* 1878, p. 68.

peine qu'il a bien voulu prendre, et a déchargé et décharge, par le dit présent, les héritiers du dit Sr Juge Mage de la dite bibliothèque, à forme du dit inventaire, qui sera paraphé à chaque page, par le secrétaire de la ville, et sera fait mandat des frais pour le déplacement d'icelle ».

Ceci demande quelques explications.

À la date du 24 novembre 1744, trois ans avant le décès du chanoine Dumax, Jean-Baptiste, fils de feu spectable Etienne Symond, natif de la Rochette, bourgeois de Chambéry, Juge Mage du Genevois, ci-devant avocat général des pauvres au Sénat de Savoie, en villégiature dans sa maison de La Rochette, écrivait ce qui suit. Laissant de côté les formules chrétiennes de testament, expression fidèle des sentiments qui ont valu à Simond l'honneur d'être tourné en ridicule, par le célèbre impie auquel Chambéry érigeait naguère une statue[1], allons droit au fait.

« Comme je suis parvenu, dit le testament, à rassembler quelques bons livres, tant sur les Humanités, Droits publics, que sur la Jurisprudence civile et canonique, et qu'il m'est revenu que quelques pieux Ecclésiastiques d'Annecy ou du diocèse ont déjà disposé des leurs en vue de donner quelque commencement à une Bibliothèque publique, je lègue les miens, dans la même vue, à la ville d'Annecy, pour être recueillis et consacrés à la même fin, dans quelques bâtiments que Messieurs de Ville voudront bien assigner de concert avec les administrateurs du Collège, auxquels un tel établissement doit être en quelque sorte subordonné, suppliant très humblement S. G. Monseigneur l'Evêque, chef et président-né de cette Administration, à teneur même des Constitutions de l'Université, de vouloir préposer quelque pieux Ecclésiastique, qu'il daignera pourvoir à ces fins de quelques bénéfices simples, pour le charger de la dite Bibliothèque, la soigner, et en ministrer les livres à ceux qui se présenteront, et pour les jours qu'il lui plaira d'établir. Conjurant S. G. d'en agréer deux ou trois exemplaires à son choix, comme un petit monument et un faible gage de la vénération et du dévouement dont je suis pénétré pour elle. »

« Et comme le chef et fondement de tout testament est l'institution d'un héritier, j'institue pour mon héritier universel Notre Seigneur Jésus-Christ, en la personne des Pauvres de l'Hôpital général de la ville d'Annecy, aux prières desquels je me recommande très humblement, et d'implorer la mi-

1. *Rev. Sav.* 1878, p. 68.

séricorde de Dieu pour le salut de ma pauvre âme et celles des ancêtres de ma famille [1]. »

Le 22 janvier 1746, « en présence de Rds Sgrs Jean-Baptiste Ribiollet, François Favre et Nicolas Dumax, tous trois chanoines de S' Pierre de Genève, Antoine Videt, chanoine de Notre-Dame de cette ville, Tous quatre prêtres, docteurs en Théologie, spectable Paul Nicollin, lieutenant de la judicature Mage, spectable Jean-Joseph Foncet, avocat au Sénat, et Me François Héritier, tous bourgeois et habitants d'Annecy », Symond déclara que, dans le papier qu'il présenta au notaire Bessonis, « cousu de soie noire, cacheté en quatre endroits de son scel sur cire d'Espagne noire, était contenu son dernier testament solennel, et disposition de dernière volonté [2] ».

Le lendemain du décès du Juge Mage, 24 juin 1748, le Conseil d'Annecy, réuni à la hâte, délibéra « unanimement qu'on accepterait avec reconnaissance le legs contenu dans le testament solennel, dont on venait de faire l'ouverture et qu'on fera fournir quatre flambeaux, avec les armoiries de la ville, pour la sépulture, à laquelle les nobles Syndics et Conseillers assisteront. Et pour retirer les livres, en passer la décharge nécessaire, ont été députés MM. les nobles Syndics, et en leur absence, les Sgrs Conseillers, soit l'un d'eux premier requis, auxquels le Conseil confère, à ces fins, tous les pouvoirs nécessaires ». C'est en conformité de cette délibération du Conseil, conforme elle-même aux dernières volontés de Symond, que nous avons vu le Syndic Richard faire remise au chanoine Favre des livres du Juge Mage.

Le branle était donné ; les donateurs affluent. C'est le chevalier de Sinsan, gouverneur de la Savoie, le comte de Grésy, auquel le Conseil d'Annecy délibéra, le 5 décembre 1757 [3], d'envoyer une lettre, « pour le remercier de la générosité qu'il a fait en donnant sa bibliothèque, pour la joindre à la publique de la présente ville », le baron Foncet de Montailleur, le curé archiprêtre d'Arenthon, Albert Baussand, décédé au mois de juin 1761 ; son testament est du 16 novembre 1749, etc. [4].

Jusqu'ici la municipalité annécienne s'était bornée à transmettre à l'administration de la Bibliothèque publique les dons recueillis par elle en sa faveur ; le moment était venu de faire à son tour acte de générosité.

« Sur la proposition faite par les nobles Syndics, qu'il est nécessaire de fixer un emplacement pour la Bibliothèque publique, qui est aujourd'hui dans la maison de M. le chanoine

1. Arch. dép., Sér. C. Tabellion d'Annecy et sér. B. 71. 1732-1720. fol. 43.
2. Ibid. 1746. 1er liv., fol. 161.
3. Ibid. fol. 393.
4. *Rev. Sav.* 1874, p. 77.

Favre et de son neveu, eu égard surtout qu'à défaut du dit emplacement fixe, au terme limité par le contrat de la rémission de la Bibliothèque délaissée par le feu R^d S^r chanoine Dumax, on risquerait de la perdre:

« Le Conseil a destiné et relâché, pour l'emplacement de la dite Bibliothèque publique, l'appartement que la ville possède au-dessus de l'archive du tabellion, à côté de la porte de Sainte Claire, avec toutes les dépendances du dit appartement, dont les dits S^rs oncle et neveu Favre retireront les loyers, pendant le temps qu'ils voudront bien laisser la dite bibliothèque dans leur maison, où elle est à présent. » Cette délibération est du 6 décembre 1754. (Ibid. fol. 300.)

Dans ses Mémoires. Mgr Biord dit expressément que, condescendant au désir exprimé par la Municipalité, le chanoine Favre garda la Bibliothèque dans sa maison, rue Notre-Dame, jusqu'à son décès, qui eut lieu en 1764.

L'acte de la Municipalité avait une portée considérable; il assurait l'avenir d'une institution déjà en exercice, à la vérité, depuis trois ans, mais dont la vitalité reposait sur l'existence fragile, ou même sur le bon vouloir d'un particulier. Aussi Mgr de Chaumont n'hésita plus à donner officiellement au chanoine Favre la charge de bibliothécaire, dont il avait, dès le début, rempli gratuitement les fonctions [1].

Que dis-je, gratuitement ? Le chanoine précité, et son confrère Beauquis, n'avaient-ils pas renoncé en faveur de la bibliothèque, au revenu de trois chapelles ? Défalcation faite des charges pesant sur ces chapelles, le revenu en était bien modique. Combien d'années n'aurait-il pas fallu le capitaliser pour tirer de ce fond le traitement du bibliothécaire ? Celui-ci ne songea donc point à se prévaloir de son titre en vue d'émoluments à percevoir, mais bien plutôt en vue de ressources à créer à ses successeurs. A cette fin il se dessaisit encore de la chapelle de Provins.

Par acte du 17, homologué le 20 février 1669, demoiselle Antoine Guirod, veuve de Claude François Arpaud, maître-auditeur en la Chambre des Comptes de Genevois, ayant construit la susdite chapelle, devant sa maison, sous le vocable de N. D. de Pitié, de St Antoine et de St Guérin, y fonda six messes, savoir : deux pour les défunts, une en l'honneur de N. D. de Pitié, deux en l'honneur de St Antoine, et une en l'honneur de St Guérin. L'honoraire de ces messes était assuré par les dimes que percevait

1. Cette nomination est du 26 avril 1753. Arch. dép. H^te Savoie. Sér. G. Fond de l'Evêché. Institutions 1748-1756, fol. 391.

la pieuse veuve, aux Iles, conjointement avec le curé d'Annecy-le-Vieux, à Talloires et ailleurs. Au décès de la fondatrice, le droit de patronage devait passer, et passa effectivement à Rd Jean Claude Delacombe, bourgeois d'Annecy, prêtre d'honneur de la collégiale de N. D. de Liesse. Celui-ci ayant fait à la chapelle de N. D. de Pitié d'importantes réparations — l'acte porte qu'il la fit bâtir et construire à neuf, qu'il y a plusieurs dévotions et de grandes grâces qu'on y reçoit — l'enrichit d'un capital de 2100 florins, représentant l'honoraire d'une messe chaque semaine, et de 4 messes à jour libre. Homologué le 28, l'acte est du 2 juin 1678 [1].

Par autre acte du 22 août, homologué le 17 septembre 1693, Rd Delacombe céda au Chapitre de la cathédrale tous les droits de patronage, nomination et présentation qu'il possédait sur la chapelle de Provins [2]. A la calende du mois de juin 1757 [3], informé du décès de Rd Philibert Buchard, le Chapitre conféra le rectorat vacant de la chapelle de N. D. de Pitié à Rd François Favre. A peine en possession de son nouveau bénéfice, notre généreux chanoine songea à s'en dépouiller. Le 2 mai 1753, il consent « à ce que la dite chapelle soit unie à la charge et office de Bibliothécaire de la Bibliothèque publique, commencée à Annecy, sous la direction de Mgr l'Illme et Rme Evêque et Prince de Genève, et du vénérable Chapitre de la Cathédrale...» Le même jour, le Chapitre « a donné et donne d'autant plus « volontiers son consentement à la dite union, qu'il connaît mieux les « avantages qui résultent pour le public de cette bonne œuvre....»

« Quatre jours plus tard, les administrateurs de la Bibliothèque, l'archidiacre Ribiollet et les chanoines Duret, Perréard et Garin supplièrent Mgr de vouloir bien se rendre aux désirs du recteur et du patron de la chapelle de Provins.

« Le chanoine Puthod, procureur fiscal épiscopal, ayant pris connaissance de la requête ci-dessus, portant au bas le « soit montré » de l'Evêque, demanda et obtint qu'il fut procédé à une sommaire apprise de *commodo et incommodo*. Le commissaire enquêteur, Rd Joseph Gargoux docteur en Théologie de l'Université de Turin, prêtre du diocèse de Genève, se rendit le 16 mai 1754, « dans la salle où est maintenant la dite Bibliothèque, « et appartenant à Rd Sr François Favre, chanoine de la cathédrale, et « située en la rue de Notre-Dame du dit Annecy ». Là, assisté du procureur fiscal épiscopal et du notaire Michel Buttin son secrétaire, interrogea deux témoins. Le passage saillant de la déposition « d'Henri Bessonis, no- « taire collégié, procureur au Siège-Mage de Genevois, secrétaire de la ville « d'Annecy, bourgeois et habitant d'Icelle » est le suivant :

« Quant au revenu des dites chapelles, celui de celle de Chanaz est de « 140 livres, à forme du bail que j'ai stipulé, passé à Pierre Béard le 1cr « octobre 1748, dont la moitié a été assignée à Rd Joseph Bardet, curé du « dit lieu, par convention du 18 avril suivant, pour en faire le service, qui « est de deux messes par semaine ; celui de la chapelle du Villaret, pour « être le service fait d'environ 100 livres, et celui de la chapelle de St Mi- « chel à peu près d'autant, le service fait, sur lequel revenu il faut prélever

1. Arch. départ. Hte Savoie. Sér. G. Fond de l'Evêché. Homol. 1676-1679, fol. 331 à 334.
2. Ibid. 1691-1694, fol. 418 à 420.
3. Reg. Cap. fol. 156.

« quelque chose pour la manutention des dites chapelles, et, suivant le « détail des comptes qu'en a tenu le dit Rd Sr chanoine Favre, et qu'il m'a « fait voir, je pense que les arrérages et revenus perçus des dites chapelles « en y ajoutant ceux de l'année courante, pourront former un capital d'en- « viron 1000 livres, lequel, à la vérité, pourra être augmenté dans la suite, « pendant que les Rectories des dites chapelles resteront entre les mains « des dits Rds Srs Beauquis et Favre ; mais l'on ne peut faire là-dessus un « fond certain, ni suffisant pour entretenir une Bibliothèque, dont on ne « peut se dispenser sans perdre le peu que le public retire de la dite Bi- « bliothèque, et risquer de perdre une bonne partie des livres qui la com- « posent, suivant la réserve contenue dans le traité passé avec le dit Rd « Sr Dumax.

« De tout ce que dessus, je conclus que l'on ne saurait mieux faire que « d'unir à la dite charge de Bibliothécaire la dite chapelle de Notre-Dame, « érigée au village de Provins, commune d'Annecy-le-Vieux, dont le revenu, « service fait, peut être d'environ 40 livres annuelles.»

« Le second témoin, Rd Sr Jean Claude, fils de feu Prosper Fontaine, natif de la paroisse de Talloires, âgé d'environ 39 ans, prêtre, professeur de Philosophie au collège royal de cette ville d'Annecy, et y habitant, atteste qu'il a profité de la Bibliothèque « aussi bien que MM. les professeurs, nos « collègues, et les étudiants, et dont nous profitons habituellement, de « même que nombre d'autres personnes adonnées à la lecture et aux « sciences, qui y trouvent de quoi se satisfaire dans tous les genres, et je « pense que l'on ne saurait mieux faire que de perpétuer son établissement.»

« Au surplus, Rd Fontaine confirme sur tous les points la déposition du précédent témoin, et en adopte les conclusions.

« Sur le rapport favorable du commissaire enquêteur, une nouvelle instance fut introduite, par devant Mgr de Chaumont, par l'Administration de la bibliothèque [1]. Le Procureur Fiscal n'ayant pas eu à présenter de nouvelles observations, l'Evêque rendit, le 27 mai, le décret d'union de la chapelle de Provins à la charge de Bibliothécaire. « Et c'est par provision « dit-il, et pendant que la dite Bibliothèque demeurera sous notre direc- « tion, et des Rmes nos successeurs, et de notre Cathédrale tant seulement.»

« On a remarqué qu'à teneur de la déposition Bessonis le revenu net des quatre chapelles était d'environ 200 florins, et que le montant des intérêts capitalisés avant 1754 atteignait presque la somme de 1000 florins. Ce petit pécule était prêté à des particuliers, parmi lesquels nous avons relevé les noms des frères Ciclet, d'Usillon, paroisse de Thorens [2], Dlle Claudine Suzanne Collomb, de Neydens [3], Joseph Baud et Pierre Forest, dit Biollat, de St Ours [4], Pierre Tagand, de Bossey [5], Antoine Métral, d'Annecy [6].

Il est trop évident que l'administration de la Bibliothèque ne pouvait faire peser sur chacun de ses membres le souci des petites opérations financières nécessitées par l'appoint des ca-

1. Ibid. 725, mai 1754.
2. 28 déc. 1767. Bessonis nre. Tabellion, 1768, 1er liv., fol. 73.
3. 24 fév. 1768, Bessonis nre, Ibid. fol. 304.
4. 5 juillet 1769, Burnod nre, Ibid. 7e liv. p. 753.
5. 4 avril 1786. Alexis Collomb, nre, Ibid. 2e liv. p. 77.
6. 18 avril 1790, Collomb nre Ibid.

pitaux de fondations. Elle s'en déchargea sur un Procureur auquel elle donnait tout pouvoir « de régir et administrer, en leurs noms, tous les biens et droits de la dite Bibliothèque, en exiger les revenus, de même que les capitaux, et iceux replacer, de l'avis de la dite Administration, en passer toutes quittances, cessions et autres contrats requis, intenter et poursuivre toutes actions, se présenter et comparaître en leurs noms en toutes leurs causes mues et à mouvoir par devant quels tribunaux, en quelles qualités et cause que ce soit, même en cause d'appel, etc., etc. ». Nous venons de citer un fragment de la procuration donnée au chanoine Burnod, Bibliothécaire, le 23 février 1768, Bessonis n^re^ 1. Entre autres signataires de l'acte précité, tous Administrateurs de la Bibliothèque, on rencontre le nom de spectable Jacques Ruphy, avocat au Sénat, conseiller de la ville d'Annecy, qui céda la place, le 10 décembre 1770, à l'avocat Tinjod. Un nouveau Bibliothécaire, un laïque siégeant au conseil d'administration d'une bibliothèque communément appelée « du chapitre » : arrêtons-nous un instant devant cette double nouveauté; l'institution du chanoine Dumax entre dans une nouvelle phase de son existence.

III. — L'Autorité supérieure et la Bibliothèque.

La Bibliothèque s'était comme identifiée avec le chanoine Favre, l'ami dévoué et le confident de son fondateur, son premier Bibliothécaire, qui la reçut dans sa maison, et mit à son service, non seulement son temps et sa peine, mais encore le revenu de trois chapelles dont il était recteur, et une partie de ses propres épargnes. Le contrat de rente Ciclet, mentionné plus haut, porte expressément que le capital de 400 livres, qui en fait l'objet, provenait des libéralités du bon chanoine. Aussi les cloches qui annoncèrent le 3 juin 1764, le décès de R^d^ Favre sonnèrent-elles le glas de la Bibliothèque. Si elle ne mourut pas, cette dernière entra dans une longue agonie qui embrasse les 28 dernières années de la première période de son existence, jusqu'à la Révolution.

Dans ses mémoires, Mgr Biord résume ainsi les principaux évènements dont nous avons maintenant à nous occuper. « L'héritier et neveu du chanoine Favre, dit-il, voulant débarasser son appartement, il fut question de chercher un autre

1. Tabellion d'Annecy, 1768, 1er liv. fol. 304.

emplacement pour la Bibliothèque ». Cet emplacement n'était plus à chercher puisque, depuis treize ans, la ville avait cédé « l'appartement qu'elle possédait au-dessus de l'archive du Tabellion, à côté de la porte de Ste Claire, avec toutes les dépendances du dit appartement, dont les dits Srs oncle et neveu Favre retireront les loyers, pendant le temps qu'ils voudront bien laisser la dite Bibliothèque dans leur maison ». L'immeuble de la porte Ste Claire avait-il été jugé impropre à sa destination ? La ville l'avait-elle loué à des particuliers, sauf à verser le prix de location entre les mains du chanoine Favre ? Ce dernier avait-il lui-même consenti un bail dont le terme n'était pas expiré avec un locataire qui entendait se prévaloir de ses droits ? Toujours est-il que, pour faire droit à la demande de Favre neveu, « on s'adressa à Messieurs de Ville, qui prétendirent alors d'avoir part à l'administration de la Bibliothèque, et proposèrent qu'on nommât pour Administrateurs quatre chanoines de la Cathédrale, dont deux députés par l'Evêque, et les autres par le Chapitre, et quatre membres du Corps de Ville, députés par le Conseil. Cette proposition n'ayant pas été agréée par le Chapitre de la cathédrale, qui offrit, ou de séparer les livres de M. Dumax de ceux qui avaient été donnés à la ville, ou même de se départir entièrement de la dite Bibliothèque, qui n'était pour lui qu'une source de sollicitudes et d'embarras sans aucun profit, il y eut encore diverses conférences entre les députés des deux Corps, sans qu'ils pussent venir à bout de se concilier. La chose fut donc déférée au roi qui, ayant bien voulu en prendre connaissance, députa MM. les premier et second présidents du Sénat [1] de Savoie, pour dresser un règlement qui serait ensuite confirmé par Lettres patentes de Sa Majesté.

« M. le premier Président m'ayant écrit pour me demander des instructions et mon sentiment sur ce sujet, je lui envoyai un Mémoire, où je tâchai de satisfaire à ce qu'il souhaitait, mais en proposant qu'il n'y eût que deux Administrateurs nommés par l'Evêque, deux de la part du Chapitre, et deux du Corps de ville, et même de les réduire à un seul pour chacun, persuadé que l'administration la plus simple serait la plus utile, et c'est sur quoi j'insistai encore dans quelques lettres que j'écrivis ensuite à S. E. M. le premier Président, en réponse aux siennes.

1. Salteur et Maistre.

« MM. les Présidents, ayant commencé à s'instruire de tout, demandèrent que tous les intéressés, savoir : l'Evêque, le Chapitre et le Conseil de Ville, envoyassent leurs députés à Chambéry [1]. Ceux-ci y étant arrivés, et ayant été entendus contradictoirement par MM. les Délégués, il fut réglé qu'il n'y aurait que trois Administrateurs, outre l'Evêque ou son grand vicaire, qui présiderait aux assemblées, et l'on concerta un plan de Règlement, qui fut signé par les Délégués de Sa Majesté, le 23 avril 1765. » Ce règlement en 18 articles, fixe les attributions du Conseil administratif, présidé par l'Ordinaire, du Bibliothécaire et du public admis à la Bibliothèque.

I

La Bibliothèque déjà ouverte dans la ville d'Anneey, en exécution du traité passé entre le Vénérable Chapitre de la Cathédrale de Genève et l'héritier de Rd Nicolas Dumax, le neuf décembre mil sept cent quarante sept (1747) Bessonis notaire, sera composée des livres du dit Rd Dumax, donnés par le susdit traité au Rme Seigneur Evêque et au Chapitre de Genève, pour l'usage du public — et de ceux donnés aux mêmes fins, à la dite ville d'Annecy, par feu S. E. Mgr le commandeur de Sinsan, le Sgr Juge-Mage Simond, les Sgrs comte de Grésy, et Président baron Foncet, et autres particuliers — tous lesquels livres et ceux qui pourront être donnés à la suite, ne formeront qu'un seul et même corps, et une seule bibliothèque.

II

Le Conseil de la ville d'Annecy restera chargé de fournir l'emplacement de la dite Bibliothèque, et en attendant, et jusqu'à ce que, de concert avec les Administrateurs, on en ait trouvé un convenable, fixe et permanent, il sera tenu de payer le loyer de l'appartement nécessaire pour y placer la dite Bibliothèque.

III

L'Administration de cette Bibliothèque sera composée d'un député de l'Evêque, d'un du Chapitre, et d'un du Conseil de la ville d'Annecy, et dans les assemblées, le député de l'Evêque siègera avant celui du Chapitre, et ce dernier, avant celui de la ville, et en cas d'absence ou empêchement des députés du Chapitre et du Conseil de ville, ils seront remplacés par d'autres députés que les deux Corps respectifs nommeront pour assister aux dites assemblées.

IV

L'Evêque, comme chef de cette Administration, présidera dans les dites assemblées, ou par lui, ou par l'un de ses grands vicaires député à cet effet, et, le siège vacant, ce sera le premier des grands vicaires Capitulaires qui y présidera.

1. Les députés se rendirent à Chambéry le 2 mars 1765.

V

Le Bibliothécaire sera toujours un Ecclésiastique, dont la nomination appartiendra à l'Evêque seul, exclusivement à tout autre — et, en cas de vacance du siège, au premier des grands vicaires Capitulaires. Le Bibliothécaire sera tenu de présenter sa nomination à l'Administration, pour être admis à l'exercice de cet office, et il sera subordonné à la dite Administration en tout ce qui regarde la régie et le soin de la dite Bibliothèque.

VI

Les Administrateurs s'assembleront deux fois chaque année, et même plus souvent, suivant l'exigence des cas, pour y délibérer sur tout ce qui peut intéresser l'avantage de la dite Bibliothèque — et les assemblees seront convoquées par le Rme Evêque, en son absence par celui de ses grands vicaires nommé pour y tenir sa place, et le siège vacant, par le premier des grands vicaires Capitulaires.

VII

On tiendra les assemblées chez le Sgr Evêque — en son absence, ou le siège vacant, dans la dite Bibliothèque, et, dans les dites assemblées, trois des Administrateurs seront en nombre suffisant pour délibérer, pourvu toutefois que tous aient été convoqués.

VIII

L'Administration aura la direction de la dite Bibliothèque, et de tous les biens et revenus qui y sont attachés, et qu'elle pourra acquérir à l'avenir, aura le pouvoir d'accepter les dons et legs qui seront faits, tant en augmentation de la dite Bibliothèque que pour l'honoraire du Bibliothécaire, et donnera tous ses soins à ce qui peut tendre au plus grand avantage de la dite Bibliothèque, et à son accroissement, comme de vendre ou échanger les livres moins utiles, ou dont on aurait double exemplaire, pour en substituer des autres.

IX

L'on ne pourra exiger ni placer aucun capital des fonds appartenans à la Bibliothèque, qu'ensuite d'une délibération de l'Administration — ce qui s'observera pareillement dans toutes les affaires qui pourront intéresser la dite Bibliothèque, dont le rapport se faira à l'Administration pour y être délibéré et arrêté ce qui sera jugé le plus convenable.

X

L'Administration fera, dans chacune de ses assemblées, rediger par écrit, dans un registre, ses délibérations, par l'un des dits députés, qui sera pour ce nommé par l'Evêque. Elles seront signées par ce député, et par celui qui présidera aux dites assemblées.

XI

Les livres dangereux, dont la lecture ne doit pas être permise à toutes sortes de personnes, seront séparés, et tenus sous clef, que le seigneur Evêque gardera par devers lui.

XII

Le Bibliothécaire sera chargé de tous les livres, titres, médailles, et autres choses qui dépendent de la dite Bibliothèque, suivant l'inventaire général qui en sera fait, dont une copie sera remise aux archives de la dite ville, et le revêtissement en sera fait chaque fois que la dite administration le jugera à propos, notamment à chaque changement de Bibliothécaire.

XIII

Outre le susdit inventaire général, il en sera dressé des particuliers, où les livres de chaque bienfaiteur seront portés séparément, et, pour conserver la mémoire de tous les bienfaiteurs, leur nom sera inscrit sur un tableau qui restera exposé dans la dite Bibliothèque.

XIV

Elle sera ouverte au public trois jours la semaine : le lundi, le mercredi et le jeudi, le matin et l'après-midi, aux heures qui seront déterminées par la dite Administration, excepté les mois de septembre et d'octobre, et les vacances de Pâques et de Noël, pendant lesquels temps la Bibliothèque sera fermée. Il sera cependant facultatif à l'Administration de la faire ouvrir plus souvent dans la suite, et de proportionner les charges du Bibliothécaire à l'honoraire qu'elle sera en état de lui donner ; mais il ne sera pas permis de travailler, en aucun temps, dans la dite Bibliothèque, pendant la nuit, ni d'y introduire du feu.

XV

Les particuliers qui se présenteront pour avoir des livres, ne pourront se servir eux-mêmes ; il diront, en entrant, leur nom au Bibliothécaire, et les livres qu'ils demandent, qui leur seront par lui remis — et en sortant, il les lui restitueront, pour être rétablis à leur place — et de ce, le Bibliothècaire tiendra une note par écrit.

XVI

Il est expressément défendu à toutes personnes, même aux Administrateurs, de sortir ni laisser sortir aucun livre de la dite Bibliothèque, à titre d'emprunt, ni sous quel autre prétexte que ce soit. Il sera seulement permis de prêter aux Bienfaiteurs les livres donnés par eux à la Bibliothèque, et dont ils pourraient avoir besoin, moyennant un chargé de leur part, et sous l'obligation de les restituer.

XVII

L'honoraire du Bibliothécaire sera fixé par l'Administration, et il sera pris sur le revenu des sommes placées et à placer, provenantes du produit de celles ci-devant données à la Bibliothèque, et des bénéfices simples unis, et qui seront unis à cette bonne œuvre, comme encore des dons qui seront faits à cette fin.

XVIII

Ce règlement, et les Lettres patentes qu'il plaira à S. M. d'accorder, sur iceluy, seront deposés dans la Bibliothèque, et seront en outre enregistrés

à la tête du livre des délibérations de l'Administration — et une copie, tant du dit règlement que des dites patentes, sera remise au Conseil de la ville d'Annecy, pour être déposée dans ses archives.

Fait à Chambéry, le vingt trois avril mil sept cent soixante-cinq.

Signé par le Seig' Salteur, premier Président, et par le Seig' Maistre, second Président.

Pièce due à l'obligeance de M. Max Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie.

Les Lettres patentes, approuvant le règlement ci-dessus, renferment ce qui suit :

« Sur le rapport qui nous en a été fait ;

« Nous avons bien voulu, non seulement accorder notre approbation au susdit plan, mais encore faire connaître combien Nous protégeons un établissement si utile et si avantageux au public.

« C'est pourquoi, par les présentes, de Notre certaine science et autorité royale, eu sur ce l'avis de Notre Conseil : Nous avons approuvé et approuvons le susdit plan d'administration de la dite Bibliothèque publique, signé par les susdits deux Présidents, sous la date du vingt-trois avril courant, et attaché aux présentes ; voulons et ordonnons qu'il soit observé et exécuté, et, mettant la dite Bibliothèque publique avec son administration sous Notre protection royale, Nous déclarons la dite administration laïque, et non soumise à la disposition de l'édit d'amortissement du dixième octobre mil cinq cent soixante sept ;

« Voulons en outre que les présentes soient expédiées sans païment d'émolument, droit de sceau, et autres quelconques, et mandons à Notre Sénat de Savoie de les enregistrer avec le dit plan, et de les observer et faire observer, car ainsi Nous plaît.

« Donné à Turin, le vingt-neuvième du mois d'avril, l'an de grâce mil sept cent soixante cinq, et de notre règne le trente sixième. « Signé : Charles EMMANUEL. »

Le 4 mai suivant, le premier Président écrivait à Mgr Biord en ces termes : « Je suis chargé par le Bureau d'Etat des Affaires internes de faire parvenir à V. G. les patentes ci-jointes, que S. M. a accordées pour la Bibliothèque publique d'Annecy. J'ai l'honneur de la prier de les communiquer au Corps de l'Administration dont V. G. est le chef, pour qu'en conséquence elle présente une requête au Sénat, pour en obtenir l'enregistrement, je me dispense de recommander cet Etablissement à V. G. ; elle en sent trop l'utilité pour n'y être portée d'elle-

même. Elle en a donné des marques par les soins qu'elle s'est donnés pour assoupir les difficultés que l'on a eues pour former le plan de cette Administration....»

La requête dont il est parlé dans la lettre qu'on vient de lire fut présentée au Sénat, qui ne fit aucune difficulté, le 8 mai 1765, d'enregistrer les Patentes.

Pendant que l'autorité supérieure cherchait un terrain de conciliation entre la Ville et le Chapitre, et élaborait un nouveau règlement de la Bibliothèque, la question pendante dès le jour du décès du chanoine Favre n'avait pas fait un pas. Le neveu du défunt perdait patience à demander et à attendre l'évacuation de son immeuble. Il devenait urgent de trouver un local convenable, suffisamment spacieux et bien aménagé pour recevoir les livres dont le public appréciait de plus en plus la lecture. C'est à Mgr Biord que revient l'honneur d'une combinaison destinée à aboutir enfin au résultat désiré.

L'économie du projet épiscopal est largement développée dans une supplique au Roi, en treize articles. En sa qualité de président de l'Administration de la Bourse des Pauvres Clercs, l'Evêque expose qu'il vient de conclure un marché de la « maison délaissée par le baron de Perouge, et que le possesseur en a passé promesse de vente, par acte du 30 janvier dernier, Bessonis n^re^, au prix de 12.000 livres et L. 300 d'épingles, le tout sous la réserve et agrément de la permission de Sa Majesté;

Que « cette maison est plus spacieuse qu'il n'est nécessaire à la dite Administration, mais qu'on n'a pu faire autrement, parce que le possesseur ne voulait la vendre qu'en entier ». L'exposant ajoute que cette maison pourrait être convertie en palais épiscopal, fournir des locaux à l'Administration des diverses Bourses diocésaines, « et encore un emplacement pour la Bibliothèque publique, placée sous la direction des R^mes^ Evêques, dont la conservation intéresse tout le public, car elle sert à former la jeunesse, à nourir et à cultiver les talents de ceux qui ont de l'inclination et des dispositions pour l'étude, à éloigner les autres de l'oisiveté, et les savants y trouvent aussi des ressources contre la fragilité de la mémoire[1] ».

Au bas de la supplique, à la suite de celle de Mgr Biord ,se lisent les signatures de Conseil, vicaire général, Puthod, cha-

1. Arch. d'Etat de Turin — *Luoghi pii di là da Monti.* Mazzo 2. Genève Bourse Cléricale, paquet 2.

noine procureur et receveur de la Bourse Cléricale, Desrippes, chanoine.

Désireux de faire droit au dernier alinéa de la supplique, ayant trait à la libération « du laod d'indemnité qui serait dû pour raison de la portion des immeubles à acquérir qui relève du fief de S. M., à cause de son château d'Annecy », le Roi chargea Léger, son Commissaire des Extentes deçà les Monts, de lui présenter un rapport, sur cet objet. De ce rapport signé à Chambéry, en date du 10 avril 1765, il résulte que « dans le cas d'un affranchissement du fief et du servi affecté sur les acquisitions projetées », les royales finances auraient à toucher la somme de 2346 livres, 7 s. d.

Un mois plus tard, le 27 mai, les deux premiers Présidents du Sénat, Salteur et Maistre, firent connaître à Turin qu'on avait modifié le premier projet.

Il n'est plus question de l'édifice inscrit sous le nº 2007, dont est fait état dans la dite requête, les Rnds suppliants ayant abandonné le projet d'en faire l'acquisition. Le tout se réduit à présent à la maison des mariés Delaplace, procédée du baron de Perouge, et au jardin y contigu, et appartenant au Sr François Falquet, ces deux articles compris sous le nº 2006. »

Par lettre du 4 juin 1765, M. Mazé fit savoir à l'Evêque que le Roi continuait à se montrer favorable à l'acquisition d'un immeuble quel qu'il fût, conservant les destinations que lui assignait la première requête.

« Le roi s'étant déterminé, par une continuation des effets particuliers de ses grâces et protection envers la Bourse cléricale de votre diocèse, de lui accorder gratuitement les lettres de capacité que ses Rnds Administrateurs ont suppliées par la requête que vous m'aviez adressée, pour posséder la maison et jardin qu'ils ont projeté d'acquérir dans la ville d'Annecy, pour les usages énoncés dans la dite requête, et de libérer aussi la dite Bourse tant du laod d'indemnité que des servis qui seraient dus à l'avenir à son royal domaine, pour la portion de la dite maison et jardin relevant de son fief, à cause de son château d'Annecy, moyennant la somme de 1000 livres de Piémont que les dits Rnds Administrateurs seront tenus de payer aux royales finances, pour raison de cet affranchissement, à laquelle somme S. M. a bien voulu le réduire. Elle m'a ordonné de vous en donner avis, Monsieur, pour en instruire les dits Administrateurs, et leur dire qu'elle se réserve de donner ses ordres pour l'expédition des patentes nécessaires à ce sujet, lorsqu'ils auront stipulé le contrat final de l'acquisition de la dite maison et jardin, et que vous m'en aurez fait parvenir une copie.»

Malgré ces bonnes dispositions du Roi, l'expédition des patentes se fit attendre dix ans. Les contrats d'acquisition sont en effet du 28 septembre et du 14 décembre 1767, Bessonis nre, et ce ne fut que le 18 février 1777 que Victor Aimé ou Amédée

III mit la dernière main à l'œuvre de son père Charles Emmanuel III.

« Le feu roi, dit-il, notre très honoré Seigneur et père, se réservait, dès que le contrat d'acquisition aurait été passé, d'octroyer l'amortissement dont il s'agit, ce qui est resté à exécuter à cause que l'acquisition a été faite sous le bénéfice des criées, dont le jugement a été retardé par la discussion introduite de la part des créanciers[1]. Enregistrées à la Chambre des Comptes, le 3 avril [2], les patentes de Victor Aimé le furent au Sénat le 5 décembre 1777 [3].»

Si l'on désire maintenant savoir pourquoi les Administrateurs de la Bourse des Pauvres Clercs abandonnèrent le projet de faire l'acquisition de l'immeuble inscrit sous le n° 2007 de la mappe d'Annecy, dont il était fait état dans leur requête de 1765, Mgr Biord nous apprend « qu'après avoir examiné la chose de plus près, et avoir fait dresser différents plans d'architecte, il avait été reconnu que, pour faire un logement convenable à l'Evêque, il faudrait tout abattre, refaire la maison par les fondements, et même y ajouter le four du Sr Collomb, et que pour cela il fallait au moins dépenser 50 ou 60 mille livres [4] ».

La Bibliothèque était maintenant installée dans un local qui, à beaucoup d'autres avantages, joignait celui d'occuper le centre du vieil Annecy. L'immeuble acquis par la Bourse des Pauvres Clercs, — on ne l'a pas oublié, — était en effet une partie de l'hôtel du président Favre, connu encore aujourd'hui sous le nom de « vieil Evêché ». Mais le chanoine Favre n'était plus là, et son successeur, le chanoine Claude François Burnod, ne paraît pas s'être dévoué tout entier, comme son prédécesseur, à ses fonctions de Bibliothécaire. Deux délibérations du Conseil municipal d'Annecy, datées du 1er mars et du 8 avril 1790 [5] nous apprennent que la ville, alarmée du triste état des choses, fit officiellement prier l'Evêque de vouloir bien y mettre bon ordre ; celui-ci répondit qu'il s'en occuperait après le synode.

Comme il est notoire que la Bibliothèque publique est absolument négligée, qu'elle n'est plus ouverte dès longtemps, et que probablement les livres s'endommagent.

La ville pour satisfaire à ce que prescrit le plan et règlements de la dite Bibliothèque, approuvé par Lettres patentes de S. M. du 29 avril 1765, a

1. Beau parchemin, admirablement conservé, scellé du grand sceau.
2. La Chambre mentionne les actes précités du 28 sept. et du 14 déc. 1767.
3. Nous possédons des expéditions authentiques des actes du 3 av. et 5 déc. 1777.
4. Mémoires.
5. Ibid. (56) fol. 221 et 222.

député et députe Sp^ble Dunand, avocat de la ville d'Annecy, pour faire les représentations convenables à S. G., chef de l'Administration de la dite Bibliothèque, et intervenir, au nom de la ville, aux assemblées qui seront données à ces fins, et agir et faire tout ce qui sera requis et nécessaire.

M. l'avocat de ville a rapporté qu'il s'est acquitté auprès de Mgr l'Evêque de la commission dont le Conseil l'a chargé, par sa délibération du 1er mars dernier, occasion de la bibliothèque publique, et que S. G. s'est retenu le mémoire qu'il lui a présenté à ces fins, et a promis s'en occuper aussitôt après le synode.

Les remontrances du Conseil et de l'Evêque n'eurent pas grand succès. Après le décès du chanoine Burnod, qui survint le 9 juin 1792, le premier syndic réunit, le 26 du même mois [1], une assemblée qui se prononça sur la nécessité de réunir au plus tôt le Conseil d'administration pour dresser un inventaire.

Livres S. J. de vouloir, en conformité d'un plan d'administration d'icelle (Bibliothèque), nommer pour le former (l'inventaire), un député de sa part, en faire nommer un par le Vénérable Chapitre de la Cathédrale pour, conjointement avec le député de la ville, faire ce qu'il conviendra à cet égard, et être ensuite pris des moyens efficaces pour remettre en vigueur un établissement si avantageux au public, et négligé dès plusieurs années.

Le Conseil a fait des remerciements à M. le premier sindic, et a prié M. l'avocat de ville, déjà député à ces fins, par délibération du 1er mars 1790, de vouloir renouveler à Mgr l'Evêque les instances qu'il a rapporté lui avoir faites à cette occasion.

Le dit Conseil députe même au besoin de nouveau le dit M. l'avocat de ville pour assister aux assemblées qui se tiendront par la dite administration, y faire, au nom de la ville, toutes les représentations et réquisitions qu'il conviendra, tant pour le revêtissement de l'inventaire des livres de la dite Bibliothèque, que pour la vérification des fonds et revenus d'icelle, en requérir la reddition des comptes, la représentation des titres et registres, à ces fins, se procurer, aux frais de la ville, des extraits conformes du dit plan, des patentes de son approbation, des titres des fondations, et nouvel inventaire qui sera pris — et généralement faire par le dit député tout ce qu'il conviendra pour l'avantage et utilité de la ville.

Et, comme il représente que ses occupations pourraient ne pas lui permettre de vaquer pendant tout le temps, et assister au revêtissement de l'ancien inventaire et à la construction d'un nouveau, pour y suppléer, sont députés MM. Philippe et Amblet, qui veulent bien s'en donner la peine. — De quoi le dit M. l'avocat de ville est prié de faire part à l'Administration, pour que les autres députés puissent aussi être suppléés par d'autres, pour ces deux objets.

L'Evêque fit sagement observer que toute réunion du Conseil d'administration devenait illusoire, tant que le neveu du chanoine Burnod ne serait pas en mesure malgré les plus pressantes invitations maintes fois réitérées, de justifier, avec pièces à l'appui, la gestion de son oncle.

1. Ibid. (57) folio 28.

Le 2 juillet 1792 (Ibid., folio 29) M. l'avocat de ville a fait part qu'il s'est acquitté auprès de Mgr l'Evêque de la commission dont il a été chargé touchant la Bibliothèque publique, lors de la délibération du 26 juin dernier, et que S. G. lui a dit qu'en ayant fait avertir l'héritier de M. le chanoine Burnod, chargé des livres et avoirs de cette Bibliothèque de dresser ses comptes, il a promis de le faire dans peu, et qu'aussitôt qu'il les aura présentés, S. G. donnera une assemblée, pour les vérifier. Qu'ensuite on procèdera au revêtissement des inventaires des livres, et à la confection d'un nouveau, s'il est nécessaire.

Comme cela pourra occasionner des frais, et que l'Administration pourrait être sans fonds, M. l'avocat de ville est autorisé d'office au nom de la ville, de faire l'avance des fonds d'un tiers des frais qui se feront, en tant que Mgr et le Chapitre de la Chathédrale, comme Membres de l'Administration, y concourront aussi chacun pour un tiers, et que les avances seront remboursées des premiers fonds de la dite Bibliothèque qui rentreront.

L'héritier du chanoine Burnod prit son temps pour dresser ses comptes, et, au lieu de tenir une assemblée pour les vérifier, Mgr Paget dut passer la frontière. L'œuvre du chanoine Dumax a vécu ; la Révolution va faire litière des projets du Fondateur. Mais non, cette œuvre se survit à elle-même, et dans le second chapitre nous verrons comment, épave sauvée du naufrage, elle résiste à la grande tempête si fertile en sinistres.

DEUXIÈME PARTIE

I. Bibliothèques des Corps religieux. — II. Bibliothèques de Districts.
III. Bibliothèque des Hospices civils ou du collège.

I. Bibliothèques des corps religieux

1. Lois françaises régissant la matière. — 2. Application de ces lois à la Savoie.
3. Bibliothèques du Séminaire, du Chapitre de la Cathédrale et des Capucins.

1. — Lois françaises relatives aux Bibliothèques des Corps religieux.

L'un des premiers soucis des quatre représentants hcargés par la Convention d'organiser le nouveau département du Mont-Blanc, fut de distribuer aux autorités administratives et judiciaires le *Recueil* des lois françaises, et, par une proclamation du 6 février 1793, d'en urger l'application [1].

1. Dès le 25 janvier, le Sénat avait mentionné sur ses registres, qu'un *Recueil* des lois françaises, en vingt-six volumes avait été transmis par les commissaires de la Convention, et ordonné que ces vingt-six volumes, demeureraient déposés au greffe, pour y avoir recours au besoin... » Jules Masse : *Histoire de l'Annexion de la Savoie*, etc., seconde partie, du 6 octobre 1792 au 31 mai 1793, p. 102.

Or, il existait des lois françaises visant les Bibliothèques des Monastères, des Chapitres, et même des Emigrés. Ainsi, la loi du 27 novembre 1789, promulguée par lettres patentes du roi Louis XVI [2], ordonnant l'exécution de deux décrets de l'Assemblée nationale des 7 et 14 novembre, ne négligeait rien pour mettre les détenteurs de livres devenus propriété publique, dans l'impossibilité de sauver du naufrage quelque parcelle de leur bien.

Dans tous les monastères et chapitres, où il existe des bibliothèques et archives, les dits monastères et chapitres seront tenus de déposer aux greffes des juges royaux ou des municipalités les plus voisines des états et catalogues des livres qui se trouveront dans les dites bibliothèques et archives, d'y désigner particulièrement les manuscrits, d'affirmer les dits états véritables, de se constituer gardiens des livres et manuscrits compris aux dits états ; enfin d'affirmer qu'ils n'ont point soustrait, et n'ont point connaissance qu'il ait été soustrait aucuns des livres et manuscrits qui étaient dans les dites bibliothèques et archives. (*Ulysse Robert*, p. 7.) [1].

La même préoccupation du Législateur perce dans l'article additionnel à la loi du 14 fructidor an II (31 août 1794).

Tout individu qui a en sa possession des manuscrits, titres, chartes, médailles, antiquités provenant des maisons ci-devant nationales, sera tenu de les remettre, dans le mois, au directoire du district de son domicile, à compter de la promulgation du présent décret, sous peine d'être traité et puni comme suspect. Le rapport sera imprimé, et envoyé aux autorités constituées, et aux Sociétés populaires (*Ulysse Robert*, p. 37.) (Arch. nat. Ibid.)

L'article précité, visant ce qu'il y a généralement de plus précieux dans les bibliothèques, les manuscrits, édicte des pénalités plus graves. Sortant de la classe des vulgaires voleurs, le déliquant entre dans celle des suspects.

Obliger les légitimes propriétaires à faire eux-mêmes l'inventaire et à se constituer gardiens des objets dont les dépossédait un trait de plume, cela parut une énormité. Aussi, forts de l'exemple de leurs devanciers, nos modernes législateurs se sont donné de garde de tomber dans un tel piège. Pour ne pas s'exposer au danger de reculer, ils se sont bornés à copier le décret du 28 octobre-5 novembre 1790, par lequel la Constituante eut à cœur de corriger ce que renfermaient d'excessif ses décrets des 7 et 14 novembre 1789. Les articles 2 et 3 du titre 3 du décret de 1790, insistent de plus fort sur la nécessité des inventaires, des catalogues ; on le comprend. Mais ils

1. Archives nationales, A. D. VIII, 15. Tous les textes législatifs qui seront cités, à moins d'indication contraire, sont puisés à la même source.

chargent de ce travail les autorités constituées, directeurs de département, directoires de district, municipalités et autres.

Art 3. — Il sera fait, de l'ordre des Directoires de département, par les Directoires de district, ou par tels préposés que ceux-ci commettront, un catalogue des livres, manuscrits, médailles, machines, tableaux, gravures et autres objets de ce genre, qui se trouveront dans les bibliothèques ou cabinets des corps, maisons ou communautés supprimées, et conservé provisoirement, ou un récolement sur les catalogues ou inventaires qui auraient déjà été faits.

3. — Il sera fait une distinction des livres et autres objets à conserver d'avec ceux qui seront dans le cas d'être vendus. Pour y parvenir, les municipalités seront entendues dans leurs observations ; les directoires de district les vérifieront, et ceux de département donneront leur avis ; ensuite on enverra le tout au Corps législatif, pour être statué ce qu'il appartiendra, soit sur les objets à vendre, soit sur la destination de ceux à conserver. (*Ulysse Robert*, p. 8.) (Arch. nat. ibid.)

Pour stimuler l'activité des Directoires de district et de leurs préposés, portés à se lasser d'un travail dont le salaire se faisait trop attendre, la loi du 2 janvier 1792 invita les administrations départementales à intervenir.

Art. 1. — Les Administrateurs du district feront continuer, sans interruption, les travaux ordonnés pour la confection des catalogues et autres indications des livres provenant des Maisons religieuses et autres Etablissements supprimés.

Art. 2. — Les Administrations de district feront passer aux administrations de département les états des frais occasionnés pour le transport et la garde des livres provenant des dites maisons religieuses et autres Etablissements supprimés, pour la confection des catalogues et cartes indicatives, et après avoir vérifié et débattu les dits états, les administrations de département sont autorisées à les allouer économiquement, et à délivrer des ordonnances. (*Ulysse Robert*, p. 19.) (Arch. nat. ibid.)

Citons pour mémoire, car il ne rentre pas directement dans notre plan, le décret du 1er octobre 1792, par lequel la Convention fait surseoir à la vente des bibliothèques et autres objets scientifiques trouvés dans les maisons des Emigrés.

* * *

Avant de déclarer bruyamment la guerre à la Religion, par son décret du 6 février 1793, l'Assemblée nationale des Allobroges avait doté notre pays de la législation édictée surtout par la Constituante, contre les bibiothèques des Religieux, des Monastères et des Emigrés.

Dans sa dixième séance, ouverte à trois heures du soir, le 26 octobre 1792, la dite Assemblée décrète :

Art 1. — Tous les biens du Clergé, tant séculier que régulier, passent en propriété à la Nation, qui leur en continue la jouissance provisoire, jusqu'à ce qu'elle ait déterminé le meilleur mode pour leur assurer le traitement convenable.

Art. 3. — Sont compris sous la dénomination de *Biens du Clergé*, les Séminaires, leurs édifices, meubles et immeubles, et tout ce qui compose l'avantage de leur établissement [1].

Si les bibliothèques ne sont pas expressément nommées, elles sont évidemment comprises, dans les termes généraux des articles 1 et 3 sous la dénomination très vague de tous les biens meubles et immeubles.

La *commission provisoire*, instituée le 29 octobre 1792, et composée de 21 membres, se chargea de l'exécution des décrets de l'Assemblée des Allobroges, à qui elle succédait.

Dès le 31 octobre, à la séance du soir, « passant à l'ordre du jour, qui appelait la discussion sur les moyens et précautions à prendre pour prévenir les dilapidations et distractions des biens nationaux, et notamment des biens meubles dépendant des maisons religieuses, corporations et établissements compris dans la disposition des décrets de l'Assemblée nationale », on nomma des commissions, dont les pouvoirs furent spécifiés à la séance du jeudi matin, 1er novembre. A la séance extraordinaire du 4 novembre, on édictera des pénalités contre qui refuserait de répondre aux questions des commissaires, ou ferait des déclarations reconnues fausses [2].

La Commission a arrêté qu'elle nommerait des Commissaires à cet effet, chargés d'exécuter ce qui leur serait prescrit par les pouvoirs et instructions qui leur seraient adressées, et dont la rédaction a été ajournée à la séance prochaine.

La Commission a ensuite procédé à la nomination des Commissaires, et a nommé, pour la Maison religieuse des Lazaristes et de la Visitation d'Annecy, les citoyens Dussolier, homme de lois, et Jean Louis Vauttier, avoué; Mauris et Philippe, hommes de lois, pour les Dominicains, les Annonciades et Bonlieu, Lacombe et Marchant, fils, pour la cathédrale et la collégiale.

Séance du jeudi matin, 1er novembre.

La Commission a arrêté, à l'unanimité, que les Commissaires nommés en la séance précédente feraient procéder à des inventaires, en leur assistance, par les officiers municipaux de chaque commune conformément aux décrets de l'Assemblée Nationale, du numéraire, du mobilier, des

1. Procès-verbaux de l'Assemblée nationale des Allobroges. Chambéry, Imprimerie Gorin, p. 45.

2. Voir les documents relatifs à la Commission provisoire dans l'ouvrage de Joseph Dessaix : *Histoire de la réunion de la Savoie à la France en 1792*, à partir de la page 213.

créances, des cédules et effets, qui devront leur être exhibés par les individus ou agents des dites Maisons religieuses, Corporations et Etablissements, ainsi que de tous livres de compte, lesquels devront être dépouillés et paraphés au bas de chaque page, par les dits Commissaires, avec verbal sur toutes valeurs qui pourraient s'y rencontrer — comme encore pour prendre toutes les informations relatives aux soustractions qui pourraient avoir été faites, et toutes mesures convenables pour assurer la conservation de tous les effets qui se trouvent dans les Maisons religieuses, Corporations et Etablissements, et pour faire recherche et requête de tous ceux dont l'enlèvement ou le dépôt leur seraient attestés par deux citoyens connus, ou par notoriété publique.

Séance extraordinaire du 4 nov. 1792.

La Commission arrête que les Commissaires sommeront les individus ou agents des *Maisons* religieuses, Corporations et Etablissements susdits, de prêter serment sur la sincérité de leurs déclarations, leur notifiant que leur refus, au cas qu'ils y insistent, fournit de violents soupçons d'infidélité de leurs susdites déclarations. — Et, en tant que cette déclaration vienne à être trouvée infidèle, ils encourront, outre la peine de la privation de leurs traitements, celle imposée par la loi aux faussaires.

Signé sur le Registre par le citoyen Gavard, président, et par les citoyens Favre et Velland, secrétaires.

Le Conseil municipal, requis de nommer six de ses membres et trois secrétaires, pour assister les Commissaires dans leurs opérations, désigna, le 10 novembre 1792[1], les citoyens Brunier et Amblet, avoués, et Roux François, notaire, pour assister Dussolier et Vauttier ; Tochon, Rosset aîné, et le notaire Duparc, pour assister Mauris et Philippe ; Armenjon et Delacharrière, avoués, avec le notaire Fontaine, pour assister Lacombe et Marchant.

*
* *

C'est le 17 octobre, alors que leur inventaire, commencé le 12, touchait à sa fin, que Dussolier et Vautier se rendirent à la bibliothèque des Lazaristes, au grand séminaire ; voici en quels termes, sous le n° 53 et dernier de leur volumineux grimoire, ils rendent compte de leur visite[2] :

Et finalement, il existe dans la présente Maison une Bibliothèque, au 2e étage, au-dessus de l'église, composée d'une grande salle et un petit cabinet contigu, dans laquelle les livres qui la composent ayant été dérangés nous avons été obligés de nous borner à en compter le nombre, que nous avons reconnu arriver à 4084. — Et, encore que nous n'avons trouvé qu'un inven-

1. Ibid. fol. 63.

2. Manuscrit intitulé : *Inventaire de Mrs de St-Lazare du séminaire d'Annecy*, grand in-8° renfermant 54 feuillets.

taire fait en 1744, qui ne pouvait, par conséquent, qu'être presque inutile, nous n'avons pas jugé à propos de l'inventorier, ni d'apposer sur icelle aucun scellé, les Rds Lazaristes de cette Maison s'étant offert d'en faire l'inventaire dans un mois, terme à peine suffisant pour le faire, aidés même de plusieurs personnes, et de le présenter ensuite à la Municipalité — ayant observé que c'était une de leurs principales jouissances.

Quelle était la provenance des livres que les bons Pères Lazaristes prenaient un singulier plaisir à cataloguer ?

Fondateur du Séminaire, Mgr d'Arenthon le fut aussi, dès le début de son épiscopat et par dispositions testamentaires, de la bibliothèque de cet établissement.

S'étant rendu à Paris, la seconde année de son Episcopat (1662), pour plaider les intérêts de la Religion dans son diocèse, Mgr Jean d'Arenthon d'Alex s'insinua si avant dans les bonnes grâces du roi (Louis XIV), que celui-ci « voulant lui témoigner la satisfaction qu'il avait de son voyage, lui fit porter 3000 fr. Il les employa à acheter des livres qui, étant joints à ceux qu'il avait déjà, sont aujourd'hui l'ornement de la bibliothèque de son séminaire, qui est dirigé par Messieurs de la Mission du vénérable Vincent de Paul, auxquels il a légué sa bibliothèque par son testament [1].

Voici en quels termes, par acte testamentaire du 1er octobre 1685, Mgr d'Arenthon dispose de sa bibliothèque :

Je donne à Messieurs les prêtres missionnaires, qui ont la direction perpétuelle du spirituel de mon séminaire.... la propriété de toute ma bibliothèque, avec pouvoir de la mêler et confondre avec la leur, à la charge toutefois qu'il sera loisible, tant à mes clercs du Séminaire qu'aux autres Ecclésiastiques du clergé de Genève, d'y aller faire quelques heures d'étude, sans troubler les exercices du Séminaire, et sans incommoder notablement les Rds Prêtres de la Mission — leur laissant la liberté de marquer les heures les plus propres pour cela, pour la commodité des uns et des autres — sans qu'il soit loisible à aucun prêtre du Séminaire ni du Clergé de porter aucun livre dans leur chambre, et encore moins dans leur maison avec chargé ni autrement, de peur qu'ils ne s'égarent au préjudice du public [2].

Le catalogue des livres légués par notre Evêque renferme 250 in-folio, 37 in-4°, plus 42 in-8° de livres défendus [3]. Le prélat avait humblement sollicité et obtenu l'autorisation de faire la lecture de ces derniers. Il renferme en outre un certain nombre d'ouvrages qu'on appelle *mélangés*, parce qu'ils ne formaient point, comme les précédents, des collections d'une certaine importance. Au total 937 volumes, au chiffre approximatif de 4084 porté par l'inventaire, il manque plus de 3000

1. *Vie de Mgr Jean d'Arenthon d'Alex*, par Dom Innocent le Masson. N. E. Abry, Annecy, 1895, p. 108.
2. Ibid. p. 412
3. Areh. partie.

volumes. Ces derniers avaient été donnés par le clergé, achetés par l'administration de la Bourse des Pauvres Clercs, ou étaient la propriété personnelle des Lazaristes.

Il est à remarquer qu'au catalogue précité ne sont pas seulement inscrits des ouvrages de grande valeur, traitant des sciences ecclésiastiques ou sacrées ; les livres profanes y sont largement représentés, en particulier, l'Histoire de Savoie, l'Histoire générale, l'Histoire des Juifs, la Littérature, les Sciences etc.

Si nous n'avons pas eu la bonne fortune de mettre la main sur le catalogue de la bibliothèque de la cathédrale, inventoriée par Lacombe et Marchand, nous savons qu'elle eut pour fondateur le chanoine Jean-Baptiste Duret, mort le 18 janvier 1772. Le Registre capitulaire[1] qualifie la bibliothèque qu'il laissa au Chapitre de « belle et nombreuse ». Le chanoine Riondel Jean Claude, qui suivit de près son confrère dans la tombe, le 3 juin, ajouta à son legs celui de 37 vol. in-folio, savoir : 17 vol. de la collection des Conciles, par Labbe, — 12 vol. de la Bibliothèque des Pères, — 2 vol. des Pères Apostoliques, par Cotelier, — 2 vol. des œuvres de S[t] Bernard, par Montfaulcon, — 4 vol. de Gonzalès, in *Decretales*[2].

Faisant l'éloge du chanoine Jean-Baptiste Sinton, décédé le 24 février 1779, le futur évêque de Chambéry, R[d] Michel Conseil, parle ainsi : « Chargé de l'intendance de la bibliothèque du Chapitre, il a eu soin de lui procurer plusieurs ouvrages importants, et, par son testament, il l'a encore enrichie de plus de 200 volumes, dont le détail sera inscrit au bas du grand inventaire qu'il avait dressé lui-même avec beaucoup de soin et de discernement[3] ».

Après le décès du chanoine Duret, R[d] Sinton avait eu pour collaborateur, dans la tâche d'organiser la bibliothèque et d'en dresser le catalogue, son confrère le chanoine Greffoz[4]. Le local choisi fut le cabinet du 3[e] étage de la Maîtrise[5]. Et comme le chanoine Perrand logeait au 2[e] étage de cette maison, il fut convenu que « se trouvant à portée, toutes les heures du jour, pour ouvrir cette Bibliothèque, et donner aux chanoines les livres dont ils peuvent avoir besoin — lesquels il ne devra cependant pas leur remettre, pour emporter chez eux, sans un chargé de leur part », il fut convenu, dis-je, qu'on lui remet-

1. P. 77.
2. P. 86.
3 P. 144.
4. P. 78.
5. P. 87.

trait une seconde clef de la bibliothèque, la première demeurant aux mains du Bibliothécaire, R^d^ Sinton [1].

Ce dernier eut pour successeur, de 1779 à 1789 inclusivement, le chanoine Cohendet. En 1789, le chanoine Bigex succéda à R^d^ Cohendet. On décida que de concert avec son collaborateur Perrand, « ils feront arranger la chambre des archives supérieures, pour y placer les livres. Les terriers et papiers qui sont dans la dite chambre seront mis dans celles où sont maintenant les dits livres ».

En 1790 et en 1792, R^d^ Bigex fit encore fonction de bibliothécaire avec le chanoine Duc. En 1791, ce dernier avait pour collègue R^d^ Perrand.

L'exemple du chanoine Duret avait stimulé la générosité de ses confrères ; aussi, l'année de son décès, 1772, tous les Membres du Chapitre « pour augmenter le fonds de la Bibliothèque », s'engagèrent à verser chacun six livres. R^d^ Cohendet et Despine prirent le même engagement, en 1776 [1].

Quant à la Bibliothèque des Capucins, nous savons qu'elle tirait sa principale valeur du legs que leur fit R^ds^ Sr Jean-François de Planchamp, chanoine de la cathédrale, fils de noble Pierre de Planchamp, seigneur de Mieussy.

L'article 2 d'un Mémoire destiné à faire corps avec son testament solennel, du 1er mai 1744, est ainsi rédigé : « Je donne aux R^ds^ PP. Capucins de la ville d'Annecy tous mes livres, manuscrits et collections, *qui ont rapport aux sciences* [2]. »

II. Bibliothèques de districts

1. Confiées aux soins du Comité d'Instruction publique..
2. Aux soins de l'Institut.

La Convention ne perdait pas de vue l'énorme amas de livres inventorié, à partir de 1790, sur toute l'étendue du territoire de la République. Pour se concilier, sinon la faveur, au moins le silence du public complaisant, toujours porté à qualifier d'un beau nom les exploits de qui lui promet une part du butin, l'Assemblée ne trouve rien de mieux que l'établissement, dans chaque district, de bibliothèques dites nationales. Tel fut l'objet de la loi des 8-24 pluviôse an II (27 janvier, 12 février 1794). Tantôt par elle-même, tantôt par son Comité d'instruction publique, spécialement chargé des

1. P. 125.
2. Tabellion d'Annecy, 1744, Ier liv., p. 506.

bibliothèques de district, la Convention poursuit, l'épée dans les reins, l'administration locale, ne lui laissant que l'espace de quatre mois pour lui envoyer tous les catalogues déjà faits et à faire.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité d'Instruction publique, décrète :

Les Administrations de district rendront compte à la Convention nationale du travail relatif à la confection des catalogues de chacune des bibliothèques de leurs arrondissements respectifs, dans la décade qui suivra immédiatement la réception du présent décret.

La Convention nationale décrète que le rapport et le décret seront envoyés aux administrations et aux sociétés populaires... (22 germinal an II, 11 avril 1794). (*Ulysse Robert*. p. 24.)

Citoyens,

La loi du 6 pluviôse ne vous accorde que quatre mois pour l'achèvement et l'envoi des catalogues de livres appartenant à la Nation dans votre district ; le Comité d'Instruction publique vous invite à lui envoyer de suite tous les catalogues en cartes qui peuvent être déjà faits, et sans doute vous accélérez la confection de ceux qui restent à faire.

Vous avez reçu, il y a peu une *instruction sur la manière d'inventorier et de conserver, dans toute l'étendue de la République, tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement.* La nouvelle méthode, que le Comité d'Instruction publique vient d'adopter, pour mettre la Convention Nationale à portée d'organiser définitivement les bibliothèques de tous les districts, a occasionné quelques changements et additions à la partie de l'instruction qui concerne les dépôts littéraires.

Nous nous empressons de vous transmettre ces observations additionnelles...

(Suivent des détails pratiques sur une foule de points) 25 germinal an II (14 avril 1794) [1].

Rassurée maintenant sur la prompte exécution de ses ordres, la Convention se met en souci de protéger ses futures bibliothèques de district. La loi du 14 fructidor an 2 (31 août 1794) « recommande à la surveillance de tous les bons citoyens les bibliothèques, et tous les autres monuments nationaux de sciences et d'arts » ; celle du 9 frimaire an 3 (29 novembre 1794) porte « qu'il ne sera établi à l'avenir aucun atelier d'armes, de salpêtre, ou magasin de fourrages et autres matières combustibles dans les bâtiments où il y a des bibliothèques, museum, cabinets d'histoire naturelle, etc. [2].

(A suivre.) Ch^ne^ Ch. REBORD.

1. Arch. nat. ibid.
2 Arch. nat. ibid.

GLANES

Chronique des archives du département de la Haute-Savoie (II) [1].

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES. (Acquisitions.)

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

a). Ouvrages relatifs à la Savoie et à la Suisse.

Dullin (Ferdinand) : Etude historique sur la judicature mage et le tribunal de St-Julien. (Dans Mém. Acad. de Savoie. 5e série Tome III. Chambéry, Impr. Gale savoisienne, 1915, in-8c, 98 p.) (Don de la Commission de Météorologie de la Hte-Savoie.)

Gros (L'abbé A.) : La Maurienne pendant la Révolution. (Dans Mém. Acad. de Savoie. 5e série. Tome III. Chambéry, Imp. Gale savoisienne, 1915, in-8°, p. 99-696.) (Don de la Commission de Météorologie de la Hte-Savoie.)

Martin (Paul-Edmond) : Archives de l'Etat: Rapport 1915. Genève, Impr. Centrale, 1916, br. in-8°, 14 p. (Don de l'auteur.)

Martin (Paul-Edmond) : Bulletin de l'histoire du Moyen-Age pour 1914-1915. Suisse Romande. Berne, K. J. Wyss, 1915, br. in-8°, paginé 285-297. (Tirage à part de l' « Indicateur d'Histoire Suisse ». 46e Année (1915). (Don de l'auteur.)

Marullaz (F.) : France et Savoie ! La vérité sur la zone franche de la Haute-Savoie : nature, origines et valeur en droit. Conditions actuelles, Avenir. Thonon-les-Bains, Imp. A. Dubouloz, 1916. in-8°, 236 p. (Don de l'Académie chablaisienne.)

b). Ouvrages généraux, instruments de travail.

Bibliographe (Le) moderne publié sous la direction de M. Henri Stein. Paris, Picard, 1914-1915, janvier-juin, in-8°. (Don de M. le chanoine Rebord.)

Duvernoy (Emile) : Archives départementales de Meurthe-et-Moselle. Répertoire numérique des séries antérieures à 1790, Nancy, A. Crépin-Leblond, 1916, in-4°, XXXVII — 240 p. (Don du département de Meurthe-et-Moselle)

Duviau (Eugène) : Département des Hautes-Pyrénées. Ville de Lourdes : Inventaire sommaire des Archives communales antérieures à 1790. Lourdes, L. Carret, 1913, in-4°, 307 p. (Don du Dép' des Htes-Pyrénées).

Labiche (J.-B.) : Notice sur les dépôts littéraires et la Révolution bibliographique de la fin du dernier siècle. D'après les manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal. Paris, A.

1. V. *Revue Savoisienne*, 1916, fasc. 1, p, 78 et sq.

Parent, 1880, in-8°, 120 p. (Don de M le chanoine Rebord.)

MINISTÈRE DE LA GUERRE : Inventaire sommaire des Archives historiques. (Archives anciennes, correspondance.) Tome cinquième, 1re fascicule : nos 3352 à 3634. Paris, Impr. Nat., 1915, in-8°, 256 p. (Don de l'Etat.)

RÉVOLUTION (La) FRANÇAISE : Directeur : A. Aulard. N° de mars-avril 1916. (Acquisition.)

c). Grandes collections.

Vicissitudes (Les) du domaine congéable en Basse-Bretagne à l'époque de la Révolution. Documents publiés par Léon DUBREUIL. Tome II. Rennes, Oberthur, 1916, in-8°. (Coll. Doc. inédits sur l'Histoire économique de la Révolution). (Don de l'Etat.)

Série C. (Administrations provinciales) [1].

I. C. (*Intendance générale de Savoie*). — « MÉMOIRE CONCERNANT LA SAVOYE » : description des « endroits dependants de la Savoye ou il y avoit pendant la dernière guerre [Success. d'Espagne] des postes etablis, et ou on pourroit en etablir d'autres en pareille occasion, avec une description plus particulière du païs ». — Description de la ville de Genève et de son gouvernement. Ms. papier, 21×27, 70 p. (Copie *in parte qua* du ms. n° 16 de la Bibliothèque de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées.)

Série E. (Familles, notaires, communes) [2].

I. E. (*Familles*). CATHIARD. 1792-1830. « Livre de raison » de Marguerite Cathiard, née Hudry. Reg. in-8° 12×19, rel. 1/2 parch. 371 pages. (Acquisition.)

III. E. — (*Communes*). MONTMIN. — 1° Registre des numéros suivis de la commune nos 2353-7533. (Incomplet). — 2° Registre des délibérations du conseil. 1810. (Fragments). — Registre d'administration et de correspondance de 1827 à 1840. (Fragments.) (Proviennent des décombres de la Mairie de Montmin, incendiée dans la nuit du 2 au 3 mai 1916.)

Série H. (Clergé régulier).

Fonds d'Abondance. — Notice manuscrite sur l'abbaye d'Abondance, suivie de la Bibliographie du sujet. (Don de M. Fr. Braesch, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier.)

Fonds de l'Hôpital N.-D. d'Annecy. 1545. « Proces pour le proufist et soustentation des paovres en la ville et communaulte d'Annessy, entre les nobles scindiques et communaulte dud. Annessy, administrateurs de l'hospital et procureurs desd. paovres et biens a eulx donnez et diceulx biens deffendeurs, d'une part, — contre les venerables chanoennes de lesglise Nre Dame dud. Annessy... en ce demandeurs daultre ». Reg. gr. in-8°, 59 fos. (Don de Me Pache, avoué à Annecy.)

Série L. (Administr. de 1789 à l'an VIII).

Notice sur le conventionnel Ant.-Louis Albitte. (Don de M. Fr. Braesch, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier.)

1. L'Inventaire de la série I. C. III a été conduit de l'art. I. C. III. 36 à l'art. I. G. III, 51.

2. L'Inventaire de la série E a été continué comme suit, savoir : I. E. (Articles I. E. 189 à I. E. 276.) — III. E. (Articles III. E. 63 à III E. 86.)

Série T. (Instruction publique).

II. T. (*Enseignement secondaire*). Notice sur le collège de Thonon. (1811-1821). (Suite de notices concernant l'administration de MM: Boymond, Carron, Neyre, Pel, Delajoux, d'Arcine, principaux du collège). Cahier gr. in-8°; 16 f°s (Copie d'après l'original, communiqué par M. B. Rose, de Sevrier.)

VI. T. (*Bibliothèques*). Documents concernant la Bibliothèque d'Annecy. (Copies de pièces exécutées d'après : 1° les manuscrits nouv. acq. français 20.967 et 21.054 de la Bibliothèque Nationale ; — 2° le manuscrit 6.509 de la Bibliothèque de l'Arsenal). Cahier in-8°, 26 pages.

Série Z. (Annexes).

Annuaire du Ministère de l'Agriculture pour l'année 1916. Paris, Impr. Nat., 1916, in-8°, 321 p. (Don de l'Etat.)

Annuaire du Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Travail : Année 1906. Paris, Vuibert et Nony. s.d. [1906], in-8°, 400 p. (Don de la Préfecture.)

Brevets d'invention : Table des Brevets et certificats d'addition imprimés. Année 1913. Paris, Impr. Nat., 1914, in-8°, 817 p. (Don de l'Etat.)

Bulletin du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. Paris, Berger-Levrault et A. Colin, fasc. mensuel, in-8°. (Don de l'Etat).

Caisse régionale de Crédit agricole mutuel de la Haute-Savoie : Ass. générale du 16 avril 1916. Discours de M. Fernand David, ancien ministre, sur les zones franches. Annemasse, P. Granchamp, 1916. in-8°, 29 p. (Don de la Préfecture.)

Code des Prisons, devenu Code pénitentiaire. Recueil des Actes et Documents officiels intéressant les services et les établissements pénitentiaires. Paris, P. Dupont, et Melun, Impr. Administ., in-8°. — Tomes IV (1870); V (1872); VI (1887); VII (1887); VIII (1888); IX (1889); X (1890); XI (1890); XII (1890); XIII (1890). 10 vol. in-8°. (Don de la Préfecture.)

Craissac (Abel) : Allaitement maternel au magasin et à l'Atelier. Rapport... au nom de la Commission permanente du Conseil supérieur du Travail. Paris, Impr, Nat., 1916, in-8°, 24 p. (Don de l'Etat.)

Dauphiné (Le). Revue hebdom°. N°s du 19 mars au 28 mai 1916. 9 fasc. (Don de M. Dépollier, directeur des *Alpes*.)

Direction générale de l'Enregistrement. Instruction relative aux divers modes d'aliénation des immeubles appartenant à l'Etat. Paris, Impr. Nat., 1887, in-8° 140 p. (Don de la Préfecture.)

Direction générale des Postes : Instruction générale sur le service des Postes. Paris, Impr. Imp^ale, juillet 1868, in-4°, XVI-1128 p. (Don de la Préfecture.)

Instruction générale sur le service des chemins vicinaux rendue exécutoire à partir du 1er janvier 1871. Paris, Libr. Administr., 1872, in-8°. 121 p. (Don de la Préfecture.)

Règlement général sur les chemins vicinaux. Haute-Savoie. Annecy. Dépollier, 1872. in-8°, 71 p. (Don de la Préfecture).

Statistique des chemins de fer français au 31 décembre 1912. France. Intérêt général. Melun, Impr. Administrative, 1914. in-4°, 545 p. (Don de l'Etat.)

La Guerre et les Sources de son Histoire. — On s'est occupé, au cours du trimestre écoulé de l'Enquête recommandée par le Ministère de l'Instr. Pub. sur la conservation de la tradition orale pendant la présente guerre. (Circulaire du 3 mai 1915.) D'intéressantes réponses aux questionnaires envoyés sont déjà parvenues, et nous sommes heureux de remercier ici nos collaborateurs bénévoles pour leur obligeance qui est extrême. D'autres réponses nous sont promises, et l'on a tout lieu de penser que l'enquête pourra donner d'excellents résultats. Les rapports de nos correspondants formeront un des plus beaux livres écrits sur la Savoie par des Savoyards. Le soin minutieux et la précision avec lesquels ils sont rédigés fera aussi d'eux des sources de tout premier ordre à consulter. Dans certaines communes, de véritables « Journaux de guerre » sont rédigés au jour le jour, avec un soin pieux et une exactitude scrupuleuse. Exemples : à Lovagny, par notre confrère M. Marès ; à Groisy, par notre confrère M. Rosset ; aux Houches, par M. Tisserand, instituteur ; à Nangy, par M. Bouvard, secrétaire de la mairie.

— D'autre part, le dépôt s'est accru de la manière suivante :

Banque de France : Versement d'or pour la Défense nationale. 2 modèles de reçus. (Don de M. Rouxel, trésorier-payeur général de la Haute-Savoie.)

Bulletin des Armées de la République. Réservé à la Zone des Armées. N°s 186 à 196. (Don de M. Claudius Servettaz, prof^r^ à l'Ecole sup^re^ d'Annecy.)

Bulletin de la Mission laïque française. L'Allemagne et le Droit des gens. Paris, secr. g^al^, 1916. N° 1. Janv.-Févr. (Don.)

Musée (Le) de la Guerre. Revue g^ale^ de tout ce qui a été publié et édité sur la guerre. N^os^ d'avril, mai et juin 1916. Paris, Libr. Colbert. (Don de l'éditeur.)

Photographies (4) de la Prise d'Armes du 3 avril 1916. (Remise des trophées de guerre), Caboud, phot. (Acquisition.)

Photographie de la fête Serbe de Dingy-Saint-Clair. Caboud, phot. (Acquisition).

Publication de la Ligue Antiallemande. — N'oubliez jamais ! Œuvre des plaques et des Monuments Commémoratifs des atrocités allemandes. Paris, Ligue Antiallemande, s. d. br., in-8°, 18 p. (Don de M. Henry Paté, député.)

Recherche (La) des disparus. Organe officiel de l'Associat. française pour la recherche des disparus, et de l'Agence des Prisonniers de guerre de la Croix Rouge française. Journal bi-mensuel. Photog. Lyon, 2, rue de Sèze. N°s 44 et 45. (Don de l'éditeur.)

Travaux des commissions départementales pour le maintien du travail national (Année 1915). Paris, Impr. Nat., 1916, in-8° 147 p. (Don de l'Etat.)

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Revue de Savoie. Tome VII, 1916, un vol. in-8°, 168 pages, 6 pl. hors texte. Paris, aux bureaux de la Revue, 5 *bis*, Place du Panthéon.

La *Revue Savoisienne* constate avec satisfaction la vitalité de sa jeune sœur cadette la Parisienne, et rend hommage à l'activité de son directeur, M. Joseph Orsier. — Le dernier fascicule paru est, malgré la guerre, plus volumineux encore que les précédents. On y trouve les articles suivants : Mgr L.-É. Piccard : *La légende de Langin* : Récit d'un héroïque combat livré au pied des Voirons à un fort contingent de Bernois par une centaine de paysans Chablaisiens ayant à leur tête Pierre d'Allinges et un moine de Fillinges. Intéressant : belles poésies ; inspiration noble et patriotique. — Yvonne Durand : *En montagne*. Cadre secondaire : ce qui intéresse surtout, c'est l'étude psychologique du jeune ménage Herbault, flanqué de Mmes Dormières, une de ces âmes occupées « sans cesse à détruire, autour d'elles, la souffrance qui leur déplaît, à susciter la joie afin d'en être reflétées ». — Ma. Carrier et Jos. Orsier : *J.-Cl. Carrier* qui « fut tout à la fois un artiste de talent, un lettré inspiré par les Muses, un vaillant soldat qui, dans les temps héroïques de la Révolution et du Ier Consul, sut honorer son pays natal autant que servir la grande patrie française ». — J.-Cl. Carrier : *Mémoires*. Guerre d'Italie sous le général Bonaparte, 1796-1797. Notes par un dragon-léger sur Grenoble, Voreppe, Valence, Tournon, Vienne, Lyon, environs de Bourg : portr. de Bonaparte. — *Chants héroïques* par le même. — Rassat : *Monographie de Gruffy*. Chap. II : Conditions des personnes et des terres. Publie et analyse des textes : L'auteur a eu en mains une intéressante chronique de la cure. Carte de la commune. — Jos. Orsier : *La Croix blanche de Savoie et la légende « Fert »*. Commencement d'une savante étude sur les armoiries de la maison de Savoie. Explication de cette question : « Pourquoi, au XIIIe s. le comte Pierre II, « le Petit Charlemagne », déposant soudain le blason paternel [l'aigle], marque de la croix son bouclier de conquérant pendant que Philippe, son frère et successeur retient l'aigle, et pourquoi leur neveu Amédée V. en prenant la couronne comtale et l'anneau de S. Maurice, s'est plu à rétablir la Croix blanche. » — *Notes et Documents inédits pour servir à l'histoire du droit public et du droit privé dans les pays de Savoie.* 1) Le français en 1329. 3) Liste des gouverneurs de Savoie de 1350 à 1559, et des premiers Présidents des Etats de Savoie (1559-1668), d'apr. un ms. de la Bib. nat. 4) Acte du 7 août 1361, concernant Arbroz et les Gets (Arch. de Foras). 5) Acte concernant Saint-Gingolph, 4 fév. 1374. 6) 1450, 20 mai : Privilèges octroyés par le duc de Savoie, Louis à ses sujets de la châtellenie de Maurienne (Arch. de Savoiroux). — *Chronique de la « Revue de Savoie »* : Les hommes, les idées, les livres, les Revues, les journaux et les faits. Le legs de M. de S. Georges au Musée de Genève (Portrait de Mme de Charrière par La Tour). Principaux évènements survenus à Genève et à Lausanne. *Avanti Savoia*. Mgr Marin, vicaire général de Chambéry. Les de Maistre à la guerre. L'adjudant Boileau. — M. Ch. Anthonioz. — A Paris : Faits savoyards. Les Académies savoyardes.

G. L.

*
* *

Les armoiries du diocèse et des évêques de Genève, dès 1500, par M. le chanoine Adrien Gavard.

Nous signalons avec plaisir cette nouvelle publication de notre érudit confrère. Des notices biographiques succinctes, mais d'une judicieuse concision, forment, avec les illustrations héraldiques empruntées à des documents authentiques, un recueil aussi agréable à parcourir qu'utile à consulter.

F. M.

*
* *

I cardinali di casa Frassoni, par le comte Pasini-Frassoni. Cette élégante plaquette de 43 pages, imprimée à Rome en 1916, avec nombreuses figures, nous apprend que la famille Fraczon (Frasson ou Fraçon) a donné à l'Eglise trois cardinaux. Nous en connaissions déjà deux : Jean Fraczon, le célèbre cardinal de Brogny, et son neveu François de Mez, évêque de Genève et cardinal du titre de Saint-Marcel. Il faut y ajouter Pierre Fraczon, oncle de Jean, docteur ès-droits, qui fut auditeur de rote, évêque de Viviers, puis de Sabina, et qui reçut le chapeau de cardinal le 20 décembre 1385. Il mourut à Avignon le 17 septembre 1390. Ses armes étaient, comme celles de son neveu, *la double croix rouge, sur fond d'azur.* Sa qualité d'ancien abbé de Sorèze, qui l'avait fait appeler *Soricinacus,* avait permis de le confondre avec Pierre d'Amiel, dit *Sarcenac,* natif de Cahors, évêque d'Embrun (Embrodunensis), et ce dernier nom avait été indûment substitué à celui d'*Embroniacus* (de Brogny). Le comte Pasini-Frassoni, descendant de la famille Frasson, développe avec talent et conviction les arguments qui permettent d'ajouter aux gloires de la Savoie un cardinal oublié.

F. M.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

22.546. — Annecy. Imprimerie J. Abry

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 8 novembre 1916

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le président M. Miquet, prononce l'allocution suivante:

Messieurs,

Les mois qui se sont écoulés depuis notre séance de juillet nous ont apporté de nouveaux deuils.

M. Louis Pissard a vu tomber son frère Hippolyte, lieutenant-mitrailleur au 30e bataillon de chasseurs alpins, tué glorieusement le 20 juillet. Ce brillant officier, qui réunissait plusieurs genres de supériorité, maniant la plume aussi bien que l'épée, était, dans la vie civile, agrégé des Facultés de Droit, professeur à l'Université d'Alger et collaborateur de plusieurs revues. Sa disparition est assurément l'une des plus déplorables parmi toutes celles que nous avons à regretter depuis le commencement des hostilités.

M. le général Borson, déjà si éprouvé en 1914, a perdu encore un petit-fils, le maréchal des logis Jean Barel, du 82e régiment d'artillerie lourde, mort pour la France, à l'âge de 23 ans, le 25 août 1916.

M. Jules Cochon n'a pas été moins cruellement frappé par le coup qui lui a ravi, sur le front, le 6 septembre, un neveu chéri comme un fils.

M. Desservétaz vient également de perdre un frère, tué devant Verdun.

A ces nobles victimes de la guerre, il faut ajouter Mme Grivaz, mère de deux officiers de réserve affectés à la défense de

1. Sont présents : MM. Désormaux, Despine, Flamary, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, H. Pfister, L. Pfister, Rebord, Robert, F. Serand, J. Serand. Excusés : MM. Crolard, Général Maillot.

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

Verdun: elle n'a pu résister à des émotions qui ont brisé son cœur.

Nous prions tous nos collègues affligés de vouloir bien agréer nos plus sympathiques condoléances.

Il nous est agréable, d'autre part, de rappeler quelques faits heureux, qui honorent divers membres de notre Académie, ou leurs proches.

M. le colonel d'infanterie Bordeaux (Joseph-Paul-Emile) a été nommé, à dater du 29 octobre 1916, dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée au grade de général de brigade, à titre temporaire, pour la durée de la guerre.

M. Henri Bordeaux, son frère, capitaine territorial d'infanterie à l'état-major d'une armée, chevalier de la Légion d'honneur au titre civil depuis le 1er août 1910, a été admis au traitement militaire de l'ordre, avec la citation suivante:

« Officier qui a montré, en toutes circonstances, les plus belles qualités militaires; s'est offert volontairement, le 9 mars 1916, pour accomplir en première ligne une mission particulièrement dangereuse, qu'il a exécutée sous un bombardement violent (croix de guerre).»

M. le capitaine Doyen, gendre de M. Michel, a été cité à l'ordre de l'armée.

M. le docteur Briffaz, médecin-aide-major de 2e classe, du service de santé de la place de Verdun, a été cité à l'ordre général du 12e corps d'armée.

M. le docteur Gallet, médecin-major de 2e classe, déjà cité pour son courage, a obtenu une seconde citation, très élogieuse, à l'ordre de la 28e division.

M. François-Maurice Ritz a été promu lieutenant le 18 septembre.

A tous ces vaillants, nous adressons nos patriotiques félicitations.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Annuaire administratif et commercial du département de la Haute Savoie pour 1916. in-12, Annecy, Abry, 1916. (Don de M. Abry, imprimeur.)

Demôle Eug. *Le sceau de Jacques de Faucigny, prévôt du chapitre de Genève*. (1312-1343.) Genève 1916. (Don de l'auteur.)

Les Œuvres suisses de charité pendant la guerre. Neuchâtel 1916. (Don de M. L. Dépollier.)

J. de Saint-Léger. *Louis* xvii *dit Charles de Navarre*. (Etude histo-

rique in-8° ; Paris. Tralin 1916. (Don de l'auteur.)

LORETTI GABRIEL. *Catalogue de la bibliothèque de la ville de Pau,* in-8°. (Don de M. Loretti.)

FOURET. *Discours prononcé à la cérémonie de la distribution des prix du Lycée Berthollet, le 13 juillet 1915.* (Transmis par M. Désormaux).

MANDOUL. *Discours prononcé à la distribution des Prix du Lycée Berthollet, le 13 juillet 1916.* (Don du Proviseur, transmis par M. Désormaux.)

PALMARÈS *des années 1915 et 1916 du Lycée Berthollet*. (Transmis par M. Désormaux.)

DOMINIQUE BRIENNE. Capitaine Robert de LAUNAY. *Consuetudinarium insignis prioratus Tallueriarum* 1.1 1568, in-4°, Paris, Champion, 1906. (Don de M. Marc Le Roux.)

RANNAUD. (Abbé Marie) *Histoire de Sixt*. Abbaye, paroisse, commune, in-8°, Annecy, Abry 1915. (Don de l'auteur.)

Il est donné lecture de la correspondance :

MM. le Gal Borson et Croyn félicitent l'Académie florimontane à l'occasion du legs qui vient de lui être fait par Léon Marès du domaine et des collections de Montrottier.

M. Manecy propose d'établir un questionnaire dans le genre de celui de l'Intermédiaire des Chercheurs et des curieux, afin d'élucider certaines questions historiques concernant la Savoie. M. Miquet répond que la tentative a déjà été faite et n'a pas donné les résultats attendus et qu'on a dû renoncer à cette idée.

M. RICHARD, géomètre en chef du Cadastre, a bien voulu relever lui-même les plans relatifs au château et au domaine de Montrottier. Il en offre très gracieusement deux superbes exemplaires à la Florimontane, qui lui adresse de chaleureux remerciements.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. le comte de ROUSSY DE SALES, FONTAINE, LANGLOIS, MONNIER, PATURLE, sont proclamés membres actifs de la Florimontane.

Sont présentés : M. MARQUET, vétérinaire et M. LETESTU, directeur du Haras d'Annecy, par MM. Miquet et d'Orlyé; M. GOURGUET, propriétaire à Annecy, par MM. Martin et Le Roux. Il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

Sur la proposition de M. DÉSORMAUX, l'assemblée s'associe au deuil de l'Académie Delphinale, qui vient d'être cruellement frappée par la mort de son secrétaire perpétuel, M: Prudhomme, archiviste de l'Isère.

M. LETONNELIER se joint à M. Désormaux pour rendre hommage à l'œuvre et aux mérites de son regretté confrère.

M. Désormaux rappelle que M. Pierre-Maurice Masson, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg, lieutenant au... régiment d'infanterie, est mort pour la France devant Verdun. — Il devait soutenir sa thèse, qui avait été acceptée en Sorbonne : *La religion de J.-J. Rousseau*. M. D. propose, à titre d'hommage à la mémoire de ce bon Français, l'un des maîtres de la critique moderne, l'achat de cet ouvrage (avec l'édition critique de *La Profession de foi du Vicaire Savoyard*, 1914, du même auteur), par la Bibliothèque Florimontane. Adopté. Ces importants travaux, intéressant la Savoie (cf. notamment : tome I, *La Formation religieuse de Rousseau*, une reconstitution du milieu annécien où vécut Jean-Jacques), seront analysés par M. Désormaux dans cette *Revue*.

Le même propose aussi des remerciements à l'adresse de M. Van Gennep qui a fait rétablir l'échange régulier du *Mercure de France* avec *la Revue Savoisienne*. — Adopté.

M. Gardier se charge de l'analyse du volume de M. Van Gennep *En Savoie*.

M. J. Serand offre à la Florimontane de la part de M. le Cte Gérin Ricard un manuscrit relatif à des notes archéologiques sur le Haut-Faucigny. Ce travail sera soumis à l'examen du Comité de rédaction.

M. Le Roux montre une jolie poupée qui vient d'enrichir la collection régionale du Musée. L'Académie Florimontane ayant continué à solliciter toutes les bonnes volontés en vue de développer cette intéressante série, Mlle Alix Tissot, d'Evian, a entendu cet appel. Elle a ainsi revêtu une poupée du costume anciennement porté à Saint-Paul, à Lugrin et dans tout le canton d'Evian, en employant des étoffes autrefois en usage. La coiffe est tuyautée à la paille et le fichu de soie a été spécialement brodé. Cet envoi est accompagné d'une notice descriptive détaillée qui constitue une bonne contribution à la connaissance du costume savoyard en Chablais. La Florimontane adresse ses vifs remerciements à la généreuse donatrice.

M. Miquet donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Boillot, qui a relevé sur les registres paroissiaux de Saint-Hilaire (Doubs) une liste de noms de Savoyards immigrés en Franche-Comté, aux XVIIe et XVIIIe siècles. Cette liste fait suite à celle que nous avons publiée en 1915 (pages 92 et suivantes). Nous y relevons :

1678. Claudius Tournier.
1679. Johannès Gontier, in loco d'Ougney-le-Bart.
1691. Mauritius Bourgeois, in loco de l'Escouvette.
1692. Johannès Plat, in loco d'Ougney-les-Champs.
1708. Franciscus Anthonioz, in loco du Val de Roulans.
— Josephus Blanc, maritus Claudiæ Bourgeois, advenà.
— Franciscus Aymonet, aliàs Eymonet, in loco de la Chenau.
1709. Stephanus Blanc et Carola Chappis, in loco de Pologné.
1709. Jacobus Quittod (?) et Nicolaa-Maria Buet, in loco du Val de Roulans.
1710. Aimundus Puret, loci de Chevron, in loco de Lusans.
— Claudius Josephus de Lale (Delalle).
— Gabriel Julliard et Francisca Marion, de Taninge.
1711. Guillelma Ramelet, uxor Petri Marin, in loco du Val.
1713. Johannes Franciscus Marchandet, de Villette in Tarentasia, propè Moûtiers.
Johanna Maria Mongenet-Ruffier, loci de Samoëns, prope Taninge, (ut retulit mihi Christophorus Mongenet-Ruffier dicens esse frater ejus) obiit 11 aprilis, improvisâ morte, orbata sacramentis in domo suâ, sed ab ipsâ receptis Vesuntione a tribus diebus.
1717. Jacobus Jacquier, in loco du Val.
1723. Franciscus Ignatius Renand, Samoënsis, et Petra Mongenet.
1726. Josephus Boigeat, in loco Scti Hylarii.
1727. Urbanus Puret, obiit octogenarius.
1730. Claudia Taponier, uxor Anatolii Odiot, de Lusans.
1732. Michaël Boigeat, parochiœ Sancti Sigismondi, professione mercator in loco S^ti^ Hylarii.

M. Miquet lit une notice nécrologique sur Hippolyte Pissard, professeur de droit, mort au champ d'honneur (*voir article séparé*).

Le même parle du Livre d'Or des Savoyards dont il poursuit activement la rédaction. Le nombre des citations s'accroît de 35 à 40 par semaine. Il a noté comme distinctions jusqu'à ce jour 1 cravate de commandeur, 24 rosettes d'officier, 183 croix de chevalier, 1,306 médailles militaires, 2,920 citations, 20 médailles des épidémies. Parmi les officiers Savoyards tombés à l'ennemi, 185 appartenaient à l'armée française, 4 à l'armée italienne, 1 à l'armée belge. Le nombre des sous-officiers est de 478.

Il est procédé à l'élection des membres du jury de poésie pour l'examen des œuvres envoyées au concours de 1916.

Sont élus MM. Désormaux, Letonnelier, Gal Maillot, Marteaux, Martin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 6 décembre 1916

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président souhaite la bienvenue à M. Fontaine et adresse les félicitations de l'Académie à M. Michel, dont le gendre M. le capitaine Doyen vient d'être nommé commandant au 11e bataillon de chasseurs. Il félicite également M. Cattin de la belle citation que son fils Joseph vient d'obtenir pour la seconde fois.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages récemment acquis :

P. M. Masson I. *La formation religieuse de Rousseau*
II. *Rousseau et la restauration religieuse*
III. *La profession de foi de Jean-Jacques*,
3 vol. in-12°, Paris, Hachette, 1916.

Il est donné lecture de la correspondance : lettres de remerciements pour leur élection de MM. Monnier et Langlois, lettre de M. de Passorio-Peyssard. Communication de M. Manecy, sur des recherches effectuées par lui dans les registres de l'état civil de Bayonne où il a retrouvé les noms de quatre soldats Savoyards morts pendant les guerres de la première République. Ce sont : Pierre Meunier, sergent dans la légion des montagnes, natif de Bonneville, 5 septembre 1793 ; Basile Arnaud, caporal de grenadiers, natif de Villaroger,

1. Sont présents : MM. Désormaux, Falletti, Fontaine, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, L. Pfister, V. Robert, F. Serand, J. Serand.
Excusé : M. A. Crolard.

20 mai 1795; Nicolas Blanchet, charretier dans les charrois militaires, natif de Myans, 10 juillet 1795; Jean André, volontaire au 57e régiment, natif de Bonneville, 8 décembre 1794.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Marquet, Letestu et Gourguet sont élus membres de la Florimontane.

La parole est donnée à M. Martin pour la lecture de son *Rapport sur le concours de poésie de 1916*. (Voir dans le présent fascicule.)

Le Président met aux voix les conclusions du Jury, qui sont adoptées et procède à l'ouverture des plis cachetés contenant les noms des concurrents dont le numéro a été retenu.

1er prix, 200 francs: Mlle J. Portron, professeur à Niort.

Mention honorable: M. Charles Thorel, ingénieur à Saint-Quentin, lieutenant d'artillerie, au front.

M. Marc Le Roux fait une communication sur la *dissémination des organismes par les oiseaux migrateurs*. (Voir dans le présent fascicule.)

M. Marteaux prend la parole en ces termes: « Nos impitoyables ennemis n'ont pas seulement cherché à ruiner la France pour l'avenir, ils ont encore voulu, en détruisant systématiquement nos plus beaux monuments anciens, rompre les liens de pure affection qui la rattachaient à son passé. En présence de l'anéantissement de tant de chefs-d'œuvre, nous devons comprendre que c'est désormais la tâche pieuse de chaque ville de conserver les restes d'architecture intéressants que le temps a épargnés et qui ont été les témoins muets de la vie de nos ancêtres. A Annecy, pour prendre un exemple, un habitant m'a signalé avec quelque tristesse l'état de délabrement où se trouvait ce portail du XVIme siècle qui donne un peu de beauté à la grande cour de l'immeuble portant le n° 18 de la rue Sainte-Claire. D'un goût plutôt sobre, comme l'entrée d'un temple antique, il se compose d'un fronton triangulaire appuyé sur des colonnes cannelées que décorent des chapiteaux ornés de tiges à crochet et de feuilles trilobées délicatement sculptées. Mais le temps et l'incurie ont fait leur œuvre: les arêtes du fronton sont ébréchées; les chapiteaux, noircis; les soubassements, effrités; de plus la colonne de gauche qui existait il y a dix ans a été, un jour ou une nuit, enlevée et envoyée on ne sait où par un amateur consciencieux des vieilles portes d'autrui. Or nous savons,

depuis le substantiel travail de notre confrère, M. Letonnelier, sur les origines de notre compagnie et publié ici même en 1913-14, que la belle demeure dont il s'agit et qui mériterait peut-être une étude plus étendue, fut construite par noble Galois de Regard, évêque de Bagnorea, qu'elle fut acquise en 1608 par le président Favre, que François de Sales y habita et qu'elle abrita même la première Académie florimontane. La nouvelle faillirait donc à sa tâche si elle n'arrachait à la mort éternelle des choses l'élégant portail qui embellit le berceau de son aïeule. En conséquence, et c'est là le but de ma communication, je propose, étant donné l'intérêt artistique que présente encore cette œuvre de la Renaissance et les souvenirs particuliers qu'elle évoque parmi nous, que notre Société, après entente avec le propriétaire, étudie les moyens de nettoyer ces vieilles sculptures, de cimenter les soubassements et de refaire la colonne disparue ; il serait aussi désirable qu'une plaque, rappelant ce qu'elle fut, soit apposée sur cette habitation. Le possesseur actuel que j'ai vu, M. le chanoine Morand, accueillera certainement avec sympathie toute démarche tentée auprès de lui dans ce but. »

L'assemblée approuve ce projet et charge M. Fontaine, architecte des monuments historiques, d'examiner dans quelles conditions on pourrait faire cette réparation et d'établir un devis.

M. Letonnelier pense que si on appose une plaque, celle-ci pourrait porter le sceau de la Florimontane, afin de faire connaître que cette Académie a pris l'initiative de cette restauration.

M. Martin propose d'y faire figurer et de reprendre ainsi les armoiries traditionnelles établies par saint François de Sales : l'oranger portant fleurs et fruits, avec sa devise : *flores fructusque perennes.*

M. Miquet fait une communication sur la *Famille Favre et les Amours de la Joson.* (Voir dans le présent fascicule.)

Le même donne lecture d'un curieux acte de décès relevé par lui sur les registres paroissiaux d'Annecy :

« Du 24e Juin 1676, à Notre-Dame, a esté inhumé noble spectable Janus Vuillet, advocat au Sénat, âgé de 40 ans.

Du même jour, à Saint-Maurice, a esté inhumé noble François Favre, aagé de 25 ans,

Lequels Favre et Vuillet s'estant rencontrés devant la monstre de Notre-Dame ont mis l'espée à la main et d'un coup

fourré se sont tués tous deux: Vuillet ayant receu sous le tetain droit s'en alla mourir dans le chœur de N.-D., et Favre ayant receu en la cuisse droite, la veine cave coupée, demeura sur la place ;

Et sont restés trois jours sans sépulture, en attendant les ordres du Sénat. »

Le rédacteur de l'acte ajoute : *Amoris amara mors.*

Traduction libre : *cherchez la femme.*

Sur une question de M. Letonnelier, M. Gardier expose le fonctionnement des catalogues sur fiches de la bibliothèque florimontane. Notre dévoué bibliothécaire, à la demande de plusieurs de ses collègues, va transformer l'ordre méthodique en ordre alphabétique dans le classement général.

Le Président profite de l'occasion pour féliciter chaleureusement M. Gardier de son inlassable activité et de son dévouement dans la confection de ces fiches dont le nombre est considérable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

FONDATION ANDREVETAN

AVEC LA PARTICIPATION DE LA VILLE D'ANNECY

44ME CONCOURS DE POÉSIE

Le Concours de 1917 est consacré à la Poésie; 600 francs y sont affectés.

Sont admis à concourir : 1° Les *étrangers* qui sont membres honoraires, effectifs ou correspondants de l'Académie Florimontane; 2° tous les Français, *excepté* les membres de l'Académie Florimontane ainsi que les personnes qui ont fait partie de cette dernière et dont la démission remonte à moins de quatre années révolues au moment de l'ouverture des Concours : 1er janvier 1917.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un concours Andrevetan ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents : seront exclues cependant, les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique. Le nombre minimum des vers, en une ou plusieurs pièces, est fixée à cent. Les travaux devront être composés en langue française.

Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualité, nationalité et domicile (les pseudonymes ne seront pas admis) ainsi que son adhésion aux clauses et conditions du concours. Il devra inscrire sur le manuscrit, *en dessous de l'épigraphe* la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours.Chaque auteur pourra également, le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits *resteront* la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier, en tout ou en partie ; toutefois, les auteurs pourront en prendre copie.

Les œuvres et billet cacheté devront parvenir franco, par la poste, au secrétariat de l'Académie Florimontane, à l'Hôtel-de-Ville d'Annecy, pour le 31 octobre 1917, dernier délai de réception, en un seul envoi, sous pli également cacheté à la cire, avec la mention très apparente : « Concours de poésie de 1917. »

Les concurrents qui se feraient connaître, par n'importe quel moyen, ou qui ne rempliraient pas exactement toutes les clauses et conditions du concours seraient exclus.

Les difficultés de toute nature qui pourraient se présenter seraient tranchées par le jury du concours qui a pleins pouvoirs à ce sujet.

ETUDE

SUR LES

vici et les *villae* de la vallée du Giffre

Si l'on examine une carte, l'on voit que la vallée du Giffre se divise de l'est à l'ouest en quatre bassins distincts, délimités par le relief même du sol. Dans la vallée du haut Giffre ou de Sixt, le torrent se grossit d'autres torrents, déversoirs ou déchargeurs des glaciers et des névés, et s'enfonce, après Sixt, dans le sauvage et profond défilé des Tines. De là, jusqu'au défilé d'Antart s'étend la vallée du Giffre moyen dans laquelle le torrent, toujours assez rapide, s'étale sur une plaine élargie et humide qu'il a souvent ravagée par ses inondations. Au-delà, il redevient peu à peu, en contournant le massif du mont Orchaix, plus encaissé et plus profond, surtout dans le défilé ou cluse de la Serraz, au pied du mont Chounaz [1] avant le confluent du Risse. Enfin, à partir de ce point, le Giffre inférieur descend, avant de se jeter dans l'Arve, vers la plaine où les riverains ont dû réfréner les débordements de son cours capricieux.

Parmi les communes-paroisses qui le bordent, les plus anciennes, Sixt mis à part, sont précisément celles dont les limites se confondaient avec ces divisions naturelles qui n'ouvraient au chemin qu'un passage étroit, facile à défendre : Flérier-Taninge et Samoëns, séparés par le torrent de la Valentine, Mieussy et Marignier. Les autres communes, Verchaix, La Rivière-Enverse et Morillon n'eurent que très tardivement leur autonomie paroissiale [2].

Le Giffre moyen rase, sur sa rive gauche, le bas des pentes ; sur sa droite, au contraire, il borde un sol de plaine dont la

1. Là, le Giffre, au l.dit l'Engouffre, coule à près de 200^{m} de profondeur. On appelle aussi cet endroit les *Tines* d'Anton. Tine. du lat. *tina*, vase à vin, carafe. cuve ; cp. la même image dans l'emploi des mots *cuve*, *oule*, *marmite*, *lonne*, etc. Le nom du Giffre paraît d'origine germanique, *Revue savoisienne*, 1912, 89. Quant au mot *serraz*, je persiste à y voir le nom verbal venu de *serrer* = étranglement, étroitesse, défilé : ital. *serra*, RS, 1897, 255.

2. La Rivière-Enverse fut détachée de Flérier comme commune en 1738, comme paroisse en 1770 ; Morillon le fut de Samoëns en 1500, comme Verchaix en 1779. Annuaires de la Haute-Savoie : *Dict. des communes*, de 1888 à 1905). Les articles rédigés depuis 1893 par l'abbé J.-F. Gonthier fournissent d'utiles renseignements.

plus grande largeur atteint à peine un kilomètre. Exposée au midi, cette rive est la plus chaude et la plus peuplée ; la rive opposée est moins agréable à habiter. La première est aussi plus riche avec ses champs, ses prés, ses vergers, ses chênes et ses noyers continués par les bois de fayard, de bouleaux et de sapins, jusqu'aux pâturages qui se terminent au pied des hauts sommets. Elle possède encore des sources, des mines, mais elle est plus sujette aux glissements et aux éboulements et souffre des trombes d'eau et des inondations [1]. C'est surtout de cette partie de la vallée que je m'occuperai en utilisant les précieuses monographies de H. Tavernier [2].

* * *

L'âge de la pierre polie n'y est représenté que par une hache en jade vert trouvée dans le champ des Tattes, près de Créan (Mieussy) [3]. Cet humble outil prouve toutefois que sur cet étroit coin de terre que contourne le Giffre profond s'élevaient, près de trois mille ans avant J.-C., quelques huttes rondes de néolithiques, auxquels paraissent s'être mélangés de bonne heure les brachycéphales Ligures, propagateurs de la culture céréale et de l'élevage des animaux domestiques.

L'âge de bronze n'a laissé aussi qu'une hache à ailerons recueillie près de Taninge, à Hauteville [4]. Mais elle nous prouve que la population ligure pourvue d'un outillage plus perfectionné occupait au XVIe s. environ la plus grande partie de la vallée.

Quand les Celtes se furent répandus dans le nord-est de la Gaule, ce canton alpestre demeura aux mains des Ligures jusqu'au IIIe s. ; mais peut-être vit-il sa population s'accroître, s'il donna asile aux Ligures d'outre-Rhône fuyant devant l'invasion.

Au IIIe s., il dut s'ouvrir, comme tout le territoire compris entre le Rhône et l'Isère à de nouveaux arrivants, les Allobroges, qui soumirent les indigènes certainement plus nombreux que les envahisseurs les uns grossissant la plèbe, les autres, les chefs, se fondant dans l'aristocratie gauloise. L'influence

1. Voir P. Mougin : *Torrents de la Savoie*, Grenoble. 1914.

2. V. Alb. Beaumont : *Descript. des Alpes*. II. p. 123-148 et H. Tavernier : *Mieussy* (*Mém. de la Soc. savoisienne*, 1890, XXIX). Cet aimable écrivain est, avec plus d'érudition, comme le J Replat de la vallée du Giffre.

3. H. Tavernier : *Revue savoisienne*, 1881, 80 et *Mieussy*, p. 66.

4. Id. : *Mieussy*, p. 66 n. et RS, id. Une hache à ailerons a été aussi trouvée sur Saint-Jeoire, en 1858, lorsqu'on établit le nouveau pont du Risse (L. Revon : *Hte-Savoie av. les Romains*, 1876, 46).

de leur langue persista longtemps dans les vallées alpines ; certains mots, soit par leur racine, soit par leur suffixe, attestent nettement leur origine ligure. Tels sont l'*Araris* [1], l'Arve, et les noms terminés par les suffixes *asca*, comme *Arasca* [2], Arache, *iscus*, etc.

Période gauloise — Ce serait donc une erreur de croire qu'en ces temps reculés la vallée fût à peine habitée. Actuellement celle-ci renferme 2,000 habitants répartis sur 34,000 hectares [3]. Mais tout porte à croire qu'avant l'arrivée des Romains non seulement les rives réservées à la culture et aux prairies, mais encore les pentes et les petits plateaux surélevés étaient déjà fréquentés. Et même, en faisant à la forêt de bois noir, *joria* au moyen âge, une part plus grande que de nos jours, il est probable que quelques hauts pâturages accessibles devaient nourrir en été des troupeaux [4]. Les forêts, réservoirs de gibier, s'étendaient surtout sur le versant gauche du Giffre.

Il n'est pas impossible que la vallée du Giffre tout entière, si l'on y rattache celle du Risse et du territoire de Saint-Jeoire jusqu'à l'étranglement d'Entreverges, en tout 42,000 hectares, ait été l'habitat d'une petite tribu allobroge fortement mélangée de Ligures, ayant ses limites bien marquées par des lignes de faîte et des défilés, ayant ses dieux et ses chefs particuliers, mais dépendant du pagus de l'Arar [5]. Dans ce cas *Mediolanum*, Mélan, en aurait été la capitale et cette bourgade répondrait à la fois aux deux sens qu'on veut attribuer à ce mot étant située et au milieu d'une plaine et au centre de la vallée [6]. Elle se trouvait probablement, pour la sécurité des habitants et suivant le principe gaulois, plus rapprochée du confluent du Foron et du Risse, vers la pointe appelée l'Ile [7].

1. *Araris* 1265, SHAG, XIV, n° 93 ; *ab Arare* 1296, id., 249, Sur Arve, du b.lat. *alva*. bassin, lit de rivière, class. *alvus*, ventre, v. RS, 1910, 210.

2. *Arachi* 1272 et 1305, SHAG, XIV, p. 123 et IX p. 209.

3. Tavernier : *o. c.*, p. 5.

4. Voyez ce que dit C. Jullian : *Hist. de la Gaule*, II, p. 5-6 et 18 sur la densité de la population alpine au temps des Gaulois.

5. Voir ce que dit C. Jullian de la tribu gauloise, *Histoire de la Gaule*, II, p. 14, 18.

6. Du celtiq. *medio(p)lanon*, qui est au milieu de la plaine ; c'est le sens qui me paraît le plus vraisemblable. C. Jullian voit dans chacun des nombreux Mediolanum de la Gaule énumérés dans Holder le centre religieux et économique d'une cité (II, 59-60). Sur les autres centres allobroges de ce nom, v. *Boutae*, p. 384-394.

7. C'est aussi le nom que les Allobroges avaient donné, suivant Polybe au triangle situé entre le Rhône et l'Isère ; aujourd'hui le Vernet, à cause de ses vernes ou aunes verts. Au sujet de Mélan, voir la charte de fondation de la char-

On peut se représenter le groupe de ses huttes rondes ou rectangulaires en clayonnage revêtu d'argile, couvertes d'un toit de bardeaux [1]. Les troupeaux paissaient dans la grande prairie environnante.

S'il n'existe que de rares noms de vici allobroges, c'est que plusieurs d'entre eux ont disparu sous les éboulements ou ont changé de nom [2]. Mais que sont devenus les noms des *ædificia*, c'est-à-dire des propriétés rurales bâties ? Ont-ils été remplacés par les nouvelles dénominations des villas romaines ? Si la propriété individuelle n'existait pas alors, avaient-ils seulement un nom ? C'est le cas de résumer sommairement l'état de la question sur l'existence de la propriété gauloise.

Quand parut le premier opuscule de d'Arbois de Jubainville sur l'origine de la propriété foncière, Fustel de Coulange lui reprocha d'avoir dit que, chez les Gaulois, le sol était indivis, que l'Etat en était le maître, qu'il le distribuait annuellement entre les citoyens et que l'hérédité n'existait pas [3]. M. C. Jullian, dans son *Histoire de la Gaule*, II, 71, reproduit les mêmes critiques et apporte des raisons nouvelles pour réfuter cette thèse. Or d'A. de Jubainville n'a rien dit de pareil ou l'on a exagéré sa pensée [4]. Il a simplement exposé à plusieurs reprises que, comme cela existait aux premiers temps de la République romaine, le sol des vaincus fut partagé entre les chefs gaulois, mais que ceux-ci le tinrent à titre précaire de l'Etat à qui il appartenait nominalement ; que ces chefs, nobles et riches, que César appelle sénateurs ou chevaliers, jouirent de ce sol comme s'il leur eût appartenu en fait, qu'ils y établirent leurs demeures et leurs troupeaux, qu'ils le firent cultiver par leurs esclaves et les hommes libres de leur clientèle, qu'ils

treuse : 1292, *in loco qui vulgariter Melanum apellari consuevit... loco de Melans* (Hil. Feige : *Histoire de Mélan* dans *Mémoires de l'Acad. Salésienne*, XX, 1898, doc. 2). A. Beaumont (*Descript. des Alpes*: II, 135) rapporte la tradition de l'existence d'un village considérable dans l'enclos de la chartreuse, celle-ci ancienne villa murée des barons de Faucigny, submergé au VIIIe s. par les eaux du Giffre (allusion à une trouvaille de tombes burgundes ; cp. Feige : *o. c.*, p. 8).

1. En Haute-Savoie les planchettes de sapins qui couvrent les maisons et les chalets et qu'on appelle *tavaĭons*, ont les mêmes dimensions qu'avaient celles des huttes d'Hallstatt au VIe s. av. J.-C., soit $0^{m}30$ et $0^{m}15$. (Constantin et Désormaux : *Dict. Savoyard*, 1902, p. 390). Sur les huttes à Alesia, v. H. Barbe, dans *Pro Alesia*, juin 1914.

2. Il se peut que Saint-Denis (Onion) recouvre un nom celtique, comme Saint-Jeoire.

3. D'A. de Jubainville : *Recherche sur l'origine de la propriété foncière*, 1890, XXIV-XXVII.

4. C'est chez les Germains, comme le dit César, qu'existaient l'indivision et le partage annuel du sol (VI, 22).

payèrent pour cette raison à l'Etat une faible redevance, que cette concession fut toujours considérée comme révocable, que les nobles n'avaient pas le droit de disposer à leur fantaisie de ces portions de sol qui avaient cependant leurs limites particulières et que prés, pâturages et bois étaient livrés à la jouissance commune ; que cela n'empêcha pas du reste certains hommes libres de posséder dans des vici, au même titre, des maisons avec un petit enclos de terre attenant et d'y exercer leur industrie [1]. Mais logiquement, l'auteur a dû nier ensuite que ces possessions immobilières fussent transmissibles par hérédité, ni qu'elles constituassent un apport ou une dot, ni qu'il existât avant la conquête, des noms de propriétés formés d'un nom d'homme possesseur.

Les preuves dont il corrobore ces conclusions ne sont pas en l'absence de textes précis, très convaincantes. Il est en effet difficile d'admettre sans restriction que la terre n'ait pas fait partie de la richesse personnelle des nobles ; que *bona* dans César n'ait pas désigné autre chose que des biens meubles [2] ; que les hommes libres de la plèbe gauloise aient pu être écrasés d'impôts et de dettes autrement que par de grands propriétaires terriens dont beaucoup préféraient être les ouvriers et les clients asservis plutôt que de peiner à vivre sans profit sur leur propre terre, que ces mêmes nobles aient pu posséder même à titre précaire un domaine sans avoir eu la faculté de le léguer, après leur mort, à leurs enfants ; que ces domaines pussent être repris par les gouvernants, c'est-à-dire par les rois, par les princes, leurs pairs, pour être distribués à d'autres nobles ; qu'enfin il ait pu exister des noms de ponts et de forteresses *briva*, *briga*, précédés du nom d'un homme qui n'en pût être propriétaire et que tous les noms de localités formés d'un nom d'homme et de *magus*, champ, n'aient pu être créés que postérieurement à César, etc. [3].

Quoi qu'il en soit, on ne peut guère citer, en dehors de Mediolanum, comme vicus, que *Minnodunum*, fondé après la conquête par Minnos dans un site assez élevé, mais le mieux exposé d'une vallée secondaire dont le torrent se jette dans le

1. *Origine de la propriété*, p. 4. 6; 67, 99, 110, 117, 118, 152, n. 2, 154. A Rome, la jouissance d'une portion de l'*ager publicus* s'appelait *possessio* (p. XXV) ; c'est justement le terme dont se sert César (I, 10).

2. C. JULLIAN : *o. c.*, p. 71-73 ; pour *bona*, cp. VIRGILE : *Georg.*, II, 458.

3. Il est à remarquer qu'en effet presque tous les noms de stations romaines en Allobrogie sont des noms communs ou de divinités.

Giffre [1]. Ainsi un chef allobroge, nommé Minnos, aurait fait construire ce petit vicus, protégé du nord, facile à défendre, mais certainement très humble et consistant en quelques huttes au toit conique entourant la maison du chef, de meilleure apparence et mieux aménagée.

Il ne faudrait pas croire que les monts de 2000m d'altitude qui bordent au nord le territoire de la vallée missent un obstacle infranchissable entre notre petite tribu et les populations ethniquement semblables de la vallée voisine, celle de la Drance. Des sentiers pratiqués peut-être déjà du temps des Ligures et appelés au moyen âge *passus*, les pas, les reliaient par des cols facilement accessibles en été et qu'un fortin pouvait défendre. C'est ainsi qu'un sentier gagnait de Mediolanum Minnodunum et de là la vallée de la *Druentia*. Plus loin, en amont, une autre sente, partant du vicus auquel aurait peut-être succédé Samoëns, gagnait un petit fort, *Noviodunum*, Nions [2], à plus de 1800m, construit par les Allobroges pour défendre en été le passage d'où l'on montait de Morzine [3]. Un autre devait protéger pareillement celui par lequel on pouvait gagner par les Alpes d'Acaunum, Morgin et le pays des Nantuates. En aval, au nord de Moudon, le col de Vésine devait être également connu, car une pointe qui le domine

1. Aujourd'hui, sur la c. des Gets, vallée du Foron; c'est un hameau réduit à cinq maisons. V. Tavernier : *Monogr. des Gets et de la Côte d'Arbroz*, Mém. de l'Acad. Salés., IX, 1886, p. 162. Nous supposons la même origine que pour Moudon (Vaud) ; v. H. Jaccard : *Essai de toponymie*, Mém. et doc. de la Suisse romande, VII, 1906 et Holder. — Il n'est pas sûr que le monticule, appelé Brion (cad. n° 2019) que contourne le Foron, sur Taninge, ait porté un vicus de ce nom. Il est en effet étrange qu'il n'ait rien laissé de lui aux périodes suivantes. Si ce nom est celtique, il doit être rapproché de *Brionnus*, Brion (Deux-Sèvres) et de *Brionna*, Brienne (Aube); v. Holder. Même nom près de Saint-Jean d'Aulps, en 1135, *Bréon* (*Inv.*, n° 404). L'origine pourrait en être un nom d'homme d'origine celtique, Brigo (RS, 1912, 203) ou s'expliquer par l'ancien pont de bois (*brio* = *brivo*, Holder) sur le Foron ; v. Tavernier : *Taninge* (Mém. de la Société savoisienne, XXVII, 1888, p. 14).

2. C'est encore aujourd'hui le nom d'une pointe et de chalets d'alpage qui marquait une ancienne frontière entre les pentes de la vallée du Giffre et celles de la Dranse, à la limite du partage des eaux, *decursus aquarum*. Vers la fin du XIe siècle les *termini de Neyum* séparaient les territoires colonisés par les moines bénédictins de Contamine-sur-Arve, de ceux qui appartenaient au couvent cistercien de Saint-Jean-d'Aulps (Charte d'Aimon de Faucigny 1140 ; Tavernier : *o. c.*, doc. 1, p. 228), ils séparaient aussi les pâturages des Gets de ceux de Samoëns, *versus montem de Neon* (1313 ; *id.*, doc. 4, 237). C'est la limite entre les arrondissements de Thonon et de Bonneville.

3. M. G. Muret explique très correctement Morzine et Morgin, par le nom d'une villa romaine *Murdiana*, *Murdianus* (*Romania*, XXXVII, 41). J'y verrais, mais sans plus insister, un dérivé du ligure *morga*, nom de torrent. Ce serait une villa de Morgina, située sur une Morge, peut-être ancien nom de la Drance supérieure ou de son petit affluent ; cp. Brigantinus lacus (Holder) et le nom d'homme Morginus (RS, 1909, 164).

porte un nom celtique, celui sans doute d'un torrent, Chalune [1], autrefois probablement *Calonna*.

Le plateau incliné de Mieussy n'était pas dépourvu de vicus, mais on en ignore le nom. Toutefois un chemin le desservait et, remontant la vallée du Risse, pouvait descendre ensuite sur *Camba* au bord de l'antique *Bebro*, aujourd'hui Jambaz, sur le Brevon [2].

Sur la rive gauche, on pouvait aller de Médiolanum à la rivière de l'Arar, au nom ligure, par le col appelé maintenant de Châtillon, car il est probable qu'un pont de bois franchissait le Giffre. Les pentes voisines étaient alors sauvages, couvertes de forêts de chênes et de fayards, asile de bêtes fauves que chassaient les Allobroges.

On voit que les noms de localités remontant aux temps de l'indépendance allobrogique sont assez rares. Quelques noms communs en revanche ont subsisté dans le parler topographique ancien, comme *alpis*, alpe, *balma*, balme, la grotte, *cumba*, combe, le petit vallon concave ; *dunum*, don, la montagne considérée comme forteresse naturel ; *nantos*, nant, le petit torrent encaissé ; *olca*, ouche, la pièce de terre fertile ; *vabra*, vuavre, la brousse marécageuse, et aussi *joria*, le bois noir, **lanca*, la lanche, etc [3].

Période romaine. — C'est seulement grâce aux sages mesures administratives de César et d'Auguste, établissement de l'impôt personnel et foncier, œuvre du cadastre, tracé des voies pavées, répartition de l'*ager* ou territoire de la cité de Vienne en *pagi* et en propriétés particulières ou *fundi* ; c'est grâce aussi à la paix et à la stabilité des affaires politiques, religieuses et économiques que la vie agricole et commerciale se développa dans notre vallée. Les *vici* subsistèrent ; mais aux demeures rurales des chefs gaulois succédèrent les villas ou petits centres peuplés des propriétaires gallo-romains avec

1. En 1275, *Chalonna* ; cp. dans l'Ain la *Calonna*, auj. la Caline, qui arrosait le domaine appelé *Calonia* (E. Philippon : *Dict. top.*, v ; v. aussi Holder : *Suppl.* col. 496, art. *Calonna*).

2. Gembaz, au XIIIe s. *Gembaz* (Bellevaux ; J.-F. Gonthier : *Inv. de l'abb. de Saint-Jean d'Aulps*, n° 454) et av. 1103 *a monte Gembe* (Acad. de Savoie, sér. 2. II, p. 298). Ce mot celtique désigne un accident du sol = la courbe. Sur le Brevon, cp. Philippon : *o. c.*, p. 11. Les Ligures et les Gaulois comparaient souvent un cours d'eau au castor, quand ils le voyaient charrier et déplacer ses alluvions. En 1138 *Bevro* (Mém. de l'Acad. de Savoie, 2e s. II, 271).

3. Sur *vabra*, RS, 1914, 178 ; sur *joria*, *Bull. du glossaire des patois de la Suisse romande*, 1904, 14 ; *lanca*, adj. *lancea*, celtiq. (Holder) fr. lance, désignerait ainsi par comparaison une langue de terre en pente rude entre deux nants ou deux ravins.

leur nom officiel, leurs limites précises [1] et leurs droits particuliers [2].

Si nous examinons les noms des domaines antiques de la vallée du Giffre, nous en trouvons plusieurs espèces offrant un nom d'homme, vraisemblablement du premier propriétaire qui a fondé le domaine. Ce sont soit des noms simples, soit des noms terminés en *acus*, *ianus*, *icus*, *incus*, *iscus* et en *io*.

Les noms en *acus* sont les plus nombreux. D'A. de Jubainville a montré par de multiples exemples qu'après la conquête les Gaulois prirent l'habitude de désigner les domaines par un nom d'homme suivi du suffixe *acus* (ou comme en Italie, en *anus*). Les hommes libres non citoyens romains l'ajoutèrent au radical de leur nom terminé par une consonne, comme dans *Aunedonnacus*, d'Aunedo*(n)* Aulnay (Charente-Inférieure) ; les citoyens firent suivre de ce suffixe la voyelle de leur gentilice généralement en *i-us*, comme dans Anicius, *Aniciacus*, Annecy. Ce savant combattait ainsi et avec raison l'opinion de Quicherat [3] qui avait prétendu que, le nom habituel du propriétaire étant son surnom, c'était celui-ci qu'on avait fait suivre, mais indifféremment, des suffixes *iacus* ou *acus*. M. C. Jullian, reprenant sa thèse, croit que « les innombrables localités qui s'appellent aujourd'hui Fleury, Floirac, Florac s'appelaient alors Floriacum ou Floriacus « bien de Florus [4] ». Formuler cette proposition, c'est, je crois, faire naître de nouveau dans les esprits cette confusion que d'A. de Jubainville avait essayé de détruire [5].

Il est certain que les Romains désignaient habituellement un homme qu'ils connaissaient bien par son surnom ; il est certain aussi que les Gaulois libres, tant qu'ils ne furent pas citoyens firent usage de leur unique nom celtique ; aussi fondèrent-ils quelques localités terminées en *acus* qui datent probablement des premiers temps de la conquête comme Aune-

1. Ces limites étaient naturelles : lignes de faîte, collines boisées, cours d'eau ; elles ne concordent pas toujours, tant s'en faut, avec les limites seigneuriales ou paroissiales. C'est sur elles cependant qu'il faut s'appuyer si l'on veut s'essayer à déterminer le territoire primitif des villas.

2. D'A. DE JUBAINVILLE : *o. c.*, p. 7-10.

3. *Formation française des anciens noms de lieu*, 1867.

4. *Hist. de la Gaule*, IV. p. 376, l'auteur renvoie à d'A. de Jubainville qui n'a pu dire que Floirac venait de *Floriacus* : cp. *o. c.*, p. 376, n. 1 où *Juliacum* pourrait venir de Julius ou de Jullus, ce qui est l'avis de Quicherat, combattu par de Jubainville.

5. C'est de son ouvrage que G. Paris disait : « La Science de la toponymie historique en France doit à M Lougnon la constitution de la vraie méthode et à M. d'A. de Jubainville les fondations inébranlables dans leur ensemble sur lesquelles elle sera élevée ». (*Romania*, XIX, 476.)

donnacus. Mais, quand un citoyen, d'origine gauloise ou romaine, créa une propriété transmissible à ses enfants et qu'il dut lui donner un nom officiel, ce fut évidemment son gentilice qu'il choisit. On n'a pas en effet assez remarqué que ce gentilice prouvait par lui-même que le possesseur du domaine avait le droit de cité romaine et qu'il exprimait en outre clairement un état de fait, c'est-à-dire la permanence du patrimoine foncier. On ne comprendrait guère non plus que des citoyens qui énuméraient à l'avance avec tant de complaisance leurs trois noms et leur tribu sur leurs propres tombeaux [1] eussent appelé le domaine qu'ils créaient pour eux et pour leur famille de leur simple surnom, suivi d'un suffixe *iacus* alors inexistant [2].

Dans les règles qu'il a formulées, d'A. de Jubainville entendait surtout parler des premiers siècles de l'Empire. Dès le début du IIIe, après l'édit de Caracalla qui accorda le droit de cité à tous les hommes libres, il est indéniable que la valeur du gentilice diminua et que les propriétaires dénommèrent leurs domaines, comme c'était leur droit, un peu à leur fantaisie. A partir de la fin du IIIe siècle, les conséquences des misères, l'affaiblissement de la classe moyenne, la diminution de la population et de la richesse, les invasions ou l'hospitalisation des barbares, l'influence du christianisme, modifièrent la situation économique des cités de la Viennoise et par suite la toponymie foncière. Mais telle était cependant la force de la tradition que des radicaux de surnoms, de noms barbares, de noms communs même, furent suivis du faux suffixe *iacus*. Il est possible alors que durant cette longue période de décadence un tardif *Floriacus* ait signifié, lors de sa fondation, villa des Fleurs [3] ; mais, jusqu'à preuve du contraire, il faut croire que notre Flérier de la vallée du Giffre, bien que jouissant d'une situation assez ensoleillée, appellation du reste presque unique en Haute-Savoie, tire son nom du gentilice romain Florius [4].

1. Sur les sépultures familiales v. C. Jullian, IV, 379, n. 3.

2. Il faut noter qu'au premier siècle les Romains employaient un faux suffixe *ianus*. Ne disaient-ils pas couramment en parlant de la défaite de Varus, *Varianam cladem* (Suétone, *Octav.*, 23) ; en Gaule, la troupe d'acteurs d'un Valerius Asiaticus, à Vienne, s'appelait *scaenici Asiaticiani* (C. XII, 1929) ; mais rien ne prouve qu'on abusât de ces licences dans les dénominations des propriétés ; autrement tous les noms se seraient terminés en *ianus* ou en *iacus*. Du reste n'était-ce pas des gentilices qui servaient à dénommer les lois (*lex Julia*), les voies (*via Domitia*), les montagnes (*Alpes Cottianae*), etc ?

3. C. Jullian : *o. c.*, IV, p. 376, n. 5.

4. D'autre part, au VIIe siècle, on expliquait, par exemple, Lagnieu (Ain) par le nom de propriétaire Latinus = Latinius (E. Philipon, *Dict. topogr. du Dép. de l'Ain*, p. 217).

Si nous pouvions jeter les yeux sur une carte hypothétique de la Sapaudia, nous verrions que la partie qui correspond à la Haute-Savoie y était morcelée en un millier environ de propriétés indépendantes les unes des autres. Plus tard la fondation d'une église dans une villa créa la paroisse qui comprit outre la villa principale de qui elle tint son nom, plusieurs des villas environnantes.

D'A. de Jubainville pensait que les villas étaient les ancêtres des paroisses et qu'un certain nombre avaient dû subsister telles qu'elles jusqu'à nos jours avec leur nom, leurs limites et leur superficie (p. 12). Il semble au contraire qu'en Savoie ce soit l'exception. Il est souvent peu prudent de s'appuyer sur la superficie d'une paroisse-commune moderne pour en tirer des conséquences positives sur l'état du domaine antique. Les origines de nos paroisses sont encore fort obscures. Très rares au IVe siècle, elles n'ont commencé à se multiplier qu'après les invasions, d'abord autour des villes, puis dans les campagnes où elles ont remplacé peu à peu les sanctuaires païens. C'est après la crise arienne et sous l'impulsion du roi burgunde Sigismond, puis sous la domination des Francs que de nombreuses chapelles ou églises furent créées sur leurs terres par les évêques, les rois, les grands, les propriétaires fortunés et les communautés religieuses [1]. Une paroisse primitive, d'abord étendue et pouvant comprendre plusieurs villas contigües fut plus tard morcelée, parce que certaines de ces villas mediévales ne se contentèrent plus d'une humble chapelle et voulurent avoir à leur tour leur église. Au contraire dans des temps plus rapprochés de nous d'autres paroisses, modestes et peu peuplées, furent supprimées et leur église convertie en chapelle et rattachée à une paroisse plus florissante. Les limites des paroisses n'ont donc pas le plus souvent concordé avec les limites de villas gallo-romaines et la preuve encore c'est que leur tracé a souvent choisi comme points de repère certaines ruines antiques qu'elles auraient dû renfermer dans leur territoire. Cependant, en principe, la thèse de d'A. de Jubainville est juste : la paroisse primitive fut tout d'abord comprise entre les limites du domaine du propriétaire qui avait fait construire

1. Imbart de la Tour : *Paroisses rurales dans l'ancienne France*. Revue historique, 1886-1887; cp. ce que dit le chroniqueur Marius, à propos de la chute du Tauredunum, en 563 : « *cum multa sacrosancta loca cum eis servientibus demolisset.* » (*Reg. genev.*, n° 68) Les lieux de culte furent établis surtout sur les rives du Léman (*Reg. genev.*, n° 809, en 892), le long des anciennes voies, à partir du VIe siècle.

l'église, domaine qui devait être assez peuplé et assez prospère pour que ses revenus justifiassent cette dépense. Plus tard, et c'est le cas le plus fréquent, la juridiction spirituelle de la paroisse s'étendit sur les petites propriétés indépendantes voisines qu'elle engloba dans des limites souvent factices.

(*A suivre.*) C. MARTEAUX.

SOUVENIRS D'AUTREFOIS.

La Famille Favre et *les Amours de la Joson*

C'est en 1862 que Jacques Replat produisit *Les Amours de la Joson*. Si l'histoire est vraie, les noms des principaux personnages sont imaginaires. Il y avait sans doute, alors, des raisons de convenance qui empêchaient de faire connaître les noms réels. Le chanoine Mercier est le premier qui, dans les *Souvenirs historiques d'Annecy*, publiés en 1878, ait soulevé un coin du voile. A propos de l'élection du citoyen François Favre, homme de loi, il dit textuellement que l'élu « était le fruit, d'ailleurs très légitime, des *Amours de la Joson* ». (Page 452, note 3.) Or, si l'on se reporte aux registres de l'état-civil, on voit que François Favre, né le 4 avril 1757, était fils d'*Emmanuel* Favre, avocat, et d'*Antoinette* Fernex. *André* n'était donc pas le nom de l'amoureux transi, pas plus que *Joson* n'était celui de « la fine mouche qu'on appelait en badinant Mlle de la Tour de Pin ». Cependant, quoique le prénom usuel de celle-ci fût *Antoinette*, et qu'il figure seul dans l'acte de baptême de François Favre, son fils, celui de *Josette* y était accolé dans les actes de naissance et de décès de la dite Mlle Fernex.

Les actes en question sont faciles à retrouver, si l'on utilise les données du récit. D'après ces données, « le chanoine connaissait la Joson dès le berceau. Etant vicaire à Saint-Maurice, en 1731, il l'avait baptisée; il lui fit même à son entrée dans le monde beaucoup plus d'honneur qu'au commun des enfants. A cause de M. son père qui était le meilleur médecin de la ville, à cause de M. le curé son oncle, qui était le parrain, le

chanoine prit une chape, fit allumer six cierges sur l'autel, et reçut la fillette en grande solennité. »

Nous constatons en effet que, le 17 août 1731, naquit et fut baptisée Josette-Antoinette, fille d'Antoine Fernex, docteur en médecine, et de Josette Gaultier : parrain Joseph Fernex, vicaire à Clermont, et marraine Antoinette Fernex-Lacombe.

L'auteur ajoute : « Elle était encore enfant à la mort de son père... Sa mère s'était remariée avec l'avocat Ribitel. »

Et nous voyons dans les registres paroissiaux qu'Antoine Fernex, médecin, étant décédé à l'âge de 60 ans, le 6 novembre 1735, sa veuve, Josette Gaultier, se remaria le 29 octobre 1743 avec spectable Joseph Ribitel, avocat.

Quant à l'oncle *Aubert*, chanoine de Saint-Pierre, « qui tenait large place au chapitre et à la ville» et qui « fut avec le chanoine Dumas son ami, l'un des fondateurs, conservateurs et bienfaiteurs de la bibliothèque publique d'Annecy », nous savons qu'il s'appelait en réalité François *Favre* [1]. Né le 27 avril 1702, il mourut le 3 juin 1764. Il était fils d'Ambroise Favre, (1649-1730), notaire et secrétaire de ville, à qui appartenait le domaine du Crévion, et petit-fils de Jean-Pierre Favre, de Saint-Jean de Sixt, également notaire et secrétaire de ville, (1620-1670).

Ajoutons qu'Emmanuel Favre, avocat, (que Theuriet nomme Févez) mourut le 6 germinal an XII et que la Joson l'avait précédé dans la tombe le 22 octobre 1776, à l'âge de 43 ans. Leur rejeton, François Favre, également avocat, après avoir été maire d'Annecy, de 1792 à 1795, député au Conseil des Cinq-Cents de 1795 à 1799, reprit sa place au barreau dès 1815 ; il légua la plus grande partie de sa fortune aux hospices et termina le 7 mai 1855 une existence de près d'un siècle.

François MIQUET.

---

1. Il suffit de lire la note de la page 322 du *Chapitre de Saint-Pierre de Genève* par le chanoine Mercier ; en rapprochant cette note de la page 2 des *Amours de la Joson*, on voit, à n'en pas douter, qu'il y a identité de personne.

Concours de poésie de 1916

Messieurs,

Chaque année la guerre resserre son étreinte, chaque année le nombre de nos concurrents décroît. Verrons-nous, malgré notre ténacité à les maintenir, nos concours cesser fáute de combattants? Cinq envois seulement nous sont parvenus, et la qualité n'en compense pas le petit nombre. Cependant deux auteurs nous ont fait bonne mesure, et nous ont envoyé plus d'un millier de vers. D'ailleurs leur effort ne mérite pas une récompense égale.

Le nº 1, avec la belle épigraphe *Certa viriliter, sustine patienter*, ne porte pas la mention exigée par nos règlements, et doit être écarté. Que l'auteur s'en console! Malgré la sympathie qui s'attache à tous les sujets militaires, où parlent et s'agitent « les poilus » les gaucheries et même les incorrections de la forme ne nous auraient pas permis de retenir son envoi.

Le nº 4, dont l'auteur se déclare « *un poilu de La Chipotte, médaille militaire* » éveille la même sympathie, et fait preuve d'un talent moins rudimentaire. Il y a de jolies notations à la Verlaine dans « Perdition ».

Les mauvais cafés ont des faces rouges.

On peut louer des passages émouvants dans le dialogue entre deux séminaristes blessés, et prêts à retourner au feu. Mais pourquoi tant de vers faux ou mal rythmés, tant d'expressions plates ou vagues, tant de termes presque énigmatiques à force d'impropriété?

Le nº 5, *les Vengeresses*, sont sorties d'une plume exercée, mais trop facile; qui se contente des premiers termes qu'elle trouve, et qui, suivant la parole du vieux Régnier, ne parvient guère

Qu'à proser de la rime et rimer de la prose.

C'est dommage, car l'auteur n'est pas dépourvu de métier, ni de sensibilité; mais il n'a pas su se garder du pire danger qui menace un écrivain de quelque mérite: la banale facilité.

Le nº 3, avec la sceptique épigraphe *Quien sabe?* nous cause la surprise presque agréable, parce que reposante, de ne pas nous parler de la guerre. Puis il semble que ce soit un man-

que de respect pour les douleurs du présent d'attirer notre attention sur d'autres sujets. Cependant, au nom de la liberté qu'Horace a revendiquée pour les poètes, nous avons jugé le plus impartialement que nous avons pu ces vers, qui ne sont pas sans mérite.

Ce sont ou des impressions de la vie rustique, comme *Le Faucheur*, *le Cimetière de campagne*, *Novembre*, ou des pièces amoureuses, dans lesquelles l'auteur n'a pas trouvé des accents nouveaux pour célébrer l'antique ivresse. Mais le style est correct, et les vers habilement tournés et rimés avec soin. Peut-être l'indigence du concours nous a-t-elle inclinés à l'indulgence; quoi qu'il en soit, nous avons retenu cet envoi pour une mention.

Heureusement il nous reste le n° 2, qui est incontestablement de qualité supérieure. C'est une série de poèmes intitulés : « Au jour le jour », qui forment comme un journal de la vie de l'auteur. Ce sont des pièces intimes où passent tour à tour les scènes de la vie de famille, les impressions de la nature extérieure, les méditations morales ou religieuses, enfin les pathétiques retentissements de la guerre.

L'auteur, doué d'une sensibilité vive et délicate, sait exprimer ses sentiments avec une émotion communicative. Sans doute, tout n'est pas d'égale valeur dans ces pièces peut-être trop nombreuses, et il faut que l'auteur, s'il veut aller plus haut, comme il en témoigne à plusieurs reprises le légitime désir, devienne plus sévère pour lui-même, évite les sujets trop rebattus, ou leur découvre une face nouvelle, cherche à donner plus de couleur et de nerf à son style, qui admet souvent des expressions banalisées par un trop long usage et ces cascades de compléments déterminatifs que condamnait Flaubert.

Mais enfin, il y a des pièces à peu près parfaites. Sans doute l'originalité n'en est pas saisissante, et nous n'avons pas eu l'impression, comme deux ou trois fois dans nos concours passés, que l'auteur promettait de devenir un grand poète; c'est déjà bien quelque chose d'être un poète aimable, et nous espérons qu'après avoir lu les pièces qui seront publiées dans la Revue, vous ne penserez pas que nous avons dépassé les bornes de l'indulgence, si nous vous demandons pour cet auteur un premier prix. Voici quelques vers qui vous permettront de vous faire une idée de son mérite :

LE CRAPAUD

La plainte du crapaud monte au creux d'un fossé,
Cette voix triste émeut, solitaire, lointaine,
Ceux dont l'âme anxieuse est obstinément pleine
D'un vœu que le Destin n'a jamais exaucé.

Il chante comme tinte un cristal pur et frêle,
Aux dernières lueurs d'un beau couchant vermeil,
Et la plaine aux blés mûrs qui s'apprête au sommeil
Le recueille en sa paix auguste et maternelle.

Elle écoute et comprend l'invisible chanteur,
Miséricordieuse à celui qu'on repousse ;
Elle se fait pour lui plus profonde et plus douce
Et de l'ombre du soir abrite sa laideur.

Voici encore un bel élan de tendresse confiante vers la Patrie.

JAMAIS

Que jamais ton amour ne s'efface en mon âme,
Pays si tendrement aimé,
Et ne brûle moins haut ta flamme
Dans mon cœur qui l'abrite en son temple fermé !

Que jamais tes malheurs au fond de ma mémoire
N'endorment leur noir souvenir,
Et que le réveil de ta gloire
Soit l'unique souci du prochain avenir.

Que jamais ta grandeur ne quitte ma pensée,
Que je garde le ferme espoir
De voir la prière exaucée
Que pour toi chaque jour je fais matin et soir.

Qu'en aucun temps ma foi ne perde sa vaillance,
Même lorsque nous reculons ;
Même pendant ces jours si tristes et si longs,
Que jamais de ma part un doute ne t'offense
O France !

Donc, nous vous proposons d'accorder à l'envoi n° 2 un 1er Prix, d'une valeur de 200 francs et à l'envoi n° 3 une mention honorable.

G. MARTIN.

* * *

LA MAISON

Nous étions neuf sœurs, grandes et petites,
Nous étions neuf sœurs dans notre maison ;
Le jardin riait en sa floraison
Et le vent jouait dans les clématites.

Notre jeune mère au front souriant
D'un œil plein d'amour suivait sa couvée
A tout devoir prête et toujours levée
Dès que le soleil rosait l'orient.

Des bébés bruyants aux sages aînées,
Tout était commun, les travaux, les jeux;
Nous vivions en paix au foyer joyeux,
Nulle n'enviait d'autres destinées.

Au logis règnaient l'ordre et la raison ;
Dans mon souvenir ce cher passé brille.
Le Seigneur bénit les grandes familles :
Nous étions neuf sœurs dans notre maison.

PROFESSION DE FOI

Nul ne m'arrachera le cri de défaillance
Qui fait injure à nos soldats;
Je ne douterai pas que leur ferme vaillance
Ne fixe le sort des combats.

Tant d'efforts courageux, de volontés ardentes,
De sacrifices surhumains,
Décideront enfin des batailles flottantes :
Ayons foi dans nos lendemains !

Il naîtra des héros du sang qui tache l'herbe,
La Victoire vient pas à pas
Et même, si j'étais quelque humble femme serbe,
Je ne désespèrerais pas.

VAINS RÊVES

Nous avions rêvé de mains enlacées,
De peuples unis dans l'amour fécond
Et suivant en paix les routes tracées
Vers le but commun de Perfection...
Mais le réveil vint au bruit du canon.

Nous avions rêvé, magnanime et grande
Et parfois aussi clémente à son tour,
La Justice encor : la brute allemande
Sur les droits humains posa son pied lourd
Et son Dieu cruel resta froid et sourd.

Nous avions rêvé la Pitié si tendre
Consolant les maux de l'Humanité
Et qui ne saurait passer sans entendre
Un cri de douleur vers le ciel jeté;
Mais le dur vainqueur n'a pas écouté.

Nous avions rêvé d'un noble courage,
Généreux encor même en combattant,
Qui ne connaît pas la haine sauvage
Et qui tend la main au vaincu sanglant.
Ils achèvent, eux, le blessé râlant.

NOUVELLE ANNÉE

Tu te lèves, nouvelle Aurore
Qui dormais dans les Temps futurs !
Ton ciel prophétique se dore
De reflets rayonnants et purs !

L'Espérance aux plis de ta robe
Frissonne comme un vent léger ;
Le sombre Passé se dérobe,
Nos tristes cœurs vont s'alléger.

Tes mains sont pleines de promesses,
L'aube en fleurs est dans tes yeux clairs;
Ton rire chasse les détresses
Comme la neige des hivers.

Mais tu n'es pas la vierge tendre
Que nous rêvions les ans passés,
Et ton appel se fait entendre
Pour réveiller les cœurs lassés.

Tu portes le casque et le glaive,
Un drapeau flotte sur ton front
Et ta voix ardente s'élève,
Vibrante, au dessus des clairons:

Debout ! C'est l'An de la Victoire
Dont la première heure a sonné !
Debout ! Il faut lutter et croire,
Tous n'ont pas encor tout donné !

S'il faut plus de sang, plus de larmes,
O Français, donnez-les encor
Et ne déposez pas les armes
Avant le triomphe ou la mort !

Debout ! la bataille suprême
Va se livrer ici demain
Et c'est la Patrie elle-même
Qui vous fait signe de la main !

MON JARDIN

Mon petit jardin, humble coin de terre,
Entre quatre murs cache sa fraîcheur
Et malgré ce mur trop haut qui l'enserre
Il ouvre, au printemps, des milliers de fleurs.

Jardin de province et jardin de ville,
N'y recherchez point de savant décor :
Vous n'y verrez pas de luxe inutile,
Mais l'antique buis y verdoie encor.

C'est nous qui plantons dans la terre maigre,
Redressant vingt fois un rameau courbé,
Protégeant nos fleurs contre le vent aigre
Et nous désolant pour un fruit tombé.

C'est qu'il en est peu sur les branches noires
Des arbres chétifs et c'est merveilleux
Lorsque le poirier porte douze poires
Et que les pruniers ont donné tous deux.

Les raisins seraient sans doute un délice :
Le merle au bec d'or les mange encor verts !
Mais son vif œil noir, son plumage lisse
Ont pris notre cœur malgré ce travers.

Jadis nous vivions en pleine campagne
Et de la maison nous voyions les prés,
Les bœufs qu'un enfant, pieds nus, accompagne
Et les couchants d'or aux cieux empourprés.

La Sèvre ondoyante, en son clair mirage,
Avec la douceur d'un rêve incertain,
Reflétait les toits penchés du village...
Nous ne pourrions pas vivre sans jardin.

MOISSONS

Juillet ! Les chars pesants rentrent, chargés de gerbes,
Et les gars vigoureux marchant près des bœufs lourds,
Disent, les poings serrés, résolus et superbes :
« Nous retournons dans quelques jours
« Aux postes avancés où rugit la bataille ;
« En avant, lions contre loups !
« Nous allons taper dur : fusil, sabre ou mitraille
« Les Boches n'auront pas la moisson de chez nous ! »

L'EAU

L'Eau qui court, babillarde, entre les herbes fines,
Sur les cailloux blancs et polis,
Reflète le ciel clair et les berges voisines ;
Des peupliers bordent son lit.

L'Eau qui court est une eau qui travaille et qui chante,
Allègre et jeune, à travers prés ;
Elle donne la vie au moulin, à la plante,
A tous les êtres altérés.

L'Eau qui dort, calme et verte, à l'ombre des feuillages
S'immobilise, reflétant
Dans son miroir terni d'incertaines images,
Comme au lointain miroir du Temps.

L'Eau qui dort est semblable à la vieillesse lente
Qui s'attarde aux anciens séjours
Et qui pleure à jamais la source bondissante
Sans pouvoir remonter son cours.

L'HIRONDELLE

Une hirondelle s'est posée
En gazouillant un chant d'espoir,
Sur le toit, près de la croisée
D'où je regardais le ciel noir.

Elle a dit: « Cherchons la lumière
« Et la joie en d'autres pays!
« N'avons-nous pas toute la terre
« Pour rebâtir de joyeux nids?»

Avec un long cri d'espérance
Elle a fui vers la blanche Alger...
J'aimerais mieux souffrir en France
Que vivre heureuse à l'étranger.

DERNIER ESSOR

Mon front est lourd de tant de veilles et d'études
Mais j'ai cherché du moins l'immortelle clarté;
J'ai peuplé mon désert de rêves de Beauté
Et vis calme parmi mes chères solitudes.

Je tends les mains vers toi, splendide Vérité,
Eblouissante en ta nudité magnifique,
Et comme un sage assis à l'ombre d'un portique,
J'abdique tes soucis, ô pâle Humanité!

Comme l'aigle vieilli s'élève d'un coup d'aile
Avant d'abandonner son royaume de l'air,
Comme un brasier mourant jette un reflet plus clair
Et s'éteint en lançant sa dernière étincelle,

Dans un ardent effort vers l'Idéal lointain,
Qui penche en souriant sa palme inaccessible
Pour attirer nos pas vers le but impossible
Et la retire avant que l'atteigne la main,

Mon âme au jour suprême exhalera sa flamme
Sans avoir pu gravir les sommets entrevus:
Le Rythme aux mètres d'or ne l'habitera plus,
Et tu te briseras, timide cœur de femme.

J. PORTRON.

Hippolyte Pissard

Ce nom, qui figura pendant trente-trois ans dans les listes de nos membres effectifs, alors qu'il était porté par le député de la 1re circonscription de la Haute-Savoie, vient d'être remis en vedette par la mort glorieuse de celui qui en avait hérité.

Né le 25 juin 1882, à Saint-Julien-en-Genevois, M. Hippolyte-Claude-Camille Pissard appartenait à une famille qui comptait avant lui quatre générations d'hommes de loi [1]. Avec de pareilles traditions, si d'autres sont indécis sur le choix d'une carrière, ce ne pouvait être son cas : il fit son droit. Brillant élève de la Faculté de Grenoble, il y remporta le premier prix de droit constitutionnel (1re année de licence) en 1901 ; le 2me prix de droit commercial et le premier prix de droit civil (3me année de licence) en 1904. Ces succès n'étaient qu'un prélude. Pourvu de sa licence, il partit continuer ses études à Paris, où il conquit de haute lutte le premier prix de droit civil au concours général de licence des Facultés de l'Etat (1er juin 1904) [2] ; le diplôme de docteur ès-sciences juridiques (10 décembre 1907) avec mention honorable; le diplôme de docteur ès-sciences politiques et économiques (12 janvier 1910) et le prix de thèse en 1911 pour sa dernière thèse soutenue en 1910.

Après avoir affirmé avec tant d'éclat d'exceptionnelles aptitudes, il pouvait moins que jamais hésiter sur la route à suivre. Encouragé par ses professeurs, il se destina à l'enseignement. Tout en travaillant pour être à même de subir les redoutables

1. Etienne-François, notaire (1759-1834), son trisaïeul; Jean-Nicolas-Joseph, avocat (1789-1848), son bisaïeul; François-Hippolyte, avocat et député (1815-1898), son aïeul; Jean-Charles, avocat (1852-1891), son père.

2. Le sujet imposé était: *Etude des caractères propres aux donations entre époux et des conséquences qui en résultent.* Voici l'appréciation de M. le doyen Glasson, président du jury: La composition de M. Pissard s'est d'emblée signalée à l'attention du jury par ses remarquables et nombreuses qualités. Ce candidat a vraiment bien compris le sujet. On peut dire qu'il l'a saisi sur le vif et a rigoureusement mis en relief les vrais caractères des donations entre époux. Son style est net, précis, nerveux. L'auteur n'hésite même pas à se servir parfois d'images hardies, défaut de jeunesse dont il se guérira facilement. Il aborde très franchement les questions les plus délicates.

A raison de ces qualités vraiment remarquables, et bien qu'il ait omis tout aperçu historique et se soit un peu trop engagé dans la question de la quotité disponible entre époux, M. Pissard a obtenu sans difficulté et à l'unanimité des suffrages des membres du jury le premier prix. (*Journal officiel* du 12 août 1904, p. 5082.)

épreuves de l'agrégation, il remplit les fonctions de chargé de cours, que la Faculté de Paris lui confia. Entre temps, et comme pour se délasser d'une occupation par une autre, il joignait à ses diplômes ceux de licencié ès lettres, d'agrégé d'histoire et de docteur en philosophie, et donnait à diverses revues des articles remarqués [1].

Enfin, à la suite d'un concours des 23 octobre-27 novembre 1912, et par arrêté ministériel du 9 décembre suivant, il fut institué agrégé des Facultés de Droit (section d'histoire du Droit) et envoyé comme professeur à l'Université d'Alger.

C'est alors qu'il se maria. Son union promettait d'être heureuse et tout lui souriait dans la vie : il commençait à recueillir le fruit de ses labeurs, quand la guerre éclata.

Le professeur de droit montra comment il entendait le devoir. « Fermant ses livres et suspendant son épitoge au clou du mur » il partit comme sergent et ne tarda pas d'attirer l'attention des chefs.

Blessé dans une première rencontre avec l'ennemi, il fut évacué sur Grenoble où, pour occuper ses loisirs, il accepta la proposition qui lui fut faite de donner, en l'absence de professeurs mobilisés, des cours sur le droit international. Ces cours furent très appréciés.

Mais, sa blessure étant guérie, il fut envoyé au camp de la Valbonne, en qualité d'aspirant. Il en sortit officier, passa par la fournaise de Verdun, devint lieutenant mitrailleur au 30e bataillon de chasseurs alpins, et fut dirigé sur la Somme dès l'offensive de Picardie : c'est là qu'il fut tué, le 20 juillet 1916, « en avant de ses hommes, en enlevant une position ennemie fortement organisée [2] ».

Mourir en beauté, pour la France, et dans un éclair de gloire est, certes, un sort enviable pour un patriote tel qu'Hippolyte Pissard ; mais sa famille et son pays sentiront douloureusement sa perte et déploreront à jamais la disparition d'un sujet d'élite, digne de figurer en bon rang parmi les illustrations de la Savoie.

François MIQUET.

1. Il collabora notamment sous le pseudonyme de Claude de Neydens aux «*Amitiés françaises*» du professeur Dumesnil et fut secrétaire de la rédaction. Citons aussi la *Revue de Savoie* et, depuis la guerre, le *Diable au Cor* dans lequel son humour et son esprit se donnaient libre carrière « pour tenir en éveil le moral du soldat et l'égayer au milieu de tant de scènes de carnage ».

2. Ce sont les propres termes d'une citation posthume à l'ordre de l'armée. du 30 août 1916, *Officiel* du 30 novembre, p. 10382.

La dissémination des organismes par les oiseaux migrateurs au lac d'Annecy

Quand on compare la liste des micro organismes qui constituent soit la faune flottante du lac d'Annecy (ce qu'on appelle le Plancton) soit la faune littorale, avec celles des autres bassins lacustres de la région franco-suisse (Bourget, Léman, lacs de Neuchâtel, de Zurich, de Constance, etc.) on y constate d'abord la présence inattendue de quelques rares espèces de type boréal. Ce sont des spécimens d'une faune particulière aux climats froids que l'on retrouve en abondance dans les lacs de Scandinavie, du Danemark et des grands bassins russes.

On relève, au surplus, en ce qui touche certains petits crustacés Cladocères (les Daphnies par exemple), les mêmes formes et presque tous les mêmes types qui habitent d'une façon générale les bassins d'eau douce.

Parmi ces derniers les deux espèces Bytotrephes et Leptodora sont rigoureusement identiques. Il n'y a pas lieu de s'étendre ici sur les affinités et la descendance probable de ces extraordinaires Cladocères qui sont nettement de type marin [1].

Mais on constate pour tous ces êtres une expansion géographique considérable qu'on peut expliquer soit par des moyens passifs de dissémination, soit comme certains auteurs l'ont admis [2] par une survivance de formes dites *reléguées* qui vivaient par exemple dans les lacs suisses ou subalpins, sous ce rude climat consécutif à l'énorme extension des glaces et qui seraient comme des reliques de ces temps lointains.

J'ai discuté cette assertion dans une publication antérieure [3] et cru avoir démontré en ce qui concerne le lac d'Annecy, que tous les organismes préexistants ont dû être anéantis par les deux dernières extensions glaciaires et qu'on ne peut, par conséquent, admettre une continuité directe entre la faune ante-glaciaire et la faune actuelle.

Il y a eu une dépression centrale à l'emplacement du lac

1 Weissmann. Enstehung der cyclischen Fortpflanzung bei den Daphnoiden 1879.

2 Pavesi. Richerce y studii sulla fauna pelagica dei Laghi italiani. Soc. veneto Trentino Sc. nat. Padova 1883.

3 M. Le Roux. Etudes biologiques sur le lac d'Annecy, 1907.

actuel, antérieurement aux époques glaciaires, produite par un affaissement en bloc du massif alpin qui eut lieu après les dépôts de la molasse aquitanienne. La fosse du Léman provient également de cette cause. — Un lac peut en avoir occupé le fond dès la période pliocène? — L'ancien réseau hydrographique le prouve, mais que s'est-il passé depuis? Un phénomène d'une vaste ampleur surgit à ce moment: les oscillations glaciaires ayant apporté sur le pays un énorme manteau de glace, ce qui fait qu'avant l'époque Wurmienne le lac n'existait pas. Ce n'est qu'après la glaciation Néowurmienne (IVe gl.) que le lac s'est établi.

Je montrerai d'ailleurs prochainement dans une autre note les différents stades du lac et du Fier y compris les phénomènes de capture si intéressants de ce dernier.

Ces faits d'ordre géologique expliquent que les organismes qui peuplent actuellement le lac d'Annecy ne peuvent provenir d'une filiation directe avec les espèces anciennes. Ces dernières ont été anéanties au moment où une calotte de glace de plus de 1300 mètres d'épaisseur recouvrait l'emplacement actuel du lac.

Le peuplement s'est en partie effectué par l'établissement du réseau hydrographique actuel en ce qui concerne les *migrations actives* des êtres, avec cette restriction que le barrage des gorges du Fier est un obstacle à peu près insurmontable à l'immigration venue de l'aval. La perte du Rhône à Bellegarde joue le même rôle biologique à l'égard du Léman.

Mais il existe un autre mode de peuplement qui constitue un *moyen passif* de dissémination des organismes, par l'intervention des oiseaux migrateurs.

Des recherches ont déjà été effectuées dans cet ordre d'idées, et pour d'autres régions de la France par deux naturalistes, Eusebio [1] et Jules de Guerne [2]; pour la Suisse par Humbert [3] et Forel [4]. Les deux premiers sont arrivés à cette conclusion que des œufs très résistants, des Diatomées, des organismes à reviviscence tels que les Rotateurs, peuvent être transportés à des distances considérables par les oiseaux de passage. — Eusebio a montré qu'un petit crustacé (Daphnie)

1 Eusebio : *Recherches sur la faune pélagique des lacs d'Auvergne*. Trav. du lab. de zool. de la Fac. des Sc. de Clermont t I. 1887-88, p. 13.

2 de Guerne : *Sur la dissémination des organismes d'eau douce par les palmipèdes*. C. R. de la Soc. de Biologie, 8e s. t v. 1888.

3 Humbert : *Matériaux pour l'Etude de la faune prof. du Léman*. Soc. Vaud. des sc. nat. vol. xiv. p. 221.

4 F.-A. Forel : *Le Léman* t. III. Origine des sociétés pélagiques.

resté à la surface d'une plume, peut conserver pendant 5 heures sa vitalité et que placé parmi le duvet de la poitrine ou les plumes des ailes, il peut attendre 50 heures que l'oiseau trouve un nouveau marécage.

Le transport par les oiseaux est donc certain. Soumis à des migrations régulières, ils accomplissent de longs voyages, allant alternativement des climats froids aux zones tempérées, au printemps vers le Nord et à l'automne vers le Sud.

Ici se pose cette question : la conservation de la vie des organismes est-elle possible en raison de si longs espaces parcourus? La réponse est fournie par Puy de Pedio dans son essai sur le vol des oiseaux. Il a calculé la vitesse de translation et montré que l'oie sauvage fait 48 kilomètres à l'heure, la mouette 54, le canard sauvage 72 et la bécassine 84 à 90 kilomètres. Darwin [1] a signalé d'ailleurs ce fait d'une perdrix dont la patte fournit une boule de terre durcie qui après 3 ans de dessication, arrosée et mise en culture donna 82 plantes.

Que l'on considère les plantes ou les animaux, il est démontré que le transport des germes par les oiseaux est une chose certaine.

Au cours de mes recherches biologiques sur le lac d'Annecy j'ai eu la curiosité de faire quelques expériences à ce sujet et chaque fois que j'ai pu mettre la main sur un oiseau de passage, le grattage de la boue adhérente aux pattes a été effectué. Le lessivage des plumes n'a donné aucun résultat.

Cette boue délayée dans l'eau a été examinée au microscope, les organismes retirés à la pipette et transportés dans un milieu de culture qui, dans ce cas particulier, était tout simplement de l'eau du lac.

Sur 11 individus examinés, 8 n'ont rien donné, à part quelques débris végétaux indéterminables ; 3 ont fourni des résultats intéressants :

Canard sauvage, tué dans les roseaux de St-Jorioz, examiné 24 heures après la mort.

Grèbe cartagneux, tué aux Marquisats, examiné 8 heures après la mort.

Canard morillon, tué à Albigny, examiné 5 heures après la mort.

Le lessivage des pattes du Canard morillon a fourni:

algues cyanophycées: *Oscillatoria,*

des Diatomées,

1 Darwin. Orig. des espèces, 1882.

une zygospore de chlorophycée,
un rotateur, *Anurœa cochlearis*, (débris de la lorica)
Celui du GRÈBE a donné :
Oscillatoria limosa,
des Diatomées,
un rotateur, *Philodina roseola*,
une *Daphnia longispina*.

Transportés dans le milieu de culture les *oscillaires* ont montré intacte leur structure cellulaire. La Philodina qui était fortement contractée, a repris sa forme normale et a vécu encore quelques heures.

La Daphnie a présenté un phénomène biologique très intéressant. Dans l'eau elle s'est très rapidement mise à agiter ses antennes. Elle contenait dans sa chambre incubatrice, un jeune, très chargé de goutelettes bleues de lipochrome, qui au bout de quelques heures est sorti, nageant activement puis s'immobilisa et périt.

Enfin dans le limon provenant des pattes du CANARD SAUVAGE se trouvaient un Rhizopode : *Difflugia hydrostatica* espèce pélagique commune, diverses Diatomées et un *Ephippium* c'est-à-dire un œuf d'hiver de Daphnie intact et muni de sa longue pointe caractéristique.

On sait que les Daphnies produisent des œufs d'été, lorsque les mâles ne sont pas encore apparus, au printemps et en été. Elles donnent naissance, par parthénogénèse, à des jeunes nauplius qui quittent leur chambre incubatrice pour mener leur vie libre. C'est le cas de la Daphnie recueillie sur le Grèbe.

A côté de celà, à l'époque de l'apparition des mâles, en automne, les femelles produisent des œufs d'hiver munis d'une coque protectrice très solide, capable de résister à tous les extrêmes de température et au choc.

Le Canard sauvage a montré un de ces œufs d'hiveren parfait état.

La conclusion s'impose. En ce qui concerne de nombreux organismes, spores, Rotateurs, formes pélagiques végétales ou animales doués d'une grande force de résistance, œufs d'hiver des Cladocères, qui peuvent s'attacher aux plumes ou aux pattes des oiseaux migrateurs, il est vraisemblable d'admettre la propagation des espèces par cette voie de migration passive.

L'exemple qu'offrent les Cladocères est typique. Ils seraient, en raison de la protection efficace de leurs œufs d'hiver, très aptes à être transportés à de longues distances. Entraînés par

les oiseaux, fort loin de leur lieu d'origine, et réintroduits dans un milieu aquatique approprié, ils se développent et c'est ce qui explique les remarquables similitudes des formes de ce groupe commun à tous les lacs de l'Europe boréale et centrale.

Marc Le Roux.

L'émigration des Savoyards originaires du Faucigny

AU XIXe SIÈCLE.

En 1896, M. Max Bruchet publia, dans le *Bulletin historique et philologique*, une remarquable étude sur *l'Emigration des Savoyards originaires du Faucigny au XVIIIe siècle.* Ce travail avait été rendu possible par la découverte d'un document unique, *la consigne des mâles*, sorte de recensement de la population masculine établi en 1726, sur l'ordre du Roi, pour tout le duché, mais dont la partie relative au Faucigny est la seule qu'on possède encore (avec un volume intéressant quelques communes du Genevois).

Il est curieux que pour la même province — et pour elle seule — on retrouve aux Archives départementales une pièce sinon analogue, du moins équivalente, à l'aide de laquelle on peut saisir sur le vif l'émigration des Faucignerands au milieu du XIXe siècle. Cette pièce est le *Registre des passeports à l'étranger* délivrés par l'intendance de Bonneville en 1843.

Sans doute il ne faut pas considérer comme émigrants, d'une manière absolue, tous ceux qui se font délivrer des passeports. On doit faire la part des habitants riches, des industriels et des négociants qui se rendaient à Paris, Lyon, Genève, pour leurs affaires ou leurs plaisirs. Mais, en ce temps-là, ces voyageurs privilégiés étaient très rares, et rien n'est plus facile que d'en faire le compte. On défalquera également du total les 35 guides de Chamonix, qui se munissaient de passeports, au mois de juin, pour pouvoir exercer leur profession à Martigny.

Toutes déductions faites, on obtient le chiffre assez précis

de ceux qui, pour tenter la fortune à l'étranger, franchissaient notre frontière sous l'œil vigilant de la police ombrageuse du *Buon Governo*.

Le nombre des passeports accordés est de 2039, dont 182 délivrés à des femmes.

33 des titulaires sont accompagnés de leurs familles, composées de 87 personnes, et paraissent quitter le pays sans esprit de retour :

Nos patriam fugimus, nos dulcia linquimus arva...

Si nous ajoutons le chiffre de 87 à celui de 2039, nous obtenons le total de 2126 qui accuse les sorties, et nous pensons, après examen, que de ce total il suffit de déduire 126 pour éliminer tous les voyageurs non susceptibles de rentrer dans la catégorie des émigrants.

Ces derniers seraient donc au nombre de 2000 [1]. En bloc, ils représentent à peine 2 °/₀ de la population du Faucigny, qui s'élevait en 1848 à 105.947 habitants. C'est une faible proportion ; nous sommes loin des 7.50 o/o qu'atteignait le contingent des émigrants au XVIIIe siècle, si l'on accepte les données de M. Dépoisier, reproduites par M. Dufayard et attribuant au duché de Savoie 30.000 émigrants sur 400.000 habitants.

Il faut remarquer, toutefois, que cette moyenne de 2 o/o provient de ce qu'on fait entrer en ligne de compte les riches cantons d'Annemasse, La Roche, Reignier, où l'émigration est presque nulle, mais que dans le canton de Taninges on trouve 482 passeports pour 8652 habitants, ce qui donne une proportion de 5.50 o/o.

Chaque mois de l'année 1843 ayant un chapitre spécial au registre, on peut suivre les fluctuations de l'émigration : c'est en mars qu'il y a le plus de passeports, et c'est en juillet qu'on en délivre le moins. Voici le détail :

Janvier	157	Juillet	70
Février	191	Août	106
Mars	433	Septembre	175
Avril	228	Octobre	172
Mai	146	Novembre	130
Juin	122	Décembre	109

1. La plupart, dit Mgr Rendu, vont à l'étranger pendant l'hiver et rentrent au printemps; d'autres au contraire, partent dès les premiers beaux jours et reparaissent en hiver; un grand nombre s'absentent jusqu'à ce qu'ils se marient, et parmi ceux-là beaucoup ne reviennent pas.

De quelles communes venaient ces émigrants? La liste en est intéressante :

Samoëns	270	Sallanches	37
Les Gets	146	Sixt	36
Taninges	134	Megève	34
Mieussy	85	Villard-sur-Boëge	34
Chamonix	80	Morillon	33
Viuz	72	Cluses	30
Côte d'Arbroz	67	Cordon	28
Saint-Gervais	65	Châtillon	27
Les Houches	55	Mont-Saxonnex	27
Rivière-en-Verse	50	Entremont	25
Passy	44	Saint-Jeoire	22
Onnion	41	Bonneville	19
Petit-Bornand	41	Bogève	18
Saint-Roch	41	Saint-Sigismond	17
Magland	37	La Roche	16

Quelles étaient leurs destinations? Le tableau ci-après l'indique :

Paris	593	Belfort	21
Genève	450	Belley	20
Lyon	206	Nantua	18
Besançon	161	Lons-le-Saulnier	17
Grenoble	52	Gex	15
Morez	47	Pontarlier	13
Martigny	39	Bourg	12
Lausanne	34	Bourgoin	9
Saint-Claude	29	Colmar	7
Neuchâtel	26	Oyonnax	5

Il n'y a presque pas d'émigrants pour le Midi : j'en relève 3 pour Nîmes et un seulement pour chacune des villes d'Alais, Albi, Aubenas, Bédarrieux, Bordeaux, Carpentras, Lambesc, Milhau. Après Paris, miroir aux alouettes, et Genève chef-lieu économique et géographique du pays, ce sont la région lyonnaise et la Franche-Comté qui attirent le plus les Faucignerands.

2 vont à Bâle, 2 à Lucerne et 66 dans d'autres villes ou villages de la Suisse.

Florence et Rome en reçoivent chacune un. Bade, Francfort, Stuttgard, Lemberg en Gallicie sont dans le même cas.

Enfin, de quelles professions nos compatriotes se recom-

mandaient-ils pour se faire bien accueillir dans leurs pays d'élection? J'en ai fait le dépouillement, qui est instructif :

Maçons	595	(Samoëns, Taninges, Les Gets, Morillon, La Rivière, Viuz, Saint-Sigismond.)
Journaliers	407	
Cultivateurs	280	
Colporteurs	155	(Les Gets, (83) Côte d'Arbroz (37).
Aiguiseurs-remouleurs	111	(Onnion, Mieussy, Burdignin, Bogève, Villard, Ville).
Artisans.	109	
Domestiques.	73	
Tailleurs de pierres . .	53	(Samoëns, Brison, La Rivière).
Commissionnaires à Paris	47	(Sixt, Saint-Roch, Passy, Magland).

Ajoutons: 8 tisserands, 5 cochers de place, 4 hongreurs, 3 marchands de parapluies, 2 marchands de sangsues, 2 vanniers, un peigneur de chanvre, un chaudronnier, un joueur de violon, etc.

Petits métiers et petites gens, dira-t-on; mais métiers utiles et gens de probité, dont les qualités sérieuses constituent un bon appoint pour les pays qui en héritent. Au nombre de ces prolétaires, dont on n'apprécie d'abord que les bras, pour des besognes serviles, il y en a qui feront souche d'intellectuels et dont les noms prendront place un jour, peut-être après plusieurs générations — parmi les gloires de la France : tels « les palmiers, princes des arbres, qui ne portent leurs dattes que cent ans après qu'on les a plantés [1] ».

François Miquet.

---

1 Saint François de Sales, lettre à Angélique Arnauld, T. XIX, p. 75

Bibliothèque publique d'Annecy

1744-1900

(Suite.)

Par arrêté du 23 prairial an XI (14 juin 1798), la susdite Commission se déchargea du souci des livres à revendiquer et à cataloguer sur le citoyen Jacques-Etienne Saillet, père, nommé bibliothécaire. Elle mit en même temps l'Administration municipale en demeure « d'aviser ceux qui se trouvent dépositaires des dits livres de les lui remettre, moyennant récépissé, sauf à les représenter le cas échéant ». La Municipalité renvoya « le dit arrêté au citoyen Rey, l'un de ses Membres, commis à ces fins par arrêté du 27 prairial (12 juin 1798), lequel demeure chargé de son exécution, et de présenter les procès-verbaux de ses opérations, après qu'elles seront terminées [1] ».

Pour tout ce qui ne regardait pas la Bibliothèque, la Commission des Hospices se fit représenter par les citoyens Burnod, neveu, homme de loi, et Henri-Louis Beauquis, ci-devant commissaire. L'état qu'ils dressèrent « des biens vendus, appartenant aux établissements d'instruction et de bienfaisance avec leurs nos, contenances et produit », fut terminé et signé par le citoyen Roux, le 9 fructidor (26 août 1799), présenté à la Municipalité d'Annecy et ensuite transmis à l'Administration centrale, le 5 vendémiaire (27 septembre 1799).

Antérieurement à cette date, le 13 fructidor an VI (30 août 1798), et toujours en exécution de l'arrêté du 22 fructidor an V, la même Commission avait résolu de consacrer les revenus dont on avait doté les Hospices « à assurer l'instruction et l'établissement d'un pensionnat en la commune d'Annecy ». Cet arrêté avait été déposé sur le bureau de l'Administration municipale qui en prit connaissance dans son assemblée du 21 fructidor (7 septembre 1798) [2]. Il stipule expressément

1. 16 messidor an VI (4 juillet 1798), fol. 196 - (2). Séances sans date de l'an 7, fol. 284 et du 13 vendémiaire an VIII.

2. Fol. 232. Dans le registre, le texte de l'arrêté remplit 12 pages in-4°. Ce pensionnat était une nouveauté : il donna lieu à des démêlés sur la fin de l'épiscopat de Mgr de Thiollaz.

qu'« outre les instituteurs il y aura un bibliothécaire qui ouvrira la bibliothèque aux jours et heures qui seront fixés, avec un modique traitement; il pourra être choisi entre les divers instituteurs ».

Bien des années devaient s'écouler encore avant que le bibliothécaire pût entrer en fonctions. Le travail confié au citoyen Rey, par arrêté du 23 prairial an VI, avançait à pas lents, si l'on en juge sur le rapport présenté par ce dernier, le 20 ventôse an VIII (mars 1800) :

Chargé de vous présenter des vues sur l'établissement d'une bibliothèque publique, je les aurais depuis longtemps communiquées à cette Administration si j'avais espéré que les fonds de la commune y eussent pu répondre, ou si la Commission des Hospices, avec laquelle votre arrêté m'enjoignait de me concerter, ne se fût trouvée, par l'établissement du Collège, pour qui même la formation d'une Bibliothèque publique, par le rassemblement de toutes celles qui existaient dans cette commune, aurait été d'un grand avantage — si, dis-je, elle n'eût été dénuée de fonds pour un si grand travail, et dans l'impossibilité d'y concourir.

Cependant, nous avons déjà entrepris de les vérifier, conjointement avec le citoyen Saillet, membre de la dite Commission, et nous avons commencé par celle des Barnabites. Celle-ci, se trouvant classée à peu près sur des rayons, ne nous avait donné que quelque légère occupation, et semblait nous encourager à un travail si utile pour l'humanité, et nous trouvâmes que l'inventaire était, à quelque chose près, rempli.

Après la vérification de celle-là, nous nous transportâmes à celle de la Commune, et c'est celle qui, au premier coup d'œil, sembla nous offrir plus de ressources dans le choix que l'on pouvait faire des ouvrages essentiels. Elle en contient, en effet, une grande quantité; mais dans la vérification, il s'en trouve la plus grande partie incomplète. Cependant il serait aisé de les compléter par le rassemblement de toutes les bibliothèques, parce qu'il se rencontre presque dans toutes les mêmes ouvrages, et aussi incomplets. Celle-là surtout contient beaucoup d'ouvrages grecs, hébreux et syriaques, ainsi que quantité d'auteurs latins, en médecine, anatomie, physique et mathématiques, jusque-là l'ouvrage ne nous avait point rebuté, quoi qu'elle soit sans inventaire, parce qu'il existe des rayons au moyen desquels on peut, avec quelque léger travail, rapprocher et classer les livres épars, et distraire ceux qui paraissent de n'être d'aucune utilité ; cet ouvrage est presque achevé.

Mais ce n'a plus été la même chose quand on en est venu à celles qui sont déposées à l'Evêché.

Les bibliothèques de quatre à cinq maisons différentes, savoir : des Capucins, des Dominicains, des Lazaristes, des Chanoines de la Cathédrale, de la Grande Visitation sont toutes mêlées, de manière qu'il existe des livres de chacune dans deux différentes chambres, tous en tas les uns sur les autres, à près de dix à douze charriots — et même aux Barnabites où, au milieu de la bibliothèque, il y en a un tas de cinq à six charges, qui en contient de toutes les maisons, tellement que nous n'avons pu les vérifier, parce que l'ouvrage nous a rebutés, et que l'endroit n'est aucunement muni

de rayons. D'ailleurs, l'on sait qu'il en a été dilapidé deux autres ainsi qu'il en conste par procès-verbal du juge de paix d'Annecy. L'insouciance même de ceux qui les premiers ont inventorié les dits livres, leur a fait oublier même des livres de toutes langues, et autres qui ne sont portés dans aucun inventaire.

Cependant, au moyen d'un travail assidu et urgent — car, par leur situation, les livres sont en proie aux insectes, à la poussière et à l'humidité, éprouvant journellement des dégradations sensibles — l'ouvrage ne serait pas impossible. L'on pourrait choisir un endroit assez spacieux pour les contenir toutes, et là, avec le secours de trois à quatre personnes intelligentes, choisir de chacune tous les ouvrages de Sciences, d'Arts, etc., et annulant ceux qui sont de même classe, compléter cette même classe, en prenant toujours les meilleurs pour compléter, ensuite écarter tous les surabondants ainsi que les inutiles et en tirer un parti pour empletter d'un genre plus nouveau Et, par là, on se trouverait à même de former une bibliothèque qui, par le bon choix que l'on ferait, deviendrait un atelier pour l'esprit humain — principalement si l'on y joignait un Musée composé des tableaux qui sont déposés à l'Evêché, dont l'inventaire est joint à ce rapport, et qui contient encore quelques bons sujets. Pendant tout le temps qu'ils ont été sous ma garde, je les ai époussetés, au moins tous les deux mois, et nettoyé la dorure, que la poussière endommage beaucoup, et, en suite du dernier article de votre arrêté, j'ai réapposé les sceaux, qu'il m'avait autorisé de lever, et déposé les clefs au Secrétariat.

Ce 20 ventôse, an VIII.

REY,
Archives municipales d'Annecy.

Une nouvelle et sérieuse difficulté venait encore s'ajouter à toutes celles énumérées par le citoyen Rey.

L'article 3 de la loi du 25 fructidor an V (12 septembre 1797), parle de vente ou d'échange de livres dans certaines conditions déterminées.

Or, les conditions étant remplies, c'est-à-dire « les catalogues sommaires des livres à vendre ou à échanger dans les départements de la Seine ayant été rédigés et publiés», les Domaines se mettaient en devoir de procéder à la vente, aux enchères publiques, des tombereaux de livres incomplets, dont on désespérait presque de pouvoir tirer meilleur parti.

Au sujet de cette nouvelle, grand émoi de la Commission des Hospices. Nous la voyons, dans sa séance du 7 Thermidor an VIII (26 juillet 1800), se dresser devant les Domaines, et leur crier: Halte là, vous ne passerez pas; les Savoyards sont là.

Un membre fait part qu'après l'inventaire qui fut pris sur la fin de 1792, tous les livres de la Bibliothèque de la ville, du Collège, de l'Evêché, et des divers Corps, tant séculiers que réguliers, ayant été déposés, sous la gardiature d'un Préposé, dans les chambres du ci-devant Evêché, on dut aussi comprendre dans ce dépôt ceux dépendant des Maisons dont les re-

venus ont été réunis à l'Hospice. Or, il est incontestable que la Commismission est en droit de les réclamer comme sa propriété, de les avoir à sa disposition, et de prévenir, par tous les moyens, leur dépérissement — d'empêcher même qu'on puisse les écarter ou aliéner. En conséquence, il requiert qu'il soit fait une invitation au Sous-Préfet de les réclamer auprès de la Régie des Domaines, afin de pouvoir les mettre en sûreté.

La Commission :

Considérant que les livres ci-devant existant dans les Maisons des différentes corporations étaient destinés à l'instruction des habitants de cette ville ;

Que la Nation ne peut se retenir ceux provenus de l'Evêché, du Séminaire, du Collège et des Barnabites, dès que les avoirs de ces Maisons ont été annexés à ceux de l'Hospice ;

Que, quand il serait vrai encore que la Régie des Domaines pût avoir des prétentions sur les livres des autres Bibliothèques, elle pourrait d'autant moins s'en prévaloir qu'il paraît équitable de les laisser au pouvoir de la Commission, par forme d'indemnité, pour la compenser en quelque manière des plus amples pertes qu'elle a essuyées par la vente d'une partie de ses biens-fonds, et le remboursement de nombre de ses créances, dont le prix a été versé entre les mains du Receveur des Domaines ;

Que, depuis le rétablissement du Collège Chapuisien, elle doit procurer aux Etudiants tous les moyens d'instruction et de lumières qui sont en son pouvoir, et établir, suivant son arrêté du 13 fuctidor an 6 (30 août 1798) un bibliothécaire chargé de communiquer aux élèves les ouvrages à leur portée, et qu'ainsi au lieu d'acheter des livres à grands frais, il est naturel de jouir de ceux qui précédemment ont été emplettés pour le service des habitants de la ville ;

Qu'il est revenu que les livres déposités, à défaut de soins, périclitent chaque jour, le bruit public annonçant même à cet égard des dilapidations très conséquentes ;

Que la Commission a déjà préparé un emplacement très vaste dans la maison du Collège, propre à contenir toutes les Bibliothèques et que la Mairie, qui a sa bibliothèque particulière, est également intéressée à ce qu'elle soit réunie aux autres, pour l'instruction de la jeunesse sous l'inspection d'un Bibliothécaire commun ;

Qu'indépendamment des dits livres, il existe même au dépôt de l'Evêché des tableaux, cadres, ornements et autres objets provenant des Maisons qui ont été jointes à l'Hospice ;

Arrête :

Que le Sous-Préfet sera invité à prendre les mesures, et donner les dispositions qu'il croira de justice, non seulement pour opérer la rentrée des livres, tableaux, cadres, ornements et autres effets dépendant des Hospices, conformément aux inventaires qui en ont été pris, mais encore pour empêcher la vente des autres bibliothèques qui, d'après les motifs exposés, doivent aussi être regardées comme propriété de l'Hospice. Et extrait du présent sera transmis à la Mairie, principalement intéressée à concourir à l'exécution de ces mesures. — Suivent les signatures.

Pour copie conforme,
LACOMBE, secrétaire.

Archives municipales d'Annecy.

Dans sa lutte contre les Domaines, dont il n'était pas facile de pronostiquer l'issue, la Commission des hopices n'eut garde de se priver de l'appui de la ville. Sous la présidence du citoyen Rey, premier adjoint, tenant la place du maire absent, les municipaux se réunirent le 12 Thermidor (31 juillet), pour examiner la délibération des Hospices, datée du 28. Il fut convenu qu'on aurait recours au sous-préfet, pour obtenir que, de concert avec la Commission, la Municipalité fît le nécessaire afin de tirer des livres menaçés d'être vendus à vil prix, le meilleur parti possible.

La Mairie de la ville d'Annecy :

Vu l'arrêté de la Commission des Hospices civils de cette dite ville, du 7 courant, aux fins qu'il soit pris des mesures et donné les dispositions de justice, non seulement pour opérer la rentrée des livres, tableaux, cadres, ornements et autres effets dépendant de la Bibliothèque de la ville, du collège, de l'Evêché, et des divers Corps tant séculiers que réguliers, conformément aux inventaires qui en ont été pris, mais encore pour empêcher la vente des autres bibliothèques, qui doivent aussi être regardées comme propriété de l'Hospice ;

Vu la loi du 25 messidor an 5, relative aux fondations des Bourses dans les ci-devant collèges de la République, qui déclare les dispositions de celle du 16 vendémiaire précédent, qui conserve les Hospices civils dans la jouissance de leurs biens, commune aux biens affectés aux dites fondations.

Vu l'arrêté du Représentant du peuple Albitte, en mission dans ce département, du 7 pluviôse an 2, portant art. 2 et 3 :

« Toutes enseignes et machines religieuses qui peuvent se trouver, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des bâtiments destinés au culte, soit sur les routes et places, et dans tous autres lieux publics, seront sans délai enlevés et anéantis, et que tous les costumes, ornements, linges, vases, ustensiles et métaux, œuvrés ou monnayés de prix que les dits bâtiments renferment, seront, par les soins de chaque Municipalité, transportés au dépôt qui sera indiqué, pour n'être employés qu'à des usages civiques et d'utilité générale » ;

Considérant qu'en effet le Receveur du Domaine prétend s'emparer de semblables effets qui, par les soins de la ci-devant Municipalité, ont été déposés dans l'appartement dit du « Nouvel Evêché », en pressant l'inventaire, pour ensuite les faire vendre, contre l'expresse disposition du dit arrêté, sous prétexte de faire évacuer l'Evêché, comme bâtiment national ;

Considérant qu'ils ne peuvent mieux être employés, dans l'intérêt général, qu'en les mettant sous la main de la Commission des Hospices civils, ainsi que la loi lui en accorde le droit, laquelle par une bonne administration, pourra y faire contribuer tous les effets, consistant en livres, tableaux, meubles et ornements, après les avoir fait déposer dans l'endroit qu'elle a à ces fins destiné ;

Considérant qu'il n'y a aucune loi qui ait accordé aux Hospices civils les Bibliothèques et autres effets appartenant aux communes ;

Arrête que le sous-préfet de cet arrondissement sera invité d'aviser, par

tous les moyens qu'il verra convenables, pour empêcher la dite vente, et faire mettre à la disposition de la dite Commission tous les dits livres, tableaux, meubles et ornements qui sont déposés au dit Evêché, provenant du collège, de l'Evêché, et de divers Corps tant séculiers que réguliers, sous la surveillance immédiate de cette Mairie, qui se réserve d'y adjoindre la Bibliothèque de la ville, si tant est qu'elle puisse lui être de quelque utilité, en se concertant avec la dite Commission pour les dépenses à faire pour l'établissement d'une Bibliothèque publique, formée par le concours de toutes celles existantes dans la ville, en avisant conjointement aux moyens les plus prompts, tant pour l'établissement de la dite Bibliothèque, que pour la vente des objets et livres inutiles, dont le produit sera employé, tant aux dites dépenses qu'au besoin à l'achat de nouveaux livres intéressants (Ibid, fol. 59).

Malgré cette intervention si pressante de la Mairie, le sous-préfet fit la sourde oreille.

La question fut remise à l'ordre du jour par le ministre de l'Intérieur, Chaptal, désireux d'avoir des renseignements sur les bibliothèques centrales et communales; sa lettre est du 1 prairial an IX (21 mai 1801), adressée aux Préfets :

Le Gouvernement veut avoir, le plus tôt possible, une note exacte des dépôts d'objets de sciences et d'arts qui existent dans les divers arrondissements du Département confié à votre administration.

Il veut connaître les objets qu'ils contiennent, les dépenses qu'ils occasionnent, les sommes qui sont dues à leurs Conservateurs, les moyens de les réunir ou de les supprimer; enfin la facilité ou la difficulté qu'on aurait à en vendre ou à en échanger le superflu quand on en aurait extrait tout ce qui est nécessaire aux établissements scientifiques ou littéraires.

« Je désire être parfaitement instruit, en outre, de l'état où se trouve votre bibliothèque centrale, le cabinet de physique et d'histoire naturelle qui doit y être attaché, les ressources en livres, dessins, tableaux, gravures de la classe de dessin qu'elle renferme et si, dans votre département, il y a quelque bibliothèque supplémentaire ou communale, il est nécessaire que le Gouvernement en connaisse l'organisation et l'état...» A. M. n° 34.

Transmise à la Commission, la lettre du Ministre lui fournit prétexte à rappeler tout ce qu'elle avait fait pour arracher ses chers livres aux Domaines et prier derechef le sous-Préfet et la Mairie de soutenir ses efforts :

Considérant que, par son arrêté du 7 Thermidor et 14 Fructidor de l'année dernière, dont extrait notamment du 7 Thermidor a été transmis à la Mairie, elle prit tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour inviter, tant le sous-Préfet que la Régie des domaines, de vouloir lui transmettre tous les livres de la Bibliothèque de la ville, du Collège, et des divers Corps tant séculiers que réguliers ;

Considérant que, par celui du 14 fructidor, elle a réitéré la même instance, sans succès jusqu'à ce jour, au point que l'instruction publique est privée d'un des moyens les plus propres à concourir au progrès des Etudiants;

Arrêté :

Que, tant le sous-Préfet que la Mairie de cette ville seront de nouveau invités à prendre les mesures qu'ils croiront convenables, pour procurer à l'Hospice les moyens d'instruction détaillés dans ses arrêtés ci-devant énoncés.

Cette fois, le sous-Préfet eut des oreilles pour entendre, il n'était que temps.

A sa demande, le préfet du Mont-Blanc, de Sauzay, arrêta, le 9 Thermidor an XI (7 juillet 1801), qu'il serait sursis à la vente des tableaux, statues et livres existants dans la maison provenant du ci-devant Evêché d'Annecy. Puis il ajoutait : « Il sera passé outre à la vente des autres objets mobiliers, énoncés dans l'affiche mise à ces fins, le *21 du présent mois*, et jours suivants. »

Le même jour, transmettant au sous-préfet ampliation de son arrêté, M. de Sauzay faisait connaître pour quel motif il s'était borné à surseoir à la vente, sans donner pleine satisfaction aux Hospices. « Avant de prononcer, disait-il, sur la réclamation de l'Administration de vos Hospices, je désirerais savoir si elle est ou non chargée du soin et de la garde de votre bibliothèque publique. » Suivait un mot sur les livres des Religieux de Talloires, que le préfet invitait la Municipalité à transporter à Annecy, à ses frais.

La note préfectorale ne laissait pas de doute sur les intentions de M. de Sauzay. Il était clair que ce magistrat voulait réunir en une seule bibliothèque publique tous les livres appartenant à la Ville d'Annecy, et ceux qu'il était à la veille de céder aux Hospices. Il suffit de lui représenter que la Municipalité répugnait si peu à cette combinaison que par délibération du 12 thermidor an VIII (31 juillet 1800) elle y avait adhéré à la seule condition que son concours pût être de quelque utilité ; il suffit, dis-je, de cette déclaration pour que, par arrêté du 27 messidor an IX (18 juillet 1801), le préfet adjugeât à la Commission les livres, tableaux, cadres et statues déposés dans la maison du ci-devant Evêché, et les livres existant dans la bibliothèque du ci-devant couvent de Talloires, pour être transportés dans la bibliothèque publique de la ville, A. M. n° 33.

La Municipalité avait maintenant à faire la preuve que sa promesse du 12 thermidor n'était pas illusoire; elle y mit des restrictions, en particulier que les Hospices feraient un inventaire à leurs frais, et rendraient ses livres à la Ville, chaque fois qu'ils en seraient requis.

Considérant que la bibliothèque de la ville est dans un si mauvais état qu'elle mérite beaucoup de réparations;

Considérant que les livres qu'elle renferme méritent encore quelque considération, quoique quelques ouvrages soient incomplets, et, qu'étant sous les scellés, tels qu'ils sont encore actuellement, pour n'y avoir aucun Bibliothécaire qui, jusqu'à présent, n'a pu être établi, par défaut de fonds pour lui assurer un traitement, ils ne sont d'aucune utilité;

Considérant que la Commission des Hospices civils a déjà à sa disposition une certaine quantité de livres, dont elle veut former une bibliothèque, et qu'en lui réunissant celle de la ville il pourrait se faire qu'on en pût tirer un parti assez avantageux pour, du tout, en former une bibliothèque assortie;

Arrête qu'il autorise le Maire à remettre à la dite Commission la dite Bibliothèque, sous un inventaire qui sera pris à ses frais, et sous chargé, avec promesse de sa part de la représenter toutes fois, et quand elle en sera requise.

Il y avait bientôt deux ans que Jacques-Etienne Saillet, nommé bibliothécaire par la Commission des Hospices, le 23 prairial an VI (11 juin 1798), préparait l'inventaire exigé par la Municipalité. Son catalogue était prêt; il a pour titre: « Inventaire des livres trouvés à la bibliothèque située au Collège, par le citoyen Saillet. » Et c'est en suite de l'arrêté du Conseil municipal du 21 pluviôse an X (1er janvier 1802). Le résumé de ce catalogue serait matière à un travail spécial, assez volumineux et de grand intérêt. Bornons-nous à dire que la liste des in-folio occupe les quatorze premières pages; celle des in-4°, de la page 15 à 22; les in-8° de la page 23 à 29; les in-12, de la page 31 à 41; les in-18 et in-24 de la page 43 à 45. L'inventaire est écrit sur grand papier, format in-4°.

Toutes les sciences ont trouvé place dans ce catalogue. Le premier rang semble appartenir au Droit civil et ecclésiastique; le dernier, à la Théologie, ce qui s'explique difficilement, et à l'Histoire de Savoie, ce qui est encore plus mal aisé à comprendre. On remarque un manuscrit de 164 pages in-folio, et deux paquets de cahiers: l'un d'écrits de controverse avec l'Evêque du Puy, l'autre sur la Musique et les musiciens, le tout de la plume du chanoine François Favre.

Il ne restait plus maintenant qu'à tirer les livres de l'Evêché, et à les transporter à la nouvelle bibliothèque du Collège.

La première opération eut lieu le 2 Floréal an X (22 avril 1802). Antoine Brunier, Maire d'Annecy, et président de la Commission des Hospices, ayant reçu du citoyen Roux, receveur des Domaines, les clefs des chambres dans lesquelles étaient déposés les livres et autres objets, les ouvrit aux deux

membres de l'Administration des Hospices, par elle délégués pour en prendre possession.

Sur l'invitation qui nous a été faite par les citoyens Joseph-Michel Mauris et Jean-Guillaume Armenjon membres de la dite Administration et commis par icelle, par son arrêté du 6 fructidor suivant, pour les lui demander, afin de revêtir l'inventaire qui doit en avoir été pris, et faire due décharge de tout ce qui leur sera remis, nous leur avons représenté les dites clefs, que le dit citoyen Roux nous avait remis, avec le dit inventaire, qu'il nous a déclaré lui avoir été remis par le citoyen Fernex, chez lequel le citoyen Mayan demeurait, et où ils étaient déposés — en nous faisant part que, parmi les dits tableaux et autres articles, il existait la *châsse de la B. Mère de Chantal*, qui appartenait au dit citoyen Mayan, qu'il fallait mettre de côté, pour lui être remise, ou à ceux qui en seront chargés de sa part.

Et, sur l'interpellation que nous avons faite au dit citoyen Roux s'il ne voulait pas assister au dit revêtissement, il nous a déclaré que ses occupations journalières ne lui permettaient pas.

Nous nous sommes en conséquence transporté, avec les dits citoyens Mauris et Armenjon, dans les dites chambres, qui nous ont été ouvertes par le citoyen Etienne Masset, et où existent les dits livres, ornements, tableaux et autres articles portés par le dit inventaire, et après avoir remis les dites clefs aux dits citoyens Mauris et Armenjon, pour revêtir le dit inventaire et remplir leur commission, nous nous sommes retiré, vu que nos occupations multipliées ne nous ont pas permis de les assister dans leurs opérations.

La seconde opération eut lieu le 14 brumaire suivant (5 novembre 1802). Le procès-verbal qui en fut dressé, à la suite du catalogue Saillet, est ainsi conçu :

« Nous soussignés, Membres de la Commission de l'Hospice civil de la ville d'Annecy, commis pour faire opérer le dépôt des livres de la bibliothèque d'Annecy, dont l'inventaire a été pris par le citoyen Saillet, libraire de cette ville, aussi commis :

« Certifions avoir fait transporter aujourd'hui, dans le local de la ci-devant Congrégation du collège chappuisien d'Annecy, tous les livres décrits dans l'inventaire ci-devant dressé par le dit citoyen Saillet, en exécution de la délibération de la dite Commmission du 27 vendémiaire dernier. »

Avant d'aller plus loin, il ne sera pas inutile de rappeler qu'au collège chappuisien la Bibliothèque atteignait la quatrième étape de sa vie errante à travers les rues d'Annecy. L'espace d'environ 30 ans, du jour de son ouverture, 29 mai 1748 au 5 décembre 1777, date de l'enregistrement au Sénat des patentes royales autorisant la Bourse cléricale à faire l'acquisition d'un immeuble, particulièrement destiné à recevoir la Bibliothèque, cette dernière avait occupé la maison de son

premier bibliothécaire, le chanoine Favre, et, après le décès du chanoine, de son neveu ; cette maison était située rue Notre-Dame. A quelle date précise la bibliothèque fut-elle transportée de l'ancien hôtel du président Favre, jadis occupé par S. François de Sales, et, pour ce motif connu sous le nom d'*Ancien évêché*, au palais épiscopal construit par Mgr Biord et à peine achevé par M. Paget ? Tout porte à croire que ce fut au mois de février 1793, alors que la Municipalité chargea l'architecte Gallo de la « construction d'un second étage à la maison possédée par la Bourse cléricale, rue Ste-Claire [1] ». Cette maison fut ensuite louée au médecin Brunier [2]. Trois ans plus tôt, on avait fait à cette maison des réparations visant le couvert de la bibliothèque [3].

La quatrième étape de notre Bibliothèque ne devait pas être bien longue; signalons rapidement les principaux faits dont elle fut le théâtre.

Le 15 thermidor an XI (3 août 1803), répondant à une lettre que lui avait adressée le préfet du département du Mont-Blanc, en date du 26 messidor (15 juin), le Ministre de l'Intérieur parle des précautions à prendre pour ne pas s'exposer à rendre des livres et objets d'art à qui en ferait indûment la demande.

> J'approuve, citoyen Préfet, les motifs qui vous ont fait rejeter la demande en restitution de deux dents de lionne, qui sont déposées à la Bibliothèque publique de votre département.
>
> Quant aux livres qui seraient réclamés à l'avenir, je vous préviens qu'ils ne peuvent être rendus s'ils ne portent des preuves certaines de la propriété des réclamants, telles que leurs noms ou leurs armoiries — qu'ils sont censés aliénés quand ils sont placés dans une Bibliothèque publique, ou affectés à un service public, et que, fussent-ils encore dans un dépôt provisoire, ils ne devraient point être restitués s'ils avaient reçu une destination antérieurement à l'époque où la demande est présentée. Ces instructions sont également applicables à la restitution des objets d'art.
>
> J. V. S. (Archives nationales, F. 17. A. 1085).

Conserver les livres ne suffisait plus au zèle des Administrateurs de la bibliothèque; ils songèrent à en augmenter le nombre. Pour cela, par délibération du 30 nivôse an XII, (21 janvier 1804), ils s'adressèrent au Ministre de l'Intérieur :

1. Délibérat. du 27 fév. 1793, fol. 42.
2. 26 vendémiaire an VIII (16 oct. 1799.
3. 2 août 1790, fol. 231.

A son Excellence le Ministre de l'Intérieur,

Citoyen Ministre,

La Commission administrative de l'Hospice civil d'Annecy qui, dès le 18e Brumaire, n'a cessé de s'occuper des moyens de rendre à l'instruction publique la vigueur dont elle jouissait à l'époque de la Révolution, se permet d'observer au citoyen Ministre de l'Intérieur que, de tous les avantages dont jouissait le collège d'Annecy, il ne lui restait que quelques livres épars et dispersés, dont il a été formé une bibliothèque qui, quoique petite, doit inspirer le plus grand intérêt, puisqu'elle est le premier monument élevé au milieu des ruines aux vues réparatrices du gouvernement, et de son sage Ministre protecteur des Sciences et des Arts.

L'instruction a été tellement négligée pendant la Révolution, que l'on ne pouvait faire trop d'efforts pour en faire renaître l'amour parmi les jeunes gens: mais nous avons perdu toutes nos ressources, qui étaient telles que ce collège comptait jusqu'à 600 Elèves qui, pour fruit de leurs travaux et de leurs talents, avaient la perspective heureuse de jouir de plusieurs places gratuites, pour le Droit, la Médecine ou l'Etat ecclésiastique, fondées à Louvain, Avignon et Turin par des Savoisiens.

Il est peu de villes en France qui eût plus de prérogatives et d'établissements que celle d'Annecy, et, par conséquent, peu de ville qui ait plus de droit à votre bienveillance que nous venons invoquer en ce jour.

Déjà le gouvernement a érigé ce collège en école secondaire, le 15 pluviôse an 11e (4 février 1803), les citoyens Lefèbre et Villars, membres de l'Institut, l'ont visité de sa part, et nous avons eu la satisfaction de voir qu'ils ont donné aux Elèves des marques d'approbation. Nous croyons cependant que, pour répondre à ses vues, il serait très utile d'obtenir quelques livres de littérature française, comme étant les plus propres à perfectionner les jeunes citoyens d'un pays réuni dans les principes de la langue française, leur orner l'esprit, leur ouvrir la carrière brillante qu'ont suivie les Berthollet, les Vaugelas, les Favre, auteur du code, les St-Réal, les Dechat, les Chappuis, les Allarmet, cardinal, leurs compatriotes, et augmenter enfin leurs amours pour une Nation si admirable, surtout par les productions du génie.

La Commission ôse espérer de votre munificence que vous accorderez à ce collège quelques livres des nombreux dépôts de Paris, et que vous ne lui refuserez pas l'honneur de faire inscrire votre nom parmi ceux des Fondateurs de l'Instruction publique dans cette ville.

Si vous daignez, citoyen Ministre, accueillir notre demande, le citoyen Samuel Bernard, sous-préfet d'Annecy qui, dès son arrivée en cette ville, n'a pas cessé de travailler à la régénération de ce collège, qui, non content de consacrer ses travaux à la cause publique, a marqué chaque journée par une nouvelle preuve de ses sollicitudes pour l'Instruction, qui emporte nos regrets, ceux des Elèves, des professeurs et de tous les habitants, est prié de vous indiquer les ouvrages indispensables qui nous manquent.

Nous ôsons espérer que V. E. voudra bien agréer l'assurance de notre profond respect et de notre entier dévouement.

Les Administrateurs de l'Hospice civil de la ville d'Annecy.

Suivent les signatures,

Signé : Tessier, secrétaire.

Après avoir fidèlement et assez lentement suivi tous les circuits administratifs [1], la demande obtint son effet. Le catalogue des livres reçus de Paris porte la date du 9 messidor an XIII (27 juin 1805) [2].

Mais à quoi bon ajouter de nouveaux livres à ceux qui, de longues années, demeurèrent prisonniers à l'Evêché? Pourquoi appeler publique une bibliothèque soigneusement fermée? Le moment n'était-il pas venu de la rendre à sa première destination?

Ainsi le comprirent la Commission des Hospices et l'Administration du collège. Sous la présidence du sous-préfet, de qui relevait l'école secondaire, on prit, le 1er mars 1808, une délibération en ce sens. Puis le sous-préfet, sans se mettre en peine d'attendre la dernière réponse des Hospices, fit imprimer un « Arrêté réglementaire relatif à l'ordre à maintenir et à suivre dans la Bibliothèque, *ouverte à partir de ce jour* à tous les citoyens, ainsi que dans les séances publiques des expériences de Physique [3] ». Cette pièce demeurera parmi les chefs-d'œuvre d'un genre — il faut nous en applaudir — assez peu cultivé.

Vu le grand nombre des excellents ouvrages, en tout genre, qui composent la bibliothèque, sensiblement augmentée par la générosité d'un gouverneur protecteur des Sciences, des Lettres et des Arts, qui a bien voulu nous donner une marque de sa bienveillance en nous accordant un grand nombre de volumes — augmentée encore par la vigilance active, par les sollicitudes et par les bons choix de MM. les Conseillers du bureau de l'Ecole secondaire, et par les soins éclairés et paternels de MM. les Administrateurs des Hospices ;

Considérant que l'émulation qui règne parmi les jeunes gens ; que l'amour des lettres, qui s'est toujours manifesté parmi les citoyens ; que leur aptitude aux sciences et aux arts mécaniques donnent d'heureuses espérances pour les progrès de l'esprit humain; et pour le perfectionnement des procédés des Arts;

Considérant que l'ignorance a été, dans tous les temps et chez tous les peuples, le germe des maux publics, et le principe destructeur, d'où sont sortis les préjugés et les erreurs qui affligent, dégradent et déshonorent l'espèce humaine ;

Considérant que l'instruction et les lumières élèvent l'homme à la dignité de son être, ouvrent son âme à toutes les gloires, ornent son esprit par la précision et la pureté du goût, par la connaissance et par l'emploi

1. Arch. nat., ibid.

2. Arch. municip,, n° 34 et Archives Départementales de la H^te-Savoie, série 6 T. Nous sommes redevable de cette dernière communication à l'obligeance de l'Archiviste M. Letonnelier.

3. Arch. nat. fol. 17-A. 1085.

distributif du vrai beau, développent le talent et le génie, par la profondeur dans les sciences, et par l'étude des grands modèles, qu'elles fécondent enfin dans son cœur la plante précieuse des mœurs, des vertus et surtout de l'amour de la patrie qui produit l'héroïsme, et qui fait faire de si généreux efforts dans toutes les carrières que les citoyens ont à parcourir pour se distinguer ;

Considérant que l'ouverture d'un livre a souvent déterminé la vocation d'un homme, dont le génie serait demeuré enseveli et ignoré sans cette circonstance ;

Considérant qu'il est de l'intérêt général que les esprits s'éclairent, que l'état de l'homme s'améliore par degrés sous l'empire des lettres, que la Bibliothèque doit être à cet effet ouverte à tous ceux qui voudront s'enrichir des trésors de la science, faire des comparaisons, des découvertes. et consulter, pour les Arts, les grands maîtres des Arts ;

Considérant que les hommes, souvent avec de l'esprit, ne connaissent point l'air dans lesquel ils existent plongés, l'eau qu'ils boivent, le fluide calorifique qui les réchauffe, l'électricité qui les menace si souvent, la lumière qui les éclaire, et tant d'autres phénomènes, dont l'observation est si familière et si curieuse ; que des expériences faites en public, et auxquelles les dames peuvent et sont invitées à assister. leur présenteront des imitations de la nature destinées à leur dévoiler la cause des phénomènes, les propriétés des corps, et dérouleront à leurs yeux une partie si agréable de ce résultat sublime, des lois auxquelles l'Être suprême a soumis le grand mécanisme de l'Univers ;

Arrête :

Art. 1. — La Bibliothèque est rendue publique. Elle sera ouverte tous les mardi, jeudi et dimanche, le matin, depuis 8 heures jusqu'à midi, le soir, depuis 2 h. jusqu'à 6 h

Art. 2. — Tout savant, tout aspirant à la Science et aux Beaux-Arts, tout artiste et tout citoyen ont droit d'y être admis, en se conformant aux lois de la décence et aux règlements ci-après.

Art. 3. — Un Bibliothécaire sera préposé à délivrer, conserver, surveiller les livres. qui seront distribués par lui tous les matins aux lecteurs et replacés tous les soirs dans leurs cases respectives.

Art. 4. — A forme de la décision de M. le Préfet du département, du 7 vendémiaire an 14, fondée sur l'arrêté du gouvernement du 9 thermidor an 12, M. le Directeur de l'Ecole secondaire remplira les fonctions de Bibliothécaire. aura la surveillance de la Bibliothèque, et, quand ses obligations de Directeur et de professeur des sciences physiques et mathématiques le rendront empêché et obligé ailleurs, il sera suppléé par M. *Salliet*, père, déjà employé à ce genre de travail, et Conservateur des livres.

Art. 5. — Ils seront l'un et l'autre responsables de tous les livres prêtés dans l'intérieur de la Bibliothèque qui pourraient s'égarer.

Art. 6. — Pour leur garantie, et afin d'éviter toute confusion, ils seront obligés à tenir, outre expédition de l'inventaire de la Bibliothèque, déposée dans son intérieur, et qui sera comme une charte à laquelle on aura recours en cas de contestation, un registre où seront inscrits les noms des lecteurs, leur âge, profession, domicile, où seront distingués l'ouvrage, l'auteur, le volume, l'époque de la délivrance et de la remise, ainsi que le genre de travail du lecteur, soit lecture, ou copie, ou extrait, ou analyse, etc., etc.

Art. 7. — Ils seront tenus de présenter, le premier de chaque mois, ce registre au Conseil d'administration, et de lui rendre compte de l'état de la Bibliothèque, de la conduite et de la décence des lecteurs.

Art. 8. — Ils devront faire entretenir la propreté dans les cases et dans la salle, faire respecter le présent règlement, et maintenir l'ordre, la paix et la tranquilité si nécessaires pour les méditations.

Art. 9. — Aucun livre ne sera prêté hors de la Bibliothèque, sous quel prétexte que ce soit. Le Bibliothécaire et le Conservateur, sous leur responsabilité personnelle, feront rigoureusement observer le présent article.

Art. 10. — Tout lecteur pourra demander à son choix, lire selon sa volonté tout ouvrage qui sera dans la Bibliothèque.

Art. 11. — Si cet ouvrage est déjà entre les mains de quelqu'un, il attendra qu'un volume soit disponible.

Art. 12. — Tous les ouvrages ne seront prêtés que volume à volume; on pourra cependant réclamer, pour quelques instants, les volumes précédents ou suivants, si l'on veut faire des comparaisons, et rapprocher des faits ou des époques.

Art. 13. — Tout lecteur est responsable du volume qui lui est confié, et sera obligé de le représenter dans le même état, ou d'en procurer un autre semblable, s'il le gâte, le dénature ou le défigure au point qu'il ne puisse servir et être encore assimilé aux autres volumes du même ouvrage.

Art. 14. — On aura la faculté de lire, copier, traduire, extraire, analyser, etc., etc.; à cet effet, des tables avec sièges commodes seront placés à des distances convenables.

Art. 15. — Il est expressément recommandé aux lecteurs d'observer le plus grand ordre, la tranquilité, la décence, de conserver le silence et de parler à voix basse. *Cet article est fondé sur les maximes suivantes* :

Gloire et respect aux Savants et aux Lettres!
Le bruit effarouche les Muses;
Le bruit fait évaporer l'essence de l'esprit,
Paix et religieux silence au temple d'Apollon!

Art. 16. — Tout lecteur qui, pour la première fois, s'écarterait des règles prescrites par l'article 15 ci-dessus, ou qui commettrait quelques inconvenances, insolences ou injures, sera rappelé à l'ordre par les Bibliothécaire ou Conservateur, et, en cas de récidive, et sur leur rapport, le Conseil d'administration le priera de ne plus fréquenter la Bibliothèque, qui lui sera fermée. Dans le cas de faits graves, ou de résistance, ou de voies de force et de violence, il sera dénoncé à la police, et puni conformément aux lois.

Art. 17. — Tous les Elèves de l'Ecole secondaire ne pourront, sans une permission expresse de leur professeur, visée par M. le Directeur, lire d'autres livres que ceux d'histoire, morale privée ou publique, ou traductions d'auteurs.

Art. 18. — Sont exceptés de la règle du précédent article les Elèves des classes de dessin, de rhétorique, histoire, métaphysique, physique et mécanique, dont le goût est déjà formé; ils pourront puiser dans tous les ouvrages à volonté.

Art. 19. — Toutes les machines de Physique et instruments de mécanique seront également déposés dans la Bibliothèque. Le Conservateur en aura aussi le soin, sous la surveillance immédiate de M. le Directeur-Bibliothécaire. Ils seront tenus d'être présents à toutes les expériences qui

seront faites par les Elèves, le 1" de chaque mois, dès le 1" mai au 1" septembre de chaque année, en présence de MM. les Membres du Bureau d'administration, et du public, qui y sera admis, et qui commenceront ordinairement à 3 heures après midi.

Art. 20. — On observera dans ces séances le même ordre et les mêmes règles prescrites par l'article 15 du présent; il est expressément défendu de toucher à aucun, livres, machines ou instruments.

Art. 21. — Le présent arrêté sera imprimé et affiché dans les endroits les plus évidents de l'intérieur de la Bibliothèque, et un avis au public sera aussi imprimé et affiché dans la ville, afin que tous les citoyens puissent, à leur volonté, profiter du bénéfice de cette nouvelle Institution.

Art. 22. — MM. les Conseillers de l'Administration de l'Ecole, et les Administrateurs des Hospices sont chargés de l'exécution du présent, chacun en ce qui les concerne.

Art. 23. — MM. les Directeurs et Professeurs, le Conservateur et les lecteurs sont tenus de s'y conformer.

Fait à l'Hôtel de la sous-préfecture, les jour, mois et an que dessus.

Le Sous-Préfet.

Grand placard, imprimé au recto seulement, à Annecy, par C. M. Durand, imprimeur de la sous-préfecture.

Que le pauvre sous-préfet, par ses longueurs et ses pédantesques *Vus* et *Considérants*, ait donné sur les nerfs à ses chefs hiérarchiques; rien de plus naturel.

Par lettre au préfet du Mont-Blanc, datée du 27 avril, le Ministre estime que « cet arrêté, dont les intentions sont bonnes, pèche par les formes ».

Vous pourrez vous en convaincre en lisant, soit les considérants qui le précédent, soit les dispositions mêmes qu'il renferme; je vous engage à vous le faire représenter.

La lecture de cette pièce confirme un des principes de l'Administration, qui consiste à ne point permettre que les Sous-Préfets prennent des arrêtés et les publient par la voie de l'impression, avant d'avoir obtenu une préalable autorisation du Préfet

Vous rappellerez ce principe à M. le Sous-Préfet d'Annecy, avec les ménagements dus à l'intention, honorable sans doute, qui l'a dirigé en cette circonstance.

Vous lui ferez aussi remarquer, Monsieur le Préfet, que la Bibliothèque d'Annecy doit être sous la direction et surveillance immédiate de la Municipalité, à laquelle il appartient de nommer le Bibliothécaire, de pourvoir aux frais d'entretien sur les fonds communaux, en sorte que le Conseil d'Administration de l'Ecole secondaire, et encore moins les Administrateurs de l'Hospice, n'ont aucune part à prendre dans cette surveillance et direction. Enfin, vous inviterez le sous-préfet à remettre cet Etablissement dans les attributions qui lui sont propres, et vous le chargerez de faire connaître au Maire d'Annecy que, conformément à l'article 3 de l'arrêté du gouvernement du 8 pluviôse an XI, il est chargé de faire dresser un état

certifié véritable de tous les livres existant dans ce dépôt, et que le double de cet état doit m'être adressé par vous.

J'ai l'honneur de vous saluer. (Arch. nat. ibid.)

Le Ministre écrivit encore, en termes à peu près identiques, au sous-préfet. M. Le Maignan essaya de se disculper, plaida les circonstances atténuantes. « Je conviens, dit-il, que, dans quelques points du Règlement, il y a de l'âpreté, mais c'est une suite de cette sorte de mécontentement que l'on éprouve, en voyant de l'oisiveté et de l'ignorance parmi des hommes qui pourraient marquer plus honorablement et plus utilement dans la société. Il n'est guère permis de dire des vérités sévères, mais j'ai cru que cela pouvait convenir dans ces lieux, et à des esprits qui, sous ce rapport, ont besoin d'être fortement secoués [1] .» En d'autres termes, ce bon Monsieur confesse ingénûment qu'il s'était cru tout permis en Savoie, et à l'égard des Savoisiens ; on ne voit pas bien le rapport entre cette incartade et la réponse aux griefs articulés contre lui.

La Commission des Hospices ne se montra pas moins mécontente de la délibération prise par le Bureau des Ecoles secondaires, dans sa réunion du 1er mars. En séance du 25 du même mois, la Commission observe que seule la Ville a qualité pour règlementer la bibliothèque, dont les jours, au collège, sont comptés.

1° Que la Bibliothèque qui a été placée dans l'ancienne Congrégation du Collège Chapuisien ne doit plus y rester. D'après le décret impérial du 18 fructidor an 13 (31 août 1805), qui ordonne qu'elle sera établie dans le bâtiment dit le Nouvel Evêché, dont l'abandon que S. M. I. et R. en a fait gratuitement à la ville est expressément subordonné à cette condition.

2° Que cette Bibliothèque a été reconnue par le même décret comme appartenante à la ville; que de fait elle est sa propriété, puisqu'elle doit son établissement aux générosités de divers particuliers qui, dès l'année 1748, ont légué leurs livres à la ville, pour être recueillis et consacrés à une Bibliothèque publique, sous la direction et administration de son Conseil — qu'elle en a en conséquence disposé, selon les intentions des bienfaiteurs, comme d'une propriété communale, dont le dépôt était confié à un Bibliothécaire de son choix, dans un local à elle appartenant et ouvert au public à des jours fixes de chaque semaine.

3° Enfin, que c'est à la ville seule, soit à son Conseil, de prendre, relativement à la dite Bibliothèque, les dispositions nécessaires pour la faire servir au public; que la Commission est sans droit à cet égard, et qu'elle est prête à faire célébrer les offices divins dans la salle où sont les livres, dès que tout obstacle sera levé (2).

1. Arch. nat. ibid.
2. Arch. munic. n° 10.

Le décret du 13 fructidor ci-dessus mentionné autorise, en effet, le préfet du Mont-Blanc « à abandonner gratuitement à la ville d'Annecy le bâtiment dit le « Nouvel Evêché », situé dans cette ville. rue Rousseau, à l'effet d'y placer sa bibliothèque et d'y établir une école mécanique[1] ». On se demande comment on avait laissé passer trois ans, depuis la signature de ce décret, sans en remplir les clauses.

Enfin, la Municipalité s'émut à son tour. Le procès-verbal de la séance du 12 mai (fol. 356) proteste vivement contre l'usurpation du sous-préfet et de son conseil, et invite le Maire à faire transporter à l'Evêché, cédé pour cet usage, les livres de la bibliothèque publique.

Le Conseil municipal,

Vu : 1° une délibération du Bureau d'administration de l'école secondaire de cette ville, en date du 1er mars dernier, relative à la Bibliothèque publique.

2° Deux autres délibérations de la Commission administrative des Hospices civils, sous date des 5 et 25 du dit mars relativement au même objet ;

Considérant que le Bureau d'administration de l'école secondaire prétend mal à propos disposer de la Bibliothèque, et l'administrer comme une dépendance de l'école ; que cet établissement, fondé depuis l'an 1747, est dû aux bienfaits de divers particuliers qui ont donné leur bibliothèque à la ville ;

Qu'il a toujours été sous l'inspection et administration des anciens Syndics et Conseil, comme bibliothèque commune et ouverte au public, à l'exclusion des Administrateurs du Collège qui existait ici avant la Révolution;

Considérant que c'est par ce motif qu'elle avait été placée dans la maison communale actuellement occupée par la Justice de Paix du Sud ;

Que ce n'est que depuis la Révolution et la suppression du Collège qu'on l'a transférée provisoirement dans le local qui servait de chapelle à ce collège;

Considérant qu'aucune raison ne peut l'y laisser subsister, dès surtout que, par décret du 13 fructidor an 13 (31 août 1805), S. M. l'Empereur et roi a daigné concéder à la ville la maison dite le « Nouvel Evêché » et qu'une des conditions expresses de cette concession est d'y placer la Bibliothèque ;

Considérant que la Commission administrative des Hospices civils qui avait remplacé le collège par une école érigée ensuite en école secondaire, loin d'élever aucune difficulté sur la propriété de la ville, la reconnaissait au contraire formellement par sa déclaration du 25 mars dernier, et n'attend que le moment où la dite Bibliothèque sera placée dans le local qui lui a été destiné par le décret impérial du 13 fructidor an 13, pour rendre à son ancienne destination celui qu'elle occupe aujourd'hui ;

Considérant qu'il n'y a dans l'intérieur de l'école secondaire aucun autre

1. Arch. nat. A. F. IV. 1105.

emplacement propre pour la chapelle qu'il doit y avoir, et qu'il est de la plus grande urgence de l'y établir;

En adoptant toutes les observations contenues dans la déclaration précitée de la Commission administrative des Hospices civils ;

Arrête ce qui suit, sous l'approbation de M. le Préfet:

1° Tous les livres composant la Bibliothèque publique de la ville seront incessamment transportés dans la maison dite le « Nouvel Evêché », conformément au décret impérial du 13 fructidor an 13 ;

2° M. le Maire est invité, et au besoin autorisé, à y faire exécuter tous les travaux nécessaires au local où elle viendra à être placée le plus avantageusement pour le service du public;

3° Il est de même autorisé à faire tous règlements convenables pour l'organisation de la Bibliothèque, lesquels seront exécutés provisoirement, jusqu'à ce qu'ils aient pu être soumis à l'approbation du Conseil municipal, dans sa session suivante;

4° M. le Sous-Préfet est invité à vouloir bien faire cesser tous les obstacles qui pourraient entraver ou prolonger encore l'exécution du décret impérial précité, et du présent arrêté;

5° Le Conseil proteste expressément contre les actes et prétentions qui seraient contraires à l'exercice et à la conservation des droits de la ville, relativement à sa Bibliothèque, et charge M. le Maire de les défendre et soutenir ainsi qu'il conviendra.

En suite de cette délibération, à la séance du 24 mai 1808, (fol. 370) le Conseil arrête qu'il sera porté en dépense, sur le budget de 1809, pour l'établissement de la bibliothèque, la somme de 800 fr. (La commission des travaux publics avait demandé 1500 fr.)

Le maire n'était pas seulement autorisé à faire des dépenses pour l'aménagement de la nouvelle bibliothèque ; l'article 3 de la délibération du 12 mai donne la même autorisation en ce qui regarde les règlements à faire concernant cet objet.

C'est pourquoi, le maire de la ville d'Annecy (François Ruphy) :

« Désirant accélérer le plus promptement possible le transfert de la Bibliothèque publique dans la maison dite le « Nouvel Evêché. »

« Considérant que le public n'attend pas avec moins d'empressement cette époque qui doit avoir l'influence la plus heureuse sur les mœurs et sur les progrès des lumières. »

Suivent d'autres considérants, puis un règlement en onze articles.

Considérant d'un autre côté que la salle qui sert actuellement d'entrepôt à la Bibliothèque, dans l'intérieur de l'Ecole secondaire, est indispensable pour y établir la chapelle qui y existait autrefois, et dont cette école se trouve privée à défaut d'autre local convenable, que cette dernière me-

sure est pareillement des plus urgentes — qu'elle est même vivement sollicitée par l'Administration des Hospices et autres établissements de bienfaisance et d'instruction, à forme de son arrêté du 25 mars de la courante année :

Arrête les dispositions suivantes :

Art. 1. — Le S' Saillet, père, actuellement Bibliothécaire de la ville, est chargé d'effectuer, sans délai, le transport des livres de la Bibliothèque dans la maison dite le *Nouvel Evêché*, à quel effet il en reverra avec soin, et avant tout, les répertoires et catalogues, pour les comparer avec les livres, et s'assurer de leur existence, ce qui sera renouvelé après qu'il les aura replacés dans leurs nouveaux rayons.

Art. 2. — S'il reconnaît qu'il en manque, il en dressera un état par lui signé, pour être remis au Maire, et être prises des mesures convenables à leur recherche, sans préjudice de toute responsabilité des préposés à leur conservation.

Art. 3. — Pour l'exécution des deux articles précédents, il est autorisé à choisir un ou deux collaborateurs.

Art. 4. — Dès aussitôt que les opérations seront terminées, et jusqu'à des dispositions ultérieures, la Bibliothèque demeura ouverte au public les lundi, jeudi et samedi de chaque semaine, depuis 10 heures du matin jusqu'à midi, et depuis 2 h. de l'après-midi jusqu'à 4 h.

Art. 5. — Le Bibliothécaire devra s'y tenir assidûment, et aura soin, en remettant les livres, d'avoir égard aux personnes qui les demanderont, suivant la matière qu'ils renferment, surtout relativement aux jeunes gens de l'un et l'autre sexe, dont rien ne doit tendre à égarer l'esprit ou le cœur — sans préjudice des déterminations spéciales qui pourront être prises par l'Administration du Collège pour les Elèves, et auxquelles il devra se conformer.

Art. 6. — Le Maire lui rappelle au besoin qu'il ne doit pas permettre qu'on enlève des livres ni qu'on les sorte de la Bibliothèque, mais ils doivent lui être demandés — et il se les fera rendre par ceux auxquels il les aura remis, avant qu'ils s'en aillent, en veillant à ce qu'il ne soit rien écrit sur les feuilles, à ce qu'elles ne soient gâtées, déchirées, ou autrement tronquées.

Art. 7. — La rémission ne s'en fera qu'à ceux qui auront auparavant écrit leur nom, le titre du livre, et le n° de ce volume sur le cahier destiné à cet usage, et sur lequel la restitution en sera mentionnée par le Bibliothécaire, en marge du chargé.

Art. 8. — La prohibition de sortie des livres de la Bibliothèque pourra cesser à l'égard de ceux qui seront porteurs d'une permission spéciale du Maire. Dans ce cas, les livres leur seront prêtés sur leur reçu, et mention y sera faite de la dite permission, ainsi que de la promesse de les restituer, dans la quinzaine au plus tard, sauf à obtenir une prorogation, s'il y a de justes motifs, par nouvelle permission du Maire.

Art. 9. — Le Bibliothécaire sera tenu de rendre compte au Maire, tous les trois mois, de l'état de la Bibliothèque et des livres, manuscrits et autres objets d'art, des sciences ou d'antiquités, qui y seront déposés.

Art. 10. — L'exécution des articles précédents est mise sous sa responsabilité.

Art. 11. — Le présent règlement, avec extrait des arrêtés précités, sera

préalablement envoyé à M. le Préfet du département, pour être par lui approuvé, s'il y a lieu. Il en sera ensuite remis des exemplaires au Bibliothécaire, qui devra les tenir constamment affichés dans les lieux les plus apparents de l'intérieur de la Bibliothèque.

Fait Annecy, Hôtel de ville, le dit jour et an, (3 août 1808, fol. 488.)

Notre bibliothèque prendra son temps pour revenir à son ancienne prison de l'Evêché, qui continuera pour elle à être prison ; combien nous faudra-t-il encore d'années avant que le public soit admis à franchir le seuil du cachot?

TROISIÈME PARTIE

LA BIBLIOTHÈQUE APRÈS LA RÉVOLUTION.

I. Bibliothèque au « Nouvel Evêché ». — II. Bibliothèque à l'ancien Hôtel de Ville. III. Bibliothèque au nouvel Hôtel de Ville.

I. Bibliothèque au « Nouvel Evêché »

Il fallut du temps, cela se conçoit, pour évacuer la chapelle du collège, et disposer convenablement les livres dans le nouveau local qui leur était assigné. L'ordre de transfert — on ne l'a pas oublié — est daté du 3 août 1808; et on dut attendre le 19 juin 1812 pour confier provisoirement la bibliothèque à M. Replat, et l'ouvrir au public.

Considérant que la Bibliothèque appartenant à la ville est restée fermée, par suite de son déplacement, depuis plusieurs années — qu'il importe, pour l'instruction des jeunes gens, et pour la récréation même des personnes avancées en âge, que les livres qui la composent soient à la disposition du public:

Pierre-François Collomb, Maire d'Annecy,

Arrête:

Art. 1. — La Bibliothèque, placée au palais de la Mairie, rue St-François, sera ouverte les lundi, jeudi et samedi de chaque semaine, depuis 10 heures du matin jusqu'à midi 1/2.

Art. 2. — Dès le 15 août jusqu'au 15 novembre, la Bibliothèque ne sera point ouverte.

Art. 3. — Toute personne sera admise à la lecture d'un ouvrage quelconque, en se conformant aux règles établies dans des établissements de cette nature.

Art. 4. — Monsieur Replat, professeur de Mathématiques et de Physique, est provisoirement chargé de la garde et du dépôt de la Bibliothèque.

Art. 5. — Le présent sera transmis à M. le Sous-Préfet, pour son approbation.

L'approbation du sous-préfet est du 26 juin et celle du Préfet du 30 (Voir arch. munic. n° 11. Reg. des Délibérations, fol. 563).

Au Bibliothécaire, dont la nomination par le Maire avait reçu l'approbation préfectorale, il fallait avant tout régler le travail fait en 1812, pendant cinq mois et vingt-six jours, ce qui porte l'ouverture de la bibliothèque au 6 juillet; ensuite, pour lui assurer un traitement convenable, demander aux Hospices les capitaux afférents à la bibliothèque, dont ils avaient été mis en possession par le décret du 23 messidor. Tel est l'objet de la délibération municipale du 15 mai 1813, (fol. 576).

Le Conseil municipal de la ville d'Annecy,

Considérant que les dépenses de la Bibliothèque sont une charge de la ville puisque, d'après le décret impérial du 13 fructidor an 13, elle a été placée dans les bâtiments dits du Nouvel Evêché, situés rue St-François, concédés à cette ville en partie pour cette destination;

Considérant qu'il résulte de ce décret même que la Mairie en a la surveilllance immédiate, ainsi qu'il a été reconnu par M. le Préfet, en approuvant par arrêté du 30 juin 1812, la nomination que M. le Maire avait faite, par autre arrêté du 19 même mois du Bibliothécaire, en la personne de M. Replat, professeur de Mathématiques, qui est en activité dès le 4 juillet suivant.

Considérant que, d'après cet arrêté, la Bibliothèque doit être ouverte au public les lundi, jeudi et samedi de chaque semaine, depuis 10 h. 1/2 du matin jusqu'à midi 1/2, ce qui ne peut avoir lieu qu'en son assistance;

Considérant que cette gardiature mérite une indemnité, soit traitement, tant à raison du temps que le Bibliothécaire y emploie, qu'à raison de la responsabilité dont il se trouve par le fait chargé;

Considérant que la dépense qu'entraîne cet établissement se compose, non seulement du traitement du Bibliothécaire, mais encore de quelques frais de bureau, tels que encre, papier, plumes, et bois de chauffage pendant l'hiver;

Arrête d'allouer au dit Bibliothécaire un traitement annuel de 300 fr., au moyen duquel il devra pourvoir aux dits frais de Bureau, lequel sera porté en conformité au budget de 1814, et en rappel pour l'année courante, et de 5 mois 26 jours de 1812, ce qui emporte, savoir:

pour 1813 = 300 fr.
et pour 1812 = 143 »
Total = 443 fr.

Considérant qu'en se chargeant ainsi des dépenses qu'occasionne cet établissement, il doit aussi jouir des revenus qui lui sont attachés, et qui sont administrés par la Commission des Hospices civils de cette ville;

Considérant qu'il résulte d'un état qui lui a été remis par la dite Commission, et qui est conçu ainsi que suit:

Nom et prénoms des débiteurs	Domicile	Nom et prénoms des caut.	Domicile	Date des actes	Notaire	Capitaux	Rentes	Arrérages
Baud Claude	St-Ours	Foret Pierre	Annecy	5 juill. 1769	Burnod	1659.25	82.96	
Tagand Pierre	Neydens			4 avril 1786	Collomb	182.22	31.22	30.46
Culet Claude Franç. et Louis	Thorens			28 déc. 1767	Bessonis	474.07	23.70	472.48
Métral Claude	Annecy	Raphin Noël	Saint Ours	18 avril 1790	Collomb	120.50	4.85	
						3036.01	142.73	502.94

que les avoirs de la dite Bibliothèque consistent en 4 rentes constituées, portant un revenu annuel de 142 fr. 73c., et qu'il est dû en arrérages, une somme de 502 fr. 94 c., outre la cense courante. Arrête:

Art. 1. — M. le Maire demeure spécialement chargé de réclamer de la dite Commission des dits Hospices tous les titres qui constituent les dites créances;

Art. 2. — Les débiteurs seront expressément invités par le Percepteur de verser dans sa caisse les arrérages et les censes à venir, de passer titre des sommes en capital par eux dues, suivant le détail ci-devant, et, en cas de refus de leur part, il est d'avis que M. le Maire soit autorisé à ester en jugement, pour les y contraindre par toutes voies de droit;

Art. 3. — Quoique ces rentes soient un peu véreuses, principalement la 3e, les arrérages, ainsi que la cense courante, arrivant à 645 fr. 67 c. seront portés en recettes extraordinaires au budget de 1812;

Art. 4. — Les censes ordinaires, arrivant à 142 fr. 73 c. feront partie de l'article « *Pensions et rentes foncières non éteintes* ».

Légitimes et fondées étaient les revendications de la Municipalité au Bureau des Hospices; non moins légitimes et fondées les revendications du curé d'Annecy-le-Vieux à la Municipalité. Ce digne ecclésiastique, Rd Georges Morel, en possession de l'acte par lequel le chanoine François Favre, le 2 mai 1753, consentait à unir à la Bibliothèque sa chapelle de Provins, demanda à en recevoir les titres, afin d'en acquitter les charges. C'est à la séance du 21 novembre 1817 (fol. 2) que l'ordre du jour appela la requête du curé d'Annecy-le-Vieux.

Le membre faisant fonction de syndic, fait part que M. le Recteur de la commune d'Annecy-le-Vieux lui a adressé une lettre, sous la date du 30 septembre dernier, par laquelle il dit qu'il existe en la dite commune une chapelle sous le vocable de N. D. de Provins, dont le droit de patronage avait été donné à la cathédrale de Genève; que Mgr Biord a provisoirement réuni cette chapelle à la Bibliothèque de cette ville, avec une rente de 1400 livres, par acte du 5 juillet 1769, Burnod mre.

Que la Bibliothèque était desservie par un chanoine, qui était chargé de faire dire 56 messes annuelles à la dite chapelle, et de pourvoir à son entretien.

Comme cette chapelle, ainsi que la rente, n'ont pas été aliénées, quoique déclarées biens nationaux et que les Hospices, soit la ville, se sont emparés de la dite rente, et en ont joui pendant tout le temps de la Révolution, sans en faire acquitter les charges — que même la Fabrique d'Annecy-le Vieux en ait obtenu le transfert, de la part de M. le Préfet du Mont-Blanc, le 1er juin 1816, — il se croit obligé de demander les titres de fondation de la chapelle de Provins, afin de pouvoir en acquitter les charges, et pourvoir à l'entretien de la chapelle, qui tombe en ruine, si l'on n'y fait de promptes réparations.

Le Conseil, n'ayant aucune connaissance des réunions de la chapelle dont s'agit à la Bibliothèque de cette ville, et des charges qui y sont affectées, est d'avis qu'il soit répondu à M. le Recteur d'Annecy-le-Vieux qu'il communique au Conseil les titres sur lesquels il appuie ses prétentions, pour ensuite être prises telles déterminations qu'il écherra.

Trois mois suffirent au Conseil municipal pour reconnaître le bien-fondé des revendications du curé d'Annecy-le-Vieux, et lui donner un commencement de satisfaction.

Considérant qu'il conste de l'ordonnance de Mgr l'Evêque de Genève, du 27 mai 1754, et des procédures qui l'ont précédée, que l'union de la chapelle de Provins à la charge et office de Bibliothécaire de la Bibliothèque publique de la Ville d'Annecy ne fut faite que provisoirement, et pendant que cette Bibliothèque demeurerait sous la direction de Mgr l'Evêque et de la Cathédrale;

Que la direction sus énoncée ayant cessé, la dite réunion a par là-même aussi cessé, et, par conséquent, la dite chapelle se trouve dévolue à l'église paroissiale d'Annecy-le-Vieux, dans l'arrondissement de laquelle elle se trouve, de manière que c'est au Recteur de cette paroisse à en acquitter les charges, et à en percevoir le revenu.

Considérant d'ailleurs que le Bibliothécaire de cette ville n'étant pas un ecclésiastique, ne pourrait pas acquitter les charges de la dite chapelle, et la ville devrait d'autant moins en faire acquitter le service qu'il ne lui paraît pas que les revenus de la dite chapelle soient suffisants pour cela, surtout eu égard à la suppression de la dîme, qui en faisait partie des revenus, ainsi que résulte de la donation du droit de patronage fait à la Cathédrale d'Annecy, par acte du 22 août 1693, Morens nre.

Le Conseil arrête:

Qu'il ne s'oppose pas à ce que le Recteur d'Annecy-le-Vieux entre en possession de la dite chapelle de Provins et des revenus y-attachés, et que le susdit acte du 22 août 1693, Morens nre, et celui du 5 juillet 1769, Burnod nre, qui sont les seuls titres trouvés dans les archives concernant la dite chapelle lui seront remis, moyennant due décharge de sa part. Extrait du présent sera transmis à M. l'Intendant de cette Province, avec les pièces sus-visées, (8 mars 1818, fol. 82).

Le 27 avril suivant, l'Intendant de la province ayant approuvé la délibération du 8 mars, Rd Morel reçut, le 12 mai,

deux titres, les seuls trouvés aux Archives municipales, concernant la chapelle de Provins [1].

Il aurait bien voulu se faire rembourser les intérêts arriérés; il échoua dans cette seconde requête.

M. le Syndic fait donner lecture d'une lettre que le R^d Recteur de la commune d'Annecy-le-Vieux lui a adressée, le 27 octobre dernier, par laquelle il rappelle que, par délibération de ce Conseil du 8 mars dernier, il a été mis en possession d'une rente de la chapelle de Provins, située dans sa commune, — qu'il a consulté Mgr l'Archevêque sur les intérêts arriérés, lequel lui ordonne de faire toutes les poursuites nécessaires pour les faire retirer, et en acquitter les charges. En conséquence, il demande qu'on lui fasse compter tous les intérêts échus jusqu'au jour de la rémission du dit acte.

Le Conseil : Vu de nouveau la susdite délibération, est unanimement d'avis qu'il soit répondu à M. le Recteur d'Annecy-le-Vieux que les intérêts, soit censes de la rente dont s'agit ont été perçus par ceux qui avaient droit de les percevoir, jusqu'au mois de mars dernier, et qu'elles ont été employées conformément à leur destination (2 novembre, fol. 10).

A l'époque où nous sommes arrivés (1818), la Bibliothèque était à la veille de subir une longue et douloureuse crise, dont nous essayerons de retracer les phases principales. Pour cela, reprenons les choses d'un peu plus haut.

II. — La Bibliothèque a l'ancien Hôtel de Ville.

Livres. — Salle. — Règlements. — Catalogues. — Bibliothécaires. Commission de Surveillance.

Par délibération du 28 février 1816 (fol. 15), le Conseil municipal annécien chargea la Députation savoisienne de présenter au Ministre de l'Intérieur un Mémoire par lequel il offrait à Sa Majesté la cathédrale, le palais épiscopal et le séminaire, la suppliant de vouloir bien établir un évêché à Annecy.

Par nouvelle délibération du 9 mars 1820 (fol. 144), la même demande était renouvelée en termes à peu près identiques.

Dès l'année 1816, nos Ediles se montraient donc disposés à acheminer leur bibliothèque vers une sixième étape. De la volonté il fallut passer à l'acte, lorsque la Bulle *Sollicita* du 15 février 1822 eut formé, d'une bonne partie de l'ancien diocèse de Genève, le diocèse d'Annecy.

Quelle fut cette sixième étape ?

1. 3 mai, fol. 84.

1. *Livres*. Au troisième étage de l'ancien Hôtel de Ville, dont l'escalier monumental attire encore le regard de l'étranger traversant la place Notre-Dame [1], le Conseil de Charité possédait une salle mal assortie à sa nouvelle destination. C'est là qu'on transporta la bibliothèque publique [2] ou plutôt que les « livres furent entassés dans la poussière où ils devaient se détériorer journellement, faute d'espace et de rayons pour les recevoir ».

Chose inexplicable, la délibération du 13 décembre 1824 (fol. 105-109), qui vient de nous renseigner sur le triste état de la bibliothèque [3] porte à l'article de l'Instruction publique, « une allocation de 500 livres, pour reempletter, dans le courant de l'année, des ouvrages destinés à la Bibliothèque publique — cet utile établissement ne pouvant prendre de l'accroissement, ni même se soutenir. si chaque année l'Administration ne bilance une somme quelconque pour empletter des ouvrages ».

Le 14 mai 1836 (fol. 200), la somme de 210 livres, était encore affectée « à l'achat de livres scientifiques des meilleurs auteurs modernes ».

Or, en 1838, les 2/3 seulement des rayons étaient placés [4]; le travail ne fut achevé qu'en 1846 [5]. Et avant cette date, les achats de livres continuaient.

D'une voix unanime, le Conseil est d'avis d'autoriser M. le Sindic à traiter avec M. Ruphy Louis, architecte, pour l'acquisition des auteurs latins, dite: « Bibliothèque latine française » (par Pankouke) en 178 vol. in-8° cartonnés, pour l'usage de la Bibliothèque publique de cette ville, à un prix qui n'excédéra pas 1000 l. n., y compris l'iconographie, la paléographie, et la médaille en bronze [6].

A la majorité de 7 voix contre 5, en considération des motifs exposés par la Commission de la Bibliothèque, et en conformité de l'avis de sa Commission, le Conseil arrête de porter à 2000 l. l'allocation de 100 l. proposée par le Bureau, pour achat de livres pour la Bibliothèque publique [7].

Sur la proposition de M. le Sindic, ayant pour objet de faire en faveur de la Bibliothèque de cette ville, l'acquisition offerte par M. l'avocat Bou-

1. Depuis la séparation, cet hôtel est devenu la propriété de M. le chanoine Chaumontet, curé de Notre-Dame.

2. 14 décembre 1832, fol. 185. — 5 mai 1834, fol. 10.

3. On se demande à quelle source l'Almanach du duché de Savoie avait puisé ses renseignements, pour apprendre à ses lecteurs, en 1823, que la bibliothèque se composait de 6000 volumes, et que. trois jours par semaine. elle était ouverte au public : cette ouverture ne se fit pas avant 1841.

4. Fol. 324 et 343.

5. 23 nov. 1844, fol. 109 - 13 juin 1846, fol. 84.

6. 1er mai 1840, fol. 111.

7. 10 mai 1841, fol. 7.

chet Bernard, demeurant à Chambéry, de huit volumes du supplément de la Biographie universelle de Michaud, au prix de sept livres le volume, et de prendre la continuation de l'abonnement consenti par le dit Sp^ble^ Bouchet à la suite de cet ouvrage, qui fait déjà partie de la Bibliothèque de cette ville;

(Le Conseil émet un avis favorable) [1].

Et la série n'est pas épuisée, les achats de livres s'élèvent, en 1842, à la somme de 1000 l. [2] en 1843, à une somme indéterminée, à prendre sur un capital de 4117 fr. 43, [3] en 1844, à la somme de 700 l., [4] en 1845, à la somme de 295 l. [5]. En 1846, on consacre 30 l. à l'abonnement au Bulletin de la société géologique française [6], 98 l. à l'achat du grand Manuel de Librairie de Brunet, en 10 vol. [7] plus la somme de 754 fr. 50 à l'acquisition des œuvres complètes du comte de Lacépède en 11 vol. in-8° avec figures et des 22 vol. faisant suite à Buffon. En 1847, les achats de livres atteignent la somme de 956 l. 75 c. [8].

Pour l'année 1849, nous n'avons relevé d'autre achat que celui d'un volume des Lettres de Mme de Sévigné, et de livraisons des ouvrages de Cuvier [9]. Par délibération du 31 mai 1851 (fol. 225), on acheta, «au prix de 450 l. le grand ouvrage sur l'Egypte, avec gravures, par la Commission scientifique française, à raison de l'importante coopération prise à cet ouvrage par notre illustre compatriote Bertholet». Le 14 janvier 1852 (fol. 4), on délibéra de payer « 239 liv. pour fourniture de livres faite par M. Didier-Monnet, libraire, dès le 26 nov. 1850, jusqu'en fin décembre 1851 ».

Parallèlement aux achats de livres marchent les dons de l'initiative privée, ou des administrations publiques.

En tête de ces généreux donateurs se place le second bibliothécaire après la Révolution, M. l'abbé Hector Favre.

Pour témoigner son zèle pour le développement de cet établissement, lui a cédé le grand ouvrage géographique et historique, en 6 vol. in-folio de La Martinière, qui lui a coûté 120 fr. et la rare Bible Polyglotte de Walton, en six langues anciennes et deux vol. in-folio, qui a une valeur considérable, — et qu'il se propose en outre de donner encore le célèbre ouvrage de Cuvier sur les fossiles, en 20 vol., payé 150 fr., plus une grande partie de ses collections diverses d'histoire naturelle et d'archéologie, qui ont une valeur d'environ 1200 fr. [10].

1. 15 mai 1841, fol. 12. — 2. 19 déc., fol. 76. — 3. 10 mai, fol. 93. — 4. 11 mai, fol. 150. — 5. 22 mai, fol. 137. — 6. 7 mars, fol. 31. — 7. 2 avril, fol. 46. — 8. 13 mars, fol. 197. — 9. 7 juill., fol. 180. — 10. déc. 1841, fol. 14.

Après M. Favre, le ministre de l'Intérieur.

MM. Despine, ex-député de Duingt, et de Livet, ex-député d'Annecy, ont adressé, le 18 octobre dernier, à M. le Ministre de l'Intérieur une lettre, pour le prier de faire accorder à la Bibliothèque publique de cette ville un exemplaire des ouvrages publiés par les soins des différents Ministères ;

M. le Ministre de l'Intérieur leur a promis de seconder leurs désirs, et de contribuer, en ce qui dépendrait de lui, à encourager les efforts de l'Administration de cette ville, dont il sait apprécier le zèle et le dévouement, et qu'il leur a donné l'assurance qu'il lui réserverait un exemplaire de toutes ses publications à venir.

Bien qu'il lui reste un très petit nombre de celles faites antérieurement, il a déjà mis à leur disposition un certain nombre d'ouvrages provenant, tant de son Décastère que de ceux de ses collègues, entre autres: Les traités politiques de la Maison de Savoie — les Sceaux de la Maison de Savoie, et diverses publications statistiques.

Il leur a encore fait espérer la collection des anciens écrits et chroniques, publiés par la Commission de la *Storia patria*.

Enfin ils attendent d'avoir reçu tout ce qu'ils auront pu obtenir, pour en faire un envoi général.

(Le Conseil vote des remerciements à S. E. le Ministre de l'Intérieur, et aux ex-députés [1].)

« Au catalogue ci-dessus, il faut ajouter les éditions illustrées publiées par S. M. la reine Marie Christine, obtenues par les mêmes ex-députés, de S. E. le comte de Calabiano, savoir : L'abbaye d'Hautecombe, Description de la ville de Vejo, Projet du Palais de Justice, de l'ingénieur Michela, et de divers autres ouvrages. »

Le 29 mars 1845 (fol. 152), « le Bureau accepte avec reconnaissance l'envoi d'un exemplaire des Annales de la Chambre royale d'agriculture et du commerce, dont cette dernière a fait hommage... »

Pour couvrir les frais d'achat de livres nouveaux, la Municipalité ne puisait pas exclusivement dans la bourse des contribuables. Par délibération du 29 août 1846 (fol. 124), la Commission directrice de la bibliothèque proposait « de vendre à M. l'abbé Feige, curé de Peillonnex, les ouvrages incomplets et inutiles à la bibliothèque, détaillés dans le catalogue spécial dressé par M. le Bibliothécaire, moyennant l'abandon également offert de l'ouvrage intitulé :

Chroniques de Savoie, par Guichenon, et d'appliquer la dite somme de 1000 livres » à des achats d'ouvrages.

Le catalogue spécial des ouvrages vendus à M. Feige renferme, en *ouvrages complets*, 205 vol. in-fol. — 86 in-4° — 210

1. 5 déc. 1849.

in-8° — 426 in-12 et, en *ouvrages incomplets*, 1 vol. in-fol. — 61 in-4° — 327 in-8° et 319 in-12 ; au total, 1635 vol. [1].

Le 20 octobre 1846, le curé de Peillonnex paya comptant la somme de 500 livres, et s'engagea à faire un nouveau payement d'égale valeur, le 1er octobre de l'année suivante [2].

Le Conseil trouvait encore des ressources dans les créances recouvrées. Nous savons que le revenu net des quatre chapelles unies à la Bibliothèque était d'environ 200 florins. Ce petit pécule forma le noyau d'un capital plus important qui, prêté à des particuliers, échappa, au moins en partie, à la Révolution. Tantôt la Municipalité poursuivait le remboursement de ces créances, tantôt elle l'acceptait [3].

Attendu qu'il résulte du dit compte que Sr Pierre Tagand, demeurant dans la commune de Neydens, mandement de St-Julien, débiteur d'une rente annuelle de 31 l. 22 c., constituée en faveur de la Bibliothèque de cette ville par acte du 4 avril 1786, Collomb nre, au capital de 660 l. a., valant 783 l. n. 75 c. — laquelle rente fait partie des revenus communaux, inscrits au Budget — se trouve en retard du payement de deux annuités de la dite rente, outre la courante.

Le Conseil charge M. le Syndic de poursuivre le dit Sr Tagand, soit ses héritiers, par les voies judiciaires, pour les contraindre au payement des rentes arriérées, et au remboursement du capital.

C'est ainsi encore qu'en 1847 [4] la famille Raphin, demeurant à Annecy, remboursa le capital de 100 livres anciennes, productif d'un intérêt de 4 l. 85 c., capital faisant l'objet d'un acte du 18 avril 1790, Collomb nre.

Salle de la Bibliothèque.

La délibération du 13 décembre 1824 nous a appris que les livres entassés dans la poussière se détérioraient journellement *faute d'espace*. Pour être dans le vrai, il faudrait ajouter que le local de la Bibliothèque était en aussi mauvais état qu'il était insuffisant. Le 20 janvier 1826, l'architecte Ruphy présentait un devis de 208 l. 20 c. des *réparations urgentes* à faire à ce local [5]. Le 14 mai 1834 (fol. 22) le Conseil inscrivait à son budget, « la somme de 2000 l., pour servir à *commencer* les réparations nécessaires ». Deux ans plus tard [6], le même Con-

1. Arch. munic., n° 38.
2. 19 fév. 1848, fol. 16.
3. 28 août, fol. 245.
4. 2 juin 1851, fol. 236.
5. Arch. munic., M. M. 2. xi-4.
6. 14 mai 1836, fol. 200.

seil invite son Bureau à faire « à la salle où sont actuellement les livres, en attendant mieux, les réparations les plus nécessaires pour la rendre propre et apte à sa destination ».

Enfin, le 27 mai 1837, l'architecte de ville présenta un rapport.

Je soussigné, architecte de ville, sur l'iuvitation de M. le Sindic, je me suis transporté dans la grande salle de la Bibliothèque, où j'ai reconnu que la poutre contre le mur de la face principale a baissé, du côté de l'église, de trois centimètres, et celle suivante, de quatre centimètres, et reposent sur les rayons et livres placés contre le mur, qui se trouve dégradé et humide, à la suite de gouttières. Ces dégradations proviennent de ce que les poutres ont été mal garnies, avec des câles en bois, qui se sont pouries.

Pour prévenir de plus amples dégradations, il est urgent d'enlever tous les bois à brûler existant sur ce plancher, ensuite, de déblayer une très grande quantité de gravier qui le surcharge, et de n'en laisser que huit centimètres d'épaisseur. Il peut facilement être jeté dans la cour, en pratiquant une ouverture au toit. Ensuite, au moyen de leviers, on remettra les poutres à leur place. Elle seront soigneusement garnies avec des moëllons et mortier. La toiture devra être réparée, les murs dégradés recrépis et plâtris. Il ne m'a pas paru que les poutres fussent pouries.

Annecy, le 26 mai 1837.

Signé : Ruphy, architecte.

Le Conseil arrête que le rapport ci-dessus ténorisé sera transmis au Conseil de Charité de cette ville, pour qu'il veuille bien donner, le plus tôt possible, les ordres nécessaires pour l'exécution des réparations y mentionnées.

Trop intelligente était la Municipalité annécienne pour ne pas comprendre que toutes les réparations faites à une salle insuffisante ne lui donneraient pas un local convenable pour sa Bibliothèque: Aussi, ne faisait-elle ces réparations qu'avec répugnance, tout en recherchant activement un immeuble plus conforme à ses desseins. Le 13 mai 1831 (fol. 108) elle jeta les yeux sur le théâtre.

Le Conseil arrête que M. l'architecte de ville sera prié de dresser au plus tôt un projet de construction en addition au bâtiment du théâtre, pour remplacer le péristyle actuel qui menace ruine, en comprenant dans ce projet la construction d'une grande salle pour la Bibliothèque publique, et d'autres salles de lecture et de réunion, suivant le parti le plus approprié au local. Le Conseil se réserve de prendre ensuite telle détermination qu'il conviendra pour l'exécution du projet.

Cette première combinaison n'ayant pas abouti, le Conseil nomme à la séance du 18 mai 1837 (fol. 18), une Commission chargée de rechercher un local propice à l'établissement définitif de la Bibliothèque publique, soit en construisant dans

la localité qui sera jugée plus avantageuse par la Commission.

Sont nommés Membres de la Commission :

MM. Dumont Prosper,
Amblet César,
Fontaine Jean-Baptiste.

Aux séances du 14 août (fol. 29), et du 21, un membre de la Commission présente un rapport de ses travaux et de ceux de ses confrères, rapports complètement négatifs. En désespoir de cause, on revient, pour s'y arrêter, à l'ancien Hôtel de Ville.

M. Fontaine, membre de la Commission nommée par délibération du 18 mai dernier, pour la recherche d'un local propre au placement de la Bibliothèque publique, donne lecture d'un rapport de cette Commission, duquel il résulte :

Qu'ensuite des recherches faites la Commission n'a pas trouvé de local plus convenable à cette destination que l'emplacement qui existe dans l'ancienne église de St-François, au-dessus des salles actuelles de l'école chrétienne, appartenant à M. Spital, et dans lequel il est difficile de trouver toutes les pièces qui peuvent être nécessaires à l'établissement de la Bibliothèque — que, d'après les explications que les Membres de la Commission ont eues avec M. Spital, ce dernier consentirait volontiers à asscenser ce local à la ville, mais qu'il n'a jugé convenable de déterminer le prix qu'il demanderait pour cette location, avant de connaître les réparations à y faire, et la durée du bail — ce que la Commission n'a pas pu régler avant que le Conseil ait pris des déterminations au sujet du choix de cet emplacement.

En suite de la lecture de ce rapport, la discussion s'est d'abord ouverte sur le choix d'un local pour le placement de la Bibliothèque publique, et, après avoir ouï les observations de plusieurs Membres du Conseil sur cet objet, notamment l'indication faite par l'un de ses Membres de la maison appartenant au Sr Joseph Thyrion, en rue Ste-Claire, procédée de D^{lle} Recordon, actuellement vacante, et dont les pièces sont vastes et paraissent convenables au placement de la Bibliothèque :

Le Conseil n'ayant d'ailleurs en vue que de pourvoir au moyen le plus prompt de faire jouir le public des avantages de l'ouverture de la Bibliothèque appartenant à cette ville ;

Arrête d'une voix unanime de charger les Membres de sa commission d'examiner les pièces qui composent la maison ci-dessus indiquée du Sr Thyrion, pour s'assurer si elles peuvent convenir à la destination proposée, et d'entrer de suite en négociation pour la location, s'il en est le cas, de la portion de cette maison qui sera reconnue convenable, ou de toute autre localité que la Commission jugera plus avantageuse — la dite location a devoir être consentie pour le terme de 9 ans, sans dédite, sous réserve de l'approbation du Conseil, en suite du rapport que MM. les Membres de la Commission sont priés de faire pour la séance spéciale assignée à cet effet à lundi prochain, 21 du courant.

Sur l'invitation de M. le Sindic, MM. les Membres de la Commission chargée du choix d'un local pour la Bibliothèque publique font leur rap-

port verbal sur les démarches qu'ils ont dû faire, en exécution de la délibération du 14 du courant, pour reconnaitre l'état de la maison que le Sr Thyrion Joseph possède dans la rue Ste-Claire, procédée de Dlle Recordon.

De ce rapport, il résulte qu'une partie de cette maison peut être utilement employée pour y placer la Bibliothèque, en prenant les trois pièces visant sur la rue, dans la partie du Levant, dont une vis-à-vis de l'entrée, ayant 18 pieds 9 pouces sur 22 pieds 4 pouces de vide; la seconde attenante, à gauche, ayant 22 pieds 5 pouces sur 21 pieds 3 pouces — et la troisième contigue à la seconde, du côté du Levant, et ayant 16 pieds 10 pouces sur 15 pieds 9 pouces. — La pièce du centre, éclairée par trois croisées, servirait de Bibliothèque; celle en entrant, de cabinet de lecture, et celle du fond, de cabinet pour le Bibliothécaire. Les planchers supérieurs des dites pièces ont 13 pieds 1/2 d'élévation. Le propriétaire lui a déclaré qu'il voulait, de cette portion d'appartement, le loyer annuel de 450 liv. en y faisant les grosses réparations nécessaires aux planchers, murs, portes et fenêtres. Que, d'autre part, s'étant adressés à M. Spital pour connaître le prix de location de l'emplacement proposé pour l'établissement de la Bibliothèque, dans le local qui existe au-dessus des classes de l'Ecole chrétienne, dans le vase de l'ancienne église de St-François, ce propriétaire leur a déclaré qu'en égard aux dépenses à faire pour rendre cet emplacement propre à la destination proposée, le loyer en serait fixé à 600 liv. par an.

Un membre du Conseil, ayant fait observer qu'il serait peut-être opportun, avant de prendre une détermination au sujet des localités proposées, de reconnaître d'une manière positive si l'on ne pouvait pas, en conservant la pièce où se trouvent actuellement entreposés les livres de la Bibliothèque publique, au troisième étage de l'Hôtel de Ville, y adjoindre encore quelques autres pièces pour servir de cabinet de lecture et de Bureau pour le Bibliothécaire.

Les Membres de la Commission, accompagnés de plusieurs autres Membres du Conseil, se sont incontinent transportés sur les lieux, et, après avoir parcouru toutes les pièces qui composent le 3e étage de cette maison, ils ont rapporté que l'on trouverait facilement toutes les pièces nécessaires à la Bibliothèque publique dans la portion du dit appartement qui est sur le derrière, actuellement occupée par le Sr Perroux Guillaume, et appartenant au Conseil de Charité, ainsi que la pièce où sont actuellement déposés les livres — que l'on pourrait ne prendre du dit appartement qu'une grande pièce visant au couchant, sur le canal, et qui a environ 11 m. de longueur sur 5 mètres de largeur, avec une chambre attenante à cette pièce du côté du Nord, pour y former un cabinet de lecture, plus une autre pièce en entrant, actuellement divisée par deux cloisons en planches, et qui servirait de retirage — qu'on laisserait encore au Sr Perroux une grande pièce attenante à la salle de la Bibliothèque actuelle, et où se trouvent une cuisine et une chambre, séparées par un garandage — Que, pour éviter toute communication entre la partie qui resterait habitable et celle où l'on placerait la Bibliothèque, l'on pourrait murer la porte actuelle, qui donne dans la cuisine du Sr Perroux, en en ouvrant une autre sur le palier, ou de la salle de la Bibliothèque actuelle, qui lui serait abandonnée. — Qu'au moyen de cet arrangement, l'on aurait un local tout à fait commode et convenable à la Bibliothèque, qui serait dans une position centrale pour les habitants des divers quartiers

de la ville. L'on éviterait en outre les frais et les graves inconvénients d'un déplacement trop éloigné des livres, et l'on pourrait en outre espérer d'entrer promptement en jouissance.

D'après ces conditions, l'avis unanime du Conseil étant pour l'adoption de ce local, en vue d'amener le plus promptement possible une solution favorable à l'ouverture de la Bibliothèque ;

Le Conseil délégue Sp^ble Chaumontet, l'un de ses Membres, pour, de concert avec M. le Sindic, soumettre au Conseil de Charité des propositions d'arrangement, soit avec ce dernier, soit avec le locataire actuel du dit appartement, et charge le Bureau d'Administration de traiter de suite de la location de la dite partie d'appartement, pour le terme de 9 ans, sans dédite, et pour le loyer qui sera convenu.

Ainsi donc, après avoir parcouru tout Annecy pour trouver un local assorti aux besoins de sa Bibliothèque, le théâtre, la maison Thyrion, l'ancienne église du 1er Monastère, la Municipalité reconnaît, à l'unanimité de ses Membres, qu'il faut s'en tenir à l'appartement du 3e étage de l'Hôtel de Ville. Le Conseil de Charité consentit volontiers à louer cet appartement, « sous la cense annuelle de 200 liv., payable par semestre échu, à dater du 1er novembre prochain » ; ceci se passait le 9 septembre 1837 (fol. 247.)

Le 26 du même mois, à la suite d'une délibération du 9, approuvée par l'Intendant le 18, le Bureau d'administration de la Bibliothèque signa le bail de location du troisième étage de la maison que l'Hôpital N. D. possède sur la place Notre-Dame, au-dessus de l'Hôtel de Ville, et sur le derrière de la dite maison, savoir :

1° une première pièce, divisée par des cloisons en planches, et servant de chambre d'entrée ;

2° une seconde pièce, ayant vue sur les jardins, au couchant ;

3° une grande pièce, au midi des précédentes, du côté du canal, et deux cabinets attenants aux deux premières pièces, le tout faisant partie de l'appartement qu'occupe le Sr Perroud Guillaume, comme locataire, en vertu du bail dont le terme est expiré [1]. A la date du 8 janvier 1838, cet acte fut revêtu de l'approbation de l'Intendant.

A peine en possession de l'immeuble loué par le Conseil de Charité, nos Ediles se mirent en devoir de l'approprier à sa nouvelle destination (30 sept. 1837, fol. 257).

1. Arch. munic. M. M. 2. XI. 4.

Après avoir visité les lieux, et vu l'état des réparations que le Conseil de Charité a pris charge d'y exécuter, en conformité de sa délibération du 25 août dernier;

Il arrête, d'une voix unanime, qu'il sera fait dans la salle destinée à la Bibliothèque un plafond bâtard, passé en couleur, afin de préserver les livres de la poussière provenant des galetas — et, pour le surplus, que M. l'architecte de ville sera invité à fournir, dans le courant de la semaine prochaine, un devis des plus amples réparations nécessaires au dit appartement, ainsi qu'un projet pour l'établissement des rayons de la Bibliothèque en utilisant, autant que possible, les boiseries de la Bibliothèque actuelle.

Par délibération du 11 [1], le Bureau, d'une voix unanime, est d'avis de donner immédiatement à adjudication l'ensemble des travaux énoncés au devis de M. l'Architecte de ville (au montant de 1068 l. 42 c.) [2], sauf à réclamer à l'administration de l'hôpital de Notre-Dame, propriétaire du local, le payement de la cote part de la dépense relative à la construction de trois chassis de fenêtres.

En insistant un peu, le syndic et sp^ble^ Chaumontet obtinrent l'approbation de l'Intendant, sans laquelle rien ne pouvait être fait [3].

Considérant que le défaut d'autorisation ajourne indéfiniment l'époque de l'ouverture de la Bibliothèque publique, qui a fait l'objet de la sollicitude du Conseil, vivement manifestée par sa délibération du 21 août dernier, et qu'il se trouve d'ailleurs, dans les allocations du Budget de l'année courante, un fonds de 3000 liv. destiné aux réparations dont il s'agit;

Est d'avis, d'une voix unanime, de charger M. le Sindic et Sp^ble^ Chaumontet, l'un de ses Membres, de faire de nouveau, auprès de M. l'Intendant, les instances et les démarches qu'ils jugeront les plus propres à obtenir l'autorisation demandée, 7 déc., fol. 42.

Dès lors, les travaux furent poussés activement. Nous avons déjà dit un mot des rayons, œuvre du menuisier Viollet. Le maître-gypseur Anselmi toucha 130 l. 77 c. pour le plafond [4].

Le Conseil de Charité montrait moins d'empressement que nos Ediles à faire à son immeuble les réparations dont il avait assumé la charge par le bail du 26 septembre 1837. Aussi, le 6 février 1841 (fol. 11), le Syndic fut-il chargé de lui rappeler ses engagements, et de faire auprès de lui des instances pour leur entière et prompte exécution.

1. Fol. 267.
2. Arch. munic. ibid.
3. 13 déc. 1837, fol. 45.
4. 16 juin 1838, fol. 343.

Les rapports étaient tendus, et, pour bien affirmer sa détermination de ne pas renouveler le bail consenti pour neuf ans, et qui expirait le 1er novembre 1846, le Conseil précité, dès le mois de juillet de la même année, commença dans les pièces occupées par la bibliothèque des travaux qui en nécessitèrent l'évacuation. Force fut à nos pauvres livres de se réfugier dans les dépendances de l'appartement des demoiselles Lachenal.

Louer nouveau provisoirement, pour y placer une partie des livres de la Bibliothèque et des objets du musée, deux autres pièces dépendantes de l'appartement que les Sœurs Claudine, Thérèse, Joséphine et Péronne Lachenal avaient elles-mêmes ascensé des dits Hospices, au 3me étage de la même maison, part du Levant;

Que le prix de location a été convenu, avec les dites Sœurs Lachenal, à 100 l. par an, dès le 17 juillet 1846 - 20 déc. 1847, fol. 298.

La patience a des limites; le provisoire ne tardera pas trop à faire place au définitif.

(A suivre.)

Chne Ch. Rebord.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Acquisitions nouvelles concernant la Savoie [1].

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES. (Acquisitions.)

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE.

a). Ouvrages relatifs à la Savoie et à la Suisse.

LETONNELIER (G.) : Table alphabétique des délibérations de l'ancien conseil de la ville d'Annecy. Tome I : 1475-1538, gr. in-8°, 560 pages. (Ms).

LETONNELIER (G.) et Ch. MARTEAUX : Table alphabétique de la *Revue Savoisienne* (1901-1910). 1 vol. gr. in-8° 230 pages. (Ms).

Série E. (Familles, notaires, communes).

I. E. *(Familles)*. BESSON : XVIIIe s. Liasse de titres intéressant la famille Besson, originaire de Marlioz. (Don de M. le Maire de Marlioz.)

III. E *(Communes)*. CHAVANNAZ : 1788. Livre de numéros suivis de la mappe de Chavannaz relevants tant des fiefs du château de Sallenôve, de celui de Marlioz, que de celui de Chaumont, et encore du membre de l'hôpital de Collogny. (Don de M. le Maire de Marlioz.)

GROISY-EN-BORNES : XVIIe-VVIIIe s, Deux liasses de titres intéressant l'une la commune, l'autre la cure de Groisy. (Don de M. le Maire de Marlioz.)

Série Q. (Domaines).

3. Q : *Emigrés*. 1793. An v. Liasse de pièces intéressant Jacques Pignarre, curé d'Andilly, émigré. (Don de M. le Maire de Marlioz.)

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Histoire de Sixt. *Abbaye, paroisse, commune*, par M. le chanoine Rannaud. Annecy, Abry, 1916, in-8°, 672 pages, avec illustrations, prix : 7 fr.

Dans cet ouvrage de longue haleine, l'abbaye tient la plus large place ; la paroisse et la commune n'occupent qu'un rang très secondaire. C'est d'ailleurs justice, car il n'est pas contestable que, jusqu'à la Révolution, l'abbaye ait joué le premier et presque unique rôle dans les vallées de Sixt.

Fondé vers 1135, par le bienheureux Ponce de Faucigny, et par un essaim de religieux d'Abondance, le monastère dura jusqu'à la tourmente de 1793.

Il fut prospère et édifiant sous les abbés conventuels (nommés par les religieux eux-mêmes), qui au nombre de 19, le gouvernèrent de 1144 à 1469 ; mais le relâchement s'y introduisit sous les abbés commendataires (nommés par le prince régnant), de 1469 à la fin.

Au dire de l'auteur, les commendataires « ont pu être des personnages dignes, recommandables comme individus ; mais, à part quelques exceptions, comme abbés ils ont été nuls, et parfois pernicieux pour l'abbaye ».

1. V. les trois premiers fascicules de la *Rev. Sav.*, 1916.

Leurs exigences, leurs procès, les conflits qu'ils provoquèrent, n'étaient pas de nature à favoriser la concorde et l'édification.

En 1793, l'abbaye était dirigée depuis 25 ans par V. A. Pettity de Roret, 33e abbé : elle comptait 9 religieux. Les valeurs mobilières qu'elle possédait s'élevaient à 55.000 livres; quant aux immeubles, leur contenance était de 864 journaux soit 255 hectares. Il en fut vendu 596 journaux soit 176 hectares, pour le prix de 43.832 livres. Dans cette catégorie se trouvait le domaine de Bonatrait, sur la commune de la Tour, vendu à Pierre Dufresne, agent national du district de Cluses, et légué par le dernier descendant de celui-ci à l'Etat, pour un hospice.

Après la Révolution, l'abbaye et ses dépendances servirent longtemps d'habitation aux directeurs d'une usine métallurgique. Ce qui en reste est aujourd'hui l'*Hôtel du Fer à Cheval*.

Jusqu'en 1792, l'histoire de la paroisse et celle de la commune sont à peu près confondues avec celle du monastère. Elles n'offrent d'ailleurs aucune particularité saillante.

Pour la période moderne, l'auteur relate chronologiquement les faits divers qui lui ont paru susceptibles d'intéresser le lecteur. Son style est bien celui qui convient au genre : il est clair, précis, méthodique.

Peut-être pourrait-on reprocher à M. le chanoine Rannaud un souci exagéré de certains détails : il ne nous fait grâce d'aucun albergement, d'aucune cense, d'aucune fondation, d'aucune vente ou *vendition*, comme s'il s'agissait d'un inventaire.

Par contre, la partie démographique est écourtée : on y verrait avec plaisir un plan de la commune, une liste des hameaux, les chiffres de la population aux diverses époques, les professions des habitants, des renseignements sur l'émigration, le folklore, etc.

Dans la série des personnages remarquables on peut relever que l'avocat Ducros (Jean-Pierre) était né le 26 septembre 1786 (au lieu de : *en 1785*).

Luc Ducros, *médecin, né à Paris en 1803*, qui a publié divers ouvrages, notamment un *Guide pratique des maladies syphilitiques* (1841) et un *Traité des maladies de la voix* ne doit pas être confondu avec le *chirurgien sous-aide* Ducros (Jean-Ferdinand-Sosthène-Eutrope-Athanase) né le 21 août 1820. Celui-ci, qui s'illustra le 11 avril 1842, dans le combat de Beni-Mered, sous la conduite du sergent Blandan, n'était pas *major* et mourut de ses blessures, en 1844. Décoré de la Légion d'honneur le 29 mai 1842, il était le plus jeune chevalier de l'armée. Il ne pouvait être le frère de Jean-François (né en 1775), ni de Jean-Pierre (né en 1786), et servait au 26me de ligne (et non dans la Légion étrangère).

On a presque scrupule de signaler d'aussi légers défauts dans un travail d'une telle importance : Ils n'empêchent pas ce beau volume d'être le digne pendant de la *Vie du bienheureux Ponce de Faucigny* du même auteur, et de parachever magnifiquement le monument patriotique élevé à sa commune natale par M. le chanoine Rannaud. F. M.

* * *

Le Congié pris du siècle séculier, par Jacques de Bugnin, poème du XVe siècle, publié avec une introduction par M. Arthur Piaget, professeur à l'Université de Neuchâtel. Neuchâtel, librairie Attinger, 1916, 93 pages in-8e; prix : 3 fr.

J. de Bugnin est né à Lausanne, il était prêtre, et dans la première moitié de sa carrière, il n'est pas sorti du pays de Vaud : pendant quatorze ans, il a été curé de Saint-Martin, dans la vallée de la Broye. Mais en 1476, il fit donation de tous ses biens à son neveu, et *prit congé du siècle séculier*. Dans l'abbaye de Tamié en Savoie, où il se retira, il écrivit le poème, ou, comme il l'appelle, le *traicté* que M. Piaget vient de publier.

Ce traité est un recueil de distiques moraux, procédé d'une préface, suivi d'une postface, dans lesquelles l'auteur parle de lui-même et de son œuvre : en tout, un millier de vers.

J. de Bugnin était assez content de son ouvrage ; mais il en parle avec modestie ; car, dit-il,

Car du dicteur la langue nutritive
Partit premier du pays de Savoye.
Ne mesprisés pourtant sa traditive,
Quar elle peut porter confort et joye.

La citation de quelques distiques permettra de juger des idées et du talent de notre auteur :

D'estre trop fier, on est repris,
Et d'estre trop simple, mespris.
L'ung s'abuse à son régenter,
Et l'autre, à son beau chanter.
Il y a temps qu'i faut huller,
Voire temps que dissimuler.
En beau languaige d'officier,
Ne se faut-il point trop fier.
Mieux vaut avoir la bouche close,
Que dire sans panser la chose.
De tout cela que l'on voyt faire,
Le plus seür est de se taire.
En gré faut prendre la labeur,
Pour advenir a quelque honneur.
En se jouant, le temps se passe :
Saiges est, qui bien le compasse !
Hélas ! cognois-toy créature,
Qui tourneras en pourriture !

Cet opuscule, à la fin du 15e siècle, et pendant le premier quart du 16e, eut un succès qui ne fut pas mince : on en connaît huit éditions ; et comme, de six ou sept d'entre elles, on n'a retrouvé qu'un seul exemplaire, M. Piaget a raison de supposer que d'autres éditions encore ont existé, dont tous les exemplaires ont disparu.

Lausanne autrefois était comprise dans la Savoie; Tamié est au cœur de ce pays: c'est dans une cellule de ce monastère que J. de Bugnin a écrit ses vers :

L'an mil estant C C C C et octante,
En la forest de Thamy, cest ouvrage
Fut acomply....

Les érudits savoyards, aussi bien que ceux de la Suisse romande, doivent donc être reconnaissants à M. Piaget, qui a donné une excellente édition de ce vieux poème.

Eugène Ritter.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1916

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ACADÉMIE FLORIMONTANE.

Liste des membres de l'Académie Florimontane. . . . v
Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne* x
Décret portant approbation des Statuts. xii
Séances mensuelles 1, 9, 12, 85, 89, 93, 165, 169, 213, 218
Nouveaux membres : MM. Michaud, Gal Perrilliat, Pannetier, 165; de Roussy de Sales, Fontaine, J.-J. Monnier, Langlois, C. Paturle, 215; Marquet, Letestu, Gourguet 219
Démission : M. Dumont. 90
Membres d'honneur : MM. Allart, P.-E. Martin, A. de Montet, G. Pérouse, Mgr Petit 6
Membres correspondants : MM. N. Dunoyer, Emprin, Pochat-Baron. 7
Désormaux. Notice sur le grand duc Constantin, ancien membre d'honneur. 10
Notices nécrologiques par M. Miquet : MM. Gaillard, 1 ; F, Belmont, 9 ; chanoine Albert, 12 ; R. P. Gave, 85 ; Baron P. Decouz, 86 ; Mres Costaz et Revil, 86 ; MM. J. Dépollier, 89 ; Ch. Balliard, 89 ; Mrs Chaumontel et Laydernier, 93 ; H Pissard, J. Barel, Desservétaz, Mme Grivaz, 213 ; Prudhomme, ... 215
Distinctions : Capitaine Bougier, 1 ; MM, Jean Callies, 1 ; Nanche, 1 ; Letonnelier, 9 ; Chollet, 87 ; Ch. Anthonioz, 90 ; Drs Gallet et Genevois, 94 ; F.-M. Ritz, 94 ; L. Moret, 94 : Colonel Bordeaux, H. Bordeaux, Cap. Doyen, Dr Briffaz et Gallet, F. M. Ritz. 214
Compte-rendu financier de 1915. 2
Projet de budget pour 1916 3
Election des vérificateurs des comptes. 4
Election et discours du Président M. Miquet. 7
Renouvellement par tiers du Conseil. 7
Election du bureau pour 1916. 9

Elections aux Conseils d'administration et de rédaction : Général Matllot et M. Flamary 169
Dons à la Florimontane. 4, 8, 11, 12, 85, 87, 90, 94, 95, 165, 214, 215 216
Dons au Musée. 87, 216, 218
Lettres de remerciements à la Florimontane. 12, 95
Programme du concours de poésie de 1916. 18
Blandin. Rapport sur le concours de céramique. 4
Lauréats du concours de céramique. 6
Concours Andrevetan pour 1916. . . . . 8, 18
Programme du concours pour 1917 221
Miquet F. Le livre d'or des Savoyards 8, 91, 93 217
— Le legs à l'Académie Florimontane du château de Montrottier, 169; Léon Marès, 172; Les collections, 174; Le château de Montrottier, 175; Acceptation du legs. 175
Martin G. Rapport sur le concours de poésie de 1916 . 235
Noms des lauréats 219

ARCHÉOLOGIE.

Le Roux M. Antiquités romaines des Fins d'Annecy. 10
— Sur un crâne burgunde des Fins. 168
Marteaux C. et Le Roux. Boutae. Nouvelles fouilles aux Fins d'Annecy. (3e supplément). 21
Marteaux C. Sur des antiquités romaines des Fins. 13
— Sur deux pierres à excavations. 91
— Sur des antiquités des Fins. 167
— Sur ses fouilles dans la grotte de Bange. 167
— Sur le portail de la maison Galois de Regard 220
Marteaux C. Etude sur les *vici* et les *villae* de la vallée du Giffre 223

BIBLIOGRAPHIE.

Cochon J. Incunables publiés chez un libraire Savoyard en Espagne. 13
G. L. Œuvres de Saint François, t. XIX. 81
— Le Villard et la vallée de Boëge avant la Révolution, par J. Mouthon. 82
— Jean-Pierre Camus, par Bayer. 83
— Revue de Savoie 169
Miquet F. Les armoiries du diocèse et des évêques de Genève dès 1500, par A. Gavard. 164
— I cardinali di casa Frassoni, par le comte Frassoni . 164
— Sur l'Italianité du duché d'Aoste, par le comte de Sonnaz . . . 168
— Associazione fra oriundi Savoiardi e Nizzardi Italiani 212
F. M. Histoire de Sixt. Abbaye, paroisse, commune, par M. le chanoine Rannaud. 286

RITTER E. Le culte de Dieu, de la Vierge et des Saints avant la Révolution, par J. Burlet. 211
— Le Congié pris du siècle séculier, par Jacques de Bugnin 287

BIOGRAPHIE.

MANECY. Savoyards morts sous la première République 218
MIQUET F. Le général Perrilliat 12
— Etat des services du général Châtelain 65
— Le colonel Ferrié 41
— Les Savoyards dans l'ordre de la Légion d'honneur de 1848 à 1914. . . . . 66, 122, 188
— Sur le numismate Tochon. 88
— Sur le peintre Blanc-Garin. 90
MIQUET F. La Famille Favre et les Amours de la Joson. 233
— Savoyards immigrés en Franche-Comté 216
MIQUET F. Hippolyte Pissard 242

GLANES.

LETONNELIER G. Chronique des Archives du département de la Haute-Savoie 78, 159 286

GRAVURES.

Antiquités romaines des Fins d'Annecy. . 21, 25, 27, 29, 31, 33, 35, 38
Carte 47
Coupes géologiques 49, 51
Photographie de Léon Marès 173
Le château de Montrottier. 177

HISTOIRE.

FRUTAZ (chanoine F.-G.) Charte relative à Guillaume II, comte de Genevois et à Godefroy I de Challant, vicomte d'Aoste. 115
LETONNELIER G. Sur une bulle du pape Adrien IV. 12
— Allemagne et Savoie et discussion 92
— Saint François de Sales et la guerre. 97
— Sur le mot alpenstock. 96
— Sur l'identification du nom de lieu Saix-Blanc. 165
MANECY J. Une crosse et une lettre de saint François de Sales. 180
MARTEAUX C. Sur une charte latine de 1530. 10
— Sur les Alamans en Savoie. 14

MIQUET F. Un manuscrit d'un officier du premier empire. 16
— Sur les remplaçants militaires de 1792 à 1803 16
— Soumissions présentées pour l'adjudication des perceptions. . . 17
MIQUET F. Un procès pour le droit d'aubaine. 43
— Sur un acte de décès de 1676 220
— Sur la cérémonie de l'âne en 1845. 93
— Annecy en 1726. 103
— Sur l'Emigration des Savoyards originaires du Faucigny au XIXe siècle. 88, 248
REBORD Ch. Sur l'évêque J.-P. Biord. 88
— Bibliothèque publique d'Annecy (1744-1900) . 129, 199

HISTOIRE NATURELLE.

FLAMARY. Sur un hyménoptère rare des environs d'Annecy 19
— Deux diptères montagnards. 110
GORCEIX Ch. Etude géologique et morphologique des bassins du Borne et du Nom aux environs de Saint-Jean de Sixt 45
LE ROUX M. La dissémination des organismes par les oiseaux migrateurs. 244

LITTÉRATURE ET POÉSIE.

J. D. La muse annécienne aux tranchées 61
FONTAINE Jean. Sonnets. 62
M. L'église abandonnée (adapté du Serbe) 87
PORTRON J. Poésies couronnées. 237

PHILOLOGIE.

DÉSORMAUX J. Science allemande et Science française. . 53

ERRATA.

Page v, ligne 21, au lieu de : tué le 26 septembre *1916*, lire : tué le 26 septembre *1915*.
— 167, ligne 36, au lieu de : M. *Joseph* Murgier, lire : M. *Jules* Murgier.
— 178, note 2, ligne 21, au lieu de : *architecte* d'Etat, lire : *archiviste* d'Etat.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

22.962. — Annecy. Imprimerie J. ABRY

57me Année — 1916 — 1er Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 decembre 1896

Sommaire :

Académie Florimontane...	*Séances des 12 janvier, 2 février, 1er mars 1916. 43me Concours de poésie.*
Ant. Flamary...	*Sur un hyménoplère rare des environs d'Annecy.*
C. Marteaux et M. Le Roux	*Boutae. Nouvelles fouilles aux Fins d'Annecy.*
François Miquet.....	*Le colonel Ferrié.*
François Miquet.....	*Un procès pour le droit d'aubaine.*
Charles Gorceix.....	*Etude géologique et morphologique des Bassins du Borne et du Nom aux environs de Saint-Jean de Sixt.*
J. Désormaux.....	*Science allemande et Science française.*
J. D.....	*La Muse annécienne aux tranchées.*
F. M.....	*Etat des services du général Chatelain Marie-Joseph.*
François Miquet.....	*Les Savoyards décorés de l'Ordre de la Légion d'honneur de 1848 à 1914.*
G. L.....	*Glanes.*

Revue Bibliographique Savoisienne :

G. L.....	*Œuvres de Saint François de Sales. — Le Villard et la vallée de Boëge avant la Révolution. — Jean Pierre Camus.*

ANNECY

Imprimerie J. Abry, Editeur

1916

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts; de recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie se compose de membres effectifs, de membres correspondants et de membres honoraires en nombre illimité Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres; ils paient une cotisation annuelle de 12 francs, reçoivent la *Revue savoisienne,* ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel-de-ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue :* ils ne payent que l'abonnement de cette dernière.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

LA REVUE SAVOISIENNE.

Comme moyens d'action, l'Académie Florimontane publie depuis 1860 la *Revue Savoisienne* qui paraît trimestriellement par livraisons brochées de 64 à 88 pages illustrées. Son but est de vulgariser les études qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent

Un comité de rédaction, examine, accepte ou refuse les manuscrits présentés à l'impression et l'Académie laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

L'Académie Florimontane échange ses publications avec les principales Sociétés savantes de France et de l'étranger, et rend compte, s'il y a lieu, des ouvrages qui lui sont envoyés.

Le prix d'abonnement à la *Revue Savoisienne* est de 6 fr. pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Le tarif des annonces industrielles et commerciales intercalées au commencement et à la fin est ainsi fixé : la page, 40 fr.; la demi-page, 30 fr.; le quart de page, 20 fr. (Renseignements sur demande.)

MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages à part sont priés d'en prévenir à temps M. Abry, imprimeur de la Société.

TARIF DES TIRAGES A PART	25 exemplaires	50 exemplaires	100 exemplaires	CHAQUE CENT en plus du 1er cent
Prix de la feuille de 16 pages, papier de la *Revue*	6 »	7 »	9 »	5 »
Prix de la couverture imprimée, brochage compris	5 »	6 »	8 »	5 50
Prix de la couverture non imprimée, brochage compris	1 50	2 »	2 50	» »

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie. 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux-arts.

3e année. — Concours de poésie, 200 fr.

(Concours de 3e année dont le programme est envoyé sur demande.)

Adresser tout ce qui concerne l'Académie Florimontane,
au Secrétaire (Hôtel-de-Ville, Annecy, Hte-Savoie).

Prix des Ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane

Désireuse de faciliter les recherches historiques sur la Savoie, en mettant à la portée des travailleurs les documents déjà publiés dans la **REVUE SAVOISIENNE,** *l'Académie Florimontane a décidé, dans sa séance du 8 mars 1911, de céder ses ouvrages de fonds aux prix ci dessous :*

Bulletin de l'Association Florimontane, *de 1851 à 1859 inclusivement,* quatre volumes in-8°. — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 2 francs ; un numéro séparé, 0 fr. 50.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1860 à 1884 inclusivement sauf les volumes des années 1860, 1862, 1865, 1870 et 1875 ;* volumes in-4°, de 100 à 144 pages, composés de 12 numéros dont quelques-uns sont illustrés. — Un volume broché, 2 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 25

REVUE SAVOISIENNE, *de 1885 à 1889 inclusivement ;* volumes grand in 8° de 300 à 400 pages. — Un volume broché, 4 fr. ; un numéro séparé, 1 franc.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1890 à 1915 et années suivantes, sauf les années 1893. 1897 et 1898 ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages avec illustrations. — Un volume broché, 0 francs ; un numéro séparé, 2 francs.

L'Académie Florimontane ne possédant plus que quelques numéros séparés de diverses années de la *Revue Savoisienne,* serait reconnaissante aux personnes qui voudraient bien lui céder, au prix coûtant, ceux de mai 1800 ; janvier 1801, 1802 ; janvier 1805 ; février 1870 ; janvier 1875 ; novembre-décembre 1890 ; janvier-février, mai-juin, juillet-août 1893 ; avril mai-juin, juillet-août-septembre, octobre-novembre-décembre 1897 ; avril-mai-juin, juillet-août-septembre, octobre-novembre-décembre 1898.

Collection complète de la REVUE SAVOISIENNE *de 1860 à 1915 inclusivement,* composée de 55 volumes brochés dont 25 in-4° et 28 gr. in-8° avec illustrations, plus la table des matières de 1851 à 1900 : 250 francs.

Les volumes de 1800, 1802, 1805, 1870, 1875, 1893, 1897 et 1898, dont il ne reste que quelques exemplaires, ne sont vendus qu'avec des collections complètes.

Les ports sont à la charge du destinataire.

Ch. Martheaux et M Le Roux : **Boutae** (les Fins d'Annecy) vicus gallo-romain du 1er au Ve siècle. 518 pp ; 110 planches. 9 cartes : 15 francs.

Charles Martheaux : **Table des matières des Bulletins de l'Association Florimontane et de la REVUE SAVOISIENNE,** *de 1851 à 1900 ;* vol. gr. in-8° de 88 pages, 2 fr. ; franco 2 fr. 50.

Charles Martheaux et Max Bruchet : **Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés à la Bibliothèque de la Société Florimontane.** Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr ; franco. 2 fr. 50.

E.-G. Camus : **Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de La Clusaz (Haute-Savoie).** Brochure in-8° avec carte et gravures hors texte, 1 fr.; franco, 1 fr 25.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVIe session), 1 vol in-8° de XLVIII-448 pages avec gravures et planches hors texte, 10 francs ; franco, 11 francs.

Jacques Replat : **Voyage au long cours sur le lac d'Annecy précédé d'une ascension au Semnoz.** 2e édit. accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes par Jules Philippe. Annecy, 1807. Brochure in-8° de 180 pages, 1 franc ; franco 1 fr. 25.

La plaisante ville et chasteau d'Anissy en Savoie, lithographie de 33/25 représentant une très curieuse vue de la ville d'Annecy, en 1598, extraite de la « Topographie françoise de Claude Chastillon ».

Une légende des monuments représentés complète ce précieux document.

Prix de l'exemplaire : 1 fr. ; franco 1 fr. 25.

Le prix de l'abonnement à la REVUE SAVOISIENNE est de 6 fr. par an pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Adresser tout ce qui concerne les demandes d'achats et d'abonnements au Secrétaire l'Académie Florimontane, Hôtel de Ville d'Annecy (Haute-Savoie).

57me Année — 1916 — 2e Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 decembre 1896

Sommaire :

Académie Florimontane... *Séances des 5 avril, 3 mai, 7 juin 1916.*
G. Letonnelier..... *Saint François de Sales et la guerre.*
François Miquet..... *Annecy en 1726.*
Ant. Flamary..... *Deux diptères montagnards.*
Chanoine F. G. Frutaz.... *Charte relative à Guillaume II, comte de Genevois, et à Godefroy Ier de Challant, vicomte d'Aoste, 12 décembre 1226.*
François Miquet..... *Les Savoyards décorés de l'Ordre de la Légion d'honneur de 1848 à 1914.*
Chanoine Ch. Rebord..... *Bibliothèque publique d'Annecy (1744-1900).*
G. L ..... *Glanes.*

Revue Bibliographique Savoisienne :

G. L... . ... *Revue de Savoie.*
F. M..... *Les armoiries du diocèse et des évêques de Genève.*
F. M..... .. *I cardinali di casa Frassoni.*

ANNECY
Imprimerie J. Abry, Éditeur
—
1916

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts : de recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable : enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie se compose de membres effectifs, de membres correspondants et de membres honoraires en nombre illimité. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres; ils paient une cotisation annuelle de 12 francs, reçoivent la *Revue savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel-de-ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue* ; ils ne payent que l'abonnement de cette dernière.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

LA REVUE SAVOISIENNE.

Comme moyens d'action, l'Académie Florimontane publie depuis 1860 la *Revue Savoisienne* qui paraît trimestriellement par livraisons brochées de 64 à 88 pages illustrées. Son but est de vulgariser les études qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent

Un comité de rédaction examine, accepte ou refuse les manuscrits présentés à l'impression et l'Académie laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

L'Académie Florimontane échange ses publications avec les principales Sociétés savantes de France et de l'étranger, et rend compte, s'il y a lieu, des ouvrages qui lui sont envoyés.

Le prix d'abonnement à la *Revue Savoisienne* est de 6 fr. pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Le tarif des annonces industrielles et commerciales intercalées au commencement et à la fin est ainsi fixé : la page, 40 fr.; la demi-page, 30 fr.; le quart de page, 20 fr. (Renseignements sur demande.)

MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages à part sont priés d'en prévenir à temps M. Abry, imprimeur de la Société.

TARIF DES TIRAGES A PART	25 exemplaires	50 exemplaires	100 exemplaires	CHAQUE CENT en plus du 1er cent
Prix de la feuille de 16 pages, papier de la *Revue*	6 »	7 »	9 »	5 »
Prix de la couverture imprimée, brochage compris	5 »	6 »	8 »	5 50
Prix de la couverture non imprimée, brochage compris	1 50	2 »	2 50	» »

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie. 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux-arts.

3e année. — Concours de poésie. 200 fr.

(Concours de 3e année dont le programme est envoyé sur demande.)

Adresser tout ce qui concerne l'Académie Florimontane, au Secrétaire (Hôtel-de-Ville, Annecy, Hte-Savoie).

Prix des Ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane

Désireuse de faciliter les recherches historiques sur la Savoie, en mettant à la portée des travailleurs les documents déjà publiés dans la **REVUE SAVOISIENNE,** *l'Académie Florimontane a décidé, dans sa séance du 8 mars 1911, de céder ses ouvrages de fonds aux prix ci-dessous :*

Bulletin de l'Association Florimontane, *de 1851 à 1859 inclusivement,* quatre volumes in-8°. — Il ne reste que des volumes dépareillés — Un volume, 2 francs ; un numéro séparé, 0 fr. 50.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1860 à 1884 inclusivement sauf les volumes des années 1860, 1862, 1865, 1870 et 1875 ;* volumes in-4°, de 100 à 144 pages, composés de 12 numéros dont quelques-uns sont illustrés. — Un volume broché, 2 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 25.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1885 à 1889 inclusivement ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages. — Un volume broché, 4 fr ; un numéro séparé, 1 franc.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1890 à 1915 et années suivantes, sauf les années 1893. 1897 et 1898 ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages avec illustrations. — Un volume broché, 0 francs ; un numéro séparé, 2 francs.

L'Académie Florimontane ne possédant plus que quelques numéros séparés de diverses années de la *Revue Savoisienne,* serait reconnaissante aux personnes qui voudraient bien lui céder, au prix coûtant, ceux de mai 1800 ; janvier 1861, 1802; janvier 1805 ; février 1870 ; janvier 1875 ; novembre-décembre 1890 ; janvier-février, mai-juin, juillet-août 1893 ; avril-mai-juin, juillet-août-septembre, octobre-novembre-décembre 1897 ; avril-mai-juin, juillet-août-septembre, octobre-novembre-décembre 1898.

Collection complète de la REVUE SAVOISIENNE *de 1860 à 1915 inclusivement,* composée de 55 volumes brochés dont 25 in-4° et 28 gr. in-8° avec illustrations, plus la table des matières de 1851 à 1900 : 250 francs.

Les volumes de 1800, 1802, 1805, 1870, 1875, 1893, 1897 et 1898, dont il ne reste que quelques exemplaires, ne sont vendus qu'avec des collections complètes.

Les ports sont à la charge du destinataire.

Ch. Marteaux et M. Le Roux : **Boutae** (les Fins d'Annecy) vicus gallo-romain du 1er au Ve siècle. 518 pp ; 110 planches, 9 cartes : 15 francs.

Charles Marteaux : **Table des matières des Bulletins de l'Association Florimontane et de la REVUE SAVOISIENNE,** *de 1851 à 1900 ;* vol. gr. in-8° de 88 pages, 2 fr. ; franco 2 fr. 50.

Charles Marteaux et Max Bruchet : **Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés à la Bibliothèque de la Société Florimontane.** Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr. ; franco, 2 fr. 50.

E.-G. Camus : **Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de La Clusaz (Haute-Savoie).** Brochure in-8° avec carte et gravures hors texte, 1 fr.; franco, 1 fr 25.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVIe session), 1 vol in-8° de XLVIII-448 pages avec gravures et planches hors texte, 10 francs ; franco, 11 francs.

Jacques Replat : **Voyage au long cours sur le lac d'Annecy précédé d'une ascension au Semnoz.** 2e édit. accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes par Jules Philippe. Annecy, 1867. Brochure in-8° de 180 pages, 1 franc ; franco 1 fr. 25.

La plaisante ville et chasteau d'Anissy en Savoie, lithographie de 33/25 représentant une très curieuse vue de la ville d'Annecy, en 1598, extraite de la « Topographie françoise de Claude Chastillon ».

Une légende des monuments représentés complète ce précieux document.

Prix de l'exemplaire : 1 fr. ; franco 1 fr. 25.

Le prix de l'abonnement à la REVUE SAVOISIENNE est de 6 fr. par an pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Adresser tout ce qui concerne les demandes d'achats et d'abonnements au Secrétaire l'Académie Florimontane, Hôtel de Ville d'Annecy (Haute-Savoie).

57me Année — 1916 — 3e Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 decembre 1896

Sommaire :

Académie Florimontane... *Séances des 5 juillet, 4 octobre 1916.*

J. Manecy..... *Une crosse et une lettre de Saint François de Sales.*

François Miquet..... *Les Savoyards décorés de l'Ordre de la Légion d'honneur de 1848 à 1914.*

Chanoine Ch. Rebord..... *Bibliothèque publique d'Annecy (1744-1900).*

G ... ... *Glanes.*

Revue Bibliographique Savoisienne :

Eugène Ritter... .. .. *Le culte de Dieu, de la Vierge et des Saints en Savoie, avant la Révolution.*

F. M..... *Associazione fra oriundi Savoiardi e Nizzardi italiani.*

ANNECY

Imprimerie J. Abry, Editeur

1916

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts; de recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale: d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable: enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie se compose de membres effectifs, de membres correspondants et de membres honoraires en nombre illimité. Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres; ils paient une cotisation annuelle de 12 francs, reçoivent la *Revue savoisienne,* ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel-de-ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue :* ils ne payent que l'abonnement de cette dernière.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

LA REVUE SAVOISIENNE.

Comme moyens d'action, l'Académie Florimontane publie depuis 1860 la *Revue Savoisienne* qui paraît trimestriellement par livraisons brochées de 64 à 88 pages illustrées. Son but est de vulgariser les études qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent.

Un comité de rédaction examine, accepte ou refuse les manuscrits présentés à l'impression et l'Académie laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

L'Académie Florimontane échange ses publications avec les principales Sociétés savantes de France et de l'étranger, et rend compte, s'il y a lieu, des ouvrages qui lui sont envoyés.

Le prix d'abonnement à la *Revue Savoisienne* est de 6 fr. pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Le tarif des annonces industrielles et commerciales intercalées au commencement et à la fin est ainsi fixé : la page, 40 fr.; la demi-page, 30 fr.; le quart de page, 20 fr. (Renseignements sur demande.)

MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages à part sont priés d'en prévenir à temps M. Abry, imprimeur de la Société.

TARIF DES TIRAGES A PART	25 exemplaires	50 exemplaires	100 exemplaires	CHAQUE CENT en plus du 1er cent
Prix de la feuille de 16 pages, papier de la *Revue*	6 »	7 »	9 »	5 »
Prix de la couverture imprimée, brochage compris	5 »	6 »	8 »	5 50
Prix de la couverture non imprimée, brochage compris.	1 50	2 »	2 50	» »

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie. 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux-arts.

3e année. — Concours de poésie, 200 fr.

(Concours de 3e année dont le programme est envoyé sur demande.)

Adresser tout ce qui concerne l'Académie Florimontane, au Secrétaire (Hôtel-de-Ville, Annecy, Hte-Savoie).

Prix des Ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane

Désireuse de faciliter les recherches historiques sur la Savoie, en mettant à la portée des travailleurs les documents déjà publiés dans la **REVUE SAVOISIENNE,** *l'Académie Florimontane a décidé, dans sa séance du 8 mars 1911, de céder ses ouvrages de fonds aux prix ci-dessous :*

Bulletin de l'Association Florimontane, *de 1851 à 1859 inclusivement,* quatre volumes in-8°. — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 2 francs ; un numéro séparé, 0 fr. 50.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1860 à 1884 inclusivement sauf les volumes des années 1860, 1862, 1865, 1870 et 1875 ;* volumes in-4°, de 100 à 144 pages, composés de 12 numéros dont quelques-uns sont illustrés. — Un volume broché, 2 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 25.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1885 à 1889 inclusivement ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages. — Un volume broché, 4 fr. ; un numéro séparé, 1 franc.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1890 à 1915 et années suivantes, sauf les années 1893, 1897 et 1898 ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages avec illustrations. — Un volume broché, 0 francs ; un numéro séparé, 2 francs.

L'Académie Florimontane ne possèdant plus que quelques numéros séparés de diverses années de la *Revue Savoisienne,* serait reconnaissante aux personnes qui voudraient bien lui céder, au prix coûtant, ceux de mai 1860 ; janvier 1861, 1862 ; janvier 1865 ; février 1870 ; janvier 1875 ; novembre-décembre 1890 ; janvier-février, mai-juin, juillet-août 1893 ; avril-mai-juin, juillet-août-septembre, octobre-novembre-décembre 1897 ; avril-mai-juin, juillet-août-septembre, octobre-novembre-décembre 1898.

Collection complète de la REVUE SAVOISIENNE *de 1860 à 1915 inclusivement,* composée de 55 volumes brochés dont 25 in-4° et 28 gr. in-8° avec illustrations, plus la table des matières de 1851 à 1900 : 250 francs.

Les volumes de 1860, 1862, 1865, 1870, 1875, 1893, 1897 et 1898, dont il ne reste que quelques exemplaires, ne sont vendus qu'avec des collections complètes.

Les ports sont à la charge du destinataire.

Ch. Marteaux et M. Le Roux : **Boutae** (les Fins d'Annecy) vicus gallo-romain du 1er au Ve siècle. 518 pp ; 110 planches, 9 cartes : 15 francs.

Charles Marteaux : **Table des matières des Bulletins de l'Association Florimontane et de la REVUE SAVOISIENNE,** *de 1851 à 1900 ;* vol. gr. in-8° de 88 pages, 2 fr. ; franco 2 fr. 50.

Charles Marteaux et Max Bruchet : **Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés à la Bibliothèque de la Société Florimontane.** Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr. ; franco, 2 fr. 50.

E.-G. Camus : **Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de La Clusaz (Haute-Savoie).** Brochure in-8° avec carte et gravures hors texte, 1 fr.; franco, 1 fr 25.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVIe session), 1 vol in-8° de XLVIII-448 pages avec gravures et planches hors texte, 10 francs ; franco, 11 francs.

Jacques Replat : **Voyage au long cours sur le lac d'Annecy précédé d'une ascension au Semnoz.** 2e édit. accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes par Jules Philippe. Annecy, 1867. Brochure in-8° de 180 pages, 1 franc ; franco 1 fr. 25.

La plaisante ville et chasteau d'Anissy en Savoie, lithographie de 33/25 représentant une très curieuse vue de la ville d'Annecy, en 1598, extraite de la « Topographie françoise de Claude Chastillon ».

Une légende des monuments représentés complète ce précieux document.

Prix de l'exemplaire : 1 fr. ; franco 1 fr. 25.

Le prix de l'abonnement à la REVUE SAVOISIENNE est de 6 fr. par an pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Adresser tout ce qui concerne les demandes d'achats et d'abonnements au Secrétaire l'Académie Florimontane, Hôtel de Ville d'Annecy (Haute-Savoie).

57me Année — 1916 — 4e Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 decembre 1896

Sommaire :

Académie Florimontane... *Séances des 8 novembre, 6 décembre 1916.*

— *44me Concours de poésie.*

Ch. Marteaux ..... *Etude sur les* vici *et les* villae *de la vallée du Giffre.*

François Miquet..... *La Famille Favre et* les Amours de la Joson.

G. Martin..... *Rapport sur le Concours de poésie de 1916.*

F. Miquet..... *Hippolyte Pissard.*

Marc Le Roux ..... *La dissémination des organismes par les oiseaux migrateurs au lac d'Annecy.*

F. Miquet..... *L'émigration des Savoyards originaires du Faucigny au XIXe siècle.*

Chanoine Ch. Rebord..... *Bibliothèque publique d'Annecy (1744-1900).*

G L .... *Archives départementales.*

Revue Bibliographique Savoisienne :.

F. M..... *Histoire de Sixt.*

Eugène Ritter..... *Le Congié pris du siècle séculier.*

ANNECY

Imprimerie J. Abry, Editeur

1916

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire « revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts; de recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie se compose de membres effectifs, de membres correspondants et de membres honoraires en nombre illimité Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres: ils paient une cotisation annuelle de 12 francs, reçoivent la *Revue savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel-de-ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes qui collaborent à la *Revue* : ils ne payent que l'abonnement de cette dernière.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* et ne paient aucune cotisation.

LA REVUE SAVOISIENNE.

Comme moyens d'action, l'Académie Florimontane publie depuis 1860 la *Revue Savoisienne* qui paraît trimestriellement par livraisons brochées de 64 à 88 pages illustrées. Son but est de vulgariser les études qui se rattachent de près ou de loin à la Savoie et de tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux qui s'y rapportent

Un comité de rédaction examine, accepte ou refuse les manuscrits présentés à l'impression et l'Académie laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

L'Académie Florimontane échange ses publications avec les principales Sociétés savantes de France et de l'étranger, et rend compte, s'il y a lieu, des ouvrages qui lui sont envoyés.

Le prix d'abonnement à la *Revue Savoisienne* est de 6 fr. pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Le tarif des annonces industrielles et commerciales intercalées au commencement et à la fin est ainsi fixé : la page, 40 fr.; la demi-page, 30 fr.; le quart de page, 20 fr. (Renseignements sur demande.)

MM. les Collaborateurs qui désireraient faire des tirages à part sont priés d'en prévenir à temps M. Abry, imprimeur de la Société.

TARIF DES TIRAGES A PART	25 exemplaires	50 exemplaires	100 exemplaires	CHAQUE CENT en plus du 1er cent
Prix de la feuille de 16 pages, papier de la *Revue*	6 »	7 »	9 »	5 »
Prix de la couverture imprimée, brochage compris	5 »	6 »	8 »	5 50
Prix de la couverture non imprimée, brochage compris	1 50	2 »	2 50	» »

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 aux beaux-arts.

3e année. — Concours de poésie. 200 fr.

(Concours de 3e année dont le programme est envoyé sur demande.)

Adresser tout ce qui concerne l'Académie Florimontane, au Secrétaire (Hôtel-de-Ville, Annecy, Hte-Savoie).

Prix des Ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane

Désireuse de faciliter les recherches historiques sur la Savoie, en mettant à la portée des travailleurs les documents déjà publiés dans la **REVUE SAVOISIENNE**, *l'Académie Florimontane a décidé, dans sa séance du 8 mars 1911, de céder ses ouvrages de fonds aux prix ci dessous :*

Bulletin de l'Association Florimontane, *de 1851 à 1859 inclusivement,* quatre volumes in-8°. — Il ne reste que des volumes dépareillés — Un volume, 2 francs ; un numéro séparé, 0 fr. 50.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1860 à 1884 inclusivement sauf les volumes des années 1860, 1862, 1865, 1870 et 1875 ;* volumes in-4°, de 100 à 144 pages, composés de 12 numéros dont quelques-uns sont illustrés. — Un volume broché, 2 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 25

REVUE SAVOISIENNE, *de 1885 à 1889 inclusivement ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages. — Un volume broché, 4 fr. ; un numéro séparé, 1 franc.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1890 à 1915 et années suivantes, sauf les années 1893, 1897 et 1898 ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages avec illustrations — Un volume broché, 0 francs ; un numéro séparé, 2 francs.

L'Académie Florimontane ne possèdant plus que quelques numéros séparés de diverses années de la *Revue Savoisienne,* serait reconnaissante aux personnes qui voudraient bien lui céder, au prix coûtant, ceux de mai 1800 ; janvier 1861, 1802 ; janvier 1805 ; février 1870 ; janvier 1875 ; novembre-décembre 1890 ; janvier-février, mai-juin, juillet-août 1803 ; avril-mai-juin, juillet-août-septembre, octobre-novembre-décembre 1897 ; avril-mai-juin, juillet-août-septembre, octobre-novembre-décembre 1898.

Collection complète de la REVUE SAVOISIENNE *de 1860 à 1915 inclusivement,* composée de 55 volumes brochés dont 25 in-4° et 28 gr. in-8° avec illustrations, plus la table des matières de 1851 à 1900 : 250 francs.

Les volumes de 1800, 1802, 1805, 1870, 1875, 1893, 1897 et 1898, dont il ne reste que quelques exemplaires, ne sont vendus qu'avec des collections complètes.

Les ports sont à la charge du destinataire.

Ch. Marteaux et M. Le Roux : **Boutae** (les Fins d'Annecy) vicus gallo-romain du 1er au Ve siècle. 518 pp ; 110 planches, 9 cartes : 15 francs.

Charles Marteaux : **Table des matières des Bulletins de l'Association Florimontane et de la REVUE SAVOISIENNE,** *de 1851 à 1900 ;* vol. gr. in-8° de 88 pages, 2 fr. ; franco 2 fr. 50.

Charles Marteaux et Max Bruchet : **Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés à la Bibliothèque de la Société Florimontane.** Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr. ; franco 2 fr. 50.

E.-G. Camus : **Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de La Clusaz (Haute-Savoie).** Brochure in-8° avec carte et gravures hors texte, 1 fr.; franco, 1 fr 25.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVIe session), 1 vol in-8° de XLVIII-448 pages avec gravures et planches hors texte, 10 francs ; franco, 11 francs.

Jacques Replat : **Voyage au long cours sur le lac d'Annecy précédé d'une ascension au Semnoz.** 2e édit. accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes par Jules Philippe. Annecy, 1867. Brochure in-8° de 180 pages, 1 franc ; franco 1 fr. 25.

La plaisante ville et chasteau d'Anissy en Savoie, lithographie de 33/25 représentant une très curieuse vue de la ville d'Annecy, en 1598, extraite de la « Topographie françoise de Claude Chastillon ».

Une légende des monuments représentés complète ce précieux document.

Prix de l'exemplaire : 1 fr. ; franco 1 fr. 25.

Le prix de l'abonnement à la REVUE SAVOISIENNE est de 6 fr. par an pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Adresser tout ce qui concerne les demandes d'achats et d'abonnements au Secrétaire l'Académie Florimontane, Hôtel de Ville d'Annecy (Haute-Savoie).

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 decembre 1896

1917

Cinquante-huitième Année

ANNECY
Imprimerie J. Abry, Editeur

—

1917

V Per. 80
12380

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales et le Président Antoine Favre.
Réorganisée en 1851
par

Louis BOUVIER (1819 † 1908). | Jules PHILIPPE (1827 † 1888).
Étienne MACHARD (1824 † 1887). | Eloi SERAND (1826 † 1891).

BIENFAITEURS :

LÉON MARÈS (1854 † 1916)

Donateur du château, des collections et du domaine de Montrottier

Dr C. ANDREVETAN (1802 † 1879) | MELVILLE-GLOVER (1834 † 1897)
Dr F. DAGAND (1815 † 1886) | Dr THONION (1830 † 1917)

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Morts pour la France.

Joseph DINGEON, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée.

Alfred-Joseph BARD DE COUTANCE, avocat à Bonneville, soldat faisant fonctions de sergent au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus ROLLIER, notaire à Annecy, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée).

LISTE DES MEMBRES.

Présidents honoraires : MM. Ch. MARTEAUX ✿ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet; Max BRUCHET ✿ I ✠, archiviste départemental du Nord, et Charles BUTTIN, archéologue, 3, villa Mozart, à Paris.

Trésorier honoraire : M. Jean RITZ ✠ C ✠ ✿ I, compositeur de musique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU.

Président : M. F. MIQUET ✿ A, receveur honoraire des finances.

Vice-Présidents : MM. Albert CROLARD, député, ingénieur ; Isidore NANCHE ✿ I, chirurgien-dentiste, et J. DÉSORMAUX ✿ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire perpétuel : M. Marc LE ROUX ✿ I, docteur ès sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. G. LETONNELIER ✿ A, archiviste départemental de la Haute-Savoie.

Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.

Bibliothécaire et trésorier : M. François GARDIER ❀.

Membres du conseil d'administration : MM. CARRON, GRIVAZ, LAVOREL, Gal MAILLOT et MARTIN.

Revue savoisienne : Directeur de la *Revue:* M. LE ROUX.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. CARRON, LAVOREL, LETONNELIER et MIQUET. Section scientifique : MM. FLAMARY et LE ROUX. Section philologique et littéraire : MM. DÉSORMAUX et G. MARTIN.

MEMBRES HONORAIRES.

DATES d'admission — MM.

1887 Allart Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève.
1906 d'Arcollières ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1915 Bordeaux Joseph-Paul-Emile (le général) O ❋, commandant une division d'infanterie.
1913 Bordeaux Henry ❋, homme de lettres, 44, rue du Ranelagh, à Paris.
1906 Borson (le général) G O ❋ G O ✠ ⚜ I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1892 Bruchet Max ⚜ I ✠, archiviste départemental, à Lille (Nord).
1872 Chantre Ernest ❋ ✠, ancien sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon, 37, cours Morand, à Lyon.
1882 Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1915 Donnet Fernand, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts et secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, à Anvers.
1878 Dufour Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1910 Fruttaz (le chanoine), président de la Société académique d'Aoste.
1881 Hollande ⚜ I 💣, directeur honoraire de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
1900 Manno Antonio (le baron) G C ✠ G C ✠, membre de l'Académie des sciences, 19, via Ospedale, à Turin.
1916 Martin Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1916 Montet (de) Albert, à Corseaux (Vaud).
1911 Muret Ernest, professeur de philologie romane à l'Université de Genève.
1916 Pérouse Gabriel ⚜ I, archiviste départemental de la Savoie, docteur ès-lettres, à Chambéry.
1916 Petit (Mgr) Louis, archevêque d'Athènes.
1915 Plocq Ernest ❋, ingénieur, inspecteur honoraire de l'exploitation aux chemins de fer du Nord, 15, rue Vavin, à Paris.
1881 Revil ⚜ I, docteur ès-sciences, géologue, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 Revon Michel ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, professeur honoraire à l'Université de Genève, 3, chemin des Cottages, à Genève.
1914 Sonnaz (le comte Gerbaix de) G C ✠ G C ✠, ancien ministre plénipotentiaire, sénateur du royaume d'Italie, via San Francesco da Paolo, à Turin.
1911 Van Gennep, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, professeur, 116, Grande Rue, Bourg-la-Reine (Seine).

MEMBRES EFFECTIFS.

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1910 Adé Henri, architecte, à Annecy.
1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, capitaine au régiment de *Savoie-cavalerie*, 17, rue Olmetto, à Milan.
1910 Anthonioz Charles ⚜ A, sculpteur, à Genève.
1912 Anthonioz Alfred ✠ ⚜ A 💣, sculpteur, à Genève.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1911 Badin Charles, négociant, à Annecy.

1900 Balleydier Louis ❦ I, doyen de la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 Barut Jules ✻, directeur de l'usine du Giffre. à Annecy.
1916 Blanc Henri, étudiant en droit, lieutenant d'infanterie, à Chambéry.
1907 Blandin Henri, receveur des Domaines,à Annecy.
1912 Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
1908 Bougier, Edm., sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1913 Briffaz François, docteur en médecine, à Bonneville.
1912 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.
1896 Buttin Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, 3, villa Mozart, à Paris.
1911 Callies Henri, industriel, à Annecy.
1903 Carle, capitaine d'infanterie, 29, avenue Jules Ferry, à Montluçon.
1895 Carnot François ✻ ⛃, député, ingénieur des Arts et Manufactures, 8, avenue Montespan, à Paris.
1909 Carrier Maurice, avoué, à Bonneville.
1874 Carron Jacques, avocat, à Annecy.
1905 Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
1913 Cavard ✻, chef de bataillon au 30e de ligne, à Annecy.
1913 Cholley André, professeur agrégé au Lycée Berthollet, Annecy.
1909 Cochon Jules ✻ ❦ O I ⛃, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, 5, avenue de Savoie, à Chambéry.
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel ❧ A, directeur du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1890 Crolard Albert, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1897 Crolard Francis ❧ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset François ⛃, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Croyn A. ✻ ❦ I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1916 Curral, avocat, à Bonneville.
1907 Denarié Jean, notaire, à Annecy.
1906 Dépollier Louis ❧ A, imprimeur, à Annecy.
1906 Deschamps ⛃, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1896 Désormaux J. ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Despine Antoine, à Annecy.
1910 Desservétaz Alfred, comptable, à Annecy.
1892 Domenjoud Henri, percepteur en retraite, à Annecy.
1910 Dubettier Ernest, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1912 Dufournet A. (abbé) ❧ A, ancien professeur, 109, Grand'Rue, à Nogent-sur-Marne.
1913 Dugit Maurice, ingénieur aux Forces du Fier, à Annecy.
1909 Dunand Alexis, rentier, à Annecy.
1913 Dussaugey, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1915 Falletti Eugène, entrepreneur de travaux publics, à Cran-Gevrier.
1914 Faucigny-Lucinge (le prince de), 19, rue de Lubeck, à Paris.
1904 Favre Asghil, propriétaire, à Faverges.
1906 Favre-Lorraine, maire de Saint-Jean de Sixt.
1901 Ferrero Marius, conseiller général, à Annecy.
1913 Flamary ❦ I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine, architecte, à Albigny.

1911 Fournier Jacques, ingénieur agronome, à Annecy-le-Vieux.
1901 Frey Charles ❦ I, entrepreneur de transports, à Annecy.
1892 Frézat Simon, à Bonneville.
1908 Gaillard Claudius, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1906 Gallet Claudius ❋ ❦ A, docteur en médecine, à Annecy.
1883 Galliard Louis, docteur en médecine, à Annecy.
1906 Gardier François ⛪, à Annecy.
1913 Gavard Adrien (le chanoine), supérieur de l'Ecole de Théologie, à Tessy, par Metz (Haute-Savoie).
1897 Geley Gustave ❦ A, docteur en médecine, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1910 Gourguet Paul, rentier, à Annecy.
1913 Goy (le Dr) ❋ ❦ A, maire de Reignier, sénateur de la Hte-Savoie.
1886 Grivaz Louis ❋ ❦ A, notaire, à Annecy.
1916 Guérin, notaire, à Ugines.
1906 Guinier Philibert ⛪, inspecteur des Eaux et Forêts, chargé de cours à l'Ecole forestière, à Nancy.
1906 Hérisson Jean ❦ A, imprimeur, à Annecy.
1910 Lachenal Arthur ❋, docteur en droit, 121, rue de Wagram à Paris.
1907 Laeuffer Eugène ✠, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1909 Laeuffer Jean C ✠, rentier, à Annecy.
1916 Langlois Pierre, compositeur de musique, à La Puya, à Annecy.
1905 Lavorel J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 Laydernier Léon ❦ A ⛪, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ❦ I. docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1916 Letestu André, directeur des Haras, à Annecy.
1908 Letonnelier Gaston ❦ A, archiviste départemental, à Annecy.
1911 Maillot C ❋ ❦ I O ⛪, général de brigade du cadre de réserve, à Annecy.
1911 Marchand Francis, avoué à Annecy.
1916 Marquet Fernand, vétérinaire, à Annecy.
1891 Marteaux Charles ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Martin Georges ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
1911 Marullaz F. (l'abbé), professeur au Pensionnat Bon-Rivage, à La Tour de Peilz (Vaud).
1911 Menthon ❋ (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
1914 Mercier Lucien, inspecteur primaire, à Annecy.
1916 Michaud François, avenue du Petit-Brogny, Annecy.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1893 Millet François ❦ A ⛪, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 Miquet François ❦ A, receveur honoraire des finances, à Annecy.
1899 Monnet (Mlle), à Annecy.
1906 Monnier Jean-Jacques, professeur d'histoire à l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Genève.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 Nanche Isidore ❦ I, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1913 Neyroud Albert, notaire, à Sallanches.
1901 Ogier J.-M. (Mgr), à Annecy.
1906 Orlyé Philibert (d') ⛪, propriétaire, maire de Menthon-St-Bernard.

1906 Orlyé Jean (d'), licencié ès-sciences, à Paris.
1912 Ormond Marguerite (Mme), au château de Crevins-Bossey.
1916 Pannetier François, géomètre-expert, Annecy.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.
1916 Paturle Camille, industriel, à Saint-Laurent-du-Pont.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris et à Menthon-St-Bernard.
1902 Périllat, ancien administrateur du Bon Marché, 18, avenue de la Bourdonnais, à Paris.
1913 Perkins Nevil, professeur à l'Université de Bristol (Angleterre).
1912 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 Pernoud Louis, inspecteur-voyer, à Annecy.
1907 Perravex François ❦ A, inspecteur des postes et télégraphes, à Annecy.
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1912 Perrier de la Bathie, ingénieur-agronome, à Ugine (Savoie).
1916 Perrilliat (le général Arsène), New-Orléans, Louisiana. U. S. A.
1911 Périn Louis ❋, commandant en retraite, à Annecy.
1915 Pfister Hubert, agent d'assurances, à Annecy.
1915 Pfister Louis, organiste de la cathédrale, à Annecy.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) ❦ I O ✠, proton. ap., chan. hon., à Thonon.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1897 Raillon Fleury ❦ I, architecte départemental, à Annecy.
1909 Rannaud Marie (le chanoine), à Annecy.
1913 Rebord Charles (le chanoine), prévôt de la Cathédrale, à Annecy.
1911 Replat Georges, procureur de la République, à Albertville.
1911 Replat Jacques, directeur de la Société d'assurances « L'Union », à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1903 Rey Emile ❦ A (N-I), procureur de la République, à Grenoble.
1901 Richard Jean ❦, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean ✠ C ✠ ❦ I, compositeur de musique, Annecy.
1894 Robert Victor ❦, à Annecy.
1912 Robert Louis, employé à la Société générale, à Annecy.
1916 Roussy de Sales (comte de), à Thorens.
1909 Rosset ❦ I, instituteur honoraire, à Groisy-le-Plot.
1908 Ruffier Ernest ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.
1912 Ruphy Louis, architecte, à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
1908 Serand François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1908 Servettaz Claudius ❦ A, professeur à l'Ecole supérieure d'Annecy.
1901 Seyssel-Cressieu (le cte Marc de) ✠, château de Musin, par Belley.
1902 Terrier Auguste O ❋ ❦ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, 17, avenue de Tourville, à Paris.
1874 Tissot (l'abbé), curé de Cluses.
1916 Tissot-Dupont André, industriel, à Paris.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont-Seine).
1904 Varay François ❋, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1916 Bolliot (l'abbé), curé de Liesle (Doubs).
1900 Bosson François, pharmacien, à Saint-Jeoire.
1915 Coutil Léon, archéologue.
1916 Dunoyer Norbert. à Juvigny.
1916 Emprin (l'abbé), curé de Valezan (Savoie).
1915 Manecy Jules, receveur des douanes en retraite, à Bayonne.
1916 Moret Léon, étudiant en médecine, à Lyon.
1916 Pochat-Baron François (l'abbé), supérieur du collège de Thônes.
1914 Terrier Jean, imprimeur, à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

Amiens. Société des antiquaires de Picardie.
Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'histoire et d'archéologie.
Belley. Le Bugey.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
Cherbourg. Société des sciences naturelles.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère.
— Société des Touristes du Dauphiné.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
— Revue alpine (don).
Macon. Académie des sciences.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moutiers. Académie de la Val-d'Isère.
Nantes. Société des sciences naturelles.
Nice. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
Nimes. Académie du Gard.
Paris. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).

PARIS. Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— L'Homme préhistorique.
— Le Mercure de France.
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.

ÉTRANGER.

AOSTE. Société académique du duché d'Aoste.
BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
— Société d'archéologie.
CINCINNATI (U. S. A.). The Lloyd Library.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Bulletin de la Société Zoologique.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
MILAN. Atti della Società italiana di scienze naturali.
Moscou. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
— Société neuchâteloise de géographie.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
SAINT-LOUIS. (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
SION (Valais). La Murithienne.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpine.
URBANA. (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
VÉRONE. Madona Verona (Museo Civico).
WASHINGTON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
WISCONSIN (U. S. A.). Academy of sciences, arts and letters.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoisien.
PARIS. Le Savoyard de Paris.

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Assemblée générale du 10 janvier 1917

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Après avoir souhaité la bienvenue à MM. GOURGUET et MARQUET, nouveaux membres, le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Au seuil de la nouvelle année, qui trouve encore nos héros sous les armes, je ne saurais mieux inaugurer la reprise de nos travaux qu'en proclamant, une fois de plus, notre confiance inébranlable dans le triomphe de notre cause, qui sera celui de la justice et du bon droit.

Si la France, attaquée traîtreusement, n'a pu éviter la souillure de l'étranger, promptement elle s'est ressaisie, opposant aux hordes allemandes, avec un héroïsme indéfectible, une barrière qu'elles n'ont pu franchir, et prenant à son tour l'initiative d'opérations dont il est permis de tout attendre.

Après vingt-neuf mois d'une guerre sans merci, malgré les pertes les plus cruelles, notre pays n'est pas le vaincu désemparé dont la famélique Allemagne aurait le droit d'escompter la soumission : toujours indompté, toujours confiant dans son étoile, enfin pourvu d'un matériel sur l'efficacité duquel il base son espérance et ses résolutions, il repousse du pied les hypocrites propositions d'un ennemi qui invoque l'humanité dans le moment même où il déporte par milliers des êtres inoffensifs, et qui prend des allures magnanimes pour masquer l'impuissance où il est d'aller plus loin dans ses entreprises criminelles.

1. Sont présents : MM. Adé, Fr. Crolard, Désormaux, Despine, Domenjoud, Falletti, Ferrero, Flamary, Fontaine, Gardier, Gourguet, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marquet, Marteaux, Martin, Michel, Miquet, Nanche, Périn, H. Pfister, Rebord, Robert, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. A. Crolard, C. Ruphy, Sautier-Thyrion.

Celui qui demande, avec accompagnement de menaces, la paix, sans avoir les moyens de l'imposer, n'est qu'un vaincu honteux qui cherche à faire illusion sur sa situation. Nous ne serons pas dupes de cette manœuvre, pas plus que nos soldats ne se laissent aujourd'hui tromper par le fourbe appel des « Kamerades » !

Sans attendre les communications diplomatiques des Alliés, nos Poilus, devant Verdun, ont fait à leurs adversaires la réponse qu'ils méritaient. Ils iront jusqu'au bout, car ils sont prêts à tous les sacrifices et, comme l'a dit le général Joffre, « la nation française unanimement les pousse » !

En témoignage de cette unanimité, Messieurs, envoyons-leur, avec nos meilleurs vœux, l'hommage de notre reconnaissance et de notre admiration. Qu'en particulier, tous nos collègues mobilisés reçoivent les souhaits ardents que nous formons pour l'heureux accomplissement de leur lourde tâche et pour leur retour triomphal ! Que notre pensée s'envole jusqu'à nos prisonniers de guerre !... Franchissant les lignes de l'envahisseur, qu'elle aille réconforter ceux qui, comme M. Bruchet, subissent depuis deux ans toutes les horreurs de l'invasion ! Et qu'en l'année 1917 une paix victorieuse apporte enfin le terme de ces horreurs !

En attendant, ne laissons échapper aucune occasion de témoigner notre gratitude à nos défenseurs et de signaler leurs belles actions.

M. le général Bordeaux a mérité une troisième citation à l'ordre de l'armée, se rapportant à la période pendant laquelle il commandait, comme colonel, une brigade d'infanterie.

M. le colonel italien Joannès Gotelli (né à Faverges le 17 février 1861), parent de MM. Pfister, vient de recevoir la médaille d'argent à la valeur militaire avec une mention des plus élogieuses.

M. le médecin-major Gallet, conseiller municipal d'Annecy, membre de la Florimontane, déjà cité deux fois, s'est vu nommer chevalier de la Légion d'honneur.

M. le capitaine Jacques Maillot, fils du général, et M. le médecin auxiliaire Charles Cattin, fils de notre sympathique collègue, ont été cités à l'ordre de la division.

M. Joseph Sautier, lieutenant d'état-major, a été l'objet d'une citation fort belle à l'ordre de la brigade. M. Edmond Domenjoud a été mis à l'ordre du 45e bataillon de chasseurs et nommé sergent.

Un des derniers numéros de l'*Illustration* (planche 309) présente le cas, plutôt rare, de trois frères cités presque en même temps à l'ordre du jour, et ces trois frères sont MM. Antoine, Henri et René de Menthon.

Enfin, je relève avec plaisir que notre concitoyen, M. Louis Carron, qui, depuis le début des hostilités, avait été nommé chef de bataillon le 10 août 1914, et chevalier de la Légion d'honneur le 28 décembre suivant, vient d'être promu lieutenant-colonel par décret du 12 décembre 1916 et choisi comme sous-chef du cabinet du Ministre de la Guerre. C'est le troisième Annécien devenu lieutenant-colonel pendant la guerre actuelle : les deux autres sont MM. Bétrix et Guillermin qui commandent respectivement les 42e et 43e régiments d'infanterie coloniale.

A tous ces braves, ainsi qu'à leurs familles, nos plus chaleureuses félicitations !

M. Miquet adresse les condoléances de la Florimontane à la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, qui vient de perdre son président, M. Florimond Trachet, pharmacien, ancien maire de Saint-Jean de Maurienne, vice-président du Conseil général de la Savoie, décédé le 4 décembre 1916.

Le regretté défunt, qui était né le 31 août 1842, avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 29 juillet 1897. On lui doit de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons ; *Les Noëls de Bessans* (1867) ; *Documents pour servir à l'histoire de la domination des évêques de Maurienne* (1869) ; *Le théâtre en Maurienne* (1883) ; *Histoire de la vie du glorieulx saint Martin, soit Mystère en deux journées, en patois et en français* (1882).

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président donne la parole à M. Gardier pour l'exposé du compte-rendu financier de 1916 et du projet de budget pour 1917, qui sont approuvés à l'unanimité.

Avoir de l'Académie :

2 Obligations chemins de fer Ouest-Etat.....	1.015 40	
Numéraire.....	1.160 42	
RECETTES :		
Rente 4 o/o Ouest-Etat.....		38 30
Intérêts de la somme déposée à la Caisse d'Epargne..		46 47
Cotisations 1915		36 30
A reporter... .		121 07

Report		121 07
Cotisations 1916		1 320 23
Abonnements à la *Revue* 1915		5 »
— — 1916		240 50
Annonces dans la *Revue*		30 »
Ventes de publications :		
Diverses	360 »	404 55
Exemplaires de *Boutae*	44 55	
Rabais sur factures		9 20
Produit sur change de monnaie		3 02
Port de livres. Remboursement		1 50
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES		2.135 07

DÉPENSES :

Service de la *Revue* :		
Solde facture Abry 1915		272 25
Factures des trois premiers trimestres 1916	941 75	1.087 75
Clichés	146 »	
Bibliothèque. — Assurance	15 90	98 90
Reliure	83 »	
Archives		2 20
Correspondance du Bureau pour la *Revue* et la Bibliothèque		14 80
Frais de recouvrements		35 85
Imprimés		38 70
Fournitures diverses et frais de bureau, étrennes du facteur, envois de fonds, salle de réunion, etc		18 75
Souscription au monument Déchelette		10 »
Entretien des tombes des Membres du Bureau, décédés		41 50
Course automobile à Lovagny pour l'enterrement de M. Marès		27 »
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES		1 647 70
TOTAUX : Recettes		2.135 07
Dépenses		1.647 70
Excédent des recettes		487 37
qui, ajouté à notre avoir au 12 janvier 1916		1.160 42
porte à		1.647 79

notre avoir au 10 janvier 1917.

Cet avoir est représenté par :

A la Caisse d'épargne	1 642 35
En mains du Trésorier	5 44
SOMME ÉGALE	1.647 79

M. GARDIER expose ensuite le projet du budget pour 1917, tel qu'il a été établi par le Conseil d'administration dans sa séance du 4 janvier 1917.

Projet de Budget pour 1917.

RECETTES :

A prélever sur les fonds déposés à la Caisse d'Epargne, pour solder les frais d'impression de la *Revue* du 4e trimestre 1916...				396	»
Cotisations				1.500	»
Abonnements.....				240	»
Publicité : Annonces dans la *Revue*				30	»
Vente de publications.....				150	»
Intérêts de fonds placés				80	»
Cotisations restant à recouvrer sur les exercices 1914, 1915, 1916.....				mémoire	
Total des Recettes.....				2.396	»

DÉPENSES :

Frais généraux :					
Recouvrements...	40	»			
Correspondance.....	25	»	»	»	95 »
Fournitures de bureau et divers ..	30	»			
Revue Savoisienne : Impression et clichés.....			»	»	1.500 »
Solde de la facture Abry, 4e trimestre 1916.....			»	»	396 »
Bibliothèque et Archives :					
Assurance.....	14	»			
Archives	20	»			
Abonnements à périodique 1916-17	64	»	»	»	318 »
Reliure.....	170	»			
Achat de livres	50	»			
Dépenses diverses et imprévues...			»	»	37 »
Entretien des tombes des membres du bureau, décédés			»	»	25 »
Fonds de réserve prélevé sur les bénéfices de l'année 1916. 1/10e des bénéfices			»	»	25 »
Recettes et Dépenses.....			2.396	»	2.396 »

Balance

MM. Domenjoud, Pernoud et d'Orlyé sont réélus vérificateurs des comptes pour l'année en cours.

M. Gardier donne lecture d'une note détaillée sur l'état de la bibliothèque florimontane pour laquelle il a rédigé un nombre considérable de fiches. Il se met à la disposition des membres pour le prêt des livres, sur simple avis qui lui sera transmis.

Le Président félicite M. Gardier pour son zèle et son inlassable activité dans toutes les fonctions qui lui sont confiées.

Il est procédé au renouvellement des membres sortants du Conseil d'administration pour 1917. MM. GARDIER, LETONNELIER, J. SERAND, sont réélus, et M. le Général MAILLOT nommé en remplacement de M. Dumont, démissionnaire.

Le PRÉSIDENT transmet les vifs remerciements de l'Académie à M. Croset qui a bien voulu offrir à la Florimontame 34 volumes de la *Revue Savoisienne* dont plusieurs sont devenus rares.

M. LE ROUX fait circuler une jolie poupée vêtue du pittoresque costume de Bessans, qui a été dernièrement acquise pour augmenter la collection déjà remarquable des poupées régionales du Musée.

M. FLAMARY lit une note biologique sur la mouche *Pollenia rudis (Voir dans le présent fascicule).*

M. MIQUET signale une famille d'origine savoisienne qui, pendant la guerre actuelle, s'est distinguée d'une manière particulière.

Il s'agit de la famille Goybet, représentée par : 1° Mariano-Francisco-Julio, né le 17 août 1861, à Saragosse ; 2° Victor-Louis, né le 1er juin 1865 à Lyon ; 3° Henri-Jules, né le 25 mai 1868 à Lyon.

Quand éclata la guerre, le premier était lieutenant-colonel commandant le 30e bataillon de chasseurs alpins. Chargé du commandement d'une brigade, il a été cité deux fois à l'ordre de l'armée (17 septembre 1914 et 30 octobre 1915), nommé officier de la Légion d'honneur le 28 octobre 1915 et promu colonel le 28 avril 1916.

Le second, qui commandait le 81e, puis le 95e comme lieutenant-colonel, a été cité le 7 décembre 1914, et le 8 septembre 1915, nommé officier de la Légion d'honneur le 30 mars 1916 et promu colonel le 24 juin suivant.

Le troisième, qui était lieutenant de vaisseau depuis le 11 décembre 1909, a été nommé officier de la Légion d'honneur le 17 juillet 1915, et promu capitaine de frégate le 8 décembre 1915, avec cette citation : « Officier remarquable ; s'est acquis une belle réputation auprès de son corps d'armée par son initiative intelligente, à laquelle ont été dus de nombreux succès militaires. »

Ces trois brillants officiers supérieurs sont les fils de M. Pierre-Jules Goybet, ancien principal de l'Ecole de la Martinière, né à Lyon le 28 septembre 1823, mort à Yenne le 26 janvier 1912, et les petits-fils d'Alexis-Sébastien Goybet, négociant à Lyon, né à Yenne le 17 septembre 1786.

M. Marteaux fait passer sous les yeux de ses collègues, de la part de M. le député A. Crolard, des objets gallo-romains trouvés dans son champ des Fins lors du creusement des tranchées par les chasseurs alpins et qui seront ultérieurement décrits ; ce sont : une lampe en argile grise à deux trous et sans anse, une clef à anneau forée, une plaque de serrure, une rondelle trouée et une épingle en bronze, diverses monnaies de Victorinus, de Constantin, etc., sans parler d'un denier de Lausanne du moyen âge.

M. Miquet attire l'attention sur le rapport de M. Lavisse relatif aux prix de vertu décernés par l'Académie Française en 1916. Il cite un Savoyard, lauréat de cette Académie, M. Boccacio, conseiller à la Cour de Grenoble et président de la Société dauphinoise de Sauvetage de l'enfance, qui, avec un dévouement inlassable, recherche les petits misérables pour les relever moralement. M. Miquet fait appel aux personnes charitables qui voudraient aider cette œuvre profondément humanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'administration reste en séance pour procéder à l'élection du bureau. Tous les membres sortants sont réélus pour l'année 1917.

En ce qui concerne le comité de rédaction M. Flamary est nommé en remplacement de M. Dumont, démissionnaire.

La séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 7 février 1917.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président adresse des félicitations à M. Buttin, dont le quatrième fils, Jean Buttin, vétérinaire aide-major de 2e classe au 2e régiment d'artillerie, vient d'être promu à la 1re classe, après avoir obtenu une citation.

Il rappelle que notre confrère a sous les drapeaux six fils, dont deux ont été blessés et deux sont prisonniers en Allemagne.

1. Sont présents : MM. Désormaux, Despine, Flamary, Fontaine, Gardier, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Martin, Marteaux, Miquet, Nanche, Périn, H. Pfister, L. Pfister, Robert, F. Serand, J. Serand.

Il exprime les regrets de l'Académie pour la mort, aussi déplorable que glorieuse, de M. Robert André-Michel, archiviste aux Archives Nationales, qui avait épousé depuis peu la petite-fille de Mme Ormond. Sorti le premier de l'Ecole des Chartes, avec le prix de thèse, et ancien membre de l'Ecole française de Rome, ce jeune savant s'était déjà signalé par d'importantes publications qui lui avaient valu le prix Gobert.

C'est à la bataille de l'Aisne, à Crouy, qu'il tomba, le 13 octobre 1914. En souvenir de lui, une bourse André-Michel d'une valeur de 900 fr., a été fondée pour rendre plus faciles aux élèves de l'Ecole des Chartes, immédiatement après leur sortie de l'Ecole, les voyages nécessaires au complément de leurs études. Parmi les donateurs, on remarque Mme Louis Ormond, que nous prions de vouloir bien agréer nos respectueuses condoléances.

M. Letonnelier dépose un lot de brochures sur des œuvres de guerre offertes par un de nos confrères florimontans qui désire garder l'anonyme.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Bibliothécaire présente les ouvrages suivants dons de l'auteur :

F. Miquet : *Jean Bonier, peintre et F. Dépollier aîné, graveur en taille douce*, Annecy, 1890. — *L'Œuvre historique et littéraire de M. le chanoine Gonthier*, Annecy, 1913. — *L'Homme rouge de J.-P. Veyrat*, Annecy, 1915. — *Savoyards décorés de l'ordre de la Légion d'honneur de 1848 à 1914*, Annecy, 1917.

Ch. Janet : *L'Alternance sporophyto-gametophytique de génération chez les Algues*, Limoges, 1914.

Id. : *Note préliminaire sur l'œuf du Volvox*, s. d.

Lecture est donnée de la correspondance : Lettre du général Bordeaux qui est accueillie avec un vif plaisir et qui sera déposée aux archives de l'Académie. Lettre au sujet du portail de la maison Favre, de la restauration duquel M. l'architecte Fontaine a bien voulu se charger. Il résulte des propositions de M. Berger, tailleur de pierres, que la réfection de cette partie du monument coûtera 250 francs. La question sera de nouveau étudiée.

M. Désormaux fait la communication suivante :

Nombreux sont en français, comme dans toutes les langues cultivées, sans doute, les noms communs d'origine historique ou géographique. Notre lexique s'est enrichi, soit de noms de ville ou de province, soit d'adjectifs dérivés pris substantivement. Plusieurs même ont fait souche de familles de mots.

Le plus beau est celui de France *(franc)*, « dont le nom dit : « *Franchise* » et l'histoire : « Espérance ! » (Eugène MANUEL : *France !* En Voyage ; 1878.)

Les vocables d'origine géographique peuvent nous venir de l'étranger (*angora*, *astrakan*, *curaçao*, *cachemire*, *dinde*, *suisse*, *bolduc* [Bois-le-Duc], *madras*, *guinée*, *turquie*, etc.) Parmi les noms de pays ou de provinces françaises, citons : *bourgogne*, *brie*, *champagne*, *armagnac*, *médoc*, *basques*, sans parler d'adjectifs tels que *flandrin*, *limousine*, ou de dérivés comme *gasconnade*, *gauloiserie*. Parmi les noms de villes : *beaune*, *bordeaux*, *cognac*, *bougie*, *tulle*, *sèvres*, *valenciennes*, etc.

J'ai étudié jadis quelques-uns de ces mots [1], notamment le substantif *savoyarde* [2], né sur notre sol. Rappelons qu'on désigne ainsi une barque bien connue des bateliers du Rhône. La ville de Seyssel à donné son nom à une autre sorte de barques : la *sisselande* ou *sisselane*.

Outre l'ethnique *allobroge*, qui doit faire l'objet d'une communication plus étendue, accordons un souvenir aux localités où se fabriquent des fromages renommés, tel le *beaufort*. Mais il est un autre toponymique savoyard [3] introduit dans le vocabulaire des noms communs, du moins dans le vocabulaire anglais. Il s'agit du nom même de Savoie. Ce nom a franchi la Manche sous la forme *Savoy*, conservant ainsi l'ancienne prononciation. *Savoy* figure en effet, comme nom commun, dans les dictionnaires anglais usuels, (Skeat, Webster, Elwall, etc.) Il désigne une espèce de chou originaire de la Savoie. Le *Dictionnaire étymologique de la langue anglaise* de Skeat (Oxford, 1888) nous donne à ce sujet un intéressant renseignement : SAVOY, *a kind of cabbage*. Suit une phrase extraite de Phillips (éd. de 1706) : « *Savoys*, *a sort of fine cabbage*, *first brought from the territories of the dukedom of Savoy* » [sorte de beau chou, importé des territoires du duché de Savoie].

Je laisse aux naturalistes le soin de déterminer plus exactement cette espèce de chou, en précisant la date de son introduction en Angleterre. Le « chou de Savoie » ne pourrait sans doute rivaliser avec ces raves fabuleuses dont un commentateur de Dioscoride admirait la splendeur : « On trouve en

1. Cf. *Revue Savoisienne*, 1912, p. 273, *Bulgarum en Savoie*.
2. *Ibid.*, 1897, p. 275, *Savoyarde*.
3 Pour *gavotte*, l'étymologie savoisienne n'est ordinairement pas admise.

Savoie, disait-il, raves poisant plus de cent livres [1] » ; il ne laisse pas cependant de faire honneur à son pays d'origine, puisqu'on le qualifie de *fine*, beau. N'est-ce pas au chou que Jacques Peletier, dans son poème de la *Savoie*, accordait la prééminence [2] ?

Je chanterai de l'eureus jardinage
Le grand plaisir et l'utile ménage.
Tout le premier ici seroit nommé
Le chou feuillu et ancor' le pommé.....

Notre langue a reçu des Anglais certains vocables géographiques *bristol*, *derby*, *dundée irlande* [dentelle], *jersey*, anciennement peut-être *limestre* [de Lincester]. Il convenait de rappeler que nous lui avons donné en échange, entre autres toponymiques, le nom même de l'ancienne province que nous habitons.

M. Désormaux étudie ensuite le mot *Allobroge (Voir dans le présent fascicule)*.

M. Miquet fait une communication sur deux prêtres savoyards, éducateurs et philanthropes, les chanoines Antoine et Joseph Caille, natifs de Puygros, qui fondèrent à Lyon, sous le Consulat, une maison d'éducation longtemps célèbre. Cette communication fera l'objet d'un article à part.

Le même donne lecture d'une communication de M. l'abbé Boillot sur des émigrants Savoyards. *(Voir article séparé.)*

M. Marteaux énumère, d'après le cadastre de 1730, un certain nombre de locutions humoristiques employées par les habitants pour désigner un terrain peu productif. C'est ainsi qu'à Aviernoz le nom de *Pleuredeniers* nous suggère que l'acheteur n'a pas fait une brillante affaire ; à Thônes, la valeur de la terre est crûment indiquée, *Quatredeniers*, ce qui n'est pas cher. A Arbusigny, où l'on use de l'ironie, un champ cultivé sans profit est appelé *Passetemps*. Dans les prés marais de Gevrier et d'Epagny, non seulement le bénéfice est inconnu, mais le sol ne nourrit même pas son homme ; aussi les dénomme-t-on *Chassepain* ou *Pleurepain*, en patois *Plorapan*. Dans les terres appelées Tranchepied, à Contamine-sur-Arve et à Messery, autre mécompte, vu la difficulté qu'ont bêtes et gens à s'y mouvoir, à cause des débris des dures et épaisses tuiles romaines que la charrue déterre. Assez fréquents sont les parages infertiles appelés *Bramafan*, où les animaux sem-

1. Dioscoride, annoté par Mathiole ; Lyon, 1680. Cité par *Brossard*, édition du poème *Rapina*, de Bigothier, p. 125.
2. *La Savoie* (1572), éd. Pagès, p. 107 ; Ducloz, Moûtiers, 1897.

blent crier la faim ; à Chilly, Brametourte, du patois *tortă*, sorte de gâteau, est un mot analogue ; quant à *Bramefarine*, de La Thuile, il conviendrait bien à un moulin qui tourne mal.

Le Secrétaire donne lecture d'une note de M. Léon Moret, aide-major au front, relative aux blessures des arbres par balles ou éclats d'obus et à leurs réactions cicatricielles. *(V. dans le présent fascicule).*

Reprenant une proposition faite antérieurement par M. Marteaux, M. Letonnelier demande qu'une plaque indicatrice soit apposée par les soins de la Florimontane, sur cette curieuse moraine de la période glaciaire, étudiée par M. Le Roux, sur le chemin de la Visitation. Il serait utile de signaler au public ces intéressantes roches polies et striées, ainsi que le charriage de roches apportées de fort loin par le glacier quaternaire d'Annecy.

Sur la proposition du Président, M. l'abbé Boillot, curé de Liesle (Doubs), et M. Léon Moret, aide-major aux armées, sont élus membres correspondants de l'Académie Florimontane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 7 mars 1917

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, le Président s'exprime en ces termes :

« J'adresse les condoléances de l'Académie à M. le capitaine Antoine de Menthon, qui vient de perdre son père. Né le 13 juillet 1833, M. le comte de Menthon, malgré son âge, était resté très vert et fort actif : il tenait bien son rang, et sa mort laisse un grand vide.

1. Sont présents : MM. Désormaux, Despine, Flamary, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Miquet, Martin, Périn, H. Pfister, L. Pfister, Nanche, Rebord, Robert, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. A. Crolard, Fontaine.

Non moins douloureuse est l'épreuve infligée à M. Raillon par le décès inopiné de son beau-père, M. Napoléon Artus : nous prenons une vive part à sa peine.

J'apprends également la disparition regrettable de l'un des plus éminents parmi nos membres honoraires, M. le professeur Jules Camus, de Turin, qui a succombé le 24 janvier dernier à une maladie longue et pénible. M. Camus, qui était de nationalité française, faisait partie de notre Académie depuis le 23 décembre 1901.»

M. Le Roux ajoute, d'après ses souvenirs, les renseignements suivants :

« C'était un historien très informé, doublé d'un excellent botaniste. Ses publications, rédigées dans un style élégant et concis, ont été hautement appréciées dans le monde de l'érudition.

Il était venu un jour en Savoie, attiré par la beauté de ses paysages et le charme de sa flore. C'est à Annecy que plusieurs de nos confrères l'ont connu, consacrant encore au travail les loisirs de ses vacances universitaires.

Les sympathies allaient tout droit à cette loyale et martiale figure qui s'éclairait d'un fin sourire lorsque ce savant donnait une explication insoupçonnée aux questions de ses interlocuteurs tout étonnés de son savoir si étendu.

Il connaissait notre pays pour l'avoir parcouru non seulement en touriste, mais surtout en observateur épris de science. Très versé en botanique, il avait un coup d'œil très sûr pour discerner sous bois ou en prairie la plante rare dont il racontait l'histoire du *vieux temps*, faisant ressortir tout son intérêt et sa raison d'être dans l'association végétale dont elle faisait partie.

Cette curiosité des choses de la nature avait entraîné le professeur Camus à rechercher dans les documents historiques tout ce qui pouvait se rapporter aux animaux et aux plantes dans leurs relations avec l'histoire.

C'est ainsi qu'il fut conduit à publier quelques notes fort intéressantes sur les animaux extraordinaires que les grands seigneurs du moyen âge aimaient à conserver en captivité comme objets rares et de luxe, tels : les félins de chasse, les guépards.

Il savait découvrir et identifier, dans la prédelle d'un Primitif, dans une tapisserie décolorée, une estampe fripée, dans l'enluminure d'un manuscrit, les animaux symboliques ou

les plantes ormentales dont il déchiffrait la stylisation. Il put également, dans les comptes de châtellenie, d'apothicaires et autres documents anciens, reconnaître les substances mystérieuses employées par l'obscure pharmacopée du moyen âge.

Le professeur Camus a publié dans la « Revue Savoisienne »: *Les épées de Bordeaux en Guyenne et en Savoie. — La cour du duc de Savoie Amédée VIII à Rumilly en Albanais. — L'Impératrice Joséphine et le botaniste savoyard Bonjean.*

La Florimontane offre l'hommage de ses sympathiques regrets à la mémoire du savant disparu.»

Enfin, ajoute le PRÉSIDENT, je salue la mémoire d'une sommité du monde médical, le professeur DÉJERINE, membre de l'Académie de médecine, qui vient de mourir à Paris, le 26 février. « Déjerine, dit le *Journal de Genève*, pouvait être considéré comme le premier neurologiste de son pays, et était connu dans le monde entier par ses travaux, désormais classiques, et qui ont marqué un progrès sensible dans nos connaissances des lésions des nerfs ou du système nerveux central. » Né le 3 août 1849 à Plainpalais (Genève), il appartenait à la Savoie par son père, Jean Dégerine, qui était de Scientrier.

Il est donné lecture de la correspondance : lettres de M. l'abbé Boillot et de M. L. Moret remerciant l'Académie de leur élection en qualité de membre correspondant. M. LAVOREL offre son ouvrage : *Relation des fêtes d'Annecy le 2 août 1911, à l'occasion de la translation des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal au nouveau monastère de la Visitation, Annecy 1911.*

M. MIQUET dépose une brochure intitulée *Guide industriel de la Haute-Savoie*, qui lui a été adressée par M. Victor Laydernier, et qui donne un aperçu clair et précis des ressources économiques de notre département, des industries existantes et de celles qu'on pourrait y créer. C'est une œuvre d'initiative qui fait honneur à son auteur et qui devrait stimuler l'apathie des capitalistes.

Le MÊME dépose également deux fascicules de la *Revue de Savoie* 1916 et deux brochures: *Pierre II de Savoie, le petit Charlemagne, symbole de la victoire*, et *Droits de la Maison de Savoie sur Genève*, par M. Joseph Orsier. M. Miquet, qui ne connaît pas personnellement l'auteur, estime que ces publications lui ont été adressées en sa qualité de président et il en fait hommage à l'Académie.

Complétant une communication faite à la séance de février

dernier, M. Miquet fournit de nouveaux détails sur la *Providence*, maison d'éducation gratuite, fondée à Lyon sous le Consulat par deux prêtres savoyards, les frères Joseph et Antoine Caille, de Puygros. Cette maison avait eu l'heureux privilège de donner l'hospitalité au Pape Pie VII, lors de son passage à Lyon, le 19 avril 1805. Elle s'appelle aujourd'hui *La Providence Caille* et abrite encore actuellement une quarantaine d'élèves pauvres, qui doivent les bienfaits de l'instruction aux libéralités de nos compatriotes.

Le Président signale que, parmi les rares fonctionnaires décorés dernièrement pour leur courage civique, figure un de nos compatriotes, M. de Lavenay, sous-préfet de Dunkerque, dont le grand-père, Jacques de Lavenay, percepteur à Moûtiers sous le régime sarde, était né le 15 mars 1794, à Chilly, où il mourut le 25 mai 1872. Le père du nouveau décoré, M. Jean-Antoine de Lavenay, né à Moûtiers le 16 septembre 1840, fut lui-même sous-préfet et mourut à Alger, accidentellement, le 28 juin 1876.

M. Marteaux fait la communication suivante: Il y a quelques années, le Musée s'est rendu acquéreur d'un beau mortier en bronze de cloche, haut de 0 m. 18. Il porte sous le bord, en relief, une croix de Savoie et, en lettres capitales, l'inscription circulaire CARTVSIAE REPOSATORII avec la date 1707; le corps est décoré de deux zones de palmettes opposées et les poignées en massue ornées d'une tête d'ange ailée; le tout est revêtu d'une belle patine vert clair. Or, nous lisons dans l'ouvrage de l'abbé J. Falconnet, *Histoire de la Chartreuse du Reposoir* (Mém. de l'Académie Salésienne, XVIII, p. 352) qu'un « mortier de métail », faisant partie du mobilier chartreux de La Crête (paroisse de Thiez) fut vendu aux enchères publiques à Cluses en 1795; estimé de dix livres, il fut vendu 74 livres et dix sols. Il est fort probable que ces deux mortiers ne font qu'un seul et même objet. »

Le même offre, de la part de M. Terrier, imprimeur à Etampes, le livre de Léon Terrier: *Nouvelles et contes de l'arrière*. Remerciements au donateur.

M. Gardier donne lecture de son compte-rendu du récent ouvrage de M. Van Gennep: *En Savoie*.

M. Letonnelier signale à l'attention des Florimontans le travail qui vient de paraître de M. R. Blanchard, *Essai de géographie urbaine : Annecy*.

Le Secrétaire donne lecture d'une « note de Géologie de

guerre » due à M. Léon MORET, aide-major aux armées, sur sa découverte d'importants *niveaux phosphatés* en Argonne, au cours de la construction de tranchées et d'abris de bombardement. Le professeur Velain, de la Sorbonne, a déjà consacré aux recherches de notre jeune compatriote un long article dans le numéro du *Bulletin des Armées* du 17 janvier 1917, en insistant sur l'importance de cette découverte de nouveaux gisements phosphatés.

Ces phosphates sont constitués par des nodules noirâtres (appelées *coquins* dans le pays), en cordons continus et alignés dans les sables de Gault. Ces sables ont été l'objet autrefois d'exploitations pour la verrerie. Cette industrie est abandonnée aujourd'hui et il n'en reste plus comme vestiges que les lieux dits : Four de Paris, Four des Moines, héroïquement célèbres. Mais la principale richesse de ces sables réside dans les nodules phosphatés. Ces *coquins* broyés par des malaxeurs actionnés par les rivières Aire, Aisne, puis arrosés d'acide sulfurique se transforment en superphosphates solubles dans l'eau, facilement absorbables par les végétaux et constituant par là-même un engrais excellent. Ces phosphates ont leurs analogues dans les gisements savoyards de la Perte du Rhône à Bellegarde.

Puisqu'ainsi que M. L. Moret l'a montré, les faits semblent donner un démenti aux prévisions sur l'épuisement des gisements phosphatés de l'Argonne il y aurait lieu de profiter du sectionnement de la région par les tranchées pour se livrer à des recherches minutieuses et scientifiquement conduites. Les populations ruinées de ces régions trouveraient là, en revenant au foyer, une ressource précieuse.

Sous ce titre : *Langue maternelle*, M. DÉSORMAUX continue ses *Etudes philologiques*.

Comme conclusion de son étude, dont les derniers mots étaient : « Puisse la langue française, après la victoire de l'esprit français, du courage français, devenir de nouveau et de plus en plus, la « seconde *langue maternelle* chez tous les peuples régénérés », M. DÉSORMAUX propose la motion suivante :

Que sera « l'après-guerre » ? Toute la nation s'en préoccupe avec raison. Après la victoire, la lutte économique ne tardera pas à reprendre. Elle sera très âpre. Dès maintenant nos sociétés savantes seraient utiles à la patrie en favorisant l'expansion nouvelle de la langue française hors de nos frontières.

Elles pourraient s'unir pour exprimer le vœu que j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie Florimontane (vœu adopté à l'unanimité par le Conseil d'administration). — Notre Société semble désignée par son ancienneté pour prendre semblable initiative:

« *L'Académie Florimontane émet le vœu que la langue française, langue traditionnelle des relations diplomatiques, soit adoptée comme langue seconde par toutes les nations alliées et par tous les pays neutres qui ont des sympathies pour la France.*

« *Ce vœu sera transmis au gouvernement, à l'Institut, ainsi qu'à toutes les Sociétés savantes.* » — Adopté à l'unanimité.

M. Désormaux donne ensuite lecture d'une pièce de vers humoristique, due à M. Charles Buttin, président honoraire de l'Académie. Cette pièce est intitulée *Le Râteau* ou *Le Patois retrouvé*.

Livre d'or des Savoyards à la guerre. M. Miquet fait connaître qu'à ce jour la situation peut se résumer comme suit:

Légion d'honneur: commandeur 1 ; officiers 27 ; chevaliers 218. Médaille militaire 1.553 ; médaille des épidémies 30 ; citations 3.570. Officiers tués à l'ennemi 205 ; sous-officiers 521.

La séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Invasion périodique de mouches

La POLLENIA RUDIS F. dans la Bibliothèque florimontane.

Au commencement de novembre 1916, mon attention fut attirée par notre savant collègue M. Le Roux et par notre aimable bibliothécaire, M. Gardier, sur une espèce de mouche qui, chaque année, à l'automne, pénétre en nombre dans la salle de la Bibliothèque.

Ce jour-là les larges appuis des fenêtres du Nord et le plancher, sur une surface de plusieurs mètres carrés, étaient littéralement couverts de plusieurs milliers d'insectes. La plupart étaient morts et desséchés, cependant quelques-uns vivaient

encore et erraient sans force, cherchant à peine à fuir notre main. Je reconnus la *Pollenia rudis* FAB. [1].

Les Pollénies ont le thorax couvert, dans les individus frais, d'un duvet laineux couleur de bure [2] ; grâce à cette toison elles résistent assez bien au froid. On les voit paraître aux premiers beaux jours et on en aperçoit encore en octobre, sur les murs ou les troncs d'arbres exposés au soleil. Lorsque le froid devient plus rigoureux l'insecte cherche un abri dans une fente de rocher moussu, dans une anfractuosité de muraille, dans le terreau léger des vieux arbres creux, ou sous des débris organiques en fermentation, mais un grand nombre de Pollénies périssent avant la fin de l'hiver et la perpétuité de l'espèce est, d'après l'opinion commune, assurée par la larve.

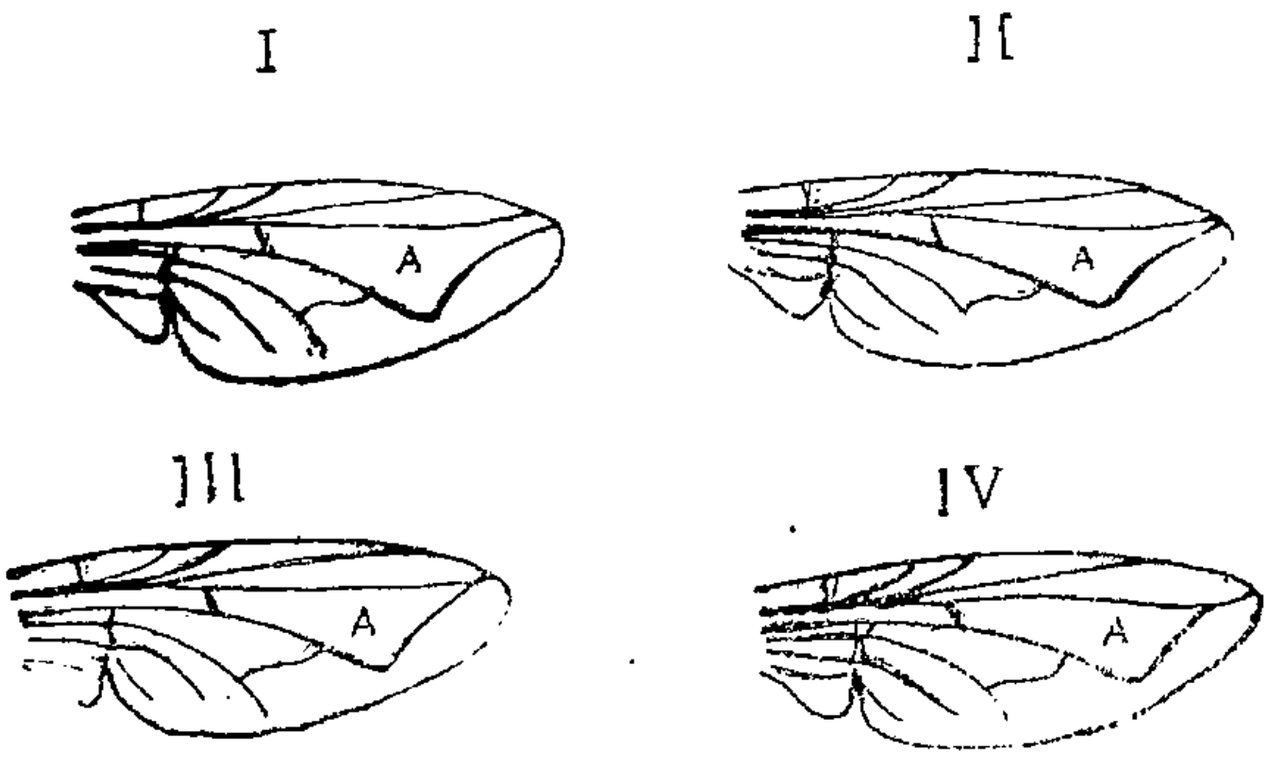

Quatre formes de la 1re cellule post A observées chez *Pollenia rudis*.

Les Pollénies, dans la classification, sont remarquables par le peu de fixité de quelques caractères qui, chez la plupart des diptères, sont de premier ordre. Non seulement la couleur des téguments varie, mais aussi la forme et la position des 3me et 4me nervures alaires qui limitent la première cellule postérieure. Robineau-Desvoidy s'étant basé sur ces caractères partagea ces diptères en deux sous-genres, les *Pollenia* qui ont la 1re cellule postérieure ouverte et les *Nitellia* qui ont cette même cellule fermée. Entrés dans la même voie, Macquart donne 18 espèces européennes et Schiner en cite 27 réparties dans les deux groupes ! Les auteurs les plus récents en réduisent le nombre à trois ou quatre [3].

1. La grande majorité des insectes était formée de *Pollenia rudis*. Je n'ai pas vu une seule *Pollenia Vespillo*. Je dois signaler cependant la présence de quelques *Dasyphora versicolor* MEIG, de quelques *Musca corvina* F. et d'une dizaine de *Polistes gallicus* L.

2. Ce sont les *Muscæ tomentosæ* de Rob.-Desv.

3. Ce sont P. *vespillo*, FABR., P. *rudis*, FABR. et P. *bicolor*. ROB.-D. Pandellé a décrit P. *bisulca* : je ne connais pas cette mouche. (*Etudes*, 2e part. p. 152).

J'ai examiné au moins trois cents *Pollenia*, mâles et femelles : j'ai trouvé tous les termes de passage entre les deux sous-genres de Robineau, depuis la cellule largement ouverte jusqu'à la cellule pétiolée, avec cette circonstance aggravante que tous les échantillons appartenaient évidemment à la même espèce [1]. La forme de la première cellule postérieure n'a donc qu'une faible valeur dans ces mouches. La couleur des joues, de l'épistome et des premiers articles des antennes est également variable. Au lieu d'attribuer à ces organes une couleur spéciale, il serait plus exact de dire qu'ils sont généralement obscurs mais sujets à se décolorer sur une surface plus ou moins étendue. Par contre la présence du rasé gris, à reflets changeants, sur la face supérieure de l'abdomen, est constante sur tous les échantillons examinés : c'est surtout sur ce caractère qu'est basée la séparation de P. *rudis* et P. *vespillo*.

La *Pollenia rudis* Fab. est commune dans nos campagnes et dans nos jardins ; elle s'aventure parfois dans nos habitations mais jamais en nombre. Je me suis demandé ce qui pouvait l'attirer à la Florimontane. J'ai cherché s'il y avait dans les boiseries des traces de champignons, M. Le Roux a examiné les livres entassés au-dessus des fenêtres : nous n'avons aperçu aucune substance organique dont l'état pût faire supposer que les mouches soient nées chez nous. Elles sont donc venues du dehors, probablement du Jardin public. Une inspection minutieuse des fenêtres du nord nous a fait constater qu'elles sont mal fermées : on peut aisément introduire la main, vers le haut, entre les battants et le châssis fixe ; c'est par là que nos visiteuses ont passé. Malheureusement elles sont entrées chez nous comme le poisson dans la nasse. La grande salle étant inhabitée, mal fermée, exposée au nord et, par conséquent, très froide, les pauvres mouches ont fini par succomber. Elles cherchaient un abri contre le froid, elles ont trouvé un tombeau.

Quatre mois après, le 14 mars 1917, une visite à la Bibliothèque a fourni des indications nouvelles. — Ainsi qu'il fallait s'y attendre, tous les insectes gisant sur le plancher et les appuis des fenêtres étaient morts, un grand nombre avaient disparu totalement ou n'étaient représentés que par des débris informes ; mais, sur aucun d'eux nous n'avons trouvé trace de champignons entomophthorés. Nous eûmes l'idée

1. Il est utile d'ajouter, pour poser exactement la question, que les *Pollenia rudis* à cellule fermée sont l'exception : sur un lot d'environ 300 insectes pris au hasard, je n'en ai trouvé que 15 qui fussent ainsi conformés.

d'ouvrir des paquets de brochures entassés sur les rayons les plus élevés. Sur le dernier rayon gisent des séries d'Annales de notre Société remontant aux premières années de sa renaissance; elles sont protégées par des chemises en papier fort. Les paquets ayant été ouverts, nous eûmes la surprise de trouver à l'intérieur, entre la chemise et les brochures, de nombreux débris, ailes, pattes, fragments de thorax et d'abdomens dévorés par les anthrènes dont les nombreuses dépouilles larvaires attestent l'abondance en ce lieu; enfin, au milieu de ce charnier, quelques *Pollenia rudis*, mâles et femelles, paresseuses, engourdies, mais bien vivantes. Sous la chemise d'un lot de brochures provenant de Sociétés savantes suédoises, nous avons capturé une magnifique *Dasyphora versicolor* Meig., mâle, d'une fraîcheur parfaite. Nous n'avons vu aucune trace de pupe : les insectes vivants ne provenaient donc pas d'une éclosion récente. Cet hivernage, bien que se reproduisant tous les ans, a quelque chose d'artificiel : nos insectes, en somme, hivernent dans un piège; les variations atmosphériques se font moins bien sentir dans la salle que sous la mousse ou sous les détritus végétaux de la campagne, enfin le soleil tentateur qui brille derrière les grandes vitres, dans les journées claires de l'hiver, attire les mouches qui s'épuisent en vains efforts contre le verre glacé, où elles se heurtent, s'affolent et meurent de fatigue et de froid. N'échappent à la destruction que celles, bien inspirées par l'instinct, qui ont trouvé un coin obscur, abrité, où elles attendront le printemps ; c'est le petit nombre.

De l'ensemble de ces faits, il semble résulter : 1° que *Pollenia rudis*, à l'approche de l'hiver cherche un abri contre le froid ; 2° qu'un certain nombre de Pollenies des deux sexes hivernent d'autant plus facilement que leur abri est mieux protégé ; 3° que pendant l'hivernage l'existence est réduite à la vie végétative : les fonctions de relation et de reproduction paraissent, dans leur ensemble, suspendues ; 4° que la Pollénie qui hiverne ne prend pendant ce temps aucune nourriture et qu'elle se borne à digérer les réserves dont le tube digestif a dû être copieusement garni si l'on en juge par l'abondance des déjections ; 5° *que les Pollénies* qui périssent au commencement de la mauvaise saison *meurent, non de faim, mais de froid*.

Je vous prie d'excuser la longueur de cette note : il m'a paru intéressant de vous signaler un fait remarquable dans les mœurs des Pollenia et de vous donner le nom scientifique de la mouche de... la Florimontane.

Art. Flamary.

EMIGRANTS DE LA SAVOIE

signalés dans les Registres de la Paroisse de Quingey, avec l'indication des lieux qu'ils vinrent habiter au territoire de cette paroisse.

1650 Michaël AMODRU, de Taninge.
1656 Joannes CLERGET et Jacquelina TISSOT ejus uxor (Lombard).
1658 Franciscus BRENET et Francisca BROCARD, conjuges (Chouzelot).
1659 Alexander CHARRIÈRE et Claudina ROY, conjuges.
1661 Ludovicus GOFON (Guffon), de Megève.
1665 Franciscus GRIVET et Clauda BARME, conjuges de Mosenâ (Morzine), (Lombard).
— Joannes Claudius GAILLARD, de Minzier (Chouzelot).
— Michaël GAUMARD et Nicolaa BRUN, conjug. (Quingey).
1667 Joannes DURAND et Philiberta ROZEY (Quingey).
1669 Stephanus LAVIGNE, de la paroisse de Saint-Ferréol, et Anna JACQUIER, conjuges (Quingey).
1670 Bernard RAVIER et Nicolaa PACCARD : Item Donatus PIFFET.
1672 Joannes-Franciscus GOUFFRE et Joanna BARNARD, conj. (Quingey).
1673 Philibertus PETHOZ et Ludovica LOMBART, conj. (Chouzelot).
1675 Franciscus DEVILLE et Jacquelina LA MOLLIE (Lamouille), de Chinfon (?) (Lombard).
1677 Joannes GENEVOIS, de Annecy, cum Stephanetâ GIROD uxore (Lombard).
1678 Jacobus GAILLARD (Cessey).
1679 Ludovicus GENS de parochia Dione (?) et Pierreta GENIEUX, conjuges (Lavans).
1680 Claudius GRIBOT, de Crousile (Cruseilles), (Cessey).
— Joannes Claudius ROLIER (Quingey).
1684 Antonius ROLIER (non dictus sabaudus) *mediomatricis coactilitii operis artifex.*
1685 Claude GUERRE et Claude CONSTANTIN, sa femme (Lavans).
— Jean CARON, de Bémont (Beaumont), époux de Anne RENDU, *aliàs* Roddy (Lombard).

1685 Jean-Jacques AMAUDRU, tailleur de pierre, et Etienne AMAUDRU, cordonnier (Quingey).

1686 Claude PRIÈRE, de Tagny (Desingy), (Lavans).

1687 Clauda RAUX, native de St-Donat, paroisse de Grobon (?), femme de Jean BARME (Lombard.)

— Claude GARD (le même que Guerre cité plus haut) de la paroisse de Bresily (Présilly), proche de Pomier.

— Claude THEVANT (aujourd'hui Thivant) de Saint-Julien (Lombard).

— Jean LÉVESQUE, forgeron aux forges de Quingey, natif de Chambéry.

1688 François SAGE, de Planaise, paroisse de Chely ou Chyly (Chilly), (Lavans).

— Jean-François PRIÈRE (Lavans) était de Chanet, paroisse de Megeste (Megève).

— Jeanne TAPOUNIE (Taponier), gardeuse de menues bestes (Lavans), était de Sernay (Cernex), en Savoye.

1689 Pierre MAULET, de La Roche, en Savoye (Quingey).

1690 Etienne LAVIGNE, de Faverge, quatre lieues de Nesy (Annecy), (Quingey).

1693 Pierre CARON, marchand (Quingey).

— Claude MOGENET, de Laufaucheny (l'Haut-Faucigny), paroisse de Notre-Dame (?) et sa femme Claude DAVIOT (Cessey).

— Jean GRIVET, de Morzena (Morzine) (Lombard).

1694 Jean BOUCHER, de la Compôte, et Jacques PETIT (bois de Quingey).

1695 Paul ROBERT et Claudine CLOLRET ou CLOSERET, de St Jean de Morienne, frontière du Piedmont (Quingey).

— Philiberte GIRARD, de Salneuve (Sallenôve) (Lavans).

1696 Laurent PRIÈRE et Bernard VINCENT (bois de Quingey).

1698 Claude ROGUET, du village de Pers, et sa femme GUYET JACQUET, des Bauges, paroisse de la Compotte (bois de Cessey).

— Jacques JACQUIER, de Taninge (Chouzeiot).

— Jean MAGNIN, de Taninge, paroisse de Fleurie (Flérier) (Quingey).

1701 Antoine CHATTON (Suatton), de la Chapelle-Rambô proche La Roche (Pessans).

— François DUNAN, de la Barme (Chouzelot).

1705 Claudine CHEVALIER, d'Estargny (Epagny ?) (bois des Hayes, Quingey).

1708 Pierre PITET, de Thanèse (Taninge) en Faucigny (Quingey).
1710 Geneviève REGARD (Cessey).
1715 François VAUTHIER, de Megève (Quingey).
1717 François GRANGE, Granger ou la Grange, de Taney, Tanange et Tennenge (Taninge).
— Pierre CHAPPUIS, de Choisey (Choisy), proche d'Annecy, époux d'Eléonore PIDON (Lavans).
— Jean DESCRÉ, paître (Chouzelot), est du village de Grosy-en-bosne (Groisy-en-Bornes).
— Jeanne BUTTET, de St-Jeandot *(sic)* (Saint-Jean d'Aulph). femme de François JANNIN, de la paroisse de Cecillin (?) (bois de Cessey).
1718 Le sieur Jean AMODRU, curé à Pourlan, est parrain de Jean-Claude AMODRU fils de Jacques (Quingey).
1720 Jean-François VAUTHIER, de Savoye (Cersey).
1724 Jeanne-Françoise GALLET (Quingey).
1730 Augustin GALLET, savoyard de nation (paroisse de Quingey).
1738 Joseph PELOUX, de Longefoy (Quingey).
1740 Mathieu SAUGEON, marchand de baromètres, de Petit Boige (?) (meurt à Quingey, n'y étant peut-être que de passage).
1756 Antoine VEROT, originaire de Savoye.
1766 Jean-Claude BOZON et Marie-Joseph LAMBERSIN, de Manigod, en Savoye, diocèse d'Annecy.

* * *

Un descendant des Grivet fixés dans la paroisse de Quingey, fut secrétaire du cardinal de Rohan archevêque de Besançon, puis curé de Baume-les-Dames, enfin de Notre Dame, à Besançon.

Pierre Carron a pour arrière petit-fils au quatrième ou cinme degré sinon plus, M. René Caron, industriel et agronome distingué. Il habite le château de Roche, à Arc-et-Senans, tout près de Liesle, et c'est un de nos hommes d'œuvres les plus actifs. La famille Caron a acquis une grande fortune dans les forges. Elle serait à citer à la suite des émigrants dont M. Miquet a recueilli les noms. Un fils de Pierre Caron nommé Claude François, devint prêtre et vécut à Quingey à titre de familier de la paroisse.

Abbé BOILLOT,
Curé de Liesle (Doubs).

ETUDE

SUR LES

vici et les *villae* de la vallée du Giffre

(Suite et fin.)

Les paroisses les plus anciennes de la vallée du Giffre sont Mieussy, Flérier (Taninge) et Samoëns que nous étudierons successivement.

Mieussy-Onnion. — La paroisse de Mieussy (la commune a 4445 hectares) comprenait autrefois le territoire d'Onnion (1475 hectares) et, bien que les documents anciens fassent défaut, il est probable que la partie habitée de la vallée de Mégevette qui du reste était comprise dans le mandement de Châtillon, lui était rattachée aussi au spirituel avant son érection en paroisse. Quoique les limites extrêmes de la paroisse de Mieussy en soient naturellement tracées, cependant son étendue dépasse de beaucoup, même dans un pays de montagnes, la superficie que pouvait avoir une villa des premiers siècles. En effet, si l'on jette les yeux sur la carte, on est frappé par le nombre des localités en $y = i\text{-}acus$, qui y sont concentrées. Ce sont, à n'en pas douter, des villas antiques qui, en vertu d'un défrichement progressif vers le nord-ouest, ont été successivement créées dans des parages boisés, peu accessibles, *loca deserta*, qui bornaient indivis et sans limites précises la villa de Mieussy et le vicus de Saint-Jeoire et dont le propriétaire nominal était la cité de Vienne elle-même qui en vendait des parcelles à ceux qui voulaient s'y installer à demeure. Le sol cultivable y étant mesuré, il ne pouvait être que divisé et devait faire naître dans les sites les plus favorables de petits domaines indépendants [1]. Si donc la villa de Mieussy finit par les englober entre ses larges limites paroissiales, c'est qu'elle eut probablement le bonheur de posséder la première église, étant parmi ces domaines le plus étendu, et de se trouver en outre au carrefour des chemins qui desservaient la vallée.

1. H. Tavernier : *Mieussy, o, c.*, p. 50 : « Ici, comme dans toute la vallée, règne la petite propriété... point de jachères ; la totalité de la terre est toujours en travail. » Il en a été de même dans presque toute la Haute-Savoie, ces propriétés se rencontrant surtout aux abords des vici, des voies et dans les plaines fertiles.

Avant d'aller plus loin, une digression est encore nécessaire. A côté des noms en *i-acus* existaient d'autres noms de lieux anciens simples ou terminés en *acus*, *anus*, *incus*, *iscus*, *icus* et *io*. On peut se demander quel rapport unissait ces localités à celles dont le nom rappelle un gentilice. On a l'habitude de voir en elles de petites propriétés secondaires écloses au sein du grand domaine et qui lui étaient géographiquement rattachées. On peut y voir, à l'origine, quelque chose de plus. Si l'on remarque que leur nom est un *cognomen* ou le dérivé d'un surnom et si l'on reconnaît d'autre part que le nom vrai et officiel du domaine ne pouvait être qu'un gentilice, on sera amené à admettre que ces surnoms pourraient bien être ceux des membres de la famille qui possédait le grand domaine et que les propriétés qui les portent doivent être dès lors considérées comme des portions du patrimoine familial léguées aux descendants indirects ou collatéraux. On comprendrait alors qu'il ait pu exister, par exemple, tout près de la villa Aniciacus (Annecy-le-Vieux) chef-lieu du domaine de ce nom, un petit domaine appelé Frontinacus (Frontenex) si l'on s'explique que Frontinus, qui l'avait fondé, était lui-même un Anicius, son gentilice n'ayant pas besoin d'être exprimé, puisqu'il était suffisamment connu par la villa ancestrale du domaine dont il avait eu par héritage une portion.

Voici les propriétés gallo-romaines, avec leurs portions familiales que l'on peut reconnaître dans la paroisse de Mieussy [1].

1° *Dessiacus* [2], fondé par Dessius, sur la rive gauche du Giffre, Dessy. Lieux dits, peut-être antérieurs au VIe siècle : *betullarium*, la forêt de bouleaux, que traversait un sentier descendant sur Marignier, aujourd'hui Bieuly [3] ; *eburetum*, le bois d'ifs [4], Ivoray ; *monticellus*, Mussel(ard).

1. Nous éliminons les lieux dits qui paraissent provisoirement avoir été dépourvus de substructions et n'être que des noms de terres possédées autrefois par des familles féodales étrangères, bien qu'ils dérivent d'un gentilice : *Loysier* de Lausius ou de Lotius ; *Morsier*, de Mursius ; cp. Morsier (Peillonnex) *Mursiaco* 1308. *Rev. Sav.* 1869. 54 ; *Mursier*, 1303. SHAG (*Soc. d'hist. de Genève*) XIV, p. 324, mal lu *vuorsier*, 1309, p. 347 ; et à Savigny, Brenthonne, Thonon ; *Pringy*, cad. 3964, en 1730, de Primius et commune près d'Annecy (TAVERNIER : *Mieussy*, p. 40, au XVe s.), Censy, *Chansy*, 1730, n° 6326, etc.

2. Dessy n'est presque jamais cité dans les chartes conjointement avec Mieussy et les localités environnantes ; il eut donc longtemps une vie indépendante avant la construction du pont par lequel on allait de Mieussy à Marignier et à Cluses (TAV., 64).

3. Celtiq. *betulla*. bouleau (TAV., 65). Ces dénominations ont pu exister anciennement pour désigner quelque particularité du sol domanial, sans avoir été pour cela des localités habités.

4. Celtiq. *eburos* ; en 1730. *Ivoiray*, *Ivoray* ; en 1417 *Yvorey* (TAV. : *Doc.*, VI).

2° *Crius* ? Certaines propriétés pouvaient être aussi désignées par le gentilice simple du possesseur [1]. Plus tard, après le IVe siècle, les habitants le firent suivre du suffixe ligure *incus* [2], d'où Créan, en 1730 *Criand*, *Criand*, cad. n° 3830. A côté de cette propriété en existait une plus petite, *Crianicum*, fondée par un membre de la famille, Crianus, d'où le mas de *Crainge* 1730 n° 3834 = Cringe [3].

3° Sur la droite du torrent, s'élevait la grande villa *Melciacus* [4], Mieussy, fondée par Melcius antérieurement à Antonin (*a.* 152 ap.) dans un site d'une altitude moyenne (église, 678m) et bien exposé ; avec, en remontant le Giffre, *Mastrianicum*, Matringe [5], fondé par Melcius Mastrianus. De ce côté, la limite en amont, était naturellement indiquée par le *solium*, petit plateau boisé ou suet ne laissant entre lui et la montagne qu'une place au chemin qui, par le défilé appelé *internum*, Antart [6], qui est en dedans, qui est situé au milieu des hauteurs, gagnait la villa voisine.

Au-dessus de Melciacus s'élevait le petit domaine appelé Berbey, nom dans lequel le suffixe peut être *iscus* qui jouerait ici un rôle locatif, étant ajouté à un nom simple d'origine celtique [7].

1. Attesté par le nom de potier Crio (Holder). V. d'A. DE JUBAINVILLE : *o. c.*, p. 344.

2. M. Philipon (*Romania*, XXXV. 1-18) a montré que ce suffixe locatif, s'était adjoint à des noms d'hommes, même à des gentilices, tombés en désuétude. Il désignait donc aussi d'anciennes propriétés ; mais, dans ce cas, d'origine romaine. Voir d'autres exemples dans *Rev. Savois.*, 1910. 197.

3. Sur l'existence d'un Crius Crianus. cp Terentius Terentianus (REVON : *Insc.*, 52, CILXII, 2562). Sur les noms en *i-an(us)* + *icus* = *inge*, v. RS, 1906, 336 ; 1910, 69. Au-dessus de Créan s'élève le mont May. en 1730 *Mey*, cad. n° 4378 ; même nom à Cluses, le May. L'origine paraît être la même que pour les May vaudois ou Maye, de *meta*, par allusion à la forme d'une meule de foin (H. JACCARD : *Essai de Toponymie*, p. 267). Un mas voisin porte le nom de *à Gessy*, cad. n°s 3579-3712 ; si l'on veut y voir un *Gessiacus*, alors il faudrait supposer Créan, dérivé d'un surnom.

4. Cp. *Melcianus pagus* (Holder) : corrig. RS. 1896, 328. Formes médiévales : *Melciaci* 1204 SHAG. XV, doc. p. 50 ; *Meucie* 1217 id., IV. doc., p. 25 ; *Miusiaco* 1234. id. XV. 54 : *Mioutie* 1279, XIV. 161 ; *Miouciez* 1386 (TAV. doc. IV) : patois *Miofi*. Sur la diphtongaison de la voyelle initiale. cp. *filicaria*, RS, 1915. 76. Sur les antiquités, DUCIS : *Questions archéol.* et RS. 1867. 91, 101.

5. Sur ce nom, v. MURET : *Romania*. XXXVII, 405 ; RS, 1910. 69.

6. En 1306, *in monte d'Antart la dautart*, SHAG. XV, p. 38 ; en 1321 *a fonte videlicet de Antar* (TAVERNIER : *o. c.*, doc. III, p. 79). Il est probable qu'à ce nom se rapporte la limite d'*enterth* ap. 1160 (*Acad. de Savoie*, sér. 2, p. 274).

7. Ce nom était peut-être **Vervus*, attesté par Vervius et de nombreux dérivés (Holder) Verviscus aurait abouti dès l'époque romaine (par le même changement qui a modifié le classique *vervecem* en un populaire *berbicem*), à la forme médiévale *Berbeysio* (TAVERNIER : *o. c.*, 20) : de là les armes parlantes du seigneur ; mais *brebis* n'existe pas en patois qui ne connaît que l'équivalent *fiă* ; — ou encore **Berbus* ; cp. *Berbera* et *Berbiriaco* (H.). Sur le suffixe, cp. Vibiscus, Vevey (Vaud) et les noms similaires Andiscus, Andey (Pontchy), Calliscus, *alpe de Calescis* 1224. SHAG, XIV, 387 ; fém. Bardonisca. Bardonnèche (La Tour). Le cadastre cite aussi, n° 936, le mas de Berbend ou Berbens.

4° *Areliacus* d'Arel(l)ius ou de préférence *Herliacus*, n'est plus aujourd'hui qu'un petit hameau, Arly ou Arlier [1].

5° Au nord de Melciacus furent très anciennement fondées d'autres petites propriétés indépendantes séparées de lui par le *Furo* [2], *Foron*, comme *Messiacus*, de Messius, « assis sur une belle esplanade entre le Foron et un ruisseau [3] » avec *Messianicum*, Messinge [4], à proximité et, au pied de la montagne, *Andilliscus*, Andilley [5], d'Andillus.

6° *Ladiacus* ? Ley [6] a laissé des restes intéressants et une voie pavée, privée, qui le reliait à Quintiacus et probablement jusqu'à la vallée du Risse. C'est là qu'un des successeurs du fondateur *Ladius, au IIe ou au début du IIIe siècle au plus, Servilia Terentia, éleva un autel votif à la déesse Athubodua Augusta. Il est difficile de préciser à quoi celle-ci pouvait bien présider ; c'était sans doute la divinité locale d'une source ou de la colline, *podium*, puy, qui avoisinait la villa et sur laquelle s'élevait son sanctuaire [7]. A cette villa on peut rattacher *Antunnus*, Anthon [8].

7° Plus au nord *Quintiacus*, de Quintius, Quinsy [9], limité par le cours de l'*Ericia* [10], le Risse, affluent du Giffre.

1. De Jubainville cite *o. c.*, p. 586. Areliacus ; cp. l'Arly, affluent de l'Isère, au nom venu d'un ancien domaine (*Boutae*, 383).

2. Nom patois donné souvent à de petits torrents encaissés et rongeurs, RS, 1913, 102.

3. Tavernier : *o. c.*, p 30 ; en 1279, *Missie* (SHAG, XIV, p. 161 ; en 1305, *Missier*, id., n° 298 ; en 1386, *Missier* (Tav., doc., IV) ; en 1416, *Missiaco* (doc., V) pat. *Méchi*. Fut longtemps indépendant de Mieussy au point de vue spirituel ; tradition d'une ancienne église paroissiale (Tav. 109) située près du jardin Pitet où était le cimetière.

4 En 1730, *Meissinge*, cad. n° 5401 (Tav., p. 30).

5. En 1730 *Andelay*, *Andelia*, *Andeliey*, n° 10352 ; en 1386 *Andillieys* (T., doc., IV) : *Andeliey* 1421 (doc., VII).

6. Au moyen âge *Laye* 1279 (SHAG, XIV, p. 161) ; *Leyer* 1386 (Tav., doc., IV). Sur les antiquités, v. RS, 1867, 75, 91 ; Revon : *Insc.*, 1869, n° 47 et *Boutae*, 378, 392. Selon Tavernier (p. 47), la villa existait au n° 7219 de la mappe, champ Ruphy. Ducis en a aussi parlé dans ses *Questions archéologiques*, 1871.

7. D'après la symétrie des lignes de cette inscription, dont la pierre est au musée d'Annecy la restitution d'un C initial devrait être abandonnée. Le deuxième terme paraît être un celtique *bodua* corneille ; v. G. Dottin : *Manuel pour servir à l'étude de l'Antiquité celtique*, 1906 et Holder.

8. Il y a un autre Anthon dominant le confluent du Giffre et de l'Erice, de la c. de Saint-Jeoire. Cela fait supposer que, lors de la délimitation des paroisses, des familles quittèrent un village pour en fonder au delà un autre du même nom. Il est probable que le plus ancien est Anthon dessous, à cause de sa situation celtique. Sur Antunnus, v. de Jubainville : *o. c.*, 172 et *Boutae*, 392, n° 2.

9. *Quinsie* 1279 SHAG. XIV, p. 161 ; *Quinsier* 1416 (Tav., doc., V).

10. La forme *Ressia* 1103 (Acad. de Savoie, sér. 2, II, p. 297), suppose en effet le latin *erĭcia*, fém. de *erĭcius* hérisson ; cp. *pellĭcia*, devenu pelisse, comme s'il venait de *pellîcia* ; en outre l'initiale est tombée. Peu explicable est la forme *Richieria* en 1113 (id., p. 299) ; pat. le *Rechŏ* (Fenouillet). Sur des cours d'eau aux noms d'animaux, RS, 1900, 72.

8° Au delà existait une autre propriété indépendante dont le nom n'est pas sûrement connu [1]. Peut-être était-ce *Antiacus*, dont *Aprincus*, Avrens, *Onio*, Onion, et *Servilio*, Sevillion, auraient été des portions familiales [2].

D'A. de Jubainville voyait dans les noms de lieux *i-o* des gentilices suivis d'un suffixe locatif *o*. On devrait plutôt y voir des surnoms créés par l'emploi du suffixe familier *o(n)*. Chez les Gaulois, il affectait des radicaux terminés par une consonne (Matisco) ou par la voyelle *i* (Gobannitio, Vesontio) ; chez les Gallo Romains, il en fut de même (Fronto, Naso, Capito, Primio, Rutilio, Urso) mais le changement du gentilice en surnom fut plutôt d'un usage vulgaire. Servilio était ainsi un propriétaire apparenté aux Servilius, déjà connus à Leÿ.

Tout ce territoire ainsi divisé autrefois au moins en huit propriétés indépendantes et réparti aujourd'hui en trois paroisses ou communes était délimité par des montagnes. Il est difficile de dire jusqu'à quel point celles-ci furent défrichées ou utilisées comme pâturages. Il est probable que, plus boisées et plus difficiles d'accès qu'au moyen âge, elles formaient sous l'Empire un sol indivis, quoiqu'ayant des appellations spéciales, dont plus tard les puissants seigneurs féodaux disposeront largement, en bloc ou par alpages, en faveur des communautés religieuses qui avaient pour tâche de les coloniser et de les faire valoir. Toutefois il est fort possible que l'utilisation pour l'exploitation des bois et la pâture en ait commencé bien avant l'arrivée des Burgundes, puisque les sentes gauloises en remontaient et en redescendaient déjà les versants. Les noms des hauteurs qui délimitaient aux XIIe et XIIIe siècles les possessions de la chartreuse de Vallon, qualifiées dans la charte de fondation de *heremus*, renferment à cet égard d'utiles indications [3].

Parmi ces noms, les uns, incompris, sont des noms indi-

1. Le livre des parcelles du cadastre de 1730 ne donne qu'une partie de la commune d'Onnion.

2. *Antiacus*, de Antius. en 1416 (*Petro filio Martini de*) *Ansier* (Tavernier : *o. c.*, doc., V. *Avrens*, au-dessus des moulins d'Onnion, 1416, *Averens* 1421 (id., doc., V, VI). d'Aper. Onnion : *Ognuns* 1288 (SHAG. VIII. 231) ; *Ognions* 1416 ; — Sevillion, v. RS. 1914, 74 ; *Syvillion* 1279, *Inv. de St-Jean d'Aulps*, n°s 462, 465 ; en 1730, *Chevillion*. Noter que cette propriété est seulement qualifiée de *mansum* en 1113. On pourrait joindre à ces localités Dorjon (Megevette) *locum quem indigenae vocant Dorjonem* av. 1103 (Acad. de Savoie, sér. 2, II, p. 297) en 1730, en *Dorzon*. Quant à Tigny, il est douteux que ce village soit un ancien *Tiniacus* ; il viendrait plutôt de *Tinarium*, lieu où il y a des cuves dans le terrain.

3. Menabréa : *Chartes de Vallon* ; Acad. de Savoie, 2e s., II, p. 270 et suiv.

gènes, d'origine celtique ou latine ; ils sont transcrits tels quels, avec leur prononciation populaire; les autres, précédés de l'expression, *qui latine vocatur*, paraissent être la traduction d'un vocable dont on saisissait encore le sens ; d'autres, de création récente, dus peut-être aux moines mêmes ou aux scribes, sont transcrits sans commentaires. Ce sont :

Ab oriente alpis que vocatur Oel 1138 ; *a borea in monte Oel* 1358; la situation de cette hauteur à l'est ou au nord-est de l'abbaye, ne peut que correspondre à la pointe actuelle de Velard (Etat-major) ; du lat. *aculeus*, aiguillon, pointe[1], nom commun qui était également en 1730 celui des deux pointes du roc d'Enfer actuel. — *Ruppem Radiorum* 1174, roche des Rais, terme descriptif auj. disparu, qui conviendrait au roc d'Enfer ou même encore à la montagne de Chalune dont les contreforts s'irradient comme autour du moyeu d'une roue. Le premier est, en 1730, les pointes d'Œil et d'Eil, continuées à l'est par la chaîne de Gredon[2] ; la seconde était aux confins des Gets, de Bellevaux et de Saint-Jean d'Aulps ; — *montem oblarum* ; b. lat. *obela*, pointe ; cp. le grec *obelos*, *obeliskos*, création savante comme le précédent ; c'est la corne d'Oubles ; cette dernière forme apparaît en 1358, mais on n'en comprenait plus le sens ; — *locum nomine Mornes* 1174 ; *Mones* 1358 ; plus tard Monnes et Munes ; cp. les mêmes changements phonétiques du celtiq, **bodina*, *borne*, *bonne*, *bune* ; — *Vallem que vocatur Froes* 1174, 1358 ; *alpem que vocatur Roeis* 1208 ; c'est-à-dire la partie nord de l'alpage de Roy terminée par un vallon par lequel on descendait à Somens (Tavernier : *Mieussy*, p. 100). La partie méridionale, plus vaste, en 1292 *Ruex*, traduite par *Rupe*, fut donnée par Béatrix de Faucigny aux moniales de Mélan (Feige : *Mélan*, *o. c.*, doc. II, p. 422 ; *Ruois*, doc. VII, 433, en 1328). Cette montagne paraît être la même que la *sia du Rouay* de 1317 (Tavernier : *Mieussy*, doc. II, p. 76) ; — *monticulos de quibus unus Acus vocatur latine* 1174 : *subtus Crasz* 1358, *Cranz* 1410 ; ne peut être Haute Pointe (RS, 1913, 107) ; la pointe de Craz étant énumérée par Tavernier après celles de Haut Fleuri et de Veran, *acus* désignerait l'aiguille qui domine le Pré de l'Evêque, au-dessus du même sentier de Somens ; — *in locum qui Bollum vocatur* 1174 ; *alpem que vocatur Somenes* 1160 ; *bollum de Somens* 1358 ;

1. RS, 1913, 107.
2. *Grepdon* 1428 (Tavernier : *Monogr. des Gets*, etc., doc., II. 264) de **crepde*, *crepidinem*, rocher en saillie, + *on*.

cp. pat. *bûlo*, tertre, du germ. *boll*, enflure [1], — Somens, en 1730 *Sauman* ; carte de l'Etat-Major de 1888, *Sous Manse*, dans la c. de Mieussy (RS, 1911, 66) de *summincus*, dérivé de *summus* le plus élevé, avec suffixe ligure ; — *ruppem nomine Rovianni* 1174 ; *nomine Rovagny* 1358 ; en 1730 *Rovagne* ; de *rupania* [2], mot qui semble formé sur *rupes*, d'après *campania* et *montanea*, peut-être dès le IVe siècle ; — *per collum qui dicitur Cordum* 1174, 1358 ; le col de Cordon [3], du nom d'homme Cordo ; c'est le pertuis de 1317 (*Mieussy*, p. 76) ; — *verticem cujusdam montis qui latine Gabiosus vocatur* 1174, *Scabiosus* 1358 ; traduction d'un mot peut-être celtique ; dérivé de *scabies* = rugueux, raboteux ; ital. *scabbioso* ; n'a pas laissé de trace dans la topographie du pays ; c'est Haute Pointe, en 1730 Grande Pointe ou l'un de ses contreforts [4] ; — *ruppem nomine Erneruni* 1174, mal lu ou mal transcrit ; *Erlina* 1358 ; *Erlyena* 1410 ; en 1730 *Arlionnaz* cad. nº 4274. Paraît un dérivé féminin en *ana*, *alpis Herliana*, d'un propriétaire gallo-romain Herlius (Holder), cité plus haut, qui l'aurait le premier découverte et utilisée. Le cadastre de 1730 mentionne aussi, à Bellevaux, le col d'Arlionnaz, au nord du roc des Tournallettes, limite de Bellevaux, Mégevette et Onnion haut de 1754m ; — *usque es molar super Demuam* 1174 ; *Dyumam* 1358 ; *de Diuma* 1103 (appendice) ; *alpem que vocatur Dietma*, 301 ; *en Dyeuma* 1730, nos 1913-1916 (Mégevette) ; ce nom est peut-être d'origine germanique (RS, 1912, 9) ; — *ruppem que appellatur Brey* 1174 ; la *Bray* 1730, nº 1627 ; auj. granges de Labrey (Mégevette) ; grec, peut-être celtique, *bragos* boue, endroit marécageux [5] (RS, 1915, 12).

En même temps que l'alpe de Roy, Aymon de Faucigny donna à la chartreuse l'alpe *que dicitur Visienna* 1208, auj. Vesine (Bellevaux), ancienne *alpis Vitiana*, de Vitius [6].

Enfin, dans le mas de Somens existait une montagne ou forêt appelée *Hiema* en 1317, en 1730 *Ima*, ou *Yémaz*, ou *Hima* [7].

1. Au fém. pat. *bola*, tumeur. enflure (*Glossaire de Bridel* et D.S.) ; la Bollaz, les Biolles à La Balme de Sillingy. Bogève, Marnaz.

2. Cp. un dérivé en *acus* : Rovagny (Scionzier) *Rivaniaco* 1214 (SHAG, IV, p. 22, doc.) et à Giez, Saint-Jorioz, Talloire, *Rivagnye* 1324 ; RS, 1904, 140.

3. C'est aussi un nom de commune de la vallée de l'Arve.

4 Mon explication dans RS, 1912, 93, est donc inutile.

5. Ce mot apparaît aussi dans le mas d'Hima à Mieussy (Tavernier : *o. c.*, doc. II, p. 771) ; c'est le roc de *Labrai* en 1317.

6. RS, 1909. 166 Herlius et Vitius peuvent avoir été aussi des magistrats de pagus ou de vicus qui aménagèrent l'accès à ces alpes ; cp. *Cottianae*, *Atrectianae alpes* (Holder).

7. Tavernier : *Mieussy*, doc. II, 75 ; la charte en expose les limites. Le même

On peut conclure de cette énumération que, si quelques-uns de ces mots datent du haut moyen âge, plusieurs en revanche ont été utilisés sous l'Empire et qu'ils marquent ainsi l'extension de la vie foncière gallo-romaine dans les alpages les plus élevés de la région.

Flerier-Taninge. — Après avoir franchi le défilé du Suet, on longeait deux petites villas : *Marcelliacus*, Marcelly, fondée antérieurement au IIIe siècle. et ravagée depuis par un éboulement [1], et *Pomponiacus*, Pompagny [2]. Puis se présentait la villa *Floriacus*, Flerier [3], qui s'étendait dans la plaine fertile bornée au sud par le Giffre et séparée par son affluent, le Foron, du vicus de Mediolanum. Elle semble avoir été la propriété principale et la plus étendue, car elle fut occupée par des familles burgundes et sa chapelle devint l'église paroissiale [4]. Si l'on admet comme vrai ce que nous disons plus loin de Chessin, elle aurait eu comme limite à l'est, et bien que Verchaix dépendît autrefois spirituellement de Samoëns, le torrent de Valentine.

Dans ce cas, *Tannianicum*, *Gallianicum* et *Justinianicum*, aujourd'hui Taninge, Gelinge et Jutteninge auraient été des parts familiales fondées par les Florii Tannianus, Gallianus et Justinianus [5], cette dernière non avant le deuxième siècle.

Quant à Chessin, propriété certainement ancienne, il ne peut guère représenter une part fondée par un Florius Cassianus, car on l'aurait dénommée par un procédé semblable

nom existe à Lathuile, *Diemaz*, cad. nos 1957-58. Parmi les expressions alpines, noter encore en 1317 l'expression *paqueier et chautagner les animaux* (Tavernier : *o. c.*, p. 76), ce dernier verbe dérivé de *caustania*, (d'où la Chautagne, pays chaud de Savoie; v. RS, 1910, 6). Le simple *caustus*, paraît être l'origine du territoire de *Chautaz*, 1506 (Bruchet, Arch. dép. : *Inv.* E, 66). — *Veret* est encore un nom que l'on rencontre ailleurs (*lou verets* 1317, *Mieussy*, p. 76) ; c'est un diminutif *verittum*, *verellum* qui paraît dérivé de **verus*, class. *veru*, broche, puis sommet ; de là Verel (Talloire) *in Verello* 1051, Mém. de la Soc. savoisienne, V, p. 85 ; *usque veret de Talueres* 1271 remplacé dans une copie du XVIe s par *crestum* (Arch. dép. *Inv.* E) ; même lieu dit à Messery et à Villy-le-Bouveret.

1. Tavernier : *Taninges et ses environs*, Mém. de la Soc. savois., 1888, p. 65 (il s'agit de la trouvaille d'une monnaie de Julia Aquilia Severa). L'éboulement porte encore le nom de Perray, *petretum*. En patois *Machili* (Beaumont : *o. c.*, p 126) Sur les cimetières burgundes des V-VIIIe siècles (V. Tavernier et RS, 1898. 38).

2. En 1730, *Pompany* : en 1445 *Pompagnier* (Tavernier : *o. c.*, doc. II).

3. *Florie* 1262 (Feige : *Mélan*, doc. I. p. 419). en 1730, *Flairy*.

4. Tavernier : *o. c.*, p. 63. L'église est citée seulement en 1227. Noter cependant la tradition d'une église paroissiale de Taninge antérieure, fait peu probable. s'élevant sur la montagne au hameau de Nales, cité en 1545 (id., p. 60 et 113) où l'on a découvert un cimetière (RS. 1909. 266).

5. RS, 1909, 337 et suiv. D'après le C. XII, Justus, Justius, Justinus étaient usités au Ier siècle ; Justinius, Justinianus au IIe.

Cassianicus. S'il représentait un fundus Cassianus, créé par Cassius, gentilice connu dans la vallée de l'Arve et ailleurs, la formation en serait peut-être un peu insolite à l'égard de l'habituelle dérivation en *acus* ; de plus Chessin n'a pas livré de restes archéologiques prouvant son importance foncière. Il ne reste donc que la supposition qu'il doit son nom à un colon libre nommé *Cassianus*, qui aurait acquis et délimité son petit domaine après le IVe s. [1]. Cependant, vu le morcellement du sol dans l'étroite vallée, il n'est pas impossible que le Foron ait séparé deux grandes propriétés primitives, Floriacus et Cassianum, où les Cassii aurait nommé de leur surnom les propriétés secondaires ci-dessus.

En remontant le Foron, *Avonacus*, sur sa rive gauche, paraît avoir été la dernière propriété fondée, si Avo au nom celtique ou latin en a été le fondateur [2] ; elle est dominée par la montagne de Loy [3]. Au delà existait encore le vicus de Minnodunum, Moudon, d'où l'on gagnait par un val long et boisé, peuplé d'animaux sauvages, la vallée de la Dranse.

Parmi les lieux dits qui, après le Ve s. ont pu devenir de petits centres habités, on peut citer : les noms terminés soit en *arias* : Lignières, Millières, Perrières [4], soit en *etum* : *Caretum* [5], roc de Cheray, *Vernetum*, Verney, etc. [6]. Quant à Verchaix, petite communauté de 316 habitants détachée de Samoëns au siècle dernier, il est possible qu'il ait été d'abord un petit domaine antique borné par les nants de Graveruel et de Valentine. Mais alors c'est Cossin, qu'on pourrait expliquer par *Cossianum*, de Cossius ou de Cottius, qui en aurait été la villa capitale à laquelle aurait succédé un château dont il restait, à ce que dit

1. *Chissins* 1262 (FEIGE : *Mélan*, doc. I, p. 419) ; *Chissim* 1292 (id., doc. II, p. 421) ; v. RS, 1909, 69 (IXe s. est une faute d'impression).

2. AVO (HOLDER) ; pat. *awné* (TAVERNIER).

3. Formes anciennes : *Lueg* 1320, *Lueys* (TAVERNIER : *Taninge*, p. 84, 82 ; *Luex* 1317 (FEIGE : *o. c.*, p. 81) ; cp. JACCARD : *Toponymie*, p. 231.

4. RS. 1915, p. 25 et suiv.

5. D'A. DE JUBAINVILLE : *Origine de la propriété*, p. 615. Il semble qu'il faille admettre, à côté du celtiq. *caros*, cher. une racine ligure *car*, rocher ; cp. le roc de Chère, du lac d'Annecy et le torrent encaissé, le Chéran, autrefois *Cara* (*Boutae*. p. 347, 379, 389 .

6. Restent à expliquer les noms de montagnes : Grons 1328 (FEIGE : *Mélan*, doc.. VII, p. 433) Rons ; celui du pra de Lys, 1292, *Lyrex* (FEIGE : doc., II, 422) *Lieys* (TAVERNIER : *Taninge*, p. 96) qui suppose un dérivé en *esium* ; Burbancyn XVe s. (FEIGE, p 117) de la racine *borm-borb* ; Fry, *Fryes* 1328 (FEIGE, doc., VII) *Fryer* 1512 (TAVERNIER : *Monogr. des Gets et de la Côte-d'Arbroz*, Mém. de l'Acad. Salésienne, IX, 1886) peut être de Fridharius (cp. HPM, I, 417, XIe s.) Le hameau Les Montants paraît devoir son nom aux *Montingi*, ceux qui viennent de Mont ou qui habitent le mont, *Montain*. *Montens* 1445 (TAVERNIER : *Taninge*, p. 61 et doc., III. Les autres lieux dits de Taninge ou des Gets marquent le défrichement progressif de ces alpages autrefois boisés.

Alb. Beaumont, un tour féodale. Le chef-lieu actuel, Verchaix, qui eut aussi un seigneur comme Graveruel, paraît être un mot d'origine germanique [1]. D'une situation peu favorable, il s'élève sur un sol aqueux qui descend lentement vers la vallée. En somme, il n'est pas prouvé que ces localités soient antérieures au ve siècle.

Samoëns-Morillon, — Après avoir franchi l'eau de Valentine [2] on pénétrait sur le territoire de la villa *Sammonius*, gentilice dérivé du nom celtique Sammo, auj. Samoëns [3].

Une autre propriété fondée vers la même époque que Samoëns et d'une situation moins accessible, c'est *Secconius*, gentilice dérivé de Secco, Secoën [4]. On ne sait s'il faut y rattacher deux petits domaines, Mathonex, avec sa source ferrugineuse, appelé aussi Menthonex [5], de Matto ou de Mento, et Sessonnex [6].

Plus haut, une villa alpestre, toute en pâturages et en bois, *Vinniacus*, Vigny [7], d'où l'on gagnait par l'*alpis Erniana*,

1. Verchaix, Verchey (même nom à Rivière-Enverse), en 1305 *Warchays*, SHAG, IX, p. 203 peut-être, de l'anc frank *welc.*, a. fr. *welke*. coquillage, conque (Koerting, *Latein roman*. W. n° 10056); puis mare, par une image topographique, d'où *velk*, puis *verk-etum*, endroit où il y a un étang; cp. **verkittum*, pat. *ouarché*, petit étang (Fenouillet) et le nom d'homme Vuarchex, Varchex — Graveruel rappelle un tardif *gravariolum* (id., 1915, 172); au contraire Etry, *Estry* 1730, qui paraît n'être pas le même mot qu'*Estrets* 1292 = les Etroits, pourrait avec Etriac (Charente) s'expliquer par un domaine *Histriacus*; mais tout cela est douteux.

2. C'est ou un nom de propriété venu d'un nom d'homme, puis *aqua Valentina* (RS, 1909, 68) ou le nom même du torrent, *Valent* + *ina*, d'origine celtique = la puissante.

3. Sur la question de savoir si le premier propriétaire a été un germain Samowinus, ou la famille des *Samutingi* (pas de restes antiques dans cette commune; mais le sol a bien pu fortement s'exhausser par le glissement du terrain, les éboulements, les crues torrentielles) ou un gallo-romain Sammonius, v. RS, 1910, 196 : c'est cette dernière explication qui me paraît à la fin plus plausible. les noms en *onius* offrant plusieurs exemples dans la région. Outre Secoëns, il y a en effet, Gemoëns (Combloux) en 1188 *Gemuens* (SHAG, XIV. n° 17) de *Gimmonius; cp. aussi le gentilice Bonius qui apparaît dans *Bonio* d'une charte du XIIe (Gavard : *Prieuré de Peillonnex*, p 19 n.) aujourd'hui Bouan (Passy), qui ne viendrait alors pas de Bodincus ou de Bodingus (RS, 1910, 198); Boan est aussi un ancien hameau de Mieussy (Tavernier : *o. c.*, p. 28), de là le nom de famille Duboin. — Sur les noms de lieux formés d'un gentilice simple, v. d'A. de Jubainville : *o. c.*, p. 344.

4. RS, 1910, 196; tombes anciennes. RS. 1870, 8 et 1909. 266.

5. Abbé A. Gavard : *Inv. des archives de Sixt*, Acad. Salés., XXXIV, 46. La source est mentionnée dans A. Beaumont : *Descript. des Alpes*, II, 140. Sur les noms en *ex*. RS. 1911, 199.

6. *Sarsonnex* 1578 (Gavard : id., 19) *Sersonnay* 1418 (Abbé Marie Rannaud : *Histoire de Sixt*, 1916, 86). *Sessenex* (Tavernier : *Samoëns*. p. 151) au XVIIIe. Il est possible qu'il y ait un rapport de nom entre cette localité et Mont-Saxonnex, l'abbaye de Sixt possédant des propriétés dans l'un et dans l'autre; sur l'origine de Saxonnex, RS. 1912, 203.

7. En 1204, *Vignins* avec changement de suffixe (SHAG, XV, p. 50) *Vingnis* ou *Vingins* 1234 (id., 53). Il est impossible, vu l'attitude, d'expliquer ce mot par *vinearium*.

d'Ernius [1], *Noviodunum*, Nions, avec descente sur Morzine.

Un autre sentier, remontant le torrent appelé aujourd'hui Clévieux, allait franchir par un col *collum*, Couz, les alpes d'Acaunum, aux sources de la Druentiola [2].

Parmi les lieux dits, il n'est pas sûr que la propriété appelée *arborosa*, pleine d'arbres, remonte à la période romaine [3]. Au-delà du Clévieux, *Vallo*, propriété indépendante peut être d'origine romaine ou germanique; mais aucune trouvaille archéologique ne peut le confirmer. Au-delà du détroit de Balme, le pays qui devint plus tard la commune de Sixt était couvert de bois et de fourrés inextricables où vivaient toutes sortes de bêtes fauves, disparues depuis. Il est peu probable qu'il ait été habité du temps des Romains [4].

La rive gauche du Giffre, plus boisée, avons-nous dit, que la droite et moins bien exposée, vit cependant se créer quelques propriétés placées le long de la pente qui domine le torrent et réunies par un chemin. La plus importante paraît avoir été *Maurilio* dérivé d'un gentilice Maurilius auj. Morillon [5] qu'on pourrait rattacher à la villa *Viciniacus* [6], si cette localité ne vient pas d'un tardif *vicinarium*. Près du pont de Mediolanum, *Artianacus* [7], par Artianus, d'Artius, plus usité qu'Arcius, Arsenex (Rivière-Enverse), dépendait d'une propriété située dans la paroisse de Châtillon et dont le nom ne s'est pas conservé.

Comme lieux dits on peut citer *mortuarium*, l'étang d'eau morte, le Morty et *secalarias*, Cellières (Rivière-Enverse) [8].

Charles MARTEAUX.

1. Patois *Ernienna* (TAVERNIER : *o. c.*, 79); c'est au bas du col de Jourplaine, *jora plana*

2. Voir chartes de donation à l'abbaye d'Aulps, SHAG, XV, 3-5 : *montis qui dicitur Col*, 1188 ; *Cul.* 1209.

3. *Arberrosa* 1296 (SHAG. XIV, 256) *Albarosa* XVe s. (*Mém. de l'Acad. Salés.*, XXII, 112, doc.) *Berrousaz* 1575 (TAVERNIER : *Samoëns*, p. 243), auj. le Bérouse.

4. C'était un lieu de chasse pour les seigneurs du Faucigny. En 1234 Aimon s'y était réservé une sorte de parc au lieu dit *Terrauz* (SHAG, XV, p. 53, doc.) de *terrale*, levée de terre, fossé, v. DU CANGE.

5. RS. 1914, 73.

6. *Visignie* (Samoëns) 1317 (FEIGE : *Mélan.* doc. 4. 427), *Visignier* 1369 (TAVERNIER : *Samoëns*, p. 44) situé près de Certons, dérivé d'*exsartum* autre nom de lieu appliqué ensuite à la vallée (id., p. 261. Cp. Vesignin (Ain) d'un ancien **Vicinianum*.

7. Au XVe s. en *Arsonnay* (FEIGE : *o. c.*, p. 116); mais en 1202 *Arsenai* (SHAG, VIII, 292, n° 3) en 1730, l'*Arcenaix*.

8. RS, 1916, p. 173 et 1915, 97. *Seslères* 1259 est écrit fautivement *Sesteres* dans *Wurstemberger, Peter II*, n° 520. Quant au nom de la Rivière-Enverse, il signifie le bord du cours d'eau exposé au nord, *riparia inversa*.

Les arbres blessés par balles ou éclats d'obus et leur réaction cicatricielle

La guerre a porté un coup mortel à nos forêts, ainsi qu'ont pu s'en rendre compte tous ceux qui ont parcouru les régions désolées du front. Certaines forêts de l'Argonne, de Verdun ou de la Woëvre ont été complètement anéanties, pulvérisées par les obus.

C'est là un fait brutal, navrant, et le problème posé, celui du reboisement et des soins à apporter dans la reconstitution de notre domaine forestier national, demande une solution urgente sitôt la fin des hostilités.

Certains arbres survivent à leurs blessures, mais hélas, le plus grand nombre, frappés profondément et ayant dépassé l'âge où la vitalité des tissus permet une cicatrisation rapide, dépérissent lentement et s'acheminent vers la mort en subissant une véritable infection. L'expérience douloureuse de deux années de guerre nous a permis de faire au sujet des arbres, victimes eux aussi des obus et des balles, quelques observations sur leurs blessures, sur le processus mis en œuvre pour la cicatrisation de la plaie et sur l'évolution, bonne ou fatale de celle-ci.

* * *

Un projectile (une balle par exemple) traversant un tissu mou, élastique, comme le corps humain, y fait un trou net. Mais s'il rencontre sur son trajet un corps dur, un os dans la circonstance, il se fraye un chemin en brisant, en faisant éclater ce qui lui oppose une résistance.

C'est ce qui arrive chez les végétaux, chez l'arbre en particulier où le projectile, éclat d'obus ou balle, se heurtant aux fibres dures et peu élastiques du bois, les rompt, les disjoint en formant une sorte de pinceau divergent. *(Voir fig. 1, p. 35.)*

Nous avons toujours constaté cette forme de blessure, d'autant plus grave chez le végétal, qu'elle est une porte ouverte à l'infection microbienne, en laissant à nu les sections béantes des vaisseaux ligneux et libériens, véritable appareil circulatoire de l'individu [1].

1. Une souche sciée pourrit beaucoup plus rapidement qu'une souche taillée à la cognée, laquelle en lissant les entailles ferme en quelque sorte l'ouverture

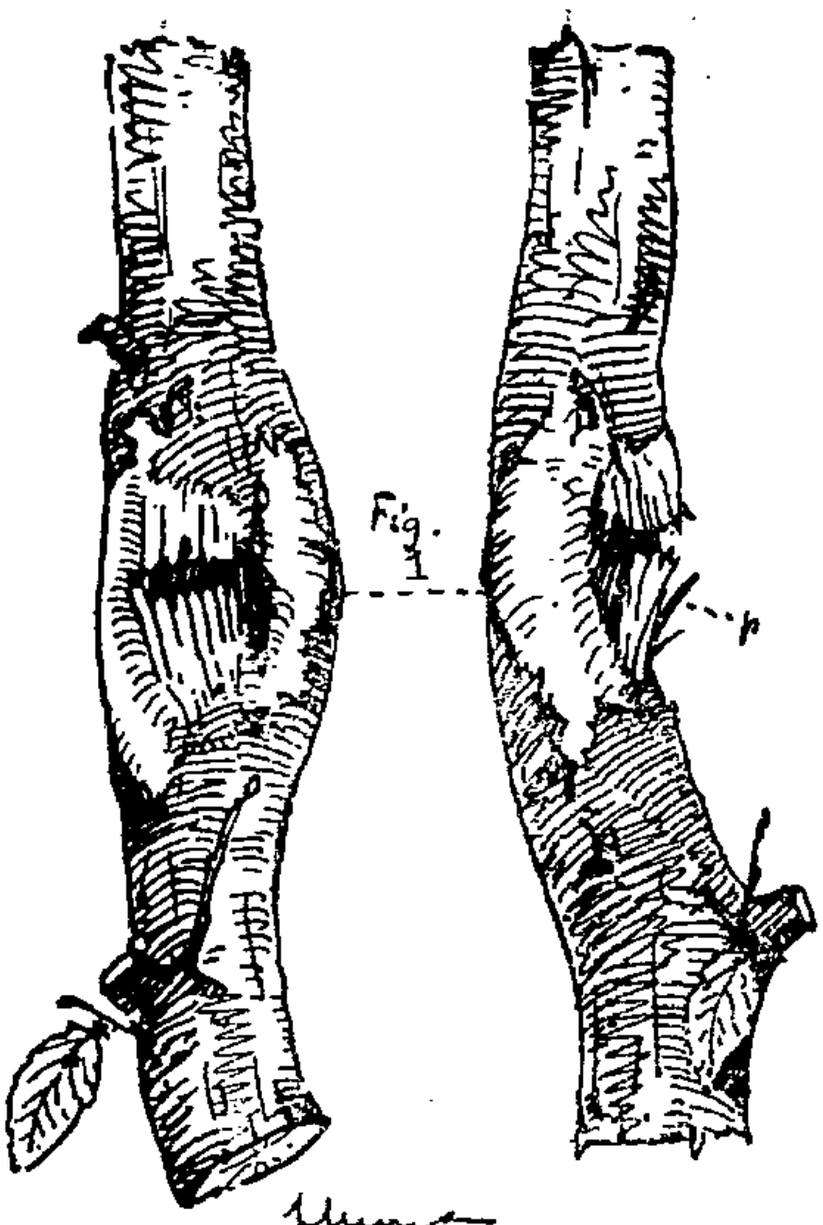

Fig. 1

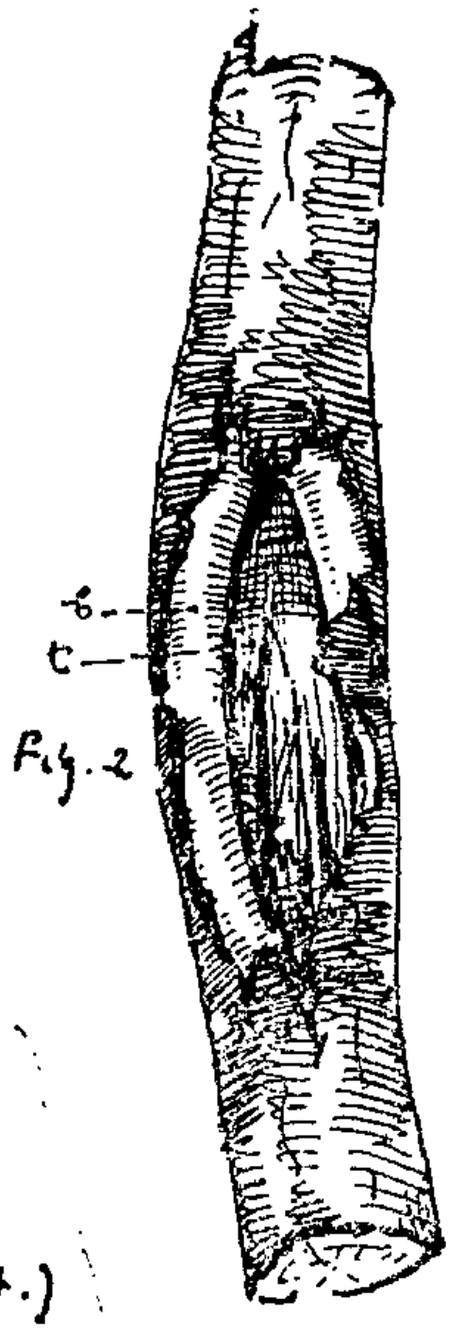

Fig. 2

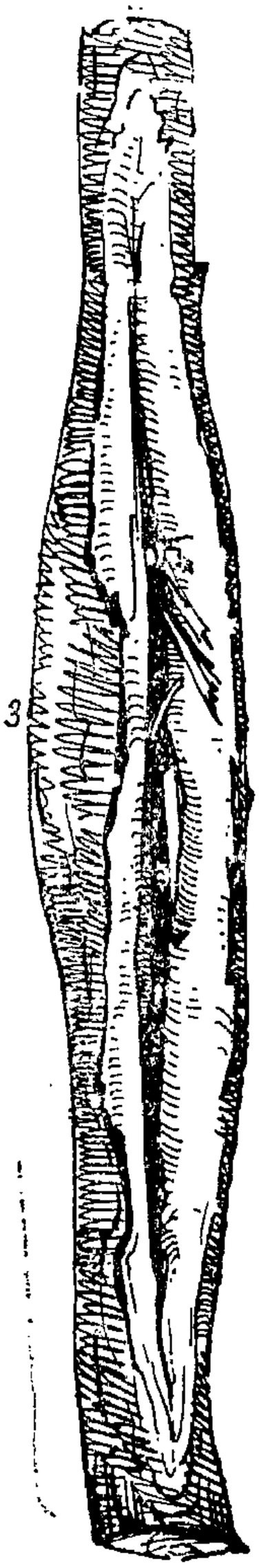

Fig. 3

Fig. 4

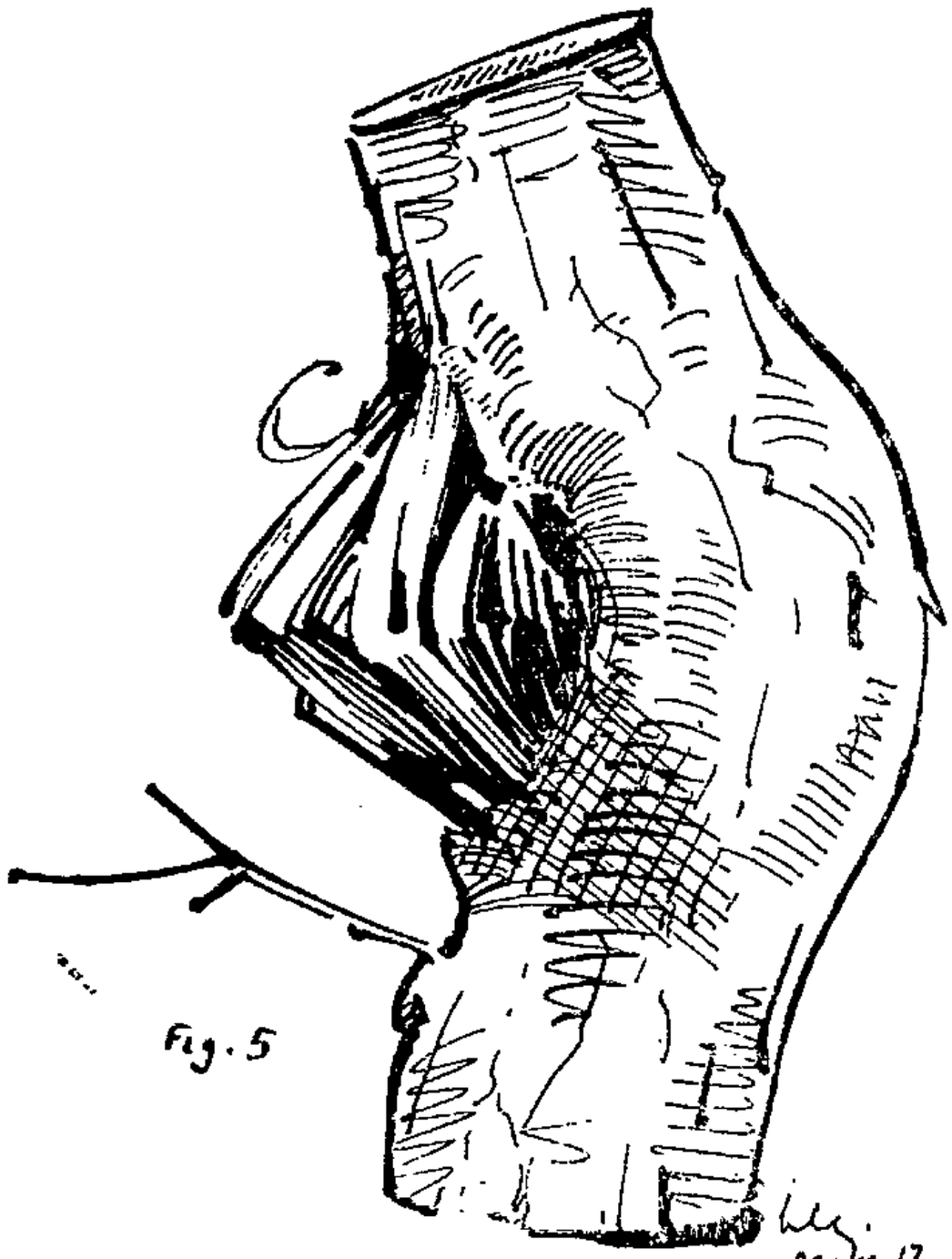

Fig. 5

Fig. 1. — Jeune tige de charme de 7 ans environ blessée par une balle l'ayant effleurée. Le bourrelet cicatriciel est en plein travail et date de deux ans environ.

Fig. 2. — Tige de chêne de 10 ans environ, blessée par éclat d'obus de 150 en 1914. On voit très bien le bourrelet cicatriciel b et au centre la trace de la blessure + avec fibres éclatées.

Fig. 3. — Branches d'érable de 12 ans. Blessée par éclat d'obus l'ayant complètement traversée en produisant l'éclatement des fibres sur une longueur de 50 cent. La tige a survécu. Le bourrelet cicatriciel est également en plein travail et donne à la tige l'aspect renflé caractéristique.

Fig. 4. — Petite branche de chêne présentant deux blessures par éclat d'obus. L'une A presque cicatrisée, l'autre B en voie de cicatrisation Blessée en 1914, bourrelet cicatriciel de 2 ans environ.

Fig. 5. — Tige (branche) de chêne de 14 ans, blessée par un éclat d'obus qui a traversé les fibres sans les rompre complètement. La branche s'est inclinée dans le sens de la blessure, et s'est consolidée dans cette attitude. Le bourrelet cicatriciel est formé. (1/8 grand. nat.)

Dans le cas de blessures peu nombreures et superficielles, un arbre jeune résiste par un processus de cicatrisation dont nous reparlerons plus loin.

Mais si l'arbre est vieux [1], donc ne pouvant réparer que difficilement ses plaies, l'infection s'établit. L'eau de pluie s'infiltre dans les nombreux interstices de la blessure (blessure toujours en pinceau), se mêle à la sève et aux divers produits accumulés dans les tissus. Les uns sont dissous, les autres décomposés, comme les tanins par exemple. Les corps hydro carbonés et azotés dissous ne tardent pas à entrer en fermentation. Dès lors, un liquide rougeâtre, véritable pus végétal suinte continuellement des plaies qui sont autant de foyers d'infection.

Ce mélange complexe d'eau pluviale, de sèves et de corps divers en fermentation sert de véhicule à une foule de bactéries [2] et de champignons qui achèvent l'œuvre commencée par l'obus. Les insectes xylophages accourent creuser leurs galeries mortelles dans ce terrain tout préparé. L'arbre dépérit et meurt sous le coup d'une véritable infection qui se propage lentement mais sûrement en suivant la direction des fibres du bois. Celui-ci brunit puis noircit peu à peu. L'arbre pourrit sur place et doit être abattu pendant qu'il peut encore être utilisé. C'est là, hélas, le sort réservé à la plus grande majorité des arbres blessés par éclats d'obus !

Avant d'aborder le cas des arbres vigoureux, jeunes et blessés légèrement, il est nécessaire de donner quelques explications sur la façon dont s'accroît le végétal. La tige, la bran-

des canaux conducteurs de la sève et permet à l'eau de pluie de glisser à la surface sans pénétrer à l'intérieur. L'inverse se produit pour un arbre coupé à la scie. Les mâchures produites laissent séjourner puis entrer l'eau pluviale. C'est le phénomène qui se produit avec les blessures par projectiles.

1. Chez les arbres très vieux, d'un siècle et plus. la cicatrisation des blessures, même les plus petites, ne peut plus s'effectuer parce que la couche génératrice a perdu de sa vitalité. L'arbre ne peut plus donner régulièrement ses couches annuelles, à fortiori sera-t-il impuissant à combler ses trous par le processus du bourelet cicatriciel. Le lieutenant Jean Daniel. mort sur le front de Champagne en 1915, a magistralement montré dans sa thèse posthume ces phénomènes de sénilité de l'arbre. Voir à ce sujet: Gaston Bonnier. *En marge de la grande guerre*, p. 211, le chapitre intitulé: « Une thèse de doctorat achevée devant l'ennemi. »

2. Ces microbes pathogènes des végétaux ne sont pas très nombreux comme genres et espèces et n'ont pas encore été très étudiés. Ils peuvent pénétrer dans l'arbre sain par les racines, mais ils séjournent surtout sur l'écorce qui constitue le véritable bouclier du végétal contre l'invasion microbienne. Ces bactéries peuvent déterminer chez l'arbre une sorte de tuberculose, un état maladif continu. Ex.: chancre des arbres déterminé par un bactérium. Il faut également signaler les microbes produisant la pourriture des végétaux. On comprend. dès lors, qu'à la moindre blessure, l'armée microbienne s'y précipite.

che, le tronc s'accroissent en diamètre mais non en longueur. L'accroissement en longueur ne se produit qu'à l'extrémité des rameaux seulement. Quant à l'accroissement en épaisseur, il s'effectue par l'intermédiaire d'une couche génératrice située à proximité de l'écorce. *(Fig. VII.)*

La multiplication des cellules du bois et du liber [1] se produit dans un sens parallèle à la surface de l'arbre. Il existe en outre, très près de la surface de l'arbre une autre assise génératrice chargée, elle, de la fabrication du liège de l'écorce. Celle-ci protège l'arbre contre les différences brusques de température et de plus elle est inattaquable par les microbes. Ce sont là des faits connus de tous, mais qu'il était indispensable de rappeler.

La cicatrisation de la plaie va donc s'opérer par le jeu de ces deux couches génératrices et par un processus très simple. Mais la cicatrisation ne sera complète que chez les tiges jeunes et si la plaie n'est pas trop large [2].

Si la blessure est superficielle, l'assise génératrice du liège va seule entrer en jeu et boucher le trou par la multiplication de ses cellules toutes semblables. Si la blessure intéresse la deuxième couche génératrice, et même pénètre plus à l'intérieur de la branche le jeu des deux couches va produire tout autour de la plaie un bourrelet cicatriciel *(voir fig. 1, 2, 3 et 4 b)* dont les bords vont s'affronter puis se réunir pour enkyster en quelque sorte le bois noir, infecté et meurtri par l'éclat d'obus. *(Voir fig. I, II, IV et V.)* Ce travail fait, la couche génératrice reprend son jeu normal comme si rien n'était survenu [3].

Nous avons même observé sur une branche d'érable de 12 ans, traversée de part en part par un éclat, et fendue sur une longueur de plus de 50 centimètres, un bourrelet cicatriciel continu donnant à la tige un aspect renflé en massue, caractéristique. La cicatrisation était en plein travail, et vers les extrémités de la blessure, les bords du bourrelet se rejoignaient déjà deux par deux. *(Voir fig. III et fig. 3.)*

Il faut noter que cette réaction du végétal sous la forme

1. On sait que les vaisseaux du bois conduisent la sève brute ou montante jusqu'aux feuilles où elle est transformée (respiration, transpiration. fonction, chlorophylienne) en sève descendante ou élaborée (nutritive) qui suit alors les canaux du liber.

2. Dans ce cas. la plaie reste béante, et n'est protégée que par le bourrelet cicatriciel qui s'épaissit tout autour.

3. La cicatrisation de la plaie est plus ou moins active suivant le genre du sujet. Rapide chez le saule ou l'érabe. elle est plus lente chez le chêne.

d'une production d'un bourrelet est générale et se rencontre dans tous les cas de blessure quelqu'en soit l'origine. Un fil de fer enroulé autour d'une branche y détermine un renflement spiralé qui peu à peu l'enveloppe complètement [1]. Le végétal lutte contre le corps étranger qui le gêne tout comme l'animal en cherchant à l'isoler dans un kyste.

Dans les blessures superficielles, ayant dépassé de beaucoup l'écorce, les esquilles du bois directement meurtri par l'obus et formant pinceau, pourrissent rapidement et tombent. Puis le bois foncé, infecté par infiltration (l'infection se propageant de proche en proche) et qui joue ici le rôle de corps étranger est promptement recouvert par le bourrelet cicatriciel et englobé à l'intérieur de la branche où il durcit. Il est peu à peu envahi par des digitations de tissus vert tendre de néoformation qui comblent les interstices et cimentent en quelque sorte les fibres primitivement séparées par le traumatisme.

L'éclat d'obus lui-même, qui reste quelquefois enchassé dans le bois peut arriver lorsqu'il n'est pas trop volumineux, à être enkysté. *(Voir fig. VI.)*

Quel peut être le pronostic à porter devant de telles plaies? Nous n'avons pas encore le recul de temps suffisant pour juger des résultats. Dans le cas des blessures trop larges pour se refermer complètement, l'arbre est à la merci des microbes, et dépérit.

Quant aux blessures cicatrisées, on peut se demander si elles n'évolueront pas comme certaines plaies des tissus animaux fermées trop rapidement et qui tôt ou tard se rouvrent sous forme d'abcès qui fusent vers l'extérieur. Ne seront-elles pas des points d'infection qui seront comme une menace perpétuelle pour le végétal? Le tissu infecté sera-t-il résorbé ou plutôt neutralisé peu à peu ? On ne peut se prononcer dans l'état actuel des choses.

Il est cependant permis de constater dès à présent que les arbres blessés, même légèrement, et qui réagissent par la formation du bourrelet cicatriciel (véritable tissu conjonctif), et par l'enkystement des fibres mortes, dépérissent. Des nodosités se forment aux points blessés, les branches se tordent [2], l'arbre devient souffreteux.

1. Autre exemple : Une tige de chèvre-feuille entourant une autre tige vivante qui lui sert de support, finit par s'y souder.

2. La blessure déforme la tige, d'abord par un renflement en massue, puis par un changement de direction. Elle s'incline peu à peu du côté blessé : cela se comprend facilement, les tissus non blessés, situés de l'autre côté de la plaie par rapport à un même diamètre, continuant à croître.

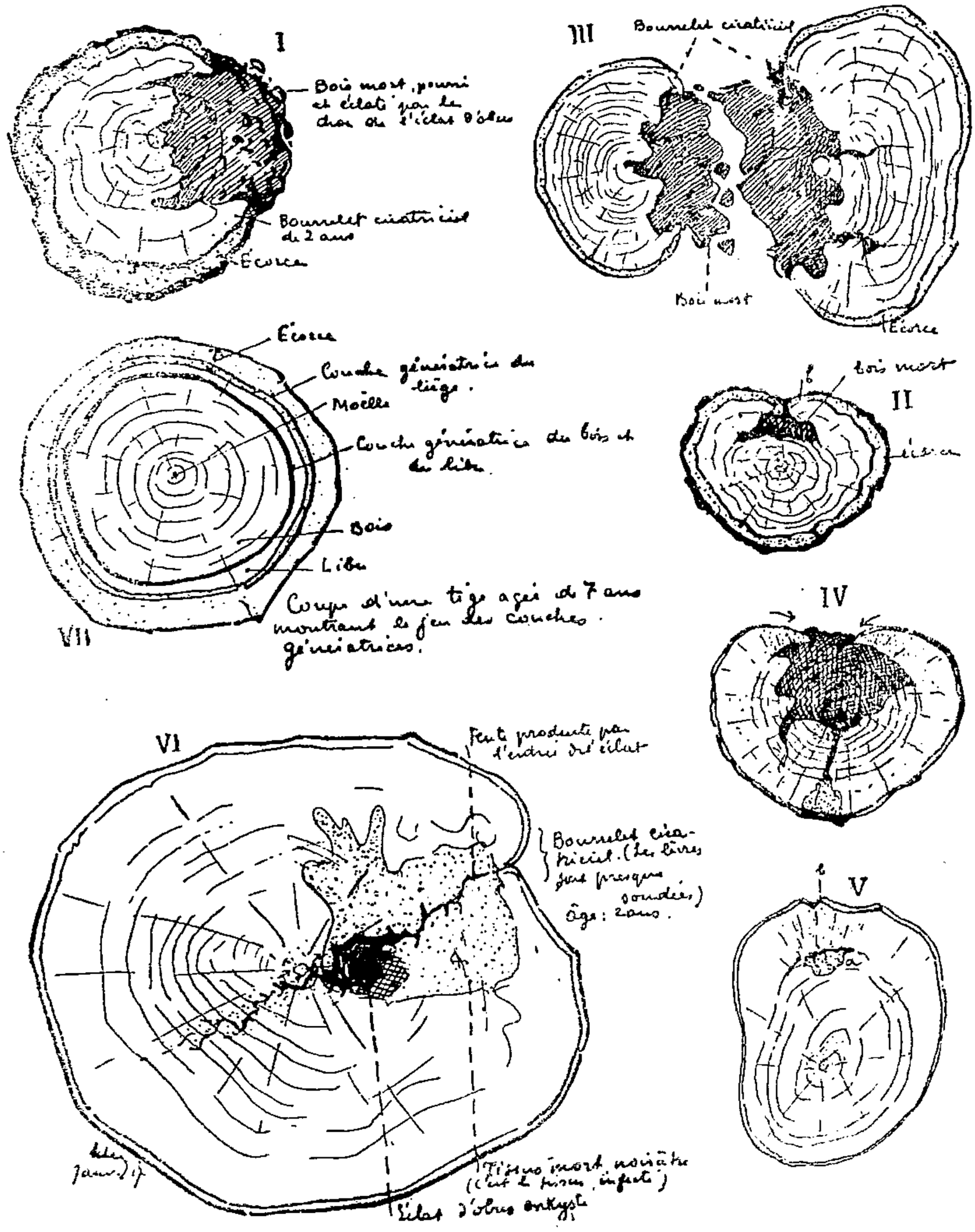

Fig. I. — Coupe d'une tige de sept ans blessée par un éclat d'obus en 1914 Le bourrelet cicatriciel est en plein travail et la plaie se refermera par jonction des deux lèvres.

Fig II. — Coupe d'une branche de chêne blessée par éclat d'obus, il y a deux ans, et dont la plaie est presque complètement fermée par le jeu du bourrelet cicatriciel *b*. (*Voir fig. 4.* Vue d'ensemble de la branche.)

Fig. III. — Coupe dans une branche d'érable de 12 ans environ. L'éclat a traversé complètement la tige et a produit une fente de plus de 50 cent. de long. Le bourrelet cicatriciel est en plein travail et la fente est en partie comblée. (*Voir fig. 3*. Vue d'ensemble de la branche.)

Fig. IV. — Coupe dans une branche de noisetier blessée par un éclat qui l'a fendue sur une longueur de 10 cent. Un côté de la fente est déjà cicatrisée; l'autre est en bonne voie. Bourrelet d'une année de croissance.

Fig. V. — Branche d'un jeune charme blessé. les deux lèvres du bourrelet *b* se sont soudées. En *a* tissus morts complètement enkystés et pénétrés de tissu ligneux plus jeune. Dans ce cas la blessure a été légère et presque complètement guérie.

Fig. VI. — Coupe dans une branche de charme montrant un éclat d'obus enkysté.

Fig. VII.— Coupe schématique d'une branche de 7 ans montrant les assises génératrices.

De plus, une blessure par éclat d'obus ou balle est beaucoup plus dangereuse pour l'arbre qu'une blessure quelconque ne provenant pas d'une explosion. Elle est du reste beaucoup plus longue à se cicatriser. Tous les cultivateurs savent que les grains de plomb des chasseurs sont néfastes à leurs arbres fruitiers.

L'éclat d'obus ou la balle entraînent toujours avec eux des parcelles de corps toxiques provenant des décompositions chimiques qui s'effectuent au moment de l'explosion et introduisent par conséquent ces poisons dans le végétal qui y est peut-être très sensible.

N'a-t-on pas prouvé en effet que des quantités infimes de certains corps sont nécessaires au bon développement du végétal, et que d'autre part des mêmes parcelles d'autres corps lui sont mortelles.

Mais la grande cause, à notre avis, doit être recherchée dans la forme de la blessure elle-même. Ainsi que nous l'avons montré au début de cette note, l'éclat d'obus, comme la balle, occasionnent l'éclatement des tissus et leur déchirement en fines et nombreuses esquilles.

Les tissus libériens et ligneux se trouvent rompus, et leur contenu mélangé est entraîné par les eaux de pluie. Les corps de réserve de tissus sont dissous ou décomposés. Certains comme les hydrocarbones fermentent. Les bactéries et les champignons pénètrent dans la plaie et commencent leur œuvre de mort. C'est le processus de l'infection que nous avons indiqué plus haut : l'arbre est perdu.

Peut-on limiter le mal? Il semble, ainsi que nous avons pu nous en rendre compte nous-même par expérience pour les plaies légères où le bourrelet cicatriciel est en travail, que quelque chose puisse être tenté. Il faut d'abord curetter la plaie, absolument comme on fouille la plaie d'un tissu animal, puis ébarber et resséquer les esquilles, les fibres mortes provenant du choc du projectile.

L'antisepsie et la protection de la région sont ensuite faites par l'application d'un corps approprié, le goudron par exemple. Après ce traitement, la plaie semble se fermer plus rapidement. Mais d'une façon générale, les blessures par obus ou balles sont fatales aux arbres. Que de forêts ne faudra-t-il pas reconstituer entièrement après la guerre!

Léon Moret,
médecin aide-major au front.

NOUVELLES ETUDES PHILOLOGIQUES

I.

ALLOBROGE

En souvenir des Elèves Allobroges du Lycée Berthollet morts au champ d'honneur.

Juvénal et Cicéron. Vaugelas et Ménage. Voltaire et Rousseau. Les Historiens. Les Dictionnaires.

Le mot *Allobroge* peut donner lieu à de multiples recherches. Comme l'origine de ce peuple gaulois, l'étymologie de l'ethnique a fait l'objet de nombreuses discussions. Pour l'expliquer, les érudits de la Renaissance ont découvert un émule de Francus et de Lugdus. Allobrox, « roi des Celtes », le héros éponyme, comme Sabaudus, comme Delphinus, est sorti tout armé de leur cerveau [1]. « Mais cela se passait en des temps très anciens », « au temps qu'Ascatade régnoit en Assyrie [2]. » Chorier traitait déjà de « choses fabuleuses » Allobrox, Ascatade, et ce que l'on dit d'eux [3]. Il se demandait si le problème n'était pas insoluble [4]. De nos jours, les celtisants ont essayé de le résoudre. « Venus d'un autre pays », telle serait la signification d'*Allobroges*.

On peut également étudier la diffusion de ce mot, ou son extension géographique aux diverses époques. Tantôt *Allobroge* rayonne hors des limites de l'antique Allobrogie [5] ; il est parfois employé comme synonyme de Burgonde ou Bourgui-

1. Suivant Aymar de Rivail *(De Allobrogibus libri IX)*, c'est un des fils de Japhet, Samothès, qui fonda le royaume des Allobroges! (Voyez l'introduction d'Antonin Macé à sa traduction : *Description du Dauphiné*, p. xx, Grenoble, 1852).

2. Suivant un dominicain nommé Lavinius, cité par Chorier.

3. *Les Recherches du Sieur* Chorier *sur les Antiquités de la Ville de Vienne, Métropole des Allobroges*, p. 5, Lyon. 1659.

4. « Je ne suis pas dans le sentiment de ceux qui jugent de la vérité des choses absolument par l'étymologie de leurs noms [doctrine provenant sans doute du *Cratyle*, de Platon], et je suis d'ailleurs persuadé que l'on n'en sçauroit jamais trouver de certaine à celuy des *Allobroges* ». (N. Chorier, *Histoire générale de Dauphiné*, Grenoble, 1661 ; I, livre II, p. 91 de la réimpression Cuenevier et Pessieux. Valence, 1881). Diverses hypothèses concernant l'origine du mot *Allobroge* sont rappelées p. 90.

Voyez l'*Histoire de la Gaule*, de M. Jullian, II, 543, n. 1 ; (sur Annius de Viterbe et le pseudo-Bérose). On trouvera également de nombreuses références dans les ouvrages cités plus loin de Garofalo et de M. l'abbé Burlet. — Sur le celtique *broga* en roman, cf. A. Thomas : *Essais de Philologie fr.*, 98.

5. Chorier. *op. cit.*, t. I, p. 91, et surtout 65 (avec indication des sources).

gnon. Tantôt l'aire en a été restreinte : on l'appliqua souvent aux seuls habitants de la Savoie, oubliant ceux du Dauphiné septentrional.

Nous pouvons enfin passer en revue les diverses significations données à ce mot, relever et critiquer l'emploi qu'en ont fait soit tels de nos écrivains, célèbres ou peu connus, soit la langue usuelle. C'est ce petit chapitre de lexicologie et d'histoire littéraire que je me propose d'esquisser aujourd'hui.

§ I.

Il est un passage de Juvénal très souvent cité, rarement approfondi, dont l'interprétation exacte ne saurait manquer d'intérêt, surtout pour un lecteur savoyard ou dauphinois. Il s'agit des vers 213 et 214 de la satire VII.

Dans cette satire, Juvénal insiste sur la misérable condition des « gens de lettres », poètes, historiens, avocats, jurisconsultes, rhéteurs, grammairiens. La plupart, même ceux que le public admire, vivent dans la misère. S'ils ne tendent pas la main, ils en sont réduits bien souvent à exercer les plus vils métiers.

Les anciens voulaient qu'on respectât dans ceux qui élevaient leurs enfants l'autorité d'un père. Aussi les enfants honoraient-ils leurs maîtres. Maintenant ils les injurient ou les maltraitent grossièrement :

Sed Rufum atque alios caedit sua quemque juventus,
Rufum, $\frac{\text{quem}}{\text{qui}}$ *toties Ciceronem* Allobroga *dixit.*

Tel est le texte dont nous allons examiner les multiples interprétations.

1° Le relatif est au nominatif : *qui*.

Ecartons tout d'abord l'hypothèse qui fait d'*Allobroga* une apposition au relatif sujet. Outre qu'on ne saisit pas nettement le sens du verbe *dixit*[1], le nominatif *Allobroga* est d'une latinité plus que contestable. Aussi M. Garofalo[2] a-t-il raison de critiquer l'opinion de Baethche[3], pour qui ce nom serait ici de la 1re déclinaison.

1. Expliquer ? Commenter ? *Dicere Ciceronem* pourrait-il signifier : parler (à la manière de, ou aussi bien que) Cicéron, comme on a dit : « parler Vaugelas » ? *Ciceronem*, en ce cas, serait un accusatif de qualification : *dicere dictionem (orationem) Ciceronis = dicere Ciceronianam orationem*. Mais *toties* ?

2. Garofalo, *Gli Allobroges*, p. 23, note ; Parigi ; Welter, 1895.

3. *Bellum Helvetiorum* ; Lübeck, 1892 ; p. 43.

Ainsi le sens est clair : Les jeunes gens outragent leurs maîtres, le rhéteur Rufus[1] comme les autres, « Rufus qui traita si souvent Cicéron d'*Allobroge* ».

D'Allobroge ? Pour quels motifs ? Est-ce une critique ? Est-ce un éloge ? Quelle qualité pouvait exalter le rhéteur Rufus, quel défaut blâmer sous cette expression ?

Un éloge. Telle est l'opinion de M. l'abbé Burlet, l'érudit historien de *La Savoie avant le Christianisme*. « Les aptitudes militaires de nos ancêtres, écrit-il, avec leur inévitable cortège de désordres, s'alliaient chez eux à une rare vivacité d'intelligence. L'Allobroge était avide d'apprendre, passionné pour la poésie et surtout pour l'éloquence. L'esprit froid et tout pratique des Romains admirait l'exubérante richesse de ses discours : Cicéron lui-même n'a-t-il pas été surnommé l'*Allobroge*[2] ? »

Ces lignes sont une paraphrase enthousiaste du jugement célèbre d'un ancien sur les Gaulois : « *rem militarem et argute loqui* », spécialement appliqué aux Allobroges. Elles ne font d'ailleurs que renouveler l'appréciation d'un vieil historien du Dauphiné. Le passage de Chorier est trop important pour ne pas être transcrit ici :

« Entre les Gaulois, les Allobroges avoient la réputation d'exceller en l'éloquence, et il faut bien qu'ils debitassent leurs pensées plus agréablement et plus fortement que les autres, puisque Ciceron, ce prince des orateurs, se proposa leur imitation, comme le moyen le plus facile de se rendre luy-mesme inimitable. Le rhetoricien Ruffus avoit coûtume de l'appeler Allobroge par cette raison, et non qu'il se raillât de l'éloquence des Allobroges, comme quelques grammairiens, qui ont travaillé sur les satyres de Juvénal, se le sont imaginé, par la malignité presque naturelle à ces petits écrivains et inseparable de cette sorte d'estude.

Sed Ruffum, atque alios cædit sua quæque juventus,
Ruffum, qui toties Ciceronem Allobroga dixit,

dit Juvénal, qui, proposant ce Ruffus comme un exemple du peu de respect de la jeunesse envers ceux qui se chargent des soins de son instruction, quelque merite qu'ils ayent, n'a pas eu sans doute l'intention de le des-honorer par le blâme de

1. Le prénom de ce rhéteur est inconnu. J. de Salisbury l'appelle Scaurus Rufus ; hypothèse gratuite. Vers la fin du 1er siècle, on trouve un Q. Curtius Rufus (Quinte-Curce ?), cité par Suétone. Sur un autre Rufus, cf. PLINE, *Epist.* IX, 38.

2. *La Savoie avant le Christianisme*, p. 123.

n'avoir pas jugé sainement des œuvres de Ciceron. C'est néantmoins ce qu'il auroit fait s'il eût voulu dire que Ruffus croyoit que Ciceron n'estoit pas un si grand orateur qu'il avoit la reputation de l'estre, et que son eloquence estoit barbare[1]. »

Toutefois, malgré l'opinion de Chorier et de M. l'abbé Burlet, il nous faut bien le constater, presque tous ceux qui ont rappelé le vers de Juvénal, y découvrent non plus un éloge, mais une injure[2], ou tout au moins une critique[3]. Quelle critique?

Cicéron aurait-il été traité d'*Allobroge* pour avoir témoigné des sentiments trop favorables à cette peuplade gauloise? On sait le rôle que jouèrent les députés allobroges lors de la conjuration de Catilina. Cicéron le rappelait brièvement dans les deux vers suivants de son poème *De Consulatu suo:*

At clades patriae, flamma ferroque parata,
Vocibus Allobrogum, *patribus populoque patebat*[4].

Sans doute Cicéron savait gré aux Allobroges d'avoir révélé les projets des conspirateurs. Mais ne venait-il pas d'accabler de son mépris ces *sagati*, ces *bracati*, en soutenant contre les revendications d'Indutiomar le préteur Fontéius, cet autre Verrès, qui eut la chance d'être défendu par Cicéron, au lieu de l'avoir comme accusateur?

Aussi écartons-nous cette explication. Elle nous paraît absolument controuvée[5].

1. N Chorier, *Histoire de Dauphiné*, réimpression citée, tome I, p. 83.

2. L'auteur d'une savante édition critique de la *Satire VII*, M. Hild. rapporte le passage suivant de J. de Salisbury (*Metal.* I, 8, p. 836): « *Obtusioris ingenii tradunt fuisse Scaurum Rufum sed sedulitate exercitii in id virium evasisse ut Ciceronem ipsum Allobroga nominaret.* » « Singulière façon, ajoute le commentateur, de prouver sa valeur en traitant Cicéron d'*Allobroge*, c. à d. de *Savoyard*. » Dans la suite, M. Hild croit utile de répéter ce dernier ethnique: « Ce sont les élèves, dit-il, qui appellent dédaigneusement leur maître un *Cicéron savoyard*. » *Savoyard* est ici inexact; c'est de plus un anachronisme.

3. Beaucoup de commentateurs se bornent d'ailleurs à indiquer le sens, en transcrivant une scolie, sans préciser davantage. Telle est cette note de l'édition de Juvénal publiée en 1630, à Amsterdam, chez Jean Blaeu, par Th. Farnabius: « Satrium Ruffum, Ciceronis æmulum, qui Ciceronem Gallicæ cujusdam elo-quentiæ esse dixit ». Page 79, note 13.

4. Vers conservés dans le *De Divinatione*, I.

5. En traitant Cicéron d'*Allobroge*, le rhéteur Rufus aurait-il voulu faire sa cour aux fils ou petits-fils de quelques sénateurs romains hostiles à la nouvelle noblesse venue des Gaules? On sait que l'empereur Claude avait prononcé devant le Sénat un discours favorable aux Gaulois, réclamant pour eux le droit de devenir sénateurs. (Voir Tacite et les *Tables claudiennes*). Rappelons une phrase du discours de Claude: « Ornatissima ecce colonia valentissimaque *Viennensium* quam longo jam tempore senatores huic curiae confert », etc. (Cf. *Gallia*, de M. C. Jullian, p. 172, gravure reproduisant le fragment ci-dessus du discours de Claude). La prospérité de Vienne et l'heureuse carrière de certains Allobroges avaient déplu à l'aristocratie romaine, « qui chargea volontiers

Cette « exubérante richesse » dont parle M. l'abbé Burlet, les Romains ne furent pas toujours unanimes à l'admirer dans l'éloquence de Cicéron. Ce n'est pas seulement au XVIe siècle, surtout par réaction contre l'enthousiasme parfois excessif de certains humanistes, que « l'orateur romain » fut accusé de manquer de concision. Il « languit autour du pot », disait Montaigne. Mais déjà Asinius Pollion lui avait adressé semblable reproche. On connaît d'ailleurs les discussions qui avaient lieu, à l'époque même de Cicéron, entre les partisans de l'éloquence attique et ceux du genre asiatique. Trop grandiloquent Cicéron. De là à « bavard », il n'y a qu'un pas [1]. Plus tard, Sidoine Apollinaire, dans une lettre au gouverneur romain Syagrius [2], qualifie de *loquacitas* l'éloquence du « citoyen d'Arpinum ». Ne serait-ce pas le défaut que le rhéteur Rufus reprochait à l'auteur des Catilinaires [3] ?

Tel était le sentiment de l'érudit Grævius : « Rufus, qui Gallus erat, Ciceronem dixit Allobrogem, quasi ejus dictio esset inflata, qualis erat Allobrogum [4]. »

C'est également en ce sens que le vers de Juvénal est commenté par M. Garofalo : « E notevole, benchè meno dei Provenzali, la loro (= des Allobroges) inclinazione all' eloquenza e alla rettorica, in una maniera che per i Romani divenne tipica [5]. »

Ce *tipica* n'a rien de très précis. L'auteur ajoute en note,

d'outrages ces empereurs amis des provinciaux. » (Ibid. p 43). Elle appelait Claude « un vrai Gaulois », *germanus Gallus*, (dans l'*Apokolokyntose)*, ainsi qu'elle avait autrefois nommé César. César, *gaulois*, Cicéron, *allobroge* : ces qualificatifs. s'ils sont dus à des causes différentes, n'en sont pas moins curieux.

1. Sur la réputation de Cicéron à l'époque de Tacite, voyez le *Dialogue des Orateurs*, notamment XXII : « Nam priores ejus orationes non carent vitiis antiquitatis », etc.

Cf. Edit. GŒLZER, Hachette, 1887, p. 49. Au § XXVI (*ibid.*, p. 60), je relève cette phrase. qui en dit long sur la modestie des rhéteurs contemporains de Rufus : « Quotus enim quisque scholasticorum non hac sua persuasione fruitur, ut se ante Ciceronem numeret, sed plane post Gabinianum ? »

2. SIDOINE APOLLINAIRE. *Lettres*, V, 5 : « *post desudatam Arpinatis opulentiam loquacitatemque...* »

3. Au témoignage de D. NISARD (*Etudes de mœurs et de critique sur les Poètes latins de la décadence*, t. II, p 19 . Cicéron lui-même aurait préparé le déclin de l'art oratoire. Voyez notamment les vives critiques adressées à son traité l'*Orator*. « L'habitude du succès, trop d'estime pour toutes les petites ressources de métier que lui avait suggérées la longue pratique de son art l'amenèrent à discuter gravement, dans son *Orateur*, s'il convient que l'orateur se frappe le front et dérange ses cheveux en l'essuyant. Il préparait ainsi les théories oratoires de l'âge suivant, et la dernière transformation de l'éloquence en un procédé dont les rhéteurs débitaient les recettes ». — Critique juste, en somme, malgré sa sévérité. Mais je doute qu'un rhéteur comme Rufus se fût élevé pour semblables raisons contre les « recettes » mêmes de son art.

4. Voyez le Glossaire de DUCANGE, v° *Adlobrius*.

5. F. GAROFALO, *Gli Allobroges*; Paris, Welter, 1895, p. 101.

après avoir cité le vers de Juvénal : « C'est à peu près le même reproche que les Français modernes ont adressé aux descendants des Allobroges [1]. »

Autre interprétation, voisine de la précédente. Le rhéteur Rufus, se piquant de purisme ou d' « urbanité », aurait employé *allobrox* comme le premier terme venu pour dire : étranger à la ville de Rome, provincial. Cicéron manquerait d'élégance, de « politesse », ou son vocabulaire ne serait pas assez choisi. Tel grammairien méticuleux ne reprochait-il pas à Tite-Live sa « patavinité », sans qu'on sache exactement ce qu'il convient d'entendre sous une telle accusation. Cicéron parlait mal [2], suivant ces délicats [3]. Voilà le sens qu'admettent la plupart des dictionnaires.

Par exemple, le *Dictionnaire de la Langue latine* de Freund, relevant le vers de Juvénal, l'explique ainsi : « *Rufum qui..., id est barbare loquentem* [4]. »

Cicéron traité d' « allophyle » [5], de métèque, si vous préférez, ou de barbare, soit pour être né à Arpinum, soit plutôt pour avoir employé quelque « locution vicieuse », analogue peut-être à ces mots provinciaux que la femme savante, d'après Juvénal lui-même, blâmait dans le langage de son amie osque [6], voilà bien un reproche qui ne manque pas d'une certaine saveur.

Ce sens péjoratif ressort nettement dans une traduction en

1. « Quasi lo stesso rimprovero Francesi moderni han mosso contro i descendenti degli Allobroges. » Cf. BLAVIGNAC, *Etudes sur Genève*, I, 100, sqq.

2. Virgile lui-même ne fut-il pas repris par les Bavius et les Mévius ? On connaît le vers suivant :

Hordea qui dixit superest ut *tritica* dicat.

Au début de la 3e Eglogue, Virgile prête à l'un de ses bergers cette interrogation :

Dic mihi, Damœta, *cujum* pecus ? An Meliboei ?
Non, verum Aegonis.

Suivant l'auteur d'une vie de Virgile attribuée à Donat, ces deux vers auraient été ainsi parodiés :

Dic mihi, Damœta, *cujum* pecus ? Anne latinum ?
Non, verum Ægonis ; nostri sic rure loquuntur.

Voyez la note de l'édition Benoist. *Bucoliques*, III, p. 23. Virgile ne parlait pas latin, puisque ses bergers employaient des locutions « rustiques » ! Il se pourrait que notre « *Allobroga* » fût une critique aussi peu sensée, en tous cas encore moins justifiée, puisque Cicéron lui même s'était plaint à diverses reprises de l'invasion de la *rusticitas*. Cf. notamment *Brutus*. LXXIV, 258 ; *Ad familiares*, IX, 15, 2.

3. Quintilien louait au contraire Cicéron « pour avoir eu un soin extraordinaire de la pureté du langage, et pour n'avoir cessé de crier après son fils, qu'il estudiast sur tout à parler et à escrire purement ». (VAUGELAS, éd. Chassang, I, p. 31).

4. Cette explication est reproduite textuellement dans le Dictionnaire latin-allemand de Karl Ernst GEORGES, éd. de 1879, Leipzig.

5. Ou d'*alienigena*. ce qui nous ramènerait, constatation bizarre, au sens même que nos celtisants attribuent à l'ethnique *Allobroge*.

6. *Nec curanda viris opicae castigat amicae Verba.* (JUVÉNAL, *Sat.* VI, 455).

vers due à Vidalin [1], qui a suivi, déclare-t-il, le texte latin adopté par le Père Tarteron, de la Compagnie de Jésus:

> ... L'enfant rit tant et plus
> Aujourd'hui de son maître; et le fameux Rufus
> Ne traitait Cicéron que du nom d'*Allobroge* [2].

IIº Le relatif est à l'accusatif :

Rufum, quem *toties Ciceronem* Allobroga *dixit*.

C'est la leçon que nous lisons, entre autres éditions, dans celle que publia C.-F. Hermann pour la collection Teubner (Leipzig, 1888). C'est aussi le texte de l'édition savante due à M. Hild. Le sens est totalement différent. Ce n'est plus Rufus qui traite Cicéron d'Allobroge, mais les élèves du rhéteur qui donnent à leur maître cette qualification. Ici le sens ironique ou péjoratif serait encore plus manifeste. Si les jeunes gens avaient eu l'intention d'honorer Rufus en le comparant à Cicéron, Juvénal n'aurait pas dit au vers précédent qu'ils se plaisaient à l'outrager *(caedit juventus)*. On pourrait toutefois soutenir que le second vers est l'antithèse du premier: la jeunesse maltraite Rufus ; pourtant c'est ce même Rufus qu'elle a tant de fois comparé à Cicéron, bien qu'il fût d'origine allobroge. Dans ce cas, *Allobroga* n'est plus une sorte de qualificatif du mot *Ciceronem*, tenant lieu de l'adjectif *Allobrogicum* ; c'est une apposition au relatif *quem* = *quem, cum esset Allobrox, Ciceronem dixit*.

La leçon *quem* est aussi suivie par Holder [3], comme par Teuffel, dans son *Histoire de la Littérature romaine* [4]. Adoptant la glose d'un scoliaste, plusieurs critiques font de ce Rufus un rhéteur gaulois, né sur le territoire de l'Allobrogie. (Cf. Teuffel : « Rufus *(Cicero Allobrox;* Juv. VII, 214). » Rufus serait ainsi le premier en date de nos professeurs régionaux. Voilà comment de simples gloses peuvent enrichir la liste des Savoyards ou Dauphinois ayant eu certaine notoriété ! Pourquoi s'en étonner? Le *Glossaire* attribué à Isidore de Séville, faisant un adjectif du nom propre *Rufus*, ne donne-t-il pas cette explication vraiment extraordinaire : *Allobroga, Gallus rufus* [5]? Allobroge = Gaulois roux.

1. Moulins; Crépin-Leblond. 1888.

2. Ainsi Rufus lui-même donnerait l'exemple. Formé par Cicéron, il traite son maître de haut, avant d'être persécuté par ses élèves. Tels ces enfants drus et forts du bon lait qu'ils ont sucé et qui battent leur nourrice, comme disait La Bruyère. Mais le contexte ne permet pas d'aller jusque-là.

3. HOLDER. *Alt celtischer Sprachschatz*, I, 102. avec la glose du scoliaste: « Rufum, qui Gallus fuit et valde disertus. » Note due à l'obligeance de M. Marteaux, qui nous a également communiqué l'édition de Farnabius.

4. Cf. tome II, p. 284, de la traduction BONNARD et PIERSON.

5. Voyez la correction de Graevius, dans le *Glossaire* de DUCANGE, v° *Adlobrius*.

Devons-nous lire *qui* ou *quem*? C'est une question de manuscrits. La bonne famille donne *quem*, suivant M. Hild[1]. « La leçon *qui toties* pour *quem*, écrit-il, dut être celle de quelques mauvais manuscrits. » Nous constatons pourtant avec lui que cette leçon « a été suivie par un certain nombre [même un bon nombre] de modernes ».

Le vers est ainsi transcrit dans cette édition :

Rufum, quem totiens Ciceronem Allobroga dixit.

Pour expliquer la nuance injurieuse de l'ethnique *Allobroge*, M. Hild prétend que la peuplade de ce nom « resta longtemps rebelle aux bienfaits de la civilisation romaine — les vainqueurs ne s'y fiaient que tout juste, même au temps de Néron (SÉNÈQUE, *Ben.*, 5, 16). » Les Allobroges sont-ils vraiment restés plus longtemps que telle autre peuplade rebelles à la civilisation romaine? Je laisse aux historiens le soin de discuter cette assertion. Elle ne me semble nullement établie.

§. II.

Quel qu'ait été le texte original, l'acception indiquée par Freund et les lexicographes latins a prévalu. Pour la plupart des érudits qui citent les vers de Juvénal (au XVIIe siècle, Chorier paraît être une exception), ce n'est point Rufus qui est un Allobroge; c'est le rhéteur qui s'est permis de traiter Cicéron avec irrévérence. Or cette irrévérence eut de lointaines et de fâcheuses conséquences.

En effet, le vers du satirique est, à notre avis, la cause essentielle du sens péjoratif attribué, de nos jours encore, à l'ethnique *Allobroge* dans la plupart des Dictionnaires, avec aussi peu d'exactitude que de judicieuse critique. Pareille signification, fût-elle antérieure et due au motif indiqué par M. Hild (ce qui est douteux), la citation de Juvénal l'a vulgarisée.

Suivons le mot à travers les siècles.

Au Moyen Age, je n'ai rien trouvé. Si la nuance péjorative est surtout d'origine scolaire ou livresque, elle a dû, sinon prendre naissance, du moins se développer, à l'époque où le texte de Juvénal et des scoliastes a donné lieu à de multiples commentaires, plus spécialement au cours du XVIe siècle. La rudesse des sons *Allobrox* a contribué pour une part, j'imagine, à généraliser parmi les «escholiers» le sens de « barbare».

1. J.-A. HILD, *Juvenalis Satira septima*, texte latin publié avec un commentaire critique (Klincksieck, 1890). Voir p. 81.

Pour découvrir une allusion, j'ai relu divers ouvrages du XVIe siècle où les épigrammes caustiques ne manquent pas, entre autres le factum de Barthélemy Aneau, ainsi qu'un poème latin, *Rapina*, « seu Raporum encomium », dû au bressan Claude Bigothier, « poeta rapicius » (1540). Bigothier se borne à qualifier de « graves » les Savoyards : « *Praesertim* gravibus *fato largita Sabaudis*...[1] » Quant à B. Aneau, on sait qu'il félicita François I et Henri II d'avoir ordonné à la Savoie de « françoiser », pour rendre les Savoyards « de sauvages humains, de *barbares* civilz, de rudes politiez, et de fiers et mauvais, doux et bons, chassans avec la *ferité* des meurs la rudesse de la parolle[2] ». La « Royale Justice » avait exterminé à Chambéry

> En Parlement de Francoise eloquence
> *Barbare* langue et les barbares meurs[3].

S'il y a là quelque allusion au vers de Juvénal, que le fameux régent du Collège de la Trinité avait certainement lu, et sans doute commenté, fort souvent, elle est bien indirecte. La virulente réponse du poète savoyard Marc-Claude de Buttet ne parle pas non plus du satirique latin[4]. Mais, de ce que B. Aneau ne l'a pas cité, pour se couvrir de son autorité, on aurait tort de conclure qu'il n'attribuait pas au vers de Juvénal un sens péjoratif. En s'adressant aux magistrats établis à Chambéry par Henri II, il les qualifie d'« Allobroges ». L'épitre au conseiller Philippe de Monthelon commence ainsi : « *Allobrogum* egregii...[5] » B. Aneau pouvait-il décemment donner au même mot dans son factum une signification péjorative ?

Cette signification, dont les érudits nous fourniraient sans doute quelques exemples tirés des contemporains de Barthéle-

1. Livre 1, vers 3. Voyez la belle édition publiée par J. BROSSARD, p. 82; Bourg, 1891. — En dépit du passage extrait de *Les Etats, empires et principautés du monde*, Genève, 1634. et cité dans la note 2, p. 125 de l'édition Brossard, je considère l'épithète de *graves* comme un éloge et non comme un trait satirique.

2. Cf. F. MUGNIER. *Marc-Claude de Buttet*, p. 131; Paris, 1896. Cette citation est extraite de la Préface écrite par B. Aneau pour le *Stile et Reiglement sur le Faict de la Justice*, Lyon. 1553, sous ce titre: « *De l'Institution de la Royale Cour de Parlement, à Chambéry, en Savoie, sur le Style d'icelle Cour.* »

3. Vers qui terminent le dizain faisant suite à la Préface. *Ibid.*, p. 132.

4. Si, vers le milieu du XVIe siècle, l'appellation de *Cicéron allobroge* avait prêté à une malicieuse ironie, Marot aurait sans doute hésité à dédier les vers suivants « à M. Pelisson. président de Savoye » :

> C'est toy qui es le chef et capitaine
> De tous espritz (la chose est bien certaine);
> Un *Ciceron* quant a l'art d'eloquence...
> (MAROT, *Epître* 64; 1543.)

5. F. MUGNIER, *Ibid.*, p. 100.

my Aneau et de M.-C. de Buttet, ne ressort pourtant nettement qu'au XVIIe siècle [1]. Les Dictionnaires vont en effet l'enregistrer. Par suite de quelles influences ?

Qu'on me permette ici une hypothèse au sujet de Vaugelas. Comme je n'ai pu consulter toutes les œuvres de Ménage et celles de son groupe, je ne puis la confirmer par un texte décisif. Telle qu'elle est, cette hypothèse me paraît cependant assez plausible.

Au XVIe siècle, la langue est loin d'être unifiée. Locutions vendômoises chez Ronsard, lyonnaisismes chez Maurice Scève, gasconnismes chez Montaigne et du Bartas, etc. Que les vocables provinciaux y arrivent, « si le français n'y peut aller », telle est la doctrine, comme l'usage, de la Pléiade jusqu'à saint François de Sales. Pourtant le besoin d'unité s'est déjà fait sentir. Vauquelin de la Fresnaye [2], par exemple, avait demandé aux poètes de ne plus introduire à l'étourdie les termes de province. Malherbe insiste. La réaction s'accentue avec Balzac et l'Académie, avec les Précieuses, avec Vaugelas.

L'Académie à ses débuts propose au Cardinal de Richelieu de « nettoyer la langue des ordures qu'elle avait contractées ». « Il semble, dira son historien, qu'il ne manque plus rien à la félicité du royaume que de tirer du nombre des langues barbares cette langue que nous parlons. »

A cette tâche Vaugelas consacrera sa vie.

Or, comme Malherbe, comme Balzac, Vaugelas est un provincial. Passe encore pour Balzac : sur chaque mot douteux, il consultera l'oreille d'un parisien. Mais Vaugelas ? Ses adversaires, et l'on sait qu'ils furent nombreux, auront beau jeu. De quel droit reprocherait-il à « quelques Parisiens d'avoir corrompu leur langage naturel par la contagion des Provinciaux » ? Voilà ce que demandait Ménage. Celui-ci a bien accusé Malherbe de « normanisme » : Malherbe est de Caen. Vaugelas arrive de plus loin. Et Ménage insinue que l'auteur des *Remarques sur la Langue françoise*, en dépit de son purisme, fait place parmi les mots du « bel usage » à des locutions qui viennent de Savoie. N'est-il pas, disait-il, d'une haute impertinence

1. En vertu d'une bulle datée du 24 juillet 1624, le prieuré de Talloires fut soustrait à la juridiction du monastère de Savigny. Il devint le siège d'un nouvel ordre, celui des « Bénédictins *Allobroges* ». Si le mot avait impliqué une signification péjorative, on peut croire qu'il n'eût pas été choisi.

2. Cf. *Art poétique :* « Il faut... ne recevoir plus la jeunesse hardie
A faire ainsi des mots nouveaux à l'estourdie,
Amenant de Gascongne ou de Languedouy,
D'Albigeois, de Provence, un langage inouy. » (II, 907).

Qu'un estranger et *Savoyard*
Fasse le procès à Ronsard [1] ?

Au lieu de « Savoyard » les adversaires de Vaugelas pouvaient dire « Allobroge [2] ». C'est ce dernier terme qu'emploiera Boisrobert dans l'une de ses *Epîtres* :

« Il parle françois comme un *Allobroge*. »

Cette citation est le premier exemple certain que nous ayons trouvé chez les auteurs. De l'épître de Boisrobert la locution va passer dans les dictionnaires, sans interruption, depuis le XVIIe siècle jusqu'aux plus récents. Elle s'enrichira même de nouvelles acceptions. De langage incorrect on aboutit à grossièreté du langage, grossièreté des mœurs, grossièreté tout court, ou sottise. Ainsi Richelet a l'article suivant :

ALLOBROGE, s. m. Grossier, dont on fait peu de cas. [Ah ! tu me traites d'*Allobroge !*] — Suit la citation de Boisrobert, ainsi commentée : « Il parle le françois comme un *Allobroge*. C'est mal parler François [3]. »

Le *Dictionnaire de Rimes*, du même auteur, enregistre :

ALLOBROGE, au fig., sot, *fatuus* [4].

Au XVIIIe siècle, les Dictionnaires recueilleront d'autant plus volontiers l'acception péjorative que Voltaire en aura fait un usage vraiment excessif. *Allobroge, gaulois, velche* et *barbare* [5] sont pour lui quatre synonymes [6]. Il en accable les mauvais écrivains, ceux-là surtout qui sont des adversaires. N'est-il pas curieux de constater que, sous la plume de Voltaire, le terme générique signifiant *gaulois* et celui de l'une des plus renommées parmi les « cités » gauloises aient le même sens péjoratif ?

Transcrivons d'abord quelques textes.

1. *Requeste des Dictionnaires* (1646).

2. « Toutes les époques ont connu de semblables manières de dire. Dans la bouche de Malherbe, presque tout ce qui était mal écrit était *gascon*. Ce que ses contemporains n'entendaient pas, et que nous baptisons *chinois*, était pour eux du *bas-breton* ou du *haut-allemand*, de même que ce qu'ils n'admiraient pas était *gothique*. *Parler chrétien*, qu'on trouve dans Pathelin et ailleurs, n'est guère plus précis ». (F. BRUNOT. *Histoire de la Langue française*, I, p. 20).

3. *Dictionnaire François* ; 2e éd., chez Benoist Bailly : Lyon, 1681.

4. *Dictionnaire de Rimes* ; Paris : éd. de 1760, p. 536.

5. Cf. édit. FALLEX des *Lettres choisies*, p. 287, note : « *Welches*, nom germanisé des anciens Gaulois. Voltaire en fait le synonyme de *Barbares* et en qualifie sans cesse ses contemporains sans goût, sans lumières, ou sans humanité. »

Sur *velche* et la « nuance méprisante » de ce mot, cf. Gaston PARIS, *Romani, Romania* (in *Mélanges Linguistiques*, I, 9). *Romanus* se traduisait en allemand par *Walah*, d'où *valaque (blaque)* et *velche*. *Ibid.*, p. 18, et *Romania*, I (1872).

Voyez ce curieux passage, à propos de la corruption de la langue française : « Le plus insupportable reste de la barbarie *velche* et *gauloise* est dans nos terminaisons en *oin*. »

6. Ailleurs *velche* et *gothique* ont le même sens !

À l'article *Goût* du *Dictionnaire philosophique*, Voltaire écrit, en faisant allusion aux tragédies de Crébillon : « D'où vient qu'en musique des sons aigres et discordants n'ont flatté l'oreille de personne et que cependant, de très mauvaises tragédies *barbares*, écrites dans un style d'*Allobroge*, ont réussi, même après les scènes sublimes qu'on trouve dans Corneille? »

On lit de même, dans une lettre datée du 25 février 1772 : « En style *allobroge* et inintelligible. »

Nous relevons encore la phrase suivante (article intitulé : *De la Corruption de la langue française)* : « Quelques auteurs, qui ont parlé *allobroge* en français, ont dit *élogier* au lieu de louer, ou faire un éloge; *par contre*, au lieu d'au contraire; *éduquer*, pour élever, ou donner de l'éducation ; *égaliser* les fortunes, pour égaler. »

Ce dernier passage me paraît être la clef de beaucoup d'autres. *Allobroge* Crébillon ; *allobroges* l'abbé Trublet, et Labaumelle, et Fréron; *allobroges* Maupertuis, toujours, et Frédéric II, après la rupture. Mais le véritable Allobroge, ne serait-ce pas le citoyen de Genève? Quel plaisir pour Voltaire de décocher à Jean-Jacques (et peut-être à tous les Genevois, qu'il n'aime guère), même en paraissant viser d'autres adversaires, un mot qui vaudrait toute une épigramme!

« L'auteur des perfides *Lettres sur la Nouvelle Héloïse*, dit avec raison M. A. François [1], était passé maître dans l'art d'envelopper ses traits, d'en déguiser au besoin l'origine et l'exacte destination. » Assurément, comme le constate l'érudit professeur genevois, « il est malaisé d'établir jusqu'à quel point ces reproches atteignent Jean-Jacques Rousseau ». M. François pense bien que Rousseau est visé par les allusions du *Dictionnaire philosophique*; mais il ne saurait le prouver. C'est également ma conviction. J.-Jacques doit figurer en bonne place parmi ces « beaux esprits des pays étrangers qui ne connaissent pas l'usage [2] »; il est au premier rang de ces « auteurs qui ont parlé *allobroge* en français [3] ».

1. Alexis François, *Les Provincialismes suisses-romands et savoyards de J.-J. Rousseau*, p. 1 et 2. (Extrait du tome III des *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*.)

2. *Dictionnaire Philosophique*.

3. On peut rapprocher de ce passage la boutade sur les mots en *isme*, qui termine une lettre à Lejeune de La Croix, datée de Ferney, 26 juin 1773 : « Le vieillard n'a pas le fatuisme de croire avoir raison, il s'en faut beaucoup : mais, comme il a embrassé depuis longtemps le tolérantisme, il espère qu'en faveur de l'analogisme, M. de la Croix voudra bien, malgré son atticisme, permettre à un homme qui est depuis vingt ans en Suisse un solécisme ou un barbarisme. » Vivre en Suisse, c'est altérer la pureté de son langage; à plus forte raison un écrivain d'origine helvétique ne saurait-il, suivant Voltaire, parler français correctement.

N'est-il pas curieux de rapprocher des boutades de Voltaire le passage suivant d'un critique italien qui rend hommage à la Savoie? Il oublie, il est vrai, saint François de Sales ; mais il met au nombre de ses grands écrivains « le *quasi Allobroge* J.-J. Rousseau ». « Ella non è cosa indegna di considerazione, il notare che Savojardo fu uno dei primi legislatori del Francese idioma, che un altro Savojardo, cioè l'Abate di S. Real v'introdusse, nel modo di trattare la Storia, e nuvo spirito, maggior dignità e vaghezza, e che finalmente, ai tempi a noi più vicini, il *quasi Allobrogo* G. G. Rousseau adornò la Francese litteratura di nuovo carattere di fervida et concettosa eloquenza [1]. » C'est ainsi que le sénateur « velche » di Barrollo devait venger Allobroges, et même demi-Allobroges, des lardons de M. de Voltaire.

Après les passages que nous avons cités, faut-il nous étonner de lire dans un *Dictionnaire portatif*, « comprenant la Géographie et l'Histoire universelle », publié à Avignon en 1760, l'article suivant :

« Le nom d'*Allobroge* a été assez longtemps une injure ; et l'on dit encore de celui qui écorche la langue françoise qu'il parle comme un *Allobroge*. On entend cependant aujourd'hui communément par ce mot les Savoyards. »

Ce texte est doublement intéressant. Il nous apprend qu'en 1760, alors que Voltaire jugeait à propos de faire du mot l'usage qu'on a vu, l'auteur de ce dictionnaire de vulgarisation constatait que le sens injurieux avait disparu. En second lieu, comme le fait le *Dictionnaire de Trévoux*, il enregistre la restriction du sens : le mot ne désigne plus communément qu'une partie des fils de l'antique Allobrogie [2].

Nous voici parvenus au XIXe siècle. Pour critiquer quelques-uns des innombrables dictionnaires parus depuis cent ans, il conviendra de les distinguer : il y a les dictionnaires qui contiennent des articles historiques, et ceux qui se bornent à constater l'usage contemporain.

1. *Mem. sull' Abate S. Réal*, cité par GRILLET, *Dict. historique*, I, 206.

2. L'article du *Dictionnaire de Trévoux* est absolument contradictoire : « Aujourd'hui par *Allobroge* nous n'entendons que les Savoyards, et de là est venu que dans le style comique et burlesque, il est pris pour grossier. Il parle François comme un *Allobroge*. Cette manière de parler n'est pas nouvelle, et nous trouvons dans Juvénal. Sat. VII, v. 214, qu'un certain rhéteur Gaulois, nommé Rufus, et qui eut de la réputation, traitait Cicéron d'*Allobroge* par mépris. » L'auteur de ces lignes croit, avec un scoliaste de Juvénal, que Rufus était un rhéteur gaulois. On n'est pas gaulois pour « traiter Cicéron d'Allobroge ». Si le sens péjoratif a l'origine indiquée au début du passage que nous citons, peut-on dire que « cette manière de parler n'est pas nouvelle » et remonter jusqu'à Juvénal ?

Qu'un Littré[1] enregistre, sous le mot *Allobroge*, avec une ou plusieurs citations, le sens péjoratif, qui pourrait s'en formaliser? Ainsi feront les auteurs du *Dictionnaire général*[2], MM. Darmesteter, Hatzfeld et Thomas. Mais, quand on vient nous dire qu'*Allobroge*, de nos jours, dans le langage usuel, désigne un mauvais écrivain ou un sot, nous avons bien le droit de protester contre cette « sottise ». Qui d'entre nous, à Paris, à Lyon ou ailleurs, a jamais entendu, dans une conversation, le mot *allobroge* employé avec semblable acception? Tous ces dictionnaires dits usuels sont trop souvent copiés sans critique. Le *Nouveau Larousse illustré* a trouvé selon nous une formule plus exacte et plus équitable: « On l'a aussi employé quelquefois, comme nom commun, pour désigner un homme lourd, d'un esprit inculte. » Mais noter simplement, comme l'ont fait Larive et Fleury (*Dictionnaire français illustré des Mots et des Choses* (1891): *Allobroge*, homme grossier, c'est pis qu'une injure gratuite, c'est une assertion fausse[3]. Des vocabulaires français usuels, la glose précédente passe dans certains Dictionnaires français-latin. Tel celui de M. Edon[4]. Elle y est encore plus déplacée. Voilà où nous a conduits le rhéteur Rufus, contemporain des doctes grammairiens Encelade et Palémon.

Il est temps sans doute de résumer et de conclure, après avoir recouru à l'obligeance des lecteurs qui auront la faculté de compléter ces indications en consultant les textes que nous n'avons pas sous la main (par exemple les factums des adversaires de Vaugelas, les œuvres des Scaliger et des Scioppius, etc.) Le mot *allobroge* a reçu une valeur péjorative. C'est un fait. Il ne l'a plus dans la langue parlée à notre époque: c'est un autre fait. Sont à rectifier tous les dictionnaires de l'usage actuel qui continuent à transcrire la même remarque devenue inexacte. Les dictionnaires enregistrent l'usage; ils peuvent parfois le créer, ne fût-ce qu'auprès des étrangers. Nous avons jugé utile d'intervenir, avant qu'il y eût prescription.

Au reste le péjoratif a-t-il été employé couramment dans la

1. Cf. ALLOBROGE 2. Familièrement: un homme grossier qui manque de sens. Exemples choisis: « C'est un franc *Allobroge.*» « A-t-on jamais vu un pareil *Allobroge?* »

2. « *Allobroges*, peuplade des Alpes. dont le nom chez les Romains était déjà une injure. » Avec citation de Richelet et de Voltaire

3. Cf. LAURENT et RICHARDOT: *Petit Dictionnaire étymologique de la Langue française*, article *Allobroge*; Paris. 1893.

4. *Allobroge*, « 2° Fig. : un sot, un rustre. (Voyez ces mots) ». Ce sens n'est pas relevé dans le *Dictionnaire français-latin* de GŒLZER, non plus que dans celui de QUICHERAT et CHATELAIN.

conversation, sauf peut-être dans celle des écoliers, limousins ou autres ? Nous en doutons. Quelle en est l'origine ? Probablement un vers de Juvénal, qui peut s'interpréter de diverses façons. Je ne sache pas d'écrivain grec qui ait donné cette valeur au nom de la peuplade gauloise, ni même un autre auteur latin classique. Le provençal, comme l'italien, l'ignore, ainsi que les parlers dialectaux.

Singulière fortune (ou infortune) que celle de ce mot. Mais songeons qu'une foule d'ethniques[1] ont subi un sort analogue[2]. *Allobroge*, d'ailleurs, n'aurait pas besoin d'être réhabilité. « *Gens jam inde nulla gallica gente opibus aut fama inferior* », écrivait déjà Tite Live[3], en rappelant comment, il y a vingt et un siècles, ceux qui portaient ce nom apparurent pour la première fois dans l'histoire. Au XVIIe siècle, Chorier fait de ces mots un commentaire enthousiaste[4]. Ténacité, fermeté, prudence, pénétration, amour de la patrie et de l'indépendance, telles sont les qualités qu'évoque le nom de l'ancien peuple gaulois, suivant un historien qui l'a beaucoup aimé, pour avoir connu de très près ses descendants dauphinois[5].

Aussi bien, depuis longtemps, *Allobroge* n'a plus d'autre synonyme (et ce n'est pas un Allobroge qui se plaît à le constater) que l'épithète dont ce mot est suivi dans l'hymne connu de tous : *Allobroge*, c'est-à-dire vaillant[6].

J. DÉSORMAUX.

Annecy, 3 janvier 1917.

1. Sur les railleries que se renvoyaient différents peuples (Français, Italiens, Espagnols, Savoyards) vers le commencement du XVIIe siècle, on trouvera de curieux témoignages dans *La Moquerie Savoyarde*, pièce de 1604 en patois savoyard. Voyez page 23 de l'éd. CONSTANTIN (Annecy, Abry, 1884), ou p. 9 de l'éd. ORSIER (Paris, Champion, 1910). Même texte, *Revue de la Renaissance*, t. X (1909), p. 121. Citons ces quelques vers :

Parlin poi de lo lingagio
Un Fransey en son usagio
Se moquera dou Savoyar,... etc.

Ceux qui se piquaient d'une plus grande érudition remplaceront simplement ce dernier mot par *Allobroge*.

2. Cf. *béotien* (Pindare était de Thèbes !), qui est adopté par nos romantiques comme synonyme de *philistin ; opicus*, osque, chez les Latins ; chez nous *auvergnat*. Pour les humanistes italiens du XVIe siècle, le parler *lombard*, etc.

3. TITE-LIVE, XXI, 31.

Voyez toutefois au chapitre suivant la description des *montani*, mot qui paraît désigner un peuple différent, XXI, 32. Cf. MICHELET, *Hist. romaine*, tout le récit, adapté de Tite-Live.

4. Cf. CHORIER, *Histoire de Dauphiné*, livre II.

5. M. de CROZALS : *Le Caractère Dauphinois* (cité par Garofalo).

6. Les glorieuses listes dressées par M. Miquet ne seraient-elles pas le plus éloquent des commentaires ?

Bibliothèque publique d'Annecy

1744-1900

(Suite.)

Règlements de la Bibliothèque.

La Municipalité annécienne, en 1838, était en possession d'un choix de livres assez varié, d'un local suffisamment spacieux et de rayons pour les recevoir; en un mot de tout ce qui constitue une bibliothèque privée. Pour l'ouvrir au public, l'autorité compétente avait à donner une autorisation, qu'elle subordonnera à l'approbation préalable d'un *règlement*, d'un *catalogue* et d'un *bibliothécaire*. Telles sont les trois étapes à franchir pour arriver à la réalisation du désir exprimé en ces termes, dès le 20 janvier 1828 (fol. 218), par la Municipalité annécienne :

> Le Conseil croit devoir réitérer à cet égard les instances déjà faites par le Conseil double lors de la formation du budget de 1828, et manifester le vif désir qu'il éprouve de faire jouir les habitants de cette ville des avantages de l'ouverture régulière de la Bibliothèque publique, qui offre à toutes les classes de la société, et principalement à la jeunesse studieuse, un délassement à la fois utile et agréable.

Toutes les délibérations relatives à la Bibliothèque portent l'empreinte de la même préoccupation, l'expression du même désir, notamment celles du 14 mai 1836 (fol. 200), 14 août 1837 (fol. 29), 7 déc. 1837 (fol. 42), etc.

Dans la séance où il rendit compte du succès de ses démarches auprès de l'Intendant [1], le syndic observe qu' « il conviendrait aussi de s'occuper déjà à présent de la rédaction d'un règlement pour le service de la Bibliothèque, et pour prescrire les obligations de la personne qui serait chargée de sa conservation ».

Il ne se trouva pas un membre pour faire observer au Syndic qu'on ne pouvait avoir que l'embarras du choix entre les règlements de 1765, de 1808 et de 1812 [2]. D'une voix unanime,

1. 13 déc. 1837, fol. 45.

2. La plupart des dispositions du nouveau règlement sont empruntées aux anciens.

le Conseil « délègue MM. Levet, Philippe et Chaumontel, trois de ses membres, pour dresser le projet d'un règlement pour la Bibliothèque, à devoir être soumis au Conseil de ville ».

Les Commissaires ne paraissent pas avoir accepté le mandat que leur confiaient tous leurs collègues. En effet, à la séance du 1er décembre 1838 (fol. 482), « M. le Syndic fait donner lecture du projet de règlement dressé par M. Curtat, l'un de ses membres ».

Le Bureau, d'une voix unanime, est d'avis d'en adopter toutes les dispositions, sauf en ce qui concerne les jours et heures d'ouverture, qu'il pense devoir fixer comme suit :

Le jeudi, dès 9 h. du matin à midi, et dès 2 h. à 5 h., et les lundi et samedi, dès 1 h. à 5 h. du soir.

De son côté, le Bureau d'administration de la Bibliothèque avait élaboré un projet de règlement, dont il fut donné lecture à la séance du 6 décembre. A la suite de cette lecture, « le Conseil délègue M. le chevalier de Juge, et MM. Dunant, Anthonioz et Levet, conseillers, aux fins d'examiner ce projet, et lui soumettre leurs observations et propositions ».

Le travail des délégués fut poussé avec assez d'activité pour qu'il fût possible au Syndic d'en rendre compte à la séance du 13 décembre (fol. 76).

Après en avoir ouï la lecture et en suite de discussion sur chaque article du projet présenté, chacun des Membres du Conseil a été appelé à donner son vote sur l'ensemble des propositions de sa Commission — et les voix ayant été recueillies, il en résulte que l'unanimité s'est prononcée pour l'adoption, sauf quant au second paragraphe de l'art. 11, qui a été rejeté par deux voix, et sur lequel S. E. M. le comte de Sales a déclaré s'abstenir de voter.

En conséquence, le Conseil, à la majorité de 8 voix, arrête comme suit le projet de règlement adopté pour la Bibliothèque publique de cette ville.

SERVICE D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Art. 1.

Une Commission de cinq Membres, désignée par le Conseil de ville, et dont deux au moins seront pris dans le sein de ce Conseil, sera chargée spécialement de veiller à la conservation et à l'ouverture de la Bibliothèque de cette ville. Cette Commission, qui sera présidée par le plus âgé de ses Membres, se réunira aux époques qui seront par elle déterminées.

Art. 2.

Cette Bibliothèque sera en outre confiée aux soins et à la vigilance d'un Bibliothécaire, qui sera aussi nommé par le Conseil de ville,

Art. 3.

La Commission directrice, lors de l'entrée en fonctions du Bibliothécaire, remettra à celui-ci un double du catalogue des divers livres existants dans la Bibliothèque, ainsi que de l'état de l'ameublement qui s'y trouve, et après avoir vérifié le tout et en avoir reconnu la sincérité, le sus dit Bibliothécaire en fera son chargé et en deviendra responsable. Ce chargé sera remis à l'Administration de la ville, et joint au catalogue original qui y est, et doit y rester déposé.

Art. 4.

La Commission pourra faire le revêtissement du catalogue ou inventaire, chaque fois qu'elle le jugera nécessaire. Il sera toujours fait en l'assistance et en contradiction du Bibliothécaire.

Art. 5.

Les acquisitions de livres et d'ameublement, et les échanges seront faits sur la proposition de la Commission, approuvée par le Conseil de ville.

Art. 6.

Le Bibliothécaire sera chargé exclusivement de la tenue des divers registres et livres de compte de la Bibliothèque.

Art. 7.

Les acquisitions seront consignées et constatées au fur et à mesure qu'elles auront lieu, au bas de l'inventaire général Il en sera de même des dons qui pourraient être faits. En ce dernier cas, on indiquera les noms des donateurs. Ces additions à l'inventaire général seront portées à la connaissance de l'Administration de la ville, par les soins de la Commission directive.

Art. 8.

Le traitement du Bibliothécaire sera fixé par le Conseil.

Art. 9.

Le Bureau d'administration de la ville mettra à la disposition du Bibliothécaire l'un des valets de la ville pour le service de la Bibliothèque.

Art. 10.

Le bois de chauffage, l'encre, les plumes, le papier, les règles, les crayons, les compas, et autres objets nécessaires à l'usage de la Bibliothèque, seront fournis par le Bureau d'administration de la ville, sur mandement du Bibliothécaire, visé par la Commission directrice.

SERVICE INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

Art. 11.

La Bibliothèque sera ouverte au public trois jours chaque semaine, savoir: le jeudi dès 9 h. du matin à midi, et dès 2 h. à 5 h. du soir, et les lundi et samedi dès 1 h. à 5 h. du soir.

Elle sera cependant ouverte tous les autres jours de la semaine pour les personnes qui se chargeront, au moyen d'un abonnement, de faire un

supplément au traitement du Bibliothécaire, et de pourvoir au surcroît de frais d'éclairage et de chauffage.

Art. 12.

Les personnes admises pourront demander et lire, selon leur volonté, tout ouvrage qui sera dans la Bibliothèque, toutefois, sans pouvoir se servir elles-mêmes pour déterminer leur choix. Le Bibliothécaire leur communiquera, si elles le demandent, l'inventaire qui est à sa disposition.

Les ouvrages qui ne peuvent être lus qu'avec autorisation seront fermés sous clef.

Art. 13.

Chaque personne, avant de sortir, remettra au Bibliothécaire les livres qui auront été mis à sa disposition.

Art. 14.

Les lecteurs devront se munir du papier, des plumes et des crayons dont ils auront besoin.

Art. 15.

Il est expressément défendu au Bibliothécaire de laisser sortir les livres de la salle, sous quelque prétexte que ce soit.

Art. 16.

Tout lecteur sera responsable du volume qui lui aura été confié. Il sera obligé de le représenter dans le même état, ou d'en procurer un autre semblable, s'il le détériore.

Art. 17.

La conservation de toutes les machines de physique, et de tous les instruments de Mathématiques, sera aussi confiée à M. le Bibliothécaire, sous sa responsabilité personnelle. Il sera dressé de ces instruments et machines un inventaire séparé, et à double minute, dont l'une restera à l'usage du Bibliothécaire et l'autre servira à l'usage de l'Administration de la ville. Celui-ci devra être revêtu d'un chargé, de la part du Bibliothécaire.

Si quelques Elèves du Collège royal, ou tous autres, avaient besoin de ces instruments et machines pour faire quelques expériences, ils devront s'adresser à la Commission directrice pour obtenir l'autorisation nécessaire, aux conditions qu'elle prescrira.

Art. 18.

Tous les lecteurs devront garder le silence, et conserver l'ordre et la décence convenables.

Art. 19.

Lorsque le présent aura été revêtu de l'approbation de l'autorité compétente, il sera imprimé et affiché dans l'endroit le plus apparent de la Bibliothèque. Il sera de même affiché aux lieux accoutumés de la ville d'Annecy, afin que tous les habitants puissent en prendre connaissance, et profiter, à leur volonté, des avantages de cette institution.

Sur ces entrefaites fut publiée l'ordonnance des 22 février-23 mars 1839. L'article 42e, titre 3, de cette ordonnance veut que « tous règlements de l'autorité locale sur le service public, l'établissement du service de nuit, et les fonds affectés aux dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions soient adressés au Ministère de l'Instruction publique, et y restent déposés ».

Le règlement de notre Bibliothèque demeura si bien déposé au Ministère que, par délibération du 16 décembre 1839 (fol. 110), le Conseil charge M. le Syndic et le Bureau d'Administration de solliciter vivement l'approbation du Règlement. Ses mandataires eurent beau presser et solliciter; le Conseil dut attendre jusqu'au 3 juin 1840 la lettre de l'Intendant transmettant au Syndic l'autorisation ministérielle[1].

A teneur du dernier article, le règlement devait être imprimé et affiché. Mais on n'a pas oublié que l'accord était loin d'être fait en ce qui concernait les jours et les heures d'ouverture de la Bibliothèque au public; c'est pourquoi, « il parut convenable, pour ne pas retarder l'impression du règlement, de laisser en blanc, dans le tirage qui en sera fait, les jours et les heures de l'ouverture, qui pourront ensuite y être ajoutés à la main ».

A la même séance, qui se tint le 27 février 1841 (fol. 16), « le Bureau charge M. le Syndic de donner les dispositions convenables pour l'impression, à 120 exemplaires, du règlement dont il s'agit ». Le travail fut exécuté par M. Aimé Burdet, imprimeur.

Cependant, par lettre en date du 10 mai 1841, Rnd Favre avait demandé l'ouverture de la Bibliothèque les lundi, mercredi et vendredi, dès quatre heures du soir jusqu'à huit. La pensée du bibliothécaire était évidemment de favoriser les employés de bureau et les ouvriers, en leur permettant de se délasser dans la lecture des travaux de la journée. Par délibération du 4 juin, la Commission directrice de la Bibliothèque émit un avis négatif sur l'objet de la dite demande. Le 11 décembre suivant (fol. 14), le Conseil déclare à son tour qu'il n'y a pas lieu de modifier l'article 11 du règlement.

La première difficulté est vaincue; venons maintenant à la seconde.

1. Séance du 25 juillet 1840, fol. 127.

Catalogues de la Bibliothèque.

Le catalogue Babin, dressé en 1796, avait été reconnu incomplet [1]; le catalogue Saillet, dressé en 1802-1803, n'était plus au point; la nécessité d'un nouveau catalogue se faisait vivement sentir.

On songea d'abord à confier ce travail au Bibliothécaire [2]. Une année se passa, et la nomination du Bibliothécaire n'ayant pas chance d'aboutir dans un avenir prochain, par délibération du 13 décembre 1838 (fol. 78),

> Le Conseil charge spécialement le Bureau d'administration de faire dresser incessamment le catalogue général des livres de la Bibliothèque publique, en employant pour cette dépense partie des fonds disponibles au budget de l'année courante, pour réparations à la Bibliothèque,

Ainsi mis en demeure, le Bureau ne perdit pas de temps. Le 22 décembre suivant, fol. 388, d'une voix unanime, il fut d'avis d'accepter les propositions du libraire Prévot, demandant à se charger du travail.

> Le Sr Prévot, négociant libraire en cette ville, se charge de dresser, à deux exemplaires, outre le brouillon original, le catalogue général des livres de la Bibliothèque publique de cette ville, par lettre alphabétique et par ordre de matières, avec indication du nom des auteurs, du nombre des volumes, du format et de la date de l'édition de chaque ouvrage, et de livrer son travail achevé pour le 1 mars prochain, moyennant la somme de deux cents livres, qui lui seront payées après l'exécution du travail, et la vérification qui en sera faite par l'Administration.

Il n'était que temps de se hâter, car, par lettre du 17 janvier 1839 [3], l'Intendant du Genevois avise le Syndic d'Annecy que le Ministre de l'Intérieur désire avoir communication du catalogue de la Bibliothèque, « et qu'au moyen d'un signe conventionnel on y fasse connaître ceux qu'il convient de tenir sous clef, pour n'être livrés à la lecture qu'aux personnes qui seraient munies d'autorisation ».

D'autre part, l'article 37 du titre 3 de l'ordonnance des 22 fév.-23 mars porte que :

> Les catalogues de toutes les Bibliothèques appelées à participer aux distributions de livres, pour lesquelles sont et demeurent affectés les ouvrages provenant soit du dépôt légal, soit des souscriptions, devront être adressés au Ministère de l'Instruction publique et y constituer le grand livre des Bibliothèques de France, lequel sera tenu à la disposition de tout bibliographe, littérateur ou savant.

1. 9 mars 1800.
2. 13 déc. 1837, fol. 45.
3. Arch. munic. nº 16.

Lettres et ordonnances marchaient plus vite que le catalogue. Au 1er mars, le travail n'était guère avancé. Le 10 août, (fol. 69)

Le Bureau :

Considérant qu'il résulte des observations contenues dans la demande du Sr Prévôt que ce dernier serait lésé dans le prix du travail dont il s'est chargé si l'Administration exigeait impérieusement, ainsi qu'elle en a le droit, aux termes des conventions, la remise d'un second exemplaire du catalogue, eu égard que ce travail a été long et pénible, et a nécessité l'emploi d'un aide pendant près de trois mois que le travail a duré ;

Arrête qu'il sera fait mandat de 200 l. pour solde du travail exécuté par le dit Sr Prévôt... (un deuxième exemplaire sera fait aux frais de l'Administration).

Le catalogue de Prévôt se divise en 22 sections, savoir :

1. *Théologie*. 83 in-folio, 55 in-4°, 61 in-8°, 149 in-12.
2. *Saints Pères*. 100 in-folio, 3 in-4° 4 in-8°, 1 in-12.
3. *Controverses*. 17 in-folio, 93 in-4°, 53 in-8°, 87 in-12.
4. *Traités divers. Mélanges théologiques*. 20 in-folio, 46 in-4°, 71 in-8°, 76 in-12.
5. *Bibles. Interprètes et Commentateurs*. 74 in-folio, 79 in-4°, 17 in-8°, 53 in-12.
6. *Sermons. Prônes Homélies. Livres de Piété et de Morale*. 5 in-folio, 24 in-4°, 123 in-8°, 312 in-12.
7. *Droit canonique*. 76 in-folio. 26 in-4°. 13 in-8°, 18 in-12.
8. *Droit civil*. 61 in-folio, 44 in-4°, 33 in-8°, 46 in-12.
9. *Médecine*. 4 in-folio, 13 in-4°, 46 in-8°, 41 in-12.
10. *Histoire sacrée et ecclésiastique*. 65 in-folio, 177 in-4°, 21 in-12.
11. *Histoire et Vies*. 4 in-folio, 12 in-4°, 71 in-8°, 22 in-12.
12. *Histoire profane. Voyages et Géographie*. 25 in-folio, 101 in-4°, 88 in-8°, 158 in-12.
13. *Histoire naturelle*. 2 in-folio, 43 in-4°, 68 in-8°.
14. *Deux manuscrits sur parchemin*.
15. *Beaux-Arts et Métiers*. 8 in-folio, 132 in-4°, 45 in-8°, 29 in-12.
16. *Œuvres complètes*. entre autres, celles d'Helvétius, de Rousseau et de Voltaire. 147 in-8°.
17. *Dictionnaires*. 63 in-folio, 49 in-4°, 50 in 8°, 1 in-12.
18. *Mélanges*. 2 in-folio, 32 in-4°, 147 in-8°, 166 in-12.
19. *Politique*. 4 in-folio, 20 in-8°, 29 in-12.
20. *Mélanges latins, scriptores latini*. 3 in-folio, 19 in-4°, 92 in-8°, 93 in-12.
21. *Livres divers, hébreux, syriaques, grecs et latins*. 22 in-8°, 93 in-12.
22. *Livres en langue anglaise*. 8 in 8°, 1 in-12.

Le Sr Prévôt avait donc inscrit 616 in-folio, 948 in-4°, 1174 in-8° et 1366 in-12, soit au total 4104 volumes. A ce chiffre, il faudrait ajouter 198 volumes in-18, in-24, in-32, et un certain nombre d'ouvrages dont le format ou le nombre de volumes ne sont pas indiqués ; on arriverait ainsi à cette conclusion qu'en 1839 la Bibliothèque d'Annecy se composait d'environ

4400 volumes. On rencontre des ouvrages incomplets, mais en assez petit nombre. Le nom de la plupart de ces ouvrages trahit leur origine; lorsqu'ils furent catalogués, ne portaient-ils point encore la signature ou le sceau des Corps religieux auxquels la Révolution les arracha ?

On n'a pas oublié que le catalogue ci-dessus devait être envoyé au Ministère de l'Instruction publique. L'Intendant du Genevois par les mains duquel la filière hiérarchique le faisait passer, le laissa plus de six mois dormir dans ses cartons. Il lui avait été expédié le 17 septembre 1839, et ce ne fut que par lettre du 7 avril 1840 que l'Intendant s'excusa auprès du Syndic d'Annecy de son oubli.

Mon désir, dit-il, serait d'envoyer immédiatement votre catalogue à S. E. M. le Ministre de l'Intérieur, afin que cette ville pût être autorisée d'ouvrir sa Bibliothèque au public ; mais j'ai dû remarquer qu'on a négligé de désigner les œuvres qu'on aurait intention et qu'il serait convenable de tenir fermées à clef

Cela étant prescrit par la dépêche ministérielle du 14 janvier 1839, je me trouve obligé de vous le renvoyer avec prière d'y faire ajouter ces annotations..... [1].

Les annotations furent rédigées avec un si louable empressement que, le 3 juin [2], l'Intendant du Genevois communique au Syndic une lettre du Ministre de l'Intérieur, en date du 29 mai. S. E. « non seulement approuve la délibération prise par cette Administration de tenir fermés à clef les livres dont la lecture pourrait être nuisible à toute sorte de personnes, mais elle en a témoigné beaucoup de satisfaction.

« Cependant à ceux déjà marqués dans le catalogue, S. E. veut qu'on ajoute encore dans les livres indiqués dans la note A, et ceux de la note B, s'ils appartiennent aux auteurs désignés dans la même note. »

Toutes les formalités étant faites du côté du catalogue, il ne restait plus maintenant, pour obtenir l'autorisation d'ouvrir la bibliothèque, qu'à procéder à la nomination d'un bibliothécaire.

Avant d'aller plus loin, il ne sera pas inutile d'observer que, dès le début, le catalogue Prévôt ne fut pas regardé comme un chef-d'œuvre; il portait trop l'empreinte de la hâte avec laquelle il avait été confectionné.

Aussi, à la séance du 5 décembre 1849 (fol, 45), n'avons-

1. Arch. munic. n° 36.
2. Ibid. n° 17.

nous pas lieu d'être étonnés d'entendre « lecture du rapport de la Commission nommée pour la surveillance de la Bibliothèque.

« La Commission, en réservant le vote de ses membres sur « le choix à faire, émet le vœu, en ce qui concerne la place de « bibliothécaire, que, quel que soit le candidat sur lequel le « choix du Conseil s'arrêtera, avant de recevoir sa nomination « il soit astreint, par des conventions formelles, à faire le « catalogue et le classement complet de tous les ouvrages « dont se compose la Bibliothèque publique, suivant un ordre « méthodique qui sera ultérieurement déterminé, et dans le « délai que le Conseil jugera convenable de fixer. »

Bibliothécaires.

Dès le 20 juin 1828, le Conseil municipal inscrivait « à son budget la somme de 400 l. pour servir à former le traitement annuel d'un bibliothécaire, et pour frais de chauffage de la Bibliothèque publique » (fol. 218.).

Il était sage, de la part du Conseil, de préparer le traitement d'un homme spécialement chargé de tirer les livres de la poussière et de l'entassement dans lequel ils se détérioraient. Malheureusement, il ne fut pas donné suite à cette délibération. Pourquoi cela ? Parce que la nomination du bibliothécaire était subordonnée à la confection d'un règlement de la Bibliothèque, et à l'approbation de ce règlement, ainsi que du catalogue des livres, par l'autorité supérieure [1].

Afin de témoigner de sa bonne volonté et de ne pas perdre de vue l'objet de sa délibération du 20 juin, la Municipalité continua à inscrire à son budget une somme d'environ 200 l. pour le traitement d'un bibliothécaire. Enfin, le 25 juillet 1840 (fol. 127), « elle arrête, à la majorité de huit voix contre trois, qui ont proposé un chiffre plus élevé, d'assigner au bibliothécaire... le traitement de 400 l. n., payable par trimestre échu...

« Le Conseil se réserve de pourvoir ultérieurement à la nomination du bibliothécaire, en suite de l'approbation de la présente délibération et après notification de la vacance de cette place par l'insertion d'un avis dans le *Journal de Savoie*, afin que les personnes qui désirent l'obtenir puissent présenter leur demande à l'Administration en temps utile. »

Le temps utile fixé par le Syndic, dans l'avis par lui inséré

1. 16 décembre 1839, fol. 110.

au n° 48 du *Journal de Savoie*, publié le 28 novembre, prenait fin le 15 décembre. Le lendemain (fol. 145), le Conseil apprit que six candidats briguaient la place de bibliothécaire :

R^d^ Favre Hector, professeur au collège de Bonneville, natif d'Annecy ;
R^d^ Monasson, curé de la Chapelle-Blanche ;
M. Conversi Vincent, professeur de langue italienne au collège royal de cette ville ;
M. le docteur Calligé, médecin, demeurant à Annecy ;
M. Louis Démaison, sindic de Saint-Eusèbe ;
Et Sr Jeandin Pierre, rentier, demeurant à Annecy.

M. le Sindic invite le Conseil à s'occuper de cette nomination, pour que la Bibliothèque de la Ville puisse être ouverte au public le 1 janvier prochain.

Procédant par la voie du scrutin secret au choix à faire..., il a été reconnu que la majorité de dix voix s'est réunie en faveur de M. l'abbé Favre et de M. le docteur Calligé.

Un premier scrutin de ballottage entre ces deux derniers candidats a donné une égalité de suffrages pour chacun, et dans un second scrutin M. l'abbé Favre a obtenu la majorité de dix voix, et M. le docteur Calligé seulement six.

En conséquence, le Conseil a nommé, comme par le présent acte il nomme Bibliothécaire de cette ville M. l'abbé Favre Hector, en lui assignant le traitement annuel de 400 l.[1] voté par sa délibération du 25 juillet dernier, et à la charge, pour cet employé, de se conformer, dans l'exercice de sa charge, aux dispositions du Règlement adopté par délibération du Conseil de ville du 13 déc. 1838, approuvé par le Ministre.

Le nouveau bibliothécaire, l'abbé Hector Favre, né à Annecy le 11 juillet 1808, ordonné prêtre le 1 juin 1833, avait été nommé Directeur spirituel au collège de Thonon, puis professeur de mathématiques, et ensuite de philosophie, au collège de Thonon. Après environ cinq ans d'exercice, il renonça à ses fonctions de bibliothécaire pour devenir professeur de philosophie au collège d'Annecy, et principal du même établissement. Depuis moins d'une année il était chanoine titulaire lorsque la mort l'enleva, à l'âge de 56 ans, le 13 août 1865.

La *Revue Savoisienne*[2] nous apprend que, conjointement avec M. Serand, R^d^ Favre « conçut l'excellente idée de joindre à la Bibliothèque un musée, principalement destiné à contenir les produits de la Savoie. Pour en former un noyau, ils offrirent toutes les collections qu'ils possédaient ».

La générosité des donateurs est digne de toute reconnaissance.

1. A la séance du 1 décembre 1838, fol. 382, ce traitement avait été fixé à la somme de 300 l. seulement.
2. 1856, p. 259.

Quant à l'idée, elle n'était pas neuve. Qu'on veuille bien se reporter aux inventaires de la bibliothèque, à toutes les stations de sa vie errante; partout on rencontrera, à côté des livres, des objets d'art — le nom de « musée » s'y trouve écrit en toutes lettres.

Quels furent, avec la Municipalité, les rapports de M. l'abbé Favre ?

Celle-ci lui témoigna assez peu de sympathie. Elle trouva le moyen de diminuer de 50 livres une misérable note de 144 liv., ayant pour objet l'ameublement de la bibliothèque, note dressée, sur les instances du bibliothécaire, par l'architecte de ville [1]. Elle ne crut pas devoir déférer au désir de R^d^ Favre, que nous verrons prendre en considération plus tard, d'ouvrir la bibliothèque aux heures de liberté des ouvriers. Est-ce ironie? A celui dont elle rejette la demande, la Municipalité vote des remerciements [2]. Ces petits coups d'épingle furent douloureux au bibliothécaire, qui ne tarda pas à comprendre le devoir que lui imposait une fausse situation ; aussi, dut-il se montrer enchanté lorsque s'offrit à lui une belle occasion de se retirer. La délibération du 17 déc. 1845, nous fait connaître son successeur, M. Coppier.

M. le Sindic soumet au Conseil quelques observations sur la position toute spéciale de M. Coppier, récemment nommé bibliothécaire et conservateur du musée de cette ville, par délibération du 10 mai dernier, qui a reçu l'approbation supérieure.

Il expose que cet employé, qui occupait la place de professeur au collège de Bonneville, est venu à Annecy, dès le mois d'août dernier, et s'est de suite occupé de l'arrangement et de la classification des diverses collections d'objets dont il a fait don à la ville, pour la formation de son musée.

Que ce travail, utile et nécessaire sous tous les rapports, ne se trouve pas rétribué par le traitement de 100 l. alloué à M. Coppier, et que ce dernier ne pourra percevoir que dès le 1 janvier 1846. Seulement, par suite de l'obligation que M. l'abbé Favre Hector a eue de céder son poste de Bibliothécaire, dès le dernier trimestre de l'année courante, M. Coppier aura droit de percevoir, en cette dernière qualité, la portion de traitement de 400 l. correspondante à ce trimestre;

Que de plus, M. Coppier a fait plusieurs avances pour le transport et le déplacement des objets dont il a fait don au musée, et ne paraît pas devoir supporter ces frais;

Qu'en l'état, il paraîtrait juste et raisonnable d'allouer une gratification quelconque à cet employé, pour l'indemniser de son travail, et des avances qu'il a faites.

Que, d'autre part, il serait convenable de témoigner à M. l'abbé Favre

1. 6 février 1841. fol. 11.
2. 11 déc. 1841, fol. 14.

la satisfaction du Conseil, pour la manière obligeante avec laquelle il s'est prêté, pour l'abandon de sa place de bibliothécaire, aux arrangements avantageux qui ont été pris avec M. Coppier, et de lui conférer, à cet effet, le titre de bibliothécaire honoraire de la ville;

Le Conseil

Arrête, à l'unanimité, de conférer à M. l'abbé Favre Hector, comme témoignage de sa satisfaction, le titre de bibliothécaire honoraire de cette ville, et d'allouer à M. Coppier, bibliothécaire actuel et conservateur du musée, une indemnité de 150 l., outre les avances qu'il justifiera avoir fait...

Avec M. Coppier [1], le jeune musée va commencer à grandir aux dépens de la vieille bibliothèque ; désormais, la dernière se verra plus ou moins délaissée au profit du premier.

On se montra aimable, c'était justice, envers le grand bienfaiteur du musée. De 400, son traitement est porté à 1000 l.; la ville paye la somme de 20 l. exigée de lui pour son entrée dans la Société géologique de France [2]. On fait placer dans la salle de lecture, « par le Sr Anselmi, maître gypseur, un fourneau en faïence avec accessoires, moyennant le loyer annuel de 20 l. [3] » ; on solde régulièrement, et sans observation, les frais de la bibliothèque et du musée, tous les trimestres, jusqu'en 1849, et ensuite tous les deux mois. Enfin, la Municipalité s'honora en acquittant, après le décès de M. Coppier, une dette de justice et de reconnaissance envers sa veuve et ses orphelins. Puis elle se mit en peine de lui trouver un successeur, cumulant comme lui les fonctions de bibliothécaire et de conservateur du musée, mais avec un traitement augmenté d'un tiers. Pour cela, craignant de ne pas trouver d'homme capable dans le pays, la Mairie résolut d'ouvrir aux étrangers le concours de la place vacante.

M. le Vice Sindic expose que, par suite du décès de M. Coppier Louis, bibliothécaire et conservateur du Musée, arrivé dans le mois de septembre dernier, il devient indispensable et urgent de pourvoir à la nomination d'un nouveau titulaire, si l'on ne veut voir péricliter, dans peu de temps, les collections qui se trouvent déjà dans ces établissements, notamment en ce qui concerne les objets d'histoire naturelle, qui ont besoin d'une surveillance presque journalière ;

Que, dans la nécessité d'appeler à cet emploi un sujet capable, qu'il serait bien difficile de trouver dans le pays, et vu l'importance de l'un et l'autre de ces établissements, qui possèdent des objets d'une valeur assez élevée, il serait convenable de mettre cette place au concours, ou peut-être de s'adresser à l'étranger, pour obtenir un sujet réunissant les qualités

1. Né à Genève, de parents savoisiens, le 21 juin 1814, décédé le 10 septembre 1849.
2. 11 juillet 1846, fol. 102.
3. 28 nov. 1846, fol. 161.

que l'on peut désirer, mais que, dans cette hypothèse, le traitement de 400 l. affecté au bibliothécaire, et celui de 600 l. attribué au conservateur du musée, emplois que cumulait défunt M. Coppier ne paraîtraient pas suffisantes pour déterminer une personne capable et étrangère à la ville à accepter ces emplois, qu'il convient cependant de maintenir réunis pour plus d'économie dans la dépense, qu'il semblerait donc opportun d'augmenter le traitement qui y serait attribué, et qui serait réuni en une seule allocation ;

Que, d'autre part, lors du traité qui fut fait avec M. Coppier pour la création du musée de cette ville, à forme de délibération du bureau du 26 avril 1845, sanctionnée par délibération du Conseil de ville du 10 mai suivant, M. Coppier, en acceptant la charge de bibliothécaire et de conservateur du musée, au moyen d'un traitement annuel de 1000 l. pour les deux emplois, a abandonné à la ville, pour former le noyau de ce musée, diverses collections complètes et nombreuses d'objets d'histoire naturelle, d'une valeur de plus de 12000 l., sous la seule condition d'en être nommé conservateur, avec un traitement proportionné à la valeur de cet abandon et en manifestant toutefois, par sa lettre du 30 avril 1845, l'espérance que, dans le cas où il viendrait à être enlevé par une mort prématurée, en laissant survivant, ou des enfants incapables de se suffire à eux-mêmes, ou ses parents vieux et infirmes, qui vivent du produit de son travail, ceux-ci auraient quelque droit à l'appui et à l'intérêt de l'Administration ;

Que la légimité de cette espérance a été reconnue d'une manière explicite par le rapport de la Commission qui fut chargée d'examiner les propositions de dépenses du budget de 1846, dans lequel furent bilancées les sommes nécessaires pour fournir à M. Coppier un traitement de 1000 l.;

Que le moment est venu de répondre à la juste confiance de M Coppier, qui a consacré tous ses soins et son travail, dès le moment où il est entré en charge, à améliorer et augmenter les collections dont il avait fait l'abandon gratuit, et qui lui avaient été confiées, aujourd'hui que sa mort laisse, sans ressources pour exister une mère âgée et une sœur infirme qui demeuraient avec lui;

Le Conseil délégué...

Reconnaît à l'unanimité... qu'il est le cas de proposer au Conseil communal d'allouer aux budgets successifs de la ville, à commencer par celui de 1850, l'allocation d'une somme annuelle de 500 l., à titre de pension viagère, en faveur de Mme veuve Coppier, laquelle pension sera réversible, après la mort de celle-ci, sur la tête de sa fille, jusqu'à concurrence de la moitié, soit de 250 l.

Relativement à l'augmentation proposée par M le Vice-Sindic dans le traitement annuel du bibliothécaire et du conservateur du musée;

Le Conseil délégué... est aussi d'avis, à l'unanimité, de porter le traitement à 1500 l., afin de pouvoir faciliter le choix d'un sujet réunissant les qualités et connaissances nécessaires, pour exercer utilement la surveillance attachée à ces emplois, et provoquer les améliorations et extension dont ces établissements sont susceptibles.

La Commission de surveillance.

La Commission de surveillance de la Bibliothèque appuya fortement les idées du vice-syndic touchant la nécessité de

pourvoir sans délai au remplacement de M. Coppier. On n'a pas perdu de vue que cette Commission tenait son existence de l'article 1 du Règlement de 1838.

Sur la proposition de M. le Sindic, et en exécution de l'art. 1 du Règlement adopté par délibération du 13 déc. 1838, pour l'administration de la Bibliothèque publique de cette ville, le Conseil s'est occupé de la composition de la Commission de cinq membres, dont deux doivent être choisis dans le sein du Conseil,...

A cet effet, chacun des membres de l'assemblée ayant donné son vote au scrutin secret. pour le choix des membres de cette commission ; dans un premier tour M. l'avocat Levet Aimé, conseiller, a obtenu la majorité absolue de onze voix, et M. Replat Jacques, avocat, la majorité de dix voix.

Dans un second tour de scrutin, et après avoir préalablement déterminé que la majorité relative suffirait pour être nommé, M. le docteur Anthonioz Félix, conseiller, a obtenu la majorité absolue de onze voix, et MM. le docteur Calligé, médecin. et sp^ble^ Philippe Alexandre, avocat, chacun la majorité relative de sept voix.

D'après le résultat de la votation, le Conseil arrête de nommer, comme par le présent il nomme membres de la Commission dont il s'agit :

MM. Levet Aimé, conseiller ;
Anthonioz Félix, conseiller ;
Replat Jacques, avocat ;
Calligé François, médecin ;
Philippe Alexandre, avocat.

16 déc. 1840, fol. 145.

Le 18 déc. 1841 (fol. 23), M. Dunand Prosper, architecte, succéda à M. Calligé, qui est allé fixer sa résidence à Faverges ; le 20 déc. 1843, M. Berger Eugène, substitut-procureur, succéda à sp^ble^ Philippe, décédé ; puis la Commission semble avoir cessé de fonctionner. Elle avait cessé, au plus tard, le 19 mai 1849, puisque ce jour-là le Syndic invite le Conseil à procéder à la *formation* d'une Commission de 5 membres, etc. Trois des anciens commissaires furent réélus, savoir : Levet, Replat et Berger (ou Bergier). On leur adjoignit Guillet Alexandre et Bachet François, neveu (fol. 21). Deux ans plus tard, Mauris Jean-Jacques prit la place de Guillet, « qui a quitté la ville d'Annecy pour aller habiter à Saint-Jean de Maurienne, où il est président du Tribunal de première instance ». Comme les cinq précédents, ce dernier siégeait au Conseil municipal.

Nous connaissons maintenant les hommes qui rédigèrent un rapport lu à la séance du 5 décembre 1849 (fol. 45), concluant à la nécessité de pourvoir d'une manière provisoire à la conservation de la bibliothèque et du musée, et d'aviser sans délai à établir le concours pour la nomination définitive du successeur de M. Coppier.

3° Que M. le Sindic soit chargé de choisir immédiatement une personne capable, pour remplir provisoirement les fonctions de conservateur de la Bibliothèque et du Musée en remplacement du titulaire décédé, et de traiter avec elle pour le traitement également provisoire qui lui serait alloué. Ce remplacement doit être opéré d'urgence, sous peine de voir nos livres, et surtout nos collections d'histoire naturelle, succomber sous une rapide détérioration.

4° Qu'après avoir ainsi paré à l'urgence, la ville ouvre immédiatement un concours. par la voie d'une large publicité, pour trouver à faire occuper convenablement la place de bibliothécaire et celle de conservateur du musée. Les publications faites à ce sujet enjoindraient aux postulants d'adresser leur demande au Syndic ; celui-ci en ferait part au Conseil, qui statuerait sur les admissions. La Commission est d'avis que les fonctions de bibliothécaire et celles de conservateur du Musée soient distinctes, et occupées par deux titulaires différents ;

5° Enfin, que la somme de 1500 l., proposée au budget de 1850 par le Conseil délégué, pour appointements annuels des susdits fonctionnaires, ne soit point réduite par le Conseil général, lors de l'examen du budget, mais plutôt augmentée, dans la proportion que permettent « les rigoureuses limites des ressources de notre Municipalité ». Cette lecture entendue,

Le Conseil arrête :

3° A l'unanimité, de charger M. le Syndic et la Commission de la bibliothèque d aviser aux moyens de faire exercer provisoirement la surveillance nécessaire à la Bibliothèque et au Musée, en se servant, à cet effet, des allocations spéciales qui seront bilancées au budget de 1850, pour les traiments du bibliothécaire et du conservateur du Musée ;

4° Arrête, à la majorité de dix-neuf voix, que la place de bibliothécaire et celle de conservateur du Musée seront remplies, comme par le passé, par un seul titulaire, auquel il sera payé le traitement annuel de 1500 l., proposé par le Conseil délégué dans les dépenses ordinaires de 1850, et charge le Conseil délégué de pourvoir au plus tôt à la mise au concours de la dite place, avec le plus de publicité possible.

On fit donc insérer dans l'*Echo du Mont Blanc*, journal d'Annecy, le *Courrier des Alpes* et le *Patriote*, journaux de Chambéry, le *Salut Public*, de Lyon, et les *Affiches*, de Genève, notification de la vacance de l'emploi de bibliothécaire et de conservateur du Musée de la ville d'Annecy [1]. Les frais d'insertion s'élevaient à la somme de 36 l. 55 c. [2].

Invitée à prendre des informations et à donner son avis sur chacun des postulants qui firent parvenir leur demande au secrétariat de la mairie, « en suite des avis publiés par les journaux de la Savoie et de l'étranger pour faire connaître la vacance de l'emploi de bibliothécaire et de conservateur du Musée de la ville d'Annecy [3] », la Commission présenta un rapport qui fut examiné dans la séance municipale du 8 juin

1. 21 janvier 1850, fol. 7.
2. 13 juillet 1850, fol. 48.
3. 10 mai 1850, fol. 87.

1850 (fol. 113). Il se trouva un membre pour faire comprendre aux autres la nécessité de séparer la Bibliothèque du Musée; la sagesse parlait vraiment par sa bouche. Pourquoi le règne de la sagesse fut-il de trop courte durée.

Un membre observe que l'examen des dites demandes n'ayant signalé aucun des postulants comme réunissant toutes les qualités voulues pour remplir convenablement les deux emplois puisque, sur les neuf pétitions qui ont été présentées, la Commission n'en a reconnu que quatre méritant d'être prises en considération en énonçant encore que chaque candidat laisse quelque chose à désirer, selon qu'on le considère comme bibliothécaire ou comme conservateur du Musée, il apparaîtrait convenable de revenir sur la décision prise par la délibération du 5 décembre dernier de réunir les deux emplois sur la même tête, et d'adopter la proposition qui fut faite lors de la dite délibération, par la Commission de la bibliothèque, de rendre ces deux fonctions distinctes, et occupées par deux titulaires différents...

Le Conseil arrête :

1° A l'unanimité moins neuf voix, de diviser les fonctions de bibliothécaire et de conservateur du Musée, de manière à en faire deux emplois distincts;

2° A l'unanimité moins trois voix, d'allouer le traitement de 1000 l. au conservateur du Musée et 500 l. au bibliothécaire;

3° A l'unanimité moins six voix, de renvoyer la nomination des dits employés à la session d'automne prochain, en chargeant le Conseil délégué de pourvoir au concours à ouvrir pour les dites nominations;

4° A l'unanimité de charger M. le Syndic de pourvoir provisoirement à la conservation de la Bibliothèque et du Musée, en employant à cet effet les fonds affectés à cet objet par le budget de l'exercice courant.

Restait toujours en suspens la question principale.

Sur nouvelle invitation du Conseil [1] à examiner les demandes des candidats au double emploi de bibliothécaire et de conservateur du Musée, on nomma au second M. Bouvier Louis, né à Saint-Félix, le 15 février 1820, décédé au mois de janvier 1908, à Buénos-Ayres, et au premier, M. le docteur Truchet, demeurant à Annecy [2].

Les postulants à l'emploi de bibliothécaire sont au nombre de trois, savoir : M. Berger Ambroise, de Morzine, M. Rey Joseph, demeurant à Annecy, et M. Philippe Jules, de la même ville — et que les postulants pour la place de conservateur du Musée sont aussi au nombre de trois, savoir : M. Payot Venance, de Chamonix, M. Mortillet Gabriel, demeurant à Genève, et M. Bouvier Louis, docteur en médecine, demeurant à Saint-Félix. La nomination de M. Bouvier se fit au second tour de scrutin, par 18 voix sur 35 votants.

Ensuite « le Conseil s'est occupé de la nomination du bibliothécaire, en considérant comme candidats pour cette place MM. Berger Antoine (précé-

1. 30 nov. 1850, fol. 126.
2. 7 déc. 1850, fol. 130.

demment Ambroise), Rey Joseph, Philippe Jules et Truchet, docteur-médecin de cette ville (candidat aux places réunies de bibliothécaire et conservateur, ce dernier n'avait pas retiré sa candidature).

Toutefois, avant de procéder à votation sur le choix à faire parmi ces candidats, le Conseil, d'une voix unanime, arrête que le titulaire du dit emploi sera nommé pour le terme de trois ans, sauf renouvellement. Qu'il souscrira un engagement pour le dit terme.

... Le dépouillement des votes ayant été fait, il en résulte que, sur 32 votants, dans un premier tour de scrutin, M. le docteur Truchet a obtenu la majorité absolue de 21 voix.

D'après ce résultat, le Conseil nomme bibliothécaire M. le docteur Truchet Victor, de cette ville...

Cela fait, « d'une voix unanime, en exprimant à M. Eloi Serand sa gratitude pour les soins qu'il a bien voulu donner à la Bibliothèque et au Musée, durant la vacance de la place de conservateur », le Conseil arrête de lui accorder une gratification de 200 l., comme indemnité de la perte de temps que ces soins lui ont occasionné, et de lui conférer le titre honorifique de conservateur et de bibliothécaire-adjoint..., sous la réserve expresse de pouvoir conférer le même titre à toutes autres personnes méritantes, suivant les convenances du Conseil.

Né à Annecy, le 21 avril 1826, et décédé le 3 novembre 1891, M. Eloi Serand fut bibliothécaire et conservateur intérimaire du Musée, non seulement du 10 septembre 1849 au 7 décembre 1850, mais encore du 1 juin au 1 novembre 1884, et du mois de mars 1886 au 1 août 1887.

Le droit qu'il se réservait, le Conseil pouvait-il supposer, qu'un demi-siècle plus tard il en userait envers le fils de M. Eloi Serand. Le 3 juin 1892, M. Joseph Serand fut nommé conservateur-adjoint de la Bibliothèque et du Musée, d'abord à titre gratuit. Cette situation fut appointée de 200 fr. par an, le 13 juin 1902 (fol. 104), pour la surveillance à exercer sur nos collections et sur la bibliothèque de la ville pendant les absences et les vacances du conservateur.

III. — La Bibliothèque au nouvel Hôtel de Ville.

Bibliothèque au deuxième étage. — Dons et achats. — Bibliothèque unie au Musée. Comité d'inspection. — Ouverture de la Bibliothèque le soir. — Catalogue et estampillage.

Aux côtés de notre Voyageuse, atteignant sa septième et dernière étape, un demi-siècle nous reste à parcourir; hâtons le pas.

N'avait-il pas été expressément stipulé que le bibliothécaire

et le conservateur nommés le 7 décembre 1850 ne demeureraient en fonctions que l'espace de trois ans ?

La pensée du Conseil était évidemment de faire coïncider la nouvelle installation de ses livres et collections avec le choix de nouveaux employés, les plus capables de donner toute satisfaction.

A M. Bouvier, succéda M. Gabriel de Mortillet. Ce jeune savant, dont le nom devait être appelé aux honneurs d'une éphémère célébrité, était alors âgé de 33 ans[1]. Il avait vu le jour à Meylan (Isère), le 29 avril 1821, et décéda à Saint-Germain-en-Laye, le 25 septembre 1898.

Le 19 mai 1857, il céda la place à M. Joseph Ducret, qui ne prit possession que le 28 novembre suivant. Le 5 octobre 1860, il allait occuper au collège de Porrentruy la chaire d'histoire naturelle.

M. Louis Revon, né à Genève, de parents français, mort le 28 mai 1884, fut plutôt le successeur de M. Coppier que celui de M. Ducret. Il ne tarda guère, en effet, à cumuler les fonctions de bibliothécaire et de conservateur qui, depuis l'annexion, n'ont jamais plus été séparées (28 février 1862).

Pendant que les conservateurs, leur triennat accompli, quittaient le Musée, M. Truchet[2] demeurait fidèle à sa Bibliothèque. C'est en 1854 qu'il la transporta de l'ancien au nouvel hôtel de ville, transport peu coûteux, pour lequel on lui remboursa, le 28 nov. 1854 (fol. 145), la somme de 22 l. 40 c.

La veille de ce jour[3] le Conseil : « Vu une note de travaux exécutés par le Sr Gianoli, plâtrier, pour la salle de la Bibliothèque dans les dépendances de l'hôtel de ville.

« Résultant que les travaux et fournitures énoncés dans la note se rapportent au placement des clefs en fer, dont la pose a été nécessitée pour la consolidation de la voûte de la Bibliothèque....

« Considérant que la reconstruction de la voûte de la Bibliothèque a dû être opérée par le sieur Désarnod, entrepreneur des constructions de l'hôtel de ville, par suite des vices de construction que présentait la voûte primitive. »

Le 14 mai 1857 (fol. 376) « Le Conseil vote la somme de 300 l. montant de l'évaluation portée par M. l'Agent Voyer

1. Sa nomination est datée du 5 août 1853.
2. Truchet Victor, né à Annecy, le 26 septembre 1799, décédé le 22 septembre 1874.
3. Fol. 142.

communal, pour agrandissement des salles du Musée et de la Bibliothèque au 2e étage de l'hôtel de ville. »

Le devis de l'Agent Voyer fut largement dépassé, car, le 22 octobre 1859 (fol. 214), on alloua « aux frères Gibelli, entrepreneurs, pour travaux d'agrandissement du Musée et de la Bibliothèque, exécutés en 1858-1859, la somme de 788 l. 34 c.

Si les salles du deuxième étage n'étaient pas suffisamment spacieuses, ce n'est assurément pas la Bibliothèque qui les encombrait. A peine quelques nouveaux venus s'étaient-ils adjoints aux 4.400 volumes du catalogue Prévôt.

Dons et achats.

A cet article, on trouve le don « d'une cinquantaine de volumes, parmi lesquels les neuf premiers volumes du *Journal de Magnétisme,* sous condition que l'Administration voudra bien continuer l'abonnement suspendu dès 1851, à raison de 12 l. par an [1]. M. Bétemps, libraire, fit aussi quelques petits cadeaux [2]. On lui versa la somme de 233 l. pour achats de livres et reliures — à Didier-Monet, la somme de 118 l. 50 c. pour fourniture de livres en 1854.

Au Sr Joly, libraire à Chambéry, la somme de 15 l. pour fourniture de la *Flore générale.*

Le même libraire avait aussi vendu à M. Coppier 33 volumes de classiques latins, 2e série, de Panckouke. Mais le bibliothécaire n'ayant pas été préalablement autorisé à faire cet achat, Joly fut invité ou à reprendre ses ouvrages ou à les céder à 4 l. le volume, au lieu de 7 l. 35 c.; c'est ce dernier parti qu'il embrassa.

D'autres livres ayant encore été fournis par le négociant chambérien dans les mêmes conditions irrégulières, il fut obligé de faire une triple réclamation pour obtenir la somme de 28 l. sur une note de 38 l. [3]. Aussi, lorsque le 20 août 1860, le Préfet demanda au Maire d'Annecy des renseignements sur la Bibliothèque, ainsi qu'un catalogue qu'il devait transmettre au Ministre de l'Intérieur [4], n'eut-il pas lieu de témoigner beaucoup de satisfaction.

A partir de cette date, la Bibliothèque s'enrichissait des dons du Ministre de l'Instruction publique en documents inédits

1. 23 nov. 1854, fol. 145.
2. 10 nov. 1855, fol. 313.
3. 8 août et 3 octobre 1857, fol. 221 et 240; 17 juil. et 30 oct. 1858, fol. 63 et 65.
4. Arch. mun. n° 19.

de l'Histoire de France, au nombre de dix[1]; du don de M. Auguste Bonzanigo, propriétaire à Monnetier-Mornex.

Ce cadeau consiste dans l'envoi de 516 volumes, dont la plupart sont des classiques italiens, qui faisaient défaut sur nos catalogues. Il s'y trouve aussi des livres et albums relatifs à l'histoire, à l'archéologie, aux beaux-arts, etc. Choisie par le donateur, pendant ses séjours en Italie, cette collection n'est pas seulement précieuse par le nombre des volumes; elle se compose de belles éditions dans les grands formats, et des séries entières de riches reliures. Beaucoup d'ouvrages sont des chefs-d'œuvre typographiques, portant les noms des plus célèbres imprimeurs italiens, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours[2].

Du legs de M. Maurice Naville, originaire de cette ville, en son vivant géomètre, décédé à Lyon le 6 mai dernier. Par son testament, en date du 1 juin 1878, il lègue..... 2° à la Bibliothèque de la ville d'Annecy, tous les livres de sa bibliothèque qui conviendront.

Il termine en annonçant que l'estimation faite par M. Revon, conservateur, des livres de la bibliothèque Naville porte à 1815 l. la valeur de ceux-ci, dont la plus grande partie va combler une lacune qui existait dans nos collections[3].

La Bibliothèque s'enrichissait encore des achats de livres faits sur les sommes budgetées annuellement, par le Conseil municipal, à cet effet :

A la séance du 12 juin 1878 (fol. 23), M. le conseiller Marchand propose au Conseil d'arrêter qu'il sera fait, chaque année, des achats de livres, de manière à tenir la Bibliothèque, autant que possible, au courant des productions nouvelles, tant scientifiques que littéraires. La somme de 1000 l. sera consacrée à cet objet.

Dons et achats amènent à la Bibliothèque, pendant les quinze premières années après l'annexion, plus de 300 volumes annuellement[3].

Quant au catalogue, aux termes du rapport dont nous allons nous occuper, M. Truchet aurait mené ce travail à bonne fin.

Bibliothèque unie au Musée.

Avant d'en venir au rapport, essayons d'en faire connaître la genèse. A la séance du 15 mars 1856 (fol. 23), on lut une « pétition des ouvriers de la ville, pour faire fixer les jours et heures d'ouverture de la Bibliothèque et du Musée de cette ville, de manière à ce qu'ils puissent y rechercher l'instruction,

1. 17 août 1861. fol. 60.
2. 7 fév. 1879, fol. 89.
3. 16 août 1876 et 3 mai 1880, fol. 102 et 32.

en manifestant le désir que ces établissements soient ouverts le dimanche » ;

Le Conseil délégué arrête que cette pétition sera communiquée au Comité de la Bibliothèque et du musée pour son avis, et successivement au Conseil communal pour ses déterminations.

A cette pétition, le Comité, s'inspirant des procédés du Conseil à l'égard de Rd Favre qui, le premier, fit entendre les doléances des ouvriers, le Comité, dis-je, répondit par une fin de non-recevoir Faisant siennes les revendications de la classe laborieuse, la Commission des finances rend M. Truchet responsable de leur échec. C'est pourquoi, à la séance du 14 décembre 1856 (fol. 255), elle ne parle de rien moins que de remercier M. Truchet de ses services, et obtient du Conseil que des informations soient prises pour appuyer sa motion.

M. le rapporteur de cette Commission, au nom de cette dernière, émet la proposition au Conseil de mettre le dit emploi au concours, pour être pourvu au remplacement du bibliothécaire en titre.

Le Conseil renvoie la proposition de la Commission des finances, concernant le remplacement du Bibliothécaire, à la Commission de la Bibliothèque, pour ses informations et son avis sur cet objet.

Les informations ne se firent pas attendre. Dès le 17 décembre (fol. 26), sur le rapport favorable du conseiller Mauris, on réhabilite le bibliothécaire incriminé.

Par suite du déplacement obligé et réitéré qui a été fait des livres de la bibliothèque, d'abord pour leur transfèrement du local où cet établissement se trouvait dans le bâtiment de l'ancien hôtel de ville, et successivement à cause de la reconstruction de la voûte du local actuel, M. le bibliothécaire a été entravé dans son travail qui a dû, par des circonstances indépendantes de sa volonté, et que l'on peut considérer de force majeure, éprouver de grands retards — que ces mêmes circonstances ont bien pu aussi empêcher l'ouverture régulière de la bibliothèque en conformité du règlement, fait sur l'exactitude duquel la Commission n'a pu se prononcer... Le Conseil arrête qu'il n'y a pas lieu à retenir les plaintes formulées contre le Bibliothécaire.

Le triomphe de M. Truchet fut de courte durée. Le procès-verbal de la séance du 26 juillet 1861 nous a conservé le récit de la nouvelle escarmouche dans laquelle il mordit la poussière.

Vu la réclamation formulée par M. Revon, conservateur du Musée de cette ville, dans la lettre adressée à M. le Maire, en date du 28 juin proche échu, au sujet de la modicité de son traitement, et l'impossibilité où il serait de continuer à occuper cet emploi s'il n'est pas mieux rétribué à l'avenir.

Sur l'initiative de M. le Maire, le Conseil municipal, délibérant au sujet de cette réclamation, à l'occasion de la formation du budget de 1862 ;

Ouï l'avis de la Commission des finances :

Prenant en considération le zèle et les connaissances scientifiques dont M. Revon a fait preuve depuis qu'il occupe l'emploi de Conservateur du Musée, et la sollicitude qu'il a mise à augmenter et enrichir les collections de cet établissement ;

Considérant que M. le docteur Truchet. qui occupe depuis plusieurs années l'emploi de Bibliothécaire, se trouvant presque continuellement indisposé, ne peut pas apporter à la surveillance de la Bibliothèque publique les soins que cet établissement peut exiger ;

Considérant que le Musée et la Bibliothèque publique se trouvant réunis dans le même local, un seul employé peut facilement surveiller les deux établissements, au moyen d'un traitement fixe qui lui permette d'y employer tout son temps ;

Considérant qu'en adoptant cette combinaison, et ayant égard aux services rendus par M. Truchet, actuellement bibliothécaire, la ville pourrait l'indemniser au moyen d'une pension de retraite ;

D'une voix unanime, le Conseil est d'avis de réunir dans la personne de M. Revon l'emploi de Conservateur du Musée et de Bibliothécaire, en lui accordant le traitement annuel de 1800 francs à partir du 1er janvier 1862, à la charge de donner tout son temps aux obligations des dits emplois.

A la majorité des voix, est d'avis d'accorder, sur les fonds de la ville, à M. Truchet, la pension de retraite annuelle et viagère de 250 francs à partir de l'année 1862, en tant qu'il cessera les fonctions de Bibliothécaire.

Le nouveau conservateur bibliothécaire n'eut pas longtemps à attendre, par une augmentation de traitement, la preuve de la faveur municipale. Il est à noter que les considérants de la délibération du 1er février 1872 (fol. 10), à laquelle nous venons de faire allusion, visent uniquement le Musée ; de la bibliothèque, pas un mot.

Considérant que M. Revon a *consacré tout son temps* et *donné tous ses soins au développement du Musée*. jusqu'au point de s'imposer des sacrifices personnels ;

Que grâce à son intelligence et à son activité, il a su lui donner une extension considérable en obtenant soit du Ministère des Beaux-Arts, soit de divers particuliers, des dons marquants, qui sont venus enrichir ses diverses collections, au point qu'il peut, aujourd'hui, rivaliser avec des établissements du même genre appartenant à des villes beaucoup plus populeuses que la ville d'Annecy ;

Considérant que M. Revon mérite d'autant plus la faveur qu'il sollicite (augmentation de traitement) que, pour rester attaché au Musée de la ville, il a refusé des positions plus avantageuses ;

Considérant, d'autre part, que le public ayant manifesté le désir de voir ouvert le Musée, le dimanche, il importe, en faisant droit à cette réclamation, de tenir compte de ce surcroit de travail dans l'augmentation de son traitement.

Arrête à l'unanimité de porter son traitement à la somme annuelle de 2400 francs à partir du 1er janvier 1872 La dite augmentation sera personnelle à M. Revon, et non attachée à son emploi.

Comité d'inspection.

Le 16 juin 1875[1], la Préfecture écrivait à la Mairie d'Annecy :

« M. Duparc, Député de la Haute-Savoie, a sollicité de M. le Ministre de l'Instruction publique une concession d'ouvrages provenant du dépôt des souscriptions, en faveur de la Bibliothèque d'Annecy.

« M. le Ministre m'informe que votre Bibliothèque, n'étant pas encore pourvu d'un Comité d'inspection et d'achat de livres, conformément aux instructions de la circulaire ministérielle du 4 mai 1874, il s'est vu forcé d'ajourner toute concession en faveur de cet établissement, jusqu'à ce qu'il ait été satisfait aux prescriptions de la dite circulaire. »

Par sa circulaire précitée du 4 mai, le ministre portait à la connaissance des intéressés l'arrêté du 6 janvier, en sept articles :

Art. 1er. — Il est souscrit tous les ans, sur le vu de la loi de Finances, à un certain nombre d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires, et désignés au choix du Ministre par une Commission compétente.....

Art. 2. — Sur l'avis de la Commission, il peut être accordé aux bibliothèques populaires des ouvrages provenant du dépôt légal.

Art. 3. — Il n'est jamais accordé deux concessions dans la même année, à la même bibliothèque.

Art. 4. — Il n'est accordé de concessions de livres que sur la proposition du Préfet.

Art. 5. — Il n'est accordé de concessions de livres qu'aux bibliothèques qui s'engagent à se soumettre à l'inspection de l'Etat, et en cas de dissolution de la Société ou de fermeture de la bibliothèque, à reverser à une bibliothèque publique du département les ouvrages accordés par l'Etat.

Art. 6. — L'inspection des bibliothèques populaires est confiée :

1° A l'Inspecteur général des bibliothèques, dans la circonscription de sa tournée annuelle ;

2° A MM. les Inspecteurs d'Académie, dans l'étendue de leur circonscription ;

3° En cas d'empêchement de leur part, à un Membre de l'Université, ou à un ancien élève de l'Ecole des Chartres, désignés au choix du Ministre par le Préfet et le Recteur ;

Les rapports des personnes désignées par les § 2 et 3, et par l'art. 7, sont adressés annuellement, par l'intermédiaire du Préfet, au Ministre de l'Instruction publique.

Ces bibliothèques sont toujours accessibles à tous les Délégués du Ministère.

Art. 7. — Les Administrateurs, Bibliothécaires ou Commissions de bibliothèques qui ont obtenu une concession du Ministère, adressent tous les ans au Ministère un rapport sur l'état de la bibliothèque, son accroissement, ses services, ses ressources et les progrès réalisés.

1. Arch. mun., n° 23.

Cés rapports sont visés par les Préfets, qui les adressent au Ministre, en les accompagnant de leurs observations.

Fait à Paris, le 6 janvier 1874.

Signé : De Fourtou.

Sur la proposition du Préfet, le Ministre nommait, le 9 juillet, le premier Comité d'inspection, aux personnes de M. Dunand, vice-président du Conseil de Préfecture ; de M. l'abbé Ducis, archiviste ; de M. Jules Philippe, journaliste, et de M. Tissot, ingénieur, vice-président de la Société Florimontane.

Il y a cela de remarquable dans la pièce ci-dessus, qu'elle s'appuie, non pas sur la circulaire du 4 mai, mais sur l'article 38 de l'ordonnance royale du 22 février 1839.

M. Aimé Constantin prit, le 27 novembre 1888, la place de M. Jules Philippe, décédé ; M. Marteaux, le 8 février 1884, la place de M. Tissot ; M. Thonion, le 28 septembre 1903, la place de M. Constantin ; M. Bruchet, le 6 décembre 1897, la place de M. Ducis.

Nous relevons encore les noms de MM. Martin et Boucon, professeurs au lycée ; de MM. Sabatier, Hunstedt, Chamoux, Petit, Ferrero et de Mlle Gas.

Ouverture de la Bibliothèque le soir.

M. Revon ne pouvait manquer de rencontrer sur son chemin l'obstacle contre lequel se brisa son prédécesseur.

A la séance du 12 juin (fol. 23), M. le Conseiller Machard propose au Conseil d'arrêter :

« Qu'à partir de l'année 1879, la Bibliothèque sera ouverte tous les jours, à partir de 8 h. à 11 h. du soir, sans préjudice des heures où elle est ouverte actuellement. »

Expliquant sa proposition, M. Machard dit qu'elle serait d'une grande utilité à une quantité de jeunes gens qui désirent obtenir de l'instruction, mais qui ne peuvent profiter de la Bibliothèque, celle-ci étant fermée aux heures où ils sont libres.

Il ajoute que s'il demande une allocation de 600 fr. pour le traitement d'un employé auxiliaire, c'est afin de ne pas astreindre M. le Conservateur à faire un service supplémentaire très pénible.

M. le Maire dit qu'à son avis la question est beaucoup trop grave pour qu'elle puisse être résolue sans un examen approfondi, et il demande qu'elle soit renvoyée à une Commission spéciale.

Le Conseil Municipal,

Arrête de renvoyer l'examen de la proposition de M. Machard à une Commission de quatre membres nommés au scrutin secret à la majorité relative, en décidant que M. Revon, conservateur de la Bibliothèque et du Musée, en fera partie de droit.

Procédant de suite au vote, il est résulté que MM. Thabuis, Machard, Duparc et Carron ont obtenu le plus grand nombre de voix.

Renvoyée à une Commission de quatre membres, la proposition Machard revint au Conseil le 16 août 1878 (fol. 31). Celui-ci décide qu'à titre d'essai on ferait trois jours par semaine l'ouverture de la Bibliothèque de 7 à 10 h. du soir.

M. le Conseiller Machard, au nom de la Commission nommée par délibération du 12 juin dernier, donne connaissance des propositions auxquelles elle s'est arrêtée, relativement au projet d'ouverture de la Bibliothèque pendant la soirée.

La Commission a pensé qu'une expérience suffirait, et elle a décidé de proposer au Conseil :

1° L'ouverture de la Bibliothèque les mardi, mercredi et jeudi, de 7 à 10 h. du soir, du 1 novembre prochain jusqu'à Pâques ; les enfants de 14 ans ne seraient pas reçus ;

2° La nomination d'un employé suppléant chargé de la surveillance de la Bibliothèque pendant les dites heures d'ouverture. Cet employé, auquel on allouerait un traitement de 50 francs par mois, serait adjoint dès le mois de septembre, afin de se préparer et aussi pour aider M. Revon dans la refonte du catalogue de la Bibliothèque ;

3° L'élévation au chiffre de 2.000 fr. de l'allocation annuelle accordée pour l'entretien du Musée et de la Bibliothèque, sous la condition de partager cette somme par égale part entre les deux établissements ;

4° Le vote d'un crédit de 400 fr. pour frais d'éclairage et de chauffage des salles de lecture.

Ces propositions ayant été mises aux voix par M. le Maire,

Le Conseil municipal, après quelques explications, arrête :

1° D'ouvrir la Bibliothèque aux époques, jours et heures proposés ;

2° De nommer, à ces fins, un employé auxiliaire, au traitement de 50 fr. par mois, à dater du 1 septembre prochain ;

3° De porter à 2.200 fr. l'allocation annuelle accordée pour l'entretien du Musée et de la Bibliothèque, en décidant que les frais de chauffage et d'éclairage seront prélevés sur cette somme, et que le surplus sera partagé, autant que possible, par moitié entre les deux établissements...

Il reste bien entendu que l'ouverture de la Bibliothèque n'aura lieu qu'à titre d'essai pendant cet hiver.

A la même séance, M. Revon proposa d'étendre au musée les décisions prises relativement à la bibliothèque ; sa motion fut ajournée.

M. Revon fait connaître que, d'accord avec la Commission de la bibliothèque, il offre d'ajouter le mercredi aux jours d'ouverture de cet établissement et du musée ; qu'il pourrait aussi prolonger les séances du mardi, du mercredi et du jeudi, jusqu'à 5 heures en hiver, et jusqu'à 7 h. en été, que l'horaire des dimanches ne serait pas modifié, et que les trois autres jours resteraient libres pour les classements, les écritures et les voyages pour fouilles et acquisitions.

Le Conseil :

Considérant que cette demande a été présentée trop tard pour pouvoir

être instruite régulièrement, décide d'en renvoyer l'examen à sa session de novembre prochain.

Quels furent les résultats de l'essai tenté pendant l'hiver 1878-1879?

Le Conseil municipal étant réuni, le 5 mai 1879 (fol. 55), « M. le Maire expose que, sur sa demande, M. le Conservateur de la bibliothèque vient de lui adresser un rapport sur les résultats de l'ouverture de cet établissement public, pendant les soirées de l'hiver dernier ».

Ce rapport, en faisant ressortir les quelques inconvénients qui ont pu résulter de cette ouverture, est assez satisfaisant pour qu'on décide de tenter une nouvelle expérience ; la Commission des Finances avisera aux moyens de favoriser l'entreprise.

L'on peut compter sur une moyenne de quinze lecteurs, tout à fait dignes d'encouragements, et sur un certain nombre d'autres qui trouvent là une agréable distraction. Il conclut, en conséquence, qu'il y a lieu de tenter un nouvel essai l'hiver prochain. Toutefois, en raison de l'insuffisance de l'éclairage à l'huile et des inconvénients qui en sont la suite, il demande l'établissement de l'éclairage au gaz, qui existe déjà dans l'escalier.

Un membre dit que le résultat a été merveilleux, et que, s'il y a eu des inconvénients, il faut les attribuer à la mauvaise disposition de la Bibliothèque. Il propose de renvoyer l'examen de la question à la Commission des objets divers, qui entendrait M. le Conservateur.

M. le Maire réplique que la chose présente beaucoup de dangers, et qu'ailleurs les bibliothèques, surtout les grandes, ne sont jamais ouvertes pendant la nuit. Il est cependant d'avis de tenter encore une expérience l'hiver prochain.

Le Conseil décide que, conformément à la proposition de M. le Maire, la Bibliothèque publique sera ouverte, du 1er novembre prochain jusqu'à Pâques, les mardi, mercredi et jeudi, de 7 à 10 heures du soir, et renvoie l'examen des voies d'exécution à la Commission des finances.

(A suivre.) Chne Ch. REBORD.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Marie Leprince de Beaumont. — Mme Leprince de Beaumont a été au XVIIIe siècle un auteur fécond d'ouvrages d'éducation, de contes et de romans : elle a publié 70 volumes. Ses livres ont eu un succès qui s'est longtemps prolongé : son *Magasin des enfants*, qui date de 1757, a été réédité en 1859 et 1865 ; ses *Contes de fées* ont eu de nouvelles éditions encore tout récemment, en 1902 et 1911.

La *Revue d'histoire littéraire de la France*, en 1906, a publié d'elle une lettre intéressante, qui paraît avoir été écrite en Savoie, et qui est

malheureusement sans date et sans adresse : « Arrachée, y dit-elle, du milieu du monde avant quatorze ans, j'ai vécu pendant dix ans avec des saints, dans une communauté fervente. . Je déchirai le cœur de mes supérieurs par une fuite scandaleuse... Pendant vingt ans j'ai vécu en païenne... Les *Lettres de Mme du Montier* [1], et plusieurs autres ouvrages où j'ai si bien peint les beautés de la vertu, sont éclos du sein du vice. »

Marie Leprince était née le 26 avril 1711, à Rouen. Son entrée au couvent se place dans les derniers mois de 1724, ou les premières semaines de 1725 ; sa fuite eut lieu dix ans après ; son mariage avec M. de Beaumont, célébré en 1745, fut annulé bientôt après, sous prétexte d'un vice de forme. Elle se remaria, elle eut plusieurs enfants ; elle se trouve être une des quatre arrière-grands-mères de Prosper Mérimée, l'auteur de *Colomba*.

Un des paragraphes de la lettre que nous avons citée, établit que Mme Leprince connaissait l'évêque de Genève ; il s'agit sans doute de Mgr Biord, puisque cette dame demeurait en Angleterre, quand Mgr Deschamps de Chaumont vivait encore. — Voici ce passage : « Le saint ecclésiastique qui me dirige, eût été évêque, si la voix du peuple eût influé. Ami de Mgr de Genève, il a ses vertus ; mais l'écorce en est plus douce ; il allie l'austérité des mœurs avec une aménité qui fait aimer ce qu'*ils* ont d'amer. En un mot, il rappelle saint François de Sales, qu'il a pris pour son modèle. »

D'après la notice de la *Biographie universelle*, Mme Leprince s'était établie en Savoie en 1764 ; elle avait acheté en 1768 une terre à Chavanod ; elle y est morte en 1780. Les dictionnaires biographiques ne donnent pas le jour de sa mort : pourrait-on en retrouver la date dans les registres paroissiaux ? Mme Leprince de Beaumont a-t-elle laissé quelques traces de son séjour en Savoie, quelques souvenirs ?

Eugène Ritter.

* * *

Chanoine Charles Rebord : **Le divin Voyageur,** Annecy, J. Abry, 1900, gr. in-8°, xv-304 p., fig., couvert. illustr., 3 cartes dont 2 en couleurs, Accompagné de 3 autres cartes murales, en couleurs, représentant Jérusalem et la Palestine (pour faciliter l'intelligence du texte).

« Le *Divin Voyageur* est né du désir de rendre facile et expéditive, autant que sérieuse, la connaissance de la *Vie* de notre Sauveur. » C'est en ces mots que l'auteur définit l'objet de son ouvrage qu'il faut placer entre les livres de méditation pure et les dissertations critiques dues aux exègétes. Voici quelle a été sa méthode :

1°) Les renseignements que les quatre Evangiles canoniques nous fournissent sur la Vie de Jésus-Christ, ses miracles, sa prédication forment une série de 458 épisodes qui sont exposés très brièvement et précédés chacun d'un numéro (Ex. : 247. Marthe et Marie), dans un ordre chronologique rigoureusement établi. — 2°) A la suite de chacun de ces 458 épisodes se trouve la référence exacte à l'Evangéliste ou aux Evangélistes qui nous le font connaître. — 3°) Au milieu de la page on lit dans la traduction française (de Bossuet, la plupart du temps), le texte de ces Evangélistes auquel renvoie la référence. — 4°) Enfin, si ce texte a lui-même donné lieu à un développement intéressant dû à saint François de Sales ou bien à un auteur connu, il est imprimé en petits caractères au bas de cette même page.

1. Les *Lettres de Mme du Montier à la marquise de ***, sa fille*, ont été publiées en 1756.

Il est facile de montrer le côté pratique de cette méthode. Supposons par exemple que nous désirions savoir par qui nous est rapporté l'un des épisodes les plus connus de la Vie du Christ : les noces de Cana. Personne n'ignore qu'il fut l'occasion de son premier miracle, et comme les faits sont exposés (nous venons de le dire) dans l'ordre chronologique, nous le chercherons au début du livre. Nous trouvons en effet au n° 65 la mention : « Noces de Cana », et nous constatons qu'aucun des trois synoptiques n'y fait allusion : seul l'Evangile de St-Jean le mentionne au chapitre II, versets 1 à 11. Mais comme le lecteur n'a pas, dans bien des cas, l'Evangile de Saint-Jean à sa portée, l'auteur lui en donne aussitôt une excellente traduction qu'il place sous ses yeux à la page même où l'on a déjà trouvé la référence. — Ce n'est pas tout : ce texte lui-même a été commenté et paraphrasé, et il est utile au lecteur de le connaître, surtout si lui-même est prédicateur. Aussi, M. le chanoine Rebord accompagne-t-il ce chapitre de saint Jean de notes en petits caractères empruntées soit à V. Guérin, soit à trois des Sermons de saint François de Sales.

On peut se rendre compte par ce simple exemple des services que doit rendre l'ouvrage conçu sur un plan nouveau, et qui occupe une place des plus honorables dans l'abondante bibliographie des *Vies* de Jésus-Christ. Les concordances du Cardinal Hugues de St-Cher ont, depuis le moyen-âge, économisé un temps précieux aux Canonistes et aux Exégètes. Mais, il y avait place à côté d'elles pour un travail tel que celui qui fait l'objet de la présente notice.

Il se termine par deux appendices dont le premier est un *Compendium* de la vie de Jésus-Christ divisée en 26 leçons, et dont le second se compose de tableaux destinés à faciliter les recherches. On y trouve : *a)* la concordance entre les Evangiles et les numéros du livre ; *b)* une statistique relative aux Evangiles en latin et en français ; *c)* un tableau établissant une concordance entre les fêtes liturgiques et les numéros du *Divin Voyageur ; d)* enfin un tableau qui donne un résumé succinct et très pratique du livre.

Il convient aussi de mentionner l'illustration qui est abondante et des plus artistiques, reproduisant au moyen des modèles de la Chalcographie du Louvre les plus célèbres tableaux des maîtres de la Renaissance. Bien qu'un tel ouvrage soit un peu différent de ceux qu'elle a coutume d'analyser, la *Revue Savoisienne* se devait de le signaler à l'attention de ses lecteurs. Il est dû à l'un de ses meilleurs collaborateurs, et déjà Mgr Isoard l'avait qualifié d' « œuvre maîtresse ».

G. L.

*
* *

VAN GENNEP (Arnold). — **En Savoie**, tome I. *Du Berceau à la Tombe.* Chambéry Librairie Perrin, Dardel successeur. 1916, in-12, velin 328 pages. Illustré de quatre phototypies hors texte : 3 fr. 50.

L'ethnographie savoyarde vient de s'enrichir d'un nouvel ouvrage, dû à M. Van Gennep depuis longtemps connu. pour de très nombreux travaux folkloristes antérieurs, notamment : « *Religions, mœurs et légendes* » *Essais d'ethnographie* et de *linguistique* en cinq séries, dont la deuxième renferme bon nombre de légendes « *La Savoie vue par les écrivains et les artistes savoisiens.* »

En Savoie. *Du Berceau à la Tombe*, traite un sujet en grande partie nouveau et fort curieux : des coutumes, cérémonies et légendes perpétuées

dans les différentes localités de la Savoie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, variant souvent dans la même vallée de village à village. L'auteur décrit le costume et les usages de nos compatriotes. De nos jours l'uniformité tend à tout niveler,

On trouve, dans chaque cérémonie décrite par l'auteur des vestiges de croyances et d'usages préromains, romains, burgondes, chrétiens. En résumé, la description des sites de tout ordre accompagnant les diverses étapes de la vie humaine. Citons : les *rites de passage* du néant à la vie, de l'enfance à l'adolescence et à l'âge viril, de l'état de célibataire à l'état d'individu marié, de l'état d'épouse à celui de mère, enfin le passage de la vie à la mort, autant de cérémonies populaires dérivant des croyances d'autrefois, cérémonies telles qu'on les pratiquait du XVIIe au XIXe siècles ; telles qu'elles existent encore aujourd'hui ; un arrangement plus ou moins systématique de croyances et d'actes qui se sont juxtaposés et fondus au cours des siècles, depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours.

Nous avons lu encore avec plus de plaisir que les autres chapitres : *Le Baptême*. Distinction du sexe ; Les cloches ; Parrains et marraines ; Repas de baptême, etc. *Les Relevailles*. — *L'Enfance et l'Adolescence*. Le passage de l'enfance à l'adolescence : La cérémonie de l'ébo ; Les basoches ; Les abbayes ; Les enfants de ville, etc. *Les fiançailles*. — Relations des sexes en général ; Relations pendant l'inalpage ; Visite du garçon aux chalets ; Les étages des fiançailles ; Gages et arrhes ; Courir la trosse ; Interdiction de coucher sous le même toit ; Vue de lieu ; Enterrement de la vie de garçon ; Ferrer l'épouse, etc. *Le Mariage*. — Le costume de noces et le fian ; Rite d'enlèvement ; Barrage ; Le rite du saut ; coups de fusil, bruit ; Le menu du dîner ; Place à table ; La jarretière ; Le crochon ; Rite d'enlèvement ; Le lendemain de noces, etc. *Les repétailles*. — *Les funérailles*. — Les confréries ; Sort de l'âme ; Lamentations collectives ; Pleureuses ; Dépôt sur ou dans le cercueil ; Attitude des voisins ; Jet d'objets sur la tombe ; Les anniversaires et la chandelle ; Deuil des animaux, etc.

Nous relevons entre autres l'expression pittoresque « *Ferrer l'épouse* », qui paraît bizarre au premier abord et qui est pourtant fort usitée de nos jours encore. Sur cette locution et celle qui en est synonyme « *harnacher* » voyez : « *Le Français parlé en Savoie* » de M. Désormaux, in 17me Congrès des sociétés savantes savoisiennes, page 222.

M. Van Gennep rappelle environ 250 noms de lieux auxquels se rapportent les traditions qu'il étudie. Dans cette nomenclature, Annecy occupe une large place, de même que les localités environnantes, où ces traditions ont été recueillies soit par l'auteur lui-même soit par ses obligeants collaborateurs savoyards.

Ce livre, illustré de quatre dessins, dont trois reproductions de Bacler d'Albe, décrits dans une note explicative par notre érudit confrère M. J. Cochon, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, témoigne des vastes connaissances de l'auteur.

Rappelons qu'à ce volume, renfermant un questionnaire raisonné, un index des termes locaux ou dialectaux et un index géographique, viendra prochainement s'ajouter un second tome, auquel on peut également prédire de nombreux lecteurs.

F. GARDIER.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

23.114. — Annecy. Imprimerie J. ABRY

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 3 avril 1918

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Après la lecture du procès-verbal de la séance de mars dont la rédaction est adoptée, le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Je suis certain d'être votre interprète en exprimant les vifs regrets qu'a causés parmi nous la mort subite de M. Meyer, inspecteur d'Académie honoraire et ancien membre de la Florimontane, à laquelle il a appartenu pendant dix-sept ans.

Quoiqu'il fût démissionnaire depuis 1911, les circonstances qui l'avaient amené à prendre cette détermination n'étaient pas de nature à lui aliéner nos sympathies et, s'il n'était plus notre collègue, il était resté notre ami.

Parmi les fonctionnaires qu'un hasard plus ou moins heureux nous a donnés, nul n'a mieux aimé notre pays, nul ne lui a montré plus d'affectueuse bienveillance et, par un juste retour, nul n'en a été mieux compris ; j'en donne pour preuve l'immense cortège qui l'a accompagné à sa dernière demeure.

La droiture et la loyauté de M. Meyer, sa bonté souriante et sa simplicité le faisaient apprécier de tous ceux qui l'ont connu. Cruellement éprouvé par cette guerre, qui lui a pris son gendre, l'ancien combattant de 1870 meurt avant d'avoir vu la réalisation de son rêve d'Alsacien patriote : il emporte du moins la certitude que cette réalisation ne tardera guère.

Nous saluons sa mémoire avec le respect qu'on doit aux hommes sans reproche, et nous présentons à Mme Meyer et à ses enfants nos plus sympathiques condoléances.

1. Sont présents : MM. Désormaux, Despine, Falletti, Flamary, Fontaine, Gardier, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, Pannetier, L. Pfister, V. Robert, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. A. Crolard, Lavorel, d'Orlyé.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SOCIÉTÉS SAVANTES N° 723 IMPRIMÉS

Source gallica.bnf.fr / Académie Florimontane

Messieurs,

La *Regia deputazione di Storia Patria* nous a fait l'honneur de nous notifier le décès du baron Antonio Manno, son illustre secrétaire, membre de l'Académie des Sciences de Turin, membre d'honneur de la Florimontane depuis 1900, mort à Turin le 12 mars dernier.

Les remarquables travaux de *bibliographie historique* et le *dictionnaire féodal* du baron Manno sont universellement connus et appréciés.

Nous déplorons la perte de cet homme éminent, qui était grand officier des SS. Maurice et Lazare et sénateur du royaume d'Italie.

Entre ces deuils, une nouvelle agréable s'est glissée : notre collègue, M. Charles Anthonioz, capitaine-adjudant-major (de réserve) au 30e régiment d'infanterie, a été décoré de l'ordre de la Légion d'honneur pour prendre rang du 13 février 1918, avec les motifs suivants : « Officier d'une haute valeur morale et d'une bravoure à toute épreuve, exerçant sur ses subordonnés la plus heureuse influence. A été blessé grièvement à deux reprises, le 23 octobre 1917, au cours de la bataille de la Malmaison, en se portant en avant des vagues d'assaut, pour se rendre compte de la marche d'une attaque. Trois citations. »

Nous prions M. Ch. Anthonioz d'agréer nos plus cordiales félicitations.

Le Président fait connaître qu'il a reçu de M. Coüard, archiviste honoraire et président de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, une remarquable étude intitulée : *A propos d'un domicile versaillais du poète Ducis, de 1798 à 1805.*

Il cite des extraits de ce beau travail, où l'on voit que Ducis naquit au n° 75 de la rue actuelle de la Paroisse (anciennement rue de Paris), qu'il habita le n° 7 de la place du Marché (aujourd'hui rue Ducis), qu'il fut élevé au collège d'Orléans de Versailles ; qu'il séjourna à Paris depuis l'âge de 19 ans jusqu'en 1798 ; qu'à cette date jusqu'en 1805 il résida rue de Satory, n° 25 (actuellement 47) et qu'enfin il mourut au n° 33 de la rue des Bourdonnais.

M. Miquet cite également le testament de Ducis, où l'on trouve cette phrase : « Je commence par rendre grâce à Dieu... de m'avoir accordé pour père un homme de bien né en Tarentaise, dans les montagnes de la Savoie, d'une famille vertueuse et ancienne, et pour mère une femme digne de lui, appartenant à la même religion et à la même nation, qui m'ont

donné une éducation libérale et soignée, et les plus grands exemples de probité et de christianisme. »

Le MÊME dit que M. Domenjoud lui a communiqué une intéressante collection de chansons composées et imprimées à Annecy à l'occasion du retour du roi de Sardaigne en 1815. Ces pièces, pour la plupart écrites en français, n'ont qu'une valeur très médiocre, mais il y en a deux en patois qui ne manquent pas de saveur. Lecture en est donnée.

Voici les titres de ces chansons, dont une seule porte le nom de l'imprimeur :

Vive mon Roi ! (4 strophes de 7 vers) ;
Chanson pour l'arrivée des troupes sardes dans la ville d'Annecy (5 strophes de 6 vers) ;
Etrennes savoyardes (16 strophes de 6 vers, en patois) ;
Autre (en patois, 11 strophes de 7 vers) ;
Vivent le roi de Sardaigne et son auguste Reine, chanson des Savoyards (en français, 13 strophes de 7 vers) ;
Autre (2 strophes de 8 vers) ;
Les adieux d'un Français aux Savoisiens (6 strophes de 8 vers) ;
Couplets pour l'arrivée de S. M. le Roi de Sardaigne (4 strophes de 8 vers) imprimé chez Durand, rue Filaterie ;
Vaudeville sur la restauration du duché de Savoie à son légitime souverain (6 strophes de 7 vers).

M. MARTEAUX fait la communication suivante sur l'*orgue et le clocher de l'abbaye d'Abondance.*

1° On sait par Boccard, *Hist. du Vallais*, 128, n., qu'il se trouvait au XVe siècle en l'église de l'abbaye d'Abondance un orgue dont les Vallaisans s'emparèrent en 1476 et qui existe encore dans la collégiale de Valère (Sion). Ce devait être un instrument assez simple pourvu d'un clavier d'une grande dureté de touche, d'un seul jeu à anches dit regale et d'une soufflerie placée derrière la caisse. Le *Nécrologe* de la Bienheureuse Marie, imprimé par L. Cibrario dans les *Hist. patriae monum., Scriptorum III*, nous donne le nom d'un organiste, *magister organorum*, Hugo de Goille, originaire de la Franche-Comté où l'abbaye d'Abondance avait fondé au XIIIe siècle une autre abbaye à Goille, près de Salins. Bien que *magister* ne soit pas suivi du qualificatif habituel de *noster* (*o. c.* col. 333), cependant, comme le scribe indique simplement le lieu de naissance de Hugo, sans dire qu'il jouait à Goille même, il y a lieu de croire que c'est bien à Abondance que celui-ci exerçait son humble talent. D'après les données de Cibrario basées sur les différentes sortes d'écriture de l'obituaire, ce serait vers la fin du XIVe siècle

qu'il aurait vécu et il aurait été probablement le premier organiste de l'église, car il est le seul mentionné, les deux ou trois autres *magistri* cités étant les chefs d'un service non autrement spécifié.

2° On sait encore, d'après le *Nécrologe*, que c'est l'abbé Jean qui construisit, dans la première moitié du XIVe siècle, le cloître de l'église du monastère et que la fresque située près de la remarquable porte qui donne accès dans l'église et représentant Joachim visitant ses brebis (col. 410), est antérieure au XVIe siècle; mais aucun historien n'a mentionné, que je sache, l'architecte du premier clocher, maître Claude Fontannaz, et non sans doute Fortannaz, *qui composuit synballatorium* (c. 393) probablement entre la fin du XVe et le milieu du XVIe siècle. Ce dernier mot ne se trouve pas dans Du Cange; mais il s'employait dans le langage monacal, parce que la cloche du cloître portait souvent le nom de *cymbalum*. Il y avait plusieurs cloches, *cymbala*, et aux anniversaires des défunts, le sacristain, d'après leurs testaments, les faisait sonner de une à trois fois, d'où l'expression *pulsare unam modam, tres modas*. Il est à remarquer que ce mot est resté dans le patois *moda* (Fenouillet, *Monogr.*) avec le sens de glas.

M. Jules BARUT, adresse, de la part de Mlle Levet, de Bonne-sur-Menoge, pour les archives florimontanes, six actes du XVIIIe siècle concernant les familles Duverney et Tronchet, de Lucinges.

M. DÉSORMAUX offre à la Bibliothèque de l'Académie, de la part du Dr Geley, sa dernière étude : *La physiologie dite supra-normale et les phénomènes d'idéoplastie* (conférence faite à l'Institut psychologique).

M. LETONNELIER fait connaître quels étaient les biens fonciers de l'évêque de Montpellier, Pierre Fenouillet, né à Annecy à la fin du XVIe siècle. Ces biens situés sur le territoire de Lovagny furent vendus en 1607, pour la somme de 1.729 florins, et une bonne partie d'entre eux étaient soumis à des « servis » dus au seigneur de Montrottier « du fief duquel ils se trouvaient mouvoir ». Ainsi, le célèbre évêque, qui appartenait un peu à la première Académie Florimontane, au moins par son amitié avec saint François de Sales, intéresse aussi la seconde, tant à cause du souvenir de ses biens temporels que de ses œuvres.

M. J. SERAND fait circuler quelques photographies offertes par des membres honoraires ou effectifs de la Florimontane. Il mentionne en particulier les portraits d'anciens membres :

J. Philippe, Mgr Magnin, curé Piotton, Calloud, donnés par Mme Lacombe-Dagand.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 1er mai 1918.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Plusieurs de nos collègues ont été douloureusement frappés par la mort de M. Fernand Laeuffer, ancien maire de Pringy, décédé dans sa 60e année.

Doué d'heureuses dispositions, M. Fernand Laeuffer avait bien mérité de l'Art en installant, en 1907, dans le hall de Bonlieu, le *théâtre de la Passion*, sur le modèle de Nancy et d'Oberamergau. Il avait également fait un essai de *Théâtre social.*

Nous prions la famille du regretté défunt de vouloir bien agréer nos sympathiques condoléances.

Le *Temps* du 5 avril annonce la mort d'un de nos plus anciens collaborateurs de la *Revue Savoisienne,* M. Louis Macon, homme de lettres, décédé à Paris à l'âge de 82 ans.

Publiciste de réelle valeur, il avait fondé une Revue, *La Suisse,* dont le succès fut durable, et donné des articles à de nombreux journaux de Genève, Lausanne, Neuchâtel et Paris. Il fut un des fondateurs du Syndicat de la presse étrangère et, en 1889, avec Jean Macé, l'un de ceux de la Ligue internationale de l'enseignement. En 1915, il avait créé la Ligue des pays neutres, dont les protestations contre les crimes allemands ont eu un grand retentissement. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Messieurs,

Les relations qui, depuis le début de notre Académie, exis-

1. Sont présents : MM. A. Crolard, Despine, Falletti, Flamary, Fontaine, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, L. Pfister, Rebord, V. Robert, Sautier-Thyrion, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. Désormaux, d'Orlyé.

tent entre la Florimontane et les Archives départementales, sont assez étroites pour que nous puissions nous réjouir de tout ce qui arrive d'heureux au personnel de ce service.

Aussi, vous apprendrez avec plaisir que, sur le rapport de notre obligeant collègue M. Ferrero, le Conseil général a compris les fonctionnaires des Archives dans le Statut des employés de la Préfecture, et les admet ainsi à bénéficier d'une amélioration de traitement très appréciable. C'est un acte de justice, auquel nous applaudissons, et nous adressons nos meilleurs compliments à MM. Letonnelier et Joseph Serand, ainsi qu'à M. François Serand, qui se trouve également favorisé par cette réorganisation.

Je félicite aussi M. le doyen Balleydier pour la belle citation que son fils Emile, maréchal des logis au 274e régiment d'artillerie, a obtenue à l'ordre de la 57e division.

Enfin, j'adresse les meilleurs compliments de la Florimontane à M. le professeur Chollet, qui vient d'obtenir sa troisième citation.

M. Falletti offre à la Bibliothèque Florimontane un *Indicateur du duché de Savoie pour 1850*. Remerciements pour le don de cette publication qui est très utile pour les recherches biographiques.

M. Letonnelier communique les résultats de ses recherches sur l'emplacement de la première imprimerie établie à Annecy vers 1536. (*Voir p. 93.*)

M. Marteaux fait la communication suivante :

En attendant que l'heureuse formule du pain à discrétion illustre de nouveau le menu des petits restaurants, on peut constater, d'après une sorte de contrat du XVe siècle ayant pour objet la table monacale et élaboré avec le soin le plus minutieux, tel que M. L.-G. Piccard l'a publié dans son travail sur l'abbaye d'Abondance (Mém. de l'Académie Chablaisienne, XIX, doc. 7), que le pain ne manquait pas dans le monastère et qu'il y en avait de bien des sortes. Sans parler du bon pain blanc, de pur froment, ce coutumier en mentionne un moins fin ou pain clair, *clarus*, fait probablement d'avoine blanche et d'orge, et un autre appelé vulgairement *paumeau*. Celui-ci devait provenir du reprin, c'est-à-dire de la mouture du son séparé du gruau, et son nom venait de cette variété d'orge appelée paumelle ou orge à deux rangs. En outre, pendant l'avent et le carême, on mélangeait au froment des amandes pilées sans doute et dont l'huile soutenait davantage les forces des

religieux. C'est ainsi que Du Cange nous apprend que, pendant cette dernière période, on distribuait à chaque chanoine d'une certaine église trente livres d'amandes. Les domestiques de notre abbaye avaient du froment avec de l'huile, mais sans amandes. On peut se demander si ce mélange ne constituait pas ce froment que le coutumier de Talloires, analysé par notre confrère M. Désormaux, appelle *arrey* et dans la farine duquel entrait une livre de ces fruits. Il faudrait alors, peut-être voir dans cet adjectif un diminutif patois en *ei* (*ellum*) d'*arre*, *aridus*, aride, sec. Enfin, une dernière variété de pain était le lourd et peu agréable pain d'orge dont on faisait des tourtes ou couronnes, *torta*, pour le robuste estomac des pâtres des chalets.

Continuant ses recherches sur l'état de la Savoie avant la Révolution, M. Miquet fait une communication sur la Douane. (*V. p. 86.*)

Il complète cette communication par une étude sur la *Gabelle du sel* et la *Voiture du sel de Tarentaise.* (*V. p. 89.*)

M. Miquet fait connaître des détails inédits et fort intéressants sur la jeunesse de l'ingénieur Sommeiller, extraits d'une note de souvenirs de son condisciple et ami le docteur Dagand, offerte à la Florimontane par Mme Lacombe-Dagand.

M. Désormaux transmet, pour qu'il en soit donné lecture, des impressions humoristiques sur Remiremont, écrites en patois savoyard par le commandant Thévenet, d'Annecy.

M. Miquet donne lecture d'une liste d'ouvrages rares intéressant la Savoie, relevés dans le catalogue des imprimés anciens, récemment acquis par la Bibliothèque nationale.

Magistri Barthélemy : *Harangue sur les obsèques d'illustre seigneur Louys, comte de Sales, baron de Thorens, seigneur de la Thuille, etc., frère du B. François de Sales, prononcée à Annessy en l'église de S. Dominique le 26 de janvier 1655. Dédiée à Son Altesse Royale par Barthélemy Magistri, docteur en théologie, chanoine de l'église cathédrale de Genève, natif de Sales. Annessy, par G. de Maneville. 1655 in-8°.* Réserve L. N.[27] 45026 (mars 1899).

Relation véritable d'un ministre de Genève que le Diable a emporté pour s'être travesti en prêtre. — (A la fin) : *Sur l'imprimé à Annecy, chez Hubert Fontaine, imprimeur et libraire de la ville,* 1699, in-4°, 4 pages. Réserve P. M. 118 (décembre 1899).

Discours de la desfaicte de l'armée du duc de Savoye, faite par le seigneur des Diguières en la plaine de Pontcharra, près du chasteau de Bayard, vallée de Graisivaudan, le 18e jour du mois de septembre 1591. A Grenoble, 1591, in-8° L. b.[35], 375[a] (juillet-août 1898), réimprimé en 1898 à Moûtiers, par Ducloz.

Bellum sabaudicum, sive narratio vera exactaque quid actum gestumque sit eo bello, quod rex Francorum et Navarrae, Henricus IV, automno anni 1600, intulit duci Sabaudiae Pedemontiique, principi Caroli Emanueli, ob ab eo anno 1588 occupatum detentumque deinde marchisatum Salussanum, quod bellum, post captum Sabaudiae metropolim Chamberiacum et Burgum, Bressae urbem primariam, deditamque Montmelianum arcem munitissimum, compositum sedatumque fuit pace inter dictos principes inita Lugduni anno 1601, januarii die 17, cujus pacis tractatus integer huic narrationi insertus est. S. l. 1602, in-4°. L. L.[4] 2089 (octobre 1897).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 5 juin 1918.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président adresse les condoléances de l'Académie à MM. Fontaine et Gaillard qui ont perdu leur beau-père.

Il envoie des félicitations à M. le général Bordeaux, major-général de l'armée hellénique, qui vient de recevoir la croix du Mérite militaire.

Il se déclare heureux de la distinction qui a été accordée à M. Blandin pour sa collaboration à l'œuvre du ravitaillement.

Il lit une aimable lettre de M. Paul-Edmond Martin, archiviste d'Etat de la République de Genève, qui, tout en constatant que les circonstances se prêtent mal aux recherches scientifiques, annonce l'apparition prochaine d'un *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, pour lequel les éditeurs accueilleraient avec plaisir les offres de collaboration des Florimontans de bonne volonté.

Par le même courrier, M. P.-E. Martin nous a fait parvenir, pour la bibliothèque de l'Académie, les livraisons parues de l'*Histoire militaire de la Suisse.*

M. Miquet présente cette publication avec tous les détails nécessaires. (*Voir p. 100.*)

Le même présente également un opuscule intitulé : *Bayonne et*

1. Sont présents : MM. Désormaux, Despine, Flamary, Fontaine, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, G. Martin, Michel, Miquet, Nanche L. Pfister, F. Serand, J. Serand.

les saints fondateurs de la Visitation, par le chanoine Daranatz. (*Voir p. 99.*)

M. MIQUET fait enfin le compte-rendu d'une intéressante brochure d'Edouard Payen, intitulée : *La Neutralisation de la Suisse et de la Savoie.* (*Voir p. 99.*)

Le PRÉSIDENT fait connaître qu'en raison des circonstances il ne saurait être question d'organiser une fête à Montrottier, si modeste fût-elle. Il n'y aura pas d'inauguration. Mais, pour ne pas priver plus longtemps les membres de l'Académie du plaisir de visiter le domaine et les collections dont ils sont héritiers, une promenade a été décidée pour le dimanche 23 juin. Chacun sera libre d'y amener sa famille. Il est à désirer que le plus grand nombre en profite, car on craint que la pénurie des moyens de communication n'empêche d'ouvrir au public le château cette année. Les renseignements recueillis établissent que les Gorges du Fier ont eu jusqu'ici très peu de visiteurs, et qu'à moins d'améliorations imprévues les frais qu'il faudrait exposer pour recevoir le public dépasseraient de beaucoup les recettes.

En attendant que la situation se présente sous un jour plus favorable, le château restera fermé. Nous avons donc le regret d'informer nos concitoyens que, jusqu'à nouvel avis, il est inutile de s'y présenter et surtout d'insister pour entrer comme l'ont fait certaines personnes que leur rang social aurait fait supposer mieux éduquées.

Le respect de la propriété collective est si peu dans nos mœurs que certains visiteurs admis dans les jardins s'emparent de ce qui leur plaît (fleurs et boutures) comme s'ils étaient dans un domaine livré au pillage. Des ordres ont été donnés pour empêcher toute espèce de déprédations.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

A. VERONA : *Vita e ritratti dei Sovrano della R. Casa di Savoia*, Torino, 1861. (Don de M A. Crolard).

E. DELAIGUE : *La Révolution à Saint-Menoux*, Moulins, 1908. (Don de M. le capitaine Carle).

Remerciements sincères aux donateurs.

M. DÉSORMAUX donne lecture de diverses *Notes* de bibliographie savoisienne (*V. dans le présent fascicule*), ainsi que d'une étude lexicographique : I. *Rossignol* et *Rhododendron* ; II. Note relative à Jean Menenc : *Ravajut*. Ces articles paraîtront dans le 3e fascicule.

M. LE ROUX propose une explication du *bleu du lac*, chapitre

relatif à la physique des lacs, extrait de ses Recherches biologiques sur les lacs du Bourget et d'Annecy, qui seront publiées ultérieurement.

M. LETONNELIER parle du célèbre bénitier qui orne l'ancienne église des Cordeliers de Cluses. Il résulte de l'examen de la décoration de cette magnifique œuvre d'art de style gothique flamboyant, que nous nous trouvons en présence d'un travail du commencement du XVIe siècle. D'autre part, autant que l'identification des armoiries permet de l'affirmer, on peut admettre que ce bénitier fut offert au couvent des Cordeliers de Cluses par un membre de la famille de Bieux, qui épousa une demoiselle de Marnix, famille dont on comptait des représentants à Bonneville.

Le MÊME cite les deux vers latins inscrits au-dessus de la porte du presbytère d'Arâches, en 1725 :

Qui volet aere meo factis his aedibus uti
Oret quotidie pro me successor ad aras.

Selon lui, l'auteur de l'inscription a donné intentionnellement à l'expression « ad aras » un double sens. On sait en effet que le mot Arâches se dit en patois *Arâs*. Il en résulterait que le sens du deuxième vers pourrait être soit : « Que mon successeur prie pour moi chaque jour *devant les autels* », ou bien : « Que mon successeur *à Arâches* prie pour moi. » S'il en était ainsi, et l'hypothèse est admissible, nous nous trouverions en présence d'un des rares exemples où le patois savoyard a été mélangé au latin, et a servi à la composition d'une inscription de laquelle le français lui-même a été banni comme trop vulgaire.

Le MÊME signale un acte de vente du 28 juin 1595 appartenant à M. Bérard, professeur au Lycée Berthollet, dans lequel il est question de la « moitié d'une *mure* de la part du couchant, size à Les Tuyllies, paroisse de Celliers ». M. l'abbé Emprin, curé de Valezan, consulté sur le sens de ce mot *mure*, peu fréquent dans les textes, a bien voulu lui répondre qu'il désigne encore de nos jours des lieux dits et s'applique à des masures ou à des constructions tombant en ruines.

M. MARTEAUX fait la communication suivante :

Les noms familiaux ont leur évolution propre. A la lecture des chartes, on constate qu'en Haute-Savoie, au début du moyen âge, les personnes portaient un seul nom d'origine soit latine, profane ou religieuse, avec quelques noms grecs ou hébreux, soit germanique, burgunde ou franque. Parmi ces

noms, les uns sont devenus des prénoms, *Johannès*, *Petrus*, *Stephanus*, *Amatdeus*, Amédée ; les autres ont été employés tels quels comme noms de famille, *Gausfredus*, Geoffroy, *Gauzselmus*, Jossermoz, *Guntharius*, Gonthier, *Turumbertus*, Trombert, *Amaldrudis*, fém., Amoudruz, *Mauricius*, Mauris. D'autres ont joué l'un et l'autre rôle, Albert, Constantin, Salomon, Richard, Robert. Dans les premiers temps, ces noms étaient fort nombreux et d'une grande variété. Peu à peu, ils tombèrent en désuétude et disparurent, en particulier les noms barbares composés de deux termes trop longs, surtout les noms féminins. Ils firent place, avec les progrès de la foi religieuse, aux noms des saints. Aux XIe et XIIe siècles, le nombre des seigneurs s'étant accru par suite de l'extension considérable des propriétés données en fiefs ou en bénéfices, on se mit à les distinguer par le nom de leurs domaines, puis par leur filiation ; à la fin du XIe siècle apparurent les surnoms. Du XIIe au XIVe siècle, ces usages se généralisèrent pour les bourgeois et les autres hommes libres. Alors le nom (prénom actuel) de chaque individu fut suivi d'un autre nom emprunté soit à la localité dont il était originaire, soit à un mot commun caractérisant un détail de sa vie physique ou intellectuelle. Ce sont ces noms de lieux et ces sobriquets qui sont l'origine de la grande majorité de nos noms familiaux.

La plupart se présentent sous une forme dérivée. En laissant de côté ceux qui reproduisent manifestement des noms de lieux, on voit que les suffixes les plus usités étaient : *et* (*ittum*), qui a pris la place de *el* (*ellum*) ; il a eu un grand succès à cause de la pointe de familiarité qu'il renfermait ; — *at* (*attum*) indiquant le voisinage : Balme, Balmat ; — *on* (*onem*) augmentatif de la qualité, Rojon ; au XIIIe siècle, il a été lourdement ajouté à des noms féminins : Agnesson, Belons, Contesson, Marguerons ; — *an* (*ane*), marquant la filiation maternelle : Andreus, Andref, Andrevet, Andrevetan, etc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

ÉTUDE

sur

LES VILLAS GALLO-ROMAINES DU CHABLAIS

I

Thonon et ses environs

Je vais essayer, en m'aidant des travaux de l'Académie Chablaisienne et après avoir examiné les objets antiques déposés par elle au musée de Thonon [1], de montrer l'importance économique de cette partie du Chablais à l'époque romaine. La population paraît en effet y avoir été assez dense à cause de la proximité du lac, de la salubrité du sol, du nombre des sources bienfaisantes et du passage d'une voie pavée principale, *via strata*, dont l'existence ne saurait plus être mise en doute. C'est son tracé approximatif qui nous servira de guide dans cette excursion archéologique.

Avant l'établissement de la route napoléonienne de Genève à Milan par le Simplon, aujourd'hui route nationale nº 5, existait une route ducale appelée en 1540 le grand chemin de Lestrat [2]. Ce chemin, usité pendant tout le moyen âge, a succédé à une voie romaine dont la qualification se retrouve encore dans les dénominations patoises qui désignent les terres avoisinantes dites *en étrâ, en étrô*. Dans la partie à étudier, comprise entre le nant de Marclaz à l'ouest et le village de Vongy sur la Drance, à l'est, aucun souvenir de pavés exhumés n'en affirme, il est vrai, l'existence ; mais il suffit qu'on en ait trouvé ailleurs de Genève à Saint-Maurice en Valais. Au reste, les tracés de ces différentes routes sont très peu écartés l'un de l'autre et parfois même se confondent [3].

1. Le museum, fondé en 1862 (*Revue savoisienne*, 1862, 38, 64), se trouve au rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville ; ses vitrines renferment quelques restes intéressants qui mériteraient par des indications plus nombreuses et plus explicites, d'être mis davantage en valeur ; j'ai complété mon étude en me rendant moi-même sur les lieux. J'ai utilisé aussi l'ouvrage de M. L.-E. Piccard, *Histoire de Thonon et du Chablais* (*Mém. et doc. de l'Académie Salésienne*, V, 1882).

2. *Académie Chablaisienne*, A. Duplan, *Inventaire bernois*, 1906, XX ; *via publica tendens de Thonuns versus Gebennas*, dans les chartes.

3. Sur l'existence d'une voie sur la rive méridionale du Léman, v. Ducis, *Rev. Sav.*, 1865, 93 ; 1871, 27 ; *Questions archéol. et hist. sur les Alpes de Savoie*, 1871, 18 ; Revon, *Inscript.*, p. 83 ; Ch. Marteaux et Marc Le Roux, *Boutae*, 1913, p. 393 ; L.-E. Piccard, *Massongy*, Ac. Chabl., 1917, XXX, 9.

C'est au pont de Marclaz, lequel a succédé à un pont médiéval, que la voie et la vieille route franchissaient au point le moins encaissé le petit torrent appelé au XIIIe siècle nant de Marclaz [1], en 1730 ruisseau de Lénsion [2], sur la carte de l'Etat-Major au $\frac{1}{80.000}$ ruisseau de Plamphiot. Celle-ci, maintenant absorbée par la propriété du château actuel de Marclaz jusqu'au chemin de Corzent, s'écarte au-delà d'une centaine de mètres environ au nord de la route nationale à laquelle elle demeure parallèle jusqu'à Thonon. Le mas qui la borde sous Morcy s'appelait en 1730 (n^os^ du cadastre 3354-3416) et s'appelle encore l'*Etrô*. La voie ne pouvait donc être que située entre ce grand chemin royal de Genève à Thonon et la route nationale ou sous l'un des deux.

D'origine très ancienne, elle limitait certainement les propriétés existantes, concurremment avec la rive du lac et le lit des cours d'eau ; car ceux-ci, à l'époque romaine, bornaient vraisemblablement les propriétés primitives. Mais plus tard l'établissement d'un moulin et surtout d'un pont mit le seigneur constructeur, pour en surveiller le péage et la garde, en possession de terrains sur la rive opposée. De là vient que les limites de nos communes ne coïncident pas toujours avec le lit d'un torrent [3].

Au nord, près du lac, était la villa Curisia, plus tard

1. J.-F. GONTHIER, RS, 1897, 161 : en 1306, *usque ad nantum de Marclaz... per pontem ipsius nanti.*

2. Ainsi appelé sans doute parce qu'il faisait mouvoir le moulin d'Ancion (Le Lyaud ; en 1730, *Enfion* d'après la règle dialectale du $c + i = f$; auj. Amphion). C'est aujourd'hui un petit village dont le nom composé, Moulin d'Amphion, vient sans doute de ce qu'un seigneur d'Amphion (Publier) y possédait autrefois un moulin. Un canal ou bezière du XIIIe s., descendait des environs pour baigner les remparts de Thonon et se jeter dans le lac; il était alors connu sous une autre forme de prononciation patoise *Oncion* (PICCARD, *Hist.*, p. 19, 1 ; 304, 4) et il est encore inscrit comme tel, de même que le nant de Marclaz, dans A. PROST, *Carte dép. de la Haute-Savoie*, au $\frac{1}{160.000}$

En 1371, un nouvel aqueduc fut creusé pour amener l'eau au château de Ripaille : *aquam descendentem de molendino sito subtus Alingium..., totam aquam rivuli vocatam de Lancion* (ou *Lianczon*) en 1409, *aque labentis de Lacion ;* BRUCHET, *Château de Ripaille*, 1907, doc. p. 293-4 et 262, 444, etc. Ducis opte finalement pour *uncio* = eau dans une prose de saint Nicolas (RS, 1879, 26).

3. L'exemple d'Anthy, qui cache probablement sous un nom germanique Antecharius (*Antiez*, 1187, SPON, *Histoire de Genève*, Pr. 18 et 1249, *Soc. d'hist. et d'arch. de Genève* = SHAG, XIV, 26, n° 34 ; *Antyoz*, 1303, id., 306 ; *Anthier*, 1306, RS, 1897, 163) une dénomination gallo-romaine, est à cet égard significatif. Cette villa était naturellement limitée à l'origine par le lac, le nant de Marclaz, la voie et le Redon ; la commune est maintenant bornée par la vieille route avec emprise au-delà vers Margencel et, à cause du port, du pont et du moulin sous Jussy, elle a perdu avec Séchex (Margencel) toute une bande de terre. De même Thonon dépasse à l'est le cours de la Dranse (ponts; gué de Vongy); de même les Allobroges, dans un but de défense et de profit, possédaient Cularo sur la rive gauche de l'Isère (pont) et des vici sur la rive droite du Rhône (gués).

Curis(i)incum, Corzent [1], qui n'a laissé de son passé romain, comme bien d'autres localités, qu'un nom. On doit probablement rattacher à Margencel une petite propriété, *Marculata* [2], Marclaz, soit qu'elle ait été fondée aux IIIe-IVe siècles par Marculus, soit qu'elle ait été d'abord un lieu dit où existait une exploitation industrielle ; elle fut l'origine d'une seigneurie qui, maîtresse du pont où passaient la voie, puis le chemin public, acquit un territoire qui forma une paroisse desservie par les moines du prieuré de Thonon [3]. Au sud s'élevait, au bord d'un petit mamelon, *Mursiacus*, de Mursius, Morsier ou Morcy [4] avec *juniperetum*, le lieu aux génévriers, Genevray, près des bois qui bornaient la propriété laquelle devint à son tour, comme toutes les autres, une seigneurie.

Le grand chemin de l'Etraz est indiqué sur la carte de l'Etat-Major comme rejoignant la route moderne à 600m à l'est du chemin de Corzent ; il n'en est rien, car on le retrouve un peu plus loin, mais dans un fort mauvais état, n'ayant pas plus d'un mètre de large et s'en allant, sous le mas des Perriers (nos 3688-3724), le long d'une ligne de buissons. Avant d'arriver à Thonon, il se perd dans les jardins des villas, en face du nouveau collège. Il faisait ensuite avec la grand'rue un coude brusque vers le centre de la ville, attiré par l'église et le château ; puis, tournant vers l'est, il traversait le quartier des Ursulines, longeait le mas des Romanies (n° 2325) au sud, celui de Champagne au nord avec la chapelle de Bon Encontre (n° 1362) jusqu'à ce qu'il atteignît par le sud de la colline de Thuyset et par Vongy le vieux pont de vingt-huit arches en 1730, de dix-sept dans le *Theatrum Sabaudiae*.

Maintenant, si l'on tire une ligne droite du pont de Marclaz au pont de Vongy, et le terrain est généralement assez plat

1. E. Muret, *De quelques désinences de noms de lieu...* Romania, xxxvii, 562 ; tir. à part, p. 112, n. 2. RS, 1910, 273.

2. RS, 1912, 264.

3. Piccard, *Hist.*, p. 60. Gonthier, *Abbaye de Filly*, RS, 1893, 116-117 ; en 1322 : *apud Marcla, in cimisterio ante ecclesiam dicti loci..., in territorio de Marcla in loco qui dicitur Assetrues juxta viam publicam tendentem de Marcla versus Chersier... quas posas terre asserunt esse de allodio suo.* L'église citée en 1250, avait pour vocable Saint-Marcel dont le choix fut peut-être suggéré par la ressemblance du nom ; cp. RS, 1904, 208 ; 1905, 2. La paroisse comprenait le château qui existe encore (xvie s.) en contre-bas de la vieille route, tout au bord de la rive droite du nant et Marclaz dessus avec, au nord du crêt Monthoux (cad. n° 4635), la source ferrugineuse appelée en 1730 fontaine merveilleuse de Marclaz, aménagée en 1757 et 1773 (*Mém. Ac. Chablaisienne*, 1904, v-ix).

4. Si MM. André Bondaz et Lettraz, les deux vieillards que j'ai consultés, n'ont pu me fournir aucun renseignement sur l'emplacement de la villa romaine, c'est qu'il était le même que celui du village actuel et que le souvenir de ses restes détruits est éteint à jamais.

pour justifier ce tracé de la voie, on constate que celle-ci devait avoir sensiblement la même direction, sauf dans la traversée de Thonon où elle n'avait aucune raison d'obliquer vers le nord. Elle passait ainsi à 150^{m} environ de l'église Saint-Hippolyte [1], sous la colline de Thuyset, par les Perrouses (n°s 1469-1480) jusqu'à ce qu'elle atteignît par Vongy le point où avait été établi un pont en pilotis de chênes, bien plus durable que les ponts médiévaux dont la Druantia affouillait sans cesse les fondations peu profondes jusqu'à les ruiner [2]. C'est au même endroit, appelé au moyen âge gué de Vongier [3] que les gens utilisaient au péril de leur vie quand le pont manquait, que passent maintenant, de chaque côté du vieux pont, la route nationale et la voie ferrée.

La voie, sur les 5 kil. 500^{m} de son parcours, desservait plusieurs localités dont Thonon fut la plus importante.

Certaines de nos villes n'ont pas atteint leur rang de chef-lieu administratif par le simple effet du temps, mais par suite de causes géographiques, génératrices de faits économiques et politiques et qui exerçaient déjà leur influence dès les temps les plus reculés. C'est ainsi que Genève et Grenoble devinrent, par leur situation privilégiée, des vici gallo-romains assez importants, puis des capitales de grands territoires ; c'est de Boutae qu'est sorti finalement Annecy [4], de Lemincum, Chambéry ; et il en fut de même relativement pour Thonon.

Une anse, protégée contre les vents par la courbure du rivage et par une terrasse de sable et de graviers haute de 0^{m}55, fut

1. Ducis (RS, 1871, 27) dit la retrouver à l'extrémité méridionale de la rue Saint-Sébastien ; son tracé coïncide jusque-là avec le nôtre, mais il ne précise pas sur le fait qu'il s'agirait d'un reste de pavage.

2. Des deux tracés étudiés par Ducis (RS, 1871, 28-29) auquel se rallie M. L.-E. Piccard (*Hist.*, 26-29), il faut en éliminer celui qui par le chemin vieux qui conduit encore à Tully et autrefois, au-delà, au pont qui avait été reporté, au XIIIe s., de Vongy sur le premier étranglement de la Drance en face de Chullien (Publier) et qui avait été l'origine du Pont devenu paroisse et pourvu d'une maladière. Il est douteux qu'il y ait eu en cet endroit une propriété romaine, mais il paraît inadmissible qu'on y fasse passer la voie pour lui faire descendre ensuite la rive droite du torrent jusqu'en dessous de Sussinge. Sur la paroisse, le pont et le chemin médiéval de la rive droite, laquelle appartient à la commune de Thonon, v. Piccard, o. c., 27, 1 ; 134, 1 et dans *Acad. Chablaisienne*, 1889, doc., I ; J.-F. Gonthier, *L'ancien pont de la Dranse*. Acad. Chablaisienne, 1888, 1-7 ; id., RS, 1897, 163, doc. de 1306 ; Bruchet, *Château de Ripaille*, 1907, doc. p., 275 et p. 191, etc.

3. Les Allobroges se servaient de gués pour traverser les cours d'eau ; à côté du pont qui reliait Genève à l'Helvétie existaient aussi dans le Rhône des gués (Cœsar 1, 6, 8). Ce sont les Romains surtout qui construisirent pour leurs routes des ponts, sans lesquels la facilité des communications aurait été illusoire (*pontes vetustate delapsos*, Corpus XII, 107, 102, 120 ; *Rev. épig.*, 1, 138). Cela n'empêchait pas les habitants d'utiliser en dehors des grandes routes les anciens gués.

4. Raoul Blanchard, *Annecy*, esquisse de géographie urbaine, Allier, Grenoble, 1917.

d'abord le berceau de deux villages lacustres qui se succédèrent durant les périodes des âges de la pierre polie et du bronze ; on a recueilli quelques pièces de leur intéressant mobilier et défoncé plusieurs de leurs sépultures sur le rivage, à l'est de Rive [1].

Les monnaies gauloises recueillies près de Thonon prouvent que les Allobroges dominèrent l'ancienne population ; il est probable même qu'une petite agglomération de pêcheurs continua à animer le rivage et que, sur la colline, à l'endroit où s'éleva le château et vers l'est de la ville, se groupèrent d'autres demeures qui suppléèrent au manque d'eau par des puits profonds. On ignore quel fut le nom exact de ce vicus. Il a pu s'appeler Tunnomagus [2] et ainsi ce vicus aurait traversé toute la période romaine. Si au contraire Thonon s'explique par un surnom Tunno, il devrait le sien, sinon son origine, à un domaine voisin qui aurait englobé plus tard dans ses limites, comme cela s'est produit ailleurs, un vicus primitif ruiné par les invasions.

Quoiqu'il en soit, la localité romaine paraît s'être étendue sur l'espace qui va de l'église paroissiale à la plaine de Champagne, *campania*. Il n'est pas rare en effet de trouver des restes antiques sur un sol ainsi qualifié ; d'autre part le mas contigü des *Romanies* 1730, ou Romagnes, rappelle sans nul doute le souvenir de trouvailles d'objets romains ; enfin l'église de Saint-Hippolyte qui, possède la crypte du prieuré attribuée au XIe siècle [3], a fort bien pu succéder à un temple. Mais Tunnomagus ou Tunno avait aussi un port que sa situation rendait utile au commerce avec l'Helvétie et, à partir du IIIe siècle, aux besoins militaires. Et enfin l'on ne comprendrait guère qu'à proximité d'un pont, le plus important de la région, il n'ait pas été station routière, relai des marchands et des voyageurs empruntant une voie qui mettait en communication, et plus rapidement que par la rive droite du Léman, la vallée Pœnine avec les environs de Genève et avec la route qui descendait vers Vienne ; il se trouvait de plus à une distance

1. L. Revon, *La Haute-Savoie avant les Romains*, RS, 1875, 57 ; 1876, 47 ; 1878, 61, 62, 93, 94 et 81.

2. *Le champ de Tunnos* d'où le gentilice Tunnius (Holder) ; ne peut venir de Tunnodunum, à cause de l'exemple de Moudon. Quant à *Donona* 930, le Regeste genevois ne l'identifie avec Thonon qu'avec réserve et cette identification est même impossible, puisque Thonon ne possédait pas d'église de saint Innocent, *in pago caput lacense una villa donona una cum ecclesia Sancti Innocentii* (*Hist. patr. monum*, chart. II, c. 43).

3. L.-E. Piccard, *o. c.*, doc. 35.

presque égale de la frontière nantuate et de Genève, dernier vicus allobroge aux confins de la Colonie Equestre.

Ce qui confirmerait l'existence d'une station, c'est qu'à Thonon aboutissait une autre voie, construite peut-être aux frais des domaines desservis, mais qui était certainement pavée, car le vieux chemin qui lui a succédé est encore désigné sous le nom d'*étraz*, pat. *étro*, à Allinges (cad. nos 1609, 1847) Perrignier (2003) et à Saint-Cergues jusqu'à Annemasse. La plus ancienne est la voie septentrionale, car elle passait à proximité de vici d'origine celtique ou ligure comme, outre *Genava*, *Vindobriga* et *Mediolanum*, Vandœuvres et Miolan, *Hermentia*, Hermance, etc., tandis qu'on ne trouve guère que des noms de villas sur le parcours de la seconde. Dans ces conditions, un chemin transversal s'embranchant sur la première, devait mener au port [1] en passant à proximité du temple.

Examinons maintenant les objets déposés au muséum et que n'accompagne pas toujours la mention de substructions ou de restes d'habitations au milieu desquels ils ont pu être recueillis. Sans parler de nombreuses monnaies trouvées çà et là, il possède, provenant de la démolition de la maison Vaudaux, en face de l'église, un specillum ou style en bronze et une fibule à disque transversal à l'arc, type perpétué de la Tène III [2]. De même, on a exhumé sous une maison, à l'est du quartier des Ursules, à l'angle du chemin vieux et du Battioret, des briques et des poteries. Le long du même chemin, dans les propriétés Maury et Dantand, on sortit de terre des tuiles, des débris d'amphores, de jattes à lait ou conches et trois poids d'argile [3]. Parmi les jattes, l'une est marquée d'un treillis à losanges en relief ; l'autre, à l'extérieur grisâtre, d'un nom de potier à ligatures qu'on peut lire A(NI)V(SL)F pour *Annius L...* (surnom) *fecit* [4]. Les poids affectent notre forme F en tronc de cône

1. Une charte de 1236 (Gonthier, *Inventaire de Saint-Jean d'Aulps* n° 986, *Académie Salésienne*, XXVIII, 1905) mentionne un chemin dit *Puez* ou *Puers* ; cp. la maison du *pouer*, 1540 (*Acad. Chablaisienne*, A. Duplan, *Invent. bernois*, 1906, XX, 5). Un chemin descend au rivage par la rampe de Rive, autrefois en *Bassu (locus)*, *bassutus* ; un autre descend sous l'esplanade de l'ancien château ; faisant suite à la Grand Rue, il paraît le plus ancien (v. Piccard, o. c., 54 et plan en 1726 du *Theatrum Sabaudiae*). Quant au chemin vieux, je ne vois pas comment on pourrait identifier la courbe qu'il décrit du moins dans sa direction vers Tully, avec le tracé rectiligne O.-E. de la voie.

2. V. *Boutae*, pl. LIII, fig. 10 et p. 409.

3. Piccard, o. c., p. 37 ; *Académie Chablaisienne*, XXIII, 1909, p. xlix.

4. Dans la ligature NI, I remplace en petite dimension le dernier jambage de N ; mais, placé en haut, il ne se continue pas jusqu'à la base ; ordinairement il est marqué par ce jambage prolongé verticalement. S a la forme d'un Z retourné ; le haste de L également retourné part de l'extrémité droite de la branche supé-

droit type régional employé surtout dans le pays de Genève [1]. L'un, presque intact, à peine ébréché, pèse tel quel 720 gr. Les signes métrologiques tracés après la cuisson sont : au sommet un X, signe de la livre, du reste connue par la dimension et contenue dans le poids apparent du cône; près de la base, U; sous la base V et III, signes respectifs de l'once, du deunx et du quadrans. En traduisant ces signes en grammes, nous avons la livre moyenne provinciale de 320 gr. + 26,66 + 293,30 + 79,98 = 719 gr. 94. Si l'on ajoute dix grammes pour les deux petites brèches, il faudrait alors partir de la livre officielle de 327 gr., mais il est plus probable que, le poids dépassant légèrement la livre usitée dans le pays, les cassures ont été intentionnelles.

Le cimetière du vicus a été retrouvé en 1880 sous l'emplacement de la gare des marchandises, car on a retiré, au milieu de nombreux ossements humains, un guttus en terre rougeâtre bien conservé [2]; mais il appartient à une période tardive, peut-être au IVe siècle [3].

Près du rivage, lors des travaux exécutés en 1861-62 pour l'aménagement du port, on a exhumé à l'est de Rive, *ripa* [4], les restes d'une habitation qui avait un hypocauste, et un portique et qui livra une meule, une chaînette en bronze, un strigile incomplet, un manche de patère consacré à Mercure [5], des poteries et des monnaies allant d'Auguste à Constance. Parmi les poteries, citons une anse d'amphore (coll. Jahard) marquée PORPAII suivant Revon, PORTES suivant le *Corpus* XII, 5683, 228; un poids d'argile gravé d'un X (id. 5828) et des petits vases, dit Revon, à jolis dessins rouges et bleus.

Le musée possède, venus sans doute du même lieu, un plat d'argile rougeâtre peint en rouge, inscrit sous le n° 1 et un fragment de jatte à l'estampille de OSSIƎ, qu'on pourrait traduire par E...., esclave d'Ossus [6].

C. MARTEAUX.

(A suivre.)

rieure pour aboutir à l'angle inférieur de la base et celle-ci se confond avec la base de L légèrement prolongée.

1. *Boutae*, p. 446.

2. PICCARD, *Hist.*, 38.

3. Le bouc en bronze que j'ai cité dans RS, 1908, 42, d'après l'indication même du musée de Genève comme provenant de Thonon, a été en réalité trouvé à Annemasse en 1838, d'après W. Deonna, *Catalogue des Bronzes figurés antiques du Musée d'art et d'histoire de Genève*, 1916, n° 101.

4. Plusieurs localités des itinéraires portent ce nom; v. REVON, RS, 1862, 38.

5. Strigile. au mus. d'Annecy, RS, 1908, 42, fig. 7; manche, id., fig. 16.

6 Lettres bien en relief; barres de E égales, mais courtes; O plutôt ovale du IIe siècle. La singularité de morceler le corps de I en points est très rare; elle se retrouve cependant sur certains jambages de la signature du potier lédosien Paternus qui vivait au temps des Antonins (Jos. DÉCHELETTE, *Vases ornés*, I, 289).

HISTOIRE GÉOLOGIQUE

de la

Formation des Gorges du Fier

par

Ch. GORCEIX, M. LE ROUX et L. MORET

(suite)

Le confluent devait être alors vers la cote 425. La partie ouest de la fosse dirigée N-S ne dut donc son approfondissement actuel (sortie 385 environ) qu'au niveau de la fosse, ce qui explique son étroitesse dans cette partie relativement à la moitié nord.

Notons que ce dernier creusement n'a pas forcément ni probablement eu lieu tout entier dans la période interglaciaire que nous considérons actuellement. Il a repris pendant le dernier déblayage, où le volume d'eau au début a pu être assez considérable, et se continue actuellement.

* * *

Revenons au cours d'eau principal dont le tracé est figuré en III. Il s'approfondit dans les terrains meubles jusqu'à ce que dans la région du pont B (*carte 2, pl. III*) il atteigne la surface structurale du calcaire. Cette surface est légèrement inclinée, il doit donc avoir une tendance à *glisser* vers le S, pour abaisser son cours ; c'est ce qu'il fait et ce dernier s'incurve pour suivre l'allure générale de la surface urgonienne.

Arrivé à la cote 405 environ, on le retrouve en IV. Avant Chavaroche, une bifurcation dut se produire de la même façon que précédemment à Montrottier ; un bras franchit le barrage rocheux sur un seuil dont nous retrouvons une trace très nette à 402 au N. de l'ancien château, l'autre le contourna par le sud et pour la même raison que ci-dessus gagna de vitesse et décapita son concurrent.

La rive de ce cours d'eau IV est nettement jalonnée par la surface supérieure des dépôts d'alluvions de progression cimentées que nous retrouvons aujourd'hui, ce qui a permis de la reconstituer d'une façon beaucoup plus certaine qu'à un niveau plus élevé.

Continuant son glissement sur la surface calcaire et ne pou-

vant plus franchir le barrage de Chavaroche (402) elle descend jusqu'en VI, limite du creusement de la vallée N, par suite, base des alluvions de progression [1].

Cette descente ne s'effectue pas comme sur une surface plane. La surface du calcaire urgonien est en effet conoïdale dans cette région et le pied du versant droit, dans le voisinage de la situation III, arrive à être en quelque sorte tangent à la surface. L'usure de ce calcaire porte donc au début sur une surface très petite et la résistance qui en résulte est trop faible pour dévier le cours d'eau nettement vers le sud. La couche dure de la surface arrive donc à être entamée sur une étendue très faible, voisine du point de contact B ; dès qu'elle est percée, la couche *sous-jacente plus friable* est entamée à son tour et plus facilement ; elle présente au bout d'un certain temps une sorte de cavité triangulaire sous la couche dure [2], cavité qui s'étend vers le sud au fur et à mesure que le niveau s'abaisse. Au bout d'un certain temps la couche supérieure n'étant plus soutenue par celle du dessous, enlevée par l'eau, s'écroule et il se forme un **bassin d'effondrement** ayant, lorsque le niveau arrive en IV, la forme indiquée par des hachures (*carte 2, pl. III*) et dont le fond est constitué par la partie dure sous-jacente à la couche tendre.

L'éboulement de toute cette partie n'est pas sans obstruer la rive droite du cours d'eau qui se rejette brusquement vers le sud et vient passer en C ce qui lui permet d'échapper au calcaire et de suivre le tracé V, d'où il achève de descendre en VI.

On retrouve au Pont-Vert, dans le prolongement de la partie rectiligne des Gorges, une *trace du lit abandonné* IV qui aboutit à l'extrémité du château (*V. plan général*).

Ici se termine le premier stade considéré. Une vallée a été creusée vaguement sur l'emplacement d'une précédente, vallée probablement large et à fond plat car sa pente était faible. La surface de l'urgonien, dans la région qui nous intéresse a été dépouillée de son manteau d'alluvions et forme le flanc nord de la vallée. Les arêtes de la plateforme et du cirque au N. de Montrottier ont été adoucies par l'érosion. Au sud s'est formé un bassin d'effondrement descendant jusqu'à 400^{m} environ et encombré de gros blocs.

1. N'oublions pas que nous ne parlons que de la rive droite et que le thalweg situé plus au sud devait être plus bas, mais répétons que jusqu'ici on n'a aucune donnée sur son emplacement.

2. Dans la Mer de Rochers on assiste à ce phénomène actuellement en activité.

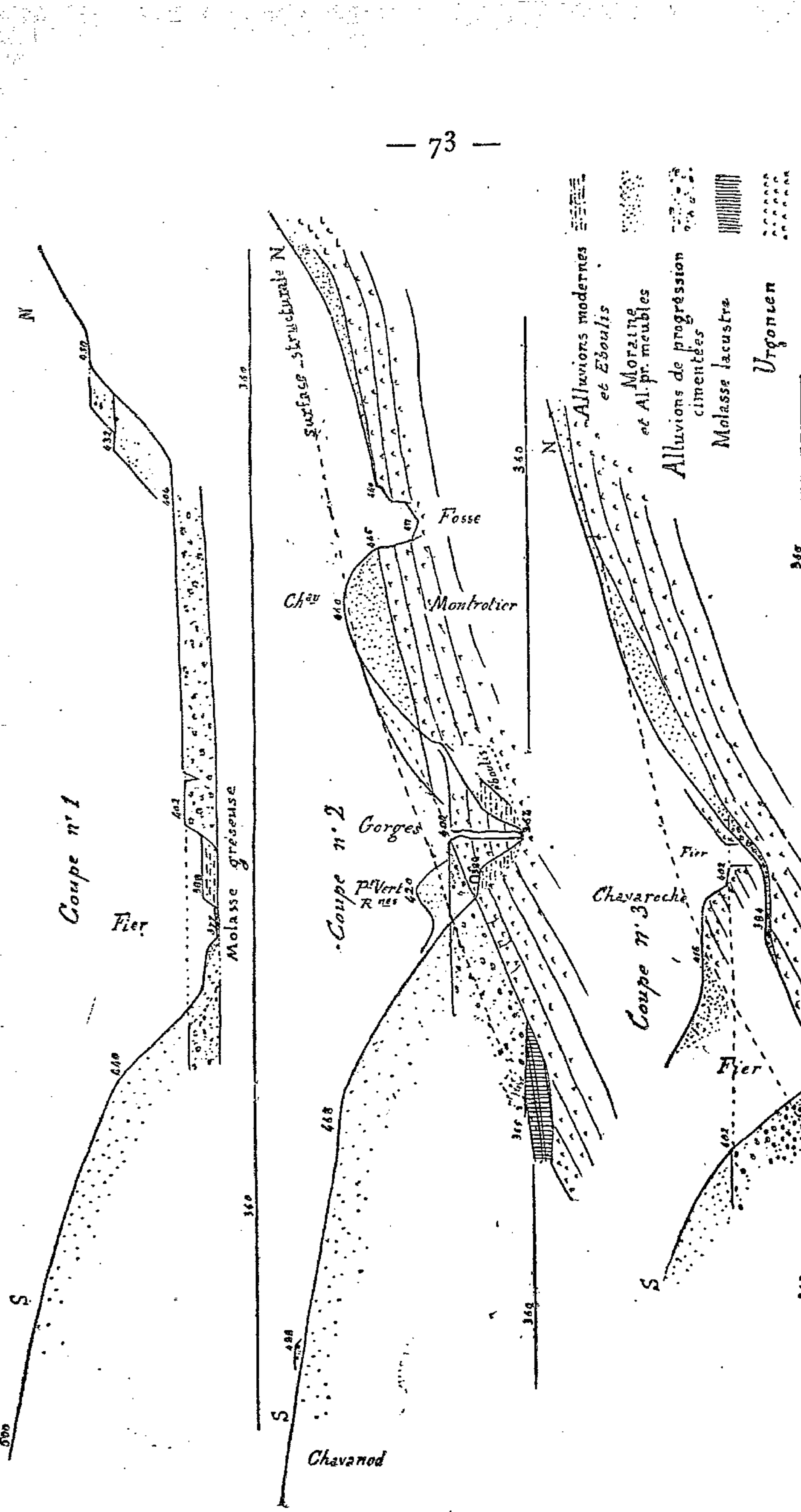

* * *

Deuxième stade. — Une nouvelle progression des glaces arrêtant l'écoulement des eaux, l'érosion cesse et lors du recul c'est une période de remblayage qui commence. Les matériaux

des diverses moraines sont repris par le fleuve sous-glaciaire dont la tête recule avec le front du glacier, et dépose d'abord les blocs les plus gros, puis les cailloux, les graviers et enfin les boues argileuses souvent fort loin.

Le remblayage se montre dans les Iles du Fier, près d'Annecy et dans la vallée dont nous avons suivi le creusement précédemment. Le fond en est relevé dans le voisinage de 426 sous la presqu'île de Brassilly et de 400 à 405 aux environs de Montrottier par un cailloutis très serré, cimenté souvent fortement par des infiltrations calcaires ultérieures qui le transformèrent en véritable béton à ces endroits-là.

La surface supérieure qui représente le fond du fleuve lors de l'arrêt du remblayage [1] est naturellement planoïde avec pente vers l'aval, tandis que la surface inférieure épouse les irrégularités du fond de la vallée servant de moule, aussi l'épaisseur de ces alluvions est-elle très-variable. Elle atteint 37^m à Brassilly, 25^m en amont du Pont des Liasses, 2 à 3^m au Pont-Vert et au-dessus des Gorges et 47^m à la sortie de la Mer de Rochers. En face de ce point, près du pont de Chavaroche en aval, elle n'est que de 13 à 14^m (*V. coupes 1, 2, 3, pl. IV*).

* * *

Troisième stade. — Une nouvelle avance du glacier se produit. Il pousse ses moraines frontales dans toute la région à l'O. de Lovagny, y constituant de puissants amas qui dépassent la cote 500 dans l'étranglement compris entre le Semnoz et le massif urgonien de Montrottier. Les alluvions de progression déposées dans le stade précédent disparaissent sous un épais manteau de débris et lors du recul du glacier, le dernier, celui qui nous conduit à l'époque actuelle, les eaux sont obligées de se creuser une nouvelle vallée, évidemment toujours dans la même région, puisque les moraines ont épousé les grandes lignes du terrain et que les points bas où elles doivent finalement aboutir sont restés les mêmes.

Aussi n'est-il pas étonnant de retrouver sa trace à peu près sur la courbe 1 (*carte 2, pl. III*) où nous l'avons pris au début de cette étude. Sur le croquis *carte 2*, nous remarquons en effet un large gradin au nord de la gare à une cote 455-450 qui à cette époque devait approcher de 470 ; puis un méplat au nord de Montrottier dans le voisinage de 459 et enfin au nord-

1. Ce remblayage dut reprendre plus tard mais avec un courant bien plus faible, car au-dessus des alluvions cimentées, s'en trouvent d'autres surtout sableuses qui se distinguent nettement de la moraine sous-jacente.

ouest de Chavaroche des restes d'un gradin très net dans le voisinage de 444. Une cause que nous n'avons pas recherchée encore fit baisser brusquement les eaux qui abandonnèrent cette terrasse sans avoir le temps de la détruire. Sur la rive gauche, il semble qu'on retrouve des traces de ce même niveau mais moins nettes.

* * *

Dans les terrains meubles, le cours d'eau nouveau est assez sinueux et vraisemblablement lorsqu'il arrive au niveau des alluvions cimentées, il se constitue un fond plat correspondant au lit précédent, ayant même rive droite.

C'est ce fond que nous retrouvons sous forme de terrasse à une cote variant de 404 à 400 au N.-O. de la gare de Lovagny ; au-dessus des Gorges et au S. du château de Chavaroche sur une faible surface.

A un moment donné, probablement lorsque le volume des eaux diminua par suite de la disparition du glacier, le cours se fixa en s'incrustant dans le conglomérat des alluvions de progression et tout porte à croire qu'il suivait alors le tracé figuré par un trait hachuré sur la (*carte 3, pl. III*). Pendant les premiers mètres d'approfondissement, le fond fut constitué uniquement par les alluvions de progression mais bientôt en A (gorges), B (Chavaroche) et plus tard en C (Pont des Liasses) *l'eau rencontra le calcaire urgonien* et guidée par les parois résistantes en même temps qu'aidée fortement par les cailloux siliceux arrachés au milieu dans lequel elle coulait, elle s'enfonça en ces points en y creusant des séries de marmites qu'on peut voir encore en partie et qui par démantèlement confluèrent et finirent par constituer les Gorges. Entre ces points son action fut tout autre: Dans la partie A B où arrivaient du sud deux affluents, dont l'un surtout devait avoir une certaine importance, la rive gauche fut démantelée en partie et l'eau n'étant plus guidée glissa sur la couche supérieure du calcaire et forma le grand coude en demi-cercle que nous voyons aujourd'hui, après avoir aplani son fond pendant que le conglomérat qui formait sa rive gauche se détruisait.

Actuellement le lit du Fier s'est approfondi plus vite que celui des ruisseaux affluents et ceux-ci y tombent en cascades d'une dizaine de mètres.

Dans la partie A C, l'ouverture par lequel le cours d'eau v (*carte 2, pl. III*) avait finalement abandonné la cuvette d'effondrement étant comblée par les alluvions de progression (ainsi

qu'on le constate entre le tunnel et l'entrée des Gorges) l'eau après avoir percé la couche de conglomérat, continua son action de sape, commencée au stade précédent, sur le bord sud de la cuvette qui descendit ainsi jusqu'au point où on la voit aujourd'hui en bordure de la voie ferrée 11 (*carte 3, pl. III*) ; l'eau suivait alors ce bord comme le montrent des érosions caractéristiques très visibles.

Ultérieurement, les alluvions modernes qui forcément s'accumulent dans cette partie concave replacèrent le thalweg dans la position actuelle plus directe et le creusement continua. Il se poursuit encore.

Dans la boucle B A qui présente une disposition un peu analogue, ces alluvions trouvèrent leur place dans l'angle S.-W. contre la falaise urgonienne qu'elles enterrèrent et en même temps elles rejetèrent vers l'ouest l'embouchure du ruisseau. De nombreux gradins indiquent que celui-ci subit pas mal de vicissitudes dans son cours.

En amont du Pont des Liasses, le Fier glissa sur la surface de l'urgonien et la largeur de son lit majeur actuel indique que son cours, entre ce point et Brassilly, fut sujet à des déplacements continuels dans le milieu peu consistant où il se trouvait.

Aussi se trouvaient expliquées, autant qu'on peut le faire, les particularités qui font du cours du Fier en ce point, une des curiosités naturelles les plus grandioses de la région savoyarde.

Il nous a paru que l'étude en serait plus complète si, après avoir reconstitué l'histoire probable de cette partie du Fier, nous fixions son état actuel et qu'après avoir dressé la carte géologique (*pl. II*) et exécuté un croquis et non pas un levé exact au $\frac{1}{10.000}$ (*pl. I*) [1] nous faisions un sondage des gorges.

Le profil actuel des gorges.

Le 30 juin 1917, les eaux étant relativement basses nous avons pu procéder, avec l'aide de M. G. Letonnelier, au sondage qui présenta moins de difficultés que nous ne l'avions craint.

Le résultat de ce sondage est figuré sur le profil général du Fier que nous avons tracé entre Chavaroche et l'amont du Pont des Liasses. Comme on peut le voir (*pl. V*) le fond ne présente ni les irrégularités, ni les profondeurs insondables dont les légendes parlaient. Sauf un approfondissement d'une dizaine de mètres au Pont des Liasses, dû à l'accroissement de

1. Ce croquis a été réduit, afin de le faire entrer en page, — mais on a conservé son échelle linéaire réduite en proportion.

vitesse de l'eau entrant dans la fente rocheuse comme dans un ajutage, et à la sortie de la Mer de Rocher où la profondeur atteint dix-sept mètres, par suite de l'enlèvement de la couche plus friable dont nous avons eu l'occasion de parler plusieurs fois, le lit présente une régularité assez grande.

Les marmites étaient sans doute remplies de graviers et de cailloux qui au moment des fortes eaux sont probablement chassées en partie.

La profondeur d'eau variait ce jour-là, dans ce lit, entre 1m et 5m.

La passerelle, non horizontale, se trouve à 23m environ au-dessus du fond moyen qui lui-même est à 46m au maximum au-dessous du sol rocheux où sont percées les gorges. La coupure totale ne dépasse donc pas une cinquantaine de mètres.

En temps de crue, les eaux s'élèvent considérablement. Le 3 octobre 1888, qui est la date de la plus forte crue enregistrée sur les parois, l'eau atteignait, au milieu, la cote 385. Maintes fois les crues ont été presque aussi fortes ; on en a enregistré une dizaine dépassant 380. Pendant ces crues, le bassin de l'entrée se remplit et en amont du Pont des Liasses, l'eau forme un vaste lac remontant jusqu'à Brassilly. Il lui arrive même de recouvrir la plaine de la gare et de s'écouler par le tunnel qui sert alors de trop-plein et limite la montée des eaux qui, dans les gorges,

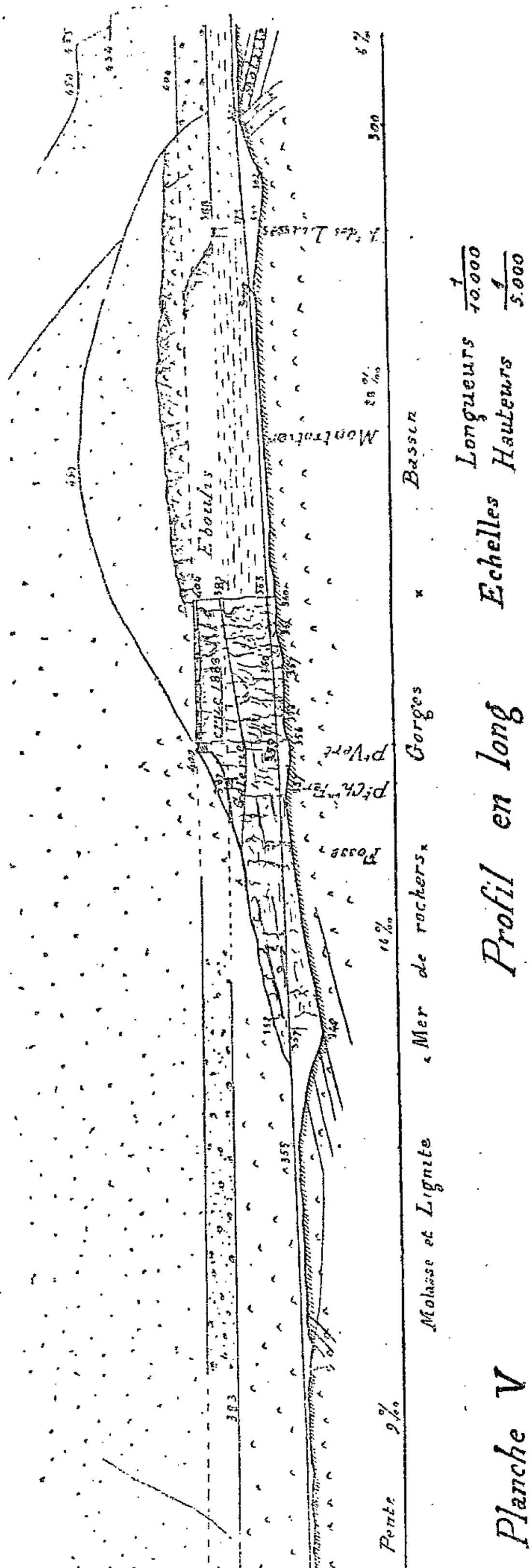

ont alors plus de 30 mètres de profondeur. On peut s'imaginer ce que devient dans ces moments-là le travail d'érosion sous une pareille charge et avec les vitesses qui en résultent.

Les travaux hydrauliques projetés qui ne laisseront qu'un filet d'eau dans les Gorges [1] vont fixer pour longtemps sans doute le cours du Fier et l'état actuel se conservera tant que ces travaux subsisteront. Seuls les éboulements dont l'eau n'aurait plus la force d'emporter les débris sont à craindre, mais il faut espérer que ces admirables gorges conserveront toujours leur même beauté.

V. — Conclusions.

L'histoire de la formation de la vallée du Fier, aux gorges de Lovagny, est celle du travail d'érosion de cours d'eau successifs qui ont peu à peu donné à la vallée son aspect actuel.

On peut admettre que dès la surrection définitive des plis de notre région, les vallées transversales, celles du Fier et celle du lac d'Annecy en particulier étaient *esquissées*. Un régime hydrographique, identique dans ses grandes lignes au régime actuel, s'est immédiatement précisé.

Dès lors on peut assigner au premier des Fiers successifs une ancienneté au *moins pliocène*. Il est fort probable que le premier Fier qui a passé dans cette vallée toute préparée pour la recevoir, a commencé les travaux d'érosion et les stades successifs de ces anciens torrents, agissant avec une activité infiniment plus considérable qu'aujourd'hui, ont déterminé les faits suivants :

1° *Creusement de la fosse* N. du château de Montrottier.

2° *Isolement* du mamelon du château, les eaux passant en temps de crues au S. de celui-ci.

3° *Décapitation* du cours d'eau de la fosse au profit du nouveau bras qui travaille sur une pente plus forte et une moindre distance.

4° *Approfondissement* graduel de ce cours jusqu'à la surface dure du calcaire.

5° Attaque de celle-ci, pénétration progressive en profondeur, rencontre de *couches tendres* qui sont rapidement déblayées, *écroulement* du plafond surplombant cette cavité, déterminant le *cirque d'effondrement* (Pont des Liasses. — Entrée des Gorges).

1. Pendant la belle saison, l'eau, par un dispositif spécial, sera rendue aux Gorges.

Après le recul de la dernière glaciation, un nouveau travail d'érosion commence. Les bords supérieurs de la fissure constituant les gorges sont atteints par l'érosion et le torrent commence à limer le calcaire, par le phénomène des *marmites*, puissamment aidé en profondeur et en direction, par les *couches tendres* et les *fissures* préexistantes.

A la sortie des Gorges le torrent use son lit par le même procédé, et ce phénomène se continue actuellement ; l'écroulement des tables de calcaire dur, dont le socle plus tendre a été limé, détermine le chaos actuel de la Mer de Rochers.

Note pour la planche III.

Les courbes des cartes 1, 2, 3, se rapportent à la surface de l'Urgonien et il importe de ne pas les confondre avec celle du terrain qui recouvrait le massif rocheux d'un manteau d'alluvions plus ou moins épais.

VOLTAIRE ET LA SAVOIE

(Suite.)

II

Mais, Voltaire ne se contenta pas d'admirer et de célébrer la Savoie, pour lui « le plus beau pays du monde », il eut maintes occasions d'entrer en contact avec ses habitants, d'étudier leur caractère et d'apprécier leurs qualités. Bien qu'il affectât une excessive sauvagerie, répétant qu'il vivait comme une « taupe », une « marmotte » ou un « Lapon », il était sensible à l'honneur des visites que lui faisaient ces « processions de curieux » venus « de Genève, de Lyon, de Savoie [1] ». Bien entendu, il se dispensait de les rendre, et soulignait narquoisement son sans-gêne : « Les Genevois, écrivait-il, sont si raisonnables qu'ils viennent chez moi, et qu'ils trouvent bon que je n'aille jamais chez eux [2]... » De sa retraite, située à la frontière de quatre états, il était attentif à tout ce qui se passait en Europe, et pouvait dire à Mme de Fontaine : « Je suis de toutes les nations [3]... »

De fait, son internationalisme se manifestait par l'entretien d'une correspondance soutenue avec des souverains, des minis-

1. LV, 366-367.
2. XV, 243.
3. LV, 178.

tres et des diplomates. Un de ces derniers était précisément le marquis de Chauvelin, ambassadeur de France à Turin, qu'il traitait en ami, et invitait souvent à le venir voir, accompagné de la marquise : « Couple adorable, recevez mes regrets, mon respect, mon attachement » se terminait affectueusement l'une des lettres de la « Marmotte des Alpes [1] ». Ces relations lui permirent sans doute de mieux connaître tout ce qui était relatif au royaume de Sardaigne. C'est ainsi qu'il suivit avec attention, bien que silencieusement, les négociations qui aboutirent au traité du 14 mars 1760 entre Louis XV et Charles-Emmanuel III, traité qui régla les frontières de leurs deux états : « Je n'ai point eu l'honneur de vous écrire pendant que vous bouleversiez nos limites, et que vous rendiez des Savoyards Français et des Français Savoyards, disait-il à Chauvelin. Je conçois très bien qu'il y a du plaisir à être Savoyard, quand vous êtes en Savoie [2]. » Il s'adressait au même personnage pour recommander un impresario et sa troupe qui cherchaient local et localité pour jouer la comédie ; il allait même jusqu'à solliciter pour le chariot de Thespis « une église dans Carouge [3] ». Il n'était pas indifférent aux déplacements de la cour de Turin, savait quand « l'infant voyagerait », et quand il « passerait par Genève [4] » ; il trouvait l'occasion d'écrire à d'Alembert qu'une « foule de princes et de princesses de Savoie et de Lorraine » était venue à Lausanne et à Genève [5] en 1773, et qu'ils étonnaient la Suisse par leur affluence [6].

Sans doute, il n'approfondit pas l'histoire de la Savoie comme celle de la Suède, ou de la France, mais il montra à plusieurs reprises qu'il était familiarisé avec ses annales. Ripaille, qu'il apercevait de Lausanne l'impressionnait ; et plus encore le « bizarre Amédée », cet énigmatique personnage qu'il admirait pour avoir vécu « en vrai sage, en vrai voluptueux [7] ». Il a parlé en plusieurs endroits des relations entre France et Savoie, et jugé malignement le duc Victor-Amédée, « celui de tous les princes qui prenait le plus tôt son parti, quand il s'agissait de rompre ses engagemens pour ses intérêts [8] ». Un point d'histoire contemporaine qui paraît l'avoir particulièrement

1. XV, 248.
2. LVI, 404.
3. LVII, 30-31.
4. LVIII, 176.
5. LXIX, 199.
6. LXII, 231.
7. *Epit. s. le lac de Genève.* — *Œuvres,* XIII, 173.
8. *Siècle de Louis XV.* — *Œuvres,* XX, 439.

frappé est celui de l'affranchissement général, mesure dont il se plaisait à louer le roi Charles-Emmanuel III qui en avait pris l'initiative. Dans une lettre au Conseiller d'Etat Joly de Fleury, il met en parallèle la tzarine « qui a rendu libres 400.000 esclaves », et le roi de Sardaigne qui « a aboli la servitude dans ses Etats [1] ». Et, dans une autre lettre adressée à Turgot, au sujet des habitants de la vallée de Chézery, qui « sont serfs des moines bernardins établis à Chézery », il lui rappelle « que le roi de Sardaigne, duc de Savoie, abolit la servitude en 1762, et qu'ils ne sont aujourd'hui esclaves de moines que parce qu'ils sont devenus français [2] ». Mais, il reproche à ce même Charles-Emmanuel III d'avoir « vexé » les Genevois qui sont allés en Savoie [3]. Ailleurs, il parle du « roi de Sardaigne qui a des droits à l'île de Cypre [4] », et son érudition va jusqu'à traiter la question des dîmes, qui était pour le seigneur de Fernex d'un intéressant rendement. « Selon Voltaire, dit M. Caussy, il était tenu pour constant que les ducs de Savoie possédaient les dîmes du pays de Gex de temps immémorial [5]. »

S'il a parlé avec une odieuse irrévérence de saint François de Sales [6], il a par contre, consacré dans son *Siècle de Louis XIV* quelques lignes élogieuses à deux autres écrivains Savoyards. Il voit en Vaugelas « un des premiers qui ont épuré et réglé la langue [7] », et proclame chef-d'œuvre l'*Histoire de la Conjuration de Venise* due à la plume de Vichard de Saint-Réal [8].

Mais, quelle est exactement son opinon sur les Savoyards qui furent ses contemporains ? S'il les appelait toujours par leur nom, c'est-à-dire des Savoyards, il nous serait facile de répondre au moyen de citations appropriées extraites de ses œuvres. Il lui arrive malheureusement trop souvent d'employer pour les désigner, le mot « Allobroges » qui crée une équivoque, en ce sens qu'il s'applique aux Genevois qu'il n'aimait guère, tout comme aux habitants de la Savoie. Même, selon M. Désormaux, en écrivant le mot Allobroge, il songeait surtout à atteindre son ennemi Jean-Jacques Rousseau [9]. Dès lors, chaque

1. LXI, 432.
2. LXIII, 161.
3. LIX, 271 et 303.
4. LXVII, 128.
5. F. Caussy : *Voltaire seigneur de village*, p. 89.
6. LX, 587.
7. XX, 175.
8. *Ibidem*, 176.
9. Cf. Désormaux : *Allobroge*, p. 12. (Extr. de la *Rev. Sav.*, 1917).

fois que nous rencontrons cette épithète sous sa plume avec un sens péjoratif très caractérisé, il ne faut pas en conclure qu'il s'en prend aux Savoyards exclusivement [1].

Cette réserve faite, et elle était indispensable, il convient de rappeler quelques-uns des passages où il stigmatise ces « mauvaises tragédies barbares, écrites dans un style Allobroge », ou ces auteurs « qui ont parlé allobroge en français [2] », ou ce style qu'on peut « accuser de barbarie Allobroge [3] ». Parlant au comte d'Argental de sa dernière pièce *Le Droit du Seigneur* : « C'est notre cinquième acte qui a plu, écrit-il. A des Allobroges, direz-vous ? Non, à des gens d'un goût très sûr, et dont l'esprit n'est ni frelaté, ni jaloux... [4] » Et ailleurs dans une lettre à la marquise Du Deffant : « J'entends par petite et bonne compagnie, quatre ou cinq personnes tout au plus, qui aiment les vers qui disent quelque chose et qui ne sont pas tout à fait allobroges [5]. » Il n'y a donc pas à s'y méprendre : le pays des Allobroges n'est pas pour lui le temple du goût. Mais, il faut le répéter, si les Savoyards peuvent être atteints par ces malicieuses boutades, c'est en quelque sorte par ricochet.

Tout différent en effet est son langage quand il parle des Savoyards proprement dits. Dans l'*Epitre à Horace*, il nous peint sous des dehors sympathiques

> L'indigent Savoyard, utile en ses travaux,
> Qui vient couper mes blés pour payer ses impôts [6].

Il se devait d'évoquer la physionomie du petit ramoneur, déjà légendaire sans doute à l'époque où il vivait, et il n'y a pas manqué dans la satire du *Pauvre diable* :

> J'estime plus ces honnêtes enfants
> Qui de Savoie arrivent tous les ans,
> Et dont la main légèrement essuie
> Ces longs canaux engorgés par la suie
> . . . . . .
> Que le métier de tes obscurs Frèrons.

Dès son arrivée sur les bords du lac, il eut recours à la main-d'œuvre savoyarde, et ne cessa de s'en louer. Il nous

1. D'ailleurs, ce sens péjoratif n'existe pas toujours. Exemple : « ... Je serais tenté d'y joindre le plan du petit château de Ferney, que je viens de faire bâtir moi tout seul. Les Allobroges me disent que j'ai attrappé le vrai goût d'Italie : *Sed non ego credulus illis.* » LVI, 142.
2. J. DÉSORMAUX : *op. cit.*, p. 12.
3. LVI, 142.
4. LVII, 357.
5. LXII, 119.
6. XIII, 259.

apprend en effet que les jardins magnifiques qui entouraient la villa des Délices, et dont Mme Fontaine se montrait « tout étonnée[1] » étaient l'œuvre de « jardiniers Savoyards » auxquels il s'abandonnait, pendant que des « maçons Suisses » restauraient sa demeure[2]. Il se plaisait au milieu d'eux, et l'on se le représente volontiers avec sa maigre figure, sa perruque et son bonnet, son dur regard, son sourire sinon « hideux » du moins sardonien, se promenant au bras de Mme Denis, heurtant d'une canne méprisante le gravier des allées, prenant déjà des airs de « seigneur de village », distribuant des compliments et des réprimandes. « J'aime mieux gronder mes jardiniers que faire ma cour aux rois, » disait-il[3], et ailleurs : « Je me suis voué aux Allobroges, et je m'en trouve bien[4]. » Selon lui, ce sont aussi les Savoyards qui, après la révocation de l'édit de Nantes, dont les conséquences furent désastreuses pour le pays de Gex rendirent à la contrée par leur travail un peu de sa richesse d'autrefois. « Nos terres restèrent incultes, écrit-il à Maupeou en 1771, et ne sont même encore cultivées que par des Savoyards[5]. »

L'agriculture et l'horticulture ne furent pas les seuls débouchés qu'il offrit à ses voisins : il mit, comme on sait, une sorte de point d'honneur, à favoriser le développement de l'industrie sur ses terres, et fit appel encore en grande partie à des Savoyards pour réaliser son projet. Qu'il s'agit soit de l'industrie de la soie, soit de la manufacture de montres qu'il établit, — « la plus belle entreprise qu'on ait faite dans le mont Jura, depuis qu'il existe », comme il l'appelait sans modestie[6], — « il dut attirer à grands frais, des colons Suisses et Savoyards[7] ». Encore en 1776, dans une lettre à M. Bacquencourt, il déclare lui-même que les colons de Ferney « sont pour la plupart des Genevois, des Suisses, des Savoyards[8] ».

D'ailleurs, il ne pouvait manquer de recourir à des voisins aussi actifs, et qui tiraient si heureusement parti des ressources de leur pays : c'était l'usage dans la région de Genève, et il était reconnu que leur travail était du meilleur rendement. « Les Genevois nagent dans l'abondance, observait-il à M. de

1. LV, 336.
2. LV, 190.
3. LV, 361.
4. LVI, 346.
5. LXII, 322.
6. LXI, 315.
7. Caussy : *Op. cit.*, p. 136.
8. LXIII, 279.

Bournonville, parce qu'outre les bestiaux de leur territoire, ils tirent toutes leurs denrées de Savoie ; et depuis Ripaille jusqu'à Annecy, tous les Savoyards s'empressent à fournir Genève [1]. » Lui-même se flatte d'avoir fait planter plus de vingt mille pieds d'arbres qu'il avait tirés de Savoie [2]. D'autre part, si l'on en croit la tradition, c'est lui qui, par manière de réciprocité, aurait introduit dans la région de Reignier la culture du cerisier [3].

La principale distraction de l'hôte des Délices et du château de Ferney était, comme on le sait, le théâtre. Il montait lui-même sur les planches et jouait surtout du Voltaire devant un parterre enthousiaste et avide de l'entendre. Or, ce parterre était souvent composé de Savoyards dont les applaudissements, à l'adresse du poète aussi bien que de l'acteur, produisaient sur lui une vive impression. Parlant d'une de ses tragédies, *La Chevalerie*, il se pique d'avoir, grâce à elle « fait pleurer tous les Allobroges et tous les Suisses du pays [4] » ; et lorsqu'il lança *Le Droit du Seigneur*, le bon accueil que lui réservèrent ses voisins de Savoie fut pour lui le criterium de son excellence. « J'ai, malgré toute ma modestie, écrit-il au comte d'Argental, la sincérité insolente de vous dire que je le crois très bien ; tâchez de penser comme moi ; car, depuis l'effet que cette pièce a fait sur mes Suisses et sur mes Savoyards, j'aurai bien mauvaise opinion de vos pauvres Français, s'ils ne rient pas et s'ils ne sont touchés [5]. » C'est sans doute à l'occasion de ces représentations théâtrales qu'il se familiarisait avec le caractère Savoyard. Il prétend même quelque part le mieux connaître que Rousseau : « J'aimerai toujours l'auteur du *Vicaire Savoyard* quoi qu'il ait fait et quoiqu'il puisse faire. Il est vrai qu'il n'y a point en Savoie de pareils Vicaires », écrit-il à Mme Du Deffant [6].

On peut se demander encore s'il chercha à connaître l'idiome parlé en Savoie. A propos de ses démêlés avec Mgr Biord, évêque de Genève, il mentionne certain « symbole, en patois Savoyard », que le prélat a fait imprimer sous son nom [7]. Mais, il est hors de doute qu'il faut entendre par là un texte

1. Cité par Caussy : *Op. cit.*, p. 213
2. LIX, 256 et Caussy : *Op. cit.*, 134.
3. Communication orale de M. le chanoine A. Gavard, supérieur du Grand-Séminaire.
4. LVI, 190.
5. LVII, 375.
6. LVIIII, 416.
7. LXII, 117.

écrit « en mauvais français [1] », et dans lequel ne figure aucun mot patois. Dans une carte de la région comprise entre Genève et Ferney, dessinée par Wagnières, Voltaire écrivit quelques mots de sa main, parmi lesquels *nan ou torrent* [2]. Or cette traduction d'un mot fréquemment employé semblerait indiquer qu'il n'était guère familiarisé avec le parler spécial à la Savoie [3].

Si M. de Voltaire s'intéressait aux choses et aux habitants de ce pays, sa personnalité n'était pas non plus indifférente aux sujets du roi de Sardaigne. En plusieurs passages de la correspondance administrative il est fait mention de l'illustre voisinage. Il était à peine installé aux Délices que le subdélégué du Chablais écrivait à l'Intendant général : « Ce poète fait l'admiration de Genève [4]. » — Ses intempérances de plume trouvaient leur écho jusque dans les lettres des officiers des douanes. L'un d'eux, Monloy, de Carouge faisait part à son chef du scandale par lui causé en 1768, lors de sa dispute avec son curé et son évêque : « M. de Voltaire qui ne peut retenir sa plume, mit dernièrement au jour un ouvrage qui a mis le comble à ses mauvais écrits. C'est au sujet de ce qu'a de plus sacré notre religion : il lui a été enjoint de la part de la Cour de France de voyager, et qu'il eut à quitter Fernex et sa demeure [5]. » Lorsqu'il s'avisait d'écrire quelque libelle sous un nom d'emprunt de son invention, les agents du gouvernement Sarde le démasquaient sans peine, et transmettaient son écrit à leurs supérieurs : « Voici, Monsieur, disait en 1767, M. Desjacques à son Intendant, un exemplaire de la lettre de Robert Covel à M. de Voltaire : on croit communément que c'est ce dernier qui en est l'auteur, et qu'elle aura une réponse du même Voltaire [6]. » — En août 1771, il circulait dans

1. C'est l'avis de M. Désormaux que nous avons consulté sur ce point. Cf. Caussy : *Op. cit.*, p. 150 et *Les pâques de M. Voltaire*, dans *L'Ange de l'Orphelin*. Mai 1911, p. 97).

2. Caussy : *Op. cit.*, p. 64.

3. Au début d'une notice anonyme publiée en tête des « Œuvres de Madame de Fontaines ». Nouv. éd. Paris, 1812, on peut lire cette suggestive remarque : « Un roman aussi intéressant par lui-même que *La Comtesse de Savoie*, roman auquel Voltaire est présumé avoir eu quelque part, et qui a fourni à ce grand poète l'idée de deux de ses tragédies, méritait bien l'honneur d'être réimprimé. » Il s'agit ici d'*Artémise* et de *Tancrède*. Voir l'Epitre de Voltaire sur *La Comtesse de Savoie* (1713). — Il convient également de rappeler l'anecdote racontée par Desnoiresterres *(Voltaire et la Société française au XVIIIe s.)* (Histoire du soulier et de la bourse d'or.)

4. Arch. dép. de la Haute-Savoie : I. C. IV. 61, n° 12.

5. *Ibidem*, I. C. IV. 112, n° 45.

6. *Ibidem*, I. C. IV. 122, n° 66.

Annecy « des chansons contenant une critique satirique sur la conduite de M. l'Evêque, des R^ds chanoines Viviand, Riondel et Collonges ; le refrain de la chanson finit par les mots *il sera ton ami, Biribi, à la façon de Barbari, mon ami* ». « J'ai tout lieu de penser, disait l'avocat fiscal Richard en avisant l'Intendant, que l'auteur de cette satire, dont le stil est dit-on malin et délicat, n'est pas de cette ville ; je n'y connois aucuns bons rimeurs : M. de Voltaire qui n'est pas éloigné d'icy pourroit bien y avoir quelque part [1]. » En 1774, ce même avocat Richard adressait à Chambéry un rapport où l'on pouvait lire : « L'on donne ici pour certain que les Genevois à la dernière fête annuelle de l'Escalade s'étoient avisés de placarder les effigies des braves gentils-hommes Savoyards, et autres qu'ils firent périr ledit jour, avec des inscriptions indécentes : On assure que Monsr de Voltaire aiant eû quelques unes de ces effigies les a envoié à S. A. Monseig^r le Prince de Carignan [2]... »

Il n'y a pas jusqu'à ses négociations avec le ministre Choiseul « sur l'arrangement du pays de Gex » qui ne fussent signalées au gouvernement royal par le banquier de Genève Joseph Bouer [3]. Enfin, l'Intendant général se faisait adresser le Recueil imprimé de ses lettres [4], et ne manquait pas de remercier celui de ses agents qui l'avait renseigné « au sujet de la fabrique d'horlogerie que M. de Voltaire veut établir à Fernex [5] ». Bref, si les gens et les choses de Savoie intéressaient le patriarche, ses faits et gestes n'étaient pas indifférents au gouvernement du roi Sarde.

(A suivre). G. LETONNELIER.

1. Arch. dép. H^te-Savoie. I. C. IV. 78, n° 50. La lettre a été publiée par M. Eloi Serand dans la *Revue Savoisienne*, 1875. p. 23. Cf. aussi MUGNIER : *Histoire de Ste-Catherine*, p. 203.
2. *Ibidem*, I. C. IV. 78, n° 64.
3. *Ibidem*, I. C. IV. 135, n° 84.
4. *Ibidem*, I. C. IV, 6, n° 292.
5. *Ibidem*, I. C. IV. 9, n° 41.

En Savoie avant la Révolution

La Douane.

L'édit le plus important concernant la douane de Savoie porte la date du 14 janvier 1720 : c'est celui qui régissait le service au moment de la Révolution.

L'extrême simplicité de nos ancêtres, autant que la difficulté des communications, réduisait à peu de choses les importations. François Descostes a eu raison d'écrire :

« Le Savoyard se suffit à lui-même ; il vit dans son *home* sans éclat, mais sans gêne ; il a du blé dans ses champs; du vin dans ses vignes, du bois dans ses forêts, des fruits dans ses vergers, des tissus dans la laine de ses troupeaux, voire même du tabac dans ses séchoirs et une pharmacie naturelle au grand complet dans ses eaux minérales [1]..... »

Néanmoins l'on recevait de France : des bas (de Reims et de Chartres), des bas de soye de Lyon, des bonnets (de Tours), des *burats* d'Auvergne, de la bure de Vire, des crépons de Castres, des chapelets et autres articles de Saint-Claude, des draps (de Paris, Elbeuf, Romans, Tournon, Lodève), des dentelles du Puy, des maroquins de Provence, de la mercerie, des ouvrages de fil de Lorraine, du papier, des ratines (de Saint-Lô), des toiles (de Cambrai, Rouen, Tarare, Lorraine, Picardie) ; de la vaisselle de Nevers, des satins brochés de Lyon.

D'Allemagne arrivaient : des aciers, burats, couvertures, futaines, fers-blancs, verres ;

d'Angleterre : des droguets, draps, futaines ;

d'Espagne : des couvertures (de Catalogne) des laines, des épices et des fruits.

Les articles d'importations sont énumérés dans un tarif qui comprend un peu plus de 600 articles. Les droits étaient perçus dans 34 bureaux qui, d'après le compte présenté par François Clerc, receveur principal, pour 1761, produisaient 49,310 livres réparties comme suit :

Chambéry.....	8843	*Report*.....	22593
Myans.	451	Chêne	10512
Yenne	554	Vézenas.....	782
Les Echelles.....	305	Nernier.....	286
Le Pont.....	1357	Thonon.....	1058
Montmélian.....	2582	Evian.....	1086
Chanaz.....	265	Annecy	6929
Seyssel.....	993	Saint-Genix.....	334
Le Regonfle.....	130	La Rochette.....	262
Eloise.....	332	Chevrier	108
Pont-d'Arve	6781	Hermance.....	284
A reporter.....	22593	*A reporter*.....	44234

1. *La Savoie hier et aujourd'hui*, p. 8.

Report....	44234	*Report*.....	47221
Amphion.....	224	Vallorcines	408
Tour ronde.....	284	Entremont.....	660
Meillerie.....	652	Séez.....	28
Saint-Gingolph.....	532	Novalaise.....	8
Abondance	656	Saint-Sorlin	836
Morzine.....	548	Valloires	152
Samoëns	88	TOTAL.....	49310
A reporter.....	47221		

Comme on en peut juger par ce tableau, les gérants de certains bureaux n'étaient pas surmenés ; mais ces bureaux servaient aussi d'entrepôts pour le sel, et les opérations relatives à la gabelle du sel suffisaient pour les occuper.

Les exportations de la Savoie, peu considérables, consistaient en bestiaux [1], chanvre, fromages, eaux-de-vie, bois, papier, cuirs, fruits, denrées alimentaires, etc.

Quand ces produits franchissaient les Alpes à destination de pays italiens non compris dans les Etats du Roi, ils subissaient le péage, soit *dace* [2] de Suze, importante barrière qui arrêtait toutes les marchandises provenant d'au-delà les monts, pour les frapper de droits onéreux.

En vertu de lettres patentes du 12 février 1656, il était permis aux douanes de France de tenir des commis à Chambéry et à Suze, à la condition que le fermier du dace de Suze en pût tenir à Lyon.

Ces commis avaient faculté de voir quand ils voulaient les livres des consignes des marchandises venant d'Italie en France et de France en Italie et d'arrêter tous les chargements, chevaux, mulets et attelages quelconques qu'ils trouvaient avoir fraudé la Douane.

Mais cet accord était resté secret; quand il fut connu, le conseil de ville de Chambéry présenta une requête au Sénat pour expulser ces étrangers qui *troublaient la liberté du commerce*. Le Sénat se plaignit que l'édit *n'eût pas été soumis à sa vérification, selon l'usage*. La régente ne voulut rien entendre et blâma le Sénat d'avoir voulu critiquer un règlement concerté pour le bien du pays. Sa manière de voir, en matière de

1. Plaisance affirme que « la Savoie du Sud exportait chaque année, en Piémont, jusqu'à trente ou quarante mille têtes de bétail ». *Histoire des Savoyens*, t. II, p. 79.

2. C'est le mot *dazio* (douane), ainsi francisé par les rédacteurs des circulaires destinées à la Savoie.

surveillance, était l'opposé de celle de Colbert. qui écrivait : *Il vaut mieux être un peu dupes avec les marchands que de gêner le commerce.*

La gabelle du sel et la Voiture du sel de Tarentaise

La gabelle du sel est fort ancienne. Une ordonnance du 6 décembre 1300 en fait déjà mention. Sans remonter si haut, je rappellerai simplement les édits du 13 novembre 1583 et du 25 février 1602, d'après lesquels il était interdit de se servir d'autre sel que de celui fourni par les entrepôts du prince, à peine de confiscation, de cinq cents livres d'amende et des galères.

Une bonne partie des sels consommés en Savoie provenait des salines de Moûtiers, alimentées par une source sortant du rocher de Melphe, près du village de Salins. La production annuelle était d'environ 20,000 quintaux. Mais, comme on en fournissait 3,000 à la Suisse et qu'il fallait encore pourvoir aux besoins d'autres provinces, l'Etat complétait ses approvisionnements par des achats aux salines de Peccaix près Aigues-Mortes, ainsi qu'en Piémont.

En 1751, pour développer l'exploitation, l'on fit installer, le long de l'Isère, sur une longueur de 28 kil., des tuyaux destinés à l'adduction de l'eau de Salins au bas de la colline de Conflans, où des bâtiments furent construits pour la recueillir et la traiter. Ce fut une entreprise coûteuse, qui donna de piètres résultats.

Les sels du pays étaient conduits dans divers entrepôts (dont la liste a été donnée par M. Letonnelier dans la *Revue savoisienne* de 1913, page 275), au moyen de la *Voiture des sels de Tarentaise*. Cette voiture suivait un itinéraire déterminé, dont les relais étaient : L'Hôpital, Ugine, Faverges, Annecy, Le Plot, Arbusigny, Mornex, Bellerive. — De L'Hôpital, une équipe allait à Sallanches, par Flumet. D'Annecy, une autre se dirigeait sur la Bonneville.

Les sels de Peccaix arrivaient en Savoie par le Rhône et le lac du Bourget. Emmagasinés à Aix, ils suivaient la destination des sels de Tarentaise.

Ceux du Piémont (36,000 balles par année) étaient expédiés de Turin (par Suze) à Lanslebourg, d'où la voiture les conduisait à Modane, Saint-Michel, Saint-Jean, Aiguebelle, Mont-

mélian, Chambéry, Aix, Rumilly, Frangy, Le Regonfle ou L'Eluiset, Genève, Thonon. — De Chambéry, des équipes spéciales allaient à Yenne par le Mont du Chat et au Pont de Beauvoisin.

Le service était assuré par des entrepreneurs, établis dans chaque relai, qui souscrivaient un acte de soumission devant l'Intendant. Un cahier des charges sévère réglait les conditions du transport. Il astreignait, notamment, les adjudicataires à voiturer le sel à leurs risques et périls, pendant trois années consécutives, avec le concours d'employés fidèles et honnêtes, dont le salaire devait être régulièment payé. La « Sacquerie vuide » devait être renvoyée en paquets liés de vingt-cinq sacs l'un, par les soins de l'entrepreneur.

Ce système donna des mécomptes.

Un édit du 19 mai 1757 stipule que « le Roi s'étant déterminé à faire faire par le moyen des commis établis dans les différents entrepôts le voiturage des sels de Tarentaise, lequel ci-devant s'effectuait à l'entreprise », on nomme à cet emploi les notaires en exercice dans les localités dont s'agit, savoir : François Buchard à Ugine, Jean-François Prévost à Faverges, Félix Bourgeois au Plot, Louis Orsier à Arbusigny, Joseph Guillot à Cruseilles, Laurent Borgel au Châble.

Mais cet essai ne fut pas heureux et l'on revint, dès 1764, à l'organisation primitive.

Les routes parcourues par la voiture du sel étaient l'objet d'une attention spéciale au point de vue de leur entretien. L'entrepreneur avait le droit de requérir les particuliers, non seulement pour réparer les chemins, mais pour faire les transports sous ses ordres, et si ces prestataires manquaient d'empressement, la menace ne tardait guère :

« Les individus ci-après nommés, quoique obligés de voiturer pour le compte du Sr Prévost, adjudicataire de la voiture des sels de Tarentaise, la quantité de balles de sel respectivement assignée à chacun d'eux depuis l'entrepôt de cette ville (Annecy) jusqu'à celui de Cruseilles, n'ayant pas satisfait à leurs obligations, il leur est enjoint de transporter au plus tôt — et au pis aller dans le délai de dix jours — les balles en question, à défaut de quoi ils y seront contraints par envoi de brigade et exécution militaire. 6 juillet 1751. »

Les communes avaient les mêmes obligations que les particuliers :

« Nous avons été informé que les habitants des paroisses

situées sur la route tendant du Plot à Etrembières, de même que les administrateurs d'icelles, se sont rendus renitents aux ordres qui leur ont été donnés par le Sr inspecteur Ribbaz pour réparer les endroits de ladite route que la neige a rendus impraticables, au grand préjudice de la voiture des sels de Tarentaise ; en conséquence, nous adressons audit Sr Ribbaz les deux dragons porteurs de la présente, avec ordre de les loger chez les plus renitents, qui leur paieront (entre tous) vingt sols par jour jusqu'à ce qu'ils aient fait conster d'avoir satisfait à cette obligation, déclarant en outre qu'au premier avis d'une ultérieure renitence de leur part, ladite brigade sera doublée et successivement triplée et quadruplée. Fait à Annecy, le 28 février 1758. »

Routes royales et chemins publics.

Depuis les royales constitutions de 1729, on distinguait deux sortes de voies de communication : les routes royales et les chemins publics.

Les routes royales étaient au nombre de deux seulement : celle du Pont-de-Beauvoisin au Mont-Cenis, et celle d'Aiguebelle à Genève.

Toutes les autres routes étaient englobées sous le nom de chemins publics.

Leur entretien était à la charge des communes dans l'étendue de leur territoire, et la répartition des frais se faisait sur les possesseurs des biens.

Les devoirs des aboutissants étaient limités au curage des fossés et à la tonte des haies, à l'obligation d'enlever les pierres génantes et à celle de remplir de gravier les petites ornières.

Les châtelains avaient pour mission d'exiger les réparations nécessaires, sous le contrôle des Intendants.

On faisait par corvées tout ce qui ne nécessitait pas l'intervention d'un homme de l'art.

Les travaux étaient surveillés par un inspecteur, désigné par l'Intendant. C'était souvent un architecte, mais on désignait parfois un notaire ou un médecin, d'une compétence discutable. D'où de nombreuses difficultés. Dans certains cas urgents, l'inspecteur prescrivait des corvées à exécuter le dimanche. Aussitôt le curé informait l'évêque et celui-ci protestait.

Les conseils communaux élevaient de fréquentes et continuelles réclamations contre les ordres qu'ils recevaient d'envoyer des prestataires à une grande route. Ils représentaient que ce travail n'intéressait qu'indirectement leur commune, déjà fort occupée à ses propres chemins, et ils trouvaient toujours des prétextes pour se dérober à leurs obligations.

Au printemps et en automne, ils invoquaient les semailles, en été la récolte, et en hiver le mauvais temps.

Dans le Genevois, on comptait en 1750 six chemins subventionnés :

Chemin d'Annecy à La Roche, inscrit au budget pour.	1054[l]
Chemin d'Annecy à Etrembières, par Arbusigny...	1895[l]
Chemin d'Annecy à Faverges, par Duingt.....	476[l]
Chemin d'Annecy à Faverges, par Talloires.....	4030[l]
Chemin d'Annecy à Alby.	1811[l]
Chemin d'Annecy à Genève, par Cruseilles.....	1218[l]

L'ensemble des subventions s'élevait à 10484[l]. En 1752, deux autres chemins furent ajoutés :

D'Annecy à Seyssel et le Regonfle..	(2125[l])
D'Annecy à Thônes.....	(994[l])

Les dépenses d'entretien variaient d'année en année :

En 1757, 15681[l] ; — en 1758, 26869[l] ; — en 1759, 14426[l] ; — en 1760, 8666[l].

En 1751, on consacre 2974[l] au saignement des marais de la Prairie, à Annecy. En 1752, on alloue 365[l] pour la chasse des loups en Semine ; en 1756, 2918[l] pour l'assainissement des marais d'Albigny.

Dindonneaux.

Le registre des arrêtés de l'Intendant du Genevois contient le curieux arrêté qui suit : 21 avril 1771.

Dans l'obligation où nous sommes de faire des approvisionnements de comestibles à l'occasion du passage dans ce duché de S. A. R. Madame la princesse Joséphine, comtesse de Provence, nous avons jeté les yeux sur le Sr Joseph-Marie Rochette, bourgeois d'Annecy, pour se transporter à Bourg-en-Bresse et dans les environs, afin d'y faire emplette de la quantité d'environ 60 dindonneaux et de nous les faire parvenir ici, en vie, dans des cages, le plus tôt qu'il lui sera possible.

Même date. Semblable arrêté pour inviter honorable François Matrod à se transporter dans les paroisses de Chézerieux, Talissieu, Saint-Martin et autres circonvoisines, pour acheter des dindonneaux. François Miquet.

La première imprimerie d'Annecy

MM. Dufour et Rabut nous ont fait connaître les noms et une bonne partie des travaux des trente-quatre imprimeurs ayant exercé leur profession à Annecy du commencement du XVIe à la fin du XIXe siècle [1].

Le premier de tous est, selon ces deux auteurs, Gabriel Pomar, d'origine espagnole, qui après avoir imprimé à Lyon, puis à Genève où il travaillait pour l'Evêque, suivit ce prélat dans sa résidence d'Annecy, lorsqu'en 1535, il fut contraint d'y transférer son siège [2].

Nous voudrions voir s'il est possible de fixer l'emplacement de son atelier typographique dans l'enceinte de cette dernière ville. Mais auparavant disons tout de suite qu'il nous est permis de compléter les indications fournies par Dufour et Rabut sur deux points : 1° C'est le 28 avril 1537 que le nouvel habitant d'Annecy en fut créé bourgeois [3] ; 2° Le premier livre sorti de ses presses comme étant l'œuvre d'un Annécien serait une traduction des « *Elégies de Baptiste Mantouan* » donnée en 1536 par un François de Miozingen (d'après Brunet). Or ce Myozinge qu'on voit figurer dans les Registres du Conseil dès 1511 est qualifié en 1536 de « *ducalis secretarius* [4] ». Un de ses parents ou tout au moins un homonyme, R^d^ Louis de Myozinge est chanoine du chapitre N.-D. de Liesse en 1536 [5].

Dans un passage du sixième volume des registres de délibérations du Conseil d'Annecy relatives à l'année 1538, il est dit d'une façon très nette que notre excellent Pomar habitait la maison de M. François Croyson (*in dicta domo* (*N. Franc. Croysonis*), *quam inhabitat honorabilis Gabrielis Pomard, impressor* [6]. Il s'agit donc de déterminer l'emplacement de cette demeure, et le problème sera en grande partie résolu.

1. D. et R. : *L'imprimerie en Savoie*, Chambéry, Bottero, 1877, in-8°.
2. *Op. cit.* : p. 220-223.
3. Reg. Cons. Annecy. Tome VI, f° 116.
4. *Ibidem*, f° 19.
5. *Ibidem*, f° 45.
6. *Ibidem*, f° 183.

Nous avons d'abord comme élément d'information deux recensements par quartiers l'un de 1537 et l'autre de 1561. Dans le premier [1] figurent Croyson et Pomar au milieu d'une énumération de maisons commençant « *apud portam Pascuorum* ». Dans le second [2], on trouve « damoyselle Jullianne Mermard, vefve de feu noble François Croison » vers la fin d'une énumération commençant par les maisons situées « à main gauche, rue du Pasquier », et se terminant par cette indication : « Les susnommez sont habitants en la dicte rue jusques au Pont de Nostre Dame [3]. » Il résulte donc de ces deux données, bien qu'un peu vagues que la maison Croyson était située vers la fin de la rue Notre-Dame, en partant du Puits Saint-Jean.

Voyons s'il est possible d'apporter un peu plus de précision. Il se trouve tout d'abord que notre Croyson eut en 1538 une contestation avec N. François-Philibert de Crans au sujet d'une fenêtre que Croyson faisait ouvrir dans le mur séparant sa maison du verger de Crans... (*in quadam sua area sive domo sita Annessiaci retro domum ipsius Croysonis coherente vividario ejusdem nobilis de Crans*... VI, 183). Deux ans auparavant, ce même Crans avait eu aussi un différend avec les Dominicains d'Annecy encore au sujet des fenêtres creusées dans le mur qui séparait le couvent du susdit verger (... *fenestras unde prospectus haberi possit... in vividario predicto*... VI, 9).

Où donc était située cette maison de Crans dont le verger se confinait d'un côté avec les frères Prêcheurs, d'un autre avec le mur postérieur de la maison Croyson donnant rue N.-D. ? C'est celle-là même qui devait être quelques années plus tard acquise du dit seigneur de Crans par Eustache Chapuis pour être affectée à l'école et collège qui porta son nom [4]. Dès lors, il nous est possible de circonscrire plus nettement l'emplacement de la maison Croyson, habitée par l'imprimeur Pomard. D'une part, nous savons déjà qu'elle était située vers la fin de la rue N.-D.; nous savons maintenant avec certitude qu'elle se trouvait du côté est de cette même rue, et selon toute apparence qu'elle ne devait pas être au-delà du passage du collège. En d'autres termes, l'emplacement du premier atelier typographique d'Annecy devait être compris entre les nos actuels 13 et 23 de la rue Notre-Dame.

G. LETONNELIER.

1. *Ibidem*, f° 116.
2. Copie de l'origine déposée aux Arch. d'Annecy, par M. Eloi Serand, f° 34.
3. *Ibidem*, f° 37.
4. Arch. dép. H^te-Savoie. E. 442.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Parmi les ouvrages concernant l'histoire de la langue française parus cette année, les deux plus importants pour nous, à des titres divers, sont l'*Histoire de la Langue française,* tome V : « Le français en France et hors de France au XVIIe siècle », de M. F. Brunot, et le fascicule extrait de la *Bibliographie linguistique de la Suisse romande,* intitulé : *Le français provincial de la Suisse romande.* Nous donnerons une analyse critique du premier ouvrage. Bornons-nous à constater pour le moment que, dans les circonstances actuelles, semblable travail est plus qu'une œuvre philologique de premier ordre, d'une érudition bien française ; c'est un acte de patriotisme ardent et éclairé.

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de signaler dans la *Revue Savoisienne* les recherches de M. le professeur Jeanjaquet (Université de Neuchâtel). Nous avons appelé l'attention plus spécialement sur cette *Bibliographie linguistique de la Suisse romande,* dont M. Jeanjaquet poursuit la publication, en collaboration avec M. le professeur Gauchat (Université de Zurich). Notre *Bibliographie méthodique des parlers de Savoie* renverra souvent le lecteur à ce recueil si riche de matériaux et d'une si vaste érudition.

Le fascicule récemment paru est ainsi divisé :

I. Caractéristique et appréciation du parler romand. Prononciation. Emploi des provincialismes. Le français à l'école (articles 1854-1891). — II. Glossaires et études lexicographiques. Recueils de proverbes et de locutions vicieuses : a) mots anciens (1891-1923) ; b) période moderne (1923-1982). Pour terminer, une page d'indications concernant les expressions locales qui figurent soit dans les vieux documents historiques, soit dans les écrivains anciens ou modernes.

Pour un dialectologue il serait bien fâcheux d'ignorer les publications genevoises ou d'en méconnaître l'importance. La plupart des volumes et articles analysés intéressent également la Savoie.

Nous avons fait récemment allusion (séance de mars) à une discussion survenue, dans le *Mercure de France,* entre M. van Gennep et M. L. Dumur, précisément à propos de cette locution : dialecte ou patois *savoyard,* controverse dont le point de départ est le *Dictionnaire de Littré* (cf. n° 1949, in *Le français provincial*). Sans rouvrir un débat qui nous semble clos, (l'intérêt en serait d'ailleurs purement rétrospectif), nous rappellerons que Bonivard, dont il va être question, employait l'expression de *langue savoysienne* : « lesquelz brandons, écrivait-il, s'appeloient *failles* jouxte la langue *savoysienne.* »

Ce même Bonivard a fourni à un Allemand le sujet d'une thèse de doctorat soutenue à Bonn et publiée en 1914. (Cf. n° 1921). Elle est relative aux écrits philologiques du célèbre chroniqueur. Il avait élaboré, vers 1545, un dictionnaire trilingue (allemand-français-latin). Le manuscrit original est conservé à la Bibliothèque de Genève. C'est ce manuscrit qui est le fondement de la thèse ; mais, en l'étudiant, l'auteur est tombé dans une grave erreur, que relèvent en ces termes MM. Gauchat et Jeanjaquet :

« D'après M. Berghoff, Bonivard se sert, « pour les mots allemands, du dialecte suisse qui lui était le mieux connu (le *Schwyzer Dütsch*, de Zwingli), et, pour les mots français, de son idiome natal, le *savoyard*, sans doute modifié çà et là par des particularités genevoises » (p. 163). Si cette assertion était exacte, l'œuvre de Bonivard constituerait assurément » un précieux monument des dialectes français et allemand de la Suisse et des contrées limitrophes (ibid.) ; mais, en ce qui concerne le français, qui nous occupe seul ici, elle est entièrement erronée. Comme nous nous en sommes assurés par l'examen du manuscrit, et comme cela est d'ailleurs naturel, étant donné le but que poursuivait Bonivard, ce dernier emploie non pas le *savoyard*, mais bien le français de son temps.

Il est vrai qu'on rencontre à l'occasion des termes provinciaux, mais ce sont des mots que l'auteur croyait d'un usage général ou qui lui échappent sous l'influence du milieu dans lequel il vivait... Parfois un terme provincial accompagne un mot fr. : *Glitzen* (splendere) « reluire, *esluider* »..., ou bien Bonivard signale lui-même une expression comme savoyarde : *Hundsmuck* « mouche de chien. Le *Savoyen* l'appelle le *louvet* » ; *Bawmàn*, *Meyer* (colonus, agricola), « fermier, laboureur, ung *grangier*, en *Savoyen* ». Mais ces cas exceptionnels ne changent rien au caractère français du dictionnaire et ne justifient en aucune façon l'affirmation aventureuse de M. Berghoff. »

Sachons gré à MM. Gauchat et Jeanjaquet d'avoir aussi nettement rectifié cette erreur ou cette confusion évidemment regrettable.

Un second exemple de l'attrait qu'offre leur répertoire nous est fourni par le facsimilé reproduisant le titre et un fragment de la Préface des *Remarques sur le françois de Genève*, publiées en 1691 par Poulain de la Barre. L'ouvrage appartient à la Bibliothèque de M. le professeur Eugène Ritter. Il s'agit de l'accent des Genevois, qui « traînent un peu en parlant ». Au reste les notables et ceux qui ont voyagé « prononcent le françois comme les personnes de leur sorte le prononcent à Paris ». Quant aux mauvais mots et autres fautes de langage, « il y en a incomparablement plus à Paris qu'à Genève ». L'auteur ajoute cette réflexion, qui ne devait pas déplaire aux Genevois : « J'ai vu faire cette remarque à des étrangers judicieux qui venoient de Paris, et qui trouvoient qu'en ce qui concerne le langage, Geneve pouvoit passer pour une ville Françoise, et des plus polies. »

Signalons, en même temps que *Le français provincial de la Suisse romande*, le XIXe Rapport annuel de la Rédaction du *Glossaire des Patois de la Suisse romande* (1917) [Neuchâtel, Attinger, 1918, in-8°]. En voici le contenu : I Récolte des matériaux ; II. Classement et rédaction ; III. Publications ; IV. Enquête sur les noms de lieux (M. E. Muret) ; V. Nouveaux matériaux. — Les rédacteurs sont toujours MM. les professeurs Gauchat, Jeanjaquet et Tappolet. Ils savent avec quel intérêt nous suivons de loin leurs travaux.

J. Désormaux.

Raoul Allier, **Les Allemands à Saint-Dié**. Préface du Général de Lacroix. Avec 15 cartes, plans et fac-similés. Paris, Payot et Cie, in-12, xvi-301 p.; 1918.

M. R. Allier, professeur honoraire de l'Université de Paris, vient d'écrire l'histoire de l'occupation de Saint-Dié par les Allemands. (Elle dura du 27 août au 10 septembre 1914). L'ouvrage est dédié « à la mémoire de tous les héros connus et inconnus qui ont souffert pour la défense de Saint-Dié ».

Nombreux sont déjà les récits de la grande guerre qui intéressent directement la Savoie : celui de M. R. Allier mérite de tenir une place d'honneur. « C'est de l'histoire, dit le Général de Lacroix, de l'histoire vivante, écrite avec le souci constant de la vérité, d'un style sobre et précis, mis au service d'une documentation fondée sur des témoignages indiscutables, que l'auteur a eu soin de recueillir sur place... »

M. R. Allier, dans une lettre récente, nous explique ainsi la genèse de son livre :

« L'idée de cet ouvrage m'est venue au cours de la douloureuse enquête que j'avais dû ouvrir pour moi-même. Je rencontrais, chemin faisant, des détails si intéressants que la pensée de les voir tomber dans l'oubli m'est devenue peu à peu insupportable. Et puis, insensiblement, je m'étais pris d'affection pour cette terre où je n'étais jamais allé avant la guerre et qui était devenue pour ma famille une terre sacrée. J'ai pensé ensuite à tous ceux et à toutes celles qui ont perdu un être cher dans ces combats ignorés, et il m'a semblé que je devais essayer de dissiper un peu l'ombre dans laquelle tant de bien-aimés s'étaient enfoncés pour y disparaître... »

Ces pages, résultat d'une enquête minutieuse et impartiale, nous émeuvent profondément. Elles fortifient en nous, avec le patriotisme, la sympathie fraternelle que nous éprouvons pour nos compatriotes des régions envahies; elles accroissent encore, s'il est possible, notre admiration pour les héroïques défenseurs de la terre de France. Enfin, en donnant « une portée singulière aux découvertes déjà faites par la Commission d'enquête », elles stigmatisent une fois de plus la lâcheté, la cruauté des assassins dont elles soulignent l'inconsciente forfanterie [1]. En même temps, elles vouent indirectement au mépris de tous les patriotes français les « défaitistes » honteux qui, n'ayant pas souffert, parlent déjà d'oublier. S'il en est un de bonne foi, qu'il lise et relise les ordres donnés par le commandement allemand. Incendier les maisons, abattre sans exception blessés et prisonniers, telle était la « méthode » des Huns savants. Aux jeunes, qui jugeront, serait-il nécessaire de répéter : *Memento* ?

Nous savions déjà, par un ouvrage précédent [2], avec quelle héroïque ténacité le lieutenant R.-Allier, du 51e bataillon de chasseurs, défendit le passage à niveau des Tiges. Des brutes l'ont assassiné. Comme le général de Lacroix, nous saluons de nouveau la mémoire de « ce soldat sans peur et sans reproche ». Avec lui sont tombés une foule de héros obscurs, du XIVe Corps. « Ils étaient tous, ou presque tous, écrit l'ancien commandant de ce corps d'élite, des enfants de la Savoie, de la Haute-Savoie, de la Haute-Loire. Ils appartiennent à l'histoire qui les glorifiera. » — Déjà l'histoire les glorifie. Grâce à la défense indomptable des Vosges, la victoire de la Marne fut possible. Les Allemands n'ont pas passé, et s'ils n'ont pas passé, c'est qu'ils ont trouvé devant eux « un demi-cercle de baïonnettes et de poitrines, formé par le 13e et le 53e bataillons de chasseurs alpins, puis par les 30e, 22e et 133e régiments d'infanterie, ensuite par le 61e, le 22e et le

1. Voir, par exemple, dans l'Appendice, le récit de l' « oberleutnant » A. Eberlein : « Abgeschnitten und Eingeschlossen in S'-Dié », reproduit de *Münchner Neueste Nachrichten*, n° du mercredi 7 octobre 1914 (n° 513, *Vorabendblatt*, p. 2). Cf. *Chiffons de papier* : Proclamations allemandes affichées en Belgique et en France. Préface de Jan Malcolm, membre de la Chambre des Communes. (P. 16-20 : spécimens d'affiches apposées à Saint-Dié.)

2. Cf. *Revue savoisienne*, 1917, p.

62e bataillons d'alpins, après eux par le 99e régiment d'infanterie, le 11e et le 51e bataillons de chasseurs, enfin par le 334e et le 140e régiments d'infanterie... Contre cette barrière, l'effort incessant de l'ennemi se brisait chaque jour [1] ». Nous ne pouvons que signaler ici, dans une rapide énumération, les pages plus spécialement consacrées à nos régiments annéciens. Voici quelques faits, choisis parmi les plus émouvants.

Arrivée du 62e bataillon à Saint-Dié (p. 48), et du 51e (p. 50). Exploit du chasseur Beauquis, de la compagnie Rousse-Lacordaire (p. 54). Loups-noirs, et diables-bleus (p. 58, et note). L'assaut dirigé par le capitaine Rousse-Lacordaire ; sa mort (p. 60-61). Le lieutenant Allier et sa mitrailleuse (p. 63). Le 30e d'infanterie (ibid. et p. 68). Une belle page du lieutenant Belmont (p. 67). Le 51e se reforme sous le commandement du capitaine Dechamps (p. 107). Il enlève le hameau des Tiges (p. 110), Rôle de R. Allier (p. 122, sqq.). Il tombe blessé (p. 126). Assassinat du chasseur Pétellat, du 15e (p. 135). L'adjudant Callendrier menacé de mort (p. 136). Assassinat de R. Allier (p. 137). Comment, blessé, le capitaine Aweng, du 51e bataillon, réconforte ses hommes (p. 200).

Parmi les scènes les plus pathétiques, citons l'assassinat des prisonniers du 99e (p. 129-133 ; un des nombreux cas ajoutés au dossier officiel de massacres accomplis de sang-froid). Curés fusillés (p. 180). Signalons encore diverses anecdotes caractéristiques. Page 228 est esquissée la silhouette du feldwebel collectionneur. P. 232, cette suggestive citation : « C'est curieux tout ce que l'homme peut apprendre ! Je suis pourtant un Officier de la Garde, de Potsdam. Maintenant je tiens commerce de bois et de laine. Et avec succès. »

M. le professeur Allier se plaît aussi à rendre un hommage ému aux personnes dévouées qui ont soigné les blessés, dont plusieurs étaient nos concitoyens, comme à celles qui, souvent au péril de leur vie, ont veillé à l'exécution des ordres militaires. Héroïsme et abnégation, d'une part ; de l'autre..... Mais pour les Eberlein et pour leurs chefs responsables, déjà surgissent devant la conscience du monde civilisé ceux que Chateaubriand nommait « les historiens vengeurs ». J. DÉSORMAUX.

* * *

Le français provincial de la Suisse romande, indiqué ci-dessus, avait été précédé en 1916 (Neuchâtel, Attiger frères) de la *Grammaire et Lexicographie des Patois de la Suisse romande*. Nous regrettons de ne pouvoir que signaler [2] ce beau volume, de 226 p. gr. in-8°, orné d'un fac-similé. Il fait également partie de la *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, due à la collaboration de MM. les professeurs L. GAUCHAT et J. JEANJAQUET,

1. Page 268.

2. Voici le plan sommaire de ce travail :

Le chap. III traite de l' « Histoire et grammaire des patois » : I : Suisse romande. Généralités. Travaux d'ensemble ou relatifs à plusieurs patois ; II-VII : distribution par cantons romands. Le chap. IV étudie la « Lexicographie patoise » : A. Glossaires et collections de mots (notons le § 8, nomenclatures spéciales : flore, faune, poissons et pêche, vie alpestre, industrie laitière et économie rurale, mots techniques et nomenclatures diverses, sobriquets) ; B. Etudes lexicographiques et étymologiques (généralités et travaux d'ensemble, groupes sémantiques, onomasiologie, géographie linguistique, emprunts à l'allemand, argot, mots isolés, étymologies) ; C. Glossaires des patois de la Suisse romande (historique, enquête lexicographique, matériaux recueillis, publications).

(n°s 1040 à 1854). Cet ouvrage, plus encore peut-être que les autres extraits de la « Bibliographie analytique », sera indispensable au dialectologue savoisien Il y trouvera une foule de renseignements concernant les patois de notre région, par exemple un historique intéressant de la *Grammaire Savoyarde* de Duret, ainsi que l'énumération de nombreux volumes ou articles de revue (notamment de la *Revue Savoisienne*) ayant trait à la fois aux parlers de la Savoie et à ceux de la Suisse romande.

J. Désormaux.

La neutralisation de la Suisse et de la Savoie, par Edouard Payen, Paris, éditions Bossard, 1917, in-16, 123 p.

L'auteur démontre que les diplomates du congrès de Vienne en soumettant la Suisse au régime de la neutralité perpétuelle ont simplement consacré en droit un état de fait. La Suisse, chaque fois qu'une guerre éclatait, se déclarait neutre. C'était sa ligne de conduite depuis le XVIe siècle. Cela ne l'empêchait pas de fournir des soldats à toutes les puissances qui lui en demandaient, ce qui a permis au baron de Stein de lancer cette boutade : « Les Suisses se sont toujours battus pour et contre tout le monde, en criant : « Je suis neutre ! »

On sait que le congrès de Vienne étendit la neutralité à la Savoie du Nord. M. Payen prouve que cette décision fut prise « dans l'intérêt exclusif de la Sardaigne » et non, comme le soutiennent les Genevois, dans l'intérêt de la Suisse. Il serait peu logique, ajoute-t-il, de soutenir que cette neutralité doit se retourner contre la France, qui depuis 1860 est substituée purement et simplement aux droits de la Sardaigne. » Sur ce point, l'auteur a reçu une protestation de M. Marc Debrit, directeur du *Journal de Genève*, mais il la rétorque avec une netteté de vues et une force d'argumentation qui font pencher la balance de son côté.

Le volume est bien présenté. Par son format modeste il n'effraie pas le lecteur ; par sa concision et sa clarté il provoque à le lire et, quand on l'a lu, on partage sa manière de voir.

F. M.

Bayonne et les Saints fondateurs de la Visitation, par le chanoine Daranatz, Bayonne, A. Foltzer, 1918, in-8°, 44 p.

C'est sans doute à l'obligeante recommandation de notre cher collègue et compatriote J. Manecy que nous devons la réception de cet intéressant opuscule.

Il nous apporte un vibrant écho de l'enthousiasme qu'excitèrent dans la ville de Bayonne les fêtes de la canonisation de *Monsieur de Genève.*

Les Bayonnais, dit M. Daranatz, avaient voué au Saint évêque un culte de vénération et de confiance. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, la chapelle actuelle du Crucifix, à la cathédrale, lui était dédiée. Son culte s'est maintenu très vivant, grâce à de précieux souvenirs du Prélat, qui font partie du Trésor de l'église de Bayonne : Particule de sa chair, crosse, Lettre autographe, croix pectorale. Ce culte enfin s'est manifesté jusque dans la littérature basque, qui compte plusieurs traductions de la *Philothée* (1749, 1827, 1853.)

L'auteur donne des détails précieux sur tous ces souvenirs et il termine ainsi : « Daigne S. François de Sales nous continuer sa protection et garder notre Eglise comme il sut jadis garder sa chère Eglise d'Annecy ! »

F. M.

Histoire militaire de la Suisse, 1er, 3e, 6e, 10e et 11e cahiers, Berne, 1915, in-8°, 107 + 81 + 110 + 108 + 107 pages avec cartes. (De la part de la Direction).

Il s'agit d'une publication officielle de première importance, que nous devons à la gracieuseté de M. Paul-Edmond Martin, archiviste d'Etat de la République de Genève et membre d'honneur de la Florimontane. Jetons un coup d'œil sur les cinq cahiers qui nous sont parvenus :

Le 1er se compose principalement de deux mémoires : l'un, du docteur Meyer von Knonau, traitant la question : *Des origines à l'an 1218*, et l'autre du docteur Durrer, intitulé : *Premiers combats pour la liberté.*

Le 3e est consacré à *L'Organisation militaire des anciens Suisses*, par le Dr Hane, et à *La Politique transalpine* ainsi qu'aux *Campagnes au-delà des Alpes jusqu'à la victoire de Giornico*, par le Dr Karl Meyer.

Le 6e traite des *Alliances et du service mercenaire, de 1515 à 1798*, et de *La Suisse pendant la guerre de Trente ans.* Auteurs : le Dr Richard Feller et le capitaine Friedrich Pieth.

Dans le 10e, le Dr Wilhelm Oechsli étudie *La Formation de l'Unité politique Suisse au XIXe siècle* ; le colonel Max de Diesbach relate *La campagne du Sonderbund* et *L'Affaire de Neuchâtel* et le capitaine Charles Bourgeaud parle du *Drapeau suisse.*

Dans le 11e, nous trouvons : *La Suisse souveraine et neutre*, par le capitaine Cuno Hofer, *Le tir en Suisse*, par le capitaine Hermann Merz, et *La jeunesse suisse et la défense nationale*, par le major Ernst Zschokke.

Nous souhaitons vivement que les autres cahiers nous soient adressés dès qu'ils auront paru. Personne, en France, ne paraissant qualifié pour traiter avec la même compétence les sujets dont il est question dans cet ouvrage, nous y voyons un instrument de travail absolument sans pareil, qui épargnera de longues et coûteuses recherches à nos historiens et qui les renseignera officiellement sur tous les points susceptibles de les intéresser. Nous n'avons, généralement, que des connaissances superficielles sur l'histoire militaire de la Suisse, et nous pensons qu'une publication comme celle qui nous occupe est appelée à rendre de grands services. F. M.

La Victoire de tres-haut et magnanime prince Emanuel-Philibert, duc de Savoie, par Marc-Claude de Buttet, réimpression avec une notice bibliographique et des notes par le chevalier d'Arcollières. Torino 1915.

On doit à M. d'Arcollières la réimpression du seul exemplaire connu de l'une des œuvres du poète « gentilhomme savoisien » Marc Claude de Buttet, sous le titre ci-dessus. La Victoire... à Anvers pour Pierre Mathieu, libraire, 1561.

Notre érudit confrère, qui a apporté un soin tout particulier à la réédition de cette rare plaquette, se demande si Anvers ne serait pas une rubrique et Pierre Mathieu un libraire supposé (le nom de ce personnage n'existant dans aucun catalogue des imprimeurs ou libraires anversais), et il expose les raisons pour lesquelles Buttet aurait fait reproduire son œuvre à Anvers.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Annecy, Imprimerie J. Abry. — 23923

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 3 juillet 1918

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président adresse les félicitations de l'Académie à M. Sautier-Thyrion, dont le fils a été nommé capitaine, et à M. le docteur Gallet, qui vient d'obtenir une troisième, puis une quatrième citation.

Il signale que, l'Académie ayant manifesté le désir de faire repeindre les lettres de la plaque érigée en l'honneur du général Decouz, le Syndicat d'Initiative a pris gracieusement à sa charge les frais de cette réparation, qui est maintenant réalisée. M. Miquet remercie le Conseil d'administration du Syndicat pour ses aimables dispositions à notre égard.

Notre confrère M. Paul Dubois adresse son ouvrage : *L'effort économique et financier de l'Angleterre pendant la guerre.* Paris, Perrin, 1918. — Remerciements sincères.

Sous ce titre : *Un détracteur de la montagne, Chateaubriand et le « Voyage au Mont-Blanc »*, M. Désormaux a jadis recherché (*Revue savoisienne*, 1907) [2] et commenté les impressions du « grand voyageur » en présence des sites alpestres. Pour quels motifs s'est-il refusé à célébrer de telles splendeurs? Ce n'est pas uniquement parce que Chateaubriand, comme on l'a dit, n'a voulu peindre que lui-même. M. Désormaux signale le récent ouvrage d'un critique délicat, M. Gabriel Faure [3], qui vient de reprendre cette analyse psychologique. Sans insister sur le plus intéressant pour nous de ces *Paysages*

1. Sont présents : MM. Désormaux, Despine, Flamary, Fontaine, Gardier, Langlois. Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, G. Martin, Miquet, Moret, Nanche, L. Pfister, Rebord, Robert, F. Serand, J. Serand.

2. Etude reproduite, avec quelques additions et des gravures, en une brochure extraite de *Annecy, son lac et ses environs* ; Annecy, Abry, 1908.

3. Gabriel Faure, *Paysages littéraires*, 2e série, in-16, 1918 ; Biblioth. Charpentier ; Fasquelle, éd. — Chapitre intitulé : « Chateaubriand et la montagne. »

123

littéraires, il relève la phrase suivante, thème élégant de discussions esthétiques :

« Malgré tout, Chateaubriand était et serait resté l'homme de la mer. On sent toujours mieux les paysages familiaux auxquels, suivant l'expression de Mistral, « notre ascendance s'est appareillée ». Le fils de la rêveuse Bretagne ne pouvait entendre aucune chanson de douce souvenance dans les âpres sites de la Savoie. »

Telle est sans doute l'une des raisons essentielles (c'est loin d'être la seule) pour laquelle Chateaubriand n'a pas admiré, comme on l'aurait pensé, la Mer de glace et le Mont-Blanc. Inversement, pour Rousseau, jamais pays de plaine ne parut beau. Rappelons à ce propos l'opinion d'un autre Breton, Renan : « Une campagne occupée par des genêts et de la bruyère est plus pittoresque qu'un champ cultivé et, s'il s'agit de choisir un paysage, le peintre s'adressera plutôt aux grèves de la Bretagne ou au sublime désert de la campagne de Rome qu'aux plaines de la Beauce et aux riches vallées de la Normandie [1]. » Voilà bien encore cette « ascendance » dont parle Mistral. Mais on peut admirer les merveilles alpestres et n'être qu'un « *planan* », comme disait un ancien régent de Cluses et de Rumilly, Jean Ménenc. L'essentiel est de n'avoir aucun parti pris, de n'être pas exclusif, de sentir et de goûter la beauté partout où elle se trouve [2].

*
* *

A propos de récents ouvrages ou articles de critique littéraire, M. Désormaux s'exprime ainsi : Qu'on me permette d'extraire du livre posthume de Ferdinand Brunetière : *Histoire de la Littérature française*, tome IV, *Le Dix-neuvième siècle* [3], analysé avec beaucoup de pénétration par M. Victor Giraud dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 juin 1918), deux appréciations qui ne manqueront pas d'intéresser les lettrés savoyards.

Après avoir montré les différences et surtout les analogies qui existent entre Bossuet et Joseph de Maistre, Brunetière conclut ainsi cette sorte de parallèle : « En vérité, ce n'est pas un « Voltaire retourné » qu'il faut qu'on appelle Joseph de

1. *Essais de morale et de critique*, Préface, p. xv.
2. On lira sur ce sujet d'intéressantes réflexions dans A. Dauzat, *Le sentiment de la nature et son expression artistique*.
3. Leçons professées à l'Ecole normale en 1892-1893, recueillies et publiées par M. Albert Cherel ; un vol. in-8°, chez Delagrave.

Maistre, mais plutôt un « Bossuet corrompu ». — « Le mot est bien joli, ajoute M. V. Giraud, et il mérite de faire fortune, au moins autant que celui de Scherer. » Ce jugement est-il autre chose qu' « un mot » ? Plus loin, Brunetière définit le style de Renan. Il y trouve « je ne sais quoi tout ensemble de grave et de voluptueux...; une simplicité sereine et douce ». Toute cette critique, juste et fine, aboutit à une phrase que pourront discuter longuement les admirateurs de l'*Introduction à la Vie dévote* : « Le style de Renan offre quelque analogie avec celui de saint François de Sales. » Comme M. Victor Giraud, nous trouverons la comparaison originale ; plus originale peut-être que vraiment exacte. En tout cas, ainsi que l'écrit M. V. Giraud, « elle n'eût pas déplu à Renan lui-même ».

*
* *

Puisque la *Revue savoisienne* a mentionné le premier article de Mme Marie-Louise Pailleron : *François Buloz et ses amis*, signalons également les suivants. Ils abondent en traits caractéristiques. L'historien littéraire y puisera nombre d'anecdotes savoureuses sur plusieurs de nos grands romantiques, dont elles font mieux connaître les sentiments intimes.

N° du 15 avril 1918 : George Sand et Alfred de Musset ; « Nouvelles lettres de Venise » ; n° du 15 mai 1918 : Alfred de Musset ; n° du 15 juin 1918 : George Sand, I.

*
* *

M. Letonnelier entretient les membres de l'Académie de la *Chronique* écrite en latin au XIIIe siècle par un religieux franciscain, originaire de Parme, fra Salimbene. Un passage de cette Chronique, dont un seul manuscrit se trouve à la bibliothèque Vaticane, et a été récemment mis au jour [1], est relatif au voyage de l'auteur en Savoie et à la chute du Mont-Granier qu'il fixe à l'année 1248. D'après lui, « sept paroisses qui se trouvaient à ses pieds furent ensevelies sous ses ruines, et 4.000 hommes furent tués ». Et Salimbene ajoute : « A l'époque où cette catastrophe arriva, j'en appris la nouvelle au couvent de Gênes, et l'année suivante, en passant par la contrée où elle se produisit, je pus m'en rendre compte moi-même. » Le témoignage du mineur italien qui n'était pas connu est donc intéressant parce qu'il est contemporain de la catastrophe et qu'il en fixe la date qui était controversée.

1. La *Chronique* de Salimbene a été récemment traduite en français dans la *France franciscaine*, Lille, 1912, par le fr. Pacifique M. d'Aincreville.

M. le chanoine LAVOREL donne lecture d'une pièce de poésie en patois savoyard dont il est l'auteur :

DU VRAI PATOIS

ON RÉLŎ

Bontheu [1], Damĕ, à tô. Vindîm'dan on rélŏ,
Dzivĕ thi la Manchâr, on saquin dmâr matin,
In fassin son marthy, nă fennă d'San-Martin.
— On rélŏ ! Tout qu'y è cein ? Dê quĕ d'mĕ rappalŏ
De sè d'diein ç'ta maison. D'ai viu to ç'qu'on vindivĕ.
Y è mein quĕ d'archeyvŏ to l'mondŏ qu'arrivĕ.
Etranthi, thin d'ichè, nion no-z-a parlâ d'cein.
Y dey étrè corieu ; y dey étrĕ câcrein.
— Y è commĕ ça thènlliĕ, groussă, lonthĕ, neyrĕ
Que traversĕ lo themin in s'arcorbin l'ethna.
Y è pè brâvŏ. La thenlliĕ n'a pâ bonnă mna.
Y è pè grand, y è pè lon ; y è bein pè piŏlu.
Y è deu, y è thaud, lethy ; y è commĕ du veiu.
Lé fliĕ, dê qu'y fâ frê, in peurton p's'averlly ;
A l'amon pĕ leu cou cm'y faut y'invartolly.
D'âtrĕ, quand ç'la moudă quĕ n'finê pâ lé robĕ
Epârmĕ tant l'étoffŏ qu'on drè qu'on l'leu robĕ,
Et lé fâ s'in allâ dins' tot'ébâternées
L'z-épaulè-z-abadă, tot'écorniolées,
Dé coup, pér'occageon, sĕ thampon cein pĕ d'su,
Pe passâ pé brav' thin è n'pas bailly u ju.
— Mădama, d'ai comprê, dzë la flië d'magazin,
On y trovèra bin sin-z-allâ thi lë v'zin.
On pârlĕ d'on rélo, y è-t-on boa qu'on chuète.
Et ç'la brâvă fennă dê longtin los arguètĕ.
— On boa ! Tout qu'y è cein ? cognês' pâ ; sgnŏ què l'vé,
S'al a fam, s'al a sê, qu'é d'mandê son lafé,
Fâ : Boâr...
— Ah ! mai cein, bonnâ thin, y ë pĕ rirĕ...
Y è comm'on collarin ; y è bin parmë d'y dirĕ
Pĕr-y mieu depintâ : on pu s'espliquâ dinsĕ
Sin parlâ dĕ travé, sin fairĕ d'évitnïinsĕ.
— Mé flië son bin sathĕ, é ne vulon pâ d'cein ;
Par leu la vanitâ, y n'é pâ mai quĕ rein.
E vulon simpliamein sĕ fairĕ brav'é fétĕ,
Quand l'inc'râ prêthĕ mieux et qu'on mdie de tharfétĕ.
— Vècha, ma bonnă fennă ; vos sari bin contentă ;
E v'trè flië. dminthĕ qu'vin, faron na balla fétă.
To l'mondŏ l'z-arguètra ; on d'ra : cein, y'é bin drôlŏ.
E yor, invoï-no preu d'fliĕ p'r athtâ d'rélŏ.

1. Nous adoptons pour le *th* la prononciation anglaise, tantôt douce et labiale comme dans *theu*, jour ; tantôt légèrement sifflante comme dans *thin*, chien. Pour le reste, nous avons tâché d'orthographier le patois exactement comme on le prononce dans le canton d'Annecy-nord.

M. Marteaux fait la communication suivante : « J'ai relevé, en lisant des chartes publiées, un certain nombre de notes de l'ancien parler ; en voici quelques-unes :

« *En les conciours* est, en 1348, un lieu dit d'Ancyon, près Publier (Gonthier, *Inv. d'Aulps*, n° 945) ; si l'on rapproche ce mot de l'ital. *conciatore*, on voit qu'il signifie corroyeur, tanneur, du b. latin *comptiare*, parer ; Koerting, 2377. — L'Etringuaz est un mas de l'ancien cadastre à Châtel, sous le n° 3001 ; en lui comparant ital. *stringa*, lacet ; esp. *estringue*, câble, du germ. *strang*, corde (Koerting, 9111), on peut voir en lui un synonyme de câble, corde pour descendre le bois. — Du lat. *spelta*, épeautre, est venu le patois *épiôtĕ* (*Dict. Savoyard*), et aussi le nom d'une vieille famille annécienne *Espeaute*, *Espiautaz*, Expiautaz, au XVIe s. (Bruchet, *Inv.* E, 421) ; et de *speltarius*, Expiotier (*id.*, E, 424) en 1550. — Au XIIIe siècle, le *prau Frarous* (Nécrol. d'Abondance, c. 325 ; Piccard, *Abondance*, Acad. Chablais. XIX, doc. p. 23) jouait un grand rôle dans la vie culinaire des moines d'Abondance, car c'est là qu'ils mettaient au vert, pour les engraisser, les troupeaux de l'abbaye ; il faut voir dans ce nom propre un correspondant du fr. *fraireux*, cousin ; il existait du reste encore à Abondance, en 1619, une famille Frareur (Bruchet, E, 227) ; j'ai relevé de même une famille Frarin, anc. fr. *frarin*, *frairin*, de **fratrinus*. — Mermet Guingallet, du Biot, était devenu, en 1374, de son consentement, taillable à miséricorde de l'abbaye d'Aulps (*Inv.* n° 249). Il devait être aussi maigre qu'il était petit ; car, si son premier nom s'explique par lat. *minimum*, merme, encore suivi d'un diminutif, on fait remonter son second au gothique *vainags*, all. *wenig*, peu ; d'où fr. *ginguet*, pauvre, étriqué, avec les variantes *guinguet*, mauvais vin et *guingalet*, petit cheval (K. 9969). — *Mitan* est aussi savoyard que provençal ; on le trouve dans l'ancien cadastre avec les Formous du Mittan, village occupant le milieu de l'agglomération appelée les Frémoux, à Abondance, n° 1520 ; les linguistes invoquent comme étymologie **medietantem* ou *medium tempus* (K. 6044, 6048). — Pereizeu est le nom d'un crêt à La Chapelle-d'Abondance, écrit en 1730 *peraysaud*, n° 6578 ; j'y verrais *pigritiosus*, paresseux, dont le féminin s'est retrouvé dans le nom d'une source à Annecy, la Pereysousaz (RS, 1913, 218). — On ne trouve pas seulement des preux dans la Chanson de Roland ; en 1247, Vullierme de Ouliar le Preu, qu'il faut comprendre comme étant seigneur du Lyaud, donnait à

'abbaye d'Aulps (*Inv.* 921) ses biens de la Genevreaz ; du b. lat. *prodis*, utile; fr. *preu*, prudent (K. 7451). — Une vieille famille du Chablais appelée en 1320 *Sechau*, en 1274, *Seschauz* (PICCARD, *Filly*, doc. 26 et 6) doit sans doute son nom au frank *siniskalk(us)*, fr. Sénéchal. »

M. MIQUET donne lecture de deux curieux arrêtés de l'intendant du Genevois, en date du 21 avril 1771, qui chargent deux bourgeois d'Annecy, Joseph-Marie Rochette et François Matrod, de se rendre en Bresse pour y acheter des dindonneaux à l'occasion du passage dans le duché de S. A. R. la princesse Joséphine, comtesse de Provence. *(Voir page 92).*

Le MÊME fait une communication sur les routes et chemins sous l'ancien régime. *(Voir page 91).*

M. MIQUET annonce que, par décret du 11 juin 1918, le colonel Chabord (Rémy-Alphonse) a été promu général de brigade. Cette nomination nous intéresse, parce que le nouveau général, qui vit le jour à Limoges, le 22 janvier 1867, est l'arrière-petit-fils d'un Savoyard, Joseph François-Paul Chabord, né le 23 juin 1767 à Chambéry, mort ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la Drôme le 26 septembre 1830.

M. ROBERT fait don au Musée d'une ancienne enseigne « Au Cheval blanc », qui s'est balancée pendant plus d'un siècle sur la maison des voituriers ou *carrioleurs* d'Annecy, immeuble datant du XVIe siècle, au faubourg de Bœuf, qui fut la demeure des ancêtres de notre confrère.

M. le chanoine REBORD a dépouillé, aux Archives de la ville d'Evian-les-Bains, les dossiers renfermant des visites pastorales attribuées à saint François de Sales. Si le Saint ne les a pas faites en personne, au moins les a-t-il commandées, dirigées, approuvées et sanctionnées. Les procès-verbaux de ces visites sont loin d'être de peu d'utilité pour l'histoire religieuse et même profane de notre pays. Elles nous révèlent également, sous un aspect assez peu connu, le zèle et la vigilance pastorale du saint Evêque de Genève, ainsi que le travail opiniâtre auquel il se livrait pour le bien de chacune des paroisses de son vaste diocèse. *(Sera publié ultérieurement.)*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

La Visite du Château de Montrottier

Conformément à la décision qui avait été prise à la séance du 5 juin dernier, la première visite du château de Montrottier par les membres de l'Académie Florimontane et leur famille, a eu lieu le dimanche 23 juin 1918.

Les participants au nombre de 65 se trouvèrent réunis en compagnie du Président M. Miquet et des membres du comité, à la gare pour le départ de midi vingt [1].

A leur descente du train à Lovagny, ils furent reçus à la gare par MM. J. Serand et Nanche, vice-président.

Le rassemblement eut lieu sur la terrasse du château d'où l'on se rendit, pour le pieux pèlerinage du souvenir, à la tombe de notre très regretté bienfaiteur Léon Marès, sur laquelle une couronne fut déposée.

Après avoir parcouru les jardins, visité les volières, l'enclos des animaux et le parc aux daims, les Florimontans furent conduits dans les appartements du château, dans le Donjon et le bâtiment de la Religieuse où sont exposées les belles collections du Musée Marès.

Notre dévoué confrère Joseph Serand, qui pendant toute l'année dernière, a déployé sans compter toute son activité et son esprit d'organisation à l'admirable mise en valeur des salles de collection et des appartements a été chaleureusement félicité.

La réunion générale a lieu dans la somptueuse salle des chevaliers où M. Miquet, président, prononce l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

Je supplie ceux d'entre vous qui ont pris part à l'inoubliable réception du 3 juillet 1910 de vouloir bien se défendre contre

1. *Liste des personnes présentes (65 personnes)* : Abry M., Mme et Mlle ; Aussedat M. et enfants ; Blandin M., Mme et Mlle ; Bouchet Mme et enfants ; Bruchet Mme et Mlle ; Dépollier M., Mme et fils ; Désormaux M. ; Falletti M. et Mlles ; Flamary M. et Mme ; Fontaine M. et Mme ; Gardier M. ; Laydernier M. et Mlle ; Le Roux M. ; Letonnelier M. ; Martin G. M. et Mme : Martin M. (l'abbé) ; Miquet M. et Mme ; Murgier M., Mme, Mlle et fils ; Nanche M. et Mlle ; Paccard Mme ; Pannetier M ; Pfister M. et Mme sa mère ; Richard M., Mme et Mlle sa nièce ; Ritz Mlle ; Ruphy Charles M. ; Ruphy Louis M. et Mlles ; Servettaz M., Mme et enfants ; Serand F. ; Serand J.

Excusés : MM. Badin, Crolard A., Crolard F., Cattin. Croset, Croyn, Ferrero, Gavard, Michel, Millet, d'Orlyé P., Paul Dubois, Pernoud L., Sautier-Thyrion.

la tentation presque inévitable d'établir un rapprochement entre cette joyeuse visite et celle d'aujourd'hui.

Les temps sont changés.

Ce n'est pas une fête que nous offrons : il n'y a pas de fête possible en ce moment. Ce n'est pas même une inauguration. A part les membres de l'Académie nous n'avons invité personne.

En vous souhaitant la bienvenue dans ce château qui vous appartient, — après vous avoir fait faire le tour du propriétaire, — je remplis simplement le rôle du mandataire fidèle qui présente aux nouveaux maîtres la maison préparée à leur intention.

Votre aimable amphitryon de 1910 n'est plus là pour vous en faire les honneurs, avec l'exquise et généreuse cordialité dont il avait le secret. Mais, si vous n'avez pas aperçu, dès votre arrivée, son élégante silhouette se détacher sur la terrasse pour vous faire bon accueil, il n'en faut pas conclure que M. Marès ait entièrement disparu de céans. Au contraire, tout, ici, vous parlera de lui.

Les morts, a dit Victor Hugo, sont les invisibles : ils ne sont pas les absents.

Dans ces salles où notre regretté bienfaiteur passait de longues heures et qu'il a patiemment aménagées et organisées, nous retrouvons son goût, sa pensée et son cachet personnel. Au milieu de tous ces objets qu'il a groupés suivant sa volonté réfléchie ou selon le caprice d'un moment, il nous plaît d'évoquer sa mémoire et de nous le représenter circulant, classant, méditant : si, matériellement, sa présence nous échappe, nous sentons que son cœur et son esprit sont avec nous.

Ils y resteront.

Puisse le souvenir de M. Marès ne jamais s'éteindre et puisse la Florimontane, comme une vestale, entretenir, à travers les âges, autour de son nom, le feu sacré !

Des rafraîchissements sont ensuite servis dans la salle réservée aux séances de l'Académie. M. Miquet prend la parole pour donner connaissance des lettres des personnes qui, à leur grand regret, n'ont pu assister à cette réunion, et en particulier d'un à-propos en vers, sous forme de lettre d'excuses, de notre confrère M. Croyn qui, bien qu'éloigné d'Annecy, n'oublie jamais ses amis florimontans.

M. Nanche dit ensuite la gratitude que la société doit à son président M. Miquet, pour l'ardeur infatigable qu'il a apportée dans les questions délicates relatives à la première organisation

du domaine, et aussi à notre collègue M. J. Serand pour son dévouement de tous les instants à l'installation intérieure du château.

M. Miquet rappelle également le nom de M. Gardier dont le zèle est si apprécié de tous.

L'heure du départ a sonné. On regagne la gare par les Gorges du Fier et le bois du Poëte.

En arrivant à Annecy, les Florimontans se séparent cordialement, en témoignant de nouveau le plaisir qu'ils ont éprouvé de la réunion familiale dont cette excellente journée a été l'occasion.

Le Secrétaire : Marc Le Roux-

Notes lexicographiques

I.

ROSSIGNOL & RHODODENDRON

Le diminutif populaire de *luscinia*, **lŭscĭniŏlum*, est devenu en français *losseignol*, *lossignol*, puis *rossignol*, soit par dissimilation (H. D. T.; Clédat, *Phonétique)*, soit par suite d'une influence analogique (M. Grammont). Le changement de *l* en *r* peut d'ailleurs être plus ancien, car l'on rencontre en bas-latin la forme *roscinia*, « où la dissimilation ne saurait être en cause » (G. Paris) [1].

Le diminutif de ce diminutif est le joli *rossignolet (Roman de la Rose*, 613), si cher à nos poètes de la Pléiade (Ronsard; J. du Bellay, Remy Belleau). Il se retrouve dans les parlers savoyards, notamment dans les chansons rustiques, tantôt sous la forme française [2], tantôt sous la forme nasalisée *ranssignolet* [3]. Nous le relevons, par exemple, sous cette seconde

1. Cf. M. Grammont, *La dissimilation consonantique dans les langues romanes*, p. 118; G. Paris, *Mélanges linguistiques*, I, 141 (ou *Journal des Savants*, février 1898).

2. Cf. Servettaz, *Vieilles Chansons savoyardes*, p. 116, 157, 158; Tiersot, *Chansons popul. des Alpes*, 225; Ritz, *Chansons popul. de la Haute-Savoie*, p. 36 : « Rossignolet des bois », et « Rossignolet du bois joli » ou « charmant ». — L'abbé Pont, *Origines du patois de la Tarentaise*, mentionne *raussignolet*, rossignol, p. 117.

3. Une chanson populaire a pour refrain : « J'entends le *ranssignolet*. » Cf. *Dict. Savoyard*, v° *ransinĭolë*.

forme, dans une chanson satirique de Béard [1], en patois de Rumilly :

Ntron Hortensia, la Rousa et la Margrita
Su l'ton fiérô parlivô d'lau beautâ ;
Su lé ptiout air d'sa chanfon favorita
*L'*ransignolet *près d'lau s'met à chantâ :*
Chut ! Chut !...

Ranssignolet est aussi l'un des noms locaux du rhododendron. Il n'a pas été enregistré avec cette acception dans le *Dictionnaire Savoyard*, mais dans la *Flore populaire de la Savoie*. Sous l'article 1023 : « Rosage ferrugineux, rhododendron ferrugineux L. », nous relevons la forme *ransiniolë*, usitée à Mieussy, Taninges, Samoëns.

Ce mot figure avec cette signification dans une chanson de Ducros de Sixt [2] :

S't'y vu coulli dé mourgué
Violletе, è ranssegniollé...

« On remarque, dit à ce propos H. Tavernier, combien le nom patois de ce bel arbuste est plus doux que le mot *rhododendron* [3]. » Aussi M. Alphonse Despine [4] préfère-t-il, pour rendre ce passage, employer le terme *rosage*, admis par l'Académie en 1798 et déjà signalé en 1545 chez G. Guéroult [5].

Ranssignolet, petit rossignol, et *ranssignolet*, rhododendron, c'est évidemment le même mot. Mais quel est le rapport sémantique ?

Le rhododendron, disent les auteurs de la *Flore populaire de la Savoie*, « embellit de ses belles et grandes fleurs rouges les rochers, les pelouses et les bois ». Ces belles fleurs ont été comparées par l'imagination du montagnard à un certain nombre d'animaux (ou à des membres d'animal), dont elles ont reçu le nom, étendu à tout l'arbuste. Sans parler de l'ours, citons surtout le coq et le rossignol. Dans sa remarquable étude, insérée dans les *Studi letterari e linguistici* dédiées à Pio Rajna [6], *La rosa delle Alpi*, M. P. E. Guarnerio a déjà indiqué ces assimilations et leurs causes. Si l'arbuste a reçu le nom du coq, c'est moins parce que le coq de montagne niche dans les touffes [des rosages] « ne suoi cespugli », que parce

1. Cf. A. Despine, *Recherches sur les poésies en dialecte savoisien*, p. 142.
2. H. Tavernier, *Chansons en patois de Jean-François Ducros de Sixt*, p. 15.
3. *Ibid.*, p. 22, note 10.
4. A. Despine, *op. cit.*, p. 110.
5. *Rosage* ou *rosagine (Hist. des Plantes*, in Delboulle, *Rec.*; H.D.T.).
6. Florence, 1911 ; cf. p. 685, sqq.

qu'il se prête à différentes sortes de comparaison avec la fleur du rhododendron. La crête du coq surtout a fourni des appellations populaires. Quant au nom du rossignol, c'est aussi par assimilation de couleurs [1] qu'il a été donné au rhododendron : « in quanto vi si sentiva la voce *rosso* [2] ». Le point de départ serait une sorte de fausse étymologie.

M. Guarnerio cite à l'appui de son opinion les exemples mêmes fournis par la *Flore populaire de la Savoie*. Or toutes ces formes ont l'initiale nasalisée : *ranss*... Elles ne peuvent donc suggérer la notion impliquée par *rosso*, du moins au stade actuel. M. Guarnerio juge remarquable, et fort justement, outre le changement en *a* de l'*o* initial, la résolution de *ss* en *ns*. Il ajoute que ce changement n'est pas insolite et se retrouve en d'autres dialectes, indiqués dans *Archiv. glottol. ital.*, II, 150, note, et XIV, 164.

A quelle influence analogique, nous demandions-nous dans le *Dictionnaire Savoyard*, est due la forme *ransiñolë*, également usitée dans la Suisse romande [3] ? Nous allons essayer de répondre à cette question.

Selon nous, il convient de distinguer deux modifications successives. La première est la nasalisation de l'initiale : *rossignolet, ronssignolet*. Elle provient soit de l'analogie, soit d'une étymologie populaire : *ronce* [4]. Le type *ronssignolet* une fois créé, la variante phonétique *ranssignolet* apparaît dans les

1. Remarquons, en passant, combien sont fréquentes de telles comparaisons. Les habitants de plusieurs hameaux de Bessans ont été appelés *cardallins*, chardonnerets, nous dit M. Florimond Truchet, « à cause de leur culte pour les gilets et les cravates de couleurs éclatantes, qui les font ressembler à cet oiseau. » *(Les Noëls de Bessans, Maurienne*, p. 24.)

2. C'est bien à l'analogie de *roux* qu'est due la forme médiévale *roussignol* (Motet anonyme du XIIe siècle, publié par Gaston RAYNAUD, *Recueil de motets*, I, p. 14). Même raison invoquée pour expliquer le fr. *roussin*, après l'archaïque *roncin*, d'origine discutée. L'italien a *ronzìno* [et *ronzòne*], qu'Henri Estienne regardait comme emprunté au français *(Precellence*, éd. Huguet; cf. *l'Index*). Pourtant « rien n'indique que le *roncin* ait été primitivement un cheval roux » (Littré). En Dauphinois, la nasalisation a pu porter sur la finale : *rossignon* (DEVAUX, *Langue vulg. du Dauphiné septentrional*, p. 270). Mais nous verrions là plutôt un changement de suffixe.

3. Voyez, par exemple, l'article *ransiñolé (râsiñolé)*, de Mme L. ODIN, *Glossaire du Patois de Blonay*. L'abbé Cerlogne n'a pas relevé de forme nasalisée dans la vallée d'Aoste.

4. Les mots qui correspondent à *ronce* offrent tantôt la nasale *an*, tantôt la nasale *on*, suivant les localités. Cf. *Flore populaire*. n°s 1016.

Pour *ranssiñolë*, une étymologie populaire pourrait être *ran* (de *ramum*) + un dérivé de fr. local *signoler*. Cf. *Dict. Sav.*, *sniùlă* et *sniulâ* ; fr. vaudois *signaule* ; *Patois de Blonay* : *señäüla* et *señólå*. Simple hypothèse.

Sur l'alternance *on (an)*, due à une fausse étymologie *(ondain* à côté de *andain)*, cf. G. PARIS, *Notes étymologiques*, in *Mélanges linguistiques*, III, p. 458, texte et notes (ou *Romania*, XIX (1890), p. 449 : *Andain*, et TAPPOLET, *Andain*.

Pour les parlers de la Suisse romande, serait-il permis d'invoquer l'influence du terme *ranz* ?

nombreuses régions où la nasale *on* est suppléée par *an* [1]. Pour des faits analogues, nous citerons *range* et *ronge*, *sanjhon* à côté de *sonjhon*, *san*, *sannâ*, à côté de *son*, *sonnâ*. Comparez entre autres exemples, les variantes *dannă* et *donnă*, *répondu*, *répandu* (du verbe *répondre*), *fantannă* et *fontannă* ; *mes-sanjhe*, à Samoëns, correspond à *mensonge* [2], etc., etc.

Rappelons, en terminant, le gracieux refrain d'une chanson populaire : « *Rossignolet* du bois joli [3]. » Il juxtapose curieusement deux des appellations locales données au rhododendron.

II.

UN ANCIEN ADJECTIF SAVOYARD EN -AGE : *RAVAGE*

On sait quelle fut la fortune du suffixe *aticus*. « Ce suffixe a donné en latin un assez grand nombre d'adjectifs : *fanaticus*, *fluviaticus*, *pompaticus*, *silvaticus*, *viaticus*. Il a passé en français sous la forme *age* et y a donné une foule de dérivés. Comme les mots latins en *aticus*, les mots français en *age* ont pu être des adjectifs : poisson *marage*, endroit *ombrage*, chant *ramage*, rat *evage*, etc. *Sauvage* et *volage* seuls sont restés adjectifs. Tous les autres dérivés sont substantifs [4]. »

Dans le savoyard ancien (XVIe siècle) existait encore un adjectif, qui est le français actuel *ravage*. C'est lui que nous trouvons dans les vers suivants de Jean Ménenc [5], « moderne régent à Cluses », « premier régent au Collège de Remilly » :

En despie de faux propheta
De l'esglise deforma
On abolera la resta
De ce peuplutz affama.

1. Les modifications phonétiques ou sémantiques des continuateurs savoyards de * *lusciniolum* n'ont rien qui puisse nous surprendre outre mesure. Ces mots n'ont pas, du moins, perdu la tête, comme le disait plaisamment M. Antoine Thomas de quelques types moins heureux. A l'italien *usignuolo* il manque une *l*. C'est un cas de « déglutination » de l'article.

2. Voyez ces mots in *Dict. Sav.*, et préface, p. XXXIII.

3. Mme L. Odin cite comme exemple du patois de Blonay une phrase ainsi traduite : « Les rossignols se tiennent dans les bois. » Elle ajoute cette remarque : « Je ne sais si le rossignol habite encore nos bois, mais pour ma part je ne l'y ai jamais entendu. Comme en Italie, on le confond avec le merle. » En serait-il de même en Savoie ?

4. *Traité de la formation de la langue française*, en tête du *Dictionnaire général* de HATZFELD, DARMESTETER et THOMAS, p. 50.

5. Jean Ménenc était contemporain de saint François de Sales, et l'un de ses correspondants. Il lui a dédié sa *Sauvegarde*... (Lyon, 1601). Voyez Jules PHILIPPE : *Revue Savoisienne*, 1866, 1867, 1869, 1870. *Ibid.* (A. CONSTANTIN), 1893.

Son Altess' a reclama, *bis*,
Le rei qu'est tant renomma.
Contre lo gro loup *ravaiut*
I faut don &ª [= prendre *couraiut*].
J'appellut gro loup *ravaiut*
Cellou maitrit Geneuent
Qu'on brula tant de *villaiut*
Du mi jour & du Leuent [1]...

Ces vers ont été plusieurs fois reproduits, notamment par Jules Philippe et Alphonse Despine. En général on traduit *ravajut* par *ravageur* (ou *ravageux*, qui existe encore en français au XVIe siècle) [2]. Tel est bien le sens ; mais il faut se garder d'assimiler les formes. Dans *ravajut*, la finale ne doit pas être accentuée. La scansion montre bien que c'est une rime féminine, tout au moins demi-sourde, comme *villajut, courajut, pillajut*. Ces graphies bizarres correspondent aux mots français *ravage, village, courage, pillage*. Notre *ravajut* représente le latin * *rapaticum*, de *rápĕre*, verbe qui continue de vivre sous la forme *ravir* (de * *rapíre*).

Nous le retrouvons comme adjectif, avec une variante sémantique, dans les patois actuels de la Savoie, mais seulement dans la région de Samoëns : *ravâjhe*, au sens de grêle, cassant *(Dictionnaire Savoyard)*.

Il serait intéressant de relever, en Savoie ou ailleurs, des traces nouvelles de locutions telles que : brigand ou sanglier *ravage*, torrent *ravage*. Jusqu'ici l'exemple cité de Jean Ménenc est, à notre connaissance, avec le patois de Samoëns, le seul témoin d'un emploi qui n'a point survécu [3].

Annecy, 20 mai 1918.

J. DÉSORMAUX.

1. Je transcris une ancienne copie manuscrite, recueillie jadis avec les fiches d'Aimé Constantin concernant le futur *Dictionnaire Savoyard*. Ce manuscrit, sorte d'index, introduit ainsi les vers cités : « *Les Colloques divins*, Lyon, 1590, 155 pages chiffrées... A la suite se trouvent trois chansons spirituelles contre l'hérésie de Genève. La seconde touchant la guerre contre Genève est en patois sur l'air : *Sanct Estienne eust prou penna*. Elle est très curieuse. En voici quelques couplets : En despie, etc. »
Le texte inséré par A. DESPINE dans ses *Recherches sur les poésies en dialecte savoisien* (p. 11) offre diverses variantes graphiques, par exemple *corrajut*.

2. Les torrents *ravageux* (Ronsard).

3. On n'a relevé nulle part : *fleur* (ou bois) *rosage*, locution qui aurait été abrégée en *rosage*, l'un des noms du rhododendron. Cf. A. DESPINE, *Ibid.*, p. 110 : « ... près de laquelle fleurissaient le *rosage* et la violette. » Dans *rosage*, la finale ne provient pas du suffixe *aticum*. C'est un mot emprunté au latin du moyen âge, *rosago, rosaginis*, dérivé de *rosa* (H.D.T.).

ÉTUDE
sur
LES VILLAS GALLO-ROMAINES DU CHABLAIS

I
Thonon et ses environs
(suite et fin)

A l'époque romaine, le vicus était entouré de propriétés ou de villas particulières.

Bien que Concise doive son nom, *concisa(silva)*, à une forêt en partie défrichée après le ve siècle, cependant son sol a livré des monnaies romaines et, en 1863, l'inscription funéraire très mutilée du père d'un questeur de la province de Pont et Bithynie, d'une date non antérieure à Hadrien [1]. Mais, comme Revon mentionne simplement que la pierre a été découverte dans un minage, sans parler de l'existence de fondations ou même de simples tuiles, il se peut qu'elle y ait été transportée d'ailleurs. En effet Concise, très rapprochée de Thonon, est voisine aussi d'une grande propriété, celle de Ripaille [2], portion familiale d'un domaine antique bien plus considérable dont les limites étaient naturellement marquées par les confins du vicus, la voie, le lac et la Drance [3].

La villa même a été découverte au sud-est du château actuel entre le parc, dont les chênes ont pu déjà à l'époque romaine former le bois où les porcs allaient à la glandée, et le mur de clôture. Là, « on a découvert presque à fleur de terre, une quantité de substructions sur un développement de plus de 200 mètres de longueur. Sur un léger renflement, un béton indiquait la place de l'habitation (du maître) ; autour s'étendaient diverses dépendances très importantes... de grands espaces dallés paraissaient caractériser des cours et une écurie » ; certaines chambres étaient décorées de plaques de marbre ou de pan-

1. A cause de l'emploi dans la Viennoise de l'adjectif *pientissimus* ; sur cette insc. du musée d'Annecy, v. Revon, *Insc.*, n° 57 ; Allmer, *Insc.*, I, 234 ; *Corpus XII*, 2582. Sur une monnaie de Julia, femme d'Antonin, v. Acad. Chablaisienne, 1907, XXI, LIII.

2. Sur ce nom, v. Bruchet, *Château de Ripaille*, p. 1 ; RS, 1915, 10 ; il prouve qu'après le IVe siècle, la propriété, ruinée et abandonnée, fut envahie par la végétation.

3. Sur les domaines à nom gentilice partagés en propriétés familiales à surnom, v. mon étude sur *Les* vici *et les* villae *de la vallée du Giffre*, RS, 1916, 230.

neaux blancs et rouges à la fresque [1]. On recueillit des fragments de vases gris, de vases à glaçure rouge, de vases en verre fin, de porphyre vert ou labradophyre [2], une monnaie de Constantin etc., sans compter celles qui furent trouvées dans le domaine et qui vont d'Auguste à Constance II [3].

La sépulture d'un des propriétaires a été retrouvée en 1764, d'après l'intendant Pescatore [4], sur une éminence du parc en vue du lac. La superstructure et l'inscription [5] avaient disparu ; mais, à une profondeur de 1^m35, dans une enceinte d'un mètre carré faite de fondements maçonnés épais de 0^m50, on trouva une boîte en plomb ronde avec couvercle haute de 0^m14 et d'un diamètre de 0^m20 renfermant une belle coupe en verre rubané de blanc et de jaune ambre et à côtes et qui contenait elle-même des restes d'ossements incinérés, un anneau d'or à intaille gravée d'un oiseau, une rosette en os ciselée et qui avait été décorée au centre d'une émeraude et des fioles en verre ; puis un plat ou jatte en terre avec de la cendre et des ossements à demi brûlés ; enfin une urne en verre violet tacheté de blanc et deux fioles en verre. Hors de la maçonnerie gisaient encore deux urnes ou ollas garnies d'anses [6].

Les sépultures qu'on a défoncées encore en 1902 et dont les squelettes reposaient « le long d'un mur, à 0^m50 du sol, sur un lit de cailloux, entourés de pierres un peu plus grosses et recouverts par un dallage grossier ressemblant à celui de l'écurie de la villa » [7] peuvent appartenir au début de la période médiévale. On ignore le nom de la villa de Ripaille, mais il est fort possible qu'elle ait été villa secondaire d'une grande propriété primitive, celle de *Vongidiacus*, de Vongidius, d'où Vongy [8].

La tradition ne mentionne pas la découverte de restes antiques à Vongy même ; mais au nord, à 200 mètres environ de

1. Fouilles exécutées en novembre 1902 par le propriétaire M. Engel-Gros, qui en possédait le plan manuscrit. J'ai vu cette année même les substructions de cette villa qui dut être consciencieusement pillée, car le minage a livré bien peu d'objets antiques consistant surtout en menus débris et en quelques monnaies.

2. Même marbre à *Boutae*, p. 147 et 405 ; il provenait sans doute des Vosges.

3. Coll. Engel-Gros et Académie Chablaisienne, XXIV, XLIV.

4. Note publiée par MELVILLE GLOVER, *Mém. de la Soc. savoisienne*, VI, XI ; j'ai traduit les pieds en mètres.

5. Comme le suggère BRUCHET, *o. c.*, 22, il ne serait pas impossible que l'inscription de Concise ait été celle du tombeau.

6. La coupe est au musée de Ripaille et est figurée dans BRUCHET, *o. c.*, sa facture, celle de l'urne en verre, l'usage du récipient en plomb paraissent convenir au milieu du deuxième siècle.

7. BRUCHET, *o. c.*, 20.

8. En 1468, *Vongiaco*, Ac. Salés. XXII, 142 ; 1239, *Vungie*, id. XXVIII, 45, n.

l'angle SE du mur de Ripaille, entre le chemin de Saint-Disdille [1] et la Drance, on a reconnu des débris de tuiles à rebord au l.dit le Carroz du bois [2]. En revenant sur Vongy, ancienne paroisse, MM. Fr. Gerdil, L. Barnoud et M. Decorzent en fouillant vers 1890-95 dans la Combe des morts déterrèrent au l.dit la Place des tombes à 0^m40; plusieurs avaient déjà été ouvertes; les têtes des squelettes regardaient vers le levant. Même trouvaille fut faite au village même sous le chemin qui va à Saint-Disdille et devant la propre maison de M. Fr. Gerdil. Bien que d'une date tardive, peut-être du IXe siècle, ces sépultures prouvent que Vongy n'a cessé d'être habité [3], car déjà avant les Romains le gué était un lieu de passage.

A 600^m à l'ouest de Vongy, à l'endroit où s'élève le château de Thuyset [4], on découvrit dans un pré au-dessus et à mi-côte, outre quelques monnaies [5], un tombeau, renfermant un vase gris noir en forme de gourde à panse sphérique décorée de trois lignes de guillochis, une assiette grossière à bord droit et une tasse cylindrique à pied étroit de même couleur (musée), mobilier qui paraît de la période constantinienne.

Au sud de la voie, entre elle, les limites du vicus, la Druantia et les collines boisées qui l'avoisinent s'étendait un autre domaine, *Tolliacus* (var. de *Tulliacus*) [6], Tully. Bien que l'emplacement exact de la villa soit inconnu, cependant on a lieu de croire que les bâtiments s'en élevaient sur le mas du Chatelard [7] (aux n°s 2288-99), petit plateau rectangulaire dirigé du sud au nord, au nord-ouest de Tully et borné par les vieux chemins de ce village à Thonon et à Concise. A l'extrémité

1. Au XVe siècle *Sains Desidile*, *Disderioz*, BRUCHET, id., doc. p. 314 et 325, de Sanctus Desiderius, Saint-Didier.

2. Cp. au XVe s. : *in clausura... a quarro dicti nemoris (Rippalie) vocato de Platy*, id., doc. p. 44., n° 47.

3. Sur la trouvaille de haches en bronze à Ripaille et chez Pioton, près de la Drance, v. REVON, *Haute-Savoie av. les R.*, RS, 1876, p. 47 et BRUCHET, *o. c.*, p. 15.

4. Piccard croit (*o. c.*, doc. 33) que la forme normale est Choyset, *in locodicto de Chuyset* 1490 et que ce n'est qu'au XVIIe siècle que Chuyset est devenu Thuyset; cependant v. BRUCHET, *o. c.*, doc. p. 284, 438, 9 et 549 les formes *Thuiset* 1372, *Tussie* XVe s. et *Thoiset* XVIe s. Le fait que la seigneurie était qualifiée de *Clos des Choyset* prouve que la famille qui le reçut en fief était étrangère au lieu même. Autres mas : Montagny cad. 1290, nom d'homme; Monargue, 1434, 1742 (RS. 1910, 101), la combe Quins·a, 2372 sous les Romanies, qui semble rappeler par l'intermédiaire d'un nom d'homme le gentilice local Quintius.

5. MELVILLE GLOVER, *Le pont de la Drance et ses alentours* 1854, 22.

6. Cp. *Tollianum*, Tullins (Isère) et *Lollianum*, Lullin; en 1266, *Tuilliey* (BRUCHET, *o. c.* 275); 1730 *Thuilly* cp. Thuilley (M. Moselle); de Tulliacus (Holder). Tully a été paroisse jusqu'à la fin du XVIe siècle.

7. Ce nom de Chatelard qui apparaît presque dans chaque commune ancienne désigne habituellement l'emplacement du premier château seigneurial ayant succédé à une villa romaine; il peut désigner aussi une enceinte préhistorique, un *castellum* gaulois, un lieu de refuge, jamais en Savoie un camp militaire avant le IVe siècle.

nord, dans la vigne Moynat, on trouva, il y a quelque vingt ans, une belle lampe en bronze à anse ajourée « ornementée d'une plaque allongée en manière de tête de taureau [1] ». A proximité du plateau et à gauche du chemin de Tully à Concise, on défonça dans la vigne Bailly des tombes à dalles.

Au sud du plateau, entre le chemin vieux de Thonon à Tully et la route des Vallées ou chemin de grande communication 22 s'allonge, le long du chemin de Concise qui les unit, le clos des Tissotes, anc. cad. nos 2547-88. C'est là qu'on déterra en 1875 dans une vigne, entr'autres objets, une amphore contenant 2000 monnaies du IIIe siècle dont la dernière datait de 268 ap. Chr. [2]. On sait que dans le courant des deux années suivantes le Chablais fut ravagé par les Alamans revenant d'Italie et par les bandes de Tetricus. Ainsi un des possesseurs de Tolliacus avait confié, comme tant d'autres, à la terre toute sa fortune.

Boire de l'eau salubre était une des préoccupations des propriétaires fonciers romains ; aussi n'y a-t-il rien d'étonnant qu'on ait retrouvé dans ces mêmes parages les restes d'un aqueduc souterrain important et dans le clos du Chatelard au bord de la partie S.O. du plateau, dans une parcelle contiguë à la vigne Moynat, et dans celui des Tissotes, à 20m à l'est du chemin de Concise, derrière la maison Fontanel, et enfin plus anciennement à l'extrémité sud quand on fit en 1850 la route des Vallées [3].

Cet aqueduc, à section carrée de 0m17, était fait de rudus ou de brique pilée et de chaux et noyé dans un conglomérat de chaux et d'éclats de roche et de cailloux, avec une épaisseur d'œuvre totale de 0m30. Il ne formait pas une conduite close car, ouvert à la partie supérieure, il était protégé contre les infiltrations par des dalles.

L'intérieur était tapissé sur les trois faces d'une couche égale de carbonate de chaux épaisse de 0m15 avec des traces de calcite, ce qui prouve qu'une eau abondante n'a cessé d'y couler pendant un très long temps jusqu'à la ruine du réservoir supérieur de captage. Cette source captée n'a pu être que celle qui, appelée la Fontaine-Couverte, est utilisée maintenant par la ville de Thonon et le réservoir romain ne devait pas être bien éloigné du moderne. Il aurait été ainsi situé dans le bois au

1. Coll. Engel-Gros ; Bruchet, *o. c.*, 18 ; Académie Chablais. 1897, XI, xxiii.
2. Piccard, *o. c.*, 29 ; Acad. Chablais, 1903, XVII, xxxvi. Sur les dates, v. *Boutae*, 487.
3. Mém. de la Soc. savois. d'hist.. VI, xi.

sud de Tully et à droite de la route des Vallées, le chemin qui longe les Tissotes conduisant en quelques minutes à la fontaine, dans un terrain qui porte le nom caractéristique de la Doie [1].

Sa direction, contrôlée par la tradition et par les points de fouilles, est orientée vers Concise ; mais alors son tracé devait incliner peu à peu vers le N. O. pour éviter la déclivité brusque de l'extrémité nord du plateau du Chatelard où le côté qui ferme le clos Moynat est consolidé au-dessus du chemin par un fort mur de soutènement ; puis au-delà c'était la plaine jusqu'à ce que l'aqueduc se dirigeât par le N. E. non vers Concise où l'existence d'une villa n'est pas prouvée, mais vers celle de Ripaille. Il est probable que la quantité était suffisante pour qu'il en fournît aussi sur son passage à Thonon et à la villa de Tully, l'ouvrage ayant été fait aux frais communs des propriétaires.

A 1500^{m} au sud de Thonon, le sol s'élève peu à peu en collines boisées ou coupées de cuvettes à fond argileux où, à travers la brousse, s'amassent en marais et en étangs les eaux des sources ou fontaines et les ruisseaux qui en découlent. Il portait au moyen âge les noms de Vuard, Vionnaz, Patenerie, Malaise, Lac Noir, Fleissé, Conche, Ponaisaz, Lonnaz, etc., à peu près tous noms de terrains humides ou de mauvaise culture [2]. C'est là que les habitants de Thonon avaient obtenu de leurs princes certains privilèges par lesquels ils jouissaient de ces eaux canalisées et amenées à grands frais. Aux temps des Romains, ils formaient aux confins des villas une large lisière, car plusieurs des mas cadastrés étaient et sont encore communs à Thonon, Allinge et Armoy-Lyaud. Cette frontière naturelle entre les communes n'a donc été déterminée avec précision qu'assez tardivement.

1. Il est probable qu'il porte ce nom depuis que le comte de Savoie fit amener à Ripaille en 1390 par un aqueduc en bourneaux de bois les eaux des deux sources qui existaient dans la forêt au-dessus de Tully après les avoir réunies dans une conche ou bachal, soit réservoir, recouvert d'une voûte en pierre (Bruchet, *o. c.*, doc. p. 371); du lat. *doga*.

2. Anc. cad. 4289-95 en 1440, le *Grant Vuard* (Bruchet, *o. c.*, 308) de *vadum*, RS, 1899, 4; — Patenerie, de *pastinare*, houer, auj. ferme de la Patinière; — Fleissé, Fleissel, par **flascellus*, de *flasca*, vase, bouteille, petit marais; — Lonnaz, de *lacuna*, mare; — Ponaisaz. fém. de *punais*, de **putinaceus*. puant; — conche, de *concha*, coquillage, puis cuvette aqueuse ; — Vionnaz; cp. même nom dans le Vallais. *Viona*, 1282, et le ruisseau de Vion (Sciez) *aquam vocatam Vion* 1343 (RS, 1892, 316 n.) Ducis (RS, 1863, 6), étudiant la situation du molard de Vions, en Savoie, à proximité de la voie romaine d'Aoste à Genève, près du Rhône, croit que cette localité, par *vi(a)* + *on*, rappelle son souvenir. En pat. *vion* = sentier, longue corde; il y aurait là une image employée pour définir un cours d'eau au lit rectiligne. pas plus inadmissible que l'idée qui traduit par *area*, emplacement desséché propre à bâtir, le lit d'une petite rivière, Aire ou Yère; mais un ruisseau a pu s'appeler aussi vion, par abréviation de : ruisseau du vion ou du chemin.

L'importance féodale qu'acquit la seigneurie d'Allinge fit qu'en s'étendant elle dépassa celle que la primitive villa *Allianicus* [1] avait originairement, c'est-à-dire le nant d'Ancion. Il existait en effet au-delà une villa indépendante *Cania(incum)*, fondée par un Canius, aujourd'hui Chignan, et connue par une inscription de la dernière moitié du premier siècle [2] par laquelle les héritiers de T. Riccius Fronto, duumvir du trésor à Vienne et sans doute propriétaire de la villa, lui élèvent, d'après son testament, un monument funéraire, ainsi qu'à son père T. Riccius Fronto et à son frère Q. Riccius Fidus ; ils lui élèvent aussi un autre monument à Genève, d'où il était peut-être originaire. Ainsi les Riccius s'étaient rendus acquéreurs de la villa Cania, soit que la famille du fondateur se fût éteinte, soit pour une autre raison.

J'ignore si on a trouvé à Chignan d'autres restes antiques, mais on doit peut-être rapporter à cette villa, avec une *colonica* médiévale, Collonge [3], ceux qui ont été trouvés à La Versoye [4] quand, en 1882, la municipalité de Thonon fit ouvrir des tranchées pour rechercher la source du marais (anc. cad. 4766), à deux kilomètres de la ville. On y trouva, à un mètre de profondeur, avec des restes de construction, des tuyaux de conduite, des poteries et des monnaies dont une de Marc Aurèle. Le musée possède, avec le plan de l'ancienne canalisation, des fragments de vases noirs barbotinés à arcatures [5], un petit vase rougeâtre à pied et à la panse sphérique, un gobelet rougeâtre à pied étroit barbotiné de gouttelettes, ce dernier n'étant pas antérieur à la fin du deuxième siècle [6].

Charles MARTEAUX.

1. Allianicus fondé par un Allianus, v. MURET, *o. c.*, p. 392 ou 61, 560 ou 110 ; RS, 1910, 338; 1911, 273.

2. D'après la formule *heredes ex testamento*, abrégée ; REVON, *Insc.*, n° 84 ; ALLMER, *id.*, 2, 245, 246 ; C. XII, 2583, 2615.

3. Collonge ressort aujourd'hui à la commune de Thonon. M. L. Jacquot (*Pierres à cupules du Chablais*, IVe congrès préhistorique à Chambéry, p. 468), mentionne cependant la découverte, près de Chignan, de sépultures en dalles de pierre tendre, dont une avec un vase en terre grossière, celle-ci du VIIIe siècle.

4. En 1730 *Versouye* ; cp. la Versoie, riv. de Versoix (Vaud), *Versoya* 1264, Wurstemberger, p. 337 ; la Versoye et le Versoyen, à Bourg-Saint-Maurice (Savoie).

5. Sous le n° 220 ; cp. *Boutae* et RS, 1916, 33. Sur ces découvertes, v. PICCARD, *o. c.*, p. 403 et Congrès des Soc. savoisiennes, 1886 : BLANCHARD et DEROUX, *Thonon et ses eaux minérales*, p. 489.

6. Au cours de l'impression, M. Thiéry, géomètre à Thonon, m'a appris que M. Jacquier, ayant fait creuser dans la cour de sa maison, rue Chantecoq, 4, à quelques mètres S. de l'église paroissiale, découvrit, à près d'un mètre dans le gravier, plusieurs tombes à dalles ; elles datent très probablement du IXe siècle, aucun objet n'ayant été aperçu.

VOLTAIRE ET LA SAVOIE

(Suite et fin)

III.

Par une fortune curieuse à noter, le Parisien Voltaire, appelé à vivre de longues années dans le voisinage de la Savoie, eut pour parrain un ecclésiastique originaire de ce pays, et c'est encore un Savoyard, le poète Ducis, qui devait, à sa mort, occuper son fauteuil à l'Académie Française. Il fit de la sorte son entrée dans le monde, présenté par un sujet du roi de Sardaigne, et un autre d'entre eux reçut plus tard la mission de prononcer son éloge.

L'abbé François de Castagnery de Châteauneuf, né à Chambéry vers 1645, mourut en 1708 [1], alors que François Arouet, son filleul, n'avait encore que quinze ans. C'était un ami de la famille de Voltaire dont il connaissait la mère. Condorcet qui nous en a donné un portrait moral peu flatté, nous apprend que c'est lui qui introduisit son jeune fils spirituel dans différentes sociétés, « et particulièrement dans celle du duc de Sulli, du marquis de La Fare, de l'abbé Servien, de l'abbé de Chaulieu, de l'abbé Courtin », sociétés auxquelles « le prince de Conti, le grand prieur de Vendôme se joignaient souvent [2] ». Il servit donc de truchement entre le futur écrivain et le monde au milieu duquel ce dernier ne devait cesser de vivre. Voltaire semble ne jamais avoir oublié les bienfaits qu'il reçut de son parrain et toute sa vie, il rendit hommage à son mérite littéraire. En 1769, il parlait encore à son ami Thiriot de l'un de ses ouvrages [3], et l'année suivante, c'est-à-dire plus de soixante ans après sa mort, il faisait copier une de ces comédies pour l'envoyer au comte d'Argental [4]. Mais il ne lui fut guère possible d'entretenir des relations longues et suivies avec le célèbre abbé de Châteauneuf, pour l'excellente raison que ce dernier mourut, nous venons de le voir, alors que lui Voltaire était encore dans l'adolescence.

1. Chanoine Ch. Rebord : *Dictionnaire du Clergé*, en cours de publication, p. 148.
2. Voltaire : *Œuvres*, LXX, 6-7.
3. LXI, 109.
4. LXI, 242.

Il en fut de même, mais pour un motif bien différent, avec l'un des successeurs de saint François de Sales sur le siège de Genève, Mgr Jean-Pierre Biord, originaire de Samoëns. Bien qu'il fût un de ses diocésains, Voltaire n'eut avec lui que des rapports accidentels, d'où il est vrai, la cordialité devait être totalement exclue. L'histoire est bien connue, et pourtant il reste encore sur ce chapitre quelques lettres à publier, et qui le seront un jour, vraisemblablement. On se rappelle comment le seigneur de Ferney eut l'intolérable arrogance de vouloir, le jour de Pâques 1768, prononcer un sermon pendant la messe dans l'église de Ferney, dans son église ; puis comment l'année suivante, il joua la comédie afin d'obtenir malgré son évêque l'absolution et de recevoir la communion dans son lit de malade imaginaire. Le prélat instruit de sa conduite lui avait écrit des lettres d'une grande dignité, dans lesquelles il lui tenait aussi le plus ferme langage. Il avait également jugé de son devoir d'informer la Cour de France de ses faits et gestes, et M. de Saint-Florentin avait adressé à M. de Voltaire un blâme catégorique [1]. Le seigneur de Ferney ne pardonna point à son évêque de lui avoir tenu tête et attiré une réprimande venue de Versailles. Pendant tout le cours de 1769, sa correspondance reflète sa colère et sa rancune. Il lui arrive une ou deux fois de railler avec esprit, tout en cherchant à se montrer cruel. On connaît sa lettre à d'Alembert où il parle de l'évêque d'Annecy qui « n'a pas, comme vous savez, le mortier liant [2] ». Le principal grief qu'il faisait en effet au prélat était son extraction de ce qu'il considérait comme le bas-fond du peuple, grief d'autant plus injuste et inexplicable de sa part que Mgr Biord appartenait à la famille d'un honnête notaire, tout comme M. de Voltaire lui-même [3]. Le plus souvent d'ailleurs, il traite son adversaire avec une incroyable insolence et l'on trouve sous sa plume les épithètes les plus bassement injurieuses : monstre, polisson, repris de justice, imposteur sont pour lui les sobriquets les plus doux. Par où l'on est obligé de constater que même l'auteur du sonnet à la princesse Ulrique n'échappait pas aux lois de la pesanteur [4].

1. Sur cette affaire, voir Mercier : *Souvenirs historiques d'Annecy*, pp. 288-292, et Caussy : *Voltaire seigneur de village*. p. 145-154.

2. LXIX, 11.

3. Mercier : *Op. cit.*, p. 287.

4. Parmi les lettres de Voltaire à Mgr Biord, signalons : LVI, 94; LXII, 129, 146; LIX, 16, 298; LX, 454, 468, 565; LXI, 79, 106, 112, 130, 170 : LXIX, 10, 14.

Le chanoine Christin-Sigismond Perrand [1], vicaire général du diocèse de Genève, fut aussi son correspondant accidentel. Il lui écrivit en 1767, au nom d'une habitante de Ferney ou de Tourney qui réclamait contre le payement d'un cens pour deux arpents de terre. Mais, le ton de sa lettre doux et conciliant contraste avec celles adressées à l'évêque Biord. « Je suis prête à consigner le double et le triple, s'il le faut, de la somme qui vous est due, écrivait-il. Ayez la bonté d'évaluer le fonds vous-même, et cette évaluation servira de règle pour l'avenir. Je vous propose de nommer qui il vous plaira pour arbitre de cette évaluation [2]. » On ne sait ce qui advint de cette affaire qui, d'ailleurs, ne paraît pas offrir un intérêt exceptionnel.

Il parle en un autre endroit d'un ecclésiastique au nom Savoyard, dont il dit grand bien. C'est l'abbé Caille, dont il envoie les œuvres à la marquise Du Deffant, et aussi à d'Alembert. « Ce jeune abbé Caille promet quelque chose ; il pourra aller loin en théologie », écrivait-il [3]. Mais, les correspondants ne devaient point être les victimes innocentes d'une des supercheries littéraires qui lui étaient coutumières : l'abbé Caille n'était autre que M. de Voltaire.

A côté du chanoine Perrand et des autres ecclésiastiques ci-dessus mentionnés, il y a lieu de faire une place pour un prélat appartenant à une famille originaire d'Angleterre transplantée en Savoie, et appartenant à l'ancienne maison de Viry. Il s'agit de Mgr Pierre-Marin Rouph de Varicourt qui devait occuper le siège d'Orléans de 1817 à 1822. Voltaire professait un grand respect et beaucoup d'admiration pour le jeune prêtre qu'il appelait *Apollon Pasteur*, et qu'il admettait parmi ses intimes. Plus tard, l'évêque d'Orléans devait raconter « comme une particularité assez piquante » qu'il avait écrit ses premiers sermons sur le bureau où Voltaire avait composé son *Dictionnaire philosophique* [4].

Dans le clergé régulier, on ne voit guère qu'un Capucin, le P. Joseph Bastian de Bonneville [5] qui ait été mis en relations avec le Cordelier de Ferney. Voltaire nous raconte son aven-

1. Le chanoine Perrand, né à Annecy, docteur en théologie, vicaire à Saint-Cergues, confesseur des religieuses du 1er monastère de la Visitation d'Annecy, chanoine de la cathédrale depuis, condamné à la déportation à la Guyanne. mourut avant mars 1795. (Note obligeamment communiquée par M. le chanoine Rebord.)

2. LX, 171.

3. LX, 584 et LXVIII, 492.

4. Voir Abbé Ph. Boulet : *Notice sur la famille Rouph de Varicourt*, dans *Bull. Société Gorini*, 1911, p. 113 et suiv.

5. Cf. Chanoine Ch. Rebord : *Dictionnaire*, p. 39.

ture d'une façon plaisante : « Un misérable capucin, très-digne, s'étant échappé de son couvent en Savoie, et s'étant réfugié chez moi, m'a volé, au bout de deux ans, des manuscrits, de l'argent et des bijoux. Son nom est Bastian ; il s'appelait chez moi Ricard... Il faut l'abandonner à la vengeance de saint François d'Assise [1]. » C'est ce même religieux dont Mgr Biord nous dit qu'il « fut nommé gardien à Chambéry », maisq ue par ordre du roi, il fut relégué dans un autre couvent, comme notoirement affilié à la franc-maçonnerie [2]. »

Parmi les laïques que les circonstances mirent en rapport avec Voltaire, on relève les noms de Jean-Joseph Desplace et André Guillot, originaires de Samoëns. En 1762, il leur avait loué « un terrain de dix toises de long sur neuf de large, pour y bâtir une maison et y faire un jardin, le tout moyennant une cense de deux sols par année [3] ». Deux ans après, en 1764, il avait accordé aux mêmes concessionnaires « l'exploitation d'une carrière de pierre grise molasse, située près du château [4] ».

Une autre fois, il crut devoir intervenir dans une affaire où un Savoyard se trouvait mêlé, étant accusé de vol et de viol tout à la fois. Et, comme la plaignante précisait ses griefs : « Si cette femme, écrivait-il, voulait se désister de sa plainte, je lui donnerais le double de ce qu'on a pris. Je pense qu'en ce cas il serait bon de bannir à perpétuité du pays ce malheureux qui est Savoyard, et qu'il s'en allât violer ou voler toutes les Savoyardes qu'il lui plaira [5]. »

Bien plus intéressante fut son intervention en faveur du dernier rejeton d'une famille noble de Savoie, François Collomb de Battine, seigneur de Copponex, né en 1746, de noble Pierre-Nicolas Collomb de Battine et de Marie-Claudine de Launay [6]. M. Jules Vuy, qui a consacré en 1861, une intéressante étude [7] à ce jeune seigneur « doué d'un caractère moitié chevaleresque et moitié criminel », nous a appris comment, à l'âge de trente ans, en 1776, il se prit de querelle à Carouge, avec un palefrenier Vaudois, nommé Troyon et le tua d'un coup de pistolet ; comment il fut ensuite appréhendé

1. LX, 248.
2. D'après les *Mémoires* mss. de Mgr Biord, p. 227 et 229. (Renseignement communiqué par M. le chanoine Ch. Rebord.)
3. Vézinet : *Voltaire et son homme d'affaire à Ferney*. (Dans : *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1910, p. 81-82).
4. *Ibidem.*, p. 89,
5. *Ibidem.*, p. 85.
6. Cf. *Revue Savoisienne*, 1861, p. 16 et 1868, p. 119-120.
7. J. Vuy : *Le dernier seigneur de Copponex*, 1861, in-8°.

à Lyon, et conduit aux autorités Genevoises qui le condamnèrent à mort, en 1777 ; comment enfin sa peine fut commuée en celle d'une détention perpétuelle dans les prisons de l'Evêché, où il mourut le 22 février 1791. Sept ans après l'apparition de sa notice, Jules Vuy y ajoutait un détail inédit, « emprunté, disait-il, à un manuscrit d'un honorable ecclésiastique de Savoie, soit à des notes biographiques sur M. Baudet, qui fut curé de Carouge, de 1803 à 1819[1]. » Dans cette addition, il racontait que M. Baudet, « informé du crédit de Voltaire », l'avait prié d'intervenir en faveur du condamné, et qu'une fois la grâce obtenue, comme il l'en remerciait à Ferney : « J'ai cru devoir m'intéresser à ce malheureux Copponex », avait modestement répondu Voltaire. Le témoignage de M. Baudet est en effet confirmé par la lettre de l'intendant du Genevois Olive, encore inédite dans laquelle il informe l'Intendant général de la grâce accordée au seigneur de Copponex : « Ceux qui, écrivait-il le 7 février 1777, se sont plus intéressés en sa faveur pour obtenir la susdite comuation de peine, sont, dit-on, MM. le général de Montfort, comte et colonel Pictet, Plantamour fils, Facio, *de Voltaire*, et chevalier de Menthon, du pays de Gex [2]. » L'affaire n'avait eu ni l'importance ni le retentissement des procès Calas ou Sirven ; mais, elle n'en intéressa pas moins Voltaire, et sa démarche « pour épargner à Copponex la honte de l'échafaud » est d'autant plus méritoire qu'il était alors affaibli par l'âge et la maladie, au point qu'il ne lui restait plus que quelques mois à vivre.

Un autre gentilhomme Savoyard devait faire appel à ses hautes relations et solliciter le bienfait de son influence. Ce fut M. de la Balme de l'Echelle [3], dont Voltaire en 1765 recommandait le fils, de façon fort spirituelle, aux bonnes grâces du marquis de Chauvelin, ambassadeur de France à la Cour de Sardaigne. Sa lettre est un chef-d'œuvre d'enjouement : « Dirai-je à V. E. qu'il m'est venu un M. de La Balle ? point ; c'est M. de la Balme, surnommé de l'Echelle, gentilhomme Savoyard, par conséquent pauvre, et, en qualité de pauvre, grand feseur d'enfants. Ce M. de la Balme est oncle de ce jeune homme à qui j'ai donné Mademoiselle Corneille. J'ai un fils haut de

1. *Rev. Savois.*, 1868, p. 119-120.
2. Archives dép. de la Haute-Savoie, I, C, IV, 35., n° 26.
3. Dans la correspondance adressée au Gouverneur général de Savoie, et conservée aux Archives dép[les] de la Haute-Savoie, on remarque une lettre de M. de La Balme de l'Echelle contenant ses vœux de nouvel an, et écrite de la Roche, le 30 décembre 1771. (Arch. dép. 1, C. a. 8-pièce 1).

cinq pieds et demi, m'a-t-il dit, et je ne sais qu'en faire ; vous êtes connu de M. l'Ambassadeur de France à Turin ; il a pour vous des bontés ; il est sans doute ami du Ministre de la Guerre, ainsi mon fils sera enseigne : il a déjà un frère et deux oncles dans le service, et ses ancêtres ont servi dès le temps de César ; je m'en prendrai à vous si mon fils n'est pas enseigne. Monsieur, lui ai-je répondu, je doute fort que M. de Chauvelin se mêle des enseignes de Savoie, et je ne suis pas assez hardi pour abuser à ce point des bontés dont il m'honore. Alors, le bon M. de la Balme m'a embrassé tendrement : Mon cher M. de Voltaire, écrivez à l'ambassadeur. je vous en conjure. Monsieur, je n'ose, cela passe mes forces. Enfin, il m'a tant prié, tant pressé, il était si ému, que j'ai la hardiesse d'écrire [1]. »

« Oncle de ce jeune homme à qui j'ai donné Mademoiselle Corneille ! » Il s'agissait de « messire Pierre Jacques Claude Dupuits de la Chaux, cornette de dragons, qui avait épousé à Ferney, le 14 février 1763, Marie Corneille, « petite fille d'un cousin germain du grand Corneille et parente avec ce dernier au sixième degré [2] ». Agé de vingt-trois ans, au moment de son mariage, il était le fils de « messire Pierre François Dupuits, gentilhomme de la vénerie du Roi, conseiller auditeur à la Chambre des Comptes de la Conté de Bourgogne, et de dame Jeanne Mouchod [3] ». La parenté d'oncle à neveu qui existait entre M. de La Balme et lui s'était donc établie par les femmes ; et, à ce propos, il a paru intéressant de noter que la descendance de la petite nièce du grand Corneille, la « nièce de Chimène et d'Emilie » comme disait Voltaire, s'est trouvée par suite de son mariage avec le neveu de M. de la Balme de l'Echelle, mêlée de sang savoyard.

A signaler encore un nom de Savoie dans les relations de Voltaire : celui de Joseph Balleidier, procureur au bailliage de Gex, et son homme d'affaires, « depuis le 28 octobre 1762, jusqu'au 29 décembre 1773 ». Doué d'une grande activité, et plein de zèle, il avait pris consciencieusement en mains les intérêts du seigneur de Ferney. Son dévouement fut pourtant mal payé, moralement et pécuniairement parlant. La brouille survint entre eux au sujet d'une carrière dont l'exploitation amenait des chicanes. Balleidier cessa d'être l'homme d'affaires

1. LIX, p. 158-159.
2. Gellé (Louis) : *Mademoiselle Corneille et Voltaire*. (Dans *Le Correspondant*, 1906. Tome 223. p. 1195, note 1).
3. Acte de mariage de P.-J.-Cl. Dupuits, 14 févr. 1763. (Ds Registres Etat civil de Ferney-Voltaire.

de Voltaire et réclama certain arriéré de ses honoraires. Madame Denis prenant à son tour fait et cause pour son très-cher oncle, répliqua en révoquant Balleidier de ses fonctions de « procureur », et en refusant la somme demandée. Il y eut procès : Madame Denis perdit ; Voltaire paya et n'entendit plus parler de Balleidier [1].

Mais, de tous les Savoyards entrés en relations avec lui, Simon Bigex de la Balme-de-Thuy, fut celui qui l'approcha de plus près et le plus de temps [2]. D'après le Dr Louis Bouvier, il fut le secrétaire de Voltaire depuis 1757, jusqu'à la mort de ce dernier en 1778 [3]. Pendant vingt-un ans, il aurait donc fait, moyennant vingt louis d'appointements, son métier de *galérien*, comme disait Commerson, étant « constamment soumis aux caprices et aux fantaisies maladives du philosophe ». Il n'est pas impossible qu'il soit aussi longtemps demeuré au service du maître. Cependant, des passages de sa correspondance indiquent nettement qu'il y eut, à un certain moment, sinon rupture définitive au moins interruption. Le 13 novembre 1765, Voltaire écrivait à Damilaville : « Auriez-vous trouvé Bigex à Paris, » et il ajoutait, moitié sincère, moitié railleur : « Les choses auxquelles Bigex peut travailler sont plus dignes de l'attention des sages [4]. » Quelques semaines après, il disait encore au même correspondant : « J'attends aussi des étrennes de vous, et de M. Frèret, et de Bigex [5]. » Et l'année suivante (1766), deux fois il repose la question, sur un ton de regret : « Vous ne me dites plus rien de Bigex [6] ? » Qu'advint-il dans

1. Vézinet : *Voltaire et son homme d'affaires à Ferney*. (Dans : *Revue d'hist. littéraire*, 1910, p. 73-97). Un des descendants de J.-M. Balleidier, M. Camille Balleidier, chef de bataillon d'infanterie à l'Etat major du gouvernement militaire de Lyon, a bien voulu nous donner sur les origines de sa famille les renseignements suivants : « La famille Balleidier, dont je suis avec mes deux fils, le seul représentant, est originaire de Cruseilles (Haute-Savoie). Notre ascendant direct, fils d'un « bourgeois de Cruzeilles » est venu s'établir à Gex, après l'annexion des provinces du Bugey, Valromey et pays de Gex à la France, sous Henri IV en 1596 ou 1597. Notre nom s'écrit Balleidier : l'orthographe primitive Balleydier ayant été d'après la tradition, modifiée sur le désir exprimé à mon aïeul par Voltaire... »

2. Né à la Balme-de-Thuy en 1729 et mort au même endroit en 1806, à l'âge de 77 ans. Il s'y était retiré après la mort de Voltaire. — Un parent de Simon Bigex, Mgr Bigex, le futur archevêque de Chambéry, originaire également de la Balme-de-Thuy, a eu lui aussi l'occasion de parler de Voltaire dans sa correspondance. Il raconte notamment que le cuisinier de M. de Villette chez qui logeait le philosophe à Paris, interrogé sur sa mort, répondit que « tout ce qu'il en pouvait dire, c'est que si le diable pouvait mourir, il ne mourrait pas autrement ». (Voir Jules Grivet : *La fin de Voltaire*, ds *Les Questions actuelles*, 1909, tome CI, p. 280.

3. Dr L. Bouvier : Simon Bigex, secrétaire de Voltaire (*Rev. Sav.*, 1863, p. 85-87.)

4. LIX, 214.

5. *Ibidem*, 249.

6. Lettres des 21 février et 22 mai 1766. LIX, 309 et 354.

la suite ? Il ne parle plus du secrétaire, mais trois ans après (1769), il écrivait sous le nom de l'abbé Bigex deux lettres à l'abbé Foucher, de l'Académie Royale des Belles-Lettres : « Je suis à la campagne depuis quelques années, auprès d'un bon vieillard, qui, en son temps, ne laissa pas d'écrire beaucoup... On m'a mandé, Monsieur, que vous aviez bien maltraité le bon vieillard auprès de qui je cultive les lettres... » Faut-il voir dans le choix du pseudonyme la preuve que le secrétaire avait réellement repris ses fonctions auprès du philosophe ? Cela est vraisemblable.

* * *

D'autres noms savoyards, exhumés des documents d'archives pourront s'ajouter un jour à ceux qui précèdent, de même que des renseignements nouveaux permettant de compléter et d'éclairer les indications forcément sommaires exposées ci-dessus. On a cru pourtant, sans plus différer, pouvoir publier cette étude. Bien que la vie de Voltaire ait été l'objet de nombreux travaux, on a pensé que le sujet n'était pas encore complètement épuisé, et qu'il y avait place encore pour le présent essai : Voltaire mis en présence du pays de Savoie, Voltaire contemplant les plus hautes montagnes de l'Europe ; Voltaire entrant en relations avec une population nouvelle pour lui, et à l'esprit si particulariste. Quels furent les résultats de ce voisinage et de ce contact ? On a pu voir qu'ils n'eurent ni sur sa vie ni sur son œuvre une influence décisive (il était d'ailleurs trop âgé lorsqu'il s'installa à Ferney), et ne lui donnèrent pas une orientation nouvelle. Mais, il n'en ressort pas moins que cette influence fut réelle, et par suite méritait d'être étudiée.

G. Letonnelier.

Le Collège de Saint-Nicolas d'Annecy

EN AVIGNON

Chacun sait que, par codicille du 23 juillet 1424, le cardinal de Brogny fonda dans la ville d'Avignon le collège dit « de Saint-Nicolas d'Annecy » ou Grand Collège. Mais peu de détails ont été publiés sur cette fondation, que certains historiens savoyards ont à peine mentionnée.

Cependant, sur le sujet, on trouve aux Archives départementales de Vaucluse des documents si nombreux, qu'ils occupent 55 pages (de 390 à 445) et 61 numéros (201 à 262) de l'inventaire de la série D. C'est à cette riche mine que nous allons puiser.

Le codicille institue 24 places pour l'étude du droit civil et du droit canonique, en faveur de « pauvres escholiers », dont huit originaires du diocèse de Genève (en préférant ceux du bourg d'Annecy), huit des autres parties du duché de Savoye et huit provenant des diocèses de Vienne et d'Arles.

Le collège sera appelé d'Annecy, ou de Genève. Une chapelle y sera bâtie en l'honneur de saint Nicolas.

Le cardinal ayant légué une maison pour le logement des collégiés, le monastère des Fours (*de Furnis*) fut appliqué par le pape Martin V à cette affectation.

Le collège jouit des revenus du prieuré de Saint-Martin de Bollène, avec les co-seigneuries de Bauzon, de Barri et de Cabrières. Il avait aussi diverses rentes et pensions à Avignon, ainsi que des droits sur le péage à sel et sur le port de Rognonas.

En 1431, des bulles d'Eugène IV réduisirent à 4 les 8 places destinées aux écoliers du diocèse de Genève, et à 4 les 8 destinées aux écoliers des autres parties du duché de Savoie, sans toucher aux 8 places destinées aux écoliers des diocèses de Vienne et d'Arles.

Mais en 1436 une bulle du même pape révoqua la précédente, à la réquisition du duc de Savoie, et ordonna que les fondations seraient respectées, « tant à raison du nombre des places que des personnes devant être choisies ».

En 1482, une bulle de Sixte IV augmente le nombre des collégiés et ajoute 12 places aux 24 établies par le cardinal de Brogny. Ces places se répartissent ainsi : 2 à des étudiants du comté de Genève, 2 à des originaires du duché de Savoye, 2 pour la province d'Arles, un pour la province de Vienne et 5 pour la province d'Avignon.

Les évêques désignaient les sujets de leurs diocèses qui devaient obtenir des bourses.

Voici quelques extraits des règlements auquels les étudiants étaient soumis : 8 mai 1482. Tout nouveau collégié paiera 16 florins, 8 gros, et le temps de séjour dans l'établissement ne pourra excéder 10 ans.

Le plus jeune collégié devra lire l'épître chaque jour de dimanche et de fête, sous peine d'une amende d'un marc d'argent, applicable à celui qui le remplacera.

8 mai 1535. Défense de casser les vitres volontairement, sous peine de les payer et d'être frappé d'une amende.

2 janvier 1540. Défense de porter des épées dans l'intérieur de l'établissement, au temps des repas, sous peine de privation d'aliments (?) pendant un mois.

4 septembre 1544 : Défense d'entretenir des domestiques dans le collège, même aux frais de ceux qui les emploient, sous la même peine.

Si un collégié tombe malade, il pourra avoir un domestique privé aux frais du collège.

8 novembre 1544. Dans l'hiver — Depuis la Sainte-Luce jusqu'à Pâques — les portes du collège seront ouvertes à 10 heures du matin et fermées à 9 heures du soir. Pendant l'été — Depuis Pâques jusqu'à la Sainte-Luce — elles seront ouvertes à 5 heures du matin et fermées à 10 heures du soir.

Le recteur, appliquant rigoureusement les statuts, devra signaler les absences aux cours et à l'église.

22 janvier 1548. Défense aux collégiés de porter du feu dans leurs chambres sans cause légitime.

8 juillet 1553. Pour faire cesser les discussions et les rixes qui s'élèvent entre collégiés, les coupables seront privés d'aliments (?) pendant quatre mois ; si on ne peut les découvrir, la punition sera générale, et, si on en est venu aux armes et qu'il y ait eu effusion de sang, la privation d'aliments s'étendra à un an.

27 octobre 1555. Les collégiés demeurant en ville seront tenus de se présenter au recteur et au vice-recteur au moins une fois par jour, sous peine de privation de tous aliments pendant trois jours.

Les collégiés seront tenus d'assister à la messe les dimanches et les jours de fête, et les « perpétuels » seront tenus de chanter la dite messe, l'hiver à 8 heures et l'été à 7 heures.

20 octobre 1558. Quinze jours de privations d'aliments contre ceux qui battront le bouteiller ou prendront malgré lui du pain et du vin.

Une décision du 1er mai 1544 porte que le recteur et les juges du collège seront alternativement choisis parmi les Provençaux et les Savoyards, de telle manière que les juges provençaux fonctionnent en même temps que le recteur savoyard, et réciproquement.

Parmi les Savoyards qui furent recteurs du collège il a été possible de retrouver :

Jean Fabry, d'Allonzier (1er mai 1441);
Pierre Besson (1er mai 1451);
Aymon d'Allonzier, dit d'Alauzier (1er mai 1453);
Piochet..... (1er mai 1565).

Quant aux simples collégiés le nombre de ceux dont on a conservé les noms est considérable : je les reproduis dans l'ordre de leurs dates d'inscription. Il y a certainement des lacunes. Mais la liste est complète à partir de 1724. Un « catalogue de MM. les collégiés depuis 1705 » fait remarquer « que les huit places d'Annecy ont vaqué depuis l'an 1702 jusqu'en l'an 1724. » Il ne dit pas pourquoi.

25 oct. 1433 Jean Fabry, clerc, du d. de Genève.
6 août 1436 Pierre Besson, savoyard.
16 avril 1442 Guilaume Coyson, clerc du d. de Genève.
15 nov. 1444 Aymon d'Allonzier.
29 déc. 1448 Pierre Clochonis, du duché de Savoye.
24 janv. 1452 Jean Gachet, id.
5 janv. 1456 Pierre de Chauveto clerc, du d. de Maurienne.
3 nov. 1642 Charles Guérin, Maurienne.
29 nov. 1642 Jacques Michaëlis, M.
1er déc. 1642 Etienne Exertier, G.
1er déc. 1642 Jean-Bap. Ducrest, G.
29 déc. 1643 Marcel Bulier, M.
14 avril 1644 François - Antoine Flocard, G.
15 oct. 1644 Théodore - Gaspard Bonard. G.
1er avril 1646 Nicolas Culaffre, M.
16 mars 1646 François de la Grange (Grenoble, Chambéry).
9 sept. 1647 Pierre Berger, M.
31 oct. 1647 Pierre Ribiollet, G.
6 déc. 1647 Gaspard de la Balme, M.
2 janv. 1648 Pierre Jordan, M.
16 janv. 1649 Michel Deidier, G
9 juill. 1651 François Rapin, M.
23 avril. 1654 Louis de la Balme, M.
2 mars 1655 Pierre de la Balme, M.
3 nov. 1656 J.-Pierre Gerbaix, M.
14 août 1657 Jean Bellet, M.
8 avril 1657 Vincent Richard, M.
11 janv. 1659 François Ganière, M.
3 sept. 1660 Claude-François Orset, G.
3 sept. 1660 Claude-Antoine Gaillard, G.
17 juil. 1661 Vincent Pétel, M.
25 avril 1662 Antoine-Amédée-Joseph de Machet, G.
25 juin 1663 Pierre Faucon, M.
18 sept. 1664 Georges Truchet, G.
8 oct. 1664 Etienne-Joseph-Marie Grand (Grenoble).
8 sept. 1664 Jean-François Nicollin, G.
25 oct. 1665 Bertrand de Gallis, M.
31 janv. 1666 Joseph Bonard, G.
30 oct. 1666 Barthélemy Rubin, G
25 mai 1666 Prosper Bosson, G.
3 nov. 1666 Laurent Orset, G.
2 nov. 1667 Jean-Louis Bosson, G
8 sept. 1668 Jean Vernier, M.
10 déc. 1669 Joseph Arnaud, M.
3 août 1670 Claude Bosson, G.
30 déc. 1670 François Arpeaud, G.
2 avril 1672 Jacques de Morens, G
8 nov. 1672 Joseph Orset, G.
5 mai 1674 Antoine de Gruet, G.
9 août 1675 Jean-Claude, comte Démolis, G.
7 nov. 1677 Antoine Barfelly, G.
2 nov. 1677 Michel Albrieux, M

10 janv. 1679 Saturnin Frenez, M.
22 sept. 1679 Claude Davalon, M.
29 juil. 1680 Laurent Colombe, M.
1er déc. 1681 Guillaume Nance, G.
1er juil. 1683 Antoine Colonel, G. (ou Colomb ?)
25 mai 1684 Pierre de Mareschal, M.
2 oct. 1685 Claude-Antoine Ruphy, G.
2 juil. 1687 François Fernex, G.
7 nov. 1689 Pierre Mollier, M.
5 déc. 1691 Etienne Buisson, Grenoble-Chambéry.
19 janv 1692 Esprit-François Grange, M.
5 oct. 1693 Cosme-François Deléglise, M.
3 sept 1693 Jacques Bérard, G.
9 mai 1694 Laurent Brachet, G.
2 oct. 1695 Sébastien Paraz, M.
2 mai 1695 François Bérard, G.
14 nov. 1695 Antoine Cajetan Gantellet, G.
24 mars 1697 Noble Joseph d'Epagny, G.
6 avril 1697 Jean-François Fongeallaz, G.
2 mai 1698 Joseph Bonivard, M.
20 juil. 1698 Jean-Baptiste Didier, M.
25 fév. 1699 Jacques de Boëge de Conflans, G.
2 fév. 1699 Joseph Favre, G.
5 oct 1700 Antoine Buas, G.
6 sept. 1701 Louis Brachet, G.
2 mai 1702 Jacques-François, comte Démolis, G.
1er nov. 1702 Humbert Gagnières, M
4 sept. 1704 Joseph Davrieux, M.
31 oct. 1710 Jean-Bapt. Symond, de la Rochette, M.
1er juin 1712 Jacques Martin, M.
13 juin 1714 Pierre Sambuys, M.
12 août 1714 Jean-Pierre Rosaz, M.
20 sept. 1719 Jean-Bapt. Symond, M.
6 juil. 1720 Albin Grange, M.
16 juil. 1720 Jean-Baptiste Grange, M.
29 mars 1724 Pierre-François de Sales, de Thorens, G., docteur en théologie le 30 janvier 1727. « Il a toujours été d'une grande édification dans le collège; il en est parti pour aller prendre possession de son canonicat de Genève le 1er février 1727. Il a été fait évêque d'Aoste en 1741. »
23 sept. 1726 Etienne Marchety, d'Annecy.
16 nov. 1727 François-Ferdinand Jacquier, G.
9 mai 1727 Jean Cornery, de Chambéry.
14 oct. 1727 André-François de Moussy, G.
23 oct. 1728 Joseph Raynaud, Annecy.
30 oct. 1728 Jean-François Reverdy, Annecy.
10 oct. 1729 Pierre Déronzier, G.
22 oct. 1729 François de Ronzier, d'Annecy.
4 nov. 1729 Antoine-Louis Germain, M.
25 août 1730 Antoine Mouton, G.
28 sept. 1731 Joseph Grandis, d'Annecy.
3 oct. 1731 Gaspard-François Chollet, de Chambéry.
29 oct. 1733 Jean-Ant. Dupré, M.
5 nov. 1733 Jean-Michel Donzier, G.
2 oct. 1734 Antoine Faurax, G.
15 oct. 1734 Jean-François Carron, M.
9 avril 1735 Jean de la Chinal, G.
23 juil. 1735 Ludovic Turbil, M.
15 août 1735 François de la Charrière, G.
10 sept. 1735 Jean-Jacques Roux, d'Annecy.

13 sept. 1735 Joseph-Laurent Constantin de Moussy, G.
22 juil. 1736 Noëmi Rambaud, M.
11 oct. 1736 Prosper Paget, Annecy.
15 déc. 1736 François du Laurens, de Chambéry.
30 août 1736 François Laurent, de Chambéry.
23 sept. 1738 Joseph Duparc, d'Annecy.
12 oct. 1738 Jacques Flocard, d'Annecy.
12 oct. 1738 Antoine Nicollin, G.
23 avril 1739 Jean Buissier, M.
15 déc. 1739 Pierre Morel, de Chambéry.
4 oct. 1740 Joseph Guillot, d'Annecy.
3 oct. 1740 Bernard Rolland, G.
10 fév. 1741 Joseph Gagneri, de Chambéry.
8 oct. 1742 Pierre-François de Roget de Cevin, G.
2 nov. 1742 Jean Masson, G.
28 sept. 1743 Etienne Rossillon, d'Annecy.
24 fév. 1744 César Dépollier, G.
7 sept. 1744 Louis Bocellin, M.
13 oct. 1744 Nicolas Desrippes, G.
24 oct. 1744 Gaspard-François Deproget, G.
13 sept. 1745 Sigismond Perraud, d'Annecy
9 sept. 1745 Amat-Marie Dichat, Grenoble (Chambéry).
12 oct. 1746 Louis-Véran Lacroix, Grenoble (Chambéry).
31 juil. 1748 Joseph Terrier, d'Annecy.
11 oct. 1748 Jacques Despine, G.
11 oct. 1748 Claude David, G.
11 oct. 1748 Joseph de Mouxy de Planchamp, G
8 oct. 1748 Dominique Basin, C.
10 août 1749 Saturnin Arnaud, M.
24 sept. 1749 Michel Aurand (ou Arnaud), M.
10 oct. 1751 Xavier-Vincent de Loys, G.
28 sept. 1753 Bernard Picholet, G.
26 sept. 1753 Jean-Marin Pissard, G
29 sept. 1753 Prosper Crochon, G.
30 sept. 1753 Antoine-Ferdinand Rapin, M.
6 mai 1755 Jean-Pierre Sibué, M.
20 sept. 1755 Pierre-François Morel, G.
7 oct. 1755 Claude-Gabriel Garnier, Grenoble (Chambéry).
5 nov. 1755 Michel-Joseph Fuljod, G.
29 août 1756 Louis Dame, M.
17 mai 1756 Martin Blanc, C.
21 oct. 1756 Pierre-Marie Rossillon, G.
24 sept. 1757 Joseph-François Garbillon, G.
25 sept. 1757 Claude Perrière, G.
29 nov. 1757 Charles-Ant. de Montvagnard, d'Albens près Rumilly, G.
7 août 1758 François de Blautis (?) G.
10 sept. 1759 Jacques-François Milneret, G.
3 oct. 1759 Jean-François Dufour, G.
27 fév. 1761 Louis Ginet, Grenoble (Chambéry).
10 oct. 1761 Jean-Jacques Deléglise, M.
8 nov. 1761 Jacques Riouttard, G.
8 nov. 1761 Jean-Baptiste Riouttard, G.

(A suivre.)

François MIQUET.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Annecy, Imprimerie J. ABRY. — 24.152

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 9 octobre 1918

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté, le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Par ces temps de guerre, d'épidémies et de malheurs publics, un trimestre ne peut pas s'écouler sans que de nombreux deuils atteignent, directement ou indirectement, une Société comme la nôtre.

Nous avons perdu, pendant ces vacances, Me Jacques Carron, avocat, dont la santé chancelante nous inquiétait depuis plusieurs mois. Il s'est éteint doucement, le 21 août, dans sa 76e année, à Annecy, où il était né le 8 avril 1842. Avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre, ancien conseiller municipal et ancien adjoint au maire de sa ville natale, il jouissait d'une grande considération, qui lui permit de se présenter aux élections législatives de 1902. S'il ne réussit pas, il obtint du moins une minorité qu'on aurait pu facilement convertir en majorité. Sculpteur et musicien, Me Carron s'occupait aussi de recherches historiques et son ouvrage intitulé *Insurrection de la vallée de Thônes en 1793* a été couronné par l'Académie de Savoie en 1913. L'Académie Florimontane, dont il faisait partie depuis quarante-trois ans, l'avait nommé membre du Conseil d'administration à la mort de M. Gonthier. Nous garderons le meilleur souvenir de son exquise courtoisie et de son esprit judicieux Nous prions sa famille de vouloir bien agréer nos vives condoléances.

Plusieurs de nos collègues ont été douloureusement éprouvés par des pertes cruelles : Le 9 juillet, M. l'abbé Marullaz

1. Sont présents : MM. A. Crolard, Désormaux, Falletti, Flamary, Fontaine, Gardier, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Martin, Miquet, Moret, Nanche, L. Pfister, Rebord, Robert, F. Serand, J. Serand.
Excusé : M. Langlois.

123

voyait mourir son frère Henri, officier d'administration de 1re classe en retraite, et ancien professeur à l'école militaire d'administration. Cet officier, qui avait pris du service à la mobilisation, a épuisé ce qui lui restait de forces au service de son pays.

Le 11 août, le général Maillot perdait son gendre, le commandant Debarnot, du 404e d'infanterie, tué sur le front de l'Oise, à l'âge de 38 ans. Plusieurs fois cité, ce héros avait conquis ses divers grades sur les champs de bataille.

Pareil malheur a frappé M. Sautier-Thyrion, dont le gendre, le lieutenant Debicki, du 116e régiment d'infanterie, a succombé le 16 septembre, à Hennebont, aux suites de blessures inguérissables.

Enfin notre cher vice-président, M. le député Crolard, auquel des deuils déjà trop nombreux semblaient donner le droit d'être épargné, vient encore d'être atteint au cœur par la fin prématurée de son fils René, qu'un mal implacable emporte à l'âge de 28 ans.

J'adresse à tous ces affligés nos plus cordiales condoléances.

Comme contre-partie de ces tristesses, je signale avec plaisir que le capitaine Henri Blanc, déjà cité trois fois, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille (deuxième victoire de la Marne), pour avoir capturé 150 Allemands, 16 pièces de canon et un grand nombre de mitrailleuses.

M. l'inspecteur primaire Mercier, parti comme sergent d'infanterie, après avoir servi deux ans dans les tranchées et gagné la croix de guerre, est devenu lieutenant d'état-major.

Au dernier moment, j'apprends que le commandant Doyen, gendre de notre collègue M. Michel, a été promu officier de la Légion d'honneur pour action d'éclat.

Ces distinctions méritées nous réjouissent. Mais nous trouvons dans la situation militaire que nos soldats et les troupes alliées nous ont faite depuis le 18 juillet d'autres motifs d'espoir et de puissant réconfort.

Jamais, depuis quatre ans, l'horizon n'a paru plus rassurant. La Victoire finale est en marche et nous entrevoyons le terme de nos épreuves. Ce terme n'est peut-être pas aussi prochain que les Empires centraux le désireraient, mais nos dirigeants sont aujourd'hui maîtres de l'heure et, se gardant des pièges que leur tend la fourberie boche, ils sauront, le jour venu, dicter une paix non seulement honorable, mais glorieuse. En

attendant, que notre mot d'ordre soit : confiance et persévérance !

M. Miquet donne lecture de la correspondance :

Par lettre du 8 août 1918, M. l'abbé Boillot, curé de Liesle (Doubs), communique un duplicata d'un reçu délivré par Claude de Serneur, comtesse de Pont-de-Vaux, pour constater l'encaissement d'une somme de deux cents livres destinée à compléter « les deniers de mariage constitués à Jehanne de Gorrevod, fille aînée de l'auteur du reçu, naguère mariée à messire Philippe de la Chambre ».

M. Ernest Savioz, de Faverges, envoie quelques réflexions sur l'orthographe du patois savoyard.

M. Miquet présente, en les résumant et commentant : 1° le 7e bulletin de l'Association des Italiens originaires de Savoie et de Nice ; 2° une brochure de M. Alfred Anthonioz intitulée : *Vers l'Italie. La Percée du Mont-Blanc* ; 3° *Des comparaisons de Saint François de Sales dans l'Introduction à la Vie dévote*, par le chanoine A. Servettaz.

Le Bibliothécaire signale les ouvrages reçus et les dons faits à la Florimontane : six années de la *Revue Savoisienne*, (1873 à 1875 et 1878 à 1880), portrait du peintre Cabaud, deux plans en relief, sept coquilles, don des frères Michel. Remerciements aux donateurs.

M. Désormaux offre à la bibliothèque florimontane, de la part du Dr Geley, la conférence de cet auteur (2e tirage avec photographies) : *La physiologie dite supra-normale*.

Le même lit une note étymologique sur Tréson. (*Voir dans le présent fascicule.*)

M. A. Crolard fait une communication sur la reprise et le développement économique de la Savoie, d'après une enquête entreprise par le Comité de la 14e région. Il résume ce copieux ensemble de documents ainsi que les conclusions de la Commission.

La Florimontane émet le vœu que les résultats de cette enquête soient tirés à un nombre d'exemplaires suffisant pour que des personnes compétentes puissent en établir la critique et qu'on n'en fasse pas état avant que les experts se soient prononcés.

M. Letonnelier signale un à-propos patriotique relatif à l'Annexion de 1860, œuvre de deux auteurs berrichons, MM. Grandin et Achet, et qui fut représenté au théâtre de Bourges, le dimanche 17 juin 1860. — Il fait un rapide exposé de l'in-

trigue, et souligne l'allusion politique qu'on y trouve. L'opuscule est une rareté bibliographique, ayant échappé jusqu'à présent aux recherches des érudits, et qui méritait d'être mentionné.

M. Marteaux fait la communication suivante sur les noms de famille en *al* :

Parmi les surnoms médiévaux devenus noms de famille, il existe une nombreuse série de noms en *al* remontant à des adjectifs latins en *alis-alem*, de bonne ou de basse époque et dont le sens a dû se conserver un certain temps avant de disparaître des parlers locaux. La création analogique de ces noms a été fréquente pendant la période romane. Aux XIIIe-XIVe siècles, on trouve, suivant les régions, des formes où *l* s'est vocalisé ou a disparu ; elles se ramènent au type *hospitalem*, fr. *hôpital;* anc. fr *hôtel* ; en Chablais, *outô*; en Faucigny, *outâ* ; dans le Genevois *otaz*, etc ; dans les noms de famille, c'est la forme française qui prédomine. En voici quelques-uns: **caminalis*, de *caminus*, âtre, tuyau de cheminée ; puis, sous l'influence probable d'un mot celtique, chemin, sens cité au VIIe siècle dans Du Cange ; en 1323, *Chiminau*, à Vacheresse (*Acad. Salés.*, II, 279); cp. les Cheminoux, à Cranves. — *canalis*, conduite d'eau, canal de moulin ; en 1347, *Chinauz*, Piccard, *Filly*, doc, 51), pat. *chenâ*, *chenô*, Lachenal. — *fulguralis*, de *fulgur*, éclair ; v. fr. *foldre ;* au XIVe s. *Foudrauz*, à Veigy (RS, 1892, 319) et *Foldraz* (*Nécrol. d'Abondance*, c. 337), Foudral. — *foralis*, qui est du dehors, Foural, à La Roche, en 1588 (Bruchet, *Archiv.*, E. 62). — *hibernalis*, d'hiver ; au XIVe s., à Vacheresse, *Yvernau* (*Acad. Salés.. id.*) et *Hyvernauz* (*id.*, XXVIII, n° 913) ; cp. pat. *hevarniau;* porc né avant l'hiver et qu'on ne tue que l'année suivante (Fenouillet). — *medialis*, qui est au milieu, dans Pierre Miaux, pointe alpine séparant les vallées d'Abondance et de Monthey, d'Aulps et d'Illiez ; Demiaux. — **porralis*, de *porrus* ; ital. *porro*, poireau, verrue ; au XVe s. *Poralis* (*Nécrol. d'A.*, 417) ; à Allonzier, en 1552 (*Archiv.* E. 442) Porral, etc.

M. le Chanoine Rebord analyse sommairement trois lettres du mois de juin 1710 (*Voir dans le présent fascicule.*)

M. Miquet rappelle que les journaux ont relevé le cas plutôt curieux, d'un général allemand qui, révolté par les excès de la soldatesque germanique dans les Flandres, avait tenté de réagir et fut, pour ce motif, mis en disponibilité. Le

général Max de Montgelas dont il s'agit, descend d'une famille chambérienne émigrée en Bavière au XVIIIe siècle. Il paraît avoir encore dans les veines assez de sang savoyard pour ne pas se laisser intoxiquer par la folie pangermaniste.

Les journaux de cet été ont aussi annoncé la mort, en combat aérien, d'un *as* allemand nommé Berthod. Nul doute que cet aviateur ne soit le descendant d'un émigrant du Faucigny.

M. MIQUET signale une étude remarquable publiée par Joseph Schewaebel, dans le numéro du 16 juin du *Mercure de France*, sur *Un précurseur de Raspoutine, le Mage Philippe*, né le 25 avril 1849, à Loisieux (Savoie). Dès l'âge de treize ans, ce guérisseur avait opéré à Lyon des cures heureuses qui le mirent en vedette. En 1872, il ouvrit un cabinet de consultations et fit fortune. Introduit plus tard à la cour de l'empereur de Russie Nicolas II, il prit un grand ascendant sur le tzar et la tzarine, qui ne faisaient rien sans le consulter. Mais, au comble de la faveur impériale, il excita des jalousies ; une cabale fut ourdie contre lui et l'empereur fut obligé de s'en séparer. Tombé en disgrâce et persécuté, Philippe se réfugia à Lyon, où il mourut en 1905.

LE MÊME fait une communication sur le *Collège de Saint-Nicolas d'Annecy* en Avignon, fondé dans cette ville par le cardinal de Brogny en 1424.

L'établissement dura jusqu'à la Révolution et une rue d'Avignon porte encore aujourd'hui le nom de *rue du Collège d'Annecy*. (*Voir article séparé, page 127.*)

Parlant enfin du *Livre d'Or des Savoyards à la guerre*, LE PRÉSIDENT résume comme suit la situation à ce jour :

Légion d'honneur :	Commandeurs	4
—	Officiers	45
—	Chevaliers	387
Médaille militaire		2.215
Médaille d'honneur des épidémies		80
Médaille du ravitaillement		3
Citations		5.969
Officiers Savoyards morts pour la France		276
Sous-officiers		627

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 6 novembre 1918.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Deux de nos collègues viennent d'être cruellement atteints dans leurs plus chères affections : M. Gabriel Pérouse, archiviste de la Savoie, et M. le capitaine Charles Anthonioz ont vu mourir, à la fleur de l'âge, la compagne de leur foyer. Je leur adresse, en votre nom, l'expression de nos douloureuses sympathies.

Les bulletins de victoire de nos armées nous ont appris la libération de Lille et des correspondances particulières nous ont fait part de la délivrance de M. Bruchet, qui subissait le joug allemand depuis 1914. Malheureusement ces bonnes nouvelles ont été suivies d'une autre, fort inquiétante : le jeune fils de notre confrère a été emmené dans une direction inconnue, avec les hommes de 16 à 40 ans que les barbares arrachent à leurs familles. Avec tout l'univers civilisé, nous envoyons notre malédiction aux bandits qui ressuscitent de semblables pratiques, et nous espérons que l'âme française, toujours prompte à s'apitoyer, n'accordera jamais l'amnistie aux auteurs de tels forfaits.

J'adresse des félicitations, tardives mais bien sincères, à M. Richard, dont le fils Paul, sous-lieutenant d'artillerie, a été coup sur coup l'objet de deux brillantes citations, et à M. le docteur Gallet, qui a été nommé major de 1re classe.

Enfin, la mort de Mgr Turinaz, survenue le 19 octobre à Saint Firmin, près Nancy, ne saurait rester inaperçue dans une Société comme la nôtre.

Notre éminent compatriote, devenu le doyen de l'épiscopat français après en avoir été le plus jeune membre, était une des personnalités les plus en vue de la Savoie contemporaine.

1. Sont présents : MM. Blandin, Désormaux, Despine, Flamary, Fontaine, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, G. Martin, Michel, Miquet, Nanche, L. Pfister, V. Robert. F. Serand, J. Serand, Servettaz.
Excusé : M. Langlois.

Membre du Comité du Monument à saint François de Sales, il figurait parmi nos plus généreux souscripteurs.

« C'était, dit le *Temps*, un ardent patriote, qui avait bien mérité ce beau nom d'*évêque de la frontière* que ses diocésains se plaisaient à lui donner. Aux cérémonies commémoratives de Mars-la Tour et de Noisseville, il savait trouver d'émouvantes paroles pour exprimer son grand amour de la France et ses vives espérances, dont la mort ne lui a pas permis de voir la réalisation. »

Issu, comme Dupanloup, d'une famille militaire, et, comme lui, doué d'un esprit combatif il a marqué sa place parmi ces « grands chrétiens volontiers batailleurs » qui, d'après Emile Faguet, seraient une spécialité du pays Savoyard où l'on trouve, peut-être plus qu'ailleurs, « une race forte et dure, une race rocheuse, avec la forte carrure de ses montagnes » et des caractères entiers s'accommodant assez mal d'une discipline trop étroite.

Depuis la guerre, oubliant les vieilles querelles, Mgr Turinaz s'était fait l'apôtre de l'union sacrée, et c'est par une collaboration intime et cordiale avec les autorités civiles et militaires qu'il a terminé sa brillante carrière.

Le Président fait connaître que les nouveaux statuts de l'Académie Florimontane ont été approuvés par décret du 10 octobre dernier, sous réserve du passage où il était dit que « l'Académie a pour but d'être une Société d'instruction populaire ». Ce passage a été supprimé sur l'avis du Conseil d'Etat.

Lecture est donnée du décret et de la lettre du Ministre de l'Intérieur relatifs à cette affaire.

M. Désormaux donne lecture d'une note sur *Un grammairien savoyard. (Voir dans le présent fascicule.)*

M. Marteaux fait la communication suivante : Ris est, en France, un nom de forêt, comme celle de l'Aisne, devant laquelle se sont arrêtés les Allemands dans leur deuxième marche sur Paris. On le retrouve en Haute-Savoie où il désigne un bois à Lugrin et à La Chapelle d'Abondance. Le pat. *ri* fém., cité par M. Fenouillet, dans sa *Monographie* p. 244 comme usité en Chablais, en explique l'origine, qui est *radicem*, racine, souche, le mot latin ayant passé par la forme *raiz*, donnée par Godefroid et Koerting, n° 7716. — Un autre mot simple topographique, oublié de nos parlers, est *quis*, nom verbal venu du part. passé vulgaire *quœsĭtum*, *quistum* cherché, acquis, en parlant d'un terrain. Dans le vieux cadas

tre, il est plus ou moins bien orthographié ; de là le *Quy*, à Saint-Nicolas de Véroce et, à La Balme de Sillingy, *Vers Qui l'abbé*, rappelant une possession abbatiale ; Beauquis est surtout connu comme nom de famille. Le composé l'*Aquis* se rencontre plus fréquemment, comme à Arbusigny, à Archamps et à Faucigny ; cp. en 1131, *aliquod aquistum*, HPM, chart. II, c. 217 ; à Mésigny, le *Malaquis* doit plutôt s'entendre d'un acheteur ayant fait une mauvaise acquisition. *Conquistum* (982, *id.*, c. 50) n'a rien laissé, je crois, en Haute-Savoie ; en tout cas, il y désignerait non pas une terre conquise, mais un ensemble de propriétés. Au moyen âge, le fém. *questa* avait le sens soit de tribut, soit de quête ; de là le pat. *questan*, *quétan*, mendiant. En Chablais, il désignait particulièrement, aux bords du Léman, un tribut de poissons exigé des pêcheurs en vertu d'un droit s'exerçant entre deux limites fixées ; voir sur ce mot, en 1235, *Mém. de l'Acad. de Savoie*, s. I, XI, 278 ; Piccard, *Filly*, *Acad. Chablais*. VII, doc. 5 ; en 1412, Bruchet, *Château de Ripaille*, 281.

M. Letonnelier fait une communication sur un fragment de lettre autographe de saint François de Sales. (*Voir dans le présent fascicule.*)

M. Désormaux donne lecture des premiers chapitres[1] d'une étude sur *François de Myozinge*. (*Voir dans le prochain fascicule.*)

M. Miquet lit une étude sur l'ancienne Université d'Avignon et donne la liste générale des *gradués Savoyards de cette Université*. (*Voir article séparé.*)

Le Président rend compte d'un intéressant article de M. C. Latreille, professeur à la Faculté des lettres de Lyon sur *Joseph de Maistre et le tsar Alexandre Ier*. Signalé par l'amabilité de M. Désormaux, cet article a paru dans la *Revue Hebdomadaire* du 7 août 1918, n° 33. Il établit que notre illustre compatriote « gagna l'estime et la faveur du tsar, à tel point que le nom de J. de Maistre s'inscrit en marge du règne d'Alexandre Ier et que les rapports de ces deux hommes relèvent de l'histoire ».

Il attribue à la supériorité d'esprit de Joseph de Maistre et à la dignité de son caractère la situation hors de pair que sut promptement se créer ce « ministre d'une cour effacée ou à peu près effacée de la liste des puissances ».

C'est une étude substantielle, appuyée sur des ouvrages

[1] *a)* Critique des sources ; *b)* Biographie de Myozinge (*Miossingien*).

documentés et solides, et sur la correspondance de Joseph de Maistre. On apprendra beaucoup en la lisant, et ce n'est pas sans plaisir qu'on verra le rôle joué par notre compatriote, pendant quinze ans (1802-1817), dans des circonstances difficiles.

Il est procédé ensuite à la nomination des membres du Jury des Concours de Poésie et des Beaux-Arts pour 1918.

La Commission de Poésie se réunira le samedi 30 novembre à 5 heures et celle des Beaux-Arts le dimanche 1er décembre à 9 heures.

Il est décidé que l'exposition publique des œuvres présentées au Concours de Beaux-Arts n'aura pas lieu cette année et qu'elles ne pourront être remises aux auteurs qu'après l'approbation des conclusions du Jury, par la Société dans sa séance de décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 11 décembre 1918.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

J'adresse les condoléances de la Florimontane à M. le Prévôt Rebord qui a perdu sa mère. Mme Rebord, décédée à l'âge de 95 ans, était la doyenne des habitants d'Annecy.

J'ai le regret de vous faire part de la mort de M. Weitmen, l'un des sculpteurs auxquels nous avons confié l'exécution du monument à saint François de Sales. Né le 27 février 1867, à Albertville, cet artiste a succombé le 18 novembre, dans sa ville natale, à la maladie qui le minait depuis longtemps. Lauréat du concours de la fondation Guy en 1889, il avait obtenu une médaille de 3e classe au Salon de 1897. Ses œuvres les plus connues sont le buste de Pierre Blanc (1892) et le

1. Sont présents : MM. Désormaux, Domenjoud, Flamary, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, L. Pfister, Ritz, F. Serand, J. Serand.

monument érigé devant la sous-préfecture d'Albertville aux soldats de l'arrondissement morts en 1870-71.

Nous avons également reçu notification du décès de M. Laurent Rassat, instituteur honoraire, survenu le 19 novembre, à Gruffy.

M. Rassat, qui avait été lauréat de notre concours d'histoire en 1908, laisse une monographie de Gruffy, publiée dans la *Revue de Savoïe*. Il avait eu la bonne fortune d'assister à la découverte du célèbre tumulus du Mollard ; c'est grâce à lui que le riche mobilier funéraire de ce tumulus ne fut pas dispersé, et qu'il prit place au musée d'Annecy.

Notre musée reçut aussi de M. Rassat un certain nombre d'objets antiques, tels que haches polies néolithiques, fibules à timbales de l'âge du fer, etc., etc. Nous déplorons la perte de ce travailleur modeste et consciencieux.

Enfin, les journaux d'aujourd'hui même nous apportent la nouvelle du décès de M. le docteur Emile Chautemps, ancien ministre, vice-président du Sénat, médecin en chef de l'hôpital du Panthéon.

Dans toutes les phases d'une carrière qui ne fut pas sans éclat, le docteur Chautemps s'est appliqué à mettre son influence très réelle au service de ses compatriotes. Par sa bonté proverbiale et son désir de se rendre utile, il s'est acquis des titres à notre gratitude, et la Savoie qui lui doit beaucoup, ne peut rester insensible à sa disparition.

Messieurs,

Depuis notre dernière séance, un frémissement d'allégresse intense a fait tressaillir la France et les nations alliées.

Après une série sans précédent de victoires arrachées coup sur coup aux armées du Kaiser, l'Allemagne a capitulé le 11 novembre, et parmi les clauses de cette capitulation figure la restitution de l'Alsace et de la Lorraine. Ainsi, comme par enchantement, le cauchemar de 1870-71 disparaît ; la France indivisible a repris ses limites naturelles et la justice immanente éclate à nos yeux.

En ces jours de gloire, fidèle à ses traditions, la Florimontane acclame les artisans de la victoire, depuis le Président de la République et le Président du Conseil, depuis les plus illustres maréchaux et généraux jusqu'à l'humble et anonyme poilu, tant de France que des pays alliés. Nous joignons l'expression de notre vive gratitude aux justes hommages qu'ils ont reçus de toutes parts et nous saluons avec joie l'aurore de temps meilleurs.

M. Marteaux offre à la bibliothèque Florimontane deux notes dont il est l'auteur : *Etymologies de quelques noms de lieux savoyards* et *Etudes sur les vici et villae du Chablais.*

Le Président soumet à l'approbation de l'Académie les conclusions du Jury des Beaux-Arts. Celles-ci sont adoptées. M. Martin déclare s'abstenir. M. Marteaux pareillement.

Les récompenses sont distribuées dans l'ordre suivant :

Section *d'aquarelle :* 1er prix, 250 fr., M. Léon Moret, aide-major aux armées.

2e prix, 100 fr., M. Joseph Perret, adjudant au 230e R. I.

Section de *peinture* : Prix 50 fr., M. Ernest Béchard, artiste-peintre à Annecy.

M. Miquet donne lecture de son rapport sur le concours de poésie dont les conclusions sont adoptées. Les récompenses sont ainsi attribuées :

Pas de 1er prix.

2e prix ex-œquo, 80 fr. chacune, Mme Henri Fromont, à Lagruère (Lot-et-Garonne) et Mlle J. Portron, à Niort.

3e prix, 40 fr., M. l'abbé Bernard Secret, professeur au collège de Rumilly (aux armées).

Mention honorable : M. E.-H. Fromont, à Lagruère (Lot-et-Garonne).

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Bruchet, archiviste du Nord, et d'une note due à cet auteur. (*Voir article séparé,*)

M. Désormaux continue l'exposé de ses recherches sur le premier poète (et chroniqueur) annécien, François de Myozinge (*Miossingien*). Il rectifie de nouvelles erreurs ou confusions relatives à son œuvre, en insistant sur son modèle, Jean-Baptiste Spagnolo, dit le Mantouan. Ce poète latin de la fin du xve siècle, mort en 1516, fut général de l'Ordre des Carmes. L'Eglise l'a récemment béatifié.

Myozinge est un traducteur. L'auteur montre l'importance qu'on attachait alors aux traductions. (Presque tous les poètes du xvie siècle, même ceux de la Pléiade, même Joachim du Bellay, en dépit de la *Deffense et Illustration de la Langue françoise*, furent aussi des « translateurs ».) M. D. passe en revue diverses œuvres du xvie siècle où il est question d'écrivains savoyards, et fait la critique des sonnets enthousiastes de l'humaniste Jean de Boyssonné, qui promettait à Myozinge l'immortalité.

M. Désormaux termine cette partie de son étude en com-

muniquant une lettre récente de Mme la Doct. Prof. Ada Sacchi-Simonetta, directrice de la Bibliothèque municipale de Mantoue. Mme Sacchi a bien voulu faire des recherches dans la bibliothèque et les archives de sa ville. Elles corroborent diverses assertions précédentes de M. Désormaux. Il en est ainsi notamment pour la statue érigée, disait-on, par le premier duc de Mantoue au poète annécien. Cette statue a existé, mais seulement dans le *Dictionnaire* historique de Grillet. C'est là que les historiens postérieurs l'ont entrevue. Cette découverte leur a parfois suggéré de bien curieux développements. Semblable constatation est assurément fort regrettable pour la mémoire de Myozinge ; « *sed magis amica veritas* ».

Le Secrétaire donne lecture d'une « note de géologie de guerre » due à M. Léon Moret et relative à *une poche de sable magnésien rencontrée dans le calcaire corallien du Bois Brûlé* (*Hauts de Meuse*) et *à des émanations continues de gaz carbonique d'origine organique.*

Ce sont là deux termes fréquents du processus corallien.

La poche de sable magnésien a une forme ovalaire, elle a 8 mètres de long sur $1^{m}50$ en moyenne d'épaisseur visible. Le contenant dont les parois sont très nettes, est formé par le calcaire blanc, compact, du Séquanien, modification latérale du calcaire à polypiers. Le contenu est constitué par le résidu insoluble et pulvérulent (silice, alumine, oxyde de fer, *carbonate de magnésie*) laissé par des eaux d'infiltration carboniquées, dont les actions chimiques dissolvantes s'exercent sur place et sur le seul calcaire.

C'est donc une poche de *décalcification*, du même ordre que celles à sables phosphatés de la craie de Picardie ; leur présence est fréquente dans les récifs coralliens anciens, mais n'avait pas encore été signalée dans les Hauts de Meuse.

Quant aux émanations de gaz carbonique constatées dans le même secteur et à quelques pas du front allemand, elles sont également fréquentes et abondantes dans les récifs morts depuis longtemps émergés des îles coralliennes du Pacifique. Le gaz s'échappait d'une fissure du calcaire à polypiers séquanien et remplissait une sape de 8 mètres de profondeur rendue, de ce fait, inhabitable (extinction de bougies, phénomènes d'asphyxie). La production organique de ce gaz carbonique constitue un sujet entièrement neuf et dont on n'a pas encore donné d'explication suffisante. Il faut rechercher son origine dans la décomposition lente des polypiers servant de substra-

tum aux individus vivants du récif. Le gaz, sans doute emprisonné par des incrustations calcaires, rapidement déposées par les eaux très actives de ces formations, a été rendu à l'air libre par les travaux de minage. Ce serait donc un *gaz fossile?*

M. Letonnelier donne connaissance de différents documents extraits des archives judiciaires de la Révolution et de l'Empire, dans lesquels sont décrits les costumes portés à cette époque par les habitants de la vallée de l'Arve. Ces textes peuvent servir d'éléments d'information de premier ordre pour des reconstitutions soit au moyen de gravures, soit au moyen de poupées, comme dans le précédent concours organisé par l'Académie Florimontane. La variété et la richesse des pièces dont ils se composent permettent d'en inférer un degré d'aisance très notable. Enfin, il est possible encore, grâce à eux, de suivre la répercussion des évènements politiques dont les habitants furent témoins : c'est ainsi qu'on trouve des gilets avec boutons portant l'effigie de la République, d'autres sur lesquels est représenté le bonnet de la Liberté ou bonnet phrygien, des montres au cadran orné du portrait de l'Empereur et de ses frères Louis et Joseph, etc.

M. Marteaux fait la communication suivante : Dans certaines communes, des lieux-dits cadastraux sont précédés d'un *e* faisant corps avec le mot. C'est ainsi qu'on trouve à Copponex, Les Ebarattes, Les Eplatières, Les Ecrottes ; à Champange, Aux Emolard, Aux Ejordy. Dans cette dernière commune apparaît aussi *es*, où la consonne se faisait entendre devant la voyelle suivante comme dans Aux Esochamps, A la grande Esosse. Ces deux dernières formes prouvent qu'il faut voir dans cette syllabe prosthétique la préposition *ès* qui a survécu dans la locution *licence ès lettres* et dont on explique l'origine par *in illos*, en les, = *els* = ès ; de sorte que l'on doit comprendre à Champange, Es Osses ou Oches, Es Champs. Devenus inintelligibles, ils finirent par produire un pléonasme. A Anthy, on appelle indifféremment certain mas les Baux ou Es Baux. On employait cette préposition, aux XIVe et XVe siècles devant les noms propres de localités, puisqu'on trouve écrit *Escortunays* pour Courtenay (Maxilly), *Echerisye*, pour Cérésy (Excenevex), *Eçhavanex*, pour Chavannex (Sciez). Au XIIIe siècle, on désignait de même une propriété par le nom du possesseur précédé de *es* : *vineam que vulgaliter appellatur clausum es Dardez*, SHAG, XIV, n° 180. A la même époque, on traduisait cette idée par le génitif de possession : *terram illorum*

de Lugrinis 1299, id., p. 453 ; *terras illorum de Terenna* 1310. Aug. Dufour et Rabut, Chart. municip. Chaumont, *Soc. Savois. d'hist.* XXIII, doc. VI ; *in pascuis illorum de Marclaz* 5377, Bruchet, *Chât. de Ripaille*, 286 : la terre de ceux de Lugrin, etc.

Il est à remarquer que deux noms de localités voisines ont gardé cette préposition *ès*, sous la forme *ex* ; c'est le moulin d'Excuchefatte ou de Cuchefatte (Sciez) et Excenevex, anciennement *Essavenai*, forme vulgaire glissée par un scribe du XIVe siècle dans sa copie d'une charte de 1039 de Saint-Maurice d'Agaune. L'*a* de Savenay s'étant affaibli en *e* quand il ne fut plus initial, on eut, avec une transposition de consonnes, la forme moderne qui s'explique dès lors par le gallo-romain *Sabinacus*, nom d'une propriété fondée par Sabinus.

Au sujet de la dernière communication de M. Désormaux sur les adjectifs en *age*, (RS, p. 112), j'ai lu le nom d'homme Aimon *Ravajo*, de Jussy (Genève) dans une charte de 1301 (SHAG, XIV, n° 387 et table du Reg. Genevois); il est possible qu'il s'agisse là encore d'un adjectif.

M. L. Pfister fait une communication sur l'abbé Barthélemy André, qui fut un ardent agent royaliste pendant la période révolutionnaire. (*Voir article séparé.*)

Avant de lever la séance, le Président s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Au moment où va prendre fin la dernière séance de la dernière année de mon mandat, je tiens à remercier tous mes collègues — et particulièrement les membres du bureau et de la commission agricole — pour l'appui toujours dévoué qu'ils m'ont prêté.

Par suite de l'état de guerre, la période triennale qui vient de s'écouler n'a pas sensiblement modifié les conditions dans lesquelles je me suis représenté à vos suffrages en 1916, et les mêmes motifs, encore aggravés par la donation Marès, me font un devoir de rester à votre disposition pour continuer l'œuvre commencée si vous le jugez opportun.

Mais je n'attache aucune satisfaction d'amour-propre à ma réélection, et si, dans l'intérêt de l'Académie, vous estimez que je dois me retirer, je rentrerai dans le rang sans acrimonie et ne conserverai de mon passage à la présidence que le souvenir de vos amabilités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Rapport sur le Concours de Poésie de 1918

Le nombre des concurrents s'élève à huit. Les œuvres qu'ils ont envoyées ont été numérotées comme suit, dans leur ordre de réception :

N° 1. Devise : *Pro Aris et Focis* (192 vers).

2. — *Ut fata trahunt* (212 vers).

3. — *Comme toi, le cœur fort, qu'en vain le sort opprime,*
Par delà l'ouragan, cherchant l'azur des cieux,
Monte, calme et vainqueur, et chante sur l'abîme.
(158 vers).

4. — *La corneille chante aussi mélodieusement que l'alouette,*
s'il n'y a personne pour l'écouter. (Shakespeare).
(802 vers).

5. — *Fais ton pain simplement, dans la paix du Seigneur.*
(1122 vers).

6. — *Christus musicus ; Carmen magnum.*
(228 vers).

7. — *Quand même!* (148 sonnets, 2072 vers).

8. — *Et vive encore Savoie!* (126 vers).

Exclus : le n° 1, comme n'ayant pas déclaré que son œuvre est inédite et n'a pas été présentée à d'autres concours, et le n° 6, qui s'est fait connaître. La faiblesse de ces deux envois ne permet pas de regretter leur exclusion.

*
* *

Procédant par élimination, la Commission a décidé d'écarter *de plano* le n° 2 (vers faciles, mais dont le défaut d'originalité n'est pas racheté par les bonnes intentions), et le n° 3, (pensées délicates, exprimées en vers faux ; ignorance des règles de la prosodie et même de la grammaire).

Restent les n°s 4, 5, 7 et 8, qui, à des titres et degrés divers, ont paru dignes d'une récompense. Nous allons les examiner dans l'ordre croissant de leur mérite à nos yeux.

Le n° 7 intitulé : *La grande épopée* ne comprend pas moins de 148 sonnets, représentant 2072 vers.

C'est une grande témérité que de vouloir résumer sous la forme d'un sonnet l'impression donnée par chacun des évènements ou incidents de la guerre mondiale : peut-être l'auteur des *Trophées* y serait-il parvenu ; mais le sonnet est un genre de poëme qui supporte moins que tout autre la médiocrité. Si

l'artiste éprouvé peut faire admirer sa souplesse et son habileté en s'enfermant sans effort dans un cadre connu et défini, l'effet produit est tout différent lorsqu'on voit le rimeur inexpérimenté se débattre péniblement dans l'entrave qu'il s'est donnée et finalement s'en affranchir. Or, les sonnets de la *Grande épopée* respectent rarement la règle, « cette chaîne salutaire que, d'après Théodore de Banville, il faut bénir » ! Le trait final y manque généralement ; trop souvent, faute de césure, on croit lire de la prose. Exemple :

L'Allemand
Sait bien que nous les tenons par toutes leurs fibres,
Qu'elles étaient autonomes, fièrement libres ....

Elle obéit très servilement et fut prompte,
Et l'avenir ne promet pas le paradis ....

Dieux de l'Olympe éblouissant, ô dieux, grands dieux !
Beaux dieux, puisqu'on naît poète par votre grâce ! ....

On trouve aussi des vers comme ceux-ci :

Nos bruyères fleurissaient pour vous. A Compiègne
Les vieux tapis royaux, sentant vos pieds princiers,
Parmi les républicains et les officiers,
Divaguaient ....

Faisant la guerre en tout Ko-Kolossalement ....

La garde *préféra* mourir *que* de se rendre ....

Et l'on tint, *préférant* mourir *qu'être* asservi.

Mais la citation d'un sonnet complet permettra mieux de juger du talent de l'auteur. Nous choisissons celui intitulé :

LE MINOTAURE

Ils ont coupé les mains à des enfants. Pourquoi ?
Pour les priver d'écrire et de jouer ? .... Les « mômes »
Grandiront, deviendront des femmes et des hommes,
Portant toujours l'horreur d'une barbare loi.

Mais le Kaiser rouge, à la satanique foi,
Chef des esprits infernaux, maître des surhommes,
Vit son esprit hanté plusieurs fois de fantômes
Qui, quoique tout petits, le glacèrent d'effroi.

Ils venaient, convulsifs, pâles, baignés d'aurore,
Tendant leurs pauvres moignons vers le minotaure,
Et c'étaient comme des lis, de sang maculés.

Et le Kaiser criait, la main sur ses prunelles,
Car il voyait encor, coupés, les membres frêles :
« Oh ! ne mutilez plus les enfants.... Tuez-les ! »

Plus appréciateurs de la qualité que de la quantité, nous aurions préféré que ce concurrent eût consacré à perfectionner quelques sonnets le temps qu'il a mis à en ébaucher un trop grand nombre.

C'est ce que paraît avoir compris le nº 8. Celui-là nous soumet seulement neuf sonnets, soit 126 vers. Mais ce sont des morceaux de choix, composés avec goût et d'une assez bonne facture. Nous en avons remarqué deux : *Le Salon* et *L'Herbier du mort*. Il nous suffira de citer ce dernier :

L'HERBIER DU MORT

Etudiant agronome, mort pour la France.

Comme il avait voué ses vingt ans à la terre,
Et qu'il savait déjà, novice des labours,
Guider le soc, n'ayant au cœur que deux amours :
L'amour du sol natal et celui de sa mère ;.

Comme il s'était forgé, timide, un caractère ;
Frêle, comme il briguait les fardeaux les plus lourds ;
Héros, comme au devoir il marchait sans détour ;
En chantant, il s'offrit aux labours de la guerre.

Mais le rouge sillon s'est refermé sur lui,
Et le bonheur, cruel, hôte d'un jour, a fui
Le foyer que hantait cette âme, lampe ardente.

Dans son humble chambrette, ému, je n'ai trouvé
Qu'un herbier doux-fleurant l'aspérule et la menthe,
Et le parfum amer d'un rêve inachevé.

Le nº 4 et le nº 5 nous paraissent les meilleurs du concours et nous les classons sur le même rang. Ils ne sont parfaits ni l'un ni l'autre, mais ils se recommandent par de sérieuses qualités.

Seize pièces composent le recueil nº 4 :

A ma jeunesse, A l'Amitié, A mon mari, Vœux de fête, Clair-Obscur, A ma vieille maison, Au Dieu calme, L'Automne que j'aime, A la cigale qui n'a pas chanté cet été, Si je l'avais connu, Hymne au Dieu de la Joie, Matin d'été, Résurrection, le Chapelet des Jours, A la Prudence, Un oiseau à un homme-oiseau, Je crois bien, bel Amour. . . .

Tous les sujets sont traités avec art, sans banalité, parfois avec une pointe d'humour. L'auteur, qui est une femme, taquine gentiment son mari, tout en lui témoignant sa tendresse :

Si quelquefois elle est grognonne,
C'est que la paix est monotone.
Il est très bien qu'on l'assaisonne
Et qu'après oui, l'on dise non !

Dans la pièce intitulée *A ma jeunesse*, le poète s'écrie :

Tu peux bien t'en aller, ô ma jeunesse aimée !
.....

Pars ! car j'ai travaillé dans ta saison féconde,
Récolté tous tes grains, butiné tout ton miel,
Et toujours recueilli goutte à goutte ton onde,
Pure comme un cristal reflétant tout le ciel.

Oui, toutes les beautés et toutes les extases,
Et tout ton idéal et toutes tes chansons,
Chacune de tes fleurs, chacune de tes gazes,
Et toutes tes ardeurs avec tous tes rayons :

Je les ai ramassés, à la fourmi pareille ;
Mon cœur est débordé de ce riche butin.
Je le gaspillerai durant ma longue veille,
Et mon soir ne sera qu'un prolongé matin.

Qu'il m'est indifférent de changer de visage
Si mes mêmes amours restent toujours pareils !
Si mon âme enfermée en une vieille cage
A les mêmes élans et les mêmes éveils !

Mais savourez ce morceau, que l'auteur dédie à la Prudence, « la plus laide des vertus » :

LA PRUDENCE

Triste sœur de la Peur, ô vigie inquiète,
Qui scrutes l'horizon pour y voir la tempête,
Toi qui fais trébucher les pas,
O toi, l'oiseau de nuit, toi la terne hulotte,
Qui lorsque nous chantons notre joie à voix haute
Nous dis : « Plus bas ! Chante plus bas ! »

D'un bel air de vertu comme en vain tu t'attifes !
Je te hais !... Ne viens pas planter en moi tes griffes !
Va-t-en ailleurs, va-t-en ailleurs !
Toi qui ne connais pas l'attirance des cîmes,
Toi qui n'oses franchir les torrents, les abîmes,
Tu ne rends pas les cœurs meilleurs !

Paralysant les vols de ton fatal : « Je n'ose, »
Tu prends un bel élan et le métamorphoses
En je ne sais quoi d'incertain !
Comme un cerf aux abois est le cœur où tu règnes ;
Quand tu vois un foyer, il faut que tu l'éteignes !
Que d'ombres tu fais en chemin !

Va-t-en bien loin de moi, défaut, vertu morose!
Sans craindre le buisson, je veux cueillir la rose
Afin de mieux la respirer!
Et quand l'Amour est là, radieux comme une aube,
M'apportant du bonheur dans les plis de sa robe,
Je veux pouvoir le faire entrer!

Et laisse-moi chanter, chanter à pleine gorge,
Chanter sans me lasser, ainsi qu'un rouge-gorge,
Mes chants d'été, mes chants d'hiver!
Et si mes chants joyeux offusquent tes oreilles,
Prudence, va plus loin, va dans les âmes vieilles,
Fuis mon cœur, pour toi trop ouvert!

Semeuse de frisson et de mélancolie,
Toi qui ne connais pas l'ivresse et la folie,
Rien que des vieux sois la vertu!
Des vieux, oui, des très vieux qui n'ont plus d'espérance,
Mais ne te niches pas, je t'en prie, ô Prudence,
Dans les cœurs qui n'ont pas vécu!

De ta chape de plomb n'alourdis pas leurs ailes!
Laisse-les voler haut, tout près des flammes belles,
Laisse les s'y brûler un peu!
Cocarde des poltrons, laisse donc à l'Audace,
Laisse à ton ennemi sans hésiter la place;
En paix, laisse brûler son feu!

*
* *

C'est sous ce titre : *Poèmes des Champs et du Foyer*, que le nº 5 se présente, avec une soixantaine de pièces dans lesquelles on trouve :

UN PEU DE TOUT

Un peu de tout, c'est bien la Vie :
Un peu de joie, un peu d'Amour ;
Mais la joie est bientôt suivie
Du chagrin qui vient à son tour.

Un peu de rire, un peu de larmes,
— Ou même beaucoup, bien souvent, —
Un peu de la gloire des armes,
Un peu de rêve décevant....

.....

L'auteur n'a pas de grandes envolées ; il ne s'élève pas très-haut, mais on voit qu'il sent ce qu'il écrit ; son style est plus châtié que celui du nº 4. A lire ces vers sans prétention, traduisant des impressions que chacun peut avoir éprouvées,

une douce mélancolie vous gagne. Il y a là des intimités délicieuses, des tableaux qu'on ne peut voir sans émotion. Parcourez ces pages et notamment celles intitulées : *Enfance, Hameau natal, Adolescence, Le marché aux chevreaux, Arc-en-ciel, Autres temps, La lampe, Le Passé, Notre chien, Le vieux calendrier, Illusions*, et vous comprendrez le charme qui se dégage de cette poésie. Notons, toutefois, que ce genre un peu spécial et monocorde a quelque chose de déjà vu, sinon de déjà récompensé. Citons :

LA LAMPE

Tu rayonnais sur nos ouvrages,
Lampe claire que j'aimais voir
Eclairant tous les chers visages
Penchés sur les travaux du soir.

Etoile du foyer paisible,
Brillant doucement pour chacun,
Tu donnais un charme indicible
Aux instants passés en commun,

Et quand l'hiver mettait son givre
A la vitre comme une fleur,
Qu'il était bon d'ouvrir un livre
Sous ton amicale lueur !

NOTRE CHIEN

Quand mon père est mort, voilà des années,
— Depuis ce temps-là, déjà bien des fois
Ont ouvert leurs fleurs et se sont fanées
Roses et glycine au rebord des toits, —

Nous avons quitté la maison chérie,
Les coteaux bleutés sur un ciel d'émail,
Pour aller chercher une autre patrie
A la ville proche, avec du travail.

Nous avons donné le bon chien de chasse
A d'anciens amis qu'il connaissait bien,
Mais s'il n'était pas de très pure race,
Il avait le cœur fidèle d'un chien.

Il est revenu gémir à la porte
Du logis aimé, maintenant désert ;
La maison restait close et comme morte,
Muette, à l'abri de ses volets verts.

Pendant bien des jours, il revint sans cesse
Pleurer longuement son maître parti.
Un voisin ému de cette détresse
L'y trouvant encore un matin, ouvrit.

Il a promené dans la maison vide
L'ami d'autrefois qui léchait sa main
Et fixait sur lui son bel œil humide :
Le pauvre animal a compris enfin.

Il a regardé les chambres, la classe,
Le foyer sans feu, le triste mur nu ;
Puis il est parti, morne, tête basse,
Et notre humble ami n'est pas revenu ...

* * *

Pour conclure, le concours est de force moyenne ; nous n'y remarquons rien de transcendant. Nous ne pensons pas qu'il y ait lieu d'accorder un premier prix. Mais la Commission propose, à l'unanimité, d'attribuer deux seconds prix, ex-œquo, aux nos 4 et 5, un troisième prix au n° 8, et une mention honorable au n° 7.

La somme à distribuer étant de 200 francs, on pourrait la répartir comme suit : 80 francs à chacun des seconds prix et 40 francs au 3e prix.

François Miquet.

DOCUMENT INÉDIT

concernant

le Couvent de Sainte-Croix à Annecy

Les Archives départementales du Nord possèdent un certain nombre de documents relatifs à la Savoie dont les plus connus sont ceux qui concernent la célèbre église de Brou. Parmi les inédits qui se rattachent à la période de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, nous détachons une lettre curieuse d'un religieux, nommé Antoine Pennet, concernant la fondation du monastère de Sainte-Croix, à Annecy.

Le couvent dont il est question fut construit à Annecy en 1490, sur l'ordre de Charles Ier, duc de Savoie, en faveur des dominicaines qui, faute de ressources, ne prirent pas possession de l'immeuble, lequel encore inoccupé en 1535, servit de refuge aux Clarisses émigrées de Genève et donna son nom à la rue Sainte-Claire [1].

4 février, Genève.

Ma tres redoubtée dame, en toute humilité a vostre humeyne grace me recommande.

1. Mercier, *Souvenirs historiques*, p. 223.

Pour se il est venu a vostre cognoyssance commant Monseigneur, esmeu de singuliere devocion, fet fere et construire ung monastere en sa ville d'Annessy. Je vous en ay volu advertir plus au plein, sçavant que pernés (*lire* prenés) plesir en toutes bonnes euvres.

Ledict monastere est situé dedans Annessy pres des muralles en ung lieu fort plesant et spacieux ayant la riviere corant dedans par conduyt et aupres la fonteyne vive, et de nulle part dehors pourra avoyr veue dedans. Il y a vergier et jardin assés spacieux. Et se font toutes les officines necesseres de pierre de roche pour se que la perriere est aupres.

Ledict monastere et intitulé de Saincte Croys, de religieuses de Saint Dominique dont fust saincte Katerine de Senes, toutes nobles et de leal mariage, de vie reguliere de l'observance, ayant tout en commun, un cloture perpetuele, et n'y porront entrer home ne feme suz peine d'escomunicacion papale, synon aux cas de necessité desinés (*lire* designés) en leurs constitucions, reservés seulement les princes de Savoye avec troys hommes seulement et de femmes selon qui leur plera avec eux. Elles seront rantées einsy que toutes aultres de ladicte religion. Il y ara en deux dortoys quarante chambres pour le temps advenir sans fermer à clef. Et seront leurs beaux peres confesseurs troys ou quatre de l'observance et leur logis dehors pres du monastere. Elles porront manger cher troys jours la cemeine selles qui voudront pour estre plus seines et fortes à porter les junes et austerités de la religion. Elles ne coucheront que suz materas, exceptées les malades en l'enfermerie, et ne useront point de linge a leur cher, mez seulement de sarges ou de draps de leine.

Ma tres redoubtée dame, vela en gros le principal contenu aux letres de leur fondacion. Nostre Seigneur veulle perfere vostre monastere et cestuy cy et vous doint bonne vie et longue et aberge l'ame du bon trepassé. Escript a Geneve le IIIIe jour de fevrier.

Vostre tres humble orateur et inutile serviteur
Freyre Anthoyne PENNET.

(Autogr., Arch. Nord, L M, n° 38.763.)

Cette lettre ne porte pas de millésime. Pour déterminer l'époque de sa rédaction, le nom du signataire n'apporte pas grande lumière. Le frère Antoine Pennet qui écrivait ce document à Genève appartenait vraisemblablement au même ordre que le couvent de Sainte-Croix faisant l'objet de sa missive. Ce personnage doit être le même que le prieur des dominicains de Genève qui prêcha le carême en cette ville en 1485, religieux d'humeur assez vagabonde au point que, trois ans plus tard, les moines envisageaient son départ par défaut de résidence et durent à ce sujet fournir des explications aux membres du Conseil, dont la démarche est honorable pour leur ancien prédicateur [1].

1. Notre excellent confrère M. Letonnelier m'a signalé les extraits suivants des Registres de l'Ancien Conseil de Genève, publ. sous les auspices de la Société d'Histoire et d'Archéologie :

[Anno 1485.] ... « Mandatur receptori, solvat fratri Anthonio Penneti, priori

On sait qu'Antoine Pennet, d'après les registres du Conseil de Genève, florissait entre 1485 et 1488. En l'absence d'autres renseignements, la lettre que nous publions laisse supposer qu'il vivait encore au mois de février en 1506.

Cette lettre porte comme suscription : « A ma tres redoubtée dame. » L'origine de cette missive permet d'affirmer qu'elle était adressée à Marguerite d'Autriche. Ce document fait partie du fonds de la chancellerie de cette princesse conservé à Malines jusqu'en 1533 et transféré alors à la Chambre de Comptes de Lille [1]. Ce document est nécessairement antérieur au 30 novembre 1530, date de la mort de l'archiduchesse et postérieur à 1501, date de son mariage avec le duc de Savoie. Il paraîtrait possible de restreindre la date de sa rédaction aux années 1502-1504.

En effet, la suscription « A ma tres redoubtée dame », n'étant pas accompagnée du titre de « ducesse douagière de Savoie », on peut supposer que la lettre est antérieure à la mort du mari de Marguerite d'Autriche survenue le 10 septembre 1504. Une observation corroborerait cette supposition. Marguerite d'Autriche, comme douairière de Savoie, n'ayant pas Annecy dans son douaire, avait depuis 1504 peu de raisons de s'intéresser particulièrement à cette ville, alors qu'auparavant, comme femme du duc de Savoie, rien des choses de Savoie ne lui était étranger.

Malheureusement un simple mot fait tomber cette hypothèse. Pennet souhaite l'achèvement du monastère de l'archiduchesse, c'est-à-dire de l'église de Brou, qui fut la constante pensée de la douairière de Savoie. Or ce célèbre monument, commencé le 23 avril 1505, était encore inachevé en 1530 à la mort de Marguerite.

La lettre de Pennet a été écrite entre février 1505 et février 1530.

Max Bruchet.

Predicatorum Palacii, qui hac quadragesima verbum Dei populo predicavit, videlicet xii florenos. » (Tome III, p. 399.)

[1488, veneris vii novembris.] ... « Fuit conclusum quod dicatur subpriori et procuratori Palacii qua de causa volunt expellere dominum Penenti *(sic)* priorem ; et ingressi concilium ipsi subprior et procurator dixerunt quod sponte ipse Penenti vult sponte absentare locum et quod jam multis annis nullam fecit residentiam in conventu ; et dictum est eis quod hinc ad martis alloquantur eum ut velit residere. » (Tome IV, p. 160.)

Le tome 7, fol. 121 des Délibérations de la ville d'Annecy mentionne la réception à la bourgeoisie de Nicolas Pennet, de Genève, le 19 déc. 1545.

1. Bruchet, *Le classement des Lettres missives aux Archives du Nord*, Lille 1913.

Note étymologique : TRÉSON

Tous les habitants d'Annecy connaissent le lieu dit *Tréson* et le château de ce nom [1]. Une avenue de cette ville leur doit d'être ainsi appelée.

L'étymologie de *Tréson* n'a pas donné lieu à de multiples hypothèses. C'est une exception. Il est admis, depuis Ch.-Auguste de Sales, que *Tréson*, alias *Trésun*, est un mot formé de deux noms de nombre juxtaposés : *tres* + *unum*. Cette appellation aurait été donnée au Château, puis au lieu dit, en l'honneur de la Trinité.

Entreprise téméraire, semble-t-il, de discuter une assertion qui a pour elle une aussi vénérable ancienneté. Pourtant, à notre avis, *Tréson* = *Tres unum* est une étymologie toute factice. Elle ne diffère des étymologies dites populaires que par le rang et la culture des lettrés qui ont admis semblable explication.

Un des mots qui dans l'ancien français désignent un carrefour, plus précisément l'endroit où trois chemins [2] aboutissent, est *triége* [3]. C'est un continuateur de **trevium*, lat. classique *trivium*.

1. Cf. *Revue Savoisienne*, 1896, p. 130, article de M. l'abbé Gonthier, reproduit in *Œuvres historiques*, II, 403.

2. Il est regrettable que *triége* soit tombé en désuétude. Nous disons *carrefour*, même pour désigner le lieu où aboutissent trois chemins seulement et non quatre. L'ancien français, comme le latin, est plus précis.

Un écrivain contemporain, voulant rendre l'idée exprimée par *trivium*, est obligé de recourir au terme latin : « Je me suis souvent représenté l'âme humaine, au sortir de cette vie, comme transportée tout à coup au centre de trois routes, sorte de *Trivium* de sa destinée d'outre-tombe. » Mgr Baunard, *Le Vieillard*, éd. de 1918, p. 491).

3. Godefroy, v° *triege (traige)* :

> El bois n'avoit sente ne *triege*
> Ou il n'eust cepel ou piege.
>
> *Renard*, 860. Méon.

D'après les exemples cités, il y eut, semble-t-il, confusion entre ce mot, qui continue **trevium* et les formes dialectales de *triage*, dont nous parlons plus loin.

Un dérivé est le verbe *treger* (1534) : « afin povoir *treger*... des rues Grande et de Sainct Vincent. » (*Mém. Soc. Emul. du Doubs*, Ve s., V^e^ vol., p. 760).

Triege, constate Godefroy, se disait encore au XVIIe siècle. Bourg. *traige*; Franche-Comté, *traige*, passage d'une rue à une autre dans une maison entre deux voies publiques.

Parmi les toponymes savoyards qu'on peut rapporter à *trivium*, citons *Treige* alias *Trège*), hameau de Vieugy (carte du Ministère de l'Intérieur : *Treige*). Cf. Ch. Marteaux, *Rev. Sav.*, 1900, p. 220. En 1613, *Trege* (*Arch. départem.*, E, 485, f° 59, verso).

La Table mnsc. des *Délibérations de l'ancien Conseil d'Annecy*, de M. G. Letonnelier, mentionne une Jeanne de *Trege* (1520), un Pierre de *Trege* (1485), originaire de Vieugy, et, en 1506, un Jean Lombard, de *Treige*.

Trivium, **trevium*, telle est, croyons-nous, l'origine de nombreux toponymiques.

Tréson, comme la forme plus courte *Traize*[1], serait du nombre.

Dans les parlers du Lyonnais, nous trouvons des formes voisines : *Trèvo*; vieux lyonn., *treyve*, *treivo*[2]. Cochard définissait ainsi *treyvo* : « petite place triangulaire, carrefour où se réunissent trois chemins ». La définition est incomplète, ajoute N. du Puitspelu, ou plutôt le sens a reçu une plus grande extension.

« On appelle aussi *trèvos* les endroits où deux chemins se croisent et forment par conséquent quatre voies. Ces croisées de chemins sont beaucoup plus fréquentes que les places triangulaires. Le mot se retrouve dans un grand nombre de noms de lieux.... »

Aux noms cités par Puitspelu nous ajouterons *Traize*.

Le *Dictionnaire de l'Ain*, de M. Philipon, mentionné (p. XXI), d'après des textes du IXe-XIe s., dans le pagus de Belley, l'ager de *Traize*. Il érait situé entre le Mont du Chat, le mont Chevru, le Guier et le Rhône. *Traize* est encore actuellement une localité du canton d'Yenne (Savoie).

Le même érudit transcrit le texte suivant : « In comitatu Belicensi, in agro vel villa cui vocabulum est *Tresia*, cum ecclesia in honore beati Mauricii dicata[3]. »

Tresia est une forme refaite sur le gallo-roman local issu de *Trivium*.

1. Godefroy, *tries*, *trieg*, *triesc*, carrefour, territoire. *Tries* (texte de Namur, 1272), au sens dérivé de jachère.

Rien de commun avec *treson*, *tresson* : « des cors qui sounent moult est grand le *treson*. » *Ibid.* v° *treson*.

2. Puitspelu, *Dict. étym. du Patois Lyonnais*, v° *Trèvo*.

Cf. Godefroy. v° *treive* (var. *treywe*, *troive*, etc.) Le texte suivant offre la locution *pierre de chuyng (chouin)* dont la *Revue Sav.* s'est occupée récemment : « Ils ont octroyé a Jehan de Marines une *pierre de chuyng* qui est auprès du pontet du boys de Rosne, laquelle il leur a demandé pour faire le pié d'une croix qu'il vuelt faire faire au *troive* de la fontaine des malades. » *(Reg. consul. de Lyon*, 18 sept. 1421, I, 325, Guigue). Cf. v° *trevou*. Godefroy signale aussi que *trève* s'emploie aux XVIIe et XVIIIe s., au sens dérivé de dépendance.

Pour le suffixe, on peut comparer le savoyard actuel *croizon*, qui désigne une croisée de chemins. On trouve *curson* dans la *Reconnaissance de la Ville d'Annecy* en faveur du prince Janus de Savoie, 1466. Une note manuscrite de M. Eloi Serand, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. J. Serand, explique ainsi *curson* : soit *croizon* actuel = croisée de chemins. *Croyson* est aussi un patronymique (G. Letonnelier, *Revue Sav.*, 1918, 93 . — Pour la forme, le mot qui se rapprocherait le plus de **trivionem* (ou **trevionem*) serait sans doute **blavionem* > *blajhon*, fr. local *blageon*.

Du Cange a un article *Trebium* : *trivium*, ab italico *Trebbio*. Texte de 1272. Suit l'interprétation du mot *treyve* (texte de 1447) : « Et ainsi s'en alerent ensemble jusques au *Treyve* ou carrefour.... »

3. Philipon, *Origines du Diocèse de Belley*, p. 165.

Le terme annécien serait le même mot accru d'un suffixe (— *onem*). Le lieu dit *Tréson* se trouve précisément à un *triège* ou aboutissement de trois chemins[1].

Les formes *Traize* (*trèze*), *trézon*, s'expliquent parfaitement suivant la phonétique locale. **Trevium*, **trevionem* > *Trèjhe*, *trèjhon* (*jh* étant une notation de *s* interdentale = *th* doux anglais.) Ce son peut se résoudre en *j* ou en *s* douce (*z*)[2].

Le *j* se retrouve d'ailleurs dans plusieurs noms communs, usités à Annecy comme à Thônes. Tel est le patois *trijhŏ*, français local *triége*[3], connu également à Genève, mots qui nous semblent appartenir à la même famille.

Le *triége* est un « point employé dans le raccommodage du linge ouvré, nappes, serviettes. » *(Dict. Savoyard.)* C'est aussi, par extension, la toile, le linge, ainsi raccommodé; puis, la toile, le linge ouvré *(Ibid.)*

Le rapport sémantique peut s'expliquer ainsi : Le *triége* est le point où le fil du racommodage rejoint la trame. Il y a là une image curieuse, comme il s'en trouve en abondance dans le vocabulaire des métiers.

Au lieu dit *Tréjon*, *Tréson* (in loco de *Treson* extra muros Annessiaci)[4], devait s'élever en 1654 le château construit par Ch.-Auguste de Sales. Le château tira son nom du toponyme préexistant. C'est, on le voit, l'inverse de l'opinion accréditée.

Charles-Auguste de Sales « dédia château et chapelle aux

1. Le *triège* était formé à l'intersection de l'ancienne route d'Annecy à Faverges et du chemin longeant le couvent des Capucins, sur l'emplacement duquel devait s'édifier l'Hôpital. Ce chemin, tracé sur le *Cadastre* de 1730, figure antérieurement sur la carte du *Theatrum Sabaudiae* (1675). Il est ancien et existait certainement bien avant l'époque où Charles-Auguste de Sales fit construire Tréson. — Sur les anciennes voies de communication du faubourg Perrière, cf. abbé Ducis. *Le faubourg Perrière et le Pasquier du Tillier (Revue Sav.*, 1872, p. 30).

2. Cf. des types phonétiques voisins, tels que *rubeum* > *ròjhŏ*, les continuateurs de *pluvia*. de *cavea*, surtout de *salvia* > *sôjhe*, sauge.

Dans la Suisse romande, je relève notamment *tréidzo*, français vaudois *triège* : étoffe croisée, treillis, d'où le participe *tréidzi-dza* (fr. vaudois *triégé-e*). Voyez ces mots dans Mme Louise Odin, *Glossaire du Patois de Blonay*.

3. Cf. *Dict. Savoyard*, v° *triége*.

Ajoutons que le vx. fr. emploie aussi *triege* au sens de charme, enchantement.

Le *Supplément* de Littré a un article *triége*. (Définition identique dans le *Nouveau Larousse illustré*. Il s'agit d'une forme dialectale de *triage*, terme d'eaux et forêts : « certains cantons de bois, eu égard aux coupes qu'on en fait. » Ces mots, de la famille du verbe *trier*, n'ont rien de commun avec notre *triége*.

4. *Revue Sav.*, 1896, p. 131.

Treson (non *Tresun*) : « la petite montagne de mon solitaire *Treson*. » Cité par M. Gonthier, II. 405. Une variante est *Trison*, qui figure dans l'acte de décès de Charles-Auguste de Sales (1660). Texte dans Chanoine Mercier, *Souvenirs histor. d'Annecy*, p. 273.

Si la prononciation locale hésitait entre *Tréj(h/on* et *Tréson*, l'étymologie *tres* + *unum* dut avoir pour conséquence de la fixer, en faisant prévaloir la forme en *s*.

trois personnes divines et voulut qu'en leur honneur on l'appelât *Treson*[1]. » A vrai dire, il ne créait pas l'appellation ; il en donnait simplement une interprétation pieuse.

Tréson est la prononciation primitive. Elle est rappelée dans le texte cité plus haut : in loco de *Treson*. *Trésun* est une forme postérieure, refaite d'après l'étymologie admise par les contemporaiṅs de Ch.-Auguste de Sales : lat. *Tresunum*, « in sacello *Tresuni* ». Elle a subi l'influence du lat. *unum*, du fr. *un*. Quant à *Trésum*, ce ne peut être qu'une forme hybride.

Telle est l'étymologie nouvelle que nous soumettons à la critique de nos érudits confrères.

J. DÉSORMAUX.

1. *Revue Sav.*, 1896, p. 132. « Sur le frontispice des deux portes d'entrée, il grava lui-même l'inscription suivante : TRES VNVM SVNT.... »
Il serait intéressant de retrouver les actes d'acquisition des terrains sur lesquels Charles-Auguste de Sales devait ériger le château de Tréson, « au milieu de ses terres », dit l'abbé DUCIS [*Revue Savoisienne*, 31 oct. 1872, p. 78]. L'abbé GONTHIER (*Œuvres historiques*, II, 404, n. 1), mentionne un acte d'achat, reçu par le notaire Flory (29 mai 1649), d'une maison avec jardin, verger, etc.

PAROISSE
de
SAINTE-CATHERINE AU SEMNOZ

Quelle est cette nouvelle paroisse ?

Nouvelle, en effet, au moins pour moi, qui n'ai appris à la connaître que par trois lettres venues fortuitement entre mes mains ; elles sont des 21, 23 et 26 juin 1710.

Revêtue de la signature de Mme de Saint-Thomas, abbesse de Sainte-Catherine, la seconde est adressée à Mgr de Rossillon de Bernex. Elle a pour objet de l'informer « du droit et de la « possession immémoriale où est son abbaye d'administrer « les sacrements et faire les fonctions curiales dans les mai- « sons dépendantes... Ces droit et possession ont esfés recon- « nus par le Seigneur Robert, Evesque de Genève, du mois « d'aoust de l'année 1283, après une diligente recherche, « ainsy qu'il conste par patente ; plus par une attestation « du sieur official de Genève du 14 juin 1497, comme Robert « a esté Evêque de Genève, enfin par la transaction passée « avec le vénérable Chapitre de la collégiale d'Annecy, du 15

« juin 1680, sans parler d'autres raisons plus que suffisan-
« tes. »

A quelle occasion l'abbesse se croyait-elle obligée à fouiller ainsi les archives de la maison ?

A l'occasion du mariage d'une jeune fille demeurant depuis deux ans et demi aux Puisots. Fermière de Sainte-Catherine, c'est là qu'elle devait recevoir la bénédiction nuptiale. Mais comme elle était originaire de Saint-Jorioz, l'aumônier, dom Masson, dut s'adresser à Rd Charveys, nouveau curé de cette paroisse. Celui-ci prit sa belle plume pour écrire d'une manière que l'abbesse qualifie « d'indigne d'un ecclésiastique », d'autant plus que l'aumônier lui ayant donné lecture de sa demande, elle l'avait trouvée très honnête. Au fait, le seul crime de Charveys était d'avoir dit à son prétendu confrère de Sainte-Catherine : Si vous êtes curé, montrez votre patente; « personne ne la connaît ». C'est alors que l'abbesse outragée, dédaignant de correspondre avec un homme indigne de son caractère, va tout dire à l'évêché.

La réponse de l'Evêque ne nous est pas parvenue ou plutôt l'accusé de réception de cette réponse nous renseigne suffisamment.

« Aggrées, dit l'abbesse, que je vous représente que ce n'est
« pas à un curé à trouver à redire à ce que mes Seigneurs
« vos prédécesseurs ont seu et connu, et particulièrement
« celuy qui de mon tems vous at précédé, sans que jamais
« aucun curé vòisin ait fait aucune difficulté sur ce sujet,
« quoy que au vû et seu de tous mon Aumonier ait fait les
« proclamations et donné la bénédiction nuptiale à différen-
« tes personnes habitantes dans le lieu, quoy que d'une autre
« paroisse... »

Cette expression « une autre paroisse » est à retenir. Dans la pensée de celle qui tenait la plume, Sainte-Catherine était donc bien une vraie paroisse.

A retenir aussi le mot de la fin : « je crois que c'est assés
« d'en avoir informé V. G. sans aller à d'autres personnes. »

Quel fut le sort de cette menace ?

Nous ne savons. Ce qui paraît probable, c'est qu'avec la connivence de curés plus accommodants que celui de Saint-Jorioz, l'abbesse de Sainte-Catherine put continuer, sous le couvert de l'aumônier, à gouverner sa paroisse.

Chanoine Ch. Rebord.

Sur un fragment de lettre autographe de saint François de Sales

Au cours d'une vente mobilière qui a eu lieu récemment à la villa Levet, des Barattes, j'ai fait l'acquisition d'un monceau de papiers dans lequel se trouvait un fragment d'une lettre autographe de saint François de Sales.

La première partie de cette lettre (je parle de l'autographe) est conservée à Issy près Paris, dans la maison de Philosophie de la Compagnie de Saint-Sulpice ; la seconde partie est celle que j'ai l'honneur de présenter.

Le texte en a été publié pour la dernière fois par les Religieuses de la Visitation d'Annecy au tome XV de leur édition des *Œuvres de saint François de Sales* (*Lettres*, volume V. Lettre DCXCVI (696), p. 69-72. — Par la note (5) de la page 71, les éditeurs informent les lecteurs que le texte a été par leurs soins revu sur la partie de l'original conservée à la maison indiquée ci-dessus. « Nous n'avons, disent-elles, retrouvé qu'une partie de l'Autographe, laquelle se termine ainsi. Ce qui suit est emprunté à l'édition Blaise, 1821. » C'est précisément cette partie manquante qui a été retrouvée.

* * *

Elle nous permet tout d'abord d'identifier d'une façon certaine le destinataire de la lettre, qui est l'évêque de Montpellier, Mgr Pierre Fenouillet. « En juin 1611, disent les éditeurs (note 1, p. 70), le prélat Savoyard était à Paris, et la faveur dont il jouissait à la cour donnait du poids à son entremise. Il est donc naturel que le saint Evêque l'ait pris pour son intercesseur. Les « petites nouvelles », les confidences de la lettre confirment encore l'opinion que Fenouillet en est le destinataire. » Ces prévisions sont en effet pleinement justifiées, puisque au revers de la lettre qui fait l'objet de la présente communication, on peut lire :

« A Monseigneur,
« Monseigneur le Reverendissime
« Evêque de Montpellier. »

Il ne peut y avoir de doute non plus sur la date que les éditeurs avaient adoptée sur la foi de l'édition Blaise. Il s'agit bien du « xv juin 1611 », date écrite de la main même de

l'Evêque de Genève, à gauche de sa signature, et suivie de la mention « A Neci ». Ce petit détail nous permet en outre d'ajouter une précision de plus au « journal de saint François de Sales ».

* * *

En ce qui concerne le texte lui-même, il a été fidèlement reproduit par l'édition de 1821, à laquelle les Religieuses de la Visitation ont emprunté le leur. Voici les différences avec le texte original qu'on peut relever ; elles sont peu nombreuses et peu importantes :

Texte de 1821.	*Autographe.*
Mais	Mays
defaut	deffaut
presque ordinairement	presqu'ordinairement
une autre	un'autre
estoit	estoyt
mais	mays

* * *

Il manquait à l'édition :

1° l'adresse que nous venons d'indiquer ;

2° la date (quantième et lieu) que nous avons aussi reproduite ;

3° la formule de salutation finale et la signature. On lit dans la dernière édition : « Continuès, je vous en supplie, Monseigneur, et croyes que ie suis invariablement vostre... » La formule complète est : « Vostre tres humble et tres obeissant frere et serviteur, Franc^{s}, E. de Geneve. » Elle se retrouve d'ailleurs, à la fin d'une autre lettre au même destinataire (Lettre DCCCLI, p. 346).

* * *

Voilà pour la forme de la lettre. Quant à son contenu, on y trouve en somme deux pensées : dans la première, l'Evêque indique « pourquoi la connaissance de la vérité n'est pas toujours suivie de la conversion ». Dans la seconde, il fait l'éloge de l'Evêque de Montpellier.

A l'aide d'un si court passage, il serait vain de vouloir se faire une idée du style de saint François de Sales. Par une heureuse fortune, on y trouve pourtant un exemple de sa force et de son originalité. A signaler en particulier l'expression : « l'honneur amoureux » qui a servi à traduire le sentiment à la fois profondément chrétien et infiniment délicat qui liait l'évêque de

Genève à son confrère et compatriote l'évêque de Montpellier; le fondateur de l'Académie Florimontane, au prélat lettré et savant, qui était si digne d'en faire partie, et avait, comme nous l'avons récemment montré, plus d'une affinité avec la docte compagnie.

G. LETONNELIER.

SUR UN GRAMMAIRIEN SAVOYARD

Sous ce titre : *Un Grammairien Savoyard*[1], nous avons étudié un recueil manuscrit d'observations grammaticales concernant le français parlé en Savoie vers la fin du XVIIIe siècle. C'est le plus ancien essai de ce genre qui soit parvenu jusqu'à nous: d'où son intérêt. Le travail de Charles-Auguste de Sales serait pour nous infiniment plus précieux. Mais on n'a pu jusqu'ici découvrir ce *Dictionnaire du dialecte Savoisien, avec les mots des langues anciennes d'où il est dérivé*, dont Grillet trouvait encore en 1791 le manuscrit dans les archives de Thorens[2].

Nous devons le recueil que nous avons commenté à l'obligeance du très regretté général Borson.

Quel en est l'auteur? « Nous ne savons rien de lui, sauf qu'il était Savoyard et qu'il fut précepteur dans la maison Borson, vers 1795-1805[3]. » Nous n'avions pu recueillir d'autres renseignements.

Nous avons désigné ce grammairien sous le nom de J.-T. FAVRE, d'après une ligne servant de titre à la couverture du cahier. On peut hésiter sur la lecture du prénom : J.-T. ou J.-F., bien que la barre médiane de F soit omise.

Parmi les nombreux Savoyards portant ce patronymique de FAVRE, si répandu, aucun personnage connu n'a ce prénom : J.-T. Après avoir revu le manuscrit, nous adopterions volontiers la seconde lecture : J.-F. Si nous ne sommes dans l'erreur, l'auteur du recueil pourrait fort bien être Jean-François FAVRE.

Le général Borson est originaire de Saint-Pierre d'Albigny. Or, dans cette même ville, est né, suivant Grillet, un professeur, nommé Jean-François Favre, qui publia des ouvrages de grammaire.

1. Paris, éditions de la *Revue de Savoie*, 1913.
2. GRILLET, *Dictionnaire....*, article *Sales*, III, p. 322.
3. *Un Grammairien Savoyard*, p. 2.

Le *Dictionnaire historique et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman* (1807), à l'article *Saint-Pierre d'Albigny*, contient la notice suivante[1] :

« Favre (Jean-François), ancien maître de langue italienne à Marseille, à Paris, etc., et secrétaire du Consul de France à Cagliari ; il a publié :

« *Le nouveau Maître italien, ou principes de la langue italienne, suivis de dialogues continus, à la marge desquels sont notés les impropres à éviter* ; Turin, chez les frères Reycends, 1792, in-12.

« *Il nuovo Maestro Francese, ovvero principi della lingua francese*, ibid. »

Ce Jean-François nous paraît être l'auteur des notes que nous avons analysées. Elles abondent en rapprochements avec l'italien. Il y a aussi des allusions à la prononciation des Parisiens et des Marseillais. Noter en marge « les impropres à éviter », ou les fautes de langage, souvent alors désignées sous le nom de « gasconismes », telle est bien la méthode suivie par l'auteur de notre manuscrit. Les dates coïncident également. Si nous pouvions consulter les deux ouvrages mentionnés par Grillet, nos dernières hésitations cesseraient sans doute. Ce minuscule problème de bibliographie savoisienne serait ainsi définitivement élucidé.

J. Désormaux.

1. Tome III, p. 304.

Question

Le duc de Saint-Simon dans ses *Mémoires;* Sainte-Beuve au livre VI, chap. IXe de son *Port-Royal;* M. Henri Bremond dans son *Apologie pour Fénelon* (Paris, 1910, page 54) ont parlé tous trois de Sœur Rose. Elle a joué un rôle équivoque dans les agitations religieuses de la fin du XVIIe siècle : les uns la considéraient comme une sainte ; d'autres se méfiaient d'elle. Du Guet, qui longtemps avait été des premiers, a dit à la fin de sa vie : « J'ai été trompé; j'ai été la dupe de la Sœur Rose. »

Quoi qu'il en soit, elle vivait en 1715, retirée à Annecy. Y a-t-elle laissé quelque trace de son séjour ? Y est-elle morte ?

Eugène Ritter.

BARTHÉLEMY ANDRÉ

La ville de Thônes, parmi ses fils qui se sont distingués en dehors de notre province, en compte un qui, jusqu'à ce jour, n'a été connu d'aucun biographe savoyard, quoique son souvenir ne soit point oublié dans la vallée : l'abbé Barthélemy André.

Docteur en Sorbonne, bibliothécaire de Son Altesse Royale Monsieur qui fut depuis Charles X, notre compatriote était né à Thônes le 1er mai 1755 (son père François André, d'une ancienne famille bourgeoise de cette ville, y fut juge de paix sous la Terreur).

Il avait été ordonné prêtre vers l'année 1778, une note d'un de ses parents le désigne déjà comme bibliothécaire de Louis XVI, il y a peut-être confusion. Après la révolution, il faillit être nommé évêque de Quimper, et mourut à Paris vers 1820. Bien des traits de sa vie seraient à éclaircir ainsi qu'un mystère qu'une tradition qui s'est perpétuée dans sa ville natale et dans sa famille fait planer sur sa mort. Rien en ce dernier point ne pourrait nous surprendre, car les auteurs du complot organisé, dont fut victime le duc de Berri, ont bien pu vouloir se débarasser aussi du grand agent royaliste qu'avait été l'abbé André et qui, maintenant si près du trône par ses fonctions, ne pouvait qu'entraver l'exécution de leurs projets antidynastiques.

Le rôle si actif de cet enfant de Savoie, pendant la tourmente révolutionnaire, nous est rappelé d'ailleurs par Ernest Daudet dans un long article intitulé « Louis XVIII et Bonaparte », publié dans le *Correspondant*, année 1905 (25 février à 10 mars) et qui m'a été aimablement communiqué par M. l'abbé Pochat-Baron, de Thônes, notre confrère.

Louis XVIII, chassé de la Prusse, qu'avait intimidée le coup de force du 18 fructidor et se dirigeant vers Mitau (Russie), n'avait pas perdu courage et en s'éloignant des frontières de la France, il était plus résolu que jamais à employer tous les moyens pour reconquérir sa couronne. Entre ces moyens, celui qui lui paraissait le plus efficace consistait à gagner à sa cause

par des négociations secrètes un ou plusieurs des chefs les plus populaires de l'armée. Le roi d'ailleurs n'était pas seul à penser ainsi, c'était également l'opinion de celui de ses agents qu'il jugeait à cette heure le plus digne de sa confiance, l'abbé André.

« Une curieuse figure, nous dit Ernest Daudet, que celle de ce prêtre de Savoie, dans la force de l'âge, actif, entreprenant, qu'on voit, pendant quatre années, remplir les missions les plus difficiles, sans cesse sur les chemins pour porter à Paris et à Londres les ordres du roi et en surveiller l'exécution, toujours disposé à courir les aventures, à braver les pires dangers, assez habile pour y échapper, assez fin pour découvrir sous les fausses apparences, les zèles intéressés et simulés, assez courageux pour les démasquer, trop prévoyant pour ne pas comprendre l'inefficacité des complots et des soulèvements partiels et pour ne pas leur préférer les procédés de propagande et de persuasion. « Trouver le moyen, écrira-t-il en 1800, de concilier le pouvoir qu'on doit accorder au roi après tant de révolutions avec la portion de liberté dont la nation doit jouir et avec les intérêts de tous, voilà le problème. » Et il ajoute que le meilleur moyen de faire au royalisme des prosélytes, « c'est de ne décourager personne », entendant par là qu'il faut convertir plutôt que frapper. L'homme qui raisonne ainsi, alors que tant d'autres, malgré les leçons antérieures, persistent à conseiller au roi les moyens révolutionnaires, châtiments et vengeances, n'est pas le premier venu. »

De même que l'auteur manquait de renseignements sur les origines de l'abbé Barthélemy André dit « de La Marre », de même il ignore par suite de quelles circonstances il avait été conduit à proposer ses services à Louis XVIII ou celui-ci à les lui demander. « Ce qui est certain, ajoute-t-il, c'est que, dès le début de 1797, il possédait l'entière confiance du roi et celle du comte d'Avaray. » Si réellement il eut été bibliothécaire de Louis XVI, comme j'en ai émis l'hypothèse, rien d'étonnant alors qu'il fût en relation avec le comte de Provence et qu'il se soit attaché à la cause de la monarchie.

Venu à Blankenbourg à cette époque, déjà il y avait suggéré l'idée d'une tentative auprès du plus illustre des généraux de la république et si bien persuadé le roi de l'excellence de cette idée, qu'en se séparant de lui le 29 janvier, pour retourner en France en passant par l'Angleterre, où il était chargé de seconder une négociation engagée entre les agents de Paris et

divers membres du directoire et du corps législatif, il emportait un pouvoir signé du roi et ainsi conçu : « J'autorise le porteur du présent billet à entrer en mon nom en relations avec le général Bonaparte. »

Le triomphe républicain du 18 fructidor vint brusquement entraver ou du moins retarder la mise à exécution de cette tentative. « Dans cette nuit cruelle, écrira quelques jours plus tard au roi proscrit l'abbé André qui s'était réfugié en Suisse, toutes nos espérances se sont évanouies, nos plans détruits, nos projets renversés. Il faudra du temps pour se relever et surtout de la prudence. » Enfin, revenant à l'idée qui depuis si longtemps le hantait, il ajoutait sur un ton mi-sérieux, mi-plaisant : « Il y a longtemps que je me creuse la tête pour trouver le moyen d'arriver à Bonaparte. Je n'en vois qu'un : ce serait de trouver un Polonais, digne de votre confiance et assez adroit pour tenter l'aventure. »

Un peu plus tard, et poursuivant toujours le même but, il soumettait à l'agrément de Louis XVIII, en le sollicitant de l'y aider, une autre voie : agir sur le général par l'intermédiaire de sa femme Joséphine, avec qui beaucoup de royalistes étaient liés. Ce qu'on disait de son influence permettait d'espérer que son concours serait efficace. Cette proposition fut trouvée merveilleuse par le roi et d'Avaray, ils l'adoptèrent avec enthousiasme. Un avenir prochain devait déjouer ce dessein.

A la fin de janvier 1800, nous voyons notre agent royal, qui n'est plus connu que sous le nom de « de La Marre », débarquant à Mitau où il avait fait une apparition un an avant. Il y vient soumettre au roi proscrit de nouveaux projets, dont ses passages en Angleterre et en France, ses conversations avec des royalistes, ses observations personnelles lui ont démontré la nécessité et notamment, de concert avec son ami Royer-Collard, dit « Aubert », l'établissement à Paris d'un conseil royal. Le prince lui accorda tous les pouvoirs qu'il lui demandait et le droit de recruter pour le mieux avec Royer-Collard, les membres de son conseil ; de plus il les mit tous deux en état de négocier, en écrivant lui-même à Bonaparte et à divers hommes influents, ou, si la négociation échouait, de provoquer un vaste soulèvement intérieur.

Les écrits rédigés à la requête de l'abbé André, forment un volumineux manuscrit, nous dit E. Daudet. On y trouve les instructions les plus détaillées, des pouvoirs positifs ou éventuels, des lettres pour Bonaparte, le consul Lebrun, le général

Moreau, etc. — Du tout il résulte que c'est un vaste plan d'ensemble, qu'avec l'aide de « Aubert », il était chargé de mettre sur pied, lequel avait pour but principal la formation à Paris, d'un conseil pourvu de tous les moyens pour négocier soit avec le premier consul, soit avec des personnages importants, en vue du rétablissement de la monarchie, ou pour renverser par les armes le gouvernement consulaire, proclamer le roi et gouverner jusqu'à son arrivée.

De retour à Paris au commencement d'avril et après s'être arrêté à Augsbourg où il siègeait à l'occasion, l'abbé de La Marre se mit de suite à l'œuvre et grâce au travail préparatoire auquel en son absence, s'était livré Royer-Collard, il ne fallut que quelques jours pour mettre le conseil sur pied et à la fin d'avril les diverses mesures étaient arrêtées.

Laissant se poursuivre pendant près de trois ans, démarches et négociations sans nombre, que des entraves nouvelles toujours empêchaient d'aboutir, puis les derniers espoirs de Louis XVIII se dissiper à la suite de la réponse décourageante du Corse et des tentatives que ce dernier fit auprès de lui, non pour lui rendre sa couronne, mais pour obtenir qu'il y renonçât, nous revoyons enfin notre compatriote, le fidèle abbé de La Marre comme l'appelle Daudet, quitter le 4 mars 1803 sa résidence de Varsovie et se diriger sur l'Angleterre. Le roi proscrit le chargeait d'aller faire connaître au comte d'Artois son frère, sa fière réplique à Bonaparte et tout ce qui s'était passé.

Barthélemy André, dans son ardent désir du rétablissement de la monarchie, s'étant attaché à l'espérance de faire remplir au premier consul, en faveur des Bourbons, le rôle de Monk, le restaurateur des Stuarts, ne s'abusait que trop sur les sentiments du futur empereur ; les évènements se chargèrent de le détromper.

Louis Pfister.

Le Collège de Saint-Nicolas d'Annecy

EN AVIGNON

(Suite)

Catalogue de MM. les Collégiés depuis 1705, selon les diocèses

ANNECY

Il faut remarquer que les huit places d'Annecy ont vaqué depuis l'an 1702 jusqu'à l'an 1724.

Pierre-François de Sales,	entré le	29 mars	1724, sorti le	2 févr. 1727
Claude-François de Lachinal,	—	—	—	27 sept. 1725
Nicolas du Max,	—	—	—	7 déc. 1724
François Favre,	—	—	—	23 juill. 1726
Jacques-François du Crest,	—	—	—	4 févr. 1725
Philippe-Antoine Nouvellet,	—	—	—	12 août 1729
Jean-Claude Buchard,	—	—	—	—
André Ribiollet,	—	—	—	6 juill. 1728
Claude-Louis de Lachinal,	—	27 avril	1725 —	2 juill. 1729
Henry-Josh du Frenay de Monargue,	—	17 avril	1725 —	26 sept. 1730
Etienne Marchant,	—	14 oct.	1726 —	24 sept. 1734
Joseph Grillery,	—	29 nov.	1726 —	5 juill. 1730
André-Franç^{s}-Constantin de Moussy,	—	7 nov.	1727, mort le	22 mars 1731
Jean-François Reverdy,	—	21 nov.	1728, sorti le	2 juin 1730
Jean-Antoine Burdin,	—	22 oct.	1729 —	21 oct. 1733
François de Ronzier,	—	—	—	21 oct. 1735
Philibert Buchard,	—	7 nov.	1729 —	4 oct. 1732
François Guillet,	—	27 oct.	1730 —	19 juill. 1734
Gaspard Burnod,	—	27 oct.	1730 —	8 mars 1733
Joseph Grandin,	—	27 oct.	1731 —	25 juin 1736
Maurice Bouvier,	—	27 oct.	1731 —	25 janv. 1737
François Courtois,	—	20 oct.	1731 —	30 avril 1735
Jean-Michel Donzier,	—	20 jan.	1734 —	22 mai 1739
François Lachenal,	—	28 oct.	1734 —	11 oct. 1738
Antoine Faurax,	—	28 oct.	1734 —	22 juin 1738
Josh-Laurt-Constantn de Moussy,	—	13 sept.	1735, —	4 juin 1742
Jean-Michel de la Charrière,	—	—	—	14 juill. 1740
Jean-Jacques Rouch,	—	25 oct.	1735 —	3 oct. 1740
Prosper-Claude Paget,	—	26 nov.	1736 —	25 juin 1738
François-Ferdinand Jacquier,	—	2 déc.	1737 —	22 juill. 1740
Joseph du Parc,	—	2 oct.	1738 —	27 déc. 1743
Jean Germain,	—	4 oct.	1738 —	23 juill. 1740
Antoine Nicollin,	—	22 oct.	1738 —	2 nov. 1739
Jacques Floccard,	—	26 mai	1739 —	14 juill. 1743

Jean-Aimé Veizi,	entré le	26 jan. 1740	sorti le	22 mai 1745
Joseph-Marie Montréal,	—	20 oct. 1740	—	26 sept. 1744
Joseph-Emmanuel Gillot,	—	23 oct. 1740	—	26 sept. 1744
Claude-Aimé Mauris,	—	7 nov. 1740	—	22 mai 1745
Jean Masson,	—	2 nov. 1741	—	23 juill. 1745
Pierre-François de Roget de Cevin,	—	6 nov. 1742	—	29 mai 1748
Etienne Rossillon,	—	25 oct. 1743	—	7 juill. 1748
Dominique Depolier,	—	25 avr. 1744	—	26 avril 1749
Nicolas Desrippes,	—	27 oct. 1744	—	7 juill. 1748
Antoine de Roget de Cevin,	—	22 oct. 1745	—	26 janv. 1748
Sigismond-Christin Pevand,	—	29 sept. 1745	—	16 mai 1751
Bernard Desmaisons,	—	30 sept. 1745	—	28 sept. 1748
Joseph-Philibert Nicollin,	—	30 sept. 1745	—	8 avril 1749
Joseph Terrier,	—	18 oct. 1748	—	27 janv. 1753
Claude-Aimé David,	—	23 oct. 1748	—	20 mai 1753
Jacques Despine,	—	23 oct. 1748	—	août 1753
Joseph de Mouxy de Planchamp, (mis dehors).	—	3 nov. 1748	—	9 juin 1750
Prosper Petel,	—	24 déc. 1748	—	27 jan. 1753
Mathieu Baud,	—	27 jan. 1749	—	
Jean-Claude Carron,	—	6 fév. 1749	—	
Michel Arnaud,	—	24 sept. 1749	—	
Laurent Grillet,	—	23 oct. 1749	—	1755
François Rolland,	—	1 nov. 1749	—	1755
Claude-Marin Pissard,	—	26 oct. 1750	—	mai 1756
Vincent-Gaspard-Xavier de Loys,	—	23 oct. 1751	—	1755
Charles-Aimable Daviet de Foncenex,	—	1 juin 1753	—	24 oct. 1757
Prosper Crochon,	—	29 sept. 1753	—	23 fév. 1754
(ne se croyait pas appelé à l'état ecclésiastique).				
Bernard Picholet,	entré le	10 oct. 1753	—	24 oct. 1757
Jean-Marin Pissard,	—	10 oct. 1753	—	5 avr. 1759
Jean-Antoine de la Place,	—	16 oct. 1755	—	24 mai 1758
Pierre-François Morel,	—	16 oct. 1755	—	13 juin 1759
Jean-Claude-Gabriel Garnier,	—	26 oct. 1755	—	20 oct. ?
Michel-Joseph Fuljod,	—	19 oct. 1755	—	2 août 1759
Pierre-Marius Rossillon,	—	2 nov. 1756	—	20 juill. 1761
Charles Antoine de Montvagnard,	—	29 nov. 1757	—	15 sept. 1759
Jean-François Garbillon, (mort au collège).	—	2 déc. 1757	—	17 oct. 1758
François de Blanlys d'Elis,	—	10 oct. 1758		
Jean-Georges Dubouloz,	—	24 mars 1759		
Louis Hoqueret,	—	—	—	21 mars 1762
François Dufour,	—	23 oct. 1759	—	—
Jacques-Francis Milleret,	—	—	—	—
Claude-Marie Ferrer,	—	—		
Charles-Louis Baudé.	—	21 oct. 1760		
Joseph-Baptiste Bouvard (?)	—	18 nov. 1761		
Jean-Joseph Croset,	—	21 sep. 1762		
Jean-Claude Genoux,	—	—		
Pierre Fornod (?)	—	22 oct. 1762		

Jean-François Dadaz,	entré le	13 nov. 1762		
Jean-Baptiste Lacombe,	—	24 nov. 1763		
Michel Triquet,	—	10 oct. 1764	sorti le	août 1768
(ayant quitté l'habit ecclésiastique).				
Jean-Benoît Chevrier,	—	23 oct. 1764	—	nov. 1768
François Cathiard,	—	—	—	jan. 1768
Paul-François Genin,	—	15 fév. 1766	—	25 oct. 1770
Jean-Joseph Croset,	—	23 sep. 1766	—	10 sept. 1767
Marie-Alexandre Burdin,	—	--	—	28 avril 1767
(mis dehors).				
Jean-François Perret,	—	22 nov. 1767	—	13 juin 1772
Gaspard-Philibert de Fesson,	—	—	—	29 oct. 1768
(réclamé par ses parents).				
Marie-Etienne Curtet,	—	—	—	12 oct. 1771
Jean-Pierre Sage,	—	28 nov. 1767	—	13 avril 1773
(mis dehors).				
Claude Veyrat,	—	19 oct. 1768	—	13 avril 1773
Pierre-François Guillet,	—	19 oct. 1769	—	10 oct. 1772
Jean-François Duc,	—	--	—	18 juin 1774
Jean-Charles Dussolier,	—	—	—	23 juin 1772
Marie-Alexandre Burdin,	rentré le	31 oct. 1770	—	28 août 1773
(mis dehors).				
Jean Charcot,	entré le	13 oct. 1772	—	17 juin 1776
Jean Lacombe,	—	—	—	18 avril 1773
(mis dehors).				
Marie-Claude-Louis de Regard,	—	16 nov. 1772	—	9 juin 1776
(mis dehors).				
Georges Germain,	—	20 oct. 1773	—	27 juin 1775
(mis dehors).				
Claude Perrin,	—	—	—	7 juin 1779
Jean-François Thonin,	—	—	—	—
Joseph Duport,	—	—	—	17 juin 1776
André-Marie Maistre,	—	21 oct. 1773	—	12 juil. 1778
(mis dehors)				
Jean-Joseph Raphet,	—	27 oct. 1774	—	2 mars 1779
François Montréal,	—	12 oct. 1775	—	13 juil. 1776
(ne voulut pas être ecclésiastique).				
Marin-François Pissard,	—	15 oct. 1776	—	16 fév. 1780
Jacques Maniglier,	—	—	—	5 août 1780
Claude-Marie Duc,	—	13 oct. 1776	—	3 août 1780
Jean Chapuis,	—	—	—	—
Jean-Claude Songeon,	—	12 oct. 1779,	—	24 mars 1782
(mis dehors).				
François Favre,	—	—	—	—
Nicolas Anthonioz,	—	—	—	26 mai 1783
(mis dehors).				
Joseph-François Malinjoz,	—	19 fév. 1780	—	4 fév. 1781
(mis dehors).				
François Godet,	—	4 oct. 1780	—	22 jan. 1784
Joseph Duc,	—	11 oct. 1780	—	24 juin 1784

Jean-Baptiste Domenjoud.	entré le	11 oct. 1780	sorti le	22 juin 1786
Joseph-Louis Boch,	—	—		28 avril 1783
Jean-François Fichet,	—	20 mars 1781	—	30 sept. 1784
Michel Audé.	—	27 oct. 1782	—	
André-Marie Montréal.	—	—		22 juin 1786
Jean-François de Rolland,	—	3 nov. 1783	—	
Pierre-Marie Gerdil,	—	21 oct. 1784	—	
Victor Ballaloud,	—	—	—	
Etienne Cathiard,	—	—	—	
Joseph Carlin,	—	18 oct. 1785	—	

Chambéry

Claude-François Charrot, (mis dehors).	entré le	19 oct. 1720,	sorti le	22 nov. 1712
Louis Girod.	—	20 sep. 1723	—	20 oct. 1728
Jean Hugonnier,	—	2 déc. 1725	—	4 mars 1725
Daniel Sage,	—	7 déc. 1723	—	28 sep. 1727
Charles Sonnier,	—	26 jan. 1725	—	7 mai 1726
Claude-François Planaz,	—	5 nov. 1727	—	26 sep. 1730
Joseph Chabert,	—	20 déc. 1730	—	20 mai 1730
Gaspard-François Cholet,	—	3 oct. 1731	—	28 août 1736
Pierre Revil,	—	22 oct. 1732	—	8 juill. 1733
Jean-Antoine Vectier,	—	9 oct. 1733	—	22 sep 1739
François Laurent,	—	15 déc. 1736	—	25 déc. 1740
Pierre Morel,		15 déc. 1739	—	30 sep. 1745
Joseph Gagnère,	—	20 jan. 1742	—	17 avril 1746
Aimé-Marie Dichat,	—	13 oct. 1745	—	mars 1751
Victor Giraud,	—	26 oct. 1746	—	28 sep. 1748
Antoine Basin,	—	13 oct. 1748	—	
Michel Didier, (mis dehors).	—	3 nov. 1751	—	23 fév. 1757
Joseph Martin, (mis dehors).	—	6 mars 1754	—	9 avril 1756
Martin Blard,	—	23 mai 1757	—	5 avril 1759
Claude Perrière d'Aix, (mis dehors).	—	23 oct. 1759	—	3 mai 1759
Marie-Michel Perret, (mis dehors).	—	30 oct. 1759	—	12 août 1760
Melchior Gariod,	—	24 nov. 1759	—	
Louis Ginet,	—	4 avril 1761	—	
Pierre Defanis,	—	4 mai 1763,	sorti le	?
Vincent Voyron,	—	23 oct. 1764	—	
Jacques-François Mayan, (mis dehors).	—	27 déc. 1768	—	12 oct. 1771
Charles Domenget, (mis dehors).	—	3 fév. 1769	—	fév. 1770
Maurice-Frédéric Fleury,	—	18 fév. 1771	—	
Louis-Marie de Butet du Bourget,	—	31 juil. 1779	—	24 juin 1779
Jacques Domenget,	—	17 nov. 1772	—	25 mars 1776

Jean-Antoine La Salle, (mis dehors).	entré le	2 mai 1776	sorti le	13 sept. 1777
Charles-François Bodevin,	—	16 oct. 1776	—	4 juill. 1780
Claude Trolliet,	—	20 déc. 1778	—	24 juill. 1781
Michel Brunet, (mis dehors).	—	8 nov. 1780	—	19 fév. 1783
Pierre de Ville,	—	27 oct. 1781	—	3 mars 1783
François-Louis Mollot,	—	19 oct. 1783	—	
Charles Gruat,	—	19 oct. 1783	—	15 janv. 1785
Desgeorges,	—	30 avril 1785	—	

Le 22 novembre 1712, jour de Sainte-Cécile, Mgr Salviati, vice-légat, ayant renvoyé les sieurs Symond, de Maurienne, et Scarrolo, de Savone, dix autres collégiés voulurent sortir du collège pour soutenir les deux qui en avaient été mis dehors, ce que ayant sû, le dit Mgr Vice-légat ne voulut pas qu'on les reçut dans le collège, et ils en furent ainsi tous exclus : c'étaient MM. Lavagna, Doulhon, Bardonnèche, Charrot, Grassi, Guichard, Blache, Bron, Matty et Martin.

Il y eut ordre de la S. C. de Propagande à Mgr le Vice-légat de ne les plus recevoir.

Maurienne

Jean-Baptiste Symond, (mis dehors).	entré le	3 oct. 1710,	sorti le	22 nov. 1712
Jacques Martin, (mis dehors).	—	25 oct. 1712	—	—
Jean-Pierre Rosaz,	—	2 oct. 1714	—	6 nov. 1719
Pierre Sambuis,	—	—	—	7 juin 1720
Claude-François Borelly,	—	2 nov. 1719	—	31 mai 1722
Jean-Baptiste Grange,	—	16 juil. 1719	—	17 août 1725
Pierre du Pré,	—	26 août 1723	—	27 juill. 1729
Joseph Rinol,	—	22 oct. 1725	—	14 juin 1730
Antoine-Louis Germain,	—	5 déc. 1729	—	30 avril 1735
Antoine Motton,	—	9 oct. 1730	—	29 août 1734
Jean-Antoine du Pré,	—	9 nov. 1733	—	22 mai 1737
Jean-François Carron,	—	27 nov. 1734	—	4 août 1735
Landry Turbil,	—	24 oct. 1735	—	2 nov. 1739
Noël Rambaud,	—	22 mai 1737	—	20 juill. 1740
Jean Buissier,	—	17 nov. 1739	—	7 juill. 1744
Joseph Solard,	—	20 nov. 1740	—	23 juin 1745
Jean-Baptiste Borellin,	—	17 oct. 1744.	—	22 déc. 1748
Louis-François Truchet, (mis dehors).	—	17 oct. 1745	—	sept. 1749
Jean-Claude Carron,	—	6 fév. 1749	—	20 mai 1753
Michel Arnaud, (mis dehors).	—	24 sep. 1749	—	1 avril 1750
Pierre Freney,	—	14 oct. 1750	—	1754
Antoine-Ferdinand Rapin, (pour embrasser l'état religieux).	—	11 oct. 1753	—	28 août 1756
Jean-Pierre Sibué,	—	27 oct. 1754	—	15 sep. 1759

Louis Darve,	entré le 19 sep. 1756	sorti le 2 août 1761		
Jean-Baptiste Bérard,	— 4 nov. 1759	—		
Jean-Jacques Léglise,	— 30 oct. 1761	—		
Jean-François Perrin,	— 18 nov. 1763	—		
Jacques Clert,	— 9 nov. 1767	—	6 avril 1773	
Jean-Dominique Riond,	— 9 nov. 1767	—	—	
Joseph Borivent,	— 29 sep. 1773	—	23 mai 1778	
Joseph Rivol, (mis dehors).	— 29 sep. 1773	—	11 août 1775	
Claraz,	— 1782	—	22 juin 1786	
Huiseind,	— 1782	—	28 sep. 1786	

(A suivre.)

François MIQUET.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Associazione fra oriundi Savoiardi e Nizzardi italiani.

Nous avons reçu le bulletin n° 7, portant la date de décembre 1917 (72 pages). Il donne une liste très intéressante des Savoyards qui ont obtenu des distinctions pour leur conduite pendant la guerre. On relève dans cette liste 9 médailles d'argent et 4 médailles de bronze à la valeur militaire.

A signaler une émouvante biographie du général Gustave Rubin de Cervens, due à la plume du Comte de Sonnaz.

Le Président de l'Association rappelle aussi quelques souvenirs du général Borson, dont il retrace sommairement la carrière.

Enfin, deux articles nécrologiques concernent des Savoyards : le commandeur Louis de Lachenal, préfet d'Avellino, mort le 17 novembre 1917 et le comte Fernand de Barral de Montauvrard, décédé le 14 janvier 1917.

Excellente publication, toujours agréable à parcourir.

*
* *

Vers l'Italie. — La percée du Mont-Blanc, par Alfred ANTHONIOZ, Genève, Wyss et Duchêne, 1918, in-8°, 23 p.

Notre actif confrère préconise « la création d'une grande artère mettant en communication directe l'Italie et la France par le tunnel du Mont-Blanc. » Il cite, à l'appui de sa thèse, les opinions des ingénieurs et des hommes d'Etat des deux pays; il donne des chiffres et ne néglige rien pour convaincre le lecteur.

Souhaitons que cette brochure ait plus de succès que celles qui l'ont précédée au sujet de la même question.

*
* *

Les comparaisons de Saint François de Sales dans l'Introduction à la Vie dévote, par le Chanoine A. SERVETTAZ, Annecy, imprimerie Commerciale, 1918, in-8°, 54 p.

C'est une idée originale, que celle de grouper par tableaux les images et comparaisons qu'on trouve dans l'*Introduction à la Vie dévote*. M. l'abbé Servettaz s'est acquitté de cette tâche avec talent. Il répartit en trois groupes les comparaisons tirées des trois règnes de la nature ; animal, végétal, minéral ou inorganique. Dans cette dernière catégorie, il range « la vicissitude

des saisons », le luth, l'horloge, l'histoire, et tout ce qui n'a pas trouvé place dans les deux autres.

Il y a aussi des comparaisons empruntées à l'ordre surnaturel et à la Sainte-Ecriture.

L'auteur donne un souvenir aux précurseurs et successeurs de saint François de Sales, — saint François d'Assise et Rousseau, — qui, « chacun à sa manière et sur des autels très dissemblables » célébrèrent le culte de la nature. On voit que M. Servettaz a beaucoup lu et beaucoup retenu. Son travail est instructif et édifiant. Il ne manque, d'ailleurs, ni d'agrément ni d'habileté dans l'exposition.

* * *

M. Ferrero. I. **La France veut-elle garder la Savoie?** 1 vol. in-8°, 277 p. — II. **Genève, Gex et Savoie. Neutralité douanière. Les Zones franches**, 1 vol. in-8°, 258 p. — III. **Annexes**, 1 vol. in-8°, 197 p. Laval, imprimerie L. Barnéoud, 1918.

Depuis son détachement de la Savoie, en 1535, Genève s'est trouvée, au point de vue économique, dans une situation fausse, d'où elle a toujours essayé de sortir. Entourée de tous côtés par des voisins gênants, dont elle a besoin pour se ravitailler, elle ne laissa échapper aucune circonstance ni aucun prétexte pour se donner de l'air et se désenclaver. Quand on n'est pas le plus fort, il faut être le plus adroit. La diplomatie genevoise, « avec une habileté proverbiale », a mis en action cet adage. Elle a, d'ailleurs, bon appétit. Tantôt il lui faut « un agrandissement considérable, jugé nécessaire pour présenter à la Suisse un co-Etat capable de contribuer à sa considération » ; tantôt « il lui paraît très convenable que tout ce qui est sur la rive droite de l'Arve, soit suisse » ; à un moment donné, elle se contente de « ce petit territoire stérile » qu'on appelle le pays de Gex et « que sa position semble destiner à appartenir à la Suisse » ou de « *ce mouchoir* qui s'étend depuis Bonneville sur la rive gauche de l'Arve et du Rhône ». Elle pousse même la modestie jusqu'à dire : « N'allez pas être divisés sur la question du trop ou du trop peu, sur les Usses, le Fier ou le Vuache, sur Filly ou la Dranse, etc. Prenons ce que nous pourrons avoir, et disons grand merci ! » Toujours prendre, ne rien donner, ne jamais rendre, telle fut, dit M. Ferrero, la règle de conduite des Genevois. Non sans malice, il étudie et met à nu les intrigues et les ruses de ces avides voisins, *lassant leurs adversaires* par une patience et une ténacité que rien ne décourage. Il nous montre, au moment de l'élaboration des traités de 1814-1815, les délégués de Genève (Pictet de Rochemont, François d'Yvernois, Eynard), écoutant aux portes, furetant partout, falsifiant des documents, modifiant leurs attitudes et leurs demandes suivant les circonstances, mettant même au service de leur cause les bonnes grâces de Mmes Eynard et d'Ivernois, multipliant les démarches auprès des plénipotentiaires des quatre puissances alliées (Russie, Prusse, Autriche et Angleterre) et finalement les influençant assez pour que leurs opinions fussent représentées et débattues au Congrès comme s'ils y avaient personnellement assisté. C'est par ces procédés qu'après avoir réclamé trois fois le pays de Gex, le Chablais, le Faucigny, plus des indemnités de guerre, ils obtinrent dix-sept communes savoyardes, « la langue de Versoix » et l'extension de la neutralité helvétique à la Savoie du Nord. M. Ferrero dit que cette neutralité fut surtout établie au profit de la Sardaigne, par conséquent au profit de la France substituée à la Sardaigne

depuis l'annexion de 1860, et que la puissance bénéficiaire a le droit d'y renoncer. Mais, même s'il reste un doute à cet égard, la neutralité qui donne à la Suisse le droit d'occuper militairement notre pays apparaît aujourd'hui comme une source d'odieuses vexations, comme une intolérable restriction à la souveraineté de la France sur la Savoie et comme l'amorce d'une annexion définitive que Genève a toujours rêvée et que ses dirigeants n'ont jamais perdue de vue [1]. Il faut supprimer cette servitude. Ainsi se justifie le titre du volume. Ce livre n'est pas une dissertation académique et platonique : c'est un livre probant et convaincant, qui a la portée d'un acte de courage; il dit nettement ce qui est à dire, et notre Gouvernement doit savoir ce qui lui reste à faire.

Si, dans le premier volume, M. Ferrero fait œuvre d'historien, dans le second il présente une véritable étude d'économie politique sur le régime des zones douanières. Il a lu tous les ouvrages relatifs à la question qu'il traite et il se les est assimilés de manière à en citer, au moment opportun, tous extraits utiles.

Les abus des zones occupent, dans cette étude, une large place, ainsi que les ennuis, petits et grands, que le régime actuel occasionne, surtout depuis la guerre. La pénétration des produits austro-allemands sans droits d'entrée et sans contrôle, la contrebande sur les blés et farines, le trafic des certificats d'origine et des acquits-à-caution, les déclarations mensongères, tous les méfaits de l'admission temporaire et tous les genres de fraude sont passés en revue. Le procès est instruit dans les règles et la condamnation est annoncée : Zonien, tu dois mourir ! Seulement, cette mort doit être un suicide. Et voilà le *hic !* Pour persuader au condamné qu'il doit se sacrifier, M. Ferrero lui promet « la tasse et la pipe à bon marché ». Ce résultat serait obtenu par un système de bons de franchise ingénieusement conçu pour faire bénéficier les ci-devant zoniens d'une réduction de droits sur certaines denrées.

Mais ne nous leurrons pas sur ces combinaisons : ce ne sont que des expédients. La Zone contrariant Genève et Genève se débattant contre la Zone rappellent trop la fable des *Membres et de l'estomac*. Le malaise durera jusqu'au jour, encore éloigné, mais certain, où la mentalité de cette ville, transformée par l'immigration de plus en plus envahissante des Savoyards et des Gessiens, lui fera comprendre qu'elle doit spontanément accepter les mêmes lois que son entourage et redevenir le chef-lieu politique du département du Léman reconstitué.

Le troisième volume, ainsi que son titre l'indique, est uniquement consacré à la publication des documents recueillis par M. Ferrero pour appuyer ses dires. Il témoigne des soins et du zèle avec lesquels les recherches ont été faites. Ce labeur énorme n'a pas empêché certain folliculaire genevois de traiter d'*ignare* l'économiste compétent, le polémiste inlassable, un peu acerbe, auquel nous devons l'étude la plus complète qui ait paru sur les zones. Mais injurier n'est pas répondre, et s'il est un point sur lequel tout le monde peut être d'accord, c'est que l'auteur ne manque ni de talent ni de connaissances — et qu'il sait s'en servir.

François MIQUET.

1. La Suisse ferait tomber cette accusation si elle prenait elle-même l'initiative d'une demande de suppression de la zone militaire et ce beau geste ne pourrait qu'ajouter à son crédit pour le règlement des questions relatives à la zone douanière.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1918

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ACADÉMIE FLORIMONTANE.

Liste des membres de l'Académie Florimontane. . . . V
Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne* XI
Séances mensuelles : janvier, 1 ; février, 9 ; mars, 14 ; avril, 53 ; mai, 57 ; juin, 60 ; juillet, 101 ; octobre, 133 ; novembre, 138 ; décembre. 141
Notices nécrologiques par M. MIQUET : Gal BORSON, 1 ; S. FRÉZAT, 2 ; Mme V. BORDEAUX, 14 ; MEYER, 53 ; Ant. MANNO, 54 ; F. LAEUFFER, 57 ; Louis MACON, 57 ; J. CARRON, 133 : H. MARULLAZ, 134 ; Commandant DEBARNOT, 134 ; DEBICKI, 134 ; René CROLARD, 134 ; Mme PEROUSE, 138 ; Mme C. ANTHONIOZ, 138 ; Mgr TURINAZ 138 ; Mme REBORD, 141 ; WEITMEN, 141 ; L. RASSAT. 142
Distinctions et félicitations : MM. Eugène RITTER, P. LANGLOIS, Gal BORDEAUX, 3, 60 ; RIÉDER, 3 ; Ch. ANTHONIOZ, 54 ; LETONNELIER, J. et F. SERAND, 58 ; E. BALLEYDIER, 58 ; BLANDIN, 60 ; SAUTIER-THYRION, Dr GALLET, 101 ; H. BLANC, 134 ; MERCIER, 134 ; Ce DOYEN, 134 ; RICHARD, Dr GALLET 138
Compte-rendu financier de l'exercice 1917. 4
Projet de budget pour 1918 5
Questions relatives au domaine de Montrottier 6
Projet de classement de partie du château de Montrottier. 11
Dons à la Florimontane. . 6, 9, 14, 20, 56, 58, 61, 101, 135, 143
Modification des Statuts. 8
Renouvellement de trois membres sortants du Comité. 9
Approbation des Statuts 139
Election des vérificateurs des comptes. 9
Election du bureau pour 1918. 9
Programme du Concours de Poésie et de Beaux-Arts pour 1918 21
Concours de Poésie et de Beaux-Arts pour 1918. — Lauréats . . . 143
MIQUET F. Rapport sur le concours de poésie de 1918. . 147
J. SERAND. Photographies d'anciens membres de la Florimontane . 56
M. L. R. Visite au château de Montrottier. 61, 107

ARCHÉOLOGIE.

MARTEAUX. Sur un ancien menhir près d'Amancy *(Pierre du milieu du monde)*. 13
— Sur un bloc à cupules à Maxilly 19
LETONNELIER. Le bénitier de l'église de Cluses 62
— Une inscription au presbytère d'Arâches. 62
MARTEAUX. Etude sur les villas gallo-romaines du Chablais. 64 114

BIBLIOGRAPHIE.

MIQUET. Quelques raretés bibliographiques. 15, 59
DÉSORMAUX. Sur quelques articles concernant la Savoie 18, 102, 103
A. GAVARD. *Un des grands cavaliers de l'Empire. Le baron Marullaz*, par F. Marullaz 49
MIQUET. *I generali Ettore Guiseppe di Gerbaix di Sonnaz*, par MM. Gonzaga et Gerbaix de Sonnaz. . . 52
MIQUET. Sur le Dictionnaire historique et biographique de la Suisse 60
DÉSORMAUX. Revue bibliographique savoisienne. Divers 95, 98
— *Les Allemands à Saint-Dié*, par Raoul Allier 96
MIQUET. *La neutralisation de la Suisse et de la Savoie*, par Edouard Payen 99
— *Bayonne et les Saints fondateurs de la Visitation*, par le Chanoine Daranaz 99
— *Histoire militaire de la Suisse* 106
M. L. R. *La victoire de très-haut et magnanime prince Emanuel-Philibert duc de Savoie*, par Marc-Claude de Buttet, réimpression par le chevalier d'Arcollières. . . 100
MIQUET. *Associazione fra oriundi Savoiardi e nizzardi italiani*. 174
— *La percée du Mont-Blanc*, par Alfred Anthonioz . . 174
— Les *comparaisons de S. François de Sales dans l'Introduction á la Vie dévote*, par le Chan. A. Servettaz 174
— *La France veut-elle garder la Savoie*, par M. Ferrero 175

BIOGRAPHIE.

MIQUET. Sur le poète Ducis et sur la conférence de M. Coüard 10, 54
BOILLOT. Sur Mgr Rey et l'abbé de Salignac-Fénelon. 10
— Deniers de mariage de Mme de la Chambre. 135
MIQUET. Une Annécienne à Florence : Luisa André 15
— Allemands d'origine savoyarde. 136
— Un précurseur de Raspoutine. 137

DÉSORMAUX. Un livre portant une dédicace de G. Sommeiller. . . . 19
MIQUET. Note sur la jeunesse de Sommeiller 59
LETONNELIER. Sur un fragment de lettre autographe de saint François de Sales 161
PFISTER Louis. Barthélemy André. 165

GRAVURES.

Les Gorges du Fier. Plans et coupes. . 25, 25, 31, 73, 77

HISTOIRE.

MIQUET. Sur l'obtention des titres de noblesse au XVIe siècle 11
— Le *Livre d'Or des Savoyards* 11, 187
LETONNELIER. Sur une ancienne gravure représentant Annecy 11
DUBETTIER. La date de l'ouverture des galeries des Gorges du Fier 15
REBORD. Un souvenir ignoré de saint François de Sales 20
MIQUET. Deux entrées en possession. 32
REBORD. Attentats contre les églises et les personnes ecclésiastiques du diocèse de Genève dans la seconde moitié du XVIIIe siècle 34
LETONNELIER. Voltaire et la Savoie. 36, 79, 120
— Un à-propos patriotique en 1860 135
MIQUET. Sur quelques chansons savoyardes de 1815. 55
MARTEAUX. Sur l'orgue et le clocher de l'abbaye d'Abondance . . . 55
MIQUET. Sur Joseph de Maistre et le tsar Alexandre Ier. 140
LETONNELIER. Costumes de la vallée de l'Arve sous la Révolution et l'Empire. 145
BRUCHET Max. Document inédit concernant le couvent de Sainte-Croix à Annecy. 153
REBORD (Chanoine). Paroisse de Sainte-Catherine au Semnoz. 159
RITTER Eugène Question. 164
LETONNELIER. Les biens fonciers de l'Evêque Pierre Fenouillet . . . 56
MARTEAUX. Sur la table monacale au XVe siècle. 58
MIQUET. En Savoie avant la Révolution : les intendants, 42 ; les clochers du Genevois, 46 ; la ferme du tabac, 47 ; la douane, 86 ; la gabelle du sel et la voiture du sel de Tarentaise, 89 ; routes royales et chemins publics, 91 ; dindonneaux. 92
LETONNELIER. La première imprimerie d'Annecy. . . . 93
— Sur la chute du Mont-Granier, d'après la chronique de Salimbene 103
MIQUET. Le collège de Saint-Nicolas d'Annecy en Avignon 127, 169

HISTOIRE NATURELLE.

A. Crolard. Sur la tourbe. 10
— Sur le développement économique de la Savoie 135
Miquet. Les recherches de M. Miège sur un nouvel engrais phosphaté 16
Gorceix, Le Roux et Moret. Histoire géologique de la formation des Gorges du Fier. 23, 73
Moret. Note de géologie de guerre. 144

LITTÉRATURE ET POÉSIE.

X. Pièce étymologique sur le nom d'Annecy 10
Désormaux. Un détracteur de la Montagne, Chateaubriand et le « Voyage au Mont-Blanc ». 101
Cte Lavorel. Du vrai patois. *On rèlŏ*, poésie 104

PHILOLOGIE.

Désormaux. Considérations sur l'historique du vocable *Savoyard* 17
Letonnelier. Sur le sens du mot *mure*. 62
Marteaux. Communication sur l'évolution des noms familiaux. . . 62
— Sur l'ancien parler, notes relevées dans les chartes 105
— Sur les noms de famille en *al*. 136
— Sur les mots *Ris* et *Quïs* 139
Désormaux. Notes lexicographiques : I. *Rossignol et Rhododendron*, 109; II. Un ancien adjectif savoyard en *-age* : *Ravage*. 112
Désormaux. Sur François de Myozinge *(Miossingien)*. . . . 140, 145
Marteaux Sur quelques lieux dits cadastraux 145
Désormaux. Note étymologique : *Tréson* 156
— Sur un grammairien savoyard. 163

ERRATA.

Page v, ligne 25, au lieu de : Grivaz, chef de bataillon au *107e*, lire : au *170e*.
— 51, ligne 46, au lieu de : Pour glorifier son défenseur de *1914*, lire : de *1814*.
— 94, au lieu de : *vividario* ejusdem..., lire : *viridario*.
— — : in *vividario* predicto, lire .. : *viridario*.
— 98, 1re ligne, au lieu de : 62e bataillons d'*alpins*, lire : *de chasseurs* [1].
— 2e ligne, au lieu de : ... 51e bataillon *de chasseurs*, lire : *d'alpins*.
— ligne 14, au lieu de : chasseur Pétellat, *du 15e*, lire : *du 51e*.

1. « Car le 61e bataillon est un bataillon de chasseurs à pied et non d'alpins. » [Rectifications de l'auteur cité, M. R. Allier.]

Le Directeur-Gérant : Marc. Le Roux.

Annecy, Imprimerie J. Abry. — 24.344

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1919

Cinquante-neuvième Année

ANNECY

Imprimerie J. Abry, Editeur

—

1919

BIBLIOTHEQUE
Pc. 60
12380

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606

par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.

Réorganisée en 1851

par

Louis Bouvier (1819 † 1908). | Jules Philippe (1827 † 1888).
Etienne Machard (1824 † 1887). | Eloi Serand (1826 † 1891).

BIENFAITEURS :

Léon MARÈS (1854 † 1916)

Donateur du château, des collections et du domaine de Montrottier

Dr C. ANDREVETAN (1802 † 1879) | MELVILLE-GLOVER (1834 † 1897)
Dr F. DAGAND (1815 † 1886) | Dr THONION (1830 † 1917)

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi.

Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée.

Alfred-Joseph Bard de Coutance, avocat à Bonneville, soldat faisant fonctions de sergent au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus Rollier, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée).

Louis Grivaz, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Ch. Marteaux ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet ; Max Bruchet ✠ I ✠, archiviste départemental du Nord ; Charles Buttin, archéologue, 3, villa Mozart, à Paris.

Trésorier honoraire : M. Jean Ritz ✠ C ✠ ✠ I, compositeur de musique.

COMITÉ.

Président: M. F. MIQUET ✠ A, receveur honoraire des finances.
Vice-Présidents : MM. Albert CROLARD, député, ingénieur ; Isidore NANCHE ✠ I, chirurgien-dentiste, et J. DÉSORMAUX ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet.
Secrétaire perpétuel : M. Marc LE ROUX ✠ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.
Secrétaire-adjoint : M. G. LETONNELIER ✠ A, archiviste départemental de la Haute-Savoie.
Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.
Bibliothécaire et trésorier : M. François GARDIER ✠.
Membres du Comité : MM. F. CROSET, E. FALLETTI, J. LAVOREL, Gal MAILLOT, Ch. RUPHY.
Revue savoisienne : Directeur de la *Revue:* M. LE ROUX.
Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. LAVOREL, LETONNELIER et MIQUET. — Section scientifique : MM. FLAMARY et LE ROUX. — Section philologique et littéraire : MM. DÉSORMAUX et G. MARTIN.
Domaine de Montrottier. — Conservateur du château : M. J. SERAND ; Econome du domaine : M. Ch. RUPHY.

MEMBRES D'HONNEUR.

DATES d'admission

MM.

1887 ALLART Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève.
1915 BORDEAUX Joseph-Paul-Emile (le général) C ✠ ✠, à Bordeaux.
1913 BORDEAUX Henry ✠ ✠, homme de lettres, 44, rue du Ranelagh, à Paris.
1892 BRUCHET Max ✠ I ✠, archiviste départemental, à Lille (Nord).
1872 CHANTRE Ernest ✠ ✠, ancien sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon, à Fontville par Ecully près Lyon.
1906 COURTOIS D'ARCOLLIÈRES ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1882 DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1915 DONNET Fernand, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts et secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique à Anvers.
1878 DUFOUR Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1910 FRUTTAZ (le chanoine), président de la Société académique d'Aoste.
1914 GERBAIX DE SONNAZ (le comte) G C ✠ G C ✠, ancien ministre plénipotentiaire, sénateur du royaume d'Italie, via San Francesco da Paola, à Turin.
1881 HOLLANDE ✠ I ✠, directeur honoraire de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
1916 MARTIN Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1916 MONTET (de) Albert, à Corseaux (Vaud).
1911 MURET Ernest, professeur de philologie romane à l'Université de Genève.

1917 Pariset Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1916 Pérouse Gabriel ✠ I, archiviste départemental de la Savoie, docteur ès-lettres, à Chambéry.
1916 S. G. Mgr Petit Louis, archevêque d'Athènes.
1915 Plocq Ernest ❋, ingénieur, inspecteur honoraire de l'exploitation aux chemins de fer du Nord, 15, rue Vavin, à Paris.
1881 Revil Joseph ✠ I, docteur ès-sciences, géologue, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 Revon Michel ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, correspondant de l'Institut de France, 3, chemin des Cottages, à Genève.
1914 Van Gennep, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, professeur, 116, Grande Rue, Bourg-la-Reine (Seine).

MEMBRES EFFECTIFS [1].

1910 Adé Henri, architecte, à Annecy.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur général de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1900 Balleydier Louis ✠ I, doyen de la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 Barut Jules ❋, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
1907 Blandin Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
1896 Buttin Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, 3, villa Mozart, à Paris.
1905 Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
1890 Crolard Albert, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1897 Crolard Francis ❋ ✠ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset François ✠, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Dépollier Louis ✠ A, imprimeur, à Annecy.
1896 Désormaux J. ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Despine Antoine (le baron), à Annecy.
1910 Desservétaz Alfred, comptable, à Annecy.
1892 Domenjoud Henri, percepteur en retraite, à Annecy et Sevrier.
1909 Dunand Alexis, rentier, à Annecy.
1915 Falletti Eugène, entrepreneur de travaux publics, à Cran-Gevrier.
1901 Ferrero Marius, conseiller général, à Annecy.
1913 Flamary Antoine ✠ I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine, architecte, à Albigny.
1901 Frey Charles ✠ I, entrepreneur de transports, à Annecy.
1906 Gallet Claudius ❋ ✠ ✠ A, docteur en médecine, à Annecy.
1883 Galliard Louis, docteur en médecine, à Annecy.
1906 Gardier François ✠, à Annecy.
1913 Gavard Adrien (le chanoine), supérieur de l'Ecole de Théologie, à Tessy, par Metz (Haute-Savoie).
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1906 Hérisson Jean ✠ A, imprimeur, à Annecy.
1907 Laeuffer Eugène ✠, directeur de la Manufacture d'Annecy.

1. La liste des membres effectifs a été arrêtée, sur proposition du Comité, par l'Assemblée générale du 23 janvier 1918.

1909 Laeuffer Jean C ✠, rentier, à Annecy.
1916 Langlois Pierre, compositeur de musique, à La Puya, à Annecy.
1905 Lavorel J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 Laydernier Léon ❦ A ❀, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ❦ I. docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston ⚜ ❦ A, archiviste départemental, à Annecy.
1911 Maillot C ✲ ❦ I O ❀, général de brigade du cadre de réserve, à Annecy.
1891 Marteaux Charles ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Martin Georges ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1893 Millet François ❦ A ❀, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 Miquet François ❦ A, receveur honor. des finances, à Annecy (Vovray).
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 Nanche Isidore ❦ I, vice-président de la section d'Annecy du Club-Alpin.
1901 Ogier J.-M. (Mgr), à Talloires.
1906 Orlyé Philibert (d') ❀, propriétaire, maire de Menthon-St-Bernard.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris et à Menthon-St-Bernard.
1911 Périn Louis ✲, sous-intendant militaire de 2e classe, honoraire, à Annecy.
1915 Pfister Louis, organiste de la cathédrale, à Annecy.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) ❦ I O ✠, proton. ap., chan. hon., à Thonon.
1897 Raillon Fleury ❦ I, architecte départemental, à Annecy.
1913 Rebord Charles (le chanoine), prévôt de la Cathédrale, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1901 Richard Jean ❀, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean ✠ C ✠ ❦ I, compositeur de musique, Annecy.
1894 Robert Victor ❀, à Annecy.
1908 Ruffier Ernest ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
1908 Serand François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1908 Servettaz Claudius ❦ A, professeur à l'École supérieure d'Annecy.
1874 Tissot (l'abbé), curé de Cluses.
1904 Varay François ✲ ⚜, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie italien (Brigade du Roi).
1919 Andre Léon ❦ A, directeur de la filature de Sainte-Claire, Annecy.
1912 Anthonioz Alfred ✠ ❦ A ❀, industriel, à Genève.
1910 Anthonioz Charles ✲ ⚜ ❦ A, sculpteur, 11, rue du marché, à Evian.
1911 Badin Charles, négociant, à Annecy.
1916 Blanc Henri ✲ ⚜, étudiant en droit, à Chambéry.
1912 Bouchet Claudius ⚜, négociant, à Annecy.
1913 Briffaz François, docteur en médecine, à Bonneville.
1912 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.

1919 Brunier Georges, procureur de la République, Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
1903 Carlé Henri, capitaine d'infanterie, 29, avenue Jules Ferry, à Montluçon. (Allier).
1895 Carnot François ✻ ⛃, ancien député, ingénieur des Arts et Manufactures, 8, avenue Montespan, à Paris.
1909 Carrier Maurice, avoué, à Bonneville.
1919 Chappaz Léon, agent d'affaires, La Côte-d'Hyot.
1913 Cholley André ⚔, professeur agrégé au Lycée Berthollet, Annecy.
1909 Cochon Jules ✻ ❦ O I ⛃, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, 5, avenue de Savoie, à Chambéry.
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel ❦ A, directeur du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1906 Croyn A. ✻ ❦ I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1916 Curral, avocat, à Bonneville.
1907 Denarié Jean, notaire, à Annecy.
1906 Deschamps ⛃, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1919 Doyen O ✻ ⚔, commandant de chasseurs alpins, Annecy.
1910 Dubettier Ernest, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1912 Dufournet Antoine (abbé) ❦ A, ancien professeur, 109, Grand'Rue, à Nogent-sur-Marne.
1919 Duparc Emile, agent d'assurances, Annecy.
1913 Dussaugey Ernest, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1914 Faucigny-Lucinge (le prince de), Belle-Isle-en-Terre (Côtes-du-Nord).
1904 Favre Asghil, propriétaire, à Faverges.
1919 Favre-Félix J., président du tribunal, Annecy.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie, maire de Saint-Jean de Sixt.
1911 Fournier Jacques, ingénieur agronome, à Annecy-le-Vieux.
1908 Gaillard Claudius, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1916 Gourguet Paul, rentier, à Annecy.
1913 Goy (le Dr) ✻ ❦ A, maire de Reignier, sénateur de la Hte-Savoie.
1906 Guinier Philibert ✻ ⛃, inspecteur des Eaux et Forêts, chargé de cours à l'Ecole forestière, à Nancy.
1916 Letestu André, directeur du Haras, à Annecy.
1911 Marchand Francis, avoué à Annecy.
1916 Marquet Fernand, vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
1911 Marullaz François (l'abbé), économe au Grand-Séminaire, Tessy-Metz.
1911 Menthon ✻ ⚔ (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
1914 Mercier Lucien ⚔, inspecteur primaire, à Annecy.
1916 Michaud François, rentier, La Tour de Peilz, Vaud (Suisse).
1899 Monnet (Mlle), à Annecy.
1916 Monnier Jean-Jacques, professeur d'histoire à l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Genève.
1906 Orlyé Jean (d') ⚔, licencié ès-sciences, à Paris.
1912 Ormond Marguerite (Mme), au château de Crevins-Bossey.
1916 Pannetier François, géomètre-expert, Annecy.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.

1916 Paturle Camille, industriel, à Saint-Laurent-du-Pont.
1902 Périllat, ancien administrateur du Bon Marché, 18, avenue de la Bourdonnais, à Paris.
1912 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 Pernoud Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Annecy.
1907 Perravex François ✠ A, inspecteur des postes et télégraphes, à Annecy.
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1912 Perrier de la Bathie, ingénieur-agronome, à Ugine (Savoie).
1916 Perrilliat (le général Arsène), New-Orléans, Louisiana. U. S. A.
1919 Perrissin-Fabert, maire du Grand-Bornand.
1915 Pfister Hubert, agent d'assurances, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1909 Rannaud Marie (le chanoine), à Annecy.
1911 Replat Georges, procureur de la République, à Albertville.
1914 Replat Jacques, directeur de la Société d'assurances « L'Union », à Annecy.
1903 Rey Emile ✠ A (N-I), procureur de la République, à Grenoble.
1912 Robert Louis, employé à la Société générale, à Annecy.
1909 Rosset Marie ✠ I, instituteur honoraire, à Groisy-le-Plot.
1916 Roussy de Sales ✠ ✠ (comte de), à Thorens.
1912 Ruphy Louis, architecte, à Annecy.
1901 Seyssel-Cressieu (le c^te^ Marc de) ✠, château de Musin, par Belley.
1902 Terrier Auguste O ✠ ✠ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, 17, avenue de Tourville, à Paris.
1916 Tissot-Dupont André, industriel, à Paris.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1919 Vinit A., docteur en médecine, Thônes.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

1916 Boillot (l'abbé), curé de Liesle (Doubs).
1915 Coutil Léon, archéologue.
1916 Dunoyer Norbert, à Juvigny.
1916 Emprin (l'abbé), curé de Valezan (Savoie).
1915 Manecy Jules, receveur des douanes en retraite, à Bayonne.
1916 Moret Léon ✠, étudiant en médecine, à Lyon.
1916 Pochat-Baron François (l'abbé), supérieur du collège de Thônes.
1914 Terrier Jean, imprimeur, à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

Amiens. Société des antiquaires de Picardie.
Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'histoire et d'archéologie.
Belley. Le Bugey.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
Cherbourg. Société des sciences naturelles.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère.
— Société des Touristes du Dauphiné.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
— Revue alpine (don).
Macon. Académie des sciences.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moutiers. Académie de la Val-d'Isère.
Nantes. Société des sciences naturelles.
Nice. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
Nimes. Académie du Gard.
Paris. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).

PARIS. Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— L'Homme préhistorique.
— Le Mercure de France.
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.

ÉTRANGER.

AOSTE. Société académique du duché d'Aoste.
BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
— Société d'archéologie.
CINCINNATI (U. S. A.). The Lloyd Library.
FRIBOURG. Société d'histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Bulletin de la Société Zoologique.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
MILAN. Atti della Società italiana di scienze naturali.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
— Société neuchâteloise de géographie.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
SAINT-LOUIS. (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
SION (Valais). La Murithienne.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpino.
URBANA. (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
VÉRONE. Madona Verona (Museo Civico).
WASHINGTON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
WISCONSIN (U. S. A.). Academy of sciences, arts and letters.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoisien.
PARIS. Le Savoyard de Paris.

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée le 15 janvier 1851

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Siège social à Annecy

STATUTS

approuvés par décret du 10 octobre 1918

I. — But et composition de l'Académie.

ARTICLE PREMIER. — L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy, le 15 janvier 1851, pour faire revivre l'ancienne Académie du même nom, créée en cette ville, en 1606, par saint François de Sales et le président Favre.

Elle a porté successivement les titres d'Association, de 1851 à 1861 ; de Société, de 1861 à 1910. et enfin elle a pris celui d'Académie dans son Assemblée générale du 15 janvier 1911.

Son but est de développer les études littéraires, historiques et scientifiques qui se rattachent de près ou de loin à l'ancien duché de Savoie ; de recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire provinciale ; d'augmenter les collections de toute nature du Musée d'Annecy ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et à la prospérité de la grande et de la petite patrie.

Elle prend pour devise cette phrase de Cicéron qui résume bien son esprit : *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* (*De Officiis*, lib., I.)

Elle a été reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896.

ART. 2. — L'Académie a son siège social à Annecy, où elle tient séance le premier mercredi de chaque mois, sauf en août et septembre, ainsi qu'en cas d'empêchement. Tous les mem-

bres résidant à Annecy sont invités, par la voie de la presse ou par lettre, à y assister.

Sa durée est illimitée.

Les procès-verbaux des séances sont publiés dans la *Revue Savoisienne*.

ART. 3. — Comme moyen d'action l'Académie Florimontane a organisé, dès le début, des cours publics, elle a entrepris des fouilles et dirigé des promenades scientifiques ; elle a contribué par ses encouragements ou par ses dons à la fondation de Sociétés ayant pour but de répandre l'instruction ; elle donne des conférences, décerne tous les ans des prix de poésie, d'histoire et de beaux-arts ; elle publie un organe paraissant tous les trois mois : la *Revue Savoisienne* que tous les membres actifs et honoraires reçoivent gratuitement et les membres correspondants moyennant le prix d'abonnement, sauf dispenses autorisées par le Comité.

Elle a favorisé et favorise le développement du Musée d'Annecy depuis 1851, par l'apport de nombreux objets lui appartenant, qui y sont en dépôt, et elle met à la portée du public, moyennant un faible droit d'entrée, les riches collections de son château de Montrottier.

Elle attribue à la Bibliothèque municipale d'Annecy, les livres qui existent en triple dans sa bibliothèque.

ART. 4. — Elle s'interdit toute discussion politique ou religieuse. Elle exclut de ses concours toute polémique ou toute œuvre blessant la morale.

Membres de l'Académie

ART. 5. — L'Académie se compose de membres d'honneur, de membres effectifs, de membres associés et de membres correspondants. Tous doivent être majeurs, et les membres effectifs de nationalité française.

Les membres effectifs constituent l'Académie proprement dite et peuvent seuls prendre part à son administration.

Leur nombre est fixé à 60, dont 50 au moins doivent avoir leur résidence dans l'un des deux cantons d'Annecy.

Ils sont choisis, sur présentation du Comité, parmi les membres associés qui se sont plus particulièrement signalés par leurs travaux et leurs services. Ils paient une cotisation annuelle fixée par l'Assemblée générale, et qui est actuellement de 12 francs.

Les membres associés, dont le nombre ne doit pas dépasser 80, sont choisis parmi les personnes que leurs goûts, leurs études ou leurs travaux désigneront à la préférence de l'Académie. Les candidats doivent présenter une demande écrite, appuyée par deux parrains, qui sera soumise au Comité. Celui-ci statuera sur la demande au scrutin secret et à la majorité des membres présents.

Les demandes qui n'auront pas obtenu la majorité seront considérées comme non avenues et tenues secrètes. Les autres seront soumises à l'Assemblée générale annuelle des membres effectifs qui statuera définitivement, comme il est indiqué ci-après.

Les membres associés prennent part à tous les travaux de l'Académie, assistent aux séances, où ils ont voix consultative seulement, et peuvent devenir membres effectifs.

Ils paient également une cotisation annuelle fixée par l'Assemblée générale et qui est actuellement de 12 francs.

Les membres correspondants, dont le nombre maximum est fixé à 25, sont choisis parmi les personnes n'habitant pas l'un des deux cantons d'Annecy, qui peuvent rendre des services à l'Académie ou collaborer à ses publications. Nommés par l'Assemblée générale, sur présentation du Comité, ils paient une cotisation de 6 francs représentant le prix d'abonnement à la *Revue Savoisienne*, dont le service peut aussi leur être fait gratuitement, après décision du Comité.

Les membres d'honneur, dont le nombre maximum est également fixé à 25, sont choisis parmi les personnages de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui par leurs travaux littéraires ou scientifiques ont attiré spécialement l'attention de l'Académie.

Ce titre honorifique peut être également décerné à des bienfaiteurs de l'Académie.

Les membres d'honneur ne paient aucune cotisation, reçoivent la *Revue Savoisienne* et sont nommés, sur présentation du Comité, par l'Assemblée générale des membres effectifs.

Elections

ART. 6. — Chaque année l'Assemblée générale statutaire de janvier, complètera, le cas échéant, dans les limites prévues, les diverses catégories des membres, par la nomination de nouveaux titulaires.

A cet effet, le Comité présentera à son choix : 1° pour les membres effectifs, une rose de membres associés, comprenant un nombre de noms double de celui des places vacantes.

2° Pour les membres d'honneur, les membres associés et les membres correspondants, une liste des candidats qui auront été présentés et agréés par le Comité pendant le cours de l'année précédente.

L'Assemblée des membres effectifs votera au scrutin secret, et seront admis, jusqu'à concurrence des places disponibles, les candidats qui auront réuni le plus de voix et au moins, après trois tours de scrutin au besoin, les deux tiers des suffrages exprimés. Le vote par correspondance est admis, mais seulement pour les membres effectifs résidant en dehors d'Annecy.

Toute demande d'admission implique l'adhésion sans réserves aux statuts et règlements intérieurs.

Les membres effectifs et associés peuvent racheter leur cotisation annuelle en versant en une fois la somme fixée par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 250 francs.

ART. 7. — La qualité de membre de l'Académie se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée, pour motifs graves, par l'Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents, sur rapport du Comité et les explications du membre intéressé, dûment appelé à les fournir.

Les démissions doivent être adressées par écrit au Président; elles ne produisent leur effet que pour l'année à venir.

ART. 8. — L'Académie nommera toutes commissions qu'elle estimera nécessaires et recrutera ces commissions parmi les membres effectifs et associés. Il lui sera loisible de faire appel à toutes les compétences qu'elle jugera utiles, même en dehors de ses membres.

II. — Administration et fonctionnement.

ART. 9. — L'Académie est administrée par un Président et un Comité composé de 9 membres, élus par l'Assemblée générale des membres effectifs et choisis parmi eux.

L'élection du Président et des membres du Comité a lieu au

bulletin secret, à la majorité absolue des membres présents pour le premier tour, puis à la majorité relative pour le second tour.

Si, par suite de partage égal des voix, un troisième tour est nécessaire, le plus âgé sera nommé de droit.

Le Président est élu pour trois ans ; il est rééligible.

Les membres du Comité sont renouvelables par tiers tous les ans ; ils sont rééligibles et les séries sortantes sont déterminées par le sort. En cas de vacances, le Comité pourvoit au remplacement de ses membres; les nominations doivent être soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée générale.

Les membres du Comité sont tenus d'assister à toutes les réunions. Tout membre manquant à trois séances, sans excuses valables, est considéré comme démissionnaire et il est pourvu à son remplacement par le Comité.

Les membres du Comité ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle. Ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

Le Comité choisit parmi ses membres :

Deux ou trois Vice-Présidents ;

Un Secrétaire ;

Un Secrétaire-adjoint ;

Un Archiviste ;

Un Trésorier ;

Un Bibliothécaire.

Les titulaires de ces fonctions, dont quelques-unes peuvent être réunies ou séparées, suivant l'opportunité, sont élus chaque année, et chacun des autres membres du Comité peut recevoir une délégation spéciale dans l'intérêt de l'Académie.

Des titres honorifiques peuvent être décernés par le Comité à d'anciens membres ou à des bienfaiteurs de l'Académie, dont les noms sont inscrits en tête de la *Revue Savoisienne*.

ART. 10. — Le Président représente l'Académie dans toutes les circonstances ; il fait convoquer les Assemblées, recueille les voix, fait le dépouillement des scrutins, prononce le résultat des votes et l'admission des nouveaux membres.

La police des séances lui appartient ; il donne ou retire la parole et a charge de faire observer strictement les statuts.

Il signe les procès-verbaux des séances avec le Secrétaire, la correspondance importante, et appose son visa sur tous actes émanant du Comité, de l'Académie ou des diverses commissions.

Il fait partie, de droit, de toutes les commissions.

En cas de partage, sa voix est prépondérante.

En cas d'absence du Président, ses fonctions sont remplies par l'un des Vice-Présidents.

ART. 11. — Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances du Comité et de l'Académie, en donne lecture, reçoit, écrit et signe la correspondance ordinaire ; établit le compte-rendu des travaux de l'année et donne connaissance aux intéressés des délibérations qui les concernent.

Il est secondé par le ou les Secrétaires-adjoints, qui le remplacent en cas d'absence.

ART. 12. — L'Archiviste tient à jour le registre du mouvement des membres et rassemble tout ce qui peut intéresser l'histoire et la tradition de l'Académie.

Il classe les manuscrits, les correspondances, les documents divers, diplômes, gravures, médailles et autres collections de l'Académie. Il en a la garde et la responsabilité.

ART. 13. — Le Trésorier perçoit les revenus et produits de toute nature : fermages, cotisations, intérêts de fonds placés, remboursements de créances, prix de vente, etc. ; il poursuit les recouvrements par tous les moyens légaux et solde les dépenses ordonnancées par le Président. Il donne quittances des sommes reçues et se fait délivrer des récépissés chaque fois qu'il règle une facture.

Il doit présenter chaque année, à l'Assemblée générale, les comptes de l'exercice précédent.

ART. 14. — Le Bibliothécaire rédige le catalogue des volumes ou imprimés de toute nature ; il tient un registre de prêts pour constater la date de la sortie et du retour des ouvrages, avec les noms des emprunteurs ; il a, avec l'Archiviste, l'initiative de toutes les dépenses qui leur semblent nécessaires pour assurer le bon entretien et la sécurité des dépôts qui leur sont confiés.

Des règlements spéciaux déterminent l'organisation et le fonctionnement des archives, de la Bibliothèque et des autres services de l'Académie.

Fonctionnement du Comité

ART. 15. — Le Comité a la direction de l'Académie. Il veille à ses intérêts ; il gère et administre ses affaires avec les pouvoirs les plus étendus. C'est ainsi qu'il pourvoit à l'exécution

des mesures adoptées par l'Académie. Ses décisions sont enregistrées.

Le Comité nomme, s'il y a lieu, des employés et fixe leur traitement. Il peut subventionner des entreprises ou des publications utiles.

Aucune proposition d'ordre administratif ne peut être faite à l'Académie sans avoir été préalablement soumise à l'approbation du Comité.

Le Comité se réunit chaque fois qu'il est convoqué par le Président ou sur la demande du quart de ses membres.

Il prend ses décisions à la majorité des voix, mais il ne peut délibérer sans la présence de cinq membres au moins. Ces décisions peuvent toujours être frappées d'appel devant l'Assemblée générale, à qui elles seront soumises, soit par le Président, soit par trois opposants au moins. En attendant la décision de l'Assemblée générale, elles resteront en suspens.

Il est tenu procès-verbal des séances, signé par le Président et le Secrétaire.

Les membres de l'Académie ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Assemblée générale

ART. 16. — L'Assemblée générale des membres effectifs de l'Académie se réunit une fois par an, dans le mois de janvier, et chaque fois qu'elle est convoquée par le Comité ou sur la demande écrite et signée du quart au moins des membres effectifs. Dans ce dernier cas, l'Assemblée demandée aura lieu dans les quinze jours qui suivront le dépôt de la demande.

Son ordre du jour est réglé par le Comité.

Elle entend les rapports sur la gestion du Comité, sur la situation morale et financière de l'Académie.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, et pourvoit au renouvellement des membres du Comité et du Président s'il y a lieu.

L'Assemblée nomme trois vérificateurs des comptes (dont un supplémentaire). Ceux-ci doivent dresser un rapport dont ils donneront lecture à l'Assemblée générale suivante et qui est annexé au compte-rendu.

Les décisions de l'Assemblée sont prises à la majorité des membres présents.

L'Assemblée générale ne peut délibérer que sur les questions inscrites à l'ordre du jour par le Comité.

Elle délibère valablement, quel que soit le nombre des présents.

Toute proposition nécessitant une étude, émanant d'un membre et destinée à être soumise à l'Assemblée générale, doit être adressée par écrit au Comité, quinze jours au moins avant l'Assemblée générale.

Faute de remplir cette obligation, la proposition sera renvoyée au Comité pour avis.

Le rapport annuel et les comptes sont publiés dans la *Revue Savoisienne*, organe de l'Académie et sont adressés, chaque année, à tous les membres, au Préfet du département et au Ministre de l'Intérieur.

ART. 17. — Les dépenses sont ordonnancées par le Président. L'Académie est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Président.

Le représentant de l'Académie doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

ART. 18. — Les délibérations du Comité relatives aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Académie, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens dépendant du fonds de réserve et emprunts doivent être soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

ART. 19. — Les délibérations du Comité relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après l'approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du Code civil et les articles 5 et 7 de la loi du 4 février 1901.

Les délibérations de l'Assemblée générale relatives aux aliénations de biens dépendant du fonds de réserve ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

III. — Publications et concours.

ART. 20. — Aucune publication ne peut être faite au nom de l'Académie sans l'examen préalable et l'approbation du Comité. Toutefois, des ouvrages pourront être publiés sous ses auspices par les membres de l'Académie qui auront obtenu l'assentiment du Comité.

ART. 21. — La *Revue Savoisienne* est l'organe de l'Académie. Cette publication trimestrielle, qui est adressée à tous les membres, est dirigée par un Directeur et un Comité de rédaction nommés par le Comité.

Le Comité de rédaction, composé de cinq à sept membres, choisis parmi les membres effectifs, est nommé chaque année. Le Président, le Secrétaire et le ou les Secrétaires-adjoints en font partie de droit.

Le Directeur de la *Revue Savoisienne* est choisi dans le Comité administratif. Le Comité de rédaction est réuni par le Président ou le Directeur au moins une fois par trimestre pour arrêter, en séance plénière, la composition du numéro trimestriel de la *Revue Savoisienne.*

ART. 22. — L'Académie organise des concours auxquels sont admis :

1° Les Français, excepté les membres effectifs et associés de l'Académie ;

2° Les étrangers qui sont membres correspondants de l'Académie ;

ART. 23. — Des règlements spéciaux déterminent l'organisation et le fonctionnement du Comité de rédaction et des concours.

IV. — Fonds de réserve et ressources annuelles.

ART. 24. — Le fonds de réserve comprend :

1° Le dixième au moins du revenu net des biens de l'Académie ;

2° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ;

3° Le capital provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé.

ART 25. — Le fonds de réserve est placé en rentes nominatives sur l'Etat ou en obligations nominatives dont l'intérêt est garanti par l'Etat.

Il peut être également employé à l'acquisition des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Académie.

ART. 26. — Les recettes annuelles de l'Académie se composent :

1° Des cotisations et souscriptions de ses membres ;

2° De la vente de ses publications ;

3° Des subventions qui peuvent lui être accordées ;

4° Du produit des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé ; des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;

5° Du revenu des biens.

V. — Modification des Statuts et dissolution.

ART. 27. — Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Comité ou du dixième des membres dont se compose l'Assemblée générale, soumise au Comité au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée doit se composer du quart, au moins, des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle ; et cette fois elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les Statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART. 28. — L'Assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Académie et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres en exercice.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres en exercice.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART. 29. — En cas de dissolution volontaire, statutaire, prononcée en justice ou par décret, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Académie. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique.

L'Académie décide dès maintenant que dans ce dernier cas, sa bibliothèque ainsi que ses collections seraient attribuées à la ville d'Annecy, et ses documents manuscrits aux Archives départementales de la Haute-Savoie.

Ces délibérations sont adressées sans délai au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Instruction publique.

ART. 30. — Les délibérations de l'Assemblée générale prévues aux articles 26, 27, 28, ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

VI. — Surveillance et règlement intérieur.

ART. 31. — Le Président devra faire connaître dans les trois mois à la Préfecture tous les changements survenus dans l'Administration ou la Direction.

Les registres et pièces de comptabilité de l'Académie seront présentés sans déplacement, sur toute réquisition du Préfet, à lui-même ou à son délégué.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année au Préfet du département, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Instruction publique.

ART. 32. — Le Ministre de l'Instruction publique aura le droit de faire visiter par ses délégués les établissements fondés par l'Académie et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

ART. 33. — Les règlements intérieurs préparés par le Comité et approuvés par l'Assemblée générale doivent être adressés au Ministre de l'Intérieur.

ART. 34. — Les jeux sont interdits.

ART. 35. — Les difficultés de toute nature qui pourront se présenter et qui ne sont pas prévues seront tranchées par le Comité : les pouvoirs les plus étendus lui sont donnés à cet effet. Ses décisions sont inscrites au *Coutumier* de l'Académie.

Les modifications apportées aux Statuts ont été votées, sur la proposition du Comité, par l'Assemblée générale du 23 janvier 1918, régulièrement convoquée à cet effet, conformément à l'article 27.

Pour le Comité :

Le Président : F. MIQUET.
Les Vice-Présidents : A. CROLARD, I. NANCHE, J. DÉSORMAUX.
Le Secrétaire : M. LE ROUX.
Le Secrétaire-adjoint : G. LETONNELIER.
Le Trésorier-Bibliothécaire : F. GARDIER.
L'Archiviste : J. SERAND.

Décret d'approbation

Le Président de la République française, sur le rapport du ministre de l'Intérieur ;

Vu la délibération de l'Assemblée générale de l'Association dite « Académie Florimontane d'Annecy » en date du 23 janvier 1918 ;

Le décret du 17 décembre 1896, qui a reconnu cette Association comme établissement d'utilité publique ;

Les statuts proposés ;

Les pièces établissant la situation financière de l'Association ;

L'avis du Préfet de la Haute-Savoie, du 12 avril 1918 ;

L'avis du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, du 25 juin 1918 ;

La loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août suivant ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — L'Association dite « Académie Florimontane » dont le siège est à Annecy et qui a été reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896 sera désormais régie par les statuts annexés au présent décret.

ART. 2. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait à Paris, le 10 octobre 1918.

Signé : R. POINCARÉ.

Par le Président de la République,
Le Ministre de l'Intérieur,
Signé : J. PAMS.

Nº 1. 1er Trimestre.

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Assemblée générale du 15 janvier 1919

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté, le Président adresse des félicitations à M. le capitaine Cholley qui vient d'obtenir sa quatrième citation et des condoléances à M. Manecy, membre correspondant, qui vient de perdre son fils mobilisé.

La parole est donnée au Trésorier pour l'exposé de la situation financière de l'exercice 1918 :

RECETTES :

Rente 4 °/₀ Chemins de fer Ouest-Etat..	38 »	
— 5 °/₀. Legs Bernard Thonion.....	28 »	83 50
— 5 °/₀. Don de M. Arsène Perrilliat.....	17 50	
Intérêts des fonds en dépôt à la Caisse d'Epargne.....		79 36
Cotisations 1918.....	1.438 30	
Cotisations 1915, 1916, 1917.....	84 »	1.564 30
1/2 Cotisations : 1915, 1916, 1917	42 »	
Abonnements à la *Revue*		221 90
Annonces dans la *Revue*.....		30 »
Ventes de publications : Diverses.....	75 15	100 35
Exemplaires de *Boutae*.	25 20	
Rabais sur factures		5 65
Produit sur change de monnaie.....		6 65
Port de livres. Remboursement		3 »
Legs du Dr Thonion.....		500 »
Total général des recettes.....		2.594 71

1. Sont présents : MM. Adé, Aussedat, Blandin, Cattin, F. Crolard, Croset, Dépollier, Désormaux, Despines, Domenjoud, Dunand, Falletti, Ferrero, Flamary, Fontaine, Gardier, Genevois, E. Laeuffer, J. Laeuffer, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Miquet, Nanche, d'Orlyé, L. Pfister, Rebord, Ritz, V. Robert, Ch. Ruphy, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, Langlois, G. Martin.

Les membres titulaires suivants, votant par correspondance, aux termes des statuts, ont envoyé leurs bulletins : MM. Balleydier, Barut, Buttin, A. Crolard, Gavard, Ogier, Mr Piccard, Sautier-Thyrion.

DÉPENSES :

Revue Savoisienne. — Solde facture Abry, 4e trimestre 1917		384 65
Factures des trois premiers trimestres 1918.	936 85	1.015 85
Clichés	79 »	
Bibliothèque. — Abonnements	32 50	61 20
Assurance	14 20	
Reliure	14 50	
Archives		19 20
Correspondance du Bureau pour la *Revue* et la Bibliothèque		17 45
Frais de recouvrements		43 70
Imprimés (convocations et en-têtes)		41 »
Matériel		3 »
Fournitures diverses et frais de bureau, étrennes du facteur, ports de livres, participation à frais de réception, etc.		46 74
Emploi du legs Dr Thonion : Achat d'un titre de rente 5 %, Dette publique française		497 80
Plaquettes et gravures		112 45
Entretien des tombes des Membres décédés		26 20
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES		2 269 24
TOTAUX : Recettes		2.594 71
Dépenses		2.269 24
Excédent des recettes		325 47
qui, ajouté à notre avoir en numéraire au 10 janvier 1918		2.242 59
porte à		2.568 06

notre avoir en numéraire au 15 janvier 1919.

Situation au 15 janvier 1919 :

2 Obligations Chemins de fer Ouest-Etat 4 %, acquises pour le prix de			1.015 40
1 Titre de 12 fr. 50 de rente, Dette publique, 5 % (Perrilliat)			248 87
1 Titre de 25 fr. de rente, Dette publique 5 % (Thonion)			496 45
Numéraire — Capital inaliénable [1]	256 78		
Numéraire — A la Caisse d'épargne	2 559 32		2.824 84
Numéraire — Entre les mains du Trésorier.	8 74		
TOTAL			4.585 56

Le projet de budget pour 1919 est ensuite proposé :

(1) Ce capital se décompose ainsi :

Dixième des bénéfices de	1914..	92 31	
— —	1915..	23 72	
— —	1916..	48 73	256.78
— —	1917..	59 48	
— —	1918..	32 54	

Projet de Budget pour 1919.

RECETTES :

A prélever sur les fonds déposés à la Caisse d'Epargne, pour solder les frais d'impression de la *Revue* du 4e trimestre 1918			400 »	» »
Cotisations			1.600 »	» »
Abonnements			220 »	» »
Publicité : Annonces dans la *Revue*			100 »	» »
Vente de publications			200 »	» »
Rentes et intérêts de fonds placés			165 »	» »
Cotisations restant à recouvrer sur les exercices 1915, 1916, 1917			mémoire	
Total des Recettes			2.685 »	» »

DÉPENSES :

Frais généraux :				
Recouvrements	45 »			
Correspondance	25 »		» »	115 »
Fournitures de bureau et divers	45 »			
Revue Savoisienne : Impression et clichés			» »	1.800 »
Solde de la facture Abry, 4e trimestre 1918			» »	400 »
Bibliothèque et Archives :				
Assurance	15 »			
Archives	20 »			
Abonnements à périodique	32 »		» »	167 »
Reliure	50 »			
Achat de livres	50 »			
Dépenses diverses et imprévues			» »	145 46
Entretien des tombes des membres du bureau, décédés			» »	25 »
Fonds de réserve prélevé sur les bénéfices de l'année 1918. 1/10e des bénéfices			» »	32 54
Recettes et Dépenses			2.685 »	2.685 »

Balance

Le Président remercie chaleureusement M. Gardier dont la gestion et le projet de budget sont approuvés à l'unanimité.

M. Joseph Serand donne lecture de son rapport sur l'exploitation du domaine de Montrottier pendant l'année 1918. Notre confrère entre dans des détails très complets sur l'agencement des salles, les mesures prises pour la sécurité du château et des collections, l'état des parcs et jardins, les améliorations apportées aux bâtiments, le rôle du personnel et les dispositions qui seront envisagées pour l'entrée des visiteurs.

Ce rapport est très applaudi et le Président adresse tous les remerciements de l'Académie à M. J. Serand, qui a sacrifié

tous ses dimanches depuis deux ans au travail intérieur du château et à son organisation générale.

Le Président donne ensuite la parole à M. Charles Ruphy qui lit son rapport sur les comptes de l'administration du domaine de Montrottier au cours de l'année 1918 et expose le projet de budget pour 1919.

Le Président met aux voix l'approbation de ces comptes et de ce projet qui sont adoptés à l'unanimité. Il félicite M. Ch. Ruphy de son dévouement dans cette tâche absorbante et délicate qu'il a bien voulu assumer, sur la demande de la Commission agricole, en vertu des pleins pouvoirs à elle conférés. Il prie l'Assemblée générale de vouloir bien confirmer ce choix ainsi que celui de M. J. Serand comme conservateur. Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle l'élection du président, de 4 membres du comité, et de 9 membres associés.

M. Miquet expose que le comité, dans sa séance préparatoire, a pensé qu'il était utile de s'adjoindre des techniciens, dont les conseils seront précieux pour tout ce qui concerne l'administration et l'économie de notre domaine. Il a présenté un certain nombre de noms sur lesquels l'assemblée va être appelée à se prononcer.

Le Président cède alors le fauteuil à M. Nanche, premier vice-président en fonctions, qui va procéder aux opérations du scrutin. 41 membres titulaires de la Florimontane prennent part au vote. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants que M. Nanche proclame :

Président : M. Miquet, 38 voix, élu.

Membres du Comité : MM. Lavorel, 36 voix ; Ch. Ruphy, 31 voix ; Falletti, 28 voix ; Croset, 27 voix, élus.

Membres associés : MM. André, G. Brunier, Burnier, Chappaz, Ct Doyen, E. Duparc, Favre, Perrissin, Dr Vinit.

M. Nanche, en invitant M. Miquet à reprendre sa place à la présidence, dit tout le plaisir qu'il goûte comme doyen de la Société, puisqu'il lui donne l'avantage de féliciter son vieil ami. Les trois ans écoulés de la présidence de M. Miquet laisseront dans l'histoire de notre Société un souvenir profond, une trace ineffaçable ; ils sont le précieux augure qu'au cours d'une nouvelle période triennale il continuera à diriger avec autorité les travaux de l'Académie.

M. Miquet s'exprime alors en ces termes :

« Je vous remercie, Messieurs, de la marque de confiante

sympathie que vous venez de m'accorder pour la troisième fois. Je m'efforcerai de m'en rendre digne et je vous demanderai de vouloir bien me continuer votre bienveillant appui pendant toute la durée de mon nouveau mandat.

« S'il fut un temps où les fonctions de président pouvaient être considérées comme purement honorifiques, la situation a bien changé depuis que nous avons à administrer le magnifique domaine qui nous a été légué. J'ai été dans mes fonctions admirablement secondé et on ne dira jamais trop combien le concours de MM. Serand et des membres de la commission agricole nous a rendu de services.

« Actuellement, le plus difficile est fait.

« Avec le concours de toutes les compétences et de toutes les bonnes volontés, je puis entrer sans appréhension dans le troisième cycle de ma présidence et je vous promets de consacrer à la prospérité de notre chère Académie tout ce qui me reste de force, avec mon entier dévouement. »

Il est procédé à la nomination de trois membres vérificateurs des comptes. Sont élus MM. Domenjoud, Fontaine, d'Orlyé.

Une proposition du comité au sujet de la commémoration des centenaires de Camille Dunant et du Dr Bouvier, fondateurs de la Florimontane, par la publication de leurs portraits dans la *Revue Savoisienne*, et l'apposition d'une plaque sur la maison Dunant, est adoptée à l'unanimité.

Le comité demande à l'assemblée de prendre connaissance d'une pétition que le « Comité de la rive gauche du Rhin » fait circuler. Il s'agit d'émettre un vœu tendant à ce que les territoires de la rive gauche du Rhin soient, sinon réunis à la France, du moins neutralisés comme zone militaire. La Florimontane adopte à l'unanimité cette proposition.

M. Désormaux rappelle qu'en 1914 il a été décidé d'adresser à l'Université de Louvain les doubles de la bibliothèque florimontane et les ouvrages que chacun des membres voudrait bien offrir individuellement. Cette promesse sera réalisée dès que les envois pourront circuler facilement.

Le même propose à l'assemblée le vœu suivant, qui est adopté à l'unanimité : « En réparation des vols commis par les armées allemandes dans les musées ou les collections particulières de la France, des destructions de nos monuments, de nos cathédrales, des objets d'art seront choisis dans les musées, palais, églises de la Germanie, et remis à la France à titre de compensation pour toutes les ruines sauvagement accumulées. »

M. F. Crolard, rappelant sa collaboration amicale de vingt années avec Joseph Serand qu'il a vu à l'œuvre, propose à l'assemblée de décerner un témoignage de sa reconnaissance à notre sympathique collègue, en lui offrant une plaquette-souvenir qui lui sera remise à la prochaine réunion de Montrottier.

Des applaudissements accueillent cette motion qui est approuvée à l'unanimité.

M. Serand remercie M. Crolard et ses confrères et les prie de reporter à plus tard la réalisation de ce projet.

M. J. Serand rappelle que ce jour du 15 janvier est une date historique pour la Florimontane. Il a en effet retrouvé dans les manuscrits de son père une note ainsi conçue :

« Mercredi 15 janvier 1851. De concert avec Bouvier Louis, docteur, Etienne Machard, professeur, et Jules Philippe, nous jetons les premières bases d'une société qui a pour but le progrès et l'encouragement des sciences, des arts et des métiers, à laquelle nous avons donné le nom d'Association florimontane. »

Le Président se fait l'interprète de l'assemblée pour rendre hommage à nos vénérés fondateurs dont nous garderons tous un souvenir ému.

L'ordre du jour étant épuisé, le comité reste en séance pour l'élection de son bureau pour 1919. Tous les membres sortants sont réélus avec les mêmes attributions.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 5 février 1919.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté.

Après avoir souhaité la bienvenue à MM. André, Brunier,

1. Sont présents : MM. André, Brunier, Désormaux, Despine, Domenjoud, E. Duparc, Favre Félix, Flamary, Fontaine, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, L. Pfister, V. Robert, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. Gardier, Langlois.

Favre et E. Duparc, qui assistent pour la première fois à la séance, LE PRÉSIDENT s'exprime ainsi :

Messieurs,

« Pendant le mois de janvier, la Florimontane a été péniblement éprouvée par des deuils imprévus.

« Mme Langlois, femme de notre éminent collègue, le compositeur Pierre Langlois, a succombé brusquement à la suite d'une pneumonie, et M. Henri Calliès, l'artiste connu, le coloriste remarqué dont le pinceau se plaisait à idéaliser les bords du lac, a été emporté après quelques jours de souffrances, le 17 janvier.

« Nous adressons nos plus vives condoléances à M. Pierre Langlois, ainsi qu'au commandant Joseph Calliès et à M. Yvon Calliès, frère et fils de notre collègue regretté.

« D'autre part, c'est avec un vif plaisir que nous avons vu conférer la décoration de la Légion d'honneur à M. Francis Crolard, président du Syndicat d'initiative et directeur général des services des Alpes françaises. L'activité, le zèle et le dévouement de notre infatigable collègue ont été appréciés par nos gouvernants comme par le public et c'est avec une approbation unanime que cette haute distinction sera accueillie.

« Il en sera de même pour la croix accordée, au titre militaire, au commandant Philibert Guinier, inspecteur des Eaux et Forêts, qui a été compris dans la promotion de janvier.

« Enfin M. Camille Croyn, médecin aide-major de 1re classe, fils de notre sympathique et fidèle confrère de Pipriac, a été cité à l'ordre du service de santé du 34e corps d'armée.

« A chacun de ces nouveaux décorés nous envoyons nos cordiales félicitations. »

LE PRÉSIDENT donne connaissance d'un mémoire de M. le général Bordeaux relatif aux Zones. Ce mémoire, après avoir exposé le côté historique de la question, demande que les Sociétés savantes de la Savoie, « qui sont les dépositaires naturelles et éclairées de nos traditions, de notre esprit et de nos aspirations », s'associent à la campagne entreprise de divers côtés pour obtenir l'abrogation de la neutralité helvétique qui pèse sur la Savoie du nord et toutes modifications que l'expérience a suggérées pour le régime de la zone douanière.

En ce qui concerne la première partie de cette demande, le fait brutal et invraisemblable qu'une province française est encore aujourd'hui soumise à la neutralité suisse a quelque

chose de révoltant qui ne peut plus être accepté. L'accord est unanime pour réclamer la suppression de cette hypothèque.

Le second point, visant la zone économique, est plus délicat. L'unanimité dans tout le pays n'a pas été obtenue pour cette question, et le plus sage est de s'abstenir.

M. le général Bordeaux exprime le vœu que le Gouvernement fédéral renonce de lui-même à un droit contestable et contesté dont l'abandon ne pourrait que faire disparaître tous les nuages et fortifier nos rapports de bon voisinage.

Nous partageons cet espoir.

La Florimontane, après avoir entendu la lecture du mémoire de M. le général Bordeaux émet à l'unanimité le vœu que la neutralité militaire qui pèse sur la Savoie du Nord soit abolie. L'expression de ce vœu sera envoyée au Président du Conseil des Ministres.

M. Le Roux fait l'analyse d'un récent travail de M. Léon Moret sur la géologie de la montagne de Veyrier. (Voir note séparée dans la *R. S.*, prochain fasicule.)

M. Désormaux fait don de sa brochure : *Langue savoisienne et patois savoyard*, Annecy, Hérisson, 1918.

Autres livres reçus :

Norbert Dunoyer : *Almanach paroissial de Ville-la-Grand pour 1919.*

A. Moret : *Rois et dieux d'Egypte*, Paris, Colin, 1914.

Id. *Mystères égyptiens*, Paris, Colin, 1913.

Dr Hollande : *Géologie de la Corse*, Grenoble, 1919.

(Dons des auteurs).

Ch. Gorceix : *Corrélation probable d'après la théorie de l'isostasie des déplacements des niveaux de base et des oscillations des fronts glaciaires.* Ext. *C. R. Ac. des Sc.*, décembre 1918.

Charles de Guerville : *L'Héroïne (1412-1431)*, poème sur Jeanne d'Arc (avec lettre de Mistral).

J. Cochon : *La chapelle du Saint-Suaire à Chambéry*, Chambéry, 1917.

M. Letonnelier donne lecture d'une *Note sur un document relatif aux Clarisses d'Annecy* :

« Notre aimable vice-président M. Nanche a bien voulu me confier un intéressant document relatif au couvent de Sainte-Claire d'Annecy, et m'a chargé de l'examiner. Je vous demande la permission d'exposer les résultats de mes recherches à son sujet.

« Il s'agit d'une pièce manuscrite, écrite au recto et au verso, et dont la teneur peut être divisée en deux parties :

« 1° Dans la première, on trouve résumé en quelques phrases le récit des « meaux et traveaux et afflictions » qui précè-

dèrent et devaient suivre le Voyage des Clarisses de Genève à Annecy. Une comparaison avec le récit de Jeanne de Jussie permet d'établir qu'il y a concordance parfaite entre les deux textes, et que vraisemblablement celui-là s'est inspiré de celui-ci.

« 2° La seconde partie comporte une liste de 27 religieuses Clarisses, énumérées dans l'ordre de leur entrée au couvent d'Annecy.

« Le texte est anonyme, mais il est hors de doute qu'il est l'œuvre soit d'une des religieuses secrétaires, soit encore d'un aumônier attaché au couvent [1], qui a eu entre les mains le *Levain de Calvinisme* et ce qu'on pourrait appeler le Registre des prises d'habits, rédigé au fur et à mesure des entrées au couvent.

« A quelle époque a-t-il été écrit? Bien qu'il n'y ait aucune date, il est facile de lui en attribuer une à l'aide de la dernière phrase ainsi composée : « La 27e (entrée au couvent), sœur « Aime Dorange, laïque et a present que j'aicrit, il y a 18 ans « quelle est morte : elle est toute entière quoique le cloître soit « fort humide. » Or, nous savons d'après le *Nécrologe*, publié par le chanoine Mercier dans les *Mémoires de l'Acad. Salésienne* (tome III, p. 34), qu'Aimée d'Orange, reçue en 1578, mourut en 1626. Notre texte est donc de 1644.

« Quel intérêt offre-t-il aux yeux de l'historien? Cette liste de 27 religieuses établie dans l'ordre de leur entrée au couvent d'Annecy n'était d'abord pas connue, ce qui est un premier point. Nous ignorions en second lieu le nombre de *professions* qui pouvaient être faites dans un institut aussi austère que celui des Clarisses. Nous savons maintenant que pour une époque déterminée, soit 43 ans (1535-1578), au couvent d'Annecy, il y eut 27 entrées de religieuses presque toutes originaires de Savoie. — En troisième lieu, si l'on se réfère au *Registre* rédigé en 1739 par le P. Bonaventure Gariod, confesseur des Clarisses d'Annecy, qui fait l'objet de la notice due au chanoine Mercier, on constate que ce religieux reconnaît avoir établi son travail « sur des anciens mémoires », après avoir « mis en ordre des anciens et différents manuscrits pour une plus grande facilité ». Il est très probable sinon certain que le texte qui nous occupe a dû faire partie de ces mémoires. C'est donc une des premières *sources* qui ont permis d'écrire le peu que nous savons de précis sur le couvent d'Annecy. — Ce

1. M. Nanche penche pour la première de ces alternatives.

triple caractère, joint à la rareté des documents relatifs à cet établissement religieux nous a engagé à vous parler de lui un peu longuement. »

M. Miquet continuant ses recherches sur les Savoyards qui fréquentèrent les anciennes Universités fait une communication sur l'Université d'Avignon. (*Sera publiée prochainement.*)

M. L. Pfister communique ses impressions sur les rapprochements qu'il a observés entre la Savoie et l'Alsace. (*Voir article à part.*)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 5 mars 1919

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté.

Le Président souhaite une cordiale bienvenue à M. le professeur Cholley qui, parti sous-lieutenant en 1914, nous revient capitaine avec quatre citations.

Il s'exprime ensuite en ces termes :

« Le lendemain de notre séance de février, mourait à Nice, après quelques jours de maladie, M. Albert Falletti, fils de notre cher collègue M. Eugène Falletti. Ce jeune homme, qui venait de fonder un foyer après avoir vaillamment fait son devoir pendant la guerre, d'où il était revenu mutilé, emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connu. Il était président de la section d'Annecy de l'association amicale des Mutilés de guerre. Nous prions tous les siens de vouloir bien agréer nos plus vives condoléances.

« Nous sommes heureux, d'autre part, d'adresser nos plus sincères félicitations à M. Alexis Dunand, dont la fille, Mme

1. Sont présents : MM Désormaux, Despines, Falletti, Flamary, Fontaine, Gardier, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, L. Pfister, Rebord, Revil, V. Robert, Ch. Ruphy, F. Serand, J. Serand.

Roullet, vient de recevoir la médaille de la reconnaissance française. Dans une promotion de 518 décorés, qui est la première accordée à des nationaux (d'autres, qui l'ont précédée, ne concernaient que des étrangers), Mme Roullet est la seule titulaire que la Savoie puisse revendiquer : si les dispensateurs de cette distinction craignaient d'être accusés de prodigalité, ce ne serait pas à notre égard : le mérite de l'élue n'en ressort, d'ailleurs, que plus apparent.

« Je présente aussi nos meilleurs compliments à M. Letonnelier, qui vient d'inaugurer brillamment, par une conférence sur la *Marseillaise*, la nouvelle série des conférences de la Société d'Instruction populaire, qui avaient été interrompues par la guerre. Le succès de notre collègue a été très vif et justifié.

« Messieurs, il me reste un autre devoir à remplir : celui de célébrer avec vous le centenaire de la naissance du docteur Jean-Louis Bouvier, l'un de nos quatre fondateurs, qui était né le 4 février 1819, à Saint-Félix.

« Votre Comité a décidé que le portrait de cet homme distingué serait publié dans le prochain numéro de la *Revue Savoisienne*. Ce portrait sera accompagné d'une courte biographie, dont je vais vous donner lecture, et qui résume le *curriculum vitæ* du savant dont notre Académie peut être fière. (*Voir article prochain fascicule*). On croit que c'est principalement à l'initiative de Bouvier qu'est due la résurrection de la Florimontane : il avait 5 ans de plus que Machard, 7 de plus que Serand et 8 de plus que Jules Philippe qui, en 1851, n'avait que 24 ans. Dans ce groupe de jeunes, il était, selon toute apparence, l'entraîneur, le conseiller le plus écouté, le docteur. Ses collaborateurs étaient pourvus de qualités dont le concours devait assurer le succès de leurs efforts : Machard, directeur de l'usine à gaz et professeur de chimie, avait le culte de la science sans être un profane pour les lettres ; Serand, esprit enjoué, mais judicieux et pondéré, collectionneur et chercheur patient, l'homme des trouvailles heureuses, butinait un peu partout les sujets de communication ; enfin, Jules Philippe, écrivain de race et brillant causeur, aurait par sa verve, s'il l'avait fallu, chassé l'ennui qui menace parfois d'accompagner l'érudition.

« C'est avec un réel plaisir que nous rappelons ces noms qui nous resteront chers : la Société qu'ils ont fondée considère comme un pieux devoir de conserver leur souvenir et d'honorer leur mémoire. »

M. le chanoine LAVOREL dépose sur le bureau le 39e volume des *Mémoires de l'Académie Salésienne*.

M. SAUTIER-THYRION offre les brochures suivantes dont il est l'auteur : *Guide illustré du touriste aux Voirons* ; *Transfert du cœur de saint François de Sales de Venise à Trévise*, ext. du 39e vol. de l'Ac. Salès.; *Le cœur de saint François de Sales sous la Terreur*, 1791-1801, Annecy, Niérat, 1884.

Remerciements aux donateurs.

Le PRÉSIDENT donne lecture de la correspondance.

Lettre de M. J. COCHON au sujet de la collection de souvenirs de saint François de Sales recueillie pendant quarante ans par l'abbé Collonge. Il signale l'utilité qu'il y aurait à ne pas laisser se disperser de si précieux documents.

M. CROLARD donne des nouvelles de l'état d'avancement du monument à saint François de Sales. Il a vu le sculpteur M. Descatoire qui, démobilisé, se remettra bientôt au travail.

Le MÊME signale l'existence au couvent de N.-D. d'Angers d'un portrait de saint François de Sales, exécuté 40 ans environ après la mort du saint. La supérieure du couvent donnera volontiers l'autorisation de photographier ce tableau.

M. le général Bordeaux annonce qu'il prépare un travail sur le général Borson dont il sera heureux de donner lecture à l'Académie Florimontane.

M. DÉSORMAUX étudie un terme usuel dans l'ancien droit féodal : sav. *dro(u)li, drouille* (*V. dans le présent fascicule.*)

M. LETONNELIER signale le don fait par M. Pellarin de deux cartes du front où on peut lire pour la région de Reillon des noms se rapportant à la Savoie.

Le MÊME parle des institutions administratives de la Savoie au Moyen Age : les *mandements*. Il délimite, d'après un acte ancien, les confins du mandement d'Annecy. (*Voir article séparé.*)

M. MARTEAUX présente quelques observations et rectifications à cet égard. La juridiction de Menthon englobait Veyrier, il faut voir la limite passant par la pierre Mageria et le col du Rampon ; le nant Baret doit être la combe Baret.

Le mont de Mandalaz est celui qui, à 14 kilomètres d'Annecy, domine le village de Mandalaz.

Le nant de Cisier est au-dessous du Semnoz, vers le village d'Epagny par Machevaz. A 200 m. du torrent du Brouillet existe le petit nant de Cisier, qui servait autrefois de limites au mandement de Duingt.

M. Miquet fait une lecture sur les naturalisés en France sous l'ancien régime. *(V. article séparé.)*

On établit ensuite les conditions du Concours d'histoire et de poésie pour 1919 : 400 fr. sont consacrés à l'histoire, 200 fr. à la poésie. La Florimontane, sans vouloir fixer des sujets, verrait avec plaisir les travailleurs orienter leurs recherches dans le sens des monographies locales relatives à la Savoie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

FONDATION ANDREVETAN

AVEC LA PARTICIPATION DE LA VILLE D'ANNECY

1919

46e Concours de Poésie et 16e Concours d'Histoire

Le Concours de 1919 est consacré à la Poésie et à l'Histoire. Une somme de 400 francs est affectée au prix d'Histoire et une somme de 200 francs au prix de Poésie.

Sont admis à concourir : 1° Les *étrangers* qui sont membres honoraires ou correspondants de l'Académie Florimontane ; 2° tous les Français, *excepté* les membres de l'Académie Florimontane, ainsi que les personnes qui ont fait partie de cette dernière et dont la démission remonte à moins de quatre années révolues au moment de l'ouverture des Concours : 1er janvier 1919.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un Concours Andrevetan ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

POÉSIE

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents; seront exclues cependant, les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique. Le nombre minimum des vers, en une ou plusieurs pièces, est fixé à cent. Les travaux devront être composés ne langue française.

Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire dans lequel l'auteur indiquera ses noms, prénoms, qualités, nationalité et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, *en dessous de l'épigraphe*, la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Chaque auteur pourra également, le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits *resteront* la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier, en tout ou en partie ; toutefois, les auteurs pourront en prendre copie.

Les œuvres et billet cacheté devront parvenir franco, par la poste, à M. Miquet, Président de l'Académie Florimontane, pour le 31 octobre 1919, dernier délai de réception, en un seul envoi, sous pli également cacheté à la cire, avec la mention très apparente : « Concours de poésie de 1919. »

Les concurrents qui se feraient connaître, par n'importe quel moyen, ou qui ne rempliraient pas exactement toutes les clauses et conditions du concours seraient exclus.

Les difficultés de toute nature qui pourraient se présenter seraient tranchées par les jurys de chaque concours, qui ont pleins pouvoirs à ce sujet.

HISTOIRE

Le prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire, en langue française, sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de biographie se rapportant à l'un des départements savoisiens. Toutefois, sans vouloir imposer des sujets, l'Académie Florimontane désirerait voir orienter les recherches dans le sens des monographies locales.

Les auteurs ne sont pas tenus de garder l'anonymat. *Ils devront déclarer par écrit* que leurs travaux n'ont été présentés à aucun concours.

Les envois devront être adressés à M. Miquet, président de l'Académie Florimontane, pour le 31 octobre 1919, dernier délai.

ÉTUDE
sur
LES VILLAS GALLO-ROMAINES DU CHABLAIS

II
Les Villas à l'est de la Drance [1]

La partie du Chablais située à l'est de la Drance n'a jamais été, comme certains ont été tentés de le croire, un pays perdu et négligé. En réalité, elle n'a cessé d'être habitée depuis la période néolithique comme le prouvent la hache polie de Meillerie, le polissoir d'Allaman (Lugrin), des pilotis à Amphion (Publier) et de nombreux blocs erratiques à cupules [2].

Sous les Romains, la voie de Genève au pays des Nantuates, les noms des villas, l'existence de fondations antiques et de tuiles à rebord, et, après eux, les anciens cimetières, tout prouve aussi que ce territoire, étagé en pentes, en terrasses et en petits plateaux jusqu'au pied des monts, était assez peuplé et que les propriétaires y vivaient surtout de la culture des terres et de l'élevage. Si les trouvailles y sont rares, c'est que les productions, que l'on en tire en général des prés et des vergers, ne demandent guère le défrichement ou, comme les vignes d'en bas, le défonçage du sol. En outre, les petits torrents qui descendent du plateau, ont parfois causé, au cours des âges, des inondations locales qui ont ruiné les maisons et recouvert le sol de cailloux et de terre. Enfin, le souvenir des découvertes anciennes, si un historien n'a pas été là pour les noter, a totalement disparu ; seul subsiste plus ou moins celui des trouvailles faites pendant les trois dernières générations,

1. Voir mon étude sur *Thonon et ses environs*, RS, 1918, p. 64-70 et 114-119. Il est nécessaire de s'aider d'une carte de l'Etat major, soit au $\frac{1}{80.000}$, soit au $\frac{1}{50.000}$

2. L. Revon, *La Haute-Savoie avant les Romains*. RS, 1875, p. 35, 61. Les pilotis d'Amphion se trouvaient au centre de la baie de La Rive, à l'est du débarcadère. M. E. Naz, maire de Publier, les a vus dans sa jeunesse, leurs têtes très visibles émergeant du fond à une vingtaine de mètres du rivage d'alors; mais, depuis, la grève a reculé sous la montée des eaux et tout a disparu. Les pêcheurs des environs d'Evian n'ont pas souvenance d'avoir vu des traces de pilotis de La Rive à Saint-Gingolph. — Sur les blocs à cupules du Chablais, v. L. Jacquot, *Pierres à cupules... du Chablais*, IVe congrès préhistorique à Chambéry, 1908, p. 449-512.

soit sur un espace de temps n'atteignant pas un siècle. Et il est probable encore que les vides causés dans la jeunesse par la grande guerre interrompront pour longtemps la transmission de ces menus faits archéologiques si intéressants pourtant pour l'histoire lointaine de ce pays.

Les cimetières méritent une mention particulière [1]. On les rencontre le plus souvent aux pentes de crêts de gravier sablonneux, de $0^m 50$ à 1^m de profondeur, à l'écart des localités et au bord des vieux chemins, ce qui prouve l'ancienneté relative de ceux-ci. On a constaté très fréquemment que les squelettes étaient enfermés dans des cercueils en dalles rectangulaires faites de roches du pays, la tête regardant le levant ou le sud-est. Il y avait parfois deux à trois corps dans une tombe [2]; d'autres, plus larges, contenaient deux squelettes séparés par une paroi mitoyenne; parfois, la dalle du fond manquait; parfois, la tête seule était entourée de petites dalles; enfin, certains squelettes gisaient dans la terre nue.

Au point de vue chronologique, les dates de ces cimetières se répartissent en deux grandes périodes nettement tranchées. Avant le début du IXe siècle, c'est-à-dire du Ve au VIIIe, les tombes renferment des objets mobiliers, armes, parures, accessoires de vêtements; après Charlemagne, en vertu d'une décision d'un concile qui, sous cet empereur, avait voulu détruire une coutume rappelant le paganisme, les corps sont inhumés avec un simple linceul et les cercueils ne renferment aucun objet. Plus tard, on les groupe autour des églises ou des chapelles (IXe, début Xe s.) : aussi quand, dans une localité, il y a un cimetière à dalles à l'écart d'une église, cela prouve que la date de construction de celle-ci est postérieure à la date du cimetière et peut être assez tardive.

Ces deux périodes générales renferment en outre des coupes chronologiques que des travaux antérieurs ont mises en lumière. C'est ainsi que le mobilier burgunde diffère sensible-

1. V. mon inventaire des sépultures burgundes dans Le Roux et Marteaux, RS, 1898, concernant la Haute-Savoie. M. A. Cartier, dans sa notice sur les sépultures de Cessy, près Gex (SHAG, Bull. III, 1908) a raison de faire remarquer que l'expression de burgonde ne convient en réalité qu'aux Ve et VIe siècles et qu'on devrait plutôt appeler mérovingienne et carolingienne les périodes des VIIe-IXe s.

2. L'emploi des cercueils à plusieurs dalles a succédé dans nos contrées à celui des sarcophages romains; on note celui des auges en pierre aux Ve-VIe siècles, *Rev. épigr.* 1049, 1006, 937; C. XII, 949. Au sujet de l'usage de renfermer deux personnes dans le même tombeau, v. Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, rapportant que le sénateur chrétien Hilarius ordonna que les restes de sa femme fussent placés avec les siens dans le même sépulcre de marbre.

ment du mobilier franc, comme le mérovingien du carolingien. Dans les sépultures sans objets, il y a lieu aussi de tenir compte du fait que la bière est complète ou qu'elle manque de fond ou qu'elle est réduite à quatre dalles ou encore qu'il entre des tuiles dans sa composition[1]. Il se peut que les sépultures en terre libre appartiennent à des gens de condition servile.

Historiquement, la découverte de ces cimetières est intéressante[2], parce qu'en l'absence de tuiles à rebord dont les humbles débris, trop souvent négligés, affirment l'existence d'une habitation romaine, c'est-à-dire d'une propriété ou villa ayant sa maison de maître et ses bâtiments d'exploitation, ils nous indiquent qu'une population mixte, d'origine barbare ou romaine, groupée en petits villages, avait succédé aux habitants des villas. Comme ces localités sont assez nombreuses, il en résulte que le Chablais paraît avoir été dans le haut moyen âge, grâce aux trois siècles de paix et de prospérité agricole de la domination franque, plus peuplé qu'à la fin de l'empire.

Je procéderai pour cette nouvelle étude de topographie gallo-romaine comme pour le travail précédent. Après avoir essayé d'établir la direction de la voie, j'énumérerai, en m'aidant de la toponymie, les villas qu'elle desservait plus ou moins directement.

La voie romaine. — Au sortir du pont de la Drance, il n'y avait pour une route, la voie ferrée mise ici à part, qu'un tracé pratique : c'était de longer la base du coteau de Publier jusqu'au lac où elle trouvait ensuite, le long du rivage du Léman, quatorze kilomètres de palier de La Rive à Meillerie. Ces conditions sont celles de la route nationale n° 5 ; c'étaient celles de la vieille route médiévale qui passait sous Amphion[3] et, sans doute aussi, celle de la voie romaine. Ces trois tracés se sont plus ou moins confondus[4] et il ne saurait être question de faire passer

1. On ne doit pas confondre ces cimetières avec les charniers dont les squelettes gisent en terre nue : les uns, situés sur des crêts où furent élevées, à la limite des mandements, des fourches patibulaires, renferment des restes de condamnés; les autres ont été attribués par la tradition, à l'enfouissement de pestiférés et sont souvent signalés par une croix.

2. Je regrette de ne posséder sur ces cimetières que des renseignements oraux, toujours incomplets, et il est certain que ceux-ci ne valent pas une seule fouille bien conduite et soigneusement contrôlée.

3. J.-F. Gonthier, RS. 1897, 161 : en 1306, *per stratam publicam subtus Ancyon*; Id., *Inv. de l'abbaye de Saint-Jean d'Aulps*, n°s 928, 938; *Acad. Salesienne*, 1905, XXVIII ; en 1275, chemin public tendant depuis Pont de Drance vers Evian jusqu'au lac de Genève.

4. Au xviiie siècle les ingénieurs sardes menèrent la route royale par le centre d'Amphion, du hameau des Vuarchex au nant du Ravin au-delà duquel elle ne tarde pas à rejoindre la route moderne.

celle-ci par le coteau même, en l'identifiant avec le vieux chemin qui monte de la Drance à Publier par Sussinge et Avonex où il sert de limite communale [1]. Malheureusement il ne reste ni souvenir, ni vestiges de la voie; le nom même d'étraz a disparu; seul, un mas au nord de Sussinge et à la limite de Thonon portait en 1730, au n° 2,447, le nom de *rotta*.

Entre le pont de la Druantia et le lac Lemannus, la voie, sur ce parcours de trois kil., passait sous un vicus allobroge, *Anciodunum*, si telle peut être l'origine d'Amphion [2]. Adossé au coteau, il surveillait le lac et cette grande plaine triangulaire qui porte son nom [3], composée, à une faible profondeur, de cailloux et de gravier amenés par les débordements séculaires du torrent. Il défendait en outre le chemin qui conduisait à ce gué de Vongy si usité avant les Romains et encore après eux, au moyen âge [4]. Sur ce territoire borné par la Drance, le lac et la voie, il y avait place pour une importante propriété; mais aucun lieu dit n'en donne la preuve toponymique. Seules, des tuiles à rebord furent trouvées à deux kil. environ N.-O. du village, au lieu dit Carterat, à 0^m 40 de profondeur, par M. Em. Blanc, qui découvrit aussi des masures au Closon. Egalement en face des Vuarchex, mais en se rapprochant d'Amphion, M. Mutillod défonça dans son champ, à un endroit entouré de murgers, sept tombes à dalles dont l'une renfermait, avec celui d'un parent, les restes d'un enfant; la tête de ce dernier reposait sur une pierre plate grossièrement incisée d'une croix. Il y avait probablement là l'emplacement d'un cimetière du IXe siècle.

1. Les villas, se suffisant à elles-mêmes, n'étaient pas nécessairement réunies par un chemin commun; mais il leur était utile d'être en communication avec la voie pavée par un chemin particulier.

2. Par l'intermédiaire *Ancedunum*; cp., dans Holder, Branciodunum, restitué avec doute, il est vrai; plus tard *Brancedunum*, Brancion (Saône-et-Loire) et l'art. *dunum*. Ducis, RS, 1865, 85, pensait d'abord retrouver dans Ancyon, pat. *Enfion*, auj. Amphion, le mot Accion, nom, d'après les Grecs, du Léman dans Avienus Festus, 682-83; ensuite, il tenta de l'expliquer par *uncio* = ruisseau; (v. les formes dans mon étude *Thonon et ses environs*, RS, 1918, 65); mais aucun ruisseau ne passe à Amphion, celui du moulin des Vuarchex coulant à 200^m de là. Ançon serait la forme correcte, qui apparaît pour désigner en 1371 l'aqueduc de Ripaille, dans *Anczon*.

3. En 1730, le territoire d'Ancyon formait un grand mas de 900 parcelles ayant la plupart un nom particulier. Au XIIIe siècle, on y distinguait le Plan d'Ancyon, et, près du lac et la Drance, les prés bois appelés la Genevreaz, *juniperetа*, de *juniperus*, genévrier, pat. *jhenêvrŏ* avec le bois de chênes de la Cheyniaz. Sur Amphion et ses lieux dits anciens, v. le cadastre de 1730 aux Archives dép. et Gonthier, *Saint-Jean d'Aulps*, *o. c.*, n°s 918 à 985 et RS, 1897, 163-4.

4. Sur ce gué, v. *Thonon*..., RS, 67. Dans les étés secs, le large lit caillouteux de la Drance n'offre plus en amont et près du pont qu'un ruisseau large au plus de 1^m 50, que l'on peut franchir d'un bond.

La voie, depuis le nant du Ravin, ayant la même assise que la route nationale nº 5, franchissait le petit nant Curiod, auj. Curieux, ou de la Léchère, limite de Publier et d'Evian et se dirigeait vers cette ville. Au point où elle abordait la ligne de l'ancienne enceinte, deux tracés étaient possibles : ou bien, elle passait sous la rue Nationale et obliquait vers la rive par l'avenue du Port, ou bien, et ce tracé, déformé par le plan de construction des maisons médiévales, paraît le mieux lui convenir, elle obliquait par les rues de la Monnaie et de l'Eglise, et plus ou moins par la place de l'Eglise, les rues Bugnet, Ed. Folliet et du Port qui bordent les anciens remparts, celle-ci du moins jusqu'à la ruelle qui descend du nº 25 de la rue Nationale à la gare du funiculaire, elle regagnait, au bout de l'avenue du Port, le grand chemin de Thonon à Meillerie[1].

D'Evian à Meillerie, la route 5 a 13 kil. de palier le long du lac. La vieille route suivait le même tracé jusqu'en dessous du Tronc, chef-lieu de Lugrin, où elle a été peu à peu recouverte. Là, M. Alph. Lugrin, secrétaire de mairie, étudiant la direction d'un chemin projeté continuant celui de Véron jusqu'au lac, reconnut sous une mince couche de terre une route pavée de cailloux et rendue concave par le charroi. Plus loin, au lieu dit la Maladière du Rix, dans le petit bois de châtaigniers de la villa Montagne, c'est-à-dire entre la route 5 et le lac, M. Dutruel-Guérin défonça à 0^m 20 une portion de chemin pavé longue d'une quarantaine de mètres et faite de cailloux roulés. Vu le peu de profondeur, il s'agit évidemment ici, non de la voie qui gît dessous, mais de la route sarde qui se dirigeait ensuite vers le haut de la villa Lagrange, jusqu'au-delà du Pont-Rouge où l'on perd sa trace. En réalité, elle se continue sous la route 5 jusqu'à Meillerie.

A la limite de Lugrin et de Meillerie commence le Mauvais Pas. Là, le contrefort rocheux de la montagne, se rapprochant peu à peu du lac, finit en un roc abrupt qui ne laisse entre celui-ci et lui que l'espace nécessaire à la route nationale défendue du côté des eaux par un mur de soutènement de quatre à cinq mètres de haut. Aussi, certains, s'appuyant sur des traditions locales, se sont demandés si une grande route antique avait jamais pu passer par un endroit aussi étroit et aussi dangereux. Mais il n'y a pas de doute qu'au chemin allobroge,

1. Ainsi s'expliquerait la situation de l'église paroissiale d'Evian (citée en 1219; SHAG, IV, part. 2, p. 26) placée à l'écart de la ville, mais au bord de la voie et dont la tour, percée d'archères, a évidemment servi à sa défense.

mentionné implicitement par César (III, 6), a dû succéder une voie romaine pavée large d'au moins quatre mètres, réduite peut-être ici à deux ou trois mètres et qui, plus ou moins bien entretenue, a servi pendant tout le haut moyen âge. Au XIIIe siècle, elle fut utilisée durant les guerres de Pierre II de Savoie[1] et, en particulier, par les moines du prieuré de Montjoux et de l'abbaye de Saint-Maurice, quand ils venaient visiter leurs possessions de la rive méridionale du lac. Négligée, elle finit par être délaissée, de sorte qu'au charroi se substitua le transport par eau[2]; aux XIVe et XVe siècles, la navigation était intense sur le Léman. Quant au Mauvais Pas, il était devenu peu à peu impraticable, même aux piétons[3]. Au XVIIe siècle, de 1690 à 1696, le gouvernement français, ému de l'état de la route, demanda un rapport à l'ingénieur Grivelli. Au XVIIIe, ce furent les intendants piémontais qui, poussant un cri d'alarme, proposèrent le rétablissement de cette route commerciale qui continuait la route du Simplon et faisait gagner quatre bonnes lieues sur celle qui traversait le pays de Vaud. Ils furent écoutés, puisqu'en 1730, la route cadastrée offre partout une largeur égale évaluée officiellement à dix pieds de roi[4]. Cependant, malgré les réparations, le Mauvais Pas redevint très difficile; il était à peine accessible à âne ou à pied. A. Beaumont rappelle qu'il était réduit à un sentier de quatre pieds et qu'en plusieurs endroits il fallait passer sur des fascines supportées par des poutres; des accidents mortels se produisirent. Ce ne fut qu'en 1804 que fut établie la belle route plane dont les ingénieurs romains avaient étudié les premiers le tracé. Eux qui avaient franchi le Val de Fier et le défilé du roc de Saix, en Tarentaise, ont donc pu, sans grandes difficultés, asseoir leur voie sur le roc de Meillerie.

Après le Mauvais Pas, la vieille route traversait, en contre-

1. L.-E. Piccard, *Hist. de Thonon*, 45.

2. Par exemple pour les bois coupés de la forêt de Bret qui alimentaient à Evian les fours du comte de Savoie; SHAG, XIII, p. 22, 24.

3. *Malus passus de Melerea, ubi multi periclitabantur*, XVe s.; Bruchet, *Château de Ripaille*, 191. En 1730, *Maupas*, *Moupas*, *Mog Pas*, anc. cad. Thollon, n° 3511.

4. Sur cette route, v. Ducis, RS, 1865, 93, 94; Bruchet, Archiv. dép., 1904, *Inv.* E, 188 (chemin gâté à la montée et à la descente du Mauvais Pas jusqu'à Melleriaz; piquage du roc, emploi de plateaux de bois dur); Piccard, *o. c.*, doc. 32; A. Beaumont, *Desc. des Alpes*, 2e p., II, 257). Au début du siècle, les gens de Lugrin préféraient abandonner le chemin au lieu dit le Champ Poirier et gravir la montagne par un sentier à travers bois pour redescendre à Meillerie. On ne s'étonnera donc pas qu'un vieux meunier de cette localité, ne sachant comment exprimer sa reconnaissance à Napoléon, ait vénéré sa statuette et se soit fait faire un chapeau comme le sien.

bas de la nouvelle, la petite ville de Meillerie. A l'entrée, elle est enfouie maintenant dans les terre-pleins de la maison de M. H. Julliard, ancien maire, et de ses voisines ; puis elle reparaît au jour en une rue pavée, resserrée entre les maisons médiévales jusqu'à n'avoir que deux mètres de large ; enfin elle regagne la route nationale en contournant les murs du clos où s'élevait, avec le cimetière, la chapelle des moines de Montjoux.

Elle gravissait ensuite avec celle-là, au sortir de Meillerie. la pente surélevée par l'exploitation des carrières de calcaire liasique et se dirigeait, en s'écartant plus ou moins d'elle vers le lac, jusqu'à Saint-Gingolph, sur 6 kil. 500. Quant à la voie, recouverte par ces deux chemins et par les réfections successives causées par le tassement séculaire des terres, il y a peu d'espoir qu'on en retrouve jamais des vestiges.

Je parlerai plus loin des propriétés qu'elle bornait. Mais le village de Bret attire l'attention par son nom peut-être d'origine celtique[1]. Dans ce cas, il faudrait voir en lui un petit vicus allobroge bien placé pour défendre l'entrée du pays à des ennemis venus de la frontière nantuate.

A Saint-Gingolph, la vieille route, qui côtoyait le lac, remonte à angle droit vers l'église qu'elle contourne pour passer sur le vieux pont de la Morge ; ses pavés ronds y subsistent encore. Il est possible que la voie ait fait de même, le lit du torrent étant un peu plus resserré à cet endroit.

On ne connaît pas le tracé exact de la frontière du temps des Romains. César dit simplement (III, 1) que le territoire des peuples du Vallais s'étendait du pays des Allobroges, du Léman et (de chaque rive) du Rhône au sommet des Alpes. M. P.-Edm. Martin[2] croit que rien ne s'oppose à ce qu'on admette que la Viennoise se continuât jusqu'à l'embouchure du Rhône. C'est le traité de 1569 qui a fixé le cours de la Morge comme limite entre les Vallaisans et la Savoie[3]. Toutefois il ne faut pas oublier que la limite orientale de Saint-Gingolph prenait

1. *Inter Brest et flumen... Drancia*, 1039, HPM, *Chart.* II, C. 130 ; *Brestum*, 1267, Wurstemberger, *Peter der Zweite*, 401 ; *Nemus de Brest*, 1265, 1279, SHAG, XIII, 10 ; Bret, 1386, Bruchet, *Chât. de Ripaille*, 339, 5 ; cp. dans Holder, *Vita Romani*, 4, 16 : *Bresti montis saxosas angustias*. Au moyen âge, il était connu par sa forêt, ses carrières et il servait de limite territoriale. La tradition prétend qu'il a changé de place, le premier village ayant été détruit, au lieu dit la Chêniaz, à 2 kil. 100 avant Saint-Gingolph, par un éboulement. Lors des travaux de la voie ferrée, on y exhuma des poutres de maisons.

2. *Etudes critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne* (534-715); p. 15, n° 2 ; 136, n° 2.

3. Ducis, RS, 1894, 226, 229.

naissance au village d'Eydier (Le Bouveret), au XIVe siècle[1]. C'est pourquoi, les Allobroges, devant posséder, d'après César, le versant N. O. du mont Grammont, devaient aussi s'étendre jusqu'au Rhône, de façon à avoir des confins naturels, faciles à défendre. Ainsi ce serait près de Port Vallais qu'aurait probablement été situé le bureau de douane ou *portorium* pour les marchandises importées.

Quoi qu'il en soit, au-delà de Saint-Gingolph, la voie longeait les monts par Port Vallais et Vouvry où Ducis a constaté ses traces[2] et elle rejoignait sans doute vers Saint-Maurice la voie militaire d'*Octodurun* (Martigny) à *Vibiscum* (Vevey). Là, celle-ci, après avoir franchi le Rhône, continuait vers le Nord par Saint-Tryphon et *Pennolucos*, près Villeneuve, où le chemin s'appelle encore *étro*. Le nom ancien de cette dernière localité, *Compendiacus*[3], est intéressant ; car il est probable qu'elle le devait, non à un gentilice, mais plutôt, par une dérivation tardive en *acus*, à un *compendium* ou chemin de traverse raccourcissant le voyage pour ceux qui, venant de Vevey, voulaient gagner, sans aller jusqu'à Massonger-Saint-Maurice, la voie de la rive gauche du Rhône et du lac. Ce raccourci, partant donc de Villeneuve, quelque part par Noville ou Rennaz[4], traversait le fleuve un peu en amont de son delta pour aboutir près des Evouettes, en face du *castrum* Tauredunum[5], donc en deça de la frontière nantuate supposée plus haut. Ce raccourci était encore pratiqué au IXe siècle, car c'est lui que suivit en 826 Ratleicus, secrétaire d'Eginhard, quand, emportant les reliques des SS. Marcellin et Pierre, il s'éloigna de Saint-Maurice en prenant, du sud-est au nord-ouest, d'abord la voie de la rive gauche. Or, *ubi, locum qui caput laci vocatur praetergressus, bivium quo itinera in Francia ducentia dirimuntur attigit, dexteriorem viam ingressus, per Alamanno-*

1. En 1309, *a pineta d'Eydiex usque ad Loucon* ; en 1322, *a nanto dicto dou Loucon usque ad pinetum de Aydie ; Mém. de la Soc. de la Suisse romande*, SHSR, XXXI, 187, 350. en 1418, pour la limite du droit de pêche des habitants d'Evian, *ab aqua Drancie usque ad pinetam de Ediez*, SHAG, XIII, 34. Voir, sur l'histoire de la limite vallaisane, Alexis Chaperon, *Monogr. de Saint-Gingolph. Acad. Salésienne*, 1913, XXXVI, 95-101, 263.

2. *O. c.* Muraz (Monthey) rappelle certainement des ruines romaines.

3. Cp. Holder et H. Jaccard, *o. c.*, 102, 516.

4. Il y a un mas de Muraz à Noville et des tuiles à rebord ont été trouvées à Rennaz sous une épaisse couche de limon (F. Troyon, *Antiquités romaines*, SHSR, 1868, XXV, 512). Rennaz d'*arena ;* ital. *rena, renella ;* G. Rossi, *Glossario medioevale ligure*, donne *reina, renna* = sentier.

5. Sur sa destruction, en 563, v. S. Chavannes, *Bull. de la Soc. vaudoise des sc. naturelles*, XXIV, nº 99 ; RS, 1889, 211 ; P. Martin, *o. c.*, 125-137.

rum fines...[1] Il prit donc à droite un chemin qui lui fit rejoindre à Villeneuve la voie impériale de l'autre rive. S'il avait, au contraire, pris celui de gauche, celui-ci l'aurait conduit à Thonon et à Genève[2]. C'est précisément cette *via strata* que j'étudie ici.

Ch. MARTEAUX.

(A suivre.)

1. SHSR, XXIX, 24. Il ne s'agit pas évidemment ici du *bivium* de *Tarnaiae*, entre Massonger et Saint-Maurice.

2. Ce lieu de *caput laci*, la tête du lac, qui s'entend ici évidemment de l'endroit où commençaient les marais du delta. et non les eaux mêmes du Léman, ne doit donc pas être identifié avec Pennolucos, qui a pu avoir cependant aussi ce sens. Dans un diplôme faux de 515 (donation de Sigismund au couvent de Saint-Maurice d'Agaune), les limites sont: .. *et omnes Alpes a capite lacus usque Martiniacum;* SHSR, XXIX, 5.

Les limites du mandement d'Annecy
à la fin du XIVe siècle

Sous l'Ancien Régime en Savoie, l'unité administrative fut le *mandement* que nous voyons apparaître dès le XIIIe siècle dans les textes. Le mandement était une circonscription territoriale, à la tête de laquelle se trouvait placé le représentant direct du comte de Savoie ou d'un seigneur féodal, en principe vassal du comte, — représentant qu'on appelait le châtelain.

A l'origine, le châtelain était placé à la tête d'une châtellenie, et le seigneur lui signifiait ses ordres et ses volontés à l'aide d'actes appelés mandements *(mandamus vobis)* applicables à toute l'étendue de chaque châtellenie. Dans la pratique, le mot de mandement finit par désigner non seulement l'acte émané de la chancellerie du seigneur, mais la châtellenie elle-même.

Les fonctions des châtelains n'étaient pas seulement administratives ; elles étaient aussi militaires, judiciaires et même financières. Ils figuraient comme on l'a dit les maîtres-Jacques de la Féodalité.

Le nombre des mandements qui existaient au Moyen Age en Savoie n'est pas encore connu d'une façon absolument certaine. Il y eut alors un tel enchevêtrement de juridictions et de fiefs, que l'inventaire rigoureusement exact de ces diverses circonscriptions n'est pas aisé à dresser.

Il en est de même et pour la même raison, en ce qui concerne les limites de chacune de ces circonscriptions appelées mandements, que nous ne connaissons pour ainsi dire pas. Or,

il m'est possible de présenter un acte qui comble précisément une de ces lacunes.

Notre aimable confrère M. Asghil Favre, de Faverges, possède entre autres documents précieux deux manuscrits de Besson dont il a copié une bonne partie pour les archives départementales[1]. Dans le tome II de ces manuscrits, sous le n° 130, figure comme suite des patentes et privilèges accordés en 1375 en faveur de la ville d'Annecy par Pierre, comte de Genève un texte intitulé : « Confins du mandement d'Annessi[2]. » C'est ce texte que M. Favre a bien voulu copier sur ma demande, et que je vous demande la permission, — après avoir obtenu la sienne — de vous communiquer.

G. LETONNELIER.

1. Archives dép. H^te-Savoie. 1. E. 212. « Tableau généologique, historique et chronologique de la ...maison et famille des princes de Foucigni .. Dressé sur les mémoires du R. P. D. Hilaire Leyat, abbé dans l'ordre des feuillants. 1679. (Copie exécutée et offerte par M. Asghil Favre en 1909).

1. Cf. L. PERNOUD : *Table des matières des manuscrits de Besson.* (Ds : *Mémoires de l'Académie Salésienne*. 1197. Tome XXXIX. P. 171-195).

Confins du mandement d'Annecy

Dans les reconnoissances dud. mandement, ses confins sont tels :

A parte Menthonis usque ad nantum vocatum Barel [1], tendentem prae combam de Rampone [2], usque ad pontem Clusae S^ti Bernardi [3]. Item, a parte Thorenci usque ad aquam de Cellières [4], et a parte Rupis, usque ad nantum de Soyrier [5]. Item, a parte Crusiliae, usque ad aquam Ussiae, tendentem prae subtus Mandallaz [6] a parte Annessiaci. Item, a parte mandamenti Balmae, usque ad locum appelatum Chantapollet [7]. Item a parte Rumiliaci in Albanis, usque ad nantum citra Marcellaz [8], infra quos confines includitur mandamentum Pontis Vitrei. Item, a parte mandamenti Albiaci, usque ad nantum de Cisier [9], tendentem superius ad villagium et grangias de Meclard [10] inclusive, ascendendo ad montem de Semenoz prae Quercum Biolli, deinde prae planum vocatum Culet [11], Crescum Rivilliens [11], costam vocatam Bogey [11] et gietum de la Vocoz [11]. Item, a parte mandamenti Dugnii, usque ad nantum citra villagium Capellae ,vocatum Armandi [12] inclusive, descendentem de monte de Semenouz.

N.-B. — Les identifications de noms de lieux ont été faites d'après la carte du ministère de l'Intérieur, avec la collaboration de M. J. Serand :

1. Nant des Engagnes. — 2. Vallon de Bluffy. — 3. Pont de Dingy-St-Clair. — 4. R. de la Fillière. — 5. Soyrier, hameau, commune de Groisy. — 6. Montagne de la Balme, au sommet de laquelle se trouve le hameau de Mandallaz, commune d'Allonzier. — 7. Lieudit. commune de Sillingy 1. — 8. Le nant des Creuses, ou de la Vergne. — 9. Peut-être un nant qui coule sur le territoire de Sévrier. — 10. Hameau, commune de Balmont. — 11. L'identification de ces noms de lieux n'a pu être faite. — 12. Le nant de la Chapelle, affluent de l'Odon.

(1) *Chantepoulet.* — Situé au bas de la commune de Poisy, commune de *Sillingy*. Chemin partant de Chaumontet. Cité par M. MARTEAUX dans *Voie romaine de Condate à Genova*, R. S., 1907, p. 77, et par M. MORET dans la *Description de la Montagne de Mandalaz*, p. 10. (Note obligeamment communiquée par M. J. Duffresne.)

Un ancien terme du droit féodal

survivant en patois savoyard : *Drouille, drouli* [1]

Parmi les anciens termes usités dans le français régional dont nous cherchons à constituer le lexique, les vocables relatifs au droit, aux vieilles coutumes, sont peut-être les plus intéressants. L'un d'eux est transcrit *drouli (drouly), droly, druly, druelle* (et autres variantes).

Ce mot a-t-il été d'un usage général en Savoie? Nous ne pouvons l'affirmer avec certitude ; mais c'est du moins vraisemblable.

Voici d'abord quelques-uns des textes où il figure :

a) « Faire des contrats illicites ou recevoir des bonnes mains *(drouli, drollias)* pour faire des mariages : 10 livres. » (Perrin, *Histoire de Chamonix*, p. 139 : Cas prévus et amendes portées dans les règlements de police).

b) « Il est dit dans tel bail que, avant le partage, le propriétaire prélèvera trois sommes de vin, et tel autre s'en réserve de même deux sommes (= sommées), *pour la droly.* » (G. Pérouse, *Etude sur les Usages et le Droit privé en Savoie au milieu du* XVIe *siècle,* p. 419[2]; renvoie aux *Archives départem. de la Savoie*, E, 93, f° 53 et E, 120, f° 41).

c) Dans les marchés de bestiaux que les paysans font entre eux, il est encore d'usage de donner au valet de ferme ou auberger une bonne main, qu'ils appellent *drouli.* » (Comte de Loche, *Histoire d'Aix-les-Bains*, tome I, p. 17).

Dans cette histoire, l'auteur consacre deux courts paragraphes aux *Mœurs* et *Usages*, ainsi qu'au *Langage*. Pour donner quelque idée du patois des environs d'Aix-les-Bains, il transcrit un dialogue entre un propriétaire et son fermier :

« *D'ai vindu avouai ma-petiouta moge*[3], *sa napoléons et cinq francs, poué* la drouli *au petiou Tuenne.* » Ainsi traduit : « puis la bonne main au petit Antoine. » (*Ibid.*, p. 8).

d) M. F. Mugnier, analysant une charte d'emphytéose de moulins et battoirs sis à Faverges, en 1381 (*Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, t. XXXVI

1. L'étude sur Myozinge (Fr. de) paraîtra dans le prochain fascicule.
2. In *Mémoires de l'Académie de Savoie*, V^e^ série, tome II [1914].
3. g = *jh* (*s* interdentale).

[1897], p. XLV), extrait du rôle des comptes de Jean de Serraval, chevalier, châtelain de Faverges[1], s'exprime ainsi :

« Le Conseil du comte de Savoie fait rentrer dans la redevance due à Amédée VI un seitier de froment que le châtelain s'était réservé pour lui-même à titre d'avantage personnel, *druelle*, épingles. »

Dans tous ces passages le sens du terme qui nous intéresse est fort net : pourboire, bonne-main, épingles. Il est ainsi commenté dans le petit vocabulaire qui termine l'importante étude de M. G. Pérouse[2] : « Supplément au prix dans un achat, ou à la ferme dans une location[3]. »

Quelles sont les formes plus anciennes de *drouli* ? Comment ce mot est-il transcrit dans le latin médiéval ?

Le texte qui sert de base à M. F. Mügnier est le suivant :

« *Incluso uno sestario frumenti de quo nulla mentio habetur in instrumento albergamenti predicti eo quia idem castellanus ad partem sibi reservavit annis singulis sibi solvendis nomine* duellarium...[4] »

Dans ce texte, remarque M. Mugnier, « les mêmes mots sont souvent écrits différemment ». Aussi bien proposons-nous de lire, ou de restituer, *d(r)uellarum*, ou *d(r)uelliarum*.

Druella, *druellia*, seraient des variantes du mot *droillia* mentionné par Du Cange : « *quod in venditionibus corollarii vice pretio rei emptae superadditur* ». (Texte de 1369.)

Du Cange relève encore *drolia*, « *quod praeter debitum a justitiae ministris exigitur sub muneris nomine* ». (Texte de 1356 : « *drolias et alia munera a jure prohibita...*[5] »

Drolia figure aussi dans le *Château de Ripaille*, de M. BRUCHET : 295, art. 41 ; 302, art. 103.

Une variante est *drulla*, citée dans le *Glossaire des mots de la basse latinité employés dans les titres de la Bresse et du Bugey au Moyen-Age*, de BROSSARD[6].

On le voit, ce terme n'est pas spécial à la Savoie. On le trouve également dans les régions limitrophes, par exemple en Bresse et dans le Dauphiné.

1. Acte reçu par le notaire Josserand, de Cons, et approuvé par Amédée VI.
2. Cf. *Dictionnaire Savoyard*, v° *drouli*. Ce mot est donné comme masculin. Le genre usuel doit être le féminin.
3. Ouvrage cité, p. 624.
4. *Archives d'Etat*, à Turin, section 3e, n° 176. Copie de M. J.-B. Rossano, archiviste, communiquée à M. Mugnier par M. Jacques Bourgeois, avocat à Chambéry.
5. Voyez aussi DU CANGE, v° *druaylia*.
6. In *Annales de la Soc. d'Emulation de l'Ain*, 1893.

Suivant Du Cange, *drolia* serait la transcription latine d'un mot français : « A vulgari *drouille*. » Sous cette dernière forme, ce vocable a été enregistré par divers auteurs ou lexicographes récents.

Nous le trouvons notamment dans le *Nouveau Larousse illustré*, avec cette glose : « Droit féodal. Présent que l'on donnait au seigneur en sus des lods et ventes. »

« Ce mot, dit Chéruel, était employé dans certaines coutumes comme synonyme d'étrennes, ou pour indiquer des présents que l'on faisait au juge à l'occasion d'une vente. » (Chéruel, *Dictionnaire historique des Institutions, mœurs et coutumes de la France*, v° *Drouilles*) [1].

Il y a bien identité entre *drolia*, *drouille* et *droli*, *drouli* ; mais quelle est l'origine de ces mots ?

MM. Mugnier et le comte de Loche ont émis deux hypothèses divergentes. « Le mot *drouleries*, dit le premier de ces historiens, existe encore en Savoie, dans le *langage des campagnes* [2] pour indiquer une somme payée dans les ventes, en sus du prix, à titre de cadeau à la femme ou aux enfants du vendeur. »

Nous n'avons pas relevé *drouleries*, forme sans doute moins usitée que *drouli*, et qui a subi l'influence du dérivé de *drôle*. Peut-être la confusion est-elle due à une étymologie populaire.

Une *drôlerie* « est une chose drôle (parole, action, œuvre) ». Cette définition du *Dictionnaire Général* [3] nous renseigne insuffisamment. C'est de plus, dit Littré, « une chose de peu de valeur, bagatelle. » Une *drôlerie*, c'est encore un cadeau donné à un garçon, à une fille, signification du mot *drôle*, non péjorative, dans beaucoup de dialectes (notamment dans le Midi, dans l'Est et dans la Suisse romande) [4].

Tout autre est l'hypothèse de M. le Comte de Loche. *Drouli*, dit-il, vient du latin *trulla*, coupe à boire. « On le retrouve dans les actes du Moyen-Age sous la forme de *dronlia* (*droulia* ?), avec la signification du nom moderne d'épingles. Il n'est pas

1. La forme française laisserait supposer que des graphies telles que *druelle*, (et sans doute *druly*, *drouly*), sont des notations imparfaites de *l* mouillée.

2. C'est là, pour désigner le patois, une locution qu'il convient d'ajouter à celles que nous avons relevées dans notre plaquette : *Langue Savoisienne et Patois Savoyard* (Annecy, 1918).

3. Le premier texte cité par le *Dict. Général* ne remonte pas au-delà de 1584, pour *drôle*, comme pour *drôlerie* (Bouchet, *Serées*).

4. Notons enfin que le *Supplément* de Littré ajoute à l'article étymologie l'anglais *drollery*, mot qui « signifiait au temps de Shakespeare une farce jouée par des acteurs de bois, une troupe de marionnettes : a living *drollery* (*La Tempête*, acte III).

douteux que *drouli* soit l'ancienne forme du mot pourboire[1]. »

Quelle étymologie adopter ? Nous hésitons à proposer une nouvelle hypothèse. *Drouli*[2] appartient-il à la même famille que le français *druerie, droerie, druirie,* si fréquent dans les textes médiévaux ? (Voyez le *Dictionnaire* de GODEFROY) Un des sens de *druerie* est : amitié, affection, galanterie, et aussi « marque, témoignage, enseigne, gage d'amour, cadeau galant, bijou, ornement de toilette ». Simple indication.

Constatons enfin que la forme *drouille,* dont nous venons de parler, survit encore dans les patois. On la relève notamment dans le Lyonnais et dans le Dauphiné. Dans le canton de Vaud et dans la région savoisienne voisine, un des sens est : copeaux, éclats de bois dus au « bouvet » (rabot)[4]. Mais peut-être y a-t-il *drouille* et *drouille*[s], comme il y a *marrons* et *marrons* ?

Que de chapitres intéressants l'étude historique et comparative des parlers dialectaux pourrait ajouter à l'ouvrage fameux de DARMESTETER : *La Vie des Mots,* ou à la *Sémantique* de Michel Bréal !

J. DÉSORMAUX.

1. C'est-à-dire : soit un ancien mot remplacé par pourboire. L'auteur renvoie à Ant(h)ony ZICH (lire RICH), *Dict. des Antiquités grecques et romaines,* v° *trulla,* et au *Regeste Genevois,* n° 344.

2. Pour la dérivation sémantique, cf. *cadeau.*

3. N. DU PUITSPELU (*Dict. étymol. du Patois lyonnais*) a un article *drouilles,* sf. pl., « vieilles hardes, nippes démodées ». Il tire ce mot du fr. *drilles,* chiffons, avec substitution de suffixe, sous une influence péjorative, en s'appuyant sur une forme voironnaise *dry-lle.* Puitspelu ajoute : « On trouve aussi à Voiron *drouilles,* copeaux, qui me paraît être un autre mot. J'en dirai autant du vx. fr. *drouille,* épingles d'un marché, pot de vin. »

Enfin M. DAUZAT signale *drouilles,* dans son vocabulaire argotique récent (*L'Argot de la Guerre* : A. Colin, 1918 ; Lexique, p. 258), au sens de « cheveux ». C'est, avec épenthèse de *r,* une variante d'un ancien mot populaire fort répandu : *douilles.* A Lyon : « se faire couper les *douilles* » (cheveux). Rien de commun avec le vieux mot « féodal ».

Celui-ci s'est-il abaissé au point d'avoir donné le composé trivial *vadrouille, vadrouiller,* d'origine douteuse ?

Ce qui nous paraît vraisemblable, c'est que l'on doit remonter pour la finale à un suffixe — *ucŭla.*

4. Renseignement dû à M. J. Terrier.

5. M. MARTEAUX veut bien nous communiquer le renseignement suivant, complétant ou rectifiant une indication du Comte de LOCHE :

25 févr. 1156. Dans un accord conclu à Saint-Sigismond (= Saint-Simon, Aix-les-Bains) entre l'évêque de Genève Ardutius et le comte Amédée, on trouve ces lignes : « *...quod in mutationibus officiorum ejusdem domus, si episcopus inde placitum habuerit,* druuliam, *ibi ad modum habere debet.* » SPON. *Hist. de Genève,* Pr. 3, p. 12 (tome II). Ce que le *Regeste Genevois* (p. 97) traduit : « ...que, si, à l'occasion d'une mutation dans les offices de cette maison, l'évêque tient une cour de justice, le comte ait droit, selon l'usage, à une *druulia.* »

Il n'est pas impossible qu'avec un affaiblissement du *t,* si rare qu'il soit, ce mot vienne non de *trulla,* vase à vin, mais de son dérivé *trulleum,* cuvette (ou vase), par le n. pl. devenu fém. *trullia.* Ce serait en somme un synonyme de *pot de vin.*

La Savoie et l'Alsace

Deux noms bien chers à tant de cœurs de France. Deux provinces qu'il est bien doux d'appeler à la fois sa patrie. Et ils ne sont pas rares ceux-là, en notre pittoresque contrée, qui en même temps sentent couler dans leurs veines du sang de ces deux pays généreux.

La Savoie et l'Alsace, deux noms qui symbolisent d'une façon si éclatante le patriotisme français.

Les descendants des Allobroges n'ont-ils pas été pendant la guerre mondiale dont nous sortons à peine, la personnification même du héros français? Ne les a-t-on pas vus à la Marne, à Verdun, dans les Vosges et toujours au premier rang? Oubliera-t on jamais ces intrépides alpins qui se sont couverts de gloire sur ces crêtes d'Alsace qui leur rappelaient celles de leurs montagnes et qui, après avoir été les premiers à la peine, furent les premiers au triomphe en descendant avant tous autres, dans la plaine brumeuse qui, depuis près d'un demi-siècle, les appelait?

Les enfants de la patrie de Kléber, par leurs protestations réitérées contre l'odieuse annexion dont ils furent victimes, par l'endurance avec laquelle ils subirent ces longues années d'esclavage, par l'attachement qu'ils conservèrent quand même et malgré de si cruelles persécutions, à la mère-patrie, et enfin par l'enthousiasme indescriptible avec lequel ils se jetèrent cœur et âme dans les bras de nos poilus, n'ont-ils pas prouvé au monde entier et d'une façon sans pareille dans l'histoire, ce que sont et ce que peuvent des fils de France opprimés? N'est-ce pas d'ailleurs par centaines de mille que depuis 1870, il fallut compter dans les rangs de notre armée, les soldats et officiers originaires des deux provinces qui viennent de nous être rendues.

La Savoie et l'Alsace qui, toutes deux, ont vécu les heures tragiques et émouvantes d'un retour volontaire à la France, ne sont pas sans avoir bien des ressemblances.

Situées aux extrémités adverses de la Suisse, nos deux provinces tiennent chacune une clef du sol français, du côté de l'Italie et du côté de l'Allemagne. La Savoie a ses Alpes, l'Alsace a ses Vosges, et toutes deux sont arrosées et limitées par un fleuve aux ondes profondes et majestueuses. Coïncidence

toute particulière, ce Rhône et ce Rhin prennent leur source dans les glaciers du même Saint-Gothard.

Communauté d'origine, les Celtes-Gaulois furent les premiers habitants de ces deux contrées et si, avec les anthropologistes, nous considérons la forme des crânes comme un signe propre à la classification des races, nous verrons que la brachycéphalie caractérise également le Savoyard et l'Alsacien. C'est par ce moyen d'ailleurs, que dans « L'Alsace-Lorraine de nos jours », Florent-Matter montre la différence qui existe entre le type alsacien et le type germain, celui-ci étant dolichocéphale.

Conquises par l'empire romain plus d'un siècle avant Jésus-Christ, les fertiles plaines de la région d'Argentoratum, le Strasbourg d'alors, et les vallées de l'Allobrogie furent sans trève aucune le point de mire des hordes pillardes et affamées d'outre-Rhin. Goths, Teutons, Cimbres, Huns, Vandales et tant d'autres s'y ruèrent successivement, et ce n'est que l'occupation franque qui accorda un peu de tranquillité à leurs infortunées populations. Au cours des siècles, ces envahissements continuèrent et il est bien peu de guerres contre l'ennemi héréditaire, où la Savoie et l'Alsace ne furent le théâtre de sanglantes batailles. Combien de petits Savoyards et même d'Annéciens, comme l'une de mes grand'tantes, eurent, durant les guerres du premier empire, l'honneur peu enviable de se voir bercer par des soldats autrichiens.

Après avoir, l'une comme l'autre, dépendu au moyen-âge du saint empire germanique qui, heureusement, n'avait rien de commun avec l'ex-empire de Hohenzollern, nos deux provinces se trouvèrent réunies en 1793 à l'ombre de l'arbre de la liberté; et dès cette époque leurs fils intrépides guerroyeront côte à côte sur tous les champs de bataille de l'Europe et même du monde. Les Decouz, les Chastel et Kléber ne firent-ils pas en compagnons la fameuse campagne d'Egypte? Les Rapp, les Ney et Dessaix ne s'illustrèrent-ils pas communément en Russie?

Le Savoyard et l'Alsacien n'ont pas seulement des rapports par leurs sentiments patriotiques et leur origine, mais encore par leurs mœurs, par leurs convictions profondément religieuses, par ce caractère calme et sérieux, qui n'exclut pas une certaine vivacité et le cas échéant une pointe d'esprit gaulois, et enfin par leur vif attachement aux anciennes traditions, qui tiennent une si large place dans la vie d'un peuple.

Fréquentes, au pays des Vosges comme en celui des Alpes, sont les familles nombreuses, et il ne serait pas étonnant que le prix Etienne Lamy, de Sallanches où il s'était arrêté, enjambât l'Helvétie pour aller couronner un foyer villageois d'Alsace. Familles que l'on voit, si souvent, grouper autour de la table, parents, aïeux et enfants, sans oublier le ou les oncles et tantes traditionnels ; car là-bas, plus qu'ici encore, où c'est cependant une particularité, les cadets, pour ne pas quitter la maison paternelle, préfèrent de beaucoup devenir l'oncle vieux garçon.

Parmi les coutumes de l'Alsace, celles des vallées vosgiennes rappelleraient le plus celles des montagnes de Savoie, mais il en est cependant certaines, dans tout le pays, qui semblent avoir les mêmes origines. A la Pentecôte, les jeunes filles confectionnent de petites couronnes de fleurs qui, une fois bénites, sont accrochées aux portes des habitations et des étables, ce qui rappelle la coutume du même genre existant ici, mais à la Saint-Jean. A cette dernière fête, les feux, qui joyeusement illuminent nos vallons, font aussi le bonheur des enfants d'Alsace ; ceux-ci, avec les fagots quêtés dans chaque maison, allument un gros feu sur la place de l'église et aux quatre coins du village. Est répandu également là-bas l'usage de planter un sapin ébranché devant la résidence d'un nouveau maire ; dans le vieux temps les jeunes gens en plantaient, mais la cîme ornée de rubans, face à la fenêtre de leur fiancée. N'oublions pas les fêtes patronales, les « vogues » en Savoie, les « messtig » en Alsace, ces journées de fêtes familiales auxquelles prennent part les parents venus de loin, et qui se terminent par des rondes champêtres et de ces chansons d'autrefois témoignant de l'amour de ces deux peuples pour le sol natal et la liberté. Enfin dans certains cantons du Bas-Rhin, à côté du grand nœud symbolique, qui donne tant de grâce aux jeunes Alsaciennes et qui a enthousiasmé nos poilus et nos gouvernants, il se porte une coiffe, sorte de serre-tête à paillettes d'or, un fichu de soie brochée ou brodée, tablier et jupon ayant beaucoup d'analogie avec le costume des femmes de Savoie et de Tarentaise.

Si jadis des rapports s'établirent entre les habitants des deux provinces qui nous occupent, c'est surtout par suite de l'émigration, ce courant impétueux qui emportait, vers des régions éloignées et pour chercher fortune, tant de jeunes Savoyards. Nombre de ces voyageurs, se dirigeant vers l'Alle-

magne, s'arrêtaient en deçà du Rhin, éblouis par la prospérité de l'Alsace où ils trouvaient des moyens sûrs d'existence et par suite une vie facile. Dans ses *Notes sur l'émigration des Savoyards*, M. Max Bruchet mentionne qu'en l'année 1726, vingt-quatre Sallanchois étaient établis en Alsace, ainsi qu'une colonie de trente-deux individus originaires de la petite commune de Nancy-sur-Cluses et dont plusieurs avaient obtenu des lettres de bourgeoisie aux deux Brisach.

De son côté notre président M. Miquet, dans ses *Recherches sur les émigrants Savoyards*, nous dit que depuis fort longtemps cette agréable et riche province à la population accueillante, attirait les Chablaisiens, les Faucignerands et même les Tarins. Il donne une longue liste de leurs descendants dont par centaines on retrouve les noms dans les nombreux Alsaciens-Lorrains qui, après 1870, optèrent pour la nationalité française. « Recommençant le douloureux exode de leurs ancêtres, écrit-il, on vit ces Français d'alluvion faire fi de leur fortune et abandonner leurs foyers pour rester fidèles à la patrie de leur choix. »

Plus loin, le même auteur indique nombre de ces Savoyards ou de leurs descendants qui se distinguèrent dans leur pays d'adoption, je lui emprunterai les noms de quelques-uns : Pierre-Louis Forel, adjoint au maire de Mulhouse et député des Vosges à l'Assemblée constituante en 1848 et 1849 ; Pierre-François Monnet, avocat au Conseil souverain d'Alsace et maire de Strasbourg en 1793 94 ; Amédée Trombert, sénateur, membre du Conseil de la ville de Strasbourg en 1763-64 ; François-Xavier Marula, supérieur du grand séminaire, vicaire général et chanoine de la cathédrale de Strasbourg, décédé en 1893 ; Jean-Baptiste Trombert, né en 1806, procureur du roi à Altkirch, procureur de la République à Colmar et conseiller à la Cour d'appel de cette ville ; enfin Edouard Violland, député de Phalsbourg à la délégation d'Alsace-Lorraine, il y a une dizaine d'années.

J'ajouterai qu'au cours de recherches, je ne sais dans quelles archives de sa terre natale, mon père découvrit qu'un Muffat, de Megève, fut jadis organiste de la cathédrale de Strasbourg. En cette ville s'illustra le docteur Fodéré à la fameuse faculté où, jusqu'à l'année terrible, tant de jeunes Savoyards firent leurs études de médecine et de pharmacie.

Il est impossible d'admettre que, par le va-et-vient de tous ces émigrés et les rapports qu'ils devaient conserver avec leurs

familles restées dans nos montagnes, il ne se soit établi des relations solides et amicales entre leur pays natal et celui de leur domicile.

Si l'Alsace ne connut pas autrefois, ou bien peu, l'émigration des siens vers la Savoie, il n'en fut pas de même depuis que le joug prussien s'appesantit sur elle, et dès cette époque les enfants de celle-ci ne cessèrent de demander à celle-là de leur rendre l'accueil si bienveillant qu'au temps de la prospérité ils lui avaient prodigué. Cet accueil, le pays de Savoie le leur rendit largement et il les reçut les bras ouverts. C'est ainsi qu'un grand nombre d'Alsaciens, fuyant l'envahisseur, s'y établirent et y prospérèrent.

Entre parenthèse je rappellerai que la Cathédrale d'Annecy compte, comme cinq derniers organistes, trois Alsaciens et deux fils d'Alsaciens.

Bien des points de ressemblance entre ces chères provinces seraient encore à citer, mais en voilà suffisamment pour prouver qu'il existe entre elles une véritable parenté naturelle et morale.

La guerre a ravivé ces liens d'amitié et d'affinité, la paix ne pourra que les resserrer et les grandir.

L. Pfister.

Le Collège de Saint-Nicolas d'Annecy

EN AVIGNON

(Suite et fin)

Mémoire de ceux qui ont pris des grades à l'Université ou qui ont soutenu publiquement des thèses

1711 Joseph Favre, de Saint-Jean-de-Maurienne, du collège du Roure, est passé docteur en théologie.

1712 André Excoffier, de Chambéry, du collège de Saint-Nicolas, est passé docteur en théologie.

1713 Jean-Baptiste Symond, de La Rochette (collège du Roure), docteur ès droits.

1718 Louis Girod, de Chambéry, docteur en théologie.

4 juil. 1720 Pierre Sambuis, de Saint-Jean de Maurienne, bachelier en théologie.

1722 Claude-François Borrelly, de Saint-Jean de Maurienne, docteur en théologie.

28 juil. 1725 Jean-Baptiste Grange, de Saint-Jean-de-Maurienne, docteur en théologie. A soutenu des thèses publiques dans l'église des Dominicains.

— Id. Claude-François De Lachinal, d'Annecy, docteur en théologie. Ces deux étudiants ont été les premiers qui ont joui du nouveau privilège que l'Université a fait au Collège de ne payer que la moitié de la dépense du doctorat.

16 juil. 1726 François Favre, d'Annecy, docteur en théologie.

30 déc. 1727 Pierre-François de Sales, chanoine de la Cathédrale de Genève, a pris le grade de docteur en théologie, en présence de Mgr d'Elio, vice-légat, de Mgr de Gonteri, archevêque, et il réussit parfaitement, étant plein de vertu et de science.

13 nov. 1727 Antoine-Philibert Nouvellet, d'Annecy, diacre, a soutenu des thèses publiques de théologie dans la salle Saint-Thomas, des Dominicains.

20 nov. 1727 Pierre Dupré, de Saint-Jean de Maurienne, sous-diacre, a soutenu des thèses de théologie.

1729 Jean-Claude Buchard, d'Annecy, docteur en théologie.

— Claude-Louis Delachinal, d'Annecy, docteur en théologie.

— Pierre Dupré, de Saint-Jean de Maurienne, docteur le 23 juillet.

— Antoine-Philibert Nouvellet, docteur le 8 août.

1730 Joseph Grillery, d'Annecy, docteur le 26 mai.

— Joseph Rivol, du diocèse de Maurienne, docteur le 23 mai.

— Claude-François Planoz, de Chambéry, docteur le 8 août.

— Henri-Joseph du Frenay, du diocèse d'Annecy, docteur le 22 sept.

— Jean Cornery, sous-diacre, de Chambéry, docteur le 25 décembre.

1731 Etienne Marchant, du diocèse d'Annecy, docteur en théologie, 8 nov.

1732 Joseph Chabert, — de Chambéry — — 2 mai.

1733 Jean-Antoine Burdin — d'Annecy — — 27 juillet

1734 François Guillet — — — — 15 juillet

1735 François Courtois — — — — 14 avril

— François Déronzier — — — — 21 oct.

1736 Joseph Grandis, prêtre — — — — 14 juin

— Gaspard-François Chollet — de Chambéry — — 13 août

1737 Maurice Bovier, prêtre — d'Annecy — — 22 janv.

— Jean-Antoine Dupré — de Maurienne — — 13 mai

1738 Antoine Fauraz
— Prosper-Claude Paget } prêtres du dioc. d'Annecy — 22 juin
— François Lachinal — — 8 oct.

1739 Jean-Michel Donzier — — — — 12 mai

— Jean-Antoine Vectier — — — — 29 juillet

— Landry Turbil — de Maurienne — — 24 oct.

1740 Noël Rambaud, prêtre — — — — 30 juin

— Jean Germain, prêtre — — — — 30 juin

— Jean-Jacques Roux, prêtre — — — — 30 sept.

— François de Laurens — de Chambéry — — 12 déc.

1741 Joseph de Moussy — d'Annecy — — 12 avril

1743	Jacques Floccard, prêtre	du dioc.	d'Annecy	doct. en théol.	3 juillet
—	Joseph du Parc	—	—	—	déc.
1744	Jean Buissier (?)	—	—	—	juin
—	François-Marie Montréal	—	—	—	sept.
—	Joseph-Em. Guillot	—	—	—	—
1745	Jean-Aimé Veisy	—	—	—	18 mai
—	Claude-Aimé Mauris	—	—	—	—
—	Jean Masson	—	—	—	18 juin
—	Jean-Joseph Chambet	—	—	—	23 juillet
—	Pierre Morel	—	—	—	
—	Georges Desprez	—	—	—	
—	Roch Michellon	—	—	—	nov.
1746	Joseph Gagnière	—	de Maurienne	—	mars
1748	Pierre-François de Roget	—	d'Annecy	—	27 mai
—	Victor Giraud	—	de Maurienne	—	—
—	Etienne Roussillon	—	—	—	2 juillet
—	Nicolas Desrippes	—	d'Annecy	—	—
1749	Dominique Dépolier	—	—	—	29 mars
—	Joseph-Philibert Nicollin	—	—	—	—

.....

De 1749 à 1786, aucun renseignement.

1786	... Claraz,	du dioc.	de Maurienne,	docteur en théologie,	18 mai
—	André Montréal, acolyte	—	d'Annecy	—	—
—	... Domenjoud, diacre	—	—	—	19 mai
—	Antoine Huiseird	—	de Maurienne	—	31 juillet
—	Michel Audé, diacre	—	d'Annecy	—	17 nov.
1787	Jean-Baptiste Desgeorges	—	de Chambéry	—	8 mars
—	François-Louis Mollot	—	—	—	30 avril
—	J.-François de Rolland	—	d'Annecy	—	7 mai
1789	Jacques-Marie Picollet	—	—	—	30 janv.
—	Pierre-M. Gerdil, diacre	—	—	—	16 mars
—	Victor Ballaloud, diacre	—	—	—	6 mai
—	Ennemond Rey, s*-diacre	—	de Chambéry	—	6 mai
1790	Etienne Cathiard, diacre	—	d'Annecy	—	5 mars
—	Joseph Carlin, diacre	—	—	—	—
—	Pierre-Nicolas Paraz,	du dioc.	de Maurienne	—	8 mai

L'archidiocèse de Tarentaise n'est pas représenté dans ces listes.

Par contre, on trouve dans les matricules les noms d'étudiants provenant de vingt-six diocèses, sans compter ceux de la Savoie; Vienne et Grenoble en fournissaient le plus, puis Valence, Die, Viviers, Mende, Fréjus, Glandève, Apt, etc. Ces jeunes gens, recrutés dans des milieux différents, apportaient des mœurs et des idées dont la mise en commun produisait d'heureux résultats.

François Miquet.

Quelques Chapitres inédits du COUTUMIER DE TALLOIRES

Le Coutumier du monastère bénédictin de Talloires, rédigé le 1er février 1568 par les soins du prieur commendataire Claude de Granier, assisté de François Sogay, prieur claustral et en présence de tous les religieux solennellement assemblés, — *capitulantes... in loco capitulum teneri solito,* — nous est connu par trois textes à peu près identiques :

1° L'original lui-même (1568), ou plus exactement l'un des deux originaux[1], conservé aux archives de l'Académie Florimontane;

2° Une copie de 1590, faite pour le curé de Talloires Raoul des Oches[2], conservée aux archives du Sénat de Chambéry;

3° Une copie du 7 mars 1725, envoyée par l'Intendant général à la Cour des comptes.

Mon savant ami et collaborateur, le capitaine Robert de Launay[3], s'étant rendu acquéreur de ce dernier manuscrit à la vente Costa de Beauregard, le publia in-extenso en 1908, en y joignant les variantes des deux autres textes. Les membres de l'Académie Florimontane connaissent tous ce merveilleux volume sorti des presses de la maison Honoré Champion, dont on ne saurait dire ce qu'on y admire le plus : la facture somptueuse de l'édition ou l'érudition aimable du poète qui en composa les Notes Introductrices.

1. Le Coutumier spécifie en effet que deux expéditions ont été faites : *duoque uniius tenoris et substantiae.* La deuxième, retrouvée à Paris par Mgr Magnin et consultée jadis par M. V. Brasier, curé de Talloires, a aujourd'hui disparu.

2. Raoul ou Rodolphe des Oches, vraisemblablement parent proche de Claude des Oches qui figure parmi les témoins de la rédaction du Coutumier, fut curé de Talloires du 17 novembre 1588 à 1629, date à laquelle il permuta avec Jean des Oches.

3. Mort pour la France. le Capitaine Robert de Launay m'était cher par les souvenirs communs qui nous attachaient à l'antique monastère de Talloires, et par une correspondance prestigieuse où, par-delà les pensées délicates et l'humour exquis, se devinaient le noble cœur et l'âme droite du gentilhomme de race. La guerre, en nous appelant tous deux, nous avait séparés, et pour une période que j'espérais courte : le 9 mai 1915, il tombait dans les Flandres, frappé d'une balle à la tête. Sur le front moi-même, j'ai su cette mort trop tard pour dire en son temps, comme je l'aurais voulu, tout le culte que je vouais à son héroïque mémoire. Du moins M. Désormaux (*Rev. Savois.*, 1917, pp. 87 et 156) a-t-il salué avec émotion l'écrivain et le soldat dont la mère désolée m'écrit qu'il fut « la joie et la fierté de sa vie ».

Or, en plus de ces trois textes déjà connus, il existait une copie du Coutumier au presbytère de Talloires vers 1887. Elle est signalée très explicitement dans les *Etudes sur les origines du prieuré* que publia à cette époque M. le curé V. Brasier. L'éditeur du *Consuetudinarium* le rappelait dans son avant-propos (p. 2) et ajoutait : « D'après les renseignements que m'a donnés le Curé de Talloires, elle a aujourd'hui disparu. »

Il n'y aurait pas eu lieu de s'attacher à la recherche de ce nouveau manuscrit si, d'après M. Brasier, il n'avait contenu « quelques additions » au texte déjà connu. Des additions à un document de l'importance du Coutumier, quelle qu'en fût la teneur ou l'époque, ne pouvaient être négligeables. Aussi n'avons-nous eu à regretter, ni notre curiosité, ni nos efforts à la satisfaire. Un peu par hypothèse et induction, beaucoup par ce hasard béni qui vient généralement au secours de l'archéologue obstiné, nous avons été assez heureux pour suivre à la trace cette copie disparue et la retrouver. Son propriétaire actuel a bien voulu nous la communiquer. Elle nous est apparue assez intéressante pour être présentée aux lecteurs de la *Revue Savoisienne*.

C'est un fort beau volume, format in-quarto, soigneusement écrit sur papier de chiffe et engaîné dans une solide reliure de basane. Il ne porte aucune indication de date, mais l'écriture — entièrement de la même main — accuse assez nettement la fin du XVIIe siècle, au plus tard le début du XVIIIe. La chose du reste importe peu, car il s'agit moins ici de savoir l'âge du manuscrit que la date où fut rédigé pour la première fois le texte lui-même. Or il n'est pas douteux qu'en dépit des quelques variantes que nous allons transcrire et des neuf chapitres inédits qu'on trouvera plus bas in-extenso, notre version est à peu près contemporaine du Coutumier de 1568. Nous en avons au moins une preuve péremptoire fournie par le chapitre *De meseriis*, où les deux lignes inachevées du texte de 1568 font place à un développement copieux de deux pages. Détailler ainsi les droits et les devoirs des mésiers du monastère ? D'après l'Inventaire de 1720, 200, XVIe siècle, n° 110, les mésiers avaient été supprimés par indult apostolique vers 1580. Eût-on pris la peine de préciser les attributs d'une charge qui n'existait plus ou — ce qui revient à peu près au même — avait été sommée de disparaître ? Il semble donc bien, pour ne citer que ce seul exemple, que notre copie ait été rédigée entre 1568 et 1580.

La seule objection sérieuse que l'on pourrait faire à cette affirmation est que le dernier chapitre additionnel, — subdivisé lui-même en quatre autres — annonce des « changements apportés à l'*ancien* coutumier » (*quaedam ex veteri Consuetudinario mutata*). Ce terme *vetus* ne semble-t-il pas impliquer qu'un laps de temps plus ou moins considérable, — cinquante ans, cent ans peut-être ? — s'est écoulé entre 1568 et l'époque où le texte officiel subit ces retouches ?

L'objection, à nos yeux du moins, ne paraît pas très valable, le terme *vetus* devenant appliquable à n'importe quel texte, et à n'importe quel moment, par comparaison avec le texte *neuf* qu'on lui substitue. N'est-ce pas en ce sens que l'on parle de l'Ancien Testament, auquel succède immédiatement le Nouveau ? Mais il y a plus. Si cette expression employée en tête du dernier chapitre ne suffit pas à le rajeunir sensiblement, nous ne voyons par contre aucun inconvénient à considérer le *vetus Consuetudinarium* auquel il est fait allusion comme représentant en majeure partie la rédaction antérieure à celle de 1568. Cette thèse nous paraît en effet ressortir de l'examen même du texte. Car s'il est clair que le règlement nouveau concernant le chirurgien du monastère apporte des retouches à celui qu'élabora Claude de Granier, il n'est pas moins évident que deux autres font allusion et sont comparés à une rédaction plus ancienne. Sans entrer dans de fastidieuses discussions, il suffira de voir, par exemple, que le règlement du clerc de la curie est basé directement sur un contrat passé du vivant d'Amédée III de Charansonnex, qui fut prieur de 1512 à 1525[1], et celui du luminaire de l'Epiphanie, sur la minute officielle (*ut constat instrumento*) dressée par François de Saint-Réal, notaire, — le même qui se trouvait présent au chapitre de Talloires le 1er février 1568 et y joua le rôle de témoin.

Nous sommes donc là au plus tard dans la deuxième moitié du XVIe siècle, et nous pouvons croire tout au moins que le rédacteur de notre nouveau texte, englobant dans une même formule respectueuse le Coutumier de 1568 et l'ancienne version qui lui avait servi de base — et n'en différait guère d'ailleurs, — évoqua par instants ce volume vénérable, d'un âge immémorial (*ab aevo immemorabili*[2]), qui par sa vétusté même (*ipsa vetustate*) et son écriture devenue indéchiffrable (*caracte-*

1. Cf. *Nécrologe*, VII id. mai (L. Ritz, *Le Nécrologe de Talloires*, Chambéry 1913), et p. 97, n° 2.
1. *Consuetudinarium*, Proœmium, p. 9.

rumque lectura adeo obscurata), ne pouvait plus se lire, encore moins se comprendre (*ut nec legi et minus intelligi facile queant*) et avait dû faire place à celui du prieur Claude de Granier.

Mais pourquoi un texte nouveau à si peu d'années de distance? Surtout si l'on considère que la version originelle de 1568 resta seule en faveur au monastère, et faisait seule autorité officielle aux archives de l'abbaye, puisque ce fut elle qui fut transmise à la Cour des Comptes en 1725? A cela l'on peut répondre que précisément notre copie ne comporte pas de transformations essentielles, mais seulement des modifications légères (droits et devoirs du Prieur claustral, du clerc de la curie, du chirurgien-barbier; détail du luminaire), quelques rectifications apportées au service des dîmes, des renseignements plus complets sur un office déjà ancien (mésiers) et des instructions pour une charge apparemment nouvelle ou sur laquelle le Coutumier de 1568 restait muet (maître de l'horloge, et fondeur de cloches). Seule la transformation indiquée au chapitre XCVI (suppression de la communion sous les deux espèces) présente une importance réelle au point de vue du culte (et à cet égard, il est vraiment étrange de voir l'ancien texte subsister dans la copie de 1725). Mais ce chapitre excepté, il n'y avait rien dans ces retouches diverses qui fût de nature à nécessiter la révision générale et solennelle d'un document désormais considéré comme officiel. Les règlementations nouvelles n'étaient ni si nombreuses ni si compliquées qu'elles ne fussent immédiatement mises en vigueur, sans hésitations possibles, par chacun des intéressés. Il suffisait de les consigner pour mémoire dans une copie spéciale qui resterait accessible à tous les religieux du prieuré. J'incline à croire que cette copie, retracée d'une main plus moderne, fut confiée au recteur de l'église paroissiale[1], puisqu'elle devait passer plus tard au presbytère de la nouvelle église.

Ces quelques points établis, passons maintenant en revue le texte lui-même.

1. On sait que l'église paroissiale de Talloires ne faisait alors qu'un seul corps de bâtiment avec l'église du couvent : les moines bénédictins occupaient le chœur (autel de la Vierge) et les laïcs la nef (autel de St Maurice). Le recteur de St Maurice était donc en même temps curé de la paroisse. Cf. *Consuet*, p. 73 : « Rector seu vicarius perpetuus parrochialis Ecclesiae Sti Mauricii Tallueriarum », et cinq lignes plus bas : « idem Rector seu curatus ». Voir aussi, *ibid.*, p. LIX. n. 1, 2, 3. — Ce n'est qu'en 1772 que Mgr Biord fit élever une église paroissiale distincte de l'église priorale, dans la partie supérieure du bourg, et y transféra les offices : c'est l'église actuelle de Talloires.

A. *Sequitur liber seu descriptio ordinarii observari soliti* in quo attinet debitum Rdi Domini Prioris[1] ac Dominorum religiosorum, ceterorumque prebendatorum, atque officiariorum — insignis Prioratus conventualis Beatae Mariae Virginis Tallueriarum ordinis Sancti Benedicti Gebennensis Diocesis — quod ordinarium ab antiquissimo tempore juxta formam, ritum modumque infra sequentem rite observari solitum est, qui liber aut descriptio vulgariter Consuetudinarium vocatur.

Cet exorde résume la première partie du Proœmium de 1568; la deuxième partie (ratification du notaire Martin Longy et liste des témoins) se trouve plus bas, ajoutée au chapitre CXXIV.

B. *Repertorium rerum in hoc consuetudinario contentarum.*

a) *Et Primo* : *Tenor fundationis* Insignis Prioratus Conventualis Beatae Mariae Virginis Tallueriarum ordinis Scti Benedicti Gebennensis Diocesis. Carta Reginae Hermegardis.

Suit la charte de fondation de la reine Hermengarde (1031), que M. Brasier a analysée en détail dans ses « Etudes sur le prieuré ». Le texte en est donc connu et ne diffère pas de la version du British Museum, que nous avons publiée en 1904-05[2], ni de celle de Turin. Il est donc inutile de la redonner ici.

b) *De numero Dominorum Religiosorum*, cœterorumque Presbiterorum Praebendatorum dicti insignis Prioratus Tallueriarum.

C'est le premier chapitre du Coutumier. A partir d'ici suivent directement tous les autres qui, à deux exceptions près, conservent l'ordre exact connu. Comme ils ne portent aucun numéro dans notre texte, nous leur avons donné, pour plus de clarté dans la comparaison, ceux de l'édition Brienne.

Louis Ritz.

(A suivre).

1. Le prieur commendataire, distinct, bien entendu, du prieur claustral. Le premier était chargé de l'administration temporelle du couvent; le second en avait la direction spirituelle. Le prieuré de Talloires fut érigé en commende le 10 septembre 1397 par le pape Benoît XIII, qui y nomma Jean Fraczon, Cardinal de Brogny.

2. Cf. *Rev. Savois.* « Le Manuscrit de l'Abbaye de Talloires », où j'ai succinctement analysé les différentes parties du Livre du Chapitre, conservé au British Museum : Martyrologe, Règle de St Benoît, Evangéliaire, et Nécrologe.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Annecy, Imprimerie J. Abry. — 24.650

60me Année 1919 4e Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 decembre 1896

Sommaire :

Académie Florimontane... *Séances des 1er octobre, 5 novembre, 3 décembre et 23 décembre 1919.*

François Miquet..... *Rapport sur le Concours d'Histoire de 1919*

Rapport sur le Concours de Poésie de 1919.

M. S. Charléty.

J. Désormaux..... *Un Poète et Chroniqueur annécien du XVIe siècle, François de Myozinge [Miossinge] dit Miossingien (? 1490-1540).* (Suite et fin).

Louis Ritz..... *Quelques Chapitres inédits du Coutumier de Talloires* (suite et fin).

Ch. Marteaux..... *Etude sur les Villas Gallo-Romaines et du Chablais. II. Les Villas à l'est de la Brance* (suite et fin).

Léon Moret..... *Note sur la terminaison septentrionale de la montagne de Veyrier (Lac d'Annecy).* (Suite et fin).

François Miquet..... *Mgr Jalabert.*

Revue Bibliographique Savoisienne :

A. G..... J. Désormaux : *Etudes philologiques savoisiennes. — Phonétique. — I. Etude de la phonétique en Savoie.*

F. M..... Mathilde Désormaux : *Voix de la guerre.*

Table des matières pour 1919.

ANNECY

Imprimerie J. Abry, Editeur

1919

Per 8° 12380

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

3 7531 02729960 2

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

n 291

N° 4. 4e Trimestre.

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 1er octobre 1919

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

Une séance solennelle fut tenue le mercredi 1er octobre dans le salon des mariages de l'Hôtel de Ville.

M. le Général Bordeaux devait prononcer l'éloge du Général savoyard F. Borson. Au bureau prennent place, aux côtés du président M. Miquet, M. le Général Bordeaux, M. le Colonel du 30e, M. Crolard, vice-président.

Des fauteuils au premier rang sont réservés à Mme la Générale Borson et à sa famille, Mme la Générale Bordeaux, M. Dupraz, Secrétaire Général de la Haute-Savoie.

Une très nombreuse assistance, composée des membres de la Florimontane accompagnés de leurs familles, garnit la salle.

En ouvrant la séance à 17 heures, le Président prononce l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

Ma première parole sera pour remercier les Autorités qui ont bien voulu répondre à notre invitation.

Je salue avec respect la présence de Mme la Générale Borson et de sa famille ; nous sommes heureux de les associer cordialement à cette fête du souvenir : qu'elles soient ici les bienvenues.

Lorsqu'en janvier 1915 notre Académie a conféré le titre de membre d'honneur au Général Bordeaux, alors colonel, elle a surtout voulu rendre hommage à l'armée.

Cependant, elle a été guidée dans son choix moins par les brillants services de l'élu que par le souvenir de l'initiative qu'il avait prise en 1914, pour honorer deux illustrations militaires de notre pays, les généraux Decouz et Forestier, morts pour la France en 1814.

Nous avions voulu voir dans cette initiative une preuve que le Général professe pour la petite patrie un amour égal à celui

Centre National de la Recherche Scientifique
Pe 80 12380

qu'il a pour la grande. Nous avons été confirmés dans cette opinion par son intervention dans la question des *Zones* et plus encore par le désir qu'il nous a manifesté de prononcer ici l'éloge du général Borson.

« Mesdames, Messieurs,

Nous avons accueilli cette proposition avec empressement, car jamais hommage ne fut plus justifié. Sans déflorer le sujet, je puis dire que le général Borson fut un des hommes qui ont le plus honoré la Savoie.

Nul n'était plus qualifié pour l'apprécier que le général Bordeaux, diplomate et soldat, qui présente avec lui de nombreux points de ressemblance, parmi lesquels la modestie.

Cette particularité me met mal à l'aise pour parler de notre éminent confrère comme je le désirerais.

Il me sera permis, cependant, de citer quelques faits.

A l'appel de la patrie en danger, le lieutenant-colonel Bordeaux, qui faisait partie de la mission militaire française à Athènes depuis 1908, rentre en France. Il prend successivement le commandement de plusieurs brigades, puis d'une division. Grièvement blessé, il est renvoyé en Grèce comme chef de la mission française. Honoré de l'amitié de M. Venizelos, il rend à notre cause les plus grands services. Nous ignorons ce qu'en pensent les chancelleries, mais les journaux de 1915 nous ont rapporté un incident qui en dit long sur le prestige acquis par notre compatriote : « Un jour que le colonel Bordeaux, de passage à Athènes, assistait à la séance de la Chambre des députés, sa présence fut signalée ; aussitôt de tous les bancs partit à son adresse une émouvante ovation, qui se termina par les cris de : *Vive la France !* »

Voilà pour le diplomate. Quant au soldat, son bilan, pour la dernière guerre, est celui-ci : neuf blessures, trois citations à l'ordre de l'armée, les grades de colonel et de général, et deux promotions (dont une de commandeur) dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Celui qui compte à son actif de pareils titres peut parler de gloire, d'honneur, de patrie, de tout ce qui faisait battre le cœur du Général Borson ; mon Général, je vous donne la parole. »

Le Général Bordeaux se lève. Dans un discours d'une haute tenue littéraire, il retrace la vie du magnifique soldat et de l'ardent patriote que fut le Général Borson. Dans un raccourci

saisissant il le montre digne continuateur de l'illustre lignée des généraux savoyards. Il raconte sa campagne dans l'héroïque épopée de Novare, son option pour la France à laquelle sa petite patrie avait voulue être réunie, montre son rôle pendant l'année terrible et retrace sa brillante carrière militaire.

Viennent les jours de la retraite consacrés à l'étude où tint une large place l'histoire militaire de la Savoie.

Avec des accents émus, le Général Bordeaux met en relief la simplicité et la dignité de vie, la grandeur d'âme du Général Borson frappé dans ses plus chères affections et évoque la noble fin du grand vieillard, à un moment de la guerre mondiale où les destins semblaient déjà fixés dans l'aube de la victoire française.

On lira cet admirable discours, dont on ne peut donner ici qu'un aperçu très sommaire ; il sera publié très prochainement.

Le Président remercie M. le Général Bordeaux d'avoir retracé si éloquemment les vertus militaires et la vie si exemplaire du Général Borson. Les Florimontans, venus en si grand nombre et qui l'ont si ardemment applaudi, garderont un précieux souvenir de l'hommage qu'il a bien voulu rendre à l'un des hommes qui firent le plus d'honneur à notre pays.

La séance est levée à 18 heures 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 5 novembre 1919

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures[1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Notre séance d'octobre ayant été consacrée exclusivement à l'éloge du général Borson, par le général Bordeaux, je me

1. Sont présents : MM. Croset, Désormaux, Despine, Fontaine, Marteaux, Miquet, Moret, Nanche, L. Pfister, Rebord, Revil, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. Flamary, Langlois, Le Roux, H. Pfister.

trouve en retard pour exprimer les regrets de la Florimontane au sujet de la mort de M. Claudius Gaillard, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées.

M. Gaillard avait occupé dans son administration des postes de choix, qu'il avait mérités par son travail ; c'était un excellent collègue qui laissera parmi nous le meilleur souvenir.

Je prie sa famille de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

Je suis en retard également pour féliciter M. Gardier, qui a reçu la médaille de la Reconnaissance Française.

Le dévouement de M. Gardier à toutes les œuvres de guerre appelait une récompense ; nous sommes heureux que la distinction dont notre collègue a été l'objet soit en rapport avec son mérite ; la Médaille de la Reconnaissance Française n'est pas encore prodiguée et M. Gardier est, avec Mme Roullet, le seul annécien qui jusqu'à ce jour en soit titulaire.

Il y a unanimité pour dire que c'est justice.

Une récompense non moins méritée est celle que vient d'obtenir M. Letonnelier, archiviste départemental de la Haute-Savoie, appelé au dépôt beaucoup plus important du département de l'Isère, à Grenoble.

Pendant les dix années qu'il a passées parmi nous, M. Letonnelier s'est consacré à son service avec un zèle exemplaire ; on peut dire qu'il s'était donné à la Savoie sans réserve, comme s'il n'en avait jamais dû partir. Son assiduité à nos séances, les communications nombreuses et pleines d'intérêt qu'il a faites sans compter, sa collaboration à la presse et aux œuvres locales, le soin avec lequel il remplissait les fonctions de Secrétaire du Comité du Monument à saint François de Sales et celles de Secrétaire-adjoint de la Florimontane, sa courtoisie et son dévouement, sont des titres de nature à exciter de vifs regrets. Mais, quelle que soit notre peine en présence d'une séparation que nous ne voulions pas prévoir, nous bannirons tout sentiment d'égoïsme et nous ne retiendrons de cette nomination que la joie de voir un ami pourvu d'un emploi digne de son activité, de son zèle et de ses capacités.

S'il est vrai que l'homme est le jouet des événements, il y a cependant dans chaque situation qui se présente un côté profitable dont les gens avisés peuvent tirer parti. J'ai pensé (et je ne suis pas le seul) que le départ de M. Letonnelier laisse disponible un poste qui pourrait être attribué à celui d'entre nous qui depuis vingt-huit ans travaille en sous-ordre, au second

plan, avec une modestie excessive, et qui songe à tout le monde, sauf à lui. Je n'ai pas besoin d'ajouter que M. Joseph Serand, pour l'appeler par son nom, est le dernier auquel cette idée aurait pu venir et qu'il a de la peine à me pardonner mon audace. Mais j'estime que le moment est propice pour tenter un effort dans le sens que je viens d'indiquer, et je suis certain d'être votre interprète en soumettant à la bienveillante appréciation de M. le Préfet la requête suivante :

« L'Académie Florimontane d'Annecy,

Considérant que la nomination de M. Letonnelier dans l'Isère laisse vacant l'emploi d'archiviste départemental de la Haute-Savoie ;

Que cet emploi, réservé jusqu'à ce jour aux anciens élèves de l'Ecole des Chartes, pourrait exceptionnellement, être confié à M. Joseph Serand, archiviste-adjoint, par analogie avec ce qui s'est passé longtemps dans les Ponts et Chaussées, où de nombreux conducteurs étaient pourvus du titre et des fonctions d'ingénieur ;

Que M. Serand, depuis vingt-huit ans attaché aux archives, a toujours rempli sa tâche avec un zèle, un ordre, une compétence et un dévouement hors de pair ;

Qu'il a géré seul pendant les deux premières années de la guerre ;

Que l'estime et la considération dont il jouit feraient accepter sa nomination avec plaisir par toutes les personnes qui fréquentent les Archives et notamment par les membres de l'Académie Florimontane ;

Emet le vœu :

Que M. le Préfet, meilleur juge que nous de la situation exceptionnelle et des aptitudes de M. Serand, veuille bien solliciter l'agrément du Ministère pour pouvoir procéder à sa nomination comme archiviste de la Haute-Savoie, en remplacement de M. Letonnelier,

Et remercie par anticipation M. le Préfet de sa bienveillance. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. Serand répond qu'il est très touché de cette marque de sympathie et qu'il en remercie tous ses collègues, mais il estime que le vœu exprimé est irréalisable et il prie le Président de ne pas y donner suite.

Enfin, le Président prie Mme Le Roux, qui a reçu pendant les vacances la rosette d'Officier de l'Instruction Publique, de vouloir bien agréer nos meilleurs compliments.

Le 1er Vice-Président, M. NANCHE, prend la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

Notre Président vient de rappeler la perte que nous avons faite de notre collègue, M. Gaillard, et d'adresser des condoléances aux siens qui ont été frappés dans leur affection. Nous nous associons à ses paroles. Mais qu'il me permette de les reprendre à son compte car, lui aussi, depuis notre dernière séance, a été frappé d'un deuil bien douloureux : son frère, Léandre Miquet, est décédé subitement le 25 août passé. Cette mort est d'autant plus pénible que rien dans l'état de santé du défunt ne pouvait laisser soupçonner une fin si tragique.

Fonctionnaire de l'administration des Douanes, Léandre Miquet avait été chargé de missions importantes et délicates aux expositions de Bruxelles, Moscou et Chicago ; il s'en était acquitté à sa louange et à la grande satisfaction de son administration.

Depuis quelques années il avait pris sa retraite à Paris où il avait fait presque toute sa carrière ; il y vivait en sage entre les livres d'une bibliothèque de choix, le mouvement littéraire auquel il s'intéressait et les choses de l'Art, car c'était un artiste, un artiste de fond, au goût sûr et délicat, à la critique très judicieuse. Il avait un crayon remarquablement fin et habile, et on ne peut que regretter — je l'ai souvent déploré moi-même — qu'il n'ait pas poursuivi une carrière pour laquelle il avait de rares dispositions.

C'était un fidèle ami de notre Florimontane, où son frère occupe si remarquablement le Fauteuil ; c'était un des plus anciens abonnés de la *Revue*. Il était resté célibataire.

Tous ceux qui l'ont connu gardent et garderont la mémoire de cet homme aimable, à la courtoisie parfaite, au commerce plein de charme, à l'amitié si précieuse à ses quelques amis, parmi lesquels j'avais l'heur de tenir la bonne place, ce qui ajoute à mes regrets.

Quand on est sur la pente, la perte d'un sûr et vieil ami est doublement sensible...

Par les soins de son frère, son corps a été ramené à Annecy. Il repose dans la sépulture familiale, en face de cette jolie Puya, si chère aux Annéciens, aux anciens surtout, qu'il aimait à revoir pour y revivre, en face d'un paysage qu'on n'oublie pas, quelques instants les jeunes années...

J'associe respectueusement Mme Miquet aux condoléances

sympathiques que je renouvelle en votre nom et au mien à notre Président. »

* * *

M. l'abbé Boillot, curé de Liesle, qui nous a déjà fait plusieurs communications sur l'émigration des Savoyards en Franche-Comté, continue avec patience et sagacité ses recherches et nous adresse de nouveaux renseignements d'un véritable intérêt.

29 juillet 1919 : Note sur le repeuplement du hameau de Chaze par des Savoyards, après la peste de 1636. Curieux détails sur nos émigrants et sur leurs mœurs, ainsi que sur la chasse au blaireau à laquelle ils se livraient.

6 août : Lettre humoristique et spirituelle accompagnant l'envoi de documents établissant que le « pays Sauget » a été repeuplé par des Savoyards. Les habitants de cette vallée ont une langue à part et des mœurs qui trahissent indubitablement leur origine.

11 octobre : Même sujet. Renseignements sur le culte de saint Guérin dans le diocèse de Besançon.

Le Président donne lecture d'un compte-rendu bibliographique dû à M. le chanoine Gavard sur les Etudes philologiques savoisiennes : *La phonétique en Savoie*, par M. J. Désormaux, Académie de Savoie, 1919. (V. art. bibliographique.)

M. le Chanoine Rebord apporte des documents nouveaux sur les éboulements dits les *déluges d'Onion*, en juin et août 1783.

A la date du 22 janvier 1784, le vice-intendant de Faucigny, Revilliod, adresse à l'intendant général à Chambéry une *Relation concernant les déluges arrivés rière la parroisse d'Ognon le mois de juin et d'aoust 1783.*

Le notaire royal, Gabriel Mercier, châtelain et secrétaire de la Communauté d'Onnion, auteur de la relation, s'exprime ainsi :

« La parroisse d'Ognon est composée de deux hameaux ; le premier, dit l'hameau de l'église, et l'autre dit l'hameau des Boussages, rière lequel est arrivé le bouleversement dont s'agit, au mois de juin et d'aoust derniers.

« Cet hameau des Boussages est situé dans une pente très rapide d'un terrein gras et glaiseux que le torrent de Risse entraîne continuellement... Le premier (bras du torrent) a été

arresté par un roch qui s'est trouvé contre le torrent, au pied de l'hameau ; le second, qui a pris a costé, soit au nord et tout près de l'autre, n'ayant trouvé aucune résistance, a croisé le torrent, et s'est arresté contre un autre roch qui est du costé de l'hameau de l'église, où il a formé une écluse, qui, de la, a formé un lac jusques sur Mégevette, entre deux rochs, a la hauteur de plus de quarante pieds, comme on a pû le reconnaître par quelques fayards existants de chaque costé du torrent, au dessus de l'écluse, dont on ne voyait que le sommet au dehors de l'eau. Dès lors, l'on a remarqué que le torrent s'est fait un passage le long d'un roch, contre l'hameau de l'église ; qu'il entraine peu a peu le terrein qui a formé l'écluse, et dès que ce terrein sera une fois (mis en mouvement) par la force et rapidité de l'eau, surtout dans le tems des grandes pluyes et fontes des neiges, il attire insensiblement le reste du terrein bouleversé... de sorte que l'on peut dire que c'est un terrein totalement perdu...

« Les victimes du déluge sont au nombre de 14. Huit maisons ont été emportées et plus de 80 journaux de terrain. Le montant des pertes est estimé à L. 21.440. »

Ni le chanoine Gonthier dans son Etude des *Eboulements historiques dans la Haute-Savoie*[1], ni l'inspecteur des Eaux et Forêts, P. Mougin, dans son livre des *Torrents de la Savoie*[2] ne parlent du déluge d'Onnion ; c'est notre excuse d'avoir un instant appelé sur ce fait l'attention de la docte assemblée.

M. J. Serand annonce que notre collègue M. F. Carnot a fait don dernièrement à l'Académie Florimontane de divers objets de collections provenant de la succession B. Thonion. Il y a notamment cinq registres d'observations météorologiques faites à l'hôpital d'Annecy, de 1830 à 1876 par l'abbé Vaullet ; deux fers de hallebardes et plusieurs reproductions coloriées d'anciens uniformes militaires.

M. A. Crolard offre la conférence qu'il fit sur *l'aménagement des transports du Sud-Est*, à Grenoble, le 2 avril 1919.

M. le Dr Moret fait une communication sur la *découverte au Roc de Chère* des *couches lacustres de l'Eocène*, fait extrêmement important et inconnu jusqu'à présent dans la zone des Alpes.

1. Œuvres complètes, t. III, p. 420-434. In-8° ; Thonon-les-Bains, imprimerie Jules Masson, 1903.

2. In-8° de 1251 p. avec planches et gravures ; Grenoble, Grands Etablissements de l'Imprimerie Générale, J. Besson, directeur, 1914.

Le Roc de Chère, ce petit chaînon isolé au bord du lac d'Annecy entre la montagne de Veyrier au nord et celle d'Entrevernes au sud a posé de nombreux problèmes aux naturalistes, comme si la nature s'était efforcée d'accumuler les points d'interrogation sur un massif dont la superficie n'atteint pas 200 hectares et où l'altitude moyenne est de 590 mètres !

Les botanistes y ont eu à résoudre la question de l'origine des éléments floristiques méridionaux, subalpins et montagnards (rhododendron, buis).

Les géologues ont aussi beaucoup discuté sur sa tectonique, c'est-à-dire sur les dislocations qui l'ont affecté et sur ses rapports avec les plis voisins sans toutefois s'attarder sur la stratigraphie qui paraïssait peu compliquée et suffisamment connue.

L'étude attentive des terrains qui le constituent vient cependant de nous révéler un fait important et *inconnu* jusqu'ici dans cette zone des Alpes, à savoir la présence des *couches lacustres de l'Eocène.*

Ces couches affleurent le long d'un petit sentier abandonné de la région centrale du Roc, celle que M. Guinier a appelé dans son excellente monographie la dépression des Sablons.

Elles reposent sur le calcaire gris, compact, du Sénonien (craie) qui jalonne la faille occidentale et sont recouvertes par le grès calcarifère avec ses intercalations de conglomérat, poudingues et calcaires bleus ou ocreux à petites nummulites du Mésonummulitique (Priabonien des Alpes).

Ce sont des couches blanchâtres et marneuses à nombreux petits grains de quartz roulés.

En haut elles forment une sorte de conglomérat, en bas elles sont fortement noduleuses, le niveau fossilifère se trouve à peu près au milieu.

On peut y récolter en quantité un gros bulime sénestre de 4 à 5 c^{m} de long et qui d'après MM. Depéret et Roman, de Lyon, serait le *Bulimus subcylindricus* Math., espèce continentale du Crétacé tout à fait supérieur que certains auteurs rattachent d'ailleurs au Nummulitique, (Haug., Traité de géologie) et de l'Eocène inférieur.

Il est donc fort probable que ces couches se sont déposées dans un petit lac tranquille vers les premiers temps de l'Eocène après l'émersion de la région. Elles seraient par conséquent contemporaines du phénomène sidérolithique qui se manifestait déjà sur ces terres nouvellement exondées par

des accumulations de sables de décalcification dans leurs fissures et crevasses, tels que les puissants gisements du Salève et ceux non moins importants du flanc oriental de Mandallaz et de la montagne de Poisy [1].

*
* *

M. l'abbé Emprin, curé de Valezan, communique divers titres relatifs à des émigrants qui quittèrent la Tarentaise au XVIe et au XVIIe siècle pour aller s'établir en Bourgogne, en Comté et en Lorraine.

20 juillet 1692 : Jacques, fils de feu Pierre Sornet, natif de la Grande Bergerie, paroisse d'Aime, marchand et bourgeois de Vesoul, vend des immeubles à Jean-Baptiste, feu Louis Pellissier. Un des témoins est François, feu Jacques Glattigny.

7 juillet 1687 : Pierre, fils de François Crey, marchand à Gray en Comté, donne pouvoir à Aimé, fils de Jacques Coste, pour gérer ses affaires.

26 octobre 1691 : Frère Elisée, dans le monde Jean-Pierre Cray, institue pour héritier son frère Claude-François Cray, de Montvalezan-sur-Bellentre. Testament fait à Paris, au couvent des R[ds] Pères Récollets de la rue Saint-Laurent, Cattelin, notaire.

8 juillet 1716 : Grégoire Pellissier-Bal, jeune garçon de Montvalezan-sur-Bellentre, emprunte à Pierre Pellissier, marchand à Rambervilliers (son frère) la somme de « dix-huit livres tournoises ».

1716 : Aimé Neveu-Berger, du Villard-de-Bellentre, emprunte la somme de 40 livres à André Pellissier-Bal, marchand, demeurant à Port-sur-Saône, au comté de Bourgogne.

28 juillet 1726 : Pierre Péllissier-Bal, marchand, habitant de la ville de Rambervilliers en Lorraine, vend tous ses droits à François et Alexandre Pellissier-Bal, ses frères, pour 651 livres de Savoye.

15 juin 1727 : Grégoire Humbert, marchand, citoyen de Besançon, natif de Montvalezan-sur-Bellentre, agissant comme procureur du s[r] Jean Layrot, marchand, habitant de la ville d'Arc-en-Barrois, natif de Montvalezan, fait une fondation perpétuelle en faveur de l'église de Saint-François de Sales de Montvalezan.

25 juillet 1730 : André, feu François Buthod-Cuan, natif de

1. Cette communication a été, depuis cette note sommaire, présentée à l'Académie des Sciences par M. Kilian, membre de l'Institut, et a fait l'objet d'un compte-rendu à la séance du 1er décembre 1919.

Montvalezan, marchand établi au lieu de Seintrey en Comté, diocèse de Besançon, vend à Antoine-Jean-Pierre Villien, marchand, natif de Bellentre, tous droits lui appartenant sur la montagne de la Léchère.

23 octobre 1737 : François Chevallet, marchand à Bucey, proche Gy, vend à André Péronnier tous ses droits pour 128 livres de Savoye.

23 août 1737 : Acte d'inhumation de Claude Péronnier, âgé d'environ 72 ans, marchand, natif de Montvalezan, domicilié dans la paroisse de Saint-Georges de Chalon-sur-Saône.

Le 20 septembre 1710, un passeport avait été délivré à Claude Péronnier, de Bellentre (peut-être le même que le précédent), marchand, « souhaitant d'aller du côté de Turin ».

M. Miquet fait la communication suivante :

Le numéro 8 du Bulletin de l'*Association des Italiens originaires de Savoie et de Nice* a paru pendant les vacances. Il porte la date de décembre 1918.

Il nous apprend la mort du lieutenant-général et sénateur Paul d'Oncieu de la Bâtie (2 février 1918), de l'ingénieur Thiabaud (14 septembre 1918), et du marquis de Grésy, lieutenant de cavalerie, tué d'une balle au front, à Sacile, le 23 octobre 1918.

Il donne une liste des nombreux décorés de l'ordre militaire de Savoie, de la médaille d'argent et de la médaille de bronze à la valeur militaire.

On y trouve aussi quelques noms de Savoyards appartenant à l'armée française, qui ont obtenu la médaille italienne pour la valeur.

Nous y relevons également la nomination, au grade de colonel, du chevalier Auguste de Pignier, du marquis d'Aix, et du chevalier Perrier de Lacconay.

D'intéressantes notices nécrologiques, dues, pour ce qui concerne la Savoie, à M. le comte de Sonnaz, donnent un attrait de plus à ce bulletin.

Il est procédé à la nomination des membres des jurys chargés d'examiner le concours de poésie et le concours d'histoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 3 décembre 1919

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

Au début de la séance, à 17 heures, le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Au moment d'ouvrir la séance [1], j'apprends la mort de M. Gardier, notre excellent trésorier et bibliothécaire, et j'en suis tout bouleversé.

M. Gardier, par son zèle, son dévouement et son besoin de se rendre utile, occupait une grande place dans les Sociétés annéciennes, et particulièrement à la Florimontane.

Ceux qui l'ont vu à l'œuvre pendant la guerre ne peuvent pas douter qu'il faille le considérer comme une victime du devoir civique.

Au nom de l'Académie Florimontane, j'adresse à la famille de M. Gardier nos plus chaleureuses condoléances, et je propose de lever la séance en signe de deuil [2].

J'exprime aussi les regrets de l'Académie à la famille de M. Jean Denarié, notaire, décédé le 9 novembre, à l'âge de 47 ans. M. Denarié, membre associé depuis 1907, était président de la Chambre des notaires d'Annecy ; il laisse le meilleur souvenir à tous ceux qui l'ont connu.

L'assemblée se sépare à 17 h. 15.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

OBSÈQUES DE M. FRANÇOIS GARDIER

Le samedi 6 décembre ont eu lieu les obsèques de M. François Gardier. Une foule extrêmement nombreuse avait tenu, par sa présence, a donner un dernier témoignage de sympathie à notre collègue universellement regretté.

1. Sont présents : MM. Désormaux, Domenjoud, Falletti, Flamary, Fontaine, Lavorel, Le Roux, Marteaux, Miquet. Nanche, Périn, H. Pfister, L. Pfister, Rebord, Revil, Robert, F. Serand, J. Serand.

2. Cette séance a été reportée au 23 décembre.

Au cimetière, M. BLANC, Maire d'Annecy, a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

L'homme de bien que nous accompagnons à sa dernière demeure mérite un hommage public d'admiration et de reconnaissance.

Qu'y a-t-il en effet de plus beau, de plus admirable qu'une vie entière consacrée au bien, qu'une existence toute faite de dévouement, qu'un cœur débordant d'altruisme, de nobles et généreux sentiments.

François-Raymond Gardier a vécu cette vie constamment bienfaisante, aussi sa mort imprévue a-t-elle jeté une douloureuse consternation au sein de ses nombreux amis.

Né à Faverges, en 1854, il fit partie de l'administration des contributions indirectes pendant 27 ans. Il demanda et obtint avant l'âge réglementaire sa mise à la retraite, puis il vint se fixer définitivement à Annecy, sa ville d'adoption.

Homme de goût, naturellement porté vers tout ce qui est bon et beau, il entra bien vite dans nos sociétés musicales, artistiques, savantes et de bienfaisance.

A la musique municipale, au cercle musical, il remplit constamment un des rôles les plus appréciés.

Membre de la Société d'instruction populaire, il en devint le bibliothécaire actif et ordonné. A la bibliothèque libre, il fournit un travail important pour la confection d'un utile catalogue.

Trésorier et membre de la Société des Beaux-Arts, il apporta par son goût délicat, un précieux concours à toutes nos manifestations locales artistiques.

Son dévouement et son savoir furent heureusement appréciés par la Société française d'économie alpestre, dont il était secrétaire-trésorier et par la Commission de météorologie du département, dont il était l'un des membres les plus assidus.

La Société des Amis des arbres était heureuse de l'avoir pour tenir sa caisse.

Son rôle à l'Académie florimontane vous sera exposé par une voix plus autorisée que la mienne.

Lorsque la guerre éclata et fit surgir dans notre généreuse cité tant d'œuvres de solidarité, Gardier se trouva partout. Aux soupes populaires, il vint assidûment apporter son précieux appui ; au Foyer du soldat, il tint le trésor pendant 3 ans.

Il fut également trésorier de l'œuvre importante des prisonniers de guerre, de l'œuvre non moins bienfaisante d'aide aux démobilisés et du comité de la « Cocarde du Souvenir » [1].

Dans toutes ses fonctions, notre cher disparu, apportait un ordre méticuleux, une scrupuleuse probité, un zèle aussi rare que remarquable.

En 1912, le gouvernement reconnaissait la valeur de ses services en le faisant chevalier du Mérite agricole ; et le 3 octobre dernier, il lui attribuait

1. A ces titres nombreux, nous pouvons encore ajouter celui de Trésorier de l'Association des Dames françaises et de l'Hôpital auxiliaire 205 ; de Trésorier de la Société d'Instruction Populaire. *(Réd).*

la médaille de la Reconnaissance nationale, belle récompense, mais combien méritée.

Sa mort laissera un vide profond au sein de toutes ces sociétés qui comptaient sur son activité inlassable, son souvenir sera durable, car longue et bienfaisante a été son action.

Sa mort privera bon nombre d'entre nous d'un ami sûr, aussi sympathique que dévoué.

Aussi est-ce avec une profonde tristesse que nous nous séparons de lui, que nous présentons nos vives condoléances à sa veuve qu'il chérissait de tout son cœur, et que nous lui adressons à ce brave et cher Gardier, l'éternel adieu !

M. Miquet, président de la Florimontane, s'exprime ensuite en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

C'est avec une douloureuse émotion que je viens adresser l'adieu suprême de l'Académie Florimontane à notre excellent trésorier et bibliothécaire, M. François Gardier.

Si la plupart des sociétés annéciennes sont atteintes par la disparition d'un membre actif, zélé, serviable et gracieux, la Florimontane est plus particulièrement éprouvée.

C'est à elle, en effet, que, dès son retour à Annecy, en 1906, M. Gardier résolut de consacrer presque tous les loisirs que venait de lui procurer son admission à la retraite.

Il avait alors 52 ans. Entré dans l'administration des Contributions Indirectes en 1872, il avait parcouru dans des conditions normales une carrière honorable, quand des raisons de santé l'amenèrent à solliciter le droit au repos.

Mais, en quittant le harnais d'un service public, il s'était bien promis de ne pas rester désœuvré. C'est alors qu'il vint mettre à notre disposition ses talents de comptable, qui le firent nommer trésorier le 15 janvier 1907, et ses habitudes d'ordre, de méthode et de régularité, qui le désignèrent pour occuper l'emploi de bibliothécaire à partir de 1913.

Le travail qu'il accomplit dans ces fonctions fut considérable. Il classa, numérota, étiqueta tous les volumes de notre bibliothèque, et fit, année par année, le récolement de nos livres de fonds et de nos publications, avec l'indication des numéros manquants. Ce catalogue tenu constamment à jour, permet de constater par un simple coup d'œil la situation de nos collections.

Comme trésorier, M. Gardier savait choisir le moment propice pour recouvrer les cotisations ; il avait la manière et le sourire, et finissait toujours par atteindre son but. Aussitôt l'encaissement fait, il plaçait les fonds à la caisse d'épargne et, plutôt que de les retirer, avançait sur ses deniers personnels les sommes nécessaires pour solder les dépenses qu'on ne pouvait ajourner.

Musicien dès son enfance et flûtiste remarqué, M. Gardier savait aussi manier la plume et le pinceau.

Ses talents, ses sentiments d'altruisme et son dévouement s'affirmaient de plus en plus, quand la guerre mondiale vint leur fournir l'occasion de donner toute leur mesure.

Après le beau discours de M. le Maire, qui a célébré éloquemment l'infa-

tigable activité de M. Gardier pendant cette interminable période de cinq ans, je serais mal inspiré en répétant ce qui a été si bien exposé : je dirai seulement que, donnant l'exemple aux jeunes, notre regretté collègue a tenu jusqu'au bout, — depuis le premier jour jusqu'au dernier quart d'heure et même après, — ne se laissant rebuter par aucune besogne, et ne sachant pas dire non quand on lui demandait un service. Aussi, quand la médaille de la Reconnaissance française lui fut accordée, ce fut une joie pour tous ceux qui l'avaient vu à l'œuvre. Jamais distinction ne fut plus méritée, ni mieux accueillie par l'opinion.

Venue à propos, cette distinction fut le couronnement d'une carrière qui allait se fermer brusquement.

Nous ne verrons plus le collègue affable et souriant que nous étions toujours heureux de rencontrer ; mais son souvenir vivra dans nos cœurs.

Mon cher Gardier, au nom de l'Académie Florimontane, au nom d'une amitié qui remonte à près de cinquante ans, je vous dis adieu, ou plutôt Au Revoir !

Séance du 23 décembre 1919

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président adresse les félicitations de l'Académie à M. Bruchet, qui a été décoré de la croix de guerre pour l'énergie qu'il a déployée pendant l'occupation allemande, à Lille, en sauvant le drapeau d'un régiment de chasseurs.

Il en envoie également à M. Moret, qui a été reçu dernièrement docteur en médecine, et qui vient d'être nommé Préparateur de géologie à l'Université de Strasbourg.

Le Président annonce qu'à la suite d'une décision du Comité, un vin d'honneur a été offert à M. Letonnelier, à l'occasion de son départ pour occuper ses nouvelles fonctions d'archiviste de l'Isère. M. Letonnelier l'a chargé de présenter à tous ses confrères l'expression de sa sympathie et l'assurance du souvenir ému qu'il conserve des années passées à Annecy et de sa collaboration à l'œuvre de la Florimontane.

M. Serand dépose sur le bureau les dons reçus : un magni-

1. Sont présents : MM. Désormaux, Domenjoud, Fontaine, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanchè, Périn, H. Pfister, L. Pfister, Revil, J. Serand, Servettaz.
Excusés : MM. F. Crolard, Langlois, F. Serand.

fique album des portraits des princes régnants de Savoie, d'après le peintre annécien Lange, au XVIIe siècle, don de Mme Ormont; photographies de diverses vues d'Annecy et environs, don de M. Nordman ; photographie du portrait de l'astronome Bouvard et de quelques œuvres de sculpture du statuaire annécien Rey, don de M. Miquet. Remerciements aux donateurs.

Le Président donne lecture de l'émouvante allocution prononcée au Temple de l'Oratoire, à Paris, aux obsèques de Mme André Michel, (petite-fille de notre collègue, Mme Ormont), tuée à l'église Saint-Gervais lors du bombardement du vendredi saint 1918.

M. Désormaux présente, pour la Bibliothèque Florimontane, le premier exemplaire d'un volume qui vient de paraître et dont il a préparé l'édition : *Fleurs printanières.* Cet élégant ouvrage, sorti des presses des habiles artistes que sont les imprimeurs savoyards Terrier frères (Etampes, 1919), contient les premiers vers d'un jeune poète annécien, le lieutenant Jean Fontaine-Vive (1895-1917), mort au champ d'honneur. Outre ces premières « fleurs », M. Désormaux a recueilli dans ce volume des « Poèmes écrits pendant la guerre » (complément de la belle plaquette parue antérieurement sous le titre de *Jeunesse Ardente*), des extraits de la correspondance adressée par Jean Fontaine-Vive à sa famille, et une série de *Poèmes nouveaux.* Le recueil, ornée d'un portrait, est précédé d'une préface et d'une biobibliographie dues à M. J. Désormaux.

M. Désormaux appelle l'attention de ses collègues sur la « manifestation régionaliste » organisée par le Syndicat d'Initiative de Bourg-en-Bresse, du 20 au 28 décembre 1919, sous ce vocable : « La semaine bressane. » *Les Ebaudes,* c'est une « reconstitution des mœurs et coutumes bressanes vers 1830 », portée à la scène par Prosper Convert, de Viriat, avec la collaboration de 26 cultivateurs appartenant à diverses communes bressanes (1re partie, Scène pastorale ; 2e, La grande veillée ; 3e, Une noce bressane).

Cette manifestation artistique est destinée à perpétuer le souvenir des ancêtres, de leurs mœurs, de leurs coutumes, de leur langage dialectal, plein de saveur. Les « magnats » bressans ne pourraient-ils en Savoie trouver des émules [1] ?

1. Une tentative analogue à celle de la *Semaine bressane* serait assurée du succès, nous le croyons fermement. L'organisation pourrait en être confiée soit à l'Académie Florimontane, soit au Syndicat d'Initiative ou à la Société d'Instruc-

A titre d'indication, M. Désormaux signale la plaquette de la « Semaine bressane » et le programme édité au bénéfice de la caisse des Coutumes bressanes. On lira avec intérêt, dans la plaquette : *Mariage bressan,* de Edmond Chapoy, *Les Ebaudes*, article du bon patoisant Paul Carru, *Le Bibelot bressan*, de F. Girard, des scènes et documents de la vie bressane, textes, etc.

A propos du mouvement régionaliste en Italie, M. Désormaux tient à informer l'Académie Florimontane de ce qui se passe actuellement dans la vallée d'Aoste. Le second fascicule de la revue *Augusta Praetoria* renferme à ce sujet des documents d'une extrême importance. Tout Français qui a le culte de sa langue, qui s'intéresse à son histoire, à son expansion hors de nos frontières, voudra lire l'exposé du docteur Réan : « Pour notre langue maternelle », et la mordante réponse de M. J. Brocherel au professeur-journaliste A. Rota. Celui-ci s'étonnait naïvement, dans un article du journal turinois *Il Momento,* article intitulé : « Peregrinando nel *Duché d'Aoste* », de « l'étrange survivance » du français dans cette vallée. L'étude magistrale du docteur Réan pourra-t-elle, après tant d'autres, convertir les adversaires irréconciliables de notre langue ? Le patriote valdôtain étudie les origines du conflit, la résistance aux mesures coercitives, les raisons linguistiques, ethniques, géographiques, historiques, etc., en vertu desquelles le peuple valdôtain a le droit absolu de conserver pieusement la langue de ses pères. Suit l'énoncé des revendications jugées indispensables. Le document essentiel est la délibération prise et signée par tous les syndics de la vallée d'Aoste.

Les populations bilingues des terres rédimées ont la faculté reconnue d'user librement, même dans les documents officiels, de tel ou tel idiome. C'est bien le moins que les plus anciens et les plus loyaux serviteurs au-delà des monts de la maison de Savoie aient les mêmes droits que leurs nouveaux compatriotes.

Pour nous, épris de justice et de liberté, qu'il s'agisse de grandes ou de petites nationalités, nous ne pouvons que saluer de nouveau, très respectueusement, les gens de cœur qui luttent, fussent-ils deux contre mille, pour ce que nous avons de plus cher au monde, la langue et les traditions de nos pères.

tion populaire, ou encore à la collaboration de ces diverses Sociétés. Rappelons qu'un vœu du même genre fut émis jadis par la Société Florimontane pour la représentation dans un « théâtre en plein air » du *Mystère de Saint-Bernard de Menthon.*

La demande d'échange de la Revue Savoisienne avec la nouvelle publication *Augusta Praetoria* est adoptée.

M. Miquet donne lecture de son rapport (v. article séparé) sur le Concours d'histoire de 1919 ; les conclusions du jury sont approuvées.

Un 1er prix de 300 fr. est décerné à M. le chanoine Lafrasse pour sa *Monographie de Dingy-Saint-Clair* et un 2e prix de 100 fr. à Mme Folliasson, professeur au Lycée de jeunes filles de Grenoble, pour son livre : *Mouvement de la population en Maurienne au* XIXe *siècle.*

Les récompenses pour le concours de poésie, sur les conclusions du rapporteur, M. Miquet, (v. article séparé) qui sont approuvées, sont les suivantes. Pas de 1er prix ; 2e prix *ex-æquo* 100 fr. chacun : n° 10 : M. Maurice Valette, publiciste au Mans ; n° 1 Mlle Juliette Portron, à Niort.

M. Miquet donne lecture du premier chapitre de son important ouvrage sur *Les Biens nationaux dans le district d'Annecy* d'après des documents inédits. Il montre dans quelles conditions les plus belles propriétés d'Annecy et de ses environs furent aliénées. Cette communication se termine ainsi :

« Réserve faite de quelques grands domaines dont le morcellement fut un bien pour l'agriculture, on peut se demander en quoi la collectivité profita de ce bouleversement. C'est à l'aide de semblables constatations qu'on s'accoutume à l'idée — aujourd'hui considérée comme un axiome — que l'effet (sinon le but) des révolutions est, non pas de supprimer les abus, mais de changer ceux qui en profitent ! »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Rapport sur le Concours d'histoire de 1919

Quatre envois nous sont parvenus. Ce sont, suivant l'ordre de réception, les œuvres ci-après :

N° 1. Mouvement de la population en Maurienne.

N° 2. Monographie de Dingy-Saint-Clair.

N° 3. Histoire de la ville d'Evian.

N° 4. Le rêve d'un humoriste.

Les nos 3 et 4 sont écartés comme n'ayant pas satisfait aux conditions du règlement : les auteurs n'ont pas déclaré par écrit que leurs travaux n'ont été présentés à aucun autre concours. En outre, le n° 4, qui est un essai de critique littéraire ne saurait être considéré comme « un sujet d'histoire, d'archéologie ou de biographie se rapportant à l'un des départements savoisiens. » Il sort du programme. Le n° 3 pourrait être représenté à un concours ultérieur, après régularisation. Dans ce cas, l'auteur ferait bien de recopier son manuscrit qui n'a pas de marges et qui est difficilement lisible.

Le n° 1 est un travail sérieux, qui a paru dans les *Annales de l'Université de Grenoble*. Il est basé sur les recensements effectués depuis 1801 jusqu'en 1911. Il étudie les éléments de prospérité de la région, l'influence qu'ils ont eue sur les accroissements ou diminutions de population et recherche les causes des changements survenus. Les communes sont classées en trois groupes : agricoles, pastorales et industrielles. Quelques-unes, qui sont à la fois agricoles ou pastorales, ou agricoles et industrielles, sont qualifiées de mixtes. Le texte est éclairé par des cartes et schémas très démonstratifs. Rien ne manque à cette étude, qui comprend 191 pages du format de la *Revue*. Nous estimons qu'elle mérite un prix de 100 francs. L'auteur est Mme Folliasson, professeur au Lycée de jeunes filles de Grenoble.

Le n° 2 a demandé beaucoup plus de recherches, de travail et d'érudition. C'est une monographie écrite avec méthode et correction. Les faits sont exposés simplement, mais avec beaucoup de clarté. On peut reprocher à l'auteur d'avoir traité trop sommairement quelques questions comme les mouvements de la population, l'émigration, le folklore, les usages locaux, l'administration municipale sous l'ancien régime. On regrette l'absence d'une carte. Les renseignements donnés (pages 66 et 166) sur la vente des biens nationaux sont inexacts. Quelques erreurs de lecture font citer *Sevan* pour *Serand* (p. 31), *Garello* pour *Garella* (p. 125), *Duchosal* pour *de Chazal* (p. 125). Ce sont là des imperfections de détail, dont il ne faudrait pas exagérer l'importance. L'ouvrage est digne d'une récompense. Nous proposons de lui accorder un prix de 300 francs. L'auteur est M. le chanoine Lafrasse.

François Miquet.

Concours de Poésie de 1919

RAPPORT

Seize concurrents se sont présentés. Leurs envois, numérotés par ordre de réception, comprennent :

N° 1. — *Piécettes.* — 34 poèmes, 776 vers.
Amours de Pierrots. — 246 vers.
N° 2. — *Spiritus fiat* (sic) *ubi vult.* — 16 pièces, 486 vers.
N° 3. — *Qui toujours espère, Dieu le sert.* — 5 pièces, 132 vers.
N° 4. — *L'art, fleur des vertus.* — 9 pièces, 356 vers.
N° 5. — *Ad augusta per angusta.* — 8 pièces, 130 vers.
N° 6. — « *Plus haut* ». — 7 pièces, 98 vers.
N° 7. — *Les porteurs de flambeaux.* — 88 vers.
N° 8. — *Tempore utimur.* — 5 pièces, 119 vers.
N° 9. — *Saint-Pierre-ès-liens.* — 166 vers.
N° 10. — *Versailles.* — 11 sonnets et une ballade, 182 vers.
N° 11. — *Esquisses et rêves.* — 16 pièces, 250 vers.
N° 12. — *L'art est une splendeur.* — 2 pièces, 36 vers.
N° 13. — « *A toujours et malgré tout* ». — 6 pièces, 154 vers.
N° 14. — *Marie de Roumanie.* — 1 pièce, 15 vers.
N° 15. — *Turpe est mentiri.* — 10 pièces, 484 vers.
N° 16. — *Prométhée.* — 306 vers.

Quoique les poètes, en général, passent pour étourdis, on reste surpris de voir que plus du tiers des candidats ne se sont pas conformés aux conditions du concours. Les N°s 6, 7, 12, 14 n'ont pas le nombre de vers réglementaire. Le N° 11 a mis sa signature au bas de chacun des sonnets qu'il envoie. Le N° 16, déposé à la poste de Clermont-Ferrand le 1er novembre, est arrivé hors délai. Le N° 2, sans se faire positivement connaître, dit qu'il a quitté les bancs de l'école à 12 ans et qu'il est employé depuis 51 ans à la Manufacture d'Annecy : avec ces données, il n'est pas difficile de dégager l'inconnu. Le même a omis de déclarer que son œuvre n'a pas été présentée à d'autres concours. Pourtant, nous avons examiné avec sympathie ce manuscrit d'un auteur qui s'est formé lui-même. Les

vers sont corrects, mais ils ont le défaut des pièces de circonstance, qui restent sans intérêt quand le sujet qui les a inspirées a vieilli, et leur facilité relative n'a rien qui retienne l'attention.

Voilà donc sept envois éliminés. Il en reste neuf, parmi lesquels deux seulement, les Nos 1 et 10, nous ont paru dignes d'une récompense. Les autres sont d'une facture assez correcte, mais dépourvus d'inspiration et d'originalité. Disons-en quelques mots.

N° 3. — De l'aisance, du sentiment, mais la rime appelle l'Avenir *sourd comme un menhir*, et fait intervenir les *Parthes* pour correspondre avec *cartes*.

N° 4. — Quelques beaux passages, mais trop d'adjectifs et de rimes pauvres.

N° 5. — Trop de vers sans poésie:

> Nous fûmes contrariés quand
> Nous vîmes le chien plein de puces...

Et que dire de ceux-ci :

> Nous faisions, émus de plaisir,
> Craquer les puces sur nos ongles !

N° 8. — Des croquis pris sur le vif, mais des images peu claires ou forcées comme :

> Le fugitif adieu du jour
> S'attarde au clocher *qu'il implore*...

Ou :

> Le rêve à qui leur foi ne devait pas d'adieux...

N° 9. — Dans ce poème apocalyptique, où l'auteur fait entrer de l'hébreu, du latin, des chiffres et des signaux cabalistiques, il y a sans doute de l'érudition, des intentions fort louables, mais l'inspiration n'est pas venue et la poésie fait défaut.

N° 13. — Abus des adjectifs, termes impropres employés pour la rime. Exemple : divin *falot* pour désigner le soleil.

> On ne résiste point
> Lorsque Avril passe en son pourpoint.

Cet auteur rime facilement, mais il n'échappe pas à la banalité.

N° 15. — Des longueurs, des redites, surabondance d'épithètes dont le choix n'est pas toujours heureux. (Progrès royal, soleil royal, etc.)

Assurément, ces divers envois ne sont pas dépourvus de

valeur et nous nous garderons de les déprécier par des critiques exagérées. Mais leurs auteurs ont encore à travailler pour que leurs œuvres atteignent le niveau de celles portant les Nos 1 et 10.

Ce n'est pas que ces dernières s'approchent de la perfection qui, dit-on, n'est pas de ce monde. Seulement, elles dépassent en qualité la moyenne du concours.

Le N° 1 n'élève pas son vol jusqu'aux nues. Il reste sur la terre et chante les êtres et les choses au milieu desquels il passe sa vie.

Les écoliers et les moineaux, le merle, le coq, l'épine noire, l'alouette, la fontaine, les pins, le grillon, les cloches ; voilà les sujets qu'il traite et, quoique ces sujets soient vieux comme le monde, il trouve moyen de nous les présenter avec goût, beaucoup de sentiment et nulle prétention. Nous ajouterons à cette énumération « Amours de Pierrots », pièce en dix scènes, agréablement écrite et vivement menée, où l'on trouve de l'entrain, du brio et une pointe d'émotion. On pourra juger du genre de l'auteur par le premier morceau du recueil intitulé *Piécettes :*

RESTONS CE QUE NOUS SOMMES

On m'avait reproché ma faiblesse de femme :
J'ai donc voulu saisir le glaive du guerrier,
Mais j'ai blessé mes doigts au tranchant de sa lame,
Sans avoir pu cueillir un seul brin de laurier.

Et je reviens à toi, modeste et simple aiguille,
Qui dispenses ton aide aux féminins travaux,
Amicale compagne, acier qui toujours brille
Et frappe l'ennui seul de coups toujours nouveaux.

Avec toi, point par point, j'ai cousu tant de rêves
Que tout en est peuplé dans mon domaine étroit
Et que les heures d'or m'ont toujours paru brèves
Au bruit clair et léger du dé mince à mon doigt.

Citons encore :

SILENCE ET PAROLES

Combien de choses l'on peut dire
En se taisant,
Dans un regard, dans un sourire
Ou simplement
Par l'entente d'âmes heureuses
Qui se cherchent dans l'infini
Comme une colombe amoureuse
Vole à son nid !

Mais aussi, combien la parole
Parfois masque les sentiments !
Une phrase légère vole
Qui sous les mots indifférents
Bien souvent cache avec mystère
L'aveu tremblant...
Oui, que de choses l'on peut taire
Tout en parlant !

Le N° 10, intitulé *Versailles,* se distingue par une grande correction. Consacré « à la gloire du palais impérissable qui connut la défaite allemande », il se compose de 11 sonnets, suivis d'une « Ballade des grâces d'antan » qui sont autant de tableaux gracieux, coquets, pimpants, musqués, fleurant le XVIIIe siècle et, comme tels, un peu mignards. Ils ne font pas oublier *Versailles* d'Albert Samain (première pièce du *Chariot d'or*), ni les beaux vers de Musset *Sur trois marches de marbre rose,* mais ils ont avec ces poèmes un air de parenté qu'on pourrait être tenté de reprocher à l'auteur. Nous nous bornerons à citer un sonnet :

LE ROY

Parmi les ors d'octobre ou le vert estival,
Parmi les bassins clairs et les eaux souterraines,
Parmi les Tritons noirs qui, mêlés aux sirènes,
Tendent en vain leur conque aux échos sourds du val,

Le Roy — fier survivant d'un siècle sans rival
Attardé dans le Parc où passèrent les Reines —
Crispe son poing de marbre à la roideur des rênes
Et, sur le socle blanc, fait cabrer son cheval.

Et, dédaigneux du Temps qui ferme les paupières,
Qui patine l'airain, qui lézarde les pierres,
Et dont nul n'entrava le pas sournois et lent,

Rongeant le mors qui tient sa fougue prisonnière,
Le coursier éternise un immobile élan,
Dilate ses naseaux et gonfle sa crinière...

Nous mettons sur un pied d'égalité les envois portant les numéros 1 et 10.

Le N° 1 a pris pour épigraphe : *Majora antepone, sed non contemne minora.*

Faute de sujets méritant un premier prix, nous ne croyons pas mépriser ces deux concurrents en leur attribuant à chacun un deuxième prix *ex æquo.*

François MIQUET.

M. S. CHARLÉTY

Nous avons appris avec un vif plaisir la nomination de M. Charléty, notre éminent compatriote, au poste difficile et envié de recteur de l'Université de Strasbourg.

Né le 18 juillet 1867, à Chambéry, M. Charléty (Camille-Sébastien-Gustave) est un ancien élève du lycée de sa ville natale. Il fit ses études supérieures à la Faculté des Lettres de Paris, d'où il sortit agrégé d'histoire. Il fut successivement professeur d'histoire aux lycées de Montauban (1890), Caën (1892) et Lyon (1894).

Reçu docteur ès-lettres le 5 juin 1896, lauréat de l'Académie française en 1898, il fut nommé maître de conférences d'histoire de Lyon et de la région lyonnaise à la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon, puis professeur-adjoint à ladite Faculté (18 novembre 1901) et professeur titulaire le 30 janvier 1904 (fondation de l'Université de Lyon).

C'est pendant cette période féconde qu'il publia : *Lyon en 1789* (1898), *Histoire de l'enseignement secondaire dans le Rhône* (1901), *Bibliographie critique de l'Histoire de Lyon* (1902 et 1903), *Revue d'Histoire de Lyon* (1902 et années suivantes), *Histoire de Lyon* (1903).

Quand M. Alapetite, préfet du Rhône, qui l'appréciait à sa juste valeur, fut envoyé comme résident général en Tunisie (1906), il sollicita et obtint pour lui le poste de directeur général de l'enseignement à Tunis. Les brillants services qu'y rendit M. Charléty furent récompensés par la croix de la Légion d'honneur en 1911. Il y resta jusqu'en août 1919, date à laquelle la confiance du gouvernement le mit à la tête de l'Université de Strasbourg.

Un décret du 15 janvier 1920 l'a promu officier de la Légion d'honneur.

Noublions pas de mentionner les thèses de M. Charléty pour le doctorat :

De B. Villario (Balthazard de Villars), Paris, Hachette, 1897, in-8°, 142 p. ; *Histoire du Saint-Simonisme*, 1896, in-18, 498 p.

François MIQUET.

Un Poète et Chroniqueur annécien
du XVIe siècle

FRANÇOIS DE MYOZINGE [MIOSSINGE]
dit MIOSSINGIEN (?1490-1540) [1]

(Suite et fin)

Cette période fut sans doute la plus mouvementée dans l'existence du poète-chroniqueur. On le fait voyager à Mantoue, au moment où l'armée de François Ier venait d'occuper la Savoie. Il y aurait reçu une hospitalité pleine de munificence. Le premier duc de Mantoue s'honorait, dit-on, en glorifiant non seulement Virgile et Battista Spagnolo, mais encore le traducteur et l'émule du Mantouan. Tous ces récits ne sont que fables ou fantaisies. L'origine? C'est probablement l'un des passages cités de Grillet, dont nous ferons plus loin l'examen critique. Son Dictionnaire a du moins contribué, plus que tout autre recueil, à répandre semblables allégations.

Les Archives départementales de la Haute-Savoie conservent un document qui constate avec certitude la présence de Myozinge dans notre ville, en 1536, au moment de l'occupation par les Français des Etats de Charles III. Rappelons brièvement à ce propos quelques faits historiques.

Depuis le 14 août 1514, Annecy faisait partie, avec le Genevois et les baronnies de Faucigny et de Beaufort, de l'apanage constitué par le duc Charles III en faveur de son frère Philippe. Celui-ci, qui devait être la souche des Genevois-Nemours, avait épousé (1528) Charlotte d'Orléans-Longueville, cousine du roi de France, dont la dot fut le duché de Nemours. La *Table* de M. G. LETONNELIER (v° *guerre*) fournit des indications précieuses sur les sages mesures[2] prises par Charlotte d'Orléans et les syndics : élection de capitaines, murage des fenêtres, concentration de la poudre et du plomb, etc. Le 5 juin, la Duchesse, prévoyant une invasion, avait ordonné que la ville fût défendue[3]. Le 17 juin, elle donne ou renouvelle

1. Voyez *Revue Savoisienne* 1919, p. 79 (1er article).
2. LETONNELIER, *Table* citée, et *Registres*... VI, 9 v°.
3. Les murs d'Annecy n'avaient pas été jugés assez forts pour résister à un assaut. En 1535, le Conseil de Ville, en prévision des hostilités, avait demandé à Charlotte d'Orléans-Nemours d'autoriser de nouveaux impôts, obligatoires pour tous (impôt du vin). La duchesse y consentit (lettres patentes du 15 février 1536).

l'ordre de vérifier l'état des remparts; le surlendemain cet ordre est exécuté[1]. On examine les murs, près du couvent des Dominicains. Cette visite est faite par N. Amédée d'Allinges, capitaine du château d'Annecy, Dominique d'Ossens[2], capitaine de ville, François *de Myozingio*, « ducalis Excellentie Sabaudie *indiciario*[3] et secretario », Nycod *de Putheo*, procureur fiscal de Genevois, et autres personnes qualifiées[4].

En 1537, Myozinge est encore à Annecy, du moins au début de l'année. Le 28 janvier, des conventions, pour nous peu importantes[5], sont passées entre Marin de Montfaucon, Pierre de Menthon, cosseigneur de la Balme, du Val des Clefs, etc., et François *de Myozingio*, « Excellentis ducalis Sabaudie *indiciarius* ».

Enfin, du 5 mars 1538, nous avons l'acensement d'une chambre, avec une boutique, une arrière-chambre et une petite armoire, passé moyennant une redevance de 18 florins d'or chaque année pendant trois ans, par F. de Myozinges, secrétaire et chroniqueur [*judiciarius? indiciarius*] du duc de Savoie, bourgeois d'Annecy, en faveur de Laurent Duchêne[6].

Ce document est le dernier que nous ayons glané, concernant à la fois Annecy et F. de Myozinge. La vie dans notre cité

1. L'ordonnance, d'après les *Registres*, serait du 19 juin. Cf. *Table*, VI, 19. — Le 24 juin, la duchesse ordonne aux syndics de se pourvoir de 200 « socii experti in armis ».

2. Personnage qualifié, en 1540, de *magister hospitii* (Bruchet, *Archives*... E. 420). Il a joué un rôle très important dans la cité. Voyez la *Table* mnsc. de M. Letonnelier, et Bruchet, E. 150 et passim. Dominique d'Ossens, ou d'Aussens, avait épousé « damoyselle Loyse d'Orlié, vefve en premieres nopces dudit feu Loys de Eloyse, seigneur de Lobla Bruchet, E. 377). Un de ses fils, Jacques de Aussens sera curé de Queige et de Flumet en 1549 *(Ibid.)*

3. M. Bruchet transcrit, comme plus bas, *judiciarius*. Dans ce texte, comme dans divers passages cités des Archives départementales, on peut lire soit *judiciarius*, soit *indiciarius*. C'est ce dernier terme qu'adopte ailleurs F. Mugnier. Pour le traduire, il propose le mot : chroniqueur, avec un point d'interrogation. Nous lisons *indiciarius* et nous préférons aussi l'interprétation de F. Mugnier. On retrouve *judiciarius* et secretarius dans deux actes analysés par M. Bruchet (*Archives départ.*, E 418, p. 137 et 138). Du Cange ne donne pas, il est vrai, *indiciarius*. Il attribue à *judiciarius* le sens d'assesseur. Pour assesseur, le terme usuel en Savoie est *collateralis*. Au reste, il serait étonnant que Myozinge eût été en même temps secrétaire et assesseur du juge, ou même juge, comme traduit M. Bruchet (E 419, p. 139, 1re colonne).

4. M. Bruchet, *Inv. sommaire des Archives départementales*, E 418 (p. 137), f° 29, v° de la liasse. Ce document est précieux : il nous fait connaître un certain nombre de personnages annéciens avec lesquels F. de Myozinge fut sans conteste en relations. Tels sont encore Rd Jean *de Cresto*, prieur, et Pierre Cochet, procurateur du couvent des Dominicains.

5. Minutaire de Pierre Deserveta, notaire à Annecy. Bruchet, *Inventaire*... p. 138. — Parmi les témoins : « testibus nobili et egregio Carolo Bernard ducalis Excellentie celsitudinis Nemorii comitalisque Gebennesii secretario » (f° 65). On le voit, le secrétaire du duc de Savoie a ici pour témoin un secrétaire de la duchesse de Nemours.

6. Bruchet, *Inventaire*..., E 419; minutes de P. Deserveta, f° 126, v°.

était alors assez agitée. Discussions religieuses, troubles politiques. En 1536, le fermier des quêtes du chapitre de N. D. de Liesse avait demandé une remise sur son cens, « propter tam cepta Lutheriana quam bellum, ut cunctis magnifestum est[1] ».

L'entreprise de François Ier ne laissait pas d'être critiquée par les Annéciens restés fidèles au duc Charles III. Aussi la duchesse de Nemours donna-t-elle l'ordre de faire cesser « les calomnies répandues sur le compte du roi de France[2] ». Nous ignorons si le secrétaire et chroniqueur de Charles III doit être compris au nombre des adversaires de François Ier qui ne savaient pas se taire. A cela rien d'invraisemblable: c'était encore une façon de témoigner sa fidélité au prince dans l'infortune[3].

Dans quelle haute estime, en effet, Charles III tenait F. de Myozinge, le document suivant suffirait à le montrer. Il s'agit d'une lettre extraite des Archives d'Etat à Turin par M. F. Mugnier, qui l'a publiée[4]. Elle est datée de Thonon (1er mars 1532). Le duc reconnaît les services de son chroniqueur « en présentant à Jean de Foresta, prévôt de Montjoux [le Grand Saint-Bernard], son grand aumônier, doyen de la Sainte-Chapelle de Chambéry, Louis de Myosinge, frère de l'historiographe, pour un canonicat de première fondation à cette chapelle, dite du Saint-Suaire[5] ».

On ne sait si Louis de Myozinge obtint ce canonicat[6]. (Il

1. 24 octobre 1536. Registres des Délibérations.... VI. 50. (Letonnelier, *Table*, v° *Luther*). Myozinge, dont Charles III louait « religionem », ne dut montrer aucune inclination pour les doctrines nouvelles. Il « ne cessa », si l'on en croit Boyssonné, « cercher tous jours moyen d'aller en Paradis », ce qui signifie sans doute que Myozinge resta constamment attaché à la foi catholique.

2. 24 juin 1536. *Ibid.* VI, 31, v°. Remontrances adressées à « nonnulli incole et burgences ville qui refferebant publice nova tam in odium Imperatoris quam Serenissimi Francorum regis odiosa ».

3. Le règne du malheureux Charles III a été diversement apprécié. Une des pages les plus équitables, à notre avis, est d'A. Dufour : *Adrianeo* (in *Mém. Soc. Savois. d'H. et d'Arch*. IX [1865], p. 252.

4. *Jehan de Boyssonné* .., p. 81. « Nos actendentes ad sensum prudentie, morum venustatem, religionem ac alias preclaras virtutes quibus... ingenue decoratur. »

5. « Grata insuper et accepta servicia Nobis per dilectum fidelem *secretarium* et *indiciarium* nostrum [ici un blanc laissé pour mettre le prénom] de Myozingio, ejus *germanum* (a), impensa, et que in dies impendere non desinit. »

6. Les recherches faites à notre prière par M. G. Pérouse n'ont pu éclaircir ce point.

(a) Cf. G. Letonnelier, *Revue Sav.* 1918, p. 93 : « Ce Myozinge, qu'on voit figurer dans les Registres du Conseil dès 1511, est qualifié en 1536 de « ducalis secretarius ». Un de ses parents, ou tout au moins un homonyme. Rd Louis de Myozinge est chanoine du Chapitre N.-D de Liesse en 1536. » Si l'interprétation de F. Mugnier est exacte, Louis de Myozinge est bien le propre frère du poète-chroniqueur. « Il est regrettable, écrivait M. le chanoine Mercier (*Souvenirs hist. d'Annecy*, p. 208), que les registres de notre ville correspondant à cette époque, (diffusion du calvinisme à Genève) nous manquent entièrement. » Peut-être quelque érudit lecteur trouvera-t-il des documents nouveaux concernant L. de Myozinge et sa famille dans les archives provenant des divers Chapitres d'Annecy. Les recherches que M. G. Pérouse a bien voulu faire à Chambéry sur le canonicat (vrai ou présumé) de L. de Myozinge à la Sainte-Chapelle ont été infructueuses. Les archives de cet établissement sont malheureusement à Turin. Avec nos savants Archivistes et nos Conseils généraux, nous souhaitons une fois de plus que les « Archives Savoyardes » soient restituées à la Savoie.

figure encore en 1536 au nombre des chanoines de N. D. de Liesse, à Annecy[1]). En fut-il investi réellement? Louis de Myozinge devrait cet honneur sans doute à ses mérites, mais plus encore aux services de son frère. Aussi bien si la faveur dont celui-ci aurait été l'objet à la cour du duc de Mantoue n'est qu'une tradition fantaisiste, il n'en est pas de même, comme on le voit, de sa réputation à la cour du duc de Savoie.

Resté à Annecy pendant les premiers temps de la tourmente, F. de Myozinge fut le témoin de faits intéressants, particulièrement pour un historiographe ducal. En 1537, la Duchesse de Nemours réussit à détourner d'Annecy le flot d'Italiens qui voulaient y passer, venant de la Tarentaise. C'est à la Duchesse qu'Annecy et la région doivent d'avoir le moins souffert de la guerre. Sa présence préservait la ville du pillage et des incendies, alors si fréquents. Aussi le Conseil la priait-il d'y séjourner jusqu'à la paix. Amis ou ennemis, on redoute également ces *armigeri* qui pillent la campagne et jettent le trouble dans la cité. En juillet 1538, ce sera le tour d'une bande de *Scoti* ou *Excossoex* (Ecossais), que devançait la rumeur de leurs scandales à Rumilly et à Etercy[2]. L'année précédente, suivant GRILLET[3], quelques troupes ennemies, battues près de Conflans, seraient entrées inopinément dans Annecy, d'où les habitants, après un combat de plusieurs heures, les auraient chassées. Faits à raconter, croquis à prendre, âmes à étudier, vengeances, rivalités, convoitises, déceptions, trahison et fidélité : Myozinge n'avait qu'à ouvrir les yeux et les oreilles. Nous voudrions connaître ses sentiments, lorsque la duchesse Charlotte donna l'ordre (24 février 1537) aux Syndics et aux Conseillers d'obéir au Président de la nouvelle Cour[4]. Il ne serait pas étonnant qu'il eût quitté Annecy avec le Président de l'ancienne[5]. En

1. En 1536, le Chapitre de N. D. de Liesse est ainsi constitué : « Glaudius de Bellegarda, decanus ; Nycholaus de Lornay, sacrista ; Glaudius Hyvani, precentor [de plus, recteur de l'Hôpital morbeux de La Culla ou La Cullataz du Tillier] ; Anthonius de Montelupho : Amedeus de Gasquis ; Johannes Ludovicus Vincenti : Nycodus de Monthous ; Hugo Jolyti : *Ludovicus de Myozingio.* » [Le même acte donne les noms des Conseillers de Ville à cette date. BRUCHET, E, 418]. R[d] Louis de Myozinge figure dans les *Registres*... VI. 45 et VI. 49 v°.

2. *Délibérations de l'ancien Conseil*, VI, 213. LETONNELIER. *Table*, v° *guerre*. La Savoie, se demandera Boysonné, n'avait-elle pas assez perdu « ces ans passés par suite de la guerre », pillée par les « souldars » qui la traversaient pour déboucher en Italie ?

3. GRILLET, *Dictionnaire*, I, 272. [Cette assertion est-elle bien exacte ?]

4. *Registres des Délibérations*..., VI. 64. v°.

5. Outre le Président, le Conseil présidial d'Annecy comprenait, suivant Grillet, I, 269), quatre (?) collatéraux, un avocat fiscal et un procureur patrimonial. — Pour les conventions passées entre les deux frères. Charles et Philippe de Savoie, réglant l'administration judiciaire sur les territoires qui relevaient du duc de Nemours, cf. *Mém. Soc. Sav. Hist.*, VI [1862], p. 304.

tout cas, son séjour dans notre ville n'est plus constaté jusqu'à sa fin, survenue en 1540. Mourut-il à Annecy? A-t-on seulement ramené son corps pour l'y enterrer? Le vers de Boyssonné que nous citerons :

Après sa mort icy on le posa

n'est pas très explicite. Nous préférons toutefois la première interprétation. En mourant, Myozinge « quitta petite ville où habitoit » : cela s'applique bien mieux à Annecy qu'à Chambéry. En 1540, avons-nous dit. Sur cette date aucune discussion n'est plus possible. Pourtant GRILLET attribuait au poète un ouvrage publié à Paris et à Anvers, en 1576, un autre édité à Rome, en 1587. En 1576, le « notarius ducalis » aurait eu près de 90 ans. Un peu tard pour confier au public des *Juvenilia!* Jules PHILIPPE reproduit l'erreur de Grillet sous cette forme : « Miossingien, dans ses œuvres originales(?), adopta le genre de celui dont il avait traduit les vers et qu'il avait choisi pour maître; il publia : 1° *Elegiæ*..., Paris et Anvers, 1576; 2° *Contra poetas*..., Rome, 1587[1]. »

« Il *publia* », en 1587! Voilà un verbe bien aventureux! En 1587, F. de Myozinge eût été à peu près centenaire. Il y avait exactement 47 ans qu'il était mort.

Toute conjecture est ici superflue. L'un des dizains de Boyssonné indique la date avec assez de précision : l'an 1540, probablement au mois d'août. Les vers sont bien rugueux (cet humaniste préfère « du latin le doulx son », comme il dit lui-même); mais ce dizain est précieux pour notre histoire locale :

Cy gist Mosinge au dessoubs ceste pierre
Qui en *francoys langaige* composa
L'hystoire au long de savoisienne terre.
Apres sa mort icy on le posa
L'an mil cinq cens quarante, qui laissa
Aux Anissiens grand regret et douleur,
Au moys qu'on sent si ardante challeur.
Non peu heureux es passant voir le lieu
Ou gist Mosinge, homme de grant valleur,
En ten (t'en) allant prie pour l'ame Dieu[2].

Où était cette pierre tombale? Qu'est-elle devenue? Nous l'ignorons. A défaut de ce renseignement, le dizain de Boyssonné nous apprend combien F. de Myozinge fut estimé de ses concitoyens. Leurs regrets les honorent autant qu'ils rendent hommage à la mémoire du poète-chroniqueur.

1. Jules PHILIPPE, *Les Poètes de la Savoie*, p. 21.
2. F. MUGNIER, *Jehan de Boyssonné*, p. 361-362.

Une grande douleur dut abréger ses jours. Nous ne connaissons pas le nom de celle qu'il avait épousée. Myozinge l'aima profondément et ne put survivre à cette femme adorée. Un des dizains dédiés au poète par son ami nous apprend en effet

Que tant ayma d'amour sa dame

qu'il la suivit au tombeau moins d'un mois après :

Elle defuncte oncques puys ne cessa
Dueil de mener, lequel tant l'oppressa,
Que dans ung moys, apres pleurs incredibles,
Souspirs, regrets, du siecle trespassa [1].

Après un tel exemple, peut-on douter que l'homme sache aimer « ainsi fort que la femme » ? se demande Boyssonné. Le beau sujet à débattre devant une « cour d'amour » !

Mais s'agit-il de l'épouse ou de la maîtresse ? Autre question. Cette fois, c'est l'éditeur des poésies de Boyssonné qui la pose[2]. De pareils vers, étant donnée la situation de Myozinge, dont le duc Charles III avait loué « morum venustatem ac religionem », ne peuvent guère s'appliquer à la seconde alternative. A plus forte raison, nous ne saurions admettre cette nouvelle interprétation : « Peut-être s'agit-il de l'épouse du maître, la duchesse Béatrix. » Une telle sensibilité serait bien extraordinaire. Marc-Claude de Buttet, il est vrai, devait écrire, après la mort de Marguerite de France, femme d'Emmanuel-Philibert :

Et moi, ores je meurs en écrivant ces choses [3].

Mais pour témoigner de sa fidélité, Myozinge ne mourut pas simplement par métaphore. — Nous ne savons rien des enfants du poète, ni même s'il en eut. Il est deux de ses neveux ou nièces, si nos conjectures sont exactes, dont le nom tient une petite place dans les menus faits de l'histoire littéraire.

Peu de temps avant sa mort, Clément Marot, réfugié à Turin, dédiait une épître[4] à l'un de ses amis et admirateurs, Claude de Bellegarde, seigneur de Montagny, pour le remercier, ainsi que d'autres gentilshommes savoyards, de sa bienveillante sympathie. Parmi eux figure un personnage caractérisé par une épithète dont il serait peu flatté en ce moment. Combien le poète se plairait, dit-il, à vivre auprès de son ami,

Loing de tumulte, et loing des plaisirs cours
Qui sont en ces ambitieuses Courts,

1. *Ibid.*, p. 360.
2. *Ibid.*, p. 82.
3. Marc-Claude de Buttet : *Le tombeau de Marguerite.*
4. Clément Marot, *A un sien Amy*, I, 230 (éd. Garnier).

avec Le Boys, Le Bouchet, Gruffy, Challes, Ramasse, Genton,
Et *Marcoussé*, visage d'Allemant...

Cette épître est de 1543, année qui précéda celle de la mort du poète. A cette date, François de Myozinge n'existait plus. Ce Marcossey, nous dit M. F. Mugnier [1], était un « seigneur du Faucigny, aux yeux bleus, au teint rose, suivant un type fort commun en Savoie. Sa sœur Bernardine-Françoise de Marcossey, dont BUTTET parle dans l'ode aux *Damoiselles savoisiennes*, avait épousé en premières noces François de Montvuagnard, et, en secondes noces, après 1563, Louis de Seyssel, baron de la Serraz (Archives du Sénat) [2] ».

Ainsi Jean-François de Marcossey, connu sous le nom de Myozinge [Miossingien], bourgeois d'Annecy, qualifié de Noble et de Spectable, notaire ducal, secrétaire ducal, historiographe de Charles III, appartenait à une famille savoisienne des plus distinguées. Par elle, par ses alliances, mais plus encore, semble-t-il, par ses services et par son talent, il dut trouver un accès facile, non seulement dans la haute bourgeoisie et la noblesse d'Annecy, mais à la cour même de son duc. Son talent? Nous en avons cherché vainement le souvenir chez les lettrés italiens, savoyards, lyonnais, de son temps. Heureusement l'amitié d'un juriste toulousain, dont les vers ont été publiés par un érudit magistrat de Chambéry, nous permettra, sinon d'apprécier l'œuvre de Myozinge, du moins de savoir en quelle estime la tenait l'un des plus réputés parmi les humanistes contemporains.

§ II. — L'ŒUVRE DE MYOZINGE

Myozinge est un poète, mais c'est aussi un historien. Grillet ne paraît pas s'en être douté. Comme lui, tous ses obligés, sauf M. F. Mugnier, l'ont ignoré.

Des trois ouvrages attribués par GRILLET au premier poète annécien, un seul, nous l'avons déjà constaté, doit être retenu. Le titre qu'on en donne est souvent inexact. Le voici rectifié : *Élégie de Baptiste* MANTHOUAN *contre les folles et impudiques amours veneriennes ;* ensemble un *chant juvénile du dit* MANTUAN, *de la nature d'amour* [3], le tout traduit par Francois de

1. F. MUGNIER, *Marc-Claude de Buttet, poète savoisien*, p. 166, note 1.
2. Nous avons adopté, comme on l'a vu, la conjecture de F. Mugnier. M. le chanoine Gavard a bien voulu nous confirmer dans cette opinion. Cf. M.-C. de BUTTET, éd. Scheuring, p. 148 ; *Armorial de Foras*, IV, 178.
3. Les erreurs typographiques dans les titres mêmes sont loin d'être

Myozingen. Annissy par Gabriel Pomar, 1536 [1]. » Les autres œuvres indiquées par Grillet sont des réimpressions. Bien plus, il ne s'agit pas de poésies de Myozinge, mais bien de Jean-Baptiste Spagnolo [2].

Par suite de ces erreurs regrettables, Grillet confond non seulement les ouvrages du Mantouan [3] avec la traduction du Miossingien, mais diverses circonstances de leur biographie.

Ce n'est pas Myozinge, c'est son modèle, qui « se fit une grande réputation *en Italie* par ses *poésies latines*. Jusqu'ici,

rares (a). Pourtant il y aurait lieu de s'étonner que G. Pomar, dans une édition dont Myozinge a dû revoir les épreuves, ait imprimé son nom *Miossingen*. C'est là sans doute l'origine des germanisations ultérieures.

Rappelons que G. Pomar(b), d'origine espagnole, s'établit d'abord à Lyon, puis à Genève. Il suivit l'évêque de Genève lorsque celui-ci dut transférer sa résidence à Annecy (b), en 1535, année où il édite le premier ouvrage imprimé dans notre ville : les *Constitutions synodales* de l'évêque Pierre de la Baume. Ainsi le volume de Myozinge n'est pas, comme on l'a dit, le premier livre imprimé à Annecy, mais le premier, dû à un écrivain annécien, sorti d'une presse annécienne. Cf. outre GRILLET, DUFOUR et RABUT, déjà cités, G. LETONNELIER, *La première imprimerie d'Annecy*, in *Revue Sav.*, 1918, p. 93.

1. D'après BRUNET, *Manuel du Libraire*, III, col. 1378, v° *Mantuanus Baptista* (fin). L'ouvrage indiqué est un in-4°. Cf. A. DUFOUR et F. RABUT, *L'imprimerie et les imprimeurs en Savoie*, p. 223 : « Remarquons que le nom de *Pomar*... est ici sans *d*, comme l'ont toujours écrit ses successeurs. Notons encore que *Miozingen* se rapproche assez de *Mieussinge* ». — Le *Manuel* de Brunet ne fait que reproduire DU VERDIER, article *François de Miozingen*.

2 Comment s'expliquer que de telles confusions aient été plusieurs fois reproduites ? Le savant MENABRÉA les avait déjà critiquées en ces termes sévères : « L'abbé Grillet, toujours superficiel, toujours inexact, a commis de graves erreurs touchant François Myozingen, dont il parle dans son *Dictionnaire*, t. 1, page 282, art. *Annecy*. — Par l'effet d'une inconcevable légèreté, il signale ce Myozingen comme auteur des *Elegiae contra amorem* de Mantouan, après l'avoir fait le traducteur de cet ouvrage ; il lui attribue encore plus faussement le *Carmen contra poetas impuaice loquentes* de ce même poète, qui fut publié pour la première fois en 1487 ou 1488. » (L. MÉNABRÉA in *Mém. Acad. de Savoie*, 1re série, tome XII, p. XXV.)

L'origine de cette erreur peut s'expliquer ainsi : Grillet a sans doute connu et pratiqué les compilations de La Croix du Maine et du Verdier. Il n'a certainement pas eu entre les mains les ouvrages qu'il attribue à « Miossingen ». Peut-être doit-il au juge Réal quelques-unes de ses références. Je suppose que, dans le second passage cité *B* : « ..... Miossingen, d'Annecy, qui, en 1535, se fit une grande réputation en Italie par ses poésies latines », il doit exister une lacune ou omission. Il faudrait lire : « Miossingen d'Annecy, publia en 1536, [ici le nom de l'ouvrage], traduction de l'élégie de J. B. Mantouan, qui se fit une grande réputation en Italie par ses poésies latines », ou quelque phrase de ce genre (résultat de la fusion des articles A et B).

3. Pour l'édition d'Anvers (1576), il s'agit probablement de l'ouvrage suivant du Mantouan : *Opera omnia, tum stricta, tum soluta oratione*. Antuerp., Jo. Bellerus ; 4 vol. in-8° ; voyez BRUNET : « Edition peu commune, parce qu'elle a été en partie détruite dans un incendie. » Il est possible que le tome contenant les *Elegiæ* ait été seul connu de l'érudit qui a servi de source à Grillet.

(a) Dans quelques exemplaires d'une édition du *Grand Olympe des Histoires poetiques du prince de poesie Ovide Naso en sa metamorphose*, [Paris, 1539 ; Arnoul Langelier], le titre porte le nom du libraire : Vivant Gantherot. Lire Gautherot. (Cf. BRUNET, *Manuel*, sub v° *Ovidius*, p. 599, col. 1.)

De même certaines « translations » des *Epistres d'Ovide*, par Reverend Pere en Dieu Mgr l'evêque d'Angoulême, Octavien de Saint-Gelais, portent ce nom : *Octovien* de Saint *Gelaix*. A ces variantes graphiques on attachait sans doute une minime importance.

(b) Me Gabriel Pomar(d) devait être créé bourgeois d'Annecy le 28 avril 1537. (*Registres*, VI, 74, v°).

Myozinge nous apparaît comme un traducteur. Ce n'est pas en latin qu'il écrit, mais en français. On ne trouve aucune trace de cette « grande réputation en Italie ». Ce n'est pas non plus à Myozinge, mais à Spagnolo que le duc de Mantoue fit ériger une statue [1]. Restait à expliquer le fait. De là ce membre de phrase qui attribue pareil honneur aux éloges prodigués par le disciple à son maître. Myozinge n'eut pas plus de statue à Mantoue que dans sa ville natale. C'est très regrettable évidemment pour la réputation du poète annécien ; *sed magis amica veritas*.

Toutes ces assertions : admiration des Italiens, poésies latines, éloges, statue, *Juvenilia* d'un nonagénaire, se retrouvent dans Jules PHILIPPE. Celui-ci a de plus quelques déduc-

1. Madame la Dᵉ Prof. Ada SACCHI SIMONETTA, directrice de la Bibl. communale, a bien voulu faire, à notre prière, des recherches à la Bibliothèque et aux Archives de Mantoue. Comme sa réponse contient des renseignements importants sur le sujet qui nous intéresse, on nous saura gré de la transcrire ici :

« On peut exclure, de la manière la plus nette, que le Miossingien ait eu quelque part ici une statue.

Les Archives historiques des Gonzagues, si connues dans le monde des savants par leurs immenses matériaux sur la Renaissance, et où se trouvera pour sûr quelque renseignement sur votre François, furent encaissées et transportées, par ordre du gouvernement, à Turin, car Mantoue était trop exposée aux avions autrichiens.

Nulle trace du Miossingien dans cette bibliothèque.

Aucune mention de lui par le vieux biographe de Spagnolo : le Père Florido Ambrosio, qui vécut au XVIIIᵉ siècle. Et toutefois, il a sur le Mantouan un gros volume, édité à Turin en 1784. Son œuvre (*De rebus gestis ac scriptis operibus Baptistae Mantuani cognomento Hispanioli*. Exercitatio historico-critica P Florido Ambrosio, in Taurinensi Carmelo S. Theologiae regentis) donne une longue et très documentée relation des amis, des admirateurs, des ennemis et des détracteurs de Battista, sans un mot pour le Miossingien.

Même silence près des biographes modernes. C'est-à-dire : Le concitoyen Stefano DAVARI, *Della famiglia Spagnolo* ; Mantova, 1873. — Ferdinando GABOTTO, *Un poeta beatificato*, dans « Archivio veneto », vol. I, 1892. (Vous savez sans doute que Spagnoli, Père général des Carmes, a été déclaré Bienheureux par l'Eglise romaine, le 15 décembre 1885.) - Vladimiro ZABUGHIN, *Un beato poeta* ; Roma, 1916. — Le Père Gabriele WESSELS, qui a réédité le *De calamitatibus temporum*, en occasion du IVᵉ centenaire du poète, et qui a donné comme préface du livre une excellente vie en latin de l'auteur : *Baptistae Mantuani prioris generalis or. Carmelitarum Libri tres De Calamitatibus temporum*. Nova editio anno saec. IV a morte auctoris, curante fr. Gabriele Wessels, assistente generali ejusdem Ordinis ; Romae, 1916. »

Puisque le poète annécien est avant tout un disciple du Mantouan, il convient de rappeler ici l'œuvre de J.-B. SPAGNOLO. Voici, d'après Brunet, le contenu d'une édition du XVᵉ siècle, in-folio :

Omnia opera Baptistæ Mantuani carmelitæ in hoc volumine contenta. — Eglogœ X. | Sylvarum libri VIII. | De calamitatibus libri III. | Prima Parthenicœ virgo Maria libri III. | Secunda Parthenicœ beata Chaterina libri III. | Tertia Parthenicœ Margarita et Agathœ agon liber I. | Lucie et Apolloniæ agon liber I. | Ludovici Morbioli vita liber I. | Alfonsus pro Rege hispaniæ de victoria Granate lib. VI. | Tropheum pro Gallis expul [sis] pro Duce Mantue lib. V.

Dans cette énumération ne figure pas le poème intitulé *Tolentinum*, ni *De patientia libri* III, ni le *Contra poetas impudice loquentes*. Une édition de 1513 (Paris, in aedibus ascensianis ; 3 tomes en un vol. in-fol.), que Myozinge pratiqua peut-être, contient les commentaires de Murrhon, de Bruntius, d'Ascensius.

L'ouvrage le plus lu du Mantouan semble avoir été ses Bucoliques. Les archives départementales de la Haute-Savoie en conservent un exemplaire, don de M. le chanoine Rebord : *J. Baptiste Mantuani Bucolica seu Adolecentia in decem eglogas divisa*. Ab Jodoco Badio Ascentio familiariter exposita. Les caractères gothiques en sont beaux, l'impression soignée ; la place des mots grecs a été laissée en blanc. La fin de l'épître liminaire porte la date MCCCCCII.

Le *Manuel* de Brunet mentionne une édition des *Bucolica* à Poitiers, 1498, in-4°, et une de Lyon, avec les commentaires d'Ascensius, 1546, in-8° ; réimpression de l'édition de Paris, 1503, in-4°. Il y eut de cet opuscule, comme des autres ouvrages du Mantouan, de nombreuses éditions.

Sur la splendeur de Mantoue au temps de l'illustre Isabelle d'Este (qui fit élever une statue à Virgile sur une place publique), on lira des pages attrayantes dans MUNTZ, *Hist. de l'Art pendant la Renaissance*, II, 276-279 et 282. Mantoue est alors un « foyer de lumières ».

Sur cette marquise de Mantoue, contemporaine de Myozinge (1474-1539), en qui « s'incarne l'âme la plus subtile de la Renaissance », voir l'ouvrage de J. CARTWRIGHT, trad. par M. Schlumberger. Mais Myozinge l'a-t-il connue autrement que de réputation ?

tions originales. Ainsi : « Miossingien récolta *de toutes paris* éloges et honneurs. » Par suite, « il ne dut pas se gonfler de peu d'orgueil en se voyant placer, pour ainsi dire, sur le même piédestal que l'auteur de l'Enéide ». Savourons une fois de plus la spirituelle allégorie de Fontenelle : « La dent d'or. »

Myozinge a-t-il composé d'autres vers que ses traductions du Mantouan? C'est fort probable. Mais le souvenir même paraît s'en être effacé. S'il ne fut qu'un simple « translateur », son talent, dira-t-on, et son mérite doivent être bien ordinaires. Ce serait les apprécier en lettrés du XXe siècle, non en contemporains de François Ier.

Une traduction, même en vers, ne passe point pour une œuvre d'art, eût-elle l'élégance de Ponsard (1re Eglogue de Virgile), la précision et l'exactitude de Sully-Prudhomme (1er chant du *De rerum Natura*). Au XVe siècle, et jusque vers la fin du XVIe, on en jugeait différemment. La plupart des poètes de la Renaissance, outre leurs œuvres originales, ont laissé des traductions : Marot et son école, le groupe lyonnais, la Pléiade elle-même, en dépit de la *Deffence et Illustration*. On connaît l'épître au Roi dont Marot fit précéder sa translation du chant I des *Métamorphoses*[1]. En 1548, l'*Art Poétique* de Thomas Sibilet devait exprimer exactement l'opinion de la génération contemporaine de Myozinge :

« La version ou traduction est aujourd'huy le poeme plus frequent et mieus receu des estimés poétes et des doctes lecteurs, a cause que chacun d'eus estime grand œuvre et de grand pris rendre la pure et argentine invention des poétes, dorée et enrichie de notre langue. Et vrayement celuy et son œuvre meritent grande louenge, qui a peu proprement et naïvement exprimer en son langage, ce qu'un autre avoit mieus escrit au sien, aprés l'avoir bien conceu en son esperit. Et luy est deue la mesme gloire qu'emporte celuy qui par son labeur et longue peine tire des entrailles de la terre le thresor caché, pour le faire commun à l'usage de tous les hommes.[2] »

1. Du Bellay lui-même n'hésite pas à contrevenir au jugement de la *Deffence*. En 1556, le célèbre imprimeur lyonnais Jean de Tournes devait publier ou rééditer (in-16 de 450 p.) : « Les vingt-un epistres d'Ovide ; les dix premières sont traduites par Charles Fontaine, le reste (d'Octavien de Saint-Gelais et du Sr de Saint-Romat) est par lui revu et augmenté de préfaces ; les amours de Mars et de Vénus, le ravissement de Proserpine, imitation d'Homère et d'Ovide, par Joachim de Bellay. » Toutes ces traductions sont en vers. Cf. une note de Brunet, *Manuel*, sub v° *Ovidius*, p. 602. Barthélemy Aneau avait aussi traduit Ovide en vers (le IIIe chant des *Métamorphoses*).

2. Thomas Sibilet, *Art poëtique*, II, 14, f° 73, r°. Dans l'avant-propos de son ouvrage : *Les Français italianisants au XVIe siècle*, (p. VIII), le regretté E. Picot annonce une série de volumes concernant les relations entre la France et l'Italie au XVIe siècle. Le 3e est ainsi indiqué : « Les traductions françaises publiées au XVIe siècle d'après des ouvrages italiens. » Ce titre est suivi de cette réflexion : « On verra, dans cette étude, qui est plus spécialement bibliographique, qu'il n'a pour ainsi dire paru en Italie pendant le cours du XVIe siècle aucun ouvrage de quelque importance sans qu'il obtînt les honneurs d'une traduction française. »

Et le théoricien de l'école marotique d'ajouter : « Glorieus donc est le labeur de tant de gens de bien qui tous les jours s'y emploient [1]. » PELETIER du Mans n'ira-t-il pas jusqu'à dire : « bien souvant ceux qui sont invanteurs se metet au hazard de vivre moins que les traducteurs » ? *(Art Poétique.)*

Autre témoignage, en vers celui-là, d'un contemporain. Il est tiré de l'épître dédiée à François Ier par Antoine HÉROËT, comme frontispice de son *Androgyne* de Platon :

Soubz vostre nom, soubz vostre bon exemple,
On peult venter ce Royaulme tresample
De n'estre moins en lettres fleurissant
Q'on l'a congneu par guerre trespuissant.
Sur ce propos ma langue ne peult taire
Ce que vous doibt nostre langue vulgaire,
Laquelle avez en telz termes réduicte,
Que par elle est la plus grand'part traduicte
De ce qu'on lyct de toute discipline
En langue grecque, hébraïcque et latine [2].

François Ier, en effet, encourageait les traducteurs. C'est lui qui exhuma de sa « librairie » de Fontainebleau, pour les confier aux imprimeurs, le Thucydide de Claude de Seyssel (1527), que devaient suivre Xénophon (1529), Diodore (1530), Eusèbe (1532), Appien (1544). Le roi récompensait les traducteurs (Marot, Hugues Salel, Amyot), en leur donnant des bénéfices, des charges de secrétaire, de valet de chambre. Parmi ceux qui s'autorisaient du « grand zèle du roy a ouyr et veoir tous bons autheurs traduitz en langue françoise [3] », pour lui dédier leurs « versions », citons encore Etienne Dolet, Lazare de Baïf, J. Peletier du Mans, etc. « Philosophes, historiens, médicins, poëtes, orateurs grecz et latins, écrira DU BELLAY, ont apris à parler francois. Que diray-je des Hebreux ? » (*Deffence*, éd. Chamard, p. 79. Voyez également l'excellente thèse, déjà citée, du même critique, p. 78-79.)

Or le roi de France donne le ton. Charles III l'imite. Ainsi que son neveu, il aura son traducteur. Myozinge sera secrétaire ducal, comme tel autre était secrétaire royal. En Savoie, aussi bien qu'en France, on voudra translater, sinon les Hébreux, du moins les Grecs, les Latins, les Italiens, qu'ils

1. Sur la volte-face de J. du Bellay, qui, trois ans après la *Deffence* (cf. l'édition CHAMARD, p. 90), publie une traduction du IVe chant de l'Enéide, cf. CHAMARD, *J. du Bellay* (thèse), p. 252-254 (a).
2. Edition de 1543, Lyon, Etienne Dolet, p. 67.
3. René Fame, Epître dédicatoire de sa traduction de Lactance ; 1547.

(a) Voyez d'ailleurs (*Deffence*, p. 81) le passage sur les livres étrangers « traduictz en françois par maintes excellentes plumes de nostre tems ». Le chap. V porte, il est vrai, pour titre : « Que les traductions ne sont suffisantes pour donner perfection à la langue françoyse », ce qui est évident, et le chap VI : « Des mauvais traducteurs et *de ne traduyre les poëtes*. » Mais une exception est faite en faveur de ceux qui, « par le commandement des princes et grands seigneurs traduisent les plus fameux poëtes grecz et latins ». (*Ibid.*, p. 96.)

écrivent en langue latine ou en leur « vulgaire ». C'est un moderne que choisit Myozinge. Entre tant d'œuvres admirables, il préfère celles du Mantouan. Pourquoi ?

Les raisons de ce choix peuvent être multiples.

C'est d'abord, croyons-nous, la recherche de l'actualité. Le Mantouan (? 1436-1516) jouissait, parmi ses contemporains, d'une vogue extraordinaire [1]. Outre une sorte de *Fastes*, célébrant les saints fêtés chaque jour, *Eglogues*, *Epîtres*, *Elégies*, étaient lues et commentées comme les œuvres des grands classiques [2]. Avant Myozinge, plusieurs ont déjà trouvé des translateurs. La *Parthenice Mariane* est traduite par Jacques de Mortières [3], et les *Bucoliques* par Michel d'Amboise [4]. Du Verdier cite une traduction française anonyme d'un dialogue du Mantouan intitulé : *De vita beata libellus* [5].

1. Une édition imprimée à Deventer, en 1495, appelle déjà (dans le titre même), le Mantouan : « Vates eminentissimus », et l'opuscule *contra poetas...* : « opusculum perelegans ».

2. Lyon, in-folio, 1523.

3. Cette vogue dure en France jusqu'à l'époque de Fontenelle. Voir une page, d'une critique étroite et peu bienveillante, dans le *Discours sur l'Elégie* (Fontenelle, éd. de 1825, t. v, p. 43). La question discutée est celle de l'imitation de la nature, nous dirions : du réalisme. Des diverses appréciations relatives à l'œuvre du Mantouan, c'est actuellement la plus connue peut-être des lettrés français. Qu'en eût pensé Myozinge ? Fontenelle, auteur de fades « poésies pastorales », confond naturel et grossièreté.

Il n'est pas sans intérêt de constater que le Mantouan conserve, de nos jours encore, de fidèles admirateurs, même aux Etats-Unis. En 1911, parut à Baltimore (John Hopkin's press) : *The Eclogves of Baptista Mantuanus*, par M. Wilfred P. Mustard. En France, ce poète est plus oublié. Il a même subi un sort qui nous fait songer au *Miossingen* germanisé. Dans une étude, d'ailleurs exquise, sur Ronsard, due à M. J. Jusserand, ambassadeur de France aux Etats-Unis, nous relevons cette singulière méprise (*Les grands écrivains français : Ronsard*, p. 25 ; Hachette, 1913) : « La vénération pour les anciens est si profonde qu'elle s'étend aux modernes employant les langues antiques, ou même simplement nés aux pays où jadis on les parlait. Les néo-classiques, *l'Espagnol Mantouan*, le Grec Marulle, les Italiens Navagero, Pontano, Flaminio, le Hollandais Jean Second, qui tous versifient en latin, ont leurs fidèles. » Spagnolo, dit le Mantouan, est quelque peu dépaysé, ; il ne laisse pas de faire bonne figure à côté de ces lettrés.

La confusion signalée est singulière. Mais qui peut se flatter de ne commettre aucune erreur ? Leçon d'indulgence pour le critique. Grillet et J. Philippe doivent en profiter. L'auteur de ces lignes pareillement sans doute.

4. Dès 1522, Jean Couronneau publiait les poésies du Mantouan, (2e partie), recueil dédié à l'archevêque d'Embrun, [qui devait être plus tard le cardinal François de Tournon], sous ce titre : *Fra. Baptiste Mantuani carmelite, theologi, poëte ac oratoris clarissimi, de contemnenda morte Carmen...* ; chez Eustache Mareschal, à Toulouse, en 1522, in-4° ; (Biblioth. Nat., Inv. Rés. Yc. 697).

Les *Bucoliques* de Bapt. Mantuan, trad. de latin en rime francoise, par Michel d'Amboyse, Paris, 1530, Alain Lotrian, in-4° ; caractères gothiques. — Une traduction nouvelle sera donnée à Lyon, chez Jean Temporal (en 1558), par Laurent de la Gravière. La 1re Eglogue avait déjà paru, (en 1554), à Lyon, chez Maurice Le Roy et Loys Pesnot.

5. Paris; Jacques Nyverd, 1521, in-8°.

Nicolas Bonyer ou Bonier, de Dijon, devait également traduire en français l'*Elegie de Baptiste Mantouan contre les poëtes lascifz* (Paris; Simon Calvarin, 1562, in-4° de 8 ff. Bibl. Nat., Rés. p. Yc. 1640. (D'après Picot, *op. cit.*, II, 55, note 2.)

En second lieu, Myozinge donne une version de l'*Elégie contre les folles et impudiques amours*. C'est sans doute parce que l'œuvre n'avait pas encore été traduite, mais, plus encore peut-être, parce que le goût du poète annécien (comme celui de son duc, comme celui de nombreux humanistes savoyards et français) [1], le portait à moraliser. On connaît les scrupules de Charles III. Peut-être a-t-il lui-même inspiré le choix de l'œuvre à traduire au poète annécien dont il louait « morum venustatem ». L'un et l'autre avaient dû lire et goûter les *Bucoliques* du Mantouan, qu'on expliquait à la jeunesse, comme nous l'apprend une dédicace que l'un des commentateurs, Ascensius, plaçait en tête de son édition. Or, ces Eglogues ne sont autre chose qu'une suite d'entretiens ou de préceptes moraux, d'ailleurs très agréablement versifiés. Non content de mettre en garde l' « adolescence » contre les dangers où peuvent l'entraîner la femme [2] et l'amour, le Mantouan bannit les poètes « impudice loquentes ». Les « régents » n'ont pas manqué de s'appuyer sur l'autorité du célèbre Carmélite pour s'élever contre « les passions de l'amour » et en montrer les dangers.

Entre autres témoignages, on peut alléguer ce curieux passage du *Quintil*, de Barthélemy Aneau :

« ... Par iceux [les orateurs] seroit mieux defendue et illustrée la langue françoise, que par la futile janglerie de la plus grande partie des poëtes, qui pour cé a bon droit sont blasmez par frere Baptiste Mantuan, chaste et bon poëte

1. Le XVIe siècle, dit fort justement M. Villey, « tirait des enseignements même de la poésie. Jusque dans les *Héroïdes* d'Ovide, Charles Fontaine espère trouver un profit moral ». Le passage suivant de sa préface s'appliquerait, j'imagine, d'une exacte façon à l'ouvrage du Mantouan traduit par Myozinge :

Il n'y a personne tant abandonnée et échauffée en l'amour voluptueuse, qui ne soit bien refroidie et détournée, après qu'elle aura bien lu ici dedans et bien considéré les peines et misères des amoureux, les poignantes passions, les pertes de sens et folles perturbations, les belles paroles et fausses promesses, les regrets et complaintes, les impatiences et inconstances, et, pour la fin, les mauvaises issues, avec désespoir mal répondant à leur commencement tout joyeux et tout plein de grand espoir. (Cf. P. Villey, *XVIe siècle : Les sources d'idées*, p. 20).

Au reste, depuis la fin du règne de Louis XII, la poésie avait, « sous ses perpétuelles allégories, des intentions moralisatrices et aboutissait volontiers à de vagues et générales satires sur la Société ». Bourciez, in *Hist. de la Litt. fr.* (Petit de Julleville), III, 91. Ces tendances sont frappantes, par exemple, dans le *Doctrinal des Princesses et nobles Dames*, de Jean Marot. Mais on pourrait surtout, je crois, trouver des analogies entre Myozinge et Molinet, tous deux poètes et chroniqueurs.

2. Comment résister au plaisir de transcrire ici quelques vers ? [*Egl. IV* : Que dicit Alphus de natura mulierum]. Voici une jolie série d'épithètes appliquées à la femme :

Mobilis, inconstans, vaga, garrula, vana, bilinguis,
Imperiosa, minax, indignabunda, cruenta.
Improba, avara, rapax, querula, invida, credula, mendax,
Impatiens, onerosa, bibax, temeraria, mordax,
Ambitiosa, levis, maga, lena, superstitiosa,
Desidiosa, vorax, ganee studiosa, palatum
Docta, salax, petulans et dedita molliciei.....

Et l'énumération continue !... (Ed. citée, d'Ascensius, f° XXIII, v°.)

latin, au poëme contre les escrivains impudiques, et pour semblable raïson jadis rejetez de la republique platonique 1. »

Nous sommes loin du vers connu de LAURENT de MEDICIS :

Cogli la rosa, o ninfa, orch'è il bel tempo,

thème que développeront tant de poètes et que Ronsard devait illustrer dans la célèbre odelette : *Mignonne, allons voir si la rose...*

Enfin, en traduisant, qu'il l'ait dit ou non, Myozinge avait, comme les autres « translateurs » de son temps, le sentiment d'enrichir « notre langue vulgaire ». C'est du moins l'impression qu'on éprouve en approfondissant quelques-uns des éloges que Jean de Boyssonné adressait à son ami.

Myozinge tient une place d'honneur dans les vers de ce juriste toulousain 2. Nous savons à la suite de quelles aventures Boyssonné vint s'établir à Chambéry et comment il se lia d'amitié avec de nombreux lettrés savoyards. Mais nous ignorons l'origine des relations qu'il entretint avec F. de Myozinge. Il a pour lui plus que de l'estime, plus que de la sympathie, une réelle affection.

C'est à l'infatigable érudit que fut le regretté F. Mugnier qu'est due la publication des poésies françaises et latines de BOYSSONNÉ 3. Dans « *La Tierce Centurie des Dixains de Maistre Jehan de Boyssonné,* docteur regent a Tholose », centurie incomplète, puisqu'elle compte seulement 58 dizains, il y en a neuf (A-G) qui sont consacrés au poète annécien. Le LXIVe de la première Centurie était déjà dédié à *Mosinge*, « cronicqueur

1. Cf. H. CHAMARD. édition de la *Deffence*, p. 168. — B. Aneau ajoute : « Non toutefois que je vueille du tout refuser les poëtes en l'illustration de la langue, comme celuy qui ay consumé ma jeunesse à la lecture d'iceux : mais que je ne voudroie si sottement niquenocquer, que de prendre le pyre pour le meilleur. »

2. Son témoignage est même le seul qui nous permette de savoir comment l'œuvre poétique de Myozinge fut accueillie de ses contemporains. On ne s'étonnera point que son nom ne figure pas dans les vers où J. Peletier fait l'éloge enthousiaste des gens de Savoie qui affluaient à la Cour d'Annecy et qu'il y fréquentait, dit-on, journellement (?). (J. PAGÈS, éd. de la *Savoye*, p. 60). *La Savoye* parut à Annecy, en 1572, longtemps après la mort de Myozinge. et, comme Marot dans son *Epître à un sien amy*, Peletier ne cite que des lettrés encore en vie. L'omission du poète annécien dans l'*Apologie pour la Savoie*, de M.-Claude de Buttet, serait moins explicable. Cette virulente réplique au factum de B. Aneau est de 1554 ; mais elle énumère des « gloires de la Savoie » bien antérieures, par exemple Claude de Seyssel. Rappelons que le grand-père de Marc-Claude de Buttet, N^e^ Mermet 'Buttet, originaire d'Ugine, fut, comme Myozinge, « secrétaire ducal ».

3. F. MUGNIER, *Jehan de Boyssonné et le Parlement français de Chambéry*, étude historique; p. 359 sqq. (Cf. *Revue Savoisienne,* 1898). Cet ouvrage, bien documenté, complète fort utilement la thèse de Guibal, publiée en 1864.

Rabelais qualifie Boyssonné, alors qu'il tenait « auditoire à Tholoze », de « tres docte et vertueux ». (*Pantagruel*, III, 29)..

de Savoye ». Ces dizains ont, nous l'avons vu, une réelle importance pour la biographie de Myozinge.

Boyssonné est un fervent admirateur. Arrivé en Savoie en 1539, il ne tarde pas à se lier avec les lettrés de ce pays. Sans doute en avait-il connu plusieurs dans les universités, tels Villan, Delexi, Carpinel. Il ne leur mesure pas les éloges; mais, de tous, Myozinge est le plus honoré, le plus aimé. Ces vers, comme le remarque avec raison F. Mugnier, sont plus que « de simples actes de courtoisie pour le pays où Boyssonné venait habiter »; c'est « un hommage à la mémoire d'un ami trop vite disparu [1] ».

Le thème préféré est celui-ci : Mosinge, tu seras immortel ! Mosinge, tes chroniques, tes vers, suffisent à donner l'immortalité [2] ! C'est le grand lieu commun, cher à la plupart des poètes lyriques et élégiaques, depuis les Grecs, depuis Horace, Ovide et Properce. Tel fut le refrain des poètes de la Pléiade; Romantiques et Parnassiens le rediront. Hérédia devait lui donner la forme la plus parfaite dans l'impeccable sonnet *Sur le livre des Amours de Pierre de Ronsard.*

Myozinge vient de perdre sa femme. Qu'il cesse de se lamenter : elle ne saurait périr, grâce aux vers du poète :

Tu la rendras par tes vers immortelle,
Quand employer voudras ta docte muse.
Sur son enclume ouvraiges donc martelle,
Et a pleurer, Mosinge, ne t'amuse [3].

1. *Op. cit.*, p. 78.

2. L'immortalité ! Combien on la prodigue alors ! Qui serait plus immortel que Salmon Macrin (Maigret), « valet de chambre du roy », comme Hugues Salel et Marot, mais surtout « le Virgile, le Catulle et le Tibulle de la France », si l'on en croit Vulteius (*Epigr.*, I, p. 56-57; édition de 1536). Le *Quintil Horatian* ne manquera pas de railler le sonnet final de la *Deffence*, où du Bellay se promet déjà l'immortalité :

Quand à l'honneur, j'espere estre immortel.

B. Aneau ne sourit pas : il cherche à mordre. (*Quintil*, éd. Chamard, p. 211). Mais du Bellay répond : « Si en mes poesies je me louë quelquefois, ce n'est sans l'imitation des anciens. » (Préface en tête de la 2e édit. de l'*Olive*). C'est là un thème repris des classiques et devenu banal. Boyssonné lui-même le sait bien, et que ses immortels mourront vite, comme certaine Livie, de Casal, qu'il chante avec un Alardet, « honneur de la Savoie ». (*Iambiques*, XXI). Sur cet exercice de rhétorique, cf. l'épitaphe de C. Marot, par Du Bellay; et, longtemps après, les « hommages poétiques dus à ses amis », dont P. de Brach fera précéder ses *Poëmes*, notamment :

Tu vivras, mon de Brach, et tes vers dous-coulans
Demeureront vainqueurs sur la cource des ans... etc. etc.

3. Pour la pensée, comme pour le ton, il convient de rapprocher ces vers de Jean Piochet, cités par l'abbé Morand, (*La Savoie et les Savoyards au XVIe siècle*, in *Mém. Acad. de Savoie*, 3e série, IX, p. 355) :

Savoye, laisse ton pleur, cesse a te tourmenter,
Car il est vif au ciel celluy que mort on pense.

Boyssonné en dit autant de Trassebot, « poeta et pictor eximius ». (*Hendécas.*,

A son tour, *Mosinge* quitte « petite ville ou habitoit », pour boire l'ambroisie dans la grande cité des ombres. Car il n'est pas mort tout entier :

Il vit tousjours, ne feut que par son art.

C'est, d'avance, le mot de Théophile Gautier, repris d'Horace, dans sa pièce célèbre sur « l'art robuste [1] » :

Seuls, les vers souverains
Demeurent
Plus forts que les airains !

Mais les éloges enthousiastes de Boyssonné s'adressent plus encore à l'historien qu'au poète. Quelle était l'œuvre historique de Myozinge ? Qu'en est-il advenu ? Etait-ce une chronique en prose, en vers ? Est-ce qu'elle remontait aux lointaines origines, pour célébrer les exploits d'Allobrox et de Sabaudus, en les égalant à ceux de Francus et de Lugdus ? Ressemblait-elle aux *Grandes Chroniques de Savoye*, de Symphorien Champier, que la mère de François Ier avait fait imprimer à Paris en 1515 ? Nous en sommes réduits à de vaines conjectures. Suivant F. Mugnier, les Chroniques de Myozinge étaient fort connues [2]. Pingon les aurait consultées dans les Archives ducales [3]. Malheureusement, elles sont, ou paraissent, perdues.

Si l'on en croit Victor de Saint-Genis [4], « les Archives de Cour possèdent un manuscrit anonyme *en français*, sur la vie de Charles III ». Serait-ce l'œuvre, ou une partie de l'œuvre, de Myozinge [5] ?

Ce que nous savons du moins, grâce à Boyssonné, c'est que les Chroniques de son ami étaient écrites en notre langue : « Mosinge, qui, en *françoys langaige*, composa l'hystoire de Savoisienne terre. » Ainsi, Myozinge n'est pas un « latineur ». Connaissait-il Laurent de Médicis ? S'il n'a pu méditer son *Commento sopra alcuni de' suoi sonetti*, véritable plaidoyer en faveur de la langue maternelle, sans doute pensait-il, avec lui, avec le Cardinal Bibbiena, l'auteur fameux de la *Calendra* : « La langue que Dieu et la nature nous ont donnée ne doit pas jouir auprès de nous de moins d'estime ni de moins de faveur

XXXIX). Mais il n'ignore pas que c'est là un lieu commun devenu banal. Voyez sa réponse à Ducher qui, à son tour, l'avait appelé « poète divin ». (*Hendécas.*, Mnsc. 835 de la Bibl. de Toulouse, f° 13, v°).

1. *Emaux et camées.*
2. *Jehan de Boyssonné.* p. 80.
3. *Arbor gentilitia*, p. 79.
4. *Histoire de Savoie*, II, p. 47.
5. Le règne de Charles III fait le sujet d'une chronique de P. de Lambert, recueillie dans les *Monumenta historiæ patriæ*, tome III.

que les langues latine, grecque et hébraïque... C'est se montrer ennemi de soi-même que de faire plus de cas de la langue d'autrui que de sa propre langue. »

A défaut des grands écrivains italiens plaidant la cause du toscan, Myozinge pouvait invoquer un témoignage qui, pour lui, pour ses compatriotes, devait être d'une très grande autorité. En 1509, avait paru l'ouvrage suivant : « *Les Histoires universelles de Trogue Pompee abbregees par Justin historien*, translatees de latin en françois par CLAUDE DE SEYSSEL, evesque de Marseille. » [A Paris, de l'imprimerie de Michel de Vascosan.] Cette version est précédée d'un « exorde » exaltant la « langue vulgaire [1] ».

Les poètes français de ce temps [2] sont pour la plupart gagnés à une telle cause. D'excellents latinistes (Du Bellay, Boyssonné) pourront dire, avec Charles FONTAINE :

J'escri en François doucement
Qui en latin pouvois escrire
Plus amplement et doctement,
Leur langue est plus ample, a vray dire.
La nostre honorer je desire [3].

De même Jacques PELETIER :

J'escris en *langue maternelle*
Et tasche a la mettre en valeur
Affin de la rendre éternelle.

Cependant, nombreux encore étaient les « favoris » de la Muse néo-latine, admirateurs ou émules de Salmon Macrin. Mais c'est surtout l'histoire en latin qui, malgré l'autorité de Claude de Seyssel, avait une foule de partisans. « On serait tenté de croire, dit M. VILLEY, que le français l'a emporté sans combat, tant les traductions d'historiens anciens, les publications de mémoires et de relations de tout genre se multiplient. Pourtant, au début, les histoires à prétentions littéraires, les grandes histoires d'apparat, comme celle de Paul Émile, s'écrivent en latin [4]. » En Italie, c'est en latin que

1. M. F. BRUNOT a signalé l'importance de cette préface de Claude de Seyssel, in *Revue d'Hist. litt.*, I [1894], p. 27-37 : *Un projet d' « enrichir, magnifier et publier » la langue française* en 1509. Cf. Em. PICOT, *Les Français italianisants au XVIe siècle : Cl. de Seyssel*, tome I, p. 1-26.

2. Voyez la belle *Histoire de la Langue française*. de M. F. BRUNOT.

Sur la muse néo-latine, cf. H. CHAMARD. *J. du Bellay*, 104-105 ; tableau des principaux recueils de vers latins. parus de 1525 à 1549.

3. *A la nation Françoise.* (in *Odes. Enigmes et Epigrammes*; Lyon; J. Citoys, 1557). — Une épigramme bien tournée de VULTEIUS (Visagier) rappelle d'une manière frappante le passage que nous citons de Bibbiena (I, 47 ; éd. de 1536).

4. P. VILLEY, *Les sources italiennes de la Deffense*, p. X. C'est seulement en

sont rédigées les *Epitomæ historiæ* du milanais [1] Dominique Machanée, où l'on trouve une sorte de chronique du règne de Charles III. En Savoie, au cours du XVIe siècle, d'érudits historiens continueront à se servir de la langue latine. C'est en latin que Del Bene, abbé d'Hautecombe, entre autres, compose le *De principatu Sabaudiæ et vera ducum origine*, ainsi que sa *Descriptio Sabaudiæ*; en latin, que son contradicteur, Emmanuel Philibert de Pingon, écrit de multiples ouvrages, tels ces fameuses *Antiquitates Allobrogum, seu Historia generalis Sabaudiæ*...

Il faut donc savoir gré au chroniqueur annécien d'avoir préféré notre langue, et c'est une nouvelle raison pour nous de regretter la perte de son ouvrage.

Cette histoire pourtant, comme les vers du poète, devait, suivant Boyssonné, défier les ravages du temps :

> Ung aultre Live ou Saluste en hystoire,
> Lequel n'estoit Patavin ni Romain,
> Qui avoit mis haulx faicts en repertoire
> Et tout escrit de sa doree main,
> Icy repose. Or donc, Lecteur humain,
> Passant par cy, ne te vuilles facher
> Ce dixain lire et pour ne te cacher
> Son nom, Mosinge on l'appeloit jadis...

Puisque Myozinge est un Salluste, un Tite-Live, Annecy peut-il être moins fier que Rome ou Padoue ? Et toute la Savoie? Unie à la rhétorique, l'amitié a toutes les audaces.

Comme Myozinge, et grâce à Myozinge, ses compatriotes, dont il a mis les hauts faits « en répertoire », sont assurés de l'immortalité. C'est le procédé de développement des « odes pindariques ». Mais l'encens de Boyssonné, s'il est abondant, exhale un parfum trop peu varié.

1570 et 1580 que, avec les ouvrages de Girard du Haillant, de Du Tillet, de Vignier, de Claude Fauchet, de Pasquier, malgré la retentissante défection du président de Thou, la partie est manifestement gagnée. Par exemple, c'est en latin que J. Gohorry rédigeait la chronique de Louis XII : *De rebus gestis Francorum* lib. XIII, publiée par G. Pelissier (*Rev. Langues rom.*, nov. 1896).

1. « On reste surpris de constater combien encore [vers le milieu du XVIe s.] étaient nombreux ceux qui préconisaient l'emploi exclusif du latin comme langue littéraire. A Bologne, lors de l'entrevue de Charles-Quint et de Clément VII, au cœur de l'Italie, devant un public nombreux autant qu'illustre, un professeur de langues anciennes, Romolo Amaseo, prononçait deux discours en faveur de la langue latine. L'italien, disait-il, ne devrait être que la langue du peuple; on ne devait l'entendre que dans les boutiques et sur les marchés ». Villey, *op. cit.*, p. XLIV.

Pour la France, cf. surtout F. Brunot, *H. de la Langue fr.*, t. II, ou dans l'*Hist. de la Litt. fr.* (Petit de Julleville), notamment III, p. 701 et 703 (sur Fumée, de Thou, Budé).

Ainsi, toujours

..... vivront les Savoyens,
Sans que le temps puisse trouver moyens
De consommer faicts tant dignes de gloire,
Desquels sera en touts siecles memoire.
Mais sans le soing de Mosinge et la cure,
Qu'en seroit-il ? Certes sans ton hystoire
Tout seróit mis en nuict longue et obscure [1].

C'est l'exclamation connue : « Heureux Achille, qui trouvas un Homère ! » « Mosinge » est plus qu'un historien : c'est un poète épique, un Virgile. Nous l'apprenons du moins par le début de ce dizain. Décidément ces érudits de la Renaissance dépassent la mesure, ici dans la louange, ailleurs dans l'invective.

La chronique de Myozinge devait être assez volumineuse. Un dernier dizain nous le montre affrontant « Charon et la Riviere noire ». La frêle nacelle ne va t-elle pas sombrer ? Elle « porte si tres pesante hystoire » ! Angoissante question ! Myozinge lui-même répond :

Tu es deceu, dit Mosinge, car elle
Ne mourra oncq, tant est bon son ouvrage !

Toujours : « Non omnis moriar ! » ; « Aere perennius ! »

Que de poètes, sinon d'historiens, se sont bercés d'une semblable illusion ! Avant Malherbe, l'humaniste annécien se disait-il vraiment :

Ce que Mosinge écrit dure éternellement ?

Et pourtant !... Mélancolique ironie des « longs espoirs et des vastes pensées » ! Les vers de Myozinge sont introuvables ! Où est sa chronique ? Immortel, Myozinge ? Qui donc pense à lui ?

Qu'il nous soit permis du moins, en attendant une édition critique, de transcrire ici un dernier vers, de Sainte-Beuve, cette fois :

Mais qu'un peu de pitié console enfin ses Manes...

Pour quelques instants, un « liseur » curieux aura tiré de l'oubli [2] François de Myozinge, en appelant sur lui l'attention

1. *La première Centurie des dixains de Maistre Jehan de Boyssonne*, docteur regent à Tholose ; LXIVe dixain. On le trouvera p. 354-355 de l'ouvrage cité de F. Mugnier.

2. « Le rang qu'il occupait parmi les hommes de son temps, disait de Boyssonné (Boysson) M. Georges Guibal, condamne l'oubli de la postérité. » (*Jean de Boysson*, ou *La Renaissance à Toulouse*, p. 75). Peut-on appliquer cette réflexion à Myozinge lui-même ? Si le mot « postérité » est, comme nous le croyons, trop ambitieux, Myozinge n'aurait-il pas droit à quelque souvenir, du moins de ses compatriotes ?

de ses concitoyens. Ainsi, et toutes proportions gardées, « son nom, d'abord fameux », aura, lui aussi, « retrouvé un peu d'honneur ».

Annecy, Octobre 1918.

J. DÉSORMAUX.

P. S. — Les vers de Boyssonné cités p. 83 de la *Revue* sont mal coupés. Lire :

..... Pour ne cacher
Son nom, MOSINGE, on l'appeloit jadis
Né d'Annissy.....

Quelques Chapitres inédits
du
COUTUMIER DE TALLOIRES

(Suite et fin)

Item debent dicti Meserii presentare Reverendo Domino Priori et Capitulo suos bolengerios seu eos qui pro eis praeparaturi sint dictum panem, ut videatur si dicti bolengerii idonei sint ad dictum panem preparandum. Et debent predicti bolengerii prestare juramentum in Capitulo de bene serviendo et panem qui per dictos meserios dictis Reverendo Domino Priori et dominis religiosis ac prebendatis debetur bene pistando, coquendo et preparando, debentque revelare Reverendo Domino Priori ac dominis religiosis si dictum frumentum sit bonum, et purum, aut viciatum aut corruptum, aut si in eo sit aliquod bladum aut legumen illegitime mesculatum. Et subinde tenentur dicti bolengerii cribrare, bartellare, et coquere dictum panem expensis dictorum meseriorum ita quod nitide et munde preparetur dictus panis et debent dicti bolengerii eligi ita quod sint homines nitidi, et mundi, et nullo turpi aut contagioso morbo maculati, ne de illo pane comedentes inficiantur aliqua Egritudine.

Item si dicti Meserii idonei ad dictum panem preparandum indicati fuerunt a Capitulo, poterunt per se ipsos dictum panem mediante juramento praeparare.

Item quilibet Meserius dum facit mensem suum percipit totum panem, et bladum quod offertur in tota ecclesia, excepto pane et blado quod offertur questoribus, percipit

itaque *(sic* pour quoque ?) multa alia offertoria, ut in Capitulo de offertoriis et oblationibus praescriptum est [1].

* * *

Chap. CXVII. — *Marticularius* [2] *ad quid ex officio suo teneatur et quid percipit.*

Ce chapitre contient une addition intéressante : Item praedictus Marticularius tenetur pulsare solemniter, seu cum carillione missas parochiales in diebus Sanctorum Mauricii et Nicolai atque Die Conceptionis beatae Mariae Virginis, qua die celebratur festum dedicationis ecclesiae parrochialis Tallueriarum.

Cette fête de la dédicace de l'église de Talloires, d'après le Coutumier de 1568, tombait entre le 8 septembre (Nativité) et le 1er Novembre (Toussaint), et nous savons par dom Rubelin (Brasier, *Etudes ;* p. 59) qu'elle était célébrée le troisième dimanche d'octobre. On voit, d'après cette copie d'une date plus récente, qu'elle fut transférée au 8 Décembre. J'ai déjà signalé le fait dans l'édition du Nécrologe, p. 205, n° 2, en me basant sur une note manuscrite de M. Brasier, qui reproduisait en partie ce texte. Comme d'autre part dom Anselme Rubelin de Rumilly fut abbé régulier de Talloires de 1696 à 1699, il semble bien que l'addition indiquée soit la dernière qui fut faite au Coutumier de 1568 et soit à peu près contemporaine du volume que nous étudions.

* * *

Ici s'intercalent deux chapitres que ne contient pas le Coutumier connu :

A. — *De Magistro seu Gubernatore Horogilii (Horologii)* [3]

Magister seu gubernator horogilii *(sic)* tenetur ipsum horo-

1. Cf. *Consuet.*, ch. XCVI.

2. Le marguillier — ou maniglier — n'était pas nécessairement un prébendé spécial. On a vu plus haut, ch. XCVIII, que la charge de sonner les cloches incombait au Sacristain, quitte pour cet officier du monastère à se faire aider en certains jours solennels par quelque personne de bonne volonté. On verra plus loin que les paroissiens eux-mêmes avaient la faculté, en quelques occasions, de sonner les cloches dites paroissiales, parce qu'ils les avaient payées de leurs deniers.

3. Le Coutumier de 1568 (p. 91) disait simplement, au chapitre du marguillier, *in fine :* « Additum est insuper per prefatos Dominos electos, quod *gubernator horologii* habebit suos sumptus in dicto Prioratu diebus solemnibus, quibus Domini Religiosi simul, seu in communi vivunt. » La charge existait donc dès cette époque, et dès 1568 au plus tard fonctionnait une horloge au prieuré. Il est du reste fort possible qu'un des religieux du monastère se soit entendu à ce travail d'horloger, sans qu'il fût nécessaire de faire appel à un artisan du bourg de Talloires ou plus vraisemblablement d'Annecy.

gium *(sic)* optime regere, seu gubernare ita ut semper recte incedat. Et si forte praedictum horologium, seu in ipso aliquid conspurcatum seu evastatum fuerit, Reverendus Dominus Prior tenetur illud suis expensis reparare et restaurare facere, itaque debet et tenetur ipse Reverendus Dominus Prior funes seu cordas dicti horologii manutenere. Et pro poena et labore ipse magister seu gubernator horologii singulis vigiliis diebus quibus domini religiosi vivunt in communi percipit victum in prioratu, et in communeria videlicet a procuratore seu communerio conventus percipit singulis annis quinque florenos gebennenses [1].

B. — *De signis ecclesiae, seu campanis reficiendis, seu refundendis.*

Quandocumque funduntur, aut refunduntur, seu reficiuntur signa ecclesiae, seu campanae, Reverendus Dominus Prior debet nutrire magistrum, seu magistros fusores [2], et laborem dictis magistris seu fusoribus persolvere, parrochiani vero consueverunt Metallum persolvere [3], et ideo in missis, sepulturis, processionibus et ceteris divinis officiis parrochialis Ecclesiae possunt dicti parrochiani dictas campanas seu signa pulsare juxta observatam consuetudinem. Dominus Operarius vero debet ministrare et persolvere malleos seu batellos dictarum campanarum [4]. Dominus Sacrista autem debet ministrare bonas et fortes appendices [5] seu appondillerias sustinentes dictos malleos seu batellos, debet quoque ministrare funes, seu cordas, ad pulsandas dictas campanas [6]. Item debet dictus Dominus Sacrista dictas campanas ungere, seu impregnare quando necesse fuerit, ut facilius pulsari possent, prout apparet in superioribus capitulis [7].

[Explorant le clocher de Talloires, en l'année 1908, nous avons découvert, dans un recoin de la muraille, *non suspen-*

1. Le florin genevois valait environ 3 fr. 60. L'horloger recevait donc un salaire annuel de 18 à 20 francs.

2. Sur ce sujet, cf. Berthelé, *Enquêtes campanaires*. On sait que les anciens fondeurs de cloches se transportaient sur les lieux mêmes avec tout leur matériel, et fondaient leurs cloches sur place.

3. Cf. *Inventaire de 1720*, n° 70 du XVIe siècle : « Cottisation faitte à cause de la cloche en 1561 sur tous les habitants de la paroisse. »

4. Règle déjà prévue au chapitre XCIX (devoirs de l'Ouvrier). Cf. *Consuet.*, p. 69.

5. Ce terme désigne évidemment le joug de la cloche, et d'une façon générale, tout le système de suspension.

6. Règle déjà prévue au chapitre XCVIII (devoirs du Sacristain). Cf. *Consuet.*, p. 64. Pour la fourniture des cordes à sonner, le Sacristain percevait une dîme particulière sur Angon (dîme du chanvre).

7. Cf. *Consuet.*, p. 64. Le Sacristain percevait à cet effet dix-sept livres de graisse.

dues, et par conséquent inutilisées, deux petites cloches d'aspect ancien et bien conservées. Tout près de là se trouvaient les débris d'une antique horloge, rouillée et détraquée, dont elles avaient dû constituer la sonnerie. Nous fîmes part de ce fait à M. le Curé de Talloires qui très intelligemment les fit suspendre à nouveau et sonner. L'une d'elles, dont nous avions pris l'empreinte épigraphique à cette époque, porte l'inscription suivante, en romaines majuscules droites :

FACTA FVI SVMPTIBVS RR. PP. BENEDRVM
TALLVRENSIVM 1672.

La seconde ne porte aucune date, mais la ligne d'**Ave Maria** en belles lettres gothiques tout près de la pince semble lui assigner une date plus ancienne. Ne serait-elle pas, après tout, la cloche dont l'Inventaire de 1720 fait mention en 1561 [1] ?]

* * *

CHAP. CXXIV. — *Generalia quaedam ab omnibus Dominis religiosis et cœteris Prebendariis observanda.*

C'est le dernier chapitre du Coutumier de 1568. Il est immédiatement suivi ici des lignes du Prooemium donnant en résumé la liste des témoins de l'acte passé le 1er février, mais sous une forme quelque peu différente.

Juxta formam praescripti Capituli fuerunt ratificata, et approbata supra dicta in hoc presenti Consuetudinario contenta per Reverendum Dominum Priorem de Granario [2] modernum priorem prioratus conventualis, seu ecclesiae collegiatae Beatae Mariae Virginis Tallueriarum, et per reverendos dominos religiosos ac ceteris prebendatariis *(sic)* capitulariter in capitulo congregatos, ut constat instrumento per egregium Martinum Longi [3] burgensis Anneciaci notarium recepto die

1. Les deux grosses cloches de l'église de Talloires ne sont pas non plus sans intérêt, et remontent à l'époque du monastère. La première porte : « † Sub tuum praesidium Sancta Dei Genitrix nostras orationes ne despicias in necessitatibus. » Au-dessous : « † 1674. A fulgure et tempestate libera nos Domine — Requiem aeternam dona eis Domine. Claude Voulemot fecit ». La deuxième : « Laudate Dominum de coelis | Laudate eum in excelsis | Laudate eum in cymbalis bene sonantibus. » Au-dessous : « Mon parrain est Jean-Jacques Vallette. Ma marraine Edmée Marie Josephine de Mouxy. Daniel Bau m'a faite pour Taloire IASO (1720 ?). — J'ai appris par suite avec le plus grand plaisir que ces *quatre* cloches avaient été classées comme monuments historiques par Arrêté du 5 Novembre 1912. La petite cloche aux Ave Maria gothiques est évidemment celle que l'Arrêté date du XVe siècle. J'hésite à la croire aussi ancienne.

2. Claude de Granier, prieur commendataire de Talloires du 7 novembre 1563 au 16 décembre 1578. Cf. *La Vie du révérendissime et illustrissime evesque Claude de Granier,* par le Père Constantin de Magny, Lyon, 1640.

3. Cf. *Consuet.*, p. 11. Il signe un acte de 1560 pour Sainte-Catherine (MUGNIER, *Sainte-Cath.*, 68) et un autre de 1566 pour Talloires *(Inventaire de 1720*, 192, XVIe siècle, n° 77).

prima mensis februarii anno domini millesimo quingentesimo sexagesimo octavo (en marge : 1568), praesentibus ibidem litteratissimo Domino Guidone Savino Valliscogniae parrochiano vallis Augustensis diocesis [1], discreto Mauritio Bocheto de Thono [2], Egregio Francisco de Sancto Reali notario etiam de Thono [3], Claudio de Ochiis alias Ruphi de Clusa loci dei [4], et Petro Mugnerii de Engons parrochiae Tallueriarum, gebennensis diocesis testibus ad praemissa vocatis pariterque rogatis.

* * *

Enfin, terminant le volume, et toujours de la même écriture, sans le moindre intervalle, les chapitres suivants qui comportent, comme on va le voir, des additions spéciales.

Sequuntur quaedam quae ex veteri Consuetudinario seu Consuetudine immutata (sic) sunt ad bonum respectum.

A. *Et primo de officio Domini Prioris Claustralis.*

Quod ad vineam quae supra in officio domini Prioris claustralis [5] dicitur ad praedictum dominum priorem claustralem pro ejus officio pertinere, inter Reverendum Dominum Priorem et prefatum dominum claustralem concordatum et arrestatum fuit quod pro predicta vinea retro Tioleriam [6] sita ipse Reverendus Dominus Prior singulis annis daret et distribueret praedicto domino Priori claustrali dimidiam prebendam vini boni et puri, deinde idem Reverendus Dominus Prior onus susciperet librandi seu distribuendi vinum Dominis religiosis et tribus sacerdotibus secularibus prebendatis per ipsum Dominum Priorem claustralem die ultimo des O debitum [7] ut in officio praefati domini prioris claustralis praedictum est.

1. Cogne, petit village situé dans le val de ce nom, aboutissant à la vallée d'Aoste. Le personnage nous est inconnu.

2. Maurice Bochet ou Bouchet avait été le précepteur de Claude de Granier.

3. Sur ce notaire, dont le nom reparaît plus loin, cf. GRILLET, *Dict.*, II, 127, III, 262 ; et LAVANCHY, *Saint-Jorioz*, p. 107, 116, 190, etc. M. Joseph Serand, l'aimable archiviste de l'Académie Florimontane, a bien voulu faire des recherches nouvelles aux Archives Départementales de la Haute-Savoie, et me communique le savoureux extrait suivant : Le 30 mars 1561, noble François de Saint-Réal prend Claude Roupht, fils de maître François Roupht « en apprentissage en l'art de notayrie, commission et pratique duysable à l'art de plume pour le temps de 3 ans ». (Extrait des minutes de Pierre Deserveta, notaire à Annecy. Arch. Dép. E. 462. Invent. de la série E. p. 189). On voit que ce notaire était de Thônes, ce que n'indiquait pas le Coutumier de 1568.

4. La Cluse Lieu-Dieu, au Défilé de Dingy-Saint-Clair. Noter l'extraordinaire variante avec le texte de 1568 : « Egregio Claudio de Ochiis, Amedeo Ruffo de Anneciaco. »

5. Voir plus haut le chapitre spécial consacré au Prieur claustral.

6. C'est la vigne dite « du prieur », dont il a déjà été question plus haut, située à la Ruaz, près la Tuilerie (Tioleriam).

7. On a déjà vu que le Prieur claustral chantait son antienne « O Emmanuel » le septième et le dernier jour.

Et ideo ipse dominus prior claustralis praedictum vinum librare non tenetur, sed ipse Reverendus dominus prior, et nihil aliud in hoc officio mutatum est.

B. *De Clerico Curiae* [1].

Inter quondam piae memoriae Reverendum Dominum Amedeum de Charanzonay hujus nominis tertium priorem [2] Tallueriarum ultimo defunctum et praedictum clericum curiae ac meserios pro tunc existentes fuit concordatum quod pro victu quod in veteri Consuetudinario dictum est deberi dicto clerico curiae, daretur illi a dicto Reverendo domino priore et meseriis une prebenda panis, vini, carnis et casei sicut uni ex dominis religiosis : et prebenda vervecium et vitulorum quae datur dicto clerico curiae est de prebendis Reverendi Domini Prioris.

Item fuit concordatum quod loco nutrimenti equi dicti clerici curiae perciperet dictus clericus curiae tam a Reverendo Domino Priore quam a meseriis quotidie unam laudam avenae, et in dicto officio nihil praeterea mutatum est.

C. *De Chirurgo, seu barbi Tonsori* [3] *conventus.*

Quantum attinet ad officium Chirurgi seu barbitonsori conventus, de novo fuit concordatum et arrestatum inter Reverendum Dominum Priorem et dictum Chirurgum atque meserios quod pro expensis supradictorum trium dierum officio dicti chirurgi legitur (*sic* pour legitime) debitis, dictus Chirurgus seu barbitonsor reciperet sequentia videlicet pro expensis cujuslibet trium dierum pro unoquoque die unum quadrantem panis [4] prebendae librandum per meserios tunc existentes.

Item debet praefatus Reverendus Dominus Prior dicto Chirurgo pro unoquoque dictorum trium dierum cujuslibet hebdomadae unum libratorium, seu unum potum boni vini [5] praebendae puri ad mensuram dicti prioratus.

1. Cf. *Consuet.*, CXIII. C'était en somme l'homme de loi attaché au prieuré.

2. Amédée III de Charansonay, prieur de 1512 à 1525. On voit que le rédacteur de ce chapitre additionnel invoque un acte ou contrat d'une date bien antérieure à celle du Coutumier de 1568 ; d'où la valeur très spéciale donnée à « veteri Consuetudinario ». De toute façon, il n'y a pas ici de variantes très marquées avec le texte officiel : on détaille simplement l'expression « mediante salario competenti » dont s'était contenté la version de Claude de Granier.

3. Les deux fonctions de chirurgien et de barbier étaient presque toujours cumulées à cette époque. On ne sera donc pas surpris de voir le barbier du prieuré de Talloires donner des bains aux religieux malades (balneare), leur couper les cors (cornutare) et au besoin les saigner (flebotomare).

4. Trois pains par mois, dit le Coutumier de 1568 (ce qui revient au même).

5. Soit 3 pots par semaine, ou 156 par an. Le Coutumier de 1568 disait : 2 sommées de bon vin pur (168 pots de Talloires).

Item pro obsonio seu pictantia debet dictus Reverendus Dominus prior praefato chirurgo seu barbitonsori quolibet die dominico, martis et Jovis pro unoquoque dierum unam prebendam vervecis, vel vituli [1] secundum tempus, quae prebenda detrahitur de numero prebendarum quas ipse Reverendus Dominus prior percipit de vitulis vel vervecibus ut supra dictum est.

Item si in praedictis diebus martis aut Jovis non librentur verveces, tunc praefatus Reverendus Dominus Prior debet eidem chirurgo seu barbitonsori unum generale [2] boni casei, et hoc pro unoquoque praedictorum dierum.

Item pro obsonio seu pictancia dierum Adventus Domini ac duarum hebdomadarum Septuagesimae et Sexagesimae fuit concordatum quod darentur dicto Chirurgo septem librae casei boni et receptibilis.

Item juxta praedictam concordiam et arrestum pro obsonio seu pictantia omnium dierum quadragesimae prefatus Reverendus Dominus Prior debet eidem Chirurgo, seu barbitonsori viginti et quinque haleces [3] cum una libra olei olivarum ad pondus praedictum [4], et in his reservantur vigiliae, et dies quibus domini religiosi et prebendati vivunt in communi, quia tunc ultra predicta debentur ei victus [5] in prioratu cum ceteris praebendatis, et nihil praeterea in dicto officio immutatum est.

D. *De candelis quae vulgo Vatavy* [6] *nuncupantur per dominum Sacristam a festo omnium sanctorum usque ad carnis previum Quinquagesimae dominis religiosis debitum (sic* pour *debitis)*.

Pro dictis candelis Vatavy vulgo nuncupatis fuit concordatum inter dominos religiosos et dominum Sacristam quod dictus dominus Sacrista teneretur dare cuilibet domino religioso tam absenti quam praesenti in quolibet festo Epipha-

1. Cette prébende de viande n'est pas prévue dans le Coutumier officiel.

2. Cf. *Consuet.*, p. 20, n. 2 et 3. Cette prébende de fromage était de 9 livres par mois en 1568, y compris l'Avent, la Sexagésime et la Septuagésime.

3. Vingt seulement en 1568.

4. La livre de Talloires valait 24 onces, « prout apparet et approbatum est per vetus exchantillionum in Thesauro dominorum Prioris et Religiosorum reservatum ». (Cf. *Consuet.*, p. 17).

5. Le chirurgien percevait en outre 30 sols genevois à la Toussaint et 3 florins à la Saint-André.

6. Il n'est pas question de ce luminaire spécial — pas plus que du terme local qui le désigne — dans le Coutumier de 1568. Mais on notera que l'acte nouveau passé entre le Sacristain et les autres religieux est signé de la main de François de Saint-Réal, notaire à Thônes dès 1561 (voir plus haut) et présent au Chapitre de Talloires le 1er février 1568.

niae Domini quatuordecim solidos gebennenses annuales, ut constat instrumento per Egregium Franciscum de Saint-Réal de Thono notario recepto.

* * *

Les quelques chapitres inédits qui précèdent ne font qu'ajouter un simple intérêt de curiosité au Coutumier déjà connu, et n'appellent pas en eux-mêmes de longs commentaires. Il n'est pourtant pas superflu de souligner ici un aspect de ces anciens documents qui ne paraît pas avoir toujours été mis en relief comme il le mérite : nous entendons par là l'ordre et la méthode qui présidèrent à leur rédaction, le sens spirituel de maint enseignement qu'ils renferment, et pour tout dire, le fond solide de religion et de morale qui leur donne la chaleur et la vie. En voyant à peu près exclusivement dans le texte des Coutumiers — celui de Talloires à cet égard ne diffère point des autres — le côté matériel, gastronomique de la vie monacale, nous sommes dans la tradition gauloise, rabelaisienne, drôlatique assurément, et littéraire ; mais nous n'approchons pas, à beaucoup près, de la réalité. A vouloir faire surgir de ces pages un Frère Jean des Entommeures — ou le truculent Jérôme Coignard — on risque d'enfanter à nouveau les rêves de Balzac ou les visions d'Edouard Grützner : moines gros et gras, âpres gourmands ou gourmets délicats, amoureux de bonne chère et glissant sur la pente de toutes voluptés. Autant de chimères et fantoches dont l'imagination du lecteur tire les ficelles à son gré. Or la réalité est toute autre. Dans ces menus minutieusement réglés pour chaque jour de l'année, les franches lippées et pantagruéliques ripailles ne sont pas, somme toute, à l'ordre du jour. Prébendes de pain, de fromage, de viande et de poisson constituent la base des repas. Vin blanc et rouge par pots ; il ne devait pas manquer à Talloires[1] : rien ne nous indique qu'abus en ait jamais été fait.

Mais par contre, comme on insiste sur la *qualité !* Le vin livré sera pur et bon, la farine très blanche, le pain bien pétri, bien salé, bien cuit ; les autres denrées presque toujours qua-

1. Cf. *Rev. Savois.*, 1911, p. 186, un des documents de l'abbaye de Savigny-en-Lyonnais que nous avons trouvé aux Archives départementales du Rhône : « .... Frère Léonard de Champrenard, communier de l'abbaye de Savigny.... dit avoir visité les caves du prieuré (de Talueres) et y avoir trouvé quantité de tonneaux de merveilleuses grandeurs, entr'autres un qui a dix pieds d'homme d'hauteur et dix-huict de longueur tenant prez de 700 asnées, un autre auprès tenant 400, et deux autres tenants chacun 300 ».

lifiées du terme éloquent qui résume tous les autres, « receptibilis ». Sybaritisme ! s'écrie le lecteur amusé. Non pas, mais bien plutôt désir de n'avoir que du *vrai*, et refus énergique du *faux*. Les cierges du luminaire seront de cire pure (cerae purae) ; les balances seront vérifiées tous les mois et devront être exactes (non viciatae) ; les apparaux des cloches seront de bonne fabrication et solides (bonae et fortes). Et tout le reste à l'avenant. Pour le mystère eucharistique, la falsification du pain et du vin va jusqu'au sacrilège. Pour la vie courante, toute fraude constitue déjà un danger. Voyez le paragraphe sur les boulangers : on les choisira propres, sains, non atteints de maladie honteuse ou contagieuse, afin d'éviter que les consommateurs en soient incommodés ou tombent malades eux-mêmes. Hygiène élémentaire, et combien instructive dans une abbaye au XVIe siècle !

Hygiène morale aussi. Ce prieur claustral dont on nous détaille ici les devoirs a l'allure austère et la douceur évangélique du vieux prêtre de Chaucer, « the povre Persoun of a toun », qui prêche d'exemple d'abord, « ne forte cum aliis praedicaverit ille reprobus efficiatur ».

« This noble ensample to his sheep he yaf,
« That first he wroghte, and afterward he taughte...
« For if gold ruste, what shal iren do ?[1] »

La sainteté des mœurs est donc prévue, et la charité chrétienne. Les exceptions à la règle (jurgia aut discrimina) ne le sont pas moins, et, s'il y a lieu, le prieur claustral doit intervenir. Là encore, avec quels ménagements fraternels ! Deux avertissements, trois, dans le silence de la cellule. En cas de récidive ou d'endurcissement (si pertinaces extiterint), alors seulement on consultera le chapitre pour appliquer la règle. Après cela, peu importe, n'est-ce pas ? que pour sa peine le prieur claustral jouisse de la vigne du clos sous La Ruaz, et perçoive certaines dîmes à Giez ou au Villard de Vésone. Peu importent les prébendes spéciales que touchent l'Ouvrier pour l'entretien de la maladrerie et de l'hôpital des pauvres, le Sacristain pour le luminaire, le Prieur commendataire pour les aumônes générales et particulières aux indigents. Le droit au salaire n'efface pas, n'infirme pas le devoir ; celui-ci subsiste tout entier et se résume dans la pensée que tout, dans le

1. CHAUCER, poète anglais (1340-1400). *The Canterbury Tales*, Prologue. « Il donnait à son troupeau ce noble exemple d'agir d'abord, et de prêcher ensuite.... Car si l'or vient à se rouiller, que fera le fer ? »

monastère, doit tendre « ad majorem Dei gloriam ». Dans cette ruche très active dont le premier essaim comptait pour fondatrice la douce reine Ermengarde et pour modèles les bienheureux Germain, Ruph et Jorioz, rien n'est changé en 1568. Le Coutumier confirme à chaque page le souci constant de la règle, de la mesure, d'une probité presque naïve dans sa minutie : chaque chose à sa place, et chacun à sa tâche toute tracée, prêt à l'appliquer à la lettre.

Mais la lettre tue l'esprit ! Ne risquait-elle pas de le tuer, ne l'a-t-elle pas tué un moment à Talloires ? Certes, à l'heure même où le jeune Claude de Granier prenait possession du monastère, l'avenir était sombre, les dangers menaçants. L'ennemi — daemonium meridianum — était dans la place, et le futur évêque de Genève ne l'ignorait point. Mais précisément ici la lettre pouvait avoir une influence bienfaisante sur cet esprit même et le vivifier. A toute époque de froideur ou d'infidélité, le texte subsistait, s'imposait quoi qu'on en eût et partant, maintenait l'habitude et la règle. C'était le pont fragile et infrangible jeté sur le vide momentané, soudant les deux rives.

Du reste, cette règle fut-elle jamais oubliée par tous les religieux à la fois ? Même en cette période troublée de la fin du XVIe siècle, même à la date où se produisit le petit scandale que rapporte le Père Constantin de Magny [1] et sur lequel il semble qu'on ait battu monnaie sans mesure, le reniement ne fut le fait que de quelques isolés. Pour un Jacques de Beaufort et un Jean de Sales, que d'âmes restées fidèles, que de cœurs zélés, partisans d'une réforme radicale ! Il suffit de citer les prieurs Amédée [2] et Claude-Louis-Nicolas de Quoex [3], et, plus éloquente peut-être que tout autre témoignage, l'inscription au Nécrologe du Père Philippe de Quoex [4] et de Noble Amédée de Chevron-Villette [5]. Car ces deux-là, qui avaient rompu des lances contre

1. Cf. *Vie de Mgr Claude de Granier*, p. 54 et sq.

2. Prieur de Talloires dès 1586, mort le 30 sept. 1595 d'après le *Nécrologe* (II Kal. oct.) « Qui in officio Prepositi Claustralis non minus pie quam in utilitatem conventus laudabiliter vere professus vixit ». Cf. Lettres de saint François de Sales, T. XIV des *Œuvres*, Vol. IV, p. 350.

3. Prieur claustral de Talloires, de Juin 1609 à 1623. Neveu du précédent. Cf. Lettres de saint François, *ibid.*, p. 172. Il fut, dit le P. Constantin, le premier mobile de la réforme religieuse à Talloires.

4. Cf. *Nécrologe*, IX, Kal. feb. « Anno 1618 obiit Rev. Dom. Philippus de Quoex, sacerdos canonicus et poenitentiarius Sancti Petri Gebennensis qui pro ordine et monasterio multum laboravit et diversa nobis Ecclesiae ornementa dedit. A. E. R. I. P. » Il était frère du précédent et confesseur de saint François. Cf. *Lettres*, vol. II, p. 30, n° 1.

5. Cf. *Nécrologe*, XI Kal. aug. « Anno 1621 obiit Nobilis ac illustris Domi-

les indisciplinés, étaient pourtant étrangers à Talloires : pour que le monastère gardât leur souvenir, il fallait donc qu'ils eussent conservé des amis et partisans dans la place assiégée. E. ce même Nécrologe, qui les cite en termes de vénération, ne nous ouvre-t-il pas au bas d'une de ses pages [1] un aperçu troublant sur cette lutte à laquelle saint François de Sales devait prendre une part si active ?

Il y eut, certes, des révoltés ; c'était la logique même : le moine allemand de Wittemberg faisait école, et la théologie si personnelle de Calvin était aussi proche que menaçante pour les esprits agités de ce tragique XVIe siècle. Mais ce n'est point là, en dernière analyse, le péril que courait Talloires. Il n'apparaît pas que les questions de dogme et les controverses religieuses aient jamais été les causes réelles, profondes, des troubles intérieurs du prieuré. Il y eut surtout soif d'indépendance et de liberté chez quelques cadets de famille « mal cloitrés », sans vocation, plus soucieux de plaisir et de vénerie que de la règle de saint Benoît, — et cupidité des derniers commendataires dont quelques-uns, rappelons-le, ne furent guère que des laïcs non résidents, pourvus d'une grasse prébende et toujours prêts à l'engraisser encore aux dépens des religieux. Mais auprès d'eux, à tous les âges et jusqu'au dernier jour [2], vécurent des âmes pieuses et soumises, ferventes et sincères, et jamais dans le sanctuaire la petite lampe symbolique ne cessa de brûler. Cela aussi mérite que l'esprit méditatif s'y arrête et revive, dans une évocation lumineuse, tout ce passé religieux de Talloires, épuré encore par les siècles qui s'écoulent et, comme toute chose très vieille, « spiritualisé par le temps [3] ».

Louis RITZ.

nus Amedeus de Chevron, Baro de Villette, Dominus de Gye, Pontvoyre etc, summus nostrae Congregationis benefactor et amicus, et qui pro Reforma multum laboravit. » Il était oncle de saint François de Sales.

1. Page 149 de notre édition.

2. En 1793, — année de la dissolution de l'abbaye — la municipalité de Talloires acquise aux idées républicaines, voire révolutionnaires, déclare que les moines bénédictins du couvent « se sont conduits jusqu'ici en gens d'honneur et de probité sans avoir donné aucun sujet de plainte sur leur conduite, soit dans ce lieu, soit dans les environs, et y ont. au contraire. constamment donné des preuves de charité, de piété et de religion à l'édification du public » (*Arch. Munic. Tall.*, Registre de délibérations, cité par D. BRIENNE, *op. cit.*, p. XCII).

3. E. PSICHARI, *Le voyage du Centurion*, p. 45.

ÉTUDE

sur

LES VILLAS GALLO-ROMAINES DU CHABLAIS

II. Les Villas à l'est de la Drance

(Suite et fin)

Mais, si les ruines en ont disparu à jamais, du moins, en défrichant des murgers ou amas de pierres couverts de broussailles, a-t-on exhumé, il y a plus d'un demi siècle, un cimetière des VII-VIIIe siècles dont les tombes renfermaient avec des armes des squelettes, descendants des Burgundes qui y avaient été hospitalisés autrefois [1].

Si l'on suit depuis Verlagny le chemin vicinal ordinaire 1, on ne tarde pas à atteindre Montigny, sur la rive gauche du même nant. C'était une villa qui portait en 890 le nom de *Mustiniacus*, fondé par * Mustinius, dérivé de Mustius. La chapelle du IXe siècle était devenue une église paroissiale ; mais elle est détruite aujourd'hui [2].

Maxilly. — La villa *Marciliacus* [3], Maxilly, était comprise originairement entre les nants de Petite Rive et de Thorens, en 1730 *Tourant*. Au nord, grâce aux acquisitions des seigneurs de Blonay, la limite en face du château fut reportée à 300[m] à l'est, le mas de Cretallaz étant divisé entre Maxilly et Lugrin ; plus au sud, les terrains communs aux deux domaines qui s'étendaient en forêts, teppes et marais sur près de

1. En face de *Chez le Français*, les cendriers ou foyers avec carrons de tuiles découverts au bord du chemin à o[m] 50 ne semblent pas antiques. Plus loin, près de *Chez Granjux*, quand on fit vers la cote 457, le chemin vicinal, on déblaya la moitié d'un crêt circulaire en forme de tumulus où gisaient à o[m] 50, des squelettes nus. Comme ce crêt n'est pas loin de la limite communale, il faut peut-être y voir l'emplacement de fourches patibulaires.

2. *In villa mustiniaco, capellam I cum mansis VII, lunaticis V,* SHRS, VI, 283, 285, 286. Le nom ancien paraît s'être déformé en Montigny sous l'influence de la situation et même en *Montagny*, 1730 ; mais en 1246, *Muttignye*, *Ac. Salés*, XXII, 177 ; en 1267, *Mustinie*, Wurst, n° 724 et au XVIe siècle *Mutignier*, Bruchet, *Ripaille*, 559. Mutigney (Jura) peut avoir la même origine, mais Mutigny (Marne) s'explique par Muttiniacus. Notons que ce territoire a été souvent recouvert par les apports de gravier du torrent débordé.

3. De Marcilius ou Massilius ; ou encore de Marcellus ou Massellius (MURET, *o. c.* 406): *in villa Maciliago*, IXe siècle, SHAG, I, doc. p. 145 ; *Marciliaco*, id. 154 ; *Mascilier* 1267, Wurst. p. 401 ; *Marsillie*, XVIe siècle, BRUCHET, *Ripaille*, 559 ; en 1730, *Marcilly*.

deux kilomètres furent partagés entre les deux communautés.

On ne sait où s'élevait la villa ; mais, au dessus du village d'En Haut, sud de Maxilly, les ouvriers, en établissant le nouveau cimetière au lieu dit Martelet, cad. 399-411, en défoncèrent un ancien où les squelettes reposaient dans des bières faites de dalles. M. Pelliex père aurait trouvé dans l'une d'elles une clef, échappée sans doute d'une rondelle à trousse, ce qui les daterait du VIIIe siècle. Ces tombes apparaissent encore à fleur de terre dans le petit chemin qui suit le mur sud de l'enclos et on en a heurté d'autres dans le pré voisin qui le domine, fouillé par M. Jean Ducret [1].

Presqu'en face du cimetière, mais sur la rive droite du nant de Thorens, existe une agglomération appelée Etrivaz [2] et Chez Terrier. En 1730, c'était le mas de *Sesaud* pour Chosaux, réunion de *casalia* ou maisons et dont le nom s'applique souvent à des villages occupant à peu près l'emplacement d'une antique villa ; c'était aussi, au bord du nant, celui de Forciez, nom que semble donner la lecture de la tabelle, bien qu'inconnu des habitants. Comme, un peu plus haut, mais de l'autre côté du ruisseau, entre lui et le chemin de Montigny, on trouva dans une gravière des squelettes et des bières en dalles, on peut conclure qu'il s'agit bien là d'une petite propriété avec son cimetière.

D'Etrivaz on peut s'élever, par le moulin du même nom, au village de Curtenay [3], ancien fief, qui livra de vieilles fondations et des squelettes en terre nue, tandis que dans sa châtaigneraie, au lieu dit la Milliere, on trouva en déracinant un gros arbre, des tuiles courbes à 1 [m] 50. Le chemin qui gagne, à 800 [m] d'altitude, le plateau entre Saint-Paul et Thollon, paraît avoir porté le nom de Somman [4], de *summanus* ou *summincus*.

Avec quels noms d'hommes peut-on identifier ces localités ? On peut, je crois, voir dans Forciez, ou bien un manse médié-

1. A l'extrémité de ce chemin, au bord du nant de Montigny, au lieu dit *la Grillière*, M. Fr. Ducret, en creusant dans les broussailles d'un murgier, trouva en 1907, à 2 [m] 30, des amas de tuiles brisées reposant sur un pavé ; il attribuait la destruction de cette très ancienne habitation au nant de Montigny. Sa terre porte aussi le nom de pré de la Fin, ce qui marque une ancienne limite.

2. *Etrivă* se dit d'un chemin qui revient sur lui-même. RS. 1910, 84. Forciez peut être rapproché du nom d'homme *Frocier*, 1306, RS, 1897, 162. Sur ma trouvaille d'un bloc erratique à bassins préhistoriques, v. RS, 1918, 19.

3. En 1396. *Escortunays* ; au XVe siècle, *Escortunay* ; en 1730, *Courtinay* ; Etat-Major, Curtinix.

4. Marc Le Roux, *Guide de la Haute-Savoie* (coll. Boule) p. 270. Au nord-est d'Etrivaz, près du clos Marchand, la croix de Moury marque, dit-on, l'emplacement d'un cimetière de pestiférés.

val tenu par Fortiarius et dépendant de la villa *Curtenacus*, du gentilice Curtenus, ou bien une propriété *Fortiacus*, comprenant dans ses premières limites une villa *Curtinacus*, de Curtinus.

Au nord de Maxilly, dominant le nant de Thorens, ici encaissé et aux pentes abruptes, s'élevait un château féodal appartenant aux seigneurs de Blonay. Au contraire de la tradition qui regarde les seigneurs de Blonay, près Vevey, comme les plus anciens du nom et qui voit dans les Blonay de Savoie un rameau implanté, F. de Gingins [1], suivi par A. de Foras dans son *Armorial* (I, 213, 228), avait cru avoir démontré que le plus ancien seigneur connu, Amédée de Blonay, qui vivait vers la fin du XIe siècle, était originaire du château de Blonay, à Maxilly, et qu'il était un des principaux seigneurs du Chablais savoyard. Cette assertion ferait supposer qu'une villa secondaire d'origine romaine se serait étendue sur 800 ^m^ entre le lac et Maxilly, dont aucune limite naturelle ne l'aurait séparée. Or, non seulement cette continuité est peu admissible, mais la thèse de l'historien suisse et de son successeur ne s'étaye en réalité sur aucun texte précis. Amédée est, il est vrai, qualifié de *princeps* dans la charte de 1108, mais c'est de Gingins qui a ajouté de lui même *du Chablais* (savoyard). Bien plus, tous les actes antérieurs au XIIIe siècle ne paraissent concerner que des seigneurs de la branche vaudoise. Ce n'est qu'à la fin du XIIe siècle qu'un Guillaume de B. acquiert des terres en Savoie en épousant Belon de Saint-Paul. Il meurt avant 1210 et c'est alors qu'en 1216, d'après de Foras corrigeant lui-même (*o. c.*, 230, n° 2) la date 1146 de la charte de Mallet [2], son fils Aymon, voulant élever sur ce territoire un château et des habitations rurales, *facere castrum et villam*, son suzerain et parent, Aimon de Faucigny, lui donne en alleu le lieu qu'il a choisi. En 1267, le même, au moyen d'un échange avec Pierre, comte de Savoie, acquiert, entr'autres biens le fief de Jean de Lugrin et un port sur le lac, tandis que son frère Henry se trouvait déjà, avant 1210, seigneur d'une terre à Montigny [3]. Enfin Rodolphe, petit-fils d'Aimon, est, au début du XIVe siècle, seigneur de Saint-Paul, de Bernex et de Maxilly, ayant épousé sans doute la dame de ce dernier domaine, bien

1. *Sur l'origine de la maison de Blonay*, SHSR. 1865, XX. 249.
2. SHAG, XIV, 8. n° 11. C'est après cette date que fut bâti le premier château de Blonay ; cp. encore de Foras, *Cartulaire de Saint Paul, Ac. Salés.* XXII, 165.
3. SHSR, VI, 422, Rég. genev. n° 520 ; Wurst. p. 401, n° 724.

qu'on ignore son alliance [1]. C'est, je crois, seulement à cette époque que fut bâti, près du village, le château de Blonay au nom importé, mais illustre. On ne peut donc dire avec de Foras : « Le nom de Blonay donné pour la première fois ? à Amédée dans la charte de 1108 vient certainement ? de la terre de Blonay, près d'Evian ? où il faisait sa résidence », puisque cette terre, alors sans nom, appartenait aux seigneurs du seul domaine existant à cette époque le long du torrent, Maxilly [2].

Parmi les mas de cette commune qui peuvent retenir encore l'attention, on peut citer Bilienne (nos 181-191) près du nant de Montigny, à l'est de Petite Rive et Cessy, en 1730 *Seccy* (84-91) au nord-est de Maxilly, non loin du nant de Thorens. Revon (RS, 1878, 64) disait que ce dernier renfermait un tumulus non fouillé ; en réalité, c'est une petite éminence allongée d'origine glaciaire au sommet de laquelle se trouve à demi enfouie et brisée une pierre erratique. Le pré dit de Cessy paraît avoir été possédé par une famille noble étrangère du pays de Gex et le propriétaire, M. Jos. Viollaz, n'y a trouvé, à 0 m 40, que trois briques d'origine incertaine.

Lugrin. — La commune de Lugrin s'étend peu après le nant de Thorens jusqu'au Maupas de Meillerie et du lac au mont Bénant. Nul ne croira que sa superficie de 1.220 hectares corresponde à celle de la villa antique. Au contraire, les nants qui la traversent, le Dreinant, *directus nantus*, et ses affluents, le nant de Vallonne qui arrose Véron, ont dû délimiter plusieurs propriétés. La superficie des terres boisées et montueuses, qui ne tardent pas à atteindre 800 m d'altitude au sud et l'est, était aussi bien plus considérable que de nos jours. A l'époque romaine, ces *Saltus* offraient une barrière à toute exploitation agricole. Aussi, c'est en se rapprochant du lac que l'on retrouve

1. *Armorial*, I. 220. Remarquons en passant que la fameuse légende des *Chats parlants* relate cette union : Van Gennep. RS. 1913, 53, 64 ; le château de Raoul de Blonay (1290) y est appelé *sien châtel de Marsilly* ; L. Menabrea, L'*Allobroge*, 1840-42, I. 97-108.

2. Voici du sud au nord, les noms des mas et leurs n° en 1730 : Marsilly, cimetière et église (216-17), celle-ci séparée par le chemin de Petite Rive de la *Motte* (101) tertre en cône tronqué, artificiel, haut d'une dizaine de mètres, presque entouré par le torrent et sur lequel devait s'élever un poste de défense. (V. sur les mottes, G. de Mortillet, *Rev. de l'Ecole d'Anthropologie* 1895, 261; Marchand, *Bull. de la Soc. des Antiq.* 1898, 396 : Du Cange, art. *poypia* = motal : à l'ouest le *Filiolage* (213) ; au nord de la Motte, le *Fendrolion* (104) ; la Ruine (112-165) ; *devant le Four* (100), etc., propriété toute aux de Blonay, paraissant créée d'une pièce et ayant sur un espace restreint moulin, battoir à foulon, grange. cour, jardin, champ, prés, bois, pâturage, et un port à *Tourant* (41), dont le mas s'étend sur la rive droite du nant, à la limite de Lugrin.

les traces des habitations antiques du domaine de Locrius, *Locrianus*.

A la limite de Maxilly, au bord même de la voie, cad. nos 1-7, existait le cimetière de Sainte Euphemia ou de Sainte-Offenge. Sur son emplacement, on découvrit, en 1855, des murs, du béton en rudus, des tuiles et une pierre moulurée utilisée en 527 pour la rédaction de l'inscription funéraire de Brovaccus, né en 514 et appartenant à la famille d'un chef burgunde qui possédait ces terres [1]. Il est possible qu'il faille voir en ces restes ceux d'un ancien temple.

Un peu plus loin, à quelques mètres du débarcadère du château de Blonay [2] restauré, apparaît, entre la route et le lac, un bloc erratique en serpentine, à demi enfoui dans la grève et creusé de quelques cupules. Dessous sort une source ferrugineuse et dessus s'élève un oratoire dédié à saint André, culte qui peut remonter à une haute antiquité, car au village suivant de Tourronde a été trouvée une monnaie en or attribuée aux Salassi [3].

La villa romaine proprement dite paraît avoir été établie à 500 m plus haut, sur le coteau, là où fut construite la chapelle du IXe siècle [4] à laquelle succéda la vieille église paroissiale qui existe encore. C'est là, près du hangar des pompes et à l'angle du cimetière qu'en creusant en 1907 un canal ou réservoir par le chemin, on déterra à plus d'un mètre des tuiles à rebord et, m'a dit, M. Alph. Lugrin, des fragments d'amphore. A l'est de cet endroit, entre les deux chemins qui mènent au chef-lieu actuel, s'allonge parallèle un crêt que couronne à l'autre extrémité une tour à demi détruite, reste de l'ancien château du Crêt.

S'il portait en 1730 le nom de Martelet dans sa partie occidentale aux nos 255-70, c'est qu'il abritait un cimetière aux cercueils de dalles. A l'autre extrémité, au lieu dit la Fruitière, on en exhuma d'autres vers 1865 en faisant un tronçon de

1. *Indic. d'antiq. suisses* 1855, 48 ; 1856, 5, 37 ; 1857, 10 : Ducis. RS, 1865. 93 ; Revon, *Insc.* no 87 ; RS, *Sépultures burgundes*, 1908, 34 ; De Foras, *Armorial*, III, 296, art. *Lugrin : juxta antiquos muros Sanctæ Euphemiæ*, XIVe s. On trouva dans le même mas, mais sous le château d'Allaman, en faisant la tranchée du chemin de fer, plusieurs squelettes ayant encore quelques cheveux.

2. L'ancien château avait été fondé en 1267 par Aimon de Blonay, Wurst. nos 724-25. Voir ce que j'ai dit plus haut sur celui de Maxilly.

3. RS ; 1878, 81. — D'après la légende, un de Blonay, poursuivi par des ennemis depuis Chillon (Suisse), aurait abordé avec sa monture sur cette pierre d'où le sabot de l'animal aurait fait jaillir une source. A l'orifice, on a encastré un petit fer à cheval qui se rouille au contact de l'eau et qui perpétue ainsi la tradition d'un des fers perdus ; v. Ant. Dessaix, *Légendes et traditions populaires de la Haute-Savoie*, 1857, 26, et renseignement oral des pêcheurs de l'endroit.

4. En 892 : *ad Logrino capellam I cum colonicas VI*, Reg. genev. 109 ; SHSR, VI, 285.

chemin et dans l'une d'elles, m'a dit encore M. Lugrin, un squelette avait près de la main une sorte de poignée en métal qui tomba en poussière. Au sud de la vieille église, dans le village qui porte ce nom, M. Levray m'a dit enfin qu'on avait trouvé des tuiles romaines au lieu dit l'Hôpital, du mas des Murailles, n° 324.

A près d'un kilomètre à l'est, entre le Dreinant et son affluent, s'étend le territoire de Valliège avec les villages de Chez-les-Nivoz et de Chez-Busset. C'était une seigneurie[1] ayant son château et sa condemine. Elle a, elle aussi, succédé à une propriété romaine, *Valliaticus*, fondée par Vallius, l'un des possesseurs du grand domaine et qui attacha son nom à quelque construction, origine d'une petite agglomération rurale.

Le Tronc, chef-lieu de Lugrin depuis 1844 avec la nouvelle église, était également le siège d'une propriété comprise entre le Dreinant et le nant de Véron : mais son nom ne paraît pas antérieur au ve siècle, *truncus*, souche, désignant souvent, au début de la période romane, des localités situées dans le voisinage des bois. Celle-ci a pu cependant changer de nom, car on y trouve çà et là des débris de tuiles à rebord. En outre, un cimetière à dalles a été défoncé entre le chemin de l'église et la station, au lieu dit la Chenevière. On recueillit dans l'une des tombes, à o^m^ 80, « une boucle et un large bouton en cuivre ». A la Chenevière, en 1911, M. Fr. Jacquier découvrit, à o^m^ 50, une tombe plus récente ; les dalles étaient faites d'une pierre d'un gris blanchâtre, et des traces de chaux y adhéraient ; il n'y avait pas de dalle de fond [2].

Au-delà du mont de Véron s'élevait, à droite de la route, à la hauteur du château Vindry, la maladière médiévale ; c'est dans ce mas, du n° 970, qu'on a encore exhumé, près du passage à niveau, des tombes en dalles [3].

Le sol alors devient montueux et se couvre de châtaigniers : ce sont les bois de l'Hale et de Rix où la tradition parle d'une ville de Vallonne enfouie sous les débordements du nant de Véron. Au lieu dit Sur-les-Levray, on a pu constater en effet que, sous le gravier, existait à o^m^ 80 un lit de bonne terre

1. Possédée autrefois par un Pierre de Neuvecelle ; de Foras, *Armorial*, I, 391 ; en 1730, *Valliego*, aux n°s 472-637.

2. Ces dalles, grossièrement travaillées, ont été déposées contre le mur d'une grange, en face de l'école, sur le conseil de M. Terrier, instituteur.

3. Là aussi se trouvait le cimetière de la maladière, laquelle est citée en 1262 ; Gonthier, *Acad. Salésienne*, XXII, 136.

reposant sur le tuf argileux. Au sud se développe le village de Véron, pour Vers Hons [1]. Au bord du torrent, au lieu dit les Tholonnes, M. J. M. Curdy défonça en 1916, à $0^{m}70$, cinq tombes à dalles, sans objet [2].

Meillerie. — Après le bois du Rix, tout domaine utile cessait pour faire place à de sauvages solitudes troublées par le bruit continuel des torrents. Il n'y avait de vie que sur la voie dont les voyageurs franchissaient, non sans crainte, les dangereux passages. Au début du moyen âge, Meillerie avait quelques habitants qui vivaient de la pêche et, comme son nom l'indique, de la culture du mil [3]. Cependant des lieux dits comme à l'Oche et au Murat, nos 3721-26, près du lac et le long du petit torrent de la Chapelle, pourraient nous rappeler le souvenir de quelque habitation et de vestiges antérieurs à l'établissement des moines de Montjoux. Il est possible même que les pâturages de Corgnens, situés à l'est de la montagne de Mémise et d'où l'on accède assez facilement de Meillerie et du Locon, doivent leur nom à une villa romaine *Curonia* dont l'emplacement serait à chercher vers Meillerie même. Dans ce cas, si l'emploi de l'article n'obligeait pas d'expliquer le nom du Locon par un nom commun, Lucco aurait été le fondateur du dernier village [4].

Saint-Gingolph. — Nous ignorons le nom antique de la villa à laquelle saint Gingolph a substitué le sien. Au début du XIVe siècle, ses limites s'étendaient du nant du Locon jusqu'auprès de l'Eydier, *aquarius ?* du Bouveret (Suisse). Il est probable cependant qu'à l'époque romaine, la *Morga*, plus tard

1. Rix est cité en 1363; de Foras, *Armorial* I, 386: Hons. en 1307; RS, 1897, 163; en 1730, mas *Donc*. Rix, pat. *ri*, f. racine; RS, 1918, 139.

2. *L'Acad. Chablaisienne*, 1907, XXI, IX, mentionne la trouvaille à Lugrin, sans autre indication, de plusieurs monnaies romaines, dont une de Decius, de l'an 250. — Vers 1844, trouvaille au lieu dit Gatebou, à l'ouest de la station, en démolissant un vieux mur, d'une toupine pleine d'argent protégée par des carrons, probablement non antique.

3. *Miliareta*, lieux où l'on trouve du mil, plante dont la culture était répandue chez les Gallo-Romains; *Melereia*, 1154, SHAG, II, doc. p. 35; *Melereya* 1191, id., 48; *Mellerea* 1374, Bruchet, *Ripaille*, 295; *Mellerias* 1651, *Mellieriaz*, id., Arch. dép. E, 188. *Milliérée*. XVIIIe s.; *Meilleire*, 1730; il existe encore un mas de la Millière. Meillerie ne fut détaché de Thollon comme commune qu'en 1860, grâce à l'activité du maire, M. H. Julliard.

4. Plutôt donc que Lucco (RS, 1914, 73), un dérivé du germ. *lok*, serrure, en parlant d'une localité fermant un passage; cp. all. *Schloss*, serrure et château-fort. Le Locon, à trois kilomètres de Meillerie et à la limite communale, défendait en effet la route du lac et aussi le sentier qui grimpait à Thollon par la forêt de La Joux. Le Locon était aussi un château à Saint-Cergues et un mas à Amancy. Sur les formes anciennes, v. *plus haut*. Curonius est cité dans le *Supplément* de Holder.

Morgia, la Morge, la limitait à l'est dans les mêmes conditions que passe aujourd'hui la frontière politique ; mais il n'en faudrait point conclure que le territoire des Allobroges et de la cité de Vienne ne s'étendait point jusqu'au Rhône et jusqu'à Port Vallais. En tout cas, cette propriété était certainement d'origine ancienne; car, bien que l'église ne soit citée qu'en 1153, à proximité d'elle et au nord ont été trouvés en 1885, lors de l'établissement de la voie ferrée, deux tombeaux avec deux oboles de Louis le Débonnaire[1], ce qui les date du IXe siècle. Sur la partie suisse, existait aussi un vieux cimetière, le Martelay et, en haut de la chapelle du château de Riedmatten, sur la vieille route, on découvrit un tombeau en dalles de grès.

Champange. — Pour accéder au plateau qui s'élève au-dessus des pentes à une altitude qui, de l'ouest à l'est, va en progressant de 700 à 900 mètres et plus, on pouvait, en s'éloignant de la Drance, gagner, par Marin, Champange.

Campenus serait le gentilice restitué à qui Champange, par *Campenicus*, doit son nom[2]. Les limites de cette villa, bien indiquées au sud par le Maravant[3], ne pouvaient être constituées à l'ouest, au nord et à l'est que par des rippes ou broussailles plus ou moins transformées en pâturages communaux, par une pierre erratique, la Bennaz, et par le vieux chemin de Saint-Paul.

Quand on sort du village par le nord, deux chemins se présentent, allant tous deux à Publier, en s'écartant l'un de l'autre. Dans l'angle, un mas porte le nom de *Sous-la-Veillaz*, au n° 2492..., suivi de celui des *Noirs Caiouz* 2575-92. C'est près de là qu'on trouva, à 1 m 50 de profondeur, un cimetière de vingt tombes en dalles du IXe siècle, car aucun objet, paraît-il, n'accompagnait les morts. Plus bas, à la limite de Publier, au

1. RS, 1885, 186, Noter, à l'ouest de l'église, le mas des Ouches. Sur le sens du mot *oche, ouche*. v. RS., 2e trim. 1919.

2. D'après l'hypothèse conditionnelle de M. Muret, appuyée sur la prononciation patoise (*o. c. Romania*, XXXVII, 414). Cette commune fut détachée de Larringe après 1730. Champange est aussi un lieu dit de Flumet (Savoie).

3. Depuis, au moyen âge, les sires de Féterne s'attribuèrent pour la possession du moulin de la Gerbaz une portion de la rive droite très en pente et large de 150 m ; puis, du côté de Chullien, un petit territoire irrégulier en forme de corne, d'où en 1730 la Cornallaz (Champange) et la Cournelle (Marin). Au-dessus de la Gerbaz, une des limites était indiquée en 1306 par une petite croix, *crucicula*, d'où *Petram Cursillie* (RS, 1897, 163); en 1730 *Curseille, Croselie* et *Croisille*, nos 4037-81. Gerbaz, anc. h. all. *garba*, lat. *gerba, gerbus*, employé d'abord comme adj. avec *terra* (H. P. M. I. 53); employé ensuite seul pour désigner un pré ou un pâturage; il se confond aussi avec *herba :* en 812, il désigna un lieu dit : *locus ubi nominatur ad gerba* (id., 31). Même nom à Seytroux en 1235, Acad. de Savoie XI, 278.

mas de la Baraque (2782), près de la Bennaz, au lieu dit Bossenaille, le sol révèle encore les traces d'un long et large mur décrivant, dit Revon [1] qui l'a vu, une sorte de trapèze enfermant, non pas un camp romain, mais plutôt un *castellum* allobroge bien placé pour surveiller, d'une part, le gué de la Drance distant à vol d'oiseau de trois kilomètres, de l'autre, les chemins qui montaient des vallées ou celui qui descendait du grand plateau. On déterra, près de ce rempart des tuiles à rebord et des outils de forge [2]. Presqu'en face du petit cimetière, mais à l'ouest du chemin de gauche de Publier, en se rapprochant de celui de Champange à Marin, au lieu dit le clos de la Courte Pose, on découvrit, il y a plus d'un demi-siècle, « un beau mur épais de 1 m 70, dit Revon, en petit appareil romain cimenté. Il est long d'environ 25 m et coupé à angle droit par deux autres, laissant entre eux une cour carrée de 10 m... pleine de tuiles à rebord [3]. » Faut-il voir en ces restes ceux de l'antique villa de Campenus ou d'une autre propriété inconnue [4] ? Dans ce dernier cas, Campenicus aurait succédé au village actuel. En effet, si celui-ci n'a pas livré, à ma connaissance, des débris romains, on découvrit vers 1889, dans la propriété Amb. Boujon, au lieu dit Derrière les Cheneviers, c'est-à-dire au sud du village et à 30 mètres environ à l'est de la route de Féternes, près de l'oratoire de saint Urbain, un cimetière de huit tombes contenant des couteaux et des haches, ce qui le ferait peut-être dater des VI-VIIe siècles. Enfin, dans une sablière du mas de Chaudaille [5] qui, avec celui de la Place (3872-97), longe à l'est la route de Féterne, on trouva en 1892, à un mètre de profondeur, huit à dix kilos de petits bronzes argentés contenus dans une amphore de 0 m 50 et de la deuxième moitié du IIIe siècle. Comme la dernière monnaie étudiée par M. A. Duplan était de Maximien Hercule, on pourrait dater son enfouissement du temps où les Bagaudes révoltés terrorisaient le pays.

1. RS, 1878, 78. Les gens y voient les restes d'une villa appelée aussi Carpentin, d'après L. Jacquot, *Pierres à cupules*, o. c. p. 461-463; v. Bull. de la Soc. préhist. de Fr. 1908, V, 220.

2. Dans le parler paysan, outils de forge = instruments en fer.

3. RS, 1878, 79. Les habitants y voient un ancien château.

4. Le Tarpigny, nom d'une terre voisine, s'explique, non par *Talpiniacus*, mais par *talpinarium*, endroit où il y a des taupes. Il faut se rappeler, en effet, que dans la notation des mas cadastraux, un nom commun est précédé de l'article et de la préposition *à*, un nom propre de la préposition *en*. *Talpiniacus*, issu d'un nom commun, est cité dans le supplément d'Holder; cp. Taupignac (Charente-Inférieure).

5. En 1730. *champ d'Allie*. Renseignements fournis par l'inventeur, M. Macherel, qui perdit l'amphore en route, et vendit les autres monnaies à Marseille; v. Académie Chablaisienne, 1893, p. x.

A Campenicus se rattachait la villa secondaire *Marĭnianicus*, de Marinianus [1], Marninge, aujourd'hui Saint-Martin. Sa limite sud ne pouvait être que le nant de Maravant; à l'ouest, elle passait vaguement à travers des bois, comme l'indique le mas de *Bruet,* un ancien *brogilum*, et était connue en 1306 [2].

Larringe. — A Champange succède à l'est la commune de Larringe. A l'époque romaine, c'était le domaine de Punius, d'où *Puniacus*, Pugny, dont le nom est resté à une ferme et à quelques maisons, au sud du château. Ses limites, peu précises à l'ouest, étaient marquées des autres côtés par une ligne discontinue de communs forestiers et constituées au nord par un petit bois de sapins et de fayards et par le vieux chemin qui suit le rebord du plateau ; à l'est, par la grande forêt du Ramble et de Vérossier, dont une partie, le Bruet, rappelle encore au n° 1335 le bois réservé à la chasse du propriétaire romain, puis du seigneur ; au sud encore par une zone de bois qui allait rejoindre en arc de cercle le Maravant [3]. Les bâtiments mêmes de la villa s'élevaient à l'est de Pugny et du château et à quelques mètres de celui-ci, aux lieux dits la Perrouse (nos 235-36, 252) et en Ville Morte (n° 91). Là, sous un sol inégal et couvert de murgers, étaient enfouies, jusqu'à deux mètres de profondeur, des constructions formant des chambres avec pavimentum, au milieu d'un amas de tuiles courbes et à rebord. Une monnaie romaine aurait même été recueillie dans les fouilles de la chapelle. Au sud-ouest, à une vingtaine de mètres en contrebas du renflement où se dresse le château, une source fournissait une eau bienfaisante et intarissable. Alt. de Larringe, 802^{m}; du crêt, 809^{m}.

Quand les propriétaires modernes, MM. Lavanchy, firent leurs travaux autour du manoir dont ils comblèrent les fossés en 1886-87, ils découvrirent du côté sud plus de quatre-vingts tombes à grandes dalles ; plusieurs étaient adossées à la

1. Muret, *o. c.*, 404 : ou encore de Matrinianius, Maternianus, Marronianus. Il est probable que des liens de parenté unissaient les deux familles romaines de Marin et de Marninge. En 1730, *Merninge* avec le crêt des Merninges, n° 4206...

2. *Ab ipsa petra (Cursillie) tendendo per inter villas Champengii et Marningii usque ad petram que est junctura duorum publicarum viarum de Chosalles...* RS, 1897, 163.

3. Outre le Bruel, les mas boisés étaient ainsi appelés en 1730 : Devense, *défensa (silva),* bois réservé ; cp. à Marin, Divence, n° 1781 ; sur *devin, devant,* RS, 1910, 194; Peysse *épicea*, sapin, avec le champ Pessin ; Vérossier, de **viroscia,* aune vert, RS, 1915, 97) *Verosy*, 1730 ; Ramble, spat. *ramblŏ, ramulus;* Biolle, *betulla*, bouleau.

muraille même, les têtes tournées vers le midi [1]. J'ai mesuré l'une de ces pierres; d'un poids érorme, elle était longue de 2 m 40, large de o m 80 et épaisse de o m 20. D'après M. H. Colliard, de Larringe, aucun objet n'aurait été trouvé dans les tombeaux qui, ainsi, ne seraient pas antérieurs au début du IXe siècle [2].

Une villa secondaire fut fondée sur le domaine de Punius par un Punius Latrianius : c'est *Latrianicum*; je n'y connais aucun reste antique ; c'est elle qui a donné, grâce au château, son nom à la commune [3]. Une autre, *Severianicum*, de Severianus, Severinge [4], est située au sud de Larringe, mais au-delà du Maravant. Ce dernier fait, contraire à mon hypothèse des limites naturelles, entraîne cette conséquence qu'il faudrait plutôt rattacher cette propriété au domaine de Thoiry (v. *Féterne*).

A l'est du château, dans un mas contigu à celui d'En Ville Morte, appelé En Sery, et dans lequel une source a été captée par une société éviannaise, ont été faites quelques trouvailles. C'est ainsi qu'au lieu dit Aux Communs, près de la grosse pierre du Carset, à la croisée des chemins qui, après Chez Crosson, se dirigent vers le château et vers Larringe, M. Grivel a déterré deux haches en fer qui gisaient sous un chêne à 1 m 50.

Au nord du vieux chemin-limite de Saint-Paul qui sépare Larringe de Publier et d'Evian existent, sur chacune de ces deux communes, deux petits villages dits Sionnex [5], mais au second desquels les gens du pays donnent maintenant plutôt le nom de Chez Grivel. A l'époque gallo-romaine, ils paraissent avoir appartenu à un territoire appelé *Sedunellus* [6], par suite

1. V. encore L. E. Piccard, *Note sur le château de Larringe,* Acad. Chablaisienne, 1907, XXI, 124-5; doc. I. L'auteur compare ces tombes à celles de Very (Yvoire); mais celles-ci paraissent dater du VIIIe siècle, d'après leur mobilier.

2. La charte de 892 du comte Manassès cite Larringe sans parler de chapelle : *Ad Ladrinio, colonica I,* SHSR, VI, 285 et Reg. genev, 109. La construction de la partie méridionale du castrum paraît donc antérieure à l'enfouissement de ces tombes, dont on pourrait avancer la date jusqu'au début du Xe siècle.

3. Muret, o. c. p. 402. Si Larringe a donné son nom au château, c'est qu'évidemment le seigneur constructeur possédait également Pugny, son territoire ne formant, avec le précédent, qu'un seul domaine et cette union paraît antérieure à 892.

4. Ecrit en 1730 avec les variantes : *Cheverenge, Chevringe, Cheverinche, Ceverenje, Severenge, Severanche, Servinge, Servenge, Severenche,* aux nos 1792, 1807, 4926, etc. — La commune de Larringe présente plusieurs noms de terres féodales. Avressy, Compeys, Essy ou Sciez, Morny, Ripaille. En particulier, celui de *Sery, Cheri,* n'est autre que le nom ancien des seigneurs de Saint-Paul.

5. En 1730, *Chonnex, Choaneix, Chaunex, Chonneix;* on voit ici qu'en patois *s* initial se prononce *ch;* cp. *Cheveringe,* pour Severinge.

6. Plus tard, *Sedunittum,* de Sedunum, nom qui s'appliquait fréquemment dans la Sapaudia à une montagne moyenne voisine d'une autre plus élevée, de là Sion, nom de hauteurs près du Salève.

de sa situation sur le rebord déclive du plateau. M. Grivel m'a appris qu'il y a environ quatre-vingts ans, près du village qui porte son nom, c'est-à-dire au sud-ouest de Sionnex-sur-Evian, on découvrit, à cent mètres au sud d'un petit crêt et à 1 m 20 de profondeur, des murs avoisinant un bloc erratique, une meule et des débris de forge ou scories. Plus loin, à 800 m environ et au bord du nant de Sionnex, mais de l'autre côté du chemin, au lieu dit En Chéry, quand on défricha un bois de fayards, on découvrit aussi les murs d'une maison avec des tuiles romaines et un trou plein de chaux grasse encore utilisable.

Enfin notons qu'à la limite ouest, vers Champange, près du petit chemin de Larringe à Marninge, sur le crêt dit A l'Ore [1] on déterra des tombes à dalles, sans mobilier, sépulture de la famille libre qui cultivait au IXe siècle la *colonica* d'où est sorti le village de Chez Desbois, en 1730 au clos Chez Dubois.

Si maintenant nous reprenons la suite du vieux chemin de Saint-Paul, nous arrivons, en côtoyant les bois de Chéry (Larringe), près de Saint-Thomas, de cette commune, mais qui, à l'époque romaine, était une villa probablement à gentilice, c'est-à-dire indépendante, dont le saint cache le nom et qui continuait à l'est le petit territoire de Sedunellus. Ses limites sont bien marquées par les bois de Sionnex, le nant d'Enfer et le vieux chemin qui paraît avoir servi de limite, étant public, entre les domaines. La demeure antique s'élevait dans un champ situé à l'ouest et au dessus de l'école, et voisin, par le sud-est, d'un gros bloc à cupules dit pierre du Cretolet; il renferme encore des murs et des débris de tuiles à rebord et de poteries. A quelques mètres au nord se trouve le mas du Laoussé (n° 702) avec sa petite mare ; on y exploite une gravière et l'on y a défoncé à 0 m 50, en 1902-1907, une demi douzaine de tombes dallées en gneiss contigües et à plusieurs squelettes dont l'un avait à son côté un coutelas du VIIIe siècle. Une dalle debout marquait l'emplacement d'une des sépultures [2]. On en a rencontré d'autres à Saint-Thomas même et près d'une ancienne chapelle située entre le village et le bois du Feu, *fagum*.

1. En 1730, *à l'Horâ*, où existait un moulin, = brise, orage, lat. *aura*, v. fr. *ore*, ital. *ora*.

2. Rens. de M. Am. Magnin ; v. *Académie Chablaisienne*, 1903, XVII, XXIV ; L. Jacquot, *o. c.* 459 ; L. Jacquot, Dr Lochon, *La Tombe de Saint Thomas*, (*Bull. Soc. préhist. de Fr.* 1912, IX, 574-79). Laoussé, en 1730 *Lausy*, de * *lacuscellus* (Muret, *Archiv. suisses des traditions populaires*, XI, 1907, 17) ; cp. à Thollon, Le Hucel ; en 1730, *Lauchy*, *Lauchay* avec son moulin.

Plus loin, entre les nants d'Enfer et de Forchex ou du Flon, apparaissait une autre petite propriété *Cumeliacus*, de Cumelius, Cumilly, qui n'a laissé d'elle qu'un nom et quelques subtructions [1].

Saint-Paul. — Au delà du Flon, des bois de Larringes et du cours supérieur du Maravant s'étend une commune de 1445 hect., Saint-Paul, autrefois *Ciriacus* [2], à 836 m d'altitude. Les limites occidentales de la villa n'ont pas dû varier, non plus que la zone de bois qui l'encerclait de toutes parts et que les défrichements ont diminuée ; mais il n'est resté d'elle aucun document archéologique. Seulement, au sud de l'église, près de l'hôtel Thiollay, vers le Fou, *fagum*, on déterra vers 1875 des tombes en dalles et en grandes tuiles plates renfermant un ou plusieurs squelettes avec des épées « et des restes d'épaulettes », c'est-à-dire des boucles de ceinturons à larges plaques ; c'est le mobilier du VIIIe siècle [3].

Parmi les localités qui l'avoisinent, mentionnons Poise, cité au XIIIe siècle, qui doit son nom à une source, aujourd'hui fontaine communale, n° 475, *putea* [4] ; Praubert, *pratum bellum* [5], et, à 1 k. 200 m au sud, Les Engels, diminutif probable d'un plus ancien Essinge [6], qui remonterait ainsi à *Essianicum*, propriété fondé par Essianus [7].

1. En 1237, *Cumiliaco* (*Ac. Salés.* XXII, 173) ; en 1730, *Cumily* n° 1094 (Larringe). A ce nom cp. Cumillon, cité en 1450, *Acad. Salésienne* 1895, XVIII. Amas de pierres situés dans deux petits bois de chênes, près de chacune des deux fermes qui constituent maintenant tout Cumilly et provenant de deux constructions médiévales ; tradition d'un ancien couvent ; mais nul souvenir de tuiles à rebord.

2. *In villa Ciriel, Ciries,* XIe siècle, SHAG, I, 144, 154. Un prieuré y existait av. 1180, *Ac. Salés.* XXII, 167 (A. de Foras, *Cartul. de Saint Paul*). Le nom ancien se retrouve peut-être dans pat. *Sery*, *Chery*, mas à Larringe, cp. dans l'Ain, le fief de Ciriez (Cerdon), Ed. Philipon, *Dic. topogr.* 116 et, en Italie, *Ciriaco*, 1159, *Hist. patr. monum.*, VI, c 566 (*Chart.* II).

3. Découverte simplement mentionnée dans *Acad. Chablaisienne*, 1903, XVII, XXIX.

4. Cp. ital. *pozza*, mare, fosse ; cette fontaine, *lo laviour*, 1237, appartient au village avec le chemin y accédant ; en 1222, *Poises* (A. de Foras, *o.c. Ac. Salés.* XXII, 167, 173).

5 En pat. *Probel*, *Probey*, *Acad. Salés.* VIII, 88, n° 3.

6. En 1730, *Les Ingers* ; au XVe siècle *Yssingel*, J. Mercier, *Hist. de l'abb. d'Abondance*, *Acad. Salés.* VIII, 146, n. ; cp. cependant Les Essinges (Suisse) « appelatif dérivé du v. * *exsanicare*, anc. fr. *essengier*, rouir » Muret, *o. c.*, 386 ; mais c'est la première fois que je rencontre ce mot en Haute-Savoie. On cultivait autrefois dans ce village, le chanvre, mais pas plus qu'ailleurs ; nulle trouvaille d'objets antiques.

7. Au nord de l'église de Saint-Paul, entre les deux branches du nant de Montigny existent les ruines quadrangulaires avec fossés du château de Blonay, fondé en 1216. Cette famille, d'origine étrangère (v. plus haut) possédait au chef lieu une maison appelé en 1730 Le Banc du Droit. n° 643. — *L'Inv. de l'abbaye d'Aulps* (nos 912, 989) mentionne entre Saint-Paul et Chez Bouchet un petit territoire appelé Gilbennaz ou Girbenaz, fém. du nom franc Gair — Gibernus.

Thollon. — Au début du moyen âge, Saint-Paul était séparé de Thollon par des parages boisés qui furent peu à peu convertis en pâturages et en prés par les communiers de Maxilly et de Lugrin qui y accédaient par le chemin de Somman. On ignore jusqu'à quel point avait été poussé le défrichement à l'époque romaine ; car de la fin du IVe siècle à l'hospitalisation des Burgundes, au milieu du Ve, bien des terres productives, laissées dans l'abandon, étaient redevenues incultes. Il est probable toutefois que le chemin de Ciriacus se continuait, sur l'étroit, mais facile plateau, jusqu'à *Tullo*, Thollon, à 922 m d'altitude.

On pourrait donc rattacher cette villa secondaire à Saint-Paul, bien que s'étende, entre les territoires des deux communes, celui de Lugrin qui comprend, au nord-est du mont Bénant et sur le chemin du col de Creusaz, Lain, village d'une origine peut-être antique. Mais, étant donné, d'une part, qu'avant 1860 la limite de Thollon empruntait le cours supérieur du nant des Moulins, en 1730 de Mesalière [1], et, en côtoyant le rebord nord du plateau, finissait au Mauvais Pas de Meillerie ; de l'autre, ce que j'ai dit de Corgnens, pat. *Corgnin*, on pourrait aussi rattacher Tullo à cette villa Curonia dont l'emplacement serait à chercher entre Thollon et Meillerie ou à Meillerie même. Thollon [2] est en effet relié à la route 5 par le vieux chemin encaissé des Combes et à Meillerie et au Locon par ceux du Leucel et de La Joux. Malheureusement, sans parler de certains ossements de pestiférés en terre nue du mamelon de la Chapelle, cad. 96-131, la tradition ne mentionne rien d'antique, sauf le souvenir d'un village détruit entre l'église et Nouy, au XVIIIe siècle le Noyer, au lieu dit à l'Ouche où un habitant découvrit avec étonnement, à 1 m 50, du bois brûlé. Ce qui paraît prouver cependant que ce pays était habité, même à une époque antérieure aux Romains, c'est le nom, peut-être allobroge ou ligure, de la montagne de Mémise [3], *Mimĕsia*, dont la masse énorme, au sommet de 1682 m d'alti-

1. A l'ouest du village de chez Cachat ; au XIVe siècle nant, d'après de Foras, *(o. c.* II, 156 , de *Metalcria* ; mais la mappe de 1730 paraît bien porter *Mesalière*, rappelant peut-être quelque léproserie ou mésellerie, de *misellus*.

2. Formes anciennes : *Tholuns* 1191, SHAG, II, doc. 48 ; *Tolon* 1206, *Acad. Chabl.* XIX, 7 ; *Tolun*, 1234, *Ac. Salés. o. c.* XXII, 171. L'église, cad. 638, dépendait du monastère du Mont Joux. Il y avait aussi un château au n° 627. Gonthier, Annuaire de la Haute-Savoie 1901, *Dict. des Communes*, note chez les Vesins et au Bouloz l'existence d'une fontaine pour maux d'yeux.

3. Au XIVe siècle *Vimiesiz*, Gonthier *o. c.* = *Mimiesiz*. Pour la racine du mot, cp. Mimate, Mende. Le suffixe *esia* est préromain.

tude, domine le petit plateau de Thollon et les pentes verdoyantes qui descendent, rapides, jusqu'au Léman. Ses plantureux alpages du sud-est étaient utilisés au XIIIe siècle ; mais il est probable qu'ils l'étaient déjà bien avant.

Trois communes, Bernex, Vinzier, Féternes, s'étendent encore sur le plateau qui, après s'être élevé de 700 à 1000^m^, de l'ouest à l'est, s'abaisse brusquement sur la Drance et sur l'Ugine [1], son affluent. Elles doivent, elles aussi, leur origine à des propriétés gallo-romaines ; mais celles-ci, sauf Féterne, n'ont, malgré mes recherches, rien laissé d'elles que leur nom. Protégées contre le vent du nord par cette grande forêt allant du Maravant au mont Bénant par le sud de Larringe et des Engels et qui a été peu à peu éclaircie et morcelée par des défrichements qui ont donné naissance à une douzaine de petits villages au nom d'homme moderne précédé de *chez*, elles étaient bornées, au sud, par la rive des deux torrents, rive encaissée, couverte de broussailles, entaillée par des combes ou ravins à nants. Sur ce sol alors pauvre et ingrat, aux communications réduites, les gens de ces humbles villas vivaient surtout du produit de leurs troupeaux. Seule, à l'ouest, Féterne, mieux exposée, posséda, au moyen âge, quelques vignobles. Après la Révolution, de meilleures voies de communication et surtout le travail libre ont rendu le pays plus fertile et plus prospère.

Entre le mont Benant, l'Ugine et les bois de Saint-Paul, dont une zone s'étendait, plus épaisse et plus large, jusqu'au torrent, à la limite sud-ouest de Vinzier, il y avait place pour un ou deux domaines. Le nom d'un seul est peut-être à retenir, c'est celui de Chouin [2], qui s'explique par Caunius ou par Caudianus, de Caudius. Situé au sud de la Beunaz [3], sur Saint-Paul, et de Benant, sur Bernex, il vit son territoire partagé entre les deux paroisses. Notons aussi en passant, entre les

1. En 1324, *usque ad aquam de Ugina*, SHAG, XIII, charte VI ; pat. *Ujhena*, *Uzena*. D'après H. JACCARD, *Toponymie*, SHSR VII, 482, ce mot est un dérivé d'*alveus*, auge, b. lat. *augia*, bassin.

2. Cp. dans l'Ain, Choin, c. de La Peyrouse. En 1730, cad. n°s 813-67 (Saint-Paul) ; 747-64 et 859 avec les granges de Chouin (Bernex).

3. Borne se dit en sav. *bonnă*, ici *beună*, de *bodina* ; en 1730, *Bounaz*. Benant, avec le mont du même nom s'expliquerait par un dérivé *bodinincus*. Ce dernier village était, au XIIIe s., le siège d'une seigneurie (DE FORAS, *o. c.*, *Acad. Salés.*, XXII, 173.) Quant au nom du mont César, qui évoque aux gens du pays un passage de légions impériales, il faut y voir, comme me l'a fait remarquer M. le curé de Bernex, un dérivé de *casa*, chaumière, soit *casale* ; cp. en 1730 les mas avoisinants de *Seso* et de *Seijaz*.

Bouchet et les Faverges, le nom du mas de Coumiège [1], sur l'Ugine (Saint-Paul).

Bernex. — Trossy est le village le plus ancien de la commune de Bernex, car il représente un gentilice gallo-romain, Troccius, d'où *Trocciacus* [2] ; puis le grand domaine donna naissance à celui de *Brenacus*, fondé par un Troccius Brenus ou Brinnus, Bernex, dont l'église, devint celle de la paroisse [3].

Au delà et le long de l'Ugine, une petite propriété indépendante exploitait les pâturages des Trables : *Lossiliacus*, Luxillier, de Lossilius, dérivé probable de Lossius [4]. Un pont unissait la rive droite au territoire d'Outre Ugine, en 1730 *Utrigine*, et c'est par ce pont que passait le sentier qui, suivant la rive gauche, pouvait gagner le col de Morgin, à la limite des Nantuates, par Chevenoz, Vacheresse et la vallée d'Abondance.

Vinzier. — La commune de Vinzier, dont la paroisse (alt. de l'église, 915^{m}) est de création tardive, étant filleule de Chevenoz, est bornée au sud par la Drance et l'Ugine et des autres côtés par des parties boisées autrefois plus étendues. Vindius y fonda *Vindiacus*, villa dont il ne reste aucun souvenir [5].

L'*Inventaire de l'Abbaye d'Aulps* dressé au XVIIIe siècle et publié par l'abbé Gonthier, mentionne certaines possessions sises rière la paroisse de Machingier et cite, entre autres biens fonds, au XIIIe siècle, un pré appelé le pré commun, sis au même lieu. Ce pré avait déjà été cité comme existant à Vinzier avec Noaire. Or Noaire, pat. *Nuaire*, de *nucaria*, désigne actuellement encore un pré situé au sud et en dessous de l'église. Là se trouvaient donc et le pré commun et le lieu appelé Machingier [6]. Je crois, en conséquence, avec l'auteur,

1. Pat. et en 1730, *Comièze*, à la cure de Saint-Paul, *commediaticus*, terrain cultivé par un métayer qui garde pour lui la moitié du revenu ; cp. Miègemont (Corrèze) expliqué en 943 par *medianus mons* dans le Cartulaire de Beaulieu.

2. En 1730 aussi *Torssy*. Même nom au Lyaud, *Torssier* 1309, SHAG, XV, p. 42.

3. Consacrée à saint Ours et citée à la fin du XIe s., SHAG, I, 144, 153. Dans mon inventaire des *Sépultures burgundes*, *R. S.*, 1898, 34, j'ai attribué à notre Bernex un cimetière barbare qui appartient à Bernex (Genève), en 1000, *Brenaicus*. — Tradition inacceptable d'une ancienne église à Malpasset, au pied de la Dent d'Oche.

4. Aujourd'hui Chez les Racles; en 1208 *de Lusiliaco*, GUICHENON, *Hist. Généal.* Pr. p. 50 ; XIV-XVe s. *Lussylie*, *Lussilier*. (*Nécrol. de Sainte-Marie d'Abondance. Hist. patriæ monum.*, Script., III, col. 345, 408.) Le *Reg. genevois*, n° 507, a identifié à tort ce nom de lieu avec Luissel (Thonon).

5. En 1534, *Vinsye*, *Acad. Chablais.*, 1907, XXI, 181 ; 1730, *Vinzier* ; pat. *Vingy*. — Tradition d'un cimetière marqué jadis par une croix, à 400^{m} environ au nord de l'église, à la limite de Saint-Paul, au lieu dit en 1730 les *Luoppies*.

6. *Inv.* n°s 911, 990, 993 et renseignements de M. Christin, maire.

que le scribe a écrit par erreur paroisse de Machingier au lieu de paroisse de Vinzier. Mais quelle est l'origine de ce lieu dit, effacé de la mémoire depuis longtemps? Il ne s'agit pas ici d'un bien seigneurial, Massingy étant le nom d'une commune située bien loin de là, près de Rumilly. Il est possible donc qu'il représente une villa *Maximiacus* disparue. Mais il faudrait alors en situer l'emplacement à quelque distance de Vinzier, son territoire ayant pu comprendre, le long de l'Ugine et de la Drance, Mairoux [1], Chez les Girards et Chaux, le lieu dit en rappelant l'existence, à cause de terres situées à sa limite extrême [2]. Toutefois aucun autre document ne fait mention du nom de Massingy.

Féterne. — Le territoire qui s'appelle aujourd'hui commune de Féterne est généralement borné par la Drance, le Maravant [3] et, à l'est, par une zone de bois qui la sépare de Larringe et de Vinzier. Son étendue de 1431 hect. renferme plusieurs villages, anciennes propriétés d'origine romaine, qui ont été peu à peu soumis à la souveraineté des puissants seigneurs de Féterne [4]. C'est par suite de leurs acquisitions successives que la limite communale franchit actuellement le Maravant au nord du moulin de la Gerbaz et, comme je l'ai dit plus haut, qu'elle dessine dans la commune de Marin une petite enclave en forme de corne, d'où le nom de Cornallaz, en 1730 *Cournelle* [5]; qu'au sud elle suit, sur tout son parcours, la rive gauche de la Drance, qu'elle dépasse enfin, à l'est, le point culminant de plus de 900^{m} dit Champilliant [6], laissant à Vinzier les marais d'où sort la Neyrève, *nigra aqua* et, à Féterne, la partie inférieure du chemin qui descend de Véringe ou de la Plantaz à la Drance.

Quelles sont les propriétés qui ont pu exister dans cette commune à l'époque romaine? Tout d'abord, notons que le

1. Peut-être d'un nom d'homme germanique, Meroldus. En 1447, *Merouz, Meyroux*; Gonthier, *Dict. des Communes*, annuaire de 1905, 199); en 1730, *Meiraux*. Chaux s'explique par *Calmis*, sorte de pâturage.

2. Machingier = Massingy; dans le patois local, *ss* se prononce *ch*, comme essert, *échert*. Sur l'origine du nom de mas la Fin de Thoiry, v. *Féterne*.

3. Voir les limites dans la charte de 1306, RS, 1897; 163, vers Champange.

4. La partie sud-ouest de la commune avait déjà été habitée par les néolitiques qui y ont laissé des blocs à cupules; L. Revon, *La Haute-Savoie av. les Romains*, RS, 1878, 86.

5. *Inv. d'Aulps*, n° 1893, en 1355, *la fin de la Collonnellaz*: ce petit territoire paraît avoir été constitué en un fief pour la famille noble de ce nom; v. *Armorial*, II, 137.

6. En 1730, *champ Pylien*, n° 4054.

premier château médiéval et la vieille église [1] s'élevaient à l'extrémité sud-ouest, dans un site mieux exposé et même favorable à la culture de la vigne. Le village a évidemment dû succéder à une villa. En effet, un propriétaire, M. L. Bochaton, ayant fait dans ses vignes de Château-Vieux un profond minage, découvrit des murs et des tuiles à rebord. Au-dessus de cette vigne, existe une butte à laquelle mène la rue centrale et où se dressait ce premier manoir : elle porte le nom de Tournette et l'on y jouit d'une belle vue sur la campagne de Thonon. Dans ses environs immédiats ont été mis au jour des restes antiques. C'est ainsi que furent découverts par M. Fr. Rolland, au lieu dit le Bugnon, point d'origine d'une source, un conduit en plomb probablement romain et un bachal médiéval en bois de châtaignier ; et, par M. Trabichet, un aqueduc en tuiles à rebord gisant dans le sable à deux mètres de profondeur. Au bas de l'éminence, dans l'une des deux gravières, le même exhuma de la couche de sable que recouvrait une épaisseur de terre végétale de 1m50, des squelettes sans bière ; seul, l'un d'eux avait simplement la tête protégée par quatre pierres. M. Trabichet en trouva de plus non loin de là trois autres avec une forge : foyer et outils en fer, et un four à chaux. Il existait donc bien là, alimentée par une source, une villa romaine à laquelle succéda le premier château, le cimetière pouvant dater du IXe siècle, car le rite de la tête protégée par des pierres semble marquer la fin de la période d'ensevelissement dans les crêts graveleux, au bord des vieux chemins et à l'écart des églises. Mais cette villa ne devait point porter originairement le nom de Féterne ; car *cisterna* [2], au début du moyen âge, ne fut qu'un simple lieu dit dû, soit à l'existence d'une citerne antique prouvée par ce qui a été dit plus haut, soit au voisinage de la grotte des Fées. Or, au sud-est du Château-Vieux, dans la direction de Les Vaux, existait en 1730 le mas de Versy [3] : c'est lui probablement qui a conservé le nom du domaine primitif, *Verciacus*, de Vercius,

1. En 1730. cimetière n° 991, église n° 992. La nouvelle (alt. 789m,) est plus rapprochée de Curninge. C'est en-dessous du Château-Vieux, dans les rochers qui dominent la Drance, que s'ouvre la grotte de Féterne, célèbre par la légende des chats parlants. Quant aux premiers seigneurs de Féterne, possesseurs du château, leur lignée était éteinte vers la fin du XIIe s. et leur seigneurie avait passé aux comtes de Savoie (De Foras, *Armorial*, II, 382).

2. Citerne (Martial), cave (Pétrone), donc cavité avec eau. En 1179, *Festerna*, Cibrario é Promis, *Docum.* 80 ; *Sisterna*, 1310, U. Chevalier, *Inv. des Archiv. des Dauphins du Viennois*; *Fisterna*, 1306, Besson, *Mém.*, Pr. 76.

3. Le n° 1352 de ce mas appartenait à la cure de Féterne; mais le nom en est oublié des habitants.

et qui dès lors comprenait l'angle formé par le Maravant, la Drance et le nant du village du Creux ou nant Cé.

A ce domaine se rattachait une autre propriété d'origine familiale, comme l'indique le surnom du possesseur : c'est *Cornianicus* ou *Coronianicus* de Cornius ou de Coronius [1], dont le cimetière médiéval, consistant en tombes à dalles, fut découvert vers 1858 et près de la tour Dessaix, quand on défricha une teppe. Au ve ou au vi^e^ siècle, fut fondée *Theodasia,* Thièze [2].

La hauteur de Champilian était jadis couverte d'un grand bois portant le nom de forêt de Thoiry [3]. Un mas de Chez Divoz, à la limite de Larringe, s'appelait en 1738 Sous Thoiry, n° 2427 et un autre, très fertile, et touchant presque aux maisons de Vinzier, la Fin de Thoiry. Ce nom semble rappeler le souvenir d'un autre grand domaine qui devait, après son partage entre les trois communautés, embrasser le territoire situé entre les cours des nants du Creux et de la Neirève, sans qu'il soit possible, en l'absence de trouvailles, de déterminer exactement l'emplacement de la villa *Tauriacus*, de Taurius.

Au xvie siècle, un nom de territoire appelle l'attention : c'est celui de Taugnier, dont j'ignore la situation exacte [4], car le cadastre ancien ne le mentionne pas. On peut en rapprocher la graphie *Taminaco*, d'une charte de 1170 d'Humbert III, comte de Savoie, qu'on peut lire aussi, paraît-il, *Tan(n)iaco* et que M. L. E. Piccard lit *tamiaco*, en raison surtout de ce que la cote *Tamié* a été inscrite postérieurement au dos de la charte [5]. Mais il peut y avoir là une erreur d'attribution, d'autant plus que le couvent de Tamié, en Savoie, n'a jamais été latinisé ainsi [6]. Je croirais assez qu'il faut lire d'une part *Tuey-*

1. E. Muret, *o. c.* 397, 412. En 1409 est cité le Devens de Curninge, *Inv.* d'Aulps, 1920.

2. En 1375, *Thyaisy*, *Inv. d'Aulps*, 1911 ; cp. Thiais (Seine). *Theodaxium*, — *asium* 829, 1176, Longnon, *Polyptique*, Introd, 213, 224. Thieza était, au xiiie s., le nom d'une converse de l'abbaye d'Abondance (*Nécrologe*, c. 394).

3. En 1322, montagne de *Thoerie*, Bruchet, Archiv. dép. *Inv.* E, 1003 (non pas Thièze) : *nemora de Thuerier*, SHAG, XIII, p. 174; en 1730, *Tairy*, corrigé à la fin du volume en *Tuery*. En 1355 eau de *Leydour* et en 1549 ruisseau de *Leydiaoux* (*Inv. d'Aulps*, 1893, 909) au territoire de Toirier, d'*aquatorium*, peut-être la Neirève.

4. *En Taugnier*, 1595. Piccard, *Abb. d'Abondance*, Ac. Chabl. XIX, doc. 15, p. 64. L'abbaye y possédait une vigne dont on ne peut guère retenir comme limite précise que celle d'un chemin conduisant à Féternes dessus.

5. Piccard, *o. c.* doc. 2, p. 5, 6, n° 2 : ... *que acquisierant in villis et in appendiciis de Larringio quoque Taminaco.* Charvet, *Recherches sur l'abb. d'A.*, p. 56. traduit ce dernier mot par Charmy et parle (p. 59 d'un clos de *Tamiaco*, près duquel existait un l. dit la Combe (cp. en 1730, *Combaz*) où l'abbé possédait une pose de terre. Guichenon lit *Carmiaco* et traduit par Charmey.

6. En 1271, *Tamieys*, Bruchet, *Inv.* E, 110 ; en 1480, forêt de *Thamy* (bibiogr. de la *Savoie littéraire*, 1917, 243).

rier, de l'autre *Tauriaco* ; *quoque*, dont ce mot est précédé, indiquant en outre une relation étroite avec la villa voisine, Larringe. Il s'agirait donc là encore de la villa de Thoiry.

Si Severinge (Larringe; v. *plus haut*) semble avoir dépendu originairement de Thoiry, on pourrait lui rattacher aussi Veringe, entre le Flon et les bois de la Plantaz, par où passait le vieux chemin de Féterne à la Drance, au pont de Bioge [1], et ce nom, toujours par un dérivé en *icus*, remonterait à un Verianus, apparenté à Verius. Reste Vougron [2], entre le Flon de Veringe et le nant de Cé, dont le nom peut s'expliquer par la forme familière en *o(n)* du germ. Vulgrinus.

Ch. MARTEAUX [3].

1. Peut-être de *betullicus*, adj. dérivé de *betulla*, bouleau.
2. En 1730, *Veugron*.
3. Je ne saurais trop remercier les personnes qui, malgré l'urgence de leurs travaux agricoles, ont répondu à mes questions et m'ont fourni des renseignements utiles à l'histoire de leur pays. Je n'aurais jamais non plus mené ce travail à bonne fin, si M. Letonnelier, archiviste départemental, n'avait mis à ma disposition les mappes cadastrales; je lui en exprime ici ma vive reconnaissance, ainsi qu'à M. Jos. Serand, archiviste adjoint, dont j'ai bien souvent mis à l'épreuve la parfaite obligeance.

Note sur la terminaison septentrionale de la MONTAGNE DE VEYRIER

(Lac d'Annecy)

(Suite et fin [1]*)*

Toutes ces couches plongent, comme les autres, vers le Fier et se retrouvent sur la rive droite. Mais ici, le fond du S I est bourré d'alluvions glaciaires. « Rochebas » est même un beau talus morainique assez élevé, avec alluvions cimentées (véritable béton semblable à celui des gorges du Fier) qu'on prendrait au premier abord pour un socle rocheux.

L'anticlinal du Mont Baron (*v. pl. 1, 2, 3, A II*) ou A II forme sur la rive gauche, où une coupe très nette s'affirme, le petit éperon de « la Louvetière » dont la constitution est la suivante : Une boutonnière de *Rhodanien* encadrée de deux pans zoogènes d'*Urgonien supérieur* avec *Gault* des deux

1. Pour les figures se reporter au fascicule précédent.

côtés, puis le *calcaire gréseux Nummulitique* formant d'un côté le flanc Est du S 1 et de l'autre le flanc Ouest du S 2 ou synclinal du col des Contrebandiers.

L'*Urgonien inférieur* du noyau de la voûte se voit très nettement de la rive opposée, ses bancs apparaissent au-dessous de la route de Dingy et sont baignés par le Fier [1].

Le *Rhodanien* nous offre ici ses fossiles habituels et très caractéristiques, empâtés dans un calcaire jaune ou bleu assez dur. Nous y avons trouvé plusieurs *Pygaulus* et *Rhynchonelles* peu déterminables spécifiquement, mais son faciès et sa position stratigraphiques sont nets et ne permettent aucune confusion.

D'ailleurs le Musée d'Annecy possède de ce point une bonne série de fossiles qui ont été recueillis pendant que la coupe était fraîche. Nous avons pu déterminer :

Harpagodes (Pterocera) pelagi d'Orb ; *Ennallaster (Spatangus) oblongus* Agass, *Diadema sp.*, *Pygaulus Desmoulinsi* Agass, *Echinobrissus Roberti* A. Gras, *Janira Morissi* Pict. et Roux *(grande valve)*, *Rhynchonella lata* d'Orb., *Teretratula sella* Sow., *Pholadomya pedernalis* d'Orb., *Toucasia carinata* Math. (*gros échantillon de 15 c/m de long.*), *nombreux bivalves indéterminables*, *Orbitolines* (*O. lenticularis* Blum, *O conoidea* A. Gras).

Le *Gault* est également fossilifère ; c'est un grès sableux vert avec petits grains quartzeux et une grande abondance de grains de glauconie. En grattant légèrement la roche qui affleure tout près de la route, on découvre aisément et sans grandes recherches toute la faunule de ce terrain (nombreux *Parahoplites*, *Natica sp.*, *Arca*, etc.)

MM. Ph. Guinier et Le Roux ont étudié ces gisements en détail, il y a quelques années. Leur coupe a été citée et interprétée par M. Ch. Jacob [2].

La voici, telle que nous l'extrayons du mémoire de cet auteur :

1. Voici les équivalences de ces termes d'Urgonien supérieur ou inférieur :

Barrèmien sup^r { Faciès zoogène = Urgonien inférieur. Calcaire à grosse. *Matheronia* et à *Agria*.
Couches à *orbitoline* = Rhodanien de Renevier.

Aptien inf^r { Faciès zoogène du Bédoulien { Urgonien supérieur. Calcaire à *Toucasia carinata* et *Requienia Lonsdalei*.

(MM. Revil et Le Roux, *Observations nouvelles sur la chaîne Semnoz-Nivollet*, *Revue Savoisienne* 1906.)

2. Ch. Jacob. *Etudes sur la partie moyenne des terrains crétacés dans les Alpes françaises et les régions voisines*, Grenoble, Allier, édit., p. 217.

Le contact du Gault, incliné vers l'Ouest et de l'Urgonien supérieur n'est pas observable. La série est la suivante de haut en bas, près du hameau du « Creux » :

1. Eboulis.

2. Grès glauconieux, marneux, avec quelques bancs plus compacts, 5 m.

3. Marnes noires un peu micacées, 2 m.

4. Marnes grises, glauconieuses, avec bancs gréseux plus compacts se délitant en rognons irréguliers.

5. Grès dur glauconieux avec quelques rognons de pyrite oxydés, et bancs plus calcaires à entroques.

6. Grès glauconieux, friable, avec rognons de pyrite et débris de fossiles phosphatés, à *Parahoplites Milletianus* d'Orb., *Trochus*, *Rostellaria* et *Inoceramus Salomoni* d'Orb., o m 30.

7. Grès glauconieux, friable, non fossilifère, 4 m, se continuant vraisemblablement, ainsi que le montrent des affleurements discontinus, jusqu'au calcaire Nummulitique qui vient ensuite.

Les nos 2 et 3 seraient les marnes *Aptiennes*.

Les nos 4 et 5 correspondraient au *niveau de Clansayes*.

Le n° 6 = *Zone à H. tardefurcatus*.

Le n° 7 = Suite du *Crétacé moyen*.

Le n° 5 est un grès de grains de quartz à ciment calcaire, quelques grains de glauconie, des fragments d'échinodermes et de bryozoaires.

Nous n'avons recueilli aucun fossile dans les deux masses du calcaire Urgonien qui est ici, comme au Semnoz, dur, blanc et zoogène.

Il faut encore mentionner une intéressante formation découverte par M. Le Roux tout près des gisements fossilifères du Gault du Creux, et constituée par de gros blocs sortant du talus de la route, en contact avec les marnes inférieures de l'albien. Malheureusement, il n'est pas sûr que ce niveau ait été trouvé en place. C'est un grès calcarifère très décalcifié et de couleur gris verdâtre, assez dur, contenant des fossiles conservés avec leur test qui est composé de calcite d'un blanc mat. Il rappelle un des niveaux de la perte du Rhône. On y trouve *Serpula antiquata* Sow., *S. filiformis*, *Terebratula dutempleana* d'Orb., *Rynchonella lala* Sow., de nombreuses *Ostrea canaliculata* d'Orb. et d'autres valves *d'Ostrea* indéterminables.

C'est donc de l'*Aptien supérieur* ou *Gargasien* dont la

place normale est au-dessus de la masse Urgonienne supérieure ou *Bédoulien*[1].

Sur la rive droite, l'anticlinal A II se prolonge de l'autre côté du Fier qui en ce point a formé une cluse, par la petite voûte de « Nantné[2] » très bien vue par Maillard qui a donné un bon dessin de la région[3].

La voute de Nantné, un peu disloquée vers l'Est[4] est composée au centre d'*Urgonien inférieur*, puis du *Rhodanien*, et enfin par dessus, des bancs arqués de l'*Urgonien supérieur*.

On retrouve sur le pan Ouest le *Gault* et le *grès Nummulitique* (*v. pl. 1*) mais nous ne sommes pas très sûr de leur existence sur le pan Est masqué par l'important placage de moraines supportant les prairies. Il est probable qu'ils y existent, à moins qu'ils n'aient disparus par faille (v. note précédente (4).)

Le *Gault* et le *grès Nummulitique* du flanc Ouest du Col des Contrebandiers ou S 2, se retrouvent aussi le long de la route du Pont Saint-Clair (rive gauche) au lieu dit « Les Granges », où ils ont été découverts par M. Ph. Guinier.

Ce synclinal des Contrebandiers (S 2) correspond dans la bordure Nord de la montagne de Veyrier, à la portion comprise, pour les deux rives du Fier, entre l'anticlinal Beauregard-Lachat ou A III, et l'anticlinal Louvetière-Nantné ou A II. Ce synclinal est accidenté d'un petit anticlinal parallèle ou A' que nous appellerons anticlinal accessoire de la Chapelle Saint-Clair, et qui est tout entier compris dans S.2. Du reste, on le voit très nettement de la route naître dans le fond du grand synclinal (rive gauche), grandir peu à peu, pour prendre son plus grand développement près de la Chapelle et de l'autre côté du Fier qui le franchit en cluse (rive droite). Puis, brusquement, les bancs Urgoniens de la petite voûte s'infléchissent vers le Nord pour disparaître sous les sédiments au Gault et du grès Nummulitique que nous avons pu nettement iden-

1. Renevier, *Mémoires géologiques sur la perte du Rhône*, p. 28. Pictet et Roux, *Description des mollusques fossiles des grès verts des environs de Genève*, 4e livr., p. 522.

2. La carte d'E.-M. porte Nanoy. Il y a lieu de rectifier ce nom en Nantné = Nant noir d'après les renseignements dus à M. Ch. Marteaux, savant spécialisé dans les études de toponymie.

3. *Note sur la géologie des environs d'Annecy, Bonneville*, etc., par G. Maillard.

4. Il est possible qu'il y ait là une petite faille dont la falaise Urgonienne du pan Est de la Louvetière serait la continuation sur la rive gauche, elle expliquerait d'ailleurs l'absence du Gault et du Nummulitique sur le pan Est de Nantné.

tifier en ce point. (Inclinaison approximative de ces couches : 35° environ vers le N.)

Au point de vue stratigraphique, ce petit anticlinal accessoire est constitué, pour le tronçon compris dans la rive gauche, par une voûte d'*Urgonien supérieur* avec noyau de calcaire bleu à Orbitolines et fragments de fossiles indéterminables (*Rhodanien*).

Sur la rive droite, et en remontant les prairies qui longent la falaise ciselée par le Fier, on peut reconnaître de bas en haut, l'*Urgonien inf*r dans le lit même du torrent, puis les bancs marno-calcaires du *Rhodanien*, 3 à 4 m d'épaisseur, où nous avons recueilli *Pygaulus Desmoulinsi*, *Terebratula Sella*, et une grande quantité d'Orbitolines, *O. conoidea Math.* surtout, dont la roche est par place farcie[1], puis enfin l'*Urgonien sup*r. En continuant l'ascension au N.-O. de la Chapelle, on entre dans une petite combe avec prairies qui n'est autre que l'emplacement d'une bande de *Gault* enlevé en partie par l'érosion, et que l'on retrouve plus bas en descendant par le petit sentier qui se dirige vers Nantné ; c'est toujours le même grès vert, très glauconieux avec nombreux nodules de fer hydraté et fossiles roulés. La partie Nord de la combe est formée par les grès durs, gris-brun du Nummulitique qui, peu démolis par les intempéries pointent à travers les champs en présentant l'érosion en boules caractéristique (*v. pl. 1.*)

La portion de terrain de la rive droite comprise entre l'anticlinal accessoire A' et le grand anticlinal A II (Nantné) est garnie d'*alluvions glaciaires*, argiles bleues compactes sur une grande épaisseur, surmontées d'argiles rousses sableuses, délayées par les eaux de ruissellement et de sources qui ont produit l'éboulement pendant la mauvaise saison d'une bonne partie de la prairie inclinée qui domine le Fier.

Au point de vue tectonique, l'anticlinal accessoire A' peut s'interpréter comme le résultat local et insignifiant du pincement du synclinal du Col des Contrebandiers (S 2) qui, lui, correspond par conséquent à tout le paquet de terrains compris entre A II et A III. Il est évident, après inspection des lieux, que l'effort de refoulement qui a formé ces plis a subi ici un arrêt du fait d'une résistance dont nous ne pouvons préciser la cause : d'où l'aspect très renversé et même étiré de la muraille Ouest de Beauregard et de Lachat et le *gonflement* du fond du

1. A signaler ici, et interstratifié dans le Rhodanien, la présence d'un grès vert clair, calcaréo-siliceux, piqueté de grains de glauconie = placage *Sidérolithique*.

synclinal S 2 pour constituer le petit anticlinal accessoire perpendiculaire à la poussée, et parallèle à l'axe du grand pli.

Entre A' et A III, de chaque côté du torrent, les petites dépressions sont, suivant la règle générale, remplies par le quaternaire (Pleistocène). Le pan Ouest du grand anticlinal démoli A III, correspond donc pour la rive gauche au mont Beauregard et pour la rive droite à la montagne de Lachat. Ce pan (Beauregard) qui s'infléchit au défilé du pont Saint-Clair pour se voir scié par le Fier ne tarde pas à se relever vers Lachat, suivant le sens de son axe. Il est très renversé vers l'Ouest, ainsi que nous venons de le dire, et formé d'*Urgonien inférieur* avec *Hauterivien* à l'Est, de l'autre côté du pont Saint-Clair *(v. pl. 1)*.

Au niveau de la Chapelle Saint-Clair (rive droite), et dans les éboulis qui dominent la « Voie Romaine », nous avons noté en contrebas de l'Urgonien inférieur des pointements de calcaire bleu avec *Toxaster* qui semblent correspondre au *Rhodanien*; c'est pourquoi nous avons représenté ce terrain ainsi que l'*Urgonien supérieur* sur la coupe de la pl. 1. La correspondance serait donc parfaite avec le petit anticlinal A'.

L'*Hauterivien* du pont Saint-Clair est caractéristique et de teinte très foncée.

On a, à partir de l'Urgonien inf^{r} et en bancs très renversés vers l'Ouest (carrière à droite de la route d'Alex, au sortir du défilé) :

1. Urgonien inf^{r} blanc, zoogène.
2. Calcaire bleu foncé, presque noir, compact, à *Toxaster complanatus* et débris de *Belemnites*, bonne épaisseur.
3. Niveau marneux et schisteux.
4. Alternances de marnes et de calcaires compacts.
5. Moraines avec alluvions cimentées (accumulation due au barrage rocheux, surtout développées de l'autre côté du Fier, au point symétrique.)

Le niveau n° 2 est fossilifère, *Toxaster complanatus* Ag. s'y trouve en abondance. La collection régionale du Musée d'Annecy possède de ce gisement : *Belemnites binervius*, *Belemnites (Duvalia) dilatatus* Blainv., *B. pistilliformis* Blainv., *Janira atava* d'Orb., *Pygope diphyoïdes* Col.

Ajoutons que le pan Est de l'anticlinal démoli A III se raccorde théoriquement avec le fond de synclinal de la Dent de Lanfon et plus au Nord avec la falaise Urgonienne du Parmelan.

* * *

Il nous reste à dire quelques mots du Fier dont le cours irrégulier utilise ou franchit les plis de la région.

Après avoir traversé le défilé rocheux du Pont Saint-Clair qu'il a peu à peu limé, et abandonné la plaine alluviale d'Alex, le Fier aborde le prolongement du synclinal des Contrebandiers (*v. pl. 2 et pl. 3, S 2*), non sans avoir usé, puis franchi le petit anticlinal accessoire de la Chapelle Saint-Clair. Ici le Fier se dirige suivant une direction S.-W.-N.-E., mais brusquement il se coude vers le Nord pour *utiliser* le synclinal S 2 dont nous venons de parler qui présentait la résistance moindre.

A remarquer sur la droite du torrent, en descendant son cours, une petite falaise Urgonienne arrondie. Il est probable que cette falaise n'est pas une faille ni une cassure locale, mais plutôt le résultat de l'affouillement des eaux qui, arrivant sur l'autre flanc du synclinal, se réfléchissent vers la droite pour opérer ce travail d'usure. Donc, le Fier aborde la portion du pli synclinal S 2 qu'il utilise, latéralement, en ayant une tendance à se réfléchir vers la droite. C'est alors qu'il oblique résolument vers l'Ouest pour entamer *transversalement* l'obstacle de Nantné (A 11) prolongement de l'anticlinal du Mt Baron. Pourquoi l'a-t-il franchi si aisément, et comment ? Il y avait évidemment là un point bas et le Fier ne pouvait fuser vers le Nord en suivant le synclinal S 2 qui, prenant l'allure générale des plis de cette vallée transversale, se relève faiblement de l'autre côté du torrent[1].

Dès lors, le torrent, utilisant peut-être une cassure préexistante de cette extrémité du pli, l'a peu à peu agrandie au cours des siècles[2].

Nous sommes donc en présence, dans ce tronçon du cours du Fier, d'une succession remarquable de petites cluses Urgoniennes, d'abord celle de A 111, puis celle de A', puis enfin celle de A 11, que le Fier a dû travailler lentement pour se faire le passage encaissé et d'une réelle beauté que l'on constate actuellement.

Après le dernier obstacle sérieux de Nantné, le Fier s'écoule transversalement et aisément dans le synclinal du Pré Vernet

1. Ce phénomène est surtout très net au Pont Saint-Clair, où l'axe de l'anticlinal du Mt Beauregard (A 111) s'infléchit pour se relever brusquement par la montagne de Lachat.

2. Sur la façon de procéder du Fier, V. *Histoire géologique de la formation des Gorges du Fier* par Ch. Gorceix, M. Le Roux, L. Moret, in *Revue Savoisienne*, 1918.

(S 1) qui contient les sédiments très disloqués du Flysch Tongrien et les alluvions glaciaires.

L'anticlinal A 1 est également franchi sans peine, car en ce point bas de sa vallée transversale, c'est aux sédiments tout-à-fait superficiels, Flysch schisteux très friable, à végétaux et à lignite, qu'il a eu affaire, ainsi qu'aux moraines, formations des plus meubles.

Après le pont de Naves, le Fier arrive dans la zone molassique où il s'est sculpté un lit sinueux jusqu'à Brogny ; à partir de là, il divague à droite et à gauche sur son ancien delta torrentiel de la plaine des Fins, il entre à nouveau dans la molasse à Cran, pour recommencer son travail intense d'érosion dans l'Urgonien de Lovagny où il s'est constitué les célèbres gorges.

Il faut remarquer, pour la région qui nous occupe, que tous les fonds de synclinaux, remplis de sédiments plus meubles que ne le sont les crêtes urgoniennes, se sont facilement approfondis. On constate par exemple la disparition d'une grande partie du grès Nummulitique roux et sableux, du Flysch schisteux, et surtout du Gault. Il faut voir dans cette disparition le résultat de l'action combinée des érosions glaciaire et aqueuse.

* * *

En résumé la succession des plis de la partie N. du Veyrier et leur correspondance au-delà du Fier est la suivante ; *(v. pl. 3 interprétant schématiquement la succession des plis entre le défilé de Dingy et le pont de Naves.)*

1° Anticlinal Rampon-Rampignon A 1. Le noyau tertiaire de la couverture de cet anticlinal Urgonien correspond sur la rive gauche à la carrière Mathelon avec ses deux pans de Flysch Tongrien. Sur la rive droite, c'est au pont de Naves que l'on retrouve le Flysch micacé des Barattes. L'autre pan de la voûte (rive droite) se voit à 700 m plus loin en remontant le Fier.

2° Synclinal du Pré Vernet S 1 avec Nummulitique, se prolongeant par le Creux (rive gauche) et Rochebas (rive droite), comblé en ce point par une puissante moraine.

3° Anticlinal du Mt Baron A 11, se prolongeant par la voûte de la Louvetière (rive gauche) et la voûte de Nantné (rive droite).

4° Synclinal du Col des Contrebandiers S 2 se prolongeant

sur les deux rives. Il est accidenté d'un petit anticlinal accessoire A', dû à un pincement du synclinal en ce point et qui reparaît sur la rive droite à la Chapelle Saint-Clair.

5° Anticlinal de Beauregard (rive gauche). — Mt Lachat (rive droite) A III.

A III est le seul pli anticlinal qui, après l'inflexion du pont Saint-Clair, se relève résolument de l'autre côté du Fier.

Les autres plis n'ont qu'une bien faible tendance à se relever et ne lui sont pas comparables comme altitude.

A' et A II s'abaissent d'une façon continue, mais sont encore représentés de part et d'autre du torrent par leurs éléments Urgoniens. S I et A I ne le sont plus que par leurs éléments tertiaires (*v. pl. 3.*)

Néanmoins, l'aspect du terrain prouve que les couches tertiaires de ces plis se relèvent légèrement après leur traversée du Fier [1].

L. MORET.

1. L'étude de ces plis et leurs rapports avec les affleurements tertiaires de Naves, Villaz, Thorens, seront l'objet d'une note ultérieure.

Mgr JALABERT

Parmi les victimes qui ont péri dans la catastrophe du paquebot *Afrique* (11 janvier 1920) nous relevons avec peine le nom de Mgr Jalabert (Hyacinthe-Joseph), évêque de Dakar.

Il était né le 12 novembre 1869, à Chambéry, où son père, (le poète J.-B.-C. Jalabert, natif de Montmélian), était fonctionnaire des Douanes. Son père ayant été promu contrôleur à Saint-Julien en Genevois, c'est dans cette ville que le futur prélat passa son enfance, et c'est à Evian qu'il fit ses études. Il se fit remarquer de bonne heure par sa piété, et personne ne fut surpris de le voir entrer dans la Congrégation des missionnaires du Saint-Esprit.

Ordonné prêtre à vingt-trois ans, dit Henri Bordeaux dans l'*Echo de Paris* du 20 janvier, « il avait sollicité le poste le plus difficile, celui que saint Vincent de Paul occupa dans les galères royales : il fut aumônier des bagnes de la Guyane et le demeura six ans ». Envoyé ensuite au Sénégal, il était curé de Saint-Louis en 1900, quand éclata l'épidémie de fièvre

jaune qui emporta l'évêque de Dakar, Mgr Buléon, à trente-huit ans. « Seul prêtre dans sa paroisse, entouré de centaines d'Européens frappés du mal ou atteints de panique, devenu l'espérance des indigènes, il put relever les courages et organiser les secours. » Le Gouvernement le nomma chevalier de la Légion d'honneur le 4 janvier 1901.

En 1909, le Pape lui confia le périlleux évêché de Dakar avec le titre de vicaire apostolique de la Sénégambie et du Sénégal.

C'est là qu'il conçut sa grande œuvre du *Souvenir africain*. Dakar n'ayant pas de cathédrale, il avait formé le projet d'en construire une à l'aide d'une souscription nationale et de la consacrer « à la mémoire de tous les héros de l'épopée africaine, explorateurs, soldats, marins, administrateurs, morts là-bas au service de la France ».

La souscription, accueillie avec faveur, était en bonne voie et le but allait être atteint, quand l'infatigable missionnaire (et les fonds reçus) ont été engloutis dans la plus déplorable catastrophe.

François Miquet.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Etudes philologiques savoisiennes. — Phonétique. — I. Etude de la phonétique en Savoie. (Notice historique et bibliographique), Chambéry, par M. J. Désormaux, professeur agrégé au Lycée Berthollet, Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Continuant ses travaux sur les patois savoyards, M. J. Désormaux vient de publier dans les Mémoires de l'Académie de Savoie (Ve Série, tome VI) une importante contribution à ses savantes études philologiques, en donnant la *Phonétique* de nos divers parlers.

La Phonétique n'est point ce qu'un vain peuple pense, mais bien une science accessible, quoique profonde et des plus fécondes. Les changements de prononciation des divers sons, les variations que subissent les syllabes du même mot, suivant les régions, sont des phénomènes connus de tous les patoisans ; mais bien rares sont pourtant ceux qui se montrent curieux de connaître les lois et les conditions de ces singulières transformations.

Sans aller jusqu'à l'admiration béate du Bourgeois gentilhomme devant les déclarations stupéfiantes de son maître de philosophie, qui lui expliquait « à fond ces curiosités, » ils conçoivent cependant que les faits constatés par M. Désormaux, recueillis avec tant de sagacité, dans nos divers parlers savoyards sont bien de nature à nous mener à des conclusions vraiment scientifiques, à des lois aussi rigoureuses qu'on peut le désirer en pareille matière. Quand on aura un jour établi la carte phonétique des patois, déter-

miné les *aires* des mêmes assonances, il y aura beaucoup de fait pour une carte linguistique, utilisable par l'ethnographe aussi bien peut-être que par le littérateur et l'historien.

Nous n'entrerons pas dans l'analyse de la savante brochure que nous aimons à signaler aux lecteurs de la *Revue Savoisienne.* Car des études de ce genre échappent totalement, il nous semble, à l'analyse et ces observations de prononciation locale ne peuvent avoir de valeur que par un exposé complet avec exemples à l'appui : les effriter, serait les annihiler.

Après avoir assigné à notre patois sa place dans le groupe qu'il appelle, après beaucoup d'autres, le groupe *franco-provencal*, l'auteur étudie les sons divers de notre idiome local et montre par quelles variations, voyelles et syllabes ont passé pour venir — et c'est là le point de départ de cette suite d'études philologiques — du latin populaire jusqu'au savoyard actuel.

Par cet important travail notre infatigable vice-président a — j'ose dire — donné à notre patois, rang parmi les langues dites classiques et a montré comment il peut être un champ d'exploitation pour les linguistes et fournir des exemples typiques pour l'étude des langues comparées. La *phonétique* du patois savoyard rassemble des faits incontestables et devient pour les amateurs de science philologique une mine précieuse, qui désormais sera mise à profit par les romanistes. Car peu importe l'idiome que l'on étudie : notre patois peut fournir des exemples et des termes de comparaison avec les langues les plus littéraires et, comme elles, étayer des théories et corroborer des lois du langage les mieux établies.

Les 62 pages de cette étude compacte sont un répertoire historique et bibliographique vraiment étonnant. Ouvrages et noms d'auteurs sont cités abondamment. Vraiment l'on est surpris que notre patois ait intéressé tant de savants en France, en Italie, en Allemagne.

Espérons qu'en poursuivant ses travaux, M. Désormaux pourra nous donner un jour la carte attendue — et presque promise, — afin que la phonétique du patois savoyard devienne l'auxiliaire de l'histoire, comme elle doit l'être de l'ethnographie et de bien d'autres sciences du plus haut intérêt.

A. G.

Voix de la guerre, par Mathilde Désormaux, Etampes, Terrier, 1919.

Nous signalons avec plaisir cette élégante plaquette, qui a été éditée avec beaucoup de goût par notre confrère Léon Terrier, et dont quelques pièces viennent d'obtenir une mention honorable à l'Académie de Savoie.

Les vers de Mlle Désormaux sont écrits sans affectation : le style est naturel et se ressent d'une longue fréquentation des bons auteurs. Les idées sont nettes et témoignent d'une maturité d'esprit plutôt rare chez une jeune fille. Nos lecteurs connaissent déjà *l'Église abandonnée,* qui a paru dans la *Revue Savoisienne.* Ils apprécieront comme nous *Les morts fécondes, Aux Soldats de France, Le Rêve,* etc. Mlle Désormaux sent ce qu'elle écrit, et communique son émotion aux lecteurs : ce sont bien là les signes qui caractérisent le véritable talent poétique. Tous nos compliments.

F. M.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1919

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ACADÉMIE FLORIMONTANE.

Liste des membres de l'Académie Florimontane. . . . v
Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne* xi
Statuts de l'Académie Florimontane xiii
Séances mensuelles : janvier, 1 ; février, 6 ; mars, 10 ; avril, 41 ; mai, 46 ; juin, 49; juillet, 52 ; octobre, 105 ; novembre, 107 ; décembre . . . . . 115 et 119
Notices nécrologiques : M. Manecy, 1 ; Mme P. Langlois, 7 ; Henri Callies, 7 ; Albert Falletti, 10 : Mme Carle, 41 ; A. Gaillard, 108 ; Léandre Miquet, 110 ; François Gardier, 115 ; Obsèques : discours de M. Blanc, 117 ; discours de M. Miquet 118
Eloge du Gal Borson par M. le Gal Bordeaux. Présentation du Gal Bordeaux par M Miquet. 106
Distinctions et félicitations : MM. Capite Cholley, 1 ; J. Serand, 6 ; Francis Crolard, 7 ; Philibert Guinier, 7 ; C. Croyn, 7 ; Mme Roullet. 11 ; Letonnelier, 11, 46, 108, 118 ; Revil, 41 ; Mme la Gle Maillot, 41 ; Blandin, 41 ; L. Ritz, 41 ; Gal Ferrié, 41 ; Gal Goybet, 41 ; Henry Bordeaux, 49 ; Marc Le Roux, Mlle Désormaux, 52 ; Gardier, 108 ; Mme Le Roux, 108 ; Bruchet, 118 ; Dr Moret, 118 ; J. Serand (vœu de la Florimontane. 109
Dons à la Florimontane. 8, 12, 42, 46, 47, 49, 50, 111, 118, 119, 121
Compte-rendu financier de l'exercice 1918. 1
Projet de budget pour 1919. 3
Questions relatives au château et au domaine de Montrottier 3, 46, 53
Election du président, de membres du Comité et de membres associés 4
Election des vérificateurs des comptes. 5
Election du Bureau pour 1919. 6
Programme du Concours de Poésie et d'Histoire pour 1919 13
Concours de Poésie et d'Histoire pour 1919. — Lauréats 122

MIQUET F. Rapport sur le concours de poésie de 1919. . 124
— Rapport sur le concours d'histoire de 1919. . 122
Centenaires de Camille Dunant et du Dr Bouvier. 5, 51, 53
Vœux divers émis par la Florimontane. 5, 8, 109
Anniversaire de la fondation de l'Association Florimontane. . . . 6
Le monument à saint François de Sales 12, 47
La Florimontane au château de Montrottier. 57

ARCHÉOLOGIE.

MARTEAUX Ch. Etude sur les villas gallo-romaines du Chablais 15, 89, 159

BIBLIOGRAPHIE.

LETONNELIER G. *Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques*, par Raoul MONTANDON 103
A. GAVARD. *La phonétique en Savoie*, par M. J. DÉSORMAUX 110, 187
F. M. *Voix de la guerre*, par Mathilde DÉSORMAUX. 52, 188

BIOGRAPHIE.

MIQUET F. Le docteur BOUVIER. 11
— Sur le Gal Vidalon et Joseph Rambaud 45, 192
— M. S. Charléty 128
— Mgr Jalabert 186
— BLANC, BALLEYDIER. Le Centenaire de Camille Dunant 56
— BALLEYDIER. Discours au château de Montrottier 58
— Bouvier Jean-Louis, botaniste et médecin 61
— Henri Bordeaux 62
I. NANCHE. Léandre Miquet 110

GRAVURES.

Le Dr Louis Bouvier (photographie) 61
Camille Dunant (photographie). 54
Coupes géologiques (montagne de Veyrier). . . 73, 75, 77

HISTOIRE.

LETONNELIER G. Sur un document relatif aux Clarisses d'Annecy. 8
MIQUET F. Sur l'Université d'Avignon 10
COCHON J. A propos d'une collection de souvenirs de S. François de Sales 12
CROLARD A. A propos d'un portrait de S. François de Sales. . . . 12
LETONNELIER, MARTEAUX. A propos des confins du mandement d'Annecy 12
LETONNELIER G. Les limites du Mandement d'Annecy à la fin du XIVe siècle. 23
MIQUET F. Le collège de Saint-Nicolas d'Annecy en Avignon (suite et fin) 33
RITZ Louis. Quelques chapitres inédits du Coutumier de Talloires. 36, 97, 148
LETONNELIER G. Sur la devise de la maison de Savoie. 45
Cne REBORD. Sur la correspondance entre Mgr Biord et Voltaire. . . 45
LETONNELIER G. Sur un albergement par la collégiale N.-D. d'Annecy. 47
BOILLOT. Sur des Savoyards établis au XVIIe siècle à Marnoz (Jura). 50
MANECY. Sur des plaidoyers de 1772. 50
MIQUET. Sur un voyage en Alsace-Lorraine. 51
— Sur les officiers savoyards en 1860 53
DÉSORMAUX J. Un poète et chroniqueur annécien du XVIe siècle 79, 129
BOILLOT. Sur l'émigration des Savoyards en Franche-Comté. . . . 110
Cne REBORD. Les déluges d'Onion en 1763. 110
EMPRIN. Emigrants savoyards en Bourgogne aux XVIe et XVIIe siècles. 113

HISTOIRE NATURELLE.

FLAMARY. Sur un phénomène d'hydrologie au Parmelan. 50
MORET Léon. Note sur la terminaison septentrionale de la montagne de Veyrier. 71, 178
— Couches lacustres de l'Eocène au Roc de Chère. 111

LITTÉRATURE ET POÉSIE.

PFISTER L. La Savoie et l'Alsace. 29
DÉSORMAUX J. Les écrivains savoyards et la Serbie. 41

PHILOLOGIE.

Désormaux J. Un ancien terme du droit féodal : *Drouille, droulé*. 25
Marteaux Ch. Sur les dérivés de *taba*, planche. 47
Marteaux Ch. Sur l'origine du nom de Donvier. 50
Letonnelier G. Statistique des géomètres du cadastre de 1730. . . 51
Désormaux J. Analyse de quelques ouvrages de philologie. 52
Marteaux Ch. Sur le mot *Oche*. 64
Désormaux J. Pardienne = Par Diane. 68
— Sur des mouvements régionalistes. 120

ERRATA.

Page ix, Costa de Beauregard ; ajouter : croix des SS. Maurice et Lazare, plus croix de guerre.
— xvi, Article 9 : au lieu de 9 membres, mettre *12*.
— 24, note 1 : Au lieu de au bas de la *commune* de Poisy, lire : au bas de la *colline*.
— 45, lignes 23 et 26 : le *général* Vidalon, né à Cazaubon (Gers) n'a de commun que le nom avec son homonyme le *lieutenant-colonel* Vidalon, natif de Montmélian.
— 64, ligne 18 : Au lieu de *capitaine d'artillerie* et *chef d'escadron*, lisez : capitaine *d'infanterie* et *chef de bataillon*.
— 64, lignes 26-27 : Au lieu de : *puis promu officier*, lire : *puis proposé pour officier*.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Annecy, Imprimerie J. Abry. — 25.745

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1920

Soixante-unième Année

ANNECY

Imprimerie J. ABRY, Editeur

—

1920

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE · PARIS · CENTRE DE PRÊT

ER 8
12380

BIBLIOTHÈQUE

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.
Réorganisée en 1851
par

Louis BOUVIER (1819 † 1908). | Jules PHILIPPE (1827 † 1888).
Etienne MACHARD (1824 † 1887). | Eloi SERAND (1826 † 1891).

BIENFAITEURS :

LÉON MARÈS (1854 † 1916)

Donateur du château, des collections et du domaine de Montrottier

Dr C. ANDREVETAN (1802 † 1879) | MELVILLE-GLOVER (1834 † 1897)
Dr F. DAGAND (1815 † 1886) | Dr THONION (1830 † 1917)
F. GARDIER (1854 † 1919)

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la grande guerre.

Joseph DINGEON, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée.

Alfred-Joseph BARD DE COUTANCE, avocat à Bonneville, soldat faisant fonctions de sergent au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus ROLLIER, notaire à Annecy. docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée).

Louis GRIVAZ, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Ch. MARTEAUX I, professeur agrégé au Lycée Berthollet ; Max BRUCHET I, archiviste départemental du Nord ; Charles BUTTIN, archéologue, 3, villa Mozart, à Paris.

Trésorier honoraire : M. Jean RITZ C I, compositeur de musique.

COMITÉ.

Président: M. F. MIQUET ✠ A, receveur honoraire des finances.
Vice-Présidents : MM. Albert CROLARD, député, ingénieur ; Isidore NANCHE ✠ I, chirurgien-dentiste, et J. DÉSORMAUX ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet.
Secrétaire perpétuel : M. Marc LE ROUX ✠ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.
Secrétaire-adjoint et bibliothécaire : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale.
Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.
Trésorier : M. Charles RUPHY, industriel.
Membres du Comité : MM. L. BALLEYDIER, F. CROSET, E. FALLETTI, A. FLAMARY, J. LAVOREL.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue :* M. LE ROUX.
Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. LAVOREL, MIQUET. — Section scientifique : MM. FLAMARY et LE ROUX. — Section philologique et littéraire : MM. DÉSORMAUX et G. MARTIN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Conservateur du château : M. J. SERAND.
Econome du domaine : M. Ch. RUPHY.

MEMBRES D'HONNEUR.

DATES d'admission — MM.

1887 ALLART Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève.
1915 BORDEAUX Joseph-Paul-Emile (le général) C ✲ ✠, à Briançon.
1913 BORDEAUX Henry ✲ ✠ C ✙, de l'Académie Française, 44, rue du Ranelagh, à Paris.
1892 BRUCHET Max ✠ I ✙ ✠, archiviste départemental, à Lille (Nord).
1872 CHANTRE Ernest ✲ ✙, ancien sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon, à Fontville par Ecully près Lyon.
1920 CHARLÉTY Sébastien O ✲ ✠ I, recteur de l'Université de Strasbourg.
1906 COURTOIS D'ARCOLLIÈRES ✙, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1882 DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1915 DONNET Fernand, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts et secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique à Anvers.
1878 DUFOUR Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1910 FRUTTAZ (le chanoine), président de la Société académique d'Aoste.
1914 GERBAIX DE SONNAZ (le comte) G C ✙ G C ✙, ancien ministre plénipotentiaire, sénateur du royaume d'Italie, via San Francesco da Paola, à Turin.
1881 HOLLANDE ✠ I ✠, directeur honoraire de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.

1916 Martin Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1916 Montet (de) Albert, à Corseaux (Vaud).
1911 Muret Ernest ❋, professeur de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 Pariset Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1916 Pérouse Gabriel ❦ I, archiviste départemental de la Savoie, docteur ès-lettres, à Chambéry.
1916 S. G. Mgr Petit Louis, archevêque d'Athènes.
1915 Plocq Ernest ❋, ingénieur, inspecteur honoraire de l'exploitation aux chemins de fer du Nord, 15, rue Vavin, à Paris.
1881 Revil Joseph ❦ I, docteur ès-sciences, géologue, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 Revon Michel ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, correspondant de l'Institut de France, 3, chemin des Cottages, à Genève.
1911 Van Gennep, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, professeur, 116, Grande Rue, Bourg-la-Reine (Seine).

MEMBRES EFFECTIFS

1910 Adé Henri, architecte, à Annecy.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur général de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1900 Balleydier Louis ❦ I, doyen de la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 Barut Jules ❋, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
1907 Blandin Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
1896 Buttin Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, 3, villa Mozart, à Paris.
1905 Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
1890 Crolard Albert, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1897 Crolard Francis ❋ ❦ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset François ❀, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Dépollier Louis ❦ A, imprimeur, à Annecy.
1896 Désormaux J. ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Despine Antoine (le baron), à Annecy.
1910 Desservétaz Alfred, comptable, à Annecy.
1892 Domenjoud Henri, percepteur en retraite, à Annecy et Sevrier.
1909 Dunand Alexis, rentier, à Annecy.
1915 Falletti Eugène, entrepreneur de travaux publics, à Cran-Gevrier.
1901 Ferrero Marius, conseiller général, à Annecy.
1913 Flamary Antoine ❦ I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine, architecte, à Albigny.
1901 Frey Charles ❦ I, entrepreneur de transports, à Annecy.
1906 Gallet Claudius ❋ ✠ ❦ A, docteur en médecine, sénateur de la Haute-Savoie.
1883 Galliard Louis, docteur en médecine, à Annecy.
1913 Gavard Adrien (le chanoine), supérieur de l'Ecole de Théologie, à Tessy, par Metz (Haute-Savoie).
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1906 Hérisson Jean ❦ A, imprimeur, à Annecy.

1907 Laeuffer Eugène ✠, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1909 Laeuffer Jean C ✠, rentier, à Annecy.
1916 Langlois Pierre, compositeur de musique, à Annecy.
1905 Lavorel J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 Laydernier Léon ❦ A ❁, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ❦ I. docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston ⁜ ❦ A, archiviste départemental, à Grenoble.
1891 Marteaux Charles ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Martin Georges ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1893 Millet François ❦ A ⁜, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 Miquet François ❦ A, receveur honor. des finances, à Annecy (Vovray).
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 Nanche Isidore ❦ I, vice-président de la section d'Annecy du Club-Alpin.
1901 Ogier J.-M. (Mgr), à Talloires.
1906 Orlyé Philibert (d') ⁜, propriétaire, maire de Menthon-St-Bernard.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris et à Menthon-St-Bernard.
1911 Périn Louis ❋, sous-intendant militaire de 2e classe, honoraire, à Annecy.
1915 Pfister Louis, organiste de la cathédrale, à Annecy.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) ❦ I O ✠, proton. ap., chan. hon., à Thonon.
1897 Raillon Fleury ❦ I, architecte départemental, à Annecy.
1913 Rebord Charles (le chanoine), prévôt de la Cathédrale, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1901 Richard Jean ❁, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean ✠ C ✠ ❦ I, compositeur de musique, Annecy.
1894 Robert Victor ❁, à Annecy.
1908 Ruffier Ernest ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
1908 Serand François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1908 Servettaz Claudius ❦ A, professeur à l'Ecole supérieure d'Annecy.
1874 Tissot (l'abbé), curé de Cluses.
1904 Varay François ❋ ⁜, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie italien (Brigade du Roi).
1919 André Léon ❦ A, directeur de la filature de Sainte-Claire, Annecy.
1912 Anthonioz Alfred ✠ ❦ A ❁, industriel, à Genève.
1910 Anthonioz Charles ❋ ⁜ ❦ A, sculpteur, 11, rue du marché, à Evian.
1920 Aussedat Joseph, industriel, à Annecy.
1911 Badin Charles, négociant, à Annecy.
1916 Blanc Henri ❋ ⁜, avocat, à Paris.
1912 Bouchet Claudius ⁜, négociant, à Annecy.
1920 Brand Charles, industriel, au Châble-Beaumont.

1913 Briffaz François, docteur en médecine, à Bonneville.
1912 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.
1919 Brunier Georges, procureur de la République, Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
1903 Carle Henri, capitaine d'infanterie, à Chambéry.
1895 Carnot François ✻ ⛃, ancien député, ingénieur des Arts et Manufactures, 8, avenue Montespan, à Paris.
1909 Carrier Maurice, avoué, à Bonneville.
1919 Chappaz Léon, agent d'affaires, La Côte-d'Hyot.
1913 Cholley André ⚜, professeur agrégé au Lycée Ampère, à Lyon.
1909 Cochon Jules ✻ ❦ O I ⛃, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, 5, avenue de Savoie, à Chambéry.
1903 Costa de Beaupegard (Cte Olivier) ✠ ⚜, à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel ❦ A, directeur du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1906 Croyn A. ✻ ❦ I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1916 Curral, avocat, à Bonneville.
1920 S. G. Mgr Cusin Jules, évêque de Nysse et coadjuteur de Mgr l'évêque de Mende.
1906 Deschamps ⛃, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1919 Doyen O ✻ ⚜, commandant de chasseurs alpins, Annecy.
1910 Dubettier Ernest, préposé en chef de l'octroi d'Annècy.
1912 Dufournet Antoine (l'abbé) ❦ A, ancien professeur, à Paris.
1919 Duparc Emile, agent d'assurances, Annecy.
1913 Dussaugey Ernest, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1914 Faucigny-Lucinge (le prince de), Belle-Isle-en-Terre (Côtes-du-Nord).
1904 Favre Asghil, propriétaire, à Faverges.
1920 Favre d'Anne Pierre ✻ ⚜, géomètre, à Manigod.
1919 Favre-Félix J., président du tribunal, Annecy.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie, maire de Saint-Jean de Sixt.
1911 Fournier Jacques, ingénieur agronome, à Annecy-le-Vieux.
1920 Francoz Charles, docteur en médecine, à Annecy.
1920 Girod Paul, industriel, à Ugine.
1916 Gourguet Paul, rentier, à Annecy.
1913 Goy (le Dr) ✻ ❦ A, maire de Reignier, sénateur de la Hte-Savoie.
1906 Guinier Philibert ✻ ⛃, inspecteur des Eaux et Forêts, chargé de cours à l'Ecole forestière, à Nancy.
1920 Laeuffer Frédéric, notaire, à Paris.
1916 Letestu André, directeur du Haras, à Annecy.
1911 Marchand Francis, avoué à Annecy.
1916 Marquet Fernand, vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
1911 Marullaz François (l'abbé), économe au Grand-Séminaire, Tessy-Metz.
1911 Menthon ✻ ⚜ (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
1914 Mercier Lucien ⚜, inspecteur primaire, à Annecy.
1916 Michaud François, rentier.
1899 Monnet (Mlle), à Annecy.
1916 Monnier Jean-Jacques, professeur d'histoire à l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Genève.
1906 Orlyé Jean (d') ⚜, licencié ès-sciences.
1912 Ormond Marguerite (Mme), au château de Crevins-Bossey.

1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.
1916 Paturle Camille, industriel, à Saint-Laurent-du-Pont.
1902 Périllat, ancien administrateur du Bon Marché, 18, avenue de la Bourdonnais, à Paris.
1912 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 Pernoud Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Annecy.
1907 Perravex François ❦ A, inspecteur des postes et télégraphes, en retraite, à Dijon.
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1912 Perrier de la Bathie, ingénieur-agronome, à Ugine (Savoie).
1916 Perrilliat (le général Arsène). New-Orléans, Louisiana. U. S. A.
1919 Perrissin-Fabert, maire du Grand-Bornand.
1915 Pfister Hubert, agent général d'assurances. à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1909 Rannaud Marie (le chanoine), à Annecy.
1911 Replat Georges, procureur de la République, à Albertville.
1911 Replat Jacques, directeur de la Société d'assurances « L'Union », à Annecy.
1903 Rey Emile ❦ A (N-I), procureur de la République, à Grenoble.
1912 Robert Louis. employé à la Société générale. à Annecy.
1909 Rosset Marie ❦ I, instituteur honoraire, à Groisy-le-Plot.
1916 Roussy de Sales ✲ ✠ (le comte de), à Thorens.
1912 Ruphy Louis, architecte, à Annecy.
1901 Seyssel-Cressieu (le c^te^ Marc de) ✠, château de Musin, par Belley.
1902 Terrier Auguste O ✲ ❦ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, 17, avenue de Tourville. à Paris.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1919 Vinit A., docteur en médecine. Thônes.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

1916 Boillot (l'abbé). curé de Liesle (Doubs).
1916 Dunoyer Norbert, à Juvigny.
1916 Emprin (l'abbé), curé de Valezan (Savoie).
1915 Manecy Jules, receveur des douanes en retraite, à Bayonne.
1916 Moret Léon ✠, docteur en médecine, préparateur de géologie à l'Université de Strasbourg.
1916 Pochat-Baron François (le chanoine). supérieur du collège de Thônes.
1914 Terrier Jean, imprimeur, à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère.
— Annuaire de la Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
— Revue alpine (don).
MACON. Académie des sciences.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
PARIS. Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— Le Mercure de France.
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
THONON. Académie chablaisienne.

ÉTRANGER.

Aoste. Société académique du duché d'Aoste.
Bruxelles. Société d'archéologie.
Fribourg. Société d'histoire du canton de Fribourg.
Genève. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
Lausanne. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
Milan. Atti della Società italiana di scienze naturali.
Padoue. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
Turin. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpino.
Urbana. (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
Vérone. Madona Verona (Museo Civico).
Washington. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
Zurich. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Glossaire des patois de la Suisse romande.

JOURNAUX.

Annecy. Industriel savoisien.
Paris. Le Savoyard de Paris.

N° 1. 1er TRIMESTRE.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale du 21 janvier 1920

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 16 h. 30 [1].

Le SECRÉTAIRE donne lecture des procès-verbaux de la dernière assemblée générale (15 janvier 1919) et de la dernière séance (23 décembre 1919), qui sont adoptés.

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

La maladie qui, depuis bientôt trois ans, nous privait du plaisir de voir au milieu de nous le général Maillot, a eu raison de son robuste tempérament : notre éminent collègue est décédé le 12 janvier 1920.

Une voix plus autorisée que la mienne a rappelé éloquemment, à l'heure de la séparation, les brillants services du général; elle a, en même temps, salué la dépouille mortelle du patriote qui nous quittait pour aller reposer dans la terre natale. Il me reste à associer la Florimontane à ces hommages.

Notre Académie a toujours manifesté de grandes sympathies pour l'armée. En s'y présentant, en 1911, le général Maillot savait qu'il y serait reçu à bras ouverts. Et, de fait, il ne comptait parmi nous que des amis. Homme de haute culture, il avait le goût sûr, le jugement droit. Nous aimions à nous entourer de ses conseils et nous l'avions appelé dans notre Comité. Dernièrement encore, il faisait partie du jury qui a décerné les prix du concours de poésie. Quand son état de santé ne lui a plus permis (qu'accidentellement) d'assister à nos réunions, il a tenu à recevoir jusqu'à la fin nos convoca-

1. Sont présents : MM. Blandin, F. Crolard, Crozet, Despine, A. Dunand, Falletti, Flamary, Fontaine, Genevois, E. Laeuffer, J. Laeuffer, Lavorel, Le Roux, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, Perin, L. Pfister, Revil, Ritz, V. Robert, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, Désormaux, Ch. Ruphy. Les membres effectifs suivants, votant par correspondance, aux termes des statuts, ont envoyé leurs bulletins sous pli cacheté : MM. Balleydier, Ch. Buttin, A. Crolard, Chan[e] Gavard, Mgr Piccard, Sauthier-Thyrion.

tions, pour s'unir à nous par la pensée les jours de nos séances. Il avait mérité nos sympathies et il laisse ici d'excellents souvenirs. Je suis certainement l'interprète de tous en priant Mme la générale Maillot et sa famille de vouloir bien agréer nos plus vives condoléances.

J'adresse également l'expression de nos regrets à M. Ernest Dubettier et à M. le docteur Léon Moret, qui ont eu la douleur de perdre leur père.

* * *

Aux obsèques du général Maillot, le lieutenant-colonel Le Merdy, du 30e régiment d'infanterie, prononça le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

Né le 19 juillet 1848, le général Maillot fit ses études au Lycée Saint-Louis, à Paris, et fut reçu à Saint-Cyr en 1867. Il venait de sortir de l'Ecole quand éclata la guerre de 1870; il prit part aux combats du début de la guerre avec le 78e et fut fait prisonnier à Sedan.

Après la guerre, il fut versé comme lieutenant au 117e, puis nommé officier d'ordonnance du général Garnier. C'est là qu'il résolut de se faire breveter : il se présenta à l'Ecole de guerre, y fut reçu et, après deux années de brillantes études, fut versé à l'Etat-Major de l'Armée. Là se place un séjour en Algérie en Brigade Topographique, la vie du désert avait tenté le jeune officier. Il revint pour professer la Topographie à Saint-Cyr, de 1885 à 1889, et quitta l'Ecole pour le 97e, à Chambéry. Nommé chef de bataillon en 1891, il fut affecté d'abord au 22e, puis à l'Etat-Major du 16e Corps. Lieutenant-colonel au 142e, il eut au bout de peu de temps l'honneur d'être nommé colonel du 52e, à Montélimar. Il termina sa carrière comme général commandant la 55e brigade, à Annecy, et c'est là qu'il prit sa retraite, voulant terminer sa vie au milieu de ses frères d'armes et d'une population dont il avait apprécié l'accueil. Avant de quitter l'armée, il avait été l'objet de l'ordre élogieux que voici, du Gouverneur de Lyon :

« Le général Maillot passe au cadre de réserve à la date du 19 juillet 1910. Colonel au 52e, puis général commandant la 55e brigade, cet officier général avait acquis la confiance, l'estime et l'affection de tous au 14e Corps par ses hautes qualités militaires, sa bienveillance, son expérience, son dévouement au métier. C'est avec un profond regret que le Commandant du 14e

Corps d'armée se sépare du général Maillot, atteint par la limite d'âge en pleine vigueur physique et intellectuelle. »

J'ai eu l'honneur d'être, à Saint-Cyr, un des élèves du général Maillot. Il appartenait à la génération des Galliéni et des Pau, ses deux camarades de promotion; ces Officiers avaient souffert en 1870, le sort leur avait été cruel à eux et à leurs hommes, malgré leur bravoure. Ils s'étaient mis au travail pour laver la France et l'Armée de l'insulte allemande. Ce sont ces hommes-là qui nous ont formés, qui ont fait entrer dans nos âmes la volonté de vaincre, qui nous ont permis de faire la guerre de 1914 et de la gagner. Le Général a eu la joie de la voir, cette guerre, le but unique de sa vie de soldat : il a partagé l'enthousiasme du départ, les angoisses des premières batailles et le triomphe final. Je suis sûr que ce fut la consolation de ses derniers jours : cette pensée sera aussi le réconfort de sa veuve et de ses enfants, que je salue respectueusement au nom de tous ceux qui sont venus rendre leurs dévoirs au général Maillot.

Le Président donne lecture de l'exposé de la situation financière de l'exercice 1919.

RECETTES :

Rente 4 % chemin de fer Ouest-Etat	38 »	
— 5 % (Thonion)	25 »	80 50
— 5 % (Perriliat)	17 50	
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'Epargne		121 98
Cotisations de 1919		1.608 23
Cotisations arriérées		190 97
Abonnements à la *Revue*		249 15
Annonces dans la *Revue*		100 »
Ventes de publications		324 75
Rabais sur factures, remboursements, etc		2 10
Total		2.677 68

DEPENSES :

Revue Savoisienne. — Solde de la facture Abry, du 4e trimestre 1918	400 05	
du 1er trimestre 1919	777 05	2.016 90
du 2 et 3 trimestre 1919	839 80	
Clichés SADAG		256 15
Contribution à l'éloge du Général Borson, par le Général Bordeaux		125 »
A reporter		2.398 05

Report.....		2.398 05
Frais généraux. — Recouvrements.....	52 05	
Correspondance	13 60	123 85
Frais de bureau, imprimés, etc., étrennes	43 55	
Assurances	14 65	
Bibliothèque. — Archives.....	5 30	
Abonnements et achats de livres.....	32 »	48 25
Reliure	10 95	
1/3 des frais de la plaque Camille Dunant.....		80 »
Entretien des tombes des Membres du Bureau décédés		22 »
TOTAL.....		2.672 15

RECAPITULATION :

Recettes	2.677 68
Dépenses	2.672 15
Excédent des recettes.....	5 53

Ces comptes sont approuvés et le Président propose le projet de budget suivant pour 1920.

PROJET DE BUDGET POUR 1920.

RECETTES :

Intérêts de fonds placés	2 obligations 4 % Ouest-Etat..	38 »	75 50
	Rente 5 % Perrillat.....	12 50	
	Rente 5 % Thonion.....	25 »	
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'Epargne.....			100 »
Fonds à retirer de la Caisse d'Epargne pour solder les frais de la *Revue* du 4e trimestre 1919.....			616 60
Subvention du Musée Léon Marès pour la *Revue*.....			500 »
Publicité (Annonces dans la *Revue*).....			100 »
Cotisations de 1920.....			2.070 »
Cotisations antérieures (en souffrance).....			mémoire
Abonnements à la *Revue Savoisienne*.....			370 »
Vente de publications.....			200 »
Fonds de réserve prélevé sur les bénéfices de l'année 1919 (1/10 de 5,53).....			0 55
TOTAL.....			4.032 65

DEPENSES :

Impression de la *Revue Savoisienne* et clichés.....			2.400 »
Solde de la facture Abry, 4e trimestre 1919.....			1.101 60
Frais généraux. — Recouvrements.....	55 »	131 »	
Correspondance	25 »		
Articles de bureau, imprimés, étrennes	36 »		
Assurances	15 »		
Bibliothèque. — Archives.....	20 »	67 »	
Reliure	15 »		
Abonnements, achats de livres.....	32 »		
Entretien des tombes des Membres du Bureau décédés			25 »
Dépenses imprévues			308 05
TOTAL.....			4.032 65

Situation au 21 janvier 1920

2 obligations Ouest-Etat, 4 %, acquises pour le prix de		1.015 40
1 Titre Perrilliat. Rente 5 %, 12,50 de rente.....		248 87
1 Titre Thonion, Rente 5 %, 25 fr, de rente.....		496 45
Numéraire	Capital inaliénable (256,78+0,55).....	257 33
	A la Caisse d'Epargne.....	3.681 30
	Entre les mains du Trésorier.....	» »
	TOTAL.....	5.699 35

Ce projet est adopté.

Le PRÉSIDENT adresse un dernier hommage à la mémoire de notre intègre trésorier, François Gardier, dont on déplore de plus en plus la perte, et transmet à Mme Gardier l'expression des respectueuses condoléances de tous les confrères de son regretté mari, qui furent aussi ses amis.

La parole est donnée à M. J. SERAND pour la lecture de son rapport sur la gestion du domaine de Montrottier au cours de 1919. En terminant, le rapporteur remercie toutes les personnes qui, à différents titres, lui ont apporté leur concours, et en particulier le personnel du Château.

Le PRÉSIDENT se fait l'interprète de tous pour adresser des remerciements chaleureux à MM. Serand frères, qui ont dépensé leur temps sans compter, et les félicite des résultats brillants qu'ils ont obtenus pendant cette première année d'exploitation du Musée Léon Marès. Il associe à ces remerciements M. Francis Crolard pour le concours dévoué et désintéressé qu'il n'a cessé d'apporter à l'installation du service du transport des visiteurs.

M. J. SERAND, remplaçant M. Ch. RUPHY, absent, donne connaissance de la situation financière, après vérification des contrôleurs, MM. Domenjoud et Fontaine, ainsi que du projet de budget pour 1920.

Ces comptes et projet sont approuvés, et le Président dit combien la Société est reconnaissante à M. Ch. Ruphy, qui a bien voulu assumer la charge absorbante d'économe du domaine, de son excellente gestion.

Il est procédé ensuite à la nomination de trois vérificateurs des comptes : MM. DOMENJOUD, FONTAINE, D'ORLYÉ.

L'ordre du jour portant renouvellement de quatre membres du Comité et l'élection de sept nouveaux membres associés, il est procédé au vote. 31 votants. 1 bulletin blanc. Sont élus :

M. BALLEYDIER, doyen de la Faculté de droit de Grenoble, en remplacement du général Maillot, décédé 30 voix.

M. J. SERAND..... 30 voix.
M. FLAMARY, en remplacement de M. Gardier, décédé ..... 29 voix.
M. L. PFISTER, en remplacement de M. Letonnelier, nommé archiviste de l'Isère..... 29 voix.

Sept nouveaux membres associés, recueillant chacun 30 voix contre 1 bulletin blanc, sont nommés :

MM. J. AUSSEDAT, industriel à Annecy;
Ch. BRAND, à Neydens;
Chᵉ CUSIN, vicaire général à Annecy:
J. FAVRE-DANNE, géomètre à Manigod;
L. FRANCOZ, docteur en médecine à Annecy;
Paul GIROD, industriel à Ugine;
F. LAEUFFER, notaire à Paris.

Sur la proposition du Comité, M. CHARLETY, recteur de l'Académie de Strasbourg, est élu à l'unanimité membre d'honneur de l'Académie Florimontane.

A l'unanimité, les titres de membres bienfaiteurs sont attribués à François GARDIER et à M. PARISET. Ces noms figureront sur la plaque de marbre qui sera apposée au château de Montrottier.

Sur la proposition du Comité, l'Assemblée décide le relèvement des cotisations et de l'abonnement à la *Revue*.

Le chiffre des cotisations des membres de la Florimontane est porté de 12 à 15 francs.

L'abonnement à la *Revue Savoisienne* est porté de 6 à 10 fr. pour la France et de 7 à 11 francs pour l'étranger.

Le prix des visites du Musée Léon Marès est élevé à 2 francs par personne. Exception est faite pour les Ecoles auxquelles il sera accordé le demi-tarif, à condition que les élèves au-dessus de 15 ans soient accompagnés par leurs maîtres.

Le PRÉSIDENT donne connaissance de l'état actuel des comptes du monument à S. François de Sales, qui lui a été remis par M. Laydernier, trésorier du Comité.

Le chanoine COLIN, sénateur de Metz, est élu membre d'honneur de ce Comité, en remplacement du chanoine Cetty, curé de Mulhouse, cet ardent patriote qui mourut de joie en voyant entrer les troupes françaises dans cette ville.

L'Académie Chablaisienne a ouvert une souscription dans le but d'offrir une épée d'honneur à notre illustre compatriote, M. HENRY BORDEAUX, de l'Académie Française.

La Florimontane s'associe avec empressement à cette géné-

reuse pensée et décide qu'une participation individuelle sera sollicitée de ses membres.

Les cotisations sont reçues jusqu'au 15 février par M. Marc Le Roux, secrétaire de l'Académie Florimontane, à l'Hôtel-de-Ville.

Un accueil favorable est également fait à la proposition du Sous-Intendant Périn, délégué du Souvenir Français, pour l'érection au cimetière d'Annecy d'un monument aux soldats morts pour la France. La Florimontane s'inscrit pour une somme de 25 francs. Les membres qui désireront participer individuellement à cette œuvre pourront verser leur offrande entre les mains de M. Le Roux jusqu'au 15 février.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée se sépare à 18 h. 30. Le Comité reste en séance pour la formation du Bureau.

Tous les membres sortants sont réélus. A M. L. Pfister sont attribuées les fonctions de *Bibliothécaire,* en remplacement de M. Gardier, et de *Secrétaire-adjoint,* en remplacement de M. Letonnelier. M. Ch. Ruphy est nommé trésorier en remplacement de M. Gardier.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 11 février 1920.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion, le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

J'ai le très vif regret de vous faire part du décès d'un de nos membres correspondants les plus méritants, M. Jules Manecy, décédé à Bayonne, le 30 janvier dernier.

Il avait vu le jour à Saint-Jean de Maurienne, le 9 novembre 1842. Entré dans l'administration des douanes et désigné pour des emplois qui l'éloignaient de la Savoie, il ne cessa jamais de garder dans son cœur un amour ardent pour notre province, et cet amour de la petite patrie n'était surpassé que par celui de la grande; pendant toute la durée de la guerre, ses

1. Sont présents : MM. Crozet, Cusin, Despine, Désormaux, Domenjoud, Flamary, Fontaine, Lavorel, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, Périn, L. Pfister, Rebord, V. Robert, Sauthier-Thyrion, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. A. Crolard, F. Crolard, C. Ruphy.

lettres étaient débordantes de patriotisme et se terminaient invariablement par ces mots : Vive la France!

Les plus cruelles épreuves l'atteignirent : après avoir perdu le cadet de ses fils à la fleur de l'âge, il vit encore succomber, à l'hôpital de Nancy, l'aîné, brillant sujet, docteur en droit, faisant fonctions de sous-intendant militaire. Et c'est ce dernier coup qui l'a terrassé.

Pendant toute sa vie, il a consacré ses loisirs à des recherches laborieuses et souvent ingrates sur l'histoire de la Savoie et des hommes distingués qu'elle a produits. Les résultats de ces recherches ont été publiés dans divers journaux de la Savoie, entr'autres *L'Avenir d'Aix-les-Bains* et le *Savoyard de Paris* et dans des brochures d'un réel intérêt : *Hymne triomfal* de C.-E. Nouvellet, réimpression (1900) ; *Chant funèbre sur le trespas de Messire Jean de Voyer*, réimpression du même auteur (1901) : *Une famille de Savoie (celle de Delphine Gay)* (1904) ; *Le général Janin* (1906) ; *l'Ingénieur Masse* (1912, manuscrit) ; L'avocat *Daymonmaz* (1915). On lui doit aussi : *L'Homme au masque de fer, c'est... Molière*, Aix (1893), et un manuscrit intitulé : *La Savoie émigrante*.

Nous adressons à la famille de cet érudit collègue, qui était un lettré délicat, nos plus sympathiques condoléances.

Lecture est donnée de la correspondance :

Lettre de M. Charléty qui remercie l'Académie Florimontane de son élection comme membre d'honneur.

MM. le Chan^e^ Cusin, Brand, Laeuffer, J. Aussedat, remercient la Florimontane de leur nomination en qualité de membres associés.

M. Paul Girod, d'Ugine, adresse à la Florimontane une subvention de 250 francs. Le Président exprime la vive reconnaissance de l'Académie au généreux donateur.

Ouvrages reçus, dons des auteurs :

L. Moret : *Notes sur la terminaison septentrionale de la Montagne de Veyrier*. Ext. *Rev. Sav. 1919*.

Norbert Dunoyer : *Almanach paroissial de Ville-la-Grand pour 1920*.

Ch. Gorceix : *Quelques considérations sur les surfaces d'égale densité à l'intérieur du globe terrestre*. Ext. *C. R. A. des Sc. 1920*.

E. Muret : *Les fêtes de l'Université de Strasbourg*.

Remerciements aux donateurs.

Le Président annonce que M. E. Muret vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur. Il adresse les félicitations de la Société à l'éminent professeur.

M. Désormaux offre pour la bibliothèque florimontane :

1° De la part de M. Bernus : Herman Semming, *Kultur und Litteraturgeschichte der Franzoesischen Schweiz und Savoyen;*

2° De la part de M. Ernest Muret, professeur de philologie romane à l'Université de Genève, membre d'honneur de l'Académie : *Der Genferdialekt* (Mundart von Certoux); thèse de Zürich, 1919, 1re partie, phonétique.

Le premier de ces ouvrages est déprécié par un esprit de dénigrement systématique, mais offre de très curieux extraits concernant la littérature française en Savoie. Le second, dû à un patoisant suisse du canton d'Argovie, M. O. Ketler, est fort précieux pour ceux qu'intéressent les parlers savoyards. L'auteur prend pour base le patois de Certoux. Il a mis largement à profit, en les comparant, les travaux antérieurs. Des tableaux phonétiques sont dressés (par exemple : *f* = *ss* ou *ç*) d'après les exemples recueillis pour la Savoie et la Haute-Savoie dans le Dictionnaire savoyard. Une table commode facilite les recherches. On lira sur cette remarquable étude de suggestives réflexions dans le *Journal de Genève,* numéro du 23 janvier 1920. Sous ce titre : *Le Patois Genevois,* M. E. Muret analyse la thèse de M. Keller. Il se demande à son tour de quelle influence peut avoir été sur la délimitation des dialectes franco-provençaux « l'antique division territoriale entre la province ecclésiastique de Vienne et celle de Besançon, l'évêque de Genève ayant été suffragant de Vienne, et l'évêque de Lausanne, suffragant de Besançon ». M. E. Muret conclut fort judicieusement : « Le tracé des limites à l'aide desquelles on peut circonscrire sur la carte les aires dialectales est déterminé moins par des causes étendues et générales que par des causes particulières, variables d'une localité à l'autre; il résulte principalement de phénomènes d'ordre économique et démographique, dont l'histoire locale rendra mieux compte que l'histoire générale. »

Un des rôles de l'Académie Florimontane est précisément d'encourager ces recherches locales, absolument indispensables au linguiste comme à l'historien.

M. Marteaux fait la communication suivante sur l'origine d'Autigny (Abondance) :

On est généralement porté à croire que la vallée d'Abondance, alors difficile d'accès et dont les forêts étaient peuplées de cerfs, de loups et d'ours, était habitée sous les Romains. Ce n'aurait été qu'au Ve et au VIe siècles que des hommes libres d'origine barbare se seraient établis dans cette vallée que le roi Sigismund aurait ensuite concédée aux moines de Saint-

Maurice d'Agaune. Je crois au contraire qu'elle a été habitée non seulement pendant la période romaine, mais encore aux temps des Allobroges et des Ligures. En effet, en ce qui concerne les Romains, si l'on jette les yeux sur la carte, on constate déjà que les communes qui avoisinent la Drance et ses affluents l'Ugine et le Brevon, sont d'origine antique soit par les vestiges qu'elles ont livrés, soit par leur nom même comme Bernex, avec Trossy et Luxilly, Vinzier, Féterne, Vailly et Lullin. Or, est-il admissible que, sous l'Empire, le territoire en question soit resté durant quatre cents ans à l'état de réserve de chasse, sans que quelque propriétaire en ait reconnu, par delà les joux de sapins, les utiles pâturages et n'ait acquis de la cité de Vienne de quoi créer un domaine aussi giboyeux que prospère à l'élevage? Evidemment non. Mais un nom lève les doutes; c'est Autigny. On désigne ainsi le groupe de hauteurs qui s'élèvent, par delà le Jorat dominant le chef-lieu d'Abondance, jusqu'aux anciens confins de Vacheresse; on accède aux alpages et aux chalets par le vallon de Versaire. On donne le nom d'Autigneret à la partie occidentale. Celui-ci est un diminutif d'Autigny par la forme *Autignier* de 1363 (*lanchia d'-, Acad. Salés.*, II, 286). Cette dernière pourrait s'expliquer par un dérivé médiéval **altinarium*, exprimant l'idée de hauteur; mais il est bien plus logique de faire remonter Autigny à *Altiniacus*, propriété fondée par Altinius, gentilice d'où sont sortis les Autigny et Autignac de Suisse et de France. Et où situer cette villa, sinon à Abondance même, nom que les moines auraient substitué au nom antique par admiration pour la fertilité de la vallée.

Reprenant la parole, M. Miquet s'exprime ainsi :

Le 1er du mois courant, le Syndicat d'Initiative d'Annecy a fêté le 25e anniversaire de sa fondation, et à cette occasion il a fait au président de la Florimontane l'honneur de l'inviter au déjeuner offert à quelques sommités du tourisme et aux premiers fondateurs de cet utile groupement.

Votre président s'est fait un devoir et un plaisir d'accepter cette invitation, qui témoigne une fois de plus des liens étroits rattachant entre elles les Sociétés de notre ville.

Dans la soirée, une promenade à Montrottier fut organisée, et le Président souhaita la bienvenue aux hôtes de la Florimontane en ces termes :

« Quand notre Académie fut fondée, en 1851, il n'était pas encore question de tourisme, ni de Syndicats. Mais, parmi les buts que s'étaient proposés nos fondateurs, il y avait celui de

multiplier les encouragements partout où il serait besoin pour concourir à la gloire et à la prospérité de la grande et de la petite patrie ».

On sentait déjà que notre admirable pays ne pouvait pas rester délaissé, peu connu et mal jugé. Par la plume, le crayon et le pinceau, les Florimontans rivalisèrent de zèle et de talent pour déchirer le voile qui obscurcissait notre horizon, et ce fut le premier pas dans la voie où sont entrés, longtemps plus tard, le Club-Alpin, puis le Syndicat d'Initiative. Notre Académie fut la pépinière d'où ces associations sont sorties; leur fondateur et premier président fut celui qui nous présida nous-mêmes pendant 40 ans; ses collaborateurs furent presque tous des nôtres, ainsi que les présidents et vice-présidents actuels, et les mêmes noms se retrouvent dans les annuaires de trois Sociétés, ce qui a permis à notre ami Nanche de dire qu' « à Annecy, c'est comme dans la *Juive,* où les mêmes personnages défilent sous nos yeux dans les rôles les plus divers ».

C'est qu'un même esprit de progrès, de patriotisme et de désintéressement fait battre tous les cœurs quand il s'agit de l'avenir de la Savoie et, par-dessus tout, de l'avenir de la France!

M. Miquet, continuant ses recherches biographiques sur les Savoyards contemporains, donne des renseignements sur l'amiral Buchard, qui fit, au cours de l'été dernier, une conférence à Annecy. Cet officier général, né en 1854, fut aide-de-camp de l'amiral Miot, puis résident adjoint à Madagascar. Devenu contre-amiral, il est président de la Ligue Maritime française. Il est le petit-fils de Jean-Marie Buchard, ex-militaire, chevalier de la Légion d'honneur, né le 25 avril 1775, à Ugine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 3 mars 1920

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

1. Sont présent : MM. Cusin, Désormaux, Domenjoud, Despine, Falletti, Flamary, Fontaine, Lavorel, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, Perin, H. Pfister, L. Pfister, F. Serand, J. Serand.
Excusé : M. A. Crolard.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance de février, le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Notre collègue M. Jean Ritz, trésorier honoraire de la Florimontane, vient d'être cruellement éprouvé par la perte de son fils aîné, M. Louis Ritz, professeur agrégé d'anglais au Lycée de Lyon, officier de l'Instruction publique, décoré de la croix de guerre, mort pour la France, le 12 février 1920, des suites d'une maladie contractée au front.

Quand l'Allemagne nous attaqua, ce père de cinq enfants, cet agrégé qui occupait depuis six ans la chaire d'anglais dans un des plus grands Lycées de France, aurait pu être choisi comme interprète si l'on avait tenu compte de ses aptitudes, de sa situation de famille et de sa santé délicate. L'aveuglement du recrutement l'affecta aux tranchées de l'Argonne. Il y fut cité à l'ordre du jour par le général Pétain, mais il y contracta le germe du mal qui vient de l'emporter. Et quand, plus tard, on lui confia l'emploi pour lequel il semblait fait, c'était trop tard.

M. le Proviseur du Lycée Berthollet, entouré de MM. les Professeurs en toge, a exprimé très éloquemment la perte que l'Université vient de faire.

Quant à nous, qui voyons disparaître à la fleur de l'âge un collaborateur très goûté de la *Revue Savoisienne*, un travailleur sur lequel nous pensions pouvoir compter comme sur une réserve pour l'avenir, nous déplorons amèrement la fin d'un beau rêve et le brusque dénouement d'une aussi belle carrière.

Nous présentons nos condoléances les plus émues à Mme Louis Ritz et à ses enfants, à M. Jean Ritz et à tous les siens. Tous ont été d'un dévouement admirable pour sauver celui qui ne pouvait pas l'être.

Messieurs, je prie aussi M. Jean Hérisson, très péniblement éprouvé par la mort de sa mère, de vouloir bien agréer l'expression de nos plus vifs regrets.

* * *

M. DÉSORMAUX étudie un certain nombre de termes intéressant plus spécialement la Savoie. *(Voir* « Notes onomastiques savoisiennes » *dans le présent fascicule.)*

M. MIQUET fait une communication sur l'architecte Charles-César Benvignat, peintre et architecte, né à Boulogne-sur-Mer,

le 24 décembre 1806. Il était le petit-fils de Jean-François Benvignat, natif de Thônes.

Parmi les œuvres de cet artiste, on cite la colonne commémorative du siège de Lille en 1792, érigée en 1842 (hauteur 12 mètres; le piédestal de la statue du général Négrier (1849); la réédification de la fontaine Crétet au mont Genèvre, en 1835. Cette fontaine avait été érigée en 1817, en l'honneur de notre compatriote, Emmanuel Crétet, ancien ministre de l'Intérieur, qui avait dirigé la création de la route du mont Genèvre.

Le même annonce que M. Buloz, sous-préfet de Boulogne, a été nommé préfet des Deux-Sèvres par décret du 17 janvier 1920. M. Buloz (Emile-Marie), né à Toulon, le 19 octobre 1866, est fils d'Eugène-Emile-Stanislas, chef d'escadron d'artillerie, et de Marie-Rose-Antoinette-Philippine Bertin, et petit-fils de Jean-Antoine Buloz, né à Vulbens, le 7 septembre 1788. C'est un neveu du fondateur de la *Revue des Deux-Mondes*.

Il a été cité à l'*Officiel* du 4 octobre 1918 comme « ayant fait preuve d'un dévouement inlassable pendant la guerre, d'un très beau courage et d'un parfait mépris du danger ».

M. Le Roux expose le résultat de ses recherches sur l'*histoire biologique de la Truite du lac d'Annecy* [1].

Le Président fait une communication sur Georges-Simon Sérullaz, pharmacien en chef de l'armée d'Italie (1774-1832), qui fut membre de l'Académie des Sciences et qui fit de nombreuses découvertes, entre autres celle du protoiodure de carbone et de l'iodure de cyanogène.

Il était né à Poncin (Ain) le 2 novembre 1774, de Pierre Sérullaz, natif de Chambéry, qui avait acheté dans le Bugey une charge de commissaire à terrier, et qui s'était fait naturaliser français en 1779.

M. J. Serand offre à la Florimontane, de la part de M. Ch. Blanc, un croquis en couleurs fait par cet artiste au moment où le prêtre prononçait les dernières prières sur le cercueil du regretté Léon Marès. Cet émouvant souvenir sera conservé au château de Montrottier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

1. Cette étude forme un des chapitres d'un mémoire encore inédit sur la *Biologie des poissons des lacs d'Annecy et du Bourget*, qui sera ultérieurement publié.

Le « trialogue nouveau » de Jean Gachi

M. Théophile Dufour a réuni [1] tous les renseignements qu'on possède sur Jean Gachi, ou Gacy, de Cluses, frère mineur, confesseur des Clarisses de Genève, et souvent mentionné, à ce titre, dans le récit que Jeanne de Jussie a fait des débuts de la Réforme dans cette ville.

On connaît deux opuscules dont il est l'auteur : la *Deploration de la cité de Genefve,* qui a été réimprimée en 1856 par M. de Montaiglon [2], et par M. Jules Vuy en 1882 [3]. Ces trois savants qui se sont occupés de lui, n'ont fait que mentionner son autre ouvrage, dix fois plus étendu : le *Trialogue nouveau.*

En 1887, M. Emile Picot a analysé cette dernière pièce, dans un article du *Bulletin de la Sociétĕ d'histoire du protestantisme français*. Ce *Bulletin* a plus de soixante volumes qui ne se rencontrent nulle part, je crois, dans les bibliothèques de Savoie. La mort récente de M. Picot m'a rappelé cet article, et j'ai pensé qu'il y aurait intérêt à reproduire, dans la *Revue Savoisienne,* un morceau qui est enfoui, pour ainsi dire, dans une collection peu accessible. L'Académie Florimontane, à qui j'ai soumis cette idée, a pensé aussi qu'il était utile de mettre à la portée de nos lecteurs cette étude sur une des plus anciennes pièces du théâtre savoyard.

Eugène Ritter.

Trialogue [4] nouveau contenant l'expression des erreurs de Martin Luther, les doleances de Ierarchie ecclesiastique, et les Triumphes de Verité invincible, par Frère Jehan Gachi, de Cluses, des Frères mineurs le moindre.

Personnages :

Zèle divin, Verité invincible.
Ierarchie ecclesiastique,

(1524.)

1. Dans sa *Notice bibliographique sur les livres imprimés à Genève et à Neuchâtel de 1543 à 1549,* page 137; et dans ses *Notes sur le couvent de Sainte-Claire à Genève (Mémoires de la Société d'histoire de Genève),* tome XX, pages 126 à 143.
2. *Recueil de poésies françoises des XVe et XVIe siècles,* tome IV.
3. Dans une plaquette de 11 et 6 pages.
4. Cette pièce est intitulée *Trialogue,* parce qu'il y a trois interlocuteurs.

Un moine savoyard, qu'inquiètent les progrès des doctrines nouvelles, essaye de les combattre dans une *moralité* de sa façon. Son œuvre n'a de dramatique que le nom; il est possible cependant qu'elle ait été récitée dans quelque ville de la Savoie, pays où les représentations théâtrales étaient alors fort en honneur.

Le Trialogue est divisé en six parties, précédées chacune d'un argument en prose, intitulé *Narrative de l'acteur*. Le tout est d'une lecture assez pénible; mais, de ce que certaines compositions nous paraissent aujourd'hui tout à fait fastidieuses, il ne s'en suit pas qu'elles n'aient pu être jouées en public. Ceux-là seuls qui ont fait une étude approfondie de notre ancienne poésie dramatique savent jusqu'où pouvait aller la patience des spectateurs. Ils écoutaient avec la même longanimité, nous n'osons dire avec le même plaisir, les plus rebutantes *moralités* et les farces les plus ordurières. La *moralité* polémique avait d'ailleurs un double but. L'auteur ne se proposait pas seulement de gagner les spectateurs à sa cause, il voulait encore agir sur les lecteurs. C'est à ces derniers que s'adressent les arguments en prose.

Frère Jehan Gachi n'a pas été généreux pour ses adversaires; ils sont condamnés d'avance, sans qu'aucun personnage expose leur doctrine. *Zèle divin* prend le premier la parole, et récite un chant royal en douze strophes :

Au temps qu'en France regna la Salamandre,
Quant par Besans 5 Rome fust gouvernée
Et les Germains furent contens contendre
Que l'Aigle fust a Castille donnée, 6
Torve Megére, la furie dampnée,
A faict issue de son lac plutonicque,
Avec Erreur, du tout desordonnée
Pour lacesser la vraye foy catholique.
Pour ce conflict a faict lever la picque
Un faulx Luther, de tout mal inventeur,
Qui, en usant [de] fleur de rethorique
De la doctrine sainct Pol est corrupteur.
Il a le glaive du Saxon protecteur
Qui est tuteur de la faulse practique,

Ce mot rare a été employé d'abord sous sa forme latine: Wycliffe, au XIVe siècle, a intitulé *Trialogue* un ouvrage où figurent, comme interlocuteurs : la Vérité, le Mensonge et la Prudence.

5. Allusion aux armes de Léon X, Médicis, qui portait d'or à cinq besants de gueules.

6. Allusion à l'élection de Charles-Quint à l'Empire.

Trenchant du lis [7] comme bon zelateur,
Pour lacesser la vraye foy catholique.

Ierarchie est « comme pasmée et frappée d'un dard penetratif », en apprenant la révolte de Luther. Elle donne bientôt cours à sa douleur :

Las, las, helas! Las, quelle adversité!
Las, double helas! Las, qui a conçité
Ce mal sur moy don tu fay mention,
Zéle divin, quant tu as recité
La grant nequice et la perversité,
L'iniquité de l'adinvention
De l'heretique, dom l'indignation
A mis sur moy contamination,
Objection de maulx dont nul n'y a,
Ce que me mest en desolation,
Pour me du tout mettre en corruption?
Seminavit in me zizania.

Ierarchie continue longuement sa plainte, et finalement prie *Zèle divin*, « de Dieu familier secretaire, » d'intervenir en sa faveur. — *Zèle divin* compatit à sa douleur :

Moult triste suis, ma dame Ierarchie,
Que de l'Eglise tenez la monarchie,
De vostre mal et griefve doleance.....

Ierarchie ecclesiastique, qui se sent menacée, supplie le ciel d'intervenir :

Ha! Dieu du ciel pedurable,
Tres loyable,
De tout mon bien la racine,
Las! soiez moy secourable,
Pitoyable,
De mon mal vraye medicine,
Ce faulx Luther sur moy signe
Maulvais signe
De grand mal intollerable;
Sur ma blancheur comme signe
Il assigne
Macule d'erreur dampnable.

Vérité invincible promet de ne pas laisser détruire *Ierarchie ecclesiastique*.

O *Iherarchie* miltante,
De maintes graces plantureuse,

7. C'est-à-dire : « tranchant du grand seigneur ».

Je vous voy estre trop dolente,
Don je suis grandement piteuse
De vous veoer ainsi souffreteuse
Et vostre cueur de deuil pressé.
Souvent le juste est oppressé.

Elle cite ensuite une multitude de passages de l'Ecriture, qui prouvent que le triomphe de *Vérité* est assuré. Ces promesses et ces témoignages rassurent *Ierarchie*, qui clôt la pièce.

Maintenant suis pour certain trop eurée,
O *Vérité invincible*, asseurée
Voyant mon mal que sans longe durée
Tost finera.

Voici les derniers vers :

Fine Luher en sa malignité!
Gloire et honneur à la divinité!
Vive à jamais madame *Vérité!*
A *Ihierarchie* paix et transquillité!
Vincit Veritas. *Succumbit* Luther.

Frère Jehan Gachi écrit mal, mais il sait manier le vers; il varie les mètres, et connaît les ressources des strophes; par contre, sa prose, hérissée de latin et de grec, est à peine intelligible. L'écrivain savoyard est un des auteurs qui ont pu servir de prototype à l'écolier limousin de Rabelais. Il avoue lui-même, au début de sa *narrative*, que le latin lui est plus familier que la langue vulgaire : « Emmy mes lucides intervalles, dit-il, me suis esvertué a escripre, en langue vernacule et loquution gallique, ce qu'ay pu deprehender de l'interloquution desdits personnaiges, quoique description latine me aye tousjours plus agreé. » Il veut du reste que les gens illettrés et les dames puissent profiter de son ouvrage.

Nous ne savons quel succès obtint le *Trialogue;* il est possible qu'il fit peu de bruit. Trouva-t-il des imitateurs ? Nous l'ignorons. En tout cas, nous n'avons rencontré, au cours de nos recherches, aucune autre pièce française, composée par un catholique contre les protestants. On pourrait en citer plusieurs en Allemagne, par exemple le *Ludus ludentem Luderum ludens*, de Jean Hasensperg, dont les personnages sont: Martinus Luderus, Catharina de Bora, Religio, Spes, Orator christianus, Haeresis, Seditio, etc.

On trouve au Musée britannique un exemplaire du Trialogue, et un autre à la Bibliothèque Mazarine, à Paris, sous le n°

10.828, in-4° gothique, de 35 feuillets de 30 lignes à la page, et un feuillet blanc.

Le titre, entouré d'un encadrement, est orné d'un bois qui représente saint François d'Assise, agenouillé devant un crucifix, et recevant les stigmates. Au haut de ce bois sont les mots *y ma summis*, répétés à la fin de la dernière page; sur les côtés, on lit ces quatre vers :

Tant n'est pas ce livre parfaict
Qu'il n'exige correction;
Si requiert celluy qui l'a faict
Supporter l'imperfection.

Au verso du titre commence la *Narrative de l'acteur*, qui se développe sur le recto du second feuillet. Les noms des acteurs sont placés dans les marges, et le texte est accompagné d'un grand nombre de renvois aux Ecritures. Plusieurs figures sur bois sont réparties dans le volume.

La *moralité* est suivie d'une épître en prose, qui commence ainsi : « A n[oble] et puissant seigneur messire Charles de Montbrun, docteur aux droictz pontificaulx et cesarées, chevalier aurée, seigneur de Previgny, de La Court et de Nantiers, s[alut] et humble recommandation. » — Voici les derniers mots de cette épître : « La divine, maxime et supréme deité vous conserver tousjours en chrestienne sincérité, catholique stabilité; et finablement le loyer de beatifique felicité! — De Cluses, le centre de[s] Allobroges, a ces Kalendes octobriennes (1er octobre) mil cinq cens vingt et quatre. Par vostre humilime clientule F. J. G. »

Le volume se termine par un ancien oracle « de impiissimo Luthero, quod a memphitico quodam astronomo ante annos septingentos emissum, ad nos usque huc prelatum est. »

A la suite de ce morceau est une souscription ainsi conçue : « Cy se termine le present Trialogue à l'honneur [et] gloire de la divinité triumphante, a l'exaltation de la saincte foy catholique et a la repression de la temerité des modernes heretiques. Faict l'an mil cinq cens et xxiiij. »

Emile Picot.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

sur le

HAUT-FAUCIGNY

EPOQUE GAULOISE

Le Châtelard de Servoz. — Dans deux visites faites le 27 juillet et le 16 août 1916, j'ai relevé la disposition suivante qui diffère assez de celle indiquée par M. l'abbé Ducis (*Revue Savoisienne*, 1880).

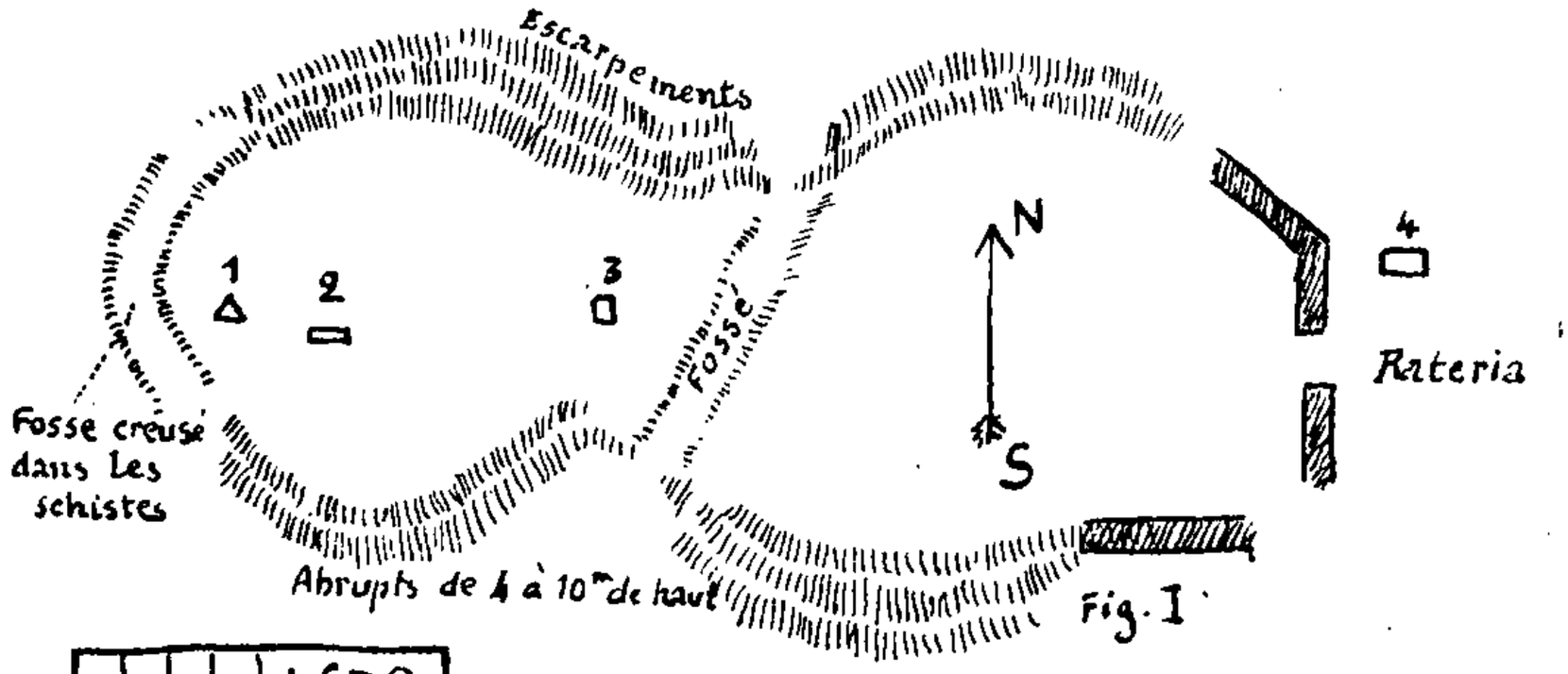

Fig. I

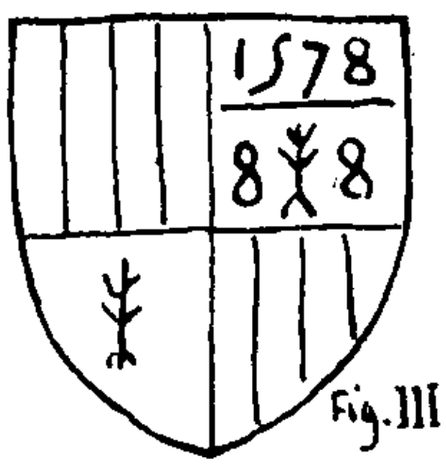

Fig. III

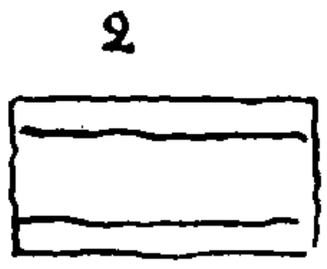

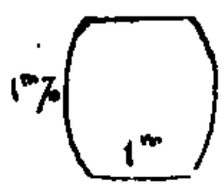

Fig. II

Remparts. — Je n'ai pu reconnaître que les trois tronçons du mur figurés ci-dessus, fermant l'enceinte dans sa partie Est, c'est-à-dire du seul côté facilement accessible. C'est le type classique de l'*éperon* barré si couramment employé à l'époque celtique.

Les murs ont 2 m. d'épaisseur et encore 1 m. d'élévation; ils sont construits à pierre sèche et formés à leur base de blocs de granit grossièrement équarris et au dessus d'éléments plus petits en roche schisteuse.

Au point désigné sur mon croquis par le chiffre 1, j'ai noté un bloc de granit gris appelé *pierre des sacrifices;* c'est une table triangulaire de 3 m. 60 environ de côté, assez épaisse,

inclinée vers le midi et calée du côté opposé par un petit bloc de granit presque sphérique qui repose à même le banc de schiste dont la colline est constituée. Aucune fouille n'est donc possible sous cette pierre.

2. — A 40 m. environ au S-E. (versant midi) de la pierre n° 1, on m'a montré une table de granit gris rectangulaire de 3 m. 50 × 1 m. 60, épaisseur 0 m. 40, orientée Est-Ouest et présentant sur sa face supérieure deux rainures longitudinales assez voisines de chaque bord et creusées par la main de l'homme. Cette table repose à plat sur la barre de schiste dont les feuillets sur ce point sont presque verticaux et qui a été taillée pour recevoir la table. Sur le côté Ouest cependant la table a été calée par au moins deux petits blocs de schiste. Là aussi aucune fouille n'est possible.

3 — Au centre de la partie étranglée de l'éperon se trouve un petit trou presque carré (0,80 × 0,75) pratiqué dans le sol et encaissé par quatre dalles; sa profondeur était de 0 m. 60. Je l'ai vidé et sa fouille n'a donné que des cendres et des débris charbonneux. Je ne crois pas à une tombelle de l'incinération mais plutôt à un réservoir à feu. D'autres points du coteau offrent des accumulations de cendres de bois qui font penser à la huchée gauloise avec feux à signaux.

4. — Au dehors de l'enceinte, non loin des remparts et en descendant vers Rateria se trouve sur le dos d'âne du coteau un troisième gros bloc de granit gris très épais ayant plus de 3 m. de long et dont la surface présente 3 plans ou 3 degrés en escalier dans le sens de la longueur.

Ce sont là, à n'en pas douter, les trois pierres mentionnées par M. l'abbé Ducis et qu'il appelle — je ne sais pourquoi — des « demi-dolmens »[1]. N'étaient le calage de ces blocs et les traces de travail humain qu'ils présentent, on verrait volontiers en eux de simples blocs erratiques. Il est du reste fort probable que leur charriage sur ce coteau est dû à une cause naturelle et qu'ils auront été mis en œuvre sur place ou à peu près à l'époque celtique.

L'exploration du Châtelard ne m'a fourni aucun débris industriel, pas le moindre tesson de poterie antique, mais cela s'explique peut-être par le fait que presque partout le sol est recouvert d'une épaisse couche d'herbages ou de mousse ou occupé par de la roche.

1. « Pseudo-dolmens » conviendrait aussi bien.

EPOQUE ROMAINE

Inscriptions de la Forclaz et de Passy et description du temple de Mars aux Outars. — Rien à dire des inscriptions si ce n'est que la conservation du texte de bornage entre *Viennenses* et *Centrones* est parfaitement assurée aux Plagnes où l'importante épigraphe a été placée dans une niche en ciment avec porte de fer [2].

En ce qui concerne les deux beaux autels à Mars qui sont à l'église de Passy [3], j'ai tenu à visiter le lieu de leur provenance. Après l'avoir cherché vainement, grâce à de fausses indications, aux Outars alias Outard [4] dans le voisinage du pré de foire, je l'ai retrouvée plus au Nord sur une petite terrasse (100 m.×90 m.) en prairie surmontant le premier coteau en bordure de la plaine. De ce point, la vue est presque circulaire (sauf au N.-O. où se trouve la chaîne des Fiz). On y voit le dôme Miage, Saint-Gervais, le Mont Joly, Combloux, Les Aravis, Sallanches, etc. Un petit ruisseau descend de la montagne tout contre la terrasse appelée encore *le temple,* au pied de laquelle se trouve une assez vaste maison appelée Saint-Pierre et qui présente sur le pied droit d'une de ses portes un écusson de pierre aux clefs pontificales. C'est à cette maison que se fait la fête du pays. Cette ancienne coutume et ce nom de Saint-Pierre (qui constitue un des vocables de nos plus anciennes églises) mériteraient que l'on examine si là ne se trouvait pas la paroisse primitive qui aura remplacé le temple voisin de Mars. La parole est aux cartulaires.

Mme veuve Bourgeois, propriétaire de Saint-Pierre, m'a montré devant le grenier un chapiteau toscan, un fragment de corniche avec goujon en fer et diverses pierres d'œuvre provenant du temple; l'examen de ces vestiges m'a permis de reconnaître qu'ils appartenaient à un édifice de petites dimensions de 3 à 4 mètres au plus d'élévation. C'est bien là les proportions de l'édicule rustique. Il reposait sur des degrés de pierre de 2 m. 50 de longueur; les revêtements (intérieurs sans doute) étaient formés par de grandes plaques de marbre blanc combinées avec du granit rose. Ces vestiges ont été retirés de la terre il y aurait

2. *Corpus inscrip. latin.*, t. XII, n° 113.
3. *Id.*, n°s 2349 et 2350.
4. Ce nom m'a aussitôt fait penser à *altars* (autels) et je ne connaissais pas à ce moment la publication *(Inscrip. antiq. de la Haute-Savoie)* dans laquelle M. L. Revon émet la même pensée. Reste à examiner dans l'onomastique régionale si Outards ou Outar ne serait pas un nom de famille.

une soixantaine d'années (c'est-à-dire bien postérieurement à la découverte des deux autels qui sont connus au moins depuis 1650. Cf Guichenon) par le père de Mme Bourgeois, au cours de travaux de défrichement qui amenèrent aussi la découverte un peu plus tard (en 1871) d'un cimetière qui a fourni des fibules et des bagues gallo-romaines et où certains tombeaux renfermaient plusieurs crânes.

Aux abords du temple, j'ai constaté la présence, sur des clapiers et dans des murs de soutènement, de tuiles romaines à rebords.

Sur l'emplacement présumé de la ville de Saint-Denys. — L'existence à Saint-Pierre d'un temple païen, d'un cimetière et peut-être plus tard d'une église chrétienne, implique l'existence à côté d'une *villa* et cependant l'on n'en trouve aucune trace. Or, une tradition fort ancrée dans le pays et qui a passé dans les écrits, veut qu'il ait existé dans la plaine, entre Passy et Chedde, une ville (ce qui veut probablement dire *villa*, c'est-à-dire une agglomération, un centre d'origine gallo-romaine) appelée Saint-Denys, qui fut ensevelie sous les eaux et les apports provenant de l'écoulement subit du lac aujourd'hui asséché de Servoz situé en amont [5].

Galerie romaine de Servoz. — Cet ouvrage a été rencontré lors du percement (en 1863) du tunnel par lequel passe la route carrossable de Chamonix, qui traverse ainsi le promontoire du Châtelard. Il faut qu'on ait eu de bien bonnes raisons lors de la découverte pour voir là un ouvrage romain; je regrette seulement de ne pas les connaître. Il n'a nullement la perfection des travaux exécutés par des ingénieurs romains, notamment dans le percement des aqueducs souterrains. Cette galerie, zigzagante en direction et aussi en niveau, suit une direction générale N. S. On y accède aujourd'hui par son ouverture N. (côté de Servoz); elle se prolongeait en avant de l'entrée actuelle de 5 m. ainsi qu'on s'en rend facilement compte: faisant suite à ces 5 m., la partie demeurée entière a environ 10 m. de lon-

5. Tout auprès de la gare de Servoz, une petite chapelle (Notre-Dame du Lac) se dresse sur une bosse de roche et perpétue le souvenir du lac disparu.

Un Inventaire des fondations dépendant du bénéfice de l'église de Saint-Nicolas de Véroce du 26 juin 1753, dans délibération de la communauté de Saint-Nicolas de Véroce (ce registre se trouvait en août 1916 dans les archives communales de Saint-Gervais) comprend 110 articles. La plus ancienne de ces fondations est de 1624. L'article 1 se rapporte à une rente sur un capital de 200 florins fondée le 29 juin 1706 (not. Charveys) par Révd sr François Favre, curé de la paroisse de Notre-Dame du Lac de Cervoz.

gueur; sa section, à angles arrondis par suite de la forme concave des parois, mesure 1 m. de largeaur et 1 m. 70 de hauteur [6]; puis 25m . de la galerie ont été détruits par les travaux du tunnel de 1863, mais on suit très facilement le tracé par son toit encore visible au plafond du tunnel; là, elle s'infléchit à gauche sous la montagne et va, selon mes observations, sortir au jour au fond d'une petite dépression naturelle peu éloignée du tunnel du P.-L.-M., au pied de la montagne qui domine le quartier de Rateria. Cette issue est très reconnaissable bien que sa forme de descenderie ait facilité son comblement partiel soit naturellement, soit par la main de l'homme. Elle pourrait être débouchée, je crois, sans nécessiter des travaux fort importants.

Le sol de la galerie monte et descend mais, d'une façon générale, il accuse une pente vers le N. (côté de Servoz); cette inclinaison s'accentue évidemment à mesure qu'elle se rapproche de l'ouverture supérieure.

Par suite, il m'est impossible d'admettre, ainsi que cela a été proposé [7], que cette galerie ait rempli le rôle d'émissaire pour la décharge des eaux du lac disparu de Servoz, car non seulement l'ouvrage est creusé à contre-pente du lac, mais encore ledit lac n'a jamais dû, du vivant de l'homme, atteindre le niveau de la galerie et, sur ce point, je ne crains pas d'être démenti par les géologues connaissant bien les lieux.

D'autre part, on pourrait penser à un échappatoire en cas de siège si le souterrain débouchait dans l'enceinte du Châtelard, mais son issue supérieure en est trop éloignée. Je crois plutôt à une simple galerie de mine faite par des indigènes, peut-être à l'époque romaine (?), en vue de recherches de je ne sais quel métal ou quel minéral; la galerie est creusée dans un banc de schistes compacts qu'elle suit. Aurait-on cherché là du fer comme le fit au XVIIIe siècle, sans succès d'ailleurs, une famille bavaroise du nom de Pinz, à Saint-Nicolas de Véroce, dans des terains analogues ? [8] Je ne saurais le dire.

6. L'abbé Ducis *(Les camps celtiques du Châtelard)* indique comme dimensions une largeur variant de 0 m 70 à 1 m 65 et une hauteur allant de 1 m 30 à 2 m 60. C'est fort possible parce que mes mensurations n'ont pu porter que sur le tronçon de 10 m qui est encore intact et la section de l'ouvrage paraît être fort irrégulière. Le même auteur donne au souterrain une longueur totale de 70 m. A très peu près cette évaluation doit être exacte et doit conduire à l'issue supérieure que je signale ici.

7. On a invoqué à l'appui de ce système des traces d'adaptation de vannes (??)

8. J'ai vu leurs galeries qui subsistent encore.

EPOQUE MODERNE

Héraldique monumentale. — A Saint-Gervais, sur la porte du Château dit de la Comtesse, écusson en pierre écartelé au 1 et 4 de ... a 3 pals de ... au 2e de ... au frêne arraché de ... accosté de deux 8 de ... au chef portant le millesime 1578 en chiffres arabes; au 3e de ... au frêne arraché de ...

Cet écu fournit la date de la construction du château ou au moins celle de son achèvement et peut-être doit-on lire 8 août 1578, en donnant aux deux 8 l'interprétation de 8e jour du 8e mois.

On paraît avoir écartelé ici l'écu des Faucigny (palé d'or et de gueules) avec celui d'une famille Dufresney ou du Fresnay (dont les armes seraient parlantes 9) qui possédait à Saint-Gervais à cette époque et postérieurement.

J'ai noté dans les archives communales de Saint-Gervais que Sébastien Dufresney était seigneur d'Aultetour (manoir flanqué de tours, encore existant non loin de celui de la Comtesse), en 1642.

Le château de la Comtesse se compose d'un édifice carré avec crénaux, fenêtres à croisillons et superstructure en bois, flanqué de 3 tours rondes dont une renferme un escalier à vis. Il est précédé d'une cour et domine le Bon Nant.

Au hameau des Morets, près des écoles, un portail en bois porte un fronton sculpté où l'on voit deux écus accolés et entourés de deux branches de laurier, placés entre deux grands médaillons ovales avec inscription. Les écussons étaient peints et les quelques traces de peinture qui subsistent m'ont permis de **blasonner comme suit :**

Ecu du mari : d'or à la fasce de gueules, abaissée de 3 barres d'or sur champ de ...

Ecu de la femme : d'or à 6 fasces de gueules.

L'inscription doit être ainsi traduite en français : « Jean Baptiste Vinat a bâti ce portail le premier mars de l'an de grâce 1792. Dieu soit béni. »

Comte DE GÉRIN-RICARD.

9. Les armes de la famille Du Fresney étaient les suivantes : Pallé d'or et de gueules de six pièces et de gueules au frêne d'or. Devise (moderne) : Fort à rompre. — *Note de la Rédaction*.

ONOMASTIQUE SAVOISIENNE

I. — Sur le Prénom *François*.

L'un des prénoms les plus répandus, principalement dans notre région, est celui de *François* [1]. Rien d'étonnant à cela, depuis la béatification de saint François de Sales. Mais d'où le grand évêque savoyard tenait-il ce prénom? Parmi les saints qui l'ont porté, le premier, et le plus illustre, est sans contredit saint François d'Assise (1182-1226). C'est en l'honneur du mystique fondateur des Frères mineurs que François de Paule et François-Xavier, entre autres saints, reçurent leur nom. Mais ce qu'on oublie en général, ou ce qui est ignoré, c'est l'origine même de cette appellation.

Français et *François*, c'est le même mot : *Francensis* [2], adjectif dérivé de *Francus*. L'italien a pareillement *Francese* (avec un suffixe différent : *Francesco* [3]. Le dernier biographe de saint François d'Assise, M. Johannès Joergensen [4], s'est demandé pour quels motifs un pareil nom fut donné au *poverello* d'Assise. C'est par amour de la France que le père de François. riche marchand italien, revenu de Provence. aurait ainsi appelé son fils [5]. Cette explication me paraît assez peu vraisemblable. Suivant une autre tradition, moins contestable, ce prénom serait à l'origine un surnom [6].

« C'est en langue française, nous dit un biographe de saint François, qu'il demandait l'aumône. langue qu'il parlait volontiers, bien qu'il ne la connût qu'imparfaitement. » Le français. dit-on ailleurs, était pour lui la langue de la poésie..... « C'était essentiellement la *langue maternelle* de son âme..... Toutes les fois qu'il parlait en français, ceux qui le connaissaient savaient qu'il se sentait heureux. » [7]

1. En patois, *Fanfué*, et variantes. Cf. *Dict. Savoyard*, sub v°.

2. Seconde forme issue de *Francensis* > *Francis* (sous l'influence du *c* qui précède le suffixe). A *Francesco* correspond *Francisque*, dont *Francis* pourrait n'être qu'une abréviation. Cf le Traité qui précède le *Dictionnaire Général* de H.D.T., §§ 143, 264.

3. Le féminin *Francesca* est également répandu. Un souvenir à Francesca da Rimini, immortalisée par Dante.

4. Ouvrage traduit du danois par Th. de Wyzewa; Paris, Perrin, 1912.

5. *Op. cit.*, p. 14.

6. *Ibid.*, p. 15.

7. *Ibid.*, p. 43. Cf. p. 71 : « Il chantait, en rimes françaises, à la gloire de Dieu. » P. 75 : « Et les passants l'entendaient chanter en français. » P. 77 : « Et François répondit en français... » P. 98 : « Avec un chant... qu'il finissait par chanter... en français, comme jadis. » Etc.

Ainsi, le doux nom de France, le nom de cette langue qui semblait au maître de Dante, Brunetto Latino, la « parleüre la plus délitable », telle serait la source de l'appellation que porta le fils de Louise de Savoie, François Ier, et que devait illustrer, après saint François d'Assise, le grand évêque dont s'honorent la Savoie et les lettres françaises. Peut-être n'est-il pas inutile de faire connaître, ou de rappeler, une aussi noble origine [8].

II. — Osavin.

Comme le vocable *Allobroge*, l'ethnique *Savoie* donne lieu à de multiples remarques. On a recherché l'origine, le sens étymologique, les modifications sémantiques de ce nom et de ses dérivés, leur expansion ou leur diffusion comme toponymiques et patronymiques; on a étudié leur forme et leur emploi, aux différentes époques, en Savoie et hors de cette région, en français.

8. *Français* et *François*, avons-nous dit, sont deux doublets. Dans le second, la tradition, plus forte que l'évolution phonétique, a maintenu la forme ancienne du suffixe : *ois*. Nombre d'ethniques en sont aussi restés à ce stade : Danois, Suédois, Vaudois, etc., etc., à côté de Français, Anglais, Piémontais, etc. L'usage nous paraît en cela ne suivre aucune règle précise. Rappelons que Voltaire s'efforça d'imposer par son exemple la forme en *ais*. Il n'y réussit pas complètement, ni très rapidement. Il y aurait à rédiger sur ce sujet un petit chapitre, relatif à la Savoie. Bornons-nous à transcrire ici une note intéressante, tirée du manuscrit de ce grammairien savoyard dont nous avons jadis exposé les remarques, J.-F. Favre : « Comment et par quel fondement la diphtongue *ai* a pris la place de *oi* » :

« En 1675, un avocat de Grenoble proposa de substituer la diphtongue *ai* à celle de *oi*, lorsque cette dernière sonne comme l'*è* ouvert. Voltaire, au commencement du siècle dernier, forma le même projet et ne le perdit pas de vue. Mais *ai* ne répond pas toujours à l'*e* ouvert: chacun sait :

1° Qu'il a le son de l'*è* muet dans *faisons, fontainier, vilainie;*

2° Qu'il sonne comme l'*é* fermé dans *quai*.

Ai se prononce aussi *é* fermé dans tous les parfaits simples et les futurs des verbes. Par conséquent le remplacement de *oi, oie*, par *ai*, quand ces diphtongues ont le son de l'*è* ouvert, n'a pas pris de suite parmi tous les Auteurs distingués. Nombre d'entre eux ont continué encore, vingt ans après la mort de Voltaire, d'écrire *oi* pour *ai*. Le Dictionnaire de l'Académie imprimé en 1806, malgré les changements divers qu'on y a faits, ne l'a point adopté, même dans le nom de cette auguste Compagnie.

Depuis que l'on a cessé en France de donner en latin les inscriptions des monnoies pour les présenter dans la langue nationale, on a lu *François, Françoise* sur quantité de celles d'or ou d'argent. Quant aux monnoies de cuivre au type de Louis XVI ou autrement, on y a suivi l'ancienne manière d'orthographier.

Peut-être, à l'exemple de Voltaire, eût-on généralement abandonné beaucoup plutôt [*sic*] cet *oi* quand il n'a pas le son de *oa*, si cet illustre littérateur l'eût remplacé immédiatement par *è* ouvert, en écrivant *Francès, Anglès*, au masc., et *Francèse, Anglèse*, au féminin: mais un jour viendra où personne n'osera s'écarter de la manière d'orthographier de Voltaire, tant s'en étend d'un tems à l'autre l'usage, quem penes arbitrium est et jus et norma. Car j'ai déjà vu une pièce d'or au type de Louis XVIII où sont les mots *des Français*. »

dans les patois, dans les langues étrangères et jusque dans le vocabulaire argotique.

Nulle part, à notre connaissance, on n'a relevé les jeux d'esprit (si le mot esprit n'est pas déplacé en pareil cas) auxquels ces noms ont donné lieu, plus spécialement au XVIe siècle. Nombre de poètes attardés continuaient l'école des « rhétoriqueurs ». Même après les exhortations de du Bellay et les beaux jours de la Pléiade, la vogue des énigmes, calembours et « autres épiceries », suivant le mot de la *Deffence,* jugées bonnes tout au plus pour les Jeux Floraux et les Puys de Rouen, a longtemps survécu. Rappelons, par exemple, ces vers publiés dans la *Revue Savoisienne* [9], vers à écho d'un certain J. de la Court. Pour mettre fin aux lamentations de la France, la Provence, sa fille, la conduit auprès d'Echo. Echo seul pourrait dire

Quelle est sa cynosure, et sa guide, et *sa roye*...

Naturellement, Echo répond : *Savoye!* car elle est *sa voysine,* etc.

Si l'auteur de ces vers eût fait partie de la première Académie Florimontane, il eût été, de par les statuts, condamné à payer une amende [10].

Au même ordre de faits on peut rattacher l'emploi des anagrammes. Comme Rabelais, comme Catherine de Vivonne, l'incomparable Arthénice, et Arouet le Jeune, sans parler de Molière, devenu « Elomire hypocondre », pour ne citer que les plus connus, la Savoie a son anagramme (ou ses anagrammes).

Si l'on demandait à nos concitoyens de situer sur une carte « la terre *osavine* », la plupart ne chercheraient pas à cacher leur surprise ou leur embarras. Qui s'aviserait, en effet, de reconnaître la Savoie sous cette appellation? *Osavie*, telle est l'anagramme qui figure dans la curieuse pièce intitulée *La Pyrocarie de la ville d'Anici*, ou la représentation de la délivrance de la princesse *Osavie* par le prince Niciphore [11], publiée par F. Mugnier. Rien de moins rare évidemment qu'une telle fantaisie. Mais ce qui est peu fréquent, c'est la formation d'un qualificatif dérivé : *Osavie* a donné l'adjectif *osavin*, f. *osavine* :

9. *Revue Savoisienne*, 1895, p. 274.

10. Nolons à sa décharge, que l'épître célèbre de Clément Marot à Lyon Jamet (fable du Lion et du Rat) repose sur un simple calembour, tout comme la devise de la ville de Lyon. C'est aussi un calembour qu'on trouve à l'origine d'une foule d'armes parlantes, par exemple celles de Ronsard.

11. Cf F. Mugnier, *Le Théâtre en Savoie*, p. 181.

..... la guerre
Qui fouloit l'*Osavine terre*... 12

Pourrait-on trouver d'autres exemples qui permettraient de constituer un petit chapitre relatif à la fantaisie onomastique d'écrivains savoyards ?

III. — Encore *Boche*.

Tout est dit, semble-t-il, sur le terme *boche,* et sur ses origines. A elle seule, la bibliographie de ce mot remplirait presque une feuille de la *Revue*. Elle était déjà longue, quand nous avons fait connaître l'interprétation de notre confrère, M. J. Terrier [13]. Depuis, les étymologies ou commentaires n'ont cessé de se multiplier [14]. Une des explications les plus récentes, mais aussi l'une des moins admissibles, est celle qu'a donnée M. F. Déchelette [15]. Il regarde *boche* comme une simple métathèse de *schwob*.

M. Dauzat a raison. croyons-nous, de ne pas être convaincu d'une telle origine. Pour lui, il faudrait remonter à « tête de *boche* » [16], ce qui était déjà l'opinion de M. Terrier. Mais *Boche,* dans cette locution, suivant M. Dauzat, représenterait l'italien *boccia,* boule du jeu de boules, « par l'intermédiaire du provençal moderne *bocho,* même sens ». Ce dernier mot est, en effet, répandu dans la plus grande partie du domaine franco-provençal. Cependant on peut faire une grave objection. *Bôche,* cochonnet, d'où le dérivé *bôcher* [17], dans nos régions comme dans la Suisse romande, offre un *o* très fermé, qui ne saurait être confondu avec le vocalisme de *boche*. Aussi bien préférons-nous encore l'explication proposée par M. J. Terrier.

Ajoutons que, d'*Alleboche (Alboche),* substitué à Allemand, la langue populaire a tiré *boche,* employé comme suffixe pé-

12. *Ibid.*, p. 183.

13. *Revue Savoisienne*, 1915, p. 86.

14. Par exemple, A. Dauzat, *L'argot de la guerre*, p. 52-59 et passim; Sainéan, *L'argot des tranchées*, p. 134; G. Esnault, *Le poilu tel qu'il se parle;* un curieux article du journal *La Suisse : Boches et barbarès*, n° du 23 avril 1917. Dans une étude intitulée : *Langue et guerre*, M. Gaston Gaillard esquisse une bibliographie (*Revue de Philol. fr. et de Litt.*, XXX [1917], p. 23.

15. F Déchelette, *L'argot des Poilus;* Paris, Jouve, 1918.

16. Cf. A. Dauzat, *Revue de Philol. fr.*, XXXI [1919], p. 78. Cf. *Id.*, *L'argot de la guerre*, d'après une enquête auprès des officiers et des soldats; Paris, A. Colin; 1918.

17. Voyez ces mots in *Dictionnaire Savoyard*.

joratif, par exemple dans l'ethnique *Italboche,* terme que j'ai souvent entendu à Lyon, dans ma jeunesse.

IV. — *Gringalet* et *Gargantua* en Savoie.

Il peut être intéressant de relever à la même époque, dans l'onomastique savoisienne, les deux noms, évoquant des types physiques si différents, de *gringalet* et de *Gargantua.* En 1537, un certain Gringalet (Christophe) est sacristain du chapitre de Filly [18]. Ce mot, donné jusqu'ici comme d'origine inconnue, suivant le *Dictionnaire Général,* apparaît en français dès le XIIe siècle et désigne une sorte de cheval. Il est relevé en 1611, par Cotgrave, au sens actuel de : grêle, chétif. L'a-t-on recueilli en Savoie comme sobriquet ou patronyme, avant le XVe siècle? En tout cas, il y a un Ve Gringalet, signalé à Annecy en 1493 [19].

Quant à *Gargantua,* la Table manuscrite des Délibérations de l'ancien Conseil d'Annecy, due à M. G. Letonnelier, nous apprend qu'un certain Louis Perrin vivait à Annecy, au début du XVIe siècle. Ce Louis Perrin, *de Insulis* (des îles du Fier?) était surnommé *(dictus) Gargantua* [20].

Vers la fin de 1532. Rabelais avait publié à Lyon *Les Grandes et inestimables Chroniques du grand et énorme géant Gargantua.* En 1537 un habitant d'Annecy est signalé comme ayant pour sobriquet le nom même du célèbre géant. Faut-il admettre que, dans l'espace de quatre ou cinq années, l'œuvre de Rabelais ait eu un tel succès qu'elle fût connue des habitants d'Annecy au point de leur fournir un surnom pour désigner plaisamment l'un de leurs concitoyens ? Ce surnom, depuis quelle date Louis Perrin l'a-t-il porté ? On le signale en 1537. Ne l'avait-il pas même avant l'apparition du *Gargantua* de Rabelais ?

Dans le premier cas, nous aurions une preuve vraiment curieuse de la diffusion rapide en Savoie et de la popularité des facéties chères à maître Alcofribas. La seconde hypothèse se concilie aisément avec l'opinion des critiques qui reconnaissent en Gargantua un type « venu des profondeurs du moyen-

18. Abbé Gonthier. *Œuvres historiques,* II, 195. — Gringalet sera le nom d'un farceur célèbre de l'Hôtel de Bourgogne (1re moitié du XVIIe s.). C'est aussi celui (Samuel) d'un aventurier, né dans le pays de Gex, en 1665. Publie un livre obscur, ridicule, d'où *gringaliser* = faire du galimatias double.

19. G. Letonnelier. *Délibérations de l'ancien Conseil d'Annecy* (Table manuscrite).

20. *Ibid.*, et *Registres,* VI [1537], 115; et VI [1538], 161, v°.

âge », populaire bien avant Rabelais : dans les villes comme dans les campagnes, il était, assure-t-on, presque aussi connu que l'enchanteur Merlin et les quatre fils Aymon. Rappelons, entre autres témoignages, une preuve certaine de l'existence du grand géant avant le roman de Rabelais. En tête de la *Légende de Pierre Faifeu* (1526), Charles Bourdigné a placé une *Ballade aux Lysans*. Au nombre des héros populaires figure

Gargantua qui a chepveulx de plastre.

Aussi bien, la seconde explication nous paraît-elle beaucoup plus vraisemblable.

V. — La *Mâ-Verià*.

Qu'on nous permette de transcrire, afin de le rectifier ou de le compléter, le petit article inséré dans le *Dictionnaire Savoyard* sous la rubrique *verià*, tourné, versé.

« La *Mâ-Verià* est le nom d'un rocher bien connu des Annéciens, qui surplombe la route d'Annecy à Veyrier. V. Dessaix : *Légendes de la Haute-Savoie*, p. 35.) Dans le *Guide* publié par M. Le Roux, on l'appelle la *Pierre Málgéria* (p. 120) [21]. »

Mâ-Verià, comme *Malgéria*, est une transcription récente. La forme ancienne est *Margeria*. « Les chartes du XIVe et du XVe siècle l'appellent *peulvanum quod dicitur Margeria* [22]. » C'est aussi la forme qui figure dans les *Registres des Délibérations de l'ancien Conseil d'Annecy*, par exemple en 1488 : la pierre *Margeriaz* [23].

Margeria (z) correspond à un ancien français *margier, margière*, dérivé de *marge*. Il rappelle que le rocher ainsi désigné servait de *marge* [24], de limite, entre les paroisses de Veyrier et d'Annecy-le-Vieux.

Cette appellation, mal comprise, a été déformée par une étymologie populaire. On l'a décomposée en deux éléments, dont le second, traité comme un participe passé, a été rattaché soit au verbe *girer*, soit au verbe *virer* (patois *veri*), signifiant tous deux : tourner. L'influence du toponyme *Veyrier* (pat. *veri*) a

21. La vue panoramique du lac d'Annecy, p. 216, donne la forme *Margeriaz*.

22. *Revue Savoisienne*, 1878, p. 87. — Revon, Dunant, Ducis, in *Rev. Sav.*, 1873, 40; Ducis, *Congrès Scientifique de France*, session de Chambéry, p. 503; *Dictionn. archéol. de la Gaule*, I, 63.

23. I, 553, v°. Voir la *Table* de M. G. Letonnelier.

24. A noter que dans certains patois (par exemple dans le parler de Lézignan (Anglade, *Rev. des Langues rom.*, XL, p. 300), le continuateur de *marginem, marje*, a le sens de tertre.

pu contribuer à répandre le composé *Mâ-Verià*, la pierre mal tournée [25].

J. DÉSORMAUX.

25. On ne trouve pas d'exemple de *margier, margière*, dans GODEFROY. Il ne cite que les altérations de *margarita* en *margerie, marguerie, magerie*, au sens de perle; d'où les noms propres *Margerie, Marguerie*. — Le verbe *margier, marger*, signifie border.

En 1357, *Petra Margeria*, in BRUCHET, *Archives départ.*, E. 150. — En 1536, « la pierre *Margerie* », in J. PHILIPPE, *Notice historique sur l'Abbaye de Talloires*, p. 185.

Remarquons avec les membres présents à la séance que cette « pierre » n'est point aussi « mal tournée » que le comporterait l'interprétation populaire.

Sur cette appellation, cf. *Revue Savoisienne*, 1900, p. 19. — M. MARTEAUX s'est rallié depuis à l'étymologie *margarita*, qu'il a exposée au cours de la séance florimontane de mars 1920.

La Vérité sur l'Escalade

tentée sur Genève par les Savoyards, en 1602

L'Europe et le monde une fois remaniés d'après les grands principes pour lesquels les Alliés ont subi la guerre et remporté la victoire, il est permis d'espérer qu'entre la Suisse, et spécialement entre Genève et la Savoie, toute cause de conflit politique ou économique sera définitivement écartée.

Pour qu'il en soit de même dans l'ordre des sentiments, ne faudrait-il pas tirer enfin au clair la question irritante de l'Escalade Savoyarde en 1602 ?

Le 11 novembre 1918, pour la célébration de l'armistice, c'est-à-dire de la victoire des Alliés, nos bons amis les Genevois rivalisaient d'enthousiasme avec les populations françaises du voisinage. Comment se peut-il que les sympathies des Genevois, alors si magnifiquement exprimées, n'aient pas, un mois après, épargné à leurs voisins de Savoie la célébration traditionnelle de l'Escalade, laquelle, toute proportion gardée, reste, pour les Savoyards, ce que Sedan fut pour les Français, durant près d'un demi-siècle ? — C'est que, outre l'oubli fâcheux de ce qu'exigent les rapports de bon voisinage, il règne, chez les Genevois, une méconnaissance plus ou moins consciente de la vérité historique au sujet de l'Escalade.

Sur ce point, la légende genevoise a trop longtemps gardé un faux air d'histoire véridique; cela, faute de contradicteurs suf-

fisamment informés. Les plus récentes publications faites dans un sens moins genevois, et les plus en progrès sur la légende, sont de M. Alain de Becdelièvre et datent de 1903 [1].

Les positions séculaires des Genevois en furent sérieusement ébranlées; mais, n'ayant pas subi le choc des documents décisifs qu'on peut aujourd'hui leur opposer, elles demeuraient encore presque debout.

Toutefois, sur ce point, comme sur tant d'autres intéressant le passé de Genève, les publications récentes de la *Société d'Histoire et d'Archéologie,* ainsi que celles de divers érudits genevois, sont venues rendre loyalement les plus grands services à la vérité.

Les chercheurs et patriotes savoyards ne seront pas les derniers à en bénéficier et à le reconnaître hautement.

***

L'éclaircissement, quelque peu tardif, d'un point d'histoire, comme celui de l'Escalade de 1602, est essentiellement affaire d'informations exactes et recevables par tous, autant qu'affaire de bonne foi. Ne voulant manquer ni à l'une ni à l'autre de ces deux conditions, le publiciste savoyard qui entreprend ici de rendre au fait de l'Escalade sa physionomie véritable, se fera une loi d'utiliser, avant tout, un certain nombre de documents suisses, trop longtemps demeurés dans l'ombre et estimés pourtant, à Genève, comme étant de toute valeur.

Telle est principalement : *L'Histoire de Genève, des origines à 1691,* par Jean-Antoine Gautier, secrétaire d'Etat. Cette œuvre hors pair, que des raisons d'Etat ont maintenue longtemps manuscrite, vient d'être enfin publiée de nos jours en 7 volumes in-8°, par un Comité d'érudits genevois comprenant : MM. Victor Van Berchem, Alfred Cartier, Edouard Favre, Léon Gautier et Jacques Mayor. Cette publication fut récompensée d'un diplôme de médaille d'argent à l'Exposition de Genève en 1896.

Quant à l'œuvre en elle-même, elle est de celles dont on peut invoquer hautement l'autorité. Après avoir dit que dès le début du XVIIe siècle, Jean-Antoine Gautier, professeur à l'Académie de Genève, puis secrétaire d'Etat, travailla plus de vingt ans à ce grand ouvrage, qui l'occupa jusqu'à sa mort, ses éditeurs ajoutent, avec la compétence qui les distingue : « Par la conscience

1. *L'Escalade de 1602. L'histoire et la Légende,* Abry, Annecy. — *Clément VIII et la République de Genève. Etudes des Pères Jésuites,* 5 novembre 1903.

de ses recherches, l'exactitude de son récit, la modération de ses jugements, Jean-Antoine Gautier a mérité l'estime et les éloges de tous ceux qui se sont occupés de l'histoire genevoise.

« Certains chapitres, les origines, le moyen-âge, ont pu être dépassés par des travaux plus récents, mais les parties relatives au XVIe et au XVIIe siècle assurent à Gautier un rang distingué parmi les historiens et font de son livre un instrument de travail d'autant plus précieux qu'il a parfois utilisé des documents disparus depuis. [2] »

On ne voit donc pas quelles références meilleures on pourrait invoquer dans le présent débat; et il faut en dire autant d'un autre ouvrage, plus spécial encore à la matière, à savoir : *Documents sur l'Escalade de Genève,* tirés des Archives de Simancas, Turin, Milan, Rome, Paris et Londres 1598-1603, publiés par la *Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève,* 1903 (488 p. in-8°).

Les principales questions à élucider sont les suivantes : le fait de l'Escalade et ses circonstances principales; les diverses questions de droit international qui s'y rattachent; la légitimité et la correction plus que douteuses des fêtes annuelles de l'Escalade; et enfin la valeur de certaines légendes accessoires dont les Genevois agrémentent la principale.

Faite d'après une méthode objective et à la lumière de documents admis par tous, il se peut que cette étude ne change rien à certaines traditions genevoises dont se plaignent les Savoyards; elle ne saurait cependant demeurer sans profit pour la vérité historique, en une matière qui n'est pas sans importance.

***

Le fait de l'Escalade, au moins dans ce qui lui est essentiel, n'a rien qui ne soit connu et admis sans discussion.

Pour rétablir son autorité sur Genève, qui avait échappé à ses prédécesseurs au début de la Réforme, Charles-Emmanuel, duc de Savoie, avait préparé un coup de main par surprise. Les troupes qui devaient y concourir comptaient un grand nombre d'Espagnols et de mercenaires; mais, pour diverses raisons, l'affaire échoua piteusement dans la nuit du 11 au 12 décembre 1602 [3].

2. Préface des Editeurs, XII, XIII.

3. En tenant compte de la réforme du Calendrier Grégorien adopté seulement plus tard à Genève, le fait se situe exactement dans la nuit du 21 au 22 décembre.

De ce fait mémorable devait résulter entre autres choses, pour Genève, son total affranchissement politique, lequel, sanctionné par le duc de Savoie au traité de Saint-Julien (21 juillet 1603), fut invariablement respecté depuis lors.

Si, dans la matérialité essentielle du fait, l'Escalade ne laisse place à aucune discussion, il n'en est pas de même des diverses circonstances qui s'y rattachent et des questions de droit qu'elles soulèvent.

Commencée un peu après minuit, toute l'affaire s'était passée en une heure et demie. Les assaillants avaient perdu dans la ville 54 morts et 14 prisonniers la plupart blessés. Mais il convient de laisser ici la plume à l'un des meilleurs historiens de Genève, M. J.-A. Gautier, qui écrit :

« Dès le lendemain matin, le Conseil ordinaire s'assembla pour délibérer de ce qu'il y avait à faire dans cette occasion, et, en particulier, pour décider du sort des prisonniers. Et l'on trouva qu'on ne devait pas les regarder comme de simples ennemis, mais comme des voleurs qui étaient venus dans la nuit, et qui avaient violé le droit des gens, une paix solennelle, de sorte qu'on ne pouvait pas se dispenser de les condamner, sur ce pied-là, à être pendus. Et comme il était alors vraisemblable qu'il avaient des intelligences dans la ville, on trouva qu'il était à propos de leur donner la question avant l'exécution de la sentence, pour découvrir quels étaient les traîtres. Je ne trouve pas qu'on apprit, par cette voie, rien de ce que l'on cherchait. De sorte qu'il ne fut plus question que d'exécuter promptement, et avant qu'on eût des recommandations en faveur de ces gens-là, le jugement dont nous venons de parler, qui leur fut prononcé le jour même. . . . . ,

. . . . . .

« Le Conseil trouva à propos que l'exécution s'en fît au Boulevard de l'Oie, qui joignait la courtine contre laquelle les Savoyards avaient planté leurs échelles.

« Ces gens-là, qui étaient pour la plupart de la première distinction, se plaignirent extrêmement de leur sort. Ils dirent qu'ils avaient été pris les armes à la main, et qu'on n'avait pas le droit de les traiter autrement qu'on faisait des prisonniers de guerre; mais nous avons déjà dit qu'on les regardait avec raison comme des brigands qui étaient venus, en pleine paix, violer les murailles. . . . . Le Conseil ordonna de plus que leurs têtes, de même que celles des autres, qui avaient été trouvés dans la ville, soient coupées et attachées à des pieux, le

long de la muraille du Boulevard de l'Oie, pour donner de la terreur aux parjures et aux infracteurs de la paix publique, et que leurs corps soient jetés dans le Rhône.

« Cependant, deux jours après, cet arrêt-là fut révoqué. On trouva qu'il marquait trop d'aigreur et que la mort des coupables suffisait. Mais le Conseil Ordinaire, craignant que le peuple, qui était dans la dernière iritation contre ces gens-là, et qui était persuadé que si les Savoyards eussent réussi dans leur entreprise, ils n'auraient épargné personne, murmurât de cela, porta au Conseil des Soixante cette affaire, où il fut trouvé qu'on ne pouvait pas s'empêcher de donner au peuple les satisfactions qu'il souhaitait, de sorte que le premier arrêt fut exécuté dans toute son étendue [4]. »

Pour que cet historique de l'Escalade fut complet, il resterait encore à relater certaines circonstances de détail ayant leur importance, mais dont la réalité historique peut être contestée.

Le renvoi de leur discussion à plus tard s'impose devant l'intérêt capital des questions de droit qui surgissent dès maintenant.

* * *

De l'historique de l'Escalade savoyarde il découlerait que, vue du côté Genevois, l'affaire fut une odieuse violation du droit des gens par le duc de Savoie.

Même pour les auteurs qui, à Genève, osent déplorer les traitements infligés aux Savoyards pris morts ou vivants, ces atrocités s'expliquent un peu, déjà, par les mœurs du temps; elles s'excusent même tout à fait par ce qu'aurait eu d'indigne et de contraire au droit des gens la tentative des troupes du duc de Savoie.

Au point de vue savoyard, opposé ici comme étant le seul vrai, l'Escalade fut tout autre chose.

Il y eut, assurément, en cette affaire, une violation du droit des gens; mais ce sont les Genevois, et eux seuls, qui s'en sont rendus coupables.

Et voilà ce qu'il s'agit maintenant de prouver.

* * *

Au dire des historiens genevois, l'attaque de leur ville en 1602,

4. Gautier, *Histoire de Genève*, VI, pp. 441, 442, 443. Ce récit de l'Escalade aurait été rédigé par le Secrétaire d'Etat, d'après le rapport plus officiel encore, s'il se peut, du fameux pasteur Simon Goulart.
Simon Goulart, par Léonard Chester Jones, 1917, p. 649 n.)

par surprise, durant la nuit, par voie d'escalade, en pleine paix, en parjure, en violation d'une paix publique solennelle, etc., fut, de la part des Savoyards, une attaque contre le droit des gens.

Ce sont là de bien gros mots; ils sont loin surtout de correspondre à la réalité des choses et aux données du droit.

Et d'abord, si l'Escalade savoyarde fut une surprise pour les Genevois, c'est qu'ils le voulurent bien; car ils n'ignoraient nullement que le duc de Savoie continuait à les tenir pour des sujets révoltés et qu'il ne renonçait pas à les réduire, même par les armes.

De plus, l'historien genevois Gautier n'enregistre pas moins de neuf avertissements parvenus à Genève, de décembre 1601 à novembre 1602, sur les intentions hostiles du duc de Savoie. Deux de ces avis obligeants provenaient du roi de France, Henri IV en personne, et deux, du protestant Lesdiguières, connétable de France et gouverneur du Dauphiné. Les prenant d'ailleurs en sérieuse considération, les Genevois ne négligèrent pas d'aviser à la situation [5].

Depuis la fin de novembre jusqu'à la veille même de l'évènement, ces avis de diverses provenances aux magistrats de Genève devinrent presque quotidiens. Et si, pour endormir leur vigilance, Rochette, président du Sénat de Savoie, se permit de ruser avec eux, au cours d'un voyage qu'il fit à Genève, au commencement de décembre, sous prétexte de préparer des arrangements commerciaux, les Genevois ne peuvent s'en prendre qu'à eux d'avoir été dupés [6].

Enfin une escalade, même de nuit, n'était en rien contraire au droit des gens, tel qu'on l'entendait alors, et voici qui le prouve :

Dès le début de sa relation sur l'Escalade, Agrippa d'Aubigné rappelle, sans un mot de blâme, l'escalade, absolument semblable (sauf qu'elle fut victorieuse), pratiquée à Niort, le 28 novembre 1588, par Saint-Gelais, à la tête de ses huguenots [7].

(A suivre.)

F. Marullaz.

5. Gautier, *Ibid.*, pp. 423, 424, 425.

6. *Ibid.*, 426, 429. Soit Guichenon, *Histoire de la royale maison de Savoie*, p. 787, soit Spon, *Histoire de Genève*, p. 425, soulignent ces habiletés diplomatiques de Rochette et la facilité qu'on aurait eu de les percer à jour.

7. *Histoire Universelle*, t. III, L. II, ch., xvi, 154, 158.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux

Annecy, Imprimerie J. Abry. — 26.181

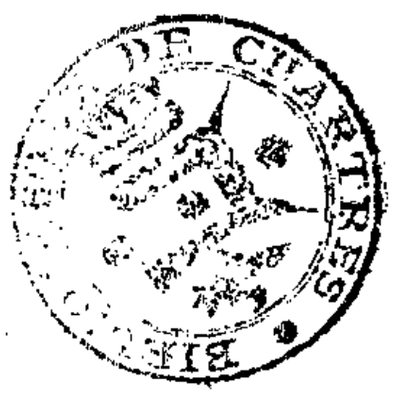

61me Année 1920 2e et 3e Trimestres

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 decembre 1896

Sommaire :

Académie Florimontane... *Séances des 14 avril, 5 mai, 2 juin, 7 juillet 1920.*

Ch. Buttin..... *L'inauguration du buste de Déchelette au Musée de Saint-Germain.*

M. Le Roux et L. Moret... *La structure de la montagne de Veyrier et l'origine du lac d'Annecy.*

F. Miquet..... *Les Savoyards aux Universités de Pavie et de Ferrare.*

— *Le Numismate Tochon et sa famille.*

Ch. Marteaux..... *Etude sur les Villas gallo-romaines du Chablais. III. Origine de la commune de Massongy.*

Eugène Ritter..... *Pierre Camus, Evêque de Belley.*

J. Désormaux..... *L'Epître de Clément Marot « A un sien Amy ».*

F. Marullaz ..... *La Vérité sur l'Escalade tentée sur Genève par les Savoyards, en 1602* (suite et fin).

F. Miquet..... ..... *Nouvelles recherches sur les familles des Emigrants savoyards fixés en France avant 1860.*

Revue Bibliographique Savoisienne :

J. Désormaux..... *Bibliographie linguistique de la Suisse romande,* par L. Gauchat et J. Jeanjaquet. *Glanes.*

ANNECY

Imprimerie J. Abry, Editeur

1920

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

3 7531 02729964 4

12380

Source gallica.bnf.fr / Académie Florimontane

Nos 2 et 3. 2e et 3e Trimestres.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 14 avril 1920.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion précédente, le Président prend la parole en ces termes :

Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable d'ouvrir cette séance en adressant les respectueuses mais cordiales félicitations de la Florimontane à Mgr Cusin, notre éminent collègue, qui vient d'être élevé à la dignité épiscopale. En choisissant un nouveau prince de l'Eglise dans les rangs d'un clergé laborieux et méritant entre tous, on ne fait que reprendre une vieille tradition. Nous sommes heureux que cet honneur ait été rendu au diocèse de saint François de Sales par l'élection d'un de ses prêtres les plus sympathiques, et nous saluons l'élu en lui répétant le vœu déjà exprimé par ses confrères : *Ad multos annos!*

Messieurs, la Florimontane a fait une perte sensible en la personne de M. François Pannetier, géomètre-expert, décédé dans sa 46e année, le 7 mars 1920.

Très apprécié pour ses qualités professionnelles, M. Pannetier était ce qu'on appelle à la campagne « un homme de bon conseil »; il avait le jugement droit, joint à la plus rigoureuse probité.

Nous l'avions appelé à faire partie de la commission technique du domaine de Montrottier, et les services qu'il nous a rendus nous font regretter vivement sa perte.

J'adresse à sa sœur, Mme Mièvre, et à toute sa famille nos sincères condoléances.

1. Sont présents : MM. Despine, Désormaux, Flamary, Fontaine, Lavorel, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, Périn, L. Pfister, Revil, Ritz, Sautier-Thyrion, J. Serand.
Excusés : MM. H. Pfister, F. Serand.

PER 8 12380
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE - CENTRE DE PRÊT - PARIS

Nous nous associons également au deuil qui vient d'atteindre M. Léon Laydernier, dont la sœur, Mme Moyet, est décédée à Seyssinet, le 11 mars dernier.

Le SECRÉTAIRE dépose sur le bureau :

Cte de GERBAIX de SONNAZ : *Bandiere, stendardi, vessili di Casa Savoia dai conti di Moriana ai Re d'Italia* (1200-1861), Torino, 1911.

Notre éminent confrère accompagne ce don précieux, dont l'Académie Florimontane lui est profondément reconnaissante, d'une lettre dont plusieurs passages sont fort intéressants.

M. DÉSORMAUX lit une note sur les banquiers étrangers en Savoie et sur les banquiers savoyards émigrés hors de Savoie.

Nombreux furent en Savoie les banquiers d'origine étrangère. Sans parler des juifs, il suffirait de rappeler deux adjectifs toponymiques, devenus simples synonymes de banquier : *lombard* et *cahorsin (caortain)*.

On appelait *cahorsins* [*caorsini*] les banquiers, parce que les premiers banquiers non juifs arrivaient de Cahors [2].

Ce que l'on sait moins, croyons-nous, c'est qu'en revanche la Savoie exportait des financiers loin de son territoire.

Le vieux géographe Sébastien Münster parle [3] des nombreux étrangers immigrés en Alsace. « Dès qu'il y ont mis le pied, ils ne veulent plus la quitter. » Ce sont des « Souabes, Bavarians, *Savoisiens,* Bourguignons et Lorrains. » Parmi ces Savoisiens, les banquiers font bonne figure. Pareillement en Lorraine. Le grand géographe Vidal de la Blache nous dit [4] : « Les dynasties de banquiers, venus de Savoie à Nancy, pour profiter du mouvement d'affaires, étaient assez puissantes pour fournir en temps de guerre des prêts importants á l'Etat. »

Il y a là une indication utile. Elle mériterait d'être complétée à l'aide de renseignements précis. L'histoire des banquiers en Savoie et de leur rayonnement hors de cette région reste encore à faire. Il y aurait à écrire sur ce sujet un intéressant chapitre d'histoire économique, ou, comme on dit, de « sociologie ».

M. DÉSORMAUX propose de voir dans le *servan(t), sarvan,* le continuateur de *Silvanus,* le dieu *Silvain.*

Tout le monde, en Savoie, a entendu parler du *servant.* Cette « sorte de génie », follet ou lutin, fait même l'objet de toute une littérature. L'article *Sarvan* du *Dictionnaire Savoyard* renvoie

2. Cf. *Mém. Soc. savoisienne d'Hist. et d'Arch.*, XXIII, 233.
3. Cf. VIDAL DE LA BLACHE, *La France de l'Est*, 2e édit., p. 21.
4. *Ibid.*, p. 56.

notamment à la notice rédigée par M. J. Serand pour le *Guide de la Haute-Savoie,* de M. Le Roux..

On trouvera de naïfs récits contés par Claude Gay, dans ses *Coutumes antiques des Vallées de Thônes* (Annecy, 1905, p. 69 sqq.). La croyance au *sarvan* existe encore dans la Suisse romande. Humbert relève le mot comme vaudois et fribourgeois. Il fait l'objet d'un article étendu dans le *Glossaire du Patois de Blonay*. Mme Louise Odin se plaît à énumérer quelques-unes des farces attribuées par la croyance populaire à cet « esprit familier, habituellement invisible, quelquefois aperçu sous la forme d'un petit animal ».

« Les joyeux tours du servant, écrivions-nous jadis, défrayent bien souvent les conversations pendant les longues veillées d'hiver. S'il est toujours farceur, il est rarement méchant [5]; parfois même il lui arrive de faire pendant la nuit la besogne du paysan qu'il a pris en affection. De là le nom qu'on lui a donné : *sarvan, servant,* le serviteur. »

Telle est, en effet, l'étymologie admise. Elle paraissait indiscutable, et on ne l'a guère, croyons-nous, contestée. Pourtant, comme une foule d'autres, cette étymologie pourrait bien n'être qu'une interprétation populaire inexacte.

Dans les parlers de Savoie, comme dans ceux de la vallée d'Aoste et de la Suisse romande, les dérivés du latin *silva,* forêt, se confondent souvent avec ceux de *Servus,* d'où *servire,* servir. (Cf. *Dictionnaire Savoyard,* v° *serva.*) *Silvanus,* Silvain, est, comme on le sait, le nom d'une divinité champêtre, fort honorée des paysans. Sylvain présidait non seulement aux plantations d'arbres, mais à la culture des champs; il veillait spécialement sur les troupeaux. A notre avis, le *sarvan* perpétue le Silvain latin. Ainsi s'expliquent plus naturellement nombre de traits qu'on lui attribue. Comme Silvain, c'est essentiellement une figure champêtre. « Afin de se le rendre favorable, écrit Mme Odin on lui réservait le premier produit de la terre, tant en fruits qu'en légumes. Dans les pâturages, le premier petit baquet de crème lui revenait de droit. » Malheur à l'*armailli* qui, ayant trop bu, négligerait l'offrande accoutumée!

L'étymologie proposée ne soulève aucune objection, ni pour la sémantique, ni pour la phonétique [6]. Dans une récente étude

5. Mme L. Odin dit au contraire : « Farceur ou méchant, il aimait à jouer de mauvais tours; aussi craignait-on de lui déplaire. »

6. La forme *c'heurvan* (Samoëns) continue fort bien *Silvanum*. Cf. à Annecy *sarvajho* < *silvaticum;* à Saint-Jean de Maurienne, *sarvajon* = sauvageon etc. Pour le traitement du suffixe *anum*, on remarquera que

M. le professeur E. Tappolet (Bâle) a mis en lumière « la survivance de *Diana* dans les patois romands [7] ». Il la reconnaît dans bon nombre de termes usités en diverses régions [8], comme nous avions réussi à la découvrir précédemment dans le juron *pardienne* [9]. M. Tappolet entrevoit de même *Silvanus,* dieu de la forêt, dans le lombard *salvan,* fantôme en forme de berger, « avec lequel il faut sans doute identifier le *servan* (écrit souvent *servant*), esprit qui hante une maison de la Suisse romande. »

L'opinion [10] de l'érudit romaniste de Bâle, bien que donnée avec réserve, corrobore l'étymologie que nous avons proposée.

M. Marteaux fait une communication sur les antiquités romaines de Thusy :

L'origine gallo-romaine de Thusy est attestée non seulement par son nom, *Tusiacum,* propriété fondée par Tusius, mais encore par des trouvailles archéologiques. C'est ainsi que, d'après des renseignements que m'ont communiqués MM. Terrier, instituteurs, on a trouvé au lieu dit Métraz, a. cad. 1770, des tuiles et des débris d'amphores, et que des monnaies ont été recueillies çà et là (*R. S.*, 1907, 91), en particulier au chef-lieu même, dans le jardin Bouchet, à 50 m au nord de l'église nouvelle rebâtie sur le même emplacement. Parmi celles que MM. Terrier ont bien voulu m'adresser, je signale, outre un as de la colonie de Nîmés de l'an 39 av., qui prouve que Tusiacus fut fondé au moins au début du Ier siècle, un grand bronze argenté de Dioclétien et un as de XXII au denier, rev. *Virtus Augustorum* (284-305); plusieurs monnaies de Maximien (285-305) dont un dupondius à tête laurée, rev. *Genio populi romani*; un as au rev. de *Pax Augg*; un bronze argenté à la tête radiée, au rev. de *Salus Augg*; enfin un dupondius de Fl. Valerius Constantius (292-305) au rev. de *Genio populi romani* et un as à la *Providentia Aug.* Ces pièces paraissent avoir appartenu à un trésor, enfoui peut-être vers 298 et dispersé après sa trouvaille. Un petit cimetière burgunde ou frank fut défoncé, il y a près d'un

Bridet relève une forme en *ein (ain) : sarvein*. L'étymologie populaire *serv+antem* a pu contaminer *silv+anum* : d'où les finales usuelles en *ant : sarvant*. Mais le suffixe *anum* a aussi donné *an*. Cf. *chapelan,* chapelain, in *Le plaisant discours d'un Medecin savoyart...* : « Mon pare etay *chapelan* » (1600).

7. Brochure extraite des *Archives suisses des Traditions populaires,* XXII; Bâle 1918-1919.

8. E. Tappolet, *ibid.*, p 229.

9. Cf. *Revue Savoisienne,* 1919, p. 68.

10. Cf. Bertoni, *Servadzo,* in *Bull. du Gloss. des Patois de la Suisse romande,* XII, 33.

siècle, en présence de M. Jacques Bouchet, au Crêt du Devin, à 150 m au nord de l'église; le lieu dit Aux Caisses a conservé le souvenir de ces tombes en dalles de molasse.

M. Miquet fait une communication sur François Pavy, né le 28 octobre 1724 à Aillon-le Jeune, qui s'expatria dès son enfance pour devenir charpentier en bateaux à Roanne, où il mourut le 25 février 1789.

Ce François fut le père de Pierre Pavy, charpentier en bateaux (1751-1810), le grand-père de Louis Pavy, également charpentier en bateaux, et le bisaïeul de Mgr Pavy Louis-Antoine-Augustin, évêque d'Alger, commandeur de la Légion d'Honneur et des SS. Maurice et Lazare, né à Roanne, le 18 mars 1805 et mort à Alger, le 16 novembre 1866.

Le même donne la généalogie de François-Marie-Puthod, dit Puthod de Maison Rouge qui fut tour à tour gendarme du roi, capitaine de chasseurs, adjudant général des armées de la République, membre de la commission des monuments, inspecteur des beaux-arts (1757-1820). Cet homme remarquable, auquel M. Lex, archiviste de Saône-et-Loire, a consacré une intéressante étude, était né à Mâcon, de Benoît-Jean-Baptiste Puthod, avocat (1719-1780), qui était fils de Henri Puthod, praticien (1686-1768) et petit-fils de Louis Puthod, marchand, né à Pontchy, en 1656.

Le même signale que François Bergouin (aliàs *Bergoing, Bergoënd*) né le 31 mars 1750 à Saint-Macaire (Gironde) et qui fut chirurgien, député de la Gironde à la Convention puis membre du Conseil des Cinq-Cents, était fils de Pierre Bergouin, médecin, né le 4 juillet 1721, à Castelnau-en-Chalosse, et petit-fils de Jean-Bernard Bergoënd natif de La Rivière-en-Verse (1693).

M. J. Serand reçoit pour les archives florimontanes, de la part de M. Ch. Barille, quatre photographies de la *Jeanne d'Arc* au moment de l'accident; de la part de Mlle Mathilde Désormaux, deux photographies du même sujet, et de Mme Lacombe-Dagand, la série des cartes postales du Mystère de la Passion qui fut joué à Annecy aux environs de 1908.

A ce propos, la Florimontane accepterait avec reconnaissance les photographies de tous les évènements concernant l'histoire locale qui formeront pour l'avenir une collection précieuse de documents.

Le Comité de l'Académie Florimontane annonce que les collections du château de Montrottier seront ouvertes aux visiteurs à partir du premier mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 5 mai 1920

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté.

Le PRÉSIDENT adresse les condoléances de la Florimontane à M. et Mme Alfred Desservétaz qui ont eu le malheur de perdre leur mère et belle-mère le 30 avril.

Des félicitations sont envoyées à M. Henry Bordeaux, qui a été nommé commandeur de l'Ordre Royal des SS. Maurice et Lazare.

Une information tardive nous apprend la mort de l'un de nos membres d'honneur, M. Albert de Montet, écrivain suisse qui a laissé de nombreux ouvrages, notamment un dictionnaire biographique des cantons de Genève et de Vaud. Nous exprimons nos plus vifs regrets à Mme de Montet, sa sœur, à Corseaux (Vaud).

M. MIQUET fait une communication sur la famille Marmottan, qui descend de Gabriel Marmottan, né le 18 juillet 1675, à Sainte-Foy-en-Tarentaise, et établi comme marchand-forain à Landrecies (Nord). *(Voir article séparé.)*

M. MIQUET dit qu'il a reçu de M. l'abbé Emprin, membre correspondant, un « Etat des particuliers de la commune de Sainte-Foy, qui sont sortis cet automne de la province pour aller dans les pays étrangers ». Cet état daté de 1758, porte 174 noms et donne une idée exacte de *l'émigration* de la commune à cette époque. On y trouve entre autres professions : merciers ambulants, 46; ramoneurs, 37; frotteurs, 32; domestiques, 23; marchands, 19; vagabonds, 2. L'âge de ces émigrants est intéressant : au-dessous de 20 ans, 43; de 20 à 30, 58; de 30 à 40, 39; de 40 à 50,21 ;de 50 à 60, 9; de 60 à 70, 4. Le plus jeune a 11 ans; le plus âgé, 68.

M. MARTEAUX lit une note sur l'origine des mots *glappe, glappière, glapigny* et *lapiaz* :

1. Sont présents : MM. André, A. Crolard, Croset, Désormaux, Despine, Flamary, Fontaine, Lavorel; Le Roux. Marteaux, Miquet, Périn; H. Pfister; L. Pfister, Rebord, F. Serand, J. Serand.
Excusé : M. Nanche.

Il existe une racine germanique *klapp* exprimant, par onomatopée, l'idée de faire du bruit, de s'ouvrir avec bruit; puis simplement de s'ouvrir pour aboutir à l'idée d'un trou dans les rochers, d'une cavité au milieu des pierres; v. HDT, Dictionn. de la Langue française et KOERTING, 5282. Cette racine a donné, par le bas latin, plusieurs dérivés en français et en savoyard. Dans ce dernier dialecte on peut, mais non pour toutes les formes observer les particularités suivantes : d'abord la gutturale s'est affaiblie souvent en *g*; ensuite, le second élément du groupe, *l*, prend un son mouillé, *cly, gly*; enfin, la gutturale elle-même peut disparaître et laisser place à un son mouillé, *lly*, difficilement traduisible par l'écriture. Le nom propre de Claude peut servir d'exemple : il se prononçait et s'écrivait souvent Glaude aux siècles derniers; le patois offre les formes *Clyau* et *Liaudo,* de même que Claudine se transforme en Glaudine, Clyaudine ou Lyaudine; v. FENOUILLET, *Monographie.* Voici quelques mots de cette famille sur laquelle JACCARD, *Toponymie,* 222, avait déjà appelé l'attention : 1° *clappa,* que Du Cange définit tas de pierre et ROSSI, *Gloss. mediœvale ligure,* pierre plate, enceinte de pierres; cp. *joria de la Glappaz,* à Bonne, en 1310, SHAG, XIII, 162.— 2° *clappare,* prov. *clapar,* frapper; p. *gliapâ,* résonner comme un fer de cheval mal joint, DS, avec le nom verbal *gliapa,* boue, F, ayant d'abord exprimé le bruit des souliers dans la boue, puis la boue même; cp. fr. *glapir.* — 3° *clappellum,* le *clapé* à Mûres; cp. fr. *clapet.* — 4° *clapparia,* terre où il y a un amas de pierres pouvant servir de gîte aux animaux; anc. prov. *clapiera;* à Thônes, la Glappière; masc. *clapparium,* en 1363, avec chute de la gutturale et sans mouillure, mont du *Lappyer, Inv. de Saint-Jean d'Aulps,* 337, à Montriond; fr. *clapier.* — 5° *clappina,* cité par MASSIA, *Toponom. di San Sebastiano,* 295, d'où *clappinarium,* lieu où il y a un amas de pierres, Clapigny à Viuz-la-Chiésaz, Glapigny à Groisy et à Thônes. — 6° **clapea, clapia,* d'où probablement, avec chute de la consonne initiale et sans mouillure, la *Lapye* à Bernex et, en 1543, à Essert-Romand, *Acad. Chablais.,* VIII, 17 et les *Lappies* à Abondance, les *Luoppies,* 1730, à Vinzier, et enfin, la voyelle initiale étant toujours accentuée, le p. *lapye* à Dingy, LAFRASSE, *Monogr.*, 10, d'où la forme vulgaire *lapiaz,* nom par lequel on désigne maintenant le plateau rocheux de la montagne de Parmelan, que les précipitations atmosphériques ont rongé, crevassé et creusé d'entonnoirs profonds.

MM. LE ROUX et MORET exposent les résultats de leurs recher-

ches sur la *tectonique du Mont Veyrier* et *l'origine du lac d'Annecy. (Voir dans le présent fascicule.)*

M. J. Serand, signale les dons suivants reçus avec reconnaissance pour les archives de l'Académie :

1° De notre collègue M. Jules Cochon, conservateur honoraire des Eaux et Forêts à Chambéry : une collection des années de 1886 à 1889 du journal agricole « L'Utile », publié à Annecy, et un curieux mémoire imprimé, relatif à un procès de 1763, entre *Messire Joseph de la Grange, marquis du Vuache, et Messire Bernard-René de Menthon* dans lequel il est *très souvent fait mention du château de Montrottier.*

2° De M. Bozetto, coiffeur à Annecy, de divers imprimés ayant trait à l'histoire contemporaine d'Annecy pour la période de 1860 à 1876, ainsi qu'une relation ancienne d'une visite aux mines d'Entrevernes.

Le Comité de la Florimontane rappelle que le concours Andrevetan pour 1920 sera consacré uniquement à la poésie. Une somme de 600 francs y est affectée. Les envois devront être adressés à M. Miquet, président de l'Académie Florimontane, pour le 30 octobre prochain, dernier délai. Le programme détaillé des conditions du concours sera prochainement publié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 2 juin 1920

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion précédente, le Président prend la parole en ces termes :

Messieurs,

Le 16 avril dernier, la Florimontane a perdu l'un de ses membres d'honneur les plus distingués, en la personne de M. le Comte Charles-Albert Gerbaix de Sonnaz, docteur en droit, ancien ministre plénipotentiaire du royaume d'Italie,

grand-croix des SS. Maurice et Lazare et de plusieurs ordres, sénateur du Royaume.

Il était fils du général Hector de Sonnaz, dont la statue orne, à Turin, la place Solférino, et il avait été tenu sur les fonts baptismaux par le roi Charles-Albert, le 10 janvier 1839, à Nice.

Après avoir pendant plus de quarante-trois ans (1861-1904) occupé les plus hauts emplois dans la diplomatie, il avait pris sa retraite à Turin où il consacrait ses loisirs à des recherches historiques fort appréciées.

Il fonda et présida l'*Association des Italiens d'origine Savoisienne et Niçoise*. Le bulletin de cette Association, dont il était le principal rédacteur, renferme les plus utiles renseignements pour notre histoire locale et mérite d'être très soigneusement conservé dans les bibliothèques savoisiennes.

Nous adressons à la famille du Comte Albert de Sonnaz, et notamment à Madame la Comtesse l'expression de nos plus vifs regrets.

Peu après (6 mai), mourait subitement à Annecy l'un des nouveaux membres reçus dans notre séance de janvier 1920, M. le docteur Charles-Louis Francoz, fils de l'ancien sénateur.

Né le 11 août 1878 à Annecy, notre jeune collègue avait fait de brillantes études au collège de sa ville natale et s'était signalé par son mérite à la Faculté de médecine de Paris où il avait été reçu docteur le 14 juin 1908, après avoir passé par l'internat des hôpitaux.

Pendant la guerre, il avait largement payé son tribut comme major aux armées; il avait échappé par miracle à l'engloutissement d'un navire torpillé et ce n'est qu'après avoir couru les plus grands dangers qu'il était revenu prendre sa place au foyer familial.

Homme d'un caractère sérieux et d'un esprit réfléchi, il était merveilleusement préparé pour fournir une carrière utile et digne de son père. Il part en coup de foudre, sans avoir donné sa mesure, mais il ne laisse que de bons souvenirs. Nous prions sa famille de vouloir bien agréer nos plus sincères condoléances.

Parmi les événements survenus depuis notre dernière réunion, il nous est agréable de relever que M. Henry Bordeaux, élu

1. Sont présents : MM. Despine, Désormaux, Flamary, Fontaine, Le Roux; Marteaux; G. Martin; Miquet, Nanche, Périn, H. Pfister, L. Pfister, Rebord, F. Serand, J. Serand.

membre de l'Académie Française le 22 mai 1919, a pris séance le jeudi 27 mai 1920. Il avait pour parrains le maréchal Joffre et Paul Bourget. M. Henri de Régnier, directeur en exercice, a été chargé de le recevoir.

M. Henri Bordeaux avait l'heureuse tâche de louer Jules Lemaître. Il s'en est acquitté avec un rare bonheur.

L'épée arborée en cette circonstance est celle ciselée par Jean Serrières et offerte par un Comité Savoisien.

Un autre hommage qui nous intéresse est celui rendu à Saint-Julien, le dimanche 23 mai, à la mémoire de César Duval, ancien sénateur, ancien maire et président du Conseil Général et lauréat de la Florimontane dont il fut membre pendant trente ans.

Un buste en bronze, œuvre remarquable du sculpteur Vibert, a été érigé sur une stèle dessinée par l'architecte Marc Camoletti. Le monument, dans son ensemble, est gracieux et fait un heureux effet.

De nombreux discours ont été prononcés et je me suis moi-même cru autorisé par une vieille amitié et par ma qualité de président pour prononcer quelques paroles en l'honneur du Florimontan que l'on glorifiait.

Nous avons, d'autre part, le regret de voir s'éloigner de nous M. Mercier, inspecteur primaire, qui vient d'être nommé directeur de l'école normale du Puy : nous lui adressons nos félicitations, tout en déplorant de le voir partir.

Enfin, je transmets les félicitations de l'Académie à M. le docteur Léon Moret qui vient d'être nommé collaborateur au Service de la Carte Géologique de France.

M. Désormaux fait une communication sur l'Epître de Clémet Marot « A un sien Amy ». *(Voir dans le présent fascicule.)*

M. Miquet offre à la bibliothèque florimontane deux brochures dont il est l'auteur (extr. de la *Rev Sav.*) : *Le Collège de Saint-Nicolas en Avignon* et *En Savoie avant la Révolution.*

M. P. Martin adresse ses notes sur les *Orpailleurs et chercheurs d'or de l'Abyme,* Annecy, 1920, et *Les décollations de la Saint-Jean à Moye au XVIIIe siècle.*

M. J. Terrier envoie sa photographie pour l'album des membres de l'Académie et un ouvrage qu'il a édité : M. Phusis, *La chute de l'humanité,* Terrier, 1920.

Reçu de M. L. Dépollier : *La Grande Revue,* année 1919, 12 fascicules.

Remercîments aux donateurs.

M. A. Crolard, poursuivant ses investigations sur les combustibles minéraux en Haute-Savoie, présente quelques échantillons de lignites qui ont été découverts et lui ont été soumis par MM. Motier et Brunier, de Faverges. L'un, du lieu dit « La Côte », à Saint-Ferréol, est un superbe lignite brillant et compact; l'autre, du Bout du Lac, est un lignite moins ancien, ayant pourtant donné à l'analyse un assez grand pouvoir calorique, soit 5.200 calories. Ces deux gisements sont seulement reconnus. Ils méritent que l'on en détermine les contours.

M. Le Roux a étudié la question au point de vue géologique et il explique, à l'aide d'une coupe, la possibilité de la *réapparition des lignites de l'Arclozan (après une dénivellation de plus de 600 mètres)* sur le flanc S.-E. de la montagne.

Le synclinal ou cuvette de l'Arclozan est en effet emboîté dans les terrains urgonien, gault, senonien, ce dernier supportant les couches tertiaires charbonneuses. Ces terrains se retrouvent en contrebas, à Fontany, et la découverte récente du lignite dans les grès micacés de la Côte, démontre qu'une dislocation formidable a faillé le flanc Sud du pli de l'Arclozan, manifestement connexe des accidents et des contacts anormaux, compliqués et d'une grande amplitude de Sulens et de son soubassement.

Il est peu probable qu'une exploitation méthodique fournisse des résultats intéressants, car d'un côté, ainsi que le montre la coupe, la couche lignitifère butte par faille contre les terrains stériles du flanc de la montagne; de l'autre, elle est coupée par le profil actuel du terrain et masquée par l'éboulis. Elle n'apparaît au jour que par l'érosion naturelle d'un ruisseau sous l'influence des actions atmosphériques.

En ce qui concerne le Bout du Lac il s'agit vraisemblablement d'un épisode local peu important, de sédimentation charbonneuse due à des apports torrentiels, qui prit place avant la dernière extension morainique. C'est un lignite interstadiaire. On trouve en effet la moraine dégradée, *à un niveau supérieur* à une centaine de mètres à l'Ouest de Lathuile et si on prolonge idéalement la surface de cette moraine aujourd'hui déblayée, elle passe au-dessus du niveau actuel du Lac. On remarque que les couches qui contiennent les bancs, assez minces de lignite, sont formées de marnes bleues avec cailloux roulés, *non striés*, donc non déterminées par un transport glaciaire. En dessous, les fouilles n'ont pas atteint la moraine profonde mais comme le creusement n'a été pratiqué que jusqu'à 10 mètres de profon-

deur, il est probable que cet ensemble de dépôts de transport repose sur une ancienne moraine de l'avant-dernière extension glaciaire. Les bancs de lignite affleurent aussi au niveau du Lac à Bredannaz et surtout dans le ruisseau de Chevilly.

M. Marteaux lit une note sur l'emploi des mots *corne* et *rable* en topographie.

Un certain nombre de noms topographiques expriment tout simplement l'image d'un objet dessiné pour ainsi dire sur le sol. Un des plus employés au moyen âge était *corne,* en parlant d'une portion de terrain, bois ou terre cultivée, s'allongeant en une extrémité amincie et recourbée; il avait ainsi le sens d'angle ou de coin. On trouve en 1239 *ad cornu prati Odonis,* SHSR, XII, 169; en 1362, la corne du clos de Ravorée, *Inv. de Saint-Jean d'Aulps,* 877. Les dérivés sont *cornet,* avec le sens de quartier d'angle, puis de rue, dans le Dict. savoyard; *cournelle,* à Champanges-Marin (v. RS, 1919, 166, 175) ou le pat. *cornala,* banc rocheux à Chaparon (La Thuile) et à Talloires; et *cornu,* dans les Champs Cornus au-dessus de Neuvecelle. A ces mots correspondent, dans Godefroy, *cornay, cornal, cornau.* On dit, d'autre part, à Annecy d'une terre qu'elle fait la clef. Il y a au sud de Champanges, sous le n° 4099, un mas appelé en 1730 *Zeroz,* parce qu'il est de forme circulaire, à cause de deux chemins courbes qui l'entourent. — Un autre mot est le Roablet, à St-Ferréol. Il faut évidemment y voir un dimnutif de *rutabulum,* afr. *roable,* Koerting, 8230, fr. *rable,* p. *rôblio* fourgon ou crochet de fer avec lequel le boulanger ramène la braise dans le four et dont on rencontre encore quelques spécimens en bois dans les campagnes. Mais pourquoi cette appellation topographique? Or, si l'on jette les yeux sur la carte, on s'aperçoit que le chemin de Cons à Saint-Ferréol en projette obliquement un plus petit conduisant à la vieille chapelle de l'Annonciation. C'est ainsi que leur accouplement a suggéré aux habitants du lieu l'image d'un objet qui leur était familier.

M. Nanche offre aux archives florimontanes de très intéressantes photographies, exécutées par lui, lors du retrait anormal des eaux du lac, à la suite de la période de sécheresse de 1906.

M. C. Martin donne lecture de la note bibliographique suivante : Le dernier roman de Benjamin Valotton, paru il y a quelques semaines, mérite d'attirer tout particulièrement notre attention. L'écrivain suisse nous avait déjà fait connaître, dans les aventures diverses de son héros Potterat, ses qualités de réa-

lisme savoureux, sans grossièreté, et d'humour bon enfant qui sentait à plein nez le terroir Vaudois.

L'amour de la France, champion de la liberté, qui faisait déjà le fond du sympathique Potterat, lui inspira aussi de peindre l'âme alsacienne *(On changerait plutôt le cœur de place)* et l'âme allemande *(Les loups)*. Avec *Ceux de Barivier,* c'est l'âme savoyarde qu'il a voulu représenter, et il l'a fait avec une telle vigueur de reconstitution matérielle et morale que ce livre me semble être le chef-d'œuvre de l'auteur, et sans doute un des plus remarquables ouvrages que la grande guerre ait inspirés. Nous sommes sur la rive du Léman aux environs d'Evian, et nous voyons la répercussion de la guerre sur un village savoyard. La peinture des milieux rustiques est admirable; plus admirable encore celle des âmes paysannes. Il y a là, à côté de défauts bien humains qui nous maintiennent dans la réalité vivante et nous empêchent de tomber dans la berquinade, un amour de la terre et du travail, un désir généreux de défendre cette terre et de ne pas se soumettre à l'esclavage, une sensibilité profonde qui s'exprime sans phrases, mais avec une émouvante sincérité. Le plus beau caractère, le plus vivant, est celui de la mère, qui après avoir perdu son troisième fils, trouve encore la force de consoler tous les siens et de se remettre au travail, pour continuer, dit-elle, celui qu'elle aime. C'est un beau livre et c'est un bon livre que tous peuvent et doivent lire.

Don à la Bibliothèque :

A. Dufournet. *Souvenirs,* poésies.

A l'Assemblée générale de janvier dernier, M. Marteaux avait demandé à la Florimontane d'émettre le vœu que le nom de notre regretté confrère le Commandant L. Grivaz, mort héroïquement pour la France, soit donné à l'une des rues nouvelles d'Annecy.

Cette proposition, ayant été adoptée à l'unanimité, n'a pas été publiée au compte-rendu de cette séance, par déférence pour la décision que le Conseil municipal devait prendre ultérieurement à cet égard. L'Assemblée communale ayant accepté en principe la réalisation de ce projet, la Florimontane témoigne, dans sa réunion d'aujourd'hui sa satisfaction de constater que le vœu dû à l'initiative de M. Marteaux a été pris en considération par le Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 7 juillet 1920

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion précédente, le PRÉSIDENT s'exprime ainsi :

Messieurs,

Nos éminents confrères, M. le général Bordeaux et M. Henry Bordeaux, de l'Académie Française, ont été cruellement éprouvés par la mort de M. Lucien Bordeaux, leur neveu, sous-lieutenant au 8e régiment de tirailleurs, tué à l'ennemi, dans le Maroc oriental, le 19 mai 1920, à l'âge de 20 ans. Fils de M. Albert Bordeaux, ingénieur civil des Mines, et déjà décoré de la croix de guerre, ce jeune homme donnait les plus belles espérances et promettait de contribuer encore à l'illustration de sa famille. Nous nous associons cordialement à la douleur de tous les siens.

Samedi, 3 juillet, j'étais informé que M. Favre Joseph-Asghil venait de mourir à Faverges, après avoir fait plusieurs legs à la Florimontane. M. Nanche, premier vice-président, et MM. les frères Serand, tous trois amis du défunt, ont bien voulu accepter de représenter notre Académie aux obsèques qui ont eu lieu dimanche 4, à 3 h. du soir.

Fils et petit-fils de médecins réputés, qui ont laissé dans le pays les souvenirs les plus honorables, M. Asghil Favre, qui était né le 25 novembre 1877, étudia aussi la médecine, mais une piqûre anatomique qu'il eut le malheur de se faire au cours de ses études altéra sa santé et l'empêcha de continuer sa carrière. Il a cependant pu rendre de grands services pendant la guerre en remplaçant le médecin mobilisé, et l'on estime que la peine qu'il s'est donnée en visitant les malades jour et nuit, par tous les temps, n'a pu que précipiter sa fin. Après avoir consacré sa courte vie à soulager la souffrance humaine, soit par des libéralités discrètes, soit en payant de sa personne, il l'a dignement couronnée en léguant sa fortune à l'Hôpital et à l'Asile

1. Sont présents : MM. Allart, Crozet, Despine, Flamary, Fontaine, Le Roux, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, Perin, L. Pfister, Rebord, Revil, J. Ritz, V. Robert, Sautier-Thyrion, J. Serand.
Excusé : M. F. Serand.

des Vieillards de Faverges. Tout le canton était représenté à sa sépulture, où l'on remarquait cinq Sociétés avec leurs drapeaux.

La Florimontane conservera le souvenir de cet excellent citoyen, qui sera sincèrement regretté de tous ceux qui l'ont connu.

Le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Boillot, membre correspondant, que M. Désormaux a eu l'amabilité de lui communiquer, et qui relate, d'après le *Dictionnaire des communes du Jura,* par Rousset (1854), une aventure singulière dont l'héroïne est une Savoyarde.

Il s'agit de la descendante d'un nommé Pierre Lanternier, de Minzier, et de sa femme, Aimée Taponnier, d'Epagny (près Jonzier), qui avaient quitté leur pays en 1681 pour aller s'établir à Chissey (Jura).

« Virginie Lanternier, future impératrice du Maroc, est née à Châtelay, le 2 novembre 1820, sous un toit de chaume et dans une chambre qui sert aujourd'hui d'écurie.

« Emmenée par ses parents, en 1834, dans l'Afrique française, elle fut prise avec toute sa famille par les Marocains. Son père fut massacré et sa mère mourut peu de temps après. Ceux qui l'avaient enlevée, éblouis de sa merveilleuse beauté, l'épargnèrent. Par un concours de circonstances que nous ne connaissons pas, le fils aîné de l'empereur la vit, en devint éperdument amoureux et l'épousa. La future souveraine a appelé ses trois sœurs auprès d'elle et les a attachées à sa cour. »

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Bibliographie linguistique de la Suisse romande, tome II, don des auteurs (GAUCHAT et JEANJAQUET) et des éditeurs;

Georges MARTEAUX. *Le luth brisé,* offert par M. Ch. Marteaux;

Historiques des 30e et 230e R. I., dons du Lieutenant-Colonel Le Merdy.

Remercîments aux donateurs.

M. DÉSORMAUX lit une notice sur le poète rumillien J.-M. FONTAINE.

Parmi les professeurs savoyards qui ont eu l'ambition de laisser après eux quelques essais littéraires ou scientifiques, il convient d'accorder une petite place au chansonnier patoisant Fontaine.

Joseph-Marie Fontaine est né à Rumilly, le 5 septembre 1855. Elève du collège de cette ville, Fontaine débute dans l'enseigne-

ment comme instituteur à Virieu-le-Grand (Ain). Il y resta un an. Après avoir été quelques mois répétiteur au Lycée d'Avignon, il occupa pendant deux ans le poste de surveillant général au Collège d'Aix-en-Provence. Le 5 décembre 1884, il était nommé répétiteur au Lycée de Marseille, puis professeur de 9e, et promu en cette qualité officier de l'Instruction publique.

Fontaine est mort à Marseille le 11 novembre 1913. Il dort son dernier sommeil dans le cimetière de sa ville natale.

Les poésies patoises de J.-M. Fontaine méritent de retenir notre attention. Elles ont été recueillies et transcrites par sa fille, aujourd'hui Mme Burnier [1], qui habite Annecy. Mme Burnier a fait don de ce manuscrit aux Archives départementales, le 4 juin 1918. Nous en devons la connaissance à M. G. Letonnelier.

Pour les lecteurs de la *Revue Savoisienne*, J.-M. Fontaine n'est pas un inconnu. Il prit part en 1912 au Concours de poésies patoises. Son envoi comprenait trois pièces : *L'Arba, le Seloaï, A ma vilie maïson.*

En réalité, ces trois pièces n'en forment que deux : *l'Arba* et *le Seloaï* sont deux parties d'une même composition intitulée : *L'matin à la Campagne.*

Les prix avaient été réservés aux auteurs de poèmes rédigés en français. Fontaine obtint du moins une mention très honorable qu'il partagea avec son concurrent Just Songeon. On pourra lire à ce sujet les réflexions d'un autre poète patoisant, M. A. Desservettaz, réflexions transcrites textuellement par le rapporteur. Ces quelques lignes m'ont alors valu de l'auteur une lettre humoristique, en patois rumillien. Si je me permets de la faire connaître aujourd'hui, c'est qu'elle peint fort bien, semble-t-il, quelques traits de cet aimable patoisant. « Genus irritabile vatum », a-t-on dit. Peut-être. Mais il est des poètes qui préfèrent sourire. Tel J.-M. Fontaine, qui mérita de conserver par son aménité de fidèles amis, entre autres Aimé Marcoz d'Ecles, un autre patoisant distingué, et notre très estimé président honoraire, M. Charles Buttin.

La *Revue Savoisienne* devait publier les pièces de Fontaine récompensées au concours. Nous regrettons qu'elles n'aient pu être insérées. Il serait à désirer que le recueil conservé aux Archives n'y fût pas enseveli pour toujours.

Il est des pièces de circonstance qui ont beaucoup perdu de leur attrait. D'autres, j'imagine, ne laisseraient pas d'être goû-

1. M. Burnier fait partie de l'Académie Florimontane au titre de membre associé.

tées, comme les œuvres du concurrent de Fontaine, « le Ptiou de la Comba », dont *Los Coups de Mula* viennent d'obtenir une nouvelle édition.

Sans insister sur le mérite des chansons de J.-M. Fontaine, nous nous bornerons à indiquer le titre des pièces contenues dans le manuscrit. (Quelques-unes avaient paru dans le *Journal du Commerce,* de Rumilly.)

1. *Fête musicale à Rumilly, en 1900* [Transparent rue du Château].

2. *La Jhaquella à son Jhâque* (l'matin d'Pâque) [air de Colombat, imitant la cloche à toute volée].

3. *L'Printêps.*

4. *Lés Gromaillerie.**

5. *L'Patoé.***

6. *U Présiden des Anchins Elévo du Colléjo de Rmelly.*

7. *Onna né d'Chaud Têp à la Campagne.*

8. *A mon pourr' Aimé Marcoz dévniu mort* [auteur du *Croaizu*; mars 1906].

9. *L'Matin à la Campagne* [comprend : a) *l'Arba,* b) *l'Séloaï*].

10. *Réponse à l'invitation au banquet amical du Collège* [juin 1900].

11. *Lôs Matafan* [à M. de Saint-Bon; février 1909].

12. *L'Sarmon d'l'Encora d'Lourné* [téria d'on contio d'Provence].

13. *Lôs Allobroges de Rmélly.*

14. *A ma villie Maison.*

15. *Viva la Campagne!*

16. *Onna bliagua d'Contrebendi* [qu'dai avoui raconta p'Calaman, schi José Collonges, à Conzy].

17. *Réponse à Monsieur le Docteur Duvernay, président* [invitation au banquet du Collège; juin 1912].

Si Chambéry exalte à juste titre Amélie Gex et ses charmantes compositions, si Annecy lui oppose à bon droit tel de nos contemporains, Rumilly peut se vanter d'avoir donné le jour à trois des plus remarquables parmi les poètes patoisants de la Savoie : J.-M. Fontaine tient fort honorablement sa place, après J. Béard, auprès d'Aimé Marcoz.

M. Désormaux présente, de la part des auteurs, MM. les professeurs Jeanjaquet (Université de Neuchâtel), et Gauchat (Université de Zurich), le tome II de la *Bibliographie linguistique de*

* A comparer avec la jolie pièce d'Amélie Gex : *Lo Gremaillu.*
** A comparer avec la pièce connue d'A. Desservettaz : *Ntron Patwé.*

la Suisse romande. Ce très beau volume, analysé par M. Désormaux, fait le plus grand honneur aux savants romanistes qui ont dépouillé et critiqué tout ce qui a été publié concernant, de près ou de loin, la Linguistique et la Suisse romande. La partie nouvelle de cet ouvrage traite spécialement de l'Onomastique (prénoms, noms de famille, toponymes, etc.). C'est un guide très sûr, indispensable à tous ceux qui désirent s'occuper de dialectologie savoisienne. (Voir présent fascicule : *Revue bibliographique.*)

M. Désormaux offre également, de la part des Anciens Elèves du Lycée Berthollet, un exemplaire du *Livre d'Or du Collège Chappuisien et du Lycée Berthollet,* contenant, avec les portraits de la plupart des anciens élèves morts pour la Patrie, les citations les plus remarquables et les émouvants discours prononcés au moment de l'inauguration des plaques destinées à perpétuer la mémoire de ces héros.

M. Marteaux lit la note suivante sur l'origine de Miolleine (Abondance) :

Miolleine est le nom d'un petit village situé dans la commune d'Abondance, près de la limite de La Chapelle. Quelle peut en être l'origine? Dans le Nécrologe de l'Abbaye, c. 392, 417, rédigé du XIVe au XVIe siècle, on le trouve écrit *Miolenes, Myolenes* et, en 1730, Miollaine, *Miolleinaz, Miolenne,* jamais Miolannaz, ni Miolline. Dans ce dernier cas, son suffixe ne peut venir des lat. *-iana* ou *-ina* qui aboutissent toujours à *-ine,* comme dans les noms de lieux Morzine, celui-ci avec la graphie *Morgenes* 1180, *Acad. Salés.,* II, 276, ou La Guillermine, La Martine et sans doute Ubine. Je l'expliquerais donc par le suffixe *-ana.* Mais pourquoi celui-ci n'a-t-il pas abouti à la forme patoise *-anna*? C'est qu'il s'agit ici, je crois, d'une forme patoise ancienne due à une prononciation locale et qui ne se retrouve que dans quelques noms propres. C'est ainsi que celui du village de Fontaine, p. *fontanna,* est transcrit en 1146 *Fonteyne,* SHAG, XIV, 8 et, en 1730, *Fontène,* ailleurs Fontannaz. Le même phénomène a été constaté par A. Devaux, *Essai....., 1,* 5, dans plusieurs communes du Dauphiné où *fontana* serait devenu *fontanna, fontènna;* puis, par une dénasalisation récente, *fontèna.* Ce changement de *a* en *e* a affecté également à Abondance les noms en *-anna* à une époque naturellement tardive; car *Johanna* offre les graphies *Jannaz* 1618, *Archiv. dép.* E 169, *Jéna* 1620, id. 162, d'où en 1730 le mas des Gennes.

Ainsi Miolleine pourrait remonter à un celtique *Mediolana,*

forme féminine qualifiant la villa qui aurait succédé au petit village allobroge de Mediolanum; cp. HOLDER, nos 6, 9, 41. Celui-ci, fondé sur la rive gauche de la Drance, dans une petite plaine marécageuse moins exposée aux éboulements, était situé au centre de la vallée, à peu près à égale distance de la limite du pont de Bonnevaux et du col de Morgens, son terroir englobant évidemment celui d'un hameau voisin, les Miolennettes, sis sur La Chapelle. Coïncidence curieuse : on remarque, en face de Miolleine, sur la rive droite du torrent, à la limite des deux communes, trois blocs naturels formant une sorte de plate-forme sur laquelle s'élève un bloc vertical équarri par la main des hommes et haut de 1 m 60. Ce monument a été signalé par DUCIS, RS, 1865, 87, qui a essayé d'interpréter plusieurs signes géométriques qui s'y trouvent gravés et que je crois avoir été des signatures de syndics illettrés en 1730, et par E. DUFOUR, id., 1869, 48. La tradition faisait de ce lieu un endroit redouté, surtout la nuit, et il y existait une chapelle de Sainte Anne depuis longtemps détruite. On peut se demander dès lors si l'érection du bloc vertical n'aurait pas été due aux Allobroges eux-mêmes pour indiquer, en face de Mediolanum, d'après un rite consacré, le milieu de la vallée; cp. RS, 1918, 13.

M. G. MARTIN lit la notice suivante : Dans le tome XVI des *Mémoires de l'Académie des Sciences et Arts de Lyon* a paru un article de M. Lucien Bégule sur les peintures murales de Lans-le-Villard et de Bessans. Elles couvrent les murs des chapelles de saint Sébastien et de saint Antoine, et ces chapelles ont dû être construites pour conjurer une peste bovine dans la deuxième moitié du XVe siècle. D'excellentes héliogravures reproduisent les meilleures. Bien que leur exécution en soit souvent maladroite la composition en est vivante et ingénieuse. Elles sont à peu près de la même époque, sinon de la même valeur, que les peintures du cloître d'Abondance. L'auteur signale d'autres chapelles peintes en Savoie et dans le Piémont, mais il ne parle pas d'une salle de l'ancien prieuré de Contamine-sur-Arve, où est installé l'école, salle qui sert actuellement de grenier. Les murs en sont couverts de peintures assez détériorées qui datent du commencement du XVIIe siècle. Il y a quelques années, on a inutilement essayé de les photographier pour les faire classer. Néanmoins, il est utile d'en signaler l'existence.

M. MIQUET fait les communications suivantes :

I. — Parmi les naturalisés de Savoie en France, sous l'ancien régime, figure, en avril 1748, un nommé Pierre Gourdan, natif

de Samoëns, fils de Louis Gourdan et de Jeanne Mogenet, demeurant à Besançon depuis 1738.

Cet émigrant eut un fils, Claude-Christophe, notaire royal à Champlitte (Haute-Saône), qui épousa Claire Raillard, et de ce mariage naquit à Champlitte, le 1er novembre 1744, Charles-Claude-Christophe Gourdan, avocat, député du lieu aux Etats généraux de 1789, membre de la Convention, puis du Conseil des Cinq-Cents, membre et président du Conseil des Anciens. Après bien des vicissitudes, cet homme politique finit comme juge au Tribunal civil de Vesoul, et mourut le 10 novembre 1803, à Champlitte.

II. — La Savoie qui, sous le régime sarde, a fourni plusieurs évêques à la vallée d'Aoste, en peut revendiquer un qui a sagement gouverné ce diocèse dans la période contemporaine, je veux dire Mgr Joseph-Auguste Duc, né à Châtillon-d'Aoste, le 18 février 1835.

Il est fils de Claude-François Duc, né à Châtillon-d'Aoste en 1797, et de Dauphine Frutaz, lesquels sont fils et belle-fille de Pierre Duc, né le 27 mai 1761, à Tignes.

Mgr Duc, ancien élève du séminaire français de Rome, est docteur en théologie et en droit canon; rentré dans son diocèse en 1861, il gravit rapidement les divers degrés de la hiérarchie ecclésiastique : vicaire, professeur au grand et au petit séminaire, chanoine, curé, vicaire général; il fut élu évêque d'Aoste et sacré le 1er septembre 1872. Il a gouverné ce diocèse avec sagesse et distinction jusqu'en 1908, époque où il a démissionné pour cause de santé; il a alors été nommé archevêque titulaire de Trajanopolis.

Mgr Duc est un érudit. On lui doit un grand nombre de mémoires historiques, notamment : *Historique de la vallée d'Aoste, La Religion des Salasses, Les Peintures de la Madeleine à Gressen, Esquisses historiques des évêques d'Aoste,* etc.

M. Rebord, à propos d'un tableau de la Cathédrale représentant saint François de Sales, étudie les inscriptions qui y figurent et apporte des précisions sur les faits auxquels elles font allusion.

Il s'agit d'un témoignage de gratitude que les chanoines ont voulu donner à leur Prévot pour les démarches, couronnées de succès, qu'il avait faites en Cour de Rome, en 1593, dans le but d'autoriser les membres du Chapitre à jouir du revenu des chapelles vacantes et à posséder des cures avec leurs canoni-

cats, ce qui était contraire aux prescriptions du Concile de Trente.

Il est avec le ciel des accommodements.

M. J. Serand donne lecture d'un extrait du testament de M. Asghil Favre concernant la Florimontane. Notre regretté confrère lègue à l'Académie : 1° les précieux manuscrits de Besson; 2° un relief du Mont-Blanc, pièce historique donnée par de Saussure à son arrière grand-père; 3° les sceaux de la commune de Chêne et de la Préfecture du Léman sous Napoléon Ier.

Le Président propose à l'Assemblée l'acceptation des deux legs dont l'Académie Florimontane a bénéficié aux termes des testaments de MM. François Gardier et Asghil Favre.

M. François Gardier a légué une somme de mille francs dont le revenu sera affecté au développement de la bibliothèque florimontane. L'énumération du legs Asghil Favre est faite ci-dessus.

Le Président ayant mis aux voix ces propositions, l'Académie florimontane accepte à l'unanimité, avec reconnaissance, les deux legs.

La délibération sera transmise à l'autorité préfectorale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures et demie.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

L'Inauguration du Buste de Déchelette

au Musée de Saint-Germain

Le 23 juin dernier, au château de Saint-Germain, dans la salle des Antiquités gauloises, une cérémonie tout intime réunissait les amis de Joseph Déchelette. A l'appel du Comité qui, au lendemain de sa mort héroïque, avait ouvert une souscription pour une plaquette commémorative, si nombreuses avaient été les adhésions que, la plaquette frappée et tous frais payés, il resta une somme inemployée. Elle fut affectée à l'exécution d'un buste que l'on inaugurait ce jour-là et qui perpétuera son souvenir dans cette salle du Musée que son

œuvre a illuminée d'une clarté nouvelle. Le sculpteur Champion a su rendre heureusement l'expression du savant si regretté, et ce n'est pas sans émotion que nous avons revu les traits de l'excellent ami qui savait conquérir l'admiration et l'affection de tous ceux qui l'approchaient.

Au dos de la plaquette de Déchelette, deux épées se croisent : une épée gauloise, de cette époque du bronze dont il sut, mieux que nul ne l'avait fait avant lui, écrire l'histoire, et son épée d'officier de réserve qu'il n'hésita pas à tirer, malgré son âge, le jour où la Patrie fut en danger. La vie et la mort de Déchelette tiennent tout entières dans ces deux épées, symboles des deux faces de son beau caractère, et il sembla qu'on en vit successivement resplendir les lames dans la séance d'inauguration de son buste.

Le maréchal Joffre, qui avait bien voulu en accepter la présidence, célébra d'abord en termes émus la mort de l'héroïque soldat tombé pour la défense du sol natal; et ce fut l'apothéose de l'épée française du vaillant officier et de l'ardent patriote.

Après lui, Salomon Reinach, de l'Institut, directeur du Musée des Antiquités nationales, retraça le labeur acharné et fructueux du savant; l'épée gauloise avait son tour et immortalisait le souvenir de celui qui restera une des gloires de l'archéologie française.

Le comte Olivier Costa de Beauregard, secrétaire du Comité, qui fut l'ami et le disciple préféré de Déchelette, noua enfin les deux lames en terminant son discours par le rappel de l'inscription qu'il avait fait graver sur la plaquette : *Galliæ antiquæ laborem dedit, vitam novæ.*

Madame Déchelette assistait à la glorification de celui pour qui elle avait été non seulement une compagne dévouée, mais une collaboratrice assidue; d'illustres savants de France et de l'étranger avaient tenu à honneur d'attester par leur présence la haute estime dans laquelle ils tenaient Déchelette; enfin les délégués de plusieurs Musées et de nombreuses Académies étaient venus apporter le témoignage de leurs regrets. Parmi celles-là figurait l'Académie Florimontane, inscrite au nombre des souscripteurs, et qui nous avait confié la mission de la représenter.

Ch. Buttin.

La structure de la montagne de Veyrier et l'origine du lac d'Annecy

La Montagne. — Sur la rive du lac d'Annecy, dont il constitue la muraille orientale, s'étale un massif aux lignes sobrement esquissées et d'une belle harmonie, qui semble être très individualisé dans son isolement. C'est le Veyrier, dont l'ensemble de plis constitue le premier et le deuxième arceau du système appelé : Hautes chaînes calcaires de la Savoie.

Au Nord, les profils s'inclinent doucement vers la profonde coupure du Fier, et les plis vont se noyer sous le manteau tertiaire (plaine de la molasse) Naves-Thorens. En un point seulement, au défilé de Saint-Clair, l'axe du pli qui flanque à l'Est l'étroite vallée des Contrebandiers, s'abaisse brusquement pour se relever ensuite sur la rive droite du Fier, dans le Mont Lachat, après avoir permis au torrent de cisailler en cluse la barrière rocheuse.

Vers l'Ouest, c'est une pente uniforme à la dense végétation arbustive, montant rapidement pour se raccorder à l'abrupt d'une énorme falaise calcaire.

Au Sud, un immense talus porte haut dans les airs comme un fragment du chaînon de Beauregard suspendu et entaillé à pic par un accident orogénique.

Enfin, dans la coupure ainsi déterminée repose le village de Menthon, dominé par son château féodal, précisément au seuil du Roc de Chère, ce formidable bloc faillé dont la situation insolite au niveau du lac et les relations avec les plis voisins ont été longtemps une troublante énigme.

Aménagée par des sentiers faciles et ombreux, admirablement orientée pour les courses matinales, cette montagne de Veyrier est délicieusement appréciée des touristes qui vont sans fatigue chercher sur ses sommets la vision de la grande chaîne cristalline du Mont-Blanc, dans ses merveilleux effets colorés. Elle a été aussi depuis longtemps l'objet des recherches des géologues.

Historique. — Les premiers Favre (1) et Mortillet (2) ont tracé dans les grandes lignes la structure et la stratigraphie du

Veyrier. MAILLARD (3) a abordé l'étude de la tectonique en déterminant les allures des plis. DOUXAMI (4) a apporté sa contribution à la connaissance du tertiaire de la partie nord. LUGEON (5) et HAUG (6) ont, de leur côté, proposé une large synthèse des relations des plis du Veyrier avec ceux des Bauges et des hautes chaînes calcaires.

Depuis, l'un de nous (M. L. R.), en collaboration avec Ph. GUINIER, a parcouru en tous sens cette montagne. Ces deux auteurs ont établi la coupe de la partie Nord (7) en profitant du moment exceptionnellement favorable où les tranchées de la ligne T.-A.-T., en construction, étaient encore fraîches, et relevé. en outre, la coupe détaillée du col des Contrebandiers.

Nous avons nous-même (M. L. R. et L. M.) étudié et établi la succession des terrains de la bordure tertiaire des Barattes (8).

Enfin, l'un de nous (L. M.) a repris dernièrement l'étude de la terminaison septentrionale des plis du Veyrier (9), exploré spécialement la région du Pré Vernet et indiqué le pli-faille qui accidente ce synclinal.

Il est maintenant possible d'exposer la tectonique du Veyrier en se basant à la fois sur les faits déjà connus et sur nos récentes recherches.

Les Synclinaux et les Anticlinaux. — La montagne de Veyrier est constituée par trois plis sensiblement parallèles dirigés Nord-Sud : les anticlinaux du Rampon (A^I); du Baron (A^{II}); du Beauregard (A^{III}), *pl. I.*

Ces anticlinaux resserrent entre eux deux synclinaux. L'un (S^1) qui semble réduit dans la topographie au col du Pré Vernet; l'autre (S^2), le col des Contrebandiers; ce dernier s'affirmant vers le Nord en une vallée profonde qui s'ouvre par une descente rapide au Pont Saint-Clair et de l'autre côté monte à l'extrémité Sud de l'arête de Beauregard, où les strates emboîtées, très visibles de loin, s'arrêtent brusquement. Ce synclinal semble se perdre dans les airs!

Dans la partie Nord du massif, ces plis *reparaissent* de l'autre côté du Fier, très atténués, doublés de leur couverture tertiaire. Seul l'anticlinal II s'infléchit par abaissement d'axe au passage du Fier (dépression transversale du défilé de Dingy) pour se relever rapidement dans le Mont Lachat.

Anticlinal I. — Le mont Rampon-Rampignon (954 m-916 m) est entaillé au Pré Longet en une dépression qui est due à

CROQUIS STRUCTURAL DE LA MONTAGNE DE VEYRIER Pl. I

F. Pli faille du Pré Vernet F' Faille ayant amené le décrochement de Menthon ---- Anticlinaux ..... Synclinaux ----- Prolongement des plis.

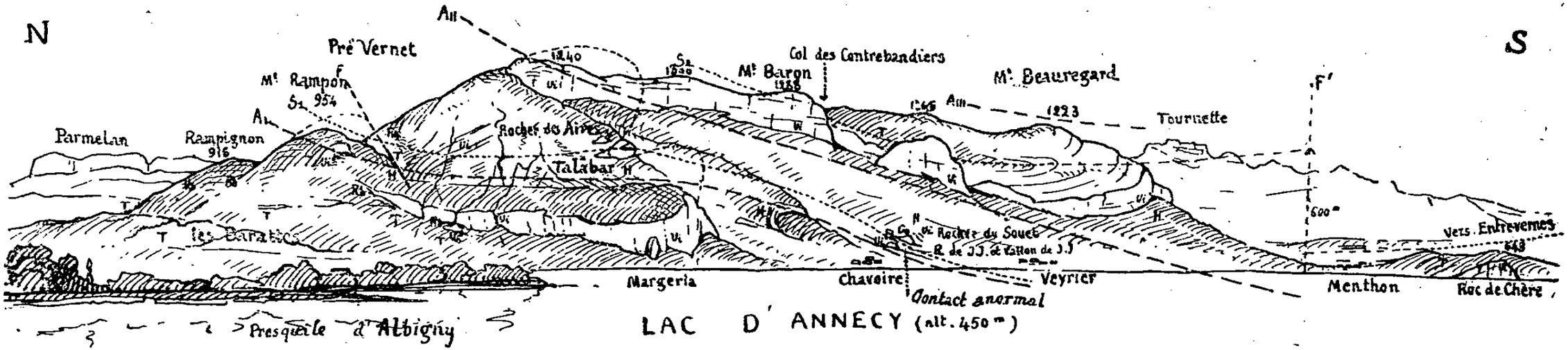

H. Haulerivien.
Ui. Urgonien inférieur.
Rh. Rhodanien (couches à Orbitolines).
Us. Urgonien supérieur.
T. Tertiaire (Nummulitique, Tongrien, Aquitanien)
Gn. Grès nummulitique.
Fl. Flysch à écailles de poissons.

AI. Anticlinal Rampon-Talabar.
AII. Anticlinal du Mont Baron.
AIII. Anticlinal de Beauregard d'axe Bluffy-Dingy.
S1. Synclinal faillé (Pré Vernet — les Aires — Roc de Souet).
S2. Synclinal des Contrebandiers — Roc de Chère — Entrevernes.

l'érosion du Rhodanien (couches à *Orbitolines*). C'est un pan de voûte urgonienne à plongement *périclinal* vers le Nord (Rampignon-Pont de Naves). Cet anticlinal, plus au Sud, est fortement érodé en boutonnière au Pré de Talabar où affleurent les marnes hauteriviennes avec leurs nombreux fossiles caractéristiques.

Le Rampon est séparé du Mont Baron par un pli-faille qui a accidenté le synclinal du Pré Vernet (S^1). On constate en gravissant le couloir escarpé qui suit précisément ce pli-faille, le contact des marnes hauteriviennes contre l'Urgonien du flanc ouest de l'anticlinal du Baron *(pl. II)*.

On distingue très nettement de loin, par exemple d'Annecy, la brusque retombée des couches urgoniennes s'infléchissant en forme de V au-dessus du sentier horizontal de Talabar, pour venir buter à l'angle aigu, en une sorte de point de rebroussement, contre la ligne faillée.

L'accident consécutif à ce pli-faille a amené la visibilité de la succession des couches de l'Urgonien supérieur, du Rhodanien et de l'Urgonien inférieur dans la falaise rocheuse : cette bande calcaire qui commence au rocher de Talabar pour s'infléchir en montant vers le Rampon.

Le synclinal du Pré Vernet (930 m) semble être venu s'éteindre dans les marnes hauteriviennes de Talabar. Mais que l'on examine depuis Chavoire la silhouette de l'arête montagneuse qui s'incline vers le pré de Talabar, on aperçoit, à une grande hauteur, 879 m, un petit pli en charnière : le rocher des Aires, indice très net d'un synclinal couché *(pl. II)*.

Nous avons donc recherché s'il était possible de poursuivre ce synclinal dans la direction du Sud-Ouest, à une altitude inférieure sur le flanc de la montagne.

L'examen de deux énormes rochers situés au-dessus du hameau Aux Champs, que l'on croyait jusqu'à présent être des éboulis [1] : le roc de Souet et le roc du vallon de J.-J. Rousseau, nous a apporté la solution du problème.

Le rocher inférieur (roc de J.-J.) est constitué par un Urgonien très disloqué, sillonné de nombreuses veinules de calcite recristalisée avec Miliolidés souvent brisées [2].

1. Maillard (3) rattachait le rocher inférieur au noyau valanginien probable de la voûte de Veyrier, tandis que Lugeon (5) y voyait des fragments de l'anticlinal du Baron qu'il supposait devoir s'éteindre dans le grand synclinal de Leschaux.

2. L'étude micrographique en plaques minces des diverses roches sédimentaires de la région d'Annecy a été commencée et sera poursuivie par M. Léon Moret.

En se dirigeant vers le Roc du Souet on marche sur le Flysch tongrien bleuâtre et feuilleté, à nombreuses écailles de poissons et Globigérines, dont les bancs plongent vers la montagne. Le rocher lui-même est formé de Calcaire nummulitique surmonté par l'Urgonien. En contact se trouve l'Hauterivien d'abord dur, bleu et ferrugineux, pétri de débris de Crinoides et de Bryozoaires avec quelques oolithes, puis qui prend rapidement le facies marneux à *Toxaster* pour supporter en talus la grande falaise urgonienne.

Nous nous trouvons donc en présence d'un synclinal très couché, étiré à son extrémité Sud (il n'a pas plus de 60 à 70 mètres de largeur) et qui est la continuation directe du synclinal du Pré Vernet, descendant par un très rapide abaissement d'axe de l'altitude de 954 m à 570 m. *(Pl. I. S1.)*

Il existe très probablement, ainsi que nous l'interprétons par la *pl. II,* un contact anormal à la base de ces deux flancs, terminaison visible du synclinal Pré Vernet-Aires-Roc de Souet.

PL. II.

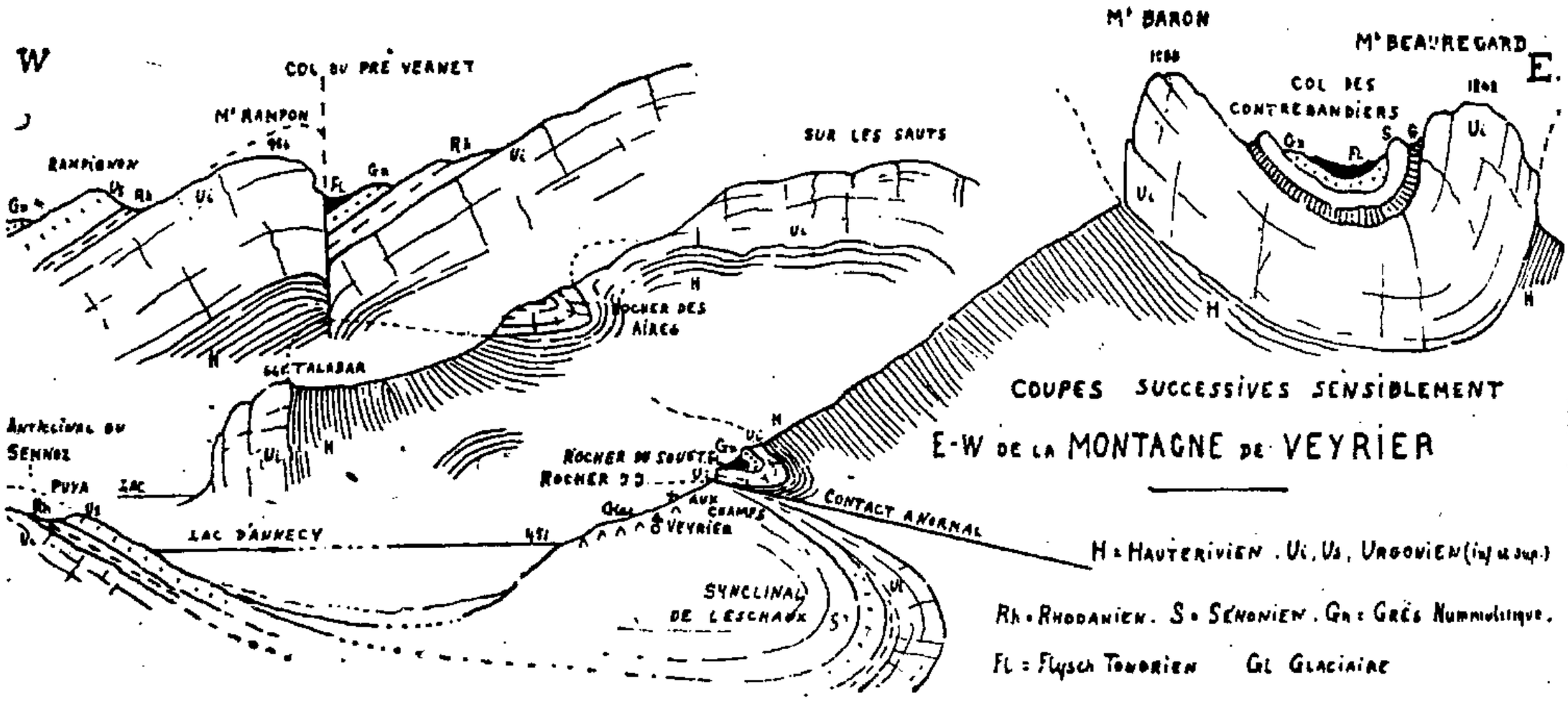

Anticlinal II. — L'anticlinal du Baron est nettement rompu; sa haute et longue falaise à regard Ouest qui domine le lac marque le plan de section de la voûte. Il s'abaisse assez rapidement vers le Sud.

Le *Synclinal* 2, marqué par le col des Contrebandiers, est largement ouvert au Sud. Son flanc ouest est jalonné par le « Chapeau de Carabinier » et la petite falaise qui s'incurve jusqu'à l'extrémité Sud du Beauregard. Le Col des Contrebandiers est un synclinal droit contenant de part et d'autre sur l'Urgonien (7), le Gault érodé à ses points d'affleurement, un

léger ressaut Sénonien qui se présente ici pétrographiquement *comme au Roc de Chère,* en petits bancs calcaires gris à Globigérines et à Rosalines; le Grès nummulitique et enfin le Flysch à écailles de poissons qui forme le niveau d'eau imperméable sur lequel s'étend le marécage du bas du Col.

A l'extrémité Sud de Beauregard, on aperçoit des strates très couchées. L'ensemble a l'allure d'un synclinal brusquement tronqué et comme *suspendu* sur son soubassement hauterivien.

Il y a là une faille très oblique à la direction du pli et qui met en contact à Menthon (par une dénivellation de 600 m) le Nummulitique du Roc de Chère et le socle hauterivien de la montagne de Veyrier.

Un témoin de cette faille subsiste, c'est ce petit rocher descendu sur le talus de l'arête Sud de Beauregard, en contrebas des couches plissées.

L'extrémité Sud du synclinal des Contrebandiers domine ainsi le Roc de Chère *qui en est le prolongement* et qui présente toute la série crétacée et tertiaire identique avec ses caractères pétrographiques à celle du Col des C.

Si, en effet, placé à ce col, on tourne les regards vers le Sud, on aperçoit dans l'alignement de ce synclinal le Roc de Chère se profilant exactement sur le vallon d'Entrevernes, également comblé de tertiaire, et qui n'est que la continuation du synclinal Contrebandiers-Chère.

La faille dont nous avons parlé se poursuit par Annecy et la plaine d'Epagny. Elle a provoqué le *décrochement* de la montagne de la Balme. Ce décrochement s'est fait sentir dans le même sens entre le Veyrier et le Roc de Chère où l'on constate un défaut d'alignement des deux tronçons du synclinal. Le synclinal des Contrebandiers est, en effet, nettement déjeté vers l'Ouest, par rapport au synclinal Roc de Chère-Entrevernes, mais ici la faille étant très oblique à la direction générale des plis, le rejet est moins apparent qu'à la Balme où elle leur est orthogonale.

* * *

En résumé, la structure du massif du Veyrier est dans le détail assez complexe. On y distingue successivement de l'Ouest à l'Est :

1° L'anticlinal Rampon-Talabar;
2° Le synclinal faillé Pré Vernet-Rocher du Souet;
3° L'anticlinal du Mont Baron.

Ces trois plis rompus décrivent du Nord au Sud une courbe à convexité dirigée vers l'Ouest et sont très déversés dans cette direction, c'est-à-dire dans le synclinal de Leschaux (Nord-Sud) suivi lui-même par l'anticlinal du Semnoz. De plus, les deux premiers plis ne se continuent pas dans les Bauges.

4° Le synclinal des Contrebandiers désaxé au niveau de Menthon d'avec sa continuation naturelle Roc de Chère-Entrevernes [1];

5° L'anticlinal Beauregard, ou plutôt anticlinal d'axe Bluffy-Dingy, dont il ne subsiste que le pan Ouest (Beauregard), se reliant au *synclinal perché* des Dents de Lanfon.

Origine du lac d'Annecy. — A la lumière des considérations tectoniques que nous venons d'exposer, on peut conclure que : 1° la partie Nord du lac d'Annecy (grand lac) occupe le fond d'un *synclinal longitudinal;* celui de Leschaux, dont le flanc Est renversé est en *contact* anormal avec le premier synclinal Pré Vernet-Rocher du Souet; 2° la partie Sud du lac (petit lac) utilise le *synclinal longitudinal* du Charbon; 3° enfin, un *synclinal transverse* constitué par un abaissement d'axe Chère-Entrevernes, détermine la partie intermédiaire rétrécie du lac.

Marc Le Roux et Léon Moret.

1. Maillard (3) et Haug (6) ont admis pour le lac d'Annecy un décrochement considérable de la rive orientale; pour eux, c'est le synclinal du Pré Vernet qui correspond au synclinal Roc de Chère-Entrevernes.

* * *

BIBLIOGRAPHIE.

(1) A. Favre. *Recherches géologiques*, Genève, 1867.

(2) G. Mortillet. *Géologie et minéralogie de la Savoie*. Chambéry, 1858.

(3) G. Maillard. *Note sur la géologie des environs d'Annecy*. Bull. S. C. Géol. Fr. n° 6. 1900.

(4) H. Douxami. *Etude sur les terrains tertiaires du Dauphiné, de la Savoie et de la Haute-Savoie*. Ann. de l'Univ. de Lyon, 1896.

(5) M. Lugeon. *Les dislocations des Bauges*. Bull. Serv. C. Géol. Fr. n° 77, 1899-1900.

(6) E. Haug. *Etudes sur la tectonique des hautes chaînes calcaires de* Savoie. Bull. Serv. C. Géol. Fr. n° 47, 1894-95.

(7) M. Le Roux et Ph. Guinier, *publié in* Jacob. *Etudes sur la partie moyenne des terrains crétacés des Alpes françaises et des régions voisines*, p. 217, Grenoble, 1907.

(8) M. Le Roux, *publié in* Revil. *Géologie des chaînes jurassiennes et subalpines de la Savoie*, pp. 559-561, Chambéry, 1911.

(9) L. Moret. *Note sur la terminaison septentrionale de la montagne de Veyrier*. Rev Sav., 1919, p. 71; Id., *Sur la tectonique de la rive orientale du lac d'Annecy*. C. R. Ac. des Sc., 25 mai 1920.

LES SAVOYARDS
aux Universités de Pavie et de Ferrare

Dans la séance du 19 avril 1915 du Comité des Travaux historiques et scientifiques (section de philologie et d'histoire), M. Emile Picot, membre de l'Institut, professeur honoraire à l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes, a fait une communication sur *les professeurs et les étudiants de langue française à l'Université de Pavie au XVe et au XVIe siècles* [1].

Cette communication est insérée au *Bulletin* de 1915, pages 8 à 90. Elle concerne 311 personnages originaires de nos diverses provinces y compris 21 Savoyards. Et M. Picot ajoute : « Je ne me dissimule pas que la liste que j'ai dressée ne fait peut-être pas connaître le dixième des étudiants de langue française qui ont fréquenté les cours de l'Université de Pavie. » C'est que les matricules n'existent plus, et que les recherches sont difficiles.

« Les Papes, dit M. Picot, n'ayant pas permis que le droit civil fût enseigné à Paris, les jeunes gens qui aspiraient à siéger dans nos parlements ou dans nos autres cours de justice devaient aller étudier dans d'autres centres. Ils se contentaient rarement de fréquenter les écoles d'Orléans, de Poitiers, de Bourges, de Dôle ou de Toulouse; c'est en Italie, à Bologne, à Pavie, à Padoue, qu'ils allaient compléter leur instruction. Les voyages, la vue des chefs-d'œuvre de l'art, la fréquentation d'étudiants venus de tous les pays d'Europe, contribuaient plus encore à leur culture générale que l'enseignement des professeurs les plus célèbres. C'est ainsi que nos parlementaires, par exemple, étaient pour la plupart, des hommes instruits, et que les villes qui eurent l'honneur de posséder des parlements surent encourager les lettres et les arts.

L'attraction exercée par les Universités italiennes fut telle que presque toutes les familles notables de France y envoyèrent ceux de leurs fils qu'elles destinaient aux études. »

Il en fut de même en Savoie, et dans les listes de M. Picot

1. La fondation de l'Université de Pavie, ou du moins son organisation régulière, remonte à l'année 1361.

figurent bon nombre de nos compatriotes que nous relevons ci-après en laissant à l'auteur le mérite de ses découvertes.

LISTE ALPHABETIQUE

DE

PROFESSEURS ET D'ÉTUDIANTS SAVOYARDS DE L'UNIVERSITÉ DE PAVIE

(DU XIVe AU XVIe SIÈCLE)

AMODRY (D') GABRIEL. Reçu docteur ès-droits le 30 décembre 1573. Son diplôme porte qu'il était fils de feu Nicolas d'Amodry, seigneur de Haut-Villars (aujourd'hui Arvillard), diocèse de Grenoble. Inscrit dès 1574 comme avocat au Sénat de Savoie, il exerçait encore en 1584.

BARRE JEAN : « Joannès Barré, de Sabaudia, ultramontanus »; chargé d'un cours de droit civil en 1439. (*Elenchus* [1], p. 118). Reçu licencié ès-droits en 1440 et docteur en 1441.

BELLEGARDE (DE) CHRISTOPHE. Reçu docteur ès-droits le 2 juillet 1582. Inscrit la même année comme avocat au Sénat. Son père, François de Bellegarde, seigneur des Marches et d'Entremont, avait étudié au collège Sainte-Barbe, à Paris, en 1540, en même temps que Philibert de Pingon, Gaspard de Lescheraine et Claude de Crescherel. Il était à Padoue avec Pingon en 1550. Reçu chevalier du Sénat le 2 mars 1560, il mourut le 23 avril 1565.

CHARRETON ODON, « Ottho Caretto, Sabaudiensis » fait un cours de droit civil, 1455 (*Elenchus,* 1753, p. 124). M. Emile Picot dit que le nom vulgaire tel qu'il le restitue n'est pas certain. Il nous semble que ce nom serait plutôt *Carret.*

CRESCHEREL (DE) CLAUDE, de Chambéry. Fils de Thomas, seigneur des Déserts, originaire d'Ugine. Fut étudiant à Toulouse, à Valence, à Pavie, à Padoue, à Bologne, à Ferrare. Reçu docteur ès-droits à Ferrare le 8 juin 1552. Inscrit comme avocat au Sénat de Savoie dès son retour, il devint conseiller vers 1559 et mourut le 9 février 1565. On trouve dans la seconde partie des *Epidicta* de Julien Tabouet (1560) des vers latins à lui adressés.

1. *Elenchus privilegiorum et Actuum publici Ticinencis Studii a seculo nono ad nostra tempora, collectus et seriatim expositus diligentiâ; studio et sumptibus J. C. Jacobi Parodii, in eodem archigymnasio publici Pandectarum professoris.....* MDCLIII, S. L., in-4°.

GINOD JEAN-JOFFREY, de Chambéry, diocèse de Grenoble, fils de noble Jean Ginod. Etudie à Rome et à Pavie. Reçu docteur ès-droits à Ferrare le 26 février 1550, il devint en 1559 conseiller au Sénat de Savoie. Nommé évêque de Belley en 1576, il occupa ce siège jusqu'à sa mort, le 12 avril 1604. Il fut aussi administrateur du diocèse d'Aoste, de 1586 à 1592. Il y a des vers latins à lui adressés dans les *Epidicta* de Julien Tabouet.

JUGE PIERRE, de Rumilly, fils de Pierre. Etudie à Toulouse, à Pavie, à Bologne et à Ferrare, où il est reçu docteur ès-droits le 15 octobre 1552. Il devint juge mage de Savoie, en 1559.

LESCHERAINE (DE) GASPARD. Etudia d'abord à Paris, où il était en même temps que Philibert de Pingon, en 1540. Il se rendit plus tard à Ferrare, où, le 16 avril 1546, il fut témoin de la promotion de Nicolas de Montmayeur. Reçu docteur ès-droits à Pavie, le 20 juin 1548.

Le recteur des juristes est alors Jean-Louis Vulliet, Savoyard. Deux autres Savoyards, Jacques-Guy Vulliet, prieur de Tarentaise, et Jean Vignod, sont témoins de la soutenance. Le diplôme est signé d'Andrea Alciati. Gaspard de Lescheraine devint avocat au Sénat de Savoie. Son fils Georges fut reçu docteur ès-droits à Padoue, le 29 juin 1596.

L'OUVRIER JEAN, « Johannes Operatorius de Sabaudiâ ». Prend part à l'élection du Recteur des Juristes, le 4 juillet 1482.

MAMELTAS (?), Savoyard. Est chargé d'un cours de droit en 1486 (*Elenchus,* p. 138).

MARTIN CLAUDE, « de Sabaudiâ). Prend part, le 4 juillet 1489, à l'élection du recteur des juristes. Le 20 août 1492, il est témoin de la promotion de Georges de Theemscke au grade de docteur en droit canon. Le 13 février 1493, il assiste encore à la promotion de Juan Pardo. Il est dit alors « Gallicus ».

MEILLAN (?) JACQUES, « Meglanus », Savoyard. Fait un cours de droit en 1435. (*Elenchus,* p. 140.)

MONTMAYEUR (DE) NICOLAS. « Montis Majoris, de Monte Majore, filius Jacobi comitis. » Etudia à Pavie, à Toulouse, à Bologne et à Ferrare. Il fut reçu docteur ès-droits à Ferrare, le 16 avril (ou 16 août) 1546.

PIGNIER Charles-François, « Sabaudus, filius Dni Balthassaris », est témoin, le 28 août 1592, de la promotion de Jean-François Schieteres, de Bruges, au grade de docteur ès-droits.

RIONS (de) Louis, « da Rioni », Savoyard. Recteur des artistes en 1542 (*Elenchus*, p. 148).

SAVOIE (Aymon de), prend part, le 4 juillet 1489, à l'élection du recteur des juristes.

SAVOIE (Claude de). Prend part, le 4 juillet 1482, à l'élection du recteur des juristes. Peut-être s'agit-il de Claude de Seyssel. (Voir plus loin.)

SAVOIE (Jean de). Prend part, le 4 juillet 1482, à l'élection du recteur des juristes.

SAVOIE (Rodolphe de) prend part à la même élection.

SEYSSEL (de) Claude. Peut-être est-ce lui qui est désigné sous le nom de Claude de Savoie (voir plus haut). Il fut professeur de droit à Turin (vers 1487). Pourvu, en 1497 ou 1498, d'un office de conseiller au grand conseil du roi de France, il remplit en 1499 une mission en Flandre; fut appelé, la même année au parlement de Toulouse, puis au sénat de Milan; devint administrateur de l'évêché de Lodi; fut, en 1503, le conclaviste de Georges d'Amboise; fut chargé d'Ambassades en Angleterre, en Suisse, en Italie; fut fait évêque de Marseille (1509); remplit en 1513 une importante mission en Italie et mourut archevêque de Turin.

TREMBLEY Estienne, de Châtillon (?), fils de Jean-Claude. Etudie à Turin, à Pavie et à Padoue. Il est reçu docteur ès-droits à Ferrare le 5 avril 1538.

SUPPLÉMENT PUBLIÉ

dans le *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques*, 1917, pages 71 à 83

BASTONNIER Pierre, « prior in Sabaudiâ », est chargé d'une lecture de droit pour les étudiants ultramontains *in diebus festivis*, 1431-1432. En 1434 il est reçu licencié en droit canon. En 1435, il est encore chargé d'une lecture aux étudiants ultra-

montains. Son concurrent, Simon de Bourgogne, est écarté parce qu'il n'est pas gradué. Bastonnier est qualifié : « Prior sancte crucis in Sabaudia. »

GILLY (DE) JEAN, « Joannes de Giliacho, prepositus de Lelexa », est cité parmi les étudiants en droit ultramontains, le 19 août 1442.

LA ROCHETTE (DE) JACQUES, comme le précédent. (C'est probablement le même que le suivant?)

MORELLE JACQUES, de La Rochette en Savoie, « Jacobus Morella, de Sabaudia, filius quondam domini Vincenti de Rocheta, strudens, in jure civili », 1436.

MOUSSY (DE), frère Humbert, « Humbertus de Moussiaco, prior Bone Gayté, ordinis Cluniacensis, Gebennensis diocesis », reçu docteur en droit canon le 21 avril 1442.

MOUSSY (DE), frère Jacques, « Jacobus de Mussiaco », est reçu licencié en droit canon en 1432. Un Joannes de Mussiaco était chanoine de Saint-Jean de Maurienne en 1489.

PIZAT JEAN, « de Sabaudiâ », est reçu docteur ès-droits, 1439.

PRIEUR JACQUES (de Savoie), « Jacobus Prior, de Sabaudia », est vice-recteur des juristes en 1432-1433.

RICHARD JACQUES, « de Sabaudia », témoin d'un acte du 6 octobre 1435, paraît avoir été un étudiant.

SAVOIE (GAUTHIER DE), recteur des juristes en 1429-1430, reçoit 50 florins d'indemnité. Un peu plus loin, le même personnage est appelé *Gulielmus de Sabaudia.*

SAVOIE (GUICHARD DE), « Guizardus de Sabaudia », est chargé d'une lecture pour les étudiants en droit ultramontains. Il reçoit 30 florins.

SAVOIE (GUILLAUME DE), voir *Gauthier* de Savoie.

SUCHET CLAUDE est reçu docteur en droit civil, 1435.

VITE (GUILLAUME DE), du diocèse d'Annecy, est reçu licencié en droit civil le 16 février 1392.

SAVOYARDS REÇUS DOCTEURS A FERRARE OU TÉMOINS DES ACTES DE DOCTORAT, DE 1402 A 1559 [1]

AUTERIN (AYNARD) DE PRADEL, de Chambéry. Voir Pradel.

BALLAND GUILLAUME, témoin de la promotion de Claude Gorra au grade de docteur ès-droits 6 août 1546. Il avait étudié pendant deux ans à Toulouse, puis il était venu pratiquer au barreau de Chambéry. Voulant se perfectionner dans la connaissance du droit il partit pour Ferrare en septembre 1545. Il devint avocat au Sénat de Savoie.

CRESCHEREL (DE) CLAUDE), de Chambéry. Reçu docteur ès-droits le 8 juin 1522. Il avait étudié à Toulon, à Valence, à Paris, à Bologne et à Ferrare.

DU SAIX JEAN (de Saxo), du Genevois, fils de noble Amédée. Reçu docteur en droit civil le 4 décembre 1469. Il avait étudié aux Universités de Turin et d'Avignon. Jean eut pour fils Claude, père du poète Antoine Du Saix.

GINOD JEAN-JOFFREY, de Chambéry, reçu docteur ès-droits le 26 février 1550. Il avait étudié à Rome et à Pavie.

GORRA (DE) CLAUDE ou Gorract, de Chambéry, fils de feu Louis. Reçu docteur ès-droits le 6 avril 1546. Il avait étudié à Toulouse, à Bologne, à Ferrare, à Pise et à Padoue. Il fut syndic de Chambéry, du 23 novembre 1546 au 23 novembre 1547.

JUGE PIERRE, fils de Pierre, de Rumilly. Reçu docteur ès-droits le 15 octobre 1552. Il avait étudié à Toulouse, à Pavie, à Bologne et à Ferrare.

LESCHERAINE (DE) GASPARD. Reçu docteur ès-droits à Pavie le 20 juin 1548. Etudiait à Ferrare, où il fut témoin de la promotion de Nicolas de Montmayeur, le 16 avril 1546.

LUYRIEUX (DE) HUGUES, Savoyard, fils de Lancelot. Reçu docteur en droit civil le 16 octobre 1642. Il avait étudié à Turin, à Bologne et à Ferrare.

MARTIN CLAUDE, Savoyard. Est témoin des promotions de Georges de Theemseke, le 20 août 1492 et de Juan Pardo, le 13 février 1493.

1. *Journal des Savants*, février-mars 1902, *Histoire de l'Université de Ferrare*, par Emile Picot. L'Université de Ferrare a été organisée le 4 mars 1391,

MONTMAYEUR (DE) NICOLAS. Reçu docteur ès-droits le 16 avril 1546. Il avait étudié à Pavie, à Toulouse, à Bologne, à Padoue et à Ferrare.

MORNYEU (DE) AYMON, Savoyard du diocèse de Belley. Reçu docteur ès-droits le 24 mars 1552.

PRADEL AUTERIN (AYNARD DE), fils de Pierre de Chambéry. Reçu docteur ès-droits le 9 avril 1550. Il avait étudié à Toulouse, à Valence et à Paris. Il devint avocat au Sénat.

SAINT-SULPICE (DE) JEAN, Savoyard (Allobrogita), fils de feu noble Antoine. Reçu docteur ès-droits le 26 avril 1543. Il avait étudié à Toulouse, à Valence et à Padoue.

TREMBLEY ESTIENNE, de Châtillon (?), fils de feu Claude. Reçu docteur ès-droits le 5 avril 1538, il avait étudié à Turin, à Pavie et à Padoue.

VIGNOD (DE) JEAN, de Necy en Savoie. Fut témoin de la promotion de Federico Scotto, le 9 juillet 1546. Il fut encore témoin à Pavie de la promotion de Gaspard de Lescheraine, le 20 juillet 1548. Il devint procureur en cour de Rome et secrétaire des archives de la curie romaine. Il mourut en 1594.

F. MIQUET.

LE NUMISMATE TOCHON

et sa Famille

Quoiqu'il ait été membre de l'Institut et qu'une rue de notre ville porte son nom, le numismate Joseph Tochon, qui se faisait appeler Tochon d'Annecy, semble assez peu connu de ses concitoyens. Il mérite cependant de n'être pas oublié.

Il appartenait à une famille de gens de robe, établie à Annecy depuis la seconde moitié du XVIIe siècle. Son bisaïeul, Jean-François Tochon, homme de loi, natif de La Ruaz (Grand-Bornand), avait épousé, le 27 février 1696, honorable demoiselle Jeanne-Bernardine Catiné, fille de Me Catiné, orfèvre. De cette union naquirent dix-huit enfants, échelonnés de 1696 à 1718, et dont aucun n'est aujourd'hui représenté par des mâles. (Les

familles Tochon qui existent actuellement n'ont de commun que le nom avec celle qui nous occupe.)

Amédée, 9e enfant et 7e fils de Jean-François, né le 5 octobre 1703, fut avocat fiscal du Genevois. De son mariage avec Antoinette-Françoise Perréard, il eut divers héritiers, parmi lesquels Louis-Michel, qui naquit le 26 juin 1738 et qui remplaça son père comme avocat fiscal.

Marié le 23 septembre 1771 avec Hélène-Félix-Famel, Louis-Michel mourut le 17 prairial an XII, laissant cinq enfants :

1° Joseph (le numismate), né le 4 novembre 1772, à Mez;

2° Louise, née le 14 juin 1774, à Annecy. Elle épousa François Marchant, conservateur des hypothèques et plus tard avoué : d'où une fille, Eugénie, qui fut Mme Louis Tissot (1802-1892);

3° Amédée, né le 16 juin 1775, à Annecy. Lieutenant aux Volontaires du Mont-Blanc, il épousa plus tard Benoîte Amblet, et mourut le 16 mai 1837. Il avait été précédé dans la tombe par sa fille Marie-Joséphine, dame Mauris, décédée le 1er juin 1834;

4° Josette, née le 5 avril 1781, à Annecy. Mariée en l'an XII avec Jean-Félix Collomb, négociant et plus tard major dans l'armée sarde (1771-1839), elle eut une fille, Eugénie-Alexine, épouse de Marie-Alexis Collomb, qui mourut à 36 ans, le 12 mars 1840;

5° Antoine, né le 10 janvier 1788, à Annecy. Il se faisait appeler Tochon de Marollier, du nom d'une montagne du Grand-Bornand, que son père lui avait léguée. Devenu sous-préfet d'Ussel, il fut naturalisé français le 6 mars 1816. Il demanda sa retraite, pour cause d'infirmités, étant sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, et l'obtint le 1er juin 1838. Il se retira à Paris, où il mourut.

***

Joseph-François Tochon, reçu docteur en droit en juin 1792, commençait sa *pratique* au bureau de l'*avocat des pauvres*, quand les troupes françaises envahirent la Savoie. Incorporé comme simple soldat dans les *Volontaires du Mont-Blanc* (1793), il fut remarqué par ses chefs et, au bout de quatre mois, attaché au service d'état-major avec le grade provisoire de lieutenant, qui lui fut confirmé en 1795. En 1797, il obtint le grade de capitaine. Mais, en 1798, ayant épousé Mlle Eugénie Homberg, du Hâvre, qui lui apporta une grande fortune, il quitta le service. C'est dès lors qu'il se livra à l'étude des antiquités. Il fit des voyages, notamment en Italie et en Egypte, et recueillit, en grand

nombre, des objets précieux qui formèrent une riche et remarquable collection.

Dès 1800, Tochon fixa sa résidence à Paris. Son cabinet devint le rendez-vous de tous les amateurs des monuments de l'antiquité, et surtout des savants les plus distingués dans la numismatique, science qui était l'objet de sa prédilection.

Appelé à faire partie de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1816, à la mort de Ginguené, il fut aussi nommé membre non résident de l'Académie des Sciences de Turin, le 17 janvier 1819.

Les sympathies qu'il avait éveillées dans son pays, soit par ses talents soit par son caractère, le firent élire député du Mont-Blanc le 22 août 1815. Mais il cessa de siéger à la Chambre dès la fin de novembre, quand la Savoie fut enlevée à la France. L'année suivante, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Il mourut à Paris le 20 août 1820 [1], des suites d'un terrible accident dont il avait été victime en 1813, au cours d'un voyage en Normandie. Son éloge fut prononcé par Letronne.

On doit à Tochon :

Dissertation sur l'époque de la mort d'Antiochus VII Evergètes Sidétès, roi de Syrie, Paris, 1815, in-4° ;

Dissertation sur les pierres antiques qui servaient de cachets aux médecins oculistes, Paris, 1816, in-4° ;

Notice sur une médaille de Philippe-Marie Visconti duc de Milan, Paris, 1816, in-4° ;

Mémoire sur les monnaies de Marinus, frappées à Philippopolis, Paris, 1817, in-4° ;

Recherches géographiques et historiques sur les médailles des nomes ou préfectures d'Egypte (ouvrage inachevé, resté manuscrit).

Voir *Journal de Savoie* du 28 mars 1823 et du 26 juin 1831 et *Rev. Sav.*, 1916, p. 88.

F. Miquet.

1. Tochon possédait une maison, rue Rousseau, qui fut vendue par sa veuve à Joseph Thyrion, par acte du 25 janvier 1821, Bardet, notaire. Il avait aussi une montagne à la Colombière, au Grand-Bornand, et un domaine avec château à Mez.

ÉTUDE

sur

LES VILLAS GALLO-ROMAINES DU CHABLAIS

III. Origine de la Commune de Massongy

La grande majorité de nos communes ont une origine gallo-romaine et étudier cette origine est le point de départ obligé de toute monographie de ce genre. C'est, en effet, la villa d'un des domaines entre lesquels se partageait son territoire qui a donné naissance au chef-lieu dont le nom, grâce à la chapelle, puis à l'église qui y a été fondée, s'est étendu ensuite à toute la communauté érigée spirituellement en paroisse. L'histoire de l'origine d'une commune doit donc s'appuyer avant tout sur l'étude topographique de ces domaines. On peut y arriver en consultant l'ancien cadastre de 1730, en dressant la liste de ses lieux dits, en essayant d'identifier, d'expliquer leurs noms et en les illustrant des découvertes archéologiques récentes comme aussi de celles dont les vieillards ont conservé le souvenir. Ainsi une étude attentive du sol, éclairée par la toponymie, doit précéder l'utilisation des documents.

La détermination des limites anciennes au moyen des limites actuelles peut soulever aussi d'intéressants problèmes. Dans la pratique, les Romains, comme cela a lieu encore aujourd'hui, donnaient à leurs propriétés des limites naturelles, et là où ces limites manquent, on peut invoquer soit un défrichement forestier, soit une perturbation territoriale causée par les acquisitions, échanges ou dons intéressés d'un seigneur.

J'ai parlé de plusieurs domaines : c'est qu'en effet la commune n'a presque jamais succédé telle quelle à un seul domaine antique, quelqu'étendu qu'il ait été. Tout domaine créé au début du premier siècle dans une situation favorable au point de vue économique, c'est-à-dire dans un pays de plaine et de coteaux et à proximité d'une voie, pouvait avoir en moyenne 350 hectares. Son territoire ne tardait pas ensuite, à cause

des partages, à être morcelé, en dedans des limites primitivement tracées, en plusieurs propriétés reconnaissables en ce qu'elles portaient, avant le suffixe locatif, le surnom de l'héritier familial, sa superficie se trouvant à peu près équitablement répartie. Il en résulte que celle d'un domaine gallo-romain quelconque, considéré en lui-même au sens restreint, n'était guère en dessous de 100 hectares.

On doit donc trouver sur le sol d'un grand domaine primitif, désigné par un gentilice, l'existence de plusieurs propriétés secondaires qui ont vu ensuite leur importance historique s'effacer devant la prééminence religieuse ou féodale de l'une d'entre elles devenue chef-lieu.

La commune étudiée ici s'est formée du territoire de deux grands domaines primitifs, sans qu'on ait pu y localiser des propriétés secondaires.

La commune de Massongy [1] est bornée naturellement au sud par la montagne de Ballaison et au nord par le cours ouest-est du Vion et par les bois d'Excenevex et de Messery qui l'avoisinent. A l'est, la limite est sinueuse : elle coupe le nant de la Roche, descend vers la route nationale n° 5, revient vers l'ouest en la longeant, suit le cours du nant de Pontbon et rejoint obliquement le Vion, laissant à Filly (Sciez) un grand triangle forestier. A l'ouest, elle dessine autour de Conches deux angles vers Messery et Chens, suit le vieux chemin de ce dernier chef-lieu à Massongy et, de là, gagne la montagne à travers la plaine. Sa superficie est de 981 hectares.

Celle-ci est trop considérable pour avoir été celle d'un seul domaine antique. Pour éclaircir ce point, il faut donc avoir recours à l'archéologie. Or, ce qui frappe tout d'abord, c'est que le territoire communal est traversé en son milieu par la route nationale n° 5, de Genève au Simplon. Aurait-elle succédé à une voie romaine? Un nom de lieu répond précisément à la question; c'est celui d'*étraz* qui, en Haute-Savoie, désigne habituellement les restes plus ou moins continus d'une chaussée ancienne. On trouve ce mot presque à la limite occidentale de la commune où il désigne, sous la forme de *Sous l'Estraz,* des champs en bordure et au nord de la grande route [2]. Plus loin,

1. L.-E. Piccard, *Massongy, Acad. Chablaisienne*, 1917, XXX. m'a été très utile. Une réduction de la mappe avec emplacement des trouvailles et mention des lieux dits aurait été précieuse.

2. Cadastre de 1730 (c'est toujours à celui-ci que je renvoie), n°s882, 911. J'ai déjà étudié cette voie dans *Thonon et ses environs*, RS, 1918, et *Les villas gallo-romaines à l'est de la Drance*, id., 1919.

au village de la Croix, celle-ci s'élargit en une place qui portait autrefois le nom de l'*Estraz* et qui servait de lieu de réunion aux habitants : cela prouve que les pavés antiques gisent sous elle. A 600 m. au nord, un autre village s'appelle maintenant Sous Estraz par opposition au chef-lieu qualifié antérieurement de village de Dessus l'Estraz.

A la Croix, une vieille route dite chemin de Filly et appelée aussi *étraz,* s'écarte à gauche de la route nationale; c'est que celle-ci, vers 1785, a été dirigée directement sur Sciez [3]; aussi cette portion moderne ne figure-t-elle pas sur le cadastre de 1730. Il est probable que ce vieux chemin de Filly a succédé à la chaussée ancienne au moins jusqu'au Pontbon, ce pont, d'origine médiévale, ayant pris la place d'un lieu de passage beaucoup plus ancien [4]. Or, c'est là justement *que des vestiges de la voie ont été retrouvés.* En effet, il est une tradition dans la famille de M. Clém. Guyon, de Prailles, qui la tient de son grand-père, qu'au lieu dit Au Plon, au nord même du monticule de Pontbon, entre celui-ci et une petite éminence, près de la limite communale, un de ses ancêtres, gêné dans le labour par des pierres auxquelles se heurtait le soc, résolut de les extraire; il enleva la terre et mit alors à nu une portion de route pavée très reconnaissable. Il est donc maintenant hors de doute qu'une voie romaine passait dans ces parages.

Ainsi, il est certain que le grand chemin allant de Genève à Thonon, appelé *estraz* et, dans les actes notariés, *strata,* ayant été recouvert à l'ouest de la Croix par la route nationale et s'identifiant en partie avec le vieux chemin de Filly, a succédé à une voie romaine. Construite probablement un peu avant le 1er siècle après Chr., elle était. quoique non mentionnée dans les Itinéraires, bien incomplets du reste au point de vue du réseau des routes impériales, d'une utilité incontestable. Non seulement, elle facilitait les communications, mais, par l'attraction qu'elle exerçait, elle incitait encore à l'achat des terres et à la création de propriétés, entre lesquelles elle devait néces-

3. Piccard, *o.c.*, v. p. 114, 352, 356, 183 et la photographie de la p. 153. L'auteur (p. 9) croit, d'après Ducis, que la voie, faisant un coude prononcé; allait de Douvaine par Bachelard à Sous-Estraz et de là gagnait Filly; mais. en dehors de l'indication des lieux dits, le tracé romain était plus rectiligne. Le chemin de Bachelard est un vieux chemin de propriétés.

4. Le monticule voisin du pont situé sur le petit nant était une des bornes traditionnelles de la juridiction de l'abbaye de Filly : 1274, *a loco qui dicitur Pombuns...* (Piccard, *Filly, Acad. Chabl.*, 1893, VII, doc. 6) et du mandement de Coudrée : 1344, *a nanto de Pontbons* (id., doc. 36). En 1730, mas dit *Panbon,* nos 882, 911.

sairement former une limite intangible. Outre Massongy, il devait donc exister dans la grande plaine qui s'étend au nord d'elle un autre domaine important. C'est ce que prouvent les textes auxquels il faut maintenant recourir. Il s'agit de trois chartes datant de l'épiscopat de Burchard, archevêque de Lyon et abbé de Saint-Maurice d'Agaune, dans le Valais, au début du XIe siècle [5]. Publiées dans les *Historiae patriae monumenta*, elles étaient connues, mais on les avait rarement utilisées; en voici le texte principal :

I. — « In nomine dei eterni Burchardus luggdunensis ecclesie archiepiscopus et abbatie almi Mauricii abbas, ideoque notum sit omnibus sancte dei ecclesie fidelibus qualiter Christianus sacerdos venit ad nos precans ut sibi et uno ejus filio concederemus quoddam beneficium hoc est terciam partem de decimis sancti Iohannis ecclesie subpositis que videtur esse constructa in maximiaca villa subjectaque de Sancti Mauricii abbatia; tamen vero dotes et oblationes seu elemosinae liceat habere sibi proprias consentiente Adalgaudo comite; accipientes ab ipso in concambio quandam terram sui juris conjacentem in Lapiaco, hoc est vineam tenentem vini carratam L et modios duos, terminantem ex uno fronte via, ex alio Sancte Marie, de lateribus Gaudzerii terra et campum unum ab ipso accipimus tenentem duos modios sementis sub redibitione census XII denariorum..... » (HPM, VI, Chart. II, col. 75.)

II. — « *(Même début)*... Hemeradus nostram adiit clementiam suppliciter postulans ut sibi concederemus quandam terram Sancti Mauritii per prestariam; cui assensum prebentes largimur prefato fideli nostro et uxori sue nomine Aalgert et heredi ipsius Heimeradi quandam ecclesiam cum sex mansis conjacentem in comitatu genevensis et in villa Maximiaco, accipientes ab ipso in codem comitatu et in villa que dicitur Latchei vineam unam in prato dominico et tantum terre unde potest componi vinea ipsa sub reddibitione census II solidorum annuatim in festivitate Sancti Mauricii... Terminatur autem predicta vinea ex uno latere via publica et in duabus partibus terra Sancti Mauricii et de quarta alodo ipsius Heimeradi... » (Id., col. 76.)

III. — « ... venit Aymeradus ad nos postulans ut sibi et ad unum heredem suum concederemus quandam terram Sancti Mauritii conjacentem in pago genevensi et in villa Maximiaco mansos x, quinque in decimo de ecclesia et v in terra. Similiter

5. De 1001 à 1031; v. U. CHEVALIER, *Bio-Bibliographie*.

dedit Aymeradus in ipso pago et in villa Lachiaco Sancti Mauritii vineam I ad vinum colligendum carratam I et terram laborativam IIII modios seminantes in versura in prado dominico... » (Id., col. 77.)

Le premier de ces documents nous apprend qu'il existait dans le territoire en question deux domaines ou villas d'origine romaine, l'un, *Maximiacus,* Massongy [6], fondé par Maximius; l'autre, *Lapiacus,* fondé par Lapius, aujourd'hui Sous Estraz. Et il ne peut y avoir de doute sur la première localité, car on sait que son église dépendait de Saint-Maurice et qu'elle a encore pour patron saint Jean-Baptiste. On voit en outre que cette église existait à la fin du xe siècle et que, du temps du comte de Genève Adalgaudus [7], connu en 1002 comme le frère du comte Amalric, elle était desservie par le prêtre Christianus; que l'abbaye cherchait par des échanges à acquérir le plus de vignes possible pour sa consommation; enfin que Sainte Marie, qui peut bien être la patronne de l'église d'Allinge [8], y possédait une terre.

D'après le deuxième, Aimeradus avec sa femme Aldagildis, tous deux d'origine franque, grand propriétaire à Lachy, cède à l'abbaye une vigne située dans le pré seigneurial et reçoit, mais en précaire, l'église avec six manses d'un seul tenant.

Enfin, d'après le troisième document, le même Aimeradus qui, dans l'intervalle, paraît avoir cédé en grande partie la villa Lapiacus [9] à Saint-Maurice, reçoit dix autres manses à Massongy et donne en échange une vigne et un champ situé dans le pré seigneurial. Ainsi ce propriétaire s'est établi, pour des raisons probables de sécurité ou encore à cause de la jouissance

6. J'avais supposé *Maxumiacus* comme ancêtre de Massongy (*Boutae* 394), Massonius étant à rejeter tout à fait (RS, 1894, 269). C'est au XIIe siècle que le son *in* est passé à *on*. — Le *Reg. genevois,* n° 173, identifiait les deux localités avec Machilly et Lachat (Bonne) sans réfléchir que, outre les raisons phonétiques, Machilly a comme patron saint Martin; Massongy a donc la même origine que Massonger (Valais). Les auteurs des *Monumenta* ont bien vu qu'il s'agissait de Massongy, qu'ils appellent Massonger. Du reste, l'église de *Massungiaco* est rappelée dans une bulle d'Alexandre III, de 1178, comme possédée par Saint-Maurice, *cum suis appenditiis* (*Monum. o.c.*, c. 1064) et il est identifié cette fois exactement par le Regeste, n° 401.

7. Non pas Adalgandus, *Reg.* 144.

8. Celle-ci existait en effet à la même époque, d'après une autre charte contemporaine : *in Alingo... ecclesiam sancte dei genitricis Marie;* HPM, id., c. 68. Il ne peut s'agir ici de celle de Filly, non encore fondée.

9. Dans Holder, Lapius, plus ordinairement Lappius. Formes anciennes : *Lapiaco, Latchei, Lachiaco,* X^e^-XIe s.; *Lachiez,* 1376; *Lachier,* 1523; *Laschiez,* 1580 (PICCARD, 26, 36, 382). Ce nom n'est plus cité dans le cadastre de 1730; il est remplacé par les noms désignant les groupes de maisons appelés Chez Cavuat, — Sordat, — Quisard, — Meldens, — Mondet.

de l'église, à Massongy dont on peut le regarder, vu l'étendue considérable des terres acquises [10], comme le premier seigneur [11].

On a retrouvé l'emplacement de la villa Maximiaca. Les bâtiments s'en élevaient au chef-lieu même, un peu au-dessus de l'église, à gauche et à droite du chemin qui gravit la pente de la montagne et près de son intersection avec le vieux chemin de Chilly (Douvaine) à Prailles (Sciez). A l'ouest, regardant le Léman, était la demeure du maître avec ses chambres décorées de panneaux à la fresque rouges et bleus; on a retrouvé dans les substructions de la villa Picut-Thorens, avec une monnaie, ses fondations et ses poutres profondément enterrées. A l'est, en face, dans le terrain de la vigne des Martyandes, apparaissait la villa rustique dont on a découvert les fondations et les tuiles à rebord du toit. Le bois particulier du propriétaire, *brogilum,* conservé encore dans le nom du pré et du commun de Brué, lui fournissait des matériaux et de la venaison, comme la montagne, une source d'eau pure. Un chemin descendant permettait au personnel d'accéder à la voie par le tracé blanchâtre se dessinait dans la plaine à moins d'un demi-mille plus bas. Enfin, un endroit voisin de la villa, le Martéret, rappelle un lieu de sépulture qui fut utilisé par les habitants du domaine, du VIe au VIIIe siècle [12].

Le domaine, maintenant borné par la voie et la limite communale, a environ 350 h. de superficie. Elle est encore assez considérable et il y a place pour une propriété secondaire. Or, on

10. D'après Guérard, cité dans A. LONGNON, *Polyptique de Saint-Germain des Prés*, Introd., p. 21, 103, la superficie d'un manse ecclésiastique avait été fixée par Lothaire à 12 bonniers; mais il met en garde contre toute généralisation, vu l'impossibilité d'avoir des manses de même contenance. Cependant, en se basant sur cette mesure évaluée à 128 ares 33 c., on aurait ici 12×128.33=1539 ares 96×16 manses=246 hect. 40 a.

D'autre part, nos chartes médiévales ne parlent presque jamais de la contenance du manse; elles se bornent à mentionner le nom de celui qui l'exploite avec sa famille. J'ai alors demandé à l'expérience agricole de M. Victor Robert, d'Annecy, de quelle quantité moyenne de terrain pouvait s'occuper une famille de cultivateurs en tenant compte d'une certaine médiocrité dans l'outillage. Il m'a répondu qu'à son activité devait suffire une propriété de 40 journaux (le journal = 29 a. 48 c.) soit 32 j. de terres productives et 4 j. de bois pour l'affouage, avec 4 j. de sol stérile, marais ou teppes, en tout une douzaine d'hectares, quantité un peu inférieure à celle du manse ecclésiastique.

11. Je ne comprends pas comment Aimeradus a pu être confondu avec Aimerardus de Faucigny; v. Reg. 173, 215.

12. PICCARD, p. 7, 334. Le plus ancien Seigneur connu de Massongy était jusqu'ici Giraudus qui vivait av. 1155 (RS, 1893, 116). Brué vient de *brogilum, brolium,* d'après les formes *Bruez,* 1540, et *Bruel,* 1750 (PICCARD; 44, 70, 190).

a exhumé aux Montées, entre le chemin de Chilly, au sud, et le nant de la Follatière, de nombreuses tuiles [13]; en face et plus haut, au delà du même chemin, existe un mas dit en Marmoret [14] dont le nom fait penser à quelque trouvaille de tête de statue. Il y aurait peut-être là aussi l'emplacement de quelque villa au nom oublié, comprise dès lors entre les deux nants de la Follatière et du Collombage, celui-ci coulant près de Massongy dont il aurait été la limite à l'ouest du temps des Romains. La nouvelle propriété aurait eu alors 120 h., ce qui réduirait la superficie propre de Maximiacus au chiffre normal de 230 h. [15].

En face de Massongy, à 600 m. au nord de la voie, s'élevait à Sous Estraz la villa Lapiacus. Il existe, dans l'angle formé par les chemins de Chens et de Chevilly (Excenevex) un territoire dit de Muraz [16], planté depuis fort longtemps de vignes et dont le nom, *mura*, féminin médiéval de *murus*, rappelle le souvenir d'un mur antique resté debout; monnaies, tuiles, poteries, furent en outre recueillies aux environs. Une source, celle de Palud, donnait une eau fraîche et abondante. Le breuil privé se trouvait au mas voisin du Brolliet. Enfin, un chemin unissait la villa à la voie, laissant à gauche un mamelon, le Broudieux, où l'on a exhumé, avec des monnaies romaines, les sépultures des possesseurs du domaine [17].

Antérieurement au début du IXe siècle, les habitants du domaine frank choisirent comme lieu de sépulture un petit crêt sablonneux, tout près de Sous Estraz. «En 1872, dit M. Piccard (p. 365), Favre Alexandre, creusant les fondations d'un hangar, y découvrit un certain nombre de tombes formées de grandes pierres plates dressées et assemblées avec précision, en grès

13. Cad. nos 2349-56; minage, L.-E. Piccard, vers 1891; *o.c.*, p. 7.

14: Cad. 2438-48, écrit *en Mammoret* (vignes); lat. *marmor*, marbre; v. Koerting, Latein. roman. Woerterbuch, 1907, n° 5967.

15. Ces chiffres ne sont qu'approximatifs. D'autres tuiles et poteries ont été trouvées aussi au mas des Rottes, sur Douvaine, près de la limite qui est si peu naturelle qu'une commission dut la spécifier de nouveau en 1612 (Piccard, p. 350). Il est probable qu'à l'époque romaine elle était marquée par une ceinture de bois défrichés depuis pour la culture de la vigne et dont il subsiste encore quelques lots entre la route et les petites Conches; voir pour cette étude la carte de l'Etat-Major.

16. Cad. 294, 325-28; *in territorio de Muraz* 1511 (Piccard, 35); c'est là que se trouvaient les vignes de Saint-Maurice.

17. Piccard, 364, 9, 359; coll. A.-J. Vernaz. Cad. : le Brolliet, n° 419; le Brodioz ou Broudieux, nos 613, 626; ce mas est séparé du mas de la Croix par celui de Derrière Chez Quisard. M. E. Vuarnet cite aussi une trouvaille de tuiles, de vases et d'ossements au l. d. la Pièce et d'une clef avec une plaque de marbre vert, au Broudieu, *Acad. Chablais.*, 1918, XXXI, XXII.

tendre appelé molasse; les carrières de la commune en fournissent encore aujourd'hui en abondance. Les cadavres, placés parallèlement, étaient recouverts d'une terre noirâtre provenant probablement de la décomposition des corps. Les hommes étaient tous d'une haute stature; un, entre autres, comptait plus de six pieds. Dans son tombeau furent recueillis un vase en terre cuite, des débris de lance et quelques morceaux de fer rongés par la rouille... [18] »

La superficie de la villa Lapiacus, si l'on s'en tenait à l'espace compris entre la voie et les limites actuelles, serait considérable; elle dépasserait 600 h. et encore faudrait-il y joindre le triangle forestier de 70 h. environ appelé bois de Filly, entre le Vion et le nant de Pontbon, lequel paraît avoir été avant cette donation à l'abbaye, la vraie limite, à l'est, du domaine. A l'ouest, la frontière à travers les bois de Conche qui s'étendaient primitivement au sud jusqu'à la voie, est le plus souvent indiquée par des bornes artificielles. En 1690, les deux curés de Massongy et de Messery durent faire délimiter les territoires d'où ils tiraient les revenus de leurs dîmes respectives [19]. De plus, les mas boisés au nord de Conche, appelés Lorny et les Barbilles, sont communs à Massongy et à Messery. Mais, au nord-ouest, la limite était plus stable, car elle suit un vieux chemin qui, partant du crêt de la Brasa sur Messery, allait jusqu'après Bardenuche et qu'on appelait chemin de *Partéyi* [20]. Or, on a trouvé sur le crêt, dit M. Em. VUARNET, des fondations et des tuiles à rebord et ainsi un gallo-romain *Lauriniacus* pourrait se retrouver dans Lorny [21]. Au sud-est de Conche au delà et en bordure du Vion, est un autre mas, dit de Vollage [22], près de l'Uche Cavuat, qui, s'il est une forme patoise de *villaticum,* indiquerait qu'un groupe de maison s'y élevait autrefois. Quoi qu'il en soit, il est probable, sans qu'on puisse rien affirmer, que l'étendue du *saltus,* ou terrain boisé, de cette partie du territoire, n'était pas aussi grande que de nos jours et que la végétation a dû recouvrir des restes

18. Le *Répertoire archéologique* (RS, 1898, 37) mentionnait déjà à Sous Estraz la découverte de tombeaux en pierre.

19. PICCARD, 90. Conche, b. lat. *concha,* endroit creux et humide, était une seigneurie dont l'existence est bien antérieure au début du XIVe s. (id., 24); ce mot topographique a pu remplacer un nom de propriété antique, lequel n'est pas Bardenuche, *Bardinosca,* qui s'applique au château construit plus tard par une famille noble étrangère.

20. Messery, cad. n° 1299. E. VUARNET, *Messery et Nernier; Acad. Chablais.*, XI; id. XXX, XIII.

21. Cad. 1501-48, 1581-85; cité en 1501 (PICCARD, 170).

22. Cad. 1882-1903; cp. Vollège (vallée de Bagnes, Valais) *Villagio, Vullegio,* 1196, H. JACCARD, *Toponymie.*

appartenant à des villas que séparait le cours supérieur du Vion [23].

Les villas de Massongy et de Lachy étaient reliées aux villas voisines par des chemins privés auxquels ont succédé plusieurs de nos chemins vicinaux. C'est ainsi que de Lapiacus on gagnait au sud-ouest la voie par Bachelard en traversant un petit terroir habité appelé Treige [24] ou le carrefour, *trivium*. Un autre chemin, sis au bas des pentes, desservait les domaines de Veigy, Foncenex, Loisin, Chilly, Massongy et Sciez. De Massongy, comme aussi de Prailles, un sentier gravit la montagne pour aboutir à Boisy et à Ballaison. Au bord septentrional du plateau, au lieu dit le Martellet, s'élevait une motte ou butte circulaire, appelée le Château Vieux ou des Fées; haute de 8 à 10 m., « elle était large à la base de 35 m. et couronnée de murs aujourd'hui détruits [25] ». Avant 1865, on y avait déjà déterré des tombeaux en pierre [26]. Les qualificatifs de ce fort, sa nature (c'est une motte), son cimetière, tout prouve que là s'élevait, à la limite du domaine, le premier château de Boisy-Ballaison pour défendre le passage sur les terres seigneuriales.

Charles Marteaux.

23. On trouve en 1343 un Vinquex de Meyrier (Piccard, 25). Ce nom de lieu est aussi celui d'une vieille famille de Massongy; mais il s'agit probablement de Meyrier (Fribourg, Vaud) d'où elle serait originaire.

24. Chemin public tendant de *Bachelotoram* (?) à Lachiez— *in Tregio...*; Guigl. *de Tregio*. 1376, Piccard, 26.

25. Piccard, 6, 7; *Acad. Chabl.*, XXX, xii; B. Reber, *Esquisses archéol.*, 1905, 217; les murs n'étaient certainement pas « irréfutablement romains »; E. Vuarnet, *Soc. préhist. fr.*, 1909, 516-17.

26. Le Roux et Marteaux, *Sépultures burgundes*, RS, 1898, 37..

Pierre Camus, Evêque de Belley

Dans le premier volume (Paris, 1916, xxiii et 552 pages gr. in-8°) de son *Histoire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*, M. l'abbé Henri Bremond a consacré deux chapitres à parler de Camus, le voisin, le disciple et l'ami de saint François de Sales. C'est une étude sympathique, un portrait intéressant.

On sait que Camus a écrit beaucoup de romans dévots, qui n'ont pas été sans succès. Mais les romans passent vite, parce

que chaque nouvelle génération veut avoir les siens; et quoique plusieurs de ceux de Camus aient été encore réimprimés en 1802, et sa *Palombe* en 1853, la renommée de l'évêque de Belley a été surtout maintenue par son *Esprit de saint François de Sales* : c'est un livre dont Sainte-Beuve faisait grand cas.

Il est vrai que cet ouvrage de Camus a été sévèrement jugé par l'abbé de Baudry, dans les quatre volumes qu'il a intitulés : *Le véritable Esprit de saint François de Sales* (1846). M. de Baudry s'indigne des « doctrines fausses », des « récits faux » que Camus aurait mis dans la bouche de saint François de Sales; il énumère aussi divers points, sur lesquels Camus aurait « présenté d'une manière inexacte ou obscure », les sentiments de l'illustre évêque de Genève.

Contre l'abbé de Baudry, M. Bremond a pris la défense de Camus. A la fin de son volume, dans un appendice intitulé : *Notes critiques,* il examine pied à pied chacune des accusations dont je viens de parler. Il traite d'ailleurs son adversaire avec plus d'égards que ne l'a fait M. Eugène Griselle *(Revue d'histoire littéraire de la France,* 1914) d'après lequel, dans l'ouvrage précité de M. de Baudry, il n'y aurait d'intéressant que le quart du premier des quatre volumes.

Après avoir attentivement suivi ce débat, j'avoue que le plaidoyer de M. l'abbé Bremond me paraît victorieux; il m'a convaincu de l'innocence de son client.

Mais pour être vraiment réhabilité, ce n'est pas seulement d'un avocat que Camus a besoin : il lui faudrait aussi un éditeur. Les anciennes éditions de l'*Esprit de saint François de Sales,* et même la dernière, celle de 1840, d'ailleurs reproduite par Migne, ne sont pas faciles à rencontrer, quoiqu'elles soient loin d'être introuvables comme le disait Sainte-Beuve. Une nouvelle édition est vraiment désirable, édition abrégée sans doute : car ce serait trop de tout réimprimer. Il y a lieu de refaire aujourd'hui, dans l'esprit de notre temps, l'œuvre d'abréviation que Collot avait accomplie, il y a deux siècles.

Recueillir toutes les pages où Camus rapporte ce qu'il a entendu dire à l'évêque de Genève; choisir avec un goût éclairé et sobre, ce qu'il y a de mieux dans les commentaires, les réflexions que le jeune disciple a ajoutées aux paroles du maître : si M. Bremond voulait entreprendre cette tâche, il rendrait service à la mémoire de saint François de Sales, comme à celle de son ami.

Eugène Ritter.

L'ÉPITRE DE CLÉMENT MAROT
« *A un sien Amy* »

[Angelon de Bellegarde, doyen de Notre-Dame de Liesse, professeur de rhétorique au Collège d'Annecy]

Tout lettré savoyard connaît l'épître adressée par Clément Marot « â un sien Amy [1] ». Je me propose de faire à ce texte, tel qu'il est du moins ordinairement cité en Savoie, une correction bien légère, car elle porte sur une seule lettre; mais cette simple modification, outre qu'elle nous permet d'expliquer un vers peu compréhensible, nous révèle aussi plus exactement le nom de cet ami savoisien à qui l'épître est dédiée. On devra par suite transformer toute une série de déductions établies par F. Mugnier [2] ou transcrites d'après cet érudit [3]. L'honneur d'avoir inspiré cette épître sera, selon nous, attribué à un chanoine de Notre-Dame, qui devait être l'un des premiers, sinon le premier, professeurs de rhétorique au Collège d'Annecy.

Enfin, le poète exprimait le vœu de vivre désormais loin du tumulte des cours, auprès de son ami. Ce séjour souhaité, quel serait-il ? La réponse s'imposera d'elle-même. Et toutes ces conclusions nouvelles, parce qu'on aura substitué la lettre *N* à *M (aîné-aimé)* dans un vers de Marot ! Cette correction ne fut tout d'abord qu'une simple conjecture. Elle se trouve confirmée par les leçons de plusieurs bonnes éditions.

1. Cf. Edition Lenglet-Dufresnoy (1731), II, p. 218, ép. LXI; éd. Garnier, I, 230 [s. d.; notice et glossaire par B. Saint-Marc]; éd. P. Jannet [Flammarion et Marpon; s. d.], I, 259; éd. Delarue, II, p. 13; éd. Guiffrey [Quantin; 1871-1911], III, p. 635.

L'épître de Marot est reproduite par F. MUGNIER, in *Marc-Claude de Buttet, poète savoisien*, p. 167. [Extr. des *Mémoires de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*.]

2. *Opus citat.*, et *Jehan de Boyssonné et le Parlement français de Chambéry* (Paris, Champion, 1898; extr. des *Mém. de la Soc. sav. Hist. et Arch.*).

3. Par exemple, van BEVER, *Les Poètes du Terroir*, IV, p. 488 : « Cette pièce, adressée à *Montigny*... »

On voudra bien modifier également, d'après ce qui va suivre, les passages où nous avons attribué, selon M. F. Mugnier, à Claude de Bellegarde, seigneur de Montagny, l'honneur d'avoir été le correspondant de Marot. Ainsi : *Langue savoisienne et Patois savoyard*, p. 4; *Un poète et chroniqueur annécien du XVIe siècle : F. de Myozinge*, in *Rev. Sav.*, 1919, p. 134.

Afin de bien établir l'enchaînement des faits, il est nécessaire de reproduire ici l'épître complète.

EPISTRE LVI

A un sien Amy (1543).

[Texte de l'édition Garnier : *Œuvres complètes de Clément Marot*, revues sur les meilleures éditions, avec une notice et un glossaire par B. Saint-Marc; Paris, s. d.; tome I, p. 230. — Nous donnons en notes les variantes A) de la réimpression insérée par F. Mugnier in *M.-Cl. de Buttet*, d'après l'édition Flammarion et Marpon; B) de l'édition Delarue, *Œuvres de C. Marot* de Cahors..., édition revue sur celle de 1544; notice de Benjamin Pifteau; Paris, s. d., t. II, p. 13].

Contemple un peu, je te prie, et regarde,
Amy parfait de bonne et belle garde,
Quelle vertu souveraine ont en elles
Nayvement les Muses eternelles,
De nous avoir de vraie amour pourveuz
L'un envers l'autre, ains que nous estre veuz;
De la doubler encor' après la veue,
Et de l'avoir de telle foy pourveue,
Qui franchement et sans peur t'ay ouvert
Le cueur de moi, tant fut clos et couvert,
Et toi à moi fais congnoistre par preuve
Qu'amy plus franc au monde ne se treuve.
En vérité, si des sœurs bien apprinses
Nous n'eussions point les sciences comprinses,
Il est certain, au moins est à penser,
Que nostre amour seroit à commencer,
Si qu'un tel bien ne me fust advenu;
Et ne me tien aux Muses moins tenu
Dont elles m'ont un tel amy gaigné
Que de m'avoir en ma langue enseigné,
Que pleust à Dieu que l'occasion j'eusse
Qu'auprès de toy user mes jours je peusse,
Loing de tumulte, et loing des plaisirs cours
Qui sont en ces ambitieuses Courts[.]
Là me plairoit mieux qu'avec princes vivre :
Le chien, l'oyseau, l'espinette et le livre,
Le deviser, l'amour (à un besoing)
Et le masquer seroit tout nostre soing,
Avec le Boys, d'histoires bien recors,
Et le Bouchet, rond de cueur et de corps;
Avec Gruffy, et Chables et Ramasse,
Jeunesse en qui vertu croist et s'amasse;
Avec Genton, propre et loyal amant,
Et Marcoussé, visage d'Allemant;
Avec Bordeaux, qui a la bouche freche;
Candie aussi, qui pas moins n'en despesche,

Et la Forest ,fait de la riche taillé,
Et Sainct Cassin, qui fut à la bataille,
Sans oublier Montigny ton aymé,
Qui pour escrire en vostre langue est né;
Sans oublier aussi Aiguebelette,
Qui saute en chat et gravit en belette,
Et Rougemont, qui d'or la barbe porte,
Et Lampignam, qui l'a bien d'autre sorte;
Avec Regart et nostre bon Capris,
Qui d'instrument l'art a si bien apris (;).

Finalement, d'autres quinze fois sept,
Dont la plus part lettres et armes scet,
Te jurant Dieu que pas je ne sçavoye
Que si grand fruit produisit la Savoye.
Que Dieu vous hausse en fortune prospere!

Mes chers enfans, buvez à vostre pere;
Et si Amour au dard bien affiné
Tire Parvaus vers vous du Dauphiné,
Je pry Bouchet, qui cognoit sa value,
Que de ma part humblement le salue.

En telle troupe, et si plaisante vie,
A ton advis, porterons nous envie
A ceux qu'on voit si hautement jucher,
Pour mieux après lourdement trebucher?
Doué en biens, tel fut Cresus tenu,
Qui tout à coup un Job est devenu.
Nostre voler, qui haut ne bas ne tend,
De l'entredeux seroit tousjours content :
Car cestui là qui haut ne bas ne vole
Va seurement, et jamais ne s'affolle.
Au demeurant, quel arrest ha Fortune,
Sinon l'arrest du vent ou de la lune?
Tien toy certain qu'en l'homme tout perit,
Fors seulement les biens de l'esperit.
Ne voy tu pas, encores qu'on me voye
Privé des biens et estats que j'avoye,
Des vieux amys du pays, de leur chere,
De ceste Royne et maistresse tant chere,
Qui m'a nourry (et si sans rien me rendre
On m'a tollu tout ce qui se peut prendre)
Ce neantmoins, par mont et par campagne
Le mien esprit me suit et m'accompagne?
Malgré fascheux j'en jouy et en use.
Abandonné jamais ne m'a la Muse;
Aucun n'a sceu avoir puissance là.
Le Roy portoit mon bon droit en cela.
Et tant qu'ouy et nenny se dira,
Par l'univers le monde me lira.

85 Toy donq aussi, qui as sçavoir et veine
De la liqueur d'Helicon toute pleine,
Escry et fay que mort, la fausse lyce,
Rien que le corps de toy n'ensevelisse.

A] (Nous jugeons inutile de transcrire des variantes graphiques telles que *nayvement, naïvement*). De même pour la ponctuation (et les finales d'impf. en *ait*).

Vers 9 : *que*; 10 : *fait*; 18 : *moins aux Muses*; 23 : *loing du tumulte*; 31 : et *Challes* [l'édition porte *Chables*, par erreur. Note de F. MUGNIER;] 35 : *fresche*; 40 : [ne faudrait-il pas *nostre*? note F. M.]; 54 : *Parvans*; les vers 73 et 74 sont intervertis.

B] 19 : *donc*; 34 : *Marcoussi*; 35 : *fresche*; 39 : *aisné*; 44 : *L'ampignam*; 46 : *d'instrumens*; 52 : *beuvez*; 54 : *Parnaus*; 67 : *au demourant*; 74 : *de reste* [coquille évidente]; 87 : *lisse*.

A noter dans l'édition P. Jannet la coquille *Aignebelette* = *Aiguebelette*.

L'édition Guiffrey, la meilleure, donne le texte *aisné*, que nous adoptons.

« A un sien Amy », tel est le titre de l'épître. Quel est cet ami ? Nous sommes en 1543. Marot, pour échapper à ses adversaires, a de nouveau quitté Paris. Il craignait « d'être mis en cage », comme dira Florimond de Rémond. A Genève, où le poète s'est rendu, il ne tarde pas à devenir suspect. Pour un crime qu'on ignore (les hypothèses vont de l'adultère à une simple partie de trictrac) [4], il doit fuir également la Rome de Calvin. Marot ira se réfugier à Turin [5], en traversant la Savoie. Il séjourne quelque temps à Chambéry. Chemin faisant [6], Marot se lie d'amitié (ou renouvelle connaissance) avec des lettrés et des gentilshommes savoyards, dont plusieurs ont accueilli le fugitif avec la plus cordiale amabilité. Pour les remercier, il leur adresse de Turin cette manière d'épître collective, plus spécialement destinée à l'un d'eux, mais évoquant avec une délicatesse reconnaissante le souvenir de ceux qu'il a quittés, les Bouchet, Boys, Gruffy, Challes, Ramasse, Genton, Marcossey (*Marcoussé*, alias *Marcoussi*).

Le nom de cet ami, cher entre tous, est indiqué dès le début de la pièce, sous le voile du calembour ou de l'allégorie, sui-

4. E. FAGUET, *XVIe siècle*, p. 40.

5. « Turin était alors sous la puissance de François Ier. Marot y était à la fois en France et hors des atteintes de la Sorbonne. » *Ibid.*

6. Sur Clément Marot en Savoie, cf. F. MUGNIER, communication à la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, XXXIX [1900], p. LVII. *Ibid.*, p. LXIV, l'auteur discute la question de savoir si « Madame de la Barme » était une sœur de Claude de Bellegarde. — Sur les personnages savoyards cités dans l'épître de Marot, cf. *Id.*, *M.-C. de Buttet*, p. 167 et passim.

vant les habitudes de l'époque. M. F. Mugnier a bien vu que le second vers devait donner le mot de l'énigme :

Amy parfait de bonne et *belle garde*.....

Il s'agit évidemment d'un membre de la famille des *Bellegarde*. C'est, d'après F. Mugnier, Claude de Bellegarde, sieur de Montagny. « Dans cette épître familière, dit-il, le poète rend d'abord grâce aux Muses de ce qu'à Bellegarde et à lui elles ont appris la poésie sans laquelle leur amitié *seroit encore a commencer* [7] ».

Fort bien. Il n'y a qu'un prénom à changer. C'est, en effet, à un Bellegarde que l'épître est dédiée; non pas, il est vrai, à Claude, mais à son frère Angelon.

Claude et Angelon, fils de Louis de Bellegarde [8], seigneur de Montagny en Genevois [Marot écrira, par confusion peut-être : *Montigny*] sont des personnages connus. Tous deux ont droit à une petite place dans l'histoire littéraire de la Savoie.

Claude, l'aîné, rimait des vers en patois savoyard. C'est à lui, en effet, que s'applique le passage suivant de Marc-Claude de Buttet : « Montagny, un de nos gentilshommes, a bien montré en ses plaisans et graves vers combien de grace elle [la « langue savoisienne », autrement dit le dialecte ou patois savoyard] ha et auroit davantage, si quelqu'un vouloit prendre peine a l'illustrer » [9].

Si Claude de Montagny était l'ami à qui Marot a dédié son épître, quel sens attribuer au vers suivant :

Sans oublier Montigny ton *aymé?*

Ce vers est précisément celui que nous proposons de rectifier. Nous lisons :

Sans oublier Montigny ton *aysné* [*aisné*].

Une seule lettre, comme on voit est modifiée. Et voici nos raisons. Elles conserveraient toute leur valeur, quand bien même des éditions publiées du vivant de Marot (et que nous n'avons pu consulter) offriraient la leçon *aymé,* adoptée par un certain nombre de modernes. Ce serait, à notre avis, une simple faute d'impression.

7. *Ibid.*, p. 166.
8. De Foras, *Armorial,* I, 167.
9. M.-C. de Buttet, *Apologie pour la Savoie,* éd. F. Mugnier, in *Marc-Claude de Buttet, poète savoisien,* p. 121. Sur Claude de Bellegarde, *Ibid.*, p. 184; Bruchet, *Archives départ.*, E. 442, 454, 456.

Première remarque. La pièce de Marot est, ainsi qu'à l'ordinaire, richement rimée. Comme son père, comme tous les « rhétoriqueurs », Marot a le culte de la rime. Il pousse même parfois jusqu'au calembour l'amour de la rime très riche. Une faible assonance, dans cette série de rimes parfaites, *aymé-né,* a bien lieu de nous surprendre.

Deuxième observation. Marot dirait à Montagny : Je ne saurais oublier Montagny, *ton aymé,* et cela après avoir longuement exalté ledit Montagny. Non moins que ce rappel bizarre, la locution serait bien faite pour nous étonner. Il n'y aurait qu'un sens acceptable : Montagny, cet ami [= *aymé*] que tu connais le mieux du monde, toi, Montagny, puisqu'il n'est autre que toi-même..... Nous avons peine à découvrir là quelques traces de cet « élégant badinage ». Pareille explication d'ailleurs n'expliquerait pas l'étrangeté du développement.

Remplaçons *aymé* par *aymé,* et tout s'élucide [10].

Parmi les enfants de Louis de Bellegarde, l'aîné, avons-nous dit, est Claude. C'est Claude qui a hérité de son père le fief de *Montagny*. C'est Claude qui compose des poésies patoises, ou, comme ajoute Marot, en s'adressant aux gentilshommes savoisiens,

Qui pour escrire en vostre [11] langue est né.

Et c'est au frère cadet de Claude, Angelon [12] de *Bellegarde,* qu'est dédiée l'épître marotique. Qu'on veuille bien la lire, après cette interprétation.

Angelon de Bellegarde est plus connu que son frère aîné. Comme son oncle, Claude de Bellegarde, il fut protonotaire et

10. Nous avons déjà adopté cette correction dans notre plaquette *Langue savoisienne et Patois savoyard,* p. 4, mais sans en déduire les conséquences que nous exposons aujourd'hui.

11. Sur l'hypothèse de F. Mugnier, *nostre* substitué à *vostre,* cf. *ibid.*, même page.

12. *Angelon,* et non *Angelot,* comme l'écrit F. Mugnier. M. de Foras donne pour ce prénom *Angelin* ou *Angelon*. *Angel(l)on* est la forme transcrite dans les *Registres des Délibérations de l'ancien Conseil d'Annecy* (voir la *Table* manuscrite de M. G. Letonnelier).

Sur ce personnage qui a joué un certain rôle dans notre cité, cf., outre *L'Armorial,* F. Mugnier, *M.-C. de Buttet.* 179, 184; *Boyssonné,* 182, 362; *Revue Savoisienne,* 1898, p. 150 (ici le prénom transcrit est bien *Angelon*).

Ne pas confondre Angelon II avec son oncle Claude de Bellegarde, comme Angelon, doyen de Notre-Dame (1498-1538) : cf. Gonthier, *Annecy au XVe siècle,* in *Œuvres histor.*, II, 390. Son grand-père portait le même prénom : *Angelon* (I). — *Angelon* I († avant 1498, d'après *L'Armorial*) est cité dans les *Délibérations...*, en 1494 (III, 58). Le chanoine Claude de Bellegarde, *Ibid.* IV, 132, 663, et Bruchet, E. 418. Toute cette famille mériterait d'ailleurs une monographie. Il y aurait lieu principalement de consacrer un article au professeur de rhétorique, Angelon II, le correspondant de Marot.

doyen de Notre-Dame de Liesse. Il sera aussi, d'après F. Mugnier, professeur de rhétorique au Collège d'Annecy. Mais celui-ci n'avait pas encore été fondé quand Marot écrivait son épître.

Un dizain de Boyssonné nous présente en termes élogieux ce chanoine disert et rappelle les titres du poète et du professeur [13].

Le dieu Mercure occupé aux messages
Que Juppiter luy commandoit sans cesse
Pour annoncer aux humains les présages
Qu'à venir sont, se voyant en tel presse,
Vers Anissy tout droit son voller dresse.
Après avoir bien pensé s'en vint vers
(Pour cercher ung qui *gardat* les bons vers)
Cest Angellon surnommé *Bellegarde*
Auquel il a toutz les secrets ouvers,
Luy baillant l'art de Rhetorique en *garde*.

Cet Angelon de Bellegarde, qui *garde* les bons vers, qui *garde* l'art de la rhétorique, c'est-à-dire aussi bon professeur que poète, voilà, croyons-nous, « l'ami » de Marot. C'est l'amour des Muses qui l'unit à Marot, avant même que tous deux se fussent rencontrés. Quand Angelon de Bellegarde a-t-il vu Marot? Sans doute au moment où celui-ci traversait notre région [14] pour se rendre à Chambéry. Angelon résidait à Annecy. Est-ce trop s'aventurer que d'appliquer à notre ville les vers suivants :

Que pleust a Dieu que l'occasion j'eusse
Qu'aupres de toy user mes jours je peusse,
Loing du tumulte, et loing des plaisirs cours
Qui sont en ces ambitieuses Courts?

C'est donc en la petite ville de *Nessy* que le poète désirait achever une « vie inquiète, errante, fugitive, celle du pauvre lièvre entre deux sillons [15] ».

Annecy, 24 mai 1920. J. Désormaux.

13. F. Mugnier, *Boyssonné*, p. 363.
14. Rappelons que l'Epigramme 197, écrite en 1543, est adressée à Madame de La Barme, « près de Necy en Genevois » :
« Adieu ce bel œil tant humain,... »
Ed. Garnier, II, p. 72.
15. Michelet, *Hist. de France; Renaissance*, livre II, chap. xix.

La Vérité sur l'Escalade

tentée sur Genève par les Savoyards, en 1602

(Suite et fin)

M. Costa de Beauregard a fait à ce sujet la remarque suivante :

« L'entreprise (du duc de Savoie contre Genève) n'était pas plus attentatoire au droit des gens que ne l'ont été depuis, celles sur Crémone et sur Vieux-Brisac, exécutées par le Prince Eugène, au commencement du siècle suivant [8]. »

M. Jules Vuy, vice-président de l'Institut Genevois, écrivait de même en 1882 : « Attaque nocturne,....., genre de guerre que je n'approuve point, mais qui était de mise à cette époque et que Genève avait pratiqué plus d'une fois avec les petites villes du voisinage. »

C'est ainsi que le 7 novembre 1589, à la faveur d'une surprise nocturne, les troupes genevoises, munies de pétards pour faire sauter les portes et d'échelles pour escalader les murs (absolument comme les troupes savoyardes assaillant Genève), enlevaient au duc de Savoie le petit bourg et le fort de Versoix [9].

De même les Genevois surprenaient la petite ville de La Roche, le 19 mars 1590, sur les trois heures du matin, s'en rendaient maîtres avec grande effusion de sang et la mettaient au pillage [10].

La petite ville de Cruseilles subit le même sort, le 29 octobre 1590 : les Genevois ayant surpris la garnison avant le jour, la passèrent au fil de l'épée, « car on ne voulait point se charger de prisonniers dont les prisons étaient déjà pleines; la ville fut saccagée et en partie brûlée [11]. »

On en pourrait citer d'autres; mais ces trois exemples suffisent pour constater que, même aux yeux des Genevois, ces sortes d'escalade n'avaient aucun caractère de vol ou de brigandage contraire au droit des gens et aux lois de la guerre.

8. *Mémoires historiques sur la Maison de Savoie*, II, 124.
9. GAUTIER, V, 570-572. — SPON, *Histoire de Genève*, annotée par Gautier, I, 362.
10. GRILLET, *Histoire de La Roche*, 61, 62. — *Histoire de La Roche*, par VAULET, 75. — *Histoire de Genève*, par SPON, annotée par Gautier, I, 367, n.
11. SPON, *Ibid*, 381.

***

Mais, Genève et le duc de Savoie étaient-ils vraiment en guerre? — Non, s'obstinent à dire les Genevois, en s'appuyant sur des autorités d'ailleurs impressionnantes.

D'après la sentence envoyant les prisonniers à la potence, l'attaque des Savoyards était une *trahison,* envers des gens *desquels ils n'avaient reçu aucun déplaisir,* et durant *une paix qui avait été jurée et rejurée par leur prince* [12].

Selon Jean Sarrasin, écrivant par ordre du Conseil, l'Escalade était intervenue *au milieu d'une paix solennellement jurée* [13].

Enfin Gautier, comme on l'a vu, traite les Escaladeurs de *parjures, venus en pleine paix, violer le droit des gens et une paix solennelle...*

On comprend un peu que des témoignages de ce genre aient longtemps accrédité à Genève la version selon laquelle, au moment de l'Escalade, Genève et le duc de Savoie n'étaient pas en état de guerre.

A la longue, toutefois, la vérité historique devait s'en dégager; et l'on peut démontrer aujourd'hui qu'entre les deux parties intéressées, l'état de guerre n'avait point cessé.

En effet, le duc Charles-Emmanuel de Savoie, fort de son alliance avec l'Espagne, s'était mis, dès 1588, en guerre avec le roi de France, Henri III. Celui-ci, alors aux prises avec la Ligue, lança, contre les états du duc, les Genevois et aussi les Bernois, en les renforçant d'ailleurs de quelques troupes françaises, sous les ordres de Sancy et de Guitry.

Ce fut une longue série d'escarmouches, aux alternatives très diverses, durant lesquelles les bandes de Genève et de Berne détruisirent, en Savoie, les châteaux de Bonne, La Roche, le Châtelet, Boringe, Marcossay, Senoche, Châtillon, Langin, Thonon, Evian, Larringes, Féternes, Chaumont, Allinges, Monthoux, Saint-Jeoire, etc., etc. Dans les mêmes circonstances, les bourgs de Lancy, Bonne, Cruseilles, Frangy, Gex, etc., furent livrés aux flammes.

On ne peut se défendre, même aujourd'hui, d'un sentiment de douleur et d'indignation à la vue de toutes les ruines qui désolent, depuis lors, tous ces beaux sites du pays de Savoie.

Ces actes de vandalisme n'étaient donc pas pour incliner le duc de Savoie à la paix envers les Genevois qui en étaient les auteurs, et qu'il tenait d'ailleurs pour des sujets en révolte.

12. *Journal d'Esaïe Colladon,* 47.
13. *Histoire de la Miraculeuse délivrance,* 37.

Cependant, le pays ne présentant plus aucune ressource, les Genevois cessèrent leurs incursions en Savoie, et les hostilités prirent fin vers 1593. Il est vrai qu'en 1597, à deux reprises, Lesdiguières fit encore invasion; mais le traité de Vervins (15 mai 1598) ramenait enfin la paix entre la France, d'une part, la Savoie et l'Espagne, d'autre part.

L'une des clauses du Traité portait ceci : « De la part du dit Seigneur, roi (de France) très chrétien, seront compris au présent Traité, si compris ils veulent y être, les treize Cantons des ligues Suisses, les Seigneurs des trois ligues Grises, l'Evêque et la Seigneurie du pays de Valais, l'abbé et la ville de Saint-Gall, Toggenbourg, Mulhouse, le Comté de Neuchâtel et autres Confédérés desdits Seigneurs des Ligues. »

En ce qui le concernait, Charles-Emmanuel jura, le 2 août 1598, l'observation fidèle du Traité.

La grande question qui se pose ici est de savoir si Genève devait en bénéficier, et pouvait légitimement se considérer comme n'étant plus en état de guerre avec le duc de Savoie,

Pour être complexe, la question n'est pas insoluble.

***

Les Genevois, il est vrai, ont toujours soutenu l'affirmative.

De même qu'avant la conclusion du Traité, leurs magistrats n'avaient rien négligé, auprès de Henri IV, pour s'y faire comprendre nommément [14], de même ils firent, après, tous leurs efforts pour obtenir, du même roi, une déclaration leur assurant que, sans être nommée expressément, Genève n'en était cependant pas exclue.

Henri IV ne répondit d'abord que vaguement, s'excusa même de n'avoir pu faire tout ce qu'il avait promis et qu'il aurait désiré pour Genève, mais en ajoutant toutefois que, sans y être spécifiée, cette ville n'était pas moins comprise dans la paix de Vervins [15].

Un peu plus tard, et sur de nouvelles instances, il déclara, par Lettres Patentes du 11 novembre 1598, que « sous le nom d'Alliés et Confédérés des Ligues Suisses, » il avait entendu et entendait toujours que Genève fût réellement comprise au Traité [16].

A cette interprétation, tard venue, le duc de Tournon, ambassadeur ordinaire du duc de Savoie auprès des Ligues Suis-

14. GAUTIER, VI, 213.
15. *Ibid.*, 213, 214, 215.
16. GAUTIER, VI, 283.

ses, de 1598 à 1604, répondait que Genève n'étant alliée que de Berne et de Zurich, elle ne pouvait se dire véritablement alliée des Cantons, de tous les Cantons suisses; et que, par conséquent, même sous ces termes, elle ne pouvait se dire comprise au traité de Vervins.

La valeur de cet argument pouvant être contestée, il ne figure ici que pour mémoire; car, si durant un temps, il fut la base principale de toute la présente polémique, on peut le négliger aujourd'hui. De son temps déjà, le duc de Tournon le renforçait d'un argument subsidiaire qui aurait pu suffire. C'est que, malgré leurs violents désirs de bénéficier du traité de Vervins, les Genevois n'avaient pu y être compris contre la volonté du duc de Savoie, et que celui-ci ne pouvait avoir été lié, malgré lui, à un tel contrat de paix avec les Genevois [17].

A ne s'en tenir qu'aux désirs des magistrats de Genève et aux déclarations si risquées du roi de France, on pourrait peut-être croire que Genève était officiellement rentrée en paix avec le duc de Savoie; mais Charles-Emmanuel déniait à Henri IV le droit de fixer à lui seul l'interprétation des clauses demeurées ambigues dans le traité. Le duc avait raison : « Un traité étant bilatéral, il ne suffit pas que l'une des deux parties l'interprète d'une certaine façon, encore faut-il que l'autre partie se range à l'interprétation donnée. Or le duc de Savoie se refusa obstinément à considérer Genève comme comprise au traité de Lyon, de même qu'il l'avait toujours exclue du traité de Vervins. »

Cet avis formel de M. Henry Fazy [18] suffirait déjà pour établir d'emblée qu'il n'y avait alors entre Genève et le duc de Savoie aucun contrat de paix; mais de ceci bien d'autres preuves de détail peuvent être invoquées.

Avant son serment d'observer la paix de Vervins, Charles-Emmanuel avait déclaré formellement qu'il entendait en exclure Genève [19].

Interrogé peu de temps après sur sa manière d'interprêter les clauses dont les Genevois prétendaient bénéficier, le duc en parla d'un ton si peu rassurant qu'une ambassade lui fut aussitôt envoyée de Genève avec l'espoir d'en obtenir mieux. La réponse du duc fut celle-ci : « Qu'il n'entendait point que Genève fût comprise dans la paix, à moins que toutes les puissances qui

17. *Ibid.*, 454, 455.
18. *Histoire de Genève à l'époque de l'Escalade*, ch. II, 27; ch. XI, 309, 310
19. *Annales Catholiques de Genève* (1852), p. 410.

avaient fait le traité n'eussent fait, en faveur de cette ville, une déclaration semblable à celle du roi. Que cependant il ne prétendait point pour lors faire la guerre aux Genevois [20]. »

Or, Charles-Emmanuel savait que l'Espagne ne ferait jamais une pareille déclaration [21], et le *pour lors* qui limitait ses intentions pacifiques en disait long pour l'avenir; aussi les députés genevois se gardèrent soigneusement de revenir à cette question de la paix [22].

Fixés désormais sur les dispositions du duc de Savoie et désespérant d'en obtenir un accommodement, les magistrats de Genève ne songèrent plus qu'à s'assurer des secours, tant du côté du roi de France que du côté des Cantons de Berne et de Soleure, pour le jour où les hostilités reprendraient avec la Savoie [23].

L'intransigeance de Charles-Emmanuel, dans la poursuite de ses revendications sur Genève, ne pouvait être moindre, étant donné l'appui que lui donnait alors le Pape. Son nonce à Paris dit un jour à Henri IV : « La ville de Genève appartenant au duc (de Savoie), et rien n'empêchant qu'il n'y rétablit l'autorité que ses pères y avaient eue, si ce n'est la protection de S. M., il est raisonnable que s'il vous rend le marquisat de Saluces, qui est à vous, vous permettiez aussi qu'il ait la ville de Genève, qui est à lui. » Et le roi lui répondit : « Je n'empêcherai pas que le duc ait raison de Genève, s'il le peut faire autrement que par les armes; mais s'il veut en venir à la force, je me résoudrai à ce que je dois [24]. »

Ces paroles, on en conviendra, sonnent tout autrement que des propos de paix. Or, tout ce qui précède datant des années 1598, 1599 et 1600, il est impossible d'admettre que, de bonne foi, les Genevois se regardaient alors comme étant au bénéfice d'une paix officielle avec le duc de Savoie.

* * *

Du moins se crurent-ils, en 1600, à la veille d'obtenir cette paix; mais leur échec ne fera encore qu'en souligner la non-existence, avant comme après le traité à intervenir.

La guerre ayant éclaté de nouveau entre la France et la

20. Gautier, VI, 218.
21. *Ibid.*, 213. — H. Fazy, *Histoire de Genève à l'époque de l'Escalade*, p. 27, n.
22. *Ibid.*, 218.
23. *Ibid.*, 221.
24. Spon, I, 410, 411.

Savoie, celle-ci, battue coup sur coup, se trouva bien vite acculée à une demande de paix.

Aussitôt les Genevois dépêchèrent à Henri IV un député, pour lui demander, en grâce, de n'être point oubliés, cette fois, dans le Traité en négociation; et ils eurent même soin de faire appuyer cette requête par les sollicitations pressantes des quatre Cantons protestants [25].

Prodigue, on le sait, de bonnes paroles, Henri IV promit. Entre lui et le duc de Savoie, le 16 janvier 1601, fut signé le traité de Lyon, règlant l'échange du marquisat de Saluces contre la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex.

Mais, à la grande déconvenue des Genevois, rien n'y fut stipulé en leur faveur. Le duc de Savoie ne l'avait pas permis; et le traité de Lyon se bornait à confirmer purement et simplement celui de Vervins, où les Genevois, on le sait, n'avaient figuré pour rien.

Pour autant, Henri IV ne laissa pas de déclarer encore, sans ironie, le 13 août 1601, avoir voulu comprendre la ville et le territoire de Genève dans la paix de Lyon, comme jadis dans celle de Vervins; déclaration sans portée, que les dénégations formelles du duc de Savoie réduisent de même à néant [26].

Donc, ni en vertu du traité de Vervins, ni en vertu de celui de Lyon, les deux seuls qu'il leur fût possible d'invoquer, les Genevois de 1602 ne pouvaient se considérer comme étant en paix avec le duc de Savoie,

Cette déduction rigoureuse de toute l'argumentation qui précède, ne saurait d'ailleurs être plus fortement corroborée que par le témoignage formel des magistrats genevois alors en charge. Or, ce témoignage existe.

A Genève même, le 12 février 1601, les principaux du Conseil étant à conférer avec Lesdiguières qui, en sa qualité de protestant, leur était fort bienveillant, ils le consultèrent sur diverses affaires, et, selon la citation expresse qu'en fait Gautier, ils en vinrent aussi à lui demander comme sixième question, « les mesures qu'il était à propos de prendre, pour parer, en quelque manière, à l'inconvénient de n'avoir pas été compris au traité de Lyon, comme ils ne l'avaient point été en celui de Vervins [27]. »

L'aveu ne saurait être ni plus formel ni mieux établi.

25. GAUTIER, *Ibid.*, 328.
26. GAUTIER, VI, 362.
27. GAUTIER, *Ibid.*, 342.

On pourrait ajouter ici le témoignage de Sessa, ambassadeur d'Espagne à Rome, écrivant le 22 mars 1601 au roi Philippe III et lui affirmant que Genève ne se trouve comprise dans aucun des traités de paix conclus entre la France et la Savoie [28].

Mais il y a mieux encore que cette déclaration et l'aveu même des Genevois pour faire éclater, chez ceux-ci, le manque, désormais évident, de bonne foi, lorsqu'ils affirmaient ou se croyaient être en paix avec le duc de Savoie.

Il y a les actes de guerre qu'ils se permirent sur ses Etats, entre la paix de Vervins et l'Escalade; de telle sorte que l'état de paix eut-il été réel en principe, les Genevois, de leur propre fait, l'auraient rendu inexistant, ce qui aurait, au besoin, délié le duc de Savoie de l'obligation de s'y tenir.

***

Après s'être vu refuser la paix, déjà à Vervins en 1598, de la part du duc de Savoie, Genève avait dû se résigner aussi, comme on vient de le voir, à ne pas l'obtenir davantage à Lyon en 1601.

Le contraire aurait, en effet, de quoi surprendre; car, même depuis la paix de Vervins, les Genevois s'étaient permis contre le duc de Savoie des actes d'hostilité plusieurs fois répétés, des faits de guerre nettement qualifiés, leur enlevant toute possibilité, en 1602, de se réclamer d'une paix quelconque du côté de Savoie.

Dans la guerre qui éclata, en 1600, entre la France et la Savoie pour aboutir en peu de temps au traité de Lyon, en 1601, les Genevois, d'avance, et sans qu'une déclaration de guerre leur eût paru nécessaire, s'étaient promis un rôle actif contre le duc de Savoie.

Le 6 juillet 1599, della Torre, ambassadeur de Charles-Emmanuel auprès du gouverneur du Milanais pour l'Espagne, écrivait à celui-ci : « Les Bernois et ceux de Genève n'attendent que la déclaration de guerre des Français, pour entrer en Savoie et se joindre à eux, en passant par le Chablais, avec au moins 12.000 fantassins et 500 chevaux [29].

Il est vrai que, le moment venu, des dissensions se produisirent au Conseil des Magistrats genevois. Le roi de France leur ayant demandé canons, munitions et soldats, quelques prudents hésitèrent; mais seulement par crainte de n'être pas soutenus par Berne et les autres cantons protestants.

28. *Documents sur l'Escalade,* n° 240.
29. *Documents sur l'Escalade,* n° 7, p. 11.

De fait, la diète d'Aarau, en septembre 1600, ne voulut rien promettre. Berne avertit même ses alliés de Genève de n'aller de l'avant qu'avec prudence; et les Genevois différèrent leur entrée en action contre la Savoie.

Il fut décidé néanmoins qu'on prêterait aux Français les canons et les munitions demandés, en même temps qu'on autorisait la levée de deux cents hommes dans les bailliages de Gex et de Gaillard [30].

En fait, les Genevois fournirent huit canons avec munitions et trois cents pionniers [31].

A eux seuls, ces procédés hostiles eussent déjà constitué une violation de la paix, supposée existante; mais les Genevois ne s'en tinrent pas là.

Le fort savoyard de Sainte-Catherine, sur la commune de Viry, à proximité de leurs murs, faisait surtout leur cauchemar. Henri IV en ayant entrepris le siège, les Genevois obtinrent de lui la promesse qu'aussitôt pris le fort serait rasé. Aussi, avant comme pendant et après le siège, vit-on les troupes françaises aller et venir librement dans Genève et fraterniser comme en pays allié [32].

Les Genevois allèrent même jusqu'à peser, de façon directe, sur la conduite des opérations. Le roi de France ayant désigné le maréchal de Biron pour diriger le siège, les Genevois s'y opposèrent, suppliant Henri IV d'en charger le protestant Lesdiguières. Ils offrirent même de faire l'entreprise à leurs frais, dans l'intention de démolir le fort, si le roi leur accordait M. de Sancy comme chef. Sa Majesté ne voulut pas y consentir [33].

Il en était ainsi le 23 septembre 1600; mais le 30 du même mois, le nonce du Pape à Turin, l'archevêque G.-C. Riccardi, écrivait au cardinal P. Aldobrandini, neveu du pape Clément VIII : « Le roi qui voulait conférer le siège de Sainte-Catherine à Biron, est revenu sur cette décision [34].

Ainsi donc les Genevois avaient fait prévaloir leurs intérêts, dans la direction de la guerre contre le duc de Savoie, avec lequel ils prétendaient s'être maintenus en état de paix.

Le fort s'étant rendu, le 17 décembre 1600, Henri IV dut par-

30. Gautier, VI, 303 à 305; 311 à 319.
31. *Ibid.*, 332. — *Documents*, n° 152, p. 241, 242.
32. Gautier, *Ibid.*, 330, 331.
33. *Documents*, p. 241, 242.
34. *Ibid.*, p. 243.

tager avec eux le butin réalisé; et ils reçurent, à ce titre, 4 canons, 4 petites cloches, 1500 livres de poudre et 600 boulets [35].

De plus, pour raser le fort, comme il était convenu, les Français ayant demandé à Genève 600 travailleurs, ce chiffre y fut jugé trop modeste, et ce furent tous les travailleurs disponibles de la Seigneurie de Genève, ainsi que des bailliages de Gex, Ternier et Gaillard qui furent envoyés à cette démolition; si bien que toute la besogne fut expédiée en deux jours [36].

Cette participation des Genevois à la prise et à la démolition du fort savoyard de Sainte-Catherine pourrait ne paraître qu'un acte de guerre bien isolé; en voici d'autres.

« Aux premiers jours de décembre, Sancy demanda au Conseil (de Genève) quatre pièces d'artillerie pour battre en pièces les Allinges. Les magistrats genevois ne savaient plus rien refuser et les canons étaient déjà au port de la Fusterie, prêts à partir, lorsque la garnison des Allinges, suivant l'exemple de Sainte-Catherine, se décida à capituler [37]. »

« Après la reddition des forts de Sainte-Catherine et d'Allinges (17 et 18 décembre 1600), Sancy ayant abandonné momentanément le gouvernement du Chablais à son frère Robert, baron de Montglas, qui était un zélé calviniste, des bandes armées, sorties de Genève et conduites par le pasteur Simon Goulart, se répandirent dans les provinces nouvellement converties, traînant à leur suite des ministres huguenots qui prêchaient et célébraient la Cène, ce qui était cependant contraire à l'article 2 de la capitulation des Allinges.

« Les Genevois persécutèrent surtout les catholiques du bailliage de Ternier, où ils ravagèrent notamment les villages de Veyrier et de Saint-Julien dont les églises furent profanées et les cloches emportées. Ils en firent autant aux églises de Draillant et d'Armoy, dont ils saisirent les revenus [38]. »

Ces témoignages seraient-ils révoqués comme suspects. que les mêmes faits résultent des Documents sur l'Escalade publiés par des érudits genevois.

Dans la dépêche déjà mentionnée de l'archevêque Riccardi au cardinal Aldobrandini (30 septembre 1600) on lit de même : « Les Genevois ont parcouru les territoires du Chablais, en dé-

35. GAUTIER, VI, 334.
36. *Ibid.*, 334.
37. *Histoire de Genève à l'époque de l'Escalade*, par H. FAZY, p. 221.
38. GONTHIER, *Œuvres historiques*, I, 316. — Lettres de saint François de Sales au nonce Apostolique à Turin, 26 août 1600 et 18 mars 1601. *Œuvres de S. Fr. de Sales*, édit. d'Annecy, XII, 50, 58.

vastant les églises, en dérobant les objets servant au culte, et en mettant en fuite les Curés et les Jésuites qui résidaient à Thonon, aux frais du Pape [39]. »

Et le Cardinal répondait, le 21 octobre suivant : « Les pillages commis par les Genevois dans les églises du Chablais ont excité l'indignation du Saint-Père, qui s'en est plaint au roi de France [40]. »

Peut-être, enfin, se demanderait-on si tous ces actes, d'une hostilité indéniable, méritent d'être regardés comme de véritables actes de guerre autorisant, comme tels, le duc de Savoie à se considérer comme n'étant plus, avec les Genevois, sur un pied de paix, à supposer qu'il y fût précédemment. Ici encore la réponse péremptoire sera fournie par les Genevois eux-mêmes.

En mars 1601, le député genevois Dauphin négociait à Paris, en vue d'obtenir d'Henri IV la rétrocession à Genève du pays de Gex, acquis par la France au traité de Lyon. Or, dans son rapport officiel du 22 décembre 1601, le même Dauphin raconte que le roi Henri IV répondit un jour à ses instances : « Vos Messieurs (de Genève) se devraient bien contenter de ce que je les ai délivrés de cette épine du fort (Sainte-Catherine). Comment voulez-vous que je cède ce qui appartient à mes enfants (le pays de Gex) ? » A cela Dauphin répondit : « La démolition du fort était une chose due, le fort ayant été enlevé *pendant que les Seigneurs de Genève étaient en guerre (contre la Savoie) pour le service de Sa Majesté (Henri IV)* [41]. »

Que pourrait-on souhaiter de plus net pour démontrer, sans réplique possible, que, en 1602, les Genevois étaient, de fait, et se savaient parfaitement en état de guerre avec le duc de Savoie ?

Dès lors, la tentative de l'Escalade par les Savoyards n'est plus qu'une opération de guerre, dont l'échec souligna fâcheusement la ruse et l'audace, mais qui ne violait aucun traité et ne constituait, en aucune sorte et même aux yeux de personne, un attentat contre le droit des gens.

Ce point d'histoire et de droit, d'une importance capitale, étant définitivement acquis, on n'arrive pas à s'expliquer comment, toujours au témoignage de Gautier, les Magistrats de Genève, donnant avis de l'évènement au sieur de La Guiche,

39. *Documents*, p. 242.
40. *Ibid.*, p. 243.
41. GAUTIER, p. 344.

gouverneur de Lyon, ont osé, quelques jours après, écrire ceci : « Monsieur, vous avez su précédemment. par plusieurs de nos lettres, concernant Son Altesse de Savoie, bien qu'elle sût et cût reconnu que nous étions entrés (compris) dans la paix faite en janvier 1600 (sic) entre Sa Majesté Royale et lui... [42] »

Les Magistrats de Genève affirmaient ainsi hautement, pour les besoins de leur cause, *ce qu'ils savaient être le contraire de la vérité*. Le procédé est inqualifiable; toutefois, probité mise à part, il peut s'expliquer un peu par le besoin que devaient éprouver ces magistrats de se disculper, aux yeux de l'étranger, de l'attentat dont ils avaient personnellement chargé leur conscience et leur honneur, en infligeant aux Savoyards, pris à l'Escalade, le traitement barbare que l'on sait.

De même aussi, que, sur la foi de magistrats qui avaient sa confiance, le gros public genevois ait cru, dès le principe, comme certains le croient encore aujourd'hui, que l'Escalade fut un acte de banditisme savoyard, cela peut s'expliquer à la rigueur, à condition que l'on admette, chez les Genevois de 1602, une inconscience ou un oubli véritablement étranges, au sujet des actes de guerre accomplis par eux contre la Savoie, entre la paix de Vervins et l'Escalade. Mais, en admettant que la population genevoise se crût véritablement en paix du côté de Savoie, que penser des Genevois éclairés, qui, sur ce point, d'une importance majeure, ont ainsi défiguré l'histoire?

De ce nombre est incontestablement J.-A. Gautier. Son œuvre, une fois publiée et mise à la portée des amateurs de l'histoire locale, on y découvre à chaque page des documents dont il a suffi d'utiliser quelques-uns pour établir, comme il vient d'être fait, que les Genevois n'étaient et ne se croyaient nullement au bénéfice de la paix avec le duc de Savoie, lors de l'Escalade, en 1602.

Cela, J.-A. Gautier, le magistrat historien, le savait mieux que personne; comment donc, à quelques pages de distance des documents qui l'établissent, a-t-il pu écrire et répéter le contraire, en traitant les Escaladeurs de *parjures...*, venus *en pleine paix..., violer le droit des gens..., une paix solennelle...*, pour conclure qu'on les *regardait avec raison comme des bandits ?* [43]

Ses distingués et érudits éditeurs avaient pourtant dit de lui, dans la Préface de son 1er volume : « Il a l'esprit judicieux

42. *Ibid.*, p. 446.
43. GAUTIER, 441 à 443.

et les vues larges d'un historien qui est, en même temps, un magistrat. Sans doute il est de son temps; il a subi l'influence du milieu où il a vécu; mais sa situation officielle n'a jamais altéré, chez lui, la constatation scrupuleuse des faits, ni le respect de ce qu'il croyait être la vérité. »

A en juger par l'histoire de l'Escalade, cet éloge sonne singulièrement faux; et cette pénible constatation suffirait à prouver, une fois de plus, aux esprits véritablement sincères, que, à Genève aussi, l'histoire ne fut longtemps et sur bien des points qu'une vaste conspiration contre la vérité.

Il est heureux toutefois que, par une tardive mais loyale publication de ses principaux textes, elle fournisse d'elle-même aujourd'hui les éléments de sa réfutation.

***

La conduite des Genevois contre la personne des Savoyards pris ou tués à l'Escalade constitue donc un véritable attentat au droit des gens : telle est la conclusion de tout ce qui précède.

L'Escalade n'ayant pas été faite en violation de la paix, et n'étant qu'une opération de guerre, d'une nature spéciale, mais régulière et admise alors entre belligérants, les quatorze prisonniers faits au cours de cette tragique affaire n'étaient pas autre chose que des prisonniers de guerre et ne pouvaient, en aucune manière, être traités comme des bandits.

Ainsi donc, en les envoyant à la potence, les Genevois leur dénièrent le bénéfice du droit des gens; rien de plus clair!

A l'odieux de ce procédé barbare vinrent s'ajouter encore les raffinements de cruauté dont « l'âme genevoise » tint à compléter la scène, à savoir : la torture inhumaine autant qu'inutile appliquée aux condamnés; leur envoi au gibet sur l'heure, pour couper court à toute réclamation, si fondée qu'elle pût être et d'où qu'elle vînt; l'exécution impitoyable des blessés, comme celle du gentilhomme savoyard de Sonnaz qui, ayant eu une jambe brisée, dut être porté à la potence à bras le corps; la décapitation des cadavres, tant des quatorze pendus que des cinquante-quatre morts relevés dans la ville; l'exposition hideuse de ces soixante-huit têtes saignantes sur des poteaux, le long des remparts; et, enfin, au lieu de rendre à ces débris mutilés les devoirs de la sépulture, l'insulte suprême de les jeter au Rhône comme de vils cadavres d'animaux [44].

44. GAUTIER, VI, 441, etc.
« Les tribus les plus sauvages de l'Afrique ou de l'Océanie n'auraient

On sait que les Genevois ont élevé, à Champel, une plaque commémorative et expiatoire du supplice de Michel Servet, brûlé vif par les ordres de Calvin; les quatorze prisonniers de guerre que les Genevois de 1602 envoyèrent à la potence, en violation du droit des gens, n'auraient-ils pas également droit à ce qu'un monument du même genre leur soit élevé à l'ancien boulevard de l'Oie ?

Bien que ce ne fût pas, sans doute, dans ce but, les historiens genevois nous ont, du moins, conservé leurs noms; c'étaient :

Jacques Chaffardon, de Saint-Jean d'Arvey, près de Chambéry;

François de Gerbais, de Sonnaz;

Pierre de Montburon, seigneur d'Attignac, en Bresse;

Donat Payan, de Trez, en Provence;

Soupfre de Galiffet, de Saint-Laurent, près les Echelles;

Antoine de Concière, d'Angrelac, en Dauphiné;

Philibert Sadou, de Taninges;

Pierre Vulliens, de Bourg;

Jacques Dunand, de Nevers;

Jean Clerc, de Mégevette;

Jacques Bovier, de Seyssel;

Pierre Mathieu, d'Uzès;

Jean de Bernardi, de Tallard, en Dauphiné;

Jacques Bozonnet.

Ce n'est pas que, malgré l'exaltation patriotique, plus ou moins aveugle du moment, le surcroît d'atrocités dont ces quatorze braves et dignes soldats furent victimes, n'ait soulevé quelque scrupule chez les magistrats genevois. Au témoignage de Gautier, précédemment reproduit, ils essayèrent d'éluder l'exécution de leur premier arrêt; mais, après un sursis de deux jours, ils ne crurent pas pouvoir refuser au peuple cette satisfaction [45].

Sans vouloir apprécier ce geste de Pilate, il est impossible de ne pas souligner ce qu'il y avait d'inhumain dans la mentalité de cette population, et surtout de mensonger dans les motifs de son exaltation sanguinaire : « Le bruit fut répandu, dit un auteur genevois, que les Savoyards avaient ordre de n'épargner

pas fait mieux, dit un auteur savoyard indigné, M. Léonce Duparc. Quant aux soixante-huit corps, il est bon de signaler au lecteur (pour lui éviter une erreur dans laquelle il risquerait de tomber au vu de ce qui précède, et pour respecter la vérité historique) que les Genevois ne les mangèrent pas; féroces même contre les morts, ils n'étaient pas cannibales. » (*Quelques réflexions à propos de la zone franche*, p. 3.)

45. GAUTIER, 443.

personne; mais il est évident que c'était là un bruit populaire qui servit d'excuse à la sévérité déployée contre les prisonniers [46]. »

« On s'apprêtait, a dit le pasteur Guillot, à exercer, après la victoire ,les pires violences contre les personnes et les propriétés [47]. »

M. Simon Goulart se donne encore pour mieux renseigné. « En cas de succès, dit-il, le Duc avait promis à ses soldats le sac de la ville, abandonnant à leurs violences la population féminine et leur recommandant de tuer sans merci tous les hommes. Après trois jours de pillage, tout ce qui resterait : maisons, propriétés et richesses, devait passer entre les mains du Duc qui en disposerait à son gré.

« Quant aux Seigneurs du Petit Conseil restant en vie, on devait les faire traîner ignominieusement et cruellement par dessus le pavé des rues, puis, les faire attacher à des gibets. Quant aux Ministres de l'Eglise de Genève, ils étaient condamnés à être tenaillés, brûlés à petit feu, et leurs corps réduits en poudre; réservée la tête du plus ancien d'entre eux tous, laquelle eût été portée à Rome et offerte au Pape en agréable présent [48]. »

Tous ces dires seraient impressionnants si les préventions confessionnelles de leurs auteurs ne les avaient exposés à accréditer, sans contrôle, tous les racontars aggravant le cas de ces maudits Savoyards. De fait, ils ont ici parlé, non seulement sans preuve aucune et contre toute vraisemblance, mais encore en prêtant au Duc de Savoie des intentions contraires à ses intérêts évidents, à ses procédés habituels et à ses déclarations plusieurs fois répétées.

Bien loin qu'il eût permis, et moins encore ordonné, d'exercer dans Genève de telles atrocités, Charles-Emmanuel ne voulait, on le sait pertinemment, s'emparer de cette ville que pour en faire la capitale de ses Etats de Savoie. La transformer en un monceau de ruines eût été s'appauvrir sottement. Son intérêt étant ici d'accord avec ses paroles, il voulait Genève florissante, et à plus forte raison intacte.

« Je suis amateur (ami) de votre ville, disait-il un jour aux députés de Genève venus en conférence à Thonon. Soyez bien

46. *Etrennes Genevoises* (1845). — *L'Escalade*, p. 9.
47. Sermon de 12 décembre 1902.
48. *Histoire de l'Escalade*, par PIAGET David, p. 46.

avec moi, et vous vous trouverez en meilleur état cent fois que ci-devant. Votre ville sera bonne, et vivrez en repos [49]. »

Cette déclaration et ces promesses de Charles-Emmanuel, plusieurs fois répétées, étaient si bien selon la nécessité des choses qu'il n'est pas possible de mettre en doute leur sincérité, pas plus que l'humanité de ses intentions envers cette Genève tant désirée par lui.

Cela étant, il reste à conclure que, non seulement la conduite des Genevois envers les prisonniers de l'Escalade demeure sans excuse, car un attentat contre le droit des gens n'est jamais excusable, mais encore que les coupables ne sauraient invoquer aucune circonstance atténuante, ni pour l'envoi de leurs victimes à la potence, ni pour les atrocités diverses qu'ils trouvèrent bon d'y ajouter.

Comment donc faut-il qualifier la façon dont Genève se complaît à perpétuer le souvenir de ces horreurs, par sa fête annuelle de l'Escalade ?

***

Les Genevois ont-ils même le droit de célébrer, à ce sujet, une fête quelconque ? — On peut affirmer que non.

Un peu plus de six mois après l'échec de l'Escalade, le 21 juillet 1603, le traité de Saint-Julien, qui consacrait l'indépendance politique de Genève, ramenait enfin la paix entre elle et le duc de Savoie. Or, l'article XXII le stipule : « Nonobstant la prise des armes et tous actes d'hostilité survenus dès le mois de décembre de l'année dernière (l'Escalade) ; la mémoire desquels et toutes aigreurs demeurera à jamais éteinte et abolie. »

On s'explique mal que les Genevois, qui se réclamaient d'ailleurs si souvent du traité de Saint-Julien, aient si vite et si totalement perdu de vue celle de ses clauses qui les oblige à *éteindre et abolir à jamais* toute mémoire de l'Escalade et toutes aigreurs en pouvant résulter de part et d'autre.

On ne saurait surtout les excuser de tout faire, à l'opposé, pour en perpétuer, en exaspérer même le souvenir chez les descendants de leurs voisins savoyards, doublement malheureux en cette triste affaire, et par la défaite lamentable que subirent leurs armes, et par les traitements indignes subis par ceux des leurs qui tombèrent, morts ou vifs, entre les mains des Genevois.

Depuis près de trois siècles, et avec une étrange inconscience de la flétrissure qui leur en revient à eux exclusivement, les

49. GAUTIER, VI, 226.

Genevois reprennent ainsi allègrement à leur compte, et à chaque nouvelle fête de l'Escalade, tout l'odieux dont leurs ancêtres de 1602 se sont chargés, en violant d'une façon atroce, le droit des gens contre les Savoyards.

Ce n'est pas cependant que les Genevois ne méconnaissent le peu de correction d'une pareille attitude.

En 1782, la Cour de Turin venant d'accréditer un résident à Genève, la fête de l'Escalade fut supprimée, du moins pour cette année-là. Par crainte de froisser Sa Majesté Sarde, il en fut de même de 1785 à 1793; puis, l'occupation française suspendit de nouveau la célébration de la fête, de 1798 à 1814. A partir de cette date, les Genevois n'ont plus jugé devoir se refuser le plaisir de la fête annuelle de l'Escalade, ni surtout en épargner les avanies à « leurs bons voisins de Savoie[50]. »

Et même ils y ajoutent singulièrement en s'efforçant, non sans succès, de jeter sur leurs victimes de 1602, travesties en brigands et en niais pris à leurs propres pièges, le ridicule et le sarcasme à pleines hottes. Ils agrémentent ainsi leur fête, tantôt plus, tantôt moins, de certaines enjolivures traditionnelles de leur goût : cortèges burlesques et avinés, mascarades grossières, chansons plus ou moins spirituelles ou ignobles, ridiculisant les Savoyards et leurs chefs, bafouant les Jésuites et les Capucins de la légende.

Ceci n'est que pour la rue; mais, en vue, sans doute, de rallumer les sentiments antisavoyards de la population genevoise de 1602, des avis sont placardés en ville, conviant le bon peuple de Genève au spectacle éminemment patriotique dont ses magistrats ont soin de le régaler annuellement au Musée d'Histoire.

Ce jour-là, en effet, s'y trouvent complaisamment étalées, en une douzaine et demie d'aquarelles, des scènes plus ou moins bien reconstituées de la mémorable Escalade.

En d'autres temps et pour de bonnes raisons, on croit décent de les soustraire aux yeux du public; mais, à chaque 12 décembre. il faut que tout bon Genevois puisse y repaître ses yeux du spectacle, non seulement des hauts faits de ses ancêtres, mais encore de la vue des quatorze pendus savoyards qui se

50. Et pourtant le pasteur et bibliothécaire Charles Bourrit écrivait à ce sujet, en 1816 : « Cette fête (de la Restauration 31 décembre), célébrée tous les ans, remplacera donc *(et c'est ce que semblent demander la justice et la reconnaissance envers S. M. le roi de Sardaigne actuel et ses augustes prédécesseurs immédiats, aussi bien que l'esprit de concorde et de bon voisinage dont sont animés tous les Genevois)*, elle remplacera, disons-nous, celle que pendant deux siècles on a célébrée le 12 décembre en mémoire de l'Escalade. »

balancent au haut de leurs gibets, comme aussi des cinquante-huit têtes coupées qui enguirlandent les remparts, et enfin du sang savoyard qui rougit si glorieusement le paysage [51].

Cette scandaleuse exhibition n'est pas, quoi qu'il en semble, un odieux cauchemar, c'est une tranche de la vie genevoise, prise sur le vif, par l'auteur de ces pages, en 1918, quelques semaines seulement après la date inoubliable du 11 novembre, où « nos bons et fidèles amis » les Genevois semblaient vouloir égaler, dépasser même, l'enthousiasme des Savoyards, fêtant la victoire des Alliés.

Et ce jour-là, au sortir du Musée d'Histoire, la population genevoise pouvait revivre encore quelque chose de ces nobles émotions, en s'écoulant vers la ville basse par la rue Tabazan, un nom des plus patriotiquement suggestif. C'est, en effet, le nom du bourreau qui eut, en 1602, le mérite insigne de pendre les quatorze prisonniers, de décapiter les soixante-huit cadavres de Savoyards victimes de l'Escalade, de fleurir les remparts de leurs têtes sanglantes et de jeter leurs corps dans le Rhône... le tout, en violation des lois de la guerre et du droit des gens!

Les Genevois ont le culte de leurs grands hommes. Pour M. Pictet de Rochemont, par exemple, celui de leurs concitoyens auquel le canton et la ville de Genève doivent certainement le plus, les Genevois reconnaissants n'ont rien su, jusqu'ici, trouver de mieux que de donner son nom à une des rues de la ville.

Le bourreau des Savoyards ne méritait pas moins, paraît-il; et, depuis trois siècles, toutes les générations genevoises continuent de ratifier cet hommage de la reconnaissance publique.

Voilà dans quel esprit, et sur quel ton, les Genevois fêtent habituellement l'Escalade.

Il est au moins permis de s'étonner qu'un journaliste romand et catholique ait pu naguère encore s'extasier devant cette fête « toute auréolée de légendes populaires qui perpétuent le souvenir naïf, véridique et charmant de l'Escalade [52]. »

51. Ce scandale paraît d'ailleurs n'être pas de date récente. En 1774, l'avocat fiscal d'Annecy, M Richard, adressait à Chambéry un rapport où l'on pouvait lire ces lignes, citées par M. Letonnelier dans *Voltaire et la Savoie*, p. 16 : « L'on donne ici pour certain que les Genevois à la dernière fête annuelle de l'Escalade s'étaient avisés de placarder les effigies des braves gentilshommes savoyards et autres qu'ils firent périr le même jour, avec des inscriptions indécentes. On assure que M. de Voltaire, ayant eu quelques-unes de ces effigies, les a envoyées à S. A. Monseigneur le prince de Carignan. » (Archives départ. de la Haute-Savoie, I, ch. IV, 78, n° 64.)

52. *La Liberté de Fribourg,* 12 décembre 1907.

Rien de moins exact ! — Pour avoir perdu, une année ou l'autre, quelque chose de son allure débraillée et choquante, la Fête de l'Escalade n'en demeure pas moins une manifestation nettement anti-savoyarde et une bien pauvre contrefaçon de l'histoire.

Combien, en effet, de sottes légendes la vérité sur l'Escalade aurait, ici encore, à faire rentrer dans l'ombre !

*
* *

« Il serait bon, écrivait M. Jules Vuy, en 1882, de débarrasser cette journée funeste des légendes créées par l'imagination populaire, et des fictions qui n'ont jamais existé que dans les chansons locales [53]. »

Qui ne connaît la Mère Royaume et sa Marmite ? — L'une et l'autre ont une place de choix dans la littérature héroïque de l'Escalade. Nul n'en ignore : Au beau milieu de l'alerte, une vigoureuse genevoise, au nom prédestiné, se saisit d'une marmite et, la jetant de sa fenêtre sur un Savoyard, lui fracassa la tête.

D'aucuns savent même que ladite marmite était pleine d'eau bouillante qui, malgré la surprise en pleine nuit, se trouva providentiellement à point pour échauder le maudit Savoyard.

Quoi qu'il en soit, moulée aujourd'hui plus ou moins volumineusement en chocolat et ornée de sucreries, « la Marmite de la Mère Royaume » est bien, de tout le matériel symbolique de l'Escalade, la pièce la plus reproduite et la plus appréciée..... des enfants.

Toutefois, à qui chercherait la vérité, même sur ce minuscule point d'histoire, il est permis de faire observer que tout cela ne porte que sur un bien mince fondement.

De l'incident de la Mère Royaume, il n'existe aucune trace dans les récits et documents divers tant soit peu rapprochés de l'évènement.

Un érudit genevois, M. Dufour-Vernes, a voulu pourtant scruter loyalement les dessous de cet épisode; or, depuis cette étude, la marmite légendaire n'est plus qu'un pot d'étain [54].

Est-ce au moins le dernier terme de ses transformations ?

Quoi qu'il en soit, les savants éditeurs de l'*Histoire de Genève,* par J.-A. Gautier, ne font pas difficulté de reconnaître qu'on n'en trouve la mention nulle part avant la chanson : *Cè qu'est*

53. *Une Chanson sur l'Escalade,* Préface, VII.
54. *La Mère Royaume et sa Marmite,* 1880.

l'ainô, laquelle, disent-ils, fut composée en 1620, c'est-à-dire dix-huit ans après l'Escalade [55].

Une simple chanson satirique, postérieure de tant d'années au fait qu'elle a pour but de ridiculiser, c'est vraiment peu comme fondement historique de ce fameux incident.

Celui-ci ne représente d'ailleurs que la note anti-savoyarde de la Légende; en voici d'autres qui sonnent un peu différemment, mais dont la véracité n'est pas mieux garantie.

Il est tout au moins vraisemblable qu'avant l'Escalade, de même que le pasteur Goulart faisait jurer aux hommes du quartier Saint-Gervais de vaincre ou de mourir en repoussant l'assaut [56], un prêtre avait mis son ministère au service des assaillants. La récente guerre a vu souvent des pasteurs et même des rabbins rivaliser de zèle, en pareils cas, avec les aumôniers catholiques. Il est fort possible encore qu'après avoir confessé et absous ces braves, le prêtre les ait encouragés, en leur faisant envisager les récompenses éternelles réservées à ceux qui pourraient succomber ainsi, pour la foi catholique non moins que pour le duc de Savoie.

Il se peut enfin que ce prêtre ait été un Jésuite écossais, le Père Alexandre Hume ou Humœus, avantageusement connu dans les Annales de son Ordre [57], et très lourdement ridiculisé dans les mascarades traditionnelles du 12 décembre à Genève. Toutefois, quand le pasteur Goulart Simon [58] et Agrippa d'Aubigné [59] le représentent distribuant aux soldats savoyards des billets du Pape, soi-disant pour les préserver de toute blessure, leur ouvrir le paradis au sommet des échelles à gravir et « autres merceries jésuitiques, » ajoutent ces mêmes auteurs, la fable devient si grossièrement mensongère qu'on est en droit de l'écarter sans discussion.

Il faut en dire autant de l'Extrême-Onction reçue, avant l'assaut et en pleine santé, par le picard Brunaulieu, gouverneur de Bonne et chef de l'expédition.

L'autorité d'Agrippa d'Aubigné affirmant la chose n'a pas empêché la critique, d'ailleurs fort débonnaire sur d'autres points, de M. Henri Fazy d'omettre délibérément dans son récit, pourtant très circonstancié, cette histoire par trop tendancieuse.

Inventions ou exagérations méchantes que tout cela; et on

55. Gautier, VI, p. 440, n.
56. *Goulart Simon*, par Léonard Chester Jones, p. 139.
57. Alain de Becdelièvre, *L'Escalade de 1602*, p. 142, etc.
58. *Histoire de l'Escalade*, p. 50.
59. *L'Escalade*, p. 8.

en pourrait relever bien d'autres, ayant toutes le même but : jeter le discrédit et le ridicule sur la religion catholique, en faveur de laquelle le duc de Savoie avait, pour une bonne part, tenté l'Escalade.

Mais le côté confessionnel de la question n'entre pas dans le cadre de la présente étude; et il est temps de la conclure.

***

Pour un peuple voulant tenir sa place au soleil, son indépendance politique est un bien de première valeur. Il n'y a pas à se demander si, dans leur cas particulier, les Genevois y avaient plus ou moins de droits, ni même s'ils en ont retiré plus ou moins d'avantages; mais, ayant lutté si longtemps pour la conquête de leur indépendance, ils ont assurément le droit de la fêter.

« Nos deux fêtes nationales, écrivait récemment un Genevois, solennisent le triomphe d'une liberté sauvée ou reconquise. L'une nous rappelle que, le 12 décembre 1602, nous avons échappé aux ruses nocturnes d'un duc de Savoie, l'autre que, le 31 décembre 1813, Napoléon vaincu desserrait enfin la main qu'il avait mise sur Genève. Tels sont les beaux anniversaires de notre République; et, si le premier est devenu prétexte à grossières mascarades, du moins savons-nous encore célébrer magnifiquement le second [60]. »

Les Genevois ayant été les bénéficiaires plutôt que les auteurs de la Restauration de 1813, ils ne sauraient prendre, en cette seconde fête, l'attitude de vainqueurs piétinant sur des vaincus; aussi leur habitude et leur façon de la célébrer n'ont jamais donné lieu à aucune récrimination.

Il n'en est pas ainsi de la fête annuelle du 12 décembre; mais, indépendamment des justes susceptibilités qu'elle froisse du côté de la Savoie, c'est-à-dire de la France, on pourrait déjà en contester l'à propos au seul point de vue de la vérité historique.

En effet, l'échec de l'Escalade savoyarde, en cette date du 12 décembre, n'est qu'un fait brutal isolé. Tout en ayant déterminé la conclusion d'un accord définitif, postérieur de sept mois, cet échec n'avait cependant mis le duc de Savoie, alors allié de l'Espagne, ni dans l'impossibilité matérielle de faire encore valoir ses droits sur Genève, ni surtout dans la volonté d'y renoncer.

Il n'y fut réellement amené que par le traité de Saint-Julien,

60. Albert Rheinwald, *La Genève Contemporaine*, « La lumière sur les terrasses », p. 165.

signé le 21 juillet 1603, et invariablement respecté depuis lors. C'est donc seulement de ce jour que, en fait et en droit, date réellement l'indépendance politique de Genève; et c'est en ce jour que tomberait le plus exactement la fête nationale ayant pour objet cet évènement si considérable dans l'histoire de Genève.

Ici encore, dira-t-on, les Genevois sont les seuls juges. — Mais vivent-ils donc tellement hors de contact avec les populations de leur voisinage, qu'ils puissent n'en tenir aucun compte ?

Leurs fêtes annuelles du 12 décembre, outre l'inconvénient d'ordre purement historique relevé ci-dessus, présentent surtout celui de commémorer, et d'une façon presque toujours révoltante, des faits de guerre malheureux qui, pour être pénibles à l'amour propre savoyard, n'en constituent pas moins — la chose est abondamment prouvée — une flétrissure pour les Genevois.

Libre à ceux-ci de n'en pas tenir compte en ce qui les concerne; il n'en est pas de même pour ce qui intéresse les Savoyards.

Il est vrai que, dans une situation analogue, les Prussiens n'ont pas manqué, jusqu'en 1914, de fêter insolemment l'anniversaire de Sedan; mais, grâce à Dieu, les Genevois ne sont pas des Prussiens. Ceux-ci d'ailleurs ne prétendirent jamais à des rapports de bon voisinage avec ceux dont ils célébraient la défaite; et l'on sait qu'il en est tout autrement des Genevois.

Etant donné enfin que les Savoyards qui passèrent, le 12 décembre 1602, par les mains du bourreau Tabazan, ne lui furent livrés qu'en violation du droit des gens, la fête de l'Escalade et le culte des Genevois pour Tabazan sont une insulte aux descendants et aux compatriotes de ses victimes.

De ceci les Genevois s'excusent en disant que les habitants actuels des communes sardes, annexées à Genève en 1815, c'est-à-dire les descendants des Savoyards vaincus en 1602, ne se font eux-mêmes nul scrupule de fêter l'Escalade. — Le fait est malheureusement exact; mais, pour les Savoyards patriotes, il ne fait qu'ajouter à l'odieux de cette fête.

Anciens et nouveaux Genevois agissent envers la Savoie un peu comme une jouvencelle, tant soit peu affinée par le séjour, ou simplement le voisinage de la ville, et qui, non contente de rougir, en toute circonstance, de sa bonne vieille paysanne de mère, se met à lui jeter effrontément des pierres à l'occasion; ce geste n'a guère besoin d'être qualifié.

Mais, insiste-t-on encore, même des communes demeurées savoyardes, à proximité de Genève, des bandes d'amuseurs viennent chaque année, du moins en temps normal, grossir sottement, à Genève, les foules débraillées qui fêtent l'Escalade. C'est trop vrai encore; mais la badauderie de la foule ignorante sévit, on le sait, à propos de n'importe quelle attraction; et bien habile qui saurait y porter remède!

Ceci n'infirme d'ailleurs en rien les conclusions à formuler maintenant.

***

Dans l'affaire de l'Escalade, il n'est que trop vrai, une odieuse violation du droit des gens fut réellement commise; mais ses auteurs ne sont point, certes, ceux que prétendent les Genevois.

A l'encontre de légendes et de traditions qui n'ont que trop duré, on peut aujourd'hui soutenir hardiment les affirmations suivantes :

1° *En 1602, l'état de paix n'existait pas entre la Seigneurie de Genève et le duc de Savoie; car, malgré les instances réitérées des Genevois, Charles-Emmanuel n'avait voulu les comprendre ni dans la paix signée à Vervins en 1598, ni dans celle de Lyon, en 1601.*

2° *Non seulement cette paix n'existait pas en fait, mais ni les populations ni les autorités genevoises n'ignoraient réellement ce double refus.*

3° *Eût-elle existé réellement, que cette paix eut été, depuis, rendue inexistante par des faits de guerre nettement qualifiés et plusieurs fois répétés, du côté des Genevois, contre le duc de Savoie.*

4° *Leur situation respective étant ainsi celle de vrais belligérants, la surprise projetée contre Genève n'allait en rien contre les lois de la guerre.*

5° *Même une tentative d'escalade ne violait aucunement le droit des gens; car un tel coup de main ne sortait pas des méthodes et faits de guerre alors admis entre belligérants.*

Ainsi donc les Savoyards, bien que battus en cette lamentable affaire, n'avaient forfait en rien aux lois en vigueur entre peuples civilisés.

6° *On n'en peut dire autant des Genevois.*

Vainqueurs, ils souillèrent odieusement leur victoire. En envoyant des prisonniers de guerre à la potence, en faisant décapiter les cadavres d'ennemis restés sur le champ de bataille,

en enguirlandant les remparts de leurs têtes sanguinolentes, et en jetant leurs restes profanés au Rhône comme des dépouilles d'animaux immondes, les Genevois se sont rendus coupables de la violation la plus flagrante des lois de la guerre et de l'humanité.

7° *La fête traditionnelle de l'Escalade, interdite d'ailleurs aux Genevois par le traité de Saint-Julien, peut leur être chère par certains côtés; mais, aux yeux du monde civilisé, elle ne saurait plus être que la glorification inadmissible d'un attentat qualifié contre le droit des gens.*

8° *Enfin, en elle-même et par la manière inconvenante dont elle est célébrée annuellement, cette fête est une violation intolérable des rapports de bon voisinage nécessaires entre Genève et la Savoie.*

***

Quand elles n'auraient fait qu'établir la vérité sur ces points d'histoire et de droit, les pages qui précèdent auraient abouti déjà à un résultat fort appréciable.

F. Marullaz.

NOUVELLES RECHERCHES

sur les familles des

EMIGRANTS SAVOYARDS

fixés en France avant 1860

On raconte qu'un empereur du Japon, de passage en France, fut invité à une exposition de fleurs et fut très surpris de retrouver, parmi les plus beaux spécimens exposés, des plantes de son pays qui provenaient d'importations et qui, merveilleusement acclimatées depuis longtemps, tenaient une belle place parmi les indigènes.

Une surprise du même genre attend le Savoyard qui voudra parcourir les annuaires ou les dictionnaires biographiques français d'avant 1860 où sont sélectionnés les noms des personnages les plus marquants. Dans cette flore spéciale où s'épanouissent tous les talents et toutes les supériorités, il remarquera des noms qui sont sortis de nos montagnes et il verra que ceux qui les portent font honneur à leur pays d'origine.

J'en ai déjà cité un certain nombre (*Rev. Sav.* de 1905 à 1910). J'en commence une nouvelle série.

ACCAMBRAY

JACQUES, fils de Pierre et d'Andréanne Veyrat, né à Manigod, le 21 juin 1767, marchand forain en Picardie, époux de Marie-Josèphe-Rosalie Biermant, à Marteville (Aisne).

PIERRE-NICOLAS-ETIENNE, né à Attilly, commune de Marteville (Aisne), le 20 brumaire an VI (10 novembre 1797), instituteur, époux de Marie Foulon, décédé à Ollezy (Aisne), le 2 mars 1867.

CHARLES-LOUIS-HIPPOLYTE, né à Ollezy, le 17 avril 1838, employé de commerce à Ham, (comptable), époux de MARIE-AMANDINE VALZY DEBEAUVAIS, le 22 mai 1865.

ALPHONSE-LÉON né le 2 mai 1868, à Ham, député de l'Aisne.

PIERRE VALÉRY, rentier à Saint-Sulpice (Ham).

AUGUSTIN, contre-maître de sucrerie à Monnival (Aisne).

ALFRED, à Ollezy.

MARIE-LOUISE, femme de JOSEPH PRONICE, à Ollezy.

JOSEPH-ALPHONSE, gérant de sucrerie, à Guizencourt, commune de Genévrier.

JULES WILFRID, employé de sucrerie, à Guizencourt.

Ancien élève de l'Ecole polytechnique (1888).

M. Alphonse-Léon Accambray a démissionné comme capitaine d'artillerie pour exercer la profession d'ingénieur.

Elu député de l'Aisne (2e circonscription de Laon, le 10 mai 1914) il a été réélu le 16 novembre 1919.

Pendant la guerre, il a repris du service comme capitaine d'artillerie.

BERGOEND

JEAN-BERNARD, fils de Jacques, né en 1693, à La Rivière-en-Verse, médecin-chirurgien à Castelnau-Chalosse, époux de Paschale (aliàs Pasquale) Le Narcèse, décédé à Castelnau en 1743.

PIERRE *Bergoin*, aliàs *Bergocing*, né le 4 juillet 1721 à Castelnau-en-Chalosse, diocèse de Dax, maître chirurgien, marié le 20 janvier 1748 avec Jacquette Casenave.

FRANÇOIS,
né le 31 mars 1750 à Saint-Macaire (Gironde),
chirurgien, *Député de la Gironde à la Convention,*
et plus tard *Membre du Conseil des Cinq-Cents,*
décédé le 28 novembre 1829.

François Bergoin, ou Bergouin, exerçait la chirurgie quand il fut élu, le 11 septembre 1792, par la Gironde, membre de la Convention. Il siégea parmi les Girondins, et, dans le procès du roi, vota pour la détention jusqu'à la paix. En mars 1793, il fit partie de la Commission des Douze, chargée de surveiller la commune de Paris.

En prairial an III, il fut nommé membre du Comité de Sûreté Générale.

La session terminée, il entra au Conseil des Cinq-Cents (23 vendémiaire an IV).

Au 18 brumaire, il donna sa démission, puis quand Murat devint roi de Naples il accepta un emploi dans ce royaume et l'occupa jusqu'en 1815.

BINVIGNAT

JEAN-FRANÇOIS, né à Thônes, le 12 mai 1721,
d'Aimé Binvignat et de Bernardine Bochet. Incorporé dans le régiment de Savoie qui guerroyait en Italie, il resta à Parme au moment de sa libération et s'y maria avec Anne-Marie Marchiani.

JOACHIM-JEAN-FRANÇOIS *Benvignat* ✻,
né le 9 février 1760, à Parme,
capitaine, adjudant de place à Boulogne-sur-Mer,
marié le 8 juillet 1799 avec Marie-Catherine-Josèphe Lherminez
(née à Lille, le 31 août 1772) décédé à Boulogne, le 5 avril 1837.

JOSÉPHINE,
née le 3 nivôse
an IX,
à Boulogne-sur-Mer.

ADÈLE,
née le 28 pluviôse
an X,
à Boulogne-sur-Mer.

CHARLES-CÉSAR,
né le 3 nivôse an XIV
(24 décembre 1806),
à Boulogne,
artiste peintre, architecte, archéologue,
conservateur du Musée Wicar,
à Lille, et *Président de la Société des Sciences et Arts* de cette ville.

Charles-César Benvignat fut élève de l'Académie de Lille : en 1821, il remporta le 1er prix dans la classe d'architecture. Pensionné par la ville, il entra en 1824 à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, où plusieurs médailles témoignèrent de ses succès.

Ses études terminées, il voyagea quelque temps, puis se fixa à Lille. Il débuta par l'église de Loos, celles de Moulins-Lille et de la Madeleine extra-muros. En 1833, Benvignat fut nommé professeur d'architecture aux Ecoles académiques de Lille et il conserva cet emploi jusqu'en 1864. Parmi ses plus importants travaux d'architecture, il faut citer : la restauration du Grand Théâtre (1842), la restauration de la Bourse (1844), la colonne commémorative du bombardement de 1792 (1845), la Halle aux sucres (1848), l'Hôtel-de-Ville (1849), le Lycée (1852), la Faculté des sciences et l'Ecole de médecine (1854), les églises d'Esquermes et de Baisieux, le château d'Avelin, etc.

Sans parler de nombreux portraits disséminés chez des amis ou chez des clients de ses jeunes années, on doit à Benvignat des toiles très remarquées : *Saint Vincent de Paul secourant les maladés,* dans la chapelle de l'Hôpital Général; deux paysages des Ardennes; différentes *vues des environs de Lille; l'incendie de l'hôpital Saint-Sauveur* (1859); *Saint Bernard; Jeanne Maillotte repoussant l'ennemi* (1862).

Depuis 1834, il fut conservateur du Musée Wicar et, depuis 1867, président de la Société des Sciences et Arts de Lille.

Il mourut à Lille en 1877.

Il a publié :

Décoration intérieure de la salle de spectacle de Lille, 1842, in-8°, 8 pages; *Musée Wicar à Lille; Recherches sur l'authenticité d'un livre de croquis attribué par Wicar à Michel-Ange,* Lille, 1866, in-8°, 12 p.

Voir VERLY, *Biographie lilloise,* p. 10 à 12.

BULOZ

FRANÇOIS ✲ C ✠, né à Vulbens, le 20 septembre 1803,
fils de Jean-Louis et de Louise Gaillard;
Directeur de la Revue des Deux-Mondes, de 1831 à 1877;
Commissaire royal près la Comédie Française, de 1838 à 1848;
époux de Christine-Marie-Euphrosine Blaze, décédé à Paris le 12 janvier 1877.

Voir *Revue des Deux-Mondes,* XLVIIe année, tomes XIV et XXI.

MARIE-LOUISE-CHRISTINE, née à Paris, en 1840, épouse d'Edouard Pailleron, morte à Paris, le 6 décembre 1913.	JEAN-LOUIS-FRANÇOIS, né à Paris, en 1842, mort à Ronjoux (Savoie) le 7 juillet 1869.	CHARLES-LÉON ✲, né à Paris, le 27 septembre 1843, *Directeur de la Revue des Deux-Mondes* de janvier 1877 à juillet 1893, décédé à Paris en novembre 1905.

BULOZ

JEAN-ANTOINE, né à Vulbens le 7 septembre 1788,
fils de Jean-Louis et de Louise Gaillard.
Fixé à Paris dès sa jeunesse, il épousa Mlle Rose (Emma-Marie-Fanny).

EUGÈNE-EMILE-STANISLAS ✻,
né à Paris le 13 août 1826, *chef d'escadron d'artillerie;*
marié à Toulon, le 2 décembre 1865, avec Dlle Bertin (Marie-Rose Antoinette-Philippine), née à La Seyne (Var), le 9 août 1840.
Etait capitaine au 2e régiment d'artillerie, quand il fut décoré de la Légion d'honneur pour faits de guerre, le 22 octobre 1870.
Décédé le 2 janvier 1880.

EMILE-MARIE-HILARION,
né à Toulon, le 19 octobre 1866; licencié en Droit;
rédacteur au Ministère de l'Intérieur;
sous-préfet d'Embrun, le 10 avril 1897; d'Avallon, le 31 juillet 1894;
de Châteaudun, le 13 septembre 1897; mis en disponibilité, le 16 juillet 1898;
réintégré comme sous-préfet de Cholet, le 17 mai 1913;
sous-préfet de Vendôme, le 5 décembre 1914; sous-préfet de Boulogne;
nommé *préfet des Deux-Sèvres*, le 17 mai 1920.

Il s'est distingué pepdant la guerre par son courage et son mépris du danger. (Voir *Officiel* du 4 octobre 1918, p. 8648.)

CHATELAIN

MAURICE (fils de Pierre Chatelain cadet et de Josephte-Marie Pallion),
né le 2 avril 1815, au Bouchet-de-Serraval,
fixé à Villersexel (Haute-Saône),
marié dans cette ville, le 26 mai 1846, avec Marie-Josèphe Rivière
(née à Villersexel, le 15 octobre 1817).

MARIE-JOSÉPHINE,
née à Villersexel, le 17 avril 1847,
mariée le 11 février 1883
avec Alfred Trouillet,
décédée sans postérité.
Voir *Rev. Sav.*, 1916, p. 17 et 65.

MARIE-JOSEPH,
né à Villersexel,
le 19 juin 1851,
général de division, C ✻,
mort en décembre 1916.

DUPORT

JEAN-PIERRE, baptisé le 2 janvier 1749, à Termignon
Créateur de la manufacture et de la filature d'Annecy (1804),
puis des ateliers de tissage;
plus tard, négociant à Lyon, membre de la Chambre de Commerce
de cette ville, époux de Jeanne Perrin, mort à Lyon le 4 décembre 1820.

- **PEDRO**, mort à la Vera-Cruz.
- **EUGÈNE**, mort à Leipzig, en 1852.
- **BERNARD-VICTOR**, né en 1788, mort à Annecy, le 27 juillet 1851, âgé de 63 ans, époux d'Adélaïde-Francine Debry.
  - **JEAN-PIERRE-MARIE-CAMILLE** (baron), né le 5 juin 1815, à Lyon, époux de Dlle de Chateauvillard, mort à Menton, le 24 mars 1878, sans postérité.
- **JEAN-DOMINIQUE DU PORT** (baron), né à Lyon, le 15 juillet 1780; époux de Catherine-Julie Mallié, mort à Turin, en juin 1849.
  - **NICOLAS-VICTOR-*Emile***, né à Lyon, le 5 décembre 1851, époux, le 4 juillet 1881, de Madeleine Blanchard, mort le 27 juillet 1896.
    - **PIERRE-BENOIT-MARIE**, né le 25 novembre 1894.
    - **JEAN-LOUIS-ANNE-MARIE**, né le 30 décembre 1888.
  - **CLAUDE-GABRIEL-PIERRE**, dit Pedro, né le 21 août 1848, à Lyon, ancien magistrat, époux, le 27 janvier 1876, de Suzane Durand, baron italien, le 15 septembre 1904, (sans enfants).
- **ROSE-MARIE**, épouse du docteur Prunelle, maire de Lyon sous Louis-Philippe.
- **CLAIR-DOMINIQUE-EUGÈNE** ✻, né à Lyon, le 8 prairial an XII, époux de Marguerite-Philippine-Ernestine Royé-Belliard, mort le 14 janvier 1882.

Clair, dit Saint-Clair, Duport, fut membre de la Commission des Hospices de Lyon, président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de cette ville, et de la Société d'Agriculture, chevalier de la Légion d'honneur, agronome et chimiste distingué.

Emile Duport, président de l'Union des Syndicats agricoles du Sud-Est, vice-président de la Société des Agriculteurs de France, et de la Société des Viticulteurs de France, et de l'Union centrale des Agriculteurs, était un agronome éminent qui rendit les plus grands services à l'Agriculture française.

FALCONET

CHARLES, né peu avant 1585, à Arenthon, d'un père qui était de Mont-Saxonnex.

Dans son *livre de raison,* qui existe encore, il dit textuellement : « Vous noterez qu'encore qu'en mes lettres de doctorat, je dis être natif d'Aranthon et en mon contrat de mariage du Montel-Saxonay, qu'il n'y a point d'inconvénient, car l'un est le lieu de naissance de mes parents, et l'autre celui de la mienne. »

Après avoir pris ses grades de docteur en médecine à Montpellier, il se fixa à Roanne en 1610 et s'y maria en 1611 avec Philiberte Alcanon. Nommé, le 9 juin 1614, médecin de Marguerite de Vallois, première femme de Henri IV, il habita Paris jusqu'à la mort de cette princesse (27 mars 1615). Il revint alors à Roanne, se fit naturaliser français en 1617 et mourut le 20 février 1641.

ANDRÉ, né à Roanne, le 12 novembre 1612, docteur en médecine de Montpellier, fixé à Lyon, doyen du collège de médecine et échevin de cette ville, conseiller du roi, marié le 27 août 1641, avec Catherine Quinson ou de Quinson, inhumé le 24 avril 1691.

JACQUES, né à Roanne, en 1615, conseiller au Siège présidial de Montbrison.

MARGUERITE, née en 1616, religieuse de sainte Ursule, à Roanne.

PIERRE, né en 1617.

CLAUDE, né en 1619, jésuite.

ANNA, née en 1620.

PIERRE, né en 1620.

JEANNE, née en 1623.

MADELEINE, née en 1624, religieuse de sainte Ursule, à Montbrison.

FRANÇOIS, avocat et chevalier du guet.

NOEL, né à Lyon, 1644, médecin à Lyon, puis à Paris, marié en 1670 avec Marguerite Moxin, mort en 1734.

CHARLES-FRANÇOIS, chanoine, à Ainay.

ALEXANDRE, Chanoine, à Saint-Julien.

JACQUES, religieux au monastère de Savigny.

CAMILLE, né à Lyon, le 1er mars 1671, baptisé le 29 mars, médecin à Paris en 1707, *Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* mort à Paris, le 8 février 1762.

Noël Falconet se fit connaître par des ouvrages de médecine, entre autres : *Système des fièvres et des crises selon la doctrine d'Hippocrate* (1723).

Camille Falconet laissa en mourant 11.000 volumes à la Bibliothèque royale. Il a fourni plusieurs dissertations aux *Mémoires de l'Académie des Sciences* et a publié des éditions des *Amours pastorales de Daphnis et Chloé* (1731), et du *Cymbalum mundi*, de Bonaventure Despériers (1732).

FALCONET

MAURICE, né le 18 janvier 1679, aux Espagnoux, commune d'Annecy, où son père François Falconnet, de Sévrier, était venu épouser, le 2 février 1664, *Estienne* Molinoz. De cette union naquirent onze enfants : Claude, Jacqueline, Pierre, Marie-Josèphe, *Estienne*, Roch; Maurice, Jeanne; Jean-Maurice, Anthoine, Antoine. Maurice, qui était le septième, partit jeune pour Paris, où étaient déjà plusieurs membres de sa famille. Il s'y maria.

ETIENNE-MAURICE,
né à Paris, en 1716, *statuaire*,
membre de l'Académie des Beaux-Arts (1754).

Dénué de toute fortune, il commença par fabriquer des têtes de bois pour les perruquiers. Ses débuts furent très pénibles, ce qui lui permit plus tard de dire à l'Impératrice de Russie qui voulait l'affubler d'un titre signifiant « votre haute naissance » : cela me convient à merveille, car je suis né dans un grenier. Il se forma lui-même et produisit successivement : *Milon de Crotone, Pygmalion, La Baigneuse, l'Amour menaçant, Le Christ agonisant, l'Annonciation, David, Moïse, Saint-Ambroise.*

Appelé à Saint-Pétersbourg par l'impératrice Catherine II, il y créa une délicieuse figure intitulée *l'Hiver*, puis exécuta la statue monumentale équestre de *Pierre-le-Grand*, qui l'occupa douze ans, après lesquels il rentra à Paris. Devenu paralytique en 1783, il reçut les soins dévoués de Mlle Collot, son élève et sa bru, et mourut le 24 janvier 1791.

Voir *Rev. Sav.* 1914, p. 139.

GENOUD

JACQUES-LOUIS, fils de Claude et d'Anne-Marie Lacombe,
né aux Marches (Savoie).
Etait confiseur à Grenoble quand il s'y maria, le 9 septembre 1789 (paroisse Saint-Louis), avec Angélique Jourdan.
Il devint plus tard aubergiste à Montélimar, et fut qualifié (1790) maître de l'Hôtel des Princes.
On n'a retrouvé ni son acte de naissance ni son acte de décès.

ANTOINE-EUGÈNE *de Genoude*,
né le 9 février 1792, à Montélimar, baptisé le 1er mars suivant.
Anobli le 28 juin 1822, il prit le nom de *de Genoude*.

Après avoir fait ses études à Grenoble, il débuta comme agrégé de sixième au lycée Bonaparte, à Paris, puis, au bout d'un an, entra au séminaire de Saint-Sulpice. Il collabora à de nombreux journaux, tels que le *Conservateur*, la *Défense*, l'*Etoile*. En 1825, il fit revivre l'ancienne *Gazette de France*. En 1846, il fut élu *député de la Haute-Garonne*.

Il mourut à Hyères, le 19 avril 1849, laissant de nombreux ouvrages, dont la réputation momentanée ne lui a pas survécu. C'était pourtant un polémiste redoutable.

GERVEX

ALEXANDRE, né le 28 messidor an III (16 juillet 1795),
à St-Gervais-les-Bains, fils de Nicolas, cultivateur au hameau dè la Gruvaz,
et de Jeanne-Nicolarde Rosset,
Facteur aux Messageries, à Paris,
époux de D^lle^ Marguerite-Eléonore Fouchy,
demeurant rue Montmartre, cul-de-sac Saint-Pierre, n° 2.

NICOLAS-FÉLIX,
né le 22 octobre 1819, à Paris, Facteur de pianos, à Paris,
époux de D^lle^ Joséphine Peltier.

HENRI, C ✲
né le 10 décembre 1852, à Paris, Artiste peintre, hors concours,
Membre titulaire de l'Académie des Beaux-Arts.

Voir *Rev. Sav.*, 1914, p. 8.

GOYBET

ALEXIS-SÉBASTIEN (fils de Pierre et d'Emmanuelle Piollet),
né le 17 septembre 1786, à Yenne,
négociant à Lyon, place des Capucines, 2,
époux de Louise Montgolfier.

PIERRE-JULES,
né à Lyon, le 28 septembre 1823,
Principal de l'Ecole de la Martinière, à Lyon, du 1er avril 1863
au 16 août 1879, date où l'emploi fut supprimé;
époux de Marie-Louise Bravais; mort à Yenne le 26 janvier 1912.

MARIANO-FRANCISCO-JULIEN, O ✲
né le 17 août 1861,
à Sarragosse,
général de brigade.

VICTOR-LOUIS, O ✲
né le 1er juin 1865,
à Lyon,
général de brigade.

HENRI-JULES, O ✲
né le 25 mai 1868,
à Lyon,
capitaine de frégate.

I. — Mariano, entré à Saint-Cyr en 1882, devint sous-lieutenant en 1884, lieutenant en 1888, breveté d'état-major en 1892,

capitaine au 99e en 1893, chef de bataillon au 159e en 1904, commandant du 30e bataillon de chasseurs en 1908, lieutenant-colonel le 25 décembre 1911 (maintenu), commandant du 152e puis du 158e en 1914, colonel du 158e en 1916, général de brigade le 20 décembre 1917. — Chevalier de la Légion d'honneur le 11 juillet 1902. Officier le 28 octobre 1915. Citation du 17 septembre 1914.

II. — Victor-Louis, admis à Saint-Cyr en 1883, fut successivement sous-lieutenant en 1885, lieutenant au 30e bataillon de chasseurs en 1888, capitaine au 97e en 1895, breveté d'état-major en 1898, chef de bataillon au 98e régiment d'infanterie en 1906, chef d'état-major du commandant supérieur de la place de Briançon (1913), lieutenant-colonel au 81e rég. d'infant. en 1913, passé au 95e en 1914 commandant du 161e rég. d'infant.; colonel le 24 juin 1916 et général de brigade le 20 mars 1919.

Chevalier de la Légion d'honneur le 11 juillet 1909; officier le 3 mai 1916; citation du 8 septembre 1915.

III. — Henri-Jules, entré à l'Ecole navale en 1884, était lieutenant de vaisseau depuis le 11 décembre 1909, quand éclata la guerre. Il fut nommé capitaine de frégate le 8 décembre 1915 (par décret spécial). — Chevalier de la Légion d'honneur le 30 juillet 1903; officier le 17 juillet 1915; citation du 20 juillet 1915.

Voir *Rev. Sav.*, 1917, p. 6

LAVENAY (DE).

JACQUES, fils de Mathieu, notaire, et de Jeanne-Josephte Tessier,
né à Chilly, le 15 mars 1794,
percepteur à Moûtiers,
époux de Françoïse, dite Fanny Laissus,
retraité le 6 janvier 1853; mort à Chilly, le 25 mai 1872.

JEAN-ANTOINE,
né le 16 septembre 1640, à Moûtiers,
Sous-Préfet,
époux de Marie-Victorine-Camille de Mouy,
décédé accidentellement, à Alger, le 28 juin 1876.

MARIE-BLANCHE-FRANÇOISE-EMMA.

HUMBERT-CHARLES-MARIE, ✠ I
né à Paris, le 12 janvier 1870, Sous-Préfet.

Jacques de Lavenay était le frère de Claude-Joseph, qui devint avocat à la Cour royale de Paris et qui fut le père de Victor-Hippolyte-Mathieu, président de la section des Finances au Conseil d'Etat.

Jean-Antoine, après avoir fait son droit, devint successive-

ment : conseiller de préfecture de la Haute-Loire, le 19 septembre 1866, et des Côtes-du-Nord, le 31 août 1867; secrétaire général du Var, le 2 janvier 1869; enfin, sous-préfet de Mamers.

Il fut relevé de ces fonctions le 14 septembre 1870.

Son fils, Humbert-Charles-Marie, licencié en droit, fut nommé secrétaire général du Morbihan le 13 octobre 1896 et sous-préfet de Bar-sur-Seine le 24 septembre 1900.

Transféré à Thiers en 1906, il passa à Montbrison peu après, puis à Saint-Quentin le 3 mai 1913 et à Dunkerque le 3 mars 1914.

Cité pour sa belle conduite pendant la guerre (*Officiel* du 4 août 1915, p. 8.367).

Voir *Rev. Sav.*, 1917, p 14.

MERMOZ

PAUL-LOUIS-BALTHAZARD, né à Chambéry, le 1er mars 1760,
successivement étudiant à Turin, avocat à Chambéry;
membre du Conseil des Cinq-Cents, le 2 vendémiaire an IV;
démissionnaire en germinal an VII; membre du Conseil de Préfecture du Mont-Blanc à la fondation de cette institution (28 pluviôse an VIII),
époux de Marie-Caroline Hus.

LOUIS-POLYXÈNE, ✲
né à Turin le 27 juillet 1790; naturalisé Français le 19 avril 1826;
Directeur des Contributions Directes du Rhône;
retraité à Lyon le 1er mars 1855,
décédé à Lyon le 1er mars 1865, célibataire.

MODELON

FRANÇOIS, né le 9 janvier 1823, à Grésy-sur-Isère
(fils de Christine Veyrat, sœur du poëte),
professeur de rhétorique à l'École de Sorèze.

Il avait été l'élève de Dupanloup au petit séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, puis professeur à la Chapelle Saint Mesmin, au Collège Stanislas et à N.-D. d'Auteuil.

Il a laissé de nombreux recueils de vers, parmi lesquels : *Thémis,* satires; *Brises d'Automne;* Echos de la Sorèze; *France et Savoie,* etc.

Marié avec Mlle Pech Marie-Pauline-Mathilde.

LOUIS-PIERRE-MARIE-ANTOINE, C ✲
né le 2 juin 1863, à Sorèze,
Général de Brigade,
marié le 18 février 1898; à Sorèze, avec Dlle Louise-Joséphine Rousse.

Entré à Saint-Cyr en 1884, le général Modelon fut successivement sous-lieutenant en 1886, lieutenant en 1891, capitaine en 1897 au 130e, adjudant-major au 1er étranger en 1908, major au 2e zouaves en 1910, lieutenant-colonel au corps.

Promu colonel le 24 juin 1916, général de brigade à titre temporaire le 19 mars 1917 et à titre définitif le 11 avril 1918.

Chevalier de la Légion d'honeur le 29 décembre 1904, officier le 22 novembre 1914 et commandeur le 30 décembre 1917.

Citations des 8 novembre 1915 et 30 janvier 1916.

MOLLIEX-GOZE

CLAUDE-ANTOINE, né à Queige en 1758,
restaurateur à Paris (pointe Saint-Eustache),
époux de Madeleine Leclerc.

|

VICTOIRE,
née à Chaillot, le 1er décembre 1787, épouse de Vincent Auchard,
nourrice du roi de Rome
morte à Lagny le 15 novembre 1846.

L'Empereur accorda à Victoire Auchard un don de 600.000 francs et gratifia son fils, le frère de lait du roi de Rome, du titre de baron.

Victoire Auchard, devenue veuve, alla s'installer à Lagny, où elle acheta le château de Saint-Laurent, qu'elle revendit en 1821.

Son fils, le baron Louis Auchard, devint secrétaire de Louis-Napoléon Bonaparte en 1849, mais abandonna cette fonction après le coup d'Etat du 2 décembre. Il mourut à Paris, rue du Helder, le 25 mars 1871.

C'est le maréchal Bertrand qui avait découvert cette nourrice.

Signalé par M. Ch. Dufayard dans le bulletin mensuel de l'*Union des Allobroges* et reproduit par le *Savoyard de Paris* du 15 féyrier 1913.

NACHON

JACQUES, né à Samoëns, le 18 août 1879,
fils de Jean Nachon, de Taninges, et de Marie Rouge.
Entrepreneur, puis rentier à Genève. Epoux de Jeannette Vivian.
Décédé à Genève, le 30 mai 1879.

|

FRANÇOIS-JOSEPH, dit FRANCIS, ✲ ❦ I, né à Genève, le 15 octobre 1847,
Architecte à Paris (34, boulevard Arago),
mort célibataire dans sa maison de campagne,
à Boullay-les-Trous (Seine-et-Oise), le 30 septembre 1909.

Francis Nachon fut élève et collaborateur de Garnier, architecte de l'Opéra. Architecte de l'établissement thermal de Vittel (Vosges), il fut décoré, par décret du 14 août 1900, comme architecte du palais médian des Invalides à l'Exposition. Coïncidence curieuse, sa succession fut liquidée par Me Carquillat, notaire à Limoux, également originaire de la Haute-Savoie, qui m'a très aimablement guidé dans mes recherches.

NEUVECELLE ou NEUVESEL (DE)

JOSEPH, né à Lully, le 19 mars 1714.
Il s'établit en France et y devint propriétaire de verreries.

JOSEPH, né le 11 mai 1755, à Planche-les-Mines, propriétaire de verreries, époux de Dorothée Dédié.

FRANÇOIS-JOSEPH, né le 1er octobre 1793, à Saint-Berain, propriétaire de verreries à Givors, époux de Marie-Claudine-Louise dite Irma Fleudelix.

MARIE-MELCHIOR-AMÉ»ÉE, né le 28 août 1824, à Givors, comte romain le 21 novembre 1882, époux de Marie-Antoinette-Henriette-Victoire de la Rivière de la Tournette (1874). Il est mort le 5 janvier 1899.

JEAN-JOSEPH-ANATOLE, né le 6 février 1823, à Givors, mort sans alliance.

FORAS, *Armorial*, IV, 259, 260.

PAVY

FRANÇOIS, né à Aillon-le-Jeune, le 28 octobre 1724, charpentier en bateaux à Roanne (Loire), époux de Marie Dubois, décédé à Roanne le 25 février 1789.

CLAUDE.

PIERRE, né à Roanne le 9 juillet 1751; charpentier en bateaux; marié le 4 octobre 1774 avec Dlle Popelin Marie; décédé à Roanne le 10 janvier 1810.

ANTOINE, né à Roanne le 7 juillet 1775; charpentier en bateaux; époux de Dlle Valendru Claudine; mort à Roanne, le 23 juillet 1863.

LOUIS, né à Roanne le 23 juin 1781; charpentier en bateaux; marié le 22 avril 1803 née à Roanne le 26 juin 1786. avec Dlle Tardy Jeanne

MARGUERITE et MARIE, filles jumelles, nées le 10 avril 1870.

PIERRE, né à Roanne, le 13 février 1799.

JEAN-BAPTISTE, né à Roanne, le 8 novembre 1805.

ANTOINE, dit *Louis-Antoine Augustin*, C ✲, C ✠ né à Roanne le 18 mars 1805, *Doyen de la Faculté de Théologie de Lyon*, puis *Evêque d'Alger*, décédé à Alger le 16 novembre 1866.

Mgr Pavy fit ses premières études au petit séminaire de Saint-Jean, à Lyon. Il passa ensuite au grand séminaire de Saint-Irénée, où il se distingua. Nommé vicaire à Saint-Bonaventure de Lyon, il publia *Les Grands Cordeliers* et les *Cordeliers de l'Observance*, qui attirèrent l'attention sur lui. En 1837, il fut nommé professeur d'histoire à la Faculté de théologie de Lyon, dont il devint doyen en 1842.

Le 25 février 1846, il fut appelé à l'évêché d'Alger. « Ce prélat remplit ses fonctions ecclésiastiques avec beaucoup de prudence et évita d'inquiéter les indigènes de l'Algérie par un zèle apostolique intempestif. »

Outre de nombreux discours, mandements, lettres pastorales, on lui doit : *Lettre sur le célibat ecclésiastique* (1851) ; *Du Mahométisme* (1853) ; *Esquisse d'un traité sur la souveraineté temporelle du Pape* (1860), etc.

PISSARD

NICOLAS-MARIN, né le 9 mars 1820, à Saint-Roch
(fils de Nicolas-Marin et de Marianne Mabboux),
négociant à Lyon, rue Saint-Pierre, 18, époux de Catherine Emery,
décédé à Paris, en décembre 1913.

LÉON-JOSEPH-ETIENNE, C ✲, né le 27 janvier 1863, à Lyon;
Directeur du journal *Le Siècle*,
Sous-chef de cabinet du Ministre de l'Intérieur (1891), Inspecteur général
des services administratifs du Ministère de l'Intérieur (1903)
Directeur général de la Dette Ottomane, à Constantinople,,
chevalier de la Légion d'honneur le 13 juillet 1891, Officier le 12 janvier 1903,
Commandeur en 1919.

RAMBAUD

JOSEPH, fils de Vincent et de Thérèse Olive, né à Valloires le 10 avril 1729.
Avait trois frères (Jean-Baptiste, 1724; Jean-François, 1726; Eustache, 1734) et deux sœurs (Anne-Marie, 1731, et Benoîte, 1736). Il s'expatria et se fixa comme marchand à Givors (Rhône), où il épousa, le 23 janvier 1751, Fleurie Dervieux.

JOSEPH-ANTOINE, né à Givors, le 12 juillet 1762; marchand;
époux de Françoise Allemand ou Alliment, de Givors, le 11 mai 1791;
décédé à Lyon le 24 octobre 1840 (78 ans).

JOSEPH-HUGUES-ANDRÉ, né à Lyon le 8 novembre 1809,
marié le 22 février 1843 avec Catherine-Marthe-Coralie Coste,
propriétaire rentier, rue de la Monnaie, 12, quai du Peuple, 17.

MARTIN-FLEURY-JOSEPH, né le 18 août 1849, à Lyon, Professeur à la Faculté catholique de Droit de Lyon, Membre correspondant de l'Institut,
Fondateur et président du Conseil d'administration du *Nouvelliste* de Lyon,
Commandeur de l'Ordre de S. Grégoire le Grand,
Maire de Vaugneray, décédé le 28 mars 1919.

RÉGIS, né le 1er février 1875, capitaine de corvette de réserve, administrateur du *Nouvelliste*.	ANDRÉ.	EMMANUEL, croix de guerre.	ADRIEN, décédé.	FÉLIX, lieutenant de vaisseau, croix de guerre.	HENRY.	Mme LOUIS Jarsaillon.	Mme JOSEPH Denavit.	Mme LOUIS Vivien.	Mme Veuve ANTOINE Manhes.

Martin-Fleury-Joseph Rambaud fit ses études classiques au collège de Mongré, puis il fréquenta l'Université de Lyon, où il se fit recevoir licencié ès-lettres (1871) et docteur en droit (1873).

Entre temps, il s'était engagé dans les zouaves pontificaux

pendant la guerre de 1870-71, et avait pris part à la bataille de Patay.

La guerre finie, il se fit inscrire au barreau de sa ville natale et fut quelque temps attaché au Parquet.

Mais, à la création des Facultés catholiques de Lyon (1875), le jeune avocat fut appelé à professer dans la chaire de Droit romain. Il ne s'y attarda pas et se vit bientôt confier la chaire d'économie politique où son enseignement brilla d'un vif éclat jusqu'à sa mort.

On peut se faire une idée de cet enseignement par les ouvrages qu'il publia et qui lui ouvrirent les portes de l'Institut comme membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, où il fut élu à l'unanimité des voix sans avoir posé sa candidature.

L'un de ses principaux ouvrages est un *Traité d'économie politique,* qui est devenu classique; l'autre, œuvre vraiment magistrale par le savoir immense qu'elle dénote et par la profondeur des aperçus, est une *Histoire des doctrines économiques,* en deux volumes compacts.

Catholique militant, M. Rambaud fonda en 1879 le *Nouvelliste de Lyon,* mais il n'ambitionna jamais pour lui-même les honneurs politiques. Il fut cependant maire de Vaugneray.

Administrateur de plusieurs Sociétés, toujours dévoué aux œuvres locales, il était fort apprécié pour ses qualités de financier et d'économiste, et pour son inlassable générosité.

Il mourut à Lyon le 29 mars 1919, après une vie laborieuse et utile, laissant un nom honoré à ses dix enfants.

RIONDEL

JEAN, fils de Joseph et de Josephte Pontet, né le 26 juin 1723, à Samoëns;
établi comme maçon au Fontanil, par Saint-Egrève (Isère);
marié le 15 février 1746 avec Madeleine Aimard, du Fontanil,
paroisse de Saint-Vincent du Plâtre.

|

LOUIS, né le 8 mai 1757, au Fontanil, paroisse de Saint-Vincent du Plâtre;
tailleur de pierres à Saint-Marcellin, époux de Laurence Riboud,
décédé aubergiste à Saint-Marcellin, le 5 mars 1819,
« dans sa maison sise sur la place ».

|

LOUIS-GASPARD, né le 2 décembre 1789, à Saint-Marcellin,
Secrétaire de la Sous-Préfecture,
marié le 8 juillet 1823 avec Rosalie Guilhermet.

|

LOUIS-SABIN, né le 24 avril 1824, à Saint-Marcellin,
Avocat au barreau de sa ville natale et DÉPUTÉ DE L'ISÈRE.

Après avoir étudié le droit à Grenoble (1843), M. Riondel se fit inscrire comme avocat au barreau de Saint-Marcellin. Il devint maire de cette ville en 1860. Elu député de la 2e circonscription de l'Isère, il fit partie de l'opposition et vota constamment contre la politique du gouvernement impérial. En 1869, il obtint le renouvellement de son mandat.

Le 8 février 1871, les électeurs de l'Isère l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale, le premier de la liste, avec 95.289 suffrages. Après la dissolution de cette Assemblée, il fut élu à la Chambre des Députés le 29 février 1876, fit partie des 363 et fut réélu le 14 octobre 1877.

Il ne se représenta pas aux élections de 1881 et mourut en 1889.

(V. *Larousse*

SERULLAZ

PIERRE, né à Chambéry, en 1749,
Commissaire à terrier et châtelain à Poncin (Ain),
époux de Claudine Marin, naturalisé français en 1779.

GEORGES-SIMON, né le 2 novembre 1774, à Poncin,
pharmacien en chef de l'armée.
Membre de l'Académie des Sciences, mort du choléra en 1832.

Georges-Simon Sérullaz, qui avait fait quelques études de pharmacie, s'enrôla en 1793 et devint pharmacien major à vingt ans. Attaché à l'armée d'Italie, il employa ses loisirs à approfondir les sciences naturelles. Au moment du blocus continental, il prépara pour les hôpitaux du sirop de raisin destiné à remplacer le sucre et seconda Parmentier dans ses expériences pour la fabrication des sucres indigènes. Attaché au corps du maréchal Ney, il fit les campagnes d'Allemagne, puis celle de Russie, devint pharmacien en chef, puis professeur à l'hôpital de Metz (1814). Agé alors de 40 ans, Sérullaz se mit à étudier le grec et les mathématiques et se livra à d'intéressantes expériences chimiques.

En 1825, il fut nommé professeur au Val-de-Grâce; il succéda en 1829 à Vauquelin comme membre de l'Académie des Sciences, et il venait d'être appelé à la chaire de chimie du Muséum quand il fut emporté par le choléra (1832).

On lui doit d'importantes découvertes, notamment sur le brome, le potassium, le carbone, le chlore, les alcalis.

Il découvrit notamment le protoiodure de carbone en 1823 et l'iodure de cyanogène en 1824.

Ses travaux ont fait l'objet de nombreux mémoires, publiés de 1810 à 1831.

(V. *Larousse.*)

TERMIER

JEAN-GABRIEL, né à Chambéry le 4 pluviôse an VIII (25 décembre 1799), commis négociant, puis négociant à Lyon, rue Vieille-Monnaie, marié à Lyon, le 13 juin 1825, avec Marguerite Orey, dite Bernard.

JOSEPH-FRANÇOIS, né le 12 avril 1826, à Lyon, rue Vieille-Monnaie, 43, commis négociant, puis négociant, marié le 13 février 1856, avec Jeanne Mollard.

PIERRE-MARIE, né le 3 juillet 1859, à Lyon,
Ingénieur en chef des Mines, Professeur à l'Ecole des Mines, Directeur du service de la carte géologique détaillée de la France, Membre de l'Institut.

Entré à l'Ecole polytecnique en 1878, avec le n° 10.

Il a été élu membre de l'Académie des Sciences (section de minéralogie) le 22 mars 1909.

Voir *Rev. Sav.*, 1915, pages 20, 21

VACHOUX

PIERRE, né le 29 décembre 1806, à Arbusigny; homme de lettres; époux de Mauriza Magnin, d'Andilly, habita successivement Vallard, Champel, Annecy, où il est mort le 5 octobre 1873.

A publié : *Réflexions d'un passant, ou deux mots sur l'homme et sa destinée;*

Relation de la Mission d'Arbusigny en 1840 (Genève, 1840).

Extraits inédits de la correspondance et des manuscrits du cardinal Gerdil (Annecy, 1867);

Le moderne Capitole, ou Saint-Pierre de Rome, Annecy. 1869;

Rome et ses sept collines; — Un abri dans la tourmente; — Un édifice dans les ruines;

Glanures archéologiques et biographiques (1873).

JEAN, né le 3 janvier 1837, à Vallard-Mollesulaz (Gaillard); bijoutier à Marseille; marié dans cette ville avec Mlle Marie Ferrat-Gagnière; décédé le 15 novembre 1905, à Paris.

GEORGES-FRÉDÉRIC, O ✻, né le 3 février 1877 à Marseille, *lieutenant-colonel d'infanterie coloniale*, marié le 16 juin 1908, à Marseille, avec Mlle Marguerite Ferrat-Daviet.	MARTHE, morte en bas âge.	CHARLES, décédé en 1902, à Marseille.	JEAN, officier, disparu dans le naufrage de l'*Emir*, le 9 août 1911.

Voir *Revue Savoisienne*, 1919, p. 45.

F. MIQUET.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

L. Gauchat et J. Jeanjaquet, **Bibliographie Linguistique de la Suisse romande.** Tome second (1).

Pour les travailleurs, pas d'œuvre plus utile, plus indispensable, que les bibliographies. (Voilà bien un *truisme!*) Parmi les nombreux répertoires publiés récemment, il en est peu de mieux ordonnés, de plus substantiels, que la *Bibliographie Linguistique de la Suisse romande*.

La *Revue Savoisienne* s'est fait un devoir de signaler avec éloge l'apparition du tome Ier de ce bel ouvrage (1912). Nous avons également souhaité la bienvenue (2) aux premiers fascicules du tome II. Le monument est aujourd'hui achevé. Les auteurs ont eu l'amabilité d'offrir un exemplaire, en leur nom et au nom des éditeurs, MM. Attinger frères, à la Bibliothèque florimontane. Nous leur renouvelons, avec nos remercîments chaleureux, nos félicitaions les plus sincères.

Que d'heures risquant d'être perdues en recherches vaines ne le seront pas, grâce au labeur des savants romanistes de Zürich et de Neuchâtel! Il convient de le redire : quiconque voudra s'occuper en Savoie de travaux linguistiques devra bien souvent consulter cette bibliographie si richement documentée.

Le tome II est ainsi divisé :

Histoire et Grammaire des Patois;
Lexicographie patoise : *a*) Glossaire et collections de mots;
b) Etudes lexicographiques et étymologiques;
c) Glossaire des Patois de la Suisse romande.
Français provincial; Noms de lieux et de personnes.

La partie nouvelle de l'ouvrage commence avec le chapitre VI, spécialement consacré à l'Onomastique. Sont d'abord analysés (n° 1982 sqq., les Ouvrages généraux. Puis, sous ce titre : *Matériaux*, on passe en revue les « sources principales ». Ce qui suit concerne l'orthographe, les noms bilingues, les études toponymiques et les étymologies.

Sous la rubrique : *Noms de personnes*, sont répartis les prénoms, les noms de famille (matériaux, sources principales, origine, signification et histoire).

Naturellement une partie importante est réservée à l'Enquête instituée, pour le *Glossaire des Patois de la Suisse romande*, sur les noms de lieux et de famille (sous la direction de M. le Professeur E. Muret).

Pour terminer le recueil, un complément au tome I, et une série de comptes-rendus additionnels, suivis du répertoire alphabétique indispensable.

L'ouvrage entier comprend 2435 articles, dont 1395 pour le tome II (1040-2435). Nous sommes forcé de nous borner à quelques renseignements glanés çà et là, dont un lecteur savoyard pourra faire plus facilement son profit.

Sur la prononciation des noms terminés en *az, oz* : n° 2022. Sur *Tauredunum* : n° 2048. Sur les appellations indigènes servant à désigner les cimes des Alpes d'après leur forme ou leur aspect : n° 2056. *Condemine*, 2064; *Chaux*, 2069. Sur le nom du lac de Genève, 2094; *Moëllesulaz*, 2098; *Jura*,

(1) Neuchâtel, Attinger frères, 1920; grand in-8°, XII-416 p.; avec 3 facsimilés. Prix, 15 francs.

(2) Cf. *Revue Savoisienne*, 1918, p. 95-96; 98-99. — Voir aussi *Ibid.*, 1910, p. 260; 1912, p. 278; 1915, 49 sqq., et J. Désormaux, *L'Etude de la Phonétique en Savoie*, p. 60.

2132; *luge*, et diverses appellations du traîneau (addition à 1548, p. 373); *enfant, garçon, fille*, dans les langues romanes, 2405; *huguenot*, 2407 et 2408; etc.

Parmi les notices les plus importantes : 2030, sur D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Propriété foncière et noms de lieux habités en France;* 2126, sur JACCARD, *Essai de Toponymie;* 2132, sur MURET, *De quelques désinences de noms de lieu;* 2145, sur COOLIDGE, *Alpine studies;* 2226, RITTER, *Noms de famille;* 1597* (p. 376), TAPPOLET, *Die alemannischen Lehnwoerter in den Mundarten der franzoesischen Schweiz.*

Plusieurs notes additionnelles concernent la géographie linguistique. Rien d'étonnant, depuis le magnifique essor de cette science toute récente. Ainsi, 2406 : sur le beau livre de GILLIÉRON, *Généalogie des mots qui désignent l'abeille*. [Ajouter un intéressant compte-rendu de A. DAUZAT, in *Le Larousse mensuel illustré*, n° de mars 1920.] De même (2374, GUARNERIO, *Fonologia romanza*, a donné lieu à une analyse critique de G. MILLARDET, in *Rev. Langues romanes*, LX, 325-330.

Au sujet du livre d'A. DAUZAT, *Les Argots de métiers franco-provençaux*, signalé ici-même, trop brièvement (cf. *Rev. Sav.*, 1919, p. 52), il conviendrait d'indiquer d'une façon moins sommaire l'origine des matériaux de cet ouvrage. Ce n'est que juste.

Comme auparavant, la *Revue Savoisienne* a été consciencieusement dépouillée. Sur les travaux de M. MARTEAUX notamment, cf., n°s 2080, 2098, 2133, 2141. On est heureux de voir ainsi rendre hommage à notre érudit Collègue (1).

* * *

Profitons de l'occasion pour signaler aussi la publication du 21e *Rapport annuel* (1919) de la « Rédaction du Glossaire des Patois de la Suisse romande »; Neuchâtel, Attinger, 1920. J. DÉSORMAUX.

(1) « La *Revue Savoisienne* a publié une série d'autres notes et études de M. MARTEAUX sur la toponymie historique de la Haute-Savoie. Toujours bien documentées, elles sont précieuses pour l'interprétation de maints noms romands, mais comme elles ne concernent pas directement notre pays nous ne les énumérons pas ici. » Page 317, n° 2141.

GLANES

Les Parlers de Savoie, la Littérature dialectale et l'Enseignement primaire, tel est le sujet d'une Conférence donnée par M. J. DÉSORMAUX, le jeudi 24 juin, à l'Ecole Normale d'Institutrices de Rumilly.

Après avoir résumé les travaux dialectologiques concernant la Savoie, passé en revue la Littérature savoisienne et montré comment la connaissance des patois pouvait servir aux maîtres et aux élèves pour l'étude même de la *langue maternelle*, le conférencier a insisté sur l'intérêt qu'offrent pareilles recherches. Il a donné d'utiles conseils à ses auditrices et vivement engagé les Membres de l'Enseignement primaire à profiter de leurs fonctions (et de leurs rares loisirs) pour accroître la documentation historique ou linguistique, en signalant notamment à l'Académie Florimontane tout ce qu'ils auront jugé digne de remarque (dialectologie, folk-lore, géographie linguistique, observations sociologiques, etc.). Semblables travaux seront toujours accueillis avec sympathie.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX
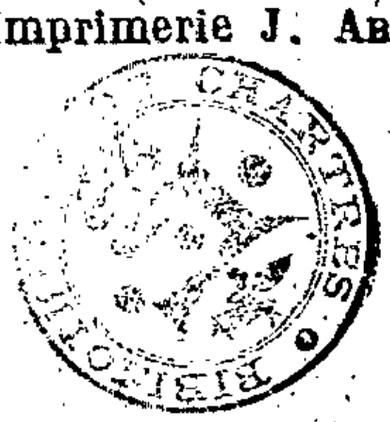
Annecy, Imprimerie J. ABRY. — 26.621